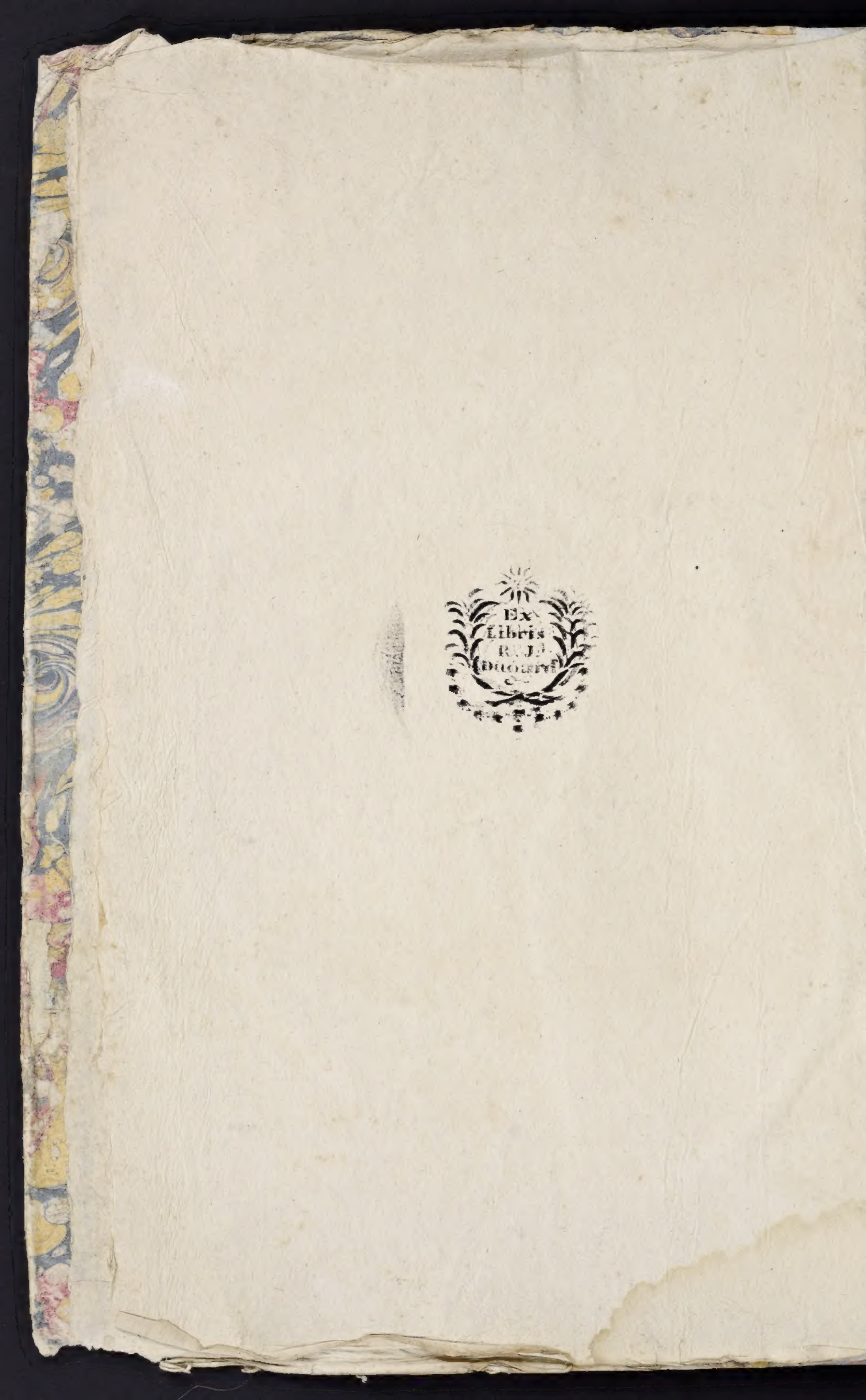





Ex
Libris

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

MIS EN ORDRE ET PUBLIÉ PAR M^r. ***.

Tantùm series juncturaque pollet,
Tantùm de medio sumptis accedit honoris! HORAT.

TOME ONZIEME.

N — PARI



A NEUFCHASTEL,
CHEZ SAMUEL FAULCHE & Compagnie, Libraires & Imprimeurs.

M. DCC. LXV.

N N



subst. f. selon l'ancienne épellation *enne ;* subst. m. selon l'épellation moderne *ne*. C'est la quatorzieme lettre, & la onzieme consonne de notre alphabet : le signe de la même articulation étoit nommé *nu*, *νῦ*, par les Grecs, & *nun* ou *noun*, par les Hébreux.

L'articulation représentée par la lettre *N*, est *linguale*, *dentale* & *nasale* : linguale, parce qu'elle dépend d'un mouvement déterminé de la langue, le même précisement que pour l'articulation *D ;* dentale, parce que pour opérer ce mouvement particulier, la langue doit s'appuyer contre les dents supérieures, comme pour *D* & *T ;* & enfin nasale, parce qu'une position particuliere de la langue, pendant ce mouvement, fait refluer par le nez une partie de l'air sonore que l'articulation modifie, comme on le remarque dans les personnes enchifrenées qui prononcent *d* pour *n*, parce que le canal du nez étant alors embarrassé, l'émission du son articulé est entierement orale.

Comme nasale, cette articulation se change aisément en *m* dans les générations des mots, *voyez* M : comme dentale; elle est aussi commuable avec les autres de même espece, & principalement avec celles qui exigent que la pointe de la langue se porte vers les dents supérieures, savoir *d* & *t :* & comme linguale, elle a encore un degré de commutabilité avec les autres linguales, proportionné au degré d'analogie qu'elles peuvent avoir dans leur formation; *N* se change plus aisément & plus communément avec les liquides *L* & *R*, qu'avec les autres linguales, parce que le mouvement de la langue est à-peu-près le même dans la production des liquides, que dans celle de *N*. *Voyez* L & LINGUALE.

Dans la langue françoise la lettre *N* a quatre usages différens, qu'il faut remarquer.

1°. *N*, est le signe de l'articulation *ne*, dans toutes les occasions où cette lettre commence la syllabe, comme dans *nous*, *none*, *nonagénaire*, *Ninus*, *Ninive*, &c.

2°. *N*, à la fin de la syllabe, est le signe orthographique de la nasalité de la voyelle précédente, comme dans *an*, *en*, *ban*, *bon*, *bien*, *lien*, *indice*, *onde*, *fondu*, *contendant*, &c. *voyez* M. il faut seulement excepter les trois mots *examen*, *hymen*, *amen*, où cette lettre finale conserve sa signification naturelle, & représente l'articulation *ne*.

Il faut observer néanmoins que dans plusieurs mots terminés par la lettre *n*, comme signe de nasalité, il arrive souvent que l'on fait entendre l'articulation *ne*, si le mot suivant commence par une voyelle ou par un *h* muet.

Premierement si un adjectif, physique ou métaphysique, terminé par un *n* nasal, se trouve immédiatement suivi du nom auquel il a rapport, & que ce nom commence par une voyelle, ou par un *h* muet, on prononce entre deux l'articulation *ne* : *bon ouvrage*, *ancien ami*, *certain auteur*, *vilain homme*, *vain appareil*, *un an*, *mon ame*, *ton honneur*, *son histoire*, &c. On prononce encore de même les adjectifs métaphysiques *un*, *mon*, *ton*, *son*, s'ils ne sont séparés du nom que par d'autres adjectifs qui y ont rapport : *un excellent ouvrage*, *mon intime & fidele ami*, *ton unique espérance*, *son entiere & totale défaite*, &. Hors de ces occurrences, on ne fait point entendre l'articulation *ne*, quoique le mot suivant commence par une voyelle ou par un *h* muet : *ce projet est vain & blâmable*, *ancien & respectable*, *un point de vûe certain avec des moyens sûrs*, &c.

Le nom *bien* en toute occasion se prononce avec le son nasal, sans faire entendre l'articulation *ne* : *ce bien est précieux*, comme *ce bien m'est précieux*; *un bien honnête*, comme *un bien considérable*. Mais il y a des cas où l'on fait entendre l'articulation *ne* après l'adverbe *bien*; c'est lorsqu'il est suivi immédiatement de l'adjectif, ou de l'adverbe, ou du verbe qu'il modifie, & que cet adjectif, cet adverbe, ou ce verbe commence par une voyelle, ou par un *h* muet : *bien aise*, *bien honorable*, *bien utilement*, *bien écrire*, *bien entendre*, &c. Si l'adverbe *bien* est suivi de tout autre mot que de l'adjectif, de l'adverbe ou du verbe qu'il modifie, la lettre *n* n'y est plus qu'un signe de nasalité : *il parloit bien & à-propos.*

Le mot *en*, soit préposition soit adverbe, fait aussi entendre l'articulation *ne* dans certains cas, & ne la fait pas entendre dans d'autres. Si la préposition *en* est suivie d'un complément qui commence par un *h* muet ou par une voyelle, on prononce l'articulation : *en homme*, *en Italie*, *en un moment*, *en arrivant*, &c. Si le complément commence par une consonne, *en* est nasal : *en citoyen*, *en France*, *en trois heures*, *en partant*, &c. Si l'adverbe *en* est avant le verbe, & que ce verbe commence par une voyelle ou par un *h* muet, on prononce l'articulation *ne* : *vous en êtes assûré*, *en a t on parlé ? pour en honorer les dieux*, *nous en avons des nouvelles*, &c. Mais si l'adverbe *en* est après le verbe, il demeure purement nasal malgré la voyelle suivante : *parlez-en au ministre*, *allez-vous en au jardin*, *faites en habilement revivre le souvenir*, &c.

On avant le verbe, dans les propositions positives, fait entendre l'articulation ; *on aime*, *on honorera*, *on a dit*, *on eût pensé*, *on y travaille*, *on en revient*, *on y a réfléchi*, *quand on en auroit eu repris le projet*, &c. Dans les phrases interrogatives, *on* étant après le verbe, ou du moins après l'auxiliaire, est purement nasal malgré les voyelles suivantes : *a-t-on eu soin ? est on ici pour long tems ? en auroit-on été assûré ? en avoit-on imaginé la moindre chose ?* &c.

Est-ce le *n* final qui se prononce dans les occasions que l'on vient de voir, ou bien est-ce un *n* euphonique que la prononciation intere entre deux ? Je suis d'avis que c'est un *n* euphonique, différent du *n* orthographique ; parce que si l'on avoit introduit dans l'alphabet une lettre, ou dans l'orthographe un signe quelconque, pour en représenter le son nasal, l'euphonie n'auroit pas moins amené le *n* entre-deux, & on ne l'auroit assurement pas pris dans la voyelle nasale ; or on n'est pas plus autorisé à l'y prendre, quoique par accident la lettre *n* soit le signe de la nasalité, parce que la différence du signe n'en met aucune dans le son représenté.

On peut demander encore pourquoi l'articulation inserée ici est *ne*, plûtôt que *te*, comme dans *a t-il reçu ?* c'est que l'articulation *ne* est nasale, que par-là elle est plus analogue au son nasal qui précéde, & conséquemment plus propre à le lier avec le son suivant que toute autre articulation, qui par la raison contraire feroit moins euphonique. Au contraire, dans *a-t-il reçu*, & dans les phrases semblables, il paroît que l'usage a inseré le *t*, parce qu'il est le signe ordinaire de la troisieme personne, & que toutes ces phrases y sont relatives.

Enfin on peut demander pourquoi l'on a inferé un *n* euphonique dans les cas mentionnés, quoiqu'on ne l'ait pas inferé dans les autres où l'on rencontre le même hiatus. C'eſt que l'hiatus amene une interrogation réelle entre les deux ſons conſécutifs, ce qui ſemble indiquer une diviſion entre les deux idées : or dans les cas où l'uſage inſere un *n* euphonique, les deux idées exprimées par les deux mots ſont ſi intimement liées qu'elles ne font qu'une idée totale ; tels ſont l'adjectif & le nom, le ſujet & le verbe, par le principe d'identité ; c'eſt la même choſe de la prépoſition & de ſon complément, qui équivalent en effet à un ſeul adverbe ; & l'adverbe qui exprime un mode de la ſignification objective du verbe, devient auſſi par-là une partie de cette ſignification. Mais dans les cas où l'uſage laiſſe ſubſiſter l'hiatus, il n'y a aucune liaiſon ſemblable entre les deux idées qu'il ſépare.

On peut par les mêmes principes, rendre raiſon de la maniere dont on prononce *rien*, l'euphonie fait entendre l'articulation *ne* dans les phraſes ſuivantes: *je n'ai rien appris*, *il n'y a rien à dire*, *rien eſt-il plus étrange?* Je crois qu'il feroit mieux de laiſſer l'hiatus dans celle-ci, *rien*, *abſolument rien*, *n'a pu le déterminer.*

3°. Le troiſieme uſage de la lettre *n*, eſt d'être un caractere auxiliaire dans la repréſentation de l'articulation mouillée que nous figurons par *gn*, & les Eſpagnols par ñ : comme dans *digne*, *magnifique*, *regne*, *trogne*, &c. Il faut en excepter quelques noms propres, comme *Clugni*, *Regnaud*, *Regnard*, où *n* a ſa ſignification naturelle, & le *g* eſt entierement muet.

Au reſte je penſe de notre *gn* mouillé, comme du *l* mouillé ; que c'eſt l'articulation *n* ſuivie d'une diphtongue dont le ſon prépoſitif eſt un *i* prononcé avec une extrème rapidité. Quelle autre différence trouve-t-on, que cette prononciation rapide, entre il *denia*, *denegavit*, & il *daigna*, *dignatus eſt* ; entre *cérémonial* & *ſignal* ; entre *harmonieux* & *hargneux* ? D'ailleurs l'étymologie de pluſieurs de nos mots où il ſe trouve *gn*, confirme ma conjecture, puiſque l'on voit que notre *gn* répond ſouvent à *ni* ſuivi d'une voyelle dans le radical ; *Bretagne* de *Britannia* ; *borgne* de l'italien *bornio* ; *charogne* ou du grec χαρώνια, *lieu puant*, ou de l'adjectif factice *caronius*, dérivé de *caro* par le génitif analogue *caronis*, ſyncopé dans *carnis*, &c.

4°. Le quatrieme uſage de la lettre *n* eſt d'être avec le *t*, un ſigne muet de la troiſieme perſonne du pluriel à la ſuite d'un *e* muet ; comme ils *aiment*, ils *aimerent*, ils *aimeroient*, ils *aimoient*, &c.

N capital ſuivi d'un point, eſt ſouvent l'abregé du mot *nom*, ou *nomen*, & le ſigne d'un nom propre qu'on ignore, ou d'un nom propre quelconque qu'il faut y ſubſtituer dans la lecture.

En termes de Marine, N ſignifie *nord* ; N E, veut dire *nord-eſt* ; N O, *nord-oueſt* ; N N E, *nord-nord-eſt* ; N N O, *nord-nord-oueſt* ; E N E, *eſt-nord-eſt* ; O N O, *oueſt-nord-oueſt*.

N ſur nos monnoies, déſigne celles qui ont été frappées à Montpellier.

N chez les anciens, étoit une lettre numérale qui ſignifioit 900, ſuivant ce vers de Baronius :

N quoque nongintos numero deſignat habendos.

Tous les lexicographes que j'ai conſultés, s'accordent en ceci, & ils ajoûtent tous que N̄ avec une barre horiſontale au-deſſus, marque 9000 ; ce qui en marque la multiplication par 10 ſeulement, quoique cette barre indique la multiplication par 1000, à l'égard de toutes les autres lettres ; & l'auteur de la *méth. lat.* de P. R. dit expreſſément dans ſon *Recueil d'obſervations particulieres*, *chap. II. num. iv.* qu'il y en a qui tiennent que lorſqu'il y a une barre ſur les chiffres, cela les fait valoir mille, comme V̄, X̄, *cinq-mille*, *dix-mille*. Quelqu'un a fait d'abord une faute dans l'expoſition, ou de la valeur numérique de N ſeule, ou de la valeur de N̄ barré ; puis tout le monde a répété d'après lui ſans remonter à la ſource. Je conjecture, mais ſans l'aſſurer, que N̄=900000, ſelon la regle générale. (*B. E. R. M.*)

N, *dans le Commerce*, ainſi figurée N°. ſignifie en abregé *numero*, dans les livres des Marchands, Banquiers & Négocians. N. C. veut dire *notre compte*. *Voyez* ABRÉVIATION. (*G*)

N N N, (*Ecriture.*) cette lettre conſiderée par rapport à ſa figure, a les mêmes racines que l'*m*. *Voyez* en la définition à la lettre *m*, ainſi que la méthode de ſon opération.

N DOUBLE, *en terme de Boutonnier*, un ornement ou plûtôt un rang de bouillon qui tombe de chaque côté d'une cordeliere ou d'un épi ſur le roſtage, & qui avec l'épi ou la cordeliere, forme à-peu-près la figure de cette lettre de l'alphabet. *Voyez* EPI, CORDELIERE & BOUILLON.

N A

NA *ou* NAGI, ſubſt. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) eſpece de laurier fort rare qui paſſe au Japon pour un arbre de bon augure. Il conſerve ſes feuilles toute l'année. Des forêts où la nature le produit, on le tranſporte dans les maiſons, & jamais on ne l'expoſe à la pluie. Sa grandeur eſt celle du ceriſier : le tronc en eſt fort droit ; ſon écorce eſt de couleur bai-obſcur ; elle eſt molle, charnue, d'un beau verd dans les petites branches, & d'une odeur de ſapin balſamique : ſon bois eſt dur, foible & preſque ſans fibres ; ſa moëlle eſt à-peu-près de la nature du champignon, & prend la dureté du bois dans la vieilleſſe de l'arbre. Les feuilles naiſſent deux-à-deux, ſans pédicule ; elles n'ont point de nerfs, leur ſubſtance eſt dure ; enfin elles reſſemblent fort à celles du laurier d'Alexandrie. Les deux côtés ſont de même couleur, liſſes, d'un verd-obſcur avec une petite couche de bleu tirant ſur le rouge, larges d'un grand pouce & longues à proportion. Sous chaque feuille ſortent trois ou quatre étamines blanches, courtes, velues, mêlées de petites fleurs qui laiſſent, en tombant, une petite graine rarement dure, à-peu-près de la figure d'une prune ſauvage, & d'un noir-purpurin dans ſa maturité : la chair en eſt inſipide & peu épaiſſe. Cette baie renferme une petite noix ronde de la groſſeur d'une ceriſe, dont l'écaille eſt dure & pierreuſe, quoique mince & fragile. Elle contient un noyau couvert d'une petite peau rouge, d'un goût amer & de figure ronde, mais ſurmonté d'une pointe qui a ſa racine dans le milieu du noyau même.

NAANSI, (*Géog.*) peuple nombreux de l'Amérique ſeptentrionale, auprès des Nabiri, entre les Cénis & les Cadodaquios.

NAAS, (*Géog.*) petite ville d'Irlande dans la province de Leinſter, au comté de Kildare, proche la Liſſe, au nord-eſt de Kildare. Elle envoie deux députés au parlement de Dublin. *Long. 11. 2. latit. 53. 15.* (*D. J.*)

NAATSME, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt un arbre du Japon qui eſt une eſpece de paliurus, que Koempfer prend pour celui de *Proſper Alpinus*. Son fruit eſt de la groſſeur d'une prune & d'un goût auſtere. On le mange confit au ſucre. Son noyau eſt pointu aux deux extrémités.

NAB, (*Géog.*) riviere d'Allemagne ; elle ſort des montagnes de Franconie, traverſe le palatinat de Baviere & le duché de Neubourg, & va ſe jetter dans le Danube un peu au-deſſus de Ratiſbonne. (*D. J.*)

NABAB, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom que l'on donne dans l'Indoustan aux gouverneurs préposés à une ville ou à un district par le grand-mogol. Dans les premiers tems ce prince a conféré le titre de *nabab* à des étrangers : c'est ainsi que M. Dupleix, gouverneur de la ville de Pontichery pour la compagnie des Indes de France, a été nommé *nabab* ou gouverneur d'Arcate par le grand-mogol. Les gouverneurs du premier ordre se nomment *soubas ;* ils ont plusieurs *nababs* sous leurs ordres.

NABAON, (*Géogr.*) petite riviere de Portugal dans l'Estramadure ; elle se décharge dans le Zézar, un peu avant que ce dernier mêle ses eaux avec celles du Tage.

NABATHÉENS, s. m. pl. (*Géog. anc.*) en latin *Nabathæi*, peuples de l'Arabie pétrée, dont il est beaucoup parlé dans l'Ecriture. Diodore de Sicile *liv. XI. ch. xlviij.* après avoir vû que l'Arabie est située entre la Syrie & l'Egypte, & partagée entre différens peuples, ajoute que les Arabes *Nabathæi* occupent un pays desert qui manque d'eau, & qui ne produit aucun fruit, si ce n'est dans un très-petit canton. Les *Nabathéens* habitoient, selon le même auteur, aux environs du golfe Elanitique, qui est à l'occident de l'Arabie, & en même tems dans l'Arabie pétrée. Strabon, *livre XVI.* & Pline, *liv. VI. ch. xxviij.* disent que la ville de Petra leur appartenoit. Josephe, *antiquit. liv. XIII. ch. jx.* nous apprend que Jonathas Machabée étant entré dans l'Arabie, battit les *Mabathéens* & vint à Damas.

NABEL, (*Géogr.*) autrement *Nébel* ou *Nabis*, comme les Maures l'appellent ; petite ville ou plûtôt bourgade de l'Afrique, dans la seigneurie de la Goulette. C'étoit autrefois une ville très-peuplée, & on n'y trouve aujourd'hui que quelques paysans. Ptolomée, *l. IV. c. iij.* en fait mention sous le nom de *Neapolis colonia ;* les habitans la nomment encore *Napoli de Barbarie.* Les Romains l'ont bâtie ; elle est située près de la mer Méditerranée, à trois lieues de Tunis, vers l'orient. *Long. 28. 24. lat. 36. 40.*

NABIANI, (*Géog. anc.*) peuples errans de Sarmatie asiatique, selon Strabon, qui les place sur le Palus-méotide.

NABIRI, (*Géog.*) peuple de l'Amérique septentrionale dans la Louisiane ; il habitoit au dernier siecle auprès des Naansi, mais il s'est retiré plus bas au nord de la riviere Rouge, & il a maintenant changé de nom. (*D. J.*)

NABLUM, s. m. (*Musique des Hébreux.*) en hébreu *nébel ;* instrument de musique chez les Hébreux. Les septante & la vulgate traduisent quelquefois ce mot par *psaltérion*, *lyra*, *cythara*, & plus communément par *nablum.* C'étoit, à ce que conjecturent quelques critiques, un instrument à cordes, approchant de la forme d'un Δ, dont on jouoit des deux mains avec une espece d'archet. *Voyez la dissertation* du P. Calmet sur les instrumens de musique des anciens Hébreux. (*D. J.*)

NABO, s. m. (*Mythol.*) ou *Nebo ;* grande divinité des Babyloniens, laquelle tenoit le premier rang après Bel. Il en est parlé dans Isaïe, *ch. xlviij.* Vossius croit que *Nabo* étoit la lune, & *Bel* le soleil ; mais Grotius pense que *Nabo* avoit été quelque prophete célebre du pays, & ce sentiment seroit conforme à l'étymologie du nom, qui, selon S. Jérôme, signifie *celui qui préside à la prophétie.* Les Chaldéens & les Babyloniens, peuples entêtés de l'Astrologie, pouvoient bien avoir mis au rang de leurs dieux un homme supérieur en cet art. Quoi qu'il en soit, la plûpart des rois de Babylone portoient le nom de ce dieu joint avec le leur propre. Nabo-Nassar, Nabopolassar, Nabu-sardan, Nabu-chodonosor, *&c.* Au reste le Nabahas des Héviens étoit le même dieu que *Nabo.* (*D. J.*)

NABO, (*Géog.*) ou *Napon*, cap du Japon que les Hollandois nomment *cap de Gorée.* C'est le plus septentrional de la côte orientale de la grande île Niphon, par les $39^{d}. 45'$. de *lat.* nord. (*D. J.*)

NABONASSAR, (*Chronologie.*) L'ere de Nabonassar est célebre : nous ne savons presque rien de l'histoire de ce prince, sinon qu'il étoit roi de Babylone, & qu'on l'appelloit aussi Belesus, quoique suivant quelques auteurs il soit le même que le Baladan dont il est parlé dans Isaïe, *xxxjx.* & dans le second livre des rois, *xx. 12.* Quelques-uns même conjecturent qu'il étoit mede, & qu'il fut élevé sur le trône par les Babyloniens, après qu'ils eurent secoué le joug des Medes.

Le commencement du regne de ce prince est une époque fort importante dans la Chronologie, par la raison que c'étoit, selon Ptolemée, l'époque du commencement des observations astronomiques des Chaldéens ; c'est pour cela que Ptolemée & les autres astronomes commencent à compter les années à l'ere de Nabonassar. *Voyez* ASTRONOMIE.

Il résulte des observations rapportées par Ptolomée, que la premiere année de cette ere est environ la 747e année avant Jésus-Christ, & la 3967e de la période Julienne. *Voyez* ÉPOQUE.

Les années de cette époque sont des années égyptiennes de 365 jours chacune, commençant au 29 Février & à midi, selon le calcul des Astronomes. *Voyez* ANNÉE. (*G*)

NABOTH, ŒUF DE, (*Anat.*) Naboth, professeur de Medecine dans l'université de Leipsick, a découvert une espece d'ovaire près du cou de la matrice, & on l'appelle *œuf de Naboth.* Nous avons de lui une dissertation intitulée, *Mart.* Naboth *de sterilitate.* Leips. 1707. (*L*)

NACARAT, s. m. & adj. (*Teinture.*) rouge clair & uni. Les *nacarats* appellés *de bourre*, sont teints de gaude & de bourre de poil de chevre, fondue avec la cendre gravelée, & il est défendu d'y employer le fustel.

NACCHIVAN, (*Géog.*) ville d'Arménie, capitale de la province de même nom. Elle étoit autrefois très-considérable, mais Amurath la ruina. On peut en juger de son ancienne grandeur par le grand amas de ses débris. Il n'y a que le centre de la ville qui soit rebâti : il contient un millier de maisons, avec des bazars remplis de boutiques de diverses marchandises. *Nacchivan* sert de titre à l'archevêque des Arméniens catholiques. Les Dominicains sont leurs seuls ecclésiastiques, & c'est parmi eux qu'ils choisissent l'archevêque : le pape confirme son élection. *Longit.* marquée sur les astrolabes persans, est de *81. 34. lat. 38. 40.* (*D. J.*)

NACELLE, s. f. (*Anat.*) c'est la cavité qui est entre les deux circuits de l'oreille, l'extérieur qui se nomme *helice* ou *helix*, & l'intérieur, qui se nomme *anthelice* ou *anthelix.* Dionis dit de la *nacelle* que c'est la plus grande cavité de l'oreille.

NACELLE, (*Architecture civile.*) On appelle ainsi dans les profils un membre quelconque, creux en demi-ovale, que les ouvriers nomment *gorge.* On entend encore par *nacelle* la *scotie. Voyez* SCOTIE. (*D. J.*)

NACELLE, (*Marine.*) petit bateau qui n'a ni mâts ni voiles, & dont on se sert pour passer une riviere. (*Q*)

NACHÉS, (*Géogr.*) peuples de l'Amérique septentrionale dans la Louisiane. *Voyez* NATCHÈS.

NACHSHAB, (*Géog.*) ville de la grande Tartarie, dans le Mawaralnahar, sur la frontiere, dans une plaine. Les Arabes la nomment *Nasaph.* Sa *longitude*, suivant Albiruni, est *88. 10. lat. 39. 50.*

NACOLEIA, (*Géogr. anc.*) ville de la grande Phrygie, selon Strabon & Ptolomée. Etienne le géo-

graphe & Ammian Marcellin écrivent *Nacolia ;* Suidas dit *Nacoleum*. Selon d'Herbelot, cette ville eſt ſituée auprès d'un lac que les Turcs appellent, ainſi que la ville ou bourg, *Ainchghiol*. (*D. J.*)

NACRE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) On a donné ce nom à la ſubſtance de certains coquillages, qui eſt blanche & orientée comme les perles. La ſurface intérieure de la plûpart des coquillages eſt de cette qualité ; il y en a auſſi qui étant dépouillés de leur écorce, ont à l'extérieur une très-belle *nacre*, comme le burgau. *Voyez* COQUILLE. (*I*)

NACRE, (*Chimie & Mat. med.*) *nacre* des perles ou mere des perles ; c'eſt un des terreux abſorbans uſités en Médecine. On prépare la *nacre* par la porphyriſation ; on en fait un ſel avec l'eſprit de vinaigre, & un magiſtere par la précipitation de ce ſel. On réduit la *nacre* préparée en tablettes : toutes ces préparations, auſſi-bien que ſes vertus medicinales, lui ſont communes avec tous les autres abſorbans terreux. *Voyez* REMEDES TERREUX, *au mot* TERRE, *Mat. med.*

La *nacre* entre dans la poudre pectorale ou looch ſec, dans la confection d'hyacinthe, & dans les tablettes abſorbantes & roborantes de la pharmacopée de Paris. (*b*)

NACRE DE PERLES, *voyez* MERE-PERLE.

NACRE DE PERLE, (*Conchyliolog.*) *voyez* PINNE MARINE.

NACRE DE PERLES, (*Joaillerie.*) On nomme *nacre de perles* les coquilles où ſe forment les perles ; elles ſont en-dedans du poli & de la blancheur des perles, & ont le même éclat en dehors, quand avec un touret de lapidaire on en a enlevé les premieres feuilles, qui ſont l'enveloppe de ce riche coquillage. Les *nacres* entrent dans les ouvrages de marqueterie & de vernis de la Chine : on en fait auſſi divers bijoux, entr'autres de très-belles tabatieres. (*D. J.*)

NACRE, (*Jouaillerie.*) Ce mot chez les Lapidaires ſe dit d'un cercle qui ſe trouve quelquefois dans le fond des coquilles de *nacre*. Les Lapidaires ont ſouvent l'adreſſe de les ſcier & de les faire entrer dans divers ouvrages de Joaillerie, comme de véritables perles. On les nomme plus ordinairement des *loupes*.

NADELLE, MELETTE, APHYE-PHALERIQUE, ſ. f. (*Ichthiol.*) poiſſon de mer qui ne differe de la ſardine qu'en ce qu'il eſt plus mince & plus large. Il a la queue fourchue, & les nageoires ſont en même nombre, & ſituées comme dans la ſardine. La *nadelle* a la chair molle & très-graſſe. Si on garde dans un vaſe pendant quelque tems pluſieurs de ces petits poiſſons entaſſés les uns ſur les autres, on voit bientôt ſurnager de la graiſſe qui eſt bonne à brûler, & dont les pêcheurs ſe ſervent pour leurs lampes. Rondelet, *hiſtoire des poiſſons*, *premiere partie*, *liv. VII. chap. jv. Voyez* SARDINE, *poiſſon*. (*I*)

NADER, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom d'un des principaux officiers de la cour du grand-mogol, qui commande à tous les eunuques du palais. Il eſt chargé de maintenir l'ordre dans le maal ou ſerrail, ce qui ſuppoſe une très-grande ſévérité. Il regle la dépenſe des ſultanes & des princeſſes ; il eſt garde du tréſor & des joyaux, & grand-maître de la garderobe du monarque ; enfin c'eſt lui qui fait toute la dépenſe de ſa maiſon. Cette place éminente eſt toujours remplie par un eunuque, qui a communément un crédit ſans bornes.

NADER, (*Géogr.*) ville des Indes orientales dans l'Indouſtan, ſur la route d'Agra à Surate, à 4 lieues de Gate. Elle eſt ſituée ſur la pente d'une montagne ; ſes maiſons ſont couvertes de chaume & n'ont qu'un étage. *Long.* 92. 20. *lat.* 24. 30. (*D. J.*)

NADIR, ſ. m. ſe dit *en Aſtronomie* du point du ciel immédiatement oppoſé au zénith. *Voyez* ZÉNITH.

Ce mot eſt purement arabe ; *nadir* en arabe ſignifie la même choſe qu'*ici*.

Le *nadir* eſt le point du ciel qui eſt directement ſous nos piés, c'eſt-à-dire un point qui ſe trouve dans la ligne tirée de nos piés par le centre de la terre, & terminée à l'hémiſphere oppoſé au nôtre.

Le zénith & le *nadir* ſont les deux pôles de l'horiſon : ces deux points en ſont chacun éloignés de 90°, & par conſéquent ſont tous deux dans le méridien. Le *nadir* eſt proprement le zénith de nos antipodes, dans la ſuppoſition que la terre ſoit exactement ſphérique ; mais comme elle ne l'eſt pas, il n'y a proprement que les lieux ſitués ſous l'équateur ou ſous les poles dont le *nadir* ſoit le zénith de leurs antipodes. *Voyez* ZÉNITH, ANTIPODES & HORISON.

Nadir du ſoleil eſt le nom que quelques anciens aſtronomes ont donné à l'axe du cone formé par l'ombre de la terre ; ils l'appellent ainſi, parce que cet axe coupe l'écliptique en un point diamétralement oppoſé au ſoleil, mais cette dénomination n'eſt plus en uſage. *Chambers*. (*O*)

NADOUBAH, (*Géogr.*) ville du pays que les Arabes appellent *Koſarhaqui*, c'eſt la Cafrerie. Cette ville eſt à environ trois journées de Mélinde, qui eſt dans le Zanguebar.

NADOUESSANS, ſ. f. (*Géogr.*) autrement dits Nadoueſſioux ; peuples ſauvages dans l'Amérique ſeptentrionale ; ils ont leur demeure avec pluſieurs autres nations barbares, vers le lac des Iſſati, à 70 lieues à l'oueſt du lac ſupérieur.

NADRAVIE, (*Géog.*) province du royaume de Pruſſe, dans le cercle de Tamland. Elle eſt arroſée d'un grand nombre de riviere. Lubiaw en eſt le lieu le plus conſidérable. (*D. J.*)

NÆNIA, ſ. f. (*Mythol.*) déeſſe qui préſidoit aux pleurs, aux lamentations & aux funérailles ; je dis que c'eſt une déeſſe, parce que Feſtus en parle ſur ce ton, & qu'il marque même l'endroit où on avoit pris ſoin de lui conſacrer un temple ; c'étoit près de Rome, & ce temple n'étoit plus de ſon tems qu'une chapelle. *Næniæ deæ ſacellum ultrà portam viminalem, nunc tantùm habet ædiculum ;* mais le mot *Nænia* dans les auteurs, ſignifie plus communément une chanſon lugubre, qu'on chantoit aux funérailles ; il ſe prend auſſi quelquefois pour un chant magique, pour un proverbe reçu parmi les enfans, & finalement pour une hymne. (*D. J.*)

NAEP, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) *terme de relation ;* juge ſubalterne établi par les cadis dans les villages de Turquie, ou par les mulas des grandes villes, pour être comme leurs lieutenans. (*D. J.*)

NAERDEN, (*Géog.*) forte ville des Pays-bas dans la Hollande, à la tête des canaux de la province, & capitale du Goyland. Guillaume de Baviere en jetta les fondemens en 1350. Elle eſt ſur le Zuiderzée, à 4 lieues d'Amſterdam, & environ à même diſtance N. E. d'Utrecht. *Long.* 22. 38. *lat.* 52. 20.

La ville de *Naerden* fut preſque réduite en cendre en 1486 par un embraſement accidentel. En 1572, elle fut priſe & ſaccagée avec une barbarie incroyable par les Eſpagnols. Il y en a dans la bibliotheque d'Utrecht une deſcription en manuſcrit qui fait dreſſer les cheveux. Les François prirent cette ville en 1672, & le P. d'Orange la reprit ſur eux l'année ſuivante. (*D. J.*)

NÆVIA SYLVA, (*Géog. anc.*) forêt à quatre milles de Rome, ainſi nommée d'un certain Nævius, qui avoit ſa maiſon de plaiſance dans ce quartier. Varron fait mention de cette *Nævia ſilva* & de *Nævia porta ;* c'eſt aujourd'hui *Porta majore*.

NAFIA, *ou* NAPHIA, (*Géog.*) petit lac de la vallée de Noto en Sicile, auprès de Minéo en tirant

vers le nord. On le nommoit anciennement *Palicorum lacus*, & l'on voit sur ses bords, les ruines de l'ancienne Palica. (*D. J.*)

NAGAM, s. m. (*Hist. nat.*) nom malais d'un grand arbre qui porte des siliques, & qui est fort commun dans les îles des Indes orientales; le suc de ses fécules mêlé avec l'huile de noix d'Inde, & employé en onguent, chasse les enflures de ventre périodiques.

NAGARA, (*Géog. anc.*) ville métropole dans l'Arabie heureuse, selon Ptolomée *liv. VI. ch. cvij.* c'est aussi une ville des Indes en-deçà du Gange, autrement nommée *Dionysopolis.* (*D. J.*)

NAGE, s. f. *terme de Batelier*; c'est un morceau de bois du bachot où l'on pose la platine, l'avirон, quand son anneau est au touret.

Nage à bord, commandement aux gens de la chaloupe de venir au vaisseau.

Nage à faire abattre, commandement aux gens de la chaloupe qui tanent un vaisseau de nager du côté où l'on veut que le vaisseau s'abbatte.

Nage au vent, commandement aux gens de l'équipage qui touent un vaisseau, de nager du côté où le vent vient.

Nage de force, commandement aux gens de l'équipage de redoubler leurs efforts.

Nage qui est paré, commandement de nager à qui est prêt; ce qui se fait lorsqu'il n'est pas d'une nécessité absolue que les gens de l'équipage de la chaloupe nagent tous ensemble.

Nage sec, commandement à l'équipage de la chaloupe de tremper dans l'eau l'aviron, en nageant de telle sorte qu'il ne la fasse pas sauter, & qu'on ne mouille pas ceux qui y sont.

Nage stribord & serre bas bord, ou nage bas bord & serre stribord: commandement à l'équipage d'une chaloupe de la faire naviger & gouverner en moins d'espace.

Nager, *ramer*, & *voguer*, c'est se servir des avirons pour faire filler un bâtiment.

Nager à sec; c'est toucher la terre avec les avirons.

Nager en arriere, c'est faire arrêter ou reculer un petit vaisseau avec des avirons: cela se pratique sur tous les bâtimens à rames afin d'éviter le revirement, & de présenter toujours la proue. (*Z*)

NAGEANT, adj. *terme de Blazon*, dont on se sert pour représenter dans les armoiries un poisson couché horisontalement, ou en-travers de l'écusson. *Voyez* POISSON.

NAGEOIRES, s. f. pl. (*Ichtiolog.*) c'est une partie du poisson qui est faite comme une plume. *Voyez l'article* POISSON.

Il faut ajouter un mot de l'usage des *nageoires.* Comme en tous les corps qui flottent dans l'eau, la partie la plus lourde tend toujours en bas, selon les loix de l'hydrostatique, ne s'en suivroit-il pas de-là que, puisque le dos du poisson est la partie la plus pesante de son corps, il devroit être toujours dans l'eau le ventre en haut, comme il arrive communément dans le poisson mort, puisqu'alors l'air qu'il contient venant à se dilater, le poisson est obligé de surnager, & de tourner le ventre en haut, tant à cause que le dos est plus pesant que le reste, que parce que le ventre, par la dilatation de l'air de la petite vessie, se trouve alors plus leger que lorsque le poisson est vivant. Mais la sagesse du créateur y a pourvu en formant les poissons, auxquels il a donné la faculté de nager, le ventre toujours tourné en bas avec deux nageoires posées sous le ventre. Cette matiere est parfaitement traitée dans Borelli, qui, ayant jetté dans l'eau un poisson auquel il avoit coupé les *nageoires*, observa qu'il alloit toujours sur un côté ou sur l'autre, sans pouvoir se soutenir dans la situation ordinaire & naturelle des autres poissons. Enfin, comme ces animaux devoient pouvoir s'arrêter commodément, se tourner à droite ou à gauche dans leur route, la nature les a pourvus de deux *nageoires* aux côtés, avec lesquelles ils s'arrêtent lorsqu'ils les étendent toutes les deux; & s'ils n'en étendent qu'une, ils peuvent se tourner du même côté de la *nageoire* étendue. Nous voyons précisément la même chose dans un bateau, qui tourne du côté où l'on tient l'aviron dans l'eau pour l'arrêter. (*D. J.*)

NAGEOIRE, morceau de bois mince, rond & plat que les porteurs d'eau mettent sur leurs seaux lorsqu'ils sont pleins. Il contient l'eau, & l'empêche de se répandre facilement. On appelle aussi cet instrument *tailloir.*

NAGER, v. n. l'art ou l'action de nager consiste à soutenir le corps vers la surface de l'eau, & à s'avancer ou faire du chemin dans l'eau par le mouvement des bras & des jambes, *&c. Voyez* ANIMAL.

L'homme est le seul des animaux qui apprenne à nager; beaucoup d'autres animaux nagent naturellement; mais un grand nombre d'animaux ne nagent point du tout.

Chez les anciens Grecs & Romains, l'art de nager faisoit une partie si essentielle de l'éducation de la jeunesse, qu'en parlant d'un homme ignorant, grossier, & mal élevé, ils avoient coutume de dire proverbialement, qu'il n'avoit appris ni à lire ni à nager.

A l'égard des poissons, c'est leur queue qui contribue le plus à les faire nager, & non pas leurs nageoires, comme on se l'imagine assez généralement; c'est pour cette raison que la nature leur a donné plus de force & plus de muscles dans cette partie que dans toutes les autres, tandis que nous remarquons le contraire dans tous les autres animaux, dont les parties motrices sont toujours les plus fortes, comme les cuisses dans l'homme, pour le faire marcher; les muscles pectoraux dans les oiseaux pour les faire voler, *&c. Voyez* MARCHE, VOL, *&c.*

La maniere dont les poissons s'avancent dans l'eau est parfaitement bien expliquée dans Borelli, *de motu animal. part. I. chap. xxiij.* ils ne se servent de leurs nageoires que pour tenir leurs corps en balance & en équilibre, & pour empêcher qu'il ne vacille en *nageant. Voyez* NAGEOIRE & QUEUE.

M. Thevenot a publié un livre curieux intitulé, *l'art de nager*, démontré par figures. Et avant lui Everard Digby, anglois, & Nicolas Winman, allemand, avoient deja donné les regles de cet art. Thevenot n'a fait, pour ainsi dire, que copier ces deux auteurs; mais s'il se fût donné la peine de lire le traité de Borelli, avec la moitié de l'application qu'il a lu les deux autres, il n'auroit pas soutenu, comme il l'a fait, que l'homme *nageroit* naturellement, comme les autres animaux, s'il n'en étoit empêché par la peur qui augmente le danger.

Nous avons plusieurs expériences qui détruisent ce sentiment: en effet, que l'on jette dans l'eau quelque bête qui vient de naître, elle *nagera*; que l'on y jette un enfant qui ne puisse point encore être susceptible de peur, il ne *nagera* point; & il ira droit au fond. La raison en est que la structure & la configuration de la machine du corps humain sont très-différentes de celles des bêtes brutes, & sur-tout, ce qui est fort extraordinaire, par rapport à la situation du centre de sa gravité. Dans l'homme c'est la tête qui est d'une pesanteur excessive, eu égard à la pesanteur du reste de son corps, ce qui vient de ce que sa tête est garnie d'une quantité considérable de cervelle, & que toute sa masse est composée d'os, & de parties charnues, sans qu'il y ait des cavités remplies de la seule substance de l'air; de sorte que

la tête de l'homme s'enfonçant par sa propre gravité dans l'eau, celle-ci ne tarde gueres à remplir le nez & les oreilles, & que le fort ou le pesant emportant le foible ou le leger, l'homme se noie, & périt en peu de tems.

Mais dans les bêtes brutes, comme leur tête ne renferme que très-peu de cervelle, & que d'ailleurs il s'y trouve beaucoup de sinus, ou cavités pleines d'air, sa pesanteur n'est pas proportionnée au reste de leurs corps, de sorte qu'elles n'ont aucune peine à soutenir le nez au-dessus de l'eau, & que suivant les principes de la statique pouvant ainsi respirer librement, elles ne courent aucun risque de se noyer.

En effet, l'art de *nager*, qui ne s'acquiert que par l'expérience & par l'exercice, consiste principalement dans l'adresse de tenir la tête hors de l'eau, de sorte que le nez & la bouche étant en liberté l'homme respire à son aise, le mouvement & l'extension de ses piés & de ses mains lui suffisent pour le soutenir vers la surface de l'eau, & il s'en sert comme de rames pour conduire son corps. Il suffit même qu'il fasse le plus petit mouvement, car le corps de l'homme est à-peu-près de la même pesanteur qu'un égal volume d'eau, d'où il s'ensuit par les principes de l'hydrostatique que le corps de l'homme est déja presque de lui-même en équilibre avec l'eau, & qu'il ne faut que peu de forces pour le soutenir.

M. Bazin, correspondant de l'académie royale des Sciences de Paris, a fait imprimer il y a quelques années à Strasbourg un petit ouvrage dans lequel il examine pourquoi les bêtes nagent naturellement, & pourquoi au contraire l'homme est obligé d'en chercher les moyens. Il en donne des raisons prises dans la différente structure du corps de l'homme & de celui des animaux, mais ces raisons sont différentes de celles que nous avons apportées ci-dessus. Selon lui les bêtes *nagent* naturellement parce que le mouvement naturel qu'elles font pour sortir de l'eau quand elles y sont jettées, est un mouvement propre par lui-même à les y soutenir : en effet, un animal à quatre piés qui nage est dans la même situation, & fait les mêmes mouvemens que quand il marche sur la terre ferme. Il n'en est pas de même de l'homme ; l'effort qu'il feroit pour marcher dans l'eau, en conservant la même situation que quand il marche naturellement, ne serviroit qu'à le faire enfoncer, ainsi l'art de nager ne lui peut être naturel.

Nager, *l'action de nager*, (*Médecine.*) il y a peu de maladies chroniques dans lesquelles la nage soit bienfaisante, aussi l'ordonne-t-on rarement; on prend cet exercice seulement en été ; il maigrit les personnes pléthoriques, facilite la transpiration, échauffe, attenue, & rend ceux qui y sont accoutumés moins sensibles aux injures de l'air, la *nage* ou le bain dans la mer est salutaire à ceux qui sont attaqués d'hydropisie, de gales, de maladies inflammatoires, d'exanthemes, d'éléphanthiasis, de fluxion sur les jambes, ou sur quelqu'autre partie du corps.

La *nage*, soit dans l'eau douce, soit dans l'eau salée, qui est trop fraîche, porte à la tête ; & si on y demeure trop longtems, sa fraicheur attaque les nerfs.

La *nage* dans l'eau naturellement chaude peut être aussi préjudiciable, cependant bien des gens s'y exposent sans en être endommagés.

La *nage* se faisoit anciennement en se précautionnant & se préparant contre tous les accidens, soit par les onctions, soit par les frictions, & en se précipitant de quelque lieu élevé. Oribase, *liv. VI. ch. xxvij.*

La *nage* a les mêmes avantages les & mêmes inconveniens que le bain, ainsi on peut la considérer comme un exercice ; car on s'y donne de grands mouvemens qui sont fort salutaires. *Voyez* Gymnase & Gymnastique. Quant à son avantage comme bain, *voyez* Bain. C'est la meilleure façon de se laver & nettoyer le corps quand on peut la supporter.

Nager à sec, (*Maréchall.*) opération que les Maréchaux ont inventée pour les chevaux qui ont eu un effort d'épaule ; elle consiste à attacher la jambe saine en faisant joindre le pié au coude, au moyen d'une longe qu'ils passent par-dessous le garot, & dans cet état ils contraignent le cheval à marcher à trois jambes, & par conséquent à faire de nouveaux efforts sur la jambe malade, sous prétexte que par ce moyen il s'échauffe l'épaule, & qu'ainsi les remedes pénetrent plus avant les pores étant plus ouverts ; mais il est aisé de voir que cet expédient ne fait qu'irriter la partie, augmenter la douleur, & rendre par conséquent le mal plus considérable qu'il n'étoit.

NAGERA, *autrement* NAXERA, (*Géog.*) ville d'Espagne, dans la nouvelle Castille, au territoire de Rioja, avec titre de duché. Elle est fameuse par la bataille de 1369, & est située dans un terrein très-fertile, sur le ruisseau de Nagerilla, à 12 lieues N. O. de Calahorra, 53 N. E. de Madrid. *Long. 15. 15. lat. 42. 25.* (*D. J.*)

NAGIA, (*Géog. anc.*) ville de l'Arabie heureuse, dans le pays des Gébanites selon Pline, *liv. VI. chap. xxviij.* qui ajoûte que cette ville étoit très-grande ; on n'en connoît pas même aujourd'hui les ruines.

NAGIADE *ou* NÉGED, (*Géog.*) petite province de l'Arabie, dans laquelle la ville de Médine est située. *Voyez* Médine.

NAGIAGAH, (*Géog.*) petite ville du pays de Nabaschac, qui est l'Ethiopie. Elle est à huit journées de Giambita, sur une riviere qui se décharge dans le Nil. On dit qu'au-delà de ce bourg en tirant vers le midi on ne trouve plus de lieu qui soit habité.

NAGIDOS, (*Géog. anc.*) ville située entre la Pamphylie & la Cilicie selon Strabon, *liv. XIV.* & selon Etienne le géographe.

NAGNATA, (*Géog. anc.*) ville de l'ancienne Hibernie, que Ptolomée, *liv. XI. chap. j.* qualifie de ville considérable, & qu'il place sur la côte occidentale : quelques savans pensent que c'est aujourd'hui Lemerik.

NAGRACUT-AYOUD, (*Géog.*) royaume des Indes, dans les états du grand-mogol. Il est borné au nord par le royaume du petit Tibet, à l'orient par le grand Tibet, au midi par les royaumes de Siba & de Pengat, à l'occident par ceux de Bankich & de Cachemir.

Nagracut, (*Géog.*) ville des Indes, capitale du royaume de même nom, dans les états du grand mogol, avec un temple où les Indiens vont en pélerinage. Elle est sur le Ravi, à 120 lieues N. d'Agra. *Long. 96. lat. 32.*

NAGRAN *ou* NEDGERAN, (*Géog.*) petite ville de la province d'Iémen en Arabie, dont le terroir est couvert de palmiers contre l'ordinaire de ce pays-là. Elle est habitée par des familles des tributs de l'Iémen, de qui l'on tire des maroquins.

NAHAR, (*Géog. arabe.*) ce nom signifie en arabe un fleuve, ou une riviere; de-là vient qu'il se trouve joint au nom de quelques villes situées sur des rivieres ; ainsi *Nahar*-Al-Malek est le nom d'une ville de l'Iraque arabique, située sur ce bras de l'Euphrate, que les anciens ont appellé *Fossa-regia*, ou *Basilicus-fluvius* ; de même *Nahar*-Al-Obolla, est le nom d'un vallon des plus delicieux de l'Asie, coupé par une petite riviere. (*D. J.*)

NAHAR-MALEK, ou *Nahar-Mélik*, (*Géog.*) c'est-à-dire *fleuve du roi*, c'est proprement le bras de l'Euphrate, que les anciens ont appellé *Fossa-regia*, & *Basilicus fluvius*.

NAHARUALI, (*Géog. anc.*) ancien peuple de la Germanie. Tacite, *de mor. Germ.* fait entendre qu'il habitoit entre la Ouarte & la Vistule, où il avoit un bois sacré. Il ajoûte que le prêtre étoit vétu en femme, & que la divinité qu'on adoroit dans ce bois s'appelloit *Alcé*.

NAHARUAN, (*Géog.*) ancienne ville de l'Irac-Arabi, sur un bras de l'Euphrate, à 2 lieues de Coufah. *Long.* 63. 12. *lat.* 31. 25.

NAHASE, s. m. (*Chron.*) nom du dernier mois de l'année des Ethiopiens : il commence le 26 Juillet du calendrier Julien.

NAHER, s. m. (*Hist. mod.*) noble indien. Les habitans du Malabar se divisent en castes ou tribus qu'on appelle des *nambouris*, des *bramines*, & des *nahers*. Les nembouris sont prêtres, les bramines philosophes, les *nahers* nobles. Ceux-ci portent seuls les armes; le commerce leur est interdit; ils se dégradent en le faisant. Dans ces trois castes on peut s'approcher, se parler, se toucher sans se laver; mais on se croit souillé par l'attouchement le plus léger de quelqu'un qui n'en est pas.

NAJAC, (*Géog.*) petite ville de France en Rouergue, diocèse de Rhodez, élection de Ville-Franche. Elle est située sur la riviere d'Avéirou, à 6 lieues au nord d'Albi. *Long.* 19. 45. *lat.* 43. 55. (*D. J.*)

NAIADES, s. m. pl. (*Mythologie.*) espece de nymphes ou divinités payennes, que l'on croyoit présider aux fontaines & aux rivieres. *Voyez* NYMPHE & DIEU. Ce mot dérive du grec ναω, *je coule*, ou de ναιω, *je séjourne*.

Strabon dit que les *naïades* étoient des prêtresses de Bacchus.

Nonnus prétend que les *naïades* étoient meres des satyres; on les peint assez ordinairement appuyées sur une urne qui verse de l'eau, ou tenant un coquillage à la main. On leur offroit en sacrifice des chevres & des agneaux avec des libations de vin, de miel, & d'huile ; plus souvent on se contentoit de mettre sur leurs autels du lait, des fruits & des fleurs ; mais ce n'étoit que des divinités champêtres, dont le culte ne s'étendoit pas jusqu'aux villes. On distinguoit les *naïades* en *naïades* potamides & en *naïades* limnades; celles-ci étoient les nymphes des étangs ou des marais du mot λιμνη, *un étang*, *un lac* ; les potamides étoient celles des fleuves & des rivieres, leur nom étant dérivé de ποταμος, *fleuve*. (*G*)

NAJAS-NAIDE, (*Hist. nat. Botan.*) nom donné par Linnæus au genre de plante appellé par Vaillant & Micheli *fluvialis* : voici ses caracteres. Il produit des fleurs mâles & femelles distinctes. Le calice particulier des fleurs mâles est d'une seule feuille de forme cylindrique tronquée à la base, s'appetissant vers le sommet, & dont la levre est divisée en deux segmens opposés, panchés en arriere. La fleur mâle est composée d'un seul pétale, qui est un tuyau de la longueur du calice, partagé en quatre quartiers; il n'y a aucune étamine, mais le milieu de la fleur produit une bossette droite & oblongue. La fleur femelle n'a ni calice ni pétale, mais seulement un pistil, dont le germe ovoïde se termine en un style délié ; les stigmates sont simples, le fruit est une capsule ovale contenant une seule graine de même figure. Linnæi *gen. plant.* 443. (*D. J.*)

NAIF. *Voyez l'article* NAIVETÉ.

NAIKS *ou* NAIGS, s. m (*Hist. mod.*) c'est le nom sous lequel on désigne dans quelques parties de l'Indostan les nobles ou premiers officiers de l'état ; c'est la même chose que *naires*. *Voyez cet article*.

NAIM, (*Géog. sacrée.*) ville de la Palestine, peu éloignée de Capharnaüm, & où Jesus-Christ ressuscita le fils d'une veuve, dans le tems qu'on le portoit en terre. Luc, *chap. vij.* ℣ 11. *Naïm* étoit entre Endor & Thœbor, à 12 stades de ce dernier endroit. (*D. J.*)

NAIMA, (*Géog.*) village d'Afrique au royaume de Tripoli, dans la province de Macellata, sur la côte. Je ne parle de ce village que parce qu'il est le tombeau des Philènes, ces deux illustres freres, qui s'immolerent pour leur patrie, & à qui les Carthaginois avoient consacré des autels. *Naïma* est donc la petite ville que les anciens appellerent *Phileni vicus*.

NAIN, s. m. (*Physique.*) on nomme *nain*, quelqu'un qui est de taille excessivement petite ; ce siecle m'offre, pour former cet article, deux exemples vivans de *nains*, tous deux à-peu-près de même âge, & tous deux fort différens de figure, d'esprit, & de caractere. L'un est le *nain* de S. M. le roi Stanislas, & l'autre est à la suite de madame la comtesse de Humiecska, grande porte-glaive de la couronne de Pologne.

Je commence par le *nain* de S. M. le roi de Pologne, duc de Lorraine. Il se nomme *Nicolas Ferry* ; il est né le 19 Novembre 1741 ; sa mere alors âgée de 35 ans a eu trois enfans dont il est l'aîné. Malgré toutes les apparences ordinaires, elle ne pouvoit se persuader d'être grosse, lorsqu'elle le fut de cet enfant ; cependant au bout de neuf mois elle le mit au monde, après avoir souffert les douleurs de l'accouchement pendant deux fois vingt-quatre heures ; il étoit long dans sa naissance, d'environ neuf pouces, & pesoit environ quinze onces. Un sabot à moitié rempli de laine lui servit, dit-on, de berceau pendant quelque tems, car c'est le fils d'une paysanne des montagnes de Vosges.

Le 25 Juillet 1746, M. Kast, médecin de la reine duchesse de Lorraine le mesura, & le pesa avec grande attention ; il pesoit étant nud neuf livres sept onces. Depuis ce tems-là il a porté sa croissance jusqu'à environ trente-six pouces. Il a eu la petite vérole à l'âge de trois mois ; son visage n'étoit point laid dans son enfance, mais il a bien changé depuis.

Bébé, c'est le nom qu'on lui donne à la cour du roi Stanislas, Bébé, dis-je, qui est présentement, (en 1760) dans sa 20ᵉ année, paroît avoir déjà le dos courbé par la vieillesse ; son teint est flétri ; une de ses épaules est plus grosse que l'autre ; son nez aquilin est devenu difforme, son esprit ne s'est point formé, & on n'a jamais pu lui apprendre à lire.

Le *nain* de madame Humiecska, nommé *M. Borwilasky*, gentilhomme polonois, est bien différent de celui du roi Stanislas ; & ce jeune gentilhomme peut être regardé comme un être fort singulier dans la nature.

Il a aujourd'hui (1760) 22 ans ; sa hauteur est de vingt-huit pouces ; il est bien formé dans sa taille ; sa tête est bien proportionnée ; ses yeux sont assez beaux ; sa physionomie est douce, ses genoux, ses jambes, & ses piés sont dans toutes les proportions naturelles : on assure qu'il est en pleine puberté.

Il ne boit que de l'eau, mange peu, dort bien, résiste à la fatigue, & jouit en un mot d'une bonne santé.

Il joint à des manieres gracieuses des réparties spirituelles ; sa mémoire est bonne ; son jugement est sain, son cœur est sensible & capable d'attachement.

Le pere & la mere de M. Borwilasky sont d'une taille fort au-dessus de la médiocre ; ils ont six en-

sans; l'aîné n'a que trente-quatre pouces, & est bien fait; le second nommé *Joseph* (& qui est celui dont nous parlons ici) n'en a que vingt-huit; trois freres cadets de celui-ci, & qui le suivent tous à un an les uns des autres, ont tous les trois environ cinq piés six pouces, & sont forts & bien faits. Le sixieme des enfans est une fille âgée de près de six ans, que l'on dit être jolie de taille & de visage, & qui n'a que vingt à vingt-un pouce, marche, parle aussi librement que les autres enfans de cet âge, & annonce autant d'esprit que le second de ses freres.

M. Joseph Borwilasky est néanmoins demeuré long-tems sans éducation; ce n'est que depuis deux ans que madame Humiecska en a pris soin. Présentement il sait lire, écrire, l'arithmétique, un peu d'allemand & de françois; enfin il est d'une grande adresse pour tous les ouvrages qu'il entreprend.

Les singularités assez remarquables sur la naissance des enfans de madame Borwilasky, sont qu'elle est toujours accouchée à terme de ses six enfans; mais dans l'accouchement des trois *nains*, chacun d'eux en venant au monde avoit à peine une figure humaine; la tête rentrée entre les deux épaules qui l'égaloient en hauteur, donnoit dans la partie supérieure une forme quarrée à l'enfant: ses cuisses & ses jambes croisées & rapprochées de l'os *sacrum* & du *pubis*, donnoient une forme ovale à la partie inférieure, le tout ensemble représentoit une masse informe presque aussi large que longue, qui n'avoit presque d'humain que les traits du visage. Ces trois enfans ne se sont déployés que par degrés; cependant aucun d'eux n'est resté difforme, & sont au contraire bien proportionnés; ils n'ont jamais porté de corps, & nul art n'a été employé pour rectifier la nature.

Je trouve dans l'Histoire d'Angleterre l'opposé de ces deux *nains*. En 1731 un paysan du comté de Berks amena à Londres son fils âgé de six ans, qui avoit près de cinq piés d'Angleterre de haut, robuste, fort, & à-peu-près de la grosseur d'un homme fait. (*D. J.*)

NAINS, s. m. pl. (*Hist. mod.*) ces sortes de pygmées dans la race humaine sont recherchés pour les amusemens du grand-seigneur; ils tâchent de le divertir par leurs singeries, & ce prince les honore souvent de quelques coups de pié. Lorsqu'il se trouve un *nain* qui est né sourd, & par conséquent muet, il est regardé comme le phénix du palais; on l'admire plus qu'on ne feroit le plus bel homme du monde, sur-tout si ce magot est eunuque; cependant ces trois défauts qui devroient rendre un homme méprisable, forment, à ce que dit M. Tournefort, la plus parfaite de toutes les créatures, aux yeux & au jugement des Turcs. (*D. J.*)

NAIN, (*Jardinage.*) est un arbre de basse tige que l'on nomme aussi *buisson*. (*K*)

NAIN-LONDRINS, s. m. pl. (*Comm.*) draps fins d'Angleterre, tous fabriqués de laine d'Espagne, & destinés pour le levant.

NAIRANGIE, s. f. espece de divination qui est en usage parmi les Arabes, & qui est fondée sur plusieurs phénomenes du soleil & de la lune, *voyez* DIVINATION, ce terme est formé de l'arabe *nairan*, pluriel de *nair*, lumiere. (*G*)

NAIRES, NAHERS *ou* NAYERS, (*Hist. mod.*) c'est le nom que les Malabares donnent aux militaires de leur pays, qui forment une classe ou tribu très-nombreuse, & qui, comme ailleurs, se croit infiniment au-dessus du reste de la nation; c'est dans cette tribu que les rois ou souverains du Malabare choisissent leurs gardes-du-corps. Les Malabares portent l'orgueil de la naissance à un point d'extravagance encore plus grand qu'en aucune contrée de l'Europe; ils ne veulent pas même souffrir que leurs alimens soient préparés par des gens d'une tribu inférieure à la leur; ils ne souffrent pas que ces derniers entrent dans leurs maisons, & quand par hasard cela est arrivé, un bramine est obligé de venir faire des prieres pour purifier la maison. Une femme ne peut point épouser un homme d'un rang inférieur au sien, cette mésalliance seroit punie par la mort des deux parties: or si la femme est de la tribu des nambouris, c'est-à-dire du haut clergé ou de celle des bramines, le souverain la fait vendre comme une esclave. Les faveurs d'une femme de qualité, accordées à un homme d'une tribu inférieure, non-seulement coutent la vie à ce dernier lorsque l'intrigue vient à se découvrir, mais encore les plus proches parens de la dame ont le droit pendant trois jours de massacrer impunément tous les parens du coupable.

Malgré la fierté des *naires*, ils servent communément de guides aux étrangers & aux voyageurs, moyennant une rétribution très légere. Ces *naires* sont, dit-on, si fidéles qu'ils se tuent, lorsque celui qu'ils conduisent vient à être tué sur la route. Les enfans des *naires* portent un bâton qui indiquent leur naissance; ils servent aussi de guides & de sûreté aux étrangers, parce que les voleurs malabares ont pour principe de ne jamais faire de mal aux enfans.

NAIRN, (*Géog.*) petite ville d'Ecosse, chef-lieu d'une contrée de même nom appellée communément *The Shire of Nairn*. Sa capitale est à l'embouchure de la riviere de *Nairn*, dans la province de Murray, à 35 lieues N. O. d'Edimbourg, 111 N. O. de Londres. *Long. 14. 12. lat. 57. 42.* (*D. J.*)

NAISAGE, s. m. (*Jurispr.*) droit de faire rouir son chanvre ou son lin dans une riviere, étang ou autre place remplie d'eau.

On entend aussi par *naisage* le droit que le seigneur ou propriétaire de l'eau portoit en quelques endroits pour la permission par lui accordée de mettre rouir du chanvre ou du lin dans son eau. *Voyez* Revel, *sur les statuts de Bresse*, *p. 276*. Collet, *sur les statuts de Savoye*, *l. III. sect. 2. pag. 95.* & ROISE & ROTEUR. (*A*)

NAISER, *voyez* ROUIR.

NAISSANCE NATURELLE, exclusion d'un fétus achevé hors de la matrice par le vagin. *Voyez* FÉTUS, DÉLIVRANCE.

La *naissance* prématurée s'appelle *avortement*. *Voyez* AVORTEMENT & AVORTER.

Naissances extraordinaires, celles qui arrivent par la voie de l'anus, du nombril, de la bouche, *&c.* *Voyez* DÉLIVRANCE.

Au sujet du nombre des *naissances*, *voyez* MARIAGE, & la proportion observée des *naissances* aux mariages, des *naissances* aux enterremens, & des *naissances* mâles à celles des femelles.

NAISSANCE, s. f. (*Société civile.*) race, extraction illustre & noble; c'est un heureux présent de la fortune, qu'on doit considérer & respecter dans les personnes qui en jouissent, non-seulement par un principe de reconnoissance envers ceux qui ont rendu de grands services à l'état, mais aussi pour encourager leurs descendans à suivre leurs exemples. On doit prendre les intérêts des gens de *naissance*, parce qu'il est utile à la république, qu'il y ait des hommes dignes de leurs ancêtres: les droits de la *naissance* doivent encore être révérés, parce qu'elle est le soutien du trône. Si l'on abat les colonnes, que deviendra l'édifice qu'elles appuyoient. De plus la *naissance* paroît être un rempart entre le peuple & le prince, & un rempart qui les défend contre les entreprises mutuelles de l'un sur l'autre; enfin, la *naissance* donne avec raison des privileges distinctifs,

tifs, & un grand ascendant sur les membres d'un état qui sont d'une extraction moins élevée. Aussi ceux qui jouissent de ce bonheur, n'ont qu'à ne rien gâter par leur conduite, pour être sûr d'obtenir légitimement de justes préférences sur les autres citoyens.

Mais ceux que la *naissance* démêle heureusement d'avec le peuple, & qu'elle expose davantage à la louange ou à la censure, ne sont-ils pas obligés en conséquence de soutenir dignement leur nom? Quand on se pare des armes de ses peres, ne doit-on pas songer à hériter des vertus qu'ils peuvent avoir eues? autrement, ceux qui vantent leurs ancêtres, sans imiter leurs belles actions, disposent les autres hommes à faire des comparaisons qui tournent au desavantage de telles personnes qui deshonorent leur nom. Le peuple est si porté à respecter les gens de *naissance*, qu'il ne tient qu'à eux d'entretenir ce favorable préjugé. En voyant le jour ils entrent en possession des honneurs : les grands emplois, les dignités, le maniement des affaires, le commandement des armées, tombent naturellement dans leurs mains. De quoi peuvent-ils se plaindre que d'eux-mêmes, quand l'envie & la malignité les attaquent? Sans doute, qu'alors ils ne sont pas faits pour leur place, quoique la place semblât faite pour eux.

On reprochoit à Ciceron, d'être un homme nouveau ; la réponse est toute simple : j'aime mieux, répondit-il, briller par mon propre mérite, que par un nom hérité de mes ancêtres ; & il est beau de commencer sa *noblesse* par les exemples de vertu qu'on laisse à sa postérité. *Satius est enim me meis rebus florere, quàm majorum opinione niti, & ità vivere, ut ego sim potius meæ nobilitatis initium & virtutis exemplum.* A la vérité, on soupçonne les gens qui tiennent ce propos, de faire, si l'on peut parler ainsi, de nécessité vertu. Mais que dire à ceux qui ayant en partage une grande *naissance*, en comptent pour rien l'éclat, s'ils ne le soutiennent & ne l'illustrent de tous leurs efforts, par de belles actions. *Voyez* NOBLESSE. (*D. J.*)

NAISSANCE, JOUR DE LA, (*Hist. rom.*) Le *jour de la naissance* étoit particulierement honoré chez les Romains. Des mouvemens de tendresse & de religion consacroient chez eux une journée, où il sembloit qu'ils recevoient leurs enfans des dieux mêmes, & pour ainsi dire de la main à la main. On les saluoit avec cérémonie, & dans ces termes, *hodiè nate salve* : ils invoquoient le Génie comme une divinité qui présidoit à la nativité de tous les hommes.

La solemnité du *jour* de cette *naissance* se renouvelloit tous les ans, & toujours sous les auspices du Génie. On dressoit un autel de gazon, entouré de toutes les herbes sacrées, & sur lequel on immoloit un agneau. On étaloit chez les grands tout ce qu'on avoit de plus magnifique, des tables, des cuvettes, des bassins d'or & d'argent, mais dont la matiere étoit encore moins précieuse que le travail. Auguste avoit toute l'histoire de sa famille gravée sur des meubles d'or & d'argent : le sérieux d'une cérémonie religieuse étoit égayé, par ce que les fêtes ont de plus galant ; toute la maison étoit ornée de fleurs & de couronnes, & la porte étoit ouverte à la compagnie la plus enjouée. Envoyez-moi Philis, dit un berger dans Virgile à Iolas ; envoyez-moi Philis, car c'est aujourd'hui le *jour* de ma *naissance*, mais pour vous ne venez ici que lorsque j'immolerai une génisse pour les biens de la terre.

Les amis ce jour-là ne manquoient guere d'envoyer des présens ; Martial raille finement Clyté, qui pour en avoir, faisoit revenir le *jour* de sa *naissance* sept ou huit fois l'année :

Nasceris octies in anno.

On célébroit même souvent l'honneur de ces grands hommes, dont la vertu consacre la mémoire, & qui enlevés aux yeux de leurs contemporains, se réveillent pour la postérité qui en connoît le mérite dans toute son étendue, & quelquefois les dédommage de l'injustice de leur siecle. Pourquoi, dit Séneque, ne fêterai-je pas le *jour de la naissance* de ces hommes illustres? Pline dans le troisieme livre de ses épîtres, rapporte que Silius Italicus célébroit le *jour de la naissance* de Virgile, plus scrupuleusement que le sien même.

La flatterie tenant une coquille de fard à la main ne manqua pas de solemniser la nativité des personnes que la fortune avoit mis dans les premieres places, & par qui se distribuoient les graces & les bienfaits : Horace invite une de ses anciennes maîtresses à venir célébrer chez lui la *naissance* de Mécénas ; & afin que rien ne trouble la fête, il tâche de la guérir de la passion qu'elle avoit pour Téléphus. Philis, j'ai chez-moi, dit-il, du vin de plus de neuf feuilles, mon jardin me fournit de l'ache pour faire des couronnes. J'ai du lierre propre à relever la beauté de vos cheveux : l'autel est couronné de verveine ; les jeunes garçons & les jeunes filles qui doivent nous servir, courent déja de tous côtés. Venez donc célébrer le jour des ides qui partage le mois d'Avril consacré à Vénus ; c'est un jour solemnel pour moi, & presque plus sacré que le jour de ma *naissance*, car c'est de ce jour-là que Mécénes compte les années de sa vie.

On voit dans ce propos une image bien vive d'une partie destinée à la célébration d'un jour de *naissance* ; il ne s'agit pas de savoir, si elle étoit conforme à l'esprit de l'institution ; sans doute que ce vin délicieux, cette parure galante, cette propreté, ce luxe, cette liberté d'esprit que le poëte recommande à Philis, plus dangereuse que la passion même ; enfin, cette troupe de jeunes filles & de jeunes garçons n'étoient guère appellés dans les fêtes religieuses, où on songeoit sérieusement à honorer les dieux.

Le *jour de la naissance* des princes étoit sur-tout un jour consacré par la piété ou par la flatterie des peuples. Leur caractere, la distinction de leur rang & de leur fortune, devenoit la mesure des honneurs & des réjouissances établies à cette occasion. La tyrannie même, bien loin d'interrompre ces sortes de fêtes, en rendoit l'usage plus nécessaire, & dans la dureté d'un regne où chacun craignoit de laisser échapper ses sentimens, on entroit avec une espece d'émulation dans toutes les choses dont on pouvoit se servir pour couvrir la haine qu'on portoit au prince ; tous ces signes équivoques d'amour & de respect, n'empêcherent pas que les empereurs n'en fussent extrèmement jaloux. Suétone remarque que Caligula fut si piqué de la négligence des consuls, qui oublierent d'ordonner la célébration du jour de sa *naissance*, qu'il les dépouilla du consulat, & que la république fut trois jours sans pouvoir exercer l'autorité souveraine.

Ces honneurs eurent aussi leur contraste : on mit quelquefois avec cérémonie au rang des jours malheureux, le jour de la *naissance*, & c'étoit-là la marque la plus sensible de l'exécration publique. La mémoire d'Agrippine, veuve de Germanicus, fut exposée à cette flétrissure, par l'injustice & la cruauté de Tibere. *Diem quoque natalem ejus, inter nefastos suasit.* C'est à ce sujet que M. Racine, si exact dans la peinture des mœurs, fait dire par Narcisse à Néron, en parlant de Britannicus & d'Octavie.

Rome sur les autels prodiguant les victimes,
Fussent-ils innocens, leur trouvera des crimes ;
Et saura mettre au rang des jours infortunés,

Ceux où jadis la sœur & le frere sont nés.
(*D. J.*) Act. IV. scen. 4.

Naissance, (*Archit. civile.*) c'est l'endroit où un corbeau, une voûte, une poutre, ou quelque chose, en un mot, commence à paroître.

Naissance de colonne. C'est la partie de la colonne qui joint le petit membre quarré en forme de listel, qui pose sur la base de la colonne & qui fait le commencement du fust. On la nomme aussi *congé*.

Naissance de voûte. C'est le commencement de la courbure d'une voûte, formé par les retombées ou premieres assises, qui peuvent subsister sans ceintre.

Naissances d'enduits. Ce sont dans les enduits, certaines plates-bandes au circuit des croisées & ailleurs, qui ne sont ordinairement distinguées que par du badigeon, des panneaux de crépi, ou d'enduit qu'elles entourent. (*D. J.*)

Naissance, (*Jardinage.*) est le commencement de la broderie d'un parterre : ce peut être aussi l'endroit d'où part un rinceau, une palmette, un fleuron, *&c.*

Naissance d'une jument, (*Maréc.*) *V.* Nature.

Naissant, adj. *en terme de Blason*, se dit d'un lion, ou autre animal, qui ne montre que la tête, les épaules, les piés, & les jambes de devant avec la pointe de la queue, le reste du corps demeurant caché sous l'écu, sous la fasce, ou sous le second du coupé, d'où il semble naître ou sortir. *Voyez les Planches de Blason.*

Naissant differe d'*issant*, en ce que dans le premier cas, l'animal sort du milieu de l'écu, & que dans le second, il sort du fond de l'écu. *Voyez* Issant.

Le pere Menestrier veut que *naissant* se dise des animaux qui ne montrent que la tête, comme sortant de l'extrémité du chef ou du dessus de la fasce, ou du second du coupé.

La baume de Suze en Dauphiné, d'or à trois chevrons de sable, au chef d'azur, chargé d'un lion *naissant* d'argent.

NAITRE, v. neut. (*Gram.*) venir au monde. S'il falloit donner une définition bien rigoureuse de ces deux mots, *naître* & *mourir*, on y trouveroit peut-être de la difficulté. *Ce que nous en allons dire est purement systématique.* A proprement parler, on ne *naît* point, on ne meurt point; on étoit dès le commencement des choses, & on sera jusqu'à leur consommation. Un point qui vivoit s'est accru, développé, jusqu'à un certain terme, par la juxtaposition successive d'une infinité de molécules. Passé ce terme, il décroît, & se résout en molécules séparées qui vont se répandre dans la masse générale & commune. La vie ne peut être le résultat de l'organisation; imaginez les trois molécules *A*, *B*, *C*; si elles sont sans vie dans la combinaison *A*, *B*, *C*, pourquoi commenceroient elles à vivre dans la combinaison *B*, *C*, *A*, ou *C*, *A*, *B*? Cela ne se conçoit pas. Il n'en est pas de la vie comme du mouvement; c'est autre chose : ce qui a vie a mouvement; mais ce qui se meut ne vit pas pour cela. Si l'air, l'eau, la terre, & le feu viennent à se combiner, d'inerts qu'ils étoient auparavant, ils deviendront d'une mobilité incoercible; mais ils ne produiront pas la vie. La vie est une qualité essentielle & primitive dans l'être vivant; il ne l'acquiert point; il ne la perd point. Il faut distinguer une vie inerte & une vie active : elles sont entre elles comme la force vive & la force morte : ôtez l'obstacle, & la force morte deviendra force vive : ôtez l'obstacle, & la vie inerte deviendra vie active. Il y a encore la vie de l'élément, & la vie de l'agrégat ou de la masse : rien n'ôte & ne peut ôter à l'élément sa vie : l'agrégat ou la masse est avec le tems privée de la sienne; on vit en un point qui s'étend jusqu'à une certaine limite, sous laquelle la vie est circonscrite en tout sens; cet espace sous lequel on vit diminue peu-à-peu; la vie devient moins active sous chaque point de cet espace; il y en a même sous lesquels elle a perdu toute son activité avant la dissolution de la masse, & l'on finit par vivre en une infinité d'atomes isolés. Les termes de vie & de mort n'ont rien d'absolu; ils ne désignent que les états successifs d'un même être; c'est pour celui qui est fortement instruit de cette philosophie, que l'urne qui contient la cendre d'un pere, d'une mere, d'un époux, d'une maîtresse, est vraiment un objet qui touche & qui attendrit : il y reste encore de la vie & de la chaleur : cette cendre peut peut-être encore ressentir nos larmes & y répondre; qui sçait si ce mouvement qu'elles y excitent en les arrosant, est tout-à-fait dénué de sensibilité? *Naître* a un grand nombre d'acceptions différentes : l'homme, l'animal, la plante, *naissent*; les plus grands effets *naissent* souvent des plus petites causes; les passions *naissent* en nous, l'occasion les dévelope, *&c.*

NAIVETÉ une, NAIVETÉ la, s. f. (*Gram.*) il faut que les étrangers apprennent la différence que nous mettons dans notre langue entre la *naïveté*, & une *naïveté*.

Ce qu'on appelle une *naïveté*, est une pensée, un trait d'imagination, un sentiment qui nous échappe malgré nous, & qui peut quelquefois nous faire tort à nous-mêmes. C'est l'expression de la vivacité, de l'imprudence, de l'ignorance des usages du monde. Telle est la réponse de la femme à son mari agonisant, qui lui désignoit un autre époux : *prends un tel, il te convient, crois-moi : Hélas*, dit la femme, *j'y songeois.*

La *naïveté* est le langage du beau génie, & de la simplicité pleine de lumieres; elle fait les charmes du discours, & est le chef-d'œuvre de l'art dans ceux à qui elle n'est pas naturelle.

Une *naïveté* sied bien à un enfant, à un villageois, parce qu'elle porte le caractere de la candeur & de l'ingénuité; mais la *naïveté* dans les pensées & dans le style, fait une impression qui nous enchante, à proportion qu'elle est la peinture la plus simple d'une idée, dont le fonds est fin & délicat; c'est pour cela que nous goûtons ce madrigal de Chapelain.

Vous n'écrivez que pour écrire
C'est pour vous un amusement,
Moi qui vous aime tendrement
Je n'écris que pour vous le dire.

Nous mettons enfin de la différence entre le *naturel* & le *naïf*; le *naturel* est opposé au *recherché*, & au *forcé*; le *naïf* est opposé au *réfléchi*, & n'appartient qu'au sentiment. Tel que cet aimable rougeur, qui tout-à-coup, & sans le consentement de la volonté, trahit les mouvemens secrets d'une ame ingénue. Le *naïf* échappe à la beauté du génie, sans que l'art l'ait produit; il ne peut être ni commandé, ni retenu. (*D. J.*)

NAKIB, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Turcs nomment un officier fort considéré, dont la fonction est de porter l'étendart de Mahomet. Il n'est point inférieur au muphti même; cette dignité est toûjours conférée par le sultan à un des émirs descendans de la fille de Mahomet; & sans son consentement, le prince n'oseroit offenser ni faire du mal à aucun des émirs; le sultan a soin de ne pas laisser un personnage de cette importance jouir long-tems d'une dignité si incommode à son despotisme; il change souvent de *nakib*, mais il ne lui en ôte que l'exercice; les émolumens lui restent comme les fruits d'un caractere indélébile. *Voyez* Cantemir, *Histoire ottomane.*

NAKOUS, s. m. (*Musique égyptienne.*) instrument de musique d'Egypte : il est fait de deux plaques de cuivre de différentes grandeurs, depuis deux

pouces jusqu'à un pié de diametre. Elles sont fermement attachées par des cordes dans le milieu, & on les frappe l'une contre l'autre pour battre la mesure. On fait usage de cet instrument dans les églises des Cophtes, & dans les processions musulmanes. *Voyez* POCOK. (*D. J.*)

NALBANE, (*Géog.*) montagne de Perse à une petite lieue de la ville d'Amadan. Le sieur Paul Lucas dit des merveilles sur les herbes médicinales qu'elle produit, sur la bonté de son air, & les agréables odeurs qu'on y respire. (*D. J.*)

NALI, f. m. (*Commerce.*) sorte de poids des Indes orientales. *Voyez* NALI, *Dictionnaire de Commerce.* (*G*)

NALUGA, f. m. (*Hist. nat. Bot.*) nom d'un arbrisseau baccifere qui croît au Malabar, & fleurit deux fois l'an; sa racine prise en décoction, calme les douleurs d'estomac, la colique, & les tranchées; la décoction de son bois étanche la soif; ses feuilles broyées, torréfiées, & appliquées sur la tête, soulagent dans le vertige & dans la foiblesse du cerveau; la vapeur de sa décoction suspend les douleurs de la goutte; le suc exprimé de ses feuilles tendres pris en boisson, aide la digestion.

NAMANTIN, f. m. *voyez* LAMANTIN.

NAMAQUAS, (*Géog.*) nation d'Afrique, sur la côte occidentale, entre l'Ethiopie & le cap de Bonne-Espérance. Quelques hollandois découvrirent les *Namaquas* en 1632, & leur firent des présens pour se les attacher. (*D. J.*)

NAMAZ, f. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Mahométans nomment les prieres qu'ils sont obligés par leurs lois de faire tous les jours; elles se répetent cinq fois en vingt-quatre heures. Les Turcs sont si scrupuleux, qu'ils croient que si on manque à une de ces prieres à l'heure marquée, il est inutile de la réciter après. Les armées font leurs prieres très-régulierement; mais on peut y manquer sans pécher, lorsque la bataille est commencée, parce qu'ils croient que de tuer des chrétiens, est une action plus méritoire encore que de prier. Tel est l'aveuglement où porte l'esprit d'intolérance.

Le vendredi on fait six prieres, & on les appelle *salah namazi. Voyez* Cantemir, *Hist. ottomane.*

NAMBI, (*Hist. nat. Botan.*) espece de plante américaine dont la feuille est large, & qui a la forme d'un arbrisseau assez touffu; elle porte à l'extrémité de ses rameaux des baies, ou un fruit assez semblable à des cerises : la graine en est ovale, d'une couleur grise. Cette plante croît naturellement dans les bois; on la cultive aussi dans les jardins; elle est d'un goût aromatique & pénétrant. On lui attribue plusieurs vertus, comme de fortifier l'estomac, d'être sudorifique, de soulager les douleurs de la pierre, de la vessie, *&c.*

NAMBOURIS, (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on nomme chez les Malabares le premier ordre du clergé, dans lequel il y a une hiérarchie. Les *nambouris* exercent dans quelques cantons l'autorité souveraine & sacerdotale à-la-fois : dans d'autres endroits les souverains séculiers ne laissent pas d'être soumis à l'autorité spirituelle des *nambouris*, & même des bramines, qui sont des prêtres du second ordre. Les prêtres du troisieme ordre se nomment *buts* : ces derniers sont regardés comme des sorciers, & le peuple a pour eux une très-grande vénération.

NAMBU, (*Géog.*) province du Japon, dans la grande île Niphon : c'est la plus septentrionale de toutes, & elle a un bon port sur la mer du Japon. (*D. J.*)

NAMDUI, (*Hist. nat.*) c'est une espece d'araignée qui se trouve au Brésil; elle est fort longue, & brillante comme de l'argent. A la partie antérieure qui est fort petite, elle a huit pattes de la longueur du doigt, qui sont d'un brun rouge. On dit que sa morsure est dangereuse : dans les fievres quartes on suspend cette araignée au cou du malade, & l'on prétend qu'elle attire le venin de la maladie.

NAMPS, f. m. pl. (*Jurisprud.*) est un terme usité principalement dans la coutume de Normandie, qui signifie *meuble saisi*. Ce mot vient de *nantir*, qui dans la coutume de Normandie, veut dire *saisir* & exécuter des meubles & autres choses mobiliaires. *Namps* paroît un diminutif de *nantissement* : l'édit de François I. de 1540, distingue deux sortes de *namps* ou meubles : les uns vifs, ce sont les bestiaux : les autres morts, qui comprennent tous les autres meubles de quelque qualité & valeur qu'ils soient.

Le titre 4 de la coutume de Normandie est intitulé *de délivrance de namps*. Elle ordonne que si le seigneur ayant saisi les *namps* de son vassal est refusant de les délivrer à caution ou plege, le sergent de la querelle, c'est-à-dire le sergent ordinaire de l'action & du lieu où la contestation est pendante, peut les délivrer à caution, & assigner les parties aux prochains plaids ou assises.

Les *namps* saisis doivent être mis en garde sur le fief & en lieu convenable où ils n'empirent point, & où celui à qui ils appartiennent, puisse aller une fois le jour pour leur donner à manger; ce qui s'entend si ce sont des *namps vifs*. Les seigneurs doivent avoir un parc pour garder ces *namps vifs* quand il s'agit des droits de la seigneurie. *Voyez le titre 4 de la coutume de Normandie, & les commentateurs sur cet article*, & *le gloss.* de M. de Lauriere, au mot *Namps.* (*A*)

NAMUR, COMTÉ DE, (*Géog.*) province des Pays-bas, avec titre de comté. Elle est bornée du côté du nord par le Brabant wallon; à l'orient par l'évêché de Liége; au midi par le même évêché, & par la terre d'Agimont, entre Sambre & Meuze; à l'occident par le pays entre Sambre & Meuze qui dépend de Liége, & de ce côté-là elle touche au Hainaut.

Le comté de *Namur*, autrefois partie du pays des Eburons & des Tongriens, fut mis sous la seconde Germanie par les Romains. Il fut ensuite occupé par les François, qui le mirent sous le royaume d'Austrasie. Ce royaume ayant été conquis par Othon le Grand, & possédé par son fils & son petit-fils, ils y établirent des ducs, & entre autres, Charles, frere de Lothaire, roi de France. Ermengarde, fille de Charles, ayant épousé l'an 1000 un seigneur nommé *Albert*, il fut premier comte de *Namur*. Jean de Flandre, dernier comte de cette province, vendit tous ses biens l'an 1421 à Philippe duc de Bourgogne. Ce comté porté dans la maison d'Autriche par le mariage de Marie de Bourgogne, y est encore aujourd'hui.

Le territoire du comté de *Namur*, est arrosé de la Meuse, de la Sambre, & de la Méhagne. Il est rempli de forêts, sur-tout dans sa partie méridionale : il renferme les villes de *Namur*, Charleroi, Charlemont, Mariembourg, Bouvine, Walcourt. On les divise en sept bailliages.

Les états du comté de *Namur* sont composés du clergé, de la noblesse, & des députés des villes. L'évêque de *Namur* est le chef de l'état ecclésiastique, & le gouverneur de la province est le chef de la noblesse; les états ne s'assemblent que lorsque le souverain l'ordonne; mais chaque corps choisit ses députés. (*D. J.*)

NAMUR, (*Géog.*) en latin moderne *Namucum*, & dans la suite *Namurcum*, forte ville des Pays-Bas, capitale du comté de *Namur*, avec un évêché suffragant de Cambray. Louis XIV. la prit en 1692. Guillaume III. roi d'Angleterre la reprit en 1695; le feld-maréchal Auwerkerque la bombarda en 1704.

Elle fut cédée à la maison d'Autriche par la paix d'Utrecht en 1713, & la garde en fut confiée aux Etats-Généraux par le traité de Barrieres; Louis XV. la prit en 1746, & la rendit par le traité d'Aix-la-Chapelle. Elle est entre deux montagnes, au confluent de la Meuse & de la Sambre, à cinq lieues S. O. de Huy, six N. de Dinant, 10 S. O. de Liége, 10 S. E. de Bruxelles, 10 de Louvain, 12 E. de Mons, 58 N. E. de Paris. *Long.* 22. 32. *lat.* 50. 25. (*D. J.*)

NAN, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Lapons nomment des especes de mouches, communes dans leur pays; ils sont dans l'idée que ces insectes sont des esprits; ils les renferment dans des sacs de cuir, & les portent avec eux, parce qu'ils esperent par leur moyen se garantir des maladies.

NANCHANG, (*Géog.*) ville de la Chine, premiere métropole de la province de Kiangsi. Elle est renommée par le nombre des lettrés qui s'y trouvent. *Long.* 129. 10. *lat.* 29. 13.

NANCY, (*Géog*) ville de France, capitale de la Lorraine, avec une cour souveraine, & un chapitre, dont le chef prend le titre de primat. Elle est divisée en deux villes, la ville vieille & la ville neuve. On voit dans l'église des Cordeliers, les tombeaux des anciens ducs : Charles dernier duc de Bourgogne, prit *Nancy* en 1475. Le duc René le reprit après la bataille de Morat en 1476. Charles l'assiégea de nouveau en 1477, mais il y fut tué, & son armée défaite. Les rois de France depuis Louis XIII. s'en sont souvent rendus les maîtres. Elle fut cédée à la France par le traité de Vienne en 1736, pour en jouir après la mort du roi Stanislas. Nancy est sur la Meuse, à 24 lieues S. E. de Luxembourg, 30 de Strasbourg, 10 S. E. de Metz, quatre N. E. de Toul, neuf S. E. de Pont-à-Mousson, 72 S. E. de Paris. *Longit.* suivant Cassini, 23. 36. 30. *latit.* 48. 40.

Cette ville n'est point le *Nasium* de l'itinéraire d'Antonin; c'est une ville moderne qui n'a pas été connue avant le douzieme siecle. Elle a commencé par un château qui appartenoit à un seigneur nommé *Drogon.* Matthieu I. du nom duc de Lorraine, acquit ce château l'an 1153, pour y faire sa résidence. Thibault comte de Champagne, qui fut depuis roi de Navarre, investit Matthieu II. du nom, duc de Lorraine, de *Nancy*, & de ses dépendances l'an 1220. Depuis la réunion de la Champagne à la couronne, il paroît que les ducs de Lorraine ont toûjours été souverains à *Nancy*, & qu'ils n'ont point reconnu les rois de France ou les comtes de Champagne, pour cette ville ou son territoire.

C'est la patrie de Maimbourg (Louis), jésuite, qui y naquit en 1610, & mourut d'apoplexie à saint Victor, en 1686. Ses œuvres forment 16 volumes *in*-4°. & sont de vrais romans écrits avec du feu & de la rapidité dans le style : on n'en fait point de cas aujourd'hui. Le plus singulier dans la vie du pere Maimbourg, c'est qu'il fut obligé de quitter les Jésuites, pour avoir écrit en faveur du clergé de France; mais le roi le gratifia d'une pension. Son cousin Maimbourg fut un Protée dans ses sentimens de religion. De catholique il se fit protestant, ensuite rentra dans l'Eglise catholique, redevint de nouveau calviniste, & mourut socinien à Londres, vers l'an 1693. On a de lui pendant sa derniere épreuve du Protestantisme, une réponse à l'exposition de la foi catholique de M. Bossuet. (*D. J.*)

NANDI-ERRATAM, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbrisseau des Indes orientales; toutes ses parties sont laiteuses. Si l'on en exprime le suc, qu'on le mêle avec de l'huile, & qu'on en frotte la tête, il guérira les maladies des yeux. Sa racine gardée dans la bouche calme le mal de dent; bouillie dans l'huile, elle fournit un fort bon onguent pour toutes les affections de la tête, sur-tout pour les douleurs. Broyée & prise dans l'eau, elle tue les vers; broyée avec du jus de limon & distillée dans les yeux, elle les nettoye. Ray, *hist. plant.*

NANDSTOKF, (*Hist. nat. Botan.*) c'est un arbrisseau du Japon d'environ la hauteur d'une coudée, qui de loin a l'apparence d'un roseau. Ses branches sont disposées l'une vis-à-vis de l'autre, & s'étendent à angles droits. Ses feuilles sont longues d'un pouce & demi, & figurées comme celles du saule. Ses fleurs sont blanches, à cinq petales, semblables à celles du *solanum* ligneux, & ne durent qu'un jour. Ses baies sont rouges, de la grosseur d'un pois, & contiennent deux semences de figure hémisphérique.

NANDUBANDAGAR, (*Géogr. anc.*) ville de l'Inde en-deçà du Gange, selon Ptolomée, *lib. VII. c. j.* qui la place dans la Sandrabatide.

NANÉE, s. f. (*Mytholog.*) c'étoit la lune ou la Diane des Perses, du-moins la même divinité qu' Anaïtis. Antiochus VII. fils de Démétrius Soter, étant passé en Perse dans l'intention de piller le temple de la déesse, il déclara qu'il venoit l'épouser & recevoir les richesses qu'elle pouvoit avoir, & qui devoient faire partie de son douaire : alors les prêtres de *Nanée* feignirent d'entrer dans ses vûes, l'admirent dans l'enclos du temple où étoient les trésors de la déesse; & en ayant fermé les portes, ils l'assommerent, avec quelques-uns des gens qui l'accompagnoient, d'une grêle de pierres qu'ils firent pleuvoir sur eux, par une ouverture du lambris : *Cecidit in templo* Naneæ, *consilio deceptus sacerdotum* Naneæ. C'est ainsi que l'auteur des livres des Maccabées raconte la mort de ce prince, *liv. II. ch. j. v. 13. & suiv.* mais les historiens profanes, Appien, Justin & autres, rapportent qu'il fut tué dans un combat contre les Parthes, l'an 130 avant Jesus-Christ. (*D. J.*)

NANFIO, (*Géog.*) en grec ἀναφὴ; île de l'Archipel vers la mer de Candie. C'est une de ces îles qui faisoient partie du duché de Naxie, sous les princes des maisons de Sanudo & de Crispo. Strabon nous apprend que le premier nom de l'île de *Nanfio* a été *Membliaros*, nom qui lui vint de Membliarès, parent de Cadmus, qui s'établit à Thera, au lieu de suivre les aventures de ce héros. *Nanfio* ne fut appellée *Anaphé* qu'à l'occasion des Argonautes, qui la découvrirent après une tempête horrible qui les jetta au fond de l'Archipel. La découverte ne fut pas grande, car l'île n'a que 16 milles de tour, point de port, & des montagnes toutes pelées; elles fournissent cependant de belles sources, capables de porter la fécondité dans les campagnes, pour peu qu'on sût les employer utilement.

Les habitans de *Nanfio* sont tous du rit grec, & soumis à l'évêque de Siphuo : on n'y voit ni turcs ni latins; le cadi & le vaivode sont ambulans. En 1700 ils payerent cinq cens écus pour toutes sortes de droits, la capitation n'y étant qu'à un écu & demi par tête. Leur fainéantise est blâmable, & tout leur négoce consiste en oignons, en cire & en miel; ils n'ont de vin & d'orge que pour leur entretien. Quant au bois, il n'y en a pas assez pour faire rôtir les perdrix qu'on y pourroit manger; la quantité de cette espece de gibier est si prodigieuse, que pour conserver les blés, on amasse par ordre des consuls tous les œufs qu'on peut trouver vers les fêtes de Pâques, & l'on convient qu'ils se montent ordinairement à plus de dix ou douze mille. On les met à toutes sortes de sausses, & sur-tout en omelettes; cependant malgré cette précaution, on ne peut pas faire un pas dans l'île sans voir lever des perdrix. La race en est ancienne; elles sont venues d'Astypalia ou Stampalia, s'il en faut croire Hégésander. Un habitant

d'Aftypalia n'en porta qu'une paire à Anaphé, mais elle multiplia prodigieufement ; c'eft depuis ce tems-là qu'on s'eft avifé d'en caffer les œufs. *Longit.* 43. 55. *lat.* 36. 15. (*D. J.*)

NANGASAKI, (*Géog.*) ville impériale du Japon, à l'extrémité occidentale de l'île de Ximo, dans la province de Figen, avec un bon port fréquenté par les Hollandois & les Chinois. C'eft une très-grande ville & fort peuplée : on lui donne trois quarts de lieue de longueur, & prefqu'autant de largeur.

Les étrangers demeurent hors de la ville dans des endroits féparés, où ils font épiés comme des perfonnes fufpectes. Il y a environ 62 temples tant au-dedans qu'au-dehors de la ville ; dans ce nombre il y en a 50 en l'honneur des idoles étrangeres, dont le culte a été apporté d'outre-mer. Ces temples font non-feulement confacrés à la dévotion, mais ils fervent encore aux récréations & aux plaifirs ; c'eft pourquoi ils font accompagnés de jardins, d'allées & d'appartemens. Après les temples, les lieux les plus fréquentés font les maifons de débauche ; il y a un quartier entier qui leur eft deftiné, & qui contient les plus jolies maifons de particuliers, toutes habitées par des courtifannes.

Le havre de *Nangafaki* commence au nord de la ville ; il y a rarement moins de 50 navires dans le port, dont la plûpart font des joncs de la Chine, outre quelques centaines de bateaux de pêcheurs & autres petits bâtimens. L'ancrage eft au bout de la baie, à une portée de moufquet de la ville. Elle eft fans château, fans murailles, fans fortification, fans aucune défenfe. Trois rivieres la traverfent, & cependant elles ne donnent pas quelquefois affez d'eau pour arrofer les champs de riz, & pour faire aller quelques moulins. *Voyez* de plus grands détails dans Koempfer. *Long.* fuivant le même Koempfer, 151. *lat.* 32. 36. *Long.* fuivant Harris, 145d. 16'. 15''. & fuivant le P. Spinola, 146. 17. 30. *lat.* fuivant ce dernier, 23. 43. Mais je m'en tiendrois plus volontiers à l'eftimation de Koempfer. (*D. J.*)

NANGIS, (*Géog.*) petite ville de France dans la Brie, diocèfe de Sens, avec titre de marquifat : elle eft à 14 lieues de Paris. *Long.* 20. 58. *lat.* 48. 33.

C'eft la patrie de Louis Carré, fils d'un bon laboureur. Son pere vouloit qu'il fût eccléfiaftique, pour le fauver de l'indigence, mais il aima mieux tomber dans l'indigence que de fe faire eccléfiaftique. Le P. Mallebranche le prit pour écrire fous lui ; il devint métaphyficien, géometre, & de l'académie des Sciences. Il a donné le premier corps d'ouvrage qui ait paru fur le calcul intégral ; il eft vrai qu'il y commit plufieurs fautes, mais il les reconnut fans détour. Il mourut en 1711, âgé de 48 ans ; il fit l'académie fa légataire univerfelle, c'eft-à-dire qu'il lui laiffa quelques traités qu'il avoit compofés fur des fujets de Phyfique & de Mathématique. (*D. J.*)

NANKIN, (*Géogr.*) autrement *Kiangning*, fameufe ville de la Chine dans la province du même nom, dont elle eft la premiere métropole. Selon les Chinois, elle furpaffoit toutes les villes du monde en magnificence, en beauté & en grandeur, quand les empereurs y tenoient leur cour. Aujourd'hui elle eft fort déchûe de fon ancien état, quoiqu'on dife qu'il y a autant de monde qu'à Pekin : on en fait monter le nombre à un million d'habitans. Le palais impérial, qui avoit une lieue de circuit, n'eft plus qu'une mafure de ruines. *Long.* fuivant Caffini, 155. 55'. 30''. *lat.* 32. 7'. 45''.

NANNETES, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule Celtique au diocèfe de Nantes, felon Jules-Céfar, *l. III. c. jx.* Prefque tous les autres écrivains difent *Namnetes* au lieu de *Nannetes.* Strabon, *l. IV.* les met dans l'Armorique, aux frontieres de l'Aquitaine. Ce font les Ναμνῆται, *Namnetæ* de Ptolomée, *l. II. c. viij.* & leur ville s'appelloit *Condivienum.* Elle étoit fituée fur la Loire, au lieu où eft aujourd'hui la ville de Nantes. Dans le moyen âge, comme cela eft arrivé à beaucoup d'autres villes, celle de *Condivienum* perdit fon ancien nom pour prendre celui du peuple ; & non-feulement on l'appella *civitas Namnetum* & *civitas Namnetica*, mais même on fe contenta de l'appeller fimplement *Namnetes* ou *Namnetæ*, comme Ptolomée, d'où s'eft formé le nom vulgaire de Nantes. *Voyez* NANTES. (*D. J.*)

NANNIEST, PIERRE DE, (*Hift. nat.*) pierre précieufe fort finguliere, découverte en 1752 à *Nanniest* en Moravie, & dont M. de Jufti a le premier donné la defcription dans un ouvrage allemand qui a pour titre : *Nouvelles vérités relatives à l'hiftoire Naturelle*, &c. *partie I.*

Cette pierre eft d'un blanc de lait, très-peu tranfparente, & même tout-à-fait opaque, pour peu qu'on lui laiffe d'épaiffeur. Elle eft entierement traverfée par des raies d'un brun rougeâtre, qui approche fouvent de la couleur de l'améthyfte : ces raies, qui ne font pas plus larges que la moitié d'une paille, ont pénétré toute la pierre ; & un lapidaire de Vienne qui étoit préfent à la découverte, a affuré M. de Jufti que ces raies ou lignes marchoient parallélement, & comme fi on les eût tracées avec une regle l'efpace de dix à douze piés, & continuoient, fuivant toute apparence, à s'étendre de même dans toute la couche dont cette pierre eft compofée. Comme le blanc de cette pierre a de la largeur, le comte de Haugwitz, qui en eft le propriétaire, en a fait tailler & polir des morceaux, pour en faire des tables, des guéridons, *&c.* De plus, toute la pierre eft remplie de petits grenats qui lui font fi fortement attachés, qu'ils ne s'en détachent point, & qu'ils prennent le poli avec elle. Cette pierre prend un très-beau poli ; elle eft plus dure que le marbre, mais elle l'eft moins que l'agathe ou la chalcédoine ; elle ne peut point être mife au rang des marbres, vû qu'elle ne fait aucune effervefcence avec les acides ; elle ne fait point feu lorfqu'on la frappe avec un briquet ; fon tiffu differe de celui du fpath, & fa dureté n'eft point auffi grande que celle du porphyre, du jafpe ou du caillou : d'où M. de Jufti conclud que c'eft une pierre d'une nouvelle efpece. (—)

NANQUE, f. m. (*Comm.*) c'eft le plus petit poids des cinq dont on fe fert parmi les habitans de Madagafcar, pour pefer l'or & l'argent : il ne pefe que dix grains, au-deffus font le fompi, le vari, le facare & le nanqui. *Voyez* SOMPI, *&c. Dictionnaire de Commerce.* (*G*)

NANQUI, f. m. (*Comm.*) c'eft auffi un des cinq poids dont les habitans de l'île Dauphine ou Madagafcar en Afrique fe fervent pour pefer l'or & l'argent ; il n'a au-deffous de lui que le nanque, qui vaut fix grains, & au-deffus le fompi, le vari & le facare, dont le fompi, qui eft le plus fort, revient à la dragme ou gros, poids de l'Europe ; le *nanqui* en eft le demi-fcrupule. *Voyez* SOMPI, SCRUPULE. *Dictionnaire de Commerce.* (*G*)

NANSOO, (*Hift. nat. Botan.*) c'eft une plante du Japon à grandes feuilles pointues, dont les baies font très-chaudes : c'eft ce qu'on appelle *dracunculus.*

NANTERRE, (*Géog.*) en latin moderne *Neptodurum* ou *Nemetodurum*, bourg à deux lieues de Paris, connu par la naiffance de fainte Génevieve, morte en 511 à Paris, dont elle eft la patrone. La tradition veut ridiculement que cette fainte fût une payfanne, une gardeufe de moutons. Plufieurs peintres ont été fideles à nous la repréfenter en bergere, avec un bavolet, une quenouille à la main, & gardant un troupeau ; mais l'exhortation que lui fit faint Germain, évêque d'Auxerre, de renoncer à la *bra-*

verie, & de ne plus porter à l'avenir aucun bijou; seroit une exhortation risible, si elle avoit été adressée à une pauvre paysanne. Il est cependant vrai que nous ne savons rien de la vie de cette illustre sainte: les tems sont trop éloignés, & dans le v. siecle nos plus savans chrétiens, nos évêques se bornoient à prédire l'avenir par l'inspection de la sainte-Ecriture. Toutefois *Nanterre* a gagné dernierement, par la naissance de sainte Génevieve, l'établissement d'un college, où les religieux de son nom instruisent la jeunesse. (*D. J.*)

NANTÈS, Comté de, (*Geog.*) ou pays *Nantois*; il est divisé en deux parties par la Loire: on nomme l'une la *partie d'outre-Loire*, & l'autre la *partie d'en-deçà la Loire*. Cette derniere a été réunie à la Bretagne il y a plusieurs siecles. La capitale de tout le pays Nantois est *Nantes*, dont nous parlerons ci-apres. Il y a dans le comté Nantois une redevance seigneuriale appellée la *quintaine*. *Voyez* Quintaine.

Nantes, (*Géogr.*) ancienne, riche & considérable ville de France, la seconde de la Bretagne, avec un évêché suffragant de Tours, & une université. Elle est à 15 lieues S. O. d'Angers, 27 N. O. de la Rochelle, 87 S. O. de Paris, 23 S. E. de Rennes. *Long.* suivant Cassini, *15. 52. 45. lat. 47. 13. 10.*

Cette ville, que les Latins appellent *Condivienum, civitas Namnetum, Namneta*, est sur la Loire & l'Ardre, ce qui lui donne une heureuse situation pour le commerce, aussi en fait-elle un des plus considérables du royaume. C'est une ville fort ancienne, dont Strabon, César, Pline & Ptolomée font mention. Elle a été souvent la résidence des ducs de Bretagne: ils demeuroient dans le château S. Hermine, qui subsiste encore.

On dit que saint Clair fut le premier évêque de *Nantes*, vers l'an 277; cependant il n'est point parlé de ses successeurs avant Nonnechius, qui assista en 468 au concile de Vannes. Cet évêché vaut 35 à 40 mille livres de revenu. On y compte 212 paroisses & huit abbayes.

L'université de *Nantes* fut fondée vers l'an 1460, mais c'est l'université du commerce qui brille dans cette ville; ils arment tous les ans plusieurs vaisseaux pour la traite des Negres dans les colonies françoises. Le débit de toutes sortes de marchandises est plus aisé & plus vif à *Nantes* que dans les autres villes du royaume. Ils ont avec les négocians de Bilbao une société particuliere qui s'appelle *la contractation*, & dont le tribunal réciproque est en forme de jurisdiction consulaire.

Le comté de *Nantes* est divisé en deux parties par la Loire; l'une qu'on nomme *la partie d'outre-Loire*; est à gauche en descendant la riviere, & celle d'en-deçà la Loire est à la droite.

On fait du sel en très-grande quantité dans le pays Nantois, soit à la baie de Bourgneuf, soit dans les marais salans de Guérande & du Croisic.

Anne de Bretagne, dont on connoît l'histoire, naquit à *Nantes* en 1476, & mourut en 1513. La destinée de cette princesse, comme le remarque M. le président Hénault, a été fort étrange. Elle fut femme de Charles VIII. en faisant une espece de divorce avec Maximilien, qu'elle avoit épousé par procureur, & elle ne se maria avec Louis XII. qu'après un autre divorce de ce prince avec Jeanne sa premiere femme. Il avoit épousé celle-ci avec des protestations de la violence que Louis XI. lui avoit faite. A la mort de Charles VIII. il demanda au pape que son mariage fût déclaré nul; & sur l'affirmation que fit Louis XII. qu'il n'avoit eu aucun commerce avec Jeanne, la nullité fut prononcée. On a dit que l'inclination de Louis XII. avoit décidé son mariage avec Anne de Bretagne; mais Varillas, dont il ne faut pas toujours rejetter l'autorité, pense que ce pouvoit bien être autant un coup politique qu'une affaire de passion. Il étoit porté, par le traité conclu avec les états de Bretagne, que si Charles VIII. mouroit sans enfans avant la duchesse, elle épouseroit son successeur.

On nous a beaucoup vanté l'esprit, la beauté (cela se peut) & la piété d'Anne de Bretagne; c'est-là une autre affaire. Je sais bien qu'elle fonda les Bons-hommes, & qu'elle blâma la guerre que le roi fit au saint Pere; mais on m'avouera que sa haine implacable contre le maréchal de Gié & la comtesse d'Angoulême, n'étoit pas trop chrétienne.

M. Hénault parle d'une autre chose singuliere touchant Louis XII. & Anne de Bretagne. Elle avoit aimé Louis XII. qu'elle épousa après le décès de son mari; & cependant elle fut si touchée à la mort de Charles VIII. qu'elle porta son deuil en noir, quoique jusque-là les reines l'eussent porté en blanc. D'un autre côté, Louis XII. son second mari, qui porta aussi son deuil en noir contre l'usage, se remaria l'année suivante avec Marie d'Angleterre, pour qui son amour lui coûta la vie. Anne de Bretagne, à la mort de Charles VIII. mit une cordeliere à ses armes, & cet usage s'est conservé.

Nantes n'a pas été trop fertile en gens de lettres, du-moins ma mémoire ne m'en fournit que deux dans le siecle passé, j'entends M. le Pays & M. de la Croze.

Pays (*René le*), poëte françois, naquit à *Nantes* en 1636. Son esprit étoit aisé, vif & agréable; il composoit en vers & en prose avec facilité. En 1664 il publia des lettres & des poésies sous le titre d'*amitiés, amours & amourettes*. Il prit en galant homme la raillerie de M. Despréaux: *Sans mentir le Pays est un bouffon plaisant!* Et il écrivit de Grenoble, où il étoit alors, une lettre badine & assez jolie sur ce sujet. Il fit plus; étant de retour à Paris, il vint voir Despréaux, & soutint toujours son caractere enjoué. M. Despréaux fut d'abord embarrassé de la visite d'un homme qui avoit eu droit de se plaindre de lui; mais M. le Pays le mit à son aise, & ils se séparerent fort amicalement. Il mourut à Paris en 1690, & fut enterré à S. Eustache, où Voiture, dont on le nommoit le *singe*, avoit aussi sa sépulture.

De Veissieres (*Mathurin de la Croze*) né à *Nantes* en 1661, bénédictin à Paris. Sa liberté de penser & un prieur contraire à cette liberté, lui firent quitter son ordre & sa religion. C'étoit une bibliotheque vivante, & sa mémoire passoit pour un prodige. Outre les choses utiles & agréables qu'il savoit, il en avoit étudié d'autres qu'on ne peut savoir, comme l'ancienne langue égyptienne. Il y a de lui un ouvrage fort estimé, c'est l'histoire du christianisme des Indes, en deux volumes *in-12*, imprimé en Hollande en 1724. On y trouve cent choses bien curieuses. Il nous a donné dans cet ouvrage une histoire exacte de la plûpart des communions orientales, entr'autres des chrétiens malabares, qui rejettent la suprématie du pape, nient la transubstantiation, le culte des images, & le purgatoire. Il nous apprend encore que les brachmanes croient l'unité d'un Dieu, & laissent les idoles au peuple. Quand on leur demande pourquoi ils ne rendent point de culte au souverain Créateur, ils répondent que c'est un être incompréhensible & sans figure, duquel l'homme ne peut se former d'idées corporelles. En même tems les guanigueuls, qui sont à proprement parler les sages des Indes, rejettent eux-mêmes le culte des idoles & les cérémonies extérieures. M. de la Croze est mort à Berlin en 1739. (*D. J.*)

NANTEUIL, (*Géogr.*) en latin du moyen âge *Nantogilum, Nantoilum* & *Nantolium*; tous ces mots

barbares viennent de *nant*, vieux mot dont les Gaulois & les Bretons se servoient pour designer une eau courante ou une quantité d'eau qui se ramassoit dans un lieu. Il y a divers villages en France qui s'appellent *Nanteuil*, & quelqu'autres lieux dont le nom formé du mot *nant* ont la même origine. (*D. J.*)

NANTIR, v. act. (*Comm.*) donner des assurances pour le payement d'une dette, soit en meubles, argenterie, soit en effets ou autre nature de biens qu'on met actuellement entre les mains de son créancier. *Dictionn. de Comm. Voyez l'article suivant.* (*G*)

NANTISSEMENT, s. m. (*Jurispr.*) signifie *sûreté & gage.* On donne en *nantissement* des effets mobiliers, des titres & papiers, *&c.* & celui auquel on a donné des effets en *nantissement* n'est point obligé de les rendre qu'en lui payant ce qui lui est dû. *Voyez* GAGE.

Nantissement signifie aussi une espece de tradition feinte & simulée que l'on pratique dans certains pays, à l'effet d'acquérir droit de propriété ou d'hypotheque sur un héritage; c'est pourquoi ces pays sont appellés *coutumes* ou pays de *nantissement*, telles sont les provinces de Picardie & Champagne.

Le *nantissement* se fait de trois manieres:

La premiere est par dessaisine & saisine, autrement par vest & devest; pour cet effet le vendeur ou le débiteur se dépouille de la propriété de l'héritage ès mains du seigneur, & l'acquéreur ou créancier hypothécaire s'en fait ensaisiner par le seigneur du lieu où est situé l'héritage, lequel lui donne un bâton en signe de tradition & de mise en possession. Cette forme de *nantissement* se pratiqua plûtôt dans les ventes que dans les engagemens & obligations des héritages.

La seconde espece de *nantissement* se fait par main assise, c'est-à-dire que le créancier auquel un héritage est obligé, y fait mettre & asseoir la main du roi ou de justice, & fait ordonner par le juge, le débiteur & le seigneur appellés, que la main mise tiendra jusqu'à ce qu'il soit payé de son dû.

La troisieme se fait par prise de possession de l'héritage obligé, lorsque le créancier, en vertu de commission du juge, se fait mettre de fait en possession réelle & actuelle de l'héritage qui lui est hypothéqué, ayant ajourné pour cet effet le débiteur & le seigneur direct. L'acte de cette sorte de prise de possession porte: « Nous avons *nanti*, réalisé & hypothe» qué un tel sur tels & tels héritages, & pour une » telle somme ».

Le *nantissement* produit deux effets.

L'un est que le créancier acquiert un droit réel sur la chose, tellement que l'héritage sur lequel il s'est fait nantir ne peut plus être engagé ni aliéné au préjudice de son dû, & qu'il est préféré à tous autres créanciers hypothécaires qui ne seroient point inscrits sur les registres du *nantissement*, ou qui ne le seroient qu'après lui.

L'autre effet du *nantissement* est que par son moyen le commerce est plus assuré, en ce qu'étant public, celui qui veut prêter avec sûreté peut, par le moyen du *nantissement*, connoître l'état des affaires de celui avec lequel il traite, ou du-moins savoir s'il y a quelque créancier nanti avec lui.

De quelque maniere que le *nantissement* se fasse, il est toujours public; car si c'est par vest ou devest entre les mains du seigneur, celui-ci doit avoir un registre pour ces sortes d'actes, dont il doit donner communication à tous ceux qui y ont recours.

Les *nantissemens* qui se font par main assise ou par mise en possession, sont pareillement publics, car il faut que le créancier se transporte sur les héritages avec un huissier, qui dresse un procès-verbal de la main assise ou de la mise en possession, en conséquence de quoi le créancier obtient une sentence du juge, qui lui en donne acte, le débiteur & le seigneur dûement appellés. On peut par conséquent consulter les registres où sont ces sortes de sentences.

On a tenté plusieurs fois d'établir dans tout le royaume la formalité du *nantissement*, sous prétexte de rendre les hypotheques notoires, & de prévenir les stellionats; mais cela n'a point eu lieu.

Dans les provinces de Vermandois, Picardie & Artois, on pratique une quatrieme espece de *nantissement* par un simple acte, en la forme qui suit: l'acquéreur d'un héritage ou un créancier fait nantir son titre d'acquisition ou de créance, expédié en forme authentique sur les héritages énoncés dans sa requisition, à l'effet d'avoir hypotheque dessus, & qu'il ne soit reçu aucun autre *nantissement*, si ce n'est à la charge de son dû ou vente, & de la priorité de son droit. L'acte de *nantissement* doit être délivré & endossé en ses lettres d'acquisition ou de créance, & doit aussi être enregistré au greffe des lieux où sont assis les héritages.

Dans les coutumes de *nantissemens* les contrats quoique passés devant notaire, n'emportent point hypotheque contre des tierces personnes, s'ils ne sont nantis & réalisés par les officiers des lieux où sont assis les héritages; sans cette formalité ils sont réputés purs personnels & mobiliers.

Les hypotheques notoires & publiques, telles que les hypotheques légales du mineur sur les biens de son tuteur, de la femme sur les biens de son mari & sur ceux de son pere qui a promis de la doter, n'ont pas besoin de *nantissement*, non plus que les dettes privilégiées, les soutes de partage, ni les sentences.

Il faut néanmoins excepter l'Artois, où les sentences n'emportent pas hypotheque, parce que l'ordonnance de Moulins n'y a pas été enregistrée: on n'y connoît pas non plus les hypotheques tacites. *Voyez* Maillart *sur Artois, art. 1. n. 39. art. 72. n. 269. art. 74. n. 265.*

Sur le *nantissement* en général, *voyez* Louet, *lettre* H, *somm. 26.* & *lettre* L. *somm. 25; l'ordonnance de 1539, art. 82*, & M. Bourdin, *sur l'art. 92*; M. le Maitre, *traité des criées, chap xxxj. n. 4*; de Heu, *sur Amiens, art. 139*, & Dumolin, *ibid.* (*A*)

NANTUA, (*Geog.*) petite ville de France, la seconde du Bugey; on la trouve nommée en latin, *Nantuadis, Namtoacum, Nantuacum.* Elle est située entre deux hautes montagnes, à l'extrémité d'un petit lac de même nom, à 9 lieues S. E. de Bourg-en-Bresse. *Long. 33. 19. lat. 46. 8.*

C'est à *Nantua*, dans le prieuré de l'ordre de S. Benoît, que fut enterré Charles le Chauve, mort en 877 à 54 ans, dans un village du mont Cenis. Il fut empoisonné par un juif son médecin, qui avoit toute sa confiance. Ce prince ne fut ni défendre les droits de sa couronne contre les papes, ni ses sujets contre les invasions des Normands. Il regna 38 ans, & avoit été deux ans empereur. (*D. J.*)

NANTWICH, (*Géog.*) petite ville d'Angleterre, remarquable par ses mines de sel. *Long. 14. 28. lat. 53. 12.*

NAOPOURA, (*Géogr.*) ville d'Asie dans l'Indoustan, au royaume de Décan, sur la riviere de Tapti. Le terroir y produit du bon riz, du coton & des cannes de sucre. *Long. 91. 30. lat. 21. 20.*

NAPARIS, (*Géog anc.*) fleuve de la Scythie, & l'un des cinq qui, selon Hérodote, *lib. IV. chap. lxviij.* se jette dans l'Ister.

NAPEES, s. f. (*Mytholog.*) nymphes dans l'antiquité fabuleuse qui présidoient aux forêts & aux collines. Vossius croit qu'elles étoient les nymphes des vallées seulement, parce qu'il tire leur nom du grec ναπος ou ναπη, qui signifie un *lieu humide*, telles que

font ordinairement les vallées. On leur rendoit à peu-près le même culte qu'aux naïades. *Voyez* NAÏADES. (*G*)

NAPEL, f. m. (*Botan.*) c'eft l'efpece d'aconit nommé par Tournefort *aconitum cœruleum*, *I. R. H.* 425; par Moriffon, *aconita fpicâ florum pyramidali*; & par Linnæus, *aconitum foliorum laciniis linearibus*, *superne latioribus*, *linea exaratis*. Hort. Cliffort, 214.

Sa racine qui eft de la groffeur d'un petit navet, noire en dehors, blanchâtre en dedans, produifant fouvent d'autres navets collatéraux, jette plufieurs tiges à la hauteur de trois piés, rondes ordinairement, liffes, remplies de moëlle, roides, difficiles à rompre; elles font garnies depuis le bas jufqu'en haut de feuilles amples, ovoïdes, difpofées alternativement, ou plutôt fans ordre, attachées à des longues queues faites en tuyau, d'un verd obfcur, polies, nerveufes, découpées profondément, ou fubdivifées en beaucoup de lanieres plus remarquables que dans toute autre efpece d'aconit.

Aux fommités des tiges fortent plufieurs fleurs comme en épi, portées chacune fur un pédicule long d'un pouce; elles font compofées de cinq pétales inégaux, dont le fupérieur creufé en façon de cafque, cache deux efpeces de croffe; les deux feuilles latérales plus larges repréfentent les oreillettes, & les deux inférieures la mentonniere d'un heaume; elles font de couleur bleue, rayées & revêtues endedans de quelques poils.

Quand les fleurs font paffées, il leur fuccede des fruits, à plufieurs fourreaux ou gaînes membraneufes, liffes, oblongues, difpofées en maniere de tête, au nombre de trois, quelquefois de quatre & de cinq, renfermant plufieurs femences menues, noires dans leur maturité, anguleufes, chagrinées ou ridées.

Cette plante croît naturellement fur les Alpes, dans la forêt Noire en Siléfie & ailleurs, aux lieux montagneux; on la cultive auffi dans les jardins. Elle fleurit en Mai & en Juin, quelquefois plus tard dans les pays froids, & donne fa graine en Août. Il feroit fans doute prudent de bannir de nos jardins un poifon auffi dangereux que le *napel*, d'autant plus que dans une fi grande abondance de fleurs agréables & falutaires, ou qui du moins ne font point nuifibles, nous pourrions aifément nous paffer de celle-ci. De plus, comme fa racine eft très-vivace, de forte que tranfplantée dans les jardins ou vergers elle y profpere, & y dure fort long-tems, quelque peu de foin qu'on en prenne, il ne faudroit point négliger de la détruire. (*D. J.*)

NAPEL, (*Hift. médec. des végét. vénéneux.*) les Médecins réunis aux Botaniftes, s'accordent à regarder le *napel* & toutes fes parties comme un des plus puiffans poifons de la famille des végétaux; mais c'eft dans les tranfactions philofophiques, *n°.* 432, qu'il faut lire le détail des triftes effets de cette plante fur un homme bien portant qui en avoit mangé dans une falade avec de l'huile & du vinaigre; il en penfa mourir malgré les prompts & bons fecours de la Médecine.

Immédiatement après avoir mangé de cette falade, cet homme fentit une chaleur accompagnée de picotement fur la langue & le palais, avec une irritation dans tout le vifage, qui s'étendit jufqu'au milieu du corps. Ces fymptomes furent bien-tôt fuivis d'une grande foibleffe dans les jointures avec des treffaillemens dans les tendons, & une interception fi fenfible de la circulation du fang, qu'on ne put s'empêcher de foupçonner qu'il étoit empoifonné. Il avala beaucoup d'huile & d'infufion de chardon-béni, qui lui procurerent le vomiffement de tout ce qu'il avoit mangé: cependant les vertiges, l'égarément de la vue, le bourdonnement des oreilles & des fyncopes fuccéderent. Le médecin lui verfa de tems à autre dans la bouche quelques gouttes d'efprit de corne-de-cerf; & dans les intervalles des vomiffemens, il lui faifoit prendre une quarantaine de gouttes de fel volatil & de teinture de fafran dans du vin: enfin il lui prefcrivit du petit-lait avec du vin d'Efpagne & un peu de thériaque. La crife de la maladie fe termina par une douce chaleur, accompagnée d'une fueur modérée & d'un fommeil de quelques heures.

Il paroît que la nature de ce poifon végétal eft d'intercepter la circulation du fang & des efprits, & qu'en conféquence les fels volatils de corne-de-cerf, les vomitifs tempérés, le poffet du vin d'Efpagne, la teinture de fafran & la thériaque conviennent beaucoup pour y porter remede. (*D. J.*)

NAPHTE, f. m. (*Hit. nat. Minéral.*) en latin *naphta*. C'eft le nom que les Naturaliftes donnent à un bitume blanc, tranfparent, très-fluide & léger qui furnage à l'eau. Cette fubftance eft très-inflammable, au point d'attirer le feu même à une certaine diftance; fon odeur eft pénétrante; elle brûle fans laiffer aucun réfidu.

Il eft très-rare de trouver du *naphte* dans cet état de pureté: la fubftance à qui on donne communément ce nom, eft d'un jaune plus ou moins clair; c'eft-à-dire, de la couleur du fuccin, & alors elle ne paroît point fi pure que celle qui eft parfaitement blanche.

Le *naphte* doit fon origine à des arbres réfineux enfevelis fous terre, ainfi que les autres fubftances bitumineufes, le charbon de terre, le jais, le fuccin, *&c.* la feule différence vient de ce que la fubftance qui produit le *naphte* femble avoir été filtrée, fondue &, pour ainfi dire, diftillée dans l'intérieur de la terre; en effet, ce bitume a beaucoup de rapport avec les huiles effentielles que la Chimie tire de certaines plantes. M. Rouelle croit que le *naphte* le plus pur & le plus clair vient du fuccin; felon ce favant chimifte, les embrafemens fouterreins ne fe manifeftent point toujours par des effets fenfibles & éclatans, ils agiffent fouvent paifiblement & fans produire d'éruptions dans le fein de la terre; alors ils peuvent diftiller &, pour ainfi dire, rectifier les fubftances bitumineufes folides qui s'y trouvent, les rendre fluides, les forcer à s'élever & à fuinter au-travers des couches de la terre & des pierres-mêmes, & alors ces fubftances ainfi élaborées fe montrent fous la forme de *naphte*, c'eft-à-dire, d'une huile ténue & légere que l'on trouve quelquefois nageante à la furface des eaux thermales.

Cette conjecture très-vraiffemblable paroît confirmée par plufieurs faits. En effet, on nous apprend que dans le voifinage d'Aftrakan, pour avoir du *naphte*, on n'a que la peine de creufer des puits, qui ne tardent point à fe remplir de ce bitume liquide. On s'en fert dans le pays au lieu d'huile pour le brûler dans les lampes, & même au lieu de bois, qui eft très-rare, pour fe chauffer & pour cuire les alimens. Pour cet effet, on ne fait que jetter fur l'atre des cheminées quelques poignées de terre, on les arrofe de *naphte* auquel on met le feu; il s'allume fur le champ; & avec la précaution de remuer ce mélange, on parvient à cuire les viandes plus promptement qu'on ne feroit avec du bois. Il eft vrai que par ce moyen toutes les maifons fe trouvent remplies de noir-de-fumée & d'une odeur défagréable pour tout autre que des tartares.

A une lieue de l'endroit où font ces puits d'où l'on tire le *naphte*, eft un lieu appellé *Baku*, où le terrein brûle perpétuellement. C'eft un efpace qui a environ un demi-quart de lieue de tour. Le terrein n'y paroît point vifiblement enflammé; pour s'appercevoir du feu il faut y faire un trou d'un demi-pié de profondeur,

profondeur, & alors on n'a qu'à y présenter un bouchon de paille, il s'allumera sur le champ. Les Gaures ou Persans qui adorent le feu & qui suivent la religion de Zoroastre, viennent en cet endroit pour rendre leur culte à Dieu, qu'ils adorent sous l'emblême du feu. C'est-là le feu perpétuel de Perse; il a cela de particulier qu'il ne répand, en brûlant, aucune odeur, & qu'il ne laisse point de cendres. Ce détail est tiré d'une lettre allemande, datée d'Astrakan le 2. de Juillet 1735, & insérée dans un ouvrage de M. Zimmermann, intitulé *Académie minéralogique*.

On trouve encore du *naphte* en plusieurs endroits de la Perse, de la Chine, de l'Italie, & sur-tout aux environs de Modene. On en trouve aussi en Allemagne & en France; mais il n'a que rarement la limpidité & la transparence du *naphte* le plus pur. (—)

NAPITIA, (*Géog. anc.*) ville de la Calabre dans le pays des Brutiens. Scipion Mazella prétend que *Napitia* est aujourd'hui *Pizzo*, château de la Calabre ultérieure au royaume de Naples, dans le golfe Hipponiate, qui est aussi nommé *Napitinus sinus*, vulgairement le *golfe de sainte-Euphémie*, environ à 6 milles nord d'Hipponium.

NAPLES, (*Géogr.*) belle, grande & ancienne ville d'Italie sur un petit golfe. On sait qu'elle est la capitale & la métropole du royaume auquel elle donne son nom, avec un archevêché, une université & des châteaux pour sa défense.

L'avantage de sa situation & la douceur de son climat l'ont toujours fait regarder comme le séjour des délices & de l'oisiveté; *otiosa Neapolis*, c'est l'épithete que lui donne Horace: *In otia natam Parthenopem*, dit Ovide. Les Napolitains étoient autrefois ce qu'ils sont aujourd'hui, épris de l'amour du repos & de la volupté.

Le nom grec de *Naples*, Νέαπολις, veut dire la *nouvelle ville*, pour la distinguer de la petite ville *Palæpolis*, c'est-à-dire *l'ancienne ville*, qui en étoit peu éloignée; ou plutôt les Chalcidiens originaires de l'Attique, envoyerent des colonies en Italie, qui fonderent la ville de Cumes, dont une partie des habitans se détacha bien-tôt après pour élever une autre ville qu'ils nommerent la *ville neuve*. Elle fut appellée *Parthénope*, à cause, disent quelques-uns, de Parthénope fille d'Euméléus roi de Thessalie, qui y mena une colonie des états de son pere. Quoi qu'il en soit, *Naples* passe pour être plus ancienne que la ville de Rome, à laquelle néanmoins elle se soumit. Elle lui garda toujours inviolablement la fidélité, & en reconnoissance, la république & les empereurs la mirent au nombre des villes libres & confédérées.

Malgré les assauts terribles que *Naples* a essuyés, c'est encore une des belles villes du monde, & une des plus également belles. Elle est toute pavée d'un grand carreau d'échantillon. La plûpart de ses maisons sont à toits plats, & d'une structure uniforme. La mer y fait un petit golfe qui l'arrose au midi, & vers le nord elle a de riches côteaux, qui montent insensiblement à la campagne-heureuse. Plusieurs de ses églises sont magnifiques, & enrichies des ouvrages des grands peintres. Le dôme de l'église des Jésuites est de la main de Lanfranc: la Nativité, du Guide, & outre quatre tableaux de la cene, qui sont de l'Espagnolet, d'Annibal Carache & de Paul Véronese, ornent le chœur de l'église de S. Martin.

Mais les richesses prodigieuses ensevelies dans les églises de *Naples*, les dépenses excessives que fait cette ville pour l'entretien du prince & des garnisons, enfin le nombre exorbitant de couvens, de monasteres, de prêtres, de religieux & de religieuses qui fourmillent dans cette ville, la consument & l'appauvrissent tous les jours davantage. Si l'on y compte près de trois cent mille ames, il y en a cinquante mille qui ne vivent que d'herbes, & qui n'ont pour tout bien que la moitié d'un habit de toile. Ces gens-là également pauvres & misérables, tombent dans l'abattement à la moindre fumée du Vésuve. Ils ont la sotise de craindre de devenir malheureux, dit l'auteur de l'*Esprit des lois*; cependant il est difficile de ne pas appréhender que la ville de *Naples* ne vienne à crouler, & à disparoître un jour comme Herculanum. Cette ville est toute creusée par-dessous, & bâtie sur un grand nombre de vastes cavernes, où se trouvent des abysmes d'eau & de matieres combustibles, qui ne peuvent à la fin que s'enflammer, & renverser *Naples* de fond en comble, par quelque affreux tremblement de terre; ajoutez-y le voisinage du volcan & ses terribles éruptions.

Naples arrosée par la petite riviere que les anciens nommoient *Sebethus*, aujourd'hui le *Fornello*, est à 43 lieues S. E. de Rome, 70 N. E. de Palerme, 86 S. E. de Florence, & 120 S. E. de Venise. *Long.* suivant Cassini, *32. 11. 30. lat. 40. 48.*

C'en est assez sur la Parthénope moderne; parlons à présent de quelques gens célebres dans les lettres & dans les arts dont elle a été la patrie; car leurs noms embélissent l'article de cette ville.

Paterculus Caïus (d'autres disent *Publius* ou *Marcus*) *Velleius*, historien latin du premier ordre, naquit, selon les apparences, l'an de Rome 735. Il occupa les emplois qu'il pouvoit se promettre par ses talens distingués & par son illustre naissance. Il fut tribun des soldats, commanda la cavalerie des légions en Allemagne sous Tibere, suivit ce prince pendant neuf ans dans toutes ses expéditions, en reçut des récompenses honorables, & devint préteur de Rome l'année de la mort d'Auguste; c'est ce qu'il nous apprend lui-même avec une tournure qui montre la finesse & la délicatesse de son esprit: *Quo tempore*, dit il, *mihi fratrique meo, candidatis Cæsaris proximè à nobilissimis ac sacerdotibus viris, destinari prætoribus contigit; consecutis ut neque post nos, quemquam D. Augustus, neque ante nos Cæsar commendaret Tiberius.* lib. II. cap. cxxiv.

Il étoit éclairé par des voyages dans les provinces de Thrace, de Macédoine, d'Achaïe, de l'Asie mineure, & d'autres régions encore plus orientales, principalement sur les deux bords du Pont Euxin; on peut juger de-là combien nous devons regretter la perte de l'histoire entiere & étendue qu'il promet si souvent, & qui devoit renfermer toutes ces choses, dont il avoit été non-seulement témoin oculaire, mais en partie exécuteur; cependant dans l'abrégé incomplet de l'Histoire romaine qui nous reste de cet homme célebre, on y apprend beaucoup de particularités, d'autant plus estimables, qu'elles ne se trouvent point ailleurs, soit par le silence des autres historiens, soit par la perte trop ordinaire d'une partie de leurs travaux. Il y marque avec exactitude l'origine des villes & des nouveaux établissemens, & tous ses portraits des grands hommes sont de main de maître.

Son style enchanteur est du beau langage du siecle d'Auguste. Il excelle sur-tout quand il blâme ou loue ceux dont il parle; c'est toujours dans les plus beaux termes & avec les expressions les plus délicates. J'aime beaucoup le discours qu'il met dans la bouche du fils de Tigranes à Pompée pour se le rendre favorable; mais entre toutes les figures de rhétorique dont il se sert, il emploie l'épiphonème à la fin de ses narrations avec tant de grace & de jugement, que personne ne l'a surpassé dans cette partie; comme personne n'a jamais loué plus dignement Cicéron, qu'il le fait dans ce bel endroit de ses écrits, où il avoue que sans un tel personnage, la Grece

vaincue par les armes romaines, auroit pû se vanter d'être victorieuse par la force de l'esprit.

On blâme néanmoins Velleïus Paterculus, & avec raison, d'avoir prostitué sa plume aux louanges d'un Tibere & d'un Séjan; mais voilà ce qui doit toujours arriver aux écrivains qui travailleront pour donner pendant leur vie l'histoire de leur tems, celle des princes, ou de ceux de qui les fils regnent encore.

L'ouvrage de Velleïus Paterculus a été publié pour la premiere fois par Rhénanus en 1520, & depuis lors on en a fait grand nombre d'éditions: je ne les citerai point ici, c'est assez de remarquer que celle de Dodwelt à Oxfort en 1693, *in*-8°. est d'autant meilleure que ses *Annales velleiani* qu'il a mises à la tête, sont un morceau précieux de littérature, par la vaste connoissance de l'antiquité qui s'y rencontre. Mais si nous avons d'excellentes éditions de Paterculus, nous n'avons point de bonnes traductions en aucune langue de cet habile historien. M. Doujat en donna une version françoise en 1679, & suppléa à ce qui manque dans l'original. Il devoit plûtôt songer à perfectionner sa traduction, car il siéroit mal à un chinois, dans mille ans d'ici, de remplir les vuides de l'Histoire de Louis XIV. de Pélisson.

Stace, célebre poëte, né & mort à *Naples*, fleurissoit sous l'empereur Domitien; nous réservons son article au *mot* POEME ÉPIQUE.

Entre les modernes, je trouve d'abord *Majus* (*Junianus*) qui vivoit dans le XV. siecle, & qui ne dédaigna point, quoique gentilhomme, d'enseigner les belles-lettres dans sa patrie. Il eut entr'autres disciples le célebre Sannasar, qui en poëte reconnoissant, éleve jusqu'au ciel les talens de son maître. Il est sûr qu'il contribua par ses leçons & par ses livres, à rétablir le bel usage de la langue latine. Son traité *de proprietate priscorum verborum*, parut à *Naples* en 1475, & nous apprenons par cette édition, que celui qui commença d'exercer l'imprimerie dans cette ville, étoit un allemand nommé Mathias le Morave. Mais Majus se distingua sur-tout par l'explication des songes. Ce fut le plus grand onéirocritique de son siecle, & l'on recouroit à lui de toutes parts, pour savoir ce que présageoit tel ou tel songe. C'est une triste & ancienne maladie des hommes, d'avoir imaginé qu'il y a des songes qui présagent l'avenir; car la plûpart des personnes qui sont une fois imbues de cette extravagance, se persuadent que les images qui leur passent dans l'esprit pendant leur sommeil, sont autant de prédictions menaçantes, & pour un fou qui les envisage du côté favorable, il y en a cent qui les considerent comme des augures malheureux.

Sannazar (*Jacques*) né en 1458, s'est fait un nom considérable par ses poésies latines & italiennes: il a composé en latin des élégies, des églogues, & un poëme sur les couches de la sainte Vierge, qui est estimé malgré le mélange qui s'y trouve des fictions de la fable avec les mysteres de la religion. Son *Arcadie* est la plus célebre de ses pieces italiennes: les vers & la prose de cet ouvrage plaisent par la délicatesse des expressions, & par la naïveté des images. Il mourut en 1530. Ses œuvres latines ont été publiées à Amsterdam en 1689, & plus complettement à *Naples* en 1718, avec l'éloge de l'auteur à la tête. Il se fit appeller *Actius Syncerus Sannasarius*, selon l'usage des savans de son tems, qui changeoient volontiers leur nom. Il se composa lui-même l'épitaphe suivante:

Actius *hic situs est, cineres gaudete sepulti:*
Jam vaga post obitus umbra dolore vacat.

Bembo lui fit celle-ci qui est d'une latinité plus pure.

Da sacro cineri illi flores; hic ille Maroni
Syncerus *Musâ proximus, & tumulo.*

Marini (*Jean-Baptiste*) connu sous le nom de *Cavalier marin*, naquit à *Naples* en 1569, & se fit de la réputation par ses poésies italiennes; on estime sur-tout son poëme d'Adonis: il est mort en 1625.

Borelli (*Jean Alphonse*) célebre mathématicien, est connu de tous les gens de l'art par deux excellens traités, l'un de *motu animalium*, & l'autre *de vi percussionis*, imprimé à Rome en 1680, *in*-4°. Il mourut dans cette ville le 31 Décembre 1699.

Gravina (*Janus Vincentius*) littérateur & célebre jurisconsulte, a été successivement comblé de bienfaits par Innocent XII. & par Clément XI. Il mourut à Rome en 1718, à 58 ans. La meilleure edition de ses ouvrages est celle de Leipsic en 1737, *in*-4°. avec les notes de Mascovius: on regarde ses trois livres de l'origine du Droit, *originum Juris, libri tres*, comme le plus excellent traité qui ait paru jusqu'ici sur cette matiere.

Je puis nommer certainement trois grands artistes napolitains, l'un en Peinture, l'autre en Sculpture, & le troisieme en Musique.

Rosa (*Salvator*) peintre & graveur, naquit en 1615, il a fait des tableaux d'histoire, mais il a principalement réussi à peindre des combats, des marines, des sujets de caprice, des animaux, des figures de soldats, & sur-tout des paysages, dans lesquels on admire le feuiller de ses arbres; on a aussi quelques morceaux gravés de sa main qui sont d'une excellente touche. Il mourut à Rome en 1673.

Bernini (*Jean-Laurent*, surnommé *le Cavalier*) né en 1598, mort en 1680, étoit un génie bien rare par ses talens merveilleux dans la Sculpture & l'Architecture. Il a embelli Rome de plusieurs monumens d'architecture qui font l'admiration des connoisseurs; tels sont le maître autel, le tabernacle, & la chaire de l'église de saint Pierre, la colonade qui environne la place de cette église, les tombeaux d'Urbain VIII. & d'Alexandre VII. la statue équestre de Constantin, la fontaine de la place Navone, *&c.* tous ces ouvrages ont une élégance, une expression dignes de l'antique. Personne n'a donné à ses figures plus de vie, plus de tendresse, & plus de vérité. Louis XIV. l'appella à Paris en 1665, pour travailler au dessein du Louvre, & le récompensa magnifiquement, quoique les desseins de Claude Perrault aient été préférés aux siens pour la façade de ce bâtiment du côté de saint Germain l'Auxerrois.

Le Pergolèse, un des plus grands musiciens de ce siecle: son mérite supérieur & prématuré parut un crime aux yeux de l'envie. On sait que l'école de *Naples* est la plus féconde en génies nés pour la musique, mais personne ne l'a porté plus loin que le *Pergolèse*, dans l'âge où l'on est encore sous la discipline des maîtres; la facilité de la composition, la science de l'harmonie, & la richesse de la mélodie. Sa musique parle à l'esprit, au cœur, aux passions. Ses ouvrages sont des chefs-d'œuvre, *la serva Padrona*; il maestro *di musica intermedes*; un *Salve regina*, & le *Stabat mater*, qu'on regarde comme son chef-d'œuvre; il est mort à l'âge de 22 ans, en finissant la musique du dernier verset. (*D. J.*)

NAPLES, *royaume de*, (*Géog.*) grand pays d'Italie, dont il occupe toute la partie méridionale. Il est borné au N. O. par l'état ecclésiastique, & de tous les autres côtés par la mer. Il a environ 300 milles de longueur, & près de 80 milles de largeur. Les tremblemens de terre y sont fréquens, mais d'ailleurs c'est une contrée délicieuse, où l'air est très-sain, & la terre très-fertile en grains, vins, & fruits excellens. On divise ce royaume en douze

parties, savoir la terre d'Orante, celle de Barri, la Capitanate, le comté de Molise, l'Abruzze ultérieure & citérieure, la Basilicate, la Principauté citérieure & ultérieure, la terre de Labour. Il y a quantité de fleuves, mais qui doivent tous être considérés comme des torrens.

Cet état, le plus grand de l'Italie, passa dans le v. siecle de la domination des Romains à celle des Goths, ensuite les Lombards en furent les maîtres, jusqu'à ce que leur roi Didier eût été vaincu & pris par Charlemagne. Les enfans de ce grand empereur partagerent cet état avec les Grecs, qui n'y voulurent point de compagnons, & prirent la part des autres. Les Sarrasins leur en enleverent une grande partie vers la fin du IX. siecle & au commencement du X. Ils y étoient très-puissans, lorsque dans le siecle suivant, les enfans de Tancrède, gentilhomme normand, les en chasserent. Les descendans de ceux-ci y regnerent jusqu'à Guillaume III. qui ne laissa point d'enfans. Constance, fille posthume de Roger, duc de la Pouille, porta cette riche succession à l'empereur Henri VI.

Après la mort de Conrard leur petit-fils en 1257, Mainfroi son frere bâtard, fut reconnu pour son héritier: mais Charles de France, frere de S. Louis, comte d'Anjou, de Provence, *&c.* ayant été investi du royaume de *Naples* & de Sicile par le pape Clément IV. en 1265, défit & tua Mainfroi l'année suivante; ensuite ayant pris dans une bataille en 1268 le jeune Conradin, véritable héritier du royaume de *Naples*, il fit trancher la tête à ce prince, ainsi qu'à son parent Frédéric, duc d'Autriche, au-lieu d'honorer leur courage; enfin il irrita tellement les Napolitains par ses oppressions, que les François & lui furent en horreur.

Le sang de Conradin & de Mainfroi fut vengé, mais sur d'autres que celui qui l'avoit répandu. Pierre III. roi d'Arragon, qui avoit épousé Constance, fille de Mainfroi, fit égorger à Palerme tous les François en 1282, le jour de Pâques, au premier coup du son des vêpres. Ce massacre servit à attirer encore de nouveaux malheurs à ces peuples d'Italie, qui nés dans le climat le plus fortuné de la terre, n'en étoient que plus misérables; de-là commença les fameuses querelles des deux maisons, d'Anjou & d'Arragon, dont on sait l'histoire. C'est assez de dire ici que Jeanne II. fille de Charles de Duras, qui s'étoit établie sur le trône de *Naples*, adopta Alphonse V. roi d'Arragon l'an 1420. Celui-ci y laissa en mourant Fernando son fils naturel: la bâtardise n'excluoit point alors du trône. C'étoit une race bâtarde qui regnoit en Castille; c'étoit encore la race bâtarde de dom Pedro le Sévere qui étoit sur le trône de Portugal; Fernando regnant à ce titre dans *Naples*, avoit reçu l'investiture du pape, au préjudice des héritiers de la maison d'Anjou qui réclamoient leurs droits; mais il n'étoit aimé ni du pape son suzerain, ni de ses sujets. Il mourut en 1494, laissant une famille infortunée, à qui Charles VIII. ravit le trône, sans pouvoir le garder, & qu'il persécuta pour son propre malheur.

La destinée des François, qui étoit de conquérir *Naples* dans le XV. siecle, étoit aussi d'en être chassés. Consalve de Cordoue, qui mérita si bien le titre de grand capitaine, & non de vertueux, trompa d'abord les troupes de Louis XII. & ensuite les vainquit. Louis XII. perdit sa part du royaume de *Naples* sans retour. Nous avons une bonne histoire de toutes ces révolutions par Giannone traduite en françois, en quatre volumes *in*-4°.

Ce royaume passa au roi d'Espagne Philippe V. en 1700, & tomba en 1705 entre les mains de l'Archiduc Charles, depuis empereur, sous le nom de *Charles VI.* il fut donné par le traité de Vienne en 1736, à l'infant dom Carlos qui le possede aujourd'hui conjointement avec le royaume d'Espagne.

Ce royaume est un fief de l'Eglise, dont le possesseur rend tous les ans au pape le tribut d'une bourse de sept mille écus d'or & d'une haquenée blanche. C'est-là un témoignage encore subsistant de ce droit que les pontifes de Rome furent prendre autrefois avec tant d'art, de créer & de donner des royaumes. (*D. J.*)

NAPLES, *golfe de*, (*Géog.*) le golfe, ou la baie de *Naples*, est une des plus agréables qu'on puisse voir; elle est presque ronde, d'environ trente milles de diametre. Les côtés sont couverts de forêts & de montagnes. Le haut promontoire de Surrentum sépare cette baie de celle de Salerne. Entre l'extrémité de ce promontoire & l'île de Caprée, la mer se fait jour par un détroit large d'environ trois milles. Cette île est comme un vaste mole fait pour rompre la violence des vagues qui entrent dans le golfe. Elle est en long, presque dans une ligne parallele à *Naples*. La hauteur excessive de ses rochers sert d'abri contre une grande partie de vents & des ondes. La baie de *Naples* est appellée le *Crater* par les anciens géographes, probablement à cause de sa ressemblance à une boule à moitié pleine de liqueur.

Virgile qui composoit à *Naples* une partie de son Énéide, a pris sans doute de cette baie le plan de ce beau havre, dont il donne la description dans son premier livre, car le port Lybien n'est que la baie de *Naples* en petit.

Est in secessu longo locus, insula portum
Efficit objectu laterum, quibus omnis ab alto,
Frangitur, inque sinus scindit sese unda reductos:
Hinc atque hinc vastæ rupes geminique minantur
In cœlum scopuli, quorum sub vertice late,
Æquora tuta silent, tum sylvis scena coruscis,
Desuper, horrentique antrum nemus imminet umbra,
&c. Æneid. *l. I. v. 163.*

« On voit dans l'éloignement une baie assez profonde, & à son entrée une île qui met les vaisseaux à l'abri des vents, & forme un port naturel. » Les flots de la mer se brisent contre le rivage; » à droite & à gauche sont de vastes rochers, dont » deux semblent toucher le ciel, tandis qu'ils entretiennent le calme dans le port; de l'autre côté » s'éleve une épaisse forêt en forme d'amphitéâtre: » c'est dans cette rade que les vaisseaux n'ont besoin ni d'ancres, ni de cables pour se garantir de » la fureur des aquilons ».

Ce golfe étoit nommé par les Grecs Κράτηρ, *un vase, un bassin*, à cause de sa forme. Cicéron l'appelle *delicatus*, parce que Baye, l'endroit le plus délicieux de toute l'Italie, étoit située sur ce golfe; les grands de Rome, & Cicéron en particulier, y avoient deux maisons de plaisance. (*D. J.*)

NAPLES, *gros de*, (*Soier.*) *Voyez l'article* GROS DE TOURS.

NAPLOUSE, (*Géog.*) ancienne ville de la Palestine, dans une vallée fertile en oliviers. Elle est à 10 lieues N. de Jérusalem: c'est la même que Sichem ou Pichari de l'Ecriture. Cette ville a eu le nom de *Flava cæsarea*, que lui donna l'empereur Flavien-Domitien; on en a des médailles avec des inscriptions abrégées. *Flaviæ neapolis syriæ palæstinæ*; enfin elle fut simplement nommée *Neapolis*, d'où vient que les Arabes l'appellent *Naplos*. Elle est sans murailles, sans portes, au fond d'une vallée entre deux montagnes. On y trouve encore quelques juifs samaritains. *Voyez* Thevenot & le pere Nau, *Voyage de la Terre-Sainte. Long. 56. 40. lat. 31. 45.*

NAPOLI, (*Géog.*) ville de Grece dans l'ancienne Argie, qui est aujourd'hui la Saccania ou la Romanie mineure, riche contrée de la Morée. De toutes

les villes de l'ancienne Argie, *Napoli* est pour ainsi dire la seule qui ait conservé jusqu'à présent les restes de sa premiere splendeur. Les anciens l'appelloient *Anaplia*, & Ptolomée *l. III. c. xvj.* la nomme *Nauplia navale*. Cette ville fut bâtie par Nauplio, fils de Neptune & d'Amimone, dans l'endroit le plus reculé du golfe, appellé communément *le golfe de Napoli*, & par Ptolomée *Argolicus sinus*, sur le haut d'un petit promontoire qui se sépare en deux pointes. Son port est très-bon. Elle est habitée par des Turcs, des Grecs & des Juifs : ces derniers, à ce que prétend la Guilletiere, ont inventé l'art de lire dans la main sans aucun secours de la chiromancie. Quand deux hommes veulent faire quelque complot secret devant le monde, de tromper les témoins, ils tiennent tous deux les mains couchées sur l'estomac, ensuite feignant de faire un geste d'étonnement ou de joie, selon la nature des affaires & le sujet de la conversation, ils levent le bras, & se montrent plus ou moins de doigts ouverts, de la maniere qu'ils ont concertée : c'est ainsi qu'ils expliquent leurs pensées en assûrance.

Napoli a un petit château & un archevêque grec. Elle a passé sous la domination de différens princes. Elle fut prise en 1205 par les Venitiens. En 1539, la république l'abandonna au grand-seigneur pour acheter la paix. Elle la reprit en 1686, mais *Napoli* retourna aux Turcs en 1715.

Elle est située à 19 lieues N. E. de Misitra, 21 S. O. d'Athenes. *Long.* 40. 59. *lat.* 37. 45. (*D. J.*)

NAPOULE, (*Géog.*) ce nom est commun : 1° à un golfe dans la mer Méditerranée sur la côte de France, à l'entrée duquel sont les îles de Ste Marguerite & de S. Honorat ; 2° au cap entre lequel est le golfe ; 3° au village qui est sur la côte occidentale du même golfe. Quelques-uns ont cru que le village nommé la *Napoule*, étoit l'ancienne Athénopolis.

NAPPE, (*Littérat.*) les Latinistes se sont fort tourmentés sur le nom latin de *nappe* ; les uns disent *mappa*, d'autres *mantile*. Il est vrai que quand ces deux mots sont ensemble, le premier signifie une *nappe*, & le second une *serviette* ; mais quand on les a employés séparément, on leur a donné indifféremment l'une & l'autre signification. *Mappa* signifie en général tout le linge de table que devoit fournir le maître du repas, c'est-à-dire les *nappes* qui couvroient les tables, & quelquefois les lits & les serviettes dont on se servoit pour s'essuyer les mains avant que de se mettre à table ; car pour ce qui est des serviettes que les convives avoient devant eux pendant le repas, l'usage étoit que chacun les apportât de chez soi, comme il paroît par deux épigrammes, dont l'une est de Catulle & l'autre de Martial. (*D. J.*)

NAPPE, (*Venerie.*) c'est la peau des bêtes fauves, & principalement celle du cerf qu'on étend quand on veut donner la curée aux chiens.

Nappe se dit de la partie la plus déliée d'un filet.

La *nappe* dans un tramail est la toile du milieu qui a de petites mailles de fil délié qui entre dans les grandes mailles, & qui sert à y engager le gibier qui donne dedans.

On appelle *nappes* les filets à prendre des alouettes au miroir, les ortolans & les canards sauvages dans l'eau ; ce sont deux longues paires de filets quarrés, & à-peu-près égaux ; on les tend bien roides avec des piquets, en laissant entre les *nappes* autant d'espace qu'elles en peuvent couvrir en se refermant comme les deux battans d'une porte, ce qui se fait par le moyen de deux cordes attachées au bout des battans qui viennent se réunir en une, & sont tirées par un homme caché qui ferme les *nappes* quand il voit les oiseaux à portée d'y être enveloppés.

Les mailles des *nappes* aux ortolans ne doivent avoir que trois quarts de pouce, celles des alouettes un pouce, & celles des canards trois pouces ; le filet doit avoir douze toises de long, les *nappes* pour les alouettes & les ortolans ne passent guere neuf toises de longueur.

NAPPE-D'EAU, s. f. (*Arch. hydr.*) espece de cascade dont l'eau tombe en forme de *nappe* mince sur une ligne droite (telle est celle qui est à la tête de l'allée-d'eau à Versailles) ou sur une ligne circulaire, comme le bord d'un bassin rond. Les plus belles *nappes* sont celles qui sont les plus garnies, mais elles ne doivent pas tomber d'une grande hauteur, parce qu'elles se déchirent. Pour éviter ce déchirement, on ne doit donner aux grandes *nappes* que deux pouces d'eau par chaque pié courant, & un pouce aux petites *nappes* des buffets & pyramides. Lorsqu'on n'a pas assez d'eau pour suivre ces proportions, on déchire la *nappe* ; ce qui se fait en pratiquant sur les bords de la coquille ou de la coupe des ressauts de pierre ou de plomb, de maniere que l'eau ne tombe que par lames ; & ces lames d'eau n'ont guere moins d'agrément qu'une belle *nappe*, quand elles sont bien ménagées. (*D. J.*)

NAPPE DE BOUCHERIE, *terme de Boucherie*, ce qu'on appelle *nappe de boucherie* est un morceau de toile blanche de deux ou trois aunes de long ou moins, & de trois quarts de large, que les Bouchers attachent à la tringle, où ils suspendent avec des allonges les pieces de viande à mesure qu'ils la dépecent.

NAR, (*Géog. anc.*) riviere de l'Umbrie ; elle coule entre l'Umbrie & le pays des Sabins, & se décharge dans le Tibre. Le mot de *nar* dans la langue des Sabins signifioit du *soufre* ; c'est pourquoi Virgile dit *sulphureâ* nar albus *aquâ*, les eaux blanches & sulphureuses du *Nar*. Tacite, *Annal. l. I. c. lxxix*, dit que le lac Vélinus (aujourd'hui Lago di pie di Luco) y décharge ses eaux. Le *Nar* donna son nom, suivant Tite-Live, *l. X. c. x*, à une colonie que les Romains envoyerent dans l'Umbrie. Cette riviere, selon Léandre, s'appelle aujourd'hui la *Négra* ; d'autres disent la *Néra*.

NARA, (*Géog.*) ville du Japon dans l'île de Niphon, à 10 lieues nord de Méaco. *Long.* 150. 50. *lat.* 36. 10. (*D. J.*)

NARAGGARITANUS, (*Géog. anc.*) siege épiscopal d'Afrique, dans la province proconsulaire. Dans une lettre synodale des évêques de cette province au concile de Latran, on lit entre les souscriptions, *Benenatus episcop. ecclesiæ Naraggaritanæ*. C'est la bonne orthographe, car Ptolomée, *lib. IV. chap. iij.* nomme la ville *Naraggara*. Tite-Live, *lib. XXX. chap. xxix.* l'appelle *Nadagara*. Antonin la met entre Tagaste & *Sica veneria*, à vingt-cinq milles pas de la premiere, & à trente-deux milles de la seconde.

NARANGIA, (*Géog.*) ville d'Afrique au royaume de Fez, dans la province de Habad, à 3 milles d'Ezagen près du fleuve Licus.

NARBASI, (*Géog. anc.*) nation qui selon Ptolomée, *lib. II. chap. vj.* se trouvoit entre les peuples de l'Espagne Tarragonoise. Il donne à cette nation une ville appellée *Forum Narbasorum*. Ses interpretes la prennent pour Aruas, entre Léon & Oviédo.

NARBATENE, (*Géog.*) canton de la Palestine, auquel la ville de Narbata qui en étoit la capitale, donnoit le nom. Ce canton selon Josephe, *de bello, lib. II. c. xxij.* étoit voisin de Césarée de Palestine.

NARBO MARTIUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Gaule selon Polybe, *lib. III. chap. xxxvij.* qui par ce mot, paroît avoir entendu la riviere de Narbonne, c'est-à-dire l'*Atax*, aujourd'hui l'Aude, à

l'embouchure de laquelle Strabon dit que Narbonne est située.

NARBONNE, (*Géog. anc. & mod.*) en latin *Narbo*; ville de France dans le bas Languedoc, avec un archevêché dont celui qui en est revêtu, se dit primat, & préside aux états de Languedoc. *Narbonne* est à 12 lieues N. E. de Perpignan, 17 S. O. de Montpellier, 45 S. O de Toulouse, & 160 S. E. de Paris. *Long.* selon Cassini, 20. 32. 30. *lat.* 43. 11.

Mais cette ville mérite que nous entrions dans de plus grands détails. Elle est située sur un canal tiré de la riviere d'Aude, qu'on appelle en latin *Atax*: elle est à 2 lieues de la mer près du lac nommé par Pline & par Méla *Rubresus* ou *Rubrensis*, & en françois l'*étang de la Rubine*. Il formoit autrefois un port dans lequel les vaisseaux abordoient, ce qui procuroit aux états de *Narbonne* le moyen de faire un grand commerce dans toutes les provinces qui sont sur la mer Méditerranée jusqu'en Egypte; mais il y a long-tems que ce port a été bouché, la mer s'étant retirée de ses côtes où les navires ne peuvent plus aborder à cause des bas-fonds.

Narbonne a donné son nom à la province ou Gaule-narbonnoise dont elle étoit la capitale, & à cette partie de la mer Méditerranée qui mouilloit les côtes de la province narbonnoise, & que Strabon appelle *mare Narbonense*. Cette ville étoit la plus ancienne colonie des Romains dans la Gaule-transalpine. Elle fut fondée l'an de Rome 636, sous le consulat de Porcius & de Marcius, par l'orateur Licinius Crassus, qui avoit été chargé de la conduite de la colonie.

Il donna à *Narbonne*, en latin *Narbo*, le surnom de *martius* & de *decanorum colonia*, à cause qu'il y établit des soldats vétérans de la dixieme légion surnommée *Martia*. *Narbonne* fut pendant quelque tems un boulevard de l'empire romain contre les nations voisines qui n'étoient pas encore soumises; c'est Cicéron qui nous l'apprend dans son oraison pour Fonteïus. Pomponius Mela qui vivoit sous l'empereur Claude, parle de cette ville comme d'une colonie qui l'emportoit sur les autres; voici ses termes: *sed ante stat omnes Atacinorum Decumanorumque colonia, unde olim his terris auxilium fuit, nunc & nomen & decus est* Martius Narbo. On voit par-là que *Narbonne* s'appelloit non-seulement *decumanorum*, mais *Atacinorum colonia*, à cause de la riviere *Atax* ou *Aude*, sur laquelle cette ville avoit été bâtie. On nommoit en conséquence ses habitans *Attacini*.

Narbonne après les premiers Césars, fut obligée de céder la primatie à Vienne sur le Rhône, à qui les Romains avoient donné de grandes prérogatives; mais depuis Constantin, *Narbonne* fut reconnue la métropole de tout le pays qui est entre le Rhône & la Garonne.

Cette ville vint au pouvoir des Visigoths sur la fin du regne de Valentinien III. au milieu du v. siecle & ils l'ont conservée jusqu'à la mort de leur dernier roi Rodoric, tué en Espagne par les Sarrasins. Ces derniers conquérans ayant passé les Pyrénées l'an 721, ils établirent une colonie de mahométans à *Narbonne*, qui devint leur place d'armes au-deça des Monts; enfin ils en furent chassés par Charlemagne. Lors du déclin de la race de ce prince, les comtes de Toulouse & de Carcassone, & même plusieurs vicomtes, eurent part à la seigneurie de *Narbonne* & de son territoire; mais l'archevêque y dominoit principalement, ce qui dura jusqu'à la fin de l'onzieme siecle. On sait la suite de l'histoire de *Narbonne*. Jeanne d'Albret apporta les droits du vicomté de *Narbonne* à Antoine de Bourbon, pere d'Henri IV. roi de France, qui réunit à la couronne ses biens patrimoniaux.

Il y avoit autrefois à *Narbonne* grand nombre de bâtimens antiques, un capitole, un cirque, un amphithéâtre, *&c.* mais tout cela a été ruiné, & on s'est servi des matériaux pour bâtir les fortifications de cette ville, qui étoit un boulevard de la France dans le tems que les Espagnols occupoient Perpignan. Cependant *Narbonne* a encore conservé un plus grand nombre d'inscriptions antiques qu'aucune ville des Gaules, & on y en déterre de tems à autre; mais il n'y reste pas la moindre trace de ses anciens monumens.

Cette ville est située dans un fonds environné de montagnes qui la rendent des plus bourbeuses pour peu qu'il y pleuve. Bachaumont & Chapelle l'éprouverent sans doute, lorsqu'ils apostropherent ainsi cette ville dans un moment de mauvaise humeur:

Digne objet de notre courroux,
Vieille ville toute de singe,
Qui n'es que ruisseaux & qu'égouts,
Pourrois tu prétendre de nous
Le moindre vers à ta louange?

L'archevêché de *Narbonne* est considérable par son ancienneté, & c'étoit autrefois le seul qu'il y eût dans le Languedoc; par sa primatie; par son droit de présider aux états de la province; & par son revenu qui est d'environ quatre-vingt-dix mille livres. Il a dix suffragans, & son diocese n'est cependant composé que de cent quarante paroisses. On y compte quatre abbayes d'hommes & deux de filles.

Le Fabius qu'Horace, dans sa I. satyre, *liv. I.* marque au coin des grands parleurs, étoit de *Narbonne*, & avoit composé des livres sur la philosophie stoïcienne dont il faisoit profession. Le poëte qui étoit épicurien, trouvoit apparemment plus de babil que de solidité dans ses discours.

Montanus de *Narbonne*, vivoit dans les commencemens de la chûte de l'éloquence romaine; c'étoit un génie rare, mais peu exact. Ses plaidoyers couloient de la même source que ses déclamations; il gâtoit ses pensées en les tournant de trop de manieres. Enfin ses fleurs étoient si fort entassées qu'elles fatiguoient l'admiration; Tibere cependant craignit son éloquence, & le relegua aux îles Baléares.

Carus (M. Aurelius.) élu empereur en 282, étoit natif de *Narbonne*. Il est connu par des victoires sur les Sarmates & les Perses, & pour être mort d'un coup de foudre dont il fut frappé à Ctésiphonte après seize mois de regne.

Les tems modernes n'offrent à ma mémoire ni orateurs, ni gens de lettres illustres, natifs de *Narbonne*. Il faut pourtant en excepter Bosquet (François) évêque de Montpellier, mort en 1676, & un des plus savans prelats de France au xvij. siecle. Nous avons de lui l'abregé de la jurisprudence de Psellus, qu'il traduisit du grec en latin avec des notes: *Pselli synopsis legum, Paris 1632, in 8°.* Nous avons encore du même auteur, l'histoire de l'église gallicane depuis Constantin, avec ce titre: *Ecclesiæ gallicanæ historiarum liber primus, apud Joann. Camusat, 1633 in-8°.* C'est la premiere édition; la seconde est chez le même libraire, en 1636 *in-4°.* Un passage que M. Bosquet retrancha de cette seconde édition, en la faisant réimprimer, montre que s'il menageoit les abus, il ne les ignoroit pas. Il montre, dis-je, que cet homme illustre demeuroit d'accord, que le faux zele des moines étoit la premiere cause des traditions fabuleuses, qui ont couvert d'obscurité l'origine de l'église gallicane. Voici les propres paroles du savant prelat: elles méritent de se trouver en plus d'un livre.

Primos, si verum amamus, hujusmodi zelatos monachos in Galliis habuimus. Illi simplici ac fervidâ, adeoque minus cautâ, & sæpe inconsultâ religione per

culsi, ad illiciendas hominum mentes, & augustiori sanctorum nomine, ad eorum cultum revocandas; illustres eorum titulos primùm sibi, deinde crudelæ plebi persuasos, proposuerunt. Ex horum officinâ, Martialis Lemovicensis apostolatus, Ursini Bituricensis discipulatus, Dionysii Parisiensis areopagitica, Pauli Narbonensis proconsularis dignitas, amborum apostoli Pauli magisterium, & in aliis ecclesiis similia prodiere. Quibus quidem sano judicio & constanti animo, Galli primùm episcopi restitere. Ast ubi ecclesiæ gallicanæ parentibus sanctissimis, fidei præconibus, detractis his spoliis, injuriam fieri mentibus ingenuis & probis persuasum est, paulatim error communi consensu consurgere, & tandem antiquitate suâ, contra veritatem præscribere.

Je ne sais, dit un habile critique, si ce fut par une politique bien entendue que l'on supprima ces belles paroles dans la seconde édition. Ce retranchement ne fait-il pas voir à tout le monde, le servile ménagement qu'on a pour l'erreur, & la délicatesse excessive, ou plûtôt la sensibilité scandaleuse, de ceux qui ont intérêt à maintenir le mensonge? Après tout, un tel moyen n'est propre qu'à attirer l'attention de tout le monde sur ces paroles. Tel qui les auroit lues sans beaucoup de réflexion, apprend à les regarder comme quelque chose de la derniere importance. Enfin, on peut dire de ce passage, ce qu'un historien de Rome a dit de Brutus & de Cassius, dont les images ne parurent point dans une pompe funebre: *sed præfulgebant Cassius atque Brutus, eo ipso quod effigies eorum non videbantur.* Par cela même, qu'on a tâché d'éclipser le passage dont nous parlons, on lui a donné un éclat brillant & durable. (*D. J.*)

NARBONNE, GOLFE DE, (*Géog.*) en latin *Narbonense mare*; c'est une partie du golfe de Lion: il commence au port ou cap de Canfranqui, & finit au cap de Cette.

NARBONNE, CANAL DE, (*Archit. marit.*) après qu'on eut fait dans le dernier siecle le grand canal de Languedoc, on trouva praticable l'exécution de celui de *Narbonne*; & dès l'an 1684 la ville de *Narbonne* obtint la permission de travailler à une communication avec le grand canal. L'ouvrage fut même conduit aux deux tiers; mais les fonds manquerent, & les malheurs de la guerre qui survint, firent suspendre l'entreprise. La postérite ne croira pas qu'un corps aussi respectable que les états de Languedoc, se soit opposé à un ouvrage intéressant, & d'autant plus nécessaire, que la communication des deux mers se trouve souvent interrompue sur le grand canal. Si le Languedoc ne connoît pas ses vrais intérêts, ou s'il veut les dissimuler, il paroît injuste qu'une nation entiere soit la victime de ses fautes. Celle-ci est de nature à faire penser qu'elle est le fruit d'une surprise, plûtôt que d'un conseil dicté par de petits intérêts particuliers: ce n'est pas que le *canal de Narbonne* suffise seul pour faire jouir la France de tous les avantages que lui offre la communication des deux mers; la durée du grand canal, la facilité de la navigation & l'économie du commerce, gagneront préalablement beaucoup, lorsque le roi rentrera dans cette aliénation de son domaine, ou qu'il la transportera aux états de la province qui y a contribué pour près de moitié. L'achat de la jurisdiction du canal, est la seule propriété des cessionnaires dans cet ouvrage, & n'est pas un remboursement onéreux. En attendant, il est clair que si la *canal de Narbonne* n'est pas utile au commerce, les entrepreneurs seuls y perdont; & l'état aura toûjours une ville commerçante de plus: s'il est utile, il doit s'achever. L'heureuse constitution des provinces d'états, les rend responsables de tout le bien qui peut exister dans leur intérieur. *Recher. sur les finances, tom. I.* (*D. J.*)

NARBONNOISE, GAULE, (*Géog. anc.*) en latin, *Gallia Narbonensis* ou *provincia romana*. Avant la division des Gaules par Auguste, les Romains appelloient *provincia romana*, tous les pays de la Gaule qui étoient compris depuis les Pyrénées, ou les frontieres d'Espagne, jusqu'aux Alpes ou jusqu'à l'Italie, & entre la mer Méditerranée, les Cevennes, le Rhône avant qu'il soit joint à la Saone, & le lac de Genève. On lui avoit donné le nom de *provincia*, parce qu'elle étoit la premiere & la seule province des Romains au-delà des Alpes. Lorsqu'Auguste eut fait la division des Gaules, la province romaine fut appellée *Gallia Narbonensis*, *Gaule Narbonnoise*. Pline en donne les bornes, *lib. III. ch. iv.* & remarque qu'elle étoit alors si peuplée de colonies romaines & de villes municipales, qu'il paroît tenté de la regarder plûtôt comme l'Italie même, que comme une province dépendante de l'Italie.

Après Auguste, mais avant Constantin, la province de *Narbonne* fut démembrée, & forma deux autres provinces; savoir la *province des Alpes*, & la *province Viennoise*. Enfin dans la suite, la province *Narbonnoise* fut divisée en premiere & seconde *Narbonnoise*; mais elle fut toujours regardée comme appartenante aux Gaules, jusqu'au regne des Goths qui la mirent sous la dépendance de l'Espagne, & elle y demeura jusque près du huitieme siecle.

Si vous êtes curieux de connoître la division de la Gaule *Narbonnoise* du tems d'Auguste, vous la trouverez détaillée dans le P. Briet. (*D. J.*)

NARCÉA, (*Mythol.*) surnom de Minerve, tiré d'un temple qui lui fut bâti en Elide par Narcée, fils de Bacchus & de la nymphe Physcoa.

NARCISSE, *narcissus*, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur liliacée, monopétale, campaforme, & divisée en six parties qui entourent le milieu de la fleur en forme de couronne. Le calice qui est ordinairement enveloppé d'une gaine membraneuse, devient dans la suite un fruit oblong ou arrondi, qui a trois pointes, & qui s'ouvre en trois parties. Ce fruit est divisé en trois loges, & renferme des semences arrondies. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE. (*I*)

Le *narcisse* blanc automnal, & celui d'Espagne à fleur jaune, qui a six feuilles rangées en forme d'étoile, sont aussi délicats que le premier. Le petit *narcisse* à fleurs doubles veut une terre plus humide. Le grand *narcisse*, appellé le *nompareil*, celui des Indes à fleur-de-lys, & de couleur rouge-pâle, exigent une terre meilleure, & d'être mis dans des pots. Tous ces *narcisses* ont un calice qui devient un fruit partagé en trois loges enfermant des semences un peu rondes qui, outre les bulbes, en multiplient l'espece. La culture en est ordinaire.

On distingue encore le *narcisse* à longue tige, panaché, chargé de fleurs, & nommé *cou de chameau*, parce que cette plante représente en quelque sorte le col de cet animal.

Le *narcisse* aime mieux être élevé de cayeux que de graine; il fleurit dans le printems. (*K*)

NARCISSE, s. f. (*Littérat.*) c'étoit, dit Sophocle, la fleur chérie des divinités infernales, à cause du malheur arrivé au jeune *Narcisse*. On offroit aux furies des couronnes & des guirlandes de *narcisse*, parce que, selon le commentateur d'Homere, les furies engourdissoient les scélerats: ναρκὴ signifie *assoupissement*.

NARCISSE FONS, (*Géog. anc.*) en grec ναρκίσσου πηγή; fontaine d'un village nommé Hédonacon, situé aux confins des Therpiens, selon Pausanias, *liv. IX. ch. xxxj.* c'est la fontaine où l'on prétendoit que Narcisse se regarda, & entra en admiration de sa figure. Ovide a décrit élégamment cette fable

dans le *III. liv.* de ses métamorphoses. C'est une leçon utile pour nous développer les funestes effets de l'amour propre. (*D. J.*)

NARCISSITE, s. f. (*Hist. nat.*) c'est une pierre dont parle Pline, & dont il ne nous apprend rien, sinon que l'on y voit des veines ou taches semblables à des narcisses.

NARCISSO-LEUCOIUM, (*Botan.*) genre de plante que nous nommons en François *perce-neige*. *Voyez* PERCE-NEIGE.

NARCOTIQUE, adj. (*Méd. thérap.*) ναρκωτικὸς, *narcoticus*, *soporiferus*, *obstupefaciens*. Ce mot tiré du grec ναρκωσις, *sopor*, *stupor*, que l'on trouve fréquemment employé dans Hippocrate, pour signifier la diminution du sentiment & du mouvement, par l'effet de celle de la distribution du fluide nerveux, d'où s'ensuit le relachement des nerfs.

Ainsi, on a appellé *narcotiques* les médicamens que l'on emploie pour diminuer le ton des solides trop augmenté par l'influence du cerveau; par conséquent, pour relâcher le systême nerveux : ensorte que ces médicamens sont absolument opposés aux stimulans, qui servent à relever, à augmenter le ton de ces mêmes solides.

Le ton est trop augmenté, ou il péche par excès; lorsqu'il y a trop de sensibilité, ou de contractilité, ou de mouvement dans tout le corps, ou dans quelques-unes de ses parties : le trop de mouvement suit ordinairement le trop de sensibilité.

Tous les secours de l'art que l'on emploie pour faire cesser cet état violent, sont regardés comme relâchans : les anciens distinguoient trois sortes de relâchans; & voici sur quoi ils se fondoient.

Le ton peut être généralement augmenté dans tous les solides du corps humain par des causes internes; ou bien il peut être augmenté seulement dans une partie déterminée, & de-là, par communication, dans toute sa machine. Par exemple, supposé qu'une épine soit fichée dans une partie tendineuse; le ton des solides des nerfs de cette partie paroît évidemment augmenté; puisqu'il y survient des mouvemens convulsifs : souvent même les convulsions s'étendent à tout le corps: dans ce cas-là, par conséquent, le ton est augmenté dans toute les parties du corps; mais seulement par une suite de l'augmentation du ton dans la partie affectée.

Cela posé, les anciens considéroient les médicamens qui agissoient immédiatement, & diminuoient l'éréthisme dans la partie affectée, dont le vice se communiquoit à toutes les autres parties : ils appelloient *anodins*, ceux qui diminuoient le ton excessif en diminuant la sensibilité.

Il peut aussi se faire, que ce ton soit diminué en faisant cesser la cause qui l'avoit augmenté : comme lorsque dans la supposition qui a été faite, on parvient à ôter, à tirer l'épine qui étoit fichée dans une partie bien sensible; car ce corps étranger étant emporté, le ton, & par conséquent la sensibilité, diminuent dans cette partie presque sur le champ, & par conséquent dans toutes les autres où ils n'étoient augmentés que conséquemment à la partie affectée.

Les médicamens qui diminuent ainsi le ton, en servant à ôter la cause qui l'avoit trop augmentée, sont ceux que les anciens appelloient *parégoriques*; c'est-à-dire, *consolans*; parce que la cause du mal étant ôtée, les malades se sentent promptement soulagés, & comme consolés d'en être délivrés.

Les anciens consideroient encore une autre sorte de médicamens relâchans, en tant qu'ils concevoient des moyens qui n'opéroient le relâchement qu'en diminuant la faculté de sentir, & l'irritabilité, sans agir immédiatement & spécialement sur la partie affectée; mais en portant leur effet sur tout le systême nerveux, sur l'origine même des nerfs : ce sont les médicamens qu'ils appelloient *narcotiques*. Les médicamens qui, en relâchant de cette maniere, procurent en même tems le sommeil, sont ceux qu'ils appelloient *hypnotiques*.

Ce qui vient d'être dit n'empêche pas qu'en général, par le mot *anodin*, on n'entende tout médicament qui calme la douleur par le relâchement; mais le même mot pris à la rigueur, signifie un *médicament qui calme la douleur*, en agissant immédiatement & spécialement sur la partie affectée, dont il diminue le ton : & de même on entend en général par *narcotique*, les médicamens qui font dormir, en agissant sur l'origine des nerfs, sur tout le systême nerveux; quoique les médicamens qui produisent cet effet soient appellés proprement *hypnotiques*. *Voyez* RELACHANT, ANODIN, HYPNOPTIQUE, PARÉGORIQUE, CALMANT, SÉDATIF, NERF, SENSIBILITÉ, IRRITABILITÉ, DOULEUR, SOMMEIL.

Comme les anodins proprement dits appartiennent à la matiere médicale externe, il ne sera question ici que des médicamens de la troisieme classe, c'est-à-dire, des *narcotiques*, qui sont presque tous tirés du pavot & de ses préparations.

Les effets sensibles des *narcotiques* sont généraux ou particuliers : on entend par effets généraux des *narcotiques*, ceux qu'ils produisent le plus constamment. Les effets particuliers sont ceux qu'ils produisent par rapport à certaines circonstances.

Voici l'exposition des effets généraux : quelque tems après qu'on a donné un *narcotique* à une personne qui en a besoin, l'exercice des sens diminue peu-à-peu; elle se sent appesantie : les organes du mouvement se refusent de plus en plus à leurs actions ordinaires; l'assoupissement vient; la chaleur animale augmente; le pouls devient plus élevé, plus plein, plus souple, ou plus mou, sans augmenter cependant en fréquence; la peau paroît moette, & se couvre ensuite de sueur, pendant que toutes les autres sécrétions & excrétions diminuent. Le sommeil est plus ou moins long, plus ou moins profond, suivant l'activité des *narcotiques* & la disposition du sujet. La personne en s'éveillant sent sa tête appesantie, se trouve comme engourdie, & se plaint d'une espece de langueur d'estomac : ce qui arrive toujours, si le remede n'a pas été donné avec une certaine précaution.

Les effets particuliers des *narcotiques* dépendent 1°. de l'idiosyncrasie; 2°. de l'habitude; 3°. de certaines causes particulieres.

A l'égard de l'idiosyncrasie, l'expérience fait voir que les *narcotiques*, bien loin de produire les effets ci-devant, procurent, au contraire, des insomnies, des veilles opiniâtres, des agitations d'estomac, des nausées, des vomissemens, des mouvemens convulsifs, des délires maniaques, furieux, dans les tempéramens vifs, bilieux, dans ces personnes dont la tête se prend aisément, comme dans les femmes hysteriques.

L'habitude ou la coutume met aussi de grandes différences dans les effets des *narcotiques*; car on observe tous les jours que les personnes qui se sont habituées peu-à-peu aux *narcotiques*, ont besoin quelquefois d'une grande dose d'opium pour faire leurs fonctions dans la veille avec une certaine aisance; autrement ils sont pesans, engourdis pour l'esprit comme pour le corps. C'est ainsi que les Turcs habitués à l'opium, au lieu de prendre de l'eau de-vie, comme nos soldats, pour s'animer au combat, prennent, au contraire, une forte dose d'opium; par où l'on voit que les effets particuliers sont bien différens des généraux, tant à cause du tempérament, qu'à cause de la coutume.

Il arrive assez souvent que les excrétions, comme celles de l'urine, de l'expectoration, *&c.* sont supprimées, à cause du spasme, de l'éréthisme des par-

ties, furtout des fphincters : c'eft ainfi que les lochies peuvent être fupprimées, à caufe du fpafme, de l'éréthifme dominant, comme cela arrive aux femmes hyftériques : en ce cas-là, les *narcotiques*, qui diminuent naturellement les excrétions, étant adminiftrés convenablement, bien loin de diminuer ou de fupprimer ces excrétions, les rétabliffent en faifant ceffer la caufe, qui occafionnoit cette fuppreffion. Ainfi, il eft des caufes fingulieres qui font que les *narcotiques* produifent, en apparence, des effets oppofés à ceux qu'ils produifent généralement.

Les *narcotiques* font indiqués 1°. dans les maladies aiguës, dolorifiques : la douleur dépend de la diftraction des fibres nerveufes, qui font en difpofition de fe rompre, fi le tiraillement dure ; ainfi une partie affectée de douleur eft une partie dont la tenfion, la fenfibilité, le ton font trop augmentés, par conféquent tout ce qui diminuera la fenfibilité, relâchera auffi le ton : les *narcotiques* produifent cet effet, comme il a été dit ci-devant ; ils font donc indiqués dans les maladies dolorifiques : car, s'il y a des douleurs vives, aiguës, c'eft principalement alors que les *narcotiques* conviennent : fi les douleurs font fourdes, gravatiques, on ne doit employer ce remède qu'avec beaucoup de circonfpection.

2°. Dans les infomnies fatigantes, dans les veilles opiniâtres, qu'elles foient effentielles ou fymptomatiques : elles font effentielles, lorfqu'elles proviennent d'une trop grande contention, d'un trop grand travail d'efprit, de quelque forte paffion de l'ame : elles font fymptomatiques, comme dans la plupart des maladies aiguës, fiévreufes, le fommeil eft néceffaire pour rétablir les forces ; ainfi, on doit tâcher de les procurer par les fecours de l'art.

3°. Dans les maladies fpafmodiques, convulfives ; mais feulement dans celles qui dépendent d'une tenfion dolorifique, comme il arrive dans une attaque de paffion hyftérique, ou à l'occafion d'une piquûre, d'une bleffure : dans l'épilepfie effentielle, l'ufage des *narcotiques* feroit très-dangereux.

4°. Dans les maladies évacuatoires ; lorfqu'elles affoibliffent trop les malades : les *narcotiques* conviennent, en tant qu'ils font propres, à fufpendre & à arrêter les évacuations ; foit que les évacuations foient féreufes, comme dans les cours de ventre féreux, dans le vomiffement de même nature, dans le *cholera morbus* ; foit qu'elles foient fanguines, comme dans le vomiffement de fang, dans la diffenterie, l'hæmophthyfie produite par un fang âcre, qui a rongé les vaiffeaux capillaires des poumons ; lorfque les malades touffent prefque continuellement & expectorent peu : en un mot, dans toutes les maladies évacuatoires qui affoibliffent notablement, excepté cependant le cas de grande fueur ; parce que, comme il a été dit, le *narcotique*, bien loin de diminuer cette excrétion, l'augmentent ou la procurent.

5°. Dans les cas où les excrétions naturelles, où les évacuations périodiques ou critiques font difficiles, laborieufes, fufpendues ou fupprimées, à caufe de l'éréthifme, de la convulfion de quelque partie, fur-tout de quelque fphincter, comme dans le cas d'une efpece d'ifchurie, d'une entiere fuppreffion d'urine, qui dépend de l'éréthifme du fphincter de la veffie : dans le cas d'un accouchement difficile & laborieux ; lorfqu'il dépend du fpafme de l'*uterus* ; dans le cas des menftrues, des lochies, du flux hémorrhoïdal, fupprimés par une caufe de cette nature ; dans le cas d'expectoration difficile : lorfqu'elle eft occafionnée par l'irritation, l'éréthifme des véficules pulmonaires, ou des vaiffeaux aëriens.

En faifant attention aux effets que les *narcotiques* produifent, on fent aifément les cas où ils font contr'indiqués. On a obfervé, & l'expérience journaliere fait voir que les *narcotiques* relâchent & diminuent le ton, la fenfibilité, la contractilité, le mouvement des parties. Ils peuvent donc affoiblir, fur-tout lorfqu'ils ne font pas donnés avec toute la précaution requife, laiffant des laffitudes, des pefanteurs de tête, & dérangeant fouvent l'eftomac : fouvent auffi en diminuant la fenfibilité, ils peuvent produire l'effet, quelquefois nuifible, de pallier ou de mafquer la maladie & de la rendre méconnoiffable au médecin, fur-tout dans les maladies évacuatoires, où les douleurs peuvent difparoître par l'ufage de ces remedes, & par-là on ne pourra plus diftinguer les maladies dont les évacuations peuvent être une fuite avantageufe, ou fournir des indications effentielles. De-là on peut aifément déduire les cas où les *narcotiques* font contr'indiqués. En général, puifque les *narcotiques* affoibliffent, il s'enfuit qu'on doit fouvent s'en abftenir, ou ne les donner qu'avec beaucoup de précautions dans les cas de foibleffe.

A l'égard des phthifiques, par exemple, il eft très-important de calmer la toux, de diminuer autant qu'il eft poffible, l'agitation des poumons, pour prévenir de plus grandes irritations, d'où pourroit s'enfuivre des déchirures de vaiffeaux plus confidérables, un renouvellement d'hémophthyfie, qu'il faut empêcher autant qu'on le peut : d'ailleurs le fommeil rétablit les forces, ou au moins empêche qu'elles ne continuent à s'épuifer. Ces différentes raifons paroiffent donc indiquer les *narcotiques* dans le cas dont il s'agit ; auffi les y emploie-t-on beaucoup à Montpellier, & en fuivant la pratique des médecins de cette ville, on ne doit cependant le faire qu'avec beaucoup de circonfpection ; car d'abord, quoique le fommeil rétabliffe les forces, cela ne paroît bien décidé que par rapport au fommeil naturel, parce que celui qui eft procuré par les *narcotiques* eft ordinairement agité par des rêves ; & bien que les malades paroiffent refaits par le fommeil qu'ils procurent, il arrive fouvent qu'ils fe plaignent d'être plus foibles, après avoir bien dormi par ce moyen. De plus les *narcotiques* excitent la fueur à laquelle font difpofés la plûpart des phthifiques : ce qui forme une raifon de plus pour que les *narcotiques* ne puiffent pas fervir à rétablir leurs forces ; mais au contraire, pour qu'ils contribuent à les diminuer.

Outre cela les *narcotiques* dérangent l'eftomac dans fes fonctions, à quoi l'on doit encore faire beaucoup d'attention, par rapport aux phthifiques, parce que cet effet rend très-difficile l'ufage du lait, qui eft fi néceffaire dans ce cas, & fouvent même le rend impraticable.

Mais comme il refte toujours très-certain que les *narcotiques* calment la toux des phthifiques, ce qui eft un grand avantage à leur procurer, on doit faire une efpece de comparaifon des différens fymptômes, & fe déterminer pour le parti qui fouffre le moins d'inconvéniens. Si la toux n'eft pas trop violente, trop fréquente, il faut s'abftenir des *narcotiques*, & n'y avoir recours que lorfque l'irritation devient fi confidérable, qu'elle furpaffe les inconvéniens qui réfultent de l'ufage des *narcotiques*, attendu que pendant le fommeil les matieres s'accumulent dans les voies aériennes, & peuvent occafionner enfuite une plus grande irritation, & quelque nouvelle rupture ou dilatation forcée de vaiffeau, qui caufe l'hémophthifie.

Quant aux évacuations, il eft des cas où les *narcotiques* font bien indiqués ; mais il en eft bien d'autres où ils font très-fort contr'indiqués, comme il a déja été dit, & où il faut ufer de beaucoup de prudence pour ne pas faire de faute à cet égard.

Quoique les évacuations foient très-confidérables, & qu'elles foient accompagnées de mouvemens convulfifs,

vulsifs, il ne faut pas se presser d'employer les *narcotiques :* par exemple, dans le commencement du cholera morbus, le laudanum seroit très-préjudiciable ; il pourroit causer des symptômes fâcheux, en faisant cesser trop tôt l'évacuation de la matiere morbifique ; en la retenant dans les premieres voies, où elle peut produire des météorismes, des irritations inflammatoires, en tant que, comme l'on dit, *le loup se trouve* alors *renfermé dans la bergerie :* ainsi dans ce cas, il ne faut d'abord que laisser agir la nature, dont les efforts ne tendent qu'à épuiser l'ennemi ; il ne faut que l'aider par les délayans & les adoucissans, qui peuvent faciliter l'évacuation & corriger la qualité irritante des matieres. Les *narcotiques* ne doivent être employés que pour faire cesser les impressions douloureuses qui restent après l'évacuation, ou lorsqu'il ne se fait plus que des efforts inutiles.

On doit en user de même à l'égard des superpurgations : les *narcotiques* ne doivent être placés que lorsqu'on a adouci, corrigé l'acrimonie irritante des drogues trop actives qui ont été employées : on a vû quelquefois des effets très-funestes des inflammations gangreneuses, & la mort s'ensuivre de l'administration trop prompte des *narcotiques*, dans ce cas, qui exige le même traitement que l'effet des poisons irritans dans les premieres voies dont il faut les délivrer par l'évacuation, & non pas par les remedes palliatifs.

Il faut être aussi très-circonspect dans l'usage des *narcotiques*, lorsqu'il s'agit de quelque évacuation naturelle trop considérable, comme d'un flux menstruel excessif. *Voyez* HÉMORRHAGIE. Il est aussi très-important à l'égard des femmes qui peuvent être actuellement dans l'état critique ordinaire, de ne pas se presser d'employer les *narcotiques* pour les cas qui les indiquent, sans avoir pris des informations sur cela, parce que ces remedes pouvant aisément causer une suppression, leur effet seroit plus nuisible qu'il ne pourroit être utile d'ailleurs : ainsi on doit s'en abstenir dans cette circonstance, à moins qu'il n'y ait des douleurs très-puissantes, ou tout autre symptôme très-dangereux à calmer, alors *urgentiori succurrendum.*

En général on doit s'abstenir de l'usage des *narcotiques* dans les commencemens de toutes les maladies dont le caractere n'est pas encore bien connu, pour ne pas le masquer davantage, & pour éviter d'embarrasser, de gêner la nature dans ses opérations, en ne faisant que pallier ce qu'elle tend à corriger.

Enfin les précautions que l'on doit prendre dans l'usage des *narcotiques* doivent être déterminées par les cas où ils sont indiqués, comparés avec ceux où ils sont contr'indiqués ; il faut aussi avoir égard au tempérament, à l'habitude ; interroger les malades sur l'effet qu'ils ont éprouvé de ces remedes, s'ils en ont déja usé ; sur l'espece de *narcotique* dont ils ont usé ; sur la dose à laquelle ils en ont usé.

Les *narcotiques* que l'on emploie le plus communément dans la pratique de la Médecine, sont les pavots & leurs différentes préparations. *Voyez* pavot, opium, laudanum. *Extrait des leçons sur la matiere médicale*, de M. de la Mure, professeur en Médecine à Montpellier.

La Pharmacologie rationnelle n'apprend rien jusqu'à présent de bien satisfaisant sur la maniere dont les *narcotiques* operent leurs effets. On fait mention dans les écoles d'un grand nombre d'opinions à cet égard, tant anciennes que modernes, dont l'exposition doit se trouver aux *articles* OPIUM, SOMMEIL. Il suffira de dire ici que ce qui paroît de plus vraissemblable à cet égard, c'est qu'il n'y a que les connoissances que l'on a acquises de nos jours sur la propriété inhérente aux fibres du corps animal, qui produit ce qu'on entend par l'*irritabilité & la sensibilité*, qui puissent fixer l'idée que l'on peut se faire de l'action des *narcotiques. Voyez* IRRITABILITÉ, SENSIBILITÉ, SOMMEIL, OPIUM.

NARD, s. m. (*Botan.*) genre de plante graminée dont voici les caracteres distinctifs selon Linnœus. Il n'y a point de calice ; la fleur est composée de deux valvules qui finissent en épi. Les étamines sont trois filets capillaires. Les antheres & le germe du pistil sont oblongs. Les stiles sont au nombre de deux, chevelus, réfléchis, cotonneux. La fleur est ferme, même attachée à la graine. La semence est unique, longue, étroite, pointue aux deux extrémites.

Le *nard* est une plante célebre chez les anciens, qu'il importe de bien décrire pour en avoir une idée claire & complette.

On a donné le nom de *nard* à différentes plantes. Dioscoride fait mention de deux sortes de *nards*, l'un *indien*, l'autre *syriaque*, auxquels il ajoute le *celtique* & le *nard de montagne*, ou *nard sauvage ;* enfin il distingue deux especes de *nard sauvage*, savoir l'*asarum* & le *phu.*

Le *nard indien*, ou *spic nard* des Droguistes, s'appelle chez les Botanistes, *nardus indica*, *spica*, *spica nardi*, & *spica indica*, ινδικη ναρδος, Dioscor.

C'est une racine chevelue, ou plûtôt un assemblage de petits cheveux entortillés, attachés à la tête de la racine, qui ne sont rien autre chose que les filamens nerveux des feuilles fausses, desséchées, ramassées en un petit paquet, de la grosseur & de la longueur du doigt, de couleur de rouille de fer, ou d'un brun roussâtre ; d'un goût amer, âcre, aromatique ; d'une odeur agréable, & qui approche de celle du souchet.

Cette partie filamenteuse de la plante dont on fait usage, n'est ni un épi ni une racine ; mais c'est la partie inférieure des tiges, qui est d'abord garnie de plusieurs petites feuilles, lesquelles en se fanant & se desséchant tous les ans, se changent en des filets ; de sorte qu'il ne reste que leurs fibres nerveuses qui subsistent.

Le *nard* a cependant mérité le nom d'*épi*, à cause de sa figure ; il est attaché à une racine de la grosseur du doigt, laquelle est fibreuse, d'un roux foncé, solide & cassante. Parmi ces filamens, on trouve quelquefois des feuilles encore entieres, blanchâtres, & de petites tiges creuses, canelées ; on voit aussi quelquefois sur la même racine, plusieurs petits paquets de fibres chevelues.

Le *nard indien* vient aux Indes orientales, & croît en quantité dans la grande Java, cette île que les anciens ont connue, & ce qui est remarquable, qui portoit déja ce nom du tems de Ptolomée. Les habitans font beaucoup d'usage du *nard indien* dans leurs cuisines, pour assaisonner les poissons & les viandes.

Dioscoride distingue trois especes de *nard indien*, savoir le *vrai indien*, celui de *Syrie*, celui du *Gange.* On n'en trouve présentement que deux especes dans les boutiques, qui ne different que par la couleur & la longueur des cheveux.

Il le faut choisir récent, avec une longue chevelure, un peu d'odeur du souchet, & un goût amer.

La plante s'appelle *gramen cyperoides*, *aromaticum*, *indicum*, Breyn. 2°. Prodr. On n'en a pas encore la description. Ray avance comme une chose vraissemblable, que la racine pousse des tiges chargées à leurs sommets d'épis ou de pannicules, ainsi que le gramen ou les plantes qui y ont du rapport. Si l'on en juge par le goût & l'odeur, les vertus du *nard indien* dépendent d'un sel volatil huileux, mêlé avec beaucoup de sel fixe & de terre.

Il passe pour être céphalique, stomachique & néphrétique, pour fortifier l'estomac, aider la diges-

tion, exciter les mois, & lever les obstructions des visceres. On le réduit en poudre très fine, & on le donne dans du bouillon ou dans quelqu'autre liqueur. On en prescrit la dose depuis demi-drachme jusqu'à deux drachmes en substance, & depuis demi-once en infusion, jusqu'à une once & demie.

Cependant toutes les vertus qu'on lui donne sont exagérées. Celle d'être céphalique ne signifie rien; sa vertu néphrétique n'est pas vraie; son utilité dans les maladies malignes n'est pas mieux prouvée: l'éloge qu'en fait Riviere pour la guérison de l'hémorrhagie des narines est sans fondement; mais cette plante par sa chaleur, son aromat & son amertume, peut être utile dans les cas où il s'agit d'inciser, d'atténuer, d'échauffer, d'exciter la sueur, les regles, ou de fortifier le ton des fibres de l'estomac.

Dans les Indes, suivant le rapport de Bontius, on fait infuser dans du vinaigre le *nard indien* séché, & on y ajoute un peu de sucre. On emploie ce remede contre les obstructions du foie, de la rate & du mésentere, qui sont très-fréquentes. On en applique aussi sur les morsures des bêtes venimeuses.

Les anciens en préparoient des collyres, des essences & des onguens précieux. L'onguent de *nard* se faisoit de *nard*, de jonc odorant, de costus, d'amome, de myrrhe, de baume, d'huile de ben ou de verjus; on y ajoutoit quelquefois de la feuille indienne. Galien a guéri Marc-Aurele, & jamais il n'a guéri personne qui valût mieux que ce prince, d'une foiblesse d'estomac qui faisoit difficilement la digestion, en appliquant sur la partie de l'onguent de *nard*. Quel bonheur pour les peuples, s'il eût pû prolonger les jours de cet empereur, corriger son fils corrompu dans ses inclinations, & sa femme diffamée par son incontinence!

Le *nard indien* entre dans un grand nombre de compositions, dont l'usage est intérieur ou extérieur. Il est employé dans la thériaque, le mithridat, l'hiera picra de Galien, l'hiera de coloquinte, les trochisques de camphre, les pilules fétides, le syrop de chicorée composé, l'huile de *nard*, l'huile de scorpion de Matthiol, l'onguent martiatum, la poudre aromatique de roses, *&c.*

Il ne paroît guere douteux que notre *spic-nard* ne soit le *nard* indien des anciens, quoi qu'en disent Anguillara & quelques autres botanistes. La description de la plante, son lieu natal, ses vertus, tout s'accorde. Garcias nous assure qu'il n'y a point différentes especes de *nard* dans les Indes, & les gens qui ont été depuis sur les lieux nous confirment la même chose. Il ne faut pas inférer du grand prix où le *nard* étoit chez les anciens, comme Pline nous l'apprend, que notre *spic-nard* soit une plante différente. Les Romains recevoient leur *nard* par de longs détours, indirectement, rarement, & l'employoient à des essences, des parfums qui renchérissoieut beaucoup le prix de cette plante; tout cela n'a pas lieu parmi nous.

Les anciens ignoroient quelle est la partie du *nard* qu'il faut regarder comme l'épi, ou le στάχυς. Galien croyoit que c'étoit le racine; mais nous savons que ce n'est ni la racine ni l'épi de la plante, & que c'est la partie inférieure de ses tiges. On a donné le nom d'épi aux petites tiges de cette plante, parce qu'elles sont environnées de feuilles capillacées, qui ont quelque ressemblance à des racines.

Le *nard* celtique s'appelle *nardus celtica*, *spica gallica*, *spica romana*, νάρδος κελτικὴ & ἀλιουγγια, Dioscor. *Alnardin Alsimbel*, Arab.

C'est une racine fibreuse, chevelue, roussâtre, garnie de feuilles ou de petites écailles d'un verd jaunâtre; d'un goût âcre, un peu amer, aromatique; d'une odeur forte & un peu desagréable. On doit choisir cette racine recente, fibreuse & odorante.

Elle a été célebre dès le tems de Dioscoride. On la nomme *celtique*, parce qu'autrefois on la recueilloit dans les montagnes de la partie des Gaules, appellée *Celtique*. On en trouve encore aujourd'hui dans les montagnes des Alpes qui séparent l'Allemagne de l'Italie, dans celles de la Ligurie & de Gènes.

La plante est appellée *valeriana celtica* par Tournefort, *I. R. H. nardus celtica Dioscoridis*, par C. B. P. *nardus alpina*, par Clusius. Sa racine rampe de tous côtés, & se répand sur la superficie de la terre parmi la mousse: les petits rameaux qu'elle jette sont longs, couchés sur terre, couverts de plusieurs petites feuilles en maniere d'écailles seches; ils poussent par intervalle des fibres un peu chevelues & brunes; ils donnent naissance dans leur partie supérieure à une ou deux petites têtes, chargées de quelques feuilles, étroites d'abord & ensuite plus larges, assez épaisses & succulentes, qui sont vertes en poussant, jaunâtres au commencement de l'automne, & d'un goût un peu amer.

Du milieu de ces feuilles s'éleve une petite tige à la hauteur d'environ neuf pouces, & quelquefois plus, assez ferme, noueuse, ayant sur chaque nœud deux petites feuilles opposées: à l'extrémité de l'aisselle des feuilles, naissent de petits pédicules qui portent deux ou trois petites fleurs de couleur pâle, d'une seule piece, en forme d'entonnoir, découpées en plusieurs quartiers, soutenues chacune sur un calice qui dans la suite devient une petite graine oblongue & aigrettée.

Toute la plante est aromatique, elle imite l'odeur de la racine de la petite valériane. Selon Clusius, elle fleurit au mois d'Août, presque sous les neiges sur le sommet des Alpes de Styrie: les feuilles paroissent ensuite lorsque les fleurs commencent à tomber. Les habitans la ramassent sur la fin de l'été & lorsque les feuilles viennent à jaunir; car alors son odeur est très-agréable.

Le *nard* celtique a les mêmes vertus que le *spica* indien, & convient dans les mêmes maladies. Quelques-uns prétendent, j'ignore sur quelles expériences, qu'on l'emploie plus utilement pour fortifier l'estomac & dissiper les vents. Il entre dans la thériaque, le mithridat, l'emplâtre de mélilot, & dans quelques autres onguens échauffans, ainsi que dans les lotions céphaliques.

Le *nard* de montagne se nomme, en Botanique, *nardus montana* ou *nardus montana tuberosa*; ὀρεινὴ νάρδος, Diosc. *Alnardin Gebali*, Arab. C'est une racine oblongue, arrondie, & en forme de navet, de la grosseur du petit doigt; sa tête est portée sur une petite tige rougeâtre, & est garnie de fibres chevelues, brunes ou cendrées, & un peu dures; son odeur approche de celle du *nard*, & elle est d'un goût âcre & aromatique.

La description que fait Dioscoride du *nard* de montagne, est si défectueuse qu'il est difficile de décider si nous connoissons le vrai *nard* de montagne de cet auteur, ou s'il nous est encore inconnu.

On nous apporte deux racines de plantes sous le nom de *nard de montagne*. La premiere s'appelle *valeriana maxima, pyrenaica, cacaliæ folio*, D. Fagon, *I. R. H.* Cette plante pousse en terre, une racine épaisse, longue, tubéreuse, chevelue, vivace, d'une odeur semblable à celle du *nard* indien, mais plus vive, d'un goût amer. De cette racine s'éleve une tige de trois coudées, & même plus haute, cylindrique, lisse, creuse, noueuse, rougeâtre, de l'épaisseur d'un pouce. Ses feuilles sont deux à deux, opposées, lisses, crenelées, semblables aux feuilles du cacalia, de la longueur d'une palme, & appuyées sur de longues queues. Au haut de la tige naissent des fleurs purpurines, & des graines qui sont semblables aux fleurs & aux graines de la valériane.

La seconde s'appelle *valeriana alpina minor*, C. B. P. *nardus montana, radice olivari*, C. B. P. *nardus montana, radice oblongâ*, C. B. P. Sa racine tubéreuse, tantôt plus longue, tantôt plus courte, se multiplie chaque année par de nouvelles radicules. Elle a beaucoup de fibres menues à sa partie inférieure; & vers son collet elle donne naissance à des rejettons qui, dans leur partie intérieure, sont chargés de feuilles opposées, d'un verd foncé & luisant, unies, sans dentelures, & ensuite d'autres feuilles découpées, à-peu-près comme celles de la grande valériane, mais plus petites; & à mesure que les rejettons grandissent, les feuilles sont plus découpées. Au sommet des tiges, naissent de gros bouquets de fleurs semblables à celles de la petite valériane; elles sont odorantes, moins cependant que n'est la racine de cette plante. Le *nard* de montagne a les mêmes vertus que le celtique, peut-être plus foibles.

Nous avons dit que les anciens composoient avec le *nard* une essence dont l'odeur étoit fort agréable. Les femmes de l'Orient en faisoient un grand usage; le *nard* dont j'étois parfumée, dit l'épouse dans le Cantique des Cantiques, répandoit une odeur exquise. La boîte de la Magdeleine, quand elle oignit les piés du Sauveur (Marc, *ch. xiv.* ℣. 3. Luc, *vij.* ℣. 37. Jean, *xij.* ℣. 3.), étoit pleine de *nard pistique*, c'est-à-dire selon la plûpart des interpretes, de *nard* qui n'étoit point falsifié, du mot grec *πιστις, fides*, comme qui diroit du *nard fidele*, sans mélange, ni tromperie.

Les latins ont dit *nardus*, f. & *nardum*, n. Le premier signifie communément la *plante*, & le second la *liqueur*, l'*essence aromatique*. Horace, *l. V. ode 13.* donne au *nard* l'épithete d'*achæmenio*, c'est-à-dire, de Perse, où Achémene avoit régné:

Nunc & achæmenio
Perfundi nardo *juvat:*

Ne songeons qu'à nous parfumer des essences des Indes. Les Indiens vendoient le *nard* aux Persans, & ceux-ci aux Syriens chez qui les Romains alloient le chercher. De-là vient que dans un autre endroit Horace l'appelle *assyrium*. Mais après l'année 727 qu'Auguste conquit l'Egypte, les Romains allerent eux-mêmes aux Indes chercher les aromates & les marchandises du pays, par le moyen de la flotte qui fut établie pour cela dans le golfe arabique. (*D. J.*)

NARD-SAUVAGE, (*Botan.*) *asarum, nardus rustica. Voyez* CABARET, (*Botan.*)

NARDO, (*Géog.*) en latin *Neritum*; ville du royaume de Naples, dans la terre d'Otrante, dans une plaine, à 4 milles de la côte du golfe de Tarente, à 9 au N. de Gallipoli, & à 15 S. O. de Leccé, avec titre de duché & un évêché suffragant de Brindes. Elle fut presqu'entierement détruite par un tremblement de terre en 1743. *Long.* 35. 44 *lat.* 40. 18.

NAREA *ou* ENAREA, *ou* ENARIA, (*Géog.*) car M. Ludolf préfere ces deux derniers noms; c'est un des royaumes d'Afrique dans l'Abyssinie, entre le huitieme & le neuvieme degrés de latitude septentrionale.

NARÉGAM, (*Botan. exot.*) espece de limonier nain qui croît à Céylan & au Malabar; il a toûjours des fleurs & du fruit.

NARENTA, (*Géog.*) ville de Dalmatie, dans l'Herzegovine, avec un évêché suffragant de Raguse. Elle est sur le golfe de même nom à 20 lieues N. E. de Raguse, 21 S. E. de Spalatro.

Cette ville fut anciennement nommée *Naro* & *Narona*. Son territoire consiste en une vallée d'environ 30 milles de longueur, que le fleuve *Narenta* inonde & fertilise dans certains mois de l'année. Du tems de Ciceron, *Narenta* étoit une forteresse de conséquence, comme on le voit dans la lettre où Vatinius lui mande la peine qu'il avoit eu à emporter cette place. Elle fut une des villes où les Romains envoyerent des colonies après la conquête du royaume de l'Illyrie. Dans la suite, elle eut des souverains indépendans des rois des deux Dalmaties. L'Evangile n'y fut reçu que dans le onzieme siecle. Elle dépend aujourd'hui des Turcs. *Long.* 36. 4. *lat.* 43. 35. (*D. J.*)

NARENTA, (*Géog.*) fleuve de Dalmatie qui se nommoit autrefois *Naro* ou *Naron*. Il baigne la ville de *Narenta*, & se décharge dans le golfe de ce nom par diverses embouchures.

NARENTA, (*Géog.*) golfe de la mer de Dalmatie; il est entre les côtes de l'Herzegovine au nord, celles de Raguse à l'orient, celles de Sabioncelo au midi, & l'île de Liesina à l'occident.

NAREW, (*Géog.*) riviere de Pologne, qui prend sa source dans le duché de Lithuanie, traverse les palatinats de Poldaquie & de Mazovie, & va se jetter dans le Bourg, au-dessus de Sérolzeck.

NARIME *ou* NARYM, (*Géog.*) pays de la Tartarie en Sibérie, au nord du fleuve Kéta, & au midi de la contrée d'Ostiaki. On n'y connoît qu'une seule ville ou bourgade de même nom, située sur le bord oriental de l'Oby. Ce pays n'est qu'un triste désert.

NARINARI, (*Ichthyolog.*) nom bresilien d'un poisson de l'espece de l'aigle marine, & qui est appellé par les Hollandois *pulstert*.

C'est un poisson plat dont le corps est presque triangulaire, élargi sur les côtés. Sa tête est très-grosse, & creusée d'une raie dans le milieu; son museau est arrondi dans les coins; ce poisson n'a point de dents, mais un os dans la partie inférieure de la gueule, lequel est long de quatre pouces & large d'un pouce & demi: la partie supérieure du museau est revêtue d'un os semblable; & c'est entre ces deux os qu'il écrase & brise sa proie. L'os de la mâchoire inférieure est composé de dix sept petites pieces dures, fermes, & jointes ensemble par des cartilages. L'os supérieur est aussi composé de quatorze pieces semblablement liées par des cartilages. Le corps du *narinari* est ordinairement d'un à deux piés de long, & sa queue de quatre piés. Sa chair est délicieuse; les os de sa gueule & ceux des poissons de son espece, sont les fossiles que les Naturalistes appellent *siliquastra*. (*D. J.*)

NARINES INTERNES, (*Anatom.*) On fait que ce sont deux grandes cavités égales dans lesquelles le nez est partagé par le moyen d'une cloison; elles s'ouvrent en-bas pour donner passage à l'air qui y entre dans l'inspiration, se porte aux poumons, & en sort dans l'expiration. Aprés que ces cavités se sont élargies en montant, elles vont chacune au-dessus du palais, vers la partie postérieure & intérieure de la bouche, où elles se terminent en une ouverture qui fait que la boisson sort quelquefois par les *narines*, & que le tabac, pris par le nez, tombe dans la bouche.

Il faut remarquer que les *narines internes* comprennent tout l'espace qui est entre les *narines* externes & les arrieres-*narines*, immédiatement au-dessous de la voûte du palais, d'où les cavités s'étendent en-haut jusqu'à la lame cribleuse de l'os ethmoïde, où elles communiquent en-devant avec les sinus frontaux, & en-arriere avec les sinus sphénoïdaux. Latéralement, ces cavités sont terminées par les conques, entre lesquelles elles communiquent avec les sinus maxillaires.

Toutes ces choses doivent être observées pour pouvoir comprendre un fait fort singulier, rapporté dans les *Mémoires de l'académie des Sciences*, *année 1722*; il s'agit d'un tour que faisoit un homme à la

foire à Paris. Il s'enfonçoit en apparence un grand clou dans le cerveau par les *narines;* voici comment: il prenoit un clou de l'épaisseur d'une grosse plume, long environ de cinq pouces, & arrondi par la pointe. Il le mettoit avec sa main gauche dans une de ses *narines*, & tenant un marteau avec sa main droite, il disoit qu'il alloit enfoncer le clou dans sa tête, ou comme il s'expliquoit, dans sa cervelle. Effectivement il l'enfonçoit presqu'entier par plusieurs petits coups de marteau; il en faisoit autant avec un autre clou dans l'autre *narine;* ensuite il pendoit un sceau plein d'eau par une corde sur les têtes de ces clous, & le portoit ainsi sans aucun autre secours.

Ces deux opérations parurent d'abord surprenantes non seulement au vulgaire, mais même aux Physiciens anatomistes les plus éclairés. Leur premiere idée fut de soupçonner quelque artifice, quelque industrie cachée, quelque tour de main; mais M. Winslow, après avoir réfléchi sur la structure, la situation, & la connexion des parties, en trouva l'explication suivante.

Le creux interne de chaque *narine* va tout droit depuis l'ouverture antérieure jusqu'à l'ouverture postérieure, qui est au-dessus de la cloison du palais. Dans tout ce trajet, les parties osseuses ne sont revêtues que de la membrane pituitaire; les cornets inférieurs n'y occupent pas beaucoup d'espace, & laissent facilement passer entr'eux & la cloison des *narines*, le tuyau d'une plume à écrire, que l'on peut sans aucune difficulté glisser directement jusqu'à la partie antérieure de l'os occipital. Ainsi un clou de la même grosseur pour le moins, mais arrondi dans toute sa longueur & sa pointe, ou fort émoussé, peut y glisser sans peine & sans coups de marteau, dont le joueur se servoit pour déguiser son tour d'adresse.

Cette premiere opération fait comprendre la seconde. Les clous étant introduits jusqu'à l'os occipital, & leurs têtes étant près du nez, il est aisé de juger que si on met quelque fardeau sur les têtes de ces clous, ils appuieront en-bas sur le bord osseux de l'ouverture antérieure des *narines*, pendant que leurs extrémités ou pointes s'élevent contre l'alongement de l'os occipital, qui fait comme la voûte du gosier. Les clous représentent ici la premiere espece de levier, dont le bras court est du côté du fardeau, & le bras long du côté de la resistance. Si l'on objecte que cela ne se peut faire sans causer une contusion très-considérable aux parties molles qui couvrent ces deux endroits, on peut répondre que l'habitude perpétuelle est propre à rendre avec le tems ces parties comme calleuses & presque insensibles.

Mais la pesanteur du fardeau est une autre difficulté plus grande; car ce sont les os maxillaires qui soutiennent le poids, & leur connexion avec les autres pieces du crâne paroît si légere, qu'elle donne lieu de craindre qu'un tel effort ne les arrache. Cependant il faut considérer, 1°. que souvent ces os se soudent entierement avec l'âge, & que pourlors il n'y a rien à craindre; 2°. ces deux os unis ensemble sont engrenés par deux bouts avec l'os frontal, ce qui augmente leur force; 3°. ils le sont encore avec l'os sphénoïde, par des entailles qui en empêchent la séparation de haut en bas; 4°. ils sont de plus appuyés en arriere par les apophyses ptérigoïdiennes, comme par des arcs-boutans, ce qui leur est d'autant plus avantageux, qu'ils y sont enclavés par le moyen des pieces particulieres des os du palais; 5°. le périoste ligamenteux qui tapisse toutes ces jointures, contribue beaucoup à leur fermeté; 6°. enfin ajoutons que les muscles de la mâchoire inférieure y ont bonne part, principalement ceux qu'on appelle *crotaphites*. On sait qu'ils sont très-puissans, fortement attachés, non-seulement à une assez grande étendue de la partie latérale de la tête, mais encore aux apophyses coronoïdes de la mâchoire inférieure: ainsi elles sont assez capables de soulever cette mâchoire contre la supérieure, & par-là de soutenir celle-ci pendant qu'elle porte le seau plein d'eau. (*D. J.*)

NARINES DES POISSONS, (*Ichthiolog.*) les *narines* sont placées dans les poissons d'une maniere si variée, & elles ont tant de différence dans leur nombre, leur figure, leur situation, & leur proportion, qu'elles forment une suite très-essentielle de caracteres, pour servir à distinguer les genres & les especes les unes des autres.

Par rapport au nombre, 1°. quelques poissons n'ont point-du-tout de *narines*, comme le pétremyzon, genre de poisson, qui renferme sous lui les diverses especes de lamproies; 2°. plusieurs poissons n'ont qu'une *narine* de chaque côté, placée comme celle des oiseaux & des quadrupedes, 3°. plusieurs ont deux *narines* de chaque côté, comme les carpes, les perches, *&c.*

Quant à la figure des *narines* elles sont, 1°. rondes dans quelques poissons; 2°. ovales dans quelques autres; 3°. oblongues dans plusieurs.

Les *narines des poissons* different aussi beaucoup par rapport à leur situation; 1°. dans quelques-uns elles sont placées très-près du museau, comme dans les *clupeæ* & le congre; 2°. dans plusieurs genres de poissons elles sont placées près des yeux, comme dans le brochet, la perche, & leurs semblables; 3°. elles se trouvent placées dans quelques-uns à moitié distance entre les yeux & la fin du museau, comme dans les anguilles qui vivent dans le sable.

Enfin les *narines des poissons* different aussi beaucoup en proportion; car dans les poissons qui en ont deux paires, elles sont, 1°. dans quelques-unes placées si près les unes des autres, qu'elles paroissent presque se toucher, comme dans la carpe; 2°. dans d'autres, comme dans le congre, la perche, & plusieurs autres poissons, elles se trouvent au contraire fort éloignées. En un mot, quoique les *narines* soient une partie des poissons, à laquelle on fait en général peu d'attention, il n'en est pas moins vrai qu'on doit les regarder comme d'une grande utilité pour la distinction des especes. (*D. J.*)

NARISQUES, (*Géog. anc.*) *Narisci*, anciens peuples de la Germanie selon Tacite. Ils sont nommés *Varisti* par Ptolomée, *liv. II. chap. xj.* & *Naristæ* par Dion, *liv. LXXI.* Il y a quelque apparence que ces peuples tiroient leur nom de la riviere nommée *Navus*, la Naw, qui traversoit leur pays, & que les Romains changerent l'*u* en *r*.

Le lieu qu'ils habitoient s'étendoit au midi du Danube, des deux côtés de la Naw, & selon la position que Ptolomée leur donne, ils étoient bornés au nord par les montagnes Hercyniennes, à l'orient par la forêt Hercynienne, au midi par le Danube, & au couchant par les Hermaudures: de cette façon leur pays renfermoit le haut palatinat ou le palatinat de Baviere, avec le landgraviat de Leuchtenberg. Nous apprenons de Dion, que ces peuples subsistoient encore du tems des Antonins, car il les met au nombre des nations qui conspirerent contre les Romains. (*D. J.*)

NARNI, (*Géogr.*) on l'appelloit *Nequinum* selon Tite-Live, *liv. X. chap. ix.* à cause de la difficulté des chemins qui y conduisent; petite ville très-ancienne d'Italie au duché de Spolete, dans l'état ecclésiastique, avec un évêché suffragant du pape. L'an de Rome 454, le consul M. Fulvius Petunius

triompha des *Néquiniens* & des Samnites confédérés. Elle résista plus heureusement aux forces d'Annibal dans le tems qu'il ravageoit l'Italie ; mais dans le xvj. siecle, l'armée de Charles V. & des Vénitiens, s'en rendit maître, & y commit des ravages inexprimables ; elle est heureusement ressuscitée de ses cendres : on y voit encore quelques restes d'un pont magnifique, qu'on dit avoir été construit par Auguste, après la défaite des Sicambres, & de leurs dépouilles : il étoit bâti de grands quartiers de marbre joints ensemble par des bandes de fer, & scellées en plomb.

Narni est en partie située sur la croupe, & en partie sur la pente d'une montagne escarpée, à 7 lieues S. O. de Spolete, & à 15 N. E. de Rome : la Néra passe au bas de *Narni* ; sa *long.* est *30. 15. lat. 42. 32.*

Cette petite ville a produit quelques gens de lettres, mais elle doit principalement se vanter d'avoir donné la naissance à l'empereur Nerva. Vieillard vénérable quand il monta sur le trône pour remplacer un monstre odieux, il se fit adorer par sa sagesse, par sa douceur, & par ses vertus. Il n'eut pas de plus grande joie que de penser & de dire en lui-même :

> *Par-tout en ce moment on me bénit, on m'aime,*
> *On ne voit point le peuple à mon nom s'allarmer,*
> *Le Ciel dans tous leurs pleurs ne m'entend point nommer,*
> *Leur sombre inimitié ne fuit point mon visage,*
> *Je vois par-tout les cœurs voler à mon passage.*

Enfin il mit le comble à sa gloire en adoptant Trajan, l'homme le plus propre à honorer la nature humaine : ainsi le premier Antonin adopta Marc-Aurele. (*D. J.*)

NARO, (*Géogr.*) *Nara*, ville de Sicile, dans la vallée de Mazzara, près de la source de la riviere de *Naro*, à 10 milles au levant de Gergenti. *Long. 31. 25. lat. 37. 20.*

NARO, (*Géog.*) riviere de la Sicile, dans la vallée de Mazzara. Elle prend sa source auprès de la ville qui porte son nom, court du côté du midi, & se jette dans la mer d'Afrique, auprès de Vallone di Mole.

NARRAGA, (*Géog. anc.*) fleuve aux environs de la Babylonie, selon Pline, *l. VI. c. xxvj.* C'est le canal ou la branche la plus occidentale de l'Euphrate, & ce canal a été creusé de main d'homme. Ptolomée, *l. V. c. xx.* l'appelle *Maarsares*, & Ammien Marcellin, *l. XXIII.* le nomme *Martias.* (*D. J.*)

NARRATION, s. f. (*Belles-Lettres.*) dans l'éloquence & dans l'histoire est un récit ou relation d'un fait ou d'un événement comme il est arrivé, ou comme on le suppose arrivé.

Il y en a de deux sortes, l'une simple & historique, dans laquelle l'auditeur ou le lecteur est supposé entendre ou lire un fait qui lui est transmis de la seconde main : l'autre artificielle & fabuleuse, où l'imagination de l'auditeur échauffée prend part au récit d'une chose, comme si elle se passoit en sa présence.

La *narration*, selon les Rhéteurs, est la seconde partie du discours, c'est-à-dire, celle qui doit suivre immédiatement l'exorde *Voyez* ORAISON *ou* DISCOURS.

Dans l'histoire, la *narration* fait le corps de l'ouvrage ; & si l'on en retranche les réflexions incidentes, les épisodes, les digressions, l'histoire se réduit à une simple *narration. Voyez* HISTOIRE.

Ciceron demande quatre qualités dans la *narration*, savoir, clarté, probabilité, brièveté & agrément.

On rend la *narration* claire, en y observant l'ordre des tems, ensorte qu'il ne résulte nulle confusion dans l'enchaînement des faits, en n'employant que des termes propres & usités, & en racontant l'action sans interruption.

Elle devient probable par le degré de confiance que mérite le narrateur, par la simplicité & la sincérité de son récit, par le soin qu'on a de n'y rien faire entrer de contraire au sens commun ou aux opinions reçues, par le détail précis des circonstances & par leur union, ensorte qu'elles n'impliquent point contradiction, & ne se détruisent point mutuellement.

La brièveté consiste à ne point reprendre les choses de plus haut qu'il n'est nécessaire, afin d'éviter le défaut de cet auteur ridicule dont parle Horace, *qui gemino bellum trojanum orditur ab ovo*, & à ne la point charger de circonstances triviales ou de détails inutiles.

Enfin on donne à la *narration* de l'agrément en employant des expressions nombreuses d'un son agréable & doux, en évitant dans leur arrangement les hiatus & les dissonnances, en choisissant pour objet de son récit des choses grandes, nouvelles, inattendues, en embellissant sa diction de tropes & de figures, en tenant l'auditeur en suspens sur certaines circonstances intéressantes, & en excitant des mouvemens de tristesse ou de joie, de terreur ou de pitié. *Voyez* NOMBRE, CADENCE, FIGURES, PASSIONS, *&c.*

C'est principalement la *narration* oratoire qui compose ces ornemens ; car la *narration* historique n'exige qu'une simplicité mâle & majestueuse, qui coûte plus à un écrivain que tous les agrémens du style qu'on peut répandre sur les sujets qui sont du ressort de l'éloquence.

Il ne sera pas inutile d'ajouter ici quelques observations sur les qualités propres à la *narration* oratoire.

1°. Quoiqu'on recommande dans la *narration* la simplicité, on n'en exclut pas toujours le pathétique. Ciceron, par exemple, remue vivement les passions, en décrivant les circonstances du supplice de Gavius, citoyen romain, qui fut condamné à être battu de verges, par l'injustice & par la cruauté de Verrès. Rien n'est plus touchant que le récit qu'il fait de la mort des deux Philodamus pere & fils, tous deux immolés à la fureur du même Verrès, le pere déplorant le sort de son fils, & le fils gémissant sur le malheur de son pere. Il y a donc des causes qui demandent une *narration* touchante & passionnée, comme il en est qui n'exigent qu'une exacte & tranquille exposition du fait. C'est à l'orateur sensé à distinguer ces convenances & à varier son style, selon la différence des matieres.

2°. Pour les causes de peu d'importance, comme sont la plûpart des causes privées, il faut relever la médiocrité du sujet par une diction simple en apparence, mais pure, élégante, variée. Sans cette parure elles paroissent tristes, seches, ennuyeuses ; on doit même y jetter quelques pensées ingénieuses, quelques traits vifs, qui piquent la curiosité, & qui soutiennent l'attention.

3°. A l'égard des causes où il s'agit d'un crime ou d'un fait grave, d'un intérêt public, elles admettent des mouvemens plus forts ; on y peut ménager des surprises qui tiennent l'esprit en suspens, y faire entrer des mouvemens de joie, d'admiration, d'étonnement, d'indignation, de crainte & d'espérance, pourvu que l'on se souvienne que ce n'est pas là le lieu de terminer ces grands sentimens, & qu'il suffit de les ébaucher ; car l'exorde & la *narration* ne doivent avoir d'autres fonctions que de

préparer l'eſprit des juges à la preuve & à la peroraiſon. (*G*)

Narration, eſt un mot dont on fait particulierement uſage *en poéſie*, pour ſignifier l'action ou l'évenement principal d'un poeme. *Voyez* Action *ou* Fable.

Le P. le Boſſu obſerve que l'action en poéſie eſt ſuſceptible de deux ſortes de *narrations* oratoires, & que ces deux ſortes de *narrations* conſtituent deux eſpeces de grands poëmes.

Les actions dont le récit eſt ſous une forme artificielle ou active conſtituent les poëmes dramatiques. *Voyez* Drame.

Celles qui ſont ſeulement racontées par le poëte, comme hiſtorien, forment les poëmes épiques. *Voyez* Epopée.

Dans le drame, la *narration* miſe en action eſt le fond unique & total du poëme : dans l'épopée, l'action miſe en récit n'en fait qu'une partie ; mais à la vérité la partie principale. Elle eſt précédée par une propoſition & une invocation que le même auteur appelle *prélude*, & que d'autres nomment *début*, & elle eſt fréquemment interrompue par le poëte dans les endroits où il parle en perſonne, pour demander aux lecteurs & aux dieux de la bienveillance, de l'indulgence, du ſecours, & dans ceux où il raconte les faits en hiſtorien. *Voyez* Invocation.

La *narration* du poëme épique renferme l'action entiere, avec ſes épiſodes, c'eſt-à-dire, avec les ornemens dont le poëte l'accompagne. *Voyez* Episode.

Dans cette partie l'action doit être commencée, continuée & finie, c'eſt-à-dire, qu'on doit apprendre les cauſes des évenemens qui ſont la matiere du poëme qu'on y doit propoſer, & réſoudre les difficultés, développer les caracteres & les qualité des perſonnages, ſoit humains, ſoit divins, qui prennent part à l'action ; expoſer, & ce qu'ils ſont, & ce qu'ils diſent ; démêler les intérêts, & terminer le tout d'une maniere ſatisfaiſante. Tout cela doit être traité en vers nobles, harmonieux, dans un ſtyle rempli de ſentimens, de comparaiſons & d'autres ornemens convenables au ſujet en général, & à chacune de ſes parties en particulier. *Voyez* Style.

Les qualités d'une *narration* épique ſont, la vraiſemblance, l'agrément, la clarté. Elle doit être également noble, vive, énergique, capable d'émouvoir & de ſurprendre, conduiſant, pour ainſi dire, à chaque pas le lecteur de merveilles en merveilles. *Voyez* Merveilleux.

Selon Horace l'utile & l'agréable ſont inſéparablement néceſſaires dans un poëme épique.

Omne tulit punctum qui miſcuit utile dulci.

Le P. le Boſſu prétend que l'utile y eſt de néceſſité abſolue, & que l'agréable n'eſt que de néceſſité acceſſoire ; d'autres au contraire veulent qu'on ne s'y propoſe que l'agrément, & que l'inſtruction morale n'en faſſe pas une partie eſſentielle. *Voyez* Fable, Epique, Epopée.

NARSAPOUR, (*Géog.*) ville de l'Inde, dans le golfe de Bengale, ſur la côte de Coromandel, au Royaume de Golconde, à l'embouchure méridionale de la riviere de Vénéron, environ à 12 lieues au-deſſus de Maſulipatan, du côté du N. E. *Long.* 102. *lat.* 17. 30. (*D. J.*)

NARSINGAPATAN, (*Géog.*) ou *Narſingue*, ville de l'Inde, dans le golfe de Bengale, à l'extrémité de la côte de Coromandel, dans la partie orientale du royaume de Golconde, ſur la riviere de Narſepille à la droite, & environ à 10 lieues de ſon embouchure, en tirant vers le nord. *Long.* ſuivant Harris, 103. 21 30. *Lat.* 18. 15.

NARTHECION, (*Géog. anc.*) autrement *Narthacienſium mons*, ou *Anthraceorum mons*, c'eſt-à-dire, montagne des charbonniers, montagne de Theſſalie qui termine la plaine du côté de Pharſale. On trouve dans toute cette montagne quantité de belles fontaines, dont les eaux s'aſſemblent dans la plaine, & forment beaucoup de petits ruiſſeaux qui ſe vont jetter dans le Pénée. Ce fut ſur cette montagne qu'Agéſilaüs, à ſon retour d'Aſie, éleva un trophée pour la victoire qu'il remporta ſur les Pharſaliens ; l'éphore Diphridas vint trouver ce roi dans le camp de *Narthécion*, un peu avant la bataille de Coronée, qu'il ne faut pas confondre avec celle de Chéronée, quoique toutes deux ayent été gagnées ſur les Athéniens.

NARVA, (*Géog.*) ou *Nerva*, riviere de Livonie. Elle ſort du lac de Peipis, baigne la ville de Narva, à laquelle elle donne le nom ; & à deux lieues au-deſſous elle va ſe jetter dans le golfe de Finlande. Cette riviere eſt preſqu'auſſi large que l'Elbe, mais beaucoup plus rapide ; & à demi-lieue au-deſſus de la ville, elle a un très grand ſaut qui fait qu'on eſt contraint de décharger dans cet endroit là toutes les marchandiſes que l'on envoie de Pleſcow & de Derpt à Narva.

Narva, (*Géog.*) ou *Nerva*, ville forte de l'empire ruſſien, dans la Livonie, ſur la riviere de Narva, à 66 lieues N. de Riga, & à 36 S. O. de Vibourg. On croit que cette ville fut bâtie par Valdemar II, Roi de Dannemarck, en 1213. Jean Baſilowitz, grand duc de Moſcovie, la prit en 1558, & Pontus de la Gardie l'enleva aux Ruſſes en 1581. Les Suédois en demeurerent les maîtres juſqu'en 1704, qu'elle fut repriſe par le czar Pierre le Grand. *Long.* 46. 34. *lat.* 59. 7.

NARVAR, (*Géog.*) ville des Indes, aux états du grand-mogol, dans la province de Narvar, à 34 lieues au midi d'Agra. *Long.* 96. 40. *lat.* 25. 6.

La province de *Narvar*, appartenante au grand Mogol, eſt bornée au nord & à l'occident par le royaume d'Agra, à l'orient par celui de Patna, & au midi par celui de Bengale.

La riviere de *Narvar* a ſa ſource près de la ville de Maudoa, & a ſon embouchure dans le golfe de Cambaye. (*D. J.*)

NARWAL, ſ. m. (*Hiſt. anc. Icthiolog.*) *Pl. XIII. fig.* 9. Nharwal, licorne de mer, *unicorne monoceros*, *unicornu marinum* Charlet, *monoceros piſcis*, *Nharwal iſlandis* Raii, poiſſon cétacée, appellé par les Groenlandois *touwack*, & auquel on a donné le nom de *licorne*, parce qu'il a au bout de la mâchoire ſupérieure, tantôt à droite & tantôt à gauche, une très-longue dent, qui reſſemble à une corne. On pourroit préſumer d'après la poſition de cette dent, qu'il eſt naturel à ce poiſſon d'en avoir deux. M. Anderſon eſt d'un avis contraire : il donne cependant la deſcription d'un *narwal* qui a deux dents. Il regarde ce fait comme très-rare : voici ce qu'il en dit.

Le capitaine Dirck Peterſen a rapporté à Hambourg en 1684 l'os de la tête d'un *narwal*, avec deux dents, qui ſortent en droite ligne du devant de la tête. Ces dents ſont à deux pouces de diſtance au ſortir de la mâchoire, enſuite elles s'éloignent de plus en plus l'une de l'autre, de façon qu'il y a entr'elles treize pouces de diſtance à l'extrémité. La dent gauche a ſept piés cinq pouces de longueur, ſur neuf pouces de circonférence ; celle qui eſt à droite n'a que ſept piés de longueur, ſur huit pouces de tour. Elles entrent toutes les deux de la longueur de treize pouces dans la tête. Ce *narwal* étoit une femelle pleine. On ne trouva au fœtus aucune apparence de dent.

M. Anderſon a vu à Hambourg en 1736 un *nar-*

wal qui étoit entré dans l'Elbe par une marée. Ce cétacée étoit plus gros qu'alongé ; il n'avoit que deux nageoires, la tête étoit tronquée; la dent sortoit du côté gauche de la mâchoire supérieure au-dessus de la lévre. Elle étoit contournée en spirale, & elle avoit cinq piés quatre pouces de longueur. Le côté droit du museau étoit fermé & couvert par la peau, sous laquelle on ne sentoit aucune cavité dans l'os de la tête. La queue étoit fort large, & couchée horisontalement sur l'eau. La peau avoit beaucoup d'épaisseur; elle étoit très-blanche & parsemée d'une grande quantité de taches noires, qui pénétroient fort avant dans sa substance. Il n'y avoit point de ces taches sur le ventre; il étoit entierement blanc, luisant & doux au toucher, comme du velours. Ce poisson n'avoit point de dent au-dedans de la gueule, dont l'ouverture étoit très petite; car elle n'excédoit pas la largeur de la main. La langue remplissoit toute la largeur de la gueule. Les bords du museau étoient un peu durs & raboteux. Il y avoit au-dessus de la tête un trou ou un tuyau garni d'une soupape, qui s'ouvroit & qui se fermoit au gré du poisson, par où il rejettoit l'eau en expirant l'air. Les yeux étoient petits, situés au bas de la tête, & garnis d'une espece de paupiere. Ce *narwal* étoit mâle ; mais la verge ne sortoit pas hors du corps. La longueur totale de ce poisson étoit de dix pieds & demi depuis le bout du museau jusqu'à l'extrémité de la queue, qui avoit trois pieds deux pouces & demi de largeur; chaque nageoire n'avoit que neuf pouces de longeur.

Comme on trouve des dents de *narwal* qui, au lieu d'être tournées en spirale, sont entierement unies, M. Anderson soupçonne qu'il peut y avoir plusieurs especes de ces poissons. Leur longeur ordinaire est d'environ vingt à vingt-deux piés ; on en trouve qui ont jusqu'à soixante piés.

Les Groenlandois regardent ces poissons comme les avant-coureurs de la baleine; car dès qu'ils en voient, ils se préparent promptement pour faire la pêche de la baleine. Le *narwal* se nourrit comme elle de petits poissons, de vers & d'autres insectes marins; mais il n'a point de barbes pour les retenir dans sa gueule. *Hist. d'Isl. & de Groenlande, par* M. Anderson. *Voyez* CETACÉE. (*I*)

NASABATH, (*Géog. anc.*) fleuve de la Mauritanie césariense, selon Ptolomée, *l. IV. c. ij.* Pline, *l. V. c. ij.* le nomme *Nabar.* Marmol dit que ce fleuve ou cette riviere a son embouchure au levant de la ville de Bugie, & qu'elle est très-poissonneuse. (*D. J.*).

NASAL, adj. (*Gram.*) On distingue dans l'alphabet des voyelles & des consonnes *nasales*.

Les voyelles *nasales* sont celles qui représenteroient des sons dont l'unisson se feroit en partie par l'ouverture de la bouche, & en partie par le canal du nez. Nous n'avons point de caracteres destinés exclusivement à cet usage ; nous nous servons de *m* ou de *n* après une voyelle simple pour en marquer la nasalité, *an* ou *am*, *ain* ou *aim*, *eun* ou *un*, *on* ou *om*. On donne quelquefois aux sons mêmes le nom de *voyelles;* & dans ce sens, les voyelles *nasales* sont des sons dont l'émission se fait en partie par le canal du nez. M. l'abbé de Dangeau les nomme encore voyelles *sourdes* ou *esclavones; sourdes*, apparemment parce que le reflux de l'air sonore vers le canal du nez occasionne dans l'intérieur de la bouche une espece de retentissement moins distinct que quand l'émission s'en fait entierement par l'ouverture de la bouche; *esclavones*, parce que les peuples qui parlent l'esclavon ont, dit-il, des caracteres particuliers pour les exprimer. La dénomination de *nasale* me paroît préférable, parce qu'elle indique le méchanisme de la formation de ces sons.

Les consonnes *nasales* sont les deux *m* & *n* : la premiere, labiale; & la seconde, linguale & dentale : toutes deux ainsi nommées, parce que le mouvement organique qui produit les articulations qu'elles représentent, fait passer par le nez une partie de l'air sonore qu'elles modifient. *Voyez* LETTRE, VOYELLE, M. N. (*B. E. R. M.*)

NASAL, LE, adject. *en Anatomie*, ce qui appartient au nez. *Voyez* NEZ.

L'apophyse *nasale* de l'os maxillaire. *Voyez* MAXILLAIRE.

L'apophyse *nasale* de l'os coronal. *Voyez* APOPHYSE & CORONAL.

Le canal *nasal* osseux est un conduit dont l'orifice supérieur est situé à la partie latérale interne & antérieure de la fosse orbitaire & l'orifice inférieur sous la partie antérieure des cornets inférieurs du nez. Ce conduit est fermé par l'apophyse montante de l'os maxillaire, par l'os unguis, & les petites apophyses antérieures des cornets inférieurs du nez. *Voyez* MAXILLAIRE, UNGUIS, *&c.*

Les fosses *nasales* sont deux cavités dans le nez auxquelles le vomer & la lame verticale de l'os ethmoïde servent de cloison mitoyenne, & dont les narines antérieures sont les orifices externes, & les postérieures les orifices internes. *Voyez* NARINE.

Le canal *nasal* membraneux descend du sac lacrymal dans le canal *nasal*. Il le resserre un peu, descend en arriere, se courbe légérement dans l'os même, intérieurement voisin du sinus maxillaire & de son appendice supérieur, & il s'ouvre enfin dans les narines, & il est couvert dans son extrémité inférieure par le cornet inférieur du nez, près de l'extrémité antérieure de cet os par un orifice un peu plus étroit qu'il n'est lui-même, suivant Morgani & Monro, & il se termine par une membrane plus longue dans sa partie interne qui en se prolongeant un peu en-bas, forme une espece de valvule que Bianchi a décrite avec trop d'emphase.

Salomon Albert a le premier donné une ample description de ce canal; & Drelincourt l'a mis au rang des conduits lacrymaux, parce que les larmes viennent quelquefois dans la bouche. Galien a connu ce chemin des larmes aux narines, auxquelles il dit que parvient le goût des collyres; ensuite Massa, Gabriel & Zerbit. L'air retenu dans la bouche, la fumée de tabac, le sang même peuvent aussi passer de la cavité du nez dans les points lacrymaux.

L'observation que M. Petit a faite sur un paon, (*Mém. de l'Acad. 1735.*) a été quelquefois faite dans l'homme. Plempius dit d'après Spigel qu'une eau versée dans les yeux vuida le ventre. Les Chinois font passer un fil par un point lacrymal dans les narines, & ils le remuent de tous les sens pour se faire pleurer. Haller, *Comment. Boerhaav.* (*L*)

NASAL, *terme de Blason.* Il se dit de la partie supérieure d'ouverture d'un casque ou d'un heaume, qui tomboit sur le nez du chevalier lorsqu'il le baissoit, du latin *nasus*, nez.

NASAMONES, (*Géog. anc.*) peuples d'Afrique qui habitoient la Syrte, selon Hérodote, *l. II. c. xxxij.* qui a décrit fort au long leurs moeurs & leurs usages. Il dit, entr'autres particularités, que ces peuples prenoient plusieurs femmes; mais que la premiere nuit des noces, la femme qu'ils épousoient s'abandonnoit à tous les convives qui, après avoir obtenu ses faveurs, lui faisoient chacun un présent. Ptolomée, *l. IV. c. v.* place ces peuples dans la partie septentrionale de la Marmarique. Pline leur donne la même position, & dit

que les *Nasamones* avoient été nommés *Mesammones* par les Grecs, parce qu'ils étoient situés au milieu des sables. (*D. J.*)

NASAMMONITE, (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens Naturalistes à des pierres qui selon Pline, étoient d'un rouge de sang, remplies de veines noires : on ne sait si c'étoit jaspe ou agate. (—)

NASARD, s. m. *terme d'Organiste*, est un jeu fait de plomb, & en forme de fuseau par le haut, comme la *fig. 38. Pl. d'orgue*, le représente. Il sonne la quinte au-dessus du prestant ou 4e pié. *Voyez la table du rapport & de l'étendue des jeux de l'orgue, & l'article* ORGUE, où la facture de ce jeu est expliquée.

Dans quelques orgues, le *nasard* n'est point en fuseau ; dans ce cas, les basses sont à cheminées, & les dessus ouverts.

NASARD, GROS, *terme d'Organiste*. Ce jeu ne differe du *nasard* (*voyez* NASARD, & *la fig. 36. Pl. d'orgue*) qu'en ce qu'il sonne l'octave au-dessous & la quarte au-dessous du prestant. *Voyez la table du rapport & de l'étendue des jeux de l'orgue.*

NASCARO, (*Géog.*) riviere d'Italie au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure. Les anciens l'appelloient *Cirus*. Elle a sa source dans l'Apennin, & son embouchure dans le golfe Squilaci. (*D. J.*)

NASCI, (*Géog. anc.*) peuples de la Sarmatie européenne, selon Ptolomée, *l. III. c. iv.* qui les met au voisinage des monts Riphées, auprès des Acibi. (*D. J.*)

NASEAUX, *terme de Maréchal*. On appelle ainsi les ouvertures du nez du cheval.

NASI, s. m. (*Hist. anc. & mod.*) c'est à dire en hébreu *prince*, qui se trouve souvent dans les livres des Juifs. On le donnoit autrefois au souverain juge & grand président de leur sanhedrin. Les Juifs modernes ont encore retenu ce titre ; & leurs rabbins qui s'imaginent être les princes & les chefs de ce peuple dispersé, s'attribuent cette autorité comme une marque de leur prétendue autorité. (*G*)

NASIBINE, (*Géog.*) ville de Perse dans le Kurdistan. Elle est située à 76. 30. de *long.* sous les 37. de *lat.*

NASIUM, (*Géog. anc.*) ancienne ville ou forteresse des Gaules chez les Leuci, sur la riviere d'Orne entre Andelot & Toul. Comme il se trouve encore aujourd'hui sur l'Orne, en allant de Langres à Toul, & passant par Andelot, deux villages ; l'un nommé le *petit Nancy*, & le second le *grand Nancy*, il paroît que l'un ou l'autre doivent être le *Nasium* des anciens, puisqu'ils en conservent le nom & la situation. En conséquence ceux qui veulent que *Nasium* soit le village de *Nas* dans le duché de Bar, à 12 milles de Nancy, ne sont pas fondés. *Voyez* Hadr. Valesii *Not. gall. p. 371.* (*D. J.*)

NASO-PALATIN, conduits *naso-palatins*, *en Anatomie*, est la même chose que les *conduits incisifs*. *Voyez* CONDUIT & INCISIF.

NASQUE *ou* NESQUE, (*Géog.*) riviere de France en Provence. Elle prend sa source dans les omergues de Forcalquier, au diocèse de Sisteron, & finit par se joindre à la Sorgue un peu avant que cette derniere riviere se décharge dans le Rhône.

NASR, (*Mythologie & Hist. anc.*) nom d'une divinité des anciens Arabes idolâtres, qui la représentoient sous la forme d'un aigle.

NASSARI *ou* NAUSARI, (*Géog.*) petite ville des Indes dans les états du grand-mogol, au royaume de Guzarate, à 6 lieues de la ville de Surate & à 2 de la mer. *Long. 89. 55. lat. 21. 5.*

NASSAU, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans le cercle du haut Rhin, capitale d'un comté de même nom, dont le comtes sont souverains.

On voit près de cette ville une montagne sur laquelle est le château de *Nassau*, d'où est sortie l'illustre maison de ce nom, qui a donné un empereur à l'Allemagne, un roi à l'Angleterre, des stadhouders à la république des Provinces-unies, & des ducs à la Gueldre.

Nassau est sur la riviere de Lohn à 5 lieues S. E. de Coblentz, 8 N. O. de Mayence, 12 S. E. de Bonn. *Long. 25. 30. lat. 50. 13.* (*D. J.*)

NASSAU, (*Géog.*) pays d'Allemagne avec titre de comté ; ce pays renferme plusieurs autres comtés partagés en diverses branches, qui portent les unes le titre de Prince, les autres celui de comte, & qui prennent chacune le nom de leur résidence ; savoir, Siegen, Dillembourg, Schaumbourg, Diets, Hadamar, Verburg & Idstem. La Lohn, le Dill & le Siegen sont les principales rivieres qui arrosent ce pays. Le comté de *Nassau* est mis au nombre des fiefs libres de l'empire, jouissant de tous les privileges des comtes de l'empire, & particulierement du pouvoir de battre monnoie. La maison de *Nassau* possede encore aux confins de la Lorraine le comté de Saarbruck & le comté de Saarwerden. (*D. J.*)

NASSE, (*Pêche.*) engin à prendre du poisson. Il est fait d'osier ; ce sont comme deux panniers ronds, pointus par le bout, enfoncés l'un dans l'autre & à ventres renfles comme la cruche. A l'ouverture est une espece de bord de 4 a 5 pouces.

La pêche à la *nasse* se fait dans les rivieres & à la mer. Il y a plusieurs sortes de *nasses*, clayes, panier ou bouteilles de mer. Celles dont on se sert dans l'amirauté de Dieppe pour prendre des congres & des homars, est une espece de panier tel que celui sous lequel on tient la poule avec ses poussins. Sa forme est ronde & un peu applatie, comme on voit dans nos *Planches de Pêche*. Il y a au milieu de la partie supérieure un petit goulet. On en construit qui sont toutes d'osier : d'autres sont formées de cercles couverts de filets. Aux deux côtés sont deux anses sur lesquelles sont amarées de lourdes cablieres qui tiennent ferme cet engin que les Pêcheurs placent ordinairement entre deux roches, lieux que les congres & homars fréquentent volontiers. Ils mettent dans ce filet de petits poissons attachés à des ains ; & au défaut de petits poissons, ils se servent de petits morceaux de marne blanche qui trompent le congre & le homar. Le congre & le homar entrent par le goulet & ne peuvent plus sortir.

Pour conserver vivans les homars, & les empêcher de s'entretuer & de se dévorer, on les cheville aux mordans, en fichant une petite cheville plate dans la membrane de la petite serre qui est fléxible. On empêche ainsi le homar de serrer & d'agir.

Il y a deux autres sortes de *nasses*, d'osier ou de rets : on les voit dans nos *Planches*. Ces *nasses* ont deux goulets qui donnent entrée au poisson. Les Pêcheurs en mettent plusieurs sur un cablot d'osier : ils les relevent tous les matins : plus la marée est forte & l'eau trouble, meilleure est la pêche qui se fait deux fois l'année, aux tems des équinoxes. Ces engins sont les mêmes que ceux des rivieres qui ont même nom. Les plus gros prennent le gros poisson ; les plus petits sont pour les anguilles, & les moyens pêchent l'éperlan.

On applique quelquefois une *nasse* à l'extrémité du verveux ; des guideaux lui servent d'entonnoirs. On s'y prend ainsi pour arrêter tout le poisson qui se présente sous l'anse d'un pont, ou entre les palis d'un gord.

Les *nasses*, paniers ou bouteilles en usage dans l'amirauté de Tonques & de Dives, sont comme pour les rivieres. Elles peuvent avoir trois ou quatre piés de long. L'ouverture en est plus ou moins large : elles sont plus grosses vers le milieu ; le goulet est ferme comme le corps. Elles sont faites de tiges d'osier ou de bois. Elles ont du ventre en diminuant

minuant jusqu'au bout qui finit en pointe. A l'extrémité il y a une ouverture fermée d'une grille de bois ou d'un tampon de paille. On les expose l'ouverture vers le flot. Pour cet effet, on a deux petits pieux ou piquets qui passent dans deux anses qui sont aux côtés de la *nasse* qu'ils tiennent saisie, de maniere que la marée ne peut la déranger.

Les pêcheries qu'on nomme dans l'amirauté de Bayonne *nasses* ou *petites écluses* sont construites de deux manieres différentes. Les premieres, en équerres ouvertes comme les pans de bois ou buchots; d'autres, droites & traverses sur le canal ou le bras d'eau sur lequel elles sont placées. Au milieu du courant, on enfonce deux gros pieux distans l'un de l'autre de 8 à 10 piés, arrêtés par une traverse sur laquelle est posé le flet qui cale au moyen des pierres ou du plomb dont le bas est chargé. C'est au milieu de ce rets qu'est mis le cassin, le bertaut ou la tonnelle qu'on tient ouverte comme le verveux par cinq ou six cercles. Les mailles des rets sont assez serrées pour que rien n'échappe, pas même les plus petites anguilles. Le poisson est obligé de tomber dans le bertaut d'où il ne sort plus. Pour cet effet on pratique de côté & d'autre, soit en droite ligne, soit en équerre, des levées formées de pieux & garnies de terrasses, de clayonnages ou de pierres: on les éleve jusqu'à la hauteur la plus grande que les eaux puissent atteindre au tems des lavasses & ravines. On ne pêche de cette maniere qu'en hiver, depuis la S. Martin jusqu'au mois de Mars, & la pêche ne se fait que de nuit. De jour, on releve le rets traversant le bertaut. Ces pêcheries sont inutiles en été.

NASSANGI BACHI, s. m. (*Hist. mod.*) officier en Turquie, dont la charge est de sceller tous les actes expédiés par le teskeregi-bachi ou premier secrétaire du grand visir, & quelquefois les ordres du sultan.

Le nom de *nassangi* se donne à tous les officiers du sceau, & celui de *nassangi-bachi* à leur chef. Il n'est pourtant pas proprement garde des sceaux de l'empire ottoman, puisque c'est le grand visir qui est chargé par le sultan même du sceau impérial, & qui le porte ordinairement dans son sein. Le *nassangi-bachi* a seulement la fonction de sceller sous les ordres du premier ministre ses dépêches, les délibérations du divan, & les ordonnances ou katcherifs du grand seigneur.

Si cet officier n'est que bacha à deux queues, ou simplement effendi, c'est-à-dire homme de loi, il n'entre point au divan; il applique seulement son sceau sur de la cire-vierge contenue dans une petite demi-pomme d'or creuse, si l'ordre ou la dépêche s'adresse à des souverains, & sur le papier pour les autres. Il se tient tous les jours de divan dans une petite chambre qui n'en est pas éloignée, où il cachete les dépêches & les sacs d'aspres & de sultanins qui doivent être portés au trésor. S'il est bacha à trois queues, il a entrée & séance au conseil parmi les visirs de banc.

Tous les ordres du grand-seigneur qui émanent de la chancellerie du grand-visir pour les provinces, de même que ceux qui sortent du bureau du defterdar, doivent être lus au *nassangi-bachi* par son secrétaire qu'on nomme *nassangi-kassedar-effendi*. Il en tire une copie qu'il remet dans une cassette. Les ordres qui ne s'étendent pas au-delà des murs de Constantinople n'ont pas besoin pour avoir force de loi d'être scellés par cet officier, il suffit qu'ils soient signés du grand-visir.

Le *nassangi-bachi* doit toujours être auprès de la personne du prince, & ne peut en être éloigné que son emploi ne soit donné à un autre. Lorsque le grand-visir marche à quelque expédition sans le sultan, le *nassangi-bachi* le fait accompagner par un *nassangi-effendi*, qui est comme son substitut. Enfin aux ordres émanés immédiatement de sa hautesse, le *nassangi-bachi* applique lui même le *tura* ou l'empreinte du nom du monarque, non pas au bas de la feuille, comme cela se pratique chez les autres nations, mais au haut de la page avant la premiere ligne, comme les Romains en usoient dans leurs lettres. Ce *tura* est ordinairement un chiffre en lettres arabes formé des lettres du nom du grand-seigneur. Guer. *Mœurs des Turcs, tom. II.* (*G*)

NASSELLE, *voyez* Merlus.

NASSIB, s. m. (*Hist. mod.*) nom que les Turcs donnent au destin qui se trouve, selon eux, dans un livre qui a été écrit au ciel, & qui contient la bonne ou mauvaise fortune de tous les hommes qu'ils ne peuvent éviter, quoi qu'ils fassent en quelque maniere que ce soit. De cette créance naît en eux la persuasion d'une prédestination absolue qui les porte à affronter les plus grands périls, parce qu'il n'en arrivera, disent-ils, que ce que porte le *nassib*; il faut pourtant observer que cette opinion n'est pas si générale parmi eux qu'ils n'ayent des sectes qui reconnoissent l'existence & le pouvoir du libre arbitre, mais le grand nombre tient pour le destin. Ricaut, *de l'emp. turc.* (*G*)

NASTRANDE, s. m. (*Mythol.*) c'est ainsi que les anciens Celtes Scandinaves appelloient le second enfer, ou le séjour malheureux qui, après l'embrasement du monde & la consommation de toutes choses, étoit destiné à recevoir les lâches, les parjures & les meurtriers. Voici comme le *nastrande* ou rivage des morts est décrit dans l'Edda des Islandois. « Il y a un bâtiment vaste & infâme dont » la porte est tournée vers le nord; il n'est construit » que de cadavres de serpens, dont toutes les têtes » sont tournées vers l'intérieur de la maison, ils y » vomissent tant de venin qu'ils forment un long » fleuve empoisoné; c'est dans ce fleuve que flottent les parjures & les meurtriers, & ceux qui » cherchent à séduire les femmes d'autrui: d'autres » sont déchirés par un loup dévorant ». Il faut distinguer l'enfer, appellé *nastrande* dont nous parlons, de celui que ces peuples appelloient *niflheim*, qui étoit destiné à servir de séjour aux méchans jusqu'à la fin du monde seulement. *Voyez* Niflheim, & voyez *l'Edda des Islandois*, publié par M. Mallet, *p. 112.*

NASTURCE, *voyez* Cresson.

Nasturce *ou* Cresson d'Inde, (*Jardinage.*) on l'appelle encore *petite capucine* ou *capres capucines*; sa tige est longue & rampante: de ses feuilles rondes s'élevent des pédicules rougeâtres, qui soutiennent des fleurs tres-odorantes à cinq feuilles jaunes, tachetées de rouge. Leur calice d'une seule piece découpée en cinq parties a une longue queue faite en capuchon, & devient, lorsque la fleur est passée, un fruit à trois capsules qui renferment sa graine.

Cette plante se cultive à l'ordinaire dans les jardins, & l'on mange en salade sa fleur confite dans du vinaigre.

NATA, (*Géogr.*) ville de l'Amérique méridionale dans le gouvernement de Panama. Elle est située sur la baie de Parita à 30 lieues de Panama vers l'ouest, dans un terrein fertile, plat & agréable. *Long. 299. 10. lat. 8. 20.*

NATAGAI, s. m. (*Mythol.*) idole que les Tartares adorent comme le dieu de la terre & de tous les animaux. Il n'y a point de maison où l'on n'en garde avec respect une image accompagnée des figures de sa femme & de ses enfans, comme les anciens païens conservoient leurs lares & leurs pénates; & au lieu que ceux-ci leur faisoient des libations & des sacrifi-

ces, les Tartares, persuadés que *Natagai* & leurs autres idoles vivent, & ont besoin de nourriture, leur présentent des viandes, & leur frottent la bouche avec la graisse des mets qu'ils servent sur leurs tables. Kircher, *de la Chine.*

NATAL, adj. (*Gramm.*) il se dit du tems ou du lieu de la naissance. Le jour *natal*; le pays *natal*. Dans quelques communautés religieuses, la maison *natale* est celle où l'on a fait profession. Les anciens ont célébré la naissance des hommes illustres par des jeux appellés *natals*. Les Chrétiens ont eu leurs fêtes *natales*; Noël, Pâques, la Pentecôte & la Toussaint. On aime son pays *natal*; il est rare qu'on n'y laisse des parens, des amis ou des connoissances: & puis, on n'y peut faire un pas sans y rencontrer des objets intéressans par la mémoire qu'ils nous rappellent de notre tems d'innocence. C'est ici la maison de mon pere; là je suis né: ici j'ai fait mes premieres études; là j'ai connu cet homme qui me fut si cher: ici cette femme qui alluma mes premiers desirs: & voilà ce qui forme cette douceur dont Virgile & Ovide se seroient rendu raison s'ils y avoient un peu réfléchi.

NATAL, (*Géog.*) pays d'Afrique dans la Cafrerie, situé entre le 31. 30. 28. Ses habitans demeurent les uns dans des cavernes ou trous de rochers, les autres dans de petites maisons, qui sont si serrées & si bien couvertes de roseaux ou de branches d'arbres, que les vents & la pluie ne sauroient y pénétrer. Les Hottentots sont leurs voisins au sud.

Le pays de *Natal* est borné au nord par la riviere della Goa qui est navigable; il est borné à l'est par la mer des Indes; mais on ne sait pas encore jusqu'où il s'étend à l'ouest. Le quartier qui regarde la mer est un pays de plaines & de forêts. On n'y manque pas d'eau, parce que les montagnes fournissent une quantité de petits ruisseaux qui se joignent ensemble, & forment la riviere de *Natal*. Les savanes y sont couvertes d'herbes fort épaisses.

Entre les animaux terrestres, on y voit des tigres, des éléphans, des bufles, des bœufs, des vaches montagnardes & des bêtes fauves. Les éléphans y fourmillent. La volaille y abonde en canards sauvages & domestiques, sarcelles, cocqs, poules, outre une infinité d'oiseaux qui nous sont inconnus. La mer & les rivieres sont extrêmement poissonneuses; mais les habitans ne prennent guere que des tortues.

Les naturels de ce pays sont déja différens des Hottentots; ils sont beaucoup moins mal-propres & moins laids. Ils sont aussi naturellement plus noirs; ils ont les cheveux crépus, le visage en ovale, le nez plat de naissance, à ce que dit Kolbe, & les dents blanches; mais ils ont aussi un peu de goût pour la graisse, car ils portent des bonnets élevés de huit à dix pouces & faits de suif de bœuf. Ils cultivent la terre, y sement une espece de blé-de-turquie dont ils font leur pain.

Les hommes vont presque tous nuds, ainsi que les femmes. Lorsqu'il pleut, ils jettent sur leurs épaules un simple cuir de vache, dont ils se couvrent comme d'un manteau. Ils boivent du lait aigri pour se desaltérer.

Il est permis à chaque homme d'avoir autant de femmes qu'il en peut entretenir; mais il faut qu'il les achete, puisque c'est la seule marchandise qu'on achete & qu'on vende dans la terre de *Natal*. On donne des vaches en troc pour des femmes; de sorte que le plus riche est celui qui a le plus de filles ou de sœurs à marier.

Ils demeurent ensemble dans de petits villages composés de familles toutes alliées les unes aux autres. C'est ainsi qu'ils vivent dans l'innocence de la nature, en se soumettant volontiers au plus âgé d'entr'eux, lequel les gouverne tous. *Voyez* de plus grands détails dans les voyages de Dampierre. (*D.J.*)

MATANGEN, (*Géograph.*) cercle du royaume de Prusse sur le Prégel. Il contient quatre provinces; le *Natangen* propre, le Bartenland, la Sudavie & la Galindie. Brandebourg en est la capitale.

NATATION, s. f. (*Méd. gymnast.*) c'est l'action de nager, sorte de mouvement progressif dont est susceptible un grand nombre d'animaux qui s'en servent pour transporter leur corps d'un lieu à un autre sur la surface ou au-travers des eaux sans aucun appui solide, de façon qu'ils se meuvent dans le fluide comme les oiseaux se meuvent & courent dans les espaces de l'air.

Cependant il y a cette différence entre l'action de voler & celle de nager, que pour se soutenir dans les airs, les animaux volatiles ont besoin d'une force très-grande, à cause que leur corps est d'une gravité spécifique beaucoup plus considerable que celle du fluide dans lequel ils ont à se soutenir suspendus; au lieu que les animaux qui nagent naturellement n'ont point à employer de forces pour se soutenir suspendus dans l'eau ou sur la surface, parce que leur corps est moins pesant qu'un égal volume de ce fluide dont d'ailleurs la consistance leur sert de soutien.

Ce qui le prouve, c'est que si les animaux terrestres, les oiseaux même tombent dans l'eau, & y sont plongés fort avant, ils reviennent d'eux-mêmes sur l'eau comme un morceau de bois; ils sont, pour ainsi dire, repoussés du fond vers la surface avec une sorte d'effort, comme pour être lancés au-dessus, sans qu'il y ait aucun mouvemement tendant à cet effet de la part de l'animal.

Il n'est personne qui étant dans le bain, n'ait éprouvé qu'en étendant horisontalement les piés & les mains, on sent que dès qu'on ne fait pas un continuel effort pour s'appesantir & se fixer au fond du vase, l'eau souleve d'elle-même tout le corps jusqu'à ce qu'il y en ait une partie qui surnage.

Ainsi lorsqu'un animal quadrupede ou volatile est jetté vivant, ou se jette dans l'eau, de quelque maniere que cela se fasse, il revient toujours sur la surface, après avoir plongé plus ou moins avant, en sorte qu'il reparoit bientôt une grande partie de son corps qui surnage; c'est constamment la partie supérieure, puisque tandis qu'il a le ventre toujours plongé, le dos & la tête restent au-dessus de l'eau, & il conserve l'attitude qui lui est naturelle en marchant, parce que le centre de gravité de l'animal répond au milieu du bas-ventre qui est toujours tourné en bas comme un pendule, & que la poitrine, le dos & la tête sont moins pesans que le reste du corps.

Il n'en est pas de même par rapport à l'homme, attendu qu'il a la tête, tout étant égal, beaucoup plus pesante que celle d'aucun autre animal, parce qu'il a la masse du cerveau d'un beaucoup plus grand volume; qu'il lui est par conséquent difficile de tenir la tête élevée hors de l'eau; ce qu'il ne peut faire que par l'action de ses piés & de ses mains, qui en pressant par reprises l'eau de haut en bas, en imitant en quelque sorte l'effet des rames, font faire à son corps incliné, de la tête aux piés, comme des élancemens, des sauts du dedans au dehors de l'eau, qui se répetent avec assez de promptitude pour tenir toujours la tête au-dessus de ce fluide; ce qui se fait sans aucune peine à l'égard des quadrupedes laissés à eux-mêmes, & sans aucun mouvement de leur part.

C'est ainsi que les poissons se soutiennent, se reposent même & dorment à la surface des eaux, ayant le dos au dessus & seulement le ventre plongé; ils ne peuvent s'enfoncer qu'en se rendant plus pesans par la compression de l'air de la vessie qu'ils ont particulierement destinée à cet usage; *voyez* POISSON, & les autres animaux ne peuvent aussi plonger que

par l'action musculaire des organes avec lesquels ils nagent, ou en s'efforçant de tendre vers le fond de l'eau, ou par le moyen de quelque corps pesant dont ils se saisissent pour ajouter à leur pesanteur naturelle. *Voyez* PLONGEUR.

Il suit donc de ce qui vient d'être dit de la comparaison des animaux terrestres & des volatiles avec l'homme, par rapport à la disposition respective de leur corps dans l'eau, que celle de l'homme s'oppose à ce qu'il puisse nager naturellement, comme le font tous les autres animaux, parce qu'il n'a pas l'avantage comme eux, que par l'effet de la gravité spécifique, les parties nécessaires à la respiration restent hors de l'eau, & empêchent par ce moyen la suffocation qu'il ne peut éviter, à moins qu'il ne sache industrieusement se soutenir la tête hors de l'eau; ce que les animaux quadrupedes font par la disposition naturelle de leurs parties, sur-tout de leur tête, qui, outre qu'elle est plus légere, est figurée de maniere que par l'allongement, l'élévation du museau, ils ont beaucoup de facilité pour conserver la respiration.

Ainsi l'on voit pourquoi les animaux nagent comme par instinct, au lieu que c'est un art dans l'homme de pouvoir nager; art qui suppose une adresse qui ne s'acquiert que par l'exercice propre à cet effet, pour apprendre à soutenir hors de l'eau la tête contre son propre poids, & à plier le cou en arriere pour élever le nez & éviter le défaut de respiration, qui arriveroit infailliblement si son corps étoit abandonné à sa disposition naturelle & à son poids, selon les lois de la gravité spécifique, qui tend toujours à ce que la tête ne soit jamais la partie du corps qui surnage.

En sorte que quelqu'un qui se noie, après avoir d'abord plongé, reparoît ordinairement sur l'eau à plusieurs reprises; mais rarement montre-t-il alors la tête, à moins que ce ne soit par l'effet des mouvemens de ses bras étendus, qui lui servent dans ce cas comme de balancier, pour se tenir en équilibre avec le poids de l'eau & élever la tête au-dessus de la surface; mais la force des bras ne pouvant le soutenir long-tems, lorsqu'il n'a pas l'habitude de nager, il retombe par son propre poids & replonge la tête à plusieurs reprises, jusqu'à ce que l'eau ayant pénétré dans la poitrine & rempli les voies de l'air, rend le corps plus pesant, & fait qu'il ne reparoît plus sur l'eau que lorsqu'après avoir resté au fond un certain tems après la mort, la putréfaction qui s'ensuit développe de l'air dans les boyaux, & même dans la substance des parties molles dont la raréfaction augmente le volume du corps, sans en augmenter le poids & le rend plus léger qu'un égal volume d'eau; d'où résulte que le cadavre est soulevé, & paroît surnager. *Voyez* NOYÉ.

Ce n'est donc pas, selon le préjugé assez généralement reçu, la crainte de se noyer, qui fait que l'homme ne nage pas naturellement, comme les quadrupedes, mais le défaut de disposition dans les parties & dans la figure de son corps, puisque l'on voit des enfans & des imbécilles se jetter hardiment dans l'eau, qui ne laissent pas d'y périr faute de *nager*, & par conséquent par le seul défaut de disposition à se soutenir dans l'eau comme les animaux, sans y être exposés à la suffocation. Extrait de Borelli *de morte animalium*, *part. I. cap. xxiij*.

Quoiqu'on trouve peu dans les ouvrages de Médecine tant anciens que modernes, que l'action de *nager* soit mise au nombre des exercices utiles à la santé; cependant il paroît qu'elle peut y tenir un rang distingué par les bons effets qu'elle peut produire, étant employée avec les ménagemens, les précautions convenables. En effet, il paroît hors de doute que, outre l'action musculaire dans presque toutes les parties du corps, à laquelle donne lieu cette espece d'exercice, comme bien d'autres, l'application de l'eau froide dans laquelle on nage, contribue, non-seulement par son poids sur la surface du corps, mais encore par sa qualité froide, qui ne cesse d'être telle, attendu le changement continuel qui se fait des surfaces du fluide ambiant, par une suite de la progression qu'opere l'action de *nager*, à condenser, à fortifier les fibres, à augmenter leur élasticité, & à rendre plus efficace leur action sur les fluides, dont il empêche aussi la dissolution & la trop grande dissipation en diminuant la transpiration, selon Sanctorius. *Static. medic. sect. II. aphro. xiv.* ce qui ne peut qu'être d'un grand avantage dans l'été, où les grandes chaleurs produisent un relâchement général dans les solides, & causent un grand abattement de forces; *voyez* CHALEUR ANIMALE, pourvu que la *natation* ne succede pas à un exercice violent, comme le fait observer cet auteur.

D'où s'ensuit que l'action de *nager* dans un fleuve ou dans tout autre amas d'eau froide, bien pure, peut joindre le bon effet de l'exercice à celui du bain froid, pourvu que cette action ne soit pas excessive, & qu'elle soit suivie des soins, des ménagemens que l'on doit avoir, après cette sorte de bain. *Voyez* BAIN FROID, *œcon. anim. Voyez aussi la dissertation* de M. Raymond médecin à Marseille, sur le bain aqueux simple, qui a remporté le prix de l'académie de Dijon en 1755.

On observera ici, en finissant, qu'il ne faut pas confondre la *natation*, qui est l'action de nager, avec une sorte de *natation*, qui dans le sens des anciens, étoit une maniere de se baigner dans un vase beaucoup plus grand que les baignoires ordinaires: c'est ce qui est désigné par les grecs sous le nom de *κολυμ-βησις*, qui est aussi rendu en latin par le mot de *natatio*, selon qu'on le trouve dans les œuvres de Galien, *lib. II. de tem. cap. ij.* où cette sorte de vase est encore appellée *dexamene. Voyez* Gorrh. *pag. 101.*

MATCHEZ, (*Géogr.*) peuple de l'Amérique septentrionale dans la Louisiane, sur le bord oriental du Mississipi, & à environ 80 lieues de l'embouchure de ce fleuve.

Si l'on croit les relations, le gouvernement de ces peuples sauvages est despotique. Leur chef dispose des biens de tous ses sujets, & les fait travailler à sa fantaisie; ils ne peuvent lui refuser leur tête; il est comme le grand seigneur; lorsque l'héritier présomptif vient à naître, on lui donne tous les enfans à la mammelle pour le servir pendant sa vie; vous diriez que c'est le grand Sésostris. Ce chef est traité dans sa cabane avec les cérémonies qu'on feroit à un empereur du Japon ou de la Chine. Les préjugés de la superstition, dit l'auteur de l'esprit des lois, sont supérieurs à tous les autres prejugés, & ses raisons à toutes les autres raisons. Ainsi, quoique les peuples sauvages ne connoissent pas naturellement le despotisme, ce peuple-ci le connoît: ils adorent le soleil; & si leur chef n'avoit pas imaginé qu'il étoit le frere du soleil, ils n'auroient trouvé en lui qu'un misérable comme eux.

Lorsqu'un de ces sauvage meurt, ses parens viennent pleurer la mort pendant un jour entier: ensuite on le couvre de ses plus beaux habits, c'est-à-dire, qu'on lui peint les cheveux & le visage, & qu'on l'orne de ses plumages; après quoi on le porte dans la fosse qui lui est préparée, en mettant à ses côtés une chaudiere & quelques vivres. Ses parens vont, dès la pointe du jour, pleurer sur sa fosse, plus ou moins long-tems, suivant le degré de parenté. Leur deuil consiste à ne pas se peindre le corps, & à ne pas se trouver aux assemblées de réjouissance.

Le P. de Charlevoix qui vit leur temple du soleil

en 1721, dit que c'étoit une espece de cabane longue, avec un toit couvert de feuilles de latanier. Au milieu de ce temple il y avoit sur le sol qui étoit de simple terre, trois buches disposées en triangle, & qui brûloient par les bouts qui se touchoient, ce qui remplissoit de fumée le temple, où il n'y avoit point de fenêtres.

En 1630, les François firent la guerre aux *Natchez*, en tuerent un grand nombre, & les disperserent tellement, qu'ils ne font plus un corps de nation. Ils raserent ensuite leurs villages & leur temple du soleil. (*D. J.*)

NATEL, (*Géog.*) ville de Perse, située, selon Tavernier, à 77^{d}. 40'. *de long.* sous les 36^{d}. 7'. *de latit.*

NATEMBÈS, (*Géogr. anc.*) peuple de la Libye intérieure ; il étoit, selon Pline, *liv. IV. ch. vj.* plus au nord que la montagne Usargala.

NATES, *en Anatomie*, est un terme dont on se sert pour exprimer deux protuberances circulaires de la substance du cerveau, qui sont situées derriere la moëlle allongée proche le cervelet. *Voyez* CERVEAU & MOELLE. (*L*)

NATHINÉENS, s. m. pl. (*Théolog.*) ce mot vient de l'hébreu *nathan*, qui signifie *donner*. Les *Nathinéens* ou *Néthinéens* étoient des serviteurs qui avoient été donnés & voués au service du tabernacle & du temple chez les Juifs pour les emplois les plus pénibles & les plus bas, comme de porter le bois & l'eau.

On donna d'abord les Gabaonites pour remplir ces fonctions, Josué *ix. 27.* Dans la suite, on assujettit aux mêmes charges ceux des Chananéens qui se rendirent, & auxquels on accorda la vie. On lit dans Esdras, *c. viij. v. 20.* que les *Nathinéens* étoient des esclaves voués par David & par les princes pour le ministere du temple, & ailleurs, qu'ils étoient des esclaves donnés par Salomon. En effet, on voit dans les livres des rois, que ce prince avoit assujetti les restes des *Chananéens*, & les avoit contraints à diverses servitudes, & il y a toute apparence qu'il en donna un nombre aux prêtres & aux lévites, pour leur servir dans le temple. Les *Nathinéens* furent emmenés en captivité avec la tribu de Juda, & il y en avoit un grand nombre vers les portes caspiennes d'où Esdras en ramena quelques-uns au retour de la captivité ; ils demeurerent dans les villes qui leur furent assignées ; il y en eut aussi dans Jérusalem qui occuperent le quartier d'Ophel. Le nombre de ceux qui revinrent avec Esdras & Nehemie ne se montant à guere plus de 600, & ne suffisant pas pour remplir les charges qui leur étoient imposées, on institua dans la suite une fête nommée *xilophorie*, dans laquelle le peuple portoit en solemnité du bois au temple pour l'entretien du feu de l'autel des holocaustes. *Voyez* XILOPHORIE. Calmet, *diction. de la bible.*

NATIF, adj. (*Gram.*) terme relatif au lieu où l'on a pris naissance. Il se dit de la personne : je suis *natif* de Langres, petite ville du Bassigny, dévastée en cette année (1760) par une maladie epidémique, qui dure depuis quatre mois, & qui m'a emporté trente parens. On distingue *natif* de *né*, en ce que *natif* suppose domicile fixe des parens, au lieu que *né* suppose seulement *naissance*. Celui qui nait dans un endroit par accident, est *né* dans cet endroit ; celui qui y naît, parce que son pere & sa mere y ont leur séjour, en est *natif*. J. C. est *natif* de Nazareth, & *né* à Bethléem.

NATIF, (*Hist. nat. Minéral.*) dans l'histoire naturelle du regne minéral, on appelle *natif* un métal ou un demi-métal qui se trouve dans le sein de la terre sous la forme qui lui est propre, sans être minéralisé, c'est-à-dire, sans être combiné ni avec du soufre, ni avec de l'arsenic, du moins en assez grande quantité pour qu'on puisse le méconnoître. L'or se trouve toujours *natif* ; on rencontre aussi de l'argent, du cuivre, du fer, du mercure, du régule d'antimoine, du bismuth, de l'arsenic, *natifs* ; quant au plomb & à l'étain, on ne les a point encore trouvés *natifs*. On voit que *natif* est dans ce sens un synonyme de vierge, on dit de l'*argent vierge* ou de l'*argent natif*, &c. (—)

NATIO, s. f. (*Mythol.*) déesse qui dans l'opinion vulgaire, présidoit à l'accouchement, à la naissance. Elle avoit un temple dans le territoire d'Ardée. Si cette *Natio* est déesse, dit un des interlocuteurs de Cicéron, la Pudeur, la Foi, l'Esprit, la Concorde, l'Espérance, & Moneta, seront aussi des déesses : or tout cela n'est pas probable. (*D. J.*)

NATION, s. f. (*Hist. mod.*) mot collectif dont on fait usage pour exprimer une quantité considérable de peuple, qui habite une certaine étendue de pays, renfermée dans de certaines limites, & qui obéit au même gouvernement.

Chaque *nation* a son caractere particulier : c'est une espece de proverbe que de dire, leger comme un françois, jaloux comme un italien, grave comme un espagnol, méchant comme un anglois, fier comme un écossois, ivrogne comme un allemand, paresseux comme un irlandois, fourbe comme un grec, *&c. Voyez* CARACTERE.

Le mot de *nation* est aussi en usage dans quelques universités pour distinguer les suppôts ou membres qui les composent, selon les divers pays d'où ils sont originaires. *Voyez* UNIVERSITÉ.

La faculté de Paris est composée de quatre *nations* ; savoir, celle de France, celle de Picardie, celle de Normandie, celle d'Allemagne : chacune de ces *nations*, excepté celle de Normandie, est encore divisée en tribus, & chaque tribu a son doyen, son censeur, son procureur, son questeur & ses appariteurs ou massiers.

La *nation* d'Allemagne comprend toutes les *nations* étrangeres, l'Angloise, l'Italienne, *&c.*

Les titres qu'elles prennent dans leurs assemblées, actes, affiches, *&c.* sont pour la *nation* de France, *honoranda Gallorum natio* ; pour celle de Picardie, *fidelissima Picardorum natio* ; on désigne celle de Normandie par *veneranda Normanorum natio* ; & celle d'Allemagne, par *constantissima Germanorum natio.* Chacune a ses statuts particuliers pour regler les élections, les honoraires, les rangs, en un mot tout ce qui concerne la police de leur corps. Ils sont homologués en parlement, & ont force de loi.

Synode national. Voyez *les articles* SYNODE & CONCILE.

NATISO, (*Géog. anc.*) fleuve des Vénetes, selon Pline, *liv. III. ch. xviij.* qui dit qu'il passoit auprès d'*Aquileia Colonia.* Leander le nomme *Natisone* ; il prend sa source dans les Alpes, & finit par se rendre dans la Lisonze au-dessous de Gradisca. Il est vrai que les anciens nous font entendre que le *Natiso* se jettoit dans la mer ; mais alors ils donnoient le nom de *Natiso* à la Lisonze, avec laquelle il se joint. (*D. J.*)

NATIVITÉ, (*Théol.*) *nativitas*, *natalis dies*, *natalitium*, expressions qui sont principalement d'usage en style de calendrier ecclésiastique, & quand on parle des saints, comme la *nativité* de la sainte Vierge, la *nativité* de saint Jean-Baptiste, *&c.* quand on dit simplement la *nativité*, on entend le jour de la naissance de Notre Seigneur, ou la fête de Noel. *Voyez* FÊTE & NOEL.

On croit communément que c'est le pape Thelesphore qui a ordonné que la fête de la *nativité* se célebreroit le 25 Décembre. Jean, archevêque de Nice, dans une lettre sur la *nativité* de J. C. rapporte

qu'à la priere de S. Cyrille de Jerusalem le pape Jules I. fit faire des recherches très-exactes sur le jour de la *nativité* de N. S. & qu'ayant trouvé qu'elle étoit arrivée le 25 de Décembre, on commença dès-lors à célebrer cette fête ce jour-là. *Voyez* INCARNATION.

Les mots *natalis dies*, *natalitium*, étoient autrefois usités parmi les Romains pour signifier la fête que l'on célébroit le jour de l'anniversaire de la naissance d'un empereur; depuis ce tems on les a étendus peu-à-peu à signifier toutes sortes de fêtes; c'est pourquoi l'on trouve dans les fastes des anciens, *natalis solis* pour la fête du soleil. *Voyez* FÊTE.

Quelques auteurs pensent que les premiers chrétiens trouvant ces expressions consacrées par l'usage pour signifier une fête, les employerent aussi dans le même tems; & que c'est pour cela qu'on trouve dans les anciens martyrologes, *natalis calicis*, pour dire le jeudi-saint, ou la fête de l'institution de l'eucharistie; *natalis cathedræ*, pour la fête de la chaire de S. Pierre; *natalis* ou *natalitium ecclesiæ N*, pour la fête de la dédicace de telle ou telle église. Mais outre qu'on n'a pas des preuves bien certaines de cette opinion, il est probable que comme la naissance, *natalitium*, se prend communément pour le commencement de la vie de l'homme, les chrétiens employerent le même terme par analogie pour exprimer l'anniversaire du commencement ou de l'institution de telle ou telle cérémonie religieuse.

NATIVITÉ DE LA SAINTE VIERGE, fête que l'église romaine célebre tous les ans en l'honneur de la naissance de la vierge Marie, mere du Sauveur, le 8 Septembre. Cette fête n'est pas à beaucoup près si ancienne que celle de la *nativité* de J. C. & de S. Jean. Le pape Sergius I. qui fut elevé sur le saint siege en 687, est le premier qui ait mis la *nativité* au nombre des fêtes de la sainte Vierge; car le *natalitium* de la bien-heureuse Vierge Marie, que l'on célebroit auparavant en hiver, étoit la fête de son assomption. On trouve depuis la fête de la vierge Marie, au 7 de Septembre, dans les martyrologes, & dans le sacrementaire de saint Grégoire. Elle n'a été établie en France que sous le regne de Louis le Debonnaire; & elle a été depuis insérée dans les martyrologes de Florus, d'Adon & d'Usuard. Gauthier, évêque d'Orléans, l'introduisit dans son diocese, & Paschase Ratbert en parle dans son livre de la virginité de Marie. Ainsi, ceux qui disent qu'elle n'a été établie que dans le neuvieme siecle, se sont trompés. Cependant cette fête n'a été chomée en France & en Allemagne que dans le x. siecle. Mais saint Fulbert l'établit à Chartres dès le ix. Les Grecs & les Orientaux n'ont commencé à la célebrer que dans le xij. siecle; mais ils le font avec beaucoup de solemnité. Baillet, *vie des Saints*.

NATIVITÉ DE S. JEAN-BAPTISTE, fête que l'église romaine célebre tous les ans en mémoire de la naissance de S. Jean, fils de Zacharie & de sainte Elisabeth, & précurseur de Jesus-Christ, le 24 de Juin, avec office solemnel & octave. *Voyez* OCTAVE.

L'institution de cette fête est très-ancienne dans l'église. Elle étoit déja établie au 24 de Juin du tems de S. Augustin, qui a fait sept sermons pour cette solemnité. Le concile d'Agde, tenu en 506, la met au rang des fêtes les plus célebres. Il a été un tems qu'on y célebroit trois messes, comme on fait encore à Noël. On a aussi autrefois célebré la fête de la conception de saint Jean-Baptiste au 24 de Septembre.

C'est la coutume en France, la veille de cette fête, dans toutes les paroisses, que le clergé aille processionnellement allumer un feu en signe de réjouissance; on dit même que les Musulmans ont la mémoire de S. Jean en telle vénération, qu'ils la célebrent aussi par diverses marques de joie.

NATIVITÉ, *nativitas*, chez les *anciens Jurisconsultes* signifie quelquefois *villenage*, c'est-à-dire *esclavage* ou *servitude*. *Voyez* VILLENAGE. (*G*)

NATIVITÉ *en Astrologie*, c'est le thème ou la figure des cieux, & principalement des douze maisons célestes au moment de la naissance de quelqu'un. On l'appelle autrement horoscope. *Voyez* HOROSCOPE.

Tirer l'*horoscope* de quelqu'un, c'est-à-dire, chercher par le calcul le tems qu'il avoit à vivre, étoit autrefois en Angleterre un crime qu'on punissoit du même supplice que le crime de félonie, comme il paroît par les statuts de la 25 année de la reine Elisabeth, *ch. ij*.

NATOLIE ou ANATOLIE, (*Géog. anc.*) on l'appelloit anciennement l'*Asie-mineure*, grande presqu'île qui s'avance entre la mer Méditerranée & la mer noire, jusqu'à l'Archipel & la mer de Marmara. Les Turcs l'appellent *Anatol-Vilaiéti*. On la divisoit autrefois en plusieurs royaumes ou provinces; on mettoit la Cappadoce, la Galatie, la Lycaonie & la Pisidie vers le milieu: la Bithynie, la Paphlagonie & le royaume de Pont vers la mer noire; l'Arménie-mineure à l'occident de l'Euphrate; la Cicilie, la Pamphylie, la Carbalie, l'Isaurie & la Lycie, vers la mer Méditerranée; la Carie, la Doride, la Lydie, l'Ionie, l'Æolide, la grande & petite Phrygie, la grande & petite Mysie & la Troade sur l'Archipel. Tous ces royaumes & provinces se divisoient encore en plusieurs autres; aujourd'hui c'est la *Natolie*, divisée en quatre principales parties, dont la plus occidentale & la plus grande est encore appellée du même nom, *voyez* NATOLIE PROPRE. Les trois autres sont la Caramanie, l'Amasie & l'Aladulie.

Ses principales rivieres sont Zagarie & Casalmach, qui se jettent dans la mer Noire; Kara ou la riviere Noire, qui se décharge dans l'Euphrate; Satalie qui a son embouchure dans la mer Méditerranée; Madre & Sarabat qui se rendent dans l'Archipel. (*D. J.*)

NATOLIE PROPRE, (*Géog.*) contrée de la Turquie en Asie. Elle occupe presque la moitié de la presqu'île, s'étendant depuis la riviere de Casalmach sur la mer Noire, sur la mer de Marmara, sur l'Archipel & sur la Méditerranée, jusqu'à la côte qui est entre l'île de Rhodes & le Xante. La ville de Chiutaye, située sur le fleuve Ayala, est la capitale de cette province, & le siége d'un béglierbey. On compte dans son gouvernement 336 ziamets, & 1136 timars. (*D. J.*)

NATRUM, NATRON ou NATER, s. m. (*Hist. nat. Minéralog.*) c'est un sel alkali fixe, tout formé par la nature, qui se trouve ou dans le sein de la terre, ou qui se montre à sa surface; c'est sur-tout en Egypte, en Syrie, dans l'Assyrie, dans l'Asie-mineure & dans les Indes orientales, que l'on rencontre le *natrum*. Les voyageurs nous apprennent qu'en Egypte sur-tout, il s'en trouve un amas immense dans un endroit que l'on appelle la *mer séche*, l'on en tire tous les ans une quantité prodigieuse qui se débite dans tout le levant; on s'en sert pour faire du savon, & pour blanchir le linge. C'est un sel de cette espece que l'on trouve encore abondamment aux environs de Smyrne, où on l'emploie à faire du savon. *Voyez* SMYRNE, *terre de*.

Le *natrum* tel qu'il se trouve dans la terre, est ordinairement d'un blanc rougeâtre & en masses informes; il est mêlé de particules terreuses & d'une portion plus ou moins grande de vrai sel marin. Quelquefois on le trouve sous la forme d'une poudre blanche, qui se montre à la surface de la terre; quelquefois il forme une espece de croûte feuilletée & friable. Ce sel est légerement caustique sur la lan,

gue, il fait effervescente avec tous les acides, comme les sels alkalis tirés des végetaux ; il fait du savon avec les huiles, & mêlé avec du sable, il entre en fusion & fait du verre, d'où l'on voit que ce sel a tous les caracteres des sels alkalis fixes, tirés des cendres des végétaux. Cependant il en differe à d'autres égards ; quand il a été purifié par la dissolution, l'évaporation & la crystallisation, il forme des crystaux en paralélépipédes quadrangulaires oblongs, applatis par les extrémités ; cette figure peut venir du sel marin avec qui il est très-communément mêlé. Un autre phénomene singulier du *natrum*, c'est que lorsqu'il est sous une forme séche & concrete, il fait une effervescence très-forte avec tous les acides, au lieu qu'il n'en fait aucune même avec les acides les plus concentrés, lorsqu'il a été mis parfaitement en dissolution dans l'eau, & lorsque la dissolution est devenue claire.

Quelques auteurs disent, que le *natrum* contient une portion d'alkali volatil, cela peut venir des végétaux pourris dont quelques particules se joignent à lui accidentellement, mais l'alkali volatil ne doit point être regardé comme faisant une des parties constituantes de ce sel.

M. Rouelle ayant reçu des échantillons du *natrum* d'Egypte, a eu occasion d'en faire l'examen. Il a trouvé qu'il y en a de deux especes, l'un est le plus parfait & le plus pur, c'est un alkali fixe que ce savant chimiste regarde comme précisément de la même nature que le sel de soude, qui lui même est l'alkali qui sert de base au sel marin, *voyez* SOUDE. Le *natrum* de la seconde espece est mêlé de sel marin & de sel de Glauber; & par conséquent est un alkali fixe impur. Suivant Hérodote, les anciens Egyptiens se servoient de *natrum* dans leurs embaumemens, ils y laissoient séjourner les corps morts pendant long-tems, afin de les dessécher avant que de les embaumer. *Voyez* les *mémoires de l'académie des Sciences année 1750.*

Le *natrum* ou sel alkali minéral dont nous parlons, différe des autres sels alkalis fixes, tirés des cendres des végétaux par les mêmes côtés que la soude ; combiné avec l'acide vitriolique il fait du vrai sel de Glauber ; il se dissout plus difficilement dans l'eau que les autres alkalis fixes ; il n'attire point l'humidité de l'air comme eux, & il est beaucoup moins caustique. *Voyez* SOUDE.

Il paroît indubitable que le *natrum* qui vient d'être décrit, est le sel que Dioscoride, Pline & les anciens connoissoient sous le nom de *nitrum*. La description qu'ils en donnent ne convient nullement au sel que nous appellons *nitre* aujourd'hui, & ses propriétés annoncent un vrai sel alkali fixe. L'Ecriture-Sainte sert à prouver cette vérité ; Salomon compare la gaieté d'un homme triste à l'action du *nitre* avec le vinaigre : & Jérémie dit, que quand le pécheur se laveroit avec du *nitre*, il ne seroit point purifié de ses souillures. On voit que ces effets ne peuvent s'appliquer qu'à un sel alkali fixe, &non à un sel neutre, connu des modernes sous le nom de *nitre*. *Voyez* NITRE.

Ce qui vient d'être dit dans cet article suffit pour faire connoître la nature du *natrum*, & pour faire sentir le peu de fondement de ce que des voyageurs peu instruits nous ont rapporté de sa formation. Quelques-uns ont voulu nous persuader que ce sel étoit produit par une rosée qui causoit une espece de fermentation & de gonflement dans la terre & qui en faisoit sortir le *natrum* ; on sentira aussi l'erreur dans laquelle sont tombés plusieurs Naturalistes modernes, qui ont pris pour du *natrum* du vrai sel marin ou sel gemme, & d'autres sels qu'ils ont trouvé dans quelques fontaines & dans quelques terreins. La description qui vient d'être donnée suffira pour faire reconnoître le vrai *natrum* partout où on en pourra trouver.

Quant à la formation de ce sel, on pourroit conjecturer avec assez de vraissemblance, qu'il doit son origine au sel marin dont le terrein de l'Egypte est sur-tout rempli, la chaleur du climat a pû dégager une portion de l'acide de ce sel ; ensorte qu'il ne reste plus que sa base alkaline, qui est encore mêlée d'une partie de sel marin qui n'a point été décomposée. (—)

NATTA, *terme de Chirurgie*, excroissance charnue ou grosse tumeur, qui vient en différentes parties du corps ; on dit aussi *nasa*, *nasda* & *napta*.

Blancard la définit, une grosse tumeur mollasse, sans douleur & sans couleur, qui vient le plus ordirement au dos, & quelquefois aux épaules & en plusieurs autres parties. La racine du *natta* est fort petite, cependant il augmente quelquefois si prodigieusement, qu'il égale la grosseur d'un melon ou d'une gourde, il se forme souvent des *nattes* au col qui ressemblent à des taupes. *Voyez* TAUPES. Cette tumeur est de l'espece des enkistées.

Bartholin dit qu'une dame se fit mordre un *natta* qui commençoit, & qu'elle en fut guérie par ce moyen. *Voyez* LOUPE.

NATTE, s. f. (*Ouvrage de Nattier.*) espece de tissu fait de paille, de jonc, de roseau ou de quelques autres plantes, écorces, ou semblables productions faciles à se plier & à s'entre-lacer.

Les *nattes* de paille sont composées de divers cordons, de diverses branches, ordinairement de trois. On met aux branches depuis quatre brins jusqu'à douze, & plus souvent l'épaisseur qu'on veut donner à la *natte* ou l'usage auquel elle est destinée.

Chaque cordon se *natte*, ou comme on dit en terme de nattiers, se trace séparément & se travaille au clou. On appelle *travailler au clou*, attacher la tête de chaque cordon à un clou à crochet, enfoncé dans la barre d'en-haut d'un fort traiteau de bois qui est le principal instrument dont se servent ces ouvriers. Il y a trois clous à chaque traiteau pour occuper autant de compagnons, qui à mesure qu'ils avancent la trace, remontent leur cordon sur le clou, & jettent par-dessus le traiteau la partie qui est nattée ; lorsqu'un cordon est fini, on le met sécher à la gaule avant de l'ourdir à la tringle.

Pour joindre ces cordons & en faire une *natte*, on les coud l'un à l'autre avec une grosse aiguille de fer longue de dix à douze pouces. La ficelle dont on se sert est menue, & pour la distinguer des autres ficelles que font & vendent les cordiers, se nomme *ficelle à natte*.

Deux grosses tringles longues à volonté & qu'on éloigne plus ou moins, suivant l'ouvrage, servent à cette couture, qui se fait en attachant alternativement le cordon au clou à crochet, dont ces tringles sont comme hérissées d'un côté, à un pouce ou dix-huit lignes de distance. On appelle cette façon, *ourdir* ou *bâtir à la tringle*.

La paille dont on fait ces sortes de *nattes*, doit être longue & fraîche ; on la mouille, & ensuite on la bat sur une pierre avec un pesant maillet de bois à long manche, pour l'écraser & l'applatir.

La *natte* de paille se vend au pié ou à la toise quarrée plus ou moins, suivant la récolte des blés. Elle sert à couvrir les murailles & les planchers des maisons ; on en fait aussi des chaises & des paillassons, *&c.*

Les *nattes* de palmiers servent à faire les grands & les petits cabats, dans lesquels s'emballent plusieurs sortes de marchandises.

NATTE, TRACER LA, *terme de Natier en paille*, c'est en faire les cordons au clou, c'est-à-dire passer alternativement les unes sur les autres les trois bran-

ches de paille dont le cordon est composé.

NATTER *les crins*, (*Maréchallerie.*) c'est en faire des tresses.

NATTIER, s. m. (*Corps d'artisans.*) ouvrier qui fait des nattes. Le peu d'outils & d'instrumens qui suffisent aux *Nattiers* en paille, sont la pierre & le maillet pour battre leur paille après qu'elle a été mouillée, afin de la rendre plus pliante & moins cassante; le traiteau avec ses clous pour tracer la natte, c'est-à-dire pour en faire les cordons; les tringles aussi avec leurs clous pour bâtir & ourdir les cordons, & l'aiguille pour les coudre & les joindre.

NATURALISATION, s. f. (*Jurisprudence.*) est l'acte par lequel un étranger est naturalisé, c'est-à-dire qu'au moyen de cet acte, il est réputé & considéré de même que s'il étoit naturel du pays, & qu'il jouit de tous les mêmes privileges; ce droit s'acquiert par des lettres de naturalité. *Voyez ci-après* NATURALITÉ.

NATURALISATION, (*Hist. d'Anglet.*) acte du parlement qui donne à un étranger, après un certain séjour en Angleterre, les privileges & les droits des naturels du pays.

Comme cet acte coûte une somme considérable que plusieurs étrangers ne seroient pas en état de payer, on agite depuis long-tems dans la Grande-Bretagne la question importante, s'il seroit avantageux ou desavantageux à la nation, de passer un acte en parlement qui naturalisât généralement tous les étrangers, c'est-à-dire qui exemptât des formalités & de la dépense d'un bil particulier, ou de lettres-patentes de *naturalisation*, tout étranger qui viendroit s'établir dans le pays, & les protestans par préférence.

Les personnes qui sont pour la négative craignent que cette *naturalisation* générale n'attirât d'un côté en Angleterre un grand nombre d'étrangers, qui par leur commerce ou leur industrie, ôteroient les moyens de subsister aux propres citoyens, & de l'autre côté quantité de pauvres familles qui seroient à charge à l'état, au-lieu de lui être utiles.

Les personnes qui tiennent pour l'affirmative (& ce sont les gens les plus éclairés de la nation) répondent, 1°. que de nouveaux sujets industrieux acquis à l'Angleterre, loin de lui être à charge, augmenteroient ses richesses, en lui apportant de nouvelles connoissances, de manufacture ou de commerce, & en ajoûtant leur industrie à celle de la nation. 2°. Qu'il est vraissemblable que parmi les étrangers ceux-là principalement viendroient profiter du bienfait de la loi, qui auroient déja dans leur fortune ou dans leur industrie des moyens de subsister. 3°. Que quand même dix ou vingt mille autres étrangers pauvres, qu'on *naturaliseroit*, ne retireroient de leur travail que la dépense de leur consommation sans aucun profit, l'état en seroit toujours plus fort de douze ou vingt mille hommes. 4°. Que le produit des taxes sur la consommation en augmenteroit, en diminution des autres charges de l'état, qui n'augmenteroient aucunement par ces nouveaux habitans. 5°. Que l'Angleterre peut aisément nourrir une moitié en sus de sa populat en actuel'e, si l'on en juge par les exportations de blé, & l'étendue de ses terres incultes, que ce royaume est un des plus propres de l'Europe à une grande population par sa fertilité, & par la facilité des communications entre ses différentes provinces, au moyen des trajets de terre ou de mer assez courts qui les produisent. 6°. Que les avantages immenses de la population justifient la nécessité d'inviter les étrangers à venir l'augmenter.

Enfin, on cite aux Anglois jaloux, ou trop réservés sur la *naturalisation* des étrangers, ce beau passage de Tacite, *liv. XII. de ses Annales*: « Nous repentons-nous d'avoir été chercher les familles des » Balbes en Espagne, & d'autres non moins illus» tres dans la Gaule narbonnoise? leur postérité » fleurit encore parmi nous, & ne nous cede en rien » dans leur amour pour la patrie. Qu'est-ce qui a » causé la ruine de Sparte & d'Athènes qui étoient » si florissantes, que d'avoir fermé l'entrée de leur » république aux peuples qu'ils avoient vaincus? » Romulus notre fondateur fut bien plus sage, de » faire de ses ennemis autant de citoyens dans un » même jour ». Le chancelier Bacon ajoûteroit: « On ne doit pas tant exiger de nous, mais on peut » nous dire: naturalisez vos amis, puisque les avan» tages en sont palpables ». (*D. J.*)

NATURALISTE, s. m. se dit d'une personne qui a étudié la nature, & qui est versée dans la connoissance des choses naturelles, particulierement de ce qui concerne les métaux, les minéraux, les pierres, les végétaux, & les animaux. *Voyez* ANIMAL, PLANTE, MINÉRAL, &c.

Aristote, Elien, Pline, Solin, & Théophraste, ont été les plus grands *naturalistes* de l'antiquité; mais ils sont tombés dans beaucoup d'erreurs, que l'heureuse industrie des modernes a rectifiées. Aldrovandus est le plus ample & le plus complet des *naturalistes* modernes; son ouvrage est en 13 volumes *in-fol.*

On donne encore le nom de *naturalistes* à ceux qui n'admettent point de Dieu, mais qui croyent qu'il n'y a qu'une substance materielle, revêtue de diverses qualités qui lui sont aussi essentielles que la longueur, la largeur, la profondeur, & en conséquence desquelles tout s'exécute nécessairement dans la nature comme nous le voyons; *naturaliste* en ce sens est synonyme à *athée*, *spinosiste*, *matérialiste*, &c.

NATURALITÉ, s. f. (*Jurisprudence.*) est l'état de celui qui est naturel d'un pays; les droits de *naturalité* ou de regnicolat sont la même chose. Les lettres de *naturalité* sont des lettres de chancellerie, par lesquelles le prince déclare que quelqu'un sera réputé naturel du pays, & jouira des mêmes avantages que ses sujets naturels.

Ceux qui ne sont pas naturels d'un pays, ou qui n'y ont pas été naturalisés, y sont étrangers ou aubains, *quasi alibi nati.*

La distinction des naturels du pays d'avec les étrangers, & l'usage de naturaliser ces derniers, ont été connus dans les anciennes républiques.

A Athènes, suivant la premiere institution, un étranger ne pouvoit être fait citoyen que par les suffrages de six mille personnes, & pour de grands & signalés services.

Ceux de Corinthe, après les grandes conquêtes d'Alexandre, lui envoyerent offrir le titre de citoyen de Corinthe qu'il méprisa d'abord; mais les ambassadeurs lui ayant remontré qu'ils n'avoient jamais accordé cet honneur qu'à lui & à Hercule, il l'accepta.

On distinguoit aussi à Rome les citoyens ou ceux qui en avoient la qualité de ceux qui ne l'avoient pas.

Les vrais & parfaits citoyens, *qui optimâ lege cives à Romanis dicebantur*, étoient les Ingénus, habitans de Rome & du territoire circonvoisin; ceux-ci participoient à tous les privileges indistinctement.

Il y avoit des citoyens de droit seulement, c'étoient ceux qui demeuroient hors le territoire particulier de la ville de Rome, & qui avoient neanmoins le nom & les droits des citoyens romains, soit que ce privilege leur eût été accordé à eux personnellement, ou qu'ils demeurassent dans une

colonie ou ville municipale qui eût ce privilege : ces citoyens de droit ne jouiſſoient pas de certains privileges qui n'étoient propres qu'aux vrais & parfaits citoyens.

Il y avoit enfin des citoyens honoraires, c'étoient ceux des villes libres qui reſtoient volontairement adjointes à l'état de Rome quant à la ſouveraineté, mais non quant aux droits de cité, ayant voulu avoir leur cité, leurs lois, & leurs officiers à part; les privileges de ceux-ci avoient encore moins d'étendue que ceux des citoyens de droit.

Ceux qui n'étoient point citoyens de fait ni de droit, ni même honoraires, étoient appellés *étrangers*, ils avoient un juge particulier pour eux appellé *prætor peregrinus*.

En France, tous ceux qui ſont nés dans le royaume & ſujets du roi ſont naturels François ou régnicoles; ceux qui ſont nés hors le royaume, ſujets d'un prince étranger, & chez une nation à laquelle le roi n'a point accordé le privilege de jouir en France des mêmes privileges que ſes regnicoles, ſont réputés aubains ou étrangers, quoiqu'ils demeurent dans le royaume, & ne peuvent effacer ce vice de perégrinité qu'en obtenant des lettres de *naturalité*.

Anciennement ces lettres ſe nommoient *lettres de bourgeoiſie*, comme s'il ſuffiſoit d'être bourgeois d'une ville pour être réputé comme les naturels du pays. Il y a au tréſor des chartes un grand nombre de ces lettres de bourgeoiſie, qui ne ſont autre choſe que des lettres de *naturalité* accordées à des étrangers du tems de Charles VI. on ſe faiſoit encore recevoir bourgeois du roi pour participer aux privilege des regnicoles.

Dans la ſuite ces lettres ont été appellées *lettres de naturalité*.

Il n'appartient qu'au roi ſeul de naturaliſer les étrangers; aucun ſeigneur, juge, ni cour ſouveraine n'a ce droit.

Néanmoins la naturaliſation ſe fait ſans lettres pour les habitans de Tournay, ſuivant les lettres-patentes de François I. & Henri II. de 1521 & 1552 une ſimple déclaration de *naturalité* ſuffit, elle s'accorde quelquefois par les juges royaux. *Voyez l'Inſt. au Droit belgique, pag. 34.*

Il y a des lettres de *naturalité* accordées à des nations entieres qui ſont alliées de la France, de maniere que ceux de ces pays qui viennent s'établir en France y jouiſſent de tous les privileges des régnicoles ſans avoir beſoin d'obtenir des lettres particulieres pour eux.

Les lettres de *naturalité* s'accordent en la grande chancellerie, elles doivent être regiſtrées en la chambre du domaine & en la chambre des comptes. *Voyez* Bacquet, *du droit d'aubaine*, & AUBAIN, ÉTRANGER, LETTRES DE NATURALITÉ, NATURALISATION. (*A*)

NATURE, ſ. f. (*Philoſ.*) eſt un terme dont on fait différens uſages. Il y a dans Ariſtote un chapitre entier ſur les différens ſens que les Grecs donnoient au mot φύσις, *nature*; & parmi les Latins, ſes différens ſens ſont en ſi grand nombre, qu'un auteur en compte juſqu'à 14 ou 15. M. Boyle, dans un traité exprès qu'il a fait ſur les ſens vulgairement attribués au mot *nature*, en compte huit principaux.

Nature ſignifie quelquefois le ſyſteme du monde, la machine de l'univers, ou l'aſſemblage de toutes les choſes créées. *Voyez* SYSTÈME.

C'eſt dans ce ſens que nous diſons *l'auteur de la nature*, que nous appellons le ſoleil l'*œil de la nature*, à cauſe qu'il éclaire l'univers, & le *pere de la nature*, parce qu'il rend la terre fertile en l'échauffant : de même nous diſons du phénix ou de la chimere, qu'il n'y en a point dans la *nature*.

M. Boyle veut qu'au lieu d'employer le mot de *nature* en ce ſens, on ſe ſerve, pour éviter l'ambiguité ou l'abus qu'on peut faire de ce terme, du mot de *monde* ou d'*univers*.

Nature s'applique dans un ſens moins étendu à chacune des différentes choſes créées ou non créées, ſpirituelles & corporelles. *Voyez* ETRE.

C'eſt dans ce ſens que nous diſons *la nature humaine*, entendant par-là généralement tous les hommes qui ont une ame ſpirituelle & raiſonnable. Nous diſons auſſi *nature des anges*, *nature divine*. C'eſt dans ce même ſens que les Théologiens diſent *natura naturans*, & *natura naturata*; ils appellent Dieu *natura naturans*, comme ayant donné l'être & la *nature* à toutes choſes, pour le diſtinguer des créatures, qu'ils appellent *natura naturata*, parce qu'elles ont reçu leur *nature* des mains d'un autre.

Nature, dans un ſens encore plus limité, ſe dit de l'eſſence d'une choſe, ou de ce que les philoſophes de l'école appellent ſa *quiddité*, c'eſt-à-dire l'attribut qui fait qu'une choſe eſt telle ou telle. *Voyez* ESSENCE.

C'eſt dans ce ſens que les Cartéſiens diſent que la *nature* de l'ame eſt de penſer, & que la *nature* de la matiere conſiſte dans l'étendue. *Voyez* AME, MATIERE, ÉTENDUE. M. Boyle veut qu'on ſe ſerve du mot *eſſence* au lieu de *nature*. *Voyez* ESSENCE.

Nature eſt plus particulierement en uſage pour ſignifier l'ordre & le cours naturel des choſes, la ſuite des cauſes ſecondes, ou les lois du mouvement que Dieu a établies. *Voyez* CAUSES & MOUVEMENT.

C'eſt dans ce ſens qu'on dit que les Phyſiciens étudient la *nature*.

Saint Thomas définit la *nature* une ſorte d'art divin communiqué aux êtres créés, pour les porter à la fin à laquelle ils ſont deſtinés. La *nature* priſe dans ce ſens n'eſt autre choſe que l'enchaînement des cauſes & des effets, ou l'ordre que Dieu a établi dans toutes les parties du monde créé.

C'eſt auſſi dans ce ſens qu'on dit que les miracles ſont au-deſſus du pouvoir de la *nature*; que l'art force ou ſurpaſſe la *nature* par le moyen des machines, lorſqu'il produit par ce moyen des effets qui ſurpaſſent ceux que nous voyons dans le cours ordinaire des choſes. *Voyez* ART, MIRACLE.

Nature ſe dit auſſi de la reunion des puiſſances ou facultés d'un corps, ſur-tout d'un corps vivant.

C'eſt dans ce ſens que les Medecins diſent que la *nature* eſt forte, foible ou uſée, ou que dans certaines maladies la *nature* abandonnée à elle-même en opere la guériſon.

Nature ſe prend encore en un ſens moins étendu, pour ſignifier l'action de la providence, le principe de toutes choſes, c'eſt-à-dire cette puiſſance ou être ſpirituel qui agit & opere ſur tous les corps pour leur donner certaines propriétés ou y produire certains effets. *Voyez* PROVIDENCE.

La *nature* priſe dans ce ſens, qui eſt celui que M. Boyle adopte par préférence, n'eſt autre choſe que Dieu même, agiſſant ſuivant certaines lois qu'il a établies. *Voyez* DIEU.

Ce qui paroît s'accorder aſſez avec l'opinion où étoient pluſieurs anciens, que la *nature* étoit le dieu de l'univers, le τὸ πᾶν qui préſidoit à tout & gouvernoit tout, quoique d'autres regardaſſent cet être prétendu comme imaginaire, n'entendant autre choſe par le mot de *nature* que les qualités ou vertus que Dieu a données à ſes créatures, & que les Poëtes & les Orateurs perſonnifient.

Le P. Mallebranche prétend que tout ce qu'on dit dans les écoles ſur la *nature*, eſt capable de nous conduire à l'idolâtrie, attendu que par ces mots les anciens payens entendoient quelque choſe qui ſans être Dieu agiſſoit continuellement dans l'univers.

vers. Ainsi l'idole *nature* devoit être selon eux un principe actuel qui étoit en concurrence avec Dieu, la cause seconde & immédiate de tous les changemens qui arrivent à la matiere. Ce qui paroît rentrer dans le sentiment de ceux qui admettoient l'*anima mundi*, regardant la *nature* comme un substitut de la divinité, une cause collatérale, une espece d'être moyen entre Dieu & les créatures.

Aristote définit la nature, *principium & causa motus & ejus in quo est primo per se & non per accidens*; définition si obscure, que malgré toutes les gloses de ses commentateurs, aucun d'eux n'a pu parvenir à la rendre intelligible.

Ce principe, que les Péripatéticiens appelloient *nature*, agissoit, selon eux, nécessairement, & étoit par conséquent destitué de connoissance ou de liberté. *Voyez* FATALITÉ.

Les Stoïciens concevoient aussi la *nature* comme un certain esprit ou vertu répandue dans l'univers, qui donnoit à chaque chose son mouvement; de sorte que tout étoit forcé par l'ordre invariable d'une *nature* aveugle & par une nécessité inévitable.

Quand on parle de l'action de la *nature*, on n'entend plus autre chose que l'action des corps les uns sur les autres, conforme aux lois du mouvement établies par le Créateur.

C'est en cela que consiste tout le sens de ce mot, qui n'est qu'une façon abrégée d'exprimer l'action des corps, & qu'on exprimeroit peut-être mieux par le mot de *méchanisme* des corps.

Il y en a, selon l'observation de M. Boyle, qui n'entendent par le mot de *nature* que la loi que chaque chose a reçue du Créateur, & suivant laquelle elle agit dans toutes les occasions; mais ce sens attaché au mot *nature*, est impropre & figuré.

Le même auteur propose une définition du mot de *nature* plus juste & plus exacte, selon lui, que toutes les autres, & en vertu de laquelle on peut entendre facilement tous les axiomes & expressions qui ont rapport à ce mot. Pour cela il distingue entre *nature particuliere* & *nature générale*.

Il définit la *nature générale* l'assemblage des corps qui constituent l'état présent du monde, considéré comme un principe par la vertu duquel ils agissent & reçoivent l'action selon les lois du mouvement établies par l'auteur de toutes choses.

La *nature particuliere* d'un être subordonné ou individuel, n'est que la *nature* générale appliquée à quelque portion distincte de l'univers: c'est un assemblage des propriétés méchaniques (comme grandeur, figure, ordre, situation & mouvement local) convenables & suffisantes pour constituer l'espece & la dénomination d'une chose ou d'un corps particulier, le concours de tous les êtres étant considéré comme le principe du mouvement, du repos, *&c.*

NATURE, *lois de la*, sont des axiomes ou regles générales de mouvement & de repos qu'observent les corps naturels dans l'action qu'ils exercent les uns sur les autres, & dans tous les changemens qui arrivent à leur état naturel.

Quoique les lois de la *nature* soient proprement les mêmes que celles du mouvement, on y a cependant mis quelques différences. En effet, on trouve des auteurs qui donnent le nom de *lois* du mouvement aux lois particulieres du mouvement, & qui appellent lois de la *nature* les lois plus générales & plus étendues, qui sont comme les axiomes d'où les autres sont déduites.

De ces dernieres lois M. Newton en établit trois.

1°. Chaque corps persevere de lui-même dans son état de repos ou de mouvement rectiligne uniforme, à moins qu'il ne soit forcé de le changer par l'action de quelque cause étrangere.

Ainsi les projectiles persévèrent dans leur mouvement jusqu'à ce qu'il soit éteint par la résistance de l'air & par la gravité; de même une toupie dont les parties sont continuellement détournees de leur mouvement rectiligne par leur adhérence mutuelle, ne cesse de tourner autour d'elle-même qu'à cause de la résistance de l'air & du frottement du plan sur lequel elle se meut. De même encore les masses énormes des planetes & des cometes qui se meuvent dans un milieu non resistant, conservent long-tems leur mouvement sans altération. *Voyez* FORCE D'INERTIE, RÉSISTANCE & MILIEU.

2°. Le changement qui arrive dans le mouvement est toujours proportionnel à la force qui le produit, & se fait dans la direction suivant laquelle cette force agit.

Si une certaine force produit un certain mouvement, une force double produira un mouvement double, une force triple un mouvement triple, soit que ce mouvement soit imprimé tout à-la-fois, ou successivement & par degrés; & comme la direction de ce mouvement doit toujours être celle de la force motrice, il s'ensuit que si avant l'action de cette force le corps avoit un mouvement, il faut y ajouter le nouveau mouvement s'il le fait du même côté, ou l'en retrancher s'il le fait vers le côté opposé, ou l'y ajouter obliquement s'il lui est oblique, & chercher le mouvement composé de ces deux mouvemens, eu égard à la direction de chacun. *Voyez* COMPOSITION DU MOUVEMENT.

3°. La réaction est toujours contraire & égale à l'action, c'est-à-dire que les actions de deux corps l'un sur l'autre sont mutuellement égales & de directions contraires.

Tout corps qui en presse ou en tire un autre, en est réciproquement pressé ou tiré. Si je presse une pierre avec mon doigt, mon doigt est également pressé par la pierre. Si un cheval tire un poids par le moyen d'une corde, le cheval est aussi tiré vers le poids; car la corde étant également tendue partout, & faisant un effort égal des deux côtés pour se relâcher, tire également le cheval vers la pierre, & la pierre vers le cheval, & empêchera l'un d'avancer, autant qu'elle fait avancer l'autre.

De même si un corps qui en choque un autre en change le mouvement, il doit recevoir par le moyen de l'autre corps un changement égal dans son mouvement, à cause de l'égalité de pression.

Dans toutes ces actions des corps les changemens sont égaux de part & d'autre, non pas dans la vitesse, mais dans le mouvement, tant que les corps sont supposés libres de tout empêchement. A l'égard des changemens dans la vitesse, ils doivent être en raison inverse des masses, lorsque les changemens dans les mouvemens sont égaux. *Voyez* ACTION & RÉACTION.

Cette même loi a aussi lieu dans les attractions. *Voyez* ATTRACTION. *Chambers.* (*O*)

NATURE DE BALEINE, *voyez* BLANC DE BALEINE.

NATURE, (*Mythol.*) chez les Poëtes la *nature* est tantôt mere, tantôt fille, & tantôt compagne de Jupiter. La *nature* étoit désignée par les symboles de la Diane d'Ephese.

NATURE, *la*, (*Poésie.*) La *nature* en Poésie est, 1°. tout ce qui est actuellement existant dans l'univers; 2°. c'est tout ce qui a existé avant nous, & que nous pouvons connoître par l'histoire des tems, des lieux & des hommes; 3°. c'est tout ce qui peut exister, mais qui peut-être n'a jamais existé ni n'existera jamais. Nous comprenons dans l'Histoire la fable & toutes les inventions poétiques, auxquelles on accorde une existence de supposition qui vaut pour les Arts autant que la réalité historique. Ainsi il y a trois mondes où le génie poétique peut aller choisir &

prendre ce qui lui convient pour former ses compositions : le monde réel, le monde historique, qui comprend le fabuleux, & le monde possible ; & ces trois mondes sont ce qu'on appelle la *nature*. (*D. J.*)

NATURE, (*Critique sacrée.*) Les mots de *nature* & *naturellement* se trouvent souvent employés dans l'Ecriture, ainsi que dans les auteurs grecs & latins, par opposition à la voie de l'instruction, qui nous fait connoître certaines choses. C'est ainsi que saint Paul parlant d'une coutume établie de son tems, dit : « La *nature* elle-même ne nous enseigne-t-elle pas » que si un homme porte des cheveux longs cela lui » est honteux, au lieu qu'une longue chevelure est » honorable à une femme, *&c* ». C'est qu'il suffit de voir des choses qui se pratiquent tous les jours, pour les regarder enfin comme des choses naturelles. A plus forte raison peut-on dire que les gentils, qui étoient privés de la révélation, connoissoient d'eux-mêmes sans ce secours les préceptes de morale que les lumieres naturelles de la raison leur faisoient découvrir, & qui étoient les mêmes que ceux que la loi de Moïse enseignoit aux Juifs ; de sorte que quand un payen agissoit selon ces préceptes, il faisoit naturellement ce que la loi de Moïse prescrivoit : il montroit par-là que l'œuvre de la loi (terme qui signifie les *commandemens moraux de la loi*) étoit écrite dans son cœur & dans son esprit, c'est-à-dire qu'il pouvoit aisément s'en former des idées. (*D. J.*)

NATURE BELLE, LA, (*beaux Arts.*) la *belle nature* est la *nature* embellie, perfectionnée par les beaux arts pour l'usage & pour l'agrément. Développons cette vérité avec le secours de l'auteur des Principes de littérature.

Les hommes ennuyés d'une jouissance trop uniforme des objets que leur offroit la *nature* toute simple, & se trouvant d'ailleurs dans une situation propre à recevoir le plaisir, ils eurent recours à leur génie pour se procurer un nouvel ordre d'idées & de sentimens, qui réveillât leur esprit, & ranimât leur goût. Mais que pouvoit faire ce génie borné dans sa fécondité & dans ses vues, qu'il ne pouvoit porter plus loin que la *nature*, & ayant d'un autre côté à travailler pour des hommes, dont les facultés étoient resserrées dans les mêmes bornes ? Tous ses efforts durent nécessairement se réduire à faire un choix des plus belles parties de la *nature*, pour en former un tout exquis, qui fût plus parfait que la *nature* elle-même, sans cependant cesser d'être naturel. Voilà le principe sur lequel a dû nécessairement se dresser le plan des arts, & que les grands artistes ont suivi dans tous les siecles. Choisissant les objets & les traits, ils nous les ont présentés avec toute la perfection dont ils sont susceptibles. Ils n'ont point imité la *nature* telle qu'elle est en elle-même ; mais telle qu'elle peut être, & qu'on peut la concevoir par l'esprit. Ainsi puisque l'objet de l'imitation des arts est la *belle nature*, représentée avec toutes ses perfections, voyons donc comment se fait cette imitation.

On peut diviser la *nature* par rapport aux arts en deux parties : l'une dont on jouit par les yeux, & l'autre par la voie des oreilles ; car les autres sens sont absolument stériles pour les beaux arts. La premiere partie est l'objet de la peinture qui représente en relief, & enfin celui de l'art du geste, qui est une branche des deux autres arts que je viens de nommer, & qui n'en differe, dans ce qu'il embrasse, que parce que le sujet auquel on attache les gestes dans la danse est naturel & vivant, au lieu que la toile du peintre & le marbre du sculpteur ne le sont point.

La seconde partie est l'objet de la musique, considérée seule & comme un chant ; en second lieu, de la poésie qui emploie la parole, mais la parole mesurée & calculée dans tous les tons.

Ainsi la peinture imite la *belle nature* par les couleurs ; la sculpture, par les reliefs ; la danse, par les mouvemens & par les attitudes du corps. La musique l'imite par les sons inarticulés, & la poésie enfin par la parole mesurée. Voilà les caracteres distinctifs des arts principaux : & s'il arrive quelquefois que ces arts se mêlent & se confondent, comme par exemple dans la poésie ; si la danse fournit des gestes aux acteurs sur le théatre ; si la musique donne le ton de la voix dans la déclamation, si le pinceau décore le lieu de la scene, ce sont des services qu'ils se rendent mutuellement, en vertu de leur fin commune, & de leur alliance réciproque ; mais c'est sans préjudice à leurs droits particuliers & naturels. Une tragédie sans gestes, sans musique, sans décoration est toujours un poëme. C'est une imitation exprimée par le discours mesuré. Une musique sans paroles est toujours musique : elle exprime la plainte & la joie indépendamment des mots qui l'aident, à la vérité, mais qui ne lui apportent ni ne lui ôtent rien de sa nature ni de son essence. Son expression essentielle est le son, de même que celle de la peinture est la couleur, & celle de la danse le mouvement du corps.

Mais il faut remarquer ici que comme les arts doivent choisir les desseins de la *nature*, & les perfectionner, ils doivent choisir aussi & perfectionner les expressions qu'ils empruntent de la *nature*. Ils ne doivent point employer toutes sortes de couleurs, ni toutes sortes de sons : il faut en faire un juste choix, & un mélange exquis ; il faut les allier, les proportionner, les nuancer, les mettre en harmonie. Les couleurs & les sons ont entr'eux des sympathies & des répugnances. La *nature* a droit de les unir, suivant ses volontés ; mais l'art doit le faire selon les regles. Il faut non-seulement qu'il ne blesse point le goût, mais qu'il le flatte, & le flatte autant qu'il peut être flatté. De cette maniere on peut définir la peinture, la sculpture, la danse une imitation de la *belle nature*, exprimée par les couleurs, par le relief, par les attitudes ; & la musique & la poésie, l'imitation de la *belle nature*, exprimée par les sons ou par le discours mesuré.

Les arts dont nous venons de parler ont eu leur commencement, leur progrès & leurs révolutions dans le monde. Il y eut un tems où les hommes occupés du seul soin de soutenir ou de défendre leur vie, n'étoient que laboureurs ou soldats : sans lois, sans paix, sans mœurs, leurs sociétés n'étoient que des conjurations. Ce ne fut point dans ces tems de trouble & de ténebres qu'on vit éclore les beaux arts ; on sent bien par leur caractere qu'ils sont les enfans de l'abondance & de la paix.

Quand on fut las de s'entre-nuire, & qu'ayant appris par une funeste expérience, qu'il n'y avoit que la vertu & la justice qui pussent rendre heureux le genre humain, on eut commencé à jouir de la protection des lois, le premier mouvement du cœur fut pour la joie. On se livra aux plaisirs qui vont à la suite de l'innocence. Le chant & la danse furent les premieres expressions du sentiment ; & ensuite le loisir, le besoin, l'occasion, le hasard donnerent l'idée des autres arts, & en ouvrirent le chemin.

Lorsque les hommes furent un peu dégrossis par la société, & qu'ils eurent commencé à sentir qu'ils valoient mieux par l'esprit que par le corps, il se trouva sans doute quelque homme merveilleux, qui, inspiré par un génie extraordinaire, jetta les yeux sur la *nature*.

Après l'avoir bien contemplée, il se considéra lui-même. Il reconnut qu'il avoit un goût né pour les rapports qu'il avoit observés ; qu'il en étoit touché agréablement. Il comprit que l'ordre, la va-

riété, la proportion tracée avec tant d'éclat dans les ouvrages de la *nature*, ne devoient pas seulement nous élever à la connoissance d'une intelligence suprême, mais qu'elles pouvoient encore être regardées comme des leçons de conduite, & tournées au profit de la société humaine.

Ce fut alors, à proprement parler, que les arts sortirent de la *nature*. Jusques-là tous leurs élémens y avoient été confondus & dispersés, comme dans une sorte de cahos. On ne les avoit guere connus que par soupçon, ou même par une sorte d'instinct. On commença alors à démêler quelques principes: on fit quelques tentatives, qui aboutirent à des ébauches. C'étoit beaucoup: il n'étoit pas aisé de trouver ce dont on n'avoit pas une idée certaine, même en le cherchant. Qui auroit cru que l'ombre d'un corps, environné d'un simple trait, pût devenir un tableau d'Apelle; que quelques accens inarticulés pussent donner naissance à la musique, telle que nous la connoissons aujourd'hui? Le trajet est immense. Combien nos peres ne firent-ils point de courses inutiles, ou même opposées à leur terme! Combien d'effets malheureux, de recherches vaines, d'épreuves sans succès! Nous jouissons de leurs travaux; & pour toute reconnoissance, ils ont nos mépris.

Les arts en naissant, étoient comme sont les hommes: ils avoient besoin d'être formés de nouveau par une sorte d'éducation; ils sortoient de la Barbarie. C'étoit une imitation, il est vrai; mais une imitation grossiere, & de la *nature* grossiere elle-même. Tout l'art consistoit à peindre ce qu'on voyoit, & ce qu'on sentoit; on ne savoit pas choisir. La confusion régnoit dans le dessein, la disproportion & l'uniformité dans les parties, l'excès, la bisarrerie, la grossiereté dans les ornemens. C'étoit des matériaux plutôt qu'un édifice: cependant on imitoit.

Les Grecs, doués d'un génie heureux, saisirent enfin avec netteté les traits essentiels & capitaux de la *belle nature*, & comprirent clairement qu'il ne suffisoit pas d'imiter les choses, qu'il falloit encore les choisir. Jusqu'à eux les ouvrages de l'art n'avoient guere été remarquables, que par l'énormité de la masse ou de l'entreprise. C'étoient les ouvrages des Titans. Mais les Grecs plus éclairés, sentirent qu'il étoit plus beau de charmer l'esprit, que d'étonner ou d'éblouir les yeux. Ils jugerent que l'unité, la variété, la proportion, devoient être le fondement de tous les arts; & sur ce fond si beau, si juste, si conforme aux lois du goût & du sentiment, on vit chez eux la toile prendre le relief & les couleurs de la *nature*; l'ivoire & le marbre s'animer sous le ciseau. La musique, la poésie, l'éloquence, l'architecture enfanterent aussitôt des miracles; & comme l'idée de la perfection, commune à tous les arts, se fixa dans ce beau siecle, on eut presqu'à la fois dans tous les genres des chefs-d'œuvre, qui depuis servirent de modeles à toutes les nations polies. Ce fut le premier triomphe des arts. Arrêtons-nous à cette époque, puisqu'il faut nécessairement puiser dans les monumens antiques de la Grece, le goût épuré & les modeles admirables de la *belle nature*, qu'on ne rencontre point dans les objets qui s'offrent à nos yeux.

La prééminence des Grecs, en fait de beauté & de perfection, n'étant pas douteuse, on sent avec quelle facilité leurs maîtres de l'art purent parvenir à l'expression vraie de la *belle nature*. C'étoit chez eux qu'elle se prêtoit sans cesse à l'examen curieux de l'artiste dans les jeux publics, dans les gymnases, & même sur le théâtre. Tant d'occasions fréquentes d'observer firent naître aux artistes grecs l'idée d'aller plus loin. Ils commencerent à se former certaines notions générales de la beauté, non-seulement des parties du corps, mais encore des proportions entre les parties du corps. Ces beautés devoient s'élever au-dessus de celles que produit la nature. Leurs originaux se trouvoient dans une nature idéale, c'est-à dire, dans leur propre conception.

Il n'est pas besoin de grands efforts pour comprendre que les Grecs durent naturellement s'élever de l'expression du beau naturel, à l'expression du beau idéal, qui va au-delà du premier, & dont les traits, suivant un ancien interprete de Platon, sont rendus d'après les tableaux qui n'existent que dans l'esprit. C'est ainsi que Raphaël a peint sa Galatée. Comme les beautés parfaites, dit-il dans une lettre au Comte Balthasar Castiglione, sont si rares parmi les femmes, j'exécute une certaine idée conçue dans mon imagination.

Ces formes idéales, supérieures aux matérielles, fournirent aux Grecs les principes selon lesquels ils représentoient les dieux & les hommes. Quand ils vouloient rendre la ressemblance des personnes, ils s'attachoient toujours à les embellir en même tems; ce qui suppose nécessairement en eux l'intention de représenter une *nature* plus parfaite qu'elle ne l'est ordinairement. Tel a été constamment le faire de Polygnote.

Lorsque les auteurs nous disent donc que quelques anciens artistes ont suivi la méthode de Praxitele, qui prit Cratine, sa maîtresse, pour modele de la Vénus de Gnide, ou que Lais a été pour plus d'un peintre l'original des Graces, il ne faut pas croire que ces mêmes artistes se soient écartés pour cela des principes généraux, qu'ils respectoient comme leurs lois suprêmes. La beauté qui frappoit les sens, présentoit à l'artiste la *belle nature*; mais c'étoit la beauté idéale qui lui fournissoit les traits grands & nobles: il prenoit dans la premiere la partie humaine, & dans la derniere la partie divine, qui devoit entrer dans son ouvrage.

Je n'ignore pas que les artistes sont partagés sur la préférence que l'on doit donner à l'étude des monumens de l'antiquité, ou à celle de la *nature*. Le cavalier Bernin a été du nombre de ceux qui disputent aux Grecs l'avantage d'une plus belle *nature*, ainsi que celui de la beauté idéale de leurs figures. Il pensoit de plus, que la *nature* savoit donner à toutes ses parties la beauté convenable, & que l'art ne consistoit qu'à la saisir. Il s'est même vanté de s'être enfin affranchi du préjugé qu'il avoit d'abord sucé à l'égard des beautés de la Vénus de Médicis. Après une application longue & pénible, il avoit, disoit-il, trouvé en différentes occasions les mêmes beautés dans la simple *nature*. Que la chose soit ou non, toujours s'ensuit-il, de son propre aveu, que c'est cette même Vénus qui lui apprit à découvrir dans la *nature* des beautés, que jusqu'alors il n'avoit apperçues que dans cette fameuse statue.

On peut croire aussi avec quelque fondement, que sans elle il n'auroit peut-être jamais cherché ces beautés dans la *nature*. Concluons de-là que la beauté des statues greques est plus facile à saisir que celle de la *nature* même, en ce que la premiere beauté est moins commune, & plus frappante que la derniere.

Une seconde vérité découle de celle qu'on vient d'établir; c'est que, pour parvenir à la connoissance de la beauté parfaite, l'étude de la *nature* est au moins une route plus longue & plus pénible que l'étude des antiques. Le Bernini, qui de préférence recommandoit aux jeunes artistes d'imiter toujours ce que la *nature* avoit de plus beau, ne leur indiquoit donc pas la voie la plus abrégée pour arriver à la perfection.

Ou l'imitation de la *nature* se borne à un seul ob-

jet, ou elle rassemble dans un seul ouvrage ce que l'artiste a observé en plusieurs individus. La premiere façon d'imiter produit des copies ressemblantes des portraits. La derniere éleve l'esprit de l'artiste jusqu'au beau général, & aux notions idéales de la beauté. C'est cette derniere route qu'ont choisi les Grecs qui avoient sur nous l'avantage de pouvoir se procurer ces notions, & par la contemplation des plus beaux corps, & par les fréquentes occasions d'observer les beautés de la *nature*. Ces beautés, comme on l'a dit ailleurs, se montroient à eux tous les jours, animées de l'expression la plus vraie, tandis qu'elles s'offrent rarement à nous, & plus rarement encore de la maniere dont l'artiste desireroient qu'elles se présentassent.

La *nature* ne produira pas facilement parmi nous un corps aussi parfait que celui d'Antinoüs. Jamais, de même, quand il s'agira d'une belle divinité, l'esprit humain ne pourra concevoir rien au-dessus des proportions plus qu'humaines de l'Apollon du vatican. Tout ce que la *nature*, l'art & le génie ont été capables de produire, s'y trouvent réunis. N'est-il pas naturel de croire que l'imitation de tels morceaux doit abréger l'étude de l'art. Dans l'un, on trouve le précis de ce qui est dispersé dans toute la *nature;* dans l'autre, on voit jusqu'où une sage hardiesse peut élever la plus belle *nature* au-dessus d'elle-même. Lorsque ces morceaux offrent le plus grand point de perfection auquel on puisse atteindre, en représentant des beautés divines & humaines, comment croire qu'un artiste qui imitera ces morceaux, n'apprendra point à penser & à dessiner avec noblesse & fermeté, sans crainte de tomber dans l'erreur?

Un artiste qui laissera guider son esprit & sa main par la regle que les Grecs ont adoptée pour la beauté, se trouvera sur le chemin qui le conduira directement à l'imitation de la *nature*. Les notions de l'ensemble & de la perfection, rassemblées dans la *nature* des anciens, épureront en lui & lui rendront plus sensibles les perfections éparses de la *nature* que nous voyons devant nous. En découvant les beautés de cette derniere, il saura les combiner avec le beau parfait; & par le moyen des formes sublimes, toujours présentées à son esprit, il deviendra pour lui-même une regle sûre.

Que les artistes sur-tout se rappellent sans cesse que l'expression la plus vraie de la *belle nature* n'est pas la seule chose que les connoisseurs & les imitateurs des ouvrages des Grecs admirent dans ces divins originaux; mais que ce qui en fait le caractere distinctif, est l'expression d'un mieux possible, d'un beau idéal, en-deçà duquel reste toujours la plus belle *nature*.

Ce principe lumineux peut s'étendre à tous les arts, sur-tout à la poésie, à la musique, à l'architecture, *&c.* mais en même tems il faut bien se mettre dans l'esprit, que le beau physique est le fondement, la base & la source du beau intellectuel, & que ce n'est que d'après la *belle nature* que nous voyons, que nous pouvons créer, comme les Grecs, une seconde *nature*, plus belle sans doute, mais analogue à la premiere; en un mot, le beau idéal ne doit être que le beau réel perfectionné.

Rome devint disciple d'Athenes. Elle admira les merveilles de la Grece: elle tâcha de les imiter: bientôt elle se fit autant estimer par ses ouvrages de goût, qu'elle s'étoit fait craindre par ses armes. Tous les peuples lui applaudirent; & cette approbation prouva que les Grecs qui avoient été imités par les Romains, étoient en effet les plus excellens modeles.

On sait les révolutions qui suivirent. L'Europe fut inondée de barbares; & par une conséquence nécessaire, les sciences & les arts furent enveloppés dans le malheur des tems, jusqu'à ce qu'exilés de Constantinople, ils vinrent encore se réfugier en Italie. On y réveilla les manes d'Horace, de Virgile & de Ciceron: on alla fouiller jusque dans les tombeaux qui avoient servi à la sculpture & à la peinture. On vit reparoître l'antiquité avec les graces de la jeunesse. Les artistes s'empresserent à l'imiter; l'admiration publique multiplia les talens; l'émulation les anima, & les beaux arts reparurent avec splendeur. Ils vont se corrompre & se perdre. On charge déjà la belle nature, on l'ajuste, on la farde; on la pare de colifichets, qui la font méconnoître. Ces rafinemens opposés à la grossiereté, sont plus difficiles à détruire que la grossiereté même. C'est par eux que le goût s'émousse, & que commence la décadence. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

NATUREL, adj. (*Philos.*) se dit de quelque chose qui se rapporte à la nature, qui vient d'un principe de la nature, ou qui est conforme au cours ordinaire & à l'ordre de la nature. *Voyez* NATURE.

Quand une pierre tombe de haut en bas, le vulgaire croit que cela lui arrive par un mouvement *naturel*, en quoi le vulgaire est dans l'erreur. *Voyez l'article* FORCE, *p. 112. du VII. vol. j. col.*

Les guérisons faites par les Médecins, sont des opérations *naturelles*; mais celles de Jésus-Christ étoient miraculeuses & surnaturelles. *Voyez* MIRACLE, *voyez aussi l'article* NATUREL *qui suit.*

Enfans *naturels*, sont ceux qui ne sont point nés d'un légitime mariage. *Voyez* BASTARD.

Horison *naturel*, se dit de l'horison physique & sensible. *Voyez* HORISON.

Jour *naturel*, *voyez* JOUR.

Philosophie naturelle, c'est la science qui considere les propriétés des corps *naturels*, l'action mutuelle des uns sur les autres; on l'appelle autrement *Physique*. *Voyez* PHYSIQUE & NATURE..

L'illustre M. Newton nous a donné un ouvrage intitulé: *Principes mathématiques de la philosophie naturelle*, où ce grand géometre détermine par des principes mathématiques, les lois des forces centrales, de l'attraction des corps, de la résistance des fluides, du mouvement des planetes dans leurs orbites, *&c.* *Voyez* CENTRAL, PLANETE, RÉSISTANCE, *&c.* *voyez aussi* NEWTONIANISME, ATTRACTION, GRAVITATION, *&c.* Chambers. (*O*)

NATUREL, (*Métaph.*) nous avons à considerer ici ce mot sous deux regards. 1°. En-tant que les choses existent, & qu'elles agissent conformément aux lois ordinaires que Dieu a établies pour elles; & par-là ce que nous appellons *naturel*, est opposé au *surnaturel* ou *miraculeux*. 2°. En-tant qu'elles existent ou qu'elles agissent, sans qu'il survienne aucun exercice de l'industrie humaine ou de l'attention de notre esprit, par rapport à une fin particuliere: dans ce sens, ce que nous appellons *naturel*, est opposé à ce que nous appellons *artificiel*, qui n'est autre chose que l'industrie humaine.

Il paroît difficile quelquefois de démêler le *naturel* en-tant qu'opposé au *surnaturel;* dans ce dernier sens, le *naturel* suppose des lois générales & ordinaires: mais sommes-nous capables de les connoître sûrement? On distingue assez un effet qui n'est point surnaturel ou miraculeux; on ne distingue pas si déterminement ce qui l'est. Tout ce que nous voyons arriver régulierement ou fréquemment, est *naturel*; mais tout ce qui arrive d'extraordinaire dans le monde est-il miraculeux? C'est ce qu'on ne peut assurer. Un événement très-rare pourroit venir du principe ordinaire, qui dans la suite des révolutions & des changemens auroit formé une sorte de prodige, sans quitter la regle de son cours, & l'étendue de sa sphere. Ainsi voit-on quelquefois des monstres du carac-

tere le plus inoui, sans qu'on y trouve rien de miraculeux & de surnaturel. Comment donc nous assurer, demandera-t-on, que les événemens regardés comme surnaturels & miraculeux le sont réellement, ou comment savoir jusqu'où s'étend la vertu de ce principe ordinaire, qui par une longue suite de tems & de combinaisons particulieres, peut faire les choses les plus extraordinaires?

J'avoue qu'en beaucoup d'événemens qui paroissent des merveilles au peuple, un homme sage doit avec prudence suspendre son jugement. Il faut avouer aussi qu'il est des événemens d'un tel caractere, qu'il ne peut venir à l'esprit des personnes sensées, de juger qu'ils sont l'effet de ce principe commun des choses, & que nous appellons l'*ordre de la nature*: tel est, par exemple, la résurrection d'un homme mort.

On aura beau dire qu'on ne fait pas jusqu'où s'étendent les forces de la nature, & qu'elle a peut-être des secrets pour opérer les plus surprenans effets, sans que nous en connoissions les ressorts. La passion de contrarier, ou quelqu'autre intérêt, peut faire venir cette pensée à l'esprit de certaines gens; mais cela ne fait nulle impression sur les personnes judicieuses, qui font une sérieuse réflexion, & qui veulent agir de bonne foi avec eux-mêmes comme avec les autres. L'impression de vérité commune qui se trouve manifestement dans le plus grand nombre des hommes sensés & habiles, est la regle infaillible pour discerner le surnaturel d'avec le *naturel*: c'est la regle même que l'Auteur de la nature a mise dans tous les hommes; & il se seroit démenti lui-même s'il leur avoit fait juger vrai ce qui est faux, & miraculeux ce qui n'est que *naturel*.

Le *naturel* est opposé à l'*artificiel* aussi-bien qu'au *miraculeux*; mais non de la même maniere. Jamais ce qui est surnaturel & miraculeux ne sauroit être dit *naturel*; mais ce qui est artificiel peut s'appeller *naturel*, & il l'est effectivement en-tant qu'il n'est point miraculeux.

L'artificiel n'est donc que ce qui part du principe ordinaire des choses, mais auquel est survenu le soin & l'industrie de l'esprit humain, pour atteindre à quelque fin particuliere que l'homme se propose.

La pratique d'élever avec des pompes une masse d'eau immense, est quelque chose de *naturel*; cependant elle est dite *artificielle* & non pas *naturelle*, en-tant qu'elle n'a été introduite dans le monde que moyennant le soin & l'industrie des hommes.

En ce sens là, il n'est presque rien dans l'usage des choses, qui soit totalement *naturel*, que ce qui n'a point été à la disposition des hommes. Un arbre, par exemple, un prûnier est *naturel* lorsqu'il a crû dans les forêts, sans qu'il ait été ni planté ni greffé; aussi-tôt qu'il l'a été, il perd en ce sens là, autant de *naturel* qu'il a reçu d'impressions par le soin des hommes. Est-ce donc que sur un arbre greffé, il n'y croît pas naturellement des prûnes ou des cerises? Oui en-tant qu'elles n'y croissent pas surnaturellement; mais non pas en-tant qu'elles y viennent par le secours de l'industrie humaine, ni en tant qu'elles deviennent telle prûne ou telle cerise, d'un goût & d'une douceur qu'elles n'auroient point eu sans le secours de l'industrie humaine; par cet endroit la prûne & la cerise sont venues artificiellement & non pas naturellement.

On demande ici, en quel sens on dit, parlant d'une sorte de vin, qu'il est *naturel*, tout vin de soi étant artificiel; car sans l'industrie & le soin des hommes il n'y a point de vin: de sorte qu'en ce sens là le vin est aussi véritablement artificiel que l'eau-de-vie & l'esprit-de-vin. Quand donc on appelle du vin *naturel*, c'est un terme qui signifie que le vin est dans la constitution du vin ordinaire; & sans qu'on y ait rien fait que ce qu'on a coutume de faire à tous les vins qui sont en usage dans le pays & dans le tems où l'on se trouve.

Il est aisé après les notions précédentes, de voir en quel sens on applique aux diverses sortes d'esprit la qualité de *naturel* & de non-*naturel*. Un esprit est censé & dit *naturel*, quand la disposition où il se trouve ne vient ni du soin des autres hommes, dans son éducation, ni des réflexions qu'il auroit fait lui-même en particulier pour se former.

Au terme de *naturel*, pris en ce dernier sens, on oppose les termes de *cultivé* ou *d'affecté*, dont l'un se prend en bonne & l'autre en mauvaise part: l'un qui signifie ce qu'un soin & un art judicieux a sçu ajouter à l'esprit *naturel*; l'autre ce qu'un soin vain & malentendu y ajoute quelquefois.

On en peut dire à proportion autant des talens de l'esprit. Un homme est dit avoir une logique ou une éloquence *naturelle*, lorsque sans les connoissances acquises par l'industrie & la réflexion des autres hommes, ni par la sienne propre, il raisonne cependant aussi juste qu'on puisse raisonner; ou quand il fait sentir aux autres, comme il lui plait, avec force & vivacité ses pensées & ses sentimens.

Naturel, le, s. m. (*Morale.*) le tempérament, le caractere, l'humeur, les inclinations que l'homme tient de la naissance, est ce qu'on appelle son *naturel*. Il peut être vicieux ou vertueux, cruel & farouche comme dans Neron, doux & humain comme dans Socrate, beau comme dans Montesquieu, infâme comme dans C . . ., F . . . ou P . . ., *&c.*

L'éducation, l'exemple, l'habitude peuvent à la vérité rectifier le *naturel* dont le penchant est rapide au mal, ou gâter celui qui tend le plus heureusement vers le bien; mais quelque grande que soit leur puissance, un *naturel* contraint, se trahit dans les occasions imprévues: on vient à bout de le vaincre quelquefois, jamais on ne l'étouffe. La violence qu'on lui fait, le rend plus impétueux dans ses retours ou dans ses emportemens. Il est cependant un art de former l'ame comme de façonner le corps, c'est de proportionner les exercices aux forces, & de donner du relâche aux efforts. Il y a deux tems à observer: le moment de la bonne volonté pour se fortifier, & le moment de la répugnance pour se roidir. De ces deux extrémités, résulte une certaine aisance propre à maintenir le *naturel* dans un juste tempérament. Nos sentimens ne tiennent pas moins au *naturel*, que nos actions à l'habitude. La superstition seule surmonte le penchant de la nature, & l'ascendant de l'habitude, témoin le moine Clément.

Le bon *naturel* semble naître avec nous; c'est un des fruits d'un heureux tempérament que l'éducation peut cultiver avec gloire, mais qu'elle ne donne pas. Il met la vertu dans son plus grand jour, & diminue en quelque maniere la laideur du vice; sans ce bon *naturel*, du moins sans quelque chose qui en revêt l'apparence, on ne sauroit avoir aucune société durable dans le monde. De-là vient que pour en tenir lieu, on s'est vu réduit à forger une humanité artificielle, qu'on exprime par le mot de *bonne éducation*; car si l'on examine de près l'idée attachée à ce terme, on verra que ce n'est autre chose que le singe du bon *naturel*, ou si l'on veut, l'affabilité, la complaisance & la douceur du tempérament, réduite en art. Ces dehors d'humanité rendent un homme les délices de la société, lorsqu'ils se trouvent fondés sur la bonté réelle du cœur; mais sans elle, ils ressemblent à une fausse montre de sainteté, qui n'est pas plûtôt découverte, qu'elle rend ceux qui s'en parent, l'objet de l'indignation de tous les gens de bien.

Enfin, comme c'est du *naturel* que notre sort dé-

pend, heureux est celui qui prend un genre de vie conforme au caractere de son cœur & de son esprit, il trouvera toujours du plaisir & des ressources dans le choix de son attachement! (*D. J.*)

NATURELLE, *loi*, s. f. (*Droit naturel.*) on définit la *loi naturelle*, une loi que Dieu impose à tous les hommes, & qu'ils peuvent découvrir par les lumieres de leur raison, en considérant attentivement leur nature & leur état.

Le droit *naturel* est le système de ces mêmes lois, & la jurisprudence *naturelle* est l'art de développer les lois de la nature, & de les appliquer aux actions humaines.

Le savant évêque de Péterborough définit les *lois naturelles*, certaines propositions d'une vérité immuable, qui servent à diriger les actes volontaires de notre ame dans la recherche des biens ou dans la fuite des maux, & qui nous imposent l'obligation de régler nos actions d'une certaine maniere, indépendamment de toute loi civile, & mises à part les conventions par lesquelles le gouvernement est établi. Cette définition du docteur Cumberland revient au même que la nôtre.

Les *lois naturelles* sont ainsi nommées parce qu'elles dérivent uniquement de la constitution de notre être avant l'établissement des sociétés. La loi, qui en imprimant dans nous-mêmes l'idée d'un créateur, nous porte vers lui, est la premiere des *lois naturelles* par son importance, mais non pas dans l'ordre de ses lois. L'homme dans l'état de nature, ajoute M. de Montesquieu, auroit plûtôt la faculté de connoître, qu'il n'auroit des connoissances. Il est clair que ses premieres idées ne seroient point ses idées spéculatives, il songeroit à la conservation de son être avant que de chercher l'origine de son être.

Un homme pareil ne sentiroit d'abord que sa foiblesse; sa timidité seroit extrème; & si l'on avoit là-dessus besoin de l'expérience, l'on a trouvé dans les forêts des hommes sauvages; tout les fait trembler, tout les fait fuir. Les hommes dans cet état de nature ne cherchent donc point à s'attaquer, & la paix est la premiere *loi naturelle*.

Au sentiment de sa foiblesse, l'homme joint le sentiment de ses besoins. Ainsi une autre *loi naturelle* est celle qui lui inspire de chercher à se nourrir.

Je dis que la crainte porteroit les hommes à se fuir; mais les marques d'une crainte réciproque les engageroit bientôt à s'approcher. Ils y seroient portés d'ailleurs par le plaisir qu'un animal sent à l'approche d'un animal de son espece. De plus, ce charme que les deux sexes s'inspirent par leur différence, augmenteroit ce plaisir; & la priere naturelle qu'ils se font toujours l'un à l'autre, seroit une troisieme loi.

Les hommes parvenant à acquérir des connoissances, ont un nouveau motif de s'unir pour leur bien commun; ainsi le desir de vivre en société est une quatrieme *loi naturelle*.

On peut établir trois principes généraux des *lois naturelles*, savoir 1°. la religion: 2°. l'amour de soi-même: 3°. la sociabilité, ou la bienveillance envers les autres hommes.

La religion est le principe des *lois naturelles* qui ont Dieu pour objet. La raison nous faisant connoître l'être suprême comme notre créateur, notre conservateur & notre bienfaiteur: il s'ensuit que nous devons reconnoître notre dépendance absolue à son égard. Ce qui par une conséquence naturelle, doit produire en nous des sentimens de respect, d'amour & de crainte, avec un entier dévouement à sa volonté; ce sont là les sentimens qui constituent la religion. *Voyez* RELIGION.

L'amour de soi-même, j'entends un amour éclairé & raisonnable, est le principe des *lois naturelles* qui nous concernent nous-mêmes. Il est de la derniere évidence que Dieu en nous créant, s'est proposé notre conservation, notre perfection & notre bonheur. C'est ce qui paroît manifestement, & par les facultés dont l'homme est enrichi, qui tendent à ces fins, & par cette forte inclination qui nous porte à rechercher le bien & à fuir le mal. Dieu veut donc que chacun travaille à sa conservation & à sa perfection, pour acquérir tout le bonheur dont il est capable, conformément à sa nature & à son état. *Voyez* AMOUR DE SOI-MÊME.

La sociabilité, ou la bienveillance envers les autres hommes, est le principe d'où l'on peut déduire les *lois naturelles* qui regardent nos devoirs réciproques, & qui ont pour objet la société, c'est-à-dire les humains avec lesquels nous vivons. La plûpart des facultés de l'homme, ses inclinations naturelles, sa foiblesse & ses besoins, sont autant de liens qui forment l'union du genre humain, d'où dépend la conservation & le bonheur de la vie. Ainsi tout nous invite à la sociabilité; le besoin nous en impose la nécessité, le penchant nous en fait un plaisir, & les dispositions que nous y apportons naturellement, nous montrent que c'est en effet l'intention de notre créateur.

Mais la société humaine ne pouvant ni subsister, ni produire les heureux effets pour lesquels Dieu l'a établie, à moins que les hommes n'aient les uns pour les autres des sentimens d'affection & de bienveillance, il s'ensuit que Dieu veut que chacun soit animé de ces sentimens, & fasse tout ce qui est en son pouvoir pour maintenir cette société dans un état avantageux & agréable, & pour en resserrer de plus en plus les nœuds par des services & des bienfaits réciproques. *Voyez* SOCIABILITÉ.

Ces trois principes, la religion, l'amour de soi-même & la sociabilité, ont tous les caracteres que doivent avoir des principes de lois; ils sont vrais puisqu'ils sont pris dans la nature de l'homme, dans sa constitution, & dans l'état où Dieu l'a mis. Ils sont simples, & à la portée de tout le monde; ce qui est un point important, parce qu'en matiere de devoirs, il ne faut que des principes que chacun puisse saisir aisément, & qu'il y a toujours du danger dans la subtilité d'esprit qui fait chercher des routes singulieres & nouvelles. Enfin ces mêmes principes sont suffisans & très-féconds, puisqu'ils embrassent tous let objets de nos devoirs, & nous font connoître la volonté de Dieu dans tous les états, & toutes les relations de l'homme.

1°. Les *lois naturelles* sont suffisammeut connues des hommes, car on en peut découvrir les principes, & de-là déduire tous nos devoirs par l'usage de la raison cultivée; & même la plûpart de ces lois sont à la portée des esprits les plus médiocres.

2°. Les *lois naturelles* ne dépendent point d'une institution arbitraire; elles dépendent de l'institution divine fondée d'un côté sur la nature & la constitution de l'homme; de l'autre sur la sagesse de Dieu, qui ne sauroit vouloir une fin, sans vouloir en même tems les moyens qui seuls peuvent y conduire.

3°. Un autre caractere essentiel des *lois naturelles*, c'est qu'elles sont universelles, c'est-à-dire qu'elles obligent tous les hommes sans exception; car non-seulement tous les hommes sont également soumis à l'empire de Dieu, mais encore les *lois naturelles* ayant leur fondement dans la constitution & l'état des hommes, & leur étant notifiées par la raison, il est bien manifeste qu'elles conviennent essentiellement à tous, & les obligent tous sans distinction, quelque différence qu'il y ait entr'eux par le fait, & dans quelqu'état qu'on les suppose. C'est ce qui distingue les *lois naturelles* des lois positives; car une loi positive ne regarde que certaines personnes, ou certaines sociétés en particulier.

4°. Les *lois naturelles* sont immuables, & n'admettent aucune dispense. C'est encore là un caractere propre de ses lois, qui les distingue de toutes lois positives, soit divines, soit humaines. Cette immutabilité des *lois naturelles* n'a rien qui répugne à l'indépendance, au souverain pouvoir, ou à la liberté de l'être tout parfait. Etant lui-même l'auteur de notre constitution, il ne peut que prescrire ou défendre les choses qui ont une convenance ou une disconvenance nécessaire avec cette même constitution, & par conséquent il ne sauroit rien changer aux *lois naturelles*, ni en dispenser jamais. C'est en lui une glorieuse nécessité que de ne pouvoir se démentir lui-même.

Je couronne cet article par ce beau passage de Cicéron; la loi, dit-il, *legum, lib. II.* n'est point une invention de l'esprit humain, ni un établissement arbitraire que les peuples aient fait; mais l'expression de la raison éternelle qui gouverne l'univers. L'outrage que Tarquin fit à Lucrece n'en étoit pas moins un crime, parce qu'il n'y avoit point encore à Rome de loi écrite contre ces sortes de violences. Tarquin pécha contre la loi éternelle, qui étoit loi dans tous les tems, & non pas seulement depuis l'instant qu'elle a été écrite. Son origine est aussi ancienne que l'esprit divin; car la véritable, la primitive, & la principale loi n'est autre chose que la souveraine raison du grand Jupiter.

Cette loi, dit-il ailleurs, est universelle, éternelle, immuable; elle ne varie point selon les lieux & les tems: elle n'est pas différente aujourd'hui de ce qu'elle étoit anciennement. Elle n'est point autre à Rome, & autre à Athènes. La même loi immortelle regle toutes les nations, parce qu'il n'y a qu'un seul Dieu qui a donné & publié cette loi. Cicer. *de Repub. lib. III. apud* Lactant. *instit. div. lib. VI. cap. viij.*

C'en est assez sur les *lois naturelles* considérées d'une vue générale; mais comme elles sont le fondement de toute la morale & de toute la politique, le lecteur ne peut en embrasser le systême complet, qu'en étudiant les grands & beaux ouvrages sur cette matiere: ceux de Grotius, de Pufendorf, de Thomasius, de Buddé, de Sharrock, de Selden, de Cumberland, de Wollaston, de Locke, & autres savans de cet ordre. (*D. J.*)

NATUREL, (*Arithmét.*) dans les tables des logarithmes, on appelle *nombres naturels* ceux qui expriment les nombres consécutifs 1, 2, 3, 4, 5, *&c.* à l'infini, pour les distinguer des nombres *artificiels*, qui en sont les logarithmes. *Voyez* LOGARITHME, *Chambers.* (*E*)

NATUREL, adj. ce mot *en Musique*, a plusieurs sens: 1°. musique *naturelle* se dit du chant formé par la voix humaine, par opposition à la musique artificielle, qui se fait avec des instrumens: 2°. on dit qu'un chant est *naturel* quand il est aisé, doux, gracieux; qu'une harmonie est *naturelle* quand elle est produite par les cordes essentielles & *naturelles* du mode. 3°. *Naturel* se dit encore de tout chant qui n'est point forcé, qui ne va ni trop haut ni trop bas, ni trop vîte, ni trop lentement. Enfin la signification la plus commune de ce mot, & la seule dont l'abbé Brossard n'a point parlé, s'applique aux tons ou modes dont les sons se tirent de la gamme ordinaire, sans altérations. De sorte qu'un mode *naturel* est celui où l'on n'emploie ni dièse ni bémol. Dans la rigueur de ce sens, il n'y auroit qu'un seul mode *naturel*, qui seroit celui d'*ut* majeur; mais on étend le nom de *naturel* à tout mode, dont les cordes essentielles seulement ne portent ni dièse ni bémol; tels sont les modes majeurs de *sol* & de *fa*; les modes mineurs de *la* & de *ré*, &c. *Voyez* MODE, TRANSPOSITION, CLÉ TRANSPOSÉE. (*S*)

NATUREL, est en usage *dans le Blason*, pour signifier *des animaux*, *des fruits*, *des fleurs*, qui sont peints dans un écu avec leurs couleurs naturelles, quoique différentes des couleurs ordinaires dans le Blason; ce mot sert à empêcher qu'on n'accuse des armoiries d'être fausses, quand elles portent des couleurs inconnues dans le blason. *Voyez* COULEUR & BLASON. Berthelas en Forêt, d'azur à un tigre au *naturel*.

NAU, (*Géogr.*) autrement *Nave* ou *Nahe*, en latin *Nava*, riviere d'Allemagne. Tacite, *l. IV. c. lxx.* fait mention de cette riviere, & dit qu'elle se joint au Rhin près de *Bingium*, aujourd'hui Bingen: en effet Bingen est encore située au lieu où la Nau se jette dans le Rhin. Ausone en parlant de cette riviere dit:

Transieram celerem *nebuloso lumine* Navam.

Elle a sa source dans la Lorraine à l'orient de Neukirch, prend son cours du S. O. au N. E. & tournant enfin du midi au nord, elle va se jetter dans le Rhin au-dessous de Bin. (*D. J.*)

NAVAL, adj. se dit d'une chose qui concerne les vaisseaux, ou la navigation. *Voyez* VAISSEAU & NAVIGATION.

C'est dans ce sens qu'on dit quelquefois *forces navales*, *combat naval*, &c.

Couronne navale, *corona navalis*, parmi les anciens Romains, étoit une couronne ornée de figures des proues de vaisseaux; on la donnoit à ceux qui dans un combat *naval* avoient les premiers monté sur le vaisseau ennemi.

Quoiqu'Aulugelle semble avancer comme une chose générale, que la couronne *navale* étoit ornée de figures de proues de vaisseaux, cependant Juste Lipse distingue deux sortes de couronnes *navales*; l'une simple, l'autre garnie d'éperons de navires.

Selon lui, la premiere se donnoit communément aux moindres soldats; la seconde beaucoup plus glorieuse, ne se donnoit qu'aux généraux, ou amiraux, qui avoient remporté quelque victoire navale considérable. *Chambers.* (*G*)

NAVALE, (*Géogr. anc.*) ce mot latin peut avoir beaucoup de significations différentes: il peut signifier un *port*, un *havre*, quelquefois le *lieu du port* où l'on construit les vaisseaux, comme à Venise; ou le bassin où ils sont conservés & entretenus, comme au Havre-de-Grace; mais ce n'est point là le principal usage de ce mot. Il y avoit des villes qui étoient assez importantes pour avoir un commerce maritime, & qui néanmoins n'étoient pas situées assez près de la mer pour faire un port. En ce cas on en choisissoit un le plus près & le plus commode qu'il étoit possible. On bâtissoit des maisons à l'entour, & ce bourg ou cette ville devenoit le *navale* de l'autre ville. C'est ainsi que Corinthe située dans l'isthme du Péloponnese avoit deux ports, *duo navalia*, savoir, *Lechaeum* dans le golfe de Corinthe, & Cenchrées dans le golfe Saronique. Quelquefois une ville se trouvoit bâtie en un lieu qui n'avoit pas un port suffisant pour ses vaisseaux, parce que son commerce auquel des barques avoient suffi au commencement, étoit devenu plus florissant, & demandoit un havre où de gros bâtimens pussent entrer; alors quoique la ville eût déja une espece de port, elle s'en procuroit un autre plus large, plus profond, quoiqu'à quelque distance, & souvent il s'y formoit une colonie qui devenoit aussi florissante que la ville même. C'est une erreur de croire que le port ou *navale* fût toujours contigu à la ville dont il dépendoit, il y avoit quelquefois une distance de plusieurs milles.

NAVALIA, (*Géog. anc.*) ville de la Germanie inférieure selon Ptolomée, qui la met entre *Assiburgium* & *Mediolanium*: quelques savans croient que c'est la ville de Zwol. (*D. J.*)

NAVAN, (*Géog.*) petite ville d'Irlande dans la province de Leinster, au comté d'Est-Meath sur la

Boyne, à 10 milles de Duleck, & à 7 de Kello. Elle a droit d'envoyer deux députés au parlement d'Irlande. *Long. 11. 19. lat. 53. 42.*

NAVARETTE, (*Géograph.*) petite ville d'Efpagne de la petite province de Rioxa, qui eft dans la vieille Caftille. Elle eft fituée fur une montagne à environ deux lieues de Logrono, du côte du couchant. *Long. 15. 30. lat. 42. 28.*

NAVARIN, *ou* ZONCHIO, (*Géog.*) ville de Grece dans la Morée, au Belvédere, au-deffus de Modon, en tirant vers le nord. Il y a apparence que c'eft la même ville que Ptolomée, *l. III. c. xvj.* nomme *Pylus. Navarin* eft à 10 milles de Coron, fur une hauteur, au pié de laquelle eft un bon & vafte port, defendu par deux châteaux. Les Turcs ont enlevé pour la derniere fois cette place aux Vénitiens en 1715, avec toute la Morée. *Long. 39. 26. lat. 37.* [illegible]

NAVARQUE, f. m. (*Hift. anc.*) celui qui commandoit un ou plufieurs vaiffeaux, felon que chaque allié en envoyoit. Il s'appelloit auffi *præfectus*, *magifter navis*, *trierarchus*.

NAVARRE, (*Géog.*) royaume d'Europe, fitué entre la France & l'Efpagne, & divifé en haute & baffe Navarre. La premiere appartient à l'Efpagne, & la feconde à la France; & toutes les deux enfemble fe divifent encore en plufieurs diftricts ou bailliages, qu'on appelle en Efpagne *mérindades*. La haute *Navarre* en comprend cinq qui ont pour leurs capitales Pampelune, Ertella, Tudele, Olete, & Sanguerfa. La baffe *Navarre* ne contient qu'un de ces bailliages, & a pour feule ville S. Jean-Pié-de-Port.

NAVARRE, *la haute*, (*Géog.*) elle a au nord une partie des provinces de Guipufcoa & d'Alava, les Pyrénées, le Béarn, & le pays de Labour, autrement le pays de Bafques; à l'orient une partie du royaume d'Arragon, les Pyrénées, & les vallées qui fe jettent au dedans de l'Efpagne par Roncevaux, par le val de Salazar, & par celui de Roncal, jufqu'à Yfara. Ses rivieres principales font l'Ebre, l'Arragon, l'Arga, l'Elba; & fes principales vallées font celles de Roncevaux, Salazar, Roncal, Thefcoa, & Bartan. Ce royaume avoit autrefois une étendue bien plus grande que celle qu'il a aujourd'hui; car il ne comprend guere que 28 lieues de long, 23 de large, & tout au plus 15 à 20 milles familles.

L'air de ce pays eft plus doux & plus tempéré, que celui des provinces plus voifines de l'Efpagne; mais le terrein eft hériffé de montagnes, & abonde en mines de fer.

Ignigo-Arifta eft le premier qui ait regné dans la haute *Navarre*, & fes defcendans en jouirent jufqu'en 1234. En 1316, Jeanne, comme fille de Louis Hutin, devint héritiere de ce royaume, qu'elle apporta à fon mari Philippe, comte d'Evreux. En 1512, Ferdinand s'en empara fur Jean fire d'Albret, qui en étoit roi, du chef de Catherine de Foix fa femme, derniere héritiere de Charles, comte d'Evreux. Le pape le feconda dans cette entreprife; & leur prétexte fut que ce prince étoit allié de Louis XII. ce fauteur du concile de Pife. Louis XII. fecourut Jean d'Albret; mais l'activité du duc d'Albe rendit cette entreprife inutile, & força le roi de *Navarre* & la Palice, à lever le fiége de Pampelune. Catherine de Foix difoit au roi fon mari, après la perte de ce royaume: « dom Jean, fi nous fuffions » nés, vous Catherine, & moi dom Jean, nous » n'aurions jamais perdu la *Navarre* ».

Récapitulons en deux mots l'hiftoire de ce royaume: les Navarrois fe donnerent à Ignigo, qui commença le royaume de *Navarre*. Enfuite trois rois d'Arragon joignirent à l'Arragonois, la plus grande partie de la *Navarre*, dont les Maures mufulmans occuperent le refte. Alphonfe le Batailleur, qui mourut en 1134, fut le dernier de ces rois. Alors la *Navarre* fut féparée de l'Arragon, & redevint un royaume particulier, qui paffa depuis par des mariages aux comtes de Champagne, appartint à Philippe-le-Bel, & à la maifon de France; enfuite tomba dans celles de Foix & d'Albret, & eft abforbée aujourd'hui dans la monarchie d'Efpagne.

NAVARRE, *la baffe*, (*Géog.*) c'eft une des mérindades ou bailliages, dont tout le royaume de *Navarre* étoit compofé. Elle eft féparée de la *Navarre* efpagnole par les Pyrénées. Ce pays fut occupé des premiers par les Vafcons ou Gafcons, lorfqu'ils pafferent les monts, pour s'établir dans la Novempopulanie fur la fin du vj. fiecle: auffi tous les habitans font bafques, & parlent la langue bafque, qui eft la même que celle des Bifcayens efpagnols.

Tout ce que Jean d'Albret & Catherine reine de *Navarre* fa femme, purent recouvrer des états que Ferdinand roi d'Arragon & de Caftille leur enleva en 1512, fe réduifit à la *baffe-Navarre*, qui n'a que huit lieues de long fur cinq de large, & pour toute ville Saint-Jean-Pié-de Port. On lui donne pourtant le nom de royaume, & nos rois ajoutent encore ce titre à celui de France, par un ufage qui femble bien au-deffous de leur grandeur.

Ce petit pays eft montueux & prefque ftérile; il eft arrofé par la Nive & la Bidoufe. Henri d'Albret, fils de Jean, en fit un pays d'états, conformément à l'ufage qui eft obfervé dans la *haute Navarre*; & ce privilége fubfifte toûjours. Les dons ordinaires que les états de *baffe-Navarre* font au roi, vont à environ 6860; mais ils allouent au gouverneur 7714 livres, & au lieutenant de roi 2714.

NAVARREINS, (*Géog.*) petite ville de France dans le Béarn, fur le gave d'Oléron, à cinq lieues de cette ville, dans la fénéchauffée de Sauveterre: elle fut bâtie par Henri d'Albret roi de Navarre, dans une plaine très-fertile. Il y a dans cette ville un etat major. *Long. 16. 50. lat. 43. 20.*

NAVAS DE TOLOSA, (*Géog.*) montagne d'Efpagne, dans la partie feptentrionale de l'Andaloufie à l'orient de Sierra Morena. Elle eft remarquable par la victoire que les Chrétiens y remporterent fur les Maures le 16 Juillet 1212, fous les ordres d'Alphonfe, roi de Caftille.

NAUBARUM, (*Géog. anc.*) ville de la Sarmatie européenne, que Ptolomée, *l. III. c. v.* met la derniere ville dans les terres.

NAUCRARIENS, (*Littérat. greq.*) on nommoit *Naucrariens*, en grec Ναυκραροι, chez les Athéniens, les principaux magiftrats des bourgs & villes maritimes. Ils furent ainfi appellés, parce qu'ils étoient obligés de fournir deux cavaliers & un bâtiment pour le fervice de la république, lorfqu'elle le requéroit. *Voyez* Potter, *Archæol. græc. liv. I. ch. xiij. tome I. page 78.*

NAUCRATIS, (*Géog. anc.*) ville d'Egypte dans le Delta, au-deffus de Mételis, à main gauche en remontant le Nil. Elle étoit ancienne, & fut bâtie par les Miléfiens, felon Strabon; mais il ne s'accorde pas avec lui-même; & il y a bien des raifons, dit Bayle, qui combattent fon fentiment, outre que Diodore de Sicile ne lui eft point favorable. Si nous avions l'ouvrage d'Apollonius Rhodius fur la fondation de *Naucratis*, nous pourrions décider la querelle. Ce qu'il y a de bien certain, c'eft que cette ville a été fort célebre par fon commerce, qui fut tel qu'on ne fouffroit pas en Egypte qu'aucun navire marchand déchargeât dans un autre port. Cette prérogative lui procura un grand concours d'étrangers & des courtifannes, qui au rapport d'Hérodote, y prenoient un foin extreme de leur beauté. Rhodope y gagna

y gagna des sommes immenses, & Archidice qui eut un si grand renom par toute la Grece, vint aussi s'y établir. Enfin, cette ville prétendoit avoir bonne part à la protection de Vénus, & se vantoit de posséder une image miraculeuse de cette déesse, que l'on consacra dans son temple.

Origène remarque qu'on y honoroit particulierement le dieu Sérapis, quoiqu'anciennement on y eût adoré d'autres dieux. Athénée, Julius Pollux, Lycéas, & Polycharme, ne sont pas les seuls auteurs dont *Naucratis* soit la patrie; car selon quelques-uns, Aristophane & Philistus y naquirent aussi.

Athénée & Julius Pollux étoient contemporains: le premier fut surnommé le *Pline* des Grecs, & passoit pour un des plus savans hommes de son tems; il florissoit à la fin du second siecle. Il ne nous reste de lui que les *Dipnosophistes*, c'est-à-dire les Sophistes à table, en 15 livres, dont il nous manque les deux premiers, une partie du troisieme, & la plus grande partie du quinzieme. On y trouve une variété surprenante de faits, qui en rendent la lecture très-agréable aux amateurs de l'antiquité. La bonne édition en grec & en latin est *Lugd. 1612. 2 vol. in-fol.*

Julius Pollux étoit un peu plus jeune qu'Athénée; il obtint la protection de Commode, fils de Marc-Aurele, & devint professeur de Rhétorique à Athènes. On connoît son *Onosmaticon*, ou dictionnaire grec, ouvrage précieux, dont la meilleure édition est d'Amsterdam, en 1706, *in-fol.* en grec & en latin avec des notes.

Voilà les habiles gens qui ont contribué à la gloire de *Naucratis*; mais elle a tiré infiniment plus de profit de ses poteries & de son nitre. (*D. J.*)

NAUD, s. m. (*Fontaines salantes.*) c'est un réservoir placé à l'une des quatre faces de chaque berne; ce réservoir ou bassin a la forme d'un grand coffre d'environ cinq piés de profondeur, & de pareille largeur, sur trente-six piés de long; il est hors de terre, composé de madriers épais de plus de quatre pouces d'équarrissage, entouré de six en six piés de liens de fer, & calfaté dans les joints avec des étoupes, de la mousse, & de la terre glaise couverte de douves. C'est dans ces *nauds* qui contiennent chacun plus d'une cuite, ou plus de 63 muids, que les échenées amenent les eaux d'où elles se distribuent dans les poëles. *Voyez* SELS, SALANTES FONTAINES.

NAVÉE, s. f. *terme de Mariniers*, vaisseau chargé de poisson. Ce mot n'est en usage que dans quelques ports de mer de France, particulierement du côté de Normandie; & l'on ne s'en sert guere que dans le négoce de la saline.

NAVÉE, (*Architect. civile.*) c'est le nom que donnent les Maçons à la charge d'un bateau de pierre de saint Leu, qui contient plus ou moins de tonneaux, selon la crue ou décrue de la riviere. (*D. J.*)

NAVET, *napus*, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante qui ne differe de la rave que par le port de la plante; ce caractere fait distinguer très-aisément ces deux genres l'un de l'autre. *Voyez* RAVE. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

Des cinq especes de *navets* que compte M. de Tournefort, nous ne décrirons que le plus commun, c'est-à-dire le *navet* cultivé, *napus sativa, radice albâ*, *I. R. H.* 229. Il a la racine oblongue, ronde, grosse par le collet, cependant moins grosse que la rave, charnue, tubéreuse, plus menue vers le bas, de couleur blanche ou jaune, quelquefois noirâtre en-dehors, blanche en-dedans, d'une saveur douce & piquante, agréable, plus suave & plus délicate que le raifort. Elle pousse une tige de la hauteur d'une coudée & davantage, qui se divise en rameaux. Ses feuilles sont oblongues, profondément découpées, rudes, vertes, sans pédicules, ou attachées à des pédicules membraneux; les inférieures sont sinuées, embrassent la tige, & finissent en pointe.

Sa fleur est à quatre pétales disposés en croix, jaune comme celle du chou; quand elle est passée, il lui succede une silique longue d'environ un pouce, ronde, qui se divise en deux loges, remplies de semences assez grosses, presque rondes, de couleur rougeâtre, ou purpurine, d'un goût âcre & piquant qui tient de l'amer. Cette âcreté est moindre que celle de la graine de moutarde, quoiqu'elle en approche.

On seme le *navet*, & on le cultive dans les jardins & dans les champs: il se multiplie de graine, & veut une terre légere & sablonneuse, quoiqu'il vienne également dans les terres fortes, quand elles sont bien labourées. Il y en a de plusieurs sortes, de gros & de petits; les petits *navets* sont estimés les meilleurs & les plus agréables au goût. On fait cas à Paris des *navets* de Vaugirard, & de ceux de Freneuze, près de Poissy. Il y a beaucoup de *navets* qui sont tout-à-fait insipides, ce qui vient du défaut de culture, & de dégénération de la graine. Il ne faut pas confondre cette graine avec celle qu'on appelle *navette*. *Voyez* NAVETTE. (*D. J.*)

NAVET, (*Chimie, Pharmacie, Diete, & Mat. med.*) *navet* cultivé, *navet* commun. Ce n'est que la racine de cette plante qui est employée soit en Médecine, soit pour l'usage de nos tables. Aussi est-ce proprement la racine de *navet* qui est désignée dans l'usage commun par le mot de *navet*.

Les *navets* donc, pour parler le langage ordinaire, ont, lorsqu'ils sont cruds, un goût sucré, relevé d'un montant vif & piquant, qui s'évapore facilement par la suite, pour ne laisser au *navet* que la simple saveur douce. Les principes par lesquels ils excitent l'un & l'autre sentiment, sont bien connus. Leur goût sucré & fixe est dû au corps muqueux-doux qu'ils contiennent abondamment; & le goût piquant & *fugitif* à une petite portion d'alkali volatil spontané. *Voyez* DOUX, MUQUEUX, VÉGÉTAL.

Le corps doux-muqueux contenu dans le *navet*, est de l'espece de ce corps qui a le plus d'analogie avec le *mucus*, ou la substance gélatineuse des animaux, & qui peut être regardée comme étant, à cet égard, le dernier chaînon par lequel la série des végétaux se lie au regne animal. *Voyez* VÉGÉTAL, & SUBSTANCES ANIMALES.

Cette espece de corps muqueux, & celui que contient le *navet* en particulier, fournit aux animaux une nourriture abondante, un aliment pur, & peut-être l'aliment végétal par excellence. *Voyez* NOURRISSANT. Aussi le *navet* est-il généralement reconnu pour être très-nourrissant, de bon suc, & de facile digestion. Son usage diététique est trop connu, trop manifestement, & trop généralement salutaire, pour que la Médecine ait des préceptes à donner sur cet objet. Mais c'est pour cela même qu'il y a peu à compter sur les éloges que les Médecins ont donnés au bouillon & au syrop de *navet*, employés à titre de remede dans les toux, les phthysies, l'asthme, *&c.* Un aliment si pur, & si propre à tous les sujets, ne sauroit exercer chez quelques-uns une vertu véritablement médicamenteuse. Si quelque médecin se proposoit cependant de soutenir un malade par un aliment doux, léger, pur, de prescrire une diete plus tenue que celle des bouillons de viande; les bouillons de *navet* pourroient être regardés comme remplissant très-bien cette vûe. Cette diete mérite au moins d'être tentée, & comparée à la diete lactée, & à la diete *farineuse*, sur laquelle les observations manquent absolument aussi. *Voyez* RÉGIME.

On employe quelquefois dans les compositions officinales la semence de ce *navet*, au lieu de celle de *navet* sauvage. (*b*)

NAVETTE, s. f. (*Com. des graines.*) graine d'une espece de choux sauvage que les Flamands nomment *colsa* & *colzat*. Voyez *l'article* COLSAT.

C'est de cette graine que l'on tire par expression l'huile que les mêmes Flamands appellent *huile de colsa* ou *de colzat*, & les François *huile de navette* ou *de rabette*. La *navette* ou colsa est cultivée avec grand soin en Flandre & en Hollande; on la cultive encore en Brie, en Champagne & en Normandie, où il se fait un assez grand négoce d'huile exprimée de cette graine, dont l'usage le plus ordinaire est pour les ouvriers qui fabriquent des étoffes de laine & pour ceux qui font des ouvrages de bonneterie : il s'en consomme aussi beaucoup par les Couverturiers, & pour brûler dans la lampe, sur-tout lorsque l'huile de baleine manque, soit parce que la pêche n'a pas été heureuse, soit parce que la guerre empêche les Pêcheurs d'y aller, & les Marchands d'en tirer des pays étrangers.

Les qualités de la bonne huile de *navette* sont une couleur dorée, une odeur agréable, & qu'elle soit douce au goût. On la mélange quelquefois d'huile de lin, ce qui se reconnoît à l'amertume & à l'odeur moins agréable.

Il faut remarquer que la *navette* ou graine de colsa qui croît en Hollande ou en Flandre, est beaucoup plus grosse & mieux nourrie que celle de France; ce qui lui fait donner le nom de *grosse navette*, au lieu que celle de France est appellée *navette ordinaire* ou *petite navette*, parce qu'effectivement elle est plus menue. (*D. J.*)

NAVET SAUVAGE, *Navette*. (*Mat. méd.*) Sa semence entre dans la composition de la theriaque. On en prépare dans plusieurs pays une huile par expression, très-connue, qui ne possede que les qualités connues de cette espece d'huile, mais qui parce qu'elle est communément des moins douces, ne s'emploie point pour l'usage intereur. (*b*)

NAVETTE, s. f. *terme de manufacture*. Ce mot signifie une espece d'outil dont les Tisseurs, Tissutiers ou Tisserands se servent pour former, avec un fil qu'elle renferme, de laine, de soie, de chanvre, ou d'autre matiere, la trame de leurs étoffes, toiles, rubans, *&c.* ce qui se fait en jettant alternativement la *navette* de droit à gauche, & de gauche transversalement entre les fils de la chaîne qui sont placés en longueur sur le métier.

Au milieu de la *navette* est une espece de creux que l'on nomme la *boîte* ou la *poche*, quelquefois la *chambre* de la *navette*, dans lequel est renfermé l'espoulle ou espolin qui est une partie du fil destiné pour la trame, lequel est devidé sur un tuyau ou canon de roseau, qui est une espece de petite bobine sans bords, que quelques-uns appellent *buhot*, & d'autres *canette*.

Il y a des manufacturiers que l'on nomme *ouvriers de la grande navette*, & d'autres, *ouvriers de la petite navette*. Les premiers sont les marchands-maîtres ouvriers en draps d'or, d'argent, de soie, & autres étoffes mélangées, & les derniers, sont les maîtres-Tissutiers-Rubanniers. *Voyez* TISSUTIER-RUBANNIER. *Voyez aussi à l'article* DRAPIER *ou* MANUFACTURIER EN LAINE, *l'usage & la description de la* navette *angloise*.

NAVETTE PLATE, de buis comme la *navette*, mais de forme différente. Celle-ci est presque ovale, percée comme celle-là d'outre en outre. L'ouverture en est plus petite que dans la *navette* ordinaire, puisque le canon est aussi plus petit : elle en differe encore en ce que le côté par lequel sort la trame, est garni d'une armure de fer dans toute sa longueur, & dont voici la nécessité. Comme la plate *navette* fait l'office du battant en frappant continuellement contre la trame, elle l'useroit trop vîte, outre qu'elle n'auroit pas même assez de coup, si elle n'étoit rendue plus pesante par cette armure; cependant, aux ouvrages extrémement legers, & auxquels il suffit que la trame soit seulement arrangée, on s'en sert sans être armée; son usage est le même que celui de la *navette*, & a le frapper de plus.

NAVETTE, s. f. (*Hydr.*) *Voyez* SAUMON.

NAVETTE, s. f. (*Marine.*) C'est un petit bâtiment dont se servent quelques Indiens, qui est fait d'un tronc d'arbre creusé, & dont la forme ressemble à une *navette*. (*Z*)

NAVETTE, *terme de Plombiers*, & des marchands qui font négoce de plomb, est une masse de plomb faite à-peu-près de la même figure qu'une *navette* de Tisserand. On l'appelle plus ordinairement *saumon*. *Voyez* PLOMB.

NAVETTE, *terme de Rubanniers*, est un instrument de buis plus ou moins grand, fait en forme de navire plat, ce qui lui a fait donner ce nom. Son fond est percé comme le dessus, pour laisser la place du canon qui porte la trame. La *navette* a plusieurs trous dans l'intérieur de son épaisseur : savoir, un dans le milieu d'un de ses côtés, que l'on revêt en-dedans d'un petit annelet d'émail, pour empêcher que la soie ne s'accroche en passant par ce trou; deux autres trous au milieu du fond percé dont j'ai parlé, pour loger les deux bouts de la brochette qui porte le canon; l'un de ces deux trous est évidé à son entrée & par le haut, pour laisser glisser le bout de cette brochette qui par l'autre bout entre un peu avant dans l'autre trou non évidé comme celui-ci. La *navette* a encore à ses deux bouts qui sont très-aigus, de petites armures de fer, pour garantir les angles lors des chûtes que la *navette* peut faire; sa longeur est depuis 3 pouces jusqu'à 8 ou 10; son usage est de porter le canon de la trame dont il est chargé par le moyen de la brochette qui lui sert comme de moyeu; le bout de cette trame qui passe par l'annelet ci-dessus, s'unit à la chaîne, & s'y arrête toutes les fois que l'ouvrier enfonce une nouvelle marche, en même tems qu'il enfonce cette nouvelle marche, & qu'il se leve par ce pas une partie de la chaîne pendant que le reste demeure en-bas; il recule le battant d'une main du côté des lisses, & de l'autre main il lance la *navette* à-travers cette levée de chaîne, & la reçoit dans sa main qui vient de pousser le battant; puis il lâche le battant qui vient de frapper contre cette trame à chaque coup de *navette*, observant de lâcher le battant avant que son pié ait quitté la marche, ce qui s'appelle *frapper à pas ouvert*.

NAUFRAGE, s. m. (*Marine.*) Il se dit d'un vaisseau qui va se perdre & se briser contre des rochers, ou qui coule à fond, & périt par la violence des vents & de la tempête. (*Z*)

NAUFRAGE, DROIT DE, (*Usage des Barbares.*) Les Barbares qui envahirent l'empire romain en Occident, ne le regarderent d'abord que comme un objet de leur brigandage; & ce fut en conséquence dans ces tems-là, que s'établit sur toutes les côtes de la mer le *droit* insensé *de naufrage* : ces peuples pensant que les étrangers ne leur étoient unis par aucune communication de droit civil, ils ne leur devoient ni justice ni pitié. Dans les bornes étroites où se trouvoient les peuples du Nord, tout leur étoit étranger; & dans leur pauvreté, tout étoit pour eux un objet de richesse. Etablis avant leurs conquêtes, sur les côtes d'une mer resserrée & pleine d'écueils, ils avoient tiré parti de ces

écueils mêmes, pour piller les vaisseaux qui avoient le malheur d'échouer dans leur pays, au-lieu de consoler par tous les services de l'humanité, ceux qui venoient d'éprouver ce triste accident : mais les Romains qui faisoient des lois pour tout l'univers, en avoient fait de très-humaines sur les *naufrages*. Ils réprimerent à cet égard les brigandages de ceux qui habitoient les côtes, & ce qui étoit plus encore, la rapacité de leur propre fisc. *Esprit des Lois.* (*D. J.*)

NAUFRAGÉ, adj. (*Jurispr.*) se dit de ce qui a fait naufrage soit sur mer ou sur quelque fleuve ou riviere : comme un bateau ou bâtiment *naufragé*, des marchandises *naufragées*. *L'article xxvij. du titre IX. du livre IV. de l'Ordonnance de la marine* porte que, si les effets *naufragés* ont été trouvés en pleine mer ou tirés de son fond, la troisieme partie en sera délivrée incessamment & sans frais, en especes ou en deniers à ceux qui les auront sauvés. Et *l'article iij. du titre V. de l'Ordonnance des cinq grosses fermes de 1687*, veut que les droits d'entrées soient payés pour cette troisieme partie des effets *naufragés* qui sera délivrée à ceux qui les auront sauvés. *Voyez* BRIS, GAYVES, VARECH. (*A*)

NAUFRAGÉS, s. m. pl. (*Hist. anc.*) Les *naufragés* étoient obligés, arrivés à la terre, de se faire couper les cheveux & de les sacrifier à la mer, & de suspendre leurs vêtemens humides dans le temple de Neptune, avec un tableau où leur désastre étoit représenté. Ceux qui avoient perdu encore leur fortune, en portoient un autre au cou, & alloient ainsi demander l'aumône; ou s'il ne leur restoit pas de quoi faire peindre leurs aventures, ils demandoient les piés nus, avec un bâton entortillé d'une banderolle à la main.

NAUGATO, (*Géog.*) royaume du Japon dans la grande île Niphon dont il est la partie la plus occidentale. Sa ville capitale est Amauguchi *ou* Amauguci, une des plus riches villes de l'empire, dont on met la *Longit.* à *148. 20. lat. 43. 54.* (*D. J.*)

NAVICULAIRE OS, *terme d'Anatomie.* C'est le nom du troisieme os du tarse entre l'astragal & les os cunéiformes, & du premier carpe entre le semilunaire & le trapeze. *Voyez* TARSE & CARPE.

Ils sont ainsi appellés du mot latin *navis* vaisseau, avec quoi il a quelque ressemblance, c'est pour quoi on l'appelle aussi *cymbiforme* du mot *cymba*, barque, & *scaphoïde*, du mot *scapha*, esquif.

On observe dans l'os *naviculaire* du tarse deux faces articulaires revêtues d'un cartilage : l'une est concave, postérieure & articulée avec la convexité antérieure de l'astragal; l'autre convexe antérieure, divisée en quatre facettes pour l'articulation avec l'os cuboïde & les trois cunéiformes. La circonférence décrit par son contour un ovale qui se rétrécit peu-à-peu, & se termine obliquement par une pointe incusse. Un côté du contour a plus de convexité que l'autre, & est tourné en-haut. La pointe de l'ovale va aboutir à une tubérosité qui est tournée en-bas & en-dedans.

On remarque dans l'os *naviculaire* du carpe une éminence oblongue revêtue d'un cartilage, & articulée avec le trapeze & le trapezoïde, trois facettes articulaires : une convexe qui s'articule avec le rayon; l'autre concave, & s'articule avec le grand; la troisieme est plate & articulée avec l'os semilunaire; deux faces dont l'externe est inégale & distinguée de l'interne par une espece de petite gouttiere qui regne tout le long de la longueur de l'os. (*L*)

NAVIGABLE, adj. (*Marine.*) se dit d'une riviere ou d'un canal qui a assez d'eau pour porter des bateaux ou bâtimens chargés. (*Z*)

NAVIGATEUR, s. m. (*Marine.*) ce nom ne se donne qu'à ceux qui entreprennent des voyages de long cours; & même entre ceux-ci il semble particulierement consacré à des hommes éclairés, courageux & hardis, qui ont fait par mer de nouvelles découvertes importantes de lieux & de pays.

Personne n'ignore que la mer est devenue par la navigation le lien de la société de tous les peuples de la terre, & que c'est par elle que se répandent en tous lieux les commodités & l'abondance. On se tourmenteroit vainement à chercher quel fut le premier *navigateur*, il suffit de savoir qu'on doit le trouver parmi les premiers hommes. La navigation sur les rivieres doit avoir été presque aussi ancienne que le monde. La nature aida les hommes à décou-couvrir cet art si nécessaire. Après avoir vu flotter des arbres & des solives, ils en joignirent plusieurs pour passer des rivieres. Après avoir vu des coupes & des tasses de bois, ils donnerent quelques creux à des pieces de charpente liées ensemble, pour aller plus sûrement sur l'eau. Le tems, le travail & l'industrie perfectionnerent peu-à-peu ces sortes de maisons flottantes; on hasarda de se mettre dedans pour passer des bras de mer; ainsi l'on vit aux radeaux succéder des barques taillées par l'avant & par l'arriere, & finalement d'autres especes de vaisseaux & de galeres, qui reçurent aussi peu-à-peu de nouvelles perfections.

Les Phéniciens avides de s'enrichir, & plus curieux encore à mesure qu'ils s'enrichirent, saisirent promptement ces différentes inventions : & comme ils ne pouvoient reculer par terre les bornes de leurs états, ils songerent à se former sur la mer un nouvel empire, dont ils ne furent redevables qu'à leur industrie & à leur hardiesse. Il falloit avoir infiniment de l'un & de l'autre pour tenter au milieu des abîmes un chemin sans trace, & où il est aussi périlleux d'avancer que de reculer. Cependant Strabon remarque que ces peuples peu d'années après la guerre de Troie se hasarderent à passer les colonnes d'Hercule & à braver le terrible Océan. Enfin ce sont les premiers qui ayent osé perdre de vûe leur patrie, pour entreprendre des voyages de long cours. Mais comme je ne fais point ici l'histoire importante de la navigation, je passe tout-d'un-saut à celle des Européens, qui nous ont découvert de nouvelles parties du monde inconnues à l'antiquité.

Ce fut dans le royaume de Portugal que s'éleva au commencement du xv. siecle, & malgré toute l'ignorance de ces tems là, cet esprit de découverte si glorieux pour toutes les nations, si profitable pour le commerce, & qui depuis environ 260 ans a jetté des richesses immenses dans l'Europe, & a porté ses forces maritimes à un si haut point, qu'on la regarde avec raison comme la maîtresse de la plus grande partie de notre globe.

Il est vrai que les premiers essais des Portugais ne furent que des voyages fort courts qu'ils firent le long des côtes du grand continent de l'Afrique. Devenus bientôt plus hardis & plus expérimentés sur mer, le succès de leurs entreprises les anima à en essayer d'autres. Ils navigerent les premiers d'entre les nations sur l'Océan atlantique. Ils découvrirent en 1419 l'île de Madere, en 1448 les îles des Açores, en 1499 les îles du Cap-verd, & en 1486 le cap de Bonne-Espérance, ainsi nommé de l'espérance qu'ils concevoient avec raison par cette découverte de trouver de ce côté un passage aux Indes. Mais c'est à un seul homme, à l'infant dom Henri, que les Portugais furent sur-tout redevables de leurs vastes entreprises contre lesquelles ils murmurerent d'abord. Il ne s'est rien fait de si grand dans le monde, dit M. de Voltaire, que ce qui se

fit par le génie & la fermeté d'un homme qui lutte contre les préjugés de la multitude.

Gama (*Vasco de*) est le *navigateur* portugais qui eut le plus de part aux grandes choses de cette nation. Il découvrit les Indes orientales par le cap de Bonne-Espérance, & s'y rendit pour la premiere fois en 1497. Il y retourna en 1502, & revint à Lisbonne avec treize vaisseaux chargés de richesses. Il fut nommé, comme il le méritoit, *viceroi des Indes portugaises* par le roi Jean III. & mourut à Cochin en 1525. Dom Etienne & dom Christophe de Gama ses fils lui succéderent dans sa viceroyauté, & sont célebres dans l'histoire.

Magalhaens (*Ferdinand*), que les François nomment *Magellan*, compatriote de Gama, a rendu pareillement sa mémoire immortelle par la découverte qu'il fit l'an 1520 du détroit qui de son nom est appellé *Magellanique*. Ce fut cependant sous les auspices de Charles-Quint, vers lequel il s'étoit retiré, qu'il fit cette découverte : piqué contre son roi qui lui avoit refusé une légere augmentation de ses appointemens, Magellan partit de Séville l'an 1519 avec cinq vaisseaux, passa le détroit Magellanique jusqu'alors inconnu, & alla par la mer du sud jusqu'aux îles de Los-Ladrones (les Philippines) où il mourut bientôt après, les uns disent de poison, les autres disent dans un combat. Un de ses vaisseaux arriva le 8 Septembre 1522 dans le port de Séville sous la conduite de Jean-Sébastien Catto, après avoir fait pour la premiere fois le tour de la terre.

Un troisieme *navigateur* portugais, dont je ne dois point taire le nom, est *Mendès Pinto* (*Ferdinand*), né à Monté-Mor-O-Velho, qui s'embarqua pour les Indes en 1537, dans le dessein de relever sa naissance par le secours de la fortune. Il y fut témoin pendant 20 ans des plus grands événemens qui arriverent dans ce pays, & revint en Portugal en 1558, après avoir été treize fois esclave, vendu seize fois, & avoir essuyé un grand nombre de naufrages. Ses voyages écrits en portugais & traduits en françois sont intéressans.

Les bruits que firent dans le monde le succès des merveilleuses entreprises des Portugais, éveilla *Christophe Colomb*, génois, homme d'un grand savoir & d'un génie du premier ordre ; il imagina une méthode encore plur sûre & plus noble de poursuivre glorieusement les mêmes desseins de découverte. Il eut une infinité de difficultés à combattre, & telles qu'elles auroient rebuté tout autre que lui. Il les surmonta à la fin, & il entreprit à l'âge de 50 ans cette heureuse & singuliere expédition, à laquelle on doit la découverte de l'Amérique.

Ferdinand & Isabelle qui régnoient en Espagne, goûtant foiblement son projet, ne lui accorderent que trois vaisseaux. Il partit du port de Palos en Andalousie le 11 Octobre 1492, & aborda la même année à Guanahani, l'une des Lukayes. Les insulaires, à la vûe de ces trois gros bâtimens, se sauverent sur les montagnes, & on ne put prendre que peu d'habitans auxquels Colomb donna du pain, du vin, des confitures & quelques bijoux. Ce traitement humain fit revenir les naturels de leur frayeur, & le cacique du pays permit par reconnoissance à Colomb de bâtir un fort de bois sur le bord de la mer : mais la jalousie, cette passion des ames basses, excita contre lui les plus violentes persécutions. Il revint en Espagne chargé de fers, & traité comme un criminel d'état. Il est vrai que la reine de Castille avertie de son retour lui rendit la liberté, le combla d'honneur, & déposa le gouverneur d'Hispaniola qui s'étoit porté contre lui à ces affreuses extrémités. Il fut si sensible à la mort de cette princesse, qu'il ne lui survécut pas long-tems ; il ordonna tranquillement ses obséques, & les fers qu'il avoit portés furent placés dans son cercueil. Ce grand homme finit sa carriere à Valladolid en 1506 à 64 ans.

Les Espagnols dûrent à cet illustre étranger & à *Vespucci* (*Americo*) florentin, la découverte de la partie du monde qui porte le nom de ce dernier, au lieu que la nation portugaise ne doit qu'à elle seule le passage du cap de Bonne-Espérance.

Vespuce étoit un homme de génie, patient, courageux & entreprenant. Après avoir été élevé dans le commerce, il eut occasion de voyager en Espagne, & s'embarqua en qualité de marchand en 1497 sur la petite flotte d'Ojeda, que Ferdinand & Isabelle envoyoient dans le Nouveau-monde. Il découvrit le premier la terre-ferme qui est au-delà de la ligne; & par un honneur que n'ont pu obtenir tous les rois du monde, il donna son nom à ces grands pays des Indes occidentales, non-seulement à la partie septentrionale ou méxiquaine, mais encore à la méridionale ou péruane, qui ne fut découverte qu'en 1525 par Pizaro. Un an après ce premier voyage, il en fit en chef un second, commanda six vaisseaux, pénétra jusques sur la côte de Guayane & de Venezuela, & revint à Séville.

Eprouvant à son retour peu de reconnoissance de toutes ses peines, il se rendit auprès d'Emmanuel, roi de Portugal, qui lui donna trois vaisseaux pour entreprendre un troisieme voyage aux Indes. C'est ainsi qu'il partit de Lisbonne le 13 Mai de l'an 1501, parcourut la côte d'Angola, passa le long de celle du Brésil qu'il découvrit toute entiere jusques pardelà la riviere de la Plata, d'où il revint à Lisbonne le 7 Septembre de l'an 1502.

Il en repartit l'année suivante avec le commandement de six vaisseaux, & dans le dessein de découvrir un passage pour aller par l'occident dans les Moluques, il fut à la baie de tous les Saints jusqu'à la riviere de Curabado. Enfin manquant de provisions, il arriva en Portugal le 18 Juin de l'an 1504, où il fut reçu avec d'autant plus de joie qu'il y apporta quantité de bois de Brésil & d'autres marchandises précieuses. Ce fut alors qu'Américo Vespucci écrivit une relation de ses quatre voyages, qu'il dédia à René II. duc de Lorraine. Il mourut en 1509, comblé de gloire & d'honneurs.

Pizaro (*François*), né en Espagne, découvrit le Pérou en 1525, se joignit à dom Diégo Almagro; & après avoir conquis cette vaste région, ils y exercerent des cruautés inouies sur les Indiens ; mais s'étant divisés pour le partage du butin, Ferdinand frere de Pizare tua Almagro, & un fils de celui-ci tua François Pizaro.

Pour ce qui regarde *Cortès* (*Fernand*) qui conquit le Mexique, & qui y exerça tant de ravages, j'en ai déja fait mention à *l'article de* MÉDELLIN sa patrie.

Les *navigateurs*, dont on a parlé jusqu'ici, ne sont pas les seuls dont la mémoire soit célebre ; les Hollandois en ont produit d'illustres, qui, soutenus des forces de la nation lorsqu'elle rachetoit sa liberté, ont établi son empire au cap dans l'île de Java, & ont servi à conquérir les îles Moluques sur les Portugais mêmes. On sait aussi que Jacques le Maire étant parti du Texel avec deux vaisseaux, découvrit en 1616 vers la pointe méridionale de l'Amérique le détroit qui porte son nom. La relation détaillée de son voyage est imprimée.

Mais la grande Bretagne s'est encore plus éminemment distinguée par les actions hardies de ses illustres *navigateurs* ; & ce pays continue toujours de faire éclore dans son sein les premiers hommes de mer qu'il y ait au monde.

Bien de gens savent que Christophe Colomb avoit proposé son entreprise de l'Amérique par son frere

Barthelemi à Henri VII. roi d'Angleterre. Ce prince lui avoit tout accordé, mais Colomb ne le fut qu'après avoir fait sa découverte ; & il n'étoit plus tems pour les Anglois d'en profiter ; cependant le penchant que le roi avoit montré pour encourager les entreprises de cette nature ne fut pas tout-à-fait sans effet. Jean *Cabot*, venitien & habile marin, qui avoit demeuré pendant quelques années à Londres, saisit cette occasion. Il offrit ses services pour la découverte d'un passage aux Indes du côté du nord-ouest. Il obtint des lettres-patentes datées de la onzieme année du regne d'Henri VII. qui l'autorisoient à découvrir des pays inconnus, à les conquérir & à s'y établir, sans parler de plusieurs autres privileges qui lui furent accordés, à cette condition seule qu'il reviendroit avec son vaisseau dans le port de Bristol.

Il fit voile de ce port au printems de l'année suivante 1497 avec un vaisseau de guerre & trois ou quatre petits navires frettés par des marchands de cette ville, & chargés de toutes sortes d'habillemens, en cas de quelque découverte. Le 24 Juin, à 5 heures du matin, il apperçut la terre, qu'il appella par cette raison *Prima-Vista*, ce qui faisoit partie de Terre-neuve. Il trouva en arriere une île plus petite, à laquelle il donna le nom de S. Jean ; & il ramena avec lui trois sauvages, & une cargaison qui rendit un bon profit. Il fut fait chevalier & largement récompensé. Comme il monta en ce voyage jusqu'à la hauteur du cap Floride, on lui attribue la premiere découverte de l'Amérique septentrionale ; c'est du-moins sur ce fait que les rois de la grande Bretagne fondent leur prétention sur la souveraineté de ce pays, qu'ils ont depuis soutenue si efficacement pour leur gloire & pour les intérêts de la nation. C'est ainsi qu'il paroît que les Anglois doivent l'origine de leurs plantations & de leur commerce en Amérique à un simple plan de la découverte du passage du nord-ouest aux Indes.

Mais il faut parler de quelques-uns de leurs propres *navigateurs*. Il y en a quatre sur-tout, qui sont célebres, Drake, Rawleigh, Forbisher & le lord Anson.

Drake (*François*), l'un des plus grands hommes de mer de son siecle, né proche de Tavistock en Devonshire, fut mis par son pere en apprentissage auprès d'un maître de navire, qui lui laissa son vaisseau en mourant. Drake le vendit en 1567 pour servir sur la flotte du capitaine Hawkins en Amérique. Il partit en 1577 pour faire le tour du monde qu'il acheva en trois ans, & ramena plusieurs vaisseaux espagnols richement chargés. Il se signala par un grand nombre d'autres belles actions, fut fait chevalier, vice-amiral d'Angleterre, prit sur l'Espagne plusieurs villes en Amérique, & mourut sur mer en allant à Porto-Bello le 28 Janvier 1596.

Forbisher (*Martin*), natif de Yorkshire, n'est guere moins fameux. Il fut chargé en 1576, par la reine Elisabeth, d'aller à la découverte d'un détroit qu'on croyoit être entre les mers du nord & del Zur, & qui devoit servir à passer par le nord de l'occident en orient ; il trouva en effet un détroit dans le 63 degré de latitude, & on appella ce détroit *Forbisher Streight*. Les habitans de ce lieu avoient la couleur basanée, des cheveux noirs, le visage applati, le nez écrasé, & pour vêtement des peaux de veaux marins. Le froid ayant empêché Forbisher d'aller plus avant, il revint en Angleterre rendre compte de sa découverte. Il tenta deux ans après le même voyage, & éprouva les mêmes obstacles des montagnes de glace & de neige : mais sa valeur intrépide en différens combats contre les Espagnols le fit créer chevalier en 1588. Il mourut à Plimouth d'un coup de mousquet qu'il reçut en 1594 au siege du fort de Grodon en Bretagne, que les Espagnols occupoient alors.

Rawleigh (*Walter*) naquit en Devonshire d'une famille ancienne, & devint par son mérite amiral d'Angleterre ; ses actions, ses ouvrages & sa mort tragique ont immortalisé son nom dans l'histoire.

Doué des graces de la figure, du talent de la parole, d'un esprit supérieur, & d'un courage intrépide, il eut la plus grande part aux expéditions de mer du regne de la reine Elisabeth. Il introduisit la premiere colonie angloise dans Mocosa en Amérique, & donna à ce pays le nom de *Virginie* en l'honneur de la reine sa souveraine. Elle le choisit en 1592 pour commander une flotte de quinze vaisseaux de guerre, afin d'agir contre les Espagnols en Amérique, & il leur enleva une caraque estimée deux millions de livres sterlings. En 1595, il fit une descente dans l'île de la Trinité, emmena prisonnier le gouverneur du pays, brûla Comona dans la nouvelle Andalousie, & rapporta de son voyage quelques statues d'or, dont il fit présent à sa souveraine. En 1597, il partit avec la flotte commandée par le comte d'Essex pour enlever les galions d'Espagne ; mais le comte d'Essex, jaloux de Rawleigh, lui ordonna de l'attendre à l'île de Fayal ; il le fit & s'en empara.

Après le couronnement de Jacques I. en 1603, il fut envoyé à la tour de Londres sur des accusations qu'on lui intenta d'avoir eu dessein d'établir sur le trône Arbelle Stuard, dame issue du sang royal. Il composa pendant sa prison, qui dura treize ans, son histoire du monde, dont la premiere partie parut en 1614. Ayant obtenu sa liberté en 1616, il se mit en mer avec douze vaisseaux pour attaquer les Espagnols sur les côtes de la Guyane ; mais son entreprise n'ayant pas réussi, il fut condamné à mort à la poursuite de l'ambassadeur d'Espagne, qui pouvoit tout sur l'esprit foible de Jacques I. Rawleigh eut la tête tranchée dans la place de Westminster le 29 Octobre 1718, âgé de 76 ans.

Anson (*George*), aujourd'hui le lord Anson, fut en 1739 déclaré commodore ou chef d'escadre, pour faire avec cinq vaisseaux une irruption dans le Pérou par la mer du sud ; il cotoya le pays inculte des Patagons, entra dans le détroit de le Maire, & franchit plus de cent degrés de latitude en moins de cinq mois. Sa petite frégate de huit canons, nommée le *Triat*, l'épreuve, fut le premier navire de cette espece qui osa doubler le cap Horn : elle s'empara depuis dans la mer du sud d'un bâtiment espagnol de 600 tonneaux, dont l'équipage ne pouvoit comprendre comment il avoit été pris par une barque venue de Londres dans l'Océan pacifique.

En doublant le cap Horn, des tempêtes extraordinaires disperserent les vaisseaux de George Anson, & le scorbut fit périr la moitié de l'équipage. Cependant s'étant reposé dans l'île deserte de Fernandez, il avança jusque vers la ligne équinoxiale, & prit la ville de Paita ; mais n'ayant plus que deux vaisseaux, il réduisit ses entreprises à tâcher de se saisir du galion immense, que le Méxique envoie tous les ans dans les mers de la Chine à l'île de Manille.

Pour cet effet, George Anson traversa l'Océan pacifique & tous les climats opposés à l'Afrique entre notre tropique & l'équateur. Le scorbut n'abandonna point l'équipage sur ces mers, & l'un des vaisseaux du commodore faisant eau de tous côtés, il se vit obligé de le brûler au milieu de la mer ; n'ayant plus de toute son escadre qu'un seul vaisseau délabré, nommé le *Centurion*, & ne portant que des malades, il relâche dans l'île de Tinian, à Macao, pour radouber ce seul vaisseau qui lui reste.

A peine l'eut-il mis en état, qu'il découvre le 9

Juin 1743 le vaisseau espagnol tant desiré ; alors il l'attaque avec des forces plus que de moitié inférieures, mais ses manœuvres savantes lui donnerent la victoire. Il entre vainqueur dans Canton avec cette riche proie, refusant en même tems de payer à l'empereur de la Chine des impôts que doivent tous les navires étrangers ; il prétendoit qu'un vaisseau de guerre n'en devoit pas : sa conduite ferme en imposa : le gouverneur de Canton lui donna une audience, à laquelle il fut conduit à travers deux haies de soldats au nombre de dix mille. Au sortir de cette audience, il mit à la voile pour retourner dans sa patrie par les îles de la Sonde & par le cap de Bonne-Espérance. Ayant ainsi fait le tour du monde en victorieux, il aborde en Angleterre le 4 Juin 1744, après un voyage de trois ans & demi.

Arrivé dans sa patrie, il fit porter à Londres en triomphe sur 32 chariots, au son des tambours & des trompettes, & aux acclamations de la multitude, les richesses qu'il avoit conquises. Ses différentes prises se montoient en or & en argent à dix millions monnoie de France, qui furent le prix du commodore, de ses officiers, des matelots & des soldats, sans que le roi entrât en partage du fruit de leurs fatigues & de leur valeur. Il fit plus, il créa Georges Anson pair de la grande Bretagne, & dans la nouvelle guerre contre la France il l'a nommé chef de l'amirauté. C'est dans ce haut poste, récompense de son mérite, qu'il dirige encore les expéditions, la gloire & les succès des forces navales d'Angleterre. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT)

NAVIGATION, s. f. (*Hydrographie.*) c'est l'art ou l'action de naviguer ou de conduire un navire d'un lieu dans un autre par le chemin le plus sûr, le plus court & le plus commode. *Voyez* NAVIRE, *&c.*

Cet art, dans le sens le plus étendu qu'on puisse donner au mot qui l'exprime, comprend trois parties ; 1°. l'art de construire, de bâtir les vaisseaux, *voyez* CONSTRUCTION ; 2°. l'art de les charger, *voyez* LEST & ARRIMAGE ; 3°. l'art de les conduire sur la mer, qui est l'art de la *Navigation* proprement dit.

Dans ce dernier sens limité, la *Navigation* est commune ou propre.

La *Navigation* commune, autrement appellée *Navigation le long des côtes*, est celle qui se fait d'un port dans un autre situé sur la même côte ou sur une côte voisine, pourvu que le vaisseau s'éloigne presqu'entierement de la vûe des côtes & ne trouve plus de fond. *Voyez* CABOTAGE.

Dans cette *navigation* il suffit d'avoir un peu de connoissance des terres, du compas, & de la ligne avec laquelle les marins sondent. *Voyez* COMPAS, SONDE, *&c.*

Navigation propre se dit quand le voyage est long & se fait en plein Océan.

Dans ces voyages, outre les choses qui sont nécessaires dans la *Navigation* commune, il faut encore des cartes réduites de Mercator, des compas d'azimuth & d'amplitude, un lock, & d'autres instrumens nécessaires pour les observations astronomiques, comme *quart de cercle, quartier anglois. Voyez chacun de ces instrumens en son lieu*, CARTE, QUART DE CERCLE, *&c.*

Tout l'art de la *Navigation* roule sur quatre choses, dont deux étant connues, les deux autres sont connues aisément par les tables, les échelles & les cartes.

Ces quatre choses sont la différence en latitude, la différence en longitude, la distance ou le chemin parcouru, & le rhumb de vent sous lequel on court.

Les latitudes se peuvent aisément déterminer, & avec une exactitude suffisante. *Voyez* LATITUDE.

Le chemin parcouru s'estime par le moyen du lock. *Voyez* LOCK.

Ce qui manque le plus à la perfection de la *Navigation*, c'est de savoir déterminer la longitude. Les Géometres se sont appliqués de tous les tems à résoudre ce grand problème, mais jusqu'à-présent leurs efforts n'ont pas eu beaucoup de succès, malgré les magnifiques récompenses promises par divers princes & par divers états à celui qui le résoudroit.

Si on veut connoître les différentes méthodes dont on se sert aujourd'hui en mer pour trouver la longitude, on les trouvera au *mot* LONGITUDE. *Chambers.* (*O*)

Les Poëtes attribuent à Neptune l'invention de l'art de *naviguer ;* d'autres l'attribuent à Bacchus, d'autres à Hercule, d'autres à Jason, d'autres à Janus, qu'on dit avoir eu le premier un vaisseau. Les Historiens attribuent cet art aux Eginetes, aux Phéniciens, aux Tyriens, & aux anciens habitans de la Grande-Bretagne. L'Ecriture attribue l'origine d'une si utile invention à Dieu même, qui en donna le premier modele dans l'arche qu'il fit bâtir par Noé. En effet, ce patriarche paroît dans l'Ecriture avoir construit l'arche sur les conseils de Dieu même : les hommes étoient alors non-seulement ignorans dans l'art de naviguer, mais même persuadés que cet art étoit impossible. *Voyez* ARCHE.

Cependant les Historiens nous représentent les Phéniciens, & particulierement les habitans de Tyr, comme les premiers navigateurs ; ils furent, dit-on, obligés d'avoir recours au commerce avec les étrangers, parce qu'ils ne possédoient le long des côtes qu'un terrein stérile & de peu d'étendue ; de plus, ils y furent engagés, parce qu'ils avoient deux ou trois excellens ports ; enfin ils y furent poussés par leur génie, qui étoit naturellement tourné au commerce.

Le mont Liban & d'autres montagnes voisines leur fournissoient d'excellens bois pour la construction des vaisseaux ; en peu de tems ils se virent maîtres d'une flotte nombreuse, en état de soutenir des voyages réitérés ; augmentant par ce moyen leur commerce de jour en jour, leur pays devint en peu de tems extraordinairement riche & peuplé, au point qu'ils furent obligés d'envoyer des colonies en différens endroits, principalement à Carthage. Cette derniere ville conservant le goût des Phéniciens pour le commerce, devient bientôt non-seulement égale, mais supérieure à Tyr. Elle envoyoit ses flottes par les colonnes d'Hercule (aujourd'hui le détroit de Gibraltar) le long des côtes occidentales de l'Europe & de l'Afrique ; & même, si on en croit quelques auteurs, jusque dans l'Amérique même, dont la découverte a fait tant d'honneur à l'Espagne plusieurs siecles après.

La ville de Tyr, dont les richesses & le pouvoir immense sont tant célébrés dans les auteurs sacrés & prophanes, ayant été détruite par Alexandre le Grand, sa *navigation* & son commerce furent transférés par le vainqueur à Alexandrie, ville que ce prince avoit bâtie, admirablement située pour le commerce maritime, & dont Alexandre vouloit faire la capitale de l'empire de l'Asie qu'il méditoit. C'est ce qui donna naissance à la *navigation* des Egyptiens, rendue si florissante par les Ptolemées ; elle a fait oublier celle de Tyr & même celle de Carthage. Cette derniere ville fut détruite après avoir longtems disputé l'empire avec les Romains.

L'Egypte ayant été réduite en province romaine après la bataille d'Actium, son commerce & sa *navigation* commença à dépendre d'Auguste ; Alexandrie fut pour lors inférieure à Rome seulement : les

magasins de cette capitale du monde étoient remplis des marchandises de la capitale de l'Egypte.

Enfin Alexandrie eut le même sort que Tyr & Carthage ; elle fut surprise par les Sarrazins, qui, malgré les efforts de l'empereur Heraclius, infestoient les côtes du nord de l'Afrique. Les marchands qui habitoient cette ville l'ont quittée peu-à-peu, & le commerce d'Alexandrie a commencé à languir, quoique cette ville soit encore aujourd'hui la principale où les chrétiens font le commerce dans le levant.

La chûte de l'empire Romain entraîna après elle non-seulement la perte des Sciences & des arts, mais encore celle de la *Navigation.* Les Barbares qui ravagerent Rome se contenterent de jouir des dépouilles de ceux qui les avoient précédés.

Mais les plus braves & les plus sensés d'entre ces barbares ne furent pas plûtôt établis dans les provinces qu'ils avoient conquises (les uns dans les Gaules, comme les Francs, les autres en Espagne, comme les Goths, les autres en Italie, comme les Lombards), qu'ils comprirent bientôt tous les avantages de la *Navigation ;* ils furent y employer habilement les peuples qu'ils avoient vaincus ; & ce fut avec tant de succès, qu'en peu de tems ils furent en état de leur donner eux-mêmes des leçons, & de leur faire connoître les nouveaux avantages qui pourroient leur en revenir.

C'est, par exemple, aux Lombards qu'on attribue l'établissement des banques, des teneurs de livres, des changes, *&c. Voyez* BANQUE, CHANGE, *&c.*

On ignore quel peuple de l'Europe a commencé le premier à faire le Commerce & la *Navigation*, apres l'établissement de ces nouveaux maîtres. Quelques uns croient que ce sont les Francs, quoique les Italiens paroissent avoir des titres plus authentiques, & soient ordinairement regardés comme les restaurateurs de cet art, aussi-bien que de tous les beaux-arts qui avoient été bannis de leur pays après la division de l'Empire romain.

C'est donc aux Italiens & particulierement aux Vénitiens & aux Génois, que l'on doit le rétablissement de la *Navigation ;* & c'est en partie à la situation avantageuse de leur pays pour le commerce, que ces peuples doivent cette gloire.

Dans le fond de la mer Adriatique étoient un grand nombre d'îles, séparées les unes des autres par des canaux fort étroits, mais fort à couvert d'insulte, & presqu'inaccessibles ; elles n'étoient habitées que par quelques pêcheurs qui se soutenoient par le trafic du poisson & du sel, qui se trouve dans quelques-unes de ces îles. C'est-là que les Vénitiens, qui habitoient les côtes d'Italie sur la mer Adriatique, se retirerent, quand Attila, roi des Goths, & après lui Alaric, roi des Huns, vinrent ravager l'Italie.

Ces nouveaux insulaires ne croyant pas qu'ils dussent établir dans cet endroit leur résidence pour toujours, ne songerent point à composer un corps politique ; mais chacune des 72 îles qui composoient ce petit archipel, fut long-tems soumise à différens maîtres, & fit une république à part. Quand leur commerce fut devenu assez considérable pour donner de la jalousie à leurs voisins, ils commencerent à penser qu'il leur étoit avantageux de s'unir en un même corps ; cette union, qui commença vers le vj. siecle & qui ne fut achevée que dans le huitieme, fut l'origine de la grandeur de Venise.

Depuis cette union, leurs marchands commencerent à envoyer des flottes dans toutes les parties de la Méditerranée & sur les côtes d'Egypte, particulierement au Caire, bâti par les Sarrazins sur le bord oriental du Nil : là ils trafiquoient leurs marchandises pour des épices & d'autres productions des Indes.

Ces peuples continuerent ainsi à faire fleurir leur commerce & leur *navigation*, & à s'aggrandir dans le continent par des conquêtes, jusqu'à la fameuse ligue de Cambray en 1508, dans laquelle plusieurs princes jaloux conspirerent leur ruine. Le meilleur moyen d'y parvenir étoit de ruiner leur commerce dans les Indes orientales ; les Portugais s'emparerent d'une partie, & les François du reste.

Gènes, qui s'étoit appliquée à faire fleurir la *Navigation* dans le même tems à-peu-près que Venise, fut long-tems pour elle une dangereuse rivale, lui disputa l'empire de la mer, & partagea avec elle le commerce. La jalousie commença peu-à-peu à s'en mêler, & enfin les deux républiques en vinrent à une rupture ouverte. Leur guerre dura trois siecles, sans que la supériorité de l'une des nations sur l'autre fût décidée. Enfin sur la fin du jv. siecle, la funeste bataille de Chioza mit fin à cette longue guerre : les Génois qui jusqu'alors avoient presque toujours eu l'avantage, le perdirent entierement dans cette journée ; & les Vénitiens au contraire, dont les affaires étoient presque totalement désespérées, les virent relevées au-delà de leurs espérances dans cette bataille, qui leur assura l'empire de la mer & la supériorité dans le commerce.

Dans le même tems qu'on retrouvoit au midi de l'Europe l'art de naviguer, il se formoit dans le nord une société de marchands, qui non-seulement porterent le Commerce à toute la perfection dont il étoit susceptible jusqu'à la découverte des Indes orientales & occidentales, mais formerent aussi un nouveau code de lois pour y établir de certaines regles ; code dont on fait usage encore aujourd'hui sous le nom d'*us & coutumes de la mer.*

Cette société est la fameuse ligue des villes anséatiques, qu'on croit communément avoir commencé à se former vers l'an 1164. *Voyez* ANSÉATIQUES.

Si on examine pourquoi le commerce a passé des Vénitiens, des Génois & des villes anséatiques aux Portugais & aux Espagnols, & de ceux-ci aux Anglois & aux Hollandois, on peut établir pour maxime générale que les rapports ou, s'il est permis de parler ainsi, l'union de la *Navigation* avec le Commerce est si intime, que la ruine de l'un entraîne nécessairement celle de l'autre, & qu'ainsi ces deux choses doivent fleurir ou décheoir ensemble. *Voyez* COMMERCE, COMPAGNIE, *&c.*

Delà sont venues tant de lois & de statuts, pour établir des regles dans le commerce d'Angleterre, & principalement ce fameux acte de *Navigation*, qu'un auteur célebre appelle le *palladium* ou le dieu tutelaire du commerce de l'Angleterre ; acte qui contient les regles que les Anglois doivent observer entr'eux & avec les nations étrangeres chez qui ils trafiquent. *Chambers.* (*G*)

NAVIGATION se dit en particulier de l'art de naviguer ou de déterminer tous les mouvemens d'un vaisseau par le moyen des cartes marines.

Il y a trois especes de *Navigation ;* la *navigation* plane, celle de Mercator, & la circulaire.

Dans la *navigation* plane on se sert des rhumbs tracés sur une carte plate. *Voyez* CARTE & RHUMB.

Ces cartes planes ont été mises en usage dans ces *derniers tems* pour la premiere fois, par le prince Henri, fils de Jean, roi de Portugal, qui vivoit à la fin du xv. siecle, & auquel l'Europe est redevable des découvertes des Portugais, & de celles qui les ont suivies. Nous disons que dans *ces derniers tems* ce prince est le premier qui ait fait usage de ces cartes ; car il paroît par ce que dit Ptolomée dans sa géographie, qu'autrefois Marin de Tyr en avoit fait de pareilles, & Ptolomée en indique le défaut.

Dans la *navigation* de Mercator, on se sert de rhumbs tracés sur les cartes de Mercator, qu'on ap-

pelle *cartes réduites*. *Voyez* CARTE DE MERCATOR.

Ces cartes réduites avoient été en effet inventées par Mercator, mais il ignoroit la loi suivant laquelle les degrés du méridien doivent croître dans ces cartes en allant de l'équateur aux poles. Edouard Wright est le premier qui ait connu cette loi. Les cartes réduites commencerent à être mises en usage par les Navigateurs vers l'année 1630. *Voyez l'hist. des Mathématiques* de M. Montucla, *fol. 1. pag. 608. Voyez aussi* LOXODROMIE; car la théorie de cette courbe est essentiellement liée à celle des cartes réduites.

Dans la *navigation* circulaire on se sert d'arcs de grands cercles : c'est la route la plus courte de toutes, mais on ne s'en sert plus, parce qu'elle est peu commode dans la pratique.

Navigation plane. I. La longitude & la latitude de deux lieux étant donnée, trouver les lieues mineures de longitude.

1°. Si les deux lieux sont à l'orient ou à l'occident du premier méridien, soustrayez la moindre longitude de la plus grande, & le reste sera la différence des méridiens. Si l'un des deux lieux est à l'orient & l'autre à l'occident du premier méridien, ajoutez la longitude de celui qui est à l'orient au complément de la longitude de l'autre à 360 degrés, la somme sera la différence des méridiens.

2°. Divisez la différence des méridiens en autant de parties qu'il y a de degrés dans la différence en latitude, en employant de plus petites parties que les degrés si la différence des latitudes est plus grande que celle des méridiens.

3°. Réduisez pour le premier cas les minutes de longitude répondant à chaque partie, en milles de chaque parallele; & pour le second cas, en milles du parallele qui est moyen proportionnel entre les deux.

4°. La somme de toutes ces parties étant faite, vous aurez à-peu-près les lieues mineures de longitude.

Exemple. Supposons que la longitude d'un de ces lieux soit de 35°. & l'autre de 47°. la différence des méridiens sera de 12°. Supposons de plus que la latitude du premier soit de 4°. celle du second de 8°, la différence sera de 4°, & conséquemment on aura été du quatrieme au huitieme parallele; c'est pourquoi il faudra diviser 12 par 4, & réduire le quotient qui est trois degres en milles des différens paralleles 4, 5, 6, 7. *Voyez* DEGRÉ & MILLES DE LONGITUDE, dont la somme sera les lieues mineures de longitude cherchée.

Suivant Mercator, la réduction se fait beaucoup plus commodément par les cartes réduites de Mercator; car il suffit dans ces cartes de porter l'arc intercepté entre deux méridiens sur l'arc du méridien intercepté, entre les deux paralleles, & la distance qu'on trouve par ce moyen donne les lieues mineures de longitude. *Voyez* CARTE DE MERCATOR.

II. La longitude & la latitude de deux lieux étant données, trouver le rhumb de vent qu'un vaisseau doit suivre pour aller d'un de ces lieux à l'autre, & la longueur de la route.

Pour la Navigation plane. 1. Trouvez les lieues mineures de longitude par le cas précédent. 2. Par le moyen de ces lieues & de la différence en latitude, trouvez l'angle loxodromique ou la ligne de rhumb, ce qui se fera par cette proportion, comme la différence de latitude est aux lieues mineures de longitude; ainsi le sinus total est à la tangente de l'angle que le rhumb de vent cherché fait avec le méridien. Quant à la distance qu'il faudra courir sous ce rhumb, elle sera aux lieues mineures de longitude, comme le sinus total est au sinus de l'angle du rhumb. *Voyez* RHUMB & LOXODROMIE.

Suivant Mercator, 1. placez dans la carte réduite le centre d'une rose de boussole sur le lieu d'où il faut partir; par exemple, en *a*, *Voyez la fig. 4. de la Pl. de la Navigation*, en observant que la ligne nord & sud soit parallele à quelqu'un des méridiens; 2. marquez le rhumb du compas dans lequel se trouve le lieu *b* où il faut aller, & ce rhumb sera celui sous lequel il faudra que le vaisseau parte. 3. on peut trouver encore ce rhumb en tirant une ligne de *a* à *b*, & en mesurant par le moyen d'un rapporteur l'angle que le rhumb fait avec le méridien qu'il coupe; 4. la distance *a b* se trouvera en portant cette distance de *I* en *L*, & il est à remarquer que le rhumb & la distance peuvent aussi être trouvés de la même maniere sur la carte plane, au moins à-peu-près & par une route de peu d'étendue.

On peut encore faire la même opération de la maniere suivante, en employant les tables loxodromiques.

Choisissez à volonté un rhumb, & trouvez dans les tables les longitudes qui correspondent aux latitudes données, alors si la différence de ces longitudes s'accorde avec celle des longitudes données, le rhumb sera celui qu'on demandoit; mais si elle ne s'accorde pas, il faudra choisir un autre rhumb de vent soit d'un angle plus ouvert, soit d'un angle qui le soit moins, & répéter l'opération jusqu'à ce que la différence donnée par les tables s'accorde avec la différence qu'il faut trouver. 2. Le rhumb étant ainsi trouvé, on prendra dans les tables les distances qui répondent aux latitudes, & en retranchant la plus petite de la plus grande, on aura la distance cherchée.

III. Un rhumb étant donné avec la distance qu'on a couru sous ce rhumb, trouver la longitude & la latitude du lieu où l'on est arrivé.

Pour la Navigation plane. Par le moyen des données, trouvez la différence en latitude des deux lieux (ce qui se fera par le moyen de la proportion donnée à l'*article* LOXODROMIQUE). Cette différence étant ajoûtée à la latitude du lieu d'où l'on est parti, ou en étant retranchée, suivant que le cas l'exige, donnera la latitude du lieu où l'on est arrivé. 2. Par le moyen des mêmes élémens & de la proportion donnée dans le n°. II. précédent, vous trouverez les lieues mineures de longitude, & ensuite la longitude du lieu où l'on est arrivé.

Suivant Mercator, 1. placez une rose de boussole sur la carte; ensorte que le centre réponde au lieu *a*; & que la ligne nord & sud soit parallele au méridien de la carte. 2. Du point *a*, tirez une ligne *a b* qui représente la course du vaisseau; prenez la distance donnée par parties en vous servant des échelles IK, KL, *&c.* & portez toute cette distance sur la ligne *ab*; le point où elle sera terminée représentera le lieu où est arrivé le vaisseau, la longitude & la latitude de ce lieu seront données par la carte.

Par les tables loxodromiques. 1°. Cherchez sous le rhumb donné la distance qui répond à la latitude du lieu d'où l'on est parti, & ajoutez-la à la distance donnée, ou retranchez-la de cette même distance, suivant que le lieu d'où l'on est parti est plus au nord ou au sud de celui où l'on est arrivé. 2°. Continuez de parcourir le même rhumb jusqu'à ce que vous ayez atteint la distance exacte; 3°. la latitude qui répondra alors à cette distance dans la premiere colomne sera la latitude du lieu où l'on est arrivé; 4°. par la seconde colomne des tables, prenez les longitudes correspondantes, tant à la latitude du lieu de départ, qu'à la latitude du lieu d'où l'on est arrivé, & la différence de ces longitudes sera la différence de longitude cherchée entre le lieu d'où l'on est parti & celui où l'on est arrivé.

IV. Les latitudes, tant du lieu d'où le vaisseau est parti, que de celui où il est arrivé, étant données avec le rhumb qu'il a suivi, trouver la distance & la différence en longitude.

Pour la Navigation plane. Par le moyen de la différence en latitude & du rhumb donné, trouvez la distance, & par les mêmes élémens trouvez les lieues mineures de longitude; convertissez ensuite ces lieues mineures en degrés de grand cercle, & vous aurez la différence en longitude cherchée.

Suivant Mercator, 1. placez le compas de variation sur la carte, comme dans le cas précédent, tirant ensuite par le point *a* sous le rhumb donné la ligne *a b*, prolongez-la jusqu'à ce qu'elle rencontre le parallele de la latitude donnée. 2. Le point d'intersection de ces deux lignes sera le lieu où le vaisseau est arrivé; 3. il sera alors bien facile d'avoir la longitude & la distance. *Voyez* RHUMB.

Par les tables. Prenez, tant les longitudes que les distances qui répondent aux latitudes données; soustrayez ensuite l'une des longitudes de l'autre, & de même pour les distances; la premiere différence sera celle des longitudes qu'on cherche, & l'autre la distance demandée entre les lieux.

V. Les latitudes des deux lieux étant données avec leur distance, trouver le rhumb & la différence en longitude.

Pour la Navigation plane. Par la différence de latitude & par la distance, trouvez le rhumb par les mêmes élémens; trouvez aussi les lieues mineures de longitude, ce que vous pourriez faire encore en vous servant du rhumb déja trouvé & de la différence en latitude, ou bien du rhumb & de la distance parcourue; enfin, par les lieues mineures de longitude, trouvez la différence en longitude.

Suivant Mercator; tirez sur la carte le parallele *C D* du lieu où le vaisseau est arrivé; réduisez la distance parcourue en parties proportionnelles aux degrés de la carte. *A Z* étant cette distance réduite, de *a* décrivez un axe qui coupe le parallele *C D* en *Z*, & ce point *Z* sera le lieu cherché sur la carte; vous en trouverez ensuite facilement la longitude.

Par les tables. Soustrayez les latitudes données l'une de l'autre, & cherchez dans les tables le rhumb sous lequel la distance parcourue répondroit à la différence donnée en latitude; soustrayez ensuite l'une de l'autre, les longitudes qui répondent sont le rhumb donné; l'une au lieu d'où l'on est parti, & l'autre au lieu où l'on est arrivé; le reste sera la différence en longitude cherchée.

VI. La difference en longitude des deux lieux étant donnée, avec la latitude du premier & la distance parcourue, trouver le rhumb & la latitude du second lieu.

Pour la Navigation plane. Convertissez la différence de longitude en lieues mineures de longitude; trouvez le rhumb par les lieues mineures de longitude & par la distance parcourue, & par le moyen de ces deux élémens, cherchez ensuite la différence en latitude, & vous aurez aussi-tôt par cette différence & par la premiere latitude qui est donnée, la latitude cherchée de l'autre lieu.

Suivant Mercator, par le point donné dans la carte, tirez une droite *E F* parallele au méridien *A H*, & faites *F L* égale à la différence des longitudes de *L*; tirez *LM* parallele à *EF* & vous aurez le méridien du lieu où le vaisseau est arrivé; ensuite du lieu donné d'où l'on est parti, & de l'intervalle qui exprime la distance parcourue, décrivez un arc qui coupe le méridien en *ML*, & l'intersection sera le lieu cherché. Cela fait, il ne faudra plus que placer une rose de boussole sur la carte, suivant la maniere enseignée & la ligne de rhumb cherchée sera celle qui tombe sur le lieu qu'on vient de trouver. Enfin, tirant par le lieu trouvé *NO* parallele à *AB*, *NM* sera la latitude demandée, en supposant que *MA* représentent une portion de l'équateur.

Par les tables. Cherchez dans les tables pour un rhumb pris à volonté, la longitude & la distance qui répondent à la latitude donnée; ajoutez la distance donnée à la distance trouvée dans les tables, si le vaisseau s'éloigne de l'équateur; & retranchez la au contraire, si le vaisseau s'en approche. Cherchez dans les tables la longitude qui répond à cette somme ou à cette différence, & soustrayez ou ajoutez-la à celle qui a été trouvée exactement. Si alors le reste s'accorde avec la différence donnée des longitudes, le rhumb aura été bien choisi; s'il ne s'accorde pas, il faudra choisir d'autres rhumbs plus ou moins obliques, jusqu'à ce que le reste soit la différence donnée en longitude. Aussi-tôt que cette opération sera finie, la latitude qui répondra dans la premiere colonne à la distance parcourue sera la latitude du second lieu.

VII. La différence de longitude des deux lieux, & la latitude de l'un étant données, avec le rhumb, trouver la distance parcourue & la latitude du second lieu.

Pour la navigation plane. Réduisez la différence de longitude en lieues mineures de longitude, comme dans le premier cas. Par ces lieues mineures & par le rhumb, trouvez la distance parcourue, *voyez* RHUMB. Et par ces deux élémens, ou par le rhumb & la distance parcourue, trouvez la différence en latitude. L'ayant trouvée, & ayant déjà (*Hyp.*) une des latitudes, on aura aussi tôt l'autre.

Suivant Mercator. Placez une rose de boussole sur la carte, comme ci-dessus, & par le moyen du rhumb donné, tirez la ligne de rhumb, tirez ensuite le méridien *E F*, qui passe par le lieu donné *O*, & à une distance de ce méridien, égale à la différence donnée en longitude, tirez un autre méridien qui sera celui du lieu *c* où le vaisseau est arrivé; on aura donc facilement la latitude *N A* de ce lieu, en tirant par *c* la ligne *N O* parallele à *A B*. Quant à la distance parcourue, elle sera aisément réduite en lieues par le moyen de l'échelle.

Par les tables. Sous le rhumb donné, cherchez la distance parcourue & la différence de longitude pour la latitude donnée; ajoutez ensuite cette différence en longitude à la différence en longitude donnée, si le vaisseau a cinglé vers le pole, retranchez-la au contraire, si le vaisseau a été vers l'équateur. Cela fait, si c'est le premier de ces deux cas qui a lieu, parcourez en descendant la table, jusqu'à ce que la somme des deux quantités dont on vient de parler, se trouve dans la colonne de longitude. Dans le second cas, ce sera au contraire la différence des deux mêmes quantités qu'on cherchera en remontant: dans la table, la latitude qui répondra alors à cette longitude dans la premiere colonne sera celle qu'on cherche. Et en retranchant la distance qui répond à cette latitude, de la distance trouvée par les tables, on aura la distance parcourue si le vaisseau a été au nord; mais s'il a été au sud, il faudra faire la soustraction contraire.

Par la résolution de ces différentes questions de la *Navigation*, on voit que les cartes réduites sont plus commodes en plusieurs cas que les tables, & que ces mêmes cartes réduites sont préférables aux cartes planes, parce qu'elles sont beaucoup plus exactes. *Voyez* CARTE.

Théorie de la navigation circulaire. Quoique cette *navigation* ne soit plus en usage, nous en dirons un mot pour la simple curiosité.

I. Connoissant la latitude & la longitude, tant du lieu d'où l'on est parti, que du lieu où l'on est arrivé, trouver l'angle *M fig. 5.* sous lequel le chemin

du vaisseau MO, qu'on suppose faire une course circulaire, coupe le méridien du lieu de départ.

Puisque dans le triangle PMN, l'on connoît PM & PN complémens des latitudes données HM & TN, & l'angle MPN mesuré par l'arc HT différence des longitudes données H & T; il est clair qu'on aura facilement l'angle PMN par la trigonométrie sphérique.

II. La latitude HM & la longitude H du lieu M d'où l'on est parti étant données, ainsi que la distance parcourue, & la latitude LS du lieu où le vaisseau est arrivé en décrivant un arc de cercle, trouver la longitude du lieu L, & l'angle PLM compris entre le chemin du vaisseau & le méridien PS.

Dans le triangle PLM, PM complement de la latitude HM est connu ainsi que PL complément de la latitude LS. Donc, si on convertit le chemin ML du vaisseau en degrés de l'équateur, on aura par la trigonométrie sphérique l'angle MPL, qui est égal à la différence HS des longitudes, & par conséquent aussi l'angle PLM.

On pourroit résoudre de la même maniere plusieurs autres questions de *navigation*; mais comme on parvient plus aisément à leurs solutions par les rhumbs que par les cercles, nous n'en parlerons pas davantage.

Navigation droite, est celle par laquelle on fait voile directement vers un des quatre points cardinaux de l'horizon. *Voyez* Points Cardinaux.

Si un vaisseau fait voile sur le méridien, c'est-à-dire, s'il va droit au nord ou au sud, il ne change point du tout de longitude, mais de latitude seulement, d'autant de degrés qu'il y en a dans le chemin qu'il fait. *Voyez* Latitude.

Si un vaisseau fait voile sous l'équateur, vers l'est ou vers l'ouest, il ne change point de latitude, mais de longitude seulement, & d'autant de degrés qu'il y en a dans le chemin qu'il fait.

S'il fait voile sous un même parallele vers l'est ou vers l'ouest, sa latitude ne change point, mais sa longitude change, non pas d'autant de degrés qu'il y en a dans un arc de l'équateur égal à l'arc du parallele qu'il parcourt, mais d'autant de degrés qu'il y en a dans l'arc même du parallele; de sorte que plus le parallele est près du pole, plus le vaisseau fait de chemin en longitude, toutes choses égales d'ailleurs.

Navigation, (*Méd.*) comme on entend ordinairement par ce terme, *la maniere de voyager sur mer*, il doit être question ici des effets qu'elle produit relativement à la santé.

La plûpart des personnes qui ne sont point accoutumées aux différens mouvemens d'un vaisseau, ne tardent pas d'en éprouver des incommodités, des indispositions considérables: savoir d'abord, des tournemens de tête, des vertiges; ensuite des nausées, des vomissemens très-fatiguans, qui sont des effets à-peu-près semblables à ceux qu'éprouvent bien des gens, lorsqu'ils sont portés à-rebours dans une voiture roulante, ou après avoir tourné, marché en rond; ce qu'on ne peut attribuer qu'à la trop grande mobilité du genre nerveux, telle qu'elle se trouve dans les femmes hystériques, & dans les hommes d'un tempérament sensible, délicat. Ainsi on peut regarder ces différens accidens comme provenans d'une même cause dans tous ces cas; on peut, par conséquent, regarder cette cause comme étant de la même nature que celle des vapeurs. *Voyez* Vapeurs.

La *navigation* (c'est-à-dire les voyages en mer) est mise au nombre des choses qui contribuent le plus à établir la disposition au scorbut. *Voyez* Scorbut.

Les mauvais effets que produit souvent la *navigation* sont incontestables; il n'en est pas de même des bons effets que quelques auteurs lui ont attribué pour la conservation de la santé, ou pour son rétablissement. Van Helmont prétend, *Tr. blas. human. n. 36. tr. aliment. tartar. in santic. n. 15.* que ceux qui ne sont pas incommodés de l'air de la mer, ou du mouvement du vaisseau, ont le double & le triple de l'appétit qui leur est ordinaire sur terre. Selon Sthaal, *in prop. emptico. ad disput. in augur. de fundam. pathol. practic.* d'après Pline, Celse & Cœlius Aurelian, les voyages par mer, & même de longs cours, sont fort utiles pour la guérison de la pthisie, de l'hectisie, du marasme; c'est un grand remede dans ces contrées, très-vanté par les anciens, mais en faveur duquel les modernes ne rapportent rien d'assuré. *Voyez Lexic. Castell.*

NAVIGER, v. n. (*Marine.*) les Marins prononcent *naviguer*, & on dit l'un & l'autre; cependant comme l'on écrit *navigation*, *navigateur*, *navigable*, il semble qu'on doit écrire *naviger* & non *naviguer*. On entend par ce terme *faire route & voyager sur mer*.

Naviger dans la terre, *terme de pilotage*; c'est estimer avoir fait plus de chemin que le vaisseau n'en a fait réellement; de sorte que suivant son estime on devroit être arrivé à terre, lorsqu'on en est encore éloigné: de sorte qu'en continuant de pointer sa route sur la carte, le point de *navigation* se trouve dans les terres, plus ou moins avant, suivant que l'erreur de l'estime est plus ou moins considérable. (*Z*)

NAVIRE, ce nom se donne également à tout vaisseau: on dit un *navire* de guerre, un *navire* marchand, *&c. Voyez* Vaisseau.

Navire marchand, c'est un *navire* qui va en mer seulement pour faire le commerce.

Navire en guerre et marchandise, c'est celui qui étant marchand ne laisse pas de prendre commission pour faire la guerre.

Navire en course, *voyez* Armateur.

Navire à fret, c'est un *navire* que le bourgeois ou propriétaire loue à des marchands ou autres, pour transporter leurs marchandises d'un port à un autre port, & même pour des voyages de longs cours. *Voyez* Fret.

Navire envictuaillé, c'est un *navire* qui a toutes ses provisions & munitions, tant de guerre que de bouche.

Navire en charge, est un *navire* dans lequel on embarque actuellement des marchandises, & qui n'a pas encore sa cargaison complete. *Voyez* Cargaison.

Navire chargé, est celui dont la charge est faite ou la cargaison complete.

Navire terre neuvier, c'est un *navire* destiné à la pêche de la morue, sur le grand banc de Terre-Neuve. On y appelle *navire banqué*, celui qui est placé sur le banc & qui y fait sa pêche; & *navire débanqué*, celui qui a fini sa pêche, ou qui est dérivé de dessus le banc par le mauvais tems.

Navire, on donne aussi quelquefois aux *navires* le nom des états, provinces, villes où ils ont été construits ou équipés: ainsi l'on dit *navire anglois*, *navire normand*, *navire breton*, *navire malouin*, *navire nantois*, *&c.*

Navire de registre, on appelle ainsi en Espagne & dans l'Amérique espagnole un *navire* marchand à qui le conseil des Indes a accordé la permission d'y aller trafiquer, moyennant une certaine somme & sous certaines conditions. *Voyez* Registre, *dictionn. de Commerce.*

Navire Argo, (*Mytohl.*) c'est le célebre vaisseau sur lequel s'embarquerent pour la conquête de la toison d'or tout ce qu'il y avoit de héros dans la Grece,

c'eſt-à-dire, de gens des plus diſtingués par la valeur, la naiſſance & les talens. *Voyez* ARGO. (*D. J.*)

NAVIRE D'ARGOS, (*Aſtron.*) grande conſtellation méridionale près du chien au-deſſous de l'hydre. Elle eſt compoſée de 57 étoiles.

M. Halley ſe trouvant dans l'île de ſainte Helene, a déterminé la longitude & la latitude de 46 de ces étoiles, qu'Hevelius a réduites à l'année 1700 dans ſon *prodromus aſtronomiæ*, *pag.* 312. Le P. Noel a déterminé l'aſcenſion & la déclinaiſon de ces étoiles pour l'année 1687 dans les obſervations mathématiques & phyſiques. Il a auſſi donné la figure de la conſtellation entiere dans cet ouvrage, de même que Bayer *Vranometria*, *Plan. q. q.* & Hévelius *Firmamentum ſobieſcianum*, *fig. E E e.* Quelques aſtronomes donnoient à cette conſtellation le nom de l'*arche de Noé.* On l'appelle encore *currus volitans*, *marea* & *ſephina.* Dictionn. de mathémat. (*D. J.*)

NAVIRE PROFONCIÉ, *terme de Marine*, vaiſſeau qui tire beaucoup d'eau, & à qui il en faut beaucoup pour le faire flotter.

NAVIRE SACRÉ, (*Antiquit. égypt. grecq. & rom.*) On appeloit *navires ſacrés* chez les Egyptiens, les Grecs & les Romains, des bâtimens qu'on avoit dédidés aux dieux.

Tels étoient chez les Egyptiens 1°. le vaiſſeau qu'ils dédioient tous les ans à Iſis; 2°. celui ſur lequel ils nourriſſoient pendant quarante jours le bœuf Apis, avant que de le transférer de la vallée du Nil à Memphis, dans le temple de Vulcain. 3°. La nacelle nommée vulgairement *la barque à Caron*, & qui n'étoit employée qu'à porter les corps morts du lac Achéruſe; c'eſt de cet uſage des Egyptiens qu'Orphée prit occaſion d'imaginer le tranſport des ames dans les enfers au-delà de l'Achéron.

Les Grecs nommerent leurs *navires ſacrés*, θεωρίδες ou ἱεραγωγοί. Mais entre les bâtimens ſacrés qu'on voyoit en différentes villes de la Grece, les auteurs parlent ſur-tout de deux galeres ſacrées d'Athènes, qui étoient particulierement deſtinées à des cérémonies de religion, ou à porter les nouvelles dans les beſoins preſſans de l'état.

L'une ſe nommoit *la Parale*, ou *la galere Paraliene*, ναῦς πάραλος; elle emprunta ſon nom du héros Paralus, dont parle Euripide, & qui joint à Théſée, ſe ſignala contre les Thébains. Ceux qui montoient ce navire s'appelloient *Paralliens*, dont la paie étoit plus forte que celle des autres troupes de marine. Quand Liſandre eut battu la flotte athénienne dans l'Helleſpont, l'on dépêcha la galere Paralienne, avec ordre de porter au peuple cette triſte nouvelle.

L'autre vaiſſeau, dit le *Salaminien*, ou la galere *Salaminienne*, ναῦς σαλαμίνια, prit, ſelon les uns, ſa dénomination de la bataille de Salamine, & ſelon les autres, de Nauſitheus, ſon premier pilote, natif de Salamine; c'étoit cette célebre galere à trente rames, ſur laquelle Théſée paſſa dans l'île de Crête, & en revint victorieux; on la nomma depuis *Déliaque*, parce qu'elle fut conſacrée à aller tous les ans à Délos y porter les offrandes des Athéniens, à l'acquit du vœu que Théſée avoit fait à l'Apollon Délien pour le ſuccès de ſon expédition de Crete. Pauſanias aſſure que ce navire étoit le plus grand qu'il eût jamais vu. Lorſqu'on rappella de Sicile Alcibiade, afin qu'il eût à ſe juſtifier des impiétés dont on l'accuſoit, on commanda pour ſon tranſport la galere Salaminienne. L'une & l'autre de ces galeres ſacrées ſervoit auſſi à ramener les généraux dépoſés; & c'eſt en ce ſens que Pitholaüs appelloit la galere paralienne, *la maſſue du peuple.*

Les Athéniens conſerverent la galere ſalaminienne pendant plus de mille ans, depuis Théſée juſques ſous le regne de Ptolomée Philadelphe; ils avoient un très-grand ſoin de remettre des planches neuves à la place de celles qui vieilliſſoient; d'où vint la diſpute des philoſophes de ce tems-là, rapportée dans Plutarque; ſavoir, ſi ce vaiſſeau, dont il ne reſtoit plus aucune de ſes premieres pieces, étoit le même que celui dont Théſée s'étoit ſervi: queſtion que l'on fait encore à préſent au ſujet de Bucentaure, eſpece de galéace ſacrée des Vénitiens.

Outre ces deux vaiſſeaux ſacrés dont je viens de parler, les Atheniens en avoient encore pluſieurs autres; ſavoir, l'*Antigone*, le *Démétrius*, l'*Ammon*, & celui de *Minerve.* Ce dernier vaiſſeau étoit d'une eſpece ſinguliere, puiſqu'il étoit deſtiné à aller non ſur mer, mais ſur terre. On le conſervoit très religieuſement près l'aréopage, ainſi que le dit Pauſanias, pour ne paroître qu'à la fête des *grandes panathénées*, qui ne ſe célébroient que tous les cinq ans le 23 du mois Hécatombéon, qui, ſelon Potter, répondoit en partie à notre mois de Juillet. Ce navire ſervoit alors à porter en pompe au temple de Minerve, l'habit myſtérieux de la déeſſe, ſur lequel étoient repréſentées la victoire des dieux ſur les géants, & les actions les plus mémorables des grands hommes d'Athènes. Mais ce qu'on admiroit le plus dans ce navire; c'eſt qu'il voguoit ſur terre à voile & à rames, par le moyen de certaines machines que Pauſanias nomme *ſouterraines*; c'eſt-à-dire, qu'il y avoit à fond de cale des reſſorts cachés qui faiſoient mouvoir ce bâtiment, dont la voile, ſelon Suidas, étoit l'habit même de Minerve. (*D. J.*)

NAVIRE, nom d'un ordre de chevalerie, nommé autrement l'*ordre d'outremer*, ou du *double croiſſant*, inſtitué l'an 1269 par S. Louis, pour encourager par cette marque de diſtinction, les ſeigneurs à le ſuivre dans la ſeconde expédition contre les infideles. Le collier de cet ordre étoit entrelacé de coquilles d'or & de doubles croiſſans d'argent, avec un navire qui pendoit au bout dans une ovale, où il paroiſſoit armé & fretté d'argent dans un champ de gueules, à la pointe ondoyée d'argent & de ſinople. C'étoient, comme on voit, autant de ſymboles & du voyage, & des peuples contre leſquels on alloit combattre. Quoique ce prince en eût décoré ſes enfans, & pluſieurs grands ſeigneurs de ſon armée, cet ordre ne ſubſiſta pas long-tems en France; mais il conſerva ſon éclat dans les royaumes de Naples & de Sicile, où Charles de France, comte d'Anjou, frere de ſaint Louis, & qui en étoit roi, le prit pour ſes ſucceſſeurs; & René d'Anjou, roi de de Sicile, le rétablit en 1448, ſous le nom d'ordre du croiſſant. *Voyez* CROISSANT. Favin, *theat. d'honn. & de chevalerie.*

NAVIRES, (*Hiſt. anc.*) les anciens en ont eu d'un grand nombre d'eſpeces. Il y en avoit qu'on faiſoit naviger fort vîte, par le moyen de 10, 20, 30, 50, & même 100 rames d'un & d'autre bord, *naves actuariæ*, ou *actuariolæ*; ceux qui avoient le bec garni de bronze, & qui étoient employés à percer le flanc ennemi, s'appelloient *æratæ*, ou *æneæ.* Ceux qui apportoient des vivres, *annotinæ*, ou *frumentariæ*; ceux qui avoient été conſtruits dans l'année, *hornotinæ*; ceux qui avoient au-derriere & à l'avant deux tillacs ſéparés par une ouverture ou vuide placé entre deux, *apertæ.* Les combattans étoient ſur ces tillacs; ces bâtimens étoient communément à deux rames, ou même plus petits. Les rameurs s'appelloient *thranitæ.* Ceux qui étoient à voiles & à rames, & qui n'alloient dans le combat qu'à rames, *armatæ.* Ceux dont on uſoit ſur le Tibre, & qui étoient faits de planches épaiſſes, *caudicariæ*, ou *codicariæ.* Ceux dont le tillac occupoit tout le deſſus de l'arriere à l'avant, *conſtratæ.* Ceux où l'on avoit pratiqué des appartemens & toutes les autres commodités

d'une maison, *cubiculatæ.* Ceux qu'on n'employoit que sur les rivieres, *lentres*, *pontones*, *fluviatiles.* Ceux qui faisoient le transport des vivres, *frumentanæ.* Ceux qui faute de tillac étoient fort legers, *leves.* Ceux qu'on avoit construits pour porter un grand nombre d'hommes, *longæ.* Ils étoient tous à rame; Ptolomée Philosopater en fit construire un, qui avoit 280 piés de longueur, sur 38 de hauteur, à 40 rangs de rames. Ceux sur lesquels on se promenoit, *lusoriæ.* Les vaisseaux appellés *militares*, étoient les mêmes que les vaisseaux appellés *longæ.* Les vaisseaux de charge, ils etoient à voiles & à rames, *onerariæ.* Les vaisseaux côtiers, *oraricæ*, *trabales*, *littorariæ.* Les vaisseaux construits de bois & de cuivre, & qu'on pouvoit désassembler & porter par terre, *plicatiles.* Ceux qui précédoient les flottes, *præcursoriæ.* Ceux qui étoient longs, vîtes, légers & à l'usage des pirates, *prædatoriæ*, *prædaticæ.* Ceux qui portoient les amiraux, *prætoriæ.* Ils étoient grands & forts. On les discernoit à une banderole & à une lanterne particuliere. Le pavillon rouge qu'on arboroit étoit le signal du combat. Ceux sur lesquels étoient les gardes avancées de sa flotte, *prophulactoriæ.* Ceux qui se composoient & se décomposoient, prenoient différentes formes, laissoient échaper de leur flanc sur l'amphithéâtre des bêtes féroces, *&c.* Néron fit promener sa mere dans un vaisseau de cette espece; le vaisseau se décomposa; mais Agrippine s'échapa à la nage, *naves solutiles.* Ceux qu'on envoyoit reconnoître l'ennemi, *speculatoriæ.* Ceux qui demeuroient fixes à l'ancre, *stationariæ.* Ceux qui étoient tissus de fortes baguettes, & revêtus de cuir, *futiles.* Ceux qui étoient legers, & qu'on détachoit de la flotte pour aller annoncer son approche, *tabellariæ.* Ceux qui étoient creusés d'une seule piece, *trabariæ*, *lintres.* Ceux qui portoient deux tours, l'une à l'avant, l'autre à l'arriere, *turritæ.*

NAULAGE, s. m. (*Marine.*) c'est un vieux terme pour dire ce qu'on paie au patron ou maître d'un bâtiment pour le passage. (*Z*)

NAULAGE, (*Mythol.*) ce mot signifie chez les Mythologues, *le droit de passage de la barque à Caron*, sur lequel les Poëtes se sont tant égayés.

Dès qu'on eut une fois imaginé que Caron ne passoit personne *gratis* sur le rivage des morts, on etablit la coutume de mettre sous la langue du défunt une piece de monnoie, que les Latins appellent *naulus*, & les Grecs *δανάκη*, pour le droit du passage, autrement dit *naulage.* Cette coutume venoit des Egyptiens, qui donnoient quelque chose à celui qui passoit les morts au-delà du marais Achéruse. Lucien assure que l'usage de mettre une obole dans la bouche des morts, pour payer le droit de *naulage*, étoit universelle chez les Grecs & chez les Romains; on ne connoît que les Hermoniens qui s'en dispensoient, parce qu'ils se disoient si près de l'enfer, qu'ils ne croyoient pas qu'il fût nécessaire de rien payer pour le voyage. Mais Caron n'y perdoit pas grand chose; car si ce peuple ne lui payoit pas ses émolumens, les Athéniens prétendirent qu'il falloit donner quelque chose de plus pour leurs rois, afin de les distinguer du vulgaire, & ils mirent dans leurs bouches jusqu'à trois pieces d'or.

Il importe fort de remarquer qu'on ne se contentoit pas de cette piece de monnoie; mais qu'afin de mieux assurer le passage, on mettoit dans le cercueil du défunt une attestation de vie & de mœurs.

Nous avons pour garant de ce singulier fait Eustache sur Homere, & le Scholiaste de Pindare. Cette attestation de vie & de mœurs étoit une espece de sauf-conduit, qu'on requéroit pour le défunt. Un ancien auteur (Fab. Cel. *lib. III. Anthol.*) nous a conservé le formulaire de cette attestation. *Ego Sextus Anicius pontifex, testor hunc honeste vixisse; manes ejus inveniant requiem.* « Moi soussigné Anicius Sextus » pontife, j'atteste qu'un tel a été de bonne vie & » mœurs; que ses manes soient en paix ». Il paroît de ce formulaire, qu'afin que cette attestation fût reçue dans l'autre monde, il falloit que le pontife lui-même l'écrivît ou la signât. (*D. J.*)

NAULOCHIUM, (*Géog. anc.*) lieu de la Sicile sur la côte, entre *Pelorum* & *Mylas.* Auguste y remporta une victoire sur Pompée.

NAUM, *ou* NAUN, (*Géog.*) riviere de la grande Tartarie, qui prend sa source au midi d'Albasiuskoi, ville des Russes ruinée, arrose le bourg auquel elle donne son nom, & finit par se joindre à Chingal, qui se décharge dans le fleuve Amur.

NAUMACHIE, s. f. (*Antiq. rom.*) combat donné sur l'eau. Ces combats sur l'eau ont été les plus superbes spectacles de l'antiquité; c'étoit un cirque entouré de sieges & de portiques, dont l'enfoncement, qui tenoit lieu d'arene, étoit rempli d'eau par le moyen de vastes canaux; & c'étoit dans ce cirque qu'on donnoit le spectacle d'un combat naval & sanglant.

Jules César ayant trouvé un endroit favorable sur le bord du Tibre, & assez proche de la ville, appellé *Codette*, le fit creuser, & y donna le premier le divertissement d'une *naumachie.* On y vit combattre des vaisseaux tyriens & égyptiens, & les apprêts qu'on fit pour ce nouveau spectacle, piquerent tellement la curiosité des peuples, qu'il fallut loger sous des tentes les étrangers qui s'y rendirent presque en même tems de tous les endroits de la terre. Suétone, *vie de César*, *ch. xxxix.*

Ensuite Lollius, sous le regne d'Auguste, donna, pour lui faire sa cour, le second spectacle d'un combat naval, en mémoire de la victoire d'Actium. Les empereurs imiterent à leur tour cet exemple.

Dans la *naumachie* de Claudius, qui se donna sur le lac Fuem, il fit combattre douze vaisseaux contre un pareil nombre sous le nom de deux factions, l'une rhodienne, & l'autre tyrienne. Elles étoient animées au combat par les chamades d'un triton, qui sortit du milieu de l'eau avec sa trompe. L'empereur eut la curiosité de voir passer devant lui les combattans, parmi lesquels se trouvoient plusieurs hommes condamnés à mort: ils lui dirent en passant: seigneur, recevez le salut des troupes qui vont mourir pour votre amusement; *ave, imperator, morituri te salutant.* Il leur répondit en deux mots, *avete, vos*; & le combat se donna.

Néron fit exécuter une *naumachie* encore plus horrible & plus considérable; car il perça exprès pour cet effet la montagne qui sépare le lac Tucin de la riviere de Lyre. Il arma des galeres à trois & quatre rangs, mit dessus 19 mille hommes de combat, & fit paroître sur l'eau toutes sortes de monstres marins.

Cependant la plus singuliere de toutes les *naumachies*, & la plus fameuse dans l'histoire, est celle que donna l'empereur Domitien, quoiqu'il ne fit paroitre dans ce combat naval que trois mille combattans en deux partis, dont il appella l'un *celui des Athéniens*, & l'autre, *celui des Syracusains*; mais il entoura tout le spectacle de portiques d'une grandeur prodigieuse, & d'une exécution admirable. Suétore, dans la vie de cet empereur, *ch. lj.* nous a conservé la description de cette *naumachie*; & les curieux la trouveront représentée dans la 6e. pl. de l'essai historique d'Architecture de Fischer. (*D. J.*)

NAUMBOURG, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans le cercle de haute Saxe, en Misnie, autrefois impériale, avec un évêché suffragant de Magdebourg, qui a été sécularisé. Elle est sur la Sale, à 15 lieues N. E. d'Erfort, 22 S. O. de Wittemberg, 25 O. de Dresde. *Long.* 29. 54. *lat.* 51. 12. Il y a aussi dans

la Siléfie deux petites villes ou bourgs qui portent le nom de *Naumbourg.* (*D. J.*)

NAU-MU, (*Hift. nat. Bot.*) c'eft un arbre de la Chine qui s'éleve fort haut, & dont le bois eft incorruptible, comme celui du cédre, dont il differe cependant pour la forme & par fes feuilles. On s'en fert à la Chine pour faire des pilaftres, des colonnes, des portes & des fenêtres, ainfi que les ornemens des temples & des palais.

NAVONIUS PORTUS, (*Géog. anc.*) aujourd'hui *Porto-Navone*; port des iles de Corfe, dans la partie méridionale de cette ile, & dans le voifinage du *Portus Syracufanus* de Ptolomée, *livre III. ch. ij.*

NAUPACTE, (*Géog. anc.*) en latin *Naupactus*; c'étoit d'abord une ville de la Locride occidentale. Les Héraclides y firent conftruire la flotte qui les tranfporta dans le Péloponnèfe, d'où elle fe nomma *Naupacte*, comme qui diroit *lieu où les vaiffeaux avoient été conftruits*, c'eft Strabon qui nous l'apprend.

Cette ville appartenoit anciennement aux Locriens ozoles. Les Athéniens, après l'avoir prife, la donnerent aux Mefféniens chaffés du Péloponnèfe par les Lacédémoniens. Mais quand Lifander eut entierement défait les Athéniens à Egos-Potamos, les Lacédémoniens attaquerent *Naupacte*, en dépouillerent les Mefféniens. Alors les Locriens rentrerent en poffeffion de leur ancien patrimoine, & en jouirent jufqu'à ce que Philippe donna *Naupacte* aux Etoliens, qu'elle accommodoit par fa proximité. Polybe & Tite Live la mettent entre les villes les plus confidérables de ce pays-là, & en parlent même comme de la capitale de l'Etolie.

On voit par ce détail que *Naupacte* effuya plufieurs dominations, & changea fouvent de maîtres. Les Grecs modernes l'appellerent *Nepactos* ou *Epactos.* Elle fe nomme aujourd'hui *Lépante*, à 7 lieues de Patras; & elle donna fon nom au golfe près duquel elle eft fituée. *Voyez* LÉPANTE. (*D. J.*)

NAUPLIA, *ou* NAUPLIA NAVALE, (*Géog. anc.*) ville & port de mer dans l'Argie, dont Hérodote, Strabon, Ptolomée & Paufanias ont fait mention. Ces auteurs en ayant parlé comme d'un port fort commode, on a jugé que ce devoit être *Napoli de Romanie*; du moins voit-on encore des ruines d'une ancienne ville auprès de Napoli de Romanie. La montagne de Palamede eft dans le voifinage; mais on ne peut plus démêler, dit la Guilletiere, la célebre fontaine de *Canathus*, où la déeffe Junon alloit fouvent fe baigner, & d'où elle fortoit toujours en état de vierge: fans doute que les femmes du pays ayant inutilement effayé fi elles en fortiroient comme la reine des dieux, ont laiffé perdre exprès la mémoire du nom de *Canathus.* (*D. J.*)

NAUPORTUM, (*Géog. anc.*) ville des Taurifques vers la fource de la riviere *Nauportus*, dont elle tiroit fon nom, felon Pline, *liv. III. ch. xvij.* On juge de la table de Peutinger que *Nauportum* étoit précifément au lieu où eft aujourd'hui *Ober-Laubach*, & que la riviere *Nauportus* eft le *Laubach.*

NAUPORTUS, ou *NAUPONTUS*, (*Géog. anc.*) riviere qui, felon Pline, *l. III. ch. xvij.* prend fa fource dans les Alpes, entre *Æmona* & les Alpes, auprès de *Longaticum*, à 6 milles de la ville *Nauportus.* Cette riviere paffoit à Æmona, & à un mille au-deffous de cette ville, elle fe joignoit avec la Save. On croit que cette riviere eft le *Laubach.*

NAVRER, v. act. (*Jardinage.*) c'eft faire une hoche avec la ferpette à un échalas de treillage quand il eft tortu.

NAUROUSE, (*Géog.*) lieu de France où l'on fait le point de partage des eaux qu'on a affemblées pour fournir aux canaux qui font la jonction de la mer océanne avec la mer méditerranée. C'eft une petite éminence fituée dans la route qui conduit du bas au haut Languedoc, & où il y a deux vallons qui naiffent. Pour former la jonction defirée, d'un côté on a fait aboutir les canaux qui viennent à *Naurouse*, & qui communiquent à l'Océan; & de l'autre côté, on y a joint un canal qui, en traverfant la plage, fe rend dans la mer Méditerranée. Ce canal, qui eft profond de deux toifes, en a feize d'ouverture, huit de bafe, & environ 800 de longueur. On l'appelle en conféquence *canal royal.*

NAUSÉE, f. f. (*Médec.*) l'averfion qu'on a pour tous les alimens, ou pour certains alimens en particulier, s'appelle *dégoût*; c'eft un fymptome qui femble compofé du défaut du vice de l'appétit & de la *naufée.*

Si l'on a pris des fubftances pourries, corrompues, rances, nidoreufes, vifqueufes, graffes, oléagineufes, dégoutantes, il les faut éviter dans la fuite, & les chaffer du corps foit par le vomiffement, foit par les felles.

Si la corruption des humeurs de la bouche, des narines, des dents, du gofier; fi la matiere capable de caufer des catharres, des aphthes, vient à produire cette maladie, on évite la déglutition de ces humeurs viciées; on la détourne autre part; on fe lave fréquemment la bouche avec les antifeptiques.

Quand le ventricule & le pancréas font remplis d'un fuc morbifique, & qu'une bile de mauvaife qualité vient à couler dans le premier de ces vifceres, & qu'il s'y trouve en même-tems un amas de cacochylie crue, il faut employer les évacuans pour chaffer par haut & par bas toutes ces matieres, enfuite recourir aux ftomachiques pour empêcher qu'elles ne fe reforment de nouveau.

La *naufée* qui vient fur mer, ou lorfqu'on eft en voiture fur le devant d'un carroffe fermé, ou celle qui eft la fuite de quelqu'autre mouvement extraordinaire & de quelque paffion de l'ame, fe diffipe en ôtant les caufes, en changeant de pofition, en prenant les acides, *&c.* mais elle eft dangereufe dans la lienterie, la diffenterie, le cholera; il la faut alors traiter par les anodins ftomachiques.

Celle qui accompagne les fievres aiguës, ardentes, éréfipélateufes, putrides, purulentes, malignes, ectiques, la phthyfie, la goutte des piés, eft un fâcheux fymptome qui demande ordinairement les acides agréables, les délayans & les anodins; mais ce ne font là que des remedes palliatifs.

Dans la conftipation, la fuppreffion d'un ulcere, ou de quelqu'autre évacuation ordinaire, il convient de rétablir l'évacuation, ou d'en procurer une autre qui faffe le même effet.

En général les préfages varient autant que les caufes. Dans cette maladie on doit attendre que le fujet qui en eft conftamment attaqué, prendra moins d'alimens que de coutume, qu'il en réfultera une mauvaife chylification, la maigreur du corps, la foibleffe, le dépériffement fenfible de toute la machine, & finalement fa deftruction. (*D. J.*)

NAUSTATHMUS, (*Géog. anc.*) nom commun à divers ports: 1°. au port de Sicile, felon Pline, *lib. III. cap. viij.* c'eft aujourd'hui *Fontane Bianche*, entre Syracufe & le fleuve Acettaro, autrefois nommé *Elorus*: 2°. à un port d'Afrique dans la Pentapole, felon Ptolomée, *lib. IV. cap. iv.* 3°. à un port qui étoit dans le golfe Canthi, à l'embouchure du fleuve Indus: 4°. à un port d'Afie aux environs de la Troade, felon Strabon.

NAUTE, f. m. (*Littérat.*) en latin *nauta*, m. Ce mot fignifie non-feulement un *matelot*, mais auffi un *marchand*, un riche négociant qui équipe des vaiffeaux à fes frais, & fait un commerce confidérable. Il paroît même par quantité d'infcriptions que

les *nautæ* composoient un corps dont des magistrats & des chevaliers romains ont souvent fait partie.

Les *nautes* étoient dans la ville d'honorables citoyens unis & associés pour faire le commerce par eau. Les inscriptions trouvées au mois de Mars 1711, en creusant la terre sous le chœur de Notre-Dame, nous apprennent que sous le regne de Tibere, la compagnie des *nautes* établie à Paris, éleva un autel à Eoiis, à Jupiter, à Vulcain, à Castor & à Pollux. *Voyez* une *dissertation* de M. le Roi mise à la tête du premier volume de l'histoire de Paris, par le P. Félibien.

Il est assez naturel de présumer que les *mercatores aquæ parisiaci*, dont il est parlé sous les regnes de Louis le Gros & de Louis le Jeune, avoient succédé, sous un autre nom, à ces anciens commerçans, & qu'il ne faut point chercher ailleurs l'origine du corps municipal, connu depuis sous le nom d'hôtel-de-ville de Paris, & chargé de la police générale de la navigation, & des marchandises qui viennent par eau. (*D. J.*)

NAUTILE, s. m. (*Conchyliol.*) genre de coquillage, dont le caractere générique est de ressembler à un vaisseau. Il a été ainsi nommé du mot grec ναύτιλος, qui veut dire *le poisson* & *le nautonnier*.

Le *nautile* pris pour le coquillage, est une coquille univalve, de forme ronde & oblongue, mince, épaisse, à oreilles, sans oreilles, unie & quelquefois cannelée, imitant la figure d'un vaisseau.

Différens auteurs ont appellé le *nautile* en latin *pompilus*, *nauplius*, *nauticus*, *cymbium*, *polypus testaceus*, & plusieurs le nomment en françois le *voilier*.

On distingue en général deux genres de *nautile*; le *nautile* mince, applati, & le *nautile* à coquilles épaisses. Le premier est le papyracé, dont la coquille n'est guere plus épaisse qu'une feuille de papier.

Le *nautile* papyracé n'est point attaché à sa coquille, & même, selon Pline, il la quitte souvent pour venir paître sur la terre. On dit que quand il veut nager, il vuide son eau pour être plus léger; il étend en haut deux de ses bras, entre lesquels est une membrane légere qui lui sert de voile, & les deux autres en bas dans la mer, qui lui tiennent lieu d'aviron : sa queue est son gouvernail. Dans une forte tempête, ou quand il entend du bruit, il retire ses piés, remplit sa coquille d'eau, & par-là se donne plus de poids pour s'enfoncer. La maniere de vuider son eau quand il veut s'élever & naviger, se fait par un grand nombre de trous qui se trouvent le long de ses jambes.

Le *nautile* à coquille épaisse, nommé par Rumphius *nautilus major*, *seu crassus*, ne quitte jamais sa maison. Sa coquille est partagée en quarante cellules ou cloisons, qui diminuent de plus en plus à mesure qu'elles approchent de leur centre. Entre chacune de ses cloisons & les voisines, il y a une communication par le moyen d'un trou qui est au centre de chaque cellule. Il est vraissemblable que le poisson occupe l'espace le plus large de sa coquille, depuis son ouverture jusqu'à la premiere cloison, & que le nerf qui passe au-travers de toutes ses cloisons, sert à le retenir dans sa demeure, à donner la vie à toutes les cellules, & à y porter l'air & l'eau par le petit canal, proportionnellement au besoin qu'en a l'animal pour nager ou s'enfoncer dans l'eau.

Aristote a décrit bien nettement deux especes de *nautiles*, mais non pas trois, comme Bellon l'a imaginé.

Hook remarqué que dans le creux des cellules du *nautile*, on trouve des efflorescences de sel marin; & qu'ainsi l'air y a passé avec l'eau de la mer.

Ce testacé est commun à Amboine, à Batavia, aux Moluques & au cap de Bonne-Espérance. Rumphius en a donné des figures, ainsi que Ruysch. On dit que les *nautiles* à cloison ou à coques épaisses, ne vivent pas long-tems hors de leur coquille. Leur ventre est rempli d'une quantité d'œufs rouges, bons à manger, & faits comme de petits grains ronds, qui ont chacun un petit point noir comme un œil; ils forment une masse entourée d'une pellicule mince qu'on appelle *ovaire*, placée comme un coussin sur le cou.

Ces animaux se trouvent assez rarement avec leurs coquilles, dont ils se détachent très-aisément. Il faut que les pêcheurs soient bien adroits pour les prendre ensemble. Quand ils sont poursuivis, ils tournent leur nacelle tantôt à droite, tantôt à gauche. Enfin, les pêcheurs remarquant qu'ils veulent faire eau & se couler à fond, se jettent souvent à la nage pour les pouvoir joindre.

Les quatre principales différences de la classe des *nautiles*, c'est que les uns sont papyracés, les autres à cloison, les autres à oreilles & les autres ombiliqués.

Mais les diverses especes de *nautiles* décrites par les naturalistes, sont les suivantes : 1°. le *nautile* de la grande espece, poli & épais; 2°. le *nautile* de la petite espece à coquilles épaisses & polies; 3°. le même *nautile* ombiliqué; 4°. le *nautile* commun, chambré & partagé en plusieurs cellules; 5°. le *nautile* cannelé, vuide, sans aucune séparation en-dedans; 6°. le papyracé, applati & mince; 7°. le *nautile* à oreilles & à large carene; 8°. le même *nautile* à carene ondée en sillon, & dentelée des deux côtés; 9°. le *nautile* dont la carene est par-tout dentelée; 10°. le *nautile* dit *corne d'ammon*.

Si cependant la pensée de M. de Jussieu, dans les *mémoires de l'acad. des Sciences*, *année 1722. pag. 235.* est vraie, savoir que toutes les cornes d'ammon se sont moulées dans les *nautiles*, il se trouveroit autant d'especes de *nautiles* que de cornes d'ammon; & par conséquent le nombre des especes de *nautiles* encore inconnues seroit bien grand par rapport au nombre des especes connues. (*D. J.*)

NAUTIQUE, adj. (*Astron. & Géogr.*) se dit de ce qui a rapport à la navigation. *Voyez* NAVIGATION.

Astronomie nautique est l'Astronomie propre aux navigateurs. *Voyez* ASTRONOMIE, COMPAS NAUTIQUE *ou* COMPAS DE MER. *Voyez* BOUSSOLE & COMPAS. (*O*)

NAUTIQUES CARTES, *voyez* CARTES MARINES.

NAUTODICE, (*Ant. grecq.*) officier subalterne chez les Athéniens. Les *nautodices* terminoient les différends survenus entre les marchands, les matelots & les étrangers dans les affaires de commerce maritime. Leur audience générale se tenoit le dernier jour de chaque mois.

NAUTONNIER D'ATHÈNES, (*Hist. grecq.*) les *nautonniers d'Athènes* étoient les matelots expérimentés, employés au trajet de cette ville à Salamine. Si quelqu'un d'entr'eux culbutoit sa barque, la loi ne lui permettoit pas de remonter sur mer. « Vous, Messieurs, dit Eschine dans sa harangue contre Ctésiphon, » qui avez établi cette sage loi » afin que nul n'expose légerement la vie des Grecs, » ne rougiriez-vous pas de permettre que celui qui a » culbuté volontairement Athènes & toute la Grece, ose reprendre le gouvernail de l'état! »

NAXKOW, (*Géog.*) ville de Danemark dans l'île de Laland, sur la côte septentrionale, avec un port commode pour le commerce. Elle est à 22 lieues S. O. de Copenhague. *Long. 29. 12. lat. 54. 48.* (*D. J.*)

NAXOS, (*Géogr. anc. & mod.*) Νάξος par les Grecs, *Naxus* par les Latins, *Naxia* dans le moyen âge, & *Naxe* par les François, île considérable située

au milieu de l'Archipel, à 37 d. d'élévation, & à environ 9 milles de la pointe septentrionale de Paros: son circuit est de plus de 100 milles; c'est-à-dire, de près de 35 lieues françoises, & sa largeur est de 30 milles, qui font 10 lieues de France. C'est la plus grande, la plus fertile & la plus agréable de toutes les Cyclades. Les anciens l'appelloient *Dyonisia*, parce qu'on disoit que Bacchus avoit été nourri dans cette île; & les habitans prétendoient que cet honneur leur avoit attiré toutes sortes de félicités: ce qu'il y a de sûr, c'est que ce dieu étoit particulierement adoré chez les Naxiotes.

Les principales choses qui rendent *Naxos* célebre, sont la hauteur de ses montagnes, la quantité de marbre blanc qu'on en tire, la beauté de ses plaines, la multitude des fontaines & des ruisseaux qui arrosent ses campagnes, le grand nombre de jardins remplis de toutes sortes d'arbres fruitiers, les forêts d'oliviers, d'orangers, de limonniers & de grenadiers d'une hauteur prodigieuse. Tous ces avantages qui la distinguent de toutes les autres, lui ont acquis le nom de reine des Cyclades. Cependant cette île n'a jamais eu que peu de commerce par le défaut d'un beau port où les bâtimens puissent être en sureté.

Les pointes des falaises & des montagnes paroissent à ceux qui abordent cette île, former comme des rangées de grosses boules blanches; & c'est peut-être pour cela, suivant l'idée du P. Sanadon, que Virgile, Æneid. *liv. III. vers 125.* écrit, *baccatam jugis* Naxon; c'est-à-dire, *cujus juga baccarum speciem referunt.*

Si quelqu'un veut remonter jusqu'à l'antiquité la plus reculée, il trouvera dans Diodore de Sicile & dans Pausanias, l'origine des premiers peuples qui s'établirent dans l'île de *Naxos*: il y verra qu'elle fut occupée par les Cariens, & que leur roi Naxos lui donna son nom. Il eut pour successeur son fils Leucippus; celui-ci fut pere de Smardius, sous le regne duquel Thésée, revenant de Crete avec la belle Ariadne, aborda dans l'île, où il abandonna sa maîtresse à Bacchus, dont les menaces l'avoient horriblement frappé dans un songe; c'est-à-dire qu'il devint infidelle à son amante: c'est pourquoi Racine, parlant de ce héros, nous peint

Sa foi par-tout offerte, & reçue en cent lieux;
Ariadne aux rochers contant ses injustices;
Phedre enlevée enfin sous des meilleurs auspices, &c.

Naxos, quoique sans port, étoit une république très-florissante, & maîtresse de la mer, dans le tems que les Perses passerent dans l'Archipel. Il est vrai qu'elle possédoit les îles de Paros & d'Andros, dont les ports sont excellens pour entretenir & recevoir les plus grandes flottes. Aristagoras tenta vainement de s'en rendre maître, quoique Darius roi de Perse, lui donnât non-seulement des troupes, mais encore une flotte de deux cens voiles. Les Perses firent une seconde descente dans cette île, où ils eurent plus de succès. Datis & Artaphernes y brûlerent jusqu'aux temples, & emmenerent un très-grand nombre de captifs. Cependant *Naxos* se releva de cette perte, & fournit quatre vaisseaux de guerre qui battirent celle de Xercès à Salamine, dans le fond du golfe d'Athènes. Diodore de Sicile assure encore que les Naxiotes donnerent des marques d'une grande valeur à la bataille de Platée, où Mardonius, autre général des Perses, fut défait par Pausanias. Néanmoins dans la suite, les alliés ayant remis le commandement des troupes aux Athéniens, ceux-ci déclarerent la guerre aux Naxiotes. La ville fut donc assiégée & forcée à capituler avec ses premiers maîtres: car Hérodote, qui place *Naxos* dans le département de l'Ionie, & l'appelle la plus heureuse des îles, en fait une colonie d'Athènes, & prétend que Pisistrate l'avoit possédée à son tour. Voilà ce qui se passa de plus remarquable dans cette île du tems de la belle Grece.

Pendant la guerre du Péloponnèse, *Naxos* se déclara pour Athènes avec les autres îles de la mer Egée, excepté le Milo & Théra; ensuite elle tomba sous la puissance des Romains; & après la bataille de Philippe, Marc-Antoine la donna aux Rhodiens. Cependant il la leur ôta quelque tems après, parce que leur gouvernement étoit trop dur. Elle fut soumise aux empereurs romains, & ensuite aux empereurs grecs jusqu'à la prise de Constantinople par les François & par les Vénitiens en 1207. Trois ans après ce grand événement, comme les François travailloient sous l'empereur Henri à la conquête des provinces & places de terre-ferme; les Vénitiens maîtres de la mer, permirent aux sujets de la république qui voudroient équiper des navires, de s'emparer des îles de l'Archipel & d'autres places maritimes, à condition que les acquéreurs en feroient hommage à ceux à qui elles appartenoient, à raison du partage fait entre les François & les Vénitiens. Marc Sanudo, l'un des capitaines les plus accomplis qu'eût alors la république, s'empara des îles de *Naxos*, Paros, Antiparos, Milo, l'Argentiere, Siphanto, Policandro, Nansio, Nio & Santorin. L'empereur Henri érigea *Naxos* en duché, & donna à Sanudo le titre de duc de l'Archipel & de prince de l'empire. Ses descendans regnerent dans la même qualité jusqu'à Nicolas Carceiro, neuvieme duc de *Naxos*, qui fut assassiné par les ordres de François Crispo, qui s'empara du duché, & le transmit à sa postérité. Elle en jouit jusqu'à Jacques Crispo, vingt-un & dernier duc de l'Archipel, dépouillé par les Turcs, sous l'empereur Selim II. & mort à Vénise accablé de chagrin.

Sous ce dernier duc de *Naxos*, les Grecs secouerent le joug des Latins pour subir celui de la Porte-ottomane. Le grand-seigneur y mit pendant quelque tems un officier qui gouverna cette île en son nom. Dans la suite *Naxos* a eu la liberté de créer des magistrats tous les ans; en sorte qu'elle fait, sous la domination des Turcs, comme une petite république à part. Ses magistrats se nomment *epitropes*; ils ont une autorité fort étendue, étant maîtres d'infliger toutes les peines, jusqu'à celle de mort qu'ils ne peuvent ordonner sans la participation de la Porte. Cette île est une des plus agréables de l'Archipel, par ses plaines, ses vallées, & des ruisseaux qui arrosent des campagnes couvertes de toutes sortes d'arbres fruitiers.

Les anciens ont eu raison de l'appeller la petite-Sicile. Archilocus dans Athénée, compare le vin de *Naxos* au nectar des dieux. On voit une médaille de Septime Sévere sur le revers de laquelle Bacchus est représenté le gobelet à la main droite & le tyrse à la gauche: pour légende il y a ce mot Ναξιων. On boit encore aujourd'hui d'excellent vin à *Naxos*. Les Naxiotes, qui sont les vrais enfans de Bacchus, cultivent bien la vigne, quoiqu'ils la laissent traîner par terre jusqu'à huit ou neuf piés loin de son tronc; ce qui fait que dans les grandes chaleurs le soleil desseche trop les raisins, & que la pluie les fait pourrir.

Quoiqu'il n'y ait point à *Naxos* de port propre à y attirer un grand commerce, on ne laisse pas d'y faire un trafic considérable en orge, vins, figues, coton, soie, émeri & huile. Le bois & le charbon, marchandises très-rares dans les autres îles de l'Archipel, sont en abondance dans celle-ci. On y fait bonne chere, & les lievres & les perdrix y sont à grand marché.

Il y a deux archevêques dans *Naxos*, l'un grec & l'autre latin; & tous deux sont fort à leur aise. Mais les villages sont fort dépeuplés; car on assure qu'il n'y a guere plus de 8000 ames dans l'île. Les habi-

tans payoient au commencement de ce siecle, cinq mille écus de capitation, & cinq mille cinq cent écus de taille réelle.

Les gentilshommes de *Naxie* se tiennent à la campagne dans leurs tours, qui sont des maisons quarrées, assez propres, & ils ne se visitent que rarement : la chasse fait leur plus grande occupation. Quand un ami vient chez eux, ils ordonnent à un de leurs domestiques de faire passer à coups de bâton sur leurs terres le premier cochon ou le premier veau qui est dans le voisinage : ces animaux pris en flagrant délit, sont confisqués, égorgés, suivant la coutume du pays, & l'on en fait une fête. Piiki est un quartier de l'île où l'on dit qu'il y a des cerfs : les arbres n'y sont pas fort grands ; ce sont des cedres à feuilles de cyprès.

Zia, qui est la plus haute montagne de l'île, signifie le *mont de Jupiter*, & a retenu le nom de *Dia*, qui étoit autrefois celui de l'île. Corono, autre montagne de *Naxie*, a conservé celui de la nymphe *Coronis*, nourrice de Bacchus; ce qui semble autoriser la prétention des anciens Naxiotes, qui vouloient que l'éducation de ce dieu eût été confiée dans leur île aux nymphes Coronis, Philia & Cleis, dont les noms se trouvent dans Diodore de Sicile. Fanari est encore une autre montagne de *Naxie* assez considérable.

Vers le bas de la montagne de Zia, à la droite du chemin de Perato, sur le chemin-même, se présente un bloc de marbre brut, large de huit piés, naturellement avancé plus que les autres d'environ deux piés & demi. On lit sous ce marbre cette ancienne inscription connue : Ορος Διος Μηλωσιυ ; c'est-à dire, *montagne de Jupiter, conservateur des troupeaux.*

On voit aussi la grotte où l'on veut que les bacchantes ayent célebré les orgies. A l'égard de l'histoire naturelle, on prétend qu'il y a des mines d'or & d'argent tout pres du château de *Naxie.* Celles d'émeri sont au fond d'une vallée au-dessous de Perato. On découvre l'émeri en labourant, & on le porte à la marine pour l'embarquer à Triangata ou à saint-Jean. Les Anglois en lestent souvent leurs vaisseaux. Il est à si bon marché sur les lieux, qu'on en donne vingt quintaux pour un écu, & chaque quintal pese 140 liv.

La ville capitale de l'île porte le même nom, & mérite l'article à part qui suit. (*D. J.*)

Naxos, (*Géog. anc. & mod.*) ou *Naxie*, capitale de l'isle de même nom, située sur la côte occidentale, vis-à-vis de l'isle de Paros, avec un château. *Long.* 43. 26. *lat.* 37. 8.

Thucydide dit que la ville de *Naxos* a été fondée dans le tems de la premiere guerre messéniaque, par Theucles de Chalcyde en Eubée. En effet, la ville moderne de *Naxie* paroît avoir été bâtie sur les ruines de quelque ancienne ville du même nom, dont il semble que Ptolomée, *l. III. c. xv.* ait fait mention. Le château situé sur le haut de la ville est l'ouvrage de Marc Sanudo, premier duc de l'Archipel. C'est une enceinte flanquée de grosses tours, qui en renferment une plus considérable & quarrée, dont les murailles sont fort épaisses, & qui proprement étoit le palais des ducs. Des descendans des gentilshommes latins, qui s'établirent dans l'isle sous ces princes, occupent encore l'enceinte de ce château. Les Grecs, qui sont en beaucoup plus grand nombre, s'étendent depuis le château jusqu'à la mer.

La haine de la noblesse grecque & de la latine est irréconciliable. Les Latins aimeroient mieux s'allier à des paysanes, que d'épouser des demoiselles grecques; c'est ce qui leur a fait obtenir de Rome la dispense de se marier avec leurs cousines-germaines. Les Turcs traitent tous ces gentilshommes sur un même pié. A la vue du moindre bey de galiote, les Latins & les Grecs n'oseroient paroître qu'en bonnets rouges, comme les forçats de galere, & tremblent devant les plus petits officiers. Dès que les Turcs se sont retirés, la noblesse de *Naxie* reprend sa premiere fierté : on ne voit que des bonnets de velours, & l'on n'entend parler que d'arbres généalogiques. Les uns se font descendre des Paléologues ou des Comnenes; les autres des Justinian, des Grimaldi, de Summaripa ou Sommerives. Le grand-seigneur n'a pas lieu d'appréhender de révolte dans cette isle. Dès qu'un Latin se remue, les Grecs en avertissent le Cadi ; & si un Grec ouvre la bouche, le Cadi fait ce qu'il a voulu dire avant qu'il l'ait fermée.

Les dames y sont d'une vanité ridicule : on les voit venir dans la campagne après les vendanges une suite de trente ou quarante femmes, moitié à pié, moitié sur des ânes; l'une porte sur sa tête des serviettes de toile de coton, ou quelque jupe de sa maitresse ; l'autre marche avec une paire de bas à la main, une marmite de grès, ou quelques plats de fayance. On étale sur le chemin tous les meubles de la maison; & la maitresse montée sur une méchante rosse, entre dans la ville comme en triomphe à la tête de cette troupe. Les enfans sont au milieu de la marche, ordinairement le mari fait l'arriere-garde. Les dames latines s'habillent quelquefois à la vénitienne : l'habit des Grecs est un peu différent de celui des dames de Milo.

Il y a dans la ville de *Naxie* des jésuites, des capucins & des cordeliers qui exercent tous la médecine. Voilà les docteurs qui composent cette faculté, & dans la capitale, & dans le reste de l'isle. (*D. J.*)

Naxos, (*Géog. anc.*) ou plutôt *Naxus*, ancienne ville de la Sicile, sur la côte orientale de cette isle. C'est aujourd'hui *Castel-Schiso.* Il ne faut pas confondre, comme a fait M. Spont, cette ville de Sicile avec celle de *Naxos* dans l'Archipel. C'est à *Naxus* en Sicile que les peuples de l'isle Eubée avoient dressé un autel à Apollon..

Polybe, *l. IV. c. xxxiij.* parle de *Naxos*, ville de l'Acarnanie, que les Œtoliens enleverent aux Acarnaniens.

Enfin Suidas parle d'une ville de *Naxos* dans l'isle de Crete.

NAY, (*Géog.*) ou NÉ, riviere de France. Elle prend sa source à Maints-Fonts en Angoumois, entre dans la Saintonge, & se jette dans la Charente, entre Cognac & Saintes.

NAYBES, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que dans les isles Maldives on nomme des prêtres, sur qui le roi se repose de tous les soins de la royauté. Ainsi les *naybes* réunissent la puissance spirituelle & temporelle, & jugent souverainement de toutes les affaires, chacun dans son gouvernement. Ils ont sous eux des magistrats nommés *catibes*, qui rendent la justice en leur nom, & qui sont aussi tirés de l'ordre sacerdotal. Le chef des *naybes* se nomme *Pandiare.* Il est le souverain pontife & le premier magistrat de la nation : ceux qui composent son conseil se nomment *mocouris*; il est obligé de les consulter dans les affaires importantes.

NAYS, (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on nomme dans le royaume de Siam, les chefs ou officiers qui commandent aux troupes. Il y en a sept especes, distinguées par différentes dénominations, suivant le nombre des soldats qui sont sous leurs ordres. Le souverain ne leur donne point de solde, vu que tous les sujets sont ou soldats ou esclaves. Il se contente de leur fournir des armes, des esclaves, des maisons, & quelquefois des terres, qui retournent au roi après la mort d'un *nays* à qui il les avoit données. Ces dignités ne sont point héréditaires;

ditaires; & les enfans d'un homme en place se trouvent souvent réduits aux fonctions les plus viles pour gagner leur subsistance. Les *nays* s'enrichissent par les extorsions qu'ils font souffrir au peuple, que le despote livre à leur avidité, sans que les opprimés aient de ressource contre leurs oppresseurs.

NAZAREAT *ou* NAZAREISME, (*Hist. judaïq.*) état ou condition des Nazaréites ou Nazaréens parmi les Juifs.

Le *nazaréat* consistoit à être distingué du reste des hommes, principalement en trois choses : 1°. à s'abstenir de vin; 2°. à ne se point faire raser la tête, à laisser croître ses cheveux; 3°. à éviter de toucher les morts, de peur d'en être souillé.

Il y avoit de deux sortes de *nazaréat*; l'un pour un tems, qui ne duroit qu'un certain nombre de jours; l'autre pour la vie. Les rabbins ont cherché combien duroit le *nazaréat* pour un tems, & l'ont déterminé d'après leurs idées cabalistiques. Il est dit dans le livre des nombres, *ch. VI. n. 5. Domino sanctus erit.* Or, comme le mot hébreu *erit* est en quatre lettres, dont la premiere & la troisieme, prises pour des lettres numerales, font chacune dix, & les deux autres chacune cinq, le tout ensemble trente, ils en ont conclu que le terme du *nazaréat* pour un tems, étoit trente jours. *Voyez* CABALE. (*G*)

NAZARÉEN, adj. & subst. (*Hist. judaïq.*) est un terme employé dans l'ancien Testament, pour signifier une personne distinguée & séparée des autres par quelque chose d'extraordinaire, comme par sa sainteté, par sa dignité, ou par des vœux. *Voyez* NAZAREAT.

Ce mot vient de l'hébreu *nazar*, distinguer, séparer; aussi ce mot étoit-il distingué chez les Hébreux du mot *nazaréen*, habitant ou natif de Nazareth, qui vient de *natzar* ou *netzer*, sauver, préserver.

Dans le livre des nombres, *ch. vj.* on trouve le détail des vœux des Nazaréens, c'est-à dire, des vœux pour lesquels un homme ou une femme se consacroient particulierement à Dieu, les conditions & suites de ces vœux, comme l'abstinence, *&c.*

Quand le tems du nazaréat étoit accompli, le prêtre amenoit la personne à la porte du temple, & cette personne offroit au Seigneur un mouton pour l'holocauste, une brebis pour le sacrifice d'expiation, & un bélier pour l'hostie pacifique. Il offroit aussi des pains & des gâteaux, avec le vin nécessaire pour les libations. Après que tout cela étoit immolé & offert au Seigneur, le prêtre ou quelqu'autre rasoit la tête du *nazaréen* à la porte du tabernacle, & en brûloit les cheveux sur le feu de l'autel. Alors le prêtre mettoit entre les mains du *nazaréen* l'épaule cuite du bélier, un pain & un gâteau; puis le *nazaréen* les remettoit sur les mains du prêtre, qui les élevoit en sa présence, & les offroit à Dieu : dès-lors le *nazaréen* pouvoit boire du vin, & son nazaréat étoit accompli. Mais les *nazaréens* perpétuels qui avoient été consacrés par leurs parens, renonçoient pour jamais à l'usage du vin.

Ceux qui faisoient le vœu de nazaréat hors de la Palestine, & qui ne pouvoient arriver au temple à la fin des jours de leur vœu, se contentoient de pratiquer les abstinences marquées par la loi, & de se couper les cheveux au lieu où ils se trouvoient, se réservant d'offrir leurs présens au temple par eux-mêmes, ou par d'autres, lorsqu'ils en auroient la commodité. C'est ainsi que saint Paul en usa à Unchée, *act. xviij. v. 18.*

Lorsqu'une personne ne se trouvoit pas en état de faire le vœu du nazaréat, ou n'avoit pas le loisir d'en observer les cérémonies, elle se contentoit de contribuer aux frais des offrandes & des sacrifices de ceux qui avoient fait & accompli ce vœu; & de cette sorte elle avoit part au mérite de leur nazaréat. *Maimonid. in num. 6.*

Nazaréens est aussi employé dans l'Ecriture pour marquer un homme élevé en dignité, comme il est dit du patriarche Joseph. *Genes. xlix. ℣. 26.* qu'il étoit *nazaréen* entre ses freres. On explique ce terme diversement. Les uns croient qu'il signifie celui qui est *couronné, choisi, séparé, distingué, nezer* en hébreu signifiant *une couronne.* Les septante traduisent ce terme par *un chef*, ou par *celui qui est couronné.* Le P. Calmet croit que *nazir* étoit un nom de dignité dans la cour des rois d'Orient. Encore aujourd'hui dans la cour du roi de Perse, selon Chardin, le *nezir* est le sur-intendant de la maison du roi, le premier officier de la couronne, le grand œconome de sa maison & de ses trésors. En ce sens Joseph étoit le *nazir* ou le *nézir* de la maison de Pharaon. Calmet, *dictionn. de la bibl. tom. 3. pag. 21.* au mot *Nazaréen.* (*O*)

NAZAREITES *ou* NAZARÉENS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) secte d'hérétiques qui s'éleva dans les premiers siecles de l'Eglise.

Saint Epiphane nous apprend que les *Nazaréens* étoient entierement conformes aux Juifs dans tout ce qui avoit rapport à la doctrine & aux cérémonies de l'ancien testament. Ils n'en différoient que par la profession du christianisme, & la croyance que Jesus-Christ étoit le Messie. Ils furent aussi appellés *Peratiques*, parce qu'ils étoient en grand nombre à Pera ou Pella, ville de la Décapole; & *Symmachiens*, parce qu'ils se servoient de la version de l'écriture faite par Symmaque.

Il y a eu de deux sortes de *Nazaréites*; les uns purs, qui observoient ensemble la loi de Moïse & celle de Jesus-Christ; les autres étoient les Ebionites. *Voyez* EBIONITES.

Les auteurs ecclésiastiques nous apprennent que S. Matthieu prêcha l'évangile aux Juifs à Jérusalem dans leur propre langue, & dans le reste de la Palestine, & que ce fut aussi vers ce tems qu'il écrivit son évangile en hébreu. S. Epiphane ajoute, que cet évangile fut conservé entier parmi les *Nazaréens.* Ce Pere doute seulement s'ils n'en avoient point retranché la généalogie de Jesus-Christ, qui ne se trouvoit point dans l'exemplaire des Ebionites. S. Jerôme qui a traduit en grec & en latin l'évangile de S. Matthieu, nous dit qu'il y avoit beaucoup de gens qui prenoient l'évangile de S. Matthieu, dont les *Nazaréens* & les Ebionites faisoient usage, pour le vrai évangile de cet apôtre.

C'est pour cela que Baronius dit dans ses annales, que si on avoit à réformer la vulgate, ce devroit être plutôt sur l'original hebreu que sur le grec, qui n'est qu'une copie.

Casaubon traite d'impie cette opinion de Baronius; ne concevant pas comment l'autorité de la version grecque pourroit dépendre d'un texte entierement perdu. Il ajoute que jamais cet évangile n'a été d'usage que parmi les *Nazaréens*, les Ebionites & d'autres hérétiques, & qu'il étoit rempli de fables, ayant été altéré & corrompu par ces hérétiques. *Voyez* MATTHIEU.

Ces *Nazaréens*, quoique zelés observateurs de la loi de Moïse, avoient un très-grand mépris pour les traditions des Phariséens. Cette secte subsista longtems en Orient. Benschonah, auteur arabe, qui a écrit la vie de Mahomet, raconte que ce faux prophete fit l'an 4 de l'hégire, de Jesus-Christ 626, la guerre aux *Nazaréens* ou *Nadaréens*, qui étoient des Juifs établis en Arabie, & les vainquit. Le P. Calmet conjecture que ces *Nazaréens* pourroient bien être des descendans de ces chretiens hébraïsans qui parurent dans les premiers siecles de l'Eglise.

Nazaréen est aussi un nom que les auteurs qui ont

écrit contre le christianisme ont donné par mépris & par dérision aux disciples de Jesus-Christ, & à Jesus-Christ lui-même, parce qu'il étoit de Nazareth, petite ville de la basse Galilée. (*O*)

NAZARETH, (*Géogr.*) ce lieu, célebre par la demeure de Jesus-Christ jusqu'aux dernieres années de sa vie, n'est plus aujourd'hui qu'un petit village composé d'une soixantaine de maisons de pauvres gens tous habillés de toile. Il est sur le penchant d'une montagne, environnée d'autres petites collines: les religieux de saint François y ont un couvent. *Long. 53. 15. lat. 32. 30.*

Nazareth, du tems de Jesus-Christ, étoit une petite ville de la Palestine dans la tribu de Zabulon, au couchant du Thabor, & à l'orient de Ptolémaïde. Saint Epiphane dit que de son tems *Nazareth* n'étoit plus qu'une bourgade, uniquement habitée par les Juifs. Nous ne manquons pas de voyageurs qui ont eu la curiosité de s'y rendre dans le dernier siecle, & qui l'ont décrite: tels sont le pere Nau & Doubdan dans leur voyage de la Terre-sainte. *Voyez aussi* Coppin, *Voyage de Phénicie*. (*D. J.*)

NAZER, (*Histoire mod.*) c'est le nom d'un des grands officiers de la cour du roi de Perse, dont la dignité répond à celle du grand-maître de sa maison.

NAZIANCE, (*Géog. anc.*) petite ville d'Asie dans la Cappadoce, au voisinage de Césarée, dont elle fut suffragante, & depuis érigée en métropole.

Elle est illustrée dans l'Histoire ecclésiastique par toute la famille de saint Grégoire, pere, mere, fils, & fille. Saint Grégoire le pere en fut évêque & y mourut, & sainte None sa femme y fut enterrée auprès de lui. Ils eurent pour enfans, 1°. saint Grégoire fils aîné dont nous parlerons tout-à-l'heure; 2°. saint Césaire le puîné, qui finit ses jours à Constantinople, mais dont le corps fut rapporté dans le tombeau de la sainte famille; 3°. sainte Gorgonie leur sœur qui mourut en Isaurie.

Saint Grégoire fils aîné, surnommé saint Grégoire de *Naziance*, est regardé comme un des plus doctes, & des premiers peres de l'église grecque. Il vint au monde vers l'an 328 de Jesus-Christ, fit ses études à Athènes avec saint Basile son intime ami, s'acquit ensuite une grande célébrité par sa doctrine, & mourut en 391.

Ses Œuvres qui composent cinquante-cinq sermons ou discours, un grand nombre de lettres, & plusieurs pieces de poésie, ont été imprimées en grec & en latin à Paris en 1609, *in-fol. 2 volumes.* Erasme, M. Dupin, & plusieurs autres théologiens, font de grands éloges de la piété & de l'éloquence de ce pere de l'Eglise. Ils desirent cependant qu'il eût mis plus d'ordre dans sa morale, & qu'il eût évité les antithèses & similitudes trop fréquentes, les pointes & les jeux de mots; mais ce goût de décadence étoit celui de son tems. M. de Fenelon, archevêque de Cambray, remarque, que les écoles d'Athènes étoient entierement déchues, quand saint Basile & saint Grégoire y allerent, & qu'ayant été instruits par les mauvais rhéteurs de cette ville, ils avoient été nécessairement entraînés dans le préjugé dominant sur la maniere d'écrire.

Au reste, personne n'a mieux connu que saint Grégoire de *Naziance*, les abus qui regnent dans les synodes & conciles, comme on en peut juger par sa réponse à une invitation qu'on lui fit d'assister à un concile solemnel d'évêques qui devoit se tenir à Constantinople. « S'il faut (répond-il) vous écrire » la vérité, je suis dans la résolution de fuir toute » assemblée d'évêques, parce que je n'ai jamais vû » aucun synode qui ait eu un bon succès, & qui » n'ait plûtôt augmenté le mal que de le diminuer; » l'esprit de dispute & celui de domination (croyez » que j'en parle sans fiel) y sont plus grands qu'on » ne sauroit l'exprimer; mais les paroles originales valent bien mieux que ma traduction: les voici. Ἐγὼ μὲν οὕτως, εἰ δεῖ τἀληθὲς γράφειν, ὥστε πάντα σύλλογον φεύγειν Ἐπισκόπων, ὅτι μηδεμίας Συνόδου τέλος εἶδον χρηστόν: μηδὲ λύσιν κακῶν μᾶλλον ἐσχηκυίας, ἢ προσθήκην. Αἱ γὰρ φιλονεικίαι καὶ φιλαρχίαι (ἀλλ' ὅπως μήτε φορτικὸν ὑπολάβῃς οὕτω γράφοντα) καὶ λόγου κρείττονες, &c. Ep. *lv. tom. I. pag. 814. B.*

Il falloit que le mal fût alors bien grand dans les assemblées ecclésiastiques, car on trouve les mêmes protestations & les mêmes plaintes de S. Grégoire répétées ailleurs avec encore plus de force. « Jamais » (dit-il dans une de ses poésies) je ne me trouve» rai dans aucun synode; on n'y voit que division, » que querelles, que mysteres honteux, qui éclatent » dans un même lieu, avec des hommes que la fu» reur domine ».

> Ἔνθ' ἔρις, ἔνθα μόθος τε, καὶ αἴσχεα κρυπτὰ πάροιθεν,
> Εἰς ἕνα δυσμενέων χῶρον ἀγειρόμενα. (*D. J.*)

NAZIERE, s. f. *terme de Pêche*, c'est un lieu où l'on tend des *nazes* pour prendre du poisson.

NAZIR *ou* NEZIR, s. m. (*Hist. anc.*) terme de dignité ou d'honneur parmi les anciens hébreux. Le patriarche Jacob, dans les dernieres bénédictions qu'il donne à Joseph son fils bien aimé, lui dit: *que les bénédictions de votre pere viennent sur la tête de Joseph, sur la tête de celui qui est comme le* nazir *de ses freres. Genn. xlix. 26.* Ce même mot *nazir* signifie une *couronne*, ou celui qui est couronné, honoré, séparé, choisi, distingué. Dans l'Orient, selon Chardin, *nesir* est un nom de dignité, il signifie le surintendant général de la maison du roi de Perse; c'est le premier officier de sa couronne, le grand économe de son domaine, de sa maison, & de ses trésors. Il a l'inspection sur les officiers de la maison du roi, sur sa table, sa garde, ses pensions: c'est-à-peu près ce que les anciens Perses appelloient *les yeux du roi*, selon Xénophon *Cyroped. liv. VIII.* Moyse donne aussi à Joseph le nom de *nazir* dans le Deutéronom. *xxxiij. 16.* peut-être parce que ce patriarche avoit eu la principale part dans le gouvernement de l'Egypte. Calmet, *Dictionnaire de la Bible, tome III. pag. 22.* (*G*)

N E

NÉA, (*Géog. anc.*) nom, 1°. d'une ville d'Egypte, au voisinage de la ville de Chemnis; 2°. d'une ville de la Troade selon Pline, *liv. II. chap. 96.* 3°. une île de la mer Egée, entre Lemnos & l'Hélespont; 4°. d'une ville de Sicile, que Pline & Cicéron appellent *Netini:* quelques-uns croient que c'est aujourd'hui *Notir*, & d'autres que c'est *Ninir*.

NEÆTHUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la grande Grece, dans le territoire de Crotone, & qui avoit son embouchure dans le golfe de même nom: Théocrite en parle, & Ovide le surnomme *Salentinum*.

NÉANE, *ou* NÉYN, *ou* NYN, (*Géog.*) riviere d'Angleterre. Elle a sa source dans le Northamptunshire qu'elle traverse. *Voyez* NEYN. (*D. J.*)

NÉANT, RIEN, *ou* NÉGATION, (*Métaphys.*) suivant les philosophes scholastiques, est une chose qui n'a point d'être réel, & qui ne se conçoit & ne se nomme que par une *négation*.

On voit des gens qui se plaignent qu'après tous les efforts imaginables pour concevoir le néant, ils n'en peuvent venir à bout. Qu'est-ce qui a précédé la création du monde? qu'est-ce qui en tenoit la place? *Rien.* Mais le moyen de se représenter ce *rien?* Il est plus aisé de se représenter une matiere éternelle. Ces gens là font des efforts là où il n'en faudroit point faire, & voilà justement ce qui les

embarrasse, ils veulent former quelque idée qui leur représente le *rien*; mais comme chaque idée est réelle, ce qu'elle leur représente est aussi réel. Quand nous parlons du *néant*, afin que nos pensées se disposent conformément à notre langage, & qu'elles y répondent, il faut s'abstenir de représenter quoi que ce soit. Avant la création Dieu existoit; mais qu'est-ce qui existoit, qu'est-ce qui tenoit la place du monde? *Rien*; point de place; la place a été faite avec l'univers qui est sa propre place, car il est en soi-même, & non hors de soi-même. Il n'y avoit donc *rien*; mais comment le concevoir? Il ne faut *rien* concevoir. Qui dit *rien* déclare par son langage qu'il éloigne toute réalité; il faut donc que la pensée pour répondre à ce langage écarte toute idée, & ne porte son attention sur quoi que ce soit de représentatif, à la vérité on ne s'abstient pas de toute pensée, on pense toujours; mais dans ce cas-là *penser* c'est sentir simplement soi-même, c'est sentir qu'on s'abstient de se former des représentations.

NÉANT, (*Jurisprud.*) est un terme de pratique qui sert à exprimer qu'une procédure est rejettée; les cours souveraines mettent l'appellation au *néant* quand elles confirment la sentence dont est appel; quand elles l'infirment, elles mettent l'appellation & ce au *néant*. En matiere de grand criminel elles ne mettent pas au *néant*, elles prononcent qu'il a été bien jugé, mal & sans grief appellé; les juges inférieurs ne peuvent pas se servir de ces termes, *au néant*, ils doivent seulement prononcer par bien ou mal jugé.

Au conseil du roi, quand une requête en cassation est rejettée, on met sur la requête *néant*. *Voyez* APPEL, INFIRMER, SENTENCE. (*A*)

NÉAPOLIS, (*Géog. anc.*) il y a plusieurs villes de ce nom dans les anciens auteurs, 1°. *Néapolis* en Macédoine; 2°. *Néapolis* ville de la Carie; 3°. *Néapolis* ville de Grece en Ionie selon Strabon, entre Samos & Ephèse; 4°. *Néapolis* ville d'Asie dans l'Isaurie selon Suidas; 5°. *Néapolis* ville d'Egypte dans la Thébaïde; 6°. *Néapolis* ville de la Pisidie; 7°. *Néapolis* ville de l'île de Sardaigne sur la côte occidentale; 8°. *Néapolis* ville de la Colchide; 9° *Néapolis* ville de la Cyrenaïque; 10°. *Néapolis* ville de l'Asie propre dans la Lydie ou dans la Mœonie: voilà les principales. (*D. J.*)

NÉAPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de Macédoine où saint Paul arriva en venant de l'île de Samothrace, & alla de-là à Philippes: cette ville qui est toute voisine des frontieres de la Thrace, se nomme aujourd'hui *Napoli*. *Voyez* NAPOLI.

NÉASTRON, mot barbare inventé par Paracelse, par lequel il veut exprimer le mouvement des quatre élémens dans les corps élémentés, c'est-à-dire dans les corps qui résultent de leur combinaison, d'où il arrive que les élémens s'étant répandus, divisés en rameaux & fixés dans certains endroits, il y a des parties qui sont exposées au *néastron* ou mouvement du feu; d'autres au *néastron* de l'eau, de l'air, de la terre, *&c.* Paracelse a aussi employé ce mot pour signifier la maladie des élémens. *Voyez* la table 9e. *de generat. febr.* & Castell. *lexic.*

NÉAPOLITAIN, *onguent*, (*Matiere méd.*) c'est un des noms qu'on donne à l'onguent mercuriel. *Voyez* sous le *mot* MERCURE.

NÉATH, (*Géog.*) petite ville ou bourg d'Angleterre dans le Glamorgan-Schire, sur la riviere de même nom à la gauche, & près de Landaff: quelques savans croient que c'est l'ancienne *Nidum*, cité des Silures. *Long.* 14. 25. *lat.* 51. 22.

NÉATH, (*Géog.*) riviere d'Angleterre; elle a sa source dans le South-Walles, traverse Glamorganshire, mouille la ville de *Néath*, & va se jetter un peu au-dessous dans le canal de saint George.

NÉBAHAS, (*Histoire de l'Idolâtr.*) idole des Hévéens, dont il est parlé au *liv. IV.* des Rois *xvij. 31. Porro Hevæi fecerunt* Nebahæ *& Tarthæ*; les rabins croient que cette idole étoit taillée comme l'Anubis des Egyptiens. (*D. J.*)

NEBEL, s. m. (*Hist. anc.*) mesure hébraïque qui contenoit trois bathes, c'est-à-dire quatre-vingt-sept pintes, chopine, demi-septier, deux pouces cubes & cette fraction $\frac{15536}{704969}$ de pouces, mesure de Paris; suivant l'évaluation qu'en donne le pere Calmet, à la tête de son Dictionnaire de la Bible. (*G*)

NEBELLOCH, (*Hist. nat.*) ce mot est allemand, il signifie *trou des brouillards*. On nomme ainsi une caverne fameuse située dans le duché de Wirtemberg, près de la ville de Pfulingen; on y voit un grand nombre de stalactites & de concrétions pierreuses, à qui l'imagination fait attribuer des formes que la nature n'a fait qu'ébaucher grossierement. Cette caverne a beaucoup d'étendue & ressemble beaucoup à celle de Baumann & aux autres grottes remplies de concrétions. *Voyez* GROTTE. (—)

NÉBO, *voyez* NABO.

NÉBOUZAN LE, (*Géog.*) petit pays du gouvernement de Guienne dans la Gascogne, le long du pays de Cominges; Saint-Gaudens en est la capitale, les états du pays s'y tiennent.

NEBRISSA *ou* NABRISSA, *Géog. anc.*) ville d'Espagne dans la Bœtique, sur la branche orientale du Bœtis; mais cette branche s'étant bouchée avec le tems, *Nébrissa* se trouve aujourd'hui à deux lieues du fleuve Guadalquivir; on la nomme maintenant *Lébrixa*. *Voyez ce mot.* (*D. J.*)

NEBRITES, s. f. (*Hist. nat.*) nom que les anciens donnoient à une pierre dont on ne connoît point la nature; on nous apprend seulement qu'elle étoit rougeâtre ou d'un jaune brun comme la peau de faunes ou satyres, & qu'elle étoit consacrée à Bacchus: cependant Pline dit que cette pierre étoit noire.

NÉBRODES, (*Géog. anc.*) montagne de la Sicile; Strabon écrit *Neurodes*. Silvius Italicus fait mention de cette montagne en ces termes:

> Nebrodes *gemini nutrit divortia fontis,*
> *Quo mons Sicaniæ non surgit ditior umbræ.*

(*D. J.*)

NÉBULÉ, adj. *en terme de Blason*, se dit d'un écusson chargé de plusieurs petites figures en forme de nuées qui passent les unes dans les autres, ou quand la ligne extérieure d'une bordure ou d'une piece est dentelée ou ondée.

Girolami à Florence, coupé *nébulé* d'argent & de gueules.

NÉBULEUX, adj. il se dit du ciel lorsqu'il est obscurci par des nuages.

NÉBULEUX, s. m. (*Astronom.*) terme qu'on applique dans l'Astronomie à quelques étoiles fixes, d'une lumiere pâle & obscure; elles sont plus petites que celles de la sixieme grandeur, & par conséquent difficiles à distinguer à la vûe simple; tout-au-plus on les voit comme de petits nuages, ou de petites taches obscures.

Avec un médiocre télescope ces *nébuleuses* se voient facilement; elles paroissent d'une matiere à peu-près semblable à la voie lactée ou galaxie. *Voyez* ÉTOILE *&* GALAXIE.

Dans la *nébuleuse* appellée *præsepe*, qui est à la poitrine du cancer, on a compté jusqu'à trente-six petites étoiles, dont il y en a trois que M. Flamsted a mis dans son catalogue. *Voyez* CANCER.

Dans la *nébuleuse* d'orion on en a compté vingt-une. Le pere le Comte ajoute, que dans la constel-

lation des pleïades il y en a quarante ; douze dans l'étoile du milieu de l'epée d'orion ; cinq cens dans l'etendue de deux degres de la même constellation, & deux milles cinq cens dans la constellation entiere. *Chambers.*

En se servant de lunettes plus fortes que les lunettes ordinaires, on a découvert que du-moins plusieurs de ces apparences, non-seulement n'étoient point causées par ces amas d'étoiles qu'on avoit imaginés, mais même n'en renfermoient aucune, & ne paroissoient être que de grandes aires ovales, lumineuses, ou d'une lumiere plus claire que celle du ciel. Hevelius a donné une table des *nébuleuses*, ou taches repandues dans le ciel. M. de Maupertuis, dans son discours sur les differentes figures des astres, a proposé une nouvelle conjecture sur ce sujet. Selon lui, il peut y avoir dans les cieux des masses de matiere, soit *lumineuses*, soit réfléchissant la lumiere, dont les formes sont des sphéroïdes de toute espece, les uns approchant de la sphéricité, les autres fort applatis De tels astres, dit-il, doivent causer des apparences semblables à celles dont il s'agit. Il ne décide point si la matiere dont ces corps sont formés est aussi lumineuse que celle des étoiles, & si elle ne brille moins que parce qu'elle est plus éloignée. On ne peut pas non plus s'assurer si les astres, qui forment ces taches, sont plus ou moins éloignés que les étoiles fixes. L'immensité des cieux offre, & offrira encore dans la suite des siecles, matiere à des observations perpétuelles, & à des conjectures sans fin. Mais il y aura toujours une infinité de choses qu'on ne pourra pousser au-delà de la conjecture. L'éloignement prodigieux de tout ce qui est au-delà des planetes, ne sera probablement jamais surmonté par aucun instrument, & toute l'industrie des hommes ne viendra pas à bout de rapprocher les étoiles fixes, & les objets qui sont à-peu-pres dans la même région, au point de déterminer quelque chose de précis sur leur grandeur, leur figure, & leur éloignement. Au fond, à n'envisager les découvertes que du côté de l'utilité, le malheur n'est pas grand. Ce qui est le plus à notre portee en tout genre, est en même tems, par une sage disposition, ce qui est le plus intéressant, & nos lumieres sont reglées sur nos besoins. On ne sauroit pourtant trop estimer ces hommes, qui s'élevant audessus de notre sphere, semblent vouloir embrasser tout l'univers. *Article de M.* FORMEY.

NEBULGEN, mot arabe, ou de la composition de Paracelse, par lequel il désignoit un sel concret formé de l'humidité du brouillard qui tomboit & se ramassoit sur une pierre, & qui étoit condensé ensuite par la chaleur du soleil. *Paracelf. schol. in libr. de grad. & compos.* Castell. *lexic.* Cette espece de sel, supposé que c'en fût réellement une, est aujourd'hui dans l'oubli; & l'on ne voit plus les pierres chargées de pareilles crystallisations : Paracelse nous en a laissé ignorer la nature, les qualités, & les usages.

NÉCANÉES, s. f. pl. (*Comm. des Indes.*) ce sont des toiles rayées de bleu & blanc, qui se fabriquent dans les Indes orientales; il y en a de larges & d'étroites. Les larges qu'on nomme *necanees-brouard*, ont onze aunes de long sur trois quarts de large. Les étroites qu'on appelle *nécanées-naron*, ont dix aunes sur deux tiers. *Dict. du Comm.* (*D. J.*)

NÉCAUS, (*Géog.*) ancienne ville d'Afrique au royaume d'Alger, dans la province de Bugie sur les confins de la Numidie. Ptolomée, *l. IV. c. iij.* la nomme *Vaga ;* elle est à 20 lieues de Tetztéza, 50 de Constantine. *Long.* 21. 45. *lat.* 35. 20 (*D. J.*)

NECESSAIRE, adj. (*Metaphysiq.*) *nécessaire*, ce dont le contraire est impossible & implique contradiction. L'être en général & considéré par abstraction est *nécessaire;* car les essences ne sauroient cesser d'être possibles, & elles sont immuables. Tout ce que l'on démontre des nombres dans l'Arithmétique, & des figures dans la Géométrie, convient nécessairement aux nombres & aux figures. La source de cette nécessité se trouve dans l'unique déterminabilité dont les choses *nécessaires* sont susceptibles. Voici ce qu'il faut entendre par cette expression : une chose *nécessaire*, qui est d'une certaine maniere, ne peut jamais être d'une maniere opposée ; toute détermination contraire à sa détermination actuelle implique. Un triangle rectiligne a ses trois angles égaux à deux droits; cela est vrai aujourd'hui, cela le sera éternellement, & le contraire n'aura jamais lieu. Au lieu qu'une chose contingente est déterminée à-présent d'une maniere, un instant après d'une autre, & passe par de continuels changemens.

Il faut bien prendre garde à ne pas confondre la nécessité d'essence avec celle d'existence. Pour que la derniere ait lieu, il faut que l'être *nécessaire* ait en soi même la raison suffisante de son existence. La possibilité *nécessaire* des essences n'influe en rien sur leur actualité. Un homme n'existe pas, parce qu'il répugneroit à l'homme de ne pas exister; mais l'être *nécessaire*, c'est-à-dire Dieu, existe, parce qu'il est Dieu, & qu'il impliqueroit qu'il n'existât pas.

NECESSITANT, adj. (*Théologie.*) terme dogmatique qui contraint & qui ôte la liberté. Ainsi, s'il y avoit une grace *nécessitante*, la créature n'auroit plus de mérite ; si la grace pouvoit manquer son effet, elle ne seroit plus efficace : c'est par quelque tour de main particulier, que nous n'avons pas encore bien saisi que l'action de Dieu sur la créature a son effet assuré sans nuire à la liberté.

NÉCESSITE, s. f. (*Metaphysiq.*) *Nécessité*, c'est en général ce qui rend le contraire d'une chose impossible, quelle que soit la cause de cette impossibilité. Or, comme l'impossibilité ne vient pas toujours de la même source, la *nécessité* n'est pas non plus partout la même. On peut considérer les choses, ou absolument en elles-mêmes, & en ne faisant attention qu'à leur essence; ou bien on peut les envisager sous quelque condition donnée qui, outre l'essence, suppose d'autres déterminations qui ne sont pas un résultat inséparable de l'essence, mais aussi qui ne lui répugnent point. De ce double point de vûe résulte une double *nécessité ;* l'une *absolue*, dont le contraire implique contradiction en vertu de l'essence même du sujet; l'autre *hypothétique*, qui ne fonde l'impossibilité que sur une certaine condition. Il est absolument nécessaire que le parallélograme ait quatre côtés, & qu'il soit divisible par la diagonale en deux parties égales : le contraire implique en tout tems, aucune condition ne sauroit le rendre possible. Mais si ce parallélograme est tracé sur du papier, il est hypothétiquement nécessaire qu'il soit tracé, la condition requise pour cet effet ayant eu lieu : cependant il n'impliqueroit pas qu'il eût été tracé sur du parchemin, ou même qu'il ne l'eût point été du-tout. La certitude, l'infaillibilité de l'événement suivent de la *nécessité* hypothétique, tout comme de la *nécessité* absolue.

On confond d'ordinaire la *nécessité* avec la *contrainte :* néanmoins la *nécessité* d'être homme n'est point en Dieu une contrainte, mais une perfection. En effet la *nécessité*, selon M. de la Rochefoucault, differe de la contrainte, en ce que la premiere est accompagnée du plaisir & du penchant de la volonté, & que la contrainte leur est opposée. On distingue encore dans l'école, *nécessité* physique & *nécessité* morale, *nécessité* simple & *nécessité* relative.

La *nécessité* physique est le défaut de principes ou de moyens naturels nécessaires à un acte, on l'appelle autrement *impuissance* physique ou naturelle.

Nécessité morale signifie seulement une *grande diffi-*

culté, comme celle de se défaire d'une longue habitude. Ainsi on nomme *moralement nécessaire* ce dont le contraire est *moralement impossible*, c'est-à-dire, sauf la rectitude de l'action ; au lieu que la *nécessité* physique est fondée sur les facultés & sur les forces du corps. Un enfant, par exemple, ne sauroit lever un poids de deux cens livres, cela est physiquement impossible ; au lieu que la *nécessité* morale n'empêche point qu'on ne puisse agir physiquement d'une maniere contraire. Elle n'est déterminée que par les idées de la rectitude des actions. Un homme à son aise entend les gémissemens d'un pauvre qui implore son assistance. Si le riche a l'idée de la bonne action qu'il fera, en lui donnant l'aumône, je dis qu'il est moralement impossible qu'il la lui refuse, ou moralement nécessaire qu'il la lui donne.

Nécessité simple est celle qui ne dépend point d'un certain état, d'une conjoncture, ou d'une situation particuliere des choses, mais qui a lieu par-tout & dans toutes les circonstances dans lesquelles un agent peut se trouver. Ainsi c'est une *nécessité* pour un aveugle de ne pouvoir distinguer les couleurs.

Nécessité relative est celle qui met un homme dans l'incapacité d'agir ou de ne pas agir en certaines circonstances ou situations dans lesquelles il se trouve, quoiqu'il fût capable d'agir ou de ne pas agir dans une situation différente.

Telle est, dans le système des Jansénistes, la *nécessité* où se trouve un homme de faire le mal lorsqu'il n'a qu'une foible grace pour y résister, ou la *nécessité* de faire le bien dans un homme qui, ayant sept ou huit degrés de grace, n'en a que deux ou trois de concupiscence.

NÉCESSITÉ, (*Mythol.*) divinité allégorique qui tenoit tout l'univers, les dieux, & Jupiter même asservis sous son empire. De là vient qu'elle est souvent prise chez les poëtes pour le destin à qui tout obéit ; c'est en ce sens qu'ils ont dit que les Parques étoient les filles de la fatale *Nécessité*. Pausanias rapporte qu'il y avoit dans la citadelle de Corinthe un petit temple dédié à la *Nécessité* & à la Violence, dans lequel il n'étoit permis à personne d'entrer qu'aux prêtres de ces déesses. On représentoit la *Nécessité* accompagnée de la fortune, ayant des mains de bronze dans lesquelles elle tenoit des chevilles & des coins. (*D. J.*)

NECHIASEN, (*Médecine.*) C'est un terme *paracelsique* dont la signification n'est pas bien déterminée : le sentiment le plus reçu est que Paracelse donnoit ce nom à des particules salines, corrosives, & qui s'étendoient en rongeant. Il paroît qu'il l'emploie dans ce sens : *de ulcer. apostem. sironib. & nod. lib. I. cap. v.* On trouve assez souvent dans cet auteur de ces termes ou nouveaux, ou étrangers dans sa langue, par le moyen desquels il se rend inintelligible. C'est un reste du langage mystérieux familier aux Alchimistes ; les commentateurs sont fort embarrassés à deviner le sens de la plûpart de ces mots bisarres, tels que *nesder*, *necro-astral*, *nedeon*, &c. &c. Dornæus, un des plus célebres, avoue ingénuement là-dessus son insuffisance. *Voyez ses notes sur le Dictionnaire de* Roland. Castellus croit que le mot *nedeon* signifie dans Paracelse la *propriété* essentielle, spécifique de chaque être naturel.

NECHILOTH, (*Critiq. sacrée.*) ce terme hébreu signifie *danse*. Il se trouve à la tête du cinquieme pseaume. Il est adressé au maître qui présidoit ou sur les danses qu'on faisoit chez les Juifs dans certaines cérémonies religieuses, ou à la bande des musiciens qui jouoient de la flûte. (*D. J.*)

NECIUM, (*Géog. anc.*) c'est un des noms latins que l'on donne à la ville d'Anneci dans les états du roi de Sardaigne.

NECKER *ou* NECKAR, (*Géog.*) les François disent *Nècre* ; grande riviere d'Allemagne qui en reçoit plusieurs autres dans son cours : elle a sa source dans la Forêt-noire, & se jette dans le Rhin au-dessous de Manheim.

NECKERS-GÉMUND, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans le Palatinat du Rhin, sur le Necker. *Long.* 27. 30. *lat.* 49. 26.

NECKERS-ULM, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Franconie, sur le Necker, entre Hailbron & Wimpfen. Elle appartient au grand-maître de l'ordre teutonique. *Long.* 26. 40. *lat.* 49. 26. (*D. J.*)

NECROLOGE, s. m. (*Hist. mod.*) livre mortuaire dans lequel on écrit les noms des morts. Ce *mot* est formé du grec νεκρος, *mort*, & de λογος, *discours*. Les premiers chrétiens avoient dans chaque église leur *necrologe*, où ils marquoient soigneusement le jour de la mort de leurs évêques. Les moines en ont eu & en ont encore dans leur monastere. On a donné aussi le nom de *necrologe* aux catalogues des saints, où le jour de leur mort & de leur mémoire est marqué ; &, à parler exactement, ce nom leur convient mieux que celui de *martyrologe* qu'on donne communément à ces sortes de recueils, puisque tous ceux dont il y est fait mention ne sont pas morts martyrs. Il faut cependant croire que la dénomination de *martyrologe* a prévalu, parce que dans les premiers tems les Chrétiens n'inscrivoient sur ces regîtres que les noms de ceux qui étoient morts pour la foi ; & que, dans la collection qui en a été faite depuis, on y a ajouté ceux des autres personnages qui s'étoient distingués par la sainteté de leur vie. (*G*)

NÉCROMANCIE, s. f. *sorte de divination*, par laquelle on prétendoit évoquer les morts pour les consulter sur l'avenir, par le ministere des démons qui faisoient rentrer les ames des morts dans leurs cadavres, ou faisoient apparoître à ceux qui les consultoient leur ombre ou simulacre. L'histoire de Saül si connue prouve l'existence & la réalité de la *nécromancie*. Elle étoit fort en usage chez les Grecs & surtout chez les Thessaliens. Ils arrosoient de sang chaud le cadavre d'un mort, & prétendoient qu'ensuite il leur donnoit des réponses certaines sur l'avenir. Ceux qui les consultoient devoient auparavant avoir fait les expiations prescrites par le magicien qui présidoit à cette cérémonie, & sur-tout avoir appaisé par quelque sacrifice les mânes du défunt qui, sans ces preparatifs, demeuroit constamment sourd à toutes les questions qu'on pouvoit lui faire. On sent assez par tous ces préliminaires combien de ressources & de subterfuges se préparoient les imposteurs qui abusoient de la crédulité du peuple.

Delrio qui a traité fort au long de cette matiere, distingue deux sortes de *nécromancie*. L'une qui étoit en usage chez les Thébains, & qui consistoit simplement dans un sacrifice & un charme, ou enchantement, *incantatio*. On en attribue l'origine à Tirésias. L'autre étoit pratiquée par les Thessaliens avec des ossemens, des cadavres, & un appareil tout-à-fait formidable. Lucain, *liv. VI.* en a donné une description fort étendue, dans laquelle on compte trente-deux cérémonies requises pour l'évocation d'un mort. Les anciens ne condamnoient d'abord qu'à l'exil ceux qui exerçoient cette partie de la magie ; mais Constantin décerna contre eux peine de mort. Tertullien, *dans son livre de l'ame*, dit qu'il ne faut pas s'imaginer que les magiciens évoquâssent réellement les ames des morts, mais qu'ils faisoient voir à ceux qui les consultoient des spectres ou des prestiges, ce qui se faisoit par la seule invocation ; ou que les démons paroissoient sous la forme des personnes qu'on desiroit de voir, & cette sorte de *nécromancie* ne se faisoit point sans effusion de sang. D'au-

tres ajoutent que ce que les magiciens & les prêtres des temples des mânes évoquoient n'étoit proprement ni le corps ni l'ame des défunts, mais quelque chose qui tenoit le milieu entre le corps & l'ame, que les Grecs appelloient εἴδωλον, les Latins *simulacrum, imago, umbra tenuis.* Ainsi quand Patrocle prie Achille de le faire enterrer, c'est afin que les images légeres des morts, εἴδωλα καμόντων, ne l'empêchent pas de passer le fleuve fatal. Ce n'étoient ni l'ame ni le corps qui descendoient dans les champs Elysées, mais ces idoles. Ulysse voit l'ombre d'Hercule dans les champs Elysées, pendant que ce héros est lui-même dans l'olympe avec les dieux immortels. Delrio, *lib. IV. pag. 540 & 542. Mém. de l'acad. des Belles-Lettres, tom. VII. pag. 30.*

Delrio remarque encore qu'on entend de la *nécromancie* ce passage du Psalmiste, *pseaume cv. v. 28. comederunt sacrificia mortuorum.* Un auteur moderne en tire l'origine de cette espece de divination. Nous transcrirons ce qu'il en dit de principal, en renvoyant pour le reste le lecteur à l'*histoire du ciel, tome premier, pag. 492, 494, &c.*

« Dans les anciennes cérémonies des funérailles, » dit M. Pluche, on s'assembloit sur un lieu élevé » & remarquable. On y faisoit une petite fosse pour » consumer par le feu les entrailles des victimes. On » faisoit couler le sang dans la même fosse. Une partie des chairs étoit présentée aux ministres des sacrifices. On faisoit cuire & on mangeoit le reste » des chairs immolées en s'asseyant autour du foyer. » Dans le paganisme, tout ce cérémonial s'augmenta, & fut surchargé d'une infinité de cérémonies » dans toutes les fêtes de religion; mais pour les » assemblées mortuaires rien n'y changea. Les familles, en enterrant leurs morts, étoient accoutumées à une rubrique commune qui se perpétua. » On continua dans le sacrifice des funérailles à » faire une fosse, à y verser du vin, de l'huile, ou » du miel, ou du lait, ou d'autres liqueurs d'usage, » à y faire couler ensuite le sang des victimes, & à » les manger ensemble en s'asseyant autour de la » fosse, & en s'entretenant des vertus de celui qu'on » regrettoit.

» La facilité étrange avec laquelle on divinisoit » les moindres parties de l'univers, donne lieu de » concevoir comment on prit l'habitude d'adresser » des prieres, des vœux, & un culte religieux à » des morts qu'on avoit aimés, dont on célébroit les » louanges, & qu'on croyoit jouir des lumieres les » plus pures après s'être dépouillés avec le corps » des foiblesses de l'humanité. Tous les peuples, » en sacrifiant soit aux dieux qu'ils s'étoient faits, » soit aux morts dont la mémoire leur étoit chere, » croyoient faire alliance avec eux, s'entretenir » avec eux, manger avec eux familierement. Mais » cette familiarité les occupoit sur-tout dans les assemblées mortuaires, où ils étoient encore pleins » du souvenir des personnes qu'ils avoient tendrement aimées, & qu'ils croyoient toûjours sensibles aux intérêts de leur famille & de leur patrie.

» La persuasion où l'on étoit que par les sacrifices » on consultoit les dieux, on les interrogeoit sur » l'avenir, entraîna celle que dans les sacrifices des » funérailles on consultoit aussi les morts. Les cérémonies de ces sacrifices mortuaires, quoiqu'elles » ne fussent que la simple pratique des assemblées » des premiers tems, se trouvant en tout point » différentes de celles qu'on observoit dans les autres fêtes, parurent être autant de façons particulieres de converser avec les morts, & d'obtenir » d'eux les connoissances qu'on desiroit. Qui pouvoit douter, par exemple, que ce ne fût pour » converser familierement avec ses anciens amis, » qu'on s'asseyoit autour de la fosse, où l'on avoit » jetté l'huile, la farine, & le sang de la victime » immolée en leur honneur? Pouvoit-on douter » que cette fosse, si différente des autels élevés » vers le ciel, ne fût une cérémonie convenable & » particulierement affectée aux morts? Après le repas pris en commun & auquel on supposoit que les » ames participoient, venoit l'interrogation ou l'évocation particuliere de l'ame pour qui étoit le sacrifice, & qui devoit s'expliquer: mais comment » s'expliquoit-elle?

» Les prêtres, continue le même auteur, parvinrent aisément à entendre les morts & à être leurs » interpretes. Ils en firent un art dont l'article le » plus nécessaire, comme le plus conforme à l'état » des morts, étoient le silence & les ténebres. Ils se » retiroient dans des antres profonds, ils jeûnoient » & se couchoient sur des peaux des bêtes immolées, de cette maniere & de plusieurs autres, ils » s'imaginoient apprendre de la bouche même des » morts les choses cachées ou futures; & ces folles » pratiques répandirent par-tout cette folle persuasion qui s'entretient encore parmi le peuple, » qu'on peut converser avec les morts, & qu'ils » viennent souvent nous donner des avis: & de-là » la *nécromancie*, mot tiré du grec, & formé de » νεκρος, *un mort*, & de μαντεια, *divination.*

» C'est ainsi, conclut le même auteur, que l'opinion des hommes sur les morts & sur les réponses » qu'on en peut recevoir, ne sont qu'une interprétation littérale & grossiere qu'on a donnée à des » signes très-simples, & à des cérémonies encore » plus simples qui tendoient à s'acquitter des derniers devoirs envers les morts ». *Hist. du ciel, tome premier, pag. 492, 494, 495, 496, 498, 500 & 502.* (*G*)

NÉCROPOLIS, (*Géog. anc.*) c'est-à-dire, la ville des cadavres. Ce nom, selon Strabon, *liv. XVII.* fut donné à une espece de fauxbourg de la ville d'Alexandrie en Egypte. Il y avoit dans cet endroit quantité de tombeaux & de maisons, où l'on trouvoit les choses propres pour embaumer les corps morts.

NÉCROPYLA SINUS, (*Géog. anc.*) golfe qui borde à l'occident la Chersonnèse taurique, dans la côte septentrionale du Pont-Euxin; le Boristhène, le Bogu, & le Damastris s'y jettent.

NÉCROSE, s. f. *en Médecine*, mortification complette de quelque partie. C'est la même chose que *sidération* & *sphacele. Voyez* GANGRENE & SPHACELE.

Ce *mot* est tout grec, νέκρωσις, qui signifie *mortification*, parceque la partie sphacelée est corrompue & privée de vie. (*Y*)

NÉCROTHALASSA, (*Géog. anc.*) golfe ou port que la mer fait sur la côte de l'île de Corfou, du côté de l'ouest, dans la vallée des Saints. Ce port étoit autrefois fort profond, & capable de contenir 200 galeres; mais à-présent il est rempli de sable, & par conséquent inutile. Son nom grec *Nécrotalassa*, qui veut dire *mer-morte*, lui convient parfaitement, car il ne sert plus que d'étang où l'on tient quantité de poisson.

NECTAR, s. m. (*Mythol.*) c'est la boisson des dieux, quoiqu'en dise Sapho, qui la prend pour le manger de la cour céleste; mais Homere mieux instruit sur ce sujet que la muse de Lesbos, fait toujours du *nectar* le breuvage des déités. Il donne d'ordinaire l'épithete de *rouge* à celui que Ganymede versoit au maître du tonnerre. Hébé en servoit aux autres divinités. Festus l'appelle *murrhina potio;* il falloit bien que ce fût un breuvage délicieux, car ce mot a été ensuite employé métaphoriquement par les Poëtes de toutes les nations, pour désigner les plus excellentes liqueurs. Quand on faisoit à Rome l'apothéose

de quelqu'un, on disoit qu'il buvoit déja le *nectar* dans la coupe des dieux. Enfin je ne sais pas ce que c'est que cette liqueur délicate, ce *vinum pigmentatum*, & pour mieux dire ce *nectar* que buvoient autrefois au réfectoire les moines de l'ordre des Chartreux; mais je trouve que les statuts de l'an 1368, *part. II. ch. 5. §. 30*, leur en défendent l'usage à l'avenir; & en effet ils ne le connoissent plus. (*D. J.*)

NECTARIUM, (*Botan.*) ce terme désigne ordinairement une partie de la couronne de la fleur *corollæ*, & très-rarement toute la couronne de la fleur. C'est la partie destinée à recevoir le suc mielleux de la plante; elle est quelquefois faite en fossette, en tube, en écaille ou en tubercule.

NÉCUNE, s. f. (*Comm.*) monnoie qui a cours sur les côtes des Indes orientales, entre l'île à Vache & celle du Tigre. 30 *nécunes* valent 420 piastres d'Espagne.

NÉCUSIES, s. f. pl. (*Antiq. grecq.*) νεκύσια ou θανατουσια; fête solemnelle qu'on célébroit à Athènes & dans plusieurs autres villes de la Grece, en l'honneur des morts, pendant le mois Antistérion. Les Romains emprunterent des Grecs le culte qu'ils rendirent aux morts, & ce culte a passé dans d'autres religions. (*D. J.*)

NÉCYOMANTIE, s. f. (*Magie.*) divination par les évocations des ames des morts. On ne peut douter que ces évocations n'eussent un rit & des cérémonies religieuses qui leur étoient propres. Les anciens ne les ont point décrites, mais il est probable qu'elles ressembloient à celles qu'Ulysse emploie dans la *nécyomantie* de l'Odyssée. Homere, si attentif à se conformer aux usages anciens, n'aura pas violé le costume dans cette seule occasion.

On peut encore supposer que les cérémonies usitées dans ces évocations, ressembloient à celles qui s'observoient aux sacrifices funebres, & dans ceux qui étoient destinés à honorer les héros: car les uns & les autres étoient désignés par un même mot.

Il y avoit un oracle des morts, Νεκρομαντηιον, établi dans la Thesprotie, sur les bords du fleuve Acheron: c'est cet oracle de la Thesprotie qui avoit donné à Homere l'idée de la *nécyomantie* de l'Odyssée, & c'étoit de-là qu'il prit le nom des fleuves infernaux. Plutarque nous a fourni quatre exemples d'évocations des ames des morts, faites avec une certaine authenticité; mais il n'accompagne ce qu'il en dit d'aucune réflexion qui fasse présumer que l'usage subsistoit encore lorsqu'il écrivoit.

Il seroit très-possible que les premiers habitans de la Grece eussent imaginé l'espece de divination dans laquelle on évoquoit les ames des morts; car on l'a trouvée établie chez diverses nations sauvages de l'Afrique; cependant il est vraissemblable qu'elle avoit été portée dans la Grece par les mêmes colonies orientales qui établirent dans ce pays le dogme du partage de l'administration de l'univers entre différentes divinités à qui l'on donnoit des attributs distingués, & qu'on invoquoit en particulier par un culte & par des cérémonies différentes. Hérodote nous apprend qu'avant l'arrivée des colonies orientales ce partage n'avoit point lieu dans la religion des anciens Pélasges; ils reconnoissoient à la vérité plusieurs divinités qu'ils nommoient Θεοι, ou auteurs de l'arrangement de l'univers; mais ils les adoroient & les invoquoient tout-à-la-fois, & sans les séparer. *Voyez* les observations de M. Freret sur cet article, dans les *Mem. de Littérat. tome XXIII. in-4°.* (*D. J.*)

NEDA, (*Géog. anc.*) en grec Νέδα, fleuve qui, selon Pausanias *liv. IV. ch. xx.* prend sa source au mont Lycée, traverse l'Arcadie, & sépare les Messéniens des Eléens du côté de la mer. Cet historien ajoute que la jeunesse de Phigadée alloit dans certains jours se couper les cheveux sur les bords du *Néda*, pour les lui consacrer, car c'étoit un usage assez commun en Grece de vouer ses cheveux à quelque fleuve. Une coutume bien plus singuliere, étoit celle que les jeunes filles de Troie & des environs faisoient de leur virginité au fleuve Scamandre, en venant se baigner dans ses eaux la veille de leurs noces. Si vous en doutez, *voyez l'article* SCAMANDRE. (*D. J.*)

NÉDROMA, (*Géogr.*) ou *Ned-roma*; ancienne ville d'Afrique au royaume de Trémécen, bâtie par les Romains dans une plaine, à deux grandes lieues du mont Atlas, & à quatre de la mer. Les interpretes de Ptolomée, *liv. IV. ch. ij.* disent que c'est l'ancienne *Célama*, & la mettent à 12^{d}. 10'. *de longit.* sous les 33^{d}. 20'. *de lat.* (*D. J.*)

NEDIUM-SCHETTI, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) nom d'un arbrisseau baccifere qui croît aux Indes orientales; on le fait bouillir dans de l'huile, & l'on en prépare ainsi un onguent qu'on dit être bienfaisant dans les maladies prurigineuses.

NÉEHETE, (*Géog.*) ou *Nèthe*, riviere des Pays-Bas dans le Brabant. Elle se divise en grande & en petite, qui se joignent ensemble depuis Liere, & ne forment alors qu'une même riviere qui se perd dans la Dyle.

NÉERE, (*Géogr.*) ou *Nerre*, petite riviere de France qui arrose la Pologne, & qui va se joindre à la grande Saude, un peu au-dessous du bourg de Clermont.

NÉETO, *ou* NÉETHO, (*Géog. anc. & mod.*) en latin *Néthus*; riviere d'Italie dans le royaume de Naples. Elle coule sur les confins des deux Calabres, du couchant au levant, passe à San-Severina, & va se jetter dans la mer Ionienne entre le cap de Lisse & le cap delle Colonne.

Strabon, *l. VI.* remarque qu'une bande de grecs au retour de l'expédition de Troie, s'arrêta à l'embouchure du *Néethe*; & que pendant qu'ils couroient le pays pour le reconnoître, leurs captives ennuyées de la mer brûlerent leurs vaisseaux, & les obligerent par-là de s'arrêter dans cette partie de l'Italie. Ναιθος signifie *embrasement de vaisseaux*.

Théocrite dans sa *4. idylle*, a chanté les prérogatives de cette riviere; il décrit même trois sortes de plantes qui rendoient ses paturages supérieurs à tout autre. La premiere de ces plantes est l'αἰγιπύρος, qui, selon un des scholiastes, étoit bonne pour arrêter l'inflammation des plaies; la seconde plante, que Théocrite appelle κνύζα, avoit la propriété de conserver les femmes dans l'esprit de chasteté que la religion exigeoit d'elles pendant la célébration des mysteres de Cérès. Elles faisoient des jonchées de cette herbe, sur lesquelles elles couchoient tant que duroit la fête. La troisieme plante est la mélisse, μελίττεια, qui nous est aussi connue que les deux autres le sont peu. (*D. J.*)

NEF, s. f. (*Architect.*) c'est dans une église la premiere & la plus grande partie qui se présente en entrant par la principale porte, qui est destinée pour le peuple, & séparée du chœur par un jubé ou par une simple clôture. Ce mot vient du latin *navis*, vaisseau. (*D. J.*)

NEFASTE, JOUR NEFASTE, *dies nefastus*, (*Hist. anc.*) Les Romains appelloient *dies nefasti* les jours où il n'étoit pas permis de rendre la justice ou de tenir des assemblées, & où le préteur ne pouvoit prononcer les trois mots ou formules de justice, *do*, *dico*, *addico*, je donne, j'appointe, j'adjuge. *Voyez* FASTUS.

Ces jours étoient marqués dans le calendrier par la lettre *N*, & quelquefois par les deux lettres *N. P. nefastus primo*, qui signifioient qu'un tel jour n'étoit

nefaftus que le matin. *Voyez* JOURS HEUREUX & MALHEUREUX. (*O*)

NEFFLIER, *mefpilus*, f. m. (*Hift. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rofe, compofée de plufieurs pétales difpofés en rond. Le calice eft formé par des feuilles, & devient dans la fuite un fruit prefque rond, terminé par une forte de couronne, charnu & mou. Ce fruit n'a qu'une capfule, & il renferme de petits noyaux qui contiennent une amande oblongue. Tournefort, *inft. rei herb. Voyez* PLANTE.

NEFFLIER, *mefpilus*; petit arbre qui fe trouve dans la partie méridionale de l'Europe, & que l'on cultive à caufe de fon fruit. Cet arbre eft tortu, noueux, mal fait; fa tête fe garnit de beaucoup de rameaux, qui s'écartent, s'inclinent & ne s'élevent que par contrainte: enforte qu'on ne voit guere de *neffliers* qui aient plus de dix à douze piés de hauteur. Il jette de longues racines fort tenaces & difficiles à arracher. Sa feuille eft longue, étroite, pointue, veloutée, d'un verd tendre, & en tout affez reffemblante à la feuille du laurier. L'arbre donne fes fleurs au mois de Mai; elles font blanches & affez grandes. La neffle, qui eft le fruit de cet arbre, eft ronde, charnue, & applatie par le bout; elle contient cinq femences offeufes. Cet arbre eft très-robufte; il fe multiplie aifément, & il n'exige aucune culture: il fe contente de la plus mauvaife expofition; il réuffit facilement à la tranfplantation, & il vient dans prefque tous les terreins. Cependant fon fruit fera plus gros dans une terre forte plus humide que feche; mais il fera de meilleur goût dans un terrein médiocre. Cet arbre aime l'humidité, & il fe plaît à l'ombre: d'ailleurs il ne faut pas l'expofer au grand foleil, dont l'impreffion trop vive altere fon écorce, qui eft mince & feche.

On peut multiplier le *nefflier* de femence ou par la greffe. On ne fait guere ufage de la premiere méthode, parce qu'elle eft trop longue: la graine eft fouvent un an fans lever, & on ne peut par ce moyen avoir du fruit qu'au bout de fix ans; il n'en faut que deux ou trois au contraire pour en avoir par la greffe, qui eft d'autant plus expéditive, qu'on la peut faire fur plufieurs fujets, tels que le *poirier*, qui lui fait prendre plus de hauteur; le *pommier*, qui retarde le fruit; le *coignaffier*, qui abaiffe l'arbre, & l'*aubépin*, qui donne des neffles en plus grande quantité & de meilleur goût. La greffe en fente réuffit mieux au *nefflier*, & accélere davantage le fruit que celle en écuffon. On peut faire venir cet arbre ou à plein vent ou en efpalier; en lui donnant cette derniere forme il produira de plus groffes neffles; mais il faut avoir foin en le taillant de ne pas accourcir les branches à fruit, parce qu'il vient à leur extrémité. Les cendres font le meilleur amendement qu'on puiffe donner au *nefflier*. Les greffes de trois ans font les plus convenables pour la tranfplantation. Il arrive rarement que cet arbre manque à rapporter du fruit.

La neffle eft un fruit d'une qualité très-médiocre; elle n'eft bonne à manger que quand la fermentation en a dégradé l'âcreté par un commencement de pourriture. Ce fruit ne craint point la gelée, & il ne tombe de l'arbre que quand on l'abat. Le mois d'Octobre eft le tems propre à cueillir les neffles, lorfque la feve eft paffée & que les feuilles commencent à tomber. On les dépofe à la cave pour les laiffer mollir: on peut les avancer en les mettant fur la paille; on ne les fert fur les bonnes tables qu'après qu'elles ont été glacées au fucre. Ce fruit eft auffi aftringent & a les mêmes propriétés que la corme.

Le bois du *nefflier* eft dur, ferme, compacte & maffif; il eft propre aux ouvrages de fatigue & de durée, fur-tout pour les menus bois qui entrent dans la conftruction des moulins. Les Menuifiers s'en fervent pour la monture de leurs outils.

On connoît trois efpeces de cet arbre.

Le *nefflier fauvage*. Son fruit, quoique petit & un peu fec, eft de bon goût.

Le *nefflier d'Hollande*. Son bois eft plus fort, fa feuille plus grande & fon fruit plus gros que dans l'efpece qui précede.

Et le *nefflier fans noyaux*. Son fruit eft le plus petit de tous & de moindre qualité. On n'admet les *neffliers* dans un fruitier ou un verger que quand on veut avoir de tout ce qui peut y entrer.

NEFFLIER, (*Diete & Mat. med.*) Les fruits du *nefflier* ou les neffles lorfqu'elles ne font point encore mûres, font d'un goût très-acerbe ou plutôt auftere, qui les fait compter avec raifon parmi les ftyptiques les plus forts que fourniffe le regne végétal: c'eft à ce titre qu'elles entrent dans le firop de myrte compofé, qui eft très aftringent. Ces fruits perdent leur aufterité en mûriffant, & prennent un goût aigrelet & légerement âpre; ils font encore regardés dans cet état comme foiblement aftringens, & de plus, comme rafraîchiffans; ils font recommandés dans les cours de ventre bilieux ou accompagnés d'ardeur d'entrailles, & dans la dyffenterie. L'obfervation prouve qu'ils font en effet fouvent utiles dans le premier cas, fur-tout après les évacuations convenables; mais elle ne leur eft pas auffi favorable dans le dernier.

On a auffi recommandé dans le même cas la décoction des branches tendres de *nefflier*: celles des neffles non-mûres ou des feuilles de l'arbre employées en gargarifme contre les inflammations de la gorge & les fluxions de la bouche; la femence infufée dans du vin contre la gravelle, *&c.* tous ces remedes font peu ufités: la vertu du dernier paroît abfolument imaginaire. On retire une eau diftillée des neffles, qui eft une préparation inutile & ridicule. (*b*)

NEFTA, (*Géog.*) ville d'Afrique au royaume de Tunis, dans la provinne de Zeb, entre la Barbarie & le pays des Negres. *Long. 26. lat. 33.*

NÉGAPATAN, (*Géogr.*) ville des Indes, avec un fort fur la côte de Coromandel, au royaume de Tanjaour, bâtie par les Portugais, qui en ont joui jufqu'en 1558. Elle eft à 23 lieues S. de Pondichéri. *Long. 97. 45. lat. 11.*

NÉGATIF, adj. (*Algeb.*) quantités *négatives*, *en Algebre*, font celles qui font affectées du figne −, & qui font regardées par plufieurs mathématiciens, comme plus petites que zéro. Cette derniere idée n'eft cependant pas jufte, comme on le verra dans un moment. *Voyez* QUANTITÉ.

Les quantités *négatives* font le contraire des pofitives: où le pofitif finit, le négatif commence. *Voyez* POSITIF.

Il faut avouer qu'il n'eft pas facile de fixer l'idée des quantités négatives, & que quelques habiles gens ont même contribué à l'embrouiller par les notions peu exactes qu'ils en ont donnés. Dire que la quantité *négative* eft au-deffous du rien, c'eft avancer une chofe qui ne fe peut pas concevoir. Ceux qui prétendent que 1 n'eft pas comparable à − 1, & que le rapport entre 1 & − 1 eft différent du rapport entre − 1 & 1, font dans une double erreur: 1°. parce qu'on divife tous les jours dans les opérations algébriques, 1 par − 1: 2°. l'égalité du produit de − 1 par − 1, & de + 1 par + 1, fait voir que 1 eft à − 1 comme − 1 à 1.

Quand on confidere l'exactitude & la fimplicité des opérations algébriques fur les quantités *négatives*, on eft bien tenté de croire que l'idée précife que l'on doit attacher aux quantités négatives doit être une idée fimple, & n'être point déduite d'une métaphy-

ſique alambiquée. Pour tâcher d'en découvrir la vraie notion, on doit d'abord remarquer que les quantités qu'on appelle *négatives*, & qu'on regarde fauſſement comme au-deſſous du zéro, ſont très-ſouvent repréſentées par des quantités réelles, comme dans la Géométrie, où les lignes *négatives* ne different des poſitives que par leur ſituation à l'égard de quelque ligne au point commun. *Voyez* COURBE. De-là il eſt aſſez naturel de conclure que les quantités *négatives* que l'on rencontre dans le calcul, ſont en effet des quantités réelles; mais des quantités réelles auxquelles il faut attacher une idée autre que celle qu'on avoit ſuppoſée. Imaginons, par exemple, qu'on cherche la valeur d'un nombre x, qui ajouté à 100 faſſe 50, on aura par les regles de l'Algebre, $x + 100 = 50$, & $x = -50$; ce qui fait voir que la quantité x eſt égale à 50, & qu'au lieu d'être ajoutée à 100, elle doit en être retranchée; de ſorte qu'on auroit dû énoncer le problème ainſi: trouver une quantité x qui étant retranchée de 100, il reſte 50; en énonçant le problème ainſi, on auroit $100 - x = 50$, & $x = 50$; & la forme *négative* de x ne ſubſiſteroit plus. Ainſi les quantités *négatives* indiquent réellement dans le calcul des quantités poſitives, mais qu'on a ſuppoſées dans une fauſſe poſition. Le ſigne $-$ que l'on trouve avant une quantité ſert à redreſſer & à corriger une erreur que l'on a faite dans l'hypotheſe, comme l'exemple ci-deſſus le fait voir très-clairement. *Voyez* EQUATION.

Remarquez que nous ne parlons ici que des quantités *négatives* iſolées, comme $-a$, ou des quantités $a - b$, dans leſquelles b eſt plus grand que a; car pour celles où $a - b$ eſt poſitif, c'eſt-à-dire où b eſt plus petit que a, le ſigne ne fait aucune difficulté.

Il n'y a donc point réellement & abſolument de quantité *négative* iſolée: -3 pris abſtraitement ne préſente à l'eſprit aucune idée; mais ſi je dis qu'un homme a donné à un autre -3 écus, cela veut dire en langage intelligible, qu'il lui a ôté 3 écus.

Voilà pourquoi le produit de $-a$ par $-b$, donne $+ab$: car a & b étant précédés du ſigne $-$ par la ſuppoſition, c'eſt une marque que ces quantités a, b, ſe trouvent mêlées & combinées avec d'autres à qui on les compare, puiſque ſi elles étoient conſidérées comme ſeules & iſolées, les ſignes $-$ dont elles ſont précédées, ne préſenteroient rien de net à l'eſprit. Donc ces quantités $-a$ & $-b$ ne ſe trouvent précédées du ſigne $-$, que parce qu'il y a quelque erreur tacite dans l'hypotheſe du problème ou de l'opération: ſi le problème étoit bien énoncé, ces quantités $-a$, $-b$, devroient ſe trouver chacune avec le ſigne $+$, & alors leur produit ſeroit $+ab$; car que ſignifie la multiplication de $-a$ par $-b$, c'eſt qu'on retranche b de fois la quantité *négative* $-a$: or par l'idée que nous avons donnée ci-deſſus des quantités *négatives*, ajouter ou poſer une quantité *négative*, c'eſt en retrancher une poſitive; donc par la même raiſon en retrancher une *négative*, c'eſt en ajouter une poſitive; & l'énonciation ſimple & naturelle du problème doit être, non de multiplier $-a$ par $-b$, mais $+a$ par $+b$; ce qui donne le produit $+ab$. Il n'eſt pas poſſible dans un ouvrage de la nature de celui-ci, de développer davantage cette idée, mais elle eſt ſi ſimple, que je doute qu'on puiſſe lui en ſubſtituer une plus nette & plus exacte; & je crois pouvoir aſſurer que ſi on l'applique à tous les problèmes que l'on peut réſoudre, & qui renferment des quantités *négatives*, on ne la trouvera jamais en défaut. Quoi qu'il en ſoit, les regles des opérations algébriques ſur les quantités *négatives*, ſont admiſes par tout le monde, & reçues généralement comme exactes, quelque idée qu'on attache d'ailleurs à ces quantités ſur les ordonnées *négatives* d'une courbe, & leur ſituation par rapport aux ordonnées poſitives. *Voyez* COURBE.

Nous ajouterons ſeulement à ce que nous avons dit dans cet article, que dans la ſolution d'un problème géométrique, les quantités *négatives* ne ſont pas toujours d'un côté oppoſé aux poſitives; mais d'un côté oppoſé à celui où l'on les a ſuppoſées dans le calcul. Je ſuppoſe par exemple, que l'on ait l'équation d'une courbe entre les rayons partant d'un centre ou pole, que j'appelle y, & les angles correſpondans que je nomme z; enſorte que y, par exemple, $= \frac{aa}{a + b \cos. z}$, il eſt évident que lorſque $\cos. z$ ſera $= -1$, alors ſi a eſt $> b$, y ſera dans une poſition directement contraire à celle qu'elle avoit lorſque $\cos. z = 1$, cependant l'une & l'autre valeur de y ſeront ſous une forme poſitive dans l'équation. Mais ſi a eſt $< b$, alors la valeur algébrique de y ſera *négative*, & y devra être priſe du même côté que quand $\cos. z = 1$, c'eſt-à-dire du côté contraire à celui vers lequel on a ſuppoſé qu'elle devoit être priſe. Il ſe préſente encore d'autres cas en Géométrie, où les quantités *négatives* paroiſſent ſe trouver du côté où elles ne devroient pas être; mais les principes que nous venons d'établir, & ceux que nous avons poſés ou indiqués à l'*article* EQUATION, ſuffiront pour réſoudre ces ſortes de difficultés. Nous avons expliqué dans cet article en quoi les racines *négatives* des équations différoient des racines imaginaires; c'eſt que les premieres donnent une ſolution au problème enviſagé ſous un aſpect un peu différent, & qui ne differt point même dans le fond de la queſtion propoſée; mais les imaginaires ne donnent aucune ſolution poſſible au problème de quelque maniere qu'on l'enviſage. C'eſt que les racines *négatives*, avec de legers changemens à la queſtion, peuvent devenir poſitives, au lieu que les imaginaires ne le peuvent jamais. Je ſuppoſe, que j'aye $bby = x^3 - a^3$, ou en faiſant $b = 1$, $y = x^3 - a^3$; lorſque x eſt $< a$, y devient *négative*, & doit être priſe de l'autre côté (*voyez* COURBE); pourquoi cela? c'eſt que ſi on avoit reculé l'axe d'une quantité c, ce qui eſt abſolument arbitraire, en ſorte qu'au lieu des co-ordonnées x, y, on eût eu les co-ordonnées x & z, telles que z fût $= y + c$, alors on auroit eu $z = c + x^3 - a^3$, & en faiſant $x < a$, z n'auroit plus été *négative*, ou plûtôt auroit continué à être encore poſitive pendant un certain tems: d'où l'on voit que la valeur *négative* de $y + x^3 - a^3$, appartient auſſi-bien à la courbe que les valeurs poſitives; ce qui a été développé plus au long au *mot* COURBE. Au contraire, ſi on avoit $y = \sqrt{xx - aa}$, & que x fût $< a$, alors on auroit beau tranſporter l'axe, la valeur de y reſteroit imaginaire; ainſi les racines *négatives* indiquent des ſolutions réelles, parce que ces racines deviennent poſitives par de legers changemens dans la ſolution; mais les racines imaginaires indiquent des ſolutions impoſſibles, parce que ces racines ne deviennent jamais ni poſitives ni réelles par ces mêmes changemens. *Voyez* EQUATION & RACINE.

Quand on a dit plus haut que le *négatif* commence où le poſitif finit, cela doit s'entendre avec cette reſtriction, que le poſitif ne devienne pas imaginaire. Par exemple, ſoit $y = xx - aa$, il eſt viſible que ſi x eſt $> a$, y ſera poſitif, que ſi $x = a$, y ſera $= o$, & que ſi $x < a$, y ſera *négatif*. Ainſi dans ce cas, le poſitif finit où $y = o$, & le *négatif* commence alors; mais ſi on avoit $y = \sqrt{xx - aa}$, alors $x > a$ donne y poſitif, & $x = a$ donne $y = o$; mais $x < a$ donne y imaginaire.

Le paſſage du poſitif au *négatif*, ſe fait toujours par zéro ou par l'infini. Soit, par exemple, $y = x - a$, on aura y poſitif tant que $x > a$, y *négatif* lorſ

que $x < a$, & $y = 0$ lorfque $x = a$; dans ce cas le paffage fe fait par zéro. Mais fi $y = \frac{1}{x - a}$, on aura y pofitif tant que x eft $> a$, y *négatif* lorfque x eft $< a$, & $y = \infty$ lorfque $x = a$; le paffage fe fait alors par l'infini.

Ce n'eft pourtant pas à dire qu'une quantité qui paffe par l'infini ou par le zéro, devienne néceffairement de pofitive, *négative*; car elle peut refter pofitive. Par exemple, foit $y = \overline{a - x}$ ou $y = \frac{1}{a - x} 2$; lorfque $a = x$, y eft $= 0$ dans le premier cas, & $= \infty$ dans le fecond; mais foit que a foit $> x$, ou que a foit $< x$, y demeure toujours pofitive. *Voyez* MAXIMUM. (*O*)

NÉGATION, f. f. (*Logique, Grammaire.*) les Métaphyficiens diftinguent entre *négation* & *privation.* Ils appellent *négation* l'abfence d'un attribut qui ne fauroit fe trouver dans le fujet, parce qu'il eft incompatible avec la nature du fujet : c'eft ainfi que l'on *nie* que le monde foit l'ouvrage du hafard. Ils appellent *privation*, l'abfence d'un attribut qui non-feulement peut fe trouver, mais fe trouve même ordinairement dans le fujet, parce qu'il eft compatible avec la nature du fujet, & qu'il en eft un accompagnement ordinaire : c'eft ainfi qu'un aveugle eft *privé* de la vûe.

Les Grammairiens font moins circonfpects, parce que cette diftinction eft inutile aux vûes de la parole : l'abfence de tout attribut eft pour eux *négation.* Mais ils donnent particulierement ce nom à la particule deftinée à défigner cette abfence, comme *non*, *ne*, en françois; *no*, en italien, en efpagnol & en anglois; *nein*, *nicht*, en allemand; οὐ, οὐκ, en grec, *&c.* fur quoi il eft important d'obferver que la *négation* defigne l'abfence d'un attribut, non comme conçue par celui qui parle, mais comme un mode propre à fa penfée actuelle; en un mot la *négation* ne préfente point à l'efprit l'idée de cette abfence comme pouvant être fujet de quelques attributs, c'eft l'abfence elle même qu'elle indique immédiatement comme l'un des caracteres propres au jugement actuellement énoncé. Si je dis, par exemple, *la négation eft contradictoire à l'affirmation*; le nom *négation* en défigne l'idée comme fujet de l'attribut *contradictoire*, mais ce nom n'eft point la *négation* elle-même : la voici dans cette phrafe, *Dieu* NE *peut être injufte*, parce que *ne* defigne l'abfence du *pouvoir d'être injufte*, qui ne fauroit fe trouver dans le fujet qui eft *Dieu.*

La diftinction philofophique entre *négation* & *privation* n'eft pourtant pas tout-à-fait perdue pour la Grammaire; & l'on y diftingue des mots *négatifs* & des mots *privatifs.*

Les mots *négatifs* font ceux qui ajoûtent à l'idée caractériftique de leur efpece, & à l'idée propre qui les individualife l'idée particuliere de la *négation* grammaticale. Les noms généraux *nemo*, *nihil*; les adjectifs *neuter*, *nullus*; les verbes *nolo*, *nefcis*; les adverbes *nunquam*, *nufquam*, *nullibi*; les conjonctions *nec*, *neque*, *nifi*, *quin*, font des mots *négatifs.* Les mots *privatifs* font ceux qui expriment directement l'abfence de l'idée individuelle qui en conftitue la fignification propre; ce qui eft communément indiqué par une particule compofante, mife à la tête du mot pofitif. Les Grecs fe fervoient fur-tout de l'*alpha*, que les Grammairiens nomment pour cela *privatif*; ὁμαλος, d'où ἀνώμαλος, avec α & un ν euphonique; βυσσός, d'où ἄβυσσος. La particule *in*, étoit fouvent *privative* en latin; *dignus*, mot pofitif, *indignus*, mot *privatif*; *decorus*, *indecorus*; *fanus*, *infanus*; *violatus*, *inviolatus*; *felix*, *felicitas & feliciter*, d'où *infelix*, *infelicitas* & *infeliciter* : quelquefois le *n* final de *in*, fe change en *l* & en *r*, quand le mot pofitif commence par l'une de ces liquides, & d'autres fois en *m*, fi le mot commence par les labiales *b*, *p* & *m*; *legitimus*, de-là *illegitimus* pour *inlegitimus*; *regularis*, de-là *irregularis* pour *inregularis*; *bellum*, & de-là *imbellis* pour *inbellis*; *probè*, d'où *improbè* pour *inprobè*; *mortalis*, d'où *immortalis* pour *inmortalis.* Nous avons tranfporté dans notre langue les mots *privatifs* grecs & latins, avec les particules de ces langues; nous difons *anomal*, *abime*, *indigne*, *indécent*, *infenfé*, *inviolable*, *infortune*, *illégitime*, *irrégulier*, *&c.* mais fi nous introduifons quelques mots *privatifs* nouveaux, nous fuivons la méthode latine & nous nous fervons de *in.*

Ainfi la principale différence entre les mots *négatifs* & les mots *privatifs*, c'eft que la *négation* renfermée dans la fignification des premiers, tombe fur la propofition entiere dont ils font partie & la rendent négative; au-lieu que celle qui conftitue les mots *privatifs*, tombe fur l'idée individuelle de leur fignification, fans influer fur la nature de la propofition.

A l'égard de nos *négations*, *non* & *ne*, il y a dans notre langue quelques ufages qui lui font propres, & dont je pourrois groffir cet article; mais je l'ai déjà dit, ce qui eft propre à certaines langues, n'eft nullement encyclopédique : & je ne puis ici, en faveur de la nôtre, qu'indiquer les remarques 389 & 506 de Vaugelas, celle du P. Bouhours fur *je ne l'aime, ni ne l'eftime*, *tom. I. p. 89.* & l'art de bien parler françois, *tom. II. p. 355.* remarque fur *ne* (*B. E. R. M.*)

NEGINOTH, (*Critiq. facrée.*) ce terme hébreu qui fe trouve à la tête de quelques pfeaumes, fignifie ou des inftrumens à corde que l'on touchoit avec les doigts, ou des joueurs d'inftrumens. (*D. J.*)

NÉGLIGER, v. act. (*Alg.*) on emploie ce mot dans certains calculs, pour défigner l'omiffion de plufieurs termes, qui étant fort petits par rapport à ceux dont on tient compte, ne peuvent donner un réfultat fenfiblement différent de celui auquel on arrive en omettant ces termes.

Cette méthode eft principalement d'ufage dans les calculs d'*approximation*, *voyez* APPROXIMATION. Et elle eft en général fondée fur ce principe, que fi on a une quantité très-petite x, les termes où entrera le quarré xx de cette quantité feront très-petits par rapport à ceux où entrera la quantité fimple x; en effet xx eft incomparablement plus petit que x, puifque xx eft à x :: comme x eft à 1, & que x eft fuppofée une très-petite partie limitée. A plus forte raifon les termes où fe trouveroit x^3, x^4, font très-petits par rapport à ceux qui contiennent x. Ainfi on *néglige* tous ces termes, ou au moins ceux qui contiennent les puiffances les plus hautes de x.

Cette méthode a été employée avec fuccès par les Géometres, pour la folution approchée d'un grand nombre de problèmes; cependant on ne doit l'employer qu'avec précaution : car fi, par exemple, le coefficient du terme qui renferme xx, étoit fort grand par rapport à celui du terme qui renferme x, il eft vifible qu'on ne pourroit *négliger* le terme où eft xx, fans s'expofer à une erreur confidérable. Il eft de même certaines queftions où une très petite quantité *négligée* mal-à-propos, peut produire une erreur confidérable. Par exemple, une très-petite erreur dans le rayon vecteur d'une planete, peut en produire une fort fenfible dans la pofition de l'apogée ou du périgée de cette même planete, parce que près de l'apogée ou du périgée les rayons vecteurs font fenfiblement égaux. Une autre erreur qu'il faut éviter, c'eft de fuppofer mal-à-propos dans le calcul, qu'une quantité doit être fort petite; par exemple, fi on avoit $\sqrt{2ax - xx - z}$, z étant une quantité fort petite, il eft clair qu'on ne devroit

traiter z comme très-petite par rapport à $2ax-xx$, que tant que $2ax-xx$ a une valeur considérable; car si x est presque $= 2a$, alors $2ax-xx$, est presque $=0$, & alors z bien loin d'être tres petite par rapport à $2ax-xx$, peut être beaucoup plus grande. De même si un corps est attiré vers un point, par une force qui soit en raison inverse du quarré de la distance, & qu'à cette force il s'en ajoûte une autre dans la même direction, que j'appellerai φ, & qui soit très-petite par rapport à la premiere, on auroit tort de supposer en général, que le rayon vecteur differe peu de ce qu'il seroit s'il n'y avoit que la premiere force; car la seconde force peut être telle qu'elle donne un mouvement à l'apogée, & que par conséquent au bout de plusieurs révolutions l'orbite change considérablement de position & de forme. Au reste, l'usage & la lecture des grands Géometres en apprendront plus sur ce sujet que toutes les leçons & tous les exemples. (*O*)

NÉGLIGER, (*Jardinage.*) on dit un jardin *négligé*, un gazon *négligé*, un oranger *négligé*.

NÉGLIGER son corps à cheval, c'est ne s'y pas tenir en belle posture.

NÉGOAS, (*Géog.*) ou l'*île des Negres*; île d'Asie, l'une des Philippines entre celles de Luçon au nord, & celle de Mindanoa au midi. *Long. 139. 35-141. lat. 8. 50-10. 35.* (*D. J.*)

NÉGOCE, s. m. (*Commerce.*) ou trafic de marchandises ou d'argent. *Voyez* COMMERCE.

Le *négoce* est une profession très-honorable en Orient, où elle est exercée non seulement par les roturiers, mais encore par les plus grands seigneurs, & même par les rois quelquefois en personne, mais toûjours par leurs commis.

C'est sur-tout en Perse que la qualité de marchand a des honneurs & des prérogatives extraordinaires; aussi ce nom ne se donne-t-il point aux gens qui tiennent boutique ou qui trafiquent de menues denrées, mais seulement à ceux qui entretiennent des commis & des facteurs dans les pays les plus éloignés. Ces personnes sont souvent élevées aux plus grandes charges, & c'est parmi elles que le roi de Perse choisit ses ambassadeurs. Le nom de *marchand* en persan est *saudaguet*, qui signifie *faiseur de profit*.

Le *négoce* se fait en Orient par courtiers, que les Persans nomment *delal*, c'est-à-dire *grands parleurs*, à cause de leur maniere singuliere de traiter. *Voyez* COURTIERS. Et ils appellent *vikils*, ceux qu'ils tiennent dans les pays étrangers. *Diction. de Com.*

Le moyen le plus sûr de ruiner le *négoce* dans un royaume, est d'autoriser la Finance à son préjudice. L'embarras des formalités, les droits des fermiers, des commis, les charges, les visites, les procès-verbaux, le retard des expéditions, les saisies, les discussions qui en résultent, *&c.* détruisent en peu d'années dans les provinces, le *négoce* le plus lucratif & le mieux accrédité. Aussi la pernicieuse liberté accordée au fermier de la douane de Lyon, d'établir des bureaux où bon lui sembleroit, fut si bien employée dans le dernier siecle, qu'en moins de cinquante ans il s'en trouva cent soixante-sept dans le Lyonnois, le Dauphiné, la Provence & le Languedoc; & par-là tout le *négoce* des denrées à l'étranger se trouva culbuté. C'est au grand crédit des favoris & des Financiers, sous le regne d'Henri III. que l'on doit rapporter la plûpart des établissemens funestes au *négoce* du royaume. (*D. J.*)

NÉGOCIANT, s. m. banquier ou marchand qui fait négoce. *Voyez* BANQUIER, MARCHAND, COMMERCE, NÉGOCE, TRAFIC.

NÉGOCIATEUR, s. m. (*Politique.*) ministre chargé de traiter de paix, de guerre, d'alliance & de toute autre affaire d'état, plus ou moins importante.

Le *négociateur* ou le plénipotentiaire, dit la Bruyere, est un prothée qui prend toutes sortes de formes! semblable quelquefois à un joueur habile, il ne montre ni humeur, ni complexion, soit pour ne point donner lieu aux conjectures, ou se laisser pénétrer, soit pour ne rien laisser échapper de son secret par passion, ou par foiblesse. Quelquefois aussi il sait feindre le caractere le plus conforme aux vûes qu'il a, & aux besoins où il se trouve, & paroître tel qu'il a intérêt que les autres croient qu'il est en effet. . . . Il parle quelquefois en termes clairs & formels: il sait encore mieux parler ambiguement, d'une maniere enveloppée; user de tours ou de mots équivoques qu'il peut faire valoir ou diminuer dans les occasions & selon ses intérêts. Il demande peu quand il ne veut pas donner beaucoup; il demande beaucoup, pour avoir peu & l'avoir plus sûrement; il demande de trop, pour être refusé; mais dans le dessein de se faire un droit ou une bienséance de refuser lui-même ce qu'il sait bien qu'on lui demandera, & qu'il ne veut pas octroyer. . . . . . Il prend directement ou indirectement l'intérêt d'un allié, s'il y trouve son utilité ou l'avancement de ses prétentions. Il ne parle que de paix, que d'alliance, que d'intérêts publics; & en effet il ne songe qu'aux siens, c'est-à-dire à ceux de son maître. . . . . . Il a son fait digéré par la cour, toutes ses démarches sont mesurées, les moindres avances qu'il fait lui sont prescrites, & il agit néanmoins dans les points difficiles, & dans les articles contestés, comme s'il se relâchoit de lui-même sur le champ, par un esprit d'accommodement & de déférence, promettant qu'il fera de son mieux pour n'être pas desavoué par la cour. Il ne tend par ses intrigues qu'au solide & à l'essentiel, toûjours prêt de leur sacrifier les points d'honneur imaginaires. . . . . . Il prend conseil du tems, du lieu, des occasions, de sa puissance ou de sa foiblesse, du génie des nations avec qui il traite, du tempérament & caractere des personnes avec qui il négocie. Toutes ses vûes, toutes ses maximes, tous les raffinemens de sa politique tendent à un seule fin, qui est de n'être point trompé, & de tromper les autres. (*D. J.*)

NÉGOCIATEUR, s. m. *dans le Commerce*, celui qui se mêle de quelque négociation, traité ou marché entre les Commerçans. Les agens de banque & courtiers sont les *négociateurs* des marchands & banquiers. *Dict. de commerce.* (*G*)

NÉGOCIATION, s. f. (*Société civile.*) conduite d'affaires & de traités entre particuliers.

Le but de toutes *négociations* est de découvrir ou d'obtenir quelque chose. Les hommes se découvrent ou par confiance, ou par colere, ou par surprise, ou par nécessité, c'est-à-dire lorsqu'on met quelqu'un dans l'impossibilité de trouver des faux fuyans, ni d'aller à ses fins sans se laisser voir à découvert.

Pour gagner un homme, il faut connoître son naturel & ses manieres; pour le persuader, il faut savoir la fin où il butte, ou gagner les personnes qui ont le plus de pouvoir sur son esprit: pour lui faire peur, il faut connoître ses foiblesses & ses désavantages. Avec les gens adroits, consultez plutôt leurs desseins que leurs paroles, vous connoîtrez leurs vûes par leurs intérêts: la ruse décele moins d'esprit que de foiblesse; mais la finesse permise est le chemin couvert de la prudence.

Les *négociations* importantes ont besoin de tems pour mûrir. La précipitation fait de grands maux dans les affaires, ainsi qu'une digestion trop hâtée détruit l'équilibre des humeurs, & que la crudité des sucs devient le germe des maladies. On avance beaucoup plus à marcher d'un pas égal & soutenu, qu'à courir à perte d'haleine. La vanité de paroître

expéditif fait perdre beaucoup de tems ; allez plus ſenſément, vous aurez plutôt fait.

La hardieſſe tient mal la place des talens réels ; quelquefois cependant dans les *négociations* elle ne manque pas d'avoir de l'empire ſur les hommes.

Il vaut mieux généralement *négocier* de bouche que par lettres ; & plutôt par perſonne tierce, que par ſoi-même. Les lettres ſont bonnes, lorſqu'on veut s'attirer une réponſe par écrit, ou quand il eſt utile de garder par-devers ſoi les copies de celles qu'on a écrites, pour les repréſenter en tems ou lieu, ou bien lorſqu'on peut craindre d'être interrompu dans ſon diſcours. Au contraire quand la préſence de celui qui *négocie* imprime du reſpect & qu'il traite avec ſon inférieur, il vaut beaucoup mieux qu'il parle. Il eſt encore bon que celui qui deſire qu'on liſe dans ſes yeux ce qu'il ne veut par dire, *négocie* par lui-même ; enfin il doit ſe conduire ainſi, lorſqu'il projette de ſe réſerver la liberté de dire & d'interprêter ce qu'il a dit.

Quand on *négocie* par un tiers, il vaut mieux choiſir quelqu'un d'un eſprit ſimple, qui exécutera vraiſſemblablement les ordres qu'il aura reçus, & qui rendra fidelement la converſation, que de ſe ſervir de perſonnes adroites à s'attirer l'honneur ou le profit par les affaires des autres, ou qui dans leurs réponſes ajouteront pour ſe faire valoir, ce qu'ils jugeront pouvoir plaire davantage. Mais prenez par préférence à tout autre ceux qui ſouhaitent le ſuccès de l'affaire pour laquelle ils ſont employés. Les paſſions aiguiſent puiſſamment le zèle & l'induſtrie. Cherchez encore avec ſoin ceux de qui le caractere convient le plus pour la choſe dont vous les voulez charger, comme un audacieux pour faire des plaintes & des reproches, un homme doux pour perſuader, un homme ſubtil pour découvrir & pour obſerver, un homme fier pour une affaire qui a quelque choſe de déraiſonnable & d'injuſte. Employez par choix ceux qui ont déja réuſſi dans vos affaires, ils auront plus de confiance & feront tout leur poſſible pour ſoutenir l'opinion déja établie de leur capacité.

Quant aux *négociations* politiques, *voyez* NÉGOCIATEUR, MINISTRE, PLÉNIPOTENTIARE. (*D.J.*)

NEGOCIATION, ſ. f. (*Comm.*) ſe dit du commerce des billets & lettres de change, qui ſe font dans les bourſes & ſur les places de change par l'entremiſe des courtiers ou agens de change, ou par les marchands & banquiers eux-mêmes. *Voyez* LETTRES DE CHANGE, BOURSES, PLACE DE CHANGE, AGENT DE CHANGE, COURTIER, BANQUIER, MARCHAND. *Dict. de com.* (*G*)

NÉGOCIER, v. act. & neut. *trafiquer*, *commercer*, les marchands négocient en différentes marchandiſes, les banquiers *négocient* en argent, en billets, en lettres de change. *Voyez* NÉGOCE & COMMERCE. (*G*)

NÉGOCIER *une lettre de change*, c'eſt la céder ou la tranſporter à un autre moyennant la valeur que l'acheteur en donne au cédant ou vendeur, ce qui ſe peut faire en trois manieres, au pair, avec profit ou avec perte.

On *négocie* au pair quand on reçoit préciſément la ſomme contenue dans la lettre de change ; la négociation ſe fait avec profit, quand le cédant reçoit plus que ne porte la lettre ; & elle ſe fait avec perte, quand on cede une lettre de change pour une ſomme moindre que celle qui y eſt exprimée.

Quand le tireur d'une lettre de change reçoit plus que le pair, cela s'appelle *avance pour le tireur*, on nomme au contraire *avance pour le donneur d'argent* & *perte pour le tireur* lorſque le donneur donne moins que le pair. *Dict. de comm.* (*G*)

NEGOMBO, (*Géog.*) fortereſſe de l'île de Ceylan ſur la côte occidentale du pays de la Canelle. Elle fut bâtie par les Portugais, à qui les Hollandois l'enleverent en 1640. *Long.* 98. *latit.* 7. 30.

NEGORES, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que l'on donne au Japon à un ordre de bonzes ou de moines militaires, inſtitué comme les chevaliers de Malte, pour défendre la religion. Le P. Charlevoix nous apprend qu'il n'eſt point de ſoldats plus aguerris & mieux diſciplinés que les *negores*. Ils font vœu de continence, & l'entrée de leur couvent eſt interdite aux femmes.

NEGRE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) homme qui habite différentes parties de la terre. Depuis le tropique du cancer juſqu'à celui du capricorne l'Afrique n'a que des habitans noirs. Non-ſeulement leur couleur les diſtingue, mais ils different des autres hommes par tous les traits de leur viſage, des nez larges & plats, de groſſes levres, & de la laine au lieu de cheveux, paroiſſent conſtituer une nouvelle eſpece d'hommes.

Si l'on s'éloigne de l'équateur vers le pole antartique, le noir s'éclaircit, mais la laideur demeure : on trouve ce vilain peuple qui habite la pointe méridionale d'Afrique.

Qu'on remonte vers l'orient, on verra des peuples dont les traits ſe radouciſſent & deviennent plus réguliers, mais dont la couleur eſt auſſi noire que celle qu'on trouve en Afrique.

Après ceux-là un grand peuple baſané eſt diſtingué des autres peuples par des yeux longs, étroits & placés obliquement.

Si l'on paſſe dans cette vaſte partie du monde qui paroît ſéparée de l'Europe, de l'Afrique & de l'Aſie, on trouve, comme on peut croire, bien de nouvelles variétés. Il n'y a point d'hommes blancs : cette terre peuplée de nations rougeâtres & baſanées de mille nuances, ſe termine vers le pole antartique par un cap & des îles habitées, dit-on, par des géans. Si l'on en croit des relations de pluſieurs voyageurs, on trouve à cette extrémité de l'Amérique une race d'hommes dont la hauteur eſt preſque double de la nôtre.

Avant que de ſortir de notre continent, nous aurions pû parler d'une autre eſpece d'hommes bien différens de ceux-ci. Les habitans de l'extrémité ſeptentrionale de l'Europe ſont les plus petits de tous ceux qui nous ſont connus. Les Lapons du côté du nord, les Patagons du côté du midi paroiſſent les termes extrèmes de la race des hommes.

Je ne finirois point ſi je parlois des habitans des îles que l'on rencontre dans la mer des Indes, & de celles qui ſont dans ce vaſte Océan, qui remplit l'intervalle entre l'Aſie & l'Amérique. Chaque peuple, chaque nation a ſa forme comme ſa langue ; & la forme n'eſt-elle pas une eſpece de langue elle-même, & celle de toutes qui ſe fait le mieux entendre ?

Si l'on parcouroit toutes ces iles, on trouveroit peut-être dans quelques-unes des habitans bien plus embarraſſans pour nous que les noirs, auxquels nous aurions bien de la peine à refuſer ou à donner le nom d'*hommes*. Les habitans des forêts de Bornéo dont parlent quelques voyageurs, ſi reſſemblans d'ailleurs aux hommes, en penſent-ils moins pour avoir des queues de ſinges ? Et ce qu'on n'a fait dépendre ni du blanc ni du noir dépendra-t-il du nombre des vertebres ?

Dans cet iſthme qui ſépare la mer du Nord avec la mer Pacifique, on dit qu'on trouve des hommes plus blancs que tous ceux que nous connoiſſons : leurs cheveux ſeroient pris pour de la laine la plus blanche ; leurs yeux trop foibles pour la lumiere du jour, ne s'ouvrent que dans l'obſcurité de la nuit : ils ſont dans le genre des hommes ce que ſont parmi les oiſeaux les chauve-ſouris & les hibous.

Le phénomene le plus remarquable & la loi la

plus constante sur la couleur des habitans de la terre, c'est que toute cette large bande qui ceint le globe d'orient en occident, qu'on appelle *la zone torride*, n'est habitée que par des peuples noirs, ou fort basanés : malgré les interruptions que la mer y cause, qu'on la suive à-travers l'Afrique, l'Asie & l'Amérique ; soit dans les îles, soit dans les continens, on n'y trouve que des nations noires ; car ces hommes nocturnes dont nous venons de parler, & quelques blancs qui naissent quelquefois, ne méritent pas qu'on fasse ici d'exception.

En s'éloignant de l'équateur, la couleur des peuples s'éclaircit par nuances ; elle est encore fort brune au-delà du Tropique, & l'on ne la trouve tout-à-fait blanche que lorsque l'on avance dans la zone tempérée. C'est aux extrémités de cette zone qu'on trouve les peuples les plus blancs. La danoise aux cheveux blonds éblouit par sa blancheur le voyageur étonné : il ne sauroit croire que l'objet qu'il voit & l'Afriquaine qu'il vient de voir soient deux femmes.

Plus loin encore vers le nord & jusque dans la zone glacée, dans ce pays que le soleil ne daigne pas éclairer en hiver, où la terre plus dure que le soc ne porte aucune des productions des autres pays ; dans ces affreux climats, on trouve des teints de lis & de roses. Riches contrées du midi, terres du Pérou & du Potosi, formez l'or dans vos mines, je n'irai point l'en tirer ; Golconde, filtrez le suc précieux qui forme les diamans & les rubis, ils n'embelliront point vos femmes, & sont inutiles aux nôtres. Qu'ils ne servent qu'à marquer tous les ans le poids & la valeur d'un monarque imbecille, qui, pendant qu'il est dans cette ridicule balance, perd ses états & sa liberté.

Mais dans ces contrées extrèmes où tout est blanc & où tout est noir, n'y a-t-il pas trop d'uniformité, & le mélange ne produiroit-il pas des beautés nouvelles ? C'est sur les bords de la Seine qu'on trouve cette heureuse variété dans les jardins du Louvre ; un beau jour de l'été, vous verrez tout ce que la terre peut produire de merveilles.

Tous ces peuples que nous venons de parcourir, tant d'hommes divers sont-ils sortis d'une même mere ? Il ne nous est pas permis d'en douter.

Ce qui nous reste à examiner, c'est comment d'un seul individu il a pu naître tant d'especes si différentes ? Je vais hasarder sur cela quelques conjectures.

Si les hommes ont été d'abord tous formés d'œuf en œuf, il y auroit eu dans la premiere mere des œufs de différentes couleurs qui contenoient des suites innombrables d'œufs de la même espece, mais qui ne devoient éclore que dans leur ordre de développement après un certain nombre de générations, & dans les tems que la providence avoit marqué pour l'origine des peuples qui y étoient contenus ; il ne seroit pas impossible qu'un jour la suite des œufs blancs qui peuplent nos régions venant à manquer, toutes les nations européennes changeassent de couleur ; comme il ne seroit pas impossible aussi que la source des œufs noirs étant épuisée, l'Ethiopie n'eût plus que des habitans blancs. C'est ainsi que dans une carriere profonde, lorsque la veine de marbre blanc est épuisée, l'on ne trouve plus que des pierres de différentes couleurs qui se succedent les unes aux autres. C'est ainsi que des races nouvelles d'hommes peuvent paroître sur la terre, & que les anciennes peuvent s'éteindre.

Si l'on admettoit le systême des vers, si tous les hommes avoient d'abord été contenus dans ces animaux qui nageoient dans la semence du premier homme, on diroit des vers ce que nous venons de dire des œufs : le ver, pere des *negres*, contenoit de vers en vers tous les habitans d'Ethiopie ; le ver Darien, le ver Hottentot & le ver Patagon avec tous leurs descendans étoient déja tous formés, & devoient peupler un jour les parties de la terre où l'on trouve ces peuples. *Venus Physique.*

D'autres physiciens ont recherché avec beaucoup de soin la cause de la noirceur des *negres* ; les principales conjectures qu'ils ont formées sur ce sujet se réduisent à deux, dont l'une attribue la cause de la noirceur à la bile, & l'autre à l'humeur renfermée dans les vaisseaux dont le corps muqueux est rempli. *Voyez* CORPS MUQUEUX.

Malpighi, Ruisch, Litre, Sanctorini, Heister & Albinus ont fait des recherches curieuses sur la peau des *negres*.

Le premier sentiment sur la noirceur des *negres* est appuyé de toutes ces preuves dans un ouvrage intitulé, *Dissertation sur la cause physique de la couleur des negres*, &c. par M. Barrere. *Paris 1741*, *in*-12. Voici comment il déduit son hypothese.

Si après une longue macération de la peau d'un *negre* dans l'eau, on en détache l'épiderme ou surpeau, & que l'on l'examine attentivement, on le trouve noir, très-mince, & il paroît transparent quand on le regarde à-travers le jour. C'est ainsi que je l'ai vû en Amérique, & que l'a remarqué aussi un des plus savans anatomistes de nos jours, M. Winslou... On trouve par la dissection du cuir, proprement dit, ou la peau avec tout l'appareil, comme les mamelons cutanés & le corps réticulaire d'un rouge noirâtre. Il est donc évidemment démontré que la couleur des *negres* n'est pas, pour ainsi dire, une couleur d'emprunt, & par conséquent la couleur apparente de l'épiderme n'est pas en eux celles du corps muqueux, selon le langage de quelques-uns, ou du corps réticulaire, ainsi qu'on l'avoit cru jusqu'ici, c'est donc de son propre tissu que l'épiderme ou la surpeau dans les *negres* tient immédiatement de la nouleur noire. Disons de plus que l'épiderme dans les *negres* étant naturellement d'un noir transparent, sa couleur doit devenir encore plus foncée par la peau qui est placée au-dessous, qui est d'un rouge brun approchant du noir. Mais l'épiderme des mores, comme celui des blancs, étant un tissu de vaisseaux, ils doivent nécessairement renfermer un suc, dont l'examen appartient à la question présente. On peut dire avec quelque fondement que ce suc est analogue à la bile, & l'observation paroît appuyer ce sentiment ; 1° j'ai remarqué dans les cadavres des *negres* que j'ai eu occasion de disséquer à Cayenne, la bile toujours noire comme de l'encre ; 2° qu'elle étoit le plus ou moins noire à proportion de la couleur des *negres* ; 3° que leur sang étoit d'un rouge noirâtre, selon le plus ou moins de noirceur du teint des *negres* ; 4° il est certain que la bile rentre avec le chyle dans le sang, qu'elle roule avec lui dans toutes les parties du corps, qu'elle se filtre dans le foie, & que plusieurs de ses parties s'échappent à-travers les reins, & les autres parties du corps. Pourquoi donc ne se peut-il pas faire aussi que cette même bile dans les *negres* se sépare dans le tissu de l'épiderme ? Or l'expérience prouve que la bile se sépare en effet dans l'épiderme des *negres* dans les petits tuyaux particuliers, puisque si l'on applique le bout du doigt sur la surface de la peau d'un *negre*, il s'y attache une humeur grasse, onctueuse & comme savonneuse, d'une odeur désagréable, qui donne sans doute ce luisant & cette douceur que l'on remarque à la peau ; que si l'on frotte cette même surpeau avec un linge blanc, elle le salit d'une couleur brune ; toutes qualités affectées à la bile des *negres*..... On juge que la bile est naturellement abondante dans le sang des *negres* par la force & la célérité du pouls, par l'extrème subti-

lité & les autres paſſions fougueuſes, & ſur-tout par la chaleur conſidérable de la peau qu'on remarque en eux. L'expérience montre d'ailleurs que la chaleur du ſang eſt propre à former beaucoup de bile, puiſqu'on voit jaunir le lait parmi les blanches quand une nourrice a la fievre. Enfin ne pourroit-on pas regarder en quelque façon la couleur des *negres* comme un ictere noir naturel.

1°. Par ce que nous venons de dire, on voit que l'humeur qui forme la couleur des *negres*, ſemble être la même que la bile : peut-être que celle qui ſe filtre dans le foie ne differe que du plus ou du moins; 2°. qu'il eſt plus que probable que la bile ſe ſépare non-ſeulement dans le foie des *negres*, mais encore dans des vaiſſeaux preſque imperceptibles de l'épiderme, où dégagée des parties rouges du ſang, elle doit reprendre ſans doute ſa premiere forme, & ſe montrer par conſéquent dans ſa noirceur naturelle; 3°. que les parties groſſieres de cette bile, par leur ſéjour dans le tiſſu de l'épiderme, doivent leur donner une couleur noire; tandis que les parties les plus tenues, pour une décharge particuliere du ſang, s'exhalent endehors par les pores de la peau comme une eſpece de vapeur nullement noire, & ſans preſque pas d'amertume, s'amaſſent inſenſiblement ſur l'épiderme, s'y épaiſſiſſent, & y répandent une odeur déſagréable. Il arrive quelque choſe tout-à-fait ſemblable, lorſqu'après avoir fait un peu chauffer la bile d'un *negre*, dans un petit vaiſſeau couvert de parchemin percé de pluſieurs petits trous, on remarque les parois du vaiſſeau teintes en noir, dans le tems que l'on voit ſortir à-travers les petits trous du couvercle, une eſpece de fumée qui ſe condenſe en des gouttes ſenſibles, lorſqu'on adapte un couvercle au gobelet en maniere de cône, qui n'ont aucunement ni la couleur ni le goût de la bile.

Tels ſont les principales preuves ſur leſquelles M. Barrere ſe fonde pour placer dans la bile le principe de la couleur des *negres*. On ſera peut-être bienaiſe de trouver ici les difficultés auxquelles ce ſentiment eſt expoſé. Elles ſont priſes des obſervations ſuivantes : 1°. Les corps des *negres* qui ont péri dans l'eau prennent, dit-on, une couleur blanche; on ne peut les diſtinguer des blancs que par les cheveux. 2°. La petite vérole eſt blanche dans les *negres*, & cette blancheur a ſouvent trompé les Médecins. 3°. Les *negres* vomiſſent de la bile qui eſt jaune, c'eſt un fait conſtant. 4°. Les *negres* ſont ſujets à l'ictere, & la conjonctive devient jaune de même que les parties internes. 5°. La bile noirâtre qu'on trouve dans la véſicule des hommes blancs, paroît preſque toujours jaune dès qu'elle eſt étendue. 6°. Quand on diſtille la bile des hommes blancs, elle paſſe par diverſes couleurs, & enfin elle laiſſe un fond noir qui donne aux vaiſſeaux qui le contiennent une couleur noirâtre. La bile des *negres* peut donc paroître noirâtre, quand elle eſt amaſſée, & elle peut être jaune quand elle eſt étendue; ou bien la noirceur de cette bile, dans les cadavres des *negres*, peut avoir pris cette couleur dans les maladies & par divers accidens. 7°. Les entrailles des *negres* & leur peau ont la même couleur que dans les hommes qui ſont blancs. 8°. Enfin, il y a des maladies qui noirciſſent la bile, ſans qu'il en paroiſſe aucune trace ſur le corps. Dans les hommes qui ſont morts de la rage, on trouve la bile entierement noire, tandis que la ſurface de la peau eſt parfaitement blanche. De tous ces faits on conclut que la couleur des *negres* ne ſauroit être attribuée à la bile. Cette liqueur eſt jaune dans les *negres*; elle ne donne aucune teinture aux parties externes dans l'état naturel; elle jaunit les yeux dès qu'elle ſe répand par le corps; elle teindroit en noire les parties internes ſi elle étoit véritablement noire, & ſi elle étoit portée dans ces parties. Ajoutez que les urines prendroient la même teinture dont les vaiſſeaux du corps muqueux ſont remplis.

Les vaiſſeaux du corps muqueux, ſuivant les obſervations de *Malpighy*, la peau & la cuticule des *negres* ſont blancs, la noirceur ne vient que du corps muqueux ou du corps réticulaire qui eſt entre l'épiderme & la peau. Les injections de *Ruiſch* ont confirmé en partie cette découverte, & l'ont miſe dans un plus grand jour. La ſurpeau n'eſt pas blanche dans les *negres*, ſelon cet anatomiſte, elle n'a que la blancheur de la corne, qui a toujours un mélange noir. *Ruiſch* envoya à *Heiſter* une portion de la peau d'un *negre*. Elle étoit parfaitement blanche; mais la ſurface externe de l'épiderme étoit noirâtre, & la face interne étoit couverte d'une teinture noire & foncée. Sanctorini, dans ſes *Remarques anatomiques*, nous a donné des obſervations qui établiſſent la cauſe de la couleur des *negres* dans le corps muqueux. Ces recherches prouvent que, lorſqu'on enleve l'épiderme, il reſte une portion du corps muqueux ſur la peau ou le tiſſu vaſculeux, d'une couleur extrémement noire; qu'il communique ſa teinture aux doigts auxquels il s'attache ſouvent lorſqu'on enleve l'épiderme; que par conſéquent il y a un réſervoir parculier de cette teinture entre l'épiderme & la peau. Le corps muqueux, tiſſu preſqu'inconnu, paroît fort inégal en diverſes parties du corps. Il eſt étroitement attaché à l'épiderme; on ne ſauroit l'en ſéparer entierement; c'eſt pour cela que la couleur noirâtre ne peut s'effacer dans la ſurpeau, & qu'elle eſt plus foncée dans la ſurface interne de ce tégument. Les vaiſſeaux du corps réticulaire ſont pleins d'une liqueur noirâtre. On demande où elle ſe forme. *Sanctorini* n'a pas cru qu'on pût décider ſur la ſource de cette matiere qui teint le corps réticulaire des *negres*; mais il a ſoupçonné que le foie pouvoit fournir la teinture de la peau dans cette eſpece d'hommes. La couleur rouge du foie d'un poiſſon, diverſes ſortes d'icteres auxquels les hommes ſont ſujets, & la noirceur qu'on trouve quelquefois dans la bile de la véſicule du fiel, l'avoient conduit à cette conjecture. D'ailleurs on trouve des ſources d'une liqueur noire dans quelques parties du corps. Entre les bronches il y a des glandes qui verſent une liqueur noire dans le fœtus; ſur les yeux des animaux l'on a remarqué des glandes noires d'où découle ſans doute le ſuc qui noircit la coroïde. Il peut donc ſe filtrer des ſucs noirs dans diverſes parties du corps : il y a même des fluides qui, en perdant leur couleur naturelle, paſſent par diverſes gradations. La bile devient noirâtre dans la véſicule du fiel; l'urine elle-même prend cette couleur dans diverſes maladies. Il me paroît réſulter des deux opinions que j'ai expoſées dans cette note & dans la précédente, que le problême phyſique eſt encore fort indécis.

Pourquoi les negres ont les cheveux crêpés? Ecoutons encore M. *Barrere* ſur ces queſtions. Il eſt déja avoué dans le monde ſavant, & c'eſt l'opinion généralement reçue, que dans le germe du corps des animaux ſe trouvent comme concentrées toutes les parties qui les compoſent avec leur couleur & leur figure déterminée; que ces parties ſe développent, s'étendent & s'épanouiſſent dès qu'elles ſont miſes en jeu & pénétrées par un fluide très-fin & ſpiritueux, c'eſt-à-dire par la ſemence du mâle; que cette liqueur ſéminale imprime ſon caractere à ce point de matiere qui concentre toutes ces parties dans leur germe. Suivant ces princi-

pes, qui paroiſſent très-véritables, l'on conçoit: 1°. que, puiſque le germe des corps des animaux dans la formation tient du mâle & de la femelle, il faut qu'il reçoive des traits de l'un & de l'autre; 2°. qu'il y a beaucoup d'apparence que le germe renfermé dans le ſein de la femelle contient naturellement tous les traits de reſſemblance, & qu'il ne reçoit la reſſemblance du mâle que par l'intruſion de la liqueur ſéminale qui détermine les parties du germe à recevoir un mouvement; 3°. que le mouvement qui arrive aux parties du germe dans les animaux de la même eſpece, doit être preſque toujours uniforme, & comme au même degré; cependant moins grand, en comparaiſon de celui qui ſurvient dans l'accouplement des animaux de diverſes eſpeces; il faut même que dans ces derniers le mouvement ſoit violent & comme forcé, enſorte que les fluides doivent ſortir de la ligne de leur direction naturelle, & ſe fourvoyer, pour ainſi parler: on le juge ainſi par le dérangement conſidérable qui arrive dans les parties originaires du germe; 4°. que la production des monſtres eſt une preuve des plus convainquantes de ce dérangement ſi ſurprenant. 5°. Il ſuit auſſi, qu'une *negreſſe* qui aura commercé, par exemple, avec un blanc ou européen, doit faire un mulâtre, qui par la nouvelle modification que cet enfant aura reçue dans le ſein de ſa mere dans la couleur originaire de ſa peau & de ſes cheveux, doit paroître différent d'un *negre;* 6°. que cette nouvelle modification dans le mulâtre ſuppoſe néceſſairement l'humeur qui ſe filtre à-travers l'épiderme moins noire, une dilatation dans les vaiſſeaux inſenſibles des cheveux moins tortueux: auſſi voit-on tous les jours en Amérique non-ſeulement dans les mulâtres, mais encore dans les différens mélanges du ſang la couleur de la peau devenir plus ou moins foncée, & les cheveux plus droits & plus longs ſelon la gradation ou le différent éloignement du teint naturel des *negres;* 7°. qu'enfin l'on doit conclure que la cauſe de la dégénération de la couleur des *negres* & de la qualité de leurs cheveux doit être vraiſſemblablement rapportée à l'action & au plus ou moins de diſconvenance du fluide ſéminal avec le germe qui pénetre dans les premiers momens de l'évolution des parties. *Article de M.* FORMEY.

NEGRES BLANCS. (*Hiſt. nat.*) Les Voyageurs qui ont été en Afrique, parlent d'une eſpece de negres, qui, quoique nés de parens noirs, ne laiſſent pas d'être blancs comme les Européens, & de conſerver cette couleur toute leur vie. Il eſt vrai que tous les negres ſont blancs en venant au monde, mais peu de jours après leur naiſſance ils deviennent noirs, au-lieu que ceux dont nous parlons conſervent toujours leur blancheur. On dit que ces *negres blancs* ſont d'un blanc livide comme les corps morts; leurs yeux ſont gris, très-peu vifs, & paroiſſent immobiles; ils ne voient, dit-on, qu'au clair de la lune, comme les hibous; leurs cheveux ſont ou blonds, ou roux, ou blancs & crêpus. On trouve un aſſez grand nombre de ces *negres blancs* dans le royaume de Loango; les habitans du pays les nomment *dondos*, & les Portugais *albinos;* les noirs de Loango les déteſtent, & ſont perpétuellement en guerre avec eux; ils ont ſoin de prendre leurs avantages avec eux & de les combattre en plein jour. Mais ceux-ci prennent leur revanche pendant la nuit. Les negres ordinaires du pays appellent les *negres blancs mokiſſos* ou *diables des bois.* Cependant on nous dit que les rois de Loango ont toujours un grand nombre de ces *negres blancs* à leur cour; ils y occupent les premieres places de l'état, & rempliſſent les fonctions de prêtres ou de ſorciers, auxquelles on les éleve dès la plus tendre enfance. Ils reconnoiſſent, dit-on, un Dieu; mais ils ne lui rendent aucun culte, & ne paroiſſent avoir aucune idée de ſes attributs. Ils n'adreſſent leurs vœux & leurs prieres qu'à des démons, de qui ils croient que dépendent tous les événemens heureux ou malheureux; ils les invoquent & les conſultent ſur toutes les entrepriſes, & les repréſentent ſous des formes humaines, de bois, de terre, de différentes grandeurs, & très-groſſierement travaillées.

Les ſavans ont été très-embarraſſés de ſavoir d'où provenoit la couleur des *negres blancs.* L'expérience a fait connoître que ce ne pouvoit être du commerce des blancs avec les negreſſes, puiſqu'il ne produit que des mulâtres. Quelques-uns ont cru que cette biſarrerie de la nature étoit dûe à l'imagination frappée des femmes groſſes. D'autres ſe ſont imaginé que la couleur de ces negres venoit d'une eſpece de lepre dont eux & leurs parens étoient infectés; mais cela n'eſt point probable, vu que l'on nous dépeint les *negres blancs* comme des hommes très-robuſtes, ce qui ne conviendroit point à des gens affligés d'une maladie telle que la lepre. Les Portugais ont eſſayé d'en faire paſſer quelques-uns dans leurs colonies d'Amérique pour les y faire travailler aux mines, mais ils ont mieux aimé mourir de faim que de ſe ſoumettre à ces travaux.

Quelques-uns ont cru que les *negres blancs* venoient du commerce monſtrueux des gros ſinges du pays avec des negreſſes; mais ce ſentiment ne paroît pas probable, vû qu'on aſſure que ces *negres blancs* ſont capables de ſe propager.

Quoi qu'il en ſoit, il paroît que l'on ne connoît pas toutes les variétés & les biſarreries de la nature; peut-être que l'intérieur de l'Afrique, ſi peu connu des Européens, renferme des peuples nombreux d'une eſpece entierement ignorée de nous.

On prétend que l'on a trouvé pareillement des *negres blancs* dans différentes parties des Indes orientales, dans l'île de Borneo, & dans la nouvelle Guinée. Il y a quelques années que l'on montroit à Paris un *negre blanc*, qui vraiſſemblablement, étoit de l'eſpece dont on vient de parler. *Voyez the modern part. of an univerſal Hiſtory vol. XVI pag.* 293 *de l'édition in-8°.* Un homme digne de foi a vu en 1740 à Carthagène en Amérique, un negre & une negreſſe dont tous les enfans étoient blancs, comme ceux qui viennent d'être décrits, à l'exception d'un ſeul qui étoit blanc & noir *ou* pie: les jéſuites qui en étoient propriétaires, le deſtinoient à la reine d'Eſpagne.

NEGRES, (*Commerce.*) Les Européens font depuis quelques ſiecles commerce de ces *negres*, qu'ils tirent de Guinée & des autres côtes de l'Afrique, pour ſoutenir les colonies qu'ils ont établies dans pluſieurs endroits de l'Amérique & dans les Iſles Antilles. On tâche de juſtifier ce que ce commerce a d'odieux & de contraire au droit naturel, en diſant que ces eſclaves trouvent ordinairement le ſalut de leur ame dans la perte de leur liberté; que l'inſtruction chrétienne qu'on leur donne, jointe au beſoin indiſpenſable qu'on a d'eux pour la culture des ſucres, des tabacs, des indigos, *&c.* adouciſſent ce qui paroît d'inhumain dans un commerce où des hommes en achetent & en vendent d'autres, comme on feroit des beſtiaux pour la culture des terres.

Le commerce des *negres* eſt fait par toutes les nations qui ont des établiſſemens dans les indes occidentales, & particulierement par les François, les Anglois, les Portugais, les Hollandois, les Suédois & les Danois. Les Eſpagnols, quoique poſſeſſeurs de la plus grande partie des continens de

l'Amérique, n'ont guere les *negres* de la premiere main; mais les tirent des autres nations, qui ont fait des traités avec eux pour leur en fournir, comme ont fait long-tems la compagnie des grilles, établie à Gènes, celle de l'assiente en France, & maintenant la compagnie du sud en Angleterre, depuis le traité d'Utrecht en 1713. *Voyez* ASSIENTE & *l'article* COMPAGNIE.

Ce n'est qu'assez long-tems après l'établissement des colonies françoises dans les isles Antilles qu'on a vu des vaisseaux françois sur les côtes de Guinée, pour y faire le trafic des *negres*, qui commença à devenir un peu commun, lorsque la compagnie des Indes occidentales eut été établie en 1664, & que les côtes d'Afrique, depuis le cap Verd jusqu'au cap de Bonne-Espérance, eurent été comprises dans cette concession.

La compagnie du Sénégal lui succéda pour ce commerce. Quelques années après la concession de cette derniere, comme trop étendue, fut partagée; & ce qu'on lui ôta, fut donné à la compagnie de Guinée, qui prit ensuite le nom de compagnie de l'assiente.

De ces deux compagnies françoises, celle du Sénégal subsiste toujours, mais celle de l'assiente a fini après le traité d'Utrecht, & la liberté du commerce dans tous les lieux qui lui avoient été cédés, soit pour les *negres*, soit pour les autres marchandises, a été rétablie dans la premiere année du regne de Louis XV.

Les meilleurs *negres* se tirent du cap Verd, d'Angole, du Sénégal, du royaume des Jaloffes, de celui de Galland, de Damel, de la riviere de Gambie, de Majugard, de Bar, &c.

Un *negre* piece d'Inde (comme on les nomme), depuis 17 à 18 ans jusqu'à 30 ans, ne revenoit autrefois qu'à trente ou trente-deux livres en marchandises propres au pays, qui sont des eaux-de-vie, du fer, de la toile, du papier, des masses ou rassades de toutes couleurs, des chaudieres & bassins de cuivre & autres semblables, que ces peuples estiment beaucoup; mais depuis que les Européens ont, pour ainsi dire, enchéri les uns sur les autres, ces barbares ont su profiter de leur jalousie, & il est rare qu'on traite encore de beaux *negres* pour 60 livres, la compagnie de l'assiente en ayant acheté jusqu'à 100 liv. la piece.

Ces esclaves se font de plusieurs manieres; les uns, pour éviter la famine & la misere, se vendent eux-mêmes, leurs enfans & leurs femmes aux rois & aux plus puissans d'entr'eux, qui ont de quoi les nourrir: car quoiqu'en général les *negres* soient très-sobres, la stérilité est quelquefois si extraordinaire dans certains endroits de l'Afrique, surtout quand il y a passé quelque nuage de sauterelles, qui est un accident assez commun, qu'on n'y peut faire aucune récolte de mil, ni de ris, ni d'autres légumes dont ils ont coutume de subsister. Les autres sont des prisonniers faits en guerre & dans les incursions que ces roitelets font sur les terres de leurs voisins, souvent sans autre raison que de faire des esclaves qu'ils emmenent, jeunes, vieux, femmes, filles, jusqu'aux enfans à la mamelle.

Il y a des *negres* qui se surprennent les uns les autres, tandis que les vaisseaux européens sont à l'ancre, y amenant ceux qu'ils ont pris pour les y vendre & les y embarquer malgré eux; ensorte qu'on y voit des fils vendre leurs peres, & des peres leurs enfans, & plus souvent encore ceux qui ne sont liés d'aucune parenté, mettre la liberté les uns des autres, à prix de quelques bouteilles d'eau-de-vie, ou de quelques barres de fer.

Ceux qui font ce commerce, outre les victuailles pour l'équipage du vaisseau, portent du gruau, des pois gris & blancs, des feves, du vinaigre, de l'eau-de-vie, pour la nourriture des *negres* qu'ils esperent avoir de leur traite.

Aussi-tôt que la traite est finie, il faut mettre à la voile sans perdre de tems, l'expérience ayant fait connoître que tant que ces malheureux sont encore à la vue de leur patrie, la tristesse les accable, ou le désespoir les saisit. L'une leur cause des maladies qui en font périr un grand nombre pendant la traversée; l'autre les porte à s'ôter eux-mêmes la vie, soit en se refusant la nourriture, soit en se bouchant la respiration, par une maniere dont ils savent se plier & se contourner la langue, qui, à coup sûr, les étouffe; soit en se brisant la tête contre le vaisseau, ou en se précipitant dans la mer, s'ils en trouvent l'occasion.

Cet amour si vif pour la patrie semble diminuer à mesure qu'ils s'en éloignent: la gaieté succede à leur tristesse; & c'est un moyen presqu'immanquable pour la leur ôter, & pour les conserver jusqu'au lieu de leur destination, que de leur faire entendre quelque instrument de musique, ne fût-ce qu'une vielle ou une musette.

A leur arrivée aux isles, chaque tête de *negre* se vend depuis trois jusqu'à cinq cens livres, suivant leur jeunesse, leur vigueur & leur santé. On ne les paie pas pour l'ordinaire en argent, mais en marchandises du pays.

Les *negres* sont la principale richesse des habitans des îles. Quiconque en a une douzaine, peut être estimé riche. Comme ils multiplient beaucoup dans les pays chauds, leur maître, pour peu qu'ils les traitent avec douceur, voient croître insensiblement cette famille, chez laquelle l'esclavage est héréditaire.

Leur naturel dur exige qu'on n'ait pas trop d'indulgence pour eux, ni aussi trop de sévérité; car si un châtiment modéré les rend souples & les anime au travail, une rigueur excessive les rebute & les porte à se jetter parmi les *negres* marons ou sauvages qui habitent des endroits inaccessibles dans ces îles, où ils préferent la vie la plus misérable à l'esclavage.

Nous avons un édit donné à Versailles au mois de Mars 1724, appellé communément le *code noir*, & qui sert de réglement pour l'administration de la justice, police, discipline, & le commerce des esclaves *negres* dans la province de la Louisiane. *Dictionn. de Commerce.*

NEGRES, *considérés comme esclaves dans les colonies de l'Amérique.* L'excessive chaleur de la zone torride, le changement de nourriture, & la foiblesse de tempérament des hommes blancs ne leur permettant pas de résister dans ce climat à des travaux pénibles, les terres de l'Amérique, occupées par les Européens, seroient encore incultes, sans le secours des *negres* que l'on y a fait passer de presque toutes les parties de la Guinée. Ces hommes noirs, nés vigoureux & accoutumés à une nourriture grossiere, trouvent en Amérique des douceurs qui leur rendent la vie animale beaucoup meilleure que dans leur pays. Ce changement en bien les met en état de résister au travail, & de multiplier abondamment. Leurs enfans sont appellés *negres créols*, pour les distinguer des *negres* dandas, bossals ou étrangers.

La majeure partie des *negres* qui enrichissent les colonies françoises se tire directement de la côte d'Afrique par la voie de la compagnie des Indes (qui s'est réservé exclusivement à tous les autres la traite du Sénégal), ou par les navires de différens armateurs françois, à qui l'on permet de commercer chez les autres nations de la côte de Guinée. Ces vaisseaux transportent dans les colonies les

negres

negres qu'ils ont trafiqués, soit que ces *negres* ayent été pris en guerre ou enlevés par des brigants, ou livrés à prix d'argent par des parens dénaturés, ou bien vendus par ordre de leur roi, en punition de quelque crime commis.

De tous ces différens esclaves, ceux du cap Verd ou Sénégalais sont regardés comme les plus beaux de toute l'Afrique. Ils sont grands, bien constitués, ayant la peau unie sans aucune marque artificielle: ils ont le nez bien fait, les yeux grands, les dents blanches, & la levre inférieure plus noire que le reste du visage; ce qu'ils font par art, en piquant cette partie avec des épines, & introduisant dans les piquures de la poussiere de charbon pilé.

Ces *negres* sont idolâtres; leur langue est difficile à prononcer, la plûpart des sons sortant de la gorge avec effort. Plusieurs d'entr'eux parlent arabe, & paroissent suivre la religion de Mahomet; mais tous les Senégalais sont circoncis. On les emploie dans les habitations au soin des chevaux & des bestiaux, au jardinage & au service des maisons.

Les Aradas, les Fonds, les Fouéda, & tous les *negres* de la côte de Juda sont idolâtres, & pratiquent la circoncision par un motif de propreté. Ces *negres*, quoique sous différentes dominations, parlent tous à-peu-près la même langue. Leur peau est d'un noir-rougeâtre. Ils ont le nez écrasé, les dents très blanches, & le tour du visage assez beau. Ils se font des incisions sur la peau qui laissent des marques ineffaçables, au moyen desquelles ils se distinguent entr'eux. Les Aradas se les placent sur le gros des joues, au-dessous des yeux; elles ressemblent à des verues de la grosseur d'un pois. Les *negres* Fond se scarifient les tempes, & les Fouéda (principalement les femmes) se font cizeler le visage, & même tout le corps, formant des desseins de fleur, des mosaïques & des compartimens très réguliers. Il semble à les voir qu'on leur ait appliqué sur la peau une étoffe brune, travaillée en piqure de Marseille. Ces *negres* sont estimés les meilleurs pour le travail des habitations: plusieurs connoissent parfaitement les propriétés bonnes ou mauvaises de plusieurs plantes inconnues en Europe. Les Aradas principalement en composent avec le venin de certains insectes, un poison auquel on n'a point encore trouvé de remede certain. Les effets en sont si singuliers, que ceux qui l'emploient passent constamment pour sorciers parmi les habitans du pays.

Les *negres* Mines sont vigoureux & fort adroits pour apprendre des métiers. Quelques-uns d'entr'eux travaillent l'or & l'argent, fabriquant grossierement des especes de pendans d'oreille, des bagues & autres petits ornemens. Ils se font deux ou trois balaffres en long sur les joues. Ils sont courageux; mais leur orgueil les porte à se détruire eux-mêmes pour peu qu'on leur donne du chagrin.

La côte d'Angol, les royaume de Loangue & de Congo fournissent abondamment de très beaux *negres*, passablement noirs, sans aucune marque sur la peau. Les Congos en général sont grands railleurs, bruyans, pantomimes, contrefaisant plaisamment leurs camarades, & imitant très-bien les allures & le cri de différens animaux. Un seul Congo suffit pour mettre en bonne humeur tous les *negres* d'une habitation. Leur inclinations pour les plaisirs les rend peu propres aux occupations laborieuses, étant d'ailleurs paresseux, poltrons, & fort adonnés à la gourmandise; qualité qui leur donne beaucoup de disposition pour apprendre facilement les détails de la cuisine. On les emploie au service des maisons, étant pour l'ordinaire d'une figure revenante.

Les Portugais qui ont introduit une idée du christianisme dans le royaume de Congo, y ont aboli la circoncision, fort en usage parmi les autres peuples de l'Afrique.

Les moins estimés de tous les *negres* sont les Bambaras; leur mal propreté, ainsi que plusieurs grandes balaffres qu'ils se font transversalement sur les joues depuis le nez jusqu'aux oreilles, les rendent hideux. Ils sont paresseux, ivrognes, gourmands & grands voleurs.

On fait assez peu de cas des *negres* Mandingues, Congres & Mondongues. Ceux-ci ont les dents limées en pointe, & passent pour antropophages chez les autres peuples.

Il n'est pas possible, dans cet article, de détailler les nations des Calbaris, des Caplahons, des Anans, des Tiambas, des Poulards & nombre d'autres, dont plusieurs habitent assez avant dans les terres, ce qui en rend la traite difficile & peu abondante.

Traitement des negres *lorsqu'ils arrivent dans les colonies.* L'humanité & l'intérêt des particuliers ne leur permettent pas de faire conduire leurs esclaves au travail aussi-tôt qu'ils sont sortis du vaisseau. Ces malheureux ont ordinairement souffert pendant leur voyage, ils ont besoin de repos & de rafraichissemens; huit à dix jours de bains pris matin & soir dans l'eau de la mer leur font beaucoup de bien; une ou deux saignées, quelques purgations, & sur-tout une bonne nourriture, les mettent bientôt en état de servir leur maître.

Leurs anciens compatriotes les adoptent par inclination: ils les retirent dans leurs cazes, les soignent comme leurs enfans, en les instruisant de ce qu'ils ont à faire, & leur faisant entendre qu'ils ont été achetés pour travailler, & non pas pour être mangés, ainsi que quelques-uns se l'imaginent, lorsqu'ils se voient bien nourris. Leurs patrons les conduisent ensuite au travail: ils les châtient quand ils manquent; & ces hommes faits se soumettent à leurs semblables avec une grande résignation.

Les maîtres qui ont acquis de nouveaux esclaves, sont obligés de les faire instruire dans la religion catholique. Ce fut le motif qui détermina Louis XIII à permettre ce commerce de chair humaine.

Travaux des negres *sur les habitations.* Les terres produisant les cannes à sucre, celles où l'on cultive le caffé, le cacao, le manioc, le coton, l'indigo & le rocou, ont besoin d'un nombre d'esclaves proportionné à leur étendue pour la culture des plantations. Plusieurs de ces esclaves sont instruits dans le genre de travail propre à mettre ces productions en valeur: tous sont sous la discipline d'un commandeur en chef, blanc ou noir, lequel dans les grands établissemens est subordonné à un œconome.

Les *negres* destinés aux principales opérations qui se font dans les sucreries s'appellent *raffineurs*. Ce n'est pas sans peine qu'ils acquierent une connoissance exacte de leur art, qui exige beaucoup d'application dans un apprentissage de plusieurs années. Leur travail est d'autant plus fatigant, qu'ils sont continuellement exposés à la chaleur des chaudieres où l'on fabrique le sucre. Les charpentiers & scieurs de long ont soin de réparer le moulin, & d'entretenir conjointement avec les maçons, les différens bâtimens de la sucrerie. Les charrons sont fort nécessaires: on ne peut guere se passer de tonneliers; & dans les grands établissemens un forgeron ne manque pas d'occupation. Tous les autres esclaves, excepté les domestiques de la maison, sont employés journellement à la culture des terres, à l'entretien des plantations, à sarcler les savannes ou pâturages, & à couper les cannes à sucre, que les cabrouettiers & les muletiers transportent au moulin, où d'ordinaire il y a des *négresses*, dont

l'office eſt de faire paſſer ces cannes entre les rouleaux ou gros cylindre de métal, qui en expriment le ſuc dont on fait le ſucre. Les *negres* les moins bien conformés & peu propres aux travaux difficiles, ſont partagés pour l'entretien du feu dans les fourneaux de la ſucrerie & de l'etuve, pour ſoigner les malades dans les infirmeries, & pour garder les beſtiaux dans les ſavannes. On occupe auſſi les négrillons & les négrites à des détails proportionnés à leurs forces, tellement que ſur quelque habitation que ce puiſſe être, les maîtres & les œconomes ne peuvent trop s'appliquer à bien étudier le caractere, les forces, les diſpoſitions, les talens des eſclaves pour les employer utilement.

Caractere des negres en général. Si par haſard on rencontre d'honnêtes gens parmi les *negres* de la Guinée, (le plus grand nombre eſt toujours vicieux.) ils ſont pour la plûpart enclins au libertinage, à la vengeance, au vol & au menſonge. Leur opiniatreté eſt telle qu'ils n'avouent jamais leurs fautes, quelque châtiment qu'on leur faſſe ſubir; la crainte même de la mort ne les émeut point. Malgré cette eſpece de fermeté, leur bravoure naturelle ne les garantit pas de la peur des ſorciers & des eſprits, qu'ils appellent *zambys*.

Quant aux *negres* créols, les préjugés de l'éducation les rendent un peu meilleurs; cependant ils participent toujours un peu de leur origine; ils ſont vains, mépriſans, orgueilleux, aimant la parure, le jeu, & ſur toutes choſes les femmes; celles-ci ne le cedent en rien aux hommes, ſuivant ſans reſerve l'ardeur de leur tempérамment; elles ſont d'ailleurs ſuſceptibles de paſſions vives, de tendreſſe & d'attachement. Les défauts des *negres* ne ſont pas ſi univerſellement répandus qu'il ne ſe rencontre de très-bons ſujets; pluſieurs habitans poſſédent des familles entieres compoſées de fort honnêtes gens, très-attachés à leurs maîtres, & dont la conduite feroit honte à beaucoup de blancs.

Tous en général ſont communément braves, courageux, compatiſſans, charitables, ſoumis à leurs parens, ſurtout à leurs parains & maraines, & très-reſpectueux à l'égard des vieillards.

Logemens des negres, leur nourriture & leurs uſages. Les cazes ou maiſons des *negres* ſont quelquefois conſtruites de maçonnerie, mais plus ordinairement de bois couvert d'un torchis, de terre franche préparée avec de la bouze de vache, un cours de chevrons élevés ſur ces eſpeces de murailles & brandis le long de la piece qui forme le faîte, compoſe le toît, lequel eſt couvert avec des feuilles de cannes, de roſeaux ou de palmiers; ces cazes n'ont qu'un rez-de-chauſſée, long d'environ 20 à 25 piés ſur 14 à 15 de largeur, partagé par des cloiſons de roſeaux, en deux ou trois petites chambres fort obſcures, ne recevant de jour que par la porte, & quelquefois par une petite fenêtre ouverte dans l'un des pignons.

Les meubles dont ſe ſervent les *negres* correſpondent parfaitement à la ſimplicité de leurs maiſons, deux ou trois planches élevées ſur quatre petits pieux, enfoncés en terre & couvertes d'une natte forment leur lit; un tonneau défoncé par l'un des bouts ſervant à renfermer des bananes & des racines, quelques grands pots à mettre de l'eau, un banc ou deux; une mauvaiſe table, un coffre, pluſieurs couis & groſſes calebaſſes dans leſquelles ils ſerrent leurs proviſions, compoſent tout l'attirail du ménage.

Les commandeurs, les ouvriers & ceux qui ſont anciens dans le pays ſe procurent beaucoup de petites commodités, au moyen des jardins qu'on leur permet de cultiver pour leur compte particulier dans les lieux écartés de l'habitation; ils élevent auſſi des volailles & des cochons, dont le produit les met en état de ſe vêtir très-proprement & de bien entretenir leur famille. Outre ces douceurs, ils ſont nourris & habillés par leur maître, ainſi qu'il eſt ordonné par le code noir, édit dont on parlera ci-après.

Leur principale nourriture conſiſte en farine de manioc, *Voyez l'art.* MANIOC, *&c.* racines de pluſieurs eſpeces, mahis, bananes & bœuf ſalé; le poiſſon, les crabes, les grenouilles, les gros léſards, les agoutis, rats de cannes & tatous ſervent à varier leurs mets dans les endroits où ces animaux abondent; ils compoſent différentes boiſſons avec des fruits, des racines, des citrons, du gros ſyrop de ſucre & de l'eau, & l'eau-de-vie de canne ne leur manque pas; ils ſe régalent de tems en tems les jours de fêtes; leurs grands feſtins, principalement ceux de nôces, ſont nombreux, tous ceux qui veulent en être étant admis, pourvû qu'ils apportent de quoi payer leur écot: ces repas tumultueux où les commandeurs veillent pour prévenir le déſordre, ſont toujours ſuivis de danſes, que les *negres* aiment paſſionnément; ceux de chaque nation ſe raſſemblent & danſent à la mode de leur pays, au bruit cadencé d'un eſpece de tambour, accompagné de chants bryants, de frappemens de main meſurés, & ſouvent d'une ſorte de guitare à 4 cordes, qu'ils appellent *banza*.

La danſe que les créols aiment le mieux, & qui par cette raiſon eſt fort en uſage, même parmi les Nations naturaliſées, c'eſt le calenda dont on a parlé à la lettre C.

Les *negres* & *negreſſes* d'une même habitation peuvent, du conſentement de leur maître, ſe marier, ſuivant nos uſages; on ne doit pas exiger de cette eſpece d'hommes plus de vertus, qu'il n'en exiſte parmi les blancs; cependant on voit chez eux des ménages fort unis, vivant bien, aimant leurs enfans, & les maintenant dans un grand reſpect.

Châtimens des negres, police & réglement à cet effet. Lorſqu'un *negre* commet une faute legere, le commandeur peut de ſon chef le châtier de quelques coups de fouet; mais ſi le cas eſt grave, le maître apres avoir fait mettre le malfaiteur aux fers, ordonne le nombre de coups dont il doit être châtié; ſi les hommes étoient également juſtes, ces punitions néceſſaires auroient des bornes, mais il arrive ſouvent que certains maîtres abuſent de leur prétendue autorité, en infligeant des peines trop rigoureuſes aux malheureux, qu'ils ont peut être mis euxmêmes dans le cas de leur manquer. Pour arrêter les cruautés de ces hommes barbares, qui par avarice, laiſſeroient manquer leurs eſclaves des choſes les plus néceſſaires à la vie, en exigeant d'eux un travail forcé, les officiers de Sa Majeſté, établis dans les colonies, ſont chargés de tenir la main à l'exécution de l'édit du roi, nommé *code noir*, ſervant de reglement pour le gouvernement & l'adminiſtration de la juſtice & de la police, & pour la diſcipline & le commerce des eſclaves dans les îles françoiſes de l'Amérique.

La longueur de cet édit ne permettant pas de le rapporter dans ſon entier, on ne fera mention que des principaux articles qui ont rapport à la police des *negres*, & aux obligations des maîtres à leur égard.

Par le ſecond article, du code noir, il eſt ordonné aux maîtres de faire inſtruire leurs eſclaves dans la religion Catholique, *&c.* à peine d'amende arbitraire.

Le ſixieme défend aux maîtres, de les faire travailler les jours de repos ordonnés par l'égliſe.

Le neuvieme impoſe une amende de deux mille livres de ſucre aux maîtres, qui par concubinage

auront des enfans de leur esclave ; en outre, ladite esclave & ses enfans confisqués au profit de l'hôpital, sans jamais pouvoir être affranchis. Cet article n'a point lieu, si le maître veut épouser dans les formes observées par l'église, son esclave, qui par ce moyen est affranchie, & ses enfans rendus libres & légitimes.

Par le dixieme article, la célébration du mariage des *negres & negresses* peut s'exécuter sans qu'il soit besoin du consentement des parens, celui du maître étant suffisant, pourvû toutefois qu'il n'emploie aucune contrainte pour les marier contre leur gré.

Le douzieme article porte que les enfans qui naîtront de mariages entre esclaves, seront esclaves, & lesdits enfans appartiendront aux maîtres des femmes esclaves, si le mari & la femme ont des maîtres différens. *Ces alliances ne sont pas ordinaires, les* negres *&* negresses *d'une même habitation se marient entre eux, & les maîtres ne peuvent vendre ni acheter le mari & la femme séparément.*

Par le treizieme article, un homme esclave épousant une femme libre, les enfans suivent la condition de leur mere, & le pere étant libre & la mere esclave, les enfans sont esclaves.

Le quinzieme article défend aux esclaves de porter pour leur usage particulier des armes, même de gros bâtons, sous peine du fouet & de confiscation desdites armes.

Le seizieme défend aux *negres*, de s'attrouper de jour & de nuit, sous peine de punition corporelle, qui ne pourra être moindre que du fouet & de la fleur-de-lis, même de mort, en cas de fréquentes récidives ou autres circonstances agravantes.

Les articles 22, 23, 24 & 25, portent en substance, que les maîtres seront tenus de fournir par chacune semaine à leurs esclaves, âgés de dix ans & au-dessus, pour leur nourriture, deux pots & demi de farine de manioc, ou trois cassaves pesant deux livres & demie chacune, ou choses equivalentes (*le pot contient deux pintes mesure de Paris*), avec deux livres de boeuf salé, ou trois de poisson ou autre chose à proportion ; & aux enfans depuis qu'ils sont sevrés jusqu'à l'âge de dix ans, la moitié des vivres ci-dessus. Les maîtres ne peuvent donner à leurs esclaves de l'eau-de-vie de canne, nommée *guildive*, pour leur tenir lieu des subsistances mentionnées ci-dessus.

Il est aussi expressément défendu aux maîtres, de se décharger de la nourriture de leurs esclaves, en leur permettant de travailler certains jours de la semaine pour leur compte particulier.

Sont tenus les maîtres de fournir à chacun de leurs esclaves par chacun an, deux habits de taille ou quatre aunes de toile.

Par le vingt-sixieme article, il est permis aux *negres* qui ne seront pas entretenus, selon ce qui est ordonné, d'en donner avis au procureur du roi, afin que les maîtres soient poursuivis à sa requête & sans frais.

Le vingt-septieme, est au sujet des *negres* infirmes par vieillesse ou autrement, que les maîtres doivent nourrir & entretenir ; & en cas d'abandon de leur part, lesdits esclaves sont adjugés à l'hôpital, & les maîtres obligés de payer six sols par jour pour l'entretien de chaque esclave.

Le roi déclare, par le vingt-huitieme article, que les *negres* esclaves ne peuvent rien posséder qui ne soit à leur maître, leurs enfans & parens, soit libres ou esclaves, ne pouvant rien prétendre par succession, disposition, &c. *Il est rare que les maîtres abusent de leur privilege : ceux qui se piquent de penser, font distribuer les effets & même l'argent des esclaves défunts à leurs parens ; & s'ils n'en ont point, les autres* negres *de l'habitation en profitent.*

Les *negres* sont exclus par l'article trente ; de la possession des offices & commissions ayant fonctions publiques.

Ils ne peuvent par l'article trente-un, être partie, ni en jugement, ni en matiere civile, tant en demandant qu'en défendant, ni être partie civile en matiere criminelle, &c.

Suivant l'article trente-deux, les esclaves peuvent être poursuivis criminellement avec les formalités ordinaires, sans qu'il soit besoin de rendre leur maître partie, sinon en cas de complicité.

Par les articles 33 & 34, l'esclave qui aura frappé son maître, sa maîtresse ou leurs enfans avec effusion de sang, ou au visage, sera puni de mort ; & quant aux excès & voies de fait, commis par les esclaves, contre les personnes libres ; Sa Majesté entend qu'ils soient séverement punis, même de mort, si le cas y échet.

Le 35 & 36 inflige des peines afflictives proportionnées, suivant la nature des vols commis par les esclaves, comme de bêtes cavalines, de bœufs ou moutons, chevres, cochons, ou de plantes, légumes, &c.

Le trente-sept porte, que les maîtres seront tenus, en cas de vol ou autrement, des dommages causés par leurs esclaves, outre la peine corporelle desdits esclaves, de réparer les tors en leur nom, s'ils n'aiment mieux abandonner l'esclave à celui auquel le tort a été fait.

Par les articles 38 & 39, l'esclave fugitif qui se sera absenté pendant un mois, à compter du jour que son maître l'aura dénoncé en justice, aura les oreilles coupées, & sera marqué d'un fer chaud sur une épaule ; s'il récidive pendant un autre mois, il aura le jaret coupé & sera marqué sur une autre épaule, & la troisieme fois, il sera puni de mort.

Les affranchis qui auront retiré lesdits esclaves fugitifs, payeront une amende de trois cens livres de sucre par chaque jour de rétention.

L'article quarante porte, que l'esclave puni de mort, sur la dénonciation de son maître, non complice, sera estimé avant l'exécution par deux principaux habitans du pays, nommés d'office par le premier juge, & le prix de l'estimation sera payé au maître ; pourquoi satisfaire, il sera imposé par l'intendant sur chacune tête de *negre*, payant droits, la somme portée par l'estimation laquelle sera payée par tous les habitans, & perçue par les fermiers du domaine royal d'occident pour éviter à frais.

Par l'article 42 & 43, quoiqu'il soit permis aux maîtres de faire enchaîner & battre de verge les esclaves qui seront en faute ; il est expressément défendu auxdits maîtres, de leur donner la torture, ni de leur faire aucune mutilation, à peine de confiscation des esclaves & d'être procedé contre les maîtres extraordinairement ; & il est enjoint aux officiers de justice, de poursuivre criminellement les maîtres & commandeurs qui auront tué un esclave, sous leur puissance ou sous leur direction.

L'article 44, déclare les esclaves être meubles, & comme tels entrer en la communauté, pouvant être partagés également entre les cohéritiers, &c.

Par l'article quarante-sept, le mari & la femme esclaves, & leurs enfans impuberes, ne peuvent être saisis, ni vendus séparément, &c.

L'article cinquante huit, regarde les *negres* affranchis, auxquels il est octroyé par l'article cinquante-neuf, les privileges & immunités, dont jouissent les personnes nées libres, &c.

L'article soixante, traite des amendes & termine cet édit. Donné à Versailles au mois de Mars 1685. *M. LE ROMAIN.*

NEGRES, MAIGRES *ou* MAIGROTS, (*Pêche.*) espece de poisson que les pêcheurs de Saint-Pala-

ci, dans le reſſort de l'amirauté de Marennes, ſur la côte du Ponant, prennent d'une maniere particuliere; ils ſe ſervent des mêmes chaloupes qui chargent les paſſagers; ils ont un filet qu'on peut regarder comme une eſpece de folle. Il en a le calibre; il eſt de trente-cinq à quarante braſſes de long, ſur trois braſſes de chûte ou environ. Les pêcheurs qui font cette pêche ſe ſuccedent & font la garde, ou courent des bordées, ſoit à la voile, ſoit à la nage, ſuivant les tems; ils les continuent juſqu'à ce qu'ils entendent le chant, le bruit, le bourdonnement que les *maigres* font. Les pêcheurs ne s'y trompent point; le poiſſon fût-il à vingt braſſes de profondeur ſous l'eau, pourvû que la chaloupe ſoit au-deſſus de l'endroit que les *maigres* parcourent. Quand ils l'ont entendu; ils jettent leurs rêts à l'aventure, de maniere cependant, qu'ils croiſent la riviere en coupant la marée: le bout qui eſt ſoutenu d'une bouée, amarée ſur un cordage de pluſieurs braſſes, va à la derive; l'autre bout reſte amaré au bateau par une autre corde que les pêcheurs nomment *mouvant*. Si la pêche eſt bonne, le *negre* ou *maigre* s'engage dans les mailles, qui ſont aſſez larges & y reſte pris: le bas du filet qu'il faut regarder comme un ret dérivant, eſt chargé de plomb qui le cale bas; les pêcheurs le relevent auſſi-tôt qu'il a coulé à fond.

Cette pêche eſt très-fortuite & très-ingrate, quand on dit que les *maigres* chantent ou grondent, c'eſt pour ſe ſervir de l'expreſſion des pêcheurs. Ils ont obſervé que ce poiſſon pris faiſoit encore le même bruit, hors de l'eau & dans la chaloupe, & ils affirment que ſans ce ſon extraordinaire qui les détermine dans le jet du filet, ils ne prendroient jamais de *maigres* ou *negres*.

Les rets ou filets à *negres* ont les mailles de cinq pouces en quarré; ils ſont faits de groſſes cordes formées de pluſieurs fils.

NÉGRES-CARTES, ſ. f. plur. (*Jouaillerie.*) c'eſt ce qu'on appelle autrement *émeraudes brutes* de la premiere couleur; elles ſont fort eſtimées, & paſſent pour les plus belles de ces ſortes de pierres. (*D. J.*)

NÉGREPELISSE, (*Géog.*) petite ville de France dans la Querci, à 4 lieues N. E. de Montauban, ſur Veiveirou. Les calviniſtes l'avoient fortifiée, mais Louis XIII. l'ayant priſe d'aſſaut en 1622, la livra au feu & au pillage; de ſorte qu'il n'y reſte plus que des maſures.

NÉGREPONT, ISLE DE, (*Géog.*) île de Grèce, appellée par les anciens *Eubœ*, & qui eſt après Candie, la plus belle de toutes les îles de l'Archipel. Elle a 360 milles de tour, & s'étend le long de la Béotie, dont elle n'eſt ſéparée que par le fameux canal de l'Euripe, & l'on croit qu'elle en a été anciennement détachée par un coup de mer. On y voyoit autrefois dans les beaux jours de la Gréce, trois villes conſidérables, célébres dans l'hiſtoire; Caryſthe, Chalcis & Eretrie. Les jeux qui s'y célébroient appellés *gereſtiens*, avoient été inſtitués par Géreſte, en l'honneur de Neptune, qui l'avoit ſauvé d'une tempête.

Le nom moderne de *Négrepont*, *Négroponte*, ou comme diſent les Italiens *Nigroponte*, vient de celui d'*Egripos* que les grecs lui donnent. Les premiers françois qui paſſerent dans cette île, entendant dire aux gens du pays *eis ton Egripont*, ce qui ſignifie à *Egripos*, crurent qu'on appelloit ce lieu *Negripont*, confondant la derniere lettre de l'article *ton* avec Egripont. Cette origine du nom nous reſſemble ſi fort, qu'il n'en faut point aller chercher d'autre, ni l'attribuer à l'erreur des Italiens, qui l'appellent *Nigroponte*, comme s'il y avoit quelque point de pierre noire qui paſſa de la Béotie dans l'île. Quoi qu'il en ſoit, le nom de *Négrepont* eſt commun à l'île, à la ville & au détroit.

On compte dans cette île, quatre principaux promontoires, dont l'un ſe nomme le *cap d'Oro*; c'eſt ſur la croupe de ce promontoire, que Nauplius, roi de *Négrepont*, fit allumer des feux, afin qu'à la faveur de cette lumiere, l'armée des grecs qui revenoit de Troie pût arriver à bon port. C'eſt dans le voiſinage du cap Zittar, autre promontoire de l'île du côté du nord, qu'étoit la côte d'Artémiſia, ainſi nommée du temple qui y avoit été élevé; & c'eſt-là que les grecs mirent leur armée navale à l'abri, durant les guerres que leur firent les Perſes.

Après la priſe de Conſtantinople par les Croiſés, les François & les Vénitiens s'emparerent de l'île de *Négrepont*. On vit naître alors des ſeigneurs de *Négrepont*, des ducs de Naxie, des marquis de Monferrat, rois de Theſſalie, *&c.* enfin les Vénitiens devinrent peu-à-peu maîtres de l'île, qu'ils gouvernerent par un baile juſqu'à l'année 1469, que les Turcs la leur enleverent.

La terre de *Négrepont* eſt très-fertile en pâturages, en blé, en vin, en coton & en huile. Il y avoit autrefois pluſieurs villes peuplées, & grand nombre de gros bourgs & de villages; mais depuis que cette île eſt paſſée ſous la domination du grand ſeigneur, tout y eſt tombé dans un dépériſſement incroyable. *Long.* 41. 32-42. 55 *lat.* 38. 39. 16. (*D. J.*)

NÉGREPONT, (*Géogr.*) forte ville de Grece, capitale de l'île de même nom. Elle eſt habitée par des turcs & des juifs; & les Chrétiens demeurent dans les fauxbourgs, qui ſont plus grands que la ville. Il y a un capitan pacha qui commande à toute l'île; Mahomet II. la prit en 1469, après ſix mois de ſiége, & une perte de plus de 40 mille hommes. Les Vénitiens l'aſſiégerent inutilement en 1688. Elle eſt à 12 lieues N. E. d'Athènes, 45 S. E. de Lariſſe, 104 S. O. de Conſtantinople. *Longit.* 42. 3. *latit.* 38. 30.

La ville de *Négrepont* eſt l'ancienne *Chalcis*; elle eſt ſur la côte occidentale de l'île, dans le fameux détroit de l'Euripe, aujourd'hui le détroit de *Négrepont*. Le ſérail du capitan-pacha qui commande toute l'île, & une partie de la Béotie, eſt bâti ſur ce détroit. Dans l'endroit où le détroit eſt le plus reſſerré, on traverſe de Béotie dans l'île par un pont de pierres de cinq petites arcades, & qui n'a guere que trente pas de long. *Voyez* de plus grands détails dans Spon, *voyage de Négrepont*, & dans Corneille, *deſcription de la Morée.*

NÉGREPONT, DÉTROIT DE, (*Géog.*) petit bras de mer qui ſépare l'île de *Négrepont* de la Livadie en terre ferme. *Voyez* EURIPE. (*D. J.*)

NEGRERIE, ſ. f. (*Commerce d'Afrique.*) lieu où ceux qui font le commerce des Negres, ont coutume d'enfermer leurs eſclaves, ſoit ſur les côtes d'Afrique, juſqu'à ce qu'ils puiſſent les embarquer, ſoit dans les îles Antilles & autres endroits où ils les débarquent, juſqu'à ce qu'ils ayent trouvé marchand; d'autres diſent *captiverie.*

NEGRIER, ſ. m. (*Commerce.*) on appelle *navires negriers*, *vaiſſeaux negriers*, *bâtimens negriers*, ceux qui ſervent au commerce des Negres, & avec leſquels les nations européennes qui font ce négoce ſur les côtes d'Afrique, font la traite de ces eſclaves pour les tranſporter & les aller vendre aux îles Antilles, & dans quelques endroits du continent de l'Amérique eſpagnole. *Voyez* NEGRES, *Dictionnaire de Commerce.* (*G*)

NEGRILLO, ſ. m. (*Minéralogie.*) c'eſt ainſi que les Eſpagnols de l'Amérique nomment une ſubſtance minérale que l'on tire de quelques mines d'argent du Chily; il eſt noir & aſſez ſemblable à du mâche-

fer; quand il est mêlé de plomb, on le nomme *plomoronco.*

NEGRILLON, f. m. (*Commerce d'Afrique.*) on nomme *negrillons* dans le commerce des esclaves, les petits negres de l'un ou de l'autre sexe qui n'ont pas encore passé dix ans : trois enfans de dix ans font deux pieces d'Inde, & l'on compte deux enfans de cinq ans pour une piece.

NEGRO, (*Géog.*) en latin *Niger*, ou *Tanager*, riviere du royaume de Naples, dans la principauté citérieure. Elle a sa source aux frontieres de la Basilicate, à quelques villes de Policastro, & finit par la jetter dans la riviere de Selo. (*D. J.*)

NEGUNDO, sub. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) arbre des Indes orientales, dont on distingue deux especes; l'une est appellée *mâle*, & l'autre *femelle.* Le mâle est de la hauteur d'un amandier; ses feuilles sont faites comme celles du sureau, dentelées sur les bords, & fort velues. La femelle croît à la même hauteur que le mâle; mais ses feuilles sont plus rondes, sans dentelure, semblables à celles du peuplier blanc : les feuilles des deux especes ont l'odeur & le goût de la sauge, avec plus d'âcreté & d'amertume. Il suinte pendant la nuit sur ces feuilles une seve ou suc blanc, qui s'évapore au lever du soleil. Leurs fleurs ressemblent à celles du romarin; & les fruits qui leur succedent, ressemblent au poivre noir, excepté que leur goût n'est point si âcre, ni si brûlant. (*D. J.*)

NEGUS, (*Hist.*) c'est le nom que les Ethiopiens & les Abyssins donnent à leur souverain : ce mot signifie *roi* dans la langue de ces peuples. Ce prince prend lui-même le titre de *negusa nagast zaitiopia*, c'est-à-dire, *roi des rois d'Ethiopie.* Les Abyssins croient que les rois qui les gouvernent descendent de la reine de Saba, qui étant allée à Jérusalem pour admirer la sagesse de Salomon, eut, dit-on, de ce prince un fils appellé *Menilehech*, de qui sont venus les *negus*, ou rois d'Ethiopie, qui occupent aujourd'hui le trône. Ce prince fut, dit-on, élevé à la cour du roi Salomon son pere, d'ou il amena plusieurs docteurs juifs, qui apporterent la loi de Moïse dans ses états : les rois d'Ethiopie ont depuis embrassé le Christianisme. Les anciens rois d'Ethiopie fournissent un exemple frappant de l'abus du pouvoir sacerdotal; Diodore de Sicile nous apprend que les prêtres de Meroe, les plus révérés de toute l'Ethiopie, ordonnoient quelquefois à leurs rois de se tuer eux-mêmes; & que ces princes dociles ne manquoient point de se conformer à cet ordre qui leur étoit signifié de la part des dieux. Le même auteur dit que ce pouvoir exorbitant des prêtres dura jusqu'au regne d'Ergamenes, qui étant un prince guerrier, marcha à la tête d'une armée, pour réduire les pontifes impérieux qui avoient fait la loi à ses prédécesseurs.

NEHALENNIA, f. f. (*Mythol.*) cette déesse adorée dans le fond septentrional de la Germanie, étoit tout à-fait inconnue, lorsque le 5 de Janvier 1646, un vent d'est soufflant avec violence vers la Zélande, le rivage de la mer se trouva à sec proche Doesbourg, dans l'île de Valchren; & on y apperçut des masures que l'eau couvroit auparavant. Parmi ces masures étoient des autels, des vases, des urnes, & des statues; & entre autres plusieurs qui représentoient la déesse *Néhalennia*, avec des inscriptions qui apprenoient son nom. Ce trésor d'antiquités fut bien-tôt connu des Savans; & Urcé, dans son histoire des comtes de Flandres, *tome I. page 51.* a fait graver quatorze de ces statues, qui toutes portent le nom de cette déesse, à l'exception d'une seule. Dom Bernard de Montfaucon ne les a pas négligées; & on en trouve sept à la fin du second tome de son antiquité, expliquées par les figures.

Dom Jacques Martin, dans son histoire de la religion des Gaulois, *tome II. cap. xvij.* s'est donné la peine de nous marquer toutes les attitudes qu'a cette déesse sur ces différentes statues, tantôt assise, tantôt debout; un air toûjours jeune, & un habillement qui la couvre depuis les piés jusqu'à la tête, la caractérisent par tout : & les symboles qui l'environnent, sont ordinairement une corne d'abondance, des fruits qu'elle porte sur son giron, un panier, un chien, *&c.*

Comme une découverte est souvent favorable pour en amener d'autres, M. Keisler dans ses antiquités septentrionales, dit qu'en examinant avec soin les idoles qu'on voit encore dans la Zélande, on en remarque quelques-unes qui avoient tout l'air de *Néhalennia*, quoiqu'on ne se fût pas avisé de le soupçonner : du-moins est-il sûr que ce n'étoit pas dans cette province seule, qu'étoit connue & honorée cette déesse, puisque Gruter rapporte une inscription trouvée ailleurs, qui est consacrée à cette divinité par Eriattius fils de Jucundus : *deæ Nehal. Eriattius Jucundi pro se & suis votum solvit libens merito;* car il n'est pas douteux que ce ne soit le nom de *Nehalennia* en abrégé. Mais quand on voudroit n'en pas convenir, il est sûr du-moins que cette déesse étoit honorée en Angleterre, puisqu'on y a trouvé une inscription où son nom est tout du long. On prétend encore qu'une image en mosaïque déterrée à Nîmes, la représente; mais la chose n'est rien moins que certaine.

Comme Neptune se trouve trois fois joint aux figures de *Néhalennia*, on pense que cette déesse étoit aussi invoquée pour la navigation; & cette opinion est confirmée par une inscription d'Angleterre, dans laquelle Secundus Sylvanus déclare qu'il a accompli le vœu qu'il avoit adressé à cette déesse pour l'heureux succès du commerce de craie qu'il faisoit.

On ignore cependant ce qu'étoit la deesse *Néhalennia;* les uns la prennent pour la lune ou la nouvelle lune; d'autres pour une des déesses meres; du-moins les symboles dont nous avons parlé, lui conviennent assez bien. Comme on a découvert des monumens de ces déesses champêtres en France, en Angleterre, en Italie, & en Allemagne, il ne seroit pas étonnant qu'on en ait trouvé dans la Zélande : toutes ces réflexions sont de M. l'abbé Bannier. *Mythol. tome II.* (*D. J.*)

NEHAVEND, (*Géog.*) ancienne ville de Perse dans le Couhestan, sur une montagne, à 14 lieues au midi de Hancédan, célebre par la victoire que les Arabes y remporterent sur les Persans en 638. *Long.* 83. 48. *lat.* 34. 12. (*D. J.*)

NEHÉMIE, Livre de, (*Critiq. sacrée.*) ce livre sacré est nommé plus communément *le second livre d'Esdras*, quoiqu'il commence ainsi, *ce sont ici les paroles de Néhémie*, & que l'auteur y parle presque toûjours en premiere personne; mais cet auteur n'est point *Nehémie*, parce qu'il se trouve dans son livre bien des choses qui ne peuvent être de sa main. Il est visible, par exemple, que ce n'est point *Néhémie* qui a écrit le douzieme chapitre depuis le verset premier jusqu'au vingt-septieme : c'est une addition qui a été faite par ceux qui ont reçu ce livre dans le canon de l'Ecriture. Esdras en avoit montré l'exemple, en mettant çà & là dans son recueil des livres sacrés, les insertions qui lui parurent nécessaires. Ceux qui dans la suite continuerent le recueil, firent la même chose aux livres qu'ils ajouterent, jusqu'à ce que ce recueil parût complet à Simon le Juste, qui travailla le dernier à former le canon de l'ancien-Testament. Or, comme le *livre de Néhémie* étoit le dernier écrit, Simon le mit au nombre des livres sacrés. Ce fut alors sans doute, que se fit l'addition du douzieme chapitre, ou par Simon, ou

par ceux qui travaillerent avec lui à la clôture du canon. Cette addition ou interpolation eſt palpable ; car elle interrompt le ſens & la liaiſon entre ce qui précede & ce qui ſuit ; auſſi les meilleurs critiques le reconnoiſſent. *Voyez* Voſſius, *in chronic. ſacrâ, cap. x.* & *la chronique angloiſe de* Cary, *II. part. lib. II. cap. vj.* (*D. J.*)

NEIÉ, (*Marine.*) *voyez* NOIÉ.

NEIGE, ſ. f. (*Phyſique.*) eau congelée, qui dans certaines conſtitutions de l'atmoſphere, tombe des nuées ſur la terre ſous la forme d'une multitude de flocons ſéparés les uns des autres pendant leur chûte, & qui ſont tous d'une extrème blancheur. Un flocon de *neige* n'eſt qu'un amas de très-petits glaçons pour la plûpart de figure oblongue, de filamens d'eau congelée, rameux, aſſemblés en différentes manieres, & formant quelquefois autour d'un centre des eſpeces d'étoiles à ſix pointes. *Voyez* GLACE & CONGÉLATION.

Deſcartes & d'autres philoſophes modernes en aſſez grand nombre, qui n'ont guere penſé que d'après lui, ont cru que les nuées étoient compoſées de particules de *neige* & de glace. Il devoit donc, ſelon eux, tomber de la *neige* toutes les fois que les parcelles condenſées d'une nuë ſe précipitoient vers la terre & arrivoient à ſa ſuperficie, avant que d'être entierement fondues. On eſt aujourd'hui détrompé de cette fauſſe opinion. Les nuées ſont des brouillards élevés dans l'atmoſphère, c'eſt-à-dire, des amas de vapeurs & d'exhalaiſons aſſez groſſieres pour troubler la tranſparence de l'air, où elles ſont ſuſpendues à diverſes hauteurs plus ou moins conſidérables. Nous parlerons dans un autre *article* des principales cauſes qui, forçant les vapeurs aqueuſes de ſe réunir, les convertiſſent en petites gouttes de pluie. Ces gouttes venant à tomber, il arrive ſouvent que la froideur de l'air qu'elles traverſent eſt aſſez conſidérable pour les geler : elles ſe changent alors en autant de petits glaçons. D'autres gouttes qui les ſuivent ſe joignant à elles, ſe gelent auſſi ; & de cette maniere, il ſe forme une multitude de flocons, qui ne peuvent être que fort rares & fort légers ; l'union des petits glaçons qui les compoſent, étant toûjours très-imparfaite. *Voyez* PLUIE.

On voit qu'il eſt abſolument néceſſaire pour la formation de la *neige*, que la congélation ſaiſiſſe les particules d'eau répandues dans l'air, avant qu'elles ſe ſoient réunies en groſſes gouttes. Si les gouttes de pluie, lorſqu'elles perdent leur liquidité, ſont déja d'une certaine groſſeur : ſi elles ont, par exemple, deux ou trois lignes de diametre, elles ſe changent en grêle & non en *neige* : nous l'avons remarqué ailleurs. La grêle, dont le tiſſu eſt néceſſairement compacte & ſerré, eſt parfaitement ſemblable à la glace ordinaire. La *neige* au contraire eſt de même nature que la gelée blanche : rien ne diſtingue eſſentiellement ces deux ſortes de congélations : l'une ſe forme dans l'air ; l'autre ſur la ſurface des corps terreſtres : voilà leur principale différence. *Voyez* GRÊLE, GELÉE BLANCHE, & GIVRE.

La figure des flocons de *neige* eſt ſuſceptible d'un grand nombre de variétés ; elle eſt réguliere ou irréguliere. Ces flocons ne ſont quelquefois que comme de petites aiguilles. Quelquefois ce ſont de petites étoiles héxagonales, qui finiſſent en pointes fort aiguës, & qui forment enſemble des angles de 60 degrés, après que trois aiguilles ſont tombées les unes ſur les autres, & ſe ſont congelées. Il arrive auſſi que le milieu du corps de l'étoile eſt plus épais, & ſe termine en pointes aiguës. Quelques-unes de ces étoiles ont un globule à leur centre ou aux extrémités de leurs rayons, ou en même tems au centre & à l'extrémité des rayons. D'autres ont à leur centre une autre étoile pleine ou vuide. M. Muſſchenbroek a vu tomber des flocons ſous la forme de fleurs à ſix pétales. Dans une autre occaſion il a obſervé des étoiles hexagonales, compoſées de rayons fort minces, d'où partoient un grand nombre de petites branches ; de ſorte qu'ils imitoient aſſez bien les branches d'un arbre. Deux autres ſortes d'étoiles que M. Caſſini obſerva dans la *neige* en 1692, ne different de celles de M. Muſſchenbroek, qu'en ce qu'au lieu de ſimples branches, qui ſe fourchent en pluſieurs autres, ce ſont comme des rameaux garnis de leurs feuilles. Eraſme Bartholin aſſure qu'il a vu dans la *neige* des étoiles pentagonales, & même il ajoute que quelques-uns en ont vu d'octangulaires. *Voyez nos Planches de Phyſique.*

Cette *neige* réguliere ne tombe pas ſouvent ; les flocons ſont ordinairement de figure irréguliere, & de grandeur inégale. Ce qui eſt bien digne de remarque, c'eſt que les différentes eſpeces de flocons réguliers, dont on vient de parler, ne ſont preſque jamais confondues dans la même *neige* ; il n'en tombe que d'une eſpece à-la-fois, ſoit en différens jours, ſoit à différentes heures d'un même jour.

Dans toutes les figures de flocons de *neige* qui ont été décrites, on apperçoit malgré la diverſité qui y regne, quelque choſe d'aſſez conſtant, de longs filamens d'eau glacée, quelquefois entierement ſéparés les uns des autres, mais d'ordinaire aſſemblés ſous différens angles, principalement ſous des angles de 60 degrés. C'eſt ce qu'on remarque dans toutes les autres congélations ; & ce qui paroît dépendre de la figure, quelle qu'elle ſoit, des parties intégrantes de l'eau, & de la maniere dont la force de cohéſion agit ſur ces particules pour leur faire prendre un certain arrangement déterminé. La congélation a beaucoup de rapport avec la cryſtalliſation. Or les ſels n'affectent-ils pas de même dans leurs cryſtalliſations différentes figures ? Enfin le degré du froid, ſa lenteur ou ſon accroiſſement rapide, la direction & la violence du vent, le lieu de l'atmoſphère où ſe forme la *neige*, la différente nature des exhalaiſons qui ſe mêlent avec les molécules d'eau converties en petits glaçons, tout cela peut contribuer à faire tomber dans un certain tems de la *neige* réguliere, & une eſpece de cette *neige* plutôt qu'une autre. Nous n'en dirons pas davantage ſur les cauſes de la diverſité dont il s'agit. C'eſt aſſez d'appercevoir la liaiſon des phénomenes, & de faire enviſager en gros & confuſément dans les opérations de la nature, les agens & le méchaniſme qu'elle a pu employer.

La *neige* eſt beaucoup plus rare & plus légere que la glace ordinaire. Le volume de celle-ci ne ſurpaſſe que d'un dixieme ou d'un neuvieme tout au plus celui de l'eau dont elle eſt formée ; au lieu que la *neige* qui vient de tomber a dix ou douze fois plus de volume que l'eau qu'elle fournit étant fondue. Quelquefois même cette rareté eſt beaucoup plus grande ; car M. Muſſchenbroek ayant meſuré à Utrecht de la *neige* qui étoit en forme d'étoiles, elle ſe trouva vingt-quatre fois plus rare que l'eau.

L'évaporation de la *neige* eſt très-conſidérable : lorſqu'il n'en eſt tombé qu'un ou deux pouces, on la voit diſparoître en moins de deux jours de deſſus la terre par un vent ſec & au plus fort de la gelée ; il eſt aiſé de comprendre qu'étant compoſée d'un grand nombre de particules de glace aſſez déſunies, elle doit préſenter une infinité de ſurfaces à la cauſe de l'évaporation.

D'un autre côté, elle ne ſauroit faire le même effort que la glace pour ſe dilater ; elle ne rompt point les vaiſſeaux qui la contiennent ; elle cede à la compreſſion, & l'on peut aiſément la réduire à un volume preſque égal à celui de la glace ordinaire. Les pelotes qu'on en forme en la preſſant fortement avec

les mains, font d'une très-grande dureté ; c'eſt que les parties qui les compoſent étant plus rapprochées, & ſe touchant par un plus grand nombre de points, adherent plus fortement entr'elles ; ajoutons que la chaleur de la main fondant la *neige* en partie, l'eau qui ſe répand dans tout le composé en lie mieux les différentes portions, & augmente leur adhéſion mutuelle : tout cela eſt aſſez connu.

La *neige* ne ſauroit être fortement comprimée ſans perdre au moins en partie ſon opacité & ſa blancheur ; c'eſt qu'elle n'eſt blanche & opaque que dans ſa totalité. Chacun des petits glaçons qui la compoſent, lorſqu'on l'examine de près, eſt tranſparent ; mais les intervalles peu réguliers que laiſſent entr'eux ces petits glaçons, donnant lieu à une multitude de réflexions des rayons de lumiere, le tout doit être opaque & blanc. Ce que nous avons dit à l'*article* GELÉE BLANCHE, du verre le plus tranſparent, qui eſt blanc lorſqu'on le réduit en poudre, trouve ici ſon application.

Comme la *neige* réfléchit la lumiere avec force, il n'eſt pas ſurprenant, lorſque tout en eſt couvert, que ceux qui ont la vue foible n'en puiſſent pas ſupporter l'éclat. Il n'eſt même perſonne qui ſe promenant long-tems dans la *neige* pendant le jour, n'en devienne comme aveugle. Xenophon rapporte que l'armée de Cyrus ayant marché quelques jours à travers des montagnes couvertes de *neige*, pluſieurs ſoldats furent attaqués d'inflammations aux yeux, tandis que d'autres perdirent entierement la vue. La blancheur de la *neige* guide ſuffiſamment ceux qui vont de nuit dans les rues, lors même qu'il ne fait pas clair de lune. *Olaus magnus* nous apprend que dans les pays ſeptentrionaux, lorſque la lune luit, & que la *neige* en réfléchit la lumiere, on peut fort bien voir & voyager ſans peine, & même découvrir de loin les ours & les autres animaux féroces.

La froideur de la *neige* n'a rien de particulier ; c'eſt ſans fondement que quelques auteurs l'ont crue inférieure à celle de la glace. Toutes les obſervations & les expériences prouvent le contraire. La *neige* & la glace ſont également froides, ſoit dans l'inſtant de leur formation, ſoit après qu'elles ſont formées, toutes les autres circonſtances étant d'ailleurs les mêmes.

Quant au goût de la *neige*, il n'offre non plus rien de remarquable. Celle qui tombe actuellement n'a aucune ſaveur ; il eſt vrai que long-tems après, lorſqu'elle a ſéjourné ſur la terre, & qu'elle s'y eſt taſſée, elle y contracte quelque choſe de mordicant qui ſe fait ſentir ſur la langue. On peut croire que ſelon les climats & les circonſtances du tems & du ſol, la *neige* a quelquefois des qualités que l'eau commune n'a pas. On prétend par exemple que les habitans des Alpes & des environs ne ſont ſujets aux goëtres, que parce qu'ils boivent en hiver de l'eau de *neige* fondue. Cependant la plûpart des habitans de la Norvege, qui, comme les premiers, n'en ont pas d'autre pendant l'hiver, ſont exempts de cette incommodité.

Des eſſais chimiques faits avec ſoin donneroient ſans doute bien des lumieres ſur la nature des exhalaiſons terreſtres & des corps hétérogenes dont la *neige* peut être chargée. M. Margraff a trouvé un peu de nitre dans la pluie & dans la *neige* qui tombent à Berlin.

La quantité de *neige* qui tombe dans certains pays, mérite d'être remarquee. M. Léopold rapporte dans ſon voyage de Suede, qu'en 1707 il neigea en une ſeule nuit dans la partie montueuſe de Smalande, de la hauteur de trois piés. On obſerva en 1719, ſur les frontieres de Suede & de Norvege, près du village de Villaras, qu'il y tomba ſubitement une ſi affreuſe quantité de *neige*, que quarante maiſons en furent couvertes, & que tous ceux qui étoient dedans en furent étouffés. M. Wolf nous apprend qu'on a vu arriver la même choſe en Siléſie & en Bohème. M. de Maupertuis nous parle de certaines tempêtes de *neige* qui s'élevent tout-à-coup en Laponie. « Il » ſemble alors, dit-il, que le vent ſouffle de tous les » côtés à la fois, & il lance la *neige* avec une telle » impétuoſité, qu'en un moment tous les chemins » ſont perdus. Celui qui eſt pris d'un tel orage à la » campagne, voudroit en vain ſe retrouver par la » connoiſſance des lieux ou des marques faites aux » arbres ; il eſt aveuglé par la *neige*, & s'y abyſme » s'il fait un pas ».

La *neige* n'étant que de l'eau congelée ne peut ſe former que dans un air refroidi au degré de la congélation ou au-delà : ſi en tombant elle traverſe un air chaud, elle ſera fondue avant que d'arriver ſur la terre ; c'eſt la raiſon pour laquelle on ne voit point de *neige* dans la zone torride, ni en été dans nos climats, ſi ce n'eſt ſur les hautes montagnes. A Montpellier, où j'écris, je n'ai jamais vu neiger lorſque le thermometre a marqué plus de 5 degrés au-deſſus du terme de la glace.

La *neige* ſurvenant après quelques jours de forte gelée, on obſerve que le froid, quoique toujours voiſin de la congélation, diminue ſenſiblement ; c'eſt que d'une part le tems doit être couvert pour qu'il neige, & que de l'autre les vents de ſud, d'oueſt, *&c.* qui couvrent le ciel de nuages, diminuent preſque toujours la violence du froid, & ſouvent amenent le dégel.

C'eſt ce qui arrive pour l'ordinaire ; car tout le monde ſait qu'il neige auſſi quelquefois par un froid très-vif & très piquant, qui augmente lorſque la *neige* a ceſſé de tomber. M. Muſſchenbroek a obſervé que la *neige* qui tomboit en forme d'aiguilles étoit toujours ſuivie d'un froid conſidérable : celle qui tombe par un tems doux, & qui eſt mêlée avec la pluie, a des gros flocons ; ce qui eſt aiſé à comprendre, pluſieurs flocons ſe fondant alors en partie, & s'uniſſant entr'eux. *Eſſais de Phyſique.*

En Provence & dans tout le bas-Languedoc, le vent de nord-eſt, qu'on y appelle communément le *vent grec*, eſt celui qui amene le plus ſouvent la *neige*; c'eſt qu'il y eſt froid & humide, & très-ſouvent pluvieux, par les raiſons que nous expoſerons ailleurs. *Voyez* PLUIE.

Comme la *neige* tombe pour l'ordinaire en hiver, & toujours par un tems aſſez froid : il n'eſt pas ſurprenant que pluſieurs phyſiciens ayent cru qu'elle n'étoit jamais accompagnée de tonnerre ; ils ſe trompoient certainement. Le 1 Janvier 1715, il éclaira & il tonna à Montpellier dans le tems même qu'il neigeoit. Il faut pourtant avouer que cela n'arrive que très-rarement. Dans le dernier ſiecle, il y eut à Senlis, à Châlons & dans les villes voiſines, un orage des plus violens, au milieu de l'hiver : la foudre tomba en pluſieurs endroits & fit d'effroyables ravages, pendant une *neige* fort groſſe & fort épaiſſe. Le P. le Boſſu, dans ſon *traité du Poëme épique*, oppoſe ce fait remarquable à la critique de Scaliger, qui a repris Homere d'avoir repréſenté les éclairs ſe ſuivant ſans relâche & traverſant les cieux, pendant que le maître du tonnere ſe prépare à couvrir la terre de grêle ou de monceaux de *neige*. Madame Dacier, après avoir rapporté ce fait, d'après le P. le Boſſu, ne manque pas de dire qu'Homere avoit ſans doute vû la même choſe, & que les connoiſſances philoſophiques de ce pere des poëtes étoient ſupérieures à celles de Scaliger. Illiad. *liv. X. Notes de* Madame Dacier *ſur ce livre.*

Si la *neige*, comme on n'en ſauroit douter, dépend dans ſa formation de la conſtitution préſente de l'atmoſphere, il n'eſt pas moins certain qu'étant tom-

bée, elle influe à son tour sur cette même constitution. Les vents qui ont passé sur des montagnes couvertes de *neige*, refroidissent toujours les plaines voisines où ils se font sentir: c'est la raison pour laquelle certains pays sont plus froids ou moins chauds qu'ils ne devroient être par leur situation sur notre globe. Les *neiges* qui couvrent perpétuellement les sommets des plus hautes montagnes de la chaîne des Cordillieres, moderent beaucoup les chaleurs qu'on ressent au Pérou, qui sans cela pourroient être excessives. Il en est de même de plusieurs autres pays situés dans la zone torride, ou, hors de cette zone, dans le voisinage des tropiques. Par la même raison certains pays, comme l'Arménie, sont très-froids, quoique sous la latitude de 40 degrés. M. Arbuthnot, dans son *Essai des effets de l'air sur le corps humain*, remarque que la *neige* des Alpes influe sur le tems qu'il fait en Angleterre. On observe dans le bas-Languedoc que lorsque les montagnes d'Auvergne & de Dauphiné, dont les premieres sont au nord, & les autres à l'est de cette province, sont également couvertes de *neige*, le vent de sud ne souffle presque jamais; en sorte qu'on jouit au milieu de l'hiver du tems le plus serein. La raison en est que la froideur de la *neige* condensant l'air qui est au-tour de ces montagnes, cet air devenu plus pesant tend vers le sud, où il se raréfie, & fait par conséquent un vent de nord. La même chose arrive par la même raison quand les montagnes d'Auvergne sont plus chargées de *neige* que celles de Dauphiné; mais si ces dernieres sont couvertes de *neige* pendant que celles d'Auvergne en sont déchargées, le vent du sud pourra souffler avec violence, l'air qui est au nord lui résistant alors trop foiblement. *Physique de* Regis, *liv. V. chap. xj.*

La *neige* se formant dans l'air, & n'étant que de de l'eau congelée, doit être mise au nombre des météores aqueux. *Voyez* MÉTÉORE.

Tout le monde sait que la *neige* en se fondant fournit une grande quantité d'eau aux ruisseaux & aux fleuves, & que sa fonte trop subite cause souvent des inondations considérables.

Un très-grand nombre de plantes se conservent ensevelies dans la *neige* pendant l'hiver, & on les voit pousser au printems avec rapidité, pourvu que la *neige* qui les couvroit, se soit fondue lentement & peu-à-peu; car en fondant subitement, elle pourroit détruire l'organisation & le tissu des végétaux. Rien n'est sur-tout plus pernicieux aux arbres & aux plantes qu'une *neige*, qui séjournant sur la terre, se fond en partie pendant le jour pour se geler de nouveau la nuit suivante. C'est ce qui fit mourir dans plusieurs contrées du bas-Languedoc & de la Provence quantité d'oliviers, de figuiers & d'autres arbres fruitiers pendant l'hiver de 1755, où l'on vit se renouveller en partie ce qu'on avoit éprouvé en 1709.

La *neige* peut être employée au défaut de la glace, dans la préparation d'une infinité de boissons rafraîchissantes nécessaires pour les délices de la vie, que la Philosophie même ne doit pas toujours négliger. Ces mêmes boissons sont d'usage en Médecine. Je ne dirai rien ici de plusieurs vertus attribuées à la *neige* assez gratuitement, non plus que de la propriété qu'elle a de guérir les membres gelés sur lesquels elle est appliquée. J'ai parlé ailleurs de cette propriété, & j'ai fait voir que la *neige* ne faisoit en pareil cas que ce qu'auroit fait de l'eau médiocrement froide. *Voyez* GELÉE & GLACE. *Cet article est de M.* DE RATTE, *secrétaire perpétuel de la société royale des Sciences de Montpellier.*

NEIGE, (*Mat. méd. & Diete.*) c'est une des matieres que l'on emploie pour appliquer un degré de froid considérable, le froid glacial aux corps humains, ou à différentes substances destinées à fournir aux hommes des alimens & des boissons, ou des remedes. Les considérations qu'on a fait sur la glace, dans ce point de vue, conviennent pareillement & très-exactement à la *neige*. (*Voyez* GLACE, *Médecine.*) Nous remarquerons seulement ici que c'est la *neige* spécialement que le peuple du nord emploie, d'après un très-ancien usage de leur pays, pour rappeller la chaleur & la vie dans les membres gelés. C'est communément sous forme de frictions que la *neige* s'emploie dans ces cas; mais la simple application peut suffire. Agricola (*Chirurgiæ parer. tract. 5.*) assure que les engelures du nez ou des oreilles sont guéries dans un quart d'heure par l'application de la *neige*. Barkllei rapporte dans son *Euphormion, part IV. chap. viij.* qu'un roi d'Angleterre fut guéri en très-peu de tems d'une engelure au doigt, l'ayant plongé dans la *neige* par le conseil de certains habitans de Norvege.

Il y a dans l'art un usage fort bizarre qui paroît avoir été peu suivi, & qui enfin paroît entierement abandonné avec raison; c'est d'éteindre le sentiment par l'application de la *neige* dans une partie sur laquelle on est sur le point d'exécuter une opération chirurgicale; cependant ce moyen singulier pourroit absolument être employé peut-être avec avantage dans quelque cas singulier. (*b*)

NEIGE, *eau de*, (*Chimie.*) Voyez *à l'article* EAU, *Chimie.*

NEIGE, OISEAU DE, (*Hist. nat.*) c'est un oiseau semblable à la linotte par la figure, le bec & la couleur, qui se trouve à Spitzberg. Son nom lui vient de ce qu'il ne se voit jamais que sur la neige glacée. Il est de la grosseur d'un moineau. Il a le bec court & pointu, & la tête aussi grosse que le cou. Ses jambes sont celles de la linotte, mais ses piés sont divisés en trois doigts armés d'ongles longs & crochus: il est blanc depuis la tête jusqu'à la queue, ainsi que sous le ventre; les plumes du dos & des aîles sont grises. Ces oiseaux sont si familiers qu'ils se laissent prendre à la main; ce qui est produit par la faim qu'ils éprouvent dans ce climat glacé. Leur chair est d'un assez bon goût.

NEIGE *ou* NAGE, *terme de riviere*, espece d'oreillons qui se fabriquent aux deux extrémités d'un train, qui servent à porter les avirons pour nager, & qui sont faits d'un fort chantier chacun.

NEIGE, s. f. (*terme de Confiseur.*) composition de sucre & de jus de certains fruits, comme de framboise, de groseille ou de cerise qu'on fait glacer, & qu'on sert sur la table.

NEIGE, (*Bout. Passement.*) petite dentelle faite au metier, & qui est de peu de valeur.

NEILLE, s. f. *terme de Tonnelier*, qui signifie *du chanvre* ou *de la ficelle décordée* dont ces ouvriers se servent pour étouper une piece de vin qui suinte par le fonds à l'endroit du jable. Pour cet effet ils enfoncent ce chanvre dans le jable, à l'endroit par où le vin fuit, avec un petit instrument de fer appellé le *clouet*.

NEISCHABOUR, (*Géog.*) *Voyez* NICHABOUR.

NEISS *ou* NEISSE, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans la basse Silésie, proche d'une riviere dont elle a pris le nom, & arrosée d'une autre riviere nommée *Bielau*. Elle est la résidence ordinaire de l'évêque de Breslau, & ne le cede point à Lignitz. Elle fut bombardée par le roi de Prusse en 1741. Sa situation est à 14 lieues S. E. de Breslau, 11 N. E. de Glatz. *Long.* 36. 10. *lat.* 50. 32.

La riviere de *Neiss* prend sa source dans la montagne du côté de Glatz, & va se perdre dans l'Oder à quelque distance de Brieg.

NEITH, (*Mythol. égypt.*) divinité que les Egyptiens

tiens adoroient. Elle est la même que l'Athénée des Grecs, & elle étoit la divinité de Laïs, comme Phtha (nom égyptien de Vulcain) étoit celle de Memphis. Le mot *neith*, dans la langue cophte, signifie encore *déesse*.

NEIVA, (*Géog.*) petite ville de Portugal dans la province d'Entre-Minho & Douro, sur la côte occidentale, à l'embouchure de la riviere qui lui donne son nom. Cette riviere s'appelloit anciennement *Næbis*.

NEKIR, *ou* NEKER, s. m. (*Hist. mod.*) nom de l'un des anges inquisiteurs qui examinent le mort dans le sepulchre, selon la doctrine de l'alcoran. *Voyez* ALCORAN.

Quelques-uns l'ont nommé *Gnanekir*, trompés par la particule arabe *gna*, qui signifie *et*, dans ce passage, *Munkir gna Nekir*, c'est-à-dire *Munkir & Nekir*, qui sont les noms de ces deux prétendus anges.

Selon Mahomet, les ames & les corps sont dans le sepulchre jusqu'au jour du jugement, & d'abord après la sépulture, *Munkir* & *Nekir* se présentent aux morts, & leur font ces quatre demandes. « Quel est ton » Dieu, ton prophète, ta créance, le lieu de ton » adoration » ? Les musulmans ne manquent pas de répondre avec confiance : « mon Dieu est celui qui » t'a créé aussi-bien que moi ; mon prophete est Ma» homet ; ma créance est *islam*, c'est-à-dire, *la » créance salutaire* ; & le lieu de ma dévotion est » *Kaaba*, ou le temple de la Mecque ». En conséquence il reposent en paix dans leurs tombeaux, & par une petite fenêtre qu'on y suppose pratiquée, ils voyent tout ce qui se passe dans le ciel. Au contraire ceux qui ne sont pas morts musulmans, frappés de la stature extraordinaire de l'ange, le prennent pour Dieu, veulent l'adorer, mais il les renfonce à coups de massue dans leur sépulchre, où ils demeurent sans être favorisés des visions accordées aux fideles croyans. Ricaut, *de l'empire ottoman.*

NEKSHCHEB, (*Géog.*) ville de la Transoxane, c'est-à dire du pays qui est au-delà du fleuve Gihon ou Amou, l'Oxus des anciens. Elle est située dans une grande plaine fertile, à deux journées du mont Imaüs. Le Canoun de Baïnouri donne à cette ville *88* d. de *long.* & *39.* de *lat. sept.*

NELLENBOURG, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, capitale du landgraviat de même nom, dans la Suabe autrichienne, entre Constance, le canton de Schaffhouse, & la principauté de Furstemberg. Elle est à 8 lieues N. E. de Schaffhouse, 9 S. de Constance. *Long. 26. 40. lat. 47. 54.*

Le landgraviat de *Nellenbourg* s'appelloit autrefois *le Hegow*, & avoit une étendue beaucoup plus grande qu'il n'a présentement ; car il comprenoit la ville de Schaffhouse, & plusieurs terres qui appartiennent à la ville de Constance, & à la maison de Furstemberg.

NELSON, LE PORT (*Géog.*) port de l'Amérique septentrionale, avec un fort sur la côte méridionale de la baie d'Hudson. Les Anglois donnerent le nom de *Nelson* au port & au fort que les François appelloient *le fort Bourbon*. Le port est une petite baie dans laquelle se déchargent la riviere de sainte Therese, & celle de Bourbon. Le fort a été pris & repris plusieurs fois, mais il est resté aux Anglois par la paix d'Utrecht. Il est situé au *57*d. *30'.* de *lat.* nord. C'est la derniere place de l'Amérique de ce côté-là ; & l'endroit où l'on fait la traite des meilleures pelleteries du nouveau-monde, & de la maniere la plus avantageuse. Le pays y est prodigieusement froid ; cependant les rivieres y sont fort poissonneuses, & la chasse abondante. Tous les bords de la riviere de sainte Therese sont couverts au printems & en automne d'outardes & d'oies sauvages. Les perdrix y sont toutes blanches, & en quantité prodigieuse. Le caribou, dont la chair est très-délicate, s'y trouve presque toute l'année. Les pelleteries fines qu'on y apporte, sont des martes & des renards fort noirs, des loutres, des ours, des loups, dont le poil est fort fin, & principalement du castor, qui est le plus beau du Canada. (*D. J.*)

NELUMBO, s. m. (*Hist. natur. Bot.*) genre de plante qui ne differe du nénuphar que par le fruit. Les semences sont renfermées éparses dans le fruit du *nelumbo*, au lieu que le fruit du nénuphar est divisé par loges. *Voyez* NÉNUPHAR. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

NEMALONI, (*Géog. anc.*) peuple des Alpes ; Pline, *liv. III. ch. xx.* les met au nombre de ceux qui furent subjugués par Auguste. M. Bouche croit que c'est aujourd'hui *Miolans*, au voisinage d'Embrun, mais dans les états du duc de Savoie.

NEMAUSUS, (*Géog. anc.*) ville des Gaules chez les *Volcæ Arecomici* ; Pline & Pomponius Méla la mettent au nombre des villes les plus riches de la Gaule narbonnoise. D'anciennes médailles lui donnent le titre de colonie romaine : *col. Nem.* c'est-à-dire, *colonia Nemausus.* Col. Aug. Nem. *Colonia Augusta Nemausus.* Dans les anciennes notices des villes des Gaules, on lit ordinairement *civitas Nemausiensium.* Grégoire de Tours, *liv. VIII. ch. xxx.* la met dans la Septimanie. C'est aujourd'hui la ville de Nismes. *Voyez* NISME.

NEMAUSUS, (*Géog. anc.*) fontaine de France, qui, selon les apparences, a donné le nom à la ville de Nismes dans le bas-Languedoc. C'est de cette fontaine dont parle Ausone, *claræ urbes*, ℣. 214. en ces termes.

> . . . . . *Vitreâ non luce* Nemausus
> *Purior.*

Elle s'appelle aujourd'hui le *Vistre* ; c'est un petit ruisseau qui passe au-travers de Nismes, & va se jetter dans l'étang du Tau, au voisinage d'Aigue-Mortes. Comme les eaux de cette riviere sont extrémement claires, on lui donna dans le moyen âge le nom de *Vitreus*, d'où l'on a fait le mot françois *Vistre*, en ajoutant une *s.* *Voyez* Hard. Valesii, *not. Galliar.* p. 618. (*D. J.*)

NEMBROSI, s. m. (*Droguer.*) espece de safran qui croît en Egypte, & qui est fort estimé ; on le vend douze piastres les cent dix rotols. Il y en a un autre que l'on nomme *saïd*, qui ne vaut que six piastres.

MEMEA, (*Géog. anc.*) nom 1°. d'une contrée du Péloponnese dans l'Elide ; 2°. d'une ville du Péloponnese dans l'Argie ; 3°. d'un fleuve du Péloponnese ; 4°. d'un rocher dans le voisinage de Thèbes, dont Virgile parle au *liv. VIII. de son Enéide.* (*D. J.*)

NÉMÉENS, JEUX (*Hist. anc.*) c'étoit une des quatre sortes de grands jeux ou combats qui se célebroient parmi les anciens grecs. *Voyez* JEUX.

Quelques-uns disent qu'Hercule les institua, après avoir tué le lion qui ravageoit la forêt de Némée, où on célebra depuis ces deux jeux en mémoire de la victoire de ce héros.

D'autres rapportent, que les sept chefs qui marcherent contre Thèbes sous la conduite de Polynice, étant extrêmement pressés de la soif, rencontrerent Hypsipile de Lemnos, qui tenoit dans ses bras Opheltes, fils de Lycurgue, prêtre de Jupiter & d'Euridice. L'ayant prié de leur enseigner un endroit où ils pussent trouver de l'eau, Hypsipile mit l'enfant sur l'herbe, & les mena vers une fontaine ; pendant son absence un serpent tua l'enfant ; sa nourrice fut accablée de désespoir. Les chefs, au retour de leur expédition, tuerent le serpent, brûlerent le corps d'O-

pheltes, & pour dissiper la douleur d'Hypsipile, instituerent les jeux *néméens*.

Elien dit, que ces jeux furent à la vérité institués par les sept chefs envoyés pour assiéger Thèbes, mais que ce fut en faveur de Phronax.

Pausanias en attribue l'institution à Adraste, & le rétablissement à ses descendans.

Enfin, Hercule, après sa victoire sur le lion de Némée, augmenta ces jeux, & les consacra à Jupiter Néméen, dans la lj. olympiade.

L'ouverture des jeux *néméens* se faisoit par un sacrifice, que l'on offroit à Jupiter; on lui nommoit un prêtre, & on proposoit des récompenses pour ceux qui seroient vainqueurs dans ces jeux.

On les célebroit tous les trois ans, dans le mois appellé par les Corinthiens, *panemos*, & par les Athéniens *boedromion*.

Les argiens en étoient les juges, & étoient vêtus de noir pour marquer l'origine des jeux. Comme ils avoient été institués par des guerriers, on n'y admettoit d'abord que des gens de guerre, & les jeux n'étoient que des combats équestres ou gymniques. Dans la suite, on y admit indifféremment toutes sortes de gens, & toutes sortes d'exercices gymnastiques.

Les vainqueurs furent couronnés d'olivier jusqu'au tems de la guerre des Grecs contre les Medes: un échec qu'ils reçurent dans cette guerre, leur fit changer l'olivier en ache, plante funebre; d'autres croyent cependant que la couronne étoit originairement d'ache à cause de la mort d'Opheltes, autrement appellé *Archemore*: on supposoit que cette plante avoit reçu le sang qui couloit de la blessure que le serpent lui avoit faite.

NÉMENTURI, *ou* NÉMÉTURI, (*Géogr. anc.*) peuples des Alpes; Pline, *liv. III. ch. xx.* les met au nombre de ceux qu'Auguste subjugua, & n'en dit rien de plus.

NÉMÉONIQUE, s. m. (*Littérat. greq.*) νεμεονικος, vainqueur dans les jeux néméens; leur prix étoit une simple couronne d'ache; mais Pindare a immortalisé leurs noms dans son *III. liv.* des Néméoniques; ce mot est composé de νεμεα, *Némée*, & νικη, *victoire*. (*D. J.*)

NÉMÉSÉES, s. f. pl. (*Antiq. greq. & rom.*) fêtes en l'honneur de Nemesis: elles étoient funebres, parce qu'on croyoit que Néméfis prenoit aussi sous sa protection les morts, & qu'elle vengeoit les injures qu'on faisoit à leurs tombeaux.

NÉMÈSES, s. f. pl. (*Mythol.*) divinités adorées chez les Payens, & qui avoient un temple sur le mont Pagus. Il faut dire les *Némèses*, puisqu'on en reconnoissoit plus d'une: on doit les mettre au nombre des Euménides; car elles en portent le caractere. Filles de la Nuit & de l'Océan, elles étoient préposées pour examiner les actions des hommes, pour punir les méchans, & récompenser les bons; & afin qu'il ne leur manquât rien de l'équipage des furies, les habitans de Smyrne qui les honoroient d'un culte particulier, les représentoient avec des aîles, si nous en croyons Pausanias. (*D. J.*)

NÉMESIS, s. f. (*Mythol.*) fille de Jupiter & de la Nécessité, ou plutôt, selon Hésiode, de l'Océan & de la Nuit, étoit préposée pour venger les crimes que la justice humaine laisse impunis, l'arrogance, la présomption, l'oubli de soi-même dans la prospérité, l'ingratitude, *&c.*

Ses attributs sont dignes de remarque: elle avoit une roue pour symbole, des aîles, une couronne, tenoit la lance d'une main, & de l'autre une bouteille. Elle étoit montée sur un cerf, & son nom signifioit la *fatalité*.

Les vicissitudes de la fortune, dit le chancelier Bacon, & les desseins secrets de la providence, sont représentés par l'Océan & la Nuit. *Némésis* a des aîles, ainsi qu'une roue; car la fortune court le monde, arrive, & disparoît d'un jour à l'autre. On ne peut prévoir ses faveurs, ni détourner ses disgraces; sa couronne est sur la tête du peuple, quand il triomphe de l'abaissement des grands. Sa lance frappe & renverse ceux qu'elle veut châtier. La bouteille qu'elle tient de l'autre main, est le miroir qu'elle présente sans cesse aux yeux de ceux qu'elle ménage. Eh! quel est l'homme à qui la mort, les maladies, les trahisons, & mille accidens ne retracent à l'esprit d'affreuses images; comme si les mortels ne pouvoient être admis à la table des dieux, que pour leur servir de jouets? Quand on rassemble tous les chagrins domestiques qui traverserent la prospérité d'Auguste, il faut bien adorer le pouvoir d'une divinité qui frappe sur les rois, comme sur des victimes ordinaires. Le cerf que monte *Némésis*, est le symbole d'une longue vie: la jeunesse qui meurt avant le tems, échappe seule aux révolutions du sort; mais le vieillard ne finit point sa carriere sans avoir essuyé quelque revers.

Platon nous dit, que cette déesse, ministre de la vengeance divine, a une inspection spéciale sur les offenses faites aux peres par leurs enfans. C'est par-là que Platon avertit les hommes, qu'ils n'ont point dans leurs sanctuaires domestiques de divinités plus respectables, qu'un pere ou une mere accablés sous le poids des années. Je crois pour moi que le trouble d'une conscience agitée par l'horreur de ces crimes, & par les remords qui la suivent, a donné en partie la naissance à cette divinité du paganisme.

Elle fut nommée *Adrastée*, à cause d'Adraste, qui le premier lui dédia un temple; & *Rhamnusie*, parce qu'elle étoit adorée à Rhamuse, bourg de l'Attique, où elle avoit une statue de la main d'Agoracrite, disciple de Phidias. Quand les Romains partoient pour la guerre, ils avoient coutume d'offrir un sacrifice à cette déesse; mais alors *Némésis* étoit prise pour la Fortune, qui doit accompagner & favoriser les armes pour leur procurer du succès. (*D. J.*)

NEMESTRINUS, (*Mythol.*) divinité qui présidoit aux forêts; mais comme Arnobe est le seul des anciens qui parle de ce dieu, il pourroit bien en être le pere.

NÉMÈTES, (*Géog. anc.*) peuples du diocese de Spire, puisque leur ville capitale est *Noviomagus*, selon Ptolomée, & que cette *Noviomagus* répond à Spire, suivant les itinéraires romains. Il paroît par les commentaires de César, que ces peuples, de même que les Vaugions & Triboques, étoient naturels Germains d'au-delà du Rhin, & qu'ils s'étoient habitués dans cette partie de la Gaule belgique, un peu auparavant l'entrée de César dans les Gaules.

NÉMÉTOBRIGA, (*Géog. anc.*) ville des Tiburs dans l'Espagne tarragonoise, selon Ptolomée, *l. II. ch. vj.* Quelques savans pensent que c'est aujourd'hui *Val-de-Nebro*.

NEMETOCENNA, *ou* NEMETOCERNA, (*Géog. anc.*) Sanson prétend avoir prouvé par César, que cette ville est dans le *Belgium*; que c'est la même que les itinéraires romains appellent *Nemetacum*, & qu'ils placent entre *Teruana*, *Samarobriva*, & *Bagacum*, entre Térouenne, Amiens, & Bavay, ce qui ne peut répondre qu'à Arras.

NÉMISCO, (*Géog.*) grande riviere de l'Amérique septentrionale; elle se jette dans le fond de la baie d'Hudson, après un cours d'environ 60 lieues à-travers des montagnes.

NÉMORALES, s. f. pl. (*Mythol.*) fêtes qui se célebroient dans la forêt d'Aricie, en l'honneur de Diane, déesse des bois.

NÉMOSSUS, (*Géogr. anc.*) ancienne ville des

Gaules sur la Loire, & la capitale des *Arverni*, Auvergniacs, selon Strabon, *liv. IV. p. 191.* Lucain, Pharsale, *liv. I. vers. 419.* parle aussi de cette ville: on croit communément que c'est l'*Augusto-Nemetum* de Ptolomée, *liv. II. ch. vij.*

NEMOURS, (*Géog.*) ville de l'île de France dans le Gatinois, avec titre de duché. Elle est sur le Loing, à 4 lieues de Fontainebleau, 18 de Paris. *Long.* 20. 20. *lat.* 48. 15.

Son nom latin est *Nemus*: on la nomma anciennement *Nemox* & *Nemoux*, & de ce dernier mot on a fait le nom moderne *Nemours*. Le nom de *Nemus* lui avoit été donné, parce qu'elle étoit située dans la forêt de Bièvre ou de Fontainebleau: aujourd'hui que l'on a coupé une partie de cette forêt, *Nemours* se trouve entre la même forêt, & celle de Montargis. Elle est entre deux collines, dans l'endroit où étoit la ville de *Grex* du tems de César. Elle a commencé par un château, qu'on appelloit *Nemus*; & elle se forma peu-à-peu, quand la terre eut été erigée en duché. Il y a dans cette petite ville un bailliage royal établi par François I. en 1524. Il est régi par la coutume de Larris, rédigée en 1531.

Nemours a eu autrefois ses seigneurs particuliers, qui se nommoient simplement *chevaliers*; & ce fut d'eux que le roi Philippe le Hardi, fils de S. Louis, l'acquit vers l'an 1272. Louis XII. donna *Nemours* à Gaston de Foix, & l'érigea en duché-pairie, l'an 1507, la premiere érection que Charles VI. en avoit faite ayant été supprimée. Enfin Louis XIV. donna ce duché à son frere Philippe; & de-là vient qu'il est possédé aujourd'hui par M. le duc d'Orléans.

François Hédelin, connu sous le nom d'*abbé d'Aubignac*, étoit de *Nemours*. Après avoir exercé quelque tems la profession d'avocat, il embrassa l'état ecclésiastique, & s'étant attaché au cardinal de Richelieu, il prit parti contre Corneille, & devint précepteur du neveu du Cardinal. Il gagna les bonnes graces de son éminence & de son éleve. *Son Térence justifié* est tombé dans l'oubli. Sa *pratique du théâtre* est encore lue; mais, dit M. de Voltaire, il prouva par sa tragédie de *Zénobie*, que les connoissances ne donnent pas les talens. Il mourut à *Nemours*, en 1676, à 72 ans. (*D. J.*)

NEN, (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on nomme dans le royaume de Siam de jeunes enfans, que leurs parens consacrent au service des talapoins ou prêtres, & qui demeurent auprès d'eux dans leurs couvens, & vieillissent dans cet état. Ils ont des écoles où ils vont prendre les leçons des moines leurs maîtres; ils reçoivent les aumônes pour eux, parce qu'il ne leur est pas permis de toucher de l'argent. Enfin, les *nens* arrachent les mauvaises herbes du jardin du couvent, ce que les talapoins ne pourroient faire eux-mêmes sans pécher.

NENIES, s. f. (*Hist. anc.*) chants lugubres qu'on avoit accoutumé de faire aux funerailles, ainsi nommés de la déesse *Nænia*, qui présidoit à ces sortes de lamentations. On croit que ces chants étoient les louanges de la personne qui venoit de mourir, mises en vers & chantées d'un ton triste, avec un accompagnement de flûtes, par des femmes gagées à cet effet, & que l'on appelloit *præficæ*. Il falloit qu'elles eussent un protocole & des lieux communs applicables, suivant l'âge, le sexe, la condition des personnes; & comme tout cela se réduisoit le plus souvent à des puérilités & des bagatelles, on emploie ce mot en latin pour signifier des *niaiseries*. Ceux qui ont attribué l'origine des *nénies* à Simonides, ont pris ce mot dans un sens trop étendu, & l'ont confondu avec l'*élégie*, *genre noble*, *sérieux* & *délicat*, dont on attribue l'invention à ce poëte. Ovide fait venir le mot de *nénies* du grec νιάτον, *dernier*, parceque ces chants étoient les derniers qu'on faisoit en l'honneur du mort. Mais Acron prétend que ce mot *nænia* fut inventé pour exprimer, par sa prosodie longue & traînante, le son triste & dolent, soit des chanteuses, soit des flûtes qui servoient non-seulement à accompagner les voix, mais encore à marquer les tems où les pleureuses publiques devoient se frapper la poitrine en cadence.

Ce mot vient du grec νηνία, sur quoi Scaliger observe qu'il devroit s'écrire en latin *nenia* & non *nænia*. Guichard remarque qu'on entendoit autrefois par *nænia* une espece de chant dont les nourrices se servoient pour bercer & pour endormir les enfans; & il conjecture que ce mot pourroit venir de l'hébreu *nin*, enfant.

La déesse *Nænia*, qui présidoit aux funérailles, étoit particulierement honorée à celles des vieillards. On ne commençoit à l'invoquer que lorsque le malade entroit à l'agonie. Elle avoit un petit temple hors des murs de Rome.

NÉNUPHAR, *nymphæa*, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleurs en rose, composée de plusieurs petales disposés en rond. Le pistil sort du calice & devient dans la suite un fruit rond ou conique, qui est divisé en plusieurs loges, & qui renferme des semences le plus souvent oblongues. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE. (*I*)

Nous ne connoissons en Europe que deux especes de ce genre de plante aquatique, le *nénuphar* à fleur blanche, & le *nénuphar* à fleur jaune.

Le *nénuphar* à fleur blanche, *nymphæa alba major*, *I. R. H.* 260, a la racine vivace, longue, grosse comme le bras, garnie de nœuds de couleur brune en-dehors, blanche en-dedans, charnue, fongueuse, empreinte de beaucoup de suc visqueux, attachée au fond de l'eau dans la terre par plusieurs fibres; elle pousse des feuilles grandes, larges, la plûpart orbiculaires, échancrées en cœur ou en fer à cheval, épaisses, charnues, nageant sur la surface de l'eau, veineuses, d'un verd blanchâtre sur le dos, d'un verd brun en dessous, ayant chacun deux petites oreilles obtuses, d'un goût herbeux assez fade: ces feuilles sont soutenues par des queues longues, grosses comme le doigt d'un enfant, cylindriques, rougeâtres, tendres, succulentes, fongueuses.

Ses fleurs sont grandes, grosses, larges quand elles sont épanouies, à plusieurs pétales disposés en rose, belles, blanches comme celles du lis, presque sans odeur; elles sont renfermées dans un calice ordinairement à cinq pétales blanchâtres, rangés en rose & à fleurons: leur milieu est occupé par des étamines nombreuses qui partent de la jointure circulaire & extérieure de l'ovaire & du placenta.

Lorsque la fleur est passée, il paroît un fruit sphérique ressemblant à une tête de pavot, partagé dans sa longueur en plusieurs loges remplies de semences oblongues, noirâtres, luisantes, un peu plus grandes que du millet.

Cette plante est toute d'usage en Médecine; il paroît qu'elle est d'une nature nitreuse, parégorique, apéritive & raffraîchissante. On ne la cultive point dans les jardins; elle croît naturellement dans les marais, dans les eaux croupissantes, ou dans les ruisseaux qui coulent lentement, & dans les grandes pieces d'eau; elle fleurit en Mai & en Juin, quelquefois jusqu'en automne. Ray pense que le *nénuphar* du Brésil à fleur blanche, décrit par Margrave, ne fait pas une espece différente du nôtre.

Le *nénuphar* à fleur jaune, *nymphæa lutea major*, *I. R. H.* 261, ne differe presque du blanc que par la fleur, qui est jaune & plus petite.

Quant aux *nymphæa* étrangers, des savans éclairés dans la Botanique, & la connoissance des monumens antiques, ont découvert que la plante qu'on voit sur quelques médailles d'Egypte, n'est autre

chose que la *nymphæa*, qui est fort commune dans les campagnes arrosées par le Nil. La fleur de cette plante est de toutes ses parties celle qui se remarque le plus ordinairement sur les monumens égyptiens, ce qui vient du rapport que ces peuples croyoient qu'elle avoit avec le soleil, à l'apparition duquel elle se montroit d'abord sur la surface de l'eau, & s'y replongeoit dès qu'il étoit couché ; phénomene commun à toutes les especes de *nymphæa*.

C'étoit là l'origine de la consécration que les Egyptiens avoient faite de cette fleur à cet astre, le premier & le plus grand des dieux qu'ils aient adorés. Delà vient la coutume de la représenter sur la tête de leur Osiris, sur celle de leurs autres dieux, sur celle même des prêtres qui étoient à leur service. Les rois d'Egypte affectant les symboles de la divinité, se sont fait des couronnes de cette fleur ; elle est aussi représentée sur leurs monnoies, tantôt naissante, tantôt épanouie & environnant son fruit : on voit avec la tige comme un sceptre royal dans la main de quelques idoles. (*D. J.*)

NÉNUPHAR, (*Pharm. & Mat. med.*) la racine & les fleurs du *nénuphar* sont les seules parties de cette plante qui soient en usage en Medecine : on y emploie indifféremment la racine du *nénuphar* à fleurs blanches ou *nénuphar* blanc, & celles de *nénuphar* jaune ; mais on ne se sert presqu'absolument que des fleurs du *nénuphar* blanc.

La racine du *nénuphar* est mucilagineuse, gluante, amere ; les fleurs contiennent à-peu-près les mêmes substances, mais en beaucoup moins grande quantité.

La racine de *nénuphar* fait la base des tisanes regardées comme éminemment rafraîchissantes, adoucissantes, relâchantes, qui s'ordonnent communément dans l'ardeur d'urine, sur-tout celle qui accompagne les gonorrhées virulentes ; dans les affections inflammatoires des intestins, des reins & des voies urinaires. L'infusion des fleurs est ordonnée plus rarement dans les mêmes cas, & est aussi très-inférieure en vertu à la décoction de la racine. Cette infusion est regardée comme légerement narcotique ; mais cette vertu, presque généralement avouée, n'est rien moins que démontrée.

Le sirop de *nénuphar* qui se prépare avec l'infusion des fleurs, est plus usité que cette infusion, & contient les principes médicamenteux de ces fleurs en moindre quantité encore. On peut avancer que c'est-là un assez pauvre remede. On prépare aussi dans quelques boutiques un sirop de *nénuphar* avec la décoction de la racine : celui-ci est plus chargé de parties mucilagineuses, & c'est apparemment à cause de cela qu'on le prépare moins communément, parce que les mucilages sont éminemment sujets à s'altérer, à moisir dans toutes les préparations liquides, même malgré la cuite & l'assaisonnement du sucre. *Voyez* MUCILAGE. Le sirop de *nénuphar* ordinaire, c'est-à-dire préparé avec les fleurs, n'est pas exempt de cette altération ; pour la prévenir autant qu'il est possible, il faut, si l'on n'aime mieux bannir ce remede des boutiques, lui donner une forte cuite, & la renouveller de tems en tems.

Tous ces remedes tirés du *nénuphar* ont l'inconvénient grave d'affadir, de refroidir, d'embourber l'estomac, & par-là de faire perdre l'appétit & d'abattre les forces, & cela d'autant plus qu'ils sont plus mucilagineux. La tisane ou décoction des racines, qui est le plus ordinaire de ce remede, est aussi le plus mauvais.

Nous n'avons guere meilleure opinion d'une conserve qu'on prépare avec les fleurs, & qu'heureusement on emploie rarement pour elle-même, mais seulement pour servir d'excipient dans les opiates & les bols narcotiques.

On garde dans les boutiques une eau distilée des fleurs de *nénuphar* qui n'est bonne à rien, & une huile par infusion & par décoction de ces mêmes fleurs, qui ne vaut pas davantage.

Les fleurs de *nénuphar* entrent dans le sirop de tortue, la poudre *diamargariti frigidi* ; le sirop entre dans les pilules hypnotiques, & l'huile dans le baume hypnotique.

On prépare un miel de *nénuphar* avec les fleurs non mondées, ou même avec les calices & les étamines dont on a mondé les fleurs destinées à la préparation du sirop. Le miel de *nénuphar* s'ordonne depuis deux jusqu'à quatre onces dans les lavemens rafraîchissans & relâchans. (*b*)

NÉOCASTRO, (*Géog.*) forteresse de la Romanie, à trois lieues au nord de Constantinople, sur le promontoire *Hermæus*, dans l'endroit le plus étroit du Bosphore. Il y a une bonne garnison, & les Turcs y tiennent les prisonniers de conséquence qu'ils font sur les chrétiens pendant la guerre. *Voyez* Gyllius *de Bosphore Thracico. Long. 46. 30. lat. 41. 16.*

NÉOCESARÉE, (*Géogr. anc.*) ville de la province de Pont, comprise assez souvent dans la Cappadoce, située sur la riviere de Lyque, & appellée par divers auteurs *Hadrianopolis*. Les Grecs la nomment aujourd'hui *Nixar*, & les Turcs *Tocat*. Elle fut érigée en évêché en 240, à ce que dit Baillet.

Les Auteurs parlent encore d'une *Néocésarée*, ville de la Bithynie ; 2°. d'une *Néocésarée*, ville de Syrie, sur le bord de l'Euphrate ; 3°. d'une *Néocésarée*, ville de Mauritanie. (*D. J.*)

NÉOCORAT, s. m. *ou* NÉOCORIE, (*Art. numismatique.*) époque qu'on trouve sur les médailles des villes greques soumises à l'empire Romain. Ces villes étoient jalouses de l'honneur d'avoir été qualifiées *néocores*, ou si l'on veut du titre de *néocorat*, c'est-à-dire d'avoir eu des temples où s'étoient faits les sacrifices solemnels d'une province en l'honneur des dieux ou des empereurs. Cette qualification étoit en même tems accompagnée de plusieurs priviléges, & c'étoit là vraissemblablement ce qui les touchoit davantage.

En effet, le *néocorat* des empereurs étoit accordé aux villes par un decret du sénat. On lit sur les marbres d'Oxford que la ville de Smyrne avoit été trois fois néocore des empereurs par les decrets du sacré senat ; & sur un médaillon, les Laodicéens de Phrygie se disent *néocores* de Commode & de Caracalla, par decret du sénat. Le *néocorat* étoit donc une grace & un titre honorifique. Les Smyrnéens rappellent sur un monument le bienfait de l'empereur Adrien, qui leur avoit accordé par un sénatus-consulte le second *néocorat*. Aussi les villes marquoient avec soin les *néocorats* qu'elles avoient obtenues : δις, τρις, τετρακις, νεωκορων. Elles se glorifioient même d'en avoir obtenu le plus grand nombre. *Voyez* NÉOCORE. (*D. J.*)

NÉOCORE, s. m. (*Antiq. grecq.*) Peu de gens de lettres ignorent qu'on appelloit *néocores* chez les Grecs ceux qui étoient chargés de la garde & surtout de la propreté des temples, comme l'explique le nom même de νεωκορος, composé de νέως, *templum*, & de χορέω, *verro*. On sait encore que cet emploi bas & servile dans son origine, se releva insensiblement & devint enfin très-considérable, lorsque la richesse des offrandes demanda des dépositaires distingués ; que la dépense des fêtes & des jeux publics intéressa des nations entieres, & que l'adulation des Grecs pour les empereurs romains leurs nouveaux maîtres, les porta à leur élever des temples & à s'honorer du titre de *néocores* de ces mêmes temples. Ils ne furent plus de simples valets des temples, ou même des sacristains ordinaires, on en fit des ministres du premier ordre, à qui seul appartenoit le droit d'offrir

les sacrifices dans les temples consacrés à la divinité tutélaire du pays, ou dans ceux qu'on avoit élevés non-seulement aux empereurs romains déja mis au rang des dieux, mais encore en l'honneur de ceux qui regnoient actuellement.

Tant d'auteurs ont écrit sur les *néocores*, qu'on se croyoit parfaitement instruit de leurs différentes fonctions, & qu'il sembloit que la seule difficulté qui restoit parmi les Savans étoit réduite à ce point; savoir comment on doit entendre & expliquer le nombre des néocorats attribués sur les médailles à une même ville; si les peuples qui s'y disent *néocores* pour la seconde, pour la troisieme & pour la quatrieme fois, ont été revêtus de cette dignité par un même prince, ou s'ils ne l'ont reçue que successivement par différens empereurs?

M. Vaillant le pere, qui avoit particulierement étudié cette matiere, donna en 1703 une dissertation sur les *néocores*, où, après avoir discuté les différentes opinions des antiquaires qui l'ont précédé, il établit que les villes grecques se disoient sur leurs médailles *néocores* des empereurs romains, autant de fois qu'elles avoient obtenu de nouveaux decrets du sénat pour pouvoir bâtir des temples à leur honneur. Nous nous dispensons d'entrer dans le détail des preuves du système de M. Vaillant, parce qu'on trouvera sa piece imprimée en entier dans un volume des mémoires de l'académie des Inscriptions; mais nous devons dire quelque chose d'une autre dissertation sur le même sujet, donnée en 1706 par M. de Valois, qui n'avoit aucune connoissance de celle de M. Vaillant.

Ces deux auteurs se sont rencontrés dans la difficulté principale; ils rapportent l'un & l'autre les différens néocorats des villes greques à différens senatus-consultes qui leur en avoient accordé la prérogative; ils prouvent par les mêmes autorités & à-peu-près par les mêmes opérations, que les villes ou les peuples qui sur les médailles se qualifient du titre de *néocores* pour la seconde, pour la troisieme & pour la quatrieme fois, ne l'ont fait que successivement & sous différens empereurs.

Mais la dissertation de M. de Valois a cela de particulier, qu'elle nous apprend deux fonctions des *néocores*, qui avoient jusqu'à-présent échappé aux recherches des critiques.

La premiere de ces fonctions des *néocores* étoit de jetter de l'eau lustrale sur ceux qui entroient dans le temple. La seconde étoit de faire l'aspersion de cette même eau lustrale sur les viandes qu'on servoit sur la table du prince, & de lui tenir en quelque sorte lieu d'aumôniers.

J'ai dit ci-dessus que plusieurs villes grecques prirent souvent la qualité de *néocores*, mais c'est Smyrne, Ephese, Pergame, Magnésie, *&c.* qui portent le plus souvent ce titre dans les médailles. Smyrne, par exemple, fut faite *néocore* sous Tibere avec beaucoup de distinction; elle le fut encore pour la seconde fois sous Adrien, comme le marquent les marbres d'Oxford: enfin elle eut encore le même honneur, & prit le titre de *premiere ville d'Asie* sous Caracalla. (*D. J.*)

NÉODAMODES, s. m. pl. (*Hist. anc.*) c'étoient à Lacédémone des esclaves à qui l'on avoit accordé la liberté, en récompense de quelque action héroïque.

NÉOÉNIES, s. f. pl. (*Antiq. grecques.*) en grec *νεοινια*; fête qu'on célébroit en l'honneur de Bacchus, quand on goûtoit pour la premiere fois le vin nouveau de chaque année. *Voyez* Potter, *Archæol. tit. I. p. 416.* (*D. J.*)

NÉOGRAPHE, adj. pris substantivement. On nomme ainsi celui qui affecte une maniere d'écrire nouvelle & contraire à l'orthographe reçue. L'orthographe ordinaire nous fait écrire *françois*, *anglois*, *j'étois*, *ils aimeroient* (*voyez* I.); M. de Voltaire écrit *français*, *anglais*, *j'étais*, *ils aimeraient*, en mettant *ai* pour *oi* dans ces exemples, & partout où l'*oi* est le signe d'un *e* ouvert. Nous employons des lettres majuscules à la tête de chaque phrase qui commence après un point, à la tête de chaque nom propre, *&c. Voyez* INITIAL. M. de Voltaire avoit supprimé toutes ces capitales dans la premiere édititon de son *siecle de Louis XIV.* publié sous le nom de M. de Francheville. M. du Marsais a supprimé sans restriction toutes les lettres doubles qui ne se prononcent point, & qui ne sont point autorisées par l'étymologie, & il a écrit *home*, *come*, *arêter*, *doner*, *anciène*, *condânez*, &c. M. Duclos n'a pas même égard à celles que l'étymologie ou l'analogie semblent autoriser; il supprime toutes les lettres muetes, & il écrit *diférentes*, *lètres*, *admètent*, *èle*, *téâtre*, *il ut* (au subjonctif pour *il eût*) *cète*, *indépendament*, &c. il change *ph* en *f*, *orthografe*, *filosofique*, *diftongue*, &c. Ainsi M. de Voltaire, M. du Marsais, M. Duclos, sont des *néographes* modernes.

NÉOGRAPHISME, s. m. c'est une maniere d'écrire nouvelle & contraire à l'orthographe reçue. Ce terme vient de l'adjectif grec *νέος*, *nouveau*, & du verbe *γράφω*, *j'écris*. Le *néographisme* de M. de Voltaire, en ce qui concerne le changement d'*oi* en *ai* pour représenter l'*e* ouvert, a trouvé parmi les gens de lettres quelques imitateurs.

« Si l'on établit pour maxime générale, dit l'abbé » Desfontaines, *observ. sur les écrits mod. tom. XXX.* » *pag. 255*, que la prononciation doit être le modele » de l'orthographe; le normand, le picard, le bour- » guignon, le provençal écriront comme ils pronon- » cent: car dans le système du *néographisme*, cette » liberté doit conséquemment leur être accordée ». Il me semble que l'abbé Desfontaines ne combat ici qu'un phantôme, & qu'il prend dans un sens trop étendu le principe fondamental du *néographisme*. Ce n'est point toute prononciation que les *Néographes* prennent pour regle de leur maniere d'écrire, ce seroit proprement écrire sans regle; ils ne considerent que la prononciation autorisée par le même usage qui est reconnu pour législateur exclusif dans les langues, relativement au choix des mots, au sens qui doit y être attaché, aux tropes qui peuvent en changer la signification, aux alliances, pour ainsi dire, qu'il leur est permis ou défendu de contracter, *&c.* Ainsi le picard n'a pas plus de droit d'écrire *gambe* pour *jambe*, ni le gascon d'écrire *hure* pour *heure*, sous prétexte que l'on prononce ainsi dans leurs provinces.

Mais on peut faire aux *Néographes* un reproche mieux fondé; c'est qu'ils violent les lois de l'usage dans le tems même qu'ils affectent d'en consulter les décisions & d'en reconnoître l'autorité. C'est à l'usage légitime qu'ils s'en rapportent sur la prononciation, & ils font très-bien; mais c'est au même usage qu'ils doivent s'en rapporter pour l'orthographe: son autorité est la même de part & d'autre; de part & d'autre elle est fondée sur les mêmes titres, & l'on court le même risque à s'y soustraire dans les deux points, le risque d'être ou ridicule ou inintelligible.

Les lettres, peut-on dire, étant instituées pour représenter les élémens de la voix, l'écriture doit se conformer à la prononciation: c'est-là le fondement de la véritable ortographe & le prétexte du *néographisme*; mais il est aisé d'en abuser. Les lettres, il est vrai, sont établies pour représenter les élémens de la voix; mais comme elles n'en sont pas les signes naturels, elles ne peuvent les signifier qu'en vertu de la convention la plus unanime, qui ne peut jamais se reconnoître que par l'usage le plus général de la plus nombreuse partie des gens de lettres. Il y aura, si vous voulez, plusieurs articles de cette con-

vention qui auroient pu être plus généraux, plus conséquens, plus faciles à saisir, mais enfin ils ne le sont pas, & il faut s'en tenir aux termes de la convention : irez-vous écrire *kek abil ome ke vou soiiez*, pour *quelque habile homme que vous soyez?* on ne saura ce que vous voulez dire, ou si on le devine, vous apprêterez à rire.

On repliquera qu'un *néographe* sage ne s'avisera point de fronder si généralement l'usage, & qu'il se contentera d'introduire quelque léger changement, qui étant suivi d'un autre quelque tems apres, amenera successivement la réforme entiere sans révolter personne. Mais en premier lieu, si l'on est bien persuadé de la vérité du principe sur lequel on établit son *néographisme*, je ne vois pas qu'il y ait plus de sagesse à n'en tirer qu'une conséquence qu'à en tirer mille; rien de raisonnable n'est contraire à la sagesse, & je ne tiendrai jamais M. Duclos pour moins sage que M. de Voltaire. J'ajoute que cette circonspection prétendue plus sage est un aveu qu'on n'a pas le droit d'innover contre l'usage reçu, & une imitation de cette espece de prudence qui fait que l'on cherche à surprendre un homme que l'on veut perdre, pour ne pas s'exposer aux risques que l'on pourroit courir en l'attaquant de front.

Au reste, c'est se faire illusion que de croire que l'honneur de notre langue soit intéressé au succès de toutes les réformes qu'on imagine. Il n'y en a peut-être pas une seule qui n'ait dans sa maniere d'écrire quelques-unes de ces irrégularités apparentes dont le *néographisme* fait un crime à la nôtre : les lettres *quiescentes* des Hébreux ne sont que des caracteres écrits dans l'orthographe, & muets dans la prononciation; les Grecs écrivoient ἄγγελος, ἄγχυρα, & prononçoient comme nous ferions ἄνγελος, ἄνχυρα; on n'a qu'à lire Priscien sur les lettres romaines, pour voir que l'orthographe latine avoit autant d'anomalies que la nôtre; l'italien & l'espagnol n'en ont pas moins, & en ont quelques-unes de communes avec nous; il y en a en allemand d'aussi choquantes pour ceux qui veulent par-tout la précision géométrique; & l'anglois qui est pourtant en quelque sorte la langue des Géometres, en a plus qu'aucune autre. Par quelle fatalité l'honneur de notre langue seroit-il plus compromis par les inconséquences de son orthographe, & plus intéressé au succès de tous les systèmes que l'on propose pour la réformer? Sa gloire n'est véritablement intéressée qu'au maintien de ses usages, parce que ses usages sont ses lois, ses richesses & ses beautés; semblable en cela à tous les autres idiomes, parce que chaque langue est la totalité des usages propres à la nation qui la parle, pour exprimer les pensées par la voix. *Voyez* LANGUE, (*B. E. R. M.*)

NÉOLOGIQUE, adj. qui est relatif au *néologisme*. *Voyez* NÉOLOGISME. Le célebre abbé Desfontaines publia en 1726 un Dictionnaire *néologique*, c'est-à-dire une liste alphabétique de mots nouveaux, d'expressions extraordinaires, de phrases insolites, qu'il avoit pris dans les ouvrages modernes les plus célebres publiés depuis quelques dix ans. Ce dictionnaire est suivi de l'éloge historique de Pantalon-Phébus, plaisanterie pleine d'art, où ce critique a fait usage de la plûpart des locutions nouvelles qui étoient l'objet de sa censure : le tour ingénieux qu'il donne à ses expressions, en fait mieux sentir le défaut, & le ridicule qu'il y attache en les accumulant, n'a pas peu contribué à tenir sur leurs gardes bien des écrivains, qui apparemment auroient suivi & imité ceux que cette contre-vérité a notés comme répréhensibles.

Il y auroit, je crois, quelque utilité à donner tous les cinquante ans le dictionnaire *néologique* du demi siecle. Cette censure périodique, en réprimant l'audace des *néologues*, arrêteroit d'autant la corruption du langage qui est l'effet ordinaire d'un *néologisme* imperceptible dans ses progrès : d'ailleurs la suite de ces dictionnaires deviendroit comme le mémorial des révolutions de la langue, puisqu'on y verroit le tems où les locutions se seroient introduites, & celles qu'elles auroient remplacées. Car telle expression fut autrefois *néologique*, qui est aujourd'hui du bel usage : & il n'y a qu'à comparer l'usage présent de la langue, avec les remarques du P. Bouhours sur les écrits de P. R. (*II. Entretien d'Arist. & d'Eug. pag. 168.*) pour reconnoître que plusieurs des expressions risquées par ces auteurs ont reçu le sceau de l'autorité publique, & peuvent être employées aujourd'hui par les puristes les plus scrupuleux. (*B. E. R. M.*)

NÉOLOGISME, s. m. ce mot est tiré du grec, νέος, *nouveau*, & λόγος, *parole*, *discours*, & l'on appelle ainsi l'affectation de certaines personnes à se servir d'expressions nouvelles & éloignées de celles que l'usage autorise. Le *néologisme* ne consiste pas seulement à introduire dans le langage des mots nouveaux qui y sont inutiles; c'est le tour affecté des phrases, c'est la jonction téméraire des mots, c'est la bisarrerie des figures qui caractérisent surtout le *néologisme*. Pour en prendre une idée convenable, on n'a qu'à lire le second *entretien* d'Ariste & d'Eugène *sur la langue françoise* (depuis la *pag. 168.* jusqu'à la *pag. 185.*) le pere Bouhours y releve avec beaucoup de justesse, quoique peut-être avec un peu trop d'affectation, le *néologisme* des écrivains de P. R. & il le montre dans un grand nombre d'exemples, dont la plûpart sont tirés de la traduction de l'*Imitation de Jesus-Christ*, donnée par ces solitaires.

Un auteur qui connoît les droits & les décisions de l'usage ne se sert que des mots reçus, ou ne se résout à en introduire de nouveaux que quand il y est forcé par une disette absolue & un besoin indispensable : simple & sans affectation dans ses tours, il ne rejette point les expressions figurées qui s'adaptent naturellement à son sujet, mais il ne les recherche point, & n'a garde de se laisser éblouir par le faux éclat de certains traits plus hardis que solides, en un mot il connoît la maxime d'Horace (*Art. poët. 309.*), & il s'y conforme avec scrupule :

Scribendi rectè sapere est & principium & fons.

Voyez USAGE & STYLE.

Il ne faut pourtant pas inférer des reproches raisonnables que l'on peut faire au *néologisme*, qu'il ne faille rien oser dans le style. On risque quelquefois avec succès un terme nouveau, un tour extraordinaire, une figure inusitée; & le poëte des graces semble lui-même en donner le conseil, lorsqu'il dit, *ib. 48.*

Dixeris egregiè, notum si callida verbum
Reddiderit junctura novum. Si fortè necesse est
Indiciis monstrare recentibus abdita rerum;
Fingere cinctutis non exaudita cethegis
Continget, dabiturque licentia sumpta pudenter.

Mais en montrant une ressource au génie, Horace lui assigne tout-à-la fois comment il doit en user; c'est avec circonspection & avec retenue, *licentia sumpta pudenter*; & il faut y être comme forcé par un besoin réel, *si fortè necesse est.*

Dans ce cas, le *néologisme* change de nature; & au lieu d'être un vice du style, c'est un figure qui est en quelque maniere opposée à l'*archaïsme*.

L'*archaïsme* est une imitation de la maniere de parler des anciens, soit que l'on en revivifie quelques termes qui ne sont plus usités, soit que l'on fasse usage de quelques tours qui leur étoient familiers

& qu'on a depuis abandonnés: les pieces du grand Rousseau en style marotique sont pleines d'*archaïsmes*. Ce mot vient du grec ἀρχαῖος, *ancien*, auquel en ajoutant la terminaison ισμος, qui est le symbole de l'imitation, on a ἀρχαισμος, qui veut dire *antiquorum imitatio*.

Le *néologisme*, envisagé comme le pendant de l'*archaïsme*, est une figure par laquelle on introduit un terme, un tour, ou une association de termes dont on n'a pas encore fait usage jusques-là; ce qui ne doit se faire que par un principe réel ou très-apparent de nécessité, & avec toute la retenue & la discrétion possibles. Rien ne seroit plus dangereux que de passer les bornes; la figure est sur les frontieres, pour ainsi dire, du vice, & ce vice même ne change pas de nom; il n'y a que l'abus qui en fait la différence.

NÉOLOGUE, s. m. celui qui affecte un langage nouveau, des expressions bisarres, des tours recherchés, des figures extraordinaires. *Voyez* NÉOLOGIQUE & NÉOLOGISME. (*B. E. R. M.*)

NÉOMAGUS, (*Géog. anc.*) ce mot hybride est composé du grec & du gaulois, & a été donné à diverses villes ou bourgs de France, des Pays-bas, d'Allemagne, même en Angleterre à la ville de Chichester, & à d'autres.

En effet, 1°. *Néomagus*, ou *Noviomagus* dans Ptolomée, est une ville des *Regni*, peuples de l'île d'Albion. Cambden croit que c'est aujourd'hui Woodcôte, & diverses raisons appuyent ce sentiment, qui a le suffrage de M. Gale.

2°. *Néomagus*, ou *Noviomagus Batavorum*, est une ancienne ville de la seconde Germanie, sous la rive gauche du Wahal, à l'extrémité de la Gaule. On ne doute point que ce ne soit aujourd'hui Nimègue, capitale de la Gueldre hollandoise. (*D. J.*)

NÉOMÉNIASTE, (*Antiq. grecq.*) Νευμηνιαστος; on appelloit chez les Grecs *néoméniastes*, ceux qui célébroient la fête des néoménies, ou de chaque mois lunaire.

NÉOMÉNIE, s. f. (*Chronol.*) c'est le jour de la nouvelle lune. Les *néoménies* sont d'un usage indispensable dans le calcul du calendrier des Juifs, qui leur donnent le nom de *tolad*.

NÉOMÉNIES, (*Antiq. & Litt.*) en grec Νεομηνια, ou Νουμήνια, c'est-à-dire *nouvelle lune*, de νέος, *nouveau*, & μηνη, *lune*, fête qui se célébroit chez les anciens à chaque nouvelle lune.

Le desir d'avoir des mois heureux, introduisit la fête des *néoménies* chez tous les peuples du monde. Les Egyptiens pratiquerent cet usage long-tems avant la promulgation de la loi de Moïse; il fut prescrit aux Hébreux; il passa de l'Orient chez les Grecs, chez les Romains, ensuite chez les premiers chrétiens avec les abus qui s'étoient glissés dans cette fête, ce qui la fit condamner par saint Paul, mais il en reste encore quelques vestiges parmi nous.

La *néoménie* étoit un jour solemnel chez les Juifs, *buccinate in* neomeniâ *tubâ*, Ps. lxxx. ℣ 4. Sonnez de la trompette au premier jour du mois. Les Hébreux avoient une vénération particuliere pour le premier de la lune. Ils le célébroient avec des sacrifices au nom de la nation, & chaque particulier en offroit aussi de dévotion. C'étoit au sanhédrin à déterminer le jour de la nouvelle lune, parce qu'il étoit de sa jurisdiction de fixer les jours de fête. Les juges de ce tribunal envoyoient ordinairement deux hommes pour découvrir la lune; & sur leur rapport ils faisoient publier que le mois étoit commencé ce jour-là. Cette publication se faisoit au son des trompettes, qui étoit accompagné du sacrifice solemnel; il n'étoit cependant pas défendu de travailler ou de vaquer à ses affaires, excepté à la *néoménie* du commencement de l'année civile au mois de Tizri. Ce jour étoit sacré & solemnel, & il n'étoit permis de faire aucune œuvre servile. 2. *Paral. ij. 4. judic. vij. 6. Os. ij. 11. Col. ij. 16.*

Les Egyptiens célébroient aussi les *néoménies* avec beaucoup d'appareil; on sait que tous les mois de leur année étoient représentés par des symboles; & que le premier jour de chaque mois ils conduisoient les animaux qui répondoient aux signes célestes dans lesquels le soleil & la lune alloient entrer.

Les Grecs solemnisoient les *néoménies* au commencement de chaque mois lunaire en l'honneur de tous les dieux, mais particulierement d'Apollon, nommé *Néoménius*, parce que tous les astres empruntent leur lumiere du soleil. On trouvera dans Potter, *Archæol. tom. I. pag. 416.* les détails des cerémonies de cette fête.

Elle passa des Grecs chez les Romains avec l'idée du culte qui y étoit attaché. Ils appellerent *calendes* ce que les Grecs appelloient *néoménies*. Au commencement de chaque mois ils faisoient des prieres & des sacrifices aux dieux en reconnoissance de leurs bienfaits, & la religion obligeoit les femmes de se baigner; mais les calendes de Mars étoient les plus solemnelles, parce que ce mois ouvroit l'année des Romains. (*D. J.*)

NEON, (*Géog. anc.*) ville de Grece, dans la Phocide, auprès du Parnasse. Hérodote, Pausanias, & Etienne le géographe en parlent.

NÉONTICHOS, nom commun, 1°. à une ville de l'Eolide, selon Pline; 2°. à une ville de la Phocide selon Ortélius; 3°. à une ville de Thrace sur la Propontide; 4°. à une ville de la Carie.

NÉOPHYTES, s. m. pl. (*Hist. ecclesiast.*) se disoit dans la primitive Eglise, des nouveaux chrétiens, ou des payens nouvellement convertis à la foi. *Voyez* CATHÉCUMENE.

Ce mot signifie nouvelle plante; il vient du grec νεος, *nouveau*, & φυω, *je produis*, comme qui diroit *nouvellement né*; le baptême que les *Neophytes* recevoient étoit regardé comme une nouvelle naissance. *Voyez* BAPTÊME.

On ne découvroit point aux *Néophytes* les mysteres de la religion. *Voyez* MYSTERE.

Le mot de *Néophytes* s'applique aussi aux proselytes que font les missionnaires chez les infideles Les *néophytes* du Japon, sur la fin du xvj. & au commencement du xvij. siecle, ont montré, dit-on, un courage & une fermeté de foi dignes des premiers siecles de l'Eglise.

Néophyte étoit aussi en usage autrefois pour signifier de nouveaux prêtres, ou ceux qu'on admettoit aux ordres sacrés; comme aussi les novices dans les monasteres. *Voyez* NOVICE.

Saint Paul ne veut pas qu'on éleve les *Néophytes* aux ordres sacrés, de peur que l'orgueil n'ébranle leur vertu mal affermie. On a pourtant dans l'Histoire ecclesiastique quelques exemples du contraire, comme la promotion de saint Ambroise à l'épiscopat, mais ils sont rares.

NÉOPTOLÉMÉES, s. f. (*Antiq. greq.*) Νεοπτολεμεῖα, fête annuelle célébrée par les habitans de Delphes avec beaucoup de pompe, en mémoire de Néoptolème fils d'Achille, qui périt dans son entreprise de piller le temple d'Apollon, à dessein de venger la mort de son pere, dont ce dieu avoit été cause au siege de Troye. Les Delphiens ayant tué Néoptolème dans le temple même, ils crurent devoir fonder une fête à sa gloire, & honorer ce prince comme un héros. Potter, *Archæol. græq. tom. I pag. 417.*

NÉORITIDE, (*Géog. anc.*) pays d'Asie au-delà du Caucase, dans l'intérieur des terres. Alexandre, après avoir jetté sur les bords de l'Océan les fondemens d'une nouvelle Alexandrie, entra par diffé-

rens chemins dans le pays des Neorites, qu'il soumit aisément par cette entreprise. Les Néorites, dit Diodore de Sicile, *lib. XVII. §. 57.* ressemblent en général aux autres peuples des Indes; mais ils se distinguent d'eux par une circonstance très particuliere. Tous les parens d'un mort l'accompagnent nus & armés de lances; & après avoir fait porter son corps dans un bois, ils le dépouillent eux-mêmes de tous ses vêtemens, & le laissent en proie aux animaux de la forêt. Ils brûlent ensuite tout ce qui le couvroit en l'honneur des génies du lieu, & terminent toute la cérémonie par un grand festin qu'ils donnent à leurs amis. (*D. J.*)

NÉOTÉRA, s. f. (*Littérat.*) c'est-à-dire *la nouvelle déesse*. Dès que Marc-Antoine maître de l'Asie, vint en Egypte au sein de la mollesse, oublier sa gloire entre les bras de Cléopatre, on l'appella le *nouveau Bacchus*; alors cette reine ne cherchant qu'à lui plaire, prit l'habit sacré d'Isis, & fut surnommée *la nouvelle déesse*: une de ses médailles fait foi de ce titre flatteur dont ses sujets l'honorerent.

NEPENTHÈS, s. m. (*Botan. moderne.*) genre de plante dont voici les caracteres, selon Linnœus. Le calice particulier de la fleur est partagé en quatre quartiers arrondis; il n'y a point de pétales, & à peine quelques étamines: mais il y a quatre bossettes attachées au style près du sommet. Le pistil a un germe extrèmement délié; le stile est pointu & de la longueur du calice; le stygma est obtus; le fruit est une capsule oblongue, en forme de colonne tronquée; il est composé de quatre valvules & de quatre loges: les graines sont nombreuses, pointues, & plus courtes que leurs capsules. (*D. J.*)

NÉPENTHÈS, (*Littérature.*) νηπενθὴς, ce terme grec signifie *un remede contre la tristesse*, de νὴ, *négation*, & de πένθος, *deuil*, *affliction*. C'étoit je ne sai quoi d'excellente vertu, dont Homere, *Odiss. liv. IV. v. 220.* dit qu'Helène fit usage pour charmer la mélancholie de Telémaque. Ce prince inquiet de n'avoir point de nouvelles de son pere, vint trouver Nestor, qui ne put lui apprendre ce qu'il étoit devenu. De-là continuant son voyage, il se rendit chez Ménélas où il vit Hélène, & soupa avec elle: cependant il étoit fort triste; & comme cette princesse en eut pitié, elle usa d'un charme pour dissiper son chagrin. Elle mêla dans le vin qu'on devoit servir à table, une drogue qui séchoit les larmes, calmoit la colere, & dissipoit tous les déplaisirs dès le moment qu'on en avoit goûté. Elle tenoit cette excellente drogue de Polydamna, femme de Théonis roi d'Egypte. Tous ses hôtes bûrent de ce breuvage, & en éprouverent les merveilleux effets.

Pline & Théophraste parlent du *népenthès*, comme d'une plante d'Egypte, dont le prince des poëtes grecs a seulement exagéré les vertus. Diodore dit que de son tems, c'est-à-dire du tems d'Auguste, les femmes de Thèbes en Egypte, se vantoient d'avoir seules la recette d'Hélene; & il ajoute qu'elles l'employoient avec succès: mais Plutarque, Athénée & Philostrate, prétendent que le *népenthès* d'Homere n'étoit autre chose que les charmes de la conversation d'Hélène. Plusieurs savans modernes ont à leur tour choisi le *népenthès* de l'Odyssée, pour le sujet de leurs conjectures & de leurs hypothèses; & l'on ne sauroit croire jusqu'où leur imagination s'est égarée pour découvrir le secret de la belle lacédémonienne. Mais ce reproche ne doit pas tomber sur la dissertation de Pierre Petit, intitulée *Homeri nepentes*, & imprimée à Utrecht en 1689 *in-8°*. On y découvrira beaucoup d'esprit & de science, si on se donne la peine de la lire. (*D. J.*)

NEPER, BAGUETTES *ou* BATONS DE, *ossa Neperi*, (*Arithmét.*) sont un instrument par le moyen duquel on peut faire promptement & avec facilité la multiplication & la division des grands nombres: on l'a appellé ainsi du nom de son inventeur *Neper*, qui l'est aussi des logarithmes. *Voyez* LOGARITHMES.

Construction de cet instrument. On prend dix petits bâtons, ou petites lames oblongues faites avec du bois, ou du métal, ou de la corne, ou du carton, ou quelqu'autre matiere semblable: on les divise chacune en neuf petits quarrés, & chacun de ces petits quarrés en deux triangles par sa diagonale. *Pl. alg. fig. 11.* Dans ces petits quarrés on écrit les nombres de la table de multiplication, autrement appellé *abaque* ou *table de Pythagore*; de maniere que les unités de ces nombres soient dans le triangle le plus à la droite de chaque quarré, & les dixaines dans l'autre.

Usage des baguettes de Neper *pour la multiplication.* Pour multiplier un nombre donné par un autre, disposez les bâtons entr'eux, de telle maniere que les chiffres d'en haut représentent le multiplicande; ensuite joignez-y à gauche le bâton ou la baguette des unités: dans ce bâton vous chercherez le chiffre le plus à la droite du multiplicateur, & vous écrirez de suite les nombres qui y répondent horisontalement, dans les quarrés des autres lames, en ajoutant toujours ensemble les différens nombres qui se trouveront dans le même rhombe. Vous ferez la même opération sur les autres chiffres du multiplicateur; ensuite vous mettrez tous les produits les uns sous les autres, comme dans la multiplication ordinaire; enfin vous les ajouterez ensemble pour avoir le produit total. Exemple,

Supposons que le multiplicande soit 5978, & le multiplicateur 937; on prendra le nombre 56, qui (*figure 12. Pl. alg.*) se trouve au-dessous du dernier chiffre 8 du multiplicande, & vis-à-vis du dernier chiffre 7 du multiplicateur, on écrira 6; on ajoutera 5 avec 9 qui se trouve dans le même rhombe à côté; la somme est 14: on écrira 4, & on retiendra 1, qu'on ajoutera avec 3 & 4 qui se trouvent au rhombe suivant; on aura 8, qu'on écrira: ensuite on ajoutera 5 & 6, qui se trouvent dans le rhombe suivant, & qui font 11; on écrira 1, & on retiendra 1, qui ajouté avec le 3 du triangle suivant, fait 4, qu'on écrira. On aura ainsi 41846 pour le produit du multiplicande par 7: on trouvera de même les produits du multiplicande par les autres chiffres du multiplicateur, & la somme de ces produits, disposés comme il convient, sera le produit cherché. (*E*)

Cette opération n'a pas besoin d'être démontrée: si on y fait la plus légere attention, on verra qu'elle n'est autre chose que la multiplication ordinaire, dont la pratique est un peu facilitée, parce qu'on est dispensé de savoir par cœur la table de multiplication, & de se servir des chiffres qu'on retient à chaque nombre que l'on écrit; en un mot, la multiplication est ici réduite à des additions. (*O*)

Usage des bâtons de Neper *pour la division.* Disposez les petits bâtons l'un auprès de l'autre, de maniere que les chiffres d'en-haut représentent le diviseur: ajoutez-y à gauche le bâton des unités; ensuite descendez au-dessous du diviseur, jusqu'à ce que vous trouviez une branche horisontale dont les chiffres ajoutés ensemble, comme on a fait dans la multiplication, puissent donner la partie du dividende dans laquelle on doit chercher d'abord combien le diviseur est contenu, ou puissent donner au-moins le nombre qui en soit le plus proche, quoique plus petits; retranchez ce nombre de la partie du dividende que vous avez pris, & écrivez au quotient le nombre qui est à gauche dans la branche horisontale; continuez ensuite à déterminer de la même maniere les autres chiffres du quotient, & le problème sera resolu. Exemple,

Supposons qu'on veuille diviser 5601386 par 5978:

5978 : on fait qu'il faut d'abord favoir combien de fois 5978 eft contenu dans 56013. Defcendez (*fig. 12. alg.*) au-deffous du divifeur jufqu'à ce que vous foyez arrivé à la derniere tranche horifontale, dont les nombres étant ajoutés comme dans la multiplication, de rhombe en rhombe, donnent 53802, qui eft le plus grand nombre au-deffous de 56013 ; écrivez 9 au quotient, & retranchez 53802 de 56013, le refte fera 2211 : defcendez 8, & opérez fur le nombre 22118, comme vous avez fait fur 56013, vous trouverez dans la troifieme tranche horifontale le nombre 17934, qui eft le plus grand au-deffous de 22118 ; écrivez 3 au quotient, & opérez fur le fecond refte, comme vous avez fait fur le premier, vous trouverez encore le chiffre 7, que vous écrirez au quotient, qui par conféquent fera 937 fans refte. *Chambers.* (*E*)

On trouve dans l'hiftoire de l'académie de 1738, une méthode préfentée par M. Rauflain, pour faire les multiplications & divifions par de nouvelles baguettes différentes de celles de *Neper*. Nous y renvoyons le lecteur, en ajoutant que toutes ces opérations font plus curieufes dans la théorie, qu'utiles & commodes dans la pratique : il eft bien plus court de favoir par cœur la table de multiplication ou table de Pythagore, que d'avoir recours, pour chaque multiplication qu'on veut faire, à des baguettes qu'on n'a pas toujours fous la main, & dont l'arrangement demande d'ailleurs un peu de tems & d'attention. (*O*)

NEPETA, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie dans la Tofcane, dont Tite-Live & Ptolomée parlent ; c'eft aujourd'hui la ville de *Népi*, entre Rome & Viterbe. *Voyez* NÉPI.

NÉPHALIES, f. f. pl. (*Antiq. greq.*) folemnités des Grecs nommées *la fête des gens fobres* ; ce que marque le mot même qui fignifie *fobriété*. Les Athéniens célebroient cette fête en offrant une fimple boiffon d'hydromel au Soleil, à la Lune, à l'Aurore & à Venus : ils brûloient à cette occafion fur leurs autels toutes fortes de bois, excepté celui de la vigne & du figuier. (*D. J.*)

NÉPHÉLION, f. m. (*Chirurg.*) petite tache blanche fur les yeux produite par la cicatrice d'un ulcere. Cette cicatrice incommode la vue lorfqu'elle fe trouve fur la cornée tranfparente vis-à-vis la prunelle. Nos anciens l'appelloient *nuage*. *Voyez* NUBECULA. On donne auffi le nom de *néphélion* à ces efpeces de petits nuages qui nagent au milieu de l'urine, & aux petites taches blanches fur la furface des ongles qui reffemblent à des petits nuages. (*Y*)

NÉPHÉLIS, (*Géog. anc.*) ville de Cilicie bâtie fur le promontoire *Néphélida*, qui, felon Tite-Live, étoit célebre par une ancienne alliance des Athéniens.

NÉPHÉRIS, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre, bâtie fur un rocher, à 120 ftades de Carthage. Scipion la prit après 22 jours de fiege.

NEPHES-OGLI, (*terme de Relation.*) ce nom fignifie parmi les Turcs, *Fils du Saint-Efprit*, & on le donne à certaines gens qui naiffent d'une mere vierge. Il y a des filles turques qui, dit-on, fe tiennent dans certains lieux à l'écart, où elles ne voient aucun homme ; elles ne vont aux mofquées que rarement, & lorfqu'elles s'y rendent, elles y demeurent depuis neuf heures du foir jufqu'à minuit, & y joignent à leurs prieres tant de contorfions de corps, & tant de cris, qu'elles épuifent leurs forces, & qu'il leur arrive fouvent de tomber par terre évanouies. Si elles deviennent groffes depuis ce tems-là, elles difent qu'elles le font par la grace du Saint-Efprit, & les enfans dont elles accouchent font appellés *nephes - ogli*. On les confidere comme devant un jour avoir le don des miracles. (*D. J.*)

NEPHIRI, (*Hift. nat.*) nom générique donné par quelques auteurs aux marbres qui contiennent des coquilles, des madrépores & d'autres corps marins.

NÉPHRÉTIQUE, f. f. (*Méd.*) dans le fens le plus étendu que l'on donne ici à la *néphrétique*, elle fignifie ici toutes fortes de douleurs des lombes, dans l'endroit où font placés les reins. Les auteurs ne décident point unanimement fi l'on doit appeller *néphrétique vraie*, celle qui vient du calcul ou de l'inflammation des reins. Les autres efpeces font nommées *fauffes néphrétiques*.

Non-feulement les reins & les ureteres douloureux, mais encore les lombes, la moëlle épiniere, le mefentere, l'eftomac, la rate, le foie, la véficule du fiel, les inteftins, la matrice & les vertebres des lombes attaqués de douleur, fe rapportent fouvent à ce titre.

De-là naît grand nombre de maladies générales qui peuvent attaquer une partie en particulier, & produire la *néphrétique* : ces maladies ont leurs caracteres propres, à la faveur defquels on doit les diftinguer avec foin les unes des autres.

Ainfi dans la fievre, le fcorbut, le catharre, le rhumatifme, la goutte, la cacochymie, les fpafmes, les maladies éréfipélateufes, la paffion hyftérique, l'affection hypocondriaque, la mélancholie, l'acrimonie du fuc nerveux, la fuppreffion d'un ulcere, fi la matiere vient à fe porter aux reins ou aux lombes, & qu'il fe faffe une métaftafe dans ces parties, il réfulte des *néphrétiques* de différentes efpeces.

Quelquefois il en arrive auffi par fympathie dans la cardialgie, la colique, la cacochylie, la conftipation, la dyffenterie, les hémorrhoïdes, l'hernie, les fleurs-blanches. La *néphrétique* attaque encore les femmes groffes, celles qui font en mal d'enfant, les nouvelles accouchées, celles qui avortent, celles qui ont leurs regles. De plus cette maladie furvient à la fuppreffion des mois & à leur flux immodéré, à la tympanite, à la douleur des lombes ; on doit alors la traiter fuivant le titre général de la fympathie.

Mais à proprement parler, la *néphrétique* doit fa naiffance à l'inflammation des reins qui contiennent le calcul, à l'acrimonie de leur mucofité & à celle de l'urine qui eft devenue plus confidérable. Il n'eft pas poffible de rapporter tous les accidens qui peuvent fuivre la *néphrétique*, parce que les parties qu'elle attaque & les caufes qui la produifent varient à l'infini. Quand donc on aura découvert la caufe de la *néphrétique*, on fe conduira conféquemment pour tâcher de la guérir. (*D. J.*)

NÉPHRÉTIQUES, fe dit en matiere médicinale, de remedes indiqués dans les maladies des reins, de la veffie ; ce font des diurétiques doux, adouciffans, tels que le nitre, la guimauve, la graine de lin, l'alkekenge, *&c.* *Voyez* DIURÉTIQUE & NÉPHRÉTIQUE.

NÉPHRÉTIQUE, BOIS. *Voyez* BOIS NÉPHRÉTIQUE.

NÉPHRÉTIQUE PIERRE, (*Hift. nat. Minéral.*) *lapis nephreticus*, les Naturaliftes ne font point d'accord fur la pierre à laquelle ils donnent le nom de *néphrétique*. Wallerius dit dans fa Minéralogie, que c'eft une pierre gypfeufe, verte, & demi-tranfparente. D'autres ont donné ce nom à une efpece de jafpe verd ; d'autres à une agate verdâtre ; d'autres à la malachite ; d'autres enfin ont donné ce nom par excellence à la pierre appellée *jade*. Voyez *cet article*. Ce nom lui vient du préjugé où l'on a été que cette pierre portée fur les reins, étoit propre à calmer les douleurs que l'on fentoit dans cette partie. Ceux qui auront affez de foi pour recourir à ce remede, ne rifqueront rien de prendre pour cela celle de toutes ces pierres qui leur conviendra le mieux ; elles paroiffent toutes également incapables de don-

ner du soulagement, à moins que l'imagination seule ne fût attaquée. (—)

NEPHROTOMIE, *terme de Chirurgie*, opération par laquelle on tire la pierre du rein.

Ce mot est grec; il vient du mot νεφρὸς, *ren*, rein, & τομη, *sectio*, incision.

Plusieurs auteurs ont prétendu prouver la possibilité de cette opération, en rapportant des observations par lesquelles ils demontrent que les plaies des reins ne sont point mortelles; mais cet argument est peu concluant, n'y ayant aucune comparaison entre un coup d'épée ou de couteau, qui a blessé un rein par hasard, & dans un point indéterminé, & la plaie qu'il faudroit faire, dans la vue de tirer une pierre qui occupe un lieu fixe dans ce viscere. Cette opération peut être pratiquée lorsque le rein sera en suppuration, & que l'on appercevra une tumeur circonscrite à la région lombaire avec fluctuation. *Voyez* FLUCTUATION. M. de la Fitte, maître en Chirurgie à Paris, a communiqué à l'académie royale de chirurgie une observation sur l'extraction d'une pierre à la suite d'un abscès au rein, dont il a fait l'ouverture avec succès, ayant guéri radicalement le malade. On trouve quelques cas semblables dans les auteurs. Hippocrate même qui detournoit ses disciples de l'opération de la taille, recommande en trois endroits de ses ouvrages la section du rein, lorsqu'il forme abscès & tumeur à côté de l'épine.

Les observations de M. de Lafitte sont insérées dans le second tome des mémoires de l'académie royale de Chirurgie, & M. Hevin, dans le troisieme tome, a donné un mémoire fort étendu, qui a pour titre: *recherches historiques & critiques sur la nephrotomie ou taille du rein.* (*Y*)

NEPI, (*Géog.*) ancienne petite ville dépeuplée d'Italie, au patrimoine de S. Pierre, sur la riviere de Triglia, qui se jette dans le Tibre, avec un évêché suffragant du Pape, à 8 lieues N. de Rome, 4 S. O. de Magliano. *Long.* 30. 2. *lat.* 42. 12.

NEPISSING, (*Géog.*) lac de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle France, à 24 lieues de celui des Hurons. Il a environ 30 lieues de longueur, sur 3 à 4 de large.

NEPOTISME, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Italiens appellent le crédit & le pouvoir que les papes accordent à leurs neveux & à leurs parens. Ils sont communément revêtus des emplois les plus importans de l'état ecclésiastique; & l'histoire fournit des exemples qui prouvent que souvent ils ont fait l'abus le plus étrange de leur autorité, qu'ils employoient à s'enrichir par toutes sortes de voies, & à faire les extorsions les plus cruelles & les plus inouies sur les sujets du souverain pontife, qu'ils traitoient en ennemis.

NEPTRECUM, (*Géog.*) ou *Neptricum*, nom latin de la Neustrie ancienne, partie des Gaules qui formoit un royaume. M. l'abbé le Bœuf croit que *Neptrecum* ou *Nemptrich* signifioit en langage des Francs le royaume principal. *Voyez* NEUSTRIE.

NEPTUNALES, s. f. pl. (*Fêtes rom.*) *Neptunalia*, fêtes qui se célébroient à Rome le 23 Juillet en l'honneur de Neptune. Elles étoient différentes des consuales, quoique celles-ci fussent aussi en l'honneur de ce dieu; mais dans le cours des uns & des autres, les chevaux & les mulets couronnés de fleurs demeuroient sans travailler & jouissoient d'un repos tranquille, que personne n'osoit troubler. (*D. J.*)

NEPTUNE, s. m. (*Mytholog.*) fils de Saturne, & de Rhée, & frere de Jupiter & de Pluton. Les poetes lui donnent une infinite de maîtresses & quantité de noms: non-seulement ils lui attribuent le pouvoir d'ébranler la terre, mais encore de l'entrouvrir. Tous les gens de lettres connoissent ce bel endroit de l'Iliade, *Rabsod* 5. *v.* 6. où *Neptune* en courroux répand l'épouvante jusque dans les enfers; endroit dont M. Despreaux a donné une traduction admirable, & qui peut-être ne cede à l'original qu'en ce qu'elle est plus longue de trois vers.

L'enfer s'émeut au bruit de Neptune *en furie;*
Pluton sort de son trône, il pâlit, il s'écrie;
Il a peur que ce dieu, dans cet affreux séjour,
D'un coup de son trident, ne fasse entrer le jour;
Et par le centre ouvert de la terre ébranlée,
Ne fasse voir du Styx la rive désolée,
Ne découvre aux vivans cet empire odieux,
Abhorré des mortels, & craint même des dieux.

Cette fiction de la poésie est peut-être fondée sur les violentes secousses que la mer donne à la terre, & sur les passages qu'elle se creuse au-travers des rochers les plus durs.

Les poëtes disent encore que *Neptune* présidoit particulierement aux courses, soit de chevaux, soit de chars. Ils ajoutent que c'étoit lui qui frappant la terre d'un coup de trident, en avoit fait sortir le cheval.

... Tuque ô, cui prima frementem
Fudit equum magno tellus percussa tridenti,
Neptune......

Neptune a été un des dieux du paganisme des plus honorés. Il eut en Grece & en Italie, sur-tout dans les lieux maritimes, un grand nombre de temples élevés en son honneur, des fêtes & des jeux. Les Isthmiens & ceux du cirque à Rome lui furent spécialement consacrés sous le nom d'Hippius, parce qu'il y avoit des courses de chevaux. On célébroit les neptunales en son honneur, & même les Romains lui avoient consacré tout le mois de Février, pour le prier d'avance d'être favorable aux navigateurs, qui, dès le commencement du printems, se disposoient aux voyages de mer.

Platon nous apprend qu'il avoit un temple magnifique dans l'île Atlantique, où les métaux les plus précieux brilloient par-tout. Des figures d'or représentoient le dieu sur un char, traîné par des chevaux aîlés. Hérodote parle aussi d'une statue d'airain, haute de 7 coudées, que *Neptune* avoit près de l'isthme de Corinthe.

Enfin nous remarquerons que les poëtes ont donné le nom de *Neptune* à la plûpart des princes inconnus, qui venoient par mer s'établir dans quelques nouveaux pays, ou qui regnoient sur des îles, ou qui s'étoient rendus célebres sur la mer par leurs victoires ou par l'établissement du commerce. De là tant d'histoires sur le compte de *Neptune*, tant de femmes, tant de maîtresses & d'enfans qu'on donne à ce dieu, tant de métamorphoses, tant d'enlevemens qu'on lui attribue.

Je me garderai bien de chercher à deviner l'orine de son nom, depuis que je connois l'éthymologie qu'en donnoit l'epicurien Balbus, *Neptunus à nando*, sur laquelle Cotta le raille si plaisamment dans Ciceron, en lui disant qu'il n'y a point de nom qu'on ne puisse faire venir de la façon qu'on le voudra, & que dans l'extraction de celui-ci, *magis sibi natare visus est quàm ipse Neptunus.* (*D. J.*)

NEPTUNE, TEMPLE DE, (*Archit. antiq.*) *Voyez* TEMPLE DE NEPTUNE.

NEPTUNE, s. m. (*Antiq. grecq. & rom.*) On trouve ce dieu représenté ordinairement tout nud & barbu, tenant un trident, son symbole le plus commun, & sans lequel on ne le voit guere. Il paroît tantôt assis, tantôt de bout sur les flots de la mer, souvent sur un char traîné par deux ou quatre che-

vaux. Ce sont quelquefois des chevaux ordinaires, quelquefois des chevaux marins, qui ont la partie supérieure de cet animal, pendant que tout le bas se termine en queue de poisson.

Dans un ancien monument, *Neptune* est assis sur une mer tranquille, avec deux dauphins qui nagent sur la superficie de l'eau, ayant près de lui une proue de navire chargé de grains & de marchandises; ce qui marquoit l'abondance que procure une heureuse navigation.

Dans un autre monument, on le voit assis sur une mer agitée, avec le trident planté devant lui, & un oiseau monstrueux, à tête de dragon, qui semble faire effort pour se jetter sur lui, pendant que *Neptune* demeure tranquille, & paroît même détourner la tête. C'étoit pour exprimer que ce dieu triomphe également des tempêtes & des monstres de la mer.

Mais un monument plus durable que tous ceux de pierre ou d'airain, c'est la belle description que Virgile nous fait du cortege de ce dieu, quand il va sur l'élément qui lui est soumis.

Jungit æquos auro genitor, spumantiaque addit
Fræna feris, manibusque omnes effundit habenas.
Cæruleo per summa levis volat æquora curru.
Subsidunt undæ, tumidumque sub axe tonanti
Sternitur æquor aquis : fugiunt vasto æthere nimbi.
Tum variæ comitum facies; immania cete,
Et senior Glauci chorus, Inousque Palæmon,
Tritonesque citi, Phorcique exercitus omnis.
Læva tenent Thetis & Melite, Panopeaque virgo
Nesæe, Spioque, Thaliaque, Cymodoceque.
Æn. *lib. V. v. 817.*

« *Neptune* fait atteler ses chevaux à son char » doré; & leur abandonnant les renes, il vole sur » la surface de l'onde. A sa présence les flots s'ap» planissent, & les nuages fuient. Cent monstres de » la mer se rassemblent autour de son char : à sa » droite la vieille suite de Glaucus, Palémon, les » légers tritons : à sa gauche, Thétis & les Né» réides. (*D. J.*)

NEPTUNE, BONNET DE, (*Botan.*) nom donné par les Botanistes à une espece remarquable de champignon de mer, qu'on ne trouve jamais attaché à aucun corps solide, mais qui est toujours lâche & en mouvement au fond de la mer.

Ce champignon a cinq pouces & demi de hauteur, sur sept pouces de large à sa base, qui s'éleve insensiblement, & s'arrondit enfin en maniere de calotte ou de dôme feuilleté en-dehors par bouquets, dont les lames sont coupées en crête de coq, & qui représente en quelque façon une tête naissante & moutonnée. Sa structure intérieure est différente; il est cannelé légerement, & parsemé de petits grains & de quelques pointes obtuses, la plus grande n'a pas plus d'une ligne de long.

On trouve plusieurs champignons de mer de pareille structure dans la mer Rouge & dans le sein Persique; mais ils sont ordinairement fort petits, & n'approchent pas du bonnet de *neptune*. Celui que Clusius a nommé *fungus saxeus Nili major*, est beaucoup plus applati, & ressemble à nos champignons ordinaires, si ce n'est qu'il est feuilleté en-dehors. On en trouve quelques-uns, mais rarement, qui ont un petit pédicule qui les soutient. Ce pédicule est fort cassant; cependant il est à croire que dans leur naissance ils étoient attachés au fond de la mer par quelque chose de semblable; & suivant toutes les apparences, lorsqu'ils n'ont plus de pédicules, ils se nourrissent par le secours de quelque suc, que l'eau de la mer où ils trempent laisse insinuer dans leurs pores. (*D. J.*)

NEPTUNE, TEMPLE DE, (*Géog.*) ce dieu avoit en plusieurs lieux de la Grece des temples élevés en son honneur, qui donnoient le nom à ces mêmes lieux *Neptuni templum.* Strabon dit qu'il y avoit un *temple de Neptune* dans le Peloponnese, un autre dans l'Elide, un autre dans la Messenie, un sur l'isthme de Corinthe, un dans l'Achaïe, un à Géreste dans l'Eubœe, un dans l'île de Ténos, l'une des Cyclades, un dans l'île de Samos, un dans l'île de Calaurie, un à Oncheste dans la Bœotie, un à Posidium sur la côte d'Egypte, &c. car il seroit trop long de les nommer tous.

NEPTUNIUS MONS, (*Géog. anc.*) montagne de Sicile qui s'étend depuis les racines de l'Ethna, jusqu'à la pointe de Messine. Solin en parle, & dit qu'au sommet il avoit une guéritte, d'où l'on pouvoit voir la mer de Toscane & la mer Adriatique. On nomme aujourd'hui cette montage *Spreverio monte.*

NERA, (*Géog.*) ou *Nécro*, ou autrement *Banda*, île d'Asie dans les Indes, la seconde des îles de Banda, à 24 lieues d'Amboine. Les Hollandois y ont le fort Nassau. Elle s'étend du N. au S. l'espace de trois lieues en fer à cheval. *Néra* située dans la partie occidentale de l'île en est la capitale & la seule ville. *Long. 146. 50. lat. méridionale 4. 30.*

NETA LA, (*Géog.*) riviere d'Italie, ou plutôt torrent, qui a sa source dans l'Apennin, un peu au-dessus de Montaglioni, & qui, après un cours de 40 à 50 milles, va se perdre dans le Tibre à Guastanello, un peu au-dessus d'Orta. (*D. J.*)

NERAC, (*Géog.*) ville de France en Gascogne, dans le Condomois, avec un grand château bâti par les Anglois. La Baise la sépare en deux parties, appellées le grand & le petit *Nérac*. Il y a dans cette ville un petit présidial, dont le siege fut établi en 1639. Ses habitans embrasserent le calvinisme dans le seizieme siecle; ils s'attachent aujourd'hui au commerce. *Nérac* est à 3 lieues de Condom, 2 de la Garonne, 4 d'Agen, 153 S. O. de Paris. *Long. 17. 58. lat. 44. 10.* (*D. J.*)

NERE, s. m. (*Chronograp.*) espace de tems dont les Chaldéens faisoient usage dans leur chronologie. Ils divisoient le tems en sares, en *neres* & soses. Le sare, suivant Syncelles, marquoit une espace de trois mille six cens ans; le *nere* en marquoit six cens, & le sose soixante. Cette maniere de compter donne à la durée des premiers regnes un nombre fabuleux d'années; mais lorsqu'on ne regarde les sares que comme des années de jours, & les *neres* comme de simple heures, le calcul des anciens auteurs ne quadre pas mal au nombre d'années que Moïse donne aux premiers patriarches; c'est du moins l'opinion de Scaliger, de Petau & des auteurs anglois de l'histoire universelle. (*D. J.*)

NERÉE, s. m. (*Mitholog.*) dieu marin, un peu plus ancien que Neptune. Il étoit fils d'Océan & de Thétis, époux de Doris sa sœur, & pere des Néréides. Hésiode le représente comme un des plus anciens dieux de la mer & des plus véridiques, plein de douceur, de modération & d'amour pour la justice : à ces belles qualités, il joignoit celle d'exceller dans l'art de prédire l'avenir. C'est lui, dit Horace, *ode xv. l. I.* qui força les vents à lui prêter silence, pour annoncer au ravisseur d'Hélene les funestes suites de ses feux illégitimes. Apollodore nous assure qu'il faisoit son séjour ordinaire dans la mer Egée au milieu de ses filles, toutes occupées du soin de lui plaire par leurs chants & leurs danses. La plûpart de nos mythologistes imaginent que ce dieu peut avoir été quelque prince célebre dans l'art de la navigation, & qu'on venoit le consulter de toutes parts sur cette matiere. Mais l'illustre Cumberland ne doute point que *Nérée* ne soit Japhet. On peut voir les raisons savantes qu'il

en donne dans une note des auteurs anglois qui ont publié l'*histoire universelle*, *tom. I. pag.* 247. (*D. J.*)

NÉRÉIDES, s. f. pl. (*Mythol.*) divinités marines, filles de Nérée & de Doris. Hésiode en compte cinquante, dont je suis d'autant moins obligé de transcrire ici les noms qu'Homere les rapporte un peu différemment, & qu'il n'en nomme que trente-trois. Ces noms, au reste, que ces deux poëtes donnent aux *Néréides* & qui sont presque tous tirés de la langue greque, conviennent fort à des divinités de la mer, puisqu'ils expriment les flots, les vagues, les tempêtes, la bonace, les rades, les îles, les ports, *&c.*

Faut-il donc regarder les *Néréides* comme des personnages métaphoriques, ainsi que leurs noms le signifient, ou comme des personnes réelles ? J'avoue que les *Néréides* que nomment Hésiode & Homere, ne sont la plûpart que des êtres poëtiques, mais il y en a qui ont existé véritablement, telle que Cassiopée mere d'Andromede, Psammathé mere de Phoque, laquelle, selon Pausanias, étant allée dans le pays voisin du Parnasse, lui donna son nom ; ce pays, en effet, a depuis été appellé la *Phocide*, Thétis mere d'Achille, & quelques autres. Il faut convenir aussi qu'on a donné le nom de *Néréides* à des princesses qui habitoient ou dans quelques îles, ou sur les bords de la mer, ou qui se rendirent fameuses par l'établissement du commerce ou de la navigation. On le transporta ensuite non-seulement à quelques personnages poétiques, & dont l'existence n'est dûe qu'à des etymologies conformes aux qualités de leurs noms, mais aussi à certains poissons qui ont la partie supérieure du corps un peu ressemblante à celui d'une femme.

Les *Néréides* avoient des bois sacrés & des autels en plusieurs endroits de la Grece, sur-tout sur les bords de la mer. On leur offroit en sacrifice du lait, du miel, de l'huile, & quelquefois on leur immoloit des chevres. La *néréide* Dato, dit Pausanias dans ses corinthiaques, avoit un temple célebre à Gabala.

Pline, *l. IX. c. v*, raconte que du tems de Tibere on vit sur le rivage de la mer une *néréide*, & qu'un ambassadeur des Gaules avoit dit à Auguste qu'on avoit aussi trouvé dans son pays sur les bords de la mer plusieurs *Néréides* mortes ; mais dans les *Néréides* de Pline & de l'ambassadeur de Gaules à Rome, nos Naturalistes n'auroient vû que des poissons.

Les anciens monumens, de même que les médailles, s'accordent à représenter les *Néréides* comme de jeunes filles portées sur des dauphins ou sur des chevaux marins, tenant ordinairement d'une main le trident de Neptune, de l'autre un dauphin, & quelquefois une victoire ou une couronne. On les trouve cependant quelquefois moitié femmes & moitié poissons, conformément à ce vers d'Horace,

Desinit in piscem mulier formosa supernè,
Art poét.

telles qu'on les voit sur une médaille de Marseille, ou sur quelques autres encore. (*D. J.*)

NÉRÉTINI, (*Géogr. anc.*) peuples d'Italie dans le pays des Salentins. Ptolomée, *l. III. c. j*, nomme leur ville Νήρητον, & la place dans les terres ; c'est aujourd'hui *Nardo*.

NERF, s. m. *en Anatomie*, corps rond, blanc & long, semblable à une corde composée de différens fils ou fibres, qui prend son origine ou du cerveau, ou du cervelet, moyennant la moëlle alongée & de la moëlle épiniere, qui se distribue dans toutes les parties du corps, qui sert à y porter un suc particulier que quelques physiciens appellent *esprits animaux*, qui est l'organe des sensations, & sert à l'exécution des différens mouvemens. *Voyez* SENSATION, MOUVEMENT MUSCULAIRE, *&c.*

Origine des nerfs. De chaque point de la substance corticale du cerveau partent de petites fibres médullaires qui s'unissant ensemble dans leur progrès, deviennent enfin sensibles & forment ainsi la moëlle du cerveau & l'epine. *Voyez* CERVEAU & MOELLE, *&c.*

De-là elles prolongent, & peu après elles deviennent distinctes & separées au moyen de différentes enveloppes que leur fournit la dure-mere & la pie-mere, & forment par-là différens faisceaux ou nerfs qui ressemblent, eu égard à la position de leurs fibrilles composantes, à autant de queues de cheval enveloppées dans deux tuniques. *Voyez* FIBRE.

Il est probable que les fibres médullaires du cervelet partent des environs des parties antérieures de la moëlle alongée, se joignent en partie aux *nerfs* qui en sortent, mais de maniere à retenir toujours leur origine, leur cours & leur fonction particuliere. Le reste des fibres du cervelet se mêle si intimement avec celles du cerveau, qu'il n'y a peut-être pas dans toute la moëlle alongée de l'épine une seule partie où il ne se trouve des fibres de chacune de ces deux especes, & ainsi ces deux especes de fibres contribuent l'un l'autre à former le corps de chaque *nerf*, quoique leur fonction & leurs effets particuliers soient fort differens. *Voyez* CERVELET, *&c.*

Ces *nerfs* qui se forment de cette sorte & que la moëlle alongée envoie sont au nombre de dix paires ; quoique ce soit mal à-propos qu'on les appelle de la sorte, puisque la plûpart sont composés de plusieurs *nerfs* distincts & très-gros. Il en part de la même maniere trente paires de la moëlle épiniere, à quoi on peut ajouter les deux *nerfs* intercostaux.

Tandis que les *nerfs* sont dans la moëlle, ils ne présentent qu'une espece de pulpe ; mais en la quittant, ils prennent une gaine qui leur est fournie par la pie-mere ; sous cette enveloppe ils avancent jusqu'à la dure-mere, qui leur fournit encore une autre tunique. *Voyez* DURE-MERE & PIE-MERE.

La substance des *nerfs* renfermée dans ces deux membranes n'est pas différente de la substance du cerveau, elle n'est qu'une moëlle qui se répand dans toute l'étendue des tuyaux nerveux, & qui est sans doute envoyée du cerveau ; mais y est-elle renfermée dans des petits vaisseaux de la longueur du *nerf* ? Ou est-elle contenue dans des cellules ? C'est ce qu'on ne sauroit déterminer.

Les enveloppes de ces *nerfs* sont par-tout garnies de vaisseaux sanguins, lymphatiques & d'autres vésicules d'une texture très-fine qui servent à ramasser, à renforcer & à resserrer les fibrilles, & d'où on doit tirer l'explication de la plûpart des phénomenes, maladies des *nerfs*, &c.

Lorsque les extrémités des *nerfs* se distribuent dans les parties auxquelles elles appartiennent, ils se dégagent alors de leur enveloppe, ils s'épanouissent en une espece de membrane, ou se réduisent en une pulpe molle. *Voyez* MEMBRANE & PULPE.

Or si l'on considere 1° que toute la substance vasculaire du cerveau contribue à la formation des fibrilles des *nerfs*, quoiqu'elle s'y continue même totalement, & qu'elle y finit. 2° Que lorsque la moëlle alongée est comprimée, tiraillée, & qu'elle tombe en pourriture ; toutes les actions qui dépendoient des *nerfs* qui en sortent, cessent immédiatement après, quoique les *nerfs* restent entiers & intactes. 3° Que les *nerfs* exécutent par-tout presque dans un instant leurs opérations, tant celles qui ont rapport aux mouvemens que celles qui ont rapport aux sensations, & cela soit qu'ils soient lâches, courbes, crasses, rétrogrades & obliques. 4° Que quand ils sont entierement liés ou comprimés, quoi-

qu'à tous autres égards ils restent entiers, ils perdent alors toute leur action dans les parties comprises entre la ligature & les extrémités auxquelles ils tendent, sans en perdre cependant dans les parties comprises entre la ligature & la moëlle du cerveau ou le cervelet, il paroîtra évidemment que les fibres nerveuses tirent continuellement de la moëlle du cerveau un suc qu'elles transmettent par autant de canaux distincts à chacun des points de tout le corps, & que ce n'est que par le moyen de ce suc qu'elles exécutent toutes leurs fonctions dans les sensations & le mouvement musculaire, *&c.* cette humeur est ce qu'on appelle proprement, *esprits animaux* ou *suc nerveux*. *Voyez* ANIMAL, ESPRIT, *&c.*

On a supposé, il y a long-tems, que les *nerfs* sont des petits tuyaux, mais on a eu bien de la peine à découvrir leurs cavités, enfin on a cru que M. Lewenhock étoit venu à bout de rendre sensibles les cavités qui sont dans les *nerfs*, mais cette découverte souffre encore quelque difficulté.

Il ne paroît pas qu'il y ait la moindre probabilité dans cette opinion (qui a cependant ses partisans), que les *nerfs* exécutent leurs opérations par la vibration des fibrilles tendues; en effet c'est un sentiment contraire à la nature des *nerfs*, dont la substance est molle, pulpeuse, flasque, croissée & ondée, & suivant lequel on ne sauroit expliquer cette distinction, avec laquelle les objets de nos sensations nous sont représentés, & avec laquelle s'exécutent les mouvemens musculaires.

Or de même que le sang artériel est porté continuellement dans toutes les parties du corps qui sont garnies de vaisseaux sanguins, de même aussi on conçoit qu'un suc préparé dans la substance corticale du cerveau & dans le cervelet, se porte de-là continuellement à chaque point du corps à-travers les *nerfs*. La petitesse des vaisseaux de la substance corticale, telle que les injections de Ruisch la font connoître, quoique cependant ces injections ne démontrent que des vaisseaux artériels beaucoup plus gros, par conséquent que les moindres vaisseaux secrétoires, prouvent combien ces vaisseaux nerveux doivent être déliés, & d'un autre côté la grosseur du volume du cerveau comparée à la petitesse de chaque fibrille, fait voir que leur nombre peut être au-delà de toutes les bornes que l'imagination paroît lui donner. *Voyez* FILAMENT.

De plus la grande quantité de suc qui s'y porte constamment & qui y est agitée d'un mouvement violent, y remplira continuellement ces petits canaux, les ouvrira & mettra toujours en action; mais comme il se prépare à chaque moment de nouveaux sucs & que le dernier chasse continuellement le premier, il semble aussi-tôt qu'il a fait sa derniere fonction être chassé hors des derniers filamens dans des vaisseaux quelconques, de sorte qu'il fait ainsi sa circulation dans le corps comme toutes les autres liqueurs. *Voyez* CIRCULATION.

M. Vieussens a cru avoir trouvé des tuyaux qu'il a nommés *nevro-lymphatiques*, mais sa découverte n'est pas confirmée.

Si nous considérons sur-tout la grandeur du volume du cerveau, du cervelet, de la moëlle alongée & de la moëlle de l'épine, eu égard au volume des autres solides du corps; le grand nombre de *nerfs* qui se distribuent de-là dans tout le corps; que le cerveau & la moëlle de l'épine sont la base d'un embryon, de laquelle, selon le grand Malpighi, se forment ensuite les autres parties; enfin qu'il n'y a à peine aucune partie dans le corps qui ne sente & qui ne se remue, il paroîtra très-probable que toutes les parties solides du corps sont tissues de fibres nerveuses, & ne sont composées d'autres choses. *Voyez* FILAMENS & SOLIDES.

Les anciens ne comptoient que sept paires de *nerfs* qui partent du cerveau, dont ils marquent les usages dans ces deux vers latins,

> *Optica prima, oculos movet altera, tertia gustat,*
> *Quarta & quinta audit, vaga sexta est, septima linguæ.*

mais les modernes, comme nous l'avons déja observé, en comptent un plus grand nombre.

Selon eux, les *nerfs* de la moëlle alongée sont au nombre de dix paires, dont la premiere se nomme *nerfs olfactifs*; la seconde, *nerfs optiques*; la troisieme, *nerfs moteurs des yeux*, *moteurs communs*, *oculaires communs*, *musculaires communs*, *oculo-musculaires communs*; la quatrieme, *nerfs trochléateurs*, *musculaires obliques supérieurs*, communément nommés *nerfs pathétiques*; la cinquieme, *nerfs innominés*, *nerfs trijumaux*; la sixieme, *moteurs externes*, *oculaires externes*, *musculaires externes*, *oculo-musculaires externes*; la septieme paire, *nerfs auditifs*; la huitieme paire, *la petite vague*, *nerf sympathique moyen*; la neuvieme paire, *nerfs hypoglosses*, *nerfs gustatifs nerfs*, *linguaux*; la dixieme paire, *nerfs sous-occipitaux*. *Voyez* OLFACTIF, OPTIQUE, VAGUE, *&c.*

Les *nerfs* de la moëlle épiniere sont 1° une paire de *nerfs* accessoires ou associés de la huitieme paire de la moëlle alongée; 2° une paire de *nerfs* intercostaux ou grands *nerfs* sympathiques; 3° sept paires de *nerfs* intervertebaux du col ou *nerfs* cervicaux; 4° douze paires de *nerfs* intervertebaux du dos, ou *nerfs* dorsaux, costaux, vrais intercostaux; 5° cinq paires de *nerfs* intervertebraux des lombes, ou *nerfs* lombaires; 6° cinq ou six paires de *nerfs* sacrés. *Voyez* ACCESSOIRES & INTERCOSTAUX.

Les autres *nerfs* qui ont des noms particuliers sont 1° les branches des *nerfs* de la moëlle allongée; comme sont 1° les trois branches de la cinquieme paire, dont l'une a été nommée *nerf orbitaire supérieur*, l'autre *nerf maxillaire supérieur*, & le troisieme *nerf maxillaire inferieur*; 2° les deux branches ou portions du *nerf auditif*, dont l'une se nomme *portion molle* & l'autre *portion dure*. *Voyez* ORBITAIRE, MAXILLAIRE, AUDITIF, *&c.*

2°. Les branches des *nerfs* de la moëlle épiniere; tels sont 1° les *nerfs* diaphragmatiques; 2° les *nerfs* brachiaux, dont les six branches différentes ont toutes différens noms, savoir le *nerf* musculo-cutané, le *nerf* median, le *nerf* cubital, le *nerf* cutané interne, le *nerf* radial, le *nerf* axillaire ou articulaire; 3° les *nerfs* cruraux, que l'on divise en trois portions, savoir le *nerf* crural du fémur ou *nerf* crural supérieur, le *nerf* crural du tibia ou *nerf* crural jambier, le *nerf* crural du pié ou *nerf* crural pédieux; 4° les *nerfs* sciatiques qui produisent le *nerf* sciatique crural, le *nerf* sciatique poplité, le *nerf* sciatique tibial, le *nerf* sciatique peronier, le *nerf* plantaire interne, le *nerf* plantaire externe. *Voyez* DIAPHRAGMATIQUE, BRACHIAL, CRURAL, *&c.*

3°. Les rameaux de quelques unes des branches dont nous avons fait mention, ont aussi des noms particuliers; tels sont les canaux des branches de la cinquieme paire, par exemple, le rameau frontal, le rameau nasal, & le rameau lacrymal de la premiere branche, *&c.* *Voyez* FRONTAL, NASAL & LACRYMAL.

Vieussens, Willis & Beretini nous ont particulierement donné des *Planches* sur les *nerfs*; l'ouvrage de ce dernier est intitulé : *Beretini tabulæ anatomicæ*, &c. *Romæ 1741*, in-fol. *Voyez* NÉVROGRAPHIE & NÉVROLOGIE.

NERFS, *jeux de la nature sur les* (*Physiol.*) les *nerfs*, de même que les vaisseaux sanguins, se répandent dans toutes les parties, quoique d'une maniere fort différente. Le diametre des vaisseaux sanguins est

toujours proportionné au nombre de leurs diviſions, & à leur éloignement du cœur. Il n'en eſt pas de même des *nerfs* qui groſſiſſent en pluſieurs endroits, & forment des tumeurs qu'on nomme *ganglions*. Les vaiſſeaux ſanguins ne communiquent enſemble que dans leurs rameaux; les *nerfs* ſe rencontrent à la ſortie du crâne, du canal de l'épine, ou dans ſes cavités. Leur exilité, leurs entrelacemens, leurs engagemens dans les membranes, & les ligamens qu'ils trouvent ſur le paſſage, en rendent la pourſuite tres-difficile; ils ſe dérobent pour lors aux recherches des mains & des yeux des meilleurs Anatomiſtes, & avant que de ſe cacher, ils ne fourniſſent pas moins de jeux de la nature dans leurs décours, que les vaiſſeaux ſanguins qu'ils accompagnent; mais il nous doit preſque ſuffire d'en faire la remarque, & d'en citer quelques exemples pour preuve: un détail étendu ſeroit plus ennuyeux que profitable, & les réflexions que nous avons faites ailleurs ſur cette matiere en général, trouvent ici leur application. Nous ajouterons encore qu'il ne faut compter en obſervations réelles de jeux des *nerfs*, que ſur celles des grands maîtres de l'art; telles ſont les tables névrologiques d'Euſtachius.

La diviſion générale du *nerf* maxillaire en trois, n'eſt pas toujours conſtante; car le premier de ces rameaux ſous orbitaires, donne quelquefois un filet aux dents molaires ſupérieures.

Le *nerf moteur* externe donne quelquefois un filet nerveux double, & le *nerf* de la ſixieme paire eſt quelquefois réellement double, ou fendu en deux avant ſon engagement dans la dure mere.

Les filets poſtérieurs du tronc gauche du pléxus pulmonaire ſont quelquefois plus conſidérables que les filets antérieurs du tronc droit.

Les deux *nerfs* acceſſoires de la huitieme paire jettent quelquefois des filets ſans communication avec le ganglion, ni avec le plan antérieur.

L'union & le mélange plexiforme des cinq gros *nerfs* vertébraux, varient ſouvent dans les cadavres, ainſi que les ſix *nerfs* brachiaux qui en naiſſent, varient dans leur origine. Le *nerf* médian eſt dans quelques ſujets formé par l'union de deux ſeules branches, au lieu de trois.

Les *nerfs* de l'os ſacrum ſe comptent par paires, dont le nombre augmente quelquefois. L'entrelacement de la troiſieme paire ſouffre auſſi ſes jeux.

Le *nerf* de la huitieme paire que Winſlow appelle *ſympathique moyen*, & d'autres la *paire vague*, donne comme on ſait, une branche qui communique avec la neuvieme paire; mais on a vû dans quelques ſujets, cette branche communiquer avec le ganglion ſupérieur du *nerf* intercoſtal.

La paire occipitale, nommée la *dixieme paire de Willis*, a une origine différente dans pluſieurs ſujets; quelquefois cette origine eſt double, & perce la dure-mere avec l'artere vertébrale, comme Euſtachi l'a dépeinte. *Tab. 17. fig. 2.*

L'origine du *nerf* intercoſtal eſt encore une queſtion. On peut, peut-être, regarder le filet qui vient de la ſixieme paire, comme ſon principe, parce qu'on obſerve quelquefois par un jeu de la nature, que les filets du *nerf* ophthalmique, nommé par M. Winſlow *nerf orbitaire*, ne s'y joignent pas. Ce *nerf* intercoſtal forme dans le bas ventre un ganglion très-conſidérable, qu'on a nommé mal-à-propos *ſémi-lunaire*, puiſque ſa forme varie autant que ſa groſſeur. Le ganglion ſémi-lunaire droit & gauche, ſont quelquefois réunis en un ſeul; quelquefois on en rencontre trois, quatre, & davantage.

Au reſte, tous les pléxus hépatiques, ſpléniques, méſentériques, rénal, hypogaſtriques, qui viennent des filets du tronc de l'intercoſtal, varient ſi fort dans leur diſtribution, leur groſſeur & leur nombre, que ceux qu'on obſerve d'un côté, ſont pour l'ordinaire tres-différens de ceux qu'on obſerve de l'autre; de ſorte qu'il n'eſt pas poſſible de décrire de telles variétés, qui ſont peut-être la cauſe de pluſieurs mouvemens ſympathiques particuliers à certaines perſonnes, & que d'autres n'éprouvent point au même degré.

Ajoutez que tous les *nerfs* de la moëlle épiniere, qu'on nomme *cervicaux*, au nombre de ſept paires, groſſiſſent après avoir percé la premiere enveloppe, & forment comme le *nerf* intercoſtal, des ganglions qui ſont plus ou moins remarquables dans les différens ſujets.

Enfin l'hiſtoire des *nerfs* inteſtinaux eſt ſi compoſée, qu'il n'eſt pas poſſible de la donner; car ils ont des origines & des diſtributions différentes preſque dans chaque ſujet. (*D. J.*)

Nerf, *ou* Nervure, par analogie aux *nerfs* des animaux, (*Coupes des pierres.*) eſt une arcade de pierre en ſaillie ſur le nud des voûtes gothiques, pour en appuyer & orner les angles ſaillans par des moulures, & fortifier les pendentifs. Pluſieurs égliſes gothiques ont des morceaux curieux en ce genre. L'égliſe de ſaint Euſtache à Paris, quoique bâtie vers le tems de la renaiſſance de l'Architecture, a ſur la croiſée des deux *nerfs*, un pendentif fort bien exécuté.

On donne différens noms aux *nervures* par rapport à leur ſituation; celles qui traverſent perpendiculairement, s'appellent *arcs doubleaux*, comme *a a*, *b b*, *fig. 18*; celles qui traverſent diagonalement, s'appellent *arcs d'ogives*, comme *b*, *a b*; celles qui traverſent obliquement entre les arcs doubleaux & les ogives, s'appellent *liernes* & *tiercerons*, comme *bo*, *bo*, *mo*. (*D*)

Nerfs, (*Jardinage.*) les *nerfs* d'un végétal ſont les tuyaux longitudinaux qui portent le ſuc nourricier dans les parties les plus élevées.

Nerf, (*Maréchalerie.*) on appelle improprement ainſi un tendon qui coule derriere les os des jambes. Ses bonnes qualités ſont d'être gros & bien détaché, c'eſt-à-dire apparent à la vue, & détaché de l'os. Le *nerf failli* eſt celui qui va ſi fort en diminuant vers le pli du genou, qu'à peine le ſent-on en cet endroit; ce qui eſt un mauvais prognoſtic pour la force du cheval.

Nerf ferure, *en termes de Manege*; ſignifie une *entorſe*, une *enflure douloureuſe*, ou une *atteinte violente*, que le cheval ſe donne aux *nerfs* des jambes de devant avec la pince des piés de derriere.

Nerf de cerf, (*Vennerie.*) c'eſt le membre qui ſert à la génération.

Nerfs, ſ. m. pl. (*Terme de Relieurs.*) les Relieurs appellent de la ſorte les ficelles ou petites cordes qu'ils mettent au dos de leurs livres, & ſur leſquelles ſe couſent & s'arrêtent les cahiers dont ils ſont compoſés.

Nerf de bœuf, (*Terme de Sellier.*) c'eſt le *nerf* ſéché qui ſe tire de la partie génitale de cet animal. Quand ce *nerf* eſt réduit en maniere de filaſſe longue de huit à dix pouces, par le moyen de certaines groſſes cardes de fer, il s'emploie par les Selliers à nerver avec la colle forte, les arçons des ſelles & les panneaux des chaiſes & caroſſes; il entre auſſi dans la fabrique des batoirs propres à jouer à la paume. A Paris ce ſont ces ouvriers qui le préparent, qui le portent vendre aux marchands merciers quincailliers, par paquets du poids d'une livre; & c'eſt chez ces marchands, que les artiſans qui en ont beſoin les vont acheter. (*D. J.*)

NERGEL, *ou* NERGAL, (*Critiq. ſacrée.*) voyez Buxtorf, dans ſon grand *dictionnaire écon. 1396 & 1397.* divinité des Cuthéens, peuples d'Aſſyrie, comme il paroît par un paſſage du *II. liv.* des Rois,

ch. xvij. v. 30. cette divinité étoit apparemment le soleil ou le feu qu'adoroient les anciens Perses, du-moins ce sentiment est conforme à l'étimologie du nom *nergel*, qui veut dire une *fontaine de feu.* Au reste les Samaritains furent appellés *Cuthéens* depuis que Salmanassar eut envoyé des Cuthéens & d'autres nations peupler les provinces des dix tribus.

NERGHS, (*Géogr.*) ville de Géorgie, à 77^d. de *long.* & à 43^d. de *lat.*

NÉRICIE, (*Géogr.*) province de Suede dans les terres à l'extrémité du lac Vater. Elle a des mines de fer, d'alun & de soufre. On ne compte qu'une ville dans la *Néricie*, savoir Orébro, ou Oréborg, ou Orébroa, comme on voudra la nommer.

NÉRINDE, (*Toilerie de coton.*) toile de coton blanche qui vient des Indes orientales; c'est une sorte de taffetas étroits & assez grossier.

NÉRIS, (*Géogr. anc.*) nom commun à une ville de Messénie, selon Etienne le géographe, & à une ville de Grece dans l'Argie, selon Pausanias, qui la met aux confins de la Laconie.

NÉRIS, (*Géogr. anc.*) ou *Nerus*, *Nerea*, *Nerensis vicus*; ville d'une ancienneté gauloise, qui n'est aujourd'hui qu'un bourg aux confins du Bourbonnois & de l'Auvergne, sur un côteau, ou plûtôt sur des rochers. Il y a quelques restes d'antiquité, & des eaux minérales insipides, que les anciens ont connues, & qu'ils nommoient *aquæ Neriæ.*

NÉRITE, s. f. (*Conchyliol.*) genre de coquillage dont voici le caractere générique. Les *nérites*, autrement dites *limaçons à bouche demi-ronde ou ceintrée*, sont des coquilles univalves, dont le corps est ramassé, la bouche plate, garnie de dents, quelquefois sans dents du côté du fut. Il y en a dont le sommet est élevé, & d'autres dont le sommet est très-applati.

La famille de ce genre de coquillage a plusieurs caracteres spécifiques, qui forment sous chaque genre des especes considérables, qu'on distingue généralement en *nérites* & en limaçons.

Les *nérites*, outre le caractere générique d'avoir la bouche demi-ronde, ont les unes des gencives, & les autres sont ombiliquées.

Les limaçons à bouche demi-ronde ou ceintrée, different des *nérites*, en ce qu'ils n'ont jamais ni dents ni gencives, ni palais. Bonanni dérive *nérite* des néréides; pour justifier son étimologie, il nomme cette coquille, la *fleur*, la *reine de la mer*, & en conséquence il l'a confondue avec les trompes & les porcelaines. Ce qu'il y a de sûr, c'est que les *nérites* naissent dans les cavernes & sur les rochers auxquels elles sont adhérentes. On n'en trouve point de terrestres vivantes.

Le caractere générique de la famille des limaçons, est d'avoir la bouche demi-ronde, peu de contours, & l'extrémité de la volute très-peu saillante.

Les especes de *nérites* sont les suivantes, rangées sous les deux divisions générales de *nérites* garnies de dents, & de limaçons ombiliqués.

1°. La *nérite* garnie de dents; 2°. la *nérite* appellée la *quenotte*, ou *à dent sanguine*; 3°. la *nerite* nommée le *palais de beuf*; 4°. la *nérite* striée & pointillée; cette espece, quand elle est dépouillée de sa coque externe, & qu'elle est bien polie, présente une coquille très-belle, & recherchée par les curieux: 5°. la *nérite* cannelée; 6°. la *nérite* rayée de sillons marbrés; 7°. la *nérite* appellée *la grive*, à cause de sa robe cannelée, semée de taches blanches & noires; 8°. la *nérite* qu'on nomme la *perdrix.*

Parmi les *nérites* qui n'ont point de dents, on connoît les especes suivantes: 1°. la *nérite* jaspée avec un bec; 2°. la *nérite* jaspée avec un couvercle; 3°. la *nérite* nommée le *poids de mer*, citronnée; 4°. le pois de mer jaune; 5°. la *nérite* piquante; 6°. la *nérite* à reseau; 7°. la *nérite* à taches noires; 8°. la *nérite* à bandes rouges & jaunes; 9°. la *nérite* à stries légeres & verdâtres; 10°. à ondes en zig-zag.

Entre les limaçons ou *nérites* ombiliquées, on distingue les especes suivantes: 1°. le limaçon à long ombilic; 2°. le limaçon à sommet élevé; 3°. le limaçon à sommet applati; 4°. le limaçon testiculé; 5°. le limaçon dit *bernard l'hermite*; 6°. le limaçon mamelu; 7°. le limaçon à petit mamelon; 8°. le limaçon dit *l'écorce d'orange.* Il y a d'autres limaçons ou *nérites* en grand nombre, qu'il seroit inutile de détailler, parce qu'ils ne different que par la couleur du fond, les bandelettes, les zônes ou le pointillage. *Hist. natur. éclaircie.* Voyez *cette coquille*, *Pl. XXI. fig. 21.* (*D. J.*)

NERIUM, (*Botan.*) *Voyez* LAURIER-ROSE.

NEVOLI, (*Mat. méd.*) c'est le nom que les Italiens donnent à l'huile essentielle des fleurs d'orange. *Voyez au mot* ORANGE.

NÉRONDES, (*Géog.*) petite ville de France dans le Forez, élection de Roanne, avec une chatellenie royale. *Long. 22. 10. lat. 45. 20.*

C'est la patrie du P. Coton (Pierre), jésuite; dont le P. Daniel parle trop dans son histoire, tandis qu'il parle trop peu d'Henri IV. Le P. Coton fut confesseur de ce prince, & mourut à Paris en 1626, à 63 ans. Les ouvrages qu'il a mis au jour n'ont pas passé jusqu'à nous. (*D. J.*)

NÉRONIENS, JEUX (*Jeux romains.*) jeux littéraires institués par Néron l'an 813 de Rome. Cet empereur qui aspiroit à la gloire frivole d'être tout ensemble poëte & orateur, crut signaler son regne par l'établissement d'un combat littéraire. Dans les jeux qui de son nom furent appellés *néroniens*, *neroniæ certamina*, & qui devoient avoir lieu tous les cinq ans, mais qu'il fit célébrer beaucoup plus fréquemment; dans ces jeux, dis-je, il y avoit entr'autres, à la maniere des Grecs, un combat de musique, *musicum certamen.* Par ce mot de musique, *musicum*, on doit entendre un combat poétique; ce qui prouve cette interprétation, c'est qu'on lit dans Suetone, *ch. xij.* que cet empereur par le suffrage des juges qu'il avoit établis pour présider à ce combat, y reçut la couronne du vainqueur en poésie & en éloquence, quoique cette couronne fût l'objet de l'émulation de tout ce qu'il y avoit alors de gens distingués par leurs talens en ces deux parties. (*D. J.*)

NERPRUN, *rhamnus*, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir divisée en quatre parties. Il s'éleve du fond de cette fleur des étamines avec le pistil qui devient dans la suite une baie molle & pleine de suc; elle renferme le plus souvent quatre semences calleuses, relevées en bosse d'un côté, & applaties de l'autre. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

NERPRUN, *rhamnus*, arbrisseau qui se trouve communément dans les haies des pays temperés de l'Europe. Il peut s'élever à dix-huit ou vingt piés, mais ordinairement on ne le voit que sous la figure d'un buisson, de dix ou douze piés de hauteur. Cet arbrisseau fait rarement de lui-même une tige un peu droite; il se garnit de quantité de rameaux qui s'écartent, se croisent, & prennent une forme irréguliere. Ses branches sont garnies de quelques épines assez semblables à celles du poirier sauvage. Sa feuille est assez petite, unie, luisante, légerement dentelée & d'un verd brun. Sa fleur qui paroit au mois de Juin est petite, d'une couleur herbacée qui n'a nulle apparence. Le fruit qui la remplace est une baie molle, de la grosseur d'un pois, remplie d'un suc noir, verdâtre, qui contient en même tems plusieurs semences: elles sont en maturité au commencement de l'automne. Cet arbrisseau est aggreste & très-robuste: il se plait dans une terre

franche & grasse ; il aime l'ombre, l'humidité & le voisinage des eaux ; cependant on peut le faire venir partout. Si on veut le multiplier, le plus court sera d'en semer la graine au moment de sa maturité ; elle levera au printems, & les jeunes plants seront en état d'être transplantés l'automne suivant. On n'en fait nul usage pour l'agrément, il n'est propre qu'à faire des haies qui se garnissent bien & assez promptement. Son feuillage est assez joli : les insectes ne s'y attachent point.

Les baies du *nerprun* sont de quelqu'utilité : les oiseaux s'en nourrissent par préférence & ne les laissent pas long-tems sur l'arbrisseau. Elles sont très-purgatives ; on en fait un syrop qui est d'un grand usage en Médecine. Ses baies sont aussi de quelque ressource dans les arts : on en fait une couleur que l'on nomme *verd de vessie* qui sert aux Peintres & aux Enlumineurs.

Le *nerprun* a si généralement une vertu purgative, qu'on prétend que les fruits qui ont été greffés sur cet arbrisseau purgent violemment lorsqu'on en mange. Quelques auteurs, comme *Simon Pauli* & *Garidel*, assurent qu'on a greffé avec succès le prunier & le cerisier sur cet arbrisseau ; ce sont apparement des hasards qu'il est difficile de rencontrer. On a tenté quantité de fois ces greffes sans qu'elles ayent réussi.

Le bois du *nerprun* est excellent pour faire des échalas : ils sont d'aussi longue durée que ceux que l'on fait de bois de chêne.

Il y a plusieurs especes de *nerprun*.

1°. Le *nerprun purgatif ordinaire.* C'est à cette espece qu'on doit appliquer ce qui a été dit ci-dessus.

2°. Le *petit nerprun purgatif*, ou la *graine d'Avignon.* Cet arbrisseau vient assez communément en Provence ; il ne s'éleve guere qu'à quatre ou cinq piés, on peut aisément le multiplier de branche couchée, ou de semence comme le précédent, & il est presqu'aussi robuste ; son feuillage a quelqu'agrément de plus, mais sa fleur n'a pas meilleure apparence, elle vient un mois plutôt, & ses baies sont en maturité dès le mois de Juillet, on en fait usage pour les Arts. Ce fruit étant cueilli verd se nomme *graine d'Avignon* ; on en fait une couleur jaune pour la teinture des étoffes ; il sert aussi à faire ce qu'on appelle le *stil de grain* pour l'usage des peintres à l'huile & en miniature.

3°. Le *petit nerprun purgatif à feuille longue.*

4°. Le *nerprun d'Espagne à fruit noir.*

5°. Le *nerprun d'Espagne à feuille de buis.*

6°. Le *nerprun d'Espagne à feuille d'olivier.*

7°. Le *nerprun d'Espagne à feuille de millepertuis.*

Ces quatre dernieres especes se trouvent dans les bois en Espagne, en Portugal, en Italie & dans les provinces méridionales de France. Ce sont de petits arbrisseaux de six ou huit piés de hauteur qui sont assez robustes pour passer l'hyver en pleine terre dans les autres provinces du Royaume, mais elles ne sont pas plus de ressource pour l'agrément que pour l'utilité.

8°. Le *nerprun à feuilles d'amandier.*

9°. Le *nerprun du levant à petites feuilles d'amandier.*

10°. Le *nerprun du levant à feuilles d'alaterne.*

11°. Le *nerprun de Candie à petites feuilles de buis.* Ces quatre dernieres especes sont d'aussi grands arbrisseaux que le *nerprun* commun ; elles sont presqu'aussi robustes, mais peu intéressantes quoique rares.

12°. Le *petit nerprun d'Espagne à feuilles de buis.* Ce petit arbrisseau est de fort belle apparence. De toutes les especes du *nerprun*, c'est celle qui a le plus d'agrément.

13°. Le *nerprun à feuilles de saule.* Cet arbrisseau est toujours verd, il se trouve sur les bords du Rhone & du Rhin, il s'éleve à cinq ou six piés, il donne au mois de Juin une grande quantité de fleurs herbacées qui n'ont nul agrément, elles sont remplacées par des baies jaunes, qui restent sur l'arbrisseau pendant tout l'hyver.

14°. Le *nerprun de Montpellier.* C'est un grand arbrisseau tout hérissé d'épines extrèmement longues ; il donne dès le mois de Mars de petites fleurs blanches qui ressemblent à celles du *bois joli* ou *mezereon*, & en automne l'arbrisseau se renouvelle en donnant de secondes fleurs & même d'autres feuilles. On peut les manger en salade dans leur nouveauté ainsi que la cime des jeunes rejettons.

15°. Le *nerprun d'Espagne à feuilles capillaires.* C'est un petit arbrisseau de l'orangerie pour ce climat, il n'a que le mérite de la singularité, par rapport à sa feuille qui est aussi menue qu'un fil, il se garnit d'une grande quantité de rameaux flexibles qui s'inclinent jusqu'à terre. On se sert de ses baies pour teindre en verd & en jaune. Cet arbrisseau se plait parmi les pierres & même sur les rochers.

NERPRUN, (*Pharmacie & Matiere médicale*) noirprun, bougépine. Les baies de cet arbrisseau sont la seule partie dont on se sert en Médecine ; elles sont très-purgatives & de l'ordre de ces évacuans que les anciens ont appellés *hydradogues*, *voyez* PURGATIFS. Aussi fournissent-elles un des purgatifs des plus usités dans l'hydropisie, la cachexie, les bouffissures œdémateuses, *&c.* Ce remede convenablement réitéré a souvent réussi, lors même que les malades avoient une quantité d'eau considérable épanchée dans le ventre. Les différentes préparations de ces baies évacuent ces eaux très puissamment.

Ces préparations sont un rob & un sirop préparés avec les baies récentes, c'est-à-dire avec leur suc ; ce sirop est surtout très-usité ; il se donne à la dose d'une once jusqu'à deux, soit seul soit avec de la manne dans une décoction appropriée, soit mêlé dans les potions purgatives ordinaires ; on peut donner aussi ces baies mures, desséchées & réduites en poudre ou bien en décoction dans de l'eau ou du bouillon, mais ces formes ne sont point usitées.

Le sirop de *nerprun* entre dans la composition des pillules cochées. (*b*)

NERTOBRIGA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de l'Espagne Tarragonoise selon Ptolomée, *lib. II. ch. vj.* qui la place chez les Celtibères, entre Turtasso & Biblis ; elle étoit considérable, & fut détruite dans le tems de l'invasion des barbares. De ses ruines qui sont auprès de Mérida, on en a bâti trois ou quatre bourgades. (*D. J.*)

NERVÉ, adj. *terme de Blason.* Il se dit de la fougere & autres feuilles dont les fibres & les nerfs paroissent d'un autre émail. Les anciens princes d'Antioche, d'argent à la branche ou feuille de fougere de synople, *nervée* d'or.

NERVER UN LIVRE, (*terme de Relieur.*) C'est en dresser les nerfs sur le dos & les fortifier avec bonne colle & parchemin, ce qu'on appelle autrement *endosser un livre.*

NERVER, v. a. (*terme d'ouvriers,*) Ce mot se dit aussi de divers ouvrages sur lesquels pour les fortifier, on applique avec de la colle des nerfs de bœufs battus & réduits en une espece de filasse. On *nerve* des panneaux de carrosse, des arçons de selle, des battoirs de longue & courte paume, *&c.* (*D. J.*)

NERVEUX, adj. (*Anatomie.*) tout ce qui a rapport avec les nerfs.

NERVEUX, DEMI, s. m. (*Anatomie.*) C'est un des muscles fléchisseurs de la jambe, ainsi appellé parce que son tendon inférieur est long & ressemblant à un nerf ; il s'attache à la tubérosité de l'os ischium & s'unit avec la longue tête du biceps & va se terminer

miner par un tendon long & grêle à la partie antérieure & supérieure du tibia, après avoir passé par-dessus la partie latérale du condyle interne. (L)

Nerveux, adj. (*Maréchal.*) un cheval *nerveux*, est celui qui a beaucoup de force. *Javart nerveux*, *voyez* Javart.

Nerveuses, *maladies*, l'on peut appeller de ce nom, toutes les affections morbifiques, qui dépendent sur-tout d'une trop grande irritabilité dans les solides du corps humain, d'une trop grande sensibilité du genre *nerveux*, d'où s'ensuivent différens désordres, plus ou moins considérables, dans l'économie animale qui influent sur toutes les fonctions, ensorte que l'esprit en est ordinairement aussi affecté que le corps. Telles sont la mélancolie, la passion hypocondriaque, la passion hystérique, les vapeurs, la consomption angloise, qui n'est autre chose qu'une fievre lente *nerveuse*; les affections spasmodiques, convulsives, épileptiques, qui sont idiopathiques, c'est-à-dire qui sont produites par une disposition habituelle à l'éréthisme du cerveau, & de ses productions, avec beaucoup d'irrégularité dans les effets qui en sont les suites. *Voyez* les articles de ces différentes especes de maladies du même genre chacune en son lieu. *Voyez* Irritabilité, Sensibilité, Nerfs, Vapeurs.

NERVIENS, *Nervii*, (*Géog. anc.*) anciens peuples de la Gaule Belgique. Ils tiroient leur origine des Germains, selon Strabon, *liv. IV. p. 194.* qui les place au voisinage des *Treviri.* César, *liv. II. c. iv.* en parle comme d'un peuple considérable qui pouvoit fournir jusqu'à 50 mille hommes pour une guerre commune. En effet, leur cité étoit d'une si grande étendue, qu'elle prenoit depuis les *Treviri* jusqu'aux *Bellovaci.* César s'étend beaucoup sur leur compte & sur leur valeur. Ils lui donnerent une bataille dont il parle comme de la plus sanglante & de la plus périlleuse où il se soit trouvé en sa vie. Il semble que *Cameracum*, Cambrai, devoit être la capitale des *Nerviens.* Le P. Briet, ainsi que Cluvier, leur donne *Turnacum*, Tournay, *Bagacum*, Bavay en Hainault, *Pons Scaldis*, Condé, & *Ventinianæ*, Valenciennes. Il paroît donc que la cité des *Nerviens* comprenoit le Hainault, le Cambrésis, & la Flandre Françoise. (*D. J.*)

NERVIN, (*Méd. thérap.*) c'est un des noms par lesquels les Médecins ont désigné une des propriétés générales des remedes qu'ils ont aussi appellés *toniques* & *roborans. Voyez* Tonique.

NERVIO, (*Géog.*) riviere d'Espagne dans la Biscaye, & la plus considérable de la province. Les Biscayens l'appellent en leur langue *Ybay-Cabal*, ce qui signifie *une large riviere.* Elle traverse le milieu du pays du midi au septentrion, passe à Bilbao, capitale de la province; & à deux milles au-dessous de cette ville, elle va se jetter dans l'Océan. Les anciens l'ont appellée *Chalybs.* Son eau est excellente pour la trempe des armes. De-là venoit que les Cantabres n'estimoient que celles dont le fer avoit été trempé dans le Chalybs.

NERULUM, (*Géog. anc.*) l'itinéraire d'Antonin la met sur la route de Milan à la Colomne. Tite-Live, *liv. IX. ch. xx.* dit que le consul Emilius la prit d'emblée.

NERVURES, s. f. pl. (*Archit.*) ce sont dans les feuillages des rinceaux d'ornemens, les côtes élevées de chaque feuille qui représentent les tiges des plantes naturelles. Ce sont aussi des moulures rondes sur le contour des consoles.

Nervure, *en terme de broderie au métier*, est la côte médiante d'une fleur imitée par des points *fendus. Voyez* Points fendus.

Nervure, s. f. *terme de Librairie;* l'art d'appliquer des nerfs. On le dit aussi des nerfs mêmes quand ils sont appliqués. On appelle dans la Librairie *la nervure d'un livre*, ces parties élevées qui paroissent sur le dos des livres, & qui sont formées par les nerfs ou cordes qui servent à le relier. (*D. J.*)

Nervure, s. f. *terme de Tissutiers-Rubanniers;* c'est aussi un petit passe-poil d'or, d'argent, de soie ou d'autre matiere que les Tissutiers-Rubanniers font, & que les marchands Merciers vendent pour mettre sur les coutures des habits, ce qui y fait une sorte d'ornement. *Savari.*

NERZINSKOI, (*Géog.*) ville des états du grand duc de Moscovie en Sibérie, capitale de la province de Daousi sur la Nerza. Elle est fortifiée, munie d'une bonne garnison, & habitée par des payens qui y vivent sous la protection du czar. *Long. 136. 20. lat. 51. 30.*

NESA, (*Géog.*) ville d'Asie dans la Perse, au désert de Kirac, entre Khorassan & le Carezem, à 93. deg. 20 de *long.* & 48. 45. de *lat.*

NESACTIUM, (*Géog. anc.*) Ptolomée écrit *Nesactum*, & Tite-Live *Nesartium.* Il faut lire dans cet historien la description qu'il fait, *liv. xlj. chap. xv.* du siege & de la prise de cette ville de l'Istrie, par M. Junius & A. Manlius, l'an 575. de la fondation de Rome. Les habitans manquant d'eau, égorgerent leurs femmes & leurs enfans & jetterent leurs corps par-dessus les murailles, afin que les Romains eussent horreur de l'extrémité à laquelle ils les réduisoient. Mais les assiégeans escaladerent les murs, entrerent dans la ville, & firent esclaves ou passerent au fil de l'épée le reste des habitans. Le roi Apulo qui s'y étoit renfermé pour la défendre, se tua pour s'épargner l'ignominie de la captivité. *Nesactium* est aujourd'hui *Castel-nuovo*, à l'embouchure de l'Arsias. (*D. J.*)

NESÆA, (*Géog. anc.*) en grec Νησαία; nom que Strabon donne à une partie de l'Hircanie, au travers de laquelle coule le fleuve Ochus.

NESIS, (*Géog. anc.*) petite ville d'Italie sur les côtes de la Campanie, auprès de Pouzzol. Cicéron en parle dans ses lettres à Atticus, & dit que plusieurs romains y avoient des maisons de plaisance. Pline vante la beauté des asperges qui y croissoient. C'est aujourd'hui l'île *Nesita.*

Nésis est encore le nom d'une ville ou lieu de la Sarmatie asiatique, selon Arrien dans son Périplée. (*D. J.*)

NESLE, s. f. (*Monnoie.*) petite monnoie de billon dont on se servoit encore en France vers le milieu du xvij. siecle; elle valoit quinze deniers. Il y avoit aussi des doubles *nesles* qui avoient cours pour six blancs ou 30 deniers. Les unes & les autres furent décriées & ne furent plus reçues que pour douzains.

On leur avoit donné le nom de *nesle*, de la tour de *Nesle* où s'en étoit faite la fabrication. Cette tour étoit vers le fauxbourg S. Germain, où l'on a bâti depuis le college Mazarin, vulgairement appellé *college des Quatre Nations*, vis-à-vis l'ancienne tour du louvre.

Nesle, (*Géog.*) ou *Nelle*, en latin *Nigella;* petite ville de France dans la Picardie, avec titre de marquisat qui est le premier de France. Charles dernier duc de Bourgogne, la prit en 1472. Il s'y est tenu un concile l'an 1200. Elle est sur l'Ingon, à 3 lieues N. E. de Roye, 26 N. E. de Paris, 7 S. O. de Saint-Quentin. *Long. 20. 34. 25. lat. 49. 45. 30.* (*D. J.*)

NESS, lac, (*Géog.*) en anglois *Loch-Ness*, lac d'Ecosse dans la province de Murray. Ce lac est un grand reservoir d'eau douce; il forme un bassin de vingt-quatre milles de long, sur environ un mille de large, renfermé entre deux paralleles produites par des chaînes de montagnes, ce qui lui donne l'air

d'un long & vaste canal. Mais ce qui rend ce lac très-remarquable, c'est qu'il est d'une grande profondeur & qu'il ne gele jamais; la sonde va depuis 116 jusqu'à 120 toises, & dans un endroit jusqu'à 135. Il abonde en gros & excellent poisson: son eau est douce, & dissout promptement le savon.

On cherche avec empressement la cause qui l'empêche de se geler; car il paroît qu'il ne faut pas songer ni à des minéraux, ni à des sources chaudes. Je croirois donc qu'il faut l'attribuer à la grande profondeur de ce lac. Le comte de Marsigli a observé que la mer à la profondeur de 10 jusqu'à 120 toises, est du même degré de chaleur, depuis le mois de Décembre jusqu'au commencement d'Avril; & il conjecture qu'elle reste ainsi toute l'année. Or il est raisonnable de penser que la grande profondeur de l'eau du lac *Ness* n'est guere plus affectée que celle de la mer ne l'est de la chaleur & du froid de l'air; ainsi la surface du lac *Ness* peut être préservée de la gelée par la vaste quantité d'eau qui est au-dessous, & dont le degré de chaleur est fort au-dessus du degré de froid qui gele l'eau.

Une autre chose peut encore concourir à empêcher le lac *Ness* de se geler, c'est qu'il ne regne jamais de calme parfait sur ce lac; le vent soufflant toûjours d'un bout à l'autre, y fait une ondulation assez considérable pour empêcher que l'eau qui est sans cesse agitée, ne se prenne par la gelée. Cette derniere raison semble être confirmée par une observation qu'on fait communément dans le voisinage; c'est que lorsqu'on tire de l'eau de ce lac en hiver, & qu'on la laisse reposer, elle gele tout aussi vîte qu'une autre eau. (*D. J.*)

NESSA, (*Géog. anc. & mod.*) nom commun à plusieurs villes: 1° à une ville de Sicile dont parle Thucidide: 2° à une ville de l'Arabie heureuse que Pline, *liv. vj. chap. xxviij.* met sur la côte de la mer: 3° à une ville de Perse dans la partie méridionale du Schirvan. Les Géographes du pays mettent cette derniere à *84.* deg. *45.* de *long.* & à *38.* deg. *40.* de *lat.*

NESTE, (*Géog.*) petite riviere de France; elle prend sa source vers le haut Cominge, coule dans la vallée d'Auge, & se jette enfin dans la Garonne à Montréal.

NESTÉES, s. f. pl. (*Littérat.*) νηστεία, de νηστις, *qui est à jeun*; c'étoit un jeûne établi à Tarente, en mémoire de ce que leur ville étant assiegée par les Romains, les habitans de Rhégio pour leur fournir des vivres, s'abstinrent généreusement de manger tous les dixiemes jours, ravitaillerent ainsi sur l'épargne de leur subsistance, la ville de Tarente, & l'empêcherent d'être prise. Les Tarentins voulant laisser un monument de l'extrémité à laquelle ils avoient été réduits, & du service signalé que leur avoient rendu les Rhégiens, instituerent ce jeûne mémorable. (*D. J.*)

NESTORIENS, s. m. (*Théolog.*) anciens hérétiques, dont on prétend que la secte subsiste encore aujourd'hui dans une grande partie du Levant, & dont la principale doctrine est que Marie n'est point mere de Dieu. *Voyez* MERE DE DIEU.

Ils ont pris leur nom de *Nestorius*, qui de moine devint clerc, prêtre & fameux prédicateur, & fut enfin élevé par Théodose au siege de Constantinople après la mort de Sisinnius, l'an 428.

Il fit paroître d'abord beaucoup de zele contre les hérétiques dans les sermons qu'il prononçoit en présence de l'empereur; mais s'étant émancipé jusqu'à dire qu'il trouvoit bien dans l'Ecriture que la Vierge étoit mere de J. C. mais qu'il n'y trouvoit pas qu'elle fût mere de Dieu, tout son auditoire fut choqué de ses paroles, & une grande partie se sépara de sa communion.

Ses écrits se répandirent bientôt après dans la Syrie & en Egypte, où ils séduisirent beaucoup de monde malgré les oppositions de S. Cyrille.

Il soutenoit qu'il y avoit deux personnes en J. C. que la Vierge n'étoit point mere de Dieu, mais seulement de J. C. comme homme. *Voyez* PERSONNE. Sa doctrine fut condamnée dans le concile d'Ephese, où assisterent 274 évêques: *Nestorius* y fut anathématisé & déposé de son siege.

Nestorius n'étoit pas le premier auteur de cette hérésie; il l'avoit apprise à Antioche où il avoit étudié. Théodore de Mopsueste avoit enseigné la même chose avant lui.

Il est difficile de savoir si les chrétiens chaldéens, qui font encore aujourd'hui protession du *nestorianisme*, sont dans les mêmes sentimens que *Nestorius*, qu'ils regardent comme leur patriarche. Ils ont fait diverses réunions avec l'Eglise romaine; mais il ne paroît pas qu'elles aient subsisté long-tems. La plus considérable est celle qui arriva sous le pontificat de Paul V.

Jusqu'au tems de Jules III. les *Nestoriens* n'avoient reconnu qu'un patriarche, qui prenoit la qualité de patriarche de Babylone. Mais une division qui survint entre eux fut cause que le patriarchat fut divisé, au-moins pour quelque tems. Le pape Jules leur en donna un autre qui établit sa résidence à Carémit en Mésopotamie; mais ses successeurs incapables de balancer le pouvoir de celui de Babylone, furent obligés de se retirer en Perse. Les affaires demeurerent dans cet état jusqu'au pontificat de Paul V. sous lequel il se fit une réunion solemnelle avec l'Eglise romaine. Leur patriarche reconnut qu'elle étoit la mere & la maîtresse de toutes les autres Eglises du monde, & dépêcha vers le pape des personnes habiles pour négocier cette réunion, & composer ensemble une explication des articles de leurs religions, prétendant que leurs disputes avec l'Eglise romaine n'étoient que des disputes de nom.

De-là quelques savans prétendent qu'il n'y a plus de véritable hérésie *nestorienne*, ce qu'ils prouvent par les actes que les *Nestoriens* mêmes ont produit à Rome sous le pape Paul V. & qui ont été imprimés dans la même ville, dans le recueil de Strozza, l'an 1617. Elie qui étoit alors patriarche des *Nestoriens*, joignit à la lettre qu'il écrivit au pape, une confession de foi de son église, où il témoigne avoir des sentimens orthodoxes sur le mystere de l'incarnation, quoique les expressions ne soient pas toûjours les mêmes que celles des Latins. Voici qu'elle est selon ces auteurs, la croyance des *Nestoriens* sur ce mystere. Ils assurent que J. C. a pris un corps de la sainte Vierge, qu'il est parfait tant en l'ame qu'en l'entendement, & en tout ce qui appartient à l'homme: que le verbe étant descendu en une vierge, s'est uni avec l'homme, & qu'il est devenu une même chose avec lui: que cette unité est sans mélange & sans confusion, & que c'est pour cela que les propriétés de chaque nature ne peuvent être détruites après l'union. Pour ce qui est du reproche qu'on leur fait qu'ils n'appellent point la Vierge *mere de Dieu*, mais *mere de J. C.* le patriarche Elie répond, qu'ils en usent ainsi pour condamner les Appollinaristes qui prétendent que la divinité est en J. C. sans l'humanité, & pour confondre Themisthius qui assûroit que le Christ n'étoit que l'humanité sans la divinité. Il réduit ensuite les points de créance dans lesquels on dit que les *Nestoriens* ne conviennent point avec l'Eglise romaine, à cinq chefs: savoir en ce que les *Nestoriens* n'appellent point la sainte Vierge *mere de Dieu*, mais *mere de J. C.* 2° en ce qu'ils reconnoissent en J. C. deux personnes. 3° en ce qu'ils n'admettent en lui qu'une puissance & une volonté. 4° en ce

qu'ils disent simplement que le S. Esprit procede du Pere. 5° en ce qu'ils croient que la lumiere qu'on fait le jour du Samedi saint au sépulchre de notre Seigneur, est une lumiere véritablement miraculeuse. L'abbé Adam, un des députés du patriarche, expliqua ainsi les trois premiers articles; car pour les deux autres, tous les Orientaux les soutiennent aussi-bien que les *Nestoriens*. Il dit donc pour la justification des siens : 1° qu'il est facile de concilier l'Eglise romaine, qui appelle la Vierge *mere de Dieu*, avec la *nestorienne* qui l'appelle *mere de Christ*, parce que c'est un principe reçu des deux églises, que la divinité n'engendre point, ni n'est point engendrée; qu'il est vrai que la Vierge a engendré *Jésus-Christ*, qui est Dieu & Homme tout ensemble; que néanmoins ce ne sont pas deux fils, mais un seul & véritable fils. Il ajoute que les *Nestoriens* ne nient pas qu'on ne puisse appeller la Vierge *mere de Dieu*, parce que Jésus-Christ est véritablement Dieu. Mais conformement à leurs anciens préjugés ils s'abstiennent de ces expressions, & ne se conforment pas au langage de l'Eglise romaine. 2° Il est constant que les Latins reconnoissent en J. C. deux natures & une seule personne, au-lieu que les *Nestoriens* disent qu'il y a en lui deux personnes & une *prosopa* ou *personne visible*, & outre cela qu'il n'y a en J. C qu'une puissance ou vertu. L'abbé Adam concilie ces deux sentimens qui paroissent opposés, par l'explication qu'il donne de ce mystere. Les *Nestoriens*, selon lui, distingent *per mentem*, ou dans leur entendement, deux personnes conformement aux deux natures qui sont en J. C. & ne voient de leurs yeux qu'un seul J. C. qui n'a que la *prosopa*, ou apparence d'une seule filiation; & c'est en ce sens qu'ils ne reconnoissent qu'une puissance ou vertu en lui, parce qu'ils ne le considerent que comme une *prosopa* ou personne visible. Mais dans l'Eglise romaine, on distingue ces puissances ou vertus, en *divinité* & *humanité*, parce qu'on les considere par rapport aux deux natures. Et ainsi cette diversité de sentimens n'est qu'apparente, puisque les *Nestoriens* avouent avec les Latins, qu'il y a deux natures en J. C. & que chaque nature a sa puissance & sa vertu. 3° Enfin, il concilie le sentiment des *Nestoriens* sur le troisieme article avec celui de l'Eglise romaine, par le même principe, s'appuyant sur ce qu'il n'y a qu'une filiation; & comme cette filiation ne fait qu'un J. C. les *Nestoriens* disent par rapport à cela, qu'il n'y a en lui qu'une volonté & une opération, parce qu'il est un en effet & non pas deux J. C. ce qui ne les empêche pas de reconnoître en lui deux volontés & deux opérations par rapport aux deux natures, & de la même maniere que les Latins.

Mais on croit que ce député ne représentoit pas sincérement la créance de ceux de sa secte. Car il est certain que ces chrétiens d'Orient sont encore aujourd'hui dans les sentimens de *Nestorius* sur l'incarnation. Leur patriarche seul n'est point marié; mais leurs prêtres ne gardent point le célibat, même après la mort de leur premiere épouse, contre la coutume des autres sectes chrétiennes d'Orient. Ils font l'office en langue chaldaïque, quoiqu'ils parlent grec, arabe ou curde, selon les lieux qu'ils habitent. Strozza, *de dogmatib. Chaldeor.* M. Simon, l'abbé Renaudot, *tom. IV. de la perpét. de la foi.* Moreri, *diction. tom. IV. lettre N* au mot *Nestorius*.

NET, adj. (*Gram.*) qui n'est souillé d'aucune ordure. La police a soin de tenir les rues *nettes*. Il se dit au simple & au figuré : des idées *nettes*, un esprit *net*, un style *net*. Voyez *les articles suivans*.

NET, *dans le Commerce*, signifie quelque chose de pur, & qui n'a point été altéré par le melange de rien d'étranger.

Ainsi on dit que le vin est *net*, quand il n'est point falsifié ou mêlé avec d'autres matieres; on dit que le café, le riz, le poivre, *&c.* sont *nets*, quand on en a ôté toutes les ordures & les saletés.

On dit d'un diamant qu'il est *net*, quand il n'a point de tache ni de paille; d'un crystal, qu'il est *net*, lorsqu'il est transparent en tous sens.

Net se dit aussi de ce qui reste de profit sur une marchandise, après en avoir payé tous les impôts, en un mot, du profit clair qui en revient.

Ainsi nous disons : le barril de cochenille coûte 450 liv. le droit est de 50 l. reste donc 400 l. *net*.

Net se dit pareillement dans les affaires qui sont claires, sans difficultés, qui ne sont point embrouillées. Les affaires de ce négociant sont *nettes*, sans embarras.

Net se dit aussi du poids d'une marchandise toute seule, abstraction faite du sac, de l'étui, de l'emballage, & même de l'ordure dont elle est mêlée. On dit en ce sens : cette balle de café pese cinq cent livres; il y a de tare cinquante livres, partant reste *net* quatre cent cinquante livres.

Net provenu, expression dont se servent les Négocians pour marquer ce qu'un effet a rendu, toutes tarres & frais déduits. Le *net provenu* de la vente de vos laines se monte à 2500 liv. On se sert quelquefois dans le négoce de ces mots étrangers, *netto procedido*, pour dire *net provenu*. *Dict. de Commerce.* (*G*)

NET *ou* PROPRE, se dit, *dans l'Ecriture*, d'un caractere dont les traits sont dans leur plénitude naturelle, point chargés d'encre, ou de majuscules trop grandes ou en trop grand nombre, ce qui le rend agréable à lire.

NET, *terme de Jouailliers*, ce mot se dit aussi de ce qui est sans tache, sans défaut. Les marchands-Jouailliers disent qu'un diamant est *net*, quand il n'a ni pailles, ni gendarmes. On dit des pierres précieuses, qu'elles sont glaceuses ou cassidoineuses, quand il y a des taches, des nuées qui font qu'elles ne sont pas tout-à-fait *nettes*. Du crystal *net* est celui qui est tout à-fait transparent.

NETE, adj. νήτη, (*Musique.*) C'est ainsi que s'appelloit chez les Grecs, la plus aiguë ou la quatrieme corde du troisieme & du quatrieme tétracorde.

Quand le troisieme tetracorde étoit conjoint avec le second, c'étoit le tétracorde synnemenon, & sa *nete* s'appelloit *nete synnemenon*.

Ce troisieme tétracorde portoit le nom de *diezeugmenon*, quand il étoit disjoint d'avec le second, & sa *nete* s'appelloit aussi *nete diezeugmenon*.

Enfin, le quatrieme tétracorde portant toujours le nom d'*hyperboleon*, sa *nete* s'appelloit aussi toujours *nete hyperboleon*. Voyez SYSTÈME, TÉTRACORDE.

Nete, dit Boëce, *quasi neate*, id-est, *inferior*. Car les anciens dans leurs diagrames mettoient en bas les sons aigus & les graves en-haut. (*S*)

NETOIDES, *en Musique*, sons aigus. *Voy.* LEPSIS.

NÉTOPION, (*Hist. des drogues.*) en grec νέτωπιον, nom donné par les anciens à un oignement ou onguent précieux & très-odoriférant, composé d'un mélange de fines épices, comme le *spicatum*, le *comagenum* & le *susinum*; les dames romaines en usoient par luxe. Hippocrate le prescrit assez fréquemment dans les maladies de la matrice; il le conseille aussi contre la surdité, quand elle est causée par des humeurs grossieres & visqueuses rassemblées dans la premiere chambre de l'oreille. Le mot *nétopion* désigne quelquefois l'*onguent égyptiaque*, & quelquefois aussi l'*huile d'amandes douces*. (*D. J.*)

NETOTILITZE, (*Hist. mod.*) espece de danse que l'on faisoit en présence du roi du Mexique, dans les cours de son palais. Cette danse se faisoit au son de deux especes de tambours, d'un son tout différent, ce qui produisoit une musique peu agréa-

ble pour les Espagnols qui en furent témoins. Les principaux seigneurs, parés de leurs plus beaux ornemens & de plumes de différentes couleurs, étoient les acteurs de cette comédie. Dans les grandes occasions, les danseurs étoient quelquefois au nombre de dix mille : la danse n'en étoit pas plus confuse pour cela ; elle étoit accompagnée de chants que le peuple répétoit en chœur, & de mascarades.

NETTOYER, v. act. (*Gram.*) c'est ôter les ordures. Il se dit des choses matérielles : comme *nettoyer* un habit, un verre ; *&c.* & des choses intellectuelles, *nettoyer* ses idées, *&c.*

NETTOYER LES ÉPICES, LES DROGUES, *&c.* *en Pharmacie*, c'est en ôter les immondices, les ordures & la poussiere qui y sont mêlées, & séparer le bon du mauvais : c'est la même chose que *monder*. *Voyez* MONDER.

NETTOYER, (*Fortific.*) terme dont on se sert quelquefois dans la *guerre des sieges*, pour exprimer l'action d'une sortie, lorsqu'elle a comblé la tranchée, & qu'elle en a chassé l'ennemi. Ainsi *nettoyer la tranchée*, c'est en chasser l'ennemi, & la détruire ou combler. (*R*)

NETTOYER, RECTIFIER, (*Jardinage.*) se dit d'une tulipe panachée, qui n'étant pas bien nette la premiere année, se *nettoie* & se rectifie la seconde. Si elle continue à être brouillée, il la faut rejetter de la plate-bande. Quand la fleur est de belle forme & bien taillée, & que la couleur domine le panaché, on a quelqu'espérance qu'elle se rectifiera. (*K*)

NETTUNO, (*Géog.*) petite ville d'Italie, misérable & mal peuplée, dans la campagne de Rome, à l'embouchure de la riviere Loracina sur la rive droite, & à l'est du cap d'Augir. Elle a essuyé en 1757, un affreux ouragan qui a emporté tous les toits des maisons. Cellarius & la plûpart des géographes modernes s'accordent à dire que *Nettuno* ou *Neptunium* est située dans l'endroit où étoit la petite ville *Ceno*, appellée *Navale antiatium*, que les Romains enleverent aux Antiates, dans leurs premieres expéditions. Cette ville est à 7 lieues S. O. de Véletri, & à 10 S. E. de Rome. *Long. 30. 25. lat. 41. 30.* (*D. J.*)

NEUBOURG, (*Géog.*) ce mot signifie *nouvelle ville*. Nous parlerons des principales qui portent ce nom. 1°. *Neubourg* est une ville d'Allemagne, capitale du duché de même nom, dans les états de l'électeur palatin sur le Danube, à 5 lieues N. E. de Donavert, 2 S. O. d'Ingolstad, 8 N. E. d'Ausbourg, 18 N. O. de Munich. *Long. 28. 40. lat. 48. 40.* (*D. J.*)

NEUBOURG, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, au duché de Wittemberg, sur l'Éno, au-dessus de Pfortzheim. *Long. 27. 11. lat. 48. 50.*

NEUBOURG, (*Géog.*) ville d'Allemagne, dans le Brisgaw, près du Rhin, entre Basle & Brisach. Le duc de Saxe-Weimar la prit en 1638, & y mourut l'année suivante. *Long.* suivant Cassini, *28. 22. 15. lat. 49. 39.*

NEUBOURG, (*Géog.*) ville de la basse Autriche, sur le Danube, à 2 lieues de Vienne, avec un monastere qui fait donner à la ville le nom de *Closter-Neubourg*. Matthias Corvin roi de Hongrie la prit en 1477. Maximilien I. la reprit en 1490. *Long. 34. 22. lat. 48. 20.*

NEUBOURG, *ou* NYBORG, (*Géog.*) ville forte de Danemark, sur la côte orientale de l'île de Funen, fondée en 1175. C'est dans le port de cette ville qu'on s'embarque pour traverser le Belt, & passer de l'île de Funen dans celle de Sélande. Les Suédois y furent défaits par les troupes de l'Empereur & de ses alliés en 1549. Cette victoire procura toute l'île de Funen aux Danois. *Neubourg* est à 21 lieues S. O. de Copenhague. *Long. 28. 36. lat. 55. 30.* (*D. J.*)

NEUBOURG, (*Géog.*) bourg de France, en Normandie, entre la Rille & la Seine, au milieu d'une belle plaine, à 6 lieues de Rouen, & à 4 d'Elbeuf. Il a donné le nom à un très-petit pays fertile en grains. *Long. 18. 36. lat. 49. 14.*

NEUCAN, (*Géog.*) ville de Perse, dans le Khorassan. *Long. 82. 41. lat. sept. 38. 8.*

NEUCHATEL, petit état en Suisse, avec titre de principauté, est situé dans le mont Ima, au 47^d. de *lat.* septentrionale, & au 23^d. de *long.* Il peut avoir 12 lieues de long, sur 5 dans sa plus grande largeur. Il comprend le comté de *Neuchâtel*, & la seigneurie de Valeugin, réunis depuis près de deux siecles sous une meme domination. Ses bornes sont au nord, l'évêché de Bâle, à l'orient, le canton de Berne ; au midi, un lac qui le sépare de ce canton & de celui de Frybourg, & à l'occident, la Franche-comté. Son étendue étoit plus considérable autrefois. Des terres données en appanage aux cadets de la maison souveraine, & l'acquisition qu'en ont fait les états voisins ont resserré ses anciennes limites. Mais quelque peu spacieux que soit le terrain qu'il occupe, ses productions naturelles, l'histoire de ses souverains, la forme singuliere de son gouvernement, & les droits extraordinaires dont jouissent les peuples qui l'habitent, tous ces objets fournissent matiere à la curiosité, & méritent quelques détails.

On distingue aisément trois régions dans le pays de *Neuchâtel* ; l'inférieure, qui s'étend en amphithéâtre, le long du bord septentrional du lac ; la moyenne, séparée de l'autre par une chaîne de montagnes ; & la supérieure, au nord des deux précédentes. La premiere offre un vignoble presque continuel. Les vins rouges qu'il produit sont très-estimés, & osent quelquefois disputer le prix aux vins de Bourgogne. La seconde est fertile en grains, en pâturages. Elle comprend deux vallons, appellés *le val de Ruz*, & *le val de Travers* : ce dernier est connu par la salubrité de l'air qu'on y respire, & qui influe sur l'humeur de ses habitans. La partie supérieure enfin, qu'on appelle communément les *montagnes*, présente un spectacle digne de la curiosité d'un philosophe, & de la sensibilité d'un ami des hommes. Aussi n'a-t-il pas échappé à un citoyen de Genève, qui a publié quelques écrits dignes d'un rhéteur athénien. Rien de plus aride ni de plus ingrat que cette partie de l'état de *Neuchâtel*. C'est un vallon étroit placé dans un climat très-rude. L'hyver y est la plus longue saison de l'année, le printems & l'automne y sont presque inconnus. Aux frimats, aux neiges dont la hauteur surpasse souvent celle des maisons, & enfouit les habitans, succéde un été très-chaud, mais très-court. La terre n'y produit que de l'avoine. Les pâturages sont la seule ressource que la nature y fournisse. Qui s'attendroit à trouver dans un tel pays le génie, l'industrie, les graces, la politesse réunies avec l'abondance ; à y voir les sciences en honneur, & divers arts utiles ou agréables cultivés avec le plus grand succès, par le peuple immense qui l'habite ? L'Horlogerie en particulier dans toutes ses branches, la Coutellerie, la Gravure, la Peinture en émail, ont rendu ce pays célebre dans toute l'Europe. On y perfectionne les découvertes, on en fait de nouvelles. Un de ces montagnards posséde seul le secret des moulins guimpiers, nécessaires aux fabriques de galons. Un autre s'est fait la plus grande réputation dans la méchanique ; il a osé marcher dans une carriere que M. de Vaucanson a illustrée. Le roi d'Espagne Ferdinand VI. l'ayant appellé auprès de lui, il y fit transporter une pendule admirable de son invention, qui orne ac-

tuellement le palais royal de Madrid. Rien ne manquera sans doute au bonheur de ce peuple désavantageusement placé, il est vrai; mais éclairé, libre & jouissant d'une paix profonde, aussi long-tems que le luxe, l'humeur processive, & l'envie de disputer, même sur des questions théologiques, ne banniront pas de son sein la simplicité de mœurs, la candeur naïve, & l'union qui caractérisent ordinairement les habitans des montagnes.

Outre le Doux, qui coule le long d'une partie du Ima, & sépare la principauté de *Neuchâtel* de la Franche-comté, les principales rivieres de cet état sont la Thiéle, la Reuze & la Serriere. La Thiéle a sa source dans le pays de Vaud; elle entre auprès d'Yverdun dans le lac de *Neuchâtel*, le traverse en toute sa longueur, arrose la partie orientale du pays, la sépare du canton de Berne, traverse de même le lac de Biedne, en sort sans changer de nom, & se jette enfin dans l'Aar, auprès de la ville de Buren. La source de la Reuze est dans la partie occidentale du val de Travers. Elle le baigne en entier, se précipite ensuite dans des abîmes profonds, reprend un cours plus tranquille, & se jette dans le lac. On ne feroit pas mention ici de la Serriere, si elle ne présentoit pas une singularité assez rare. Sa source n'est pas éloignée de plus de deux portées de fusil du lac où est son embouchure. Elle sort avec impétuosité du pié d'une montagne, & roule assez d'eau pour mettre en mouvement à 20 pas de-là des rouages considérables. Son cours en est couvert; on y voit des tireries de fer, des papeteries, des martinets pour les fonderies de cuivre, des moulins à blé & à planche.

Le comté de *Neuchâtel* est divisé en plusieurs jurisdictions, dont les unes portent le titre de *châtellenie*, & les autres celui de *mairies*. Les premieres sont au nombre de quatre, celles de Lauderon, de Boudry, du val de Travers, & de Thiéle. Il y a dix mairies; celle de la capitale, de la Côte, de Rochefort, de Boudevilliers, de Colombier, de Costaillods, de Bevaix, de Linieres, de Verrieres, & de la Bréoine. Le comté de Valengin en a cinq; celles de Valengin, du Locle, de la Sagne, de Brenets & de la Chaux-de-fond. Les chefs de toutes ces jurisdictions sont à la nomination du prince; les vassaux qui possédent les baronies de Travers, de Gorgier, & de Vaux-Marcus, ont aussi leurs officiers particuliers. Les lieux les plus remarquables du pays, sont *Neuchâtel*, capitale, dont on parlera séparément; le Landeron & Boudry, petites villes, le bourg de Valengin, capitale de la seigneurie de ce nom, & Motiers, le plus considérable des villages du val de Travers. On voit près de chacun de ces lieux d'anciens châteaux qui servent aujourd'hui de prison. Les principaux villages des montagnes sont le Locle, & la Chaux-de-fond. Chacun d'eux contient plus de 2000 ames. Les maisons qui les composent sont pour la plupart éloignées les unes des autres, & dispersées sur un terrain d'environ deux lieues de long. Près du Locle est un rocher au-travers duquel une source d'eau assez abondante s'étant frayé un passage, deux paysans ont su pratiquer dans les cavités intérieures trois moulins perpendiculaires, dont le plus profond est à 300 piés au-dessous du niveau du terrain. On conjecture avec assez de vraissemblance, que cette source, après avoir coulé sous terre l'espace de plusieurs lieues, en sort pour former la Serriere dont on a parlé.

L'histoire naturelle de la principauté de *Neuchâtel* fournit divers objets intéressans pour tous ceux à qui cette étude est chere. Les montagnes sont couvertes de simples dont on fait le thé suisse & l'eau vulnéraire, il y en a des especes très-rares. M. le docteur d'Yvernois, médecin du roi dans cette souveraineté, & botaniste célebre, en a donné une savante description dans le journal helvétique, qui s'imprime à *Neuchâtel*. Le pays abonde en eaux minérales, que leurs vertus font rechercher. Celles de la Brévine sont martiales & ochreuses; celles de Motiers, marneuses, savonneuses, & sulphureuses; celles de Couvet, spiritueuses & ferrugineuses. Il n'est peut-être aucun lieu dans l'Europe où sur un terrain aussi peu étendu, l'on trouve une si grande quantité de coquillages fossilles & de plantes marines pétrifiées. Ces curiosités naturelles remplissent les rochers & les terres marneuses, dont le pays abonde. On en découvre à toutes hauteurs depuis le bord du lac jusqu'au sommet des montagnes les plus élevées. Au haut de celle qui sépare la capitale du bourg de Valengin, se voit un rocher d'une étendue considérable, & qui n'est qu'un assemblage de turbinites placés en tout sens, & liés par une espece de tuf crystallisé. On distingue dans d'autres lieux des pierres jaunes qui, par la quantité immense de petits coquillages & de plantes marines qui s'y découvrent à l'œil & avec le secours de la loupe, donnent lieu de croire que ce n'est peut-être autre chose, sinon de ce limon qui couvre le fond de la mer, & qui s'est pétrifié. Il seroit difficile d'épuiser la liste de cette multitude innombrable de testacées, univalves, bivalves, multivalves, de lithophytes, de zoophytes, de glossopetres, & de corps marins de toutes especes, dont ce pays-là est rempli. On pourra en prendre une idée dans le traité des pétrifications du savant M. Bourguet, mort professeur de Philosophie à *Neuchâtel*. Les dendrites, les échinites à mamelons, les cornes d'Ammon de toutes les especes, & dont quelques-uns sont d'une grosseur prodigieuse, ornent principalement les cabinets des curieux. Enfin divers lieux de la principauté présentent des gypses singuliers, lisses & à stries, & des cavernes ornées de stalactites, dont la plus remarquable est près de la ville de Boudry.

Le principal produit du pays de *Neuchâtel* consiste en vins; on nourrit un grand nombre de bestiaux dans la partie supérieure. Les terres marneuses servent d'engrais pour les prairies. Le lac qui porte le nom de cette principauté est extrèmement poissonneux. La pêche des truites, qui en automne remontent la riviere de Reuze, forme un revenu pour le prince, & un objet de commerce pour les particuliers. Le gibier des montagnes est excellent, mais assez rare aujourd'hui, parce que les habitans qui, jusqu'au dernier, ont le privilége de chasser en tous lieux & dans toutes les saisons, en abusent, & le rendront illusoire s'ils continuent à l'exercer avec aussi peu de prudence qu'ils le font actuellement. Ce petit état est très-peuplé proportionnément à son étendue; & quoique plusieurs Neuchâtelois s'expatrient volontairement pour un tems en vue de travailler plus aisément à leur fortune dans l'étranger, on y compte encore plus de 32000 ames. Les simples villages sont pour la plûpart grands & bien bâtis. Tout annonce l'aisance dans laquelle vivent les habitans. On n'en sera point surpris, si l'on considere que ces peuples jouissent d'une paix qui n'a point été troublée depuis plusieurs siecles, qu'ils vivent dans une liberté raisonnable pour le spirituel, comme pour le temporel, & qu'ils ne payent ni tailles, ni impôts.

Les maisons de *Neuchâtel*, de Fribourg, de Hochberg, d'Orléans-Longueville, & de Brandebourg, ont possédé successivement la principauté dont il est question. L'origine de la premiere est très-ancienne; sa généalogie suit de pere en fils depuis Hulderic, qui épousa Berthe, en 1179. Louis, dernier prince de cette maison, ne laissa que deux filles; Isabelle, l'aînée, mourut sans enfans; Varenne, la cadette,

apporta le comté de *Neuchâtel* en dot à Egon, comte de Fribourg, qu'elle épousa en 1397. Ce comté passa ensuite dans la maison de Hochberg, par le testament de Jean de Fribourg, en 1457, & de même dans celle d'Orléans, par le mariage de Jeanne, fille & héritiere de Philippe, marquis de Hochberg, avec Louis d'Orléans, duc de Longueuille, en 1504. Pendant plus de deux siecles les Neuchâtelois ont été soumis à des princes de cette maison. Henri II. duc de Longueville, & premier plénipotentiaire de la France à la paix de Westphalie, en 1648, eut deux fils. L'aîné Jean-Louis-Charles prit d'abord le parti de l'Eglise, & céda tous ses droits au comte de S. Pol son cadet; mais il les recouvra par la mort de ce dernier, qui fut tué au passage du Rhin, en 1672. Comme ni l'un, ni l'autre de ces princes n'avoit été marié, la souveraineté de *Neuchâtel* parvint à Marie d'Orléans leur sœur, épouse de Henri de Savoie, duc de Nemours; & cette princesse, la derniere de sa maison, mourut en 1707, sans avoir eu d'enfans de ce mariage. Alors cette souveraineté fut réclamée par un grand nombre de prétendans. Quelques uns fondoient leurs droits sur ceux de la maison de Châlons, dont les anciens comtes de *Neuchâtel* étoient les vassaux. Tels étoient le roi de Prusse, le comte de Montbeliard, les princes de la maison de Nassau, le marquis d'Alégre, madame de Mailly. D'autres, comme le margrave de Bade Dourlach, les tiroient de ceux de la maison de Hochberg. Les troisiemes demandoient la préférence en qualité d'héritiers de la maison de Longueville. Le prince de Carignan, madame de Lesdiguieres, M. de Villeroi, M. de Matignon prétendoient chacun être le plus proche héritier *ab intestat*. Le prince de Conty s'appuyoit sur un testament de l'abbé d'Orléans, & le chevalier de Soissons sur une donation de la duchesse de Nemours. Tous ces princes se rendirent en personne, ou envoyerent des réprésentans à *Neuchâtel*. Ils établirent leurs droits respectifs, & plaiderent contradictoirement sous les yeux du tribunal souverain des états du pays, qui, par sa sentence rendue le 3 Novembre 1707, adjugea la principauté à Fréderic I. roi de Prusse, comme au plus proche héritier de la maison de Châlons. Depuis lors cet état a appartenu à la maison de Brandebourg, & reconnoît pour son souverain Fréderic II. petit-fils de Fréderic I. qui regne si glorieusement aujourd'hui.

La seigneurie de Valengin faisoit anciennement partie du comté de *Neuchâtel*, elle en fut séparée au xiij. siecle. Ulderich, frere du comte Berchtold, eut dans un partage les pays de Nidau & d'Arberg, la montagne de Diesse & Valengin. Rodolphe, comte de *Neuchâtel* obligea Jean d'Arberg, seigneur de Valengin à se reconnoître son vassal. Ses prétentions à cet égard furent confirmées par la sentence que les cantons Suisses rendirent en 1584. Enfin Marie de Bourbon, veuve de Léonor d'Orléans, acheta, en 1592, du comte de Montbéliard, la seigneurie de Valengin, qui, depuis lors, a toujours été unie au comté de *Neuchâtel*, mais en conservant ses privileges particuliers dont elle jouissoit auparavant.

Cet état fut d'abord compris dans le royaume de Bourgogne, fondé par Rodolphe de Stratlingue, en 888. Ses comtes se mirent sous la protection de la maison de Châlons à titre de vassaux. Rodolphe de Habsbourg, parvenu à l'empire en 1273, obligea tous les seigneurs bourguignons à reconnoître son autorité. Jean de Châlons prétendit qu'Isabelle, comtesse de *Neuchâtel*, n'avoit pas été en droit de disposer de son fief en faveur de Conrard, comte de Fribourg, son neveu, & cependant admit ce dernier à lui prêter foi & hommage en 1397. Le même différend entre le seigneur suzerain & son vassal se renouvella lorsque le comté de *Neuchâtel* passa dans la maison de Hochberg qui aspiroit à se rendre indépendante. Il y eut procès à ce sujet, & l'hommage ne fut pas prêté. En 1512 les Suisses irrités de ce que Louis de Longueville, prince de *Neuchâtel*, avoit suivi le roi de France dans ses guerres en Italie, contre le duc de Milan leur allié, s'emparerent de cet état, & ne le rendirent qu'en 1529 à Jeanne de Hochberg & à ses enfans. René de Nassau, neveu & héritier de Philibert de Châlons, dernier seigneur de cette maison, demanda à celle de Longueville la restitution du comté de *Neuchâtel*. Cette derniere la refusa, prétendant être elle-même héritiere universelle de la maison de Châlons-Orange. Il en naquit un second procès qui n'a jamais été jugé. Mais c'est depuis cette époque que les comtes qui possédoient ce petit état se sont qualifiés, *par la grace de Dieu, princes souverains de Neuchâtel*, & la sentence de 1707 ayant reconnu le roi de Prusse, comme le vrai héritier de la maison de Châlons, a réuni par cela même le domaine utile à la seigneurie directe. Quant aux prétentions que l'empereur & l'empire pourroient former sur la souveraineté de cet état, elles ont été anéanties par la paix de Bâle en 1499, comme par celle de Westphalie en 1648, qui assurent l'une & l'autre une indépendance absolue, non-seulement aux cantons Suisses, mais encore à tous leurs alliés, membres du corps helvétique; & dans ces derniers est essentiellement compris le pays de *Neuchâtel*. Ce petit état est donc aujourd'hui une souveraineté indépendante, héréditaire aux filles, à défaut d'enfans mâles, inaliénable sans le consentement des peuples, & indivisible. Elle ne peut même être donnée en appanage à aucun prince cadet de la maison de Brandebourg. L'autorité souveraine est limitée par les droits des peuples. Les revenus du prince, qui consistent en censes foncieres, lods, dîmes, & quelques domaines, ne vont pas au-delà de 5100000 liv. de France, & ne peuvent être augmentés aux dépens des sujets. Le prince, lors de son avénement, jure le premier d'observer inviolablement *les us & coutumes, écrites & non écrites, de maintenir les corps & les particuliers de l'etat dans la pleine jouissance des libertés spirituelles & temporelles, franchises & privileges à eux concédés par les anciens comtes, & leurs successeurs*; après quoi les sujets prêtent le serment de fidélité ordinaire. L'état de *Neuchâtel* a des alliances très-anciennes avec le canton de Berne, de Lucerne, de Frybourg & de Soleure. Le premier, par ses traités particuliers de combourgeoisie avec le prince & les peuples, est établi & reconnu juge souverain de tous les différends qui peuvent s'élever entre eux par rapport à leurs droits respectifs.

La religion qui domine dans la principauté de *Neuchatel* est la protestante. Farel y prêcha le premier la réformation qui, en 1530, fut embrassée par la plus grande partie des peuples à la pluralité des voix. Ceux qui habitoient la châtellenie du Landeron, conserverent seuls la religion catholique qu'ils exercent librement depuis lors. On assure qu'un seul suffrage en décida. Mais il faut observer que ce changement se fit contre les desirs du prince qui ne donna point à cet égard l'exemple à ses sujets. C'est le seul pays actuellement protestant où cette singularité ait eu lieu; & elle a valu aux ecclésiastiques réformés de cet état des droits beaucoup plus étendus que ceux dont ils jouissent ailleurs. Les peuples, devenus réformés sans le concours de l'autorité souveraine, se virent chargés seuls du soin de régler toutes les affaires qui concernoient la nouvelle religion de l'état, & acquirent conséquemment tous les droits qui leur étoient nécessaires pour remplir une obligation aussi essentielle. Les chefs des corps du pays dresserent donc des constitutions ecclésias-

tiques, auxquelles le prince n'eut d'autre part que la sanction pour leur donner force de lois. Ils fixerent la doctrine en adoptant la confession des églises réformées de la Suisse. Leurs nouveaux pasteurs commencerent à former un corps à qui les peuples confierent le dépôt de la prédication & de la discipline. Ce corps, qu'on appelle la *classe*, examine les candidats pour le saint ministere, leur donne les ordres sacrés, élit les pasteurs pour les églises de la campagne, suspend, dépose, dégrade même ses membres sans que l'autorité civile y intervienne. Personne n'assiste de la part du prince dans ces assemblées. Un pasteur, nouvellement élu, est simplement présenté au gouverneur du pays, qui ne peut se dispenser de le confirmer & de l'invêtir du temporel de son bénéfice à moins qu'il n'en ait des raisons très-fortes. Les seules cures des villages catholiques sont à la nomination du souverain. Lorsqu'il en vaque une dans la capitale, la classe nomme & présente trois sujets au conseil de ville qui en choisit un.

On a déja insinué que les peuples de la souveraineté de *Neuchatel* jouissent de divers droits qui, par rapport à eux, restreignent l'autorité du prince plus qu'elle ne l'est peut-être dans aucun des états de l'Europe. Les anciens comtes, possesseurs d'un pays inculte, couvert de rochers & de forêts, habité par un petit nombre de serfs, selon la coutume barbare du gouvernement féodal, comprirent aisément que le plus sûr moyen de peupler leur état, & conséquemment d'augmenter leur puissance, étoit d'un côté d'en affranchir les habitans actuels, & de l'autre d'accorder de grands privileges à ceux qui viendroient s'y établir. Ils en firent même un asyle & promirent leur protection à quiconque s'y réfugieroit. Le succès répondit à leur attente. Les habitans de la capitale, devenus plus nombreux, formerent un corps, prirent le nom de bourgeois de *Neuchatel*, qualité que six semaines de résidence en ville procuroient alors à tout étranger, & obtinrent de leurs souverains ces concessions précieuses dont les titres & les effets subsistent encore aujourd'hui. On voit par le texte même de ces actes, qu'ils ne furent autre chose sinon des contrats, des conventions entre le prince & les sujets. Ceux-ci eurent soin d'en exiger la confirmation solemnelle à chaque changement de maître. Plusieurs souverains les amplifierent encore successivement tant en privileges ou exemptions qu'en droits utiles. A mesure que le pays se peupla, il s'y forma sur le modele de la capitale de nouveaux corps de bourgeoisies, tels sont ceux de Landeron, de Boudry & de Valengin, qui tous obtinrent des concessions de leurs princes communs. Les habitans de chaque village furent aussi érigés en communautés, à qui l'on donna des terres & des forêts pour les mettre en état de se soutenir dans leurs nouveaux établissemens. On observera ici que, selon la Jurisprudence féodale, toutes les terres étoient censées appartenir au seigneur qui, pour favoriser la population, en céda la plus grande partie à ses nouveaux sujets moyennant de légeres redevances. On remarquera encore que, soit par la faveur des princes, soit par l'usage, la plus sacrée de toutes les lois dans un pays de coutume tel que celui de *Neuchatel*, plusieurs privileges accordés originairement à des corps particuliers, sont devenus communs à tous les sujets qui en jouissent également aujourd'hui. Les bourgeois de *Neuchatel* n'habitoient pas tous dans la capitale, on les partagea en deux classes, les internes & les externes; distinction locale dans son origine, mais devenue réelle depuis que les princes ont, en faveur de la résidence en ville, accordé aux premiers certains droits utiles dont les seconds ne jouissent pas. Toutes ces bourgeoisies dont on a parlé, ont leurs chefs, leurs magistrats, leurs conseils particuliers, avec le droit de s'assembler librement dans tous les tems pour délibérer sur leurs affaires de police intérieure & de finances, & sur les moyens de s'assurer la conservation de leurs privileges respectifs. Le gouvernement de ces corps est purement populaire. Les chefs subordonnés à l'assemblée générale ne peuvent se dispenser de lui communiquer les affaires importantes & de prendre ses ordres. La bourgeoisie de *Neuchatel* élit un magistrat particulier, appellé le *banneret*, qui, par son emploi, est le protecteur des bourgeois & le défenseur de leurs privileges.

L'époque de 1707 fut essentielle pour le droit public de l'état de *Neuchatel*. Les peuples avoient eu quelquefois des différends avec leurs souverains touchant certains droits qu'on leur contestoit. Pour se les assurer irrévocablement, ils profiterent d'un événement qui leur procuroit une sorte d'indépendance; & se trouvant par la mort de Mad^{e}. la duchesse de Nemours sans souverain reconnu, ils résolurent de travailler à fixer pour toûjours la juste étendue de leurs divers privileges, & à en obtenir une confirmation solemnelle. On réduisit donc tous ces privileges sous certains chefs généraux, on en forma un code abrégé de droit public. L'ouvrage fut approuvé par les corps & les communautés de l'état, qui s'unirent alors par un acte exprès d'association générale pour la défense de leurs droits. Ce code fut présenté à tous ceux des prétendans à la souveraineté que la sentence éventuelle pouvoit regarder, on le leur fit envisager comme un préliminaire essentiel, comme une condition sans laquelle les peuples ne se soumettroient point à leur nouveau maître. Tous se hâterent de le signer & promirent d'en observer exactement les articles, au cas que la sentence souveraine leur adjugeât la principauté. Cet engagement fut confirmé publiquement par M. le comte de Meternich, plénipotentiaire de S. M. le roi de Prusse, après que les trois états eurent prononcé en faveur de ce monarque. Ce code qu'on peut appeller les *pacta conventa* des peuples de l'état de *Neuchatel* avec leurs souverains, est divisé en *articles généraux* qui comprennent les droits communs à tous les sujets, & en *articles particuliers* qui intéressent uniquement les bourgeois de *Neuchatel* & ceux de Valengin. Sans entrer dans un détail qui meneroit trop loin, on se contentera de présenter les droits qui influent le plus directement sur la liberté des peuples, après avoir fait quelques observations sur les principes du gouvernement du pays en général.

La puissance du prince de *Neuchatel* se trouvant, comme on vient de le dire, limitée par ses engagemens avec ses sujets, les divers droits qui appartiennent à tout souverain doivent être divisés en deux classes : l'une comprend ceux que le prince s'est réservé ; l'autre, ceux dont il s'est dépouillé en faveur des peuples. Par rapport à ces derniers, la constitution fondamentale est que la souveraineté de l'état est toûjours censée résider dans l'état même ; c'est-à-dire, que le conseil d'état du pays qui le gouverne au nom du prince, & auquel le gouverneur préside, est autorisé, dans tous les cas qui se présentent & sans avoir besoin de prendre de nouveaux ordres, à conserver aux peuples l'exercice des privileges dont ils jouissent, & à faire observer tout ce que contiennent les articles généraux & particuliers. C'est même le principal objet du serment que prêtent tous ceux qui, par leurs emplois, sont appellés à prendre part aux affaires publiques. On comprend aisément que cette précaution étoit indispensable pour un pays où le souverain ne fait pas sa résidence ordinaire, & pour des peuples qui jouissent de divers droits précieux. Ils ne peuvent avoir les yeux

trop ouverts à cet égard ; aussi toutes les fois qu'ils ont eu lieu de s'appercevoir que le conseil d'état se dirigeoit par les ordres de la cour de Berlin aux dépens des lois dont l'observation leur est commise, leur premier soin a été de recourir au juge reconnu, à L. L. E. E. de Berne, de qui ils ont toûjours obtenu des sentences favorables. Mais le principe dont on vient de parler s'étend encore aux affaires civiles, à l'égard desquelles le tribunal des trois états est souverain & absolu. Douze juges le composent : quatre gentilshommes, conseillers d'état, quatre châtelains, & quatre membres du conseil de ville. Il reçoit & ouït de tous les appels qu'on y porte des tribunaux inférieurs, & ses sentences ne peuvent être infirmées par le prince qui même est obligé de le faire convoquer chaque année à *Neuchatel* & à Valengin. Le gouverneur qui y préside ne peut se dispenser de signer les sentences qui en émanent, ni le conseil d'état de les faire exécuter sans délai. Ce tribunal possede encore le pouvoir législatif, il examine les articles que l'on veut faire passer en loi de l'état ; & s'il les approuve, il les présente au gouverneur qui leur donne la sanction au nom du prince.

Par le premier des articles généraux, les peuples exigent que la religion soit inviolablement maintenue dans son état actuel, & que le prince ne puisse y faire aucune innovation sans leur consentement. Les droits du corps des pasteurs y sont aussi réservés, ce qui exclud manifestement tout droit de suprématie en faveur du souverain.

Quoique ce dernier ait la nomination des emplois civils & militaires qui ont rapport au gouvernement ou à la police générale de l'état, il ne peut cependant en conférer aucun, excepté celui de gouverneur, à d'autres qu'à des sujets de l'état, & qui y sont domiciliés. Ceux qui en ont été une fois revêtus, ne peuvent les perdre qu'après avoir été convaincus de malversation. Les brevets même qui ont ces emplois pour objet, ne sont effectués que lorsqu'ils ont été entérinés au conseil d'état.

Tout sujet de l'état est libre de sortir du pays, de voyager dans tous les tems, & même de prendre parti au service des puissances étrangeres, pourvû qu'elles n'ayent point guerre avec son souverain, comme prince de *Neuchatel*, & pour les intérêts de cette principauté. Dans toute autre circonstance l'état garde une exacte neutralité, à-moins que le corps helvétique dont il est membre, ne s'y trouve intéressé. C'est sous cette derniere relation, que les Neuchatelois ont des compagnies au service de la France & des Etats généraux. Elles sont avouées de l'état, se recrutent librement dans le pays, font partie des régimens suisses, & servent sur le même pié. Par l'effet de ce droit, des sujets se sont souvent trouvés portant les armes contre leur propre souverain. Un capitaine aux gardes suisses, sujet en qualité de neuchatelois, de Henri, duc de Longueville, monta la garde à son tour au château de Vincennes, où ce prince fut mis en 1650. Un officier, & quelques soldats du même pays, qui servoient dans l'armée de France à la bataille de Rosbach, furent pris par les Prussiens, & traités non en sujets rebelles, mais en prisonniers de guerre. La cour de Berlin en porta, il est vrai, des plaintes aux corps de l'état ; mais elle s'est éclairée depuis lors sur ses vrais intérêts par rapport à cette souveraineté, & les choses subsistent sur l'ancien pié à cet égard. Il y auroit évidemment plus à perdre qu'à gagner pour S. M. le roi de Prusse, si les Neuchatellois abandonnoient ou suspendoient l'exercice d'un droit qui dans des circonstances telles que celles qui affligent aujourd'hui l'Europe, est la sauvegarde de leur pays. Quoique le goût pour le commerce ait affoibli chez eux celui qui les portoit généralement autrefois à prendre le parti des armes, ils ont cependant encore un nombre considérable d'officiers qui servent avec distinction. On en voit à la vérité, très-peu dans les troupes de leur souverain ; l'habitude qu'ils ont de la liberté pourroit en être la cause. Les milices du pays sont sur le même pié que toutes celles de la Suisse ; elles sont divisées en quatre départemens, à la tête de chacun desquels est un lieutenant colonel, nommé par le prince. Il est inutile de dire que les enrôlemens forcés sont inconnus dans cet état ; les peuples ne sont pas moins libres à cet égard qu'à tout autre. On a déja annoncé que les Neuchatelois sont absolument exempts de toutes charges, impôts, ou contributions. Le prince ne peut rien exiger d'eux à ce titre, sous quelque prétexte que ce soit ; les redevances annuelles dont leurs terres sont affectées, se réduisent à peu de chose ; celles qu'on paye en argent, sont proportionnées à la rareté du métal dans le pays lorsqu'on les établit. Il y a par rapport à toutes les autres une appréciation invariable & très-avantageuse, principalement pour les bourgeois de *Neuchatel*, & pour ceux de Valengin. Les peuples jouissent de la liberté du commerce le plus étendu ; rien n'est de contrebande dans leur pays, excepté, selon le texte des anciennes concessions, *la farine non moulue dans les moulins du prince*. Toute marchandise appartenant à un sujet de l'état ne paye aucun droit d'entrée ni de sortie.

Enfin, les Neuchatelois n'ont pas négligé de prendre les précautions les plus exactes contre leurs anciens souverains, par rapport à la judicature criminelle. D'abord la punition d'aucun délit ne dépend du prince ou de ceux qui le représentent. Dans tous les cas, même dans ceux qu'on regarde comme minimes, les chefs des jurisdictions sont obligés d'intenter action aux coupables juridiquement, selon des formalités invariables, & d'instruire une procédure sous les yeux des tribunaux ordinaires, qui prononcent définitivement sur le démérite & sur la peine. Les fautes legeres sont punies par des amendes dont aucune n'est arbitraire, & qui ne peuvent qu'être très-modiques, puisqu'elles n'ont pas haussé depuis trois siecles. Lorsqu'il est question de cas plus graves, & qui méritent la prison, les châtelains ou maires ne peuvent faire incarcérer le prévenu, sans avoir demandé aux juges un decret de prise de corps, qui ne s'accorde jamais légerement. Ces mêmes juges sont présens à l'instruction de toute la procédure ; leurs sentences d'absolution ou de condamnation sont souveraines ; le prince a le pouvoir de les adoucir, & même de faire grace au coupable, mais il n'a pas celui de les aggraver. Les bourgeois de *Neuchatel* ont à cet égard un privilége particulier ; celui de ne pouvoir être incarcérés que dans les prisons de la capitale, & sur une sentence rendue par les chefs de leur corps.

C'est ainsi que les droits des peuples de la principauté de *Neuchatel* fixent ceux de leur souverain par rapport à la finance, comme pour la judicature, tant civile que criminelle. La conservation de ces droits leur est assurée par un contrat solemnel, & par leur qualité de suisses, qui ne peut appartenir qu'à un peuple libre. La forme singuliere de leur gouvernement est une suite nécessaire de leurs relations étroites avec le roi de Prusse, comme prince de *Neuchatel*, & avec le corps helvétique dont ils sont membres. Placés au milieu d'un peuple célebre par son amour pour la liberté, les Neuchatelois pourroient-ils ne pas connoître le prix de ce bien précieux, comme ils savent rendre ce qu'ils doivent au grand prince qui les gouverne ? Mais l'exercice de ces mêmes droits, qui en les distinguant si honorablement de tant d'autres peuples, assure leur bonheur, n'est pas moins avantageux à leur souverain. Habitant

bitant un pays ingrat, qui ne produit qu'à force de soins, qui présente peu de ressources pour la fortune, quelle raison plus forte pourroit les déterminer à y rester, que la certitude d'y jouir tranquillement du fruit de leurs travaux dans le sein d'une paix constante, & sous la protection des lois les plus équitables ? Vouloir étendre les droits du prince aux dépens de ceux des peuples, c'est donc travailler également contre des intérêts toujours inséparables, procurer la dépopulation du pays, & anéantir la condition essentielle portée dans la sentence souveraine qui en 1707, fixa le sort de cette principauté.

On accorde généralement aux Neuchatelois de l'esprit, de la vivacité, des talens: leurs moeurs sont douces & polies; ils se piquent d'imiter celles des François. Il en est peu, principalement parmi les gens d'un certain ordre, qui n'ayent voyagé; aussi s'empressent ils de rendre aux étrangers qui les visitent, des devoirs dont l'expérience leur a fait connoître le prix. Ce pays a produit des savans dans divers genres; le célebre Ostervald, pasteur de l'église de *Neuchatel*, connu par ses excellens ouvrages de piété & de morale, & mort en 1747, a été l'un des théologiens les plus profonds, & des orateurs les plus distingués que les protestans ayent eû. Depuis quelques années le commerce fleurit dans ce pays-là & dans sa capitale en particulier; ses environs présentent un nombre considérable de fabriques de toiles peintes; on y en fait annuellement 40 à 50 mille pieces. Les vins qui se font aujourd'hui avec beaucoup de soin acquierent la plus grande réputation, & se répandent dans les provinces voisines qui fournissent à leur tour aux Neuchatelois le grain dont ils ont besoin. En un mot, l'industrie animée par la liberté, & soutenue par une paix continuelle, fait chaque jour des progrès marqués. Ce n'est pas non plus un médiocre avantage pour ces peuples, que celui de reconnoître pour leur souverain un roi dont les vertus, les talens, les exploits, fixent aujourd'hui les regards de l'Europe étonnée. L'admiration est chez eux un nouveau garant de la fidélité inviolable qu'ils ont vouée à ce grand prince, quoique par la position de leur pays, ils soient éloignés de sa cour, & privés de son auguste présence, *o felices si sua bona norint!*

NEUCHATEL, en allemand *Newembourg*, & en latin *Neocomum*, ou *Novum castrum*, capitale du petit état dont on vient de parler, est une ville médiocre & bien bâtie. Elle s'éleve en amphithéatre sur les bords du lac qui porte son nom: on y compte environ 3000 ames. Son origine est très-ancienne; le nom de *Novum castrum* qu'elle porte dans tous les anciens actes, semble annoncer que les Romains en ont été les fondateurs, & que ce fut d'abord une forteresse destinée à assurer leurs conquêtes dans cette partie des Gaules.

Neuchatel n'avoit autrefois qu'une rue fermée par deux portes; les bourgeois obtinrent de leurs princes dans la suite la permission de bâtir hors de cette enceinte, mais à condition que dans les tems de guerre, ils défendroient le château qui y étoit renfermé. C'est depuis lors qu'ils en ont seuls la garde, & que le prince ne peut y mettre aucune garnison étrangere, non plus que dans le reste du pays. Pour perpétuer ce droit, les bourgeois ont conservé l'usage d'endosser la cuirasse un certain jour de l'année, & d'aller avec cet ancien équipage de guerre saluer dans le château le prince ou son gouverneur, qui ne peut se dispenser de les recevoir. Ce château est le lieu où ce dernier réside, où s'assemble le conseil d'état, où siége le tribunal souverain. Il occupe avec l'église cathédrale bâtie dans le xij. siecle, toute la partie supérieure de la ville. Les annales portent qu'en 1033, cette ville fut assiégée, prise, & presque entierement ruinée par l'empereur Conrard, & qu'elle a essuyé divers incendies, dont le dernier arriva en 1714. Le Seyon riviere, ou torrent qui a sa source dans le val de Ruz, & divise la capitale en deux parties, lui a causé plus d'une fois des dommages considérables par ses débordemens, dont les plus fameux datent de 1579 & de 1750. *Neuchatel* est une ville municipale; sa magistrature est composée de deux conseils, dont l'un a 24 membres, & l'autre 40. Le premier forme en même tems le tribunal inférieur de judicature; les chefs de ces conseils sont quatre maîtrebourgeois, qu'on appelle les *quatre ministraux*. Cette magistrature a seule le droit de police dans la capitale & sa banlieue, de la même maniere que le conseil d'état l'exerce dans le reste du pays. Elle a le port d'armes sur les bourgeois qui ne marchent que par ses ordres & sous sa banniere. Elle jouit enfin de plusieurs droits utiles, tels que le débit du sel dans la ville, le tiers des péages sur les marchandises appartenant à des étrangers, les halles, & le four banal. Le fauxbourg oriental qui s'aggrandit chaque jour, renferme plusieurs maisons bien bâties, fruits du commerce, & de l'abondance qui le suit. On y remarque une maison d'instruction gratuite & de correction, fondée par un négociant. A quelque distance de la ville & sur la hauteur, est l'abbaye de Fontaine-André, occupée autrefois par des Bernardins, mais que la réformation a rendue deserte, & dont les revenus sont aujourd'hui partie de ceux du prince.

NEUCHATEL, LAC DE, (*Géogr.*) autrement nommé *lac d'Iverdun*, il a plus de sept lieues de longueur depuis Yverdun jusqu'à Saint-Blaise, mais il n'a guere que deux lieues dans sa plus grande largeur, qui est de la ville de Neuchatel à Cudefrin. Ce lac sépare la souveraineté de Neuchatel & le bailliage de Grandson en partie, des terres des deux cantons de Berne & de Fribourg. Il y a beaucoup d'apparence qu'il étoit autrefois plus étendu du côté d'Yverdun & de Saint Blaise; il n'est pas profond, & il se gele quelquefois, comme en 1695, cependant il ne se gela point dans le rude hiver de 1709. (*D. J.*)

NEVERS, (*Géog.*) ville de France, capitale du Nivernois, avec titre de duché, un ancien château, & un évêché suffragant de Sens. Elle est bâtie en forme d'amphitéâtre sur la Loire, qui y passe sous un pont au bout duquel est une levée du côté de Moulins. *Nevers* est à 12 lieues N. O. de Moulins, 10 S. E. de Bourges, 30 S. E. d'Orléans, 34 S. O. de Dijon, 55 S. E. de Paris. *Long.* 20. 49'. 25''. *latit.* 59. 13.

Nevers n'est point la *Noviodunum* de César, située dans le pays des Eduens; son plus ancien nom est celui de *Nivernum*, qui a été formé à cause de la riviere de Nievre, qui se jette en cet endroit dans la Loire.

Après l'irruption des Barbares, *Nevers* resta sous la domination de ceux auxquels Autun appartenoit, & ce ne fut qu'ensuite qu'il fut érigé en cite & en ville épiscopale depuis le regne de Clovis. Après le déclin de la race de Charlemagne, les gouverneurs s'étant rendu absolus dans les villes où ils commandoient, le comte Guillaume devint propriétaire du comté de *Nevers* vers le milieu du x. siecle, sous le regne de Lothaire.

François de Cleves fut le premier duc de *Nevers*, après que cette ville eut été érigée en duché par François I. Le comté de *Nevers* est la premiere pairie créée en faveur d'un prince étranger.

On ne compte dans *Nevers* qu'environ 7000 ames,

& son principal commerce consiste en verrerie & en fayance.

Cette ville a produit au xvj. siecle un célebre avocat du parlement de Paris, Marion (*Simon*), qui devint président aux enquêtes, puis avocat général. M. de Thou & les autres savans de son tems, en font les plus grands éloges. Les plaidoyers qu'il mit au jour en 1594, ne sont point tombés dans l'oubli. Il mourut à Paris en 1605, âgé de 65 ans.

Marigny (Jacques Carpentier de), poëte françois du xvij. siecle, étoit de *Nevers*; il avoit beaucoup voyagé, & embrassa le parti de M. le prince de Condé. Son poëme du *pain-beni* renferme une satyre assez délicate contre les marguilliers de Saint Paul, qui vouloient le forcer à rendre le pain-beni. Gui-Patin s'est trompé en lui attribuant le traité politique contre les tyrans, *vindiciæ contra tyrannos*. Il mourut à Paris en 1670.

Ravisius-Textor, grammairien françois du xv. siecle, étoit aussi natif de *Nevers*. On estimoit encore ses ouvrages au commencement du siecle suivant, parce que la France sortoit à peine de la barbarie. Il mourut à Paris en 1522.

Mais il ne faut pas oublier Billaut (*Adam*), connu sous le nom de *maître Adam*, menuisier de *Nevers* sa patrie, vivant sur la fin du regne de Louis XIII. Cet homme singulier, sans lettres & sans études, devint poete dans sa boutique. On l'appelloit de son tems le *Virgile au rabot*. En effet, ses principaux ouvrages sont le *rabot*, les *chevilles*, le *vilebrequin*, & les autres outils de son métier. Enfin, dit M. de Voltaire, on ne peut s'empêcher de citer de lui le rondeau suivant, qui vaut mieux que beaucoup de rondeaux de Benserade.

Pour te guérir de cette sciatique,
Qui te retient comme un paralitique
Entre deux draps sans aucun mouvement;
Prends-moi deux-brocs d'un fin jus de sarment,
Puis lis comment on les met en pratique:
Prends-en deux doigts & bien chaud les applique
Sur l'épiderme où la douleur te pique,
Et tu boiras le reste promptement
Pour te guérir.
Sur cet avis ne sois point hérétique;
Car je te fais un serment autentique
Que si tu crains ce doux médicament,
Ton médecin, pour ton soulagement,
Fera l'essai de ce qu'il communique
Pour te guérir.

Maître Adam étant venu à Paris pour un procès, au lieu de plaider, fit des vers à la louange du cardinal de Richelieu, dont il obtint une pension. Gaston, frere de Louis XIII. répandit aussi sur lui ses liberalités. Il mourut en 1662. (*D. J.*)

NEUC-NUM, (*Cuisine.*) c'est le nom que l'on donne au Tunquin à une sauce assez finguliere dont les Tunquinois font communément usage dans leurs ragoûts. Pour la faire ils mettent des petits poissons, & sur-tout des crevettes, en macération dans une eau fort salée. Lorsque le tout est réduit en une espece de bouillie, on la passe par un linge, & la partie liquide est le *neuch-num*. On dit que les Européens s'accoutument assez à cette espece de sauce.

NEVEL, s. m. (*Comm.*) petite monnoie de bas aloi dont on se sert le long de la côte de Coromandel. Le *nevel* vaut depuis trois cassers jusqu'à six.

NEVEU, s. m. (*Jurispr.*) *fratris* ou *sororis filius*; est le fils du frere ou de la sœur de celui dont on parle; de même la niece est la fille du frere ou de la sœur. Les neveux & nieces sont parens de leurs oncles & tantes au troisieme degré, selon le droit civil, & au deuxieme, selon le droit canon. L'oncle & la niece, la tante & le neveu, ne peuvent se marier ensemble sans dispense, laquelle s'accorde même difficilement.

Suivant le droit romain, les *neveux* enfans des freres germains concourent dans la succession avec leurs oncles, freres germains du défunt; ils excluent même leurs oncles qui sont seulement consanguins ou utérins. *Nov. 118. cap. iij.*

Dans la coutume de Paris, & beaucoup d'autres semblables, l'oncle & le *neveu* d'un défunt succedent également, comme étant en même degré. *Coutume de Paris, art. 339.* (*A*)

NEUF, adj. ce qui n'a point ou peu servi. Une étoffe *neuve*, une toile *neuve*, un habit *neuf*.

Dans le commerce de bois de chauffage, on appelle *bois neuf* celui qui vient par bateau & qui n'a pas flotté. *Voyez* BOIS. *Dictionnaire de Comm.* (*G*)

NEUF, (*Maréchall.*) On appelle *cheval neuf* celui qui n'a été ni monté ni attelé. Pié & quartier *neuf*, *Voyez* PIÉ & QUARTIER.

1. NEUF, (*Arithmétique.*) c'est le dernier ou le plus grand des nombres exprimés par un seul chiffre. On peut le concevoir ou comme le produit de 3 multiplié par lui-même, ou comme la somme des trois premiers termes $1+3+5$ de la suite des impairs: d'où il résulte également (*Voyez* IMPAIR) qu'il est un quarré dont 3 est la racine.

Deux propriétés l'ont rendu célebre, & font encore l'admiration de ceux qui n'en pénetrent pas le mystere.

2. *Premiere propriété.* La somme des chiffres qui expriment un multiple quelconque de 9, est elle-même un multiple de 9 .... Comme *réciproquement* tout nombre dont la somme des chiffres est un multiple de 9, exprime lui-même un multiple de 9. 63, par exemple (multiple de 9) donne pour la somme de ses chiffres $6+3=9$... 378 (autre multiple de 9) donne $3+7+8=18=9\times 2$.. *&c.*

Pareillement si on écrit au hasard une suite de chiffres en nombre quelconque, pourvu seulement que leur somme soit 9 ou l'un de ses multiples, comme 1107; 882, 11115, *&c.* on est assuré que le nombre résultant se divise exactement par 9.

3. *Seconde propriété.* Si l'on renverse l'ordre des chiffres qui expriment un nombre quelconque, la différence du nombre *direct* au nombre *renversé*, est toujours un multiple de 9.

Par exemple, $73-37=36=9\times 4$.... $826-628=198=9\times 22$.., *&c.*

4. Comme le nombre 9 ne tire ses propriétés que du rang qu'il occupe dans notre systême de numération, où il précede immédiatement la racine 10 de notre échelle arithmétique, pour rendre la démonstration générale & applicable à tout autre nombre qui tienne respectivement le même rang dans son échelle particuliere, nommant r la racine d'une échelle quelconque, nous démontrerons les deux propriétés pour un nombre $r-1$ pris indéterminément; mais avant que d'y procéder, il est bon de rappeller à l'esprit quelques propositions ou claires par elles-mêmes, ou prouvées ailleurs, desquelles dépend la démonstration.

Lemme I. 5. Soient deux nombres avec leur différence, ce qui en fait trois; de ces 3 nombres si deux pris comme on voudra sont multiples d'un quatrieme nombre quelconque, le troisieme l'est aussi..... qu'on nomme les deux nombres par des lettres, *conformément à l'hypothèse*, & l'on sentira l'évidence de la proposition.

Lemme II. 6. La différence de deux puissances quelconques de la même racine, est un multiple de cette racine diminuée de l'unité; c'est-à dire que r^m-r^n, & par une suite (faisant l'exposant $n=0$) r^m-1 sont multiples de $r-1$... pour la preuve, *voyez* EXPOSANT.

Corollaire. 7. La différence d'un chiffre a pris ſuivant une valeur relative quelconque à ce même chiffre pris, ſuivant toute autre valeur relative, ou ſuivant ſa valeur abſolue, eſt un multiple de $r-1$.

Cette différence (*voy.* ECHELLE ARITHMÉTIQUE) peut être repréſentée généralement par . . $a.\ r^m - a.\ r^n = a \times \overline{r^m - r^n}$; mais la quantité qui multiplie a eſt (*lemme II.*) un multiple de $r-1$: donc le produit même, ou la différence qu'il repréſente, l'eſt auſſi.

Et ce qu'on dit d'un chiffre pris *ſolitairement* s'applique de ſoi-même à un nombre compoſé de tant de chiffres qu'on voudra ; il eſt clair que la différence totale aura la même propriété qu'affectent toutes & chacune des différences partiales dont elle eſt la ſomme.

8. Cela poſé, revenons aux propriéts citées du nombre $r-1$.

Premiere propriété. (*Voyez*-la n°. 2.) On peut l'énoncer ainſi : ſi pluſieurs chiffres en nombre quelconque, pris ſuivant leur valeur relative, donnent un multiple de $r-1$, ces mêmes chiffres pris ſuivant leur valeur abſolue, donneront auſſi un multiple de $r-1$.

Démonſtration. La différence des deux réſultats eſt (*coroll.*) un multiple de $r-1$; mais (par ſuppoſition) le premier l'eſt auſſi : donc (*lemme I.*) le ſecond l'eſt pareillement.

Au reſte cette demonſtration eſt telle que ſans y rien changer elle prouve également l'*inverſe* de la propoſition.

Seconde propriété. Voyez-le n°. 3.

Démonſtration. En renverſant l'ordre des chiffres on ne fait qu'échanger leur valeur relative ; mais (*coroll.*) la différence qui réſulte de cet échange eſt un multiple de $r-1$: donc, *&c.*

Obſervez que l'objet de cette ſeconde démonſtration n'eſt qu'un cas très-particulier de ce qui réſulte du corollaire ci-deſſus ; il établit la propriété non-ſeulement pour le cas du ſimple renverſement des chiffres, mais généralement pour toute perturbation d'ordre quelconque, entiere ou partiale, qu'on peut ſuppoſer entr'eux.

9. Il eſt clair que tout ſous-multiple de $r-1$ participera aux mêmes propriétés qu'on vient de démontrer pour $r-1$ même . . . . auſſi 3 en notre échelle en jouit-il auſſi pleinement que 9 ; 2 & 3 auſſi pleinement que 6 dans l'échelle ſepténaire, & 1 dans toutes les échelles, parce que 1 eſt ſous-multiple de tous les nombres.

10. Mais le nombre 9 (& ceci doit s'entendre de tout autre $r-1$) a encore une autre propriété qui juſqu'ici n'avoit point été remarquée . . . c'eſt que la diviſion par 9 de tout multiple de 9 peut ſe réduire à une ſimple ſouſtraction : en voici la pratique.

Soit 3852 (multiple de 9) propoſé à diviſer par 9.

Ecrivez 0 au-deſſus du chiffre qui exprime les unités, & dites, qui de 0 ou (en empruntant *ſur tel chiffre qu'il appartiendra*) qui de 10 paye 2 $\Big\{ \begin{matrix} 4\dot{2}\dot{8}0 \\ 3852 \end{matrix}$ reſte 8 ; écrivez 8 à la gauche du 0 avec un point au-deſſus, pour marquer qu'il en a été emprunté une unité, & qu'il ne doit plus être pris que pour 7.

Puis dites, qui de 7 paie 5, reſte 2 ; écrivez 2 à la gauche du 8.

Enfin dites, qui de 2 ou (en empruntant) qui de 12 paie 8, reſte 4, écrivez 4 à la gauche du 2 avec un point au-deſſus . . . . & tout eſt fait : car $3-3=0$, montre que l'opération eſt conſommée ; enſorte que négligeant le 0 final, le reſte 428 eſt le quotient cherché.

On voit que cette ſouſtraction eſt plus ſimple même que l'ordinaire, qui exige trois rangs de chiffres, tandis que celle-ci n'en a que deux : au reſte elle porte auſſi ſa *preuve* avec elle ; car ſi l'on ajoute (en biaiſant un peu) le dernier chiffre du nombre inférieur avec le pénultieme du ſupérieur, le pénultieme de celui-là avec l'antépénultieme de celui ci, & ainſi de ſuite, la ſomme vous rendra le nombre ſupérieur même, s'il ne s'eſt point gliſſé d'erreur dans l'opération.

11. La raiſon de cette pratique deviendra ſenſible, ſi l'on fait attention que tout multiple de 9 peut lui-même être conçu comme le réſultat d'une ſouſtraction. En effet, $428 \times 9 = 428 \times \overline{10-1} = 4280 - 428$, ce qu'on peut diſpoſer ainſi :

$$\begin{array}{rl} 4\dot{2}\dot{8}0 & \ldots s \\ -\ldots 428 & \ldots m \\ \hline 3852 & \ldots j \end{array}$$

nommant s le nombre ſupérieur, m celui du milieu ; j l'inférieur. Il ſuit de la diſpoſition des chiffres que le dernier de m eſt le même que le pénultieme de s, le pénultieme de m le même que l'antépénultieme de s, &c.

Maintenant le nombre j étant propoſé à diviſer par 9, il eſt clair (conſtruction) que le quotient cherché eſt le nombre m, mais (encore par conſtr.) $j = s - m$; d'où $m = s - j$, & voilà la ſouſtraction qu'il eſt queſtion de faire ; mais comment y procéder, puiſque s, élément néceſſaire, n'eſt point connu ?

Au-moins en connoît-on le dernier chiffre, qui eſt toujours 0 : on peut donc commencer la ſouſtraction. Cette premiere opération donnera le dernier chiffre de $m =$ (*ſuprà*) au pénultieme de s ; celui-ci fera trouver le pénultieme de $m =$ à l'antépénultieme de s, & ainſi de l'un en l'autre, le chiffre dernier trouvé de m étant celui dont on a beſoin dans s pour continuer l'opération.

Dans l'addition qui ſert de preuve à la regle, c'eſt le nombre j qu'on ajoute au nombre m, ce qui évidemment doit donner le nombre s ; car puiſque $j = s - m$, il ſuit que $j + m = s$.

12. Obſervez (derniere figure) que dans la ſouſtraction employée pour multiplier 428 par 9, il ſe fait *deux emprunts*, l'un ſur le 8, l'autre ſur le 4, & que d'un autre côté la ſomme des chiffres du multiple 3852 eſt 18, ou *9 pris deux fois*, ce qui n'eſt point un haſard, mais l'effet d'une loi générale. La ſomme des chiffres du multiple contient *9 autant de fois qu'il y a eu d'emprunts* dans la ſouſtraction qui a ſervi à le former. On en verra plus bas la raiſon.

13. Il ſuit que ſi la ſouſtraction s'exécutoit ſans faire d'emprunt, la ſomme des chiffres du multiple ſeroit $= 0$, conſéquence révoltante par l'imagination, mais qui, entendue comme il faut, malgré la contradiction qu'elle ſemble renfermer, ne laiſſe pas d'être exactement vraie.

Pour s'en convaincre, que dans le même exemple aux chiffres on ſubſtitue des lettres, ou ſimplement que laiſſant ſubſiſter les chiffres, on procede à la ſouſtraction par la méthode algébrique, on aura

$$\begin{array}{cccc} 4 & 2 & 8 & 0 \\ -\ldots 4 & 2 & 8 & \\ \hline 4. & 2-4. & 8-2. & -8. \end{array}$$

Le réſultat qui repréſente le multiple contient quatre termes, diſtingués entr'eux par des points, nommant (relativement au rang) *pairs* les ſecond & quatrieme, & *impairs* les premier & troiſieme ; ſi l'on fait ſéparément la ſomme des termes pairs & celle des impairs, la premiere ſera $+2-4.-8$, & la ſeconde $+4.+8-2$: où l'on voit que les mêmes chiffres ſont contenus dans l'une & dans l'autre ſomme, mais avec des ſignes contraires ; enſorte que ſi l'on vient à ajouter les deux ſommes enſemble,

tous ces chiffres se détruisant mutuellement, le résultat sera o.

Et c'est en effet ce qui devroit toujours arriver, sans que pour cela il y eût contradiction, ni que le multiple qu'on devoit trouver fût réellement *anéanti;* car il faut bien prendre garde que ses chiffres ne se détruisent mutuellement, que parce qu'*en faisant leur somme* on ne les prend que suivant leur valeur absolue, & qu'*on ne les doit prendre* que sur ce pié là. Si l'on avoit égard à leur valeur relative, dès-lors —8, par exemple, ne seroit plus propre à faire évanouir +8, parce que celui ci seroit 80, tandis que l'autre ne seroit encore que 8, & ainsi des autres chiffres.

14. Mais, demandera-t-on, pourquoi *ce qui devroit toujours arriver* n'arrive-t-il jamais? c'est que suivant notre méthode particuliere de faire les opérations de l'Arithmétique dans la soustraction proposée (où la quantité excédante est terminée par un o) il y a *nécessairement* & dès le premier pas un emprunt à faire; car quel est l'effet de cet emprunt? c'est, de deux termes consécutifs, de diminuer l'un d'une unité, & d'augmenter l'autre de 10. Voilà donc deux nouveaux termes (10 & —1) à introduire dans la somme de ceux du multiple, & *qui resteront* apres que les autres se feront détruits par la contrariété de leurs signes. Cette somme ne sera donc plus o, comme auparavant, mais 10—1 ou 9, *répété autant de fois qu'il se sera fait d'emprunts;* car ces nouveaux chiffres ayant par-tout le même signe, ne se détruiront pas (comme font les autres) par l'addition de deux sommes.

15. Cela même fournit une nouvelle démonstration de la *premiere propriété*, & qui semble mieux entrer dans la nature de la chose. On voit non-seulement que la somme des chiffres qui expriment un multiple de 9, doit elle-même être un multiple de 9; on est même en état de déterminer ce multiple, qui se regle sur le *nombre des emprunts* faits dans la soustraction qui a servi à le former; *nombre* aisé lui-même à déterminer par l'inspection seule de celui qu'il s'agit de multiplier par 9. En effet, si tous les chiffres du nombre proposé sont croissans de droite à gauche, il y aura autant d'emprunts que le nombre même contient de chiffres, & autant de moins que cet ordre se trouvera de fois troublé. Ainsi pour 842 il y en aura trois, au lieu que pour 428 (formé des mêmes chiffres) il n'y en a que deux, parce que la loi d'accroissement n'a pas lieu du 8 au 2... Si deux chiffres consécutifs sont semblables, quand il y a eu emprunt sur le premier, il y en a aussi sur le second, parce que la diminution causée par le premier emprunt les range sous la loi d'accroissement; mais s'il n'y en a point sur le premier, il n'y en aura point non plus sur le second. Par exemple, pour 33 il y en aura deux; mais pour 338 il n'y en aura qu'un, qui tombera sur le 8. La somme des chiffres qui expriment 33×9, sera donc 18, tandis que celle des chiffres qui expriment 338×9 (nombre cependant beaucoup plus grand que le premier) ne sera que 9.

Cet article est de M. RALLIER DES OURMES, *conseiller d'honneur au présidial de Rennes, à qui l'Encyclopédie est redevable de beaucoup d'autres morceaux.*

NEUFCHATEAU, (*Géog.*) ville de France en Lorraine, capitale de la châtellenie de Châtenoi. Il en est parlé dans l'itinéraire d'Antonin, sous le nom de *Neomagus*, changé depuis en celui de *Neocastrum*, dont on a fait le nom moderne *Neufchateau*. Elle est sur la riviere de Mouzon, qui se jette dans la Meuze, à 10 lieues S. O. de Nanci, 7 S. O. de Toul, 60 S. E. de Paris. *Long.* 33. 20. *lat.* 48. 20. (*D. J.*)

NEUFCHATEL EN BRAY, (*Géog.*) petite ville de France en Normandie au pays de Bray, à 8 lieues S. E. de Dieppe, 9 N. O. de Rouen, 30 N. O. de Paris, sur la riviere de Béthune. *Long.* 19. 5. *lat.* 49. 45.

NEUFME, s. m. (*Jurisprud.*) dans la basse latinité *nonagium nona*, est un droit singulier que les curés perçoivent dans certains pays sur les biens de leurs paroissiens décédés, pour leur donner la sépulture ecclésiastique; c'est pourquoi ce droit est aussi appellé *mortuage*.

Ce droit tire son origine de ce qu'anciennement on regardoit comme un crime de ne pas donner par testament au-moins la neuvieme partie de son bien à l'Eglise. *Voyez le Glossaire de* du Cange, au mot *nonagium*.

C'est principalement en Bretagne que ce droit est connu: M. Hevin prétend que ce droit fut établi pour procurer aux recteurs des paroisses un dédommagement de la perte de leurs dixmes usurpées par la noblesse, ou de leur procurer leur subsistance nécessaire: de sorte que ce motif cessant, soit par la restitution des dixmes, soit par la jouissance de la portion congrue, le droit de *neufme*, suivant cet auteur, a dû s'éteindre.

Au commencement ce droit s'appelloit *tiersage*, parce qu'il consistoit dans le tiers des meubles de celui qui étoit décédé sans rien léguer à l'Eglise.

On regardoit ce droit comme si odieux, qu'en 1225, Pierre duc de Bretagne fit de fortes remontrances à ce sujet; il y joignit même les reproches, & l'on en vint à la sédition.

En 1285, le duc Jean II. son fils, refusa avec vigueur la confirmation de ce droit qui étoit poursuivie par les Ecclésiastiques.

Artus II. son fils, consentit que l'affaire fût remise à l'arbitrage de Clément V. lequel siégeoit à Avignon. Ce pape donna sa sentence en 1109, laquelle est contenue dans une bulle appellée *la Clémentine*. Il réduisoit le tiersage au neuvieme, appellé *neufme*. Ce droit fut même restraint sur les roturiers, parce que les ecclésiastiques, pour gagner plus aisément les députés de la noblesse, auxquels on avoit confié la défense de la cause, consentirent que les nobles en fussent déchargés.

En 1330, Philippe de Cugnieres fit des remontrances à ce sujet au roi Philippe de Valois.

Cependant les recteurs de Bretagne se sont maintenus en possession de ce droit sur les roturiers dans la plûpart des villes de Bretagne.

Mais, par arrêt du parlement de Bretagne, du 16 Mars 1559, ce droit de *neufme* fut réduit à la neuvieme partie en un tiers des meubles de la communauté du décédé, les obseques funérailles, & tiers des dettes préalablement payés.

Ceux dont les meubles valent moins de 40 livres, ne doivent point de *neufme*.

Ce droit n'est autorisé que pour tenir lieu des dixmes, tellement que les recteurs ou vicaires perpétuels qui jouissent des dixmes, ou qui ont la portion congrue, ne peuvent exiger le droit de *neufme* ou mortuage, ainsi qu'il fut décidé par un arrêt de reglement du parlement de Bretagne, du 13 Décembre 1676. *Voyez* d'Argentré, *Hist. de Bretagne, livre IV. chap. v. xxix. & xxxv.* Bellondeau, *Observ. liv. III. part. ij. art. 2. & let.* N. *controv.* 13. Dufail, *liv. II. chap. xlviij. & cxvj. liv. III. chap. xcix.* Brillon, au mot *neufme*. (*A*)

NEUHAUS, (*Géogr.*) autrement *Ilradetz*, en Bohémien, ville de Bohème, dans le cercle de Béchyn: les Suédois la prirent en 1645. *Long.* 32. 56. *lat.* 48. 8.

NEUHAUSEL, (*Géog.*) en latin *Neoselium*, & par quelques-uns *Ovaria*. Les Hongrois l'appellent *Ouvar*, c'est à dire *château*; petite, mais forte ville de la haute Hongrie, prise par les Turcs en 1663, & reprise par les Impériaux en 1685, qui passerent

tout au fil de l'épée fans faire grace ni à l'âge, ni au fexe. Elle eft fur la riviere de Neytzach, dans une plaine marécageufe, à une lieue du confluent du Vag avec le Danube, à cinq lieues N. de Komore, 5 S. E. de Leopolftadt, 12 S. E. de Presbourg, 33 S. E. de Vienne. *Long. 36. 10. lat. 48. 4.*

NEUILLY SAINT FRONT, (*Géog.*) petite ville de France, dans le diocefe de Soiffons, à l'orient de la Ferté-Milon, & à fix lieues fud de Soiffons. On honore dans cet endroit faint Front, premier évêque de Périgueux; mais il y a apparence que leur faint Front n'étoit point celui de Périgueux, mais un cor-évêque de Soiffons dans les fiecles reculés. On croit que tous les lieux de France appellés *Neuilly*, viennent de l'ancien mot *Noviliacum*, ou *Nobiliacum*; celui-ci eft le titre d'un doyenné rural. *Long. 20. 6. lat. 48. 46.*

NEUMARCK, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Siléfie, dans la principauté de Breflau, à 10 lieues S. E. de Lignitz, fix O. de Breflau. *Long. 34. 24. lat. 51. 6.*

Il y a quelques autres bourgs ou petites villes d'Allemagne nommés *Neumarck*, qui ne méritent aucune mention. (*D. J.*)

NEUNAUGE, f. m. (*Hift. nat.*) nom allemand d'un poiffon, qui eft une efpece de lamproie que l'on trouve communément dans des eaux marécageufes: les Allemands le nomment auffi *fchlamnn-beiffer*, mordeur de limon. Ce poiffon peut fervir de thermometre, & annoncer les changemens de la température de l'air: pour cet effet, on le met dans un bocal avec un peu de fable & de l'eau de riviere ou de pluie; & la veille du changement, ou une demi-journée auparavant, on le voit s'agiter fortement dans fon bocal: il avertit même par un petit fifflement d'une tempête fubite ou du tonnerre. *Neunauge* fignifie *poiffon à neuf yeux.* Voyez *Ephemerides natur. curiofor. année 1687.*

NEURADE, f. f. (*Botan.*) nom donné par Linnæus au genre de plante appellé par M. Juffieu *tribulaftrum*: en voici les caracteres. Le calice particulier de la fleur eft compofé d'une feuille découpée en cinq fegmens; la fleur eft formée de cinq pétales égaux, plus larges que les feuilles du calice; les étamines font dix filets de la longueur du calice; les fommités ou boffettes font fimples; le germe du piftil porte fur le calice; les ftiles font au nombre de dix, & de la longueur des ftygmates, qui font fimples; le fruit eft une capfule orbiculaire, applatie par deffus, convexe par-deffous, & toute hériffée de pointes; la partie intérieure du fruit eft partagée en dix loges, dont chacune contient une feule femence. (*D. J.*)

NEURE, f. f. (*Marine*) c'eft une efpece de petite flûte, dont les Hollandois fe fervent pour la pêche du harang: elle eft d'environ foixante tonneaux. Quelques-uns difent que c'eft la même chofe que ce qu'on appelle *buche. Voyez* BUCHE. (*Z*)

NEURI, *ou* NEURÆI, (*Géog. anc.*) peuples de la Sarmatie en Europe, dont Hérodote, Pline, & Pomponius Méla, font mention.

NEURITIQUES, *ou* NERVINS, adj. *terme de Médecine*, qualification qu'on donne à des remedes propres pour les maladies des nerfs & des parties nerveufes, comme les membranes, les ligamens, *&c.* Ce mot vient du grec νεῦρον, *nerf.*

Tels font la bétoine, la lavande, le romarin, la fauge, le laurier, la marjolaine, & plufieurs autres d'entre les céphaliques. *Voyez* CÉPHALIQUE, ANTISPASMODIQUE, CALMANT, & NARCOTIQUE.

NEUROGRAPHIE, f. f. *terme d'Anatomie*, fignifie *la defcription des nerfs. Voyez* NERF.

Raim. Vieuffens, médecin de Montpellier, a fait un excellent traité latin, intitulé *Neurographia univerfalis*, où il fait voir qu'il y a plus de ramifications de nerfs dans la peau, que dans les mufcles & toutes les autres parties. *Voyez* PEAU.

Duncan, autre médecin de la même univerfité, en a fait un autre fort eftimé auffi, intitulé *Neurographia rationalis. Voyez* NEUROLOGIE.

NEUROLOGIE, f. f. *difcours fur les nerfs. Voyez* NERF. Le mot *neurologie* paroît avoir une fignification moins étendue que *neurographie*; en ce que ce dernier comprend non-feulement les difcours fur les nerfs, mais auffi les eftampes & les figures qui les repréfentent; au lieu que *neurologie* ne s'entend que des difcours feulement. Wallis nous a donné une belle *neurologie* dans le traité particulier qu'il nous en a laiffé. Il a pour titre, *cerebri anatome, nervorumque defcriptio & ufus*, *&c.* c'eft-à-dire, *anatomie du cerveau, & defcription & ufage des nerfs.*

NEUROSPASTIQUE ART, (*Littérature.*) ce mot technique fignifie une chofe que nous connoiffons beaucoup fous le nom de *jeu de marionnettes*, amufement infipide qui faifoit les délices d'Antiochus, roi de Syrie. On a parlé fuffifamment de la *Neurofpatique* au mot MARIONNETTES. (*D. J.*)

NEVROTOMIE, f. f. *diffection des nerfs.*

NEUSIDLERZÉE, (*Geogr. mod.*) lac de la baffe-Hongrie, aux frontieres de l'Autriche, près d'Œdunbourg, entre Javarin à l'orient, & Vienne à l'occident.

NEUSTADT, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, au cercle de la baffe Saxe au duché de Meckelbourg, fur une petite riviere qui tombe dans l'Elbe à Domitz. *Long. 29. 35. lat. 53. 38.*

NEUSTADT, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans la Wagrie, fur la mer Baltique. Les Suédois la prirent en 1644. *Long. 28. 38. lat. 54. 10.*

NEUSTADT, (*Géog.*) ville forte & épifcopale d'Allemagne, dans la baffe Autriche, dont l'évêque eft le feul fuffragant de Vienne. Matthias Corvin la prit en 1485: les Autrichiens la reprirent enfuite. Elle eft à huit lieues S. de Vienne, 22 N. E. de Gratz. *Long. 24. 35. lat. 47. 48.*

NEUSTADT, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Franconie, dans l'évêché de Wurtzbourg, fur la Saale, près de Koening Sehoffen. *Long. 28. 10. lat. 49. 34.*

NEUSTADT, (*Géog.*) ville d'Allemagne, dans le duché de Brunfwick-Lunébourg, à quatre lieues N. O. d'Hanover, fur la riviere de Leyne. *Long. 27. 24. lat. 52. 34.*

NEUSTADT, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans le Holftein, fur un golfe que forme la mer Baltique, fur la côte de la Wagrie. Elle eft fituée à quatre milles d'Oldembourg, & à environ pareille diftance de Lubec. *Long. 28. 24. lat. 53. 56.*

NEUSTADT AN DER HART, (*Géog.*) ville d'Allemagne, au Palatinat du Rhin, fituée fur une petite chaîne de montagnes appellée *la Hart*, à quatre milles de Landau. Comme fon territoire fait partie du Speyrgow, on la nomme en latin *Neapolis-Nemetum.* Jean Cafimir s'en rendit maître par artifice en 1579. *Long. 26. 48. lat. 49. 22.*

NEUSTATT, (*Géog.*) l'Allemagne a plufieurs bourgs ou petites villes, ainfi nommées, mais qui ne méritent aucun détail. Il y a trois *Neuftatt* en Franconie; une dans le landvraviat de Heffe, une au comté de la Marck, une dans la haute Baviere, fur l'Abenz, une dans la Moravie, à trois lieues N. d'Olmutz, une dans la Suabe, à trois lieues de Heylbron, fur le Kocker, *&c.* (*D. J.*)

NEUSTÉ, *ou* NEUVETÉ, f. f. *termes de Riviere*, droit que paye un bateau la premiere fois qu'il vient à Paris.

NEUSTRÉ, f. m. *terme de Courtepointiers*, artifan qui fait & qui vend des meubles. Cet ancien terme fe trouve dans les ftatuts des Courtepointiers, qui

composoient autrefois une des communautés de Paris, réunie en 1636 à celle des Tapissiers. Ces derniers, parmi leurs autres qualités, conservent celle de Courtepointiers-*Neustrés*.

NEUSTRIE, (*Géog.*) c'est le nom qu'on imposa après la mort de Clovis, ou un peu auparavant, à une des parties principales de la France, qui comprenoit toutes les terres renfermées entre la Meuse & la Loire. On l'appella en latin *Neustria*, *Neustrasia*, ou *Neuster*, & quelquefois *Nepticum*, ou *Nepstria*; il n'est pas facile de deviner l'origine de ces deux derniers mots.

Vers le tems de Charlemagne, la *Neustrie* se trouva renfermée entre la Seine & la Loire : enfin, elle fut de nouveau resserrée dans les bornes où elle est aujourd'hui. Charles le Simple ayant été obligé de céder en 912 la *Neustrie* à Rollon, le plus illustre des barbares du Nord, elle perdit son nom, & prit celui de Normandie. (*D. J.*)

NEUSTRIE, (*Géog.*) centre de l'Italie, entre la Ligurie & l'Emilie : les Lombards s'étant rendus maîtres d'une partie de l'Italie, donnerent à l'imitation des François, les noms de *Neustrie* & d'*Austrasie* à une portion de leurs conquêtes. Ils appellerent *Austrasie* la partie qui étoit à l'orient, & *Neustrie* ou *Hespérie*, celle qui étoit à l'occident, & laisserent à la Toscane son ancien nom. (*D. J.*)

NEUTRALITÉ, s. f. (*Droit polit.*) état dans lequel une puissance ne prend aucun parti entre celles qui sont en guerre.

Pour donner quelque idée de cette matiere, il faut distinguer deux sortes de *neutralité*, la *neutralité* générale, & la *neutralité* particuliere.

La *neutralité* générale, c'est lorsque sans être allié d'aucun des deux ennemis qui se font la guerre, on est tout prêt de rendre également à l'un & à l'autre, les devoirs auxquels chaque peuple est naturellement tenu envers les autres.

La *neutralité* particuliere, c'est lorsqu'on s'est particulierement engagé à être neutre par quelque convention, ou expresse ou tacite. La derniere sorte de *neutralité*, est ou pleine & entiere, lorsque l'on agit également à tous égards, envers l'une & l'autre partie; ou limitée, ensorte que l'on favorise une partie plus que l'autre, à l'égard de certaines choses & de certaines actions.

On ne sauroit légitimement contraindre personne à entrer dans une *neutralité* particuliere, parce qu'il est libre à chacun de faire ou de ne pas faire des traités & des alliances, ou qu'on ne peut du-moins y être tenu, qu'en vertu d'une obligation imparfaite. Mais celui qui a entrepris une guerre juste, peut obliger les autres peuples à garder exactement la *neutralité* générale, c'est-à-dire, à ne pas favoriser son ennemi plus que lui-même. Voici donc à quoi se reduisent les devoirs des peuples neutres.

Ils sont obligés de pratiquer également envers l'un & l'autre de ceux qui sont en guerre, les lois du droit naturel, tant absolues que conditionnelles, soit qu'elles imposent une obligation parfaite ou seulement imparfaite; s'ils rendent à l'un d'eux quelque service d'humanité, ils ne doivent pas le refuser à l'autre; à moins qu'il n'y ait quelque raison manifeste qui les engage à faire en faveur de l'un quelque chose que l'autre n'avoit d'ailleurs aucun droit d'exiger. Mais ils ne sont tenus de rendre les services de l'humanité à aucune des deux parties, lorsqu'ils s'exposeroient à de grands dangers en les refusant à l'autre, qui a autant de droit de les exiger. Ils ne doivent fournir ni à l'un ni à l'autre les choses qui servent à exercer les actes d'hostilité, à-moins qu'ils n'y soient autorisés par quelque engagement particulier; & pour celles qui ne sont d'aucun usage à la guerre, si on les fournit à l'un, il faut aussi les fournir à l'autre. Ils doivent travailler de tout leur possible à faire ensorte qu'on en vienne à un accommodement, que la partie lésée obtienne satisfaction, & que la guerre finisse au plutôt. Que s'ils se sont engagés en particulier à quelque chose, ils doivent l'exécuter ponctuellement.

D'autre côté, il faut que ceux qui sont en guerre observent exactement envers les peuples neutres, les lois de la sociabilité, qu'ils n'exercent contr'eux aucun acte d'hostilité, & qu'ils ne souffrent pas qu'on les pille ou qu'on ravage leur pays. Ils peuvent pourtant dans une extrème nécessité, s'emparer d'une place située en pays neutre; bien entendu, qu'aussi-tôt que le péril sera passé on la rendra à son maître, en lui payant le dommage qu'il en aura reçu. *Voyez* Buddée, *Elementa Philosophicæ practicæ*. Puffendorf, *liv. II. ch. vj.* & Grotius, *liv. III. ch. j. & xvij.* (*D. J.*)

NEUTRE, adj. ce mot nous vient du latin *neuter*, qui veut dire *ni l'un ni l'autre* : en le transportant dans notre langue avec un léger changement dans la terminaison, nous en avons conservé la signification originelle, mais avec quelque extension; *neutre* veut dire, qui n'est ni de l'un ni de l'autre, ni à l'un ni à l'autre, ni pour l'un ni pour l'autre, indépendant de tous deux, indifférens ou impartial entre les deux : & c'est dans ce sens qu'un état peut demeurer *neutre* entre deux puissances belligérantes, un savant entre deux opinions contraires, un citoyen entre deux partis opposés, *&c.*

Le mot *neutre* est aussi un terme propre à la grammaire, & il y est employé dans deux sens différens.

1. Dans plusieurs langues, comme le grec, le latin, l'allemand, qui ont admis trois genres; le premier est le genre masculin, le second est le genre feminin, & le troisieme est celui qui n'est *ni l'un ni l'autre* de ces deux premiers, c'est le genre *neutre*. Si la distinction des genres avoit été introduite dans l'intention de favoriser les vûes de la Métaphysique ou de la Cosmologie; on auroit rapporté au genre *neutre* tous les noms des êtres inanimés, & même les noms des animaux, quand on les auroit employés dans un sens général & avec abstraction des sexes, comme les Allemands ont fait du nom *kind* (enfant) pris dans le sens indéfini : mais d'autres vûes & d'autres principes ont fixé sur cela les usages des langues, & il faut s'y conformer sans réserve, *voyez* GENRE. Dans celles qui ont admis ce troisieme genre, les adjectifs ont reçu des terminaisons qui marquent l'application & la relation de ces adjectifs à des noms de cette classe; & on les appelle de même des terminaisons *neutres* : ainsi *bon* se dit en latin *bonus* pour le genre masculin, *bona* pour le genre féminin, & *bonum* pour le genre *neutre*.

II. On distingue les verbes adjectifs ou concrets en trois especes générales, caractérisées par les différences de l'attribut déterminé qui est renfermé dans la signification concrete de ces verbes; & ces verbes sont actifs, passifs ou *neutres*, selon que l'attribut individuel de leur signification est une action du sujet, ou une impression produite dans le sujet sans concours de sa part ou un simple état qui n'est dans le sujet, ni action ni passion. Ainsi *aimer*, *battre*, *courir*, sont des verbes actifs, parce qu'ils expriment l'existence sous des attributs qui sont des actions du sujet : *être aimé*, *être battu*, (qui se disent en latin *amari*, *verberari*,) *tomber*, *mourir*, sont des verbes passifs, parce qu'ils expriment l'existence, sous des attributs qui sont des impressions produites dans le sujet sans concours de sa part, & quelquefois même malgré lui : *demeurer*, *exister*, sont des verbes *neutres*, qui ne sont ni actifs ni passifs, parce que les attributs qu'ils expriment sont de simples

états, qui à l'egard du sujet ne sont ni action ni passion.

Sanctius (*Minerv. III. 2.*) ne veut reconnoître que des verbes actifs & des verbes passifs, & rejette entierement les verbes *neutres*. L'autorité de ce grammairien est si grande qu'il n'est pas possible d'abandonner sa doctrine, sans examiner & réfuter ses raisons. *Philosophia*, dit-il, *id est*, *recta & incorrupta judicandi ratio nullum concedit medium inter Agere & Pati : omnis namque motus aut actio est aut passio... Quare quod in rerum naturâ non est, ne nomen quidem habebit... Quid igitur agent verba* neutra, *si nec activa nec passiva sunt ? Nam si agit, aliquid agit ; cur enim concedas rem agentem in verbis quæ* neutra *vocas*, *si tollis quid agant ? An nescis omnem causam efficientem debere necessario effectum producere ; deinde etiam effectum non posse consistere sine causâ ? Itaque verba* neutra *neque ulla sunt, neque naturâ esse possunt, quoniam illorum nulla potest demonstrari definitio.* Sanctius a regardé le raisonnement comme concluant, parce qu'en effet la conclusion est bien déduite du principe ; mais le principe est-il incontestable ?

Il me semble en premier lieu, qu'il n'est rien moins que démontré que la Philosophie ne connoisse point de milieu entre *agir* & *pâtir*. On peut au moins par abstraction, concevoir un être dans une inaction entiere & sur lequel aucune cause n'agisse actuellement : dans cette hypothèse qui est du ressort de la Philosophie, parce que son domaine s'étend sur tous les possibles ; on ne peut pas dire de cet être ni qu'il *agisse*, ni qu'il *pâtisse*, sans contredire l'hypothèse même ; & l'on ne peut pas rejetter l'hypothèse sous prétexte qu'elle implique contradiction, puisqu'il est évident que ni l'une ni l'autre des deux parties de la supposition ne renferme rien de contradictoire, & qu'elles ne le sont point entr'elles : il y a donc un état concevable, qui n'est ni *agir* ni *pâtir* ; & cet état est dans la nature telle que la Philosophie l'envisage, c'est-à-dire, dans l'ordre des possibles.

Mais quand on ne permettroit à la Philosophie que l'examen des réalités, on ne pourroit jamais disputer à notre intelligence la faculté de faire des abstractions, & de parcourir les immenses régions du pur possible. Or, les langues sont faites pour rendre les opérations de notre intelligence, & par conséquent ses abstractions mêmes : ainsi elles doivent fournir à l'expression des attributs qui seront des états mitoyens entre *agir* & *pâtir* ; & de-là la nécessité des verbes *neutres*, dans les idiomes qui admettront des verbes adjectifs ou concrets.

Le sens grammatical, si je puis parler ainsi, du verbe *exister*, par exemple, est un & invariable ; & les différences que la Métaphysique pourroit y trouver, selon la diversité des sujets auxquels on en feroit l'application, tiennent si peu à la signification intrinseque de ce verbe, qu'elles sortent nécessairement de la nature même des sujets. Or, l'*existence* en Dieu n'est point une passion, puisqu'il ne l'a reçue d'aucune cause ; dans les créatures ce n'est point une action, puisqu'elles la tiennent de Dieu : c'est donc dans le verbe *exister*, un attribut qui fait abstraction d'action & de passion ; car il ne peut y avoir que ce sens abstrait & général qui rende possible l'application du verbe à un sujet agissant ou pâtissant, selon l'occurrence : ainsi le verbe *exister* est véritablement *neutre*, & on en trouve plusieurs autres dans toutes les langues, dont on peut porter le même jugement, parce qu'ils renferment dans leur signification concrete un attribut qui n'est qu'un état du sujet, & qui n'est en lui ni action ni passion.

J'observe en second lieu, que quand il seroit vrai qu'il n'y a point de milieu entre *agir* & *pâtir*, par la raison qu'allegue Sanctius, que *omnis motus aut actio est aut passio* ; on ne pourroit jamais en conclure qu'il n'y ait point de verbes *neutres*, renfermant dans leur signification concrete, l'idée d'un attribut qui ne soit ni action ni passion : sinon il faudroit supposer encore que l'essence du verbe consiste à exprimer les mouvemens des êtres, *motus*. Or, il est visible que cette supposition est inadmissible, parce qu'il y a quantité de verbes comme *existere*, *stare*, *quiescere*, &c. qui n'expriment aucun mouvement, ni actif, ni passif, & que l'idée générale du verbe doit comprendre sans exception, les idées individuelles de chacune. D'ailleurs, il paroît que le grammairien espagnol n'avoit pas même pensé à cette notion générale, puisqu'il parle ainsi du verbe (*Min. I. 12.*) : *verbum est vox particeps numeri personalis cum tempore* ; & il ajoute d'un ton un peu trop décidé : *hæc definitio vera est & perfecta*, *reliquæ omnes grammaticorum ineptæ*. Quelque jugement qu'il faille porter de cette définition, il est difficile d'y voir l'idée de mouvement, à moins qu'on ne la conclue de celle du tems, selon le système de S. Augustin (*Confess. XI.*) ; mais cela même mérite encore quelque examen, malgré l'autorité du saint docteur, parce que les vérités naturelles sont soumises à notre discussion & ne se décident point par l'autorité.

Je remarque en troisieme lieu, que les Grammairiens ont coutume d'entendre par verbes *neutres*, non-seulement ceux qui renferment dans leur signification concrete l'idée d'un attribut, qui, sans être action ni passion, n'est qu'un simple état du sujet ; mais encore ceux dont l'attribut est, si vous voulez, une action, mais une action qu'ils nomment *intransitive* ou *permanente*, parce qu'elle n'opere point sur un autre sujet que celui qui la produit ; comme *dormire*, *sedere*, *currere*, *ambulare*, &c. Ils n'appellent au contraire *verbes actifs*, que ceux dont l'attribut est une action *transitive*, c'est-à-dire, qui opere ou qui peut opérer sur un sujet différent de celui qui la produit, comme *battre*, *porter*, *aimer*, *instruire*, &c. Or, c'est contre ces verbes *neutres* que Sanctius se déclare, non pour se plaindre qu'on ait réuni dans une même classe des verbes qui ont des caracteres si opposés, ce qui est effectivement un vice ; mais pour nier qu'il y ait des verbes qui énoncent des actions intransitives : *cur enim concedas*, dit-il, *rem agentem in verbis quæ* neutra *vocas*, *si tollis quid agant ?*

Je réponds à cette question, qui paroît faire le principal argument de Sanctius ; 1°. que si par son *quid agant*, il entend l'idée même de l'action, c'est supposer faux que de la croire exclue de la signification des verbes que les Grammairiens appellent *neutres* ; c'est au contraire cette idée qui en constitue la signification individuelle, & ce n'est point dans l'abstraction que l'on en pourroit faire que consiste la *neutralité* de ces verbes : 2°. que si par *quid agant*, il entend l'objet sur lequel tombe cette action, il est inutile de l'exprimer autrement que comme sujet du verbe, puisqu'il est constant que le sujet est en même tems l'objet : 3°. qu'enfin, s'il entend l'effet même de l'action, il a tort encore de prétendre que cet effet ne soit pas exprimé dans le verbe, puisque tous les verbes actifs ne le sont que par l'expression de l'effet qui suppose nécessairement l'action, & non pas par l'expression de l'action même avec abstraction de l'effet ; autrement il ne pourroit y avoir qu'un seul verbe actif, parce qu'il ne peut y avoir qu'une seule idée de l'action en général, abstraction faite de l'effet, & qu'on ne peut concevoir de difference entre action & action, que par la différence des effets.

Il paroît au reste que c'est de l'effet de l'action que Sanctius prétend parler ici, puisqu'il supplée le nom

abstrait de cet effet, comme complément nécessaire des verbes qu'il ne veut pas reconnoitre pour *neutres* : ainsi, dit-il, *utor* & *abutor*, c'est *utor usum*, ou *abutor usum*; *ambulare*, c'est *ambulare viam*, & si l'on trouve *ambulare per viam*, c'est alors *ambulare ambulationem per viam* ; &c. Il pousse son zele pour cette maniere d'interpréter, jusqu'à reprendre Quintilien d'avoir trouvé qu'il y avoit solécisme dans *ambulare viam*.

Il me semble qu'il est assez singulier qu'un espagnol, pour qui le latin n'est qu'une langue morte, prétende mieux juger du degré de faute qu'il y a dans une phrase latine, qu'un habile homme dont cet idiome étoit le langage naturel : mais il me paroît encore plus surprenant qu'il prenne la défense de cette phrase, sous prétexte que ce n'est pas un solécisme mais un pléonasme; comme si le pléonasme n'étoit pas un véritable écart par rapport aux lois de la Grammaire aussi bien que le solécisme. Car enfin si l'on trouve quelques pléonasmes autorisés dans les langues sous le nom de figure, l'usage de la nôtre n'a-t-il pas autorisé de même le solécisme *mon ame*, *ton épée*, *son humeur* ? Cela empêche-t-il les autres solécismes non autorisés d'être des fautes très-graves, & pourroit-on soutenir sérieusement qu'à l'imitation des exemples précédens, on peut dire *mon femme*, *ton fille*, *son hauteur* ? C'est la même chose du pléonasme : les exemples que l'on en trouve dans les meilleurs auteurs ne prouvent point qu'un autre soit admissible, & ne doivent point empêcher de regarder comme vicieuses toutes les locutions où l'on en feroit un usage non autorisé : tels sont tous les exemples que Sanctius fabrique pour la justification de son systême contre les verbes *neutres*.

Il faut pourtant avouer que Priscien semble avoir autorisé les modernes à imaginer ce complément qu'il appelle *cognatæ significationis* ; mais comme Priscien lui-même l'avoit imaginé pour ses vues particulieres, sans s'appuyer de l'autorité des bons écrivains, la sienne n'est pas plus recevable en ce cas, que si le latin eût été pour lui une langue morte.

J'ai remarqué un peu plus haut que c'étoit un vice d'avoir réuni sous la même dénomination de *neutres*, les verbes qui ne sont en effet ni actifs ni passifs, avec ceux qui sont actifs intransitifs; & cela me paroît évident : si ceux-ci sont actifs, on ne doit pas faire entendre qu'ils ne le sont pas, en les appellant *neutres* ; car ce mot, quand on l'applique aux verbes, veut dire *qui n'est ni actif ni passif*, & c'est dans le cas présent une contradiction manifeste. Sans y prendre trop garde, on a encore réuni sous la même cathégorie des verbes véritablement passifs, comme *tomber*, *pâlir*, *mourir*, *&c.* C'est le même vice, & il vient de la même cause.

Ces verbes passifs réputés *neutres*, & les verbes actifs intransitifs ont été envisagés sous le même aspect que ceux qui sont effectivement *neutres* ; parce que ni les uns ni les autres n'exigent jamais de complément pour présenter un sens fini : ainsi comme on dit sans complément, *Dieu existe*, on dit sans complément au sens actif, *ce lievre couroit*, & au sens passif, *tu mourras*. Mais cette propriété d'exiger ou de ne pas exiger un complément pour la plénitude du sens, n'est point du tout ce qui doit faire les verbes actifs, passifs ou *neutres*: car comment auroit-on trouvé trois membres de division dans un principe qui n'admet que deux parties contradictoires ?

La vérité est donc qu'on a confondu les idées, & qu'il falloit envisager les verbes concrets sous deux aspects généraux qui en auroient fourni deux divisions différentes.

La premiere division, fondée sur la nature générale de l'attribut auroit donné les verbes actifs, les verbes passifs, & les verbes *neutres* : la seconde, fondée sur la maniere dont l'attribut peut être énoncé dans le verbe, auroit donné des verbes absolus & des verbes relatifs, selon que le sens en auroit été complet en soi, ou qu'il auroit exigé un complement.

Ainsi *amo* & *curro* sont des verbes actifs, parce que l'attribut qui y est énoncé est une action du sujet : mais *amo* est relatif, parce que la plénitude du sens exige un complément, puisque quand on aime, on aime quelqu'un ou quelque chose ; au contraire *curro* est absolu parce que le sens en est complet, par la raison que l'action exprimée dans ce verbe ne porte son effet sur aucun sujet différent de celui qui la produit.

Amor & *pereo* sont des verbes passifs, parce que les attributs qui y sont énoncés sont dans le sujet des impressions indépendantes de son concours : mais *amor* est relatif, parce que la plénitude du sens exige un complément qui énonce par qui l'on est aimé ; au contraire *pereo* est absolu, par la raison que l'attribut passif exprime dans ce verbe est suffisamment connu indépendamment de la cause de l'impression. *Voyez* RELATIF.

Les verbes *neutres* sont essentiellement absolus, parce qu'exprimant quelque état du sujet, il n'y a rien à chercher pour cela hors du sujet.

Les Grammairiens ont encore porté bien plus loin l'abus de la qualification de *neutre* à l'égard des verbes, puisqu'on a même distingué des verbes *neutres-actifs* & des verbes *neutres-passifs* ; ce qui est une véritable antilogie. Il est vrai que les Grammairiens n'ont pas prétendu par ces dénominations désigner la nature des verbes, mais indiquer simplement quelques caracteres marqués de leur conjugaison.

« De ces verbes *neutres*, dit l'abbé de Dangeau » (*opusc. pag. 187.*), il y en a quelques-uns qui forment leurs parties composées ... par le moyen du » verbe auxiliaire *avoir* : par exemple, *j'ai couru*, » *nous avons dormi*. Il y a d'autres verbes *neutres* qui » forment leurs parties composées par le moyen du » verbe auxiliaire *être* ; par exemple, les verbes *venir*, *arriver* ; car on dit, *je suis venu*, & non pas, » *j'ai venu* ; *ils sont arrivés*, & non pas, *ils ont arrivé*. » Et comme ces verbes sont *neutres* de leur nature, » & qu'ils se servent de l'auxiliaire *être* qui marque » ordinairement le passif, je les nomme des verbes » *neutres-passifs* ... Quelques gens même sont allés » plus loin, & ont donné le nom de *neutres-actifs* aux » verbes *neutres* qui forment leurs tems composés par » le moyen du verbe *avoir*, parce que ce verbe *avoir* » est celui par le moyen duquel les verbes actifs, » comme *chanter*, *battre*, forment leurs tems composés. C'est pourquoi ils disent que *dormir*, qui fait » *j'ai dormi* ; *éternuer*, qui fait *j'ai éternué*, sont des » verbes *neutres-actifs* ».

Sur les mêmes principes on a établi la même distinction dans la grammaire latine, si ce n'est même de-là qu'elle a passé dans la grammaire françoise : on y appelle verbes *neutres-actifs* ceux qui se conjuguent à leurs prétérits comme les verbes actifs ; *dormio*, *dormivi*, comme *audio*, *audivi* : & l'on appelle au contraire *neutres passifs* ceux qui se conjuguent à leurs prétérits comme les verbes passifs, c'est-à-dire, avec l'auxiliaire *sum* & le prétérit du participe ; *gaudeo*, *gavisus sum* ou *fui*. *Voyez* PARTICIPE.

Mais outre la contradiction qui se trouve entre les deux termes réunis dans la même dénomination, ces termes ayant leur fondement dans la nature intrinseque des verbes, ne peuvent servir, sans inconséquence & sans équivoque, à désigner la différence des accidens de leur conjugaison. S'il est important dans notre langue de distinguer ces différentes especes, il me semble qu'il suffiroit de réduire les verbes à deux conjugaisons générales, l'une où les prétérits se formeroient par l'auxiliaire *avoir*, & l'autre où ils

ils prendroient l'auxiliaire *être :* chacune de ces conjugaisons pourroit se diviser, par rapport à la formation des tems simples, en d'autres especes subalternes. M. l'abbé de Dangeau n'étoit pas éloigné de cette voie, quand il exposoit la conjugaison des verbes par section; & je ne doute pas qu'un partage fondé sur ce principe ne jettât quelque lumiere sur nos conjugaisons. *Voyez* PARADIGME.

Au reste, il est important d'observer que nous avons plusieurs verbes qui forment leurs prétérits ou par l'auxiliaire *avoir*, ou par l'auxiliaire *être ;* tels sont *convenir*, *demeurer*, *descendre*, *monter*, *passer*, *repartir :* & la plûpart dans ce cas changent de sens en changeant d'auxiliaire.

Convenir se conjuguant avec l'auxiliaire *avoir*, signifie *être convenable : si cela m'AVOIT CONVENU, je l'aurois fait ;* c'est-à-dire, *si cela m'avoit été convenable.* Lorsqu'il se conjugue avec l'auxiliaire *être*, il signifie *avouer* ou *consentir : vous ETES CONVENU de cette premiere vérité*, c'est-à-dire, *vous avez avoué cette premiere vérité ; ils SONT CONVENUS de le faire*, c'est-à-dire, *ils ont consenti à le faire.*

Demeurer se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*, quand on veut faire entendre que le sujet n'est plus au lieu dont il est question, qu'il n'y étoit plus, ou qu'il n'y sera plus dans le tems de l'époque dont il s'agit : *il A DEMEURÉ long tems à Paris*, veut dire qu'*il n'y est plus ; J'AVOIS DEMEURÉ six ans à Paris lorsque je retournai en province*, il est clair qu'alors *je n'y étois plus.* Quand il se conjugue avec l'auxiliaire *être*, il signifie que le sujet est en un autre lieu dont il est question, qu'il y étoit, ou qu'il y sera encore dans le tems de l'époque dont il s'agit : *mon frere EST DEMEURÉ à Paris pour finir ses études*, c'est-à-dire *qu'il y est encore ; ma sœur ÉTOIT DEMEURÉE à Rheims pendant les vacances*, c'est-à dire qu'*elle y étoit encore.*

Les trois verbes de mouvement *descendre*, *monter*, *passer*, prennent l'auxiliaire *avoir*, quand on exprime le lieu *par où* se fait le mouvement : *nous AVONS MONTÉ ou DESCENDU les degrés ; nous AVONS PASSÉ par la Champagne après AVOIR PASSÉ la Meuse.* Ces mêmes verbes prennent l'auxiliaire *être*, si l'on n'exprime pas le nom du lieu *par où* se fait le mouvement, quand même on exprimeroit le lieu du départ ou le terme du mouvement : *votre fils E'TOIT DESCENDU quand vous ÊTES MONTÉ dans ma chambre ; notre armée E'TOIT PASSÉ'E de Flandre en Alsace.*

Repartir signifie *répondre*, ou *partir une seconde fois ;* les circonstances les font entendre : mais dans le premier sens il forme ses prétérits avec l'auxiliaire *avoir ; il A REPARTI avec esprit*, c'est-à-dire, *il a répondu :* dans le second sens il prend à ses prétérits l'auxiliaire *être ; il EST REPARTI promptement*, c'est-à-dire, *il s'en est allé.*

Le verbe *périr* se conjugue assez indifféremment avec l'un ou l'autre des deux auxiliaires : *tous ceux qui étoient sur ce vaisseau ONT PE'RI*, ou *SONT PE'RIS.*

On croit assez communément que le verbe *aller* prend quelquefois l'auxiliaire *avoir*, & qu'alors il emprunte *été* du verbe *être ;* l'abbé Regnier le donne à entendre de cette sorte (*Gramm. fr. in-12. pag. 389.*) Mais c'est une erreur : dans cette phrase, *j'ai été à Rome*, on ne fait aucune mention du verbe *aller*, & elle signifie littéralement en latin *fui Romæ;* si elle rappelle l'idée d'*aller*, c'est en vertu d'une métonymie, ou si vous voulez, d'une métalepse du conséquent qui réveille l'idée de l'antécédent, parce qu'il faut antecédemment *aller* à Rome pour y *être*, & y *être allé* pour y *avoir été.* Ce n'est donc pas en parlant de la conjugaison, qu'un grammairien doit traiter du choix de l'un de ces tours pour l'autre ; c'est au traité des tropes qu'il doit en faire mention. (*B. E. R. M.*)

NEUTRE, *sel*, (*Chimie.*) voyez *sous le mot* SEL.

NEUVAINE, s. f. (*Théol.*) prieres continuées pendant neuf jours dans une église en l'honneur de quelque saint, pour implorer son secours en quelque nécessité.

NEUVAINE, s. f. (*mesure de grains.*) mesure des blés dont on se sert dans quelques endroits du Lyonnois, particulierement depuis Trevoux jusqu'à Montmerle, & de Traverse jusqu'à S. Trivier. Cent *neuvaines* font cent douze ânées de Lyon.

NEUVIEME, s. m. (*Arithmét.*) c'est la partie d'un tout divisé en neuf portions égales.

En fait de fractions ou nombres rompus, de quelque tout que ce soit, un *neuvieme*, trois *neuviemes*, cinq *neuviemes*, sept *neuviemes*, s'écrivent ainsi, $\frac{1}{9}\frac{3}{9}\frac{5}{9}\frac{7}{9}$; la verge ou yard d'Angleterre, qui est une mesure des longueurs, contient sept *neuviemes* d'aunes de Paris.

NEUVIEME, adj. *en Musique*, est l'octave de la seconde. Cet intervalle porte le nom de *neuvieme*, parce qu'il faut former neuf sons pour passer diatoniquement d'un de ces termes à l'autre.

Il y a un accord par supposition qui s'appelle *accord de neuvieme*, pour le distinguer de l'accord de seconde qui se prépare, s'accompagne & se sauve différemment. L'accord de *neuvieme* est formé par un son ajouté à la basse une tierce au-dessous de l'accord de septieme ; en sorte que la septieme même fait *neuvieme* sur ce nouveau son. La *neuvieme* s'accompagne par conséquent de tierce & quinte, & quelquefois de septieme. La quatrieme note du ton est généralement celle sur laquelle cet accord convient le mieux ; la basse y doit toujours arriver en montant, & le dessus doit syncoper. *Voyez* SYNCOPE, SUPPOSITION, ACCORD.

NEUVILLER, (*Géogr.*) petite ville de France en Alsace, au pié d'une haute montagne. *Long. 25, 4. lat. 48. 20.*

NEUVY, (*Géog.*) ce mot a été formé du latin *Novus vicus*, ou de *Noviacus*, *Noviacum*, mots corrompus de *Novus vicus.* Tous les lieux en France appellés *Neuvy*, ont cette origine ; c'est pourquoi le village en Berry nommé *Neuvy-sur Barangeon* ne peut pas être la ville *Noviodunum*, que l'armée de César trouva sur son chemin dans le pays des Bituriges (le Berry), lorsqu'elle s'approcha de l'armée de Vercingentorix. M. Lancelot l'a prouvé contre l'opinion de M. de Valois.

NEWCASTLE, (*Géogr.*) ville d'Angleterre, capitale du Northumberland, avec titre de duché. Elle est grande, bien peuplée, négociante, riche & bâtie sur le penchant d'une colline avec un quai sur la riviere pour la commodité des vaisseaux qui y abordent.

On nommoit anciennement le lieu où l'on a bâti *Newcastle*, *Girviorum regio.* Cambden dit qu'elle s'appelloit autrefois *Monkester*, & qu'elle ne prit le nom de *Newcastle*, qui signifie *château neuf*, que d'un château qui y fut élevé pour sa défense par le prince Robert, fils de Guillaume le Conquérant. On en voit encore quelques pans de murailles.

C'est à *Newcastle* que se fait le grand négoce du charbon-de-terre, cette ville étant presque toute environnée de mines de charbon qu'on y prend pour l'usage. Londres seule en consomme 600 mille chaldrons par année à 26 boisseaux le chaldron. De-là vient qu'on voit presque toujours à *Newcastle* des flottes de vaisseaux charbonniers, dont le rendez-vous est à Shelas, à l'embouchure de la Tyne. C'est en particulier ce négoce qui rend *Newcastle* opulente.

Elle jouit d'ailleurs de grands privileges, qu'elle obtint sous la reine Elisabeth. Elle est du nombre de

celles qui se gouvernent elles-mêmes (*counti towns*), indépendamment du lieutenant de la province. Elle est sur la Tyne, à 7 milles de la mer & 212 N.O. de Londres. *Long.* selon Street, 20. 11. 15. *lat.* 55. 3.

Newcastle est la patrie du vénérable Bede, qui y naquit en 672, & mourut en 755 à 63 ans, apres avoir été l'ornement de l'Angleterre, & l'un des plus savans hommes de son siecle. Il s'appliqua également à l'étude des sciences sacrées & profanes. Ses ouvrages ont été imprimés à Bâle & à Cologne en 8. *vol. in fol.* Le plus précieux de tous est l'histoire ecclésiastique d'Angleterre ; car ses commentaires ne sont que des passages des Peres liés ensemble dans un style plus simple qu'élégant. (*D. J.*)

NEW-JERSEY *ou* NOUVELLE-JERSEY, (*Géog.*) province de la nouvelle Albion, divisée en Est-Jersey, ou Jersey-orientale, & en Ouest-Jersey, ou Jersey-occidentale.

La province d'Est-Jersey est située entre le 39 & le 41^d de latitude septentrionale. Elle est bornée au S. E. par la mer Océane, & à l'est par un gros torrent navigable, appellé *la riviere de Hudson*. La commodité de la situation, & la bonté de l'air, ont engagé les Anglois à y élever quatre ou cinq villes considérables. Tous les avantages s'y trouvent pour la navigation ; les bâtimens peuvent demeurer en sureté dans la baie de Sand-Hoock, au fort des plus grandes tempêtes ; l'on peut les expédier de tous les vents, & entrer & sortir en été comme en hiver. Il y a quantité de bois propre pour la construction des navires. La pêche y est abondante ; la terre y produit les especes de grains qui croissent en Angleterre, de bon lin, & des chanvres.

La province d'Ouest-Jersey s'étend sur la mer, & ne le cede point à celle d'Est Jersey. C'est une des meilleures colonies de toute l'Amérique. On y trouve des fourrures de castors, de renards noirs, de loutres, *&c.* Le tabac y vient à merveille, & la pêche de la morue y est abondante. (*D. J.*)

NEWMARKET, (*Géog.*) grande plaine d'Angleterre, sur les frontieres de Suffolk & de Cambridge. Elle est fameuse par les courses à cheval qui s'y font ordinairement après la saint Michel & au mois d'Avril : le roi Charles II. y a bâti une maison royale.

NEWPLYMOUTH, (*Géogr.*) ville & colonie angloise dans l'Amérique septentrionale sur la côte de la nouvelle Angleterre, où elle est la capitale d'une province nommée aussi *Plymouth*. Cette province s'étend l'espace de 100 milles le long de la mer, sur environ 50 milles de largeur, & elle forme la plus ancienne colonie de la nouvelle Angleterre. La capitale consiste en quatre ou cinq cens familles. *Long.* 306. 35. *lat.* 41. 30.

NEWPORT, (*Géog.*) bourg d'Angleterre, chef-lieu de l'île de Wight, avec titre de baronie. *Medena* étoit l'ancien nom de ce bourg, selon plusieurs savans ; il a le privilege de députer au parlement, est assez grand, bien peuplé, avec un havre défendu par un château. *Long.* 16. 25. *lat.* 50. 36.

Il y a un autre *Newport* ou ville à marché dans le Buckinghamshire ; un autre dans le Monmoutshire ; & un troisieme dans la province de Cornouailles.

C'est à *Newport*, capitale de l'île de Wight, que naquit en 1571, *James* (*Thomas*) en latin *Jamesius*, savant docteur d'Oxford, & premier bibliothécaire de la bibliotheque Bodléienne. Il s'acquit une grande réputation, fut revêtu de divers postes importans, & mourut en 1629, âgé d'environ 58 ans. On a de lui plusieurs ouvrages en latin & en anglois, dont la plûpart roulent sur des falsifications qu'il avoit trouvées dans les éditions des textes des peres. Il a traduit en anglois la Philosophie morale des Stoïciens, & a laissé quelques ouvrages manuscrits. Son traité *de personâ & officio judicis apud Hebræos aliosque populos*, parut *in*-4°. & est estimé.

NEWRY, (*Géog.*) petite ville d'Irlande dans le comté de Down, à 25 milles au S. O. de Dow, sur la riviere Newry, près des frontieres d'Armagh. Elle envoie deux députés au parlement de Dublin, & a le droit de tenir un marché public. *Long.* 10. 44. *lat.* 54. 18.

La petite riviere de *Newry* sort du Lough-Néagh, sépare le comté de Dow de celui d'Armagh, & va se jetter dans la mer, un peu au-dessous de la ville qui porte son nom.

NEWFIDLERZÉE, (*Géog.*) lac situé dans la basse Autriche, à quelques milles du Danube, & au midi de ce fleuve. Les Allemands ne lui donnent le nom de mer *Zée*, qu'à cause de la quantité de poisson qu'on y prend. Pline, *liv. III. chap. xxiv.* l'appelle *Peiso*. Il a 7 milles d'Allemagne de longueur, & 3 milles de largeur. (*D. J.*)

NEWTONIANISME, s. m. *ou* PHILOSOPHIE NEWTONIENNE, (*Physiq.*) c'est la théorie du méchanisme de l'univers, & particulierement du mouvement des corps célestes, de leurs lois, de leurs propriétés, telle qu'elle a été enseignée par M. Newton. *Voyez* PHILOSOPHIE.

Ce terme de *philosophie newtonienne* a été différemment appliqué, & de-là sont venues plusieurs notions de ce mot.

Quelques auteurs entendent par là la philosophie corpusculaire, telle qu'elle a été réformée & corrigée par les découvertes dont M. Newton l'a enrichie. *Voyez* CORPUSCULAIRE.

C'est dans ce sens que M. Gravesande appelle ses élémens de Physique, *Introductio ad philosophiam newtonianam.*

Dans ce sens, la philosophie newtonienne n'est autre chose que la nouvelle philosophie, différente des philosophies cartésienne & péripatéticienne, & des anciennes philosophies corpusculaires. *Voyez* ARISTOTÉLISME, PÉRIPATÉTISME, CARTÉSIANISME, *&c.*

D'autres entendent par philosophie newtonienne la méthode que M. Newton observe dans sa philosophie, méthode qui consiste à déduire ses raisonnemens & ses conclusions directement des phénomenes, sans aucune hypothèse antécédente, à commencer par des principes simples, à déduire les premieres lois de la nature d'un petit nombre de phénomenes choisis, & à se servir de ces lois pour expliquer les autres effets. *Voyez* LOIS DE LA NATURE au mot NATURE.

Dans ce sens la philosophie newtonienne n'est autre chose que la physique expérimentale, & est opposée à l'ancienne philosophie corpusculaire. *Voyez* EXPÉRIMENTALE.

D'autres entendent par philosophie newtonienne, celle où les corps physiques sont considérés mathématiquement, & où la géométrie & la méchanique sont appliquées à la solution des phénomenes.

La philosophie newtonienne prise dans ce sens, n'est autre chose que la philosophie méchanique & mathématique. *Voyez* MÉCHANIQUE & PHYSICO-MATHÉMATIQUE.

D'autres entendent par philosophie newtonienne, cette partie de la Physique que M. Newton a traitée, étendue, & expliquée dans son livre des Principes.

D'autres enfin entendent par philosophie newtonienne, les nouveaux principes que M. Newton a apportés dans la Philosophie, le nouveau systême qu'il a fondé sur ces principes, & les nouvelles explications des phenomenes qu'il en a déduites ; en un mot ce qui caractérise sa philosophie & la distingue de toutes les autres : c'est dans ce sens que

nous allons principalement la considérer.

L'histoire de cette philosophie est fort courte; les principes n'en furent publiés qu'en 1686, par l'auteur, alors membre du college de la Trinité à Cambridge, ensuite publiés de nouveau en 1713, avec des augmentations considérables.

En 1726, un an avant la mort de l'auteur, on donna encore une nouvelle édition de l'ouvrage qui les contient, & qui est intitulé *Philosophiæ naturalis principia mathematica*, ouvrage immortel, & un des plus beaux que l'esprit humain ait jamais produits.

Quelques auteurs ont tenté de rendre la philosophie newtonienne plus facile à entendre, en mettant à part ce qu'il y avoit de plus sublime dans les recherches mathématiques, & y substituant des raisonnemens plus simples, ou des expériences: c'est ce qu'ont fait principalement Whiston dans ses *Prælections physico-mathem.* Gravesande dans ses *Elémens & Institutions.*

M. Pemberton, membre de la Société royale de Londres, & auteur de la 3e édition des Principes, a donné aussi un ouvrage intitulé *Wiew of the newtonian philosophy, idée de la philosophie de Newton;* cet ouvrage est une espece de commentaire par lequel l'auteur a tâché de mettre cette philosophie à la portée du plus grand nombre des géometres & des physiciens: les peres le Seur & Jacquier, minimes, ont aussi donné au public en trois volumes *in*-4°. le livre des principes de Newton avec un commentaire fort ample, & qui peut être très-utile à ceux qui veulent lire l'excellent ouvrage du philosophe anglois. On doit joindre à ces ouvrages celui de M. Maclaurin, qui a pour titre, *Exposition des découvertes du chevalier Newton*, traduite en françois depuis quelques années, & le commentaire que madame la marquise du Chatelet nous a laissé sur les principes de Newton, avec une traduction de ce même ouvrage.

Nonobstant le grand mérite de cette philosophie, & l'autorité universelle qu'elle a maintenant en Angleterre, elle ne s'y établit d'abord que fort lentement; à peine le *Newtonianisme* eut-il d'abord dans toute la nation deux ou trois sectateurs: le cartésianisme & le léibinitianisme y regnoient dans toute leur force.

M. Newton a exposé cette philosophie dans le troisieme livre de ses principes; les deux livres précédens servent à préparer, pour ainsi dire, la voie, & à établir les principes mathématiques qui servent de fondement à cette philosophie.

Telles sont les lois générales du mouvement, des forces centrales & centripetes, de la pesanteur des corps, de la resistance des milieux. *Voyez* CENTRAL, GRAVITÉ, RESITANCE, *&c.*

Pour rendre ces recherches moins seches & moins géométriques l'auteur les a ornées par des remarques philosophiques qui roulent principalement sur la densité & la resistance des corps, sur le mouvement de la lumiere & du son, sur le vuide, *&c.*

Dans le troisieme livre l'auteur explique sa philosophie, & des principes qu'il a posés auparavant il déduit la structure de l'univers, la force de la gravité qui fait tendre les corps vers le Soleil & les planetes; c'est par cette même force qu'il explique le mouvement des cometes, la théorie de la Lune, & le flux & reflux.

Ce livre, que nous appellons *de mundi systemate*, avoit d'abord été écrit dans une forme ordinaire, comme l'auteur nous l'apprend; mais il considera dans la suite que les lecteurs peu accoutumés à des principes tels que les siens, pourroient ne pas sentir la force des conséquences, & auroient peine à se défaire de leurs anciens préjugés; pour obvier à cet inconvénient, & pour empêcher son systême d'être l'objet d'une dispute éternelle, l'auteur lui donna une forme mathématique en l'arrangeant par propositions, de sorte qu'on ne peut la lire & l'entendre que quand on est bien au fait des principes qui précedent; mais il n'est pas nécessaire d'entendre généralement tout. Plusieurs propositions de cet ouvrage seroient capables d'arrêter les géometres même de la plus grande force. Il suffit d'avoir lû les définitions, les lois du mouvement, & les trois premieres sections du premier livre, après quoi l'auteur avertit lui-même qu'on peut passer au livre *de systemate mundi.*

Les différens points de cette philosophie sont expliqués dans ce dictionnaire aux articles qui y ont rapport. *Voyez* SOLEIL, LUNE, PLANETE, COMETE, TERRE, MILIEU, MATIERE, *&c.* nous nous contenterons de donner ici une idée générale du tout, pour faire connoître au lecteur le rapport que les différentes parties de ce systême ont entre elles.

Le grand principe sur lequel est fondée toute cette philosophie, c'est la gravitation universelle: ce principe n'est pas nouveau. Kepler, long-tems auparavant, en avoit donné les premieres idées dans son *Introd. ad mot. martis.* il découvrit même quelques propriétés qui en résultoient, & les effets que la gravité pouvoit produire dans les mouvemens des planetes; mais la gloire de porter ce principe jusqu'à la démonstration physique, étoit reservée au philosophe anglois. *Voyez* GRAVITÉ.

La preuve de ce principe par les phénomenes, jointe avec l'application de ce même principe aux phénomenes de la nature, ou l'usage que fait l'auteur de ce principe pour expliquer ces phénomenes, constitue le systême de M. Newton, dont voici l'extrait abrégé.

I. Les phénomenes sont 1°. que les satellites de Jupiter décrivent autour de cette planete des aires proportionnelles aux tems, & que les tems de leurs révolutions sont entre eux en raison sesquiplée de leurs distances au centre de Jupiter, observation sur laquelle tous les Astronomes s'accordent. 2°. Le même phénomene a lieu dans les satellites de Saturne, considérés par rapport à Saturne, & dans la Lune considérée par rapport à la Terre. 3°. Les tems des révolutions des planetes premieres autour du Soleil sont en raison sesquiplée de leurs moyennes distances au Soleil. 4°. Les planetes premieres ne décrivent point autour de la terre des aires proportionnelles aux tems: elles paroissent quelquefois stationnaires, quelquefois rétrogrades par rapport à elle. *Voyez* SATELLITE, PÉRIODE.

II. La force qui détourne continuellement les satellites de Jupiter du mouvement rectiligne & qui les retient dans leurs orbites, est dirigée vers le centre de Jupiter, & est en raison inverse du quarré de la distance à ce centre: la même chose a lieu dans les satellites de Saturne à l'égard de Saturne, dans la Lune à l'égard de la Terre, & dans les planetes premieres à l'égard du Soleil; ces vérités sont une suite du rapport observé des distances aux tems périodiques, & de la proportionnalité des aires aux tems. *Voyez les articles* CENTRAL & FORCE, où vous trouverez tous les principes nécessaires pour tirer ces conséquences.

III. La Lune pese vers la terre, & est retenue dans son orbite par la force de la gravité; la même chose a lieu dans les autres satellites à l'égard de leurs planetes premieres, & dans les planetes premieres à l'égard du Soleil. *Voyez* LUNE & GRAVITATION.

Cette proposition se prouve ainsi pour la Lune: la moyenne distance de la Lune à la Terre est de 60 demi diametres terrestres; sa période, par rapport aux étoiles fixes, est de 27 jours, 7 heures,

43 minutes; enfin la circonférence de la terre est de 123249600 piés de Paris. Supposons présentement que la Lune ait perdu tout son mouvement & tombe vers la Terre avec une force égale à celle qui la retient dans son orbite, elle parcourroit dans l'espace d'une minute de tems 15 $\frac{1}{12}$ piés de Paris, puisque l'arc qu'elle décrit par son moyen mouvement autour de la Terre, dans l'espace d'une minute, a un sinus verse égal à 15 $\frac{1}{12}$ piés de Paris, comme il est aisé de le voir par le calcul; or comme la force de la gravité doit augmenter en approchant de la Terre en raison inverse du quarré de la distance, il s'ensuit que proche la surface de la Terre. elle sera 60×60 fois plus grande qu'à la distance où est la Lune; ainsi un corps pesant qui tombe proche la surface de la Terre, doit parcourir dans l'espace d'une minute, 60×60×15 $\frac{1}{12}$ piés de Paris, & 15 $\frac{1}{12}$ piés en une seconde.

Or c'est là en effet l'espace que parcourent en une seconde les corps pesans, comme Huyghens l'a démontré par les expériences des pendules: ainsi la force qui retient la Lune dans son orbite, est la même que celle que nous appellons *gravité*; car si elles étoient différentes, un corps qui tomberoit proche la surface de la Terre, poussé par les deux forces ensemble, devroit parcourir le double de 15 $\frac{1}{12}$ piés, c'st-àdire 30 $\frac{1}{6}$ piés dans une seconde, puisque d'un côté la pesanteur lui feroit parcourir 15 piés, & que de l'autre la force qui attire la Lune, & qui regne dans tout l'espace qui sépare la Lune de la Terre, en diminuant comme le quarré de la distance, seroit capable de faire parcourir aux corps d'ici bas 15 piés par secondes, & ajouteroit son effet à celui de la pesanteur. La proposition dont il s'agit ici a déjà été démontrée au *mot* GRAVITÉ, mais avec moins de détail & d'une maniere un peu différente, & nous n'avons pas cru devoir la supprimer, afin de laisser voir à nos lecteurs comment on peut parvenir de différentes manieres à cette vérité fondamentale. *Voye* DESCENTE.

A l'égard des autres planetes secondaires, comme elles observoient par rapport à leurs planetes premieres les mêmes lois que la Lune par rapport à la Terre, l'analogie seule fait voir que ces lois dépendent des mêmes causes. De plus, l'attraction est toujours réciproque, c'est-à-dire la réaction est égale à l'action; ainsi les planetes premieres gravitent vers leurs planetes secondaires, la Terre gravite vers la Lune, & le Soleil gravite vers toutes les planetes à-la-fois, & cette gravité est dans chaque planete particuliere à très-peu près en raison inverse du quarré de la distance au centre commun de gravité. *Voyez* ATTRACTION, RÉACTION, *&c.*

IV. Tous les corps gravitent vers toutes les planetes, & leurs pesanteurs vers chaque planete sont, à égales distances, en raison directe de leur quantité de matiere.

La loi de la descente des corps pesans vers la Terre, mettant à part la résistance de l'art, est telle: tous les corps, à égales distances de la Terre, tombent également en tems égaux.

Supposons, par exemple, que des corps pesans soient portés jusqu'à la surface de la Lune; & que privés en même tems que la Lune de tout mouvement progressif, ils retombent vers la Terre; il est démontré que dans le même tems ils décriroient les mêmes espaces que la Lune; de plus, comme les satellites de Jupiter font leurs révolutions dans des tems qui sont en raison sesquiplée de leurs distances à Jupiter, & qu'ainsi à distances égales la force de la gravité seroit la même en eux; ils s'ensuit que tombant de hauteurs égales en tems égaux, ils parcourroient des espaces égaux précisément comme les corps pesans qui tombent sur la terre; on fera le même raisonnement sur les planetes premieres considérées par rapport au Soleil. Or la force par laquelle des corps inégaux sont également accélérés, est comme leur quantité de matiere. Ainsi le poids des corps vers chaque planete est comme la quantité de matiere de chacune, en supposant les distances égales. De même le poids des planetes premieres & secondaires vers le Soleil, est comme la quantité de matiere des planetes & des satellites. *Voyez* MATIERE.

V. La gravité s'étend à tous les corps, & la force avec laquelle un corps en attire un autre, est proportionnelle à la quantité de matiere que chacun contient.

Nous avons déja prouvé que toutes les planetes gravitent l'une vers l'autre; & que la gravité vers chacune en particulier est en raison inverse du quarré de la distance à son centre, conséquemment la gravité est proportionnelle à leur quantité de matiere. De plus comme toutes les parties d'une planete A gravitent vers l'autre planete B, & que la gravité d'une partie est à la gravité du tout, comme cette partie est au tout; qu'enfin la réaction est égale à l'action, la planete B doit graviter vers toutes les parties de la planete A, & sa gravité vers une partie sera à sa gravité vers toute la planete, comme la masse de cette partie est à la masse totale.

De-là on peut déduire une méthode pour trouver & comparer les gravités des corps vers différentes planetes, pour déterminer la quantité de matiere de chaque planete & sa densité; en effet les poids de deux corps égaux qui font leurs révolutions autour d'une planete, sont en raison directe des diametres de leurs orbes, & inverse des quarrés de leurs tems périodiques, & leurs pesanteurs à différentes distances du centre de la planete sont en raison inverse du quarré de ces distances. Or puisque les quantités de matiere de chaque planete sont comme la force avec laquelle elles agissent à distance donnée de leur centre, & qu'enfin les poids de corps égaux & homogenes vers des spheres homogenes sont à la surface de ces spheres en raison de leurs diametres, conséquemment les densités des planetes sont comme le poids d'un corps qui feroit placé sur ces planetes à la distance de leurs diametres. De-la M. Newton conclut que l'on peut trouver la masse des planetes qui ont des satellites, comme le Soleil, la Terre, Jupiter & Saturne; parce que par les tems des révolutions de ces satellites on connoît la force avec laquelle ils sont attirés. Ce grand philosophe dit que les quantités de matiere du Soleil, de Jupiter, de Saturne, & de la terre sont comme 1, $\frac{1}{1033}$, $\frac{1}{2411}$ & $\frac{1}{227512}$; les autres planetes n'ayant point de satellites, on ne peut connoître la quantité de leur masse. *Voyez* DENSITÉ.

VI. Le centre de gravité commun du Soleil & des planetes est en repos; & le Soleil, quoique toujours en mouvement, ne s'éloigne que fort peu du centre commun de toutes les planetes.

Car la quantité de matiere du Soleil étant à celle de Jupiter, comme 1033 à 1, & la distance de Jupiter au Soleil étant au demi diametre du Soleil dans un rapport un peu plus grand; le centre commun de gravité du Soleil & de Jupiter sera un peu au-delà de la surface du Soleil. On trouvera par le même raisonnement que le centre commun de gravité de Saturne & du Soleil sera un point un peu en-deçà de la surface du Soleil; de sorte que le centre de gravité commun du Soleil & de la Terre & de toutes les planetes sera à peine éloigné du centre du Soleil de la grandeur d'un de ses diametres. Or ce centre est toujours en repos; car en vertu de l'action mutuelle des planetes sur le Soleil & du Soleil sur les planetes, leur centre commun de gravité doit ou être en repos où se mouvoir uniformément en ligne

droite : or s'il se mouvoit uniformément en ligne droite, nous changerions sensiblement de position par rapport aux étoiles fixes ; & comme cela n'arrive pas, il s'ensuit que le centre de gravité de notre système planétaire est en repos. Par conséquent quel que soit le mouvement du Soleil dans un tems, & dans un autre, selon la différente situation des planetes, il ne peut jamais s'éloigner beaucoup de ce centre. Ainsi le centre commun de gravité du Soleil, de la Terre & des planetes peut être pris pour le centre du monde. *Voyez* SOLEIL & CENTRE.

VII. Les planetes se meuvent dans des ellipses dont le centre du Soleil est le foyer, & décrivent des aires autour du Soleil qui sont proportionnelles aux tems.

Nous avons déja exposé ce principe *à posteriori* comme un phénomene : mais maintenant que nous avons dévoilé le principe des mouvemens célestes, nous pouvons démontrer *à priori* le phénomene dont il s'agit de la maniere suivante : puisque les pesanteurs de chaque planete vers le Soleil est en raison inverse du quarré de la distance ; si le Soleil étoit en repos & que les planetes n'agissent point les unes sur les autres, chacune décriroit autour du Soleil une ellipse dont le Soleil occuperoit le foyer, & dans laquelle les aires seroient proportionnelles aux tems. Mais comme l'action mutuelle des planetes est fort petite, & que le centre du Soleil peut être censé immobile, il est clair que l'on peut négliger l'effet de l'action des planetes & le mouvement du Soleil ; donc, *&c. Voyez* PLANETE & ORBITE.

VIII. Il faut avouer cependant que l'action de Jupiter sur Saturne produit un effet assez considérable ; & que, selon les différentes situations & distances de ces deux planetes, leurs orbites peuvent en être un peu dérangees.

L'orbite du Soleil est aussi dérangée un peu par l'action de la Lune sur la Terre, le centre commun de gravité de ces deux planetes décrit une ellipse dont le Soleil est le foyer, & dans laquelle les aires prises autour du Soleil sont proportionnelles aux tems. *Voyez* TERRE & SATURNE.

IX. L'axe de chaque planete, ou le diametre qui joint ses poles, est plus petit que le diametre de son équateur.

Les planetes, si elles n'avoient point de mouvement diurne sur leur centre, seroient des spheres, puisque la gravité agiroit également par-tout ; mais en vertu de leur rotation les parties éloignées de l'axe font effort pour s'élever vers l'équateur, & s'éleveroient en effet si la matiere de la planete étoit fluide. Aussi Jupiter qui tourne fort vîte sur son axe a été trouvé par les observations considérablement applati vers les poles. Par la même raison, si notre Terre n'étoit pas plus élevée à l'équateur qu'aux poles, la mer s'éleveroit vers l'équateur & inonderoit tout ce qui en est proche. *Voyez* FIGURE DE LA TERRE.

M. Newton prouve aussi *à posteriori* que la Terre est applatie vers les poles, & cela par les oscillations du pendule qui sont de plus courte durée sous l'équateur que vers le pole. *Voyez* PENDULE.

X. Tous les mouvemens de la Lune & toutes les inégalités qu'on y observe découlent, selon M. Newton, des mêmes principes, savoir de sa tendance ou gravitation vers la Terre, combinée avec sa tendance vers le Soleil ; par exemple, son inégale vîtesse, celle de ses nœuds & de son apogée dans les syzigies & dans les quadratures, les différences & les variations de son excentricité, *&c. Voyez* LUNE.

XI. Les inégalités du mouvement lunaire peuvent servir à expliquer plusieurs inégalités qu'on observe dans le mouvement des autres satellites. *Voyez* SATELLITES, *&c.*

XII. De tous ces principes, sur-tout de l'action du Soleil & de la Lune sur la Terre, il s'en suit que nous devons avoir un flux & reflux, c'est-à-dire que la mer doit s'élever & s'abaisser deux fois par jour. *Voyez* FLUX & REFLUX, *ou* MARÉE.

XIII. De-là se deduit encore la théorie entiere des cometes ; il en résulte entr'autres choses qu'elles sont au-dessus de la région de la Lune & dans l'espace planétaire; que leur eclat vient du Soleil, dont elles réflechissent la lumiere ; qu'elles se meuvent dans des sections coniques dont le centre du Soleil occupe le foyer, & qu'elles décrivent autour du Soleil des aires proportionnelles aux tems ; que leurs orbites ou trajectoires sont presque des paraboles ; que leurs corps sont solides, compacts & comme ceux des planetes, & qu'elles doivent par conséquent recevoir dans leur périhélie une chaleur immense ; que leurs queues sont des exhalaisons qui s'élevent d'elles & qui les environnent comme une espece d'athmosphere. *Voyez* COMETE.

Les objections qu'on a faites contre cette philosophie ont sur-tout pour objet le principe de la gravitation universelle ; quelques-uns regardent cette gravitation prétendue comme une qualité occulte, les autres la traitent de cause miraculeuse & surnaturelle, qui doit être bannie de la saine philosophie ; d'autres la rejettent, comme déduisant le système des tourbillons ; d'autres comme supposant le vuide ; on trouvera la réponse des Newtoniens à ces objections dans les *articles* GRAVITÉ, ATTRACTION, TOURBILLON, *&c.*

A l'égard du système de M. Newton sur la lumiere & les couleurs, *voyez* COULEUR & LUMIERE ; *voyez* aussi aux *articles* ALGEBRE, GÉOMÉTRIE & DIFFÉRENTIEL, les découvertes géométriques de ce grand homme. *Chambers.*

Nous n'avons rien à ajouter à cet article sur l'exposition de la philosophie newtonienne, sinon de prier le lecteur de ne point en séparer la lecture de celle des *mots* ATTRACTION & GRAVITÉ. Plus l'Astronomie & l'Analyse se perfectionnent, plus on apperçoit d'accord entre les principes de M. Newton & les phénomenes. Les travaux des Géometres de ce siecle ont donné à cet admirable systeme un appui inébranlable. On peut voir le détail aux *articles* LUNE, FLUX & REFLUX, NUTATION, PRÉCESSION, *&c.*

Cependant M. Newton a essayé de déterminer celle de la Lune par la hauteur des marées ; il trouve qu'elle est environ la 39e partie de la masse de la Terre. Sur quoi *voyez l'article* LUNE. (*O*)

NEWTOWN, (*Géog.*) ville d'Irlande au comté de Down, à une lieue S. de Bangoo, sur le côté septentrional du lac de Strancfort. Elle envoie deux députés au parlement du Dublin. *Long. 11. 55. lat. 54. 40.*

NEW-ZOL (*Géog.*) ville de la haute Hongrie, la troisieme des sept villes des montagnes, avec titre de comté. Il y a dans cette ville & aux environs les plus belles mines de cuivre qui soient en Hongrie ; mais comme il est fort attaché à la pierre qui est dans la mine, on a bien de la peine à l'en tirer. Quand on en est venu à bout, on le fait brûler & fondre quatorze fois avant qu'on puisse s'en servir. *New-zol* est située sur la riviere de Grau, à 14 lieues N. E. de Léopolistad. *Long. 37. 24. lat. 48. 40.*

NEXUS, (*Droit rom.*) c'est-à-dire, citoyen attaché par esclavage à son créancier pour dettes. On appelloit *nexi* chez les Romains ceux qui ayant contracté des dettes, & ne les pouvant acquitter au jour marqué, devenoient les esclaves de leurs créanciers, qui pouvoient non-seulement les faire travailler pour eux, mais encore les mettre aux fers, & les tenir en prison. *Liber qui sua opera in servitute pro pecunia quam debet, dum solveret, dat, nexus vocatur*, dit Varron.

La condition de ces débiteurs, appellés aussi *addicti*, étoit d'autant plus misérable, que leurs travaux & leurs peines n'entroient point en déduction de leurs dettes; mais lorsqu'ils avoient payé, ils recouvroient avec la liberté tous leurs droits : car cette espece d'esclavage étoit différente du véritable esclavage, en ce que les *nexi* pouvoient malgré leur maître se délivrer de la servitude, en payant leur dette, & en ce qu'ils n'étoient point regardés comme affranchis après être sortis de servitude, mais comme citoyens libres, *ingenui*, puisqu'ils ne perdoient pas la qualité de citoyen romain, pouvant même servir dans les légions romaines. *Servus cùm manumittitur fit libertinus; addictus, receptâ libertate, est ingenuus. Servus invito domino libertatem non consequitur; addictus solvendo, citra voluntatem domini consequitur; ad servum nulla lex pertinet. Addictus legem habet; propria liberi, quæ nemo habet nisi liber, prænomen, nomen, cognomen, tribuni habet hæc addictus.* Ce sont les termes de Quintilien.

Cette coutume fut en usage à Rome jusqu'à l'an 429, & elle donna occasion à bien des tumultes de la part des plébéïens : ils la regardoient comme une véritable tyrannie, qui obligeoient les enfans mêmes à se rendre esclaves pour les dettes de leurs peres. Un jeune homme nommé Caïus Publilius ayant été maltraité cruellement, pour n'avoir pas voulu condescendre aux desirs infames de Lucius Papirius son maître, à qui il s'étoit donné comme esclave pour les dettes de son pere : *cui quùm se C. Publilius ob æs alienum paternum nexum dedisset*, il excita la commisération des citoyens, & fut cause de la loi qui ordonnoit que les biens des débiteurs répondroient à l'avenir de l'argent prêté; mais que les personnes seroient libres. *Pecuniæ creditæ bona debitoris, non corpus obnoxium esset. Ita* nexi soluti, *cautumque in posterùm ne necterentur*, dit Tite-Live, *lib. VIII c. xxviij.* (*D. J.*)

NEYN, (*Géog.*) ou *Néane*, ou *Nyn*, riviere d'Angleterre. Elle a sa source dans le Northamptonshire, qu'elle traverse; & après avoir baigné les villes de Northampton & de Péterborough, elle va se jetter dans le golfe de Boston. (*D. J.*)

NEYTRACHT, (*Géog.*) ou *Neytra*, ville de la haute Hongrie, sur la riviere de *Neytra*, avec un évêché suffragant de Grau, à 26 lieues N. E. de Presbourg. *Long. 36. 35. lat. 48. 28.*

NEYVA, (*Géog.*) baie de l'Amerique septentrionale, sur la côte méridionale de l'île Hispaniola ou de Saint-Domingue, environ à 30 lieues de la ville de San-Domingo vers l'ouest. Elle tire son nom de la riviere Neyva qui s'y décharge. (*D. J.*)

NEZ, s. m. (*Anatomie.*) Les auteurs désignent par des noms différens les parties extérieures du *nez*; ils nomment la supérieure la racine du *nez*; l'intérieure, le globe du *nez*; celle qui est entre deux, le dos du *nez*; celles qui sont sur les bords des narines, les aîles du *nez*; & celle qui les sépare, la colonne du *nez*.

Les parties qui composent la voûte du *nez* ne sont pas seulement la peau, & une très petite partie de graisse, il y a encore des os, des muscles & des cartilages.

Les os propres du *nez* forment la partie supérieure de la voûte du *nez*; leur figure approche de la quarrée; leur face externe est un peu convexe & assez unie, & l'interne concave & inégale : la partie supérieure de ces os se trouve beaucoup plus épaisse que l'inférieure; celle-ci se trouve comme découpée inégalement pour favoriser l'attache des cartilages du *nez*.

Ces deux os étant joints ensemble, forment au-dedans du *nez*, le long de leur union, une rainure longitudinale qui reçoit la lame osseuse de l'etmoïde, sur laquelle ces os sont appuyés, de même que sur la partie inférieure & moyenne du coronal, & se trouvent aussi joints à une avance des os maxillaires. On remarque pour l'ordinaire aux os du *nez* un ou deux petits trous.

On compte pour l'ordinaire quatre muscles au *nez*, deux de chaque côté; savoir le pyramidale & le myrtiforme. Le pyramidal a son attache fixe dans la jonction du coronal avec le frontal; & descendant le long du *nez*, vient se terminer au cartilage qui forme l'entrée de la narine du même côté.

Le myrtiforme a son attache fixe à l'os maxillaire vis-à-vis le fond de l'alvéole de la dent canine, & va se terminer au même cartilage que le premier; ces deux muscles en agissant, dilatent les narines.

On donne pour constricteur des narines un petit muscle qui a ses attaches fixes extérieurement au fond des alvéoles des premieres dents incisives, & se terminent aux ailes du *nez*.

Le muscle orbiculaire des levres paroît aussi avoir quelque part à cette action.

Les cartilages du *nez* sont au nombre de cinq : il y en a quatre qui forment la partie inférieure du *nez*, deux supérieurs & deux inférieurs. Ces derniers composent principalement les narines; le cinquieme fait la partie antérieure & moyenne de la cloison qui sépare l'intérieur du *nez* en deux cavités, dont les narines sont l'entrée. Ces deux cavités ne sont pas seulement formées par la disposition particuliere des deux os superieurs du *nez* & des cartilages dont je viens de parler, les os maxillaires unis ensemble & ceux du palais en font aussi une portion considérable; l'os sphénoïde & l'etmoïde concourent aussi avec le vomer à la formation des parois des cavités du *nez*; & la jonction de l'etmoïde avec le vomer fait la portion osseuse de la cloison des narines.

On considere plusieurs choses dans chaque cavité du *nez*. On voit dans la partie supérieure la portion cellulaire de l'os etmoïde, & dans l'inférieure, les os spongieux. On y découvre aussi les embouchures des sinus frontaux dans les cellules de l'os etmoïde; celle des sinus maxillaires de chaque côté, entre la portion cellulaire de l'os etmoïde & les lames interieures du *nez* & les embouchures des sinus sphénoïdaux, s'apperçoivent dans la partie postérieure & inférieure du *nez*. On découvre outre cela dans le *nez* les orifices des conduits lacrymaux & des incisifs, & enfin la communication des cavités du *nez* avec le gosier.

Il faut remarquer que chaque cavité du *nez* se trouve tapissée d'une membrane spongieuse, nommée *pituitaire.* Cette membrane recouvre aussi les cellules de l'os etmoïde, les os spongieux ou lames inférieures du *nez*, & les parois intérieures des sinus & des conduits lacrymaux & incisifs, & elle est parsemée dans toute son étendue de plusieurs grains glanduleux, qui fournissent l'humeur mucilagineuse dont elle est continuellement abreuvée. C'est principalement sur la portion de cette membrane qui recouvre les cellules de l'os etmoïde, que viennent s'épanouir les filets de la premiere paire des nerfs, & quelques rameaux de la cinquieme, qui reçoivent les impressions des corps odorans, & les transmettent jusqu'à l'ame pour la sensation de l'odorat.

Les arteres qui se distribuent au *nez*, lui viennent des carotides, & les veines vont se décharger dans les jugulaires.

Le *nez* n'est pas seulement l'organe de l'odorat, il sert encore à la respiration, à donner plus de force au son, à modifier la voix & à la rendre plus agréable, tant par sa cavité, que par celle des sinus qui y répondent.

Cette partie du visage varie beaucoup en gran-

deur & en figure dans les divers sujets dès le moment de leur naissance. Les negres, les Hottentots & quelques peuples de l'Asie bien différens des Juifs, ont presque tous le *nez* camus, écaché. La plûpart des anatomistes prétendent que cette *camusité* vient de l'art, & non de la nature. Comme les négresses, suivant le récit des voyageurs, portent leurs petits enfans sur le dos pendant qu'elles travaillent, il arrive qu'en se haussant & baissant par secousses, le *nez* de l'enfant doit donner contre le dos de la mere, & s'applatir insensiblement. Indépendamment de cette raison, le P. du Tertre rapporte que les negres écrasent le *nez* à leurs enfans, & leur pressent aussi les levres pour les rendre plus grosse; ensorte que ceux à qui l'on n'a fait ni l'une ni l'autre de ces opérations, ont le *nez* élevé & les levres aussi minces que les Européens.

Cela peut être vrai des negres du Sénégal; mais il paroît assez certain que dans presque tous les autres peuples negres, les grosses levres, de même que le *nez* large & épaté sont des traits donnés par la nature, qu'on a fait servir de modele à l'art qui est en usage chez eux & parmi d'autres peuples, d'écacher le *nez*, & de grossir les levres à ceux qui ont reçu la naissance avec cette perfection de moins. Comme c'est dans la forme plate qu'ils font consister la beauté du *nez*, le premier soin des meres après leur accouchement, est d'applatir le *nez* de leurs enfans, pour qu'ils ne soient pas difformes à leurs yeux, tant les idées de beauté sont bisarres chez les peuples de la terre.

Plusieurs ne se contentent pas de préférer l'applatissement du *nez* à son élévation, ils trouvent un nouvel agrément à se percer cette partie pour y passer toutes sortes d'ornemens de leur goût, & cet usage est fort étendu en Afrique & en Orient. Les negres de la nouvelle Guinée traversent leurs deux narines par une espece de cheville longue de trois ou quatre pouces. Les sauvages de la Guyane y passent des os de poissons, des plumes d'oiseaux & d'autres choses de ce genre. Les habitans de Gusarate, les femmes malabares & celles du golfe Persique y portent des anneaux, des bagues & d'autres joyaux. C'est une galanterie chez quelques peuples arabes, de baiser la bouche de leurs femmes à travers ces anneaux, qui sont quelquefois assez grands pour enfermer toute la bouche dans leur rondeur.

Les Européens au contraire ne se font percer que les oreilles pour les orner d'anneaux & de bijoux; ils trouvent avec raison qu'il ne faut ni gêner ni gâter le *nez*, & qu'il contribue beaucoup à la beauté, quand il n'est ni trop grand, ni trop petit, ni trop écrasé, ni trop sortant au-dehors.

Sa forme & sa position plus avancée que celle de toutes les autres parties du visage, sont particulieres à l'espece humaine; car dans aucun animal le *nez* ne fait un trait élevé. Les singes mêmes n'ont, pour ainsi dire, que des narines, ou du moins leur *nez*, qui est posé comme celui de l'homme, est si plat & si court, qu'on ne doit pas le regarder comme une partie semblable. Les oiseaux n'ont point de narines; ils ont seulement deux trous & deux conduits pour la respiration & l'odorat, au lieu que les quadrupedes ont des nazeaux ou des narines cartilagineuses comme les hommes.

Je ne sache aucun exemple d'enfant venu au monde avec la privation de la cloison du *nez*, ni avec les narines bouchées par un vice de conformation naturelle, & je sais même que l'accident d'un *nez* fermé contre nature par quelque maladie, s'offre très-rarement à l'art de la Chirurgie pour le percer.

NEZ, *maladies du nez*, (*Medecine.*) Les usages du *nez* & des humeurs qui y abordent méritent une attention singuliere dans la pratique de medecine. Le défaut de conformation de cette cavité peut occasionner des changemens dans la respiration, dans la voix, dans l'haleine; la mauvaise qualité de l'humeur qui y coule peut déranger entierement l'œconomie animale.

1°. Si les sinus qui composent l'étendue du *nez* sont trop resserrés ou étranglés, leur cavité se trouvant diminuée, la membrane pituitaire aura moins d'étendue, l'organe de l'odorat sera plus borné, l'humeur muqueuse se filtrera en moindre quantité, ses issues seront moins libres & plus étroites, elle croupira plus long-tems, elle rendra punais ceux qui se trouveront attaqués de ces accidens: ce que le défaut de conformation occasionne, peut souvent arriver par l'inflammation de ces parties, par les changemens de l'air environnant, par des tumeurs qui surviendront dans cette cavité, des polypes, des tumeurs skirrheuses, des cancers & autres accidens de cette nature.

Les remedes que l'on pourroit apporter dans ces facheuses circonstances sont différens, selon les causes & leurs accidens. On peut les voir & les examiner tous en particulier & en leur lieu.

2°. La qualité vitiée de l'humeur du *nez* est d'une grande conséquence dans l'œconomie animale; son épaississement occasionne une respiration difficile, seche & douloureuse, une toux seche, une difficulté de se moucher, un dessechement dans le *nez*, une chaleur, une sécheresse dans l'air, une acrimonie dans ses particules qui irrite les solides, les roidit & empêche les parois de la cavité de se prêter à l'action de l'air.

Sa trop grande fluidité rendant les parties trop humides, les relâche & les empêche d'exercer leur ressort; le trop d'humidité de la membrane pituitaire fait que la sérosité y séjourne & y croupit, & que la morve qui abonde, fait perdre aux nerfs leur qualité & leur sensibilité: l'enchifrenement est souvent l'effet de cette qualité vicieuse de l'humeur pituitaire & muqueuse du *nez*. Pour guerir cette maladie, on doit évacuer la surabondance de sérosité par les purgatifs, les diaphorétiques, les expectorans, les salivans & autres remedes particuliers évacuans. Les infusions de lierre terrestre, d'hysope, de cataire sont bonnes dans ces cas.

La grande abondance de l'humeur muqueuse du *nez* occasionne une constipation extraordinaire, parce que la dérivation qui se fait de la mucosité dans le *nez*, en tarit la source dans les intestins; & de cette façon les excrémens restent à sec & privés de leur véhicule, & de cette glutinosité qui leur permet de glisser le long de la cavité du cylindre intestinal: de-là vient que les gens qui mouchent & expectorent ou crachent beaucoup, sont d'ordiniaire fort constipés: de là vient aussi que lorsque la morve est dessechée, le ventre est aussi paresseux, ce qui est ordinaire dans l'été; au contraire lorsque la morve est délayée, les excrémens le sont aussi, ce qui arrive dans l'hiver, où la transpiration est diminuée, & où les sécrétions sont plus abondantes dans le *nez* & dans les intestins que vers la surface externe du corps.

NEZ COUPÉ, *Staphylodendron*, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le pistil sort du calice qui est profondément découpé, & devient dans la suite un fruit membraneux, renfle comme une vessie & divisé en plusieurs loges. Ce fruit renferme des semences fort dures, & pour ainsi dire, osseuses. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

NEZ COUPÉ, *ou* FAUX PISTACHIER, *Staphylodendron*, grand arbisseau qui se trouve dans quelques contrées de l'Europe méridionale. Il prend quelquefois douze à quinze piés de hauteur sur un

pié de circonférence, lorsqu'il se trouve dans un bon terrein : mais il ne s'éleve ordinairement dans les bois qu'à sept ou huit piés. Il fait une tige droite & une tête assez réguliere. Son écorce est lisse, unie & marquetée de points cendrés sur un fond brun. Sa feuille est composée de cinq & quelquefois de sept follioles oblongues, assez grandes, & attachées à une nervure commune. Cette feuille est d'un verd brun en-dessus & cendrée en-dessous. Ses fleurs paroissent à la fin d'Avril ; elles sont blanches, assez apparentes & attachées par grappes à des pédicules longs, menus & pendans. Les fruits qui succedent, sont des especes de vessies verdâtres, assez grandes, divisées en deux loges qui contiennent chacune deux ou trois noyaux de la grosseur d'un pois. Les enfans les cassent aussi aisément qu'une noisette, pour avoir l'amande qui est douce à manger, mais qui fait soulever le cœur. La substance de cette amande est d'une couleur verdâtre qui ressemble à celle de la pistache ; c'est apparemment ce qui a fait donner à cet arbrisseau le nom de *pistachier sauvage*. On l'appelle aussi *nez coupé*, parce que le noyau qui renferme la semence, ressemble à un bout de nez que l'on auroit coupé. On le nomme aussi *bois saint Edme* dans plusieurs endroits de la Bourgogne, parce qu'on raconte que ce saint avoit un bâton du bois de cet arbrisseau, qu'il piqua en terre & qui y fit racine. Le *nez coupé* croît dans les bois, dans les haies, dans les lieux frais, incultes & ombragés ; cependant il n'est pas commun. Il est très-robuste ; il se multiplie aisément, & il réussit par-tout, si ce n'est lorsqu'il est dans un terrein leger ; il souffre beaucoup dans les grandes chaleurs & les secheresses.

Cet arbrisseau pousse quantité de rejettons du pié qui peuvent servir à le multiplier. On y parvient aussi, soit en couchant les branches au printems, ou en semant les noyaux peu après leur maturité qui arrive au mois de Septembre. Car si l'on différoit de les semer jusqu'au printems, la plûpart ne leveroient que l'année suivante. Par l'une ou l'autre méthode, on aura au bout d'un an des plans suffisamment enracinés pour être mis en pépiniere. Les branches couchées donneront tout-de-suite des fleurs ; mais les jeunes plants venus de semence, ne fleuriront qu'au bout de trois ou quatre ans : il ne faut pour la culture de cet arbrisseau aucun soin particulier.

On fait usage du *nez coupé* dans les jardins pour l'agrément. On peut le mettre dans les massifs des bosquets : on peut l'employer en arbre de ligne pour les allées, où il va de pair & figure fort bien avec le citise des Alpes, l'arbre de Judée, l'arbre de Sainte-Lucie, la rose de Gueldres, *&c.*

Son bois, quoique blanc, est dur, solide, compacte & de durée. Il peut être de quelqu'utilité lorsqu'il a acquis un peu de grosseur ; car il est frêle, quand il est trop jeune. Il y a encore une autre espece de cet arbrisseau.

Le *nez coupé de Virginie*. Quoique cet arbrisseau vienne d'un climat assez chaud, il est tout aussi robuste que l'espece commune ; mais il ne s'éleve qu'à neuf ou dix piés dans les meilleurs terreins. Sa feuille n'est composée que de trois follioles plus petites & d'un verd plus clair que celle de l'espece précédente. Sa fleur est aussi plus petite & moins apparente ; les vessies qui succedent sont divisées en trois loges : elles renferment chacune un noyaau plus petit dont l'amande est aussi d'un verd de pistaches. Le feuillage de cet arbrisseau fait tout son agrement. *Article de M.* DAUBENTON, *subdelégué.*

NEZ, (*Critique sacrée.*) Il est défendu par le Lévitique, de recevoir pour le service de l'autel, un homme qui eût le *nez* trop petit, trop grand ou retroussé : *si parvo, vel grandi, vel torto fuerit* naso, Levit. *XXI. xviij.* Les Hébreux mettoient communément la colere dans le *nez* : *ascendit fumus de* naribus *ejus*, *II.* Reg. *xxij. 9.* Ce mot se prenoit aussi pour la fierté & grandeur d'ame : nasus *tuus sicut turris Libani*, est-il dit de l'épouse, Cant. *vij. 4* : votre *nez* ne releve pas moins la beauté de votre visage, que cette tour embellit le mont Liban. Cette tour étoit la fierté qui rendoit le cœur de l'épouse inaccessible à tout autre qu'à son époux. Mettre un cercle au *nez*, c'est *réprimer la fierté* des orgueilleux. *Nunquam posuit circulum in* naribus *ejus*, Job. *xl. 21.* Enfin, cette phrase, *donec exeat per* nares *vestras*, Num. *xxj. 20.* marque le dégoût des viandes qu'auroient les Israélites murmurateurs. (*D. J.*)

On lit aussi dans le dict. de la bible que les Hébreux regardoient le *nez* comme le siege de la colere : *ascendit fumus de* naribus *ejus*, est-il dit au second livre des Rois, *c. xxij. vers. 9.* en parlant de la colere de Dieu : & dans le Pseaume xvij. vers. 9. *ascendit fumus in ira ejus* ; l'hébreu porte *in* naso *ejus*. Les anciens auteurs grecs & latins parlent à-peu-près de même. Ainsi Perse,

Disce : sed ira cadat naso, *rugosaque sanna.*

& Plaute,

Fames & mora bilem in naso *conciunt.*

Les Romains regardoient les gens dont le *nez* étoit aquilin ou crochu, comme enclins à la raillerie. Naso *suspendit adunco*, dit Horace, en parlant d'un satyrique.

Les femmes d'Orient, en plusieurs endroits, mettent des cercles d'or à une de leurs narines. Salomon fait allusion à cette coutume, lorsqu'il dit : *Circulus aureus in* naribus *suis mulier pulchra & fatua*, une femme belle, mais insensée, est comme un anneau au groin d'un pourceau. *Proverb. xj. 22.* On mettoit aussi des anneaux aux naseaux des bœufs & des chameaux pour les conduire. Ainsi dans le quatrieme livre des Rois, *c. xix. vers. 28.* Dieu menace Sennacherib de lui mettre un cercle aux narines & un mords dans la bouche, & de le faire retourner par le chemin par lequel il est venu. Calmet, *Dict. de la Bible.* (*G*)

NEZ. (*Métallurg.*) On appelle *nez* dans les fonderies où l'on traite les mines des métaux, une espece de tuyau ou de conduit qui se forme dans la mine fondue depuis la tuyere, & qui de-là va en s'élargissant vers la partie intérieure du fourneau. Ce *nez* ou conduit ne doit point trop s'alonger. Les Fondeurs ont très-grande attention à cette circonstance, & jugent par le *nez*, si leur fonte réussira ou non. *Voyez* Schlutter, *traité de la fonte des mines.* (—)

NEZ, LE NEZ DU NAVIRE. (*Marine.*) C'est la premiere partie du navire qui finit en pointe. On dit la même chose d'un bateau.

Vaisseau qui est trop sur le *nez*, c'est quand par sa construction il paroît que l'avant est un peu trop chargé : on y remédie en faisant pencher le mât de misaine un peu plus en arriere.

NEZ D'UN BATEAU, (*Charpent.*) c'est la premiere partie du bateau, qui finit en pointe, & où est la levée sur laquelle se met le batelier, lorsqu'il se sert des avirons. (*D. J.*)

NEZ DE POTENCE, *terme d'Horlogerie. Voyez* POTENCE. (*T*)

NEZ. (*Maréchal.*) Le bout du *nez* du cheval est, pour ainsi dire, sa levre supérieure. *Porter le* nez *au vent*, ou *porter au vent*, se dit d'un cheval qui leve le *nez* en l'air au-lieu de se ramener.

NEZ FIN ; (*Vennerie.*) se dit d'un chien qui a le sentiment bon.

Nez dur, se dit d'un chien qui entre mal aisément dans la voie.

Nez haut, ou *chien de haut nez*, c'est lorsqu'un chien va requerir sur le haut du jour.

On remarque que plusieurs animaux, comme les chiens, les lievres, les renards, ont plus de lames osseuses que les hommes qui en ont le moins de tous. C'est ce qui fait croire que c'est pour cela qu'ils ont aussi meilleur odorat, à cause que la membrane qui couvre toutes les enfractuosités des narines ayant beaucoup d'étendue dans un petit espace, elle reçoit en plus de parties les impressions des particules écoulées des corps odorans.

N G

NGO-KIAO, (*Hist. des drog. de la Chine.*) colle faite avec la peau d'âne noir. Voici comme elle se prépare, suivant la relation du pere Parennin, jésuite.

On prend la peau d'un âne noir, tué tout récemment; on la fait tremper quelques jours consécutifs dans de l'eau tirée d'un puits de la province de Changtong; après cela on la retire de cette eau pour la racler, & la nettoyer en-dedans & en-dehors; on la coupe ensuite en petits morceaux, & on la fait bouillir à petit feu dans de l'eau de ce même puits, jusqu'à ce que ces morceaux soient réduits en colle qu'on passe toute chaude par une toile, pour en rejetter les parties les plus grossieres qui n'ont pu être fondues. Enfin on en dissipe l'humidité, & chacun lui donne la forme qui lui plaît. Les Chinois la jettent en moule, & y impriment des caracteres de toutes sortes de figures. (*D. J.*)

NGOMBOS, (*Hist. mod. Superstition.*) prêtres imposteurs des peuples idolâtres du royaume de Congo en Afrique. On nous les dépeint comme des fripons avides qui ont une infinité de moyens pour tirer des libéralités des peuples superstitieux & crédules. Toutes les calamités publiques & particulieres tournent à leur profit; parce qu'ils persuadent aux peuples que ce sont des effets de la colere des dieux, que l'on ne peut appaiser que par des sacrifices, & sur-tout par des présens à leurs ministres. Comme ils prétendent être sorciers & devins, on s'adresse à eux pour connoître l'avenir & les choses cachées. Mais une source intarissable de richesses pour les *Ngombos*, c'est qu'ils persuadent aux negres qu'aucun d'eux ne meurt d'une mort naturelle, & qu'elle est dûe à quelqu'empoisonnement ou maléfice dont ils veulent bien découvrir les auteurs, moyennant une rétribution; & toujours ils font tomber la vengeance sur ceux qui leur ont déplu, quelqu'innocens qu'ils puissent être. Sur la déclaration du prêtre, on saisit le prétendu coupable à qui l'on fait boire un breuvage préparé par le *ngombo*, & dans lequel il a eu soin de mêler un poison très-vif, qui empêche les innocens de pouvoir se justifier, en se tirant de l'épreuve. Les *ngombos* ont au-dessous d'eux des prêtres ordinaires appellés *gangas* qui ne sont que des fripons subalternes.

N H

NHAMBI, (*Botan. exot.*) plante sarmenteuse d'Amérique; sa tige est ligneuse, genouillée, velue, rameuse, en partie serpentant à terre, & en partie s'élevant comme le pourpier. Sa feuille est grande, verte, quelquefois légérement dentelée sur les bords, d'autrefois découpée profondément. Ses fleurs naissent aux sommités de ses branches en forme de boutons; elles sont rondes, grosses comme de petites cerises, sans feuilles, approchantes de celles de la camomille. Sa semence est taillée en ombilic, de forme ovale, de couleur grise, rougeâtre, luisantes. Ses racines jettent de tous côtés plusieurs filamens blancs, tendres. Cette plante croît dans les bois, dans les forêts, dans les jardins. Ses feuilles mâchées ont un goût piquant & acrimonieux, comme la moutarde & le cresson; on les mange en salade dans leur primeur. (*D. J.*)

NHANDIROBE, *nhandiroba*, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme de rosette, & profondément découpée. Les unes sont stériles & les autres fertiles; celles-ci sont placées sur un embryon qui devient dans la suite un fruit en forme de boîte charnue qui est revêtu d'une écorce dure & qui contient des semences applaties & arrondies. Plumier, *nova plant. amer. gen.* *Voyez* PLANTE. (*I*)

Le *nhandiroba* est une plante sarmenteuse d'Amérique. Le P. Plumier dit qu'elle grimpe assez haut sur les arbres qui lui sont voisins; ses sarmens sont souples, garnis de feuilles plus ou moins arrondies de la largeur de la main, taillées en cœur, & d'un verd-pâle. Ces sarmens sont terminés par un bouquet de petites fleurs jaunâtres & stériles. Les fleurs fertiles ou qui donnent du fruit, sortent des aisselles des feuilles, d'autres sortent des branches; ces feuilles sont à trois pointes pour l'ordinaire, & semblables à celles du lierre, mais beaucoup plus grandes. Le fruit qui succede à la fleur, est plus gros qu'une orange, charnu & rempli intérieurement de plusieurs semences plates, arrondies, très-ameres & huileuses; chaque semence est renfermée dans un noyau plat, solide, brun, recouvert d'une substance charnue, spongieuse & jaunâtre. Cette semence au Bresil sert à faire de l'huile, mais aux îles de l'Amérique elle y est regardée comme le contrepoison du venin des serpens.

M. Linnæus nomme ce genre de plante *fevillæa*, & le caractérise ainsi. Il produit des fleurs mâles & femelles distinctes; l'enveloppe de la fleur mâle est faite en cloche composée d'une seule feuille; il est arrondi dans le fond & découpé sur les bords en cinq segmens. La fleur est aussi monopétale, arrondie, légérement découpée sur les bords en cinq parties, avec un nombril orné d'une double étoile. Les étamines sont trois filamens. La fleur femelle de son calice ne differe de la fleur mâle que dans l'étoile qui est composée de cinq feuilles faites en cœur. Le fruit est une très-grosse baie, charnue, d'une figure ovale, obtuse, entourée du calice, & couverte d'une écorce dure. Les semences sont d'une forme orbiculaire applatie. (*D. J.*)

NHAMDIU, s. m. (*Insectol.*) espece d'araignée du Bresil. Son corps est de la longueur d'un pouce, garni sur le dos d'une forme de bouclier triangulaire, brillant, orné dans les côtés de six cônes pointus, blancs, semés de taches rouges; sa bouche est armée de deux petites dents recourbées; la partie antérieure de son corps est soutenue par huit jambes, longues d'environ deux pouces, jaunes, ou rouges-brunes; & sa partie postérieure qui est la plus grande, reluit comme de l'argent. Cette espece d'araignée file une toile comme les autres, mais elle est venimeuse. (*D. J.*)

NHANDUAPOA, (*Ornithol.*) nom d'un oiseau du Bresil, plus connu sous son nom hollandois *scurvogel*. *Voyez* SCURVOGEL.

NHANDUGUACU, (*Ornith.*) oiseau du Bresil, de la classe des autruches, mais d'une plus petite espece que l'autruche d'Afrique. Son corps est fort gros; son col est long & fort; ses jambes sont hautes & épaisses; ses aîles extrémement courtes, ne lui servent que pour la course; son pennage est

gris; cet oiseau porte le cou courbé comme le cygne; sa tête est formée comme celle de l'oie; ses plumes de derriere couvrent le croupion & font une espece de queue; il court aussi vîte qu'un levrier, & se nourrit de chair & de fruits. (*D. J.*)

NHARWAL, *voyez* NARWAL.

N I

NIAGARA, (*Géog.*) riviere de l'Amérique septentrionale, dans le pays des Iroquois. Elle sort du lac Érié, & va se jetter dans le lac Ontario, à quatre lieues au-dessus de son embouchure, où elle fait un saut prodigieux, sans lequel on pourroit aller avec de grandes barques plus de 200 lieues loin, & ne point interrompre la navigation dans sa course. (*D. J.*)

NIAIS, adj. (*Gram.*) Il se dit de quelqu'un qui ignore les usages les plus communs de la société. Ce caractere se remarque dans la physionomie, la voix, le discours, le geste, l'expression, les idées. Il y a de faux *niais*, dont on est d'autant plus aisément la dupe qu'on s'en méfie moins. Si la simplicité se remarque dans l'extérieur & qu'elle soit accompagnée de nonchalance, elle fait le *niais*. La simplicité n'est pas incompatible avec la vivacité; jamais *niais* ne fut actif.

NIAIS. (*terme de Fauconnerie.*) Ce mot se dit de quelques oiseaux de proie, comme du faucon, de l'épervier, *&c.* qui n'ont pas encore volé, & qu'on a pris au nid.

NICÆA, (*Géog. anc.*) je trouve dans les auteurs plusieurs villes de ce nom.

1°. *Nicæa* ville de Grece, située aux environs des Thermopyles, dans le golfe *Manliacus*. On la comptoit entre les principales villes des Locres Epicnemides, qui étoient voisins & alliés des Béotiens & des Thébains. Philippe s'empara de *Nicæa* & des Thermopyles, lorsqu'il entra dans la Grece sous prétexte de terminer la guerre sacrée; ensuite ce prince la remit aux Thessaliens.

2°. *Nicæa* ville de l'Illyrie.

3°. *Nicæa* ville de l'Inde, au voisinage du fleuve Hydaspe. Alexandre en fut le fondateur.

4°. *Nicæa* ville des Indes auprès du fleuve Cophene.

5°. *Nicæa* ville de l'île de Corse: elle fut fondée par les Etruriens, selon Diodore de Sicile.

6°. *Nicæa* ville de la Bœotie, chez les Leuctriens.

7°. *Nicæa* ville de la Thrace, selon Etienne le géographe.

8°. *Nicæa* ville de Bithynie & la plus célebre de toutes. *Voyez* NICÉE. (*D. J.*)

NICAGUAYA, (*Géog.*) riviere de l'Amérique septentrionale dans l'île Hispaniola. Elle traverse la province de Cibao, & va se jetter dans la mer.

NICARAGUA, (*Géog.*) province de l'Amérique septentrionale dans l'audience de Guatimala. Elle est bornée au nord par la province d'Honduras; à l'orient par la mer; au midi par la province de Costarica; & à l'occident par la province de Guatimala. Le terroir de *Nicaragua* est très-fertile, & offre un des plus agréables paysages du monde. Ses villes ou bourgs principaux sont, *Nicaragua*, Ségovie & Grenade: ses rivieres sont l'Yare, l'Yarpa & le Désaguadero. Elle a trois ports sur la mer du sud, & une grande habitation des Indiens du pays qu'on appelle le *Vieux-Bourg*. On recueille dans cette province beaucoup de sucre & de cacao qui ne sort guere du pays.

NICARAGUA, (*Géog.*) lac de l'Amérique septentrionale dans l'audience de Guatimala, au gouvernement de Nicaragua. La tête de ce lac n'est qu'à 4 lieues de la mer du sud. On lui donne environ 80 lieues de circuit; & les vaisseaux y peuvent naviger commodément. Dans la grande île située au milieu de ce lac, & qui porte du cacao & des fruits délicieux, on trouve un volcan presqu'aussi considérable que celui de Guatimala.

NICARAGUA, (*Géog.*) autrement nommée *Léon de Nicaragua;* ville de l'Amérique septentrionale dans la province de Nicaragua dont elle est la capitale, avec titre d'évêché, à 12 lieues de la mer du sud. Des flibustiers anglois pillerent cette ville en 1685. *Long.* 291. 24. *lat.* 12. 26. (*D. J.*)

NICARIA, (*Géog. anc. & mod.*) ou *Nicarie*; île de l'Archipel, entre l'île de Samos & celle de Tine.

Cette île a environ 60 milles de circonférence, suivant M. de Tournefort, d'après lequel nous en pouvons parler savamment. Elle est fort étroite, & traversée dans sa longueur par une chaîne de montagnes qui lui a fait donner autrefois le nom d'île *longue* & *étroite*, *doliche* & *macrès*.

Ces montagnes sont couvertes de bois & fournissent des sources à tout le pays. Les habitans ne vivent que du commerce de ce bois, & sont si misérables qu'ils demandent l'aumône dès qu'ils sont hors de leur île. Ils recueillent peu de froment, assez d'orge, de figues, de miel, de cire; mais après tout ce sont de sottes gens, grossiers & à demi sauvages. Ils font leur pain à mesure qu'ils veulent dîner ou souper. Ce pain n'est autre chose que des fouaces sans levain, qu'on fait cuire à demi sur une pierre plate bien chaude: si la maîtresse de la maison est grosse, elle tire deux portions de fouaces, une pour elle & l'autre pour son enfant: on fait la même honnêteté aux étrangers.

Cette île n'a jamais été bien peuplée. Strabon en parle comme d'un pays inculte, dont les pâturages étoient d'une grande utilité aux Samiens. On ne croit pas qu'il y ait présentement plus de 1000 ames.

Nicaria n'a pas changé de nom, elle s'appelle *Icaria*, tout comme autrefois; mais les Francs qui ne savent pas le grec, corrompent la plûpart des noms. Tout le monde sait qu'on attribue ce nom à Icare fils de Dédale, qui se noya aux environs de la mer, qui pour la même raison fut nommée *Icarienne*. Strabon enferme dans cette mer les îles de Leros & de Cos. Pline ne lui donne de l'étendue que depuis Samos jusqu'à Mycone. M. Bochart est le seul qui dérive le nom d'Icarie d'un mot phénicien *icaure*, qui signifie *poissonneux*; ce qui pourtant convient assez à un nom grec que les anciens ont donné à la même île.

Tous les habitans de *Nicarie* sont du rite grec, & leur langue tient plus du grec littéral, à ce qu'on dit, que celle des autres îles où le commerce a fait établir plusieurs étrangers, qui ont introduit une infinité de mots & de terminaisons de leur pays. On ne s'est jamais embarrassé de conquérir cette île: il y a beaucoup d'apparence qu'elle a suivi le destin de celle de Samos sa voisine & sa maîtresse.

L'île manque de port. L'une des principales calanques est à Fanar, où étoit l'ancienne ville *Dracanon*.

Strabon, *liv. xiv. pag.* 639. assure qu'il y avoit dans *Nicaria* un temple de Diane, appellé *Tauropolium*; & Callimague n'a pas fait difficulté de dire que de toutes les îles il n'y en avoit pas une de plus agréable à Diane que celle-ci. Goltzius a donné le type d'une médaille représentant d'un côté une Diane chasseresse, & de l'autre une personne assise sur un taureau, avec cette légende Ικαριων. On pourroit prendre cette personne pour Europe; mais selon la conjecture de Nonius, c'est plutôt la même Diane, le taureau marquant l'abondance des pâturages de l'île, & la protection de cette déesse.

La fanar ou fanari de *Nicaria* (φανάρη, *lanter-*

re, fanal) eſt une vieille tour, qui ſervoit de fanal pour éclairer le paſſage des vaiſſeaux, entre cette île & celle de Samos; car ce canal eſt dangereux quand la mer eſt groſſe, quoiqu'il y ait 18 milles de large.

Les Nicariens n'ont ni cadi, ni turcs chez eux. Deux adminiſtrateurs annuels font toutes les affaires du pays. Ils paient environ cinq cent écus de capitation, outre une centaine pour la taille, & pour avoir la liberté de vendre leur bois hors de l'île. *Long.* 43. 55-44. 12. *lat.* 37. 28-46. (*D. J.*)

NICASTRO, (*Géog.*) en latin *Neocaſtrum*; petite ville d'Italie au royaume de Naples dans la Calabre ultérieure, à 2 lieues du golfe de ſainte Euphémie, avec un évêché ſuffragant de Reggio. Elle fut preſque ruinée en 1638 par un tremblement de terre. *Long.* 33. 30. *lat.* 38. 10.

NICATES, (*Géog. anc.*) ou *Niſitæ*; peuples de l'Ethiopie ſous l'Egypte ſelon Pline, *lib. vj. c. xxx.* qui dit que ce mot ſignifie des hommes qui ont trois ou quatre yeux; non que ces peuples fuſſent tels, mais parce qu'ils appliquoient toute leur attention en tirant leurs fleches.

NICATES, (*Géog. anc.*) montagne d'Italie chez les *Peligni*. Niger croit que c'eſt la montagne qu'on appelle aujourd'hui *Maiella* & *Matheſio*. (*D. J.*)

NICE, COMTÉ DE, (*Géog.*) ce comté s'étend du ſud au nord l'eſpace de 90 milles. Il a fait durant pluſieurs ſiecles partie de la Gaule narbonnoiſe, & enſuite du comté de Provence, dont il fut démembré en 1388, par les habitans du pays qui ſe donnerent à Amedée VII. comte de Savoie. Ses bornes ſont au nord le marquiſat de Saluces; le Piémont propre à l'eſt; la Méditerranée au ſud, & la Provence à l'oueſt. Son étendue du ſeptentrion au midi, eſt d'environ 13 lieues, & celle d'orient en occident d'environ 18. *Nice* eſt ſa capitale, & quoique le pays ſoit entrecoupé de hautes montagnes, il eſt fertile en vin & en huile. Enfin il ſeroit admirable s'il étoit plus peuplé.

Caſſini (Jean Dominique) ou le grand Caſſini, naquit dans le comté de *Nice* en 1625, & fut appellé en France par M. Colbert en 1666. Il a été le premier des Aſtronomes de ſon tems; mais il commença comme les autres par l'Aſtrologie. Puiſqu'il fut naturaliſé dans ce royaume, qu'il s'y maria, qu'il y eut des enfans, & qu'il eſt mort à Paris, on peut le compter au nombre des françois. Il a immortaliſé ſon nom par ſa méridienne de ſaint Pétrone à Boulogne : elle ſervit à faire voir les variations de la viteſſe du mouvement de la terre autour du ſoleil.

Il fut le premier qui montra par la parallaxe de Mars que le Soleil doit être au moins à 33 millions de lieues de la terre. Il prédit le chemin que devoit tenir la comete de 1664. C'eſt lui qui découvrit quatre ſatellites de Saturne; Huyghens n'en avoit apperçu qu'un, & cette découverte de Caſſini fut célebrée par une médaille dans l'hiſtoire métallique de Louis XIV.

Il publia de nouvelles tables des ſatellites de Jupiter fort perfectionnées, & détermina la révolution de Jupiter & de Mars ſur leurs axes. Enfin il enrichit l'Aſtronomie de diverſes méthodes très-ingénieuſes.

En voyant la comete de 1680, il prédit au roi qu'elle ſuivroit la même route qu'une autre comete obſervée par Tycho-Brahé en 1577. C'étoit une eſpece de deſtinée pour lui, que de faire ces ſortes de prédictions à des têtes couronnées.

Dans les dernieres années de ſa vie, il perdit la vûe; malheur qui lui a été commun avec le grand Galilée, & peut-être par la même raiſon : car les obſervations ſubtiles demandent un grand effort des yeux. Selon l'eſprit des fables, ajoûte M. de Fontenelle, ces deux grands hommes, qui ont fait tant de découvertes dans le ciel, reſſembleroient à Tiréſias qui devint aveugle pour avoir vû quelque ſecret des dieux. Il mourut en 1712, âgé de 87 ans; ſans maladie, ſans douleur, par la ſeule néceſſité de mourir; & en mourant, il eut la gloire de laiſſer des enfans diſtingués dans l'Aſtronomie. (*D. J.*)

NICE, (*Géog.*) ancienne & forte ville aux confins de la France & de l'Italie, capitale du comté du même nom, avec une bonne citadelle, un évêché ſuffragant d'Embrun, & un ſénat qui eſt comme démocratique. Les habitans ſe donnerent à Amedée VII. comte de Savoie en 1388; & depuis ce tems elle eſt demeurée aux ducs de cette maiſon. François I. l'aſſiégea par terre en 1543, tandis que les Turcs la preſſoient du côté de la mer. Barberouſſe II. n'ayant pu prendre la citadelle, ſaccagea la ville. Le maréchal de Catinat la prit en 1691; elle fut rendue au duc de Savoie en 1696. Le duc de Berwick la prit en 1706; elle fut rendue par le traité d'Utrecht au roi de Sardaigne. Les François la reprirent en 1744, & l'ont rendue par le traité d'Aix-la Chapelle. Elle eſt ſituée à l'orient de l'embouchure du Var ſur un rocher eſcarpé, à 33 lieues S. O. de Turin, 28 S. E. d'Embrun, 33 S. O. de Gènes, 33 N. E. d'Aix, 176 de Paris. *Long.* ſelon Caſſini, 23. 55. 30. *lat.* 43. 41. 30.

Les Phocéens fondateurs de la ville de Marſeille, voyant leurs colonies accrues conſidérablement, s'étendirent le long de la côte, & ayant trouvé ſur le Var un endroit fort agréable, ils y fonderent la ville de *Nice*, *Nicæa*, au retour d'une expédition contre les Saliens & les Liguriens. C'eſt une ville bâtie dans une ſituation des plus avantageuſes, par la beauté de ſes collines, la fertilité du pays & la bonté de l'air qu'on y reſpire. Les Romains faiſoient leurs délices de ce lieu, où croiſſent en abondance tous les fruits que produit l'Italie. Elle avoit la plus grande célébrité du tems de Ptolomée; mais aujourd'hui elle eſt entierement déchue de ſon ancienne dignité. On y voit encore les ruines des grands fauxbourgs qu'elle avoit autrefois. (*D. J.*)

NICE DE LA PAILLE, (*Géog.*) petite ville d'Italie dans le Montferrat, aux états du roi de Sardaigne, entre les villes d'Acqui & d'Aſti, ſur le Belbo. *Long.* 25. 59. *lat.* 44. 43.

NICÉE, ſ. f. (*Mythol.*) Νικη; c'eſt le nom grec de la Victoire, qu'Héſiode dit ingénieuſement être compagne de Jupiter, & fille de Pallas & du Styx; nous diſons auſſi dans le même ſens, que les *te Deum* des princes ſont les *de profundis* des particuliers. (*D. J.*)

NICÉE, (*Géog.*) ville de Bithynie, aujourd'hui *Iſnich*; c'eſt la Νικαια de Ptolomée. Strabon la place ſur le lac Aſcanius, aujourd'hui Lago di Nicea, à une journée de la mer. Antigonus fils de Philippe, en avoit été le fondateur, & l'avoit nommée *Antigonia*. Dans la ſuite Lyſimachus l'appella *Nicæa*, du nom de ſa femme fille d'Antipater.

On a diverſes médailles de cette ville depuis Auguſte juſqu'à Gallien; néanmoins elle n'a dans aucune le titre de métropole. La médaille de l'empereur Domitien, où l'on voit cette inſcription, νικαιοι πρωτοι της επαρχιας, *Nicæenſes primi provinciæ*, ne dit pas que *Nicée* fut la premiere de la province, elle apprend ſeulement que les habitans furent les premiers qui firent des ſacrifices à Jupiter, pour la conſervation de Domitien : c'eſt ce que prouve l'autel qui paroît ſur cette médaille avec ces mots, διοσ αγοραιον, *Jovis, qui fori cuſtos & præſes eſt*. Cette médaille eſt dans le cabinet du roi de France.

Nicée fut évêché dans les commencemens du chriſtianiſme, & devint enſuite métropole pendant quelque tems. Elle eſt célebre par la tenue du premier concile général, & plus anciennement par la naiſſance d'Hipparque, de Dion-Caſſius & de Parthénius.

Hipparque célebre astronome grec, & l'un des plus savans mathématiciens de l'antiquité, fleurissoit entre la 154 & la 163 olympiade. Il inventa les principaux instrumens servant aux astres, prédit les éclipses, & apprit aux hommes à ne point s'en étonner. Pline le met au nombre des génies sublimes; il l'appelle le confident de la nature, *conciliorum naturæ particeps*, *lib. II. c. xxvj.* Il l'admire d'avoir passé en revue toutes les étoiles, de les avoir comptées & d'avoir marqué la situation & la grandeur de chacune. Il ne nous reste des ouvrages d'Hipparque, que son commentaire sur les Phénomenes d'Aratus. Le pere Pétau l'a traduit en latin, & en a donné une bonne édition.

Dion-Cassius fleurissoit sous Alexandre Sévere. Homme d'état & de grande naissance, il fut gouverneur de Pergame & de Smyrne, commanda en Afrique & en Pannonie, & fut nommé deux fois au consulat. Il composa en grec une histoire romaine, à laquelle il employa 22 ans, & dont nous n'avons plus que quelques ruines Il en a paru une édition, *Hanoviæ* en 1606 *in-fol.* & cette édition a été la meilleure jusqu'à celle de Herman Samuel Reimarus, donnée à *Hambourg* en 1750 *in-fol.* grecq. latin. avec des notes.

Dans les quatre-vingt livres de cette histoire, dont fort peu se sont sauvés d'une perte fatale, nous devons sur-tout regretter les 40 dernieres années, dont Dion parloit comme témoin oculaire, & comme ayant eu part au gouvernement de l'état; car il est peu d'historiens qui nous aient aussi bien revélé ces secrets que Tacite nomme *arcana imperii.* Dion est tellement exact à décrire l'ordre des comices, l'établissement des magistrats, & l'usage du droit public des Romains, que ces sortes de faits ne s'apprennent point ailleurs plus distinctement.

Pour ce qui concerne la consécration des empereurs & leur apothéose, il n'est point d'historiens qui nous aient peint cet enrôlement au nombre des dieux, sous une plus belle forme. C'est dans le cinquante-sixieme livre où Dion représente la pompe des funérailles d'Auguste, son lit de parade, son effigie en cire, & son oraison funebre que Tibere lut devant le peuple. Il expose ensuite de quelle façon son corps fut brûlé, comment Livie recueillit & mit des os à part; enfin l'adresse avec laquelle on fit partir l'aigle du haut du bucher, d'où il sembloit que l'oiseau de Jupiter emportoit au ciel l'ame de l'empereur.

Les oraisons funebres de la composition de cet historien, méritent d'être louées pour leur grande beauté. Telles sont celles de Pompée & de Gabinius au peuple romain. On ne lit pas avec moins de plaisir les harangues d'Agrippa & de Mécene, dont le premier parle pour porter Auguste à quitter l'empire, & le second pour l'engager à le retenir.

Pour ce qui regarde les défauts de Dion-Cassius, on peut l'accuser avec justice, d'une partialité honteuse contre le parti de Pompée, contre Cicéron, Séneque & plusieurs autres grands hommes; mais sur-tout ses propos contre la réputation de l'incomparable orateur de Rome, sont des satyres odieuses, indignes d'un historien.

On pourroit ajoûter aux taches dont nous venons de parler, quelques traits de superstition & de crédulité, qui seroient capables de décréditer son histoire, si l'on ne devoit pas quelqu'indulgence aux foibles de l'humanité.

Parthénius de *Nicée* fleurissoit sous Auguste. Il est auteur du livre περὶ ἐρωτικῶν παθημάτων, c'est-à-dire *des passions d'amour*, traduit en latin par Janus Cornarius, & imprimé avec le grec à *Bâle*, chez Froben en 1531 *in-8°.* premiere édition. Cet ouvrage est en prose, & contient trente-six chapitres fort courts. Suidas donne à Parthénius divers autres écrits. Nous apprenons de Macrobe qu'il montra la langue grecque à Virgile. (*D. J.*)

NICEFFO, (*Hist. nat. Botan.*) arbre d'Afrique qui croît fort communement dans les royaumes de Congo & d'Angola. Les habitans de ce dernier pays l'appellent *maongio-acamburi.* Il est ordinairement de 6 piés de haut, & il produit un fruit assez semblable à l'ananas, dont l'écorce renferme jusqu'à 200 petits fruits oblongs, d'un goût délicieux. Il est chargé de ces fruits très-peu de tems après être sorti de terre, & il en produit toute l'année.

NICÉPHORIUM, (*Géog. anc.*) ville de Mésopotamie sur l'Euphrate. Pline, *lib. vj. c. xxxvj.* dit que la situation avantageuse du lieu avoit engagé Alexandre à bâtir cette ville. Quelques-uns veulent que ce soit aujourd'hui le bourg nommé *Nasivancust*, & d'autres *Nephrun.*

NICETÉRIES, s. f. pl. (*Antiq. grecq.*) Νικητήρια; fête athénienne en mémoire de la victoire que Minerve remporta sur Neptune dans la dispute qu'ils eurent ensemble, à qui auroit l'honneur de donner le nom à la ville qui fut depuis nommée *Athènes*; les douze grands dieux adjugerent le prix à Minerve. (*D. J.*)

NICHABOUR, (*Géogr.*) ou *Nischabourg*, ou *Neischabourg*, car on écrit ce mot de plusieurs manieres, ville de Perse dans la province de Khorassan, dont elle passoit pour être la plus grande & la plus riche avant qu'elle eût été désolée d'abord par les Turcomans, & finalement ruinée par les Tartares de Genghizkhan, sous le regne du malheureux Mohamed Kouaresm-Schah.

C'est dans les montagnes de son voisinage qu'on tire les turquoises orientales, qu'on nomme dans le levant *pirouzé nischabouri*, & que nous appellons en françois *turquoises de la vieille roche*, pour les distinguer des autres turquoises. *Nischabourg* est à 15 lieues de MeschED. *Long. 74. 52. lat.* suivant les Ephémérides de Narsie Eddin, *31. 20.* (*D. J.*)

NICHANGI-BACHI, s. m. (*Hist. mod.*) nom que les Turcs donnent à un officier, dont la fonction est d'imprimer le nom du grand-seigneur sur les lettres qu'il fait expédier. Ce sceau s'applique non au bas de l'écriture, mais au-dessus de la premiere ligne.

NICHE, s. f. (*Archit.*) c'est un renfoncement pris dans l'épaisseur d'un mur, pour y placer une figure ou une statue. Les grandes *niches* servent pour les grouppes, & les petites pour les statues. On distingue plusieurs sortes de *niches* par des noms particuliers que nous allons expliquer.

Niche à cru, *niche* qui ne portant point sur un massif, prend naissance du rez-de-chaussée. Telles sont les deux *niches* du porche du Panthéon à Rome.

On appelle aussi *niche à cru* une *niche* qui, dans une façade, porte immédiatement sur l'appui continu des croisées sans plinthe. Il y a de ces *niches* dans quelques palais d'Italie.

Niche angulaire, c'est une *niche* qui est prise dans une encoignure, & fermée par une trompe sur le coin. Il y a quatre de ces *niches* occupées par quatre statues de prophetes dans un vestibule au pié du grand escalier de l'abbaye de Ste Génevieve à Paris, du dessein du Sr de Creil, où l'on peut remarquer plusieurs pieces de traits faites avec beaucoup d'art.

Niche d'autel, *niche* qui sert à la place d'un tableau dans un retable d'autel. Il y a dans l'église de la Sorbonne à Paris une *niche* à l'autel de la Vierge, du dessein de M. le Brun, dans laquelle est la figure de marbre faite par M. Desjardins, sculpteur du roi.

Niche de buste, petit renfoncement où l'on place

un buſte. Il y a de ces *niches* dans la cour de l'hôtel de la Vrilliere à Paris.

Niche de rocaille, *niche* revêtue de coquilles pour les grottes. Il y avoit de belles *niches* de cette eſpece à Verſailles, & il y en a encore à Meudon.

Niche de treillage, c'eſt une *niche* conſtruite de barreaux de fer & d'échalas, qui ſert à orner quelque portique ou cabinet de treillage.

Niche en tabernacle, on appelle ainſi les grandes *niches* qui ſont décorées de chambranles, montans & conſoles avec frontons. Telles ſont les *niches* d'ordre dorique du dehors de l'égliſe de S. Pierre & celles de S. Jean de Latran à Rome, qui peuvent être remplies par des grouppes. On voit auſſi une *niche* de cette eſpece dans l'égliſe des PP. carmes déchauſſés à Paris, occupée par une figure de la ſainte Vierge en marbre, faite par Antoine Raggi, dit le Lombard, d'après le modele du cavalier Bernin.

Niche en tour ronde, c'eſt une *niche* qui eſt priſe dans le dehors d'un mur circulaire, & dont la fermeture porte en ſaillie. De cette eſpece ſont les grandes *niches* du chevet & de la croiſée du dehors de l'égliſe de S. Pierre de Rome, & la fontaine de S. Germain, rue des Cordeliers, à Paris.

On appelle *niche en tour creuſe* celle qui fait l'effet contraire de la *niche en tour ronde*.

Niche feinte, renfoncement de peu de profondeur, où ſont peintes, ou en bas-reliefs, une ou pluſieurs figures. Il y a de ces *niches* à la face latérale de l'hôtel de Carnavalet au marais à Paris.

Niche quarrée, c'eſt un renfoncement dans un mur, dont le plan & la fermeture ſont quarrés, comme au palais des Tuileries du côté du jardin.

Niche ronde, *niche* ceintrée par ſon plan & ſa fermeture. On voit des *niches* de cette eſpece fort régulieres au portail du Louvre.

Niche ruſtique, *niche* qui eſt avec boſſages ou refends. Il y a de ces *niches* au palais de Luxembourg à Paris.

On appelle encore *niche* un enfoncement pratiqué dans une chambre où l'on place un lit ou un canapé.

Nous ferons ici quelques remarques ſur les *niches*, parce qu'elles ont été fort en uſage dans les anciens édifices ; il en reſte des veſtiges dans les temples, les thermes, les théâtres, les amphithéâtres, les cirques & les arcs de triomphe. Il y en avoit auſſi dans quelques maiſons de particuliers, comme dans les veſtibules, les cabinets & les ſalles pour conférer ; ainſi les anciens en ornoient les ſalles, les loges & les eſcaliers.

Les *niches* doivent le plus qu'il ſe peut être vis-à-vis d'un vuide ou d'une croiſée, ſoit qu'il y ait des ſtatues, ou qu'il n'y en ait point ; car alors elles ſervent pour ſe repoſer, s'il y a un ſiege de marbre ou de pierre.

Les grandes *niches* antiques tombent juſque ſur le pavé, comme celles de la rotonde ſous ſon portique & celles des thermes d'Antonin, où a été trouvé le grouppe du taureau Farnèſe qui contient la fable de Dircé. Il y en a encore aux thermes de Titus, où étoit le grouppe de Laocoon. Ces ſortes de *niches* conviennent à de grands lieux ; mais dans celles qui ſont d'une grandeur ordinaire, & qui ne peuvent avoir qu'une figure, leur proportion doit être telle que la hauteur ſoit d'un peu moins que deux fois & demi leur largeur pour les ordres maſſifs, & d'un peu plus que cette hauteur pour les ordres délicats ; leur plan doit avoir un peu plus, ou un peu moins que le demi-cercle, ou lui être égal.

Les *niches* qui ſont entre les colonnes ſans piédeſtaux, doivent avoir de largeur un diametre & demi de la colonne ; & lorſque les colonnes ont des piédeſtaux, elles demandent un diametre & trois quarts. Comme il faut que les ſtatues ſoient proportionnées aux *niches*, elles doivent être de telle maniere que le bas du col ou la hauteur des épaules ne paſſe pas le-deſſus de l'impoſte. L'impoſte doit être pareille à la hauteur d'une friſe & corniche miſe en un endroit ; elle ne doit pas être moindre d'une treizieme partie & demie de cette hauteur, qui ſeroit celle d'une corniche ſeule.

Les bandeaux d'arcs ou archivoltes des *niches* ne doivent point être plus larges que la ſixieme partie de l'ouverture, ni plus étroits que la huitieme, ſi ce n'eſt aux grandes *niches*, où ils n'auront que la dixieme partie. On voit des exemples de toutes ces ſortes de *niches* devant le palais de S. Marc à Veniſe.

Les proportions des *niches* doivent être relatives à celle de l'ordre qui décore l'édifice, à la grandeur de la ſtatue, & à l'étendue de l'endroit où elle doit être pratiquée.

Plus les *niches* ſont élevées, plus les figures qu'elles contiennent doivent être petites. Ainſi les *niches* doivent être plus hautes à meſure qu'elles ſont plus élevées. Scamozzi veut que cette hauteur ſoit deux fois & trois quarts de ſa largeur.

Lorſqu'il y a pluſieurs *niches* poſées les unes ſur les autres, l'eſpace qui reſte entre deux doit avoir au-moins deux fois la largeur de la *niche*.

Enfin lorſque des boſſages regnent dans une façade où il y a des *niches*, c'eſt autour de la *niche* que les boſſages doivent être répetées, & non dans la *niche* derriere la ſtatue.

Mais les *niches* ſur leſquelles nous venons de nous étendre ſont-elles un ornement en Architecture ? Les anciens le penſoient ainſi, tandis que pluſieurs modernes les regardent comme une idée de mauvais goût, & trouvent qu'une ſtatue enchâſſée dans cette eſpece d'enfoncement ne fait point un bel effet ; je trouve beaucoup de vérité dans cette obſervation, mais ce n'eſt pas ici le lieu de la faire valoir.

Le mot *niche* vient de l'italien *nichio*, qui eſt une coquille de mer, d'où par reſſemblance on a appellé *niches* ces cavités qu'on pratique dans les murs pour y placer des ſtatues. Auſſi repréſente-t-on ſouvent une coquille dans le ceintre d'une *niche*. (*D. J.*)

NICHE, (*Théol.*) ſe dit auſſi en particulier *dans l'Egliſe romaine* d'une eſpece de petit trône de bois doré ou d'étoffe précieuſe, ſurmonté d'un dais ou d'un dome avec des panaches & des aigrettes où l'on place le ſaint Sacrement dans les offices où on l'expoſe à la vénération publique des fideles.

Il eſt parlé de *niches* dans les anciens, c'eſt-à-dire de pavillons ſous leſquels on plaçoit & l'on portoit les images des dieux. Il eſt dit dans *Amos*, *v. 25 & 26*, *que les Iſraélites*, dans leur voyage du déſert, *ont porté la tente ou le pavillon de leur dieu Moloch*, *l'image de leur idole*, *l'aſtre de leur dieu.* Et ſaint Etienne dans les Actes des Apôtres, *c. vij. 43*, leur fait le même reproche. On conjecture avec aſſez de fondement que Moloch & ces autres divinités païennes qu'ils portoient dans le déſert, étoient portées dans des *niches* ſur les épaules des hommes ou dans des chariots couverts, comme on ſait que quelquefois les païens menoient leurs dieux en proceſſion ou dans les marches publiques. Quelques-uns croient auſſi que ces petits temples d'argent de la déeſſe Diane que l'on vendoit à Epheſe étoient des temples portatifs ou des *niches* pour la dévotion des pélerins.

La coutume de porter les figures des dieux ſous des tentes & dans des litieres couvertes, eſt venue des Egyptiens. Hérodote, *liv. IV.* parle d'une fête

d'Isis, où l'on portoit sa statue sur un chariot à quatre roues, tiré par les prêtres de la déesse. Le même auteur, parlant d'une autre de leurs divinités, dit qu'ils la portent d'un temple dans un autre dans une petite chapelle de bois doré. Saint Clément d'Alexandrie, *Stromat. liv. V.* parle d'une procession egyptienne, où l'on portoit deux chiens d'or, un épervier & un ibis. Le même pere, *in Protreptic. p. 49*, rapporte des paroles satyriques de Ménandre, qui railloit de ces divinités coureuses qui ne pouvoient demeurer en place. Macrobe, *Saturnal. Dier. l. I.* dit que les prêtres egyptiens portent la statue de Jupiter d'Heliopolis sur leurs épaules, comme on portoit les dieux des Romains dans la pompe des jeux du cirque. Et Philon de Biblos, cité par Eusebe, *Prepar. evang. lib. I*, raconte qu'on portoit Agrote, divinité phénicienne, dans une *niche* couverte sur un chariot traîné par des animaux.

Selon Quinte-Curce, les prêtres égyptiens mettoient Jupiter Ammon sur une nacelle d'or, où pendoit des plats d'argent par le mouvement desquels ils jugeoient de la volonté du dieu, & répondoient à ceux qui les consultoient. Les Gaulois promenoient leurs dieux couverts d'un voile blanc par les campagnes, dit Sulpice-Sévere. Tacite, *de morib. German.* parle d'une déesse inconnue qui résidoit dans une île de l'Océan; on lui conserve, dit-il, un chariot couvert, dont nul n'ose approcher que son sacrificateur. Quand il dit que la déesse y est entrée, on y attele deux genisses qui conduisent le char où l'on veut, après quoi elles le ramenent dans son bois. Voilà des exemples des dieux portés dans des *niches* & sur des chariots.

A l'égard des petits temples portatifs qui étoient aussi des especes de *niches*, Diodore de Sicile en parle aussi-bien que Victor dans sa description de Rome, & il y a grande apparence que ces petits temples de la Diane d'Ephese que vendoit l'orfevre Démétrius, étoient des *niches* où la figure de cette déesse étoit représentée. Calmet, *Diction. de la Bibl.* (*G*)

NICHOIR, s. m. *terme d'Oiselier*, maniere de cage particuliere propre pour mettre à couvert des serins & autres oiseaux.

NICIA, (*Géog. anc.*) riviere d'Italie, selon Pline, *l. III. c. xvj.* les uns croient que c'est le *Lenza* & d'autres le *Nura.* (*D. J.*)

NICKEL, s. m. (*Hist. nat. Minéralogie & Chimie métallique.*) M. Axel-François Cronstedt, de l'académie royale des Sciences de Stockholm, a inséré dans les *tomes XIII. & XVI.* des mémoires de cette savante académie une dissertation sur une nouvelle substance minérale, trouvée dans une mine de cobalt, située à Færila en Helsingie, dont il a tiré une matiere réguline qu'il regarde comme un nouveau demi-métal, inconnu jusqu'à lui, & qu'il a nommé *nickel*, parce qu'il se tire de la mine que les Allemands nomment *kupfernickel.*

La mine dont on tire le *nickel* est d'une couleur blanche comme de l'argent dans la fracture récente, cependant cette couleur est quelquefois plus obscure, elle tire aussi souvent sur le rouge jaunâtre. Après avoir été exposée à l'air pendant quelque tems, elle se couvre d'un enduit verd; si alors on la lave avec de l'eau, elle la colore en verd; cette eau mise en évaporation forme des crystaux oblongs, quadrangulaires, rabatus par deux ou trois côtés, qui ont de la ressemblance avec le vitriol. En calcinant ce sel vitriolique, on obtient un résidu d'un gris clair qui, fondu avec trois parties de flux noir, donne une régule de 50 livres sur un quintal de résidu. Ce régule a un œil jaunâtre à l'extérieur, mais si on le casse, il est blanc comme de l'argent dans l'intérieur, il est composé de feuillets & de lames comme le bismuth. Ce régule se dissout dans l'acide nitreux, dans l'esprit de sel & dans l'eau régale, il donne une couleur verte à ces dissolvans, il ne se dissout point ni dans l'acide vitriolique, ni dans l'acide de vinaigre, & ne s'amalgame point avec le mercure. Cette substance est souvent mêlée d'une portion de fer, mais quelque expérience que M. Cronstedt ait fait, il n'a point pu y découvrir de cuivre.

La mine qui fournit cette substance lorsqu'on la calcine, commence par répandre une fumée purement sulphureuse; en continuant la calcination, la fumée blanchit & a une odeur arsénicale. En poussant plus loin encore cette calcination, la mine se couvre d'un enduit qui est semblable à des petits rameaux d'un verd clair, qui, fondus avec une matiere inflammable, donnent une substance réguline semblable à celle qui a été décrite ci-dessus. Ce régule calciné devient d'un beau verd, & prend de nouveau la forme de rameaux.

De toutes ces propriétés, M. Cronstedt en conclut que cette substance doit être regardée comme un nouveau demi-métal, qui differe entierement du cobalt & du bismuth. De plus il croit que le *nickel* entre pour la plus grande partie dans la composition que les Allemands nomment *speiss*, qui se dépose au fond des pots dans lesquels on a fait le saffre, c'est-à-dire le verre bleu coloré par le cobalt.

Le *nickel* a beaucoup de disposition à s'unir avec le soufre. Cette substance n'entre en fusion qu'après avoir rougi. Sa pesanteur spécifique est à l'eau environ comme 8⅔ est à un.

Le *nickel* s'allie avec l'or; il ne s'allie point avec l'argent. Il s'unit facilement avec l'étain, moins aisément avec le plomb. Il s'unit avec le cuivre, mais encore plus aisément avec le fer. M. Cronstedt croit que c'est le soufre qui facilite son union avec ce dernier métal.

L'arsenic a beaucoup de disposition à s'unir avec le *nickel*, & ne s'en dégage qu'avec beaucoup de peine. Il en est de même du cobalt & de l'antimoine crud, du régule d'antimoine, du bismuth, avec lesquels le *nickel* se combine: mais cette substance ne s'unit point avec le zinc.

La chaux qui résulte de la calcination de cette substance ne se vitrifie point sans addition, ni même lorsqu'on la mêle avec du verre, mais le régule du *nickel* colore le borax d'un brun clair, & cette espece de verre, lorsqu'on continue à le chauffer, devient violet & transparent comme celui qui a été mêlé avec de la magnésie ou manganese.

Il paroît qu'il faudroit encore faire des expériences ultérieures pour nous convaincre, si ce régule de *nickel*, dont parle M. Cronstedt, est un demi-métal particulier, ou si on doit plutôt le regarder comme une combinaison de fer, d'arsenic, de bismuth, de cobalt, & même de cuivre & de soufre. C'est au tems à fixer là-dessus nos incertitudes. (—)

NICKLSPURG, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans la Moravie, avec un château qui la commande. Fréderic, baron de Tieffenbach, l'a pris en 1620, & les Suédois en 1645. Les Impériaux la prirent d'assaut en 1646.

NICOBAR, *ou* NICOUBAR, NIACBAR, NICOUBARS, (*Géogr.*) îles des Indes à l'entrée du golfe de Bengale, & qui s'étend depuis le 7 jusqu'au 8e degré de *latit. septent.* Ces îles prennent leur nom de la principale de toutes, dont nous allons parler.

L'île *Nicobar* est à 30 lieues d'Achem, à $7^d. 30'$. de *latit. septent.* & c'est celle où vont mouiller les vaisseaux qui vont aux Indes. Elle peut avoir 10 lieues de long, sur trois ou quatre de large. Elle est

remplie de grands arbres, & en particulier de cacaotiers qui semblent ne former qu'un seul bocage. Il n'y a que les côtes de l'île qui soient habitées. Les *Nicobarois* y demeurent dans les baies proche la mer; la terre n'est point défrichée plus avant dans le pays. Les hommes s'occupent principalement à la pêche avec leurs canots qui vont à la rame comme à la voile, & qui peuvent contenir 30 hommes.

Les naturels des îles *Nicobar* sont d'une couleur jaunâtre, basanée, & vont presque nuds; ils sont grands & assez bien proportionnées; ils ont les cheveux noirs & lisses, le visage alongé & le nez d'une grandeur médiocre. Ils sont d'excellens nageurs: leur langage leur est particulier. Les femmes n'ont point de sourcils, parce qu'apparemment elles se les arrachent.

Ils ne sont point divisés en castes ou tribus comme les peuples de Malabar & de Coromandel. On ne sait rien de leur religion, & le petit nombre d'Européens qui ont osé aborder dans cette île, n'ont découvert aucun monument public qui soit consacré à un culte religieux. Les *Nicobarois* passent pour être des gens cruels; ils se nourrissent de fruits, de poissons & de racines; car il ne croît ni blé, ni ris, ni autre sorte de grains dans leurs îles. Ils trafiquent de leurs poules & de leurs cochons, lorsque quelques vaisseaux partent: ils vendent aussi leurs perroquets qui sont fort estimés dans l'Inde, parce qu'il n'y en a point qui parlent si distinctement. *Voyez* de plus grands détails dans le P. de Charlevoix, les *Lettres édifiantes*; Kœmpfer, *Histoire du Japon*; & Dampier, *Voyage autour du monde*. (*D. J.*)

NICOLAI, (*Littérat. & Botan.*) Νικολάοι, c'est le nom qu'Auguste donna aux dattes fameuses que produisoit la vallée de Jéricho. Il n'y en avoit point de plus estimées; & l'empereur, pour les distinguer des dattes ordinaires, les appella du nom de *nicolas*, ainsi qu'Athénée nous l'apprend, *l. XIV. c. xviij.* Plutarque en parle en ces termes, selon la version d'Amyot, *Propos de table*, *l. VIII. quest. iv.* « Si la » palme produisoit en Grece les dattes comme elle » fait en Syrie ou en Egypte, ce seroit bien le plus » beau fruit que l'on sauroit voir, le plus doux que » l'on sauroit savourer, & n'y en auroit point d'au- » tre qui fût digne de lui être comparé; c'est pour- » quoi l'empereur Auguste aimant singulierement » Nicolas, philosophe péripatéticien, appella les » plus belles & les plus grandes dattes *nicolas*, & jus- » qu'aujourd'hui encore les appelle-t-on ainsi ».

Photius, *Bibl. cod. 189*, prétend que les *nicolaï* n'étoient point des dattes, mais des especes de gâteaux que Nicolas de Damas envoyoit en présent à Auguste. Eustathe, Suidas & Hésychius sont du même avis. Spanheim conjecture que les dattes faisoient le principal mérite de cette pâtisserie; mais M. l'abbé Sevin me paroît en avoir mieux jugé dans les *Mémoires de l'académie des Inscriptions*. « Malgré » mon respect, dit-il, pour ce savant homme (Span- » heim), je ne serai point de son avis; & cela avec » d'autant plus de justice, que les paroles de Plu- » tarque & d'Athénée ne sont pas susceptibles d'une » semblable explication. Ces auteurs rapportent que » les dattes de *Nicolas* de Damas, supérieures aux » autres, & par leur grosseur & par leur bonté, fu- » rent appellées *nicolaï*; ici il n'est point mention » de gâteau: & dès-lors le parti que prend M. Span- » heim doit paroître insoutenable. Quant à moi, je » ne me ferai point un scrupule d'abandonner Hé- » sychius & Suidas, lorsque leur autorité sera com- » battue par des témoins aussi respectables que le » sont ceux dont on vient de parler ». Grotius préfere aussi l'autorité d'Athénée, de Plutarque & de Josephe à celle des auteurs plus modernes, Photius, Suidas & Hésychius. (*D. J.*)

NICOLAITES, s. m. pl. (*Théol.*) c'est une des plus anciennes sectes du christianisme; ils tirent leur nom, selon quelques-uns, de Nicolas qui avoit été ordonné diacre de l'église de Jerusalem conjointement avec S. Etienne.

La maxime particuliere qui caractérisoit les *Nicolaïtes*, comme ils nous sont représentés par les historiens ecclésiastiques, c'étoit d'enseigner que toutes les femmes mariées devoient être communes, pour ôter toute occasion de jalousie.

D'autres écrivains ont noirci Nicolas d'autres impuretés; mais Clément d'Alexandrie les impute toutes à ses disciples, qui ont abusé, à ce qu'il dit, des paroles de leur maître.

Il paroît que Nicolas avoit une très-belle femme; & que les apôtres le soupçonnoient d'en être jaloux, & de vivre avec elle d'une maniere trop lascive; que pour dissiper ce soupçon, & convaincre les apôtres qu'il n'étoit point attaché à sa femme, il la fit venir en leur présence, & offrit de la céder à celui d'entr'eux qui auroit voulu l'épouser. Ce fait est confirmé par Eusebe, qui ajoute que Nicolas n'eut jamais plus d'une femme.

On accuse encore les *Nicolaïtes* de ce qu'ils ne faisoient point de scrupule de manger les viandes qui avoient été offertes aux idoles: qu'ils soutenoient que le pere de Jesus-Christ n'étoit pas le créateur; que plusieurs d'entr'eux adoroient la fausse divinité Barbelo, qui habitoit le huitieme ciel, qui procédoit du pere, & qui étoit mere de Jaldabaoth, ou, selon d'autres, de Sabaoth, qui s'étoit emparé par la force du septieme ciel; que d'autres donnoient le nom de *Prounicos* à la mere des puissances célestes, mais qu'ils s'accordoient tous à imputer des actions infâmes à cette mere pour autoriser sous ce prétexte leurs propres impuretés; que d'autres enfin montroient des livres, & des prétendues révélations sous le nom de Jaldabaoth. S. Irenée & S. Epiphanes rapportent toutes ces extravagances, & représentent les *Nicolaïtes* comme les auteurs de la secte des Gnostiques. *Voyez* GNOSTIQUES.

Cocceius, Hoffman, Vitringa & Maius croient que le nom de *Nicolaïtes* a été inventé à plaisir, pour signifier *un homme adonné à la débauche & à la volupté*, & ils ajoutent que ce nom n'a rien de commun avec *Nicolas*, l'un des sept diacres: & comme dans l'apocalypse il est fait mention de la doctrine des *Nicolaïtes*, immédiatement apres Balaam & sa doctrine, ils comparent le nom de *Balaam* avec celui de *Nicolas*, qui ont à-peu-près la même signification dans leur langue originale, puisque *Balaam* en hebreu, & *Nicolas* en grec, se traduisent également par *prince*, ou *maître du peuple*.

Maius ajoute qu'il est assez probable que les *Nicolaïtes* se vantoient d'être les disciples d'un des sept diacres; mais que cette prétention étoit mal fondée, quelque chose qu'aient pu dire au contraire les anciens qui ont péché quelquefois par trop de crédulité.

Cassien, *collat. 18. ch. xvj.* dit que quelques-uns distinguoient Nicolas, auteur de la secte des *Nicolaïtes*, de Nicolas, l'un des sept premiers diacres. Il veut apparemment marquer l'auteur des constitutions apostoliques, qui disent que c'est à faux que les *Nicolaïtes* se disent disciples de Nicolas, l'un des sept diacres, ou S. Clément d'Alexandrie, qui parle toujours fort avantageusement de ce dernier. La secte des *Nicolaïtes* se renouvella sous Louis le Debonnaire, vers l'an 852, comme le dit Sigebert de Gemblours dans sa chronique, & encore au xj. siecle sous le pape Urbain II. Ces *Nicolaïtes* modernes étoient certains prêtres diacres & soudiacres, qui soutenoient que le mariage leur étoit permis. Ils furent condamnés au concile de Plaisance, l'an 1095.

Berthold. script. xj. sæcul. tom. X. concilior, pag. 502.

NICOLAS, SAINT, *ou* NICLARBOURG (*Géog.*) ville de Lorraine, avec une église dédiée à S. Nicolas, où l'on va en pélerinage. Elle est sur la Meurte à 2 lieues de Nancy, 3 de Lunéville, 74 de Paris. *Long.* 24. *lat.* 48. 40. (*D. J.*)

NICOLAS, ÎLE DE SAINT, (*Géog.*) île de l'Océan atlantique, & une de celles du Cap-verd, à 30 lieues à l'ouest de l'île de Sel. Sa figure est triangulaire, & peut avoir 25 lieues de long. Elle est montagneuse, & toutes ses côtes sont stériles. Sa capitale, qui porte le même nom, & qui est au sud-ouest de l'île, est une des plus peuplées des îles du Cap-verd. Il y a un gouverneur qui dépend de celui de Saint-Jago. *Long.* 6. 52. *lat.* 16. 45. (*D. J.*)

NICOLO, SAN, (*Géog.*) île du golfe de Venise, & la plus grande des trois qu'on appelle *Tremiti*. Elle est au levant de celle de San Domino, & au midi de celle de Caprara. *Long.* 33. 12. *lat.* 42. 7. (*D. J.*)

NICOLOTTI & CASTELLANI, (*Hist. de Ven.*) ce sont deux partis opposés parmi le peuple de Venise, qui tirent leurs noms de deux églises de cette ville; ils forment deux especes de factions, qui en viennent quelquefois aux mains; mais le conseil des dix ne tolere ces deux partis, qu'autant qu'il n'y a point de sang répandu dans leur querelle. Cette république aristocratique pourroit sans doute éteindre peu-à-peu l'animosité populaire des deux factions, mais elle aime mieux la laisser subsister, dans la crainte que ces deux partis ne se réunissent, pour tramer quelque complot contre le sénat, ou contre la noblesse. (*D. J.*)

NICOMÉDIE, (*Géog. anc. & mod.*) ville d'Asie, capitale & métropole de la Bithynie, sur la Propontide, entre Chalcédoine & Nicée; elle est aujourd'hui nommée *Comidia* par les Italiens.

Nicomède, grand-pere de Prusias, la bâtit vis-à-vis d'Astaque, & lui donna son nom. Cette ville plus d'une fois assiégée, éprouva les malheurs de la guerre, jusqu'à ce qu'une colonie d'Athéniens étant venus la repeupler, elle se releva de ses pertes, & devint très-florissante.

Ce fut à *Nicomédie* qu'Annibal, après avoir perdu la bataille de Zama, se réfugia vers Antiochus & Prusias, rois de Bithynie: cependant cet infortuné capitaine, craignant que ces princes ne le remissent entre les mains des Romains qui l'avoient envoyé demander, se donna la mort à l'âge de 64 ans, 183 ans avant J. C.

Ammian Marcellin appelle *Nicomédie la mere des villes de Bithynie.* Pausanias dit que c'étoit la plus grande des villes de ce royaume. Pline l'historien lui donne le titre d'*Urbs præclara;* & Pline son neveu, qui fut préteur de Bithynie, ne parle pas de cette ville avec moins d'éloge.

Elle a été une des premieres qui ait reçu la foi chrétienne; & c'est par celle que commença la persécution sous Dioclétien. Ce fut près de cette ville dans un bourg nommé *Acciron*, que Constantin, âgé de 66 ans, mourut d'une fievre chaude l'an de J. C. 340. Quelques auteurs prétendent que cet empereur avoit alors adopté l'arianisme, & qu'il étoit venu à *Nicomédie*, où il reçut le second bâpteme que les Ariens exigeoient.

Quoi qu'il en soit, *Nicomédie* disputa long-tems à Nicée la primatie de la province de Bithynie. Mais l'un & l'autre sont également tombées sous la puissance de l'empire ottoman.

Nicomédie est toujours une ville considérable d'Asie, dans la Natolie, capitale de Becsangial, avec un archevêque grec, suffragant de Constantinople. On y compte 25 à 30 mille ames grecs, arméniens, juifs & turcs, qui y commercent. Elle est située très-avantageusement pour le trafic sur le golfe du même nom; & elle couvre tout le penchant d'une petite colline embellie de fontaines, & chargée d'arbres fruitiers, de vignes, & de grains. On y trouvoit encore en inscriptions dans le dernier siecle, de quoi satisfaire sa curiosité.

La plupart des vaisseaux, saïques, barques & autres bateaux des marchands de Constantinople, se fabriquent à *Nicomédie;* mais les turcs ne réussissent pas mieux dans la construction des bâtimens de mer, que dans l'architecture civile & militaire.

Cette ville est à 14 lieues N. O. d'Isnich, 20 S. E. de Constantinople. *Long.* 47. 28. *long.* 40. 46.

Arrien, célèbre philosophe & historien, né à *Nicomédie*, fleurissoit sous les empereurs Adrien, Antonin & Marc-Aurele. Il fut dans sa partie prêtre de Cérès & de Proserpine. Epictète l'instruisit dans la morale; & son mérite éminent lui valut l'amitié de Pline le jeune. Adrien lui donna le commandement de la Cappadoce, dans lequel il se distingua par ses talens militaires.

Nous avons de lui en 7 livres une histoire d'Alexandre le Grand; la bonne édition est *Lugd. Batav.* en 1740, *in-fol.* Nous avons une traduction françoise par M. d'Ablancourt. A Paris, chez Augustin Courbé, 1651, *in-8°.* Elle est fort bonne. Il n'y a que quelques expressions qui ont un peu vieilli. C'est un ouvrage très-estimable que celui d'Arrien, quoiqu'on n'y trouve point ces graces & cette douceur dans le style, qui ont pu faire appeller son auteur *un second Xenophon.* Il écrivit plusieurs autres ouvrages qui ne nous sont pas parvenus. Photius le fait auteur d'une histoire de Bithynie, d'une histoire des Alains, & d'une histoire des Parthes, en 17 livres, dont on doit regretter la perte. (*D. J.*)

NICOMIA, s. f. (*Hist. nat.*) nom donné par Woodward à une espece d'agate grisâtre, avec des veines rouges; elle est très-dure, demi-transparente, fait feu frappée avec de l'acier; on en trouve dans la province d'York, & en plusieurs autres endroits d'Angleterre, où elle est par couches; quelquefois elle a une couleur noirâtre & obscure, comme le *silex* ou *caillou.* On l'appelle aussi *chert* & *ubern* en anglois.

NICONIA, (*Géog. anc.*) ville du Pont, que le géographe Etienne met à l'embouchure de l'Ister. Ce pourroit être le *Nicomiun* que Ptolomée, *liv. III. ch. x.* place dans la basse-Mysie. (*D. J.*)

NICONIA, (*Géog. anc.*) ville du pays des Gètes, selon Strabon, *liv. VII.* qui la place avec Ophiusa, à 120 ou 140 stades au-dessus de l'embouchure du fleuve Tyra.

NICOPOLIS, (*Géog.*) ce mot signifie *ville de la victoire, ville fondée à cause de la victoire.* Romulus, Bacchus, & Castor bâtirent des villes dans les lieux où ils avoient triomphé, ou établirent des colonies dans les lieux dont ils avoient chassé les anciens habitans; c'est ce que Pompée, César, Auguste, Titus, Trajan & autres empereurs imiterent, en donnant aux villes qu'ils éleverent le nom de *Nicopolis.* C'est pourquoi nous trouvons dans l'histoire plusieurs villes de ce nom. Nous allons tâcher de les distinguer avec exactitude.

NICOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de la Grece, dans l'Epire, à l'entrée du golfe d'Ambracie, sur la côte septentrionale, à l'opposite de la ville d'Actium. Cette ville doit sa fondation à Auguste, qui la fit bâtir pour être le monument de la victoire qu'il avoit remportée sur Antoine à la célebre journée d'Actium.

Ce fait historique est marqué par deux médailles, qui représentent toutes deux d'un côté la tête d'Auguste, avec cette inscription grecque, Σεβαστος κτιτης, *Auguste fondateur;* & au revers, l'une a au milieu d'une

d'une couronne à becs de vaisseau une palme avec ces mots, Ιερα Νικοπολις, la sacrée *Nicopolis* : & l'autre à la tête d'un sanglier percée de deux flèches avec ce mot autour Νικοπολεως, *Nicopoleos*. C'étoit la tête du sanglier calydonien, qui étoit gardée à Tégée dans le temple de Minerve, & qu'Auguste fit transporter à *Nicopolis*, pour punir ceux de Tégée d'avoir suivi le parti d'Antoine.

Ce prince n'oublia rien pour rendre sa nouvelle ville recommandable dès les commencemens. Strabon, *liv. VII. p. 325.* dit qu'il y attira les habitans des villes voisines ; & Pausanias nous a conservé le nom de deux peuples qu'il rassembla ; il les appelle *Ambraciotæ* & *Anactorii*. Pline, *liv. IV. ch. v.* nomme la *Nicopolis* d'Epire, ville libre : Tacite, *annal. liv. V. ch. x.* lui donne le nom de *colonie romaine*. Comme il y avoit déja plusieurs villes nommées *Nicopolis* ; pour distinguer celle-ci, on l'appella *Achaiæ Nicopolis*, ou *Actia Nicopolis*.

S. Paul passa dans cette ville l'hiver de l'an 64 de J. C. & manda à Tite de l'y venir trouver. *Tit. iij. v. 12.* Ceux qui croient que la ville de *Nicopolis*, où S. Paul passa l'hiver, n'étoit pas celle de l'Epire, mais la *Nicopolis* de Thrace à l'entrée de la Macédoine, sur la riviere de Nesse, se trompent ; car cette derniere n'existoit pas encore. La *Nicopolis* d'Auguste se nomme aujourd'hui *Prevesa*, sur le golfe de Larta.

NICOPOLIS, *ou* NICOPOLIS AD HÆMUM, (*Géog. anc.*) ville de la Thrace au pié du mont Hémus, vers la source du fleuve Jatrus. Elle étoit différente d'une autre *Nicopolis* aussi dans la Thrace, sur la riviere de Nesse, dont nous parlerons bientôt.

NICOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de la basse-Mæsie sur l'Iatrus, à l'embouchure de ce fleuve dans le Danube. Pour la distinguer de *Nicopolis* sur l'Hémus, bâtie aussi sur l'Iatrus ; on l'appelloit *Nicopolis ad Istrum*. Trajan en fut le fondateur, selon Ammien Marcellus, *liv. XXXI. ch. xvj.* & il la bâtit après sa victoire sur les Daces.

NICOPOLIS, *ou* NICOPOLIS AD NESSUM, (*Géog. anc.*) ville de la Thrace sur la riviere de Nesse ou Neste, à la gauche, à quelques lieues au-dessus de son embouchure. Elle fut fondée par Trajan. Ptolomée, *liv. III. ch. xj.* la place dans les terres entre *Pantalia* & *Topiris*. Nous avons quelques anciennes médailles de cette ville ; elle y est surnommée *Ulpia* ou *Olpia*, ce qui revient à la même chose : car quelquefois dans les médailles on met o pour ω. L'inscription d'une de ces médailles qui se trouve dans le recueil de Spanheim, est conçue en ces termes. Ουλπ Νικοπολεος προς νεςο, c'est-à-dire *Ulpiæ Nicopoleos ad Nestum*.

NICOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville d'Egypte aux environs d'Alexandrie. Joseph *de Bello Jud. liv. IV. ch. xiv.* parle de cette ville en décrivant la route que prit Titus pour se rendre d'Alexandrie en Judée, & il la met à vingt stades de cette derniere ville. Dion Cassius, *liv. XV. p. 456.* nous apprend qu'Auguste en fut le fondateur ; qu'il la bâtit dans le lieu où il avoit donné la bataille ; qu'il lui donna le même nom, & lui accorda le privilege des mêmes jeux qu'il avoit accordés à la ville de *Nicopolis* en Epire.

NICOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de l'Arménie mineure. Strabon nous apprend qu'elle fut bâtie par Pompée. Pline, *l. VI. c. ix.* & Ptolomée, *liv. V. ch. vij.* en parlent. Ce dernier la met au voisinage des montagnes. Pour la distinguer des autres *Nicopolis*, on l'appella *Nicopolis Pompeii*, du nom de son fondateur, comme nous l'apprenons de Dion Cassius, *liv. XLIX.* Dans le moyen âge elle fut la seconde ville de la premiere Arménie, & devint un siege épiscopal, suffragant de Sébaste. On la nomme maintenant *Gianich* ; elle est sur la riviere de Çéraune, à 100 lieues d'Erzérom, 90 de Cagny ; c'est un siege de justice & de gouvernement chez les Turcs. *Long. 55. 30. lat. 38. 15.*

NICOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de Bithynie sur le Bosphore, ou du moins dans le voisinage. Pline & Etienne le Géographe sont les seuls anciens qui fassent mention de cette ville ; & ce dernier se contente de l'appeller *Nicopolis* de Bithynie. Le P. Hardouin prétend que c'est aujourd'hui *Scutari*.

NICOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de l'Asie mineure. Ptolomée, *l. V. ch. viij.* la place entre *Castabola* & *Epiphania*. Strabon, *liv. XIV. p. 676.* la met au nombre des villes qui sont sur la côte du golfe Issus.

NICOPOLIS, (*Géog. anc.*) auparavant nommée *Emmaüs* ; ville de la Palestine. Elle commença, selon quelques auteurs, à porter le nom de *Nicopolis* sous l'empereur Alexandre, fils de Mammée. Ce n'étoit avant cela qu'un bourg qu'on nommoit *Emmaüs*. Selon Sosomène, Vespasien l'erigea en ville, en lui donnant le nom de *Nicopolis*, lorsqu'il y eut envoyé une colonie. Ce bourg avoit été brûlé par Varus, & la ville devint évêché sous les empereurs chrétiens.

NICOSIA *ou* NICUSIA, (*Géogr.*) petite ville de Sicile dans le val Démona auprès de la riviere de Cérame, entre Trachina & Calacibetta. Quelques-uns croient que c'est l'ancienne *Erbita* de Ptolomée, ou comme Ciceron écrit *Herbita* par une aspiration.

NICOSIE *ou* LEUCOSIA, (*Géogr.*) anciennement *Leucothæa*, & par d'autres *Leucosia*, capitale de l'île de Chypre. Elle est située dans la grande plaine de Massarée à une journée de la mer, & bâtie à la façon des Orientaux. Il y a de belles mosquées & un achevêque grec. C'est la résidence d'un bacha. *Long. 51. 10. lat. 35. 2.*

NICOTEUX, s. m. pl. (*terme de Couvreur.*) morceaux d'une tuile fendue en quatre, dont les couvreurs se servent aux solins & vuilées.

NICOTERA, (*Géogr.*) petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, avec un évêché suffragant de Reggio. Elle est près de la mer sur le haut d'une montagne, selon Baudrand. Cette ville est ancienne comme il paroît par le détail d'Antonin ; Léander assure qu'on la nomme aujourd'hui *Nicodro*. *Long. 33. 50. lat. 38. 30.*

NICOTIANE, s. f. TABAC, (*Hist. nat. Bot.*) *nicotiana*, genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir, & profondement découpée. Le pistil sort du calice, il est attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur, & il devient dans la suite un fruit membraneux, oblong ou arrondi & divisé par une cloison en deux loges qui renferment plusieurs semences attachées à un placenta. Tournefort, *Inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE & TABAC.

NICOURIA, (*Géog.*) île de l'Archipel à un mille de celle d'Amorgos. C'est une roche escarpée, ou proprement c'est un bloc de marbre au milieu de la mer. Il est peu élevé, & a environ cinq milles de tour. On n'y voit que des chevres & des perdrix rouges d'une beauté surprenante, mais qui sont maigres & coriaces. (*D. J.*)

NICOYA, (*Géogr.*) ville de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, sur la côte de la mer Pacifique, au fond du golfe des Salines. *Long. 292. lat. 9.*

NIESARA, *ou* NEOCŒSAREA, (*Géog.*) ville de l'empire ottoman dans la Natolie, avec un archevêché grec, qui est le cinquieme sous le patriarchat de Constantinople. Quoique cette ville soit presque ruinée, elle est encore la métropole de la Cappadoce ; & l'on doit ajouter qu'elle a été la patrie de S. Grégoire thaumaturge, ou le faiseur de miracles ; ce qu'il y a de plus sûr, c'est qu'il étoit disciple d'O-

rigene, & qu'il mourut en 270. *Niesara* est à deux journées de Tocac. *Long.* 53. 52. *lat.* 39. 25.

NID D'OISEAU, s. m. *nidus avis*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur polypétale, anomale & composée de six pétales inégaux; les cinq supérieurs sont disposés en forme de casque, l'inférieur est fendu en deux parties & garni d'une sorte de tête. Le calice devient dans la suite un fruit, ou une vessie remplie de semences très-menues. Ajoutez au caractere de ce genre que les racines sont fibreuses, & ressemblent à un nid d'oiseau. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* Plante.

Nids d'oiseaux, (*Hist. nat.*) il est une espece de *nids d'oiseaux* dont on fait un très-grand usage à la Chine, & qui est un objet de commerce considérable. Ces *nids* se trouvent sur les rochers qui sont près des côtes de la mer. C'est sur-tout dans l'île de Java, sur les côtes de la Cochinchine, sur celles de Timor, de Sumatra & de la presqu'île de Malacca, que l'on rencontre ces sortes de *nids*, d'où on les porte à la Chine, où l'on en donne depuis 3 jusqu'à 7 taëls, qui sont environ 45 liv. argent de France, à proportion de leur qualité, pour la livre chinoise qui est de 20 onces. Les observations les plus exactes nous apprennent que ces *nids* sont faits par des oiseaux de mer parfaitement semblables à ceux que l'on nomme *martinets* ou *hirondelles de mer* sur les côtes de France; ils les forment avec une matiere gluante & tenace qui leur sort du bec, & qu'ils attachent peu-à-peu sur les roches des bords de la mer, où la chaleur du soleil leur donne de la consistence. On croit communément que la matiere dont ces oiseaux se servent pour cela est une espece d'écume qui nage à la surface de la mer, que ces animaux combinent & travaillent avec une matiere qui vient de leur estomac. Ces *nids d'oiseaux*, lorsqu'ils sont secs, ont une consistence à peu-près semblable à celle de la corne; mais lorsqu'ils ont été bouillis, soit dans de l'eau, soit dans du jus, soit dans du bouillon de viande, ils ressemblent à des cartilages de veau; ceux qui sont d'une couleur blanche sont les plus estimés; on fait moins de cas de ceux qui sont rougeâtres, & le prix en est beaucoup moindre. Les Chinois regardent les *nids d'oiseaux* comme un aliment très-nourrissant, très-propre à fortifier & à restaurer, sans charger l'estomac.

Voici ce que le Dictionnaire du commerce dit de ces *nids*; il les met parmi l'espece d'épicerie la plus estimée à la Chine & dans toutes les Indes orientales. Elle se trouve au Tunquin & à la Cochinchine, mais particulierement dans le royaume de Champa, qui est situé entre l'un & l'autre. Les oiseaux qui font ces *nids* pour y pondre & couver leurs œufs, sont assez semblables de figure à des hirondelles. Lorsqu'ils sont en amour, ils jettent par le bec une espece de bave tenace & gluante, qui est la matiere dont ils bâtissent leurs *nids*, & dont ils les attachent aux rochers en appliquant cette substance visqueuse par diverses couches l'une sur l'autre, à mesure que les premieres se sechent. Ces *nids* sont de la forme d'une médiocre cueillere, mais avec des bords plus élevés.

Il y a tant de ces sortes de *nids*, qu'on en rassemble tous les ans une quantité prodigieuse qui se portent presque tous à la Chine, où ils se vendent à raison de 50 taels le cent, ce qui fait environ 100 ducats d'Espagne. On les croit excellens pour l'estomac, & ils donnent aux mets qu'on en assaisonne un goût délicieux. (*D. J.*)

Nids, (*Hist. nat. Minéral.*) on appelle dans le travail des mines, *mines par nids*, *minera nidulans*, la mine qui se trouve par masses séparées & qui n'est point par filons. *Voyez* Marons & Roignons. (—)

Nid-de-pie, (*Milit.*) c'est dans la guerre des sieges, un petit logement que font les assiegeans sur le haut de la breche à l'angle flanqué d'un bastion d'une demi-lune, &c. (*Q*)

NIDAU *ou* NIDOW, (*Géog.*) ville de Suisse dans le canton de Berne, capitale d'un bailliage de même nom, avec un château. Elle est dans un terrein bas & fertile sur le lac de Bienne, à 6 lieues N. O. de Berne, 21 S. O. de Zurich. *Longit.* 24. 55. *latit.* 47. 12.

Le bailliage de *Nidau* comprend une dixaine de paroisses. Il a été autrefois un comté, dont l'abbé de Longuerue donne l'histoire dans sa description de la France.

NIDDA, (*Géog.*) petit comté d'Allemagne dans les états du landgrave de Hesse-Darmstat. Son chef-lieu a le même nom, & est situé sur la petite riviere de *Nidda*, qui va se jetter ensuite dans le Mein

NIDDUI, (*Critique sacrée.*) ce mot hébreu signifie *excommunié*, *séparé*. C'étoit la moindre sorte d'excommunication usitée parmi les Juifs; elle éloignoit cependant un homme de tout commerce civil, même d'avec sa femme & d'avec ses domestiques qui ne pouvoient s'approcher de lui plus près de quatre coudées: elle duroit trente jours, si le coupable se repentoit; sinon on la prolongeoit selon le besoin jusqu'à quatre-vingt-dix jours: lorsque dans cet intervalle l'excommunié ne satisfaisoit pas, il tomboit dans le *cherem*, qui étoit la deuxieme espece d'excommunication, & de là dans la troisieme appellée *schammata*, qui étoit la plus grave de toutes. (*D. J.*)

NIDE, (*Géog.*) riviere de Lorraine formée de deux autres nommées la *Nide* françoise & la *Nide* allemande. Ces deux rivieres s'étant jointes, n'ont plus qu'un seul lit, qui porte le nom de *Nide*, & qui se jette dans la Sare.

NIDECK, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne au duché de Juliers, sur la Roer ou Ruhr, entre Duren & Zulpich. Elle est capitale d'un bailliage de même nom dans le duché de Brunswick-Lunébourg. *Long.* 24. 20. *lat.* 50. 36.

NIDOREUX, adj. (*Gramm. & Méd.*) qui a l'odeur de la putréfaction. Les medecins distinguent les crudités de l'estomac en acides & en *nidoreuses*.

NIDUM, *ou* NIDUS, (*Géog. anc.*) ville d'Angleterre, selon l'itinéraire d'Antonin; c'est aujourd'hui *Néath*, sur la riviere de même nom.

NIEBLA, (*Géog.*) ancienne ville d'Espagne dans l'Andalousie avec titre de comté, sur le Riotinto, environ à 6 lieues de la mer, & à 15 O. de Séville. C'étoit autrefois une ville assez considérable, nommée *Nipla. Long.* 11. 45. *lat.* 37. 20.

NIECE, (*Jurisprud.*) *Voyez* Neveu.

NIEKE CORONDÉ, (*Bot. exot.*) nom que les Ceylanois donnent à une fausse espece de canelle. L'arbre qui la fournit ressemble au *nieke*, arbrisseau fort commun dans l'île de Ceylan. Les habitans emploient leur *nieke coronde* à des usages de médecine; il s'en tirent une huile dont ils se servent pour en frotter la tête & les autres parties du corps dans les maladies des nerfs. (*D. J.*)

NIELLE, s. f. *nigella*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose, & composée de plusieurs pétales disposés en rond. Cette fleur a une sorte de couronne placée entre les pétales & les étamines, & formée par des corps en forme de cornes. Le pistil sort du milieu de la fleur & devient dans la suite un fruit membraneux, arrondi ou oblong. Ce fruit est divisé en plusieurs cornes à sa partie supérieure, & il n'a qu'une seule capsule qui renferme des semences. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* Plante.

M. Tournefort compte douze especes de ce genre de plante, tant sauvages que cultivées.

La *nielle* sauvage commune, *nigella arvensis*, *cornuta*, *I. R. H.* 258, a une petite racine fibreuse & blanchâtre; elle jette à peine à la hauteur d'un pié

une tige cannelée, tantôt simple, tantôt rameuse; ses feuilles sont alternes, plus minces, plus espacées que celles de la *nielle* cultivée, & découpées en petits filamens : ses fleurs sont comme étoilées, composées de cinq pétales, de couleur bleue, assez grandes & agréables, sans barbes. Quand les fleurs sont tombées, il leur succede des fruits membraneux, terminés par cinq cornets, à-peu-près comme l'ancolie, & divisés dans leur longeur en autant de loges qui renferment plusieurs semences noires & de peu d'odeur. On trouve cette plante dans les blés, où elle fleurit vers la fin de l'été.

La *nielle* ordinaire cultivée, *nigella flore minore, simplici, candido, I. R. H.* 258, pousse des tiges à la hauteur d'un pié, grêles, cannelées, assez nombreuses; ses feuilles sont médiocrement larges, vertes, découpées, menues. Ses fleurs sont placées aux sommités de ces rameaux, grandes, séparées les unes des autres, composées chacune de cinq pétales disposés en rose, d'un blanc pâle, accompagné au milieu de plusieurs étamines, qui sont entourées par une couronne de petits corps oblongs. Quand les fleurs sont passées, il leur succede des fruits membraneux, assez gros, terminés par plusieurs cornes, & divisés en loges, qui renferment des semences oblongues ou rondelettes, noires ou jaunes, d'une odeur aromatique, & d'un goût piquant.

Cette plante se cultive dans les jardins où elle vient aisément, & où elle fleurit pendant trois mois de l'été. Les curieux tirent sa graine d'Italie; ils aiment aussi beaucoup la petite *nielle* du Levant, qu'on appelle en Botanique *nigella cretica*; elle se distingue des autres par ses jolies fleurs bleuâtres, & par l'odeur de sa graine qui est aussi forte que celle du cumin. (*D. J.*)

NIELLE, (*Chimie, Diete & Matiere méd.*) *nielle* romaine ou des jardins, c'est la semence seule qui est d'usage en Médecine, & que les paysans emploient dans quelqus cantons du royaume à titre d'assaisonnement & en guise de poivre.

Cette semence, qui a un goût vif & piquant, contient une petite quantité d'huile essentielle, & une autre huile que Cartheuser appelle *unguineuse*, & qu'il dit être soluble par l'esprit-de-vin, & retirable par l'expression; sur quoi il faut observer qu'il n'est pas permis, en raisonnant d'après l'analogie tirée des connoissances reçues & vérifiées sur presque toutes les huiles connues, qu'il n'est pas permis, dis-je, de regarder comme une même substance l'huile que M. Cartheuser a retirée de la semence de *nielle* par expression, & celle qu'il en a retirée par l'esprit de vin.

La semence de *nielle* est comptée parmi les remedes toniques, fortifians, discussifs, emmenagogues, carminatifs, errhins, contraires aux rhumes & enchifrenemens, vermifuges, céphaliques, & propres à la génération du lait : la plûpart de ces vertus sont peu prouvées par l'observation, parce que la semence de *nielle* est peu usitée, mais elles sont annoncées autant qu'elles peuvent l'être par leurs qualités extérieures, & par la connoissance de ses principes.

Cette semence entre dans la composition du sirop d'armoise, de l'électuaire de baies de laurier, & de l'huile de scorpion composée. (*b*)

NIÉMECZ, (*Géog.*) place forte de Moldavie, entre Scozwa & Cronstadt : les Polonois la prirent en 1691, & la rendirent à la paix. *Long.* 44. 31. *lat.* 46. 58. (*D. J.*)

NIEMEN, (*Géog.*) grande riviere de Pologne, qui prend sa source au palatinat de Minski en Lithuanie, & se jette dans le Curish-Haff par plusieurs embouchures.

NIÉMI, (*Géog.*) montagne de la Laponie suédoise : cette montagne, dit M. de Maupertuis, seroit charmante par-tout ailleurs qu'en Laponie; on trouve d'un côté un bois clair, dont le terrein est aussi uni que les allées d'un jardin; les arbres n'empêchent point de se promener, ni de voir un beau lac qui baigne le pié de la montagne; d'un autre côté on trouve des salles & des cabinets qui paroissent taillés dans le roc, & auxquels il ne manque que le toît : ces rochers sont si perpendiculaires à l'horison, si élevés, & si unis, qu'ils paroissent plûtôt des murs commencés pour des palais, que l'ouvrage de la nature. Nous vîmes-là plusieurs fois, continue M. de Maupertuis, s'élever du lac, ces vapeurs que les gens du pays appellent *haltios*, & qu'ils prennent pour les esprits auxquels est commise la garde des montagnes : celle-ci étoit formidable par les ours qui s'y devoient trouver; cependant nous n'y en vîmes aucun, & elle avoit plus l'air d'une montagne habitée par les fées & par les génies, que par les ours. *Mém. de l'acad. des Scienc. année* 1737.

NIENBOURG, (*Géog.*) forte ville d'Allemagne au duché de Brunswick-Lunébourg : son commerce consiste en blé, en laine, en lin, en miel, & en bestiaux. Elle a été prise & reprise plusieurs fois dans le dernier siecle; enfin elle a été rendue à Louis duc de Brunswi.-Lunebourg en 1650; elle est sur le Weser, à 10 lieues N. O. d'Hanovre, 15 S. E. de Brême. *Long.* 27. 2. *lat.* 52. 44.

NIENCHEU, (*Géog.*) ville de la Chine, dans la province de Chekiang, dont elle est la quatrieme métropole. Elle est environnée de montagnes où il y a des mines de cuivre; ses habitans font un grand commerce de papier. *Lat. sept.* 29. 33.

NIÉPER *ou* DUIÉPER, (*Géog.*) autrefois le Borysthene, est une riviere de l'Europe, & l'une des plus grandes du Nord. Hérodote, *liv. IV. c. lxiij.* & Pomponius Mela, *liv. II. chap. j.* en ont donné la description. Les noms de *Niéper* ou *Duiéper*, ne sont pas modernes, car ils viennent du mot *Danapris*, qui est le nom que les anciens écrivains donnoient aussi à ce fleuve; mais nous en connoissons la source beaucoup mieux qu'ils ne l'ont connue. Elle se trouve dans la Russie moscovite, au duché de Recchou, entre Wolock & Oleschno. Ce fleuve passe dans la partie orientale de la Lithuanie, coule dans le palatinat de Kiow, reçoit chemin faisant plusieurs rivieres, & finit par se jetter dans la mer Noire auprès d'Oczakow : son embouchure dans la mer a une bonne lieue françoise de large. (*D. J.*)

NIER, v. act. (*Gramm.*) c'est regarder comme faux ce qui est avancé par un autre, & lui marquer l'opposition qu'on a à son sentiment, par les expressions usitées dans la langue. *Voyez* NÉGATION, NÉGATIF, *&c.*

NIERS, (*Géog.*) petite riviere d'Allemagne, qui prend sa source dans l'électorat de Cologne, à l'occident de Xuys, & qui se jette dans la Meuse audessous de Gennep. (*D. J.*)

NIESTER LE, (*Géog.*) grande riviere de Pologne; elle a sa source au palatinat de Russie, dans le mont Krapack, traverse la Pokucie, sépare la Moldavie du palatinat de Podolie, & se rend à Białogorod, ville de la basse Arabie, où elle se décharge dans la mer Noire.

NIÈVES *ou* NEWIS, (*Géog.*) petite île de l'Amérique septentrionale appartenante aux Anglois. *Voyez* NERWIS.

NIEUPORT, (*Géog.*) ville forte des Pays-bas autrichiens, dans la Flandres, avec un port & des écluses, dont on peut inonder en un instant tous les environs. Elle soutint un siege contre Philippe duc de Cleves en 1488; le duc de Parme la prit en 1583; l'archiduc Albert d'Autriche y fut défait en

1600 par le prince Maurice de Nassau. Elle est sur la riviere d'Yperlée qui la traverse à un quart de lieue de la mer, 2 lieues de Furnes, 3 d'Ostende, 5 de Dunkerque, 65 de Paris. *Long.* selon Cassini 20. 16. 30. *lat.* 51. 7. 58.

C'est en 1168 qu'on nomma cette ville *Nieuport*, à cause d'un port que Philippe d'Alsace y fit. *Voyez* Longuerue, *Description de la France.*

C'est la patrie de Clichthone (*Josse*) docteur de Sorbonne au xvj. siecle, mort en 1543 : ses ouvrages de controverse, en grand nombre, sont tous tombés dans l'oubli.

NIEURE, (*Géog.*) petite ville de France en Nivernois ; elle entre dans la Loire sous le pont de Nevers, & a, dit-on, donné son nom à cette ville. (*D. J.*)

NIF, s. m. *terme à l'usage de ceux qui travaillent l'ardoise. Voyez* ARDOISE.

NIFLHEIM, s. m. (*Mythologie.*) c'est le nom que les anciens Scandinaves ou Goths donnoient à leur enfer fabuleux. Ce mot signifie dans la langue gothique *séjour de scélérats.* Ils disoient qu'au milieu de ce lieu terrible etoit une fontaine nommée *Huergelmer*, d'où découloient les fleuves suivans, l'Angoisse, l'Ennemi de la joie, le Séjour de la mort, la Perdition, le Gouffre, la Tempête, le Tourbillon, le Rugissement, & le Hurlement, le Vaste ; celui qui s'appelle Bruyant coule près des grilles du Séjour de la mort. *Voyez* l'*Edda des Islandois.*

NIGÉBOLI, (*Géog.*) ville de Turquie dans la Bulgarie, capitale d'un sangiack, fameuse par la bataille de 1396, entre Bajazeth qui la gagna, & Sigismond qui devint ensuite empereur d'Allemagne. Les Grecs y ont un archevêque. *Nigéboli* est sur le Danube, à 14 lieues S. O. de Rotzig, 60 N. O. d'Andrinople. *Long.* 43. 18. *lat.* 43. 45. (*D. J.*)

NIGELLA TERRA, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs au terreau ou à la terre noire des jardins, *humus atra communis.*

NIGER, (*Géog.*) c'est le *Nigir* de Ptolomée, *liv. IV. chap. vj.* & le *Nigris* de Pline, *liv. V. chap. iv.* grand fleuve d'Afrique qui arrose la Nigritie : les François le nomment autrement, *la riviere du Sénégal.* Quoique le cours de ce fleuve nous soit un peu mieux connu qu'il ne l'étoit des anciens, cependant il s'en faut beaucoup que nous en soyons assurés. On croit qu'il tire sa source d'un lac nommé *Maberia* par les Sauvages, & qu'on place au cinquieme degré de latitude septentrionale. Les anciens ont imaginé qu'il venoit du Nil par un passage souterrein, parce qu'il se déborde tous les ans en même tems que le Nil, mais nous en dirons plus bas les raisons. On prétend qu'il se partage en deux branches, dont celle qui coule au sud s'appelle *Gambie*, on lui donne une de ses embouchures au onzieme degré de *latitude*, & la plus éloignée à quinze degrés de distance de l'équateur.

Suivant les cartes de M. de Lisle, le *Niger* perd son nom dans le lac de Guarde, & de là à la mer, ce qui fait 700 milles anglois en ligne droite ; mais M. Suow qui a été gouverneur de James-Fort, sur la riviere Gambie, nous assure que le *Niger* n'a point un cours aussi étendu qu'on nous le représente dans les cartes géographiques. Il nous apprend encore que c'est une riviere barrée, qui ne peut recevoir de batiment plus gros que des barques jusqu'à l'endroit où se trouve l'établissement des François, au-dessus duquel il n'y a que des bâtimens plats qui puissent naviguer jusqu'à Galam ; au-lieu que la Gambie est navigable pour des vaisseaux, si chargés qu'ils puissent être, environ cinquante lieues au-dessus de l'établissement des Anglois, & qu'il porte des vaisseaux de cent tonneaux jusqu'à Barraconda, & un peu plus haut (car la marée monte jusques-là) c'est-à-dire à près de 150 lieues au-dessus du fort James.

Quant aux inondations du *Niger*, il n'en faut pas chercher la cause bien loin ; ce sont les pluies qui tombent entre la ligne & le tropique qui produisent les accroissemens de cette riviere : ces pluies commencent les premiers jours de Juin, & continuent trois à quatre mois. Elles gagnent toujours pays, & avancent de l'est à l'ouest. La riviere se débordant par la crue de ses eaux, inonde les pays plats, engraisse les terres & les fertilise par le limon qu'elle y laisse. (*D. J.*)

NIGOTEAUZ, (*Arch.*) *Voyez* PIECES DE TUILE.

NIGRICA FABRILIS, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs au crayon noir, appellé vulgairement *mine de plomb*, ou *plombagine.* Ou peut-être désigne-t-on sous ce nom la pierre noire dont certains ouvriers se servent pour tracer leurs desseins. *Voyez* NOIRE PIERRE.

NIGRITIE, (*Géog.*) grand pays d'Afrique, qui s'étend de l'est à l'ouest des deux côtés du Niger. Il est borné N. par les déserts de la Barbarie, E. par la Nubie & l'Abyssinie, S. par la Guinée, O. par l'Océan occidental. Ce pays comprend plusieurs petits royaumes, tant au nord du Niger qu'au midi, & des deux côtés de ce grand fleuve.

NIGROIT, s. m. (*Hist. nat. Ichiolog.*) *oblado, oculata, melanurus*, poisson de mer, qui a comme le sargo & le sparaillon, une tache noire sur la queue ; il ressemble à la daurade, *voyez* DAURADE, par le nombre & la position des nageoires, & par la figure de la queue. Il a la bouche & les dents petites, les écailles larges & peu adhérentes au corps. Les yeux sont tres-grands proportionnellement à la grosseur de ce poisson. Il y a sur les côtés du corps des écailles beaucoup plus larges que les autres, & disposées de façon qu'elles forment une large bande qui s'etend depuis les ouies jusqu'à la queue, & qui peut faire distinguer le *nigroit* du sargo & du sparaillon. Les écailles ont chacune de petits traits noirs. Le corps a une couleur bleue mêlée de noir, excepte l'extremité postérieure qui est rougeâtre ; c'est sur cette partie que se trouve la tache noire dont nous avons parlé. Le *nigroit* mange de l'algue ; il se nourrit aussi de petits poissons ; il a la chair molle, presque aussi brune que celle du sargo, mais moins nourrissante. Rondelet, *Hist. des poissons premiere part. liv. V. chap. vj. Voyez* SARGO, SPARAILLON, *poisson.* (*I*)

NIGRO-MANTIE, (*Art divinat.*) ce mot signifie à la lettre *divination noire.* Il est composé de deux mots, l'un latin *nigra*, noire, & l'autre grec *μαντεία*, *divination.* On donnoit autrefois ce nom à l'art de connoître les choses cachées dans la terre, & placées à l'obscurité dans des endroits *noirs*, ténébreux, comme des mines, des métaux, des pétrifications, *&c.* & c'est dans ce sens que ce mot est employé par Paracelse. Rulan & Dornæus ses commentateurs, ont prétendu que cette connoissance d'abord naturelle, étoit devenue par l'instinct du diable & la méchanceté des hommes, un art exécrable & diabolique, & que ceux qui en faisoient profession invoquoient les démons & les mauvais esprits, & leur commandoient de porter certaines choses dans des pays fort éloignés, ou d'en rapporter ce dont ils avoient envie. La nuit étoit particulierement destinée à ces invocations ; & c'est aussi pendant ce tems que les démons exécutoient les commissions dont ils étoient chargés, parce que les mauvais esprits craignent la lumiere, & sont amis & ministres des ténébres. Les démons, disent ils, feignoient d'être forcés par les hommes à faire ce qu'on leur demandoit, tandis qu'ils s'y portoient avec plaisir & de leur propre mouvement, sachant très-bien que cela tournoit

au préjudice de leurs auteurs. Rien n'eſt plus déplorable, continuent ces écrivains timorés, que de voir un art auſſi déteſtable diabolique exercé & même pratiqué par des chrétiens. *Voyez le lexic.* de Johns & de Caſtell. A préſent que l'on ſait à quoi s'en tenir ſur les ſorciers, & qu'on a éclairé avec le flambeau de la Philoſophie tout ce qu'on appelle *ſortilege*, on n'ajoute plus de foi à ces prétendues divinations; on eſt bien aſſuré que ces invocations, ces apparitions du diable ſont tout auſſi ridicules & auſſi peu réelles que celles de Jupiter, de Mars, de Vénus, & de toutes les autres fauſſes divinités des payens, dont ſe mocquoient avec raiſon les ſages & les philoſophes de ces tems. On les évalue au juſte quand on les regarde comme des réveries, des produits d'un imagination bouillante & quelquefois dérangée. La Religion eſt ſur ce point d'acord avec la Philoſophie.

NIGUA, ſ. m. (*Inſectologie.*) terme eſpagnol, lequel déſigne une eſpece de puce terreſtre du Breſil qui ſe fiche dans la peau, s'y multiplie, & y cauſe avec le tems des ulceres.

Cet inſecte, que l'on nomme *chique* aux Antilles, étant vu au microſcope, a le dos rond, couvert d'un poil brun; la tache noire qui le fait remarquer eſt ſa tête. Il a pluſieurs petits piés garnis de poil ſous le ventre; il eſt ovipare, & ſes œufs étant éclos, paroiſſent comme autant de petits grains noirs.

Le *nigua* paſſe aiſément au-travers des bas, & ſe loge ordinairement ſous les ongles des piés, dans les jointures, & dans les endroits de la peau qui ſont un peu élevés. La douleur qu'il fait en perçant l'epiderme n'eſt pas plus grande que celle d'une médiocre piquure de puce, auſſi ne s'en apperçoit-on pas. Après qu'il s'eſt logé dans l'endroit qui lui eſt le plus commode, il ronge doucement la chair autour de lui, & n'excite d'abord qu'une legere démangeaiſon; il groſſit peu-à-peu, s'étend, & devient enfin comme un petit pois: en cet état il fait des œufs qui étant éclos ſe nichent autour de leur mere, croiſſent comme elle, rongent toute la chair aux environs, y cauſent des ulceres malins, & quelquefois la gangrene. Auſſi lorſqu'on s'apperçoit du mal, il eſt facile d'y porter remede ou par ſoi-même, ou par le ſecours d'autrui. Comme la noirceur du *nigua* ſe fait aiſément remarquer entre la chair & la peau, on prend un ganif pointu, & on déchauſſe doucement aux environs du trou qu'a fait l'inſecte, afin de pouvoir le tirer dehors tout entier avec une épingle auſſi-tôt qu'on le voit à découvert. On traite enſuite la plaie avec des plumaceaux imbibés de quelque digeſtif; mais quand on néglige le mal, ou qu'on n'a pas ſoin de tirer hors de la tumeur tous les *niguas* qui s'y ſont nichés, on court riſque d'avoir des ulceres qui demandent pour leur guériſon le ſecours de la Chirurgie. (*D. J.*)

NIHIL ALBUM, ſ. m. (*Chimie.*) ou ſimplement *nil*; c'eſt le nom que l'on donne à une matiere blanche ſemblable à une farine légere, qui s'attache à la partie la plus élevée des fourneaux dans leſquels on traite des ſubſtances métalliques volatiles & calcinables. On voit par-là que tous les demi-métaux, tels que l'arſenic, l'antimoine, le plomb & l'étain, peuvent donner une pareille ſubſtance; mais on donne plus particulierement le nom de *nihil album* à la partie ſubtile & légere qui s'attache au haut des cheminées des fourneaux dans leſquels on traite des mines de zinc ou de cuivre jaune; c'eſt une eſpece de tutie ou de chaux de zinc. *Voyez* ZINC & TUTIE. (—)

NIKOPING, (*Géogr.*) ville de Danemark ſur la côte occidentale de l'île de Falſter, vis-à-vis celle de Laland, avec une bonne forteresse. Elle eſt à 19 lieues S. O. de Copenhague. *Long.* 29. 58. *lat.* 54. 50. (*D. J.*)

NIL, ſ. m. (*Botan. anc.*) nom donné par les médecins arabes à deux graines très-différentes, & qui ſont ſouvent priſes dans leurs écrits l'une pour l'autre. Avicenne dit dans un endroit que le *nil* eſt la graine d'une plante rampante du genre des liſerons, & que cette plante porte des fleurs bleues comme celle de la campanule; dans un autre endroit il écrit que le *nil* eſt le nom d'une plante qui eſt d'uſage en teinture, & qui ſemble être la même que notre paſtel ou gueſde. Quelquefois les Arabes entendent une plante ſous le nom de *nil*, & quelquefois ſous le même nom la teinture qu'on tire de cette plante. Les anciens traducteurs de Dioſcoride en arabe, ont partout traduit le mot *iſatis* par celui de *nil*, ainſi que la plante dont on tire l'indigo. Les interpretes des Arabes ont tous été jettés dans la même erreur, par le double ſens du mot *nil*, qui déſigne tantôt la plante, & tantôt la teinture qu'on en retire. (*D. J.*)

NIL, ſ. m. (*Géogr.*) grand fleuve d'Afrique qui a ſa ſource dans l'Abyſſinie; il coule du midi au nord, & ſe décharge dans la Méditerranée.

Ce fleuve s'appella d'abord *Oceanus*, *Ætus*, *Egyptus*; & à cauſe de ces trois noms, on lui donna celui de *Triton*. D'autres le nommerent *Siris*, *Aſtapus* & *Aſtaporas*. Pluſieurs anciens écrivains témoignent que ſon ancien nom étoit *Egyptus*, & Diodore de Sicile penſe qu'il ne prit le nom de *Nilus* que depuis le regne d'un roi d'Egypte ainſi nommé. Les Grecs l'appellent *Mélas*, qui ſignifie *noir* ou *trouble*. Les Abyſſins l'appellent *Abari*, *pere des eaux*; & les Ethiopiens le nomment *Abaoi*: enfin les Grecs & les Latins ne le connoiſſent aujourd'hui que ſous le nom de *Nil*.

Les plus grands conquérans de l'antiquité ont ſouhaité avec paſſion de pouvoir découvrir ſes ſources, s'imaginant que cette découverte ajouteroit beaucoup à leur gloire. Cambyſe en fit la tentative inutile. Alexandre ſe trouvant campé à la ſource du fleuve Indus, il crut que c'étoit celle du *Nil*, & il en eut une joie infinie. Ptolémée Philadelphe, un de ſes ſucceſſeurs, porta la guerre en Ethiopie, afin de pouvoir remonter ce fleuve. Lucain fait dire à Céſar qu'il ſeroit trop heureux de voir le lieu où le *Nil* prend ſa ſource.

Nihil eſt quod noſcere malim
Quam fluvii cauſas per ſæcula tanta latentis,
Ignotum caput.

Néron plein du même deſir, envoya des armées entieres pour cette découverte; mais le rapport qu'on lui fit détruiſit toute eſpérance de ſuccès. La ſource du *Nil* demeura toujours inconnue juſqu'au milieu du dernier ſiecle: cette ſource, ſi long-tems & ſi inutilement cherchée par les anciens, paroît être, ſelon M. de Liſle, à 11^d. de *latit.* ſeptentrionale en Abyſſinie.

On attribue communément cette découverte aux jéſuites portugais; il eſt certain qu'ils en envoyerent les premiers à Rome des relations vers le milieu du dernier ſiecle, & le P. Tellez les mit au jour dans ſon *hiſtoire de la haute Ethiopie, imprimée à Conimbre en 1661*. Ce fleuve ſort par deux ſources du haut d'une montagne de la province de Sabala, qui eſt dans le royaume de Goyau; il deſcend de l'Abyſſinie, traverſe les royaumes de Sennar, de Dangola, toute la Nubie & l'Egypte, dans laquelle il porte la fécondité, en l'inondant régulierement au mois de Juin ou d'Août.

Le cours de cette rivierre eſt d'environ 15 cens milles, preſque toujours du midi au ſeptentrion; il ſe partage un peu au-deſſous du Caire en deux bras qui vont l'un à l'eſt & l'autre à l'oueſt, & tombent dans la Méditerranée à environ cent milles de diſtance. Il n'y a point d'autres branches du *Nil* navi-

gables à-présent, que celles de Damiete & de Rosette. Tant que ce fleuve est renfermé dans son lit ordinaire, il ne paroît pas plus large que la Tamise l'est à Londres ; & dans la saison la plus seche de l'année, il est guéable en beaucoup d'endroits. Il a dans la partie supérieure de son cours, plusieurs cataractes, où l'eau tombe en nappes d'une grande hauteur avec un bruit prodigieux ; mais dans la basse Egypte il coule fort lentement, & on y navige sans peine.

Le *Nil* reçoit en Ethiopie les eaux d'un grand nombre de rivieres & de torrens que forment les pluies abondantes qui tombent entre l'équateur & le tropique avant & après le solstice: ces pluies sont la seule cause des débordemens reglés du *Nil*; débordemens qui arrivent tous les ans à-peu-près au même tems, mais avec quelques inégalités, parce qu'ils dépendent du concours de diverses circonstances physiques qui ne se trouvent pas toujours réunies de la même façon.

La couleur des eaux du *Nil* qui change au tems des crues, a fait croire qu'elles étoient alors chargées d'une très-grande quantité de limon : on a évalué cette quantité sur des observations grossieres, à un dixieme du volume de l'eau. Une observation plus exacte faite par un voyageur anglois (M Shaw), la réduit à $\frac{1}{120}$; mais il resteroit encore à s'assurer de la nature de ce qui demeure après l'évaporation de l'eau : est-ce une véritable terre composée de particules fixes, capables de s'unir avec le terrein & d'en augmenter la masse? est-ce une matiere qui se dissipe par l'action du soleil, & qui puisse être absorbée par l'air? C'est un point qu'on n'a pas encore examiné. Le lecteur peut consulter sur la crue du *Nil* & ses inondations, les *Mém. de l'acad. des Belles-Lettres*. (*D. J.*)

Nil, (*Mythol.*) L'utilité infinie que ce fleuve d'Egypte a toujours apportée aux Egyptiens, le fit prendre pour un dieu, & même le plus grand des dieux : c'étoit lui qu'ils vénéroient sous le titre d'*Osiris*. On célébroit une grande fête en son honneur vers le solstice d'été, à cause que le *Nil* commence alors à croître & à se répandre dans le pays. Cette fête se célébroit avec plus de solemnité & de réjouissance qu'aucune autre ; & pour remercier d'avance le fleuve des biens que son inondation alloit produire, on jettoit dedans, par forme de sacrifice, de l'orge, du blé, & d'autres fruits. La fête du *Nil* se célebre encore aujourd'hui par de grandes réjouissances, mais les sacrifices en ont été retranchés. On voit au jardin des Tuileries un beau grouppe de marbre copié sur l'antique, qui représente le *Nil* sous la figure d'un vieillard couronné de laurier, à demi couché, & appuyé sur son coude, tenant une corne d'abondance ; il a sur les épaules, sur la hanche, aux bras, aux jambes, & de tous les côtés, de petits garçons nuds au nombre de seize, qui marquent les seize coudées d'accroissement qu'il faut que le *Nil* ait pour faire la grande fertilité de l'Egyte. (*D. J.*)

Nil, (*Art numismat.*) Le *Nil* est représenté sur les monumens publics, entr'autres sur les médailles, comme une des premieres divinités des Egyptiens ; mais entre les monumens qui lui furent consacrés, il n'y en a pas de plus majesteux que la statue colossale de Pierre Basalte, qu'on voit au belvédere du Vatican, & dont il y en a une belle copie dans le jardin des Tuileries. Pline fait mention de ce chef-d'œuvre de l'art, & nous apprend que l'empereur Vespasien le fit placer dans le temple de la Paix. On a eu soin de faire ciseler autour de cette statue les principaux symboles du *Nil*, tels que sont l'hyppopotame, le crocodile, l'ibis, l'ichneumon, la plante du *lotus*, celle du *papyrus*, & seize enfans qui folâtrent à l'entour du dieu depuis les piés jusqu'au sommet de la tête, pour désigner la crue du *Nil* à seize coudées, hauteur qui annonce à l'Egypte l'année la plus fertile qu'elle puisse souhaiter. La statue de ce fleuve tient aussi une corne d'abondance, signe de la fertilité de l'Egypte. Une médaille de grand bronze de l'empereur Hadrien, frappée à Alexandrie, nous a conservé la mémoire d'un débordement du *Nil* à la hauteur de seize coudées, qui arriva la douzieme année de l'empire de ce prince. (*D. J.*)

Nil, (*Monnoie du Mogol.*) monnoie de compte dont on se sert dans les états du grand-mogol. Un *nil* de roupies vaut cent mille padans de roupies ; un padant cent mille courons, & un couron cent mille laoks. *Savary*. (*D. J.*)

Nil transeat, *terme de chancellerie romaine*, *Voyez* Transeat.

NILACUNDI, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une pierre précieuse des Indes, que l'on croit participer du saphir & du rubis.

NILICA-MARAM, (*Hist. nat. Botan.*) arbre des Indes orientales qui est une espece de prunier; ses feuilles prises en décoction passent pour un grand remede dans les fievres chaudes. Son fruit & ses premieres feuilles séchés, pulvérisés & pris dans du lait caillé, font un remede pour la dyssenterie. On attribue encore des vertus à son fruit confit avec du sucre & à la liqueur que l'on en tire par la distillation.

NILI OSTIA, (*Géogr. anc.*) c'est-à-dire *bouches* ou *embouchures* du *Nil*. Hérodote, Pomponius Mela, Diodore de Sicile, Strabon & Ptolomée prétendent que le *Nil* a neuf embouchures, tant naturelles que fausses, par lesquelles il se décharge dans la mer ; mais tous ces auteurs ne conviennent point ensemble sur le nom de ces neuf embouchures, & ce seroit une peine inutile que de chercher à les concilier. Les Poëtes ont pris plaisir à ne donner au *Nil* que sept bouches, & en conséquence Virgile le surnomme *septemgeminus; & septem gemini turbant trepida ostia Nili.* Ovide l'appelle aussi *septemfluus* :

Perque papyriferi septemflua flumina Nili.

Ce nombre de sept convenoit à la Poésie. Les voyageurs modernes ne connoissent que deux bras du *Nil* qui tombent dans la Méditerranée, celui de Damiette & celui de Rosette. Il paroît que l'embouchure de Damiette est *l'ostium pathmeticum* ou *phamiticum* des anciens géopraphes ; Hérodote l'appelle *bucolium*. Or le Bogas dans lequel est Damiette étoit le Pathmétique de l'antiquité. L'embouchure de Rosette est *l'ostium Bolbitinum* des anciens ; car Rosette est selon toute apparence, l'ancienne ville Bolbitina. En un mot, il est vraissemblable que les autres bouches du *Nil* étoient des canaux pratiqués de l'un de ses deux bras, qu'on a pris pour des embouchures naturelles. (*D. J.*)

NILLE, s. f. (*Jardinage.*) ornement de parterre qui n'est qu'un filet simple ou qu'un trait de buis, dont on se sert, tant pour la variété, que quand on n'a pas assez de place pour tracer une palmette. Ce terme est emprunté des Vignerons, qui appellent ainsi un petit filet rond qui sort du bois de la vigne lorsqu'elle est en fleur. (*K*)

Nilles, s. f. pl. (*Architect.*) petits pitons quarrés de fer, qui étant rivés aux croisillons & traverses aussi de fer des vitraux d'église, retiennent avec des clavettes ou petits coins les panneaux de leurs formes. (*D. J.*)

Nille, *en terme de Boyaudier*, c'est une petite roue de bois plus longue que grosse, surpassée à chaque bout d'une verge de fer terminée d'un côté par un bouton qui l'empêche de sortir de sa place, & de l'autre par un crochet auquel on attache le boyau

qu'on veut retordre ; le long de ce petit cylindre il y a plusieurs petits creux dans lesquels la corde du rouet qui fait remuer les *nilles* est retenue. Chaque rouet a toujours deux *nilles*, & retord deux cordes à la fois.

NILLE, s. f. *terme de Vigneron*, sorte de petit filet rond qui sort du bois de la vigne lorsqu'elle est en fleur.

NILLE, *en terme de Blason*, se dit d'une espece de croix ancrée beaucoup plus étroite & menue qu'à l'ordinaire.

NILLÉ. On dit, *en terme de Blason*, croix *nillée*, pour dire une *croix* faite de deux bandes séparées & crochues par le bout. Cette croix est ancrée & fort déliée, comme est la *nille* ou le fer d'un moulin, ce qui la fait aussi appeller *croix de moulin*.

NILOMETRE *ou* NILOSCOPE, s. m. (*Hist. anc.*) instrument dont les anciens faisoient usage pour mesurer la hauteur des eaux du Nil dans ses débordemens.

Ce mot vient du grec Νειλος, *Nil* (qui vient lui-même de νεα ιλυς, *nouveau limon*, ou, selon d'autres, de νεω, *je coule*, & de ιλυς, *limon*), & de μέτρον, *mesure*. Les Grecs appelloient ordinairement cet instrument νειλοσχοπιον.

Dans la bibliotheque du roi il y a un traité écrit en arabe sur les *nilometres*, intitulé *neil fi alnal al Nil*, dans lequel on décrit tous les débordemens du Nil, depuis la premiere année de l'hégire, jusqu'à la 875e.

Hérodote parle d'une colonne qu'on avoit élevée dans un endroit de l'île Delta, pour servir de *nilometre* ; il y en a encore une semblable au même endroit dans une mosquée.

Comme toutes les richesses de l'Egypte viennent des inondations du Nil, les Egyptiens les demandoient avec instance à leur dieu Sérapis, employant à cet effet plusieurs superstitions, & entr'autres le sacrifice d'une jeune fille qu'on noyoit tous les ans dans le Nil : ce qui obligea Constantin de leur défendre les sacrifices, & d'ordonner que le *nilometre*, qui avoit été jusqu'alors dans le temple de Sérapis, seroit mis dans une église. Julien l'apostat replaça le *nilometre* dans le temple de Serapis, où il resta jusqu'au tems du grand Théodose. *Voyez*, au sujet des *nilometres*, les *actes de Léipsic*, *année 1686*, *p. 147*. (*G*)

NILS. *Voyez* EURIPES.

NIMBE, s. m. (*Art numism.*) en latin *nimbus* ; c'est un cercle qu'on remarque sur certaines médailles, particulierement sur celles du bas empire, autour de la tête de quelques empereurs ; ce cercle est assez semblable aux cercles de lumiere, qu'on met aux images des saints.

La plus ancienne médaille que nous connoissions, sur laquelle on voie le *nimbe*, est d'Antonin Pie, & rapportée par Oiselius, *thes. num. tab. 67. n. 1.* ce prince est représenté sur le revers, de bout, en habit militaire, la main droite étendue, tenant de la gauche une *haste* sans fer, avec un *nimbe* sur la tête. On trouve ensuite le *nimbe* sur un médaillon de Fausta, & sur une médaille de Constantin, publiée par André Morel, *specim. tabul. 4. n. 4.* & *tab. 7. n. 1.* Le *nimbe* devint encore plus commun sous les successeurs de ce prince, & le grammairien Servius, qui écrivoit sous les enfans du grand Théodose, semble le regarder comme un ornement de tête, également usité pour les dieux & pour les empereurs.

On peut consulter sur le *nimbe* des divinités payennes, des empereurs & des saints, une dissertation intitulée : *Disquisitio de* nimbis *antiquorum*, *imaginibus deorum*, *imperatorum olim*, *& nunc Christi apostolorum*, *à Joanne* Nicolaï, *Jenæ 1699. in-12.* & les observations du sénateur Bonarotti, sur les vers antiques trouvés dans les cimetieres de Rome. *Voyez Osservaz. sopr. fracum. di, vetr. p. 59.* (*D. J.*)

NIMBO, s. m. (*Hist. nat. Bot. exot.*) arbre des Indes orientales, nommé par Jean Bauhin *nimbo folio & fructu oleæ* ; par C. Bauhin, *arbor indica fraxino similis, oleæ fructu* ; & par Herman, *azedarach floribus albis semper virens*. Cet arbre est de la grosseur du frêne, & est verd toute l'année ; son écorce est fort mince, ses feuilles sont vertes, ameres au goût, dentelées aux bords & terminées en pointe ; ses fleurs sont petites, blanches, composées chacune de cinq pétales, ayant au milieu de courtes étamines jaunes ; leur odeur approche de celle du triolet odorant. Quand les fleurs sont passées, il leur succéde des fruits de la figure d'une petite olive de couleur jaunâtre ; on en tire une huile par expression, dont les habitans de Malabar font grand usage pour les plaies, les piquûres & les contractions de nerfs.

Les auteurs du jardin de Malabar ont décrit une autre espece de *nimbo* qu'ils appellent *karibepon*, *seu* nimbo *altera* : c'est un bel arbre, fort grand, toujours verd, & portant fleur & fruit deux fois l'année. On le trouve aussi dans plusieurs contrées de Malabar. (*D. J.*)

NIMEGUE, (*Géog.*) ville des Pays-bas, capitale de la Gueldre hollandoise, avec une citadelle, un ancien palais & plusieurs forts. Cette ville entra dans l'alliance d'Utrecht en 1579 ; les Espagnols la prirent en 1585, mais le comte Maurice la reprit pour les Provinces-Unies en 1591. Elle est fameuse par la paix générale qui s'y conclut en 1678 & en 1679. Elle est sur le Vahal, entre le Rhin & la Meuse ou si l'on veut, entre Arahem & Graves, à 4 lieues de Clèves, 14 S. E. d'Utrecht, 20 S. E. d'Amsterdam, 16 N. O. de Cologne, 26 N. E. d'Anvers. *Long. 23. 25. lat. 51. 55.*

Le nom de cette ville est diversement écrit dans la langue du pays, comme *Niew-Méegen*, *Nimwegen*, *Nimmegen*, d'où les François ont dit *Nimegue*. Il ne faudroit pas d'autres preuves de son ancienneté, que les monumens d'antiquité romaine qu'on y découvre fréquemment. De plus, on la trouve nommée *Noviomagus* dans la table de Peutinger. Après la décadence de l'empire romain, le pays ayant été soumis à la puissance de plusieurs comtes de l'empire, la ville de *Nimegue* appartint au roi d'Austrasie, & ensuite aux empereurs dont elle obtint divers privileges, & entr'autres la dignité de ville impériale. Enfin, Philippe II. ayant violé par des emprisonnemens & des persécutions pour cause de religion, les libertés des habitans en 1579, ils se virent obligés d'entrer dans l'alliance d'Utrecht, qui a donné le nom aux Provinces-Unies des pays-bas. Quelques-uns de ses citoyens se sont acquis de la réputation dans le parti des armes, & d'autres dans la république des lettres. Je n'en citerai que trois : *Geldenhaut* (*Gérard*) en latin *Geldenhaurius*, tenoit un rang parmi les savans hommes du seizieme siecle. Il étoit plus connu sous le nom de sa patrie, que sous celui de sa famille, car Erasme & la plûpart de ses contemporains, l'appellent toujours *Géraldus Noviomagus*. Il se distingua dans la poésie & l'art oratoire, ce qui lui gagna les bonnes graces de Maximilien de Bourgogne, qui l'envoya à Vittemberg pour examiner l'état de l'église. Il revint de ce voyage si fort enchanté de la doctrine des protestans, qu'il changea de religion & quitta son pays ; mais ne sachant où s'établir, il alla d'abord à Worms, ensuite à Strasbourg, à Ausbourg, & finalement à Marbourg, où il enseigna la Théologie. Il mourut de la peste en 1542, à l'âge de soixante ans. Il a écrit en latin une *historia Batavica*, une *hist.*

toria Germaniæ inferioris, & une vie de Philippe de Bourgogne. Les réticences & les palliatifs qu'on remarque dans ce dernier ouvrage, doivent nous apprendre à nous défier des histoires composées par des domestiques comblés des bienfaits de leurs maîtres.

Canisius (*Henri*) s'est acquis une gloire durable entre les savans hommes de son siecle. On loue beaucoup son traité du droit canon, *summa juris canonici*; mais ses *antiquæ lectiones*, imprimées en 4 *vol. in-fol.* forment un recueil de littérature bien autrement recherché & véritablement instructif. Henri Canisius étoit neveu du jésuite de ce nom; il mourut en 1609.

Noodt (*Gérard*) célébre professeur en Droit à *Nimegue*, lieu de sa naissance, ensuite à Francker, & enfin à Leyde, a publié d'excellens ouvrages de jurisprudence, recueillis & imprimés en 1724, en 2 *vol. in-folio.* Il a porté dans ces matieres un esprit philosophique, & ne s'est pas borné comme font d'autres, à la simple étude des lois romaines, comme si toute la sagesse y étoit renfermée, ou plutôt comme si le droit consistoit en décisions arbitraires. Il est mort en 1725 à soixante-dix-huit ans. (*D. J.*)

NIMEGUE, le quartier de, (*Géog.*) contrée de la Gueldre, bornée au N. par le quartier de Velwen, à l'orient par le comté de Bergue & le duché de Clèves; au midi, par le Brabant; & à l'occident, par la Hollande. Cette contrée est partagée en six préfectures; elle contient cinq forteresses où on tient garnison, plusieurs terres seigneuriales, & deux villes, qui sont Tiel & Bommele. (*D. J.*)

NIMETACUM, (*Géog. anc.*) l'itinéraire d'Antonin met cette ville entre *Minariacum* & *Cameracum*, à 18 mille pas de la premiere, & à 14 mille de la seconde: Meyer prétend que ce soit *Mainy* dans la châtellenie de Lille, mais Ortélius est mieux fondé à dire que ce doit être *Lens* en Artois. (*D. J.*)

NIMETULAHIS *ou* NIMETULAHITES, s. m. pl. (*Hist. mod.*) sorte de religieux Turcs ainsi nommés de *Nimetulahi*, leur premier chef ou fondateur. Ils s'assemblent la nuit tous les lundis pour célébrer par des cantiques l'unité de Dieu, & glorifier son nom. Ceux qui veulent être reçus dans leur ordre passent quarante jours de suite renfermés dans une chambre, & réduits à trois ou quatre onces de nourriture par jours. Pendant cette retraite, ils s'imaginent voir Dieu face à face, & que toute la gloire du paradis leur est révélée. Lorsque le tems de leur solitude est expiré, les autres freres les menent dans une prairie, où ils dansent autour d'eux & les font aussi danser. Si dans cet exercice le novice a quelque vision, ce que le mouvement jointe à la foiblesse de cerveau causée par le jeûne, ne manque jamais d'occasionner; il jette son manteau en arriere & se laisse tomber la face contre terre, comme s'il étoit frappé de la foudre. Le supérieur s'approche, fait quelque priere pour lui, & lorsque le sentiment lui est revenu, il se releve les yeux rouges & égarés, avec la contenance d'un ivrogne ou d'un insensé, & communique sa vision au supérieur ou à quelqu'autre personnage versé dans la Théologie mystique, après quoi, il est censé du nombre des *nimetulahis.* Guer. *mœurs des Turcs, tom. I.*

NIMPTSCH, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, au duché de Silésie, dans la principauté de Brieg, entre Franckenstein & Breslau. Elle se défendit bien vaillamment en 1431 & 1434, contre les troupes de Sigismond. *Long.* 34. 38. *lat.* 51. 10.

Lohenstein (Daniel Gaspar de) naquit dans cette ville en 1635, & mourut en 1683; c'est le Corneille des Allemands, & le premier qui ait élevé la tragédie allemande au point où elle est aujourd'hui. (*D. J.*)

NINGAMECHA, (*Hist. mod.*) c'est le titre que l'on donne au Monomotapa, à celui qui est revêtu de la plus éminente dignité de l'état, qui répond à celle de grand visir chez les Turcs. Ce mot signifie *gouverneur du royaume.*

NINIVE, (*Géog. anc.*) les latins disent *Ninos* ou *Ninus*, ville capitale de l'Assyrie, fondée par Ninus, suivant les historiens prophanes, & par Assur fils de Sem ou Nemrod fils de Chus, selon les écrivains sacrés.

C'étoit une des plus anciennes & des plus grandes villes du monde. Par les mesures de Diodore de Sicile évaluées aux nôtres, *Ninive* avoit 7 lieues de long, environ trois de large, & dix-huit de circonférence; mais il faut remarquer qu'elle renfermoit dans son enceinte quantité de jardins, de champs labourables, de prés, & d'autres lieux qui n'étoient point habités. Pline, Strabon, Ptolomée & les autres Géographes la mettent sur le Tigre. Arbacès & Bélesus la prirent sur le roi Sardanapal vers le tems de la fondation de Rome. Elle fut prise une seconde fois par Astyagès & Nabopolassar, sur Chinaladan, roi d'Assyrie, deux cens vingt-six ans avant l'ere vulgaire. Strabon, *l. XVI. p.* 737. dit qu'aussitôt après la destruction de l'empire des Syriens (Assyriens), la ville de *Ninive* fut ruinée; & elle l'étoit tellement du tems de Lucien de Samosate qui vivoit sous Adrien, qu'on n'en voyoit plus aucuns vestiges, & qu'on ignoroit même le lieu où elle avoit été bâtie. Cependant il est à croire, qu'après la destruction de *Ninive* par les Mèdes, il se forma de ses ruines une nouvelle ville dans le voisinage, à laquelle on donna le nom de la premiere qui subsistoit du tems des Romains; car Ptolomée parle de *Ninive* comme subsistante, quoi qu'il soit certain que l'ancienne *Ninive* avoit été détruite depuis très-long-tems. Ce fut cette derniere *Ninive* que les Sarrasins ruinerent vers le septieme siecle, selon l'illustre Marsham. (*D. J.*)

NIN-O, (*Hist. anc. Chron.*) c'est ainsi que les Japonois nomment l'ere ou l'époque la plus usitée parmi eux; elle commence au regne de Sin-mu, fondateur de leur monarchie, qui regnoit environ six cens soixante ans avant l'ere chrétienne. Les Japonois ont une seconde époque appellée *nen-go*, c'est une suite de période, instituée en divers tems par les dairi ou empereurs ecclésiastiques, qui ont pris une époque particuliere pour chacun de leurs regnes; on emploie cette époque en y ajoutant toujours les années du *nin-o*, ce qui empêche la confusion: les Japonois ont encore des cycles ou périodes de soixante ans, dont chaque année est désignée par un caractere particulier.

NINOE, (*Géog. anc.*) ville de la Carie, qui s'appelloit *Aphrodiria*, selon Suidas & Etienne le géographe. Elle avoit été bâtie par les Pélasges Léleges, & reçut dans la suite le nom de *Mégalopolis.* (*D. J.*)

NINOVE, (*Géog.*) ancienne petite ville des Pays-bas dans la Flandre autrichienne, sur la Deure, à 2 lieues d'Alost. *Long.* 21. 36. *lat.* 50. 50.

Jean Despautere, célebre grammairien latin du seizieme siecle, étoit de cette ville; & après avoir enseigné en plusieurs lieux, il mourut à Comines en 1520. (*D. J.*)

NINZIN (*Botan. exot.*) plante des montagnes de la Corée. Le *ninzin* qu'il ne faut pas confondre avec le ginseng, a différens noms. Il s'appelle *ninzin* dans les boutiques. *Sin*, *siin*, *nisii*, *nindsin*, &c. sont chinois; *soasai* est de la langue tartare; *sisarum montanum coræense*, *radice non tuberosa*, par Kœmpf. Amœn. exot. fasc. 5. *sii species*; Linn. *gen. plant.* 219, *sium folio infimo cordato*, *caulinis ternatis*, *omnibus crenatis.* Gronow, *flor. Virg.*

Cette

Cette plante encore jeune, dit Kœmpfer, n'a qu'une petite racine simple, semblable à celle du panais, longue de trois pouces, de la grosseur du petit doigt, garnie de quelques fibres chevelues, blanchâtres, entre-coupée de petits sillons circulaires très-fins, & partagée quelquefois inférieurement en deux branches; elle a l'odeur du panais & le goût du chervi, moins doux cependant & plus agréable, étant corrigée par une certaine amertume qui se fait à peine sentir.

Cette plante devenue à la hauteur d'un pié, cultivée dans le Japon, pousse une ou deux racines semblables à la premiere; lorsque la plante a acquis plus de vigueur, qu'elle est plus branchue, & qu'elle porte des fleurs, ses racines sont de la longueur d'une palme; du collet de ses racines naissent ensemble plusieurs bourgeons, qui par la suite deviennent des tiges & des tubercules, qui se changent en racines. La tige s'éleve à la hauteur d'une coudée & plus; elle est moins grosse que le petit doigt, cylindrique, inégale, cannelée, partagée d'espace en espace par des nœuds relevés & pointillés tout-autour, comme dans le roseau; elle est branchue, & ses rameaux naissent en quelque maniere alternativement dans les nœuds; elle est solide à sa partie inférieure, & dans le reste elle est creuse ainsi que ses rameaux, qui sont aussi plus profondément cannelés.

Les feuilles qui varient selon l'état, la forme & la grandeur de la plante, sont portées sur des queues longues d'un pouce & demi; elles sont creusées en gouttiere jusqu'à la moitié de leur longueur, & embrassent les nœuds. Ces feuilles dans la plante naissante sont uniques, rondes, crénelées, longues d'un pouce, & taillées en forme de cœur à leur base; mais lorsque la tige a environ un pié de hauteur, les feuilles sont plus grandes, & fort semblables à celles de la berle & du chervi, composées de cinq lobes ou petites feuilles ovales, pointues, minces, découpées à dents de scie, d'un verd-gai, divisées par une côte & des nervures latérales, qui par leur fréquente réunion forment un réseau.

Enfin, lorsque la plante est parvenue à son état de perfection, les feuilles sont découpées en trois lobes, & à mesure qu'elles s'approchent du sommet de la tige, elles sont plus petites & ont à peine la grandeur d'un ongle.

Les bouquets de fleurs qui terminent les rameaux sont garnis à leur base de petites feuilles étroites, disposées en parasol, dont les brins sont longs d'un pouce, chargés de plusieurs petits filets qui portent chacun une fleur blanche à cinq feuilles taillées en maniere de cœur, & placées en rose sur le haut d'un calice qui est de la figure de la graine de coriandre. Les étamines qui s'élevent dans les intervalles des feuilles de cette fleur sont courtes, & garnies d'un sommet blanc; le stile qui est fort court est fendu en deux parties.

La fleur étant passée, il lui succede un fruit, qui en tombant, se partage en deux graines cannelées, applaties d'un côté, nues, semblables à celles de l'anis, d'un roux foncé dans leur maturité, ayant le goût de la racine avec une foible chaleur.

Dans les aisselles des rameaux, naissent des bourgeons seuls ou plusieurs ensemble, arrondis, ovalaires, de la grosseur d'un pois, verdâtres, semblables en quelque façon à des verrues, d'un goût fade & douçâtre; lorsqu'on plante ces bourgeons ou qu'ils tombent d'eux-mêmes sur la terre, ils produisent des plantes de leur genre, de même que les graines. On cultive le *ninzin* au Japon, & on emploie ses racines dans tous les cordiaux & remedes fortifians du pays. (*D. J.*)

NIO *ou* IOS, (*Géog. anc. & mod.*) île de l'Archipel, entre celle de Naxie au nord, celle d'Amorgo à l'Orient, celle de Santorin au midi, & celle de Sikino à l'occident.

Cette île a été connue des anciens sous le nom de *Ios*, & nommée ainsi par les Ioniens qui l'habiterent les premiers: elle a quarante milles de tour; mais elle n'a jamais été guere célébre que par le tombeau d'Homère. Ce fameux poëte passant de Samos à Athènes, vint aborder à *Ios*; il y mourut sur le port, & on lui dressa un tombeau, où l'on grava long-tems après l'épitaphe rapportée par Hérodote à qui on attribue la vie d'Homère.

Strabon, Pline & Pausanias parlent de ce tombeau; ce dernier ajoute, qu'on y montroit aussi celui de Climene mere de cet excellent homme, & assure qu'on lisoit un vieil oracle à Delphes, gravé sur une colonne qui soutenoit la statue d'Homère. Il paroissoit par cette inscription, que sa mere étoit de l'île d'*Ios*: on lit le même oracle dans Etienne le géographe, qui a été suivi par Eustathe sur Homère & sur Denis d'Aléxandrie; mais Aulugelle, *noct. Attic. liv. III. ch. xj.* prétend qu'Aristote a écrit, qu'Homère avoit pris naissance dans l'île dont nous parlons. Quoi qu'il en soit, on cherche inutilement les restes de ce tombeau à *Nio* autour du port: on n'y voit qu'une excellente source d'eau douce qui bouillonne au travers d'une auge de marbre, à un pas seulement de l'eau salée.

La Porte tient ordinairement un cadi à *Nio*. Cette île est assez bien cultivée; on estime beaucoup le froment qu'elle produit, mais elle manque d'huile & de bois: on n'y voit plus de palmiers, quoique selon les apparences, ces sortes d'arbres lui ayent anciennement attiré le nom de *Phénicie* qu'elle a porté, suivant la remarque de Pline & d'Etienne le géographe.

Il y a dans le cabinet du roi de France, une médaille à la légende de cette île (ΙΗΤΩΝ): d'un côté c'est la tête de Jupiter, de l'autre c'est une Pallas & un palmier. Le P. Hardouin fait mention d'une autre médaille de cette île; la tête de Lucilla y est représentée avec cette légende, *num. popul. & urb.* Il ne reste pourtant aucune marque d'antiquité dans *Nio*; ses habitans ne sont curieux que de piastres, & tous voleurs de profession: aussi les Turcs appellent *Nio*, la *petite Malte*, c'est-à-dire la retraite de la plûpart des corsaires de la Méditerranée. Les latins n'y ont qu'une église, desservie par un vicaire de l'évêque de Santorin: les autres églises sont grecques, & dépendent de l'évêque de Siphanto. *Long. 43. 28. lat. 36. 35.* (*D. J.*)

NIONS, (*Géog.*) petite ville de France en Dauphiné, dans la baronnie de Montauban; elle est située dans un vallon sur le bord de la riviere d'Aygues.

Jacques Besnard a fait honneur à cette ville par sa naissance, il s'est acquis de la réputation par plusieurs ouvrages, & en particulier par la continuation de la république des lettres; c'est un des savans que la France perdit par la révocation de l'édit de Nantes. Il fut accueilli en Hollande, & nommé professeur de Philosophie à Leyde, où il finit ses jours en 1718 âgé de soixante-un ans. (*D. J.*)

NIORD, (*Mythol.*) c'étoit dans la Mythologie des anciens peuples du nord le dieu qui présidoit aux mers & aux lacs; il étoit le maitre des vents, & appaisoit les eaux & le feu, il demeuroit suivant les Celtes, dans un lieu appellé *Noatun*. On l'invoquoit pour rendre heureuse la navigation, la chasse & la pêche, & pour obtenir des trésors. Comme *Niord* présidoit au plus perfide des élémens, les Celtes ne croyoient point qu'il fût de la vraie race de leurs grands dieux qui descendoient d'Odin. Les Gaulois connoissoient cette même divinité sous le

nom de *Neith*, & M. Mallet nous apprend que dans le lac de Genève, il se trouve un rocher qui lui étoit consacré & qui porte encore le nom de *Neiton*. *Voyez l'Edda des Islandois.*

NIORT, (*Géog.*) ville de France dans le Poitou, vers les confins de la Saintonge. Elle est sur Sevre (on écrivoit autrefois *Savre*, en latin *Savara*), à 14 lieues de Poitiers & de la Rochelle, 89 de Paris. *Long. 17. 10'. 33''. lat. 46. 20'. 8''.*

Ce fut à *Niort* en Poitou, dans la prison de cette ville, que naquit en 1635 mademoiselle d'Aubigné, destinée à éprouver toutes les rigueurs & toutes les faveurs de la fortune. Louis XIV. en l'épousant, se donna une compagne agréable, spirituelle & soumise. Elle mourut à S. Cyr en 1719. *Voltaire.*

De *Beausobre* (*Isaac*) né à *Niort* en 1659, est un de ceux qui ont fait honneur à leur patrie, qu'ils ont été forcés d'abandonner. Sa traduction du nouveau Testament qu'il a mise au jour avec M. l'Enfant, & qu'ils ont accompagnée de vraiment bonnes notes, est un ouvrage fort estimé. Son histoire du Manichéisme est un livre bien écrit, très-curieux, & très-profond dans la connoissance de l'antiquité. Il y développe cette religion philosophique de Manès, qui étoit la suite des dogmes de l'ancien Zoroaste, & qui séduisit si long-tems S. Augustin. M. de Beausobre est mort à Berlin en 1738. *Voltaire.* (*D. J.*)

NIOU, s. m. (*Mesure de longueur.*) c'est une mesure des Siamois pour les longueurs; elle revient à un pouce de pié de roi moins un quart. Au-dessous du *niou* est le grain de ria, dont les huit font le *niou*; au dessous est le ken, qui contient douze *nious*.

NIPA *ou* ANNIPA, (*Hist. moder. Voyag.*) c'est ainsi qu'on nomme au Pégu, une liqueur spiritueuse, assez semblable à du vin, que l'on obtient en faisant des incisions à certains arbres du pays. On dit que c'est une boisson très-agréable. Dans le royaume de Siam on fait une liqueur semblable, que l'on appelle aussi *nipa*, en distillant l'eau ou liqueur qui sort des cocos.

NIPCHU, (*Géogr.*) ou *Nipchen*, ou *Nipchou*, ou *Nerezin*, & par les Moscovites *Negovicin*, ville de l'empire russien dans la Tartarie moscovite, au pays des Daouri, sur la riviere d'Ingueda, selon M. de l'Isle, mais que les Lettres édifiantes nomment *Helonkian*. Ce fut à *Nipchu* que la paix fut signée en 1689 entre le czar & l'empereur de la Chine. *Long.* de *Nipchu*, selon les PP. Pereira & Gerbillon, est *135. 21. 30. lat. 51. 45.*

NIPHATES, (*Géog. anc.*) montagne de l'Amérique. Le *Niphate* est une grande chaîne de montagnes dans l'Arménie occidentale, qui fait partie du mont *Masius*, &, selon Ptolomée, du mont *Taurus*. Il s'étend à l'E. de l'Euphrate entre l'Araxe & le Tigre. Le nom de *Niphate* veut dire *neigeux*. Virgile, pour faire sa cour à Auguste, dit dans ses Géorgiques, *liv. III. v. 30.* en parlant des victoires de ce prince,

Addam urbes Asiæ domitas, pulsumque Niphatem,
Fidentemque fugâ Parthum, versisque sagittis,
Et duo rapta manu diverso ex hoste tropœa.

« J'y ajouterai les villes qu'il a soumises en Asie, » les peuples qu'il a vaincus, ceux du mont *Niphate*, » & les Parthes qui s'assurent sur leurs fleches qu'ils » lancent en fuyant, & les deux victoires qu'il a » remportées lui-même sur deux ennemis fort éloi» gnés l'un de l'autre ». (*D. J.*)

NIPHATES, (*Géog. anc.*) fleuve d'Arménie du même nom que le mont Niphate. Lucain fait mention de ce fleuve : il dit, *lib. III. v. 245.* que les Arméniens occupent les rives du *Niphate* qui roule des pierres :

Armeniusque tenens volventem saxa Niphatem.

Juvenal, *Satyre vj. vers 409.* parle ainsi des débordemens de ce fleuve :

Rumores illa recentes
Excipit ad portas, quosdam facit, iste Niphaten
In populos, magnoque illic cuncta arva teneri
Diluvio.

Enfin Horace, *Ode jx. l. II. vers 20.* dit :

Cantemus Augusti tropæa
Cæsaris, & rigidum Niphatem
Medumque flumen gentibus additum
Victis, minores volvere vortices.

« Célébrons par nos vers les nouveaux exploits » d'Auguste : chantons le Tigre & l'Euphrate, qui » roulent leurs eaux avec moins d'orgueil, depuis » qu'il les a ajoutés à nos conquêtes ».

Je dis que le *Niphate* est le Tigre, & que le fleuve des Medes est l'Euphrate ; car puisque Horace joint le *Niphate* avec le fleuve des Medes, il paroît qu'il ne s'agit point ici du mont *Niphate* : comme le Tigre tiroit ses eaux du *Niphate*, il en a pris quelquefois le nom vers sa source, avant que d'entrer dans la Mesopotamie ; & ce qui confirme cette conjecture, c'est que le Tigre est sujet au débordement que Juvenal attribue au fleuve *Niphate*. (*D. J.*)

NIPHON, (*Géogr.*) grande île ou presqu'île de l'Ocean oriental, & la plus considérable partie de l'empire du Japon. Les Chinois disent *Zipon*, mot qui signifie *le commencement du soleil*. Il doit son origine à l'idée qu'avoient les Japonois & les Chinois, que les îles du Japon étoient les premieres éclairées du soleil. Quoique proprement *Niphon* ne soit que la plus grande de ces îles, cependant son nom s'étendit dans l'usage à tout le vaste empire que nous appellons *Japon. Voyez* JAPON.

NIPISSIGNIT, *ou* NEPEGIGUIT, (*Géog.*) riviere de l'Amérique septentrionale en Gaspesie ; elle se jette dans le golfe de saint-Laurent, à l'extrémité de la baie des Chaleurs.

NIQUET, s. m. (*Monn. de France.*) petite monnoie blanche qui valoit au re... deux deniers tournois. « Sous Charles VI. dit Monstrelet, on forgea » des doubles qui eurent cours pour deux deniers » tournois, regnerent environ trois ans tant seule» ment, & furent en commun langage nommés *ni» quets* ». (*D. J.*)

NIRLUPAN, (*Hist. mod. Mythol.*) suivant la Théologie des Siamois, des peuples de Laos & du Pégu, il y a dix-huit mondes différens par lesquels les ames des hommes doivent passer successivement. Neuf de ces mondes sont des sejours fortunés ; c'est le neuvieme qui est le plus heureux de tous. Les neuf autres mondes sont des habitations malheureuses, & c'est le neuvieme sur-tout qui est le plus infortuné. Mais quelle que soit la félicité dont on jouit dans le neuvieme des premiers mondes, elle ne sera point éternelle, ni exempte d'inquiétudes, ceux qui y sont étant sujets à la mort. Suivant ces Indiens, si l'ame après ses différentes transmigrations, est parvenue à la perfection par ses bonnes œuvres dans chaque nouvelle vie, alors il n'y a plus aucun des mondes heureux qui soit digne d'elle, & l'ame jouit du *Nireupan*, c'est-à-dire qu'elle jouit d'une inactivité & d'une impassibilité éternelles, & n'est plus sujette à aucune transmigration ; état qui peut passer pour un véritable anéantissement. C'est dans cet état que les Siamois prétendent que se trouve leur dieu Sommona-Kodom, & tous les autres dieux qui sont les objets de leur culte. Selon eux, la punition des méchans sera de ne jamais parvenir au *Nireupan*. La voie la plus sûre pour obtenir ce bonheur est de se faire *talapoin*, c'est-à-dire *moine*. Quelques-uns par *Nireupan*, entendent la possession de tout l'univers.

NIR-NOTSJIL, (*Hist. nat. Botan.*) arbrisseau de la côte de Malabar. Il est en grande estime parce qu'il

a, dit-on, la vertu de guérir la maladie vénérienne; pour cet effet on prend ses feuilles seches & pulvérisées avec du sucre dans une décoction de riz. Ses racines & ses feuilles bouillies sont aussi des bains salutaires dans les affections céphaliques. Sa racine bouillie dans l'huile fait un liniment contre la goutte.

NIRUALA, (*Bot. exot.*) espece de pommier ou de prunier de Malabar, & d'autres lieux des Indes. Il est très-gros, s'éleve à 30 piés de haut, & se plaît dans les endroirs pierreux & sablonneux, sur le bord des rivieres.

NISA, (*Géog. anc.*) ville de Lycie dans la Myliade, selon Ptolomée.

Il y a plusieurs villes & lieux qui s'écrivent indifféremment par *Nisa* ou *Nysa* ou *Nyssa*. *Voyez* NYSSA.

NISA, (*Géog.*) ville de l'Asie dans le Khorassan, aux confins du désert. Elle est située au 39^{d}. de *latit. septent.*

NISAN, s. m. (*Calendrier des Juifs.*) ce mot veut dire *étendart;* mois des Hébreux qui répond à une partie de notre mois de Mars, & une partie d'Avril, selon le cours de la lune. Aujourdhui les Juifs commencent le mois *Nisan* au septieme Avril. C'étoit le premier mois de leur année sacrée à leur sortie d'Egypte. « Ce mois vous sera le premier des mois; ce » sera pour vous le premier mois de l'année ». *exod. xij.* 2. C'étoit le septieme de leur année civile. Moïse l'appelle *Abib.* On faisoit la Pâque le quatorzieme jour de ce mois; le seize on offroit la gerbe des épis d'orge; le vingt-six on commençoit les prieres pour demander les pluies du printems, & le vingt-neuf on célébroit la mémoire de la chute des murailles de Jéricho.

Au reste le nom *Nisan* étoit inconnu aux Juifs avant la captivité de Babylone; & ils ne s'en sont servis que depuis le tems d'Esdras; c'est-à-dire, depuis qu'ils furent retournés de la Chaldée en Judée. Le rabin Elia Lévi croit que c'est un mot chaldaïque ou persien.

NISARO, (*Géog.*) île de l'Archipel, au couchant de celle de Rhodes. Les grecs qui l'habitent sont tributaires des Turcs & des Vénitiens. On y recueille du blé, du vin & du coton; mais il n'y a guere de vaisseaux qui la fréquentent, parce que sa rade est mauvaise. C'est la *Nisyrus* des anciens.

NISEN, (*Géogr.*) ou *Niesna*, ou *Nisi-novogorod*, ville très-peuplée de l'empire russien, capitale du petit duché de même nom, avec une citadelle & un archevêché. Elle est près du confluent de l'Occa & du Wolga, sur une montagne, à 98 lieues de Moscow par terre. *Long. 65. 45. lat. 56. 34.*

NISI, CLAUSE DU, (*Droit canon.*) c'est ainsi qu'on nomme une fameuse clause inventée par quelques canonistes pour prévenir les détours des sermens, & assurer l'effet de l'excommunication.

Il est certain que la frayeur de la vengeance divine servit long-tems comme d'une barriere respectable contre l'inconstance & la perfidie des hommes. On inventa même différentes sortes d'imprécations pour fixer leur parole; mais la foi n'est jamais plus mal gardée que quand on prend tant de mesures pour s'en assurer. Ces sortes d'usages pieux eurent le fort de la plûpart des choses du monde; on cessa de les révérer à force de s'en servir; & les reliques les plus célebres pour les sermens perdirent insensiblement leur réputation, s'il est permis de s'exprimer ainsi, parce qu'on y avoit eu trop souvent recours.

On changea donc la formule des sermens; on substitua à la crainte du ciel qui se faisoit sentir trop rarement, la frayeur des foudres ecclésiastiques toujours prêtes à tomber sur les parjures; & la plûpart des souverains de l'Europe se soumirent à être excommuniés par le pape, s'ils violoient leurs sermens. Mais le prince qui vouloit recommencer la guerre, ou obtenoit dispense de son serment, avant que de prendre les armes, ou s'il avoit déja fait quelque acte d'hostilité, il en demandoit l'absolution avant qu'on eût prononcé contre lui les censures ecclésiastiques.

Ce fut pour prévenir ce détour, & pour assurer l'effet de l'excommunication, que quelques canonistes inventerent la fameuse clause du *nisi.* Cette clause consistoit en ce que les princes, immédiatement après avoir signé leur traité, faisoient d'avance & de concert fulminer les censures par l'official de l'évêque diocésain de l'endroit où ce traité avoit été conclu; & celui ci déclaroit dans la sentence qu'il excommunioit actuellement celui qui violeroit son serment dès-à-présent, comme dès-lors, & dès-lors comme dès-à présent: *ex nunc, prout ex tunc, & ex tunc prout ex nunc, nisi conventa acta, conclusa, & capitulata realiter, & de facto adimpleantur.* De cette maniere celui des princes qui rompoit le traité, étoit censé excommunié, sans qu'on fût obligé d'avoir recours à aucune autre formalité de justice qu'à la simple publication de la sentence de cet official.

Louis XI. dans une promesse qu'il fit à Edouard IV. roi d'Angleterre, d'une pension annuelle de cinquante mille écus d'or, s'y engage, dit-il, par un traité de l'an 1475, sous les peines des censures apostoliques, & par l'obligation du *nisi. Obligamus nos sub pœnis apostolicæ cameræ, & per obligationem de* nisi. Mais comme il arriva que le pape relevoit de l'excommunication le prince qu'il vouloit favoriser, lui mettoit les armes à la main, en excommuniant même son concurrent, on ne suivit plus la clause du *nisi*, & on la regarda comme une formule illusoire. (*D. J.*)

NISIBE, ou NISIBIS, (*Géog. anc.*) ville très-ancienne & très-célebre dans la partie septentrionale de la Mésopotamie. Elle étoit située sur le Mygdonius, à deux journées du Tigre. Les Grecs l'appelloient Antioche de Mygdonie, à cause de la beauté de son terroir, qu'ils comparoient à celui de l'Antioche de Syrie qui étoit délicieux. Strabon dit que *Nisibis* étoit située au pié du mont Masius.

Tigranes étoit possesseur de *Nisibe* du tems de la guerre de Mithridate, & Lucullus la lui enleva. Elle devint alors le boulevard de l'empire d'orient, tant contre les Parthes, que contre les Perses; mais l'empereur Jovien la rendit à ces derniers.

Dans l'inscription d'une médaille de Julie Paulle, on lit ces mots: *ce*... Κολω *Necibi*, c'est-à-dire, *septimæ coloniæ Nesibitanæ.* Le nom moderne de *Nisibe* est *Nesbin*, ou *Nassibin*, ou *Naisibin*, car on écrit ce nom très-diversement: c'est un lieu du Diarbek, qui dépend du bacha de Merdin. Mais ce lieu n'est plus qu'un misérable village, éloigné de Moussail de 50 lieues, & de 28 S. O. de Diarbeckir. Le pays est presque par-tout désert & inhabité: de l'autre côté, c'est une large campagne où l'on ne voit sur la terre que de la grande pimprenelle, des tulipes, des anemones, des narcisses & autres fleurs. *Long. 57. 25. lat. 36.*

S. Ephrem, pere de l'Eglise & diacre d'Edesse, au quatrieme siecle, étoit de *Nisibe.* Il se fit extrêmement estimer de S. Basile & de S. Grégoire de Nice. Il embrassa d'abord la vie monastique, & dans la suite fut ordonné diacre par S. Jacques de *Nisibe.* Sozomene rapporte qu'ayant été élu évêque, il feignit d'avoir perdu l'esprit pour éviter d'être ordonné. On sait qu'il écrivit contre les erreurs de Sabellius, d'Arius, d'Apollinaire, des Manichéens, *&c.* Il mourut en 399. La meilleure édition de ses ouvrages est celle de Rome depuis 1732 jusqu'en 1746,

en grec, en syriaque & en latin. *6 vol. in-fol.* (*D. J.*)

NISI-KINGI, (*Hist. nat. Botan.*) c'est un arbrisseau du Japon qui se cultive dans les jardins, & dont le fruit, qui est rouge, & de la grosseur d'une cerise, croît en grappes. On en distingue une autre espece, dont les jeunes gens attachent les sommités, par galanterie, à la porte de leurs maîtresses.

NISITA, (*Géog.*) en latin *Nesis*, dont nous avons parlé, petite île d'Italie sur la côte du royaume de Naples, entre Pozzielo & l'île de Logajola. Elle peut avoir deux milles de tour, est très-fertile, & n'a d'autre inconvénient que le nombre excessif de lapins, qui semblent être les maîtres du pays. Cette île a du côté du midi un petit port appellé *Porto-Pavone.*

NISMES, (*Géog.*) en latin *Nemausus*, ville de France dans le bas-Languedoc. Elle est fort ancienne, & doit vraissemblablement son origine aux Phocéens d'Ionie, qui fonderent Marseille. Leur colonie s'étant trouvée trop resserrée dans le territoire de Marseille, fut obligée de se répandre à Orange, à Nice, à Antibes, à Turin, à Tarragone & à *Nîmes.* Les anciennes armoiries de cette ville, & les épitaphes grecques qui y ont été trouvées, semblent confirmer cette opinion.

Nîmes resta environ 400 ans dans l'état où les Phocéens la mirent, jusqu'au tems qu'elle tomba avec le reste des Volsques, dont elle étoit capitale, sous la puissance des Romains. Les Volsques habitoient le long du Rhône; ils avoient assujetti cette ville, ou avoient été conquis par elle. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'au tems où Fabius Maximus la soumit aux Romains, elle étoit appellée *Nemausus, urbs Volscorum Arecomicorum.* Apparemment qu'elle fut dans la suite se soustraire de cette nouvelle domination; car on observe qu'elle fut du nombre des 837 villes que Pompée conquit dans ses exploits, depuis les Alpes jusqu'aux derniers confins de l'Espagne.

Plusieurs marbres que l'on a trouvés dans les débris de *Nîmes* avec des inscriptions latines, font voir que les Romains y ont envoyé des colonies; qu'elle a été gouvernée par des consuls & des decemvirs; qu'il y avoit des ediles comme à Rome, un sénat, une compagnie de décurions, un questeur; enfin qu'il y avoit un college de prêtres, & un temple dédié à Auguste.

Quand l'empire s'écroula sous Honorius & Arcadius, la ville de *Nîmes* tomba entre les mains des Goths, après avoir été environ 500 ans sous la puissance des Romains. On conjecture avec vraissemblance que la plûpart des monumens dont on voit encore aujourd'hui de superbes restes, ont été ordonnés par les deux Antonins, pour marquer leur bienveillance à une ville dont ils étoient originaires.

Nîmes vint dans le sixieme siecle au pouvoir des Visigots, & dans le huitieme elle succomba sous celui des Sarrasins, avec quelques autres places du Languedoc, qu'ils conserverent environ 20 ans, & jusqu'à ce que Pepin reconquit ce pays. *Nîmes* fut dans la suite gouvernée par des vicomtes, sous l'autorité des ducs de Septimanie. Ces vicomtes de *Nîmes* s'en rendirent propriétaires dans le x. siecle. Rémond, comte de Toulouse, en usurpa le haut domaine. Les rois d'Arragon s'attribuerent ensuite le même droit sur cette ville & sur son territoire appellé le *Nemosez*; mais Jacques, roi d'Arragon, y renonça en faveur de S. Louis, par une transaction de l'an 1258.

En 1417, *Nîmes* qui appartenoit à Charles VI. roi de France, fut prise par le prince d'Orange, qui étoit à la tête des Anglois; & ce fut alors que le château des Arenes fut ruiné. Les massacres qui se commirent dans cette ville pendant les cruelles guerres de religion du xvj. siecle, y multiplierent le Calvinisme; la plus grande partie des magistrats & du peuple se déclarerent pour la réforme, & firent bâtir en 1565 un grand temple qui dura jusqu'en 1685, qu'il fut abbatu par ordre de Louis XIV.

Il s'est tenu à *Nîmes* quatre conciles particuliers: le premier en 389, le second en 886, le troisieme en 997 & le quatrieme convoqué par le pape Urbain II. en 1096.

Je ne décrirai point les restes des monumens antiques qui se trouvent dans cette ville, ou dans ses environs: on peut en lire les détails dans l'histoire de cette ville par M. Gautier, & dans l'ouvrage des grands chemins de l'empire romain par M. Bergier. Il n'est pas douteux que *Nîmes* se distinguoit autrefois par son amphithéâtre nommé *les Arenes*, par la maison-quarrée, qui paroît avoir été un temple; par l'étendue de ses murs qui avoient un circuit de 4640 toises; enfin par ses neufs tours qui défendoient les anciens murs, dont la plus grande, appellée pour cette raison *la tour-magne*, subsiste encore en partie. Ajoutez à toutes ces raretés le Pont-du-Gard, qui servoit d'aqueduc, & qui pouvoit se comparer à tout ce que les Romains ont fait en ce genre de plus hardi. *Voyez* PONT-DU-GARD.

Il reste encore des vestiges de quelques anciens temples qui donnent pareillement une grande idée de la puissance de ceux qui les ont fait bâtir, & de l'état où les arts étoient alors. Celui qu'on croit avoir été dédié à Diane, ou, si l'on veut, à Vesta, offroit une structure très-belle & très industrieuse. Il étoit entierement bâti de grosses pierres sans ciment ni mortier, avec plusieurs niches dans les intercolonnes. Il avoit dix-neuf toises de long, sept & demi de large, & six de hauteur dans œuvre; on y voyoit seize colonnes d'ordre corinthien, qui supportoient une corniche sur laquelle reposoit la voûte avec des arcs doubles. On croit que la cathédrale de *Nîmes* est le temple qui avoit été dédié à Auguste, soit par flatterie, soit par les bienfaits qu'elle en avoit reçus.

La ville de *Nîmes* n'est plus ce qu'elle a été autrefois, & est même considérablement déchue depuis la révocation de l'édit de Nantes. On n'y compte pas aujourd'hui 20 mille ames, & son commerce se borne à quelques soiries, comme serges & bas de soie. Il y a un évêché suffragant de Narbonne, un présidial, une élection, une sénéchaussée, & une académie fondée en 1682.

Cette ville jouit d'un ciel pur & serein pendant presque toute l'année, & se trouve située dans un des plus agréables pays du monde. Une belle plaine fait une partie de son terroir, l'autre est composée de vallons couverts de vignes & d'oliviers, & de côteaux nommés *Guarigues* couverts de bois taillis, où croissent le thin, le romarin, la sarriette & le serpolet. Ces Guarigues produisent aussi des yeux, sur lesquels croît l'insecte qui fournit le kermès.

Nîmes est située à 5 lieues N. O. d'Arles, 8 S. O. d'Avignon, 8 N. E. de Montpellier, 30 N. E. de Narbonne, 147. S. E. de Paris. *Long.* selon Cassini, *21. 32. 30. lat. 43. 50. 25.*

Parlons des gens de lettres de *Nîmes*, en passant sous silence Domitius Afer, parce qu'il trouvera son article entre les orateurs qui brillerent à Rome sous Tibere; il s'agit à présent des modernes.

Brousson, (*Jacques*) né à *Nîmes* en 1647, suivit aussi la profession du barreau, & devint dans son pays le plus célebre avocat des Protestans dont il défendit la religion & les intérêts, par son éloquence, par sa plume & par ses veilles. Les plaies de sa mort saignent encore aux yeux des Réfugiés; & certainement l'idée de son supplice ne peut qu'arracher des larmes de tous ceux qui ont des sentimens d'humanité, & la plus légere teinture des principes du chris-

tianisme. Il fut condamné pour sa religion le 4 Novembre 1698 à être rompu vif sur la roue. L'intendant du Languedoc, dont la postérité n'a pas succé les maximes, avoit publié une ordonnance par laquelle il promettoit cinq mille livres (c'est dix mille livres actuelles), à qui livreroit morts ou vifs MM. Brousson & de Vivens. Le premier fut arrêté à Orléans le 19 Septembre 1698, conduit à Pau, & exécuté à Montpellier le 4 Novembre suivant sur un échafaud entouré de deux bataillons du régiment d'Auvergne, & de vingt tambours qui battoient la caisse; mais enfin les esprits se sont adoucis en s'éclairant davantage.

L'abbé *Cassaigne*, docteur en Théologie, né & élevé à *Nîmes*, où son pere étoit trésorier du domaine, devint garde de la bibliotheque du roi. Il fut reçu à l'académie françoise à l'âge de 27 ans, & M. Colbert le nomma l'un des quatre premiers membres dont on composa d'abord l'académie des Inscriptions. On sait par cœur le trait piquant de Despréaux :

Si l'on est plus à l'aise assis en un festin,
Qu'aux sermons de Cassaigne, *ou de l'abbé Cotin.*

L'abbé Cotin fut désespéré d'une ironie où la fatale nécessité de la rime plaça son nom à côté de celui de Cassaigne. L'hémistiche manquoit à M. Despréaux : vous voilà bien embarrassé, lui dit Furtiere; que ne mettez-vous-là l'abbé Cotin? L'abbé Cassaigne n'en fut pas moins affligé intérieurement; il étoit sur le point de prêcher à la cour, & ce trait satyrique le fit renoncer à la chaire. Enfin l'étude & le chagrin lui dérangerent tellement la tête, que ses parens le firent enfermer à S. Lazare, où il mourut en 1679, à 46 ans. Il a publié entr'autres ouvrages une assez bonne traduction de Saluste, & des trois livres de Ciceron *de Oratore*; outre une préface aux œuvres de Balzac, qui n'est pas mauvaise.

Cotelier, (*Jean-Baptiste*) de la société de Sorbonne, profond dans la connoissance de la langue greque, étoit de *Nîmes*. Il s'est distingué, 1°. par son recueil des monumens des Peres dans les tems apostoliques, *Paris 1672*, & *Holl. 1698*, 2. *vol. in-fol.* 2°. par ses monumens de l'église greque; 3°. par sa traduction des homélies de S. Chrysostome; 4°. par le catalogue des manuscrits grecs de la bibliotheque du roi, qu'il a dressé avec M. du Cange. Il mourut à Paris en 1684, à 58 ans.

Nicot, (*Jean*) natif de *Nîmes*, devint maître des requêtes de l'hôtel du roi, fut envoyé ambassadeur en Portugal en 1559, & en rapporta le premier dans ce royaume la plante qui de son nom fut appellée *nicotiane*, aujourd'hui si connue sous le nom de *tabac*. Il mourut en 1600. On a de lui un dictionnaire françois-latin *in-fol.* qu'il ne faut pas mépriser.

Petit, (*Samuel*) un des plus savans ministres calvinistes du xvij. siecle, fit encore plus d'honneur à la ville de *Nîmes* sa patrie. Nous avons de lui plusieurs ouvrages excellens, & tout remplis d'érudition. Les principaux sont, *leges atticæ*; *miscellaneorum libri novem*; *eclogæ chronologicæ variarum lectionum libri quatuor*; *observationum libri tres*, *&c.* Il mourut en 1648, âgé de 54 ans.

Finissons par M. *Saurin*, (*Jacques*) ministre protestant de ce siecle. Il avoit d'abord pris le parti des armes, mais il le quitta pour étudier à Genève la Théologie. Il passoit pour le prédicateur le plus éloquent des refugiés françois de Hollande. On créa en sa faveur une place de ministre de la noblesse à la Haye, où il mourut en 1630, à 53 ans. Ses sermons qui forment *11 vol. in-8°.* ne sont pas tous également bons. Ses discours sur l'ancien & le nouveau Testament brillent davantage par les planches & la beauté de l'édition, que par le savoir & la solidité des principes. (*D. J.*)

NISMES, MAISON QUARRÉE DE, (*Architect. antiq. & ion. Inscript*) Le bâtiment que les habitans de *Nîmes* appellent la *maison quarrée*, est un édifice des Romains, qui forme la plus belle des antiquités de cette ville & la plus conservée. Le rapport de convenance de toutes les parties de l'édifice, la proportion des colonnes, la délicatesse des chapiteaux & des ornemens le font admirer des personnes de goût.

Le péristile qui y donne entrée, présente une façade ornée de six colonnes d'ordre corinthien, dont l'entablement & la corniche rampante du fronton sont décorés de tout ce que l'Architecture a de plus recherché. La frise de cette façade est toute lisse; elle n'a point de bas-reliefs ni aucun de ces ornemens qui sont aux autres côtés : de petits trous qui paroissent mis au hasard, la percent dans toute son étendue, & ces mêmes trous se remarquent encore sur une partie de l'architecture.

La forme de l'édifice lui a fait donner le nom qu'il porte : c'est un carré-long, isolé. La tradition ne nous a point transmis son nom primitif : de là naissent les doutes & les conjectures des savans qui en ont parlé; mais ce qu'on en a dit a plutôt servi à le faire méconnoître qu'à nous fournir des éclaircissemens sur son véritable usage. C'étoit, prétendoit-on, un capitole, une maison consulaire, un prétoire, un palais, pour rendre la justice, une basilique, un temple consacré à Adrien. Enfin, M. Séguier, dans une savante *dissertation* imprimée à Paris en 1759, *in-8°.* a détruit toutes ces fausses idées, & a rendu à ce magnifique édifice son ancien nom, (le nom primitif qu'il portoit il y a plus de dix-sept siecles.) Il a plus fait; il a prouvé quel étoit le véritable usage de la *maison quarrée*.

Elle passoit pour un temple auprès de ceux qui jugeoient sans prévention : elle en a la forme & l'ordonnance; mais il n'étoit pas facile de se décider sur la divinité ou le héros qui y étoient vénérés. Il ne paroissoit aucun vestige de l'inscription qui pouvoit l'indiquer : l'on étoit persuadé, que, s'il y en avoit eu, les révolutions des tems & les Barbares qui les ont occasionnées, l'avoient fait disparoître, & en avoient effacé jusqu'à la moindre trace.

Malgré ces préventions, il y eut au commencement du siecle dernier, un homme, qui par la supériorité de son génie, & la pénétration de son esprit, entrevit des traces de l'ancienne inscription dans les trous qui restent à la façade. C'est le savant Peiresc, qui, au moyen de semblables indices, avoit deviné à Assise l'inscription d'un temple dédié à Jupiter, & à Paris le nom grec d'un ouvrier, attaché par de petites pointes à une améthyste, où il ne restoit que l'empreinte des trous. Gassendi, l'écrivain de sa vie, rapporte qu'il se flattoit de pouvoir interpréter de même la suite des trous de la basilique de *Nîmes*, qu'on nomme la *maison quarrée*, aussi-tôt qu'il en auroit une copie exacte. Voici les propres paroles de M. Gassendi : *Sic se interpretatum dixit foramina quædam quæ visebantur Assisii in antiquo nescio quo templo. Cum enim nemo dicere posset ecquid illa significarent, divinavit ipse inscriptionem esse seu dedicationem factam*, IOVI. OPT. MAX. *idque demonstravit per lineas foramina sic connectentes.*

IOVI · OPT · MAX ·

sic speravit se interpretaturum seriem qu[illegible]*i-num* nemausensis *basilicæ, quam* quadratam domum *vocant, ubi ectypum obtinuisset.*

Il y a grande apparence que M. Peiresc n'eut point cette copie exacte; car il ne faut pas douter qu'il n'eût réussi à la déchiffrer. Il étoit naturel de penser que c'étoient les restes d'une inscription, & que ce temple avoit cela de commun avec quantité d'autres où l'inscription se voit encore. C'étoit la coutume du siecle d'Auguste de se servir de lettres de bronze pour les inscriptions des temples & des autres édifices d'une grande magnificence. Le temple de Jupiter tonnant, qu'on attribue à cet empereur, en avoit; l'arc de Suse élevé à son honneur par M. Jul. Cotius, commandant des nations alpines, en étoit aussi décoré. Dans les siecles suivans, & jusqu'au tems de Constantin, on conserva le même usage. Les arcs de Titus, de Septime Severe eurent l'inscription entiere de métal; au lieu que celui de Constantin n'en eut que les glorieux titres de FVNDATORI QUIETI & de LIBERATORI VRBIS, sous le passage du grand arc.

Mais sans aller chercher des exemples si loin, nous pouvons produire les restes d'un bel édifice, qu'on a découverts depuis quelques années aux environs de la fontaine de *Nîmes* où l'inscription étoit en bronze. Chaque lettre étoit d'un assez grand relief pour ressortir au-delà du mur. De petits tenons ou crampons débordoient par-derriere, au-delà des jambages de chacune pour les fixer, & les tenir attachées aux trous où elles devoient être scellées. C'est l'idée qu'on doit s'en faire, & ne pas supposer qu'il y avoit à la frise une longue planche de bronze, sur laquelle on avoit gravé l'inscription, en sorte que les trous qui restent, ne soient que ceux des crampons qui la retenoient.

Ces suppositions arbitraires ne sont pas conformes aux usages des Romains. Quelle grace auroient eu ces lettres? Lorsque le bronze étoit terni, on n'auroit pu les lire que de près, & avec peine. On n'épargnoit pas le bronze pour orner les temples. Sans parler ici des statues des dieux & des trophées qu'on plaçoit au faîte des bâtimens, dont le métal augmentoit l'éclat & la richesse: l'on sait qu'on s'en servit pour les portes de ces temples, & les chapiteaux des colonnes. On sait que l'arc de Constantin à Rome, & celui de Trajan à Ancone, en étoient ornés. Rien n'égaloit la grandeur & la magnificence de ces maîtres du monde. Les provinces les plus eloignées se piquoient d'être les émules de Rome: les princes secondoient toujours leurs desirs.

La méthode que l'ouvrier suivit pour attacher les lettres à la frise du temple de *Nîmes*, n'a pas été souvent pratiquée par les Romains. Aux autres édifices, les lettres à demi-gravées dans la pierre, y étoient retenues dans un petit canal ménagé au-dessous: ici il n'y en avoit point; elles posoient à plat sur le mur où elles étoient scellées en plomb. Quoique cette premiere méthode fût plus sure que l'autre, on a cependant enlevé un grand nombre de ces lettres dans les tems où l'empire a souvent changé de maîtres, & où les Barbares se faisoient une gloire de détruire les plus beaux édifices des Romains. Mais du-moins alors quoiqu'on les eût arrachées, ou qu'elles fussent tombées d'elles-mêmes, le canal qui restoit, en conservoit la trace, & l'on a toujours pu lire les inscriptions. A *Nîmes*, dès que les caracteres ont disparu, il n'est resté qu'une multitude de trous dont l'application a paru très-incertaine, & la combinaison encore plus difficile.

Il n'y a pas lieu de douter que depuis le renouvellement des lettres, & sur-tout après que Gassendi eut fait connoître qu'au moyen des trous on pourroit deviner l'inscription, il n'y ait eu quantité d'habiles gens qui ont tenté de faire pour celle-ci ce que Peiresc fit pour celle d'Assise. Ils se seront rebutés apparemment par la quantité de trous inutiles qui sont des méprises manifestes des ouvriers, inexactitude qu'on ne devoit pas même soupçonner chez les Romains. La différente maniere de cramponner les lettres qui n'a pas toujours été constante, & qui dépendoit des ouvriers, est une autre difficulté qui dérange les idées qu'on s'en est faite sur d'autres bâtimens, & qui devient encore plus embarrassante, lorsqu'à la même inscription on a suivi, comme dans celle-ci, des arrangemens différens pour les mêmes lettres: méprises, si l'on doit les appeller ainsi, dont il n'est aisé de s'appercevoir qu'après la découverte de l'inscription.

M. Séguier, au-bout de plusieurs tentatives ingénieuses dont on trouvera le détail dans sa *dissertation*, a découvert, à n'en pouvoir douter, qu'il y avoit anciennement sur la façade de ce temple l'inscription suivante: savoir, à la premiere ligne sur la frise:

C. CAESARI. AVGVSTI. F. COS.
L. CAESARI. AVGVSTI. F. COS.
DESIGNATO

& à la seconde ligne sur l'architrave:

PRINCIPIBVS. IVVENTVTIS

Cette inscription appartenoit aux fils adoptifs d'Auguste, & tout ce que les anciens monumens nous apprennent de ces princes, nous confirme d'une maniere authentique les titres & les qualités qu'ils portent dans l'inscription de *Nîmes*.

Il ne faut pas s'étonner que l'on ait poussé la flatterie jusqu'à élever aux fils d'Auguste un temple de leur vivant, puisque leur pere en avoit plusieurs; ainsi des enfans qu'il aimoit tendrement (ses héritiers présomptifs) devoient partager avec lui les mêmes honneurs. Enfin l'édifice de *Nîmes* servoit à cette ville de moyen pour faire la cour à Auguste, en honorant la mémoire de deux princes si chers à l'empereur, & enlevés à la fleur de leurs ans.

M. Séguier parle ensuite du bronze, des crampons ou tenons des lettres, de la façon de les sceller en plomb, de l'impression que le métal a laissé en certains endroits du mur, des trous qu'on a faits pour l'attacher; détails dans lesquels nous ne pouvons entrer ici, mais qui font connoître que l'auteur a étendu ses recherches à tout ce qui pouvoit le mener à la vraie connoissance de l'inscription.

Il finit sa *dissertation* en observant, que malgré la magnificence du bâtiment de *Nîmes*, les caracteres de l'inscription n'ont point cette élégance & cette belle proportion que l'on remarque dans ceux d'un âge qui succéda bientôt à celui-ci, quoique les médailles de ce même tems en offrent de meilleur goût. (*D. J.*)

NISSA, (*Géog.*) ville de la Turquie européenne, dans la Servie, aux confins de la Bulgarie, sur la riviere de Nissara, qui peu après se joint avec la Morave, à l'orient de la ville de Précop: c'est la *Naissus* des anciens. *Nissa* est à 8 lieues E. de Précop, 52 lieues S. E. de Belgrade. *Long.* 40. 30. *lat.* 43. 22.

L'époque du regne de Constantin né à *Nissa*, est une époque glorieuse pour la Religion qu'il rendit triomphante; heureux s'il en eût pratiqué les maximes! Mais le meurtre de Licinius son beau-frere, assassiné malgré la foi des sermens; Licinien son neveu massacré à l'âge de douze ans; Maximilien son beau-pere égorgé par son ordre à Marseille; son propre fils Crispus, prince de grande espérance, mis injustement à mort, & après lui avoir gagné des batailles; son épouse Fausta étouffée dans un bain; tous ces crimes exécrables flétriront à jamais

le nom de cet empereur, & n'adouciront pas la haine qu'on lui porta pendant sa vie.

Il ne faut pas juger Constantin ni par des satyres, ni par des panégyriques; il faut pour ne point se tromper, le juger par ses seules actions. Qu'on loue tant qu'on voudra, sa constance, son économie, sa valeur, ses exploits guerriers sur les Barbares; je vois par l'histoire, qu'il les a vaincus; mais cette même histoire m'apprend qu'il a fait dévorer par les bêtes féroces, dans les jeux du cirque, tous les chefs des Francs, avec tous les prisonniers qu'il avoit faits dans une expédition sur le Rhin: je n'en veux pas davantage pour détester sa cruauté.

On trouve dans le *code Théodosien*, un de ses édits, où il déclare qu'il a fondé Constantinople par ordre de Dieu; ce trait me fait voir qu'il fit tout servir à ses projets, & à ce qu'il crut être son intérêt. En transportant le trône sur le Bosphore de Thrace, il immola l'Occident à l'Orient; ce n'étoit pas là un coup de politique heureusement frappé. Quoique l'empire ne fût déja que trop grand, la division qu'il en fit, ne servit qu'à le ruiner davantage.

Enfin, après avoir affoibli la capitale, il se conduisit de la même maniere pour les frontieres; il rappella les légions qui étoient sur le bord des grands fleuves, & les dispersa dans les provinces; ce qui produisit deux maux: l'un, que la barriere qui contenoit tant de nations, fut ôtée; & l'autre, que les soldats vécurent & s'amollirent dans le cirque & dans les théâtres. Il mourut à Achyron, près de Nicomédie, en 337, à 63 ans, après en avoir regné 31. *(D. J.)*

NISSAVA, (*Géog.*) riviere de la Bulgarie. Elle a sa source dans la plaine de Sophie, passe à Nissa, & peu après se jette dans la Morave.

NISSOLE, *nissolia*, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante qui ne differe de la gesse que par ses feuilles singulieres & par sa tige qui manque de mains. Tournefort, *Append. institut. rei herbar. Voyez* PLANTE (*I*)

NISSOLE, *Voyez* EMISSOLE.

NITANZA, (*Hist. nat.*) espece de feve qui croît en Afrique, au royaume de Congo; elle est fort petite, d'une couleur rougeâtre, & fort bonne à manger: on dit que les Portugais l'ont apportée du Bresil en Afrique.

NITH, (*Geogr.*) riviere d'Écosse qui donne son nom à la province de Nisale qu'elle traverse du Nord au Sud. Elle a sa source dans la partie méridionale de la province de Kyltes & son embouchure sur la côte méridionale du golfe de Solwai auprès de la ville de Dumfries. *(D. J.)*

NITHSDALE, (*Géog.*) province maritime de l'Ecosse méridionale, à l'Est de Gallowai; elle tire son nom de la riviere de *Nith*, qui la traverse du N. au S. Elle abonde en blés, pâturages & en forêts.

NITIOBRIGES, (*Géog. anc.*) peuples que César place entre les Celtes, & qui furent mis dans la suite entre les Aquitains. Leur ville capitale est *Aginnum* encore aujourd'hui Agen, & par conséquent le peuple répond au diocèse d'Agen.

NITRE, s. m. (*Hist. nat. Chim. Mat. méd.*) Le *nitre* ou *salpêtre* porte dans les livres, outre ces deux noms très-connus, tous ces autres noms moins vulgaires, recueillis & rapportés par Neuman dans sa *Leçon sur le* nitre: *Sal* nitrum, *sal terræ*, *sal sulphuris* vel *sulphureum*, *hermes*, *baurach*, *sal anderona*, *anatron*, *cabalatar*, *basilio*, *aqua ignis*, *lesberus chimicus*, *serpens terrenus*, *spiritûs mundi retinaculum*, *sal catholicus*, *sal infernalis*, *dracò*, *sal hermaphroditicus*. Les anciens Grecs l'ont appellé communément φλογιςον. Neuman observe que parmi ces noms, les suivans sont équivoques: *anatron*, *baurach*, *hermes*, *sal sulphuris*, *sal sulphureum*, *draco*, *sal infernalis*, *sal terræ*. En effet, plusieurs autres substances portent aussi ces noms. Le nom même de *nitre*, *nitrum* ou *natrum*, n'est pas exemt d'équivoque, puisque le *nitrum* ou *natrum* des anciens naturalistes étoit une substance saline, bien différente du *nitre* des modernes. Le premier est le sel alkali fixe que les modernes appellent *minéral* ou *naturel*, qui est de la même nature que le sel de soude, & que la base du sel marin, & auquel ils ont attribué spécialement le nom *natrûm* ou *natron* (*voyez* NATRON), retenant celui de *nitre* pour celui dont il est question dans cet article, qui est aussi appellé quelquefois *nitre* des modernes; mais qu'il suffit d'appeller *nitre*, puisque l'usage a suffisamment fixé la valeur de ce mot. Le nom de *salpêtre* est aussi très-usité.

Le *nitre* ou *salpêtre* est un genre de sel neutre ou moyen formé par l'union d'un acide particulier, appellé *nitreux*, (*voyez* NITREUX, ACIDE, *à la suite de cet article*), à une base alkaline soit saline soit terreuse.

Le principe générique du *nitre* est donc cet acide particulier, & les bases différentes établissent ses diverses especes.

On peut compter quatre especes principales de *nitre*; 1°. le *nitre* qui a pour base le sel alkali fixe, appellé de *tartre*, du nom de la substance d'où on le retire le plus abondamment & le plus communément, (*voyez* TARTRE, SEL DE) celui-ci est le *nitre* par excellence. Il est appellé *parfait*, *officinal*, *raffiné*, *vulgaire*, *marchand*, *artificiel*, & sous un certain rapport, dont il sera question dans la suite de cet article, *régénéré*.

La seconde espece a pour base le sel alkali fixe appellé de *soude*, minéral *ou* naturel. *Voyez* SOUDE, SEL DE. Il tire son nom de la forme de ses crystaux, & s'appelle *nitre quadrangulaire*, & plus exactement, quoique moins ordinairement *nitre cubique*.

La troisieme espece est celle dont la base est une terre alkaline-calcaire. C'est cette espece qui constitue proprement & essentiellement la lessive ou liqueur saline, appellée communément *eau-mere de nitre*.

Enfin, la quatrieme est mal définie, sa base n'est pas déterminée par des expériences suffisantes: les uns la regardent comme une certaine terre, qu'ils ne spécifient point; & d'autres croient que c'est un alkali volatil. Cette espece est appellée *nitre crud*, *nitre des plâtras*, *nitre* des murailles, *murarium*, *aphonitrum*. Si la base de ce *nitre* étoit vraiment terreuse, il ne différeroit pas vraissemblablement de la troisiéme espece; si elle est alkali-volatil, on doit rapporter à cette espece le sel ammoniac-nitreux artificiel, c'est-à-dire le sel neutre, composé dans les laboratoires, en combinant l'acide nitreux à l'alkali volatil.

Le *nitre* de houssage n'est pas une espece particuliere de *nitre*: cette dénomination est déduite d'une circonstance très-accidentelle: savoir, de ce que ce *nitre* a fleuri ou s'est crystallisé sous forme de fleurs ou de neige, à la surface de certaines roches, voûtes, murailles, *&c.* & qu'on a pu le ramasser en houssant, ou balayant, en ratissant, *&c.*

L'acide nitreux combiné avec différentes substances métalliques, constitue proprement diverses autres especes de *nitre*; mais ce n'est pas sous ce nom que ces sels sont connus dans l'art. Il en est fait mention dans les *articles particuliers* MÉTAUX & DEMI-MÉTAUX, dans l'*article général* SUBSTANCES MÉTALLIQUES, & dans l'*article* NITREUX ACIDE, à *la suite de celui-ci*.

Il est au contraire plusieurs substances salines connues dans l'art sous le nom de *nitre*, & qui sont très-improprement nommées, puisqu'elles ne

renferment point le principe propre ou essentiel du *nitre*, savoir, l'acide nitreux. Ces sels sont le *nitre* fixe ou fixé, le *nitre* vitriolé, le *nitre* antimonié, *&c.* Il sera fait mention de ces sels dans *la suite de cet article.*

Le *nitre* par excellence, le *nitre* le plus usuel, tant pour les usages de la Chimie que pour ceux de la Médecine & des Arts, est, comme nous l'avons déja insinué, le *nitre* de la premiere espece, le *nitre* appellé *parfait*, le *nitre* à base alkaline tartareuse: c'est aussi sur celui-là que tombent les principaux problèmes que les chimistes ont agités sur l'origine, la nature, les propriétés du *nitre*; on ne s'est occupé des autres especes que par des considérations secondaires. Ce sera aussi ce *nitre* parfait qui sera l'objet premier & principal de *cet article.*

La meilleure méthode de procéder à la solution de la premiere question, que nous venons d'indiquer; c'est sans doute d'exposer d'abord les connoissances positives incontestables de fait que nous avons sur les lieux, les matrices, les sources du *nitre*, & sur les moyens de l'en retirer & de le préparer.

On prend, pour préparer le *nitre* vulgaire, les terres des étables, des creux à fumier, des mares de basse-cours, des caves, & sur-tout de celles qui sont voisines des fosses de latrines, les plâtras & gravois, sur-tout des vieux édifices, les débris des murs de terre, & sur-tout du *torchis*, dont sont bâties les cabannes des paysans dans plusieurs provinces, ou qu'on éleve exprès dans plusieurs contrées d'Allemagne pour la génération du salpêtre.

Voici comme on traite ces matieres dans l'attelier de l'arsenal de Paris, d'après la description rapportée dans le *Traité d'Artillerie* de M. S. Remy.

Le salpêtre se fait de la terre qui se prend dans les caves, celliers, granges, écuries, étables, grottes, cavernes, carrieres, & autres lieux.

On se sert aussi de plâtras & gravois, provenant de la démolition de ces mêmes bâtimens que l'on réduit en poudre à force de les battre & écraser.

L'attelier, où se fait le salpêtre à l'arsenal de Paris, est un lieu vaste & élevé en façon de halle, soutenu de plusieurs piliers.

Il y a 126 cuviers dans cet attelier.

Ces cuviers sont presque semblables à ceux qui servent à couler la lessive; ils sont néanmoins plus petits, disposés en plusieurs bandes, élevés de terre environ de deux piés. Comptons que l'on ne charge tous les jours que 24 cuviers, que l'on appelle de *cuite*, ainsi cela ne doit passer que pour un attelier de 24 cuviers; & pour exempter de veiller & mettre de l'eau fête & dimanche, on ne charge que ces 24 cuviers, comme on va l'expliquer.

En passant on peut remarquer que par chaque attelier de 6 cuviers un salpétrier ne peut avoir qu'un homme de ville, qui est celui qui va chercher les matieres en ville, avec la bandouilliere du salpétrier aux armes du roi & du grand maître autour de sa ceinture.

Imaginons-nous que l'on n'a point encore travaillé. Sur ce pié l'on forme trois bandes de 8 cuviers chacune, on met deux boisseaux comble de cendre de bois neuf au fond de chaque cuvier de la premiere bande, & l'on emplit de terre le reste du cuvier.

Une plus grande quantité de cendre mangeroit le salpêtre, l'on met un bouchon de paille sur le haut de la terre. Sur la seconde bande l'on met deux boisseaux ras de la même cendre & le bouchon.

Et sur la troisieme, on se contente d'en mettre un boisseau & demi dans chaque cuvier.

Les cuviers étant emplis de terre & de cendre, l'on verse sur la premiere bande de l'eau de puits, de riviere ou de citerne, car cela est différent, environ ce qu'en peuvent contenir dix futailles, que l'on appelle vulgairement *demi-queues.*

Cette eau s'imbibant dans la terre, coule par un trou qui est au bas du cuvier, & qui n'est bouché que de quelques brins de paille, & tombe dans un baquet disposé pour la recevoir.

Toute la quantité s'écoule ordinairement dans l'espace d'un jour; quelquefois cela va jusqu'au lendemain, suivant la qualité des terres.

La premiere bande ainsi lessivée produit huit demi-queues d'eau que l'on porte sur la seconde bande, laquelle étant lessivée de la même maniere rend la valeur de six demi-queues.

L'on porte les six demi-queues sur la troisieme bande qui n'en produit que quatre.

L'on décharge cette premiere bande, l'on en ôte la terre & la cendre que l'on jette dans un lieu couvert, comme un hangard, pour en amender la terre.

On recharge cette bande de terre neuve avec trois boisseaux de cendre, pour faire ce qu'on appelle *la cuite.*

L'on prend ces quatre demi-queues d'eau qui sont provenues de la derniere bande; on les verse sur la premiere bande renouvellée qui ne vous en rend que deux, & que l'on met dans la chaudiere.

Sur la seconde bande, l'on met de l'eau de puits pure la quantité de six demi-queues, qui est un jour & un peu plus à passer ce qui s'appelle le *lavage.*

Cette eau passée, vous la jettez sur la troisieme bande, cela s'appelle *les petites eaux.*

Quand ces petites eaux sont écoulées, on va les reporter sur la premiere bande dont on a levé la cuite, & cela s'appelle *les eaux fortes.* Il en sort quatre demi-queues; on ne fait pas tout passer, en cas qu'il en restât au-delà de ces quatre demi-queues.

Et lors on recharge la seconde bande de terre neuve, pour refaire une seconde cuite.

Et l'on continue ainsi pour la troisieme.

Deux tombereaux de terre peuvent charger huit cuviers de cuite.

Il faut observer que pour deux cuviers l'on peut, si l'on veut, se servir d'un seul baquet appellé *recette* pour recevoir les eaux, en le faisant assez grand & creusant la terre pour le placer.

Les deux demi-queues d'eau provenues de la premiere bande se jettent dans une chaudiere de cuivre assez grande pour recevoir non-seulement cette premiere décharge, mais encore les deux demi-queues de la cuite de la seconde bande, ce qui fait ensemble l'eau de seize cuviers.

La chaudiere dont on a parlé, est bien maçonnée & dressée sur un fourneau de brique, dans lequel on fait un feu continuel de buches, afin que la matiere bouille toujours également.

Elle bout 24 heures, & pour connoître si le salpêtre est formé, on laisse tomber un goutte ou deux de cette eau sur une assiette ou sur un morceau de fer, & s'il se congele comme une goutte de suif ou de confiture, c'est une marque qu'il est fait.

Aussi-tôt on retire la moitié de cette eau avec un instrument de cuivre appellé *puisoir*; on la met dans un rapuroir, qui est une futaille de bois, ou un vaisseau de cuivre, puis on retire le sel, c'est-à-dire le sel marin qui s'est formé au fond de la chaudiere avec une écumoire dans un panier que l'on pose sur la chaudiere, pour faire égoutter ce qui peut y être resté de salpêtre; & quand ce sel est dehors, on tire le reste de la cuite, & après une demi-heure ou trois quarts-d'heure que l'eau a resté dans le rapuroir qui est couvert pour la tenir chaudement, on la fait sortir par une fontaine qui est au rapuroir; on la met dans un seau pour la porter dans de grands bassins de cuivre pour la laisser congeler, ce qui ne se

se fait ordinairement qu'en cinq jours.

Cette cuite de seize cuviers peut produire 100 ou 120 livres de salpêtre, quelquefois 140, selon la qualité des terres; & pour le sel, la quantité n'en est point réglée, quelquefois on en tire 15, 20 & 30 livres, & même 40; aussi se rencontre-t-il des terres dont on n'en tire point, mais cela est rare.

Quand le salpetrier veut frauder pour le sel, il fait si bien, malgré tous les gardes qu'on aura posté pour l'observer, qu'il ne paroîtra point de sel dans sa cuite, soit en brouillant & retirant brusquement son eau, & la portant dans les bassins sans la passer dans le rapuroir, soit en y jettant une chandelle qui à la vérité ne gâtera point la cuite, mais qui fera élever le sel dans l'eau & l'empêchera d'aller au fond.

Il se sert encore d'un autre moyen pour cacher le sel; il jette un quarteron de colle-forte dans la chaudiere, ce qui fait élever le sel dans l'écume, en sorte qu'on ne sauroit plus le trouver, & que l'eau est claire & belle comme de l'eau de roche; il ne met point aussi cette eau dans le rapuroir, & il ne se soucie pas de jetter l'écume, car elle se retrouve dans les terres qu'il amende; en maniant l'écume avec la main, on la sent graveleuse & pleine de sel.

Il faut encore observer que quand l'eau est dans le rapuroir, il reste du sel dans le fond, pourvû qu'on l'y laisse trois quarts-d'heure ou une heure; ce sel est néanmoins couvert de la saleté de la cuite, & ne peut se manger, on le jette sur les terres.

Le salpêtre brut étant ainsi achevé, on le met ainsi en égoût, & l'on panche les bassins où il est; l'eau qui en provient s'appelle *les eaux meres*, nommées par les salpétriers *ameres*, & elles servent à recharger les cuviers que l'on a renouvellés de terre neuve, l'on en met un petit seau sur deux ou trois cuviers.

Tous les quinze jours le samedi l'on reçoit à la rafinerie les salpêtres bruts que les salpétriers de Paris apportent de leurs atteliers, qui leur est payé par l'entrepreneur à raison de 5 sols la livre.

Ils rapportent aussi le sel qu'a produit leur salpêtre en le faisant, & il leur est payé par l'entrepreneur sur le pié de 2 sols la livre.

Le lundi suivant est destiné pour submerger le sel, car on le jette dans la riviere en présence des officiers & gardes des gabelles, afin que personne n'en profite.

Pour avoir de bonnes terres amendées & ce qu'on appelle *réanimées*, il faut faire en sorte que la terre qui a servi dans les cuviers soit seche, & pour cela il la faut mettre à couvert, & quand elle sera seche, l'étendre un pié d'épais sous le hangard & l'arroser; prendre pour cela les écumes & les rapurages, les eaux meres ou ameres, & y mettre moitié eau qui ait passé, s'il se peut, sur les cuviers après que le relavage est fait; l'arroser de pié en pié jusqu'à la hauteur que l'on pourra; il faut détremper auparavant les écumes dans l'eau, que cela ne soit point épais, parce que la terre ne s'humectera pas si facilement.

Quinze jours après qu'elle aura été arrosée, il la faut jetter d'un autre côté, & la changer de place, afin qu'elle se mêle mieux & en devienne meilleure, un mois après la changer encore de place & continuer deux ou trois fois, après quoi l'on pourra s'en servir, sur-tout prendre bien garde de ne la point endurcir en la piétinant, ce qui l'empêcheroit de s'amender si vîte; & pour éviter de la piétiner, il n'y a qu'à y mettre une planche qui n'appuie pas dessus, mais qui soit soutenue par les deux bouts avec deux pierres ou deux morceaux de bois.

Il faut que les hangards ne soient clos que par les deux bouts pour soutenir seulement la terre, & laisser le jour du côté où le soleil donne; si les hangards sont faits contre la muraille, il ne faut pas qu'ils soient fermés par les deux bouts.

N'ayant point de terre qui ait servi aux salpêtres, il faut prendre des gravois de plâtre de démolitions, les faire casser comme ceux que l'on met dans les cuviers, ils sont fort propres à amender promptement attendu qu'ils sont secs.

Les terres amendées peuvent toujours servir à l'infini, de sorte qu'au moyen de ces terres on ne manquera jamais de salpêtre.

Les Salpétriers ayant livré leur salpêtre brut, l'on jette ce salpêtre dans la chaudiere destinée pour cet usage, qui est disposée comme l'autre sur un fourneau. On y en met 2 mille 2 ou 3 cens pesant à chaque fois, & par-dessus trois *bardées* que l'on appelle ou trois demi-muids d'eau.

Quand le salpêtre est fondu, ce qui se fait en deux ou trois heures, l'on jette dedans une cruchée de blanc d'œufs, ce qui coûte à l'Hôtel-Dieu 6 sols la pinte, ou de la colle de poisson, ou une certaine dose de vinaigre ou d'alun.

On y ajoute une bardée d'eau qui fait la quatrieme en plusieurs fois, afin de faire surmonter la graisse & l'ordure qui s'écument soigneusement; & après en avoir bien nettoyé la superficie, en sorte qu'il ne reste plus d'écume, on tire aussi-tôt le salpêtre, & on le met tout-d'un-coup dans des bassins où on le laisse congeler pendant cinq ou six jours, après quoi on place les bassins sur des trétaux pour les faire égoutter sur des recettes, & l'eau qui en provient se jette encore une fois dans la chaudiere pour la faire bouillir jusqu'à ce que le sel se produise au fond & que la fonte soit parfaite.

Il s'en tire 15 ou 20 livres, quelquefois plus, ce qui n'a point de regle; la raison de cela est que quand on a travaillé le salpêtre brut avec soin, & que l'on a tiré beaucoup de sel dans cette premiere fabrication, il ne s'en peut pas tant trouver dans le rafinage.

C'est dans ces deux premieres cuites-là que l'on tire tout le sel qui peut être dans le salpêtre, car il se fait encore un troisieme cuite de la même maniere que la précédente: mais aux eaux de cette derniere il ne doit point se trouver de sel, & quand il s'y en trouve, c'est que le salpêtre est mal rafiné.

De la premiere cuite sort le salpêtre brut.

La seconde produit le salpêtre appellé *de deux eaux*.

La troisieme fait le salpêtre de trois eaux en glace.

Si l'on veut mettre le salpêtre en roche, on le fond sans eau, & si-tôt qu'il est fondu, on le tire & on le laisse refroidir.

Il y a des gens qui mettent leurs blancs d'œufs en deux fois, leur cruche est de huit pintes, ils en mettent les deux tiers dans la seconde cuite, & l'autre tiers dans la troisieme, après les avoir battus avec un petit balai & délayés avec de l'eau petit à petit.

A la rafinerie de Paris l'on use 18 pintes de blancs d'œufs par jour sur cinq milliers de salpêtre, ce qui fait 5 liv. 8 sols de dépense par jour.

Voilà tout ce qui peut regarder la fabrication du salpêtre.

On prétend que le salpêtre étant rafiné, diminue d'un peu plus d'un quart; par exemple, un cent de salpêtre brut ne rendra que 72 livres de salpêtre rafiné de deux fontes de rafinage, & le reste sera sel, graisse, sable & boue.

La bonne qualité du salpêtre est d'être dur, blanc,

clair, & transparent, bien dégraissé & bien purgé de sel.

Il est à desirer qu'on laisse le salpêtre six mois & même un an, s'il se peut, sur des planches exposé au nord, & qu'on le retourne de tems en tems pour le bien faire sécher, & pendant ce tems lui donner lieu de se décharger du reste de la graisse que le rafinage n'a pu lui ôter entierement, & dont l'air dissipe une partie.

Pour connoître si les salpêtres sont gras ou salés, il en faut faire brûler & mettre une poignée sur une planche de chêne, & poser un charbon ardent dessus; si en brûlant il petille, cela marque le sel; & s'il est pesant & que le feu ait de la peine à s'élever, & que l'on voye un bouillon épais, cela marque la graisse; & quand il est de bonne qualité, qu'il n'est ni gras ni salé, il jette une flamme qui s'éleve avec ardeur & qui consume le salpêtre, ensorte qu'il n'y reste qu'un peu de blanc qui est le fixe du salpêtre. S. Remy, *Traité d'artillerie.*

Ce que l'auteur appelle un peu de *blanc d'œuf* est la base alkaline ou alkali fixe du *nitre*, vulgairement appellé *nitre fixé*, dont il sera question plus bas.

Dans la fabrique de salpêtre de Montpellier & dans toutes celles du bas Languedoc, on lessive les terres & gravois sans mélange; on concentre assez considérablement la lessive qu'on en retire, & on la fait ensuite passer à travers une couche épaisse de cendre de tamarisc qui ne contient pas un atome d'alkali fixé, comme l'a démontré M. Montet, célebre chimiste de la société royale des Sciences.

Dans plusieurs fabriques & notamment en Allemagne, on emploie de la chaux vive conjointement avec les cendres dans la préparation du salpêtre.

Le suc ou la décoction de toutes les plantes qui donnent de l'alkali fixe de tartre par l'incinération, étant putréfié ou dégraissé par la chaux vive, selon le procédé de M. Boulduc, *Académie royale des Sciences 1734*, donnent du *nitre* parfait, & plusieurs même de ces sucs ou decoctions étant convenablement rapprochées, sans avoir été précédemment dégraissées par la chaux & sans avoir subi la putréfaction, en donnent abondamment, & cela dans quelque terrein qu'elles ayent crû & végété. Ces deux assertions sont démontrées ou du-moins démontrables, malgré la prétention contraire du célebre Stahl; & quant à ce qu'un célebre chimiste moderne (M. Baron, *notes sur Lemery*) avance, savoir que le sel essentiel de quelques plantes est un tartre vitriolé, ou du sel commun; l'expérience, les recherches de détail apprennent que le tartre vitriolé est extremement rare, c'est à dire en infiniment petite quantité, dans un infiniment petit nombre de plantes; que le sel marin s'y trouve à la vérité assez communément, mais avec le *nitre*, & avec le *nitre* presque par tout dominant, & qu'on ne l'a point encore observé seul ou sans *nitre*.

Si ce qu'on nous rapporte du salpêtre des Indes est vrai, c'est-à dire qu'on le ramasse tout formé, voilà un *nitre* naturel, un *nitre* de houssage très-parfait.

Tout le *nitre* de houssage que j'ai vû, & j'en ai vû beaucoup, & en divers lieux, étoit du *nitre* parfait: je ne sai même si du *nitre* de houssage, c'est-à-dire crystallisé, à base terreuse, est possible; ou plutôt les propriétés de cette espece de *nitre* observée jusqu'à présent prouvent que son efflorescence, sa crystallisation spontanée est impossible. Quant à la base alkali-volatile qu'on voudroit lui supposer, on peut hardiment avancer que, malgré les expériences de M. Lemery le fils, une pareille base n'est rien moins que démontrée même dans quelque petite portion du *nitre* crud ou naturel.

On ne trouve que très-peu de *nitre* dans l'intérieur de la terre. Si des expériences ultérieures démontroient un peu de *nitre* dans certaines pierres, quelques couches de marne, de glaise *&c.* a plus de 50 piés de profondeur, *&c.* si on ne peut douter d'après les experiences de M. Margraf (*Mem. de Berlin 1751*) que quelques eaux de puits, & d'après mes propres expériences, que quelques eaux minérales ne contiennent un peu de *nitre*, cela ne prouve rien contre cette assertion générale, savoir que le lieu propre du *nitre*, ou du moins sa source propre, légitime, essentielle est la surface de la terre. La rareté & la *paucité* de ce sel dans les entrailles de la terre, aussi-bien que la facilité avec laquelle il peut y être reporté par diverses causes accidentelles, concourent à établir cette vérité.

Les chimistes modernes ne daignent plus combattre la chimere du *nitre* aérien. La très-petite quantité du *nitre* que M. Margraf a trouvée dans l'eau de pluie, où ce chimiste a découvert aussi du sel commun & une terre subtile, ne prouvent ni un *nitre* aérien, ni un sel comme aérien, ni une terre comme aërienne; ils indiquent seulement très-vraissemblablement que l'eau elevée dans l'atmosphere peut volatiliser avec elle une très-foible quantité de ces substances. Les aimans *apposés* au *nitre* dans les lieux exposés à l'influence très-libre de l'air, & d'ailleurs isolés ou n'ayant point de communication avec d'autres sources observées du *nitre*, n'en ont jamais attiré un atome.

Nul chimiste n'a retiré jusqu'à présent du *nitre* des substances animales. Quoiqu'il paroisse hors de doute que les animaux qui vivent entierement ou principalement de végétaux, doivent recevoir de ces alimens une bonne quantité de *nitre* & de *nitre* parfait. Tout ce qu'avance sur ce point Lemery le fils dans ses mémoires sur le *nitre* (*Acad. royale des Sciences 1717*) n'est fondé que sur des raisonnemens, sur des prétentions. Son *nitre* à base volatile ou sel ammoniac nitreux animal n'est rien moins que démontré même dans l'urine & les excrémens, tant des hommes que des brutes, qui sont cependant les matieres qui paroissent concourir le plus efficacement & le plus généralement à la formation du *nitre*. Mais il faut convenir aussi que les expériences par lesquelles on pourroit définitivement établir ou nier l'existence de cet être, n'ont pas été tentées, du moins publiées, quoique ces expériences soient simples, faciles, & qu'elles puissent être demonstratives.

Nous pouvons, en attendant, du petit nombre de faits que nous venons de rapporter, je conclurai raisonnablement sur l'origine du *nitre*, que les végétaux seuls le fournissent manifestement, que la terre, ou le regne minéral n'en fournit point; que l'air n'en contient point; & qu'il est douteux que les substances animales, que les excrémens mêmes des animaux en contiennent. Cette conclusion, cette vérité doit précéder toutes les inductions qu'on voudroit tirer des lieux d'où on retire vulgairement le *nitre*, & de l'influence que les excrémens des animaux semblent avoir sur la génération. Il faut l'admettre, & examiner ensuite si cette influence des matieres animales est nécessairement *matérielle*, si elles concourent comme apportant dans les matrices qu'elles impregnent le *nitre* ou ses matériaux; ou bien si elles ne servent pas uniquement & toujours de simple instrument; par exemple, en excitant & entretenant une putréfaction qui dégage le *nitre* contenu dans les substances végétales, étant connu d'ailleurs que la putréfaction excitée *sponte* & sans ferment animal dans les substances végetales, dégage très-efficacement le *nitre* embarrasse dans les sucs vegétaux & éminemment dans

l'*extrait*, & le corps doux. *Voyez* EXTRAIT, *Chimie*, & DOUX, *Chimie*.

2°. Etre assurés qu'il existe évidemment deux especes de *nitre* naturel; savoir, le *nitre* parfait à base alcaline-tartareuse, ou salpêtre proprement dit, & le *nitre* à base terreuse, qui se retrouve dans l'eau mere des *salpêtreries*, sans compter le *nitre* cubique qui existe aussi naturellement dans quelques plantes. Tirer de cette vérité, comme un corollaire manifeste, l'*anéantissement* de cette belle théorie, reçue de tous les chimistes modernes sur l'usage des cendres qu'ils supposent fournir une base saline, sans laquelle nul *nitre* parfait, & qui auroient bien dû, au moins, être employées en assez grande quantité, pour qu'il ne restât point d'eau-mere: car, pour rapprocher de cette conséquence les vérités d'où nous la déduisons, puisque les plantes dont les sucs, les matieres solubles par l'eau, putrescibles, soit par elles-mêmes, soit par le secours du ferment animal, & abondamment répandues dans les matrices communes du *nitre*; puisque ces plantes, dis-je, contiennent un *nitre* parfait, puisque le *nitre* de Houssage est un *nitre* parfait; enfin, puisque dans tout le bas-Languedoc, & peut-être ailleurs, & peut-être à Paris même, (car la cendre du bois neuf qu'on brûle à Paris pourroit bien être peu alkaline) on fait du salpêtre parfait tout étant d'ailleurs égal, sans employer dans la fabrique un atome d'alkali; il se trouve que les Chimistes qui ont admis de la chaux dans le *nitre*, parce qu'on employoit la chaux à sa préparation dans les fabriques qu'ils connoissoient; & que ceux qui y admettroient du blanc d'œuf, d'après la manœuvre de l'arsenal de Paris, où on en emploie à la clarification d'une des lessives; que les uns & les autres, dis je, diroient une chose aussi raisonnable que ceux qui connoissant les faits allégués, soutiendroient encore la prétendue imperfection du *nitre* crud, & son changement de base dans la fabrique. Ce n'est pas qu'il ne puisse y avoir du *nitre* crud, qui, en passant à-travers des cendres alkalines soit précipité, & prenne une base saline; mais il n'est pas prouvé que cela soit; il n'est pas sûr que les Salpêtriers de Montpellier aient plus d'eau-mere que les Salpêtriers de Paris.

3°. On peut encore conclure de tout ceci, & lorsqu'on saura que indépendamment des Chimistes qui ont tiré le *nitre* de l'air, & de ceux qui l'ont regardé comme une substance propre au regne minéral, & de premiere création; de célebres Chimistes, un Sthal, se sont livrés à des spéculations embarrassées pour composer le *nitre* dans les matieres pourrissantes par la combinaison de l'acide universel soit répandu dans la terre, soit attiré de l'air avec les matieres phlogistiques, *sulphureo-pingues*, existant en abondance dans les matieres putrescibles & dévelopées, attenuées, *evolutæ*, *tenerius subactæ*, par l'action même de la putréfaction, *actu ipso putrefactorio*, Stahl, *opusculum. fragmenta quædam ad. hist. nat. nitri*, *cap. iij.* on pourra, dis-je, conclure des faits cidessus exposés, & de cet énoncé de la théorie de de Stahl, qui est la dominante aujourd'hui, que c'est véritablement ici où ces hommes, d'ailleurs très-habiles, *se sont embarrassés dans les entraves qu'ils se sont eux-mêmes forgées.* Et quand on saura encore que Glauber, antérieur à cette théorie imaginaire, a écrit clairement & positivement, contre son ordinaire, tout ce qui est vrai, tout ce qui est démontrable sur cette matiere, ou du moins qu'il ne reste, d'après la doctrine de cet auteur sur le *nitre*, qu'à étendre & perfectionner, on sera très-étonné que l'endroit saillant, le morceau le plus sublime, le plus philosophique de Glauber chimiste, en général très-célebre, ait été si parfaitement oublié, que lorsque les chimistes les plus instruits, M. Baron, par exemple, parlent de la préexistence d'un *nitre* tout formé dans les plantes, ils appellent ce dogme le *systême de M. Lemery le fils*, au-lieu de la *doctrine de Glauber*; & qu'au contraire la partie honteuse de la chimie de Stahl, sa doctrine sur l'origine du *nitre*, & celle sur l'origine de l'alkali fixe, qui dans la bonne doctrine est essentiellement liée à la précédente, (*Voyez* TARTRE, SEL DE, & SEL FIXE), aient été généralement accueillies: car on peut assurer que ce très-grand Stalh a vraiment *sommeillé* sur ces deux objets, lui qui en a dévelopé avec tant de sagacité & de génie de bien plus cachés; & son autorité d'ailleurs si respectable, a tellement arrêté les progrès de la vérité, & masqué même celle que Glauber, de Ressons, Lemery le fils, M. Bourdelin, *&c.* *Voyez Mém. de l'ac. des Scienc.* avoient dévoilée, que les dogmes des chimistes modernes sur l'origine du *nitre* sont devenus depuis quelque tems de plus en plus superficiels, vains, gratuits, *&c.* que sans contredit ce qui est contenu à ce sujet dans les nouvelles vérités de M. Justi, est marqué à ce coin, & plus encore la dissertation de M. le D. Pietsch, qui a remporté le prix de l'académie de Berlin, en 1749, & les pensées du même auteur sur la multiplication du *nitre*. J'ose assurer au contraire qu'un très-grand nombre d'expériences que j'ai faites dans le laboratoire de feu M. le duc d'Orléans, la plupart d'après les vues de Glauber, ont toutes concouru à établir la doctrine de ce chimiste; & promettre avec confiance d'après ce travail, que j'acheverai peut-être un jour, un systême complet & démontré sur toutes les sources du *nitre*, sur sa formation ou son *abord*, *accessus*, *adventus*, dans ses matrices ordinaires, & enfin sur les diverses manœuvres employées dans sa *fabrication*, sur le prétendu amendement ou *réanimation* des terres déja lessivées, *&c.* protestant hautement que toutes ces manœuvres sont la plupart vaines, mal entendues, ou au moins imparfaites; & que de touts les arts chimiques nul ne peut recevoir plus immédiatement que la fabrique du salpetre, des corrections & des *perfectionemens* prompts & utiles de la science.

4°. Enfin, il doit paroître singulier que les chimistes qui ont méconnu l'origine du *nitre*, & qui ont enfanté des hypothèses pour expliquer sa génération dans l'atmosphere, ou dans la terre, aient parfaitement négligé de s'occuper en même tems de la formation du sel commun, qui accompagne le *nitre* presque toujours. Cette *société* est toute simple dans le vrai systême; les végétaux contiennent ces deux sels à-peu-près dans la même proportion que celle dans laquelle on les retrouve dans les cuites.

Le salpetre le plus rafiné, le salpetre de la troisieme cuite, le salpetre le plus pur que fournissent les atteliers, n'est encore assez pur ni pour pouvoir en faire une analyse exacte, ni pour les travaux chimiques réguliers, ou pour les usages pharmaceutiques. On le purifie donc dans les laboratoires des chimistes, & dans les boutiques des apoticaires, dans la vue d'en séparer un peu de sel marin, & un reste d'eau-mere, qu'on y trouve toujours mêlés. Pour cet effet, on dissout le *nitre* dans de l'eau commune, ou dans de l'eau distillée, si, pour certaines expériences très-délicates on se propose l'exactitude la plus févere; mais ordinairement dans de l'eau de riviere, ou de fontaine; on filtre la dissolution, & on la fait crystalliser, selon l'art, *voyez* CRYSTALLISATION. Par cette opération, le salpetre se sépare exactement du sel marin, parce que ces deux sels ne crystallisent pas dans le même tems; le *nitre* se présente seul dans les premieres crystallisations, parce qu'il est très-dominant. On peut, lorsqu'après avoir séparé beaucoup de *nitre*, le sel marin & le *nitre* restant sont dans une proportion bien différente, faire bouillir

la liqueur restante des premieres crystallisations, alors le sel marin, par la propriété qu'il a de crystalliser même dans l'eau bouillante, dès que la juste proportion de son eau de dissolution commence à lui manquer; le sel marin, dis-je, crystallise & abandonne la liqueur; & le *nitre* qui, par une propriété contraire, demeure suspendu dans une quantité d'eau beaucoup moins considérable que celle dont il a besoin pour être dissout à froid, pourvu que cette eau soit suffisamment chaude, le *nitre*, dis-je, reste suspendu, dissout par le moyen de l'ébullition. Il n'y a donc lorsqu'on estime que la plus grande partie du sel marin a crystallisé, qu'à retirer le vaisseau du feu, le laisser reposer un instant pour donner lieu à un peu de sel marin, qui pouvoit être balloté par le bouillonnement, de se déposer; & ensuite décanter la lessive dans un vaisseau convenable, dans lequel, pour empêcher la lessive de se figer en une seule masse, & la disposer à crystalliser régulierement, on versera en même tems une quantité convenable d'eau bouillante. La premiere partie de cette opération est absolument analogue à la manœuvre, par laquelle on sépare le sel commun du salpetre dans le raffinage. *Voyez ci-dessus.*

Les crystaux de *nitre* sont des prismes qui paroissent hexaedres, lorsqu'on ne les considere que superficiellement; mais qu'on trouve octoedres lorsqu'on les examine avec plus d'attention, attendu que deux des angles ne sont qu'apparens, sont coupés ou abattus en effet, & forment ainsi deux vrais côtés, mais beaucoup moins grands que les six autres. Ces crystaux adherent communément par une de leurs extrémités au corps sur lequel ils se sont formés, ou à un autre crystal, rarement sont-ils couchés sur l'un des côtés; l'extrémité de ces crystaux opposée à la base, ou le sommet, est tronqué obliquement; ils sont transparens, mais non pas parfaitement, ils paroissent formés intérieurement par une *opposition* peu exacte de couches ou lames; ils blanchissent d'ailleurs, quoique très peu à leur surface en séchant; ils sont quelquefois aussi gros, & plus longs que le petit doigt. *Voyez les planches de Chimie.*

Les autres caracteres extérieurs, ou qualités sensibles du *nitre* parfait, sont les suivantes: ce sel imprime à la langue une saveur légerement amere, accompagnée d'un sentiment de fraîcheur, ou froid très-remarquable; il *fuse* par le contact d'un charbon ardent; il détonne avec la plupart des matieres phlogistiques embrasées, ou en s'enflammant avec ces matieres, étant exposé à un feu léger dans un vaisseau convenable, il y prend la liquidité que Becher a appellée *aqueuse*, ou coule comme de l'eau, & à la faveur de son eau de crystallisation. *Voyez* LIQUIDITÉ, *Chimie.*

De ces propriétés, la principale, celle qui est véritablement chimique, qui a exercé & qui a mérité d'exercer les Chimistes-physiciens, c'est la propriété de fuser ou de détonner par le contact de certaines matieres phlogistiques embrasées. Ce phénomene est composé de deux événemens distincts; savoir, l'inflammation & l'explosion, ou fulmination. Le premier dépend évidemment de la très-grande facilité avec laquelle l'acide nitreux se combine avec le phlogistique, & forme avec lui une matiere analogue au soufre vulgaire, ou, si l'on veut, une espece particuliere de soufre si éminemment inflammable, qu'il prend feu dès l'instant de sa formation, & même dans les vaisseaux fermés. C'est cette derniere circonstance qui rend le soufre nitreux *incoercible*, inramassable, tandis que les deux autres especes, le soufre vitriolique ou vulgaire, & le soufre marin ou microcosmique, c'est-à-dire, le *phosphore*, qui ne brûlent point sans le concours de l'air, se retiennent facilement lorsqu'on les compose dans les vaisseaux fermés. *Voyez* SOUFRE. L'analogie est d'ailleurs parfaite, absolue entre les produits respectifs de la combinaison du phlogistique avec chacun des trois acides minéraux, en admettant l'identité supposée à cet égard, entre l'acide marin, & l'acide microcosmique. Quant à l'explosion, elle se déduit d'une maniere démontrable de l'expansion soudaine & violente de l'eau de crystallisation du *nitre*. La prodigieuse force explosive de la poudre à canon ne dépend que de ce principe. L'action de fuser n'est qu'un moindre degré de détonnation.

Le *nitre* détonne avec toutes les substances phlogistiques embrasées, qui laissent échaper du phlogistique, lorsqu'elles sont dans l'état d'embrasement; telles que toutes les matieres végétales, animales & minérales, *réductibles* & actuellement réduites en état de charbon, avec le soufre commun, & apparemment avec le phosphore, avec toutes les substances métalliques, excepté les métaux parfaits & le mercure; car ces dernieres ne laissent pas leur phlogistique dans l'état d'embrasement. Il y a ici encore une singularité remarquable, c'est que le cuivre & le plomb étant mis avec le *nitre* dans l'état d'ignition, lâchent leur phlogistique, ou se calcinent; *voyez* CALCINATION; & que le *nitre* perd son acide, ce qui est l'effet propre de la detonnation du *nitre*, avec les substances métalliques; mais dans les deux cas dont nous parlons, cet effet a lieu sans détonnation, & sans déflagration ou flamme sensible. Si quelque chimiste se propose jamais de retenir du soufre artificiel nitreux, il paroît raisonnable d'employer à sa préparation le cuivre ou le plomb.

D'ailleurs, dans cette opération, le *nitre* perd donc, comme nous l'avons déja insinué, un de ses principes, son acide. Son autre principe plus fixe & inaltéré reste. Les Chimistes l'appellent *nitre fixe* ou *fixé*. Il y a une seule substance, le soufre, qui en même tems qu'elle donne du phlogistique au principe acide du *nitre*, agit aussi par son propre acide sur la base du *nitre*. Dans cette détonnation, l'acide du *nitre* est en partie dissipé sous la forme de soufre nitreux enflammé, & détruit par cette inflammation, & en partie chassé sous la forme de vapeur acide-nitreuse, simplement dégagée par l'action précipitante, ou le plus grand rapport de l'acide du soufre, avec la base alkaline du *nitre*. Il résulte de cette nouvelle combinaison un nouveau sel neutre, qui est un vrai tartre vitriolé, & qui est connu dans l'art, sous le nom de *sel polychreste de Glaser*, & sous les noms très-impropres de *nitre soufré*, *sulfuratum*, & de *nitre fixé* par le soufre. Si c'est de l'antimoine crud qu'on emploie au lieu du soufre, le résidu ou le produit fixe de cette opération est encore le même sel, parce que c'est principalement par son soufre que l'antimoine agit alors, mais ce produit a un autre nom; il est appellé, & encore très-improprement, *nitre antimonié*. *Voyez* TARTRE VITRIOLÉ, & SEL.

Il est encore à observer que la base du *nitre* détonné avec des substances métalliques, s'anime ou devient caustique, comme quand les alkalis fixes quelconques sont convenablement traités dans cette vûe avec la chaux vive. *Voyez* CHAUX, PIERRE A CAUTERE, SAVON.

Si on exécute toutes ces détonnations dans les vaisseaux fermés, au moyen d'une cornue de fer tubulée, au bec de laquelle on a adapté une file de balons, *voyez les Planches de Chimie*, on retient divers produits volatils, connus dans l'art sous le nom de *clissi*. *Voyez* CLISSUS.

Les flux simples & ordinaires, employés dans les travaux de la Docimastique, sont principalement formés de la base du *nitre*, fixé ou décomposé par sa détonnation avec le tartre. *Voyez* FLUX & TARTRE.

On doit conclure de la théorie simple que nous avons proposée sur la déflagration du *nitre*, que c'est au-moins gratuitement qu'on s'est appuyé de la considération de ce phenomene, pour supposer que le *nitre*, ou plus spécialement l'acide nitreux, contient du phlogistique dans sa composition. *Voyez* NITREUX, ACIDE, *à la suite de cet article.*

La fixation du *nitre* par les substances phlogistiques seules, ou par la dissipation simple de son acide, est un des moyens d'analyse du *nitre* : par ce moyen on démontre un de ses principes, savoir sa base, qui est l'alkali fixe tartareux, qu'il seroit beaucoup plus exact d'appeller *nitreux* ou du *nitre* ; car les expériences sur cette matiere, que j'ai déjà annoncées, démontrent que tout alkali fixe artificiel, sans en excepter celui de soude, a préexisté sous forme de *nitre*, soit vulgaire, soit cubique, dans les substances d'où on retire l'un & l'autre de ces alkalis.

L'autre moyen usité & démonstratif d'analyse du *nitre*, c'est la distillation; celui-là manifeste son autre principe, son acide, & quelquefois aussi sa base.

Le *nitre* exposé seul dans les vaisseaux fermés, à la plus grande violence du feu, ne laisse échapper qu'une très-foible quantité de son acide, si petite même que la réalité de ce produit est contestée par plusieurs Chimistes : quoiqu'il soit incontestable que le *nitre* s'alkalise sans addition, ou laisse échapper son acide lorsqu'on le tient long-tems en fusion dans un creuset ouvert. Pour séparer l'acide de sa base, on est donc obligé d'avoir recours à divers intermedes. On y emploie les intermedes des deux especes, c'est-à-dire les vrais & les faux, *voyez* INTERMEDE. Ceux de la premiere espece sont l'acide vitriolique, soit nud ou pur, soit uni à différentes bases qu'il quitte pour celle du *nitre*, c'est-à-dire le vitriol & l'alun ; & vraisemblablement les autres sels vitrioliques à base terreuse. L'arsenic décompose aussi le *nitre* comme intermede vrai, selon une expérience de Kunckel, rappportée par Juncker. Le sel microcosmique a la même propriété selon celle de M. Margraf; & enfin le soufre commun opere aussi ce dégagement d'après une expérience que je crois à moi, & à propos de laquelle je rapporterai tout-à-l'heure une expérience curieuse de Neuman. Les intermedes faux employés à la distillation du *nitre*, sont le bol & les terres argilleuses ; car je ne connois guere en Chimie de théorie aussi puérile que celle qui explique l'action de ces terres dans cette opération, par les propriétés de l'acide vitriolique qu'elles contiennent. C'est encore ici un *rêve* du grand Stahl ; & certes son observation que le même bol ou la même argille ne peut servir deux fois, qui d'abord n'est pas contestée, ne seroit pas une démonstration tellement solide quand même cette observation seroit vraie, que les considérations suivantes ne la détruisent sans réplique : savoir 1° que des bols, ou des argiles desquelles on ne sauroit retirer un atome de vitriol, d'alun ou d'acide vitriolique, & qu'on a *exempté* de tout soupçon de la présence de ces principes, par des lixiviations réitérées avec cent fois leur poids d'eau bouillante ; que des terres ainsi préparées, dis-je, servent très-bien à la distillation du *nitre*: 2° que le *caput mortuum*, le résidu de pareilles distillations ne donne pas communément un atome de tartre vitriolé; enfin qu'on n'y retrouve pas même, du moins par le moyen le plus *obvie*, ni la lixiviation, la base alkaline du *nitre* ; en sorte que jusqu'à présent, c'est-à-dire en partant des faits publiés jusqu'à présent sur cette matiere, le sentiment qui approche le plus de la vérité démontrable, c'est précisement celui qu'a adopté Nicolas Lémery; savoir que la terre ne sert dans cette distillation qu'à *étendre ce sel, afin que le feu agissant plus facilement sur lui, en détache les esprits* ; & c'est-là la fonctin de ce que j'appelle *faux intermede*, *voyez* INTERMEDE. Au reste, le même Lémery conclut très-mal de cette assertion qu'il est fort inutile d'employer beaucoup de terre ; & Stahl prétend avec raison qu'il en faut employer beaucoup. Il est sûr que trois parties de terre pour une de *nitre* qui est demandée dans les livres, & dans celui de Lémery, *voyez cours de Chimie*, *chap. esprit de nitre*, ne suffisent pas ; & qu'il reste après un feu fort & long, du *nitre* inaltéré. Mais encore un coup, cela ne prouve rien en faveur de l'acide vitriolique *imploré* dans la théorie de Stahl : plus de terre étend, *disgrege* davantage le *nitre*, tout comme elle fourniroit plus d'acide vitriolique, si ce réactif étoit de quelque chose dans cette décomposition.

L'expérience de Neuman que je viens d'annoncer, est celle-ci : si on mêle exactement du *nitre* & du soufre, l'un & l'autre en poudre, & qu'on allume le soufre, le soufre brûle paisiblement parmi le *nitre*, & se consume tout entier sans enflammer le *nitre* & sans produire d'autre changement sur ce sel, que de le fondre, comme fait un feu léger. Neuman a répété cette expérience sur des mélanges faits à seize différentes proportions, & toûjours avec le même succès.

Les Apoticaires préparent diversement le *nitre* pour les usages médicinaux. Premierement, ils purifient par la crystallisation le *nitre* de la troisieme cuite : nous avons déjà parlé de cette opération. Il faut pour l'usage médicinal, tout comme pour les usages chimiques philosophiques, ne prendre que les premieres crystallisations, & réserver les dernieres pour des usages où la pureté du *nitre* est moins essentielle, par exemple pour la préparation de l'antimoine diaphorétique. Il faut encore observer qu'il faut se garder soigneusement de la puérilité, qu'on est bien étonné de trouver encore dans Zwelfer, de dissoudre le *nitre* qu'on veut purifier dans des eaux *distillées* aromatiques. Le principe odorant ne *comporte* point les évaporations implorées dans cette opération. *Voyez* ODORANT PRINCIPE.

Secondement, ils préparent le *nitre* purifié, en le mettant en fusion, jettant à diverses reprises à sa surface une quantité de *nitre* fort indéterminée (Nic. Lémery n'en emploie qu'un soixante-quatrieme ; beaucoup d'artistes en demandent environ un dixieme), & versant après la déflagration, la matiere sur une plaque de cuivre bien nette & bien seche. Le *nitre* ainsi préparé s'appelle *crystal mourant*, *sel prunelle*, *de prunelle* ou *de brunelle*, & dans quelques pharmacopées *nitre préparé*, & *nitre en tablettes*, *nitrum tabulatum*.

Les Pharmacologistes raisonnables regardent cette préparation comme infidele, inutile & même vicieuse. C'est en effet une vraie décomposition : en supposant même, comme on le suppose communément, que le soufre agit réellement sur la composition chimique du *nitre*, qu'il détonne vraiment avec le *nitre* dans cette opération, le crystal minéral ne sera qu'un mélange de *nitre* & de tartre vitriolé, dont la proportion est comme celle du *nitre* & du soufre employés, c'est-à-dire dans lequel le tartre vitriolé est quelquefois un soixantieme, quelquefois un trentieme, un seizieme ou un dixieme du tout : donc ce remede est premierement infidele ; & secondement inutile, puisque rien n'est si aisé que de mêler du *nitre* & du tartre vitriolé sur le champ & à volonté dans l'occasion. Mais si, comme il peut souvent arriver, le soufre brûle paisiblement à la surface du *nitre* que l'artiste n'aura pas assez *chauffé* ; l'opération sera absolument vaine, puisque le *nitre* n'aura absolument rien éprouvé que la fusion. Or cette fusion privant toujours le *nitre* d'une partie de son eau de crystallisation, & le rendant par-là un peu âcre & *mordicant*, & d'ailleurs disposé à s'humecter & à se

falir dans les boutiques, il eft clair que cette préparation eft non feulement vaine & infidelle, mais encore vicieufe. Le *nitre* purifié doit donc dans tous les cas, être préféré au cryftal minéral.

Le *nitre* appellé *effenfifficatum* ou *infuccatum* dans plufieurs pharmacopées, allemandes fur-tout, eft du *nitre* diffous dans des infufions, décoctions ou fucs de plantes, ou de fleurs, ou bien dans des diffolutions de fucre, de fels tels que celui de faturne, *&c.* & évaporé jufqu'à ficcité. Il eft fpécifié par le nom des diverfes matieres employées à cette préparation, ce qui fait le *nitrum violatum*, *rofatum*, *fchordiatum*, *faccharatum*, *faturninum*, *&c.* On trouve encore dans ces pharmacopées un *nitrum perlatum*, *corallatum*, *&c.* c'eft-à-dire cuit ou évaporé à ficcité, en remuant la diffolution jufqu'à ce qu'elle commence à s'épaiffir, avec des perles, du corail, ou d'autres terres abforbantes en poudre. Le *nitrum nitratum cryftalli nitri*, ou *draco fortificatus*, des mêmes pharmacopées, eft le *nitre furfaturé* de fon propre acide. Toutes ces préparations font à-peu-près inconnues dans nos pharmacopées, & abfolument exclues de notre pratique; & certes ce n'eft-là réellement qu'un vain fatras.

Les Médecins françois n'emploient que le *nitre* purifié, & même ils l'emploient rarement, du moins en comparaifon des médecins allemands modernes, & fur-tout des ftahliens. Juncker a écrit d'après Stahl, que le *nitre* méritoit prefque le premier rang parmi les remedes les plus précieux, *inter fumma artis medicæ præfidia*; & le traité où Stahl célebre tant le *nitre*, a pour titre: *De ufu nitri medico Polychrefto.*

Les vertus attribuées au *nitre*, d'après cette vicieufe méthode qui ne fubfifte que trop encore, de défigner les propriétés des remedes par l'interprétation de leurs effets cachés; ces vertus, dis-je, ainfi évaluées, font la vertu rafraîchiffante, tempérante, felon Hoffman réfolutive, felon Stahl coagulante, antiphlogiftique, antiaphrodifiaque, pectorale.

Mais pour expofer, felon la méthode que nous avons préferée, des propriétés plus évidentes, plus pofitives du *nitre* pris intérieurement, nous difons d'après l'expérience, que le *nitre* eft diurétique lorfqu'on le donne à petite dofe, à celle d'un gros ou de deux tout au plus, dans une quantité de tifane deftinée à fournir la boiffon d'un jour entier, & purgatif à une dofe plus honnête, & même à cette même dofe donnée en un feul verre; qu'il fait merveilles étant mêlé avec le quinquina dans les fievres intermittentes, principalament quotidiennes accompagnées de chaleur exceffive; & dans les fievres de cette claffe, principalement dans les quartes, lorfque l'excès vicieux de férofité, *colluvies ferofa*, exifte, ou eft imminent. Secondement, étant ajouté aux tifanes fudorifiques, aux émulfions, aux décoctions des farineux, ordonnées contre les rhumatifmes, & quelquefois dans des maladies de la peau. Troifiemement, dans les tifanes appropriées aux ophtalmies anciennes & rebelles. Quatriemement, qu'il mérite un rang diftingué parmi les remedes fecondaires des inflammations; & principalement des éréfipeles. Cinquiemement, qu'il eft d'un ufage très-utile dans le commencement des gonorrhées virulentes; qu'il calme les érections douloureufes & les ardeurs d'urine, qui font les fymptomes communs de cette maladie; & que non feulement il n'empêche point l'écoulement utile, prefque néceffaire, qui en fait l'effence, en enfermant (comme on dit d'après un proverbe vulgaire, & une erreur *rationnelle*) le loup dans la bergerie; mais qu'au contraire les tifanes rafraîchiffantes *nitrées* & les émulfions *nitrées*, provoquent & entretiennent convenablement ce flux. Sixiemement, c'eft le remede le plus ufité contre les coliques ou douleurs néphrétiques; il n'eft pourtant pas lythontriptique. Septiemement, on le combine utilement avec les hydragogues dans le traitement des hydropifies. Enfin, on dit qu'il modere l'appetit vénérien, & qu'il prévient les pollutions nocturnes.

Les végétaux éminemment nitreux, & d'ailleurs dépourvus de tout principe médicamenteux-actif, tels que font la bourrache, la buglofe, la pulmonaire, la pariétaire, *&c.* n'exercent des vertus vraiment médicamenteufes qu'à raifon de ce principe. Or, comme ces plantes tiennent un rang diftingué parmi les bechiques ou pectoraux appellés *incififs*, la vertu pectorale-réfolutive du *nitre*, célébrée par plufieurs modernes, & confirmée par des expériences directes, eft d'ailleurs établie par les effets reconnus de ces plantes.

Le *nitre* entre dans la poudre tempérante de Stahl, *voyez* POUDRE TEMPÉRANTE. Il eft dit dans la *derniere édition de la Pharmacopée de Paris*, qu'il entre dans l'anti-hectique de *Poterius* & dans le *lilium* de Paracelfe, & qu'il fert à la préparation de l'antimoine diaphorétique, *&c.* Or, comme le *nitre* concourt abfolument & exactement de la même maniere à la production de ces trois médicamens, on ne devine point pourquoi on dit du *nitre* qu'il entre dans les deux premiers, & qu'il fert à la préparation de l'autre. Quoi qu'il en foit, le *nitre* fert à la préparation de l'antimoine diaphorétique, & n'entre point dans la compofition de l'anti-hectique, ni dans celle du *lilium.* Voyez *ces trois articles.*

On emploie le *nitre* à quelques ufages médicinaux extérieurs: on le diffout dans les gargarifmes anti-inflammatoires, & quelquefois, quoique rarement, dans les lavemens laxatifs. Il entre dans la compofition de la pierre médicamenteufe, divine, ou ophtalmique de Crollius, & de quelques autres auteurs, *&c.* (*b*)

NITREUX, ACIDE, (*Chimie & Mat. méd.*) L'acide *nitreux* eft un des trois acides minéraux, c'eft-à-dire, un des fels primitifs, un de ceux dont les Chimiftes n'ont point encore opéré la décompofition, & qui concourent, comme principes, à la formation de plufieurs compofés chimiques. *Voyez* SEL.

Les qualités extérieures & particulieres de l'acide *nitreux* font celles-ci: lorfqu'il eft fuffifamment concentré, il eft d'un rouge plus ou moins vif, plus ou moins orangé ou pâle felon fon degré de concentration; il exhale en très-grande abondance des vapeurs de la même couleur, même par le grand froid, & au point qu'un flacon à demi plein de cette liqueur a fa partie vuide conftamment & très-fenfiblement remplie de fes vapeurs. Lorfqu'il eft très-foible, il n'a point de couleur. Un phénomene fort fingulier, c'eft que fi on affoiblit un acide *nitreux* un peu fort en y mêlant de l'eau, il devient verd fur le champ, mais cette couleur ne dure point. De l'acide *nitreux* affez foible pour être décoloré peut néanmoins être encore un peu fumant, & les vapeurs qu'envoie celui-ci ont encore une légere teinte rouge. Toutes ces vapeurs font fuffoquantes & d'une odeur déteftable. Il eft beaucoup plus pefant que l'eau; &, malgré l'efpece de volatilité annoncée par cette émiffion continuelle de vapeurs, il eft fufceptible de concentration par la diftillation qui fait élever un phlegme foiblement acide, & qui retient l'acide comme plus fixe. Cet acide *nitreux* ainfi déphlegmé ne jette pourtant point de vapeurs, à moins qu'il ne foit agité par une chaleur confidérable; en forte qu'il paroît que quoique l'acide *nitreux* jette d'autant plus de vapeurs qu'on l'a plus concentré d'avance immédiatement, par les circonftances de la diftillation par laquelle on le retire du nitre; il paroît, dis-je, que la matiere de ces vapeurs pourroit bien n'être pas une

émanation pure & simple de l'acide *nitreux*, mais une substance un peu diverse.

Les qualités spécifiques & essentielles, ou proprement chimiques de l'acide *nitreux*, sont ses affinités avec diverses substances, la génération des nouveaux êtres chimiques qui résultent de sa combinaison avec ces substances, & l'ordre ou le degré de ses affinités avec ces substances par rapport aux autres acides.

L'acide *nitreux* se combine avec le phlogistique, & forme avec, ce soufre éminemment inflammable qui est le vrai principe de la déflagration du nitre. *Voyez l'article précédent.*

Il dissout l'alkali fixe, tartareux ou *nitreux*, & forme avec, le nitre appellé *régénéré*, qui n'est autre chose que le vrai nitre parfait. *Voyez l'article précéd.*

Il produit par sa combinaison avec l'alkali fixe, de soude ou marin, le nitre quadrangulaire ou cubique dont il a été parlé aussi dans l'*article précéd.*

Il compose avec l'alkali volatil le sel ammoniacal *nitreux*. *Voyez sous le mot* SEL.

Avec les terres calcaires, un sel dont les propriétés sont rapportées à l'*art.* CHAUX. *Voyez cet article.*

Il dissout l'argent, le cuivre, le fer, l'étain, le plomb, le mercure, l'antimoine, le zinc, le cobhalt, le bismuth, & l'arsenic en partie, en un mot, toutes les substances métalliques excepté l'or, & même ce dernier métal d'après une expérience véritablement exposée assez obscurément dans les *Mém. de Suede*, par M. Brandt. Nous ne parlons pas de la platine, à cause des justes soupçons de M. Margraf contre l'opinion qui fait regarder cette matiere métallique comme une nouvelle espece de métal. *Voyez* avec quelles circonstances l'acide *nitreux* agit sur chacune de ces matieres, & quels sont les produits de ces diverses combinaisons, aux *art. particuliers* ARGENT, CUIVRE, FER, ÉTAIN, PLOMB, MERCURE, BISMUTH, ZINC, ANTIMOINE, ARSENIC, COBHALT; *voyez aussi* OR & PLATINE.

L'acide *nitreux* concentré subit avec les huiles une effervescence violente, suivie de l'inflammation. Ce phénomene est rapporté & examiné à l'*article* HUILE. *Voyez cet article.*

L'action de l'acide *nitreux* sur l'esprit-de-vin, la nature des principaux produits de cette réaction, savoir, une huile éthérée très-subtile, & l'esprit de nitre dulcifié, & la maniere d'obtenir ces produits sont exposés à l'*article* ETHER NITREUX. *Voyez cet article.*

L'acide *nitreux* dissout aussi le camphre, & produit avec cette substance, trop peu définie jusqu'à présent, une liqueur singuliere connue des Chimistes sous le nom d'*huile de camphre*. *Voyez* CAMPHRE.

L'acide *nitreux* foible épaissit singulierement les huiles par expression. C'est sur cette propriété qu'est fondée la préparation d'une assez puérile composition pharmaceutique, connue sous le nom de *baume d'aiguilles*, & qui n'est autre chose que de l'huile d'olive qu'on a fait nager sur de l'acide *nitreux* dissolvant actuellement quelques aiguilles, & qui a été épaissie en consistance de baume dans cette opération.

Enfin, le soufre commun, pénétré par des vapeurs d'acide *nitreux*, est singulierement altéré dans sa consistance; il devient mol, ductile, flexible comme du cuir mouillé.

L'acide *nitreux* ne dissout point les safrans & chaux métalliques vraies, telles que le safran de Mars, le colcothar, le safran de Vénus, l'antimoine diaphorétique, *&c.*

L'acide *nitreux* n'est point inflammable par lui-même. Sa prétendue spécification par le phlogistique n'est fondée sur rien que sur la couleur de cet acide, ce qui est encore un indice bien contestable; *voyez* PHLOGISTIQUE. Car l'influence de l'acide *nitreux* dans la production des inflammations, déflagrations, détonnations, calcinations, *&c.* ne prouve rien pour la présence de ce principe. On explique tous ces phenomenes bien plus naturellement, plus simplement, d'après une exacte analogie, par la grande affinité de l'acide *nitreux* avec le phlogistique. En effet l'acide vitriolique & l'acide du sel marin, dans lesquels on ne suppose point ce principe, n'en ont pas moins une affinité plus ou moins grande avec lui, & n'en sont pas moins propres à produire avec les substances phlogistiques des mixtes & des phénomenes, par lesquels ils ne different qu'accidentellement, seulement quant au plus & au moins de l'acide *nitreux*.

Voici l'ordre d'affinité des différentes substances ci-dessus mentionnées avec l'acide *nitreux*. Le phlogistique, le soufre, l'arsenic, l'un & l'autre alkali-fixe, l'alkali volatil, les terres absorbantes (ces deux dernieres substances se précipitent réciproquement dans diverses circonstances), le fer, le cuivre, le plomb, le mercure, l'argent. L'ordre des autres substances métalliques n'a pas été observé, du moins publié.

L'ordre d'affinité de l'acide *nitreux* & des autres acides à l'égard de diverses substances est celui-ci: il occupe le second rang eu égard aux sels alkalis, tant fixes que volatils, & aux terres absorbantes: l'acide vitriolique a plus de rapport que l'acide *nitreux* avec tous ces corps; mais ce dernier acide en a davantage avec ces mêmes corps, que l'acide du sel marin, que l'acide végétal, & que l'acide animal. M. Margraf rapporte dans son *Mémoire sur le sel microcosmique*, une expérience qui semble prouver que l'acide microcosmique a plus de rapport avec l'alkali-fixe que l'acide *nitreux*; mais cette expérience n'est rien moins que décisive. *Voyez* SEL MICROCOSMIQUE.

L'acide *nitreux* a moins de rapport que l'acide du sel marin avec toutes les substances métalliques que l'un & l'autre de ces acides dissolvent. L'ordre de rapport de l'acide vitriolique & de l'acide *nitreux* avec les corps que l'un & l'autre attaquent, n'est bien constaté que sur un petit nombre de sujets; il l'est, par exemple, sur l'argent & sur le mercure, avec lesquels l'acide vitriolique a plus de rapport qu'avec l'acide *nitreux*. La table de Geoffroi peut pourtant subsister assez généralement en ce point particulier qui met l'acide *nitreux* après l'acide marin, & l'acide vitriolique dans l'ordre des rapports des acides minéraux avec les substances métalliques, & qui le place à cet égard avant l'acide du vinaigre. *Voyez* RAPPORT & PRÉCIPITATION.

L'esprit de nitre differe à quelques égards selon l'intermede qu'on a employé à sa préparation. Selon Stahl, l'acide *nitreux* le plus fixe est celui qu'on retire par l'intermede du bol; celui qu'on retire avec l'alun l'est moins, mais cependant plus que celui à la distillation duquel on a employé le vitriol. Celui qu'on retire du nitre bien séché, par l'intermede de l'huile de vitriol bien concentrée, est le plus concentré, le plus pesant, le plus rutilant, le plus fumant qu'il est possible. L'acide *nitreux* de couleur bleue & singulierement volatil de Stahl, est préparé en distillant une demi livre de nitre pur, une livre de vitriol calciné au rouge, & trois onces de *magnes arsenicalis*. *Voyez* VITRIOL & MAGNES ARSENICALIS. L'acide *nitreux*, distillé avec les terres bolaires, s'appelle communément *esprit-de-nitre*, & celui qui est distillé avec le vitriol, *eau forte*. Les acides obtenus par ces deux divers intermedes, peuvent différer réellement, selon diverses circonstances du manuel, & porter des différences dans plusieurs travaux; mais la différence prétendue essentielle,

déduite du mélange estimé infaillible d'acide *nitreux* & d'acide vitriolique dans l'eau-forte, est fondée sur une théorie fausse, chimérique, sur l'ignorance de la doctrine des rapports, & de la volatilité respective de l'acide vitriolique adhérant à sa base, & de l'acide *nitreux* dégagé.

Les usages médicinaux internes de l'acide *nitreux* sont fort bornés; ou plutôt on n'emploie presque point l'acide *nitreux* intérieurement. Sylvius Deleboë vante pourtant l'acide *nitreux*, soit simple soit dulcifié, comme le plus efficace des remedes contre les vents. D'ailleurs il est assez généralement avoué qu'il ne possede que les qualités génériques des acides. On a donné la préférence, dans l'usage, aux deux autres acides minéraux, à cause de l'odeur desagréable du nitre, & plus encore à cause d'une qualité virulente que cette odeur y a fait soupçonner.

On s'en sert extérieurement avec succès & commodité pour ronger les verrues.

Il a plusieurs usages pharmaceutiques officinaux: outre cette ridicule préparation du baume d'aiguilles dont nous avons déja parlé, & de l'huile de camphre dont on a fait un remede, il concourt à la formation, & fournit même le principe vraiment médicamenteux de la pierre infernale, de l'eau mercurielle, du précipité rouge, &c. qui sont des bons corrosifs. L'onguent mercuriel citrin lui doit évidemment une bonne partie de son efficacité. *Voyez* MERCURE, *Mat. méd.* On trouve dans la *nouvelle Pharmacopée de Paris*, *sur l'esprit-de-nitre*, la même inexactitude que nous avons déja relevée sur le nitre: il y est dit que l'acide *nitreux* entre dans le sublimé corrosif, dans le précipité blanc, &c. On aura de la peine à faire croire cela aux Apothicaires instruits à qui ce code est destiné. *Voyez* MERCURE, CHIMIE, PRÉCIPITATION & RAPPORT. (*b*)

NITRIE, LE DÉSERT DE, (*Géog.*) fameuse solitude de la basse Egypte, au pié d'une montagne médiocre aussi nommée *Nitrie;* ce désert a environ 40 milles de longueur. Il est borné au N. par la Méditerranée, E. par le Nil, S. par le désert de Scété, & O. par ceux de Saint-Hilarion & des cellules; il prend son nom d'une grande quantité de nitre dont il abonde. On voyoit autrefois plusieurs monasteres dans ce désert, mais il n'en reste plus que trois ou quatre: vous en trouverez la description dans Coppin, *Voyage d'Egypte.* (*D. J.*)

NITRIE, *le lac de*, (*Géog.*) on appelle ainsi un lac qui se trouve dans le désert de *Nitrie*, parce qu'il s'y fait du nitre qu'on nomme *natron* en Egypte. Ce lac paroît comme un grand étang glacé. Quand le natron est dans sa perfection, le dessus du sel ressemble à un sel rougeâtre, & ce sel est de l'épaisseur de quelques pouces; au-dessous de ce premier couvert est un nitre noir dont on se sert pour faire la lessive. Quand on a enlevé ce nitre noir, on trouve le véritable nitre ou natron, qui est semblable à la glace de dessus, excepté qu'il est plus dur & plus solide. *Voyez* NATRON. (*D. J.*)

NIVARIA, (*Géog.*) une des îles Fortunées, selon Pline, *liv. VI. chap. xxxij.* où il dit qu'elle avoit pris ce nom de la neige qu'on y voyoit perpétuellement. Tous les manuscrits, selon le pere Hardouin, portent *Ninguaria*, mais cela revient au même: cette île doit être l'île de Ténériffe ou l'île d'Enfer, car dans les autres Canaries on ne voit point de neige.

NIVA-TOKA, (*Hist. nat. Bot.*) c'est le sureau commun du Japon, dont on distingue néanmoins plusieurs especes: 1°. le *tadsu*, qui est un sureau à grappes; 2°. le *jama-toolimi*, qui est le sureau aquatique à fleur simple: sa moëlle sert de meche pour les chandelles; 3°. le *mitse* ou *jamma s'imira*, autre sureau aquatique, dont les baies sont rouges, de figure conique, & un peu applatis.

NIUCHE, (*Géog.*) royaume de la Tartarie orientale, ou chinoise. Le pere Martini dit que les habitans vivent sous des tentes, qu'ils n'ont presque aucune religion, & qu'ils brûlent les corps morts. La plus grande montagne qu'on trouve dans le pays est celle de Tin, d'où la riviere de Sunghoa prend sa source. (*D. J.*)

NIVE, (*Géog.*) riviere du royaume de Navarre, appellée *Errobi*, dans la langue du pays. Elle descend des montagnes de la basse Navarre, se joint avec l'Adour dans les fossés de Bayonne, & va se jetter dans la mer à une lieue de cette ville. (*D. J.*)

NIVEAU, s. m. (*Arpent.*) instrument propre à tirer une ligne parallele à l'horison, & à la continuer à volonté, ce qui sert à trouver la différence de hauteur de deux endroits, lorsqu'il s'agit de conduire de l'eau de l'un à l'autre, de dessécher des marais, &c. ce mot vient du latin *libella*, verge ou fléau d'une balance, laquelle pour être juste doit se tenir horisontalement.

On a imaginé des instrumens de plusieurs especes & de différentes matieres pour perfectionner le nivellement; ils peuvent tous, pour la pratique, se réduire à ceux qui suivent.

Le *niveau* d'air est celui qui montre la ligne de *niveau* par le moyen d'une bulle d'air enfermée avec quelque liqueur dans un tuyau de verre d'une longueur & d'une grosseur indéterminées, & dont les deux extrémités sont scellées hermétiquement, c'est-à-dire fermées par la matiere même du verre, qu'on a fait pour cela chauffer au feu d'une lampe. Lorsque la bulle d'air vient se placer à une certaine marque pratiquée au milieu du tuyau, elle fait connoître que le plan sur lequel la machine est posée est exactement de *niveau;* mais lorsque ce plan n'est point de *niveau*, la bulle d'air s'éleve vers l'une des extrémités. Ce tuyau de verre peut se placer dans un autre de cuivre, qui a dans son milieu une ouverture, au moyen de laquelle on observe la position & le mouvement de la bulle d'air; la liqueur, dont le tuyau est rempli, est ordinairement ou de l'huile de tartre, ou de l'eau seconde, *aqua secunda*, parce que ces deux liqueurs ne sont sujettes ni à se geler, comme l'eau ordinaire, ni à la raréfaction & à la condensation, comme l'esprit de vin.

On attribue l'invention de cet instrument à M. Thevenot.

Le *niveau d'air avec pinules* n'est autre chose que le *niveau* d'air perfectionné, auquel on a ajouté quelques pieces pour le rendre plus commode & plus exact: cet instrument est composé d'un *niveau* d'air (*Pl. d'Arpent. fig.* 4.) d'environ 8 pouces de long, & de 7 à 8 pouces de diametre; il est renfermé dans un tuyau de cuivre, avec une ouverture au milieu: les tuyaux sont placés dans un conducteur ou une espece de regle droite d'une matiere solide, & longue d'un pié, aux extrémités de laquelle il y a des pinules exactement perpendiculaires aux tuyaux & d'égale hauteur; elles sont percées chacune d'une ouverture quarrée, où sont deux filets de cuivre qui se croisent à angles droits, & au milieu desquels est pratiqué un très-petit trou, pour voir à travers le point auquel on veut viser. Le tuyau de cuivre est attaché au conducteur au moyen de deux vis, dont l'une sert à élever & à abaisser le tube à volonté pour le mettre de *niveau*. Le haut de la boule ou du bec est rivé à un petit conducteur qui saille en haut, dont un des bouts est attaché à vis au grand conducteur, & l'autre est garni d'une vis 5, qui sert à élever & à abaisser l'instrument. Cet instrument est pourtant moins commode qu'un autre dont nous allons parler, parce que, quelque petits que

que soient les trous, ils font cependant appercevoir toujours un trop grand espace pour qu'il soit possible de déterminer précisément le point de *niveau*.

Le *niveau d'air avec lunettes* (*Pl. d'Arp. fig. 5.*) est semblable au précédent, avec cette seule différence qu'au lieu de simple pinules, il est garni d'un téleſcope qui le rend propre à déterminer exactement ce point de *niveau* à une grande distance.

Le téleſcope est dans un tuyau de cuivre d'environ 15 pouces de long, attaché au même conducteur que le *niveau*; par l'extrémité du tube du téleſcope, on fait entrer le petit tube, qui porte le verre oculaire, & un cheveu placé horiſontalement dans le foyer du verre objectif 2; on peut faire avancer & reculer ce petit tuyau, afin que le téleſcope soit propre à différentes vûes; à l'autre extrémité du téleſcope est placé le verre objectif; la vis 3 sert à élever ou à abaisser la petite fourchette qui porte le cheveu, & à le faire cadrer avec la bulle d'air, lorsque l'instrument est de *niveau*: la vis 4 sert à faire cadrer la bulle d'air avec le téleſcope, & tout l'instrument s'ajuste sur un genou.

On regarde M. Huyghens comme l'inventeur de ce niveau, qui a l'avantage de pouvoir se retourner, ce qui sert à en vérifier les opérations; car si après que l'instrument a été retourné, le cheveu coupe toujours le même point qu'auparavant, c'est une preuve certaine de la justesse de l'opération.

On doit remarquer ici qu'on peut ajouter un téleſcope à telle espece de niveau qu'on voudra, lorsqu'il sera question de prendre le *niveau* d'objets fort éloignés: il ne faut pour cela qu'appliquer une lunette sur la base ou parallelement à la base.

Le *niveau simple* a la forme d'une équerre dont les deux branches sont d'égale longueur. A leur intersection est un petit trou d'où pend une corde avec un petit plomb qui bat sur une ligne perpendiculaire au milieu d'un quart de cercle qui joint les extrémités des deux branches: ce quart de cercle est souvent divisé en 90 degrés, ou plûtôt en 2 fois 45 degrés pour en marquer le milieu, *voyez fig. 6. lettre F.* On peut faire usage de cet instrument en d'autres circonstances que celles de l'artillerie; pour s'assurer, par exemple, si un plan est de *niveau*, il faut pour cela placer les extrémités de ses deux jambes sur le plan, & le tenir de façon que la corde rase le limbe du quart de cercle. Si elle bat alors exactement sur la division du milieu de ce quart de cercle, on en pourra conclure avec certitude que le plan est de *niveau*.

Le *niveau* des Charpentiers & des Paveurs est une longue regle, au milieu de laquelle est ajustée à angles droits une autre plus petite, qui porte vers le haut un fil avec un plomb, lequel lorsqu'il bat sur une ligne de foi perpendiculaire à la base, marque que la base est horiſontale.

Ce *niveau* & celui des Maçons, quoique très-communs, sont regardés comme les meilleurs pour les bâtimens; mais leurs opérations ne peuvent s'étendre qu'à de très-petites distances.

Le *niveau* des Canonniers, ou celui dont on se sert pour niveler les canons & les mortiers, est un instrument (*Pl. d'Arpent. fig. 8.*) qui est composé d'une plaque triangulaire, haute d'environ 4 pouces, au bas de laquelle est un arc de cercle de 45 degrés divisé en degrés; ce nombre de degrés étant suffisant pour la plus grande hauteur à laquelle on éleve les canons & les mortiers, & pour donner aux coups la plus grande portée. Au centre de ce segment de cercle est attachée à vis une piece ou espece d'alidade de cuivre, laquelle par le moyen de la vis, peut se fixer ou se mouvoir à volonté; l'extrémité de cette piece de cuivre est faite de façon à pouvoir porter un petit plomb ou index qui marque les différens degrés d'élévation de la piece d'artillerie; cet instrument a aussi un pié de cuivre qui se place sur le canon ou mortier, & qui fait prendre à tout l'instrument une situation verticale quand la piece est horiſontale.

L'usage de ce *niveau* se présente de lui-même, & consiste à placer le pié de l'instrument sur la piece à laquelle on veut donner un certain degré d'élévation, de maniere que l'index tombe sur le nombre de degrés proposés.

Le *niveau* des Maçons est composé de trois regles, qui forment en se joignant un triangle isocele rectangle assez ressemblant à la lettre romaine A; du sommet pend une corde qui porte un plomb, & qui lorsque le plan sur lequel est appliqué le *niveau* se trouve horiſontal, vient battre exactement sur une ligne de foi marquée dans le milieu de la base, mais qui décline de cette ligne lorsque la surface en question est plus basse d'un côté que d'un autre.

Le *niveau* à plomb ou à pendule est celui qui fait connoître la ligne horiſontale au moyen d'une ligne verticale décrite par son plomb ou pendule. Cet instrument (*Pl. d'Arpent. fig. 6.*) est composé de deux jambes ou branches qui se joignent à angles droits, & dont celle qui porte la corde ou le plomb a environ un pié & demi de long: cette corde est attachée au haut de la branche; le milieu de la branche où passe le fil est évidé, afin que la corde puisse pendre librement de tous côtés, excepté vers le bas de la jambe, où se trouve une petite lame d'argent, sur laquelle est tracée une ligne perpendiculaire au téleſcope. Cette cavité pratiquée dans l'une des jambes de l'instrument est couverte de deux pieces de cuivre qui en font comme une boîte, pour empêcher que l'impression du vent ne se fasse sentir à la corde; c'est pourquoi la lame d'argent est couverte d'un verre *G*, pour pouvoir reconnoître quand le plomb bat sur la perpendiculaire. Le téleſcope est attaché à l'autre branche ou jambe de l'instrument; il a environ deux piés de long, & est garni d'un cheveu placé horiſontalement, qui traverse le foyer du verre objectif, & qui détermine le point de *niveau* lorsque le fil & le plomb battent sur la ligne tracée sur la bande d'argent.

Cet instrument tire toute sa justesse de la précision avec laquelle on met le téleſcope à angles droits sur la perpendiculaire. Il a un genou par le moyen duquel il se soutient sur son pié; l'invention en est attribuée à M. Picard.

Le *niveau* de réflexion est celui que forme une surface d'eau assez étendue, laquelle représentant renversés les mêmes objets que nous voyons naturellement droits, est par conséquent de *niveau* avec le point où l'objet & son nuage paroissent seuls s'unir: il est de l'invention de M. Mariotte.

Il y a encore un autre *niveau* de réflexion fait d'un miroir d'acier ou d'autre matiere semblable, bien poli & placé un peu devant le verre objectif d'un téleſcope suspendu perpendiculairement, & avec lequel il doit faire un angle de 45 degrés; auquel cas la direction perpendiculaire d'un téleſcope se changera en horiſontale, ou en ligne de *niveau*, c'est-à-dire que les rayons qui feront réfléchis du miroir dans la lunette verticale, devront être situés horiſontalement: ce *niveau* est de l'invention de M. Cassini.

Le *niveau* de M. Huyghens est composé d'un téleſcope, *Pl. d'Arpentage*, *fig. 7. n°. 2.* en forme de cylindre qui passe par une virole où il est arrêté par le milieu: cette virole a deux branches plates *b b*, l'une en-haut, l'autre en-bas; au bout de chacune de ces deux branches est attachée une petite piece mouvante, en forme de pince, dans laquelle est arrêtée une soie assez forte, & passée en plusieurs dou-

bles dans un anneau ; l'un de ces anneaux sert à suspendre le télescope à un crochet placé à l'extrémité de la vis 3 ; à l'autre anneau est suspendu un poids assez pesant, pour tenir le télescope en équilibre. Ce poids est suspendu dans la boëte 5, qui est remplie d'huile de lin, de noix, ou d'autres matieres, qui ne se figent pas aisément, afin de mieux arrêter les balancemens du poids & du télescope. Cet instrument est chargé de deux télescopes, fort près l'un de l'autre & exactement paralleles, & placés à contre sens l'un de l'autre, afin qu'on puisse voir des deux côtés, sans retourner le *niveau*. Au foyer de l'objectif de chaque télescope il doit se trouver un petit cheveu tendu horisontalement, & qui puisse se lever & s'abaisser suivant le besoin, par le moyen d'une petite vis. Si le tube du télescope ne se trouve point de *niveau* lorsqu'on le suspend, on y met au-dessus un anneau ou virole 4, & on l'y fait couler jusqu'à ce qu'il se soit mis de *niveau*. Le crochet auquel l'instrument est suspendu, est attaché à une croix plate de bois, laquelle porte à l'extrémité de chacun de ses bras d'autres crochets, qui servent à garantir les télescopes d'une trop grande agitation dans les différens usages qu'on en peut faire, ou quand on les transporte d'un lieu en un autre. Cette croix de bois est renfermée dans une autre croix qui sert comme de caisse à l'instrument, mais dont on laisse les deux extrémités ouvertes, afin que le télescope puisse être garanti des injures du tems, & qu'il soit toûjours en état de servir. Le pié de l'instrument est une plaque de cuivre ronde, à laquelle sont attachées trois viroles à charnieres, dans lesquelles sont placés trois bâtons qui forment le pié sur lequel se place la boëte.

NIVEAU A ÉQUERRE, est un instrument qui fait l'office d'un *niveau*, d'une équerre, d'une regle à jambes. *Voyez* NIVEAU, *&c.*

Cet instrument qui est représenté dans la *Pl. d'Arpentage*, *fig.* 22. est composé de deux branches, larges environ d'un pouce, qui s'ouvrent & qui se ferment comme une regle à deux jambes.

Chacune de ces branches est percée dans le milieu pour recevoir une espece de langue, ou une piece de cuivre fort mince, attachée à l'une des deux; moyennant laquelle ces deux branches peuvent être appliquées l'une à l'autre exactement. L'usage de cette langue consiste en ce que, si l'on place son extrémité dans la branche où elle n'est pas attachée, & où il y a une cheville qui la tient ou l'arrête, les deux branches seront alors à angles droits. On met pareillement sur la tête de cet instrument une piece de cuivre quarrée, avec laquelle l'instrument tient lieu d'une équerre; au bas de l'angle de la piece de cuivre est un petit trou, auquel est attachée une petite corde avec un plomb : cette corde tombant le long d'une ligne perpendiculaire, tracée sur la langue ou piece de cuivre, fait voir si l'instrument est de *niveau* ou non, quand on l'applique sur quelque chose que ce puisse être. *Chambers.* (*E*)

NIVEAU, (*Hydraul.*) le *niveau* dont on se sert dans l'hydraulique est ordinairement un *niveau* d'eau à fioles, qui est un grand tuyau de fer-blanc d'un pouce de grosseur, & de quatre piés de long, *voyez nos Pl.* soutenu dans son milieu par deux liens de fer, & par une douille. Au milieu, & aux deux extrémités, sont soudés trois bouts de tuyaux qui se communiquent, & dans lesquels on met des fioles de verre du même diametre qui y sont jointes avec de la cire ou du mastic. On remplit le tout d'une eau rougie avec du vinaigre ou du vin, pour qu'elle puisse mieux se distinguer de loin.

On a perfectionné cet instrument en écartant d'environ deux lignes le tuyau du milieu de l'alignement des autres, ce qui sert de pinules & dirige beaucoup mieux le rayon visuel.

Pour établir cet instrument sur le terrein, on met dans la douille qui est dessous le tuyau, un bâton pointu que l'on fiche en terre, & on assure le *niveau* le plus droit qu'il est possible, en le pointant du côté où doit se faire le nivellement. Il y a même des instrumens où il y a un plomb dessous pour le mettre parfaitement droit, d'autres où il y a un genou avec trois douilles, ce qui facilite de se retourner de tous sens, sans déplacer l'instrument. Quant à la maniere d'opérer, *voyez* NIVELLEMENT. (*K*)

NIVELLE, (*Géog.*) petite ville des Pays-bas autrichiens, dans le Brabant wallon, diocèse de Namur. On l'entoura de murailles l'an 1220 : elle est remarquable par son abbaye de chanoinesses, filles nobles, qui peuvent sortir & se marier. Elles s'habillent le matin en religieuses, & l'après-dînée en séculieres : on nomme leur abbêsse, la *princesse de Nivelle*. Sa nomination appartient au souverain, après que les chanoinesses lui ont présenté trois sujets de leur corps. *Jean de Nivelle*, dont on fait tant de contes, n'est autre chose qu'un homme de fer au haut d'une tour auprès de l'horloge de la ville, & qui sonne les heures avec un marteau. *Nivelle* est à cinq lieues de Bruxelles, sept de Namur, & à neuf de Louvain. Il y a comme dans les autres villes du Brabant, peu de peuple, & nombre de couvens. *Long.* 21. 54. *lat.* 50. 36. (*D. J.*)

NIVELLEMENT, s. m. (*Archit.*) c'est l'opération qu'on fait avec un niveau, pour connoître la hauteur d'un lieu à l'égard d'un autre. *Voyez* les regles du *nivellement*, dans le *Dictionnaire univ. de Mathém. & de Physique*, à l'article compris sous ce terme. *Voyez* aussi le *Traité du nivellement* de M. Picard, Paris, 1684 *in*-4°. C'est le meilleur traité qui ait été mis au jour sur cette matiere. (*D. J.*)

NIVELER, v. act. & NIVELLEMENT, sub. m. est trouver avec un instrument deux points également distans du centre de la terre, & l'objet du *nivellement* est de savoir précisément combien un endroit est élevé ou abaissé au-dessus de la superficie de la terre.

Il y a deux sortes de niveaux, le vrai & l'apparent.

Le vrai niveau est une ligne courbe, puisqu'elle parcourt une partie de la superficie du globe terrestre, & que tous les points de son étendue sont également éloignés du centre de la terre.

Le niveau apparent est une ligne droite qui doit être corrigée sur le vrai niveau dont les tables sont dans plusieurs ouvrages; en sorte que dans 300 toises de long, on trouve un pouce d'erreur, & près d'un pié sur 1000 toises.

On évite l'obligation de corriger le niveau apparent sur le vrai niveau, en se retournant d'équerre sur les deux termes d'un *nivellement*, & c'est ce qu'on appelle *un coup de niveau* compris entre deux stations. On donne rarement des coups de niveau de 300 toises de long d'une seule opération; la portée de la vue est trop foible pour s'étendre si loin, à-moins qu'on n'applique au niveau une lunette à longue vue.

Les réfractions causées par les vapeurs rompent le rayon visuel, suivant qu'elles sont plus denses ou plus épaisses. Dans les petits *nivellemens* l'erreur est insensible; dans les grands, il faut placer le niveau à-peu-près à pareille distance des points requis; quoique ces points ne soient pas de niveau avec l'œil du niveleur, ils le sont cependant entre eux, puisque les réfractions sont égales à des distances égales & posées sur un même plan.

Il y a deux sortes de *nivellemens*, le simple & le composé.

Le *nivellement* simple est celui qui se fait d'un lieu peu éloigné d'un autre, comme de 100 toises, & d'une seule opération.

Le composé s'entend de celui qui demande plusieurs opérations de suite dans une distance considérable.

Quand on veut opérer sur le terrein, il faut être plusieurs pour porter les jalons, les remuer suivant la volonté du niveleur, changer & établir le niveau à chaque station. On ne doit point parler dans les grandes distances où la voix se perd facilement; des signes dont on conviendra, feront connoître tout ce qu'on voudra dire; si en alignant un jalon sur une ligne, il verse du côté gauche, il faut montrer avec la main, en la menant du côté droit, que ce jalon doit être redressé du côté droit; comme aussi en haussant ou baissant la main, signifier qu'il faut baisser ou hausser un jalon.

Faites choix d'un tems doux sans vent, sans pluie, ni grand soleil; toutes choses qui nuisent à la vue par les réfractions, qui causent bien des différences en haussant ou abaissant le rayon visuel; un tems un peu sombre & couvert est plus favorable pour *niveler*, & les yeux découvrent plus facilement les objets éloignés.

Outre les jalons qui servent dans un *nivellement* fait en plat pays, il faut avoir encore des perches de 12 à 15 piés de long, pour mesurer par station la pente des montagnes; les uns & les autres seront garnis par en-haut de cartons blancs coupés à l'équerre & immobiles.

Pour opérer, on établit le niveau suivant ce qui est dit au *mot* Niveau; on se met à quelque distance du niveau comme à trois ou quatre piés; on pose l'œil & on s'aligne sur la surface de la liqueur comprise dans les fioles, qui conduit votre rayon visuel *A A A*, *voyez les Pl.* suivant lequel on fait arrêter à la distance requise un jalon ou une perche, par des hommes qui les haussent ou les baissent jusqu'à ce que le carton se trouve juste à cette ligne de mire. Quand le niveleur a déterminé un point entre deux grandes perches avec un jalon portatif & garni de carton, on le marque à fleur de ce carton avec de la craie blanche ou noire sur les grandes perches. Il faut toûjours observer de partir d'un endroit déterminé & remarquable, afin qu'on puisse se régler là-dessus, & tenir le pié de l'instrument toûjours de la même hauteur dans toutes les stations, pour éviter l'embarras de soustraire des élévations différentes; une mesure de quatre piés convient assez par-tout.

Premiere pratique. Niveler un terrein de 250 toises de longueur, sur cinq piés & demi de pente; ce qui s'appelle un *nivellement* simple.

Soit les deux points donnés *A* & *B*, *voyez les Pl.* établissez l'instrument dans le milieu de ces deux distances, comme en *C*, posez un jalon garni d'un carton en *A*, & faites-le hausser ou baisser, suivant la superficie des liqueurs comprises dans vos fioles, c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'il se trouve juste à la ligne de mire *DD*; retournez-vous ensuite sur l'autre terme du *nivellement* vers *B*, & posez une perche ou jalon de la même maniere que l'autre; ensuite mesurant celui des jalons, dont la place est déterminée, tel que celui *A*, d'où vous êtes parti, prenez-en la hauteur depuis le pié jusqu'y compris le carton, laquelle est ici supposée de 4 piés, & reportez sur celui *B* la même mesure de 4 piés en contre-bas; si ce dernier jalon ou perche *B*, déduction faite des 4 piés, a 9 piés & demi de haut, la pente sera de 5 piés & demi du point *A* à celui *B*.

Seconde pratique. Niveler une longueur de 800 toises, où il se trouve une gorge & un contre-foulement sur 12 piés de pente, ce qui s'appelle un *nivellement composé*.

Soit à mesurer une grande distance, telle que la chûte de la montagne *A* (*fig. 3.*) jusqu'en *B*, avec la sujétion de commencer en *A*, où est le bâtiment, choisissez le chemin le plus commode & le moins inégal d'*A* en *B*, en le coupant en cinq stations; établissez le niveau au point *A*, & dirigez-le vers *B*, où il sera nécessaire de planter un jalon pour mieux aligner; faites tenir une perche à la distance d'environ 100 toises du bâtiment, comme en *C* supposé de 16 piés de haut, dont vous diminuerez la hauteur du pié du niveau jusqu'à la superficie de l'eau, laquelle est supposée de 4 piés, les 12 piés restant seront l'élévation du point *A* sur celui *C*; transportez ensuite le niveau à pareille distance de *C*, c'est-à-dire à 100 toises par delà, comme en *E*, & dirigez le sur la perche *CD*, où vous marquerez en *F* avec de la craie le coup de niveau, retournez-vous sur l'autre terme qui sera à 100 toises par-delà l'instrument, comme en *G*, & faites-y mettre la perche *GH* suivant la ligne de mire *II*, & vous diminuerez en contre bas les 4 piés de la hauteur du niveau: ainsi des 12 piés qu'on suppose qu'a cette perche, il reste 8 piés de baissement. On posera à la troisieme station le niveau dans le milieu du ventre ou gorge *K* de 250 toises, & se retournant successivement sur les deux perches *GH* & *LM*, qu'on aura eu soin de faire poser sur l'alignement, on donnera deux coups de niveau, dont le premier se trouvant au pié de la perche *GH*, & dans la ligne de mire *K*, ne donnera rien à compter; le second donnera deux piés de haussement en *L*, que vous marquerez avec de la craie sur la perche *LM*; reportez ensuite le niveau en *O*, qui est le milieu du quatrieme alignement de 90 toises, vous donnerez deux coups de niveau sur les perches posées en *LM* & *NP*; & ayant diminué les 4 piés de l'instrument sur la perche *M*, qui a 10 piés de long, dont deux ont deja été marqués dans le dernier nivellement, il en reste 8, dont 4 pour la hauteur de l'instrument; ce sera 4 piés de reste, qu'il faut marquer pour le haussement du niveau: enfin ayant établi le niveau en *Q* au milieu de ce terme qui est de 160 toises, diminution faite des 4 piés de la hauteur de l'instrument sur la perche *PN*, on trouve 2 piés de haussement du niveau; faites ensuite une table *fig.* 4. où seront marqués dans une colonne tous les haussemens du niveau, & les baissemens dans une autre; on trouvera à la premiere station 12 piés de baissement, huit à la seconde, 2 de haussement à la troisieme, 4 de haussement à la quatrieme, & deux de haussement à la cinquieme & derniere station; ajoutez ensemble les haussemens, & faites une autre somme des baissemens; soustrayez l'une de l'autre, c'est-à-dire, la petite de la grande, le reste sera leur différence, qui sera l'évaluation du point *A* sur celui *B*, qui est de 12 piés, suivant la table: ainsi une source trouvée sur la montagne au point *A*, qui sera conduite en *B*, aura 12 piés de pente.

Troisieme pratique. Niveler la descente d'un côteau sans gorge ni remontée.

Soit le regard *A fig. 5.* d'une source trouvée sur le haut d'un côteau, d'où l'on veut conduire l'eau au bassin *B*, & savoir quelle hauteur aura le jet d'eau, posez le niveau au bord du regard *A*; établissez-le suivant ce qui a été dit ci-dessus, & pointez-le vers le bas *B*; faites tenir une perche à quelque distance du niveau, comme en *C*, en la faisant hausser ou baisser, jusqu'à ce que le haut du carton se trouve juste à la ligne de mire *DD*, vous prendrez ensuite la hauteur qu'il y a depuis la superficie de l'eau du regard *A* jusqu'à la liqueur comprise dans les fioles, que vous diminuerez & marquerez en contre bas sur la perche *C*, en commençant par en-haut; on comptera ce qui reste d'*E* en *C*, supposé ici de 4 piés: ayez un papier où vous chiffrerez cette premiere station du nivelle-

ment & les cinq autres suivantes; faites ôter cette perche *C*; & à l'endroit où étoit son pié, reportez le niveau que vous établirez pour la seconde opération, comme vous avez fait dans la premiere, & ensuite par plusieurs stations de *C* en *F*, d'*F* en *G*, de *G* en *H*, d'*H* en *I*, d'*I* en *K*, vous viendrez à l'endroit *B*, où doit être la fontaine jaillissante. Vous supputerez toutes les mesures chiffrées sur votre papier à chaque station, comme d'*A* en *C* 3 piés, de *C* en *F* 6 piés, d'*F* en *G* 5 piés, de *G* en *H* 8 piés, d'*H* en *I* 6 piés, d'*I* en *K* 4 piés. La diminution de la hauteur de l'instrument réglée à quatre piés ayant été faite à chaque station, ce qui a été marqué en contre bas sur les perches suivant le rayon visuel, on aura en tout, en ajoutant ensemble toutes ces sommes, 32 piés pour la pente générale, depuis le regard *A* jusqu'à la fontaine *B*, qui s'élevera presqu'aussi haut, si la sortie de l'ajutage est proportionnée au diametre de la conduite, & qu'il y ait suffisamment de charge dans le regard *A* pour donner de la force au jet.

Ces trois pratiques renferment toutes les difficultés qui se peuvent rencontrer dans la maniere de *niveler* les eaux; il ne s'agit que de se les rendre familieres.

On sera sûr d'avoir bien nivelé un terrein proposé, lorsqu'en recommençant l'opération en sens contraire, on retrouvera les mêmes hauteurs & les mêmes mesures, ce qui fera juger si la source peut parvenir à l'endroit où l'on se propose de l'élever.

Il pourroit quelquefois arriver que quoiqu'un nivellement fût exact, l'eau ne monteroit pas toujours à la hauteur requise, après que la conduite seroit posée; ce qui ne peut être attribué qu'aux frottemens causés dans les coudes & jarrets des tuyaux, & dans les contre-foulemens inévitables aux longues conduites, dont les jets diminuent de hauteur, à proportion qu'ils s'éloignent des réservoirs. Le meilleur remede à tous ces accidens est d'avoir toujours un peu plus de pente qu'il ne faut, afin qu'elle suffise pour arriver au point proposé. (*K*)

La figure 9 d'arpentage fait voir que la ligne de vrai niveau *BCF* est une ligne courbe, différente de la ligne de niveau apparent *BCE*. Dans cette figure *A* est le centre de la terre, & *BCE* une tangente de la terre au point *B*.

Les figures 10 & 11 représentent des opérations de *nivellement* relatives à l'arpentage. Ces figures n'ont pas besoin d'explication pour celui qui aura lu l'article précédent; on y reconnoîtra facilement le niveau, les jalons & les cartons dont les niveleurs se servent. La premiere figure appartient au *nivellement* simple, la seconde au *nivellement* composé. (*E*)

NIVELEUR, s. m. (*Arpent.*) est l'architecte ou le fontainier qui est chargé du nivellement d'un lieu par rapport à un autre. (*K*)

NIVERNOIS, (*Géogr.*) province de France, avec titre de duché. Elle est bornée au nord par le pays de Puisaie; à l'orient par le duché de Bourgogne; au midi, par le Bourbonnois; & au couchant, par le Berri. Une partie de cette province a été démembrée du territoire du peuple Ædui, à qui ce pays appartenoit, avec la ville de *Noviodunum*, située sur la Loire, comme le dit Jules-César au septieme livre de la guerre des Gaules. Quant à la partie du *Nivernois* qui est dans le diocèse d'Auxerre, elle a été démembrée des peuples Sénonois, de qui Auxerre dépendoit. Le *Nivernois* a pris le nom qu'il porte aujourd'hui de la ville de Nevers sa capitale, qui, comme on l'a vu à l'*article* NEVERS, a reçu le sien de la petite riviere de Nievre, qui entre dans la Loire sous le pont de cettte ville

Cette province est fertile en bois & en mines de fer. On y trouve aussi auprès de Décise des mines de charbon de terre noire, gras & visqueux. Les rivieres navigables qui arrosent le *Nivernois*, sont la Loire, l'Allier & l'Yone.

Il y a dans le *Nivernois* deux évêchés: celui de Nevers & celui de Béthléem, qui n'est qu'un titre; mais l'évêché de Nevers, qui est suffragant de Sens, vaut plus de quinze mille livres de rente.

Cette province est du ressort du parlement de Paris, & a sa coutume particuliere, rédigée en 1490; mais arrêtée & accordée en 1534, & mise par écrit par-devant les commissaires du roi. Les autres détails du gouvernement de cette province, de son commerce & des revenus que le roi en retire, ne méritent point de nous arrêter.

Ce n'est pas un pays fertile en gens de lettres. Je ne sache que le comte de Bussy-Rabutin qui, né à Epire en 1618, ait écrit avec pureté. On connoît ses ouvrages, sur-tout son histoire amoureuse des Gaules. On sait les fautes qu'il fit à la cour & ses disgraces, auxquelles il fut trop sensible. Il mourut à Autun en 1693. (*D. J.*)

NIVET, s. m. *terme de riviere*, nom que l'on donne sur les ports & dans les chantiers à une remise que le marchand fait à celui qui vient acheter sa marchandise au-dessous de la taxe qui en est faite par les magistrats.

NIULHAN, (*Géog.*) royaume de la Tartarie orientale ou chinoise, qui fait partie de celui de Niuche. Les Tartares du pays ont des corselets de peaux de poissons, très-durs & très-forts. Plus loin est la terre ferme de grande étendue, qu'on nomme *Jesso*. *Voyez* JESSO. (*D. J.*)

NIXAPA, (*Géog.*) ville des Indes occidentales dans la nouvelle Espagne, avec un riche couvent de Dominicains. On y recueille de la cochenille, de l'indigo, du sucre & du cacao. Elle est bâtie sur le bord d'une riviere, que l'on croit être un des bras de celle d'Alvarado, à 12 lieues de celle d'Antéquera. *Long. 280. 10. lat. 15. 20.*

NIXII DII, (*Mythol.*) Les dieux appellés *Nixii* étoient invoqués à Rome par des femmes du peuple pour les soulager dans les douleurs de l'enfantement. L'origine de ces dieux est dûe, selon les apparences, à trois statues agenouillées, & dans la posture d'accoucheuses, que Festus dit qu'on voyoit au capitole dans la chapelle de Minerve. Ces statues avoient été apportées de Syrie, après la défaite d'Antiochus par les Romains. (*D. J.*)

NIZAO, (*Géog.*) cap de l'Amérique sur la côte méridionale de l'île San-Domingo; derriere ce cap il s'ouvre une baie remarquable par trois havres qu'on y trouve, & qu'on nomme *Porto-Formoso*, *Zezebin* & *Ocoa*. La flotte espagnole a coutume d'y mouiller. (*D. J.*)

NIZIN, (*Géog.*) petite ville forte de l'empire russien, aux frontieres du palatinat de Kiovie, sur la rive gauche d'un ruisseau qui sépare ce palatinat du duché de Kzernikow. *Long. 50. 20. lat. 51 45.* (*D. J.*)

N O

NOACHIDES, (*Critiq. sacrée.*) On appelle ainsi les descendans de Noé. Les préceptes que les Juifs disent avoir été donnés à ce sage patriarche & à tous ses enfans, paroissent n'être autre chose que des préceptes de droit naturel, dont la pratique est indispensable pour tous les hommes; ces préceptes judicieux sont au nombre de sept. Le premier proscrit l'idolatrie; le second ordonne d'adorer le Créateur; le troisieme défend l'homicide; le quatrieme condamne l'adultere & l'inceste; le cinquieme défend le larcin; le sixieme commande de rendre la justice, & de s'y soumettre; le septieme défend de

manger de la chair coupée d'un animal pendant qu'il étoit encore en vie. Ce dernier précepte tend à nous inspirer indirectement des sentimens d'humanité dans toute notre conduite; & c'est aussi là la loi & les prophetes.

NOÆ, (*Géog. anc.*) ville de Sicile dont les habitans sont nommés *Noæni* par Pline, *l. III. c. viij.* On croit que c'est aujourd'hui le village de Noara. (*D. J.*)

NOAILLES, (*Géog.*) duché-pairie de France dans le Limousin, érigée en 1663. Elle est composée de quatre chatellenies & de vingt-quatre paroisses. (*D. J.*)

NO-AMON, (*Géog. sac.*) fameuse ville d'Egypte, dont Nahum, *ch. iij. v. 10* de ses révélations, décrit la destruction, qui a dû précéder de quelque tems celle de Ninive. *No-Amon* étoit la ville de Thebes, si célebre par ses cent portes, & par le nombre immense de ses habitans. Les Grecs l'appellerent *Diospolis* ou *la ville de Jupiter*, à cause du magnifique temple qui y avoit été bâti en l'honneur de cette divinité payenne. C'est pour la même raison que les Egyptiens la nommerent *No-Amon*; car *Amon* étoit le nom égyptien de Jupiter. *Voyez en les preuves dans* Bochart, *phaleg. part. I. lib. I. cap. j.* (*D. J.*)

NOBILIAIRE, s. m. (*Gramm. & Hist. mod.*) est une collection ou relation historique des familles nobles d'une province ou d'une nation. *Voyez* NOBLESSE, PAIR, *&c.*

Cholié a publié un *nobiliaire* de Dauphiné, & Caumartin un autre de Provence.

Les Allemands sont extrèmement curieux sur leurs *nobiliaires*, pour conserver la pureté du sang dans leurs familles. *Voyez* GÉNÉALOGIE.

NOBILISSIME CÉSAR, (*Médaill. & Inscript.*) qualification des aînés des Césars. Il est à présumer que Leunclavius se trompe lorsqu'il dit que les seuls puînés de l'empereur furent qualifiés du titre de *nobilissimi Cæsares*, puisque cette qualité se trouve seulement attribuée par les empereurs à leurs aînés, ainsi qu'il résulte des médailles & inscriptions antiques. Le premier des enfans d'empereurs qui porte ce titre sur les médailles, est M. Julius Philippus, fils unique de l'Empereur Philippus, & joint à l'empire avec lui; ensuite Décius, avec ses deux fils Etruscus & Numerianus; enfin Carus avec Carinus & Numerianus ses enfans, portent indifféremment ce titre sur leurs médailles : après tout, le nom de César est souvent donné à un prince qui, sans être parvenu à l'empire, y étoit destiné. Cette prétention lui faisoit prendre dans quelques-unes de ses médailles le titre de *nobilissimus Cæsar* & d'*Augustus*, par le droit qu'il avoit à l'empire. Baronius en cite une qui donne la qualité de *nobilissime* au fils aîné de Carus, en ces mots : *Victoriosissimo principi juventutis M. Aurelio Carino nobilissimo Cæsari.*

Quelques antiquaires font une distinction qui n'est peut-être pas fondée. Ils prétendent que *nobilissime* pris adjectivement étoit accordé aux Césars, & marquoit une désignation à l'empire; mais que *nobilissime* pris substantivement, étoit une dignité inventée par Constantin, qui donnoit le pas après les Césars, & le droit de porter la pourpre. (*D. J.*)

NOBLE, en latin *nobilis*, (*Hist. rom.*) Ceux qui avoient passé par les charges curules, c'est-à-dire ceux qui avoient été consuls, préteurs, censeurs & édiles, pouvoient laisser leurs portraits à leurs enfans. Delà vint que parmi les citoyens romains les uns avoient les portraits de leurs ancêtres, les autres n'avoient que les leurs, & le reste n'en avoit aucun. Ceux qui avoient les portraits de leurs ancêtres s'appelloient *nobles*; ceux qui avoient les leurs étoient appellés *hommes nouveaux*; & ceux qui n'en avoient aucuns, *gens ignobles*. Or les patriciens qui dans le commencement de la fondation de Rome furent revêtus des charges & des dignités au préjudice du peuple, furent seulement qualifiés du titre de *nobles*; mais ensuite les plébéiens, dont les ancêtres avoient passé par les charges curules, jouirent de cette prérogative. (*D. J.*)

NOBLE, s. m. (*Jurisprud.*) se dit de quelque personne ou chose distinguée du commun, & décorée de certains titres & privileges dans lesquels consiste la prérogative de noblesse.

Il y a des personnes *nobles* & des biens *nobles* : les biens de cette espece sont les fiefs & les franc-aleux *nobles*.

Les biens *nobles* se partagent ordinairement noblement, c'est-à-dire comme succession *noble*. Dans certaines coutumes le partage *noble* se regle, non par la qualité des biens, mais par la qualité des personnes; c'est à dire que quand la succession est *noble*, que les héritiers sont *nobles*, ils partagent tous les biens noblement.

Le titre de *noble* veut dire connu, *nobilis quasi noscibilis seu notabilis*. Ce titre est beaucoup plus ancien que ceux d'*écuyer*, de *gentilhomme* & de *chevalier*, dont on se sert présentement pour exprimer la noblesse : il y a eu des *nobles* chez toutes les nations. *Voyez* NOBLESSE.

En France, sous nos premiers rois, *noble* & *libre* signifioient la même chose.

Dans la suite, lorsque la noblesse proprement dite a commencé à s'établir, la qualité de *noble* servoit pour exprimer toute sorte de noblesse, grande & petite.

Quand on commença à distinguer les différens degrés de noblesse, les *nobles* étoient d'abord au-dessus des écuyers : les plus grands seigneurs, les princes, les rois même, prenoient le titre de *noble*; on confondit ensuite le titre de *noble* avec celui d'écuyer & avec la qualité de gentilhomme.

Le titre *noble* dans les pays de droit écrit, équivaut à celui d'écuyer; mais pour les officiers de justice, avocats & medecins, ils ne peuvent le prendre qu'avec celui de leur profession, & il ne leur attribue pas les privileges de noblesse.

En pays coutumier il faut, pour preuve de noblesse, avoir pris dans les actes le titre d'écuyer.

En Normandie, le titre de *noble* homme est équivalent dans les anciens actes.

Presentement on prend presque partout le titre d'*écuyer* pour exprimer la noblesse.

Cependant en quelques endroits les nouveaux *nobles* ne prennent le titre que de *nobles* tels; leurs enfans prennent le titre d'*écuyer*, comme il se pratique à Lyon pour les échevins. *Voyez ci-après* NOBLESSE. (*A*)

NOBLE, *rente*, (*Jurisprudence.*) *Voyez* RENTE NOBLE.

NOBLE. Cheval *noble* est celui qui a beaucoup de beauté, sur-tout à l'avant-main. *Voyez* AVANT-MAIN.

NOBLE A LA ROSE, (*Monnoie d'Angleterre.*) ancienne monnoie d'or d'Angleterre, mais qui n'y a plus de cours. On commença à battre en Angleterre des *nobles à la rose* sous le regne d'Edouard III. vers l'an 1334. Le poids en étoit de six deniers, c'est-à-dire de douze grains plus que les pistoles d'Espagne, & l'or au plus près du fin à vingt-trois carats trois quarts. On la nommoit *roosenobel*.

Cette monnoie d'or a cours encore aujourd'hui en Hollande, où néanmoins il s'en trouve assez peu; elle s'y reçoit sur le pié d'onze florins. (*D. J.*)

NOBLE-HENRY, (*Monnoie d'Angleterre.*) monnoie d'or d'Angleterre de quatorze grains moins pe-

ſant que le noble à la roſe, & prenant ſeulement de fin vingt-trois carats & demi.

Il y a eu auſſi des nobles à la roſe & des *nobles-Henrys* frappés en France pendant les guerres des Anglois, ſur la fin du regne de Charles VI. & pendant les commencemens de Charles VII. Le *noble-Henry* avoit encore cours du tems de François I. & on tailloit 35 *nobles-Henry* au marc. Ce *noble-Henry* étoit grand & large environ comme un écu blanc, & avoit d'un côté pour figure un prince de ſon tronc avec une épée à la main, & de l'autre une croix au milieu de laquelle il y avoit une H, & tout autour de cette croix des petits lions couronnés. (*D. J.*)

NOBLESSE, (*Gouvern. politiq.*) On peut conſidérer la *nobleſſe*, avec le chancelier Bacon, en deux manieres, ou comme faiſant partie d'un état, ou comme faiſant une condition de particuliers.

Comme partie d'un état, toute monarchie où il n'y a point de *nobleſſe* eſt une pure tyrannie: la *nobleſſe* entre en quelque façon dans l'eſſence de la monarchie, dont la maxime fondamentale eſt, *point de* nobleſſe, *point de monarque;* mais on a un deſpote comme en Turquie.

La *nobleſſe* tempere la ſouveraineté, & par ſa propre ſplendeur accoutume les yeux du peuple à fixer & à ſoutenir l'éclat de la royauté ſans en être effrayé. Une *nobleſſe* grande & puiſſante augmente la ſplendeur d'un prince, quoiqu'elle diminue ſon pouvoir quand elle eſt trop puiſſante. Il eſt bon pour le prince & pour la juſtice que la *nobleſſe* n'ait pas trop de puiſſance, & qu'elle ſe conſerve cependant une grandeur eſtimable & propre à réprimer l'inſolence populaire, & l'empêcher d'attaquer la majeſté du trône. Dans un état monarchique, le pouvoir intermédiaire ſubordonné le plus naturel, eſt celui de la *nobleſſe;* aboliſſez ſes prérogatives, vous aurez bientôt un état populaire, ou bien un état deſpotique.

L'honneur gouverne la *nobleſſe*, en lui preſcrivant l'obéiſſance aux volontés du prince; mais cet honneur lui dicte en même tems que le prince ne doit jamais lui commander une action deshonorante. Il n'y a rien que l'honneur preſcrive plus à la *nobleſſe*, que de ſervir le prince à la guerre: c'eſt la profeſſion diſtinguée qui convient aux nobles, parce que ſes haſards, ſes ſuccès & ſes malheurs mêmes, conduiſent à la grandeur.

Il faut donc que dans une monarchie les lois travaillent à ſoutenir la *nobleſſe* & à la rendre héréditaire, non pas pour être le terme entre le pouvoir du prince & la foibleſſe du peuple, mais pour être le lien de tous les deux. Les prérogatives accordées à la *nobleſſe* lui ſeront particulieres dans la monarchie, & ne paſſeront point au peuple, ſi l'on ne veut choquer le principe du gouvernement, ſi l'on ne veut diminuer la force de la *nobleſſe* & celle du peuple. Cependant une *nobleſſe* trop nombreuſe rend d'ordinaire un état monarchique moins puiſſant; car outre que c'eſt une ſurcharge de dépenſes, il arrive que la plûpart des nobles deviennent pauvres avec le tems, ce qui fait une eſpece de diſproportion entre les honneurs & les biens.

La *nobleſſe* dans l'ariſtocratie tend toujours à jouir d'une autorité ſans bornes; c'eſt pourquoi lorſque les nobles y ſont en grand nombre, il faut un ſénat qui regle les affaires que le corps des *nobles* ne ſauroit décider, & qui prépare celles dont il décide. Autant il eſt aiſé au corps des *nobles* de réprimer les autres dans l'ariſtocratie, autant eſt-il difficile qu'il ſe réprime lui-même: telle eſt la nature de cette conſtitution, qu'il ſemble qu'elle mette les mêmes gens ſous la puiſſance des lois & qu'elle les en retire. Or un corps pareil ne peut ſe réprimer que de deux manieres, ou par une grande vertu, qui fait que les nobles ſe trouvent en quelque façon égaux à leur peuple, ce qui peut former une ſorte de république; ou par une vertu moindre, qui eſt une certaine modération qui rend les nobles aumoins égaux à eux-mêmes, ce qui fait leur conſervation.

La pauvreté extrème des *nobles* & leurs richeſſes exorbitantes, ſont deux choſes pernicieuſes dans l'ariſtocratie. Pour prévenir leur pauvreté, il faut ſur-tout les obliger de bonne heure à payer leurs dettes. Pour modérer leurs richeſſes, il faut des diſpoſitions ſages & inſenſibles, non pas des confiſcations, des lois agraires, ni des abolitions de dettes, qui ſont des maux infinis.

Dans l'ariſtocratie, les lois doivent ôter le droit d'aîneſſe entre les *nobles*, comme il eſt établi à Veniſe, afin que par le partage continuel des ſucceſſions les fortunes ſe remettent toujours dans l'égalité. Il ne faut point par conſéquent de ſubſtitutions, de retraits lignagers, de majorats, d'adoptions: en un mot, tous les moyens inventés pour ſoutenir la *nobleſſe* dans les états monarchiques, tendroient à établir la tyrannie dans l'ariſtocratie.

Quand les lois ont égaliſé les familles, il leur reſte à maintenir l'union entr'elles. Les differends des *nobles* doivent être promptement décidés, ſans cela les conteſtations entre les perſonnes deviennent des conteſtations entre les familles. Des arbitres peuvent terminer les procès ou les empêcher de naître.

Enfin il ne faut point que les lois favoriſent les diſtinctions que la vanité met entre les familles, ſous prétexte qu'elles ſont plus *nobles* & plus anciennes; cela doit être mis au rang des petiteſſes des particuliers.

Les démocraties n'ont pas beſoin de *nobleſſe*, elles ſont même plus tranquilles quand il n'y a pas de familles *nobles;* car alors on regarde à la choſe propoſée, & non pas à celui qui la propoſe; ou quand il arrive qu'on y regarde, ce n'eſt qu'autant qu'il peut être utile pour l'affaire, & non pas pour ſes armes & ſa généalogie. La république des Suiſſes, par exemple, ſe ſoutient fort bien, malgré la diverſité de religion & de cantons, parce que l'utilité & non pas le reſpect, fait ſon lien. Le gouvernement des Provinces-Unies a cet avantage, que l'égalité dans les perſonnes produit l'égalité dans les conſeils, & fait que les taxes & les contributions ſont payées de meilleure volonté.

A l'égard de la *nobleſſe* dans les particuliers, on a une eſpece de reſpect pour un vieux château ou pour un bâtiment qui a réſiſté au tems, ou même pour un bel & grand arbre qui eſt frais & entier malgré ſa vieilleſſe. Combien en doit-on plus avoir pour une *noble* & ancienne famille qui s'eſt maintenue contre les orages des tems? La *nobleſſe* nouvelle eſt l'ouvrage du pouvoir du prince, mais l'ancienne eſt l'ouvrage du tems ſeul: celle-ci inſpire plus de talens, l'autre plus de grandeur d'ame.

Ceux qui ſont les premiers élevés à la *nobleſſe*, ont ordinairement plus de génie, mais moins d'innocence que leurs deſcendans. La route des honneurs eſt coupée de petits ſentiers tortueux que l'on ſuit ſouvent plûtôt que de prendre le chemin de la droiture.

Une naiſſance noble étouffe communément l'induſtrie & l'émulation. Les *nobles* n'ont pas tant de chemin à faire que les autres pour monter aux plus hauts degrés; & celui qui eſt arrêté tandis que les autres montent, a connu pour l'ordinaire des mouvemens d'envie. Mais la *nobleſſe* étant dans la poſſeſſion de jouir des honneurs, cette poſſeſſion éteint l'envie qu'on lui porteroit ſi elle en jouiſſoit nouvellement. Les rois qui peuvent choiſir dans leur *nobleſſe* des gens prudens & capables, trouvent en les employant beaucoup d'avantages & de facilité: le peuple ſe plie naturellement ſous eux, comme ſous

des gens qui sont nés pour commander. *Voyez* NAISSANCE. (*D. J.*)

NOBLESSE, (*Jurisprud.*) est un titre d'honneur qui distingue du commun des hommes ceux qui en sont décorés, & les fait jouir de plusieurs privileges.

Ciceron dit que la *noblesse* n'est autre chose qu'une vertu connue, parce qu'en effet le premier établissement de la *noblesse* tire son origine de l'estime & de la considération que l'on doit à la vertu.

C'est principalement à la sagesse & à la vaillance que l'on a d'abord attaché la *noblesse*; mais quoique le mérite & la vertu soient toujours également estimables, & qu'il fût à desirer qu'il n'y eût point d'autre voie pour acquérir la *noblesse*; qu'elle soit en effet encore quelquefois accordée pour récompense à ceux dont on veut honorer les belles qualités, il s'en faut beaucoup que tous ceux en qui ces mêmes dons brillent, soient gratifiés de la même distinction.

La *noblesse* des sentimens ne suffit pas pour attribuer la *noblesse* proprement dite, qui est un état civil que l'on ne peut acquérir que par quelqu'une des voies admises par la loi.

Il en est de même de certaines fonctions honorables, qui dans certains pays donnent la qualité de *noble* sans communiquer les autres titres de vrais *nobles*, ni tous les privileges attachés à la *noblesse* proprement dite.

La nature a fait tous les hommes égaux; elle n'a établi d'autre distinction parmi eux que celle qui résulte des liens du sang, telle que la puissance des pere & mere sur leurs enfans.

Mais les hommes jaloux chacun de s'élever audessus de leurs semblables, ont été ingénieux à établir diverses distinctions entr'eux, dont la *noblesse* est une des principales.

Il n'y a guere de nation policée qui n'ait eu quelque idée de la *noblesse*.

Il est parlé des *nobles* dans le Deutéronome: on entendoit par-là ceux qui étoient connus & distingués du commun, & qui furent établis princes & tribuns pour gouverner le peuple. Il y avoit dans l'ancienne loi une sorte de *noblesse* attachée aux aînés mâles, & à ceux qui étoient destinés au service de Dieu.

Thésée, chef des Athéniens, qui donna chez les Grecs la premiere idée de la *noblesse*, distingua les nobles des artisans, choisissant les premiers pour connoître des affaires de la religion, & ordonnant qu'ils pourroient seuls être élus magistrats.

Solon le législateur en usa de même, au rapport de Denis d'Halicarnasse.

On l'a trouvée établie dans les pays les plus éloignés, au Pérou, au Mexique, & jusque dans les Indes orientales.

Un gentilhomme japonnois ne s'allieroit pas pour tout l'or du monde à une femme roturiere.

Les naires de la côte de Malabare, qui sont les nobles du pays, où l'on compte jusqu'à dix huit sortes de conditions d'hommes, ne se laissent seulement pas toucher ni approcher de leurs inférieurs; ils ont même le droit de les tuer s'ils les trouvent dans leur chemin allant par les champs: ce que ces misérables évitent de tout leur possible, par des cris perpétuels dont ils remplissent la campagne.

Quoique les Turcs ne connoissent pas la *noblesse* telle qu'elle a lieu parmi nous, il y a chez eux une espece de *noblesse* attachée à ceux de la lignée de Mahomet, que l'on nomme *chérifs*; ils sont en telle vénération, qu'eux seuls ont droit de porter le turban verd, & qu'ils ne peuvent point être reprochés en justice.

Il y a en Russie beaucoup de princes & de gentilshommes. Anciennement, & jusqu'au commencement de ce siecle, la *noblesse* de cet état n'étoit pas appréciée par son ancienneté, mais par le nombre des gens de mérite que chaque famille avoit donné à l'état. Le czar Theodore porta un terrible coup à toute la *noblesse*; il la convoqua un jour avec ordre d'apporter à la cour ses chartres & ses privileges; il s'en empara & les jetta au feu, & déclara qu'à l'avenir les titres de *noblesse* de ses sujets seroient fondés uniquement sur leur mérite, & non pas sur leur naissance. Pierre le grand ordonna pareillement que, sans aucun égard aux familles, on observeroit le rang selon la charge & les mérites de chaque particulier; cependant par rapport à la *noblesse* de naissance on divise les princes en trois classes, selon que leur origine est plus ou moins illustre. La *noblesse* est de même divisée en quatre classes, savoir celle qui a toujours été regardée comme égale aux princes; celle qui a des alliances avec les czars; celle qui s'est élevée par son mérite sous les regnes d'Alexis & de Pierre I. enfin les familles étrangeres qui sous les mêmes regnes sont parvenues aux premieres charges.

Les Romains, dont nous avons emprunté plusieurs usages, avoient aussi une espece de *noblesse*, & même héréditaire. Elle fut introduite par Romulus, lequel divisa ses sujets en deux classes, l'une des sénateurs, qu'il appella *peres*, & l'autre classe, composée du reste du peuple, qu'on appella les *plébéiens*, qui étoient comme sont aujourd'hui parmi nous les roturiers.

Par succession de tems, les descendans de ces premiers sénateurs, qu'on appelloit *patriciens*, prétendirent qu'eux seuls étoient habiles à être nommés sénateurs, & conséquemment à remplir toutes les dignités & charges qui étoient affectées aux sénateurs, telles que celles des sacrifices, les magistratures, enfin l'administration presqu'entiere de l'etat. La distinction entre les patriciens & les plébéiens étoit si grande, qu'ils ne prenoient point d'alliance ensemble; & quand tout le peuple étoit convoqué, les patriciens étoient appellés chacun par leur nom & par celui de l'auteur de leur race, au lieu que les plébéiens n'étoient appellés que par curies, centuries ou tribus.

Les patriciens jouirent de ces prérogatives tant que les rois se maintinrent à Rome; mais après l'expulsion de ceux-ci, les plébéiens, qui étoient en plus grand nombre que les patriciens, acquirent tant d'autorité, qu'ils obtinrent d'abord d'être admis dans le sénat, ensuite aux magistratures, puis au consulat, & enfin jusqu'à la dictature & aux fonctions des sacrifices: de sorte qu'il ne resta d'autre avantage aux patriciens sur les plébéiens qui étoient élevés à ces honneurs, sinon la gloire d'être descendus des premieres & plus anciennes familles *nobles* de Rome. On peut comparer à ce changement celui qui est arrivé en France sous la troisieme race, lorsque l'on a ennobli des roturiers, & qu'on les a admis à posséder des fiefs & certains offices qui dans l'origine étoient affectés aux nobles.

Outre la *noblesse* de dignité, il y avoit chez les Romains une autre espece de *noblesse* attachée à la naissance, que l'on appelloit *ingénuité*. On n'entendoit autre chose par ce terme que ce que nous appellons une *bonne race*, une *bonne famille*.

Il y avoit trois degrés d'ingénuité; le premier de ceux qu'on apppelloit *ingénus* simplement; c'étoient ceux qui étoient nés de parens libres, & qui euxmêmes avoient toujours joui de la liberté.

Le second degré d'ingenus étoit de ceux appellés *gentiles*, c'est-à-dire qui avoient *gentem & familiam*, qui étoient d'une ancienne famille.

Le troisieme degré d'ingénuité étoit composé des

patriciens qui étoient descendus des deux cens premiers sénateurs institués par Romulus, & aussi, selon quelques-uns, des autres cent sénateurs qui furent ajoutés par Tarquin l'ancien.

De ces trois degrés d'ingénuité, il n'y avoit d'abord que le dernier, savoir celui des patriciens, qui eût la *noblesse* proprement dite, qui étoit celle de dignité.

Mais depuis que les plébéiens furent admis à la magistrature, ceux qui y étoient élevés participerent à la *noblesse* qui étoit attachée à cet emploi, avec cette différence seulement qu'on les appelloit *hommes nouveaux*, *novi homines*, pour dire qu'ils étoient nouvellement annoblis.

Ainsi la *noblesse* plus ou moins ancienne provenoit toûjours des grands offices qui étoient conférés par tout le peuple assemblé, appellés *magistratus currules* & *magistratus populi romani*, tels que la place d'édile, de questeur, de censeur, de consul, de dictateur.

Les sénateurs qui n'avoient point eu les grands offices, ni leurs prédécesseurs, n'étoient pas non plus au commencement réputés nobles; mais depuis que les plébéiens furent admis aux grands offices, la *noblesse* fut donnée aux sénateurs.

La valeur militaire étoit fort estimée, mais elle n'attribuoit qu'une *noblesse* imparfaite, que l'on peut appeller *considération* plutôt qu'une *noblesse* proprement dite.

Les chevaliers romains n'étoient pas non plus réputés nobles, quoique l'on se fit honneur d'être issu *ex equestri familiâ*.

Les vrais nobles étoient donc 1°. les patriciens, c'est-à-dire, ceux qui étoient descendus des trois cens premiers sénateurs; 2°. ceux qui étoient élevés aux grandes magistratures; 3°. les sénateurs; 4°. ceux dont le pere & l'ayeul avoient été successivement sénateurs, ou avoient rempli quelque office encore plus élevé, d'où est venu cette façon de parler, que la *noblesse*, attachée à la plûpart des offices, ne se transmet aux descendans que *patre & avo consulibus*.

Mais la *noblesse* des sénateurs ne s'étendoit pas audelà des petits-enfans, à moins que les enfans ou petits enfans ne possédassent eux-mêmes quelque place qui leur communiquât la *noblesse*.

Ces nobles avoient droit d'images, c'est-à-dire, d'avoir leurs images & statues au lieu le plus apparent de leur maison : leur postérité les gardoit soigneusement; elles étoient ornées des attributs de leur magistrature autour desquels leurs gestes étoient décrits.

Au reste, la *noblesse* romaine ne faisoit pas, comme parmi nous, un ordre à part; ce n'étoit pas non plus un titre que l'on ajoutât à son nom, comme on met aujourd'hui les titres d'écuyer & de chevalier, c'étoit seulement une qualité honorable qui servoit à parvenir aux grandes charges.

Sous les empereurs les choses changerent de face; on ne connoissoit plus les anciennes familles patriciennes, qui étoient la plûpart éteintes ou confondues avec des familles plébéiennes; les grands offices dont procédoit la *noblesse* furent la plûpart supprimés, d'autres conférés au gré des empereurs; le droit d'images fut peu à-peu anéanti, & la *noblesse* qui procédoit des offices de la république fut tout-à-fait abolie; les empereurs établirent de nouvelles dignités auxquelles elle fut attachée, telles que celles de comte, de préfet-proconsul, de consul, de patrice.

Les sénateurs de Rome conserverent seuls un privilege, c'étoit que les enfans des sénateurs qui avoient eu la dignité d'illustres, étoient sénateurs nés, ils avoient entrée & voix délibérative au sénat lorsqu'ils étoient en âge; ceux des simples sénateurs y avoient entrée mais non pas voix, de sorte qu'ils n'étoient pas vrais sénateurs; ils avoient seulement la dignité de clarissime, & même les filles, & étoient exempts de charges & peines auxquelles les plébéiens étoient sujets.

Les enfans des décurions & ceux des vieux gendarmes, appellés *veterani*, étoient aussi exempts des charges publiques, mais ils n'avoient pas la *noblesse*.

Au reste, la *noblesse* chez les Romains ne pouvoit appartenir qu'aux citoyens de Rome; les étrangers, même ceux qui habitoient d'autres villes sujettes aux Romains, & qui étoient nobles chez eux, étoient appellés *domi-nobiles*, c'est-à-dire, *nobles chez eux* ou *à leur maniere*, mais on ne les reconnoissoit pas pour nobles à Rome.

L'infamie faisoit perdre la *noblesse*, quoiqu'elle ne fît pas perdre l'avantage de l'ingénuité & de la gentilité.

En France, la *noblesse* tire sa premiere origine des Gaulois, chez lesquels il y avoit l'ordre des chevaliers, distingué des druides & du commun du peuple.

Les Romains ayant fait la conquête des Gaules, y établirent peu-à-peu les regles de leur *noblesse*.

Enfin, lorsque les Francs eurent à leur tour conquis les Gaules sur les Romains, cette nation victorieuse forma le principal corps de la *noblesse* en France.

On sait que les Francs venoient des Germains, chez lesquels la *noblesse* héréditaire étoit déja établie, puisque Tacite, en son *liv. II. des mœurs des Germains*, dit que l'on choisissoit les rois dans le corps de la *noblesse*. Ce *terme* ne signifioit pas la valeur militaire; car Tacite distingue clairement l'une & l'autre, en disant: *reges ex nobilitate, duces ex virtute sumunt*.

Les nobles faisoient tous profession de porter les armes; ainsi l'on ne peut douter que les Francs qui étoient un essain des Germains, & qui aiderent Clovis à faire la conquête des Gaules, étoient tous nobles d'une *noblesse* héréditaire, & que le surnom de *franc* qu'on leur donna, parce qu'ils étoient libres & exempts de toutes impositions, désigne en même tems leur *noblesse*, puisque cette exemption dont ils jouissoient étoit fondée sur leur qualité de nobles.

Il y avoit donc au commencement de la monarchie trois sortes de nobles: les uns qui descendoient des chevaliers gaulois qui faisoient profession de porter les armes, d'autres qui venoient de magistrats romains, lesquels joignoient l'exercice des armes à l'administration de la justice & au gouvernement civil & des finances; & la troisieme sorte de nobles étoit les Francs qui, faisant tous profession des armes, étoient exempts de toutes servitudes personnelles & impositions, ce qui les fit nommer *Francs*, à la différence du reste du peuple qui étoit presque tout serf, & cette franchise fut prise pour la *noblesse* même, de sorte que *franc*, *libre* ou *noble*, étoient ordinairement des termes synonymes.

Dans la suite, les Francs s'étant mêlés avec les Gaulois & les Romains, ne formerent plus qu'une même nation; & tous ceux qui faisoient profession des armes étoient réputés nobles également, de quelque nation qu'ils tirassent leur origine.

Toute sorte de *noblesse* fut d'abord exprimée par la seule qualité de noble, ensuite la simple *noblesse* par la qualité d'écuyer, laquelle venoit des Romains; l'on appella *gentilhomme* celui qui étoit noble de race, & *chevalier* celui qui a été annobli par l'accolade, ou qui est de race de chevalier.

On distingua aussi les nobles en trois classes: savoir, les chevaliers bannerets qui avoient droit de porter

porter banniere, & devoient soudoyer cinquante hommes d'armes ; le bachelier étoit un chevalier qui n'ayant pas assez de bien pour lever banniere, servoit sous la banniere d'autrui ; l'écuyer portoit l'écu du chevalier.

La haute *noblesse* fut elle-même divisée en trois classes : dans la premiere, les princes ; dans la seconde, les ducs, comtes, marquis & barons ; dans la troisieme, les simples chevaliers.

Il y avoit autrefois quatre voies différentes pour acquérir la *noblesse* : la premiere étoit par la profession des armes ; la seconde étoit par l'investiture d'un fief ; la troisieme étoit par l'exercice des grands offices de la couronne & de la maison du roi & des grands offices de judicature ; la quatrieme étoit par des lettres d'annoblissement.

Présentement la profession des armes n'annoblit pas indistinctement tous ceux qui l'exercent ; la *noblesse* militaire n'est acquise que par certains grades & après un certain tems de service. *Voyez* NOBLESSE MILITAIRE.

La possession des fiefs, même de dignité, n'annoblit plus. *Voyez ci-après* NOBLESSE FÉODALE.

Il y a cependant encore quatre sources différentes d'où l'on peut tirer la *noblesse* : savoir, de la naissance ou ancienne extraction ; du service militaire, lorsqu'on est dans le cas de l'édit du mois de Novembre 1750 ; de l'exercice de quelque office de judicature, ou autre qui attribue la *noblesse* ; enfin, par des lettres d'annoblissement, moyennant finance ou sans finance, en considération du mérite de celui qui obtient les lettres.

Le roi a seul dans son royaume le pouvoir d'annoblir. Néanmoins anciennement plusieurs ducs & comtes s'ingéroient de donner des lettres de *noblesse* dans leurs seigneuries, ce qui étoit une entreprise sur les droits de la souveraineté. Les régens du royaume en ont aussi donné. Il y avoit même des gouverneurs & lieutenans-généraux de province qui en donnoient, & même quelques évêques & archevêques.

Enfin, il n'y eut pas jusqu'à l'université de Toulouse qui en donnoit. François I. passant dans cette ville, accorda aux docteurs-régens de cette université le privilege de promouvoir à l'ordre de chevalerie, ceux qui auroient accompli le tems d'étude & de résidence dans cette université, ou autres qui seroient par eux promus & aggrégés au degré doctoral & ordre de chevalerie.

Mais tous ceux qui donnoient ainsi la *noblesse*, ou ne le faisoient que par un pouvoir qu'ils tenoient du roi, ou c'étoit de leur part une usurpation.

La *noblesse*, accordée par des princes étrangers à leurs sujets & officiers, n'est point reconnue en France à l'effet de jouir des privileges dont les nobles françois jouissent dans le royaume, à moins que l'étranger qui est noble dans son pays n'ait obtenu du roi des lettres portant reconnoissance de sa *noblesse*, ou qu'il ne tienne sa *noblesse* d'un prince dont les sujets soient tenus pour regnicoles en France, & que la *noblesse* de ce pays y soit reconnue par une réciprocité de privileges établie entre les deux nations, comme il y en a quelques exemples.

La *noblesse* d'extraction se prouve tant par titres que par témoins. Il faut prouver 1°. que depuis cent ans les ascendans paternels ont pris la qualité de noble ou d'écuyer, selon l'usage du pays ; 2°. il faut prouver la filiation.

Les bâtards des princes sont gentilshommes, mais ceux des gentilshommes sont roturiers, à moins qu'ils ne soient légitimés par mariage subséquent.

La *noblesse* se perd par des actes de dérogeance, ainsi que je l'ai observé ci-devant au mot *dérogeance* ; quelquefois elle est seulement en suspens pendant un certain tems. J'ai dit ci-devant au mot *dormir*, qu'en Bretagne un gentilhomme qui veut faire commerce déclare, pour ne pas perdre sa *noblesse*, qu'il n'entend faire commerce que pendant un tems : je croyois alors que cette déclaration étoit nécessaire, c'est une erreur où j'ai été induit par la Roque & quelques autres auteurs mal-informés des usages de Bretagne ; & j'ai appris depuis qu'il est inoui en Bretagne, qu'un noble qui veut faire un commerce dérogeant, soit obligé de faire préalablement sa déclaration qu'il entend laisser dormir sa *noblesse*. Une telle déclaration seroit d'autant plus inutile que jamais en Bretagne la *noblesse* ne se perd par un commerce dérogeant, quand même il seroit continué pendant plusieurs générations ; il n'empêcheroit même pas le partage noble des immeubles venus de succession pendant le commerce ; il suspend seulement pendant sa durée l'exercice des privileges de la *noblesse*, & il opere le partage égal des biens acquis pendant le commerce. On peut voir sur cela les *Actes de notoriété*, 19, 26, 80 & 168, qui sont à la fin de de Volant : le dernier de ces actes fait mention d'une multitude d'arrêts rendus, lors de la recherche de la *noblesse* & dans les tems qui ont précédé. La déclaration dont parle l'*article 561 de la coutume*, n'est pas requise avant de commencer le commerce ; c'est lorsque celui qui faisoit commerce, le quitte & veut reprendre ses qualité & privilege de *noblesse* : l'objet de cette déclaration est d'empêcher à l'avenir que le noble ne soit imposé aux charges roturieres, après qu'il a cessé son commerce. C'est une observation dont je suis redevable à M. du Parc-Poulain, l'un des plus célebres avocats au parlement de Rennes, & qui nous a donné, entr'autres ouvrages, un savant commentaire sur la *coutume de Bretagne*. Il a eu la bonté de me faire part de ses réflexions sur plusieurs de mes *articles*, où j'ai touché quelque chose des usages de sa province. Je ferai ensorte de les placer dans quelque *article* qui ait rapport à ceux qui sont déja imprimés, afin que le public ne perde point le fruit des lumieres de M. du Parc.

Les nobles sont distingués des roturiers par divers privileges. Ils en avoient autrefois plusieurs dont ils ne jouissent plus à cause des changemens qui sont survenus dans nos mœurs : il est bon néanmoins de les connoître pour l'intelligence des anciens titres & des auteurs.

Anciens privileges des nobles. La *noblesse* étoit autrefois le premier ordre de l'état ; présentement le clergé est le premier, la *noblesse* le second.

Les nobles portoient tous les armes & ne servoient qu'à cheval, eux seuls par cette raison pouvoient porter des éperons ; les chevaliers en avoient d'or, les écuyers d'argent, les roturiers servoient à pié : c'est de-là qu'on disoit, *vilain ne sait ce que valent éperons.*

Les anciennes ordonnances disent que les nobles étant prisonniers de guerre doivent avoir double portion.

Le vilain ou roturier étoit semond pour la guerre ou pour les plaids du matin au soir ou du soir au matin ; pour semondre un noble il falloit quinzaine.

Dans l'origine des fiefs, les nobles étoient seuls capables d'en posséder.

La chasse n'étoit permise qu'aux nobles.

La femme noble, dès qu'elle avoit un hoir mâle, cessoit d'être propriétaire de sa terre, elle n'en jouissoit plus que comme usufruitiere, baillistre, ou gardienne de son fils, ensorte qu'elle ne pouvoit plus la vendre, l'engager, la donner, ni la diminuer à son préjudice par quelque contrat que ce fût, elle pouvoit seulement en léguer une partie au-dessous du quint pour son anniversaire ; au-lieu que le pere noble, soit qu'il eût enfans ou non, pouvoit disposer

comme il vouloit du tiers de sa terre.

Le noble en mariant son fils ou en le faisant recevoir chevalier, devoit lui donner le tiers de sa terre, & le tiers de la terre de sa mere, si elle en avoit une.

Quand on demandoit à un noble, qui n'étoit pas encore chevalier, une partie de son héritage, il obtenoit en le demandant un répit d'un an & jour.

Du tems que les duels étoient permis, les nobles se battoient en duel à cheval entre eux & contre un roturier lorsqu'ils étoient défendeurs; mais lorsqu'un noble appelloit un roturier en duel pour crime, il devoit se battre à pié.

Lorsque le seigneur, pour quelque méfait d'un noble son vassal, confisquoit ses meubles, le noble qui portoit les armes avoit droit de garder son palefroi ou cheval de service, le roussin de son écuyer, deux selles, un sommier ou cheval de somme, son lit, sa robe de parure, une boucle de ceinture, un anneau, le lit de sa femme, une de ses robes, son anneau, une ceinture & la boucle, une bourse, ses guimpes ou linges qui servoient à lui couvrir la tête.

La femme noble qui marioit sa fille sans le conseil du seigneur, perdoit ses meubles; mais on lui laissoit une robe de tous les jours, & ses joyaux à l'avenant si elle en avoit, son lit, sa charrette, deux roussins, & son palefoi si elle en avoit un.

Le mineur noble ne défendoit pas en action réelle avant qu'il eût atteint l'âge de majorité féodale, si son pere étoit mort saisi des biens que l'on répétoit.

Au commencement les nobles ne payoient point les aides qui s'imposoient pour la guerre, parce qu'ils contribuoient tous de leurs personnes. Dans la suite lorsqu'on les obligea d'y contribuer, il fut ordonné qu'on les croiroit aussi-bien que les gens d'église sur la déclaration qu'ils feroient de leurs biens, sauf néanmoins aux élus à ordonner ce qu'ils jugeroient à propos s'il y avoit quelque soupçon de fraude.

Quelques nobles alloient jusqu'à prétendre qu'ils avoient droit d'arrêter la marée & autres provisions destinées pour Paris qui passoient sur leurs terres, & de les payer ce qu'ils jugeroient à propos.

Il étoit défendu à toutes personnes de faire sortir de la vaisselle d'argent hors du royaume, excepté aux nobles qui en pouvoient faire sortir, mais néanmoins en petite quantité & pour l'usage de leur maison seulement.

Les plus notables d'entre les nobles devoient avoir un étalon ou patron des monnoies, afin que leur poids & leur loi ne pussent être changés.

En fait de peines pécuniaires, les nobles étoient punis plus rigoureusement que les roturiers; mais en fait de crime, c'étoit tout le contraire, le noble perdoit l'honneur & *repons* en cour, tandis que le vilain qui n'avoit point d'honneur à perdre étoit puni en son corps.

En Dauphiné on ne devoit point faire de saisie dans les maisons des nobles, lorsqu'ils avoient hors de leurs maisons des effets que l'on pouvoit saisir.

Les nobles avoient aussi un privilege singulier dans l'université d'Angers, les roturiers qui y étoient devoient payer 20 sols par an, au-lieu que les docteurs régens devoient pour les nobles ou prélats se contenter de ce que ceux-ci leur présenteroient volontairement; mais dans la suite les nobles furent taxés à 40 sols par an.

Les nobles demeurant dans le bourg de Carcassone prétendoient n'être pas tenus de contribuer aux dépenses communes de ce bourg.

L'ordonnance de 1315 pour les nobles de Champagne, dit que « nul noble ne sera mis en gehenne » (c'est-à-dire à la question ou torture) si ce n'est » pour cas dont la mort doive s'ensuivre, & que les » présomptions soient si grandes qu'il convienne le » faire par droit & raison ».

Privileges actuels des nobles. Ils consistent, 1°. à pouvoir prendre la qualité d'écuyer ou de chevalier, selon que leur *noblesse* est plus ou moins qualifiée, & à communiquer les mêmes qualités & les privileges qui y sont attachés à leurs femmes quoique roturieres, & à leurs enfans & autres descendans mâles & femelles.

2°. A être admis dans le corps de la *noblesse*, assister aux assemblées de ce corps, & à pouvoir être député pour ce même corps.

3°. Les nobles sont présentement le second ordre de l'état, c'est-à-dire que la *noblesse* a rang après le clergé & avant le tiers état, lequel est composé des roturiers. Les nobles ont le rang & la préséance sur eux dans toutes les assemblées, processions & cérémonies, à moins que les roturiers n'ayent quelque autre qualité ou fonction qui leur donne la préséance sur ceux qui ne sont pas revêtus du même emploi ou de quelque emploi supérieur.

4°. Les nobles sont seuls capables d'être admis dans certains ordres réguliers, militaires & autres, & dans certains chapitres, bénéfices & offices, tant ecclésiastiques que séculiers, pour lesquels il faut faire preuve de *noblesse*, en cas de concurrence ils doivent être préférés aux roturiers.

5°. Ils ont aussi des privileges dans les universités pour abréger le tems d'études & les degrés nécessaires pour obtenir des bénéfices en vertu de leurs grades.

Suivant la pragmatique, le concordat, & l'ordonnance de Louis XII. *article viij.* bacheliers en droit canon, s'ils sont nobles *ex utroque parente*, & d'ancienne lignée, sont dispensés d'étudier pendant cinq ans, il suffit qu'ils ayent trois ans d'étude, & les religieux même quoique morts civilement, jouissent en ce cas de la prérogative de leur naissance lorsqu'ils sont nés de parens nobles.

La pragmatique regle aussi que pour le tiers des prébendes des églises cathédrales ou collégiales reservées aux gradués, les personnes nobles de pere & mere, ou d'ancienne famille, ne seront pas sujets aux mêmes regles que les roturiers; qu'il leur suffit d'avoir étudié six ans en Théologie, ou trois ans en Droit canon ou civil, ou cinq ans dans une université privilégiée, en faisant apparoir aux collateurs de leurs degrés & de leur noblesse par des preuves en bonne forme.

Le concile de Latran permet aussi aux nobles de distinction & aux gens de lettres, *sublimibus & litteratis*, de posséder plusieurs dignités ou personnats dans une même église avec dispense du pape.

6°. Ils sont aussi seuls capables de prendre le titre des fiefs, des dignités, tels que ceux de baron, marquis, comte, vicomte, duc.

7°. Ils sont personnellement exempts de tailles & de toutes les impositions accessoires que l'on met sur les roturiers, & peuvent faire valoir par leurs mains une ferme de quatre charrues sans payer de taille. En Dauphiné & dans quelques autres endroits, les nobles payent moins de dixme que les roturiers, *voyez l'édit de Février 1657, article vj.*

8°. Ils sont aussi exempts des bannalités, corvées, & autres servitudes lorsqu'elles sont personnelles & non réelles.

9°. Ils sont naturellement seuls capables de posséder des fiefs, les roturiers ne pouvant en posséder que par dispense en payant le droit de francs-fiefs, auquel les nobles ne sont point sujets.

10°. Ils ont droit de porter l'épée, & ont seuls droit de porter des armoiries timbrées.

11°. Ils ont la garde-noble de leurs enfans.

12°. Dans certaines coutumes leurs successions

ſe partagent noblement, même pour les biens roturiers.

13°. Quelques coutumes n'établiſſent le douaire légal qu'entre nobles ; d'autres accordent entre nobles un douaire plus fort qu'entre roturiers.

14°. La plupart des coutumes accordent au ſurvivant de deux conjoints nobles un préciput légal qui conſiſte en une certaine partie des meubles de la communauté.

15°. Les nobles ne ſont pas ſujets à la milice, parce qu'ils ſont obligés de marcher lorſque le roi convoque le ban & l'arriere-ban.

16°. Ils ne ſont point ſujets au logement des gens de guerre, ſinon en cas de néceſſité.

17°. En cas de délit, les nobles ſont exempts d'être fuſtigés, on leur inflige d'autres peines moins ignominieuſes, & s'ils méritent la mort on les condamne à être décolés, à moins que ce ne ſoit pour trahiſon, larcin, parjure, ou pour avoir corrompu des témoins, car l'attrocité de ces délits leur fait perdre le privilege de *nobleſſe*.

18°. La femme noble de ſon chef qui épouſe un roturier, après la mort de ſon mari, rentre dans ſon droit de *nobleſſe*.

19°. Les nobles comme les roturiers ne peuvent préſentement chaſſer que ſur les terres dont ils ont la ſeigneurie directe ou la haute juſtice ; tout ce que les nobles ont de plus à cet égard que les roturiers, c'eſt que l'ordonnance des eaux & forêts permet aux nobles de chaſſer ſur les étangs, marne & rivieres du roi : en Dauphiné les nobles, par un droit particulier à cette province, ont le droit de chaſſer tant ſur leurs terres que ſur celles de leurs voiſins.

20°. Les nobles peuvent aſſigner leurs débiteurs nobles au tribunal du point d'honneur qui ſe tient chez le doyen des maréchaux de France.

21°. Ils peuvent porter leurs cauſes directement aux baillis & ſénéchaux au préjudice des premiers juges royaux ; leurs veuves jouiſſent du même privilege, mais les nobles & leurs veuves ſont ſujets à la juriſdiction des ſeigneurs.

22°. Ils ne ſont ſujets en aucun cas, ni pour quelque crime que ce puiſſe être, à la juriſdiction des prevôts des maréchaux, ni des juges préſidiaux en dernier reſſort.

23°. En matiere criminelle, lorſque leur procès eſt pendant en la tournelle, ils peuvent demander en tout état de cauſe d'être jugés, la grand chambre aſſemblée, pourvû que les opinions ne ſoient pas commencées.

Au reſte, nous ne prétendons pas que les privileges des nobles ſoient limités à ce qui vient d'être dit, il peut y en avoir encore d'autres qui nous ſoient échappés, nous donnons ſeulement ceux-ci comme les plus ordinaires & les plus connus.

La *nobleſſe* ſe perd par des actes de dérogeance, ſavoir par le commerce, l'exercice des arts méchaniques, l'exploitation des fermes d'autrui, l'exercice de certaines charges viles & abjectes, comme de ſergent, *&c.*

Mais le commerce maritime ni le commerce en gros ne dérogent pas.

Lorſque le pere & l'ayeul, ou tous les deux, ont dérogé à la nobleſſe, les enfans ou les petits-enfans doivent obtenir des lettres de réhabilitation qui les remettent dans le même état que s'il n'y avoit point eu de dérogeance.

Mais s'il y avoit plus de deux ancêtres qui euſſent dérogé, il faudroit de nouvelles lettres de *nobleſſe*.

Le crime de leze-majeſté fait auſſi perdre la *nobleſſe* à l'accuſé & à ſes deſcendans ; à l'égard des autres crimes quoique ſuivis de condamnations infamantes, ils ne font perdre la *nobleſſe* qu'à l'accuſé & non pas à ſes enfans.

Sur la *nobleſſe*, *voyez* Balde, Bartole, Agrippa, Landulphus, Miræus, Terriat, Bacquet, le Bret, Paſquier, Thomas Miles, Tiraqueau, la Colombiere, Laroque. (*A*)

Noblesse accidentelle, eſt celle qui ne vient pas d'ancienne extraction, mais qui eſt ſurvenue par quelque office ou par lettres du prince. *Voyez* Laroque, *en ſa Préface*, & Hennequin *dans ſon Guidon des finances.*

Noblesse actuelle, eſt celle qui eſt déja pleinement acquiſe, à la différence de la *nobleſſe* graduelle qui n'eſt acquiſe qu'au bout d'un certain tems, qui eſt communément après 20 ans de ſervice, ou après un certain nombre de degrés, comme quand le pere & le fils ont rempli ſucceſſivement juſqu'à leur mort ou pendant 20 ans chacun une charge qui donne commencement à la *nobleſſe*, les petits-enfans ſont pleinement nobles. *Voyez* Laroque, *chap. l. & l'édit du mois de Mai 1711*, portant création d'un commiſſaire des grenadiers à cheval, qui lui donne la *nobleſſe graduelle.*

Noblesse d'adoption ; on appelle ainſi l'état de celui qui entre dans une famille noble, ou qui eſt inſtitué héritier, à la charge d'en porter le nom & les armes : cette eſpece de *nobleſſe* n'en a que le nom, & n'en produit point les effets ; car celui qui prend ainſi le nom & les armes d'une autre famille que la ſienne, ne jouiroit pas des titres & privileges de *nobleſſe*, s'il ne les avoit déja d'ailleurs.

Un enfant adoptif dans les pays où les adoptions ont lieu, ne participe pas non plus à la *nobleſſe* de celui qui l'adopte ; néanmoins, dans la république de Genes, quand celui qui adoptoit étoit de la faction des nobles, la famille adoptée le devenoit auſſi. *Voyez* Laroque, *c. viij. & clxvj. & ci-après* Noblesse d'aggrégation.

Noblesse d'aggrégation, eſt celle d'une famille qui a été adoptée par quelque maiſon d'ancienne *nobleſſe*.

Dans l'état de Florence, la *nobleſſe d'aggrégation* y a commencé depuis l'extinction de la république ; quand on y étoit aggrégé, on y changeoit de nom comme de famille, & on y prenoit le nom & les armes de celui qui adoptoit.

L'aggrégation a commencé à Naples, l'an 1300.

Il y a dans Genes 28 anciennes maiſons & 432 autres d'aggrégation : on a commencé à y aggréger en 1528.

Dans toute l'Italie, les nobles des villes aggrégent des familles pour entrer dans leur corps.

La maiſon de Gonzague a aggrégé pluſieurs familles, qui en ont pris le nom & les armes, & cette coutume eſt ordinaire à Mantoue.

Lucan dit que la nobleſſe de Raguze aggrege, & que les comtes de Blagean & de Cathaſa y furent aggrégés. L'aggrégation de George Bogſtimonite, comte de Blageay, ſe fit le 22 Juillet de l'an 1464. *Voyez* Laroque, *c. clxvj. & ci devant.* Noblesse d'adoption. (*A*)

Noblesse ancienne, *ou* du sang, qu'on appelle auſſi *nobleſſe de race* ou *d'extraction*, eſt celle que la perſonne tient de ſes ancêtres, & non pas d'un office ou de lettres du prince ; on ne regarde comme *ancienne nobleſſe* que celle dont les preuves remontent à plus de cent ans, & dont on ne voit pas l'origine.

La déclaration du 8 Février 1661 porte que ceux qui ſe prétendent nobles d'extraction, doivent juſtifier par titres autentiques la poſſeſſion de leur *nobleſſe* & leur filiation depuis l'année 1550, & que ceux qui n'ont des titres & contrats que depuis, & au-deſſous de l'année 1560, doivent être décla-

rés roturiers, & contribuables aux tailles & autres impositions.

Dans les Pays-bas on ne regarde comme *ancienne noblesse* que celle qui est de nom & d'armes : la *noblesse* de race, lorsqu'elle n'est pas de nom & d'armes, n'est pas réputée *ancienne. Voyez* la Roque, *chap. vij. & ci-après* NOBLESSE NOUVELLE.

NOBLESSE ARCHERE, est la même chose que *noblesse* des francs-archers, ou francs-taupins. *Voyez ci-après* NOBLESSE DES FRANCS-ARCHERS, *& la préface* de la Roque.

NOBLESSE PAR LES ARMES, c'est-à-dire qui vient du service militaire & des beaux faits d'armes. *Voyez ce qui est dit ci-devant de la* noblesse *en général, & ci-après* NOBLESSE MILITAIRE.

NOBLESSE PAR LES ARMOIRIES, est celle dont la preuve se tire de la permission que le souverain a donnée à un nom noble de porter des armoiries timbrées, ou de la possession de porter de telles armoiries. Anciennement les nobles étoient les seuls qui eussent droit de porter des armoiries, comme étant la représentation de leur écu & des autres armes dont ils se servoient pour la guerre; mais depuis que l'on a permis aux roturiers de porter des armoiries simples, il n'y a plus que les armoiries timbrées qui puissent former une preuve de *noblesse*, encore cela est-il fort équivoque, beaucoup de personnes se donnant la licence de faire timbrer leurs armoiries, quoiqu'ils n'en aient pas le droit. *Voyez* la Roque, *ch. xxvij. & ci-après* NOBLESSE MILITAIRE. (*A*)

NOBLESSE AVOUÉE, est celle d'une ancienne maison dont un bâtard tire son origine, auquel on permet de jouir de cette *noblesse*, en reconnoissance des services de son pere naturel. *Voyez* la Roque, *chap. xxj.*

NOBLESSE DE BANNIERE, est une espece particuliere de *noblesse* que l'on distingue en Espagne de celle de chaudiere; on l'appelle *la premiere noblesse de banniere*, parce qu'elle vient des grands seigneurs qui fervoient avec la banniere pour assembler leur vassaux & sujets; les autres étoient appellés *ricos hombres*, ou riches hommes; leurs richesses ne servant pas moins à les distinguer que la vertu & la force : ils étoient aussi appellés *nobles de chaudiere*, parce qu'ils se fervoient de chaudieres pour nourrir ceux qui les suivoient à la guerre; de là vient que dans les royaumes de Castille, de Léon, d'Arragon, de Portugal, de Navarre, & autres états d'Espagne, plusieurs grandes maisons portent les unes des bannieres, les autres des chaudieres en leurs armoiries, comme des marques d'une ancienne & illustre *noblesse*. La Roque, *ch. clxxviij.*

NOBLESSE DE CHAUDIERE, *voyez ce qui en est dit ci-devant à l'article* NOBLESSE DE BANNIERE.

NOBLESSE DE CHEVALERIE, est celle qui provient de la qualité de chevalier, attribuée à quelqu'un ou à ses ancêtres, en lui donnant l'accolade.

Cette maniere de conférer la *noblesse* est la premiere qui ait été usitée en France. Grégoire de Tours rapporte que nos rois de la premiere race créoient des chevaliers de l'accolade; cependant on tient plus communément que cette cérémonie ne commença à être usitée que sous la seconde race, vers le tems où les fiefs devinrent héréditaires. Cet usage fut moins commun depuis François I. cependant il y en a encore quelques exemples sous le regne de Louis XIV. notamment en 1662 & en 1676.

Au lieu de donner la chevalerie par l'accolade, on a établi divers ordres de chevalerie, dont quelques-uns exigent des preuves de *noblesse*; mais aucun de ces ordres ne la donne.

La possession ancienne de la qualité de chevalier simplement, fait une preuve de *noblesse*. *Voyez* CHEVALERIE & CHEVALIER.

NOBLESSE DES FRANCS-ARCHERS, *ou* FRANCS-TAUPINS, *ou* comme l'appelle la Roque, NOBLESSE ARCHERE; c'est-à-dire, qui procede de la qualité de francs-archers, prise par quelques-uns des ancêtres de celui qui se prétend noble. Les francs-archers ou francs-taupins étoient une sorte de milice établie par Charles VII. en 1444, composée de gens qui étoient exempts de tous subsides, & que l'on surnomma par cette raison, *francs-archers* ou *francs-taupins*. François I. institua des légions au lieu de ces francs-archers. Quelques personnes issues de ces francs-archers se sont prétendues nobles; mais quoique cette milice fût libre, & franche d'impôt, elle n'étoit pas noble, & l'on ne regardoit plus dès-lors pour nobles indistinctement tous ceux qui faisoient profession de porter les armes. *Voyez* la Roque, *ch. lv. & ci-après*, *voyez* NOBLESSE MILITAIRE.

NOBLESSE DES FRANCS FIEFS *de Normandie*, est celle qui fut accordée par Louis XI. par une charte donnée au Montil-lez-Tours le 5 Novembre 1470, par laquelle il ordonna entre autres choses, que pour les fiefs nobles acquis jusqu'alors par des roturiers en Normandie, & qu'ils tenoient à droits héréditaire, propriétaire & foncier, & qu'ils possédoient noblement à gage-plege, cour & usage; ils les pourroient tenir paisiblement sans être contraints de les mettre hors de leurs mains, ni payer aucune autre finance que celle portée par la composition & ordonnance sur ce faite par le roi, & qu'ils seroient tenus & réputés pour nobles; & dès-lors seroient annoblis, ensemble leur postérité née & à naître en loyal mariage, & que la volonté du roi étoit qu'ils jouissent du privilege de *noblesse*, comme les autres nobles du royaume, en vivant noblement, suivant les armes, & se gouvernant en tous actes, comme les autres nobles de la province, & ne faisant chose dérogeante à *noblesse*.

Les enfans de ceux qui payerent ce droit de francs-fiefs furent maintenus dans leur *noblesse* par des lettres de Charles VIII. du 12 Janvier 1486, & par d'autres du 20 Mars de la même année.

Henri II. par une ordonnance du 26 Mars 1556, régla entre autres choses, que ceux qui prétendroient être nobles par la charte des francs-fiefs de 1470, ne pourroient jouir des privileges de *noblesse*, s'ils ne faisoient apparoir des chartes particulieres, tenant leurs fiefs à cour & usage; & qu'eux, ou leurs successeurs eussent vécu noblement, suivant les armes, sans avoir dérogé, auquel cas ils seroient privés de leurs privileges, encore qu'ils fissent voir des quittances particulieres de la finance par eux payée.

Il y a eu en divers tems des recherches faites contre ceux qui se prévaloient sans fondement de la charte générale des francs-fiefs : on peut voir ce qui est dit à ce sujet dans la Roque, *ch. xxxij.*

NOBLESSE GRADUELLE, est celle qui ne peut être pleinement acquise qu'au bout d'un certain tems, ou après deux ou trois degrés de personnes qui ont rempli un office propre à donner commencement à la *noblesse*. En France la plûpart des offices des cours souveraines ne donnent qu'une *noblesse* graduelle; c'est-à-dire, qu'elle n'est acquise à la postérité, que quand le pere & le fils ont rempli successivement de ces offices, qui est ce que l'on dit, *patre & avo consulibus*. Voyez *ci-devant* NOBLESSE ACTUELLE.

NOBLESSE GREFFÉE, est quand quelqu'un profitant de la conformité de son nom avec celui de quelque famille noble, cherche à se enter sur cette famille, c'est-à-dire, à se mêler avec elle. *Voyez la préface* de la Roque. (*A*)

NOBLESSE HAUTE, (*Hist. de France.*) il n'est pas aisé de définir aujourd'hui si ce titre dont tant de gens se parent dans notre royaume, consiste dans une *noblesse* si ancienne que l'origine en soit inconnue,

ou dans des dignités actuelles qui supposent, mais qui ne prouvent pas toujours une véritable *noblesse*.

Le point le plus intéressant n'est pas cependant de discuter l'objet de la *noblesse* d'ancienneté ou de dignité, mais les premieres causes qui formerent la *noblesse* & la multiplierent.

Il semble qu'on trouvera l'origine de la *noblesse* dans le service militaire. Les peuples du nord avoient une estime toute particuliere pour la valeur militaire : comme par leurs conquetes ils cherchoient la possession d'un pays meilleur que celui de leur naissance ; qu'ils s'estimoient considérables à proportion du nombre des combattans qu'ils pouvoient mettre sur pié ; & que pour les distinguer des paysans ou roturiers, ils appelloient *nobles* ceux qui avoient défendu leur patrie avec courage, & qui avoient accru leur domination par les guerres : or pour recompense de leurs services, dans le partage des terres conquises, ils leur donnerent des francs fiefs, à condition de continuer à rendre à leur patrie les mêmes services qu'ils lui avoient deja rendus.

C'est ainsi que le corps de la *noblesse* se forma en Europe & devint très-nombreux ; mais ce même corps diminua prodigieusement par les guerres des croisades, & par l'extinction de plusieurs familles : il fallut alors de nécessité créer de nouveaux nobles. Philippe-le-Hardi, imitant l'exemple de Philippe-le-Bel son prédécesseur, qui le premier donna des lettres de *noblesse* en 1270 en faveur de Raoul l'orfévre, c'est-à-dire, l'argentier ou payeur de sa maison, prit le parti d'annoblir plusieurs roturiers. On employa la même ressource en Angleterre. Enfin en Allemagne-même, si les empereurs n'eussent pas fait de nouveaux gentilshommes, s'il n'y avoit de nobles que ceux qui prouveroient la possession de leurs châteaux & de leurs fiefs, ou du service militaire de leurs aïeux, du tems de Fréderic Barberousse, sans doute qu'on n'en trouveroit pas beaucoup. (*D. J.*)

Noblesse de haut parage, est celle qui se tire d'une famille illustre & ancienne. *Voyez le roman* de Garin & Guillaume Guyart. La Roque, *chap. ij.* (*A*)

Noblesse héréditaire, est celle qui passe du pere aux enfans & autres descendans. La *noblesse* provenant des grands offices étoit héréditaire chez les Romains, mais elle ne s'étendoit pas au-delà des petits-enfans.

En France toute *noblesse* n'est pas héréditaire ; il y a des offices qui ne donnent qu'une *noblesse* personnelle, d'autres qui donnent commencement à la *noblesse* pour les descendans ; mais il faut que le pere & l'aïeul ayent rempli un de ces offices pour donner la *noblesse* au petit-fils sans qu'il soit pourvu d'un office semblable ; enfin il y a des offices qui transmettent la *noblesse* au premier degré. *Voyez* Noblesse au premier degré, Noblesse *patre & avo*, Noblesse transmissible.

Noblesse honoraire, est celle qui ne consiste qu'à prendre le titre de noble, & à être considéré comme vivant noblement sans avoir la *noblesse* héréditaire : ce n'est qu'une *noblesse* personnelle, elle n'a même que les privileges des nobles, comme la *noblesse* personnelle de certains officiers. *Voyez* la Roque, *chap. xciv. & ci après* Noblesse personnelle.

Noblesse illustre, est celle qui tient le premier rang ou degré d'honneur, comme sont les princes du sang ; elle est encore au-dessus de ce que l'on appelle *la haute noblesse*. *Voyez* Loyseau, *traité des Ordres*, *chp. vj. n. 9. & ci-dessus* Haute-noblesse.

Noblesse immédiate, en Allemagne, est celle des seigneurs qui ont des fiefs mouvans directement de l'empire, & qui jouissent des mêmes prérogatives que les villes libres : ils prennent l'investiture en la même forme ; mais ils n'ont pas comme ces villes le droit d'archives.

Le corps de la *noblesse* immédiate est divisé en quatre provinces & en quinze cantons ; savoir, la Suabe, qui contient cinq cantons ; la Franconie, qui en contient six ; la province du Rhin, qui en contient trois, & l'Alsace, qui ne fait qu'un canton.

Cette *noblesse* immédiate est la principale *noblesse* d'Allemagne, parce que c'est l'empereur qui la confere immédiatement. Ceux que les électeurs annoblissent, ne sont nobles que dans leurs états, à moins que leur *noblesse* ne soit confirmée par l'empereur. *Voyez* la Roque, *c. clxxij. & ci-après* Noblesse médiate & Noblesse mixte. (*A*)

Noblesse immémoriale, *ou* irréprochable, est celle dont on ne connoît point le commencement, & qui remonte jusqu'au tems de l'établissement des fiefs ; c'est pourquoi on l'appelle aussi *féodale* ; on l'appelle aussi *irréprochable* parce qu'elle est à couvert de tout reproche ou soupçon d'annoblissement. *Voyez* la Roque, *préface*.

Noblesse inféodée *ou* féodale, est celle qui tire son origine de la possession ancienne de quelque fief. *Voyez ci dessus* Noblesse féodale.

Noblesse irréprochable, est celle dont l'origine est si ancienne, qu'elle est au-dessus de tout reproche d'annoblissement fait par lettres ou office, de maniere qu'elle est réputée pour *noblesse* de race & d'ancienne extraction. *Voyez la préface* de la Roque.

Noblesse de laine, est la seconde classe de la *noblesse*. Dans la ville de Florence on y distingue deux sortes de *noblesse* pour le gouvernement ; savoir la *noblesse* de soie & la *noblesse* de laine. La premiere est plus relevée & plus qualifiée que la seconde. Il y a apparence que ces différentes dénominations viennent de la différence des habits. Cette distinction de deux sortes de *noblesse* se fait au regard du gouvernement de la ville. *Voyez le traité de la Noblesse par* de la Roque, *chap. cxij. & clxvj.*

Noblesse libérale, est celle que l'on a accordée à ceux qui poussés d'un beau zele ont dépensé leur bien pour la défense de la patrie. *Voyez la préface* de la Roque.

Noblesse de lettres, est celle qui est accordée aux gens de lettres, & aux gradués & officiers de judicature. On l'appelle aussi *noblesse littéraire*. Voyez *ci après* Noblesse littéraire.

Noblesse par lettres, est celle qui provient de lettres d'annoblissement accordées par le prince.

M. d'Hozier dans l'histoire d'Amanzé, rapporte une charte d'annoblissement du 24 Juin 1008, mais cette charte est suspecte.

D'autres prétendent que les premieres lettres d'annoblissement furent données en 1095 par Philippe I. à Eudes le Maire, dit Chalo S. Mars.

On fait encore mention de quelques autres lettres de *noblesse* données par Philippe Auguste.

Mais il est plus certain qu'ils commencerent sous Philippe III. car il se voit un annoblissement de ce tems qu'il accorda à Raoul l'orfévre.

Ses successeurs en accorderent aussi quelques-uns ; mais ils devinrent plus fréquens sous Philippe de Valois, & il en accorda dès-lors moyennant finance & sans finance ; car la charte de *noblesse* de Guillaume de Dormans en 1339, fait mention qu'elle fut donnée sans finance, & en 1354, Jean de Reims paya trente écus d'or ; un autre en 1355 en paya quatre-vingt.

Dans la suite il y a eu des annoblissemens créés par édit, & dont la finance a été réglée ; mais ils ont toujours été suivis de lettres particulieres pour chaque personne qui devoit profiter de la grace portée par l'édit.

Charles IX. créa douze nobles en 1564 ; il en créa encore trente par édit de 1568.

Henri III. en créa mille par édit du mois de Juin 1576, par des déclarations des 20 Janvier & 10 Septembre 1577.

Il y eut une autre création de nobles par édit de Juin 1588, vérifiée au parlement de Rouen.

On en créa vingt par édit du 20 Octobre 1592, & vingt autres par édit du 23 Novembre suivant pour des personnes tant taillables que non taillables ; dix par édit d'Octobre 1594, & encore en Mars 1610.

En 1643 on en créa deux en chaque généralité pour l'avénement de Louis XIV. à la couronne.

Le 4 Décembre 1645, il fut créé cinquante nobles en Normandie, avec permission de trafiquer leur vie durant, à condition que leurs enfans demeureroient dans des villes franches, & serviroient le roi au premier arriere ban.

En 1660 Louis XIV. créa deux nobles dans chaque généralité.

En 1696 il créa cinq cent nobles dans le royaume. On obtenoit des lettres de *noblesse* pour deux mille écus. Il créa encore deux cent nobles par édit du mois de Mai 1702, & cent autres par édit de Décembre 1711.

On a souvent donné des lettres de *noblesse* pour récompense de services ; mais à moins qu'ils ne soient spécifiés, on y a peu d'égard, vû qu'il y a eu de ces lettres où cette énonciation étoit devenue de style ; on laissoit même le nom de la personne en blanc, de sorte que c'étoit une *noblesse* au porteur.

Les divers besoins de l'état ont ainsi réduit les ministres à chercher des ressources dans l'avidité que les hommes ont pour les honneurs.

Il y a même eu des édits qui ont obligé des gens riches & aisés de prendre des lettres de *noblesse*, moyennant finance ; de ce nombre fut Richard Graindorge, fameux marchand de bœufs, du pays d'Auge en Normandie, qui fut obligé en 1577 d'accepter des lettres de *noblesse*, pour lesquelles on lui fit payer trente-mille livres. La Roque en son *traité de la Noblesse*, *ch. xxj.* dit en avoir vu les contraintes entre les mains de Charles Graindorge sieur du Rocher, son petit-fils.

Ce n'est pas seulement en France que la *noblesse* est ainsi devenue vénale. Au mois d'Octobre 1750, on publia à Milan, par ordre de la cour de Vienne, une espece de tarif qui fixe le prix auquel on pourra se procurer les titres de prince, duc, marquis, comte, & les simples lettres de *noblesse* ou de naturalisation. *Voyez* le Mercure de France, Décembre 1750, *pag. 184.*

Les annoblissemens accordés à prix d'argent, ont été sujets à plusieurs révolutions. Les annoblis ont été obligés en divers tems de prendre des lettres de confirmation, moyennant une finance.

On voit aussi dès 1588 des lettres de rétablissement de *noblesse* ensuite d'une révocation qui avoit été faite.

Henri IV. par l'édit du mois de Janvier 1598, révoqua tous les annoblissemens qui avoient été faits à prix d'argent.

Il les rétablit ensuite par édit du mois de Mars 1606.

Louis XIII. par édit du mois de Novembre 1640, révoqua tous ceux qui avoient été faits depuis trente ans.

Les lettres de *noblesse* accordées depuis 1630, furent aussi révoquées par édit du mois d'Août 1664.

Enfin par édit du mois d'Août 1715, Louis XIV. supprima tous les annoblissemens par lettres & privileges de *noblesse* attribués depuis le premier Janvier 1689, aux offices, soit militaires, de justice ou finance.

Pour jouir pleinement des privileges de *noblesse*, il faut faire enregistrer ses lettres au parlement, en la chambre des comptes & en la cour des aides. *Voyez* la Roque, *ch. xxj.* Brillon, au mot *Annoblissement*, & ce qui a été dit ci-devant en parlant de la *noblesse* en général.

NOBLESSE LITTÉRAIRE *ou* SPIRITUELLE, est une qualification que l'on donne à la *noblesse*, accordée aux gens de lettres pour récompense de leurs talens. *Voyez la préf.* de la Roque.

On peut aussi entendre par-là une certaine *noblesse* honoraire, qui est attachée à la profession des gens de lettres, mais qui ne consiste en France que dans une certaine considération que donnent le mérite & la vertu. A la Chine on ne reconnoît pour vrais nobles que les gens de lettres ; mais cette *noblesse* n'y est point héréditaire : le fils du premier officier de l'état reste dans la foule, s'il n'a lui-même un mérite personnel qui le soutienne.

Quelques auteurs par *noblesse littéraire*, entendent aussi la *noblesse* de robe, comme Nicolas Upton anglois, qui n'en distingue que deux sortes ; l'une militaire, l'autre littéraire, qui vient des sciences & de la robe, *togata sive litteraria.*

NOBLESSE LOCALE, est celle qui s'acquiert par la naissance dans un lieu privilégié, telle que celle des habitans de Biscaye. *Voyez* la Roque, *chap. lxxvij.*

On pourroit aussi entendre par *noblesse locale*, celle qui n'est reconnue que dans un certain lieu, telle qu'étoit celle des villes romaines dont les nobles étoient appellés *domi nobiles.*

Les auteurs qui ont traité des patrices d'Allemagne, disent que la plûpart des communautés qui sont dans les limites de l'Empire, sont gouvernées par certaines familles qui usent de toutes les marques extérieures de *noblesse*, qui n'est pourtant reconnue que dans leur ville ; aucun des nobles de cette espece n'étant reçu dans les chapitres nobles : en sorte qu'il y a en Allemagne comme deux sortes de *noblesse*, une parfaite & une autre *locale* qui est imparfaite ; & ces mêmes auteurs disent que la plûpart de ces familles ne tenant point du prince le commencement de leur *noblesse*, & ne portant point les armes, ils se sont contentés de l'état de bourgeoisie & des charges de leur communauté, en vivant noblement. *Voyez* la Roque, *chap. xxxix.*

Il est de même des nobles de Chiary en Piémont, & des nobles de certains lieux dans l'état de Venise. La Roque, *ch. clxvij.*

NOBLESSE CIVILE, POLITIQUE *ou* ACCIDENTELLE, est celle qui provient de l'exercice de quelque office ou emploi qui annoblit celui qui en est revêtu : elle est opposée à la *noblesse* d'origine. *Voyez* la Roque & Thomas Miles, *in tract. de nobilitate.*

On peut aussi entendre par *noblesse civile*, toute *noblesse* soit de race ou d'office, ou par lettres, reconnue par les lois du pays, à la différence de la *noblesse* honoraire qui n'est qu'un titre d'honneur attaché à certains états honorables, lesquels ne jouissent pas pour cela de tous les privileges de la *noblesse*. Voyez *ci-après* NOBLESSE HONORAIRE.

NOBLESSE CLÉRICALE, ou attachée à la cléricature, consiste en ce que les clercs vivant cléricalement, participent à quelques privileges des nobles, tels que l'exemption des tailles ; mais cela ne produit pas en eux une *noblesse* proprement dite : ils sont seulement considerés comme gens vivant noblement.

Les ecclésiastiques des dioceses d'Autun & de Langres ont prétendu avoir par état la *noblesse*, mais tout leur droit se borne comme ailleurs, à l'exemption des tailles & corvées personnelles. *Voyez* la Roque, *ch. xlix.* (*A*)

NOBLESSE DE CLOCHE, ou de la *cloche*, est celle qui provient de la mairie & autres charges municipales auxquelles la *noblesse* est attribuée. On l'appel-

le *nobleſſe de cloche*, parce que les aſſemblées pour l'élection des officiers municipaux ſe font ordinairement au ſon du beffroi ou groſſe cloche de l'hôtel-de-ville.

Les commiſſaires du roi en Languedoc, faiſant la recherche de la *nobleſſe*, appellent ainſi la *nobleſſe* des capitouls de Toulouſe, *nobleſſe de la cloche. Voyez* la Roque, *ch. xxxvj.*

Noblesse comitive, eſt celle que les docteurs régens en Droit acquierent au bout de 20 ans d'exercice. On l'appelle *comitive*, parce qu'ils peuvent prendre la qualité de *comes*, qui ſignifie *comte*; ce qui eſt fondé ſur la loi unique au code *de profeſſoribus in urbe. Conſtantin.*

Il eſt conſtant que les profeſſeurs en Droit ont toujours été décorés de pluſieurs beaux privileges, qu'en diverſes occaſions ils ont été traités comme les nobles, par rapport à certaines exemptions. C'eſt pourquoi pluſieurs auteurs ont penſé qu'ils étoient réellement nobles : ils ont même prétendu que cela s'étendoit à tous les docteurs en Droit. Tel eſt le ſentiment de Guy pape, de Tiraqueau, de François Marc, de Cymus Bartolus, de Balde Dangelus, de Paul de Caſtre, de Jean Raynuce, d'Ulpien, de Cromerus, de Lucas de Penna.

La qualité de profeſſeur en Droit eſt ſi conſidérable à Milan, qu'il faut même être dejà noble pour remplir cette place, & faire preuve de la *nobleſſe* requiſe par les ſtatuts avant ſa profeſſion, comme rapporte Paul de Morigia docteur Milanois, dans ſon *hiſt. ch. xlix* & *l.*

Mais en France, les docteurs en Droit ni les profeſſeurs ne jouiſſent de la *nobleſſe* que comme les Avocats & Médecins, c'eſt-à-dire que leur *nobleſſe* n'eſt qu'un titre d'honneur, qui ne les autoriſe pas à prendre la qualité d'écuyer, & ne leur donne pas les privileges de *nobleſſe. Voyez* la Roque, *ch. xlij.* & *ci-devant le mot docteur en Droit.*

Noblesse commencée, eſt celle dont le tems ou les degrés néceſſaires ne ſont pas encore remplis, comme ils doivent l'être pour former une *nobleſſe* acquiſe irrévocablement. *Voyez* Noblesse actuelle.

Noblesse commensale, eſt celle qui vient du ſervice domeſtique & des tables des maiſons royales, telle qu'étoit autrefois celle des chambellans ordinaires. *Voyez la pref.* de la Roque.

Noblesse coutumiere *ou* utérine, eſt celle qui prend ſa ſource du côté de la mere, en vertu de quelque coutume ou uſage. *Voyez la pref.* de la Roque, & *ci-après* Noblesse utérine.

Noblesse debarquée *ou* de tranſmigration, eſt celle d'un étranger qui paſſe de ſon pays dans un autre état, où il s'annonce ſous un nom emprunté, ou qui eſt équivoque à quelque grand nom. *Voyez la pref.* de la Roque.

Demi-noblesse, eſt une qualification que l'on donne quelquefois à la *nobleſſe* perſonnelle de certains officiers, qui ne paſſe point aux enfans. *Voyez* M. le Bret dans ſon *ſeptieme plaidoyer.*

Noblesse a deux visages, eſt celle qui eſt accordée tant pour le paſſé que pour l'avenir, lorſqu'on obtient des lettres de confirmation ou de réhabilitation, ou même en tant que beſoin ſeroit d'annobliſſement. *Voyez* la Roque, *ch. xxj.* (*A*)

Noblesse de dignité, eſt celle qui provient de quelque haute dignité, ſoit féodale ou perſonnelle, comme des grands offices de la couronne, & des offices des cours ſouveraines.

Noblesse des docteurs en Droit. *Voyez ce qui en eſt dit ci-devant à l'article* Noblesse comitive.

Noblesse qui dort, c'eſt celle dont la jouiſſance eſt ſuſpendue à cauſe de quelque acte contraire. C'eſt un privilege particulier aux nobles de la province de Bretagne. Suivant l'article 561, les nobles qui font trafic de marchandiſes & uſent de bourſe commune, contribuent pendant ce tems aux tailles, aides & ſubventions roturieres; & les biens acquis pendant ce même tems, ſe partagent également pour la premiere fois, encore que ce fuſſent des biens nobles. Mais il leur eſt libre de reprendre leur *nobleſſe* & privilege d'icelle, toutes fois & quantes que bon leur ſemblera, en laiſſant leur trafic & uſage de bourſe commune, en faiſant de ce leur déclaration devant le plus prochain juge royal de leur domicile. Cette déclaration doit être inſinuée au greffe, & notifiée aux marguilliers de la paroiſſe, moyennant quoi le noble reprend ſa *nobleſſe*, pourvû qu'il vive noblement; & les acquets nobles, faits par lui depuis cette déclaration, ſe partagent noblement.

M. d'Argentré obſerve que cet article eſt de la nouvelle réformation; mais que l'uſage étoit dejà de même auparavant.

La *nobleſſe qui dort* eſt en ſuſpens, *dormit ſed non extinguitur.* (*A*)

Noblesse d'échevinage, eſt celle qui vient de la fonction d'échevin, que celui qui ſe prétend noble, ou quelqu'un de ſes ancêtres paternels, a rempli dans une ville où l'échevinage donne la *nobleſſe*, comme à Paris, à Lyon, *&c.*

Ce privilege eſt établi à l'inſtar de ceux des décurions des villes romaines, qui ſe prétendoient nobles & privilégiés, *cod. de decur.* Charles V. en 1371, donna la *nobleſſe* aux bourgeois de Paris. Henri III. par des lettres de Janvier 1577, réduiſit ce privilege au prevôt des marchands & aux quatre échevins qui avoient été en charge depuis l'avénement d'Henri II. à la couronne, & à leurs ſucceſſeurs, & à leurs enfans nés & à naître, pourvû qu'ils ne dérogent point.

Quelques autres villes ont le même privilege. *Voyez* Echevin *&* Echevinage.

Noblesse empruntée, eſt lorſqu'un parent annobli prête ſa charte à un autre non annobli, pour mettre toute ſa race en honneur & à couvert de la recherche de la taxe des francs-fiefs & de la taille. *Pref.* de la Roque.

Noblesse entiere, eſt celle qui eſt héréditaire, & qui paſſe à la poſtérité, à la différence de la *nobleſſe* perſonnelle attachée à certains offices, qui ne paſſe point aux enfans de l'officier, & qu'on appelle *demi-nobleſſe.* La Roque, *chap. ljv. Voyez* Demi-noblesse.

Noblesse d'épée, eſt celle qui vient de la profeſſion des armes. *Voyez* Noblesse par les armes.

Noblesse étrangere; on entend par-là celle qui a été accordée ou acquiſe dans un autre état que celui où l'on demeure actuellement.

Chaque ſouverain n'ayant de puiſſance que ſur ſes ſujets, un prince ne peut régulierement annoblir un ſujet d'un autre prince. L'empereur Sigiſmond étant venu à Paris en 1415, pendant la maladie de Charles VI. vint au parlement où il fut reçu par la faction de la maiſon de Bourgogne; on plaida devant lui une cauſe au ſujet de l'office de ſénéchal de Beaucaire, qui avoit toûjours été rempli par des gentils-hommes; l'un des contendans qui étoit chevalier, ſe prévaloit de ſa nobleſſe contre ſon adverſaire nommé *Guillaume Signet*, qui étoit roturier. Sigiſmond pour trancher la queſtion, voulut annoblir Guillaume Signet; Paſquier, & quelques autres ſuppoſent même qu'il le fit, & que pour cet effet, l'ayant fait mettre à genoux près du greffier, il fit apporter une épée & des éperons dorés, & lui donna l'accolade; qu'en conſéquence, le premier préſident dit à l'avocat de l'autre partie, de ne

plus insister sur le défaut de *noblesse*, puisque ce moyen tomboit. Pasquier n'a pu cependant s'empêcher de dire que plusieurs trouverent mauvais que l'empereur entreprît ainsi sur les droits du roi, & même qu'il eût pris séance au parlement.

Quelques-uns disent que le chancelier, qui étoit aux piés de Sigismond, s'opposa à ce qu'il vouloit faire, lui observant qu'il n'avoit pas le droit de faire un gentilhomme en France; & que Sigismond voyant cela, dit à cet homme de le suivre jusqu'au pont de Beauvoisin, où il le déclara gentilhomme : enfin, que le roi confirma cet annoblissement. *Tableau de l'empire germanique, page 27.*

Tiraqueau a prétendu qu'un prince ne pouvoit conférer la *noblesse* hors les limites de ses états, par la raison que le prince n'est-là que personne privée; mais Bartole, *sur la loi 1. ff. 3. off. pro consul. coll. 9.* Barbarus, *in caput novit. coll. 11.* & Jean Raynuce, en son *Traité de la noblesse*, tiennent le contraire, parce que l'annoblissement est un acte de jurisdiction volontaire; c'est même plutôt une grace qu'un acte de jurisdiction. Et en effet, il y en a un exemple récent pour la chevalerie, dont on peut également argumenter pour la simple *noblesse*. Le 9 Octobre 1750, dom François Pignatelli, ambassadeur d'Espagne, chargé d'une commission particuliere de S. M. catholique, fit dans l'église de l'abbaye royale de saint Germain-des-Prés, la cérémonie d'armer chevalier de l'ordre de Calatrava le marquis de Maenza, seigneur espagnol, auquel le prieur de l'abbaye donna l'habit du même ordre. *Voyez* le Mercure de France de Décembre 1750, *page 188.*

Mais, quoiqu'un prince souverain qui se trouve dans une autre souveraineté que la sienne, puisse y donner des lettres de *noblesse*, ce n'est toûjours qu'à ses propres sujets; s'il en accorde à des sujets d'un autre prince, cet annoblissement ne peut avoir d'effet que dans les états de celui qui l'a accordé, & ne peut préjudicier aux droits du prince, dont l'annobli est né sujet, à-moins que ce prince n'accorde lui-même des lettres par lesquelles il consente que l'impétrant jouisse aussi du privilége de *noblesse* dans ses états; auquel cas, l'annobli ne tire plus à cet égard son droit de la concession d'un prince étranger, mais de celle de son prince.

Cependant, comme la *noblesse* est une qualité inhérente à la personne, & qui la suit par-tout, les étrangers qui sont *nobles* dans leur pays, sont aussi tenus pour *nobles* en France. Ils y sont en conséquence exempts des francs fiefs, ainsi que l'observe Bacquet. Loiseau prétend même que ces *nobles* étrangers sont pareillement exempts de tous subsides roturiers, sur-tout, dit-il, lorsque ces *nobles* sont nés sujets d'états, amis & alliés de la France, & que leur *noblesse* est établie en la forme. Defranco, *Traité des ordres, chap. v.*

Mais dans l'usage présent, les étrangers qui sont *nobles* dans leur pays, n'ont en France qu'une *noblesse* personnelle, qui ne leur donne pas le droit de jouir de tous les autres priviléges attribués aux *nobles*, tels que l'exemption des tailles & autres subsides, & sur-tout des priviléges qui touchent les droits du roi, parce qu'un souverain étranger ne peut accorder des droits au préjudice d'un autre souverain; mais la Roque, *ch. xxj.* dit que des étrangers ont été maintenus dans leur *noblesse* en se faisant naturaliser.

Il faut néanmoins excepter ceux qui tiennent leur *noblesse* d'un prince allié de la France, & dont les sujets y sont réputés regnicoles, tels que les sujets du duc de Lorraine, & ceux du prince de Dombes; car les sujets de ces princes qui sont *nobles* dans leur pays, jouissent en France des priviléges de *noblesse*, de même que les sujets du roi; ce qui est fondé sur la qualité de regnicoles, & sur la réciprocité des priviléges qu'il y a entre les deux nations; les François qui sont *nobles* jouissant pareillement des priviléges de *noblesse* dans les états de ces princes. *Voyez* la Roque, *Tr. de la noblesse, chap. lxxvj.* (*A*)

NOBLESSE FÉMININE, *ou* UTÉRINE, est celle qui se perpétue par les filles, & qui se communique à leurs maris & aux enfans qui naissent d'eux. *Voyez ci-après* NOBLESSE UTÉRINE.

NOBLESSE FÉODALE, *ou* INFÉODÉE, est celle dont les preuves se tirent de la possession ancienne de quelque fief, & qui remontent jusqu'aux premiers tems de l'établissement des fiefs où ces sortes d'héritages ne pouvoient être possédés que par des nobles, soit de pere ou de mere, tellement que quand le roi vouloit conférer un fief à un roturier, il le faisoit chevalier, ou du-moins l'annoblissoit en lui donnant l'investiture de ce fief. Dans les commencemens ces annoblissemens à l'effet de posséder des fiefs, ne se faisoient que verbalement en présence de témoins. Dans la suite, quand l'usage de l'écriture devint plus commun, on dressa des chartes de l'annoblissement & investiture. Il ne faut pas confondre ces annoblissemens à l'effet de posséder des fiefs, avec ceux qui se donnoient par lettres simplement, sans aucune investiture de fief. Le premier exemple de ces lettres n'est que de l'an 1095, au lieu que l'annoblissement par l'investiture des fiefs, est aussi ancien que l'établissement des fiefs, c'est-à-dire, qu'il remonte jusqu'au commencement de la troisieme race, & même vers la fin de la seconde.

La facilité que l'on eut de permettre aux roturiers de posséder des fiefs, & l'usage qui s'introduisit de les annoblir à cet effet, opéra dans la suite que tous ceux qui possédoient des fiefs, furent réputés nobles. Le fief communiquoit sa *noblesse* au roturier qui le possédoit, pourvu qu'il fît sa demeure sur le fief; tandis qu'au contraire les nobles étoient traités comme roturiers tant qu'ils demeuroient sur une roture.

Cependant la succession d'un roturier qui possédoit un fief sans avoir été annobli, ne se partageoit pas noblement jusqu'à ce que le fief fût tombé en tierce foi, c'est-à-dire, qu'il eût passé de l'ayeul au fils, & de celui-ci aux petits enfans; alors le fief se partageoit noblement, & les petits-enfans jouissoient de la *noblesse* héréditaire.

Cet annoblissement par la possession des fiefs, quand ils avoient passé de l'ayeul au fils, du fils au petits-fils, étoit encore en usage en Italie & en France, dans le xv. siecle, ainsi que l'atteste le *Poggio*.

Pour réprimer cette usurpation de *noblesse* par la possession des fiefs, nos rois ont fait payer de tems en tems aux roturiers une certaine finance que l'on a appellé *droit de francs fiefs*, afin d'interrompre la possession de la *noblesse* que les roturiers prétendoient tirer des fiefs.

Cependant les roturiers qui possédoient des fiefs, continuant toûjours à se qualifier écuyers, l'ordonnance de Blois, art. 258, ordonna que les roturiers & non-nobles achetans fiefs nobles, ne seroient pour ce annoblis, de quelque revenu que fussent les fiefs par eux acquis, & tel est actuellement l'usage. *Voyez* la Roque, *chap. xviij.* la *préface de M.* de Lauriere, *sur le premier tome des ordonnances*, le mot FIEF, & NOBLESSE IMMÉMORIALE.

NOBLESSE DE MAIRIE, *ou* DE PRIVILÉGE, est celle qui vient de la fonction de maire, ou autre office municipal, qui a été remplie par celui qui se prétend noble, ou par quelqu'un de ses ancêtres en ligne directe masculine, dans une ville où l'exercice des charges municipales donne la *noblesse*, comme à Paris, à Lyon, à Poitiers, *&c.*

NOBLESSE MATERNELLE, est la *noblesse* de la mere

mere considérée par rapport aux enfans.

Suivant le droit commun, la *noblesse* de la mere ne se transmet point aux enfans; on peut voir ce qui est dit ci-après à ce sujet à *l'article* NOBLESSE UTÉRINE.

C'est principalement du pere que procede la *noblesse* des enfans; celui qui est issu d'un pere noble & d'une mere roturiere, jouit des titres & priviléges de *noblesse*, de même que celui qui est issu de pere & mere nobles.

Cependant la *noblesse* de la mere ne laisse pas d'être considérée; lorsqu'elle concourt avec celle du pere, elle donne plus de lustre à la *noblesse* des enfans, & la rend plus parfaite. Elle est même nécessaire en certains cas, comme pour être admis dans certains chapitres nobles, ou dans quelque ordre de chevalerie où il faut preuve de *noblesse* du côté de pere & de mere; il faut même en certains cas prouver la *noblesse* des ayeules des peres & meres, de leurs bisayeules, & de leurs trisayeules; on dispense quelquefois de la preuve de quelques degrés de *noblesse* du côté des femmes, mais rarement dispense-t-on d'aucun des degrés nécessaires de *noblesse* du côté du pere.

La *noblesse* de la mere peut encore servir à ses enfans, quoique le pere ne fût pas noble, lorsqu'il s'agit de partager sa succession, dans une coutume de représentation où il suffit de représenter une personne noble, pour partager noblement. *Voyez le premier tome des œuvres* de Cochin, *art.* 20.

NOBLESSE MÉDIATE, en Allemagne, est celle que donnent les électeurs; elle n'est reconnue que dans leurs états, & non dans le reste de l'empire.

De Prade, en son *hist. d'Allemagne*, dit que les nobles médiats ont des régales ou droits régaliens dans leurs fiefs par des conventions particulieres; cependant qu'ils n'ont point droit de chasse. *Voyez ci-devant* NOBLESSE IMMÉDIATE, *& ci-après* NOBLESSE MIXTE.

NOBLESSE MILITAIRE, est celle qui est acquise par la profession des armes. C'est de-là que la *noblesse* de France la plus ancienne, tire son origine; car les Francs qui faisoient tous profession de porter les armes, étoient aussi tous réputés nobles. Les descendans de ces anciens Francs ont conservé la *noblesse;* on la regardoit même autrefois comme attachée à la profession des armes en général; mais sous la troisieme race on ne permit de prendre le titre de *noble*, & de jouir des priviléges de *noblesse*, qu'à ceux qui seroient nobles d'extraction, ou qui auroient été annoblis par la possession de quelque fief, ou par un office noble, ou par des lettres du prince.

Il n'y avoit depuis ce tems aucun grade dans le militaire, auquel la *noblesse* fût attachée; la dignité même de maréchal de France ne donnoit pas la *noblesse*, mais elle la faisoit présumer en celui qui étoit élevé à ce premier grade.

Henri IV. par un édit du mois de Mars 1600, *article* 25, défendit à toutes personnes de prendre le titre d'*écuyer*, & de s'insérer au corps de la *noblesse*, s'ils n'étoient issus d'un ayeul & d'un pere qui eussent fait profession des armes, ou servi le public en quelqu'une des charges qui peuvent donner commencement à la *noblesse*.

Mais la disposition de cet article éprouva plusieurs changemens par différentes lois postérieures.

Ce n'est que par un édit du mois de Novembre 1750, que le roi a créé une *noblesse militaire* qu'il a attachée à certains grades & ancienneté de service.

Cet édit ordonne entre autres choses, qu'à l'avenir le grade d'officier général conférera de droit la *noblesse* à ceux qui y parviendront, & à toute leur postérité légitime lors née & à naître.

Ainsi tout maréchal de camp, lieutenant général, ou maréchal de France, est de droit annobli par ce grade.

Il est aussi ordonné que tout officier né en légitime mariage, dont le pere & l'ayeul auront acquis l'exemption de la taille par un certain tems de service, suivant ce qui est porté par cet édit, sera noble de droit, après toutefois qu'il aura été créé chevalier de saint Louis, qu'il aura servi pendant le tems prescrit par les articles quatre & six de cet édit, ou qu'il aura profité de la dispense accordée par l'article huit, à ceux que leurs blessures mettent hors d'état de continuer leurs services.

Au lieu des certificats de service que l'édit de 1750 avoit ordonné de prendre au bureau de la guerre, pour jouir de la *noblesse*, la déclaration du 22 Janvier 1752 ordonne de prendre des lettres du grand sceau, sous le titre de *lettres d'approbation de services*, lesquelles ne sont sujettes à aucun enregistrement.

L'impératrice reine de Hongrie a fait quelque chose de semblable dans ses états, ayant par une ordonnance du mois de Février 1757, qu'elle a envoyé à chaque corps de ses troupes, accordé la *noblesse* à tout officier, soit national, soit étranger, qui aura servi dans ses armées pendant 30 ans. *Voyez le Mercure d'Avril 1757. page 181.* (*A*)

NOBLESSE MIXTE, en Allemagne, est celle des seigneurs qui ont des fiefs mouvans directement de l'empire, & aussi d'autres fiefs situés dans la mouvance des électeurs & autres princes qui relevent eux-mêmes de l'empire. *Voyez* la Roque, *ch. clxxij. & ci-devant* NOBLESSE IMMÉDIATE, *&* NOBLESSE MÉDIATE.

NOBLESSE NATIVE, *ou* NATURELLE, est la même chose que *noblesse de race;* Thomas Miles l'appelle *native;* Bartole, Landulphus, & Therriat, l'appellent *naturelle. Préface* de la Roque.

NOBLESSE DE NOM ET D'ARMES est la *noblesse* ancienne & immémoriale, celle qui s'est formée en même tems que les fiefs furent rendus héréditaires, & que l'on commença à user des noms de famille & des armoiries. Elle se manifesta d'abord par les cris du nom dans les armées & par les armes érigées en trophée dans les combats sanglans, & en tems de paix parmi les joûtes & les tournois.

Les gentilshommes qui ont cette *noblesse* s'appellent *gentilshommes de nom & d'armes*; ils sont considérés comme plus qualifiés que les autres nobles & gentilshommes qui n'ont pas cette même prérogative de *noblesse*.

Cette distinction est observée dans toutes les anciennes chartes, & par les historiens & autres auteurs: l'ordonnance d'Orléans, celle de Moulins & celle de Blois veulent que les baillifs & sénéchaux soient gentilshommes de nom & d'armes, c'est-à-dire d'ancienne extraction, & non pas de ceux dont on connoît l'annoblissement.

En Allemagne & dans tous les Pays-Bas, cette *noblesse de nom & d'armes* est fort recherchée; & l'on voit par un certificat du gouvernement de Luxembourg du 11 Juin 1619, que dans ce duché on n'admet au siege des nobles que les gentilshommes de nom & d'armes; que les nouveaux nobles, qu'on appelle *francs-hommes*, ne peuvent pas seoir en jugement avec les autres nobles féodaux. *Voyez* la Roque, *chap. vij. à la fin.* (*A*)

NOBLESSE NOUVELLE est opposée à la NOBLESSE ANCIENNE, on entend parmi nous par *noblesse nouvelle* celle qui procede de quelque office ou de lettres, dont l'époque est connue dans les Pays-Bas; on regarde comme *noblesse nouvelle* non-seulement celle qui s'acquiert par les charges ou par lettres, mais même celle de race, lorsqu'elle n'est pas de nom &

d'armes. *Voyez* la Roque, *chap. vij. & ci-devant* NOBLESSE ANCIENNE.

NOBLESSE D'OFFICE *ou* CHARGE est celle qui vient de l'exercice de quelque office ou charge honorable, & qui a le privilege d'annoblir.

Celui qui est pourvû d'un de ces offices ne jouit des privileges de *noblesse* que du jour qu'il est reçu & qu'il a prêté serment.

Pour que l'officier transmette la *noblesse* à ses enfans, il faut qu'il décede revêtu de l'office ou qu'il l'ait exercé pendant 20 ans, & qu'au bout de ce tems il ait obtenu des lettres de vétérance.

Il y a même certains offices dont il faut que le pere & le fils ayent été revêtus successivement pour que leurs descendans jouissent de la *noblesse*.

Les offices qui donnent la *noblesse* sont les grands offices de la couronne, ceux de secrétaire d'état & de conseiller d'état, ceux des magistrats des cours souveraines, des trésoriers de France, des secrétaires du roi, & plusieurs autres, tant de la maison du roi que de judicature & des finances.

Il y a aussi des offices municipaux qui donnent la *noblesse*. *Voyez* NOBLESSE DE CLOCHE, D'ÉCHEVINAGE DE VILLE. (*A*)

NOBLESSE OFFICIEUSE est celle qui sert aux passions & inclinations des grands, pour élever leurs domestiques qui leur ont rendu des services. *Voyez la préface* de la Roque.

NOBLESSE D'ORIGINE *ou* ORIGINELLE est celle que l'on tire de ses ancêtres. *Voyez* Duhaillon *en son histoire de France*, & les *articles* NOBLESSE ANCIENNE, NATIVE, D'EXTRACTION, DE RACE.

NOBLESSE PALATINE est celle qui tire son origine des grands offices du palais, ou maison du roi & de la reine auxquels la *noblesse* est attachée. *Voyez la préface* de la Roque.

NOBLESSE DE PARAGE est la *noblesse* de sang, & singulierement celle qui se tire du côté du pere. *Voyez* la Roque, *chap. xj.*

NOBLESSE PARFAITE est celle sur laquelle il n'y a rien à desirer, soit pour le nombre de ses quartiers, soit pour les preuves: la *noblesse* la plus parfaite est celle dont la preuve remonte jusqu'au commencement de la troisieme race sans qu'on en voye même l'origine; & pour le nombre des quartiers en France on ne remonte guere au-delà du quatrieme ayeul, ce qui fournit 32 quartiers: les Allemands & les Flamands affectent de prouver jusqu'à 64 quartiers. *Voyez* la Roque, *chap. x.*

NOBLESSE PATERNELLE est celle qui vient du pere; suivant le droit commun, c'est la seule qui se transmette aux enfans.

On entend aussi quelquefois par *noblesse paternelle* l'illustration que l'on tire des alliances du côté paternel. *Voyez* NOBLESSE MATERNELLE.

NOBLESSE *PATRE ET AVO*, on sousentend *consulibus*, est celle qui n'est acquise aux descendans d'un annobli par charge qu'autant que le pere & le fils ont rempli successivement une de ces charges qui donnent commencement à la *noblesse*.

Cet usage a été établi sur le fondement de la loi 1. au code de *dignitatibus*, qui porte: *Si ut proponitis & avum consularem & patrem prætorium habuistis, & non privatas conditiones hominibus sed clarissimas nupseritis, claritatem generis retinetis.*

Cette loi est néanmoins mal appliquée; car elle ne dit pas qu'il soit nécessaire pour avoir le titre de *clarissime*, que le pere & l'ayeul ayent été dans des charges éminentes, on ne révoquoit pas en doute la *noblesse* d'origine de la fille, mais de savoir si elle la conservoit en se mariant.

La loi 2. du même titre confirme que la *noblesse* de l'officier se transmettoit au premier degré, puisqu'elle dit *paternos honores filiis invidere non oportet.*

Cependant parmi nous tous les offices ne transmettent pas la *noblesse* au premier degré: ce privilege est réservé aux offices de chancelier, de garde des sceaux, de secrétaire d'état, de conseiller d'état servant actuellement au conseil, de maître des requêtes, de secrétaire du roi.

Les conseillers de certaines cours souveraines ont aussi la *noblesse* au premier degré; tels sont ceux des parlemens de Paris, de Besançon, de Dauphiné; le parlement de Dombes jouit de ce même privilege, tant en Dombes qu'en France.

La chambre des comptes de Paris & la cour des aides ont aussi le même droit.

Mais dans la plûpart des autres cours souveraines les offices de président & de conseiller ne transmettent la *noblesse* qu'au second degré, qui est ce qu'on appelle *patre & avo*. *Voyez* la Roque, *chap. ij.* du petit *traité*, qui est à la suite du grand. (*A*)

NOBLESSE PATRICIENNE peut s'entendre de ceux qui descendoient de ces premiers sénateurs de Rome, & qui furent nommés *patriciens*.

Dans les Pays-Bas, on appelle *familles patriciennes* celles qui sont nobles.

En Allemagne, les principaux bourgeois des villes prennent le titre de *patrices*, & se donnent des armes, mais ils n'ont point de privileges particuliers, si ce n'est dans quelques villes, comme Nuremberg; Augsbourg, Ulm, où ils sont distingués dans le magistrat, mais cette *noblesse* n'est pas reçue dans les colleges.

Les Suisses n'estiment que la *noblesse* qui étoit devant leur changement de gouvernement, & appellent celle qui s'est faite depuis *noblesse patricienne*. *Voyez* la Roque, *chap. clxxij.*

NOBLESSE PERSONNELLE est celle qui ne passe pas la personne, & ne se transmet pas à ses enfans; telle est la *noblesse* attachée à certains offices de la maison du roi & autres qui donnent le titre d'écuyer, & toutes les exemptions des nobles, sans néanmoins communiquer une véritable *noblesse* transmissible aux enfans.

On entend aussi par *noblesse personnelle* celle qui est attachée à certaines professions honorables, telles que les fonctions de judicature, la profession d'avocat & celle de médecin: en Dauphiné, à Lyon, en Bourgogne ces sortes de personnes sont en possession de mettre devant leur nom la qualité de *noble*; mais cette *noblesse* n'est qu'honoraire, & ne leur attribue pas les privileges des nobles. *Voyez* la Roque, *chap. xciv.* & Henris.

NOBLESSE PETITE, en Espagne on appelle ainsi les seigneurs qui n'ont point de dignité, mais seulement jurisdiction; il y en a encore une moindre qui est celle des nobles qui n'ont aucune jurisdiction, & enfin on appelle *noblesse* très-petite, *minima*, l'état de ceux qui ne sont pas vraiment nobles, mais qui vivent noblement & de leurs revenus.

En France, on ne connoît point ces distinctions; toute *noblesse* est de même qualité; un homme nouvellement annobli jouit des mêmes privileges que celui qui est noble de race, si ce n'est dans le cas où il faut prouver plusieurs degrés de *noblesse*. *Voyez* Loyseau, *traité des ordres*, *chap. vj. n°. 5.*

NOBLESSE POLITIQUE *ou* CIVILE est celle qui prend son origine des charges ou des lettres du prince. *Voyez la préface* de la Roque, Landulphus, Therriat & Bartole.

NOBLESSE AU PREMIER DEGRÉ est celle qui est acquise & parfaite en la personne des enfans, lorsque leur pere est mort revêtu d'un office qui annoblit, ou qu'il a servi pendant le tems prescrit par les réglemens. *Voyez* NOBLESSE D'OFFICE, NOBLESSE MILITAIRE, NOBLESSE TRANSMISSIBLE.

NOBLESSE PRIVILÉGIÉE est celle qui vient de la

mairie & des charges de secrétaires du roi. *Voyez la préface* de la Roque.

NOBLESSE PRONONCÉE, on appelle ainsi celle qui n'étant pas bien fondée, est reconnue par un jugement passé de concert entre le prétendu noble & les habitans du lieu où il demeure. *Voyez la préface* de la Roque.

NOBLESSE PROTÉGÉE est celle de quelqu'un dont la *noblesse* est douteuse & qui s'allie des grandes maisons par des mariages, afin de s'assûrer par le crédit de ces maisons le titre de *noblesse* qu'on lui conteste. *Voyez la préface* de la Roque.

NOBLESSE DE LA PUCELLE D'ORLÉANS, *voyez ce qui en est dit ci-après à l'article* NOBLESSE UTÉRINE.

NOBLESSE DE QUATRE LIGNES *ou* QUARTIERS est celle qui est établie par la preuve que les quatre ayeuls & ayeules étoient nobles; d'autres par *noblesse de quatre lignes* entendent celle dont la preuve comprend quatre lignes paternelles & autant de lignes du côté maternel, de sorte que l'on remonte jusqu'à quatre générations, c'est-à-dire jusqu'au bisayeul, ce qui forme huit quartiers. Si l'on commence par celui *de cujus*, il est compté pour la premiere ligne; si l'on commence par le bisayeul, celui-ci fait la premiere ligne, & celui de *cujus* fait la quatrieme. En Italie & en Espagne, on exige communément la preuve de quatre lignes; il est fait mention de cette *noblesse de quatre lignes* dans les statuts de l'ordre du croissant, institué par René roi de Siciles & duc d'Anjou le 11 Août 1448, il déclare que nul ne pourra être reçu dans cet ordre qu'il ne soit gentilhomme de quatre lignes. *Voyez* la Roque, *chap. x.*

NOBLESSE DE RACE, *ou d'ancienne extraction*, est celle qui est fondée sur la possession immémoriale, plutôt que sur les titres: cependant à cette possession l'on peut joindre des titres énonciatifs ou confirmatifs.

En France la possession doit être au moins de cent ans, quoique la déclaration de 1664 semble la fixer à cent quatre, puisqu'elle veut que l'on prouve sa possession depuis 1560; mais elle est relative à une autre déclaration de l'an 1660: ainsi il ne faut que cent ans, comme il est encore ordonné par la déclaration du 16 Janvier 1714. *Voyez* NOBLESSE ANCIENNE, NOBLESSE D'EXTRACTION, NOBLESSE DE QUATRE LIGNES.

NOBLESSE DE ROBE, on appelle ainsi celle qui provient de l'exercice de quelque office de judicature auquel le titre & les privileges de *noblesse* sont attachés.

Quoique la profession des armes soit la voie la plus ancienne par laquelle on ait commencé à acquérir la *noblesse*, il ne faut pas croire que la *noblesse* de robe soit inférieure à celle d'épée. La *noblesse* procede de différentes causes; mais les titres & privileges qui y sont attachés, sont les mêmes pour tous les nobles, de quelque source que procede leur *noblesse*; & la considération que l'on attache à la *noblesse* doit être égale, lorsque la *noblesse* procede de sources également pures & honorables, telles que la magistrature & la profession des armes.

On a même pratiqué pendant long-tems en France que la profession des armes & l'administration de la justice n'étoient point séparées. La justice ne pouvoit être rendue que par des militaires, tellement que les lois saliques leur défendoient de quitter l'écu en tenant les plaids. Dans la suite tout le monde quitta les armes pour rendre la justice, & prit l'habit long, que les gens de loi ont seuls conservé.

Loyseau *en son tr. des offices, l. I. c. ix. n. 10.* fait voir que la vertu militaire n'est nécessaire qu'en cas de guerre; au lieu que la justice est nécessaire en paix & en guerre; en paix, pour empêcher la guerre; & en guerre, pour ramener la paix; que la force sans la justice ne seroit pas une vertu, mais une violence, d'où il infere que la *noblesse* peut aussi bien procéder de justice que de la force ou valeur militaire. Il observe encore au *n. 17.* que les offices d'éminente dignité attribuent aux pourvus, non-seulement la simple *noblesse*, mais aussi la qualité de chevalier, qui est un titre emportant haute *noblesse*; ce qui a eu lieu, dit-il, de tout tems à l'égard des principaux offices de justice, témoins les chevaliers de lois dont il est parlé dans Froissart.

Enfin il conclut au nombre 18, en parlant des offices de judicature, que tous ceux qui, à cause de leurs offices, se peuvent qualifier chevaliers, sont nobles d'une parfaite noblesse eux & leurs enfans, ainsi que l'observe M. le Bret en son septieme plaidoyer, ni plus ni moins que ceux à qui le roi confere l'ordre de chevalerie.

Au reste, pour ne pas user de répétitions, nous renvoyons à ce que nous avons dit sur la *noblesse* de robe, *au mot* ETATS. (*A*)

NOBLESSE DU SANG, est celle que l'on tire de la naissance, en justifiant que l'on est issu de parens nobles, ou au moins d'un pere noble. *Voyez* NOBLESSE D'EXTRACTION.

NOBLESSE DES SECRETAIRES DU ROI, *Voyez ci-après* SECRETAIRE DU ROI.

NOBLESSE SIMPLE, est celle qui ne donne que le titre de noble ou écuyer, à la différence de la haute noblesse, qui donne le titre de chevalier, ou autre encore plus éminent, telles que ceux de baron, comte, marquis, duc. *Voyez* NOBLESSE DE CHEVALERIE & HAUTE NOBLESSE.

NOBLESSE DE SOIE. *Voyez ce qui en est ci-devant à l'article* NOBLESSE DE LAINE.

NOBLESSE SPIRITUELLE *ou* LITTÉRAIRE. *Voyez ci-devant* NOBLESSE LITTÉRAIRE.

NOBLESSE DE TERRE FERME, est le nom que l'on donne en l'état de Venise & en Dalmatie à la noblesse qui demeure ordinairement aux champs. Dans l'état de Venise les nobles de terre ferme ou de campagne n'ont point de prérogatives; ils ne participent point aux conseils & délibérations. En Dalmatie la *noblesse* de terre ferme gouverne aristocratiquement. *Voyez* la Roque, *c. clxvij.*

NOBLESSE TITRÉE, est celle qui tire son origine de la chevalerie. *Voyez* NOBLESSE DE CHEVALERIE.

On entend aussi par ce terme la haute *noblesse* ou *noblesse* de dignité, c'est-à-dire, les princes, les ducs, les marquis, comtes, vicomtes, barons, *&c.* *Voyez* HAUTE NOBLESSE.

NOBLESSE DE TOURNOI, est celle qui tire son origine des tournois ou combats d'adresse, institués en 935 par l'empereur Henri Loiseleur. Il falloit, pour y être admis, faire preuve de douze quartiers. Ces tournois furent défendus ou négligés l'an 1403 en France; le dernier fut celui de 1559, qui fut si funeste à Henri II. *Voyez* la Roque, *ch. clxxij.*

NOBLESSE DE TRANSMIGRATION *ou* DEBARQUÉE. *Voyez ci-devant* NOBLESSE DEBARQUÉE.

NOBLESSE TRANSMISSIBLE, est celle qui passe de l'annobli à ses enfans & petits-enfans. Il y a des charges qui donnent une *noblesse* transmissible au premier degré, *voyez* NOBLESSE AU PREMIER DEGRÉ, d'autres qui ne la donnent que *patre & avo consulibus. Voyez* NOBLESSE *patre & avo.*

NOBLESSE VÉNALE, est celle qui a été accordée par lettres, moyennant finance. *Voyez* NOBLESSE PAR LETTRES.

NOBLESSE VERRIERE, on appelle ainsi celle des gentilshommes qui s'occupent à souffler le verre.

C'est une tradition vulgaire que les gentilshommes ont seuls le droit de travailler à cet ouvrage ; ce qui est de certain, c'est que dans la plûpart des verreries, ce sont des gentilshommes qui s'occupent à cet exercice, & qu'ils ne souffriroient pas que des roturiers travaillassent avec eux, si ce n'est pour les servir. C'est apparemment ce qui a fait croire à quelque personne que l'exercice de l'art de verrerie faisoit une preuve de *noblesse* ; & en effet la Roque, *ch. cxliv.* dit que les arrêts contraires n'ont pas empêché qu'en quelques provinces plusieurs verriers n'ayent été déclarés nobles en la derniere recherche des usurpateurs de *noblesse* (il parle de celle qui fut faite en exécution de la déclaration de 1696), quoique, dit-il, ces verriers n'eussent aucune charte ni autre principe de *noblesse*. Mais dans les vrais principes il est constant que l'exercice de l'art de verrerie ne donne pas la *noblesse*, ni ne la suppose pas. On voit même que des gentilshommes de Champagne demanderent à Philippe le-Bel des lettres de dispense pour exercer la verrerie, & que tous les verriers des autres provinces en ont obtenu de semblables des rois successeurs de Philippe-le-Bel ; ce qu'ils n'auroient pas fait, si cet art eût annobli, ou s'il eût supposé la *noblesse* : ainsi tout ce que l'on peut prétendre, c'est qu'il ne déroge pas. On voit en effet au *liv. II. du titre théodosien*, que Théodore honora les verriers de l'exemption de la plûpart des charges de la république, pour les engager à perfectionner leur profession par l'invention admirable du verre. *Voyez* la Roque, *ch. cxliv.* (*A*)

NOBLESSE DE VILLE, est celle qui tire son origine de la mairie, c'est-à-dire, des charges municipales, telles que celles de prévôt des marchands, de maire, d'échevin, capitoul, jurat, *&c.* dans les villes où ces charges donnent la *noblesse*, comme à Paris, à Lyon, à Toulouse, *&c.*

Ce privilege de *noblesse* a été ôté à plusieurs villes qui en jouissoient sans titre valable. *Voyez* ECHEVIN, ECHEVINAGE, NOBLESSE DE CLOCHE.

NOBLESSE UTÉRINE *ou* COUTUMIERE, est celle que l'enfant tient seulement de la mere, lorsqu'il est né d'une mere noble & d'un pere roturier.

Cette espece de *noblesse* étoit autrefois admise dans toute la France, & même à Paris : en effet on voit dans les établissemens de saint Louis, qu'un enfant né d'une *gentilsemme* & d'un pere *vilain* ou *roturier* pouvoit posséder un fief ; ce qui n'étoit alors permis qu'aux nobles & gentilshommes.

Cet usage est très bien expliqué par Beaumanoir sur les coutumes de Beauvaisis, où il observe que la seule différence qu'il y eût entre les nobles de partage, c'est-à-dire, par le pere & les nobles de mere, c'est que ces derniers ne pouvoient pas être faits chevaliers ; il falloit être noble de pere & de mere.

Du reste, ceux qui tiroient leur *noblesse* de leur mere, étoient qualifiés de gentilshommes. Monstrelet, en parlant de Jean de Montaigu, qui fut grand-maître de France sous Charles VI. dit qu'il étoit gentilhomme de par sa mere.

Il n'y a point de province où la *noblesse* utérine se soit mieux maintenue qu'en Champagne. Toutes les femmes nobles avoient le privilege de transmettre la *noblesse* à leur postérité. Les historiens tiennent que ce privilege vint de ce que la plus grande partie de la *noblesse* de cette province ayant été tuée en une bataille l'an 841, on accorda aux veuves le privilege d'annoblir les roturiers qu'elles épouserent, & que les enfans qui naquirent de ces mariages furent tenus pour nobles. Quelques-uns ont cru que cette *noblesse* venoit des femmes libres de Champagne, lesquelles épousant des esclaves, eurs enfans ne laissoient pas d'être libres ; mais la coutume de Meaux dit très-bien que la verge annoblit, & que le ventre affranchit.

Quoi qu'il en soit de l'origine de ce privilege, il a été adopté dans toutes les coutumes de cette province, comme Troyes, Châlons, Chaumont en Bassigny, Vitry.

Les commentateurs de ces coutumes se sont imaginé que ce privilege étoit particulier aux femmes de Champagne : mais on a déja vu le contraire ; & les coutumes de Champagne ne sont pas les seules où il soit dit que le ventre annoblit, celles de Meaux, de Sens, d'Artois & de Saint-Michel portent la même chose.

Charles VII. en 1430 donna des lettres datées de Poitiers, & qui furent regiftrées en la chambre des comptes, par lesquelles il annoblit Jean l'Eguisé, Evêque de Troyes, ses pere & mere, & tous leurs descendans, mâles & femelles, & ordonna que les descendans des femelles seroient nobles.

Sous le regne de Louis XII. en 1509, lorsque l'on présenta les procès-verbaux des coutumes de Brie & de Champagne aux commissaires du parlement, les vrais nobles qui ne vouloient point avoir d'égaux, remontrerent que la *noblesse* ne devoit procéder que du côté du pere ; ceux du tiers état, & même les ecclésiastiques du bailliage de Troyes & autres ressorts de Champagne & de Brie s'y opposerent, & prouverent par plusieurs jugemens, que tel étoit l'usage de toute ancienneté. On ordonna que la *noblesse* & le tiers état donneroient chacun leur mémoire, & que les articles seroient insérés par provision tels qu'ils étoient. Les commissaires renvoyerent la contestation au parlement, où elle est demeurée indécise.

Dans la suite, lorsqu'on fit la rédaction de la coutume de Châlons, l'article second qui admet la noblesse utérine ayant été présenté conforme aux coutumes de Troyes, de Chaumont & de Meaux, les gens du roi au siege de Châlons remontrerent l'absurdité de la coutume de Châlons, & demanderent que l'on apportât une exception pour des droits du roi ; ce qui fut accordé, & l'exemption confirmée par arrêt du parlement du 23 Décembre 1566 ; & présentement la noblesse utérine admise par les coutumes de Champagne & quelques autres, ne sert que pour ce qui dépend de la coutume, comme pour posséder des fiefs, pour les partages, successions & autres choses semblables ; mais elle ne préjudicie point aux droits du Roi.

La *noblesse utérine* de Champagne a été confirmée par une foule de jugemens & arrêts, dont les derniers sont de Noël 1599, 11 Janvier 1608, 7 Septembre 1622, 7 Septembre 1627, 14 Mars 1633, 18 Août 1673. Il y eut en 1668 procès intenté au conseil de la part du préposé à la recherche des faux nobles contre les nobles de Champagne, que l'on prétendoit ne tirer leur *noblesse* que du côté maternel ; mais le procès ne fut pas jugé, le conseil ayant imposé silence au préposé. *Voyez les recherches sur la* noblesse utérine *de Champagne.*

L'exemple le plus fameux d'une *noblesse utérine* reconnue en France est celui des personnes qui descendent par les femmes de quelqu'un des freres de la Pucelle d'Orléans. Elle se nommoit Jeanne Dars ou Darc. Charles VII. en reconnoissance des services qu'elle avoit rendus à la France par sa valeur, par des lettres du mois de Décembre 1429, l'annoblit avec Jacques Dars ou Darc & Isabelle Romée ses pere & mere, Jacquemin & Jean Dars & Pierre Perrel ses freres, ensemble leur lignage, leur parenté & leur postérité née & à naître en ligne masculine & féminine. Charles VII changea aussi leur nom en celui de *du Lys*.

On a mis en doute si l'intention de Charles VII.

avoit été que la postérité féminine des freres de la pucelle d'Orléans eût la prérogative de transmettre la *noblesse* à ses descendans, parce que c'est un style ordinaire dans ces sortes de chartes d'annoblir les descendans mâles & femelles de ceux auxquels la *noblesse* est accordée, mais non pas d'annoblir les descendans des filles, à moins qu'elles ne contractent des alliances nobles. La Roque, en son traité de la *noblesse*, rapporte vingt exemples de semblables annoblissemens faits par Philippe de Valois, par le roi Jean, par Charles V. Charles VI. Charles VII. & Louis XI. en vertu desquels personne n'a prétendu que les filles eussent le privilege de communiquer la *noblesse* à leurs descendans; il n'y a que les parens de la pucelle d'Orléans qui aient prétendu avoir ce privilege.

Il fut néanmoins interprété par une déclaration d'Henri II. du 26 Mars 1555, par laquelle il est dit qu'il s'étend & se perpétue seulement en faveur de ceux qui seroient descendus du pere & des freres de la Pucelle en ligne masculine & non féminine, que les seuls mâles seront censés nobles, & non les descendans des filles, si elles ne sont mariées à des gentilshommes. Ce même privilege fut encore aboli par l'édit d'Henri IV. de l'an 1598, sur le fait des annoblissemens créés depuis 1578. L'édit de Louis XIII. du mois de Juin 1614, *article 10*, porte que les filles & les femmes descendues des freres de la pucelle d'Orléans n'annobliront plus leurs maris à l'avenir. Les déclarations de 1634 & de 1635 portent la même chose. Ainsi, suivant l'édit de 1614, les descendans de la pucelle d'Orléans par les filles, nés avant cet édit, sont maintenus dans leur possession de *noblesse*, mais ce prétendu privilege a été aboli à compter de cet édit.

Il y a dans d'autres pays quelques exemples de semblables privileges. J'ai vu des lettres du mois de Février 1699, accordées dans une souveraineté voisine de la France, qui donnoient aux filles du sieur de * * * le droit d'annoblir leurs maris; mais je ne sais s'il y a eu occasion de faire valoir ce privilege.

Juste-Lipse dit qu'à Louvain il y a sept familles principales & nobles, qui ont droit de transférer la *noblesse* par les femmes; de sorte que si un roturier épouse une fille de l'une de ces familles, les enfans qui naissent d'eux sont tenus pour nobles, & leurs descendans pour gentilshommes.

François Pyrard rapporte qu'aux îles Maldives les femmes nobles, quoique mariées à des personnes de condition inférieure & non nobles, ne perdent point leur rang, & que les enfans qui en sont issus sont nobles par leur mere. *Voyez* les *recherches sur la* noblesse *utérine de Champagne*; le *traité de la* noblesse *par* de la Roque; le *code des tailles*, le *mem. alphabétique des tailles*, & *ci-devant* NOBLESSE MATERNELLE. (*A*)

NOBLESSE, *usurpateur de la*, (*Hist. de France.*) On nomme en France *usurpateurs de la noblesse* ou *faux nobles*, ceux qui n'étant pas nobles usurpent les droits & les privileges de la *noblesse*. Sous M. Colbert on en fit plusieurs fois la recherche, qui ne parut pas moins intéressante pour les revenus publics, que pour relever l'éclat de la véritable *noblesse*; mais la maniere d'y procéder fut toujours mauvaise, & le remede qu'on prit pour ce genre de recherches pensa être aussi funeste que le mal. Les traitans chargés de cette discussion, se laisserent corrompre par les faux nobles qui purent les payer; les véritables nobles furent tourmentés de mille manieres, au point qu'il fallut rechercher les traitans eux-mêmes, qui trouverent encore le moyen d'échapper à la peine qu'ils méritoient. (*D. J.*)

NOCERA, TERRE DE, (*Hist. nat.*) *terra noceriana*; ainsi nommée, parce qu'on la trouve à *Nocera* en Ombrie. Espece de terre bolaire blanche, pesante & compacte; mise au feu elle blanchit encore plus, sans acquérir beaucoup plus de dureté. *Voyez* d'Acostas, *natur. history of fossils*.

NOCERA, (*Géogr.*) ancienne ville d'Italie dans l'Ombrie, au duché de Spolete, avec un évêché suffragant du pape. Strabon la nomme *Nuceria*, & dit qu'il s'y fabriquoit des vases de bois qui étoient estimés. Ptolomée, *l. III. c. j.* lui donne le nom de colonie. Elle est au pié de l'Apennin, à 7 lieues N. E. de Spolete. *Long. 30. 30. lat. 43. 2.*

NOCERA, (*Géog.*) petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, entre Martorano à l'orient, & la mer à l'occident. *Long. 34. 40. lat. 39. 15.* (*D. J.*)

NOCES, s. f. *nuptiæ*, (*Jurisprudence.*) se prend pour la célébration du mariage. On appelle *don de noces* celui qui est fait en faveur de mariage; *gain de noces & de survie* celui que le survivant des conjoints gagne, soit en vertu de la loi ou usage, ou en vertu de la convention. *Voyez* GAIN & MARIAGE.

On appelle *premieres noces* le premier mariage que quelqu'un a contracté; mais on ne se sert de ce terme que par opposition à celui de secondes, troisiemes & autres *noces*, c'est-à-dire pour distinguer le premier mariage des autres mariages subséquens. (*A*)

NOCES DES HÉBREUX, (*Hist. sacrée.*) du latin *nuptiæ*, de *nubere*, couvrir d'un voile, parce que les nouvelles mariées se couvroient la tête par modestie. Ce mot dans l'Ecriture se prend pour les cérémonies qui se pratiquoient le jour du mariage, *nuptiæ factæ sunt in Canâ Galilææ*, Joan. *ij. 1.* 2°. pour le festin des noces, *nuptiæ quidem paratæ sunt*, Matth. *xxij. 8.* Ce festin signifie la gloire dont les saints jouissent dans le ciel; ce qui est aussi marqué par la parabole des vierges qui attendoient la venue de l'époux, *intraverunt cum eo ad nuptias*, Matthieu, *xxv. 10.* 3°. Le lieu où se célebrent les *noces*: *impletæ sunt nuptiæ discumbentium*, Matth. *xxij. 10.* 4°. Pour le mariage & l'union de l'époux & de l'épouse, *non est in loco nostro consuetudinis ut minores ante tradamus ad nuptias*, Gen. *xxjx. 26.* 5°. Pour le droit acquis par le mariage, *quod si alteram ei acceperit, providebit puellæ nuptias*, Exod. *xxj. 10.* Si quelqu'un fait épouser à son fils une esclave, & que ce fils épouse encore une autre femme, il traitera cette premiere comme sa femme.

Les Hébreux se marioient de bonne heure, & dès l'âge de treize ans il étoit permis aux enfans de prendre femme; ils ne passoient guere, sans l'avoir fait, la dix-huitieme année, & ils auroient cru pécher contre le précepte *croissez & multipliez*. Delà il est aisé de comprendre pourquoi le célibat & la stérilité étoient un opprobre dans Israël, & pourquoi ils avoient soin de faire épouser au frere du mari mort sans enfans la veuve qu'il avoit laissée. Les filles se marioient aussi-tôt après l'âge de puberté, c'est-à-dire à douze ans; mais avant leur mariage elles ne paroissoient point d'ordinaire en public: on les appelloit *alma*, cachées.

On voit la maniere dont se faisoit la demande d'une fille dans celle que fit Sichem de Dina, Eliezer de Rebecca, & le jeune Tobie de Sara. Le mari donnoit la dot à sa femme, & sembloit acheter la personne qu'il vouloit épouser. *Augmentez la dot que vous voulez qu'on lui donne*, dit Hemor à Jacob; *demandez quel présent il vous plaira, je les donnerai volontiers, pourvu que vous veuilliez* (à Sichem son fils) *la lui donner pour épouse*. Gen. *xxxjv. 8.* Jacob achete Lia & Rachel par 14 ans de service. Gen. *xxjx.* David donne cent prépuces de philistins pour Michols. 2. Reg. *iij. 14.* & Oze 15 pieces d'argent pour sa femme. Os. *iij. 2.*

Les fiançailles se faisoient ou par un écrit ou par

une piece d'argent que l'on donnoit à la fiancée : *Recevez cet argent pour gage que vous serez mon épouse*, disoit le jeune homme à sa prétendue. Ils avoient dès-lors la liberté de se voir ; & si pendant le tems qui s'écouloit depuis les fiançailles jusqu'au mariage la fille commettoit quelqu'infidélité, elle pouvoit être traitée comme adultere.

Lorsque le tems de conclure le mariage étoit arrivé, on en dressoit le contrat, & au jour arrêté on conduisoit le fiancé & la fiancée dans une salle préparée, on les plaçoit sous un dais, & on leur mettoit un voile quarré que les Hébreux appellent *teled ;* ensuite le chantre de la synagogue ou le plus proche parent du marié, remplissoit une tasse de vin ; & ayant prononcé cette bénédiction : *Soyez beni, seigneur, qui avez créé l'homme & la femme, & ordonné le mariage*, il leur en donnoit à boire. Puis l'époux mettoit un anneau au doigt de son épouse en présence de deux témoins, & lui disoit : *Par cet anneau vous êtes mon épouse, suivant l'usage de Moïse & d'Israel.*

On croit qu'avant la ruine du temple de Jérusalem, l'époux & l'épouse portoient des couronnes dans la cérémonie de leurs *noces*, & l'Ecriture fait mention de celle de l'époux : *Je me réjouirai au Seigneur comme un époux orné de sa couronne.* Isaïe, *lxj. 10.* Et dans le cantique : *Filles de Jérusalem, venez voir le roi Salomon orné de la couronne que sa mere lui a mise le jour de son mariage. iij. 11.* On apportoit ensuite une deuxieme fois du vin dans un vase fragile ; & après plusieurs bénédictions, on présentoit à boire aux mariés, & on jettoit le reste à terre en signe d'allégresse ; l'époux prenoit le vase & le cassoit avec force, pour marquer que les plus grandes joies sont suivies des plus grands chagrins. Alors tous les assistans souhaitoient aux nouveaux mariés mille prospérités, comme cela se fit au mariage d'Isaac & de Rebecca, *imprecantes prospera sorori suæ, atque dicentes, soror nostra es, crescas in mille millia.* Genese, *xxjv. 60.*

Le repas de la *noce* se faisoit avec beaucoup de bienséance : on chantoit à table des louanges & des cantiques en l'honneur de Dieu, pour imiter ce qui se passa dans le repas que donna Raguel quand il maria sa fille Sara au jeune Tobie. On voit par l'évangile que l'on donnoit à l'époux un *paranymphe*, que Jesus-Christ appelle l'*ami de l'époux :* son devoir étoit de faire les honneurs de la *noce*, d'exécuter les ordres de l'époux. *Mais l'ami de l'époux*, dit S. Jean Baptiste, *qui est debout & qui obéit à la voix de l'époux, se réjouit d'obéir à sa voix.* Joan. *iij. 29.*

L'époux avoit toujours auprès de lui un nombre de jeunes gens, & l'épouse de jeunes filles, qui les accompagnoient par honneur pendant les jours de la *noce*. On le voit dans l'histoire du mariage de Samson : ces jeunes gens prenoient plaisir à proposer des énigmes, & l'époux distribuoit des prix à ceux qui les expliquoient.

La cérémonie de la *noce* duroit sept jours pour une fille, & trois jours pour une veuve. *Imple hebdomadam hujus copulæ ; & hanc quoque dabo tibi*, disoit Laban à Jacob, Gen. *xxjx. 26.* Nous voyons aussi que les *noces* de Samson & celles du jeune Tobie durerent sept jours entiers.

Les sept jours de réjouissance qui se faisoient dans la maison du pere de la fille étant passés, on conduisoit l'épouse dans la maison du marié; on choisissoit le tems de la nuit, comme il paroît dans la parabole des dix vierges, qui allerent au-devant de l'époux & de l'épouse. Cette action se faisoit avec pompe : nous en avons un exemple dans les Macchabées, où il est dit que le fils de Jambri ayant fait des *noces* à Meduba, comme on menoit en grande solemnité l'épouse au logis de l'époux, & que les amis du mari venoient au-devant d'elle avec des instrumens de musique, les Macchabées tomberent sur eux & les dissiperent. Macch. *xxxvij & seq. Voyez* de *plus grands détails* dans Spencer, & les auteurs des cérémonies & coutumes des Hébreux. (*D. J.*)

NOCE ALDOBRANDINE, *la*, (*Peint. antiq.*) morceau de peinture antique ; c'est une frise qu'on a trouvée dans les ruines de Rome, & qu'on a placée dans le palais Aldobrandin, avec la partie du mur sur laquelle elle étoit peinte. Cette frise représente une *noce :* la mariée est assise sur le bord du lit ; elle panche la tête, & fait, dit Misson, la *difficile*, pendant qu'une matrone la console d'un air riant, l'instruit & la persuade. L'époux couronné de lierre & tout deshabillé, est assis auprès du lit avec un certain air d'impatience. Quatre ou cinq femmes préparent en divers endroits des bains & des onguens aromatiques : une musicienne joue de la lyre ; une autre chante apparemment quelque épithalame.

Nous ignorons si la *noce aldobrandine* & les autres morceaux qui nous restent de la peinture antique, sont d'un grand coloriste ou d'un ouvrier médiocre de ces tems-là ; ce qu'on peut dire de certain sur leur exécution, c'est qu'elle est très-hardie. Ces morceaux paroissent l'ouvrage d'artistes autant les maîtres de leur pinceau que Rubens & que Paul Véronese l'étoient du leur. Les touches de la *noce aldobrandine*, qui sont très-heurtées, & qui paroissent même grossieres quand elles sont vûes de près, font un effet merveilleux lorsqu'on considere ce tableau à la distance de vingt pas ; & c'étoit apparemment de cette distance qu'il étoit vû sur le mur où le peintre l'avoit fait. (*D. J.*)

NOCHER, s. m. (*Marine.*) c'est un vieux terme qui signifioit *pilote*. Les Poëtes l'ont employé souvent en ce sens. On s'en sert quelquefois pour dire *contre-maître*, comme on peut le voir dans l'ordonnance de la Marine.

NOCIUOLO, (*Hist. nat.*) nom que les pêcheurs de Livourne donnent à une espece de chien de mer qui pese quelquefois jusqu'à 300 livres, qui a six brasses de longueur. On croit que c'est le poisson appellé *roussette*.

NOCOR, (*Géog.*) riviere d'Afrique au royaume de Fez ; elle sort des montagnes d'Elchans, & se jette dans la mer Méditerranée. Castel croit que c'est le Molocath de Ptolomée, *l. IV. c. j.*

NOCTAMBULE & NOCTAMBULISME, s. m. (*Medecine.*) νυκτοβάτης ; ce nom est composé de deux mots latins, *nocte*, *ambulans*, dont le cens est *qui se promene de nuit.* On avoit donné ce nom à ces personnes qui se levent la nuit en dormant, & qui se *promenent*, parlent, écrivent, ou font d'autres actions même pénibles & malaisées sans s'éveiller, souvent avec la même exactitude qu'étant bien éveillés. On en a vu quelquefois qui étoient plus spirituels, plus industrieux & plus adroits, quoiqu'ensevelis dans un profond sommeil. On appelle la maladie *noctambulisme*. Sennert se sert aussi, pour la désigner, du mot *nocti-surgium*, qui signifie *se lever la nuit ;* mais ces dénominations ne sont pas aussi exactes ni aussi usitées que celles de *somnambule* & *somnambulisme* (*voyez* ces *mots*), car on peut, quoique nullement atteint de cette maladie, *se lever* & *promener la nuit.* Les promenades nocturnes sont très-ordinaires à des personnes bien éveillées ; d'ailleurs on peut être attaqué du somnambulisme dans le *jour ;* c'est ce qui arrive à ceux qui font la méridienne. Castellus dit avoir vu un célebre théologien qui s'endormoit tous les jours après son diné ; & dès que son sommeil étoit bien décidé, il se levoit, promenoit, faisoit la conversation avec son épouse, & retournoit ensuite dans le fauteuil où il s'étoit endormi ; à son

réveil il ne conservoit pas la moindre idée de ce qu'il avoit fait.

NOCTULIUS, (*Mythol.*) dieu de la nuit qu'on représentoit éteignant son flambeau, & ayant à ses piés une chouette ; mais Congreve l'a su peindre avec des traits ingénieux & délicats.

> Noctulius *the night's god appears.*
> *In all its downy pomp array'd,*
> *Behold the révérend shade.*
> *An ancient sigh he sits upon,*
> *Whose memory of sound is long since gone*
> *And purposely annihilated for his throne.*
> *Beneath, two soft transparent clouds do meet,*
> *In wich he seems to sink his softer feet.*
> *A melancholy thought, condens'd to air,*
> *Stoll'n from a lover in dispair,*
> *Like a thin mantle, serves to wrap*
> *In fluids folds his visionary shape;*
> *A wreath of darkness round his head he wears,*
> *Where curlings mists supply the want of hairs.*
> *While the still vapours, wich front poppies rise,*
> *Bedew his houry head, and lull his eyes.*

(*D. J.*)

NOCTURLABE, f. m. (*Marine.*) c'est un instrument par lequel on prétend trouver combien l'étoile du nord est plus basse ou plus haute que le pole, & quelle heure il est pendant la nuit. Le P. Fournier a donné dans son *Hydrographie*, *liv. X. ch. xx.* la construction & l'usage de cet instrument, qui est défectueux, & dont il n'est pas sûr de faire usage. On a un moyen plus exact de reconnoître le passage de l'étoile polaire par le méridien. *Voyez* LATITUDE. Et à l'égard de l'heure, c'est encore un probleme, dont on n'a pu trouver une solution assez simple pour la pratique, quoiqu'on ait proposé pour cela plusieurs moyens fort ingénieux, comme on peut le voir dans la piece qui a remporté le prix de l'académie royale des Sciences en 1745, sur cette matiere, par M. Daniel Bernoulli. (*Z*)

NOCTURNE, adj. (*Astronom.*) se dit de ce qui a rapport à la nuit, *nox*. Il est opposé à *diurne*. *Voyez* NUIT & DIURNE.

Arc nocturne en Astronomie, est l'arc de cercle que le soleil ou une étoile décrit pendant la nuit, c'est-à-dire l'arc qu'ils décrivent ou paroissent décrire pendant qu'il est sous l'horison. *Voyez* ARC & DIURNE.

Arc semi-nocturne du soleil, est la portion de cercle comprise entre l'extrémité inférieure de notre méridien & le point de l'horison où le soleil se leve ou se couche. En effet, l'arc *nocturne* est divisé en deux parties égales ou à-peu-près égales par le méridien. *Voyez* MERIDIEN & MIDI. *Chambers.* (*O*)

NOCTURNES, f. m. (*Théolog.*) On donne ce nom à cette partie de l'office ecclésiastique que nous appellons *matines*, & qui est divisée en trois *nocturnes*, ainsi nommés, parce qu'on ne les chantoit que pendant la nuit : ce qui s'observe encore en quelques églises cathédrales, qui chantent matines à minuit. La coutume des chrétiens de s'assembler de nuit, avoit lieu dès le tems des Apôtres ; ce qui fut cause que les payens chargerent de plusieurs calomnies les premiers chrétiens, à l'occasion de ces assemblées *nocturnes*, comme il paroît par les apologies de Justin, d'Athénagoras, de Tertullien, & de quelques peres. On lisoit dans ces assemblées quelques endroits des pseaumes, des prophéties ou du nouveau Testament. D'où il est aisé de juger que l'office ecclésiastique, qu'on appelle présentement *matines*, est né avec le Christianisme, bien qu'il ne fût pas alors dans la même disposition qu'il est aujourd'hui, car on n'y lisoit rien que l'Ecriture sainte, si ce n'est que les jours consacrés à honorer la mémoire des martyrs, on récitoit devant tout le monde les actes de leur martyre, d'où est ensuite venue la coutume d'insérer dans l'office l'histoire des saints dont on fait la fête. *M. Simon.* (*G*)

NOCTURNES, *peines nocturnes* sont les suites fréquentes des désordres vénériens, qui ne peuvent être que palliées par les narcotiques ; il n'y a que le mercure & l'usage des anti-vénériens long-tems continués, qui puissent les faire cesser entierement.

Ce mal est aussi une suite de la mélancholie & de la manie, & peut très-bien se rencontrer sans qu'il y ait aucun virus dans le sang, mais par le seul desséchement & l'acrimonie bilieuse du sang & des humeurs, jointe à l'épaississement. Tous les mélancholiques & les maniaques sont très-sujets aux desordres *nocturnes*. *Voyez* MÉLANCHOLIE.

NODOTUS, f. m. (*Mytholog.*) dieu qui présidoit chez les Romains à la formation des nœuds du tuyau des blés ; mais c'est un dieu sorti de la fabrique de S. Augustin, qui a forgé semblablement une déesse *volutina* pour l'enveloppe de l'épi ; une déesse *patelène* pour l'épi qui commence à s'ouvrir ; une déesse *hostiline* quand la barbe de l'épi & l'épi sont à niveau ; une déesse *lacturce* quand le grain est en lait ; une déesse *maturne* quand il étoit meur, & finalement une déesse *runcine* quand on le coupoit. (*D. J.*)

NODUS, (*en Chirurgie*) mot purement latin, mais qui ne laisse pas de s'employer en françois dans les matieres chirurgiques ; il signifie une tumeur qui vient sur les os, laquelle procede pour l'ordinaire d'une cause vénérienne, *voyez* TUMEUR & OS, c'est la même chose que *nœud* en françois.

On prend communément pour *nodus* des petites exostoses ou des tumeurs en forme de petits nœuds qui s'élévent sur la superficie des os & la rendent inégale. *Voyez* EXOSTOSE.

Il paroit que le *nodus* est engendré par une humeur crasse, froide & visqueuse, laquelle est souvent très-difficile à résoudre. On se sert quelquefois pour y parvenir, d'une lame de plomb enduite de mercure qu'on applique sur le *nodus*.

Mais plus ordinairement on y applique l'*emplastrum de ranis cum mercurio* ; & si elle ne fait rien, on frotte de tems en tems le *nodus*, avec quelque onguent mercuriel, après quoi on y applique des emplâtres mercuriels de cinabre & autres ingrédiens.

Quelques-uns appellent *nodus* ou *nœuds*, toutes les tumeurs dures qui viennent aux parties extérieures du corps, en conséquence d'humeurs peccantes qui y sont coagulées.

Mais ce terme s'applique plus particulierement aux tumeurs & protuberances qui viennent aux jointures des goutteux, sur-tout quand la goutte est invéterée, & qu'on appelle autrement des *tophus*. *Voyez* TOPHUS.

Ces *nodus* ou *tophus* sont formés, à ce qu'on prétend, d'une matiere épaisse, crue, pesante & indigeste, mêlée avec un suc bilieux, chaud & âcre, dont la partie la plus grossiere & la plus terrestre, étant retenue dans ces parties, y forme par degrés des concrétions pierreuses. *Voyez* GOUTTE. (*Y*)

NOÉGA, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Espagne, selon Pomponius Mela, qui la place, ainsi que Pline, chez les Asturiens sur la côte. On croit communément que c'est aujourd'hui *Navia*. (*D. J.*)

NOEL, (*Hist. ecclésiast.*) personne n'ignore que c'est la fête de la nativité de J. C. *Voyez* NATIVITÉ DE J. C.

Neuf jours devant la célébration de cette sainte fête, on chante dans l'église catholique les antiennes qu'on appelle des *O O* ; parce qu'elles commencent toutes par *O*, & ces sortes de cantiques sacrés ne peuvent tendre qu'à l'édification ; mais il n'en

étoit pas de même de la maniere dont la fête de Noël ſe faiſoit encore à Valladolid au milieu du dernier ſiecle. On y employoit les mêmes extravagances qu'à la fête des fous dans notre barbarie : des maſques groteſques, des habits de maſcarades, des danſes dans l'égliſe avec des tambours de baſque & des violons, s'accordoient aux orgues qui ſonnoient des chacones ; & le peuple crioit *victor* à celui qui chantoit le mieux un *villancio* d'une mule qui rue, *&c.* Les lumieres de l'eſprit qui ne percent que fort tard, ont enfin diſſipé partout ces ſortes d'indécences. (*D. J.*)

Noel, ſ. m. (*Poëſie ſacrée.*) chanſon ſpirituelle faite en l'honneur de la nativité de Notre-Seigneur ; Paſquier dit dans ſes recherches, *liv. IV. ch. xvj.* que de ſon tems on chantoit encore en pluſieurs égliſes des *noëls* pendant la grande meſſe du jour de *noël* : un autre hiſtorien prétend, que la plûpart des *noëls* qu'on chante en France, ſont des gavotes & des menuets d'un ballet qu'Euſtache du Corroy, un des plus grands muſiciens de ſon ſiecle, avoit compoſé pour le divertiſſement du roi Charles IX. (*D. J.*)

NOELA, (*Geog. anc.*) ville de l'Eſpagne Tarragonoiſe dans le pays des Aſturiens, ſelon Pline, *liv. IV. ch. xx.* c'eſt aujourd'hui *Noya* ſur le Tambre. (*D. J.*)

NOELA-TALI, (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre des Indes orientales qui eſt, dit-on, une eſpece d'épinevinette ; ſes feuilles reſſemblent à celles d'un oranger ; l'arbre eſt d'une groſſeur moyenne, ſon fruit eſt très-rafraîchiſſant, & l'on fait des cordes avec ſon écorce.

NOERE, (*Géog.*) petite riviere de France dans l'Angoumois : elle ſe jette dans la Charente, entre Angoulême & Château-neuf. (*D. J.*)

NŒSSEL, (*Commerce.*) c'eſt le nom que l'on donne en quelques cantons d'Allemagne à une meſure de liquides qui peſe une livre, poids médicinal, c'eſt-à-dire, douze onces. Cette meſure répond à une chopine.

NOETIENS, ſ. m. pl. (*Théol.*) ſecte d'anciens hérétiques, diſciples de *Noëtus*, natif d'Epheſe, & maître de Sabellius.

Ces hérétiques n'admettoient qu'une ſeule perſonne en Dieu ; ſavoir le pere, & ils croyoient par conſéquent, que c'étoit le Pere qui avoit ſouffert ſur la croix. S. Epiphane qui a écrit cent ans après Noëtius, dit que c'eſt-là une erreur dont on n'avoit point encore entendu parler ; cependant il eſt certain qu'il y a eu dans l'égliſe des patripaſſiens avant les Noetiens.

Le chef de ces derniers ayant été repris de ſes ſupérieurs, il leur fit cette réponſe : *quel mal ai-je fait ? Je n'adore qu'un ſeul Dieu, je n'en connois point d'autre ; il eſt né, il a ſouffert, & il eſt mort.* D'autres auteurs diſent qu'ayant été cité devant les prêtres, il déſavoua d'abord ſes erreurs, & qu'y étant enſuite retombé, il fut chaſſé de l'égliſe, & fit une ſecte à part. Il avoit un frere imbu des mêmes ſentimens auquel il donnoit le nom d'*Aaron*, prenant pour lui-même celui de *Moïſe*. Ils vivoient au commencement du troiſieme ſiecle. (*G*)

NŒUD, ſ. m. (*Géom.*) *courbe* à *nœud*, eſt une courbe compoſée de branches, qui ſe coupent ou ſe croiſent elles-mêmes en revenant ſur leurs pas. La *lemniſcate*, le *folium*, voyez ces *mots* & pluſieurs autres courbes, ſont des courbes à *nœuds*.

Dans la *fig.* 42. de l'analyſe, les points *A* ſont autant de *nœuds*, *voyez* Courbe. Ainſi un *nœud* n'eſt autre choſe qu'un point double, *voyez* Double, Multiple & Point, formé non par deux branches différentes d'une même courbe, mais par deux parties d'une même branche qui formant un cours continu, revient ſur elle-même & ſe coupe. (*O*)

Nœuds, c'eſt le nom qu'on donne *en Aſtronomie* aux deux points où l'orbite d'une planete coupe l'écliptique. *Voyez* l'Orbite & Ecliptique.

Tels ſont les deux points *C* & *D* (*Planche Aſtron. fig.* 33.) le nœud *C*, d'où la planete part pour monter vers le nord au-deſſus du plan de l'écliptique, eſt appellé *nœud boreal*, *nœud aſcendant*, & autrefois *tête du dragon*, & ſe marque ainſi ☊. *Voyez* Ascendant & Dragon.

L'autre *nœud D*, d'où la planette deſcend vers le ſud, eſt appellé *nœud auſtral*, *nœud deſcendant*, & autrefois *queue du dragon* ; on le marque ainſi ☋ ; la ligne droite *DC*, qui eſt la commune ſection des deux cercles, eſt appellée *ligne des nœuds*.

La ligne des *nœuds* de la lune ſe meut d'un mouvement retrograde, & acheve ſa révolution en dixneuf ans ; c'eſt-à-dire qu'elle met ce tems-là à revenir à un point de l'écliptique, d'où elle eſt partie. *Voyez* Lune.

Quand la lune eſt dans les *nœuds*, elle eſt auſſi dans l'écliptique, ce qui arrive deux fois dans chaque période. Quand elle eſt à ſa plus grande diſtance des *nœuds* ; ſavoir, aux points *E F*, on dit alors qu'elle eſt dans ſes limites. *Voyez* Limite.

Quand il y a éclipſe, ſoit de lune, ſoit de ſoleil, la lune doit être dans un des *nœuds* ou au moins en être fort proche. *Voyez* Eclipse, Planette, *&c.*

On obſerve que les *nœuds* de l'orbite de Saturne & de celle de Jupiter ont auſſi un mouvement, & cela vient de l'action que ces planettes exercent l'une ſur l'autre, & qui les empêche de ſe mouvoir dans des plans exacts ; cette même action mutuelle des planettes doit affecter plus ou moins ſenſiblement leurs *nœuds*, & même ceux des cometes. *Voyez* Probleme *des* trois corps.

Pour déterminer les *nœuds* des planetes, c'eſt-à-dire, la poſition de la ligne des *nœuds* ; on entend que la planette ſe trouve dans l'écliptique, ce qui arrive lorſque ſa longitude obſervée eſt nulle, & par deux obſervations de cette ſorte, on détermine aiſément avec le ſecours de la trigonometie, la poſition de la ligne des *nœuds*. *Voyez* Keill, *introd. ad veram Aſtron. ch. xxvij.* Chambers. (*O*)

Nœud, (*en Chirurgie*) *nodus*, *callus*, *tophus* ; c'eſt même choſe que *nodus*, *voyez* Nodus ; ce terme ſe dit particulierement de ces tumeurs dures & gypſeuſes qui ſe forment aux jointures des vieux goutteux, & qui ſe nomment proprement en latin *tophi*. *Voyez* Tophus.

Nœud du Chirurgien ; c'eſt un *nœud* qu'on fait en paſſant deux fois le fil dans la même anſe ; on ſe ſert du *nœud du Chirurgien* pour la ligature des vaiſſeaux, & l'on aſſujettit ce *nœud* par un autre qui eſt ſimple. Le *nœud* double ſe fait le premier, afin qu'il ne puiſſe point ſe relâcher pendant qu'on fait l'anſe pour le ſecond *nœud*. (*Y*)

Nœuds de marbre, (*Architect.*) ce ſont des duretés par veines ou taches dans les marbres. On appelle *émeril* les *nœuds* de couleur de cendre dans le marbre blanc ; ils ſont très-difficiles à travailler. Les ouvriers donnent le nom de *cloux* aux *nœuds* des autres marbres.

Nœuds de Serrurerie, ce ſont les différentes diviſions qui ſe font dans les charnieres de fiches ou couplets, de portes ou fenêtres, par où le clou ou la rivure paſſent. Il y a des fiches à deux, à trois & à quatre *nœuds*. (*D. J.*)

Nœud, (*Jardinage.*) ſignifie proprement la partie de l'arbre par où il pouſſe ſes branches, ſes racines, & même ſon fruit. *Voyez* Arbre, Branche, *&c.*

Le bois eſt plus dur & plus ſerré dans les *nœuds*, que

que dans le tronc ni dans les branches, mais aussi il est plus sujet à s'éclater. On taille la vigne & les arbres nains, au premier & au second *nœud* du nouveau jet.

Les *nœuds* des plantes servent à fortifier la tige, & sont comme des tamis qui filtrent, qui purifient & qui affinent le suc qui sert à les nourrir.

NŒUDS, (*Marine.*) *nœuds* de la ligne de Lok, sont des *nœuds* espaces ordinairement les uns des autres de quarante-deux à cinquante piés, par le moyen desquels on estime le chemin du vaisseau, en mesurant la longueur de la partie de cette corde qu'on a dévidée pendant une demi-heure; car le vaisseau fait autant de milles par heure qu'on a filé de *nœuds*, en supposant qu'il aille toujours également, & ayant égard aux courans & à la dérive, *&c. Voyez* Lok.

NŒUD. ORDRE DU NŒUD, (*Hist. mod.*) nom d'un ordre militaire du royaume de Naples, institué en 1352 par la reine Jeanne I. à l'occasion de la paix conclue entre elle & le roi de Hongrie, au moyen de son mariage avec Louis, prince de Tarente.

Cet ordre étoit composé de soixante chevaliers. Clément VI. l'approuva & lui donna la regle de S. Basile; il prit S. Nicolas pour protecteur, mais il ne dura qu'autant que ses instituteurs vécurent.

NŒUD D'UNE QUESTION, (*Logiq. raisonn. Métaphys.*) Ce *mot* se dit des principes reconnus qui servent à décider une question qu'on trouve peut-être embarrassante. Il ne faut pas confondre ces principes avec les argumens superficiels qu'on tire des lieux communs, qui tendent plutôt à nous amuser qu'à découvrir la vérité, l'unique but d'un esprit inquisitif. Par exemple, supposé que l'on demande si le grand-seigneur a droit de prendre tout ce qu'il veut de son peuple? on ne sauroit bien répondre à cette question sans examiner d'abord si les hommes sont naturellement égaux; car c'est-là le *nœud de la question.* Cette vérité une fois prouvée, on n'a qu'à la retenir au milieu des disputes qui s'agitent sur les différens droits des hommes unis en société; & l'on trouvera combien elle influe pour décider non-seulement la question du prétendu droit despotique d'un souverain à l'égard de ses sujets, mais plusieurs autres questions qui s'y rapportent indirectement, & dont la décision paroît difficile. *Locke.* (*D. J.*)

NŒUD, (*Poésie dramat. & épiq.*) Le *nœud* est un événement inopiné qui surprend, qui embarrasse agréablement l'esprit, excite l'attention, & fait naître une douce impatience d'en voir la fin. Le dénouement vient ensuite calmer l'agitation où on a été, & produit une certaine satisfaction de voir finir une aventure où l'on s'est vivement intéressé.

Le *nœud* & le dénouement, sont les deux principales parties du poëme épique & du poeme dramatique. L'unité, la continuité, la durée de l'action, les mœurs, les sentimens, les épisodes, & tout ce qui compose ces deux poëmes, ne touchent que les habiles dans l'art poétique dont ils connoissent les préceptes & les beautés; mais le *nœud* & le dénouement bien ménagés, produisent leurs effets également sur tous les spectateurs & sur tous les lecteurs.

Le *nœud* est composé, selon Aristote, en partie de ce qui s'est passé hors du théatre avant le commencement de l'action qu'on y décrit, & en partie de ce qui s'y passe; le reste appartient au dénouement. Le changement d'une fortune en l'autre, fait la séparation de ces deux parties. Tout ce qui le précede est de la premiere; & ce changement avec ce qui le suit regarde l'autre.

Le *nœud* dépend entierement du choix & de l'imagination industrieuse du poëte, & l'on n'y peut donner de regle, sinon qu'il y doit ranger toutes choses selon la vraissemblance ou le nécessaire, sans s'embarrasser le moins du monde des choses arrivées avant l'action qui se présente.

Les narrations du passé importunent ordinairement, parce qu'elles gênent l'esprit de l'auditeur, qui est obligé de charger sa mémoire de ce qui est arrivé plusieurs années auparavant, pour comprendre ce qui s'offre à sa vûe. Mais les narrations qui se font des choses qui arrivent & se passent derriere le théatre depuis l'action commencée, produisent toûjours un bon effet, parce qu'elles sont attendues avec quelque curiosité, & font partie de cette action qui se présente. Une des raisons qui donne tant d'illustres suffrages à Cinna, c'est qu'il n'y a aucune narration du passé; celle qu'il fait de sa conspiration à Emilie étant plutôt un ornement qui chatouille l'esprit des spectateurs, qu'une instruction nécessaire de particularités qu'ils doivent savoir pour l'intelligence de la suite. Emilie leur fait assez connoître dans les deux premieres scenes, que Cinna conspiroit contre Auguste en sa faveur; & quand son amant lui diroit tout simplement que les conjurés sont prêts pour le lendemain, il avanceroit autant pour l'action que par les cent vers qu'il emploie à lui rendre compte & de ce qu'il leur a dit, & de la maniere dont ils l'ont reçu. Il y a des intrigues qui commencent dès la naissance du héros, comme celle d'Héraclius; mais ces grands efforts d'imagination en demandent un extraordinaire à l'attention du spectateur, & l'empêchent souvent de prendre un plaisir entier aux premieres représentations, à cause de la fatigue qu'elles lui causent.

Au reste, le *nœud* doit être toûjours naturel & tiré du fond de l'action; & c'est une regle qu'on doit observer indispensablement dans le poëme dramatique comme dans le poeme épique. Dans l'Odyssée, c'est Neptune qui forme le *nœud;* dans l'Enéide, c'est la colere de Junon; dans Télémaque, c'est la haine de Vénus. Le *nœud* de l'Odyssée est naturel, parce que naturellement il n'y a point d'obstacle qui soit plus à craindre pour ceux qui vont sur mer, que la mer même. L'opposition de Junon dans l'Enéide, comme ennemie des Troyens, est une belle & ingénieuse fiction. Enfin, la haine de Vénus contre un jeune prince qui méprise la volupté par amour de la vertu, & dompte ses passions par les secours de la sagesse, est une fable tirée de la nature, qui renferme en même tems une excellente morale. (*D. J.*)

NŒUD, (*Hydr.*) On joint deux tuyaux de plomb par des *nœuds* de soudure; ceux de bois & de grès par des *nœuds* de mastic. (*K*)

NŒUD DE CHARIOT, (*Artillerie.*) c'est le *nœud* que font les conducteurs de charrois, quand ils passent des cordages dans les rouages pour relever des pieces renversées. (*D. J.*)

NŒUD D'ÉPAULE, *en terme d'Aiguilletier; voyez* AIGUILLETTE.

NŒUD DE L'ARTIFICIER, c'est une suite de trois ou quatre boucles de ficelles croisées lâches, qu'on serre en tirant les deux extrémités, pour retenir par leur frottement le ressort de la ficelle d'un simple tour, qui le fait lâcher avant qu'on ait pû lier les bouts.

NŒUD, (*Bas au métier.*) *Voyez cet article.*

NŒUD, *en terme de Chauderonnier;* c'est un ornement qui s'assied au milieu de la premiere branche d'une trompette, & dans laquelle la seconde branche passe.

NŒUD, (*Jardinage.*) *voyez* NOUER, par rapport aux fruits. On dit un *nœud* en fait d'ornemens de parterre; c'est ce qui lie plusieurs rainceaux ensemble, comme feroit une agraffe.

NŒUD, (*Maréchal.*) se dit dans les animaux des jointures de quelques-uns de leurs os, & particulie-

rement de la queue des chevaux, des chiens & des chats.

NŒUD DE COLLIER, c'eſt *chez les Metteurs-en-œuvre* des eſpeces de roſette de pluſieurs feuilles en pierreries, dont les dames ſe ſervent quelquefois au lieu de collier. Il y en a qu'on appelle *nœuds bouffans*, parce qu'ils ſont plus touffus & plus épanouis que les autres.

NŒUD, *terme de Marchand de modes*; ſe dit pareillement des choſes qui ſervent à en attacher & à en nouer d'autres enſemble, ou du-moins qui ſemblent ſervir à cet uſage, quoiqu'elles ne ſoient le plus ſouvent que de pur ornement. Tels ſont les *nœuds* de chapeau, les *nœuds* d'épaule, les *nœuds* d'épée, & les *nœuds* de diamans, de rubis, de perles, ou autres pierreries. Les Lapidaires & Joailliers montent & vendent ceux-ci; les autres ſont du commerce des Tiſſutiers-Rubanniers, & des Marchands-Merciers qui font le commerce de la rubannerie. *Savary.* (*D. J.*)

NŒUD À QUATRE, *en terme de Marchand de modes*; eſt un ornement de ruban noué en deux feuilles de chaque côté. On fait auſſi des *nœuds* à deux feuilles, mais plus rarement, parce qu'ils garniſſent moins.

NŒUD D'ÉPAULE, *en terme de Marchand de modes*, eſt une aiguillette de pluſieurs doubles de rubans d'or ou d'argent, & même de ſoie, à chaque bout inférieur deſquels on attache des pentes; *voyez* PENTES. Les autres, aſſemblés l'un ſur l'autre, ſe pliſſent le plus près qu'il eſt poſſible, ſe percent d'une boutonniere, ou ſe couſent à l'habit.

NŒUD D'ÉPÉE, *en terme de Marchand de modes*; eſt un ruban de telle ou telle grandeur, uni ou broché, *&c.* à un bout duquel on fait un *nœud* à quatre, & que l'on tourne par l'autre autour de la branche de l'épée. Quelquefois on attache une pente ſous le *nœud* à quatre pour plus grand enjolivement. *Voyez* NŒUD À QUATRE & PENTE.

NŒUD DE MANCHES, *en terme de Marchand de modes*; ſont des *nœuds* de rubans à quatre feuilles que l'on attache ſur la manche de la robe d'une dame, juſte au pli du bras en-deſſus. Ces rubans doivent être de même couleur que le reſte de la parure. *Voyez* PARURE.

NŒUD D'AIGUIERE *ou* autre ouvrage, *en terme d'Orfevre en gros*; c'eſt un ornement qu'on voit entre le corps & le pié d'une aiguiere ou autre ouvrage. Il eſt enrichi de pluſieurs moulures qui ſe ſuccedent en s'avançant l'une ſur l'autre juſqu'au milieu du *nœud*.

NŒUD, *terme de Plomberie*; c'eſt l'endroit par lequel on joint enſemble avec de la ſoudure deux ou pluſieurs tuyaux de plomb. Un mémoire ſur le prix des ouvrages de Plomberie, porte que les tuyaux de plomb pour les fontaines, ſoudés de long avec *nœuds* de ſoudure pour les joindre, ſe paient quatorze livres dix ſols le cent peſant en œuvre, y compris les tranchées pour les mettre en place, & le rempliſſage des tranchées.

NŒUDS, (*Rubannier.*) Lorſqu'on ajoute une piece au bout de celle qui finit, & que l'on veut que l'ouvrage ſoit d'un même morceau, voici comme il faut s'y prendre: on coupe une partie des fils de cette piece ajoutée d'inégale longueur à l'autre partie de la même piece, enſuite on en fait autant à la piece qui finit, obſervant que la partie courte de l'une doit s'unir avec la partie longue de l'autre; & cela pour éviter que tous les *nœuds* de cette jonction ne ſe trouvent en un ſeul & même tas, ce qui cauſeroit une extrême difformité dans l'ouvrage, outre que le travail en deviendroit très-difficile par la confuſion de cet aſſemblage de *nœuds*. Ces extrémités, ainſi coupées inégalement, ſont unies enſemble par le moyen d'un *nœud* à chaque brin de ſoie, avec celui qui lui doit ſuccéder: on entend aſſez qu'un court doit être noué avec un long, ou un long avec un court; par conſéquent les *nœuds* ſe trouvent partagés en deux diſtances, ce qui fait moins d'effet dans l'ouvrage & y cauſe moins de difformité.

NŒUDS DES RAMES, *terme de Rubannier*: voici ce que c'eſt. Après l'entier paſſage des rames, comme il a été enſeigné à *ſon article*, & ſuppoſant toujours, ainſi que nous avons fait juſqu'à préſent, un deſſein à ſix retours, il faut former les *nœuds*; & voici comment: toutes les rames en général arrangées, comme il a été dit, ſur les rouleaux & à-travers leurs differentes grilles, ſont actuellement attachées à leur pierre, il faut les prendre ſix à ſix pour faire un *nœud*. Ces ſix rames ſeront priſes ſur le premier rouleau du porte-rames de devant, mais dans ſix grilles différentes, on les paſſera pluſieurs fois entre les doigts pour leur donner une égale tenſion, ce qui veut dire qu'il n'y en ait point de plus lâche l'une que l'autre; enſuite on les attache enſemble par un même *nœud*, c'eſt à-dire que les ſix rames forment ce *nœud*, & c'eſt à l'extrémité de ces ſix rames que l'on attache la liſſette, ceci regarde également le glacis, comme la figure. *Voyez* FIGURE, GLACIS, ROULEAUX, RAMES, & LISSETTES.

NŒUD, ſ. m. *terme de Sculpteurs & de Marbriers*. On appelle de la ſorte, en terme de ſculpteurs & de marbriers, des endroits qui ſe trouvent dans le marbre à peu-près comme les *nœuds* qui ſont dans le bois. Ils ſont ſi durs que les meilleurs outils rebrouſſent contre. On ſe ſert ordinairement de la marteline pour les enlever. Ces *nœuds* ſont toujours un défaut dans les marbres, particulierement dans les marbres blancs. (*D. J.*)

NŒUD, *terme de Serrurerie*, eſt en terme de ſerruriers & d'ouvriers ſur métaux, qui montent des ouvrages à charnieres, ces diviſions élevées, rondes, & percées dans le milieu, qui s'emboîtent les unes dans les autres, & qui ſont toutes traverſées & liées enſemble par une broche ou un clou rivé.

Il y a des fiches à pluſieurs *nœuds*; celles qu'on appelle *fiches à chapelet*, en ont quelquefois au-delà de vingt.

NŒUD, *terme de Tiſſerand*, c'eſt un *nœud* très-ferme, & qui n'eſt point ſujet à ſe lâcher, dont les Tiſſerands & les autres ouvriers qui travaillent de la navette, ſe ſervent pour rejoindre les fils de la chaîne ou de la trame de leurs ouvrages qui ſe rompent en travaillant.

On dit *eſnouer un drap*, *une étoffe de laine*, pour dire, en ôter ces ſortes de *nœuds* avec de petites pinces de fer.

NŒUD, *terme de Verrerie*, eſt ce gros bouton ou épaiſſeur de verre qui reſte au milieu de ce que les vitriers appellent un *plat de verre*. On nomme auſſi ce *nœud* la *boudine* & l'*œil de bœuf*.

NŒUDS, *terme de Chaſſes*, morceaux de chair qui ſe levent aux quatre flancs du cerf.

NOFESCH, (*Litholog ſacrée.*) mot hébreu qui ſignifie quelque *pierre precieuſe*; mais quelle eſt cette pierre précieuſe? les commentateurs du vieux Teſtament ſont encore à le ſavoir. Voici la conjecture la plus heureuſe. *Noſeſch* paroît dériver de la racine *ſuch*, qui veut dire une *eſcarboucle*, un *rubis*; or comme dérivant de cette racine, il eſt naturel de penſer qu'il déſigne une *pierre rouge*, & point une pierre d'une autre couleur. Mais puiſque *fuch* veut dire un *rubis*, *noſeſch* ſignifiera quelque *pierre précieuſe* approchante du rubis par la couleur; ce ſera donc vraiſſemblablement le grenat, & même d'autant mieux que la langue hébraïque n'a point

de terme, de notre connoissance, pour signifier le *grenat*. (*D. J.*)

NOGA. (*Diete.*) Les qualités diététiques de cette espece de friandise doivent être estimées par celles des amandes & du miel, (*voyez* AMANDES & MIEL.) Ce dernier ingrédient a reçu pourtant une altération dans la cuite qu'exige la préparation du *noga*. Il est devenu plus visqueux; il a acquis de l'âcreté. Aussi cet aliment empâte la bouche, rend la salive gluante, & excite une soif incommode. Il est d'ailleurs sujet à causer des aigreurs, des vents, & des dévoyemens. En tout, c'est une mauvaise drogue que le *noga*. (*b*)

NOGARO, (*Géog.*) petite ville de France en Gascogne, capitale du bas Armagnac, sur la Midouze, à quatre lieues d'Aire. Il s'y est tenu deux conciles, l'un en 1290, & l'autre en 1315. *Long.* 17. 50. *lat.* 43. 40.

NOGENT, (*Géog.*) grand bourg de l'Isle de France, à deux lieues de Paris, sur le bord de la Seine. Ce lieu est fort ancien, & son nom latin étoit *Novigentum* ou *Novientum*. C'étoit déja une bourgade au commencement du vj. siecle sous les enfans de Clovis. Ce fut là où Clodoald vulgairement appellé *Saint Cloud*, fils de Clodomir, se retira dans un monastere qu'il y fit construire, & dans lequel il mourut vers l'an 560. La dévotion que le peuple lui portoit, a fait changer le nom de *Nogent* en celui de *Saint-Cloud*. *Voyez* SAINT-CLOUD. (*D. J.*)

NOGENT-LE-ROI, (*Géog.*) en latin moderne *Novigentum-regis*; petite ville de France, dans l'Orléanois, à 5 lieues de Chartres, & à 4 de Dreux. Elle est située dans un vallon où l'Eure commence à porter bateau. *Longit.* 18. 55. *latit.* 48. 30.

C'est ici que Philippe de Valois décéda le 23 Août 1350; quoiqu'il n'eût que 57 ans, dit Brantome, il mourut vieux & cassé. Il avoit épousé en secondes nôces, Blanche d'Evreux qui étoit dans la fleur de la jeunesse, & la plus belle princesse de son tems; il l'aima beaucoup; & elle avança sa carriere en répondant trop à sa passion.

Ce prince eut par engagement du roi de Majorque, les comtés de Roussillon & de Cerdeigne dans les Pyrénées; il acquit de lui la baronnie de Montpellier en Languedoc; enfin il paya beaucoup d'argent pour le Dauphiné. Tout cela est assez surprenant dans un regne si malheureux; mais l'impôt du sel, le haussement des tailles, les infidélités sur les monnoies lui donnerent les moyens de faire ces acquisitions. L'état fut augmenté, mais il fut appauvri; & si Philippe VI. eut d'abord le surnom de *fortuné*, son peuple ne put jamais prétendre à ce beau titre; & lui-même en déchut bien depuis la bataille de Crecy. (*D. J.*)

NOGENT-LE-ROTROU, (*Géog.*) gros bourg de France, dans le Perche, dont il prétend être le chef-lieu, sur l'Huisne, au diocèse de Séez, élection de Mortagne. Ce lieu a pris son nom de *Rotrou*, comte de Perche; & c'est pourquoi on l'appelle en latin *Novigentum-Rotrodi* ou *Rotroci*. Il est à 12 lieues S. E. d'Alençon, 12 N. E. du Mans, 28 S. O. de Paris. *Long.* 18. 22. *lat.* 48. 20.

C'est la patrie de Belleau (Remy), ancien poëte françois qui mourut à Paris en 1577. Il a fait une *traduction des odes d'Anacréon*, en vers françois, où il regne quelquefois de la naïveté & des graces naturelles; mais ses *pastorales* ne pouvoient plaire qu'à Ronfard. (*D. J.*)

NOGENT-SUR-SEINE, (*Géog.*) petite ville de France, en Champagne, sur la Seine, à 9 lieues de Montereau, 12 de Troyes & à 22 de Paris. Il y a bailliage, maréchaussée, & grenier à sel. *Long.* 21. 3. *lat.* 48. 25.

NOGUET, s. m. *terme de Vannier*, espece de grand panier d'osier, très-plat, plus long que large, dont les angles sont arrondis, & les bords n'ont qu'environ deux pouces de hauteur; il a une anse de châtaignier qui le traverse dans sa largeur, & qui sert à le tenir. Les femmes le portent sur la tête, & le posent sur une toile roulée & pliée en rond qu'elles nomment un *tortillon*; les hommes qui s'en servent, le tiennent à la main.

L'usage du *noguet* est pour y arranger de petits paniers de fruits, comme de pêches, d'abricots, de figues & de prunes que les fruitiers & fruitieres crient dans les rues, ou pour y mettre en été les pots de crême & les petits fromages dressés dans des éclisses, que vendent les laitieres.

Le *noguet* de ces dernieres est garni de fer blanc, de crainte que le petit-lait qui se filtre à travers des éclisses ne puisse gâter les femmes qui portent ce panier sur leur tête. *Dictionn. de Comm.* (*D. J.*)

NOHESTAN. s. m. (*Hist. ecclés.*) C'est le nom qu'on donna, du tems d'Ezéchias roi de Juda, au serpent d'airain que Moïse avoit élevé dans le desert, ainsi qu'il est rapporté dans les Nombres, *c. xxj. v. 8.* & qui s'étoit conservé jusqu'à ce tems parmi les Israëlites.

Le peuple superstitieux s'étant laissé aller à rendre un culte particulier à ce serpent, Ezéchias le fit briser, & lui donna par dérision le nom de *nohestan*: comme qui diroit, *ce petit je ne sai quoi d'airain*, ou *ce petit serpent d'airain*; car en hébreu *nabas* ou *nabasch* signifie un *serpent* & de l'*airain*.

On montre cependant encore aujourd'hui dans l'église de Saint Ambroise à Milan un serpent d'airain, que l'on prétend être celui que Moïse éleva dans le desert; mais on sait certainement par l'Ecriture sainte, IV. Reg. *xxxviij.* 4. qu'Ezéchias fit mettre celui-ci en pieces de son tems, c'est-à-dire, vers l'an du monde 3278, & 722 ans avant J. C. Calmet, *Diction. de la Bibl.*

NOIR. (*Arts méchan.*) Le *noir* est la couleur la plus obscure de toutes, & la plus opposée au blanc.

Il y a plusieurs sortes de *noirs* qui entrent dans le commerce, qui seront expliquées ci-après: savoir, le *noir* de Teinturiers, le *noir* d'Allemagne, le *noir* d'ivoire, ou *noir* de velours, *noir* d'os, le *noir* de cerf, le *noir* d'Espagne, le *noir* de fumée ou *noir* à noircir, le *noir* de terre, & le *noir* des Corroyeurs.

NOIR D'ALLEMAGNE, (*Teinture.*) Ce mot *noir* se fait avec de la lie de vin brûlée, lavée ensuite dans de l'eau, puis broyée dans des moulins faits exprès avec de l'ivoire, des os ou des noyaux de pêche aussi brûlés. C'est de ce *noir* dont les Imprimeurs en taille-douce se servent. Ce *noir* vient ordinairement de Francfort, de Mayence & de Strasbourg, ou en pierre ou en poudre; il s'en fait néanmoins en France, qui n'est au-dessous de celui d'Allemagne que par la différence qui se trouve entre les lies de vin dont ils se font; celui de Paris est même plus estimé que celui d'Allemagne; & les Imprimeurs de taille-douce le trouvent plus doux.

Le *noir* d'Allemagne doit se choisir humide, sans néanmoins avoir été mouillé, d'un beau *noir*, luisant, doux, friable ou facile à mettre en poudre, léger, & avec le moins de grains luisans que faire se peut, & s'il est possible, qu'il ait été fait avec l'ivoire, étant meilleure pour faire le beau *noir* que les os & les noyaux de pêches.

NOIR DE CERF; c'est ce qui reste dans la cornue, après que l'on a tiré de la corne de cerf, l'esprit, le sel volatil, & l'huile. Ce résidu se broye

avec de l'eau, & fait une forte de *noir* qui eft prefque auffi beau & auffi bon que celui d'ivoire, & dont les Peintres fe peuvent très-bien fervir.

NOIR DE CHARBON. Le *noir de charbon* se fait avec des morceaux de charbon bien nets & bien brûlés, que l'on pile dans un mortier, & que l'on broye enfuite à l'eau fur le porphyre, jufqu'à ce qu'il foit affez fin. Alors on le met fécher par petits morceaux, fur du papier bien liffe. C'eft un très-bon *noir* pour les tableaux, & également bon pour peindre à l'eau.

NOIR DES CORROYEURS. On appelle *premier noir*, chez les artifans qui donnent le corroyage aux cuirs, quand ils ont été tannés, la premiere teinte de cette couleur qu'ils appliquent fur les vaches, veaux ou moutons. Ce *noir* eft fait de noix de galle, de biere aigre & de ferraille. Le *fecond noir* eft compofé de noix de galle, de couperofe, & de gomme arabique. C'eft fur ce *noir* que fe donnent les deux luftres.

NOIR D'ESPAGNE. (*Chimie & Pharm.*) C'eft ainfi que l'on nomme le liége brûlé & réduit en charbon dans les vaiffeaux fermés. On vante beaucoup l'ufage de ce charbon pris en poudre pour arrêter les gonorrhées, & on le regarde comme un fpécifique dans les incontinences d'urine; mais il eft à propos d'employer ce remede avec prudence. Le *noir* d'*Efpagne* incorporé avec de l'huile de lin, fait un liniment, que quelques auteurs regardent comme très-propre à appaifer les douleurs que caufent les hémorrhoïdes.

NOIR DE FUMÉE, (*Arts.*) c'eft ainfi qu'on nomme une fubftance d'un beau noir, produite par des réfines brûlées.

Toutes fubftances réfineufes, telle que la réfine des pins, des fapins, la térébenthine, la poix, les bitumes, étant brûlées, fe réduifent en une matiere charbonneufe, fort déliée, que l'on nomme *noir de fumée*; mais comme ces fubftances réfineufes peuvent s'employer à d'autres ufages, on ne fe fert pour le faire, que de ce qui eft refté dans le fond des chaudieres où l'on a fait bouillir la réfine, pour en faire de la poix ou du goudron. Pour cet effet, on allume des morceaux de ce réfidu qui eft très-inflammable, & on le laiffe brûler dans une marmite placée au milieu d'un bâtiment ou cabinet quarré, bien fermé de toute part, & tendu de toile ou de peaux de moutons. A mefure que la matiere réfineufe brûle, il en part une matiere femblable à de la fuie, qui s'attache à la toile ou aux peaux de moutons dont le cabinet eft tendu. Lorfqu'on croit que le cabinet eft fuffifamment rempli de cette matiere, on l'enleve pour la mettre dans des barrils, & on la vend fous le nom de *noir de fumée*, ou de *noir à noircir*. *Voyez nos Pl.*

En Allemagne, où il fe trouve des vaftes forêts de pins & de fapins, on fait le *noir de fumée* en grand, & l'on conftruit des fourneaux uniquement deftinés à cet ufage. Ces fourneaux font des cabinets quarrés qui ferment très-exactement; à leur partie fupérieure eft une ouverture fur laquelle on place une toile tendue de maniere à former un cône; à ce cabinet il communique une efpece de voûte horifontale, ou de tuyau de cheminée, au bout duquel eft une efpece de four; à l'ouverture de ce four on place les matieres réfineufes ou le bois chargé de réfine, que l'on veut brûler pour faire le *noir de fumée*. Par ce moyen, la fubftance noire qui s'en dégage, paffe par le tuyau de cheminée, & va fe rendre dans le cabinet quarré, *voyez nos Pl.* Comme cette matiere eft légere, il y en a une grande quantité qui s'attache à l'intérieur du cône de toile qui eft au-deffus de ce même cabinet. Lorfqu'on croit qu'il s'y en eft fuffifamment amaffé, on frappe avec des baguettes fur le cône de toile pour faire tomber le *noir de fumée* qui s'y étoit attaché; par-là il retombe dans le cabinet, d'où on l'enleve pour le mettre dans des barrils ou caiffes de bois, & pour le débiter.

Le *noir de fumée* fert dans la peinture à l'huile, avec laquelle il s'incorpore parfaitement bien; il ne peut fervir dans la peinture en détrempe, vû qu'il ne fe mêle point avec de l'eau. Cette fubftance entre auffi dans la compofition de l'encre des Imprimeurs. (—).

NOIR DE FUMÉE, (*Chimie.*) charbon volatilifé, ou plutôt *élancé* par le mouvement rapide de la flamme dans la combuftion à l'air libre, & avec flamme des matieres réfineufes. *Voyez la fin de l'art.* SUIE, *Chimie*. Le *noir de fumée* n'eft point proprement volatil: c'eft avec raifon que nous avons énoncé dans la précédente définition, qu'il étoit enlevé par une puiffance étrangere, ce qui eft bien différent de la volatilité chimique, *voyez* VOLATIL; & même cette maniere d'être produit n'empêche point qu'il ne foit un corps très-fixe, jouiffant à cet égard de la propropriété générique de charbon, dont il eft une véritable efpece. *Voyez* CHARBON, *Chimie*. (*B*)

NOIR D'OS, le *noir d'os* fe fait avec les os de mouton, brûlés & préparés comme le *noir* d'yvoire. Il fait un *noir* roux, & l'on s'en fert beaucoup pour les tableaux; mais il eft difficile à fécher, & l'on eft obligé en le broyant à l'huile, de le tenir plus ferme que les autres couleurs, afin d'avoir la facilité d'y mettre la quantité néceffaire d'huile graffe ou fécative: on s'en fert rarement à l'eau.

NOIR DE PÊCHES, le *noir de pêches* fe fait avec les noyaux de pêches brûlés comme le *noir* d'yvoire, & broyés très-fin fur le porphyre: il fert beaucoup pour les tableaux, & fait une teinte bleuâtre étant mêlé avec le blanc. On peut auffi s'en fervir à l'eau.

NOIR, *en Peinture*, ce n'eft pas avec le *noir* qu'on donne la plus grande force dans un tableau: les habiles peintres n'en emploient prefque jamais de pur. On dit qu'il feroit à fouhaiter que le blanc & le *noir* fuffent auffi chers pour les commençans que l'outremer, parce qu'alors le prix les leur feroit épargner, & tenter d'autres moyens, foit qu'ils vouluffent faire clair ou brun; au lieu qu'à force de les prodiguer, ils ne font ni l'un ni l'autre.

On fe fert en Peinture du *noir* d'yvoire, du *noir* d'os, du *noir* de charbon, *noir* de noyaux de pêches, *noir* de fumée; & pour la frefque, du *noir* de terre.

NOIR, *terme de Plumaffier*, on appelle *grandes noires* ou *noirs fins à pointe*, les plumes d'autruches *noires* de la meilleure qualité, & qui font propres à faire des panaches. Les *petites noires* à pointe plate, font au contraire de la moindre qualité, & ne fervent qu'à faire des ouvrages de mercerie, comme bonnets d'enfans, écrans & autres femblables.

NOIR DE ROUILLE, c'eft la même chofe que le premier *noir* des corroyeurs.

NOIR DE TERRE, eft une efpece de charbon qui fe trouve dans la terre, dont les Peintres fe fervent après qu'il a été bien broyé pour travailler à frefque.

On fait du *noir* avec de la noix de galle, de la couperofe ou du vitriol, comme l'encre commune ou à écrire.

Il fe fait encore du *noir* avec de l'argent & du plomb, dont on fe fert à remplir les creux ou cavités des chofes gravées.

NOIR *de metteur en œuvre*, eft une poudre noire qui provient de l'yvoire brûlé & réduit en poudre, *voyez* NOIR D'YVOIRE. La façon de l'employer dépend de l'artifte. Il y a des pierres que l'on met en plein *noir*; alors on peint en *noir* tout le dedans du chaton, & on l'emplit même quelquefois de poudre feche, afin que la pierre en foit totalement envelop-

pée. Il y en a d'autres auxquelles on ne met qu'un point *noir* sur la culasse, assez volontiers sous les roses que l'on met sur la feuille d'argent, on peint une étoile *noire* sur cette feuille. Il est assez difficile de donner de regles là-dessus, cela dépend des circonstances; l'artiste attentif essaye souvent de plusieurs façons, & se fixe à celle qui donne plus de jeu à sa pierre, ou qui déguise mieux sa couleur.

NOIR D'YVOIRE, le *noir d'yvoire* se fait avec des morceaux d'yvoire que l'on met dans un creuset ou pot bien lutté avec de la terre à potier, & que l'on met dans leur four lorsqu'ils cuisent leurs poteries; il faut qu'il y reste autant que lesdites poteries pour devenir bien *noir* & bien cuit: il faut sur-tout bien prendre garde qu'il n'y ait aucun jour au creuset ou autre vase, autrement l'yvoire deviendroit blanc au lieu de noir, & se consumeroit. Ce *noir* mêlé avec le blanc, fait une fort belle teinte grise: on s'en sert pour les tableaux, comme pour l'eau ou miniature.

NOIR, (*Teinture.*) le *noir* est la cinquieme & derniere couleur du bon teint; l'opération qui le produit est précisement la même qui sert à faire de l'encre à écrire. On plonge l'étoffe dans un bain composé d'une décoction de noix de galle & de dissolution de vitriol verd: il arrive nécessairement que l'acide vitriolique s'unissant à l'alkali de la noix de galle, abandonne le fer avec lequel il étoit uni dans le vitriol; ce fer divisé en parties extrèmement fines, se loge dans les pores de l'étoffe, & y est retenu par le resserrement que la stipticité de la noix de galle y a causée, & par une espece de gomme qu'elle contient & qui l'y mastique. On ne remarque dans toute cette opération, aucun ingrédient qui ait pû donner du crystal de tartre, ou du tartre vitriolé, aussi la teinture *noire* n'est-elle pas à beaucoup près aussi solide que les autres, & elle ne résisteroit nullement, non plus que les gris qui en sont les nuances.

Avant de teindre une étoffe en *noir*, les réglemens exigent qu'elle soit *guesdée*, c'est-à-dire qu'elle ait été teinte en bleu très-foncé: ce bleu dont la teinture est solide, sert en outre, en donnant à l'étoffe une couleur approchante du *noir*, à diminuer la quantité du vitriol qui, sans cela seroit nécessaire, & qui rendroit l'étoffe rude. On pourroit employer au même usage, le rouge foncé de garance, mais il en résulteroit deux inconvéniens; le premier de faire subir à l'étoffe une premiere altération par l'action des sels du bouillon; & le second, de donner au *noir* un œil rougeâtre & désagréable. On évite l'un & l'autre en donnant à l'étoffe une premiere teinture bleue, qui ne détruit pas l'étoffe; & qui loin d'alterer le *noir*, lui donne au contraire un velouté très-avantageux.

Le *noir* & le gris servent non seulement seuls, mais encore on les emploie pour brunir toutes les couleurs, & c'est pour cette raison qu'on nomme *bruniture*, la teinture *noire* ou grise qu'on donne à une étoffe deja teinte d'une autre couleur. *Acad. roy. des Scienc.* 1750. (*D. J.*)

NOIR ANTIQUE, (*Hist. nat.*) en italien, *nero antico*; nom donné par les modernes à un marbre très-*noir*, fort dur & prenant un très-beau poli. Les anciens l'appelloient *luculleum marmor*.

NOIR EMPLATRE, on *emplâtre de céruse brûlée*, voyez *sa préparation au mot* EMPLATRE. Cet emplâtre ne doit sa naissance qu'à une bisarrerie ou fantaisie d'ouvrier. C'est une préparation moins élégante que celle de l'emplâtre de céruse blanc, sans avoir aucune propriété de plus. Il y a même apparence que le premier emplâtre *noir* qui ait été fait, est dû à l'ignorance ou à la négligence d'un artiste; car l'emplâtre *noir* est un emplâtre manqué ou gâté, *voyez* EMPLATRE. Au reste ce qu'on appelle ici *brûlé*, n'est en effet que réduit: la céruse prétendue brûlée, n'est autre chose que du plomb qui a repris sa forme métallique, en empruntant du phlogistique de l'huile. *Voyez* RÉDUCTION. (*b*)

NOIR, (*Maréchal.*) poil du cheval. *Noir* jais, ou maure, ou moreau, ou vif, c'est le vrai *noir*. On appelle un cheval qui, quoique *noir*, a une teinte roussâtre, *noir mal teint*.

NOIRCEUR, s. f. (*Physiq.*) c'est la couleur qui est occasionnée par la texture des parties de la surface d'un corps, telle que les rayons de lumiere qui tombent dessus sont amortis ou absorbés, sans se reflêchir que très-peu ou point du tout. La *noirceur* n'est donc pas proprement une couleur, mais la privation de toute couleur, *voyez* COULEUR & LUMIERE. La *noirceur* est directement opposée à la *blancheur*, qui vient de ce que les parties reflêchissent indifféremment tous les rayons qui tombent sur elles, de quelque couleur qu'ils soient, *voyez* BLANCHEUR. Newton dans son traité d'optique, montre que pour produire un corps de couleur *noire*, il faut que les corpuscules qui le composent soient moindres que ceux qui forment les autres couleurs; parce que quand les particules composantes sont trop grandes, elles reflêchissent alors beaucoup de rayons; mais si elles sont moindres qu'il ne faut pour reflêchir le bleu le plus foncé, qui est la plus sombre de toutes les couleurs, elles reflêchiront si peu de rayons que le corps paroîtra noir. De-là il est aisé de juger pourquoi le feu & la putréfaction, en divisant les particules des substances, les rendent noires: pourquoi un habit noir est plus chaud qu'un autre habit, toutes choses d'ailleurs égales; c'est qu'il absorbe plus de rayons & en reflêchit moins, *voyez* CHALEUR: pourquoi une petite quantité de substances noires communiquent leur couleur aux autres substances auxquelles elles sont jointes; leurs petites particules, par la raison de leur grand nombre, couvrant aisément les grosses particules des autres: pourquoi les verres qui sont travaillés & polis soigneusement avec du sable, rendent noir le sable aussi-bien que les particules qui se détachent du verre: pourquoi les substances noires s'enflamment au soleil, plus aisément que les autres; ce dernier effet vient en partie de la multitude des rayons qui s'absorbent au-dedans de la substance, & en partie de la commotion faite des corpuscules composans: pourquoi quelques corps noirs tiennent un peu de la couleur bleue; ce qui se peut éprouver en regardant à-travers un papier blanc des objets noirs, alors le papier paroîtra bleuâtre; la raison de cela est que le bleu obscur du premier ordre des couleurs, est la couleur qui approche le plus du noir, parce que c'est celle qui reflêchit moins de rayons, & que parmi ces rayons, elle ne reflêchit que les bleus. Donc réciproquement, si les corps noirs reflêchissent quelques rayons, ce doit être les bleus préférablement aux autres. *Voyez* BLEU. *Chambers.* (*O*)

NOIRCEUR, (*Médec.*) la couleur noire naturelle, & celle qui doit sa naissance à la teinture, n'annoncent rien de fâcheux; mais celle qui vient d'une cause morbifique, est d'un mauvais présage.

Le sang, la graisse, la bile, la moëlle, les crachats, la mucosité, les matieres fécales, les matieres rejettées par le vomissement, l'urine, le pus & la pituite, sont sujets à acquérir une couleur *noire*, produite par la matiere de la mélancolie.

Ces humeurs corrompues & tombées dans le sphacele, sont un triste pronostic dans les maladies aiguës; comme l'inflammation, les fiévres éréfypélateuses, malignes, épidémiques, la peste, la petite vérole. Elles sont également mauvaises dans les maladies chroniques, l'ictere, les contusions, les brûlures, & dans la congélation des membres, soit que ces matieres s'évacuent, soit qu'elles s'attachent

aux parties, soit enfin que la mauvaise couleur de ces humeurs se manifeste à la peau.

La méthode curative demande de corriger, d'évacuer, de dissiper, d'adoucir la malignité. Il faut encore arrêter par les antiseptiques, autant qu'il est possible, le progrès de la corruption des humeurs.

NOIRCIR, v. act. & neut. (*Gramm.*) *noircir*, (neut.) c'est prendre de soi-même une couleur noire. *Noircir*, (act.) c'est enduire de cette couleur un objet.

NOIRCIR, (*Marine.*) c'est enduire les vergues & let mâts d'une mixtion faite de noir de fumée & de goudron, ou d'huile & de noir de fumée. On *noircit* les mâts près des soutereaux & de l'etambray, & les vergues par-tout.

NOIRCIR, (*Arquebusier, Coutelier, Serrurier, Fourbisseur, & autres ouvriers en fer.*) c'est après avoir donné à la lime & au marteau, à des pieces d'ouvrages la forme convenable, les faire chauffer bien chaudes, & les froter avec de la corne de bœuf, afin de les garantir de la rouille.

NOIRCISSEUR, s. m. (*Teinture.*) les *Noircisseurs* sont les ouvriers qui font l'achevement des noirs. A Rouen ils entrent dans la communauté des Teinturiers.

NOIRE MER, partie de la Méditerranée, qui forme au fond de cette derniere comme une espece de grand golfe. *Voyez* MÉDITERRANÉE. Quelques anciens, & entr'autres Diodore de Sicile, ont écrit que le pont-Euxin ou la *mer Noire*, n'étoit autrefois que comme une grande riviere ou un grand lac qui n'avoit aucune communication avec la mer de Grece; mais que ce grand lac s'étant augmenté considérablement avec le tems par les eaux des fleuves qui y arrivent, il s'étoit enfin ouvert un passage, d'abord du côté des îles Cyanées, & ensuite du côté de l'Hellespont. C'est sur ce témoignage des anciens que M. de Tournefort dit dans son *voyage du Levant*, que la *mer Noire* recevant les eaux d'une grande partie de l'Europe & de l'Asie, après avoir augmenté considérablement, s'ouvrit un chemin par le Bosphore, & ensuite forma la Méditerranée, ou l'augmenta si considérablement, que d'un lac qu'elle étoit autrefois, elle devint une grande mer, qui s'ouvrit ensuite elle-même un chemin par le détroit de Gibraltar, & que c'est probablement dans ce tems que l'île Atlantide, dont parle Platon, a été submergée. *Voyez* ATLANTIDE.

Cette opinion ne peut se soutenir, dès qu'on est assuré que c'est l'Océan qui coule dans la Méditerranée, & non pas la Méditerranée dans l'Océan; d'ailleurs M. Tournefort n'a pas combiné deux faits essentiels, & qu'il rapporte cependant tous deux: le premier, c'est que la *mer Noire* reçoit neuf ou dix fleuves, dont il n'y en a pas un qui ne lui fournisse plus d'eau que le Bosphore n'en laisse sortir; le second, c'est que la mer Méditerranée ne reçoit pas plus d'eau par les fleuves, que la *mer Noire*; cependant elle est sept ou huit fois plus grande, & ce que le Bosphore lui fournit, ne fait pas la dixieme partie de ce qui tombe dans la *mer Noire*; comment veut-il que cette derniere partie de ce qui tombe dans une petite mer, ait formé non-seulement une grande mer, mais encore ait si fort augmenté la quantité des eaux, qu'elles aient renversé les terres à l'endroit du détroit, pour aller ensuite submerger une île plus grande que l'Europe! La mer Méditerranée tire au contraire au moins dix fois plus d'eau de l'Océan, qu'elle n'en tire de la *mer Noire*, parce que le Bosphore n'a que 800 pas de largeur dans l'endroit le plus étroit; au lieu que le détroit de Gibraltar en a plus de 5000 dans l'endroit le plus serré, & qu'en supposant les vitesses égales dans l'un & dans l'autre détroit, celui de Gibraltar a bien plus de profondeur. *Hist. nat. gén. & part. tom. I. Voyez* MER, FLEUVE, COURANT, *&c.*

NOIRE, RIVIERE, (*Géog.*) il y a dans l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle France, trois rivieres nommées *rivieres Noires*: l'une se rend dans le fleuve saint-Laurent, l'autre se jette dans le lac des Illinois, & la troisieme se perd dans le fleuve du Mississipi par les 43^{d} de *lat. septent.*

NOIRE, PIERRE, (*Hist. nat.*) *nigrica*, ou *nigritis*, *creta nigra*, *pnigites*, pierre noire, tendre, luisante, grasse au toucher, quelquefois très-âcre, & d'un goût vitriolique & astringent. Les ouvriers, qui l'appellent quelquefois *crayon noir*, s'en servent pour tracer des lignes. La meilleure espece dont on se serve en France, vient de Normandie. On fait le plus de cas de celle qui n'est point entremêlée de pyrites, & qui ne se vitriolise pas; c'est-à-dire, à la surface de laquelle il ne se forme point une espece de moisissure; ce qui annonce qu'elle renferme des particules pyriteuses qui se sont décomposées.

On trouve deux carrieres de cette *pierre noire* en Westphalie, dans l'évéché d'Osnabruck près d'Essen; elle est feuilletée comme de l'ardoise. On en transporte une très-grande quantité en Hollande: on prétend que les Hollandois s'en servent pour contrefaire l'encre de la Chine. Il passe près de ces carrieres une riviere dont quelquefois les eaux sont entierement noires. *Voyez* Bruckmam, *epistol. itiner. centuria III. epist. ij.* (—)

NOIRE, s. f. est une note de Musique qui se fait ainsi, ♩ ou ♩, & qui vaut deux croches, ou la moitié d'une blanche.

Dans nos anciennes musiques on se servoit de plusieurs sortes de noires; *noires* à queue, *noire* quarrée, *noire* en lozange. Ces deux dernieres especes sont demeurées dans le plein chant; mais dans la Musique on ne se sert plus que de la *noire* à queue. *Voyez* VALEUR DES NOTES. (*S*)

NOIRS, s. m. pl. (*Comm.*) est le nom d'une nation d'Afrique qu'on nomme ainsi à cause de la couleur de leur peau qui est *noire*. *Voyez* la raison de cette couleur sous l'*article* NEGRE, où nous avons aussi traité du commerce que les Européens font de ces *noirs*, tant dans le continent, que dans quelques îles de l'Amérique. (*G*)

NOIRMOUTIER, (*Géog.*) île de l'Océan occidental sur la côte de France, aux extrémités du Poitou & de la Bretagne, vers l'embouchure de la Loire. Cette île s'appelloit autrefois *Her* ou *Herio*. S. Philibert s'étant retiré dans cet endroit, y fonda vers l'an 674, un monastere qui fut nommé *Hermoutiers*, & depuis *Noirmoutier*, ou par corruption, ou à cause de l'habit noir des moines bénédictins qui l'occupoient. Mais depuis long-tems il n'y a plus de moines noirs dans le prieuré de S. Philibert: ce sont aujourd'hui des moines de Cîteaux.

Cette île a environ trois lieues de long, sept de tour, & une petite ville qui prend le nom de l'île, & qui peut contenir deux mille habitans. *Long.* 15. 24. *lat.* 46. 55. (*D. J.*)

NOISETTIER, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) *corylus*, genre de plante à fleur en chaton, composée de plusieurs petites feuilles attachées à un axe en forme d'écailles, sous lesquelles il y a beaucoup de sommets. Les embryons naissent sur le même arbre, mais séparés des fleurs: ils deviennent dans la suite une coque arrondie & osseuse; cette coque est recouverte d'une enveloppe calleuse & frangée, & renferme une amande. Tournefort, *Institut. rei herbar. Voyez* PLANTE. (*I*)

NOISETTIER, *corylus*, petit arbre que l'on cultive à cause de son fruit. C'est l'espece franche du coudrier qui vient dans les bois, & dont le *noisettier*

ne differe que par son fruit, qui est plus gros & de meilleur goût : ainsi pour la description & les faits généraux, *voyez* COUDRIER.

Il y a plusieurs especes de *noisettiers* :

1°. Le *noisettier franc* ; les noisettes qu'il produit sont longues & plus grosses que les noisettes des bois.

2°. Le *noisettier franc à fruit rouge & oblong*.

3°. Le *noisettier franc à fruit rouge & oblong, recouvert d'une pellicule blanche*.

Ces trois especes de noisettes sont celles qui réussissent le mieux dans le climat septentrional du royaume.

4°. Le *noisetier à gros fruit rond*, c'est l'*aveline*, qui ne mûrit bien que dans les pays chauds.

5°. Le *noisettier à grapes*, c'est une variété qui n'a d'autre mérite que la singularité d'avoir un pédicule plus long qui, au lieu de réunir les noisettes en un seul point, comme on les voit ordinairement, les rassemble en maniere de grape alongée.

6°. Le *noisettier d'Espagne* ; c'est une espece d'aveline fort grosse & anguleuse, mais qui n'est pas d'un goût si délicat que nos noisettes franches.

7°. Et le *noisettier du Levant* ; cet arbrisseau ne devient pas à beaucoup près si haut que les autres *noisettiers* ; à peine s'éleve-t-il à cinq ou six piés : sa feuille est moins large, plus alongée, & extrèmement ridée, & sa noisette est la plus grosse de toutes ; mais ce n'est pas la meilleure. Ce *noisettier* est très-rare.

On pourroit multiplier les différentes sortes de *noisettiers* en semant leurs *noisettes*, qui produisent ordinairement la même espece ; mais cette méthode est trop longue : les jeunes plants ne donnent du fruit qu'au bout de sept ans. On pourroit aussi les faire venir de boutures & de branches couchées : autre pratique minutieuse, dont on doit d'autant moins se servir, qu'il y a un moyen plus simple, plus court & plus aisé. Tous les *noisettiers* poussent du pié quantité de rejettons qui sont nuisibles & fort à charge ; parce qu'on doit les supprimer tous les ans, sans quoi ils feroient dépérir les maitresses tiges, & atténueroient le fruit. On se sert de ces rejettons pour multiplier l'espece, & on les détache avec le plus de racines qu'il est possible. Ils reprennent aisément à la transplantation, & donnent du fruit au bout de trois ou quatre ans. Tous les *noisettiers* sont très-robustes ; ils s'accommodent de toutes les expositions ; ils viennent dans tous les terreins : cependant ils se plaisent mieux dans les terres maigres, sablonneuses & humides, à l'exposition du nord, dans des lieux frais & à l'ombre. Mais il ne faut pas qu'ils soient dominés, ou trop serrés par d'autres arbres. Enfin on met ces arbres dans les places inutiles & dans les coins perdus des jardins fruitiers & des vergers. L'automne est le meilleur tems pour la transplantation des *noisettiers*, parce qu'ils entrent en seve dès la fin du mois de Janvier. Cependant on peut encore les transplanter de bonne heure au printems. Ces arbres ne sont pas susceptibles d'une forme réguliere ; il n'est même guere possible de les réduire à une seule tige ; & quand on en viendroit à bout à force de retrancher les rejettons qu'ils poussent du pié, l'arbre dépériroit bientôt par la quantité de fruit qu'il porte : on est donc obligé de laisser sur chaque pié trois ou quatre principales tiges, qu'on renouvelle dans leur dépérissement, par de jeunes rejettons qu'on laisse monter. Pour la qualité & les propriétés du fruit, *voyez* NOISETTE.

NOISETTE, (*Diete.*) *voyez* AVELINE.

NOIX, s. f. sorte de fruit qui a une écale fort dure, dans laquelle est enfermée une amande plus tendre, & mangeable. *Voyez* GLAND, AMANDE, *&c.*

Il y a diverses sortes de *noix* ; savoir, des noisettes, des avelines, des chataignes, des noix de noyer, *&c. Voyez* AVELINES, *&c.*

NOIX, (*Diete & Matiere méd.*) *voyez* NOYER.

NOIX D'ACAJOU, (*Botan. exot.*) fruit, ou plutôt noyau taillé en rein, de la grosseur d'un œuf ; couvert d'une écorce grise ou brune ; épaisse d'environ une ligne, composée de deux membranes & d'une substance entre deux, qui est comme un diploé fongueux, contenant dans ses cellules un suc mielleux, roussâtre, âcre, mordicant, brûlant. L'amande qui est sous l'écorce est blanche, douce, & revêtue d'une petite peau jaune, qu'il faut ôter.

L'arbre qui porte la *noix acajou* vient en Amérique, au Brésil & aux Indes orientales. Il s'éleve plus ou moins haut, selon la différence du climat & du terroir ; car dans le Brésil, il égale la hauteur des hêtres, & est beaucoup moins grand dans le Malabar & dans les îles d'Amérique. Le pere Plumier en donne la description suivante.

C'est un arbre qui est presque de la grandeur de notre pommier, fort branchu, garni de beaucoup de feuilles, couvert d'une écorce ridée & cendrée. Ses feuilles sont arrondies, longues d'environ cinq pouces, larges de trois, attachées à une queue courte, lisses, fermes comme du parchemin ; d'un verd gai en-dessus & en-dessous, ayant une côte & des nervures paralleles.

Au sommet des rameaux naissent plusieurs pédicules chargés de petites fleurs disposées en maniere de parasol, dont le calice est découpé en cinq quartiers droits, pointus, en partie rougeâtres, & en partie verdâtres, rabatus en-dehors, & plus longs que le calice ; il porte dix étamines déliées, de la longueur des pétales, garnies de petits sommets ; elles entourent le pistil dont l'embryon est arrondi : le stile est grêle, recourbé, de la longueur des pétales, & le stigmate qui le termine est pointu.

Le fruit est charnu, pyriforme, de la grosseur d'un œuf, couvert d'une écorce mince, lisse, luisante ; tantôt pourpre, tantôt jaune, & tantôt colorée de l'une & l'autre couleur. Sa substance intérieure est blanche, pleine d'un suc doux, mais un peu acerbe. Ce fruit tient à un pédicule long d'un pouce, & porte à son sommet un noyau en forme d'un rein, long d'environ un pouce & demi, lisse en dehors & d'un verd obscur & cendré. L'écorce de ce noyau est épaisse, & comme à deux lames, entre lesquelles est un diploé contenant un suc ou une huile très-caustique, d'un jaune foncé. L'amande que renferme ce noyau est blanche, couverte d'une peau mince & blanchâtre. Elle a un goût qui approche beaucoup de celui de la pistache. Ce fruit a une odeur forte ; & il est tellement acerbe, que s'il n'étoit adouci par l'abondance du suc qui en sort quand on le mâche, à peine pourroit-on le manger.

L'arbre *acajou* répand par occasion, ou même naturellement, beaucoup de gomme roussâtre, transparente, solide, qui se fond dans l'eau comme la gomme arabique. On exprime des fruits un suc qui, par la fermentation, devient vineux, & capable d'enivrer. On en fait du vinaigre, & on en tire un esprit ardent fort vif. Les Indiens aiment beaucoup les amandes, & expriment des écorces une huile qu'ils emploient pour teindre le linge d'une couleur noirâtre presque ineffaçable. (*D. J.*)

NOIX D'AREQUE, l'*areque* est une espece de palmier qui croît dans les Indes orientales, & qui s'éleve beaucoup. Cet arbre porte des fruits ovales & gros comme des noix. L'écorce de ces fruits devient jaune & molle en mûrissant, & couvre un noyau de la grosseur d'une aveline, gris au-dehors & marbré blanc & de rouge au-dedans comme une muscade. Ce noyau n'est pas régulierement ovale, il est applati & un peu concave à l'endroit qui répond au pédicule du fruit. Ce fruit, lorsqu'il n'est pas encore mûr, enivre ceux qui en mangent ; il devient astrin-

gent en mûrissant. Les Indiens lui donnent le nom de *chofoal*. Ils le font sécher au soleil, & ensuite ils le mêlent avec du betel, des huîtres brûlées, du lycuim, du camphre, du bois d'aloës & de l'ambre gris, pour faire des trochisques, qu'ils mâchent pour faire couler plus abondamment la salive. Ces mêmes Indiens font épaissir le suc des fruits de l'*areque*, & alors ils le nomment *caché*.

NOIX BEN, (*Botan. exot.*) vous trouverez au *mot* BEN la description complette de ce fruit, de l'huile qu'on en tire, & de son usage.

La *noix ben* croît en Espagne, en Arabie, en Ethiopie & dans les Indes. Elle a été connue des Grecs, des Romains & des Arabes, comme il paroît par les écrits de Théophraste, de Dioscoride, de Pline & de Mesué. Ils l'ont nommé βαλανος, μυρεψική, μυροβαλανος, *glans ægyptia*, & *glans unguentaria*.

L'huile qu'on en tire par expression, *oleum balanicum*, ne rancit presque jamais, & n'a ni goût, ni odeur; elle est très-utile aux parfumeurs pour prendre l'odeur des fleurs, & en faire des essences agréables. Les dames s'en servent aussi pour adoucir la peau; & on la mêle avec du vinaigre & du nitre pour guérir les petits boutons, & calmer les démangeaisons. Horace appelle cette huile *balanus*.

Pressa tuis balanus *capillis*
Jamdudum apud me est.

« J'ai aussi, dit-il à Mécénas, de l'essence de *ben*, » que j'ai fait tirer exprès pour parfumer vos che» veux ». Les parfumeurs romains savoient très-bien exprimer de cette *noix* une sorte d'huile qui faisoit un parfum exquis; mais la plus estimée, au rapport de Pline, venoit de *Pétra*, aujourd'hui *Grac*, ville d'Arabie. Mécénas étoit l'homme du monde qui aimoit le plus le parfum, & qui y faisoit le plus de dépense: c'est sur ce soin qu'il avoit de se parfumer, qu'est fondé le bon mot d'Auguste, qui pour dépeindre le caractere du style de son favori, l'appelloit μυρόβρεχης, *ajusté comme ses cheveux*. (*D. J.*)

NOIX DE CYPRÈS, (*Mat. méd.*) *Voyez* CYPRÈS.

NOIX DE GALLE, (*Hist. nat. des végét.*) en latin *galla*, en grec κηκίδες; ce sont des excroissances contre nature qui se forment sur divers chênes en divers pays, à l'occasion de la piquure de quelques insectes.

Nous tirons divers services des insectes sans aucune reconnoissance. Comme plusieurs d'eux trouvent la vie & le couvert sur de certaines plantes, c'est au soin qu'ils prennent d'y loger leurs petits, que nous devons l'invention ou la matiere des plus belles couleurs que l'on emploie, soit dans la Peinture, soit dans la Teinture, telles que sont, par exemple, le vermillon & l'écarlate. Nous devons en particulier le plus beau noir de nos étoffes de soie & de laine aux *noix de galle*, pur ouvrage des moucherons.

On a tort de les appeller *noix*, puisque ce sont des excroissances contre nature. Il est vrai qu'elles ont une sorte de noyau, & qu'on les recueille sur un arbre: mais elles n'ont qu'une fausse apparence de noix ou de fruit, sans être ni l'un ni l'autre. Il n'y a presque point de plante qui ne soit de même piquée par un insecte, & qui ne produise de ces prétendues *noix* de toute couleur & de toute grandeur. Il y a des arbres dont les feuilles en sont entierement parsemées; mais on ne leur a point donné de nom, parce qu'on n'en fait point d'usage, & peut-être en tirera-t-on dans la suite de celles qui croissent sur le plane, sur le peuplier, sur le saule, sur le bouis, sur le lierre, &c. Les secrets des arts ne sont point épuisés.

Les *noix de galle*, puisque l'usage leur a donné ce nom impropre, viennent sur des chaînes ou sur des arbres qui portent du gland, mais non pas sur toutes les especes de chêne, ni dans tous les pays. Le chêne qui porte les *galles* s'appelle *robre* ou *rouvre*; en latin, par les botanistes, *robur*. J. B. *I. ij. 76.* Raii, *hist. II. 1386. Quercus gallam exiguæ nucis magnitudine ferens*, C. B. P. 420. Tourn. *inst. 583.*

Il croît dans le Levant, dans la Pannonie, dans l'Istrie, en Italie, en Provence, en Gascogne, &c.

Cet arbre est plus bas que le chêne ordinaire, mais fort gros & souvent tortu; son bois est fort dur, ses feuilles sont découpées à ondes assez profondes, couvertes d'un duvet délicat; ses fleurs sont des chatons, & ses fruits des glands plus petits que ceux du chêne commun. Ses feuilles, fruit, écorce, sont astringens, résolutifs, & ont les mêmes vertus que ceux du chêne ordinaire; mais le rouvre ne fournit pas des *galles* dans tous les pays; par exemple, il n'en porte point en Angleterre; la raison qu'en dit Ray est excellente, c'est que l'on ne voit point dans les îles britanniques les insectes qui donnent naissance aux *noix de galle*, & qu'il est constant que c'est à leur piquure que ces sortes d'excroissances contre nature doivent leur origine. Voici comme elles se forment suivant les observations de Malpighi qui le premier a développé ce méchanisme de végétation.

Certains petits insectes, & sur-tout certaines mouches piquent les bourgeons, les feuilles & les rejettons les plus tendres des rouvres; ils en déchirent les vaisseaux les plus minces, & en font sortir une humeur qui se forme d'abord en une coque ou vessie, & puis se remplit & se durcit. En effet, le cœur du bouton étant entamé par la tariere de l'insecte, le cours du suc nourricier est interrompu. La seve détournée de son chemin s'extravase, s'enfle & se dilate à l'aide des bulles d'air qui entrent par les pores de l'écorce, & qui roulent dans les vaisseaux avec la seve. Cette vessie se seche en dehors, & l'air extérieur la durcit quelque peu en forme de croute ou de noyau. Cette boule se nourrit, végete & grossit avec le tems, comme le reste de l'arbre. On conçoit bien que le suc coulant de la plaie que la mouche a faite, il abonde ici avec plus d'abondance, parce que la résistance est diminuée, ensorte que les vaisseaux se distendent de plus en plus par l'humeur qui s'y répand.

Ces vessies sont destinées à être comme la matrice qui doit recevoir les œufs que pondent ces insectes, les conserver, les échauffer, les faire éclorre & les nourrir. Toutes ces vérités se justifient à l'œil & à l'examen. Quand on ouvre les *noix de galle* mûres & récentes, on trouve à leur centre des vermisseaux, ou plutôt des nymphes qui se développent insensiblement & se changent en mouches qui sont quelquefois d'un genre différent.

Peu de tems après qu'elles sont formées, elles se cherchent une issue en rongeant la substance de la *noix de galle*, & enfin elles font un trou rond à la superficie, par lequel elles sortent & s'envolent. Si les *noix de galle* ne sont pas percées, on y trouve le vermisseau ou la mouche: mais si elles sont ouvertes, on les trouve vuides ou remplies d'autres animaux qui sont entrés par hasard dans les trous, & se sont cachés dans ces petites tanieres; on y trouve, par exemple, quelquefois une petite araignée qui profite du domicile vuide: elle y tend des filets proportionnés à la grandeur de la place, & y attrape les pucerons sans expérience qui y viennent chercher aventure.

On distingue deux sortes de *noix de galle* dans les boutiques, savoir celles d'orient, que l'on appelle *noix de galle d'Alep* ou *Alepines*, & celle de notre pays.

Les *noix de galle* d'Alep sont arrondies, de la grosseur

grosseur d'une aveline ou d'une petite noix, anguleuses, plus ou moins raboteuses, pesantes, de couleur blanchâtre, verdâtre ou noirâtre, compactes & résineuses en-dedans, d'un goût astringent & acerbe : celles de notre pays sont rondes, rougeâtres ou rousses, polies à leur superficie, légeres, faciles à rompre, d'une substance plus raréfiée, spongieuses & quelquefois creuses. Elles sont moins bonnes pour la teinture que celles du levant. Elles n'étoient pas inconnues aux anciens. Les premieres s'appelloient *ὀμφακῖτες*, & les autres *ὀνοκίτες*, comme si l'on disoit *noix de galle des ânes*.

Nous venons de voir que les *noix de galle* different par leur figure, par leur couleur & par leur surface polie ou raboteuse. Il est vraissemblable que ces différences dépendent principalement de la variété des especes d'insectes qui piquent les chênes. Comme les insectes d'un pays ne sont pas tous pareils à ceux d'un autre pays, quoique peu éloigné, il arrive par cette raison que sur la même espece de chêne, on voit croître en Italie des *galles* fermes, grosses & solides, pendant qu'en France elles sont molles, petites, &, à proprement parler, des fausses *galles*.

Les meilleures *galles* nous viennent de Tripoli, & sur-tout d'Alep & de Mozul sur le Tibre. On en recueille dans le Levant une si grande quantité, qu'on en tire de Smyrne seule plus de dix mille quintaux par an. La *noix de galle* des Turcs, qu'ils nomment *bazgendge*, est rougeâtre, de la grosseur d'une noisette, & est employée dans leur écarlate : ce fruit est fort cher en Europe.

Les *noix de galle* servent dans les arts. Je sai bien que, comme elles sont fort astringentes, quelques médecins les recommandent intérieurement dans les dissenteries, les flux de ventre & les hémorrhagies ; mais outre que ces maladies demandent des remedes extrèmement variés, suivant leur nature & leurs causes, & que dans plusieurs cas les *noix de galle* seroient plutôt nuisibles que salutaires, il faut encore convenir que, dans les cas où elles seroient utiles, on a des remedes beaucoup plus énergiques à mettre en usage.

M. Reneaume, membre de l'académie des Sciences, a cru avoir découvert dans les *noix de galle* un second spécifique pour les fievres intermittentes; mais la vertu fébrifuge qu'il leur attribuoit, n'a point été confirmée par l'expérience, & la théorie de la fievre de ce médecin, sur laquelle il fondoit son remede, étoit pitoyable.

On emploie les *noix de galle* extérieurement pour resserrer & répercuter, pour affermir & fortifier les parties qui sont trop relâchées. On s'en sert dans des injections & dans des fomentations astringentes pour guérir la chûte de la matrice, & celle de l'anus qui vient du relâchement du sphincter. Elles entrent aussi dans quelques emplâtres & onguens astringens, comme dans l'emplâtre pour les hernies, appellée communément *emplâtre contre les ruptures*, *de Charas*.

Elles servent encore en Chimie à éprouver la nature des eaux minérales : elles donnent à la solution du vitriol la couleur noire, ou plutôt celle de violette foncée ; savoir, lorsque le sel alkali des *noix de galle* se joint au sel acide vitriolique, & en fait séparer les parties métalliques ; alors ces particules ne vont pas au fond de la liqueur, mais elles s'unissent avec les particules sulphureuses des *noix de galle*, lesquelles nagent dans le fluide & soutiennent les particules métalliques. Par cette raison l'infusion ou la décoction de ces *noix* sert aux Chimistes & aux Physiciens pour l'examen des eaux minérales ; car si elles contiennent un sel vitriolique, ou un peu de fer ou de cuivre, cette infusion ou cette décoction donne à ces eaux la couleur noire, violete, pourpre ou tirant sur le pourpre, selon qu'elles contiennent plus ou moins de sel métallique.

Cependant le principal usage des *noix de galle* est réservé pour les arts, pour les teintures du grand & sur-tout du petit teint, pour les corroyeurs & autres ouvriers en cuir, enfin pour faire de l'encre. Les Teinturiers emploient les *galles* étrangeres, dites *galles à l'épine* pour teindre en noir, & les *galles* de France, qu'ils nomment *cassenolles*, pour former en soie le noir écru. (*D. J.*)

NOIX DE GALLE, (*Chimie & Matiere médicale.*) *noix de galle* d'Alep, & *noix de galle* de notre pays.

Ces deux especes de *noix de galle* sont fort analogues quant à leur composition intérieure ou chimique ; mais les premieres sont meilleures, tant pour les usages chimiques que pour ceux de la médecine & ceux des arts.

La *noix de galle* possede énimmement le goût acerbe, austere, stiptique, propre aux écorces des bois & à celles de quelques fruits, par exemple de la grenade. On a coutume d'attribuer cette saveur à un sel vitriolique ou alumineux, & à un principe terreux très-surabondant & presque nud. La propriété que possede la *noix de galle* de précipiter les sels métalliques, principalement observée dans ses effets sur le vitriol de Mars, indique assez bien ce principe terreux; mais & la démonstration chimique de la nature de la *noix de galle* & la théorie des phénomenes qu'elle présente, lorsqu'on l'applique aux différentes dissolutions de fer, manquent également à la Chimie jusqu'à présent. L'observation nue des faits a seulement appris que la poudre ou la décoction filtrée de *noix de galle* étant mêlée en petite quantité à une liqueur qui contient la moindre parcelle de fer, dans quelque état que ce soit, y manifeste ce métal sous la forme d'un précipité plus ou moins divisé, plus ou moins rare, selon qu'il est plus ou moins abondant, & de différentes couleurs proportionnelles à ses differens degrés de tenuité & d'abondance, dans l'ordre suivant : le précipité à peine sensible est d'une couleur de rose tendre, il devient par nuances paillé, vineux, gros-rouge, violet, bleu foncé, & enfin noir, c'est-à-dire bleu très-foncé. *Voyez* NOIR. Cette derniere nuance est celle de l'encre, qui n'est autre chose qu'une forte dissolution de vitriol martial precipité par la *noix de galle*, & dans laquelle le précipité est constamment suspendu par une matiere gommeuse dont cette liqueur est en même tems chargée. *Voyez* ENCRE & VITRIOL.

Quant aux vertus médicamenteuses de la *noix de galle*, nous avons à en dire exactement la même chose que des noix de cyprès. *Voyez* CYPRÈS, *mat. méd.* M. Reneaume, médecin de Paris, a donné sur leurs vertus fébrifuges un mémoire à l'académie royale des Sciences, an. 1711. (*b*)

NOIX D'INDE, *nux Indica*, (*Médecine.*) est le fruit d'un arbre qui croît dans les Indes, & qu'on appelle *cocotier*. *Voyez* CACAO & CHOCOLAT.

NOIX DE MADAGASCAR, (*Botan. exot.*) *noix* grosse comme une *noix* de galle, ronde, légere, de couleur de châtaigne, ayant l'odeur & le goût du girofle, mais beaucoup plus foible, & contenant quelques pepins ou semences : on nous l'apporte de Madagascar ; c'est le fruit d'un arbre appellé dans le pays *ravendsara*. (*D. J.*)

NOIX MÉTEL, (*Medecine.*) *voyez* POMME ÉPINEUSE.

NOIX MUSCADE, (*Botan. exot.*) *voyez* MUSCADE.

NOIX VOMIQUE, (*Botan. exot.*) amande ou fruit de différente grosseur, que nous recevons des Indes

orientales. Il eſt mal nommé *noix vomique*, car il n'excite point le vomiſſement; mais il tue les hommes, les quadrupedes & les oiſeaux, après leur avoir cauſé de terribles angoiſſes.

On nous envoie le plus communément ſous le nom de *noix vomique* une amande orbiculaire, applatie, large d'environ un pouce, épaiſſe de deux ou trois lignes, d'une ſubſtance dure comme la corne, de couleur griſe, un peu lanugineuſe en dehors; ayant une eſpece de nombril qui occupe le centre, mais plus applati d'un côté que de l'autre.

Les Grecs n'ont point connu notre *noix vomique*, & il n'eſt pas certain que ce ſoit la *noix métel* des Arabes. Ceux des modernes qui ont pris la *noix vomique* orientale pour une racine, ou pour un champignon, ſe ſont également trompés: c'eſt l'amande ou le fruit d'un certain arbre, qui s'appelle *nux vomica major*, ou *caniram*. H. Malab. tom. I. *Malus Malabarica, fructu corticoſo, amaricante, ſemine plano, compreſſo*. D. Syen, Raii *hiſt.* 1661. *Solanum arboreſcens indicum, maximum, foliis ænopliæ, ſive nanenæ majoribus, fructu rotundo, duro, rubro, ſemine orbiculari, compreſſo, maximo*, &c.

Cet arbre eſt également grand & gros, fort branchu, couvert d'une écorce cendrée, noirâtre ou rougeâtre & amere. Ses feuilles naiſſent oppoſées ſur les nœuds des branches; elles ſont ovales, très-larges dans leur milieu, terminées en pointe mouſſe, verdoyantes, d'une ſaveur amere, ayant trois nervures un peu ſaillantes en-deſſus & en-deſſous. Ses fleurs naiſſent par bouquets ſur les rameaux aux aiſſelles des feuilles: elles ſont compoſées d'un pétale d'une ſeule piece en forme d'entonnoir, diviſé profondément en cinq parties; les étamines ſont au nombre de cinq, garnies de longs ſommets & d'un ſeul piſtil plus long que le pétale.

Les fleurs étant paſſées, leurs embryons deviennent des fruits ronds, liſſes, verds d'abord, enſuite d'une couleur jaune dorée, contenant dans leur maturité une ſubſtance blanche & mucilagineuſe, ſous une écorce un peu épaiſſe, caſſante, & d'une ſaveur fort amere. Ils n'ont qu'une loge; chaque fruit contient quinze ſemences arrondies & applaties; l'écorce extérieure de ces fruits eſt avant leur maturité de couleur argentine, tirant ſur le brun; lorſqu'ils ſont murs, cette écorce eſt velue, verdâtre, mince, & fort amere. Cet arbre croît dans le Malabar, & ſur la côte de Coromandel.

Les *noix vomiques* font mourir par une vertu ſpécifique & vénéneuſe tous les quadrupedes, les corbeaux, les corneilles, les cailles, & la plûpart des oiſeaux. Preſque tous les médecins reconnoiſſent qu'il n'en faudroit pas deux drachmes pour tuer un homme des plus robuſtes. Il eſt certain qu'une très-petite quantité ſuffit pour bouleverſer l'eſtomac & exciter des mouvemens convulſifs. Le poiſon de cette *noix* paroît attaquer principalement les nerfs: car c'eſt de-là que vient l'anxiété, la roideur, le friſſon, le tremblement, les convulſions & la reſpiration déréglée. *Voyez* à ce ſujet les *obſervations* de Geſner, de Bauhin, & ſur-tout d'Antoine de Heyde.

On connoît une autre eſpece de *noix vomique* entierement ſemblable à la précédente, dont l'arbre s'appelle *modira caniram*, H. Malab. *t. VIII. Solanum arboreſcens indicum, foliis napecæ majoribus, magis mucronatis; fructu rotundo, duro, ſpadiceo, nigreſcente; ſemine orbiculari, compreſſo, maximo*, Breyn 2. prodr.

Quoique l'on prétende que cette ſeconde *noix vomique* & le bois de couleuvre ſe tirent du même arbre; Herman aſſûre au contraire que cette *noix* vient d'un autre arbre, mais c'eſt un point qui nous importe fort peu.

Il y a une troiſieme eſpece de *noix vomique*, plus petite que les précédentes, & que l'on trouve très-rarement dans les boutiques. A peine égale-t-elle la troiſieme partie de la *noix vomique* ordinaire: au reſte, elle lui reſſemble par la figure, la couleur, le goût & la conſiſtence; le bois de l'arbre qui produit cette eſpece de *noix vomique* s'appelle *bois de couleuvre*; mais c'eſt plutôt une racine ligneuſe qui renferme ſous une écorce de couleur de fer, & marquée de taches griſes, une ſubſtance ſolide, peſante, d'un goût âcre & amer, ſans aucune odeur. On nous l'apporte des îles de Solor & de Timor. On diſtingue ce bois de celui des arbres dont nous venons de parler, en ce qu'il eſt plus dur & plus denſe. L'arbre qui fournit la petite *noix vomique* s'appelle *nux vomica minor, moluccana*; il ne differe de l'arbre *caniram* que par la moindre grandeur de ſes feuilles, de ſes fruits & de ſes graines. (*D. J.*)

NOIX, ſ. f. (*Géom. prat.*) partie d'un inſtrument de Géométrie pratique, tel qu'un graphometre, un niveau, &c. C'eſt une boule de métal ou de bois qui a un col long, ſur lequel on fixe l'inſtrument. Cette boule eſt enchaſſée dans une boîte où elle eſt mobile en tout ſens, pour pouvoir mettre l'inſtrument dans une ſituation verticale, parallele à l'horiſon, oblique, de façon qu'on puiſſe l'arrêter dans toutes ces ſituations, & la fixer ſans qu'elle puiſſe branler; ce qui ſe fait par le moyen d'une vis qui ſerre la boîte dans laquelle la *noix* eſt renfermée. (*D. J.*)

NOIX, (*Marine.*) où paſſe la manuelle du gouvernail. *Voyez* MOULINET.

NOIX, *terme d'Arquebuſier*; c'eſt un petit morceau de fer plat ſur ſes deux faces, de la largeur de dix à douze lignes, & épais de ſix, qui eſt arrondi par-derriere, & garni de deux crans, dont l'un ſert pour le repos, & l'autre pour la tente, & s'engrenent dans la machoire de la gachette, qui eſt immédiatement poſée derriere cette noix. Le devant eſt creuſé en-dedans en forme de machoire, & eſt pour recevoir la machoire du grand reſſort à ſens contraire. Les deux faces plates ſont traverſées d'un pivot qui eſt rond & menu, & qui ſe paſſe dans le trou qui eſt au milieu de la bride. L'autre bout du pivot eſt plus gros & eſt rond, de l'épaiſſeur de deux à trois lignes, & le reſte eſt quarré. Ce pivot entre dans un trou qui eſt rond, du calibre du pivot, & qui eſt pratiqué au corps de platine, de façon que l'épaiſſeur du pivot rond ſe place dans ce trou, & ſoutient la *noix* qui tourne en baſcule, ſelon le beſoin; le reſte, qui eſt quarré, ſort en-dehors, & ſert pour placer le chien. Ce pivot eſt percé d'un trou en écrou, dans lequel on place le clou du chien, & qui l'aſſujettit de façon qu'il ne peut pas ſortir.

NOIX, (*Bas au mét.*) *Voyez l'aticle* BAS AU MÉTIER.

NOIX, *terme de Potier de terre*; les Potiers de terre appellent la *noix* de la roue ſur laquelle ils tournent les ouvrages de poterie, l'arbre ou pivot qui lui ſert comme d'eſſieu; & cela, parce que la tête de cet arbre eſt preſque ronde, & en forme de *noix*, à la réſerve qu'elle eſt applatie par en haut, pour y placer le morceau de terre glaiſe qu'on veut travailler. (*D. J.*)

NOIX, (*Soirie.*) petite poulie cavée, arrêtée fixe ſur le bout des broches des rouets.

NOLE, (*Géog.*) ville ancienne d'Italie au royaume de Naples, dans la terre de Labour, avec un évêché ſuffragant de Naples, dont elle eſt à 5 lieues N. E. *Long.* 32. 6. *lat.* 40. 52.

Les Hiſtoriens & les Géographes en parlent comme d'une place forte, qui avoit été fondée par les Chalcidiens. Strabon & Tite-Live la mettent dans le *Samnium*. Frontin l'appelle *Colonea Auguſta*. Elle conſerve encore ſon ancien nom, qui étoit *Nola*; mais elle a perdu ſa ſplendeur. On peut en juger en

comparant son état présent avec la peinture qu'en fait *Silius Italicus*, *liv. XII*, *v. 161*.

Hinc ad chalcidicam transfert citus agmina Nolam;
Campo Nola *cedet*, *crebris circumdata in orbem*
Turribus, & *celso facilem tutatur adiri*
Planitiem vallo.

Annibal l'assiégea inutilement l'an 540 de la fondation de Rome; & ce fut aux portes de cette ville que le consul Marcellus lui présenta la bataille. Vespasien décora *Nole* du titre de *colonie romaine*.

Personne n'ignore que c'est à *Nole* qu'Auguste mourut, le 19 Août, âgé d'environ 76 ans, l'an 14 de J. C. & après environ 44 ans de regne, à compter depuis la victoire d'Actium, qui lui procura l'empire du monde.

Bruno (*Giordano*) en latin *Brunus* (*Jordanus*), étoit un homme de beaucoup d'esprit, mais qu'il employa bien mal, en attaquant les vérités les plus importantes de la foi. Son ouvrage *de causâ*, *principio*, & *uno*, parut à Venise, l'an 1584, *in-12*. Il établit dans ce traité une hypothèse toute semblable pour le fond au spinosisme. Dans ses dialogues, *Del infinito universo*, *è mundo*, imprimés à Venise dans la même année; il soutient avec raison, ou du moins très-vraissemblablement, que l'univers est infini, qu'il y a plusieurs mondes,& que le système de Copernic est le seul recevable. Il s'est étrangement égaré dans son *spaccio de la Bestia trionfante*, *diviso in tre dialogi*, *stampato in Parigi 1694 in-12*, & dédié au chevalier Philippe Sidney. C'est un traité d'une très-mauvaise morale, & de plus très-ridiculement digéré; car il y expose la nature des vices & des vertus, sous l'emblème des constellations célestes chassées du firmament pour faire place à de nouveaux astérismes, qui représentent la vérité, la bonté, *&c.* Ses dialogues en prose & en vers, intitulés, *li heroici furori*, n'offrent au lecteur que de pures imaginations cabalistiques, rafinées sur celles de Raimond Lulle. *Jordanus Brunus* fut brûlé à Rome, l'an 1600, par jugement de l'inquisition.

Tansillo (*Louis*) né en 1610, s'acquit en Italie de la célébrité par ses poésies. Sa piece intitulée *il Vindemiatore*, le Vendangeur, fit beaucoup de bruit. Elle parut d'abord à Naples en 1534, sous le titre de *stanze de gli orti delle donne*; ce sont des stances remplies de choses qui blessent la pudeur & l'honnêteté. Il tâcha de réparer cet ouvrage, par un poëme pieux, les larmes de S. Pierre, *le lagrime di san Pietro*; mais la mort le surprit avant qu'il y mît la derniere main. Plusieurs autres l'ont retouché, & on l'a imprimé plusieurs fois. La meilleure édition est celle de 1600 à Venise. Ce poëme a été traduit en françois par Malherbe. Enfin, les poésies diverses de Tansillo, c'est-à-dire, ses sonnets & ses canzoni, ont été recueillis & imprimés en 1711 à Bologne; on en fait grand cas en Italie. Le poëte Tansillo est mort juge royal à Gayette, vers l'an 1571. (*D. J.*)

NOLET, s. m. (*Couvreur.*) ce sont des tuiles creuses formant des canaux pour couvrir les lucarnes & égouter les eaux. Féliben dit que ces *nolets* sont aussi les noues ou enfoncemens de deux combles qui se rencontrent.

NOLI, (*Géog.*) ville d'Italie dans l'état & sur la côte de Gènes avec un évêché suffragant de Gènes, & un assez bon port, à 2 lieues N. E. de Final, 12 S. O. de Gènes. *Long. 25. 59. lat. 44. 18.* (*D. J.*)

NOLIGER, *ou* NAULISER, (*Marine.*) *Voyez* FRETER. Ces deux mots sont synonymes; mais le mot de *noliger* n'est guere d'usage que sur la Méditerranée. (*Z*)

NOLI ME TANGERE, s. m. (*Jardinage.*) est une plante rameuse qui s'éleve à un pié & demi; c'est une espece de balsamine qui étant touchée ou agitée par le vent, jette des semences entre les doigts. Les feuilles sont rangées alternativement comme celles de la mercuriale, & ses fleurs, à quatre feuilles, sont de couleur jaune, marquées de points rouges, avec des étamines blanches. Il leur succéde un fruit qui contient sa semence: sa culture est fort aisée, puisqu'elle croît naturellement dans les bois & les lieux humides.

NOLI ME TANGERE, s. m. (*Chirurgie.*) mots purement latins, qui signifient à la lettre, *ne me touchez point*, dont on a fait le nom d'une éruption maligne au visage, produite par une humeur extrêmement âcre & corrosive. On l'appelle ainsi, soit parce qu'elle peut se communiquer par l'attouchement, ou parce qu'en y touchant on augmente sa malignité & sa disposition à s'étendre.

Le *noli me tangere* est une espece d'herpe corrosif, que quelques-uns croient tenir du cancer, & d'autres de la lepre. *Voyez* HERPES, CANCER & LÉPRE.

Noli me tangere se dit particulierement d'un ulcere externe aux aîles du nez, lequel vient souvent d'une cause vénérienne, quoiqu'il puisse aussi être l'effet d'une constitution scrophuleuse. *Voyez* ULCERE.

Cet ulcere ne se borne pas toujours aux aîles du nez: quelques fois il corrode aussi toutes les chairs circonvoisines. Il est bien difficile à guérir, surtout quand il a son principe dans une constitution dépravée.

L'ulcere qu'on appelle *noli me tangere* est cancéreux, & ce nom lui vient de ce qu'en voulant le guerir, on l'irrite souvent davantage, & on avance la mort du malade. Il n'est point de nature différente du *carcinome*; il n'y a de difficulté à la guérison que lorsqu'il est absolument impossible d'extirper totalement la maladie, & toutes les duretés skirrheuses qui en dépendent, parce que la putréfaction qui y surviendroit, produiroit un ulcere de la même nature, souvent plus terrible que le premier. *Voyez* CANCER. (*Y*)

Noli me tangere se dit aussi en Botanique d'une plante, ainsi nommée, parce que, quand elle est mûre, elle a cette propriété singuliere, que pour peu qu'on touche aux siliques qui contiennent sa semence, elles s'ouvrent, & la laissent échaper. *Voyez* SEMENCE.

NOLIS, s. m. *terme de négociant*; louage d'un vaisseau, ou la convention faite entre un marchand & le maître d'un bâtiment, pour transporter des marchandises d'un lieu à un autre. On ne se sert de ce mot que sur la Méditerranée; sur l'Océan on dit *fret*.

NOM, s. m. (*Métaph. Gram.*) ce mot nous vient, sans contredit, du latin *nomen*; & celui-ci réduit à sa juste valeur, conformément aux principes établis à *l'article* FORMATION, veut dire *men quod notat*, signe qui fait connoître, ou *notans men*, & par syncope *notamen*, puis *nomen*. S. Isidore de Séville indique assez clairement cette étymologie dans ses *origines*, & en donne tout-à-la-fois une excellente raison: *NOMEN dictum quasi notamen*, *quòd nobis vocabulo suo notas efficiat*; *nisi enim NOMEN scieris*, *cognitio rerum perit*, *lib. I. cap. vj.* Cette définition du mot est d'autant plus recevable, qu'elle est plus approchante de celle de la chose: car les *noms* sont des des mots qui présentent à l'esprit des êtres déterminés par l'idée précise de leur nature; ce qui est effectivement donner la connoissance des êtres. *Voyez* MOT, *art. 1.*

On distingue les *noms*, ou par rapport à la nature même des objets qu'ils désignent, ou par rapport à la maniere dont l'esprit envisage cette nature des êtres.

I. Par rapport à la nature même des objets dési-

gnés, on distingue les *noms* en substantifs & abstractifs.

Les *noms substantifs* sont ceux qui désignent des êtres qui ont ou qui peuvent avoir une existence propre & indépendante de tout sujet, & que les Philosophes appellent des substances, comme *Dieu*, *ange*, *ame*, *animal*, *homme*, *César*, *plante*, *arbre*, *cerisier*, *maison*, *ville*, *eau*, *riviere*, *mer*, *sable*, *pierre*, *montagne*, *terre*, &c. *Voyez* SUBSTANCE.

Les *noms abstractifs* sont ceux qui désignent des êtres dont l'existence est dépendante de celle d'un sujet en qui ils existent, & que l'esprit n'envisage en soi, & comme jouissant d'une existence propre, qu'au moyen de l'abstraction; ce qui fait que les Philosophes les appellent des êtres abstraits; comme *tems*, *éternité*, *mort*, *vertu*, *prudence*, *courage*, *combat*, *victoire*, *couleur*, *figure*, *pensée*, &c. *Voyez* ABSTRACTION.

La premiere & la plus ordinaire division des *noms* est celle des substantifs & des adjectifs. Mais j'ai déja dit un mot (*art.* GENRE) sur la méprise des Grammairiens à cet égard; & j'avois promis de discuter ici plus profondement cette question. Il me semble cependant que ce seroit ici une véritable digression, & qu'il est plus convenable de renvoyer cet examen au *mot* SUBSTANTIF, où il sera placé naturellement.

II. Par rapport à la maniere dont l'esprit envisage la nature des êtres, on distingue les *noms* en appellatifs & en propres.

Les *noms appellatifs* sont ceux qui présentent à l'esprit des êtres déterminés par l'idée d'une nature commune à plusieurs: tels sont *homme*, *brute*, *animal*, dont le premier convient à chacun des individus de l'espece humaine; le second, à chacun des individus de l'espece des brutes; & le troisieme, à chacun des individus de ces deux especes.

Les *noms propres* sont ceux qui présentent à l'esprit des êtres déterminés par l'idée d'une nature individuelle: tels sont *Louis*, *Paris*, *Meuse*, dont le premier désigne la nature individuelle d'un seul homme; le second, celle d'une seule ville; & le troisieme, celle d'une seule riviere.

§. 1. Il est essentiel de remarquer deux choses dans les *noms* appellatifs; je veux dire la compréhension de l'idée, & l'étendue de la signification.

Par la *compréhension* de l'idée, il faut entendre la totalité des idées partielles, qui constituent l'idée entiere de la nature commune indiquée par les *noms* appellatifs: par exemple, l'idée entiere de la nature humaine, qui est indiquée par le *nom* appellatif *homme*, comprend les idées partielles de *corps vivant* & d'*ame raisonnable*; celles ci en renferment d'autres qui leur sont subordonnées, par exemple, l'idée d'*ame raisonnable* suppose les idées de *substance*, d'*unité*, d'*intelligence*, de *volonté*, *&c.* La totalité de ces idées partielles, paralleles ou subordonnées les unes aux autres, est la compréhension de l'idée de la nature commune exprimée par le *nom* appellatif *homme*.

Par l'*étendue* de la signification, on entend la totalité des individus en qui se trouve la nature commune indiquée par les *noms* appellatifs: par exemple, l'étendue de la signification du *nom* appellatif *homme*, comprend tous & chacun des individus de l'espece humaine, possibles ou réels, nés ou à naître; *Adam*, *Eve*, *Assuérus*, *Esther*, *César*, *Calpurnie*, *Louis*, *Therese*, *Daphnis*, *Chloé*, &c.

Sur quoi il faut observer qu'il n'existe réellement dans l'univers que des individus; que chaque individu a sa nature propre & incommunicable; & conséquemment qu'il n'existe point en effet de nature commune, telle qu'on l'envisage dans les *noms* appellatifs. C'est une idée factice que l'esprit humain compose en quelque sorte de toutes les idées des attributs semblables qu'il distingue par abstraction dans les individus. Moins il entre d'idées partielles dans celle de cette nature factice & abstraite, plus il y a d'individus auxquels elle peut convenir; & plus au contraire il y entre d'idées partielles, moins il y a d'individus auxquels la totalité puisse convenir. Par exemple, l'idée de *figure* convient à un plus grand nombre d'individus que celle de *triangle*, de *quadrilatere*, de *pentagone*, d'*exagone*, *&c.* parce que cette idée ne renferme que les idées partielles d'espace, de bornes, de côtés, & d'angles, qui se retrouvent dans toutes les especes que l'on vient de nommer; au lieu que celle de *triangle*, qui renferme les mêmes idées partielles, comprend encore l'idée précise de trois côtés & de trois angles: l'idée de *quadrilatere*, outre les mêmes idées partielles, renferme de plus celle de quatre côtés & de quatre angles, *&c.* d'où il suit d'une maniere très-évidente que l'étendue & la compréhension des *noms* appellatifs sont, si je puis le dire, en raison inverse l'une de l'autre, & que tout changement dans l'une suppose dans l'autre un chagement contraire. D'où il suit encore que les *noms* propres, déterminant les êtres par une nature individuelle, & ne pouvant convenir qu'à un seul individu, ont l'étendue la plus restrainte qu'il soit possible de concevoir, & conséquemment la compréhension la plus complexe & la plus grande.

Ici se présente bien naturellement une objection, dont la solution peut répandre un grand jour sur la matiere dont il s'agit. Comme il n'existe que des êtres individuels & singuliers, & que les *noms* doivent présenter à l'esprit des êtres déterminés par l'idée de leur nature; il semble qu'il ne devroit y avoir dans les langues que des *noms* propres, pour déterminer les êtres par l'idée de leur nature individuelle: & nous voyons cependant qu'il y a au contraire plus de *noms* appellatifs que de propres. D'où vient cette contradiction? Est-elle réelle? N'est-elle qu'apparente?

1°. S'il falloit un *nom* propre à chacun des individus réels ou abstraits qui composent l'univers physique ou intellectuel; aucune intelligence créée ne seroit capable, je ne dirai pas d'imaginer, mais seulement de retenir la totalité des *noms* qui entreroient dans cette nomenclature. Il ne faut qu'ouvrir les yeux pour concevoir qu'il s'agit d'une infinité réelle, qui ne peut être connue en détail que par celui *qui numerat multitudinem stellarum, & omnibus eis NOMINA vocat. Ps. cxlvj. 4.* D'ailleurs la voix humaine ne peut fournir qu'un nombre assez borné de sons & d'articulations simples; & elle ne pourroit fournir à l'infinie nomenclature des individus qu'en multipliant à l'infini les combinaisons de ces élemens simples: or, sans entrer fort avant dans les profondeurs de l'infini, imaginons seulement quelques milliers de *noms* composés de cent mille syllabes, & voyons ce qu'il faut penser d'un langage qui de quatorze ou quinze de ces *noms* rempliroit un volume semblable à celui que le lecteur a actuellement sous les yeux.

2°. L'usage des *noms* propres suppose déja une connoissance des individus, sinon détaillée & approfondie, du moins très-positive, très-précise, & à la portée de ceux qui parlent, & de ceux à qui l'on parle. C'est pour cela que les individus que la société a intérêt de connoître, & qu'elle connoît plus particulierement, y sont communément désignés par des *noms* propres, comme les empires, les royaumes, les provinces, les régions, certaines montagnes, les rivieres, les hommes, *&c.* Si la distinction précise des individus est indifférente, on se contente de les désigner par des *noms* appellatifs; ainsi chaque grain de *sable* est un grain de sable, chaque *perdrix*

est un perdrix, chaque *étoile* est une étoile, chaque *cheval* est un cheval, *&c.* voilà l'usage de la société nationale, parce que son intérêt ne va pas plus loin. Mais chaque société particuliere comprise dans la nationale a ses intérêts plus marqués & plus détaillés; la connoissance des individus d'une certaine espece y est plus nécessaire; ils ont leurs *noms* propres dans le langage de cette société particuliere: montez à l'observatoire; chaque *étoile* n'y est plus une étoile tout simplement, c'est l'étoile β du capricorne, c'est le γ du centaure, c'est le ζ de la grande ourse, *&c.* entrez dans un manege, chaque *cheval* y a son *nom* propre, le *brillant*, le *lutin*, le *fougueux*, *&c.* chaque particulier établit de même dans son écurie une nomenclature propre; mais il ne s'en sert que dans son domestique, parce que l'intérêt & le moyen de connoître individuellement n'existent plus hors de cette sphere. Si l'on ne vouloit donc admettre dans les langues que des *noms* propres, il faudroit admettre autant de langues différentes que de sociétés particulieres; chaque langue seroit bien pauvre, parce que la somme des connoissances individuelles de chaque petite société n'est qu'un infiniment petit de la somme des connoissances individuelles possibles; & une langue n'auroit avec une autre aucun moyen de communication, parce que les individus connus d'une part ne seroient pas connus de l'autre.

3°. Quoique nos véritables connoissances soient essentiellement fondées sur des idées particulieres & individuelles, elles supposent pourtant essentiellement des vûes générales. Qu'est-ce que généraliser une idée? C'est la séparer par la pensée de toutes les autres avec lesquelles elle se trouve associée dans tel & tel individu, pour la considérer à part & l'approfondir mieux (*voyez* ABSTRACTION); & ce sont des idées ainsi abstraites que nous marquons par les mots *appellatifs*. *Voyez* APPELLATIF. Ces idées abstraites étant l'ouvrage de l'entendement humain sont aisément saisies par tous les esprits; & en les rapprochant les unes des autres, nous parvenons, par la voie de la synthèse, à composer en quelque sorte les idées moins générales ou même individuelles qui sont l'objet de nos connoissances, & à les transmettre aux autres au moyen des signes généraux & appellatifs combinés entre eux comme les idées simples dont ils sont les signes. *Voyez* GÉNÉRIQUE. Ainsi l'abstraction analyse en quelque maniere nos idées individuelles en les réduisant à des idées élémentaires que l'on peut appeller *simples* par rapport à nous; le nombre n'en est pas à beaucoup près si prodigieux que celui des diverses combinaisons qui en résultent & qui caractérisent les individus, & par-là elles peuvent devenir l'objet d'une nomenclature qui soit à la portée de tous les hommes. S'agit-il ensuite de communiquer ses pensées, le langage a recours à la synthèse, & combine les signes des idées élémentaires comme les idées mêmes doivent être combinées; le discours devient ainsi l'image exacte des idées complexes & individuelles, & l'étendue vague des *noms* appellatifs se détermine plus ou moins, même jusqu'à l'individualité, selon les moyens de détermination que l'on juge à propos ou que l'on a besoin d'employer.

Or il y a deux moyens généraux de déterminer ainsi l'étendue de la signification des *noms* appellatifs.

Le premier de ces moyens porte sur ce qui a été dit plus haut, que la compréhension & l'étendue sont en raison inverse l'une de l'autre, & que l'étendue individuelle, la plus restrainte de toutes, suppose la compréhension la plus grande & la plus complexe. Il consiste donc à joindre avec l'idée générale du *nom* appellatif, une ou plusieurs autres idées, qui devenant avec celle-là parties élémentaires d'une nouvelle idée plus complexe, présenteront à l'esprit un concept d'une compréhension plus grande, & conséquemment d'une étendue plus petite.

Cette addition peut se faire, 1°. par un adjectif physique, comme, *un homme savant*, *des hommes pieux*, où l'on voit un sens plus restraint que si l'on disoit simplement *un homme*, *des hommes*: 2°. par une proposition incidente qui énonce un attribut sociable avec la nature commune énoncée par le *nom* appellatif; par exemple, *un homme que l'ambition dévore*, ou *dévoré par l'ambition*, *des hommes que la patrie doit chérir*.

Le second moyen ne regarde aucunement la compréhension de l'idée générale, il consiste seulement à restraindre l'étendue de la signification du *nom* appellatif, par l'indication de quelque point de vûe qui ne peut convenir qu'à une partie des individus.

Cette indication peut se faire, 1°. par un adjectif métaphysique partitif qui désigneroit une partie indéterminée des individus, *quelques hommes*, *certains hommes*, *plusieurs hommes*: 2°. par un adjectif numérique qui désigneroit une quotité précise d'individus, *un homme*, *deux hommes*, *mille hommes*: 3°. par un adjectif possessif qui caractériseroit les individus par un rapport de dépendance, *meus ensis*, *tuus ensis*, *Evandrius ensis*: 4°. par un adjectif démonstratif qui fixeroit les individus par un rapport d'indication précise, *ce livre*, *cette femme*, *ces hommes*: 5°. par un adjectif ordinal qui spécifieroit les individus par un rapport d'ordre, *le second tome*, *chaque troisieme année*: 6°. par l'addition d'un autre *nom* ou d'un pronom qui seroit le terme de quelque rapport, & qui seroit annoncé comme tel par les signes autorisés dans la syntaxe de chaque langue, *la loi de Moïse* en françois, *lex Mosis* en latin, *thorath Mosché* en hebreu, comme si l'on disoit en latin *legis Moïses*; chaque langue a ses idiotismes: 7°. par une proposition incidente, qui sous une forme plus développée rendroit quelqu'un de ces points de vûe, *l'homme* ou *les hommes dont je vous ai parlé*, *l'épée que vous avez reçue du roi*, *le volume qui m'appartient*, &c.

On peut même, pour déterminer entierement un *nom* appellatif, réunir plusieurs des moyens que l'on vient d'indiquer. Que l'on dise, par exemple, *j'ai lû deux excellens ouvrages de Grammaire composés par M. du Marsais*; le *nom* appellatif *ouvrages* est déterminé par l'adjectif numérique *deux*, par l'adjectif physique *excellens*, par la relation objective que désignent ces deux mots, *de Grammaire*, & par la relation causative indiquée par ces autres mots, *composés par M. du Marsais*. C'est qu'il est possible qu'une premiere idée déterminante, en restraignant la signification du *nom* appellatif, la laisse encore dans un état de généralité, quoique l'étendue n'en soit plus si grande. Ainsi *excellens ouvrages*, cette expression présente une idée moins générale qu'*ouvrages*, puisque les médiocres & les mauvais sont exclus; mais cette idée est encore dans un état de généralité susceptible de restriction: *excellens ouvrages de Grammaire*, voilà une idée plus restrainte, puisque l'exclusion est donnée aux ouvrages de Théologie, de Jurisprudence, de Morale, de Mathématique, *&c. deux excellens ouvrages de Grammaire*; cette idée totale est encore plus déterminée, mais elle est encore générale, malgré la précision numérique, qui ne fixe que la quantité des individus sans en fixer le choix; *deux excellens ouvrages de Grammaire composés par M. du Marsais*, voici une plus grande détermination, qui exclut ceux de Lancelot, de Sanctius, de Scioppius, de Vossius, de l'abbé Girard, de l'abbé d'Olivet, *&c.* La détermination pourroit devenir plus grande, & même individuelle, en ajoutant quelque autre idée à la compréhension, ou en restraignant l'idée à quelque autre point de vûe.

C'est par de pareilles déterminations que les *noms* appellatifs devenant moins généraux par degrés, se soudivisent en génériques & en spécifiques, & sont envisagés quelquefois sous l'un de ces aspects, & quelquefois sous l'autre, selon que l'on fait attention à la totalité des individus auxquels ils conviennent, ou à une totalité plus grande dont ceux-ci ne sont qu'une partie distinguée par l'addition déterminative. *Voyez* APPELLATIF & GÉNÉRIQUE.

§ 2. Pour ce qui est des *noms* propres, c'est en vertu d'un usage postérieur qu'ils acquierent une signification individuelle; car on peut regarder comme un principe général, que le sens étymologique de ces mots est constamment appellatif. Peut-être en trouveroit-on plusieurs sur lesquels on ne pourroit vérifier ce principe, parce qu'il seroit impossible d'en assigner la premiere origine; mais pour la même raison on ne pourroit pas prouver le contraire: au-lieu qu'il n'y a pas un seul *nom* propre dont on puisse assigner l'origine, dans quelque langue que ce soit, que l'on n'y retrouve une signification appellative & générale.

Tout le monde sait qu'en hébreu tous les *noms* propres de l'ancien Testament sont dans ce cas: on peut en voir la preuve dans une table qui se trouve à la fin de toutes les éditions de la Bible vulgate, dans laquelle entre autres exemples on trouve que *Jacob* signifie *supplantator*; mais il faut prendre garde de s'imaginer que ce patriarche fut ainsi nommé, parce qu'il surprit à son frere son droit d'aînesse, la maniere dont il vint au monde en est l'unique fondement; il tenoit son frere par le talon, il avoit la main *sub plantâ*, & le *nom* de *Jacob* ne signifie rien autre chose. Oter à quelqu'un par finesse la possession d'une chose, ou l'empêcher de l'obtenir, c'est agir comme celui qui naquit ayant la main *sous la plante* du pié de son frere; de-là le verbe *supplanter*, en dérivant ce mot des deux racines latines *subplantâ*, qui répondent aux racines hébraïques du *nom* de *Jacob*, parce que Jacob trompa ainsi son frere: il pouvoit arriver que nous allassions puiser jusques-là; & dans ce cas nous aurions dit *jacober* ou *jacobiser*, au lieu de *supplanter*, ce qui auroit signifié de même *tromper*, comme Jacob trompa Esaü.

C'étoit la même chose en grec: Alexandre, Ἀλέξανδρος, *fortis auxiliator*; Aristote, Ἀριστοτέλης, *ad optimum finem*, d'ἄριστος, *optimus*, & de τέλος, *finis*; Νικόλαος, *victor populi*, de νικάω, *vinco*, & de λαός, *populus*; Philippe, Φίλιππος, *amator equorum*, de φιλέω, *amo*, & de ἵππος, *equus*; Achéron (fleuve d'enfer), *fluvius doloris*, de ἄχος, *dolor*, & de ῥόος, *fluvius*; Afrique, *sine frigore*, d'α privatif, & de φρίκη, *frigus*; Ethiopie (région très-chaude en Afrique), d'αἴθω, *uro*, & de ὤψ, *vultus*; Naples, Νεάπολις, *nova urbs*, de νέος, *novus*, & de πόλις, *urbs*, &c.

Les *noms* propres des Latins étoient encore dans le même cas: *Lucius* vouloit dire *cum luce natus*, au point-du-jour; *Tiberius*, né près du Tibre; *Servius*, né esclave; *Quintus*, *Sextus*, *Octavius*, *Nonnius*, *Decimus*, sont évidemment des adjectifs ordinaux, employés à caractériser les individus d'une même famille par l'ordre de leur naissance, *&c.*

Il y a tant de *noms* de famille dans notre langue qui ont une signification appellative, que l'on ne peut douter que ce ne soit la même chose dans tous les idiomes, & une suggestion de la nature: *le Noir*, *le Blanc*, *le Rouge*, *le Maître*, *Desormeaux*, *Sauvage*, *Moreau*, *Potier*, *Portail*, *Chrétien*, *Hardi*, *Marchand*, *Marechal*, *Coutelier*, *&c.* & c'est encore la même chose chez nos voisins: on trouve des allemands qui s'appellent *Wolf*, le Loup; *Schwartz*, le Noir; *Meïer*, le Maire; *Fiend*, l'Ennemi, *&c.*

Cette généralité de la signification primitive des *noms* propres pouvoit quelquefois faire obstacle à la distinction individuelle qui étoit l'objet principal de cette espece de nomenclature, & l'on a cherché par-tout à y remédier. Les Grecs individualisoient le *nom* propre par le génitif de celui du pere; Ἀλέξανδρος ὁ Φιλίππου, en sousentendant υἱός, *Alexander Philippi*, suppl. *filius*, Alexandre *fils* de Philippe. Nos ancetres produisoient le même effet par l'addition du *nom* du lieu de la naissance ou de l'habitation, *Antoine de Pade* ou *de Padoue*, *Thomas d'Aquin*; ou par l'adjectif qui désignoit la province, *Lyonnois*, *Picard*, *le Normand*, *le Lorrain*, &c. ou par le *nom* appellatif de la profession, *Drapier*, *Teinturier*. *Marchand*, *Marechal*, *Lavocat*, *&c.* ou par un sobriquet qui désignoit quelque chose de remarquable dans le sujet, *le Grand*, *le Petit*, *le Roux*, *le Fort*, *Voisin*, *Ronfleur*, *le Nain*, *le Bossu*, *le Camus*, *&c.* & c'est l'origine la plus probable des *noms* qui distinguent aujourd'hui les familles.

Les Romains, dans la même intention, accumuloient jusqu'à trois ou quatre dénominations, qu'ils distinguoient en *nomen*, *prænomen*, *cognomen*, & *agnomen*.

Le *nom* proprement dit étoit commun à tous les descendans d'une même maison, *gentis*, & à toutes ses branches; *Julii*, *Antonii*, *&c.* c'étoit probablement le *nom* propre du premier auteur de la maison, puisque les *Jules* descendoient d'Iulus, fils d'Enée, ou le prétendoient.

Le *surnom* étoit destiné à caractériser une branche particuliere de la maison, *familiam*; ainsi les *Scipions*, les *Lentulus*, les *Dolabella*, les *Sylla*, les *Cinna*, étoient autant de branches de la maison des Corneilles, *Cornelii*. On distinguoit deux sortes de surnoms, l'un appellé *cognomen*, & l'autre *agnomen*. Le *cognomen* distinguoit une branche d'une autre branche parallele de la même maison; l'*agnomen* caractérisoit une soudivision d'une branche: l'un & l'autre étoit pris ordinairement de quelque évenement remarquable qui distinguoit le chef de la division ou de la soudivision. *Scipio* étoit un surnom, *cognomen*, d'une branche cornelienne; *Africanus* fut un surnom, *agnomen*, du vainqueur de Carthage, & seroit devenu l'*agnomen* de sa descendance, qui auroit été distinguée ainsi de celle de son frere, qui auroit porté le nom d'*Asiaticus*.

Pour ce qui est du *prénom*, c'étoit le *nom* individuel de chaque enfant d'une même famille: ainsi les deux freres Scipions dont je viens de parler, avant qu'on les distinguât par l'*agnomen* honorable que la voix du peuple accorda à chacun d'eux, étoient distingués par les *prénoms* de *Publius* & de *Lucius*; *Publius* fut surnommé l'*Afriquain*, *Lucius* fut surnommé l'*Asiatique*.. La dénomination de *prænomen* vient de ce qu'il se mettoit à la tête des autres, immédiatement avant le *nom*, qui étoit suivi du *cognomen*, & ensuite de l'*agnomen*. *P. Cornelius Scipio Africanus*; *L. Cornelius Scipio Asiaticus.* Les adoptions, & dans la suite des tems la volonté des empereurs, occasionnerent quelques changemens dans ce systême qui est celui de la république. *Voyez la Méthode latine de P. R. sur cette matiere, au chap. j. des Observations particulieres.*

§ 3. Pour ne rien laisser à desirer sur ce qui peut intéresser la Philosophie à l'égard des *noms* appellatifs & des *noms* propres, il faut nous arrêter un moment sur ce qui regarde l'ordre de la génération de ces deux especes.

« Il y a toute apparence, dit l'abbé Girard (*Princ.* » *tom. I. disc. v. pag.* 219.) que le premier but qu'on » a eu dans l'établissement des substantifs, a été de » distinguer les sortes ou les especes dans la variété » que l'univers présente, & que ce n'a été qu'au » second pas qu'on a cherché à distinguer dans la mul- » titude les êtres particuliers que l'espece renferme ».

M. Rousseau de Genève, dans son *Discours sur l'origine & les fondemens de l'inégalité parmi les hommes* (*partie prem.*) adopte un systême tout opposé. « Chaque objet, dit-il, reçut d'abord un *nom* particulier, sans égard aux genres & aux especes, que » ces premiers instituteurs n'étoient pas en état de » distinguer; & tous les individus se présenterent » isolés à leur esprit comme ils le sont dans le tableau de la nature. Si un chêne s'appelloit *A*, un » autre s'appelloit *B*... Les premiers substantifs n'ont » pû jamais être que des *noms* propres». L'auteur de la *Lettre sur les sourds & muets* est de même avis (*pag. 4.*) & Scaliger long-tems auparavant s'en étoit expliqué ainsi : *Qui* nomen *imposuit rebus*, *individua nota priùs habuit quàm species. De caus. L. L. lib. IV. cap. xcj.*

On ne doit pas être surpris que cette question ait fixé l'attention des Philosophes : la nomenclature est la base de tout langage ; les *noms* & les verbes en sont les principales parties. Cependant il me semble que les tentatives de la Philosophie ont eu à cet égard bien peu de succès, & que ni l'un ni l'autre des deux systêmes opposés ne résout la question d'une maniere satisfaisante.

Ce que l'on vient de remarquer sur l'étymologie des *noms* propres dans tous les idiomes connus, où il est constant qu'ils sont tous tirés de notions générales adaptées par accident à des individus, paroît confirmer la pensée de l'abbé Girard, que le premier objet de la nomenclature fut de distinguer les sortes ou les especes, & que ce ne fut qu'au second pas que l'on pensa à distinguer les individus compris sous chaque espece. Mais, comme le remarque très-bien M. Rousseau (*loc. cit.*) « pour ranger les êtres sous » des dénominations communes & génériques, il en » falloit connoître les propriétés & les différences ; » il falloit des observations & des définitions, c'est-» à-dire, de l'histoire naturelle & de la métaphysi-» que, beaucoup plus que des hommes de ce tems-» là n'en pouvoient avoir ».

Toute réelle & toute solide que cette difficulté peut être contre l'assertion de l'académicien, elle ne peut pas établir l'opinion du philosophe génevois. Il est lui-même obligé de convenir qu'il ne conçoit pas les moyens par lesquels les premiers nomenclateurs commencerent à étendre leurs idées & à généraliser leurs mots. C'est qu'en effet quelque systême de formation qu'on imagine en supposant l'homme né muet, on ne peut qu'y rencontrer des difficultés insurmontables, & se convaincre de l'impossibilité que les langues ayent pû naître & s'établir par des moyens purement humains.

Le seul systême qui puisse prévenir les objections de toute espece, est celui que j'ai établi au *mot* LANGUE (*article j.*) que Dieu donna tout-à-la-fois à nos premiers peres la faculté de parler & une langue toute faite. D'où il suit qu'il n'y a aucune priorité d'existence entre les deux especes de *noms*, quoique quelques appellatifs ayent cette priorité à l'égard de plusieurs noms propres : cependant il est certain que l'espece des noms propres doit avoir la priorité de nature à l'égard des appellatifs, parce que nos connoissances naturelles étant toutes expérimentales doivent commencer par les individus, qu'ils sont même les seuls objets réels de nos connoissances, & que les généralités, les abstractions ne sont pour ainsi dire que le méchanisme de notre raisonnement, & un artifice pour tirer partie de notre mémoire. Mais autre est notre maniere de penser, & autre la maniere de communiquer nos pensées. Pour abréger la communication, nous partons du point où nous sommes arrivés par degrés, & nous retournons de l'idée la plus simple à la plus composée par des additions successives qui ménagent la vûe de l'esprit ; c'est la méthode de synthèse : pour acquérir ces notions, avant que de les communiquer, il nous a fallu décomposer les idées complexes pour parvenir aux plus simples qui sont & les plus générales & les plus faciles à saisir ; c'est la méthode d'analyse. *Voyez* GÉNÉRIQUE.

Ainsi, les mots qui ont la priorité dans l'ordre analytique, sont postérieurs dans l'ordre synthétique. Mais comme ces deux ordres sont inséparables, parce que parler & penser sont liés de la même maniere ; que parler c'est, pour ainsi dire, penser extérieurement, & que penser c'est parler intérieurement ; le Créateur en formant les hommes raisonnables, leur donna ensemble les deux instrumens de la raison, penser & parler : & si l'on sépare ce que le Créateur a uni si étroitement, on tombe dans des erreurs opposées, selon que l'on s'occupe de l'un des deux exclusivement à l'autre.

Les *noms*, de quelque espece qu'ils soient, sont susceptibles de genres, de nombres, de cas, & conséquemment soumis à la déclinaison : il suffit ici d'en faire la remarque, & de renvoyer aux *articles* qui traitent chacun de ces points grammaticaux.

(*B. E. R. M.*)

NOM, (*Hist. génér.*) appellation distinctive d'une race, d'une famille, & des individus de l'un & de l'autre sexe dans chaque famille.

On distingue en général deux sortes de *noms* parmi nous, le *nom propre*, & le *nom de famille*. Le *nom* propre, ou le *nom* de baptême, est celui que l'on met devant le *surnom* ou le *nom* de famille : comme *Jean*, *Pierre*, *Louis*, pour les hommes : *Susanne*, *Thérese*, *Elisabeth*, pour les femmes. *Voyez* NOM DE BAPTÊME.

Le *nom* de famille est le *nom* qui appartient à toute la race, à toute la famille, qui se continue de pere en fils, & passe à toutes les branches ; tel est le *nom* de Bourbon. Il répond au patronymique des Grecs ; par exemple les descendans d'Eaque se nommoient *Eacides*. Les Romains appelloient ces *noms* généraux qui se donnent à toute la race, *gentilitia*

Nous n'avons que des connoissances incertaines sur l'origine des *noms* & des *surnoms* ; & l'ouvrage de M. Gilles-André de la Roque, imprimé à Paris en 1681, *in-12.* n'a point débrouillé ce cahos par des exemples précis tirés de l'Histoire. Son livre est d'ailleurs d'une sécheresse ennuyeuse.

Dans les titres au dessus de l'an 1000, on ne trouve guere les personnes désignées autrement que par leur *nom* propre ou de baptême ; c'est de-là peut-être que les prélats ont retenu l'usage de ne signer que leur *nom* propre avec celui de leur évêché, parce que durant les siecles précédens on ne voyoit point d'autres souscriptions dans les conciles. Le commun peuple d'Angleterre n'avoit point de *nom* de famille ou de *surnom* avant le regne d'Edouard I. qui monta sur le trône en 975. Plusieurs familles n'en ont point encore dans le Holstein & dans quelques autres pays, où l'on n'est distingué que par le *nom* de baptême & par celui de son pere : Jacques, fils de Jean ; Pierre, fils de Paul.

On croit que les *surnoms* ou *noms* de famille ont commencé de n'être en usage en France que vers l'an 987, sur la fin de la lignée des Carlovingiens, où les nobles de France prirent des *surnoms* de leurs principaux fiefs, ou bien imposerent leurs *noms* à leurs fiefs, & même avec un usage fort confus. Les bourgeois & les serfs qui n'étoient pas capables de fief, prirent leurs *surnoms* du ministere auquel ils étoient employés, des lieux, des métairies qu'ils habitoient, des métiers qu'ils exerçoient, *&c.*

Matthieu, historiographe, prétend que les plus grandes familles ont oublié leurs premiers *noms* & *surnoms*, pour continuer ceux de leur partage, apa-

nages & fucceffions, c'eft-à-dire, que leurs *noms* n'ont pas été d'abord héréditaires. M. le Laboureur, parlant du tems que les *noms* & les armes commencerent à être héréditaires, prétend qu'il y en a peu qui puiffent prouver leur defcendance au-delà de cinq cens ans, parce que les *noms* & les armes étoient feulement attachés aux fiefs qu'on habitoit. Ainfi Robert de Beaumont, fils de Roger fire de Beaumont & d'Adeline de Meulan, prit le *nom* & les armes de Meulan, & quitta le *furnom* de Beaumont. On remarque même que les fils de France en fe mariant avec des heritieres qui avoient des terres d'un grand état, en prenoient les *noms* & les armes, comme Pierre de France en époufant Ifabelle de Courtenay.

Mézerai prétend que ce fut fur la fin du regne de Philippe II. dit Augufte, que les familles commencerent à avoir des *noms* fixes & héréditaires; & que les feigneurs & gentilshommes les prenoient le plus fouvent des terres qu'ils poffedoient. Quant à l'origine des *furnoms* de la roture, le même hiftorien la tire de la couleur, des qualités ou des défauts, de la profeffion, du métier, de la province, du lieu de la naiffance, & d'autres caufes femblables & arbitraires, impoffibles à découvrir.

On s'eft encore fervi de fobriquets pour faire des diftinctions dans les familles. Les fouverains mêmes n'en ont pas été exceptés, comme Pépin dit le Bref, Charles le Simple, Hugues Capet, & autres. Mais il faut remarquer que ces fobriquets fe prenoient indifféremment des qualités bonnes ou mauvaifes de l'efprit & du corps.

Perfonne n'ignore que les papes changent de *nom* lors de leur pontificat; mais ce changement de *nom* paroît un peu plus ancien que l'élection de Sergius IV. l'an 1009: car Jean XV. s'appelloit *Cicho* avant fon élevation au pontificat, & Jean XVI. fon fucceffeur en l'an 995, fe nommoit *Fafanus*; mais alors ce n'étoit pas les papes élus qui changeoient leur *nom* comme ils font aujourd'hui, c'étoient leurs électeurs qui leur impofoient d'autres *noms*.

Les grands d'Efpagne multiplient leurs *noms* tant par adoption, qu'en confidération de leurs alliances avec de riches héritieres. Les François multiplient auffi leurs *noms*, mais par pure vanité, ou bien ils les changent par le même principe. Certaines gens, dit la Bruyere, portent trois *noms* de peur d'en manquer; d'autres ont un feul *nom* diffyllabe qu'ils anobliffent par des particules, dès que leur fortune devient meilleure. Celui-ci, par la fuppreffion d'une fyllabe, fait de fon *nom* obfcur un *nom* illuftre; celui-là, par le changement d'une lettre en une autre, fe traveftit, & de Syrus devient Cyrus. Plufieurs fuppriment leurs *noms* qu'ils pourroient conferver fans honte, pour en adopter de plus beaux où ils n'ont qu'à perdre, par la comparaifon que l'on fait toûjours d'eux qui les portent avec les grands hommes qui les ont portés. Il s'en trouve enfin, qui nés à l'ombre des clochers de Paris, veulent être flamands ou italiens, comme fi la roture n'étoit pas de tout pays; ils alongent leurs *noms* françois d'une terminaifon étrangere, & croient que venir de bon lieu c'eft venir de loin. (*D. J.*)

NOMS DES ROMAINS, (*Antiquit. rom.*) Les Romains avoient plufieurs *noms*, ordinairement trois, & quelquefois quatre. Le premier étoit le *prénom* qui fervoit à diftinguer chaque perfonne: le fecond étoit le *nom propre* qui défignoit la race d'où l'on fortoit: le troifieme étoit le *furnom* qui marquoit la famille d'où l'on étoit: enfin, le quatrieme étoit un autre *furnom* qui fe donnoit, ou à caufe de l'adoption, ou pour quelque grande action, ou même pour quelque défaut. Entrons dans les détails pour nous mieux expliquer.

La coutume de prendre deux *noms* n'a pas été tellement propre aux Romains, qu'ils en aient introduit l'ufage, quoiqu'Appien Alexandrin dife le contraire dans fa préface. Il eft conftant qu'avant la fondation de Rome, les Albains portoient deux *noms*. La mere de Romulus s'appelloit *Rhéa Sylvia*; fon ayeul, *Numitor Sylvius*; fon oncle, *Amulius Sylvius*. Les chefs des Sabins qui vivoient à-peu-près dans le même tems en avoient auffi deux, *Titus Tatius*, *Metius Suffetius*: Romulus & Remus qui femblent n'en avoir eu qu'un, en avoient deux en effet, Romulus & Remus étoient des *prénoms*, & leur *nom* propre étoit *Sylvius*.

La multiplicité des *noms*, dit Varron, fut établie pour diftinguer les familles qui tiroient leur origine d'une même fouche, & pour ne point confondre les perfonnes d'une même famille. Les Cornelius, par exemple, etoient une race illuftre d'où plufieurs familles étoient forties, comme autant de branches d'une même tige, favoir les Scipions, les Lentulus, les Cethegus, les Dolabella, les Cinna, les Sylla. La reffemblance des *noms* dans les freres, comme dans les deux Scipions, qui eût empêché de les diftinguer l'un de l'autre, fit admettre un troifieme *nom*: l'un s'appella *Publius Cornelius Scipio*, l'autre, *Lucius Cornelius Scipio*; ainfi le *nom* de *Scipio* les diftinguoit des autres familles qui portoient le *nom* de *Cornelius*, & les *noms* de *Publius* & de *Lucius* mettoient la difference entre les deux freres.

Mais quoiqu'on fe contentât du *nom* de fa famille particuliere, fans y joindre celui de fa race, ou parce qu'on étoit le premier qui fît fouche, ou parce qu'on n'étoit point d'une origine qui fît honneur, les Romains ne laifferent pas dans la fuite de porter trois *noms*, & quelquefois quatre. 1°. Le *nom* de famille s'appelloit proprement le *nom*, *nomen*. 2°. Le *nom* qui diftinguoit les perfonnes d'une même famille, *prænomen*, le *prénom*. 3°. Le troifieme, qui étoit pour quelques-uns un titre honorable, ou un terme fignificatif des vices ou des perfections propres de ceux qui le portoient, étoit le *cognomen*, le *furnom*. 4°. Le quatrieme, quand il y en avoit, s'appelloit *agnomen*, autre efpece de *furnom*.

Le *prænomen* tenoit le premier lieu; le *nomen*, le fecond; le *cognomen*, le troifieme; l'*agnomen*, le quatrieme.

Les *prénoms* qui diftinguoient les perfonnes d'une même famille, tiroient leur fignification de quelques circonftances particulieres. Varron fait un long catalogue des *prénoms* qui étoient en ufage parmi les Romains, & il en rapporte l'étymologie; je me contenterai d'en citer quelques-uns qui feront juger des autres. Lucius, c'eft-à-dire, qui tiroit fon origine des Lucumons d'Etrurie; Quintus, qui étoit né le cinquieme de plufieurs enfans; Sextus, le fixieme; Decimus, le dixieme; Martius, qui étoit venu au monde dans le mois de Mars; Manius, qui étoit né le matin; Pofthumius, après la mort de fon pere, *&c.*

Le *cognomen*, furnom, étoit fondé 1°. fur les qualités de l'ame, dans lefquelles étoient renfermées les vertus, les mœurs, les Sciences, les belles actions. Ainfi *Sophus* marquoit la fageffe; *Pius*, la piété; *Frugi*, les bonnes mœurs; *Népos*, *Gurges*, les mauvaifes; *Publicola*, l'amour du peuple; *Lépidus*, *Atticus*, les agrémens de la parole; *Coriolanus*, la prife de Coriole, *&c.* 2°. Sur les différentes parties du corps dont les imperfections étoient défignées par les *furnoms*. Craffus fignifioit l'*embonpoint*; Macer, la *maigreur*; Cicero, Pifo, le *figne* en forme de pois chiches qu'on portoit fur le vifage.

L'ufage des *furnoms* ne fut pas ordinaire dans les premiers tems de Rome, aucun des rois n'en eut de fon vivant. Le *furnom* de *Superbus* que porta le dernier

nier Tarquin, ne lui fut donné que par le peuple mécontent de son gouvernement.

Le *surnom* de Coriolan fut donné à Caius Martius comme une marque de reconnoissance du service qu'il avoit rendu à l'état, marque d'autant plus distinguée que ce fut le premier qui en fut honoré; & on ne trouve point qu'on l'ait accordé depuis à d'autre qu'à Scipion, surnommé l'*Africain*, à cause des conquêtes qu'il avoit faites en Afrique: ce fut à son imitation que l'usage en devint commun par la suite, & que cette distinction fut fort ambitionnée. Rien en effet ne pouvoit être plus glorieux pour un homme qui avoit commandé les armées, que d'être surnommé du *nom* de la province qu'il avoit conquise; mais on ne le pouvoit pas prendre de son chef, il falloit l'aveu du sénat ou du peuple: les empereurs même ne furent pas moins sensibles à cet honneur que le sénat leur a souvent prodigué par flatterie, sans qu'ils l'eussent mérité.

Les freres étoient ordinairement distingués par le *prénom*, comme Publius Scipion & Lucius Scipion, dont le premier fut appellé l'*Africain* & le second l'*Asiatique*. Le fils de l'Africain ayant une santé fort délicate, & étant sans enfans, adopta son cousin-germain, le fils de L. Emilius Paulus, celui qui vainquit Persée, roi de Macédoine. Celui-ci fut appellé dans la suite *P. Cornel. Scipio Africanus*, *Æmilianus* & *Africanus minor*, par la plûpart des historiens. Cependant ce *nom* ne lui fut point donné de son vivant, mais après sa mort, pour le distinguer de l'ancien Scipion l'Africain. Nous en avons encore un autre exemple dans Q. Fabius Maximus qui est désigné par trois *surnoms*: étant enfant, on l'appella *ovicula*, c'est-à-dire, petite brebis à cause de sa douceur. On l'appella ensuite *verrucosus*, par rapport à une verrue qui lui étoit survenue sur la levre. Puis on l'appella *cunctator*, c'est-à dire, *temporiseur*, à cause de sa conduite prudente à l'égard d'Annibal.

Pendant quelque tems, les femmes porterent aussi un *nom* propre particulier, qui se mettoit par des lettres renversées; par exemple, *C* & *M* renversées, signifioient *Caia* & *Marcia*: c'étoit une maniere de designer le genre féminin, mais cette coutume se perdit dans la suite. Si les filles étoient uniques, on se contentoit de leur donner simplement le *nom* de leur maison; quelquefois on l'adoucissoit par un diminutif, au lieu de *Tullia*, on disoit *Tulliola*. Si elles étoient deux, on les distinguoit par les *noms* d'aînée & de cadette; si elles étoient en plus grand nombre, on disoit la premiere, la seconde, la troisieme: par exemple, l'aînée des sœurs de Brutus s'appelloit *Junia major*; la seconde, *Junia minor*; & la troisieme, *Junia tertia*. On faisoit aussi de ces *noms* un diminutif, par exemple, *secundilla*, deuxieme; *quartilla*, quatrieme.

On donnoit le *nom* aux enfans le jour de leur purification qui étoit le huitieme après leur naissance, pour les filles; & le neuvieme, pour les garçons. On donnoit le *prénom* aux garçons, lorsqu'ils prenoient la robe virile; & aux filles, quand elles se marioient.

A l'égard des esclaves, ils n'eurent d'abord d'autre *nom* que le *prénom* de leur maître un peu changé, comme *lucipores*, *marcipores* pour *Lucii*, *Marci pueri*, c'est-à dire, esclaves de Lucius ou de Marcus; car *puer* se disoit pour *servus*, sans avoir égard à l'âge. Dans la suite, on leur donna des *noms* grecs ou latins suivant la volonté de leur maître, ou bien on leur donna un *nom* tiré de leur nation & de leur pays, ou finalement un *nom* tiré de quelque événement. Dans les comédies de Térence, on les nomme *syrus*, *geta*, &c. & dans Ciceron, *tiro*, *laurea*, *dardanus*. Lorsqu'on les affranchissoit, ils prenoient le *nom* propre de leur maître, mais non pas son *surnom*, & ils y ajoutoient pour *surnom* celui qu'ils portoient avant leur liberté. Ainsi lorsque *Tiro*, esclave de Ciceron, fut affranchi, il s'appella *Marcus Tullius Tiro*. (*D. J.*)

NOM, *nomen*, (*Critiq. sacrée.*) Ce *mot*, pris absolument, signifie quelquefois le *nom* ineffable de Dieu: *cumque blasphemasset* nomen, « ayant blasphémé le *nom* saint »; *Lev. xxiv. 11.* Il marque aussi la puissance, la majesté: *vocabo in* nomine *Domini*, « je ferai éclater devant vous mon *nom* »; *Exod. xxxiij. 19. est* nomen *meum in eo*, « ma majesté & mon autorité résident en lui »; *Exod. xxiij. 21.* Il se prend pour une dignité éminente: *donavit illi* nomen *quod est super omne* nomen; *Phil. ij. 9. oleum effusum* nomen *tuum*; *Cant. j. 2.* « votre réputation est comme un parfum ». *Prendre le nom de Dieu en vain*, c'est jurer faussement: *imposer le nom*, est une marque d'autorité. *Novi te ex* nomine, *Exod. xxxiij. 12.* connoître quelqu'un par son *nom*, signifie une *distinction*, une *amitié*, une *familiarité* particuliere. *Susciter le nom d'un mort*, se dit du frere d'un homme décédé sans enfans, lorsque le frere du mort épouse la veuve, & en a des enfans qui font revivre son *nom* en Israël; *Deut. xxv. 5.*

Dans un sens contraire, *effacer le nom de quelqu'un*, c'est en exterminer la mémoire, détruire ses enfans, & tout ce qui pourroit faire vivre son *nom* sur la terre: nomen *eorum delevisti in æternum*; *Ps. iij. 6. fornicata est in* nomine *meo*, « le Seigneur se plaint que Juda a souillé son sacré *nom* »; *Ezech. xvj. 15. Habes pauca* nomina *in Sardis*, *qui non inquinaverunt vestimenta sua*: il se prend dans ce dernier passage pour des personnes; *Apocal. iij. 4.* (*D. J.*)

NOM DE BAPTÊME, (*Hist. des usages.*) sorte de prénom que les chrétiens mettent devant le nom de famille, & que le parrain & la marraine donnent à un enfant quand on le baptise. On tire ordinairement ces sortes de *noms* de l'Ecriture; mais tout le monde ne s'en tient pas là. C'est déja trop, dit la Bruyere, d'avoir avec le peuple une même religion & un même Dieu; quel moyen encore de s'appeller *Pierre*, *Jean*, *Jacques*, comme le marchand ou le laboureur? Evitons d'avoir rien de commun avec la multitude; affectons au contraire toutes les distinctions qui nous en séparent: qu'elle s'approprie les douze apôtres, leurs disciples, les premiers martyrs (tels gens, tels patrons): qu'elle voie avec plaisir revenir toutes les années ce jour particulier que chacun célebre comme sa fête; pour nous autres grands, ayons recours aux noms profanes; faisons-nous baptiser sous ceux d'Annibal, de César ou de Pompée, c'étoit de grands hommes; sous celui de Lucrece, c'étoit une illustre romaine; sous ceux de Renaud, de Roger, d'Olivier, de Tancrede, c'étoient des Paladins, & le roman n'a point de héros plus merveilleux; sous ceux d'Hector, d'Achille, d'Hercule, tous demi dieux; sous ceux même de Phœbus & de Diane: & qui nous empêchera de nous faire nommer Jupiter, Mercure, Vénus ou Adonis! (*D. J.*)

NOM SOCIAL, (*Commerce.*) se dit dans une société générale & collective, du *nom* que les associés doivent signer suivant la raison de la société; ensorte que supposé que la raison de la société fût sous les noms de Jacques, Philippe & Nicolas pour le commerce qu'ils veulent faire ensemble, toutes les lettres missives, lettres de change, billets payables à ordre ou au porteur, quittances, factures, procurations, comptes & autres actes concernant cette société, doivent être signés par l'un ou l'autre des associés, & sous les noms de Jacques, Philippe & Nicolas en compagnie, qui est le *nom social*.

NOMADES, (*Géog. anc.*) nom générique donné à divers peuples qui n'avoient point de demeure fixe, & qui en changeoient perpétuellement pour chercher de nouveaux pâturages. Ainsi ce mot ne

désigne pas un peuple particulier, mais le genre de vie de ce peuple; c'est ce qui fait que les anciens écrivains parlent de *Nomades* arabes, numides, scythes, *&c.* Il est probable que ces peuples furent ainsi appellés *à permutandis pabulis*, à cause qu'ils changeoient de pâturages, en grec νομη. A la vérité dans l'édition de Pline faite à Parme, on lit *à permutandis papilionibus*; mais cette leçon seroit supportable, car on appelloit anciennement *papiliones*, des tentes pour se loger à la campagne & à la guerre; & c'est de-là que les François ont fait leur mot *pavillon*.

NOMADES *arabes*. Après les déserts palmyréens, dit Pline, *l. VI. c. xxxviij.* suivent du côté de l'orient les *Nomades* arabes, & ils s'étendent du côté du midi jusqu'au-delà du lac Asphalite.

NOMADES *numides*. Les *Numides* furent appellés *Nomades* par les Grecs, selon Pline, *l. V. c. iij.* Polybe place dans la Numidie les *Nomades* massyles & les *Nomades* mascœsyliens. On ne peut donc nier que dans l'Afrique, & même dans la Numidie, il n'y eut des *Nomades*, c'est-à-dire, des peuples qui changeoient de lieu à mesure que les pâturages venoient à leur manquer; mais il ne seroit pas aisé de décider, si le nom de Numidie a une origine grecque. Il est à croire qu'un pays barbare a eu un nom barbare.

NOMADES *scythes*. Pline, *l. IV. c. xij.* les place à la gauche de la mer Caspienne, & dit que le fleuve Panticapes les séparoit des Géorgiens. Strabon ajoute qu'ils habitoient sur des chariots. (*D. J.*)

NOMANCIE, s. f. *sorte de divination*, ou l'art de deviner la destinée d'une personne par le moyen des lettres de son nom. *Voyez* NOM.

Ce mot est composé du latin *nomen*, nom, & du grec μαντεια, divination. *Voyez* ONOMANCIE.

La *nomancie*, qu'on pourroit plutôt appeller *nominomancie* ou *onomato mancie*, semble n'être autre chose que la gématrie cabalistique. *Voyez* CABALE.

NOMANIAH, (*Géog.*) ville de l'Irac arabique ou babylonienne, qui est la Chaldée. Elle a été bâtie par le roi Noman-Ben-Mondic, & est située sur le Tigre, à peu de distance de Bagdad. *Long. 63. lat. 33.* (*D. J.*)

NOMANQUE, s. m. (*Hist. anc.*) nom qu'on donnoit dans l'antiquité au gouverneur ou commandant d'un nome. L'Egypte étoit divisée autrefois en différentes régions ou quartiers, qu'on appelloit *nomes*, du grec νομος, prenant ce mot pour signifier division. L'officier à qui le roi donnoit le gouvernement d'un de ces nomes ou nomos, étoit appellé *nomarque*, du grec νομος, & αρχη, *commandement*.

NOMAS, (*Géog. anc.*) lieu de la Sicile, selon Diodore, *l. I. c. xc.* Ses habitans se nommoient *nomæ*. M. de Lisle les place au nord des monts Nébrodes, à quelques milles de la mer. (*D. J.*)

NOMBLES, s. m. pl. (*Gram. vennerie.*) C'est la partie du cerf qui s'éleve entre ses cuisses; il se dit aussi des bœufs & des vaches.

NOMBRE, sert vulgairement *dans l'Arithmétique* d'une collection ou assemblage d'unités ou de choses de la même espece.

M. Newton définit plus précisément le *nombre*, non pas une multitude d'unités, comme Euclide, mais le rapport abstrait d'une quantité à une autre de la même espece, que l'on prend pour l'unité; d'après cette idée, il divise les *nombres* en trois especes, savoir, *nombres* entiers, c'est-à-dire, qui contiennent l'unité ou certain nombre de fois exactement & sans reste, comme 2, 3, 4, *&c. nombres* rompus ou fractions (*voyez* FRACTION.), & *nombres* sourds ou incommensurables, *voyez* INCOMMENSURABLE. *V.* SOURDS *& la suite de cet article.*

Wolf définit le *nombre*, ce qui a le même rapport avec l'unité qu'une ligne droite avec une autre ligne droite : ainsi prenant une ligne droite pour une unité, tout *nombre* peut être représenté par quelqu'autre ligne droite; ce qui revient à la définition de M. Newton.

Dans l'école, où l'on a conservé la définition d'Euclide, on ajoute que le *nombre* est composé de matiere & de forme; la matiere est la chose nombrée, par exemple, de l'argent; & la forme est l'idée par laquelle comparant les différentes pieces d'argent, l'on en fait une somme, comme 10 : ainsi le *nombre* dépend entierement de l'intention de la personne qui nombre, & l'idée en peut être changée à volonté, par exemple cent hommes peuvent être supposés ne faire que 1, 2 ou 4, *&c.* unités.

Les mêmes philosophes appellent le nombre *quantité discrete; quantité*, en tant qu'il est susceptible de plus & de moins; *discrete*, en ce que les différentes unités qui le composent ne sont pas unies, mais distinctes les unes des autres. *Voyez* QUANTITÉ & DISCRET.

A l'égard de la maniere de désigner ou de caractériser les *nombres*, *voyez* NOTATION.

Pour ce qui concerne la maniere d'exprimer ou de lire les *nombres*, *Voyez* NUMÉRATION.

Les mathématiciens considerent le *nombre* sous différens rapports, ce qui produit chez eux différentes sortes de *nombres*.

Le *nombre déterminé* est celui qui se rapporte à quelque unité donnée, comme le nombre ternaire ou trois, on l'appelle proprement *nombre*.

Le *nombre indéterminé*, est celui qui se rapporte à une unité en général : on l'appelle aussi *quantité*. *Voyez* QUANTITÉ.

Les *nombres homogenes*, sont ceux qui se rapportent à la même unité. *Voyez* HOMOGENES.

Les *nombres hétérogenes*, sont ceux qui se rapportent à différentes unités : car chaque *nombre* suppose une unité déterminée & fixée par la notion à laquelle nous avons egard en nombrant; par exemple, c'est une propriété de la sphere d'avoir tous les points de la surface à égale distance de son centre; si donc cette propriété est prise pour la marque de l'unité, tous les corps où elle se trouvera seront des unités, & seront de plus la même unité, en tant qu'ils sont renfermés dans cette notion : mais si les spheres sont outre cela distinguées par quelque chose, &c. par exemple, par la matiere dont elles sont composées, alors elles commencent à n'être plus la même unité, mais des unités différentes. Ainsi six spheres d'or sont des *nombres homogenes* entr'eux; au contraire trois spheres de cuivre, & quatre d'argent, sont des *nombres hétérogenes*. *V.* HÉTEROGENES.

Les *nombres rompus* ou les *fractions*, sont ceux qui consistent en différentes parties de l'unité, ou qui ont à l'unité le même rapport que la partie au tout. *Voyez* FRACTION.

Les *nombres entiers*, appellés aussi *nombres naturels* ou simplement *nombres*, sont ceux que l'on regarde comme des tous, sans supposer qu'ils soient parties d'autres *nombres*.

Le *nombre rationnel* est celui qui a une masse commune avec l'unité. *Voyez* COMMENSURABLE.

Le *nombre entier rationnel*, est celui dont l'unité est une partie aliquote. Le *nombre rationnel rompu*, est celui qui représente quelque partie aliquote de l'unité. Le *nombre rationnel mixte*, est celui qui est composé d'un *nombre* entier & d'un *nombre* rompu, ou de l'unité & d'une fraction. Le *nombre irrationnel* ou *sourd*, est celui qui est incommensurable avec l'unité. *Voyez* INCOMMENSURABLE.

Le *nombre pair*, est celui qui peut être divisé en deux parties égales exactement, & sans qu'il reste de fraction, comme 4, 6, 8, 10, &c. la somme, la différence & le produit d'un *nombre* quelconque de *nombres pairs*, est toujours un *nombre pair*.

Un *nombre pair* multiplié par un *nombre pair*, donne un nombre *pairement pair*.

Un *nombre* est *pairement pair*, quand il peut être divisé exactement & sans reste, en deux *nombres pairs*. Ainsi 2 fois 4 faisant 8, 8 est un nombre *pairement pair*.

Un *nombre* est *impairement pair* quand il peut être divisé en deux parties égales & impaires : par exemple 14.

Le *nombre impair*, est celui qui excede le *nombre* pair, au moins d'une unité, ou qui ne peut être divisé exactement & sans reste en deux parties égales; tels sont les *nombres* 3, 5, 9, 11, *&c.*

La somme ou la différence de deux *nombres impairs* est toujours un *nombre* pair; mais leur produit est nécessairement un *nombre* impair.

Si on ajoute un *nombre* impair avec un *nombre* pair, ou que l'on retranche l'un de l'autre, la somme dans le premier cas, & dans le second la différence, sera un *nombre* impair; mais le produit d'un *nombre* pair par un impair, est toujours un *nombre* pair.

La somme d'un *nombre* pair quelconque de *nombres* impairs, est un *nombre* pair; & la somme d'un *nombre* impair quelconque de *nombres* impairs, est toujours un *nombre* impair.

On appelle *nombre premier* ou *primitif*, celui qui n'est divisible que par l'unité, comme 5, 7, 11, *&c.*

Les *nombres* premiers entr'eux, sont ceux qui n'ont d'autre commune mesure que l'unité, comme 12 & 19.

Le *nombre composé*, est celui qui est divisible, non-seulement par l'unité, mais par d'autres *nombres* encore, comme 8, qui est divisible par 4 & par 2. *Voyez* COMPOSÉ.

Les *nombres composés entr'eux*, sont ceux qui ont pour commune mesure, non-seulement l'unité, mais encore d'autres nombres, comme 12 & 15.

Le *nombre parfait*, est celui dont les parties aliquotes étant ajoutées ensemble, rendent précisément le *nombre* dont elles sont les parties, comme 6, 28, *&c.*

Les parties aliquotes de 6 sont 3, 2 & 1, qui font 6: celles de 28 sont 14, 7, 4, 2 & 1, qui font 28. *Voyez sur les* nombres parfaits *les nouv. mém. de Pétersbourg, tom. II. & plusieurs autres volumes des mêmes memoires.*

Les *nombres imparfaits*, sont ceux dont les parties aliquotes étant ajoutées ensemble, font plus ou moins que le nombre total dont elles sont les parties. *Voyez* IMPARFAIT.

On distingue les *nombres* imparfaits en *abondans* & *défectifs*.

Nombres abondans, sont ceux dont les parties aliquotes étant ajoutées ensemble, font plus que le tout dont elles sont les parties, comme 12, dont les parties aliquotes 6, 4, 3, 2, 1 font 16. *Voyez* ABONDANT.

Nombres défectifs, sont ceux dont les parties aliquotes ajoutées ensemble, font moins que le nombre total dont elles sont les parties, comme 16, dont les parties aliquotes 8, 4, 2, 1 ne font que 15. *Voyez* DÉFICIENT.

Le *nombre plan* est celui qui résulte de la multiplication de deux *nombres*, par exemple, 6 qui est le produit de 2 par 3.

Le *nombre quarré* est le produit d'un nombre multiplié par lui-même ; ainsi 4, qui est le produit de 2 par 2, est un *nombre quarré*. *Voyez* QUARRÉ.

Tout *nombre quarré* ajouté à sa racine, donne un *nombre* pair. En effet, si la racine est pair, le quarré est aussi pair; & si elle est impair, le quarré est aussi impair. Or deux pairs ou deux impairs pris ensemble, font toujours un *nombre* pair. *Voyez* RACINE.

Le *nombre cube* ou *cubique* est le produit d'un *nombre* quarré par sa racine, par exemple, 8, qui est le produit du *nombre* quarré 4, par sa racine 2. *Voyez* CUBE & SOLIDE.

Tous les *nombres cubiques* dont la racine est moindre que six, comme, 8, 27, 64, 125, *&c.* étant divisés par 6, le reste est leur racine même. Par exemple, 8 étant divisé par 6, il reste 2, qui est la racine cube de 8. A l'égard des *nombres cubiques* plus grands que 125; 216, cube de 6, étant divisé par 6, il ne reste rien. 343, cube de 7, a pour reste 1, qui étant ajouté à 6, donne 7, racine cube de 343; 512, cube de 8, étant divisé par 6, il reste 2, qui, avec 6, fait 8, racine cube de 512. Ainsi, divisant par 6 tous les *nombres* cubes au-dessus de 216, & ajoutant les restes avec 6, on a toujours la racine cube du *nombre* proposé jusqu'à ce que le reste soit 5, qui, ajouté avec 6, fait 11. Les *nombres* cubes au-dessus du cube de 11, savoir le cube de 12 étant divisé par 6, il ne reste rien, & la racine cube est 12; & si on continue à diviser les cubes supérieurs par 6, en ajoutant les restes non plus à 6, mais à 12, on aura la racine cube, & ainsi de suite, jusqu'au cube de 18, où le reste de la division ne doit plus être ajouté à 6 ni à 12, mais à 18, & de même à l'infini.

M. de la Hire examinant cette propriété du *nombre* 6 par rapport aux *nombres* cubiques, trouva que tous les autres *nombres* élevés à une puissance quelconque, avoient chacun leur diviseur, qui faisoit le même effet par rapport à ces puissances, que 6 par rapport aux *nombres* cubes; & voici la regle générale qu'il a decouverte. Si l'exposant de la puissance est pair, c'est-à-dire si le *nombre* est élevé à la seconde, quatrieme, sixieme, *&c.* puissance, il faut la diviser par 2; & le reste, s'il y en a un, étant ajouté à 2 ou à un multiple de 2, sera la racine du degré correspondant de la puissance donnée, c'est-à-dire la racine deuxieme, ou la quatrieme, ou la sixieme, *&c.* mais si l'exposant de la puissance est impair, c'est-à-dire si le *nombre* est élevé à la troisieme, cinquieme, septieme, *&c.* puissance, le double de l'exposant devra être le diviseur, & ce diviseur aura la propriété dont il s'agit.

Les *nombres polygones* sont des sommes de progressions arithmétiques qui commencent par l'unité; celles des progressions dont la différence est 1, sont appellées *nombres triangulaires*, *voyez* TRIANGULAIRE. Celles dont la différence est 2, sont des *nombres quarrés*. Celles dont la différence est 3, sont des *nombres pentagones*. Celles dont la différence est 4, les *nombres hexagones*. Celles dont la différence est 5, les *nombres heptagones*, &c. *Voyez les articles* FIGURÉ & POLYGONE.

Il y a des *nombres pyramidaux*: en voici la formation.

Les sommes des *nombres* polygones prises de la même maniere qu'on prend les sommes des progressions arithmétiques pour former les *nombres* polygones, sont appellés *premiers nombres pyramidaux*.

Les sommes des premiers *nombres* pyramidaux sont appellées *seconds nombres pyramidaux* : les sommes des seconds *nombres* pyramidaux sont appellées *troisiemes nombres pyramidaux*, &c.

En particulier on appelle *nombres triangulaires pyramidaux*, ceux qui sont formés par l'addition des *nombres* triangulaires, *premiers pyramidaux pentagonaux*, qui viennent de l'addition des *nombres* pentagones, *&c. Voyez* FIGURÉ.

Le *nombre cardinal* est celui qui exprime une quantité d'unités, comme 1, 2, *&c. Voyez* CARDINAL.

Le *nombre ordinal* est celui qui exprime leur ordre ou leur rang, comme premier, deuxieme, troisieme, *&c. Voyez* ORDINAL. *Chambers.* (*E*)

Nombre absolu, *Voyez* ABSOLU.
Nombre abstrait, *Voyez* ABSTRAIT.
Nombre amiable, *Voyez* AMIABLE.
Nombre concret, *Voyez* CONCRET

Nombre. Comme Chambers a obmis l'explication de plusieurs autres dénominations de *nombres*, nous y suppéerons par le *dictionnaire de mathématique* de M. Savérien.

Nombre barlong, *nombre* plan dont les côtés different d'une unité. Ainsi le *nombre* 30 est un *nombre barlong*, puisque ses côtés 5 & 6 different d'1. Les *nombres barlongs* sont les mêmes que ceux qu'on appelle *antelongiores*, ou *alterâ parte longiores*. Théon donne encore ce nom aux *nombres* qui sont des sommes des deux *nombres* pairs, dont la différence est 2. Le *nombre* 30 est un *nombre barlong*, parce qu'il est la somme de 14 & de 16, dont la différence est 2.

Nombre circulaire ou *sphérique*, *nombre* qui étant multiplié par lui-même, reprend toujours la derniere place du produit. Tels sont les *nombres* 5 & 6; car 5 fois 5 font 25: le produit de 25 par 5, est 125; celui de 125 par 5, est 725, *&c.* De même 6 multiplié par 6, donne 36; 6 fois 36 donnent 216: le produit de ce *nombre* 216 par 36, est 8776, *&c.*

Nombre diamétral, *nombre* plan ou le produit de deux *nombres*, dont les quarrés des deux côtés font de même un quarré dans la somme. Tel est le *nombre* 12, car les quarrés 9 & 16 de ses côtés 3 & 4, font de même dans leur somme un quarré 25. Les trois côtés d'un triangle rectangle étant toujours proportionnels entr'eux, & le quarré de l'hypotenuse étant égal à la somme des quarrés des deux côtés, c'est par le *nombre diamétral* que se détermine en même tems le quarré de l'hypotenuse & l'hypotenuse même. Michael Stifel a traité fort au long de ces *nombres*, dans son *arithmetica integra*, *liv. I.*

Nombre double en puissance, c'est un *nombre* dont le quarré est deux fois aussi grand qu'un autre *nombre*, comme l'est $\sqrt{6}$ à l'égard de 3, & $\sqrt{10}$ à l'égard de 5.

Nombre géométrique, c'est un *nombre* qu'on peut diviser sans reste, comme le *nombre* 16, qui se divise par 8, 4 & 2. On l'appelle aussi *nombre composé* ou *nombre second*.

Nombre incomposé linéaire, *nombre* qui ne peut être mesuré par aucun autre *nombre* que par lui-même ou par l'unité. Tels sont les *nombres* 1, 3, 5, 7, 11, 13, *&c.* comme ces *nombres* font une progression arithmétique dont les termes peuvent être divisés ou résolus par d'autres précédens, on en a formé des tables qu'on trouve dans le *theatrum machinarum generale* de Léopold, qui les a tirées de Bramer, & dans lesquelles la progression arithmétique va d'1 à 1000.

Nombre oblong, *nombre* plan qui a deux côtés inégaux, quelle que soit leur différence. 54, par exemple, est un *nombre oblong*, parce que les côtés 9 & 6 different de trois. De même 90 est un pareil *nombre*, la différence des côtés 18 & 5 étant 13.

Nombre parallélipipede, *nombre* solide dont les deux côtés sont égaux, mais dont le troisieme est ou plus grand ou plus petit. Tel est le *nombre* 36, dont les trois côtés sont 3, 3 & 4. Comme les trois côtés d'un *nombre* solide sont distingués en longueur, largeur & profondeur, ils forment six sortes de *nombres parallélipipedes*. Le premier a la largeur & la profondeur égales, mais la longueur est moindre que les autres dimensions, comme 48, où la longueur est 3, la largeur 4, & la profondeur 4. La largeur & la profondeur sont les mêmes au second, & la longueur seule est différente. Tel est le *nombre* 36, dont la longueur est 4, la largeur 3, & la profondeur 3. Dans le troisieme, la longueur & la profondeur sont égales, & la largeur inégale, ainsi des autres, qui ont toujours une dimension ou un côté inégal.

Nombre parallélogramme, *nombre* plan dont les côtés different de deux. Tel est 48, car la différence des deux côtés 6 & 8 est 2. Théon de Smyrne entend par ce *nombre* un *nombre* oblong comme 36; dont les côtés sont 9 & 4.

Nombre pronique, c'est la somme d'un *nombre* quarré & de sa racine. Soit, par exemple, la racine 4, dont le quarré est 16, dans ce cas le *nombre pronique* est 20. Ainsi en algebre la racine étant x, on exprime le *nombre pronique* par $x^2 + x$; ou la racine étant $= x - 2$, le *nombre pronique* est $x^2 - 3x + 2$.

Nombres proportionnels, *nombres* qui sont entre eux dans une proportion.

Nombres proportionnels arithmétiquement; *nombres* qui croissent ou décroissent selon une différence continuelle, comme 3, 5, 7, 9, où la différence entre deux *nombres* se trouve toujours la même, qui est ici 2, ou 3, 5, 8, 10, où la différence des deux premiers est égale à la différence des deux derniers.

Nombres proportionnels continuellement; *nombres* qui se suivent dans une même raison, de sorte que chacun d'eux, excepté le premier & le dernier, remplit en même tems la place du terme de l'antécédent & du conséquent d'une raison. Tels sont les *nombres* 2, 6, 18, 54, car 2 est à 6, comme 6 est à 18, & 6 est à 18, comme 18 est à 54. Par conséquent 6 est en même tems le terme conséquent de la premiere raison, & l'antécédent de la seconde, ainsi que 18 est le conséquent de la seconde & l'antécédent de la troisieme.

Nombre pyrgoïdal, c'est un *nombre* composé d'un *nombre* colonnaire & d'un pyramidal, & qui sont tous deux d'un même genre, de façon que le côté ou la racine du *nombre* pyramidal soit moindre de l'unité que le côté du *nombre* colonnaire. Exemple, 18 est le côté du *nombre* triangulaire colonnaire, dont le côté est 3, & 4 est un *nombre triangulaire pyramidal*, dont le côté est 2, la somme 18 + 4 est un *nombre triangulaire pyrgoïdal*: cela veut dire que les *nombres pyrgoïdaux* prennent leurs noms des *nombres* colonnaires & pyramidaux dont ils sont formés.

Nombre solide, produit de la multiplication de trois autres *nombres*. Ainsi 30 est un *nombre solide*, parce qu'il est formé par la multiplication des trois *nombres* 2, 3 & 5: ces *nombres* s'appellent *côtés*; lorsqu'ils sont égaux, le *nombre solide* qui en résulte est un cube.

Nombres solides semblables, *nombres* dont les côtés équinomes ont la même proportion. C'est ainsi que les *nombres* solides 48 & 162 sont semblables; car comme la longueur du premier 2 est à sa largeur 4, ainsi est la longueur du second 3 à sa largeur 6. De même comme la longueur du premier 2 est à sa profondeur 6, ainsi la largeur du second est à sa profondeur 9. Enfin, comme la largeur du premier 4 est à sa profondeur 6, ainsi la largeur du second est à sa profondeur 9.

Nombre sursolide, c'est le *nombre* qui se forme en multipliant le quarré par le cube d'une racine, ou le quarré par lui-même, & le produit encore par lui-même. Exemple, 9, *nombre* quarré de 3, étant multiplié par trois, produit 27; & ce *nombre* étant encore multiplié par 9, donne 243, qui est un *nombre sursolide*. Les anciens donnoient à ce *nombre* un caractere *Z C*. Dans l'algebre on l'appelle la *cinquieme puissance*, qu'on marque ainsi, a^5. (*D. J.*)

Nombre d'or, *terme de Chronologie*, c'est un *nombre* qui marque à quelle année du cycle lunaire appartient une année donnée. *Voyez* Cycle, Lunaire & Nombre. Voici de quelle maniere on trouve le *nombre d'or* de quelqu'année que ce soit depuis Jesus-Christ.

Comme le cycle lunaire commence l'année qui a précédé la naissance de Jesus-Christ, il ne faut qu'ajouter 1 au nombre des années qui se sont écoulées depuis Jesus-Christ, & diviser la somme par 19, ce

qui restera après la division faite sera le *nombre d'or* que l'on cherche; s'il ne reste rien, le *nombre d'or* sera 19.

Supposé, par exemple, que l'on demande le *nombre d'or* de l'année 1725: 1725 + 1 = 1726; & 1726 divisé par 19, donne 90 au quotient, & le reste 16 est le *nombre d'or* que l'on cherche.

Le *nombre d'or* servoit dans l'ancien calendrier à montrer les nouvelles lunes; mais on ne peut s'en servir que pendant 300 ans, au bout desquels les nouvelles lunes arrivent environ un jour plûtôt que selon le *nombre d'or*: de sorte qu'en 1582 il s'en falloit environ quatre jours que le *nombre d'or* ne donnât exactement les nouvelles lunes, quoique ce *nombre* les eût données assez bien du tems du concile de Nicée. De sorte que le cycle lunaire est devenu tout-à-fait inutile, aussi bien que le *nombre d'or*, pour marquer les nouvelles lunes.

Cette raison & plusieurs autres engagerent le pape Grégoire XIII. à réformer le calendrier, à abolir le *nombre d'or*, & à y substituer le cycle des épactes; de sorte que le *nombre d'or*, qui dans le calendrier Julien servoit à trouver les nouvelles lunes, ne sert dans le calendrier Grégorien qu'à trouver le cycle des épactes. *Voyez* EPACTE, CYCLE, CALENDRIER.

On dit que ce *nombre* a été appellé *nombre d'or*, soit à cause de l'étendue de l'usage qu'on en fit, soit à cause que les Athéniens le reçurent avec tant d'applaudissement, qu'ils le firent écrire en lettres d'or dans la place publique.

On en attribue l'invention à Methon, athénien. *Voyez* MÉTHONIQUE. *Chambers.* (*O*)

NOMBRES, (*Critique sacrée.*) ou le livre des *Nombres*, un des livres du Pentateuque, & le quatrieme des cinq. Les Septante l'ont appellé *livre des Nombres*, parce que les trois premiers chapitres contiennent le dénombrement des Hébreux & des Lévites; les trente-trois autres renferment l'histoire des campemens des Israélites dans le desert, les guerres de Moïse contre les rois Séhon & Og; celle qu'il déclara aux Madianites, pour avoir envoyé leurs filles au camp d'Israël, afin de faire tomber le peuple dans la débauche & l'idolâtrie. On y trouve encore des particularités sur la désobéissance de ce même peuple, son ingratitude, ses murmures & ses châtimens; enfin on y voit plusieurs lois que Moïse donna pendant les 39 années, dont ce livre est une espece de journal. (*D. J.*)

NOMBRES, (*Philosop. Pythagor.*) On sait que les Pythagoriciens appliquerent les propriétés arithmétiques des *nombres* aux sciences les plus abstraites & les plus sérieuses. On va voir en peu de mots si leur folie méritoit l'éclat qu'elle a eu dans le monde, & si le titre pompeux de *théologie arithmétique* que lui donnoit Nicomaque, lui convient.

L'unité n'ayant point de parties, doit moins passer pour un *nombre* que pour le principe génératif des *nombres*. Par-là, disoient les Pythagoriciens, elle est devenue comme l'attribut essentiel, le caractere sublime, le sceau même de Dieu. On le nomme avec admiration celui qui est *un*; c'est le seul titre qui lui convient & qui le distingue de tous les autres êtres qui changent sans cesse & sans retour. Lorsqu'on veut représenter un royaume florissant & bien policé, on dit qu'*un* même esprit y regne, qu'*une* même ame le vivifie, qu'*un* même ressort le remue.

Le *nombre* 2 désignoit, suivant Pythagore, le mauvais principe, & par conséquent le désordre, la confusion & le changement. La haine qu'on portoit au *nombre* 2 s'étendoit à tous ceux qui commençoient par le même chiffre, comme 20, 200, 2000, *&c.* Suivant cette ancienne prévention, les Romains dédierent à Pluton le second mois de l'année; & le second jour du même mois ils expioient les manes des morts. Des gens superstitieux, pour appuyer cette doctrine, ont remarqué que le second jour des mois avoit été fatal à beaucoup de lieux & de grands hommes, comme si ces mêmes fatalités n'étoient pas également arrivées dans d'autres jours.

Mais le *nombre* 3 plaisoit extrèmement aux Pythagoriciens, qui y trouvoient de sublimes mysteres, dont ils se vantoient d'avoir la clé; ils appelloient ce *nombre* l'*harmonie parfaite.* Un italien, chanoine de Bergame, s'est avisé de recueillir les singularités qui appartiennent à ce *nombre*; il y en a de philosophiques, de poétiques, de fabuleuses, de galantes, & même de dévotes: c'est une compilation aussi bisarre que mal assortie.

Le *nombre* 4 étoit en grande vénération chez les disciples de Pythagore; ils disoient qu'il renfermoit toute la religion du serment, & qu'il rappelloit l'idée de Dieu & de sa puissanée infinie dans l'arrangement de l'univers.

Junon, qui préside au mariage, protégeoit, selon Pythagore, le *nombre* 5, parce qu'il est composé de 2, premier *nombre* pair & de 3, premier *nombre* impair. Or ces deux *nombres* réunis ensemble pair & impair, font 5, ce qui est un emblème ou une image du mariage. D'ailleurs le *nombre* 5 est remarquable, ajoutoient-ils, par un autre endroit, c'est qu'étant multiplié toujours par lui-même, c'est-à-dire 5 par 5, le produit 125 par 5, ce second produit encore par 5, *&c.* il vient toujours un *nombre* 5 à la droite du produit.

Le *nombre* 6, au rapport de Vitruve, devoit tout son mérite à l'usage où étoient les anciens géometres de diviser toutes leurs figures, soit qu'elles fussent terminées par des lignes droites, soit qu'elles fussent terminées par des lignes courbes, en six parties égales; & comme l'exactitude du jugement & la rigidité de la méthode sont essentielles à la Géométrie, les Pythagoriciens, qui eux-mêmes faisoient beaucoup de cas de cette science, employerent le *nombre* 6 pour caractériser la Justice, elle qui marchant toujours d'un pas égal, ne se laisse séduire ni par le rang des personnes, ni par l'éclat des dignités, ni par l'attrait ordinairement vainqueur des richesses.

Aucun *nombre* n'a été si bien accueilli que le *nombre* 7: les medecins y croyoient découvrir les vicissitudes continuelles de la vie humaine. C'est delà qu'ils formerent leur année climactérique. Fra-Paolo, dans son *histoire du concile de Trente*, a tourné plaisamment en ridicule tous les avantages prétendus du *nombre* 7.

Le *nombre* 8 étoit en vénération chez les Pythagoriciens, parce qu'il désignoit, selon eux, la loi naturelle, cette loi primitive & sacrée qui suppose tous les hommes égaux.

Ils considéroient avec crainte le *nombre* 9, comme désignant le fragilité des fortunes humaines, presqu'aussi-tôt renversées qu'établies. C'est pour cela qu'ils conseilloient d'éviter tous les *nombres* où le 9 domine, & principalement 81, qui est le produit de 9 multiplié par lui-même.

Enfin les disciples de Pythagore regardoient le *nombre* 10 comme le tableau des merveilles de l'univers, contenant éminemment les prérogatives des *nombres* qui le précedent. Pour marquer qu'une chose surpassoit de beaucoup une autre, les Pythagoriciens disoient qu'elle étoit 10 fois plus grande, 10 fois plus admirable. Pour marquer simplement une belle chose, ils disoient qu'elle avoit 10 degrés de beauté. D'ailleurs ce *nombre* passoit pour un signe de paix, d'amitié, de bienveillance; & la raison qu'en donnoient les disciples de Pythagore, c'est que quand deux personnes veulent se lier étroitement, elles se

prennent les mains l'une à l'autre & se les serrent, en témoignage d'une union réciproque. Or, disoient-ils, deux mains jointes ensemble forment par le moyen des doigts le *nombre 10*.

Ce ne sont pas les seuls Pythagoriciens qui aient donné dans ces frivoles subtilités des *nombres*, & dans ces sortes de rafinemens allégoriques, quelques peres de l'Eglise n'ont pas su s'en préserver : c'est ainsi que saint Augustin, pour prouver que les combinaisons mystérieuses des *nombres* peuvent servir à l'intelligence de l'Ecriture, s'appuie du passage de l'auteur de la sagesse, qui dit que Dieu a tout fait avec poids, *nombre* & mesure. Enfin on trouve encore dans le bréviaire romain quelques-unes de ces allégories bisarres données en forme de leçons. *Voyez* l'*hist. critiq. de la Philosoph. tome II.* Diogene Laërce, & surtout l'*article* PHILOSOPHIE PYTHAGORICIENNE. (*D. J.*)

NOMBRE, (*Gramm.*) les *nombres* sont des terminaisons qui ajoutent à l'idée principale du mot, l'idée accessoire de la quotité. On ne connoît que deux nombres dans la plûpart des idiomes ; le singulier qui désigne unité, & le pluriel qui marque pluralité. Ainsi *cheval* & *chevaux*, c'est en quelque maniere le même mot sous deux terminaisons différentes : c'est comme le même mot, afin de présenter à l'esprit la même idée principale, l'idée de la même espece d'animal ; les terminaisons sont différentes, afin de désigner, par l'une, un seul individu de cette espece, ou cette seule espece, & par l'autre, plusieurs individus de cette espece. *Le* cheval *est utile à l'homme*, il s'agit de l'espece ; *mon* cheval *m'a coûté cher*, il s'agit d'un seul individu de cette espece ; *j'ai acheté dix* chevaux *anglois*, on désigne ici plusieurs individus de la même espece.

Il y a quelques langues, comme l'hébreu, le grec, le polonois, qui ont admis trois *nombres* ; le singulier qui désigne l'unité, le duel qui marque dualité, & le pluriel qui annonce pluralité. Il semble qu'il y ait plus de précision dans le système des autres langues. Car si l'on accorde à la dualité une inflexion propre, pourquoi n'en accorderoit-on pas aussi de particuliere à chacune des autres qualités individuelles ? si l'on pense que ce seroit accumuler sans besoin & sans aucune compensation, les difficultés des langues, on doit appliquer au duel le même principe : & la clarté qui se trouve effectivement, sans le secours de ce *nombre*, dans les langues qui ne l'ont point admis, prouve assez qu'il suffit de distinguer le singulier & le pluriel, parce qu'en effet la pluralité se trouve dans deux comme dans mille.

Aussi, s'il faut en croire l'auteur de la *méthode grecque* de P. R. *liv. II. ch. j.* le duel, δυϊκός, n'est venu que tard dans la langue, & y est fort peu usité ; de sorte qu'au lieu de ce *nombre* on se sert souvent du pluriel. M. l'abbé l'Advocat nous apprend, dans sa *grammaire hébraique*, *pag. 32.* que le duel ne s'emploie ordinairement que pour les choses qui sont naturellement doubles, comme les piés, les mains, les oreilles & les yeux ; & il est évident que la dualité de ces choses en est la pluralité naturelle : il ne faut même, pour s'en convaincre, que prendre garde à la terminaison ; le pluriel des noms masculins hébreux se termine en *im* ; les duels des noms, de quelques genres qu'ils soient, se termine en *aïm* ; c'est assurément la même terminaison, quoiqu'elle soit précédée d'une inflexion caractéristique.

Quoi qu'il en soit des systèmes particuliers des langues, par rapport aux *nombres*, c'est une chose attestée par la déposition unanime des usages de tous les idiomes, qu'il y a quatre especes de mots qui sont susceptibles de cette espece d'accident, savoir les noms, les pronoms, les adjectifs & les verbes ; d'où j'ai inféré (*voyez* MOT, *art. I.*), que ces quatre especes doivent présenter à l'esprit les idées des êtres soit réels soit abstraits, parce qu'on ne peut *nombrer* que des êtres. La différence des principes qui reglent le choix des *nombres* à l'égard de ces quatre especes de mots, m'a conduit aussi à les diviser en deux classes générales ; les mots déterminatifs, savoir les noms & les pronoms ; & les indéterminatifs, savoir les adjectifs & les verbes : j'ai appellé les premiers déterminatifs, parce qu'ils présentent à l'esprit des êtres déterminés, puisque c'est à la Logique & non à la Grammaire à en fixer les *nombres* ; j'ai appellé les autres indéterminatifs, parce qu'ils présentent à l'esprit des êtres indéterminés, puisqu'ils ne présentent telle ou telle terminaison *numérique* que par imitation avec les noms ou les pronoms avec lesquels ils sont en rapport d'identité. *Voyez* IDENTITÉ.

Il suit de-là que les adjectifs & les verbes doivent avoir des terminaisons *numériques* de toutes les especes reçues dans la langue : en françois, par exemple, ils doivent avoir des terminaisons pour le singulier & pour le pluriel ; *bon* ou *bonne*, singulier ; *bons* ou *bonnes*, pluriel ; *aimé* ou *aimée*, singulier ; *aimés* ou *aimées*, pluriel : en grec, ils doivent avoir des terminaisons pour le singulier, pour le duel & pour le pluriel ; ἀγαθός, ἀγαθή, ἀγαθόν, singulier ; ἀγαθώ, ἀγαθά, ἀγαθώ, duel ; ἀγαθοί, ἀγαθαί, ἀγαθά, pluriel, φιλεόμενος, φιλεομένη, φιλεόμενον, singulier ; φιλεομένω, φιλεομένα, φιλεομένω, duel ; φιλεόμενοι, φιλεόμεναι, φιλεόμενα, plurier. Sans cette diversité de terminaisons, ces mots indéterminatifs ne pourroient s'accorder en *nombre* avec les noms ou les pronoms leurs corrélatifs.

Les noms appellatifs doivent également avoir tous les *nombres*, parce que leur signification générale a une étendue susceptible de différens degrés de restriction, qui la rend applicable ou à tous les individus de l'espece, ou à plusieurs soit déterminément, ou à deux, ou à deux, ou à un seul. Quant à la remarque de la *gramm. gén. part. II. ch. jv.* qu'il y a plusieurs noms appellatifs qui n'ont point de pluriel, je suis tenté de croire que cette idée vient de ce que l'on prend pour appellatif des noms qui sont véritablement propres. Le nom de chaque métal, *or*, *argent*, *fer*, sont, si vous voulez, spécifiques ; mais quels individus distincts se trouvent sous cette espece ? C'est la même chose des noms des vertus ou des vices, *justice*, *prudence*, *charité*, *haine*, *lâcheté*, &c. & de plusieurs autres mots qui n'ont point de pluriel dans aucune langue, à moins qu'ils ne soient pris dans un sens figuré.

Les noms reconnus pour propres sont précisément dans le même cas : essentiellement individuels, ils ne peuvent être susceptibles de l'idée accessoire de pluralité. Si l'on trouve des exemples qui paroissent contraires, c'est qu'il s'agit de noms véritablement appellatifs & devenus propres à quelque collection d'individus ; comme, *Julii*, *Antonii*, *Scipiones*, &c. qui sont comme les mots nationaux, *Romani*, *Afri*, *Aquinates*, *nostrates*, &c. ou bien il s'agit de noms propres employés par antonomase dans un sens appellatif, comme les *Cicérons* pour les grands orateurs, les *Césars* pour les grands capitaines, les *Platons* pour les grands philosophes, les *Saumaises* pour les fameux critiques, *&c.*

Lorsque les noms propres prennent la signification plurielle en françois, ils prennent ou ne prennent pas la terminaison caractéristique de ce *nombre*, selon l'occasion. S'ils désignent seulement plusieurs individus d'une même famille, parce qu'ils sont le nom propre de famille, ils ne prennent pas la terminaison plurielle ; *les deux* Corneille *se sont distingués dans les lettres* ; *les* Ciceron *ne se sont pas également illustrés*. Si les noms propres deviennent appellatifs par antonomase, ils prennent la terminaison plu-

rielle ; *les* Corneilles *sont rares sur notre parnasse*, & *les* Cicérons *dans notre barreau.* Je sai bon gré à l'usage d'une distinction si délicate & si utile tout-à-la-fois.

Au reste, c'est aux grammaires particulieres de chaque langue à faire connoître les terminaisons *numériques* de toutes les parties d'oraison déclinables, & non à l'Encyclopédie qui doit se borner aux principes généraux & raisonnés. Je n'ai donc plus rien à ajouter sur cette matiere que deux observations de syntaxe qui peuvent appartenir à toutes les langues.

La premiere c'est qu'un verbe se met souvent au pluriel, quoiqu'il ait pour sujet un nom collectif singulier ; *une infinité de gens pensent ainsi*, *la plûpart se laissent emporter à la coutume* ; & en latin, *pars mersi tenuere*, Virg. C'est une syllepse qui met le verbe ou même l'adjectif en concordance avec la pluralité essentiellement comprise dans le nom collectif. De-là vient que si le nom collectif est déterminé par un nom singulier, il n'est plus censé renfermer pluralité mais simplement étendue, & alors la syllepse n'a plus lieu, & nous disons, *la plûpart du monde se laisse tromper* : telle est la raison de cette différence qui paroissoit bien extraordinaire à Vaugelas, *rem. 47.* le déterminatif indique si le nom renferme une quantité discrete ou une quantité continue, & la syntaxe varie comme les sens du nom collectif.

La seconde observation, c'est qu'au contraire après plusieurs sujets singuliers dont la collection vaut un pluriel, ou même après plusieurs sujets dont quelques-uns sont pluriers, & le dernier singulier, on met quelquefois ou l'adjectif ou le verbe au singulier, ce qui semble encore contredire la loi fondamentale de la concordance : ainsi nous disons, *non-seulement tous ses honneurs & toutes ses richesses, mais toute sa vertu s'évanouit*, & non pas *s'évanouirent* (Vaugelas, *rem. 340*) ; & en latin, *sociis & rege recepto*, Virg. C'est au moyen de l'ellipse que l'on peut expliquer ces locutions, & ce sont les conjonctions qui en avertissent, parce qu'elles doivent lier des propositions. Ainsi la phrase françoise a de sous-entendu jusqu'à deux fois *s'évanouirent*, comme s'il y avoit, *non-seulement tous ses honneurs* s'évanouirent *& toutes ses richesses* s'évanouirent, *mais toute sa vertu s'évanouit* ; & la phrase latine vaut autant que s'il y avoit, *sociis* receptis *& rege recepto.* En voici la preuve dans un texte d'Horace :

O noctes cœnæque deûm, quibus ipse, meique,
Ante larem proprium vescor ;

il est certain que *vescor* n'a ni ne peut avoir aucun rapport à *mei*, & qu'il n'est relatif qu'à *ipse* ; il faut donc expliquer comme s'il y avoit, *quibus ipse vescor, meique* vescuntur, sans quoi l'on s'expose à ne pouvoir rendre aucune bonne raison du texte.

S'il se trouve quelques locutions de l'un ou de l'autre genre qui ne soient point autorisées de l'usage, qu'on pût les expliquer par les mêmes principes dans le cas où elles auroient lieu, on ne doit rien en inférer contre les explications que l'on vient de donner. Il peut y avoir différentes raisons délicates de ces exceptions : mais la plus universelle & la plus générale, c'est que les constructions figurées sont toujours des écarts qu'on ne doit se permettre que sous l'autorité de l'usage qui est libre & très-libre. L'usage de notre langue ne nous permet pas de dire, *le peuple romain & moi déclare & fais la guerre aux peuples de l'ancien Latium* ; & l'usage de la langue latine a permis à Tite Live, & à toute la nation dont il rapporte une formule authentique, de dire, *ego populusque romanus populis priscorum Latinorum bellum indico facioque* : liberté de l'usage que l'on ne doit point taxer de caprice, parce que tout a sa cause lors même qu'on ne la connoît point.

Le mot de *nombre* est encore usité en grammaire dans un autre sens ; c'est pour distinguer entre les différentes especes de mots, ceux dont la signification renferme l'idée d'une précision *numérique.* Je pense qu'il n'étoit pas plus raisonnable de donner le nom de *nombres* à des mots qui expriment une idée individuelle de *nombre*, qu'il ne l'autorise d'appeller *êtres*, les noms propres qui expriment une idée individuelle d'être : il falloit laisser à ces mots le nom de leurs especes en y ajoutant la dénomination vague de *numéral*, ou une dénomination moins générale, qui auroit indiqué le sens particulier déterminé par la précision *numérique* dans les différens mots de la même espece.

Il y a des noms, des adjectifs, des verbes & des adverbes *numéraux* ; & dans la plûpart des langues, on donne le nom de *nombres cardinaux* aux adjectifs *numéraux*, qui servent à déterminer la quotité précise des individus de la signification des noms appellatifs ; *un*, *deux*, *trois*, *quatre*, &c. c'est que le matériel de ces mots est communément radical des mots *numéraux* correspondans dans les autres classes, & que l'idée individuelle du *nombre* qui est envisagée seule & d'une maniere abstraite dans ces adjectifs, est combinée avec quelqu'autre idée accessoire dans les autres mots. Je commencerai donc par les adjectifs *numéraux.*

1. Il y en a de quatre sortes en françois, que je nommerois volontiers adjectifs *collectifs*, adjectifs *ordinaux*, adjectifs *multiplicatifs* & adjectifs *partitifs.*

Les adjectifs *collectifs*, communément appellés *cardinaux*, sont ceux qui déterminent la quotité des individus par la précision *numérique* : *un*, *deux*, *trois*, *quatre*, *cinq*, *six*, *sept*, *huit*, *neuf*, *dix*, *vingt*, *trente*, &c. Les adjectifs pluriels *quelques*, *plusieurs*, *tous*, sont aussi collectifs ; mais ils ne sont pas *numéraux*, parce qu'ils ne déterminent pas *numériquement* la quotité des individus.

Les adjectifs *ordinaux* sont ceux qui déterminent l'ordre des individus avec la précision *numérique* : *deuxieme*, *troisieme*, *quatrieme*, *cinquieme*, *sixieme*, *septieme*, *huitieme*, *neuvieme*, *dixieme*, *vingtieme*, *trentieme*, &c. L'adjectif *quantieme* est aussi ordinal, puisqu'il détermine l'ordre des individus ; mais il n'est pas *numéral*, parce que la détermination est vague & n'a pas la précision *numérique* : *dernier* est aussi ordinal sans être *numéral*, parce que la place *numérique* du *dernier* varie d'un ordre à l'autre, dans l'un, le *dernier* est troisieme ; dans l'autre, centieme ; dans un autre, millieme, *&c.* Les adjectifs *premier* & *second* sont ordinaux essentiellement, & *numéraux* par la décision de l'usage seulement : ils ne sont point tirés des adjectifs collectifs *numéraux*, comme les autres ; on diroit *unieme* au lieu de *premier*, comme on dit quelquefois *deuxieme* au lieu de *second.* Dans la rigueur étymologique, *premier* veut dire *qui est avant*, & la préposition latine *præ* en est la racine ; *second* veut dire *qui suit*, du verbe latin *sequor* : ainsi dans un ordre de choses, chacune est *premiere*, dans le sens étymologique, à l'égard de celle qui est immédiatement après, la cinquieme à l'égard de la sixieme, la quinzieme à l'égard de la seizieme, *&c.* chacune est pareillement *seconde* à l'égard de celle qui précede immédiatement, la cinquieme à l'égard de la quatrieme, la quinzieme à l'égard de la quatorzieme, *&c.* Mais l'usage ayant attaché à ces deux adjectifs la précision *numerique* de l'unité & de la dualité, l'étymologie perd ses droits sur le sens.

Les adjectifs *multiplicatifs* sont ceux qui déterminent la quantité par une idée de multiplication avec la précision *numérique* : *double*, *triple*, *quadruple*, *quintuple*, *sextuple*, *octuple*, *noncuple*, *décuple*, *centuple.* Ce sont les seuls adjectifs multiplicatifs *numéraux* usités dans notre langue, & il y en a même

quelques-uns qui ne le ſont encore que par les mathématiciens, mais qui paſſeront ſans doute dans l'uſage général. *Multiple* eſt auſſi un adjectif multiplicatif, mais il n'eſt pas *numéral*, parce qu'il n'indique pas avec la précision *numérique*. L'adjectif *ſimple*, conſidéré comme exprimant une relation à l'unité, & conſéquemment comme l'oppoſé de *multiple*, eſt un adjectif multiplicatif par eſſence, & *numéral* par uſage : ſon correſpondant en allemand eſt *numéral* par l'étymologie ; *einfach* on *einfaeltig*, de *ein* (*un*), comme ſi nous diſions *uniple*.

Les adjectifs *partitifs* ſont ceux qui déterminent la quantité par une idée de partition avec la préciſion *numérique*. Nous n'avons en françois aucun adjectif de cette eſpece, qui ſoit diſtingué des ordinaux par le matériel ; mais ils en different par le ſens qu'il eſt toujours aiſé de reconnoître : c'étoit la même choſe en grec & en latin, les ordinaux y devenoient partitifs ſelon l'occurrence : *la douzieme partie* (*pars duodecima*) ἡ μερὶς δυοκαιδεκάτη.

2. Nous n'avons que trois ſortes de noms *numéraux* : ſavoir des *collectifs*, comme *couple*, *dixaine*, *douzaine*, *quinzaine*, *vingtaine*, *trentaine*, *quarantaine*, *cinquantaine*, *ſoixantaine*, *centaine*, *millier*, *million* ; des *multiplicatifs*, qui pour le matériel ne different pas de l'adjectif maſculin correſpondant, ſi ce n'eſt qu'ils prennent l'article, comme *le double*, *le triple*, *le quadruple*, &c. & des *partitifs*, comme *la moitié*, *le tiers*, *le quart*, *le cinquieme*, *le ſixieme*, *le ſeptieme*, & ainſi des autres qui ne different de l'adjectif ordinal que par l'immutabilité du genre maſculin & par l'accompagnement de l'article. Tous ces noms *numéraux* ſont abſtraits.

3. Nous n'avons en françois qu'une ſorte de verbes *numeraux*, & ils ſont multiplicatifs, comme *doubler*, *tripler*, *quadrupler*, & les autres formés immédiatement des adjectifs multiplicatifs uſités. *Biner* peut encore être compris dans les verbes multiplicatifs, puiſqu'il marque une ſeconde action, ou le double d'un acte ; *biner une vigne*, c'eſt lui donner un ſecond labour ou doubler l'acte de labourer ; *biner*, parlant d'un curé, c'eſt dire un jour deux meſſes paroiſſiales en deux égliſes deſſervies par le même curé.

4. Notre langue reconnoît le ſyſtème entier des adverbes *ordinaux*, qui ſont *premierement*, *ſecondement* ou *deuxiemement*, *troiſiemement*, *quatriemement*, &c. Mais je n'y connois que deux adverbes *multiplicatifs*, ſavoir *doublement* & *triplement* ; on remplace les autres par la prépoſition *à* avec le nom abſtrait *multiplicatif* ; *au quadruple*, *au centuple*, & l'on dit même *au double* & *au triple*. Nuls adverbes *partitifs* en françois, quoiqu'il y en eût pluſieurs en latin ; *bifariam* (en deux parties), *trifariam* (en trois parties), *quadrifariam* (en quatre parties), *multifariam* ou *plurifariam* (en pluſieurs parties).

Les Latins avoient auſſi un ſyſtème d'adverbes *numéraux* que l'on peut appeller *itératifs*, parce qu'ils marquent répétition d'évenement ; *ſemel*, *bis*, *ter*, *quater*, *quinquies*, *ſexies*, *ſepties*, *octies*, *novies*, *decies*, *vicies* ou *vigeſies*, *trecies* ou *trigeſies* ; &c. L'adverbe général itératif qui n'eſt pas *numéral*, c'eſt *pluries* ou *multoties*, ou *ſæpe*.

On auroit pû étendre ou reſtreindre davantage le ſyſtème *numéral* des langues ; chacune a été déterminée par ſon génie propre, qui n'eſt que le réſultat d'une infinité de circonſtances dont les combinaiſons peuvent varier ſans fin.

M. l'abbé Girard a jugé à propos d'imaginer une partie d'oraiſon diſtincte qu'il appelle des *nombres* : il en admet de deux eſpeces, les uns qu'il appelle *calculatifs*, & les autres qu'il nomme *collectifs* ; ce ſont les mots que je viens de déſigner comme adjectifs & comme noms collectifs. Il ſe fait, à la fin de ſon *diſc. X.* une objection ſur la nature de ſes *nombres* collectifs ; qui ſont des véritables noms, ou pour parler ſon langage, de véritables ſubſtantifs : il avoue que la réflexion ne lui en a pas échappé, & qu'il a même été tenté de les placer dans la cathégorie des noms. Mais « j'ai vu, dit-il, que leur eſſence conſiſtoit également dans l'expreſſion de la quotité : » que d'ailleurs leur emploi, quoiqu'un peu analo» gique à la dénomination, portoit néanmoins un » caractere différent de celui des ſubſtantifs ; ne de» mandant point d'articles par eux-mêmes, & ne ſe » laiſſant point qualifier par les adjectifs nominaux, » non plus que par les verbaux, & rarement par les » autres ».

Il eſt vrai que l'eſſence des noms *numéraux* collectifs conſiſte dans l'expreſſion de la quotité ; mais la quotité eſt une nature abſtraite dont le nom même *quotité* eſt le nom appellatif ; *couple*, *douzaine*, *vingtaine* ſont des noms propres ou individuels : & c'eſt ainſi que la nature abſtraite de vertu eſt exprimée par le nom appellatif *vertu*, & par les noms propres *prudence*, *courage*, *chaſteté*, &c.

Pour ce qui eſt des prétendus caracteres propres des mots que je regarde comme des noms *numéraux* collectifs, l'abbé Girard me paroît encore dans l'erreur. Ces noms prennent l'article comme les autres, & ſe laiſſent qualifier par toutes les eſpeces d'adjectifs que le grammairien a diſtinguées : par ceux qu'il appelle *nominaux* ; *une belle douzaine*, *une bonne douzaine*, *une douzaine ſemblable* : par ceux qu'il nomme *verbaux* ; *une douzaine choiſie*, *une douzaine préférée*, *une douzaine rebutée* : par les *numéraux* ; *la premiere douzaine*, *la cinquieme douzaine*, *les trois douzaines* : par les *pronominaux* ; *cette douzaine*, *ma douzaine*, *quelques douzaines*, *chaque douzaine*, &c. Si l'on allegue que ce n'eſt pas par eux-mêmes que ces mots requierent l'article ; c'eſt la même choſe des noms appellatifs, puiſqu'en effet on les emploie ſans l'article quand on ne veut ajouter aucune idée acceſſoire à leur ſignification primitive ; *parler en pere*, *un habit d'homme*, *un palais de roi*, &c.

J'ajoute que ſi l'on a cru devoir réunir dans la même cathégorie, des mots auſſi peu ſemblables que *deux* & *couple*, *dix* & *dixaine*, *cent* & *centaine*, par la ſeule raiſon qu'ils expriment également la quotité ; il falloit auſſi y joindre, *double*, *doubler*, *ſecondement* ; *bis*, & *bifariam*, *triple*, *triples*, *troiſiemement*, *ter*, & *trifariam*, &c. ſi au contraire on a trouvé quelque inconſéquence dans cet aſſortiment en effet trop bizarre, on a dû trouver le même défaut dans le ſyſtème que je viens d'expoſer & de combattre. (*B. E. R. M.*)

NOMBRE, *en Eloquence*, *en Poéſie*, *en Muſique*, ſe dit d'une certaine meſure, proportion ou cadence, qui rend un vers, une période, un chant agréable à l'oreille. *Voyez* VERS, MESURE, CADENCE.

Il y a quelque différence entre le *nombre* de la Poéſie & celui de la Proſe.

Le *nombre* de la Poéſie conſiſte dans une harmonie plus marquée, qui dépend de l'arrangement & de la quantité des ſyllabes dans certaines langues, comme la grecque & la latine, qui font qu'un poëme affecte l'oreille par une certaine muſique, & paroît propre à être chanté ; en effet, la plûpart des poëmes des anciens étoient accompagnés du chant, de la danſe, & du ſon des inſtrumens. C'eſt de ce *nombre* qu'il s'agit, lorſque Virgile dans la quatrieme églogue, fait dire à un de ſes bergers,

Numeros memini, ſi verba tenerem.

Et dans la ſixieme,

Tum vero in numerum, faunoſque feraſque videres
Ludere.

Dans les langues vivantes, le *nombre* poétique dépend du *nombre* déterminé des ſyllabes, ſelon la longueur

longueur ou la brièveté des rimes, de la richesse du choix, & du mélange des rimes, & enfin de l'assortiment des mots, au son desquels le poëte ne sauroit être trop attentif.

Il est un heureux choix de mots harmonieux,

dit Boileau.

Le *nombre* est donc ce qui fait proprement le caractere, & pour ainsi dire, l'air d'un vers. C'est par le *nombre* qui y regne qu'il est doux, coulant, sonore; & par la privation de ce même *nombre*, qu'il devient foible, rude, ou dur. Les vers suivans, par exemple, sont très-coulans :

Au pié du mont Adulle, entre mille roseaux,
Le Rhin tranquile & fier du progrès de ses eaux,
Appuyé d'une main sur son urne penchante,
Dormoit au bruit flatteur de son onde naissante.

Au contraire celui-ci est dur; mais l'harmonie n'en est pas moins bonne rélativement au but de l'auteur.

N'attendoit pas qu'un bœuf pressé de l'éguillon
Traçât à pas tardifs un pénible sillon.

Le *nombre* de la prose est une sorte d'harmonie simple & sans affectation, moins marquée que celle des vers, mais que l'oreille pourtant apperçoit & goûte avec plaisir. C'est ce *nombre* qui rend le style aisé, libre, coulant, & qui donne au discours une certaine rondeur. *Voyez* STYLE.

Par exemple, cette période de l'oraison de Cicéron pour Marcellus est très-nombreuse : *nulla est tanta vis, tantaque copia quæ non ferro ac viribus debilitari frangique possit.* Veut-on en faire disparoître toute la beauté, & choquer l'oreille autant qu'elle étoit satisfaite, il n'y a qu'à changer cette phrase, *nulla est vis tanta & copia tanta quæ non possit debilitari frangique viribus ac ferro.*

Le *nombre* est un agrément absolument nécessaire dans toutes sortes d'ouvrages d'esprit, mais principalement dans les discours destinés à être prononcés. De-là vient qu'Aristote, Quintilien, Cicéron, & tous les autres rhéteurs, nous ont donné un si grand *nombre* de regles pour entremêler convenablement les dactyles, les spondées, & les autres piés de la prosodie grecque & latine, afin de produire une harmonie parfaite.

On peut réduire en substance à ce qui suit tous les principes qu'ils nous ont tracés à cet égard. 1°. Le style devient nombreux par la disposition alternative, & le mélange des syllabes longues & breves, afin que d'un côté la multitude des syllabes breves ne rende point le discours trop précipité, & que de l'autre les syllabes longues trop multipliées ne le rendent point languissant. Telle est cette phrase de Cicéron : *domitæ gentes immanitate barbaras, multitudine innumerabiles, locis infinitas, omni copiarum genere abundantes*, où les syllabes breves & longues se compensent mutuellement.

Quelquefois cependant on met à dessein plusieurs syllabes breves ou longues de suite, afin de peindre la promptitude ou la lenteur des choses qu'on veut exprimer; mais c'est plutôt dans les Poëtes que dans les Orateurs, qu'il faut chercher de ces cadences marquées qui font tableau. Tout le monde connoît ces vers de Virgile :

Quadrupedante putrem sonitu quatit ungula campum,
Luctantes ventos tempestatesque sonoras.

Voyez CADENCE.

2°. On rend le *style* nombreux en entremêlant des mots d'une, de deux, ou de plusieurs syllabes, comme dans cette période de Cicéron contre Catilina : *vivis & vivis non ad deponendam, sed ad confirmandam audaciam.* Au contraire, les monosyllabes trop fréquemment répétés, rendent le style desagréable & dur, comme *hac in re nos hic non feret.*

3°. Ce qui contribue beaucoup à donner du *nombre* à une période, c'est de la terminer par des mots sonores, & qui remplissent l'oreille, comme celle-ci de Cicéron : *qui locus quietis ac tranquillitatis plenissimus fore videbatur, in eo maximæ molestiarum, & turbulentissimæ tempestates extiterunt.*

4°. Le *nombre* d'une période dépend non-seulement de la noblesse des mots qui la terminent, mais de tout l'ensemble de la période, comme dans cette belle période de l'oraison de Cicéron pour Fonteius, frere d'une des vestales : *nolite pati, judices, aras deorum immortalium Vestæque matris, quotidianis virginum lamentationibus de vestro judicio commoveri.*

5°. Pour qu'une période coule avec facilité & avec égalité, il faut éviter avec soin tout concours de mots & de lettres qui pourroient être desagréables, principalement la rencontre fréquente des consonnes dures, comme : *ars studiorum, rex Xerxes*; la ressemblance de la premiere syllabe d'un mot avec la derniere du mot qui le précede, comme *res mihi invisæ sunt* : la fréquente répétition de la même lettre ou de la même syllabe, comme dans ce vers d'Ennius :

Africa, terribili tremit horrida terra tumultu.

Et l'assemblage des mots qui finissent de même, comme : *amatrices, adjutrices, præstigiatrices fuerunt.*

Enfin, la derniere attention qu'il faut avoir, est de ne pas tomber dans le *nombre* poétique, en cherchant le *nombre* oratoire, & de faire dés vers en pensant écrire en prose; défaut dans lequel Cicéron luimême est tombé quelquefois; par exemple, quand il dit : *cum loquitur, tanti fletus gemitusque fiebant.*

Quoique ces principes semblent particuliers à la langue latine, la plûpart sont cependant applicables à la nôtre; car pour n'être point assujettie à l'observation des breves & des longues, comme le grec & le latin; elle n'en a pas moins son harmonie propre & particuliere, qui résulte des cadences tantôt graves & lentes, tantôt légeres & rapides, tantôt fortes & impétueuses, tantôt douces & coulantes, que nos bons orateurs savent distribuer dans leurs discours, & varier selon la différence des sujets qu'ils traitent. C'est dans leurs ouvrages qu'il faut la chercher & l'étudier.

NOMBRE RENTRANT, (*Horlogerie.*) on appelle en Horlogerie *nombres rentrans*, quand le pignon qui engrene dans une roue, en divise les dents sans reste. Le commun des ouvriers estime que la perfection d'un rouage, consiste dans les *nombres rentrans.* M. de la Hire est d'un sentiment contraire; pour moi, je croirois que cela est indifférent, & qu'il n'importe guere que les *nombres* soient *rentrans*, ou ne le soient pas, pourvu que les dents d'une roue soient bien égales. (*D. J.*)

NOMBRES, & petits filets se levent ensemble, *termes de Vénerie* ; ce sont les morceaux qui se prennent au-dedans des cuisses & des reins du cerf.

NOMBRE DE DIOS, (*Géog.*) ville ruinée en Amérique, dans la nouvelle Espagne, sur la côte septentrionale de l'isthme de Panama, au nord de la ville de même nom, & à l'orient de Porto-Bello. Ce lieu est tombé en ruines, parce que le havre y est mauvais, & que les Espagnols se sont établis à Porto-Bello, où le havre est merveilleux, & facile à défendre. (*D. J.*)

NOMBRER, v. act. (*Arithm.*) c'est exprimer le nombre marqué par un certain assemblage de chiffres. *Voyez* NUMÉRATION.

NOMBRIL, s. m. (*Anatomie.*) autrement dit *ombilic*, terme dérivé du mot latin *umbo*, qui signifie la bosse qui s'elevoit au milieu du bouclier des anciens.

Ce nœud est formé de la peau & de la réunion des vaisseaux ombilicaux, que l'on coupe à l'enfant aussi-tôt qu'il est né.

On doit encore considérer à l'*ombilic* de l'enfant qui est dans la matrice, un cordon de la longueur d'une aune ou environ, qui s'étend depuis l'arriere-faix jusqu'à cette éminence, & qui renferme les vaisseaux ombilicaux, qui sont une veine & deux arteres. *Voyez* OMBILICAUX, VAISSEAUX.

Le cordon ombilical sert de conduite à ces vaisseaux qui communiquent la nourriture de la mere à l'enfant & à l'arriere-faix, pour sortir de la matrice l'un après l'autre.

Aussi-tôt que l'enfant est hors de la matrice, on fait une ligature à ce cordon, & on le coupe ensuite un bon travers de doigt au-delà de la ligature; la nature après cela sépare si bien ce qui en reste, qu'il n'en demeure plus que le vestige dans le nœud que l'on voit à l'homme parfait.

Mais on demande, pourquoi le *nombril* des hommes est apparent & bien marqué, au lieu que dans la plûpart des especes d'animaux il est presque insensible, & souvent entierement oblitéré; les singes même n'ont qu'une espece de callosité ou de dureté à la place du *nombril?* Cette question est ancienne; Aristote la faisoit déja de son tems : il est aisé d'y répondre. Le *nombril* ne paroît pas dans les animaux, parce qu'ils se le coupent à fleur du ventre; de sorte que les vaisseaux ombilicaux n'ayant plus rien qui les retienne au-dehors, se retirent promptement au-dedans, où ils sont renfermés pendant toute la vie de l'animal. Mais aux hommes le *nombril* qui n'est qu'un assemblage des vaisseaux ombilicaux & de la peau, paroît toûjours par une petite éminence qu'il fait au milieu du ventre; parce qu'il en a été lié à quelque distance, après la naissance de l'enfant.

Saviard, *observ. 118*, dit avoir vu un enfant âgé de deux mois, dont le *nombril* n'étoit pas au milieu du ventre, où il se trouve ordinairement, mais au-dessus du pénil. Fabrice de Hilden, *liv. III.* de ses Observations, rapporte l'histoire d'un apothicaire, qui jettoit du sang en abondance par le *nombril.*

L'*ombilic* est sujet, particulierement aux femmes, à la tumeur que les Medecins nomment *exomphale*, dont il y a deux différens genres; les uns faits de parties, & les autres formés d'humeurs. *Voyez* EXOMPHALE.

J'ajoute seulement ici, qu'Ambroise Paré avertit les jeunes chirurgiens, en parlant de la relaxation de l'*ombilic*, de ne pas faire l'ouverture de ces tumeurs aux enfans, parce qu'étant faite, les parties sortent au-dehors, & les enfans meurent. Il en rapporte deux exemples. (*D. J.*)

NOMBRIL, MALADIES DU, (*Médec.*) la cicatrice qui reste après la naissance à la partie moyenne antérieure du ventre, appellée *nombril*, est sujette à différentes maladies & par sa propre nature, & parce que dans cet endroit le ventre est moins soutenu.

Quand on n'a point fait exactement la ligature du cordon ombilical, ou qu'elle vient à se rompre avec effusion de sang, on y remédie aisément en y appliquant de l'huile de térébenthine ou de l'esprit-de-vin avec un bandage. Quelquefois dans l'ascite il se rompt, puisqu'on est obligé alors de mettre quelque chose sur le ventre capable de le soutenir, & d'empêcher que toute l'eau ne s'écoule en même tems. Il faut tirer les vers nichés dans cette partie, & la purifier par le moyen des déterfifs amers. On en guérit l'ulcere & la puanteur, en y appliquant un antiseptique : les blessures qui arrivent aux autres parties du ventre sont plus dangereuses; l'inflammation, l'abscès, & la douleur, se guérissent à l'ordinaire. (*D. J.*)

NOMBRIL, (*Maréchal.*) se prend chez les chevaux pour le milieu des reins : ainsi on dit qu'un cheval est blessé sur le *nombril*, lorsqu'il l'est dans cet endroit.

NOMBRIL, (*Botan.*) on appelle *nombril*, certaines enfonçures qui se voyent dans quelques fruits, comme dans l'airelle, & qui ressemblent en quelque maniere au *nombril* des animaux. (*D. J.*)

NOMBRIL DE VÉNUS, (*Hist. nat. Bot.*) *cotyledon*, genre de plante à fleur monopétale, en forme de cloche, alongée en tuyau, & profondément découpée. Le pistil sort du calice; il perce la partie intérieure de la fleur, & il devient dans la suite un fruit composé de plusieurs petites graines rassemblées en bouquet, qui s'ouvrent d'un bout à l'autre, & qui renferment des semences ordinairement fort menues. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

M. de Tournefort ne compte que huit especes véritables de ce genre de plante, que les Botanistes appellent en latin *cotyledon*. Les auteurs moins exacts, ont rangé mal-à-propos sous le même nom, d'autres plantes, qui sont des especes de joubarbe, de geum, ou de saxifrage. Il semble qu'on peut distinguer les cotyledons, même quand ils ne sont pas en fleur, par leurs racines tubéreuses, épaisses, & par leurs feuilles arrondies, & grasses; cependant ce ne sont point-là des caracteres constans; car il y a des cotyledons qui ont des racines fibreuses, & de longues feuilles.

La commune espece de cotyledon, ou de *nombril* de Vénus, *cotyledon vulgaris*, par Tournefort, en anglois, *the commun navel wort, or umbilicus Veneris*, sera la seule espece que nous décrirons. Sa racine est tubéreuse, charnue, blanche; elle pousse des feuilles rondes, épaisses, grasses, pleines de suc, creusées en bassin, attachées à de longues queues, d'un verd de mer, d'un goût insipide. D'entre ces feuilles s'éleve une tige menue, simple, ou divisée; ses fleurs sont en tube alongé & découpé en plusieurs pointes de couleur blanche purpurine, avec dix étamines à sommet droit.

Quand ces fleurs sont tombées, il leur succede des fruits à plusieurs gaînes membraneuses, ramassées en maniere de tête, qui s'ouvrent dans leur longueur, & renferment des semences fort menues.

Cette plante croît naturellement dans les rochers, les vieux murs, & aux lieux pierreux; elle fleurit en Mai dans les pays chauds, & beaucoup plus tard dans les pays tempérés. On a nommé cette plante *cotyledon*, ou *nombril de Vénus*; parce que ses feuilles sont ordinairement concaves en-dessous, ou creusées presque en maniere d'entonnoir.

Le *nombril de Vénus* de Portugal, à fleur jaune, *cotyledon major, Lusitanicus, radice tuberosâ, longâ, repente, J. R. H. 90*, est fort cultivé dans les jardins des curieux; ses feuilles restent vertes pendant l'hiver, & se fannent en Mai. (*D. J.*)

NOMBRIL DE VÉNUS, (*Matiere médicale.*) grand cotyledon, éreude ou écuelle.

Les feuilles de cette plante sont très aqueuses, & leur suc est un peu visqueux. Dioscoride & Galien l'ont regardée comme très rafraichissante. Ces auteurs assurent que son suc pris intérieurement, chasse le calcul & le sable des reins. Cette vertu est peu confirmée par l'expérience que veritablement on ne tente guere; car cette plante est peu usitée, sur-tout pour l'usage intérieur. Il est plus constant que dans l'usage extérieur elle ne peut être mêlée ou substituée aux autres plantes aqueuses & mucilagineuses, principalement à la joubarbe, avec laquelle elle a beaucoup d'analogie. *Voyez* JOUBARBE. Les feuilles du *nombril de Vénus* entrent dans l'onguent *populeum*. (*b*)

NOMBRIL (*Conchyl.*), en latin *umbilicus*, c'est

le trou qui est dans le milieu de la base d'une coquille, à côté de la bouche, & qui en fait à-peu-près le centre. (*D. J.*)

NOMBRIL MARIN, coquillage du genre des limas. *Voyez* COQUILLE.

NOMBRIL, (*Géom.*) point de l'axe dans une ligne courbe, qu'on appelle autrement *foyer*. (*D J.*)

NOMBRIL, *en terme de Blason*, est le point qui est au milieu du dessous de la face, ou le centre même de l'écusson. *Voyez* POINT.

En supposant l'écusson divisé en deux parties égales au-dessous de la face, le premier point de cette division est le *nombril*, & le dernier ou le plus bas est la base. *Voyez* ECUSSON.

NOME, est un mot, ou plutôt une partie de mot dont on se sert en Algebre pour désigner une quantité jointe avec une autre par quelque ligne; d'où sont venus les mots de *binomes*, *trinomes*, &c.

Ainsi $a + b$ est un *binome*, dont les deux *nomes* ou noms sont a & b; $a + b + c$ est un *trinome*, dont les trois *nomes* sont a, b, c. *Voyez* BINOME.

NOME, (*Médec.*) Νομὴ, de νέμω, je ronge, en latin *ulcus depascens*, c'est en général tout ulcere phagédénique; mais en particulier, quand il s'agit de l'œil, nos anciens entendent par ce mot, un ulcere ambulant de la cornée, qui pourrit, corrode, ronge promptement l'œil & les parties voisines, jette un pus puant & en quantité, excite une grande douleur, qui est suivie de fievre, & quelquefois de cours de ventre. Le *nome* differe de l'ulcere sordide appellé *encamma*, en ce que ses progrès sont plus prompts, plus violens, & que le mal est accompagné de plus graves symptomes. On doit travailler sans délai à arrêter le progrès de cette pourriture autant qu'on le peut, par des collyres puissamment dessicatifs, qui auront été précédes par les remedes généraux. (*D J.*)

NOME, (*Géogr. anc.*) en grec νόμος, en latin *nomus*, canton, province, ou plutôt préfecture. Ce terme est employé dans la division de l'Egypte, que l'on partageoit en plusieurs *nomes*. Il paroit plutôt être de la langue égyptienne que de la langue grecque. L'Egypte, dit Pline, *l. V. c. ix.* est divisée en préfectures de villes, appellées *nomus*. S. Cyrile d'Alexandrie dit qu'on appelle *nomus* chez les Egyptiens, chaque ville avec ses bourgs & villages. Trajan ayant demandé à Pline de quelle préfecture, *ex quo nomo*, étoit son parfumeur, Pline lui répondit qu'il étoit de la prefecture de Memphis, νομῷ Μεμφιτικῷ. Le nombre de ces préfectures en Egypte, n'étoit reglé, selon les apparences, que d'après le caprice du souverain, qui distribuoit ses états en plus ou moins de préfectures, suivant qu'il le jugeoit à propos. Strabon, par exemple, compte 9 préfectures ou *nomes* dans la Thébaïde, Pline 11 & Ptolomée 13. Il en étoit ainsi des autres grandes parties de l'Egypte. En général chaque ville un peu considérable formoit un *nome* avec son territoire, & chaque *nome* portoit le nom de sa ville capitale. (*D J.*)

NOMEN, (*Jurisprud. romaine.*) Quoique ce mot *nomen* se trouve dans tous les bons auteurs pour toutes sortes d'engagemens par écrit, soit qu'ils portent intérêt ou non, la jurisprudence romaine en faisoit une différence, & n'employoit proprement ce terme, que pour signifier ce que nous appellons un *billet* ou une *promesse* de payer, qui n'est accompagnée ni d'intérêt, ni d'usure. Il y avoit des gens que l'on nommoit *pararii* ou *proxenetæ*, qui faisoient profession de procurer des créanciers de bonne volonté à ceux qui cherchoient à emprunter de cette sorte. Ces billets ne laissoient pas de s'insinuer sur des regiftres publics; mais différens de ceux où l'on inscrivoit les obligations qui portoient intérêt. Ces derniers regiftres s'appelloient calendriers, parce que les intérêts se payoient tous les mois, & même le premier, que l'on nommoit le jour des calendes. (*D J.*)

NOMENCLATEUR, s. m. (*Hist. nat.*) les *nomenclateurs* dans l'histoire naturelle, sont les savans qui ont employé leurs veilles à établir les vrais noms des plantes, des poissons: des oiseaux, des quadrupedes, des fossiles, leurs synonymes & leurs étymologies. C'est un travail sec & pénible; mais qui est très-utile pour servir de concordance dans la lecture des naturalistes anciens & modernes. (*D.J.*)

NOMENCLATEUR, (*Usages des Rom.*) en latin *nomenclator*, en grec ονοματολογος, *diseur de noms*. Le *nomenclateur* étoit celui qui disoit le nom de chaque citoyen au candidat, lorsqu'il venoit solliciter les suffrages du peuple pour la charge qu'il desiroit d'obtenir.

Il faut savoir que dès que le magistrat avoit permis à un candidat de se mettre sur les rangs pour quelque emploi, alors le candidat se rendoit sur la place en robe blanche lustrée, pour se faire voir & flatter le peuple; cela s'appelloit *prensare honores*, parce qu'il ne manquoit pas de prendre les mains de chaque citoyen, & de lui faire mille caresses; c'est pourquoi Ciceron nomme les candidats, les gens les plus polis du monde, *officiosam nationem candidatorum*.

Le candidat courtisoit ainsi le peuple deux ans avant que la charge qu'il desiroit fût vacante. Le jour des comices arrivé, il faisoit sa demande dans les formes; & conduit par ses amis, il se plaçoit sur un monticule, appellé *collis hortulorum*, vis-à-vis le champ de Mars, afin d'être vu de toute l'assemblée. Comme c'étoit une marque d'estime de nommer chacun par son nom en le saluant, & que les candidats ne pouvoient pas eux mêmes savoir le nom de tous les Romains qui donnnoient leurs suffrages, ils menoient avec eux des esclaves, qui, n'ayant eu d'autre occupation toute leur vie que d'apprendre les noms des citoyens, les savoient parfaitement, & les disoient à voix basse aux candidats. Ces esclaves étoient appellés *nomenclateurs*; c'est d'eux qu'Horace parle dans *son épit. 6. l. I. v. 49.*

Si fortunatum species & gratia præstat,
Mercemur servum qui dictet nomina, lævum
Qui fodicet latus, & cogat transpondera dextram
Porrigere, hic multum in fabiâ valet, ille velinâ.

Si c'est le faste & le crédit qui puissent vous rendre heureux, achetez un esclave qui vous apprenne les noms de ceux qui se présentent, & qui vous tire doucement par le bras, pour vous avertir de tendre la main à ceux qui passent, même au milieu des plus grands embarras, & qui vous dise tout bas, celui-ci dispose des suffrages dans la tribu fabienne, celui-là est tout puissant dans la tribu veline.

Disons tout aussi, puisque nous en sommes sur cette matiere. Les candidats, pour mieux réussir dans leurs projets, avoient, outre les *nomenclateurs*, d'autres gens à eux appellés distributeurs, *divisores*, qui distribuoient de l'argent à chacun, pour obtenir sa voix. Ils avoient encore des hommes intelligens appellés *sequestres* ou *entremetteurs*, en grec, μεσεγγυοι, qui se chargeoient de gagner les suffrages du peuple, & tenoient en dépôt chez eux les sommes d'argent promises. Enfin, il y avoit des gens appellés *interpretes*, dont on se servoit préalablement pour traiter des conventions du prix des suffrages. C'est ainsi que sur la fin de la république, les charges & les magistratures se vendoient au plus offrant. O ville vénale, s'écrioit Jugurta, pour qui pourroit t'acheter! (*D. J.*)

NOMENTE, (*Géog. anc.*) *Nomentum*, ancienne ville d'Italie chez les Latins. Tite-Live, *l. I. ch.*

la met au nombre de celles qui furent réduites sous la puissance de Rome par Tarquin l'Ancien. Léandre prétend avec assez de vraissemblance, que c'est aujourd'hui *Lamantana* dans la Sabine, village entre le Tibre & le Téveron. (*D. J.*)

NOMENY, (*Géog.*) petite ville de Lorraine sur la Seille, avec titre de marquisat, & un bailliage, à 5 lieues de Nanci, 6 de Metz. Elle a été une des principales places de l'évêché de cette derniere ville. L'abbé de Longuerue vous en donnera toute l'histoire dans sa description de la France. *Long.* 23. 50. *lat.* 48. 52. (*D. J.*)

NOMINATAIRE, (*Jurisprud.*) est celui que quelqu'un a nommé pour remplir un office, bénéfice ou autre place. *Voyez* BÉNÉFICE & OFFICE. (*A*)

NOMINATEUR, (*Jurisprud.*) est celui qui a droit de nommer à quelque bénéfice, office ou autre place. *Voyez* BÉNÉFICE & OFFICE. (*A*)

NOMINATIF, s. m. Dans les langues qui ont admis des cas, c'est le premier de tous, & avec raison, puisque c'est celui qui présente l'idée objective de la signification du nom sous le principal aspect, sous le point de vue même qui a fait instituer les noms : car les noms sont sur-tout nécessaires dans le langage, pour présenter à l'esprit d'une maniere distincte les différens sujets dont nous reconnoissons les attributs par nos pensées. Or, telle est spécialement la destination du *nominatif*; c'est d'ajouter à l'idée principale du nom, l'idée accessoire du sujet de la proposition ; & c'est par conséquent le cas où doit être le sujet de tout verbe qui est à un mode personnel. *Voyez* MODE. *Populus romanus bellum indixit*, *hostes fugerunt*, *funus procedit*.

C'est à cause de cette destination, que l'on a appellé ce cas *nominatif*, mot tiré de *nomen* même, pour mieux indiquer que sous cette forme le nom est employé pour la fin qui l'a fait instituer. C'est encore dans le même sens que ce cas a été appellé *rectus*, direct, pour dire qu'il ne détourne pas le nom des vues de son institution : les autres sont appellés *obliqui*, obliques, par une raison contraire. J'ose croire que cette explication est plus raisonnable, que les imaginations détaillées sérieusement par Priscien (*lib. V. de cas.*), & réfutées aussi sérieusement par Scaliger. *De caus. L. L. lib. IV. cap. lxxx.*

Quelques Grammairiens modernes ont encore voulu donner à ce cas le nom de *subjectif*, pour mieux caractériser l'usage qu'il en faut faire. Je crois que l'ancienne dénomination étant sans équivoque, une nouvelle deviendroit superflue, quelqu'expressive qu'elle pût être.

On demande très sérieusement si le *nominatif* est un cas proprement dit ; & ce qu'il y a de plus singulier, c'est que l'unanimité est pour la négative. M. du Marsais lui-même (*article* CAS), & M. Lancelot avant lui (*Gramm. gén. part. II. ch. vj.*), l'ont dit ainsi. « Il est appellé *cas* par extension, dit M. du » Marsais, & parce qu'il doit se trouver dans la » liste des autres terminaisons du nom. Il n'est pas » proprement un cas, dit M. Lancelot ; mais la ma» tiere d'où se forment les cas par les divers chan» gemens qu'on donne à cette premiere terminai» naison du nom ». Je dirois volontiers ici, *quandoque bonus dormitat Homerus*. Ces deux excellens grammairiens conviennent l'un & l'autre que les cas d'un nom sont les différentes terminaisons de ce nom. On le voit par les textes mêmes que je viens de rapporter ; mais il est certain que les noms sont terminés au *nominatif* comme aux autres cas, puisqu'un mot sans terminaison est impossible ; le *nominatif* est donc un cas aussi proprement dit que tous les autres.

Mais c'est, dit-on, la matiere d'où se forment les autres cas. Quand cela seroit, il n'en seroit pas moins un cas, puisqu'il seroit d'une terminaison différente de celles que l'on en formeroit. Mais cela même n'est pas absolument vrai, comme on le donne à entendre : il faudroit qu'on ajoutât au *nominatif* les autres terminaisons, & que de *dominus*, par exemple, on formât *dominusi*, *dominuso*, *dominusum*, &c. On ne le fait point ; on ôte la terminaison *nominative*, qui est *us*, & on y substitue les autres, *i*, *o*, *um*, &c. C'est donc de *domin* qu'il faut dire qu'il n'est point un cas, ou plutôt qu'il est sans cas, parce qu'il est sans terminaison significative ; mais aussi *domin* n'est pas un mot. *Voyez* MOT.

Il y a plus : les mêmes grammairiens avouent ailleurs que le génitif sert à former les autres cas, & cela est vrai en un sens, puisque les cas qui ne doivent point être semblables au *nominatif*, ne changent qu'une partie de la terminaison génitive : de *lum-en* vient le génitif *lum-inis*, & de celle-ci, *lum-in-i*, *lum-in-e*, *lum-in-a*, *lum-in-um*, *lum-in-ibus*. C'étoit donc plutôt sur le génitif que devoit tomber le doute occasionné par cette formation, & l'on pouvoit autant dire que le génitif n'étoit cas que par extension.

Quand la terminaison du génitif a plus de syllabes que celle du *nominatif*, on dit que le génitif & les autres cas qui en sont formés, ont un crément : ainsi il y a un crément dans *luminis*, par ce qu'il y a une syllabe de plus que dans *lumen* ; il n'y en a point dans *domini*, parce qu'il n'y a pas plus de syllabes que dans *dominus*. Dans la grammaire grecque on appelle parisyllabes, les déclinaisons des noms dont le génitif singulier n'a pas de crément, & imparisyllabes, celles des noms dont le génitif a un crément.

De la destination essentielle *du nominatif*, il suit deux conséquences également nécessaires.

La premiere, c'est que tout verbe employé à un mode personnel suppose avant soi un nom au *nominatif* qui en est le sujet : c'est un principe qui a été démontré directement au *mot* IMPERSONNEL, & qui reçoit ici une nouvelle confirmation par sa liaison nécessaire avec la nature du *nominatif*.

La seconde conséquence est l'inverse de celle-ci, & fort plus directement de la notion du cas dont il s'agit : c'est qu'au contraire tout nom au *nominatif* suppose un verbe dont il est le sujet ; & si ce verbe n'est point exprimé, la plénitude de la construction analytique exige qu'il soit suppléé. On a déja vu (INTERJECTION) que *ecce homo* veut dire *ecce homo adest : tum quidam ex illis quos prius despexerat*, *contentus nostris si fuisses sedibus*, &c. (*Phæd. I. iij. 12.*) c'est-à-dire, *tum quidam ex illis quos prius despexerat dixit ei*, *si*, &c. *nulli nocendum*, (*Id. XVI. xxvj. 1.*) suppl. *est*. Les titres des livres sont au *nominatif* par la même raison : *Terentii comœdiæ*, suppléez *sunt in hoc volumine*, & ainsi des autres.

Je ne dois pas oublier que l'on dit communément du sujet du verbe, qu'il est le *nominatif* du verbe ; expression impropre, puisque le *nominatif* ne peut être cas que d'un nom, d'un pronom ou d'un adjectif. Que l'on dise que tel nom est *nominatif*, parce qu'il est sujet de tel verbe ; à la bonne heure, c'est rendre raison d'un principe de syntaxe ; mais il ne faut pas confondre les idées. (*B. E. R. M.*)

NOMINATION, s. f. (*Jurisprud.*) signifie quelquefois le droit de nommer à un bénéfice, office ou autre place : quelquefois par *nomination* on entend l'usage qui a été fait de cette faculté en faveur de quelqu'un ; enfin, par *nomination* on entend aussi l'acte qui exprime la *nomination*. *Voyez* BÉNÉFICE, NOMINATEUR & NOMINATAIRE, OFFICE. (*A*)

NOMINAUX, s. m. pl. (*Philos. & Théol. scholast.*) on dit au singulier *nominal*, & au pluriel *nominaux*,

philosophes scholastiques opposés aux réaux ou réalistes sur la question des universaux. *Voyez* UNIVERSAUX.

On s'échauffa si fort sur cette question puérile du tems de Louis XI, & les deux partis qu'on vient de nommer s'animerent l'un contre l'autre avec tant de fureur, que les réaux ayant eu plus de crédit à la cour, obtinrent du roi un édit aussi sanglant contre les *nominaux* leurs adversaires, que s'il se fût agi du renversement de la religion & de l'état. Cet édit qui est en latin, est rapporté tout entier par M. Naudé dans son addition aux mémoires de l'histoire de Louis XI.

On ne sauroit maintenant lire cette piece qu'on ne la trouve ridicule, & qu'on ne la regarde comme une aussi grande preuve de la petitesse de l'esprit humain, que les decrets qui ont été faits pour regler la grandeur du capuchon des Cordeliers, & pour déterminer s'ils n'avoient que l'usage, & non le domaine du pain qu'ils mangeoient. L'édit de Louis XI. est daté de Senlis le premier Mars 1473.

Rien au monde n'étoit plus frivole que le fond de la querelle des réaux & des *nominaux*. Elle rouloit, comme on sait, sur ce que la logique de l'école appelle les *cinq universaux*, qui sont le genre, l'espece, la différence, le propre & l'accident; sorte de division des idées, dont la saine Philosophie ne fait pas aujourd'hui le moindre usage, & dont les Péripatéticiens se servoient pour distinguer les différentes manieres dont on peut considérer les choses en général. Les réaux soutenoient que ces cinq universaux étoient quelque chose de réellement existant: les *nominaux* qu'on appelloit aussi *terministes*, prétendoient que ce n'étoient que des noms, des termes qui ne signifioient que les diverses manieres, dont la Logique pouvoit envisager les objets de la premiere opération de l'esprit. Ils étoient assurément bien plus sensés que leurs adversaires.

Beaucoup d'écrivains rapportent à Guillaume Occham, cordelier anglois & fondateur des Capucins, l'origine de la secte des *nominaux*; c'est une erreur qui vient de ce que le premier des auteurs *nominaux* qui sont nommés dans l'édit de Louis XI, est un certain Guillaume Okan; mais on n'a pas fait attention qu'il y est qualifié moine de Citeaux, *monachus cisterciensis*. La secte des *nominaux* est d'environ trois cens ans plus ancienne que le cordelier Occham qui fleurissoit dans le quatorzieme siecle. Son premier auteur fut un médecin d'Henri I, roi de France; ce médecin natif de Chartres, s'appelloit *Jean*, & fut surnommé le *sophiste*, à cause de la subtilité de ses raisonnemens. Il vivoit dans le onzieme siecle sous le roi Henri I. qui mourut en 1060.

Jean le sophiste eut pour disciple un nommé *Roælin* que quelques-uns appellent *Rosselin*, d'autres *Russelin*, & d'autres *Encelin*, à qui même on donne pour nom de baptême celui de *Jean*, ce qui pourroit venir de ce qu'on n'auroit fait qu'une personne du maître & du disciple. Rocelin étoit breton, & fut d'abord chanoine de Compiegne, & puis selon quelques-uns, de S. Martin de Tours. C'est lui qu'il faut regarder comme le véritable fondateur de la secte des *nominaux*; il en enseigna publiquement tous les principes.

Le plus célébre de ses éleves fut le fameux Abailard. Ils porterent l'un & l'autre la subtilité de leur dialectique dans la Théologie, dont ils donnerent des leçons publiques, avec un si grand concours d'écoliers, qu'ils s'attirerent une infinité d'envieux, qui parvinrent à faire condamner, comme hérétiques, les ouvrages de Rocelin par le concile de Soissons de 1092, & ceux d'Abailard par le concile de Sens de 1140: le second a trouvé des apologistes dans ces derniers tems.

Les disputes des réaux & des *nominaux*, enfanterent malheureusement la Théologie scholastique dans l'église latine; & Pierre Lombard sorti de l'école des derniers, fut le premier qui la réduisit en une espece de systême par ses quatre livres des Sentences, qui pendant si long-tems ont été la boussole des Théologiens, & qu'on ne méprise pas encore aujourd'hui dans toutes les écoles de l'Europe, autant qu'on le devroit pour l'honneur du bon sens & de la raison. (*D. J.*)

NOMIUS, (*Mythol.*) surnom de Mercure qui lui fut donné, soit à cause des regles de l'éloquence qu'il avoit établies, soit parce qu'il étoit le dieu des pasteurs; choisissez l'origine ou de *νομος*, *loi*, ou de *νομὴ*, *pâturage*. (*D. J.*)

NOMMÉE, s. f. (*Jurisprud.*) se dit en quelques provinces pour exprimer le dénombrement que le vassal donne à son seigneur; ce terme de *nommée* vient sans doute de ce que dans cet acte, on déclare nommément chacun des héritages, droits & autres objets qui composent le fief servant. *Voyez* AVEU & DÉNOMBREMENT. (*A*)

NOMMER, v. act. (*Gram.*) c'est désigner une chose par un nom, ou l'appeller par le nom qui la désigne; mais outre ces deux significations, ce verbe en a un grand nombre d'autres que nous allons indiquer par des exemples. Qui est-ce qui a *nommé* l'enfant sur les fonts de baptême? Il y a des choses que nature n'a pas rougi de faire, & que la décence craint de *nommer*. On a *nommé* à une des premieres places de l'église un petit ignorant, sans jugement, sans naissance, sans dignité, sans caractere & sans mœurs. *Nommez* la couleur dans laquelle vous jouez, *nommez* l'auteur de ce discours. Qui le public *nomme*-t-il à la place qui vaque dans le ministere? Un homme de bien. Et la cour? On ne le *nomme* pas encore. Quand on veut exclure un rival d'une place & lui ôter le suffrage de la cour, on le fait *nommer* par la ville; cette ruse à réussi plusieurs fois. Les princes ne veulent pas qu'on prévienne leur choix; ils s'offensent qu'on ose leur indiquer un bon sujet; ils ratifient rarement la nomination publique.

NOMMER UN DESSEIN, (*Terme de Tissutier-rubannier.*) C'est ce qu'on appelle chez les ouvriers de la grande navette, les *gaziers*, les *férandiniers*, & autres fabriquans d'étoffes; *lire un dessein*, c'est-à-dire, marquer en détail à l'ouvrier qui monte un métier, quels fils de sa chaîne doivent se lever & se baisser pour faire la façon, afin qu'il attache des ficelles à nœud-coulant aux hautes-lisses de son ouvrage. *Savary*. (*D. J.*)

NOMOCANON, s. m. recueil de canons & de lois impériales, conformes & relatives à ces canons; ce mot est composé du grec *νομὸς*, loi, & *χανων*, *canon* ou *regle*.

Le premier *nomocanon* fut fait en 554. par Jean le scholastique. Photius, patriarche de Constantinople compila un autre *nomocanon* ou *collation* des lois civiles avec les lois canoniques; ce dernier est le plus célébre, & Balsamon y fit un commentaire en 1180.

En 1225 Arsénius moine du mont-Athos, & depuis patriarche de Constantinople, recueillit de nouveau les lois des empereurs & les ordonnances des patriarches, qu'il accompagna de notes pour montrer la conformité des unes avec les autres; on donna aussi à cette collection le titre de *nomocanon*. Enfin, Matthieu Blastares en composa encore un nouveau en 1335. qu'il appella *syntagma* ou *assemblage de canons & de lois par ordre*; ces diverses collections formoient *un corps de* Droit civil & canonique *parmi les Grecs*.

NOMOCANON signifie aussi un recueil des an-

ciens canons des apôtres, des conciles & des peres de l'églife, fans aucune relation aux conftitutions impériales; tel eft le *nomocanon* publié par M. Cotelier.

NOMOCANON fe prend encore quelquefois pour les livres pénitentiaux des Grecs. *Voyez* PÉNITENTIEL. (*G*)

NOMOPHYLACE, f. m. (*Antiq. grecq.*) νομοφύλαξ; les *nomophylaces* étoient chez les Athéniens, des magiftrats affez femblables à ceux qu'on nomme chériffs en Angleterre; ils étoient prépofés au maintien des lois & des ordonnances, dont ils tenoient les regiftres: l'exécution des criminels & l'infpection fur les prifonniers étoient auffi commifes à leurs foins. Enfin, ils avoient le droit fur de fimples foupçons, d'arrêter les fripons, les marodeurs, les gens fans aveu, les coureurs de nuit; de les faire mourir fans autre formalité s'ils avouoient leurs crimes; mais s'ils le nioient, les *nomophylaces* devoient les pourfuivre juridiquement. Potter, *Archæol. græc. tom. I. p. 78.* (*D. J.*)

NOMOTHETE, f. m. (*Antiq. grecq.*) νομοθέτης; les *nomothetes* étoient des magiftrats d'Athènes, qu'on tiroit au fort d'entre ceux qui avoient été déja juges au tribunal des Hélies. On les choififfoit au nombre de mille & un, afin que deux avis différens ne puffent point avoir un nombre égal de fuffrages.

Leur charge n'étoit pas tout-à-fait comme leur nom femble le porter, de faire de nouvelles lois par leur autorité; car perfonne n'avoit ce pouvoir fans l'approbation du fénat & la ratification du peuple; mais ils étoient prépofés pour veiller fur les lois, & s'ils en trouvoient quelqu'une qui fût inutile, préjudiciable au tems, ou contraire au bien public, ils en demandoient l'abrogation par un decret du peuple. Ils avoient encore le droit d'empêcher que perfonne ne labourât, ou ne fît des foffés profonds dans l'étendue de la muraille pélafgienne; ils pouvoient faifir les contrevenans, & les envoyer à l'Archonte.

Au refte, le mot *nomothete* tout feul, fignifie prefque toujours dans les écrits des orateurs grecs, l'illuftre Solon, qui étoit regardé comme le légiflateur par excellence. Potter, *Archæol. græc. l. I. c. xiij. tom. I. p. 79.* (*D. J.*)

NOMPAREILLE, f. f. (*Tiffutier-Rubanier.*) efpece de petit ruban, dont on fait quantité d'ouvrages de modes, comme palatines, agrémens, aigrettes, bonnets, *&c.* On en fait encore l'enfilage de chapelets, & autres ouvrages de dévotion que font les religieufes. Parlons de fa fabrique: ce n'eft qu'une quantité de brins de foie, ordinairement compofée de 60 brins fur chaque roquetin, qui formera une branche de *nompareille*; on met 20 roquetins, ainfi remplis à une banque pour l'opération que l'on va voir. Cette banque eft pofée à une certaine diftance du moulin à paffer. Comme il peut arriver des accidens aux foies de ces roquetins, foit par des brins caffés ou mal doublés, & que les mêmes brins venant à tomber fur les roquetins voifins, ce qui en mettroit plufieurs en danger, il eft néceffaire qu'il y ait une perfonne entendue qui veille continuellement à cette banque, pour au moindre accident, couper l'une ou même plufieurs de ces branches fuivant le befoin, attendu que l'opération après laquelle on eft ne peut fe retarder un feul inftant. C'eft de l'affemblage de ces 20 roquetins que vont être formées 20 *nompareilles*; mais auparavant il faut décrire le moulin à paffer.

Une table fort épaiffe, pofée à tenons fur 4 piés extrèmement forts & folides. Sur cette table font enchaffés deux montans, garnis en-dedans avec de la taule, exactement de tous les côtés où il peut y avoir du frottement. Ces montans portent deux roues de bois, de même diametre qu'une autre qui eft de cuivre jaune; la branche du centre de celle ci qui eft à droite eft plus longue, afin de recevoir la manivelle dont le manche doit être affez long pour être tourné par deux perfonnes. Devant ces deux roues & fur cette table, eft pofé mobilement le peigne, à-travers lequel toutes les 20 branches vont paffer. Les chofes ainfi difpofées, il faut faire chauffer la roue de cuivre à un feu de charbon: ce chauffage a différens degrés; tantôt il faut qu'elle foit rouge, d'autres fois moins chaude, fuivant les différentes couleurs que l'on emploie: c'eft à l'ouvrier expérimenté à avoir cette connoiffance. Les branches font mifes & logées dans un papier plié, pour commencer l'introduction entre les roues. Après que ces différentes branches ont été placées dans le peigne, ce papier fert à empêcher que les foies ne fe collent à la roue de cuivre, & en même tems pour donner prife à la tireufe qui pourroit fans cela en manquer quelques-unes. Cette roue ainfi chauffée, eft ôtée du feu par le moyen de la manivelle qu'on introduit dans fon tenon, & auquel on met une petite clavette; il eft donc à-propos que ce tenon foit en l'air, lors du chauffage, pour cette prife. La roue eft mife à fa place par ce fecours, la roue de bois eft auffi mife à la fienne, & lui eft adaptée de façon qu'elles fe touchent dans tous les points de leurs furfaces, par le ferrement des coins qui font introduits dans les embrafures qui donnent paffage aux roues; ces coins font ferrés avec des viffes de fer à volonté. Les montans font encore tenus fixés par des collets de fer qui les environnent. Enfin on ne fauroit prendre trop de précautions pour empêcher que les roues ne vacillent d'aucun côté; il faut abfolument que leur mouvement foit direct. Les chofes en cet état, le papier contenant les branches eft introduit entre les roues, & reçu derriere le moulin, par la tireufe. Les roues font mifes en mouvement par la manivelle tournée par deux forts hommes; & pour lors il n'eft plus poffible d'arrêter, ni même de retarder ce travail, par les inconvéniens qui en réfulteroient. Le feu prendroit à la roue de bois par le moindre retardement, l'ouvrage en périroit; voilà pourquoi il a été dit qu'il falloit une perfonne entendue qui veille à la banque, pour au moindre obftacle couper les branches fur le champ, dès qu'il fe préfente, & mettre celles qui vont bien en état de continuer. La tireufe n'a d'autres foins que de recevoir les 20 branches, à l'aide de fes deux mains à mefure qu'elles fortent des roues, pour les faire retomber dans une corbeille, où le tout fe trouve en bloc. Ceci fait, il faut féparer chacune branche; ce qui fe fait ainfi: plufieurs perfonnes s'emparent d'une certaine quantité de ces branches, & divifent ainfi les portions qu'elles conduifent. Suppofé donc qu'il y ait quatre perfonnes qui relevent, après s'être placées elles tirent également, & mettent à mefure fur des bobines ce qui leur vient, qui eft cinq branches du tout: par ce relevage, ainfi continué à diverfes reprifes, on parvient à avoir chaque branche féparée, qui eft devidée fur différentes bobines. Cet ouvrage a acquis par ce paffage entre les roues affez de confiftance pour former, au moyen de l'applatiffement, une efpece de ruban étroit; mais dont les foies n'étant point liées par le travail, feront fujettes à fe défunir: pour l'empêcher, on le gomme, ce qui fe fait ainfi; on fait une gomme avec des rognures de parchemin mêlées avec de la gomme arabique, felon la force qu'on veut donner au gommage. Cette eau préparée eft mife dans quelque vaiffeau, pour être employée chaude; venons à cette opération. Un rochet de *nompareille* eft mis à la banque; le bout de *nompareille* en fe déroulant par le tirage du moulin, paffe dans le vaiffeau pour fe charger de gomme, étant conduit par une

main qui tient une petite verge de cuivre ou de fer, dont les bouts portent contre les surfaces intérieures du vaisseau, à une certaine élévation, suffisante pour laisser aller librement la *nompareille* qui doit y passer toujours à-plat; pour éviter qu'elle ne se mette en cordon, elle est enroulée à mesure par le moulin appellé *séchoir*, qu'une personne fait tourner avec le pouce de la main droite, pendant que de la gauche elle conduit le bout, en l'arrangeant sur ce moulin chaque tour, l'un à côté, & non jamais sur l'autre; si l'on agissoit autrement, ces tours qui se trouveroient appliqués se colleroient ensemble, & ne pourroient se détacher aisement: cette personne qui conduit ce bout, doit le tenir à plat sur l'éminence du doigt index de la main gauche, & non dans le pli de la phalange; si on l'y laissoit aller, il seroit sujet à se plier, le pouce s'applique sur ce bout, & le décharge par le serrement, s'il est nécessaire, du trop de gomme qu'il auroit pris. On pose une poële de feu sous ce séchoir pour sécher la *nompareille*. Cette poële est exhaussée pour être plus à-portée de chauffer & sécher cette *nompareille* qui, après cette derniere façon, se trouve dans sa perfection. Lorsqu'elle est séche, elle est ôtée de dessus le séchoir & placée dans une corbeille pour être mise en paquet sur la main de bois. Lorsque la *nompareille* est plus large, elle se fait alors sur le métier, & est liée par quelques coups de navette extrèmement éloignés, seulement pour faire une sorte de liaison, la largeur pouvant faire que les soies qui la composent n'étant que collées comme on l'a vu, elles pourroient se désunir; celle-ci pour lors est appellée *largette*.

NOMPAREILLE, *Fondeur de caracteres d'Imprimerie*; second corps des caracteres d'Imprimerie. Sa proportion est d'une ligne, mesure de l'échelle; & son corps double est le cicero. *Voyez* PROPORTION DES CARACTERES D'IMPRIMERIE, & *l'exemple à l'article* CARACTERES.

NOMPAREILLE GROSSE, *Fondeur de caracteres d'Imprimerie*; vingtieme corps des caracteres d'Imprimerie. Le plus gros de tous; sa proportion est de seize lignes, mesure de l'échelle. *Voyez* PROPORTION DES CARACTERES D'IMPRIMERIE, & *l'exemple à l'article* CARACTERES.

NOMPAREILLE, est en *Confiserie*, une espece de dragées aussi menues que de la graine de navette, & quelquefois plus fine, qu'on tire ordinairement de Sedan.

NOMII, (*Géog. anc.*) en grec Νομίαι; montagnes de l'Arcadie. Pausanias, *lib. viij. ch. xxxviij.* dit qu'il y avoit dans ces montagnes un temple consacré au dieu Pan le Nomien.

NONA, (*Géog.*) petite ville de la Dalmatie dans l'ancienne Liburnie. On l'appelloit anciennement *Œnona* ou *Œnonum*. Elle n'a guere aujourd'hui que 600 habitans, quoiqu'elle soit un évêché suffragant de Spalatro. Les Vénitiens en sont les maîtres, & la mer l'entoure de tous côtés lorsque ses eaux sont hautes. Elle est à 3 lieues N. E. de Zara. *Long. 33. 10. lat. 44. 25.*

NONACRIS, (*Géog. anc.*) montagne de l'Arcadie, au pie de laquelle étoit la ville de *Nonacris*, qui lui avoit donné le nom, & qui ne subsistoit plus du tems de Pausanias; mais cet historien ajoute qu'il n'a jamais vu de montagne si haute. Elle étoit fameuse comme fournissant la source du Styx, dont Vitruve trouvoit l'eau d'une froideur extrême.

Au voisinage de la ville étoit la forêt nommée *Nonacrinum nemus*. Ovide, *Fast. lib. II. vers 275* en parle:

Cinctaque Pinetis nemoris juga Nonacrini.

(*D. J.*)

NON-AGE, s. m. (*Jurisprud.*) ancien terme de coutume & de pratique, qui signifie le défaut d'âge compétent pour faire quelque chose. C'est l'état de minorité féodale ou coutumiere. *Voyez* MAJORITÉ, MINORITÉ.

NON-AGÉ, adj. (*Jurisprud.*) dans le style ancien des coutumes & de la pratique, veut dire celui qui n'est pas suffisamment âgé, celui qui n'a pas l'âge requis pour faire quelque chose. En matiere féodale, le *non-âge* s'entend de celui qui n'a pas l'âge pour faire la foi. En matiere d'émancipation légale, *non-âgé* est celui qui n'a pas atteint la majorité coutumiere. Enfin dans les autres matieres, *non-âgé* est celui qui n'a pas atteint la pleine majorité. *Voyez ci-devant* NON-AGE. (*A*)

NONAGESIME *ou* NONANTIEME DEGRÉ, *ou simplement* NONAGÉSIME, se dit dans l'Astronomie du quatre vingt-dixieme degré de l'écliptique, en commençant à compter au point de l'est, c'est-à-dire c'est le point de l'écliptique, qui est éloigné d'un quart de cercle du lieu où l'écliptique coupe l'horison. *Voyez* ÉCLIPTIQUE.

La hauteur de ce point qui varie à chaque instant, nous fait connoître la mesure de l'angle que l'écliptique fait avec l'horison, & cet angle se mesure par un quart de cercle, qui étant compté du zénith passe par les poles de l'écliptique, par là on peut trouver aisément la hauteur du *nonagésime*, pour un tems donné, & à une élévation du pole donnée. *Voyez* HAUTEUR.

Si on ôte de 90 degrés la hauteur du *nonagésime*, le reste est la distance du *nonagésime* au zénith. *Chambers.* (*O*)

NONAGONE, s. m. (*Gramm.*) figure de 9 angles & de 9 côtés. On dit plus communement *ennéagone*. *Voyez ce mot, voyez aussi* POLYGONE.

NONANCOURT, (*Géog.*) en latin du moyen âge *Nonanticuria*; petite ville de France en Normandie, au diocese d'Evreux, sur la riviere d'Aure, avec titre de vicomté, & un bailliage. *Long. 18. 45. lat. 48. 44.* (*D. J.*)

NONANTIEME DEGRÉ. *Voyez* NONAGESIME.

NONANTOLA, (*Géog.*) petite ville d'Italie au duché de Modene, & aux confins du territoire de Bologne. Elle tombe en grande décadence avec sa bibliothèque, & ses peintures du Guerchin. *Long. 28. 56. lat. 44. 30.* (*D. J.*)

NONCE, s. m. (*Jurisp.*) *nuncius*, qu'on appelle quelquefois *le nonce du pape*, & plus souvent *le nonce* simplement, est un ecclésiastique député ou envoyé par le pape vers quelque prince ou état catholique pour y résider comme son ambassadeur sous le titre de *nonce*, & en ce cas il prend le titre de *nonce ordinaire*; quelquefois le pape envoie un *nonce* extraordinaire vers un prince ou un état catholique pour assister, de sa part, à une assemblée de plusieurs ambassadeurs; & lorsqu'il n'y a point de *nonce* en titre, cet ambassadeur extraordinaire s'appelle *internonce*.

On appelloit autrefois les *nonces*, *missi sancti patris*, *missi apostolici*, *legati missi*.

Nous faisons cependant en France une différence entre les légats du pape & les *nonces*.

Les légats, lorsqu'ils sont envoyés en France de l'agrément du roi, ont autorité & jurisdiction ecclésiastique, suivant les modifications apposées à leur facultés lors de l'enregistrement de leurs lettres; au lieu que les *nonces* n'ont en France aucune autorité ni jurisdiction ecclésiastique: ils n'y sont considérés que comme les autres ambassadeurs des puissances étrangeres.

C'est ordinairement un évêque ou un archevêque qui remplit cette fonction.

Les *nonces* du pape ont un tribunal en regle; & l'exercice de la jurisdiction ecclésiastique dans les pays qui sont soumis à la discipline des décrétales,

& aux decrets du concile de Trente, qui ~~commencent~~ Concernent la diſcipline ; ils peuvent dans ces pays déleguer des juges. Ils connoiſſoient même, avant le concile de Trente, en premiere inſtance des cauſes qui ſont de la juriſdiction eccléſiaſtique ; mais ce concile, *ſeſſ. 24. c. xx. de reform.* deffend expreſſément aux légats & aux *nonces* de troubler les évêques dans l'exercice de leur juriſdiction dans les cauſes qui ſont du for eccléſiaſtique, & de procéder contre des clercs, & autres perſonnes eccléſiaſtiques, ſans la réquiſition de leur évêque, ou excepté qu'il négligeât de les punir ; enſorte que depuis la publication des decrets de ce concile, ils ne peuvent être juges que d'appel des jugemens rendus par les ordinaires des lieux compris dans l'étendue de leur nonciature : le concile de Toulouſe, en 1590, paroît approuver cette diſcipline.

On entend quelquefois par *nonciature*, la fonction ou charge du *nonce* & le tems qu'il l'a exercée. On entend auſſi par-là une certaine étendue de territoire ſoumiſe à la juriſdiction d'un *nonce* ; le pape a diviſé les pays ſoumis à ſa puiſſance en pluſieurs nonciatures, comme la nonciature d'Avignon.

L'uſage où eſt la cour de Rome d'envoyer des *nonces* en France eſt fort ancien ; mais les maximes des décrétales, & celles des conciles de Trente & de Toulouſe par rapport à la juriſdiction des *nonces*, ne ſont point reconnues parmi nous, étant contraires à l'uſage & aux maximes du royaume.

En effet, les *nonces* n'ont en France aucun territoire, tribunal ni juriſdiction, ſoit volontaire ou contentieuſe ; ils n'y ſont, comme on l'a déja dit, d'autre fonction que celle d'ambaſſadeur ; ils n'ont aucun emploi que proche la perſonne du roi, & n'ont aucune autre fonction dans le royaume, tellement qu'en 1647 le *nonce* du pape en France ayant pris dans un écrit la qualité de *nonce* dans tout le royaume de France, & un autre *nonce* ayant pris, en 1665, la qualité de *nonce* au parlement & au royaume, le parlement s'éleva contre ces nouveautés.

Cependant la cour de Rome, ou les *nonces* mêmes, ont fait de-tems-en-tems quelques entrepriſes contraires à nos maximes ; mais dès qu'elles ont été connues, le miniſtere public s'y eſt oppoſé, & elles ont été réprimées par pluſieurs ordonnances & arrêts du parlement.

Pour les informations des vies, mœurs & doctrine de ceux qui ſont nommés aux bénéfices conſiſtoriaux, que les évêques de France ſont en poſſeſſion de faire, le concile de Trente donne le même pouvoir aux légats & *nonces* ; mais en France, les évêques ſe ſont toujours maintenus dans le droit & poſſeſſion de faire ſeuls ces informations devant le *nonce* ; il ne paroît même pas qu'avant le regne d'Henri IV. la cour de Rome ait voulu troubler les évêques de France dans la poſſeſſion de faire ces informations. Lorſque cette cour eut formé ce deſſein, elle ne penſa, juſqu'au pontificat d'Urbain VIII. qu'à établir que ces informations pourroient être faites en France communément par les légats & les *nonces*, ou par les ordinaires : tel étoit le réglement de Clément VIII. & de Grégoire XIV. Sous le pape Urbain VIII. la cour de Rome alla juſqu'à prétendre qu'en France même les ordinaires ne pouvoient les faire qu'en l'abſence des légats & des *nonces*.

Mais l'ordonnance de Blois, *article 1. & 2.* la réſiſtance du roi Henri IV. à l'article qui lui fut propoſé de réſerver ces informations aux *nonces*, l'avis de l'aſſemblée des notables tenue à Rouen en 1596, les remontrances de l'aſſemblée du clergé, convoquée en 1605, l'ordonnance de 1606 dreſſée ſur ces remontrances, celles de la chambre eccléſiaſtique des états de 1614 ; enfin, les arrêts de réglement de 1639 & de 1672 juſtifient l'attachement du clergé & de tous les corps du royaume à maintenir les ordinaires dans la poſſeſſion de faire ſeuls ces informations.

Le *nonce* du pape en France, ne peut pareillement donner aucunes proviſions pour les bénéfices ; ni aucunes diſpenſes ; il ne peut fulminer les bulles qui lui ſont adreſſées ; il ne peut même être délégué juge *in partibus* pour ouir & terminer les différends des ſujets du roi, parce que ces ſortes de juges doivent être regnicoles.

Il n'a pas non plus droit de viſitation ni de correction ſur les monaſteres, exempts ou non exempts ; c'eſt pourquoi l'arrêt du parlement du 29 mars 1582, déclara abuſif un reſcrit de Grégoire XIII. qui commettoit ſon *nonce* pour terminer un différend ſurvenu entre le général des cordeliers, & les gardien & couvent des cordeliers de Paris au ſujet d'un viſiteur avec ample pouvoir d'ouir les parties. L'arrêt du 28 mars 1633, en ordonnant la vérification des lettres-patentes du roi qui permettoient l'établiſſement d'un monaſtere de religieuſes de S. Auguſtin, mit cette modification, que le pape ne pouvoit exercer aucune juriſdiction, correction ni viſitation dans ce monaſtere, conformément aux droits & privileges de l'égliſe gallicane.

Le *nonce* ne peut pareillement prendre connoiſſance des cauſes de mariage, par la raiſon qu'il n'a en France aucune juriſdiction ; & s'il y a quelques exemples de cauſes de mariage, & autres pour leſquelles nos rois ont bien voulu que les *nonces*, autoriſés par lettres-patentes, ayant été commiſſaires avec d'autres prélats du royaume ; ces exemples ne doivent point être tirés à conſéquence.

Voyez les libertés de l'égliſe gallicane, les loix eccléſiaſtiques, les mémoires du clergé, le dictionnaire des arrêts, au mot *nonce*. (*A*)

NONCE, eſt auſſi un *terme uſité en Pologne*, pour déſigner les députés des Palatinats, ou des provinces aux dietes du royaume. Ils ſont choiſis parmi le corps de la nobleſſe, chargés d'inſtructions pour les délibérations de la diete, qu'ils peuvent arrêter & diſſoudre par le refus de leur acquieſcement ou de leur ſuffrage. C'eſt ce droit de contredire, *jus contradicendi*, ainſi qu'ils l'appellent, que les Polonois regardent comme l'ame de leur liberté, & qui dans le fond n'en eſt qu'un excès ou un abus. (*G*)

NONCHALANCE, ſ. f. (*Gramm.*) *pareſſe*, *négligence*, *indolence*, *molleſſe*, *foibleſſe d'organiſation*, ou mépris des choſes, qui laiſſe l'homme en repos, dans les momens où les autres ſe meuvent, s'agitent & ſe tourmentent. On devient *pareſſeux*, mais on naît *nonchalant*. La *nonchalance* ne ſe corrige point, furtout à un certain âge. Dans les enfans, l'accroiſſement fortifiant le corps, peut diminuer la *nonchalance*. La *nonchalance* qui introduit peu-à-peu le deſordre dans les affaires, a des ſuites les plus facheuſes. La *nonchalance* eſt auſſi accompagnée de la volupté. Elle ne répond guere au plaiſir, mais elle l'accepte facilement. Les dieux d'Epicure ſont des *nonchalans*, qui laiſſent aller le monde comme il peut. Il s'échappe des ouvrages de Montagne une *nonchalance* que le lecteur gagne ſans s'en appercevoir, & qui le tranquiliſe ſur beaucoup de choſes importantes ou terribles au premier coup d'œil. Il regne dans les poéſies de Chaulieu, de Pavillon, de la Fare, une certaine *nonchalance* qui plaît à celui qui a quelque délicateſſe d'eſprit. On diroit que les choſes les plus charmantes ne leur ont rien coûté, qu'ils n'y mettent aucun prix, & qu'ils ſouhaitent d'être lus avec la même *nonchalance* qu'ils écrivoient. Il faudroit prêcher aux turbulens la *nonchalance*, & la diligence aux *nonchalans*. C'eſt par un coup ou frappé enſens contraire, qu'on modere la chute d'un corps en mouvement, ou frappé

pé dans la direction qu'il suit lentement, qu'on accélere sa vîtesse : pour peu qu'on hâtât les uns, ou qu'on arrêtât les autres, ils auroient la vîtesse qui convient aux choses de la vie.

NONCIATION, NOUVEL ŒUVRE, s. f. (*Droit coutum.*) c'est un acte par lequel on dénonce à celui qui fait élever un bâtiment, ou aux ouvriers qui y travaillent, qu'ils aient à cesser, jusqu'à ce qu'il en ait été ordonné par justice. Nous tenons cette coutume des Romains. Lorsque quelqu'un faisoit une entreprise, soit en élevant ou en démolissant sa maison, le voisin qui s'en trouvoit incommodé signifioit aux ouvriers qu'il y mettoit empêchement. Il ne falloit point pour cela avoir la permission du préteur ; & l'exploit qui contenoit cette *nonciacion* étoit valable, pourvu qu'il fût donné dans le lieu même où les ouvriers travailloient, & à des personnes qui pussent en avertir le propriétaire. Si, malgré cette défense, il vouloit continuer, il étoit obligé, après cet acte, de donner une caution suffisante, qui répondoit pour le propriétaire qu'on remettroit les choses en état, si la justice l'ordonnoit ainsi : ce qui devoit se terminer dans trois mois.

Mais si l'entreprise intéressoit le public, tous les citoyens indistinctement pouvoient user de la *nonciation*. En France, dans un pareil cas, on en donne avis au voyer. *Voyez* VOYER. (*D. J.*)

NONCIATURE, s. f. (*Jurispr.*) signifie quelquefois le titre & la fonction du nonce du pape, ou le tems qu'un prélat a exercé cette fonction.

On appelle aussi *nonciature* un certain territoire dans lequel chaque nonce exerce sa jurisdiction ecclésiastique, ce qui n'a lieu que dans les pays où les nonces exercent une telle jurisdiction, & non en France où ils n'en ont aucune. *Voyez ci-devant* NONCE. (*A*)

NON-CONFORMISTES, s. m. (*Hist. mod.*) nom d'une secte, ou plutôt de plusieurs sectes en Angleterre. *Voyez* SÉPARATISTES. Autrefois ce nom étoit restraint aux Puritains ou Calvinistes rigides; aujourd'hui il s'étend à tous ceux qui ne sont pas du sentiment de l'église anglicane dominante, excepté les Catholiques romains. *Voyez* PURITAIN, PRESBYTÉRIEN, INDÉPENDANT, *&c.*

On dit que ce mot a pris son origine dans une déclaration du roi Charles I. qui ordonna que toutes les églises d'Angleterre & d'Ecosse observassent les mêmes cérémonies & la même discipline ; & c'est l'acquiescement ou l'opposition à cette ordonnance, qui a fait donner aux uns le nom de *Conformistes*, & aux autres celui de *non-Conformistes*.

NONDINA, (*Mythol.*) S. Augustin est le seul qui dise que c'étoit une déesse qu'on invoquoit chez les Romains le neuvieme jour après la naissance ; & c'est de ce neuvieme jour, *nonus dies*, qu'a été forgé le mot barbare *Nondina*. (*D. J.*)

NONES, s. f. (*Chronol.*) c'étoit dans le calendrier romain le cinquieme jour des mois de Janvier, Février, Avril, Juin, Août, Septembre, Novembre & Décembre ; & le septieme des mois de Mars, Mai, Juillet & Octobre. Ces quatre derniers mois avoient six jours avant les *nones*, & les autres quatre seulement, suivant ces vers,

> *Sex Maius* nonas, *October*, *Julius & Mars*
> *Quatuor at reliqui.*

Voyez CALENDES.

Ce mot est venu apparemment de ce que le jour des *nones* étoit le neuvieme avant les ides, comme qui diroit *nono-idus*. *Voyez* IDES.

Les mois de Mars, Mai, Juillet & Octobre avoient six jours avant les *nones*, parce que ces quatre mois étoient les seuls qui, dans l'année de Numa, eussent 31 jours ; les autres n'en avoient que 29, & Février 30 ; mais quand César réforma le calendrier, & qu'il donna 31 jours à d'autres mois, il ne leur donna point 6 jours avant les *nones*. *Voyez* CALENDRIER, ANNÉE, MOIS, *&c.*

On comptoit les jours depuis les *nones* en rétrogradant, comme depuis les calendes, de sorte que le premier jour après les calendes ou le second du mois s'appelloit *sextus nonarum*, pour les mois qui avoient six jours avant les *nones*, & *quartus nonarum* pour ceux qui n'en avoient que quatre. *Chambers.*

NONE, NONES, *nona*, (*Hist. ancienne.*) une des sept heures canoniales dans l'Eglise romaine. *Voyez* HEURE.

Nones, ou la neuvieme heure est la derniere des petites heures que l'on dit avant vêpres, & celle qui répond à 3 heures après midi. *Voyez* VÊPRES.

L'office simple & l'office pour les morts finissent à *nones*, laquelle heure, selon la remarque du P. Rosweyd, étoit anciennement celle où se séparoit la synaxe, c'est-à-dire l'assemblée ordinaire des premiers Chrétiens à l'église.

L'heure de *nones* étoit aussi le tems où l'on commençoit à manger les jours de jeûne, quoiqu'il y eût des fideles qui ne mangeoient point avant le soleil couché. *Voyez* JEÛNE.

Pour conserver quelques traces de cette ancienne coûtume, on dit encore *nones* avant le dîner les jours de jeûne & pendant le carême. *Voyez* CARÊME.

Bingham observe que dans la primitive Eglise, *none* étoit regardée comme la derniere des heures ou prieres du jour, & qu'elle avoit été instituée principalement pour honorer la mémoire de l'heure à laquelle Jesus-Christ avoit expiré sur la croix. C'est aussi ce que dit la glose : *Latus ejus* nona *bipertit.* C'étoit chez les Juifs l'heure du sacrifice solemnel du soir, & on lit dans les Actes que S. Pierre & S. Jean se rendoient au temple à l'heure de *nones*, *ad horam orationis nonam.* Les anciens ne disent rien de précis sur le nombre des pseaumes & autres prieres qu'on récitoit à *nones*. Cassien semble seulement insinuer qu'on n'y chantoit que trois pseaumes. Aujourd'hui dans l'Eglise latine, l'office de *none* est composé du *Deus in adjutorium*, d'une hymne, de trois pseaumes sous une seule antienne, puis d'un capitule, d'un répons bref & d'un verset, & enfin d'une oraison propre au tems ou à la fête. Bingham, *Orig. ecclés. t. V. l. XIII. c. ix. §. 13.*

NONES, (*Jurisp.*) *nona*, *quasi nona pars fructuum*, c'étoit le neuvieme des fruits ou le neuvieme de leur valeur que l'on payoit par forme de redevance pour la jouissance de certains biens, de même que l'on appella *dixme* ou *décime*, une autre prestation qui dans son origine étoit par-tout du dixieme des fruits. Le concile de Meaux de l'an 845 demande que ceux qui doivent à l'Eglise les *nones* & les dixmes, à cause des héritages qu'ils possedent, soient excommuniés, s'ils ne les payent pour fournir aux réparations & à l'entretien des clercs : on voit par-là que les laïques qui tenoient des terres par concession de l'Eglise lui devoient double prestation, savoir d'abord la dixme ecclésiastique, & en outre une redevance du neuvieme des fruits comme rente seigneuriale ou emphytéotique. *Voyez* DIXME. (*A*)

NONNAT, *voyez* APHYE.

NON-NATURELLES, CHOSES, c'est un *terme de Médecine* assez impropre, mais reçu sur-tout dans les écoles, qui demande toujours un commentaire pour être entendu : on appelle donc *choses non-naturelles* (d'après Galien qui paroît avoir le premier employé cette épithète singuliere) celles qui ne

composent pas notre nature ou notre être ; mais dont l'économie animale éprouve de grands effets, de grands changemens, de grandes altérations.

C'est, dans le livre *de oculis*, attribué à cet auteur, que l'on trouve qu'il y a sept choses naturelles, six *non-naturelles* & trois contre-nature. Les premieres sont les élémens, les tempéramens, les parties, les humeurs, les esprits, les facultés & les actions ; ce sont celles qui concourent à former le physique de notre être : les secondes sont l'air que nous respirons, la matiere des alimens & de la boisson, le mouvement & le repos, le sommeil & la veille, ce que nous retenons dans notre corps & ce qui en sort, & enfin les affections de l'ame : ces choses qui sont celles dont il s'agit dans cet article, sont toutes celles dont on ne peut pas éviter l'usage ou les influences, & qui servent essentiellement à la conservation de la santé, lorsqu'elles sont bien disposées & que l'on en fait un bon usage ; mais qui font un effet contraire lorsqu'elles sont mal disposées par elles-mêmes, ou qu'on n'en use pas bien, elles donnent alors naissance aux troisiemes des choses mentionnées qui sont dites contre-nature, & constituent les maladies, leurs causes & leurs symptômes.

Ces différentes choses font la matiere de la plus grande partie de la science de la Médecine : la Physiologie traite des choses naturelles ; la Pathologie, des choses contre-nature & des mauvais effets que produisent les qualités vicieuses ou l'abus des choses *non-naturelles ;* & les regles qui établissent leurs bonnes qualités, leur bon usage, font la principale matiere de l'Hygiene. *Voyez l'hist. de la Méd.* de Leclerc, *part. III. liv. III. chap. iij. Voyez* aussi *les articles* PHYSIOLOGIE, PATHOLOGIE & HYGIENE.

Selon M. de Sauvage (*Pathol. méthod. sect. 8.*), Galien réduit à quatre les six choses *non-naturelles* ; savoir, 1° ce qui peut être reçu dans le corps, comme le manger & le boire, l'air, les médicamens, les poisons, *&c.* 2° ce qui peut être retenu dans le corps d'une maniere nuisible, comme les excrémens, les mauvais levains des premieres voies, qu'on appelle *saburre*, les concrétions pierreuses, les matieres flatueuses, les vers, *&c.* 3° ce qui peut être appliqué à la surface du corps, comme l'air, les vêtemens, les bains, les morsures des animaux, les solutions de continuité faites par des corps étrangers, *&c.* 4° enfin les différentes actions du corps & de l'ame, ou ce qui en dérange l'exercice, le rend forcé, ou ce qui le suspend, le fait cesser entierement, comme le mouvement, le repos, le sommeil, la veille & les passions.

Les choses *non-naturelles*, selon cette derniere division, sont désignées dans les *institutions* de Boerhaave §. 744. par les quatre mots latins qui suivent, savoir *ingesta*, *retenta*, *applicata*, *gesta*.

Pitcairn resserre encore davantage la matiere, & présente ces choses sous une idée plus simple en les réduisant à l'action des autres corps sur le nôtre, & à celle de notre propre corps ou de ses facultés sur lui-même ; ainsi deux sortes d'actions qui affectent l'homme, l'une dont le principe lui est étranger, l'autre dont le principe se trouve dans l'économie animale.

Les corps étrangers qui sont susceptibles d'action sur l'homme, ou lui sont nécessaires, & tels même qu'il ne peut s'en passer, ou ils ne lui sont pas nécessaires, ni utiles, ensorte qu'il est même avantageux pour lui de n'en éprouver aucun effet ; les premiers sont l'air, les alimens, les vêtemens ; les autres sont les miasmes, les poisons, qui peuvent pénétrer, être portés dans les corps, les choses qui peuvent le frapper, le blesser, *&c.*

Les corps étrangers ne peuvent exercer quelqu'action sur notre corps que par un principe méchanique, comme par leur masse, leur mouvement ou leur figure, ou par un principe physique, comme la force de cohésion, d'adhésion ou l'attraction, la dissolution, la fermentation, la putréfaction, c'est-à-dire que ces différentes forces operent sur les parties élémentaires, insensibles, qui entrent dans la composition de nos solides ou de nos fluides.

Les actions de l'homme sur lui-même sont de deux especes ; ou elles sont l'effet de la liberté lorsqu'elles sont déterminées par l'entendement & la volonté ; ou elles sont l'effet de la nature, c'est-à-dire authomatiques, lorsqu'elles sont produites comme machinalement par l'instinct & la cupidité. *Voyez* VOLONTÉ, LIBERTÉ, NATURE, INSTINCT, CUPIDITÉ.

La volonté & la cupidité sont toujours portées au bien, ou à ce qui paroît être un bien : la premiere tend toujours au bien intellectuel ; la seconde au bien sensible, par conséquent à la conservation de la santé.

Cependant lorsque la volonté ne distingue pas facilement un bien réel d'avec un bien apparent, il lui arrive souvent de se tromper & de donner la préférence au dernier, d'où s'ensuit souvent que les actions qu'elle produit nuisent à la santé, comme lorsqu'une jeune fille, pour se guérir des pâles-couleurs & se rendre la peau blanche, se détermine à manger du plâtre, des citrons.

L'instinct qui semble diriger si sûrement les animaux en les portant à ce qui leur est utile, & les éloignant de ce qui peut leur être contraire, n'est pas un guide aussi infaillible pour l'homme, comme lorsqu'il est porté à boire dans le cas de l'hydropisie ascitique.

Ainsi ces considérations établissent la nécessité d'une science qui prescrive à l'entendement des regles, pour distinguer ce qui est utile ou ce qui est nuisible à l'économie animale, & qui, en secondant la nature, en soutienne ou en dirige les opérations relativement à ce qui convient à chaque individu, selon la circonstance où il se trouve à l'égard de la santé ou de la maladie : c'est par-là que se démontrent l'utilité & les avantages pour le genre humain d'un art qui, en prescrivant la maniere d'user des choses *non-naturelles*, fournit les préceptes & les moyens pour conserver la santé, pour prévenir ce qui peut l'altérer, pour la rétablir lorsqu'elle a éprouvé quelque altération, & pour prolonger la vie autant qu'il est possible en écartant, en corrigeant les causes qui peuvent l'abréger, la détruire avant son terme naturel ; ensorte qu'elle ne finisse que conformément aux lois de la nature par les effets de la vieillesse la plus reculée, qui amene inévitablement la cessation du mouvement qui constitue la vie ; par conséquent la mort qui n'est autre chose que cette cessation, & qui est, dans ce cas seul, véritablement naturelle. *Voyez* MÉDECINE, VIE, SANTÉ, VIEILLESSE, MORT.

Pour survivre à l'égard des choses *non-naturelles*, la division, l'ordre le plus connu, on va rapporter ici aussi sommairement qu'il se pourra, eu égard à l'abondance de la matiere, tout ce qui détermine les regles par rapport au bon & au mauvais effet, au bon & au mauvais usage de ces choses, selon qu'on les considere ordinairement dans les écoles, d'après l'expérience, l'observation & la raison.

Ainsi en comptant les choses *non-naturelles* au nombre de six, comme il a été dit ci-devant, il se présente d'abord à traiter de l'air & de ses qualités par rapport à ses influences sur l'économie animale.

I. *De l'air.* L'usage de ce fluide que nous ne pouvons eviter de respirer dès que nous sommes nés,

& dans lequel nous sommes toujours plongés, est continuel & comme l'aliment de la vie; ainsi il est d'une plus grande conséquence pour tout ce qui a rapport à la vie, qu'aucune autre des choses *non-naturelles* : sa pesanteur, son élasticité, sa température, sa nature, à raison des corps étrangers qu'il contient, n'étant pas les mêmes dans les différentes parties de l'atmosphere; il s'ensuit que les animaux ne peuvent qu'en être différemment affectés, suivant la différence de ces qualités; il ne peut donc que contribuer beaucoup à la conservation de la santé, lorsqu'elles sont convenables; & lui nuire, l'altérer, la détruire inévitablement, lorsqu'elles sont contraires. *Voyez* AIR, ATHMOSPHERE.

L'expérience de tous les tems & de tous les lieux a appris que l'air pur, autant qu'il peut l'être, serein, le plus constamment sec & tempéré, est le plus propre à procurer & à maintenir la vie saine, c'est-à-dire que pour cette disposition il doit être exempt ou purgé de toutes exhalaisons hétérogenes, corrompues, de tout mélange qui le rend trop pesant, trop humide, trop grossier; qu'il ne doit pas être ordinairement chargé de nuages, de brouillards pour qu'il soit bien exposé à l'action du soleil; qu'il ne doit être susceptible naturellement ni de trop de chaleur, ni de trop de froid, relativement à ce qui convient à l'économie animale (*voyez* CHALEUR, FROID), mais d'une douce température peu variable, proportionnée à l'ordre des saisons.

Le mouvement, l'agitation de l'air, en quoi consistent les vents, servent beaucoup à le dépouiller de ses parties étrangeres : c'est pourquoi les lieux élevés, les montagnes qui sont exposées aux vents, sur tout à ceux qui viennent des pays méditerranés, sont les lieux où l'air est le plus pur, parce qu'il y est continuellement renouvellé; c'est la position des lieux qui décide lequel des vents principaux doit être regardé comme le plus salubre : en général celui qui a traversé de grands espaces de mer ou de grands amas d'eau, sur-tout des terreins marécageux, est toujours mal-sain à cause de l'humidité & souvent de la corruption dont il est chargé, & d'autant plus mal-sain qu'il est plus chaud. Hippocrate regardoit avec raison cette qualité de l'air comme une des causes des plus ordinaires des fievres putrides épidémiques & de la peste même, au-lieu que le froid joint à l'humidité ne produit que des maladies catarreuses.

Mais quel que soit le vent qui regne, il est toujours plus sain que le calme des airs qui dure considérablement; car il peut devenir très-nuisible & même pestilentiel par cette seule cause, sur-tout encore s'il est chaud & humide.

En effet l'air modérément froid est toujours préférable à l'air chaud; celui-ci relâche les fibres, affoiblit le mouvement oscillatoire des vaisseaux, engourdit la circulation, le cours des humeurs, les dissout, les dissipe par une trop grande transpiration : au-lieu que l'air froid en condensant les corps raffermit les solides de l'animal, le rend plus vigoureux, plus agile, favorise l'élaboration de ses fluides, & fortifie à tous égards le tempérament. C'est ce qu'on observe par rapport aux peuples du nord comparés à ceux du midi, qui sont d'une complexion plus molle, plus délicate, à proportion qu'on approche davantage de l'équateur : au lieu que dans les pays septentrionaux on jouit en général d'une vie plus saine & plus longue, & qu'il est fort commun d'y voir des hommes très-robustes, même dans l'âge le plus avancé, & d'y trouver des gens qui vivent plus de cent ans. *Voyez* CHALEUR, FROID, VIEILLESSE.

Il est aussi très-avantageux, pour la santé, que l'air ne soit pas d'une température trop variable; que la chaleur & le froid dominent constamment, chacun dans sa saison respective; que l'on ne soit pas exposé à passer continuellement de l'un à l'autre, à en avoir un mélange habituel dans toutes les saisons; que la sérénité du ciel se soutienne long-tems de suite, & que, s'il devient pluvieux, ce soit aussi pour quelque tems, afin que les différentes impressions que les corps animés en reçoivent soient durables, & que les alternatives du chaud, du froid, du sec & de l'humide, ne soient pas trop promptes, trop répétées; parce que cette inégalité trop marquée cause des altérations nuisibles dans l'économie animale, sur-tout relativement à la transpiration insensible. *Voyez* TRANSPIRATION.

Plus l'air est pesant, plus il est favorable à la santé, sur-tout s'il est en même tems plutôt froid que chaud; il est plus élastique; il augmente la force des vaisseaux, sur-tout dans les poumons qu'il dilate plus parfaitement, & il rend ainsi la respiration plus libre. On ne doit cependant pas juger de la pesanteur de l'air par le sentiment d'affaissement que l'on éprouve dans les tems couverts, nébuleux, pluvieux, avec un vent chaud, où tout le monde se plaint de se sentir appesanti, accablé; c'est alors que l'air est le plus léger, il soutient moins les vaisseaux contre l'effort des humeurs, ce qui produit les effets qui viennent d'être rapportés : l'air est au contraire plus pesant à proportion qu'il est plus serein, & qu'il se soutient long-tems dans cet état. La pesanteur de l'air est très-rarement excessive par cause naturelle; cette qualité est par conséquent très-rarement au point de nuire à la santé, au lieu que sa légéreté, en favorisant trop la dilatation des vaisseaux dans toute l'habitude du corps & dans les poumons principalement, peut donner lieu à ce qu'il se fasse des engorgemens qui causent de grands embarras, de grands désordres dans la circulation du sang & dans le cours de toutes les humeurs.

On juge des différens changemens qui se font dans les qualités de l'air, par le moyen des différens instrumens que l'art a appropriés à cet effet : on observe les différens degrés de chaleur & du froid par l'inspection du thermometre, ceux du différent poids de l'air par celle du barometre, & la sécheresse ou l'humidité qui y dominent, par le moyen de l'hygrometre. *Voyez* THERMOMETRE, BAROMETRE, HYGROMETRE.

On observe constamment qu'il n'est aucun tems de l'année, où les qualités de l'air soient plus variables, que dans l'automne & au commencement du printems : c'est ce qui rend ces saisons si sujettes à produire des maladies. Cependant, comme le printems est la saison la plus tempérée, elle est aussi à cet égard la plus avantageuse pour la santé; puisque c'est le tems de l'année où les animaux sont le plus vigoureux & le plus propres à la génération : ce qui convient principalement au mois de Mai; le mois de Septembre approche beaucoup d'avoir les mêmes avantages.

Mais il faut avoir attention dans le printems de ne pas se presser de prendre des habits légers, & dans l'automne de ne pas tarder à les quitter pour se couvrir davantage. Selon l'observation de Sydenham, la plûpart des maladies catarreuses inflammatoires qui sont communes dans ces saisons, ne doivent être attribuées qu'au changement d'habits, ou à l'usage trop continué de ceux qui ne tiennent pas les corps assez défendus contre le froid de l'air & l'inconstance de sa température : c'est ce qui fait dire à Horace à ce sujet :

Matutina parùm cautos sæpè frigora mordent.

On ne peut être trop attentif dans les tems froids à se tenir la tête sur-tout, l'estomac & les piés chau-

dement, par le moyen des vêtemens appropriés.

Mais, en cherchant à se défendre des rigueurs de la saison, en évitant de s'exposer à l'air, en se tenant renfermé dans des chambres échauffées par le feu domestique, par les poëles, on doit prendre garde que la chaleur ne soit pas trop considérable, qu'elle n'excede pas beaucoup le degré de température, tel qu'il est fixé par les thermometres d'après celle que l'on observe constamment dans les caves de l'observatoire de Paris. Il faut éviter soigneusement de passer tout-à-coup d'une extrémité à une autre en ce genre : lorsqu'on a bien froid, on ne doit pas s'approcher subitement d'un grand feu, il faut se réchauffer par degrés, &, dans ce cas, il seroit préférable de commencer par le mouvement du corps, par l'exercice, & la boisson de quelque infusion chaude de plantes aromatiques : & de même dans les grandes chaleurs, ou lorsqu'on s'est échauffé par quelque exercice violent, on doit bien se garder de chercher à se rafraîchir tout-à-coup en passant dans quelque lieu frais, comme les souterreins, les caves le sont alors respectivement, ni de boire de l'eau bien fraîche, de l'eau à la glace ; il faut seulement se livrer au repos dans un lieu sec, fermé ou à l'ombre, & prendre quelque boisson tempérée, acidule.

On doit avoir soin de renouveller souvent l'air des habitations fermées, sur-tout lorsque plusieurs personnes y sont contenues ensemble & pendant un tems considérable, comme dans les cazernes, les hôpitaux, les prisons, où l'on peut faire un usage fort utile du ventilateur. *Voyez* VENTILATEUR.

L'air, dans les habitations fermées, est très-susceptible de se corrompre par les exhalaisons des animaux vivans & morts ; à s'infecter par la vapeur du charbon, par la fumée des chandelles grasses, de l'huile de noix, *&c.* par l'exhalaison de la chaux des murailles récemment faites ou blanchies, par l'humidité de la terre dans les logemens bas, profonds, placés sur des terreins marécageux, où il est dangereux de vivre habituellement.

Les différens moyens qui servent à corriger les qualités vicieuses de l'air, consistent en général à dissiper le trop grand froid, l'humidité excessive, par des feux de bois sec, aromatique, allumés, entretenus dans les cheminées, les poëles des maisons où l'on a ôté tout accès à l'air extérieur. A l'égard de la chaleur & de la sécheresse excessive qu'il communique à celui des habitations, on y remédie par les exhalaisons de l'eau fraîche, répandue sur le sol du logement ; par celles de plantes fraîches dont on le jonche ; par celles des branches d'arbre bien garnies de feuilles vertes, bien trempées dans l'eau, qui répandent ainsi beaucoup d'humidité, de fraicheur dans l'air, selon les observations de Hale dans sa *Statique des végétaux :* il convient aussi dans ce cas d'employer l'agitation de l'air, qui fait un vent artificiel ; de favoriser l'admission du vent du nord, avec exclusion de celui du midi ; & en général de renouveller l'air, le plus qu'il est possible, par tous les moyens convenables, & particulierement par l'effet du ventilateur.

On empêche ou on corrige la corruption de l'air en éloignant des habitations les latrines, les cimetieres, les boucheries ; en desséchant les marécages, les fossés, où se trouvent des eaux croupissantes ; en ne laissant subsister aucun cloaque dans le voisinage des maisons : on désinfecte l'air d'une maison en y brûlant du sucre, des grains de genievre, des bois aromatiques, des parfums appropriés, &, ce qui est plus simple, en jettant du vinaigre sur des charbons ardens, sur du fer rougi au feu, qui en procurent d'abondantes évaporations anti-septiques. On purifie l'air de l'atmosphere en allumant un grand nombre de feux considérables en plein air, de distance en distance, comme le pratiquoit Hippocrate, pour garantir son pays de la peste dont il étoit menacé par la corruption de l'air des pays voisins.

II. *Des alimens & de la boisson.* La déperdition que le mouvement, qui fait la vie, occasionne continuellement dans le corps animal, le mettant dans le cas d'avoir un besoin toûjours renouvellé d'une intus-susception, qui, pour la conservation de l'individu, soit proportionnée à cette déperdition, chaque animal est porté à rechercher pour cet effet les matieres qui sont susceptibles d'être converties en sa propre substance : ce sont les corps, composés de parties qui ont de l'analogie avec nos humeurs, d'où se sépare le suc nevro-lymphatique destiné à l'ouvrage de la nutrition. *Voyez* NUTRITION. Ces corps sont tirés du regne végétal & du regne animal : le minéral n'en fournit aucun de propre à cet ouvrage, si ce n'est l'eau qui, sans être nourriciere par elle-même, est le véhicule des matériaux de la nutrition : ainsi la matiere qui forme les corps d'où nous tirons notre nourriture, étant de différente nature, ne peut par conséquent qu'être une des choses *non naturelles* qui influent le plus, en bien ou en mal, dans l'économie animale, selon qu'elle a des qualités qui lui sont plus ou moins convenables ou contraires.

Notre sang qui est le fluide qui fournit toutes les humeurs utiles à la conservation de notre individu, est principalement composé de parties mucilagineuses, qui ne sont autre chose qu'un mélange de parties aqueuses, huileuses & terreuses, qui forme une espece de gelée : ainsi les matieres qui sont d'une substance le plus propre à fournir des sucs mucides, gélatineux ; qui ont le plus d'analogie, d'affinité avec la nature de nos humeurs ; qui sont le plus faciles à être converties en suc nourricier ; qui ont le moins de parties féculentes, excrémentitielles ; qui sont le plus simples & le moins sujettes à se dissiper, à se volatiliser ; qui n'ont par conséquent point d'odeur forte, point trop de goût actif, aromatique, âcre ; qui possedent ces différentes qualités de leur nature, ou qui peuvent les acquérir par les préparations, par l'art de la cuisine, sont les choses les plus propres & qui doivent être préférées pour fournir une bonne nourriture. Tous les alimens que la nature nous offre avec les qualités convenables pour être employés sans préparation, ou qui en demandent très-peu & point d'assaisonnement, sont doux, tempérés ; tels sont les grains farineux, les fruits, les viandes : il en est de même de la boisson ; la plus naturelle est sans goût ; les fluides fermentés, très-savoureux, peuvent être regardés comme l'ouvrage de l'art.

Ainsi les grains farineux sont un très-bon aliment pourvu qu'ils aient été rôtis & macérés dans l'eau, ou qu'ils aient fermenté pour qu'ils perdent la faculté (découverte par Boyle) qu'ils ont éminemment de produire beaucoup de matiere élastique qui donne lieu à la flatuosité. *Voyez* FLATUOSITÉ. La nourriture que l'on tire des seuls végétaux est très-saine, très-propre à procurer une longue vie : c'est ce qu'ont prouvé les Gymnosophistes, les plus anciens des philosophes, qui ne mangeoient rien de ce qui avoit eu vie, rien de ce qui avoit pris son accroissement au-dessous de la surface de la terre & sans être exposé aux rayons du soleil ; ils parvenoient, avec ce genre de vie, à un âge si avancé, que la plûpart ennuyés de vivre étoient obligés de se donner la mort, comme le fit Calanus qui se brûla en présence d'Alexandre & de toute son armée. Il y a encore aujourd'hui de ces philosophes dans les Indes. *Voyez* VÉGÉTAL, GYMNOSOPHISTE, PYTHAGORICIEN.

Mais, entre les végétaux, le meilleur aliment est, sans contredit, le pain qui est la base de la nourri-

ture dans presque toute la terre. On le prépare avec du blé en Europe; avec du riz en Asie; & du maïs en Amérique : son usage est de tous les tems de la vie, excepté la premiere enfance. C'est l'aliment le plus convenable à tous les tempéramens; on le mêle avec avantage à toute autre sorte de nourriture, & sur-tout à celle qui est tirée du regne animal dont il corrige la disposition alkalescente par l'acescence qui lui est naturelle, par laquelle il sert aussi de correctif à pareille disposition vicieuse qui se trouve dans la masse des humeurs. Mais à cet égard il ne peut être considéré que comme un médicament, tandis qu'il fournit la matiere de la nutrition, par la seule substance mucide dont il abonde, qui est très-analogue à celle qui se trouve dans toutes les parties solides des animaux, dans leur sang & dans leur lait, substance qui constitue un principe commun entre ces différentes parties.

C'est par l'extrait que fait de cette partie mucide l'ouvrage de la digestion & des autres préparations qu'éprouve le chyle pour être converti en sang & en suc nourricier, qu'elle est séparée de ce qui lui est étranger, comme la partie huileuse destinée à former la bile, la graisse, & de ce qui forme la partie lixiviele de nos humeurs, pour qu'il en résulte la véritable matiere de la nutrition, qui est la même dans l'embryon & dans l'adulte, & qui paroît être aussi de la même nature dans tout le regne animal, malgré la différence des genres & des especes qu'il renferme : ainsi tous les individus qui les composent peuvent être convertis en la propre substance les unes des autres, d'une maniere plus ou moins parfaite, selon que la partie mucide nourriciere en est extraite plus ou moins facilement, & s'y trouve plus ou moins abondamment.

Il suit de-là que la substance mucide de tous les végétaux où elle se trouve, peut être aisément appropriée aux animaux, par les moyens que la nature a établis à cet effet : presque toutes les plantes en contiennent dans leur parenchyme, c'est-à-dire dans les interstices de la partie fibreuse, insoluble, qui est comme un tissu spongieux, dont les débris qui résultent de la division qu'opere la digestion, forment la partie fécale qui n'a rien d'alimentaire, de nourricier, lorsque l'extrait des sucs mucides en a été fait entierement; ensorte que ce qu'on appelle *aliment* en général, n'est pas tout susceptible d'être converti en suc nourricier, n'est pas par conséquent proprement alimenteux dans toutes ses parties, mais suppose une substance qui peut fournir plus ou moins de matiere mucide nourriciere.

De tous les végétaux, ceux qui contiennent un suc mucide qui a le plus de rapport à celui qui se trouve dans les animaux, sont les plantes à fleurs en croix, dans lesquelles la Chimie a trouvé le plus d'analogie avec les qualités caractéristiques des substances animales, & une plus grande quantité de ce suc mucide gélatineux propre à former le suc nourricier des animaux. Telles sont les plantes succulentes potageres, comme les navets, les raves, *&c.* Les végétaux qui approchent le plus des qualités de ces derniers, sont les racines, les fruits doux, & les semences à farine : tels sont les panais & autres racines semblables, les châtaignes, les pommes, les poires, les figues, *&c.* les fruits de noyau; tels que les amandes, les noix, *&c.* tous les blés, *&c.*

Les végétaux, au contraire, les moins propres à nourrir, sont les légumes aqueux, fades ou acidules; tels que les laitues, les épinards, l'oseille, *&c.* & les feuilles des arbres, parce qu'ils contiennent très-peu de substance mucide alimenteuse, en automne sur-tout, par rapport aux feuilles, lorsqu'elles commencent à se dessécher.

La preuve de ce qui vient d'être établi sur ces deux différentes classes de végétaux considérés comme alimens, c'est que les bestiaux qui se nourrissent des premiers, s'engraissent beaucoup & en peu de tems; au lieu que, lorsqu'ils n'ont que des derniers pour tout aliment, ils n'en mangent que forcés par la faim, & deviennent bientôt très-maigres.

Mais les substances qui fournissent le plus de nourriture & de la meilleure, sont les corps des jeunes animaux sains & point chargés de graisse, soit que l'on les tire d'entre les quadrupedes ou les volatiles, soit d'entre les poissons ou les insectes, qui peuvent tous être préparés simplement en les faisant cuire dans l'eau, ou en les rotissant, ou, par l'art de la cuisine, en les assaisonnant de différentes manieres, *&c.* le lait & les œufs sont de ce genre.

Les alimens végétaux, cruds, grossiers, pesans conviennent aux personnes d'une organisation forte, robuste, comme aux paysans; à ceux qui sont accoutumés à des travaux rudes, tels que les laboureurs, les soldats, les artisans grossiers; à ceux qui sont d'un tempérament chaud; à tous ceux enfin qui sont constitués de maniere que la force des organes puisse aisément corriger la disposition des végétaux à la fermentation, en en arrêtant les progrès, & convertissant en sucs de nature animale ceux des plantes & des fruits, dont l'usage, par la raison des contraires, ne peut qu'être nuisible aux personnes délicates, d'un tempérament froid, d'une constitution foible; à ceux qui s'exercent peu ou qui vivent dans l'inaction : les alimens tirés du regne animal conviennent à ces personnes-là, parce que la disposition qu'ont ces alimens à l'alkalinité, à la putréfaction, les rend de plus facile digestion, & qu'ils contiennent des sucs d'une nature déja fort analogue à celle des fluides du corps humain, en laquelle ils se changent facilement. Mais cette même disposition est la raison pour laquelle ils ne sont pas convenables à ceux dont on vient de dire que les végétaux doivent faire leur principale nourriture. En général, les acescens conviennent aux personnes d'un tempérament porté à l'alkalescence; & au contraire les alkalescens doivent être employés contre l'acescence. *Voyez* Régime.

Les alimens sous forme fluide ou molle, comme le laitage, les crêmes de grains rôtis, les panades, les bouillons, les jus de viande, les soupes conviennent préférablement à ceux qui n'ont point de dents, qui ne peuvent pas faire une bonne mastication, comme les enfans, les vieillards; mais ces mêmes alimens ne suffisent pas pour soutenir les forces des gens robustes, & exercés par le travail, qui ne peuvent pas s'en rassasier. *Voyez* Régime.

Les alimens qui contiennent dans leur substance beaucoup de matiere flatueuse, élastique, comme les légumes & les grains farineux non fermentés; les fruits pulpeux cruds; les matieres qui sont spécifiquement plus légeres que les sucs digestifs salivaires, comme la graisse, l'huile; les corps durs, qui ne peuvent être que difficilement pénétrés de ces sucs, comme les substances osseuses, tendineuses, les ligamens, les peaux; les matieres visqueuses, gluantes, tenaces, comme les huitres, les anguilles : tous ces différens alimens sont de très-difficile digestion.

Quant au régime, on se bornera ici à observer, par rapport à ce qui vient d'être dit de la nature des alimens, que leur usage doit être réglé confor-

mément à l'âge & au genre de vie de chacun en particulier. On apprend par expérience ce qui est utile ou nuisible, dans la maniere dont on se nourrit. C'est d'après cette connoissance réfléchie, *à juvantibus & lædentibus*, que l'on peut devenir le médecin de soi-même, non pour s'administrer convenablement des remedes, mais pour se garantir des maladies qui peuvent provenir du défaut de régime approprié.

On peut juger que l'on n'a pris que la nourriture convenable, lorsqu'après le repas on ne se sent point le corps appesanti; & que l'on se trouve au contraire agile, & relevé de l'abbatement que l'on éprouve apres un certain tems par la privation des alimens.

La sobriété est sans doute un des moyens qui contribuent le plus à conserver saine l'économie animale, & à prolonger la vie autant qu'il est possible, comme l'a très-bien établi le fameux vieillard Louis Cornaro, dans sa dissertation *della vita sobria*. Mais il ne s'ensuit pas qu'il convienne à tous les tempéramens de manger peu; ce qui est excès pour l'un ne l'est pas l'autre.

Un homme robuste qui fait beaucoup d'exercice, & qui travaille beaucoup & consomme beaucoup de sa force, ne peut se borner à une petite quantité d'alimens; il faut que les réparations soient proportionnées aux déperditions, autrement il seroit bientôt exténué: les maux qui viennent d'inanition, sont plus difficiles à guérir que ceux que produit la repletion.

Le peu de nourriture ne convient qu'aux personnes d'une constitution foible, délicate; mais l'excès ne convient à personne. Sanctorius, *Aphorism. 34. libr. I.* observe très-bien, que, qui mange plus qu'il ne faut, se nourrit moins qu'il ne faut.

Les gens riches, d'une vie sédentaire, qui emploient tout l'art imaginable pour s'exciter à manger au delà de l'appétit, du besoin naturel, ont ordinairement une vieillesse précoce; la variété & les assaisonnemens des différentes choses destinées à la nourriture, comme les ragoûts, sont en général très-pernicieux à la santé, par la disposition qu'ils donnent à manger avec excès, autant que par la corruption qu'ils portent dans les humeurs: les alimens les plus simples sont les meilleurs pour toute sorte de tempéramens. *Voyez* REGIME.

Au reste, pour tout ce qui regarde les alimens considérés comme causes de maladies, *voyez* ALIMENT.

La boisson la plus naturelle est celle qui est commune à tous les animaux pour faire cesser le sentiment du besoin qu'on appelle *soif*, & pour fournir la matiere d'un mélange de fluide aux alimens solides, & celle du véhicule principal de la masse des humeurs. *Voyez* SOIF. C'est l'eau douce, la plus légere, bien battue, sans odeur & sans goût, au degré de la chaleur actuelle de l'air, qui est le fluide le plus propre à satisfaire à ces différens besoins: elle étoit regardée par les Grecs & les Romains, non seulement comme un moyen très-propre à maintenir la santé, à dépurer le sang, à fortifier le corps, mais encore comme un remede presqu'universel. Hérodote paroît attribuer la longue vie extraordinaire des Ethiopiens (qu'il appelloit par cette raison *macrobes*) principalement à l'usage qu'ils faisoient d'une eau si légere que le bois ne pouvoit se soutenir sur sa surface. *Voyez* EAU. (*Diete.*)

L'eau est donc bien préférable à toute boisson spiritueuse, qui par sa qualité stimulante, échauffante, ne peut que disposer aux maladies aiguës; aussi on ne peut pas disconvenir qu'elle doit nuire dans tous les cas où une boisson cordiale est nécessaire; nécessité qui n'a jamais lieu dans la bonne santé: mais par l'habitude que l'on a contractée dès l'enfance, de faire usage des liqueurs fermentées, les humeurs prennent une certaine énergie, sans laquelle les solides ne seroient pas suffisamment excités à faire leurs fonctions. C'est un aiguillon, qui devient nécessaire à l'économie animale pour mettre suffisamment en jeu la faculté qui paroît être le principe de toutes les actions du corps (l'irritabilité), *voyez* IRRITABILITÉ. Mais lorsque la partie spiritueuse qui forme cet aiguillon, est trop dominante dans la boisson de liqueur fermentée, ou qu'elle est prise en plus grande quantité qu'à l'ordinaire, elle fait d'abord naître plus de gaieté; elle rend l'esprit plus vif, & dispose à exprimer mieux & avec plus de facilité, les idées qu'elle réveille, lorsque les effets de la boisson ne sont pas plus forts; il est bon, selon le conseil de Celse, de s'y livrer quelquefois à ce point-là.

Mais si l'excès est plus considérable, les idées se troublent, le délire suit; le corps devenu chancelant sur ses membres, peut à peine se soutenir, & l'abattement général des forces qui s'ensuit est ordinairement suivi du sommeil le plus profond, quelquefois avec danger qu'il ne se change en apoplexie, & de laisser quelque partie affectée de paralysie; ou à la longue, lorsque l'on retombe souvent en cet état, de dissoudre le sang & de disposer à la cachexie, à l'hydropisie, & à une fin prématurée. *Voyez* VIN, *Diete*, IVRESSE, *maladie*.

Cependant il faut observer, par rapport à la boisson en général, qu'il est plus nuisible à l'économie animale de boire trop peu que de boire avec excès, sur-tout pour ceux qui ont le ventre paresseux, parce que c'est la boisson qui, comme on vient de le dire, fournit la plus grande partie du dissolvant des alimens dans l'ouvrage de la digestion; qui constitue le principal véhicule des humeurs pour la circulation, les sécrétions & les excrétions: c'est pourquoi il est si important que la matiere de la boisson ne soit pas de nature à nuire aisément par sa quantité.

Ainsi, l'usage de l'eau pure ou des liqueurs fermentées bien trempées, c'est-à-dire mêlées avec environ les deux tiers d'eau, sur tout en été, est la boisson la plus convenable, qu'il vaut mieux répéter souvent dans le cours d'un repas, en petite quantité à-la-fois, selon que le pratiquoit Socrate, que de boire à grands coups. Il faut arroser les alimens dans l'estomac à mesure que l'on mange, mais ne pas les inonder. La boisson doit être moins abondante en hiver, & l'on peut alors boire son vin moins trempé, & même en boire de pur lorsqu'il est bon, mais à petite dose. C'est à tort que l'on le recommande ainsi aux vieillards, quoique dans l'hiver de la vie; ils n'ont pas besoin d'ajouter aux causes qui tendent continuellement à les dessécher de plus en plus: ainsi le vin trempé leur est toujours plus convenable.

On doit dans tous les tems de la vie éviter de boire hors des repas, sur-tout des liqueurs fermentées, pour ne pas troubler la digestion, & ne pas l'exposer aux pernicieux effets de l'ivresse, que l'on éprouve bien plus facilement lorsqu'on boit sans manger.

Les liqueurs fortes, c'est-à-dire toutes celles qui sont principalement composées d'esprit-de-vin, doivent être regardées comme de délicieux poisons pour ceux qui en font un grand usage: il est rare de voir que quelqu'un qui s'est habitué dans sa jeunesse à cette boisson & qui en continue l'usage, passe l'âge de cinquante ans.

III. *Du mouvement & du repos.* Les effets du mou-

vement, c'est-à-dire de l'exercice du corps, du travail, & ceux du repos, relativement à la santé & aux maladies qui dépendent de la maniere reglée ou excessive en plus ou en moins avec laquelle on s'y livre, ont été suffisamment expliqués aux articles qui y ont rapport. *Voyez* EXERCICE, MOUVEMENT, TRAVAIL, REPOS, OISIVETÉ, HYGIENE, RÉGIME.

Il suffira de dire ici que la vraie mesure de l'exercice que l'on doit faire pour le bien de la santé, est de s'y livrer assez pour qu'il ne se fasse point d'amas dans le corps, d'humeurs crues mal travaillées; & non pas trop, au point qu'il se fasse une dissipation de celles qui sont bien préparées à remplir leur destination dans l'économie animale.

Lorsque le corps acquiert plus de poids que de coutume, c'est une marque qu'il n'est pas assez exercé, qu'il est trop livré au repos; lorsque le corps devient plus leger qu'à l'ordinaire, c'est une preuve qu'il se fait trop de déperdition, que l'exercice ou le travail a été trop fort, & que le repos est nécessaire. On est assuré d'avoir trouvé la proportion que l'on doit mettre entre la quantité des alimens que l'on prend & celle de l'exercice du travail, lorsque le corps conserve à-peu-près le même poids pendant plusieurs années de suite.

Ceux qui sont accoutumés dès l'enfance à des travaux rudes, comme ceux de la terre, qui les rendent exposés à toutes les injures de l'air & à toutes les vicissitudes, ont une vieillesse précoce; ils sont dans un état de décrépitude dès l'âge de soixante ans: par la raison du contraire, les gens de lettres, & tous ceux qui menent une vie sédentaire, devroient, ce semble, avoir plus de droit à une longue vie; mais il est cependant vrai qu'ils parviennent aussi très-rarement à un âge avancé, parce que le trop peu, comme le trop de dissipation, nuit également à l'économie animale, par la plénitude & les crudités dans le dernier cas, par l'épuisement & le desséchement dans le premier. *Voyez* VIEILLESSE.

IV. *De la veille & du sommeil.* Pour ce qui regarde les effets du sommeil & de la veille, en tant que l'usage reglé, l'excès ou le défaut en ce genre influe essentiellement sur la santé, pour la conserver ou pour lui nuire; il doit en être traité suffisamment aux articles respectifs. *Voyez* VEILLE, SOMMEIL.

On se bornera à rappeller ici que le vrai tems où l'on doit faire cesser la veille & se livrer au sommeil, est lorsque dans l'état de santé & sans une fatigue extraordinaire, on se sent le corps engourdi, les membres pesans, la tête lourde, ce qui arrive ordinairement deux heures après le repas du soir fait, environ la fin du jour, pendant lequel on s'est suffisamment exercé. La mesure de la durée convenable du sommeil est que lorsqu'on s'éveille on se sente le corps dispos, agile, & l'esprit libre: le sommeil trop continué rend la tête pesante, cause un sentiment de malaise dans tout le corps, procure des inquiétudes par le défaut d'exercice des organes du mouvement, dont le retour devient nécessaire pour favoriser la circulation du sang, le cours des humeurs, les sécrétions & les excrétions; ce qui rend indispensable pour le bien de la santé, la veille d'une certaine durée réglée de telle sorte, que la cessation pour le sommeil ne soit pas en général de plus de sept à huit heures pour les adultes; les enfans en exigent davantage.

Mais la veille ne peut être que très-nuisible lorsqu'elle est employée à entretenir le corps trop longtems en action (sur-tout pendant la nuit, qui est le tems que la nature a destiné au repos du corps & de l'esprit), & qu'elle procure par-là une trop grande dissipation des esprits & des bonnes humeurs, soit pour le travail ou pour l'étude, ce qui jette dans l'abattement & la foiblesse: à quoi on ne peut remédier que par le repos & le sommeil, qui sont toujours très-favorables à la digestion & au rétablissement des forces, lorsqu'ils sont placés convenablement, & que l'on ne s'y livre pas trop, sur-tout par l'habitude. Ensorte que pour qu'ils ne soient pas contraires à la santé, & qu'ils lui soient véritablement utiles, ils doivent être proportionnés à l'exercice & au travail de la veille qui a précédé: d'où il suit que les regles concernant le mouvement & le repos, conviennent également à ce qui regarde la veille & le sommeil.

V. *De ce qui doit être retenu dans le corps, & de ce qui doit en être porté dehors.* L'homme adulte en bonne santé, qui tient son corps & son esprit en action d'une maniere convenable & suffisante, prend chaque jour environ huit livres d'alimens ou de boisson, sans qu'il lui en reste aucune augmentation de poids après que la digestion est faite, & que la digestion des humeurs, les sécrétions & les excrétions sont achevées; il s'ensuit donc qu'il se fait dans l'économie animale saine une juste proportion entre la matiere de la nourriture que l'on prend & celle des excrémens que l'on rend: ensorte que la santé se dérange inévitablement toutes les fois que la quantité des humeurs formées & retenues dans les différens vaisseaux du corps, excede celle des déperditions qui doivent se faire naturellement, ou que la dissipation qui s'en fait est plus considérable que leur entretien.

La conservation de la santé exige qu'il se fasse une séparation, une excrétion de tout ce qui est inutile & superflu dans le corps; elles se font par la voie des selles, des urines, de la transpiration, & par l'expulsion de la mucosité des narines, de la gorge, des crachats, *&c.*

Une des plus importantes de ces évacuations, est celle de la partie grossiere des alimens, qui n'est pas susceptible d'être digérée, & n'est pas propre à prendre la nature des humeurs utiles à l'économie animale; il est très-nécessaire que cette partie fécale, disposée à contracter de mauvaises qualités par son séjour dans le corps, n'y soit point retenue assez pour y donner lieu, & soit convenablement évacuée avec les parties excrémenticielles des humeurs qui s'y trouvent mêlées: c'est pourquoi il est très-avantageux, d'après l'observation faite à cet égard, que le ventre se vuide de ces matieres une fois par jour, pour éviter les mauvais effets qui s'en suivent lorsqu'elles sont retenues trop long-tems. *Voyez* CONSTIPATION.

Cependant le ventre paresseux, à l'égard d'une personne de bonne santé, est une marque de tempérament robuste: les personnes délicates au contraire ont naturellement le ventre libre; les alimens humides végétaux, la boisson abondante, favorisent cette disposition, ainsi que l'usage des lavemens simples; elle contribue beaucoup à procurer un teint frais; mais si elle est excessive, elle affoiblit beaucoup. Il faut pour la corriger éviter l'usage des alimens stimulans, âcres, fermentescibles, & ceux qui sont huileux & trop gras. *Voyez* DÉJECTION & DIARRHÉE.

Pour ce qui regarde les autres évacuations des matieres excrémenticielles, *voyez* EXCRÉMENT, SECRÉTION, URINE, TRANSPIRATION, MORVE, MUCOSITÉ, NARINES, CRACHATS, *&c.*

Il y a aussi des humeurs qui, quoiqu'elles ne soient pas excrémenticielles de leur nature, ne laissent pas de devenir nuisibles lorsqu'elles sont retenues en trop grande quantité, absolue ou respective, comme le sang à l'égard des menstrues, des lochies, des hémorrhoïdes, & de toutes les hémorrhagies naturelles ou critiques, la semence & le lait, dont l'éva-

cuation est utile & même nécessaire dans les circonstances qui l'exigent, mais dont la trop grande perte est aussi très-désavantageuse à la santé, & peut occasionner de grandes maladies ; la salive dans l'état de santé n'abonde jamais assez pour devoir être jettée, comme la matiere des crachats, qui ne peut jamais être qu'une pituite ou une mucosité véritablement excrémenticielle. *Voyez* LAIT, SEMENCE, SALIVE.

La conservation de la santé exige absolument que l'on ne fasse point usage, pour quelque raison que ce soit, de remedes, de médicamens, sur-tout de ceux qui sont propres à procurer des évacuations extraordinaires, tant que toutes les fonctions se font convenablement & sans aucune apparence de surabondance d'humeurs qui indique le besoin de recourir aux secours de l'art pour aider la nature ou suppléer à son défaut : rien n'est plus contraire à la santé que l'abus en ce genre ; on ne doit faire usage de remedes que dans les cas où l'on a véritablement besoin du conseil du médecin. *Voyez* REMEDES, MÉDICAMENS, HYGIENE.

VI. *Des affections de l'ame.* L'expérience & l'observation de tous les tems, apprennent que tous les hommes affectés de quelque passion de l'ame qui affecte fortement, violemment, éprouvent un changement considérable dans l'action des organes vitaux ; que le mouvement du cœur, le pouls, la respiration en sont augmentés ou diminués d'une maniere très-sensible, respectivement à l'état naturel, avec des variétés, des inégalités que l'on ne peut déterminer ; que la transpiration, selon Sanctorius, ainsi que les autres excrétions, en sont aussi plus ou moins altérées ; que l'appétit & les forces en sont souvent diminués, *&c.* Ainsi la tranquillité constante de l'ame, l'éloignement de toute ambition, de toute affection, de toute aversion dominante, contribue beaucoup au maintien de la santé, & lui est essentiellement nécessaire. Il n'est pas moins important à cet égard d'éviter toute application à l'étude trop forte, trop continuée, toute contention d'esprit de longue durée, parce qu'il en résulte une trop grande dissipation du fluide nerveux, outre qu'il est aussi détourné par-là des organes de la digestion & de l'élaboration des humeurs, auxquels il est si nécessaire que la distribution s'en fasse, conformément aux besoins de l'économie animale : ensorte que cette dissipation ou cette diversion sont suivies inévitablement de la diminution, de l'épuisement des forces, & de l'affoiblissement du tempérament, & de tous les effets que de semblables lésions peuvent produire. *Voyez* DÉBILITÉ.

Mais de ce que les passions peuvent nuire à la santé, on n'en doit pas conclure qu'il faille les détruire entierement, pour n'en recevoir aucune impression : d'abord c'est la chose impossible (*voyez* PASSION, *Morale*) ; d'ailleurs en supposant que cela se pût, ce seroit détruire des modifications de notre être qui peuvent lui procurer des avantages. En effet, les affections vives de l'ame, lorsqu'elles sont agréables ou qu'elles ne causent pas de trop fortes émotions, les exercices de l'esprit reglés par la modération, sont très-utiles, & même nécessaires à l'homme, pour que la vie ne lui soit pas ennuyeuse, & qu'il y soit attaché par quelque intérêt qui la lui rende agréable, ou au moins en remplisse l'espace : autrement elle seroit, pour ainsi dire, sans feu & sans sel ; elle n'auroit rien qui pût animer & en faire souhaiter la continuation. Les desirs, l'espérance & les plaisirs, auxquels on ne se livre qu'avec modération (& avec l'attention, selon le conseil du chancelier Bacon, de ne se procurer jamais une satisfection complette, & de se tenir toujours un peu en haleine pour tendre à la possession des biens que l'on peut ambitionner, qui quels qu'ils soient ne sont jamais aussi agréables par la jouissance que par l'attente un peu fondée), sont les seules affections de l'ame qui ne troublent pas l'économie animale, & qui peuvent au contraire contribuer autant à entretenir la vie saine, qu'à la rendre chere & précieuse. *Voyez* les conseils admirables de Seneque à ce sujet (*de tranquillitate animi, cap. xv.*), que les bornes de cet ouvrage ne permettent pas de rapporter dans cet *article*, déja peut-être trop long.

Conclusion. Mais telle est la triste condition du genre humain, que la disposition nécessaire pour rendre la santé parfaite autant qu'il soit possible, qui est une très-grande mobilité dans les organes, ne peut pas être long-tems exercée sans se détruire elle-même. Ainsi, quelque soin que l'on prenne pour ne faire que le meilleur usage des choses *non-naturelles*, & pour écarter toutes les affections contre nature qui peuvent résulter de leurs mauvaises influences, il reste démontré qu'il est très-difficile de conserver une bonne santé, & de se préserver de maladie pendant une longue vie. *Voyez* SANTÉ, VIE, VIEILLESSE, MALADIE.

Il faut encore observer en finissant, que comme les choses *non-naturelles* ne peuvent être regardées comme salutaires ou nuisibles que relativement à leurs effets dans l'économie animale, cette influence est différente selon la différence de l'âge, du sexe, du tempérament des individus ; selon la différente saison de l'année, la différente température & différent climat, & sur-tout selon les différentes habitudes que l'on a contractées : ensorte que ce qui peut être avantageux aux uns, peut être nuisible à d'autres, & qu'il ne convient pas par conséquent de fixer une regle générale par rapport à la façon de vivre, tant morale que physique. Il ne peut y en avoir qui convienne également à toutes sortes de personnes, dans les différentes circonstances qui viennent d'êtres établies : on observe même souvent que ce qui convient dans un tems à quelqu'un, ne lui convient pas dans un autre qui paroit peu différent. *In omnibus fere, minus valent præcepta, quam experimenta*, dit avec raison Quintilien.

Ainsi, c'est à l'expérience qui apprend à connoître ce qui est utile & ce qui est nuisible, & au raisonnement que l'on peut faire en conséquence, qu'il appartient de déterminer, & même seulement par approximation, relativement aux différences génériques des individus & des circonstances, les conditions qui indiquent le bon ou le mauvais usage des choses *non-naturelles. Voyez* RÉGIME. Le bon sens éclairé des lumieres de la Physique, peut bien servir pour faire connoître ces conditions à ceux qui veulent faire une étude de ce qui intéresse la conservation de la santé ; mais comme cette étude fait rarement de bons médecins de soi-même en ce genre, il est toujours plus sûr, pour les personnes qui veulent ou qui doivent par état régler tout ce qui a rapport à leur santé & à la prolongation de leur vie, d'avoir recours aux conseils de ceux qui se dévouent spécialement à acquérir les connoissances nécessaires à cet égard, & qui jouissent de la réputation bien fondée de les posséder : ce qui n'est pas commun, parce qu'elles exigent qu'ils soient sur-tout bien versés dans la Chimie, pour être en état de donner des préceptes de santé, plus salutaires & plus sûrs que les autres. *Voyez* MEDECINE, MEDECIN, CHIMIE, CHIMISTE.

NONNE, s. f. (*Hist. eccl.*) mot qui signifioit autrefois *une religieuse*, & qui le signifie encore aujourd'hui, quoiqu'il ne soit plus du bel usage & qu'on ne l'emploie plus dans le style sérieux. *Voyez* RELIGIEUX & PROFÈS.

Ce mot vient de *nonna*, *nonnana*, ou *nonnanis*, tous mots latins qui signifioient d'abord *des pénitens*, &

& ensuite ont signifié *des religieux*. Borel le fait venir de *nonno* ou *nonna*, qui signifie en italien *grand-pere* ou *grand-mere*, & il prétend qu'on appliquoit par honneur le mot de *nonna* aux religieuses, comme celui de *nonno* aux religieux.

De-là est venu aussi en anglois le mot *nunnery*, monastere de femmes. *Voyez* MONASTERE.

Hospinien prétend que ce nom est originairement égyptien, & qu'il signifie *une vierge*. Il ajoute qu'en cette langue on appelloit les moines *nonni*, & les personnes du sexe consacrées à Dieu *nonnæ*. Mais tout cela paroit avancé sans fondement. Ce qu'il y a de certain, c'est que saint Jérôme emploie ce terme dans sa *xxij. épître* à Eustochius, pour désigner les veuves qui gardoient la continence. *Illæ interim quæ viduitatis præferunt libertatem, castæ vocantur &* NONNÆ. Bingham pense que les Anglois ont tiré delà leur mot *NUN*, qui signifie *une religieuse*. Bingham. *Orig. eccles. tom. III. lib. VII. c. iv.* § *8*. Hospinian. *de Monach. lib. I. cap. j. pag. 3.* (*G*)

NONNETTE. *Voyez* MÉSANGE-NONNETTE.

NONNETTE BLANCHE, religieuse, *mergus rheni Gesnero*, oiseau qui ressemble à la piette, & qui n'en differe qu'en ce qu'il est un peu plus petit & qu'il n'a pas de huppe. Ray prétend qu'on ne doit pas faire une espece particuliere de la *nonnette blanche*, & que c'est le même oiseau que la piette. *Voyez* PIETTE. Raii, *Synop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

NONOBSTANCES, s. f. (*Jurisprud.*) ce terme qui vient du latin, signifie une clause usitée dans les provisions de cour de Rome, & dans les rescrits qui commencent par ces mots, *nonobstantibus*, d'où l'on a fait *nonobstances*; cette clause fait ordinairement la troisieme partie des provisions de cour de Rome, elle comprend l'absolution des censures, les réhabilitations & dispenses nécessaires pour jouir du bénéfice impétré, nonobstant les incapacités ou autres obstacles qu'on pourroit proposer à l'encontre; ainsi ces *nonobstances* sont apposées en faveur des impétrans. Dans les rescrits la quatrieme clause est celle des *nonobstances* & dérogatoires. Ceux qui sont inférieurs au pape ne peuvent user de la clause de *nonobstance* & de dérogatoire aux constitutions canoniques, si ce n'est dans certaines dispenses que les archevêques & évêques peuvent donner. *Voyez* DISPENSE.

NON-OUVRÉ, adj. *terme de métier*, il se dit de matieres qui ne sont point travaillées ni mises en œuvre, particulierement des métaux: de l'acier *non-ouvré*, du fer, du cuivre *non-ouvré*.

On appelle de la toile *non-ouvrée*, du linge *non-ouvré*, la toile & le linge qui sont unis, qui n'ont aucun ouvrage ni figure dessus.

NON-PAIR. *Voyez* IMPAIR.

NON-VALEUR, s. m. (*Comm.*) dette non-exigible par l'insolvabilité du debiteur. On appelle dans les finances *non-valeurs* les deniers sur la perception desquels on avoit compté, & dont on ne peut faire le recouvrement.

NON-VÛE, s. f. (*Marine.*) on exprime par ce terme la brume, lorsqu'elle est si épaisse qu'on ne peut rien découvrir au-delà du vaisseau, de sorte qu'on ne peut voir les terres quoiqu'on en soit fort proche, ce qui occasionne quelquefois la perte du vaisseau: alors on dit qu'il a péri par *non-vûe*. (*R*)

NOORDEN, (*Geog.*) ville d'Allemagne, au cercle de Westphalie, à 2 milles d'Embden; Balthasar de Sens la ravagea en 1531. *Long. 24. 40. lat. 53. 36.*

Eyban-Hulderic, jurisconsulte, né à Noorden, & mort en 1699, âgé de 70 ans, a mis au jour, en latin, des ouvrages estimés sur les Institutes de Justinien, le Droit public & féodal, & le droit des particuliers: ils ont été recueillis & imprimés à Strasbourg en 1708. *in fol.* (*D. J.*)

NOPAGE, s. m. *terme de manufacture.* On appelle le *nopage* d'une piece de drap, ou de quelque autre étoffe de lainerie, de la façon qu'on leur donne, en leur arrachant les nœuds avec de petites pinces, après qu'on les a levées de dessus le métier. Ainsi *noper* est la même chose qu'*énouer*; & l'ouvriere qui nope ou énoue les pieces de lainerie au sortir du métier, s'appelle *nopeuse* & *énoueuse*. (*D. J.*)

NOPAL, s. m. (*Bot. exotiq.*) plante du Mexique, sur laquelle s'élevent les cochenilles sauvages & cultivées. Les Indiens nomment cette plante *nopalli*, & je crois que pour éviter l'erreur, nous devons lui conserver le nom de *nopal* en françois, & abroger les noms équivoques de figuier d Inde, de raquette, de cardasse, & autres semblables. M. Hans-Sloane, dans sa magnifique histoire de la Jamaïque, appelle le *nopal* en botaniste, *opuntia maxima, folio oblongo, rotundo, majore, spinulis obtusis, mollibus, & innocentibus obsito flore, striis rubris variegato.* C'est le *tuna mitior, flore sanguineo, cochenillifera*, de Dillenius, *horti & thamensis tab. ccxcvij. fig 383.* & le *nopal nochezeli* d'Hernandez, *Hist. Mexic. pag. 78.*

Les *nopals* du Mexique sont des plantes dont la structure est bien différente de celle des nôtres. Ils ont plusieurs branches ou tiges, mais chaque branche n'est qu'une file de feuilles mises bout-à-bout, comme sont les grains de chapelets. Chaque feuille est plate, à contour oval; elle tire son origine de celle qui la précede; elle y tient par son bout inférieur, & du bout supérieur par la feuille qui la suit. C'est apparemment la figure de ces feuilles qui a fait donner le nom de *raquette* à la plante, car chaque feuille est une palette épaisse.

Le *nopal* qui nourrit la fine cochenille est une sorte d'arbrisseau, qu'on cultive soigneusement & uniquement au Mexique. Il porte des côtes ou feuilles nommées *pencas*, de figure ovale, d'un verd pâle, pleines de suc, longues chacune de 10 à 12 pouces, larges de 5 ou 6, épaisses, environnées de quelques piquans mols & foibles: voilà tout ce qu'on sait de vrai sur la description de cette plante, & quand je n'ajoute rien de son fruit, de sa fleur, de sa graine, c'est manque de guide, & de peur de tomber dans l'erreur.

Si les personnes qui ont pris des informations au Mexique sur la nature de la cochenille avoient eu soin de demander en même tems une description complette de la plante, nous saurions à quoi nous en tenir, entre les descriptions des Botanistes & des voyageurs, qui se contredisent les uns les autres. M. Hans Sloane est le seul qui nous ait donné une figure de cette plante, à laquelle on puisse se fier, mais il n'est point entré dans les détails du fruit, de la fleur, & de la graine.

Il y a tant d'especes de tuna d'Amérique, que nous pouvons en comparer le nombre à celui des figuiers de nôtre Europe. Hernandez en décrit sept dans une seule province du Mexique. Il est arrivé de cette variété, que presque tous les auteurs ou voyageurs nous ont donné les unes ou les autres especes de *tuna* de leur connoissance, pour celle qui nourrit la cochenille: ainsi, par exemple, Pison, *liv. XIV. chap. xxxv.* a cru faussement que son *jamacera* étoit le cochenilier. M. Geoffroy a été semblablement trompé, en pensant que l'*opuntia major, validissimis aculeis munita*, de Tournefort, *Inst. rei herb. 129.* étoit le *nopal*; mais le P. Labat sur-tout, a fait ici autant de bévues que de pas, 1°. en décrivant & représentant le poirier piquant pour l'arbre qui nourrit la cochenille; 2°. en disant que la cochenille se trouve dans toutes les îles où il y a des

acacias ; 3°. enfin dans sa description de l'insecte qu'il n'a jamais vû, ni mort ni vif. (*D. J.*)

NOQUET, s. m. *terme de Plombier*, petite bande de plomb quarrée, qu'on place pour l'ordinaire dans les angles enfoncés de couverture d'ardoise ; ce sont des especes de noües : le *noquet* est plié & attaché aux jouées des lucarnes & sur le latis.

NORA, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Sardaigne, sur la côte méridionale selon Ptolomée, *liv. III. chap. iij.* Léandre en nomme aujourd'hui la place *Calviri.*

Nora étoit encore un lieu fortifié dans la Phrygie, dont parlent Diodore, Plutarque, Cornélius-Népos, & Strabon : ce dernier place ce fort dans la Cappadoce. (*D. J.*)

NORBA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans le Latium. Tite-Live, *liv. II. chap. xxxiv.* lui donne le nom de *Colonie romaine ;* il appelle le peuple *Norbani*, & le territoire *Norbanus ager. Norba* s'appelle aujourd'hui *Norma* : on la trouve dans la campagne de Rome au sud de Segni.

NORBA-CŒSAREA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la Lusitanie. Pline, *liv. IV. chap. xxij.* la nomme *Norbensis colonia Cœsariana :* on croit que c'est aujourd'hui *Alcantara*, ou du-moins qu'*Alcantara* auroit été bâtie dans son voisinage & de ses ruines.

NORCIA, *ou* NORSIA, *ou* NURSIA, (*Géog.*) petite ville d'Italie, dans l'Ombrie, au duché de Spolete, autrefois épiscopale. Quoique sujette au pape, son gouvernement est en forme de république. Elle élit quatre magistrats qui ne doivent savoir ni lire ni écrire. On voit qu'il ne tiendroit pas à cette bicoque de ramener la barbarie au sein de l'Italie. La situation de *Norcia* est entre des montagnes, à 8 lieues S. E. de Spolete, 11 lieues N. E. de *Narni. Long.* 30. 46. *lat.* 42. 37.

Saint Benoît naquit dans cette ville, ou dans son territoire, vers l'an 480. Il est bien connu pour avoir été l'instituteur d'un ordre de son nom, qui s'est répandu en peu de tems dans toute l'Europe, a acquis des richesses immenses, & a donné de savans hommes à l'Eglise. Il mourut au Mont-Cassin vers l'an 543, après y avoir jetté les fondemens d'un célebre monastere. *Voyez* MONT-CASSIN.

Mais *Nurcia* est autrement fameuse dans l'histoire, pour avoir donné la naissance à un des plus grands capitaines romains, à Quintus Sertorius. Après s'être distingué dans le barreau par son éloquence, il accompagna Marius dans les Gaules, & le suivit à Rome ; ensuite au retour de Sylla il porta la guere en Espagne, & par sa valeur se rendit maître d'une partie de ces grandes provinces, qui servit depuis d'asyle & de retraite à ceux qui se déclarerent en sa faveur : il s'y soutint contre Metellus, le jeune Pompée, & tous les autres généraux qu'on lui opposa. Sa haute réputation passa jusqu'en Asie. Mithridate lui offrit des sommes considérables pour fournir aux frais de la guerre, avec une flotte qui seroit à ses ordres, pourvû seulement qu'il lui permît de recouvrer ses provinces ; mais Sertorius rempli de sentimens héroïques, protesta qu'il n'entendroit jamais à aucun traité, qui blesseroit la gloire ou les intérêts de sa patrie. Ce grand homme, qui avoit échappé à tous les périls de la guerre, périt peu de tems après, en 680, par la perfidie des Romains de son parti. Parpenna l'assassina dans un festin. Le nom de ce héros a fourni à Corneille sa belle tragédie de *Sertorius.* (*D. J.*)

NORICIENS, (*Hist. anc.*) peuple de l'ancienne Germanie, qui occupoit les bords du Danube, & faisoit partie des Vindéliciens. Leur pays comprenoit l'Autriche, la Stirie, la Carinthie, le Tyrol, & la Baviere, & une partie de la Franconie ; les Romains nommoient cette partie *Noricum ripense*, la Pannonie & la Hongrie s'appelloient *Noricum mediterraneum.*

NORD, *ou* NORS, *ou* NORTH, (*Géogr.*) mot que les Septentrionaux emploient pour signifier la partie du ciel, & celle du globe de la terre, qui est opposée au midi, & qui se trouve entre l'équateur ou la ligne équinoxiale & le pole. Les anciens y remarquerent sept étoiles qu'ils nommerent *septem triones*, c'est de-là qu'est venu à cette partie le nom de *septentrion*, & celui de *septentrional* à tout ce qui est tourné de ce côté-là. C'est la même constellation que les Astronomes appellent *la petite ourse*, & le peuple *le chariot de saint Jacques.*

Comme le pole doit être un point fixe dans le ciel, & que cette constellation tourne avec le ciel autour du pole, on peut conclure qu'elle n'est pas précisément au point du pole. On choisit donc pour l'étoile du *nord* la derniere de la queue de la petite ourse, parce qu'elle décrit le plus petit cercle, & est par conséquent la plus voisine du pole, qui doit être un point immobile au centre du cercle qu'elle décrit. Ce centre est le véritable *nord.* Le *nord*, moins proprement dit, est cette constellation que le peuple nomme *nord ;* & on appelle *vent du nord* le vent qui vient de ce côté-là ; le *nord* juste & le midi juste sont diamétralement opposés, & une ligne que l'on tireroit de l'un à l'autre est la méridienne. *Voyez* MÉRIDIEN.

On appelle encore *nord* tout ce qui est du côté du *nord*, depuis l'ouest jusqu'à l'est, c'est-à-dire depuis l'occident vrai jusqu'à l'orient vrai ; mais les navigateurs divisent ce demi-cercle en plusieurs parties ; premierement ils le divisent en quatre, en plaçant le *nord*-est entre le *nord* & l'est ; c'est-à-dire entre le vrai septentrion & l'orient vrai ; & le *nord*-ouest, entre le *nord* & l'ouest, c'est-à-dire entre le même septentrion & l'occident vrai. Ils subdivisent encore les espaces qui sont entre l'ouest, le *nord*-ouest, le *nord*, le *nord*-est, & l'est.

Quand les voyageurs, & le plus grand nombre des géographes apres eux, disent qu'un lieu est au *nord* de l'autre, ils parlent rarement avec assez de précision ; ainsi il ne faut pas toujours l'entendre du vrai *nord*, mais du *nord* plus ou moins oriental ou occidental. (*D. J.*)

NORD, VENT DU (*Navigation.*) Le *nord* est la plage du pole boréal, & le *vent du nord* est celui qui souffle de ce côté ; *nord-est*, nom de la plage qui est au milieu du *nord* & de l'*est.* Le vent qui souffle de cette plage porte le même nom ; on l'appelle vulgairement *galerne*, & en latin *areta, peliotes* ou *bora-peliotes.*

Nord-est, quart à l'est, plage qui décline de 33°; 45'. du *nord* à l'est : les latins appellent ce vent *mesaquilo, mesoboreas, supernas.*

Nord-Nord-est, plage qui décline de 22°, 30'. du *nord* à l'est ; c'est aussi le nom du vent qui souffle de ce côté-là.

Nord-nord-ouest, plage située à 22°, 30'. du *nord* à l'ouest ; le vent qui souffle de cette plage porte le même nom, & en latin celui de *circius.*

Nord-ouest, nom de la plage qui est entre le *nord* & l'ouest, & du vent qui souffle de cette partie du monde ; on le nomme en latin *borolybicus.* Il est humide & dispose l'atmosphere à la pluie. M. Wolf a observé dans une dissertation sur l'hiver de 1709, que ce vent donne le tems inconstant du mois d'Avril.

Nord-ouest, quart à l'ouest. On appelle ainsi la plage & le vent qui décline de 33°, 45'. de l'ouest au *nord.* Ce vent est connu des latins sous le nom de *mesagestes* ou *mesocosius.*

Nord-quart, nord-est. C'est la plage qui décline de

11°, 15'. du *nord* à l'est; on donne le même nom au vent qui souffle de cette plage, & qu'on nomme en latin *hypaquilo*.

NORD, COMMERCE DU (*Commerce.*) On appelle le *commerce* du *nord*, celui qui se fait par les Anglois, les François, les Hollandois & autres nations, dans les parties les plus septentrionales de la terre, comme la Norwege, Archangel, le Groenland, la Laponie, *&c.* on y comprend aussi la mer Baltique.

NORDELLES, (*Géog.*) partie de la Suéde, qu'on nomme communément les *provinces du nord*, le *Nordland*. Elles renferment la Gestricie, l'Helsingie, la Medelpadie, l'Angermanie, la Bothnie, la Laponie suédoise, le Jemptand & le Harudall. (*D. J.*)

NORDESTER, v. neut. (*Marine.*) se dit de l'aiguille aimantée, de la boussole, lorsqu'elle décline vers le nord-est, au lieu de marquer directement le nord. *Voyez* DÉCLINAISON DE LA BOUSSOLE.

NORDHAUSEN, (*Géog.*) ancienne ville impériale d'Allemagne, dans le cercle de basse-Saxe, sur le Hartz. Elle est sous la protection de l'électeur de Saxe, & suit la confession d'Ausbourg : elle a un conseil souverain, & est dans un pays fertile, à 10 lieues S. O. de Dresde. *Long.* 30. 42. *lat.* 51. 24. (*D. J.*)

NORDLINGEN, (*Géog.*) ville libre & impériale d'Allemagne dans la Suabe ; elle est commerçante & professe la religion luthérienne. Ferdinand III, roi de Hongrie, la prit en 1634, & néanmoins il en usa généreusement, en la laissant jouir comme auparavant, du libre exercice de la religion, & de ses autres priviléges. Elle est sur l'Aigre, à 16 lieues N. O. d'Ausbourg, 6 S. O. d'Octing. *Long.* 27. 52. *lat.* 48. 56. (*D. J.*)

NORDOUESTER, v. n. (*Marine.*) se dit de l'aiguille aimantée de la boussole, lorsqu'elle décline vers le nord-ouest, au lieu de marquer directement le nord. *Voyez* DÉCLINAISON DE LA BOUSSOLE. (*Q*)

NORDSTRAND ou NOORSTRAND, (*Géog.*) Ile du royaume de Danemark, dans le duché de Sleswig, sur la côte occidentale, vis-à-vis les préfectures de Fleusbourg & de Husum : elle a été affligée en différens tems par de funestes inondations, qui l'ont peu-à-peu diminuée, & l'ont enfin submergée en 1634, à quelques endroits près. Elle étoit peuplée d'environ huit mille habitans, & plus de six mille personnes furent noyées dans ce desastre. *Long.* 26. 40. *lat.* 64. 36. (*D. J.*)

NORFOLCK, (*Géog.*) province maritime d'Angleterre, au diocèse de Norwich, avec titre de duché. On lui donne 140 milles de tour, & environ un million cent quarante-huit mille arpens ; elle est bornée au N. & à l'E. par l'Océan germanique. Son terroir est fort varié. Vers la mer c'est un pays plat qui abonde en blé. Ses bois nourrissent beaucoup de bétail, & ses bruieres une infinité de moutons. Ses principales rivieres sont l'Ouze, le Waveney, la Yare & Thyru. Son commerce consiste en blé, laine, miel & safran, dont le meilleur croît auprès de Walsingham. Il s'y trouve quantité de manufactures de différentes étoffes de laine. Ses côtes abondent en harengs. Norwich en est la capitale. Entre les autres villes à marché, on compte principalement Lyn, Yarmouth, Thetford, Castle, Rising, *&c.*

Il faut dire ici, que *Walton Briand*, évêque de Chester, étoit de la province de *Norfolck*, il mourut en 1661 ; mais il s'est rendu célebre pendant sa vie, par son édition de la bible Polyglotte, c'est-à-dire, en plusieurs langues, qu'on appelle la *polyglotte* d'Angleterre. Il a mis à la tête de cette bible, des prolegomenes qui sont beaucoup plus savans, plus étendus & plus exacts que ceux qui avoient paru jusqu'alors. Ces prolégomenes ont été imprimés séparément à Zurich en 1673. La dissertation latine de M. Walton sur les langues orientales, & sur l'antiquité, l'autorité & l'usage, tant des textes que des versions qui se trouvent dans les polyglottes d'Espagne, de France & d'Angleterre, est un morceau précieux. Enfin, on remarque dans l'édition de la polyglotte du digne évêque de Chester, beaucoup de critique, de jugement, de science & de modération.

Wharton (*Henri*) nâquit aussi dans cette province. Ses principaux ouvrages sont un traité sur le célibat du clergé ; remarques sur l'histoire de la réformation de Burnet, en anglois. *Anglia sacra*, *historia episcoporum londinensium. Appendix ad historiam litterariam*, Guilielmi Cave & autres. On lui doit encore une bonne édition d'Usserius ; il mourut à Londres en 1694. (*D. J.*)

NORIMON, (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne au Japon à une espece de chaise à porteur, dont les habitans du pays se servent dans leur voyage. C'est une caisse quarrée, oblongue, assez grande pour qu'une personne puisse y être assise & même couchée ; elle est fermée par un treillis de cannes entrelacées, & quelquefois vernies. Il y a de chaque côté une petite porte brisée, & communément une fenêtre par-devant & par-derriere. Cette chaise est portée sur des brancards par deux, quatre ou huit hommes, suivant la qualité des personnes.

NORIQUE, (*Géog. anc.*) en latin *Noricum*, grande contrée, située entre le Danube & les Alpes. Le Danube qui la séparoit de l'ancienne Germanie, s'y trouva depuis entierement enclavé : ses bornes étoient originairement le Danube du côté du nord ; le mont Cetius à l'orient, les Alpes *Noriques* au midi, l'Inn à l'occident.

Il ne paroît pas qu'il ait été fait aucune division du *Norique* avant l'empire de Constantin. Jusques-là il avoit été compris sous une seule contrée, qui fut premierement le royaume *Norique*, & ensuite le pays ou la province *Norique*.

Lorsque le *Norique* eût sécoué le joug des Romains, ses limites furent tantôt plus étendues, tantôt plus resserrées : les Boiariens s'emparerent d'une partie du *Norique* ; ce ne fut qu'assez tard que ce pays recouvra ses premieres bornes, s'étendit jusques dans la Pannonie, & se trouva comprendre une grande partie de l'Autriche, de la Baviere, l'archevêché de Saltzbourg, avec la Styrie & la Carinthie.

Auguste ayant conquis le *Norique*, le réduisit en province romaine : dans la suite des tems, les Goths s'en emparerent. Après leur départ, ce pays fut exposé aux incursions de diverses peuples. Les Suèves, les Rugiens, les Hérules, *&c.* y partagerent successivement les dépouilles des Romains. Odoacre, roi des Hérules, ayant chassé les Rugiens, régna quelque tems dans le *Norique* ; mais vaincu à son tour par Théodoric, roi des Ostrogoths, il fut contraint de lui céder une partie du pays, dont il fut dédommagé par une portion de l'Italie & de la Rhétie. On croit que ce fut lui qui appella dans le *Norique* les Boiariens, qui avoient déja pénétré dans la Vindélicie.

De tout tems cette contrée a été célébre par ses excellentes mines de fer. Horace dit par cette raison, *noricus cusis* : on lit aussi souvent dans les médailles *noricum ferrum*. Enfin, S. Severin fut le premier apôtre du *Norique* dans le cinquieme siecle. (*D. J.*)

NORKOPING ou NORKOEPING, (*Géog.*) en latin moderne *Norkopia*, ville de Suède, dans l'Ostrogothie, entre Sudercoéping & Nicoéping, sur le bord d'un grand étang, qui a sa décharge assez près de cette ville ; & dont les eaux vont se rendre dans le golfe Brawiken.

Le mot de *Norkoping* veut dire, *marché du nord*, parce que cette ville est située dans la partie septentrionale de l'Ostrogothie; elle est à 28 lieues S. O. de Stockholm. *Long.* 35. 15. *lat.* 58. 28. (*D. J.*)

Banck (*Laurent*) né à *Norkoping*, & mort en 1662, fut professeur en Jurisprudence à Francker, après ses voyages en plusieurs pays de l'Europe: on remarque entre ses livres, celui de la taxe *de la chancellerie romaine*, dont il donna une nouvelle édition. On sait que ce livre fut imprimé à Rome en 1514, à Cologne en 1515, à Paris en 1520 & en 1545; à Francfort en 1612, à Bois-le-Duc en 1664: enfin, on ne sauroit croire combien de fois ce livre singulier a été imprimé depuis. L'inquisition d'Espagne & de Rome l'ont condamné, en supposant que les hérétiques l'avoient corrompue. (*D. J.*)

NORMAL, adj. (*Géom.*) une ligne *normale*, en Géometrie, est ce que l'on appelle autrement & plus ordinairement une *perpendiculaire*. *Voyez* PERPENDICULAIRE.

NORMANDIE, (*Géog.*) belle & grande province de France, avec titre de duché; c'est l'un de ses plus importans gouvernemens généraux, par sa situation sur la mer océane, dans le voisinage de l'Angleterre au septentrion, & dont elle n'est séparée que par le canal de la Manche. Elle est bornée à l'orient, par la Picardie & l'île de France; au midi, par la Beausse, le Perche & le Maine; & au couchant, par la Bretagne. Elle a environ 60 lieues du levant au couchant, depuis Aumale jusqu'à Valogne: sa largeur du midi au septentrion, est de trente lieues, depuis Verneuil-sur-l'Aure, jusqu'à la ville d'Eu & Tréport. Son circuit est d'environ 240 lieues, dont la plus grande partie est en côtes de mer; mais particulierement le Cotantin qui avance dans la mer en maniere de péninsule.

Ce pays du tems des empereurs Romains, faisoit partie de la Gaule celtique ou lyonnoise; ensuite les Francs ayant conquis les Gaules, ce même pays fit partie du royaume de Neustrie sous les rois Mérovingiens, sous les Carlovingiens: après le partage fait entre les enfans de Louis le Débonnaire, cette province demeura à Charles le Chauve, roi de la France occidentale; Charles le Simple son petit-fils, fut obligé de la céder en propriété à Rollon, chef des Normands ou Danois. Les successeurs de ce Rollon furent si puissans, que Guillaume, duc de *Normandie*, descendit en Angleterre & y fut couronné roi. Enfin, Philippe Auguste se rendit maître de la *Normandie* l'an 1203 sur Jean-Sans-terre, & la réunit à la couronne. Depuis ce tems-là, quelques-uns des rois de France jusqu'à la fin du quatorzieme siecle, donnerent à leur fils-aîné le titre de duc de *Normandie*, jusqu'à ce que celui de Dauphin ait prévalu.

Cette province est une des plus riches, des plus fertiles, & des plus commerçantes du royaume; elle est aussi celle qui donne le plus de revenu au roi. Il n'y croît presque point de vin, mais on y fait beaucoup de cidre & de poiré. Elle est arrosée de plusieurs rivieres, dont les principales sont l'Orne, la Touque, la Rille, l'Eure, la Dive & la Seine. Les prairies & les pâturages en sont admirables; la mer y est très-poissonneuse, & le poisson en est excellent.

Il se fait beaucoup de sel blanc dans l'Avranchin, le Cotantin & le Bessin, dont on sale les beurres du pays. Il s'y trouve plusieurs mines de fer, & quelques-unes de cuivre; les verreries y sont en grand nombre; son principal commerce consiste en laines, draperies, toiles, pêche, *&c.*

La *Normandie* comprend sous la métropole de Rouen, six évêchés; l'on compte dans ses sept diocèses 80 abbayes, & 4289 paroisses. Les pairies & duchés de cette province qui subsistent, sont Eu, Aumale, Elbeuf & Harcourt.

Je n'entrerai point dans le gouvernement civil & militaire de ce pays, encore moins dans les détails particuliers; on a sur tout cela, une description historique & géographique en deux volumes *in-4°.* avec figures; je dirai seulement que c'est la province du royaume qui a produit le plus de gens d'esprit & de goût pour les Sciences. (*D. J.*)

NORMANDS, (*Hist. mod.*) peuples de la Scandinavie & des bords de la mer Baltique, qui ravagerent la France & l'Angleterre pendant le neuvieme siecle. On les appelloit *Normands*, hommes du nord, sans distinction, comme nous disons encore en général les corsaires de Barbarie. Voici le récit de leurs incursions d'après l'illustre auteur moderne de l'histoire générale: il me procure sans cesse des tableaux intéressans pour embellir l'Encyclopédie.

Les *Normands* trop nombreux pour leur pays, n'ayant à cultiver que des terres ingrates, manquant de manufactures, & privés des arts, ne cherchoient qu'à se répandre loin de leur patrie. Le brigandage & la piraterie leur étoient nécessaires, comme le carnage aux bêtes féroces. Dès le quatrieme siecle, ils se mêlerent aux flots des autres barbares qui porterent la désolation jusqu'à Rome & en Afrique.

Charlemagne prévit avec douleur les descentes que ces peuples feroient un jour, & les ravages qu'ils exerceroient; il songea à les prévenir. Il fit construire des vaisseaux qui resteroient toujours armés & équipés; il forma à Boulogne un des principaux établissemens de sa marine, & il y releva l'ancien phare qui avoit été détruit par le tems: mais il mourut, & laissa dans la personne de Louis le Débonnaire un successeur qui n'hérita pas de son génie; il s'occupa trop de la réforme de l'église, peu du gouvernement de son état, s'attira la haine des ecclésiastiques, & perdit l'estime de ses sujets. A peine fut-il monté sur le trône en 814, que les *Normands* commencerent leurs courses. Les forêts dont leur pays étoit hérissé, leur fournissoit assez de bois pour construire leurs barques à deux voiles & à rames. Environ cent hommes tenoient dans ces bâtimens, avec leurs provisions de biere, de biscuit de mer, de fromage & de viande salée. Ils côtoyoient les terres, descendoient où ils ne trouvoient point de résistance, & retournoient chez eux avec leur butin, qu'ils partageoient ensuite selon les lois du brigandage, ainsi qu'il se pratique en Barbarie.

Dès l'an 843, ils entrerent en France par l'embouchure de la riviere de Seine, & mirent la ville de Rouen au pillage. Une autre flotte entra par la Loire, & dévasta tout jusqu'en Touraine; ils emmenoient en esclavage les hommes, ils partageoient entr'eux les femmes & les filles, prenant jusqu'aux enfans pour les élever dans leur métier de pirates. Les bestiaux, les meubles, tout étoit emporté. Ils vendoient quelquefois sur une côte ce qu'ils avoient pillé sur l'autre. Leurs premiers gains exciterent la cupidité de leurs compatriotes indigens. Les habitans des côtes germaniques & gauloises se joignirent à eux, ainsi que tant de renégats de Provence & de Sicile ont servi sur les vaisseaux d'Alger.

En 844, ils couvrirent la mer de navires; on les vit descendre presqu'à-la-fois en Angleterre, en France & en Espagne. Il faut que le gouvernement des François & des Anglois fût moins bon que celui des Mahométans qui regnoient en Espagne; car il n'y eut nulle mesure prise par les François ni par les Anglois pour empêcher ces irruptions; mais en Espagne les Arabes garderent leurs côtes, & repousserent enfin les pirates.

En 845 les *Normands* pillerent Hambourg, & pénétrerent avant dans l'Allemagne. Ce n'étoit plus

alors un ramas de corsaires sans ordre : c'étoit une flotte de 600 bateaux qui portoit une armée formidable. Un roi de Danemark, nommé Eric, étoit à leur tête. Il gagna deux batailles avant que de se rembarquer. Ce roi des pirates, apres être retourné chez lui avec les dépouilles allemandes, envoie en France un des chefs des corsaires, à qui les historiens donnent le nom de Regnier. Il remonte la Seine avec 120 voiles, pille Rouen une seconde fois, & vient jusqu'à Paris. Dans de pareilles invasions, quand la foiblesse du gouvernement n'a pourvu à rien, la terreur du peuple augmente le péril, & le plus grand nombre fuit devant le plus petit. Les parisiens qui se défendirent dans d'autres tems avec tant de courage, abandonnerent alors leur ville, & les *Normands* n'y trouverent que des maisons de bois qu'ils brûlerent. Le malheureux roi Charles le Chauve, retranché à Saint-Denis avec peu de troupes, au lieu de s'opposer à ces barbares, acheta de 10 mille 500 marcs d'argent (qui reviendroient à 525 mille livres de notre monnoie, à 50 livres le marc), la retraite qu'ils daignerent faire. On lit avec pitié dans nos auteurs, que plusieurs de ces barbares furent punis de mort subite pour avoir pillé l'église de S. Germain-des Prez; ni les peuples, ni leurs saints ne se défendirent : mais les vaincus se donnent toujours la honteuse consolation de supposer des miracles opérés contre leurs vainqueurs. Mais il est vrai que les excès auxquels ils se livrerent, leur causerent la dissenterie & autres maladies contagieuses.

Charles le Chauve en achetant ainsi la paix ne faisoit que donner à ces pirates de nouveaux moyens de faire la guerre, & s'ôter celui de la soutenir. Les *Normands* se servirent de cet argent pour aller assiéger Bourdeaux, qu'ils pillerent; pour comble d'humiliation & d'horreur, un descendant de Charlemagne, Pepin roi d'Aquitaine, n'ayant pû leur résister, s'unit avec eux, & alors la France vers l'an 858, fut entierement ravagée. En un mot, les *Normands* fortifiés de tout ce qui se joignit à eux, désolerent l'Allemagne, la Flandre & l'Angleterre. Nous avons vu dans ces derniers tems des armées de cent mille hommes pouvoir à peine prendre deux villes après des victoires signalées; tant l'art de fortifier les places, & de préparer des ressources a été perfectionné. Mais alors des barbares combattant d'autres barbares désunis, ne trouvoient après le premier succès presque rien qui arrêtât leurs courses. Vaincus quelquefois, ils reparoissoient avec de nouvelles forces.

J'ai dit que les *Normands* désolerent l'Angleterre. On prétend qu'en 852, ils remonterent la Tamise avec trois cent voiles. Les Anglois ne se défendirent guere mieux que les Francs. Ils payerent, comme eux, leurs vainqueurs. Un roi nommé Ethelbert, suivit le malheureux exemple de Charles le Chauve. Il donna de l'argent; la même faute eut la même punition. Les pirates se servirent de cet argent pour mieux subjuguer le pays. Ils conquirent la moitié de l'Angleterre. Il falloit que les Anglois, nés courageux, & défendus par leur situation, eussent dans leur gouvernement des vices bien essentiels, puisqu'ils furent toujours assujettis par des peuples qui ne devoient pas aborder impunément chez eux. Ce qu'on raconte des horribles dévastations qui désolerent cette île, surpasse encore ce qu'on vient de voir en France. Il y a des tems où la terre entiere n'est qu'un théâtre de carnage; & ces tems sont trop fréquens. Enfin Alfred monta sur le trône en 872, battit les Danois, sut négocier comme combattre, & se fit reconnoître unanimement pour roi par les mêmes Danois qu'il avoit vaincus.

Godefroi, roi de Danemark, à qui Charles le Gros ceda enfin une partie de la Hollande en 882, pénetra de la Hollande en Flandre; les *Normands* passerent de la Somme à la Loire sans résistance, & arriverent par eau & par terre devant Paris en 885.

Les parisiens qui pour lors s'attendoient à l'irruption des barbares, n'abandonnerent point la ville comme autrefois. Le comte de Paris, Odon ou Eudes, que sa valeur éleva depuis sur le trône de France, mit dans la ville un ordre qui anima les courages, & qui leur tint lieu de tours & de remparts. Sigefroy chef des *Normands*, pressa le siege avec une fureur opiniâtre, mais non destituée d'art. Les *Normands* se servirent du bélier pour battre les murs; ils firent breche, & donnerent trois assauts. Les parisiens les soutinrent avec un courage inébranlable. Ils avoient à leur tête non-seulement le comte Eudes, mais encore leur évêque Goslin, qui chaque jour, après avoir donné la bénédiction à son peuple, se mettoit sur la breche, le casque en tête, un carquois sur le dos & une hache à la ceinture, & ayant planté la croix sur le rempart, combattoit à sa vue. Il paroît que cet évêque avoit dans la ville autant d'autorité pour le moins que le comte Eudes, puisque ce fut à lui que Sigefroy s'étoit d'abord adressé pour entrer par sa permission dans Paris. Ce prélat mourut de ses fatigues au milieu du siege, laissant une mémoire respectable & chere; car s'il arma des mains que la religion réservoit seulement au ministere de l'autel, il les arma pour cet autel même & pour ses citoyens, dans la cause la plus juste & pour la défense la plus nécessaire, qui est toujours au dessus des lois. Ses confreres ne s'étoient armés que dans des guerres civiles, & contre des chrétiens. Peut-être, ajoute M. de Voltaire, si l'apothéose est dûe à quelques hommes, eût-il mieux valu mettre dans le ciel ce prélat qui combattit & mourut pour son pays, que tant d'hommes obscurs dont la vertu, s'ils en ont eu, a été pour le moins inutile au monde.

Les *Normands* tinrent la ville assiégée une année & demie; les parisiens éprouverent toutes les horreurs qu'entrainent dans un long siege la famine & la contagion qui en sont les suites, & ne furent point ébranlés. Au bout de ce tems, l'empereur Charles le Gros, roi de France, parut enfin à leur secours sur le mont de Mars, qu'on appelle aujourd'hui *Montmartre*; mais il n'osa point attaquer les *Normands* : il ne vint que pour acheter encore une treve honteuse. Ces barbares quitterent Paris pour aller assiéger Sens & piller la Bourgogne, tandis que Charles alla dans Mayence assembler ce parlement, qui lui ôta un trône dont il étoit si peu digne.

Les *Normands* dans leurs dévastations ne forcerent personne à renoncer au Christianisme. Ils étoient à-peu-près tels que les Francs, les Goths, les Alains, les Huns, les Herules qui, en cherchant au jv. siecle de nouvelles terres, loin d'imposer une religion aux Romains, s'accommodoient aisément de la leur: ainsi les Turcs, en pillant l'empire des Califes, se sont soumis à la religion mahométane.

Enfin Rollon ou Raoul, le plus illustre de ces brigands du nord, après avoir été chassé du Danemark, ayant rassemblé en Scandinavie tous ceux qui voulurent s'attacher à sa fortune, tenta de nouvelles aventures, & fonda l'espérance de sa grandeur sur la foiblesse de l'Europe. Il aborda d'abord en Angleterre, où ses compatriotes étoient déja établis; mais après deux victoires inutiles, il tourna du côté de la France, que d'autres *Normands* avoient ruinée, mais qu'ils ne savoient pas asservir.

Rollon fut le seul de ces barbares qui cessa d'en mériter le nom, en cherchant un établissement fixe. Maître de Rouen, au lieu de la détruire, il en fit relever les murailles & les tours. Rouen devint sa place d'armes; de-là il voloit tantôt en Angleterre, tantôt en France, faisant la guerre avec politique

comme avec fureur. La France étoit expirante sous le regne de Charles le Simple, roi de nom, & dont la monarchie étoit encore plus démembrée par les ducs, par les comtes & par les barons ses sujets, que par les *Normands*. Charles le Simple offrit en 912 à Rollon sa fille & des provinces.

Rollon demanda d'abord la Normandie : & on fut trop heureux de la lui céder. Il demanda ensuite la Bretagne : on disputa ; mais il fallut la ceder encore, avec des clauses que le plus fort explique toujours à son avantage. Ainsi la Bretagne, qui étoit tout-à-l'heure un royaume, devint un fief de Neustrie ; & la Neustrie, qu'on s'accoutuma bien-tôt à nommer *Normandie*, du nom de ses usurpateurs, fut un état séparé, dont les ducs rendoient un vain hommage à la couronne de France.

L'archevêque de Rouen n'eut pas de peine à persuader à Rollon de se faire chrétien : ce prince embrassa volontiers une religion qui affermissoit sa puissance.

Les véritables conquérans sont ceux qui savent faire des lois. Leur puissance est stable ; les autres sont des torrens qui passent. Rollon paisible, fut le seul législateur de son tems dans le continent chrétien. On sait avec quelle inflexibilité il rendit la justice. Il abolit le vol chez les Danois, qui n'avoient jusqu'alors vécu que de rapine. Long-tems après lui, son nom prononcé étoit un ordre aux officiers de justice d'accourir pour réprimer la violence : & de-là, dit-on, est venu cet usage de la clameur de *haro* si connue en Normandie. Le sang des Danois & des Francs mêlé ensemble, produisit ensuite dans ce pays ces héros qu'on vit conquérir l'Angleterre, Naples & Sicile.

Le lecteur curieux trouvera dans le recueil de l'académie des belles-Lettres, *tome XV. & XVII. in-4°.* de plus grands détails sur les incursions des *Normands* en France, & ce qui est plus important, sur les causes de la facilité qu'ils rencontrerent à la ravager. (*D. J.*)

NORRKA, (*Hist. nat. Minéralogie.*) c'est le nom que les Suédois donnent à une pierre composée de mica, de quartz & de grenat, c'est-à-dire de *schoerl*. Cette pierre est d'un gris plus ou moins foncé, & les grains de grenats ou de *schoerl* qui entrent dans sa composition, sont plus ou moins sensibles à la vue ; on en fait de meules pour les moulins. Il paroît que cette pierre est une variété de celles à qui en françois on donne le nom générique de *granite*. *Voyez l'essai d'une nouvelle Minéralogie* publiée en suédois en 1730. (—)

NORTGAW *ou* NORTGOW, (*Géog.*) contrée d'Allemagne, aujourd'hui nommée communément le *haut-palatinat du Rhin*, ou le *palatinat de Baviere*, en allemand *Oberfaltz*. Le nom de *Nortgaw* ou *Nortgow* n'est plus d'usage.

NORTHAMPTON, (*Géogr.*) ville d'Angleterre, capitale du Northamptonshire, avec titre de comté. Elle fut brûlée en 1695, mais on la rebâtit plus belle qu'auparavant. Elle est presqu'au centre de l'Angleterre, sur le Neu, à 45 milles N. O. de Londres. *Long. 16. 40. lat. 52. 12.*

Parker (*Samuel*) naquit dans cette ville en 1640, fut nommé évêque d'Oxford par le roi Jacques II, & mourut en 1686. C'étoit un rigide anglican qui portoit extrèmement haut l'autorité du souverain. Ses ouvrages en général sont pleins d'imagination & de plaisanteries peu convenables dans des matieres sérieuses. Dans un de ses discours sur la croyance des Apôtres, que le regne de Jesus-Christ seroit temporel, il s'exprime en ces termes : « S. Jean étoit » trop en faveur pour ne pas se flatter de devenir au » moins premier secrétaire d'état. Les femmes comp» toient aussi de n'avoir pas peu de part au gouver» nement, comme il paroît par la femme du vieux » Zébédée. Les uns se proposoient de rester à la cour, » & les autres visoient aux intendances de province. » Celui-ci comptoit d'avoir la Judée, & celui-là la » Galilée, après qu'Hérode & Pilate seroient dé» pouillés de leur charge ; & le modeste de la troupe » bornoit apparemment son ambition à devenir lord» maire de Capernaüm ».

Woolston (*Thomas*) né à *Northampton* en 1669, employa malheureusement son savoir & son esprit à attaquer les principes de la foi. Il est fameux par ses six discours sur les miracles de Jesus-Christ, qu'il s'est efforcé de détruire, en les faisant envisager comme de pures allégories. La cour du banc du roi le condamna en 1729, à l'amende de 25 livres sterling pour chaque discours, un an de prison, & à donner caution de sa bonne conduite à l'avenir : mais n'ayant point satisfait à cette Sentence, & ayant au contraire mis au jour une défense de ses discours, étant en prison, il y mourut en 1733, à 63 ans, du rhume épidémique qui courut cette année dans presque toute l'Europe.

Les savans qui ont le mieux réfuté les ouvrages de *Woolston*, sont M. Gilson, évêque de Londres ; M. Swalbrook, évêque de Lichfield & de Covantry ; M. Sherlock, évêque de Bangoo, & le docteur Wade. (*D. J.*)

NORTHAMPTONSHIRE, (*Géogr.*) province maritime d'Angleterre, dans le diocèse de Peterboroug. Elle a 120 milles de tour, & contient environ 550 mille arpens. C'est une des meilleures provinces d'Angleterre, des plus peuplées & des plus fertiles. Elle abonde en blé & en bétail. Ses principales rivieres sont l'Ouse, le Wéland & le Neu, qui ont toutes trois leur source dans ce comté. *Northampton* en est la capitale.

Entre les illustres savans qu'a produits cette province, je ne dois pas oublier de nommer M[rs]. Freind, Wilkins & Whitby.

Freind (*Jean*) naquit en 1675, & fut tout ensemble habile médecin, écrivain poli, & homme d'état. Tous ses ouvrages ont été rassemblés à Londres en 1733, *in-folio*. Il mourut dans cette capitale en 1728, premier médecin de la reine d'Angleterre, à l'âge de 53 ans, pour avoir pris une triple dose d'*hiera picra Galeni*, impatient de la durée d'une fievre simple qu'il voulut trop tôt guérir, n'ayant pas le tems d'être malade.

Withby (*Daniel*) naquit vers l'an 1638, & fut un fameux théologien de l'église anglicane. Ses deux principaux ouvrages sont des *Commentaires sur le nouveau Testament*, en 2 vol. *in-fol.* & son *Examen* des Variantes du docteur Mill. Il mourut en 1726, à 88 ans.

Wilkins (*Jean*) évêque de Chester, naquit en 1614. Il épousa la sœur de Cromwel en 1656, & laissa de son mariage une fille qui devint la femme de Tillotson archevêque de Cantorbery, & l'un des plus dignes prélats du monde. M. Wilkins est illustre par ses vertus, par ses talens pour la prédication, par ses lumieres en Théologie, & dans plusieurs parties des Mathématiques. C'est chez lui que se tinrent les premieres assemblées de la société royale. Ses sermons ; son traité de la providence & de la priere ; ses deux livres sur les devoirs & sur les principes de la religion naturelle, *&c.* se réimpriment toujours. Ses œuvres philosophiques ont été recueillies en 1708 *in* 4°. & on y a mis à la tête la vie de l'auteur. Il mourut de la pierre en 1672. (*D. J.*)

NORTHEIM, (*Géog.*) ville d'Allemagne, au duché de Brunswick-Lunebourg. Elle a reçu son nom des comtes de *Northeim*, du domaine desquels elle a autrefois fait partie. La religion protestante s'éta-

blit dans cette ville l'an 1539. Elle est située entre les rivieres de Rhume & de Leina. *Long.* 27. 45. *lat.* 51. 42. (*D J.*)

NORTHUMBERLAND, (*Géog.*) province maritime & septentrionale d'Angleterre, dans le diocèse de Durhaut, & qui confine à l'Ecosse. Elle a 143 milles de tour, & contient environ un million 370 mille arpens. Elle est fertile en mines de charbon & de plomb. Sa ville capitale est Newcastle.

Il faut bien que je dise un mot de Jean Scot ou plutôt de *Jean Duns*; puisque selon la plupart des historiens, il étoit natif de Douston, dans le *Northumberland*, quoique d'autres lui donnent pour lieu de sa naissance le village de Duns, en Ecosse, sur la frontiere d'Angleterre; opinion que son nom rend la plus vraissemblable, & que le surnom de *scot*, qui veut dire *écossois*, confirme encore.

Quoi qu'il en soit, il étoit né vers la fin du xiij. siecle, & mourut à Cologne au commencement du xiv. en 1308. Il entra fort jeune dans le couvent des freres Mineurs de Newcastle, en Angleterre; fit ses études, & professa la Théologie à Oxford. Il vint ensuite à Paris, y prit des degrés, & fit des leçons publiques de Philosophie & de Théologie.

La subtilité de son esprit qui lui fournit les moyens d'établir le contraire de ce que S. Thomas-d'Aquin avoit soutenu dans les choses qui n'intéressent point la Foi, lui fit donner le nom de *docteur subtil*. Il dut celui de *docteur très-résolutif* à la hardiesse avec laquelle il avançoit continuellement des sentimens nouveaux, qu'il n'étoit jamais embarrassé de soutenir. Il faut convenir qu'il trouvoit pour cela de grands secours dans toutes ces ergoteries qu'il emprunta des nominaux, & qu'il se rendit propres par l'usage qu'il en fit.

Quoiqu'il soit mort à l'âge de 33 ou 34 ans, il n'a pas laissé d'écrire un grand nombre d'ouvrages, dont l'édition complette faite à Lyon en 1639, est en 12 volumes *in-fol.* Il n'est pas possible d'en lire douze pages; car qui peut entendre un jargon qui consiste en formalités, matérialités, entités, identités, virtualités, eccéités, & mille autres termes barbares, nés du cerveau du docteur subtil?

On le regarde communément comme l'auteur de la pieuse opinion de l'immaculée conception de la Vierge. Il paroît du moins certain qu'il est le premier qui l'ait enseignée publiquement dans l'université de Paris. (*D J.*)

NORTHUMBRIE. (*Géog.*) C'est ainsi qu'on appelloit, par exemple du tems d'Alfred, le pays qui étoit au nord de la riviere d'Humber, jusqu'à la muraille de Graham, qui alloit du trith de Dumbriton jusqu'au Forth. Tout ce pays-là composoit l'ancien royaume des *Northumbriens*, & se divisoit en deux parties; la Decrie & la Bernicie. La premiere s'étendoit de l'Humber à la Tyn, & la seconde de la Tyn à la muraille.

NORWEGE, TERRE ROUGE DE, (*Hist. nat.*) espece de terre bolaire, d'un rouge jaunâtre, qui se trouve près de Bergen, en Norwege; elle n'est point onctueuse, est très-légere, ce qui doit faire soupçonner qu'elle est calcaire. On la regarde comme un absorbant & alexipharmaque. Wormius l'appelle *terra anti-scorbutica*.

On apppelle *pierre de Norwege* une espece de marbre rouge qui vient de Suede. *Voyez* OCLAND, MARBRE D'.

NORWEGUE. (*Géog.*) Les François disent & écrivent *Norwège* ou *Norvège*, royaume d'Europe, dans la Scandinavie, entre la Suede & la mer, sur laquelle il est penché en forme d'une côte de baleine. Il s'étend du midi au nord, depuis le 59e degr. jusqu'au 72e. de *latit.* & depuis le 26e. degr. jusqu'au 52e. de *longit.* On lui donne environ 400 lieues de côtes, & 75 de largeur.

Son nom est formé de *nord* & de *weg*, chemin du nord; & il a reçu vraissemblablement ce nom de sa situation vers le pole arctique. Les Latins l'ont nommé *Nortmannia*, du nom de ses peuples connus sous celui de *Normanni* qui signifie *hommes du nord.* Les anciens l'ont appellé *Nerigon*. Les Sithons qui l'habiterent originairement, ont longtems vécu sans lois & sans religion.

Les historiens font commencer la succession chronologique des rois de *Norwegue* vers le milieu du x. siecle, par Harald; & plusieurs continuent cette succession jusqu'en 1387, que ce royaume fut incorporé à celui de Danemarck. Il est gouverné par un vice-roi qui a un pouvoir absolu, & qui réside à Berghen capitale du royaume.

Le froid est extrème en *Norwegue*, & le terrein infertile, sablonneux, plein de cailloux; outre que les rochers, les bois, & les montagnes en occupent la plus grande partie; tout ce qu'on en peut tirer, & qui fait tout le commerce de la *Norwegue*, consiste en mâts de vaisseaux, en poix, en goudron, en fourrures, & en poisson salé.

La stérilité qui rend les pays méprisables, servit autrefois à la gloire de celui-ci; puisqu'elle fut la cause des fameuses irruptions de la plupart de ses habitans sur les côtes de la Frize & des îles britanniques, & comme la base de leurs conquêtes & de leur établissement dans une des meilleures provinces de France : à quoi on peut ajouter le grand nom que leurs descendans se sont fait en Europe, sous celui de *Normands*, par leurs exploits en Angleterre, en France, & jusque dans l'Italie & dans la Grece.

Aujourd'hui les habitans de *Norwegue* passent pour être forts, vigoureux, grossiers & bons matelots. Les Lapons qui habitent la partie la plus septentrionale de ce royaume, & par conséquent du continent de l'Europe, sont petits, mal-faits & à demi-sauvages.

Le roi Olaüs, surnommé le *saint*, y établit le Christianisme dans le xj. siecle, par la force & la violence; & quel christianisme encore, mêlé de superstition & d'ignorance barbare! Enfin on reçut la religion luthérienne dans la *Norwegue* en 1525.

On divise ce royaume en *Norwegue* propre, & en ses dépendances. La *Norwegue* propre comprend quatre gouvernemens généraux; qui sont celui d'Agérhus, de Berghen, de Drontheim, & de Wardhus. Les dépendances de la *Norwegue* sont l'Islande & l'île de Fero. *Long.* 26. 52. *lat.* 59. 72. (*D. J.*)

NORWICH, (*Géog.*) ville d'Angleterre, capitale de la province de Norfolck, avec un évêché suffragant de Cantorbery. Il y a une manufacture d'étoffes qui la rend très-florissante. Elle est au centre de la province, au confluent de Winsder & de la Yare, à 16 lieues N. E. de Cambridge, 23 S. E. de Lincoln, 30 N. E. de Londres. *Long.* selon Street, 19. 45. 45. *lat.* 52. 44. (*D. J.*)

NORTWICH, (*Géog.*) petite ville, à marché, d'Angleterre, dans le Chesshire, située sur la riviere de Weever, & remarquable par ses mines de sel.

NOSOLOGIE, (*Médec. Patholog.*) partie de la Pathologie, qui comme son nom l'indique, est particulierement employée à disserter sur la maladie en général, abstraction faite des symptomes & des causes. *Voyez* PATHOLOGIE. Ce *mot* est formé de deux mots grecs, νοσος *maladie* & λογος *discours.* On ne peut connoître & classer les maladies que par les symptomes; le genre de connoissance qu'on acquiert par les causes, est toujours incertain, parce

qu'il eſt fondé ſur les raiſonnemens qui varient autant qu'il y a d'êtres raiſonneurs. Nous croyons donc qu'on doit confondre la *noſologie* avec la ſymptomatologie. *Voyez* ce *mot* & PATHOLOGIE ; & dans la diviſion des maladies éviter de tirer ſes ſignes caractériſtiques de la cauſe, du ſiege, de la durée, du nom, des ſujets, *&c.* qui peuvent changer, ſans que la maladie ceſſe d'être la même, pour n'avoir égard qu'au concours, à la multiplicité, à l'ordre & à la marche des ſymptomes; ſemblables au naturaliſte qui ſe tromperoit groſſierement, s'il vouloit fonder un ſyſteme & des claſſes de Botanique ſur la texture intime des plantes, qu'on ne découvre qu'à l'aide d'un microſcope, & que ſouvent on imagine, ſur le lieu, le pays de leur naiſſance, ſur leur durée plus ou moins longue, *&c.* Il ne peut propoſer une méthode ſolide & facile à ſaiſir que ſur la forme apparente des fruits, des fleurs ou des feuilles; l'aſpect varié & conſtant des phénomenes ou ſymptomes frappe ſeul les yeux du *noſologiſte*, il ne voit que rarement la partie qu'on croit le ſiege du mal, & les cauſes éloignées, & jamais la cauſe prochaine. C'eſt en ſuivant la marche que Newton indique au phyſicien, en paſſant de l'analyſe à la ſynthèſe, en remontant des effets connus par l'obſervation aux cauſes, en pénétrant des choſes connues aux inconnues, des faits conſtatés à ceux qui ſont incertains, qu'on vient à bout de former & d'affermir la chaîne des connoiſſances humaines.

Cette façon de procéder préſentée par Félix Plater, recommandée & louée par Sydenham, Nenter & Baglivi, ſuivie par Morton, Muſgraf, a été adoptée nommément par l'illuſtre auteur de la *Pathologie méthodique* dans la diſpoſition de ſes claſſes de maladie auxquelles nous renvoyons le lecteur, & à l'*article* MALADIE *de ce Dictionnaire*, où l'on a donné un extrait de cet excellent Ouvrage.

NOSTOCH, ſ. m. (*Botan.*) eſpece de mouſſe membraneuſe, un peu onctueuſe, d'un verd pâle, inſipide au goût. Cette mouſſe croît & s'étend le long des prés & de leurs bords herbeux ; elle ſe montre ſur-tout au ſoleil levant dans l'équinoxe du printems, & celui de l'automne, après les pluies ; bien-tôt après elle ſe ſéche.

Le nom biſarre de *noſtoch* lui vient de Paracelſe, qui la regardoit comme une vapeur ſubtile, exhalée du cœur de la terre, & qui s'épaiſſiſſoit ſur ſa ſurface par la chaleur de l'air ; mais le *noſtoch* n'a point cette origine, c'eſt un corps herbacé, d'une figure irreguliere, d'un verd brun, un peu tranſparent, & tremblant au toucher comme une gelée ; ce corps ne ſe fond cependant pas entre les doigts, on a quelque peine à le déchirer comme ſi c'étoit une feuille, & néanmoins on n'y voit ni fibres, ni nervures. On le trouve ſur divers terreins, mais principalement ſur des ſables, ſur des allées de jardin, & après de grandes pluies d'été. Il ſe conſerve tant que le tems eſt humide, ſe deſſeche & périt par le vent & le ſoleil.

On n'a pas ſoupçonné d'abord que ce pût être une plante. Il venoit ſubitement, par une eſpece de miracle, ou de la terre ou même du ciel ; on l'appelloit *flos terræ*, *flos cœli*, *cœlifolium* ; & il a tiré de l'obſcurité de ſon origine cet avantage, qu'on a cru qu'il contenoit l'eſprit univerſel deſtiné à la tranſmutation des métaux en or. M. Magnol de Montpellier & M. de Tournefort ont été les premiers qui ont oſé le ranger parmi les plantes. M. de Reaumur en a un peu plus approfondi le caractere. Il a trouvé que le *noſtoch* eſt une feuille qui boit très-avidement l'eau ; quand elle s'en eſt abreuvée, elle paroît dans ſon état naturel ; hors de-là, elle ſe pliſſe, ſe chiffonne ; de-là vient qu'elle ſemble naître ſubitement, & preſque miraculeuſement après la pluie.

M. Geoffroi avoit cru y remarquer des racines ; M. de Reaumur s'eſt aſſuré qu'il n'en a point. Ayant obſervé ſur la ſurface de quelques *noſtochs*, en certains tems, une infinité de petits grains ronds de différentes groſſeurs, qu'il ſoupçonna pouvoir être la ſemence de la plante, il en ſema dans des vaſes, & en effet les graines leverent, mais jamais il ne vit nulle apparence de racines aux petits *noſtochs* qu'il en tiroit ; il a remis dans le vaſe ces feuilles naiſſantes, qui étoient la plante entiere, du côté oppoſé à celui où elles étoient d'abord, & d'où ſeroient ſorties leurs racines, mais elles n'en végétoient pas plus mal, du-moins ne périſſoient-elles pas.

Si le *noſtoch* eſt ſans racines, il végete donc à la maniere des plantes marines qui n'en ont point, & qui s'imbibent, par tous les pores de leur ſubſtance, d'une eau qui les nourrit. Ces plantes-là n'en manquent jamais, au lieu que le *noſtoch* en manque ſouvent ; & apparemment il ne croît que dans les tems où il eſt ſuffiſamment abreuvé, & croît toûjours à chaque fois qu'il l'eſt. M. de Reaumur prétend avoir obſervé qu'il peut croître au-moins pendant un an : cette obſervation eſt bien douteuſe ; ce qui eſt ſûr, c'eſt que quelquefois le *noſtoch* ne paroît que comme une feuille applatie, & d'autres fois cette feuille eſt friſée & goudronnée. Il eſt bien ſingulier que nous ne ſachions rien de plus ſur le *noſtoch* ; & qu'après avoir débité tant de fauſſes merveilles de ſes vertus, on ſoit venu juſqu'à ne le plus regarder. (*D. J.*)

NOTA, ſ. m. (*Commerce.*) terme latin dont on ſe ſert ſouvent dans le Commerce. Il ſignifie une *obſervation*, une *remarque* qu'il faut faire aux endroits d'un compte, d'un regiſtre, d'un journal, d'un mémoire, d'une facture, *&c.* où l'on voit écrit en marge le mot *nota*, comme quand un article a été mal porté, une ſomme tirée autrement qu'il ne faut, un endroit obſcur & mal exprimé, ou quelqu'autre défaut ou faute qu'on veut faire corriger.

On met auſſi quelquefois le *nota* pour obliger à faire attention aux choſes qu'on croit importantes, & dont on veut ſe ſouvenir. *Dictionnaire de Commerce.*

NOTABLE, CONSIDÉRABLE, DE QUELQUE CONSIDÉRATION, (*Hiſt. mod.*) En Angleterre, lorſque quelqu'un laiſſe en mourant, hors du diocèſe où il meurt, des biens meubles ou immeubles montans au-moins à la valeur de cinq livres, ce qui s'appelle un *bien notable*, ce n'eſt point à l'évêque dans le diocèſe duquel il eſt mort qu'appartient la vérification du teſtament, attendu qu'il ne peut pas étendre ſa juriſdiction hors des limites de ſon diocèſe, mais à l'archevêque de la province. *Voyez* VÉRIFICATION.

NOTAIRE, ſ. m. (*Juriſprudence.*) en latin *notarius*, *libello*, *tabellarius*, *tabellio*, *amanuenſis*, *actuarius*, *ſcriba*, &c. eſt un officier dépoſitaire de la foi publique, qui garde les notes & minutes des actes que les parties paſſent devant lui.

Le titre de *notaire* étoit inconnu chez les Juifs & chez pluſieurs autres peuples de l'antiquité. La plûpart des conventions n'étoient alors que verbales, & l'on en faiſoit la preuve par témoins ; ou ſi l'on rédigeoit le contrat par écrit, il ne tiroit ordinairement ſon authenticité que de la ſignature ou ſceau des parties, & de la préſence d'un certain nombre de témoins qui, pour plus de ſûreté, appoſoient auſſi leurs ſceaux.

Il y avoit pourtant certains actes qui étoient reçus par un ſcribe ou écrivain public, ou qui étoient cachetés du ſceau public.

La loi de Moïſe n'avoit ordonné l'écriture que pour

pour l'acte de divorce, lequel, suivant saint Augustin, *liv. XIX. ch. xxvj.* contre Faustus, devoit être écrit par un scribe ou écrivain public.

Il est parlé dans Jérémie, *ch. xxxij.* ℣. 10. d'un contrat de vente qui fut fait double, l'un qui demeura ouvert, l'autre qui fut plié, cacheté & scellé, puis remis entre les mains d'un tiers en présence de témoins; ce double, suivant Vatable, tenoit lieu d'original, & étoit cacheté du sceau public, *annulo publico.* Vatable ajoute que quand il y avoit contestation en justice pour raison d'un tel acte, les juges n'avoient égard qu'à celui qui étoit cacheté; qu'au reste on ne se servoit point de tabellions en ce tems-là, mais que les contractans écrivoient eux-mêmes le contrat & le signoient avec les témoins. Il dit pourtant ensuite que quelquefois on se servoit d'écrivains ou tabellions publics; & c'est ainsi qu'il explique ce passage: *lingua mea calamus scribæ velociter scribentis.*

Les scribes chez les Juifs étoient de trois sortes: les uns, qu'on appelloit *scribes de la loi*, écrivoient & interprétoient l'Ecriture; d'autres, que l'on appelloit *scribes du peuple*, étoient de même que chez les Grecs une certaine classe de magistrature; d'autres enfin, dont la fonction avoit un peu plus de rapport à celle de *notaires*, étoient proprement les greffiers ou secrétaires du conseil, lesquels tenoient lieu de *notaires* en ce qu'ils recevoient & cachetoient les actes qui devoient être munis du sceau public.

Aristote, *liv. VI. de ses polit. ch. viij.* faisant le dénombrement des officiers nécessaires à une cité, y met celui qui reçoit les sentences & contrats dont il ne fait qu'un seul & même office; il convient néanmoins qu'en quelques républiques ces offices sont séparés, mais il les considere toujours comme n'ayant qu'un même pouvoir & autorité.

Les Athéniens passoient aussi quelquefois leurs contrats devant des personnes publiques que l'on appelloit comme à Rome *argentarii*; c'étoient des banquiers & changeurs qui faisoient trafic d'argent, & en même tems se mêloient de négocier les affaires des particuliers.

Chez les Romains, ceux à qui ces argentiers faisoient prêter de l'argent, reconnoissoient avoir reçu la somme, quoiqu'elle ne leur eût pas encore été payée, comptée & délivrée; ils écrivoient le nom du créancier & du debiteur sur leur livre qui s'appelloit *kalendarium*, lequel étoit public & faisoit foi en justice, & cette simple inscription sur ce livre étoit ce qu'ils appelloient *litterarum seu nominum obligatio.*

Cette façon de contracter avoit cessé d'être en usage dès le tems de Justinien, comme il est marqué au commencement du titre 22. des *institutes de litter. oblig.*

Ils étoient obligés de communiquer ces livres à tous ceux qui y avoient intérêt, parce que leur ministere étoit public, comme le remarque M. Cujas; & s'ils le refusoient, on les y contraignoit *actione in factum prætoriâ*, qui avoit été introduite spécialement contre eux à cet effet, comme dit M. Colombet en ses *paratitles ff. de edendo.* M. Cujas, *ad leg. XL. ad leg. aquil. lib. III. Pauli ad edict.* dit que si, faute par l'argentier de représenter ses livres, quelqu'un perdoit son procès, l'argentier étoit tenu de l'indemniser du principal & des frais, mais l'argentier n'étoit tenu de montrer à chacun que l'endroit de son registre qui le concernoit, & non pas tout le registre entier.

Tout ce qui vient d'être dit avoit lieu aussi contre les héritiers quoiqu'ils ne fussent pas argentiers, sur quoi il faut voir au digeste le titre *de edendo*, & la novelle 136. *de argentarii contractibus.*

La forme requise dans ces livres étoit que le jour & le consulat, c'est-à-dire, l'année où l'affaire s'étoit faite y fut marquée.

Ceux qui avoient remis leur argent en dépôt avoient un privilege sur les biens des argentiers, mais il n'y avoit point de semblable privilege pour ceux qui avoient donné leur argent, afin qu'on le fit profiter & pour en tirer intérêt, comme il est décidé dans la loi *si ventri ff. de rebus autorit. jud. possid.*

Pancirol. *var. quæst. lib. I. ch. xxxj.* prétend que si on ajoutoit foi à leurs registres, ce n'étoit pas comme Accurse a prétendu parce qu'ils étoient choisis & nommés par le peuple, mais parce que leur fonction étoit d'elle-même toute publique, *& ob publicam causam*, étant d'ailleurs permis à tout le monde de l'exercer.

Everhard, *de fide instrum. cap. j. n. 34.* prétend au contraire qu'il y avoit deux sortes d'argentiers, les uns établis par la ville en certain lieu où chacun pouvoit sûrement porter son argent, d'autres qui faisoient commerce de leur argent pour leur compte. Il y a apparence que les premiers étoient les seuls dont ces registres fissent une foi pleine & entiere, ceux-là étant les seuls qui fussent vraiment officiers publics.

Les argentiers pouvoient exercer leur commerce par leurs enfans & même par leurs esclaves; ceux-ci pouvoient aussi exercer en leur nom jusqu'à concurrence de leur pécule, mais les femmes n'y étoient pas reçues.

Il paroit au surplus que les argentiers ne recevoient pas indifféremment toutes sortes de contrats, mais seulement ceux qui se faisoient pour prêt de part ou autre négociation d'argent.

En effet, il y avoit chez les Romains, outre les argentiers, plusieurs autres personnes qui recevoient les contrats & autres actes publics; savoir, des *notaires*, tabellions, & autres personnes.

Les fonctions des *notaires* & tabellions ont tant de connexité avec celles de greffier, que dans les lois romaines ces termes *scribæ & tabularii* sont communément joints ensemble, comme on voit au code *de tabulariis, scribis & logographis*; & quoique dans l'usage le terme de *scriba* se prenne ordinairement pour greffier, & *tabularius* pour tabellion, il est néanmoins certain que dans les anciens textes le terme de *scriba* comprend aussi tous les praticiens en général, & particulierement les tabellions aussi-bien que les greffiers, témoin la vingt-unieme épitre de Cassiodore, *lib. XII. variar.* écrite au scribe de Ravenne, où l'on voit qu'il étoit à-la-fois greffier & tabellion: aussi dans le *vetus glossarium*, *tabularius sive tabellio dicitur scriba publicus*; le terme de *tabularius* est aussi souvent pris pour greffier.

Pour ce qui est de la qualité de *notaire*, elle étoit commune chez les Romains à tous ceux qui écrivoient sous autrui, soit les sentences, soit les contrats, suivant ce que dit Lampride dans la vie d'Alexandre Severe, où il rapporte qu'un notaire, *notarium*, qui avoit falsifié un jugement rendu dans le conseil de l'empereur, fut banni après avoir eu les nerfs des doigts coupés, afin qu'il ne pût jamais écrire.

Loyseau tient que par le terme de *notaire* on entendoit proprement ceux qui recevoient & faisoient le plumitif des sentences ou contrats, & que l'on distinguoit des scribes & tabellions par le titre d'*exceptores*; on comprenoit même sous ce terme *notaires* ceux qui recevoient les contrats sous les tabellions, & en général tous ceux qui avoient l'art & l'industrie d'écrire par notes & abréviations: *notas qui didicerent propriè notarii appellantur*, dit saint Augustin, *lib. II. de doctrinâ christ.* Ces notes n'étoient point composées de mots écrits en toutes lettres, une seule

lettre exprimoit tout un mot, on se servoit même de signes particuliers que Justinien dit avoir été appellés de son tems *signes*, dont il fut obligé de défendre l'usage à cause de diverses interprétations qu'on leur donnoit. Ces sortes de notes furent appellées *notes de Tyron*, du nom de celui qui en introduisit l'usage à Rome. Tyron étoit un affranchi de Ciceron auquel il a adressé plusieurs de ses épîtres, qui s'adonna à écrire en figures qui n'étoient caracteres d'aucune langue connue. Il ne fut pas le premier inventeur de cette maniere d'écrire, car elle venoit des Grecs; mais il y ajouta plusieurs choses de son invention, & la perfectionna : c'est pourquoi on appella *notes de Tyron* tous les caracteres semblables. Gruter a donné des principes pour déchiffrer ces sortes d'écritures; & M. l'abbé Carpentier a donné un alphabet tironien pour le déchiffrement d'un manuscrit du tems de Charlemagne, écrit en notes de Tyron, qui est à la bibliotheque du roi.

Cet art d'écrire en notes n'est point venu jusqu'à nous, il en est cependant resté des vestiges en la chancellerie de Rome où l'on délivre des signatures pleines d'abréviations; c'est peut-être aussi de-là qu'est venu l'invention de l'écriture par chiffres.

On appella donc *notaires* à Rome ceux qui avoient l'art d'écrire par notes & abréviations ; & comme on s'adressoit à eux pour recevoir toutes sortes d'actes, c'est de-là que le nom de *notaire* est demeuré aux officiers publics qui exercent la même fonction.

Les *notaires* romains étoient aussi appellés *cursores*, à cause de la rapidité avec laquelle ils écrivoient.

Il étoit d'usage à Rome de faire apprendre aux jeunes gens, & principalement aux esclaves qui avoient de l'intelligence, cet art d'écrire en notes, afin qu'ils servissent de clercs aux greffiers & tabellions.

Tous les scribes publics, soit greffiers, tabellions ou *notaires*, étoient même au commencement des esclaves publics, c'est-à-dire appartenant au corps de chaque ville qui étoient employés à faire ces sortes d'expéditions, afin qu'elles ne coutassent rien au peuple: cela étoit si ordinaire alors, qu'en la loi derniere au code de *servis reipublicæ* on met en question si l'esclave d'une cité ou république ayant été affranchi, & ayant depuis continué l'exercice du notariat de cette ville, n'avoit pas dérogé à sa liberté.

Comme les esclaves chez les Romains étoient dans le domaine du maître, qui pouvoit les vendre & aliéner, M. Pasquier tient que c'est de-là qu'en France les tabellionnés sont aussi réputés domaniaux.

C'est aussi de-là, suivant Loyseau, que nos *notaires* se mettent encore stipulans & acceptans pour les parties; ce qu'ils n'auroient pas pû faire dans l'origine s'ils n'eussent été esclaves publics, étant une regle de droit que personne ne peut stipuler pour autrui, de laquelle regle néanmoins étoient exceptés les esclaves, lesquels pouvoient stipuler & acquérir pour leur maître : si c'étoit un esclave commun à plusieurs, il pouvoit stipuler pour chacun d'eux; & si c'étoit un esclave public, c'est-à-dire appartenant à une ville, il pouvoit stipuler pour chaque habitant, comme il paroît par plusieurs lois du *digeste*.

Mais il faut bien prendre garde que les esclaves qui, dans ces premiers tems, faisoient la fonction de *notaires* à Rome, ne peuvent être comparés aux *notaires* d'aujourd'hui : en effet, ils n'étoient point officiers en titre, ils n'étoient proprement que les clercs des tabellions, & leurs écritures n'étoient point authentiques, ce n'étoient que des écritures privées.

Bien-loin que la fonction de tabellion & de *notaire* eût quelque chose d'ignoble ; chez les Romains, on voit que les patrons se faisoient un devoir & un honneur de recevoir les contrats de leurs cliens.

En effet, les PP. Catrou & Rouillé dans leur grande *histoire romaine*, *liv. I. p. 66.* de l'édition de 1725, remarquent, d'après Plutarque & Denis d'Halicarnasse, que *les plus riches & les plus nobles citoyens* eurent le nom de *patrons* ; que par-là ils tinrent un rang mitoyen entre les sénateurs & la plus vile populace ; que les patrons se chargerent de soutenir & de protéger chacun certain nombre de familles du plus bas peuple, de les aider de leur crédit & de leur bien, & de les affranchir de l'oppression des grands ; que *c'étoit aux patrons de dresser les contrats de leurs cliens*, de démêler leurs affaires embrouillées, afin de subvenir à leur ignorance contre les ruses de la chicane.

Si le commissaire de la Mare, qui a parlé de l'origine des *notaires* en son *traité de la police*, n'eût pas été poussé de quelque jalousie contre les *notaires*, il n'auroit pas manqué de rapporter ce trait d'histoire qui justifie que la fonction de recevoir des contrats a toujours été regardée comme importante & honorable, & que l'on a mal-à propos comparé les clercs des greffiers & tabellions romains avec les *notaires* d'aujourd'hui, qui n'ont rien de commun avec eux que le nom.

Aussi voit-on que les empereurs Arcadius & Honorius défendirent de prendre des esclaves pour remplir les fonctions de greffier & de *notaire*, de sorte que depuis ce tems on les élisoit dans les villes, de même que les juges; c'est pourquoi ces fonctions de *notaire* étoient alors comptées entre les charges municipales.

Les *notaires*, greffiers & autres praticiens étoient du nombre des ministres, des magistrats ; ils faisoient néanmoins un ordre séparé de celui des ministres inférieurs, appellés *appariteurs :* la fonction des greffiers & des *notaires* étoit estimée beaucoup plus honorable, parce que les actes publics étoient confiés à leur fidélité.

Les fonctions de *notaire* étoient exercées gratuitement, comme des charges publiques & ordinaires, que chaque honnête citoyen exerçoit à son tour ; aussi étoient-elles regardées comme si onéreuses, que plusieurs, pour les éviter, quittoient les villes & s'en alloient à la guerre, ou bien se faisoient officiers domestiques de l'empereur, ce qu'il fallut enfin défendre par une loi expresse.

Il ne faut pas confondre les *notaires* des Romains avec d'autres officiers, appellés *actuarii seu ab actis ;* chaque gouverneur en avoit un près de lui, pour recevoir & registrer les actes de jurisdiction volontaire, tels que les émancipations, adoptions, manumissions, & singulierement les contrats & testamens qu'on vouloit insinuer, publier & registrer, qui est ce que l'on appelloit *mettre* apud acta.

Le pouvoir des tabellions & *notaires* étoit grand chez les Romains, de même que parmi nous. Justinien, dans la loi *jubemus* au code *de sacro sancti eccl.* les appelle *juges cartulaires ;* ils font en effet tout-à-la-fois la fonction de greffiers & de juges ; & dans quelques provinces de France, ils ont conservé l'usage de mettre qu'ils ont jugé & condamné les parties à remplir leurs conventions : Cassiodore, en sa formule des *notaires*, éleve même ceux-ci beaucoup au-dessus des juges, en ce que ces derniers ne font que juger les procès, au-lieu que les *notaires* les préviennent, & qu'il n'y a pas d'appel de leurs jugemens.

On voit dans la *novelle 44.* que la méthode des Romains, par rapport aux actes qu'ils passoient devant *notaires*, étoit que le *notaire* ou clerc du tabellion écrivoit d'abord l'acte en note ; cette minute

ou projet de l'acte s'appelloit *scheda*; l'acte n'étoit point obligatoire ni parfait jusqu'à ce qu'il eût été écrit en toute lettre, & mis au net ce que l'on appelloit *in purum seu in mundum*, rédiger. Cette opération qui revient assez à ce que nous appellons *grosse des contrats*, se faisoit par les tabellions, & s'appelloit *completio contractus*: c'est pourquoi, en la loi *contractus* ou code *de fide instrum.* il est dit que les parties pouvoient se retracter jusqu'à ce que le contrat fût mis au net & confirmé par la souscription des parties.

Cette souscription n'étoit pas au seing manuel de leur nom; elle consistoit à écrire au-bas du contrat que les parties l'avoient pour agréable, & accordoient ce qui y étoit contenu; & à l'égard de leur seing, appellé *signum*, ce n'étoit autre chose que l'apposition de leur sceau ou cachet particulier, dont ils usoient communément outre la souscription.

Lorsque les contractans ne savoient pas écrire, un ami étoit reçu à souscrire pour eux, ou bien le tabellion; celui-ci ne souscrivoit pas le contrat, il falloit seulement qu'il l'écrivît tout-au-long, il n'étoit pas non plus nécessaire que les témoins souscrivissent l'acte; il suffisoit de faire mention de leur présence, excepté dans les donations faites par l'empereur qu'ils devoient souscrire.

Ce que les parties & les témoins souscrivoient & scelloient de leurs sceaux n'étoit pas la note ou minute du *notaire*, c'étoit la grosse, appellée *completionem*. En effet, suivant la loi *contractus*, il eût été inutile de signer une *schede*, puisqu'elle n'étoit point obligatoire: d'ailleurs le tabellion délivroit la grosse sans être tenu d'en faire registre ni de conserver ensuite la note sur laquelle il avoit expédié la grosse, ensorte que cette note n'étoit plus regardée que comme un brouillard inutile; car ce que l'on appelloit en droit *breves*, *brevia*, *brevicula*, n'étoient point les notes & minutes des obligations, mais seulement des notes particulieres écrites briévement.

Tous ces usages passerent dans les Gaules avec la domination des Romains.

Les formules de Marculphe & celles qui ont été depuis recueillies par les plus célebres auteurs contiennent divers contrats, où il est fait mention qu'un *notaire* a été appellé pour les écrire, mais tous ne sont conçus qu'en terme d'écriture privée, on y trouve même la formule de l'acte d'apport, par lequel le magistrat sur le requisitoire des parties ordonnoit que des écritures seroient registrées *apud acta*, pour les rendre authentiques & exécutoires.

Il y avoit aussi des *notaires* en France dès le commencement de la monarchie: le roi avoit ses *notaires* ou secrétaires qui expédioient les actes de sa chancellerie.

Les évêques, les abbés, les comtes étoient obligés d'avoir aussi leur *notaire*, comme il paroît par un capitulaire de Charlemagne de l'an 805.

Mais on passoit alors peu d'actes par écrit; l'ignorance étoit si grande, que peu de personnes savoient écrire; la plûpart des conventions n'étoient que verbales; pour y donner plus de force, on les faisoit en présence de témoins.

Lorsqu'il s'agissoit d'actes importans, que l'on vouloit rédiger par écrit, on les passoit assez ordinairement en présence & sous l'autorité des comtes ou des évêques, & il est à croire que les *notaires* de ceux-ci étoient employés à écrire les actes; mais ils ne les recevoient point comme officiers publics, ils prêtoient seulement leur main, soit comme secrétaires de celui en présence duquel on contractoit, soit comme personnes versées dans l'écriture, & l'acte ne tiroit sa force & son authenticité que du sceau qui y étoit apposé, & de la présence des témoins que l'on y appelloit.

Le savant P. Mabillon, dans son *traité de la diplomatique*, dit qu'après une exacte recherche dans les plus célebres bibliotheques, tant du royaume que des pays étrangers, il n'a trouvé aucun contrat passé devant *notaires* comme officiers publics avant l'année 1270.

On tient communément que ce fut saint Louis qui érigea les *notaires* en titre d'office, & que les premiers de cette espece furent les soixante *notaires* qu'il créa pour le châtelet de Paris. *Voyez* NOTAIRES AU CHATELET. (*A*)

NOTAIRES, *par rapport au contrôle des actes*, l'une des qualités les plus essentielles des *actes*, des *contrats*, des *obligations*, étant d'avoir une *date* sûre, constante & authentique; & l'un des principaux devoirs des *notaires* étant de la leur assurer, il ne sera pas inutile de rappeller ici les principes d'une matiere aussi intéressante, & d'une utilité si générale pour la société.

Une loi qui porte sur les opérations les plus importantes de la société, puisqu'elle intéresse toutes les conventions qui se font entre citoyens; une loi qui n'est pas seulement une *formalité* embarrassante par elle-même, mais que la nécessité des ressources a rendue une *imposition* considérable, dont les actes & contrats se trouvent chargés, est, sans contredit, l'une des matieres qui méritent le plus d'être connues, développées, approfondies par ceux qui paient, par ceux qui reçoivent, par ceux qui gouvernent. C'est le seul moyen de faire reconnoître aux redevables ce qu'ils doivent, & pourquoi; d'apprendre à ceux qui sont chargés de la perception, quelles sont les bornes dans lesquelles ils doivent se renfermer, & de remettre sous les yeux du gouvernement le véritable esprit des lois faites ou à faire.

Le contrôle peut être envisagé, 1°. en général; 2°. relativement aux actes sur lesquels il porte; 3°. en lui-même comme formalité & comme imposition; 4°. dans son administration.

Le contrôle dont il est ici question, considéré en général, peut l'être dans sa *définition* & dans son *établissement*.

Dans sa définition, c'est une formalité qui a pour objet de constater la *date* des conventions, d'assurer l'authenticité des actes, & de prévenir les effets de la surprise, de la négligence & de la mauvaise foi. Le droit ajouté à la formalité, n'en constitue point l'utilité; mais il ne la détruit pas.

L'origine d'une formalité si nécessaire pour la société, remonte bien plus haut que les édits & les déclarations qui ont établi le contrôle des actes proprement dit. Il ne faut pas s'arrêter aux mots; les idées seules méritent de nous occuper.

Le contrôle a existé dès le moment que la supercherie s'est introduite dans la société, & que les hommes ont eu respectivement intérêt de s'en garantir.

La simplicité des esprits, la pureté des cœurs, le peu d'importance des affaires, la facilité de la plûpart des conventions, la rareté de quelques autres, & plus que tout le reste, la bonne foi des premiers âges, ont d'abord rendu les conventions *verbales* les plus communes, & les seules nécessaires. Ces conventions ne se passoient même qu'entre les parties intéressées. Elles se fioient alors mutuellement les unes aux autres: elles convinrent ensuite d'appeller des témoins, premiere origine du contrôle.

A ces témoins, on ajouta la sureté des écrits, qui contrôlerent la preuve *testimoniale*, & qui furent eux-mêmes contrôlés par l'établissement d'offi-

ciers publics, qui pussent être d'autant plus surement les dépositaires des intentions de chaque partie, qu'ils y seroient des tiers desintéressés.

Mais comme les *notaires* mêmes, & tous ceux qui furent successivement autorisés à recevoir les conventions des parties, eurent besoin d'être surveillés, la justice de la loi fut encore obligée de venir au secours des uns, & de s'armer contre l'injustice des autres. Les papier & parchemin *timbrés*, les droits de *sceau*, les notaires en *second* dans certains lieux, & dans d'autres les *témoins* ajoutés aux notaires mêmes, ont été successivement employés pour remplir l'objet que l'on s'étoit proposé ; & ce sont, à proprement parler, autant de droits de contrôle, qui, sous différentes dénominations, ont le même objet & la même utilité que le *contrôle* des actes proprement dit.

Celui-ci considéré dans son établissement, a deux époques différentes, suivant la forme dans laquelle ces actes se trouvent rédigés.

Il a été établi par édit du mois de Mars 1693 pour les actes passés pardevant *notaires*, greffiers & autres personnes publiques autorisées à passer, à recevoir, à rédiger les actes & conventions des parties.

Par la déclaration du 14 Juillet 1705, pour les actes passés sous *signature privée*, on sent assez que sans ce dernier établissement, le premier seroit devenu illusoire pour un très grand nombre de conventions.

On dit les *notaires*, à l'exception de ceux de la ville de Paris ; car ils ont été exemptés du droit & de la formalité du contrôle par une déclaration, & puis assujettis par autre déclaration, enfin rétablis dans leur exemption, dont on les a laissés jouir jusqu'à présent par différentes considérations *pecuniaires* & *politiques*, dont on aura ailleurs occasion de rendre compte.

On dit les *greffiers*, lorsqu'ils sortent des bornes de leurs fonctions ordinaires, qui sont d'écrire les jugemens émanés d'une jurisdiction involontaire & forcée, pour écrire & rédiger les conventions, les décisions libres & volontaires que leur dictent les parties ; ils auroient sans cela sans cesse abusé de la loi qui dispense du contrôle les actes judiciaires, c'est-à-dire, qui se font en justice réglée. Cet article est de la plus grande importance dans la matiere dont il est ici question. Tout acte juridique est incontestablement exempt du contrôle, tant pour le droit, que pour la formalité ; mais tout acte cesse d'être juridique, & devient extrajudiciaire, dès qu'il est émané de la volonté des parties, sans que le juge intervienne comme juge, ni le greffier comme ministre établi pour écrire les jugemens. Toutes ces distinctions sont très-essentielles, mais en même tems fort délicates & très-difficiles à saisir : on y reviendra plus d'une fois dans le cours des observations que l'on donnera sur la matiere dont il est ici question.

Quant aux actes sous seing privé qui ne sauroient être produits en justice sans être contrôlés, il faut en excepter les lettres-de-change de place en place & les billets simples à ordre ou au porteur, non entre toutes personnes, mais seulement entre marchands, négocians & gens d'affaires, encore est-il nécessaire que ce soit pour raison de leur commerce réciproque. Ces derniers mots sont extrêmement importans, parce que dans tous autres cas les négocians, marchands & gens d'affaire rentrent dans l'ordre général des citoyens, & leurs engagemens dans la classe ordinaire des conventions.

Si l'on veut, après avoir considéré le contrôle dans sa définition & dans son établissement, le regarder par rapport aux actes sur lesquels il porte, on verra que ces actes eux-mêmes peuvent être envisagés relativement ; 1°. à la matiere ; 2°. à la nature des conventions ; 3°. aux différens objets qu'ils renferment ; 4°. à la forme dans laquelle ils peuvent être rédigés ; 5°. au nombre des *parties* qui peuvent s'y trouver intéressées ; 6°. aux droits & à la formalité auxquels ils sont assujettis, ou dont ils sont exempts.

La matiere des actes ne sauroit être que laïque ou civile, ecclésiastique ou bénéficiale : mais comme ces derniers ont été traités plus favorablement que les autres, il est essentiel de bien connoître ce qui les caractérise, de ne pas confondre les actes que font les Ecclésiastiques avec ceux qui se font en matiere ecclésiastique, puisque c'est la *chose* & non l'homme, le bénéfice & non tel ou tel bénéficier, que l'on a voulu favoriser.

Relativement à la nature des conventions que les actes & contrats peuvent renfermer, il seroit impossible de les prévoir & de les énoncer toutes explicitement ; mais toutes les clauses dont un acte quelconque peut être susceptible, pourroient implicitement se trouver dans les quatre divisions de préparatoires, obligatoires, conservatoires & résolutoires, puisqu'on ne peut jamais passer un acte quel qu'il soit, que pour préparer une obligation, pour la contracter, pour la conserver ou pour l'anéantir.

Les actes purement préparatoires ou conservatoires, qui contiennent mention, énonciation, déclaration, interpellation d'une obligation faite ou à faire, mais qui ne la renferment pas, doivent passer pour actes simples, & sont connus sous cette dénomination.

Les *obligatoires* sont obligatoires, simples ou synallagmatiques : *simples*, quand ils n'obligent qu'une seule partie vis-à-vis d'une seule personne ou de plusieurs : *synallagmatiques*, lorsque l'acte oblige plusieurs parties à la fois, & réciproquement les unes avec les autres.

Conservatoires, lorsqu'ils confirment l'obligation déja faite, & qu'ils ont pour objet la conservation d'un droit, d'une convention, d'une action.

Résolutoires, lorsqu'ils anéantissent un engagement, quel qu'il soit, par l'accomplissement des conditions, ou par le désistement de ce qui pourroit être exigé.

Considérés relativement aux différens objets qu'ils renferment, les actes peuvent être passés & convenus entre les mêmes parties pour raison du même fait, ou bien entre différentes parties pour des intérêts différens, ce qui doit nécessairement occasionner différente perception de droits, parce que le contrôle étant relatif aux actions que l'on peut intenter en vertu d'un acte, il doit y avoir autant de droits à recevoir, que l'on peut intenter d'actions.

Par rapport à la forme dans laquelle ils peuvent être rédigés, les actes ne peuvent l'être que par des personnes autorisées à les recevoir, ou sous signature privée, en observant que pour éviter des abus d'une conséquence extrêmement dangereuse, il est des actes qui ne peuvent être reçus & passés que par des officiers publics, tels que les contrats de mariage, les donations, &c. & que pour subvenir à certaines circonstances, on a autorisé dans certains cas, certaines personnes à recevoir certains actes, & tels sont, pour les testamens, les curés, les vicaires, officiers de terre ou de mer.

Quant aux parties qui peuvent se trouver dans un acte, elles sont principales, comme les futurs conjoints dans un contrat de mariage ; ou intervenantes, comme un parent qui paroît dans ce contrat pour faire une donation à ceux qui se marient.

Ce font des obfervations très importantes à faire, parce que fouvent un feul acte en renferme plufieurs, & que chacun doit un droit, comme s'ils euffent été faits féparément.

Examinés à l'égard des droits & de la formalité auxquels ils font affujettis, ou dont on a cru devoir les exempter, les actes affujettis peuvent l'être à la formalité feulement, & tels font en petit nombre les actes qui font contrôlés *gratis*; ou bien à la formalité & au droit tout enfemble, & telles font toutes les autres conventions.

Les uns, par la même raifon, font exempts du droit feulement.

Les autres le font du droit & de la formalité.

Telle eft l'idée la plus fimple & la plus générale que l'on puiffe donner du contrôle, envifagé par rapport aux actes fur lefquels il porte.

Confidéré en lui-même, c'eft une formalité, c'eft un droit.

Comme formalité, il donne occafion d'examiner, dans quel endroit, dans quel tems, par qui, comment, elle doit être remplie, & de rechercher les raifons de toutes ces différentes obligations.

Comme droit, on peut en confidérer la nature, l'établiffement, le pié fur lequel il fe perçoit & la quotité.

Si l'on confidere ces droits dans leur nature, ils font droits principaux & primordiaux ou droits acceffoires, tels que les quatre fols pour livre.

On a déja vu les motifs de leur établiffement; il eft évident qu'ils ont eu deux objets : d'affurer l'authenticité des actes : de procurer des fecours à l'état.

Quant aux titres de leur perception, ils ne peuvent être fondés que fur des édits, des ordonnances, déclarations, lettres-patentes, tarifs & arrêts, & décifions générales, qui ne fauroient être que confirmatifs de la loi primordiale, ou interprétatifs de quelques difpofitions.

Confidérés relativement aux différens piés fur lefquels ils font dûs, ils fe perçoivent ou fuivant la nature de l'acte, ou fuivant la quotité des fommes, ou fuivant la qualité des parties.

Quant à la quotité du droit, c'eft-à-dire, aux fommes que l'on doit payer felon les différens cas : le montant doit être relatif à la teneur des conventions, à la quotité des fommes énoncées ou calculées d'après une eftimation, à la qualité des parties.

Après avoir examiné en quoi confifte le controlle, confidéré en lui-même & relativement aux actes fur lefquels il porte, il eft indifpenfable de le confidérer dans fon adminiftration.

Elle eft politique, économique & juridique, relativement aux vues, aux fonctions, aux obligations du miniftere, des fermiers & des juges.

L'adminiftration politique eft réelle ou perfonnelle.

Réelle, elle porte fur les actes & fur les droits, fur la chofe, en un mot, & non fur ceux qui la gouvernent, qui la perçoivent, ou qui la jugent.

Sur les actes envifagés relativement à la forme & par rapport aux droits.

A la forme pour les affujettir à des nouvelles formalités, ou pour les affranchir de formalités anciennement établies.

Aux droits pour affujettir au controlle des actes qui en étoient exempts, ou pour en difpenfer ceux qui y étoient affujettis.

Adminiftration réelle qui porte fur les droits confidérés tant par rapport à leur quotité, que par rapport à la forme de la perception.

A leur quotité, pour la confirmer ou pour la changer; pour la confirmer purement & fimplement, ou bien avec quelques modifications; pour la changer foit en la diminuant, foit en l'augmentant.

Par rapport à la forme de la perception pour y faire quelques changemens qui ne peuvent jamais être relatifs qu'à la formalité, aux tems, aux lieux, aux perfonnes.

Dans l'adminiftration politique perfonnelle, il faut envifager ce qui tient aux actes & ce qui tient aux droits.

Aux actes confidérés relativement aux obligations des parties, des *notaires* & tabellions, & dans certain cas des curés, des vicaires, des greffiers, & généralement de tous ceux qui ont été autorifés à recevoir, à rédiger les conventions.

Aux droits, par rapport à ceux qui les perçoivent, tels que les fermiers, régiffeurs, commis ou prépofés qui peuvent être confidérés dans leurs établiffemens, leurs priviléges & leurs prérogatives.

Leurs fonctions pour la confervation, ou pour la perception des droits.

Confervation des droits par les recherches & vifites, chez les notaires, greffiers, *&c.*

Perception par le recouvrement de ce qui eft dû.

Obligations coactives ou prohibitives; coactives, qui ordonnent certaines chofes; prohibitives, qui en interdifent d'autres.

Emolumens fixes ou cafuels; fixes, tels que les appointemens convenus & déterminés; cafuels, tels que les remifes, les gratifications, *&c.*

Privileges, exemptions, prérogatives, portant fur des charges publiques ou particulieres; publiques, comme la collecte des tailles, le logement des gens de guerre.

Particulieres, telles que les tutelles, les curatelles, *&c.*

L'adminiftration économique porte, comme la politique (mais à l'égard des fermiers feulement), d'un côté, fur les formalités ordonnées, & fur les précautions à prendre pour empêcher la fraude, ou pour y remédier; de l'autre, fur tout ce qui concerne principalement la perception du droit; & tels font la régie, le recouvrement, la comptabilité, & généralement tout ce qui concerne le régiffeur ou le fermier, & qui ne dépend que de lui.

L'adminiftration juridique n'a rapport qu'aux juges; mais les juges peuvent être envifagés dans leur établiffement, dans leur compétence, dans leurs fonctions, leurs émolumens, leurs privileges & leurs exemptions.

Leur établiffement les rend juges ordinaires, ou d'attribution.

Leur compétence porte fur la nature des affaires, ou fur le degré de jurifdiction.

Quant à la nature des affaires, la matiere peut être civile ou criminelle; civile comme les condamnations qui ne portent que fur le paiement du droit; criminelle, telle que les malverfations des notaires ou tabellions, greffiers, commis, *&c.*

Le degré de jurifdiction rend les juges magiftrats en premiere inftance, en caufe d'appel ou au fouverain.

On ne feroit, quant aux obligations coactives ou prohibitives aux émolumens fixes ou cafuels, aux prérogatives générales ou particulieres, que répéter ce que l'on a ci-devant dit aux *mots* FINANCIERS, FERMIERS, *&c.*

NOTAIRES DES ABBÉS; anciennement les abbés avoient chacun leur *notaire* ou chancelier, de même que les évêques & les comtes, cela leur fut ordonné par un capitulaire de Charlemagne de l'an 805. Ce *notaire* étoit plutôt un fecrétaire qu'un officier public, cependant ces *notaires* ne laiffoient pas de recevoir auffi les actes entre ceux qui venoient faire quelque convention devant l'abbé. *Voyez le gloff.* de Ducange, au mot *notarii.* (*A*)

NOTAIRES *pour les actes des martyrs*, furent infti-

tués par S. Clément pape. On les appella *notaires*, parce qu'ils écrivoient en notes les faits des martyrs & leur constance à souffrir, pour servir d'exemple & de perpétuelle mémoire. Les évêques en constituerent aussi dans leur diocèse; & c'est sans doute delà que les *notaires* apostoliques tirent leur origine. *Voyez* NOTAIRE APOSTOLIQUE; & NOTAIRE RÉGIONAIRE, PROTONOTAIRE.

NOTAIRE APOSTOLIQUE, étoit autrefois un officier public établi par le pape pour recevoir les actes concernant les matieres spirituelles & ecclésiastiques.

Il y avoit aussi autrefois des *notaires* ecclésiastiques, qui étoient établis par les évêques ou archevêques dans leur diocèse, pour y recevoir les actes concernant les mêmes matieres spirituelles & bénéficiales; c'est pourquoi on les appelloit aussi *notaires* de cour d'église, ou *notaires* ecclésiastiques, & *notaires* de l'évêque ou épiscopaux, *notaires* de la cour épiscopale, *notaires* communs des évêques ou ordinaires.

Dans la suite n'y ayant plus dans le royaume de *notaires apostoliques*, & établis par le pape, on donna aux *notaires* des évêques le nom de *notaires apostoliques*, & présentement tous les *notaires apostoliques* sont établis de l'autorité du roi; c'est pourquoi on les appelle *notaires royaux* & *apostoliques*.

Les premiers *notaires apostoliques* qui furent institués dans la chrétienté, furent ces sept *notaires*, surnommés *regionarii* ou *scriniarii*, que S. Clément établit à Rome pour écrire les actes des martyrs; leur fonction ne se bornoit pourtant pas à ce seul objet; car on voit qu'entre autres choses, ils étoient chargés d'annoncer au peuple les litanies, processions, ou rogations, le lieu où le pape alloit dire la messe ou faire quelque station; ils rapportoient aussi au pape le nom & le nombre de ceux qui étoient baptisés.

On conçoit par-là qu'ils étendirent aussi leur fonction à recevoir tous les actes qui concernoient les matieres spirituelles & canoniques, & ensuite les bénéfices, lorsqu'il y en eut de formés.

Le nombre de ces *notaires* ayant été augmenté par S. Clément, ceux qui étoient du nombre des sept premiers *notaires*, ou du moins qui les représentoient, prirent le titre de *protonotaires apostoliques*, c'est-à-dire, de *premiers notaires*.

Mais ce ne fut pas seulement dans les terres du pape que les *notaires apostoliques* exercerent leurs fonctions; ils en usoient de même en France, en Angleterre & en Espagne; car alors on regardoit comme un droit certain, qu'un *notaire* ou tabellion établi par l'empereur, ou par le pape, ou par quelqu'autre auquel ce droit avoit été accordé par un privilege spécial pourroit instrumenter non-seulement dans les terres soumises à celui qui l'avoit commis; mais aussi qu'il avoit le même pouvoir dans les autres états dont on vient de parler.

Quelques-uns de ces *notaires apostoliques* étoient en même tems *notaires* impériaux & royaux, apparemment pour rendre leur pouvoir plus étendu & moins sujet à contestation.

On voit dans les lettres de Charles V. du mois de Janvier 1364, qu'il y avoit à Auxerre un *notaire apostolique*, qui se qualifioit *tabellion de notre saint pere le pape*; & que ce tabellion s'ingéroit de recevoir des actes pour affaires temporelles, telles que des lettres d'affranchissement.

Dans d'autres lettres du même prince, du mois d'Août 1367, il est fait mention d'un *notaire* apostolique qui étoit résident en Dauphiné; ce *notaire* étoit un clerc du diocèse de Grenoble, lequel se qualifioit *apostolicâ imperiali & domini Francorum regis autoritatibus* notarius *publicus*. Il réunissoit, comme on voit, les trois qualités.

Les évêques établirent aussi des *notaires* ecclésiastiques dans leur diocèse; ces *notaires* étoient quelquefois qualifiés de *notaires apostoliques*, & confondus avec ceux du pape; d'autres fois on les appelloit seulement *notaires ecclésiastiques*, *notaires de l'évêque* ou *épiscopaux*, ou *de la cour épiscopale*, ou *notaires jurés de l'officialité*, parce qu'ils prêtoient serment devant l'official.

La plûpart des évêques avoient plusieurs *notaires*, & le premier d'entre eux prenoit le titre de *chancelier*, même d'*archichancelier*: celui-ci dictoit aux *notaires*; c'est delà que vient la dignité de *chancelier*, qui s'est encore conservée dans plusieurs églises cathédrales.

Les abbés avoient même leurs *notaires*, ainsi qu'il leur avoit été ordonné par un capitulaire de l'an 805.

Innocent III. qui siégeoit sur la fin du xij. siecle, & au commencement du xiij. défendit qu'aucun prêtre, diacre ou soudiacre, exerçât l'emploi de *tabellion*; mais cela n'empêcha pas que les évêques & abbés ne prissent pour tabellions de simples clercs; ceux des comtes même étoient aussi la plûpart des ecclésiastiques, l'ignorance étant alors si grande, que les clercs étoient presque les seuls qui sussent écrire.

Il ne faut donc pas s'étonner si les *notaires* ecclésiastiques s'ingéroient de recevoir toutes sortes d'actes, même concernant les affaires temporelles.

Dans la suite les *notaires* royaux se plaignirent de ces entreprises. Dès 1421 ceux du châtelet de Paris obtinrent le 19 Juin une sentence du prevôt de Paris, tant contre les *notaires* & tabellions apostoliques & impériaux, que contre ceux de l'évêque de Paris; qui défendit à tous ceux-ci de faire aucuns inventaires ni prisées des biens, & aux officiaux de donner aucune commission à cet effet.

Charles VIII. alla plus loin: il défendit, par un édit de l'an 1490, de faire, passer ou recevoir aucun contrat par *notaires* impériaux, apostoliques ou épiscopaux, en matiere temporelle, sur peine de n'être foi ajoutée auxdits instrumens, lesquels dorénavant seroient réputés nuls.

La facilité que chacun avoit d'obtenir en cour de Rome des commissions de *notaires apostoliques*, fit que le nombre de ces *notaires* devint excessif. La plûpart de ceux qui obtenoient ces commissions, étoient des personnes pauvres & indigentes, ou des serviteurs ou domestiques des gens d'église, lesquels commettoient divers abus dans l'exercice de cet emploi.

Dès le tems de François I. il en fut fait de grandes plaintes, même de la part des gens d'eglise & bénéficiers.

Ces plaintes ayant été réitérées devant Henri II. ce prince y pourvut par un édit du mois de Septembre 1547, par lequel il ordonna que les baillis, sénéchaux & juges présidiaux, de concert avec leurs conseillers, & par l'avis des gens du roi, arrêteroient & limiteroient, chacun dans leur jurisdiction, le nombre des *notaires apostoliques* qui seroit suffisant, & en quelles villes & lieux ils devroient faire leur résidence, qu'ils choisiroient les plus capables; & que ceux qui seroient ainsi reservés seroient immatriculés au greffe de la jurisdiction dans laquelle ils seroient départis, pour recevoir dans l'étendue de cette jurisdiction toutes procurations à résigner bénefices, & autres actes dépendans de leur état.

Cet édit fut registré au grand-conseil séant à Melun, & publié au châtelet.

Henri II. donna au mois de Juin 1550, un autre édit appellé communément l'*édit des petites dates*, par lequel il ordonna entr'autres choses que l'on n'ajouteroit point foi aux procurations pour résigner, ni

aux révocations d'icelles, prises de possession, & autres actes passés par les *notaires apostoliques*, à moins que ces officiers n'eussent été préalablement examinés & reçus par les archevêques ou évêques, leurs vicaires ou officiaux, & prêté serment entre leurs mains, & qu'ils n'eussent fait enregistrer leurs lettres au greffes des cours des archevêques ou évêques, & des cours présidiales, & déclaré leur nom, surnom, & le lieu de leur résidence, qu'ils seroient tenus de faire dans les villes & lieux les plus notables du diocèse, selon le département & nombre qui en seroit advisé.

Que les archevêques ou évêques seroient tenus dans trois mois après la publication de cet édit, d'arrêter, par l'avis de leur clergé, le nombre de ces *notaires*, auxquels il ne pourroit en être subrogé aucun que par mort ou par vacation, privation ou forfaiture, sans en augmenter; que si aucun de ces *notaires* étoit interdit par l'évêque, son vicaire ou official, l'interdiction seroit registrée.

Que ces *notaires* ne pourroient instrumenter que dans un seul diocèse, à peine de faux & de nullité des actes qu'ils auroient reçus.

Qu'il ne seroit point ajouté foi à leurs actes, à moins qu'ils n'y fissent mention de leurs qualités, & du lieu où ils auroient été immatriculés, & de celui de leur demeure.

Que dans les procurations pour résigner bénéfices, ils seroient tenus d'appeller deux témoins pour le moins, gens connus & domiciliés, non parens ni domestiques, & que ces témoins signeroient l'acte au cas que le résignant ne pût signer.

Enfin, que ces *notaires* seroient tenus de faire bon & loyal registre, tant des procurations pour résigner, que du tems qu'ils les auroient délivrées, combien de fois & à quelles personnes; qu'ils seroient tenus de remettre chaque année, dans le mois de Janvier au plûtard, au greffe des archevêchés dans lesquels ils auroient instrumenté, une copie signée de leur main, & un extrait collationné de leur registre, contenant tous les actes qu'ils auroient faits pendant l'année, tant procurations que révocations, & autres choses dépendantes d'icelles; qu'ils garderoient seulement leurs notes sur lesquelles ils auroient dressé leurs registres & extrait.

Cet édit fut registré au parlement.

Louis XIII. par un édit du mois de Novembre 1637, leur défendit, à peine de faux, de délivrer aux parties les minutes des procurations pour résigner, & des autres actes qu'ils passoient en matiere bénéficiale.

Louis XIV. fut obligé de leur réitérer les mêmes défenses, par une déclaration du mois d'Octobre 1691.

Cet abus ne laissa pas de continuer; il y avoit d'ailleurs plusieurs inconvéniens dans la fonction de ces *notaires*, en ce que, suivant les anciennes ordonnances, les actes qu'ils recevoient n'emportoient point d'hypotheque, & n'étoient point exécutoires sous le scel de la jurisdiction ecclésiastique : de maniere que c'étoient des actes imparfaits.

D'un autre côté, les *notaires* & huissiers royaux, & ceux des seigneurs, expédioient la plûpart des actes de leur compétence, concurremment avec les *notaires apostoliques*; de sorte que ces derniers ne trouvoient pas dans leur emploi de quoi subsister avec honneur.

Enfin ces *notaires apostoliques* n'étant pas encore officiers en titre, ils n'avoient point de successeurs obligés de conserver leurs minutes.

Pour remédier à tous ces inconvéniens, Louis XIV. par l'édit du mois de Décembre 1691, créa en titre d'office formé & héréditaire dans chaque archevêché & évêché du royaume, terres & pays de son obéissance, des offices de *notaires royaux*, pour être tenus par les *notaires apostoliques* qui seroient établis dans les villes où il seroit jugé nécessaire, & dont le nombre seroit fixé par les états qui seroient arrêtés dans le conseil, suivant les avis des archevêques & évêques chacun dans leur diocèse.

L'édit attribue à ces *notaires* royaux & apostoliques le pouvoir de faire seuls, & privativement à tous autres *notaires* & tabellions, huissiers & sergens, toutes sortes de procurations à resigner bénéfices, ministreries, commanderies, provisoreries, bourses, *&c.* révocations & significations d'icelles, démissions d'archevêchés, évêchés, abbayes, prieurés, & tous bénéfices & charges ecclésiastiques, & généralement tous les actes qui ont rapport aux bénéfices & fonctions ecclésiastiques, & qui sont détaillés dans cet édit.

Ils sont autorisés par ce même édit à faire, concurremment avec les autres *notaires* & tabellions, les titres sacerdotaux, fondations de bénéfices, monasteres, obits & autres prieres & services divins; donations aux communautés ecclésiastiques, séculieres & régulieres, fabriques, confrairies & hôpitaux; les baux à ferme, & sous-baux des biens d'église, les devis & marchés des constructions, nouvelles refections & réparations de bâtimens appartenans à l'église; les quittances des ouvriers, contrats de pension viagere promise à un couvent lors de l'entrée d'une fille en religion; les testamens des gens d'église, & l'inventaire des meubles trouvés après le déces des ecclésiastiques : & il est dit que quand le curé de la paroisse ou son vicaire auront reçu un testament, ils en déposeront la minute huit jours après le decès du testateur, dans l'étude d'un *notaire* royal & apostolique du diocèse, pour la grosse en être par lui expediée.

Personne ne peut, suivant cet édit, exercer la fonction de *notaire apostolique*, sans être revêtu de l'un des offices de *notaires* royaux & apostoliques créés par cet édit.

Il leur est ordonné de faire registre des actes qu'ils auront reçus, & l'édit renouvelle les défenses qui leur avoient été faites d'instrumenter qu'en un seul diocèse, à peine de faux & de nullité des actes.

L'édit ordonne encore qu'ils seront reçus après information de vie & mœurs, par les baillis & sénéchaux, ou juges royaux dans la juridiction desquels ils seront établis; & après qu'ils auront prêté serment devant le juge royal, il leur est enjoint de présenter leurs lettres de *notaires apostoliques* aux archevêques & évêques, leurs vicaires généraux ou officiaux, & de faire serment entre leurs mains, sans cependant qu'il soit besoin de nouvelle information de vie & mœurs.

Les archevêques & évêques, & leurs officiers, ne peuvent néanmoins, sous prétexte de ce serment ni autrement, s'attribuer la connoissance de l'exécution des actes qui se sont passés par les *notaires* royaux & apostoliques, & prétendre aucune jurisdiction autre que celle qui leur appartient de droit, suivant les ordonnances.

Les charges de *notaires apostoliques* créées pour le diocèse de Paris en vertu de l'édit de 1691, ont été réunies aux charges des *notaires* au châtelet de Paris par l'édit du mois de Février 1693, registré au parlement. C'est pourquoi les *notaires* du châtelet reçoivent dans le diocèse de Paris les actes qui, suivant l'édit de 1691, doivent être passés devant les *notaires* royaux & *apostoliques*. L'édit de 1693 n'excepte de cette regle que les résignations des bénéfices que tous les *notaires* royaux du diocèse de Paris peuvent recevoir chacun dans leur district, dans les lieux situés à quatre lieues de Paris, & au-delà pour

les personnes qui y sont domiciliées, comme on le pratiquoit avant l'édit de 1691.

Dans quelques autres diocèses, les offices de *notaires* royaux apostoliques ont été pareillement réunis aux offices de *notaires* royaux séculiers du même lieu ; dans d'autres diocèses ils ont été acquis seulement par les *notaires* de certaines villes, qui exercent seuls les fonctions de *notaires apostoliques* dans tout le diocèse.

Enfin, dans quelques endroits le clergé a acquis ces offices de *notaires* royaux *apostoliques*, & les fait exercer par commission.

Il y a encore des ecclésiastiques qui ont le titre de *notaires apostoliques* ; ce sont des missionnaires qui tiennent leurs pouvoirs immédiatement du S. siége, pour aller prêcher la foi dans les pays des infideles, tels que la Chine, la Cochinchine, Tonquin, Siam, & autres pays orientaux. Le pape leur donne aussi ordinairement le titre de *notaires apostoliques* ; & Louis XIV. par une déclaration du 8 Janvier 1681, registrée au parlement de Paris, a permis à ces missionnaires qui sont *notaires apostoliques*, de faire toutes les fonctions de *notaire* royal, & a ordonné que les contrats, testamens, & autres actes qui seroient par eux reçus dans ces pays, seroient de même force & vertu que s'ils étoient passés devant les *notaires* du royaume.

Sur les *notaires apostoliques*, *voyez* Joly, Fevret, d'Héricourt, Brodeau sur Louet, *lettre* N, *somm. 5* ; les *mémoires du clergé*, & *ci-après* NOTAIRE COMMUN, ÉPISCOPAL, DE L'ÉVÊQUE, NOTAIRE IMPÉRIAL. (*A*)

NOTAIRES-ARPENTEURS-ROYAUX furent créés par édit du mois de Mai 1702, dans toutes les jurisdictons royales. C'étoient des offices en vertu desquels le pourvu pouvoit faire la fonction de *notaire* avec celle d'arpenteur. Ils ont depuis été supprimés.

NOTAIRE AUDIENCIER. On joignoit ainsi autrefois le titre de *notaire* avec celui d'*audiencier*, pour désigner l'audiencier de la chancellerie de France, parce qu'il étoit tiré du college des *notaires* ou secrétaires du roi : ce qui fait qu'encore aujourd'hui il jouit des mêmes privileges que les secrétaires du roi. *Voyez à la lettre* G *l'article* GRAND-AUDIENCIER.

Il est ainsi appellé dans des lettres de Charles V. alors régent du royaume, en date du 18 Mars 1357.

NOTAIRES AUTHENTIQUES. On donne quelquefois ce titre aux *notaires* des seigneurs, pour les distinguer des *notaires* royaux. Ce surnom d'*authentique* vient probablement de ce que les obligations qu'ils reçoivent sont passées sous le scel du seigneur, qu'on appelle simplement *scel authentique*, pour le distinguer du scel royal. Fevret, en son traité de l'abus, *liv. IV. ch. jv. n. 16*, dit que si les évêques ou leurs officiaux avoient interdit ou suspendu de leurs charges les *notaires* royaux ou *authentiques*, il y auroit abus.

NOTAIRE *des Bayle & Consuls* dans le Languedoc, étoit le greffier de ces juges, de même que les greffiers des autres tribunaux étoient aussi alors qualifiés de *notaires*. *Voyez* le *recueil des ordonnances de la troisieme race*, où il s'en trouve nombre d'exemples.

NOTAIRES DES CAPITOULS *de Toulouse* ; ces officiers prétendoient, par privilege impérial, avoir le droit de créer des *notaires* qui auroient la faculté d'instrumenter par-tout, & concevroient leurs actes en cette forme : *Ego talis notarius autoritate imperiali & dominorum de capitulo* ; mais les officiers royaux empêcherent cette entreprise sur les droits du roi ; & Benedict, sur le chapitre *raynutius in verbo uxorem decis. n. 580*, dit que de son tems (il écrivoit au commencement du xvj. siecle) ces *notaires* de Toulouse n'usoient plus de ces termes, *autoritate imperiali*, mais qu'ils se qualifioient seulement *notaires* constitués *autoritate dominorum de capitulo*. *Voyez* Fevret en son traité de l'abus, *liv. XI. ch. jv. n. 14*, & *ci-devant* NOTAIRE APOSTOLIQUE, & *ci-après* NOTAIRE IMPÉRIAL.

NOTAIRES DE LA CHAMBRE ou *de la chambre apostolique*, lesquels se qualifient en latin *secrétaires de la chambre*, sont des officiers de la chambre apostolique qui reçoivent & expédient les actes qui émanent de cette chambre, & notamment les bulles & provisions pour les bénéfices. Le banquier qui est ordinairement porteur de la procuration, a le choix de faire mettre le consens par le *notaire* de la chancellerie, ou par un de ceux de la chambre apostolique, qui l'expédient en la même forme, si ce n'est que les *notaires* de la chambre comptent l'année depuis la nativité de notre-Seigneur, au lieu que le *notaire* de la chancellerie compte l'année depuis l'incarnation.

NOTAIRE DE LA CHANCELLERIE ROMAINE est un officier unique, lequel reçoit les actes de consens & les procurations des résignations, révocations, & autres actes semblables. C'est lui qui fait l'extension du consens au dos de la signature, qu'il date *ab anno incarnationis*, c'est-à-dire de l'année après l'incarnation, qui se compte du mois de Mars, trois mois après la Nativité. Ce *notaire* se qualifie *député de la chancellerie*, & signe en ces termes au bas de l'extension du consens, *est in cancellariâ* N . . . *deputatus*. Voyez *le traité de l'usage & pratique de la cour de Rome*, par Castel, *tome I. pag. 46*. Voyez *aussi ci-devant* NOTAIRES DE LA CHAMBRE.

NOTAIRE AU CHASTELET est un *notaire* royal reçu & immatriculé dans un siége qui a le titre de *châtelet*, comme les *notaires au châtelet* de Paris, ceux du *chatelet* d'Orleans, du *châtelet* de Montpellier, *&c.*

L'etablissement des *notaires au châtelet* de Paris est sans doute aussi ancien que le tribunal dont ils sont membres.

Sous la premiere race de nos rois, la justice étoit rendue au châtelet par un comte ; sous la seconde race, depuis 884, par un vicomte ; & sous la troisieme race, depuis l'an 1032, elle commença d'être rendue par un prevôt.

Les capitulaires ordonnoient aux comtes d'avoir sous eux des *notaires* : ainsi l'on ne peut douter que les comtes de Paris & les vicomtes, qui étoient comme leurs lieutenans, avoient des *notaires* pour recevoir & expédier les actes de leur jurisdiction ; mais ces *notaires*, qui servoient de greffiers ou secrétaires aux magistrats du châtelet, n'étoient que des personnes privées : on se servoit alors rarement de leur ministere pour recevoir des conventions, l'ignorance étoit alors si grande, que peu de personnes savoient écrire. C'est pourquoi la plûpart des conventions étoient verbales ; ou si on les rédigeoit par écrit, on se contentoit d'y appeller plusieurs témoins pour les rendre plus authentiques ; & lors même qu'on appelloit un *notaire* pour les écrire, elles n'étoient toujours regardées que comme écritures privées, à moins qu'elles n'eussent été mises *apud acta*, comme nous l'avons déja observé en parlant des *notaires* en général.

Le pere Mabillon, dans sa *diplomatique* atteste qu'il n'a trouvé aucun acte passé devant *notaire* comme officier public, avant l'an 1270, & il y a tout lieu de présumer que les *notaires* de Paris furent les premiers établis en titre d'office.

Le commissaire de la Mare, en *son traité de la police*, *liv. I. tit. XVII.* dit que comme nos rois appliquoient à leur profit ce qui étoit payé au prevôt de Paris pour les expéditions des *notaires*, & que ce magistrat étoit obligé d'en rendre compte, S. Louis voulant débarrasser le prevôt de Paris de ce qui pouvoit

voit avoir quelque rapport à la finance, créa 60 *notaires* en titre d'office, pour recevoir tous les actes volontaires de sa jurisdiction. Il avance ce fait sur la foi de Joinville, en son *histoire de S. Louis*, de la *chronique de S. Denis*; Nicolas Gilles & Gaguin, *hist. de S. Louis*, & de Loyseau, en son *traité des offices*, *liv. II. ch. jv. & liv. III. ch. j.*

Il observe encore que suivant les ordonnances qui furent faites dans la suite touchant la fonction de ces officiers, pour rendre leurs actes exécutoires & authentiques sans avoir recours au magistrat, ils étoient obligés, 1°. d'être assidus dans leurs fonctions; 2°. de ne passer aucun acte que dans le châtelet, où ils avoient une salle pour mettre leurs bureaux; 3°. d'intituler tous leurs actes du nom du magistrat, & de ne parler d'eux qu'en tierce personne; 4°. les deux qui avoient reçu l'acte devoient le porter ensemble au scelleur, qui avoit aussi son bureau proche leur salle, afin que sur leur témoignage cet officier y apposât, sous l'autorité du prevôt de Paris, le sceau de la jurisdiction; 5°. enfin ils devoient sur leurs émolumens en payer au roi les trois quarts, que cet officier remettoit ensuite au receveur du domaine, pour en compter à la chambre des comptes.

Nonobstant ce qui vient d'être dit, M. Langlois, dans son traité des droits, privileges & fonctions des *notaires* au châtelet de Paris, n'a point voulu entreprendre de fixer l'époque de leur établissement; il s'est contenté de dire qu'il y a tout lieu de présumer qu'ils sont environ de même date que la jurisdiction dont ils sont membres, qui est l'une des plus anciennes du royaume.

Il avoue que les titres qu'ils ont dans leurs archives, ne remontent qu'à 1300; mais il observe que dès l'an 1384 leur etablissement étoit qualifié d'*immémorial*, comme il paroît par un arrêt du parlement du 20 Juillet de ladite année, contenant que *de toute ancienneté* les *notaires* avoient été ordonnés & établis au châtelet, pour les affaires volontaires d'entre les parties.

On peut encore ajouter que Philippe-le-Bel, qui commença à regner en 1285, dit dans un mandement de l'an 1300, que depuis long-tems, *dudum*, il avoit reconnu les inconvéniens qui résultoient de la multitude des *notaires* au châtelet, ce qui fait juger que leur établissement étoit déjà fort ancien, puisque leur nombre s'étoit accru à tel point que depuis longtems on songeoit à le réduire.

Il falloit que ce nombre fût bien excessif, puisque Philippe-le-Bel crut qu'il suffisoit d'en reserver soixante, comme il l'ordonna par douze lettres patentes ou mandemens, adressés au prévôt de Paris, des années 1300, 1301, 1302, 1303 & 1304.

M. de Lauriere dans une *note* sur le troisieme de ces mandemens, dit que le prévôt de Paris étoit contrevenu à l'ordonnance, & que ce fut ce qui occasionna le troisieme mandement; on voit par là qu'ils étoient commis par le prevôt de Paris, mais on ne le laissa pas le maître de disposer seul de ces places.

Philippe-le-Bel, par une ordonnance du mois de Mai 1313, ordonna que comme il y avoit plusieurs *notaires au châtelet* qui n'avoient pas les qualités & capacités requises, qu'ils seroient ôtés par les commissaires à ce députés, lesquels y mettroient des personnes capables, & que lesdits députés suspendroient tout présentement de leur office, ceux contre lesquels il y auroit des preuves des faits dont il y avoit plainte contre eux.

Philippe de Valois ordonna au mois de Février 1327, qu'en cas de vacation de l'un de ces 60 offices, soit par mort ou autrement, qu'il y feroit pourvu de sujets capables par le chancelier, lequel appelleroit à cet effet avec lui, quatre conseillers au parlement, & le prevôt de Paris. Il est dit un peu plus loin dans la même ordonnance, que les *notaires* étoient mis par le prevôt de Paris; mais cela doit s'entendre relativement à ce qui précéde: présentement ils sont pourvus par le roi, de même que tous les autres *notaires* royaux.

Depuis 1304 leur nombre a été augmenté à différentes fois, & enfin fixé à cent-treize, par lettres patentes de Louis XIII. du mois d'Octobre 1639, registrées au parlement le 24 Novembre de la même année.

Leurs offices sont casuels, & sujets au paiement du prêt & de la paulette, en conséquence de quoi ils ont été déchargés, par arrêt du conseil du 19 Juin 1703, du droit qui leur étoit demandé pour confirmation de l'hérédité des offices, établi par édit d'Août 1701, nonobstant la réunion qui leur avoit été faite des fonctions de greffiers des conventions & des *notaires* apostoliques, dont les offices avoient été créés héréditaires; & quoique par édit de Novembre 1708, tous les offices des *notaires* royaux aient été rendus héréditaires, ceux des *notaires du châtelet* de Paris en ont été exceptés par un autre édit du mois de Décembre suivant.

Louis XIV. ayant par édit du mois de Mars 1673, créé pour la ville de Paris, vingt conseillers de sa majesté, greffiers des conventions, supprima ensuite le titre de ces 20 offices, & en réunit les fonctions aux cent-treize *notaires du châtelet* de Paris, par autre édit du mois d'Août suivant.

Le roi déclara par ce second édit, qu'il se portoit d'autant plus volontiers à ces suppression & réunion, qu'il trouvoit par ce moyen occasion de témoigner aux cent treize *notaires* du châtelet de Paris, l'estime particuliere qu'il faisoit de la bonne conduite qu'ils tiennent dans l'exercice de leurs offices, en leur donnant des marques d'honneur qui les distinguent des autres *notaires* du royaume, & pour cet effet leur attribua la qualité de conseillers du roi, à chacun d'eux & à leurs successeurs.

Ce titre leur a été confirmé en dernier lieu, par des lettres patentes du mois d'Avril 1736, registrées en parlement.

Anciennement ils ne gardoient point de minutes de leurs actes; & les délivroient en brevet. Charles VII. leur ordonna le premier Décembre 1437, de tenir registres de leurs actes, pour être lesdits registres remis à leurs successeurs.

Cela n'eut pourtant pas alors d'exécution, puisque l'ordonnance de Louis XII. assujettissant tous *notaires* & tabellions à faire registre de leurs actes, en excepte les *notaires* du châtelet de Paris. Mais depuis ils se sont conformés à l'ordonnance de 1539, qui l'enjoint à tous *notaires*.

Depuis qu'ils ont commencé à retenir minute de leurs actes, ces minutes sont demeurées en leur possession; & Henri III. ayant créé en 1575 des *notaires-gardes-notes*, ceux qui avoient été créés pour Paris furent unis aux *notaires du châtelet*.

Ils ont aussi le titre de garde-scel de sa majesté, en conséquence de divers édits des premier Décembre 1691 & Novembre 1696, qui avoient créé des offices de garde-scels, & d'autres édits du mois de Février 1693 & Décembre 1697, qui ont uni ces offices aux cent-treize *notaires au châtelet*.

François I. ayant créé en 1542, des tabellions dans toutes les jurisdictions royales, pour grossoyer les actes des *notaires*, ceux du châtelet en furent exceptés par une déclaration du 6 Juillet 1543, & ils furent maintenus dans le droit de faire expédier leurs grosses par leurs clercs.

Il fut créé par Louis XIV. au mois de Mars 1673, vingt offices de conseillers du roi greffiers des arbitrages, compromis, syndicats & directions des créanciers, sous le titre de greffiers des conventions,

avec la qualité & fonction de *notaires*-garde-notes & tabellions, & la faculté de passer toutes sortes d'autres actes; mais le titre de ces offices fut supprimé par édit du mois d'Août suivant, & les attributions & fonctions réunies aux *notaires du châtelet*, ce qui leur a été confirmé par un autre édit du mois d'Avril 1736.

Enfin les *notaires du châtelet* réunissent aussi la fonction de *notaire* royal apostolique, le roi ayant par édit du mois de Février 1693, éteint le titre des offices de *notaires* apostoliques qui avoient été créés pour le diocese de Paris, suivant l'édit du mois de Décembre 1691.

Les *notaires* du châtelet de Paris jouissent de plusieurs droits & privileges.

La compatibilité de la noblesse avec leurs fonctions a été reconnue en leur faveur, par l'édit du mois d'Août 1673, & par celui du mois d'Avril 1736.

Ils sont en la sauvegarde du roi, eux, leurs biens & domestiques, ce qui leur fut confirmé par des lettres de Charles VI. de l'année 1411.

Ils sont exempts du logement des gens de guerre, tant en leurs maisons de Paris, qu'en celles de la campagne, même du logement des troupes de la maison du roi, comme aussi du logement des officiers de la cour & suite de sa majesté.

Divers édits leur ont aussi attribué l'exemption de tutelle, curatelle, guet, garde & autres charges publiques.

Ils jouissent du droit de garde gardienne, & leurs causes soit en demandant ou défendant, sont commises en premiere instance au châtelet, & par appel au parlement; même les causes criminelles concernant leur ministere & les fonctions de leurs offices.

Les douze plus anciens en réception, successivement, ont droit de *committimus* aux requêtes du palais.

L'édit du mois d'Août 1713, leur a attribué à chacun un minot de franc-salé, & à ceux d'entre eux qui en vendant leurs offices obtiendroient des lettres d'honoraires, comme aussi aux veuves de ces officiers & honoraires.

Ils ont droit d'instrumenter tant en matiere civile que bénéficiale, dans tout le royaume, lorsqu'ils en sont réquis; mais ils ne peuvent s'habituer ou faire leur résidence ailleurs qu'en la ville de Paris pour l'exercice de leurs offices.

Ils ont le droit exclusif de recevoir, tant en la ville que dans toute l'étendue du diocese de Paris, tous les actes de matiere bénéficiale, à l'exception seulement des résignations de bénéfices, qui peuvent être reçues par tous *notaires* royaux, chacun dans son district, dans les lieux situés à quatre lieues de Paris & au-delà, pour les personnes qui s'y trouvent domiciliées.

Eux seuls peuvent dans la ville & fauxbourgs de Paris, faire tous compromis, recevoir les sentences arbitrales, tenir registres des délibérations des syndicats & directions de créanciers, & recevoir les ordres & distributions de deniers émanés de ces directions.

Ils ont de plus le droit de recevoir & passer seuls, & à l'exclusion de tous autres, tous contrats & actes volontaires, tant entre majeurs qu'entre mineurs, en la ville, fauxbourgs & banlieue de Paris.

La confection des inventaires & récolemens, ainsi que des comptes, liquidations & partages volontaires, tant entre majeurs que mineurs, leur appartiennent à l'exclusion de tous autres officiers, dans la ville, fauxbourgs & banlieue de Paris. Ils ont été confirmés dans ce droit, par deux arrêts de reglemenn du parlement de Paris, des 15 Mars & 23 Août 1752, dont le dernier est contradictoire avec les commissaires.

Ce sont eux, lors des inventaires, qui reçoivent le serment, tant de ceux qui représentent les effets que de ceux qui en font la prisée.

On a tenté plusieurs fois d'assujettir leurs actes à la formalité du contrôle, comme ceux des autres *notaires*; mais ils n'y ont pas été sujets long-tems, à cause du préjudice notable que cette formalité apportoit au commerce des affaires & au secret des actes les plus importans, & lorsque ce droit fut rétabli en 1722, il n'eut lieu que jusqu'en 1723, qu'il fut commué en un droit de marque sur le papier dont se servent les *notaires* de Paris. *Voyez* PAPIER TIMBRÉ.

On a pareillement dispensé les *notaires* de Paris de faire insinuer eux-mêmes les actes qui y sont sujets.

Il y auroit encore bien d'autres choses à observer au sujet des *notaires au châtelet* de Paris, mais dont le détail nous meneroit trop loin; ceux qui voudront s'instruire plus à fond de ce qui les concerne, peuvent consulter le traité qui a été fait sur leurs droits, privileges & fonctions, par M. Langlois *notaire*, où l'on trouve tous les édits, arrêts & reglemens, notamment les lettres en forme d'édit, portant confirmation de tous leurs droits & privileges du mois d'Avril 1736, registrées le 13 Août suivant.

Les *notaires au châtelet* d'Orléans & ceux du châtelet de Montpellier, ont comme ceux de Paris, le droit d'instrumenter dans tout le royaume, avec cette différence seulement qu'ils ne peuvent instrumenter à Paris; au lieu que les *notaires* de Paris peuvent instrumenter à Orléans & à Montpellier. *Voyez* la Lande *sur la coutume d'Orléans*. (*A*)

NOTAIRES COMMUNS *ou* ÉPISCOPAUX, *notarii communes ordinariorum*; on entendoit autrefois par-là les *notaires épiscopaux*, que l'on appelloit ainsi pour les distinguer des *notaires* apostoliques, qui n'étoient alors autres que ceux commis par le pape. *Voyez* Dumoulin en ses *notes sur l'édit des petites dates*; Ragueau, en son *indice*, au mot *notaire*; Fevret, *tr. de l'abus*, *lib. IV. ch. iv. n. 15 & 16*.

NOTAIRES DES COMTES. Anciennement chaque comte ou gouverneur d'une province ou d'une ville avoit, de même que les évêques & les abbés, son *notaire*, cela leur fut même ordonné par un capitulaire de l'an 805. *Voyez ce qui est dit ci-devant à l'article* NOTAIRE DES ABBÉS

NOTAIRES DES COMTES PALATINS, *ou simplement* NOTAIRES PALATINS. Il y a dans l'Empire un titre de *comte palatin* qui n'a rien de commun avec celui des princes palatins du Rhin, c'est une dignité dont l'empereur décore quelquefois des gens de lettres, & selon le pouvoir que leur donnent les lettres-patentes de l'Empire, ils peuvent créer des *notaires*, légitimer des bâtards, *&c.* Mais, dit un auteur qui a écrit sur les affaires d'Allemagne, comme on ne respecte pas beaucoup ces comtes, on considere encore moins leurs productions, qui sont souvent vénales aussi bien que la dignité même. *Voyez le tableau de l'Empire germanique*, *pag. 107*.

Le pape fait aussi des comtes palatins auxquels il donne pareillement un pouvoir très-étendu, & entre autres choses de créer des *notaires* ayant pouvoir d'instrumenter par-tout; mais ces *notaires* ne sont point reconnus en France, & l'on voit dans les arrêts de Papon, *titre des légitimations*, que Jean Navar, chevalier & comte palatin, fut condamné par arrêt du parlement de Toulouse, prononcé le 25 Mai 1462, à faire amende honorable & demander pardon au roi pour les abus par lui commis en octroyant en France légitimation, *notariat*, & autre chose dont il avoit puissance du pape contre l'autorité du roi, & que le tout fut déclaré nul & abusif.

Il est parlé de ces *notaires palatins* dans l'édit de François Ier du mois de Novembre 1542, où ils sont distingués des *notaires* impériaux. (*A*)

Notaires de la Cour ; c'étoit le nom que l'on donnoit anciennement aux *notaires* & secrétaires du roi servans près du parlement ou de quelque autre cour souveraine ; on ne les appelle plus présentement que *secrétaires du roi près les cours. Voyez* Secrétaires du roi.

Notaire de cour d'église. On comprenoit sous ce terme tous les *notaires* ecclésiastiques, savoir tant les *notaires* apostoliques qui étoient établis en France de l'autorité du pape, que les *notaires* épiscopaux établis de l'autorité de l'évêque, & qui prêtoient serment en l'officialité, pour quoi on les appelloit aussi *notaires jurés de l'officialité. Voyez* Notaire apostolique.

Notaire de la cour épiscopale ; c'étoient ceux qui étoient institués par l'évêque dans son diocèse. *Voyez ci-devant* Notaire apostolique.

Notaire de cour laic ; c'est un *notaire* royal laïc ou un *notaire* de seigneur : ce titre est opposé à celui de *notaire* de cour d'église ou apostolique. *Voyez* Fevret, *traité de l'abus*.

Notaire du Dauphin *ou* du Dauphiné, appellé aussi *notaire delphinal*, ou *notaire de l'autorité delphinale*, étoit un de ceux qui étoient établis en Dauphiné de l'autorité du dauphin avant que cette province eût été cédée par Humbert II. à Philippes de Valois. Il y eut aussi depuis de ces *notaires* qui tenoient leurs provisions du roi ou du gouverneur du Dauphiné ; il est parlé de ces *notaires de l'autorité delphinale* dans plusieurs anciennes ordonnances. *Voyez le recueil des Ordonnances de la troisieme race.*

Quelques-uns joignoient au titre de *notaire delphinal* celui de *notaire impérial ;* d'autres y joignoient aussi les titres de *notaire royal & apostolique.*

Suivant un reglement qui fut fait pour l'administration de la justice en Dauphiné, & confirmé par Charles VI. le 12 Juillet 1409, les *notaires delphinaux* faisoient serment d'être fideles au dauphin & à ses officiers, de ne point révéler à personne les secrets de l'Empire & du Dauphiné, de donner avis au dauphin, ou à son conseil delphinal de tout ce qui intéresseroit le dauphin, & de le coucher par écrit, tout au long & sans *& cetera :* ils promettoient aussi de mettre au net dans douze jours, à compter de la réception, tous les testamens, codicilles, donations à cause de mort, & tous contrats & actes entre vifs, avec leurs notes & protocoles ; de donner avis à l'évêque ou à son vicaire des legs pieux dans deux mois, à compter du décès du testateur ; de ne point vexer les sujets pour leurs écritures ni pour celles des autres, & de ne point permettre qu'aucun fût opprimé directement ni indirectement ; de n'écrire aucuns actes sur du papier vieux ou usé, mais sur du parchemin blanc & neuf ; d'écrire fidellement, & de conserver de même les testamens, codicilles, donations à cause de mort, les dépositions des témoins, & autres choses qui appartenoient à leur office, de ne révéler à personne les choses secrettes avant le tems ; d'avoir soin des affaires des veuves & autres personnes misérables ; de l'entretien des ponts, chemins publics, & hôpitaux ; enfin d'exercer loyalement l'office de *notaire* sans agir par des vûes d'intérêt ni par aucun mouvement de haine ou d'affection particuliere.

On connoît par la forme de ce serment quelles étoient alors les fonctions de ces *notaires. Voyez le recueil des Ordonnances de la troisieme race, notamment le tome IX. pag. 456.*

Notaires domestiques, *notarii domestici*, c'étoient des secrétaires particuliers que les empereurs romains avoient pour les affaires de leur maisons, à la différence des *notaires* tribuns & des *notaires* prétoriens qui étoient pour les affaires publiques. *Voyez* Pancirolus, *in notitiâ Imperii ; le Glossaire* de Ducange, au mot *notarii. Voyez ci-après* Notaires prétoriens & Notaires tribuns.

Notaire ecclesiastique, signifie tout *notaire* établi, soit par le pape ou par l'évêque dans son diocèse, pour recevoir les actes concernant les bénéfices & matieres ecclésiastiques.

Ils étoient autrefois de deux sortes dans le royaume, savoir les *notaires* apostoliques, par lesquels on n'entendoit alors que ceux qui étoient commis par le pape, & les *notaires* communs ou épiscopaux, qui étoient commis par les évêques chacun dans leur diocèse. *Voyez ci-devant* Notaire apostolique.

Notaire épiscopal *ou* commun, étoit un *notaire* ecclésiastique commis par un évêque ou archevêque, pour recevoir dans son diocèse les actes concernant les matieres bénéficiales & ecclésiastiques. *Voyez ci-devant* Notaire apostolique, Notaire commun, & Notaire ecclesiastique, & *ci-après*, Notaire de l'évêque.

Notaires des Évêques, anciennement ces officiers n'étoient pas des *notaires* publics destinés à recevoir des actes dans le sens que nous entendons aujourd'hui le terme de *notaires ;* c'étoient des ecclésiastiques que l'évêque choisissoit pour ses secrétaires, & qui outre la fonction de scribes, en remplissoient encore d'autres auprès de lui, comme de porter sa crosse, de porter devant lui des cierges allumés. *Voyez la vie de S. Césarien d'Arles, par* Messianus, & *le gloss.* de Ducange, au mot *notarii episcoporum.*

Ces *notaires* ou secrétaires pouvoient bien être les mêmes que les évêques établissoient dans leur diocese pour écrire les actes des martyrs, & qui par succession de tems s'adonnerent à recevoir tous les actes concernant les matieres spirituelles & ecclésiastiques, d'où sont venus les *notaires* apostoliques épiscopaux, c'est-à-dire institués par l'évêque. *Voyez ci-devant* Notaires apostoliques. (*A*)

Notaire des foires de Brie et de Champagne, il y avoit anciennement des *notaires* ou tabellions établis pour recevoir les contrats qui se passoient entre les marchands fréquentans les foires de Brie & de Champagne. Pendant le cours de ces foires, il falloit que le nombre de ces *notaires* fût d'abord bien considérable, puisque Philippe V. par des lettres du mois de Juin 1317 le réduisit à 40. Philippe de Valois, dans son ordonnance du mois de Décembre 1331 touchant les foires de Champagne & de Brie, voulant que les maîtres de ces foires connussent la suffisance des *notaires des foires*, & que l'on ne commît à cet office que les plus capables, ordonne que quand le *siege* d'un *notaire* de ces foires vaqueroit par mort ou autrement, les maîtres des foires en leur loyauté y établiroient des personnes convenables & suffisantes, & qu'ils auroient la correction de ces *notaires* présens & à venir, quant à leur destitution s'ils méfaisoient, & l'institution d'iceux quand le cas écheroit sans en prendre pour ce aucun profit, & qu'ils n'établiroient sur leur serment personne qui ne fût capable, soit par priere ou affection. Il ordonna aussi qu'il y auroit dans ces foires deux tabellions pour recevoir les contrats d'italien à italien, au lieu que Charles IV. en 1327, avoit ordonné qu'il n'y en auroit qu'un. *Voyez* Notaire des Italiens.

Le même Philippe de Valois, au mois de Juillet 1344, ordonna que le nombre des quarante *notaires* ne seroit point augmenté ; que quand le *lieu* d'aucun d'eux vaqueroit, que les gardes des foires en auroient le don, & y mettroient personne capable par élection & par serment ; que des premiers *notaires* qui y seroient établis, l'on en feroit quatre bons *clercs* & bons *notaires* suffisans pour écrire en françois & en latin par tout pays ; que si les gardes y mettoient

d'autres perſonnes, ou en recevoient en conſé-[illegible] des lettres du roi, le don ou réception ſeroit de nulle valeur; enfin que ces *notaires* obéïroient aux gardes des foires, & au chancelier & garde de ſcel de ces foires.

Les *notaires des foires* étoient obligés d'exercer leur office en perſonne, & ne pouvoient le vendre à moins qu'ils n'y fuſſent autoriſés par les gardes. (*A*)

NOTAIRES DE FRANCE. On donnoit anciennement cette qualité aux ſecrétaires du roi & greffiers du conſeil. *Voyez ci-devant au mot* CONSEIL DU ROI, *l'article des greffiers du conſeil.*

NOTAIRES GARDE-NOTES, ſont ceux qui, par le titre de leur office, ont droit de garder les notes, minutes, regiſtres & protocoles de leurs prédéceſſeurs. Anciennement, après le décès de tous les *notaires* même royaux, leurs veuves & héritiers gardoient les minutes, ou les donnoient à ceux qu'ils jugeoient à-propos. L'ordonnance d'Orléans enjoignit aux juges des lieux de faire inventaire des notes, regiſtres & protocoles des *notaires* décédés dans leur reſſort, pour être ces notes, regiſtres & contrats remis ès mains des greffiers des lieux, afin de les groſſoyer & délivrer aux parties moyennant ſalaire raiſonnable. Cette ordonnance n'ayant point été exécutée, Henri III. par l'édit du mois de Mai 1575, créa dans chaque bailliage, ſénéchauſſée & ſiege royal, un certain nombre de *notaires-garde-notes*, par-devers leſquels, auſſi-tôt après le décès des *notaires* du reſſort où ils auroient été inſtitués & établis, les veuves & héritiers ſeroient tenus de remettre toutes notes, minutes, protocoles & regiſtres qui ſeroient en leur poſſeſſion, tant de la pratique du défunt que des autres pratiques qu'ils auroient acquiſes de leur vivant des autres *notaires.* Cet édit ne fut enregiſtré que ſous les modifications que le nombre des garde-notes ſeroit certain & déterminé, qu'ils ne ſeroient point établis dans les lieux où il y avoit des tabellions créés; que l'émolument des veuves & héritiers des *notaires* décédés ſeroit de la moitié; que l'autre appartiendroit au garde-note; que le *notaire* vivant qui auroit réſigné ne ſeroit point tenu de porter ſes notes & protocoles aux garde-notes, & qu'il expédieroit ce qu'il auroit reçu avant ſa réſignation; enfin que les garde-notes ne ſeroient point exempts de tutelle. Les *notaires* de Paris & des autres villes ayant formé des oppoſitions à la réception de ceux qui avoient été pourvus de ces offices de garde-notes, le roi, par arrêt & lettres patentes du 12 Décembre 1577, unit les gardes-notes créés pour Paris aux offices de *notaires.* Il fit la même choſe pour les *notaires* royaux des autres villes par l'édit du mois d'Avril 1578, au moyen de quoi tous les *notaires* royaux ſont préſentement *notaires-garde-notes*, à l'effet de garder les notes & minutes de leurs prédéceſſeurs & d'en délivrer des expéditions. *Voyez le recueil des offices de* Joly, *tome IV. liv. III. tit. 41.*

Il fut auſſi créé huit offices de *notaires-garde-notes* en la cour & ſuite du roi par l'édit du mois de Décembre 1637, mais ces offices ont été ſupprimés. (*A*)

NOTAIRE-GREFFIER. On donnoit anciennement ce titre à ceux des *notaires* ou ſecrétaires du roi qui exerçoient la fonction de greffier dans quelque cour, mais plus ſouvent on ne les appelloit que *notaires. Voyez* GREFFIER & SECRÉTAIRE DU ROI.

NOTAIRE DE L'HÔTEL DU ROI. On donnoit quelquefois ce titre aux *notaires* & ſecrétaires du roi, comme on voit dans diverſes lettres, entr'autres dans celles de Charles VI. du 19 Octobre 1406, contenant un réglement ſur l'état & office des clercs-*notaires* de ſon hôtel. *Voyez le recueil des ordonnances de la troiſieme race, tome IX. pag. 152.*

NOTAIRE IMPÉRIAL *ou* de l'*autorité impériale*; eſt un *notaire* commis par l'empereur. Il y avoit anciennement en France des *notaires impériaux* qui ne tenoient leur pouvoir que de l'empereur; & néanmoins dans l'uſage on avoit toléré qu'ils inſtrumentaſſent dans le royaume. Il y en avoit pareillement en Angleterre & en Eſpagne, & ces *notaires* prétendoient avoir droit d'inſtrumenter par-tout: ils ſe fondoient ſur le principe rapporté par Balde, *de tabellionibus, n. 32.* que ceux qui ont *merum imperium*, pouvant exercer par-tout leur juriſdiction volontaire, leurs *notaires* pouvoient auſſi par-tout recevoir des actes entre tous ceux qui veulent bien avoir recours à eux. Ces *notaires impériaux* prenoient le titre de *notaire* public & impérial, comme on voit dans le *recueil des ordonnances de la troiſieme race, tome V. pag. 55;* & dans Bacquet, *tome II. p. 551, édition de 1744.* Le pape commettoit auſſi de même en France des *notaires* apoſtoliques, & en faiſoit commettre par ſes comtes palatins. Il fut jugé au parlement de Paris le 18 Mai 1415, qu'une procuration paſſée par un *notaire* ou tabellion apoſtolique ou impérial étoit bonne en cour laïque, quand la partie étoit du pays de l'empereur. *Bibliot. de* Bouchel.

Il y avoit en quelques endroits des *notaires* qui, pour réunir en leur perſonne un pouvoir plus étendu, étoient tout à-la-fois *notaires* apoſtoliques, impériaux & royaux, tel que celui qui reçut des lettres du mois d'Août 1367, rapportées dans le *recueil des ordonnances de la troiſieme race.*

On fit depuis attention que l'empereur n'ayant aucun pouvoir en France, les *notaires* par lui commis ne pouvoient faire dans le royaume aucun acte, même de juriſdiction volontaire. C'eſt pourquoi Charles VIII en 1490, défendit à tous ſujets laïcs de paſſer ou faire recevoir leurs contrats par *notaires impériaux*, apoſtoliques ou épiſcopaux, en matiere temporelle ou profane, ſur peine de n'être foi ajoutée auxdits inſtrumens, leſquels dorénavant ſeroient réputés nuls & de nulle force & vertu.

Dans la ſuite, on n'a plus ſouffert aucunement que les *notaires-impériaux* reçuſſent en France aucun acte. *Voyez le gloſſaire de* Ducange, au mot *notarii apoſtolici & imperiales;* & *celui de* M. de Lauriere, au mot *notaires aux notes, p. 151; & ci-devant* NOTAIRES DES CAPITOULS. (*A*)

NOTAIRES-INSTRUMENTAIRES. M. Brillon, en ſon *Dictionnaire des arrêts*, au mot *notaire, pag. 591 & 592, col. 2*, appelle ainſi ceux dont les fonctions ſe bornent à la rédaction & expédition des contrats, pour les diſtinguer des *notaires* du roi & de ceux des cours.

NOTAIRE DES ITALIENS. Les anciennes ordonnances portant réglement pour les foires de Brie & de Champagne, avoient accordé qu'il y auroit un ou deux tabellions pour recevoir dans ces foires les contrats d'italien à italien, & non entr'autres perſonnes. Charles le Bel, en 1327, ordonna qu'il n'y auroit qu'un tabellion à cet effet: Philippe VI. en 1331, en établit deux. Ces contrats ne pouvoient être mis à exécution par mandement des foires.

Les *notaires* du roi ou publics de la province de Languedoc, *regis vel publici*, furent aſſujettis par l'ordonnance de Charles V. alors lieutenant du roi Jean ſon pere, du mois de Février 1356, au payement de l'aide accordé par les états de la province, moyennant quoi l'exaction de marcs d'argent qui ſe faiſoit ſur eux fut abolie. (*A*)

NOTAIRE JURÉ, *notarius-juratus.* Dans les anciennes ordonnances, on appelle ainſi ceux qui étoient en titre d'office & qui avoient prêté ſerment, pour les diſtinguer des clercs & autres perſonnes ſans caractere qui s'ingéroient de faire auſſi la fonction de *notaire;* ce qui leur fut défendu par lettres patentes

en forme de charte, nommée la *philippine*, du 20 Juillet 1384.

NOTAIRE-LAÏC, est opposé au *notaire* qui est seulement apostolique. *Voyez ci-devant* NOTAIRE-APOSTOLIQUE.

NOTAIRE-MAYOR, en Espagne, est le chef des secrétaires du roi. Il y en a un dans chacun des royaumes qui composent la monarchie d'Espagne. *Voyez l'état présent d'Espagne par l'*abbé de Vayrac, *tome II. p. 180.*

NOTAIRE DE L'OFFICIALITÉ. Ce terme peut avoir deux significations differentes : du tems que les *notaires* étoient pris pour greffiers, & que l'on confondoit les titres de greffier & de *notaire*, on entendoit quelquefois par *notaire de l'officialité* le greffier de ce tribunal ; mais depuis que le titre de *notaire* a été restreint à ceux qui reçoivent des contrats & autres actes pour les parties, on a entendu par *notaire de l'officialité* un *notaire*-ecclésiastique, & singulierement un *notaire* épiscopal ou de l'évêque, qui avoit prêté serment en l'officialité. On les appelloit aussi *greffiers-jurés de l'officialité.* (*A*)

NOTAIRE DE L'ORDINAIRE, étoit la même chose que *notaire* de l'évêque. On disoit *notaire* commun de l'ordinaire pour le distinguer du *notaire*-apostolique établi par le pape. *Voyez ci-devant* NOTAIRE-APOSTOLIQUE, NOTAIRE COMMUN, NOTAIRE-ÉPISCOPAL, NOTAIRE DE L'ÉVÊQUE, *&c.*

NOTAIRES PALATINS, *voyez ci-devant* NOTAIRES DES COMTES PALATINS.

NOTAIRE DU PAPE *ou* NOTAIRE APOSTOLIQUE, étoit anciennement la même chose. *Voyez ci-devant* NOTAIRE-APOSTOLIQUE.

NOTAIRES DU PARLEMENT, c'étoient les secrétaires du roi, qui étoient députés près le parlement pour y faire les expéditions nécessaires. On les appelle présentement *secrétaires de la cour* ou *secrétaires du roi servant près la cour de parlement* : l'un d'eux étoit commis pour greffier ; c'est de-là que le greffier en chef du parlement est encore obligé d'être secrétaire du roi pour pouvoir signer les arrêts. *Voyez* PARLEMENT *à l'article du greffier, & au mot* SECRÉTAIRE DU ROI.

NOTAIRES POURSUIVANS ou *poursuivans la cour*, comme qui diroit *suivans la cour*, étoient ceux des *notaires* ou secrétaires du roi qui étoient distribués à la suite de la cour pour faire les expéditions de la chancellerie. Il en est parlé dans une ordonnance du mois de Décembre 1320.

NOTAIRES PRÉTORIENS, on appelloit ainsi chez les Romains, les premiers secrétaires du préfet du prétoire, qui parvenoient à cette place après avoir rempli celles de moindres *notaires* ou secrétaires, que l'on appelloit *cornicularii* & *primiscrinii. Voyez* Pancirolus, *in notitiâ imperii ; le glossaire de* Ducange au mot *notarii.*

NOTAIRE PRIMICIER, *primicerius*, *quasi primus in cera seu tabulâ* ; on donnoit ce titre au premier des *notaires* du sacré palais. *Voyez la notice de l'Empire.*

On donnoit aussi ce titre au premier des *notaires* de l'église romaine : lequel fut depuis appellé *protonotaire. Voyez le glossaire de* Ducange *& ci-après* NOTAIRE RÉGIONAIRE *& à la lettre P*, PROTONOTAIRE.

NOTAIRE PUBLIC, on donnoit anciennement ce titre aux *notaires* royaux, pour les distinguer des *notaires* des seigneurs qui recevoient les actes dans leur ressort, & qui néanmoins n'étoient point encore réputés officiers publics. Philippe V dit le Long, dans une ordonnance du mois de Juin 1319, faite sur les remontrances des habitans d'Auvergne, veut & accorde qu'à l'avenir il n'y ait dans la baillie & ressort d'Auvergne, aucun *notaire* public établi de son autorité, *notarius publicus* ; ce que M. de Lauriere traduit par *notaire royal.*

Il y avoit aussi anciennement des *notaires* impériaux, qui prenoient en même-tems le titre de *notaires publics. Voyez* NOTAIRE IMPÉRIAL.

NOTAIRES RÉGIONAIRES, *notarii regionarii*, on donne ce nom aux sept *notaires* qui furent institués à Rome par le pape S. Clément pour écrire les actes des martyrs. Ils furent appellés *régionaires*, parce que le pape leur assigna à chacun une région ou quartier de la ville, dans lequel ils devoient recueillir soigneusement tout ce qui se passoit par rapport aux martyrs. Ces *notaires* étoient subordonnés aux diacres & aux sous-diacres. Ils avoient encore quelques autres fonctions dans Rome ; c'étoient eux qui annonçoient au peuple, comme font aujourd'hui les couriers, les litanies ; c'est-à-dire les processions ou rogations que le pape avoit ordonnées, ou dans quelle église ils devoient célébrer la messe, ou faire quelque station ; ils rendoient compte aussi au pape des noms & du nombre de ceux qui avoient été baptisés.

Le nombre des *notaires* ayant été dans la suite augmenté par les papes ; ceux qui étoient des sept premiers institués, furent appellés *notaires régionaires* ou *protonotaires*, c'est-à dire *premiers notaires*, & les autres, *notaires* simplement, ou *notaires apostoliques. Voyez ci-dessus le glossaire de* Ducange au mot *notarii*, & NOTAIRE APOSTOLIQUE & PROTONOTAIRE. (*A*)

NOTAIRE À LA RÉSIDENCE *d'un tel lieu*, on appelle ainsi certains *notaires* royaux, qui par le titre de création de leur office, doivent résider dans une ville ou bourg qui n'est pourtant pas le lieu du siege royal où ils sont reçus ; c'est pour la commodité des particuliers que ces sortes de *notaires* ont été établis ; & afin que ceux qui veulent passer un acte devant un *notaire* royal ne soient point obligés de se transporter dans la principale ville où est le siege royal dans lequel sont reçus les *notaires.* On trouve des exemples fort anciens de ces sortes de créations, témoin l'édit du mois d'Octobre 1575, portant création d'un office de *notaire* royal ès ressorts de Touraine, Anjou, Maine & Vermandois, pour résider à Neufve.

NOTAIRE DU ROI, étoit anciennement la même chose que secrétaire du roi. *Voyez l'histoire de la chancellerie* par Tessereau, *tom. I.* & SECRÉTAIRE DU ROI.

Il ne faut pas confondre les *notaires* du roi avec les *notaires* royaux ; les premiers sont des officiers de la grande chancellerie, les autres sont des officiers publics établis pour recevoir les contrats, testamens & autres actes. *Voyez* ce qui est dit au commencement de cet article sur les *notaires* en général, & *ci-après* NOTAIRE ROYAL.

NOTAIRE ROYAL, est celui qui tient ses provisions du roi, à la différence des *notaires* des seigneurs ou subalternes, qui tiennent leur commission du seigneur de la justice où ils sont reçus.

Il y a deux sortes de *notaires royaux* ; les uns qu'on surnomme *laics* ou *séculiers*, parce que leur fonction est de recevoir les actes qui se passent en matiere temporelle ; les autres qu'on appelle *royaux apostoliques*, parce qu'ils reçoivent les actes en matiere ecclésiastique. *Voyez* ce qui est dit ci-devant des *notaires* en général, & la *subdivision* NOTAIRE APOSTOLIQUE.

NOTAIRE ROYAL ET APOSTOLIQUE, est celui qui réunit la fonction de *notaire* royal séculier avec celle de *notaire* royal apostolique. Il y a néanmoins aussi quelquefois des *notaires apostoliques* qu'on appelle *royaux*, parce qu'ils ont été créés par le roi ; mais qui ne réunissent pas la fonction de *notaire* royal-laic.

Notaire royal laic *ou* séculier, eft celui qui n'eft établi que pour recevoir les actes en matiere temporelle, à la différence des *notaires* feulement apoftoliques qui ne reçoivent que les actes concernant les bénéfices & matieres eccléfiaftiques. *Voyez* Notaire apostolique.

Notaire non royal, fe dit en deux fens différens, favoir en parlant d'un *notaire* feigneurial ou fubalterne, & en parlant d'un *notaire* apoftolique, lorfqu'il ne réunit pas en même-tems la fonction de *notaire* royal laïc ou féculier. *Voyez* Notaire apostolique & Notaire royal.

Notaire de sang *ou* sanguin, c'eft ainfi que l'on appelloit anciennement celui des *notaires* du roi fervant près les cours, qui y faifoit la fonction de greffier au criminel, & qui rapportoit les lettres de grace, appellées *lettres-de-fang*. Il y avoit quatre *notaires* aux requêtes du palais, dont un étoit *notaire-de fang*; c'eft ainfi qu'il eft qualifié dans une ancienne ordonnance rapportée par Miraulmont dans fes *mémoires*, *pag.* 109.

Le *ftendum* de la chancellerie porte que les *notaires* fanguins ou criminels ont leur fceau des lettres-de-fang ou criminelles qu'ils font ou qu'ils fignent, même le fceau des arrêts criminels & des remiffion de ban en la forme qui fe fait en double queue; que de toutes ces chofes ils ne doivent rien prendre finon qui fe puiffe manger & confommer en peu de tems, comme par exemple, bas de chauffes, ou gants ou femblables chofes légeres; mais qu'ils ne peuvent demander autre chofe, fous peine d'infraction de leur propre ferment; & s'il fe favoit, de privation & fufpenfion de leur office, dénigrement d'honneur & renommée. (*A*)

Notaires furnommés *fcriniarii*, c'étoient proprement des fecrétaires du cabinet, ou du tréfor de l'églife. Le P. Mabillon en fait mention dans fa *diplomatique pag.* 125. & 126. Les *notaires* régionaires furent auffi appellés *feriniarii*, parce que le pape Anthems ordonna que les actes des martyrs feroient renfermés dans des armoires ou boîtes appellées *fcrinia*. *Voyez* auffi le *gloffaire* de Ducange au mot *notarii regionarii*. Voyez *ci-deffus* Notaires régionaires.

Il eft parlé dans les *annales de S. Bertin*, fous l'année 877, des *notaires* qui font furnommés *fecundi fcrinii*, *notaires* du fecond cabinet, comme qui diroit *notaires* ou fecrétaires de la petite chancellerie.

Notaires en second, on appelle ainfi celui de deux *notaires* qui figne un acte dont l'autre retient la minute, foit qu'il affifte réellement à la paffation de cet acte, comme cela s'obferve dans les teftamens, dans les fommations refpectueufes, & dans quelques autres actes de rigueur, foit qu'il le figne fimplement, à la relation de fon confrere, & fans avoir été préfent à la paffation de l'acte, ainfi que cela fe pratique pour la facilité de l'expédition à l'égard des actes ordinaires: il y a eu néanmoins divers reglemens qui ont enjoint aux *notaires* en fecond d'être préfens aux actes & contrats, à peine de nullité; entr'autres un arrêt du parlement du 13 Septembre 1713, rendu en forme de réglement pour les *notaires* de Meaux; mais cela n'eft point obfervé à la rigueur, fi ce n'eft pour certains actes tels que ceux dont on a parlé.

Il n'a pas toujours été d'ufage d'appeller un fecond *notaire* à la paffation des actes, foit que l'on y fuppléât par la préfence de deux témoins, ou que l'on fe contentât de la préfence d'un feul *notaire*, comme cela fe pratique encore en certains pays.

Quelques-uns tiennent que l'ufage de faire figner deux *notaires* vient de ce qu'anciennement on prenoit un *notaire* laic & un de cour eccléfiaftique; le premier fervoit pour obliger au for extérieur, & le fecond pour obliger au for intérieur, & par ferment & confcience. Que cet ufage ceffa en Bretagne lorfque Pierre Maucler fe brouilla avec le clergé; & à Paris, lorfqu'il fut défendu aux *notaires* eccléfiaftiques de recevoir ni figner aucuns actes en matiere temporelle. Quelqu'un m'a pourtant affuré que l'on en ufoit encore ainfi en Poitou dans le xv. fiecle.

Quoi qu'il en foit, on trouve des actes reçus par deux *notaires* royaux dès le commencement du xiv. fiecle & même auparavant.

La néceffité d'appeller un fecond *notaire* fut établie par l'ordonnance de Louis XII. du mois de Mars 1498, *art.* 66, laquelle porte qu'un feul *notaire* ou *tabellion* ne pourra recevoir un contrat fans qu'il y ait deux témoins, nonobftant toutes coutumes locales contraires, lefquelles font déclarées abufives.

Lorfque deux *notaires* reçoivent conjointement un acte, c'eft le plus ancien qui en garde la minute, l'autre la figne comme *notaire en fecond*. (*A*)

Notaires du secret, ou *Clercs du fecret*, c'étoient ceux des *notaires* ou fecretaires du roi qui faifoient la fonction de fecretaire d'état. *Voyez au mot* Clerc, *l'article* Clecs du secret & Secrétaires d'état. *Voyez auffi les lettres hiftoriques fur le parlement*, *tome II. pag* 295.

Notaires secrétaires du roi, on joignoit anciennement deux titres pour défigner les officiers que nous appellons aujourd'hui fimplement *Secrétaires du roi*. Voyez *l'hiftoire de la chancellerie* par Teffereau, *tome I.* & Secrétaires du roi.

Notaire séculier *ou* laic, s'entend de tout *notaire* foit royal ou fubalterne, qui n'eft pas *notaire* apoftolique. *Voyez ci-devant* Notaire laic.

Notaire de seigneur, *ou* Notaire seigneurial, eft celui qui eft commis par un feigneur pour inftrumenter en ladite qualité dans l'étendue de fa juftice, & qui a prêté ferment devant le juge de ce feigneur.

On appelle auffi ces *notaires*, *fubalternes*, par la raifon qui en fera expliquée dans la fubdivifion fuivante.

L'origine des *notaires* de feigneurs eft fort incertaine; nous croyons cependant qu'on peut la rapporter aux *notaires* que les comtes du tems de la premiere & de la feconde race étoient obligés d'avoir, comme il eft dit dans un capitulaire de Charlemagne, de l'an 805.

Il y a apparence que les comtés ayant été inféodés au commencement de la troifieme race, les feigneurs devenus propriétaires de ces comtés, continuerent d'avoir des *notaires*, comme ils en avoient du tems qu'ils n'étoient encore que gouverneurs des provinces ou villes dont ils étoient comtes; & qu'à leur imitation les autres feigneurs auxquels on inféoda ou fous-inféoda de moindres terres, s'étant pareillement attribué l'adminiftration de la juftice par une extenfion du gouvernement militaire qu'ils avoient eu dans ces mêmes terres, & qu'ils conferverent encore fur leurs vaffaux & autres fujets; ils s'arrogerent auffi le droit d'avoir des *notaires*, qui faifoient d'abord la fonction de greffiers de leurs juftices, de même que les *notaires* royaux la faifoient dans les cours & autres tribunaux royaux, & que ces *notaires* de feigneurs recevoient auffi le peu d'actes de jurifdiction volontaire que l'on paffoit alors; ce qu'ils faifoient en préfence du juge, & fous l'autorité de fon nom & du fcel autentique du feigneur.

Ce qui eft de certain, c'eft que long-tems avant Philippe-le-Bel, il y avoit un nombre de prélats, barons & autres feigneurs, qui étoient en poffeffion immémoriale d'inftituer des *notaires* dans leurs terres, tellement que Philippe-le-Bel en défendant par fon

ordonnance du 23 Mars 1302, à tous sénéchaux, baillifs, justiciers, & à toutes autres personnes, d'instituer en son nom des *notaires* publics à cause de la multitude excessive qu'il y avoit de *notaires*, se reservant à lui seul & à ses successeurs rois, le pouvoir d'en créer; il déclara en même tems qu'il n'entendoit pas néanmoins préjudicier par-là aux prélats, barons, & à tous ses autres sujets, qui par coutume ancienne étoient fondés à établir des *notaires*.

Ce même prince, par des lettres du mois de Mars 1304, accordées en faveur des barons, des nobles & habitans du pays d'Auvergne, autorisa de plus en plus les *notaires* subalternes, en ordonnant que ses chanceliers d'Auvergne (c'étoient des gardes des petits sceaux royaux) n'auroient aucuns *notaires* dans les terres & justices des barons & des autres seigneurs qui avoient haute justice, & qu'ils ne recevroient aucuns contrats dans les terres de ces seigneurs.

Philippe-le-Long fit plus; car par une ordonnance qu'il donna au mois de Juin 1319, sur les remontrances des habitans d'Auvergne, il leur accorda que dorénavant il n'y auroit dans toute la baillie d'Auvergne & ressort d'icelle, aucun *notaire* public établi de son autorité, ni qui y fit les fonctions de *notaire* en aucune maniere; en sorte que, suivant cette ordonnance, il ne devoit alors y avoir d'autres *notaires* que ceux des seigneurs, lesquels étoient même les seuls qui pussent instrumenter dans ce pays.

L'ordonnance de Philippe-le-Bel, du 23 Mars 1302, touchant la faculté qu'il avoit conservée aux seigneurs d'avoir des *notaires*, fut confirmée par le roi Jean, au mois d'Octobre 1351, avec la seule différence qu'en rappellant la disposition qui autorisoit les seigneurs qui seroient fondés sur une ancienne coutume; il ajoute ces mots *& approuvée*.

Les seigneurs n'ont donc pas tous droit de tabellionage, mais seulement ceux qui sont fondés en titre ou possession immémoriale.

Quelques coutumes, comme Blois & Senlis, donnent au seigneur châtelain le droit de tabellionage; celle de Touraine porte que les comtes & les barons peuvent avoir douze *notaires*, & les châtelains six.

François I[er], par son ordonnance donnée à Angoulême au mois de Novembre 1542, *art. 4*, accorde aux seigneurs, barons & châtelains des provinces réglées par le droit écrit, le pouvoir d'établir des tabellions, ainsi que faisoient déja les barons & châtelains des pays coutumiers.

Les seigneurs qui n'ont simplement que la haute justice, n'ont pas droit de tabellionage; à moins qu'ils ne soient fondés sur une concession expresse, ou sur une possession immémoriale, ou sur la disposition de la coutume.

Quoique les *notaires* de seigneurs ne soient souvent qualifiés que de *tabellions*, il est néanmoins certain qu'ils réunissent ordinairement la qualité de *notaire* à celle de tabellion.

Les *notaires* de seigneurs ne peuvent instrumenter que dans leur ressort.

L'ordonnance de 1539 leur défend de passer aucuns actes entre ceux qui ne sont point sujets à leur jurisdiction.

Plusieurs édits & déclarations postérieurs leur ont réitéré la même défense de passer aucuns actes, sinon entre personnes demeurantes dans leur territoire, & pour des héritages & choses qui y sont situés; le tout à peine de faux & de nullité : le dernier réglement fait sur cette matiere, est l'édit du mois d'Octobre 1705.

Néanmoins, suivant la derniere jurisprudence, il suffit que l'acte soit passé dans le territoire de la justice du seigneur, quoiqu'aucune des parties n'y soit demeurante, & que les biens n'y soient pas situés. La question a été ainsi jugée par trois arrêts des 3 Février 1711, 18 Juin 1738, & 1[er] Août 1739.

L'acte reçu par un *notaire* de seigneur, dans son ressort, emporte hypotheque sur tous les biens des contractans, en quelque lieu qu'ils soient situés.

Il est exécutoire dans le ressort de la seigneurie, pourvu qu'il soit scellé du sceau de la jurisdiction seigneuriale; mais pour le mettre à exécution dans l'étendue d'une autre justice, il faut la permission du juge du lieu : telle est la disposition de l'ordonnance de 1539, *art. 66*. Voyez le *Parfait Notaire*, de M. de Ferrieres, & le *Recueil de Jurisprud.* de M. de la Combe, au *mot* NOTAIRE. (*A*)

NOTAIRE SUBALTERNE, est un *notaire* de seigneurs; quelques auteurs appellent ces notaires *subalternes*, soit parce qu'ils sont inférieurs aux *notaires* royaux pour l'étendue de leur pouvoir, soit parce qu'ils exercent leur ministere sous l'autorité d'un juge seigneurial ou subalterne, par lequel ils sont reçus. *Voyez ci-devant* NOTAIRE DE SEIGNEUR.

NOTAIRES-SYNDICS. Il fut créé par déclaration du 4 Septembre 1706, deux offices de *notaires-syndics* dans les villes & bourgs, où il avoit été réservé au moins huit *notaires*; & un dans les villes & bourgs, où il en avoit été réservé au moins quatre. On attacha à ces offices de *notaire* le titre de *syndic*, & le droit de faire les fonctions de SYNDIC de la communauté des *notaires*. Il fut encore fait par édit du mois d'Août 1707, une autre création de *syndic* & *garde-scel* des *notaires* en chaque justice & seigneurie, dans laquelle il y avoit deux *notaires* royaux établis. Mais tous ces offices de *notaires syndics* créés en 1706 & 1707, furent réunis aux communautés des *notaires*, par une déclaration du 24 Avril 1708; & par édit du mois de Decembre 1717, le titre & les fonctions de *syndic* attribués aux *notaires* créés par l'édit de 1706, furent supprimés. (*A*)

NOTAIRE-TABELLION, est celui qui réunit en sa personne les fonctions de *notaire* & celles de *tabellion*, c'est-à-dire, qui a le droit de recevoir les actes & de les expédier. Autrefois ces deux fonctions étoient séparées; mais présentement elles sont presque par-tout réunies. *Voyez* ce qui est dit ci-devant des *notaires* en général. *Voyez* aussi TABELLION.

NOTAIRES-TRIBUNS, *tribuni* & *notarii*, c'étoient des officiers dont les empereurs romains se servoient pour porter leurs ordres : on pourroit les comparer aux secrétaires des commandemens; il en est beaucoup parlé par Godefroy, sur la loi unique, au code Theodosien, *de mandatis principum*, & dans Henri de Valois, sur le *liv. XVII.* d'Ammian, *p. 140*.

Il y avoit aussi les tribuns des notaires, *tribuni notarii*, qui étoient proprement les premiers secrétaires du prince; ils expédioient les édits du prince & les dépeches des finances. *Voyez* Zozime, *lib. V.* le *Glossaire* de Ducange, *au* mot *Tribuni*, & *les auteurs* auxquels il renvoie.

NOTAIRE DE L'UNIVERSITÉ; c'est ainsi que l'on appelloit anciennement le *scribe* ou *greffier* de chaque université : on en trouve nombre d'exemples dans les anciennes ordonnances de la 3[e]. race. (*A*)

NOTAPELIOTES, s. m. (*Géog. anc.*) nom du vent qui souffle entre l'est & le sud. On l'appelle communément *vent de sud-est* ou *eurus*. (*D. J.*)

NOTARICON, s. m. (*Théol.*) est la troisieme partie ou espece de cabale des Juifs. *Voyez* CABALE.

Rabbi Nathan, dans son grand *Aruch*, dit que le *notaricon* consiste à exprimer une chose, ou le nom d'une chose, par une seule lettre; & fait venir ce *mot* du latin *notarius*, qui s'est dit de clercs, gref-

fiers ou scribes qui écrivoient en notes ou caracteres abregés.

R. Elias Levita explique le *notaricon* de même dans son *Thesbitas*; avec cette différence seulement qu'au lieu d'une seule lettre pour un mot entier, il permet d'en employer deux, & quelquefois jusqu'à trois. *Voyez* ABRÉVIATION.

Mais il paroît que ni l'une ni l'autre de ces deux définitions n'est la véritable définition du *notaricon*: car comme le *notaricon* consiste quelquefois à exprimer un mot entier, par une lettre unique, il consiste aussi d'autres fois à exprimer une lettre unique, par un mot entier.

Ainsi il faut distinguer deux sortes de *notaricon*; la premiere consistant à retrancher, par apherese ou apocope, la premiere ou derniere lettre de plusieurs mots, pour en composer un mot ou une phrase; lesquels sont par conséquent de deux sortes, ou composés de lettres initiales, ou composés de lettres finales. Et cette opération se peut faire de différentes manieres; ou en suivant l'ordre des lettres, ou en les prenant à rebours. On la peut même faire d'une trosieme maniere, savoir, en passant par-dessus quelques lettres. La premiere de ces trois méthodes, que les rabbins appellent *rasche-theboth*, paroît fort ancienne; & passe parmi ceux qui sont versés dans l'hébreu, pour avoir tiré son origine des pseaumes, & autres ouvrages faisant partie de l'Ecriture-sainte; rangés par ordre alphabétique, de maniere que le premier verset commençoit par א, premiere lettre de l'alphabet; le second, par ב, seconde lettre, *&c. Voyez* ABÉCÉDAIRE.

La seconde méthode est aussi fort commune, & s'appelle *sophe-theboth*, comme qui diroit *fin des mots*. Par exemple, en assemblant les dernieres lettres de ces mots מה שמומה לי, *mihi quodnam nomen est? quodnam?* ils trouvent le nom de Dieu, *Jehovah*. C'est une opération encore plus puérile, quand ils retranchent les lettres à rebours.

La troisieme méthode est beaucoup plus moderne, plus bizarre, & plus embarrassante. Par cette méthode, ce n'est point un mot qui donne une lettre seulement: mais chaque lettre unique donne un mot; ensorte qu'un mot seul pourra fournir une phrase entiere.

Ainsi dans le seul mot בראשיה, *bereshit*, que nous traduisons par *au commencement*, les rabbins trouvent: il *créa le ciel & la terre, la mer, l'abîme*, &c.

NOTATION, s. f. (*Géom.*) *en Arithmétique*, l'art de marquer les nombres par les caracteres qui leur sont propres, & de les distinguer par leurs figures. *Voyez* NOMBRE & CHIFFRE.

Le choix des caracteres arithmétiques est arbitraire; aussi sont-ils différens chez les différentes nations. Mais il n'y en a peut-être pas de si commodes que ceux dont nous faisons aujourd'hui usage en Europe, qu'on dit avoir été inventés par les Arabes, & qu'on appelle par cette raison *chiffres* ou *caracteres arabes*. Cependant, selon l'observation de Wallis, un auteur arabe en attribue l'invention aux Indiens. *Voyez* BINAIRE, DACTYLONOMIE & ECHELLES ARITMÉTIQUES.

Les Grecs, les Hébreux & les autres peuples de l'Orient, aussi bien que les Romains, marquoient leurs nombres par les lettres de leur alphabet. *Voyez* CARACTERE. *Chambers.* (*O*)

NOTE, s. f. (*Gramm.*) observations placées au bas des pages sur les endroits difficiles d'un ouvrage quel qu'il soit.

Il n'y a presque pas un ancien auteur qui n'ait été publié avec des *notes*, & qui n'en eût besoin.

Le mot *note* a encore d'autres acceptions. *Voyez les articles suivans.*

NOTE D'ABRÉVIATION, (*Littérat.*) écriture abrégée; les notes d'abbréviation en grec σημεῖα, étoient des figures qui n'avoient aucun rapport à l'écriture ordinaire, & dont chacune exprimoit ou une syllabe, ou un mot tout entier, à-peu-près comme l'écriture chinoise. Ces abregés avoient été inventés par Ennius; ils furent ensuite perfectionnés & augmentés par Tiron, & depuis par un affranchi de Mécénas: enfin, Séneque, ou quelqu'un de ses affranchis les rassembla tous. Non-seulement le Bembe mandoit autrefois au pape Jules II. qu'il avoit vû l'Astronomie composée en vers par Hippinus écrite de cette façon, mais Joseph Scaliger parle aussi d'un pseautier écrit de la même maniere.

Il paroît par un passage de la vie de Xenophon, dans Diogene Laerce, que cette façon d'écrire abrégée étoit en usage chez les Grecs long-tems avant qu'elle eût passé chez les Romains. Il est vraissemblable que le mot de *notaire* vient originairement de cette sorte d'écriture, du moins *notarius* est expliqué dans un ancien glossaire par σημειογράφος.

Du tems de Cicéron, cette maniere d'écrire servoit principalement pour copier les plaidoyers, & les discours qui se prononçoient dans le sénat, car les actes judiciaires s'écrivoient en *notes*, c'est-à-dire en *notes* abrégées, afin que le scribe pût suivre la prononciation du juge, & ne rien perdre de ses paroles. Ces abreviations n'étoient point un mystere de chicane imaginé pour tourmenter les plaideurs, & multiplier les procès; les Romains ignoroient cet indigne artifice qui n'est que le fruit de l'intérêt, & l'ouvrage de la barbarie; chaque citoyen entendoit une partie de ces sortes d'abréviations; c'étoit d'ailleurs le style ordinaire des inscriptions publiques: les Jurisconsultes les employoient communément dans leurs ouvrages, aussi-bien que les Philosophes & les Rhéteurs dans leurs écoles.

A ces *notes* abrégées de jurisprudence & de jurisdictions, des particuliers en ajouterent depuis des nouvelles pour leur propre utilité, & qui n'étoient point d'usage au barreau, comme l'assure Valerius Probus: chaque caractere signifioit un mot, & cet usage se perfectionna en se portant à toutes sortes de matieres. Quintilien, Manile, Ausone, Martial, Prudence & Eusebe, S. Jerome, & S. Fulgence parlent de ces caracteres d'abréviations. Plusieurs modernes ont écrit pareillement sur cette matiere, mais Orsati (Sertorio) s'est distingué sur tous les autres par son commentaire sur les *notes* des Romains; ouvrage plein d'industrie, de travail, & d'exactitude. *Voyez aussi* THACHEOGRAPHIE. (*D. J.*)

NOTES, s. f. *en Musique*, sont généralement tous les caracteres dont on se sert pour l'écrire ou pour la noter: mais ce terme s'applique plus précisément à ceux de ces caracteres qui désignent immédiatement les sons, leurs divers degrés du grave à l'aigu, & leurs différentes durées.

Les Grecs se servoient des lettres de leur alphabeth pour noter leur musique. Or, comme ils avoient vingt-quatre lettres, & que leur plus grand systeme, qui, dans un même mode, n'étoit que de deux octaves, n'excédoit pas le nombre de seize sons; il sembleroit que l'alphabeth devoit être plus que suffisant pour les exprimer. Mais il faut remarquer en premier lieu, que les deux mêmes sons étant tantôt à l'extrémité, & tantôt au milieu du troisieme tétracorde, selon le lieu où se faisoit la disjonction, *Voyez* SYSTEME, TÉTRACORDE; on leur donnoit à chacun des noms qui marquoient ces diverses circonstances: secondement, que ces seize sons n'étoient pas tous les mêmes dans chacun des trois genres, qu'il y en avoit de communs, & qu'il y en avoit de différens; il falloit par conséquent des *notes* particulieres pour exprimer ces differences: troisiemement, que la musique instrumentale se notoit d'une autre

autre maniere que la musique vocale ; il falloit donc encore ici des distinctions de caracteres ? enfin, que les anciens ayant au-moins quinze modes, selon le dénombrement d'Alypius, il fallut approprier des caracteres à ces modes-là, comme on le voit dans les tables du même auteur. Toutes ces diverses modifications exigeoient une multitude de signes nécessaires, à laquelle les vingt-quatre lettres étoient bien éloignées de suffire. De là la nécessité d'employer les mêmes lettres pour plusieurs sortes de *notes*, ce qui obligea de donner à ces lettres différentes situations, & de les mutiler en divers sens. Par exemple, la lettre *pi* écrite de toutes les manieres Π, Ц, ⊏, Γ, ꓶ, exprimoit cinq différentes *notes*. En combinant toutes les modifications qu'exigeoient ces diverses circonstances, on trouve 1620 *notes* en tout; nombre prodigieux, qui devoit rendre l'étude de la musique grecque de la derniere difficulté ! aussi l'étoit-elle, selon le témoignage de Platon, qui veut que les jeunes gens se contentent de donner deux ou trois ans à la musique pour en apprendre les rudimens. Cependant les Grecs n'avoient pas un si grand nombre de caracteres différens, mais la même *note* avoit différentes significations, selon les occasions. Ainsi, cette lettre Φ est dans le genre diatonique le *lichanos hypaton* du mode *lydien* & l'*hypate-meson* du mode *phrygien*, &c.

Les Latins qui, à l'imitation des Grecs, noterent aussi la musique avec les lettres de leur alphabet, retrancherent beaucoup de cette quantité de *notes*. Il paroît que Boëce établit l'usage de quinze lettres seulement ; & même le pape Grégoire, considérant que les proportions de tons sont les mêmes d'une octave à l'autre, réduisit encore ces quinze *notes* aux sept premieres lettres de l'alphabet, que l'on répétoit en différentes formes, d'une octave à l'autre.

Enfin, dans l'onzieme siecle, un bénédictin d'Arezzo, nommé Guy, substitua à ces lettres les syllabes dont nous nous servons aujourd'hui avec des points posés sur différentes lignes paralleles : dans la suite, on grossit ces points, & on s'avisa d'en distribuer aussi dans les espaces compris entre ces lignes.

Des sept noms des *notes* de notre musique les six premiers seulement, *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, sont de l'invention de Guy. On dit qu'il les inventa en 1024, à Pompose, dans le duché de Ferrare, & qu'il les tira de l'hymne de S. Jean.

> Ut *queant laxis* re*sonare fibris*
> Mi*ra gestorum* fa*muli tuorum* ;
> Sol*ve polluti* la*bii reatum*
> *Sancte Johannes.*

En prenant la premiere syllabe de chaque hemistiche ou demi-vers : ce qu'Angelo Berardi a renfermé dans les vers suivant.

> Ut re*levet* mi*serûm* fa*ta* sol*licitosque* la*bores.*

La septieme, savoir le *si*, a été ajoutée, selon quelques uns, par Jean de Muris ; selon d'autres, par Vander Putten ; & par un nommé le Maire, selon Brossard. *Voyez* SI. Vossius ne veut pas même accorder aux modernes l'invention des six autres *notes*, mais il avance que les Egyptiens en faisoient usage long-tems auparavant, en quoi il prétend s'appuyer du témoignage obscur de quelques anciens. *Voyez les articles* CLÉ, DEGRÉS, GAMME, INTERVALLES, PORTÉE.

Les *notes*, à ce qu'on croit, n'eurent long-tems d'autre usage que de marquer les degrés & les différences des tons. Elles étoient toutes, quant au tems, d'égale valeur, & ne recevoient à cet égard d'autres différences que celles des syllabes longues & breves sur lesquelles on les chantoit ; c'est dans cet état qu'est demeuré le plein-chant. *Voyez* PLEIN-CHANT. On prétend même que cela dura pour la musique jusqu'en 1330, où, selon la commune opinion, Jean de Meurs ou de Muris, docteur & chanoine de Paris, leur donna différentes figures pour marquer les rapports de durée qu'elles devoient avoir entre elles : plusieurs de ces figures ne subsistent plus; on leur en a substitué d'autres. *Voyez* MESURE, TEMS, VALEUR DE NOTES.

Pour déterminer le sens des *notes*, & en rendre exactement l'expression, il y a huit choses essentielles à considerer ; savoir, 1. la clef & sa position; 2. les dièses ou bémols qui peuvent l'accompagner; 3. le lieu ou la position de la *note* ; 4. son intervalle ; c'est-à-dire, son rapport à celle qui la précede, ou la tonique ; 5. sa figure ; 6. le tems où elle se trouve, & la place qu'elle y occupe ; 7. le dièse, ou bémol, ou béquarre accidentel qui peut la précéder; 8. l'espece de la mesure & le caractere du mouvement. Une seule de ces observations manquée doit faire chanter faux ou hors de mesure.

Tous ceux qui ont examiné avec attention la méchanique des caracteres de notre musique, y ont apperçu des défauts considérables, qui ne sont que des suites nécessaires de la maniere dont ces caracteres se sont établis. La musique a eu le sort des arts qui ne se perfectionnent que lentement & successivement; les inventeurs des *notes* n'ont songé qu'à l'état où elle se trouvoit de leur tems, sans prévoir celui où elle pouvoit parvenir dans la suite ; aussi leur systême s'est-il bien-tôt trouvé défectueux; & d'autant plus defectueux que l'art s'est plus perfectionné. A mesure qu'on avançoit, on établissoit de nouvelles regles pour remédier aux inconvéniens présens : en multipliant les expressions, on a multiplié les difficultés, & à force d'additions & de chevilles, on a tiré d'un principe assez simple, un systeme fort embrouillé & fort mal assorti.

Plusieurs de ces défauts sautent aux yeux. En général, on peut les réduire à trois classes principales. La premiere est la multitude des signes & de leur combinaisons, qui surchargent inutilement l'esprit & la mémoire des commençans. De façon que l'oreille étant formée, & les organes ayant acquis toute la facilité nécessaire long-tems avant qu'on soit en état de chanter à livre ouvert ; il s'ensuit que la difficulté est toute dans l'observation des regles, & nullement dans l'exécution du chant. La seconde est le défaut d'évidence dans le genre des intervalles exprimés sur la même ou sur différentes clefs, défaut d'une si grande étendue, que non-seulement il est la principale cause de la lenteur du progrès des écoliers, mais encore qu'il n'est point de musicien formé qui n'en soit incommodé dans l'exécution. La troisieme enfin est l'extrème diffusion des caracteres & le trop grand volume qu'ils occupent ; ce qui, joint à ces lignes, & à ces portées si ennuyeuses à tracer, devient une source d'embarras de plus d'une espece. Si le premier mérite des signes d'institution est d'être clair, le second est d'être concis : quel jugement doit-on porter des *notes* de notre musique à qui l'un & l'autre manque ?

Les Musiciens, il est vrai, ne voient point tout cela. Faut-il s'en étonner? La musique pour eux n'est pas la science des sons; c'est celle des noires, des blanches, des doubles croches, *&c.* Dès que ces figures cesseroient d'affecter leurs yeux, ils ne croiroient jamais voir de la musique. D'ailleurs, ce qu'ils ont appris difficilement, pourquoi le rendroient ils facile à d'autres? Ce n'est donc pas eux qu'il faut consulter sur ce point.

Mais les défauts des caracteres de la musique sont plus aisés à connoître que les remedes à trouver. Plusieurs jusqu'ici l'ont tenté sans succès.

Tous les systèmes qui n'ont pas eu pour premier principe l'évidence des intervalles, ne nous paroissent pas valoir la peine d'être relevés. Nous ne nous arêterons donc point à celui de M. Sauveur, qu'on peut voir dans les mémoires de l'académie des Sciences, année 1721, ni à celui de M. Demaux, donné quelques années après. Dès queues tournées à droite, à gauche, en haut, en bas, & des biais en tout sens, pour représenter des *ut*, des *ré*, *&c.* sont les *notes* inventées par celui-ci. Celles de M. Sauveur sont des têtes & des queues différemment situées pour répondre aux dénominations, *pa*, *ra*, *ga*, *so*, *bo*, *lo*, *do*, *&c.* substituées par le même auteur à celle de l'Arétin. On sent d'abord que tout cela ne dit rien aux yeux, & n'a nul rapport à ce qu'il doit signifier. Plus récemment encore on a proposé un nouveau système dans un petit ouvrage intitulé *dissertation sur la musique moderne*, & publié en 1743; la simplicité de ce système nous invite à en rendre compte dans cet article.

Les caracteres de la musique ont un double objet; savoir, de représenter les sons 1°. selon leurs divers intervalles du grave à l'aigu, ce qui constitue l'harmonie & le chant; 2°. & selon leurs durées relatives du vîte au lent, ce qui détermine le tems & la mesure.

Pour le premier point, de quelque maniere qu'on retourne la musique, on n'y trouvera jamais que des combinaisons des sept sons de la gamme portés à diverses octaves, ou transposés sur différens degrés, selon le ton & le mode qu'on aura choisi. L'auteur de de la dissertation exprime ces sept sons par les sept premiers chiffres de l'arithmétique, de sorte que le chiffre 1 forme la note *ut*; 2, la note *ré*; 3, la note *mi*, *&c.* & il les traverse d'une ligne horisontale dans l'ordre marqué. *Voyez les Pl. de Musique.*

Il écrit au-dessus de la ligne les *notes* qui, continuant de monter, se trouveroient dans l'octave supérieure; ainsi, l'*ut* qui suivroit immédiatement le *si*, en montant d'un sémiton, doit être au-dessus de la ligne de cette maniere 7 1, & de même les *notes* qui appartiennent à 7' l'octave aiguë, dont cet *ut* est le commencement, doivent toutes être au-dessus de la même ligne. Si l'on entroit dans une troisieme octave à l'aigu, il ne faudroit que traverser les *notes* par une seconde ligne accidentelle au-dessus de la premiere. Voulez-vous, au contraire, descendre dans les octaves inférieures à celle de la ligne principale, écrivez immédiatement au-dessous de cette ligne les *notes* de l'octave qui la suit en descendant; si vous descendez encore d'une octave, ajoutez une ligne au-dessous, *&c.* au moyen de trois lignes seulement vous pouvez parcourir l'étendue de cinq octaves; ce qu'on ne sauroit faire dans la musique ordinaire à moins de dix-huit lignes.

On peut même se passer de tirer aucune ligne. On place toutes les *notes* horisontalement sur le même rang: on met un point au-dessus de chaque *note* qui passe, en montant, le *si* de son octave, c'est-à-dire, qui entre dans l'octave supérieure; ce point suffit pour toutes les *notes* suivantes qui sont dans la même octave. Que si l'on redescend d'une octave à l'autre, c'est l'affaire d'un autre point sous la *note* par laquelle on y rentre, *&c.*

La premiere maniere de noter avec des lignes convient pour les musiques fort travaillées & fort difficiles, pour les grandes partitions, *&c.* La seconde avec des points est propre aux musiques plus simples & aux petits airs; mais rien n'empêche qu'on ne puisse à sa volonté l'employer toujours à la place de l'autre, & l'auteur s'en est servi pour la fameuse ariette, *l'objet qui regne dans mon ame*, qu'on trouve ainsi notée fort exactement par ses chiffres, en partition avec la basse & la symphonie, à la fin de son ouvrage.

Par cette méthode, tous les intervalles deviennent d'une évidence dont rien n'approche; les octaves portent toujours le même chiffre; les intervalles simples se reconnoissent toujours dans leurs doubles ou composées: on connoît d'abord dans la dixieme +3 ou 13, que c'est l'octave de la tierce majeure 13. Les intervalles majeurs ne peuvent jamais se confondre avec les mineurs; le 24 sera éternellement une tierce mineure, 46 éternellement une tierce majeure, la position ne fait rien à cela.

Après avoir ainsi réduit toute l'étendue du clavier sous un beaucoup moindre volume avec des signes beaucoup plus évidens, on passe aux transpositions.

Il n'y a dans notre musique, qu'un mode majeur & un mode mineur. Qu'est-ce que chanter ou jouer en *ré* majeur? C'est transporter la gamme ou l'échelle d'*ut*, un ton plus haut, & la placer sur le *ré*, comme tonique ou fondamentale: tous les rapports qui appartenoient à l'*ut* deviennent propres au *ré* par cette transposition. C'est pour exprimer cela qu'il a tant fallu imaginer d'altération, de dièses ou de bémols à la clé. L'auteur du nouveau système supprime tout d'un coup tous ces embarras; le seul mot *ré* mis à la marge, avertit que la piece est en *ré* majeur, & comme alors *ré* est revêtu de toutes les propriétes de l'*ut*, aussi l'appelle-t-il *ut*, & le marque-t-il avec le chiffre 1, & toute son octave avec les chiffres, 2, 3, 4, *&c.* comme ci-devant. Ce *ré* de la marge, il l'appelle *clé*; c'est la touche *ré* ou *D* du clavier naturel; mais ce même *ré* devenu tonique, il l'appelle *ut* dans le chant: c'est la fondamentale du mode.

Il faut remarquer que cette fondamentale, qui est tonique dans les tons majeurs, devient médiante dans les tons mineurs; la tonique qui prend le nom de *la*; se trouvant alors une tierce mineure, au-dessous de cette fondamentale; c'est ce qui se distingue par une petite ligne horisontale qui se tire sous la clé. *Ré* désigne le mode majeur de *ré*; mais *ré* désigne le mode mineur de *si*, dont ce *ré* est médiante. Distinction qui n'est que pour la connoissance assurée du ton, & dont on peut se passer dans les chiffres du nouveau système, aussi-bien que dans les notes ordinaires; au lieu des noms mêmes des notes, on pourroit se servir pour clés des lettres majuscules de la gamme qui leur répondent, *C* pour *ut*, *D* pour *ré*, *&c.* *Voyez* GAMME.

Les Musiciens ont beaucoup de mépris pour la méthode des transpositions; l'auteur fait voir que ce mépris n'a nul bon fondement; que c'est leur méthode qu'il faut mépriser, puisqu'elle est difficile en pure perte, & que les transpositions, dont il montre les avantages, sont même sans qu'ils s'en apperçoivent, la véritable regle que suivent tous les grands musiciens & les habiles compositeurs. *Voyez* TRANSPOSITION.

Il ne suffit pas de faire connoître toutes les notes d'une octave, ni le passage d'une octave à l'autre par des signes clairs & certains; il faut encore indiquer de même le lieu du clavier qu'occupent ces octaves. Si j'ai un *sol* à entonner, ce *sol* doit être déterminé; car il y en a cinq dans le clavier, les uns hauts, les autres moyens, les autres bas, selon les différentes octaves. Ces octaves sont indiquées dans le nouveau système par de petites lettres qui sont au commencement de chaque ligne, qui répondent à autant d'octaves & déterminent le lieu du clavier où l'on se trouve en commençant cette ligne. Il faut voir la figure qui est à la fin du livre, & l'explication qu'en donne l'auteur pour se mettre au fait de cette partie de sa méthode qui est des plus simples.

Il reste pour l'expression de tous les sons possibles

à rendre les altérations accidentelles amenées par la modulation, ce qui se fait sans embarras. Le dièse se forme en traversant la notte d'une petite barre montant de gauche à droite, ainsi ♯, ♯; le bémol par une semblable barre, descendant dans le même sens ♭, ♭. A l'égard du béquarre, l'auteur le supprime, comme un signe tout-à-fait inutile dans son système.

Cette partie ainsi remplie, il faut venir au tems ou à la mesure.

D'abord, l'auteur fait main-basse sur cette foule de différentes mesures, dont on a si inutilement chargé la musique. Il n'en reconnoît que deux, mesure à deux tems & mesure à trois: les tems de chacune de ces mesures peuvent à leur tour être divisés en deux, ou en trois parties égales. De ces deux régles combinées, il tire des expressions exactes pour tous les mouvemens possibles.

On rapporte dans la musique ordinaire les diverses valeurs des notes, à celle d'une note particuliere qui est la ronde, ce qui fait que la durée de cette ronde variant continuellement, les notes qu'on lui compare n'ont point de valeur fixe. M. Rousseau s'y prend autrement: il ne détermine les valeurs des notes que sur l'espece de la mesure dans laquelle elles sont employées, & sur le tems qu'elles y occupent: une note entre deux barres remplit seule toute une mesure: dans la mesure à deux tems, deux notes au lieu d'une remplissant la mesure, forment chacune un tems. Trois notes font la même chose dans la mesure à trois tems. S'il y a quatre notes dans une mesure à deux tems ou six dans une mesure à trois, c'est que chaque tems est subdivisé en deux parties égales; on passe donc deux notes pour un tems. On en passe trois, quand il y a six notes dans l'une ou neuf dans l'autre. En un mot, quand il n'y a aucun signe d'inégalité, le nombre des notes contenues dans une mesure, se distribue également en deux ou trois tems, selon l'espece de la mesure, & pour rendre cette distribution plus aisée, on sépare si l'on veut les tems par des virgules; ensorte qu'en lisant la musique, on voit clairement la valeur des notes sans qu'il leur faille donner pour cela aucune figure particuliere. *Voyez les Planches de Musique.*

Les divisions inégales ne sont gueres plus difficiles à noter. Ces inégalités ne sont jamais que des subdivisions, qu'on ramene à l'égalité par un trait dont on couvre deux ou plusieurs notes. Par exemple, si un tems contient une croche & deux doubles croches, un trait au-dessus ou au-dessous des deux doubles croches, montrera qu'elles ne font ensemble que la valeur de la croche: ainsi un tel tems se trouve divisé en deux parties égales; savoir la note seule & le trait qui en comprend deux. Il y a encore des subdivisions d'inégalité qui peuvent exiger des traits, comme si une croche pointée étoit suivie de deux triples croches, il faudroit d'abord un trait sur les deux notes qui exprimeroient les triples croches, ce qui les rendroit ensemble égales au point; puis un second trait, qui couvrant les deux triples croches & le point, les rendroit ensemble égaux à la croche; mais quelque vitesse que puissent avoir les notes, ces traits ne sont jamais nécessaires que quand les valeurs sont inégales, & quelque inégalité qu'il puisse y avoir, on n'aura jamais besoin de passer deux traits, sur-tout en séparant les tems par des virgules. *Voyez les fig.*

L'Auteur du nouveau système y employe le point, mais c'est autrement que dans la musique ordinaire; dans celle-ci le point vaut toujours la moitié de la note qui le précéde; dans la sienne le point qui marque toujours le prolongement de la note précédente, n'a point d'autre valeur que celle de la place qu'il occupe: si le point remplit un tems, il vaut un tems; s'il remplit une mesure, il vaut une mesure; s'il se trouve dans un tems avec une autre note, le point vaut la moitié de ce tems. En un mot, le point se compte pour une note, s'évalue comme les notes mêmes, & il y a tel cas où l'on peut employer plusieurs points de suite de valeurs égales ou inégales, pour marquer des tems ou des syncopes.

Tous les silences n'ont besoin que d'un seul caractere; c'est le zéro. Le zéro s'emploie comme les notes & comme le point; il vaut le tems ou la durée dont il occupe la place, & le point se place après un zéro pour prolonger un silence, comme après une note pour prolonger un son.

Tel est à-peu-près le fond du système de M. Rousseau: nous ne le suivrons point dans le détail des régles, ni dans la comparaison qu'il fait des caracteres en usage avec les siens: on s'attend bien qu'il met tout l'avantage de son côté, mais ce préjugé ne détournera jamais un homme impartial d'examiner les raisons de cet auteur dans son ouvrage même. *Voyez dans nos Pl. de Musiq. un air noté par ces nouveaux caracteres.* (*S*)

NOTE SENSIBLE, *en Musique*, est celle qui est une tierce majeure au dessus de la dominante, ou un semi-ton au-dessous de la tonique. Le *si* est *note sensible* dans le ton d'*ut*, le *sol* diese dans le ton mineur de *la*.

On l'appelle *note sensible*, parce qu'elle fait sentir le ton & la tonique, sur laquelle, après l'accord dominant, elle est même obligée de monter, ce qui fait que quelques uns traitent cette *note sensible* de dissonance majeure.

Je n'ai point dit que la *note sensible* est la septieme *note* du ton, parce qu'en mode mineur cette septieme *note* n'est *note sensible* qu'en montant; car en descendant, elle est à un ton de la tonique, & à une tierce mineure de la dominante. *Voyez* MODE, TONIQUE, DOMINANTE, *&c.* (*S*)

Nous avions promis de donner ici, d'après M. Rameau, la raison pourquoi la *note sensible* est un demi-ton au-dessous de la tonique. La raison qu'il en donne est que cette *note sensible* est la tierce majeure de la dominante, qui résonne dans la dominante, & que le repos ou cadence parfaite dans la basse étant la cadence ou chûte de la dominante à la tonique, le repos le plus parfait dans l'échelle diatonique doit par conséquent consister à monter la *note sensible* à cette tonique. *Voyez mes élémens de Musique, article 77, premiere édition.* (*O*)

NOTE, signifie, *dans le Commerce*, un *petit extrait* ou *mémorial* qu'on fait de quelque chose pour s'en mieux souvenir.

Les agens de change prennent la *note* des lettres & billets de change que les marchands ou banquiers ont à négocier; quelquefois les marchands les leur confient sur une simple *note* signée d'eux. Pour plus d'exactitude, l'agent doit faire toûjours la *note* double; l'une pour le banquier à qui appartiennent les lettres & billets, l'autre pour soi-même. *Dictionnaire de Commerce.*

NOTE, veut dire aussi un *mémoire*, un *état*. Donnez-moi une *note*, c'est-à-dire, un état de ce que je vous dois. *Id. ibid.*

NOTÉ, adj. (*Jurisprud.*) On appelle un *homme noté*, en terme de palais, celui dont l'honneur & la reputation ont souffert quelque atteinte, soit par un jugement qui a prononcé contre lui quelque peine qui porte infamie de droit ou de fait, soit par quelque accusation ou reproche dont il ne s'est point lavé. *Voyez* INFAMIE. (*A*)

NOTER, v. act. c'est écrire de la musique avec des caracteres destinés à cet usage, & appellés *notes*. *Voyez* NOTES.

Il y a, outre la beauté des caracteres, une certaine netteté & une certaine élégance dans la maniere de *noter*, à laquelle les copistes ne sont pas toûjours attentifs, & qui soulage pourtant beaucoup l'attention du lecteur. Par exemple, on ne devroit pas serrer les notes de longue durée, comme on fait celles de moindre valeur; mais il faudroit que l'égalité de l'espace fût à-peu-près correspondante à l'égalité des tems. Dans les partitions, il faut que non-seulement chaque mesure, mais chaque tems & même chaque note, quand cela se peut, soit exactement vis-à-vis de celle qui lui doit correspondre d'une partie à l'autre. Dans la musique vocale, il faut avoir grande attention que les notes répondent exactement aux syllabes; ce qui ne peut guere mieux se faire qu'en écrivant les paroles les premieres, car c'est leur distance qui doit déterminer celle des notes; il n'y a que les roulades à excepter. Quand on ajoute des lignes au-dessus ou au-dessous de la portée, il ne faut point qu'elles soient continues, mais qu'elles soient coupées & séparées d'une note à l'autre, afin que le lecteur ne soit pas exposé à les confondre avec les cinq lignes de la portée. Cet avertissement est sur-tout pour les copistes françois: celui qu'on devroit donner aux copistes italiens seroit d'être plus exacts à former le guidon à la fin de chaque ligne, afin qu'on ne fût pas exposé à prendre une portée pour l'autre. Il y a mille petites attentions de cette nature qui sont communément méprisées, & dont la négligence incommode pourtant les plus habiles, même sans qu'ils s'en apperçoivent. (*S*)

NOTICE, s. f. *terme de Littérature*, qui signifie la *connoissance* qu'on donne d'une chose, par des observations & des recherches critiques qu'on fait dessus. De-là est venu le mot de *notification*, l'action de notifier, de donner la notice ou la connoissance de quelque chose. Ces mots sont également dérivés du latin *noscere*, connoître. *Voyez* CONNOISSANCE.

Pour donner la *notice* d'un livre ou d'un manuscrit, on examine par qui il a été composé, en quel tems, quelle en est la forme, l'écriture, le nombre des pages: on fait un sommaire de ce qu'il contient, on dit par quelles mains il a passé, & comment il est parvenu dans le cabinet ou la bibliotheque qui le possede.

Notice est aussi le titre de certains ouvrages, composés pour faire connoître d'une maniere particuliere les villes, les provinces, les routes, *&c.* d'un royaume, les diverses parties d'une province, les villes & les paroisses d'un diocèse, *&c.*

Tel est le livre intitulé *notitia Imperii*, & la *notice* des Gaules que nous a donnée M. de Valois sous le titre de *notitia Galliarum*, & qui est un recueil des différens noms que les provinces & les villes de France ont portés en différens tems. M. Secousse de l'académie des Belles-Lettres a donné, dans le septieme volume des *mémoires* de cette académie, un projet d'une nouvelle *notice* des Gaules & pays soumis aux François depuis la fondation de la monarchie, & un essai relatif à ce même projet, qui montre combien un pareil ouvrage seroit intéressant, s'il étoit exécuté par une main aussi habile que celle qui a tracé le plan.

Les *notices* des dignités de l'Empire, tant d'orient que d'occident, sont d'un grand usage dans l'étude de l'Histoire, soit romaine, soit ecclésiastique; cependant elles ne peuvent guere être utiles, dumoins aux jeunes gens, sans d'excellentes notes telles que celles de Pancirole, & sans de fréquentes corrections dans le texte qui est horriblement défiguré ou corrompu.

NOTIFICATION, s. f. (*Jurisprud.*) est un exploit par lequel on donne connoissance à quelqu'un du contenu dans quelque acte: la *notification* se fait en signifiant une copie de l'acte, à ce que celui auquel on le signifie n'en prétende cause d'ignorance. Quelquefois cette signification est accompagnée de l'exhibition de l'original, comme quand l'acquéreur d'un fief notifie son contrat au seigneur pour faire courir l'an du retrait féodal, ou, si c'est un héritage roturier, pour ne pas encourir l'amende dûe pour ventes récelées & non-notifiées. Le seigneur féodal qui saisit le fief de son vassal, doit lui notifier la saisie; enfin, un gradué doit notifier ses grades tous les ans dans le tems de carême. *Voyez* EXHIBITION, GRADES, GRADUÉS, SAISIE FÉODALE. (*A*)

NOTIOMETRE, (*Physiq.*) est la même chose qu'*hygrometre*. *Voyez* HYGROMETRE.

NOTION, s. f. est un *terme de Logique*, qui signifie l'*idée* que nous nous formons d'une chose. Ce nom ne convient qu'aux idées complexes. *Voyez* IDÉE & PRÉNOTION.

M. Leibnitz a distingué fort exactement toutes les especes de *notions* dans les *actes de Leipsick*, 1684.

Notion claire, selon lui, est celle qui suffit pour se rappeller un objet; par exemple, celle d'une figure.

Notion obscure, c'est celle qui ne suffit pas pour se rappeller un objet; par exemple, celle d'une plante qu'on doute, en la voyant, si on ne l'a pas vûe déja ailleurs, & si on doit lui donner tel ou tel nom.

Notion distincte, c'est celle qui nous rend capables de marquer les différens caracteres auxquels nous reconnoissons une chose; par exemple, celle-ci: le cercle est une figure terminée par une ligne courbe qui revient sur elle-même, & dont tous les points sont également éloignés d'un point milieu. *Voyez* DISTINCT.

Notion confuse, est celle avec laquelle on n'est pas en état de marquer les différens caracteres auxquels on peut reconnoître un objet, quoi qu'il soit. Telle est la *notion* de la couleur rouge.

Notion adéquate, c'est celle où l'on a des *notions* distinctes des marques ou caracteres qui font reconnoître un objet; par exemple, c'est la *notion* du cercle dont nous venons de parler, lorsqu'elle est accompagnée de la *notion* distincte d'une courbe qui revient sur elle-même, & dont tous les points sont également éloignés d'un autre point qui est au milieu. *Voyez* ADÉQUAT.

Notion inadéquate, c'est celle où l'on n'a que des *notions* confuses des caracteres qui entrent dans la *notion* distincte.

On admet dans les Mathématiques quelques *notions* confuses, lorsque leur explication n'est pas de grande conséquence pour la démonstration.

Ainsi Euclide n'explique point la *notion* d'égalité, quoiqu'elle entre dans les *notions* de triangle équilatéral, de rhombes, *&c.* parce que les propositions, dont la démonstration est appuyée sur la *notion* d'égalité, sont aisément accordées sans entrer dans un si grand détail; par exemple, que deux choses égales à une même troisieme sont égales entr'elles. Mais, dans les définitions mathématiques, on n'admet jamais d'autres *notions* que celles qui sont distinctes, & en même tems aussi adéquates qu'il est possible, & que le sujet le demande. *Voyez* DÉFINITION.

On distingue dans l'école les *notions* en formelles & objectives, & chacune se subdivise en premiere formelle & seconde formelle, premiere objective & seconde objective.

Premiere formelle *notion*, est la connoissance que nous avons d'une chose selon ce qu'elle est, ou ce qu'elle a en elle-même; par exemple, la *notion* du feu en tant que feu, celle d'un corps lumineux en tant que lumineux, *&c.*

Premiere *notion* objective, est la chose elle-même

connue selon ce qu'elle est, ou ce qu'elle a en elle-même, comme le feu connu en tant que feu.

Seconde *notion* formelle, c'est la connoissance d'une chose selon ce qu'elle reçoit de l'entendement, comme celle du feu en tant que sujet & non attribut.

Seconde *notion* objective, est ce qui s'applique à une chose par le moyen de l'opération de l'entendement, ou ce qu'elle reçoit de l'entendement.

Notions communes, appellées aussi *prénotions*, προλήψεις & κοιναὶ ἔννοιαι, sont certains principes que l'on regarde comme innés & comme évidens par eux-mêmes, c'est-à-dire, qui frappent l'esprit par une lumiere qui leur est propre, sans le secours d'aucune preuve, comme si Dieu lui même les avoit gravés dans notre ame : ces principes sont les fondemens de toutes les Sciences, & les moyens par lesquels on les démontre. *Voyez* IDÉE INNÉE, CONNOISSANCE, *&c.*

Ces *notions* communes, qu'on regarde comme le fondement des Sciences, sont appellées *axiomes*. *Voyez* AXIOME.

On les appelle *communes*, non qu'elles soient si nécessairement apperçues par tout le monde qu'aucun homme ne les puisse ignorer ou nier, mais parce qu'elles sont regardées comme vraies & certaines par toutes les personnes qui ont une droite raison. C'est ainsi qu'on dit qu'une nourriture est saine, quoiqu'elle ne soit pas telle généralement pour tous les hommes, mais seulement pour ceux qui sont en bonne santé. Aristot. *topic. c. iv.*

Il y a de deux sortes de *notions* communes; savoir, 1°. de théoriques, qui ne menent qu'à des choses de pure spéculation, par exemple, celles-ci : chaque chose est ou n'est pas; rien ne peut se faire de lui-même; le tout est plus grand que sa partie; si des grandeurs égales sont ajoutées à des grandeurs égales, les sommes seront égales : 2°. des *notions* communes pratiques, qui servent de fondement aux principes de la vertu & de la saine morale; par exemple, Dieu doit être aimé & adoré; nous devons honorer nos parens; nous devons rendre à chacun ce qui lui est dû, comme nous voudrions qu'on nous le rendît à nous-mêmes.

Il y a cependant des philosophes (& on peut dire que ce sont les plus habiles), qui rejettent absolument ces *notions* prétendues innées; la raison qu'ils en apportent est que notre esprit n'a pas besoin d'être préparé à penser par de certaines *notions* actuelles, mais que la seule faculté de penser lui suffit, ce qui se manifeste par les perceptions qu'un enfant reçoit du pain, du goût, des couleurs, *&c.* Ces philosophes ajoutent que les organes de nos sens, affectés par les objets qui se présentent à eux, & joints avec la faculté que nous avons de réfléchir sur ces objets & de combiner les idées qu'ils font naître en nous, sont plus que suffisans pour produire dans notre ame toutes les connoissances que nous avons. *Voyez* CONNOISSANCE.

NOTIUM, (*Géog. anc.*) nom 1°. d'une ville de l'Ionie; 2°. d'une ville de l'Œolide; 3°. d'une ville dans l'île de Calidna aux environs de l'île de Rhodes; 4°. d'un promontoire de la Chine, selon Ptolomée, *l. VII. c. iij.* (*D. J.*)

NOTO, (*Géog.*) ville de Sicile dans la partie méridionale de l'île, vers la source d'une petite riviere de même nom. C'est l'ancienne *Neetum*. Elle est située dans les terres, sur une petite montagne assez escarpée, à 9 milles E. de Modica, à 8 O. de la mer de Sicile, & à 15 N. du cap de Passaro. *Long.* 32. 45. *lat.* 36. 50.

NOTO, VAL DI, (*Géog.*) l'une des trois vallées ou provinces qui partagent la Sicile, & à laquelle la ville de *Noto* qui en est la capitale, donne son nom. Elle est bornée au N. par le Val-Démona; à l'E. & au S. par la mer; à l'O. partie par la mer, partie par le val di Mazzara.

La petite ville de *Noto* est la patrie de *Aurispa* (*Jean*), qui fut dans les langues greques & latines l'un des plus doctes personnages du commencement du xv. siecle. On lui attribue une traduction d'Archimede, une version d'un traité de consolation de Philiscus à Cicéron, & celle du commentaire d'Hiérocles sur les vers dorés de Pithagore; cette derniere fut imprimée à Bâle *in-8°.* en 1543, qui est à-peu-près le tems de la mort du traducteur. (*D. J.*)

NOTOIRE, adj. (*Jurisp.*) se dit de ce qui est connu, public & évident. Il y a notoriété de droit & notoriété de fait. *Voyez ci-après* NOTORIÉTÉ.

NOTORIÉTÉ, s. f. (*Jurisp.*) se dit en général de ce qui est connu.

La *notoriété* d'un fait le rend en quelque sorte certain, tellement qu'en matiere criminelle la *notoriété* d'un crime tient lieu d'information. *Voyez l'ordonnance de 1670, tit. X. art. 9.*

La *notoriété* publique est celle des choses que tout le monde connoît.

La *notoriété* particuliere est la connoissance de quelques personnes. On fait des *notoriétés* ou des certificats pour attester certains faits qui sont notoires dans une ville, dans une maison ou dans une famille; pour attester qu'un homme est mort en tel tems, qu'il étoit riche d'une telle somme, qu'il a laissé tant d'enfans, qu'un tel a été son héritier.

Acte de notoriété est un certificat authentique délivré par des officiers de judicature, de ce qui se pratique dans leurs siéges sur quelque matiere de Jurisprudence, ou quelque forme de procédure.

Ces sortes d'actes sont ordinairement accordés à la requisition de quelqu'un qui a intérêt de constater l'usage.

Le juge qui les délivre, ne le doit faire qu'après avoir consulté les autres officiers de son siége s'il y en a, & même après avoir pris l'avis des avocats & procureurs, ou autres praticiens de son siége, s'il n'y a ni avocats ni procureurs en titre.

L'usage des actes de *notoriété* s'est introduit depuis l'abrogation des enquêtes par turbes, qui a été faite par l'ordonnance de 1667.

Pour que les actes de *notoriété* puissent avoir quelque autorité dans une cause ou procès, il faut qu'ils ayent été délivrés en vertu d'un jugement d'un juge supérieur; autrement ces sortes d'actes ne passent que pour des certificats mandiés, que le juge a accordés par complaisance & à force d'importunités.

Il faut aussi qu'il y ait requête présentée par l'une des parties; qu'on appelle devant le juge les parties qui peuvent y avoir intérêt; que les avocats soient ouis de vive voix à l'audience, & le syndic des procureurs pour tous ceux du siége; que le ministere public ait donné ses conclusions; que l'acte fasse mention des jugemens sur lesquels la *notoriété* est établie; enfin, qu'il soit ordonné qu'acte en sera délivré à la partie requérante, pour lui servir ce que de raison.

Les juges sont les seuls qui ayent caractere pour donner des actes de *notoriété*; les avocats d'un siége même en corps ne peuvent donner que des consultations; les gens du roi, ou autres personnes qui exercent le ministere public, ne sont pas non plus parties capables pour donner des actes de *notoriété* en forme.

On a imprimé en 1709 un recueil des actes de *notoriété*, que M. le lieutenant civil le Camus avoit donnés sur l'usage observé au châtelet dans plusieurs matieres importantes.

Sur les actes de *notoriété voyez* Rebuffe, *in tract. de consuetud. num. 6.* Henrys, *tome I. liv. IV. ch. iij. quest. 8.* Augeard, *tome I. arrêt du 30 Août 1706*,

NOTOZÉPHYRUS, s. m. (*Géog. anc.*) on donne ce nom au vent qui souffle d'un point situé entre le sud & l'ouest ; c'est le vent du sud-ouest, nommé en latin *africus*.

NOTRE-DAME, (*Hist. ecclés.*) est le nom qu'on donne souvent à la sainte Vierge. De-là sont venus les mots de *fêtes de Notre-Dame*, *office de Notre-Dame*, *congrégations*, *communautés*, *ordres de Notre-Dame*. *Voyez* VIERGE.

NOTRE-DAME DU CHARDON, (*Hist. mod.*) c'étoit autrefois un ordre militaire institué en 1370 par Louis II. duc de Bourbon. Il étoit composé de 26 chevaliers, dont ce prince & ses successeurs furent les chefs. Ils portoient une ceinture bleue céleste, & dans les grandes cérémonies, un manteau de la même couleur, avec un collier d'or entrelacé de fleurs de lys ; & pour devise, le mot *Espérance*, qu'on lisoit en grandes lettres dans les intervalles des fleurs.

NOTTINGHAM, (*Géog.*) ville d'Angleterre, capitale du Nottinghamshire, sur le Léan, à 96 milles de Londres. *Long.* 16. 24. *lat.* 52. 55.

NOTTINGHAMSHIRE, (*Géograp.*) province d'Angleterre au diocèse d'Yorck, dans les terres. Elle a cent milles de tour, & contient environ 568 mille arpens ; l'air y est pur, mais le terrein n'est pas par-tout le même. Au sud-est elle est fertile, & à l'ouest elle est pleine de bois & de mines de charbon de terre. Elle est arrosée par quelques petites rivieres, outre la Trent qui sépare cette province de l'Incolnshire. Nottingham en est la capitale.

C'est dans cette province que naquit en 1489 l'illustre Thomas Cranmer, archevêque de Cantorbéri. Sa vie & sa mort tragique sont connues de tout le monde. Les curieux en trouveront le détail dans Burnet & Rapin de Thoyras. Il publia quelques ouvrages en latin ; corrigea la version angloise de la bible, & professa sans détour la religion protestante sous le regne d'Henri VIII. mais la reine Marie étant montée sur le trône, résolut sa mort. Elle détestoit *Cranmer*, tant à cause de sa religion, que parce qu'il avoit contribué au divorce d'Henri VIII. avec sa mere. Il fut brûlé vif en 1556 à l'âge de 68 ans. On sait que ce primat du royaume, violemment persécuté par la reine Marie, avoit eu la foiblesse quelque tems avant sa mort, d'abjurer sa religion ; mais il reprit son courage sur le bucher. « Il déclara qu'il » mouroit protestant, & fit réellement ce qu'on a » écrit de lui, & peut-être ce qu'on a feint de Mu» tius Scévola. Il plongea d'abord dans les flammes » la main qui avoit signé l'abjuration, & n'élança » son corps dans le bucher, que quand cette main » fut tombée. C'est ainsi qu'il se punit d'avoir suc» combé à ce qui lui paroissoit une foiblesse ; action » si belle, que l'Angleterre ne cede rien à Rome » dans la gloire d'avoir mis au jour un citoyen qui » sut porter la constance & la fermeté héroïque au» delà de toutes les bornes.

» Rien cependant n'arrêta les cruautés de la rei» ne Marie. Sombre & tranquille dans ses barba» ries, autant qu'Henri son pere étoit emporté, elle » eut un autre genre de tyrannie. Elle mourut pai» sible, mais abhorrée de la saine partie de la na» tion, souverainement méprisée de son mari Phi» lippe II. & de tous ses sujets, qui lui reprochent » encore la perte de Calais, laissant enfin une mé» moire odieuse dans l'esprit de quiconque n'a pas » l'ame d'un persécuteur». (*D. J.*)

NOTUS, s. m. (*Marine, & Litt.*) vent du midi.

NOVÆ, (*Géog. anc.*) Ce nom a été donné par les anciens à plusieurs villes ; 1°. à une ville de la basse Mysie, sur le Danube, & qui étoit la demeure de la premiere legion italique, Lazius l'appelle *Novomont* ; 2°. à une ville de la seconde Moésie ; 3°. à une ville de la haute Moésie ; 4°. à une ville de la seconde Pannonie ; 5°. à une ville de Macédoine ; 6°. à une ville d'Espagne, sur la route d'Astorga à Tarragone. (*D. J.*)

NOVALE, (*Jurisprud.*) *novalis*, *novalia*, c'est une terre nouvellement défrichée. On regarde comme telles celles qui ont été défrichées depuis quarante ans en-çà.

Les dixmes novales sont celles qui se perçoivent sur ces terres nouvellement défrichées. On les appelle aussi quelquefois *novales* simplement. *Voyez au mot* DIXME *à l'article* DIXME NOVALE. (*A*)

NOVALE, (*Géog.*) petite ville, ou plutôt gros bourg d'Italie, entre Padoue & Trévise. *Long.* 29. 40. *lat.* 45. 35. (*D. J.*)

NOVANA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le *Picemum*, selon Pline, *l. III. c. xiij.* Quelques manuscrits portent *Nabana*. On croit que c'est aujourd'hui *Citta-Nova*. (*D. J.*)

NOVANTÆ ou *NOVANTES*, (*Géog. anc.*) peuples de l'île d'Albion, selon Ptolomée, *l. II. c. iij.* qui les place dans la partie septentrionnale, & leur donne deux villes, savoir *Leucopibia* & *Retigonium*.

NOVARE ou *NOVARA*, (*Géog.*) ancienne & forte ville d'Italie, au duché de Milan, capitale du Novarese, avec un évêché suffragant de Milan. C'est une des principales forteresses du Milanez. Les anciens l'ont nommée *Novaria*, comme le prouve une inscription qui se conserve à Rome. Elle demeura long-tems sous la puissance des ducs de Milan ; ensuite elle fut possédée successivement par les de la Torré, par les Visconti, par les Sforce & par les ducs de Parme. Elle est sur une colline, à 5 lieues N. E. de Verceil, 8 N. E. de Casal, 100 de Milan. *Long.* 26. 10. *lat.* 45. 25.

M. Fleuri dit que Pierre Lombard, appellé autrement *le Maître des sentences*, étoit né près de *Novare*. Il fut évêque de Paris en 1160, & mourut en 1164, comme le porte son épitaphe. Son ouvrage *des sentences* est la source de la théologie scholastique, qui a fait tant de mal dans l'église latine.

Torniel (*Augustin*), de l'ordre des Barnabites, dont il devint général, naquit aussi près de *Novare* en 1543, & mourut à Milan en 1622, âgé de soixante-dix-neuf ans. On a de lui : *annales sacri & profani ab orbe condito ad mortem JesusChristi. Mediol.* 1610. in-fol. 2 vol. *Francof.* 1611. & *Antuerp.* 1620. *edit. opt.* C'est un ouvrage médiocre & qui n'est plus recherché, malgré l'éloge magnifique qu'en fait M. Dupin. (*D. J.*)

NOVARESE, (*Géog.*) petite contrée d'Italie dans le duché de Milan. Elle est bornée au N. par les vallées de Sessia & d'Ossola, à l'E. par le Milanez propre, au S. par le Vigevanase, & à l'O. par le Piémont. Novare ou Novara en est la capitale.

NOVATEUR, s. m. (*Gram.*) celui qui introduit quelques nouveautés, se prend presque toujours en mauvaise part, tant les hommes ont d'attachement pour les choses établies. Il y a des *novateurs* en littérature, en religion, en politique. Les *novateurs* en littérature peuvent corrompre ou perfectionner le goût ; en religion, exciter ou calmer des troubles ; en politique, sauver ou perdre une nation. C'est le tems qui juge les innovations ; & si l'innovation est vraiment utile, le mépris retombe sur les mauvais critiques qui l'ont blâmée : on les appelle des sots, & on restitue au *novateur* le titre d'homme de génie qu'il a mérité.

NOVATIENS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) secte d'anciens hérétiques, ainsi nommés de *Novatus*, prêtre africain, ou de *Novatianus*, prêtre de Rome.

On les appelle aussi *Cathari*, du grec καθαρὸς, *pur*,

dans le même sens que les Anglois appellent *puritains* les calvinistes rigides.

Novatien se sépara d'abord de la communion du pape Corneille, sous pretexte qu'il étoit trop facile à admettre à la pénitence ceux qui avoient apostasié pendant les persécutions.

Ensuite Novatus étant venu à Rome, il se joignit à la faction de Novatien, & l'un & l'autre soutinrent qu'il n'y avoit plus de pénitence pour ceux qui étoient tombés dans quelque péché grave après leur baptême, fondant leur opinion sur le passage de saint Paul : *Il est impossible à ceux qui apostasient après avoir été une fois éclairés & qui ont goûté les dons célestes, de se renouveller par la pénitence.*

Non pas qu'ils niassent qu'une personne tombée dans un péché quelque énorme qu'il fût, pût en obtenir le pardon par la pénitence, puisqu'ils recommandoient eux-mêmes la pénitence dans les termes les plus forts ; mais ils enseignoient que l'Eglise n'avoit pas le pouvoir de recevoir les pécheurs à sa communion, comme n'ayant d'autre voie pour remettre les péchés que celle du baptême, qui ne peut être conferé qu'une fois à la même personne. *Voyez* BAPTEME.

Par progression de tems les *novatiens* modérerent & adoucirent la rigeur de la doctrine de leurs maitres, & ne refuserent l'absolution qu'à de grands pécheurs. *Voyez* ABSOLUTION.

Les deux chefs furent excommuniés & déclarés hérétiques ; ce n'est pas qu'ils exclussent les pénitens de la communion de l'Eglise ; mais parce qu'ils nioient que l'Eglise avoit le pouvoir de remettre les péchés.

Les *novatiens* ajouterent de nouvelles erreurs à celles de leur chef, comme l'improbation des secondes noces & la nécessité de rebaptiser les pécheurs. Leur secte subsista jusque dans le quatrieme siecle après le concile de Nicée, qui fit des réglemens pour la forme de leur réception à l'Eglise. Depuis ils se diviserent en différentes branches, dont il y avoit encore des restes en Occident dans le septieme siecle, & en Orient dans le huitieme, & quelques-uns d'entr'eux mêlerent des cérémonies judaïques à celles du christianisme. Eufeb. *hist. eccl. l. VI.* Baronius, *annal.* Dupin, *bibl. eccl. des aut. des trois premiers siecles.*

NOVATION, s. f. (*Jurisprud.*) est le changement d'une obligation en une autre. L'effet de la *novation* est qu'elle détruit l'ancienne obligation, ensemble tous ses accessoires, tels que les privileges & hypotheques, l'obligation des cautions, *&c.* de sorte que par le moyen de la *novation*, c'est une obligation toute nouvelle, qui est constituée au lieu de l'ancienne. Elle s'opere en quatre manieres.

La premiere se fait, lorsque la cause de l'obligation seulement est changée, sans qu'il y ait changement de débiteur ; par exemple, lorsqu'une simple obligation est convertie en un contrat de constitution.

La seconde est lorsque la personne du créancier est changée ; ce qui arrive par le moyen de la délégation.

La troisieme se fait par le changement de débiteur ; ce qui arrive lorsqu'un tiers s'oblige envers le créancier de lui payer ce qui lui étoit dû par l'ancien débiteur.

Le quatrieme se fait par le changement du créancier & du débiteur ; ce qui lui arrive lorsqu'un créancier délegue ce qui lui est dû par son débiteur, qu'il charge de payer au créancier d'une autre personne. *Voyez le liv. III. des institutes, tit.* 30. §. 30. (*A*)

NOUDLES *ou* NUDELN, (*Cuisine*) c'est un ragoût fort usité en Allemagne, dont la base est une bonne pâte faite avec de la fleur de farine, du lait & du beurre ; quand le tout a été bien incorporé, on étend cette pâte avec le cylindre pour la rendre mince, après quoi on la coupe par petites lanieres, semblables à du ruban étroit. On la fait bouillir légérement dans de l'eau ou dans du bouillon ; après quoi on met cette pâte découpée dans un plat, au fond duquel on a eu soin de mettre un peu de beurre bien frais ; on met le plat sur le feu, & l'on applique une pelle rouge au-dessus de la pâte, afin de la rissoler, & les *noudles* sont préparées. On peut, si l'on veut, saupoudrer le tout avec du fromage de Parmesan. Ce ragoût est à-peu-près semblable au *vermicelli* ou aux *macaroni* des Italiens, excepté que ces dernieres pâtes ont presque toujours un goût de moisissure que les *noudles* n'ont pas, parce qu'on les fait à mesure que l'on en a besoin.

NOUE, s. f. (*Archit.*) c'est l'endroit où deux combles se joignent en angle rentrant ; ce qui fait l'effet contraire de l'arestier : on appelle *noue corniere* la *noue* où les couvertures de deux corps de logis se joignent.

Noue est aussi le nom d'une espece de tuile en demi-canal pour égouter l'eau. Quelquefois les couvreurs emploient au lieu de *noues*, des tuiles hachées, qu'ils taillent exprès à coups de martelet.

Noue de plomb ; c'est une table de plomb au droit du tranchis, & de toute la longueur de la *noue* d'un comble d'ardoise. Elle sert à égoutter les eaux. *Daviler.* (*D. J.*)

NOUÉ, *être noué*, c'est être rachitique. *Voyez* RACHITIQUE.

NOUÉ, adj. (*terme de Blason.*) Ce mot se dit de ce qui est lié & entouré ; ainsi on dit porter d'argent à deux fasces *nouées* de gueule.

NOUÉES, *terme de Vénerie*, c'est la fiente des cerfs, qu'ils jettent depuis la mi-Mai jusqu'à la fin d'Août. Ils jettent leurs fumées toutes formées, grosses, longues & nouées.

Il y a de la différence entre les fumées du relevé du soir & celles du matin ; les premieres sont mieux digérées que celles du matin, à cause du repos & du tems que le cerf a eu de faire son ronge & digérer son viandis ; au contraire celles du matin ne sont pas si digérées, à cause de l'exercice qu'ils font la nuit en viandant.

NOUER LA LONGE, *terme de Fauconnerie*, c'est mettre l'oiseau en mûe, & l'empêcher de voler pendant quelques mois.

On dit aussi en fauconnerie *nouer* ou nager entre deux airs.

On appelle *noues* les fondrieres, marécages & autres terres basses & humides qui accompagnent les étangs, les rivieres & les torrens.

NOVELLARE, petite ville d'Italie dans le comté de même nom, dont elle est le chef-lieu. Elle est située entre Guastalla vers le nord, Carpi à l'orient, Reggio au midi, & Verceil au couchant. L'empereur a disposé de cette ville en 1737 en faveur du duc de Modene, auquel il l'a donné en fief. Elle est à 7 lieues de Parme. *Long.* 28. 12. *lat.* 44. 50. (*D. J.*)

NOVELLES, s. f. pl. (*Jurispr.*) sont des constitutions de quelques empereurs romains, ainsi appellées *quasi novæ & recenter editæ*, parce qu'elles étoient postérieures aux lois qu'ils avoient publiées.

Elles ont été faites pour suppléer ce qui n'avoit pas été prévu par les lois précédentes, & quelquefois pour réformer l'ancien droit en tout ou partie.

Quoique les *novelles* de Justinien soient les plus connues, & que quand on parle des *novelles* simplement on entende celles de cet empereur, il n'est pourtant pas le premier qui ait donne le nom de *novelles* à ses constitutions ; il y en a quelques-unes de Théodose & Valentinien, de Martian, de Léon &

Majorian, de Severe & d'Anthemius, qui ont aussi été appellées *novelles*.

On verra dans la suite que depuis Justinien quelques empereurs ont aussi publié des *novelles*.

Celles des empereurs qui ont précédé Justinien, n'eurent plus l'autorité de loi après la rédaction & composition du droit par l'ordre de cet empereur, d'autant que dans le titre de *confirm. digest.* il ordonna que toutes les lois & ordonnances qui ne se trouveroient pas comprises dans les volumes du droit publiés de son autorité, n'auroient aucune force, défendant aux avocats & à tous autres de les citer, & aux juges d'y avoir egard.

Cependant ces *novelles* ne sont pas entierement inutiles; car le code Justinien ayant été composé principalement des constitutions du code Théodosien, & des *novelles* de quelques empereurs qui avoient précédé Justinien, on voit par la lecture du code Théodosien de ces *novelles*, & du code Justinien, ce que Tribonien, qui a fait la compilation de ce dernier code, a pris de ces *novelles*, ce qu'il en a retranché, & comment il en a divisé & tronqué plusieurs, ce qui sert beaucoup pour l'intelligence de certaines lois du code.

Par exemple, Tribonien a divisé en trois la *novelle* 5 de Théodose, *de tutoribus*, dont il a fait la loi 10. C. *de legitim. heredib.* la loi 6. C. *ad sen. Tertull.* & la loi pénultieme C. *in quibus causis pignus vel hyp. contrah.*

De la *novelle* 9 du même empereur, qui est *de testamentis*, Tribonien a tiré deux lois; savoir la loi 27 *cod. de testam.* & la loi derniere du même titre.

De la *novelle* de Valentinien & de Majorian, tit. IV. *de matrim. senat.* il a tiré la loi 9, au code *de legibus*, & ainsi de plusieurs autres.

Les *novelles* des empereurs qui ont précédé Justinien ont été imprimées pour la plus grande partie, avec le code Théodosien, par Jean Sichard, en l'année 1528, & ensuite par les soins de Cujas, en l'an 1566, & quelques-unes y ont été ajoutées depuis par Pierre Pithou, l'an 1571.

Les *novelles* de Justinien sont les dernieres constitutions faites par cet empereur sur différentes matieres, après la publication de son second code; elles composent la quatrieme & derniere partie du droit civil.

Justinien, en confirmant le digeste, avoit dès-lors prévu qu'il seroit obligé dans la suite de faire de nouvelles lois; il s'en explique de même dans la loi unique, au code *de emendat. cod.* & dans les *novelles* 74 & 127.

Suivant le rapport d'Harmenopule, Tribonien fut employé pour la composition des *novelles*, comme pour celles des autres volumes du droit romain. Il étoit, comme on sait, grand-maître du palais, ce qui revenoit à la dignité de *chancelier*. Il étoit aussi le premier de tous les questeurs. D'autres tiennent que Justinien employa divers jurisconsultes, ce qui est assez vraissemblable, par la diversité du style dont elles sont écrites.

Si l'on en croit Harmenopule, Tribonien, qui aimoit beaucoup l'argent, faisoit ces *novelles* pour divers particuliers, desquels il recevoit de grandes sommes pour faire une loi qui leur fût favorable: on lui imputa même d'avoir fait à dessein des constitutions obscures & ambiguës, pour embarrasser les parties dans de grands procès, & les obliger d'avoir recours à son autorité.

Les *novelles* de Justinien sont adressées ou à quelques officiers, ou à des archevêques & évêques, ou aux citoyens de Constantinople: elles avoient toutes la même force, d'autant que dans celles qui sont adressées à des particuliers, il leur est ordonné de les faire publier & de les faire observer selon leur forme & teneur.

Elles furent la plûpart écrites en grec, à l'exception des *novelles* 9 & 11, la préface de la *novelle* 17, les *novelles* 23, 33, 34, 35, 41, 62, 65, 114, 138 & 143, qui furent publiées en latin, parce qu'elles étoient destinées principalement pour l'empire d'Occident.

Il y a eu plusieurs éditions du texte grec des *novelles*; la premiere fut faite à Nuremberg par les soins d'Haloander, en 1531, chez Jean Petro; la seconde à Basle, par Hervagius, avec les corrections d'Alciat & de quelques autres auteurs, en 1541; la troisieme par Henri Serimger, écossois, en 1558, chez Henry Etienne.

On n'est pas bien d'accord sur le nombre des *novelles* de Justinien; quelques-uns, comme Irnerus, n'en comptent que 98: cependant on en trouve 128 dans l'abrégé qu'en fit Julien. Haloander & Serimger en ont publié 165, & Denis Godefroy y en a encore ajouté trois, ce qui feroit 168. Le moine Mathieu prétend que Justinien en a fait 170; mais il est certain que dans ce nombre il y en a plusieurs qui ne sont pas de Justinien, telles que les *novelles* 140, 144, 148 & 149, qui sont de l'empereur Justin, & 161, 163 & 164, qui sont de l'empereur Tibere II.

L'incertitude qu'il y a sur le nombre des *novelles* de Justinien, peut venir de ce que l'on a confondu plusieurs *novelles* ensemble, ou bien de ce que plusieurs de ces constitutions ayant rapport à des choses qui n'étoient plus d'usage en Europe, on négligea de les enseigner dans les écoles: les glossateurs n'expliquerent aussi que celles qui étoient d'usage, au moyen de quoi les autres furent omises dans plusieurs éditions.

Après le décès de Justinien, qui arriva, selon l'opinion commune, l'an du monde 566, de son âge 82, & de son empire 39, une partie de ses *novelles*, qui étoient dispersées de côté & d'autre, fut recueillie & rédigée en un même volume en langue grecque, en laquelle elles avoient été écrites, & quelque tems après elles furent traduites en langue latine.

Jacques Godefroy estime que cette premiere version fut mise en lumiere vers l'an 570, par l'ordre de Justin II. Quelques-uns l'attribuent à Bulgarus, sous Frédéric Barberousse; d'autres à un certain Irnerus, autre que celui dont on parlera ci-après. Cette premiere traduction, qui est littérale, se trouve remplie de termes barbares; mais Cujas tient que c'est plûtôt le fait des imprimeurs que celui du traducteur, & Leunclavius témoigne que cette traduction est la plus ample & la plus correcte.

Peu de tems après, le patrice Julien, qui avoit été consul, surnommé l'*antécesseur*, parce qu'il étoit professeur de Droit à Constantinople, fit de son autorité privée un épitome des *novelles*, qu'on appella les *novelles de Julien*; ce n'est pas une traduction littérale, mais une paraphrase qui est fort estimée. L'auteur en a retranché les prologues & les épilogues des *novelles*. Elle est divisée en deux livres; le premier contient jusqu'à la *novelle* 63e. le second les autres *novelles*.

La seconde traduction des *novelles* est celle d'Haloander, imprimée pour la premiere fois à Nurimberg l'an 1531, & depuis réimprimée en plusieurs autres lieux.

Il y en a une troisieme & derniere d'Agylée, faite sur la copie grecque de Serimger, imprimée à Basle par Hervagius l'an 1561, *in*-4°. Celle-ci est fort estimée.

Cependant Contius s'est servi de l'ancienne, & c'est celle qui est imprimée dans les corps de Droit civil, avec les gloses ou sans gloses.

Cette premiere version a été appellée le *volume des*

des authentiques, pour dire que c'étoit la seule version fidelle & entiere.

Les ravages des guerres & les incursions des Goths dans l'Italie & dans la Grece, avoient causé la perte du droit de Justinien, & du premier livre grec des *novelles* & de la premiere traduction ; ces livres furent enfin retrouvés dans Melphis, ville de la Pouille; & Irnerus, par l'autorité de Lotaire II. vers 1130, remit au jour le code & la premiere version latine des *novelles* de Justinien.

Cette édition des *novelles* par Irnerus, a été appellée *germanique* ou *vulgate* ; c'est celle dont on se sert présentement pour la citation des *novelles* : cependant elle se trouva défectueuse ; plusieurs *novelles* y manquoient, soit qu'Irnerus ne les eût pas retrouvées, soit qu'il les eût retranchées, comme étant hors d'usage.

Berguntio ou quelqu'autre interprete, vers l'an 1140, divisa ce volume des *novelles* en neuf collations, & changea l'ordre observé dans la premiere version, & ce volume fut appellé authentique, *authenticum*, ou *volumen authenticorum*, & a été depuis reçu dans toutes les universités.

Quelques-uns veulent que le nom d'*authentique* lui ait été donné parce que les lois qu'il contient ont plus d'autorité que les autres, qu'elles confirment, interpretent ou abrogent ; d'autres disent que c'est par rapport aux authentiques d'Irnerus, qui n'étant que des extraits des *novelles*, n'en ont pas l'autorité; d'autres enfin veulent que ce soit par rapport à l'épitome de Julien, qui ne fut fait que de son autorité privée.

Il ne faut pas confondre ce volume appellé *authentique* avec les authentiques appellés *authenticæ*, qui sont des extraits des *novelles* qu'Irnerus inséra dans le code aux endroits où ces *novelles* ont rapport.

On ne voit pas pourquoi les *novelles* ont été divisées en neuf collations : ce terme signifie *amas* & *rapport* ; mais dans une même collation il y a des *novelles* qui n'ont aucun rapport les unes avec les autres, elles y sont rangées sans ordre.

La premiere & la seconde collation de l'édition d'Irnerus, contiennent chacune six *novelles* ; la troisieme & la quatrieme chacune 7 ; la cinquieme 20, la sixieme 14, la septieme 10, la huitieme 13, & la neuvieme 15.

Haloander & Scrimger en ont ajouté 70, qui étoient la plûpart des lois particulieres & locales ; il y en a pourtant aussi quelques-unes qui sont des lois générales qu'ils ont dispersé dans différentes collations ; savoir deux dans la seconde, une dans la troisieme, 17 dans la quatrieme, 6 dans la cinquieme, 3 dans la sixieme, autant dans la septieme, & 38 dans la neuvieme.

Chaque collation est divisée en autant de titres qu'elle renferme de *novelles*.

Ces *novelles* sont divisées en un commencement ou préface, plusieurs chapitres qui sont subdivisés en paragraphes ; & a la fin il y a un épilogue où l'empereur ordonne l'observation de sa loi.

Pour plus grande intelligence des *novelles*, il est bon d'observer le tems où elles ont été publiées.

Les 16 premieres le furent en 535 ; la 17e jusqu'à la 38, en 536 ; la 38e jusqu'à la 64, en 537 ; la 64e jusqu'à la 78, en 538 ; la 78e jusqu'à la 98, en 539 ; la 98e jusqu'à la 107, en 540, la 107e jusqu'à la 116, en 541 ; les 116e & 117 en 542 ; la 118e en 543 ; la 119e en 541 ; la 120e en 545 ; les 121e, 122, 123, 124, 125, 128, 129, 131, 132, 134, 135, 136, 137, 142, 146, 147, 157, en l'an 541 ; la 126e est sans date ; la 127e en 548 ; la 130e & la 133, en 545 ; la 140e en 546 ; la 141e & la 149, en 544 ; la 143e en 546 ; la 145e en 549 ; la 148e en 535 ; la 162e en 539 ; toutes les autres sont sans date.

Divers auteurs ont travaillé sur les *novelles* de Justinien ; Cujas en a fait des *paratitles* qui sont fort estimés ; Gudelinus a fait un traité de *jure novissimo* ; Rittershusius les a aussi traitées par matieres. Ceux qui ont travaillé sur le code ont expliqué par occasion les authentiques. M. Claude de Ferrieres a fait la jurisprudence des *novelles* en deux volume, *in* 4°. en 1688 ; M. Terrasson en a aussi traité fort doctement dans son *histoire de la jurisprudence romaine*.

Quelques empereurs après le décès de Justinien, firent aussi des constitutions qu'ils appellerent *novelles* ; savoir Justin II. Tibere II. Léon, fils de l'empereur Basile, Héraclius, Alexandre, Constantin Porphyrogenete, Michel & autres.

Les *novelles* de ces empereurs furent imprimées pour la premiere fois en 1573, & depuis elles furent jointes par Leunclavius à l'épitome des 60 livres de basiliques, à Basle en 1575 : on les a imprimées depuis à Paris en 1606, & à Amsterdam en 1617.

Les 113 *novelles* de l'empereur Léon ont été imprimées avec le cours civil par Godefroy ; ces *novelles* n'ont point force de loi. *Voyez* AUTHENTIQUES, CODE JUSTINIEN, DROIT ROMAIN. (*A*)

NOVEMBRE, s. m. (*Calendr.*) nom du onzieme mois de l'année julienne & grégorienne. Il n'étoit que le neuvieme chez les Romains, lorsqu'ils n'en avoient que dix, & c'est de-là qu'il a tiré son nom latin. Ce mois a 30 jours, & c'est le 22 que le soleil entre dans le signe du sagittaire.

NOVEMBRE, (*Litterat.*) neuvieme mois de l'année de Romulus, & le onzieme de la nôtre. Il étoit sous la protection de Diane. Ausone le personnifie sous la figure d'un prêtre d'Isis, habillé de toile de lin, ayant la tête chauve ou rasée, & étant appuyé contre un autel sur lequel est une tête de chevreuil, animal qu'on sacrifioit à la déesse. Il tient un sistre à la main, instrument qui servoit aux Isiaques. Le rapport qui se trouve encore entre le personnage & le mois, c'est qu'aux calendes de *Novembre*, on solemnisoit les fêtes d'Isis. Le 5 de *Novembre* on célébroit les neptunales, le 15 les jeux populaires, le 21 les libérales, & le 27 les sacrifices mortuaires. (*D. J.*)

NOVEMDIALES, (*Littérat. grec & rom.*) en latin *novemdialia* ; sacrifices que faisoient les anciens Romains pendant 9 jours, avec des banquets chaque jour, soit pour appaiser la colere des dieux, soit pour se les rendre propices avant que de se mettre sur mer, soit pour détourner d'autres malheurs. Enée dans Virgile, n'oublie point ces sortes de sacrifices en l'honneur de Neptune :

Jamque dies epulata novem *gens omnis & aris*
Factus honos, placidi straverunt æquora venti.

» Neuf jours s'étoient écoulés dans les sacrifices & » les festins, lorsque la mer parut favorable pour la » navigation ». Ce fut Tullus Hostilius, selon Tite-Live, qui institua ces sacrifices, après avoir reçu la nouvelle des ravages causés sur le mont Alban par une grêle terrible, dont la grosseur & la dureté firent dire qu'il étoit tombé une pluie de pierres. C'est des *novemdiales* que nos neuvaines ont pris leur origine ; plusieurs chrétiens n'ont que trop consacré de rits de la religion payenne.

Au reste les *novemdiales*, *novemdialia*, signifioient aussi chez les Romains les *funerailles*, parce qu'elles se faisoient neuf jours après le decès. On gardoit les corps pendant sept jours, on le brûloit le huitieme, & le neuvieme on enterroit les cendres. Les Grecs nommoient cette cérémonie ἔνατα. (*D. J.*)

NOUEMENT D'AIGUILLETTE, (*Magie.*) terme vulgaire, par lequel on entend un prétendu sortilege, qui sans blesser les organes de la génération

d'un homme bien constitué, en empêche l'usage au moment qu'il s'y attend le moins.

Les anciens ont attribué cet état fortuit à des filtres ou à des ensorcellemens magiques. Platon avertit les nouveaux mariés de tâcher de s'en garantir. Virgile désigne clairement le *nouement* de l'*aiguillette* dans ce vers de sa viij. églogue :

Terna tibi hæc primùm duplici diversa colore
Licia circumdo.

Les fables d'Apulée ne parlent que des enchantemens qu'employoit Pamphila fameuse magicienne, pour procurer l'impuissance au milieu des feux de l'amour. De là vient que Minutius Fœlix disoit au payen Cœcilius, que son Jupiter même n'avoit pas toujours eu le pouvoir de délier les charmes de la ceinture de Junon. Numantina femme de Plautius Sylvanus, fut accusée d'avoir par sortilege rendu son mari impuissant : *Injecisse carminibus & veneficiis vecordiam marito*, pour me servir de l'expression délicate de Tacite, *annal. l. IV.*

Il semble que les Jurisconsultes romains ne doutoient point du succès de l'art magique pour produire le *nouement de l'aiguillette*, car Paulus cite une loi qui défendoit d'user de ligature ; Pomponius Sabinus & Servius condamnent la pratique de ces sortes de *nœuds enchanteurs*. Enfin les historiens en citent des exemples remarquables. Amasis roi d'Egypte, dit Hérodien, ne put connoître sa femme Laodicée, parce qu'il avoit été lié par la magie. Sozomene, *l. VIII.* rapporte d'Honorius fils de Théodose, qu'après avoir épousé la fille de Stilico, une sorciere lui *noua l'aiguillette*, & l'empêcha par ce moyen d'accomplir le mariage. La reine Brunehaut, mere de Thierry roi de Bourgogne, le *charma* si bien, selon le récit d'Aimoin, qu'il ne put jouir d'Hermenaberge sa femme. Si l'on s'en rapporte à Grégoire de Tours, Eulasius éprouva le même sort ; car ayant enlevé d'un monastere de Langres une fille dont il étoit amoureux, & l'ayant épousée, ses concubines jalouses l'empêcherent par leurs sortileges, de consommer ce mariage ; *concubinæ ejus*, ce sont les propres paroles de l'historien, *lib. X. ch. viij. instigante invidiâ, sensum ei oppilaverunt.*

Mais depuis long-tems personne ne donne plus croyance à ces contes frivoles. On sait que les charmes dont la magie usoit autrefois pour inspirer de l'amour, ou pour arrêter subitement dans un corps bien organisé, le transport des desirs, tenoient toute leur puissance du trouble que des menaces effrayantes jettoient dans un esprit crédule. Le penchant à l'amour dans les uns, & dans les autres la crainte de ne pouvoir le satisfaire, rendoit leur résistance inutile, ou leurs efforts impuissans. Les organes qui renouvellent le monde depuis tant de siecles, sont échauffés ou glacés en un moment par l'empire de l'imagination. Quand elle est allarmée par de tristes illusions, il ne faut pour la guérir que la frapper plus fortement par des illusions plus flateuses & riantes. (*D. J.*)

NOVEMPAGI, (*Géog. anc.*) ville de la Toscane ; Pline, *lib. III. ch. v.* la met dans les terres, & Léander prétend que c'est aujourd'hui *Bagnarea.*

NOVEMPOPULANIE, (*Géog. anc.*) nom qui fut donné anciennement à une grande contrée de la France. Cette contrée étoit enfermée entre la Garonne, les Pyrénées & l'Océan, & s'étendoit même jusqu'à la Loire sous le regne d'Auguste. Sous Constantin le Grand, à ce que l'on croit, elle fut partagée en deux provinces nommées *Aquitaine* & *Novempopulanie*. Enfin Hadrien divisa toutes les terres qu'Auguste avoit renfermées dans l'Aquitaine, en trois provinces qui furent nommées l'*Aquitaine* premiere, l'*Aquitaine* seconde & la *Novempopulanie*. On appella alors *Novempopulanie* l'ancienne Aquitaine, ou l'Aquitaine proprement dite, qui comprenoit du tems de César, les terres qui se trouvoient entre la Garonne, les Pyrénées & l'Océan.

Sous les regnes qui précéderent celui de Chilperic II. les Gascons quittant leurs montagnes, se rendirent maîtres du pays & des villes entre la mer, la Garonne & les Pyrénées ; pour lors la *Novempopulanie* commença à s'appeller *Gascogne*, du nom de ses vainqueurs. (*D. J.*)

NOVEM-VIRS, s. m. (*Hist. anc.*) surnom donné aux archontes d'Athènes, parce qu'ils étoient au nombre de neuf. Il y a grande apparence que ce furent les Romains qui leur donnerent ce titre après la conquête d'Athènes ; car ce nom est latin, tout semblable à ceux de *triumvir*, *sextumvir*, *decemvir*, &c. que les Romains tiroient du nombre des magistrats qu'ils désignoient par ce titre, & l'on sait qu'Athènes déchue de son ancienne puissance & soumise aux Romains, conserva toujours la liberté d'élire ses magistrats, & le droit de se gouverner selon ses lois. Enfin dans toute l'antiquité grecque on ne voit pas que le titre de *novem-virs* ait été donné aux archontes. *Voyez* ARCHONTES.

NOVENDIAL, *novendiale*, (*Hist. anc.*) sacrifice que les Romains faisoient pendant neuf jours, comme son nom le marque assez, pour détourner les malheurs dont quelque prodige sembloit les menacer, & par cet acte de religion appaiser les dieux irrités. Ce fut Tullus Hostilius, selon Tite Live, qui le premier institua ces sacrifices sur la nouvelle qu'on rapporta d'une grêle tombée sur le mont Albain, d'une grosseur & d'une dureté si extraordinaire qu'on s'imagina que c'étoit une pluie de pierres. Les Romains fort crédules en fait de prodiges, sur-tout dans les premiers tems, eurent occasion de renouveller souvent le *novendial.*

NOVENDILES JEUX, (*Antiq. rom.*) c'étoit les mêmes que les jeux novemdiales ou funebres qu'on donnoit à la mort des grands hommes ou des empereurs. *Voyez* NOVEMDIALES. (*D. J.*)

NOVENSILES, (*Hist. anc.*) c'étoient les dieux des Sabins que les Romains adopterent, & auxquels le roi Tatius fit bâtir un temple : leur nom signifie *dieux nouvellement arrivés* ou *nouvellement connus*. D'autres prétendent que ces dieux étoient ceux qui présidoient aux nouveautés ou au renouvellement des choses ; & selon quelques mythologistes, leur nom vient du nombre *neuf*, *novem*, parce qu'on en comptoit autant, savoir, Hercule, Romulus, Esculape, Bacchus, Enée, Vesta, la Santé, la Fortune & la Foi : d'autres enfin ont cru que c'étoient les neuf Muses. Mais tous ces auteurs ne nous ont point appris ce que ces dieux *novensiles* avoient de commun entre eux, ni ce qui les distinguoit des autres divinités.

NOUER, *terme de manufacture* ; & parmi les ouvriers qui se servent de la navette, rejoindre les fils de la chaîne ou de la trame de leur ouvrage, qui se rompent en travaillant.

On appelle *nœud de Tisserand*, le nœud qui sert à reprendre ces fils cassés.

Esnouer, c'est la façon qu'on donne à l'étoffe pour en ôter les nœuds ; les esnoueuses sont les ouvrieres qui les ôtent.

NOUER, (*Jardinage.*) se dit du fruit quand le bouton a formé la fleur, & qu'ensuite cette fleur se passe & que son pistil se change en un petit bouton qui est le fruit même.

NOUER, (*Architect. Sculpt.*) c'est lier & joindre. On dit un groupe de figures bien nouées ensemble.

NOVERUS, (*Géog. anc.*) ou *Novarus* ; ancien bourg de France en Saintonge, au-delà de la Charente par rapport à Bordeaux : Ausone y avoit sa

maison. On croit que c'est aujourd'hui le village appellé les *Nouliers*.

NOUES, s. f. pl. *terme de Saline*; c'est une des quatre issues des morues que l'on sale: on les nomme quelquefois *nos*, mais leur véritable nom est *tripes de morues*. Elles se lavent & s'apprêtent à-peu-près comme ce que les Bouchers appellent une *fraise de veau*, à qui elles ressemblent beaucoup. Elles se salent dans les lieux de la pêche en même tems que le poisson, & elles s'encaquent dans des futailles ou barils du poids de 6 à 700 livres. *Savary*. (*D. J.*)

NOUET, s. m. *terme de Pharmacie*; est un petit paquet de drogues médicinales enfermées dans un linge, qu'on met infuser ou bouillir dans quelque liqueur, pour y communiquer leur teinture ou leurs vertus.

On fait aussi des *nouets* en Médecine, qu'on emploie en guise de suppositoires & de pessaires.

Les Cuisiniers se servent aussi de *nouets* d'épiceries ou d'herbes aromatiques, pour donner du goût à leurs sauces. Ceux-ci sont également d'usage en Médecine & en Pharmacie.

On fait par exemple, des *nouets* où l'on met de la graine de lin, de pavot, de semences froides, de l'orge, du gruau, afin d'en tirer l'huile & le mucilage, en mettant ces *nouets* dans le bouillon.

On met beaucoup de remedes dans les *nouets*, le mercure, la rhubarbe, le quinquina, la gentiane, les poudres de tout genre, pour que ces drogues mises ainsi dans les décoctions ou dans les apozemes, n'y déposent point leurs parties intégrantes & terrestres.

Ces *nouets* doivent être renouvellés souvent, à cause de la qualité rance ou aigre que les drogues y contractent. Le *nouet* de Mars & de Mercure peuvent s'ordonner sans être renouvellés.

Le *nouet* est ainsi nommé, parce qu'on fait un nœud à un morceau de linge, pour en former un sachet dans lequel on puisse tenir renfermés quelques ingrédiens, & les suspendre dans la liqueur qu'on veut impregner de la vertu de ces médicamens.

Le *nouet* signifie aussi dans ce sens, un sachet rempli d'ingrédiens, que l'on suspend dans du vin pour le médicamenter, ou dans quelqu'autre liqueur.

NOUEUX, BOIS, (*Charpent. Menuiser.*) c'est celui qui est rempli de nœuds qui le rendent de mauvaise qualité.

NOUEUX, *en terme de Blason*; se dit des troncs & branches d'arbres qui ont beaucoup d'inégalités & de nœuds.

Thomassin en Bourgogne, d'azur à deux estocs ou bâtons *noueux* d'or en croix, ou à la croix de deux bâtons estoqués.

NOVI, (*Géog.*) petite ville d'Italie dans l'état de Gènes, à 12 lieues au N. O. de Gènes, & à 5 au S. O. de Tortone. *Long. 26. 23. lat. 44. 45.*

NOVI-BASAR, (*Géog.*) ou *Jéni-Basar*; petite ville de la Turquie européenne dans la Servie, aux frontieres de l'Herzegovine, sur la riviere de Rasca, à 29 lieues O. de Nissa, 41 S. de Belgrade. *Long. 38. 59. lat. 43. 25.* (*D. J.*)

NOVICE, s. m. (*Jurisprud.*) est une personne de l'un ou l'autre sexe qui est dans le tems de sa probation, & qui n'a pas encore fait ses vœux de religion.

Depuis que la vie monastique eut commencé d'être assujettie à de certaines regles, on crut avec raison, qu'il ne falloit pas y admettre indifféremment tous ceux qui se présentoient pour entrer en religion.

La regle de S. Benoît veut que l'on éprouve d'abord, pendant quatre ou cinq jours, celui qui postule pour prendre l'habit, afin d'examiner sa vocation, ses mœurs & ses qualités du corps & de l'esprit; qu'après avoir ainsi éprouvé l'humilité du postulant, on lui permette d'entrer dans la chambre des hôtes pour les servir pendant peu de jours. S. Isidore dans sa regle, veut que les postulans servent les hôtes pendant trois mois. Ces premieres épreuves, qui précedent le noviciat, sont plus ou moins longues, suivant l'usage de chaque congrégation.

Après ces premieres épreuves, le postulant est admis dans la chambre des *novices*.

On donne pour maître aux *novices*, un ancien profès qui ait du zele, & qui soit bien exercé dans la pratique de la regle. On choisit ordinairement un prêtre âgé de plus de 35 ans, & qui ait plus de dix ans de profession.

Pour la *validité* des vœux que le novice doit faire lors de sa profession, il est essentiel que pendant son noviciat il soit exactement instruit de la regle & des autres exercices & obligations de la vie monastique, & qu'on les lui fasse pratiquer.

Suivant la regle de S. Benoît, le noviciat doit être d'un an entier. Justinien dans sa novelle 5, suivant la regle des anciens moines d'Egypte, veut que les novices soient éprouvés pendant 3 ans. Comme plusieurs supérieurs dispensoient de cette regle, le concile de Trente a ordonné, que personne de l'un & de l'autre sexe ne soit admis à faire profession qu'après un an de noviciat depuis la prise d'habit, & que la profession faite auparavant soit nulle.

L'ordonnance de Blois, art. 28, a adopté cette décision du concile de Trente; mais le concile ni l'ordonnance n'ont pu éviter de reprouver les statuts ou usages de certains ordres, qui veulent plus d'un an pour la probation.

L'année de probation ou noviciat doit être continue & sans interruption, pas même d'un seul jour, autrement il faut recommencer le noviciat en entier.

Mais si un *novice* après avoir rempli son tems de probation sort du monastere, & y rentre ensuite, il peut faire profession sans recommencer le noviciat.

Les mineurs ne peuvent se faire religieux sans le consentement de leurs pere & mere; mais quand ils n'ont plus ni pere ni mere, leurs tuteurs & curateurs, & même les parens collatéraux, ne peuvent pas les empêcher d'entrer en religion: ils n'ont que la voie de représentation auprès de l'évêque pour l'engager à examiner la vocation du mineur.

Le concile de Trente défend de rien donner au monastere, sous quelque prétexte que ce soit, par les parens ou curateurs, excepté la vie & le vêtement du *novice* ou de la novice pour le tems de son noviciat: *ne hac occasione discedere nequeat*. Au surplus il faut voir ce qui a été dit ci-devant *au mot* DOT, au sujet de celles qui se donnent pour l'entrée en religion.

Les donations que font les *novices* sont réputées à cause de mort. Il suffit même pour cela, que le donateur soit dans le dessein formel de se faire religieux, comme s'il avoit déja son obédience, & étoit sur le point d'entrer dans le monastere pour y faire son noviciat.

Les *novices* ne peuvent disposer en faveur du monastere où ils doivent faire profession, ni même en faveur d'un autre, soit du même ordre, soit d'un autre ordre, directement ni indirectement. *Ordonnance de Blois, art. 19. Ordonn. de Blois, art. 28.*

Ce même article de l'ordonnance de Blois permet aux *novices* de disposer de leurs biens & des successions qui leur sont échues, trois mois après qu'ils auront atteint l'âge de 16 ans.

L'ordonnance des testamens, *art. 21*, porte que ceux ou celles qui ayant fait des testamens codi-

cilles ou autres dernieres dispositions olographes, voudront faire des vœux solemnels de religion, ils seront tenus de reconnoître ces actes pardevant notaires avant que de faire leurs vœux, sinon que les testamens, codicilles, ou autres dispositions demeureront nuls & de nul effet.

Quant à l'âge auquel les *novices* peuvent faire profession, l'ordonnance d'Orléans l'avoit fixé à 25 ans pour les mâles, & 20 ans pour les filles; mais suivant l'ordonnance de Blois, qui est conforme en ce point au concile de Trente, il suffit pour les uns & les autres d'avoir 16 ans accomplis.

L'examen des postulantes, avant la prise d'habit, avant leur profession, appartient à l'évêque diocésain. *Voyez les Mémoires du clergé, les Loix ecclésiastiques, la Jurisprudence can. de* de Lacombe, *& aux mots* DOT, MOINES, MONASTERES, RELIGION, VŒUX. (*A*)

NOVICIAT, s. m. (*Jurisprud.*) est le tems de probation, c'est-à-dire, le tems pendant lequel on éprouve la vocation & les qualités de la personne qui est entrée en religion, avant de l'admettre à faire profession. *Voyez ci-devant* NOVICE. (*A*)

NOVIGRAD *ou* NOVEGRADI, (*Géog.*) petite ville de Dalmatie sur la rive méridionale du lac de même nom, près du golfe de Venise, à 8 lieues N. O. de Tara, 7 O. de Nona. *Long. 34. 20. lat. 44. 30.* (*D. J.*)

NOVIGRAD, LAC DE, (*Géog.*) petit lac de la Dalmatie, qui tire son nom de la ville de *Novigrad*, bâtie sur l'un de ses bords; il se décharge par un long canal dans le golfe de Morelacca.

NOVIGRAD, (*Géog.*) petite ville fortifiée de la haute Hongrie, chef-lieu du comté de même nom, sur une montagne au levant, & près du Danube, à 6 lieues N. E. de Grau, 14 N. O. de Bude. *Long. 36. 45. lat. 47. 50.*

NOVIODUNUM, (*Géog. anc.*) Il y a plusieurs *Noviodunum* en diverses parties de l'Europe, & l'on en compte jusqu'à quatre dans la Gaule; *Noviodunum Œduorum.*, Nevers; *Noviodunum Biturigum*, Neuvi sur Baranjon; *Noviodunum Diablentum*, Nogent le Rotrou; & *Noviodunum Suessonum*, que Sanson & M. l'abbé Lebeuf croient être Soissons. Pour ce qui est de *Noviodunum* sans addition, ce nom peut s'accommoder à diverses autres places que Noyon. De même il y a dix ou douze *Noviomagus* en diverses parties de la Gaule seulement; plusieurs *Mediolanum*, *Lugdunum*, &c. ces noms étant communs à différentes places.

NOVIOREGUM, (*Géog. anc.*) ville d'Aquitaine. L'itinéraire d'Antonin la met sur la route de Bourdeaux à Autin, à 12 milles de *Tomnum*, & à 15 de *Mediolanum Santonum*, entre ces deux villes.

NOVITII, *dans l'ancienne milice des Romains*, c'étoient les premiers & nouveaux soldats qu'on appelloit ainsi pour les distinguer des vétérans. *Voyez* VÉTÉRANS.

Dans les anciens ordres de chevalerie il y avoit des novices ou clercs des armes, qui faisoient une sorte d'apprentissage avant d'être admis au rang de chevaliers. *Voyez* CHEVALIER.

NOVITO, (*Géog.*) petite riviere d'Italie au royaume de Naples. Elle a sa source dans l'Apennin, coule dans la Calabre ultérieure, & va se jetter dans la mer Ionienne. Elle s'appelloit anciennement *Butrotus.*

NOVIUS, (*Géog. anc.*) fleuve de l'île d'Albion, selon Ptolomée, *liv. ch. iij.* qui place son embouchure entre celle du fleuve Dera & le golfe Ituna. Cambden croit que c'est aujourd'hui le *Nyd.*

NOULETS, s. m. pl. (*Archit.*) ce sont les petits chevrons qui forment les chevalets & les *noues* ou angles rentrans, par lesquels une lucarne se joint au comble, & qui froment la fourchette.

NOVOGOROD, DUCHÉ DE, (*Géogr.*) duché des états de l'empire Russien On le nomme *Novogorod-weliki*, c'est-à-dire le grand *Novogorod*, & la ville de *Novogorod-weliki*, qui en est la capitale, lui donne son nom. Ce duché est borné au nord par le lac d'Onéga & de Cargapol; à l'est par les duchés de Belozero & de Twere; au sud par la province de Rzeva, & à l'ouest par l'Ingrie. Il y a dans ce pays plusieurs grands lacs & rivieres. (*D. J.*)

NOVOGOROD, (*Géogr.*) ou *Novogrod*, & communément *weliki Novogorod*, c'est à-dire le grand *Novogorod*, ville de l'empire Russien, capitale du duché du même nom, avec un archevêché & un château où l'archevêque & le vaivode font leur résidence. Elle est avantageusement située pour le commerce, sur le bord de la riviere de Wolchowa, qui sort de la partie septentrionale du lac d'Ilmen, & qui est très-poissonneuse. Comme cette riviere est navigable depuis sa source, & que le pays abonde en blé, lin, chanvre, cire & cuir de Russie, il se faisoit autrefois dans cette ville un grand trafic de toutes ces marchandises. Jean Bazilowitz grand duc de Moscovie, y commit des cruautés inouies en 1569, sur la seule défiance qu'il eut de la fidélité de ses habitans. Cette ville est située à 50 lieues S. E. de Narva, 48 N. E. de Pleskow, 90 N. O. de Moskow. *Long. 51. 15. lat.* suivant Oléarius, *58. 23.*

NOVOGROD-SERPSKOI, (*Géog.*) ou *Novoserpskoi*, ville de l'empire Russien, capitale de la province de même nom, dans le duché de Severie sur le Dubica, à 50 lieues N. E. de Kiovie. *Long. 51. 45. lat. 52. 80.*

NOVOGRODECK, (*Géog.*) palatinat de la Russie lithuanienne, au midi de celui de Troki. Il a 60 lieues du levant au couchant, & 30 du midi au nord. On le partage en quatre territoires; savoir, Novogrodeck, Slonim, Wolkowits & Neswis.

NOVOGRODECK, (*Géog.*) ville de la Russie lithuanienne, capitale du palatinat de même nom, au milieu d'une vaste plaine, à 6 lieues à la gauche du Niémen. Le conseil souverain de la Lithuanie s'assemble alternativement dans cette ville, & dans celle de Minski. (*D. J.*)

NOURRI, participe du verbe *nourrir. Voyez* NOURRIR, NOURRICE, NOURRITURE, NUTRITION.

NOURRI, se dit *en peinture* d'un tableau bien empâté, c'est-à-dire, lorsqu'il y a beaucoup de couleurs. *Voyez* EMPASTÉ. Les tableaux bien *nourris* de couleurs changent moins promptement que les autres.

NOURRI, *en termes de Blason*, se dit non-seulement des fleurs de lis dont la pointe d'en-bas ne paroît point, comme aux armories de Vignacourt; mais encore du pié des plantes qui ne montrent point de racine. Vignancourt en Picardie, d'argent à trois fleurs de lis au pié *nourri* de gueules.

NOURRICE, s. f. (*Médec.*) femme qui donne à teter à un enfant, & qui a soin de l'élever dans ses premieres années.

Les conditions nécessaires à une bonne *nourrice* se tirent ordinairement de son âge, du tems qu'elle est accouchée, de la constitution de son corps, particulierement de ses mamelles, de la nature de son lait, & enfin de ses mœurs.

L'âge le plus convenable d'une *nourrice* est depuis vingt à vingt-cinq ans jusqu'à trente-cinq à quarante. Pour le tems dans lequel elle est accouchée, on doit préferer un lait nouveau de quinze ou vingt jours à celui de trois ou de quatre mois. La bonne constitution de son corps est une chose des plus essentielles. Il faut nécessairement qu'elle soit saine, d'une santé ferme & d'un bon tempéramment; ni

trop grasse, ni trop maigre. Ses mamelles doivent être entieres, sans cicatrices, médiocrement fermes & charnues, assez amples pour contenir une suffisante quantité de lait, sans être néanmoins grosses avec excès. Les bouts des mamelles ne doivent point être trop gros, durs, calleux, enfoncés; il faut au contraire qu'ils soient un peu élevés, de grosseur & fermeté médiocre, bien percés de plusieurs trous afin que l'enfant n'ait point trop de peine en les suçant & les pressant avec sa bouche. Son lait ne doit être ni trop aqueux, ni trop épais, s'épanchant doucement à proportion qu'on incline la main, laissant la place d'où il s'écoule un peu teinte. Il doit être très-blanc de couleur, de saveur douce & sucrée, sans aucun goût étrange à celui du lait. Enfin, outre les mœurs requises dans la *nourrice*, il faut qu'elle soit vigilante, sage, prudente, douce, joyeuse, gaie, sobre, & modérée dans son penchant à l'amour.

La *nourrice* qui aura toutes ou la plus grande partie des conditions dont nous venons de parler, sera très-capable de donner une excellente nourriture à l'enfant qui lui sera confié. Il est sur-tout important qu'elle soit exempte de toutes tristes maladies qui peuvent se communiquer à l'enfant. On ne voit que trop d'exemples de la communication de ces maladies de la *nourrice* à l'enfant. On a vu des villages entiers infectés du virus vénérien que quelques *nourrices* malades avoient communiqué en donnant à d'autres femmes leurs enfans à alaiter.

Si les meres nourrissoient leurs enfans, il y a apparence qu'ils en seroient plus forts & plus vigoureux: le lait de leur mere doit leur convenir mieux que le lait d'une autre femme; car le fœtus se nourrit dans la matrice d'une liqueur laiteuse, qui est fort semblable au lait qui se forme dans les mamelles: l'enfant est donc déja, pour ainsi dire, accoutumé au lait de sa mere, au lieu que le lait d'une autre *nourrice* est une nourriture nouvelle pour lui, & qui est quelquefois assez différente de la premiere pour qu'il ne puisse pas s'y accoutumer; car on voit des enfans qui ne peuvent s'accommoder du lait de certaines femmes, ils maigrissent, ils deviennent languissans & malades: dès qu'on s'en apperçoit, il faut prendre une autre *nourrice*. Si l'on n'a pas cette attention, ils périssent en fort peu de tems.

Indépendamment du rapport ordinaire du tempérament de l'enfant à celui de la mere, celle-ci est bien plus propre à prendre un tendre soin de son enfant, qu'une femme empruntée qui n'est animée que par la récompense d'un loyer mercenaire, souvent fort modique. Concluons que la mere d'un enfant, quoique moins bonne nourrice, est encore préférable à une étrangere. Plutarque & Aulu-Gelle ont autrefois prouvé qu'il étoit fort rare qu'une mere ne pût pas nourrir son fruit. Je ne dirai point avec les peres de l'Eglise, que toute mere qui refuse d'alaiter son enfant, est une marâtre barbare; mais je crois qu'en se laissant entraîner aux exemples de luxe, elle prend le parti le moins avantageux au bien de son enfant. Est-ce donc que les dames romaines, disoit Jules-César à son retour des Gaules, n'ont plus d'enfans à nourrir, ni à porter entre leurs bras; je n'y vois que des chiens & des singes? Cette raillerie prouve assez que l'abandon de ses enfans à des *nourrices* étrangeres, ne doit son origine qu'à la corruption des mœurs.

En Turquie, après la mort d'un pere de famille, on leve trois pour cent de tous les biens du défunt; on fait sept lots du reste, dont il y en a deux pour la veuve, trois pour les enfans mâles, & deux pour les filles; mais si la veuve a alaité ses enfans elle-même, elle tire encore le tiers des cinq lots. Voilà une loi très-bonne à adopter dans nos pays policés.

NOURRICIER, adj. (*Anat.*) *dans l'œconomie animale*, épithete d'un suc qui ne contient aucun sel fixe, & qui n'est composé que de terre & d'huile tenace, dont la tenacité dépend de l'eau qu'elle contient, & dont une partie se dissipe peu-à-peu, & ne se répare point.

C'est dans ce desséchement que consiste la caducité, parce que les vaisseaux devenant plus resserrés, plus durs & plus roides, ne sont plus agiles ni si propres à former les humeurs qui nourrissent le corps, & qui lui donnent la force, ni à satisfaire aux fonctions nécessaires à la santé & à la vie.

Les sucs albumineux, les gélatineux, les bilieux & l'humeur aqueuse, que les anciens connoissoient sous le nom de *sang*, de *bile*, de *mélancholie*, de *pituite*, ont été appellés par eux *humeurs nourricieres*, parce qu'elles entretiennent la plénitude des vaisseaux, & qu'elles réparent continuellement la perte de celles qui dégenerent en humeurs excrémenteuses, & qui sont continuellement chassées du corps, & aussi parce qu'ils croyoient qu'elles servoient après avoir passé par différens degrés de perfection ou de coction, à nourrir les parties solides: mais la nourriture ou la réparation de la substance de ces parties est si peu considérable & a si peu de rapport avec la quantité d'humeurs qui se forme continuellement, qu'il est très-facile d'appercevoir que toutes ces humeurs dégénerent presqu'entierement en excrémens. *Voyez* M. Quesnay, *Ess. phys.* (*L*)

NOURRIR, (*Jardinage.*) cet arbre, ce bois est *nourri* par une bonne terre. Ces palissades sont bien *nourries*. *Voyez* NUTRITION.

NOURRIR LES SONS, *en Musique*, c'est les soutenir exactement durant toute leur valeur, au lieu de les laisser éteindre comme on fait souvent: c'est faire tout le contraire de ce qu'on fait en les détachant. *Voyez* DÉTACHÉ.

NOURRISSANT, (*Chimie & Diete.*) ou *nutritif*, corps *nourrissant*, matiere ou substance *nutritive*, ou *alimenteuse*, *nourriture*.

La matiere *nutritive*, ou l'aliment proprement dit, est tout corps qui étant mangé par les animaux, est altéré chez eux; de maniere qu'étant uni & assimilé à leur substance, le corps animal prend de l'accroissement & est réparé.

Tous les corps naturels que les animaux peuvent avaler ne sont point propres à les nourrir. Cela est prouvé par une observation suivie, & par le choix constant de certaines substances particulieres qu'un instinct sûr & fidele suggere aux animaux. Les minéraux sont généralement & principalement exclus de la classe des corps *nourrissans*. Tout ce que les animaux mangent n'est pas aussi entierement alimenteux; car dans leur *pâture* la plus commune se trouve une portion considérable de matiere essentiellement *alimenteuse*, comme nous le prouverons plus bas: & toute cette masse de matiere mangée, *ingestorum*, ne se change pas même en chyle, qui est la forme la plus grossiere & la plus éloignée sous laquelle la matiere nutritive se réduit pour passer par des élaborations ultérieures dans l'état immédiatement propre à s'assimiler à la substance animale; d'où l'on voit combien sont inexactes & superficielles certaines théories de la digestion, qui ne roulent que sur la division, l'atténuation, le ramollissement, le paîtrissement, *sub actio*, de toute la matiere mangée, considérée indistinctement *in concreto*; comme si le chyle n'étoit autre chose qu'une poudre ou une bouillie de toute cette masse étendue dans un liquide, & non pas un véritable extrait qui n'a besoin, après une mastication convenable, que d'une application paisible des liqueurs digestives d'un vaisseau & d'un dégré de chaleur convenables. *Voyez digest. œconom. anim.*

Un examen simple, facile, mais exact des phéno-

menes de la digestion fait voir qu'il y a dans les alimens ordinaires (prenant le mot d'*alimens* dans un sens moins rigoureux & comme synonyme de matiere mangée, qu'il seroit bien commode de pouvoir appeller *mangeaille*), tant tiré du regne animal que du regne végétal, tels que les chairs, les légumes, les fruits, les semences, *&c.* qu'il y a, dis-je, un parenchyme fibreux, dont le tissu n'est que grossierement divisé par la mastication & par la force méchanique des organes digestifs, en accordant même que ces organes exercent une telle force, qui résiste aussi du moins dans l'homme, & selon les expériences les moins contestées à l'action dissolvante des sucs digestifs, & qui fournit la matiere principale & fondamentale des excrémens. Ceci est encore prouvé par la considération suivante; savoir que les sucs séparés par les opérations vulgaires de la cuisine de ce parenchyme, par exemple, les bouillons, les sucs & les décoctions des fruits, des légumes, *&c.* fournissent une nourriture très-abondante, tandis que les marcs ou résidus de cette opération, c'est-à-dire les parenchymes quand ils sont bien *épuisés*, sont exactement & absolument inalimenteux.

Il est observé encore que dans les matieres dont se nourrissent communément les animaux, & principalement les hommes, se trouvent certaines substances, soit naturellement, soit introduites par art, c'est-à-dire des assaisonnemens, qui étant portées avec le chyle dans la masse des humeurs, sont bientôt séparées de l'aliment proprement dit par la voie des sécrétions; par exemple, une quantité considérable d'eau, qui fournit la base de l'urine, de la transpiration, de la plûpart des excrémens; le principe aromatique de certaines plantes & le sel marin qui sont chassés avec l'urine; les acides qui *affectent* principalement la double voie de la transpiration cutanée & pulmonaire; les matieres huileuses ou graisseuses qui sont employées à la composition de la graisse, de la bile, *&c.*

Il est connu d'ailleurs que la substance propre des animaux, tant l'humeur vitale lymphatique, que tous les organes, & même les plus solides, sont formés d'une matiere particuliere dont l'essence est bien déterminée, savoir du corps muqueux (*voyez* MUQUEUX, *Chimie*), altéré par des changemens successifs, qui n'ont point échappé à l'observation. Ceci peut même être démontré, en suivant les états successifs des organes animaux depuis celui de mollesse, & même de liquidité dans la premiere formation de l'embryon, jusqu'à leur état le plus solide dans l'adulte, & en remettant presque entierement par une manœuvre facile, par l'action du digesteur ou machine de Papin (*voyez* DIGESTEUR) tous ces organes dans leur premier état de mucosité.

Si donc la *pâture* ou *mangeaille* commune des animaux, contient une substance analogue à ce corps muqueux; que ce corps muqueux retiré d'un animal puisse fournir une nourriture très-propre aux autres animaux; & si une matiere parfaitement analogue à ce corps se trouve aussi abondamment répandue dans les substances végétales dont les animaux ont coutume de se nourrir; il est naturel de conclure que ce corps muqueux est la véritable matiere nutritive.

Or une pareille matiere peut être retirée des parties charnues & même osseuses des animaux, soit par art, c'est-à-dire par la simple décoction, moyen que tout le monde connoît dans la préparation ordinaire des bouillons, de la gelée de corne de cerf, *&c.* ou des os même les plus durs, par le digesteur de Papin (*voyez* DIGESTEUR), soit même par l'action ordinaire des sucs digestifs des animaux. Le lait, le sang, & les humeurs séreuses, lymphatiques & muqueuses, *&c.* des animaux, contiennent aussi abondamment cette matiere.

La plûpart des végétaux, peut-être tous, contiennent aussi une substance très-analogue à la mucosité animale, & qui ne s'éloigne de la parfaite identité avec cette derniere substance, que par un *passage* insensible, tel que ceux qu'observe constamment la nature. Cette matiere nutritive végétale est renfermée dans les différentes especes de corps végétaux muqueux. *Voyez* MUQUEUX CORPS, (*Chimie.*)

Il est prouvé par une observation constante, que les substances animales qui sont éminemment muqueuses, sont aussi éminemment *nourrissantes*, beaucoup plus que les substances végétales quelconques, & que les végétaux sont d'autant plus *nourrissans*, qu'ils contiennent une plus grande quantité de corps muqueux, & de corps muqueux plus approchant de l'état de la mucosité animale. Le degré extrème d'abondance & d'analogie avec le *mucus* animal, se trouve dans les racines tendres & charnues des plantes cruciferes, comme les navets & les raves; & dans quelques autres parties de plantes de la même classe, comme les feuilles de choux, & sur-tout de choux blanc, pommé, les têtes de choux-fleurs; viennent ensuite les farineux, comme semences céréales & légumineuses, châtaignes, glands, *&c.* les racines sucrées de panais, de bette, de chervi, *&c.* les fruits doux, comme figues, raisins, poires, pommes, *&c.* les semences émulsives d'amandes, de noix, de noisettes, de pignons, *&c.* & enfin, toutes les herbes & gousses non mûres des plantes graminées & légumineuses, qui, comme on sait, fournissent la *pâture* la plus *nourrissante* aux animaux *herbivores*. L'extrème opposé, les substances végétales les moins *nourrissantes*, sont les plantes potageres aqueuses, insipides, ou acidules, telles que la laitue, les épinards, l'oseille, *&c.* & principalement les feuilles des arbres, qui, à l'exception de celles de quelques arbres à fruit légumineux, tel que l'acacia vulgaire, contiennent peu de matiere muqueuse, même dans leur état de maturité ou de vigueur, & par conséquent beaucoup moins encore, lorsqu'elles sont épuisées par la vieillesse, qu'elles sont prêtes à tomber; aussi voit-on que les animaux engraissent bientôt par l'usage des premiers de ces alimens végétaux, qu'ils mangent d'ailleurs avidement; au lieu qu'ils maigrissent bientôt, lorsqu'ils sont réduits à l'usage de ceux de la derniere classe, vers lesquels ils ne se portent que lorsqu'ils sont pressés par la faim.

La matiere nutritive considérée en soi, est réellement dépouillée de toute qualité médicamenteuse. Les anciens médecins qui l'ont bien connue, l'ont même définie par cette *absence* de toutes qualités médicamenteuses, par leur *nihil eminens*, *nihil provitans*, *nihil lædens*, *&c.* en sorte que s'il se trouve quelque ordre de corps naturels auxquels les Médecins aient accordé quelques qualités médicamenteuses, & que ces corps ne soient cependant que purement *nourrissans*, on peut assurer que l'action de ces corps sur l'économie animale est mal estimée. Ce qu'on peut avancer, par exemple, des prétendus incrassans. *Voyez* INCRASSANS. Mais comme la matiere nutritive se trouve quelquefois dans un corps qui peut contenir d'ailleurs un principe médicamenteux, & même allié dans ces corps à ce principe, par exemple, au parfum vif, ou à l'alkali volatil spontané dans plusieurs matieres végétales, à un principe échauffant, indéfini, & peut-être mal décidé, dans la vipere & quelques autres animaux; il y a aussi ce qu'on appelle *des alimens médicamenteux*, ou *des médicamens alimenteux*; mais encore un coup, on doit exclure de cette classe l'aliment pur.

On doit observer aussi que les lois de diete établies aux articles généraux *alimens* & *régime*, & dans tous les articles particuliers de diete repandus dans ce Dictionnaire, portent sur la variété des alimens déduite de cet alliage dont nous venons de parler; mais plus encore de la diversité du tissu du parenchyme, dans lequel la matiere nutritive est enfermée. Ainsi le mot *aliment* est pris dans tous ces articles *in concreto*, comme synonyme à chose mangée, & non pas dans un sens étroit, comme nous l'avons pris dans cet article. (*b*)

NOURRITURE, s. f. (*Médecine.*) tout corps qui subsiste par le moyen des fonctions vitales & animales, & qui par des frottemens insensibles, vient à bout d'user les solides; tout corps qui change ses humeurs, & chasse dehors celles qui sont superflues, a besoin d'un supplément analogue à l'action particuliere de l'organe qui est le laboratoire du chyle; or toutes les substances prises intérieurement, & capables de fournir la matiere qui peut réparer nos pertes, s'appellent *nourritures* ou *alimens*, tant solides que fluides.

Ces *nourritures* doivent varier suivant l'âge & l'état actuel du corps; les femmes grosses, les nourrices, les sujets robustes, les personnes foibles, les oisifs, ceux qui font beaucoup d'exercice, les gens en santé, les malades & les convalescens, doivent se nourrir différemment. Il convient encore d'avoir égard aux différences des tems de l'année, & des saisons.

Les *nourritures* trop abondantes distendent l'estomac, le chargent, causent des anxiétés, des douleurs, la compression des parties adjacentes, le dégoût, la nausée, le vomissement, le cours de ventre. Les choses crues séjournent trop dans ce viscere; lorsque dans cet état elles viennent à passer dans les voies de la circulation, elles produisent la cacochimie, la crudité des humeurs, leur pourriture, & l'affoiblissement des forces. Au commencement il est aisé de prévenir tous ces maux par le vomissement, par des évacuations abondantes, & par une diete ménagée. Les accidens qui succedent par la suite, se guérissent par la sobriété, par l'exercice du corps, & par l'usage des stomachiques.

Quand on prend moins de *nourriture* qu'il ne faut, il survient d'abord une faim insupportable, mais qui se passe d'elle même; au lieu que la soif ne fait qu'augmenter. De-là le défaut d'humidité & la rétention des choses inutiles, d'où résulte un amas de parties hétérogenes, qui empêchent la génération des esprits & des autres humeurs. La fin de tous ces accidens, est une foiblesse excessive qui feroit suivie de la mort, si on n'y portoit remede. Les corps une fois tombés dans un tel degré de foiblesse, ont besoin d'alimens legers, succulens, pris chaque fois en petite quantité; il faut donc y subvenir par l'application & l'injection des choses nourrissantes.

Les alimens tenaces, salés, fumes, gras, glutineux, difficiles à se digérer par la force de l'estomac & des intestins, & par la viscosité des sucs qui abondent dans ces parties, donnent au chyle & aux humeurs des qualités nuisibles à la santé; ils chargent les organes de la chylification de particules hétérogenes, âcres, putrides, & causent en conséquence un grand nombre de maladies, telles que le dégoût, l'ardeur du ventricule, la cardialgie, l'anxiété, le hoquet, les rots, la puanteur, le flux de ventre, le cholera, la dyssenterie, & une infinité d'autres maux.

Il faut chasser hors du corps par le secours des relâchans & des minoratifs, toutes les humeurs corrompues qui se sont amassées dans les premieres voies, en prévenir le retour par des remedes opposés, recourir ensuite aux stomachiques & aux savonneux, pour rendre à l'estomac son ton naturel, & aux humeurs qui y abondent, leur saponacité ordinaire.

Il vaut mieux pour la santé prendre plus souvent de la nourriture en petite quantité, que de laisser trop de distance entre les repas. L'exercice violent aussi-tôt après avoir mangé, a l'inconvénient de de porter des crudités dans le sang. L'estomac même chargé de *nourriture*, cause ordinairement des inquiétudes pendant le sommeil.

Toutes les especes différentes de *nourriture* ne produisent pas le même genre de maladies. Il faut user d'alimens mûrs, parce que ceux qui ne le sont point, deviennent difficiles à digérer. Ceux qui sont tenaces, faute d'avoir été cuits ou rotis, produisent un mauvais chyle. Les alimens d'habitude & qui plaisent, se digerent beaucoup mieux, quoiqu'ils soient d'une plus mauvaise qualité, que les alimens auxquels on n'est point fait, & qui ne flattent point le goût. Les alimens âcres, salés, fumés, torréfiés, nidoreux, sont aussi nuisibles, que les alimens simples & d'un bon suc sont salutaires; mais les alimens trop faciles à digérer ne réparent point assez les forces des laboureurs, des ouvriers, & des gens robustes qui exercent beaucoup la machine.

Les farineux, les légumineux, les mucilagineux pris en trop grande abondance, produisent une pituite acide, des flatuosités, & le gonflement de l'estomac; on y remédie par des résolutifs alkalins. Quant aux matieres retenues dans la capacité du bas-ventre, il les faut évacuer par des minoratifs. Les fruits acescens, saponacés, fermentent aisément dans les premieres voies, y causent des vents, des aigreurs, la colique, & la diarrhée. Pour calmer toutes ces maladies, il est besoin de recourir aux spiritueux, aux aromatiques, & aux autres remedes capables d'absorber l'acide.

Les corps gras, oléagineux, qui par leur rancidité produisent la cardialgie, la colique, l'ardeur du ventricule, le flux de ventre bilieux, demandent l'usage des purgatifs aigrelets, & les remedes acides saponacés, pour les résoudre, & modérer leur action. La chair des animaux, des poissons, les œufs, les choses succulentes qui sont devenues nidoreuses, & qui ont été suivies de la colliquation d'humeurs, requierent les antiseptiques legerement acides. L'usage des vineux, des spiritueux, dont la boisson produit l'ivresse & le tremblement, doit être insensiblement abandonné. Les alimens doux, sucrés, mielleux, la bierre nouvelle, le moût de vin, en un mot, toutes les substances qui fermentent facilement & dégénerent en acide, sont la source d'aigreurs & de maladies de nerfs, qu'il convient de traiter par les alkalis, les aromatiques combinés avec les résineux & les corroborans. Les aqueux tiedes pris souvent & abondamment, affoiblissent le ton de l'estomac, donnent lieu au relâchement du corps, à la pâleur, au froid des parties, au tremblement, à la foiblesse, & à la trop grande ténuité des humeurs. Tous ces accidens se guérissent par l'usage modéré des mêmes boissons froides mêlées avec les stomachiques corroborans. (*D. J.*)

NOURRITURE ou *substance des animaux*; elle a fourni à M. Derham diverses remarques intéressantes, dont je vais donner l'extrait.

La premiere regarde le maintien d'un aussi grand nombre d'animaux qu'on en trouve répandus dans toutes les parties du monde; la seconde est prise de la quantité de *nourriture* proportionnée à ceux qui la consument; la troisieme, de la variété des alimens convenables à la diversité des animaux; la quatrieme, de la pâture particuliere qui se trouve dans chaque lieu convenable aux créatures qui y ont été destinées; la cinquieme, de l'admirable & curieux appareil d'organes qui servent à amasser, à préparer &

à digérer la *nourriture*; la sixieme, enfin, de la sagacité merveilleuse de tous les animaux pour trouver leur *nourriture* propre, & pour en faire provision. Ecoutons d'abord deux sages payens : *Pastum animantibus largè & copiosè natura eum qui cuique aptus erat, comparavit, & ille Deus est qui per totum orbem armenta dimisit, qui gregibus ubique passim vagantibus pabulum præstat.* En effet, c'est une des grandes actions de la puissance & de la sagesse de Dieu aussi bien que de sa bonté, de pourvoir ainsi de pâture tout un monde animal, tel que celui qui occupe de toutes parts le globe terrestre, tant les terres que les mers, tant la zone torride & les zones glaciales que les tempérées; en général il s'en trouve suffisamment en tous lieux, on pourroit même dire abondamment, sans pourtant qu'elle excede au point d'en faire gâter ou corrompre une partie, & de causer par-là des infections dans le monde; ce qu'il faut particulierement remarquer ici, c'est que parmi la grande diversité des alimens, les plus utiles sont plus universels & en plus grande quantité; ils croissent & se multiplient le plus facilement, & résistent le mieux aux injures du dehors & aux mauvais tems. Les animaux, par exemple, qui mangent de l'herbe sont en grand nombre, & en dévorent une grande quantité; aussi trouve-t-on la surface de la terre presque par-tout tapissée & couverte d'herbe ou d'autres plantes salutaires, & cela naturellement & sans culture. Il en est de même du grain, sur-tout de celui qui est le plus utile : avec quelle facilité ne le cultive-t-on pas, & combien est abondante la moisson qu'on en recueille? le froment fournit une preuve suffisante sur ce sujet. *Tritico nihil est fertilius : hoc ei natura tribuit quoniam eo maxime alebat hominem, ut positum medio, si sit aptum solum.* Rien de plus commun que le froment; un seul grain en peut fournir jusqu'à 360. Le blé vient par-tout où le sol ne s'y oppose pas.

La variété des alimens. Sed illa quanta benignitas naturæ quod tam multa ad vescendum tam varia tamque jucunda gignit; neque ea uno tempore voluit ut semper & nos dote delectemur & copia? Les diverses especes d'animaux se délectant dans des alimens différens, les uns aiment l'herbe, les autres les grains & les semences : les uns sont carnassiers, les autres mangent des insectes : l'un choisit une sorte d'alimens, l'autre une autre : quelques-uns demandent une *nourriture* délicate & bien préparée, il y en a d'autres plus goulus qui avalent tout ce qu'ils trouvent. Si tous les animaux se portoient vers la même espece de *nourriture* & ne pouvoient vivre sans elle, il ne s'en trouveroit pas assez pour leur subsistance; au lieu que cette inclination pour diverses sortes d'alimens, qui fait que les uns ont en aversion la *nourriture* qui fait plaisir aux autres, est un moyen très sagement ordonné pour sustenter suffisamment chaque sorte d'animaux, & même souvent au-delà du nécessaire. Chaque endroit de la surface de la terre est rempli d'animaux qui lui sont propres, & dont les organes qui servent à la vie & à leurs actions principales sont appropriés d'une maniere curieuse & singuliere à chaque lieu respectif. Une action merveilleuse de la providence à cet égard, c'est que chacun de ces lieux apporte une *nourriture* propre à l'entretien des créatures qui y vivent. Comme toutes les régions de la terre, ses divers climats & ses différens terroirs, les mers & les autres eaux, même les lieux les plus malpropres & les plus remplis de putréfaction, sont tous habités par des créatures vivantes, aussi en rencontre-t-on dans chacun l'une ou l'autre espece d'alimens propres à la substance des créatures qui y sont. On en peut alléguer mille preuves, comme la grande variété d'herbes, de fruits, de grains, *&c.* qu'on trouve sur la terre; les essaims nombreux d'insectes qui sont dans l'air, *&c.* Mais la maniere dont Dieu a pourvu à la *nourriture* des animaux aquatiques, est sur-tout très-remarquable : non-seulement il a fait germer diverses plantes dans les eaux, mais il y a approprié ces mêmes eaux à servir de matrice à un grand nombre d'animaux, particulierement à quantité d'insectes, tant aquatiques que de ceux qui appartiennent à l'eau ou à la terre, qui par la grande affinité qu'ils ont avec les eaux, se délectent souvent dans cet élément, & de cette maniere deviennent la proie des habitans de l'eau, & leur fournissent une abondante *nourriture.* En effet, quels essaims prodigieux de petits animaux ne voit-on pas dans les eaux? quelquefois ils sont en si grand nombre, qu'ils en troublent même la couleur. Si nous accompagnons des yeux les alimens depuis qu'ils entrent dans la bouche jusqu'à ce qu'ils sortent du corps, nous rencontrerons par-tout une structure & une disposition d'organes où brille un art exquis & une adresse inconcevable : tout est conforme au lieu où l'animal habite, & à la *nourriture* qu'il y trouve. *Alia dentibus prædantur, alia unguibus, alia rostri aduncitate carpunt, alia latitudine ruunt, alia acumine excavant, alia sugunt, alia lambunt, sorbent, mundant, vorant : non est minor varietas in pedum ministerio ut rapiant, retrahant, teneant, premant, pendeant, tellurem scabere non cessent.*

Prenons pour seul exemple la diversité des dents; si les divers animaux aiment une *nourriture* différente, comme nous l'avons remarqué ci-dessus, l'on voit aussi constamment que les dents sont toujours proportionnées à cette *nourriture* : celles des bêtes rapaces sont propres à saisir, à empoigner & à déchirer leur proie : dans ceux qui mangent de l'herbe, elles ont une figure convenable à rassembler & à briser les végétaux; ceux qui n'ont point de dents, comme les oiseaux, y suppléent par de petites pierres qu'ils avalent & qui affilent leur bec, par leur jabot & leur gésier dans l'ouvrage de la digestion. L'exemple le plus considérable sur ce sujet, est celui de quelque genre d'insectes, comme des papillons, *&c.* tant qu'ils ne sont que dans leur état de nymphes ou de chenilles, & qu'ils ne font que ramper, ils ont des dents dévorantes, & se nourrissent de quelques tendres plantes; mais dès qu'ils deviennent papillons, ils n'ont plus de dents, mais une espece de proboscis ou trompe pour sucer le miel des fleurs, *&c.* Ainsi les parties qui servent à leur *nourriture* changent avec la *nourriture* même qu'ils vont chercher ailleurs aussitôt que leurs aîles leur permettent de voler. Il y a aussi bien des choses remarquables dans les dents des poissons : dans quelques-uns elles sont aiguës & emboîtées de telle sorte, qu'elles sont panchées en arriere : par-là les dents saisissent & tiennent plus fermement leur proie, & facilitent le passage vers l'estomac; en d'autres elles sont larges & plates, étant faites ainsi pour rompre les écailles des serpens ou des poissons à écailles dont ils se nourrissent. Quelques-uns ont des sortes de dents placées dans la bouche, d'autres au gosier; les écrevisses de mer & autres les ont dans l'estomac même : on trouve trois de ces dents molaires au fond de leur estomac, accompagnées de muscles qui servent à les mouvoir. *Voyez* DENT.

Ce dernier article est un des plus curieux & des plus importans; peut-être à la vérité ne trouvera-t-on rien à cet égard de fort étonnant ni de remarquable dans l'homme, parce qu'il se sert de son entendement & de sa raison, & qu'il a un empire souverain sur toutes les créatures, ce qui lui suffit dans toutes les circonstances où il peut se trouver à l'égard de sa *nourriture.* Mais ici même le créateur a donné des marques de sa sagesse, en ne faisant rien d'inutile; il n'a point pourvu l'homme d'un attirail d'organes pour effectuer ce qu'il pouvoit se procurer par la faculté de

de son entendement, & par le pouvoir de son autorité sur les bêtes. Pour les créatures inférieures & privées de raison, le créateur les a amplement dédommagées de ce défaut par la force de l'instinct ou de la sagacité naturelle qu'il leur a imprimée. *Quibus bestiis erat is situs, ut aliùs generis bestias vescerentur, aut vires natura dedit, aut celeritatem; data est quibusdam etiam machinatio quædam atque solertia.*

Il s'ouvre ici un vaste champ pour admirer la sagesse, la puissance, le soin & la prévoyance de Dieu: c'est ce qu'on reconnoîtra d'abord si l'on fait attention aux divers instincts du gros & du menu bétail, des oiseaux, des insectes & des reptiles; car dans chaque espece d'animaux on découvre des actions très remarquables que leur sagacité naturelle ou leur instinct leur fait faire, & qui se rapportent aux diverses circonstances de leur *nourriture* & de leur conservation. Dans les animaux mêmes qui trouvent facilement & proche d'eux leur *nourriture*, comme sont ceux qui mangent de l'herbe ou des plantes, & qui par conséquent n'ont pas besoin de beaucoup d'industrie pour la découvrir; cette finesse dans le goût & dans l'odorat qui leur fait distinguer si promptement & en toute rencontre ce qui est salutaire de ce qui leur feroit pernicieux; cette finesse, dis-je, ne laisse pas de fournir un sujet d'admiration. Mais dans ceux dont la *nourriture* est plus cachée & plus difficile à trouver, on découvre un instinct merveilleux & qui se diversifie en mille manieres. Avec quelle sagacité quelques animaux ne vont ils pas à la poursuite de leur proie; d'autres ne la guettent-ils pas en lui dressant des embûches? avec quelle industrie les uns ne vont-ils pas la chercher au fond des eaux, dans les marécages, dans la boue & dans les vilenies? les autres ne remuent ils point la terre à la superficie, & même ne fouillent ils pas jusque dans ses entrailles? Quelle structure, quel dessein ne découvre-t-on pas dans les gros nerfs destinés particulierement dans ces créatures à cette fonction? Quelle admirable faculté que celle d'un grand nombre d'animaux, par laquelle ils découvrent leur proie à de grandes distances; les uns par la finesse de l'odorat la sentent à plusieurs milles d'eux; les autres par la subtilité de la vûe l'apperçoivent dans l'air ou ailleurs, quoiqu'encore très-éloignés. Les animaux rapaces, comme les loups, les renards, *&c.* découvrent leur proie à une grande distance: les chiens & les corbeaux sentent les charognes de fort loin par la finesse de l'odorat; & s'il est vrai, comme les personnes superstitieuses se l'imaginent, que ces derniers en volant par-dessus les maisons ou en les fréquentant présagent la mort de quelqu'un, ce sera sans doute par une odeur cadavéreuse que les corbeaux sentent dans l'air à l'aide de leur odorat subtil, laquelle est exhalée des corps malades qui ont au-dedans d'eux les principes d'une mort prochaine. Les faucons & les milans qui épient leur proie sur terre, les mouettes & les autres oiseaux qui la découvrent dans l'eau, apperçoivent à un grand éloignement & pendant qu'ils volent, les souris & les petits oiseaux, & les insectes qui sont sur terre, de même que les petits poissons, comme les chevrettes, *&c.* sur lesquels ils s'élancent & qu'ils attrapent dans l'eau. Quel appareil commode l'ouvrier de la nature n'a-t-il pas encore donné aux animaux qui sont obligés de grimper pour atteindre à leur *nourriture!* non-seulement on voit en eux une structure singuliere dans les piés & dans les jambes, une force extraordinaire dans les muscles & les tendons, qui ont le plus de part à cette action, mais aussi une méchanique particuliere dans les principales parties qui agissent dans le tems même qu'ils courent après la *nourriture.* Quelle provision d'organes que celle des oiseaux & des bêtes nocturnes! ils ont la structure des yeux tout-à fait singuliere, & peut-être aussi un odorat extrémement fin, qui les mettent en état de discerner leur *nourriture* dans l'obscurité. *Article de M.* FORMEY.

NOURRITURE, (*Maréchall.*) belle *nourriture* se dit particulierement d'un poulain bien fait.

NOURRITURE, *terme de Tannerie.* Toutes les fois que les Tanneurs donnent aux cuirs qui sont dans la fosse une nouvelle poudre de tan imbibée d'eau, il appellent cela leur donner de la *nourriture.* Ainsi quand un cuir n'est pas tanné comme il faut, ils disent qu'on ne lui a pas donné assez de *nourriture*, pour faire entendre qu'on lui a épargné l'eau & le tan, & qu'il n'a pas été assez long-tems dans la fosse.

NOUVEAU, se dit *en Mathématique* de certaines parties de cette science, en comparant l'accroissement qu'elles ont reçu des modernes à l'état d'imperfection dans lequel les anciens nous les avoient transmises. *Voyez* les *articles* ANCIEN & MODERNE.

Nouvelle Geométrie, *voyez* GÉOMÉTRIE.

Nouvelle Astronomie, *voyez* ASTRONOMIE.

Nouveau style en *Chronologie* se dit de la nouvelle maniere de compter depuis la réformation du calendrier.

Le *nouveau* & le vieux style different, 1°. de onze jours, ensorte que lorsque l'on compte dans le *nouveau* style le 11 du mois, on ne compte dans le vieux style que le premier du même mois. 2°. Par la lettre dominicale & par le jour auquel tombent les fêtes mobiles, la fête de Pâques, par exemple, n'étant pas le même jour une année quelconque dans le *nouveau* style que dans l'ancien. Cela est évident de soi-même, par la différence de 11 jours qu'il y a entre ces deux styles. *Voyez* AN & CALENDRIER. (*O*)

NOUVEAU, (*Critique sacrée.*) Ce mot a plusieurs sens dans l'Ecriture. Il signifie, 1°. ce qui est extraordinaire, inusité: *nova bella elegit Dominus*, dit Débora dans son cantique, *Jud. v. 8.* Il veut dire 2°. ce qui est différent, *mandatum novum do vobis*, Joan. *xiij. 34.* Le commandement de la charité est de tous les tems, mais Jesus-Christ l'a gravé de *nouveau* dans le cœur des hommes, & a fait de l'amour qu'il a eu pour eux la regle de celui que ses disciples se doivent les uns aux autres. 3°. *Cum illud bibam novum vobiscum*, *xjv. 25.* Ce vin *nouveau* est un vin céleste; de même le ciel *nouveau*, la terre *nouvelle*, la Jérusalem *nouvelle*, signifient le *ciel des bienheureux.* 4°. Il se prend aussi pour beau, *Deus canticum novum*, *cantabo tibi.* Ps. *clxiij. 9.* Le Seigneur déclare qu'il ne faut pas mettre du vin *nouveau* dans de vieux outres. Luc, *v. 38.* c'est-à-dire qu'il ne convenoit pas de surcharger les apôtres d'observances difficiles. 5°. *Tempore messis novorum*, dans le mois des *nouveaux* fruits, c'est le mois de Niran. Exod. *xxiij. 15.* (*D.J.*)

NOUVEAU, (*Comm.*) ce qui n'a point encore paru, ce qui n'a point encore servi.

NOUVEAU, *en terme de teneurs de livres*; on dit *porter ce nouveau compte*, pour dire *porter la solde d'un compte arrêté sur une nouvelle feuille ou sur un nouveau livre.* Cette somme est portée à *nouveau* compte sur le livre d'extrait n°. 3. à *folio* 3. *recto.* *Dictionnaire de Commerce.*

NOUVEAU PLAIN, (*Ustensile de Tannerie.*) ce mot signifie, en terme de Tanneurs, de Mégissiers, & d'autres ouvriers qui apprêtent les cuirs, une *cuve pleine de chaux nouvelle* & qui n'a point encore servi.

NOUVEAUTÉ, s. f. (*Morale*, *Politiq. Gouvern.*) c'est tout changement, innovation, réforme bonne ou mauvaise, avantageuse ou nuisible: car voilà le caractere d'après lequel on doit adopter & rejetter dans un gouvernement les *nouveautés* qu'on y veut introduire.

Le tems, dit Bacon, est le grand innovateur; mais si le tems par sa course empire toutes choses, & que la prudence & l'industrie n'apportent pas des remedes, quelle fin le mal aura-t-il? Cependant ce qui est établi par coutume sans être trop bon, peut quelquefois convenir, parce que le tems & les choses qui ont marché long-tems ensemble, ont contracté pour ainsi dire une alliance, au lieu que les *nouveautés*, quoique bonnes & utiles, ne quadrent pas si bien ensemble: elles ressemblent aux étrangers qui sont plus admirés & moins aimés. D'un autre côté, puisque le tems lui-même marche toujours, son instabilité fait qu'une coutume fixe est aussi propre à troubler qu'une *nouveauté*. Que faire donc? admettre des choses nouvelles & qui sont convenables, peu à-peu & pour ainsi dire insensiblement: sans cela tout ce qui est nouveau peut surprendre & boulverser. Celui qui gagne au changement remercie la fortune & le tems; mais celui qui perd, s'en prend à l'auteur de la *nouveauté*. Il est bon de ne pas faire de nouvelles expériences pour raccommoder un état sans une extrème nécessité & un avantage visible. Enfin il faut prendre garde que ce soit le desir éclairé de réformer qui attire le changement, & non pas le desir frivole du changement qui attire la réforme.

Quant à la Morale, je m'en tiens à ce seul passage de l'Ecriture: *Stemus super vias antiquas, atque circumspiciamus quæ sit via bona & recta, & ambulemus in ea.* (*D. J.*)

NOUVEAUTÉ, *terme de modes*; ce qui est nouveau, ce qui n'a point encore paru.

On appelle ainsi au palais toutes ces nouvelles modes d'écharpes, de coiffures, de rubans, *&c.* que les marchands y inventent & y étalent chaque jour, pour y satisfaire & y tenter le luxe & le goût changeant & inquiet de l'un & l'autre sexe.

Les Marchands d'etoffes d'or, d'argent & de soie, donnent aussi le nom de *nouveautés* aux taffetas & autres légeres étoffes qu'ils font faire tous les ans pour les habits d'été des dames, & qui ordinairement ne plaisent guere au-delà des trois mois qu'on donne à cette saison. Il y a *des nouveautés* chez Barbier qu'on ne voit point ailleurs. (*D. J.*)

NOUVEAUTÉ, s. f. *terme de Jardinier*; on appelle de ce nom les fruits & les légumes, qui, par le soin & l'industrie du jardinier, viennent dans leur perfection avant la saison ordinaire, & au printems. Ainsi c'est de *la nouveauté* que d'avoir des fraises au commencement d'Avril.

NOUVELLE, s. f. (*Politiq.*) avis de quelque évenement vrai ou faux. C'est une vieille ruse politique qui trouve toujours des dupes, que de débiter & de répandre en tems de guerre de fausses nouvelles en faveur de son pays. Stratoclés ayant appris que les Athéniens avoient perdu une bataille navale, se hâta de prévenir les porteurs d'une si triste nouvelle, se couronna de fleurs, & publia de tous côtés dans Athènes, que l'on venoit de remporter une victoire signalée. Le peuple crédule courut en foule au temple, s'empressa de témoigner sa reconnoissance aux dieux par des sacrifices; & le magistrat trompé par la voix publique, distribua des viandes à chaque tribu: mais au bout de deux jours le retour du débris de l'armée dissipa la joie, & la changea en fureur contre Stratoclès. On le cita, il comparut avec assurance, & de sang froid il répondit. Pourquoi vous plaindre de moi? me ferez-vous un crime, de ce qu'en dépit de la fortune, j'ai su deux jours entiers vous donner les plaisirs de la victoire, & par mon artifice dérober tout ce tems à votre douleur?

Une autre ruse moins noble, c'est d'inspirer toute la haine possible contre les puissances avec lesquelles on est en guerre: je n'en citerai qu'un exemple, & je ne toucherai point de trop près aux vivans. A la nouvelle de la bataille de la Boine qui se donna en 1689, le bruit de la mort du prince d'Orange s'étant répandu dans Paris, on se jetta dans tous les excès d'une joie effrénée; on illumina, on tira le canon, on brûla dans plusieurs quartiers des figures d'osier qui représentoient le prince d'Orange. Ces réjouissances indécentes, fruit de la haine qu'on avoit inspiré depuis long-tems au peuple François contre le roi Guillaume, faisoient l'éloge de ce prince, & la honte de ceux qui se livrerent à ces témoignages insensés de leur haine. Ils auroient eu besoin de l'avis sage d'un Phocion. Un jour que sur la *nouvelle* de la mort d'Alexandre, le peuple athénien alloit s'abandonner à l'ivresse de sa joie, Phocion le retint par cette réflexion judicieuse. « Si » Alexandre aujourd'hui est mort, ainsi qu'on le pu» blie, il le sera encore demain. Que risquez-vous » donc à modérer & à suspendre les mouvemens » d'une joie indécente, dont la précipitation pour» roit vous coûter des regrets & de la honte? »

Je dirois à toutes les personnes capables de sentir & de raisonner: « Savez-vous que la violente » joie de la mort d'un ennemi respectable que vous » venez d'apprendre, a quelque chose de si hon» teux, qu'on peut appeller cette joie un crime de » lése-humanité? Savez-vous qu'elle est aussi glo» rieuse pour celui qui la cause, qu'infâme pour » celui qui la ressent? » Ce n'est pas du moins avec cette bassesse d'ame que pensoit Montecuculli, quand apprenant la mort de M. de Turenne, il s'écria: « Quel dommage que la perte d'un tel » homme qui faisoit honneur à la nature! » (*D. J.*)

NOUVELLE LUNE, (*Astr.*) est le nom qu'on donne au commencement du mois lunaire, ou à l'état de la lune lorsqu'elle se trouve entre la terre & le soleil, & que sa partie obscure est tournée vers nous, de maniere que nous n'appercevons point cette planete: la lune est alors en conjonction avec le soleil. *Voyez* CONJONCTION. Les éclipses de soleil n'arrivent que dans les nouvelles lunes, lorsque la lune se trouve précisément entre la terre & le soleil; ensorte qu'elle cache à plusieurs des habitans de la terre, ou tout le disque du soleil, ou au moins une partie de ce disque. Il y a nouvelle lune quand cette planete se trouve avec la terre & le soleil dans un même plan perpendiculaire au plan de l'écliptique; & lorsqu'elle est outre cela dans la même ligne droite, ou à peu-près, il y a éclipse de soleil. *Voyez* ECLIPSE. (*O*)

NOUVELLETÉ, s. f. (*Jurisprud.*) ou cas de *nouvelleté*; c'est lorsque quelqu'un trouble un autre dans la possession de quelque héritage ou droit réel, soit en l'usurpant, soit en y faisant quelque innovation qui lui peut faire préjudice.

La nouvelleté donne lieu à l'action possessoire que l'on appelle *complainte*, en cas de saisine & de *nouvelleté*. Cette action doit s'intenter dans l'an & jour du trouble: elle étoit différente de celle en cas de simple saisine; mais cette derniere action est abolie. *Voyez* COMPLAINTE. (*A*)

NOUVION, (*Géog.*) village de France en Picardie, diocèse d'Amiens, sur la route d'Abbeville à Montreuil. Je ne parle de ce village, que parce que son château étoit célébre au quatorzieme siecle. Louis XI vint de Rouen y faire sa résidence l'an 1464. François Ier y a aussi donné des déclarations en Février & Mars 1539. (*D. J.*)

NOYA, (*Hist. nat.*) serpent d'une couleur grisâtre qui se trouve dans l'île de Ceylan: il a environ quatre pieds de longueur. On voit sur sa tête quelque chose qui ressemble assez à une paire de lunettes. Les habitans lui donnent le nom de *noya-*

rodgerah, ou de ferpent royal, parce qu'il n'eft point nuifible; il combat à toute outrance le ferpent nommé *polonga*, qui eft très-venimeux & nuifible aux beftiaux.

NOYALLE, f. f. (*Manuf. de toiles.*) c'eft ainfi que l'on appelle certaines efpeces de toiles de chanvre écrues, très-fortes & très-ferrées, qui fe fabriquent en divers lieux de Bretagne, dont l'ufage eft pour faire des voiles de vaiffeaux & de bâtimens de mer.

Les *noyalles* fe diftingu nt en *noyalles* extraordinaires à fix fils de brin, en *noyalles* extraordinaires à quatre fils de brin, en *noyalles* ordinaires à quatre fils, en *noyalles* courtes, en *noyalles* fimples, & en *noyalles* rondelettes.

NOYAU, OSSICULE, *officulum*, c'eft la partie dure des fruits qui contient un corps mou & bon à manger, auquel on a donné le nom d'amande; comme dans l'amandier, l'abricotier, le pêcher, *&c.* Tournefort, *Inft. rei herb.*

NOYAU, f. m. (*Aftron.*) nom que quelques aftronomes donnent au milieu des taches du foleil & des têtes des cometes, qui paroît plus clair que les autres parties de ces aftres. Hevelius dans fa cometographie, *liv. VII.* remarque à l'égard des *noyaux* des taches du foleil, qu'ils croiffent & décroiffent; qu'ils occupent prefque toujours le milieu des taches, & que ces taches étant prêtes à difparoître, ces *noyaux* crevent par éclats. Cet aftronome a encore obfervé que dans une tache il y a fouvent plufieurs *noyaux* qui fe concentrent quelquefois en un feul. Les *noyaux*, dans la tête d'une comete, diminuent de même, & fe diffipent par éclat; ils fe changent à la fin en une matiere femblable au refte. (*D. J.*)

NOYAU, (*Hift. nat. Minéral.*) *nucleus*, ou *metrolitus*; c'eft ainfi que les Naturaliftes nomment la fubftance, qui après avoir été moulée dans l'intérieur d'une coquille dont elle a pris la forme, s'eft enfin durcie, & a pris la confiftence d'une pierre. Ces *noyaux* font de différente nature, fuivant les différens fucs lapidifiques, & les différentes terres qui font venues remplir la capacité de ces coquilles. Il y en a de calcaires, de filicées, de grais, *&c.* Ces *noyaux* ont auffi pris différentes formes, fuivant les coquilles dans lefquelles ils fe font moulés.

L'on nomme auffi *noyaux* les pierres, foit mobiles, foit adhérentes, qui fe trouvent dans les cavités des étites ou pierres d'aigle.

Enfin on appelle *noyau*, la partie la plus dure qui fe trouve au centre de certains cailloux. (—)

NOYAU, *en terme d'Artillerie*, eft une efpece de barre de fer longue & cylindrique, qui après avoir été revêtue d'un fil d'archal tourné en fpiral, & recouvert d'une pâte de cendre que l'on fait bien fecher, fe place au milieu du moule d'une piece de canon pour en former l'ame. Quand le métal a été coulé dans le moule, & que la piece eft fondue, on retire le *noyau*, & l'on alleze enfuite la piece pour égalifer l'intérieur du canon, & lui donner par-tout la même épaiffeur & le même calibre.

On couvre le *noyau* d'une pâte de cendre, afin d'empêcher que le métal ne s'y attache, & qu'on puiffe le retirer aifément du milieu de la piece lorfqu'elle eft fondue.

Pour que le *noyau* foit placé exactement au milieu du moule, & que fa pofition ne puiffe pas changer, on le foutient du côté de la culaffe par des barreaux d'acier paffés en croix, c'eft ce qu'on appelle le *chapelet*, & du côté de la bouche de la piece, par une meule faite de plâtre & de tuiles, dans laquelle eft paffé le bout du *noyau*.

Lorfque les pieces font coulées maffives elles n'ont point de *noyau*. On les fore après qu'elles font fondues. Cette derniere méthode eft plus avantageufe que l'ancienne, pour éviter les foufflures & les chambres. *Voyez* CANON.

On appelle encore *noyau* dans l'Artillerie, un globe ou une boule de terre fur laquelle fe moule la chape des bombes, des grenades & des boulets creux. Entre cette chape & ce *noyau* fe coule le métal; & quand il eft coulé on caffe le noyau, & l'on en fait fortir la terre. Aux boulets on ne fait des *noyaux* que pour faire les coquilles qui font ou de fer, ou de fable. Ces *noyaux* font de la groffeur qu'on veut donner aux boulets. *Voyez* BOMBE, GRENADE, BOULET, *&c.* (*Q*)

NOYAU eft auffi, *dans l'Artillerie*, une efpece de moule qu'on fait pour les bombes, grenades & boulets creux.

La groffeur du *noyau* répond au vuide qu'on veut donner à la bombe ou à la grenade. C'eft une boule de terre égale au vuide. On y ajoute deffus une couche d'une autre terre plus douce, de l'épaiffeur qu'on veut donner au métal de la bombe ou de la grenade. Deffus cette terre on fait la chape d'une autre terre encore plus forte, après quoi on ôte celle qui occupe l'efpace que le métal doit remplir, & l'on rejoint la chape fur le noyau; on coule enfuite la bombe ou la grenade. *Voyez* BOMBE. (*Q*)

NOYAU, f. m. (*Archit.*) c'eft la maçonnerie qui fert de groffiere ébauche pour former une figure de plâtre ou de ftuc. On la nomme auffi *ame*. Selon M. Félibien, les anciens faifoient les *noyaux* des figures avec de la terre à potier, compofée de bourre & de fiente de cheval, bien battues enfemble. Cela fe pratique encore aujourd'hui, principalement pour les figures de bronze, parce que la terre réfifte mieux à la force & à la violence de ce métal fondu, que toute autre matiere. Mais pour les figures moyennes, & pour celles qu'on a à jetter en or ou en argent, on fe fert de plâtre bien battu, avec lequel on mêle de la brique pilée & bien faffée qu'on employe ainfi. On prend les premieres affifes du moule remplies des épaiffeurs de cire qu'on affemble de bas en haut fur une grille de fer plus large de trois ou quatre pouces que la bafe de la figure. Cet affemblage fe fait autour de la barre qui doit foutenir le *noyau*. On ferre enfuite fortement ces épaiffeurs de cire avec des cordes, de peur que les pieces ne fe détachent, & on verfe du plâtre détrempé bien clair & mêlé avec de la brique battue & faffée, fitôt qu'on a difpofé la premiere affife du creux. Cette premiere affife étant remplie, on éleve la feconde que l'on remplit de même; c'eft ainfi qu'on continue d'affife en affife à élever toutes les pieces du moule, & à former le *noyau*. Quand le creux eft rempli, on défait toutes les parties du moule, en commençant par le haut, & alors on voit la figure de cire toute entiere qui couvre le *noyau* qui eft dedans. *Voyez les principes d'Architect. de* Félibien, *&c. liv. II. ch. v.*

Noyau eft auffi le nom de toute faillie brute, & particulierement de celle de brique, dont les moulures liffes doivent être trainées au calibre, & les ornemens poftiches fcellés. Les Italiens appellent *offatura* l'un & l'autre des *noyaux* qui ont fait le fujet de cet article.

Noyau de bois. Piece de bois, qui, pofée à plomb, reçoit dans des mortoifes le tenon des marches d'un efcalier de bois, & dans laquelle font affemblés les limons & appuis des efcaliers à deux ou à quatre *noyaux*. *Voyez ci-après noyaux d'efcalier.*

On appelle *noyau de fond* celui qui porte depuis le rez de-chauffée jufqu'au dernier étage; *noyau fufpendu*, celui qui eft coupé au-deffous des paliers & rampes de chaque étage; & *noyau à corde*, ce-

lui qui est taillé d'une grosse moulure en maniere de corde pour conduire la main. C'est de cette derniere façon qu'on les faisoit autrefois.

Noyau d'escalier. C'est un cylindre de pierre qui porte de fond, & qui est formé par le bout des marches gironnées d'un escalier à vis. On appelle *noyau creux* celui qui étant d'un diametre suffisant, a un puisard dans le milieu, & qui retient par encastrement les colets des marches. Tel est le *noyau* des escaliers de l'église de S. Louis des invalides à Paris. On donne encore le nom de *noyau creux* à un *noyau* fait en maniere de mur circulaire, & percé d'arcades & de croisées pour donner du jour. Ce *noyau* est pratiqué aux escaliers en limace de l'église de S. Pierre de Rome, & à l'escalier du château de Chambor.

Il y a encore de ces *noyaux* qui sont quarrés, & qui servent aux escaliers en arc de cloître, à lunettes & à repos. Tel est le *noyau* du bout de l'aîle du château de Versailles, appellée l'*aîle des princes*, située du côté de l'orangerie. Vitruve appelle aussi *noyau de plancher*, une couche de mortier de six doigts d'épaisseur, faite de chaux avec deux fois autant de ciment, qu'on met sur un plancher, avant que d'y mettre le pavé. Vitruve, *liv. II. chap. j.* (*D. J.*)

NOYAU, *terme de Fonderie.* Le *noyau* que quelques-uns appellent l'*ame d'une figure*, est un corps solide dont on remplit l'espace renfermé par les cires. La maniere dont il est composé doit avoir quatre qualités essentielles. Premierement, il faut qu'étant renfermée dans les cires, elle ne puisse s'étendre ni se comprimer. En second lieu, il faut qu'elle puisse résister à la violence du feu lorsqu'on en fait le récuit sans se fendre ni se tourmenter. Il faut en troisieme lieu qu'elle ait une qualité que les ouvriers appellent *bouf*, qui est, pour ainsi dire, une molle résistance, afin que le métal remplissant l'espace qu'occupoient les cires, le noyau ait assez de force pour résister à sa violence, & n'en ait pas trop en même tems pour s'opposer au métal qui travaille à mesure qu'il se refroidit dans le moule; ce qui feroit gercer le métal dans plusieurs endroits. La quatrieme qualité que doit avoir le *noyau* est, qu'il soit d'une matiere agréable au métal, & qu'il le reçoive volontiers lorsqu'il coule, sans le recracher, & y faire des soufflures; ce qui pourroit arriver s'il y avoit trop de plâtre dans sa composition.

On forme ordinairement le *noyau* d'une matiere composée de deux tiers de plâtre & d'un tiers de brique bien battus & sassés, que l'on gâche ensemble, & que l'on coule dans les assises du moule, après que l'armature est faite, continuant ainsi jusqu'au haut de la figure. La brique qu'on mêle avec le plâtre l'empêche de pousser, & fait qu'il résiste à la violence du feu & du métal. *Voyez* FONDERIE *& les fig. Pl. de la Fonderie des fig. équestres.*

NOYAU, *en terme de graveur en pierres fines*; c'est la partie de la pierre qui est entrée dans la charniere, sorte de bouterolle concave, représentée, *figure, Pl. de la Gravure.*

On détache ensuite le *noyau*, & la pierre se trouve par ce moyen, creusée, ou champlevée; on grave ensuite ce que l'on veut dans le fond du creux que le *noyau* a fait, ce qui donne plus de relief aux empreintes, si la pierre est destinée à faire un cachet.

NOYAUX *ou* NOIX; on appelle ainsi dans les orgues des morceaux de plomb représentés, *fig. 53. A Pl. d'orgue*, percés d'un trou que l'on soude, au bas des tuyaux des jeux d'anches, comme il est représenté en *C*, *fig. 44.* Ces *noyaux*, qui ont un talon *a*, sont formés dans un moule d'une grandeur proportionnée à celle du tuyau, & servent après qu'ils y ont été soudés, à tenir l'anche & la languette au moyen d'un petit coin de bois, dont on remplit le reste du trou. Ils ont aussi un autre petit trou par lequel passe la rosette, qui va appuyer sur la languette de l'anche. *Voyez la fig. 44 & l'article* TROMPETTE, *&* ORGUE, *où la facture des jeux d'anches est expliquée.*

NOYAU, c'est le nom que les *Potiers d'étain* donnent aux pieces de leurs moules, que les chappes qui composent ces mêmes moules enveloppent. Aux moules de vaisselle le *noyau* est convexe, & c'est ce qui forme le dedans, qui est creux; à ceux de poterie, les *noyaux* sont enveloppés de chappes. Ils ont un cran, qu'on appelle *portée*, qui tient les chappes en respect. *Voyez* CHAPPE, *& les figures du Potier d'étain.*

NOYÉ, part. (*Physiol.*) une personne noyée est celle qui a été suffoquée par l'eau, & qui y a perdu la vie.

Les *noyés* meurent par le défaut d'air & de respiration; il suit de-là que leur mort est prompte & vraissemblablement assez douce, parce que le sang qui s'amasse dans le cerveau, d'où il ne peut descendre dans les poumons, presse l'origine des nerfs, & éteint aussi-tôt le sentiment. Leur mort ressemble à celle de ceux qu'on étrangle avec une grande promptitude.

On a cru pendant long-tems que c'étoit à force d'avaler de l'eau que les *noyés* périssoient; mais Becker, dans une dissertation intitulée *de submersorum morte sine potu aquæ*, a le premier réfuté cette opinion par les faits. Il a ouvert deux hommes *noyés*, & ne leur a point trouvé d'eau dans l'estomac, les intestins, ni les poumons. Après Becker, MM. Littre, Sénac & autres, ont confirmé la même vérité par l'ouverture de cadavres de gens & d'animaux qui avoient été submergés.

L'usage commun de suspendre par les piés ceux qui ont été *noyés*, dans l'espérance de les rappeller à la vie, en leur faisant rendre l'eau qu'on suppose qu'ils ont avalé, n'est donc qu'une erreur populaire. On ne voit point que cette suspension produise rien de favorable, & elle ne fait rendre, à ceux qui viennent de se *noyer* que le peu d'eau qui étoit dans leur bouche; cependant cette pratique subsiste toujours, parce qu'il est ordinaire que les préjugés tiennent bon non-seulement contre les raisonnemens, mais contre l'expérience. Il y a plus, quand même les *noyés* auroient avalé de l'eau, ils ne la rendroient pas par la suspension des piés, & l'eau ne sortiroit point de leur estomac ou de leur poumons, en vertu de la situation renversée.

Un accident ordinaire aux *noyés*, c'est que leurs corps se gonflent. Rendus par-là plus légers, ils surnagent à la surface de l'eau. Quelle est la cause de ce gonflement? Dans les corps vivans l'air est comprimé, & par la pression de l'air extérieur, & par la tension naturelle des parties, & par l'action du cœur, qui pousse continuellement dans ces espaces fort étroits & le sang, & cet air qui l'accompagne. Dans les cadavres, il n'y a que la premiere cause de compression qui subsiste, & c'est le défaut de la seconde qui produit dans les *noyés* ce gonflement qui leur est particulier; toutes leurs parties sont abreuvées d'eau, relâchées, incapables de tenir l'air resserré, comme elles faisoient; & il se dilate autant que lui permet l'air extérieur.

Les cadavres *noyés* ainsi gonflés, semblent être sans ressource; mais quelques cas heureux nous apprennent à tenter tout ce que la Médecine peut employer de plus propre pour ranimer ceux qui viennent d'être submergés, en tâchant de rétablir leur respiration, soit par l'esprit de sel armoniac, qu'on souffleroit dans leurs narines, soit par des choses ir-

ritantes, soit même par la trachéotomie. Détnardingius conseille ce dernier moyen, & dit l'avoir éprouvé avec succès. Il prescrit de souffler fortement avec la bouche, ou quelque tuyau que ce soit, une grande quantité d'air dans le poumon, d'abord après l'ouverture promptement faite.

L'amour de l'humanité devroit inspirer aux académies l'idée de choisir de ces sortes d'objets utiles pour être le sujet de leurs prix, & les expériences heureuses en ce genre mériteroient des récompenses du souverain.

L'histoire de l'académie des Sciences, *années 1719, 1725 & 1744*, parle beaucoup des *noyés*, mais avec plus de dépense d'esprit, que de recherches un peu approfondies. (*D. J.*)

NOYÉ, se dit de la batterie-basse d'un vaisseau qui est trop près de l'eau, & enfonce de façon que la mer peut entrer par les sabords. Ce qui provient quelquefois d'un défaut de construction, ou de trop charger le bâtiment.

NOYÉ, adj. (*Docimastique.*) se dit d'un essai recouvert de ses scories, qui, ayant perdu toute communication avec l'air, & étant plongé sous ses scories, ressemble à un *noyé* qui est sous l'eau, d'où lui est venu la dénomination. Il a pour synonyme *étouffé*. *Voyez à cet article* ce qui rend l'essai *noyé*, & de quelle façon on remédie à cet inconvénient. *Voyez aussi l'art.* ESSAI. *M. DE VILLIERS.*

NOYER, c'est l'action de suffoquer par le moyen de l'eau. *Voyez* SUFFOCATION.

M. Halley observe que ceux qui n'ont pas l'habitude de plonger, commencent à se noyer dans l'espace d'environ une demi-minute. *Voyez* PLONGER.

C'étoit autrefois une espece de punition. Les chroniques nous assurent que du tems de Louis XI. roi de France, les François condamnoient souvent leurs criminels à être noyés au lieu d'être pendus. *Chron. scand. Voyez* PUNITION.

Les auteurs d'Histoire naturelle & les Medecins nous fournissent plusieurs exemples bien vérifiés & très-merveilleux de personnes *noyées* qui ont recouvré la vie; ce qui peut-être, en y pensant sérieusement, pourroit jetter quelque lumiere sur la notion si obscure que nous avons de la vie & de la mort.

Pechlin, *de aere. & alim. def. c. x.* donne l'histoire d'un jardinier de Troningholm, vivant alors, âgé de 65 ans, lequel s'étant laissé tomber, il y avoit dix-huit ans, sous la glace, à la profondeur de 18 aunes, où il resta au fond situé de bout pendant 16 heures; il en fut retiré par le moyen d'un crochet qu'on lui enfonça dans la tête, on l'enveloppa dans des draps, dans l'opinion où l'on étoit que l'on pourroit le rappeller à la vie; on le mania ensuite, & on le frotta avec des linges; on lui souffla de l'air par les narines pendant plusieurs heures; jusqu'à ce que que le sang commençât à reprendre son mouvement; enfin, en lui appliquant des liqueurs anti-apoplectiques & réjouissantes, il recouvra la vie. En mémoire de cet accident, la reine-mere lui fit une pension annuelle, *&c.*

Tilesius, garde de la bibliotheque du roi, nous donne une histoire moins vraissemblable d'une femme de sa connoissance, qui resta sous l'eau trois jours entiers, & qui revint à la vie de la même maniere que le jardinier de Troningholm. Cette femme vivoit encore du tems de Tilesius.

Mais que dirons-nous de Burmanus, qui nous assure qu'étant dans le village de Bones, de la paroisse de Pithou; il assista à l'oraison funebre d'un nommé Laux-Jona, âgé de 70 ans, dans laquelle le prédicateur rapporta que cet homme à l'âge de 17 ans avoit été enseveli sous l'eau pendant sept semaine, & qu'enfin en ayant été retiré, il en revint. Pechlin *ubi sup. sit penes ipsum fides*, l'en croie qui voudra.

NOYER, v. act. (*Hydr.*) on noie quelquefois un jet en faisant passer l'eau au-dessus de l'ajutage, ce qui en diminuant sa hauteur le fait paroître plus gros, & blanc comme de la neige.

Quand on *noie* un bassin, c'est pour nourrir les glaises. On bouche alors la décharge de superficie. (*K*)

NOYER, v. act. *terme de Peinture.* Ce mot se dit des couleurs & des contours; c'est mêler tendrement & confondre habilement les extrémités des couleurs, avec d'autres qui leur sont voisines. (*D. J.*)

NOYER, *au jeu de boule*; se dit de l'action par laquelle un joueur ayant trop donné de force à sa boule, va la jetter dans le noyon.

NOYER, s. m. *nux*, (*Histoire nat. Bot.*) genre de plantes à fleur en chaton, composée de plusieurs feuilles attachées à un axe en forme d'écailles, & sous chacune desquelles il y a une grande quantité de sommets. Les embryons naissent sur le même arbre, mais séparément des fleurs, & deviennent dans la suite une coque osseuse, couverte d'une écorce molle qui s'ouvre en deux parties, & qui renferme une amende divisée le plus souvent en quatre parties par une cloison ligneuse. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

NOYER, *nux juglans*, (*Jardinage.*) grand arbre que l'on cultive pour son fruit dans les pays méridionaux de l'Europe. Il y a aussi des *noyers* dans l'Amérique septentrionale, mais si peu ressemblans aux nôtres, & si différens entr'eux, qu'il faudra en traiter séparément. Le *noyer* d'Europe fait rarement une tige droite; il s'éleve à une grande hauteur, son tronc devient très-gros, & sa tête se garnit de quantité de rameaux qui s'étendent considérablement; ses racines sont longues, fortes, peu garnies de fibres, & elles ont communément un pivot; son écorce est verte sur les rameaux de l'année, brune sur ceux de la seconde, ensuite s'éclaircissant peu-à-peu les deux ou trois années suivantes, elle devient d'une couleur de cendre blanchâtre; elle est unie jusqu'à l'âge de 25 à 30 ans, après quoi elle contracte peu-à-peu de fortes gersures qui en ternissent la couleur: sa feuille est grande, d'un verd clair, & d'une odeur forte & désagréable; elle est composée de plusieurs follioles rangées sur un filet commun au nombre de 5, 7, 9, & quelquefois de 11 dans la jeunesse, & la premiere force de l'arbre. Sur la fin d'Avril, le *noyer* donne quantité de chatons longs & pendans. Le fruit paroît vers le milieu du mois de Mai séparément des chatons: il naît au bout des nouvelles pousses les plus foibles. Ce fruit est la noix qui est connue de tout le monde. Elle est renfermée dans une coquille ligneuse qui est couverte d'une écale verte, charnue, que l'on nomme le *brou*. Cet arbre est robuste, il se multiplie aisément, son accroissement est prompt, & il est d'une si grande utilité qu'on peut tirer du service de toutes les parties qui le composent.

Le *noyer* se plaît dans les gorges des montagnes & dans les côteaux, à l'exposition du nord & du levant: l'extrème chaleur lui est plus nuisible que le froid. Il aime sur-tout les terres mêlées de pierrailles, de gravier, ou de sable, & dans tous les terreins où la vigne se plaît, pourvu qu'il y ait de la profondeur & de la fraîcheur. Il vient fort bien dans les terres franches, marneuses ou crétacées, & dans toutes les terres à blé: on l'a vû réussir sur le tuf où l'on s'est assûré que ses racines avoient pénétré jusqu'à sept piés de profondeur. Je l'ai fait venir de semence dans une terre dure & très-forte,

dans une glaise un peu humide, mais au grand retard de son accroissement. On peut dire que cet arbre vient assez généralement par-tout, si ce n'est que plus la terre est riche, plus il lui faut de culture. Aussi se refuse-t-il dans les prairies, dans un sol habituellement humide, & dans les terres en sainfoin, en luzerne, *&c.* J'ai vû même des *noyers* vigoureux & dans leur force dépérir en trois années, après qu'on eût mis du sainfoin dans le terrein où ils étoient: ce qui ayant déterminé le propriétaire à détruire cette herbe, ils reprirent vigueur dans pareil espace de tems.

Il n'est qu'un seul moyen de multiplier le *noyer:* c'est d'en semer les noix. Sur quoi je dois observer que si on se propose d'élever des *noyers* uniquement pour tirer parti de leur bois, il faut semer les noix en place; c'est la seule façon d'avoir de beaux arbres, & d'en accélerer l'accroissement: car en les transplantant, on détruit le pivot, ce qui empêche l'arbre de s'élever. Si l'on veut au contraire élever des *noyers* pour en avoir du fruit, il faut les transplanter plusieurs fois: on a par ce moyen de plus belles noix, plus promptement, & en plus grande quantité. On peut semer les noix en automne, ou au printems. Leur maturité s'annonce lorsqu'elles commencent à tomber de l'arbre: il faut alors les faire abattre, & préférer celles qui ont la coquille blanche & tendre. Si l'on veut les semer en automne, il faudra, après en avoir ôté le brou, les laisser suer & rendre dans le grenier l'humidité superflue jusqu'à la fin d'Octobre ou au commencement de Novembre. Mais si l'on prend le parti d'attendre le printems, il sera à-propos de les conserver avec leur brou dans du sable jusqu'à la fin de Février, ou jusqu'à ce que la saison permette de travailler à la terre. Si on différoit un mois de plus, le germe des noix étant trop formé, seroit sujet ou à être rompu, ou à se dessécher. Si d'un autre côté on ne les mettoit pas dans le sable pendant l'hiver, il en manqueroit au-moins la moitié: il faut dans ce dernier cas les faire tremper pendant deux ou trois jours, & rejetter celles qui surnagent. Pour semer des noix, il faut peu de recherche sur la qualité du terrein, il suffira qu'il soit en culture. On les plante de deux ou trois pouces de profondeur avec un piquet à 8 ou 10 pouces de distance en rangées éloignées de 2 piés les unes des autres. Au bout de 2 ans, ou de trois au plus, il faut transplanter les jeunes plantes, afin de supprimer leur pivot, leur faire jetter des racines latérales & faciliter la reprise lorsqu'il sera question de les transplanter à demeure; car on a souvent vû des *noyers* de six ou sept ans qu'on n'avoit pas déplacés, qui n'avoient absolument que le pivot, de façon qu'aucuns de ceux-là ne reprenoient. Il faut donc les transplanter à deux ou trois ans, sans rien retrancher du sommet, dans un autre endroit de la pepiniere à un pié & demi de distance en rangées éloignées de deux piés & demi ou trois piés. Au bout de trois ou quatre ans, lorsqu'ils auront sept à huit piés de hauteur, ils seront en état d'être transplantés à demeure. L'automne est toujours le tems le plus convenable pour cette opération; on doit, en les arrachant, bien ménager leur racine, les accourcir fort peu, ne retrancher que les branches latérales, & sur-tout conserver le sommet de l'arbre. Il faudra les soigner pendant trois années, après quoi ils iront bien d'eux-mêmes. Mais il est très-certain que la transplantation leur cause beaucoup de retard: car une noix semée & cultivée surpassera au bout de quelques années un *noyer* de dix ans que l'on aura transplanté dans le même tems. Cet arbre commence à donner quelque fruit au bout de sept ans de semence, & il est à sa perfection lorsqu'il est âgé d'environ 60 ans.

Quelques gens prétendent qu'on peut greffer les *noyers* les uns sur les autres; ils conviennent en même tems qu'on ne peut se servir pour cela que de la greffe en sifflet, & il paroît sur le propre allégué que le succès en est assez incertain. *Voyez* ce que conseille M. Cabanis, qui a fait quelques expériences à ce sujet au *Journal* de Verdun, *Mars, Juillet & Septembre 1739.*

Le *noyer*, loin d'être sujet aux attaques des insectes, a au contraire la vertu de les chasser. On a prétendu que son ombre étoit nuisible aux hommes & aux végétaux: quant aux premiers, on attribue à l'ombre le mal de tête que l'odeur forte des feuilles peut causer aux gens foibles & délicats: à l'égard des végétaux, le *noyer* leur nuit moins par son ombre que par le dégouttement de ses feuilles. Elles empreignent toute l'eau qui les touche d'un suc huileux mêlé d'amertume, qui est fort contraire à la végétation. Le *noyer* d'ailleurs par la force de ses rameaux & la vigueur de son accroissement ne souffre pas d'autres arbres dans un voisinage immédiat. Il s'étend si considérablement en tout sens qu'on ne peut guere mettre ces arbres plus proche de 30 ou 40 piés les uns des autres. Lorsqu'on les met dans des terres labourables, leurs racines ne font aucun obstacle à la charrue. On prétend que les cendres sont le seul engrais qui convienne au *noyer*. Si l'on fait une incision à cet arbre au printems, il en sort une liqueur abondante qui peut servir de boisson.

On tire du *noyer* quantité de service; tout le monde sait que les noix sont bonnes à manger, & qu'elles valent mieux en cerneaux que lorsqu'elles sont dessechées. Il est vrai que dans ce dernier état elles sont dures, huileuses, mal-saines, & de difficile digestion: on en tire une huile qui sert à quantité d'usages. Plus les noix sont vieilles, plus elles rendent d'huile; mais c'est aux dépens de la qualité qui est meilleure, lorsque l'on tire l'huile aussitôt que les noix sont bien seches. Les Teinturiers se servent de la racine, de l'écorce, de la feuille & du brou des noix pour teintre les étoffes en fauve, en caffé & en couleur de noisette. Ils emploient à cette fin la racine avant que l'arbre soit en seve, l'écorce lorsque la seve entre en mouvement, les feuilles lorsque les noix sont à demi-formées, & le brou dans le tems des cerneaux. On confit les noix, on en fait un ratafia de santé, on les grille au sucre. Enfin la poudre des chatons, la décoction des feuilles & l'huile sont de quelqu'usage en médecine.

Le bois du *noyer* est brun, veiné, solide, liant, assez plein & facile à travailler. Le bois des arbres qui sont venus sur des côteaux & dans des terres médiocres est plus veiné & plus chargé de la couleur brune que ceux qui ont pris leur croissance dans le pays plat & dans les bonnes terres, & les jeunes arbres sont bien moins veinés & colorés que les vieux. Il faut qu'ils aient un pié & demi, & jusqu'à deux piés de diametre pour être perfectionnés à cet égard. Les arbres plus jeunes ont plus d'aubier, & cet aubier est trop sujet à la vermoulure; au-lieu que le cœur de l'arbre, loin d'avoir ce défaut, est de très-longue durée, mais on peut prévenir la vermoulure, & rendre l'aubier d'aussi bon service que le cœur, en faisant tremper le bois dans de l'huile de noix bouillante. Ce bois lorsqu'il est dans sa perfection est le plus beau des bois de l'Europe. Il étoit fort prisé, & on en faisoit les plus beaux meubles avant la découverte de l'Amérique, d'où on a tiré des bois infiniment plus précieux. Ce bois n'est sujet ni à se gerser, ni à se tourmenter; c'est le plus convenable de tous les bois de l'Europe pour faire des meubles, & c'est aussi le plus cher lorsqu'il est bien veiné; aussi est-il très-recherché, ainsi que les racines, par les Menuisiers, les Ebé-

nistes, les Armuriers, les Sculpteurs, les Carrossiers, les Luthiers, les Tourneurs, les Boisseliers, les Relieurs, les Maroquiniers, *&c.* enfin il peut servir au chauffage lorsqu'il est bien sec, il fait un feu doux, mais point de charbons.

Il y a plusieurs sortes de *noyers*, entre lesquels il faut principalement distinguer les *noyers* d'Europe de ceux d'Amérique. Ceux-ci sont très-différens des premiers, & ont entr'eux encore plus de différence. Les productions de cette derniere partie du monde sont d'une variété infinie, qui l'emporte pour la beauté, l'agrément & la singularité. Il est vrai que les fruits ne sont pas là généralement de si bonne qualité que les nôtres. On n'étoit guere plus avancé pour les fruits en Europe du tems des Romains; les especes de fruits que l'on connoissoit alors étoient en petit nombre & de médiocre qualité. Il y a donc lieu de présumer que quand on aura semé les graines d'Amérique dans différens terreins & pendant autant de tems, on obtiendra des fruits tout aussi variés & d'aussi bonne qualité.

Noyers d'Europe. 1. *Le noyer ordinaire*, c'est l'espece qui se trouve le plus communément.

2. *Le noyer à gros fruit* ou la *grosse noix* a les feuilles plus grandes que les autres *noyers*, sa noix est beaucoup plus grosse, son accroissement est plus prompt, & il fait un plus grand arbre; mais son bois n'est pas si veiné, ni si coloré, & sa noix n'est bonne qu'en cerneaux & à confire : elle est si mollasse qu'elle se ride & diminue de moitié en se desséchant, ce qui en altere aussi la qualité.

3. *Le noyer à fruit tendre*, cette espece est la meilleure pour la qualité de la noix; sa coquille est blanche, & elle se casse très-aisément; c'est celle qu'il faut semer par préférence.

4. *Le noyer à fruit dur* ou la *noix féroce*; cette noix est petite & si dure qu'on a peine à la casser, & encore plus à en retirer l'amande; elle n'est propre qu'à faire de l'huile. Mais le bois de cette espece de *noyer* est d'excellente qualité; il est plus dur, plus fort, plus veiné, & plus beau que le bois de toutes les autres sortes de *noyers*.

5. *Le noyer à feuilles dentelées*; cette espece ne s'éleve qu'à une médiocre hauteur, sa feuille est plus petite que celle du *noyer* commun, & sa noix plus longue.

6. *Le noyer de la S. Jean*; cette espece est ainsi nommée, parce qu'elle ne commence à pousser des feuilles qu'au commencement du mois de Juin, & que sa verdure n'est complette qu'à la S. Jean. Cette singularité ne fait pas le seul mérite de ce *noyer*, c'est une espece précieuse. Dans plusieurs provinces du royaume, en Bourgogne sur-tout, les autres *noyers* qui commencent à pousser dès le commencement de Mai sont sujettes à être endommagés par les gelées de printems qui perdent en même tems le fruit, au lieu que le *noyer de la S. Jean* ne commençant à pousser que quand la saison est assûrée, n'est jamais sujet à cet inconvénient. Cet avantage devroit bien engager à multiplier cet arbre, dont la noix qui est très-bonne mûrit presque aussitôt que les autres.

Il y a encore le *noyer à petit fruit*, le *noyer à feuilles decoupées*, le *noyer à grappes*, & le *noyer qui donne du fruit deux fois l'an.* Ce sont des especes si rares qu'on ne les voit nulle part, & qu'on ne les trouve que dans les nomenclatures de Botanique.

Noyers d'Amérique. 1. *Le noyer noir de Virginie à fruit long*, cet arbre se trouve aussi dans le Canada & sur toutes les côtes maritimes de l'Amérique septentrionale. Il fait de lui-même une tige droite, & s'éleve à une grande hauteur; son écorce est un peu brune & fort unie, ses racines sont noires, abondantes & garnies de chevelu; elles font rarement le pivot : sa feuille, dans les jeunes arbres, a souvent deux piés de longueur, elle est composée de différentes quantités de follioles qui sont quelquefois jusqu'au nombre de vingt un, & communément de treize; celles du milieu de la côte sont les plus longues, & celles de l'extrémité les plus petites; elles sont d'un verd tendre, un peu jaunâtre, & en tout d'une belle apparence; leur odeur n'est ni forte, ni désagréable; elles commencent à pousser quinze jours plutôt que celles du *noyer* ordinaire. Les noix paroissent aussi plutôt, elles sont bonnes à manger en cerneaux dès les premiers jours de Juillet, & leur chûte sur la fin d'Août annonce leur maturité : elles ont communément deux pouces & demi de longueur, avec leur brou, sur quatre pouces de circonférence. Ce brou, lorsqu'il est frais, a une assez forte odeur de térébenthine; & au lieu d'être lisse en-dessus, il est velouté & poissé de façon à tenir aux doigts. La coquille de cette noix est sans césure, profondement sillonnée, & si dure, qu'il faut un marteau pour la casser : en frappant sur la pointe de la noix, on vient mieux à bout de conserver l'amande; mais il faut de l'adresse pour la tirer, parce que le zeste qui la sépare est aussi ligneux que la coquille. Cette amande est seulement divisée en deux parties jusqu'au milieu, ensorte qu'en son entier elle ne représente que la moitié de nos noix. Ce *noyer* est plus robuste que ceux d'Europe, & rarement les gelées de printems lui causent du dommage, mais il est plus tardif à donner du fruit, & il en rapporte beaucoup moins. Il lui faut une terre franche & grasse; il se plaît dans le fond des vallées, & dans les lieux un peu humide; mais il craint les lieux secs & élevés, & il dépérit bientôt dans les terreins sablonneux, ou trop superficiels. Il y quitte ses feuilles de bonne heure; & quand la saison est seche, elles commencent à tomber dès le mois de Septembre. On le multiplie comme nos *noyers*, & sans qu'il soit besoin de précaution pour le disposer à la transplantation : il y réussit, on ne peut plus aisément, parce qu'il est toujours bien fourni de racines, & qu'il fait rarement un pivot. Souvent il arrive que les noix ne levent que la deuxieme ou troisieme année, à cause de la dureté de leur coquille. Il ne faut aucune culture à cet arbre : il est plus sauvage, plus agreste que les *noyers* ordinaires, & il y a lieu de présumer qu'il réussiroit dans les bois, parce qu'il est naturellement disposé à s'élever. M. Lepage, dans sa *relation sur la Louisianne*, fait mention qu'il avoit dans sa concession un bois de haute futaye de ces arbres d'environ 150 arpens.

Les noix de Virginie sont très-bonnes à manger en cerneaux, elles sont moëlleuses, moins cassantes, d'un goût plus fin, & de plus facile digestion que les noix ordinaires : elles sont si bien enveloppées de leur coquille, qu'elles se conservent dans leur fraîcheur jusqu'à la fin de l'hiver. Cette noix est qualifiée noire, parce que le brou qui est d'une substance un peu seche & résineuse s'applique à la coquille à la faveur des sillons, & se noircit en se flétrissant : d'autres prétendent que c'est à cause de la couleur noirâtre du bois. Suivant le rapport des voyageurs, sur-tout de M. Lepage que j'ai déja cité, cette noix rend beaucoup d'huile, & les naturels de la Louisianne en font du pain.

Le bois de ce *noyer* est noirâtre, veiné, très-poreux & cassant; il a cependant du soutien, & il est de très-longue durée dans la terre & dans l'eau : il paroît très-propre à la Menuiserie & aux ouvrages des Ebenistes & des Tourneurs.

Il y a déja en Bourgogne beaucoup de ces arbres qui commencent à rapporter du fruit, & il y a lieu de croire qu'il y sera bientôt répandu.

2. *Le noyer noir de Virginie à fruit rond.* La forme

de la noix fait la seule différence qu'il y ait entre cet arbre & le précédent. Je n'ai qu'un seul plan de ce *noyer* qui n'a pas encore donné de fruit, quoiqu'il soit âgé de plus de 20 ans. Selon M. Miller, cet arbre en rapporte beaucoup en Angleterre.

3. *Le noyer blanc de Virginie* ou *l'hickery* est un petit arbre qui ne s'éleve en France qu'à 12 ou 15 piés. Il fait une tige droite fort mince, & jette peu de branches latérales, ensorte que sa tête est fort petite. Quand on touche les boutons de cet arbre pendant l'hiver, ils rendent un odeur douce, aromatique & fort agréable : son écorce est brute & d'un gris terne : sa racine est peu garnie de fibres & pivote : sa feuille ressemble à celle des *noyers* d'Europe, mais elle est dentelée d'un verd plus clair & jaunâtre ; elle n'a presque point d'odeur : son fruit est de la grosseur & de la forme d'une petite châtaigne. Il est couvert d'un brou, lisse, brun, mince & sec, la coquille de la noix est blanche, lisse & assez tendre. L'amande est très-blanche, d'un goût approchant de celui de la faine, mais un peu trop âpre pour être bonne à manger. Cet arbre est très-robuste, il craint plus le chaud que le froid, il ne lui faut qu'un terrein médiocre, pourvû qu'il y ait de la profondeur : il se plaît sur les lieux élevés, & sur-tout dans les côteaux exposés au levant & au nord : il se soutient néanmoins en pays plat dans une terre franche, mais son accroissement en est considérablement retardé : il réussit très-difficilement à la transplantation, à moins qu'on n'ait eû la précaution de lui couper de bonne heure le pivot. J'ai plusieurs plants de ce *noyer* qui, quoiqu'âgés de 18 ans, n'ont que 9 à 10 piés de haut sur environ 3 pouces de circonférence, ils n'ont point encore donné de fruit. Le bois de cet arbre est blanc, compacte, assez dur & fort liant.

On trouve quantité de variétés de cet arbre dans l'Amérique septentrionale. J'ai vu de sept sortes de noix de cette espece de *noyer*, fort différentes les unes des autres, il y en a de douces, d'ameres & d'âpres ; à coquille plus ou moins dure, plus ou moins épaisse ; tantôt lisse, tantôt angleuse. On trouve dans Catesbi la description de quelques-uns de ces arbres, mais ces descriptions ne sont pas assez détaillées pour en donner une idée bien distincte. Quoiqu'il y ait déja beaucoup de ces arbres en Angleterre, ils sont encore extrèmement rares en France.

4. *Le noyer de la Louisianne* ou le *pacanier* est un arbre de moyenne grandeur, qui vient assez communément dans les climats tempérés de l'Amérique septentrionale : il fait une tige droite, & il étend beaucoup sa tête ; ses racines sont fort longues, peu garnies de chevelu, & il ne paroît pas qu'elles fassent de pivot : son écorce, à 12 ou 15 ans, se gerse, & devient rude & inégale ; elle est d'une couleur cendrée & obscure : sa feuille a communément un pié & jusqu'à un pié & demi de longueur ; elle est ordinairement composée de quinze follioles : mais quand l'arbre est dans sa premiere force & qu'il pousse vigoureusement, il donne quelquefois des feuilles qui ont jusqu'à trois piés de longueur, & qui sont composées de vingt-un follioles. Cette feuille est du caractere de celle du *noyer* noir de Virginie, elle a de même ses folioles du milieu plus longs & plus larges, & celle qui termine est la plus petite de toutes. Quoi qu'en dise M. Linnæus qui, dans ses especes, a mis cet arbre au rang des *noyers* blancs d'Amérique, dont les feuilles sont d'un arrangement tout différent, la feuille du *pacanier* est lisse, dentelée, sans odeur & d'une belle verdure, quoique foncée. Cet arbre au premier coup-d'œil a l'apparence d'un frêne. La noix que les naturels du pays nomment *pacane*, a la figure d'une olive, elle est longue, très-lisse & pointue à son extrémité. Les *pacanes* ont un pouce & demi ou deux pouces de longueur sur deux de circonférence. Je n'ai pas vû leur brou, parce qu'on les envoie toujours écalées, ce qui fait présumer que le brou s'en sépare aisément. La coquille de cette noix est si tendre, qu'on la casse aisément entre les doigts ; elle est d'une couleur de noisette. L'amande est de la même forme que celle des *noyers* d'Europe, si ce n'est qu'elle est fort alongée, moins huileuse & d'un goût délicat, plus fin que nos noix, & fort approchant de celui des noisettes : on en fait en Amérique des pralines excellentes.

Cet arbre, quoique robuste & bien venant dans ce climat (à Montbard en Bourgogne), ne paroît guere disposé à donner du fruit. J'en ai un plant qui est âgé de 23 ans, qui a 15 piés de haut sur 4 pouces de diametre, cependant il n'en a point encore porté, ni même des chatons. Ses feuilles ne paroissent qu'au commencement de Mai, & elles ne tombent qu'après les premieres gelées. Les follioles qui composent la feuille de ce *noyer* sont plus étroites, plus longues & plus rassemblées que celles du *noyer* noir. Le pacanier réussit aisément à la transplantation dans sa jeunesse, mais il me paroît qu'il reprend très-difficilement lorsqu'il est formé ; ceux qui ont été transplantés dans leur force n'ont pas repris. Je me suis assûré aussi qu'il faut à cet arbre une bonne terre franche, un peu humide, à mi-côte & exposée au midi. On ne peut multiplier cet arbre qu'en semant ses noix, dont la plûpart ne levent que la seconde année. *Art. de M.* DAUBENTON, *subdélégué.*

NOYER (*Pharmac. Mat. méd. & Diete.*) On emploie en Médecine, ses feuilles, ses fleurs ou chatons & ses fruits, soit verts, soit mûrs ; son écorce intérieure desséchée est fort émétique ; ses chatons le sont encore, mais beaucoup moins. Mais ces deux parties du *noyer* ne sont point usitées, quoiqu'on pût vraissemblablement en faire quelque usage pour les gens de la campagne.

Des auteurs assurent encore que le suc de la racine purge violemment, & d'autres, que le suc de ces mêmes parties ouvertes par la *terebration* excite puissamment les urines. Ce sont là encore des remedes peu éprouvés.

Les feuilles de *noyer* sont recommandées contre la goutte, appliquées en forme de cataplasme sur la partie malade. C'est encore ici un remede dont la vertu n'est pas constatée par l'observation. M. Donsen-Bray a proposé dans les Mémoires de l'académie royale des Sciences, *année 1741*, de bouchonner les chevaux avec une éponge trempée dans la décoction des feuilles de *noyer* ou des écales de noix, ou bien avec le marc de cette décoction, pour les préserver de la piquure des mouches.

Les fruits du *noyer*, ou les noix ordinaires vertes n'ont d'autre emploi médicinal que d'être un des ingrédiens de l'eau appellée l'*eau des trois noix.* L'écorce ou écale dont elles sont recouvertes, annonce cependant par sa saveur austere & vitriolique une vertu puissamment styptique, dont on pourroit tirer parti dans l'occasion.

Les noix mûres contiennent une semence ou amande, qui est un aliment fort usité, & qui n'est point mal-sain, lorsqu'on mange ce fruit frais ou en cerneaux, assaisonné avec une bonne quantité de sel & de poivre. La noix seche que l'on mange avec la peau dont elle est recouverte, irrite le palais & le gosier, jusqu'à causer des aphthes aux personnes délicates & qui n'y sont point accoutumées. Elle échauffe, & excite la soif & la toux ; on prévient ces mauvais effets, en la faisant tremper dans de l'eau, & en la dépouillant de sa peau qui s'en sépare alors fort aisément. La noix est encore très-sujette à rancir en vieillissant. On reconnoît cet état

à une couleur jaunâtre, à un aspect huileux & à un goût très-âcre. Cet état ne se corrige point, & une pareille noix doit être absolument rejettée. En général, quoique la noix fournisse un aliment assez savoureux & appétissant, sur-tout mangée avec du pain, selon le commun proverbe, on peut assurer cependant que c'est-là une mauvaise nourriture.

Les noix fournissent une quantité considerable d'huile par expression, qui n'a que les qualités communes de cette espece d'huile, *voyez* HUILE. Les noix vertes confites lâchent doucement le ventre, prises à la quantité de deux ou trois, s'il faut en croire *Ray* qui assure l'avoir expérimenté sur lui-même.

Eau des trois noix. Prenez des chatons ou fleurs de *noyer*, tant que vous voudrez; faites-les infuser dans suffisante quantité d'eau commune, ou d'eau de trois noix de l'année précédente distillée; prenez ensuite, dans la saison, des noix vertes encore tendres; pilez-les; faites-les macérer pendant 24 heures dans votre premiere eau distillée, & faites une seconde distillation; enfin, prenez dans la saison convenable, des noix presque mûres; pilez-les, & faites-les macérer pendant 24 heures dans le produit de votre seconde distillation; distillez pour la troisieme fois: l'eau que vous obtiendrez, est l'eau des trois noix.

M. Baron prétend dans ses *notes sur Lemery*, qu'au lieu de cohober l'eau distillée des fleurs de *noyer* sur les noix vertes & sur les noix *bonnes à confire*, il vaudroit mieux n'employer que les fleurs de *noyer*, les employer en plus grande quantité, & ne les distiller qu'une fois. Cette remarque est sans doute judicieuse, & principalement en ce qu'elle porte sur la réforme de l'usage puérile de faire cette eau en trois termes, en trois saisons, & qu'elle détruit l'opinion trop favorable que les Pharmacologistes se sont successivement transmise sur les principes volatils des noix vertes & des noix bonnes à confire. Je ne voudrois pas prononcer cependant que ces noix ne contiennent absolument aucun principe mobile. J'écris ceci au milieu de l'hiver, je ne saurois vérifier ce fait: mais il me semble que les noix, dans ces deux états, sont aromatiques, & même très-aromatiques. Secondement, pour avoir une eau de noix aussi *chargée* qu'il fût possible, j'aimerois mieux conseiller de la cohober deux ou plusieurs fois sur de nouvelles fleurs, que de ne demander qu'une seule distillation.

Cette eau est fort recommandée contre ce qu'on appelle la *malignité* dans les maladies aiguës; elle est regardée comme un excellent anti-hystérique, comme un bon stomachique, comme un excellent carminatif, & sur-tout comme poussant très-efficacement par les sueurs & par les urines, & devenant par-là une sorte de spécifique dans l'hydropisie. Geoffroi rapporte que la femme d'un apoticaire de Paris fut guéri de cette maladie, par cette seule eau dont elle prenoit six onces de quatre en quatre heures, après avoir tenté inutilement plusieurs autres remedes.

Le rob ou extrait de noix, connu dans les anciennes pharmacopées, sous le nom de *dianucum*, & qui est fort peu en usage aujourd'hui, peut se retirer par l'évaporation du résidu de la distillation des noix bonnes à confire, c'est-à-dire de la troisieme distillation exécutée pour la préparation de l'eau des trois noix selon l'ancienne méthode. On peut aussi faire à dessein une forte décoction de noix, & en retirer un *rob* ou *extrait* selon l'art.

NOYER, RACINE DE, (*Teinture.*) Cette racine n'est bonne en teinture que dans l'hiver, parce que la seve de l'arbre s'y trouve comme retirée. L'écorce, lorsque l'arbre est en seve; la feuille, quand les noix ne sont pas encore bien formées; & la coque de la noix, lorsque les noix sont encore dans leur coque verte, & qu'on les a ouvertes pour en tirer le cerneau, sont alors bonnes pour la Teinture. Pour conserver long-tems la teinture de ces différens ingrédiens que fournit le *noyer*, il faut les mettre dans une cuve bien remplie d'eau, & ne les en tirer que pour les employer. (*D. J.*)

NOYERS, (*Géog.*) petite ville de France, en Bourgogne, sur la petite riviere de Serain, dans un vallon entouré de montagnes, à 7 lieues S. E. d'Auxerre. *Long.* 21. 30. *lat.* 47. 36.

M[rs] Grenau freres, sont natifs de *Noyers*. Le cadet (*Bénigne*) devint professeur au college d'Harcourt, & y est mort en 1723, à 42 ans. L'aîné (*Pierre*), membre de la congrégation de l'église chrétienne, est mort en 1722, à 62 ans. Il a fait une satyre assez ingénieuse, sous le titre d'*Apologie de l'équivoque*.

Treuvé (*Simon-Michel*), théologien, étoit de *Noyers*; & fut gratifié par M. Bossuet d'un canonicat de son église de Meaux. Cependant il devint un zélé partisan de MM. de Port-royal, & des plus opposés à la constitution *Unigenitus*. Son meilleur ouvrage qu'il fit à 24 ans, a pour titre: *Dispositions qu'on doit apporter aux sacremens de pénitence & d'eucharistie*, *in*-12. Il mourut à Paris en 1730, à 77 ans. (*D. J.*)

NOYON, s. m. signifie, *en Horlogerie*, une *petite creusure*, de forme cylindrique. *Voyez* CREUSURE. (*T*)

NOYON, *terme de jeu de boule*, espace qui est au-delà de la barre du jeu de boule, & qui est environ trois piés derriere le but. Quand la boule entre dans cet espace, on dit qu'elle est noyée, & le joueur a perdu son coup.

NOYON, (*Géog.*) ville de France, dans le Vermandois, en Picardie, aujourd'hui du gouvernement de l'île de France, avec un évêché suffragant de Reims, dont l'évêque est comte & pair de France, ayant l'honneur de porter le ceinturon & le baudrier au sacre du roi.

Cette ville est fort ancienne: elle a été nommée en latin *Noviodunum*, *Noviomagum*, *Novionunum*, & *Noviomagus-Veromanduorum*. Elle n'étoit pas fort considérable sous l'empire romain; parce que la capitale des peuples Vermandois étoit la ville d'Auguste, aujourd'hui Saint-Quentin, située sur la Somme. Comme elle fut détruite par les Barbares, l'évêque des Vermandois se retira à *Noviomagus*, changé par corruption en *Noviomum*, Noyon. On voit par la notice de l'empire, *section* 35, que sur la fin du iv. siecle, ou au commement du v. *Noyon* étoit la demeure d'un préfet pour les Romains. Elle est dans une situation assez commode pour le commerce, & contient environ quatre mille habitans.

Les trois races des rois de France ont illustré cette ville par quelques événemens particuliers. Chilpéric II. de la premiere race, y fut enterré en 721. Charlemagne, de la seconde race, y fut selon quelques-uns couronné en 768; & Hugues Capet, de la troisieme, y fut élevé à la royauté en 987. François I. y conclut un traité avec Charles-Quint en 1516.

Cette ville a aussi essuyé en différens tems diverses calamités. César s'en rendit le maître. Les Normands la saccagerent dans le ix. siecle. Elle a été incendiée plusieurs fois depuis. Du tems de la ligue, elle fut prise & reprise. Enfin elle fut rendue à Henri IV. en 1594. Son commerce consiste en blé & avoine, en toiles de chanvre & de lin, & en cuirs tannés.

L'évêché des Vermandois fut transféré à *Noyon* sous l'épiscopat de Saint-Médard en 531. Cet évêché

est évalué à plus de 25000 liv. de revenu fixe, & le casuel en est très-considérable. On compte dans le diocese 17 abbayes, & 450 paroisses qui sont partagées en 12 doyennés ruraux.

Noyon est bâti sur une pente douce & en bon air, à un quart-de-lieue de l'Oise, sur la riviere de Vorse, à 9 lieues N. O. de Soissons, 13 S. E. d'Amiens, 24 N. E. de Paris. *Long.* 20. 40. 43. *lat.* 49. 34. 37.

Je ne sai par quelle étoile *Noyon* a produit plus de gens de lettres que les autres villes de Picardie. Je pourrois nommer M. le Cat, mais il vit encore heureusement; ainsi je ne parlerai que des morts, & je nen citerai que quelques-uns, dont cette ville est la patrie. Tels sont :

Conte (*Antoine le*), en latin *Contius*, jurisconsulte du xvj. siecle, dont Cujas faisoit beaucoup de cas, mourut en 1586. Ses œuvres ont été imprimées en un volume *in*-4°.

Fourcroi (*Bonaventure*) étoit mauvais poëte; mais avocat célebre, quoique les ouvrages de sa profession soient aujourd'hui peu recherchés. Il mourut à Paris en 1691, dans un âge décrépit.

Masson (*Innocent le*), s'acquit pendant sa vie de la réputation par ses livres de piété, qui sont à présent tombés dans le plus profond oubli. Il devint général des Chartreux, & violent ennemi des Jansénistes. Il est mort en 1704, à 76 ans.

Maucroix (*François*), intime ami de la Fontaine, devint chanoine de Reims, & mourut en 1708, à 89 ans. Il écrivoit très-poliment, & versifioit avec aisance. Nous lui devons de bonnes traductions dans notre langue; les Philippiques de Démosthène, l'Euthyphron, le grand Hippias, quelques Dialogues de Platon, & le *Rationarium temporum* du P. Petau.

Mais *Noyon* est bien moins connu par tous les gens de lettres que je viens de nommer, que pour avoir donné en 1509 la naissance à *Calvin*, cet homme si fameux par ses ouvrages, par ses disciples, & par les peuples éclairés, chez lesquels sa doctrine a été reçue dans tous les points où elle a paru conforme à celle de la primitive église.

Calvin possédoit les plus heureux dons de la nature. Il joignoit à beaucoup d'esprit une merveilleuse sagacité, une mémoire excellente, une rare érudition, une plume éloquente & facile, l'art de manier la parole, le talent supérieur d'écrire purement en latin comme en françois, un travail infatigable, qu'il ne cessoit pas même dans le tems que des maladies l'attachoient au lit, une vigueur d'esprit toujours active, un courage qui ne s'étonnoit de rien, & plus que tout cela, l'ambition d'étendre la réformation dans toute l'Europe, en France, en Suisse, en Allemagne, & jusqu'aux extrémités du nord.

Plein de ce vaste projet, il s'y dévoua dès sa jeunesse, étudiant profondément la Théologie & la Jurisprudence. Il fit connoître ce qu'il seroit un jour par la harangue qu'il suggera au recteur de l'université de Paris, & qui excita des grandes rumeurs en Sorbonne & au Parlement. Il n'avoit que 26 ans, quand il publia son *Institution chrétienne*, avec une épitre dédicatoire à François I. qui est une des trois préfaces qu'on admire le plus, car elle va de pair avec celle de M. de Thou & la préface du Polybe de Casaubon.

Cet ouvrage fit voler si haut la réputation de Calvin, qu'il ne tint plus qu'à lui de choisir dans les pays protestans, le lieu où il jugeroit bon de se fixer. Le hazard seul le décida pour Genève, où il a quit plus d'autorité que Luther n'en eut jamais en Saxe. Il devint le législateur spirituel de cette république; il y dressa un formulaire de catéchisme, de confession de foi, & de discipline ecclésiastique, qui fut reçu par tout le peuple en 1541. Il mourut en 1564, à 55 ans. Ses travaux continuels abregerent ses jours, mais ils lui procurerent un nom célebre & un très-grand crédit.

Austere par tempérament, irréprochable dans ses mœurs, dur envers lui-même comme envers les autres, d'une frugalité & d'un desintéressement admirables, il ne laissa pour tout bien en mourant, que la valeur de cent vingt écus d'or. Mais c'étoit un homme entier dans ses sentimens, jaloux du mérite des autres, violent, emporté, dangereux quand il étoit contredit; brûlant d'une seule passion, de l'ardeur de se signaler, & d'obtenir cet empire de la domination sur les esprits, qui flatte tant l'amour propre, & qui d'un théologien fait une espece de conquérant, comme dit M. de Voltaire. Piqué de trouver dans Servet, un adversaire plus fort que lui en raisons, il lui répondit par des injures; passa des injures à la haine, le fit arrêter dans son voyage à Genève, & pour comble d'horreur, le fit brûler vif. Cette action barbare a souillé la mémoire de Calvin d'une tache éternelle dans l'esprit des Réformés tout autant que dans l'esprit des Catholiques.

Ce fut à *Noyon* que Hugues Capet se fit proclamer roi, en 987. On sait, dit l'auteur moderne de l'*Histoire générale*, comment ce duc de France, comte de Paris, enleva la couronne au duc Charles oncle du dernier roi, Louis V. Si les suffrages eussent été libres, le sang de Charlemagne respecté, & le droit de succession aussi sacré qu'aujourd'hui, Charles auroit été roi de France. Ce ne fut point un parlement de la nation qui le priva du droit de ses ancêtres; ce fût ce qui fait & défait les rois, la force aidée de la prudence (*D. J.*)

NOYURE, *terme d'Horlogerie. Voyez* CREUSURE.

NOZEROY, *ou* NOZERET, (*Géog.*) petite ville de France dans la Franche-Comté, au bailliage de Salins. Elle est située sur une montagne, à six lieues S. N. de Salins, quinze S. de Besançon. *Long.* 24. 45. *lat.* 46. 44.

Gilbert Cousin, auteur du xvj. siecle, né à *Nozeroy*, en a donné une notice assez étendue dans sa description de la Bourgogne. (*D. J.*)

N S

NSOSSI, (*Hist. nat.*) animal quadrupede qui se trouve dans le royaume de Congo, & dans d'autres parties de l'Afrique. Il est de la grandeur d'un chat, & d'un gris de cendre; son front est armé de deux petites cornes. C'est le plus craintif & le plus inquiet des animaux; ce qui le tient toujours en mouvement, & l'empêche de boire ou de paître tranquillement. Sa chair est très-bonne à manger, & les habitans préferent sa peau à toute autre pour faire les cordes de leurs arcs.

N T

NTOUPI, s. m. (*Hist. ecclés.*) nom que les Grecs donnent aux excommuniés après leur mort, parce que leurs corps, disent-ils, ne pourrissent point en terre, mais s'enflent & résonnent comme un tambour quand on les roule. On dit que l'on vit une preuve de cette vérité sous le regne de Mahomet II. empereur des Turcs; car ce sultan ayant entendu parler de la force des excommunications dans l'église greque, envoya dire à Maxime, patriarche de Constantinople, qu'il eût à trouver le cadavre d'un homme excommunié & mort depuis long-tems, pour connoître en quel état il seroit. Le patriarche fut d'abord surpris, & communiqua cet ordre à son clergé qui ne fut pas moins embarrassé. A la fin les plus anciens se ressouvinrent que sous le pontificat de Gennadius il y avoit une très-belle femme veuve

qui osa publier une calomnie contre ce patriarche, tâchant de persuader au peuple qu'il avoit voulu la corrompre, & que ce prélat ayant assemblé son clergé, fut contraint de l'excommunier; qu'ensuite cette femme étoit morte au bout de quarante jours, & que son corps ayant été retiré de terre long-tems après, pour voir l'effet de l'excommunication, il fut trouvé entier, & fut inhumé une seconde fois. Maxime s'informa du lieu de sa sépulture; & après l'avoir trouvé, en fit avertir le sultan qui y envoya des officiers, en présence desquels on ouvrit le tombeau où le cadavre parut entier, mais noir & enflé comme un ballon. Ces officiers ayant fait leur rapport, Mahomet en fut extrèmement étonné, & députa des bachas qui vinrent trouver le patriarche, visiterent le corps, & le firent transporter dans une chapelle de l'église de Pammacharista, dont ils scellerent la porte avec le cachet du prince. Peu de jours après, les bachas, suivant l'ordre qu'ils en eurent du sultan, retirerent le cercueil de la chapelle, & le présenterent au patriarche pour lever l'excommunication, & connoître l'effet de cette cérémonie qui remettoit les corps dans l'état ordinaire des autres cadavres. Le patriarche ayant dit la liturgie, c'est-à-dire les prieres prescrites en cette occasion, commença à lire tout haut une bulle d'absolution pour les péchés de cette femme, & en attendit l'effet avec des larmes de zèle & des aspirations à Dieu. Les Grecs disent qu'il se fit alors un miracle, dont une foule incroyable de gens furent témoins; car à mesure que le patriarche recitoit la bulle, on entendoit un bruit sourd des nerfs & des os qui craquetoient en se relâchant & en quittant leur situation naturelle. Les bachas, pour donner lieu à la dissolution entiere du corps, remirent le cercueil dans la chapelle qu'ils fermerent & scellerent avec le sceau du sultan. Quelques jours après ils y firent leur derniere visite; & ayant vû que le corps se réduisoit en poudre, ils en porterent les nouvelles à Mahomet, qui plein d'étonnement, ne put s'empêcher de dire que la religion chrétienne étoit admirable.

Il ne faut pas confondre les *ntoupis* dont nous venons de parler, avec les *broucolacas* ou faux ressuscités, qui font encore beaucoup de bruit parmi les Grecs. A leur dire, les *broucolacas* sont aussi des cadavres de personnes excommuniées; mais au lieu que les *ntoupis* sont seulement incorruptibles jusqu'à ce qu'on ait levé la sentence d'excommunication, les *broucolacas* sont animés par le démon qui se sert de leurs organes, les fait parler, marcher, boire & manger. Les Grecs disent que, pour ôter ce pouvoir au démon, il faut prendre le cœur du broucolacas, le mettre en pieces, & l'enterrer une seconde fois. Guillet, *Hist. du regne de Mahomet II.*

N U

NU, (*Gramm.*) qui n'est couvert d'aucun vêtement. L'homme naît *nu*. Les Poëtes peignent l'Amour *nu*. Les Peintres montrent les Graces *nues*. Il se dit des choses: une épée *nue*; un morceau d'Architecture trop *nu*; le mérite va souvent *nu*. On en a fait un substantif en Peinture, & l'on dit le *nu*. Ce qui a rendu les anciens statuaires si savans & si corrects, c'est qu'ils avoient dans les gymnases le *nu* perpétuellement sous les yeux. Il faut que le *nu* s'apperçoive sous les drapperies. Les Chimistes font certaines opérations à feu *nu* ou ouvert. Les pilastres sont en saillie sur le *nu* du mur.

NU, NUDITÉ, (*Crit. sacr.*) ces termes, outre leur signification litterale, se prennent en plusieurs autres sens: par exemple, pour la partie du corps que l'on doit couvrir; d'où viennent ces façons de parler, *ostendere* nuditatem *alicujus*, traiter indignement quelqu'un: & dans Habacuc, *væ inebrianti amicum suum ut aspiciat* nuditatem, *ij. 15.* malheur à celui qui enivre son ami pour voir sa *nudité*, c'est-à-dire pour le traiter avec mépris? Jérémie, *ij. 25.* retirez-vous de votre idolâtrie. Etre *nu*, *nudum esse*, signifie être dans l'opprobre: *eras nuda & confusione plena*, Ezéch. *xvj. 7.*

Nu se prend aussi pour pauvrement habillé: *cum videris* nudum, *operi eum.* Isaïe, *xlviij. 7.* Saül demeure *nu* tout le jour au milieu des prophetes, *cecidit* nudus *totâ die illâ & nocte*, *I. Reg. xix. 24.* c'est-à-dire peu vêtu, avec la seule tunique qui servoit de chemise, sans robe longue & sans manteau: c'est ainsi que plusieurs critiques l'entendent de l'état d'Isaïe, *ibat* nudus, parce qu'il avoit quitté le sac qui étoit l'habit ordinaire des prophetes; cependant quelques peres l'expliquent d'une *nudité* réelle, à l'exception des parties que la pudeur demande qui soient cachées: *aspiciam captivitatem inimicorum meorum* nudato *capite*, je jouirai de la captivité de mes ennemis qui seront emmenés *nues* têtes. Deut. *xxxij. 42.* On emmenoit les captifs dépouillés & *nue* tête; de-là ces façons de parler *nudare caput*, se découvrir la tête, pour marquer le deuil; *nudare ignominiam alicujus*, exposer quelqu'un à une grande infamie. Ezech. *xvj. 37.* (*D. J.*)

NU, adj. *terme de Chimie*, signifiant la même chose que *pur*, *simple*, dégagé de toute combinaison, de tout alliage. En parlant des métaux trouvés dans le sein de la terre: par exemple, on appelle *nu* celui qui s'y rencontre sous la forme & avec l'éclat métallique, & qui n'est par conséquent déguisé ou marqué par aucune substance étrangere qui le minéralise. *Voyez* MINÉRAI *ou* MINE. On appelle encore *vierge* le métal qui est dans le premier état.

Une huile essentielle est *nue* ou *libre* dans les végétaux, & dans un état opposé par cette circonstance à celui d'une autre huile qu'on retire des mêmes végétaux par la violence du feu; cette derniere y étoit dans un etat de combinaison ou d'union chimique. (*b*)

NU, LE, (*Peint. & Sculpt.*) *Le nu*, ou *le nu* d'une figure, designe les endroits du corps qui ne sont pas couverts. Les Peintres & les Sculpteurs ont quelquefois péché contre les regles de la modestie pour s'attirer de l'estime & de la gloire par leur grand art à représenter la beauté, & en quelque sorte la mollesse des carnations; car il faut beaucoup d'étude & d'habileté pour réussir en ce genre; & d'ailleurs on a remarqué qu'ils en tiroient un si grand avantage pour l'agrément de leur composition, qu'on ne songe plus à leur reprocher cette licence, ou plutôt la nécessité où ils sont de l'employer toutes les fois qu'elle n'est pas contraire aux bornes de la modestie. On dit que Mabuze, contemporain de Lucas de Leyde fit le premier connoître en Flandre l'art de produire le *nu* dans des tableaux d'histoire; mais sa maniere étoit bien grossiere en comparaison de celle d'Annibal Carrache & du Cavedone. Ce dernier dessinoit parfaitement le *nu*, & les commencemens heureux qu'il eut dans son art, lui annonçoient une fortune brillante; mais il éprouva tant de malheurs, qu'accablé de vieillesse & de misere, il finit ses jours dans une écurie à Boulogne en 1660, âgé de 80 ans. (*D. J.*)

NU, s. m. (*Archit.*) C'est une surface à laquelle on doit avoir égard pour déterminer les saillies. On dit *le nu d'un mur*, pour dire la surface d'un mur qui sert de champ aux saillies. Les feuillages des chapiteaux doivent répondre au *nu* de la couronne.

NU, (*Maréchal.*) monter à *nu*, c'est à poil. *Voyez* MONTER. Vendre un cheval *tout nu*, c'est le vendre sans selle ni bride, par le bout du licol.

NUAGE, s. m. n'est autre chose qu'une petite nuée. *Voyez* NUÉE.

NUAGE GRAND, LE, (*Astronom.*) nom donné par les Astronomes à une tache blanchâtre & considérable qu'on voit dans la partie australe du ciel, semblable en couleur à la voie lactée; avec cette différence que celle-ci est composée d'un grand nombre de petites étoiles, au lieu que l'on n'en découvre aucune dans *le grand nuage*, ni à la vue simple, ni avec les plus longues lunettes, avec lesquelles même on ne la distingue pas du reste du ciel.

NUAGES, s. m. pl. (*Médec.*) les médecins nomment *nuages* les corpuscules qui flottent sur la surface de l'urine. On remarque dans les *nuages* les mêmes variétés par rapport à la continuité & la division, l'égalité & l'inégalité, l'épaisseur & la ténuité, la qualité & la diversité de couleur que dans le sédiment de l'urine; mais comme c'est le propre des *nuages* d'être composés de particules grasses & huileuses, c'est par cette raison qu'ils flottent & demeurent suspendus étant plus légers.

NUAGE, (*Médec.*) en grec *nephelion*, en latin *nubecula*, maladie de l'œil; c'est un ulcere assez léger de la cornée transparente, semblable à celui que l'on nomme *brouillard*, mais un peu plus profond, plus blanc, & qui occupe souvent moins de place; comme dans cet ulcere la superficie de la cornée est attaquée, il reste après sa guérison une cicatrice légere qui incommode un peu la vue, quand elle se trouve au-dessus de la prunelle. Les anciens ont appellé cet ulcere *nuage*, parce qu'il est plus épais que celui qu'ils nomment *brouillard*, en grec *achlys*, en latin *caligo oculi*; ce dernier n'est proprement qu'un commencement d'ulcération de la sur-peau qui recouvre la cornée, & après sa guérison il ne reste aucune cicatrice, parce que cette sur-peau se reproduit aisément. (*D. J.*)

NUAGE, s. m. (*terme de Blason.*) ce mot se dit des pieces qui sont représentées avec plusieurs ondes, sinuosités ou lignes courbes, soit fasces, soit bandes.

NUAISON, s. f. (*Marine.*) c'est la durée d'un tems égal & uni.

NUANCE, (*terme de Teinturier.*) adoucissement, diminution d'une couleur, depuis la plus sombre jusque à la plus claire de la même espece.

Il a des *nuances* de rouge, de verd, de bleu, de gris-de-lin, de jaune, *&c.* & chaque *nuance* contient huit ou neuf dégradations de couleurs.

Les maîtres & gardes des teinturiers en soie sont obligés par leurs statuts & réglemens de teindre tous les deux ans deux livres de soie de seize sortes de *nuances* en cramoisi; savoir, quatre rouges, quatre écarlates, quatre violettes & quatre canelles, pour servir d'échantillons matrices sur lesquels les débrouillis des soies de pareilles *nuances* doivent être faits.

NUANCE, (*Peinture.*) sont les passages insensibles d'une couleur à l'autre, ou du clair aux bruns. On ne se sert cependant guere de ce terme en peinture.

NUANCES, MARQUE DE (*Soirie.*) billets attachés à la gavassine pour indiquer à l'ouvrier la couleur qu'il doit mettre quand une fleur, une feuille commence.

NUANCE, (*ouvrage d'Ourdissage.*) s'entend de toute couleur qui passe par gradation du foncé au pâle, & cela par différens degrés imperceptibles; il faut avoir attention que ces gradations ne soient pas trop tranchantes, ce qui choqueroit l'œil, & détruiroit l'harmonie qui doit toujours regner dans l'union des couleurs.

NUAYHAS, s. m. (*Hist. nat. Botan. exot.*) sorte de roseau des Indes orientales, dont les habitans racontent des merveilles fabuleuses recueillies dans l'*Hortus malabaricus*. Les Indiens assurent que cette plante ne fleurit qu'une fois au bout de soixante ans, & qu'ensuite elle meurt dans le cours d'un mois, aussitôt que sa graine est parvenue à maturité; mais ce qui paroît de plus certain, c'est que ses jets ou son tronc doivent être d'une prodigieuse hauteur; car on conserve peut-être encore à l'université de Leyde une des tiges de cette espece de bambou, qui est de la longueur de vingt-huit piés; & il y en a une dans le musœum d'Achmole à Oxford, un peu moins grande, mais qui a huit pouces de diametre: cependant ces jets ne paroissent être que des portions du tronc, parce qu'elles ont à-peu-près la même largeur aux deux bouts.

NUBÆI, (*Géog. anc.*) peuples d'Ethiopie. Pline, *liv. VI. ch. xxx.* & Ptolomée, *liv. IV. ch. viij.* les placent au-delà de Méroé, entre l'Arabie pétrée & la rive orientale du Nil. Ces deux géographes n'ont donc pas prétendu parler sous le nom de *Nubæi*, des peuples qui habitent le royaume de Nubie, qui est bien plus haut, & de l'autre côté du Nil.

NUBECULA, s. f. (*Astron.*) on ne connoît pas d'autre terme par lequel on ait désigné une tache dans le ciel près le pole sud de l'écliptique. Hévélius a représenté la figure de cette tache dans son *Firmamentum sobiescianum*, *fig. F ff.* (*D. J.*)

NUBÉCULE, s. f. (*Chirur.*) petit nuage; terme dont on se sert quelquefois pour marquer une maladie de l'œil, qui fait voir les objets comme à-travers un nuage ou un brouillard. *Voyez* NEPHELION.

La *nubécule* semble provenir de quelques particules grossieres arrêtées dans les pores de la cornée, ou qui nagent dans l'humeur aqueuse; de sorte que la lumiere n'a point son passage libre.

Nubécule ou *nuée*, se dit aussi de ce qu'on appelle autrement *albugo* & *panus*, *voyez* ALBUGO & PANUS.

Nubécule se dit encore de ce qu'on voit suspendu en maniere de nuage au milieu de l'urine. On l'appelle aussi quelquefois *enæorema*. *Voyez* URINE.

NUBIE, (*Géog.*) grand pays d'Afrique situé entre le 45 & 57 degré de *long.* & entre le 15 & 23 degré de *lat.* Il a plus de 400 milles dans son étendue du nord au sud, & plus de 500 de l'est à l'ouest. Sa ville principale est Dangala ou Dongola.

La *Nubie* connue anciennement sous le même nom, est bornée maintenant à l'est par la côte d'Abex; à l'ouest par le Zaara; au nord par l'Egypte & une partie du Bilédulgérid, & au midi par l'Abyssinie.

Le sol de la *Nubie* est fertile dans les cantons qui sont proche du Nil; mais par-tout ailleurs il est tout-à-fait stérile, & parsemé d'affreuses montagnes de sable: aussi ne trouve-t-on que quelques bourgs & quelques villages situés sur le bord du Nil. Personne n'est encore parvenu dans l'intérieur de cette vaste région. Les principales denrées du canton de Dangala consistent en bois de santal, en civette & en ivoire.

Ce qu'on sait de ce pays, c'est qu'il est gouverné par un prince puissant, qui est indépendant. Les habitans ont le nez écrasé, les levres grosses & épaisses, & le visage fort noir.

L'air y est par-tout extrèmement chaud, & il n'y pleut que très-rarement; cependant nous n'avons point d'observations faites avec le thermometre en *Nubie*, comme nous en avons de faites au Sénégal, où la liqueur monte jusqu'à 38 degrés; mais tous les voyageurs s'accordent à dire que la chaleur y est excessive. Les déserts sablonneux qui sont entre la haute Egypte & la *Nubie*, échauffent l'air au point que le vent du nord des Nubiens doit être un vent brûlant: d'autre côté, le vent d'est qui regne le plus

ordinairement entre les tropiques, n'arrive en *Nubie*, qu'après avoir parcouru les terres de l'Arabie, sur lesquelles il prend une chaleur que le petit intervalle de la mer Rouge ne peut guere tempérer. On ne doit donc pas être surpris d'y trouver les hommes tout-à-fait noirs.

La *Nubie* est un des pays des plus inconnus qu'il y ait dans le monde. Il est vrai que le P. Tellez, MM. Ludolf & autres, nous ont donné des descriptions de ce pays, sur des mémoires un peu plus sûrs que les anciens voyageurs qui n'avoient fait que le défigurer par leur hardiesse & leur mauvaise foi; mais enfin tous ces auteurs n'ont décrit que cette partie de l'Ethiopie que nous appellons *Abyssinie*, & non pas celle que nous appellons *Nubie*. (*D. J.*)

NUBILE, adj. (*Gramm.*) qui a l'âge requis par la nature & par la loi pour le mariage. Les filles sont *nubiles* à douze ans, les garçons à quatorze; l'âge *nubile* est aussi appellé l'*âge de puberté*.

NUCERIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans la Pouille, presqu'aux confins des Hirpins, & qui devint colonie romaine. Cicéron la nomme *Luceria*, & Tite-Live appelle les peuples *Lucerini*. Cette ville se nomme aujourd'hui *Lucera*. Il y a 2°. *Nuceria* ville d'Italie dans l'Umbrie en-deçà de l'Apennin, auprès de la source du Tinuo. C'est aujourd'hui *Nocera camellaria*. 3°. *Nuceria*, ville d'Italie dans la Campanie, aux confins du *Picenum*, auprès du fleuve Saruo, est la ville qu'on nomme à présent *Nocera*. 4°. *Nuceria*, ville d'Italie dans la Gaule Cispadane, sur le Pô, au-dessous de *Brixellum*, s'appelle de nos jours *Luzara*.

NUCHTLI, (*Hist. nat.*) fruit d'Amérique, qui est assez semblable à une figue, & qui comme elle est remplie de graine. Il y en a de différentes couleurs à l'extérieur; on en trouve de vertes, de blanches, de jaunes & de panachées; intérieurement le fruit est de couleur de chair ou rouge; elle colore en rouge l'urine de ceux qui en ont mangé. C'est, suivant les apparences, un nom indien du figuier d'inde.

NUCK CONDUITS DE, (*Anat.*) *Nuck*, médecin allemand, professa l'Anatomie dans l'université de Leyde; il a composé différens ouvrages, & il a découvert le premier les petits conduits salivaires supérieurs, les conduits aqueux de l'œil qui portent son nom, de même que la glande lacrymale. *Voyez* ŒIL, SALIVAIRE, *&c.* Ses ouvrages sont intitulés, *Sialographia*, Leyd. 1680 8°. & 1722, *Adenographia*, Leyd. 1691 & 1722.

Glande de Nuck, *en Anatomie*; ce sont plusieurs petites glandes situées dans les fosses orbitaires, entre le muscle abducteur, & la partie supérieure de l'os de la pommete. *Voyez* GLANDE & CRANE.

Elles tirent ce nom de leur inventeur Antoine *Nuck*, professeur en Médecine à Leyde. Ce même auteur a donné son nom à un conduit salivaire, *ductus nuckianus*. *Voyez* SALIVAIRE & AQUEUX.

NUCTULIUS, s. m. (*Mythol.*) dieu de la nuit, différent de Lunus; mais il n'est connu que par une inscription trouvée à Brest, sur une statue qui représente ce dieu sous la figure d'un jeune homme, vêtu à-peu-près comme Atys, éteignant son flambeau, & ayant à ses piés une chouette.

NUDIPÉDALES, (*Antiq. rom.*) *nudipedalia*; fête extraordinaire qu'on ne célébroit à Rome que fort rarement, & toujours par ordonnance du magistrat. On marchoit *nus piés* dans cette fête pour se mortifier à l'occasion de quelque calamité publique, comme peste, famine, inondations, sécheresse & autres malheurs pareils. Lorsque les dames romaines elles-mêmes, avoient à offrir de grandes supplications à la déesse Vesta, elles faisoient leurs processions nus piés dans le temple de cette divinité.

Il est très-vraissemblable que les prêtres des Hébreux alloient *nus piés* dans le temple du Seigneur, du moins dans une partie du temple; car comme tous les habits sont prescrits aux sacrificateurs, *Exod. xxviij.* sans aucune mention des souliers, que d'ailleurs Moyse en s'approchant du buisson ardent, ôta les souliers de ses piés, on a lieu de présumer que les sacrificateurs faisoient la même chose dans le temple où Dieu résidoit d'une maniere extraordinaire, dans le *schekina*, sur le propitiatoire. Quoi qu'il en soit, il reste encore parmi les Chrétiens des traces, je ne dirai pas des *nudipédales* hébraïques, mais romaines. (*D. J.*)

NUDITÉS, s. f. (*Peint. & Sculpt.*) on nomme *nudités*, des figures qui ne sont pas couvertes dans plusieurs parties, ou qui sont entierement immodestes. Toute *nudité* n'est pas blâmable dans un tableau, parce que souvent le sujet ne permet pas à l'artiste d'agir autrement. Il seroit ridicule de voir Adam & Eve habillés; c'est pour cela que les statues sont presque toutesnues au milieu de nos places, & que dans nos églises même, les vierges ont le sein découvert, l'enfant Jésus ainsi que les anges, sont toujours peints nus. Les tableaux de Raphaël, de Michel-Ange, de Jules Romain & de tous les autres grands peintres, qui ornent nos églises, ne présentent que des figures d'hommes & de femmes nues, parce que le sujet qu'ils traitoient l'exigeoit nécessairement: il y auroit donc de la foiblesse à en être scandalisé.

Mais il ne faut pas que les *nudités* puissent faire rougir ceux qui les regardent. Il ne faut pas représenter aux yeux des honnêtes gens, ce qu'on n'oseroit pas faire entendre à leurs oreilles. Ces peintures impudiques s'appelloient en latin *libidines*. Parrhasius entre les anciens, n'étoit pas moins reprehensible à cet égard, que l'est entre les modernes Marc-Antoine Raimond, pour de certaines gravures trop connues. Pline dit en parlant de Parrhasius: *pinxit & ex minoribus tabellis* libidines, *eo genere petulantis joci se reficiens*.

Il est vrai que c'étoit la coutume de peindre les femmes nues dans les endroits publics de la Grece & de Rome. La Vénus de Médicis est une *nudité* admirable pour l'élégance & le beau fini; mais toutes les *nudités* des Grecs & des Romains n'étoient pas des *libidines*. Les peintures obscenes, dont on porta les représentations en gravure sur l'or, l'argent, & jusque sur les pierres précieuses, *itâ ut in poculis* libidines *cœlabant*; de telles peintures, dis-je, ne prirent faveur qu'avec la corruption. Tite-Live raconte qu'on voyoit alors sur les murs d'un temple détruit de Lanuvium, une Hélene & une Atalante nues, d'une si grande beauté, & en même-tems peintes si immodestement, que des personnes craignant que ces *nudités* ne fussent que propres à allumer des passions criminelles, vouloient les tirer de-là, mais qu'un ancien préjugé ne permit pas de les laisser enlever.

Cependant la Chaussée se justifie très-bien d'avoir mis au jour les monumens obscenes du paganisme, & Léonard Agostini n'a pas craint de dédier au pape ses *gemme antiche*, parmi lesquelles on en voit plusieurs qui représentent les choses les plus immodestes. Enfin les peintures d'Herculanum ne sont pas exemptes de *nudités* licentieuses; mais il n'étoit pas possible de les supprimer sans tomber dans le ridicule. (*D. J.*)

NUDS-PIÉS SPIRITUELS *ou* SÉPARÉS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) anabatistes qui s'éleverent en Moravie dans le seizieme siecle, & qui se vantoient d'imiter la vie des Apôtres, vivans à la campagne, marchans les piés nus, & témoignant une extrème

aversion des armes, des lettres & de l'estime des peuples. Prateole, *hist. nudip. & spirit.* Florimond de Raimond, *lib. II. c. xvij. n. 9.*

NUE PROPRIÉTÉ, (*Jurisprud.*) est celle dont l'usufruit est séparé. *Voyez* PROPRIÉTÉ. (*A*)

NUÉ, (*Rubannier.*) est la même chose que *nuancé*. *Voyez* NUANCÉ.

NUÉE, f. f. (*Physiq.*) n'est autre chose qu'un brouillard qui s'éleve fort haut dans l'athmosphere.

Les *nuées* s'élevent dans notre athmosphere à différentes hauteurs. On en voit quelquefois qui sont suspendues les unes au-dessus des autres, & qui paroissent fort distinctes, ce qui dépend sur-tout de la différence de leur pesanteur spécifique, qui les tient en équilibre avec un air plus ou moins dense. On connoît qu'elles sont suspendues les unes au-dessus des autres par les différentes routes qu'elles prennent, étant portées les unes plus haut, les autres plus bas, sans se mêler ensemble. Il paroît que les plus hautes *nuées* s'élevent rarement au-dessus de la hauteur du sommet des plus hautes montagnes; car on voit ordinairement de loin, que ces sommets s'élevent au-dessus des *nuées*. 2°. Nous apprenons de divers observateurs qui ont été sur les plus hautes montagnes, qu'ils ont toujours vu les *nuées* floter audessous d'eux, sans avoir jamais remarqué qu'elles se trouvassent audessus de leurs têtes. Riccioli a calculé que les plus hautes *nuées* ne s'élevent jamais à la hauteur de 5000 pas. Peut-être y a-t-il cependant quelques exhalaisons subtiles qui montent beaucoup plus haut.

Les *nuées* changent continuellement de grandeur & de figure, car l'air dans lequel elles sont suspendues, n'est presque jamais calme. Elles different beaucoup en grandeur, car les unes sont petites, les autres fort grosses; & on peut hardiment établir avec M. Mariotte, qu'il y en a qui ont un mille de longueur, & même un mille en quarré. Il s'en trouve qui ont beaucoup d'épaisseur, ou beaucoup de diametre en hauteur, comme on peut le conclure de la pluie qui en tombe. Il me souvient, dit M. Musschenbroch, d'avoir observé que dans un tems d'orage, il tomba en pluie d'une *nuée*, un pouce d'eau en hauteur dans l'espace d'une demi-heure, d'où l'on peut conclure que cette *nuée* avoit du moins 100 piés d'épaisseur; cependant toute la *nuée* ne tomba pas, mais il parut qu'il en étoit resté bien autant qu'il en étoit tombé en pluie.

Le vent fait quelquefois avancer les *nuées* avec une si grande rapidité, qu'elles font 2 à 3 lieues en une heure. Il arrive assez souvent qu'elles se mettent en pieces, & se dispersent de telle maniere qu'elles diparoissent entierement: de-là vient que le ciel est quelquefois serein & clair, lors même qu'il fait une violente tempête.

Les *nuées* se dissipent aussi, lorsque l'air dans lequel elles sont suspendues, devient plus pesant, car elles sont alors obligées de s'élever plus haut, pour être en équilibre avec un air plus raréfié, & alors à mesure qu'elles montent à-travers un air plus pur, qui en dissout quelques parties avec lesquelles il se mêle, elles diminuent & se dissipent insensiblement.

Les *nuées* paroissent de diverses couleurs, mais elles sont ordinairement blanches, lorsqu'elles refléchissent la lumiere telle qu'elle vient du soleil sans la séparer en ses couleurs. On voit aussi lorsqu'il tonne, des *nuées* brunes & obscures, qui absorbent la lumiere qu'elles reçoivent & n'en refléchissent presque rien. Les *nuées* paroissent rouges le matin lorsque le soleil se leve, & le soir lorsqu'il se couche; & celles qui se trouvent plus proches de l'horison, paroissent violettes, & deviennent bientôt après de couleur bleue. Ces couleurs dépendent de la lumiere, qui pénetre dans les globules de vapeur transparentes, & qui venant à se refléchir, sort par un autre côté, & se sépare en ses couleurs, dont la rouge vient d'abord frapper notre vûe, ensuite la violette, puis la bleue, suivant la différente hauteur du soleil. Ces couleurs se forment à-peu-près de la même maniere que celles de l'arc en-ciel.

L'usage des *nuées* est fort considérable.

1°. Elles soutiennent & contiennent la matiere dont la pluie est formée. En effet, comme elles se forment le plus au-dessus de la mer, & qu'elles sont ensuite emportées par les vents en différentes contrées, elles peuvent alors servir à humecter la terre, à l'aide de la pluie qui en tombe, & dont elles fournissent elles-mêmes la matiere. Ce qui nous fait connoître la sagesse infinie du Créateur, qui a remedié par-là à un grand inconvénient; car si les rivieres & les lacs ne se débordoient pas, la terre ne manqueroit pas de se dessécher & de devenir stérile, sans le secours des *nuées* & de la pluie, qui rendent par-tout la terre fertile.

2°. Les *nuées* couvrent la terre en différens endroits, & la défendent contre la trop grande ardeur du soleil, qui pourroit la dessecher & la brûler. Par-là toutes les plantes ont le tems de préparer les sucs dont elles se nourrissent; au-lieu qu'autrement elles se seroient developpées beaucoup trop tôt par la chaleur du soleil, & plusieurs de leurs vaisseaux se seroient trop dilatés, ce qui les auroit mis hors d'état de pouvoir recevoir leur nourriture.

3°. Les *nuées* semblent être une des principales causes des vents libres qui soufflent de toutes parts, & qui sont d'une très-grande utilité.

Cet article est tiré en entier de l'*essai de Physique* de M. Musschenbroch, *pag. 749. & suiv.*

NUÉE, COLONNE DE, (*Critiq. sacrée*) les Israëlites en sortant d'Egypte, furent toujours conduits dans le désert par une *colonne de nuée* pendant le jour, laquelle devenoit *colonne de feu* pendant la nuit. Cette *colonne* étoit d'ordinaire à la tête de l'armée des Israëlites; mais quand ils furent arrivés sur le bord de la mer Rouge, elle vint se placer entre le camp des Israëlites & celui des Egyptiens, qui les poursuivoient. Cette *nuée* continua toujours depuis à suivre le peuple dans le désert: l'ange du Seigneur gouvernoit les mouvemens de cette *nuée*; & elle servoit de signal pour camper & décamper, ensorte que le peuple s'arrêtoit dans l'endroit où elle se fixoit, & ne partoit que lorsqu'elle se levoit. Ce récit de la *colonne de nuée & de feu*, se trouve dans l'Éxode, *ch. xiij. v. 20 & 21. ch. 40. v. 34 & 35.* & plus au long dans les nombres, *ch. ix. 15. 22.*

Un critique moderne a fait un savant mémoire pour prouver que cette *colonne de nuée & de feu* ne doit pas être interprétée miraculeusement, & qu'elle ne désigne qu'un signal pour diriger la marche des Israëlites dans le désert. Comme la dissertation de ce critique est très-rare, & écrite dans une langue étrangere, on sera peut-être bien-aise d'en trouver ici l'analyse.

Le critique anglois dont je parle, commence par observer que le style de l'ancien Testament est extrèmement hyperbolique, non-seulement dans les livres poétiques, mais aussi dans ceux qui sont écrits en prose. Tout ce qui est beau en son genre, est attribué à Dieu. Un puissant prince ou un patriarche, comme Abraham, est nommé un *patriarche de Dieu*; Ninive est appellée une *ville grande à Dieu*; une armée nombreuse, *l'armée de Dieu*; de hautes montagnes, les *montagnes de Dieu*; un profond sommeil, un *sommeil du Seigneur*; une vive crainte, la *crainte du Seigneur*, &c. Ces préliminaires suffisent pour l'intelligence de quelques expressions qui se rencontrent dans le récit de Moïse sur la *colonne de*

nuée & de feu, qui conduisit l'armée des Israëlites dans le désert.

Dans les pays peuplés, la route des armées est dirigée par des colomnes militaires, par des portes, des rivieres, collines, villes, villages, châteaux, *&c.* Mais dans des déserts, il est nécessaire qu'un guide général précéde le gros d'une armée pour qu'elle ne s'égare pas, & qu'elle puisse savoir quand il faut camper, décamper, ou faire halte. Le feu est un signal qui peut servir à indiquer ces choses en tout tems. Par le moyen de ce signal, l'armée des Israëlites pouvoit savoir parfaitement, s'il falloit qu'elle s'arrêtât ou non; & c'est ce signal qu'il faut entendre par la *colomne de nuée & de feu*, qui guidoit le peuple juif dans le désert.

Comme la flamme & la fumée montent en haut, on leur a donné le nom de *colonne*, non-seulement dans l'Ecriture, mais dans les auteurs profanes; il y en a de bonnes preuves dans Quinte-Curce, *lib. V. ch. xiij.* Pline, *lib. II. ch. xlx.* Lucrèce, *lib. VI. v.* 425 & 432. Le prophete Ezéchiel, *ch. viij. xj. ch. x. iv.* parle d'une *nuée* de parfum; & pour citer encore un passage plus formel, on lit dans les Juges, *ch. xx. xl.* que la fumée commença à monter comme une colomne.

Lorsque les Israëlites sortirent d'Egypte, ils formoient une armée & marchoient en ordre de bataille, dit l'Exode en plusieurs endroits, ainsi que les nombr. *ch. xxxiij. v. 1.* Leur premiere station fut à Ramesès; la seconde à Succoth, la troisieme à Etham: le pays ayant été jusques-là pratiquable, ils n'eurent besoin d'aucun signal pour diriger leurs marches. Mais le désert de la mer Rouge commençoit à Etham, comme le dit l'Exode, *13. 18.* & de l'autre côté étoit encore un désert affreux; ainsi les Israëlites avoient alors un besoin indispensable d'un feu pour signal & pour guide. Ce feu étoit dans une machine élevée au haut d'une perche; un officier le portoit devant la premiere ligne de l'armée. Ce signal dirigeoit d'autres signaux semblables, qu'on multiplioit, suivant les besoins & le nombre de troupes. Quand le tabernacle fut fait, on plaça le principal signal de feu au haut de cette tente où Dieu étoit présent, par ses symboles & ses ministres.

Pendant que ce feu étoit au haut du tabernacle, les Israëlites continuoient de séjourner dans leur camp. Toutes les fois qu'on l'ôtoit, soit de nuit, soit de jour, ils décampoient & le suivoient. Ce signal étoit en usage parmi d'autres nations, particulierement chez les Perses. Aléxandre emprunta d'eux cette coutume: il y a un passage de Quinte-Curce, *l. V. ch. ij.* tout-à-fait semblable à celui de Moïse. Ce passage est trop curieux pour ne le pas rapporter ici. *Tubacum castra movere vellet Alexander, signum dabat, cujus sonus plurimque tumultuantium fremitu, haud satis exaudiebatur. Ergo perticam* (une perche) *quæ undique conspici posset, suprà prætorium statuit, ex quâ signum eminebat pariter, omnibus conspicuum; observabatur ignis noctu, fumus interdiu.* Quinte-Curce, *l. III. c. iij.* décrit la marche de Darius contre Aléxandre; l'on y peut voir que la marche des Israëlites & des Perses étoit fort semblable.

Clément d'Aléxandrie rapporte de Trasibule, que rappellant de Philas les exilés à Athènes, & ne voulant pas être découvert dans la marche, prit des chemins qui n'étoient pas battus. Comme il marchoit la nuit, & que le ciel étoit souvent couvert de nuages, une *colomne de feu* lui servoit de guide. Ce fut à la faveur de ce phénomene, qu'il conduisit sa troupe jusqu'à Munychia, où cette colonne cessa de paroître, & où l'on voit encore, dit Clément, l'autel du *phosphore*.

Ce pere de l'église allégue ce fait, pour rendre probable aux Grecs incrédules, ce que l'Ecriture dit de la *colonne* qui conduisit les Israëlites. Voilà donc Clément d'Aléxandrie qui ne faisoit point un miracle de la *colomne de nuée & de feu* qui conduisoit les Israëlites dans le désert.

» Elle vint, dit l'Ecriture, entre le camp des » Egyptiens & celui des Israëlites. Aux uns, elle » étoit obscurité; & aux autres, elle éclairoit de » nuit «; c'étoit un stratagème de marche pour tromper les Egyptiens; & ce stratagème a été mis en usage par d'autres peuples, ainsi qu'on peut le prouver par un exemple tout-à-fait semblable, tiré du 3[e]. *l. de la Cyropédie* de Xénophon. D'ailleurs, comme les Egyptiens ne furent point étonnés de cette *nuée*, il s'ensuit qu'ils ne la regarderent pas pour être un phénomene extraordinaire & miraculeux.

Il est vrai que l'Ecriture dit, *Exod. xiij. 20. & le Seigneur marchoit devant eux*; mais ces paroles signifient seulement, que Dieu marchoit devant les Israëlites par ses ministres. Les ordres de Moïse, d'Aaron, de Josué & autres, sont toujours attribués à Dieu, suprème monarque des Israëlites. Il est dit aux *nomb. 10. 12.* que les Israëlites partirent, suivant le commandement du Seigneur, déclaré par Moïse: ces paroles montrent bien que Moïse disposoit de la *nuée*.

Enfin, l'*ange du Seigneur*, dont il est ici parlé, étoit le guide de l'armée; il se nommoit *Hobab* beau-frere de Moïse, étoit né, avoit vécu dans le désert, & par conséquent en connoissoit toutes les routes. Aussi ses actions très-naturelles justifient que ce n'étoit point un vrai ange. Le mot hébreu traduit par *ange*, n'a pas une signification moins étendue, que celle du mot grec ἀγγέλοι. Il est dit, par exemple, dans le second livre des *Juges*, *1. 5.* qu'un *ange du Seigneur* monta de guilgal en bokim, *&c.* tous les interprêtes conviennent que cet *ange du Seigneur* qui monta de guilgal en bokim, n'étoit qu'un homme, un prophéte; mais il n'est pas besoin de nous étendre davantage sur ce sujet. *Le chevalier* DE JAUCOURT.

NUÉE, (*Terme de Lapidaire.*) il se dit des parties sombres qui se trouvent assez souvent dans les pierres précieuses, qui en diminuent la beauté & le prix.

NUEMENT, adv. (*Jurisprud.*) signifie *immédiatement* & *sans moyen*, comme quand on dit, qu'un fief releve *nuement* du roi, ou que l'appel d'un tel juge se releve *nuement* au parlement. (*A*)

NUER *ou* NUANCER, v. act. (*Terme de Manuf.*) c'est disposer les nuances d'une étoffe, d'une tapisserie, d'un ouvrage de broderie. Ainsi *nuancer* en tapisserie, c'est mêler dans une tapisserie les laines de différentes couleurs, de maniere qu'elles produisent une union agréable & qui fasse une maniere d'ombre. Les Perruquiers désignent aussi par le mot *nuer* ou *nuancer*, le mélange de cheveux de différentes & d'assortissantes couleurs. (*D. J.*)

NUER, v. act. (*Soirie.*) *Nuer* un dessein, c'est marquer sur les fleurs les couleurs que l'ouvrier doit employer.

NUER, (*Géog.*) petite riviere d'Irlande; elle a sa source dans le Queens-County, baigne Kilkenny, & se joint à la riviere de Barrow, un peu au-dessus de Ross. (*D. J.*)

NUESSE, s. f. (*Jurisprud.*) dans quelques coutumes & provinces, signifie droit *direct* & *immédiat*, c'est en ce sens que la coutume d'Anjou, *art. 12.* & celle du Maine, *art. 13.* appellent *justice en nuesse*, celles qui s'exercent nuement sur un fond. *Nuesse* se prend aussi quelquefois dans les mêmes coutumes pour *district* ou *territoire* soumis immédiatement au seigneur. *Voyez* Bodreau, *sur l'art. 13. de la cout. du Maine, & le gloss.* de Lauriere au mot *nuesse*. (*A*)

NUESTRA, SEGNORA DE LA PAIX, (*Géog.*) ville de l'Amérique méridionale au Pérou, dans l'Audience de Los-Charcas, vers la source de la riviere de Choqueapo, avec un évêché suffragant de la Plata. Elle est au pié d'une montagne dans une vallée fertile. *Long.* 313. 30. *lat. mérid.* 16. 48. (*D. J.*)

NUESTRA SEGNORA DE LA VITTORIA, (*Géog.*) ville de l'Amérique septentrionale au Méxique, sur la côte de la baie de Campêche, dans la province de Tabasco, dont elle reçoit aussi le nom; Cortez prit cette ville en 1519, & la saccagea. *Long.* 285. *lat.* 18. (*D. J.*)

NUEVA-SEGOVIA, (*Géog.*) ville des Indes orientales, dans la partie septentrionale de l'île de Luçon, province de Cagayan, avec un évêché, & un fort. L'alcade major de la province fait sa résidence en cette ville: elle est vers l'embouchure de la riviere de Cagayan. *Long.* 138. 5. *lat.* 18. 56. (*D. J.*)

NUFAR, (*Botan. des Arabes*) nom original, & premierement donné par les Arabes au *nymphæa*; les Grecs emprunterent ce *mot* des Arabes, & l'écrivirent très-diversement, comme nous le dirons tout-à-l'heure. Les Arabes eux mêmes mirent le mot *nil* devant celui de *nufar*, pour désigner l'espece particuliere de *nymphæa* d'Egypte; ils l'appellerent donc *nil-nufar*, & pour adoucir ce terme, ils dirent *ninufar* ou *nénufar*; ensuite les Grecs écrivirent d'abord *ninufarium*, & par abréviation *nufarium*: enfin, ils transposerent les lettres mêmes, & au lieu de *nilufar*, ils écrivirent *ninufar*, terme qui seroit inintelligible, si l'on n'en retrouvoit pas la trace dans le mot original *nilecfar*. (*D. J.*)

NUIRE, v. neut. (*Gram.*) c'est apporter un obstacle ou un dommage. Ses soins déplacés ont *nui* au succès de cette affaire. Les froids & les pluies ont *nui* à la récolte des vins. Cette nuée de critiques dont nous sommes accablés *nuisent* plus qu'ils ne servent au progrès des connoissances: le défaut de *nuire* pour *nuire*, marque le plus méchant & le plus vil des caracteres. Il est presque impossible de rien faire qui ne serve ou ne *nuise*: ne pas *nuire* équivaut souvent à *servir*. Ma recommandation ne lui a pas *nui*: le paysan qui étoit traîné à l'audience par une fille, qui l'accusoit d'être le pere de l'enfant qu'elle portoit dans son sein, disoit avec une finesse fort au-dessus de son état, qu'il ne l'avoit pas fait, mais qu'il n'y avoit pas *nui*.

NUISANCE, s. f. (*Terme de Palais*) signifie un *mal* ou *dommage* fait, soit à un endroit public, par exemple, un grand chemin, un pont ou une riviere commune, ou bien à un endroit privé, en y mettant quelque chose qui puisse engendrer de la corruption, en usurpant le terrein ou faisant chose semblable.

NUIT, s. f. (*Astron.*) partie du jour naturel, qui dure tant que le soleil est sous notre horison. *Voyez* JOUR.

La *nuit* proprement dite, c'est-à-dire, l'obscurité, ne commence qu'à la fin du crépuscule, *voyez* CRÉPUSCULE; & la *nuit*, telle qu'on la définit ici, n'est considerée qu'astronomiquement.

Sous l'équateur, les *nuits* sont égales aux jours; sous le pole, la *nuit* dure la moitié de l'année. Le jour des équinoxes, les *nuits* sont égales aux jours dans tous les climats de la terre.

Dans l'hémisphere septentrional que nous habitons, les *nuits* sont plus grandes que les jours, depuis l'équinoxe d'automne jusqu'à celui du printems, & les *nuits* sont plus courtes que les jours, depuis l'équinoxe du printems jusqu'à celui d'automne.

Les plus grandes *nuits* de l'hémisphere septentrional arrivent au solstice d'hyver, & les plus courtes au solstice d'été; c'est le contraire dans l'hémisphere meridional. *Voyez* GLOBE. (*O*)

Les anciens Gaulois & les anciens Germains, divisoient le tems, non par jours, mais par *nuits*, comme il paroît par différens endroits de Tacite & de César; les Arabes font la même chose encore aujourd'hui.

Les premiers Anglois Saxons étoient dans le même usage.

Ainsi dans un concile, tenu en Angleterre l'an 824, nous lisons: *Ibi finitâ & proscriptâ contentione coram episcopo post* 30 *noctes*, *illum juramentum ad Westminster deductum est*. De-là sont venus les mots anglois, *sevennight*, *fort night*, qui signifient *sept nuits*, *quatre nuits*, *semaine*, *quinzaine*. Chambers.

NUIT, (*Critiq. sacrée.*) Les anciens Hébreux partageoient la *nuit* en quatre parties, qu'ils appelloient *veilles*, dont chacune duroit trois heures; la premiere commençoit au soleil couché & s'étendoit jusqu'à neuf heures du soir; la seconde jusqu'à minuit; la troisieme jusqu'à trois heures; & la quatrieme finissoit au lever du soleil. Ces quatre parties de la *nuit* sont quelquefois appellées dans l'Ecriture *le soir*, *le milieu de la nuit*, *le chant du coq*, & *le matin*.

La *nuit* se prend figurément pour les tems d'affliction & d'adversité: *probasti cor meum & visitasti* nocte; *Ps. xvj.* 3. 2°. Pour le tems de la mort: *Joan. ix.* 4. *venit* nox *quando nemo potest operari*. 3°. Les enfans de la *nuit* sont les Gentils, & les enfans du jour les Chrétiens: ces derniers marchent à la lumiere des vérités de l'Evangile, & les premiers marchent dans les ténebres de l'ignorance; nous ne sommes point enfans de la *nuit*; *I. Thess. c. v.* 5. (*D. J.*)

NUIT, (*Littérat.*) Les anciens Germains comptoient par les *nuits*. On trouve encore des vestiges de cette maniere de compter dans les langues germaniques. En anglois, *senigth*, abbréviation de *seven nigths*, sept *nuits*, signifie *huit jours*; *fortnigth* pour *fourteen nigths*, quatorze *nuits*, veut dire *quinze jours*. En allemand, *siben nachte*, *seven nachte*, sept *nuits*, veut dire *huit jours*, *la huitaine*. Au *titre* 49. *de la loi salique*, on voit que les délais pour comparoître en justice étoient de tel ou tel nombre de *nuits*. En plusieurs endroits de ce royaume, nos paysans pour dire *aujourd'hui*, se servent du vieux mot *à-nuit* ou *à-trét*, corrompu du latin *hâc nocte*. Les Gaulois comptoient aussi par les *nuits* & non par les jours. C'est, dit César, parce qu'ils croyoient tous être descendus de Pluton. (*D. J.*)

NUIT, (*Mytholog.*) La fable a fait de la *nuit* une divinité, & la plus ancienne de toutes, parce que les ténebres ont précédé la lumiere. Elle étoit fille du chaos selon Hésiode. Les Poëtes qui l'ont suivi se sont efforcés de nous peindre cette divinité. Les uns lui donnent des aîles comme à l'amour & à la victoire, pour marquer la rapidité de sa course. Euripide la représente ingénieusement couverte d'un grand voile noir, parsemé d'étoiles, parcourant sur son char la vaste étendue des cieux: cette maniere de la représenter cette divinité, a été suivie par les Peintres & les Sculpteurs. On la trouve cependant quelquefois sans char, tenant d'une main son voile parsemé d'étoiles qui voltige au gré des vents, & tournant de l'autre son flambeau vers la terre dont elle s'approche, comme si elle vouloit éteindre sa torche. C'est ainsi qu'on voit la *nuit* dans un dessein tiré d'un manuscrit de la bibliotheque du roi, que dom Bernard de Montfaucon a fait graver dans sa paléographie. Il paroît de-là que cette maniere de peindre la *nuit* fut pratiquée jusqu'au moyen âge, & étoit encore usitée au dixieme siecle.

Les Poëtes donnent à la déesse, sans le commerce d'aucun dieu, des enfans de son espece: le cruel destin, les parques, les ténebres, la misere, la mort, la

la douleur, l'envie, le travail, la vieillesse; cette famille n'étoit point belle. Enée, avant que de descendre dans les enfers, immole une brebis noire à la *nuit* comme mere des Euménides. Pausanias dit que cette déesse avoit un temple qu'on nommoit le *temple des divinations*, parce que le tems de la *nuit* est le plus propre à approfondir des choses obscures & difficiles. C'est peut-être pour cela que les Grecs donnoient à la *nuit* l'épithete de *sage* & de *prudente*. (*D. J.*)

NUITONS, (*Géog. anc.*) en latin *Nuithones*; anciens peuples de la Germanie, compris autrefois sous les Sueves septentrionaux. Tacite les joint avec six autres peuples, & dit que les fleuves & les forêts du pays faisoient leur défense. Cluvier met les *Nuitons* entre les *Suardones*, les *Deuringi*, les *Langobardi*, & le *Suevus* ou l'*Oder*. De cette maniere, leur pays auroit compris la partie de la marche de Brandebourg, où sont les villes ou bourgs de Prentzlow, de Templin, de Ny, & d'Angermund; une portion du duché de Meklinbourg, & une portion de la Poméranie.

Les ravages de ces peuples unis aux Bourguignons dans le pays des Rauragues & dans celui des Helvétiens, les fit connoître vers le milieu du cinquieme siecle. Une partie de ces *Nuitons* s'établit dans l'Helvétie, & donna le nom de *Nuitland* au pays, qui forme aujourd'hui le territoire allemand du canton de Berne. (*D. J.*)

NUITS, (*Géog.*) ville de France en Bourgogne, sur le ruisseau de Muzin. Elle est située dans une plaine, au pié d'une montagne, à quatre lieues de Dijon & à trois de Beaune, sur la grande route de l'une de ces villes à l'autre. Ses vins sont fort estimés; & le voisinage de la riviere de Saône lui favorise le commerce de quelques denrées qui se transportent à Lyon. *Long.* 22. 28. *lat.* 47. 10. (*D. J.*)

NULLI, (*Cuisine.*) espece de ragoût italien, propre à être servi avec les entremêts. On bat ensemble des jaunes d'œufs avec de l'eau rose & du sucre, on met le tout dans un plat sur le feu, & l'on remue constamment jusqu'à ce que le mélange ne se gonfle plus; on laisse bouillir jusqu'à consistance d'une bouillie épaisse, alors on y répand du sucre, de la canelle, ou tel autre aromate que l'on juge à-propos, ou bien l'on y met de l'écorce de cedra ou de citron confite, ou des pistaches.

NULLITÉ, s. f. (*Jurisprud.*) signifie la *qualité* d'un acte qui est nul & comme non-avenu. On entend aussi par le terme de *nullité*, le vice qui empêche cet acte de produire son effet.

Il y a deux sortes de *nullités*: les unes touchent la forme des actes; les autres, le fond.

Les *nullités* de forme sont celles qui proviennent de quelque vice en la forme extérieure de l'acte; par exemple, s'il manque quelque chose pour le rendre probant & authentique.

Les *nullités* des actes au fond sont celles qui viennent d'un vice intrinseque de l'acte; par exemple, si celui qui s'oblige n'en a pas la capacité, ou si la disposition qu'il fait est prohibée par les lois.

On distingue encore les *nullités* en *nullités* de droit & *nullités* d'ordonnance ou de coutumes. Ces *nullités* de droit sont celles qui sont prononcées par les lois, comme la *nullité* de l'obligation d'un mineur qui est lésé.

Les *nullités* d'ordonnance sont celles qui résultent de quelque disposition d'ordonnance, qui ordonne de faire quelque chose à peine de *nullité*. Quelques-unes de ces *nullités* d'ordonnance regardent la forme de la procédure; c'est pourquoi on les appelle aussi *nullités* de procédure, comme seroit dans un exploit le défaut de mention de la personne à qui l'huissier a parlé.

Il y a des *nullités* d'ordonnance qui regardent la forme ou le fond de certains actes, comme dans les donations le défaut de tradition & d'acceptation, le défaut d'insinuation.

Il en est de même des *nullités* de coutume: ce sont des peines prononcées par les coutumes pour l'omission de certaines formalités, comme la *nullité* du retrait lignager faute d'offres réelles à chaque journée de la cause, ou bien lorsqu'une disposition entre-vifs ou testamentaire est contraire à la coutume.

Les voies de *nullité* n'ont point lieu en France; c'est-à-dire, que les actes dont les lois prononcent la *nullité* ne sont pas nuls de plein droit, il faut les faire déclarer tels; ce qui ne se peut faire sans obtenir à cet effet des lettres du prince. Mais cela n'a lieu que pour les *nullités* de droit, c'est-à-dire, celles qui résultent du droit romain, comme la *nullité* de l'obligation d'un mineur: il faut qu'il obtienne des lettres de rescision pour se faire restituer contre son obligation.

Il n'en est pas de même des *nullités* d'ordonnance & de coutume, il ne faut point de lettres pour les opposer: elles sont encourues de plein droit par la contravention à la disposition de l'ordonnance ou de la coutume qui prononce la peine de *nullité*.

Les moyens de *nullité* sont ceux que l'on tire de la *nullité* de quelque procédure.

L'ordonnance de 1667, *tit.* 5, veut que dans les défenses on emploie les fins de non-recevoir, *nullité* des exploits ou autres exceptions péremptoires, si aucunes y a, pour y être préalablement fait droit.

On appelle *nullité* péremptoire celle qui anéantit toute une procédure, & où la forme emporte le fond.

Lorsqu'on procede purement & simplement sur un exploit ou autre procédure, sans en demander d'abord la *nullité*, en ce cas les *nullités* sont couvertes, c'est-à-dire, que l'on n'est plus recevable dans la suite à les opposer.

Celui qui requiert quelque préalable, proteste ordinairement de *nullité* au cas que l'on passe outre, avant d'avoir satisfait à ce qu'il requiert.

Les juges qui évoquent ou qui accordent des défenses d'exécuter un jugement rendu par quelque juge inférieur, font en même tems défenses de faire des poursuites, au préjudice de leur jugement, à peine de *nullité*. *Voyez* ACTES, FORME, FORMALITÉS, PROCÉDURE. (*A*)

NUMANA, (*Géog. anc.*) ville du *Picenum*, bâtie par les Siciliens selon Pline, & située à douze milles d'Ancone selon la table de Peutinger. Il paroît par une ancienne inscription rapportée dans Gruter, que c'étoit une ville municipale. On l'appelle aujourd'hui *Numana*. (*D. J.*)

NUMANCE, (*Géog. anc.*) en latin *Numantia*; ville de l'Espagne tarragonnoise dans le pays des Arévaques, située sur une petite éminence entre *Volucé* & *Augustobriga*, à 15 milles de la premiere & à 23 milles de la seconde. Le Durius (le Douro) l'arrosoit comme le dit Strabon, mais ce fleuve étoit peu considérable en cet endroit, parce qu'il se trouvoit encore voisin de sa source.

Numance avoit 2880 pas de tour. Florus l'appelle *Hispaniæ decus*, à cause du courage de ses habitans. Cette ville, dit-il, sans murs, sans tours, & munie seulement d'une garnison de quatre mille Celtiberes, soutint seule pendant 14 ans les efforts d'une armée de quarante mille hommes. Elle fut enfin saccagée l'an 621 de Rome par Scipion Emilien, après avoir lassé la patience de six consuls. *Numantia fera*, dit Horace, pour marquer la valeur féroce de ses habitans, qui aimerent mieux se détruire eux-mêmes par le feu, le fer & le poison, que de tomber entre les mains du vainqueur.

Ecoutons à-préfent Mariana fur la fituation & les ruines de cette ville qu'il avoit vûe & examinée avec foin. On montre, dit-il, les ruines de *Numance* à l'extrémité de la Celtibérie du côté du feptentrion, à l'orient du fleuve Durius, à 4 milles de Soria & du Pont-de-Garay, *Puente-Garay*, environ à 3 lieues des frontieres de l'Arragon vers le couchant. L'art avoit moins contribué à fa défenfe que la nature. Elle étoit bâtie fur une colline dont la pente étoit affez douce, mais de difficile accès, parce que les montagnes l'entouroient prefque de toutes parts : un feul côté aboutiffoit à une plaine fertile, qui s'étendoit l'efpace de 12 milles le long de la riviere de Téra, jufqu'à l'endroit où elle fe joint au Durius. Semblable à la ville de Sparte, *Numance* n'avoit point de murailles : elle étoit feulement munie d'une forteresse où les habitans mirent leurs effets les plus précieux ; & ce fut dans cette forteresse qu'ils foutinrent fi long-tems les attaques des Romains. (*D. J.*)

NUMÉRAL, adj. (*Arithm.*) c'eft la même chofe que *numérique : voyez* NUMÉRIQUE. On dit quelquefois l'Arithmétique *numérale* pour la diftinguer de l'Arithmétique *littérale. Voyez* LITTÉRAL & ALGEBRE. (*E*)

NUMÉRAL, *terme de Finances*, ce qui fert à défigner un nombre. On appelle en termes de finance & de compte, *lettres numérales*, les lettres qui font employées pour tirer les fommes en ligne au lieu des chiffres arabes ; telles font *V. X. L. C. M.* qui fignifient *5. 10. 50. 100. 1000.* On les nomme auffi *chiffres romains* & *chiffres de compte.*

NUMÉRATEUR, f. m. (*Arithm.*) c'eft un nom que l'on donne au chiffre fupérieur d'une fraction : il indique quel nombre il faut prendre des parties dont la quantité eft exprimée par le chiffre inférieur, que l'on nomme *dénominateur :* ainfi $\frac{7}{10}$ eft l'expreffion de fept dixiemes d'un tout quelconque. 7 eft le *numérateur*, & 10 le *dénominateur :* le *dénominateur* marque que le tout eft fuppofé divifé en 10 parties ; & le *numérateur*, qu'il en faut prendre 7. *Voyez* FRACTION & DÉNOMINATEUR. (*E*)

NUMÉRATION, f. f. *en Arithmétique*, eft l'art de prononcer ou d'eftimer un nombre quelconque, ou une fuite de nombres. *Voyez* NOMBRE.

On exprime ordinairement les nombres par les neuf caracteres fuivans, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9. Quand on eft arrivé à dix, on recommence & on répete les mêmes chiffres, qui pour-lors expriment des dixaines.

Weighelius enfeigne comment on pourroit nombrer fans paffer le chiffre 4, c'eft-à-dire, en répétant feulement les chiffres 1, 2, 3, 4; & M. Leibnitz, dans ce qu'il appelloit fon *arithmétique binaire*, s'eft fervi des deux chiffres 1, 0, feulement, pour exprimer toutes fortes de nombres. Mais ces fortes de manieres de calculer font plus curieufes qu'utiles. *Voyez* BINAIRE.

Afin que les neuf caracteres numériques puiffent exprimer non feulement des unités, mais des dixaines, des centaines, des milles, &c. on leur a attribué une valeur locale, dépendante de la place où ils font ; ainfi quand un chiffre eft feul, ou qu'il eft le plus à la droite dans un nombre quelconque, il fignifie des *unités ;* à la feconde place, il marque des *dixaines ;* à la troifieme, des *centaines*; à la quatrieme, des *milles. Voyez* NOTATION. *Chambers.*

Maintenant, pour exprimer ou lire un nombre qui eft écrit, & pour affigner à chaque caractere fa valeur propre, divifez le nombre propofé en commençant de la droite vers la gauche en plufieurs claffes de trois chiffres chacune, féparées l'une de l'autre par des virgules : après quoi on obfervera que les chiffres contenus dans la premiere claffe ou premier ternaire, en allant de la droite vers la gauche, n'expriment que des unités, des dixaines, & des centaines fimples, fans aucune autre dénomination ; dans la feconde claffe, ce font des unités, des dixaines, des centaines de milles ; la troifieme exprime des millions, la quatrieme des billions, la cinquieme des trillions, & enfuite des quatrillions, des quintillions, des fextillions, des feptillions, &c.

S'il falloit donc faire la *numération* ou énoncer la quantité 92, 084, 300, 216, 947, après l'avoir diftinguée en claffes ou en ternaires par des virgules, on diroit quatre-vingt-douze trillions, quatre-vingt-quatre billions, trois cens millions, deux cens feize mille, neuf cens quarante-fept.

Il eft à-propos d'obferver ici 1°. que les chiffres qui vont en augmentant de la droite vers la gauche, s'énoncent en allant de la gauche vers la droite ; en voyant les chiffres 947, on ne dit pas fept quarante-neuf cens, mais neuf cens quarante-fept.

2°. Que la dénomination d'un ternaire ne fe fait qu'après avoir énoncé le dernier chiffre de ce ternaire, en allant de la gauche vers la droite : pour énoncer les chiffres 347000, on ne dit pas trois cens mille quarante mille fept mille, mais fimplement trois cens quarante-fept mille ; parce que l'on fuppofe que la dénomination *mille* affecte les cens & les dixaines ainfi que les unités. (*E*)

Pour mettre en chiffres un nombre propofé, par exemple, trois cens quarante-un *millions* deux cens treize *mille* fix cens vingt-deux, on écrira d'abord 341, puis à la droite 213, enfin 622. Cela eft clair par ce qui précede ; car puifque tout nombre fe divife en unités, en mille, en millions, &c. la difficulté fe réduit à exprimer des centaines, des dixaines, & des unités d'unités, de mille de millions. Or, pour exprimer ces centaines, ces dixaines, il n'y a qu'à mettre d'abord le chiffre qui repréfente les centaines, enfuite celui qui repréfente les dixaines, & qui fera zéro, s'il n'y a point de dixaines, enfin celui qui repréfente les unités. En général, on voit que toute la difficulté de la *numération* fe réduit à énoncer & à écrire un nombre compofé de trois chiffres, en fe fouvenant que de trois en trois chiffres, en allant de droite à gauche, la dénomination change ; que les unités deviennent des mille, les mille des millions, ceux-ci des billions, &c. (*O*)

NUMÉRATION, f. f. (*Commerce.*) compte, payement actuel fait en deniers comptans. On dit en ce fens : la *numération* de cette fomme a été faite en préfence d'arbitres, de notaires. *Dictionnaire de Commerce.*

NUMÉRIA, (*Mythol.*) divinité qui préfidoit à l'art de compter, *arti numerorum* ; mais cette divinité ne fe trouve exifter que dans les écrits de faint Auguftin. (*D. J.*)

NUMÉRIQUE *ou* NUMÉRAL, adj. (*Arithm.*) ce qui a rapport aux nombres. *Voyez* NOMBRE.

Le calcul *numérique* eft celui qui fe fert des nombres au lieu des lettres de l'alphabet. *Voyez* ALGEBRE & ARITHMÉTIQUE.

La différence *numérique* eft la différence qui diftingue un individu d'avec un autre.

Ainfi on dit d'une chofe qu'elle eft la même qu'une autre *numériquement*, la même *numero*, ou la même *numericè*, lorfqu'elle eft exactement la même qu'une autre dans le fens le plus étroit qu'on puiffe donner à ce *mot. Chambers.*

NUMÉRIQUE, (*Géométrie.*) exegefe *numérique. Voyez* EXEGESE.

NUMERO, f. m. (*Commerce.*) terme fort ufité parmi les marchands, négocians & manufacturiers, fignifie un certain nombre ou chiffre qu'on met fur les marchandifes pour les pouvoir diftinguer plus facilement.

Dans les livres, factures, & autres écritures mercantilles, le mot *numero* s'exprime en abrégé par cette figure N°. les nombres ou chiffres s'écrivent ensuite de cette maniere, N°. 1, N°. 5, N°. 10, N°. 50, *&c.*

On se sert aussi du terme de *numero* pour faire entendre la grosseur, longueur, largeur & qualité de certaines marchandises qu'il seroit difficile d'exprimer autrement : ainsi les épingles des *numeros* 3, 4, & 5, sont les plus petites de toutes. Celles des *numeros* 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, & 14, augmentent insensiblement de grosseur & de longueur ; enfin les *numeros* 16, 18, & 20, sont les plus fortes de toutes, ensorte qu'un marchand qui en veut avoir de diverses sortes, écrit aux fabriquans qu'il en veut telle ou telle quantité de tels & tels *numeros*, & il est servi à son gré : il en est de même des rubans, galons, padoues, *&c.*

C'est pareillement avec ces *numeros* que l'on marque les caisses, balles, balots, *&c.* que les commissionnaires envoyent à leurs commettans par les voitures publiques ; on écrit pour cet effet avec de l'encre & une espece de plume ou pinceau de bois, N°. 1, sur la premiere balle ou caisse, N°. 2, sur la seconde, & ainsi de suite quand elles sont pour le même marchand, ce qu'on marque aussi sur la lettre de voiture.

Numero designe assez souvent dans la table d'un regiſtre la page sur laquelle quelque somme est portée, ce qui est la même chose que si on disoit, *page 6*, *page 10*, *page 20*, &c.

Les marchands se servent de certains *numeros* mystérieux pour se souvenir du prix des marchandises sur l'enveloppe desquelles ils les mettent. *Voyez* MARQUE.

On appelle dans le commerce *livre de numero*, une sorte de livre que les marchands tiennent pour connoître avec facilité toutes les marchandises qui entrent dans leurs magasins, qui en sortent, ou qui y sont actuellement. Le livre des *numeros* est du nombre de ceux qu'en fait de parties doubles on nomme *livres auxiliaires*. Voyez *Dictionn. de Comm. tom. III pag. 591. & 592.*

Le numero est un mot en usage dans les anciens auteurs pour signifier le payement d'une somme, par exemple, d'un livre en un certain nombre d'épices, comme 20 sols : il est opposé à *libra pensa*. *Voyez* LIVRE *Dictionnaire de Chambers.*

NUMEROTÉ, adj. (*Commerce.*) ce qui est marqué d'un numero. *Voyez* NUMERO.

NUMEROTER, v. act. (*Comm.*) mettre des numeros sur quelque chose, marchandise, balle, caisse, *&c.* *Voyez* NUMERO.

NUMICUS ou *NUMICIUS*, (*Géog. anc.*) petit fleuve qui couloit auprès de Lavinium. Virgile l'a immortalisé dans son Æneide, en nous assurant que ce fut entre le *Numicus* & le Tibre qu'Enée prit terre lorsqu'il aborda en Italie : lisez ces deux vers, *l. V. v. 797.*

Qui saltus est, Tiberine, tuos, sacrumque Numici
Littus arant Rutulosque exercent vomere colles.

En effet, ce fleuve couloit aux confins des Rutules : quelques-uns le nomment à présent *Rivo.* (*D. J.*)

NUMIDIE, (*Géog. anc.*) en latin *Numidia*, grande contrée d'Afrique, qui eut anciennement le titre de royaume, mais dont les bornes étoient différentes avant la guerre de Carthage, de ce qu'elles furent sous les premiers empereurs romains. D'abord la *Numidie* comprenoit deux grandes nations, l'une connue sous le nom de *Numides massæsyliens*, l'autre sous celui de *Numides massyliens*. Les premiers habitoient à l'occident, les autres à l'orient. Marius ayant défait Jugurtha, la *Numidie* tomba sous la puissance du peuple romain, qui pour-lors se contenta de la donner à d'autres rois ; mais sous Jules-César les deux *Numidies* furent réduites en provinces romaines. La *Numidie* massylienne fut appellée simplement *la province de Numidie* ; & la *Numidie* massœsilyenne ne fut plus connue que sous le nom de *Mauritanie césarienne*. La métropole civile de la province de *Numidie* étoit Cirta, qui eut le titre de *colonie*, & depuis celui de *colonie constantine.*

Massinissa, roi de *Numidie*, à qui le sénat de Rome donna tout ce qu'il avoit conquis en Afrique, mérite ici quelques lignes. Il remporta une victoire en personne à l'âge de 92 ans contre les Carthaginois. Il fit la guerre jusqu'à la fin de ses jours, montant à cheval sans selle & sans aide. Il mourut l'an de Rome 636, & laissa quarante-quatre fils, dont le dernier n'avoit que quatre mois : je reviens à mon sujet.

La *Numidie* qui faisoit autrefois partie de la Lybie sur la côte septentrionale d'Afrique, & qui s'étendoit du nord au sud, entre la Mauritanie à l'ouest, & la Bazacène à l'est, est maintenant une partie de la Barbarie, qui contient à-peu-près le royaume d'Alger, & quelques déserts du Bilédulgéride.

On sait que la *Numidie* devint, sous les empereurs chrétiens, une province ecclésiastique, dans laquelle il se forma un grand nombre d'évêchés. La notice épiscopale d'Afrique vous en fournira les noms, & même ceux des évêques. (*D. J.*)

NUMIDIE, MARBRE DE, (*Hist. nat.*) marbre très-dur & fort estimé des anciens, mais dont ils ne nous ont point laissé de descriptions : quelques auteurs ont cru qu'il étoit jaune. M. Hill le regarde comme un marbre bleuâtre & d'une seule couleur : les Romains s'en servoient pour carreler les édifices. Il prend un très-beau poli, quelquefois il est traversé de veines blanches. Nous avons en Europe un grand nombre de marbres qui ont toutes ces qualités, & qui peuvent servir aux mêmes usages que celui que les Romains faisoient venir de *Numidie.* (—)

NUMISMALES, PIERRES, (*Hist. nat. Minéral*) nom donné par les Naturalistes à des pierres qui ont une forme circulaire & applatie, qui les fait ressembler à de la monnoie ; on les nomme en latin *lapides numismales*, ou *nummi diabolici*. Il y a lieu de croire que ces pierres ne sont autre chose que de vraies pierres lenticulaires. *Voyez* LENTICULAIRES, *pierres.*

On trouve dans la Laponie suédoise, près du fort de Brattensborg, dans une ville appellée *Ivoë*, des petites pierres en forme de monnoie, & que l'on nomme pour cette raison *nummi Brattensburgici* ; ces pierres *numismales* ont cela de particulier, qu'elles montrent à leur surface une figure assez semblable à une tête de mort. M. Stolbæus les appelle *ostracites numismatici* ; il a publié à leur sujet une dissertation en 1732, imprimée à Lunden, *Londini Gothorum* ; cet auteur croit que c'est une coquille d'huitre parasite très-petite, qui a même conservé sa nature de coquille, & qui a été pétrifiée, *ostracites minimus parasiticus*. Cette coquille adhéroit à une huitre plus grande, dont elle tiroit sa nourriture par trois ouvertures, qui lui donnent cette ressemblance imparfaite qu'on y voit avec la figure d'une tête de mort. *Voyez* *Acta litteraria & scient. succica, anno 1731.* (—)

NUMISMATIQUE, ART, c'est la science des médailles. *Voyez le mot* MÉDAILLE. Il nous suffit d'observer en passant que cette science, après avoir fait comme les autres, de grands progrès dans le dernier siecle, s'est encore perfectionnée depuis 60 ans, non-seulement pour les choses, mais pour le goût. Il est aisé de remarquer combien nos moder-

nes ont découvert de mysteres, qui avoient échapés aux premiers auteurs qui déchiffrerent l'*Art numismatique*. Quelque obligation qu'on ait à ceux qui ont rompu la glace, il n'y a point de comparaison entre les lumieres que nous ont donné sur ce sujet, Nonnius, Husius, Erizzo, Strada, Hemmelarius, Occo, Vico, Paruta & leurs semblables, avec ce que nous ont appris, Mezabarba, Patin, Vaillant, Morel, le pere Hardouin, Spanheim, Bellori, Buonarotti, Béger, Haym, de Boze, & quelques autres modernes, qui ont apporté dans l'explication des médailles toute l'érudition & l'exactitude qu'on peut desirer d'excellens antiquaires. (*D. J.*)

NUMISMATOGRAPHIE, s. f. (*Hist.*) mot grec, qui signifie la description & la connoissance des médailles & des monnoies antiques, soit d'or, soit d'argent, soit de cuivre. *Voyez* MÉDAILLE & MONNOIE.

Fulvius Orsinus, *Ant. Augustinus*, évêque de Sarragosse, Erizzo, noble vénitien, & Occo, ont beaucoup reussi dans la *Numismatographie*; plusieurs auteurs modernes ont pareillement travaillé sur cette matiere avec succès, entre autres les deux Mezzabarbes, Patin, Spanheim, Hardouin, Morel, Vaillant, Joubert, Baudelot, Beger, de Valois, messieurs de Bose, de la Bastie; & parmi les Anglois Evelyn.

NUMISTRO, *ou* NUMESTRO, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie chez les Brutiens, dans les terres selon Ptolomée, *liv. III. chap. j.* quelques-uns croient que c'est aujourd'hui *Ciocento.* (*D. J.*)

NUMMI BRATENSBURGICI. Voyez l'article NUMISMALES, *pierres.*

NUMMI DIABOLICI. Voyez l'article NUMISMALES & LENTICULAIRES.

NUMMULAIRE, s. f. (*Botan.*) c'est l'espece de lysimachie, nommée par Tournefort, *lysimachia humifusa, folio rotundiore, flore luteo. J. R. H.* Sa racine est traçante, même fibreuse; elle pousse plusieurs tiges longues, grêles, anguleuses, & rampantes à terre; ses feuilles sont opposées deux-à-deux, arrondies, un peu crêpées, vertes-jaunâtres, d'une saveur acidule & astringente. Des aisselles des feuilles sortent des grandes fleurs jaunes, formées en rosette, d'une seule piece, pointues, attachées à des pédicules courts; dans quelques rameaux on observe trois feuilles, & autant de fleurs à chaque nœud. Quand les fleurs sont tombées, il leur succede de petits fruits sphériques, qui renferment des semences fort menues, & à peine visibles.

Cette plante aime les lieux humides, le long des fossés, le courant des eaux. Elle fleurit depuis le mois de Mai jusques bien avant dans l'été. On remarque qu'elle s'éleve plus ou moins, suivant les terres qui lui sont favorables, & que celle qui se trouve dans les jardins croît plus grande que celle des champs.

Les feuilles de *nummulaire* sont aigrelettes, styptiques, & rougissent beaucoup le papier bleu. L'acide dont elles abondent, y produit avec la terre un sel alumineux enveloppé d'un peu d'huile, ce qui rend cette plante astringente & vulnéraire; on s'en sert intérieurement & extérieurement. (*D. J.*)

NUMMULAIRE, HERBE AUX ÉCUS, (*Mat. méd.*) cette plante que les Botanistes ont aussi appellée *centimorbia*, herbe à cent maux, à cause des grandes propriétés qu'ils lui ont attribuées, est pourtant fort peu usitée en Médecine; c'est une de celles sur l'éloge desquelles un auteur très-moderne de matiere médicale, le continuateur de Geoffroi, a été le plus sobre, quoiqu'il ait bien noté ce nom de *centimorbia*, & l'origine de ce nom. Voici en substance ce qu'il en dit: « l'*herbe aux écus* est très-astringente » & très-vulnéraire, très propre pour arrêter toute » sorte de flux de sang & les fleurs-blanches, & pour » consolider les playes intérieures, les ulceres du » poumon, les playes & ulceres de l'extérieur ». Camerarius assure qu'elle est bonne contre le scorbut, bouillie avec le lait. Tragus la conseille bouillie avec du vin & du miel dans les ulceres du poumon; & dans du lait, contre la dyssenterie & les fleurs-blanches. Mathiole, Schroder, Ettmuller & Rai assurent qu'elle guérit les descentes des petits enfans, étant appliquée extérieurement, & prise en poudre intérieurement à la dose d'un scrupule dans une cueillerée de lait ou de bouillie, une fois le jour, en continuant pendant quelque tems: le suc de cette plante entre dans l'emplâtre oppodeltoch. (*b*)

NUMMULARIUS, s. m. (*Littérat.*) ce mot désignoit chez les Romains, non-seulement un banquier ou une personne qui commerçoit en banque, mais encore celui qui apprécioit la valeur des especes, suivant leur poids & leur titre. (*D. J.*)

NUMMUS ou *NUMUS*, (*Hist. anc.*) étoit chez les Romains le nom d'une piece de monnoie, autrement nommée *sestertius. Voyez* SESTERCE.

On l'appelloit aussi quelquefois *nummus sestertius*. *Decem millia nummum*, & *decem millia sestertium*, signifioient chez les Romains la même somme: le petit sesterce, & par conséquent le *nummus*, valoit deux sols & demi de notre monnoie. *Voyez* MONNOIE.

NUNCIATIO, (*Littér.*) ce mot latin veut dire en général, l'action d'annoncer une chose; mais il designoit particulierement chez les Romains la déclaration d'un augure sur ce qu'il avoit observé dans les auspices. Le rapport des mauvais présages par les augures se nommoit *obnunciatio*, & Cicéron nous apprend que le tribun du peuple fit une loi qui défendoit d'acquiescer aux auspices & aux augures, & de pronostiquer des malheurs futurs, *obnunciare*, pour rompre les assemblées & les résolutions qu'on y pourroit prendre. (*D. J.*)

NUNCUPATIF, adj. *terme de Jurisprudence*, qui ne se dit qu'en parlant d'un testament. Or un testament *nuncupatif* que Justinien appelle ἄγραφον βούλησιν, *voluntatem non scriptam*, étoit celui par lequel le testateur nommoit seulement de vive voix l'héritier qu'il vouloit instituer, & les légataires à qui il faisoit des largesses, & cela en présence de sept témoins convoqués pour cet effet; si le testateur étoit aveugle, il falloit un huitieme témoin, ou un notaire qui rédigeât par écrit la volonté du testateur.

Le testament *nuncupatif* n'est usité qu'en pays de droit écrit, où il est tenu pour bon; mais en pays coutumier il est rejetté, à-moins qu'il ne soit testament militaire. *Voyez* TESTAMENT.

NUNDINAL, (*Belles-Lettres.*) c'est le nom que donnoient les Romains aux huit premieres lettres de l'alphabet, dont ils faisoient usage dans leur calendrier. *Voyez* LETTRE.

La suite des lettres A, B, C, D, E, F, G, H, y étoit écrite disposée en colonne, & répétée successivement depuis le premier jour de l'année jusqu'au dernier. Une de ces lettres marquoit les jours de marché ou d'assemblée qu'on appelloit *nundinæ quasi novem dies*, parce qu'il revenoit tous les neuf jours.

Le peuple de la campagne, après avoir travaillé huit jours de suite, venoit à la ville le neuvieme jour pour vendre ses denrées, & pour s'instruire de ce qui avoit rapport, soit à la religion, soit au gouvernement.

Lorsque le jour *nundinal* tomboit, par exemple, sur la lettre A, il arrivoit le 1, le 9, le 17, & le 25 de Janvier, & ainsi de suite de neuf jours en neuf

jours, & la lettre D étoit pour l'année suivante la lettre *nundinale*.

Ces lettres *nundinales* ont une grande ressemblance avec nos lettres dominicales, à cette différence près que celles-ci reviennent tous les huit jours. *Voyez* LETTRE DOMINICALE.

NUNNA, (*Toilerie chinoise.*) toile blanche de la Chine, dont il se fait un négoce considérable au Japon.

NUPTIAL, adj. (*Gramm.*) qui est relatif au mariage; on dit la bénédiction *nuptiale*, le lit *nuptial*; la robe *nuptiale*, la chambre *nuptiale*.

NUPTIALE, *bénédiction*, (*Droit nat.*) cette coutume, ou cette cérémonie, est établie par les lois civiles, parce qu'elle est très-honnête & très-convenable; mais elle n'est point nécessaire pour le droit naturel dans le mariage, parce que la propriété passe d'une personne à l'autre, par le seul consentement de celui qui la transfere & de celui qui la reçoit. Il y a plus, cette loi humaine a son mauvais côté, je veux dire l'abus qu'on en a fait pour s'assujettir les hommes; cependant ellle a son bon côté qui semble devoir l'emporter dans l'état où sont les choses. Quoi qu'il en soit, les Chrétiens ont emprunté cet usage de Juifs, qui l'observoient eux-mêmes comme venue des anciens patriarches, plutôt que comme prescrite par la loi de Moïse: voyez les preuves qu'en donne Grotius dans son Commentaire sur Math. *c. j. v. 18.* & pour ne pas nous étendre plus au long à ce sujet, voyez sur l'origine & les progrès de cette coutume Selden, *de uxore hebr. lib. II. cap. xij. & xxviij.* comme aussi les Antiquités ecclésiastiques de M. Bingham, *liv. XXII. chap. iv.* mais sur-tout le *Jus ecclesiasticum Protestantium* de M. Bohmer, *lib. IV. tit. III.* § 4. *& seq.* (*D. J.*)

NUQUE, s. f. (*Anatomie.*) la *nuque*, ou la partie postérieure du cou, garnie ordinairement de cheveux courts & fins, ce qui a peut-être donné occasion aux Anglois de nommer cette partie du cou *la nappe*. *Voyez* COU.

NUR, (*Géog.*) ville d'Asie dans le Zagatai, entre Samarcande & Bacare, presque à égale distance des deux villes. *Long. 85. 30. lat. 38. 25.* (*D. J.*)

NUREMBERG, *ou* NUREMBERG, (*Géograp.*) ville impériale d'Allemagne dans le cercle de Franconie, dont elle est la capitale.

Laissons-là les faits qui regardent l'antiquité de son origine; ce n'est point des Nérons que cette ville tire son nom, mais plutôt des Noriques dont elle a été la métropole. Elle reçut la religion chrétienne sous le regne de Charlemagne, & elle fut soumise immédiatement à l'empire par l'empereur Louis III. Ce fut à *Nuremberg* que se tint, sous Othon I. la premiere diete de l'Empire, en l'année 938, sous le regne de Charles IV. c'est-à-dire, au milieu du xiv. siecle; cette ville reçut les accroissemens qui la rendirent à-peu-près telle qu'elle est, hormis l'université, qui fut érigée en 1632. Son domaine est considérable: aussi paie-t-elle pour son mois romain 1480 florins en argent. Son gouvernement est très-sage, & ses magistrats travaillent à y faire fleurir le commerce, les sciences & les arts. On y voit un arsenal bien fourni, une riche bibliotheque & un observatoire. Il y a plusieurs manufactures d'étoffes, & on y travaille beaucoup & très-artistement, en montres, en ouvrages de cuivre, & en clinquaillerie. On y professe la religion luthérienne, & les autres y sont tolérées.

Nuremberg est située dans un tertein sabloneux sur le Fignitz, qui la coupe en deux parties, à 20 lieues N. O. de Ratisbonne, 34 N. O. de Munich, 24 N. d'Augsbourg, 100 N. O. de Vienne, & à 150 E. de Paris. *Long. 28. 44. lat. 49. 25.* ou plutôt la différence des méridiens entre Paris & *Nuremberg* est de 35'. 27". dont *Nuremberg* est plus oriental que Paris.

Comme cette ville a toujours encouragé les sciences, il n'est pas étonnant qu'elle ait produit plusieurs gens de lettres. Je nommerai seulement les principaux.

Besler (*Basile*) est connu des Botanistes par le magnifique ouvrage intitulé *hortus Eystetensis*, Norib. 1613. 4. vol. *in-fol. chartâ maximâ.* Son parent Michael Rupert Besler étudia l'Anatomie, & mourut en 1661 à 54 ans. Ce dernier a mis au jour *gazophylacium rerum naturæ.* Lipf. 1716 *in-fol.*

Camerarius (*Joachim*) s'attacha à l'étude de la Médecine & de la Botanique, & publia quelques ouvrages en ce genre. Il est mort en 1598 à 64 ans.

Crellius (*Jean*) mort à Cracovie en 1632 à l'âge de 42 ans, a été le plus habile & le plus grand défenseur du socianianisme. Tous ses ouvrages sont extrémement reeherchés.

Hansacks, cordonnier, se mit à la tête de la confrérie des poëtes artisans d'Allemagne, & publia plusieurs volumes de vers de sa façon; mais il n'avoit pas, comme M. Adam, le génie poétique.

Hoelztin (*Jérémie*) professeur en grec à Leyde, succéda à Vossius, & traduisit Apollonius de Rhodes. L'édition est de 1641. *Lugd. bat. ex officinâ Elzevirianâ.* M. Ménage n'en parle pas avantageusement. Il mourut en 1641.

Osiander (*Luc*) a fait plusieurs ouvrages théologiques. Il mourut en 1604, âgé de 70 ans. Tous les Osianders se sont distingués en ce genre.

Wagenseil (*Jean Chrisostome*) devint professeur en histoire, en droit, & en langues orientales à Altorf, où il mourut, en 1705, à 72 ans. On recherche encore son ouvrage intitulé *tela ignea satanæ*, 2 *vol. in-4°.*

Walther (*D Michel*) prédicateur, a publié dans le dernier siecle quelques ouvrages latins sur la théologie. Il mourut en 1662 à 69 ans.

Entre les artistes de *Nuremberg*, on peut nommer *Pens* & *Cart* (*Pierre*). J'ai parlé de Pens au *mot* GRAVEUR. Cart se distingua dans l'Architecture: il bâtit, en 1597, le pont de pierre qu'on voit à *Nuremberg* sur la Pénitz. C'est un pont d'une seule arcade, qui, d'une base à l'autre porte 97 piés d'étendue, 13 seulement d'élévation, & 50 de largeur. (*D. J.*)

NUREMBERG, EMPLATRE DE (*Pharmacie.*) prenez minium demi-livre, huile rosat, ou plutôt huile d'olive pure 20 onces, cire jaune une livre, camphre & suif de cerf, de chacun six dragmes. Faites avec suffisante quantité d'eau commune aux emplâtres, selon l'art.

Cet emplâtre est très-bon, parce qu'il est très-simple. Il est tout aussi contentif, tout aussi agglutinatif, tout aussi émollient, tout aussi résolutif, tout aussi dessicatif que l'emplâtre le plus composé; n'étoit le camphre, qui, s'il conserve son activité dans ce mélange, peut rendre l'emploi de cet emplâtre suspect dans les cas de grande inflammation; *l'emplâtre de Nuremberg* pourroit tenir lieu dans la pratique de tous les emplâtres. Peut-être même l'exception du cas d'inflammation exquise ne lui ôte-t-elle pas l'universalité: car dans ce cas, le mieux est de n'appliquer aucun emplâtre. (*b*)

NURSA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le *Piémont*. Virgile, Enëid. *l. VII. vers. 744.* la surnomme *Montosa*. (*D. J.*)

NURSCIA, (*Mytholog.*) divinité autrefois adorée par un peuple du voisinage de Rome, appellé les *Volsiniens*. On croit que c'est la fortune qu'ils adoroient sous ce nom.

NUSCO, (*Géog.*) petit ville d'Italie au royaume de Naples, dans la principauté ultérieure, au pié d'une montagne, à 6 lieues au S. E. de Bénevent,

avec un évêché suffragant de Salerne. *Long.* 32. 40. *lat.* 40. 52. (*D. J.*)

NUTATION, (*Botan.*) direction de la plante du côté du soleil.

Le soleil par son action sur la surface supérieure des feuilles, change souvent leur direction, & les détermine à se tourner de son côté : c'est ce mouvement connu des Physiciens, qu'ils ont nommé la *nutation des plantes.*

Cette *nutation* est beaucoup plus sensible dans les feuilles des herbes, que dans celle des arbres. M. Bonnet a observé que celle de la grande & de la petite mauve, celle du trêfle, & de l'atriplex, suivent, en quelque maniere, le cours du soleil : au matin, leurs feuilles regardent le levant. Vers le midi, & vers le soir le couchant. Pendant que le soleil demeure sous l'horison, & dans des tems couverts ou pluvieux, les feuilles des plantes qu'on vient de nommer, se disposent horisontalement, & présentent leur surface inférieure à la terre. Les phénomènes du tournesol, n'ont donc rien de particulier, & presque toutes les plantes herbacées deviendront des tournesols pour l'observateur, qui sait les suivre avec attention. Les feuilles de la plupart des plantes ligneuses ont trop de roideur pour se prêter aussi facilement à toutes les impressions du soleil; elle s'y prêtent cependant assez souvent, & l'on ne manque pas d'observation en ce genre. Quelquefois même la plante s'incline vers le soleil, & en suit les mouvemens. (*D. J.*)

NUTATIONS, se dit *en Astronomie*, d'une espece de mouvement qu'on observe dans l'axe de la terre, en vertu duquel il s'incline tantôt plus, tantôt moins à l'écliptique.

La *nutation* de l'axe de la terre vient de la figure de cette planete, qui n'est par exactement sphérique, & sur laquelle l'action de la lune & du soleil est un peu différente, selon les situations où ces deux astres sont par rapport à nous. Car la terre n'étant pas un globe parfait, la force qui résulte de l'action de la lune & du soleil sur elle, ne passe pas toujours exactement par le centre de gravité de la terre, & par conséquent elle doit produire dans son axe un petit mouvement de rotation.

M. Bradley est le premier qui ait observé ce mouvement, en 1747, qu'il a trouvé suivre à-peu-près la révolution des nœuds de la lune. J'ai démontré, en 1749, dans mes *recherches sur la précession des équinoxes*, que ce phénomene est en effet une suite du système newtonien. *Voyez* PRÉCESSION & EQUINOXE.

M. Bradley, par ses observations, détermine la *nutation* de l'axe de la terre de 18″. en tout, & cette *nutation* se fait dans le même tems que la révolution des nœuds de la lune; aussi ai je trouvé par la théorie, que cette *nutation* doit se faire de la sorte, & qu'elle dépend presque entierement de l'action de la lune, & de la position de son orbite. Cette *nutation* produit en même tems dans la précession des équinoxes une petite équation, qui dépend aussi de la lune & de la position de ses nœuds. *Voyez* PRÉCESSION & EQUINOXES; & comme la *nutation* vient presque uniquement de la lune, au lieu que la précession vient de la lune & du soleil; on tire de-là une méthode pour déterminer la masse de la lune. *Voyez* LUNE & *mes recherches sur la précession des équinoxes. Voyez* aussi la seconde partie de mes *recherches sur le système du monde, art.* 302, où j'ai prouvé que M. Bradley est bien fondé à croire ses observations de la *nutation* exactes, à 2″. près tout-au-plus. (*O*)

NUTRITION, s. f. (*Econom. anim.*) θρέψις, *nutritio, nutricatio.* C'est la fonction du corps vivant, par laquelle les parties qui le composent étant continuellement susceptibles d'être enlevées les unes ou les autres, & étant séparées peu-à-peu du tout par l'action de la vie, sont renouvellées & réparées par cette même action; ensorte que la restitution qui s'en fait par une susception intérieure des parties des alimens, qui sont analogues à celles qui forment les élemens de l'organisation, & ceux des humeurs qu'elle renferme, est entierement proportionnée dans l'état de santé, à la déperdition qui s'est faite, de ces élemens, soit pour la quantité, soit pour la qualité & pour la promptitude avec laquelle s'exécute cette réparation.

La *nutrition* n'est, par conséquent, pas autre chose que la conservation complette du corps animal dans toutes ses parties par rapport à la consistance & au volume qu'elles doivent avoir naturellement pour l'exercice de leurs fonctions respectives.

Le corps humain est composé de parties solides & de parties fluides : celles-ci sont les plus abondantes, comme on peut en juger 1°. par l'origine de la matiere de la nourriture, qui vient des alimens réduits à l'état de fluidité, qui est la seule forme sous laquelle ils peuvent pénétrer dans le tissu des parties où se fait la *nutrition* : 2°. par la quantité du sang & de la masse des humeurs. *Voyez* SANG, HUMEUR. 3°. Par le rapport que l'on trouve entre la capacité des vaisseaux & les fluides qui y sont contenus. *Voyez* VAISSEAU. 4°. par les injections dans les cadavres. *Voyez* INJECTION *Anat.* 5°. par le peu de poids auquel est réduit le corps humain privé de ses fluides, l'effet de plusieurs sortes de maladie. 6°. par la distillation chimique, ou par le desséchement des corps morts. *Voyez* SOLIDE, *Physiol.* FIBRE, *Econ. anim.* &c.

On conçoit aisément que, puisqu'il se fait, dans tous les corps inanimés, même les plus solides & les plus brutes, une dissipation continuelle de leurs parties, par la seule action de la matiere ignée, dont ils sont tous pénétrés, à plus forte raison, une pareille dissipation doit-elle avoir lieu & d'une maniere bien plus considérable, dans les corps qui, outre cette cause commune, sont doués d'un principe de mouvement, qui tend aussi sans cesse à détruire l'assemblage des parties qui forment les corps organisés; mais ce sont surtout les fluides contenus dans les organes, ceux qui sont aqueux principalement, qui sont le plus promptement emportés par l'effet de la chaleur animale, & du mouvement des humeurs. La transpiration sensible qui se fait par les tégumens & par les poumons est au moins de trois à quatre livres par jour (*Voyez* TRANSPIRATION); & les parties les plus grossieres de nos fluides, les plus disposées à la coagulation par l'effet du repos & du froid, sont continuellement portées à se dissoudre par le moument animal & la chaleur vitale, portée à 96 degrés du thermometre de Farenheit, qui est la mesure ordinaire de celle de l'homme dans l'état de santé; effet du frottement des globules des humeurs, contre les parois des vaisseaux & de ces mêmes globules entr'eux (*voyez* CHALEUR ANIMALE) jusqu'à ce qu'ils parviennent à s'atténuer, à se diviser, à se volatiliser. *Voyez* MOUVEMENT, *Physiolog.* CIRCULATION, PUTRÉFACTION.

On doit observer, par rapport à la dissipation du fluide animal, que l'urine elle-même en fait une grande partie, parce qu'elle n'est pas seulement composée des parties aqueuses de la boisson ou des parties extrémenticielles des alimens : il s'y trouve encore beaucoup des humeurs de l'animal, puisqu'elle a tant de disposition à se pourrir, à devenir alkaline, & qu'elle contient des parties huileuses, spiritueuses, volatiles; on peut ajouter encore que, par la voie des selles, il sort aussi chaque jour ordinairement de la bile & du différent suc intestinal excrémenticiel à la quantité de plusieurs onces.

Toutes ces différentes sortes de dissipation des fluides du corps animal sont suffisamment prouvées par l'inspection, par la pondération & par les effets de l'exercice, du travail excessif, par ceux de la fievre, des purgatifs & de toutes les évacuations artificielles, qui produisent une diminution considérable du poids du corps, par la maigreur & le desséchement, qui sont les suites de ces déperditions excessives.

Ainsi, la dissipation continuelle des fluides du corps vivant étant suffisamment établie, il s'agit à présent d'examiner celle des parties solides : elle se démontre facilement par ses causes : en effet, les colonnes du sang, c'est-à-dire, de celui de nos fluides qui est mû avec le plus de force & de vîtesse, étant par l'action du cœur, poussées avec impétuosité contre les courbures, les angles des vaisseaux, & les points de rétrécissement de leur cavité, contre ceux de séparation entre leurs ramifications, en écartent les tuniques, les redressent, les alongent & les mettent dans un état de distractilité, qui ne cesse avec tous les autres effets qui s'ensuivent, que lorsque la force de l'impulsion cesse elle-même, & que la force d'élasticité des fibres reprend le dessus & les remet dans l'état de flexion qui leur est naturel ; ce qui produit des efforts alternatifs qui se répetent environ cent mille fois par jour, & seroient suffisans par les frottemens qui s'ensuivent pour user des machines de bois très-dur, & même de métal.

Ainsi, il ne doit pas paroître surprenant qu'il se fasse une deperdition de parties dans les organes du corps humain, qui ne sont composés que d'une terre friable, dont les particules ne sont unies entr'elles que par la seule force de cohésion dont elles sont douées, comme le prouve la combustion des os, & même celle des cheveux, & sans perdre leur forme ; & par la matiere mucide visqueuse, qui entre dans la composition de toutes les parties solides de l'animal. Ensorte que ces parties considérées en détail ont si peu de consistence, qu'elle peut être détruite par la dissolution qu'operent la chaleur animale, la putréfaction qui les réduisent en une espece de liquament mucilagineux dans lequel il ne reste plus aucune marque d'organisation.

La dissipation des elemens de nos solides qui exige la réparation, la nutrition dans tous le cours de la vie se fait dans tous les vaisseaux de notre corps, c'est à dire dans toutes les parties qui le composent ; puisqu'elles ne sont toutes qu'un assemblage de vaisseaux : mais c'est sur les plus petits, qui forment la surface intérieure des grands, que portent les effets du frottement, du tiraillement, par lesquels les élemens des fibres, qui forment leurs tuniques, étant ébranlés par la répétition des chocs qu'ils éprouvent, & les fibres elles mêmes étant alongées, il se fait un écartement entre les particules terreuses & glutineuses dont elles sont formées, & il s'ensuit nécessairement une diminution dans la force de cohésion, qui unit ces élemens entr'eux ; ensorte que cette force n'est plus suffisante pour résister à l'effort, à l'*abrasion*, qui enleve, qui détache entierement celles des particules élementaires qui cedent le plus, & qui, ayant éprouvé le plus d'ébranlement, se trouvent le plus disposées à la solution de continuité ; & sont, en conséquence, séparées en tous sens de tous les élemens voisins, au point d'être entierement hors de la sphère d'attraction réciproque, & d'être entraînées par le torrent des fluides, avec lesquels il est un contact immédiat, de maniere qu'il se fait un vuide, une fossette à la place de la particule qui est emportée ; laquelle fossette est remplie en même tems par une autre particule analogue, fournie par l'humeur lymphatique mucide, lente, contenue dans les vaisseaux nourriciers ; ensorte que cette particule, proprement alimentaire, qui est un mélange d'élemens de terre & de gluten, se moule dans le vuide, le scrobicule de la membrane ou tunique du vaisseau simple, & ne differe de la particule qu'elle remplace, qu'en ce que la nouvelle a plus de viscosité, de force, de cohésion, n'ayant pas encore été exposée à l'action du frottement, à la chaleur animale qui subtilisent, qui volatilisent les elemens même des parties solides, & qui font bientôt éprouver à son tour la même altération à la particule subsidiaire, comme à toute autre : ensorte qu'elle est aussi enlevée à son tour, & remplacée par une autre, ce qui se répete ainsi continuellement dans tous les points du corps, plus ou moins promptement, à proportion que les parties sont plus ou moins exposées à l'action de la vie.

On voit par-là que les corps animés ne pourroient pas subsister long-tems, s'il n'y avoit quelque chose de propre à réparer les pertes qu'ils font continuellement, puisque dans toute leur étendue il n'y a pas une seule partie qui ne perde quelque chose à chaque instant.

Cette déperdition est très-considérable pendant les premieres années de la vie, que toutes les parties solides sont plus molles, & qu'elles sont plus en mouvement : elle diminue à proportion qu'on avance en âge ; mais il s'en fait toujours : ensorte que pendant l'enfance & la jeunesse, la dissipation est proportionnée à la quantité de matiere mucilagineuse, qui abonde alors dans la masse des humeurs, pour fournir celle de la nutrition : la quantité de la dissipation, comme celle de cette matiere, diminue de plus en plus, à mesure qu'on avance en âge, que toutes les parties solides acquierent plus de consistence, & tendent presque toutes à l'ossification. *Voy.* VIEILLESSE.

Ce n'est pas dans le même tems qu'il est enlevé des parties élémentaires de tous les points de la fibre par les frottemens, par les chocs qu'éprouvent les solides de notre corps ; chacune de ces parties se trouvant douée respectivement d'une force de cohésion un peu différente, eu égard au plus ou moins d'efforts qu'elle a essuyés, qui tendent à détruire cette force, c'est-à dire, à la surpasser & la rendre nulle, resiste plus ou moins à ces efforts, par lesquels elle doit être tôt ou tard separée du tout qu'elle compose, selon que cette force est plus ou moins considérable, à proportion que cet effort est plus ou moins violent, & que l'organe dans le tissu duquel il se fait a plus ou moins de consistence.

C'est dans l'intérieur des grands vaisseaux où le mouvement des humeurs, leur choc contre les parois sont les plus considérables, que se fait en conséquence l'enlevement des parties élémentaires des solides, c'est-à-dire, des élémens des fibres qui forment les membranes extrêmement deliées des vaisseaux simples, dont l'assemblage compose les tuniques, & conséquemment les surfaces interieures de ces grands vaisseaux.

Mais ce ne peut être que dans les petits vaisseaux simples, qui forment les tuniques des grands vaisseaux, que peut se préparer & s'opérer la réparation des particules enlevées, parce que les humeurs contenues dans ces petits vaisseaux étant très-éloignées du principe d'impulsion, & ayant eu dans leur cours une infinité de résistances à surmonter, leur mouvement progressif, qui ne subsisteroit plus dans les derniers vaisseaux, sans l'action que leur donne vraissemblablement l'irritabilité dont ils sont doués, ce mouvement ne peut au moins qu'être très petit, & favoriser conséquemment l'application des particules destinées à remplacer par *intus-susception* celles qui ont été emportées au-dehors de ces vaisseaux simples ; ensorte que comme c'est

l'effort qui se fait à la surface extérieure de ces petits vaisseaux qui forme l'intérieur des grands, que l'on doit regarder comme étant la cause qui tend continuellement à détruire toute la consistance des solides, la lenteur du mouvement des humeurs dans les vaisseaux simples, concourt à opérer l'*intus-susception* des particules nourricieres qui s'oppose à cette destruction, en tant que la force d'attraction & de cohésion dont elles sont susceptibles d'éprouver les effets de la part des parois des scrobicules ou cavités formées par l'enlevement des particules élémentaires, l'emporte sur le peu de force d'impulsion qui leur reste pour être portées plus avant dans leurs propres vaisseaux, ou même la simple force de suction, semblable à celle des tubes capillaires ou des racines des plantes, peut suffire vraissemblablement pour conserver le cours des fluides contenus tant qu'ils restent sous cette forme.

Il n'y a d'ailleurs que les parties surabondantes du suc nourricier qui ne sont pas employées à leur destination, qui arrivent à l'extrémité des arteres nevro-lymphatiques, qui sont les véritables vaisseaux nourriciers, pour être reportées dans la masse des humeurs par les veines correspondantes, tandis que les particules enlevées des parois des grands vaisseaux sont entraînées dans le torrent de la circulation, où elles se mêlent au sang & aux autres humeurs, comme parties redevenues susceptibles d'entrer dans la composition des fluides du corps animal; mais d'une maniere qui les rend impropres à former de bonnes humeurs. La chaleur & le frottement qui la produit, dont elles ont éprouvé les effets, les ayant fait dégénérer, en leur faisant contracter une qualité lixivielle, qui ne les dispose qu'à se mêler à la partie excrémenticielle de la masse des humeurs, avec laquelle elles ont le plus d'analogie, à être séparées de cette masse par les vaisseaux propres, à les attirer, à les recevoir, pour être rejettées hors du corps par les organes destinés à cet effet.

D'où il suit que les alimens ou les corps destinés à fournir la nourriture de l'animal, etant la plûpart sous forme solide, ne contribuent à leur destination, qu'après avoir passé sous forme fluide dans la masse des humeurs, par l'extrait qui se fait de la matiere alimentaire dans les premieres voies sous le nom de *chyle*, lequel est encore un assemblage grossier de parties hétérogenes, parmi lesquelles se trouvent la véritable matiere de la *nutrition*, qui ne se developpe & n'est suffisamment préparée, atténuée, qu'après avoir souffert différentes élaborations, d'abord sous la forme de sang, ensuite sous celle de lymphe, qui se subtilise & s'evapore de plus en plus, en passant par différentes filieres de vaisseaux toujours plus petits & toujours moins composés, jusqu'à ce qu'il soit parvenu à la derniere division des vaisseaux, qui sont ceux dans la composition desquels il n'entre que des fibres simples, élémentaires, formées par conséquent de particules plastiques, de la même nature que le fluide qu'ils contiennent, qui a toutes les qualités requises pour entrer dans la composition des fibres simples, dont sont formées toutes les parties solides, tous les organes, qui n'en sont que des aggrégés.

Ainsi l'extrait des alimens devenu un fluide, qui conserve cette forme pour passer en masse par différentes élaborations, redevient solide en détail, en parvenant à sa destination principale, qui est de nourrir le corps, en formant ou réparant ses parties solides, pour reprendre ensuite de nouveau sa fluidité, lorsqu'il ne forme plus que les débris de ces mêmes solides, dans la composition desquels il étoit entré par l'action de la vie, & dont il a été tiré par l'effet de cette même action : ensorte que par une admirable disposition de la machine humaine, le principe de la vie, qui est en même tems inévitablement un principe de destruction, prépare aussi & opere en même tems ce qui est nécessaire pour corriger ce mauvais effet, & devient par ce moyen un principe de conservation, tant que l'état de santé se soutient & entretient les dispositions nécessaires pour ce principe, parce que ce n'est que du concours de toutes les fonctions, dont l'exercice est bien réglé & se fait bien naturellement, que résultent les conditions pour une bonne *nutrition*.

Voilà ce qui paroît pouvoir être dit de plus vraissemblable & de plus conforme, à ce que l'on connoît des opérations de l'œconomie animale, relativement à l'organisme & au méchanisme de la *nutrition*, qui, au reste, a toujours été regardée comme un des plus grands mysteres de la nature; & qui a conséquemment fourni matiere, ou au moins donné lieu aux hypotheses (en trop grand nombre, & dont l'exposition seroit trop longue, même en précis, pour trouver place ici), que les physiologistes ont proposées pour tenter de deviner le secret que la nature semble jusqu'à présent s'être réservé à cet égard : ensorte que les moyens dont elle se sert pour la conservation des individus, ne sont pas moins cachés, que ceux qu'elle emploie pour la conservation de l'espece. *Voyez* GÉNÉRATION.

Les lumieres de la théorie ne peuvent donc qu'être extrêmement bornées, lorsqu'on est réduit à conjecturer sur les causes & les effets physiques qui se dérobent à nos sens, comme il en est de l'opération dont il s'agit : mais il est presqu'aussi avantageux d'avouer simplement notre ignorance à cet égard, & la difficulté de la dissiper, comme à l'égard de toutes les autres premieres causes physiques, telles que la gravitation, l'attraction, l'élasticité, *&c.* pour épargner des recherches, qui, après tout, sont fort inutiles, puisque les principes de ces objets étant bien connus, n'en seroient pas plus susceptibles de modification de notre part, & que d'ailleurs il reste toujours impossible de porter jusqu'à la démonstration l'explication de pareils effets.

Tout ce qu'il y a de plus certain sur la nature de la matiere de la *nutrition*, & qu'il importe de savoir, c'est que toutes les parties solides des animaux, les os même comme les chairs, dont on fait la décoction dans la machine de Papin, se dissolvent entierement & se réduisent en un suc qui paroît homogene, gélatineux & diaphane; d'où on peut conclure, que ce qui forme principalement le corps de l'animal, est ce qui résulte constamment & également de toutes ses parties; que c'est par conséquent un fluide mucide qui fournit les élémens des fibres & les matériaux de tous les organes.

On observe que les premiers rudimens des animaux sont formés d'un suc lymphatique de la nature du blanc d'œuf, & que les embryons mis dans de l'eau tiede, se liquéfient & se changent entierement en une matiere visqueuse, diaphane; d'où on peut inférer avec fondement que la matiere dont les animaux sont engendrés, sont formés originairement, doit aussi être conséquemment celle de leur *nutrition*.

Ainsi il paroît que l'on peut assurer que la partie mucilagineuse la plus fine des matieres destinées à notre nourriture, qui sont portées dans la masse des humeurs & qui y éprouvent différentes élaborations, est le véritable suc nourricier : c'est pourquoi l'on observe que dans les animaux robustes, vigoureux, le sang est fort chargé de parties gélatineuses, & qu'au contraire il ne se trouve presque point de parties concrescibles dans le sang des animaux qui

qui périssent par le défaut d'alimens ou par le marasme, qui provient de ce que le sang n'est pas propre à fournir le suc nourricier.

Ce n'est cependant pas la partie rouge du sang qui sert à la *nutrition* non plus que le chyle, dans lesquels il ne se trouve point de parties gélatineuses bien travaillées, bien développées. Ces fluides operent la réplétion des vaisseaux, réparent par conséquent la perte des fluides, qui se dissipent continuellement. Ils fournissent aussi plus ou moins les sucs huileux qui forment la graisse, qui contribuent par conséquent à augmenter le volume du corps; mais ils n'ont pas les qualités nécessaires pour nourrir immédiatement les parties qui les contiennent, pour entrer dans leur composition intime, & être changées en la propre substance de l'animal, en ce qui fait la matiere de ses parties solides, des fibres qui forment toute son organisation : ils sont trop grossiers pour pouvoir pénétrer dans les différentes divisions de filieres, par lesquelles cette matiere doit être filtrée, subtilisée avant d'être propre à remplir sa destination.

Il suit donc que puisque la véritable matiere de la *nutrition* est un suc gélatineux, les alimens qui contiennent le plus de matiere mucide, de cette matiere qui est regardée par un des plus ardens scrutateurs de la nature, le célebre Needham, & par le savant auteur de l'histoire naturelle moderne, M. de Buffon, comme un composé de molécules organiques, sont les plus propres à réparer les pertes du corps animal, & à servir à sa conservation individuelle ; au lieu que les matieres que l'on prend pour se nourrir, qui contiennent peu de suc gélatineux, ne fournissent que très-peu de suc nourricier, & sont par conséquent très-peu propres pour la nourriture : ainsi les chairs des jeunes animaux, comme les poulets, les agneaux, les veaux, celles des bœufs, des moutons, de la volaille; les œufs, le lait, les extraits de ces différentes matieres alimentaires faits par décoction ou de toute autre maniere qui peut séparer en plus grande abondance les sucs gélatineux mucides des parties fibreuses terreuses qui les contiennent, comme une éponge chargée d'eau, & forment la partie inutile, *inerte*, non alimentaire; en un mot des corps dans la nature destinés à fournir la matiere de la *nutrition*, sont les substances les plus propres à fournir une bonne nourriture, à réparer le sang & les autres humeurs d'où se tire le suc nourricier; lorsqu'il s'est fait une grande déperdition de ces différentes humeurs par maladie ou par toute autre cause; c'est par le défaut de matiere mucide, gélatineuse, c'est-à-dire, par le peu qu'en contiennent les substances végétales, qu'elles sont très peu propres en général, excepté leurs semences, à fournir une bonne nourriture. Ce sont les plantes succulentes, à fleurs cruciformes, dont la partie mucide est la plus analogue à celle des animaux & abonde le plus, qui, de tous les végétaux sont employés avec le plus d'avantage pour fournir la matiere de la *nutrition*.

En recherchant plus particulierement la nature de cette matiere, il paroît qu'on doit la regarder comme homogene, & d'une qualité égale, similaire dans toutes les parties où elle est distribuée & mise en œuvre pour sa destination; ensorte qu'elle ne differe dans ses effets, que par la figure, l'organisation même de la partie, à la nutrition de laquelle elle est employée. Cette qualité de la matiere nourriciere, Galien l'appelloit *douce*; ce qui ne signifie autre chose dans le sens d'Hippocrate, qu'une qualité tempérée, dans laquelle rien ne domine, rien n'est irritant, & pour ainsi dire, altérant. Cependant il paroît, selon les observations d'un savant physicien chimiste, M. Venel, professeur à Montpellier, que la plus grande partie des alimens, & les meilleurs, renferment dans leur substance nourriciere, une sorte de sel qu'il appelle *microcosmique*, c'est-à-dire, *animal*, qui venant à se développer à force d'élaborations dans les différens vaisseaux par où elle est filtrée, sert à aiguiser le suc nourricier parvenu dans les dernieres filieres de ses propres vaisseaux, & à donner de l'activité aux fibres élémentaires de l'organisation : ce qui peut contribuer beaucoup à différens phénomenes de l'économie animale. *Voyez* SEL, ANIMAL, IRRITABILITÉ.

Ne pourroit-on pas ajouter en passant, à l'occasion du sel animal dont il vient d'être fait mention comme propre à favoriser la faculté irritable des solides, que ce peut être aussi ce mixte qui, étant trop développé ou trop abondant, excite avec excès cette propriété des solides dans plusieurs maladies inflammatoires, dans les fievres lentes, hectiques, dans les cacochimies chaudes, rhumatismales, arthritiques, cause une crispation dans les vaisseaux nevro lymphatiques, qui ne permet plus la distribution du suc nourricier, le fait refluer dans la masse du sang où il fournit la matiere plastique, concrescible, qui forme la coëne que l'on voit souvent dans les maladies se former sur la surface du sang qui est tiré par la saignée, où il est si dominant dans la masse des humeurs, qu'il détruit la consistence, la viscosité nécessaire au suc nourricier, qui revient par-là trop fluxile & susceptible de se dissiper, en se mêlant à la sérosité excrémenticielle, qui forme la matiere de la transpiration & des urines, ou qui prend son cours quelquefois par la voie des selles, ou qui se répand sur la masse dans quelques cavités sans issue, d'où s'en suivent la maigreur, le desséchement, qui résultent presque toujours de ces évacuations ou de ces hydropisies colliquatives.

Ne peut-on pas dire encore que, comme la qualité mucilagineuse balsamique des humeurs dans les premiers tems de la vie (d'où par conséquent celle du suc nourricier) favorise l'accroissement, la qualité saline ammoniacale que contractent de plus en plus les humeurs à mesure qu'on avance en âge, établissent peu à peu l'espece de cacochimie naturelle qui opere tous les mauvais effets de la vieillesse, pareils à ceux qui produisent la plûpart des maladies dont on vient de parler, dont le principal effet est aussi de procurer, pour ainsi dire, une vieillesse anticipée ?

Quoi qu'il en soit, de ces conjectures qui ne paroissent pas sans utilité, ni déplacées dans cet article, il reste au moins certain que le suc nourricier est de toutes les humeurs du corps humain, celle qui est la plus animale, puisqu'elle est la seule qui puisse se changer en la propre substance de l'animal, par l'analogie qu'elle a acquise avec les élémens qui le composent, par la qualité plastique que lui ont donnée les plus grandes élaborations qui puissent s'operer dans le corps animal, qui la font passer par le dernier degré d'atténuation, de coction possibles dans cette machine vivante, pour la séparer de tout ce qui lui est étranger; mais de façon qu'à mesure qu'elle acquiert la plus grande fluidité pour pénétrer dans les filieres les plus fines que l'on puisse concevoir, elle devient par sa nature mucilagineuse & par la lenteur de son mouvement de plus en plus disposée à la concrétion.

On a cru que le fluide des nerfs se mêle au suc nourricier, parce que toutes les grandes évacuations qui sont suivies de la maigreur, de l'exténuation, sont aussi accompagnées de beaucoup de foiblesse; mais 1°. la qualité des fluides dont il s'a-

git, n'a aucune analogie, est entierement opposée, parce que celui des nerfs ne peut être composé de parties mucilagineuses, mais huileuses, sulphureuses, électriques, & doit avoir par conséquent, par sa nature & par sa destination, le plus grand éloignement à devenir concrescible comme le fluide nerveux. 2°. L'effet qui vient d'être allégué, peut être attribué tout simplement à ce que les évacuations dissipent la matiere du fluide nerveux, comme celle de la *nutrition*; d'où suit le relâchement des nerfs, qui ne doivent leur ressort qu'au fluide qu'ils contiennent; d'où s'ensuit que lorsque ce ressort manque dans le genre nerveux en général, ou à l'égard d'une partie quelconque, le suc nourricier, en conséquence, n'est point préparé & distribué dans les vaisseaux avec les qualités convenables.

Il en est de même lorsque la circulation du sang est distribuée dans une partie, comme par la ligature d'une artere, d'un nerf, ou par la paralysie: ces différentes lésions nuisent considérablement au méchanisme & à l'organisme de la *nutrition*, par l'action affoiblie, empêchée des solides de cette partie, & le déréglement dans le mouvement d'impulsion des fluides qui doivent y être distribués; ce qui donne lieu à ce que la *nutrition* est plus ou moins imparfaite, & que la maigreur, le desséchement, ou la bouffissure, & le relâchement des fibres musculaires succedent dans les parties viciées; ce qui est plus sensible encore dans les plaies de ces parties, où il ne se forme que de mauvaises chairs fongueuses, blaffardes, qui ne peuvent jamais former une bonne cicatrice.

L'excès dans l'évacuation de la liqueur séminale par l'exercice vénérien, par la répétition trop fréquente des pollutions involontaires, des pollutions nocturnes occasionnées par des rêves & par toute autre cause que ce puisse être, mais sur-tout par la mastupration, est une des causes des plus considérables & des plus communes du défaut de *nutrition* & de l'épuisement qui s'en suit; parce que cette liqueur véritablement analogue au suc nourricier, par sa qualité mucilagineuse, plastique, & par l'élaboration qu'elle éprouve, étant d'ailleurs destinée en grande partie à être repompée dans la masse des humeurs, est un des principaux moyens que la nature employe pour entretenir la sensibilité, l'irritabilité convenables dans toutes les parties solides des mâles; ce qui contribue le plus à établir la force, la robusticité qui les distinguent entre les deux sexes: effet que l'on peut encore attribuer au sel animal, dont la liqueur séminale doit être imprégnée, tout comme le suc nourricier, eu égard au rapport de ces deux fluides entr'eux. *Voyez* SEMENCE, IRRITABILITÉ.

Le spasme, le resserrement des nerfs qui gênent le cours des humeurs dans une partie quelconque, en y empêchant conséquemment la distribution du suc nourricier, nuisent aussi beaucoup à la *nutrition*, & peuvent causer la maigreur, le desséchement des parties affectées.

L'exercice violent, le travail forcé, la fievre & toute agitation excessive du corps & d'esprit, doivent être aussi rangés parmi les causes qui peuvent le plus contribuer à altérer la qualité du suc nourricier, en détruisant sa qualité concrescible, plastique, en le volatilisant & le disposant à se dissiper sans remplir convenablement sa destination. Par la raison du contraire, le défaut d'exercice, d'action des organes du mouvement animal, produit un embonpoint excessif, qui dépend cependant beaucoup plus de la réplétion des vaisseaux adipeux & des cellules graisseuses, que d'un excès de *nutrition* proprement dite, qui ne se fait même jamais parfaitement dans ce cas, & ne produit que des fibres lâches, des chairs molles, par le défaut d'élaboration suffisante du suc nourricier.

Dans les premiers tems de la vie, les fluides prédominent sur les solides qui sont alors très-flexibles, & pour ainsi dire ductiles. Les vaisseaux cedent aisément aux efforts des parties contenues; ils sont susceptibles d'une dilatation toujours plus considérable; ils s'étendent & s'alongent de plus en plus, ce qui exige une *nutrition* plus abondante que n'est alors la déperdition de substance par l'action de la vie, c'est ce qui forme l'accroissement. *Voyez* ACCROISSEMENT.

Dans un âge avancé, au contraire, les solides qui perdent peu-à-peu presque toute leur flexibilité, qui n'ont plus de ductilité, cedent difficilement à l'effort des fluides, se condensent de plus en plus; ensorte que les fibres de toutes les parties, bien loin de s'alonger & de s'étendre, ne permettent pas même que la réparation soit proportionnée aux pertes que font continuellement les solides; elles se raccornissent, les vaisseaux s'obliterent, se raccourcissent, & donnent lieu à un véritable décroissement, qui dépend principalement de ce que la contraction des vaisseaux l'emporte sur la force d'impulsion & de dilatation de la part des fluides. *Voyez* DÉCROISSEMENT.

Pour un plus grand détail sur tout ce qui a rapport à la *nutrition*, *voyez* principalement la physiologie de M. de Senac, connue sous le titre, *Essai de physique sur l'anatomie* d'Heister; *le Commentaire de la physiologie* de Boerhaave, de l'édition du baron de Haller, & la physiologie même de ce savant auteur, qui n'a point encore paru en entier, mais dont les premiers volumes font désirer les derniers avec le plus grand empressement.

NUTRITION, (*Jardinage.*) se dit des végétaux qui profitent beaucoup; ce qui contribue le plus à cette *nutrition*, ce sont les labours & les engrais que l'on donne à la terre.

Les vrais principes de la *nutrition* des plantes sont les pluies, la rosée, les parties nitreuses de l'air, les sels de la terre fermentés par les feux souterrains, & secondés de l'ardeur du soleil.

NUTRITUM, (*Pharmac. & Mat. méd.*) Onguent *nutritum*: prenez de litharge préparée six onces, d'huile d'olive dix-huit onces, de vinaigre très-fort demi-livre; arrosez la litharge tantôt avec l'huile, tantôt avec le vinaigre, en agitant continuellement dans le mortier jusqu'à ce que vous ayez employé vos deux liqueurs, & qu'elles se soient unies à la litharge sous forme & en consistence d'onguent.

Le *nutritum* est fort recommandé dans les maladies de la peau accompagnées de rougeur, de chaleur & de démangeaison, principalement dans les dartres. Ce remede réussit communément lorsque ces incommodités sont légeres, & il calme au moins pour un tems celles qui sont plus rebelles. On redoute dans ce remede la vertu repercussive, qui peut en effet devenir nuisible par accident, c'est-à-dire, si les éruptions cutanées disparoissant brusquement par l'application de cet onguent, causent des accidens qui surviennent souvent à la guérison de ces maladies; mais le *nutritum* est communément trop peu efficace pour qu'il puisse passer en général pour un remede suspect. *Voyez* REPERCUSSIF. (*b*)

NUX INSANA, (*Botan. exot.*) nom donné par Clusius à un fruit des Indes qui cause des vertiges, ou un délire quelquefois de deux ou trois jours à ceux qui en mangent. Il vient sur un arbre grand comme un cerisier & à feuilles de pêcher. C'est un fruit gros comme nos petites prunes, rond, couvert d'une écorce dure, rude, rougeâtre, renfermant un noyau membraneux, noir, marqué d'une tache blanche, & entouré d'une pulpe noire, semblable à celle

de la prune sauvage; ce noyau contient une amande ferme de couleur cendrée. (*D. J.*)

NUYS *ou* NEUS, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans l'électorat de Cologne. Elle appartenoit à la maison d'Autriche. Le duc de Parme la prit en 1580, & y exerça toutes sortes de barbaries. Elle est sur la petite riviere d'Erfft, à demi-lieue du Rhin, 2 S. O. de Dusseldorp, 6 N. de Cologne. *Long.* 24. 22. *lat.* 51. 18.

Schaaf (*Charles*), un des savans hommes de ce siecle dans les langues orientales, étoit de *Nuys*. L'université de Leyde l'appella dans son sein, & se l'attacha par ses bienfaits. Il mourut en 1729. Ses principaux ouvrages sont, 1°. *opus Aramœum*; 2°. *novum testamentum syriacum*, avec une traduction latine; 3°. *lexicon syriacum concordantiale*. (*D. J.*)

N Y

NYCTAGES *ou* NYCTAZONTES, s. m. (*Hist. ecclés.*) secte de ceux qui déclamoient contre la coutume qu'avoient les premiers chrétiens de veiller la nuit pour chanter les louanges de Dieu, parce que, selon eux, la nuit est faite pour le repos des hommes. Ce mot dérive du grec νύξ, *nuit*.

NYCTALOPIE, s. f. (*Chirurgie.*) maladie des yeux qui empêche de voir pendant le jour & non pas pendant la nuit, ou indisposition des yeux qui fait que la personne qui en est attaquée, voit mieux la nuit que le jour.

Ce mot vient du grec νύξ, *nuit*, & ἀλώπηξ, *renard*, parce qu'on dit que cet animal voit moins bien le jour que la nuit. Hippocrate a employé ce mot dans ce sens.

La *nyctalopie* vient, dit-on, de ce que les esprits sont trop dissipés dans le jour, & qu'ils le sont moins pendant la nuit. *Voyez* VUE.

La *nyctalopie*, selon Boerhaave, consiste en ce que l'uvée est sans mouvement, quoiqu'elle soit ouverte.

NYCTALOPIE se dit aussi d'une maladie des yeux toute contraire, qui empêche de voir lorsque le soleil se couche & que sa lumiere commence à diminuer. *Voyez* AVEUGLEMENT. C'est ce qu'on appelle en latin *nocturna cæcitas*.

En général on appelle de ce nom toute maladie qui empêche de voir à quelque tems particulier de la journée où les autres voient. Il n'y a aucuns signes auxquels on puisse reconnoître ces maladies; on n'en juge que sur la déposition des malades; ainsi on ne peut rien promettre sur la cure; il est même difficile de saisir une indication positive, & l'on se retranche sur l'usage des remedes généraux qui sont souvent infructueux.

Dans les *Transactions philosophiques*, on trouve un exemple d'un jeune homme de vingt ans qui avoit été affecté de *nyctalopie* dès son bas âge, & si jeune même, qu'il n'étoit pas en état de dire quand elle avoit commencé. M. Parliam nous assure que ce jeune homme avoit la vûe très-bonne pendant le jour, mais qu'à la brune il ne voyoit plus du tout, & que la lumiere d'une chandelle ou le secours d'un verre, ne lui servoient de rien: que cependant en examinant ses yeux, il n'avoit pas trouvé qu'il y manquât rien; qu'il n'avoit point non plus de vertige, ni d'autre maladie de tête à quoi on pût attribuer cette indisposition de sa vûe. Il s'élevoit sur ses yeux, comme nous le rapporte le sieur Parliam, une espece de nuage qui s'épaississoit par degrés comme un brouillard à mesure que le jour baissoit. Sa vûe étoit la même dans les différens aspects de la lune; la lumiere du feu ou de la chandelle ne lui faisoient point de peine, & l'hiver & l'été étoient pour sa vûe la même chose.

Le docteur Briggs essaye de rendre raison de ce cas, de la maniere qui suit: « comme il s'éleve pendant le jour une grande quantité de vapeurs, qui se condensant par la fraîcheur du soir, retombent & rendent plus épais l'air qui est voisin de la terre; les humeurs pouvoient être affectées de même dans les yeux de ce jeune homme, & devenir le soir plus grossieres & plus troubles: de même que nous voyons souvent l'urine devenir plus claire ou plus trouble, selon qu'elle est échauffée ou refroidie; & qu'au moyen de cet épaississement des humeurs, les rayons éprouvant une réflexion ou une réfraction excessive, ne parviennent pas jusqu'à la rétine, ou ne l'affectent que foiblement ».

NYCTELIES, *ou* NYCTILÉES, (*Hist. anc.*) orgies ou fêtes de Bacchus qu'on célébroit pendant la nuit: ce mot est grec & composé de νύξ, *nuit*, & de τελεῖν, *former*, *accomplir*. C'étoit un de ces mysteres ténébreux où l'on s'abandonnoit à toutes sortes de débauches. La cérémonie apparente consistoit dans une marche ou course tumultueuse que faisoient dans les rues ceux qui célébroient cette fête, portant des flambeaux, des bouteilles, & des verres, & faisant à Bacchus d'amples libations. On renouvelloit ces cérémonies à Athènes tous les trois ans au commencement du printems. On célébroit aussi des fêtes de même nom en l'honneur de Cybele. *Voyez* BACCHANALES.

NYCTEMERON, s. m. (*Astron.*) c'est le nom que les Grecs donnoient au jour naturel, ou au tems de la révolution diurne & apparente du soleil autour de la terre. *Voyez* JOUR.

Ce mot est formé des deux mots grecs νύξ *nuit*, & ἡμέρα, *jour*; parce que le tems d'une révolution entiere du soleil autour de la terre, renferme la nuit & le jour. (*O*)

NYCTILEIUS, (*Mythol.*) Νυκτιλεῖος, surnom de Bacchus, pris des nyctilées qu'on célébroit en son honneur. (*D. J.*)

NYCTOSTRATEGE, (*Antiq. greq. & rom.*) νυκτοστρατηγος, en latin *nyctostrategus*, officier principal chez les anciens, préposé pour prévenir les incendies pendant la nuit, ou pour les éteindre; à Rome ils avoient par cette raison le commandement de la garde; & en conséquence de leur charge & de leur nombre, on les appella *triumvirs de nuit*, *nocturni triumviri*. (*D. J.*)

NYECARLEBY, (*Géog.*) petite ville de Suede dans la Finlande, sur la côte orientale du golfe de Bothnie, au midi de Jacobstat, & à l'embouchure d'une petite riviere.

NYLAND, (*Géog.*) province de Suede, sur le golfe de Finlande, où elle s'étend l'espace de 40 lieues marines du levant au couchant. Elle est bornée au nord par la Tartarie, à l'orient par la riviere de Kymen qui la sépare de la Carélie finoise; au midi par le golfe de Finlande, & à l'occident par la Finlande méridionale. Borgo, Rasebourg, & Helsingfors, sont les principaux lieux de cette province.

NYMBOURG, (*Géog.*) ville forte de Bohème, sur l'Elbe, entre Prague & Breslaw. Les troupes saxonnes la prirent d'assaut en 1634, & passerent au fil de l'épée une partie de ses habitans. *Long.* 33. 1. *lat.* 50. 8. (*D. J.*)

NYMPHAGOGE, (*Antiq. greq. & rom.*) νυμφαγογος, en latin *nymphagogus*; on appelloit *nymphagoges* chez les anciens, ceux qui étoient chargés de conduire la nouvelle fiancée de la maison paternelle à celle de son nouvel époux. (*D. J.*)

NYMPHARENA, (*Hist. nat.*) nom donné par Pline à une pierre qui se trouvoit en Perse, & qui ressembloit aux dents de l'hippopotame. Peut-être

étoit-ce quelque ossement de poisson, que l'on trouve quelquefois dans le sein de la terre.

NYMPHARUM INSULÆ, (*Géog. anc.*) petites îles flottantes de la Lydie, au milieu d'un étang. Pline en parle, & les appelle *insulæ salutares*; il y en avoit de semblables dans le lac calamina.

NYMPHATÈS, (*Géog. anc.*) Pline écrit *Nyphatès*, montagne de la grande Arménie, où, selon Strabon, le Tigre prenoit sa source. (*D. J.*)

NYMPHE, s. f. (*Mythol.*) ce mot signifie en latin *une nouvelle mariée*; mais c'est toute autre chose dans la Mythologie : les Poëtes l'ont donné à des divinités subalternes, dont ils ont peuplé l'univers. Il y en avoit qu'on appelloit *uranies* ou *célestes*, qui gouvernoient la sphere du ciel; d'autres *terrestres* ou *épygies* : celles-ci étoient subdivisées en *nymphes* des eaux, & *nymphes* de la terre.

Les *nymphes* des eaux étoient encore divisées en plusieurs classes; les *nymphes* marines appellées *océanides*, *néréides*, & *mélies*. Les *nymphes* des fontaines, ou naïades, crénées, pégées : les *nymphes* des fleuves & des rivieres, ou les potamides : les *nymphes* des lacs, étangs, ou lymnades.

Les *nymphes* de la terre étoient aussi de plusieurs classes; les *nymphes* des montagnes qu'on appelloit *oréades*, *orestiades* ou *orodemniades* : les *nymphes* des vallées, des bocages, ou les napées : les *nymphes* des prés ou limoniades : les *nymphes* des forêts, ou les dryades, & hamadryades. Tous ces noms marquoient le lieu de leur habitation.

Elles ont encore eu plusieurs autres noms : comme *ionides*, *isménides*, *lysiades*, *thémistiades*, & cent autres qu'elles tiroient du lieu de leur naissance, ou plutôt des lieux où elles étoient adorées, comme Pausanias & Strabon les interpretent.

On n'accordoit pas tout à fait l'immortalité aux *nymphes*; mais Hésiode les fait vivre quelques milliers d'années. On leur offroit en sacrifice du lait, de l'huile, & du miel, & on leur immoloit quelquefois des chevres.

Il n'est pas aisé de découvrir l'origine de l'existence des *nymphes*, & des fables qu'on a débitées sur leur compte. Cette idée des *nymphes* est peut-être venue de l'opinion où l'on étoit anciennement, que les ames des morts erroient auprès des tombeaux, ou dans les jardins & les bois délicieux qu'elles avoient fréquentés pendant leur vie. On avoit même pour ces lieux un respect religieux; on y invoquoit les ombres de ceux qu'on croyoit y habiter; on tâchoit de se les rendre favorables par des vœux & des sacrifices, afin de les engager à veiller sur les troupeaux & sur les maisons. Meursius remarque que le mot grec *nymphé*, n'est autre que le mot phénicien *néphas*, qui veut dire *ame*; & il ajoute que cette opinion, ainsi que plusieurs autres de ce tems-là, tiroient leur origine des Phéniciens.

Cette conjecture sur l'origine des *nymphes* peut encore être appuyée par l'idée que l'on avoit que les astres étoient animés; ce qu'on étendit ensuite jusqu'aux fleuves, aux fontaines, aux montagnes & aux vallées, auxquelles on assigna des dieux tutélaires.

Dans la suite on a pris pour des *nymphes* des dames illustres par quelques aventures; c'est pour cela sans doute qu'Homere appelle *nymphes*, Phaëtuse & Lampetie, qui gardoient en Sicile les troupeaux du soleil.

On a même été jusqu'à honorer de simples bergeres du nom de *nymphe*, & tous les poëtes anciens & modernes ont embelli leurs poésies de cette nouvelle idée. Mais comme Diodore rapporte que les femmes des Atlantides étoient communément appellées *nymphes*, il semble que c'est dans ce pays-là, que prit naissance l'opinion de l'existence de ces déesses; parce qu'on disoit que c'étoit dans les jardins délicieux de la Mauritanie tingitane, auprès du mont Atlas, qu'habitoient après leur mort les ames des héros.

Quant aux métamorphoses de tant de personnes changées en *nymphes*, en naïades, en oréades, en néréides, en dryades, en hamadryades, *&c.* on peut penser que lorsque quelques dames illustres étoient enlevées à la chasse, qu'elles périssoient dans la mer, dans les bois; la ressource ordinaire étoit de dire que Diane ou quelqu'autre divinité les avoit changées en *nymphes*. Tel étoit la prétendue Egérie, cette célebre *nymphe* que Numa Pompilius alloit souvent consulter dans la forêt d'Aricie. Après la mort de ce prince, les Romains ne trouvant plus cette *nymphe* merveilleuse, mais seulement une fontaine, ils imaginerent la métamorphose de la *nymphe* en fontaine.

Nous ne dirons rien ici de la belle description que fait Homere de l'antre des *nymphes*, ni de ces vers où Horace nous représente Bacchus instruisant ces déesses : *vidi Bacchum docentem nymphas*. On ne seroit sûrement pas content des allégories que quelques auteurs y ont trouvées, & encore moins des obscénités qu'un philosophe stoïcien, homme grave & sérieux, a débitées sur ce sujet dans son héxaméron rustique.

Mais nous pouvons bien dire un mot de la fureur qu'éprouvoient ceux qui par hasard avoient vû quelque *nymphe* dans le bain. Ovide lui même craignoit cet événement, comme il nous l'apprend au *IV. liv. des Fastes*, quand il dit,

Nec Dryadas, nec nos videamus labra Dianæ,
Nec faunum medio cùm premit aura die.

« Jamais ne puissions-nous appercevoir Diane,
» Ni les *nymphes* des bois, ni les faunes cornus,
» Lorsqu'au milieu du jour ils battent la campagne ».

C'est à quoi Properce, *liv. III. élég. xij.* fait allusion, lorsque décrivant la félicité des premiers siecles il dit :

Nec fuerat nudas pœna videre deas.

« Alors pour avoir vû quelques déesses nues,
» On n'etoit point puni si rigoureusement ».

Ceux qui étoient épris de cette fureur des *nymphes*, s'appelloient en grec νυμφόληπτοι, en latin *lymphatici*. Les eaux, dit Festus, s'appellent *lymphes*, du nom de *nymphes*; car on croyoit autrefois que tous ceux qui avoient seulement vû l'image d'une *nymphe* dans une fontaine, étoient épris de fureur le reste de leur vie. Les Grecs les nommoient *nympholepti*, & les latins *lymphatici*.

Plutarque dans la vie d'Aristide, dit : « la caverne des *nymphes* sphragitides est située à l'une » des croupes du mont Cythéron; il y avoit anciennement un oracle, de l'esprit duquel plusieurs devenoient insensés; ce qui les fit nommer *nympholepti* ». (*D. J.*)

NYMPHE, (*Littérat.*) ce mot se prend quelquefois dans les auteurs grecs & latins pour une femme simplement. C'est ainsi que l'emploie Homere, *Iliad, p. v. 130*. Callimaque, *hymn. in Del. v. 215*. Hymn. *in Apoll. v. 90. &c.* Ovide applique ce mot aux femmes des Grecs, lorsqu'il dit :

Grata ferunt nymphæ *pro salvis dona maritis.*

C'est une chose assez commune dans les auteurs, d'appeller *nymphes*, les épousées & les nouvelles mariées. Elles portent le nom de *nymphes*, dit Phornutus, parce qu'alors elles paroissent en public pour la premiere fois, ayant été auparavant cachées, pour ainsi dire, dans leurs maisons. (*D. J.*)

NYMPHES, s. f. pl. (*Anatom.*) Ces deux especes

de crêtes d'un rouge vermeil dans les jeunes filles, une de chaque côté, qui descendent en grossissant jusque vers le milieu de la vulve, s'appellent *nymphes*, parce qu'on a cru qu'elles dirigeoient le cours de l'urine. Elles ne sont ni de même longueur dans tous les sujets, ni toujours de même grosseur l'une que l'autre; & elles s'alongent tellement dans quelques femmes, particulierement de certains pays, qu'on est obligé de les couper.

Les *nymphes*, en latin *nymphæ*, sont deux plis prominens de la peau intérieure de la grande aîle extérieure, étendus depuis le prépuce du clitoris jusqu'au grand orifice de la matrice, de l'un & de l'autre côté. Ces plis sont d'abord fort étroits; ils prennent de la largeur à mesure qu'ils descendent, & ils vont ensuite en se retrécissant vers leur extrémité inférieure.

Ils sont d'une substance spongieuse, composée de membrane délicate, de vaisseaux très-deliés & parsemés de petites glandes sebacées, dont plusieurs sont sensibles à la vûe. Cette disposition intérieure les rend capables de se gonfler à proportion du clitoris, lorsque le sang & les esprits leur sont portés en abondance.

La situation des *nymphes* est oblique; leurs extrémités supérieures sont fort approchées: la distance qui est entre leurs extrémités inférieures est plus grande; elles sont pourvues de quantité de mamelons qui les rendent fort sensibles; elles reçoivent des arteres & des veines des vaisseaux honteux, & leurs nerfs viennent des intercostaux.

Les filles ont ces parties si fermes & si solides, que l'urine sort de l'uretre entre leurs parois avec une espece de sifflement; mais elles sont plus ou moins flasques & flétries dans les femmes mariées, à proportion des enfans qu'elles ont eu & de leur âge.

Les *nymphes* sont quelquefois si larges ou si alongées, qu'elles prominent hors des levres des parties naturelles, & qu'elles incommodent en marchant, en s'asseyant, & même dans les plaisirs de l'amour: quand ce cas existe, on est obligé de les couper. Mauriceau dit avoir fait à Paris le retranchement des deux *nymphes* à une femme qui l'en pria très-instamment, tant parce qu'étant obligée, à ce qu'elle lui dit, d'aller souvent à cheval, l'alongement de ses *nymphes*, qu'elle avoit très-grandes, lui causoit par le froissement une douloureuse cuisson, que parce que cette difformité lui déplaisoit fort, aussi bien qu'à son mari.

Pour faire cette opération, on étend la personne sur le dos, on lui écarte les cuisses & les levres des parties naturelles: ensuite le chirurgien prend avec sa main gauche l'une ou l'autre des *nymphes*, & en coupe, avec une paire de ciseaux qu'il tient de la droite, autant qu'il est nécessaire. Il a soin de se pourvoir de styptiques pour arrêter l'hémorrhagie, & des autres remedes dont il pourroit avoir besoin si la malade tomboit en défaillance. Il panse ensuite la blessure avec quelques baumes vulnéraires, & il parvient facilement à la guérir d'après cette méthode. On trouve dans Solingen, *observat. 80.* un cas dans lequel la mortification des *nymphes* en rendit l'amputation nécessaire.

L'excision des *nymphes* a été pratiquée chez les Egyptiens, & dans quelques endroits de l'Arabie & de Perse. Strabon dit que les femmes égyptiennes recevoient la circoncision. Bélon nous apprend, dans ses *observations*, *livre III. chap. xxviij.* que cet usage, qui subsistoit encore de son tems, étoit simplement fondé sur des raisons naturelles qui même n'ont pas lieu dans toutes les femmes de ce pays-là.

Cette incommodité est assez commune en Afrique, & il y a des hommes, si l'on en croit Léon l'africain, qui n'ont d'autre métier que de savoir retrancher aux femmes les *nymphes* trop alongées; ils crient à haute voix dans les rues: *Qui est celle qui veut être coupée*, &c. (*D. J.*)

NYMPHÉE, s. m. *nymphæum*, (*Architect. antiq.*) Les Grecs & les Romains appelloient ainsi certains bâtimens rustiques qui renfermoient des grottes, des bains, des fontaines, & d'autres édifices de cette nature, tels qu'on imaginoit qu'étoient les demeures des nymphes.

On voit un édifice de ce genre entre Naples & le mont Vésuve; il est construit de marbre & de forme quarrée; on y entre par une seule porte, d'où l'on descend dans une grande grotte qu'arrose une fontaine. Le pavé est de marbre de diverses couleurs, & les murailles sont revêtues de coquillages, & tout le tour est orné de diverses statues de nymphes & de figures grotesques.

Il y avoit à Rome & à Constantinople de magnifiques *nymphées*, dont il ne reste aucun vestige.

On appelloit encore *nymphées* certaines maisons publiques où ceux qui n'avoient point de logemens commodes venoient faire des festins de noces. On nommoit ces bâtimens *nymphæa* ou *lymphæa*, à cause de leurs jardins de plaisance, qui étoient embellis de grottes, de coquillages & de jets d'eau. (*D. J.*)

NYMPHÉE, (*Géogr. anc.*) en latin *Nymphæa* & *Nymphæum*. Ptolomée parle d'une île *Nymphæa* dans la mer Méditerranée, au voisinage de l'île de Sardaigne. Pline fait mention d'une autre île *Nymphæa* dans la mer Ionienne, aux environs de Samos.

Nymphæum étoit une ville de Pont qui appartenoit aux Athéniens, & qui leur payoit chaque année un talent pour tribut.

Il y avoit une autre ville de même nom dans la Chersonèse taurique. Enfin *Nymphæum* étoit un lieu sur la mer Ionienne, auprès du fleuve Aous, dans le territoire d'Apollonie. Cet endroit est célebre dans les écrits des anciens, par un oracle & un feu merveilleux qui sortoient, disent-ils, du fond d'une vallée & d'un prairie verdoyante. Tite-Live, Plutarque, & Dion Cassius en parlent sur le même ton. (*D. J.*)

NYMPHIUS, (*Géog. anc.*) ou *Nymphæus*, fleuve de Mésopotamie qui, selon Suidas, se jette dans le Tigre. Procope dit qu'il servoit de borne entre les Perses & les *Romæi*. (*D. J.*)

NYMPHOMANIE *ou* FUREUR UTÉRINE, (*Med.*) maladie ou symptome qui accompagne les passions amoureuses, les pâles couleurs, les obstructions de la matrice, & enfin la sécheresse, l'acrimonie & la salacité dans les humeurs de cette partie. *Voyez* FUREUR UTÉRINE.

NYMPHOIDE, *nymphoides*, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale ordinairement en forme de rosette, & profondement découpée. Le pistil sort du calice; il perce la partie inférieure de la fleur, & devient dans la suite un fruit ou une gaîne oblongue, applatie & molle, qui n'a qu'une seule capsule, & qui renferme des semences enveloppées chacune d'une coëffe. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

NYMPHOTOMIE, s. f. *terme de Chirurgie*, signifie l'*amputation d'une partie des nymphes* ou du clitoris, que quelques-uns appellent aussi *nymphes*, lorsque ces parties forment un volume si considérable qu'elles empêcheroient la consommation du mariage, ou la rendroient extrémement difficile. *Voyez* NYMPHES.

Galien observe qu'on étoit souvent obligé de faire la *nymphotomie* sur les femmes égyptiennes; mais dans notre Europe il est rare que cette opération soit nécessaire.

Si cependant il arrive qu'elle le soit, les casuistes

décident que la femme est obligée de s'y soumettre.

La *nymphotomie* est, à proprement parler, la circoncision des femmes. *Voyez* CIRCONCISION.

L'alongement des nymphes est si ordinaire dans l'empire des Abyssins, qu'il a fallu y établir la circoncision pour les femmes.

Les nymphes & les levres deviennent quelquefois si longues, qu'on ne sauroit approcher certaines femmes. Au rapport de Léon l'afriquain, il y a des hommes qui n'ont d'autre métier que de savoir retrancher ce que la nature a trop alongé dans ces parties.

Le célebre Mauriceau, chirurgien de Paris, a fait avec succès cette opération. Une femme de condition, obligée de monter souvent à cheval, sentoit alors des cuissons insupportables & de la douleur par le froissement des nymphes, qu'elle avoit très-longues. Elle se détermina à se les faire amputer par cette raison, & aussi parce que la longueur démesurée de ces parties déplaisoit beaucoup à son mari. Il faut prendre des précautions pour arrêter le sang avec soin: car Mauriceau dit que plusieurs heures après l'opération il a vu survenir une hémorrhagie assez considérable, qui mit la malade en danger. On préviendra cet accident en lavant la plaie avec de l'eau alumineuse, & par l'application de l'agaric, de la charpie seche, de compresses graduées soutenues par un bandage qui fasse une compression suffisante. *Voyez* HÉMORRHAGIE, LIGATURE, STYPTIQUES. Il y a apparence que les historiens qui disent que dans certains pays on châtroit les femmes, n'ont entendu parler que de la *nymphotomie*, & non de l'extirpation des ovaires qu'on pratique sur les truies pour les rendre stériles. *Voyez*, sur la castration des femmes, la *génèanthropie* de Sinibaldus. (*Y*)

NYN, (*Géogr.*) riviere d'Angleterre; elle a sa source dans le Northamptonshire, & va se décharger dans le Boston-deep. J'en ai déja parlé à l'*article* NEYN, car ce mot s'écrit *Neyn*, *Nyn*, *Néane*, &c.

NYON, (*Géog.*) petite ville de Suisse au canton de Berne, chef-lieu du petit bailliage de même nom, près du lac de Genève, & à quatre lieues de cette ville.

Nyon est fort ancienne, comme le prouvent des inscriptions romaines, qui marquent qu'il y a eu des romains établis dans son territoire. Pline la nomme *colonia equestris*, parce qu'elle avoit été peuplée de cavaliers vétérans. Elle est appellée simplement *equestris* dans l'itinéraire d'Antonin. Elle est située pour la plus grande partie sur une colline qui s'éleve au bord du lac de Genève, & en partie dans la plaine qui s'étend le long du lac au pié de la colline. Elle a bien de la peine à se relever de l'incendie qui la réduisit en cendres l'an 1399. *Longit.* 23. 44. *latit.* 46. 25.

NYSA ou *NYSSA*, (*Géog. anc.*) Je dis *Nysa* ou *Nyssa*, car ces deux mots se prennent indifféremment l'un pour l'autre par les anciens géographes, pour désigner la même ville. On en trouve plusieurs qui portent ce nom de *Nysa* ou *Nyssa*; savoir;

1°. *Nysa*, ville de l'Arabie heureuse, aux confins de l'Egypte, selon Diodore de Sicile, qui dit que Jupiter y porta le petit Bacchus son fils, afin qu'il y fût nourri par les nymphes: & c'est de-là qu'il fut appellé *Dionysius*, nom formé de celui de Jupiter son pere, & de celui de la ville *Nysa*.

2°. *Nysa* ou *Nyssa*, ville de la Cappadoce, nommée en françois *Nysse*, *Voyez* NYSSE.

3°. *Nysa*, ville de l'Inde, entre les fleuves Cophènes & Indus. On prétend qu'elle fut bâtie par Bacchus, qui lui donna son nom. Elle étoit commandée par une montagne nommée *Merus*; mot qui en grec signifie une *cuisse*. On voit assez que ce nom fait allusion à la seconde naissance de Bacchus, sorti de la cuisse de Jupiter.

4°. *Nysa*, ville de la Lydie, selon Strabon, ou de la Carie, selon Ptolomée. Weheler dit avoir vu une médaille de *Nysa*, frappée du tems de l'empereur Maximin, dont elle porte la tête & le nom; sur le revers il y a une fortune qui tient en sa main une corne d'abondance, & un gouvernail en l'autre, avec ces lettres, ΕΠΙΑΤΡ. ΠΡΥΜΟΤ ΡΟΥΦΙΝΟΥ ΝΙCΕΩΝ, c'est-à-dire que cette médaille de la ville de *Nysa* a été frappée sous le gouverneur Aurelius Primus Ruphinus.

5°. Etienne le géographe parle d'une *Nysa*, ville de Béotie; d'une autre *Nysa*, ville de la Thrace, d'une troisieme *Nysa*, ville de l'île de Naxie; d'une quatrieme, ville de l'Eubée; & d'une cinquieme, ville de la Libye. (*D. J.*)

NYSLOT, (*Géog.*) forteresse de l'empire Russien dans la Livonie, sur la rive occidentale de la Narva, à 8 lieues S. O. de Narva. *Longit.* 46. 30. *latit.* 58. 46.

NYSSA, (*Botan.*) nom d'une plante décrite par Gronovius, & dont Linnœus a fait un genre distinct d'après les caracteres suivans. Ses fleurs sont mâles & femelles; dans la fleur mâle le calice est à cinq feuilles étendues: la fleur est monopétale, partagée en cinq segmens de la forme & de la grandeur de ceux du calice: les étamines sont six filamens pointus plus longs que la fleur; les bossettes des étamines sont doubles. Dans la fleur femelle le calice est semblable que dans la mâle, mais il reste avec le fruit: la fleur est aussi la même. Le pistil a sous le calice un germe oval; le stile est délié, plus long que la fleur: le stygma est oblong, applati & penché. Le fruit est un noyau ovoïde à une seule loge, qui renferme une noix pointue aux deux bouts, & sillonnée dans les bords des raies longitudinales. (*D. J.*)

NYSSE, (*Géog. anc.*) en latin *Nyssa*, ville de la Cappadoce, que l'itinéraire d'Antonin place sur la route d'Ancyre à Césarée, entre Parnassus & Osiana. Elle est fameuse par S. Grégoire de *Nysse*, que son frere S. Basile y établit évêque en 371. Ses ouvrages, dont le P. Fronton a donné une édition en 1605, sont écrits dans un style affecté & plein d'allégories & de raisonnemens abstraits, souvent inintelligibles. (*D. J.*)

O

O, S. m. (*Gram.*) c'est la quinzieme lettre, & la quatrieme voyelle de l'alphabet françois. Ce caractere a été long-tems le seul dont les Grecs fissent usage pour représenter le même son, & ils l'appelloient du nom même de ce son. Dans la suite on introduisit un second caractere Ω, afin d'exprimer par l'ancien l'ο bref, & par le nouveau, l'ο long : l'ancienne lettre Ο ou ο, fut alors nommée ὀμικρον, *o parvum* ; & la nouvelle, Ω ou ω, fut appellée ὠμέγα, *O magnum*.

Notre prononciation distingue également un *o* long & un *o* bref ; & nous prononçons diversement un *hôte* (hospes), & une *hotte* (sporta dossuaria); une *côte* (costa), & une *cotte* (habillement de femme) ; il *saute* (saltat), & une *sotte* (stulta) ; *beauté* (pulchritudo), & *botté* (ocreatus), *&c.* Cependant nous n'avons pas introduit deux caracteres pour désigner ces deux diverses prononciations du même son. Il nous faudroit doubler toutes nos voyelles, puisqu'elles sont toutes ou longues ou breves : *a* est long dans *cadre*, & bref dans *ladre* ; *e* est long dans *tête*, & bref dans il *tette* ; *i* est long dans *gîte*, & bref dans *quitte* ; *u* est long dans *flûte*, & bref dans *culbute* ; *eu* est long dans *deux*, bref dans *feu*, & plus bref encore dans *me*, *te*, *de*, & dans les syllabes extrèmes de *fenêtre* ; *ou* est long dans *croûte*, & bref dans *déroute*.

Je crois, comme je l'ai insinué ailleurs (*voyez* LETTRES), que la multiplication des lettres pour désigner les différences prosodiques des sons n'est pas sans quelques inconvéniens. Le principal seroit d'induire à croire que ce n'est pas le même son qui est représenté par les deux lettres, parce qu'il est naturel de conclure que les choses signifiées sont entre elles comme les signes : de-là une plus grande obscurité sur les traces étymologiques des mots ; le primitif & le dérivé pourroient être écrits avec des lettres différentes, parce que le méchanisme des organes exige souvent que l'on change la quantité du radical dans le dérivé.

Ce n'est pas au reste que je ne loue les Grecs d'avoir voulu peindre exactement la prononciation dans leur orthographe : mais je pense que les modifications accessoires des sons doivent plutôt être indiquées par des notes particulieres ; parce que l'ensemble est mieux analysé, & conséquemment plus clair ; & que la même note peut s'adapter à toutes les voyelles, ce qui va à la diminution des caracteres & à la facilité de la lecture.

L'affinité méchanique du son *o* avec tous les autres, fait qu'il est commuable avec tous, mais plus ou moins, selon le degré d'affinité qui résulte de la disposition organique : ainsi *o* a plus d'affinité avec *eu*, *u*, & *ou*, qu'avec *a*, *ê*, *é*, *i* ; parce que les quatre premieres voyelles sont en quelque sorte labiales, puisque le son en est modifié par une disposition particuliere des levres ; au lieu que les quatre autres sont comme linguales, parce qu'elles sont différentiées entre elles par une disposition particuliere de la langue, les levres étant dans le même état pour chacune d'elles : l'abbé de Dangeau, *opusc. pag.* 62. avoit insinué cette distinction entre les voyelles.

Voici des exemples de permutations entre les voyelles labiales, & la voyelle *o*.

O changé en *eu* : de *mola* vient *meule* ; de *novus*, *neuf* ; de *soror*, *sœur* qui se prononce *seur* ; de *populus*, *peuple* ; de *cor*, *cœur*.

O changé en *u* : c'est ainsi que l'on a dérivé *humanus* & *humanitas* de *homo* ; *cuisse* de *coxa* ; *cuir* de *corium* ; *cuit* de *coctus* ; que les Latins ont changé en *us* la plûpart des terminaisons des noms grecs en ος ; qu'ils ont dit, au rapport de Quintilien & de Priscien, *huminem* pour *hominem*, *frundes* pour *frondes*, &c.

Au contraire *u* changé en *o* : c'est par cette métamorphose que nous avons *tombeau* de *tumulus*, *combles* de *culmen*, *nombre* de *numerus* ; que les Latins ont dit *Hecoba* pour *Hecuba*, *colpa* pour *culpa* ; que les Italiens disent indifféremment *fosse* ou *fusse*, *facoltà* ou *facultà*, *popolo* ou *populo*.

O changé en *ou* : ainsi *mouvoir* vient de *movere*, *moulin* de *moletrina*, *pourceau* de *porcus*, *glousser* de *glocio*, *mourir* de *mori*, &c.

Les permutations de l'*o* avec les voyelles linguales sont moins fréquentes ; mais elles sont possibles, parce que, comme je l'ai déja remarqué d'après M. le président de Brosses (art. *Lettres*), il n'y a proprement qu'un son diversement modifié par les diverses longueurs ou les divers diametres du tuyau : & l'on en trouve en effet quelques exemples. *O* est changé en *a* dans *dame*, dérivé de *domina* : en *e* dans *adversùs*, au lieu de quoi les anciens disoient *advorsùs*, comme on le trouve encore dans Térence ; en *i* dans *imber*, dérivé du grec ὄμβρος.

Nous représentons souvent le son *o* par la diphtongue oculaire *au*, comme dans *aune*, *baudrier*, *cause*, *dauphin*, *fausseté*, *gaule*, *haut*, *jaune*, *laurier*, *maur*, *naufrage*, *pauvre*, *rauque*, *sauteur*, *taupe*, *vautour* : d'autres fois nous représentons *o* par *eau*, comme dans *eau*, *tombeau*, *cerceau*, *cadeau*, *chameau*, *fourneau*, *troupeau*, *fuseau*, *gâteau*, *veau*. Cette irrégularité orthographique ne nous est pas propre : les Grecs ont dit ὦλαξ & αὖλαξ, *sulcus* (sillon) ; τρῶμα & τραῦμα, *vulnus*, (blessure) : & les Latins écrivoient indifféremment *cauda* & *coda* (queue) ; *plaustrum* & *plostrum* (char) ; *lautum* & *lotum* au supin du verbe *lavare* (laver).

La lettre *o* est quelquefois pseudonyme, en ce qu'elle est le signe d'un autre son que de celui pour lequel elle est instituée ; ce qui arrive par-tout où elle est prépositive dans une diphtongue réelle & auriculaire : elle représente alors le son *ou* ; comme dans *bésoard*, *bois*, *soin*, que l'on prononce en effet *bésouard*, *bouas*, *souèn*.

Elle est quelquefois auxiliaire, comme quand on l'associe avec la voyelle *u* pour représenter le son *ou* qui n'a pas de caractere propre en françois ; comme dans *bouton*, *courage*, *douceur*, *foudre*, *goutte*, *houblon*, *jour*, *louange*, *moutarde*, *nous*, *poule*, *souper*, *tour*, *vous*. Les Allemands, les Italiens, les Espagnols, & presque toutes les nations, représentent le son *ou* par la voyelle *u*, & ne connoissent pas le son *u*, ou le marquent par quelqu'autre caractere.

O est encore auxiliaire dans la diphtongue apparente *oi*, quand elle se prononce *é* ou *è* ; ce qui est moins raisonnable que dans le cas précédent, puisque ces sons ont d'autres caracteres propres. Or *oi* vaut *é* : 1°. dans quelques adjectifs nationnaux, *anglois*, *françois*, *bourbonnois*, &c : 2°. aux premieres & secondes personnes du singulier, & aux troisiemes du pluriel, du présent antérieur simple de l'indicatif, & du présent du suppositif ; comme je *lisois*, tu *lisois*, ils *lisoient* ; je *lirois*, tu *lirois*, ils *liroient* : 3°. dans *monnoie*, & dans les dérivés des verbes *connoître* & *paroître* où l'*oi* radical fait la derniere sylla-

be, ou bien la pénultieme avec un *e* muet à la derniere; comme je *connois*, tu *reconnois*, il *reconnoît*; je *comparois*, tu *disparois*, il *reparoît*; *connoître*, *méconnoître*, que je *reconnoisse*; *comparoître*, que je *disparoisse*, que tu *reparoisses*, qu'ils *apparoissent*. *Oi* vaut *è*: 1°. dans les troisiemes personnes singulieres du présent antérieur simple de l'indicatif, & du présent du suppositif; comme il *lisoit*, il *liroit*: 2°. dans les dérivés des verbes *connoître* & *paroître* où l'*oi* radical est suivi d'une syllabe qui n'a point d'*e* muet; comme *connoisseur*, *reconnoissance*, je *méconnoitrai*; vous *comparoitrez*, nous *reparoitrions*, *disparoissant*.

La lettre *o* est quelquefois muette: 1°. dans les trois mots *paon*, *faon*, *Laon* (ville), que l'on prononce *pan*, *fan*, *Lan*; & dans les dérivés, comme *paonneau* (petit paon) qui differe ainsi de *panneau* (terme de Menuiserie), *laonnois* (qui est de la ville ou du pays de Laon): 2°. dans les sept mots *œuf*, *bœuf*, *mœuf*, *chœur*, *cœur*, *mœurs* & *sœur*, que l'on prononce *euf*, *beuf*, *meuf*, *keur*, *keur*, *meurs* & *seur*: 3°. dans les trois mots *œil*, *œillet* & *œillade*, soit que l'on prononce par *è* comme à la fin de *soleil*, ou par *eu* comme à la fin de *cercueil*. On écrit aujourd'hui *économe*, *économie*, *écuménique*, sans *o*; & le nom *Œdippe* est étranger dans notre langue.

O' apostrophé devant les noms de famille, est en Irlande un signe de grande distinction, & il n'y a en effet que les maisons les plus qualifiées qui le prennent: *o' Briem*, *o' Carrol*, *o' Cannor*, *o' Néal*.

En termes de Marine, O veut dire *ouest*; S. O. *sud-ouest*; S. S. O. *sud-sud-ouest*; O. S. O. *ouest-sud-ouest*. *Voyez* N & RHUMB.

Sur nos monnoies, la lettre *o* désigne celles qui sont fabriquées à Riom.

Chez les anciens, c'étoit une lettre numérale qui valoit 11; & surmontée d'une barre, Ō valoit 11000, selon la regle ordinaire:

O *numerum gestat qui nunc undecimus extat.*

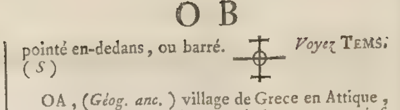
(*B. E. R. M.*)

O, s. m. (*Théol.*) nom qu'on a donné aux sept ou neuf antiennes qu'on chante dans l'Avent pendant sept ou neuf jours auparavant la fête de Noël, & qui précedent le cantique *Magnificat*. On les appelle encore ainsi parce que chacune d'elles commence par cette exclamation: comme *O rex gentium. O Emmanuel*, &c. *Voyez* ANTIENNE.

O, o, o, (*Ecriture.*) considéré dans sa forme, c'est une ligne courbe continue, dont tous les points supérieurs & inférieurs sont plus éloignés du centre que ceux des flancs; elle est presque racine de toutes les mineures; elle se forme sans interruption du mouvement mixte des doigts & du poignet: dans l'italienne les angles de l'*o* sont beaucoup plus obtus que ceux de l'*o* coulé; ce qui fait que celui-ci est moins ouvert que celui-là. A l'égard de l'*o* rond, il est ainsi appellé, parce qu'il approche du cercle, que les points supérieurs & inférieurs sont à un point près aussi proche du centre que ceux des flancs. *Voyez le volume des Planches à la table de l'Ecriture des figures radicales mineures.*

O, (*Comm.*) dans les livres des marchands, banquiers, ou négocians, joint à quelques autres lettres, marque différentes abréviations: ainsi C. O. est l'abbréviation de *compte ouvert*; O N C. ou O N. signifient *onces*. *Dictionn. de Comm.* (*G*)

O, *majuscule* (*Musique.*) qui est proprement un cercle, ou double C, est dans nos musiques anciennes; la marque de ce qu'ils appelloient *tems parfait*, c'est-à-dire, de la mesure triple ou à trois, à la différence du tems imparfait ou de la mesure double, qu'ils marquoient par un C simple, ou par un O tronqué à droite ou à gauche C, ou Ɔ.

Le tems parfait se marquoit par un O simple, ou pointé en-dedans, ou barré.  *Voyez* TEMS. (*S*)

OA, (*Géog. anc.*) village de Grece en Attique, sous la tribu Pandionide, comme le prouve une inscription rapportée par Spon. Il ne faut pas confondre ce village avec *Oé* qui étoit de la tribu Oénéide.

OACCO, (*Géog.*) province d'Afrique dans l'Ethiopie au royaume d'Angola. C'est une espece de désert habité, dont les peuples n'ont pas l'industrie de cultiver les terres avec art: & pourquoi l'auroient-ils, ils n'ont point de terres en propriété? Tout ce qu'en dit le pere Labat ne mérite aucune créance.

OAKHAM, (*Géog.*) ville d'Angleterre dans le Rutland, au diocèse de Péterberoug. Elle est dans la belle & riche vallée de Cathmoss, à 74 milles de Londres. *Long.* 16. 45. *lat.* 52. 38.

OANNÈS, s. m. (*Mythol.*) les Babyloniens rendirent leurs hommages à l'eau en général, comme élément, sous le nom d'*Oannes*, moitié femme & moitié poisson, telle qu'étoit la figure que Lucien en avoit vue en Phénicie. Les Syriens représentoient de même leur *Atergatis*, & les Scythes leur *Thamysades*; c'étoient des symboles de la lune & de la mer. (*D. J.*)

OANUS, (*Géog. anc.*) fleuve de Sicile selon Pindare; Fazell croit que le nom moderne est *Frascolari*, riviere qui coule sur la côte méridionale.

OARII, (*Géog.*) province de l'Ethiopie occidentale au royaume d'Angola, sur le bord septentrional de la Coanza. (*D. J.*)

OARISSE, s. m. (*Belles lettres.*) terme en usage dans la poésie grecque, qui signifie un dialogue entre un mari & une femme; tel par exemple que celui qu'on trouve au sixieme livre de l'Iliade, entre Hector & Andromaque. *Voyez* DIALOGUE.

Scaliger remarque que l'*oaristus* n'est point à proprement parler, un petit poëme particulier, ni une piece de vers détachée; mais qu'il fait toûjours partie de quelque grand poëme. Il ajoute que l'endroit d'Homere dont nous venons de parler, est proprement le seul *oariste* qui se trouve dans les anciens poëtes grecs.

OASIS, (*Géog. anc.*) ville & desert de l'Egypte, aux confins de la Lybie. Il y avoit deux villes nommées *Oasis*, & que l'on distinguoit par les surnoms de *grande* & de *petite*. Auprès de la plus grande de ces deux villes, étoit l'affreux desert d'*Oasis*. Chacune de ces villes avoit un nom. Pline, Strabon, Ptolomée, Hérodote & les autres historiens en parlent; mais ils ne s'accordent point entr'eux, tant les pays de l'Egypte étoient peu connus des étrangers.

OAXACA, (*Géog.*) vallée de l'Amérique, & province de la nouvelle Espagne, c'est la même que Guaxaca. *Voyez* GUAXACA.

OAXIS, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Crete dans la côte septentrionale selon Hérodote, *l. IV. ch. cliv.* Varron dit qu'Oaxe, fils d'Apollon & d'Anchiale, bâtit en Crete une ville qu'il appella de son nom. Servius assure la même chose, en expliquant la premiere églogue de Virgile où est ce vers:

Et rapidum Cretæ veniemus Oaxem.

(*D. J.*)

OB, (*Art. numismat.*) M. Patin rapporte une médaille frappée à l'honneur de l'empereur Adrien (peut-être à cause de la connoissance qu'il avoit de la Médecine), où l'on voit d'un côté Esculape avec Hygéia, & de l'autre Télesphore, avec cette inscription autour: Περγα επι κεφαλαιονς. Auprès du Télesphore il y a ces lettres *ob*. Cet antiquaire explique les premiers mots de cette maniere, *pergamenorum sub cephalione*, ajoutant en caracteres italiques *Telesphorus*. Il dit ensuite, après Pausanias,

que Télesphore étoit une divinité des Pergaméniens, qui avoit été ainsi nommée par le commandement de l'oracle, & que quelques-uns traduisoient ce mot par celui de *devin* ou de *ventriloque*.

Voici comme en parle Selden. « On traduit ordi- » nairement le mot *ob*, par celui de *pithon* ou de *ma-* » *gicien*; mais *Ob* étoit un esprit ou un demon, qui » donnoit ses réponses comme si les paroles étoient » sorties des parties que l'honnêteté ne permet pas » de nommer, ou quelquefois de la tête, & quel- » quefois des aisselles; mais d'une voix si basse, qu'il » sembloit qu'elle vînt de quelque cavité profonde, » comme si un mort avoit parlé dans le tombeau; » en sorte que celui qui le consultoit, ne l'entendoit » souvent point du tout, ou plutôt entendoit tout ce » qu'il vouloit ». Selden ajoute peu après ce qui suit. » Voyez l'histoire de Samuel, dont la figure fut mon- » trée à Saül par une femme, des parties honteuses » de laquelle *Ob* parloit, ou étoit censé parler. L'Ecri- » ture, dans le premier livre de Samuel, *ch. xxxviij.* » appelle cette femme *pithonisse* ou *ventriloque*, com- » me traduisent les septante, *une femme qui avoit* » *Ob*. De-là vient que Saül lui parle ainsi: *Prophé-* » *tise moi*, *je te prie*, *par Ob*, ce que les septante » ont traduit, *prophétise-moi par le ventriloque*. *Ob* » étoit donc un esprit qui parloit du ventre. Nos tra- » ducteurs ont rendu le mot des septante, ἐγγαστρίμυ- » θος, par *esprit familier* ».

Buxtorf interprete le mot hébreu *ob*, par celui de *pithon*, ou d'esprit qui rend des réponses par quelque puissance diabolique, & qui travaille à éloigner les hommes de Dieu. *Levit. xix. 31. & xx. 27.* Il remarque que *ob*, signifie encore en hébreu, *bouteille*, *Job*, *xxxij. 19.* Ce qui a fait dire à Aben-Esra, qu'on l'avoit transporté par métaphore à un esprit qui enfloit le ventre de celui qui en étoit possédé, comme une bouteille, & rendoit ses oracles par cette partie, d'où le possédé étoit appellé ἐγγαστρίμυθος.

On a vu de nos jours des gens qui savoient ménager leur voix, de façon qu'elle sembloit sortir de quelque endroit hors d'eux, soit éloigné de leur corps, soit voisin, & cela d'un ton tel que celui de l'*Ob*, décrit par Selden. Il y avoit aux environs de Londres un garçon âgé de 25 ans, qu'on appelloit en anglois *The speaking-smith* (ce qui revient à *vocifaber*, qu'on ne peut rendre en françois), qui possédoit ce talent dans une grande perfection. Il ne lui eût pas été difficile de se faire passer pour sorcier parmi la populace; mais il se contentoit d'effrayer des portiers, des charretiers, & d'autres gens de cette espece, qui ne connoissoient point son art.

J'ai entendu parler d'une femme qui parcouroit l'Angleterre en mendiant, & qui savoit si bien menager sa voix qu'elle paroissoit s'entretenir avec plusieurs personnes à la fois; elle disoit, pour émouvoir la compassion, que les interlocuteurs étoient son mari & ses enfans, qu'elle avoit perdus il y avoit plusieurs années, & qui pendant leur vie, avoient mangé tout son bien. (*D. J.*)

OBACATIARAS LES, (*Géog.*) peuples de l'Amérique méridionale dans le Brésil. Ils habitent les îles de la riviere de S. François. De Laët les donne pour anthropophages, & vraissemblablement sans en avoir de preuves.

OBAI *ou* ROBAI, (*Hist. nat. Botan.*) c'est une sorte de jasmin du Japon qui a des fleurs doubles. Son écorce est brune; son bois foible & rempli de moëlle; ses feuilles alternativement opposées & terminées par une pointe un peu recourbée; ses fleurs, qui paroissent au mois de Février avant ses feuilles, & qui sortent d'un calice écailleux, sont d'un jaune pâle, & composées de deux sortes de pétales, dont les extérieurs sont d'ordinaire au nombre de huit, longs d'un demi pouce en oval; & les intérieurs, plus petits, de grandeur inégale, au nombre de huit & plus, marqueté de points couleur de sang; l'odeur de la fleur tire sur celle de la violette, mais devient dégoutante à la longue, & le goût est très-désagréable. Cet arbrisseau, qu'on croit apporté de la Chine, est d'une beauté qui le fait cultiver soigneusement dans les jardins.

OBARÉNIENS, LES, (*Géog. anc.*) en grec, ὠβαρηνοί; peuples qui habitoient une partie considérable de l'Armenie, aux environs du fleuve Cyrus.

OBBA, s. m. (*Hist. anc.*) vase fort creux dont on se servoit aux repas funebres.

OBBA, (*Géog.*) ville d'Afrique dans la Mauritanie Césariense. Au cinquieme concile général assista Valérien évêque d'*Obba* en Afrique. La conférence de Carthage fournit aussi Félicissime évêque d'*Obba*, *Obbensis*.

OBDORA *ou* L'OBDORIE, (*Géog.*) autrefois *Lucomorie*; contrée de la Tartarie moscovite, au couchant du Jénisréa & à l'orient de l'Oby, qui la sépare de la Coudora. Ce pays est coupé par le cercle polaire en deux parties à-peu-près égales, sous le soixantieme degré de latitude: il fait partie de la Sibérie. Pierre-le-Grand y avoit commencé quelques habitations qui n'ont pas été continuées. (*D. J.*)

OBEANCIER, s. m. (*Jurisprud.*) est un titre usité dans l'eglise collégiale de S. Jul de Lyon; le grand *obéancier* est la premiere dignité. Le premier chanoine après les dignitaires, a aussi le titre d'*obéancier*. Ce terme paroit être venu par corruption d'*obédiencier*; il y a apparence que ces *obéanciers* ont été ainsi nommés, parce que dans l'origine ils étoient envoyés par l'archevêque de Lyon pour desservir cette église. *Voyez* OBÉDIENCIER.

OBÉDIENCE, s. f. (*Jurisprud.*) ce terme dans son origine étoit toûjours synonyme d'*obéissance*; dans la suite on lui a attribué différentes significations en matiere ecclésiastique.

En général *obédience* signifie *soumission* à un supérieur ecclésiastique; quelquefois ce terme se prend pour l'autorité même du supérieur; quelquefois enfin on entend par *obédience*, la permission que le supérieur donne d'aller quelque part, ou de faire quelque chose.

Pendant le grand schisme d'Avignon on se servoit du terme d'*obédience* pour désigner le territoire dans lequel chacun des deux papes étoit reconnu comme légitimement élu. Presque toutes les villes de Toscane & de Lombardie, toute l'Allemagne, la Bohème, la Hongrie, la Pologne, la Prusse, le Danemark, la Suede, la Norvege, l'Angleterre étoient de l'*obédience* de Clément VII. qui s'étoit retiré à Avignon; la France, la Lorraine, l'Ecosse, la Savoie & le royaume de Naples, se rangerent sous l'*obédience* d'Urbain: l'Espagne prit d'abord le même parti, ensuite elle se mit sous l'*obédience* de Clément VII.

C'est en ce meme sens que l'on appelle ambassadeurs d'*obédience*, ceux que des princes envoient au pape, pour lui rendre hommage de quelques fiefs qui relevent de lui: c'est ainsi que le roi d'Espagne envoie un ambassadeur d'*obédience* au pape, auquel il présente la haquenée que ce prince doit au pape à cause du royaume de Naples.

Les provinces dans lesquelles le concordat n'a pas lieu, & qui sont soumises à toutes les regles de chancelerie, que l'on observoit avant le concordat, telles que la Bretagne, la Provence, la Lorraine, sont appellées communément *pays d'obédience*, ce qui est une expression très-impropre, vû que ces pays ne sont point soumis au pape plus particulierement que les autres; toute la différence est que la regle *de mensibus & alternativa* y a lieu, c'est-à-dire que le pape y confere les bénéfices pendant huit mois de l'année, les autres collateurs n'ont que quatre mois, à

la réserve des évêques, lesquels en faveur de la résidence, ont l'alternative, c'est-à-dire qu'ils ont la collation pendant un mois, & le pape pendant l'autre, & ainsi de suite alternativement.

Le pape n'use point de prévention dans les pays d'*obédience*, dans les six mois de l'alternative des évêques ni dans les quatre mois des autres collateurs.

OBÉDIENCE, se prend aussi pour un acte qu'un supérieur ecclésiastique donne à un inférieur, soit pour le faire aller en quelque mission, soit pour le transferer d'un lieu dans un autre, ou pour lui permettre d'aller en pelérinage ou en voyage : un prêtre ne doit point être admis à dire la messe dans un diocese étranger, qu'il ne montre son *obédience*. On doit arrêter les moines vagabonds, qui errent par le monde, & qui ne montrent point leur *obédience*.

On a aussi appellé *obédiences* les maisons, églises, chapelles & métairies qui ne sont pas des titres de benefices séparés, & dans lesquels un supérieur ecclésiastique envoie un religieux pour les desservir ou administrer. On les a ainsi appellés *obédience*, parce que le religieux qui les dessert n'y est envoyé qu'en vertu d'un acte d'*obédience*, & qu'il est révocable *ad nutum*.

Dans les premiers siecles de l'état monastique, tous les prieurés n'étoient que des *obédiences*. Il y a encore quelques abbayes où les prieurés qui en dépendent, ne sont que de simples *obédiences*. *Voyez l'histoire de l'église de Meaux, t. I. pag. cxix*; les *Mémoires du clergé*; les *lois ecclésiastiques & la Jurisprudence canoniq.* de de Lacombe. (*A*)

OBÉDIENCIER, s. m. (*Jurisprud.*) est un religieux qui va, par l'ordre de son supérieur, desservir une église dont il n'est point titulaire. *Voyez* OBÉDIENCE. (*A*)

OBÉIR, v. n. (*Gram.*) c'est se soumettre à la volonté d'un autre. Celui qui commande est censé supérieur, & celui qui *obéit* subalterne. On *obéit* à Dieu, en suivant sa loi; aux rois, en remplissant leurs lois; à la nécessité, aux passions, *&c.*

Obéir se prend encore dans un sens différent, lorsqu'il se dit d'un corps roide, inflexible, qu'on ne plie pas à volonté; le fer trempé n'*obéit* pas, *&c.*

OBÉIR, se dit d'un cheval qui répond aux aides. *Voyez* AIDES.

OBÉISSANCE, s. f. (*Droit naturel & politique.*) Dans tout état bien constitué, l'*obéissance* à un pouvoir légitime est le devoir le plus indispensable des sujets. Refuser de se soumettre aux souverains, c'est renoncer aux avantages de la société, c'est renverser l'ordre, c'est chercher à introduire l'anarchie. Les peuples, en obéissant à leurs princes, n'obéissent qu'à la raison & aux lois, & ne travaillent qu'au bien de la société. Il n'y a que des tirans qui commanderoient des choses contraires; ils passeroient les bornes du pouvoir légitime, & les peuples seroient toujours en droit de reclamer contre la violence qui leur seroit faite. Il n'y a qu'une honteuse flatterie & un avilissement odieux, qui ait pu faire dire à Tibere par un sénateur romain : *Tibi summum rerum judicium dii dedere, nobis obsequii gloria relicta est.* Ainsi l'*obéissance* ne doit point être aveugle. Elle ne peut porter les sujets à violer les lois de la nature. Charles IX. dont la politique inhumaine le détermina à immoler à sa religion ceux de ses sujets qui avoient embrassé les opinions de la réforme, non content de l'affreux massacre qu'il en fit sous ses yeux & dans sa capitale, envoya des ordres aux gouverneurs des autres villes du royaume, pour qu'on exerçât les mêmes cruautés sur ces sectaires infortunés. Le brave d'Orte, commandant à Bayonne, ne crut point que son devoir pût l'engager à obéir à ces ordres sanguinaires. « J'ai communiqué, dit-il au Roi, le commandement de » V. M. à ses fideles habitans & gens de guerre de » la garnison, je n'y ai trouvé que bons citoyens » & braves soldats, mais pas un bourreau : c'est » pourquoi eux & moi supplions très-humblement » V. M. de vouloir employer nos bras & nos vies » en choses possibles; quelque hasardeuses qu'elles » soient, nous y mettrons jusqu'à la derniere goutte » de notre sang ». Le comte de Tende & Charny répondirent à ceux qui leur apportoient les mêmes ordres, qu'ils respectoient trop le roi pour croire que ces ordres inhumains pussent venir de lui. Quel est l'homme vertueux, quel est le chrétien qui puisse blâmer ces sujets généreux d'avoir desobéi?

OBELE, s. m. (*Belles-Lettres.*) désignoit chez les anciens une petite ligne, semblable à une aiguille, d'où lui est venu le nom d'*obelus*, ὀϐελος, qui signifie *aiguille* en grec.

Ces mot est principalement d'usage, en parlant des Hexaples d'Origène; cet auteur ayant distingué par un astérique ou étoile les supplémens qu'il a ajoutés au texte des septante dans les endroits où ils n'ont point entendu l'hébreu, & ayant marqué d'un *obele*, ou de la petite ligne (-) les endroits où ce qui se trouve dans les septante, n'est point dans l'hébreu. *Voyez* HEXAPLE.

S. Jerôme dit que l'*obele* se trouvoit seulement dans les endroits où on avoit retranché quelque chose des septante, comme superflu; & l'astérique, dans ceux où il manquoit quelque chose. Ces sortes de marques se rencontrent fréquemment dans les anciens manuscrits. Ordinairement l'*obele* est accompagné de deux points, l'un au-dessus, l'autre au-dessous de la ligne (÷), & l'asterique est une croix de S. André, accompagnée de quatre points. (·X·)

OBÉLISQUE, s. m. (*Archit. & Antiq. égyptiennes.*) espece de pyramide quadrangulaire longue & étroite, qui est ordinairement d'une seule pierre, & qu'on éleve dans une place pour y servir d'ornement. La proportion de la hauteur à la largeur est presque la même en tous les *obélisques*. Cette proportion est telle : leur hauteur est de neuf parties ou neuf parties & demie, & quelquefois dix de leur grosseur par le bas; par le haut la largeur n'est jamais moindre de la moitié, ni plus grande que les trois quarts de celle d'en bas, & on place un ornement sur sa pointe, qui est émoussée; mais nous nous proposons d'entretenir ici le lecteur des *obélisques* d'Egypte, parce que ce sont les seuls monumens qui subsistent de l'ancienne sagesse de ce peuple.

Sésostris, roi d'Egypte, après s'être rendu maître de la plus grande partie de l'Asie & de l'Europe, s'appliqua sur la fin de son regne à élever des ouvrages publics pour l'ornement du pays, & pour l'utilité des peuples. Entre les plus considérables de ses ouvrages, on compte les deux *obélisques* que ce prince fit élever dans la ville d'Héliopolis. Ils sont d'une pierre très-dure, tirée des carrieres de la ville de Syenne en Egypte, tout d'une piece, & chacun de 120 coudées de haut.

Auguste, après avoir réduit l'Egypte en province, ayant fait transporter à Rome ces deux *obélisques*, il en fit dresser un dans le grand cirque, & l'autre dans le champ de Mars, avec cette inscription sur la base, *Cæs. D. F. Augustus Pont. max. Imp. XII. Cos XI. Trib. Pot. XV. Ægypto in potestatem populi rom. redact. soli donum dedit.*

Le corps de ces *obélisques* est tout chargé de figures hyéroglyphiques, ou écritures symboliques, qui marquent, selon Diodore la grande puissance de ce roi, le détail des tributs qu'on lui payoit, & le nombre des nations qu'il avoit vaincues. Un de ces *obélisques* est aujourd'hui rompu en pieces, & couvert de terre; l'autre, qu'Auguste avoit fait placer dans le

cirque, avec la même inscription, a été mis par le pape Sixte V. à la porte del popolo l'an 1589.

Le successeur de Sésostris, nommé par Hérodote *Pharon*, & par Pline *Nimcoreus*, fit élever deux *obélisques*, à l'imitation de son pere. Ils avoient chacun cent coudées de haut, & huit coudées de diametre. On voit encore de nos jours un de ces *obélisques* à Rome devant l'église de S. Pierre, où il a été élevé par le pape Sixte V. Caïus César l'avoit fait venir d'Egypte sur un vaisseau d'une fabrique si singuliere, qu'au rapport de Pline, on n'en avoit jamais vu de pareil. Cet *obélisque* est tout uni, sans aucun hiéroglyphe.

Ramessès, autre roi d'Egypte, crut devoir consacrer au soleil un *obélisque* d'une grande hauteur. On dit qu'il y eut vingt mille hommes employés à le tailler, & que le jour qu'on devoit l'élever, le roi fit attacher son fils au haut de l'*obélisque*, afin que les ingénieurs disposassent leurs machines avec assez d'exactitude pour sauver la vie au jeune prince, & pour conserver en même tems un ouvrage fait avec tant de soin. Pline qui rapporte cette histoire, ajoute que Cambyse ayant pris la ville d'Héliopolis, & y ayant fait mettre le feu, il le fit éteindre, dès qu'il s'apperçut que l'embrasement avoit gagné jusqu'à l'*obélisque*.

Auguste, après avoir soumis l'Egypte, n'osa toucher à cet *obélisque*, soit par religion, soit par la difficulté qu'il trouva à transporter cette grande masse. Constantin ne fut pas si timide; il l'enleva pour en orner la nouvelle ville qu'il avoit fait bâtir. Il le fit descendre le long du Nil jusqu'à Alexandrie, où il avoit fait mettre un bâtiment exprès pour le transporter à Constantinople. Mais sa mort, qui arriva dans ce tems-là, fit différer cette entreprise jusqu'à l'an 357 de J. C.

Alors Constance l'ayant fait mettre sur un vaisseau, il fut amené par le Tibre jusqu'à un village à trois milles de Rome, d'où on le fit venir avec des machines dans le grand cirque, où il fut élevé avec celui qu'Auguste y avoit fait mettre long-tems auparavant. Depuis le tems de Constance, il y avoit donc deux *obéliques* dans le cirque; & c'est de ceux-là dont parle Cassiodore avec assez peu d'exactitude, quand il dit qu'il y en avoit un consacré au soleil, & l'autre à la lune, & que les caracteres qui y sont gravés, sont des figures chaldaïques, qui marquent les choses sacrées des anciens: ce discours sent bien l'ignorance du bas empire.

Enfin cet *obélisque* qui étoit tombé, a été relevé par le pape Sixte V. devant l'église de saint Jean de Latran l'an 1588, 1231 ans depuis qu'il avoit été amené par Constance, & 2420 ans depuis qu'il avoit été taillé par les soins de Ramessès.

Hermapion avoit autrefois donné en grec l'interprétation des figures hiéroglyphiques qui sont gravées sur ce monument; ce qui marque que de son tems on avoit encore l'intelligence de ces figures. On peut lire cette interprétation dans Ammien Marcellin, qui nous en a conservé une partie. Elle contient d'abord les titres pompeux du roi « Ramessès, » fils du soleil, chéri du soleil & des autres dieux, » à qui ils ont donné l'immortalité, qui a soumis » les nations étrangeres, & qui est le maître du » monde, *&c.* » Mais outre ces titres flatteurs, cet *obélisque* contenoit une histoire de ses conquêtes.

Il en étoit de même de tous les autres *obélisques* en général: voici ce que dit Diodore de Sicile. Sésostris éleva deux *obélisques* d'une pierre très dure de cent vingt coudées de haut, sur lesquels il fit graver le dénombrement de ses troupes; l'état de ses finances, & le nombre des nations qu'il avoit soumises.

A Thebes, suivant Strabon, il y avoit des *obélisques* avec des inscriptions, qui constatoient les richesses & le pouvoir de leurs rois; l'étendue de leur domination, qui embrassoit la Scythie, la Bactriane, l'Inde & le pays appellé aujourd'hui *Ionis*: enfin la grande quantité de tributs qu'ils recevoient & le nombre de leurs troupes, qui montoit à un million d'hommes.

Proclus, dans son commentaire sur le Timée, nous dit que les choses passées sont toujours nouvelles chez les Egyptiens; que la mémoire s'en conserve par l'histoire; que l'histoire chez eux est écrite sur des colonnes, sur lesquelles on a le soin de marquer tout ce qui mérite l'admiration des hommes, soit pour les faits, soit pour les nouvelles inventions & pour les arts.

Germanicus, au rapport de Tacite, alla voyager en Egypte pour connoître l'antiquité. Il voulut voir les ruines de l'ancienne ville de Thebes; il n'y avoit pas long-tems qu'elle étoit ruinée; car elle ne le fut que sous Auguste par Cornelius Gallus, premier gouverneur d'Egypte. On voyoit encore, dit Tacite, sur des colonnes des lettres qui marquoient les grandes richesses des Egyptiens; & Germanicus ayant demandé à un prêtre du pays de lui expliquer ces hiéroglyphes, ce prêtre lui dit que ces lettres marquoient qu'il y avoit eu autrefois dans la ville sept cent mille hommes en âge de porter les armes, & que c'étoit avec cette armée que le roi Ramessès s'étoit rendu maître de la Lybie, de l'Ethiopie, des Medes, des Perses, des Bactres, de la Scythie, de la Syrie, de l'Arménie & de la Cappadoce; qu'il avoit étendu son empire jusque sur les côtes de Bithiquie & de Lycie. On lisoit aussi sur ces colonnes les tributs qu'on levoit sur ces nations, le poids de l'or & de l'argent, le nombre des armes & des chevaux, l'ivoire & les parfums, le bled & les autres tributs que chaque nation devoit payer, qui n'étoient pas moins magnifiques, ajoute Tacite, que ceux que les Parthes ou les Romains exigent aujourd'hui.

En un mot les *obélisques* nous ont laissé des vestiges étonnans de l'opulence des rois d'Egypte, & l'explication que les prêtres donnent dans Tacite, répond si bien aux figures que nous voyons gravées au sommet des *obélisques* qui nous restent, singulierement de celui élevé à Thebes par Ramessès, qui est actuellement dans la place de saint Jean de Latran, & dont on a donné une estampe au commencement de ce siecle, qu'il nous paroîtroit déraisonnable de révoquer en doute une puissance dont il reste tant de témoins & de monumens.

Il semble même que les Romains aient été effrayés d'imiter les *obélisques* des rois d'Egypte. Ces beaux ouvrages ont été pour l'Italie des bornes sacrées. La grandeur romaine a cru, en les transportant, faire tout ce qu'elle pouvoit, & n'a pas osé en construire de nouveaux pour les mettre en parallele avec les anciens. Au lieu donc que la pyramide de Cestius prouve qu'une famille particuliere a tenté un modele de ces pyramides si superbes & si exhaussées des rois d'Egypte, la circonstance singuliere que personne n'a imité la structure des *obélisques*, constate pleinement que les empereurs eux-mêmes ne se sont pas hasardés d'opposer des ouvrages de ce genre à ceux de ces monarques. Ils tiroient leur marbre d'une carriere unique dans le monde. Cette carriere étoit située près de la ville de Thebes & des montagnes qui s'étendent vers le midi de l'Ethiopie & les cataractes du Nil. Cinq *obélisques* d'Egypte, relevés par les soins de Sixte V. servent à justifier la magnificence de Sesostris & de Ramessès en ce genre: cependant le nom de Dominique Fontana qui les rétablit, est encore célebre à Rome, tandis que celui des artistes qui les taillerent & les transporterent de si loin, est pour jamais inconnu. Mais le lecteur curieux de

s'éclairer davantage sur cette matiere, peut consulter *Bargæi de obelisco*. Il est inséré dans le beau recueil des antiquites romaines de Grævius *commentarius, tom. IV.* (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

OBÉLISQUE (*Hydr.*) s'entend de certaines fontaines qui forment un rocher large par en-bas, terminé en pointe en forme d'un *obélisque*; telle est la belle fontaine de Versailles qui porte ce nom. Il y en a encore quatre dans le bosquet nommé *l'arc de triomphe*, qui sont à jour & triangulaires, formés par des corps de cuivre doré, d'où sortent des nappes d'eau à divers étages, imitant des cristaux.

OBER, (*Géog.*) mot allemand, qui, en géographie, signifie *haut*, *élevé*, & qui se compose avec un nom propre, ayant pour opposé le mot *nieder*, bas : ainsi les Allemands disent *ober-Baden*, *nieder-Baden*, le haut, le bas pays de Bade; *ober-Bayern*, *nieder Bayern*, la haute & la basse Baviere; *ober-Elsasz*, *nieder-Elsasz*, la haute & la basse Alsace, & ainsi des autres lieux & pays distingués en haut & bas. (*D. J.*)

OBÉRÉ, adj. (*Comm.*) celui qui est endetté, qui, à cause de ses dettes considérables, est hors d'état de continuer son commerce, ou de payer ses créanciers. *Dictionn. de commerce.*

S'OBÉRER, s'endetter, contracter de continuelles & de grandes dettes. *Id. ibid.*

OBERKIRCH, (*Géograph.*) c'est-à-dire, *haute église*, petite ville & château d'Alsace, au-delà du Rhin, vers la forêt Noire, à une lieue de Strasbourg. Elle appartient à l'Evêque de Strasbourg. *Long.* 25. 55. *lat.* 48. 35. (*D. J.*)

OBERNDORFF, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne au cercle de Suabe, dans la forêt Noire. Elle appartient à la maison d'Autriche : on la divise en haute & en basse. Elle est sur le Necker. *Long.* 28. 18. *lat.* 48. 10. (*D. J.*)

OBERNPERG, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans la Baviere, avec un château. Elle appartient à l'évêque de Passau, & en est à 4 milles. *Long.* 30. 54. *lat.* 48. 33. (*D. J.*)

OBERWESEL, (*Géog.*) ancienne petite ville d'Allemagne, au cercle du bas Rhin, autrefois impériale, mais à présent sujette à l'électeur de Treves. Elle est sur le Rhin. (*D. J.*)

OBÉSITÉ, s. f. (*Médec.*) la quantité de graisse dans le corps humain, plus considérable que les autres humeurs, & que les parties solides ne le demandent, s'appellent en Médecine *obésité*, *obesitas*, & plus expressivement encore par Cœlius-Aurelianus, quoique peut-être improprement, *polysarcia*, car l'*obésité* n'est pas une surabondance de chair, mais de graisse; on pourroit dire *polystearcia*; c'est un embonpoint excessif; c'est une maladie opposée au marasme.

Ceux dont le corps est maigre, sans être décharné, ou charnu sans être gras, sont beaucoup plus vigoureux que ceux qui deviennent gras; dès que la surabondance de la nourriture a pris cette route, & qu'elle commence à former de la graisse, c'est toujours aux dépens de la force. Ce n'est point par l'augmentation des solides que se fait celle du volume de tout le corps dans les personnes grasses; mais cet embonpoint consiste, en ce que les solides forment par leur extension de plus grandes cavités, qui se remplissent d'un plus grand amas d'humeurs, & par conséquent l'excès d'embonpoint nuit, affoiblit, suffoque : un médecin sait donc bien distinguer la nutrition de la réplétion, puisque la premiere donne de la force & de la densité aux vaisseaux, au lieu que l'autre les dilate, les relâche & les affoiblit.

La différence qu'il y a d'une personne maigre à une personne grasse, c'est que la personne grasse a ses vaisseaux entourés d'une graisse croupissante dans les cellules de la membrane adipeuse qui en sont gonflées. La personne maigre, au contraire, a une graisse rougeâtre, formant des globules légers & circulaires : plus il s'amasse de graisse dans les cellules, plus les humeurs perdent de leur masse & de leur nature. Les vaisseaux retrécis par le volume énorme de la graisse, produisent la foiblesse, la paresse, l'inaction & l'inaptitude aux mouvemens.

Lorsque l'accroissement de toutes les parties du corps est entierement achevé, & que ces parties du corps ne peuvent presque plus admettre de nourriture, alors la graisse commence à se former dans les hommes & dans les femmes qui menent une vie oisive. Mais de plus, certains sujets y ont une disposition naturelle, qui augmente à proportion de la plus grande quantité d'alimens que l'on prend, du repos du corps, de celui de l'esprit, de l'interruption des exercices ordinaires, de la suppression d'une hémorrhagie accoutumée, & de la suppression des mois dans les vieilles femmes. Cette disposition est encore favorisée par l'amputation de quelque membre.

La différence des climats & des degrés de transpiration, contribue sans doute à cet état. On remarque que pour une personne d'un embonpoint excessif dans les provinces méridionales de France, il y en a cent en Angleterre & en Hollande, ce qu'on peut attribuer en partie au climat, & en partie à l'usage habituel des bierres récentes & féculentes, dans lesquelles la partie oléagineuse n'est pas suffisamment atténuée.

Les Grecs, sur-tout les Lacédémoniens, ne pouvoient souffrir ce massif embonpoint; aussi les jeunes Spartiates étoient obligés de se montrer nus tous les mois aux éphores, & l'on imposoit un régime austere à ceux qui avoient de la disposition à devenir trop gras. En effet, l'équilibre se détruit chez les personnes d'un embonpoint excessif; ensorte qu'elles deviennent asthmatiques & quelquefois apoplectiques. Les solides se relâchent, la respiration s'embarrasse, le pouls est plus profond & plus caché par la graisse dominante; souvent dans les femmes le retour des regles plus tardif, & la stérilité sont une suite de l'*obésité* : dans les enfans elle annonce une dentition pénible.

Le moyen de diminuer l'*obésité*, est de manger moins, d'augmenter le mouvement des solides & des fluides par la promenade, à pié ou à cheval, & généralement en pratiquant tous les exercices du corps. On employera les frictions en pressant légerement les vaisseaux, & en repoussant doucement les fluides : on usera avec prudence & modération des acides, des médicamens acides austeres, & des spiritueux qui ayent fermenté. On pourra prévenir l'*obésité* par les mêmes secours, quoiqu'on voie des personnes, sur-tout dans certains climats qui y ont une si grande disposition naturelle, que tous les moyens échouent, si on ne les met en usage consécutivement & de très-bonne heure.

Il y a peu de modernes qui ayent écrit sur cette maladie; mais entre les anciens, Cœlius-Aurélianus l'a traitée avec une intelligence supérieure, en établissant solidement les symptomes & la méthode curative.

Il considere d'abord l'*obésité* comme une espece de cachéxie qui produit l'inaction, la foiblesse, la difficulté de respirer, l'oppression & les sueurs copieuses dans lesquelles on tombe pour peu qu'on fasse d'exercice. On guérit, selon lui, cette maladie de deux manieres; savoir, en empêchant que le corps ne reçoive trop de nourriture, soit par le moyen de la gestation, & par l'usage des alimens peu nutritifs; ou en observant certaines regles, &

pratiquant par degré certains exercices laborieux, & propres à causer du changement dans le corps.

Il entre dans toutes les directions particulieres & relatives à la cure; il enjoint aux malades de faire beaucoup d'exercice à cheval ou en voiture; de voyager sur mer, de lire haut, de lutter, & de marcher à grands pas pour mieux exercer les jambes. Il leur prescrit de se frotter avec une serviette grossiere, bien séche, & se saupoudrer le corps de sable; il veut qu'ils excitent la sueur à l'aide de la chaleur des étuves; usant, tantôt de bains chauds pour aider la transpiration, & tantôt de bains froids, pour resserrer le corps. Il leur ordonne de se couvrir de sable chaud, de se baigner dans des fontaines médicinales, & après avoir sué dans le bain, de se saupoudrer avec du sel. Il conseille ensuite d'employer les frictions avec du nitre pulvérisé, boire légerement, & user dans la boisson d'un peu de vin médiocrement âcre. Leurs alimens seront du pain de son qui est peu nourrissant, des herbes potagères apéritives, comme asperges, panais, carotes, ache, fenouil, porreaux, *&c.* des viandes dont la chair soit séche & dépouillée de graisse. Il leur défend de dormir après le repas, & de dormir longtems, parce que le défaut de sommeil joint à l'exercice ne peut que tendre à diminuer l'embonpoint.

Enfin, Cœlius Aurelianus examine toutes les autres méthodes de ses prédécesseurs, & condamne en particulier celle des Médecins qui ordonnoient contre l'*obésité* la saignée, les purgatifs, les clysteres, l'usage des femmes au sortir du bain, la pratique de vomir après souper, & autres remedes de ce genre dont il n'est pas difficile de sentir le ridicule ou les mauvais effets.

Je finis par un exemple bien singulier d'embonpoint excessif, que j'ai lû dans les nouvelles publiques de Londres du 31 Octobre 1754. sur Jacques Powell, mort dans le comté d'Essex, son *obésité* monstrueuse l'avoit rendu célébre; il avoit environ quinze piés d'Angleterre de circonférence, & il pesoit six cens cinquante livres. (*D. J.*)

OBJECTER, v. act. (*Gram.*) c'est montrer le faux d'un raisonnement, par la raison contraire qu'on y oppose; les suites fâcheuses d'un projet, la vanité d'une entreprise, le ridicule d'une prétention, *&c.* si l'on a tort d'*objecter* à quelqu'un sa naissance, on a tort aussi de se prévaloir de la sienne.

La raison *objectée* s'appelle *objection*; il arrive de tems en tems, qu'il faudroit mettre la preuve en objection & l'objection en preuve.

On se fait quelquefois des objections si fortes, que l'on entraîne son auditeur dans l'opinion contraire à celle qu'on s'étoit proposé de leur inspirer.

OBJECTIF, s. m. adj. (*Dioptr.*) verre *objectif* se dit de celui des verres d'une lunette ou d'un microscope à plusieurs verres qui est tourné vers l'objet: on l'appelle ainsi pour le distinguer de l'*oculaire* qui est tourné vers l'œil. *Voyez* MICROSCOPE, TÉLESCOPE, *&c.* on dit aussi l'*objectif* tout court. (*O*)

Dans le télescope l'*objectif* doit être d'un plus grand foyer que l'oculaire; c'est tout le contraire dans les microscopes. *Voyez* TÉLESCOPE & MICROSCOPE.

Pour s'assurer de la régularité & de la bonté d'un verre *objectif*, on décrira sur un papier deux cercles concentriques tels que le diametre de l'un soit égal à la largeur du verre *objectif*, & le diametre de l'autre égal à la moitié de cette largeur; on divisera la circonférence intérieure en six parties égales, & on y fera six petits trous avec une éguille; ensuite on couvrira avec ce papier une des faces du verre, & l'exposant au soleil, on recevra les rayons qui passeront par chaque trou, sur un plan qui soit à une juste distance du verre; en reculant ou approchant le plan, on doit trouver un endroit, où les six rayons qui passent par les six trous, se réunissent exactement: s'ils se réunissent en effet ainsi, c'est une marque que le verre *objectif* est bienfait, & le point de réunion est le foyer de ce verre.

Mais il n'y a peut-être pas de meilleur moyen de s'assurer de la bonté d'un verre *objectif*, que de le placer dans un tube, & de l'essayer avec un petit verre oculaire sur des objets placés à différentes distances; car le verre *objectif* est d'autant meilleur, qu'il représente les objets plus distinctement & plus clairement, & qu'il embrasse un plus grand champ, & souffre un verre oculaire plus concave ou plus convexe, sans colorer & obscurcir les objets.

Pour s'assurer si un verre *objectif* est bien centré, il faut tenir le verre à une distance convenable de l'œil, & observer les deux images d'une chandelle, réfléchies par ses deux faces, l'endroit où les images se réunissent ou se confondent, est le vrai centre: si ce point répond au milieu ou au point central du verre, il est bien centre. *Voyez* CENTRER. (*T*)

OBIER, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) *opulus*; genre de plante qui porte deux sortes de fleurs monopétales; l'une est en forme de rosette & stérile, elle est percée dans son milieu par un pistile qui sort du calice; l'autre fleur a la forme d'un bassin, elle est aussi percée par le sommet d'un pistil qui devient dans la suite un fruit, ou une baie molle dans laquelle on trouve une semence applatie & en forme de cœur. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

OBIER, *opulus*, arbrisseau qui se trouve en Europe & dans l'Amérique septentrionale. Il donne plusieurs tiges dont la plûpart s'élevent à 12 ou 15 piés. Ses feuilles sont assez grandes, chargées de rides, découpées en trois parties, & d'un verd brun. Ses fleurs qui sont blanches, viennent au mois de Mai en grandes ombelles au bout des branches, mais les fleurons qui bordent l'ombelle, sont stériles; & néanmoins plus blancs, plus grands & beaucoup plus apparens que ceux du centre qui portent les fruits. Ce sont des baies rondes, succulentes & rouges qui renferment une graine dure & plate, figurée en cœur.

Cet arbrisseau vient assez bien par-tout; cependant il se plaît dans les lieux frais & couverts, à l'exposition du nord, dans les terres grasses & humides, au bord des ruisseaux; mais s'il se trouve dans un terrein sec & trop exposé au soleil, il y fait peu de progrès, & ses feuilles tombent de bonne heure. Il est extremement robuste. On le multiplie aisément de graines, de rejettons, de branches couchées & de bouture. Tous ces derniers moyens sont plus prompts que la semence qui ne leve que la seconde année, si on ne l'a pas semée en automne. L'*obier* fait une grande quantité de racines noires & chevelues qui assurent sa transplantation. On peut donner à cet arbrisseau une forme réguliere, & lui faire une jolie tête; mais il convient sur-tout à faire des palissades de six ou huit piés de haut, qui réussissent sous d'autres arbres. Ses fruits mûrissent à la fin de Septembre, alors ils sont fades & de mauvais goût; mais après l'hiver ils sont acides & de même goût que l'épinevinette; ils sont d'un rouge vif & très-apparent, & ils restent sur l'abre long-tems après la chute des feuilles. C'est un bon appât pour attirer les oiseaux qui en sont très-avides, & c'est aussi une bonne nourriture pour la volaille.

Cet arbrisseau a des variétés qui ont de l'agrément.

1. *L'obier ordinaire.*

2. *L'obier à fleurs doubles*, ou *la rose de Gueldres.* Dans l'espece à fleurs simples qui précede, les seules fleurs de la circonférence de l'ombelle sont stériles, mais plus grandes & d'une blancheur plus apparente que toutes celles du centre, qui sont fort petites, d'un blanc sale peu apparent, & néanmoins fécondes; au lieu que dans la *rose de Gueldres*, toutes les fleurs du centre de l'ombelle sont de la même forme que celles de la circonférence; & comme leur volume est plus considérable, & qu'il leur faut plus d'espace pour s'étaler, c'est ce qui force l'ombelle à se former en rond, comme si c'étoit une boule; ce qui a fait donner à cette fleur le nom de *pelote de neige.* Cet arbrisseau est de même accroissement que le précédent. Ses fleurs paroissent aussi au mois de Mai; il en donne en quantité & d'une si belle apparence, qu'on ne peut lui refuser une place dans les plantations que l'on fait pour l'agrément.

3. *La rose de Gueldres à feuilles panachées.* Ses feuilles sont joliment tachées de jaune; c'est tout ce qui en fait la différence avec le précédent; mais il ne faut pas mettre cet arbrisseau dans un terrein gras & humide, où un accroissement trop vigoureux effaceroit peu-à-peu la bigarure qui fait son mérite.

4. *L'obier de Canada*, ou *le pemina.* Cet arbrisseau ressemble à l'*obier* ordinaire, si ce n'est qu'il est plus précoce, & que les belles fleurs de la circonférence de l'ombelle sont plus grandes, & ont plus belle apparence.

OBJET, s. m. (*Logique.*) signifie la *matiere* d'un art, d'une science, ou le *sujet* sur lequel on s'exerce. Dans l'école on distingue différens *objets* de la même science: savoir, l'*objet* matériel, l'*objet* formel, & l'*objet* total ou adéquat.

L'*objet* matériel, c'est la chose même que la science considere ou dont elle traite. Ainsi le corps humain est l'*objet* de la Médecine.

L'*objet* formel, c'est la maniere de considérer l'*objet* matériel. Ainsi le corps humain, considéré dans le dessein de le guérir, est l'*objet* formel de la Médecine.

L'*objet* total ou adéquat, c'est la réunion de l'*objet* matériel & de l'*objet* formel.

Il faut observer qu'une chose n'est l'*objet* matériel d'une science, que lorsqu'elle y est considérée pour elle-même. Ainsi la Botanique & la Chimie ne peuvent être regardées comme l'*objet* matériel de la Médecine; parce que la Médecine n'envisage pas ces deux parties pour elles-mêmes, mais seulement en tant qu'elles contribuent, par l'application qu'on en fait, à la guérison du corps. Ainsi les mots ne font point partie de l'*objet* de la Logique, puisque cette science ne les emploie pas pour eux-mêmes; mais seulement parce qu'ils sont l'unique moyen que les hommes aient pour se transmettre leurs pensées.

Comme l'*objet* matériel signifie chez les Philosophes la même chose qu'un *objet* commun, il suit de-là que deux sciences peuvent avoir le même *objet* matériel. Ainsi la Médecine & l'Anatomie ont-elles pour *objet* matériel le corps humain; mais ce qui les distingue l'une de l'autre, c'est que la premiere considere le corps humain pour le guérir, au lieu que la seconde l'envisage seulement pour le connoître.

OBJET, (*Peinture.*) c'est ce qui attire nos regards. Il vaut mieux dans un tableau laisser quelque chose à desirer, que de fatiguer les yeux du spectateur par une trop grande multiplicité d'*objets.* On reconnoît le goût sûr & délicat d'un artiste, au choix des incidens qu'il fait entrer dans un sujet, à son attention de n'employer rien que de piquant, à rejetter ce qui est fade & puérile, enfin à composer un tout auquel chaque *objet* en particulier soit comme nécessairement lié; mais *voyez* des détails plus intéressans au *mot* SUJET, *Peinture.* (*D. J.*)

OBIT, *voyez l'article suivant.*

OBITUAIRE, s. m. (*Jurisprud.*) se dit d'un registre où l'on écrit les obits, c'est-à-dire, où l'on fait mention des décès & sépultures de certaines personnes. Ailleurs on dit registre mortuaire, quelquefois on dit l'*obituaire* simplement pour registre mortuaire. On entend ordinairement par *obituaire* le registre sur lequel on inscrit les obits, c'est-à-dire, les prieres & services fondés pour les défunts, & les autres fondations qui ont été faites dans une église. On appelle aussi ces sortes de registres *nécrologe* ou *martyrologe.* (*A*)

OBITUAIRE, est aussi un bénéficier pourvu d'un bénéfice *per obitum*, c'est-à-dire, par le décès du précédent titulaire. Le résignataire est préféré à l'*obituaire. Voyez* RÉSIGNATION. Dans la chancellerie romaine il y a un officier appellé *dataire* ou *reviseur per obitum. Voyez* DATAIRE. (*A*)

OBLADO, *voyez* NIGROIL.

OBLAT, s. m. (*Hist. ecclés.*) enfant consacré à Dieu dans une maison religieuse. Un *oblat* étoit autant engagé par sa propre volonté que par la dévotion de ses parens. On le regardoit comme apostat s'il quittoit. L'*oblat* embrassoit l'état monastique dans son enfance, le convers dans un âge plus avancé. Ce fut au commencement du onzieme siecle que la coutume absurde des *oblats* s'institua. On nommoit *oblat* ou *oblate* celui ou celle qui vouoit sa personne & son bien à quelque couvent. L'*oblat* s'appelloit aussi *donné.* On voit dans les archives de l'abbaye de saint Paul de Verdun une permission accordée à un homme de se marier, à condition que la moitié de ses enfans appartiendroit à l'abbaye, & l'autre moitié à l'évêque. O tems stupides! ô corrupteurs des mœurs! Un *oblat* étoit encore un moine-lai que le roi plaçoit dans certaines maisons riches, abbayes, prieurés, *&c.* il sonnoit les cloches, balayoit l'église, étoit nourri, vêtu, même pensionné. C'est ainsi que le souverain récompensoit ceux qui avoient été blessés à son service. Le laïc qui obtenoit de la cour une pension sur un bénéfice, s'appelloit *oblat.*

OBLATA, (*Hist. ecclés.*) mot qui veut dire *offrande.* C'est sous ce *mot* que des souverains & des particuliers donnerent autrefois à l'église leurs biens de patrimoine, pour en jouir moyennant une légere redevance. On prit cette précaution dans les tems de troubles & de rapines; c'étoit la ressource des foibles dans les gouvernemens orageux de l'Italie; les Normands même, quoique puissans, l'employerent comme une sauve-garde contre des empereurs qui pouvoient devenir plus puissans. (*D. J.*)

OBLATÆ, s. f. (*Hist. ecclés.*) oublies consacrées ou hosties qu'on distribuoit aux communians à la messe. On donnoit aussi quelquefois le nom d'*oblatæ* aux repas ordinaires qu'on faisoit dans les maisons religieuses.

OBLATE, s. f. (*Hist. ecclés.*) congrégation de religieuses, fondée en 1425 par sainte Françoise. Le pape Eugene IV. en approuva les constitutions. On les appelle aussi *collatrices.*

OBLATION, s. f. (*Théolog.*) l'action d'offrir; se prend quelquefois pour les dons mêmes & les choses offertes, qu'on nomme autrement *offrandes. Voyez* OFFRANDES.

Les *oblations* que les fideles faisoient à l'autel étoient en quelque sorte des sacrifices qu'ils offroient au Seigneur, des marques de leur reconnoissance pour les prêtres, des effets de leur charité pour les pauvres. Elles consistoient d'abord en pain & en vin. On en offroit pour les pénitens qui étoient morts avant que d'avoir été reconciliés, mais non pour les catéchumenes qui étoient morts avant que d'avoir reçu le baptême. Les fideles, vivans ou morts, n'étoient distingués des excommuniés que pour le droit qu'ils

qu'ils avoient de faire recevoir leurs *oblations*. Depuis, elles furent converties en argent ; & quelques conciles particuliers ont excommunié ceux qui refuseroient de les payer dans les tems prescrits. Mais on les a ensuite laissées à la volonté des fideles, & il n'y en a plus aujourd'hui de reglées que celle qu'on fait du pain beni tous les dimanches à la messe de paroisse. *Voyez* PAIN BENI & OFFRANDES.

OBLATION, se dit encore parmi les catholiques romains de la partie de la messe qui suit immédiatement l'évangile, ou le chant du *credo*, & qui consiste dans l'offrande que le prêtre fait d'abord du pain destiné au sacrifice, posé sur la patene, puis du vin mêlé d'un peu d'eau dans le calice qu'il tient quelque tems élevé au milieu de l'autel, accompagnant ces deux actions de prieres qui y sont relatives & qui en expriment la fin. C'est-là proprement que commence le sacrifice qui consiste dans l'*oblation* du corps & du sang de Jesus-Christ. On dit en ce sens que la messe est à l'*oblation*, que le *credo* précede l'*oblation*, que la préface suit l'*oblation*, &c.

OBLATION, (*Jurisprud.*) signifie *tout ce qui est offert à l'église en pur don ;* c'est la même chose qu'*offrande*. Dans les premiers siecles de l'église, ses ministres ne vivoient que d'*oblations* & d'aumônes : l'usage qui s'est établi de payer la dixme n'a pas empêché que les fideles n'aient continué à faire des *oblations ;* mais il y a des églises qui ne jouissant pas des dixmes, n'ont d'autre revenu que les *oblations* & le casuel. Il y a eu dans chaque église divers réglemens pour le partage des *oblations* entre les clercs. Le concile de Merida en Espagne, tenu en 666, ordonne, *canon xiv.* que les *oblations* faites à l'église pendant la messe se partageront en trois : que la premiere part sera pour l'évêque ; la seconde, pour les prêtres & les diacres ; la troisieme, pour les sousdiacres & les clercs inférieurs. Les *oblations* des paroissiens appartiennent aux curés à l'exclusion des curés primitifs, des patrons & marguilliers, *&c.* Les *oblations* casuelles & incertaines ne sont point imputées sur la portion congrue. *Voyez le traité de* M. Duperray *sur les portions congrues & dixmes*, *& au mot* PORTION CONGRUE. (*A*)

OBLATION, étoit aussi un droit que les seigneurs levoient en certaines occasions sur leurs hommes, comme il se voit dans la coutume de celles de l'an 1216. *Voyez le gloss. de* M. de Lauriere. (*A*)

OBLATIONNAIRE, s. m. (*Jurisprud.*) dans la basse latinité, *oblationarius*, étoit un officier ecclésiastique qui recevoit les offrandes & oblations des fideles. C'étoit un diacre ou sous diacre qui avoit cet emploi ; *oblationnaire* ou *diacre des oblations* étoit la même chose. Quand le pape célébroit, l'*oblationnaire* apportoit du palais les oblations, c'est-à-dire, le pain & le vin, & les donnoit à l'archidiacre. *Voyez l'ordo romanus*, *l'hist. de la translat. de S. Sebast. & Anastas. bibliot. ad VIII. synod. art.* 2. (*A*)

OBLIAGE, s. m. (*Jurisprud.*) est une redevance annuelle due en certains lieux au seigneur. Quelques uns ont pretendu qu'*obliage* se disoit pour *oubliage*, & que ce terme venoit d'*oubli ;* c'est ainsi que l'interprete de *la coutume de Blois*, *sur l'art.* 40, dit que l'*obliage* est l'amende que le sujet doit à son seigneur, pour ne lui avoir pas payé la rente ou devoir annuel au jour accoutumé, & pour l'avoir oublié. En effet, les cens & rentes emportent communément une amende faute de payement ; mais M. de Lauriere remarque avec raison que c'est une imagination ridicule de faire venir *obliage* du mot *oubli*.

Le droit appellé *obliage* vient du latin *oblata*. C'étoit le nom que l'on donnoit autrefois aux *pains* qui étoient présentés pour la communion, ainsi qu'il se voit dans le *seizieme concile de Tolede*, *ch. xvj.*

On donna aussi le même nom à des *pains* ronds & plats que les sujets étoient tenus de présenter à leur seigneur. Ces pains furent appellés *oblata quasi munera oblata*, *seu oblationes ab offerendo*, à cause qu'ils étoient présentés au seigneur, & peut-être aussi parce qu'ils étoient à l'instar de ceux que l'on donnoit pour la communion. On les appella en françois *oblies*, & par corruption *oublies ;* c'est de-là qu'on appelle *oublies* ces menues pâtisseries rondes & plates que les pâtissiers font avec de la farine & du miel ; & c'est aussi de-là que les pâtissiers sont appellés *oblayers* dans le *livre noir du châtelet*.

Du mot *oblie* l'on fit *obliage* & *oubliage*, pour exprimer la redevance des oublies ou pains dûs au seigneur ; & en effet, dans la *coutume de* Dunois, *pains* & *oublies* sont employés indifféremment & dans la même signification.

Ces oublies étoient plus ou moins grands & de divers prix, selon la convention ou l'usage de chaque lieu.

Ce terme d'*obliage* a aussi été employé pour exprimer toute sorte de redevance dûe au seigneur, comme oublies de vin, oublies de froment, oublies de chapons ; mais quand on disoit *oublies* simplement, ou *oubliage* sans autre explication, cela s'entendoit toûjours d'une redevance en pain.

Dans presque toutes les seigneuries, ces droits d'*obliage* ont été convertis en argent. *Voyez le gloss. de* Ducange, *au* mot *oblata ;* & *celui de* M. de Lauriere, *au* mot *obliages*. (*A*)

OBLIGATION, (*Droit nat.*) On peut définir *l'obligation* considérée en général, une restriction de la liberté naturelle produite par la raison, dont les conseils sont autant de motifs qui déterminent l'homme à une certaine maniere d'agir préférablement à tout autre.

Telle est la nature de *l'obligation* primitive, qui peut être plus ou mois forte, selon que les raisons qui l'établissent ont plus ou moins de poids sur notre volonté ; car il est manifeste que plus les motifs seront puissans, & plus aussi la nécessité d'y conformer nos actions sera forte ou indispensable.

M. Barbeyrac établit pour principe de *l'obligation* proprement ainsi nommée, la volonté d'un être supérieur, duquel on se reconnoit dépendant. Il pense qu'il n'y a que cette volonté, ou les ordres d'un tel être, qui puissent mettre un frein à la liberté, & nous assujettir à regler nos actions d'une certaine maniere. Il ajoute que ni les rapports de proportion & de convenance que nous reconnoissons dans les choses mêmes, ni l'approbation que la raison nous donne, ne nous mettent point dans une nécessité indispensable de suivre leurs idées comme des regles de conduite. Que notre raison n'étant au fond autre chose que nous-mêmes, personne ne peut, à proprement parler, s'imposer à soi-même une *obligation* ; enfin, il conclut que les maximes de la raison, considérées en elles-mêmes, & indépendamment de la volonté d'un supérieur qui les autorise, n'ont rien d'obligatoire.

Il nous paroit cependant que cette maniere d'expliquer la nature de *l'obligation*, & d'en poser le fondement, ne remonte pas jusqu'à la source primitive. Il est vrai que la volonté d'un supérieur oblige ceux qui sont dans sa dépendance ; mais cette volonté ne peut produire cet effet, qu'autant qu'elle se trouve approuvée par notre raison, & qu'elle tend à notre bonheur. Sans cela on ne sauroit concevoir que l'homme se puisse soumettre volontairement aux ordres d'un supérieur, ni se déterminer de bon gré à l'obéissance. J'avoue que suivant le langage des jurisconsultes, l'idée d'un supérieur qui commande, intervient pour établir *l'obligation*, telle qu'on l'envisage ordinairement. Mais si l'on ne fonde l'autorité même de ce supérieur sur l'approbation que la raison lui donne, elle ne produira jamais qu'une contrain-

te extérieure, bien différente de *l'obligation morale*, qui par elle-même a la force de pénétrer la volonté & de la fléchir par un sentiment intérieur; en sorte que l'homme est porté à obéir de son propre mouvement, de son bon gré, & sans aucune violence.

Il convient donc de distinguer deux sortes *d'obligations* : l'une interne & l'autre externe. J'entends par *obligation interne*, celle qui émane de notre propre raison considérée pour la regle primitive de notre conduite, & en conséquence de ce qu'une action a en elle-même de bon ou de mauvais. *L'obligation externe* sera celle qui vient de la volonté de quelque être, dont on se reconnoît dépendant, & qui commande ou défend certaines choses sous la menace de quelque peine : ces deux *obligations* ne sont point opposées entr'elles; car comme *l'obligation* externe peut donner une nouvelle force à *l'obligation* interne, aussi toute la force de *l'obligation* externe dépend en dernier ressort de *l'obligation* interne; & c'est de l'accord & du concours de ces deux *obligations* que résulte le plus haut degré de nécessité morale, le lien le plus fort ou le motif le plus propre à faire impression sur l'homme, pour le déterminer à suivre constamment certaines regles de conduite, & à ne s'en écarter jamais.

On pourroit donc regarder, avec Cumberland, *l'obligation* morale, comme un acte du législateur, par lequel il donne à connoître que les actions conformes à sa loi sont nécessaires pour ceux à qui il les prescrit. Une action est regardée comme nécessaire à un agent raisonnable, lorsqu'il est certain qu'elle fait partie des causes absolument nécessaires pour parvenir à la félicité qu'il recherche naturellement, & par conséquent nécessairement. Ainsi nous sommes obligés à rechercher toujours & en toute occasion le bien commun, parce que la nature même des choses nous montre que cette recherche est absolument nécessaire pour la perfection de notre bonheur, qui dépend naturellement de l'attachement à procurer le bien de tous les êtres raisonnables.

L'obligation d'avancer le bien commun, comme une fin nécessaire, étant une fois établie, il s'ensuit que *l'obligation* commune de tous les hommes à suivre les maximes de la raison sur les moyens nécessaires pour le bonheur de tous, est suffisamment connue. Or toutes les maximes sont renfermées dans la proportion générale sur la bienveillance de chaque être raisonnable envers tous les autres. D'où il paroît clairement qu'une guerre de tous contre tous, ou la volonté que chacun auroit de nuire à tout autre, tendant à la ruine de tout, ne sauroit être un moyen propre à les rendre heureux, ni s'accorder avec les moyens nécessaires pour cette fin; & par conséquent ne peut être ni ordonné ni permis par la droite raison. (*D. J.*)

Obligation, (*Jurisprudence.*) signifie en général un lien de droit ou d'équité, & quelquefois de l'un & de l'autre, par lequel quelqu'un est tenu de faire ou de donner quelque chose.

Il y a des *obligations* purement naturelles, d'autres purement civiles, d'autres naturelles & civiles tout ensemble.

Les Romains distinguoient encore les *obligations* civiles des *obligations* prétoriennes.

Les diverses sortes *d'obligations* seront expliquées dans les subdivisions qui suivront cet article.

L'obligation procede de quatre causes; savoir, d'un contrat, ou d'un quasi-contrat, d'un délit, ou quasi-délit. *Voyez* Contrat, Délit, Quasi-contrat, Quasi-délit.

Les *obligations* ou contrats se forment en quatre manieres; *re*, *verbis*, *litteris*, & *solo consensu*. *Voyez* Contrat.

On dit en droit que *l'obligation* est la mere de l'action, parce qu'en effet toute action est produite par une *obligation*; & quand il n'y a point *d'obligation*, il n'y a point d'action. Mais il y a des *obligations* qui ne produisent point d'action; les *obligations* naturelles, les *obligations* sans cause, les *obligations* contre les bonnes mœurs. *Voyez* Action.

On entend quelquefois par *obligation* l'écrit qui contient l'engagement; & quand ce terme est pris dans ce sens, on entend ordinairement par *obligation* un contrat passé devant notaire, portant promesse de payer une somme qui est exigible en tout tems, ou du moins au bout d'un certain tems. *Voyez aux Institutes* les titres *de* obligationibus *quibus modis re contrahitur obligatio; de verborum* obligationibus; *de litterarum* obligat. *de* obligat. *quæ in consensu*; *de* obligat. *quæ ex delicto nascuntur*. (*A*)

Obligation accessoire, est celle qui est ajoutée à *l'obligation* principale pour procurer au créancier plus de sûreté; telles sont les *obligations* des gages, & les hypothéques relativement à *l'obligation* personnelle qui est la principale; telles sont aussi les *obligations* des cautions & fidéjusseurs, lesquelles ne sont qu'accessoires relativement à *l'obligation* du principal obligé. Les *obligations* accessoires cessent lorsque *l'obligation* principale est acquittée. *Voyez l'art. 132.* des Placités du parlement de Rouen, *voyez* Obligation principale.

Obligation authéntique, est celle qui est contractée devant un officier public, ou qui résulte d'un jugement.

Obligation en brevet, est celle qui est passée devant notaire sans qu'il en reste de minute chez le notaire, mais dont l'original est remis au créancier. *Voyez* Brevet.

Obligation causée, est celle dont la cause est exprimée dans l'acte, comme cela doit être pour la validité de *l'obligation*, mais toute *obligation* sans cause est nulle.

Obligation civile, est celle qui descend de la loi, mais qui peut être détruite par quelque exception péremptoire, au moyen de laquelle cette *obligation* devient sans effet; telle est *l'obligation* que l'on a extorquée de quelqu'un par dol ou par violence. Pour former une *obligation* valable, il faut que *l'obligation* naturelle concoure avec la civile, auquel cas elle devient mixte. *Voyez* Obligation mixte & Obligation naturelle.

Obligation conditionnelle, est un engagement qui n'est contracté que sans condition : par exemple, *si navis ex Asiâ venerit*; elle est opposée à *l'obligation* pure & simple.

Obligation confuse, est celle qui est éteinte en la personne du créancier par le concours de quelque qualité ou *obligation* passive qui anéantit l'action; telle est *l'obligation* que le défunt avoit droit d'exercer contre son héritier, laquelle se trouve *confuse* en la personne de celui-ci par le concours des qualités de créancier & de débiteur qui se trouvent réunies en sa personne.

Obligation *ad dandum*, est un contrat par lequel on s'engage à donner quelque chose; ce qui peut tenir de deux sortes de contrats spécifiés au droit romain, *do ut des*, *facio ut des*. Voyez *les Institutes*, *liv. XII. tit. 14.* (*A*)

Obligation écrite *ou* par écrit, est celle qui est rédigée par écrit, soit sous seing privé, ou devant notaire, ou qui résulte d'un jugement, à la différence de celles qui sont verbales, ou qui résultent d'un délit ou quasi-délit.

Obligation éteinte, est celle qui ne subsiste plus, soit qu'elle ait été acquittée par un payement, ou par quelque compensation, soit qu'elle soit présumée acquittée par le moyen de la prescription, ou

qu'elle soit anéantie par l'effet de quelque fin de non-recevoir.

OBLIGATION *ad faciendum*, est celle qui consiste à faire quelque chose, comme de bâtir ou réparer une maison, de fournir des pieces, *&c.* c'est le cas des contrats innommés *do ut facias, facio ut des. Inst. lib. II. tit. 14.*

OBLIGATION EN FORME, *ou* EN FORME PROBANTE ET EXÉCUTOIRE, est celle qui est mise en grosse, intitulée du nom de juge & scellée; au moyen de quoi elle emporte exécution parée. *Voyez* FORME EXÉCUTOIRE.

OBLIGATION GÉNÉRALE, est celle par laquelle celui qui s'engage oblige tous ses biens meubles & immeubles présens & à venir, à la différence de *l'obligation* spéciale, par laquelle il n'oblige que certains biens seulement qui sont spécifiés, à moins qu'il ne soit dit que l'*obligation* spéciale ne dérogera point à la générale, ni la générale à la spéciale, comme on le stipule presque toujours.

OBLIGATION A LA GROSSE, *ou* CONTRAT A LA GROSSE, on sous-entend *aventure. Voyez* GROSSE AVENTURE.

OBLIGATION A JOUR, on appelle ainsi en Bresse les obligations payables dans un certain tems: comme les contrats de constitution ne sont point usités dans cette province, il est permis d'y stipuler l'intérêt des *obligations à jour*, quoique le principal n'en soit pas aliéné. (*A*)

OBLIGATION MIXTE, est celle qui est partie personnelle & partie réelle; comme de *l'obligation* du preneur à rente & de ses héritiers, & même celle du tiers détenteur pour les arrérages échus de son tems.

OBLIGATION NATURELLE, est celle qui n'engage que par les liens du droit naturel & de l'équité, mais qui ne produit pas d'action suivant le droit civil; telle est *l'obligation* du fils de famille, lequel ne laisse pas d'être obligé naturellement, quoiqu'on ne puisse le contraindre. Cette *obligation naturelle* ne produit point d'action, mais on peut l'opposer pour faire une compensation.

OBLIGATION DEVANT NOTAIRE, est celle qui est contractée en présence d'un notaire, & par lui rédigée. *Voyez* CONTRAT DEVANT NOTAIRE.

OBLIGATION PERSONNELLE, est celle qui engage principalement la personne, & où *l'obligation* des biens n'est qu'accessoire à *l'obligation personnelle*.

OBLIGATION PRÉTORIENNE, étoit chez les Romains celle qui n'étoit fondée que sur le droit prétorien; comme le constitut & quelques autres semblables. *Voyez* CONSTITUT.

OBLIGATION PRÉPOSTERE, est un acte par lequel on commence par promettre quelque chose, ensuite on y met une condition.

Ces sortes d'*obligations* étoient nulles par l'ancien droit romain.

L'empereur Léon les admit en matiere de dot.

Justinien les autorisa dans les testamens & dans toutes sortes de contrats; de maniere néanmoins que la chose ne pouvoit être demandée qu'après l'événement de la condition, à quoi notre usage est conforme. *Voyez la loi 25. au cod. de testamentis.*

OBLIGATION PRINCIPALE, est celle du principal obligé à la différence de celle de ses cautions & fidejusseurs, qui ne sont que des *obligations* accessoires & pour plus de sûreté.

On entend aussi quelquefois par *obligation principale*, celle qui fait le principal objet de l'acte; comme quand on dit que dans le bail-à-rente *l'obligation* des biens est la *principale*, & que celle de la personne n'est qu'accessoire. (*A*)

OBLIGATION PURE & SIMPLE, est celle qui n'est restrainte par aucune condition, ni terme; à la différence de *l'obligation* conditionnelle; dont on ne peut demander l'exécution que quand la condition est arrivée. *Voyez* OBLIGATION CONDITIONNELLE.

OBLIGATION RÉELLE, est celle qui a pour objet principal un immeuble; comme dans un bail-à-rente, où l'héritage est la principale chose qu'on oblige à la rente.

OBLIGATION SANS CAUSE, est un contrat où l'obligé n'exprime aucun motif de son engagement: une telle *obligation* est nulle, parce qu'on ne présume point que quelqu'un s'engage volontairement sans quelque raison; & pour qu'on puisse juger de sa validité, il faut l'exprimer. *Voyez* OBLIGATION CAUSÉE.

OBLIGATION SOLIDAIRE, est celle de plusieurs personnes qui s'obligent chacun, soit conjointement ou séparément, d'acquitter la totalité d'une dette. *Voyez* SOLIDITÉ.

OBLIGATION SOLUE, est celle qui a été acquittée. On dit quelquefois *solue* & *acquittée*; ce qui semble un pléonasme, à moins qu'on n'entende par *solue*, que *l'obligation* est dissoute.

OBLIGATION SPÉCIALE, est celle qui ne porte que sur certains biens seulement. *Voyez ci-devant* OBLIGATION GÉNÉRALE.

OBLIGATION TERME, est celle dont l'acquittement est fixé à un certain tems. *Voyez* TERME.

OBLIGATION VERBALE, est une promesse ou contrat que l'on fait de vive-voix & sans écrit; la preuve par témoins de ces sortes *d'obligations* n'est point admise pour somme au-dessus de 100 livres, si ce n'est dans les cas exceptés par l'ordonnance. *Voyez* PREUVE PAR TÉMOINS. (*A*)

OBLIGATOIRE, adj. (*Jurisprud.*) se dit de ce qui oblige la personne ou les biens, & quelquefois l'un & l'autre. On dit des *lettres obligatoires*, c'est-à-dire, un contrat portant obligation. Il y a des actes qui ne sont *obligatoires* que d'un côté; comme une promesse ou billet, lequel n'oblige que celui qui le souscrit. Il y a au contraire des actes ou contrats synallagmatiques, c'est-à-dire, qui sont *obligatoires* des deux côtés; comme un bail, un contrat de vente, *&c. Voyez* BAIL, CONTRAT, OBLIGATION, SYNALLAGMATIQUE. (*A*)

OBLIGÉ, adj. pris subst. (*Jurisprud.*) est celui qui a contracté quelque obligation ou autre engagement, soit par écrit, soit verbalement ou autrement. *Voyez* CONTRAT, ENGAGEMENT, OBLIGATION. (*A*)

OBLIGÉ, s. m. (*Comm.*) acte par lequel un jeune homme se met en apprentissage chez un maître pour le nombre d'années portées par les réglemens de chacun des corps & communautés des marchands ou des arts & métiers. Ces actes doivent être passés par-devant deux notaires, & enregistrés par les jurés sur le registre du corps & communauté.

L'obligé porte un engagement réciproque des apprentifs envers leurs maîtres, & des maîtres envers leurs apprentifs; aux uns, de servir fidelement & assiduement tout le tems de leur apprentissage; aux autres, de leur montrer leur profession ou métier, les garder chez eux & les nourir tant qu'ils sont apprentifs. *Voyez* APPRENTIF.

Un maître peut engager un apprentif à plus d'années qu'il n'est ordonné par les statuts, mais jamais à moins. *Diction. de comm.*

OBLIGÉ, adj. *en Musique*, on appelle *partie obligée* celle qu'on ne sauroit retrancher sans gâter l'harmonie ou le chant, à la différence des parties de remplissage qui ne sont ajoutées que pour une plus grande perfection d'harmonie, mais par le retranchement desquelles la piece n'est point mutilée.

Broffard dit qu'*obligé* fe prend auffi pour *contraint* ou *affujetti*. Je ne fache pas que ce mot ait aujourd'hui un pareil fens en Mufique. *Voyez* CONTRAINT. (*S*)

OBLIGER, v. a. (*Gramm.*) ce verbe a plufieurs acceptions diverfes. *Obliger*, c'eft contraindre ou lier. *Voyez les articles* OBLIGATIONS. Révolter un poltron, c'eft l'*obliger* à fe défendre ; *obliger* quelqu'un ou lui rendre un fervice, c'eft la même chofe. *Voyez les articles fuivans.*

OBLIGER UN APPRENTIF, (*Comm.*) c'eft l'engager chez un maître de quelque corps ou communauté, pour y apprendre pendant un certain nombre d'années réglées par les ftatuts la profeffion ou métier du maître chez qui il entre.

On dit auffi qu'un maître ne peut *obliger* qu'un ou deux apprentifs à-la-fois, pour dire qu'il ne peut avoir que ce nombre d'apprentifs, fuivant les réglemens. *Diction. de comm. Voyez l'article* OBLIGÉ.

OBLIGER, s'*obliger* pour quelqu'un, c'eft lui fervir de caution, s'engager à payer pour lui, répondre des pertes & dommages qui peuvent arriver par fa faute. *Voyez* CAUTION & CAUTIONNEMENT.

OBLIQUANGLE, adj. (*Géom.*) triangle *obliquangle* eft celui dont tous les angles font obliques, c'eft-à-dire ou aigus ou obtus. *Voyez* TRIANGLE. De même un parallelogramme *obliquangle* eft un parallelogramme, dont aucun angle n'eft droit. *Voyez* PARALLELOGRAMME, RHOMBE, LOZANGE, RHOMBOÏDE. (*O*)

OBLIQUATION, f. f. *terme* en ufage dans les anciens auteurs de *Catoptrique*. Cathete d'obliquation, *cathetus obliquationis*, eft une ligne droite perpendiculaire au miroir, dans le point d'incidence ou de réflexion du rayon. *Voyez* CATHETE, MIROIR, *&c.* (*O*)

OBLIQUE, adj. (*Gramm.*) ce mot en Grammaire eft oppofé à *direct*; on s'en fert pour caractérifer certains cas dans les langues tranfpofitives, & dans toutes pour diftinguer certains modes & certaines propofitions.

1. Il y a fix cas en latin : le premier eft le nominatif, qui fert à défigner le fujet de la propofition dont le nom ou le pronom fait partie ; & comme la principale caufe de l'inftitution des noms a été de préfenter à l'efprit les différens fujets dont nous appercevons les attributs par nos penfées, ce cas eft celui de tous qui concourt le plus directement à remplir les vûes de la premiere inftitution : de-là le nom qu'on lui a donné de *cas direct*, rectus. Les autres cas fervent à préfenter les êtres déterminés par les noms ou les pronoms fous des afpects différens ; ils vont moins directement au but de l'inftitution, & c'eft pour cela qu'on les a nommés *obliques*, obliqui. *Voyez* CAS.

Prifcien & les autres Grammairiens ont imaginé d'autres caufes de cette dénomination, mais elles font fi vagues, fi peu raifonnables, & fi peu fondées, qu'on ne peut s'empêcher d'être furpris du ton férieux avec lequel on les expofe, ni gueres moins de celui avec lequel Scaliger (*de cauf. l. l. lib. IV. cap. lxxx.*) en fait la réfutation.

2. On diftingue dans les verbes deux efpeces générales de modes, les uns perfonnels, & les autres imperfonnels. Les premiers font ceux qui fervent à énoncer des propofitions, & le verbe y reçoit des terminaifons par lefquelles il s'accorde en perfonne avec le fujet ; les autres ne fervent qu'à exprimer des idées partielles de la propofition, & non la propofition même ; c'eft pourquoi ils n'ont aucune terminaifon relative aux perfonnes.

C'eft entre les modes perfonnels que les uns font directs, & les autres *obliques*. Les modes directs font ceux dans lefquels le verbe fert à énoncer une propofition principale, c'eft-à-dire l'expreffion immédiate de la penfée que l'on veut manifefter : tels font l'indicatif, l'impératif & le fuppofitif, *voyez ces mots*. Les modes *obliques* font ceux qui ne peuvent fervir qu'à énoncer une propofition incidente fubordonnée à un antécédent, qui n'eft qu'une partie de la propofition principale. *Voyez* MODE & INCIDENTE. Tels font le fubjonctif qui eft prefque dans toutes les langues, & l'optatif qui n'appartient guere qu'aux Grecs. *Voyez* OPTATIF, SUBJONCTIF.

Le verbe a été introduit dans le fyftème de la parole pour énoncer l'exiftence intellectuelle des fujets fous leurs attributs, ce qui fe fait par des propofitions. Quand le verbe eft donc à un mode où il fert primitivement à cette deftination, il va directement au but de fon inftitution, le mode eft direct ; mais fi le mode eft exclufivement deftiné à exprimer une énonciation fubordonnée & partielle de la propofition primitive & principale, le verbe y va d'une maniere moins directe à la fin pour laquelle il eft inftitué, le mode eft *oblique*.

3. On diftingue pareillement des propofitions directes & des propofitions *obliques*.

Une propofition directe eft celle par laquelle on énonce directement l'exiftence intellectuelle d'un fujet fous un attribut : *Dieu eft éternel* ; *foyez fage* ; *il faut* que la volonté de Dieu foit faite ; *nous ferions ineptes à tout fans le concours de Dieu*, &c. Le verbe d'une propofition directe eft à l'un des trois modes directs, l'indicatif, l'impératif ou le fuppofitif.

Une propofition *oblique* eft celle par laquelle on énonce l'exiftence d'un fujet fous un attribut, de maniere à préfenter cette énonciation comme fubordonnée à une autre dont elle dépend, & à l'intégrité de laquelle elle eft néceffaire, *il faut que la volonté de Dieu foit faite ; quoi que vous faffiez, faites-le au nom du Seigneur*, &c. Le verbe d'une propofition *oblique* eft au fubjonctif ou en grec à l'optatif: il n'eft pas vrai, même en latin, que le verbe à l'infinitif conftitue une propofition *oblique*, puifque n'étant & ne pouvant être appliqué à aucun fujet, il ne peut jamais énoncer par foi-même une propofition qui ne peut exifter fans fujet. *Voyez* INFINITIF.

Toute propofition *oblique* eft néceffairement incidente, puifqu'elle eft néceffaire à l'intégrité d'une autre propofition dont elle dépend : *il faut que la volonté de Dieu foit faite*, la propofition *oblique*, *que la volonté de Dieu foit faite*, eft une incidente qui tombe fur le fujet *il* dont elle reftraint l'étendue ; *il* (cette chofe) *que la volonté de Dieu foit faite*, *eft néceffaire ; quoi que vous faffiez, faites-le au nom du Seigneur*, la propofition *oblique*, *que vous faffiez*, eft une incidente qui tombe fur le complément objectif *le* du verbe *faites*, & elle en reftraint l'étendue, c'eft pour dire, *faites au nom du Seigneur le quoi que vous faffiez*.

Mais toute propofition incidente n'eft pas *oblique*, parce que le mode de toute incidente n'eft pas lui-même *oblique*, ce qui eft néceffaire à l'*obliquité*, fi on peut le dire, de la propofition. Ainfi quand on dit : *Les favans qui font plus inftruits que le commun des hommes, devroient auffi les furpaffer en fageffe* ; la propofition incidente, *qui font plus inftruits que le commun des hommes*, n'eft point *oblique*, mais directe, parce que le verbe *font* eft à l'indicatif, qui eft un mode direct.

La propofition oppofée à l'incidente, c'eft la principale ; la propofition oppofée à l'*oblique*, c'eft la directe : l'incidente peut être ou n'être pas néceffaire à l'intégrité de la principale, felon qu'elle eft explicative ou déterminative, *voy.* INCIDENTE ; mais l'*oblique* l'eft à l'intégrité de la principale d'une néceffite indiquée par le mode du verbe ; la principale

peut être ou directe ou *oblique*, & la directe peut être ou incidente ou principale, selon l'occurrence. *Voyez* PRINCIPALE. (*B. E. R. M.*)

OBLIQUE se dit en *Géométrie* de ce qui s'écarte de la situation droite ou perpendiculaire. *Voyez* DROIT & PERPENDICULAIRE.

Angle *oblique* est un angle qui est ou aigu ou obtus, c'est-à-dire toute sorte d'angle, excepté l'angle droit. *Voyez* ANGLE.

Ligne *oblique* est une ligne qui tombant sur une autre, fait avec elle un angle *oblique*. *Voyez* LIGNE.

Une ligne qui tombe sur une autre *obliquement*, fait d'un côté un angle aigu, de l'autre un angle obtus ; & la somme de ces angles est égale à deux droits.

Plans *obliques* se dit dans la Gnomonique des plans qui s'écartent du zénith, & qui s'inclinent vers l'horison. *Voyez* CADRAN & PLAN.

L'*obliquité* d'un tel plan ou la quantité de son écartement du zénith se mesure aisément par un quart de cercle, puisqu'elle n'est autre chose que l'arc de quelque azimuth ou cercle vertical, intercepté entre le zénith & le plan proposé. Cet azimuth ou cercle vertical est toujours perpendiculaire au plan dont on veut mesurer l'*obliquité*.

Percussion *oblique* est celle dans laquelle la direction du corps choquant n'est point perpendiculaire au corps choqué, ou n'est point dans la ligne du centre de gravité de ce dernier corps. *Voyez* PERCUSSION.

Projection *oblique* en Méchanique est celle par laquelle un corps est jetté suivant une ligne qui fait avec l'horison un angle *oblique*. *Voyez* PROJECTILE, BALISTIQUE, JET DES BOMBES, *&c.*

Sphere *oblique* en Géographie est cette situation de la sphere, dans laquelle l'horison coupe l'équateur *obliquement*, & dans laquelle l'un des poles est élevé au-dessus de l'horison d'un angle moindre que 90 degrés, mais qui n'est pas zéro ou nul. *Voyez* SPHERE & DROIT.

C'est cette *obliquité* qui occasionne l'inégalité des jours & des nuits. *Voyez* NUIT & JOUR.

Ceux qui ont la sphere *oblique*, comme nous & tous les habitans des zones tempérées, n'ont jamais les jours égaux aux nuits que dans les équinoxes. *Voyez* EQUINOXE.

Ascension *oblique* en Astronomie est l'arc de l'équateur, compris entre le premier point d'*aries* & le point de l'équateur qui se leve avec une étoile, *&c.* dans la sphere *oblique*. *Voyez* ASCENSION.

Descension *oblique* est l'arc de l'équateur, compris entre le premier point d'*aries* & le point de l'équateur qui se couche avec une étoile *&c.* dans la sphere *oblique*; cet arc se compte de l'occident vers l'orient. *Voyez* DESCENSION.

Pour trouver, par le moyen du globe, l'ascension & la descension *oblique*, *voyez* GLOBE.

Navigation *oblique* se dit de la route que fait un vaisseau lorsque courant sous quelque rhumb intermédiaire entre le quatre points cardinaux, il fait un angle *oblique* avec le méridien, & change à chaque instant de latitude & de longitude. *Voyez* RHUMB, NAVIGATION & LOXODROMIE.

La navigation *oblique* est de trois sortes ; savoir la navigation plane, la navigation de mercator, & la navigation par un grand cercle. *Voyez* NAVIGATION.

OBLIQUE; *en Anatomie*, nom de différentes parties dont la situation est *oblique*, par rapport aux différens plans du corps. *Voyez* CORPS. C'est dans ce sens, qu'on dit les apophyses *obliques* des vertebres, *voyez* OBLIQUES. Les muscles *obliques* ou simplement les *obliques* supérieurs & inférieurs de la tête, le grand & petit *oblique* de l'œil, les grands & petits *obliques* du bas-ventre, *&c. Voyez* VERTEBRE, MUSCLE, VENTRE, *&c.*

L'*oblique* inférieur de la tête part de l'apophyse épineuse de la seconde vertebre du cou, & va en se grossissant s'insérer obliquement à l'apophyse transverse de la premiere. Quelques auteurs le rangent au nombre des muscles du cou. *Voyez* COU.

L'*oblique* supérieur *ou* le petit *oblique* de la tête part de l'apophyse transverse de la premiere vertebre du cou, & va en montant obliquement s'insérer latéralement à la partie inférieure de l'occipital, au-dessous de la tubérosité.

L'*oblique* supérieur *ou* le grand *oblique* de l'œil. *Voyez* ŒIL.

Il a son origine dans le fond de l'orbite; & venant gagner le grand angle de l'œil, il passe à travers une membrane en partie cartilagineuse située à la partie latérale externe de l'apophyse angulaire interne, & qu'on appelle *trochlée* ou *poulie*, ce qui le fait appeller lui-même *trochléateur ;* & de-là il se réfléchit dans son extrémité vers la sclorétique, sur la partie postérieure du globe de l'œil où il se termine.

L'*oblique* inférieur *ou* le petit *oblique* de l'œil, sort du bord extérieur de la partie inférieure de l'orbite, près de l'angle interne; & de-là s'élevant vers l'angle externe, il se termine auprès de l'autre.

Oblique descendant, paire de muscles de l'abdomen, fort larges, & dont chacun couvre une moitié de l'abdomen & une partie du thorax. On le nomme de la sorte par rapport à l'obliquité de leurs fibres. Ils viennent des deux ou trois dernieres vraies côtes & des cinq fausses; & il est entrelacé par sa partie supérieure avec le grand pectoral, le grand dentelé, au moyen de cinq à six digitations, dont chacune reçoit un nerf des interstices de la côte. Il s'attache inférieurement au bord de la levre externe ou de l'os des isles; de-là plusieurs de ses fibres tendineuses étant parvenues à l'épine antérieure supérieure, le réfléchissent en formant un replis intérieurement, auquel on a donné le nom de *ligament de Fallope* ou de *Poupart*. Elles s'inserent à l'os pubis, & forment le pilier postérieur, tandis que les fibres tendineuses qui se remarquent au-dessus de celle-ci, vont s'attacher à l'os pubis du côté opposé, & former le pilier postérieur. C'est l'écartement qui se remarque entre ces fibres, qu'on appelle l'*anneau*. Les plans tendineux des digitations supérieures vont se croiser avec celles du côté opposé. *Voyez nos Planches anatomiques & leur explication.*

L'*oblique* ascendant est au-dessous de la partie inférieure de l'autre; il va précisément en sens contraire, c'est-à-dire, de la partie inférieure & postérieure à la partie supérieure & antérieure. Il prend son origine à la crête de l'os des isles, aux apophyses transverses des vertebres des lombes, & se termine au bord cartilagineux formé par la derniere des vraies côtes & par toutes les fausses, & antérieurement à la ligne blanche en formant une espece de gaîne dans laquelle une grande partie du muscle droit est placée. *Voyez nos Pl.*

L'*oblique* de l'oreille est attaché dans la partie extérieure du canal de l'aqueduc; d'où montant par derriere, il entre dans le tambour par une sinuosité *oblique* qui se trouve immédiatement au-dessous du cercle osseux, auquel le timpan est attaché, & il s'insere ensuite dans la petite apophyse du marteau.

L'*oblique* du nez *ou* latéral est étroitement uni avec le pyramidal; il vient de l'apophyse nasale de l'os maxillaire, & se termine en cartilage mobile près l'os maxillaire.

Oblique ascendant du nez. *Voyez* MYRTI-FORME.

OBLIQUE, (*Ecrivains.*) se dit aussi, *dans l'Ecriture*, des lignes de pente gauche & droite, sur lesquelles se trouve placée la plus grande partie des traits de l'écriture.

OBLIQUE, OBLIQUITÉ. (*Morale.*) Il se dit de toutes les actions qui s'écartent de la vérité, de la justice, de la décence, en un mot de tout ce qui est considéré comme regle de droiture parmi les hommes. Mais outre l'idée d'injustice & d'écart, il s'en trouve encore une autre à l'*obliquité*, c'est la feinte, la tromperie, la trahison secrete.

OBLIQUITÉ, s. f. (*Géom.*) c'est la quantité dont une ligne ou surface est oblique à une autre ligne, une autre surface, *&c. Voyez* OBLIQUE.

L'*obliquité* de l'axe terrestre sur l'écliptique est la cause de la différence des saisons, des nuits & des jours. *Voyez* PARALLELISME.

Obliquité de l'écliptique est l'angle que l'écliptique fait avec l'équateur. *Voyez* ECLIPTIQUE.

Il est certain, 1°. que cet angle n'est pas toujours le même, & qu'il est sujet à une inégalité provenante de la nutation de l'axe de la terre, & qui est d'environ 18″ en 19 ans, *voyez* NUTATION. 2°. Il est même impossible qu'indépendamment de cette inégalité, l'angle de l'écliptique avec l'équateur diminue continuellement; c'est aujourd'hui le sentiment de plusieurs astronomes, quoiqu'il ne soit peut-être pas encore suffisamment prouvé. Ce qu'il y a de certain, c'est que presque toutes les observations depuis Pythéas, donnent cette *obliquité* décroissante; ceux qui adoptent cette opinion, donnent à l'*obliquité* de l'écliptique une diminution d'environ 30″ par siecle. *Voyez la Connoissance des tems* pour l'année 1760. *p. 140. Voyez* ECLIPTIQUE. (*O*)

OBLIQUITÉ, *terme d'Ecrivains*, se dit aussi dans l'Ecriture, des degrés obliques, droits & gauches sur lesquels sont fondées toutes les parties de l'écriture; majeurs, mineurs, traits & passes. *Voyez le volume des Planches*, à la *table de l'Ecriture.*

OBLONG, adj. se dit *en Géométrie*, d'une figure qui est plus longue que large. *Voyez* FIGURE. Ainsi un parallélogramme rectangle, dont les côtés sont inégaux, est un parallélogramme *oblong. Voyez* PARALLÉLOGRAMME : de même une ellipse, un ovale est aussi une figure *oblongue. Voyez* ELLIPSE & OVALE. (*O*)

OBLONG, (*Géom.*) sphéroïde *oblong* est la même chose que sphéroïde *alongé*, qui est plus usité. *Voyez* ALONGÉ & APPLATI. *Voyez aussi* FIGURE DE LA TERRE.

OBMISSION. *Voyez* OMISSION.

OBMISSION *ou* OMISSION, *en terme de Commerce*, se dit des articles de recette & de dépense qu'on a oublié de porter dans un compte.

En fait de finances, lorsque l'*obmission* de recette est frauduleuse & prouvée telle, le comptable est condamné à restituer le quadruple. *Dictionnaire de Commerce. Voyez* OMISSION.

OBNONCIATION. (*Hist. anc.*) *obnuntiatio.* S'il arrivoit que les augures remarquassent au ciel quelque signe sinistre, ils faisoient dire, *obnuntiabant*, à celui qui tenoit les comices, *alio die*, à un autre jour. La loi *Ælia* & la loi *Fusia* avoient institué l'*obnonciaton*; mais elle fut abolie cent ans après par la loi *Clodia*, les augures abusant de la liberté qu'ils avoient de remettre les comices, pour conduire les affaires comme ils le jugeoient à propos.

OBOCA, (*Géog. anc.*) en grec Ὀϐόκα, riviere de l'Irlande, selon Ptolomée qui en met l'embouchure dans la partie orientale de l'île. Si le *Modonus* est, comme on le croit, la Liffe qui coule à Dublin, l'*Oboca* devroit être la Boyne, & non la riviere d'Arklow, comme le prétendent les interprétes de ce géographe. (*D. J.*)

OBOLCOLA, (*Géog. anc.*) ou *OBULCOLA*, ville des Turdetains, dans la Bétique, selon Ptolomée. *liv. II. c.* 4. Rodericus Carus dit que c'est *il castelio de la Moncloua*, château de l'Andalousie. (*D. J.*)

OBOLE, s. f. (*Monnoie attique.*) monnoie ancienne d'Athènes, qui faisoit la sixieme partie d'une dragme. L'*obole* valoit 20 deniers; trois *oboles* 60; & six *oboles* faisoient une dragme. La dragme attique pesoit 67 de nos grains; la sixieme partie de 67 est $11 + \frac{1}{6}$. L'*obole* pesoit donc 11 de nos grains plus un 6e de grains; ensorte que si l'argent étoit à 32 livres le marc, la dragme attique seroit 1 sol 8 den. $\frac{1}{6}$, c'est-à-dire, près d'un sol 9 den. Mais comme l'argent est actuellement à 52 liv. le marc, l'*obole* attique reviendroit à 2 s. & 5 den. Le docteur Brerewood estime la dragme d'Athènes environ 15 s. de notre monnoie, ce qui revient à notre même calcul.

Obole est tirée du mot grec ὀβολός qui s'étoit fait de ὀϐελὸς, *aiguille*; & cette monnoie avoit pris ce nom, parce qu'elle étoit marquée d'une espece d'aiguille : sa figure étoit ronde comme celle des dragmes & des didragmes. (*D. J.*)

OBOLE, (*Monnoie moderne.*) monnoie de cuivre valant une maille ou deux pites ou la moitié d'un denier. Nicod & Borel pensent que maille & *obole* ne sont qu'une même chose; mais M. le Blanc estime que sous la seconde race, l'*obole* ne faisoit que la moitié du denier. On fabriqua des *oboles* sous Louis VIII. & sous les regnes suivans. Les historiens de France parlent d'*oboles* d'argent du poids d'un den. 15 grains, & d'*oboles* d'or qui eurent cours pendant le regne de Philippe-Auguste, de Saint-Louis & de Philippe le-Bel. Sous ce dernier, l'*obole* d'or est estimée cinq sous; le demi-gros tournois étoit appellé *maille* ou *obole* d'argent, à cause qu'il valoit la moitié du gros-tournois. Le tiers du gros se nommoit aussi *maille* ou *obole* tierce, parce qu'il valoit le tiers du gros-tournois. Il est fait mention des *oboles* tierces sous l'an 1310. (*D. J.*)

OBOLE, (*Poids anciens*) L'*obole* chez les Juifs étoit une espece de poids nommé *gérach* qui pesoit 16 grains d'orge; mais chez les Siciliens l'*obole* étoit le poids d'une livre, & même une espece de monnoie.

OBOLE, (*Poids médicinal.*) poids dont on se sert en Medecine pour peser les drogues. L'*obole* pese 10 grains un demi-scrupule. Il faut trois scrupules pour faire une dragme ou un gros, & huit dragmes pour faire une once. (*D. J.*)

OBOLÉE DE TERRE, (*Jurisprud.*) est la quantité de terre que l'on tient sous la redevance d'une obole. Ainsi, comme l'obole étoit la moitié d'un denier, l'*obolée de terre* est la moitié d'une *denrée* de terre, c'est-à-dire de la quantité que l'on en tient pour un denier, eu égard au taux courant du cens. *Voyez le gloss.* de Ducange, au mot *obolata.* (*A*)

OBOLLAH, (*Géog.*) ville de Perse dans l'Iraque babylonienne, sur un bras du Tigre, près de Bassora. Les Orientaux la vantent comme un des quatre endroits les plus délicieux de l'Asie, qu'ils appellent *paradis*, parce que l'on y voyoit une longue suite de jardins & de portiques qui se répondoient symmétriquement les uns aux autres. *Long.* 65. 50. *latit.* 30. 15.

OBOTRITES, LES, (*Géog. anc.*) en latin *Obotritæ* ou *Obotriti*, étoient entre les Varnaves, d'un côté, & de l'autre confinoient à la Trave, riviere qui coule à Lubec. C'étoit un peuple d'entre les Slaves qui avoit ses princes particuliers, ainsi que les Vagriens. Ont croit qu'ils ont bâti les anciens

lieux ou forteresses de leur pays, comme Mecklenbourg, Werle, Kissim, *&c.* (*D. J.*)

OBRANG, (*Botan. exot.*) nom donné par les habitans de Guinée à une plante fort singuliere, dont nous n'avons point encore d'exacte description. Ses feuilles ont une fausse ressemblance avec celles de la réglisse; d'où vient que Petivier nomme cet arbrisseau *glycyrrhizæ folio singulari, frutex guineensis, spinis gemellis. Philos. Trans.* n°. 232. (*D. J.*)

OBREPTICE, adj. (*Jurisprud.*) est un terme de palais & de chancellerie qui se dit des lettres dans l'exposé desquelles on a caché quelque fait essentiel, pour obtenir par surprise quelque grace, comme un bénéfice, ou l'admission d'une pension en cour de Rome, ou pour obtenir du prince une commission, des lettres de rescision, *&c.* Ces lettres sont appellées *obreptices*, à la différence de celles où l'on a avancé quelque fausseté pour les obtenir plus facilement. Quand la grace est *obreptice*, c'est-à-dire obtenue sur des lettres *obreptices*, elle est nulle. *Voyez ci-après* OBREPTION. (*A*)

OBREPTION, s. f. (*Jurisprud.*) est la surprise que l'on fait à quelque supérieur de qui on obtient quelque grace, en lui taisant une vérité dont la connoissance auroit été un obstacle à sa concession. Les lettres où il y a *obreption* sont appellées *obreptices*. L'*obreption* annulle de droit le titre ou la grace qui se trouve ainsi accordée: par exemple, celui qui en demandant un bénéfice n'exprime point ceux dont il est déja pourvu, est déchu, par cette réticence, du bénéfice qu'il a impétré.

Le défaut d'expression d'une chose nécessaire, quoique de bonne foi & sans en avoir connoissance, ne laisse pas d'être fatal & de rendre les provisions nulles, parce que l'on fait attention à la volonté & à l'intention du collateur, & non à la faute de l'impétrant. *Voyez* Panorme, sur le chapitre *constitutus de rescreptis*, & le traité *de l'usage & pratique de cour de Rome, tome I. page 280.* (*A*)

OBRIMAS, (*Géog. anc.*) riviere d'Asie en Phrygie, qui tomboit dans le Méandre. Pline, *livre V. ch. xxjx.* & Tite-Live, *livre XXXVIII. ch. xv.* en font mention.

OBRINE, (*Hist. mod.*) chevaliers de l'*obrine*, ordre militaire institué dans le xiij. siecle par Conrad, duc de Mazovie & de Cujavie, que quelques auteurs appellent aussi *duc de Poland*.

Il donna d'abord à cet ordre le nom de *chevaliers de Jesus-Christ*. Leur premier grand-maître fut Bruno. Leur principale destination étoit de défendre le pays des courses des Prussiens, qui étoient pour lors idolâtres, & y commettoient de grandes cruautés.

Le duc Conrad mit ces chevaliers en possession du fort de l'*Obrine*, d'où ils prirent leur nouveau nom; & ils convinrent ensemble que toutes les terres qu'ils envahiroient sur les Prussiens seroient également partagées entr'eux.

Mais les Prussiens ayant bloqué le fort de maniere qu'aucun des chevaliers n'en pouvoit sortir, l'ordre dont il s'agit devint inutile, & fut aussi-tot supprimé, & Conrad appella à son secours l'ordre Teutonique. *Voyez* TEUTONIQUE.

OBRINGA, (*Géogr. anc.*) riviere ainsi nommée par Ptolomée, *livre II. chap. jx.* qui la met dans la Gaule belgique, & la donne pour bornes entre la haute & la basse Germanie. Quoique le savant Adrien de Valois pense que l'*Obringa* de Ptolomée est la Moselle, il paroît cependant qu'il se trompe, & que c'est vraissemblablement l'Aar. (*D. J.*)

OBRIZUM AURUM, (*Hist. nat.*) nom donné dans l'antiquité à un or qui avoit été purifié plusieurs fois par le feu. Pline dit, *auri experimento ignis est, ut simili colore rubeat quo ignis; atque ipsum obrizum vocant*; c'est-à-dire c'est le feu qui peut servir à éprouver l'or; & quand en le faisant rougir il devient de la même couleur que le feu, on l'appelle *obrizum*. *Voyez* Plinii, *Hist. nat. lib. XXXIII. cap. xxiij.*

OBRON, s. m. *terme de Serrurier*, morceau de fer percé par le milieu, qui est attaché à l'obronniere du coffre, & dans lequel, par le moyen de la clé, on fait aller le pêne de la serrure quand on ferme le coffre. Il y a d'ordinaire trois ou quatre *obrons* attachés à l'obronniere du coffre fort.

OBRONNIERE, s. f. *terme de Serrurier*, bande de fer à charniere qui est attachée dedans au couvercle d'un coffre-fort.

OBSCENE, adj. (*Gramm.*) il se dit de tout ce qui est contraire à la pudeur. Un discours *obscene*, une peinture *obscene*, un livre *obscene*. L'*obscénité* du discours marque la corruption du cœur. Il y a peu d'auteurs anciens entierement exempts d'*obscénité*. La présence d'une honnête femme chasse l'*obscénité* de la compagnie des hommes. L'*obscénité* dans la conversation est la ressource des ignorans, des sots & des libertins. Il y a des esprits mal faits qui entendent à tout de l'*obscénité*. On évite l'*obscénité* en se servant des expressions consacrées par l'art ou la science de la chose.

OBSCUR, adj. (*Gramm.*) privé de lumiere. Il se dit d'un lieu: cette chapelle, ce vestibule est *obscur*; d'une couleur qui réfléchit peu de lumiere, ce brun est *obscur*; d'un homme qui n'est distingué dans la société par aucune qualité, qu'il est *obscur*; d'une vie retirée, qu'on vit *obscurément*; d'un auteur difficile à entendre, qu'il est *obscur*. D'*obscur* on a fait *obscurcir* & *obscurité*.

OBSCUR, (*Phys.*) Chambre *obscure*. *Voyez* CHAMBRE & BOETE CATOPTRIQUE. *Voyez aussi* LANTERNE MAGIQUE & ŒIL ARTIFICIEL.

OBSCURITE, s. f. (*Logique & Belles-Lettres.*) c'est la dénomination d'une chose obscure. L'*obscurité* peut être ou dans la perception ou la diction.

L'*obscurité* dans la perception vient principalement de ce qu'on ne conçoit pas les choses comme elles sont ou comme on trouve qu'elles sont, mais comme on juge qu'elles doivent être avant de les avoir connues; de sorte que notre jugement précede alors notre connoissance, & devient la regle & pour ainsi dire l'étendart de nos conceptions: au lieu que la nature & la raison nous disent que les choses ne doivent être adjugées que comme elles sont connues, & que nous les connoissons non comme elles sont en elles-mêmes, mais telles qu'il a plu à Dieu de nous les faire connoitre. *Voyez* CONNOISSANCE.

L'*obscurité* dans la diction peut venir en premier lieu de l'ambiguité du sens des mots; secondement, des figures ou ornemens de rhétorique, 3°. de la nouveauté ou de l'ancienneté surannée des mots.

OBSCURITÉ, *achlys*, ἀχλος. Ce mot signifie en général un *air épais & rempli de brouillards*: de-là ἀχλυώδες ὄμμα un *œil noir & trouble*, ou qui ne voit qu'avec peine: ce qu'Hippocrate regarde comme un mauvais symptôme dans les maladies aigues, Prædic. *lib. I. xlvj.* & dans les prognostics de Cos 218. Il appelle encore ἀχλυώδεις les vents meridionaux, *aphor. 5. l. III.* à cause qu'ils offusquent la vûe, & comme Celse le remarque, qu'ils émoussent tous les sens, *liv. II. ch. j.* On appelle encore ἀχλυώδεις ceux qui ont la vue trouble de la fievre, *coac. prænot. xxxv.* Quelques-uns croient cependant qu'Hippocrate veut parler de ceux dont les humeurs sont extrèmement agitées, ou dont la couleur & le tempérament sont altérés & obscurcis par la maladie; mais Galien donne ce nom à ceux qui pendant la maladie perdent cette vivacité & cet éclat qu'on observe autour de la prunelle lorsque le corps jouit d'une parfaite santé.

Ce terme signifie aussi une *petite marque* ou *cicatrice*

devant la prunelle de l'œil, laissée sur la cornée par une ulcération superficielle, suivant l'interprétation de Galien. Enfin, suivant le commun des Medecins, c'est une espece d'*obscurité* dans les yeux qu'on rapporte à l'amblyopie ou obscurcissement de la vûe.

OBSÉCRATION, s. f. (*Belles-Lettres.*) figure de Rhétorique par laquelle l'orateur implore l'assistance de Dieu ou de quelqu'homme. *Voyez* FIGURE.

Ciceron fait un admirable usage de cette figure dans la harangue pour le roi Dejotarus, lorsqu'il dit à César : *Per dexteram te istam oro, quam rege Dejotaro, hospes hospiti porrexisti ; istam inquam dexteram, non tam in bellis & in prœliis, quam in promissis & fide firmiorem.* De même Virgile dit :

Quod te per cœli jucundum lumen & auras,
Per genitorem oro, per spem surgentis Iuli
Eripe me his, invicte, malis. Æneid. VI.

OBSÉDER, *voyez* OBSESSION.

OBSEQUES, s. f. pl. (*Usages.*) derniers devoirs ou services, *obsequia*, qu'on rend à un mort: on trouvera, sous le *mot* FUNÉRAILLES, la pratique de cette cérémonie chez plusieurs peuples du monde. « Je ne crois pas, dit Lucien, après en avoir fait » la peinture, que les monumens, les colonnes, les » pyramides, les inscriptions, & les oraisons funè» bres à la mémoire des défunts, puissent leur ser» vir là-bas d'attestations valables de vie & de » mœurs ». La pompe des *obseques* regarde la coutume ou la consolation des vivans, & jamais le besoin des morts. Criton demandoit à Socrate comment il vouloit être enterré. Comme vous voudrez, répondit-il, ou comme vous pourrez, rien ne m'est plus indifférent. La religion chrétienne a eu raison de réprimer en plusieurs lieux la dépense des *obseques* ; car, comme le remarque l'auteur de l'Esprit des lois, qu'y a-t-il de plus naturel que d'ôter la différence des fortunes dans une chose & dans les momens qui égalisent toutes les fortunes. (*D. J.*)

OBSERVANCES, (*Hist. ecclésiast.*) ce sont des statuts, des ordonnances ecclésiastiques; Tertullien *de Oratione cap. xij.* donne une excellente regle sur la conduite qu'il convient de tenir au sujet des *observances :* il faut, dit-il, rejetter celles qui sont vaines en elles-mêmes, celles qui ne sont appuyées d'aucun précepte du Seigneur ou de ses apôtres, celles qui ne sont pas l'ouvrage de la religion, mais de la superstition, celles qui ne sont fondées sur aucune raison solide, enfin celles qui ont de la conformité avec les cérémonies payennes. (*D. J.*)

OBSERVANCE, (*Hist. ecclésiast.*) se dit en particulier d'une communauté de religieux qui sont obligés à l'observation perpétuelle de la même regle ; ce mot pris en ce sens signifie la même chose que *congrégation* ou *ordre*. *Voyez* ORDRE.

Les Cordeliers prennent le nom de *religieux de l'observance*, de la grande & de la petite *observance*. *Voyez* CORDELIERS.

Parmi les Bernardins, il y a des religieux de l'étroite *observance*, *strictioris observantiæ*, lesquels sont toujours maigre. *Voyez* BERNARDINS.

OBSERVANTINS, s. m. pl. (*Hist. eccles.*) religieux cordeliers de l'observance : en Espagne il y a des *Observantins* déchaussés.

OBSERVATEUR, s. m. (*Astronom.*) on donne ce nom à un astronome qui observe avec soin les astres & les autres phénomenes célestes. Hypparque & Ptolomée ont été célebres sous ce nom parmi les anciens. Albœtegnius qui leur a succédé l'an 882, & Vlugh-Beigh, petit-fils du grand Tamerlan l'an 1437, ont aussi mérité ce nom parmi les Sarrasins. En Allemagne les *observateurs* sont Jean Regiomontant en 1457, Jean Wermer, Bernard Walther en 1475, Nicolas Copernic en 1509, Tycho-Brahé en 1582, Guillaume landgrave de Hesse, & Jean Hévélius dans le siecle précédent. En Italie Galilée & Riccioli ; en Angleterre Horocce, Flamstéed & Bradley; & en France Gassendi, les Cassini, Delahire pere & fils, le chevalier de Louville, Maraldi, de Lille.

OBSERVATEUR, (*Phys. & Astr.*) se dit en général de tous ceux qui observent les phénomenes de la nature ; il se dit plus particulierement des astronomes ou *observateurs* du mouvement des astres. *Voyez* ASTRONOMIE & OBSERVATION. (*O*)

OBSERVATEUR, (*Gram. Physiq. Méd.*) celui qui observe. *Voyez* OBSERVATION. On a donné le nom d'*observateur* au physicien qui se contente d'examiner les phénomenes tels que la nature les lui présente ; il differe du physicien *expérimental*, qui combine lui-même, & qui ne voit que le résultat de ses propres combinaisons ; celui-ci ne voit jamais la nature telle qu'elle est en effet, il prétend par son travail la rendre plus sensible, ôter le masque qui la cache à nos yeux, il la defigure souvent & la rend méconnoissable ; la nature est toujours dévoilée & nue pour qui a des yeux, ou elle n'est couverte que d'une gase légere que l'œil & la réflexion percent facilement, & le prétendu masque n'est que dans l'imagination, assez ordinairement bornée, du manouvrier d'expériences. Celui là au-contraire, lorsqu'il a les lumieres & les talens nécessaires pour observer, suit pas-à-pas la nature, dévoile les plus secrets mysteres, tout le frappe, tout l'instruit, tous les résultats lui sont égaux parce qu'il n'en attend point, il découvre du même œil l'ordre qui regne dans tout l'univers, & l'irrégularité qui s'y trouve ; la nature est pour lui un grand livre qu'il n'a qu'à ouvrir & à consulter ; mais pour lire dans cet immense livre, il faut du génie & de la pénétration, il faut beaucoup de lumieres ; pour faire des expériences il ne faut que de l'adresse : tous les grands physiciens ont été *observateurs*. Les académiciens qui allerent déterminer la figure de la terre n'y réussirent que par l'observation ; le fameux Newton a vû tomber une poire d'un arbre sur la terre ; il n'a jamais détourné la nature pour l'approfondir & l'interprêter, ç'a été un des plus grands génies. M. *** qui fait tourner si joliment une expérience, est un très-mauvais physicien ; il n'a, dit-on, de l'esprit qu'au bout des doigts. Je ne suis pas surpris, que la prodigieuse quantité d'expériences qu'il y a, aient si peu éclairci la Physique, & que cette physique qui n'est fondée que sur des expériences ait été si inutile à la vraie philosophie ; mais je suis surpris que les Physiciens négligent l'observation, qu'ils courent après l'experience, & qu'ils préferent le titre si facile à acquérir de faiseurs d'expériences à la qualité si rare, si lumineuse, & si honorable d'*observateurs*. *Voyez* OBSERVATION.

Ce qu'il y a encore de plus étonnant, c'est que nos moralistes soient si peu *observateurs*, ils composent dans leur cabinet des traités de morale sans avoir jetté un coup-d'œil sur les hommes ; remplis d'idées vagues, chimériques, ensevelis dans les préjugés les plus grossiers, les plus contraires à la vérité, ils se représentent les hommes tout autrement qu'ils sont & qu'ils doivent être, & dictent des regles, des arrêts qu'ils prétendent être émanés du sein de la divinité, dont l'exécution est très-souvent contraire à la raison, au bon sens, quelquefois impossible. Qu'il seroit à souhaiter qu'on observât, qu'on vît avec des yeux bien disposés & bien organisés les choses telles qu'elles sont ! peut-être se convaincroit-on qu'elles sont comme elles doivent être, & que vouloir les faire aller autrement est une prétention imaginaire & ridicule ; mais le talent d'*observateur* est plus difficile qu'on ne pense, & sur-tout celui qui a pour objet les mœurs & les actions des hommes.

hommes. *Voyez* MORALE. Il eſt cependant dans ce cas abſolument indiſpenſable. Le meilleur traité de morale ſeroit une peinture de la vie humaine; la Bruyere n'a fait un ſi bon ouvrage que parce qu'il a été dans le cas de voir & qu'il a bien obſervé. Un auteur qui n'ayant jamais vû le monde que par un trou & à-travers un verre mal fait, ſale, obſcurci, peut-il raiſonnablement ſe flatter de le connoître? eſt-il en état de l'obſerver, de le peindre, & de le réformer?

Le nom d'*obſervateur* eſt en Médecine un titre honorable qui eſt, ou plutôt qui doit être le partage du médecin, qui aſſidu auprès de ſon malade, s'inſtruit des cauſes qui l'ont réduit en cet état, obſerve attentivement la marche réguliere ou anomale de la maladie, les ſymptômes qui la caractériſent, les changemens qui arrivent dans ſon cours, ſes différentes terminaiſons, & qui ne perd de vûe ſon malade que lorſqu'il eſt aſſuré d'une parfaite guériſon; ou ſi la maladie a eu une iſſue facheuſe, ſi le malade eſt mort, il pouſſe ſes obſervations juſque ſur le cadavre, il cherche les cauſes de la mort, les dérangemens, les altérations qui ont pu l'occaſionner, & auxquels, ſi on les avoit mieux connus, on auroit peut-être pû remédier; enfin il décrit exactement, avec ſincérité & candeur tout ce qu'il a vû: tel eſt l'emploi de l'*obſervateur* en Médecine, qui ſe réduit à bien voir & à raconter de même; mais pour remplir & exécuter comme il faut ces deux points, que de qualités paroiſſent néceſſaires! 1°. Pour bien voir, ou obſerver (je prends ici ces deux mots comme ſynonymes), il ne ſuffit pas d'une application quelconque des ſens, il faut que les ſens ſoient bien organiſés, bien diſpoſés non-ſeulement par la nature, mais par l'art & l'habitude, & que cette application ſe faſſe ſans paſſion, ſans intérêt, ſans préjugés, *&c.*

Ainſi il faut en premier lieu que l'*obſervateur* n'ait dans les organes des ſens aucun vice de conformation qui en empêche l'uſage libre & complet, que les yeux ſoient clairvoyans, le tact fin, l'odorat bon: *&c.* 2°. qu'ils ſoient propres à recevoir les impreſſions des phénomenes qui ſe préſentent, quelque difficiles qu'ils ſoient à appercevoir & à les tranſmettre inaltérés au principe du ſentiment, de la réflexion & de la mémoire; c'eſt l'art & l'habitude qui donnent cette faculté de ſentir, cette fineſſe dans le ſentiment, & cette juſteſſe dans la perception. Il y a des ſymptômes aſſez enveloppés pour ſe dérober à la vûe d'un homme qui n'a que des ſens, qui exigent des lumieres précédentes appropriées. Tous les phénomenes ne ſe préſentent pas de la même façon que la dureté de la pierre frappe le manœuvre le plus ignorant, que la couleur jaune du viſage dans l'ictere que tout aſſiſtant voit, que la violence du pouls, que le dernier chirurgien & la moindre femmelette peuvent appercevoir; mais la couleur jaune n'eſt pas frappante dans tous les hictériques, il faut que le médecin la cherche dans les yeux ou les urines; il y a une infinité de modifications dans le pouls que bien des médecins même peu inſtruits ne ſavent pas diſtinguer. Il y a certaines connoiſſances préliminaires qui ſont indiſpenſables à tout médecin *obſervateur*; quelque teinture d'Anatomie groſſiere qui ſuffiſe pour connoître le ſiege des maladies, des bleſſures, & ſur-tout pour les obſervations *cadavériques*, une bonne Phyſiologie qui ne ſoit qu'un détail des phénomenes que préſente l'état de ſanté, leur méchaniſme qui ſuppoſe toujours beaucoup d'incertitude eſt abſolument inutile; cette partie n'eſt neceſſaire que pour mieux faire appercevoir, dans l'état de maladie, en quoi & comment une fonction eſt dérangée; mais il doit ſur-tout poſſéder la ſcience des ſignes, être bien inſtruit de leur nature, de la maniere dont il faut s'y prendre pour les ſaiſir comme il faut, de leur valeur & de leur ſignification: c'eſt par-là que le médecin éclairé differe & ſe met infiniment au-deſſus de tous ceux qui n'ont aucune connoiſſance ou qui n'en ont que d'imparfaites & fautives; du reſte, pour acquérir encore plus de facilité à ſaiſir les ſymptômes les plus obſcurs, à ſe former une idée nette de ceux qui ſont les plus embrouillés, il faut de l'habitude, il faut familiariſer ſes ſens avec les malades, on les rend plus fins & plus juſtes; l'on ne peut mieux prendre ce coup d'œil *obſervateur*, cette expérience ſi néceſſaire que dans les hôpitaux, où la maladie entée ſur la miſere, attire un grand concours de perſonnes. L'hôpital de la Charité de Paris eſt un de ces établiſſemens avantageux, où le malade indigent eſt sûr de trouver tous les ſecours réunis adminiſtrés gratuitement avec beaucoup de zele, de ſoin, & de propreté, & où les jeunes médecins peuvent très-commodément, favoriſés & attirés par les religieux complaiſans, examiner les malades & obſerver les maladies auſſi ſouvent & auſſi longtems qu'ils le deſirent; éprouvant nous-mêmes tous les jours ces avantages, nous devons ce témoignage public à la reconnoiſſance & à la vérité.

Le médecin muni de ces connoiſſances ſuit exactement ſon malade, inſtruit par ſa bouche ou par celle des aſſiſtans des cauſes qui ont donné lieu à ſa maladie, de l'erreur qu'il peut avoir commiſe dans les ſix choſes non-naturelles, il conſidere lui-même les maladies regnantes, s'il n'y a point quelque épidémie qui ait influé ſur la maladie qu'il obſerve; il examine après chaque ſymptôme l'état des différens viſceres, manifeſté par l'exercice des fonctions appropriées, il conſulte le pouls, la langue, les urines, ne dédaigne point de porter ſa curioſité juſques ſur les excrémens les plus fétides; il conſidere auſſi attentivement tout l'extérieur du corps, les extrémités des oreilles, le nez, les yeux, le viſage, il marque exactement le chaud ou le froid, les changemens dans la couleur & dans toutes les autres qualités, la ſueur, la tranſpiration, l'humidité ou la ſécchereſſe de la peau, *&c.* tous ces ſignes peuvent donner des lumieres pour le diagnoſtic, le prognoſtic, & la guériſon des maladies. *Voyez* tous ces articles particuliers SEMÉIOTIQUE.

S'il ordonne quelques remedes il doit en ſavoir diſtinguer l'effetd'avec les changemens dûs à la marche de la maladie; le médecin qui ſortant de chez le malade rempli du portrait qu'il s'en-eſt fait, va le mettre ſur le papier, peut ſans doute en donner un journal fidele; mais pour que le portrait ſoit reſſemblant, il faut qu'il ait vû les objets tels qu'ils étoient, que l'imagination bouillante ne les ait pas groſſis, que la préoccupation ne les ait pas défigurés, que l'attente vive d'un réſultat ne l'ait pas fait appercevoir au-lieu de la réalité, que la paſſion n'ait rien changé, que l'envie & l'eſpérance du ſuccès n'ait pas diminué, ou la crainte augmenté la gravité des ſymptômes; que de difficultés, que d'obſtacles à vaincre, que d'écueils à éviter! mais qu'il eſt rare qu'on y réſiſte & qu'on y échappe! Les uns remplis d'idées théoriques, perſuadés que l'acrimonie des humeurs eſt la cauſe de la maladie qu'ils veulent obſerver, s'imaginent ſentir ſous le doigt les petites pointes des humeurs âcres qui piquotent l'artere, & ſubſtituent ainſi la façon dont ils conçoivent les objets à leur façon propre d'exiſter; d'autres emportés par une imagination active, préoccupée, ne voient les choſes que comme ils voudroient qu'elles fuſſent, & ſouvent tout autrement qu'elles ne ſont en effet. Le médecin *tant pis* verra toujours noir dans les maladies; le moindre ſymptôme paroîtra mortel à ſes yeux, la crainte lui groſſira les objets. Le méde-

cin *tant mieux* ne sera attention qu'aux symptômes qui peuvent flatter l'espérance ; les signes fâcheux prendront chez lui une signification avantageuse, & la maladie sera toujours douce & favorable. Il y en a qui regardant plusieurs signes comme peu intéressans, négligeront de les consulter ; celui-ci ne tâtera pas le pouls ; celui-là ne regardera pas la langue : l'un trop délicat dédaignera d'aller jetter les yeux sur les excrémens, l'autre n'ajoutera pas foi à l'ouromantie ou n'aura pas la commodité d'examiner les urines, & quelques-uns trop pressés ne jetteront qu'un coup d'œil en passant sans entrer dans le moindre détail ; il y en a d'autres qui confondront les signes les plus significatifs avec ceux qui ne disent rien, passeront rapidement sur les premiers, & s'étendront minutieusement sur ce dont on n'a que faire ; comme ce médecin allemand, qui regardant le mouvement comme un obstacle à la crise, qui, suivant lui, demande un repos absolu de tous les membres & une extrème tranquillité, avoit soin d'observer scrupuleusement toutes les fois que son malade remuoit les piés ou les mains ; & ainsi pour bien voir, c'est-à-dire tout ce qu'il faut comme il faut, & pas plus qu'il ne faut, il faut des lumieres, de la sagacité, du génie, il faut être instruit, assidu au lit des malades, pénétrant, désintéressé, dépouillé de toute idée théorique, de préjugé, & de passion.

2°. Pour bien raconter ce qu'on a vu ; à ces qualités, qui sont encore pour la plûpart nécessaires ici, il faut joindre beaucoup de candeur & de bonne foi ; le style doit être simple, le détail circonstancié sans être minutieux ; les faits exposés dans l'ordre qu'ils ont suivi, de la maniere dont ils se sont succédés, sans raisonnement, sans théorie. Les mauvais succès doivent être décrits avec la même sincérité que les heureux, même dans le cas où ils pourroient être attribués à l'inopportunité d'un remede ; ces cas sont les plus instructifs. Que la candeur de Sydenham est admirable, lorsqu'il dit, qu'enthousiasmé de l'efficacité du syrop de nerprun dans l'hydropisie, il voulut se servir de ce remede dans tous les cas qui se présentoient ; qu'il l'ordonna à une dame hydropique dont la maladie empiroit toujours ; que lassée d'un remede dont elle éprouvoit de si mauvais effets, elle le congédia, appella un autre médecin, qui suivant une route opposée, vint à-bout de la guérir en peu de tems. Ainsi que l'intérêt ou la passion ne guident jamais la plume du médecin *observateur*, qu'il les fasse plutôt ceder à la vérité ; & sur-tout s'il n'a pas le courage de la publier, qu'il la laisse plutôt ensevelie dans un profond silence, comme ces médecins qui rougissent d'avouer qu'il leur est mort quelque malade entre les mains ; mais qu'ils se gardent bien de la défigurer, de transformer en succès glorieux les suites les plus funestes, à l'exemple de ces charlatans, qui n'ayant jamais la vérité pour eux, sont obligés de recourir au mensonge pour accréditer un remede souvent dangereux, & pour acquérir une réputation qui sera pernicieuse. A cet obstacle qui s'oppose à la fidélité des *observateurs*, on peut en ajouter un autre encore très-fréquent, c'est que la plûpart ne font des observations que pour confirmer quelque idée, quelqu'opinion, quelque découverte, & alors ou ils voyent mal & racontent de bonne foi, ou ce qui est le plus ordinaire, ils détournent l'observation en leur faveur, ils l'interpretent à leur fantaisie, & arrangent de façon qu'il paroît que le système a plutôt servi à créer l'observation, que l'observation n'a été faite pour favoriser le système. C'est pour cela qu'il nous parvient peu d'observations exactes, & que pendant plus de vingt siecles à peine pourroit-on compter huit ou dix médecins *observateurs*.

Hipocrate a été le premier & le meilleur de tous les médecins *observateurs* ; nous n'hésitons pas à le proposer pour modele à quiconque veut suivre une semblable route, c'est-à-dire, s'adonner à la partie de la médecine la plus sûre, la plus utile & la plus satisfaisante. Ses ouvrages annoncent à chaque ligne son génie *observateur* ; peu de raisonnement & beaucoup de faits, voilà ce qu'ils renferment. Ses livres d'épidémie sont un morceau très-précieux & unique en ce genre : il commence par donner une histoire fidele des saisons, des variations qu'il y a eu, des changemens dans l'air, les météores, *&c.* Il passe au détail des maladies différentes ou analogues qui ont regné : il vient enfin à la description de chaque maladie, telle que chaque malade en particulier l'a éprouvé ; c'est-là sur-tout qu'il est inimitable. Quand on lit ces histoires, on se croit transporté au lit des malades ; on croit voir les symptomes qu'il détaille ; il raconte simplement, sans y mêler rien d'étranger ; & ces narrations simples, fideles, qui, dénuées de tout ornement, paroissent devoir être séches, ennuyeuses, ont un attrait infini, captivent le lecteur, l'occupent & l'instruisent sans le lasser, sans lui inspirer le moindre dégoût. Il n'a point honte de terminer souvent ses observations par ces mots si injustement critiqués, *απεθανε*, *il est mort* ; on voit là une candeur, une bonne foi qu'on ne sçauroit assez louer. Que je l'admire aussi lorsqu'il avoue ses erreurs, lorsqu'il dit, qu'ayant confondu la suture du crâne avec une fente, il fit trépaner mal-à-propos un homme ! A quel point de certitude auroit été porté la médecine, si tous les médecins l'avoient imité ? Que les médecins mériteroient bien ce qu'on dit assez mal à-propos d'eux, qu'ils sont les hommes qui approchent le plus de la divinité, en conservant la vie & rétablissant la santé ! Que la médecine me paroît belle quand je la vois dans ses écrits ; mais que je reviens de cette bonne opinion quand je jette les yeux sur la maniere dont on la pratique aujourd'hui, sur les bassesses auxquels on a recours, sur le charlatanisme qui devient dominant, sur les morts qui, ... Mais tirons le rideau sur un spectacle aussi révoltant. Hippocrate a principalement observé la maladie laissée à elle-même, & il nous a laissé tirer cette heureuse conséquence, *donc la maladie se guérit souvent par les seuls efforts de la nature.* Nous ne dissimulerons cependant pas que ce genre d'observations, quelqu'avantage qu'il ait apporté ensuite, a été quelquefois pernicieux aux malades sur qui il les faisoit. On peut aussi reprocher à Hippocrate qu'il a un peu trop négligé l'anatomie & les observations cadavériques. Galien, son illustre commentateur, a été aussi très-bon *observateur* ; mais il a trop donné dans la théorie, & ses observations s'en ressentent. Parmi les médecins qui ont marché sur ses traces, on peut compter les Aretée, les Baillou, les Duret, les Baglivi, les Sydenham. Riviere, Fernel, Sennert mériteroient aussi à quelques égards d'être mis dans cette classe. Sydenham a été appellé avec raison l'Hippocrate anglois ; il a comme ce divin législateur, vu exactement & décrit avec beaucoup de simplicité & de naïveté ; il a eu la candeur d'avouer que dans les épidémies, les premiers malades qui étoient confiés à ses soins, couroient un grand danger, qu'ils étoient immolés ou à la force de la maladie, ou à l'irrégularité de sa pratique. Il différe d'Hippocrate, en ce qu'il nous a sur-tout fait connoître ce que peut l'art d'accord à la nature dans le traitement des maladies ; mais on peut lui passer d'avoir prétendu dans la plurésie avoir en son pouvoir la matiere morbifique par la saignée, & de regarder le trou fait au bras par la lancette, comme très-propre à suppléer la

trachée artere & à en faire la fonction, Sydenh. *opér. sect. VI. cap. iv.* On pourroit mettre au même rang quelques médecins estimables qui se sont appliqués à des observations particulieres, à constater la valeur de certains signes, à en déterminer la signification, à les classer, *&c.* De ce nombre sont Prosper Alpin; Bellini pour les urines; Solano, Nihell & Bordeu pour le pouls, *&c.*

On voit par-là combien le nombre des médecins *observateurs* est petit; cependant la flatterie, l'abus, l'ignorance avoient avili ce titre honorable en le prodiguant indifféremment à l'ignorant empirique, au praticien routinier, au systèmatique préoccupé, au compilateur *d'observations*, au descripteur de maladie, *&c.* mais on n'est pas *observateur* pour avoir inséré deux ou trois observations dans quelques journaux, collections ou mémoires d'academie; pour avoir rassemblé, abregé & défiguré des *observations*, & en avoir composé des suites de volumes sans choix & des gros *in-folio.* On n'est pas non plus *observateur*, parce qu'on a vu bien des malades; il faut voir des maladies. On l'est encore moins quand on n'a vu ni l'un ni l'autre, quoiqu'on donne des descriptions fort méthodiques; c'est ce qui est arrivé au fameux Boerhaave, qui a composé ses aphorismes dans un tems où quelques mauvais succes lui avoient ôté la confiance du public, & l'avoient relegué dans son cabinet: il lui est arrivé aussi de décrire les maladies, plutôt comme il imaginoit qu'elles devoient être, que comme elles étoient en effet. De-là cette division multipliée à l'infini, ces regles toujours générales, & jamais des particularités: de-là aussi cette grande méthode à classer les maladies, à y rapporter toutes les causes avec une extrême facilité, cet ordre si bien soutenu dans cet ouvrage, qui décele toujours le travail du cabinet, & qui est si différent de l'irrégularité qu'on observe au lit du malade, qui est si bien peinte dans les ouvrages d'Hippocrate & de Sydenham, & dont la description affiche & caracterise infailliblement le médecin *observateur.* (*m*)

OBSERVATIONS CÉLESTES, (*Astron. pratiq.*) sont les observations des phénomenes des corps célestes faites avec les instrumens d'Astronomie, afin de déterminer les situations, les distances, les mouvemens, *&c.* de ces corps.

Les *observations* se font avec différens instrumens, dont les principaux sont le télescope, le quart de cercle, l'instrument des passages, le secteur, la machine parallactique, *&c. Voyez ces mots, voyez aussi* ASTRONOMIQUE *&* ASTRONOMIE.

Les *observations* faites de jour ont cet avantage que les fils du micrometre qui sont placés au foyer de l'objectif du télescope, s'apperçoivent sans aucun secours; au lieu que dans celles qu'on fait la nuit, il faut les éclairer.

Pour y parvenir on se sert d'une lumiere dont on fait tomber obliquement les rayons sur l'objectif, afin que la fumée n'interprete pas ceux de l'astre qu'on observe, & lorsqu'on en a la commodité, on fait une ouverture à la lunette auprès du foyer de l'objectif, & c'est alors vis-à-vis de cette ouverture qu'on place la lumiere afin d'éclairer les fils.

M. de la Hire, par un moyen fort simple, a beaucoup perfectionné la premiere de ces deux méthodes: il veut qu'on couvre le bout du tube vers l'objectif d'une piece de gase ou de crepe fin de soye blanche, avec cette seule précaution, il suffit de placer le flambeau à une bonne distance du tube pour rendre visible les fils du micrometre.

Les *observations* du soleil demandent absolument qu'on place entre l'œil & l'oculaire du télescope, un verre noirci par la fumée d'une chandelle ou d'une lampe, afin d'intercepter par ce moyen la plus grande partie des rayons du soleil qui troubleroient la vue & endommageroient l'œil.

Les *observations* astronomiques se font ordinairement avec des lunettes à deux verres qui renversent les objets; parce qu'il importe peu pour l'astronomie que les astres soient renversés, & qu'on gagne beaucoup à n'avoir que deux verres.

On peut observer les corps célestes dans toute l'étendue du ciel visible; mais on distingue ordinairement les observations en deux sortes, celles qui sont faites à leur passage par le méridien, ou à leur passage dans les autres verticaux. *Voyez* MÉRIDIEN *&* VERTICAL.

Les observations des anciens étoient beaucoup moins exactes que les nôtres, faute d'instrumens suffisans & convenables. L'invention du télescope, l'application de la lunette ou quart de cercle, & celle du micrometre à la lunette; enfin la perfection de l'horlogerie pour la mesure du tems, ont rendu les *observations* astronomiques modernes d'une precision qui semble ne laisser plus rien à desirer. *Voyez* MICROMETRE, HORLOGE, PENDULE, *&c.* (*O*)

OBSERVATION, s. f. *en termes de mer*, signifie l'action de prendre la hauteur méridienne du soleil, d'une étoile, & principalement du soleil, afin de déterminer la latitude. *Voyez* HAUTEUR, MÉRIDIENNE *&* LATITUDE.

Trouver la latitude par l'observation de la hauteur méridienne, s'appelle chez les marins *faire l'observation.*

OBSERVATION, (*Gram. Physiq. Méd.*) c'est l'attention de l'ame tournée vers les objets qu'offre la nature. L'expérience est cette même attention dirigée aux phénomenes produits par l'art. Ainsi, l'on doit comprendre sous le nom générique d'*observation* l'examen de tous les effets naturels, non-seulement de ceux qui se présentent d'abord, & sans intermede à la vue; mais encore de ceux qu'on ne pourroit découvrir sans la main de l'ouvrier, pourvu que cette main ne les ait point changés, altérés, défigurés. Le travail nécessaire pour parvenir jusqu'à une mine, n'empêche pas que l'examen qu'on fait de l'arrangement des métaux qu'on y trouve, de leur situation, de leur quantité, de leur couleur, *&c.* ne soit une simple *observation;* c'est aussi par l'*observation* qu'on connoît la géographie intérieure, qu'on fait le nombre, la situation, la nature des couches de la terre, quoiqu'on soit obligé de recourir à des instrumens pour la creuser & pour se mettre en état de voir; on ne doit point regarder comme *expérience* les ouvertures des cadavres, les dissections des plantes, des animaux, & certaines décompositions, ou divisions méchaniques des substances minérales qu'on est obligé de faire pour pouvoir *observer* les parties qui entrent dans leur composition. Les lunettes des Astronomes, la loupe du Naturaliste, le microscope du Physicien n'empêchent pas que les connoissances qu'on acquiert par ce moyen ne soient exactement le produit de l'*observation:* toutes ces préparations, ces instrumens ne servent qu'à rendre plus sensibles les différens objets d'*observation*, emporter les obstacles qui empêchoient de les appercevoir, ou à percer le voile qui les cachoit; mais il n'en résulte aucun changement, pas la moindre altération dans la nature de l'objet *observé;* il ne laisse pas de paroître tel qu'il est; & c'est principalement en cela que l'*observation* differe de l'*expérience* qui décompose & combine, & donne par-là naissance à des phénomenes biens différens de ceux que la nature présente; ainsi, par exemple, si lorsqu'on a ouvert une mine, le chimiste prend un morceau de

métal, & le jette dans quelque liqueur qui puisse le dissoudre; l'union artificielle de ces deux corps, effet indispensable de la dissolution, formera un nouveau composé, produira des nouveaux phénomenes, & fera proprement une expérience, par laquelle aux résultats naturels on en aura substitué d'arbitraires; si le physiologiste mêle avec du sang nouvellement tiré d'un animal vivant quelque liqueur, il fera alors une expérience; & la connoissance qu'on pourra tirer de-là sur la nature du sang, & sur les altérations qu'il reçoit de cette liqueur, ne sera plus le fruit d'une simple *observation;* nous remarquerons en passant que les connoissances acquises par ce moyen sont bien médiocres & bien imparfaites, pour ne pas dire absolument nulles, & que les conséquences qu'on a voulu en tirer sur l'action des remedes sont très-fautives, & pour l'ordinaire démenties par l'*observation;* &, en général, on tire peu d'utilité de l'expérience dans l'examen des animaux & des végétaux, même des expériences chimiques, qui, de toutes les expériences, sont, sans contredit, les plus sûres & les plus lumineuses, & la partie de la Chimie qui traite des corps organisés est bien peu riche en faits dûment constatés, & bien éloignée de la perfection où l'on a porté la Minéralogie; & l'on ne pourra vraissemblablement parvenir à ce point dans cette partie, que par la découverte des lois du méchanisme de l'organisation, & de ce en quoi elle consiste; découverte précieuse & féconde, qu'on ne doit attendre que de l'*observation.* L'expérience sur les corps bruts inanimés est beaucoup plus utile & plus satisfaisante: cette partie de la chimie a été poussée très-loin; le chimiste est parvenu à décomposer & à récomposer ces corps, soit par la réunion des principes séparés, soit avec des principes tirés d'autres corps en entier, comme dans le soufre artificiel, ou en partie comme cela se pratique à l'égard des métaux qu'on récompose, en ajoutant à la terre métallique déterminée un phlogistique quelconque.

L'*observation* est le premier fondement de toutes les sciences, la voie la plus sure pour parvenir, & le principal moyen pour en étendre l'enceinte, & pour en éclairer tous les points: les faits, quels qu'ils soient, la véritable richesse du philosophe, sont la matiere de l'*observation*: l'historien les recueille, le physicien rationel les combine, & l'expérimental vérifie le résultat de ces combinaisons; plusieurs faits pris séparément paroissent secs, stériles & infructueux; dès qu'on les rapproche, ils acquierent une certaine action, prennent une vie qui par-tout résulte de l'accord mutuel, de l'appui réciproque, & d'un enchaînement qui les lie les uns aux autres; le concours de ces faits, la cause générale qui les enchaîne, sont des sujets de raisonnement, de théorie, de système, les faits sont des matériaux; dès qu'on en a ramassé un certain nombre, on se hâte de bâtir; & l'édifice est d'autant plus solide, que les matériaux sont plus nombreux, & qu'ils trouvent chacun une place plus convenable; il arrive quelquefois que l'imagination de l'architecte supplée au défaut qui se trouve dans le nombre & le rapport des matériaux, & qu'il vient à bout de les faire servir à ses desseins, quelques défectueux qu'ils soient; c'est le cas de ces théoriciens hardis & éloquens, qui, dépourvus d'une patience nécessaire pour observer, se contentent d'avoir recueilli quelques faits, les lient tout de suite par quelque système ingénieux, & rendent leurs opinions plausibles & séduisantes par les coloris des traits qu'ils emploient, la variété & la force des couleurs, & par les images frappantes & sublimes sous lesquelles ils savent présenter leurs idées; peut-on se refuser à l'admiration, & presque à la croyance, quand on lit Epicure, Lucrece, Aristote, Platon, & M. de Buffon? Mais quand on s'est trop pressé (c'est un défaut ordinaire) de former l'enchaînement des faits qu'on a rassemblés par l'*observation*, on risque à tout moment de rencontrer des faits qui ne sauroient y entrer, qui obligent de changer le système, ou qui le détruisent entierement; & comme le champ des découvertes est extrémement vaste, & que ses limites s'éloignent encore à mesure que la lumiere augmente, il paroît impossible d'établir un système général qui soit toujours vrai, & on ne doit point être étonné de voir des grands hommes de l'antiquité attachés à des opinions que nous trouvons ridicules, parce qu'il y a lieu de présumer que dans le tems elles embrassoient toutes les *observations* déja faites, & qu'elles s'y accordoient exactement, & si nous pouvions exister dans quelques siecles, nous verrions nos systèmes dominans qui paroissent les plus ingénieux & les plus certains, détruits, méprisés & remplacés par d'autres qui éprouveront ensuite les mêmes vicissitudes.

L'*observation* a fait l'histoire, ou la science des faits qui regardent Dieu, l'homme & la nature; l'*observation* des ouvrages de Dieu, des miracles, des religions *&c.* a formé l'histoire sacrée; l'*observation* de la vie, des actions, des mœurs & des hommes a donné l'histoire civile; & l'*observation* de la nature, du mouvement des astres, des vicissitudes des saisons, des météores, des élémens, des animaux, végétaux & minéraux, des écarts de la nature, de son emploi, des arts & métiers, a fourni les matériaux de differentes branches de l'histoire naturelle. *Voyez ces mots.*

L'*observation* & l'expérience sont les seules voies que nous ayons aux connoissances, si l'on reconnoît la vérité de l'axiome: *qu'il n'y a rien dans l'entendement qui n'ait été auparavant dans le sens;* au moins ce sont les seuls moyens par lesquels on puisse parvenir à la connoissance des objets qui sont du ressort des sens; ce n'est que par eux qu'on peut cultiver la physique, & il n'est pas douteux que l'*observation* même dans la physique des corps bruts ne l'emporte infiniment en certitude & en utilité sur l'expérience; quoique les corps inanimés, sans vie, & presque sans action, n'offrent à l'observateur qu'un certain nombre de phénomenes assez uniformes, & en apparence aisés à saisir & à combiner; quoiqu'on ne puisse pas dissimuler que les expériences, sur-tout celles des Chimistes, n'ayent répandu un grand jour sur cette science; on voit que le parties de cette physique, qui sont entierement du ressort de l'*observation*, sont les mieux connues & les plus perfectionnées; c'est par l'*observation* qu'on a déterminé les lois du mouvement, qu'on a connu les propriétés générales des corps; c'est à l'*observation* que nous devons la découverte de la pesanteur, de l'attraction, de l'accélération des graves, & le système de Newton, celui de Descartes est bâti sur l'expérience. C'est enfin l'*observation* qui a créé l'Astronomie, & qui l'a portée à ce point de perfection où nous la voyons aujourd'hui, & qui est tel qu'elle surpasse en certitude toutes les autres sciences; l'éloignement immense des astres qui a empêché toute *expérience*, sembloit devoir être un obstacle à nos connoissances; mais l'*observation* à qui elle étoit totalement livrée, a tout franchi, l'on peut dire aussi que la physique céleste est le fruit & le triomphe de l'*observation.* Dans la Chimie, l'*observation* a ouvert un vaste champ aux expériences; elle a éclairé sur la nature de l'air, de l'eau, du feu, sur la fermentation, sur les décompositions & dégénérations spontanées des corps; c'est l'observation qui a fourni presque tous les matériaux de l'excellent traité du feu que Boerhaave a rassemblé de divers physiciens; il y a dans la Minéralogie une partie qui ne pourra être

éclairée que par le flambeau de l'*observation*; c'est l'accroissement, la maturation & la dégénération des métaux dans les mines ; & si jamais on parvient à la découverte de la pierre philosophale, ce ne peut être que lorsqu'on aura vu les moyens dont la nature se sert pour porter les métaux aux différens points de maturation qui constituent chaque métal en particulier, alors l'art rival & imitateur de la nature pourra peut-être hâter & opérer la parfaite maturité, qui, suivant l'idée assez vraissemblable des adeptes, fait l'or.

En passant de la physique des corps bruts à celle des corps organisés, nous verrons diminuer les droits de l'*expérience*, & augmenter l'empire & l'utilité de l'*observation*; la figure, le port, la situation, la structure, en un mot l'anatomie des plantes & des animaux, les différens états par lesquels ils passent, leurs mouvemens, leurs fonctions, leur vie, *&c.* n'ont été apperçues que par le naturaliste observateur, & l'histoire naturelle n'a été formée que par un recueil d'*observations*: les différens systèmes de botanique & de zoologie, ne sont que des manieres différentes de classer les plantes & les animaux en conséquence de quelques propriétés qu'on a *observé* être communes à un certain nombre, ce sont autant de points où se place l'observateur, & auxquels il vient rapporter & ranger les faits qu'il a rassemblés; l'effet même de ces corps, pris par l'homme en remede, ou en nourriture, n'est constaté que par l'*observation*; les expériences n'ont presque apporté aucune lumiere sur leur maniere d'agir, la pharmacologie rationelle de la plûpart des medicamens est absolument ignorée; celle que nous avons sur quelques-uns est très-imparfaite, on n'en connoît que les vertus, les propriétés & les usages, & c'est à l'*observation* que nous devons cette connoissance; il en a été à-peu-près des autres remedes comme du quinquina, dont la vertu fébrifuge s'est manifestée par hasard à quelques indiens attaqués de fievres intermittentes, qui allerent boire dans une fontaine où étoient tombées des feuilles ou de l'écorce de l'arbre appellé *quinquina*; ils furent aussi-tôt guéris, le bruit s'en répandit, l'*observateur* recueillit ces faits, les vérifia, & ce remede fut d'abord regardé comme spécifique; d'autres *observations* en firent appercevoir les inconvéniens, & sur cela, on fixa les cas où il étoit indiqué, ceux où il étoit contr'indiqué, & l'on établit des regles & des précautions pour en prévenir les mauvais effets; c'est ainsi que notre matiere médicale s'est enrichie, & que la Pharmacologie, produit de l'expérience, est restée si imparfaite.

L'homme enfin de quelque côté qu'on l'envisage, est le moins propre à être sujet *d'expérience*; il est l'objet le plus convenable, le plus noble, & le plus intéressant de l'*observation*, & ce n'est que par *elle* qu'on peut faire quelque progrès dans les sciences qui le regardent; l'*expérience* est ici souvent plus qu'inutile. On peut considérer l'homme sous deux principaux points de vûe, ou comme relatif à la Morale, ou dans ses rapports à la Physique. Les *observations* faites sur l'homme *moral* sont, ou doivent être la base de l'histoire civile, de la morale, & de toutes les sciences qui en émanent. *Voyez* MORALE. L'histoire de l'élévation & de la décadence de l'empire romain, & le livre immortel de l'esprit des lois, excellens traités de morale, ne sont presque qu'un immense recueil d'*observations* fait avec beaucoup de génie, de choix, & de sagacité, qui fournirent à l'illustre auteur des réflexions d'autant plus justes, qu'elles sont plus naturelles. Les *observations* faites sur l'homme considéré dans ses rapports à la Physique, forment cette science noble & divine qu'on appelle *Médecine*, qui s'occupe de la connoissance de l'homme, de la santé, de la maladie, & des moyens de dissiper & prévenir l'une, & de conserver l'autre; comme cette science est plus importante que toute autre, qu'elle doit beaucoup plus à l'*observation*, & qu'elle nous regarde personnellement, nous allons entrer dans quelque détail.

L'*observation* a été le berceau & l'école de la Médecine, en remontant aux siecles les plus reculés où la nécessité l'inventa, où la maladie força de recourir aux remedes, avant que quelques particuliers sacrifiassent leur tranquillité, leur santé, & leur vie à l'intérêt public, en s'adonnant à une science longue, pénible, respectable, & souvent peu respectée. La Médecine étoit entre les mains de tout le monde; on exposoit les malades à la porte de leurs maisons, dans les rues, ou dans les temples; chaque passant venoit les examiner, & proposoit les remedes qu'il avoit vû réussir dans une occasion semblable, ou qu'il jugeoit telle : les prêtres avoient soin de copier ces recettes, de noter le remede & la maladie, si le succès étoit favorable; l'*observation* des mauvais succès eût été bien avantageuse, & dans quelques endroits on écrivoit ces *observations* sur les colonnes des temples; dans d'autres on en formoit des especes de recueils qu'on consulta ensuite lorsqu'ils furent assez considérables. De-là naquit l'empirisme dont les succès parurent d'abord si surprenans, qu'on déifia les Médecins qui s'y étoient adonnés. Toutes leurs *observations* sont perdues, & on doit d'autant plus les regretter, qu'elles seroient sûrement simples, dépouillées de toute idée de théorie, de tout systême, & par conséquent plus conformes à la vérité. La Médecine qui se conservoit dans la famille des Asclépiades, & qui se transmettoit de pere en fils, n'étoit sans doute autre chose que ce recueil intéressant; les premieres écoles de Médecine n'eurent pas d'autres livres, & les sentences cnidienes n'étoient, au rapport d'Hippocrate, que de pareils recueils d'*observations*. Tel a été l'état de la Médecine *clinique* jusqu'au tems mémorable de ce divin législateur. Quelques philosophes après Pythagore, avoient essayé d'y joindre le raisonnement; ils avoient commencé d'y mêler les dogmes de la physique regnante; ils étoient devenus théoriciens, mais ils n'étoient médecins que dans le cabinet; ils ne voyoient aucun malade; les empiriques seuls qui avoient fondé la Médecine, l'exerçoient; l'*observation* étoit leur unique guide; serviles, mais aveugles imitateurs, ils risquoient souvent de confondre des maladies très-différentes, n'en ayant que des descriptions peu exactes, & nullement instruits de la valeur des vrais signes caractéristiques; l'empirisme étoit alors nécessaire, mais il étoit insuffisant; la Médecine ne peut absolument exister sans lui, mais il n'est pas seul capable de la former. Le grand & l'immortel Hippocrate rassembla les *observations* de ses prédécesseurs; il paroît même s'être presque uniquement occupé à observer lui-même, & il a poussé si loin l'art de l'*observation*, qu'il est venu à bout de changer la face de la Médecine, & de la porter à un point de perfection, que depuis plus de vingt siecles on n'a pû encore atteindre. Quoique possédant bien des connoissances théoriques, les descriptions qu'il a donné des maladies, n'en sont point altérées, elles sont purement empiriques; ses *observations* sont simples & exactes, dépouillées de tout ornement étranger; elles ne contiennent que des faits & des faits intéressans; il détaille les *observations* dans ses livres d'*épidémie*, ses aphorismes, ses prénotions coaques, & les prorrhétiques, & les livres de prognostics supposent une quantité immense d'*observations*, & en sont une espece d'extrait précieux. A quel dégré de certitude ne seroit point parvenue la Médecine, si tous les

Médecins qui l'ont suivi, eussent marché sur ses traces? Si chacun se fût appliqué à observer & à nous transmettre ses *observations* avec la simplicité & la candeur d'Hippocrate, quelle immense collection de faits n'aurions-nous pas aujourd'hui? Quelles richesses pour le médecin? Quel avantage pour l'humanité? Mais, avouons-le, la Médecine d'aujourd'hui, & encore plus la Médecine du siecle passé, est bien éloignée, malgré les découvertes anatomiques, l'augmentation de la matiere médicale, les lumieres de la Physique, de la perfection que lui a donné un seul homme. La raison en est bien évidente: c'est qu'au lieu d'observer, on a raisonné, on a préféré le titre brillant de théoricien, au métier pénible & obscur d'observateur; les erreurs de la Physique ont de tout tems infecté la Médecine; la *théorizo-manie* a gagné; plus on s'y est livré, & moins on a cultivé l'*observation*; les théories vicieuses dans leur principe, l'ont été encore plus dans leurs conséquences, Asclépiade médecin hardi & présomptueux, blâma publiquement l'*observation* qu'avoit suivi Hippocrate, & il eut des sectateurs. Il se forma aussi dans le même tems une nouvelle secte d'empiriques par système; mais l'insuffisance de leur méthode les fit bien-tôt disparoître; long-tems après parut le fameux commentateur d'Hippocrate, Galien qui a beaucoup observé, mais trop raisonné, il a monté la Médecine sur le ton de la Philosophie; les Grecs l'ont suivi dans ce défaut, & ont négligé l'*observation*; ils ont donné dans les hypothèses, & ont été imités en cela par les Arabes, qui ont presque entierement défiguré la Médecine. Nous n'avons d'eux que quelques *observations* de Chirurgie, & une description très-exacte de la petite vérole qu'on trouve dans Rhasis. La Médecine passa des mains des Galénistes ignorans & servilement attachés aux décisions de leur maître, dans celles des Chimistes médecins actifs, remplis d'imagination que la vapeur de leurs fourneaux échauffoit encore. Les principes de leur médecine étoient totalement opposés à l'*observation*, à l'étude de la nature; ils vouloient toujours agir, & se vantoient de posséder des spécifiques assurés; leurs idées étoient très-belles, très-spécieuses: qu'il seroit à souhaiter qu'elles eussent été vraies? Les Méchaniciens s'emparerent de la Médecine, la dépouillerent de toutes les erreurs qu'y avoit introduit la chimie, mais ce fut pour en substituer de nouvelles. On perdit totalement de vue l'*observation*, & on prétendit la suppléer par des calculs algébriques, par l'application des Mathématiques au corps humain. La prétendue découverte de la circulation éblouit tous les esprits, augmenta le délire & la fureur des hypothèses, & jetta dans l'esprit des Médecins le goût stérile des expériences toujours infructueuses; les théories qu'on bâtit sur ces fondemens devinrent la regle de la pratique, & il ne fut plus question de l'*observation*. Le renouvellement des Sciences procura à la Médecine quelques connoissances étrangeres à la pratique, plus curieuses qu'utiles, plus agréables que nécessaires. L'Anatomie, par exemple, & l'Histoire naturelle, devinrent l'objet des recherches des Médecins, qui furent par-là détournés de l'*observation*, & la médecine clinique en fut moins cultivée & plus incertaine, & nous n'y gagnâmes d'ailleurs que quelques détails minutieux absolument inutiles; la Physiologie parut faire quelques progrès; la connoissance des maladies & la science des signes furent beaucoup plus négligées; la Thérapeutique s'enrichit du côté des remedes, mais elle en fut moins sûre dans les indications, & moins simple dans les applications; dans les derniers tems le *Chiracisme* étant devenu dominant, la médecine active fut mise à la mode, & avec elle l'usage inconsideré des saignées & des purgations. L'*observation* fut moins suivie que jamais, & elle étoit peu nécessaire, parce que ces remedes s'appliquoient indifféremment dans tous les cas; ou si l'on donnoit quelques *observations*, il n'étoit pas difficile de s'appercevoir qu'on voyoit avec des yeux préoccupés, & qu'on avoit des intérêts à ménager en racontant.

Telle a été la Médecine depuis Hippocrate jusqu'à nos jours, passant sans cesse d'un sectaire à l'autre, continuellement altérée & obscurcie par des hypothèses & des systèmes qui se succédoient & s'entre-détruisoient réciproquement, avec d'autant plus de facilité, que le vrai n'étoit d'aucun côté; plongée par le défaut d'*observation* dans la plus grande incertitude, quelques médecins observateurs en petit nombre, ont de tems en tems élevé la voix; mais elle étoit étouffée par les cris des Théoriciens, ou l'attrait des systèmes empêchoit de la suivre. *Voyez* OBSERVATEUR. Le goût de l'*observation* paroît avoir repris depuis quelque tems: les écrits de Sydenham, de Baglivi, de Sthal, ont servi à l'inspirer; le pouvoir de la nature dans la guérison des maladies, rappellé par cet illustre auteur sous le nom impropre d'*ame*, n'y a pas peu contribué; ce système qui n'est vicieux que parce qu'on veut déterminer la qualité de la nature & la confondre avec l'ame, est très-favorable à la Médecine pratique, pourvû qu'on ne le pousse pas à l'excès; il a fait beaucoup de partisans, qui sont tout autant de sectateurs zelés de l'*observation*. L'esprit philosophique qui s'introduit heureusement dans la Médecine, qui veut principalement des faits, qui porte à tout voir, à tout examiner, à saisir avec ardeur le vrai & à l'aimer par-dessus tout; la quantité prodigieuse d'erreurs passées, qui nous en laisse moins à craindre, peut-être aussi les lumieres de notre siecle éclairé, toutes ces causes réunies, favorisent le retour de l'*observation*, & servent à rallumer ce flambeau. La Médecine paroît être sur le point d'une grande révolution; les systèmes bien appretiés sont réduits à leur juste valeur; plusieurs médecins s'appliquent comme il faut à l'*observation*; ils suivent la nature, ils ne tarderont pas à faire revivre la Médecine d'Hippocrate, qui est la véritable Médecine d'*observation*. Ainsi, après bien des travaux, cette science pourra être avancée & portée au point où elle étoit il y a deux mille ans. Heureux encore les hommes, si les Médecins qui viendront après, continuent de suivre cette route, & si toujours guidés par le fil de l'*observation*, ils évitent des égaremens si honteux pour eux-mêmes, & si funestes aux autres.

En parcourant toutes les parties de la Médecine, nous verrons qu'elles sont toutes formées par l'*observation*, & qu'elles sont d'autant plus certaines & plus claires, que l'*observation* y a plus de part; on pourroit assurer la même chose de toute la Physique; & de cet examen naîtront les différentes especes d'*observations* qui sont du ressort des Médecins. 1°. L'Anatomie résulte de l'*observation* simple, de l'arrangement, de la figure, de la situation, *&c.* des parties qui composent le corps humain; l'*observation* des fonctions qui sont produites par le mouvement ou la vie de ces différentes parties bien disposées, constitue la partie historique de la Physiologie & la séméiotique de la santé; d'où l'on tire plus ou moins directement la Physiologie théorique. L'*observation* appliquée à l'homme malade, fait connoître les dérangemens qui se trouvent dans les fonctions qui constituent proprement l'état de maladie, & les causes éloignées qui les ont fait naître: c'est la vraie Pathologie, & ses deux branches essentielles l'Aitiologie & la Symptomatologie; on doit aussi se rapporter la seméiotique de la maladie. L'*observation* de l'effet que produisent sur le corps sain l'air, les

alimens, le sommeil, l'exercice, les passions, & les excrétions, en un mot, les choses non naturelles, forme l'Hygiene, & sert de fondement & de principe aux regles diététiques. L'*observation* des changemens que produisent les remedes sur le corps malade & dans la marche des maladies, a établi la Thérapeutique, ou la science des indications, d'où est née la matiere médicale. Telles sont les différentes sources d'*observations* qui se présentent au médecin, & dans lesquelles il peut & doit puiser la vraie Médecine : nous allons les suivre chacune en particulier, mais en peu de mots.

1°. *Observations anatomiques cadavériques.* Ces *observations* peuvent se faire sur des cadavres d'hommes morts de mort violente dans la simple vûe d'acquérir des connoissances anatomiques, où elles peuvent avoir lieu sur ceux qui sont morts de maladie, & elles ont alors pour but de découvrir les causes de la mort & les dérangemens intérieurs qui y ont donné lieu : la premiere espece d'*observation*, que nous appellerons simplement *anatomique*, peut aussi se faire sur les animaux, leur structure interne est, à peu de chose près, semblable à celle de l'homme, & c'est par la dissection des animaux que l'anatomie a commencé dans un tems où l'ignorance, la superstition & le préjugé faisoient regarder comme une souillure de toucher aux cadavres humains, & empêchoient à plus forte raison d'y porter le couteau anatomique pour en connoître l'intérieur ; & même dans notre siecle que nous croyons devoir appeller modestement le *plus savant*, le *plus éclairé* & le *plus exempt* de préjugés ; si l'on ne donne pas dans le ridicule outré de se croire souillé par la dissection d'un cadavre ; on se fait une peine d'en accorder au zele louable & aux recherches avantageuses des Anatomistes, & dans quelques endroits où l'on accorde (pour de l'argent) les cadavres des hommes, on refuse ceux des femmes, comme si l'un étoit plus sacré que l'autre pour le médecin, & qu'il ne lui fût pas aussi utile & nécessaire de connoître la structure des femmes que celle des hommes. Hérophile & Erasistrate passent pour être les premiers qui ont osé secouer le préjugé en dissequant non-seulement des cadavres humains, mais des hommes vivans criminels, que les princes zélés pour le bien public & philosophes leur faisoient remettre. Dès que le premier pas a été fait, les médecins qui les ont suivi se sont empressés de marcher sur leurs traces, & les rois éclairés ont favorisé leurs tentatives par les permissions les plus authentiques & les récompenses les plus honorables ; de-là les progrès rapides de l'Anatomie, les découvertes fréquentes qui se sont faites successivement. *Voyez*-en l'histoire *à l'article* ANATOMIE, *voyez* aussi au même endroit les recueils d'*observations anatomiques* dans les ouvrages qui y sont cités, auxquels on peut ajouter les mémoires des différentes académies, & sur-tout de l'académie royale des Sciences, où l'on trouve dans chaque volume des *observations* singulieres, curieuses & intéressantes, ces mémoires sont devenus des monumens qui attestent & classent les découvertes qui se font chaque jour. Comme cette science, qui ne demande que de la dextérité dans la main & une bonne vûe, & qui est par conséquent du ressort immédiat & exclusif de l'*observation*, a été bientôt portée à une certaine perfection, il reste à présent peu d'objets d'*observations*, peu de chose à découvrir; aussi n'ajoute-t-on, à présent que la science est faite, que quelques *observations* de monstres qui ne seront pas encore épuisées, parce que les écarts de la nature peuvent varier à l'infini, que quelques divisions futiles, quelques détails minutieux qui ne sont d'aucune utilité; on ne peut même dissimuler que les avantages de l'Anatomie ne sont pas aussi grands qu'on devoit se le promettre. Il paroissoit tout naturel de croire que le corps humain étant une machine, plus on en connoîtroit les ressorts, plus il seroit facile de découvrir les causes, les lois, le méchanisme de leurs mouvemens, plus aussi on seroit éclairé sur la maniere d'agir & sur les effets des causes qui dérangeoient ces ressorts & troubloient ces mouvemens, & qu'enfin ces connoissances devoient répandre un grand jour sur l'art de guérir, c'est-à dire de corriger des altérations si bien connues ; mais l'évenement n'a pas justifié un raisonnement en apparence si juste & si conséquent ; toutes les *observations* & les découvertes anatomiques ne paroissent avoir servi jusqu'ici qu'à exercer la pénétration, la dextérité & la patience des hommes, & à enrichir la Médecine d'une science très-curieuse, très-satisfaisante, & un des plus forts argumens, selon Hoffman, & tous les médecins & philosophes, de l'existence & de l'opération de Dieu. Cette espece d'*observation* auroit sans doute été plus utile, si l'on avoit examiné, comme Hérophile, la structure du corps dans l'homme vivant ; l'Anatomie raisonnée ou Physiologique auroit été principalement éclairée sur l'usage & la nécessité des différentes parties. On ne doit point regarder l'exécution de ce projet comme une action barbare & inhumaine ; il y a tant de gens qui ont mérité par leurs crimes de finir leur vie sur un échafaud dans les tourmens les plus cruels, auquel il seroit au-moins très-indifférent d'être mis entre les mains d'un anatomiste, qui ne regarderoit pas l'emploi de bourreau qu'il rempliroit alors comme deshonorant, mais qui ne le verroit que comme un moyen d'acquérir des lumieres, & d'être utile au public, *le crime fait la honte & non pas l'échafaud.* Le criminel pourroit encore avoir l'espérance de survivre aux *observations* qu'on auroit fait sur lui, & on pourroit proportionner le danger & la longueur des épreuves à la gravité des crimes : mais quand même une mort assûrée attendroit ce coupable, ou même un autre, soumis au couteau anatomique, il est des *cas où il est expédient qu'un homme meure* pour le public, & l'humanité bien entendue, peut adopter cette maxime judicieuse d'un auteur moderne, *qu'un homme vis-à vis de tous les autres n'est rien, & qu'un criminel est moins que rien.*

Le seul usage qu'on pût tirer des *observations* anatomiques, ou de l'Anatomie telle qu'on la cultive aujourd'hui, ce seroit sans doute d'éclairer pour les *observations* cadavériques, j'appelle ainsi celles qui se font pour découvrir les causes de mort sur des sujets que quelque maladie a mis au tombeau. Nous sommes encore forcés d'avouer ici qu'on n'a pas retiré beaucoup de lumiere sur la connoissance des causes de cette espece d'*observation* ; la Médecine clinique n'étoit pas moins avancée lorsqu'il ne se faisoit point d'ouverture de cadavres du tems d'Hippocrate qu'elle l'est aujourd'hui ; est-ce un vice attaché à la nature de cette *observation*, ou un défaut dépendant de la maniere dont on la fait ? Si l'on y fait attention, on verra que ces deux causes y concourent, 1° il est bien certain que les choses ne sont pas dans le même état dans un homme mort de maladie, que dans un homme mort subitement, ou encore vivant, les gangrenes qu'on trouve à la suite des maladies aiguës inflammatoires sont une suite ordinaire de la cessation de la vie dans ces parties, on en trouve quelquefois des traces dans des parties où il n'y a point eu d'inflammation ; les obstructions, suppurations que présentent les cadavres de ceux qui sont morts de maladie chronique, n'ont souvent eu lieu qu'à la fin de la maladie lorsqu'elle tendoit à sa fin, & qu'elle étoit incurable ; quelles lumieres de pareilles *observations* peuvent-elles répandre sur la connoissance & la guérison de ces

maladies? On raisonneroit bien mal, & on pratiqueroit bien plus mal encore si l'on établissoit des indications curatives sur les *observations* cadavériques. Pour avoir quelque chose de certain, il faudroit avoir ouvert cinquante personnes attaquées de la même maladie, & morts dans des tems différens par quelqu'autre cause, on pourroit alors voir les progrès de la maladie & des dérangemens qu'elle occasionne, ou qui l'ont produite; *observation* presque impossible à suivre. Un des cas où l'on regarde l'*observation* cadavérique comme inutile, savoir celui où l'on ne trouve aucun vestige de maladie, aucune cause apparente de mort, où tous les visceres bien examinés paroissent sains & bien disposés: ce cas, dis-je, est précisément celui où cette *observation* me semble plus lumineuse, parce qu'elle démontre qu'il n'y avoit qu'un vice dans les nerfs, & que la maladie étoit strictement nerveuse: un des cas encore où l'*observation* peut avoir quelqu'utilité, c'est pour déterminer le siege de la maladie; il arrive souvent qu'on attribue des toux, des symptomes de phthisie, à des tubercules du poumon, tandis qu'il n'y a que le foie d'affecté: la même chose arrive dans certaines prétendues péripneumonies, & alors l'*observation* cadavérique peut faire réfléchir dans une occasion semblable, rectifier le jugement qu'on porte sur la maladie, & faire suivre une pratique différente. La seconde cause de l'inutilité des *observations* cadavériques, c'est qu'on les fait mal. Un malade auroit-il eu une douleur vive au côté, après sa mort le médecin qui croit que c'étoit une pleurésie, fait ouvrir la poitrine, n'y voit aucun dérangement, s'en va tout étonné, & ne s'éclaire point; s'il eût ouvert le bas-ventre, il eût vû le foie ou la face inférieure du diaphragme enflammée. Un homme meurt dans les fureurs d'un délire phrénétique: on se propose de voir la dure-mere engorgée, tout le cerveau délabré, on scie le crâne, la dure-mere & le cerveau paroîtront dans leur état naturel, & on ne va pas s'imaginer & chercher le siege de la maladie dans le bas-ventre. Quand on veut examiner un cadavre pour y découvrir quelque cause de mort, il faut tout le parcourir, ne laisser aucune partie sans l'*observer*. On trouve souvent des causes de mort dans des endroits où on les auroit le moins soupçonnées: un autre inconvénient qui s'oppose à la bonté des *observations* cadavériques, c'est de fouiller les cadavres avec un esprit préoccupé, & avec l'envie d'y trouver la preuve de quelqu'opinion avancée; cette prévention qui fait trouver tout ce qu'on cherche, est d'une très-grande conséquence en Médecine; on prépare par-là de nouveaux écueils aux médecins inhabiles, & on taille des matériaux pour des systèmes erronés; c'est un défaut qu'on reproche à certains infatigables faiseurs d'expérience de nos jours. J'ai vû des médecins qui ayant annoncé dans un malade une suppuration dans la poitrine, & en conséquence une impossibilité de guérison, prétendoient la trouver dans le cadavre, prenoient pour du pus l'humeur écumeuse qui sortit des vesicules bronchiques dans le poumon très-sain: il y en a d'autres qui ayant imaginé le foyer d'une maladie dans quelque viscere, trouvent toujours dans l'ouverture des cadavres quelques vices, mais ils sont les seuls à faire ces *observations*. Ceux qui seront curieux de lire beaucoup d'*observations* cadavériques dont je me garde bien de garantir l'exactitude & la vérité, peuvent consulter le *Sepulchretum Boneti*, les recueils d'*observations* de Tulpius, Forestus, Hoffman, Riviere, Sennert, Schenckius, Zacutus Lusitanus, *Italpart Van der-vic*, les *miscellanea natur. curiosor.* & le *synopsis*, & Wepfer *histor. apoplectic. cum observat. celebr. medicor.* Manget, *bibliothec. med. practic.* Lieutaud, son *précis de la Médecine*, remarquable par les *observations cadavériques* qu'il a faites lui-même, ou qu'il a rassemblé des autres, mais qu'on est fâché de voir si abrégée; Morfon, sa *Phthisiologie*; Senac, son immortel *traité du cœur*; & un petit, mais excellent ouvrage sur les fievres intermittentes & remittentes, où il y a un chapitre particulier qui renferme les *observations* faites sur les cadavres de ceux qui sont morts de fievres intermittentes, *&c.* on trouve aussi de ces *observations* dans une foule de petits traités particuliers sur chaque maladie; les *mémoires* de différentes académies; les *essais* de la société d'Edimbourg, & le *journal de Médecine* en renferment aussi beaucoup.

Observations physiologiques. Ce sont des *observations* sur l'homme vivant & en bonne santé, par lesquelles on s'instruit de tous les phénomenes qui résultent du concours, de l'ensemble & de l'intégrité des fonctions humaines; le recueil de ces *observations*, bien fait & tel que je le conçois, formeroit une histoire de l'homme physique très-complette, très-féconde & absolument nécessaire pour bâtir solidement un système bien raisonné d'économie animale: ce genre d'*observations* a cependant été presque généralement négligé; inondés de traités de Physiologie, à peine en avons-nous un qui soit fait d'après l'*observation* exacte de l'homme, aussi quelle inexactitude dans les descriptions, quelles inconséquences dans les explications! quel vague, quelles erreurs dans les systèmes! Tous les physiologistes n'ont fait que se copier dans les descriptions, & semblent n'avoir eu en vûe que de se combattre dans les théories; loin d'aller examiner la nature, de s'étudier soi-même, de consulter les autres, ils n'ont cherché qu'à se former une liste des fonctions de l'homme, & ils les ont expliqué ensuite chacune en particulier, comme si elles n'avoient pas les unes sur les autres une action, une influence réciproque; il semble dans leurs écrits qu'il y ait dans l'homme autant d'animaux différens qu'il y a de parties & de fonctions différentes; ils sont censés vivre séparément, & n'avoir ensemble aucune communication. On lit dans ces ouvrages un traité de la circulation après un chapitre de la digestion, & il n'est plus question de l'estomac, des intestins, de leur action sur le cœur & les arteres après qu'on en a fait sortir le chyle, & qu'on l'a fait monter méchaniquement jusqu'à la souclaviere gauche. On pourroit, suivant l'idée de ces auteurs, comparer l'homme à une troupe de grues qui volent ensemble dans un certain ordre, sans s'entr'aider réciproquement & sans dépendre les unes des autres. Les Médecins ou Philosophes qui ont étudié l'homme & qui ont bien observé par eux-mêmes, ont vû cette sympathie dans tous les mouvemens animaux, cet accord si constant & si nécessaire dans le jeu des différentes parties les plus éloignées & les plus disparates; ils ont vû aussi le dérangement qui résultoit dans le tout du désaccord sensible d'une seule partie. Un médecin celebre (M. de Bordeu) & un illustre physicien (M. de Maupertuis) se sont accordés à comparer l'homme envisagé sous ce point de vûe lumineux & philosophique à un grouppe d'abeilles qui font leurs efforts pour s'attacher à une branche d'arbre, on les voit se presser, se soutenir mutuellement, & former une espece de tout, dans lequel chaque partie vivante à sa maniere, contribue par la correspondance & la direction de ses mouvemens à entretenir cette espece de *vie* de tout le corps, si l'on peut appeller ainsi une simple liaison d'actions. Le traité intitulé, *recherches anatomiques sur la position & l'usage des glandes*, où M. de Bordeu donne cette comparaison composée en 1749, fut imprimé & parut au commencement de 1751. La dissertation de

de M. de Maupertuis où il en est question, a été aussi imprimée à Erlang en 1751 sous ce titre.

Pour faire une bonne physiologie, il faudroit d'abord l'histoire exacte & bien détaillée de toutes les fonctions du corps humain, de la maniere apparente extérieure dont elles s'exécutent, c'est-à-dire des phénomenes qui en sont le produit, & enfin des changemens qu'operent sur l'ordre successif de ces fonctions les causes naturelles de la durée de la vie. *Voyez* ŒCONOMIE ANIMALE & PHYSIOLOGIE. On ne peut obtenir cela que par une *observation* assidue, désintéressée & judicieuse de l'homme ; ce plan a été suivi par l'illustre auteur du *specimen medicinæ conspectus*, de l'idée de l'homme physique & moral *&c.* qui n'a donné dans ces ouvrages un systême très-naturel & très-ingénieux d'économie animale qu'après s'être long-tems étudié & *observé* lui même & les autres, nous l'exposerons à *l'article* ŒCONOMIE ANIMALE. Ce fameux médecin pense que pour tirer un plus grand parti de l'*observation*, il faut déja avoir une espece de théorie, un point de vûe général qui *serve de point de ralliement pour tous les faits que l'observation vient d'offrir* ; mais il est à craindre que cette théorie antérieure dont l'esprit est préoccupé, ne lui déguise les objets qui se présentent ; elle ne peut être indifférente ou même utile qu'entre les mains d'un homme de génie, qui ne sait pas se prévenir, qui voit du même œil les objets contraires à son systême que ceux qui lui sont favorables, & qui est assez grand pour savoir sacrifier quand il le faut les idées les plus spécieuses à la simple vérité.

Nous rapportons aux *observations* physiologiques la séméiotique de la santé, ou la science des signes qui caractérisent cet état si désirable, & qui peuvent faire prometre qu'il sera constant & durable ; pour déterminer exactement la valeur, la signification & la certitude de ces signes, il faut avoir fait un grand nombre d'*observations* : la séméiotique n'en est qu'un extrait digéré & rapproché.

Les *observations* hygiétiques trouvent aussi naturellement leur place ici, parce qu'elles nous apprennent ce que peut, pour maintenir la santé, l'usage réglé des six choses non-naturelles. Cette connoissance, fruit d'une *observation* suivie, est proprement la Médecine, & ce n'est qu'en l'exerçant qu'on peut l'obtenir. Hippocrate la recommande beaucoup ; il faut principalement, dit ce divin vieillard, s'appliquer à connoître l'homme dans ses rapports avec ce qu'il boit & ce qu'il mange, & les effets qui en résultent dans chaque individu : *omni studio annitatur ut percipiat quid sit homo, collatione facta ad ea quæ eduntur & bibuntur, & quid à singulis cuique eventurum sit*, *lib. de veter. medicin.* Ce n'est qu'après avoir rassemblé beaucoup d'*observations* qu'on a pu établir les differentes regles d'hygiene, dont la principale, la plus sûre & la plus avantageuse est pour les personnes qui ont un tempérament assez robuste de n'en point observer. *Voyez* DIETE, HYGIENE, RÉGIME. On trouvera des *observations* & des regles d'hygiene dans les ouvrages d'Hippocrate, de Galien & de Celse, dans l'école de Salerne ; on peut consulter aussi deux traites du docteur Arbuthnot, l'un intitulé : *an essay concerning the nature of aliments and the choice of them, according to the different constitutions of human bodies in which*, &c. *London.* 1731 ; & l'autre a pour titre : *practical rules of diet in the various constitutions and diseases of human bodies. London.* 1732, *&c.*

Observations pathologiques ou *pratiques.* Ce sont les *observations* qui se font au lit des malades, & qui ont, ou doivent avoir pour objet, les causes de la maladie, les symptomes qui la caractérisent, la marche qu'elle fait, les bons ou mauvais effets qui résultent de l'administration des remedes, & ses différentes terminaisons ; c'est cette espece d'*observation*, cultivée dans les tems les plus reculés, si bien & si utilement suivie par le grand Hippocrate, qui a été le fondement de la médecine chimique. Nous ne repéterons pas ce que nous avons dit plus haut sur les avantages de cette *observation*, & sur les qualités nécessaires à un bon observateur, *voyez* ce mot. Il ne nous reste plus qu'à donner un exposé des détails que doit embrasser une *observation* ; nous l'extrairons encore des ouvrages d'Hippocrate, que nous ne pouvons nous lasser de citer, & de proposer pour modele sur-tout dans cette partie : ce n'est point une prévention ridicule pour les anciens, un mépris outré des modernes, ou un enthousiasme aveugle pour cet auteur qui nous conduit, c'est la simple vérité, c'est l'attrait puissant qui en est inséparable, & que sentent très-bien ceux qui ont lu & relu ses écrits. On peut se former un plan très-instructif d'*observations*, en lisant celles qu'il rapporte dans ses épidémies, & sur-tout dans le premier & le troisieme livres qui ne sont point altérés, & que personne ne lui conteste. Mais il a soin d'avertir lui-même, avant d'entrer dans le récit circonstancié de ses *observations*, de la maniere dont il faut s'y prendre pour parvenir à la connoissance des maladies, & des points sur lesquels doit rouler l'*observation* : voici comme il s'exprime. « Nous connoissons les maladies par leur na» ture commune, particuliere & individuelle ; par » la maladie présente ; par le malade ; par les cho» ses qui lui sont offertes, & même par celui qui » offre (ce qui n'est pas toujours indifférent), par » la constitution partiale ou totale des corps célef» tes, των ουρανιων (*& non pas simplement de l'air, com» me l'a traduit le D. Freind*), & du pays qu'il habi» te ; par la coutume, le genre de vie, par les étu» des ; par l'âge de chacun ; par les discours que tient » le malade, ses mœurs, son silence, ses médita» tions, ses pensées, son sommeil, ses veilles, ses » songes ; par les inquiétudes, les démangeaisons, » les larmes, les redoublemens, les déjections, les » urines, les crachats, les vomissemens. Il faut aussi » voir, continue cet illustre observateur, quelles » sont les excrétions, & par quoi elles sont détermi» nées, και οσαι εκ οιων ; quelles sont les vicissitu» des des maladies, en quoi elles dégénerent ; quels » sont les abscès ou métastases nuisibles, quels sont » les favorables ; la sueur, les frissons, le refroi» dissement, la toux, l'éternuement, le hoquet, » l'haleine, les renvois, les vents chassés sans bruit, » ou avec bruit : les hémorragies, les hémorrhoïdes, » doivent encore être mûrement examinées ; il est » enfin nécessaire de s'instruire de ce qui arrive de » toutes ces choses, & de ce qui en est l'effet ». *Morbor. vulgar. l. I. sect. iij. n°. 20.* Telle est la table des objets que l'*observateur* doit recueillir auprès d'un malade. Il nous seroit facile de démontrer combien chaque article est important ; mais ce détail nous meneroit trop loin : il n'est d'ailleurs point de médecins, qui ayant vu des malades & des maladies, n'en sentent toute l'utilité. Les *observations* qui regardent les corps célestes, l'air, le pays, qui ont paru absolument indifférentes à plusieurs, ne laissent pas d'avoir beaucoup d'utilité ; l'influence des astres n'étant plus regardée comme chimérique lorsqu'elle est restrainte dans des justes bornes, suffit pour constater les avantages des *observations* de la constitution des corps célestes, *voyez* INFLUENCE *des astres*, & plus bas, OBSERVATIONS *météorologiques*. On pourroit ajouter à l'exposition d'Hippocrate, les *observations* qui se font sur le pouls, & qu'on a de nos jours beaucoup cultivées, rendues plus justes & plus propres à éclairer la marche des maladies, que tous les autres signes, *voyez* POULS. Parmi les *observations*

de cette espece, celles qui sont les plus utiles, sont celles qu'on fait sur des maladies épidémiques, dans lesquelles, malgré quelque variété accidentelle, on voit toujours un caractere général; on observe le génie épidémique, même marche dans les symptomes, même succès des remedes, même terminaison, *&c.* Mais il faut sur-tout dans ces *observations*, bannir toute conjecture, tout raisonnement, tout fait étranger; il n'est pas même nécessaire de rapprocher les faits, de faire voir leur liaison; il suffit, après avoir exposé la constitution du tems, les saisons, les causes générales, de donner une liste & une notice des maladies qui ont regné, & d'entrer après cela dans le détail. *Voyez* les épidémies d'Hippocrate, de Baillou, de Sydenham. Les recherches des causes prochaines ne doivent jamais entrer dans les *observations.* Celse voudroit qu'on les bannît de l'art; il ne devroit pas permettre qu'on les laissât dans l'esprit des médecins : *causis*, dit-il, *non ab artificis mente, sed ab arte rejectis.* Elles sont toujours obscures, incertaines, & plus ou moins systématiques. Si un auteur a fait sur ses *observations* quelques remarques qu'il juge utiles, il peut en faire part à la fin & en peu de mots; ces petits corollaires, sans jetter de la confusion dans le cours d'une *observation*, font quelquefois naître des vûes avantageuses. Quoique les *observations* dénuées de raisonnement & d'application, paroissent stériles, sans sel & sans usage, elles sont, suivant l'expression de Baglivi, comme les lettres de l'alphabet qui, prises séparément, sont inutiles, & qui dès qu'elles sont rassemblées & diversement rapprochées, forment le vrai langage de la nature. Un avantage bien précieux qu'on peut & qu'on doit tirer des *observations* recueillies en grande quantité, c'est d'en extraire tout ce qu'on voit d'exactement semblable, de noter les particularités qui ont eu les mêmes signes, les excrétions qui ont eu les mêmes avant-coureurs : on peut former par ce moyen un code extrèmement intéressant, de sentences ou d'aphorismes vérifiés par une *observation* constante. C'est en suivant ce plan qu'Hippocrate a formé, par un travail immense & avec une sagacité infinie, tous ces ouvrages aphoristiques qui sont la base de la séméiotique, & qui font tant d'honneur au médecin qui en fait profiter: c'est en marchant sur ses traces qu'on peut procurer à l'art des richesses inaltérables & des fondemens assurés. Hippocrate après avoir vu mourir plusieurs phrénétiques qui avoient eu des urines pâles, limpides, *&c.* il fit cet aphorisme : *quibus phreneticis urina alba, limpida, mala, l. IV. aphor. lxxij.* L'*observation* de plusieurs fievres, qui ont été bientôt terminées lorsqu'il est survenu des convulsions, & qu'elles ont cessé le même jour, lui a fait dire : *convulsio in febre orta, & eâdem die desinens, bona est, coac. præ. not. l. I. ch. iij. n°. 52.* & ainsi des autres, par où l'on voit que chaque aphorisme, chaque prédiction est le résultat de plusieurs *observations.* Quelle quantité n'a-t-il pas été obligé d'en rassembler! Quand on lit ses ouvrages, & qu'on voit le génie & la travail qu'ils exigent, on a de la peine à croire qu'un seul homme y ait pu suffire.

La table que M. Clifton a proposée, peut servir de modele à ceux qui s'appliquent à l'*observation.* Une société illustre qui travaille avec fruit aux progrès de notre art l'a adoptée; elle renferme six colonnes. Il met dans la premiere le sexe, l'âge, le tempérament, les occupations & le genre de vie du malade; dans la seconde, les jours de la maladie; dans la troisieme, les symptomes; dans la quatrieme, les jours du mois; dans la cinquieme, les remedes administrés; & dans la sixieme, la terminaison de la maladie. Il y auroit bien des remarques à faire sur la maniere dont il faut remplir chaque colonne; mais chaque *observateur* doit consulter là-dessus ses propres lumieres, & ce que nous avons dit dans le courant de cet article, que plus d'une raison nous force d'abréger : je remarquerai seulement qu'il me paroît qu'on devroit ajouter à la tête une colonne qui renfermât les *observations* météorologiques, l'état de l'air & du ciel pendant que cette maladie a eu son cours, & avant qu'elle se décidât : cette attention est sur-tout nécessaire lorsqu'on décrit les maladies épidémiques. La seconde colonne dans la façon de vivre, comprendroit les causes éloignées, ou un détail des erreurs commises dans les six choses non-naturelles, s'il y en a eu. Enfin on pourroit y joindre une derniere colonne qui contînt les *observations* cadavériques ; quoique nous ayons dit que ces *observations* n'avoient pas jetté jusqu'ici beaucoup de lumieres sur le diagnostic des maladies, je n'ai point prétendu décider une absolue inutilité ; j'ai encore moins pensé qu'on ne pourroit jamais perfectionner ce genre d'*observations*, & le rendre plus utile : je serois bien volontiers de l'avis de ceux qui regardent comme très-avantageuse une loi qui ordonneroit que les cadavres ne fussent remis entre les mains des prêtres, qu'au sortir de celles des Anatomistes ; la connoissance des maladies ne seroit même pas le seul bien qui en résulteroit. Les *observations* seroient infiniment plus utiles si chaque médecin s'appliquoit à suivre avec candeur, le plan que nous venons d'exposer, ou tel autre semblable ; le lecteur se mettroit d'un coup d'œil au fait des maladies. Et qu'on ne dise pas qu'il n'y a plus rien de nouveau à *observer*, & que les sujets d'*observations* sont épuisés ; car 1°. il y a des maladies qui ne sont pas encore assez bien connues, telles que les maladies de la peau, du nez, des yeux, de la bouche, des oreilles, de l'estomac, du foie, des nerfs, *&c.* la goutte, la migraine, beaucoup de fievres, *&c.* Des *observations* bien suivies sur ces maladies seroient neuves, curieuses & importantes. Il nous manque encore des distinctions bien constatées des maladies nerveuses d'avec les humorales, des maladies incurables d'avec celles où l'art n'est pas absolument inutile ; nous aurions aussi besoin des signes assurés, qui nous fissent connoître ces maladies dès le commencement. Nous ne sommes que très-peu éclairés sur la valeur des signes qu'on tire des urines & des selles, & ce n'est que depuis peu de tems que de nouvelles *observations* ont perfectionné ceux que le pouls fournit ; elles méritent & ont encore besoin d'être confirmées: nous ne finirions pas si nous voulions suivre tous les sujets nouveaux d'*observations.* Baglivi en indique quelques-uns, *voyez* les ouvrages excellens que nous avons de lui, *Praxeos medic. l. II. ch. vij.* Mais en second lieu, quand les *observations* qu'on feroit ne serviroient qu'à vérifier celles qui sont dejà faites, à leur donner plus de force, de poids & de célébrité, ne seroit-ce pas un grand avantage, & j'ose même dire plus grand que celui qu'on procureroit par des découvertes qui, quelqu'intéressantes qu'elles soient, ont toujours des contradicteurs dans les commencemens, & ensuite, qui pis est, des enthousiastes outrés ? Quoique nous n'ayons pas beaucoup de médecins qui méritent le titre glorieux d'*observateur*, il y a cependant une assez grande quantité d'*observations.* Plusieurs médecins ont pris la peine d'en former des recueils, & nous leur avons obligation de nous avoir conservé & rassemblé des faits quelquefois intéressans, qui sans cette précaution, se seroient perdus, ou seroient restés épars çà & là, & par conséquent ignorés. La plûpart des auteurs de ces recueils se sont principalement attachés aux *observations* des faits merveilleux, qui nous montrent plutôt les écarts peu fréquens de la nature, que sa marche uniforme, & qui par-là sont bien moins uti-

les; d'autres pour rassembler un plus grand nombre de faits, les ont tronqués, & ont prétendu nous donner des *observations* en deux ou trois lignes; quelques-uns pour les plier à leurs opinions, sont allés jusqu'à les défigurer. Les principaux auteurs qui nous ont transmis des collections générales, sont *Schenkius*, *Tulpius*, *Benivenius*, *Zacutus* & *Amatus Lusitanius*, *Forestus*, *Riviere*, *Manget*, *Sthalpart Van-der-wiel*, *Hoffman*, *Bonet*, *Chesneau*, *Albert* qui a fait une espece de *lexicon* d'*observations*, *Cherli* auteur italien. On trouve beaucoup d'*observations* semblables dans les mémoires des différentes académies, dans les *acta natur. curiosor.* les *essais & observations de médecine de la société d'Edimbourg*; dans les *miscellanea di medicina, che contiene dissertazioni lettere, é osservazioni di alcuni celebri professori*, &c. dans les *medical observations and inquiries, by a society of physicians in London*; dans les ouvrages de Freind; dans les *transactions philosophiques* & leurs différens extraits & abregés. Nous avons ensuite des *observations* sur des maladies particulieres. Hippocrate en a donné sur les maladies épidémiques, de même que Sydenham, Huxham, Baillou, *Ramazzini*, *Cleghorn on the epidemical diseases in minorca from the year 1744, to 1749*. Bianchi, sur les maladies du foie; Morton, sur la phthysie; Senac, sur les maladies du cœur, dans l'immortel traité qu'il a fait sur cette matiere, *&c.* On travaille à présent à un recueil d'*observations* de médecine, sous forme de journal. Le projet en étoit beau, louable; il étoit dirigé par un celebre médecin, tout sembloit devoir promettre une heureuse exécution, mais l'événement n'y a pas répondu. Nous sommes bien éloignés d'en attribuer la faute à l'auteur; nous savons que la jalousie peut faire échouer les desseins les plus utiles & les mieux concertés. La plûpart des *observations* sont très-mal faites, remplies de raisonnemens à perte de vûe, de théorie, de conjectures, & ces défauts ne sont pas pour le journaliste un motif d'exclusion; elles sont inserées sans choix, & l'on y reçoit également l'*observation* d'un chirurgien, qui dit avoir guéri une maladie interne, que celle d'un apoticaire qui raconteroit une amputation qu'il auroit faite. Quoique ce défaut n'en soit pas un rigoureusement, on ne peut cependant s'empêcher d'être surpris qu'un chirurgien se vante d'avoir exercé une profession qu'il n'entend pas, & dont l'exercice lui est défendu par les lois & les arrêts les plus formels; & qu'un médecin publie bonnement ce fait, quoiqu'il ne soit ni rare, ni curieux, ni en aucune maniere intéressant, & qu'il n'ait d'extraordinaire que la qualité de l'auteur.

Observations météorologiques. L'état de l'air, les différens changemens qui arrivent dans l'atmosphere, les météores, la température & la constitution des saisons, sont en général le sujet de ces *observations*. Le physicien y trouve un objet intéressant de curiosité, de recherches & d'instruction, & elles sont ou peuvent être pour le médecin attentif une source féconde de lumiere dans la connoissance & même la curation de bien des maladies, & surtout des épidémiques. Ce n'est point notre but ni notre dessein de faire voir combien la Physique doit à ces *observations*, de combien de faits précieux & satisfaisans elle s'est enrichie par-là; plusieurs physiciens ont écrit sur cette matiere. On trouve d'excellens mémoires là-dessus dans la collection de ceux de l'académie royale des Sciences. *Voyez* d'ailleurs dans ce Dictionnaire les *articles* Air, Atmosphere, Aurore boréale, Chaleur, Froid, Météore, Pluie, Tonnerre, Vent, *&c. Physique*.

Quant à leur utilité en Medecine, il sera facile de s'en appercevoir, si l'on fait attention que nous vivons dans l'air, que ce fluide pénetre par bien des endroits toutes les parties du corps; qu'il est un principe de vie & de santé lorsqu'il est bien constitué, & qu'il doit en conséquence devenir nécessairement un principe de maladie lorsqu'il y a quelque changement subit dans sa température, ou qu'il éprouve une altération considérable. Combien de maladies n'observe-t-on pas tous les jours qui doivent évidemment leur origine à un air vicieux, trop chaud, trop froid, sec ou pluvieux (*voyez* Air, Chaleur, Froid, *&c.*), combien qui dépendent d'un vice inconnu, indéterminé de l'atmosphere? J'ai démontré par un grand nombre d'*observations*, que l'état particulier de l'air dans les voisinages de la mer, des étangs, des marais, étoit la principale & presque l'unique cause des fievres intermittentes, Mémoire lu à la société royale des Sciences *année 1769*. Les maladies épidémiques sont évidemment dûes à quelque vice de l'air. On ne peut, dit Hippocrate, recourir qu'à des causes générales communes à tout le monde (& par conséquent qu'à l'air), pour la production des maladies qui attaquent indifféremment tous les sexes, tous les âges & toutes les conditions, quoique la façon de vivre soit aussi variée qu'il y a d'états différens. C'est aussi dans ces maladies que les Medecins se sont particulierement attachés à ces *observations*: nous en trouvons le premier exemple dans Hippocrate, qui, avant d'entrer dans le détail des maladies qui ont regné pendant la constitution qu'il va décrire, donne une idée exacte, souvent très-étendue, de l'état de l'air, des saisons, des vents, des pluies, des chaleurs ou des froids qui ont regné. Il a été suivi en cela par Sydenham & les autres auteurs qui ont écrit des maladies épidémiques. Il est très important de remarquer la température des saisons: on ne sauroit croire jusqu'à quel point elles influent sur les maladies, sur leur genie & sur leur curation. Les maladies qui viendront à la suite d'un été très-chaud, demanderont souvent une autre méthode curative que ces mêmes maladies précédées d'un été tempéré ou pluvieux. J'ai fait principalement cette *observation* sur les diarrhées & les dyssenteries, qui sont pour l'ordinaire assez fréquentes sur la fin de l'été. Lorsque les chaleurs avoient été douces, modérées par les pluies, & les fruits d'été en conséquence peu mûrs, aqueux ou glaireux, l'hypécacuana donné dans les dyssenteries les dissipoit avec une extrême promptitude, & comme par enchantement; lorsqu'au contraire l'été avoit été sec & brûlant, & les fruits mûrs, vifs & spiritueux, tous les dyssenteriques auxquels on ordonnoit inconsidérément l'hypécacuana, mouroient en peu de tems, victimes de cette aveugle & dangereuse routine. Les rafraîchissemens mucilagineux, anti-phlogistiques étoient beaucoup plus efficaces. *Voyez* Saisons. Hippocrate ne se contente pas de décrire les maladies propres à chaque saison, il a poussé ses *observations* assez loin pour pouvoir déterminer les accidens qui sont à craindre lorsque deux ou trois saisons ont été de telle ou telle température. Destitué des instrumens de physique imaginés & exécutés depuis peu, qui sont extrêmement propres à mesurer les différentes altérations de l'atmosphere, il n'y employoit que l'usage de ses sens, & il les appliquoit bien sans se perdre dans les questions inutiles à la Médecine, savoir si l'ascension du mercure dans le barometre est dûe à la gravité ou à l'élasticité de l'air, si elle présage de la pluie ou du vent; il se contentoit d'*observer* ces effets & de les décrire. Cependant on ne sauroit disconvenir qu'avec l'aide de ces instrumens, ces *observations* ne soient devenues plus faciles & moins équivoques: nous connoissons même plus sûrement avec le thermometre les différens degrés de chaleur; l'hygrometre sert à marquer l'humidité de l'air; le barometre est une mesure qui me paroît assez suspecte & très-peu nécessaire, car la

pluie & le vent ne demandent pour être observés que l'usage des sens ; la girouette bien mobile & située sur un toît ou un clocher bien elevé, sert à déterminer la direction des vents. Il y a quelques machines propres à en évaluer la force, mais elles sont fautives & très-peu d'usage, & ne valent jamais, comme l'a remarqué M. Jurin, le simple usage des sens. On se sert aussi, pour savoir la quantité de pluie tombée dans un mois ou un an, d'un vaisseau cubique ou cylindrique élevé & placé dans un endroit isolé dont on connoît exactement la capacité, & qui est divisé en pouces & en lignes ; & pour éviter dans ce cas toute erreur que pourroit introduire l'évaporation, il faut avoir soin ou de mesurer tous les jours, ou de prendre des précautions pour empêcher l'eau tombée de s'évaporer. *Voyez tous ces articles particuliers.*

L'*observateur* muni de tous ces instrumens, peut les consulter à différentes heures de la journée : il y en a d'assez patiens, d'assez scrupuleux pour ne pas laisser passer une ou deux heures sans aller examiner les variations qui peuvent être arrivées dans l'état de leurs mesures. Ces détails minutieux peuvent avoir quelqu'utilité en Physique ; mais pour l'usage medicinal, trois observations par jour sur le thermometre, savoir le matin, à midi & le soir, autant ou même moins sur le barometre & l'hygrometre, sont très-suffisantes. Du reste, on ne peut donner là-dessus aucune regle rigoureuse ; les changemens considérables qu'on peut appercevoir, doivent décider dans bien des cas. On a construit des tables suivant lesquelles on peut disposer les *observations* qu'on aura faites : l'académie royale des Sciences fait imprimer tous les ans un livre intitulé *la connoissance des tems*, où l'on trouvera une table commode pour ces *observations*. La société des medecins d'Edimbourg a regardé ces *observations* comme un objet intéressant, digne de l'application de ses membres. A la tête de chaque volume qu'elle donne au public, on voit une table très-exacte des *observations météorologiques*, & une description assez détaillée des maladies qui ont regné pendant ce tems ; & on a fait fort judicieusement précéder ces *observations* d'une *description de la ville d'Edimbourg qui a paru*, disent les éditeurs, *nécessaire, parce que sa situation & d'aut es particularités peuvent influer sur la disposition de l'air ou occasionner des maladies. Essais & observat. tom. I.* préface. L'auteur du journal de Medecine a rendu cet ouvrage plus intéressant & plus utile, en y joignant aussi des *observations météorologiques* faites sur le plan de celles d'Edimbourg, & suivies d'un exposé trop court des maladies épidémiques, & auxquelles il manque la description ou la carte topographique de Paris & des environs, avec une notice des vents les moins salutaires. *Recueil périodique d'*obs. rvations *de Medecine*, &c. *Janvier 1757, tome VI. & suiv.*

La table dont se servent les medecins d'Edimbourg est composée de huit colonnes ; la premiere contient le jour du mois, dont le nom est mis au-dessus de la table ; la seconde les heures ; la troisieme le barometre ; la quatrieme le thermometre ; la cinquieme le hygroscope ; la sixieme la direction & la force du vent ; la septieme les variations du tems ; la huitieme enfin, la quantité de pluie tombée dans le vaisseau. Nous transportons ici, pour donner une idée plus claire de cette table, les premieres lignes qui renferment les *observations* faites le premier de Juin 1731.

Juin 1731.

Jour.	Heures.	Barometre. Pouces	Thermometre Pouces.	Hygroscop. Pouces.	Vent. Direct Force.	Tems.	Pluie dans le vaisseau.
1	9 mat.	30 $\frac{1}{10}$	15 $\frac{6}{10}$	1 $\frac{8}{10}$	S.-O. 6d. S. 1d	Beau.	0 Pouces.
	5 soir.	30 $\frac{1}{10}$	16	1 $\frac{6}{10}$	S.-O. 6 S. 0	Couvert.	0

Les *observations* que nous venons de proposer ne peuvent nous instruire que des qualités physiques de l'atmosphere. Il y a lieu de croire qu'il ne seroit pas moins important de connoître la nature des corps hétérogenes, des miasmes vicieux qui la remplissent & l'infectent. Les *observations* & les expériences chimiques sont les seuls moyens que nous ayons pour parvenir à cette connoissance : déja elles nous ont appris qu'un acide universel étoit répandu dans l'air, que cet acide étoit le vitriolique, & qu'il étoit plus abondant dans certains pays, comme dans les montagnes des Pyrénées ; que sur les côtes de la mer l'acide marin domine ; que les mouffetes devoient leurs mauvais effets le plus souvent à une surabondance d'acide sulphureux, volatil, constaté par la noirceur de l'argent & du verre de Saturne, *&c.* On pourroit s'assurer encore mieux & plus utilement de l'état de l'air dans les maladies épidémiques, si on analysoit la pluie, la grêle, la rosée, la neige, *&c.* si on exprimoit des linges imbibés de ces eaux dans quelque liqueur ; si on exposoit à l'air des fils de soie teints de différentes couleurs. Les Chimistes connoissent que l'air est infecté de miasmes arsénicaux, lorsqu'ils voient les métaux des mines voisines devenir friables & s'en aller en poussiere, & le cuivre acquérir l'éclat de l'argent. Nous proposons ces vûes, que nous présumons pouvoir être utiles à quelque chimiste éclairé qui veuille bien sacrifier une partie de son tems à l'intérêt public : il en résulteroit de-là une nouvelle preuve des avantages que la Medecine même pratique peut tirer de la chimie bien dirigée. M. Broussonnet, illustre medecin de Montpellier, a répondu d'une maniere très-satisfaisanre à cette belle question, qui lui fut proposée avec plusieurs autres aussi intéressantes, lors de la dispute d'une chaire dans l'université de Montpellier en 1759, savoir *si on peut par les moyens chimiques découvrir les différens états de l'air, & de nuisible le rendre salutaire.* L'extrème briéveté du tems accordé dans ces sortes d'occasions, ne l'a pas empêché de discuter savamment & de résoudre exactement ces deux questions. On peut voir le recueil de ses theses, imprimé à Montpellier en 1759 ; l'on ne s'appercevra pas en les lisant qu'elles ont été composées & imprimées, suivant l'usage, en moins de douze jours.

Enfin, pour completter les *observations météorologiques*, il me paroît qu'on devroit avoir égard à l'état du ciel, y joindre quelques *observations* astronomiques : l'influence des astres est une question qui a eu assez de célébrité chez les anciens pour mériter d'être vérifiée. Plusieurs célebres medecins modernes y sont revenus (*voyez cet article au mot* INFLUENCE), & nous avons prouvé qu'il y avoit assez de réel dans cette prétention pour faire soupçonner qu'il peut y avoir de l'utile, & qu'il ne manque pour l'en retirer que des *observations* bien suivies. Hippocrate a recommandé & cultivé lui-même ce genre d'*observations* ; il marque soigneusement au commencement des épidémies, l'état du ciel tel qu'il le connoissoit, le lieu du soleil, la situation des pleiades, de l'arcture,

&c. voyez INFLUENCE. Les *observations*, aujourd'hui que l'Astronomie a été si perfectionnée, sont devenues plus faciles à faire, peuvent être plus sûres & plus détaillées : on pourroit marquer les heures du lever & du coucher du soleil, son lieu dans le ciel, les phases de la lune, les éclipses, la situation & les conjonctions des planetes, *&c.* il faudroit ensuite comparer ces *observations* avec celles qu'on feroit sur les maladies ; & quand on en auroit rassemblé un assez grand nombre, on verroit si elles sont contraires ou favorables aux opinions des anciens, si elles confirment ou détruisent leurs prétentions, & l'on se déclareroit conséquemment avec connoissance de cause ou contr'eux ou en leur faveur.

OBSERVATIONS THÉRAPEUTIQUES, elles ont pour objet l'effet des différens secours tirés de la diete, de la Chirurgie & de la Pharmacie, sur la marche & la guérison des maladies, & pour but ou pour avantage, la connoissance des cas où il faut les employer, & de la maniere dont on doit les varier; la superstition, les préjugés, l'ignorance, l'enthousiasme, la théoriso manie & l'intérêt même ont presque toujours présidé aux *observations* qui se sont faites sur les remedes, & plus particulierement sur ceux que la Pharmacie fournit, qu'on appelle plus strictement *médicamens.* Les premiers médecins observateurs, qui étoient des prêtres d'Esculape, attribuoient tous les bons effets qui résultoient de l'application des remedes, à l'opération secrette du dieu dont ils étoient les ministres, guidés en cela par l'intérêt qui leur revenoit de la grande célébrité de leur dieu, & par une aveugle superstition, causes qui ne sont pas sans exemples : par ce moyen on n'avoit aucune *observation* assurée sur l'effet d'un remede. Quelque tems après l'ignorance & les erreurs dominantes couvrirent les vertus des médicamens sous le voile epais & mystérieux de la magie ; un faux genre d'analogie tiré de la couleur, de la figure, de la dureté de quelques médicamens, leur fit attribuer des vertus spécifiques ; l'esprit prévenu supposa des *observations*, defigura ou altéra les faits qui se présentoient. Lorsqu'on fut ou qu'on crut être plus éclairé, on s'avisa de raisonner sur les remedes, sur le méchanisme de leur action, & on donna pour des *observations* les théories les plus absurdes & les moins vraissemblables ; le défaut d'une regle sûre pour évaluer l'effet des remedes, fit tomber les plus prudens dans l'erreur, & donna lieu à une foule *d'observations* erronées, quoique fidelles en apparence ; parce qu'on attribua à l'effet d'un remede donné, les changemens qui étoient la suite ordinaire de la marche de la maladie ; on regarda certains remedes comme curatifs dans bien des maladies, qu'ils n'auroient pas manqué d'aigrir, s'ils avoient eu quelque efficacité ; c'est ainsi qu'on a vanté la saignée & les purgatifs dans la guérison des fievres inflammatoires & putrides, où ils auroient produit des mauvais effets ; ils en avoient produit quelqu'un ; ils avoient été assez forts pour n'être pas indifférens : & nous voyons dans une foule *d'observations* des guérisons attribuées à ces sortes de remedes, parce qu'elles sont venues à la suite ; on donnoit dans cette mauvaise & pernicieuse Logique, *post hoc ergo propter hoc*, axiome dont l'usage a été souvent renouvellé par les ignorans & les fripons : enfin l'espece de fureur avec laquelle on s'est porté à tous les remedes nouvellement découverts, a beaucoup nui à ce genre *d'observations* ; on les a regardés & donnés comme des remedes merveilleux, polychrestes, pour des panacées infaillibles ; & ce n'est pas seulement en Médecine qu'on a vu cet acharnement & cette confiance démesurée pour le nouveau : *quid in miraculo non est*, a dit Pline, *ubi primum in notitiam venit?* La confiance avec laquelle les malades prenoient ces remedes a, dans les premiers momens, beaucoup contribué à faire naître & à favoriser l'illusion : c'est une des meilleures dispositions pour aider à la vertu des remedes, & qui quelquefois seule suffit pour guérir. Aussi a-t-on vu constamment les remedes faire plus de bien dans les commencemens qu'après quelque tems ; on a vu aussi quelquefois les meilleurs remedes & les plus indifférens, & même les mauvais, avoir dans les momens d'un enthousiasme à-peu-près les mêmes succès : mais avec le tems la confiance diminue, l'illusion cesse, les masques tombent, les mauvais remedes sont proscrits, & les bons restent & s'accréditent. Ainsi pour faire des *observations* justes, il faut attendre que ce tems de vogue ait passé. Un des grands défauts de ces *observations*, c'est de ne contenir que les bons effets d'un remede : l'histoire des événemens fâcheux qui en seroient la suite, auroit bien plus d'utilité ; on pourroit y ajouter celle des précautions qu'il faut prendre dans leur usage. Presque tous les auteurs qui ont écrit sur un remede particulier en font des éloges outrés. M. Geoffroy a donné dans ce défaut ; quoiqu'il ait entrepris un traité général de matiere médicale, il semble à chaque article n'être occupé que d'un seul remede, & que ce remede soit découvert depuis peu, tant il est prodigue en éloges ; il n'y en a presque point qui ne possede toutes sortes de vertus. Nous aurions besoin d'une histoire critique de tous les médicamens, semblable à celle que Tralles a donnée sur les terreux dans son *examen rigoureux*, &c. M. Bordeu, dans ses *recherches sur le pouls*, a indiqué quelques moyens de reconnoître par le pouls l'effet de plusieurs remedes, & de distinguer ceux qui sont efficaces d'avec ceux qui sont indifférens. Les regles & les observations qu'il donne là-dessus méritent par leur utilité d'être vérifiées & plus étendues. Le *chapitre xxxiv.* de son excellent ouvrage doit être sur-tout consulté. Cette méthode, pour évaluer l'effet des remedes, est bien sûre & bien lumineuse pour un observateur éclairé. (*m*)

OBSERVATOIRE, s. m. (*Astron.*) lieu destiné pour observer les mouvement des corps célestes ; c'est un bâtiment qui est ordinairement fait en forme de tour, élevé sur une hauteur, & couvert d'une terrasse, pour y faire des observations astronomiques.

Les *observatoires* les plus célebres sont, 1°. l'*observatoire* de Greenwich, que Chambers, comme écrivain anglois, cite le premier, quoiqu'il ne soit pas le plus ancien. Cet *observatoire* fut bâti en 1676 par ordre du roi Charles II. à la priere de MM. Jonas Moor & Christophe Wren, & pourvu par ce roi de toutes sortes d'instrumens très-exacts, principalement d'un beau sextant de 7 piés de rayon, & de télescopes.

Le premier qui fut chargé d'observer à Greenwich, fut M. Flamsteed, astronome, qui, selon l'expression de M. Halley, sembloit né pour un pareil travail. En effet, il y observa pendant plusieurs années, avec une assiduité infatigable, tous les mouvemens des planetes, principalement ceux de la Lune, qu'on l'avoit principalement chargé de suivre ; afin que par le moyen d'une nouvelle théorie de cette planete, qui feroit connoître toutes ses irrégularités, on pût déterminer la longitude.

En l'année 1690, ayant fait dresser lui-même un arc mural de 7 piés de diametre, exactement situé dans le plan méridien, il commença à vérifier son catalogue des étoiles fixes, que jusqu'alors il n'avoit dressé que sur les distances des étoiles mesurées avec le sextant : il se proposoit de déterminer de nouveau la position de ces étoiles par une méthode nouvelle & fort différente ; cette méthode consistoit à prendre la hauteur méridienne de chaque étoile, & le moment de sa culmination, ou son ascension droite & sa déclinaison. *Voyez* ETOILE.

Flamsteed prit tant de goût pour son nouvel instrument, qu'il abandonna presqu'entierement l'usage du sextant. Telle fut l'occupation de cet astronome durant 30 ans; pendant tout ce tems il ne fit rien paroître qui répondît à tant de dépenses & d'apprêts; de sorte que ses observations paroissent avoir été plutôt faites pour lui & pour quelques amis, que pour le public : cependant il étoit certain que les observations qu'il avoit faites étoient en très-grand nombre, & qu'il avoit laissé une prodigieuse quantité de papiers.

C'est ce qui engagea le prince George de Danemark, époux de la reine Anne, à nommer en 1704, un certain nombre de membres de la société royale, savoir MM. Wran, Newton, Gregory, Arbuthnot, pour examiner les papiers de Flamsteed, & en extraire tout ce qu'ils jugeroient digne d'être imprimé, se proposant de le faire paroître à ses dépens; mais le protecteur de cet ouvrage étant mort avant que l'impression fût à moitié, elle fut interrompue pendant quelque tems, jusqu'à ce qu'enfin elle fut reprise par l'ordre de la reine Anne, qui chargea le docteur Arbuthnot de veiller à l'impression, & le docteur Halley de corriger & de fournir la copie.

Ainsi parut enfin l'histoire céleste, dont la principale partie contient un catalogue des fixes, autrement appellé le *catalogue de Greenwich. Voyez* ETOILE & ASTRONOMIE.

La latitude de *l'observatoire* de Greenwich a été déterminée par des observations très-exactes, de 51^{d}. 28'. 30''. nord.

Après la mort de Flamsteed, sa place fut donnée au célebre M. Halley : elle fut demandée pour lui au feu roi George par les comtes de Maclesfield, chancelier d'Angleterre, & de Sunderland, secrétaire d'état, qui l'obtinrent sur le champ. C'est là que M. Halley a observé le ciel jusqu'en 1740; & qu'il a rassemblé entr'autres une très-grande suite d'observations sur les lieux de la Lune, pour les comparer avec ses calculs, & pour réduire enfin à quelque loi le cours bizarre de cet astre. *Voyez* LUNE.

M. Halley étant mort en 1742, on lui a donné pour successeur le celebre M. Bradley son ami, si connu par sa belle découverte de l'aberration des fixes, & par celle de la nutation de l'axe de la Terre. *Voyez* ABERRATION & NUTATION. L'astronome de Greenwich, qui a le titre d'astronome de sa majesté britannique, est presque le seul savant en Angleterre qui soit pensionné par le gouvernement; cependant cette nation n'en cultive pas moins les sciences : ce qui prouve, à l'honneur des lettres, que ce ne sont pas toujours les récompenses qui en hâtent le succès.

2°. Le deuxieme *observatoire* célebre, & qui a même la primauté d'existence sur celui de Greenwich, est celui de Paris, bâti par ordre de Louis XIV. au bout du fauxbourg S. Jacques. Il fut commencé en 1664, & achevé en 1672. C'est un fort beau bâtiment, mais d'une architecture singuliere : les desseins en ont été donnés par Cl. Perrault; mais les mémoires de Ch. Perrault son frere, imprimés en 1759, nous apprennent que ces desseins n'ont pas été suivis en tout, & on n'en a pas mieux fait. *L'observatoire* de Paris a 80 piés de haut, & une terrasse au-dessus. C'est-là qu'ont travaillé M. de la Hire, M. Cassini, *&c.* Sa différence en longitude d'avec *l'observatoire* de Greenwich est de 20. 2'. vers l'ouest.

Dans *l'observatoire* de Paris il y a une cave à 170 piés de profondeur, destinée aux expériences qui doivent être faites loin du Soleil, & principalement à celles qui ont rapport aux congélations, réfrigérations, *&c.*

Il y a dans cette même cave un ancien thermometre de M. de la Hire, qui se soutient toujours dans la même hauteur; ce qui prouve que la temperature y est toujours la même. Elle est taillée dans le roc, & l'on y voit les pierres couvertes d'une eau qui à la longue se pétrifie : sur quoi *voyez* STALACTITE & LABYRINTHE DE CANDIE. Depuis le haut de la plate-forme jusqu'en bas de la cave, il y a une espece de puits dont on s'est servi autrefois pour les expériences de la chûte des corps. Ce puits est une espece de long tuyau de lunette, par lequel on voit les étoiles en plein midi. *L'observatoire* est garni d'une prodigieuse quantité d'instrumens pour servir aux observations astronomiques. On y a tracé aussi avec beaucoup de soin une méridienne, sur laquelle sont tracés les signes du zodiaque avec leurs divisions. Par malheur ce bâtiment tombe en ruine dans le tems où nous écrivons, & la plûpart de nos astronomes ne l'habitent plus. Il seroit à souhaiter néanmoins qu'on ne laissât pas dépérir un pareil monument.

3°. Le troisieme *observatoire* célebre, est celui de Tycho-brahé, qui étoit dans la petite île de Ween, ou l'île Scarlet, entre les côtes de Schonen & de Zelande, dans la mer Baltique. Cet astronome avoit fait élever ce bâtiment, & l'avoit fourni d'instrumens à ses dépens, il lui donna le nom d'*Uranibourg*, & il y passa 20 ans à observer: ses observations produisirent son catalogue & plusieurs autres découvertes utiles à l'Astronomie. *Voyez* ETOILE.

M. Gordon remarque dans les *Transactions philosophiques*, que l'endroit où étoit *l'observatoire* de Tycho, n'étoit pas des plus commodes pour certaines observations, principalement pour celles des levers & des couchers, attendu qu'il étoit trop bas, & n'avoit de vue que par trois côtés, & que l'horison n'en étoit pas uni. On trouvera à *l'article* URANIBOURG un plus grand détail sur cet *observatoire.*

Enfin le quatrieme *observatoire* est celui de Pekin. Le pere le Comte nous fait la description d'un grand & magnifique édifice qu'un des derniers empereurs de la Chine a fait élever dans cette capitale, à la priere de quelques jésuites astronomes, principalement du pere Verbiest, que l'empereur fit le premier astronome de cet *observatoire.*

Les instrumens en sont prodigieusement grands, mais ils sont moins exacts par leurs divisions, & moins commodes que ceux des Européens. Les principaux sont une sphere zodiacale armillaire, c'est-à-dire, dont les poles sont ceux du zodiaque, de 6 piés de diametre; une sphere équinoxiale, c'est-à-dire, dont les poles sont ceux de l'équateur, de 6 piés de diametre; un horison azimutal, de 6 piés de diametre; un grand quart-de-cercle, de 6 piés de rayon; un sextant, de 8 piés de rayon, & un globe céleste, de 6 piés de diametre. *Chambers.* (*O*)

OBSERVATOIRE DE GREENWICH, (*Hist. Astr. mod.*) c'est une rodomontade d'un étranger établi à Londres, qui a occasionné la belle fondation de l'*observatoire de Greenwich.* En voici l'histoire qui est fort plaisante.

Le sieur de Saint-Pierre, françois de nation, qui avoit quelque légere connoissance de l'Astronomie, & qui s'étoit acquis la faveur de la duchesse de Portsmouth, ne proposa pas moins que la découverte des longitudes. Il obtint du roi Charles II. une espece de commission à milord Brouneker, aux docteurs Setward, évêque de Salisbury, Christophle Wren, aux chevaliers Charles Scarborough, Jonas Moore, au colonel Titus, au docteur Pell, au chevalier Robert Murray, à M. Hooke, & à quelques autres savans de la ville & de la cour, d'écouter ses propositions; avec le pouvoir de recevoir parmi eux les autres habiles gens qu'ils jugeroient à propos, & ordre de donner leur avis là-dessus au roi.

Le chevalier Jonas Moore mena M. Flamsteed dans leurs assemblées, où il fut choisi pour être de leur compagnie.

On lut ensuite les propositions du françois, qui étoient les suivantes : I. Avoir l'année & le jour des observations ; II. la hauteur de deux étoiles, & savoir de quel côté du méridien elles paroissent ; III. la hauteur des deux limbes de la Lune ; IV. la hauteur du pole, le tout en degrés & minutes.

Il étoit aisé de voir, par ces demandes, que le sieur de S. Pierre ignoroit que les meilleures tables lunaires different du ciel ; & par conséquent, que ce qu'il demandoit, ne suffisoit pas pour déterminer la longitude du lieu où ces observations auroient été faites ou se feroient, par rapport à celui pour lequel les tables lunaires étoient faites. C'est ce que M. Flamsteed représenta sur le champ à la compagnie. Mais ces messieurs faisant réflexion sur le crédit que la protectrice du sieur de Saint-Pierre avoit à la cour, souhaiterent qu'on lui fournît ce qu'il demandoit. M. Flamsteed s'en chargea, & ayant trouvé le véritable lieu de la Lune par des observations faites à Derby le 23 Février 1673 ; & le 12 Novembre de la même année il donna au sieur de Saint Pierre des observations telles qu'il les demandoit. Comme il avoit cru qu'on ne pourroit pas les lui fournir, il dit qu'elles étoient supposées.

M. Flamsteed les délivra au docteur Pell le 19 Février 167$\frac{4}{5}$; & celui-ci lui ayant rendu réponse quelque tems après, M. Flamsteed écrivit une lettre aux commissaires en anglois, & une autre en latin au sieur de Saint-Pierre, pour l'assurer que les observations n'étoient point supposées, & pour lui prouver, que, quand même elles le seroient, si nous avions seulement des tables astronomiques qui pussent nous donner le véritable lieu des étoiles fixes, tant en longitude qu'en latitude, à moins d'une demi-minute près, nous pourrions espérer de trouver la longitude des lieux, par des observations lunaires, quoique différentes de celles qu'il demandoit ; mais que tant s'en falloit que nous eussions le véritable lieu des étoiles fixes, que les catalogues de Tycho-Brahé erroient souvent de dix minutes & plus ; qu'ils étoient incertains jusqu'à trois ou quatre minutes, parce que Ticho supposoit une fausse obliquité de l'écliptique ; &c. que les meilleures tables lunaires différoient d'un $\frac{1}{4}$, sinon d'un $\frac{1}{3}$ d'un degré du ciel ; & enfin qu'il auroit pu apprendre de meilleures méthodes de Morin son compatriote, qu'il auroit dû consulter avant que de s'avancer à faire des demandes de cette nature.

M. Flamsteed n'entendit plus parler du sieur de Saint-Pierre après cela ; mais il apprit que ses lettres ayant été montrées au roi Charles II, ce prince avoit été surpris de ce qu'il assuroit que les lieux des étoiles fixes étoient marqués faussement dans les catalogues, & avoit dit avec quelque vivacité » qu'il vouloit qu'on les observât de nouveau, qu'on » les examinât, & qu'on les corrigeât pour l'usage » de ses mariniers.

On lui représenta qu'on auroit besoin d'un bon corps d'observations pour corriger les mouvemens de la Lune & des planetes, il répondit avec le même feu, qu'il vouloit que cela se fît ; & comme on lui demanda qui feroit, ou pourroit faire ces observations, il répliqua, » le même homme qui vous » en fait connoître la nécessité. » Ce fut alors que M. Flamsteed fut nommé astronome du roi, avec 100 liv. sterlings d'appointement, & il reçut en même tems des assurances qu'on lui fourniroit de plus tout ce qui pourroit être nécessaire pour avancer l'ouvrage.

On pensa donc sans délai au lieu où l'on feroit l'*observatoire*. On en proposa plusieurs, comme Hyde-Park, & le college de Chelsey. M. Flamsteed vint visiter les ruines de ce dernier ; & jugea qu'on pourroit s'y établir, d'autant plus qu'il seroit proche de la cour. Le chevalier Moore penchoit pour Hyde-Park ; mais le docteur Christophle Wren ayant parlé de Greenwich, on se détermina pour ce dernier endroit. Le roi accorda 500 liv. sterlings en argent, avec des briques de Tilbury-Fort, où il y en avoit un magasin ; il donna aussi du bois, du fer, & du plomb ; & il promit de fournir tout ce qui seroit nécessaire d'ailleurs. Enfin, le 10 Août 1675 on posa les fondemens de l'*observatoire* royal *de Greenwich*, & il fut achevé très-promptemen.

La différence du méridien de l'*observatoire de Greenwich* à celui de l'observatoire de Paris (qui fut bâti en 1665), est de 2. 1. 15. occid. La latitude de l'*observatoire de Greenwich* est 51. 28. 30. (*D. J.*)

OBSERVER. (*Critiq. sacr.*) Ce mot signifie *épier, prendre garde* à quelque chose. Job, *xxiv. 15*. L'adultere qui a peur d'être reconnu, *observe* à ne marcher que dans l'obscurité. *Observer la bouche de quelqu'un*, c'est *épier ses paroles* pour le surprendre ; *observer* la bouche du roi, *os regis observare*, Ecclés. *viij. 2.* c'est *garder ses commandemens.* Seigneur, si vous entrez dans un examen rigoureux de nos fautes : *si iniquitates observaveris*, qui pourra soutenir votre jugement ? dit David, *ps. cxxix. 3.* (*D. J.*)

OBSESSION DU DÉMON. (*Théol.*) On distingue l'*obsession* de la *possession* du démon, en ce que dans la *possession*, l'esprit malin est entré dans le corps de l'homme, & ne le quitte point, soit qu'il le tourmente & l'agite toujours, soit qu'il lui nuise seulement par intervalles. L'*obsession*, au contraire, est lorsque le démon, sans entrer dans le corps d'une personne, la tourmente & l'obsede au-dehors, à peu près comme un importun qui suit & fatigue un homme de qui il a résolu de tirer quelque chose. Les exemples d'*obsession* sont connus dans l'Histoire & dans l'Ecriture-sainte.

Il faut mettre au rang des *obsessions* ce que le Ier. liv. des Rois, *c. xvj. v. 23.* raconte de Saül qui de tems en tems étoit agité du mauvais esprit ; de même que ce qui est rapporté dans le livre de *Tobie*, du démon Asmodée qui faisoit mourir tous les maris qui vouloient approcher de Sara, fille de Raguel. Ce mauvais esprit obsédoit proprement cette jeune fille ; mais il n'exerçoit sa malice que contre ceux qui vouloient l'épouser. Il est aussi fort probable que ceux dont il est parlé dans S. Matthieu, *c. iv. 24.* & *c. xvij. 14*, & qui étoient principalement tourmentés pendant les lunaisons, étoient plutôt obsédés que possédés.

On regarde à bon droit, tant les *obsessions* que les possessions du démon, comme des punitions de la justice de Dieu, envoyées ou pour punir des péchés commis, ou pour s'être livré au démon, ou pour exercer la vertu & la patience des gens de bien ; car on sait qu'il y a des personnes obsédées, qui ont vécu d'une maniere très-innocente aux yeux des hommes.

Les marques de l'*obsession* sont, d'être élevé en l'air, & ensuite d'être rejetté contre terre avec force, sans être blessé ; de parler des langues étrangeres, qu'on n'a jamais apprises ; de ne pouvoir dans l'état de l'*obsession*, s'approcher des choses saintes, ni des Sacremens ; d'en avoir de l'aversion, jusqu'à n'en pouvoir entendre parler ; de connoître & de prédire des choses cachées, & de faire des choses qui surpassent les forces ordinaires de la personne ; si elle dit ou fait des choses qu'elle n'oseroit ni faire ni dire, si elle n'y étoit poussée d'ailleurs, & si les dispositions de son corps, de sa santé, de son tempérament, de ses inclinations, &c. n'ont nulle pro-

portion naturelle à ce qu'on lui voit faire par la force de l'*obsession*; si les meilleurs remedes n'y font rien; si le malade fait des contorsions de membres extraordinaires, & que ses membres après cela se remettent dans leur etat naturel sans violence & sans effort, tous ces symptomes ou une partie d'entr'eux peuvent faire juger qu'une personne est réellement obsédée du démon.

L'Eglise ne prescrit point d'autres remedes contre ces sortes de maux que la priere, les bonnes œuvres, les exorcismes; mais elle ne condamne pas les moyens naturels que l'on peut employer pour calmer les humeurs & diminuer les mauvaises dispositions du corps du malade, par exemple, la mélancolie, la tristesse, les humeurs noires, la bile, le défaut de transpiration, l'obstruction de certaines parties, & tout ce qui peut corrompre ou épaissir ou aigrir le sang & les humeurs. Aussi voyons-nous que Saül étoit notablement soulagé dans les accès de son mal, par le son des instrumens de musique que David touchoit devant lui. On a d'autres expériences de pareilles guérisons opérées par des herbes, des fumigations, des essences. Calmet, *Dictionn. de la Bible*.

OBSIDIENNE, PIERRE, (*Hist. nat.*) *lapis obsidianus* ou *marmor obsidianum*; nom donné par Theophraste, par Pline & les anciens naturalistes à un marbre noir, très-dur & prenant un très-beau poli. Ils le tiroient de la haute Egypte & d'Ethiopie; on en trouvoit aussi, suivant Pline, aux Indes, en Italie & en Espagne. On prétend qu'il se trouve en France, dans le Roussillon, des fragmens d'une pierre noire & luisante, qu'on regarde comme de la même nature que la *pierre obsidienne*, mais les carrieres n'en sont point ouvertes. Les anciens, à cause du beau poli que prend ce marbre, en faisoient des miroirs de réflexion. Saumaise & M. Hill croient qu'*obsidianus* est venu par corruption du mot grec ὄψις, la *vûe*. Quelques auteurs ont regardé cette pierre comme la vraie pierre-de-touche. *Voyez* TOUCHE PIERRE DE. (—)

OBSIDIONALE, COURONNE, (*Antiq. rom.*) Cette couronne s'accordoit pour récompense à celui qui avoit obligé les ennemis de lever le siege d'une ville ou d'un camp, qu'ils assiégeoient: elle n'étoit composée que de gazon, pris dans le lieu même d'où l'on avoit fait lever le siege. Pline, *liv. XXII. c. xxxiv*, dit que cette *couronne*, toute méprisable qu'elle étoit en apparence, te préféroit à toutes les autres couronnes, quelque précieuses qu'elles fussent; parce que les troupes la donnoient au général qui les avoit délivrées, & que les autres couronnes etoient distribuées par le général aux soldats, ou par les soldats à leurs camarades. (*D. J.*)

OBSIDIONALE, (*Monnoie.*) On appelle ainsi des pieces de monnoie frappées dans une ville assiégée, pour suppléer pendant le siege, au défaut ou à la rareté des especes.

Ce mot est dérivé du latin *obsidio* qui signifie *siege d'une place de guerre*. L'usage de frapper des monnoies particulieres, qui pendant le siege ont cours dans les villes assiégées, doit être fort ancien, dit M. de Boze, puisque c'est la nécessité qui l'a introduit. En effet, ces pieces étant alors reçues dans le commerce pour un prix infiniment au-dessus de leur valeur intrinseque, c'est une grande ressource pour les commandans, pour les magistrats, & même pour les habitans de la ville assiégée.

Ces sortes de monnoies se sentent ordinairement de la calamité qui les a produites: elles sont d'un mauvais métal & d'une fabrique grossiere. Il y en a de rondes, d'ovales, de quarrées, d'autres en losange, & d'autres en octogone, en triangle, &c. leur type & leurs inscriptions n'ont pas des regles plus certaines. Les unes sont marquées des deux côtés, mais cela est rare; d'autres n'ont qu'une seule marque. On y trouve quelquefois le nom de la ville assiégée ou ses armes, ou celles du souverain, ou celles du gouverneur avec le millésime, & d'autres chiffres qui dénotent la valeur de la piece.

Les plus anciennes monnoies *obsidionales* qu'on connoisse, ont été frappées en Italie au commencement du xvj. siecle, aux sieges de Pavie & de Cremone, sous François I. On en frappa depuis à Vienne assiégée par Soliman, & à Nycosie en Chypre assiégée par les Turcs en 1570.

Dans les guerres des Pays-bas, après leur révolte contre l'Espagne, on en frappa à Harlem, à Leyde, à Middelbourg, &c. Celle de Campen en 1578, est marquée des deux côtés, & porte dans l'un & dans l'autre, le nom de la ville, le millésime, la note de la valeur de la piece, & au-dessus ces deux mots, *extremum subsidium*, ce qui revient assez au nom de *pieces de nécessité* qu'on leur donne en Allemagne.

Au reste, ce ne sont pas proprement des monnoies autorisées par la loi & l'usage: elles en tiennent lieu à la vérité pendant quelque tems; mais au fond on ne doit les regarder que comme des especes de mereaux, ou de gages publics de la foi & des obligations contractées par le gouverneur ou par les magistrats dans des tems aussi difficiles que ceux d'un siege.

Elles peuvent donc être marquées du nom & des armes d'un gouverneur; mais il seroit plus convenable d'y mettre le nom du prince, comme firent deux gouverneurs d'Aire, l'un espagnol, l'autre françois, qui firent mettre le nom de Louis XIII. & celui de Philippe IV. sur la monnoie qu'ils firent frapper dans cette ville pendant les deux différens sieges qu'elle soutint en 1641. Il faut se donner de garde de confondre ce qu'on appelle *monnoie obsidionale* avec les médailles frappées à l'occasion d'un siege, de ses divers événemens, ou de la prise d'une ville. *Mém. de l'acad. des Bell. Lettr. tom. I.*

OBSIGNATION, (*Hist. anc.*) *obsignatio*, scel. On se servoit de cire & d'un cachet pour sceller. Dans les premiers tems, au lieu du cachet, c'étoit un morceau de bois pourri. On scelloit les portes, les armoires, les coffres, les effets des absens, ceux des criminels en fuite, les lettres, les papiers, les actes, les obligations, les testamens, &c.

OBSTACLE, s. m. (*Méchan.*) On appelle ainsi en Physique, tout ce qui résiste à une puissance qui le presse. L'effet d'une puissance qui presse un *obstacle*, c'est l'impulsion par laquelle cet *obstacle* passe d'un lieu dans un autre, en cas qu'il puisse etre mu par la puissance qui le presse.

L'effet d'une puissance qui presse, est momentané. Si l'effet continue, il est composé de diverses pressions qui se succedent, & qui ont toutes produit leur effet dans un moment indivisible: elles se suivent l'une l'autre comme les momens du tems, qui se succedent les uns aux autres sans aucune interruption: par conséquent un effet simple d'une puissance qui presse, dépend d'une action momentanée; mais un effet continu dépend de l'action continuée d'une puissance: nous ne traiterons ici que de l'action d'une puissance qui presse, laquelle se fait dans chaque moment indivisible.

L'action d'une pression qui pousse un *obstacle*, peut différer, tant à l'égard de la grandeur de l'*obstacle* que par rapport à la vîtesse avec laquelle il est mu: par conséquent on peut découvrir l'action d'une puissance par la grandeur de l'*obstacle* en mouvement, & par la vitesse avec laquelle l'*obstacle* est mu. Pour estimer la grandeur d'une pression il

faut en comparer deux l'une avec l'autre : ces deux pressions peuvent alors agir sur des *obstacles* égaux ou inégaux ; elles peuvent les mouvoir avec une vîtesse égale ou inégale. Si deux pressions poussent deux *obstacles* égaux, & avec une égale vîtesse ; les actions de ces pressions seront égales, si deux pressions poussent des *obstacles* inégaux avec une égale vîtesse, leurs actions seront en raison des grandeurs des *obstacles*.

L'action momentanée d'une puissance dépend de la grandeur de l'*obstacle* ; de sorte que l'action est d'autant plus grande que l'*obstacle* est plus grand, ou qu'il fait plus de résistance. Or comme la grandeur d'un *obstacle* peut varier infiniment, l'action momentanée d'une puissance peut aussi varier infiniment.

Voici quelques propositions qui suivent des principes exposés dans cet article. Si deux puissances poussent deux *obstacles* égaux, mais avec une vîtesse inégale, leurs actions seront en raison des vîtesses. Si deux *obstacles* de grandeur inégale sont mus avec des vitesses inégales, les actions des puissances qui pressent, seront en raison composée, tant des vîtesses que des grandeurs des *obstacles*. Si les actions des deux puissances sont égales, & les *obstacles* inégaux, les grandeurs des *obstacles* seront en raison renversée des vîtesses ; & si les grandeurs des *obstacles* sont en raison renversée des vîtesses, les puissances seront égales. Si l'on divise les actions de deux puissances par les grandeurs des *obstacles* qui sont poussés, on aura leurs vîtesses : si l'on divise ces mêmes actions par les vîtesses des *obstacles*, on aura les grandeurs des *obstacles*. Enfin, si deux puissances qui agissent également fort, se pressent l'une l'autre avec une direction opposée, elles resteront toutes deux dans la même place ; & elles anéantiront leurs pressions mutuelles, tandis qu'elles se presseront. *Voyez* Musschenbroeck, *Essai de Phys.* §. 145 *& suiv. Article de* M. FORMEY. *Voyez* FORCE *&* PERCUSSION, & les autres articles épars dans cet ouvrage, & relatifs à la masse, à la vîtesse & au mouvement.

OBSTACLE, (*Jurisprud.*) dans certaines coutumes, signifie *saisie & empêchement*, & singulierement la *saisie censuelle* que le seigneur fait des fruits.

Dans la *coutume d'Orléans, art. 103*, le seigneur de censive pour les arrérages de son cens, & son défaut, & droits censuels, peut *empêcher* & *obstacler* l'héritage tenu de lui à cens, si c'est maison, par *obstacle* & barreau mis à l'huis, & si c'est terre labourable ou vigne, par brandon mis ès fruits ; les auteurs des notes sur cette *coutume* observent que dans l'usage on fait mention dans le procès-verbal de saisie de cette appotition de barreaux & brandons, mais qu'on n'en appose point.

La *coutume d'Orléans, art. 125*, porte aussi que pour être payé des relevoisons à plaisir & arrérages de cens, & d'un défaut qui en seroient dûs, le seigneur censier peut *obstacler* & *barrer* l'héritage qui doit lesdites relevoisons jusqu'à payement desdites relevoisons, cens, & un défaut ou provision de justice ; mais la *coutume* ajoute que le seigneur censier ne peut procéder par *obstacle* que quinze jours après la mutation, ni enlever les huis & fenêtres *obstaclés* que huit jours après l'*obstacle* fait.

Les auteurs des notes observent que ce droit d'enlever les portes & fenêtres est particulier à ces censives ; que par ce terme *enlever* on entend les ôter de dessus leurs gonds & les mettre en-travers, mais que cet enlevement se pratique peu. *Voyez la coutume d'Orléans avec les notes de* Fornier, *& les nouvelles notes.* (*A*)

OBSTINATION, s. f. (*Gramm.*) volonté permanente de faire quelque chose de déraisonnable. L'*obstination* est un vice qui tient au caractere naturel & au défaut de connoissances. Si on se donnoit le tems d'entendre, de regarder & de voir, on se départiroit d'un projet insensé ; on ne formeroit pas ce projet si l'on étoit plus éclairé. Il y a des hommes qui voyent moins d'inconvénient à faire le mal qu'à revenir sur leurs pas. On dit que la fortune s'*obstine* à poursuivre un homme, qu'il ne faut pas *obstiner* les enfans ; en ce sens, *obstiner* signifie s'*opposer à leurs volontés* sans aucun motif raisonnable.

OBSTRUANS, (*Medecine*) ce sont des remedes qui incrassent & épaississent les humeurs trop subtiles, & qui les arrêtent ; tels sont les narcotiques & les astringens.

Tous les emplâtres, les onguens & les onctueux, sont en cette qualité bons pour attirer la suppuration, parce qu'en fermant les pores ils empêchent la transpiration de la partie, & sont cause que la résolution qui d'ailleurs n'étoit pas possible ne se faisant point, la matiere engorgée fermente, se broie, se divise & devient plus âcre, consomme les parties solides & les vaisseaux qui la contenoient par sa corrosion, & par-là devient une cause de la suppuration. Les suppuratifs sont donc des remedes *obstruans*. *Voyez* AGGLUTINATIFS, SARCOTIQUES, SUPPURATIFS.

OBSTRUCTION, (*Médecine.*) L'*obstruction* est une obturation de canal qui empêche l'entrée du liquide vital, sain ou morbifique, qui doit y passer, & qui a pour cause la disproportion qui se trouve entre la masse du liquide, & le diametre du vaisseau.

Elle vient donc de l'etroite capacité du vaisseau, de la grandeur de la masse qui doit y passer, ou du concours des deux. Un vaisseau se rétrécit, quand il est extérieurement comprimé par sa propre contraction, ou par l'épaississement de ses membranes : la masse des molécules s'augmente par la viscosité du fluide, ou par le vice du lieu où il coule, & par ces deux causes à la fois, lorsque les causes de l'un & de l'autre mal concourent ensemble.

Les vaisseaux sont extérieurement comprimés, 1°. par une tumeur voisine, pléthorique, inflammatoire, purulente, skirrheuse, chancreuse, œdémateuse, empoulée, variqueuse, anévrismale, topheuse, pituiteuse, calculeuse, calleuse : 2°. par la fracture, la luxation, la distorsion, la distraction des parties dures qui compriment les vaisseaux qui sont des parties molles : 3°. par toute cause qui tiraille trop & alonge les vaisseaux, soit une tumeur, soit la pression d'une partie dérangée de sa place, soit l'action d'une force externe : 4°. par des vêtemens étroits, par des bandages, par le poids du corps tranquillement couché sur une partie, par le frottement, par le travail.

La cavité d'un vaisseau se retrécit, quand sa propre contraction, celle des fibres longitudinales, & principalement de ses fibres spirales, augmente. Cette contraction a pour cause 1°. tout ce qui augmente le ressort des fibres, des vaisseaux & des visceres ; 2°. la trop grande plénitude des petits vaisseaux qui forment les parois & la cavité des grands ; 3°. la diminution de la cause qui dilatoit les vaisseaux, soit que ce fût l'inaction ou l'inanition. C'est pourquoi les vaisseaux coupés retiennent bien-tôt leurs liquides.

L'augmentation de l'épaisseur des membranes mêmes du vaisseau, vient 1°. de toute tumeur qui se forme dans les vaisseaux qui composent ces membranes ; 2°. de callosités membraneuses, cartilagineuses, osseuses qui s'y forment.

La masse des parties fluides s'augmente jusqu'au point de devenir imméable, 1°. lorsque leur figure sphérique se change en une autre qui présente plus de surface à l'ouverture du vaisseau ; ou 2°. lorsque plusieurs particules qui étoient auparavant séparées

se réunissent en une seule petite masse. Ce changement de figure arrive principalement lorsque les molécules fluides n'étant plus également ni en même tems pressées de toutes parts, sont abandonnées à leur propre ressort, c'est-à-dire, lorsque le mouvement languit, ou que le tissu du vaisseau est relâché, ou que la quantité du fluide est diminuée.

L'union des molécules vient du repos, du froid, de la gelée, du desséchement, de la chaleur, de la violence de la circulation, & de la forte pression du vaisseau, de coagulans acides, austeres, spiritueux, absorbans, de matieres visqueuses, huileuses.

Les parties d'un fluide deviennent immeables par le vice du lieu où il coule, lorsqu'elles ont été poussées avec force dans un vaisseau dilaté vers sa base & trop étroit vers son extrémité, dans laquelle elles ne peuvent finir leur circulation. La pléthore, l'augmentation du mouvement, la raréfaction des liqueurs, le relâchement du vaisseau, sont les principales causes de cette dilatation, sur-tout lorsqu'elles sont immédiatement suivies des causes contraires.

On connoît par-là les causes & la nature de toutes sortes d'*obstructions*.

Quand elles se trouvent formées dans un corps vivant, elles s'opposent au passage des humeurs qui y doivent couler, elles arrêtent tout ce qui vient heurter contre elles, elles en reçoivent l'effort, expriment les parties les plus subtiles, réunissent les plus épaisses, distendent les vaisseaux, les dilatent, les attenuent, les brisent, condensent le fluide dont elles causent la stagnation, suppriment les fonctions qui dépendent de l'intégrité de la circulation, désemplissent & desséchent les vaisseaux qui en doivent être arrosés, diminuent la capacité qui leur est nécessaire pour transmettre les liqueurs, augmentent la quantité & la vélocité des liqueurs dans les vaisseaux libres, & produisent enfin tous les maux qui en peuvent dépendre.

Ces effets se manifestent différemment selon la différente nature du vaisseau obstrué, & de la matiere de l'*obstruction*.

Elle produit une inflammation du premier genre dans les arteres sanguines, une autre du second genre dans les arteres lymphatiques, un œdeme dans les grands vaisseaux lymphatiques, des douleurs sans tumeur apparente dans les petits; d'autres effets dans les conduits adipeux, osseux, médullaires, nerveux, biliaires.

Celui qui connoîtra bien le siege, la nature, la matiere, les causes, les effets des différentes *obstructions*, ne se trompera point aux signes qui manifestent l'*obstruction*, à ceux qui font prévoir celle qui doit arriver, & ses effets. Toutes les especes de ce mal étant connues, il ne sera pas difficile de trouver la cure propre à chacune.

En effet, celle qui vient d'une compression externe, indique la nécessité d'ôter la cause de cette compression; &, si la chose est possible, on emploiera la maniere d'y parvenir qui sera indiquée dans la suite.

L'*obstruction* qui vient de l'augmentation de la contraction des fibres se connoît non-seulement par les signes de la rigidité des fibres des vaisseaux, des visceres, mais encore par les signes clairs de sa cause.

Cette *obstruction* se dissipe 1°. par les remedes propres à corriger la trop grande rigidité des fibres, des vaisseaux: 2°. principalement, si on peut les appliquer à la partie même affectée sous la forme de vapeurs, de fomentations, de bains, de linimens, de clysteres: 3°. en désemplissant les vaisseaux trop pleins par des évacuans en général, mais sur-tout par des laxatifs, des délayans, des dissolvans, des atténuans, des déterfifs, des purgatifs: 4°. par des médicamens qui ont la vertu de fondre les callosités. Mais il est bien rare que l'on guérisse, si on le fait jamais, l'*obstruction* qui naît de cette cause dans la vieillesse. Les meilleurs remedes sont les émolliens & les relâchans. Tant il est vrai que la mort est inévitable, & qu'il est très-difficile de se procurer une vie longue par le secours de la Médecine.

La difficulté qu'ont les fluides à passer par les vaisseaux, laquelle vient de ce qu'ils ont perdu leur figure sphérique, se fait aisément connoître par l'examen de ses causes; car elles sont ordinairement sensibles. L'on y remédie en rétablissant cette figure, c'est-à-dire, en augmentant le mouvement des liqueurs dans les vaisseaux & dans les visceres par les irritans, les fortifians, l'exercice.

Quant aux concrétions du sang, elles se forment par tant de causes différentes qu'elles exigent divers remedes, ou diverses méthodes selon la circonstance. C'est cette variété soigneusement recherchée en chaque maladie, qui indique les secours nécessaires & la maniere de s'en servir. Cependant on les guérit en général par le mouvement réciproque du vaisseau; 2°. par les délayans; 3°. en y portant une liqueur fluide qui atténue la matiere par son mélange & son mouvement; 4°. en faisant cesser la cause coagulante.

On donne du ressort aux vaisseaux 1°. en diminuant leur tension par la saignée; 2°. par les fortifians; 3°. par le frottement & l'action des muscles; 4°. par les irritans.

L'eau délaye sur-tout si on la prend chaude en boisson, en injection, sous la forme de fomentations ou de vapeurs déterminées vers le siege de la concrétion; les attractifs, dérivatifs, propulsifs sont bons aussi à cet usage.

Les atténuans sont 1°. l'eau; 2°. le sel marin, le sel gemme, le sel ammoniac, le sel de nitre, le borax, le sel fixe alkali, volatil; 3°. les savons faits d'alkali & d'huile, naturels, composés, fuligineux, volatils, fixes, labiles; 4°. les préparations mercurielles qu'on détermine vers la partie affectée par des dérivatifs, des attractifs, des propulsifs. On détruit la cause coagulante en la faisant passer dans une autre qui l'attire. C'est ainsi que les alkalis absorbent les acides, les huiles, *&c.* & c'est principalement par des expériences chimiques qu'on fait ces découvertes.

Lorsqu'un fluide qui a été poussé dans des lieux étrangers y devient impénétrable, & forme par-là des *obstructions*, plusieurs maladies malignes s'ensuivent; c'est pourquoi ce genre de mal mérite d'être examiné attentivement.

On le connoît, lorsqu'on sait 1°. qu'il a été précédé de ses causes qu'il est ordinairement assez aisé d'observer; 2°. que des causes contraires leur ont ensuite succédé; 3°. enfin, quand on voit clairement ses effets, il est assez facile d'en prévoir les suites.

La cure consiste 1°. à faire rétrograder la matiere de l'*obstruction* dans de plus grands vaisseaux; 2°. à la résoudre; 3°. à relâcher les vaisseaux; 4°. à la faire suppurer.

Ce mouvement de rétrogradation se procure 1°. en évacuant par de grandes & subites saignées les liqueurs qui, par leurs mouvemens, forçoient la matiere de s'engager davantage, &, par ce moyen, le vaisseau à force de se contracter, la fait rétrograder; 2°. par des frictions faites de l'extrémité du vaisseau vers sa base.

Tel est le systême de Boerhaave sur l'*obstruction*; il est le premier médecin qui ait donné des idées claires & de vrais principes sur cette maladie. (*D. J.*)

OBTEMPÉRER, v. n. (*Gramm. & Jurisprud.*)

c'est la même chose qu'*obéir* ; on dit *obtempérer* à un commandement ; *obtempérer* à un ordre, à une loi.

OBTENIR, v. act. (*Gramm.*) est relatif à *sollicter.* J'ai *obtenu* du roi la grace que je sollicitois. Il y a des occasions où l'importunité supplée au mérite, & où l'on *obtient* presqu'aussi sûrement de la lassitude des grands que de leur bienveillance & de leur justice. Et puis, le moyen de ne pas imaginer que celui qui s'obstine à demander, n'ait quelque droit d'*obtenir?*

OBTENIR *d'un cheval*, (*Maréchal.*) c'est venir à bout de lui faire faire ce qu'il refusoit auparavant.

OBTRINCESIMÆ - OPPIDO, (*Géog. anc.*) c'est ainsi qu'on lit dans un passage d'Ammien-Marcellin, *liv. XX. ch. viij.* mais MM. de Valois ne doutent point qu'il ne faille lire *Tricesimæ - Oppido*, & que ce ne soit la même ville que *Colonia Trajana*, ainsi nommée du séjour de la légion *tricesima.* (*D. J.*)

OBTURATEUR, TRICE, adj. *en Anatomie*, se dit de certaines parties relatives à l'ouverture du trou ovalaire de l'os des îles, dont quelques-unes le ferment.

Le muscle *obturateur* interne est attaché à presque toute la circonférence interne du trou ovalaire : toutes ses fibres se réunissent en un fort tendon qui se glisse dans une sinuosité, située entre l'épine & la tubérosité de l'ischium, & va se terminer en passant entre les deux jumeaux avec lesquels il se confine dans la cavité du grand trochanter.

L'*obturateur* externe vient de la partie antérieure & inférieure de la circonférence externe du trou ovale, & se termine à la partie inférieure de la cavité du grand trochanter.

Le nerf *obturateur* est formé par des rameaux de la seconde, troisieme & quatrieme paires lombaires ; il sort du bas-ventre par la partie supérieure des muscles *obturateurs* & du trou ovalaire de l'os innominés ; il donne en sortant plusieurs filets à ces muscles & aux autres muscles voisins.

Le ligament *obturateur* est un composé de plusieurs fibres ligamenteuses qui se croisent différemment, & qui ferment le trou ovale de l'os des hanches, en laissant des petits intervalles, sur-tout à la partie supérieure, pour le passage de l'artere de la veine & du nerf.

OBTURATEUR, instrument de chirurgie destiné à boucher un trou contre nature à la voûte du palais. Les plaies d'armes à feu ou d'autres causes extérieures peuvent causer une déperdition de substance à la voûte du palais : elle arrive plus communément par la carie des os & les ulceres que causent le virus vénérien ou le scorbut.

Lorsqu'une ouverture établit contre l'ordre naturel une communication entre les fosses nasales & la bouche, les personnes ne peuvent presque plus se faire entendre en parlant, parce que l'air qui doit former le son de la voix s'échappe par la breche de la voûte du palais, & la déglutition est fort difficile, parce que les alimens que le mouvement de la langue doit porter dans l'arriere-bouche, passent en partie par le nez.

Le traitement le plus méthodique des causes virulentes qui ont occasionné la maladie, l'exfoliation parfaite des os viciés ou l'extraction des esquilles dans les fracas de la voûte du palais par cause extérieure, laissent un vice d'organisation auquel il faut suppléer par une machine qui empêche les inconvéniens que nous venons de décrire. On y réussit par l'application d'une plaque d'argent ou d'or assez mince, qui a un peu plus d'étendue que l'ouverture qu'elle doit boucher. Cette plaque doit être légérement convexe du côté de la voûte du palais, & un peu concave du côté qui regarde la langue. Toute la difficulté est de contenir cette plaque. Ambroise Paré a donné la description des *obturateurs* du palais, qu'il a imaginés & appliqués avec succès. Du milieu de la surface supérieure de la plaque *obturatrice* s'élevent deux tiges d'argent plates & élastiques, destinées à embrasser une petite éponge. Elle est portée dans le nez par l'ouverture du palais ; & les humidités du nez gonflant l'éponge, l'instrument est retenu en situation.

M. de Garangeot dans son traité des instrumens de chirurgie, donne la description d'un autre *obturateur.* Voyez *Planche XXIII. figures 4 & 5.* Du milieu de la convexité de la plaque s'éleve une tige haute de huit lignes, & d'une ligne & demie de diametre. Elle se termine à son sommet par une petite vis haute de deux lignes ; un petit écrou quarré, de trois lignes de diametre en tout sens, est la seconde piece de l'*obturateur.* Pour s'en servir, on prend une éponge coupée de façon qu'elle ait une surface plate ; avec des ciseaux on donne au reste la figure d'un demi globe, qu'on enfile par le milieu avec la tige de l'instrument, & on fixe l'éponge par le moyen de l'écrou. On trempe l'éponge dans quelque liqueur ; on l'exprime bien ensuite, & on l'introduit avec la tige dans le trou de la voûte du palais.

L'expérience a démontré que l'éponge, par son gonflement, ne retenoit pas l'*obturateur* avec assez de stabilité, & qu'elle avoit en outre un inconvénient très desagréable ; c'est de contracter dès le premier jour une odeur insupportable. On doit donc les construire sans éponge ; Ambroise Paré même en a fait graver qui sont retenues dans le nez au moyen d'une plaque qu'on tourne avec un bec de corbin. Cette plaque est comme une traverse ou un verrou dans la fosse nasale. Fauchard, dans son traité du chirurgien dentiste, décrit cinq especes d'*obturateurs*, qui sont des machines plus ou moins compliquées, & qui, dans certains cas, peuvent avoir leur utilité : mais M. Bordet, dentiste de la reine, dans un traité qui a pour titre : *recherches & observations sur toutes les parties de l'art du dentiste*, vient de donner de tres-bonnes remarques sur l'usage des *obturateurs* du palais. Il trouve que dans la plûpart des cas, on fait très-mal de se servir d'un *obturateur* avec une tige qui passe par le trou de la voûte du palais, parce que cette tige est un corps étranger qui empêche la réunion des parties, lesquelles sont susceptibles de se rapprocher peu-à-peu, & de fermer enfin à la longue le trou qu'un instrument mal construit entretient constamment. On a vu en effet au bout de six mois ou d'un an, plusieurs breches de palais absolument fermées par l'extension des parties molles. Dans cette vue, il faut se contenter d'une plaque, avec deux branches assez étendues pour être attachées avec des fils d'or à une dent de chaque côté. Cette espece d'*obturateur* remplit parfaitement les intentions qu'on a dans l'usage de cet instrument, & il ne met aucun obstacle au rapprochement des parties qui peuvent diminuer considérablement l'ouverture & même la boucher entierement.

Dans le cas où la partie de l'os maxillaire détruite avoit des alvéoles & portoit des dents, il faut que l'*obturateur* soit en même tems dentier. On trouve des machines ingénieusement imaginées pour ce cas dans le chirurgien dentiste de Fauchard. *Voyez* aussi dans le livre cité de M. Bordet, *l'article des palais artificiels ou obturateurs.* (*Y*)

OBTURATION, *terme de Chirurgie*, qui se dit de la maniere dont les ouvertures se bouchent. La voûte du palais est sujette à être trouée contre l'ordre naturel : on y remedie par l'application d'un instrument. *Voyez* OBTURATEUR.

On a mis en question utile pour la pratique de sa-

voir comment se referment les ouvertures du crane après l'opération du trépan. Ambroise Paré parle de certains abuseurs qui trompoient les malades, en leur demandant une piece d'or, qu'ils tailloient de la figure convenable à la perte de substance du crane, & qui faisoient croire qu'ils la mettoient au lieu & place de l'os. Ce grand chirurgien pense que la breche de l'os est irréparable; & les observations les plus exactes sur cet objet font voir que le trou du trépan se bouche par une substance membraneuse, fournie par la dure mere, à laquelle se joignent les bourgeons charnus qui naissent du diploé dans toute la circonférence du trou, & que les tégumens fortifient. Cette espece de tampon calleux, formé de la substance préexistante de toutes les parties qui ont contribué à le produire, a été pris pour une substance nouvelle, une génération particuliere, parce que cette production ressemble à une corne naissante par sa couleur & sa consistance. Dans les grandes déperditions de substance, la dure mere produit des bourgeons charnus, qui, en se dessechant de la circonférence de la plaie vers le centre, deviennent assez fermes pour mettre le cerveau en sureté. On sent le mouvement du cerveau au-travers de cette membrane. Pour éviter les injures extérieures, on doit faire porter aux personnes qui sont dans ce cas une calotte. M. de la Peyronie a vu des inconvéniens d'une calotte d'argent: elle s'échauffe & devient fort incommode. Ambroise Paré a fait porter une calotte de cuir bouilli à un homme, pour mettre la cicatrice en sureté, jusqu'à ce qu'elle fût devenue assez ferme. Il y auroit de la prudence à ne jamais être au moins sans une calotte de carton, après la cure des plaies où l'on a perdu une partie d'os du crane. On peut tenir pour suspecte l'observation d'un auteur, qui dit que pour suppléer à une grande partie du pariétal, on appliqua une plaque d'argent percée de plusieurs trous, à-travers desquels les chairs se joignirent par-dessus la plaque, qu'elles enfermerent. On ajoute qu'on sentoit cette plaque & ses trous, lorsqu'on portoit le doigt sur la cicatrice.

Belloste loue beaucoup dans son traité intitulé *le chirurgien d'hôpital*, un instrument de son invention pour boucher le trou du crane d'un pansement à l'autre. C'est une plaque de plomb percée de plusieurs trous, pour laisser suinter les matieres purulentes, & qui retient le cerveau très-disposé en certaines occasions à faire hernie par l'ouverture. Mais si l'on fait attention que souvent c'est une excroissance fongueuse de la tumeur qu'on prend pour une hernie du cerveau, on concevra qu'une plaque de plomb ne peut qu'être préjudiciable, & qu'il faut attaquer l'excroissance par des cathérétiques capables de la détruire. En la contenant par la plaque de Belloste, on fait une compression sur le cerveau, dont il peut résulter des accidens. Si c'est la substance même du cerveau qui se tumefie, il faut remédier à cet accident par des saignées, qui diminuent le volume du sang, & l'action impulsive des vaisseaux. Il faut de plus se servir de remedes convenables. M. de la Peyronie a observé que l'usage de l'esprit de vin, qui s'oppose à la pourriture dans toutes les parties du corps qui coagule la lymphe & excite la crispation des vaisseaux, produisoit des effets tout contraires au cerveau. Il rarefie sa substance; & en lui faisant occuper plus de volume, il en favorise la dissolution putride. L'huile de térébenthine, ou le baume du commandeur, font sur le crane une espece de vernis, qui empêche l'action putréfiante de l'air; & ces médicamens, en resserrant le tissu de ce viscere, répriment la force expansive qui lui vient de l'action de ses vaisseaux; la saignée modere efficacement cette action. La plaque *obturatrice* de Belloste ne produit point ces effets salutaires. (*Y*)

OBTURATRICE, (*Anat.*) l'artere *obturatrice* vient quelquefois de l'épigastique, d'autres fois de l'hypogastrique: elle passe par la sinuosité qui s'observe à la partie supérieure du trou ovale des os des hanches, & se distribue dans toutes ces parties.

OBTUS, adj. angle *obtus en Géométrie* est un angle de plus de 90 degrés, c'est-à-dire, qui contient plus d'un quart de cercle, ou qui est plus grand qu'un angle droit *Voyez* ANGLE AIGU *&* DROIT.

OBTUSANGLE, adj. (*Géom.*) On appelle triangle *obtusangle* celui qui a un angle *obtus*. *Voyez* ANGLE *&* OBTUS.

OBVIER, v. neut. (*Gram.*) c'est prévenir, empêcher, aller au-devant. On crie sans cesse contre les formalités, & on ne fait pas à combien de maux elles *obvient*. Les enregistremens, par exemple, *obvient* presqu'à borner les actes de despotisme, que les ministres ne seroient que trop souvent tentés d'exercer sur les peuples au nom du souverain.

OBULARIA, s. f. (*Botan.*) nom donné par Linæus à un genre de plante, dont voici les caracteres. La fleur n'a point de calice, & est monopétale; c'est un tube en forme de cloche, percé, dont le bord est divisé en quatre quartiers, plus courts que le tuyau. Les étamines sont quatre filets qui s'élevent des segmens de la fleur; & deux de ces filets sont un peu plus courts que les deux autres. Les bossettes des étamines sont courtes; le germe du pistil est ovale & aplati; le stile est cylindrique & de la longueur des étamines; le stigma est oblong, fendu en deux & subsistant; la capsule est d'une figure ovale comprimée, & renferme quantité de semences aussi menues que la poussiere. (*D. J.*)

OBULCON, (*Géog. anc.*) en grec, Ὀβοῦλκον, ville d'Espagne dans la Bétique, selon Ptolomée, *lib. II. c. iv.* Mariana croit que c'est présentement *Porcuna*, petite place entre Cordoue & Jaen. On y a trouvé une ancienne inscription rapportée dans le recueil de Gruter, où on lit, *Ordo Pontificiensis Obulconensis.* (*D. J.*)

OBUS, HAUBITZ *ou* OBUSIER, c'est *dans l'artillerie* une espece de mortier, qui se tire horisontalement comme le mortier ordinaire, & qui a un affut à roues de même que le canon. Les Anglois & les Hollandois sont les inventeurs de ces sortes de pieces. Les premiers que l'on vit en France furent pris à la bataille de Nerwinde, que M. le maréchal de Luxembourg gagna sur les alliés en 1693. Outre 77 pieces de fonte qu'ils abandonnerent, on trouva deux *obus* anglois & six hollandois. Les *obus* anglois pesoient environ quinze cens livres, & les hollandois neuf cens. (*q*)

OBY, (*Géog.*) grande riviere d'Asie. Elle prend sa source dans la grande Tartarie du lac Osero Teleskoi vers les 52. deg. de lat. L'Irtis se jette dans l'*Oby*, à 60 d. 40 m. de lat. ensuite elle tourne au nord, & va se décharger vers les 65 d. de lat. dans la Guba-Tassaukoya, par laquelle ses eaux sont portées dans la mer glaciale vers les 70 deg. de lat. après une course d'environ 400 lieues. Cette vaste riviere est extrèmement abondante en toutes sortes d'excellens poissons; ses eaux sont blanches & légeres, & ses bords fort élevés sont par-tout couverts de forêts. On trouve sur ses rives des pierres fines, transparentes, rouges & blanches, dont les Russes font beaucoup de cas. Il n'y a point de villes sur les bords de cette riviere, mais seulement des bourgs, que les Russes y ont bâtis, depuis qu'ils possedent la Siberie. La source de l'Oby est à 160^d. 12'. 45''. *de long.* & *à* 49^d. 50'. *de lat.* (*D. J.*)

OC

OCA, s. f. (*Gram. & Bot.*) racine dont les Indiens occidentaux se servent au lieu de maïs dans les provinces où ce dernier ne vient point. L'*oca* est grosse & longue comme le pouce; on la mange crue, & est douce au goût; on la mange aussi crue, séchée au soleil. Elle s'appelle *cavi*.

OCAIGNER un gant, *terme de Gantier*, c'est après qu'il a été retourné, l'enduire d'une composition de gomme adragant & d'huile de senteur broyés ensemble, pour le disposer à mieux prendre le parfum qu'on lui donnoit du côté de l'endroit. *Savari.* (*D. J.*)

OCAK, (*Géog.*) ville ruinée de la Tartarie, sur la rive occidentale du Wolga, & autrefois habitée par les Tartares nogais. (*D. J.*)

OCALÉE, (*Géog. anc.*) en grec, Ωκαλέη, ancienne ville de Grece en Béotie, dont parle Homere, & dont Pline, *l. IV. c. vij.* met la situation sur la côte. Strabon nous apprend qu'elle étoit à distance égale, savoir à trente stades d'Haliarte & d'Alalcomene. (*D. J.*)

OCANA, (*Géog.*) ville d'Espagne, dans la nouvelle Castille, dans une plaine qui abonde en tout ce qui est nécessaire à la vie, à 9 lieues de Madrid. *Long. 14. 36. lat. 39. 56.* (*D. J.*)

OCANGO *ou* OCANGA, (*Géog.*) petite contrée très-peu connue de l'Ethiopie occidentale, à l'orient du Congo, entre le Zaire au N. O. la Zambre au N. & le Coango.

OCCA, (*Géogr.*) ce nom est commun à deux rivieres bien éloignées; savoir, 1°. à une riviere d'Espagne dans la vieille Castille, qui prend sa source aux montagnes de Burgos, & qui se jette dans la mer au-dessous de Frias: 2° *Occa* est une riviere de l'empire russien, qui a sa source dans l'Ukraine, & qui se perd dans le Wolga. (*D. J.*)

OCCABUS, s. m. (*Hist. anc.*) terme d'inscription que M. de Bose croit être la même chose que le ψέλλιον, & le χρίχος des Grecs, qui répond au *circulus* ou à l'*armilla* des Romains; & en ce cas l'*occabus* est un ornement de cou ou de bras, un collier ou un bracelet garni de pierres précieuses, & d'où pendoient quelques petites chaînes, que les sacrificateurs portoient dans les cérémonies éclatantes, & sur-tout dans celle du taurobole.

OCCASARY, (*Hist. mod.*) c'est le titre que l'on donne dans le royaume de Bénin, en Afrique, au général en chef des forces de l'état. Quoique dans ce pays l'on ignore l'art de la guerre, la discipline des troupes est extrèmement sévere, & la moindre transgression est punie de mort.

OCCASE, s. m. (*Astronom.*) amplitude *occase* est la même chose qu'*amplitude occidentale*. *Voyez* AMPLITUDE.

OCCASION, s. f. (*Gram.*) moment propre par le concours de différentes circonstances pour agir ou parler avec succès. Je chercherai l'*occasion* de vous servir; il a montré de la fermeté dans une *occasion* difficile; fuyez l'*occasion* de faillir; l'*occasion* fait le larron.

OCCASION, (*Mythologie.*) les Grecs personnifierent l'*Occasion*, qu'ils nommerent Καιρὸς, & qu'un poëte a dit être le plus jeune des fils de Jupiter. Les Eléens lui avoient érigé un autel. Les Romains en firent une déesse, parce qu'en latin son nom est féminin. On représentoit ordinairement cette divinité sous la figure d'une femme nue & chauve par derriere. Elle portoit un pié en l'air & l'autre sur une roue, tenant un rasoir de la main droite & un voile de la main gauche. Ausone l'a peinte ainsi dans une de ses épigrammes, & l'explication de ces symboles n'est pas difficile. (*D. J.*)

OCCIDENT, s. m. (*Astronom.*) est la partie de l'horison où le soleil se couche, c'est-à-dire par laquelle le soleil paroit passer pour entrer dans l'hémisphere inférieur & pour se cacher. *Voyez* ORIENT.

Occident d'été, est le point de l'horison où le soleil se couche lorsqu'il entre dans le signe de l'écrévisse, & que les jours sont les plus longs.

Occident d'hiver, est le point de l'horison où le soleil se couche lorsqu'il entre dans le signe du capricorne, & que les jours sont les plus courts.

Occident équinoxial, est le point de l'horison où le soleil se couche lorsqu'il entre dans le bélier ou dans la balance; l'*occident équinoxial* est proprement ce qu'on appelle *couchant*, parce que le point de l'*occident équinoxial* est également éloigné du midi & du nord. *Voyez* COUCHANT & HARRIS. (*O*)

OCCIDENT, *dans la Géographie*, s'applique aux pays qui sont situés au coucher du soleil par rapport à d'autres pays, c'est ainsi qu'on appelloit autrefois l'empire d'Allemagne l'empire d'*occident* par opposition à l'empire d'orient qui étoit celui de Constantinople. L'église romaine s'appelle l'*église d'occident*, par opposition à l'église greque, *&c.* Les François, les Espagnols, les Italiens, *&c.* sont appellés des *nations occidentales* à l'égard des Asiatiques, & l'Amérique *Indes occidentales* à l'égard des Indes orientales. *Chambers.* (*O*)

OCCIDENTAL, (*Gnom.*) se dit de tout ce qui a rapport à l'occident, qui est tourné vers l'occident, qui est à l'occident d'un lieu, *&c. Voyez* OCCIDENT.

Cadran *occidental*, est un cadran vertical dont la surface regarde directement le couchant. *Voyez* CADRAN.

OCCIPITAL, LE, adj. *en Anatomie*, qui appartient à l'occiput. *Voyez* OCCIPUT.

On divise l'os *occipital* en deux faces, une postérieure externe convexe, unie à la partie supérieure, inégale & raboteuse à la partie inférieure; une antérieure interne concave & inégale.

On remarque à la partie moyenne de la face externe la protubérance ou bosse *occipitale*, sur les parties latérales de cette protubérance deux arcades transversales qui sont plus ou moins sensibles, au-dessous une ligne perpendiculaire appellée *épine* ou *crête de l'occipital*, qui divise la partie inférieure de la face externe, & les deux parties égales & symmétriques jusqu'au grand trou *occipital*, deux plans raboteux aux parties latérales de cette ligne, les deux condyles de l'*occipital* sur les parties latérales antérieures du grand trou occipital, deux fossettes condyloïdiennes antérieures, & deux trous condyloïdiens antérieurs à la partie antérieure de ces condyles; deux fosses condyloïdiennes postérieures, & deux trous condyloïdiens postérieurs (ils ne s'y trouvent pas toujours) à leur partie postérieure; l'apophyse basilaire ou l'apophyse cunéiforme, qui se termine antérieurement & inférieurement; sur les parties latérales de cette apophise une échancrure, qui avec celle de l'os des tempes, forme le trou déchiré postérieur. *Voyez* TROU DÉCHIRÉ, *&c.*

On voit dans la partie moyenne de la face interne un tubercule vis-à-vis la protubérance externe, à la partie supérieure de ce tubercule, & sur ses parties latérales une gouttiere, à sa partie inférieure une crête ou épine *occipitale* interne (c'est quelquefois une gouttiere) qui répond à l'épine externe; cette épine & les trois gouttieres forment une espece de croix qui divise la face interne en quatre fosses, deux supérieures & deux inférieures, sur les parties latérales antérieures du grand trou *occipital*, les trous condyloïdiens antérieurs, sur l'apophyse basilaire, la fosse basilaire. *Voyez* CRÊTE, ÉPINE, *&c.*

Cet os est articulé avec les pariétaux, les temporaux, le sphénoïde, & la premiere vertebre du cou par ginglime; il est composé de quatre pieces dans les enfans nouveaux nés; mais ces pieces s'unissent avec le tems, & n'en forment plus qu'une.

Le sinus *occipital* postérieur de la dure-mere est quelquefois double & se trouve situé sur les parties latérales d'une espece de petite faux formée par la tente du cervelet tout le long de l'épine interne de l'os *occipital*; ce sinus s'abouche avec les sinus *occipitaux* inférieurs.

Ces sinus forment en partie un sinus circulaire tout-au-tour du rebord supérieur du trou *occipital*; ils s'appellent aussi *sinus latéraux inférieurs*.

L'artere *occipitale* vient de la carotide externe, elle passe obliquement sur la jugulaire interne, se glisse entre les apophises sistoïde & mâstoïde, & va se distribuer aux tégumens de l'occiput. *Voyez* OCCIPUT.

OCCIPITAUX, les muscles *occipitaux* sont au nombre de deux, un de chaque côté, situés obliquement de la partie externe à l'interne, de bas en haut sur l'occipital; il s'attache par ses fibres charnues à la cime supérieure demi-circulaire de l'occipital, entre la tubérosité & la partie supérieure de l'apophyse mastoïde; enfin lorsqu'il est parvenu vers la suture lambdoïde, ses fibres sont tendineuses, & vont s'entrelacer avec celles du côté opposé, celles des muscles frontaux des eleveurs de l'oreille, & se perdent en partie à la peau, qu'ils tirent en haut lorsqu'ils agissent. *Voyez nos Pl. anat. & leur explication.*

OCCIPUT, *en Anatomie*, la partie postérieure de la tête. *Voyez* TÊTE.

OCCITANIA, (*Géog. anc.*) c'est le nom que quelque auteurs du moyen âge ont donné à la province du Languedoc; mais ce nom étoit commun à tous les peuples qui disoient *oc* pour *oui*, c'est-à-dire, aux habitans de la Gascogne, de la Provence, du Dauphiné, ainsi que du Languedoc, dont le nom moderne a été formé. (*D. J.*)

OCCLIS, (*Géog. anc.*) ancienne ville de l'Arabie heureuse, autrefois marchande, & port de mer fameux par le commerce des Indes; mais ce n'est aujourd'hui qu'une aigade. Ptolomée la met à 75^d. de *long. & à* 12^d. 30. *de lat.* (*D. J.*)

OCCRE, L' (*Géog.*) petite riviere de France en Berry. Elle vient d'auprès de Cernoi, & tombe dans la Loire entre Gien & le canal de Briare. (*D. J.*)

OCELLI PROMONTORIUM, (*Géog. anc.*) cap dans l'île d'Albion, dont parle Ptolomée, *liv. II. ch. iij.* Cambden croit que c'est *Kellensey*. (*D. J.*)

OCCULTATION, s. f. (*Astron.*) se dit du tems pendant lequel une étoile ou une planete est cachée à notre vue par l'interposition du corps de la lune, ou de quelqu'autre planete. *Voyez* ECLIPSE.

Cercle d'*occultation* perpétuelle est dans la sphere oblique, un parallele aussi éloigné du pole abaissé, que le pole élevé est distant de l'horison.

Toutes les étoiles renfermées entre ce cercle & le pole abaissé, ne se levent jamais sur l'horison; mais demeurent toujours au-dessous, *&c.* Ainsi, dans nos climats, toutes les étoiles qui sont à moins de 48°. $50'$. de distance du pole austral ou méridional, ne peuvent jamais être vues sur notre horison. C'est ce qui obligea M. Halley de se transporter, en 1677, à l'île de Sainte Helene, pour donner un catalogue de ces étoiles. *Voyez* ÉTOILES, CIRCUMPOLAIRE, & CERCLE. (*O*)

OCCULTE, se dit de quelque chose de secret, de caché, ou d'invisible. Les sciences *occultes* sont la Magie, la Nécromancie, la Cabale, *&c.* sciences toutes frivoles, & sans objets réels. *Voyez* MAGIE, CABALE, NÉCROMANCIE, *&c.*

Aggrippa a fait plusieurs livres de philosophie *occulte*, remplis de folies & de réveries; & Fuldd a fait neuf volumes de cabale, ou science *occulte*, où presque tout est entortillé de figures & de caracteres hébreux. *Voyez* ROSECROIX.

Les anciens Philosophes attribuoient à des vertus, à des causes, à des qualités occultes les phénomenes dont ils ne sont pas capables de trouver la raison.

Si par ce mot de *qualité occulte* ces philosophes n'entendent autre chose, sinon *une cause dont la nature & la maniere d'agir est inconnue*; il faut avouer que leur philosophie est, à plusieurs égards, plus sage que la nôtre. *Voyez* ATTRACTION & NEWTONIANISME.

OCCULTE, se dit *en Géometrie* d'une ligne qui s'apperçoit à peine, & qui a été tirée ou avec la pointe du compas, ou au crayon.

Les lignes *occultes* sont fort en usage dans différentes opérations, comme quand on leve des plans, qu'on dessine un bâtiment, un morceau de perspective; on efface ces lignes quand l'ouvrage est fini. *Chambers.* (*E*)

OCCULTE, *couvé*, se dit des maladies qui ne sont annoncées par aucun symptome avant de se manifester; qui font sentir toute leur violence dès le premier abord, & dont le malade est accablé brusquement, & sans qu'on puisse lui reprocher d'y avoir donné lieu. Ces sortes de maladies sont causées, pour l'ordinaire, par la disposition pléthorique & cacochyme du malade, qui occasionne l'attaque subite par l'irruption de la matiere morbifique qui se fait tout-à-coup, soit sur un viscere, soit sur un nombre considérable de vaisseaux.

OCCUPANT, (*Jurisprud.*) se dit d'un procureur constitué sur une cause, instance ou procès. Il ne peut pas y avoir deux procureurs *occupans* en même tems pour une même partie.

Premier *occupant* se dit de celui qui se saisit le premier d'une chose & qui s'en rend le maître. Les choses abandonnées sont au premier *occupant*. *Voyez* les institutes, *liv. II. tit. premier*, & *ci-après* OCCUPATION. (*A*)

OCCUPATION, s. f. *figure de Rhétorique*, qui consiste à prévenir une objection que l'on prévoit, en se la faisant à soi-même & en y répondant. M. Flechier a mis cette figure en usage dans cet endroit de l'oraison funebre de M. de Turenne. « Quoi donc » n'y a-t-il point de valeur & de générosité chrétienne? L'Ecriture qui commande de se sanctifier, ne » nous apprend-elle pas que la piété n'est point incompatible avec les armes?... Je sai, messieurs, » que ce n'est pas en vain que les princes portent l'épée, que la force peut agir quand elle se trouve » jointe avec l'équité, que le Dieu des armées préside à cette redoutable justice, que les souverains » se font à eux-mêmes, que le droit des armes est nécessaire pour la conservation de la société, & que » les guerres sont permises pour assurer la paix, pour » protéger l'innocence, pour arrêter la malice qui » se déborde, & pour retenir la cupidité dans les bornes de la justice. »

On nomme ainsi cette figure du mot latin *occupare*, occuper, s'emparer, parce qu'elle sert à s'emparer, pour ainsi dire, de l'esprit de l'auditeur. On l'appelle autrement *préoccupation*. *Voyez* PRÉOCCUPATION.

OCCUPATION, (*Jurisprud.*) signifie quelquefois *habitation*, c'est-à-dire, ce qu'un locataire occupe, & le tems qu'il a à garder les lieux. C'est ainsi que l'article 162 de la coutume de Paris porte: que s'il y a des *sous-locatifs*, leurs biens peuvent être pris pour le loyer & charge de bail, & néanmoins qu'ils leur

seront rendus en payant le loyer pour leur *occupation*. (*A*)

Occupation est aussi un moyen d'acquérir du droit des gens, suivant lequel les choses appellées *nullius*, c'est-à-dire, qui n'ont point de maîtres, & les choses appartenantes aux ennemis sont au premier occupant.

Il y a, suivant le droit romain, cinq manieres d'acquérir ainsi par *occupation*; savoir, *venatus*, la chasse aux bêtes fauves; *ancupium*, qui est la chasse à l'oiseau; *piscatio*, la pêche; *inventio*, comme quand on trouve des perles sur le bord de la mer, des choses abandonnées, ou un trésor; enfin, *præda bellica*, c'est-à-dire, le butin que l'on fait sur les ennemis. *Voyez* les instit. *liv. II. tit. 1.*

Ces manieres d'acquérir n'ont pas toutes également lieu dans notre usage. *Voyez* CHASSE, PÊCHE, INVENTION, TRÉSOR, ENNEMIS, BUTIN. (*A*)

OCCURRENCE, s. f. (*Gram.*) il est synonyme à *conjoncture*; il marque seulement un peu plus de hasard. S'il est prudent, il n'est pas toujours honnête de changer de conduite selon les *occurences*.

OCÉAN, s. m. (*Géog.*) c'est cette immense étendue de mer qui embrasse les grands continens du globe que nous habitons. Les Grecs nous ont donné le mot *Océan*, Ὠκεανὸς, formé d'Ὠκέως, *rapidement*, & de ιαιω, *couler*.

On dit *la mer* simplement pour signifier la vaste étendue d'eaux qui occupent une grande partie du globe. L'*Océan* a quelque chose de plus particulier, & se dit de la mer en général par opposition aux mers qui sont enfermées dans les terres. L'*Océan* n'environne pas moins le nouveau monde que l'ancien; mais dans les mers resserrées dans de certains espaces de terre, le nom d'*Océan* ne convient plus.

L'*Océan* lui-même se partage en diverses mers, non qu'il soit divisé par aucune borne, comme les mers enfermées entre des rivages, & où l'on entre par quelques détroits, mais parce qu'une aussi grande étendue de mer que l'*Océan* est parcourue par des navigateurs qui ont besoin de distinguer en quel lieu ils se sont trouvés, on a imaginé des parties que l'on distingue par des noms plus particuliers.

Mais en général plusieurs géographes ont divisé l'*Océan* principal en quatre grandes parties, dont chacune est appellée aussi *Océan*, & qui répondent aux quatre continens ou grandes îles de la terre, telles sont :

1°. L'*Océan atlantique*, qui est situé entre la côte occidentale du vieux monde, & la côte orientale du nouveau. On l'appelle aussi *Océan occidental*, parce qu'il est à l'occident de l'Europe. L'équateur le divise en deux parties, dont l'une est contiguë à l'*Océan* hyperboréen, & l'autre à la mer Glacée ou mer Méridionale.

2°. L'*Océan pacifique*, ou grande mer du sud, qui est située entre la côte occidentale d'Asie & d'Amérique, & s'étend jusqu'à la Chine, & aux îles Philippines.

3°. L'*Océan hyperboréen* ou *septentrional*, qui environne le continent arctique.

4°. L'*Océan méridional*, qui regne au-tour du continent méridional, & dont l'*Océan* indien fait partie.

D'autres géographes divisent aussi l'*Océan* principal en quatre parties de la maniere suivante : l'*Océan* atlantique, selon eux, en fait une partie; mais ils ne l'étendent pas au-delà de l'équateur, où ils font commencer l'*Océan* éthiopique. Ils comptent aussi avec nous l'*Océan* pacifique, & ils y ajoutent l'*Océan* indien. Mais nous avons plus d'égards dans notre division aux quatre grands continens. Quelques-uns ne le divisent qu'en trois parties; savoir, l'atlantique, le pacifique & l'indien; mais alors ils donnent plus d'étendue à l'*Océan* pacifique. Chacun peut s'attacher à la division qui lui semblera la meilleure; cela n'est pas fort important; car cette division n'est point faite par la nature même, c'est l'ouvrage de l'imagination seule.

L'*Océan* dans son étendue continuée environne toute la terre & toutes ses parties. Sa surface n'est interrompue nulle part par l'interposition de la terre; il y a seulement des endroits où la communication ne se fait que par des trajets plus étroits.

La vérité de cette proposition ne peut se prouver que par l'expérience qu'on a acquise principalement en navigeant au-tour de la terre; ce qui a été plusieurs fois entrepris & exécuté heureusement; premierement par les Espagnols sous le capitaine Magellan, qui a découvert le premier le détroit auquel il a donné son nom; ensuite par les Anglois, savoir, par François Drak, Thomas Cavendish & autres; & postérieurement par les Hollandois, &c.

Les anciens n'ont jamais douté que l'*Océan* ne fût ainsi continué; car ils supposoient que l'ancien monde étoit élevé au-dessus des eaux qui l'environnoient de toutes parts; quelques uns même ont cru qu'il étoit flottant. Mais quand on eut découvert l'Amérique, qui a beaucoup d'étendue du nord au sud, & qui semble interrompre la continuité de l'*Océan*, & que l'on eût trouvé les continens arctique & antarctique; alors on commença à changer de sentiment; car on s'imagina que l'Amérique étoit jointe à quelque partie du continent méridional; ce qui n'étoit pas sans vraissemblance, de même que la plûpart de nos géographes modernes supposent que l'Amérique méridionale est jointe au Groenland. Si ces deux conjectures eussent été justes, il s'en seroit suivi à la vérité que l'*Océan* n'environnoit pas toute la terre; mais Magellan a levé tous les scrupules, & écarté tous les doutes à cet égard, en découvrant, en 1520, les détroits qui séparent l'Amérique d'avec le continent du sud, & qui joignent l'*Océan* atlantique avec la mer pacifique. Ainsi, ce que les anciens avoient supposé par une mauvaise forme de raisonner, l'expérience nous a démontré que c'est une vérité certaine. On en peut dire autant de l'Afrique; car les Anciens supposoient sans hésiter qu'elle étoit bornée au sud par l'*Océan*, & qu'elle ne s'étendoit pas si loin au-delà de l'équateur, ce qui s'est trouvé exactement vrai; mais quand les Portugais eurent navigé le long de la côte occidentale d'Afrique, & découvert qu'elle s'étendoit bien au-delà de l'équateur, on douta alors si on pourroit en faire le tour de maniere à pouvoir y trouver un passage pour aller aux Indes; c'est-à-dire, si l'Afrique s'étendoit bien loin au midi, & si elle étoit entourée de l'*Océan*. Mais Vasco de Gama leva encore ce doute; car, en 1497, il côtoya d'abord la partie la plus méridionale du promontoire d'Afrique, appellé *le Cap de bonne espérance*; nom qui lui fut donné par Jean II. roi de Portugal, en 1494, lorsque Barthelemi Diaz, qui d'abord en revint, quoiqu'il n'eût pas doublé ce cap faute de provision, & à cause des temps orageux, lui eût donné une description détaillee de l'état tempestueux & orageux de la mer auprès de ce promontoire.

On fait bien des questions curieuses sur l'*Océan*; nous n'en toucherons que quelques-unes d'entre celles que Varenius n'a pas dédaigné de résoudre. Les voici.

I. On recherche pourquoi l'*Océan* apperçu du rivage paroît s'élever à une grande hauteur, à mesure qu'il s'éloigne ?

Je réponds que c'est une erreur de la vue, ou pour parler plus exactement, une faute de calcul, qui a jetté bien des gens dans l'erreur, & leur a fait croire qu'en beaucoup d'endroits la mer est plus élevée de

quelques ſtades que la terre. Mais il eſt bien ſurprenant que ces perſonnes n'aient jamais penſé à une expérience qu'on eſt à portée de faire tous les jours, & qui découvre aiſément cette tromperie des ſens. Quand nous regardons une longue allée d'arbres ou une rangée de colonnes, la partie la plus éloignée nous paroît toujours plus haute que celle qui eſt auprès de nous; & toute l'allée ſemble s'élever petit-à-petit, à meſure que ſes parties s'éloignent de nous, quoique réellement elle ſoit partout au même niveau : c'eſt ainſi que nous eſtimons auſſi la hauteur de la mer ; car, ſi nous prenions un niveau, & que du rivage nous obſervaſſions les parties éloignées de la mer, nous ne les trouverions pas plus hautes que nous ; au contraire elles ſe trouveroient un peu plus baſſes que l'horiſon ſur lequel nous ſommes.

II. On demande ſi l'*Océan* eſt partout de la même hauteur ?

Il paroît que les différentes parties de l'*Océan* & les baies ouvertes ſont toutes de la même hauteur ; mais les baies en longueur, & principalement celles que forment des détroits ferrés, ſont un peu plus baſſes, ſurtout à leurs extrémités. Il ſeroit cependant à ſouhaiter que nous euſſions des obſervations meilleures & plus exactes que celles qu'on a faites juſqu'à ce jour ſur ce ſujet. Il ſeroit deſirable que ceux qui ſont à portée de les faire, travaillaſſent de lever, s'il eſt poſſible, les doutes ſuivans : ſavoir, 1°. ſi l'*Océan* indien, pacifique & atlantique n'eſt pas plus bas que les deux autres ; 2°. ſi l'*Océan* ſeptentrional auprès du pole, & ſous la zone froide eſt plus élevé que l'atlantique ; 3°. ſi la mer rouge eſt plus haute que la Méditerranée ; 4°. ſi la mer pacifique eſt plus haute que la baie de Mexique ; 5°. ſi la mer baltique eſt auſſi haute que l'*Océan* atlantique. Il faudroit encore obſerver ces différences dans la baie de Hudſon, au détroit de Magellan, & dans d'autres endroits.

Le flux & reflux continuel de la mer, & les courans, ſont changer la face de l'*Océan*, & rendent les parties d'une hauteur différente dans différens tems : mais ce changement eſt opéré par des cauſes étrangeres, & nous n'examinons ici que la conſtitution naturelle de l'eau ; d'ailleurs, il ne paroît pas que ce changement de hauteur ſoit ſi ſenſible au milieu de l'Océan qu'auprès des côtés.

III. La profondeur de l'*Océan* n'eſt-elle pas variable, & telle dans quelques endroits qu'on n'en peut pas trouver le fond ?

La profondeur de l'*Océan* varie ſuivant que ſon lit eſt plus ou moins enfoncé ; on la trouve quelquefois de $\frac{1}{60}$, $\frac{1}{40}$, $\frac{1}{20}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$, *&c.* mille d'Allemagne, *&c.* Il y a des endroits où l'on trouve un mille & plus, & où la ſonde ne ſe trouve pas communément aſſez longue pour atteindre au fond ; cependant il eſt aſſez vraiſſemblable que, même dans ce cas, le fond n'eſt pas auſſi éloigné qu'on le croit, ſi ce n'eſt peut-être aux endroits où il ſe rencontre des trous extraordinaires, ou des paſſages ſouterrains.

La profondeur des baies n'eſt pas ſi grande que celle de l'*Océan*, & leurs lits ſont d'autant moins creux, qu'ils ſe trouvent plus proches de la terre : par la même raiſon l'*Océan* n'eſt pas ſi profond auprès des côtes que plus avant, ce qui eſt occaſionné par la figure concave de ſon lit.

Les marins trouvent la profondeur de la mer avec un plomb de figure pyramidale, & d'environ douze livres de peſanteur ; qu'ils attachent à une ligne de 200 perches de longueur ; quelquefois on prend un plomb plus peſant. Cependant ils peuvent bien être trompés dans cette obſervation lorſque la ſonde eſt entraînée par un courant ou un tournant d'eau : car alors elle ne deſcend pas perpendiculairement, mais dans une direction oblique. Lorſque la profondeur eſt ſi grande que la ſonde ne ſuffit pas pour y parvenir, on peut employer la méthode donnée par la docteur Hook dans les Tranſactions philoſophiques, *n°. 9.*

Il paroît pourtant que la profondeur de l'*Océan* eſt limitée par-tout, & qu'elle ne va pas juſqu'aux Antipodes ; car ſi deux portions de terre étoient diviſées par quelque partie de l'*Océan* qui pût être continuée à-travers le centre du globe juſqu'au côté opposé, elles tomberoient enſemble au centre, à-moins d'être ſoutenues par les arcades, par la raiſon que la terre eſt plus peſante que l'eau. D'ailleurs toute la maſſe de la terre & de l'eau eſt limitée, & conſéquemment la profondeur de l'*Océan* ne peut pas être infinie.

D'ailleurs les obſervations qu'on a faites en divers endroits à ce ſujet, prouvent clairement que la profondeur de la mer équivaut à-peu-près à la hauteur des montagnes & des lieux méditerranés, c'eſt-à-dire qu'autant les unes ſont élevées, autant l'autre eſt déprimée ; & que comme la hauteur de la terre augmente à meſure qu'on s'éloigne des côtes, de même la mer devient de plus en plus profonde en avançant vers ſon milieu, où communément ſa profondeur eſt la plus grande.

La profondeur de la mer eſt ſouvent altérée dans le même lieu par quelques-unes des cauſes ſuivantes : 1°. par le flux & reflux ; 2°. par l'accroiſſement & le décroiſſement de la lune ; 3°. par les vents ; 4°. par les dépôts du limon qui vient des côtes : ce qui fait qu'avec le tems les ſables & le limon rendent petit à petit le lit de la mer plus plat.

IV. Pourquoi l'*Océan* qui reçoit tant de rivieres, ne s'aggrandit-il point ? Cette queſtion eſt très-curieuſe.

Puiſque l'*Océan* reçoit perpétuellement une quantité prodigieuſe d'eau, tant des rivieres qui s'y déchargent que de l'air par les pluies, les roſée & les neiges qui y tombent, il ſeroit impoſſible qu'il n'augmentât pas conſidérablement, s'il ne diminuoit de la même quantité par quelqu'autre moyen ; mais comme on n'a remarqué aucun accroiſſement conſidérable dans la mer, & que les limites de la terre & de l'*Océan* ſont les mêmes dans tous les ſiecles, il faut chercher par quel moyen l'*Océan* perd autant d'eau qu'il en reçoit par les pluies & les rivieres. Il y a à ce ſujet deux hypothèſes chez les Philoſophes ; l'une eſt que l'eau de la mer eſt portée par des conduits ſouterrains juſqu'aux ſources des rivieres, où ſe filtrant à-travers les crevaſſes, elle perd ſa ſalure ; l'autre hypothèſe eſt que cette perte ſe fait par les vapeurs qui s'élevent de ſa ſurface. La premiere opinion eſt preſqu'abandonnée de tout le monde, parce qu'il eſt bien difficile, pour ne pas dire impoſſible, d'expliquer comment l'eau de l'*Océan*, étant plus baſſe que l'embouchure des rivieres, peut remonter aux ſources, qui ſont la plûpart ſur de hautes montagnes. Mais dans la ſeconde hypothèſe on n'a point cette difficulté à expliquer, ni à empêcher l'accroiſſement de l'*Océan*, ni à fournir d'eau les ſources : ce qui ſe doit faire aiſément par les vapeurs que nous ſavons certainement être attirées de la ſurface de l'*Océan*.

La quantité de vapeurs qui s'éleve de la mer a été calculée par M. Halley de la maniere ſuivante. *Tranſ. philoſ. n°. 189.*

Il a trouvé, par une expérience faite avec beaucoup de ſoin, que l'eau ſalée au même degré que l'eſ ordinairement l'eau de mer, & échauffée au degré de chaleur de l'air dans nos étés les plus chauds, exhale l'épaiſſeur d'un ſoixantieme de pouce d'eau en deu heures : d'où il paroît qu'une maſſe d'eau d'un dixieme de pouce ſe perdra en vapeurs dans l'eſpac
d

de douze heures. De ſorte que connoiſſant la ſurface de tout l'*Océan* ou d'une de ſes parties, comme la Méditerranée, on peut auſſi connoître combien il s'en éleve d'eau en vapeurs en un jour, en ſuppoſant que l'eau ſoit auſſi chaude que l'air l'eſt en été.

Il s'enſuit de ce qui vient d'être dit, qu'une ſurface de dix pouces quarrés perd tous les jours un pouce cubique d'eau; un pié quarré une demi-pinte, le quarré de quatre piés, un gallon; un mille quarré 6914 tonneaux; & un degré quarré de 69 milles anglois, 33 millions de tonneaux.

Le ſavant Halley ſuppoſe que la Méditerranée eſt d'environ 40 degrés de longueur & 4 de largeur, compenſation faite des lieux où elle eſt plus large avec ceux où elle eſt plus étroite: de ſorte que toute ſa ſurface peut être eſtimée à 160 degrés quarrés; & par conſequent toute la Méditerranée, ſuivant la proportion ci-devant établie, doit perdre en vapeurs au moins 5 milliars 280 millions de tonneaux d'eau dans un jour d'été. A l'égard de la quantité d'eau que les vents emportent de deſſus la ſurface de la mer, qui quelquefois eſt plus conſidérable que celle qui s'exhale par la chaleur du ſoleil, il me paroît impoſſible d'établir aucune regle pour la fixer.

Il ne reſte qu'à comparer cette quantité d'eau avec celle que les rivieres portent tous les jours à la mer: ce qu'il eſt difficile de calculer, puiſqu'on ne peut meſurer ni la largeur du lit de ces rivieres, ni la vîteſſe de leur courant. Il n'y a qu'une reſſource, c'eſt d'établir une comparaiſon entre elles & la Tamiſe; & en les ſuppoſant plus grandes qu'elles ne ſont réellement, on peut avoir une quantité d'eau plus conſidérable qu'elles n'en fourniſſent réellement dans la Méditerranée.

La Méditerranée reçoit neuf rivieres conſidérables, ſavoir l'Ebre, le Rhône, le Tibre, le Pô, le Danube, le Neiſter, le Boriſthène, le Tanaïs & le Nil; toutes les autres ſont peu de choſe en comparaiſon. Cet ingénieux auteur ſuppoſe chacune de ces rivieres dix fois plus grande que la Tamiſe, non qu'il y en ait aucune de ſi forte, mais afin de compenſer toutes les petites rivieres qui vont ſe rendre dans la même mer.

Il ſuppoſe que la Tamiſe au pont de Kingſton, où la marée monte rarement, a 190 aunes de large & trois de profondeur, & que ſes eaux parcourent l'eſpace de deux milles par heure. Si donc on multiplie 190 aunes de largeur de l'eau par trois aunes de profondeur, & le produit 390 aunes quarrées par 48 milles ou 84 milles 480 aunes, qui eſt la vîteſſe que l'eau parcourt en un jour, le produit ſera 25 millions 344 mille aunes cubiques d'eau, ou 20 millons 300 mille tonneaux qui ſe rendent chaque jour dans la mer Méditerranée.

Or ſi chacune de ces neuf rivieres fournit dix fois autant d'eau que la Tamiſe, il s'enſuivra que chacune d'elles porte tous les jours dans la mer 203 millions de tonneaux d'eau, & conſéquemment toutes les neuf enſemble donneront 1827 millions de tonneaux d'eau par jour.

Or cette quantité ne fait guère plus que le tiers de ce qui s'en exhale en vapeurs de la Méditerranée en douze heures de tems: d'où il paroît que la Méditerranée, bien loin d'augmenter ou de déborder par l'eau des rivieres qui s'y déchargent, ſeroit bien-tôt deſſéchée ſi les vapeurs qui s'en exhalent n'y retournoient pas en partie au moyen des pluies & des roſées qui tombent ſur ſa ſurface.

V. Il y a des parties de l'*Océan* dont la couleur eſt différente des autres, & l'on en cherche la raiſon.

On obſerve que vers le pole du nord la mer paroît être de couleur noire, brune ſous la zone torride, & verte dans les autres endroits; ſur la côte de la nouvelle Guinée elle paroît blanche & jaune par endroits, & dans les détroits elle paroît blanchâtre ſur la côte de Congo. Vers la baie d'Alvaro, où la petite riviere Gonzales ſe jette dans la mer, l'*Océan* eſt d'une couleur rouge, & cette teinture lui vient d'une terre minérale rouge ſur laquelle la riviere coule. Mais l'eau la plus ſinguliere pour ſa couleur, eſt celle du golfe Arabique, qu'on appelle auſſi par cette raiſon la *mer Rouge*. Il eſt probable que ce nom lui a été donné à cauſe du ſable rouge qui ſe trouve ſur ſon rivage, & qui contre ſa nature ſe mêle ſouvent avec l'eau par la violence du flux & reflux, qui eſt extraordinaire dans ce golfe: de ſorte qu'il le balotte comme des cendres, & l'empêche de tomber au fond par ſa violente agitation. Les marins confirment ce fait, & diſent que cette mer paroît quelquefois auſſi rouge que du ſang; mais que ſi on met de cette eau dans un vaſe ſans le remuer, le ſable rouge ſe précipite, & qu'on peut le voir dans le fond. Il arrive ſouvent que de fortes tempêtes exerçant leur furie ſur la mer Rouge vers l'Arabie & l'Afrique, emportent avec elles des monceaux de ſable rouge capables d'engloutir des caravanes entieres, & des troupes d'hommes & d'animaux, dont par ſucceſſion de tems les corps ſe changent en véritables momies.

VI. Pourquoi la mer paroît-elle claire & brillante pendant la nuit, ſur-tout quand les vagues ſont fort agitées dans une tempête?

Ce phénomene nous paroît être expliqué par ce paſſage de l'optique de Newton, *pag. 314*. « Tous » les corps fixes, dit-il, ne luiſent-ils pas & ne jet» tent-ils pas de la lumiere lorſqu'ils ſont échauffés » juſqu'à un certain point? Cette émiſſion ne ſe » fait elle pas par le mouvement de vibration de leurs » parties? Tous les corps qui ont beaucoup de par» ties terreſtres & ſur-tout de ſulphureuſes, ne jet» tent-ils pas de la lumiere toutes les fois que leurs » parties ſont ſuffiſamment agitées, ſoit que cette » agitation ſe faſſe par la chaleur, par la friction, la » percuſſion, la putréfaction, par quelque mouve» ment vital, ou autre cauſe ſemblable? Par exem» ple, l'eau de la mer brille la nuit pendant une vio» lente tempête, *&c.* »

VII. Comment arrive-t-il que l'*Océan* abandonne ſes côtes en certains endroits, de ſorte qu'il ſe trouve de la terre ferme où il y avoit autrefois pleine mer?

En voici les principales cauſes: 1°. ſi la violence des vagues qui s'élancent contre la côte eſt arrêtée par des rochers, des bas-fonds, & des bancs répandus çà & là ſous l'eau, la matiere terreſtre contenue dans l'eau, comme la boue, la vaſe, *&c.* fait un dépôt & augmente la hauteur des bancs de ſable, au moyen de quoi ils oppoſent de plus en plus de la réſiſtance à la violence de l'*Océan*, ce qui lui fait dépoſer encore plus de ſédiment: de ſorte qu'à la longue les bancs de ſable étant devenus fort hauts, excluent tout à-fait l'*Océan* & ſe changent en terre ſeche.

2°. Ce qui contribue beaucoup à augmenter les bas-fonds, c'eſt quand ils ſont de ſable & de rocher: car alors la mer venant s'y briſer & s'en retournant, n'en peut rien détacher; au lieu que toutes les fois qu'elle en approche elle y laiſſe un ſédiment qui les augmente, comme je l'ai déja dit.

3°. Si quelque rivage voiſin eſt d'une terre legere, poreuſe, & qui ſe détache aiſément, le flux de la mer en emporte des parties qui ſe mêlent avec l'eau, & qu'elle dépoſe ſur quelqu'autre côte adjacente qui ſe trouve plus dure. D'ailleurs quand la mer anticipe ſur une côte, elle quitte autant de terrein ſur une autre voiſine.

4°. Les grandes rivieres apportent une grande quantité de ſable & de gravier à leurs embouchures

ou à l'endroit où elles se déchargent dans la mer, & l'y laissent, soit parce que le lit est plus large & moins profond à cet endroit, soit parce que la mer résiste à leur mouvement. C'est une observation que l'on fait principalement dans les pays où les rivieres débordent tous les ans.

5°. Si les vents soufflent fréquemment de la mer vers les côtes, & que la côte elle-même soit de rocailles ou d'une terre dure sans sable, elle amasse la vase & les sédimens, ce qui la rend plus haute.

6°. Si la marée y monte vîte & sans beaucoup d'effort, & qu'elle descende lentement, elle apporte beaucoup de matieres étrangeres sur le rivage, & n'en remporte point.

7°. Si la côte a une longue pente oblique dans la mer, la violence des vagues se trouve ralentie & diminuée par degrés, au moyen de quoi la mer y dépose sa vase & sa bourbe.

Il y a plusieurs endroits ou cantons de terrein que l'on sait certainement avoir été couverts autrefois par l'*Océan*. L'endroit où est actuellement l'Egypte étoit une mer autrefois, comme le démontre l'expérience & le témoignage des anciens : car le Nil venant des régions éloignées de l'Ethiopie, quand il est débordé, couvre toute l'Egypte pour un tems ; & ensuite diminuant insensiblement, il dépose de la vase & une matiere terrestre, que le cours violent du fleuve avoit entraînées avec lui ; au moyen de quoi l'Egypte devient plus élevée d'année en année. Mais avant que le Nil eût apporté cette quantité si prodigieuse de matiere, la mer, qui maintenant est repoussée par la hauteur que l'Egypte a acquise, couvroit alors tout son terrein.

Le Gange & l'Inde, deux fameuses rivieres de l'Inde, font le même effet que le Nil par leurs inondations, aussi bien que le Rio de la Plata au Brésil. Il est probable que la Chine s'est formée de la même maniere, ou du-moins qu'elle s'est considérablement étendue, parce que le fleuve rapide appellé *Hoambo*, qui coule de la Tartarie dans la Chine, & qui est sujet à des débordemens fréquens, quoique non annuels, contient tant de sable & de gravier, que ces matieres font presque le tiers de ses eaux.

Ces exemples démontrent la quatrieme cause ; savoir que les rivieres font que la mer abandonne la côte ; mais il y a plusieurs pays où la mer elle-même est cause de cet abandon, parce qu'elle apporte & dépose sur le rivage assez de matiere & de sédiment pour augmenter la hauteur de la côte, de maniere qu'elle n'est plus en état de la couvrir de ses eaux. C'est ainsi que la Hollande, la Zélande & la Gueldres ont été formées, car la mer couvroit autrefois ces pays, comme il est démontré, tant par les anciens monumens conservés dans l'Histoire, que par la qualité même de leur terrein. On trouve dans les montagnes de Gueldres, près de Nimegue, des coquillages de mer ; & en creusant la terre en Hollande, on a trouvé à une grande profondeur des arbrisseaux de mer & des matieres marécageuses. Outre cela, la mer même y est plus haute que les terres, qui en seroient submergées si on ne la retenoit par des digues & des écluses. D'un autre côté, il y a des gens qui croient avec assez de vraissemblance que la Hollande & la Zélande ont été formées des sédimens déposés par le Rhin & la Meuse. De même la Prusse & les pays voisins s'aggrandissent de jour en jour, parce que la mer se retire.

VIII. Il n'est pas difficile de comprendre par quelle raison l'*Océan* couvre la terre dans des lieux où il n'y avoit point d'eau auparavant.

Cela peut arriver de plusieurs manieres : 1°. quand il se fait passage dans les terres en formant des baies & des détroits, comme la Méditerranée, la baie de Bengale, le golfe d'Arabie, *&c.* Ainsi se sont formés les détroits d'entre la Sicile & l'Italie, entre Ceylan & l'Inde, entre la Grece & le Négrepont ; les détroits de Magellan, de Manille & du Sund. Quelques-uns même prétendent que l'*Océan* atlantique a été ainsi formé, & qu'il a séparé l'Amérique d'avec l'Europe, afin de pouvoir par ce moyen expliquer plus aisément comment ses habitans descendent d'Adam. Il est certain qu'un prêtre égyptien dit à Solon l'athénien, qu'environ 600 ans avant Jesus-Christ (comme on le voit dans le *Timée* de Platon) il y avoit vis-à-vis du détroit de Gibraltar une île plus grande que l'Afrique & l'Asie, qu'on appelloit *Atlantis*, & que par un grand tremblement de terre & une inondation, la plus grande partie fut submergée en un jour & une nuit : ce qui nous fait voir qu'il y avoit parmi les savans d'Egypte une tradition que l'Amérique avoit été séparée du vieux monde plusieurs siecles auparavant.

2°. Quand les eaux de la mer sont poussées par de gros vents sur les côtes, & qu'elles minent les rivages & les bancs formés par la nature ou par l'industrie des hommes, il y a plusieurs exemples d'inondations considérables, comme autrefois en Thessalie, & plus récemment dans la Frise & le pays de Holstein.

3°. Quand par les mêmes causes l'*Océan* se répand dans les terres, & y forme des îles en plusieurs endroits, comme dans les Indes orientales.

4°. Quand la mer mine ses bords & entre dans les terres, par exemple, la mer Baltique s'est étendue dans la Poméranie, & a détruit *Vineta* port de mer très-célebre. La mer a miné la côte de Norwege, & séparée du continent quelques îles. L'*Océan* germanique est entré dans la Hollande auprès du village de Catti, & a submergé un grand espace de terrein. Les ruines de l'ancien château Breton qui étoit un lieu de garnison des Romains, sont fort avancées dans la mer, & ensevelis sous les eaux. Dans la partie méridionale de Ceylan, auprès de l'Inde, la mer a mangé 20 milles de terrein, & forme une petite île ; on pourroit citer encore beaucoup d'autres exemples.

On conçoit aisément, par ce détail historique, que l'*Océan* occupe maintenant des lieux qui faisoient autrefois partie du continent, & qui pourront retourner à leur premier état, si le monde dure encore des milliers d'années.

IX. Enfin, on demande pourquoi, il y a peu d'îles dans le milieu de l'*Océan*, & qu'on ne trouve jamais de petites îles ramassées, qu'auprès des grandes îles ou du continent.

L'expérience confirme la vérité de ce fait, & personne n'en doute. On trouve à peine une petite île dans le milieu de l'*Océan* pacifique ; & il y en a très peu dans le grand *Océan*, entre l'Afrique & le Bresil, si ce n'est Sainte-Hélene & l'île de l'Ascension ; mais c'est sur les côtes de l'*Océan* & du grand continent que se trouvent toutes les iles, excepté celles que je viens de nommer, & sur-tout les bouquets d'iles. Celles de la mer Egée sont auprès de l'Europe & de l'Asie & le continent méridional : il n'y a que les Açores qui semblent être au milieu de l'*Océan*, entre l'Amérique & le vieux Monde, quoiqu'elles soient plus proches du dernier.

La cause de ce phénomene paroît venir de ce que la mer les a séparées du continent, en se faisant passage dans les terres, & qu'elle n'a pas pû les couvrir, à cause de leur hauteur ; peut-être aussi que quelques-unes ont été formées de la maniere suivante. La mer ayant miné quelque étendue de terrein, & ne pouvant pas en emporter les petites parties, les a déposées insensiblement auprès de la terre, ce qui a formé à la fin des iles : mais on voit peu d'iles dans le milieu de l'*Océan*. 1°. Parce que la mer n'a

pas pû emporter si loin les particules qu'elle détachoit des côtes ; 2°. parce que l'eau y a beaucoup de force & un mouvement qui tend à augmenter la profondeur de la mer, plutôt qu'à former des iles ; 3°. parce que n'y ayant point là de continent, il n'a pas pû se former des grappes d'iles de la maniere dont j'ai dit qu'elles se formoient. Cependant dans les tems reculés, lorsque le milieu de l'*Océan* n'étoit pas où il est maintenant, il a pû y avoir des grappes d'iles, que la force de l'eau aura pû miner & détruire par la suite des siecles. *Le Chevalier* DE JAUCOURT.

OCÉAN, (*Mythol.*) les Poëtes ont jugé à propos d'en faire une divinité : Hésiode nous dit que l'*Océan* eut de Thétis prise pour la terre, tous les fleuves dispersés dans le monde, & la plûpart des Nymphes qui, par cette raison porterent le nom d'*Océanides*. Homere va plus loin, il atteste que l'*Océan* est le premier de tous les dieux ; les hymnes attribués à Orphée nous débitent la même idée. Virgile lui-même l'appelle le pere de toutes choses, *Oceanum patrem rerum*, suivant la doctrine de Thalès, qui enseignoit d'après les Egyptiens, que l'eau étoit la matiere premiere dont tous les corps étoient composés.

Homere fait faire aux dieux de fréquens voyages chez l'*Océan*, où ils passoient douze jours de suite dans la bonne chere & les festins : c'est une allusion que le poëte grec fait à une ancienne coutume des peuples qui habitoient sur les bords de l'*Océan* atlantique, lesquels célébroient dans une certaine saison de l'année des fêtes solemnelles, où ils portoient en procession la statue de Jupiter, de Neptune & des autres dieux, & leur offroient des sacrifices.

Les Grecs & les Romains n'oublierent point de leur côté de sacrifier à la divinité de l'eau, sous le nom de l'*Océan*, ou sous celui de *Poséidon* chez les uns, & de *Neptune* chez les autres. De-là, tant d'autels & de temples que le paganisme éleva à la gloire de ce dernier, dont la souveraineté bornée d'abord à la Méditerrannée, s'étendit depuis à toutes les autres mers. Nous apprenons de Diodore de Sicile, que les Egyptiens donnerent le nom d'*Océan* au Nil, & qu'ils le reconnurent pour une divinité suprême.

D'anciens monumens nous représentent l'*Océan* sous la figure d'un vieillard, assis sur les ondes de la mer, & ayant près de lui un monstre marin ; ce vieillard tient une urne, dont il verse de l'eau, symbole de la mer, des fleuves & des fontaines. (*D. J.*)

OCÉANIDES, s. f. pl. (*Mythol.*) c'étoient les filles de l'Océan & de Thétis. Hésiode compte soixante-douze nymphes *Océanides*, dont il a forgé les noms, qu'il n'est pas nécessaire de transcrire ici. (*D. J.*)

OCELUM *ou* OCELUS, (*Géog. anc.*) ancienne ville ou bourg de la Gaule dans les Alpes, que César dit être la derniere ville de la province citérieure, *oppidum citerioris provinciæ extremum.* MM. de Valois & Sanson croient que c'est *Exiles* en Dauphiné, dans la vallée de la Doria, entre le mont de Genève & la ville de Suze. (*D. J.*)

OCHÉ, (*Géog. anc.*) en grec ὄχη ; montagne de l'île d'Eubée, selon Strabon, qui met la ville de Caryste au pié de cette montagne. (*D. J.*)

OCHES, s. f. (*Charpent.*) entailles ou marques que font les Charpentiers sur des regles de bois, pour marquer des mesures. (*D. J.*)

OCHIO, (*Géog.*) contrée du Japon dans l'île de Niphon, elle comprend onze provinces, & a pour capitale Jedo. (*D. J.*)

OCHLOCRATIE, s. f. (*Gouvern.*) ὀχλοκρατία ; abus qui se glisse dans le gouvernement démocratique, lorsque la vile populace est seule maîtresse des affaires. Ce mot vient d'ὄχλος, *multitude*, & κρατὸς, *puissance.*

L'*ochlocratie* doit être regardée comme la dégradation d'un gouvernement démocratique : mais il arrive quelquefois que ce nom dans l'application qu'on en fait, ne suppose pas tant un véritable défaut ou une maladie réelle de l'état, que quelques passions ou mécontentemens particuliers qui font cause qu'on se prévient contre le gouvernement présent. Des esprits orgueilleux qui ne sauroient souffrir l'égalité d'un état populaire, voyant que dans ce gouvernement chacun a droit de suffrage dans les assemblées où l'on traite des affaires de la république, & que cependant la populace y fait le plus grand nombre, appellent à tort cet état une *ochlocratie* ; comme qui diroit un gouvernement où la canaille est la maîtresse, & où les personnes d'un mérite distingué, tels qu'ils se croyent eux-mêmes, n'ont aucun avantage par-dessus les autres ; c'est oublier que telle est la constitution essentielle d'un gouvernement populaire, que tous les citoyens ont également leur voix dans les affaires qui concernent le bien public. Mais, dit Ciceron, on auroit raison de traiter d'*ochlocratie*, une république où il se feroit quelque ordonnance du peuple, semblable à celle des anciens Ephésiens, qui, en chassant le philosophe Hermodose, déclarerent que personne chez eux ne devoit se distinguer des autres par son mérite. *Nemo de nobis unus excellat.* Cic. *Tusc. quest. lib. V. cap. xxxvj.* (*D. J.*)

OCHNA, (*Botan. exot.*) genre de plante que le pere Plumier 32, & Linnæus, *gen. plant.* p. 819. caractérisent ainsi.

Le calice de la fleur est composé de cinq petites feuilles ovales, pointues à l'extrémité, & qui tombent avec la fleur. Cette fleur est formée de deux pétales, arrondis & obtus. Les étamines sont des filets extrèmement déliés qui se réunissent à leur extrémité. Le germe du pistil est ovale, & se termine en un stile pointu, droit, & plus long que les étamines. Le fruit est un placenta charnu, arrondi, contenant dans chacun de ses côtés, une seule baie ovoïde. Ses semences sont uniques, & pareillement de forme ovale. (*D. J.*)

OCHRE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) *ochrus*, genre de plante à fleur papilionacée ; le pistil sort du calice & devient dans la suite une silique le plus souvent cylindrique, qui renferme des semences arrondies. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles sont rangées une à une ou par paire, & toujours terminées par une main. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE. (*I*)

OCHRES, (*Hist. nat. Minéral.*) *ochræ terræ metallicæ* ; c'est ainsi qu'on nomme dans l'histoire naturelle des terres colorées & métalliques, formées par la décomposition des métaux qui se vitriolisent, tels que le fer, le cuivre & le zinc ; l'on voit par-là qu'il y a différentes especes d'*ochres*, & elles varient considérablement pour la couleur, pour la densité & par les autres terres étrangeres avec lesquelles elles sont mêlées.

L'*ochre* de fer doit être regardée comme une vraie mine de fer, dont on tire ce métal en y joignant une matiere inflammable qui lui rend le phlogistique qu'il avoit perdu. On trouve de l'*ochre* rouge que l'on nomme quelquefois *rubrica* ou *ochre* rouge naturelle ; l'*ochre* jaune ; elle est quelquefois d'un jaune de safran, d'autres fois elle est d'un jaune moins vif, elle est très-fine & colore les doigts ; on l'appelle quelquefois *moëlle de pierre* ; l'*ochre* brune est d'un brun plus ou moins foncé.

Toutes les *ochres* varient pour la consistence, il y en a qui ont la dureté des pierres, tandis que d'au-

tres sont très-friables & se trouvent même sous la forme d'une poudre légere. Il y a de l'*ochre* qui a la forme d'écailles minces ou de feuillets ; telle est celle qui forme les enveloppes, dont les étites ou pierres d'aigle sont composées.

Il sera aisé de se former une idée de la formation de l'*ochre*, si l'on fait attention que le vitriol, toutes les fois qu'on en fait la dissolution dans l'eau, dépose une substance terreuse jaune, qui n'est autre chose que du fer privé de son phlogistique ; cette substance terreuse est une *ochre* pure. De même dans le sein de la terre les pyrites martiales se décomposent peu-à-peu, se changent en vitriol, qui lui-même, par l'humidité & le contact de l'air, souffre de l'altération & dépose cette terre jaune que nous appellons *ochre*.

Quelques auteurs parmi lesquels on compte MM. Hill & Emanuel Mendez d'Acosta, ont distingué les *ochres* & en ont fait différentes classes, suivant qu'elles sont ou ne sont point effervescence avec les acides, c'est-à-dire, d'après les différentes terres avec lesquelles les *ochres* se trouvent accidentellement mêlées ; mais l'*ochre* pure, c'est-à-dire, la terre métallique produite par la décomposition de la pyrite vitriolique, ne fait point d'effervescence avec les acides ; quand cela lui arrive, c'est un signe que l'*ochre* est jointe avec quelque terre calcaire. Cependant comme l'*ochre* est une vraie mine de fer que l'on exploite très-souvent, il est à-propos de connoître la nature des terres avec lesquelles elle peut être mêlée, afin de savoir quel fondant il sera à-propos d'y joindre pour en tirer le fer avec profit. En effet, si l'*ochre* est mêlée, par exemple, avec une terre calcaire, on sent qu'il sera bon de lui joindre une terre argilleuse, parce que la terre argilleuse se vitrifie avec la terre calcaire. *Voyez* l'*art*. FONDANT. Cette observation peut être utile, vû que l'*ochre* est la mine de fer la plus commune en France, & que l'on exploite le plus ordinairement ; en effet, les *ochres* font des couches souvent très-considérables, & qui s'étendent dans un très-grand espace de terrein.

La substance que les Minéralogistes appellent *ochre de cuivre*, est un cuivre décomposé & produit par le vitriol cuivreux. Cette *ochre* est ou verte ou bleue ; la premiere, s'appelle *vert de montagne* ; la seconde, s'appelle *bleu de montagne*, & toutes deux sont comprises sous le nom de *chrysocolle*. *Voyez* ces différens articles.

Comme le zinc a aussi la propriété de se vitrioliser, on compte aussi une *ochre* de zinc, c'est la terre ou pierre calaminaire.

L'*ochre* qui est produite par le fer lorsqu'elle est bien pure, s'emploie dans la peinture pour les jaunes & pour les bruns ; en faisant réverberer ces *ochres* sous une moufle, elles deviennent d'un rouge plus ou moins vif, suivant que l'*ochre* est plus ou moins mêlée avec des terres étrangeres, ou suivant que la partie ferrugineuse y domine ; en essayant les *ochres* de nos pays de cette maniere, on verroit que souvent on fait venir de bien loin des couleurs que l'on pourroit se procurer à beaucoup moins de frais, sur-tout si on vouloit un peu examiner la terre. Le *giallolino* ou *jaune de Naple*, n'est autre chose que de l'*ochre*. L'*ochre de rue* est une *ochre* d'un jaune tirant sur le rouge : la couleur qu'on appelle *brun rouge*, est aussi une espece d'*ochre*. Quant à la terre d'ombre, on la regarde plutôt comme une terre bitumineuse, que comme de l'*ochre*.

Dans la Médecine, l'*ochre* comme toutes les substances ferrugineuses, est regardée comme déficcative & comme astringente. (—)

OCHRIDA, LAC D', (*Géog.*) lac de la Turquie en Europe, entre l'Albanie au couchant, & le Coménolitari au levant. Ce lac n'a qu'une demi-lieue de large sur dix lieues de long, & une seule ville du même nom, autrement dite *Giustandil*. Les anciens ont connu ce lac sous le nom de *lacus Lycuicus*.

OCHSENFURT, (*Géogr.*) ville d'Allemagne en Franconie, dans l'évêché de Wurtzbourg. Elle est sur le Mein, à 5 lieues S. E. de Wurtzbourg. *Long.* 27. 50. *lat.* 49. 40.

OCHUMS, (*Géog.*) riviere de la Mingrelie, qui, selon le pere Archange Lamberti, a deux sources dans le Caucase, & se jette dans la mer Noire.

OCHUS, (*Géog. anc.*) riviere d'Asie dans la Bactriane, selon Ptolomée, *l. VI. c. xj*. Il en met sa source à 110 degrés de *long.* & 59 degrés de *lat.* Cette riviere se perd dans l'Oxus à 119 degrés de *long* & 44 degrés 20′ de *lat.* Strabon parle de ce fleuve d'une maniere inintelligible. Selon M. de Lisle, le Zotale est l'*Ochus* de Strabon. Arien parle de l'*Ochus*, montagne de la Perse proprement dite. (*D. J.*)

OCKER, L', (*Géog.*) riviere d'Allemangne en basse-Saxe, dans les états de la maison de Brunswick. Elle se perd dans l'Aller, environ trois lieues au-dessous de Gifhorn.

OCNUS, (*Littér.*) c'étoit un homme laborieux, dit Pausanias, qui avoit une femme fort peu ménagere ; de sorte qu'elle dépensoit en un moment tout ce qu'il pouvoit gagner à la sueur de son visage. Dans le fameux tableau de Polignote, il est représenté assis, faisant une corde avec du jonc ; une ânesse qui est auprès, mange cette corde à mesure, & rend inutile tout le travail du cordier. Ce tableau donna lieu à un proverbe chez les Grecs : pour dire, c'est bien de la peine perdue, on disoit, *c'est la corde d'Ocnus*. (*D. J.*)

OCOCOLIN, f. m. (*Hist. nat. Orn.*) perdrix de montagne, *perdix montana*, oiseau de la grosseur de la perdrix grise. Il a près de dix pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'au bout des ongles : la tête, la gorge & le haut du cou sont fauves ; le bas du cou, la poitrine, la partie antérieure du ventre, les côtés du corps & les plumes du dessous de la queue ont une couleur de marron clair : celle des plumes du dos, du croupion, des épaules & du dessus de la queue est la même, excepté que le bord de chaque plume est brun ; le bas-ventre & les jambes sont d'un fauve très-clair : la fausse aîle & les grandes plumes de l'aîle ont une couleur grise, mêlée de brun, à l'exception du bord extérieur qui a un peu de roussâtre. La queue est composée de vingt plumes ; les six du milieu sont de couleur de marron, mêlée de brun, & à l'extrémité est un peu blanchâtre : les sept autres de chaque côté ont une couleur de marron clair. On trouve cette espece de perdrix sur les montagnes ; elle descend quelquefois dans les plaines, & elle se mêle avec les perdrix grises. *Ornit. de* M. Brisson, *tom. I. Voyez* OISEAU.

OCOCOLIN *du Mexique*, perdrix de montagne du Mexique, *seu perdix montana Hernandezii*. Raii ; cet oiseau est plus gros que la perdrix grise, il a un pié à neuf pouces de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité des ongles. Les couleurs dominantes de cet oiseau sont le brun, le jaunâtre & le fauve mêlés ensemble. Il y a quelques plumes grises & blanches sur la tête & sur le cou, dont la couleur est fauve. Le dessus de la tête, la gorge & les côtés du corps ont des taches noires ; la face intérieure des aîles est cendrée, & la face supérieure est grise, avec des taches blanches & des taches rousses. Le bec & les piés sont d'un rouge pâle. On trouve cet oiseau au Mexique. *Ornit. de* M. Brisson, *tom. I. V.* OISEAU.

OCOS, OQUA, *ou* OCQUE, (*Comm.*) poids de Turquie qui pese quatre cens dragmes, ou trois livres deux onces, poids de Marseille. Quarante-

quatre *ocques*, & en quelques échelles du Levant, quarante-cinq, composent le quintal de Turquie de cent rottes ou rotons. *Voyez* ROTTES, *Dictionn. de Comm.*

OCOSCOL, (*Hist. nat.*) nom d'un arbre qui croît en Amérique, dans la nouvelle Espagne. Ses feuilles ressemblent à celles du lierre; son écorce est grise & épaisse. Lorsqu'on y fait une incision, il en sort une substance résineuse, rougeâtre & transparente, qui est le liquidambar. *Voyez cet article.*

OCRA, (*Géogr. anc.*) montagne qui fait partie des Alpes, & qui, selon Strabon, servoit de bornes entre les peuples Carni & le Norique. Ce sont aujourd'hui les Alpes entre Gorice, Lobach & Trieste.

OCRÉATULE, s. f. (*Hist. nat.*) nom donné par Llwyd à une pierre inconnue, semblable à la jambe d'un homme.

OCRICULUM, (*Géog. anc.*) ville qui étoit sur la voie Flaminienne & dans l'Apennin. Strabon, Tite-Live, *liv. XX. ch. xj.* Tacite. *liv. III. c. lxxviij.* Pline le jeune, *epist. xxv. l. VI.* & Ptolomée, *l. III. c. j.* en font mention. Le nom vulgaire est aujourd'hui *Otricoli.*

OCRINUM, PROMONTORIUM, (*Géog. anc.*) promontoire de l'île d'Albion, dont parle Ptolomée, *liv. II. ch. ij.* Quelques-uns croient que c'est aujourd'hui *Landsend*, & d'autres *la pointe du Lésard.*

OCTAÉTERIDE, CYCLE, (*Chronol.*) en grec ὀκταετηρίς, c'étoit chez les Grecs, un *cycle* ou *terme de huit ans*, au bout desquels on ajoutoit trois mois lunaires. Ce cycle fut en usage, jusqu'à ce que Meton l'Athénien réforma le calendrier, en inventant le nombre d'or, ou le cycle de dix-neuf ans. *Voyez* Potter, *Archæol. græc. tom. I. p. 460.* (*D. J.*)

OCTAHEDRE, *ou* OCTAEDRE, s. m. nom qu'on donne *en Géométrie* à l'un des cinq corps réguliers, qui consiste en huit triangles égaux équilatéraux. *Voyez* CORPS RÉGULIER.

On peut regarder *l'octahedre* comme composé de deux pyramides quadrangulaires, qui s'unissent par leurs bases (*voyez* PYRAMIDE): ainsi on peut trouver la solidité de *l'octahedre* en multipliant la base quarrée d'une de ces pyramides par le tiers de sa hauteur, & en doublant ensuite le produit.

Le quarré du côté de *l'octahedre* est la moitié du quarré du diametre de la sphere circonscrite.

Euclyde a donné dans ses élémens une méthode pour inscrire un cube dans un *octahedre.* Le pere Lamy, dans ses *élémens de Géométrie*, ayant voulu résoudre ce problème d'une autre maniere qu'Euclyde, a commis un paralogisme. On en peut voir la preuve & le détail dans les *mémoires de l'académie de 1726.* M. de Mairan y prouve que le prétendu *octahedre* inscrit par le pere Lamy n'en est pas un, & fait sur cette matiere plusieurs autres remarques utiles & curieuses. (*E*)

Le cube inscrit par Euclyde a ses angles appuyés sur les faces de *l'octahedre*; le prétendu cube inscrit par le pere Lamy, a au contraire ses angles contigus aux angles de *l'octahedre.* M. de Mairan fait voir, & cela est très-facile, qu'on peut corriger le cube du pere Lamy, en laissant ses angles appuyés à ceux de *l'octahedre*, & qu'on peut d'ailleurs inscrire une infinité de cubes dans *l'octahedre* dont les angles seront placés sur les faces de *l'octahedre*, & placés dans une courbe. Ainsi M. de Mairan a non-seulement corrigé le pere Lamy, mais étendu la théorie d'Euclyde. (*O*)

OCTANT *ou* OCTILE, s. m. se dit *en Astronomie*, d'une espece d'aspect ou position de deux planetes, dans laquelle elles sont distantes l'une de l'autre de la huitieme partie d'un cercle, c'est-à-dire de 45 degrés. *Voyez* ASPECT.

On appelle aussi *octant* un instrument d'Astronomie qui renferme 45 degrés. *Voyez* INSTRUMENT DE M. HADLEY. (*E*)

On dit que la Lune est dans les *octans*, lorsqu'elle est à 45, 135, 225, 315 degrés du lieu du Soleil, c'est-à-dire à $45^\circ + 0$, ou $45^\circ + 90^\circ$, ou $45^\circ + 180$, ou $45 + 270$. C'est dans ces *octans* que l'inégalité découverte par Ticho, & appellée *variation*, est la plus grande qu'il est possible. En effet, cette inégalité est proportionnelle au sinus du double de la distance de la Lune au Soleil, qui dans les *octans* devient égal au sinus total. (*O*)

OCTAPLES, (*Littér. sacrée.*) les *octaples* étoient une espece de bible polyglotte d'Origene à huit colonnes. Elle contenoit 1°. le texte hébreu en caractere hébraïque; 2°. le même texte en caracteres grecs; 3°. la version d'Aquila; 4°. celle de Symmaque; 5°. celle des septante; 6°. celle de Théodotion; 7°. celle qui s'appelloit *la cinquieme grecque*; 8°. enfin celle qu'on nommoit *la sixieme. Voyez* pour vous éclairer sur toutes les différentes versions des livres sacrés, rassemblées par ce pere de l'Eglise en plusieurs colonnes, *le mot* ORIGENE, HEXAPLES, *Critique sacrée.* (*D. J.*)

OCTATEUQUE, s. m. *en Théologie & en littérature sacrée*, signifie les huit premiers livres de l'ancien Testament; savoir, la Genese, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, le Deuteronome, le livre de Josué, & le livre des Juges. Ce mot est formé du grec ὀκτω, *huit*, & τευχος, *livre, ouvrage. Voyez* BIBLE & PENTATEUQUE. Procope de Gaze a fait dix livres de commentaires sur *l'Octateuque.*

OCTAVA, subst. f. (*Hist. anc.*) le huitieme du grain des porteurs. Sous le triumvirat d'Antoine, d'Auguste & de Lépide, les affranchis étoient tenus de donner le huitieme de leurs revenus. Dans la suite, on exigea le même impôt de toutes les marchandises qui entroient. On appella les receveurs, *octaviarici*, octaviaires. Les soldats qu'on assignoit à quelqu'un pour le défendre des insultes du peuple, s'appellerent aussi *octaviarici.*

OCTAVANORUM COLONIA, (*Géog. ancien.*) c'est Fréjus, nommé en latin *Forum julium*, qui devint une colonie d'Octaviens, c'est-à-dire, de soldats d'Auguste, dont le nom étoit *Octave.* Cette ville étoit alors maritime. (*D. J.*)

OCTAVE, s. f. (*Hist. eccl.*) se dit dans l'église romaine d'un espace de tems de huit jours destiné à la célébration d'une fête, dont on en répete en grande partie l'office; comme les hymnes, les antiennes, les versets, & toujours à matines une leçon relative à cette fête. L'office dans *l'octave* est ordinairement semi-double, excepté le huitieme & dernier jour, qu'on nomme proprement *l'octave*, où il est double majeur. Ainsi il y a *l'octave* de Noël, de Pâques, de la Pentecôte, de la fête Dieu, de la dédicace, *&c. Voyez* DOUBLE, SEMI DOUBLE, *&c.*

OCTAVE, se dit aussi d'une station de prédicateur qui prêche plusieurs sermons pendant *l'octave* de la fête-Dieu. Cette coutume a été établie en France, sur-tout depuis l'hérésie des sacramentaires, pour instruire les peuples plus particulierement sur le sacrement de l'Eucharistie, & les affermir dans la foi de la présence réelle. Ainsi l'on dit que tel prédicateur a prêché *l'octave* dans telle ville, telle cathédrale, telle paroisse.

OCTAVE, (*terme de Commerce.*) ce mot signifie la huitieme partie ou le demi-quart d'une aune: ainsi quand on dit qu'un taffetas est de cinq *octaves*, cela doit s'entendre qu'il a cinq huitiemes d'aune, ou une demi-aune demi-quart de large; qu'un autre est de trois *octaves*, cela veut dire qu'il est de trois huitiemes, ou d'un quart & demi d'aune de large.

On se sert de ce terme *d'octave* pour distinguer les taffetas qui ont d'autres largeurs que la largeur ordinaire, qui est une demi-aune.

Octave se dit encore dans le commerce du change, d'un certain droit ou salaire qui se paye aux agens, ou courtiers de change, qui est de 2 sous 6 deniers, ou de la huitieme partie d'une livre tournois pour chaque fois cent livres contenus aux lettres & billets de change, ou autres papiers dont ils procurent la négociation ; ce qui est à raison de vingt-cinq sous par mille livres. *Savari.* (*D. J.*)

OCTAVE, *en Musique*, est la plus parfaite des consonnances ; c'est, après l'unisson, celui de tous les accords dont le rapport est le plus simple. L'unisson est en raison d'égalité, c'est-à-dire comme 1 à 1 : l'*octave* est en raison double, c'est-à-dire comme 1 à 2, & ces deux accords ont entr'eux tant de conformité que dans l'harmonie on les prend presque indifféremment l'un pour l'autre.

Cet intervalle s'appelle *octave*, parce que, pour marcher diatoniquement d'un de ses termes à l'autre, il faut passer par sept degrés & faire entendre huit sons différens.

Voici les propriétés singulieres qui distinguent l'*octave* de tous les intervalles.

1°. L'*octave* renferme entre ses bornes tous les sons primitifs & originaux ; ainsi après avoir établi un système ou une suite de sons dans l'étendue d'une *octave*, si l'on veut prolonger cette suite, il faut nécessairement reprendre le même ordre dans une seconde *octave*, & de même pour une troisieme, & une quatrieme, où l'on ne trouvera jamais aucun son qui ne soit la replique de quelqu'un des premiers. Une telle série est appellée *échelle de musique*. *Voyez* ÉCHELLE & GAMME. C'est en vertu de cette propriété de l'*octave* qu'elle a été appellée *diapason* par les Grecs. *Voyez* DIAPASON.

2°. L'*octave* renferme encore toutes les consonnances & toutes leurs différences, c'est-à-dire tous les intervalles simples, tant consonnans que dissonans, & par conséquent toute l'harmonie. Etablissons toutes les consonnances sur un même son fondamental & commun, nous aurons la table suivante,

$$\frac{120}{120},\ \frac{100}{120},\ \frac{96}{120},\ \frac{90}{120},\ \frac{80}{120},\ \frac{75}{120},\ \frac{72}{120},\ \frac{60}{120}$$

qui revient à celle-ci,

$$1\quad \frac{5}{6}\quad \frac{4}{5}\quad \frac{3}{4}\quad \frac{2}{3}\quad \frac{5}{8}\quad \frac{3}{5}\quad \frac{1}{2}$$

c'est-à-dire qu'on y trouve toutes les consonnances dans cet ordre, la tierce mineure, la tierce majeure, la quarte, la quinte, la sixte mineure, la sixte majeure, & enfin l'*octave*. Par où l'on voit que les consonnances simples sont toutes contenues entre l'*octave* & l'unisson : il y a même plus, car elles peuvent être entendues toutes à-la-fois dans l'étendue d'une *octave* sans aucun mélange de dissonnances. Formez à-la-fois quatre sons, *ut*, *mi*, *sol*, *ut*, en montant du premier *ut* à son *octave*, ils formeront entr'eux toutes les consonnances, & ne formeront nul autre intervalle. Prenez deux de ces sons comme il vous plaira, l'intervalle en sera toujours consonnant. C'est de cette union de toutes les consonnances que l'accord qui les produit s'appelle *accord parfait*. *Voyez* ACCORD.

3°. Tout son consonnant avec un des termes de l'*octave* est aussi consonnant avec l'autre : par conséquent tout intervalle dissonnant avec l'un est aussi dissonnant avec l'autre.

4°. Enfin l'*octave* a cette propriété plus singuliere encore que toutes les autres, de pouvoir être ajoutée à elle-même, c'est-à-dire doublée, triplée & multipliée à volonté sans changer de nature, & sans que le produit cesse d'être une consonnance.

Cette multiplication de l'*octave* est cependant bornée à notre égard par l'étendue de nos perceptions, & un intervalle de huit *octaves* excede déja cette étendue. *Voyez* SONS GRAVES, SONS AIGUS. Les *octaves* mêmes perdent quelque chose de leur harmonie en se multipliant, une triple *octave* commence déja à être moins agréable qu'une *octave* simple, une quatrieme *octave* moins qu'une triple, & enfin à la cinquieme *octave* la trop grande composition du rapport, & l'extrème distance des sons ôte presque tout son agrément à la consonnance.

C'est de l'*octave* qu'on tire la génération de tous les intervalles par des divisions & subdivisions harmoniques. Si vous divisez harmoniquement l'*octave* 3, 6, par le nombre 4, vous aurez d'un côté la quarte 3, 4, & de l'autre la quinte 4, 6.

Divisez de même la quinte 10, 15, harmoniquement par le nombre 12, vous aurez la tierce mineure 10, 12, & la tierce majeure 12, 15. Enfin divisez la tierce majeure 72, 90, encore harmoniquement par le nombre 80, vous aurez le ton mineur 72, 80, ou 9, 10, & le ton majeur 80, 90, ou 8, 9, *&c.*

Il faut remarquer que ces divisions harmoniques donnent toujours deux intervalles inégaux, dont le moindre est au grave & le plus grand à l'aigu. Que si l'on fait les mêmes divisions selon la proportion arithmétique, ce qui est encore plus facile, on aura le moindre intervalle à l'aigu & le plus grand au grave. Ainsi l'*octave* 2, 4, partagée arithmétiquement donnera d'abord la quinte 2, 3, au grave ; puis la quarte 3, 4, à l'aigu ; la quinte 4, 6, donnera premierement la tierce majeure 4, 5, puis la tierce mineure 5, 6, & ainsi des autres.

Le système complet de l'*octave* est de cinq tons & deux semi-tons, formant entr'eux autant de degrés diatoniques sur les sept sons de la gamme jusqu'à l'*octave* du premier. Mais comme chaque ton peut se partager en deux semi-tons, la même *octave* se divise aussi chromatiquement en douze intervalles d'un semi-ton chacun formés pour douze sons différens, dont les sept précédens gardent leur nom, & les cinq autres prennent chacun le nom du son diatonique le plus voisin. *Voyez* ÉCHELLE.

Je ne parle point ici des *octaves* diminuées & superflues, parce que dans l'harmonie ni dans la mélodie les *octaves* ne s'alterent jamais.

Il est défendu en composition de faire deux *octaves* de suite entre différentes parties, sur-tout par mouvement semblable ; mais cela est permis & même élégant fait à dessein & à propos dans toute la suite d'un air ou d'un trait de chant : c'est ainsi que dans plusieurs *concerto* toutes les parties prennent le *ripieno* par intervalles à l'*octave* ou à l'unisson. (*S*)

OCTAVIER, v. n. *en Musique*, quand on force le vent dans un instrument à vent, le son monte aussi-tôt à l'octave, c'est ce qu'on appelle *octavier*. En renforçant ainsi l'inspiration, l'air renfermé dans le tuyau & contraint par l'air extérieur, est obligé, pour céder à la vitesse des oscillations, de se partager en deux colonnes égales, ayant chacune la moitié de la longueur du tuyau : & c'est ainsi que chacune de ces moitiés sonne l'octave du tout. Une corde de violoncelle *octavie* par un principe semblable, quand le coup d'archet est trop brusque ou trop voisin du chevalet. C'est un défaut dans l'orgue quand un tuyau *octavie*, cela vient de ce qu'il prend trop de vent. (*S*)

OCTAVINE, s. f. (*Musique.*) cet instrument de musique est une espece de petite épinette, qui, pour être transportée plus commodément, n'a que la pe-

tite *octave*, ou le petit jeu du clavecin. (*D. J.*)

OCTAVO, s. m. (*Comm. Monnoie.*) monnoie de cuivre qui a cours en Espagne. L'*octavo* ou *ochavo* vaut deux maravédis de Vellon, & il en faut dix sept pour une réale aussi de Vellon. Il y a des *octavos* de quatre ou de huit maravédis; mais on les appelle ordinairement les uns des *quartas*, & les autres des *doubles quartas*.

OCTAVUM, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique & siege épiscopal en Numidie. Il ne faut pas confondre celui-ci avec un autre siege épiscopal de même nom, situé dans la Byzacene. (*D. J.*)

OCTILE *ou* OCTANT, s. m. *terme d'Astrologie*, qui signifie l'aspect de deux planetes éloignées l'une de l'autre de 45 degrés, ou de la huitieme partie de la circonférence du zodiaque, c'est-à-dire d'un signe & demi. *Voyez* OCTANT & TRIOCTILE.

OCTIREME, *octoremis*, s. f. (*Marine des anc.*) bâtiment des anciens, selon les uns, à huit rangs de rames; & selon les autres, ou à huit rangs de rameurs, ou à huit rameurs sur chaque rame; car les sentimens des savans sont fort partagés; nous traiterons ailleurs cette matiere.

OCTOBRE, (*Calendrier de l'ancienne Rome.*) huitieme mois de l'année dans le calendrier de Romulus, & le dixieme dans celui de Numa; il a toujours gardé son premier nom, malgré les noms différens que le sénat & les empereurs romains lui ont voulu donner. En vain le sénat desira qu'on appellât ce mois *Faustinus*, en l'honneur de Faustine, femme de l'empereur Antonin. Commode ne réussit pas mieux en le nommant *Invictus*, ni Domitien en l'appellant *Domitianus*. Ce mois étoit sous la protection de Mars.

Le 4 *Octobre*, on faisoit la solemnité du *Mundus patens*.

Le 12 fut consacré par un autel à la Fortune de retour, *Fortunæ reduci*, pour flatter Auguste qui revenoit à Rome apres avoir pacifié la Sicile, la Grece, la Syrie, l'Asie & les Parthes.

Le 13 arrivoit la fête *Fontinalia*, les Fontinales.

Le 15, on sacrifioit un cheval à Mars, nommé *October equus*.

Le 19, on solemnisoit dans les armées la fête nommée *Armilustrium*.

Le 28 & les suivans, se donnoient les jeux de la victoire, institués par Sylla.

On célébroit à la fin de ce mois les vortumnales & les jeux sarmatiques. (*D. J.*)

OCTOBRE, (*Calendrier des modernes.*) nom du dixieme mois de notre année. Il a 31 jours; & c'est le 23 que le Soleil entre dans le signe du Scorpion. Le nom d'*Octobre* qu'il a vient de ce qu'il étoit le huitieme de l'année romaine, qui n'étoit composée que de dix. (*D. J.*)

OCTODORUM ou OCTODURUS, (*Géogr. anc.*) village dont parle Jules César *de bello Gallico*, *l. III. c. j.* & le donne au peuple *Veragri*. Sanson estime que c'est *Martigny* ou *Martignach*, comme disent les Allemands, sur les côtés de la Drance, qui tombe incontinent dans le Rhône. Ce lieu a été la capitale du bas Valois, comme Sion du haut Valois. *Voyez* les *mém. des Inscrip. tome XIV.* le plan d'un camp que Galba établit autrefois à *Octodurum*. Stewechius avoit tiré ce plan sur les lieux, & le fit le premier graver dans son commentaire sur Végece. (*D. J.*)

OCTOGENAIRE, adj. & subst. (*Gramm.*) qui a atteint l'âge de 80 ans, on dit *c'est un octogenaire*.

OCTOGESA, (*Géogr. anc.*) ancienne ville de l'Espagne Tarragonoise au pays des Itergetes. César en parle de *bello civili*, *l. I. c. lxj.* M. de Marca pense qu'*Octogésa* devoit être au lieu où est aujourd'hui *Mequicensa* au confluent de la Segre & de l'Ebre: cette conjecture est des plus vraissemblables. (*D. J.*)

OCTOGONE, s. m. (*Géom.*) se dit en Géométrie d'une figure de huit côtés & de huit angles. *Voyez* FIGURE & POLYGONE.

Quand tous les côtés & les angles de cette figure sont égaux, on l'appelle *octogone* régulier ou *octogone* inscriptible dans un cercle. (*E*)

Le côte de l'*octogone* régulier est la corde de 45 degrés; or nommant 1 le rayon, le sinus de 45 degrés est $\sqrt{\frac{1}{2}}$, & la corde est $\sqrt{(\frac{1}{2}+[1-\sqrt{\frac{1}{2}}]^2)} = \sqrt{(2-\sqrt{2})}$. Par cette formule on peut calculer ou le côté d'un *octogone* dont le rayon est donné, ou le diametre d'un *octogone* dont on connoît le côté. Je me souviens d'avoir employé, il y a plus de 25 ans, cette derniere méthode pour trouver le diametre du grand bassin *octogone* du jardin des Tuileries, j'ai trouvé, s'il m'en souvient bien, par la mesure actuelle le côté de 77 piés, d'où j'ai conclu le diametre de 32 à 33 toises; car les nombres précis ne sont plus présens à ma mémoire. On prétend que ce diametre est égal à la hauteur des tours de Notre-Dame, mais je le crois plus petit de quelques toises. (*O*)

OCTOPHORE, s. m. (*Hist. anc.*) litiere portée par huit esclaves; elle étoit plus encore à l'usage des femmes que des hommes; on s'en servoit à la ville, quand on étoit indisposé, pour aller en visite, & en tout tems pour aller à la campagne.

OCTOPODE, s. m. (*Antiq. ecclés.*) c'étoit une banniere des papes divisée en huit flammes ou huit languettes. *Voyez* Bollandus, *Act.* §. *Febr. tome II. page 26.*

OCTOSTYLE, s. m. (*Archit. civile.*) face d'un bâtiment orné de huit colonnes; c'est une ordonnance de huit colonnes disposées sur une ligne droite, comme le temple pseudo-diptere de Vitruve, & le portique du Panthéon à Rome, ou sur une ligne circulaire, comme le monoptere rond ou temple d'Apollon Pythien à Delphes, & toute autre tour de dôme ayant huit colonnes en son pourtour. Le mot *octostyle* est dérivé de deux mots grecs, dont l'un signifie *huit*, & l'autre *colonne*.

OCTROI, s. m. (*Jurisprud.*) signifie *concession* de quelque grace ou privilege faite par le prince.

Les *octrois* ou deniers d'*octrois* sont des levées de certains droits en deniers, que le prince permet à des communautés de faire sur elles-mêmes pour leurs besoins & nécessités, comme pour les fortifications des villes, réparations des bâtimens, entretien du pavé, *&c.*

Ces *octrois* se levent sur la vente du vin, du charbon, du bois à brûler, & autres denrées & marchandises, selon ce qui a été *octroyé* par le prince.

Les deniers d'*octrois* & autres deniers communs & patrimoniaux des villes & communautés sont perçus par le receveur de la ville ou communauté.

Ces receveurs des *octrois* ont été érigés en titre d'office dans les villes par divers édits; on leur a aussi donné des contrôleurs, mais tous ces offices ont été supprimés & rétablis par divers édits: l'édit du mois de Juin 1725, qui les a rétablis, forme le dernier état; la ville de Paris a été exceptée de ces créations.

Les comptes des deniers d'*octrois* se rendent à la chambre des comptes. Sur les fonctions, créations & suppressions des receveurs des *octrois*, voyez *le Dictionnaire des arrêts* au mot *Octrois*.

OCTULAINS, (*Géog. anc.*) en latin *Octulani*, anciens peuples d'Italie dans le Latium, & l'un de ceux qui avoient part à la distribution des viandes sur le mont Albano, selon Pline, *l. III. c. v.* (*D. J.*)

OCTUPLE, adj. (*Gramm. & Arith.*) qui est huit fois plus grand.

OCULAIRE, adj. *en Anatomie*, qui appartient à

l'œil. Nerfs *oculaires* communs, nerfs *oculaires* externes. *Voyez* MOTEURS.

OCULAIRE, s. m. (*Dioptr.*) on appelle ainsi celui des verres d'une lunette, ou d'un microscope qui est tourné vers l'œil. *Voyez* LUNETTE, MICROSCOPE, TELESCOPE, *&c.* voyez *aussi* OBJECTIF. (*O*)

OCULAIRE, *pierre*, (*Hist. nat.*) *lapis ocularis*. Mercati a donné ce nom à une espece d'opercule de coquille qui est l'*umbilicus maximus*.

Les anciens semblent aussi avoir donné indifféremment le nom de *pierres oculaires* à toutes le pierres dans lesquelles ils trouvoient ou croyoient trouver la ressemblance d'un œil. Les pierres qu'ils nommoient *lapides oculati*, paroissent n'avoir été que des boules avec lesquelles les enfans jouoient comme les nôtres font avec les gobilles. (—)

OCULATION, s. f. (*Jardinage.*) c'est l'action d'ébourgeonner ou d'ôter les bourgeons inutiles des plantes, & sur-tout de la vigne : ce mot vient d'*oculus*, qui veut dire *œil* ou *bourgeon*. (*K*)

OCULÉE, PIERRE, (*Hist. nat.*) *lapis oculatus*; nom donné par Mercati à une pierre formée par l'assemblage d'un grand nombre de petits cailloux, telles que les pierres que les Anglois nomment *pudding*; ce nom vient, suivant toute apparence, des cailloux ronds & roulés, renfermés dans cette pierre, qui ressemblent à des yeux. *Voyez* Mercati, *Metallotheca*.

OCULISTE, s. m. chirurgien qui s'applique particulierement à toutes les maladies des yeux, *ocularius chirurgus*, *ophthalmiater*.

Dans les statuts des Chirurgiens de Paris il y a un article qui porte, que ceux qui voudront être reçus pour exercer seulement la partie de la Chirurgie qui concerne la vûe, subiront un examen, dans lequel ils seront interrogés sur la théorie & sur la pratique, & qu'ils auront le titre d'*expert pour les yeux*, sans pouvoir y joindre celui de *chirurgien*.

Celui qui se destine aux maladies des yeux devroit néanmoins avoir toutes les connoissances qu'on exige dans les autres Chirurgiens, car les maladies sont presque toutes les mêmes, c'est les lieux qu'elles occupent qui en fait la différence : l'inflammation de l'œil n'est pas d'une autre nature que l'inflammation du foie & des poumons. Les principes généraux sont les mêmes, il faut seulement en faire des applications particulieres aux différentes parties, & les maladies y ont des symptômes relatifs aux fonctions lésées. On ne peut guère attendre de grands progrès de ceux qui se sont livrés spécialement à un genre d'exercice, sans avoir puisé dans les sources de l'art les grands principes qui doivent les diriger : le public qui n'est pas au fait des choses, croit aisément qu'un homme qui s'applique uniquement à la connoissance des maladies d'un organe doit avoir des lumieres supérieures à un autre, & cela seroit vrai s'il étoit d'ailleurs profondément instruit des principes de l'art. Mais souvent on ne choisit une partie que par l'incapacité où l'on se sent de s'adonner à l'exercice complet de l'art : il est certain que les auteurs qui ont le mieux traité des maladies des yeux, étoient des chirurgiens également versés dans la connoissance de toutes les maladies, & qui pratiquoient indistinctement toutes les grandes opérations de la Chirurgie : parmi les anciens, *Guillemeau*, éleve d'Ambroise Paré, & premier chirurgien du roi après son maître. Au commencement de ce siecle, Antoine Maître Jean, chirurgien à Mery-sur-Seine, qui termine son traité des maladies de l'Œil, le plus estimé que nous ayons, par ces mots..... « Je sais que la plûpart des » chirurgiens négligent de s'appliquer aux maladies » des yeux, parce qu'elles sont si nombreuses qu'on » s'en est fait un monstre, & que l'on croit qu'elles » demandent toute l'application d'un homme, & » une adresse toute singuliere pour exécuter toutes » les opérations qui leur conviennent. Il n'est rien » de tout cela; elles sont nombreuses à la vérité, » mais elles sont très-faciles à apprendre à un chirurgien déjà éclairé dans sa profession : elles n'ont » point d'autres regles pour leur traitement que » celles que l'on suit pour traiter les autres maladies, pourvû seulement qu'on ait égard à la nature » de l'œil : & il n'est besoin que d'une adresse médiocre & d'un peu de jugement pour en faire les » plus difficiles opérations ». Voilà l'avis d'un très-habile *oculiste* sur un point où il ne doit pas être suspect. Il pouvoit mettre à un très-haut degré d'estime les talens nécessaires pour exercer convenablement cette partie de l'art, & personne n'avoit plus mérité d'en être cru sur sa parole. Il a été excellent *oculiste*, parce qu'il étoit très-bon chirurgien, & personne n'ignore que les opérations les mieux concertées de la chirurgie oculaire, sont dûes à des chirurgiens qui n'en ont point fait leur capital ; la fistule lacrymale par M. Petit, la cataracte dont M. Chery a connu la possibilité de l'extraction, pratiquée si heureusement de nos jours par M. Daviel, *&c.* (*Y*)

Voici la notice des auteurs qu'un bon *oculiste* doit connoître.

Anel, Méthode pour guérir les fistules lacrymales. *Turin 1713 & 1714*, *in-4°*. *Item*, Dissertation sur la nouvelle découverte de l'hydropisie du conduit lacrymal. *Paris 1716*, *in-12*.

Aquapendente (Hyeronimus Fabricius ab), *Tractatus de oculo visus organo*. Patav. 1601, *fol.* Francof. 1605, 1613, *fol.* & dans ses ouvrages anatom. & physiol. *Lips. 1687*, *fol. cum Albini præfatione*, L. B. 1738, *fol.*

Bailly, *on the preservation. of the Sigh.* London, 1560, *in-12*.

Banister (Richard), Traité des yeux, contenant la connoissance & la cure de onze cens treize maladies, auxquelles cette partie & les paupieres sont sujettes. *Londres*, *1622*, *in-4°*. *en anglois*.

Bastisch, des maladies des yeux. *Dresdæ 1583*, *fol. fig. en allemand*.

Beddevole, remarques sur les yeux des oiseaux. *Genève 1680*, *in-8°*.

Beneventus Hierosolimitanus, *de oculis, eorumque ægritudinibus & curis*. Venetiis 1550, *in fol.* & *in-4°*.

Boye, *a disquisition about the final causes of natural things*, &c. *with some uncommon observations about vitiated sight*. Lond. 1689, *in-8°*. rare.

Brisseau, de la cataracte & du glaucoma. *Paris 1709*, *in-12. fig.*

Briggs (Guillelm.) *ophthalmographia*. Cantabridgiæ 1675, *in-8°*. il y donne une exacte description de l'œil avec la méthode de le disséquer.

Burgos (Joh. de), *de pupillâ oculi*. Romæ 1543, *in 8°*. Le P. Paul, Fra Paolo, beau génie, est le premier, pour le dire en passant, qui ait observé la contraction & la dilatation de la prunelle de l'œil.

Barrhus (Joseph Frider.) *epistola de artificio humores oculorum restaurandi*. Hafn. 1669, *in-4°*.

Carcanus (Joh. Bapt.) *de cordis vasorum in fœtu*, *& de musulis palpebrarum & oculorum*. Ticini 1574, *in-8°*.

Cocchi (Anton.) *epistola ad Morgagnum de lente crystallina oculi humani*, *verâ suffusionis sede*. Romæ 1721, *in-8°*.

Coward (Guillelm.) *ophthalmomiatria*, *sive oculorum medela*. London. 1706, *in-8°*.

Dubois, des maladies qui arrivent à l'œil, & des remedes les plus convenables pour les guérir sans opération manuelle. *Paris 1733*, *in-12*.

Friderici

Friderici (Petri), *tractatus de oculis.* Lipf. 1576, *in-8°.*

Guenelloni, *epiftola ad D. Carletonum*, &c. *de anatome oculorum*, &c. Amftæl. 1686, *in-8°.*

Heifteri (Laurent.) *de cataracta, glaucomate, & amaurofi.* Altorf. 1713, *in 8°.*

Henricus (Joh.) *de morbis oculorum, aurium, nafi, dentium.* Antverp. 1608, *in-4.*

Hodierna (Joh. Bapt.) *de oculo mufcæ.* Panormi 1644, *in-4°.* cet ouvrage rare eft fort bon.

Hoferus (Thobias), *de ophthalmia tractatus.* Bafileæ 1653, *in-8°.*

Horius (Jacobus), *de circulari humorum motu in oculis.* Lugd. Bat. 1740, *cum fig.* c'eft un bon ouvrage.

Huyghens (Chrétien), *opera varia.* Lugd. Bat. 1682, *in-4°.* & *opera reliqua.* Amftæl. 1728, 2 *vol. in-4°.*

Kennedy, *ophthalmographia*, &c. Lond. 1713, *in-8°.* en anglois.

Maître Jean (Antoine), des maladies de l'œil. *Troyes 1707, in 4°. prem. édit.* c'eft le meilleur auteur fur cette matiere.

Manulphi (Johannis), *tractatus de febre & lacrymis.* Romæ 1618, *in-8°.*

Marini (Girol.) pratique des opérations chirurgicales fur les yeux, & dans la lithotomie. *Rome 1723, in-8°.* en Italien.

Michael (Joh.) *oculi fabrica, actio, ufus*, &c. Lugd. Bat. 1695, *in-8°.*

Moravius (Frider.) *elenchus affectuum ocularium.* Cryphifwaldiæ 1644, *in-4°*, 1654, *in-4°.*

Moaline (Antoine), *a relation of new anatomical obfervations in the eyes of animals.* Lond. 1682, *in-4°.* c'eft un ouvrage très-curieux.

Newton (le chev. Ifaac), optique, livre immortel.

Petit (le médecin), lettre où l'on démontre que le cryftalin eft fort près de l'uvée, avec de nouvelles preuves concernant l'opération de la cataracte. *Paris 1729, in-4°.* rare & curieufe.

Panamufali de Buldac, *liber de præparationibus rerum quæ ad oculos medicinas faciunt.* Venet. 1500, *in-fol.*

Plempii (Vopifc. Fortun.) *ophtalmographia.* Lovani 1648, *fol.* il a fait fa réputation par cet ouvrage.

Read (Guillelm.) *on the difeafes of the eyes.* Lond. 1704, *in-8°.*

Rufchius (Joh. Bapt) *de vifus organo, libri quatuor.* Pifis, 1631, *in-4°.*

Schelhammeri (Chriftoph.) *ophthalmographia & opfiofcopia*, &c. Jenæ 1640, *in-4°.*

Severus (Nicolaus), *obfervationes anatomicæ de glandulis oculorum, novifque eorum vafis.* Hafniæ 1664, *in-4°.*

Taylor (Joh.) *of the cataract aud glaucoma.* London 1736, *in-8°. Item*, le méchanifme du globe de l'œil. *Paris 1738*, opérateur adroit & charlatan habile.

Trinchufii, *differtatio de cæcis fapientiâ & eruditione claris.* Jenæ 1672, *in-4°.* c'eft un ouvrage pour les Littérateurs.

Varolius (Conftantius), *de nervis opticis.* &c. Francof. 1591, *in-8°.*

Woolhoufe, *differtationes de cataracta & glaucomate.* Francof. 1719, *in 8°.*

Yves (Saint) traité des maladies des yeux. *Paris 1722, in-8°.*

Zahu, *oculus artificialis teledriopticus*, &c. Norimb. 1722. *in-fol. fig.*

The perfect oculift. 1603, *in-8°.* par un anonyme.

A tous ces traités particuliers il faut joindre les obfervations qui fe trouvent éparfes dans les Mémoires de l'académie des Sciences, les Tranfactions philofophiques, le Recueil d'Edimbourg, les Actes des curieux de la nature, & autres ouvrages de ce genre.

Boerhaave avoit donné dans des leçons publiques un traité fur la ftructure de l'œil, & fes principales maladies; c'eft un morceau précieux que meffieurs Van-Swieten & Tronchin pourroient mettre au jour. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

OCULO-MUSCULAIRES COMMUNS. } *Voyez*
OCULO-MUSCULAIRES EXTERNES. } MOTEURS.

OCULUS BELI ou *OCULUS SOLIS*, (*Hift. Botan.*) *Voyez* ŒIL DE CHAT.

OCULUS MUNDI. Voyez ŒIL DU MONDE.

OCULUS MARIS ou *OCULUS VENERIS*, nom d'une coquille que l'on connoît mieux fous le nom d'*umbilicus veneris.*

OCULUS CHRISTI, (*Botan.*) efpece d'aftérifque, nommé par Tournefort *afterifcus annuus, foliis ad florem rigidis. Voyez* ASTÉRISQUE.

On le cultive quelquefois dans les jardins à caufe de fa fleur ronde, radiée & de couleur jaune, qui fert à embellir les parterres; mais l'aftérifque préférable pour ce deffein eft l'efpece qui fleurit la plus grande partie de l'année, & que Tournefort appelle *afterifcus maritimus, perennis, patulus.* (*D. J.*)

OCYMOPHILLON, f. m. (*Botan.*) nom donné par Bauxbaum à un nouveau genre de plante dont voici les caracteres. La fleur eft fans pétale; elle porte fur un embrion qui devient enfuite un vaiffeau féminal, oblong, quadrangulaire, divifé en quatre loges, qui contiennent des graines arrondies & très-petites. Les feuilles de ce genre de plante font femblables à celles du bafilique, *ocymum*, d'où lui vient fon nom. Elle croît dans les lieux humides. Bocconé la décrit fous le nom impropre de *glaux*, en l'appellant la grande *glaux* de marais, à fleur jaune. *Act. petropol vol. IV. pag. 421.*

OCYMUM, f. m. (*Botan.*) genre de plante que nous appellons en françois *bafilic*, & c'eft fous ce nom que vous la trouverez caractérifée. Tournefort en compte dix-neuf efpeces, & Boerhaave vingt-quatre; elles poffedent une qualité balfamique & tempérée.

OCZAKOW, (*Géog.*) ville forte de Turquie, dans la Beffarabie, capitale d'un pays de même nom, & fameufe par la bataille de 1644: c'eft où font les galeres turques qui gardent l'embouchure du Niéper contre les courfes des Cofaques. Elle eft défendue par plufieurs châteaux, & eft à 126 lieues S. O. de Bialogrod, 164 N. E. de Conftantinople. *Long.* 47. 35 *lat.* 46. 30.

La ville d'*Oczakow*, nommée par les Turcs *Dfan-Crimenda*, eft fituée à l'embouchure du Boryfthene qui s'y jette dans la mer Noire; on nommoit autrefois cette ville *Obia* ou *Miletopole*, & elle étoit alors le centre du commerce des Miléfiens avec les peuples feptentrionaux de ces quartiers.

Le pays d'*Oczakow* eft féparé de la Tartarie crimée par le Boryfthène; il a l'Ukraine au N. O. la la mer Noire au S. E. le Budziac au S. O. & la Moldavie au couchant. (*D. J.*)

O D

ODA, f. f. *terme de relation*, chambre, claffe des pages du grand-feigneur dans le ferrail: voici ce qu'en dit du Loir.

Les pages du grand-feigneur font divifés en cinq claffes, qui font autant de chambres appellées *oda.* La premiere plus baffe en dignité porte la qualité de *grande*, pour le nombre de ceux qui la

composent : ce sont les plus jeunes à qui on enseigne à lire & à écrire, à bien parler les langues, qui sont la turque pour ce monde, l'arabe pour le paradis, & la persane pour l'enfer, à cause, disent les Turcs, de l'hérésie de la nation qui la parle.

La seconde s'appelle *la petite oda*, où depuis l'âge de 14 ou 15 ans, jusqu'à 20 ou environ, ils sont exercés aux armes, à piquer des chevaux, à l'étude des sciences dont les Turcs ont quelque teinture, comme est l'Arithmétique, la Géométrie & l'Astrologie. Dans chacune de ces chambres il y a un page de la chambre privée, qui leur commande.

La troisieme chambre nommée *kilan-oda*, comprend bien deux cens pages, qui outre leurs exercices ordinaires, sont commandés par le kilerdgibachi, pour le service de la sommèlerie & de la fruiterie.

La quatrieme n'en a que vingt-quatre, qui sous le khazinéda-bachi, ont soin du trésor qui est dans l'appartement du grand-seigneur, où ils n'entrent jamais avec des habits qui aient des poches.

La cinquieme chambre appellée *kas-oda*, c'est-à-dire *classe privée*, est composée de quarante pages qui servent à la chambre du prince.

Toutes les nuits un nombre fixe de pages de ces chambres sont de garde, quand leur prince est couché; ils sont posés en divers endroits, les uns plus près de lui que les autres, selon le degré de leur chambre; & ceux qui sont de la chambre privée les commandent. Ils prennent garde aussi que la lumiere, qu'ils tiennent toujours dans sa chambre, ne lui donne point dans les yeux, craignant qu'il ne s'éveille; & s'ils le voient travaillé de quelque songe qui l'inquiette & qui le tourmente, ils en avertissent l'aga pour qu'il le réveille. (*D. J.*)

ODABACHI *ou* ODDOBASSI, s. m. (*Hist. mod.*) est un officier de l'armée des Turcs, qui répond à-peu près à ce que nous appellons parmi nous un *sergent*, ou un *caporal*.

Les simples soldats & les janissaires, appellés *oldachis*, lorsqu'ils ont servi un certain nombre d'années, sont avancés, & deviennent biquelars : de biquelars ils sont faits *odabachis*, c'est-à-dire, caporaux de compagnie, ou chefs de certaines divisions dont le nombre n'est pas fixé, étant quelquefois de dix hommes, quelquefois de vingt.

Leur paye est de six doubles par mois, & ils portent pour marque distinctive un grand feutre, large d'un pié, & encore plus long que large, qui pend par derriere, & orné par devant de deux grandes plumes d'autruches.

L'*odabachi* est proprement un chef de chambrée des janissaires, comme le porte son nom composé de deux mots turcs savoir, *oda*, chambre, & *bachi*, chef. Lorsque les janissaires entrent pour la premiere fois dans cette chambre, l'*odabachi* les frappe sur le cou, & leur fait baisser la tête pour preuve de l'obéissance à laquelle ils sont engagés. Ils ne peuvent s'absenter sans sa permission, & lorsqu'ils négligent de la lui demander, il leur fait donner par le cuisinier de la chambrée des coups de baguette sur les fesses & non sur les piés, afin de ne pas les mettre hors d'état de marcher où le bien du service le requiert. S'ils commettent quelque crime grave, il les fait étrangler mais secretement, & jetter leurs corps dans la mer. Que s'il est forcé de rendre leur punition publique, il doit auparavant les dégrader de leur qualité de janissaire, ce qui se fait en mettant en pieces le collet de leur habit. Guer, *mœurs des Turcs, tome II.*

On donne encore en Turquie le nom d'*odabachi* au directeur de chaque chambre des ichoglans ou pages du grand-seigneur. Il veille à leur conduite, à leurs exercices, & les fait châtier lorsqu'il leur échape quelque faute.

ODAGLANDARI, s. m. (*Hist. mod. terme de relation.*) on écrit aussi *odeglandari*, *odoglandari*, *oddoglandari*. Ce sont les pages de la cinquieme chambre ou *oda* ; *voyez* ODA.

Ces pages sont au nombre de quarante qui servent à la garderobe du grand-seigneur. Ils ont dix aspres par jour, bouche à cour, & deux habits de velours, satin ou damas, tous les ans. Vigenere, *illustrat. sur chalcondyle, p. 359.* (*D. J.*)

ODALIQUES *ou* ODALISQUES, s. f. (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on nomme en Turquie les simples favorites du grand-seigneur, renfermées dans le serrail pour servir à ses plaisirs. Elles y sont gardées par des eunuques, & occupent chacune un appartement où elles sont servies par des femmes. Les *odaliques* qui n'ont eu que des filles, ont la liberté de sortir & de se marier à qui il leur plait ; mais celles qui ont donné des fils au grand-seigneur, & sont arrivées par-là au titre d'*asekis*, sont renvoyées dans le vieux serrail quand le sultan se dégoûte d'elles, & n'en sortent jamais à-moins que leur fils ne monte sur le trone, & pour-lors on les nomme *valide* ou *sultane-mere*. Ce mot *odalique* vient d'*oda*, qui en turc signifie une *chambre*, parce que toutes ces femmes sont logées séparément. C'est entre elles à qui employera le plus de manege pour plaire au sultan, & d'intrigues pour supplanter ses rivales.

ODAXISME, (*Médecine.*) mot grec dérivé de *δάκνω, je mords*, & employé par différens auteurs pour désigner une *sensation* desagréable, plus forte que la démangeaison, & fort analogue à celle qui est l'effet d'une *morsure*. C'est dans ce sens général que Vanhelmont l'emploie ; Dioscoride l'applique aussi à une affection des reins où le malade ressentoit cette espece de douleur, il dit qu'alors les reins étoient *ὀδαξώμενοι, comme mordus*. Hippocrate, suivi en cela par le plus grand nombre de médecins, restreint le nom d'*odaxisme* à cette démangeaison vive & quelquefois douloureuse que les enfans éprouvent aux gencives, lorsqu'elles sont un peu percées & déchirées par les dents qui font effort pour sortir : *pendant la dentition*, dit-il, *non-seulement il y a* odaxisme, *mais encore il survient des convulsions*, &c. *aphorism. 25. lib. III.* d'où il paroît que ce mot seul signifie une *affection des gencives*, que presque tous les auteurs ont rendu par *démangeaison*.

ODE, s. f. (*Poésie lyriq.*) Dans la poésie greque & latine, l'*ode* est une piece de vers qui se chantoit, & dont la lyre accompagnoit la voix. Le mot *ode* signifie *chant*, *chanson*, *hymne*, *cantique*.

Dans la poésie françoise, l'*ode* est un poëme lyrique, composé d'un nombre égal de rimes plates ou croisées, & qui se distingue par strophes qui doivent être égales entr'elles, & dont la premiere fixe la mesure des autres.

L'ode avec plus d'éclat, & non moins d'énergie,
Elevant jusqu'au ciel son vol ambitieux,
Entretient dans ses vers commerce avec les dieux ;

. . . .

Chante un vainqueur poudreux au bout de la carriere ;
Mene Achille sanglant au bord du Simoïs,
Ou fait fléchir l'Escaut sous le joug de Louis ;

. . . .

Son style impétueux souvent marche au hasard,
Chez elle un beau desordre est un effet de l'art.

C'est M. Boileau qui parle, & qui dans ses beaux vers si dignes de la sublime matiere qu'il traite, donne sur cette espece de poésie des préceptes excellens qu'il a essayé de pratiquer lui-même avec assez peu de succès.

Comme l'*ode* est une poésie faite pour exprimer les sentimens les plus passionnés, elle admet l'enthou-

ſiaſme, le ſublime lyrique, la hardieſſe des débuts, les écarts, les digreſſions, enfin le deſordre poétique. Nous pouvons en croire Rouſſeau ſur ce ſujet : écoutons-le.

Si pourtant quelque eſprit timide
Du Pinde ignorant les détours,
Oppoſoit les regles d'Euclide
Au deſordre de mes diſcours ;
Qu'il ſache qu'autrefois Virgile
Fit même aux Muſes de Sicile
Approuver de pareils tranſports :
Et qu'enfin cet heureux délire
Des plus grands maîtres de la lyre
Immortaliſe les accords.

L'enthouſiaſme ou fureur poétique eſt ainſi nommée, parce que l'ame qui en eſt remplie eſt toute entiere à l'objet qui le lui inſpire. Ce n'eſt autre choſe qu'un ſentiment quel qu'il ſoit, amour, colere, joie, admiration, triſteſſe, *&c.* produit par une idée.

Ce ſentiment n'a pas proprement le nom d'*enthouſiaſme*, quand il eſt naturel, c'eſt-à-dire, qu'il exiſte dans un homme qui l'éprouve par la réalité même de ſon état ; mais ſeulement quand il ſe trouve dans un artiſte, poëte, peintre, muſicien ; & qu'il eſt l'effet d'une imagination échauffée artificiellement par les objets qu'elle ſe repréſente dans la compoſition.

Ainſi l'enthouſiaſme des artiſtes n'eſt qu'un ſentiment vif, produit par une idée vive, dont l'artiſte ſe frappe lui-même.

Il eſt auſſi un enthouſiaſme doux qu'on éprouve quand on travaille ſur des ſujets gracieux, délicats, & qui produiſent des ſentimens forts, mais paiſibles.

Le ſublime qui appartient à l'*ode* eſt un trait qui éclaire ou qui brûle. Voici comment il ſe forme, dit l'auteur des Beaux-Arts réduits au même principe.

Un grand objet frappe le poëte : ſon imagination s'éleve & s'allume : elle produit des ſentimens vifs qui agiſſent à leur tour ſur l'imagination & augmentent encore ſon feu. De-là les plus grands efforts pour exprimer l'état de l'ame : de-là les termes riches, forts, hardis, les figures extraordinaires, les tours ſinguliers. C'eſt alors que les prophetes voient les collines du monde qui s'abaiſſent ſous les pas de l'éternité ; que la mer fuit ; que les montagnes treſſaillissent. C'eſt alors qu'Homere voit le ſigne de tête que Jupiter fait à Thétis, & le mouvement de ſon front immortel qui fait balancer l'univers.

Le ſublime de l'*ode* conſiſte donc dans l'éclat des images & dans la vivacité des ſentimens. C'eſt cette vivacité qui produit la hardieſſe des débuts, les écarts, les digreſſions & le deſordre lyrique, dont nous allons maintenant parler.

Le début de l'*ode* eſt hardi, parce que quand le poëte ſaiſit ſa lyre, on le ſuppoſe fortement frappé des objets qu'il ſe repréſente. Son ſentiment éclate, part comme un torrent qui rompt la digue : & en conſéquence il n'eſt guere poſſible que l'*ode* monte plus haut que ſon début ; mais auſſi le poëte, s'il a du goût, doit s'arrêter préciſément à l'endroit où il commence à deſcendre.

Les écarts de l'*ode* ſont une eſpece de vuide entre deux idées, qui n'ont point de liaiſon immédiate. On ſait quelle eſt la vîteſſe de l'eſprit. Quand l'ame eſt échauffée par la paſſion, cette vîteſſe eſt incomparablement plus grande encore. La fougue preſſe les penſées & les précipite : & comme il n'eſt pas poſſible de les exprimer toutes, le poëte ſeulement ſaiſit les plus remarquables, & les exprimant dans le même ordre qu'elles avoient dans ſon eſprit, ſans exprimer celles qui leur ſervoient de liaiſon, elles ont l'air d'être diſparates & découſues. Elles ne ſe tiennent que de loin, & laiſſent par conſéquent entr'elles quelques vuides qu'un lecteur remplit aiſément, quand il a de l'ame & qu'il a ſaiſi l'eſprit du poëte.

Les écarts ne doivent ſe trouver que dans les ſujets qui peuvent admettre des paſſions vives, parce qu'ils ſont l'effet d'une ame troublée, & que le trouble ne peut être cauſé que par des objets importans.

Les digreſſions dans l'*ode* ſont des ſorties que l'eſprit du poëte fait ſur d'autres ſujets voiſins de celui qu'il traite, ſoit que la beauté de la matiere l'ait tenté, ou que la ſtérilité de ſon ſujet l'ait obligé d'aller chercher ailleurs dequoi l'enrichir.

Il y a des digreſſions de deux ſortes : les unes qui ſont des lieux communs, des vérités générales, ſouvent ſuſceptibles des plus grandes beautés poétiques ; comme dans l'*ode* où Horace, à-propos d'un voyage que Virgile fait par mer, ſe déchaîne contre la témérité ſacrilege du genre humain que rien ne peut arrêter. L'autre eſpece eſt des traits d'hiſtoire ou de la fable, que le poëte emploie pour prouver ce qu'il a en vûe. Telle eſt l'hiſtoire de Régulus, & celle d'Europe dans le même poëte. Ces digreſſions ſont plus permiſes aux lyriques qu'aux autres, pour la raiſon que nous avons dite.

Le deſordre poétique de l'*ode* conſiſte à préſenter les choſes bruſquement & ſans préparation, ou à les placer dans un ordre qu'elles n'ont pas naturellement : c'eſt le deſordre des choſes. Il y a celui des mots d'où réſulte des tours qui, ſans être forcés, paroiſſent extraordinaires & irréguliers.

En général les écarts, les digreſſions, le déſordre, ne doivent ſervir qu'à varier, animer, enrichir le ſujet. S'ils l'obſcurciſſent, le chargent, l'embaraſſent, ils ſont mauvais. La raiſon ne guidant pas le poëte, il faut au-moins qu'elle puiſſe le ſuivre : ſans cela l'enthouſiaſme n'eſt qu'un délire, & ſes égaremens qu'une folie.

Des obſervations précédentes, on peut tirer deux conſéquences.

La premiere eſt que l'*ode* ne doit avoir qu'une étendue médiocre. Car ſi elle eſt toute dans le ſentiment, & dans le ſentiment produit à la vûe d'un objet, il n'eſt pas poſſible qu'elle ſe ſoutienne longtems : *animorum incendia*, dit Ciceron, *celeriter extinguntur.* Auſſi voit-on que les meilleurs lyriques ſe contentent de préſenter leur objet ſous les différentes faces qui peuvent produire ou entretenir la même impreſſion ; après quoi ils l'abandonnent preſqu'auſſi bruſquement qu'ils l'avoient ſaiſi.

La ſeconde conſéquence eſt qu'il doit y avoir dans une *ode*, unité de ſentiment, de même qu'il y a unité d'action dans l'épopée & dans le drame. On peut, on doit même varier les images, les penſées, les tours, mais de maniere qu'ils ſoient toûjours analogues à la paſſion qui regne : cette paſſion peut ſe replier ſur elle-même, ſe développer plus ou moins, ſe retourner ; mais elle ne doit ni changer de nature, ni céder ſa place à une autre. Si c'eſt la joie qui a fait prendre la lyre, elle pourra bien s'égarer dans ſes tranſports, mais ce ne ſera jamais en triſteſſe : ce ſeroit un défaut impardonnable. Si c'eſt par un ſentiment de haine qu'on débute, on ne finira point par l'amour, ou bien ce ſera un amour de la choſe oppoſée à celle qu'on haïſſoit : & alors c'eſt toûjours le premier ſentiment qui eſt ſeulement déguiſé. Il en eſt de même des autres ſentimens.

Il y a des *odes* de quatre eſpeces. L'*ode* ſacrée qui s'adreſſe à Dieu, & qui s'appelle *hymne* ou *cantique.* C'eſt l'expreſſion d'une ame qui admire avec tranſport la grandeur, la toute-puiſſance, la ſageſſe de l'Etre ſuprème, & qui lui témoigne ſon raviſſement,

Tels sont les cantiques de Moïse, ceux des prophetes, & les pseaumes de David.

La seconde espece est des *odes* héroïques, ainsi nommées, parce qu'elles sont consacrées à la gloire des héros. Telles sont celles de Pindare sur-tout, quelques-unes d'Horace, de Malherbe, de Rousseau.

La troisieme espece peut porter le nom d'*ode* morale ou philosophique. Le poëte frappé des charmes de la vertu ou de la laideur du vice, s'abandonne aux sentimens d'amour ou de haine que ces objets produisent en lui.

La quatrieme espece naît au milieu des plaisirs, c'est l'expression d'un moment de joie. Telles sont les *odes* anacréontiques, & la plûpart des chansons françoises.

La forme de l'*ode* est différente suivant le goût des peuples où elle est en usage. Chez les Grecs elle étoit ordinairement partagée en stances, qu'ils appelloient *formes*, εἶδη.

Alcée, Sapho, & d'autres lyriques, avoient inventé avant Pindare d'autres formes, où ils mêloient des vers de différentes especes, avec une symmétrie qui revenoit beaucoup plus souvent. Ce sont ces formes qu'Horace a suivies. Il est aisé de s'en faire une idée d'après ses poésies lyriques.

Les François ont des *odes* de deux sortes : les unes qui retiennent le nom générique, & les autres qu'on nomme *cantates*, parce qu'elles sont faites pour être chantées, & que les autres ne se chantent pas.

Le caractere de l'*ode* de quelque espece qu'elle soit, ce qui la distingue de tous les autres poëmes, consiste dans le plus haut degré de pensée & de sentiment dont l'esprit & le cœur de l'homme soient capables. L'*ode* choisit ce qu'il y a de plus grand dans la religion, de plus surprenant dans les merveilles de la nature, de plus admirable dans les belles actions des héros, de plus aimable dans les vertus, de plus condamnable dans les vices, de plus vif dans les plaisirs de Bacchus, de plus tendre dans ceux de l'amour ; elle ne doit pas seulement plaire, étonner, elle doit ravir & transporter.

Les cantiques de l'Ecriture & les pseaumes de David célebrent de grandes merveilles ; cependant Rousseau & les autres poëtes judicieux n'ont pas traduit toutes ces *odes* sacrées, ils n'ont choisi que celles qui leur ont paru les plus propres à notre poésie lyrique. Tout est admirable dans l'univers : mais tous ses phénomenes ne doivent pas entrer également dans l'*ode*. Il faut préférer dans chaque espece les premiers êtres aux êtres moins sensibles & moins bienfaisans ; le soleil, par exemple, aux autres astres. Il faut rassembler dans leur description les circonstances les plus intéressantes, & placer, pour ainsi dire, ces êtres dans l'excès des biens & des maux qu'ils peuvent produire. Si vous décrivez un tremblement de terre, il doit paroître seul plus terrible que ceux que l'Histoire a jamais fait connoître : si vous peignez un paysage, il faut qu'il réunisse tous les charmes de ceux que la Peinture a jamais représentés. Une *ode* doit parler à l'esprit, au jugement, aux sens, au cœur, & leur offrir tour à tour les objets les plus capables de les occuper entierement.

Autant Erato est rebelle à ceux qui, sans autre guide que l'esprit, osent mettre un pié profane dans son sanctuaire, autant elle est favorable à ceux qui y sont introduits par le génie. Elle leur ouvre le champ le plus vaste, le plus noble & le plus beau ; elle leur permet & leur ordonne même de lâcher la bride à leur imagination, de prendre l'essor le plus rapide & le plus élevé, de se dérober aux regards des foibles mortels à-travers les feux & les éclairs, de s'élancer jusqu'au plus haut des cieux, tels que des aigles intrépides, d'aller prendre la foudre dans les mains de Jupiter pour en frapper les impies Salmonées & les orgueilleux Titans, *&c.*

Des mouvemens imprévus, des idées saillantes, des expressions hardies, des images fortes, mais gracieuses, un ordre qui soit caché avec art sous le voile d'un desordre apparent, beaucoup d'harmonie, des écarts éclatans, mais réglés par la raison, des transports sublimes, de nobles fureurs, *&c.* voilà les ornemens qui conviennent à l'*ode* : elle abhorre la médiocrité ; si elle n'échauffe, elle glace. Si elle ne nous enleve, si elle ne nous transporte par son divin enthousiasme, elle nous laisse transis & morfondus. C'est dans ce genre qu'on peut presque affirmer qu'il n'est point de degré du médiocre au pire. Le poëte, pour donner de la vie aux sujets qu'il traite, doit les animer par la fiction, & les soutenir par les peintures & par la cadence nombreuse. Tous les trésors de la fable, de la poesie, de l'imagination, & de toute la nature, lui sont ouverts ; il peut y puiser à son gré tout ce qu'ils renferment de plus frappant & de plus précieux.

J'ai déja pris soin d'insinuer, & je le répete encore ici, que tous les sublimes transports de l'*ode* doivent être réglés par la raison, & que tout ce désordre apparent ne doit être en effet qu'un ordre plus caché. Il ne s'agit point de lancer au hasard des idées éblouissantes, ni d'étaler avec emphase un galimatias pompeux. Ce désordre même que l'*ode* exige, ce qui est une de ses plus grandes beautés, ne doit peut-être avoir pour objet que le retranchement des liaisons grammaticales, & de certaines transitions scrupuleuses qui ne feroient qu'énerver la poésie lyrique. Quoi qu'il en soit, c'est à l'art de régler le désordre apparent de l'*ode*. Toutes les figures si variées & si hardies doivent tendre à une même fin, & s'entreprêter des beautés mutuelles.

L'*ode* où l'on chante les dieux ou les héros, doit briller dès le début même. L'hyperbole est son langage favori. Le poëte y peut promettre des miracles. La carriere qu'il doit fournir est si courte, qu'il n'aura pas le tems de perdre haleine, ni de réfroidir ses lecteurs : c'est là l'*ode* pindarique. Elle commence souvent dans Pindare par la description sublime de quelques phénomenes naturels, dont il fait ensuite l'application à son sujet. La surprise est le sentiment qu'elle doit produire. Toutes les *odes* de ce genre qui ne portent pas ces caractères, ne méritent que le nom de *stances*.

Il est un autre genre d'*odes* moins superbe, moins éclatant, mais non moins agréable ; c'est l'*ode* anacréontique. Elle chante les jeux, les ris folâtres, les plaisirs & les agrémens de la vie champêtre, *&c.* Jamais la lyre du voluptueux Anacréon ne raisonne pour célébrer les héros & les combats. Partagé entre Bacchus & l'Amour, il ne produit que des chansons inspirées par ces deux divinités.

Il tient parmi les Poëtes le même rang qu'Epicure parmi les Philosophes. Toutes ses *odes* sont courtes, pleines de douceur, d'élégance, de naïveté, & animées d'une fiction toujours galante, ingénieuse & naturelle. Son imagination livrée toute entiere aux plaisirs, ne lui fournit que des idées douces & riantes, mais souvent trop capables d'allarmer la vertu.

La dixieme muse, la tendre & fidele Sapho, a composé un petit nombre d'*odes* consacrées aussi à l'amour. On connoît celle qui a été traduite si élégamment par Catulle, Despréaux & Adisson ; trois traductions admirables sans qu'on ait pu dire laquelle méritoit la préférence. Le lecteur les trouvera, je pense, au mot GRADATION.

Horace s'est montré tantôt Pindare, & tantôt

Anacréon ; mais s'il imite Pindare dans ses nobles transports, il le suit aussi quelquefois un peu trop dans son désordre ; s'il imite la délicatesse & la douceur naïve d'Anacréon, il adopte aussi sa morale voluptueuse, & la traite d'une maniere encore plus libre, mais moins ingénue.

Malherbe s'est distingué par le nombre & l'harmonie ; il est inimitable dans la cadence de ses vers, & l'on doit excuser la foiblesse de ceux qu'il n'a fait que pour servir de liaisons aux autres. Il faut encore avoir la force de lui passer ses expressions surannées.

Rousseau a été tout-à-la-fois Pindare, Horace, Anacréon, Malherbe, *&c.* Il a rassemblé tous les talens partagés entre ces grands poëtes ; son génie vigoureux, né pour la lyre, en a embrassé tous les genres, & y a excellé.

Avant lui M. de la Motte avoit composé des *odes* pleines d'élégance & de délicatesse dans le goût d'Anacréon. Je ne reprocherai point à cet aimable poëte d'avoir été trop moral dans le genre lyrique, parce que Rousseau ne l'est pas moins. Je dirai seulement que l'un moralise en poëte, & l'autre en philosophe ; l'un est sublime dans ses sentences, & l'autre n'est qu'ingénieux ; l'un éclairant, échauffe & transporte ; l'autre en instruisant se contente d'amuser.

Il est sans doute permis dans le lyrique d'étaler de belles & solides maximes ; mais il faut qu'elles soient revêtues des brillantes couleurs qui conviennent à ce genre de poésie. Ainsi le vrai défaut de M. de la Motte est de n'être pas assez animé ; ce défaut se trouve dans ses descriptions & dans ses peintures qui sont trop uniformes, froides & mortes en comparaison de la force, de la variété, & des belles images de celles du célebre Rousseau. Mais j'entrerai dans d'autres détails sur les poëtes dont je viens de parler, au mot POETE LYRIQUE, & je tâcherai en même tems de ne me pas répéter.

Les Anglois seroient sans doute les premiers poëtes lyriques du monde, si leur goût & leur choix répondoient à la force de leur esprit & à la fécondité de leur imagination. Ils apperçoivent ordinairement dans un objet plus de faces que nous n'en découvrons ; mais ils s'arrêtent trop à celles qui ne méritent point leur attention : ils éteignent & ils étouffent le feu de notre ame à force d'y entasser idées sur idées, sentimens sur sentimens.

Jamais la Gréce & la république Romaine n'ont fourni un aussi vaste champ pour l'*ode*, que celui que l'Angleterre offre à ses poëtes depuis deux siécles. Le regne florissant d'Elisabeth ; la mort tragique de la reine d'Ecosse ; les trois couronnes réunies sur la tête de Jacques I. le despotisme qui renversa le trône de Charles & qui le fit périr sur un échafaud ; l'interregne odieux, mais brillant de l'usurpateur ; le rétablissement du roi légitime ; les divisions & les guerres civiles renaissantes sous ce prince ; une nouvelle révolution sous son successeur ; la nation entiere divisée en autant de sectes dans la religion, que de partis dans le gouvernement ; le roi chassé de son trône & de sa patrie ; un étranger appellé pour régner en sa place ; une nation epuisée par des guerres & des défaites malheureuses ; mais qui se releve tout-à-coup, & qui monte au plus haut point de sa gloire sous le regne d'une femme : en faudroit-il davantage pour livrer toutes les muses à l'enthousiasme ? Rousseau auroit-il été réduit, s'il eût vêcu en Angleterre, à dresser une *ode* à M. Duché sur les affaires de sa famille, & une autre à M. de Pointis, sur un procès que lui firent les Flibustiers ? (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ODÉE, s. m. (*Archit. & antiq. Grecq.*) Odéon, & en latin *Odeum*, mot dérivé du grec ᾠδὴ, *chant*, parce que c'étoit chez les anciens un lieu destiné pour la répétition de la musique qui devoit être chantée sur le théâtre ; c'est du moins la signification que Suidas donne de ce terme.

Le plus superbe *odée* de l'antiquité étoit celui d'Athènes, où tant de grands musiciens disputerent le prix que la république décernoit aux plus habiles. Pausanias, Plutarque, Appian, Vitruve & autres écrivains grecs & latins en ont célébré la grandeur & la magnificence.

Ce bâtiment étoit une espece de théâtre élevé par Périclès ; l'intérieur en étoit orné de colonnes & garni de sieges. Il étoit couvert en pointe de mâts & d'antennes de navires pris sur les Perses ; & il se terminoit en cône sous la forme d'une tente ou d'un pavillon royal.

Avant la construction du grand théâtre d'Athènes, les musiciens & les poëtes s'assembloient dans l'*Odeum* pour y jouer & représenter leurs pieces, d'où le lieu fut surnommé ᾨδεῖον. On avoit placé à l'entrée une statue de Bacchus pour rappeller l'origine de la tragédie qui commença chez les Grecs par des hymnes en l'honneur de ce dieu. On continua de réciter dans l'*Odeum* les nouvelles pieces avant que de les représenter sur le théâtre. Comme l'édifice étoit vaste & commode, les archontes y tenoient quelquefois leur tribunal, & l'on y faisoit au peuple la distribution des blés & des farines.

Ce bâtiment fut brûlé l'an de Rome 668, 86 ans avant l'ere chrétienne, pendant le siege d'Athènes par Sylla. Aristion qui défendoit la ville pour Mitridate, craignant que le général romain ne se servît des bois & autres matériaux de l'*Odeum* pour attaquer l'acropole ou le château, y fit mettre le feu. Dans la suite Ariobarzane le fit rebâtir. C'étoit Ariobarzane Philopator, second du nom, qui regna en Cappadoce depuis l'an 690 de Rome, jusque vers l'an 703. Ce prince n'épargna aucune dépense pour rendre à cet édifice sa premiere splendeur. Strabon, Plutarque, Pausanias qui ont écrit depuis le rétablissement de cet édifice, le mettent au nombre des plus magnifiques ornemens d'Athènes. Le rhéteur Hérodès Atticus, qui vivoit sous les Antonins, ajouta de nouveaux embellissemens à l'*Odeum*. Athènes, il est vrai, n'étoit plus la souveraine de la Gréce ; mais elle conservoit encore quelque empire dans les Sciences & dans les Arts ; titre qui lui mérita l'amour, le respect & la bienveillance des princes & des peuples étrangers.

L'édifice d'Ariobarzane étoit d'une grande solidité, si l'on en juge par les vestiges qui subsistent encore après dix-huit siecles. Voici la description que Whéler en a faite dans son voyage d'Athènes. « Les fondemens, dit-il, en sont de prodigieux » quartiers de roche taillés en pointe de diamans, » & bâtis en demi cercle, dont le diametre peut » être de 140 pas ordinaires ; mais ses deux extré- » mités se terminent en angle obtus sur le derriere » qui est entiérement taillé dans le roc, & élevé de » cinq à six pieds. On y monte par des degrés, & » à chaque côté sont des bancs ciselés pour s'as- » seoir le long des deux branches du demi cercle. » Ainsi l'édifice de forme semi-circulaire pouvoit avoir dans son diametre, suivant notre mesure, 350 pieds, ou 58 toises. Whéler prouve d'après ce témoignage de Pausanias, & par les circonstances locales, que ce monument dont il donne le plan est l'*Odeum* d'Ariobarzane. On ne doit pas le confondre avec le théâtre qui s'appelle encore le théâtre de Bacchus, & dont notre savant voyageur anglois a fait aussi la description.

Il y avoit cinq bâtimens à Rome portant le nom d'*Odeum*. Ils servoient à instruire les musiciens & les joueurs d'instrumens, ainsi que ceux qui devoient

jouer quelque personnage aux comédies & tragédies, avant que de les produire au théâtre devant le peuple. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ODENSÉE, (*Géog.*) ville considérable de Danemark dans l'île de Funen, avec un évêché suffragant de Lunden. Elle est à 18 lieues de Slefwig, 26 S. O. de Copenhague. *Long.* 28. 2. *lat.* 55. 28.

On prétend que cette ville reçut le nom d'*Odensée*, ou plutôt *Ottensée*, en latin *Ottonia*, de l'empereur Otton I. l'an 948, ainsi que le passage du Belte, *Ottensund*, ou détroit d'Otton.

Baugias (*Thomas*), professeur en Théologie, & homme versé dans les langues orientales, étoit d'*Odensée*. Il finit ses jours en 1661, après avoir donné quantité d'ouvrages théologiques qu'on ne lit plus aujourd'hui.

ODER, L' (*Géog.*) riviere considérable d'Allemagne, qui prend sa source dans la Moravie au village de Giebe, passe à *Oder*, bourgade, d'où elle a tiré son nom; arrose ensuite plusieurs pays, entre dans la Silésie, traverse Breslaw, coule dans le Brandebourg qu'elle sépare de la Lusace, passe à Francfort, arrive ensuite à Gartz & à Stetin, & se jette enfin dans la mer par trois embouchures.

ODER, *l'* (*Géog.*) petite riviere de France en Bretagne. Elle a sa source au village de Corai, passe à Quimpercorentin, & se perd dans la mer trois lieues au-dessous de cette ville.

ODERZO, (*Géog.*) c'est l'*Opitergium* des anciens, petite ville d'Italie dans l'état de Venise, dans la marche Trevisane, sur le ruisseau de Motégan, & à dix milles de Ceneda. *Long.* 29. 45. *lat.* 46. 10.

ODESSUS, (*Géog. anc.*) ville bâtie par les Milésiens au rapport de Pline, *liv. IV. c. ij.* Elle étoit entre Calatis & Apollonie. C'est l'*Odyssus* de Ptolomée, *liv. III. chap. xj.* Entr'autres médailles, il y en a une d'Antonin Severe dans le recueil de Patin, sur laquelle on lit ce mot, ΟΔΗϹϹΕΙΤΩΝ. (*D. J.*)

ODEUM, s. m. ᾠδεῖον, étoit chez les anciens un lieu destiné à la répétition de la musique qui devoit être chantée sur le théatre.

On donnoit quelquefois le nom d'*odeum* à des bâtimens qui n'avoient point de rapport au théatre. Périclès fit bâtir à Athenes un *odeum*, où l'on disputoit les prix de Musique. (Pausanias dit que Hérode l'athénien fit construire un magnifique *odeum* pour le tombeau de sa femme.

Les écrivains ecclésiastiques désignent aussi quelquefois le chœur d'une église par le mot *odeum*. *Voyez* CHŒUR, ODÉE. (*S*)

ODEUR, s. f. (*Physique.*) sensation dont le siége est dans l'intérieur du nez, & qui est produite par des particules très-subtiles, qui s'échappant des corps, viennent frapper le siége de cette sensation.

L'intérieur du nez est revêtu d'une membrane appellée *pituitaire*; elle est composée en grande partie des fibres du nerf olfactif. *Voyez* NERF. Ces fibres ébranlées par l'action des corpuscules odorans, produisent la sensation de l'odorat. On peut voir un plus grand détail sur cette membrane dans les livres d'Anatomie, & dans les articles anatomiques de ce Dictionnaire, qui y ont rapport, comme NEZ, MEMBRANE PITUITAIRE. On perd le sentiment de l'odorat dans les engorgemens de cette membrane, comme dans les rhumes de cerveau.

Les sensations de l'odorat & du goût, ont beaucoup de rapport entre elles; non-seulement les organes de l'un & de l'autre sont voisins, & se communiquent, mais on peut même regarder l'odorat comme une espece de goût; ordinairement le premier des sens avertit le second de ce qui pourroit lui être desagréable. *Voyez* GOUT.

Le principal objet de l'odorat consiste vraissemblablement dans les sels volatils; ces corpuscules capables d'ébranler l'organe de l'odorat, sont d'une extreme divisibilité; c'est ce que l'expérience journaliere démontre. Un morceau d'ambre ou de musc mis successivement dans plusieurs chambres, les remplit d'odeur en un instant; & cette odeur subsiste très-longtems sans qu'on apperçoive de diminution sensible dans le poids de ce morceau d'ambre, ni par conséquent dans la substance. Quand on met dans une cassolette de verre une liqueur odorante, & que la liqueur commence à bouillir, il en sort une vapeur très-forte qui se répand en un instant dans toute la chambre, sans que la liqueur paroisse avoir rien perdu de son volume. *Voyez l'article* DIVISIBILITÉ, & la premiere leçon de l'*Introductio ad veram physicam* de Keill, où la divisibilité de la matiere est prouvée par des calculs tirés de la propagation même des odeurs. (*O*)

Voici un abregé de ce calcul: il y a, dit M. Keill, plusieurs corps dont l'*odeur* se fait sentir à cinq piés à la ronde: donc ces corps répandent des particules odorantes au-moins dans toute l'étendue de cette espace; supposons qu'il n'y ait qu'une seule de ces parties dans chaque quart de pouce cubique. Cette supposition est vraissemblablement fort au-dessous de la vérité, puisqu'il est probable qu'une émanation si rare n'affecteroit point l'odorat; on trouvera dans cette supposition, qu'il y a dans la sphere de cinq piés de rayon 57839616 particules échappées du corps, sans que ce corps ait perdu sensiblement de sa masse & de son poids.

M. Boyle a observé que l'*assa fœtida* exposée à l'air, avoit perdu en six jours une huitieme partie de grain de son poids; d'où M. Keill conclut qu'en une minute elle a perdu $\frac{1}{69120}$ de grain, & par un calcul auquel nous renvoyons, il fait voir que chaque particule est $\frac{2}{10000\,000\,000\,000\,000\,000}$ d'un pouce cube.

Dans ce calcul, on suppose les particules également distantes dans toute la sphere de cinq piés de rayon; mais comme elles doivent être plus serrées vers le centre, (*voyez* QUALITÉ) en raison inverse du quarré de la distance, M. Keill recommence son calcul d'après cette supposition, & trouve qu'en ce cas il faut multiplier par 21 le nombre de particules 57839616 ci-dessus trouvé; ce qui donne 1214631-936; il trouve de plus que la grandeur de chaque particule est $\frac{18}{1\,000\,000\,000\,000\,000\,000\,000\,000\,000}$ de pouce. *Voyez les articles* DIVISIBILITÉ & DUCTILITÉ. *Voyez aussi* ÉCOULEMENS, ÉMANATIONS, *&c.* (*O*)

1°. Du mélange de deux corps, qui par eux-mêmes n'ont aucune *odeur*, on peut tirer une *odeur* d'urine, en broyant de la chaux vive avec du sel ammoniac.

2°. Au moyen du mélange de l'eau commune, qui par elle-même ne sent rien avec un autre corps sans *odeur*, il peut en résulter une bien mauvaise *odeur*: ainsi le camphre dissous dans l'huile de vitriol, n'a point d'*odeur*; mais si on y mêle de l'eau, il répand aussi-tôt une *odeur* très-forte.

3°. Les corps composés peuvent répandre des *odeurs* qui ne ressemblent en rien à l'*odeur* des corps simples dont ils sont composés. Ainsi l'huile de térébenthine mêlée avec une double quantité d'huile de vitriol, & ensuite distillée, ne répand qu'une *odeur* de soufre après la distillation. Mais si on met sur un feu plus violent ce qui est resté dans la retorte, il en résultera une *odeur* semblable à celle de l'huile de cire.

4°. Il y a plusieurs *odeurs* qu'on ne tire des corps que par l'agitation & le mouvement. Ainsi le verre,

les pierres, &c. qui ne répandent point d'*odeur*, même quand elles sont échauffées, en répandent cependant une forte, quand on les frotte, & qu'on les agite d'une maniere particuliere : principalement le bois d'hêtre quand on le travaille au tour, laisse une espece d'*odeur* de rose.

5°. Un corps dont l'*odeur* est forte étant mêlée avec un autre qui ne sent rien, peut perdre tout-à-fait son *odeur*. Ainsi si on répand de l'eau-forte dont on n'a pas bien ôté le phlegme, sur du sel de tartre, jusqu'à ce qu'il ne fermente plus, la liqueur, lorsqu'elle est évaporée, laisse un crystal sans *odeur*, qui ressemble beaucoup au sel de nitre; mais en le brûlant il répand une très-mauvaise *odeur*.

6°. Du melange de deux corps, dont l'un sent très-mauvais, & l'autre ne sent pas bon, il peut résulter une *odeur* aromatique très-gracieuse : par exemple, du mélange de l'eau-forte ou de l'esprit de nitre avec l'esprit-de-vin inflammable.

7°. L'esprit-de vin, mêlé avec le corps qui a le moins d'*odeur*, peut former une *odeur* aromatique bien agréable. Ainsi l'esprit de-vin inflammable, & l'huile de vitriol de Dantzic mêlés ensemble en égale quantité, & ensuite digérés, & enfin distillés, donnent un esprit d'une *odeur* bien gracieuse.

8°. Le corps le plus odoriférant peut dégénérer en une *odeur* puante, sans y rien mêler. Ainsi si on garde dans un vase bien fermé, l'esprit dont il est parlé dans la premiere expérience, elle se changera aussi-tôt en une *odeur* d'ail.

9°. De deux corps dont l'un n'a point d'*odeur*, & l'autre en a une mauvaise, il peut résulter une *odeur* agréable, semblable à celle du musc : par exemple, en jettant des perles dans l'esprit de vitriol : car quand les perles sont dissoutes, le tout répand une fort bonne *odeur*.

On employe souvent les *odeurs* dans les maladies hystériques & hypocondriaques; ce sont, par exemple, l'*assa fœtida*, le camphre, &c.

Les *odeurs* sont pernicieuses aux uns, & sur-tout aux femmes : cependant cela varie selon les tems & les modes. Autrefois qu'en cour les *odeurs* étoient proscrites, les femmes ne les pouvoient supporter; aujourd'hui qu'elles sont à la mode, elles en sont infatuées; elles se plaisent à se parfumer & à vivre avec ceux qui sont parfumés.

Les *odeurs* ne produisent donc pas toujours l'effet qu'on leur a attribué depuis long tems, qui est de donner des vapeurs; puisqu'aujourd'hui toutes les femmes sont attaquées de vapeurs, & que d'ailleurs elles aiment si fort les *odeurs*; qui plus est, c'est qu'on ordonne aujourd'hui le musc pour l'épilepsie, les mouvemens convulsifs, & les spasmes. Il faut donc que l'on lui reconnoisse quelque chose d'anti-spasmodique.

Il faut convenir que les *odeurs* fortes, disgracieuses, & fétides, tels que le castoreum, l'*assa fœtida*, la savate brûlée, & autres de cette nature, sont excellentes dans les accès de vapeurs, de quelque maniere qu'elles produisent leur effet. Cela ne peut arriver, qu'en remettant les esprits dans leur premier ordre, & en leur rendant leurs cours ordinaires. *Voyez* Musc.

Odeur, (*Critique sacrée.*) ce mot signifie figurément plusieurs choses dans l'Ecriture : par exemple, 1°. un sacrifice offert à Dieu : *Non capiam odorem cœtuum vestrorum*, Amos, *v. 21.* je n'accepterai point les victimes que vous m'offririez dans vos assemblées. *Odoratus est Dominus odorem suavitatis*, Genèse, *viij. 21.* Dieu agréa le sacrifice de Noé. 2°. Il signifie une mauvaise réputation, *Exode, v. 21.* Jacob se plaint pareillement à ses fils, de ce que par le meurtre de Sichem, ils l'avoient mis en mauvaise *odeur*, chez les Cananéens. 3°. *Odor ignis*, l'*odeur* du feu, se met pour la flamme même, *quoniam odor ignis non transiisset per eos*, ils n'avoient point senti l'activité du feu, Daniel, *iij. 94.* 4°. Le mot *bonne odeur*, veut dire une chose excellente : *sicut balsamum aromatisans odorem dedi*, Ecclés. *xxiv. 20.* J'ai répandu une bonne *odeur*, l'*odeur* d'un baume précieux; cette bonne *odeur* étoit celle de la doctrine & des préceptes de la loi. (*D. J.*)

ODIEL, (*Géog.*) riviere d'Espagne, dans l'Andalousie : elle a sa source aux frontieres de l'Estramadure & du Portugal, & son embouchure dans le golfe de Cadix. (*D. J.*)

ODIEUX, (*Gramm.*) digne de haine. *Voyez* Haine. Les méchans sont *odieux* même les uns aux autres : de tous les méchans, les tyrans sont les plus *odieux*, puisqu'ils enlevent aux hommes des biens inaliénables, la liberté, la vie, la fortune, &c. On déguise les procédés les plus *odieux* sous des expressions adroites qui en dérobent la noirceur : ainsi un homme leste est un homme *odieux*, qui fait faire rire de son ignominie. Si un homme se rend le délateur d'un autre, celui ci fût-il coupable, le délateur sera toujours aux yeux des honnêtes gens un rôle *odieux*. Combien de droits *odieux* que le souverain n'a point prétendu imposer, & dont l'avidité des traitans surcharge les peuples! Le dévolu est licite, mais il a je ne sais quoi d'*odieux* : celui qui l'exerce paroît envier à un autre le droit de faire l'aumône; & au lieu d'obéir à l'Evangile qui lui ordonne d'abandonner son manteau à celui qui lui en disputera la moitié, il ne me montre qu'un homme intéressé qui cherche à s'approprier le manteau d'un autre. Mais n'est ce pas une chose fort étrange, que dans un gouvernement bien ordonné, une action puisse être en même tems licite & *odieuse*? N'est-ce pas une chose plus étrange encore, que les magistrats chargés de la police, soient quelquefois forcés d'encourager à ces actions? & n'est-ce pas là sacrifier l'honneur de quelques citoyens mal nés, à la sécurité des autres? *Odieux* vient du mot latin *odium*; les médisans sont moins insupportables & plus *odieux* que les sots. Il se dit des choses & des personnes; un homme *odieux*, des procédés *odieux*, des applications, des comparaisons *odieuses*, &c.

ODIN, OTHEN, *ou* VODEN, s. m. (*Mythol.*) c'est ainsi que les anciens Celtes qui habitoient les pays du nord, appelloient le plus grand de leurs dieux, avant que la lumiere de l'évangile eût été portée dans leur pays. On croit que dans les commencemens les peuples du septentrion n'adoroient qu'un seul Dieu, suprème auteur & conservateur de l'univers. Il étoit défendu de le représenter sous une forme corporelle, on ne l'adoroit que dans les bois; de ce Dieu souverain de tout, étoient émanés une infinité de génies ou de divinités subalternes, qui résidoient dans les élémens, & dans chaque partie du monde visible qu'ils gouvernoient sous l'autorité du Dieu suprème. Ils faisoient à lui seul des sacrifices, & croyoient lui plaire, en ne faisant aucun tort aux autres, & en s'appliquant à être braves & intrepides. Ces peuples croyoient à une vie à venir; là des supplices cruels attendoient les méchans, & des plaisirs ineffables étoient réservés pour les homme justes, religieux & vaillans. On croit que ces dogmes avoient été apportés dans le nord par les Scythes. Ils s'y maintinrent pendant plusieurs siecles : mais enfin ils se lasserent de la simplicité de cette religion. Environ soixante-dix ans avant l'ere chrétienne, un prince scythe, appellé *Odin*, étant venu faire la conquête de leur pays, leur fit prendre des idées nouvelles de la divinité, & changea leurs lois, leurs mœurs & leur religion. Il paroît même que ce prince asiatique fut dans la suite confondu avec le Dieu suprême qu'ils adoroient aupa-

ravant, & à qui ils donnoient aussi le nom d'*Odin*. En effet ils semblent avoir confondu les attributs d'un guerrier terrible & sanguinaire & d'un magicien, avec ceux d'un Dieu tout puissant, créateur & conservateur de l'univers. On prétend que le véritable nom de ce scythe étoit *Sigge*, fils de Tridulphe, & qu'il prit le nom d'*Odin*, qui étoit le nom du Dieu suprême des Scythes, dont il étoit peut être le pontife. Par-là il voulut peut-être se rendre plus respectable aux yeux des peuples qu'il avoit envie de soumettre à sa puissance. On conjecture que Sigge ou *Odin* quitta la Scythie ou les Palus méotides au tems où Mithridate fut vaincu par Pompée, à cause de la crainte que cette victoire inspira à tous les alliés du roi de Pont. Ce prêtre conquérant quitta sa patrie; il soumit une partie des peuples de la Russie; & voulant se faire un établissement au septentrion de l'Europe, il se rendit maître de la Saxe, de la Westphalie & de la Franconie, & par conséquent d'une grande portion de l'Allemagne, où l'on prétend que plusieurs maisons souveraines descendent encore de lui. Après avoir affermi ses conquêtes, *Odin* marcha vers la Scandinavie par la Cimbrie, le pays de Holstein. Il bâtit dans l'île de Fionie la ville d'Odensée, qui porte encore son nom: de-là il étendit ses conquêtes dans tout le nord. Il donna le royaume de Danemark à un de ses fils. Le roi de Suede Gulfe se soumit volontairement à lui, le regardant comme un dieu. *Odin* profita de sa simplicité, & s'étant emparé de son royaume, il y exerça un pouvoir absolu, & comme souverain, & comme pontife. Non content de toutes ces conquêtes, il alla encore soumettre la Norwege. Il partagea tous ses royaumes à ses fils, qui étoient, dit-on, au nombre de vingt-huit, & de trente-deux, selon d'autres. Enfin, après avoir terminé ces exploits, il sentit approcher sa fin: alors ayant fait assembler ses amis, il se fit neuf grandes blessures avec une lance, & dit qu'il alloit en Scythie prendre place avec les dieux à un festin éternel, où il recevroit honorablement tous ceux qui mourroient les armes à la main. Telle fut la fin de ce législateur étonnant, qui, par sa valeur, son éloquence & son enthousiasme, parvint à soumettre tant de nations, & à se faire adorer comme un dieu.

Dans la mythologie qui nous a été conservée par les Islandois, *Odin* est appellé *le dieu terrible & sévere, le pere du carnage, le dépopulateur, l'incendiaire, l'agile, le bruyant, celui qui donne la victoire, qui ranime le courage dans les combats, qui nomme ceux qui doivent être tués*, &c. tantôt il est dit de lui, *qu'il vit & gouverne pendant les siecles; qu'il dirige tout ce qui est haut & tout ce qui est bas, ce qui est grand & ce qui est petit: il a fait le ciel & l'air & l'homme, qui doit toujours vivre; & avant que le ciel & la terre fussent, ce dieu étoit déja avec les géans*, &c.

Tel étoit le mélange monstrueux de qualités que ces peuples guerriers attribuoient à *Odin*. Ils prétendoient que ce dieu avoit une femme appellée *Frigga* ou *Fréa*, que l'on croit être la même que la déesse *Hertus* ou *Hertha*, adorée par des Germains, & qui étoit la terre. Il ne faut point la confondre avec *Frey* ou *Freya*, déesse de l'amour. *V.* FRIGGA. De cette femme *Odin* avoit eu le dieu *Thor*. *Voyez* THOR.

Selon ces mêmes peuples, *Odin* habitoit un palais céleste appellé *Valhalla*, où il admettoit à sa table ceux qui étoient morts courageusement dans les combats. *Voyez* VALHALLA. Malgré cela, *Odin* venoit dans les batailles se joindre à la mêlée, & exciter à la gloire les guerriers qui combattoient. Ceux qui alloient à la guerre, faisoient vœu de lui envoyer un certain nombre de victimes.

Odin étoit représenté une épée à la main; le dieu *Thor* étoit à sa gauche, & *Frigga* étoit à la gauche de ce dernier. On lui offroit en sacrifice des chevaux, des chiens & des faucons; & par la suite des tems, on lui offrit même des victimes humaines. Le temple le plus fameux du nord étoit celui d'Upsal en Suede; les peuples de la Scandinavie s'y assembloient pour faire faire des sacrifices solemnels tous les neuf ans.

On voit encore des traces du culte rendu à *Odin* par les peuples du nord, le quatriéme jour de la semaine, ou le mercredi, appellé encore *onsdag*, *vonsdog*, *vodensdag*, le jour d'*Odin*. Les Anglois l'appellent *wednes-day*. Voyez *l'introduction à l'histoire de Danemark par* M. Mallet, *& l'art.* EDDA *des Islandois*.

ODOMANTICA, (*Géog. anc.*) contrée de la Thrace, dont parle Tite-Live, *l. XLV. c. iv.* ainsi qu'Hérodote & Thucydide. Elle étoit presque toute à l'orient du Strymon, au nord de la Bisaltie & de l'Edonide. (*D. J.*)

ODOMETRE, *en Arpentage*, est un instrument pour mesurer les distances par le chemin qu'on a fait. On l'appelle aussi *pédometre* ou *compte-pas*, & *roue d'arpenteur*. *Voyez* PÉDOMETRE, *&c.* Ce mot vient des deux mots grecs ὁδὸς, *chemin*, & μέτρον, *mesure*.

L'avantage de cet instrument consiste en ce qu'il est d'un usage fort facile & fort expéditif. Sa construction est telle qu'on peut l'attacher à une roue de carrosse. Dans cet état, il fait son office, & mesure le chemin, sans causer aucun embarras.

Il y a quelques différences dans la maniere de construire cet instrument. Voici l'*odometre* qui est à présent le plus en usage, & qui paroît le plus commode.

Construction de l'odometre. Celui qui est représenté, *Planche de l'arpent. fig.* 23. consiste en une roue de deux piés sept pouces & demi de diametre, & dont la circonférence est par conséquent d'environ huit piés trois pouces. A un des bouts de l'axe est un pignon de trois quarts de pouces de diametre, divisé en huit dents, qui viennent quand la roue tourne s'engrener dans les dents d'un autre pignon *c*, fixé à l'extrémité d'une verge de fer, de maniere que cette verge tourne une fois, pendant que la roue fait une révolution. Cette verge qui est placée le long d'une rainure pratiquée sur le côté de l'affut *B* de cet instrument, porte à son autre bout un trou quarré, dans lequel est placé le bout *b* du petit cylindre *P*. Ce cylindre est disposé sous un cadran à l'extrémité de l'affut *B*, de telle maniere qu'il peut se mouvoir autour de son axe. Son extrémité *a* est faite en *vis sans fin*, & s'engrene dans une roue de trente-deux dents, qui lui est perpendiculaire. Quand l'instrument est porté en avant, la roue fait une révolution à chaque sixieme perche. Sur l'axe de cette roue est un pignon de six dents, qui rencontre une autre roue de soixante dents, & lui fait faire un tour sur cent soixante perches ou un demi mille.

Cette derniere roue porte un index ou aiguille, qui peut tourner sur la surface du cadran, dont le limbe extérieur est divisé en cent soixante parties répondantes aux cent soixante perches, & l'aiguille indique le nombre de perches que l'on a faites. De plus, sur l'axe de cette derniere roue est un pignon de vingt dents, qui s'engrene dans une troisieme roue de quarante dents, & lui fait faire un tour sur trois cens vingt perches ou un mille. Sur l'axe de cette roue est un pignon, lequel s'engrenant dans une autre roue, qui a soixante-douze dents, lui fait faire un tour en douze milles.

Cette quatrieme roue porte un autre index, qui répond

répond au limbe intérieur du cadran. Ce limbe est divisé en douze parties pour les milles, & chaque mille est subdivisé en moitiés, en quarts, &c. & sert à marquer les révolutions de l'autre aiguille, ainsi qu'à connoître les demi milles, les milles, &c. jusqu'à douze milles, que l'on a parcourus.

Usage de l'odometre. La maniere de se servir de cet instrument est facile à comprendre par sa construction. Il sert à mesurer les distances dans les cas où l'on est pressé, & où l'on ne demande pas une si grande exactitude.

Il est évident qu'en faisant agir cet instrument, & observant les tours des aiguilles, on a la longueur de l'espace qu'on veut mesurer, comme si on l'arpentoit à la chaîne ou à la toise. *Chambers.* (*E*)

L'*odometre* ci-dessus est celui qui est destiné à compter le chemin par les tours de roue d'un carrosse ou d'une voiture.

L'*odometre* à compter les pas s'ajuste dans le gousset, où il tient à un cadran qu'on fait passer au-dessous du genou, & qui à chaque pas, fait avancer l'aiguille. Du reste, ces deux *odometres* different peu l'un de l'autre.

C'est par le moyen d'un *odometre* que Fernel mesura les degrés de Paris à Amiens; & malgré la grossiereté de ce moyen, il le trouva très-approchant du vrai. *Voyez* FIGURE DE LA TERRE & DEGRÉ.

M. Meynier présenta à l'académie des Sciences en 1724 un *odometre* qui parut fort bien construit, & dans lequel chaque pas & chaque tour de roue donnoit exactement un pas d'aiguille, & n'en donnoit qu'un: cependant cet *odometre* avoit un inconvénient, c'est que dans le recul il s'arrêtoit; & reprenant ensuite son mouvement, donnoit sur le cadran autant de tours de roue ou de pas de trop en avant qu'on avoit eus en arriere. M. l'abbé Outhier a remédié à cet inconvénient dans un *odometre* qu'il a présenté à l'académie en 1742, & dans lequel l'aiguille recule quand le voyageur recule; en sorte que l'*odometre* décompte de lui-même tous les pas de trop que l'on a fait arriere. *Voyez Hist. acad.* 1742, *pag.* 145. (*O*)

ODONTALGIE, s. f. *terme de Médecine & de Chirurgie*, douleur de dents. Ce mot est composé du grec ὀδὸς, *dent*, & de ἄλγος, *douleur*. Le mal de dents est des plus ordinaires & des plus cruels, au point qu'on a vu des gens attenter à leur vie pour s'en délivrer. Les violentes douleurs de dents sont presque toujours occasionnées par la carie, qui, mettant le nerf de la dent à découvert, permet sur ce nerf l'action des causes extérieures qui excitent la douleur. Les auteurs admettent une *odontalgie* idiopathique, qui dépend d'une fluxion sur les nerfs & les vaisseaux nourriciers de la dent. Mauquert de la Motte, dans son traité de chirurgie, assure avoir délivré des personnes qui souffroient violemment de la douleur de dents, en les faisant saigner du bras; ce qui prouve qu'une fluxion inflammatoire étoit la cause formelle de cette douleur. Charles le Pois, dans son excellent traité *de morbis ab illuvie serosâ*, met l'engorgement séreux au nombre des causes de l'*odontalgie*, & il rapporte un cas qui s'est passé sur lui-même. Il prit un remede purgatif contre une douleur de dents, qui le tourmentoit depuis plusieurs jours; il vomit une assez grande quantité d'eaux, avec un tel succès, qu'il fut plus de dix ans sans être incommodé du même mal. On a remarqué que les dents arrachées dans le tems de la douleur, avoient leurs vaisseaux fort engorgés, & le tissu cellulaire qui les soutient, comme oedémateux. On peut faire cette observation quand ces vaisseaux se rompent dans le fond de l'alvéole, & non pas précisément à l'extrémité des racines de la dent dont on fait l'extraction.

Les causes externes de la douleur de dents sont l'air froid & humide, la trop grande chaleur qui raréfie le sang & les humeurs, les intempérances dans le boire & dans le manger, la négligence de se chausser tout en sortant du lit, &c.

S'il n'y a aucune dent cariée, il faut procéder à la guérison du mal de dents par les remedes généraux, qui consiste à diminuer le volume des humeurs, & à discuter celles qui font l'engorgement local. Dans les fluxions inflammatoires, la saignée, les boissons délayantes, la diete humectante & rafraîchissante détruiront la cause de la douleur. La saignée sera moins indiquée que la purgation, si l'engorgement est formé par des sucs pituiteux. On fait ensuite usage extérieurement des remedes odontalgiques, qui sont en très-grand nombre. *Voyez* ODONTALGIQUE. On peut avoir recours aux narcotiques pris intérieurement pour calmer la vive douleur, lorsqu'on a suffisamment diminué le volume redondant du sang & des humeurs, suivant les diverses indications.

Quoique les dents ne paroissent pas cariées, il n'est pas sûr que la douleur des dents ne soit pas causée par la carie occulte de la partie de la dent qui est cachée dans l'alvéole. Il est à propos de frapper les dents sur leur couronne avec un instrument d'acier, tel que seroit un poinçon obtus, ou autre corps semblable. Ce contact a souvent découvert le mal, par la sensation douloureuse qu'il a exercée sur une dent saine en apparence. Dans ce cas il faut faire sans hésiter le sacrifice de la dent, pour pouvoir faire cesser efficacement le mal présent, & en prévenir de plus grands, tels que l'abscès du sinus maxillaire. *Voyez* ce que nous avons dit de cette maladie, en parlant de celles qui attaquent les gencives à la suite *du mot* GENCIVES.

Quand la carie des dents est apparente, si elle est disposée de façon que l'on puisse plomber la dent avec succès, on peut la conserver par ce moyen. *Voyez* PLOMBER. Lorsque cela n'est pas possible, les personnes timides, qui craignent de s'exposer à la douleur de l'extraction de la dent, en laissent détruire le nerf par le cautere actuel. *Voyez* CAUTERE & CAUTÉRISATION. Mais hors le cas où le plomb peut conserver la dent, les odontalgiques ne sont que des secours palliatifs dans le cas de carie; & le parti le plus sûr est de faire ôter la dent, pour s'épargner les douleurs cruelles, si sujettes à récidive, pour se délivrer de la puanteur de la bouche, qui est causée par une dent gâtée, & empêcher la communication de la carie à d'autres dents.

La carie est une suite assez ordinaire de leur érosion, maladie nouvellement découverte, & dont l'étiologie est due aux observations du feu sieur Bunon, dentiste des enfans de France, & expert reçu à saint Côme. Le séjour des alimens dans le creux de l'érosion, le chaud & le froid alternatif des boissons, la qualité des liqueurs, &c. alterent l'émail, & causent la carie des dents.

Les académiciens *curieux de la nature*, *decad. xj.* parlent d'une *odontolgie* qui fut guérie par un soufflet que reçut la personne souffrante. Bien des gens sont délivrés de la douleur d'une façon bien plus surprenante: ils cessent de sentir leur mal, lorsqu'ils voient le dentiste qui doit leur arracher la dent. (*Y*)

ODONTALGIQUE, s. m. & adj. *terme de Chirurgie concernant la matiere médicale externe*, remede propre pour calmer la douleur des dents.

Ces remedes sont en très-grand nombre, & il n'y a presque personne qui n'en vante un dont il assure l'efficacité.

On applique avec succès un emplâtre de mastic ou de gomme élemi à la région des temples. L'emplâ-

tre d'opium a souvent produit un très-bon effet, de même que le cataplasme de racine de grande consoude pour réprimer la fluxion.

Quelques-uns appliquent des médicamens dans l'oreille du côté de la douleur. L'huile d'amandes ameres, ou la vapeur du vinaigre dans lequel on a fait bouillir du pouillot ou de l'origan. Le vinaigre est recommandé contre les fluxions chaudes ou inflammatoires : & quand l'engorgement vient d'une cause froide ou humorale, on coule dans l'oreille du jus d'ail cuit avec de la thériaque, & employé chaudement, ou bien un petit morceau de gousse d'ail cuit sous la cendre, & introduit dans l'oreille en forme de tente.

Il n'y a sorte de cataplasmes astringens, émolliens, résolutifs, discussifs, dont on ne trouve des formules pour appliquer sur la machoire & la joue, contre les fluxions qu'occasionne la douleur des dents. On conseille aussi des gargarismes, avec des noix de galles cuites dans le vinaigre; avec du vinaigre dans lequel on a éteint des cailloux roussis au feu; de la décoction de verveine, de la décoction de gayac dans l'eau ou le vin, en y ajoutant un peu de sel. D'autres font mâcher de la racine de pyrethre pour faire dégorger les glandes salivaires; la racine de calamus aromaticus a produit souvent de très-bons effets : mais c'est sur-tout les remedes qu'on applique sur la dent, dans le creux que forme la carie, qui méritent essentiellement le nom d'*odontalgiques*. L'huile de gayac, celles de buis, de gerofle, de camphre, de canelle, portées dans le creux de la dent avec un peu de coton, dessechent la carie, empêchent ses progrès, & brûlent le nerf. C'est un préparatif à l'opération de plomber une dent. Si la douleur est très-violente, le coton trempé dans les gouttes anodynes, calme puissamment : on peut même introduire avec succès dans la dent deux ou trois grains d'opium. Mais l'extraction de la dent est le moyen le plus sûr, comme nous l'avons dit à l'*article* ODONTALGIE.

Les personnes du peuple mettent dans le creux d'une dent cariée un morceau d'encens : ce remede pourrit la dent & la fait tomber par parcelles; mais on a remarqué que cela étoit dangereux pour les dents voisines. Les autres parlent d'un trochisque fait avec le lait de tithymale, l'encens en poudre & tempéré d'amidon, pour procurer la chute spontanée de la dent. L'adresse de nos dentistes doit faire préferer leurs secours, tout douloureux qu'ils sont, à des remedes incertains, qui ont tant d'inconveniens d'ailleurs. (*Y*)

ODONTOIDE, ὀδοντοειδὴς, *en Anatomie*, apophyse dans le milieu de la seconde vertebre, à laquelle on a donné ce nom par rapport à la ressemblance qu'elle a avec une dent. *Voyez* PYRÉNOÏDE & VERTEBRE.

Ce mot est formé du grec ὀδὸς, *dent*, & de εἶδος, *forme*.

Sa surface est un peu inégale, afin que le ligament qui en sort & qui la lie avec l'occiput, s'y attache mieux.

Elle est aussi environnée par un ligament solide & rond, fait d'une maniere industrieuse, pour empêcher que la moëlle de l'épine ne soit comprimée par cette apophyse. (*L*)

ODONTOIDES PIERRES, (*Hist. nat.*) nom générique donné par quelques auteurs aux pierres qui ressemblent à des dents. *Voyez* GLOSSOPETRES.

ODONTOLOGIE, s. f. *partie de l'Anatomie qui traite des dents*, ce mot est composé des deux grecs ὀδὸς, *dent*, & λογος, *traité*. (*L*)

ODONTOPETRES, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques naturalistes aux dents de poissons que l'on appelle communément *glossepetres* ou *langues de serpent*; on les appelle aussi *bufonites*, *crapaudines*, *ichtyodontes*, *chelonite*, &c.

ODONTOTECHNIE, s. f. *terme de Chirurgie*; dérivé du mot grec ὀδὸς, *dent*, & τέχνη, *art*, ce qui signifie à proprement parler *l'art du dentiste* en général : quelques-uns entendent particulierement par ce terme, la partie de l'art du dentiste qui a pour objet les dents artificielles.

La perte des dents à l'occasion d'un coup, d'une chute, ou de leur extraction indiquée par la carie dont elles étoient gâtées, défigure la bouche, nuit à la mastication & à la prononciation. L'art a des ressources efficaces pour réparer cette perte.

Les dents qu'on emploie ne sont pas toujours artificielles; on peut faire porter dans l'alvéole une dent naturelle semblable en dimension & de la même espece que celle qu'on a perdue. Les dentistes ont à cet effet beaucoup de dents tirées des mâchoires des personnes mortes, qui avoient les dents fort saines. Pour placer une dent naturelle, il faut le faire immédiatement après l'extraction de la mauvaise; & on l'assujettit pendant quelque tems aux dents voisines avec des liens de soie cirés, ou avec des fils d'or. On monte quelquefois une dent artificielle à vis sur la racine qui remplit l'alvéole, lorsque la couronne seule étoit cariée, & qu'on a cru pouvoir se contenter de la scier sans faire l'extraction de sa racine. La matiere dont on forme les dents artificielles, est la dent d'hippopotame; elle est bien préférable à l'ivoire dont on se servoit anciennement, & qui n'est ni si dure, ni si blanche que la dent de cheval marin, & qui jaunit très-promptement. On en fait des rateliers complets d'une seule piece, lorsque toutes les dents manquent; (*voyez* RATELIER). Guillemeau donne la recette d'une composition pour faire des dents artificielles; (*voyez le tome IV.* de l'Encyclopédie *à l'article* DENT, *pag. 840*). Cette pâte servira plus utilement à remplir une dent cariée, « afin d'empêcher, suivant l'expression de l'auteur, » qu'il ne tombe & se cache quelque viande en man» geant, qui la pourrit davantage, & excite souvent » grande douleur ». Au défaut d'artiste capable de bien plomber une dent, on pourroit se servir de cette composition, après les précautions que nous avons indiquées à *l'article* ODONTALGIQUE, & que nous exposerons à *l'article* PLOMBER. (*Y*)

ODORANT, PRINCIPE, (*Chimie*, *Pharmac.* & *Mat. médic.*) partie odorante, principe ou partie aromatique, parfum, odeur, *gas*, esprit recteur, *ens*, esprit, mercure.

Les Chimistes ont désigné sous tous ces noms un principe particulier dont un grand nombre de plantes & un très-petit nombre de substances animales sont pourvues, qui est l'objet propre du sens de l'odorat, ou le principe matériel du sens de cette sensation. *Voyez* ODORAT, *Physiologie*.

Le principe aromatique des végétaux réside ou dans une huile essentielle, dont quelques substances végétales sont pourvues (*voyez* HUILE ESSENTIELLE); ou il adhere au parenchyme de quelques autres qui ne contiennent point d'huile essentielle; ou même il est logé chez ces derniers dans de petits reservoirs insensibles. Il peut fort bien être encore que les plantes qui ont de l'huile essentielle, contiennent leur principe aromatique de ces deux manieres.

Les baumes & les racines n'étant autre chose que des huiles essentielles, plus ou moins épaissies, qui se sont séparées d'elles-mêmes de certains végétaux, il est évident qu'elles ne méritent aucune considération particuliere, par rapport à leur principe aromatique.

Le petit nombre de substances animales aromatiques; le musc, la civette, le castor, sont aussi exac-

tement analogues à cet égard aux baumes & aux résines, & par conséquent aux huiles essentielles.

L'union naturelle du principe aromatique & de l'huile essentielle est bien évidente, puisqu'une pareille huile retirée sans la moindre altération d'un végétal; par exemple, l'huile retirée de l'écorce de citron en en exprimant des zests, est abondamment chargée de ce principe, & qu'elle peut ensuite le perdre absolument étant gardée à l'air libre, ou dans un vaisseau négligemment fermé.

Quant à la partie *odorante* des plantes qui ne contiennent point d'huile essentielle, tout ce qu'on sait de sa façon d'être dans les plantes, c'est qu'elle adhere assez à leur substance, pour que la dessiccation ne le dissipe pas entierement; quoiqu'il soit vrai que les plantes aromatiques qui ne contiennent point d'huile essentielle, telles que les muguets, les jacintes, le jasmin, *&c.* perdent infiniment plus de leur odeur par la dessiccation, que celles qui contiennent de l'huile essentielle.

Ce principe est le plus mobile de tous ceux que renferment les plantes. Il doit être regardé comme étranger à leur texture & même à leurs sucs propres ou fondamentaux (*voyez* VÉGÉTAL), & comme étant répandu à leur surface & dans leurs pores, comme adhérent à ces parties en les mouillant, ou tout au plus comme étant déposé dans de petits reservoirs particuliers, soit seul & pur, soit mêlé à de l'huile essentielle. Il n'est pas permis de croire que ce principe nage dans l'eau de la végétation, puisqu'il est plus volatil que ce dernier principe, qu'on peut néanmoins dissiper tout entier par la dessiccation, sans que la meilleure partie du principe aromatique soit dissipée en même tems. Ce fait est très-sensible, par exemple, dans les feuilles de menthe, qui étant bien seches, contiennent encore une quantité considérable de principes aromatiques.

Le principe aromatique est si subtil & si léger, si peu corporel, s'il est permis de s'exprimer ainsi, qu'il n'est pas possible de le déterminer par le poids ni par mesure; car, selon l'expérience de Boerhaave, une eau distillée très-chargée de parfum, qui ayant été exposée à l'air, a perdu absolument toute odeur, n'a pas diminué sensiblement de poids ni de volume.

Il est cependant évident que le principe aromatique est un être composé, puisqu'il y en a autant d'especes distinctes, qu'il y a de substances *odorantes*: or ces divers principes *odorans* ne peuvent être spécifiés que par des diversités dans leurs mixtions.

Quant à l'essence propre à la constitution intérieure ou chimique du principe aromatique, elle est encore absolument inconnue; mais malgré l'extrême subtilité de ce principe, qui le dérobe aux sens & aux instrumens chimiques, on peut cependant avancer, d'après le petit nombre de notions que nous avons sur cet objet, que la connoissance intime de sa composition n'est pas une découverte au-dessus de l'art.

Il semble qu'on ne doit pas confondre avec le principe aromatique une certaine vapeur qui s'exhale de presque toutes les substances végétales & animales appellées *inodores*, & qui est pourtant capable de faire reconnoître ces substances par l'odorat; car quoiqu'on peut soutenir avec quelque vraissemblance qu'elles ne different à cet égard des substances aromatiques que par le plus ou le moins, cependant comme l'odeur de ces substances est presque commune à de grandes divisions; par exemple, à toutes les herbes, à toutes les chairs, à tous les laits, *&c.* il est plus vraissemblable que ce principe mobile n'est qu'une foible émanation de toute leur substance, & non point un principe particulier. On peut assurer la même chose avec encore plus de vraissemblance du soufre commun, du cuivre & du plomb, qui ont chacun une odeur propre très-forte. L'odeur de la transpiration des divers animaux, & même des divers individus de la même espece, paroît être aussi un être fort distinct du principe qui fait le sujet de cet article.

La partie *odorante* a été regardée par les pharmacologistes, comme le principe le plus précieux des plantes qui en étoient pourvues. Boerhaave a surtout poussé si loin ses prétentions à cet égard, qu'il regarde tous les autres principes des plantes aromatiques comme absolument dépouillés de vertus. Voici comme il s'en exprime: *quin etiam scire refert hominum industriam deprehendisse tenui huic stirpium vapori deberi stupendos effectus quos in corpore hominis excitant concreta vegetantia tàm evacuando quàm mutando: quoniam eo solo de medicamentis venenisque penitus separato sine ullâ ferè ponderis jacturâ caret omni illâ efficaciâ.* Cette prétention est certainement outrée, surtout si on veut la généraliser; car certainement il y a plusieurs substances aromatiques qui exercent d'ailleurs des effets médicamenteux très-manifestes par des principes fixes. Il est cependant vrai en général que le principe aromatique doit être ménagé dans la préparation des médicamens *odorans*, comme un agent médicamenteux très-efficace: aussi est-ce une loi constante de manuel pharmaceutique, de ne soumettre aucune substance aromatique à un degré de feu capable de dissiper le principe *odorant*; or le degré de l'eau bouillante, & même celui du bain-marie étant plus que suffisant, pour dissiper ce principe, on ne doit point traiter les substances aromatiques par la décoction, ni même par la chaleur du bain-marie très-chaude dans les vaisseaux ouverts, & lorsque la décoction est d'ailleurs nécessaire pour retirer en même tems d'autres principes de la même substance; il faut faire cette décoction dans un appareil convenable de distillation, & réunir le principe aromatique qui s'est élevé & qu'on a retenu, & la décoction refroidie. On en use ainsi dans la préparation de certains sirops (*voyez* SIROP.) Si l'on est obligé de faire essuyer la chaleur d'un bain-marie tres chaud à une liqueur chargée de principes aromatiques; comme par exemple, pour la disposer à dissoudre une très-grande quantité de sucre, on doit lui faire essuyer cette chaleur dans un vaisseau exactement fermé. On trouvera encore des exemples de cette manœuvre à l'*article* SIROP.

Il ne faut pas imaginer cependant que toutes les substances aromatiques soient absolument dépouillées de leur partie *odorante* par une décoction même très-longue, comme beaucoup de chimistes & de médecins le pensent, sur la foi de Boerhaave & de la théorie. Il est sûr au contraire que la plûpart des substances qui ont beaucoup d'odeur, telles que presque tous les aromates exotiques, la racine de benoite, celle d'iris de Florence, & même quelques fleurs, comme les fleurs d'orange, les œillets, conservent beaucoup d'odeur apres de longues décoctions: mais malgré cette observation, il est toujours très-bon de s'en tenir à la loi générale. L'excès de circonspection n'est point blâmable dans ce cas. Le principe aromatique résidant dans un véhicule que l'on doit regarder comme sans vertu, c'est-à-dire, dans de l'eau, étant aussi concentrée qu'il est possible dans ce véhicule, en un mot, réduit sous la forme d'eau distillée très-chargée (*voyez* EAU DISTILLÉE), & qui peut être regardé dans cet état comme pur, relativement à ses effets sur le corps humain; ce principe, dis-je, a une saveur générique vive, active, irritante, qui le rend propre à exercer la vertu cordiale, stomachique, fortifiante, nervine, sudorifique: c'est principalement pour ces vertus connues qu'on ordonne les différentes eaux distillées aromatiques; mais outre cela, quelques-uns de ces princi-

pes aromatiques ont des qualités particulieres & distinctes, manifestées par les sens ou par l'observation médicinale. L'amertume singuliere de l'eau de fleurs d'orange, & la saveur piquante de l'eau de chardon-béni des parisiens, sont très-sensibles; par exemple, l'eau distillée de laurier-cerise est un poison; l'eau rose est purgative; l'eau distillée de rue est hystérique; celle de mente éminemment stomachique, *&c.* Boherhaave qui, en établissant la différence spécifique des eaux aromatiques, a dit du principe aromatique de la lavande, & de celui de la melisse, que chacun avoit, outre leurs propriétés communes, *vim adhuc penitùs singularem*, a, ce me semble, mal choisi ses exemples. Nous rapporterons dans les articles particuliers les qualités médicinales propres de chaque substance aromatique usuelle. (*b*)

ODORANTE, *substance*, (*Chimie.*) substance ou matiere aromatique. Les Chimistes appellent ainsi toutes les substances qui contiennent un principe particulier qu'ils appellent *aromatique, odorant, esprit recteur*, &c. *Voyez* ODORANT PRINCIPE.

C'est principalement dans le regne végétal qu'on trouve ces substances *odorantes.* Il n'y a aucune partie des végétaux qui soit exclue de l'ordre des substances aromatiques. On trouve des fleurs, des calices, des feuilles, des écorces, des bois, des racines, *&c.* qui sont chargés de parfums: ce principe est quelquefois répandu dans toutes les parties d'une plante, par exemple, dans l'oranger; quelquefois il est propre à une partie seulement, comme aux fleurs dans le rosier, à la racine dans l'iris, *&c.* Le petit nombre de substances animales aromatiques que nous connoissons, sont des humeurs particulieres déposées dans des reservoirs particuliers; tels sont le musc, la civette, le castor, *&c.* car il ne faut pas compter tous les animaux vivans parmi les substances aromatiques, quoique la plûpart ont une odeur particuliere, quelquefois même très-forte, comme le bouc. *Voyez l'article* ODORANT PRINCIPE.

On ne comprend pas non plus dans la classe des substances *odorantes* certaines matieres minerales qui ont une odeur propre, telles que le soufre, le cuivre, *&c. Voyez* encore *article* ODORANT PRINCIPE. (*b*)

ODORANTES, *pierres*, (*Hist. nat.*) nom générique des pierres à qui la nature a fait prendre de l'odeur sans le secours de l'art; telles sont les *jolites*, les *pierres puantes*, le *lapis suillus*, le *lapis felinus.* Voyez *ces différens articles.* Ces odeurs sont purement accidentelles à la pierre, elles ne tiennent point de sa combinaison, mais des matieres qui les accompagnent, telles que les bitumes, certaines plantes, les debris des animaux qui ont été ensevelis dans le sein de la terre, *&c. Voyez* PIERRES. (–)

ODORAT, s. m. (*Physiolog.*) *olfactus*, sens destiné par la nature pour recevoir & discerner les odeurs. L'*odorat* cependant paroît moins un sens particulier qu'une partie ou un supplement de celui du goût, dont il est comme la sentinelle: c'est le goût des odeurs & l'avant-goût des saveurs.

L'organe de cette sensation est la membrane qui revêt le nez, & qui se trouve être une continuation de celle qui tapisse le gosier, la bouche, l'œsophage & l'estomac: la différence des sensations de ces parties est à-peu près comme leurs distances du cerveau; je veux dire que l'*odorat* ne differe pas plus du goût que le goût de la faim & de la soif: la bouche a une sensation plus fine que l'œsophage; le nez l'a encore plus fine que la bouche, parce qu'il est plus près de l'origine du sentiment; que tous les filets de ses nerfs, de leurs mamelons sont déliés, remplis d'esprits; au lieu que ceux qui s'éloignent de cette source deviennent par la loi commune des nerfs plus solides, & leurs mamelons dégénerent, pour ainsi parler, en excroissances, relativement aux autres mamelons.

Tout le monde sait que l'intérieur du nez est l'organe de l'*odorat*, mais peu de gens savent l'artifice avec lequel cet intérieur est construit pour recevoir cette sensation; & il manque encore aux plus habiles bien des connoissances sur cet artifice merveilleux. Nous n'envisagerons ici que ce qui est nécessaire à l'intelligence de cette sensation.

Méchanisme de l'organe de l'odorat. Immédiatement après l'ouverture des narines, qui est assez étroite, l'intérieur du nez forme deux cavités toujours séparées par une cloison; ces cavités s'élargissent ensuite, se réunissent finalement en une seule qui va jusqu'au fond du gosier, par où elles communiquent avec la bouche.

Toute cette cavité est tapissée de la membrane pituitaire, ainsi nommée par les anciens, à cause de la pituite qui en découle. Nous ne savons rien autre chose de cette membrane, sinon qu'elle est spongieuse, & que sa surface offre un velouté très-ras. Le tissu spongieux est fait d'un lacis de vaisseaux, de nerfs, & d'une grande quantité de glandes: le velouté est composé de petits mamelons nerveux qui font l'organe de l'*odorat* & des extrémités de vaisseaux d'où découle la pituite & la mucosité du nez: ces liqueurs tiennent les mamelons nerveux dans la souplesse nécessaire à leur fonction; & elles sont encore aidées dans cet office par les larmes que le canal lacrymal charrie dans le nez.

Le nerf olfactif, qui est la premiere paire des nerfs qui sortent du crâne, se jette dans la membrane pituitaire. On nommoit le nerf olfactif *apophyse mammiforme* avant Piccolomini; ses filets sont en grand nombre, & ils y paroissent plus mous & plus découverts qu'en aucun autre organe. Cette structure des nerfs de l'*odorat*, qui dépend de leur grande proximité du cerveau, contribue sans doute à les rendre plus propres à recevoir l'impression de ces odeurs.

La grande multiplicité des filets du nerf olfactoire est ce qui produit la grande quantité de glande de la membrane pituitaire, car ces glandes ne sont que celles des extrémités nerveuses épanouies au-dessous des mamelons.

Outre le nerf olfactoire, il entre dans le nez une branche du nerf ophtalmique, c'est-à-dire d'un des nerfs de l'œil. C'est la communication de ce petit nerf avec celui de l'*odorat* qui est cause qu'on pleure quand on a reçu de fortes odeurs.

Le velouté de la membrane pituitaire est tout propre à s'imbiber des vapeurs odorantes; mais il y a encore un autre artifice pour arrêter ces vapeurs sur leur organe. L'intérieur du nez est garni de chaque côté de deux especes de cornets doubles: ces cornets s'avancent très-loin dans cette cavité, en embarrassent le passage, & obligent par-là les vapeurs à se répandre & à séjourner un certain tems dans leur contour. Cette structure fait que ces vapeurs agissent plus long-tems, plus fortement sur une grande étendue de la membrane, & par conséquent la sensation en est plus parfaite. Aussi voit-on que les chiens de chasse & les autres animaux qui excellent par l'*odorat*, ont ces cornets du nez beaucoup plus considérables que ceux de l'homme.

Ces mêmes cornets, en arrêtant un peu l'air qu'on respire par le nez, en adoucissent la dureté dans l'hiver: c'est ce bon office qu'ils rendent aux poumons qui expose la membrane pituitaire à ces engorgemens nommés *enchifrenemens de la membrane schneidérienne*, qui ferment le passage à l'air, parce que les parois devenues plus épaisses se touchent immédiatement: ce qui prouve que quoique la cavité du nez soit très-grande, le labyrinthe que la nature y a cons-

truit pour y savourer les odeurs, y laisse peu d'espace vuide.

Méchanisme des odeurs, objet de l'odorat. Les vapeurs odorantes qui sont l'objet de l'*odorat*, sont, en fait de fluides, ce que les saveurs sont parmi les liqueurs & les sucs; mais les vapeurs odorantes, dont la nature nous est inconnue, doivent être très-volatiles; & la quantité prodigieuse de ces fluides volatiles qui s'exhalent sans cesse d'un corps odorant sans diminuer sensiblement son poids, prouve une division de la matiere qui étonne l'imagination. Cette partie des végétaux, des animaux ou des fossiles qui réside dans leurs esprits, dans leurs huiles, dans leurs sels, dans leurs savons, pourvu qu'elle soit assez divisée pour pouvoir voltiger dans l'air, est l'objet de l'*odorat*.

Parmi les minéraux, le soufre allumé a le plus d'odeur, ensuite des sels de nature opposée dans l'acte même de leur effervescence, comme les métaux dans celui de leur érosion. Quelle odeur pénétrante n'ont point les sels alkalis volatils des corps animés durant la vie, des particules odorantes que le chien distingue mieux que l'homme? du sein de la putréfaction quelle odeur fétide ne s'éleve-t-il pas? Les corps putréfiés donnent une odeur désagréable, malgré ce que Plutarque dit du corps d'Alexandre le grand, & ce que le bon Camérarius dit d'une jeune fille. La plûpart des végétaux ont de l'odeur, & dans certaines classes ils ont presque tous une bonne odeur. Les sucs acides, simples ou fermentés, en ont de pareilles, ensuite la putréfaction alkaline d'un petit nombre de plantes n'en manque pas. Le feu & le broyement, qui n'est qu'une espece de feu plus doux, tire des odeurs du regne animal & végétal. La Chimie nous fournit sur ce sujet quantité de faits curieux. On sait par une suite d'expériences, que cette matiere subtile qu'on nomme *esprit*, & qui est contenue dans l'huile, est la principale chose qui excite le sentiment de l'odeur. En effet, si l'on sépare des corps odoriférans tout l'esprit qu'ils contiennent, ils n'ont presque plus d'odeur; & au contraire les matieres qui ne sont point odoriférantes le deviennent lorsqu'on leur communique quelques particules de ce même esprit.

Boyle a écrit un traité curieux sur l'émanation des corpuscules qui forment les odeurs : celle du romarin fait reconnoître les terres d'Espagne à 40 milles, suivant Bartholin, à quelques milles, suivant la vérité. Diodore de Sicile dit à-peu-près la même chose de l'Arabie, que Bartholin de l'Espagne. Un chien qui a bon nez reconnoît au bout de six heures la trace d'un animal ou de son maître; de sorte qu'il s'arrête où les particules odoriférantes le lui conseillent. Je supprime ici quantité d'observations semblables; je ne dois pas cependant oublier de remarquer que l'odeur de plusieurs corps odoriférans se manifeste ou s'accroît par le mouvement & par la chaleur : le broyement donne de l'odeur à tous les corps durs qui n'en ont point, ou augmente celle qu'ils ont; c'est ce qu'on a tant de fois éprouvé sur le succin, sur l'aloës. Il est des bois qui prennent de l'odeur dans les mains du tourneur.

Cette odeur des corps odoriférans augmente aussi quand on en mêle plusieurs ensemble, ou quand on mêle des sels avec des corps huileux odoriférans. Le sel ammoniac & le sel alkali, l'un & l'autre sans odeur, mêlés ensemble, en ont une très-forte. Un grain de sel fixe donne un goût brûlant & nulle odeur, à-moins qu'il ne rencontre une salive acide & qui aide l'alkali à le dégager. L'esprit de sel, l'huile de vitriol dulcifiés, ont une odeur fort agréable, différente de celle de l'alcohol & d'une liqueur acide. L'eau de mélilot, qui est presque inodorante, augmente beaucoup les odeurs des corps qui en ont. L'odeur de l'ambre lorsqu'il est seul, est peu de chose, mais elle s'exhale par le mélange d'un peu de musc.

C'est dans ce mélange de divers corps que consistent les parfums, hors de mode aujourd'hui, & si goûtés des anciens, qu'ils les employoient à table, dans les funérailles, & sur les tombeaux pour honorer la mémoire des morts. Antoine recommande de répandre sur ses cendres des herbes odoriférantes, & de mêler des baumes à l'agréable odeur des roses.

Sparge mero cineres, & odoro perlue nardo
Hospes, & adde rosis balsama puniceis.

Maniere dont se fait l'odorat. Le véhicule général des corpuscules odorans, est l'air où ces corpuscules sont répandus; mais ce n'est pas assez que l'air soit rempli des particules odorantes des corps, il faut qu'il les apporte dans les cavités du nez, & c'est ce qui est exécuté par le mouvement de la respiration, qui oblige sans cesse l'air à passer & repasser par ces cavités pour entrer dans les poumons ou pour en sortir. C'est pourquoi ceux qui ont le passage du nez fermé par l'enchifrenement & qui sont obligés de respirer par la bouche, perdent en même tems l'*odorat*. M. de la Hire le fils a vu un homme qui s'empêchoit de sentir les mauvaises odeurs en remontant sa luette, en sorte qu'elle bouchoit la communication du nez à la bouche, & il respiroit par cette derniere voie. On peut croire que les odeurs ne laissent pas pour cela de venir toujours frapper le nez, où est le siége du sentiment; mais comme on ne respire point alors par le nez, elles ne sont point attirées par la respiration, & ont trop peu de force pour se faire sentir.

Ce même passage de l'air dans les cavités du nez, sert quelquefois à nettoyer ces cavités de ce qui les embarrasse, comme lorsqu'on y pousse l'air des poumons avec violence, soit qu'on veuille se moucher, soit que l'on éternue, après quoi l'*odorat* se fait beaucoup mieux. Un animal qui respire par la trachée-artere coupée, ne sent point du tout les odeurs les plus fortes : c'est une expérience de Lower. On sait que quand l'air sort du poumon par les narines, on a beau présenter au nez un corps odoriférant, il ne fait aucune impression sur l'*odorat*. Lorsqu'on retient son haleine, on ne sent aussi presque point les odeurs; il faut pour les sentir les attirer avec l'air par les narines. Varolius l'a fort bien remarqué, tandis que Cassérius l'a nié mal-à-propos : car plus l'inspiration est forte & fréquente, plus l'*odorat* est exquis. Il faut cependant avouer, & c'est peut-être ce qui a jetté Cassérius dans l'erreur; il faut, dis-je, avouer qu'on ne laisse pas de sentir dans l'expiration. La sensation n'est pas entierement abolie, ainsi qu'elle l'est lorsque la respiration est absolument retenue : elle est seulement très-foible; la raison de ce fait est que toutes les particules odorantes n'ayant pû être réunies & ramassées dans le tems que l'air passe dans la cavité du nez pendant l'inspiration, il reste encore dans l'air quelques particules odorantes qui repassent dans l'expiration, qui ne peuvent produire qu'une legere sensation.

L'*odorat* se fait donc quand les particules odoriférantes contenues dans l'air sont attirées avec une certaine force dans l'inspiration par les narines : alors elles vont frapper vivement les petites fibres olfactives que le nez par sa figure, & les osselets par leur position, leur présentent; c'est de cette impression, communiquée ensuite au *sensorium commune*, que résultent les différentes odeurs d'acide, d'alkali, d'aromatique, de pourri, de vineux, & autres dont la combinaison est infinie.

Explication des phénomenes de l'odorat. On peut

comprendre, par les principes que nous venons d'établir, les phénomenes suivans :

1°. L'affinité qui se trouve entre les corps odoriférans & les corps savoureux, ou entre les objets du goût & de l'*odorat*. L'*odorat* n'est souvent que l'avant goût des saveurs, la membrane qui tapisse le nez étant une continuation de celle qui tapisse le palais : de-là naît une grande liaison entre ces deux organes. Les narines ont leurs nerfs très-déliés & découverts ; la langue a un réseau épais & pulpeux; ainsi l'*odorat* doit être frappé avant le goût. Mais il y a quelque chose de plus : les corpuscules qui font les odeurs, retiennent souvent quelque chose de la nature des corps dont ils sortent : en voici des preuves.

1°. Les corpuscules qui s'exhalent de l'absynthe font sur la langue les mêmes impressions que l'absynthe même. Boyle dit la même chose du succin dissout dans l'esprit-de-vin. 2°. Le même auteur ajoute qu'un de ses amis ayant fait piler de l'hellébore noir dans un mortier, tous ceux qui se trouverent dans la chambre furent purgés. Sennert assure la même chose au sujet de la coloquinte. 3°. Quand on distille des matieres somniferes, on tombe souvent dans un profond sommeil. 4°. On prétend que quelques personnes ont prolongé quelque tems leur vie par l'odeur de certaines matieres. Le chancelier Bacon rapporte qu'un homme vécut quatre jours soutenu par l'odeur seule de quelques herbes mêlées avec de l'ail & des oignons. Tous ces faits justifient qu'il se trouve une grande liaison entre les odeurs & les saveurs de beaucoup de corps, parce qu'ils produisent les mêmes effets à ces deux égards.

Puisqu'il regne tant d'affinité entre les odeurs & le goût, d'où vient que des odeurs desagréables, comme celles de l'ail, des choux, du fromage, & de plusieurs autres choses corrompues, ne choquent point quand elles sont dans des alimens dont le goût plaît ? c'est parce qu'on s'y est habitué de bonne heure sans accident, & sans que la santé en ait souffert. Ceux qui se sont efforcés à goûter, à sentir des choses qui les révoltoient d'abord, viennent à les souffrir & finalement à les aimer. Il arrive aussi quelquefois que les aversions & les inclinations qu'on a pour les odeurs & les saveurs, ne sont pas toujours fondées sur des utilités & des contrariétés bien effectives, parce que les idées qu'on a de l'agréable ou du desagréable, peuvent avoir été formées par des jugemens précipités que l'ame réforme à la fin par des réflexions philosophiques.

2°. Pourquoi ne sent-on point les odeurs quand on est enrhumé ? parce que l'humeur épaisse qui est sur la membrane pituitaire arrête les corpuscules odoriférans qui viennent du dehors, & leur bouche les passages par où ils peuvent arriver jusqu'aux nerfs olfactifs & les agiter.

3°. Pourquoi les odeurs rendent-elles souvent la vie dans un instant, & fortifient-elles quelquefois d'une façon singuliere ? Par exemple, il n'est rien de plus puissant dans certains cas que l'esprit volatil du sel armoniac préparé avec de la chaux vive : cela vient de ce que les parties des corps odoriférans, en agitant les nerfs olfactifs, agitent ceux qui communiquent avec eux & y portent le suc nerveux; d'ailleurs elles entrent peut-être dans les vaisseaux sanguins sur lesquels elles agissent, & dans lesquels par conséquent elles font couler les liqueurs rapidement. Toutes ces causes nous font revenir des syncopes, puisqu'elles ne consistent que dans une cessation de mouvement. Enfin, il y a un rapport inconnu entre le principe vital & les corps odorans.

4°. Mais d'où vient donc que les odeurs causent quelquefois des maladies, la mort, & presque tous les effets des médicamens & des poisons ? c'est lorsque l'agitation produite par les corps odoriférans est trop violente : alors elle pourra porter les convulsions dans les parties dont les nerfs communiquent avec ceux du nez ; ces convulsions pourront donner des maladies, & finalement la mort. La puanteur des cadavres a quelquefois causé des fievres malignes. Méad parle d'une eau qui sortit d'un cadavre, dont le seul attouchement, tant elle étoit corrosive, excitoit des ulceres. On prépare des poisons si subtils, que leur odeur fait mourir ceux qui les inspirent : l'Histoire n'en fournit que trop d'exemples.

On connoît le danger du soufre allumé dans des endroits privés d'air ; les vapeurs mortelles de certaines cavernes souterreines, celles du foin échauffé dans des granges fermées ; les vapeurs du vin & liqueurs qui fermentent : cependant dans tous ces cas il y a une autre cause nuisible que celle des odeurs, c'est qu'on est suffoqué par la perte du ressort de l'air qu'on respire ; car l'air plus léger qu'il ne doit être, ou privé de son élasticité, tue par l'empêchement même de la respiration.

Enfin, des odeurs produiront les effets des médicamens, quand elles retiendront quelque chose de la nature des corps dont elles sortent, qui se trouvent être purgatifs ou vomitifs ; c'est pourquoi l'odeur des pilules cochiées purgeoit un homme dont parle Fallope. Dans Schneider & Boyle, on lit divers exemples semblables. Plusieurs purgatifs n'agissent que par leur esprit recteur, selon Pechlin, un des hommes qui a le mieux écrit sur cette matiere. Or de quelle volatilité, de quelle subtilité n'est point cet esprit recteur, puisque le verre d'antimoine communique au vin une vertu émétique sans perdre de son poids ?

5°. Pour quelle raison la même odeur du même corps odoriférant produit-elle des effets opposés en différentes personnes ? Guy-Patin parle d'un médecin célebre que l'odeur agréable des roses jettoit en foiblesse. On ne voit en effet que des sensations différentes en fait d'odeurs : c'est que chacun a sa disposition nerveuse inconnue, & des esprits particuliers qui gouvernent l'ame & le corps, comme s'il étoit sans ame ; les nerfs olfactifs sont moins sensibles dans les uns que dans les autres : ainsi les mêmes corpuscules pourront faire des impressions fort différentes. Et voilà la cause pourquoi les odeurs qui ne sont pas sensibles pour certaines personnes, produisent en d'autres des effets surprenans.

Ces effets mêmes sont quelquefois fort bisarres, car dans l'affection hystérique les femmes reviennent par la force de certaines odeurs desagréables & très-pénétrantes, au lieu que les bonnes odeurs aigrissent leur mal. Nous ne dirons pas, pour expliquer ce phénomene, que les bonnes odeurs arrêtent un peu le cours du suc nerveux, & doivent par conséquent produire un dérangement. Nous n'attribuerons pas non plus cet effet des bonnes odeurs à la vertu somnifere : ces sortes d'explications sont de vains raisonnemens qu'aucun principe ne sauroit appuyer.

N'oublions pas cependant de remarquer que l'habitude a beaucoup d'influence sur l'*odorat*, & que l'imagination ne perd rien de ses droits sur tous les sens. D'où vient ce musc, si recherché jadis, donne-t-il aujourd'hui des vapeurs à toutes les dames, & même à une partie des hommes, tandis que le tabac, odeur ammoniacale & venimeuse, fait le délice des *odorats* les plus susceptibles de délicatesse ? Est ce que les organes sont changés ? Ils peuvent l'être à quelques égards, mais il en faut sur-tout chercher la cause dans l'imagination, l'habitude & les préjuges de mode.

6°. Pourquoi l'*odorat* est-il si fin dans les animaux qui ont de longs becs, de longues narines, & les os spongieux considérables ? Parce que les vrais & pre-

miers organes de l'*odorat* paroissent être les cornets osseux; ces cornets par leur nombre de contours en volute, multiplient les parties de la sensation, donnent plus d'étendue à la membrane qui reçoit les divisions infinies des nerfs olfactifs, & par conséquent rendent l'*odorat* plus exquis. Plus un animal a de nez, plus ses cornets ont de lames. Petham dit que dans le chien de chasse, les nerfs ont une plus vaste expansion dans les narines, & que les lames y sont plus entortillées, que dans aucune autre bête. Dans le lievre, animal qui a du nez, & un nez qu'il remue toujours, les petits os sont à cellules en-dedans, avec plusieurs cornets ou tuyaux. L'os spongieux du bœuf a intérieurement un tissu réticulaire; cet os dans le cheval, forme des cornets entortillés avec des cellules à rets, selon les observations de Cassérius, de Schneider & de Bartholin. C'est par le même méchanisme que le cochon sent merveilleusement les racines qu'il cherche en terre. La main de l'éléphant n'est qu'un nez très-long, & sa trompe, dont Duverney a seulement décrit la fabrique musculeuse, n'est presqu'un assemblage de nerfs olfactifs: cet organe a donc une énorme surface dans cet animal.

Sténon a démontré la même chose dans les poissons, dont les nerfs olfactifs ressemblent aux nerfs optiques, & se terminent en un semblable hémisphere. Ainsi regle générale, à proportion de la longueur des narines, des cornets osseux & contournés, la finesse & l'étendue de l'*odorat* se multiplient dans l'homme & dans les autres animaux. Quant aux oiseaux, ils ont dans les narines des vessies à petits tubes, & garnies de nerfs visibles, qui viennent des processus mamillaires par l'os cribleux. Il y en a beaucoup dans le faucon, l'aigle & le vautour. On dit qu'après la bataille qui décida de l'empire du monde entre César & Pompée, les vautours passoient de l'Asie à Pharsale.

7°. Comment des corps odoriférans, très-petits, peuvent-ils répandre si long-tems des odeurs si fortes, sans que les corps dont ils s'exhalent paroissent presque avoir perdu de leur masse à en juger par leur pesanteur? Un morceau d'ambre gris ayant été suspendu dans une balance, qu'une petite partie d'un grain faisoit trébucher, ne perdit rien de son poids pendant 3 jours, ni l'assa fœtida en 5. Une once de noix muscade ne perdit en 6 jours que cinq grains & demi; & une once de clous de gérofle sept grains & trois huitiemes: ce sont des expériences de Boyle. Une seule goutte d'huile de canelle dans une pinte de vin, lui donne un goût aromatique. On fait avec cette même huile un esprit très-vif, lequel évaporé laisse le reste sans odeur ni diminution. Une goutte d'huile de Galanga embaume une livre de thé. Les plus subtiles particules odoriférantes ne passent cependant point au-travers du verre; ce corps que pénétrent le feu, la lumiere & la matiere de l'aimant: donc elles sont d'une nature plus grossiere. Mais les sels fixes, les terres les plus arides, l'alun, le vitriol, démontrent avec quelle facilité la partie humide de l'air va pénétrer différens corps, & constitue un tout avec eux. Tout cela porte à croire que les petits corpuscules odoriférans reçoivent des parties d'air commun, qui les remplacent à mesure qu'ils s'exhalent; & cest la raison pour laquelle cette évaporation se fait sans diminution de la masse.

8°. Pourquoi la puanteur qui s'exhale de parties d'animaux, ou de végétaux putréfiés, fait-elle sur les narines une impression si longue, si opiniâtre & si désagréable? La fétidité d'une maladie mortelle porte au nez pendant plusieurs jours. L'*odorat* n'est-il pas long-tems affecté des rapports nidoreux d'une matiere indigeste qui croupit dans l'estomac? Comme il y a beaucoup de détours dans la membrane pituitaire, & qu'il s'y trouve toûjours de la mucosité, cette mucosité vicieuse y retient, & prend pour-ainsi-dire à sa glu, ces corpuscules empoisonnés qui s'exhalent des corps malades, des parties d'animaux, ou de végétaux putréfiés. On a besoin de prendre beaucoup de matiere sternutatoire pour dissiper ces corpuscules; l'agitation qui survient alors à la membrane pituitaire, & l'humeur muqueuse qui coule en abondance produit cet effet; si de pareilles odeurs étoient portées au nez après l'éternuement, elles feroient encore plus d'impression, comme on l'éprouve à son lever.

9°. Pourquoi l'*odorat* est-il émoussé quand on s'éveille le matin, & devient-il plus vif après qu'on a éternué? Nous venons de l'expliquer. Alors, c'est-à-dire au reveil, une humeur épaisse couvre la membrane pituitaire, parce que la chaleur a évaporé la partie aqueuse, & a laissé la matiere grossiere qui n'a pu être chassée durant le repos de la nuit; cette humeur visqueuse arrête les corpuscules odoriférans, mais quand on l'a rejettée par la force de la sternutation ou l'émonction, les nerfs se trouvent libres & pleins du suc nerveux, ils sont plus sensibles qu'auparavant.

10°. Pourquoi les plus forts odoriférans sont-ils sternutatoires? Parce qu'en ébranlant fortement les nerfs olfactifs, ils ébranlent les nerfs qui servent à la respiration & qui communiquent avec eux.

11°. Pourquoi ne sent-on rien quand on court contre le vent? Parce que le vent desséche le mucus qui lubrefie la membrane pituitaire, & qu'aucun nerf n'a de sentiment s'il n'est humecté.

12°. Enfin il y a des odeurs si fortes, comme celle de l'oignon, du vinaigre, du soufre allumé, de l'esprit de nitre, qu'elles n'agissent pas seulement sur l'organe de l'*odorat*, mais qu'elles blessent les yeux. On en peut trouver la cause dans la communication du nerf ophthalmique avec celui de l'*odorat*.

Le sentiment que les yeux souffrent des odeurs fortes, est un sentiment du toucher, pareil à celui que la lumiere ramassée cause sur la peau, ou à celui que des saveurs très vives, telles que les âcres & les acides exaltés, causent sur la langue; mais comme la peau n'est émue par les objets de la vûe & du goût, que quand ils agissent avec une véhémence extraordinaire; de même les yeux ne souffrent de la douleur des odeurs, que lorsqu'elles ont une force assez grande pour blesser leur délicatesse; & comme les odeurs en général sont d'une nature particuliere qui ébranle toûjours leur propre organe, ceux de la vûe & du goût ne sont point ébranlés de la même maniere, & par conséquent ne sont point affectés de la sensation de l'*odorat*.

*Le sens de l'*odorat* est plus parfait dans les animaux.* Les hommes ont l'*odorat* moins bon que les animaux; & la raison en est évidente par l'examen de la construction de l'organe. Je sais que le P. du Tertre, dans son voyage des Antilles, & le P. Laffitau, dans son livre des mœurs des Sauvages, nous parlent, l'un de negres & l'autre de sauvages qui avoient l'*odorat* plus fin qu'aucun chien de chasse, & qui distinguoient de fort loin la piste d'un noir, d'un françois & d'un anglois: mais ce sont des faits trop suspects pour y donner confiance. Il en est de même d'un garçon dont parle le chevalier Digby, qui élevé dans une forêt où il n'avoit vécu que de racines, pouvoit trouver sa femme à la piste, comme un chien fait son maître. Pour ce qui est du religieux de Prague, qui connoissoit par l'*odorat* les différentes personnes, distinguoit une fille ou une femme chaste de celles qui ne l'étoient point, c'est un nouveau conte plus propre à fournir matiere à quelque bon mot, qu'à la créance d'un physicien.

Je conviens que les hommes par leur genre de

vie, par leur habitude aux odeurs fortes dont ils sont sans cesse entourés, usent l'organe de leur *odorat*; mais il est toûjours vrai que s'ils l'ont beaucoup moins fin que les animaux, ce n'est point à l'abus qu'ils en font que l'on doit en attribuer la cause, c'est dans le défaut de l'organe qu'il la faut chercher. La nature ne l'a point perfectionné dans l'homme, comme dans la plûpart des quadrupedes. Voyez le nombre de leurs cornets en volute, le merveilleux tissu du réseau qui les accompagne, & vous conclurez de la distance qui doit se trouver entre l'homme & la bête pour la finesse de l'*odorat!* Considerez de quelle étendue sont les os spongieux dans les brutes; comme leur cerveau est plus petit que celui de l'homme, cet espace qui manque vient augmenter leur nez: car la multiplicité des plis & des lames rend la sensation plus forte; & c'est cette augmentation qui en fait la différence dans les bêtes mêmes. L'*odorat* est le seul organe par lequel elles savent distinguer si sûrement, & sans expérience sur tant de végétaux dont les montagnes des Alpes sont couvertes, ceux qui sont propres à leur nourriture, d'avec ceux qui leur seroient nuisibles. La nature, dit Willis, a moins perfectionné dans l'homme les facultés inférieures, pour lui faire cultiver davantage les supérieures; mais si telle est la vocation de l'homme, on doit avouer qu'il ne la remplit guere. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ODORAT, (*Séméiotiq.*) les signes que l'*odorat* fournit, n'ont pas jusqu'ici beaucoup enrichi la séméiotique, & attiré l'attention des praticiens. Hippocrate observateur si scrupuleux & si exact à saisir tout ce qui peut répandre quelque lumiere sur la connoissance & le pronostic des maladies, ne paroît avoir tiré aucun parti de l'*odorat*: ce signe ne doit être ni bien étendu, ni bien lumineux. Riviere & quelques autres praticiens, assurent avoir observé que la perte totale de l'*odorat*, étoit dans le cas de foiblesse extrème, signe d'une mort très-prochaine; que les malades qui trouvoient une odeur forte & désagréable à la boisson, aux alimens & aux remedes, enfin à tout ce qu'on leur présentoit, étoient dans un danger pressant; que ceux pour qui toutes les odeurs étoient fétides, avoient des ulceres dans le nez ou dans les parties voisines, ou l'estomac farci de mauvais sucs, ou toutes les humeurs sensiblement alterées. (*m*)

ODORIFÉRANT, se dit des choses qui ont une odeur forte, agréable & sensible à une certaine distance, *voyez* ODEUR. Le jasmin, la rose, la tubéreuse, sont des fleurs *odoriférantes*. *Voyez* PARFUM.

ODOWARA, (*Géog.*) petite ville du Japon dans l'île de Niphon, à 3 journées d'Iedo. Ce n'est que dans cette ville & à Méaco, qu'on prépare le cachou parfumé, au rapport du P. Charlevoix.

ODRISÆ, (*Géog. anc.*) ancien peuple de Thrace, qui devoit y tenir un rang considérable, puisque les Poëtes ont appellé la Thrace *Odrisiæ tellus*. La capitale de ce peuple se nommoit *Odryssus*, *Odrysse*; ensuite *Odrestiade*, à-présent *Adrianople*.

Cette capitale de la Thrace est célebre par la naissance de *Thamyris*, poëte & musicien, dont l'histoire & la fable ont tant parlé. Ce fut la plus belle voix de son siecle, si nous en croyons Plutarque, qui ajoute qu'il composa un poëme de la guerre des Titans contre les dieux. Ce poëme existoit encore lorsque Suidas travailloit à son dictionnaire. Homere parle du défi que Thamyris fit aux muses, & de la punition de son audace. Pausanias dit que Thamyris perdit la vûe, non en punition de sa dispute contre les muses, mais par maladie. Pline prétend qu'il fut l'inventeur de la musique qu'on nommoit *dorique*. Platon a feint, suivant les principes de la métempsycose, que l'ame de Thamyris passa dans le corps d'un rossignol. (*D. J.*)

ODYSSÉE, s. f. (*Belles-lettres.*) poëme épique d'Homere, dans lequel il décrit les aventures d'Ulysse retournant à Itaque après la prise de Troie. *Voyez* EPIQUE. Ce mot vient du grec Ὀδυσσεια, qui signifie la même chose, & qui est dérivé d'Ὀδυσσευς, *Ulysse*.

Le but de l'iliade, selon le P. le Bossu, est de faire voir la différence de l'état des Grecs réunis en un seul corps, d'avec les Grecs divisés entre eux; & celui de l'*odyssée* est de nous faire connoître l'état de la Grece dans ses différentes parties. *Voyez* ILIADE.

Un état consiste en deux parties, dont la premiere est celle qui commande, la seconde celle qui obéit. Or il y a des instructions nécessaires & propres à l'une & à l'autre; mais il est possible de les réunir dans la même personne.

Voici donc, selon cet auteur, la fable de l'*odyssée*. Un prince a été obligé de quitter son royaume, & de lever une armée de ses sujets, pour une expédition militaire & fameuse. Après l'avoir terminée glorieusement, il veut retourner dans ses états, mais malgré tous ses efforts il en est éloigné pendant plusieurs années, par des tempêtes qui le jettent dans plusieurs contrées, différentes par les mœurs, les coutumes de leurs habitans, &c. Au milieu des dangers qu'il court, il perd ses compagnons, qui périssent par leur faute, & pour n'avoir pas voulu suivre ses conseils. Pendant ce même tems les grands de son royaume, abusant de son absence, commettent dans son palais les désordres les plus criants, dissipent ses trésors, tendent des pieges à son fils, & veulent contraindre sa femme à choisir l'un d'eux pour époux, sous prétexte qu'Ulysse étoit mort. Mais enfin il revient, & s'étant fait connoître à son fils & à quelques amis qui lui étoient restés fideles, il est lui-même témoin de l'insolence de ses courtisans. Il les punit comme ils le méritoient, & rétablit dans son île la paix & la tranquillité qui en avoient été bannis durant son absence. *Voyez* FABLE.

La vérité, ou pour mieux dire la moralité enveloppée sous cette fable, c'est que quand un homme est hors de sa maison, de maniere qu'il ne puisse avoir l'œil à ses affaires, il s'y introduit de grands désordres. Aussi l'absence d'Ulysse fait dans l'*odyssée* la partie principale & essentielle de l'action, & par conséquent la principale partie du poëme.

L'*odyssée*, ajoute le P. le Bossu, est plus à l'usage du peuple que l'iliade, dans laquelle les malheurs qui arrivent aux Grecs viennent plutôt de la faute de leurs chefs que de celle des sujets; mais dans l'*odyssée* le grand nom d'Ulysse représente autant un simple citoyen, un pauvre paysan, que des princes, &c. Le petit peuple est aussi sujet que les grands à ruiner ses affaires & sa famille par sa négligence, & par conséquent il est autant dans le cas de profiter de la lecture d'Homere que les rois mêmes.

Mais, dira-t-on, à quel propos accumuler tant de fictions & de beaux vers pour établir une maxime aussi triviale que ce proverbe: *Il n'est rien tel que l'œil du maître dans une maison.* D'ailleurs pour en rendre l'application juste dans l'*odyssée*, il faudroit qu'Ulysse pouvant se rendre directement & sans obstacles dans son royaume, s'en fût écarté de propos déliberé; mais les difficultés sans nombre qu'il rencontre lui sont suscitées par des divinités irritées contre lui. Le motif de la gloire qui l'avoit conduit au siege de Troie, ne devoit pas passer pour condamnable aux yeux des Grecs, & rien ce me semble ne paroît moins propre à justifier la volonté du proverbe, que l'absence involontaire d'Ulysse. Il est vrai que les sept ans qu'il passe à soupirer pour Calypso,

lypso, ne l'exemptent pas de reproche; mais on peut observer qu'il est encore retenu là par un pouvoir supérieur, & que dans tout le reste du poëme il ne tente qu'à regagner Ithaque. Son absence n'est donc tout au plus que l'occasion des désordres qui se passent dans sa cour, & par conséquent la moralité qu'y voit le P. le Bossu paroît fort mal fondée.

L'auteur d'un discours sur le poëme épique, qu'on trouve à la tête des dernieres éditions du Télémaque, a bien senti cette inconséquence, & trace de l'*odyssée* un plan bien différent & infiniment plus sensé. « Dans ce poëme, dit-il, Homere introduit un » roi sage, revenant d'une guerre étrangere, où il » avoit donné des preuves éclatantes de sa pruden- » ce & de sa valeur : des tempêtes l'arrêtent en che- » min, & le jettent dans divers pays dont il ap- » prend les mœurs, les lois, la politique. Delà nais- » sent naturellement une infinité d'incidens & de » périls. Mais sachant combien son absence causoit » de désordres dans son royaume, il surmonte tous » ces obstacles, méprise tous les plaisirs de la vie, » l'immortalité même ne le touche point, il renonce » à tout pour soulager son peuple ».

Le vrai but de l'*odyssée*, considerée sous ce point de vûe, est donc de montrer que la prudence jointe à la valeur, triomphe des plus grands obstacles; & envisagé de la sorte, ce poëme n'est point le livre du peuple, mais la leçon des rois. A la bonne heure que la moralité qu'y trouve le pere le Bossu s'y rencontre, mais comme accessoire & de la même maniere qu'une infinité d'autres semblables, telles que la nécessité de l'obéissance des sujets à leurs souverains, la fidélité conjugale, *&c.* Gérard Croës hollandois, a fait imprimer à Dort en 1704, un livre intitulé ΟΜΗΡΟΣ ΕΒΡΑΙΟΣ, dans lequel il s'efforce de prouver qu'Homere a pris tous ses sujets dans l'Ecriture, & qu'en particulier l'action de l'*odyssée* n'est autre chose que les pérégrinations des Israélites jusqu'à la mort de Moïse, & que l'*odyssée* étoit composée avant l'iliade, dont le sujet est la prise de Jéricho. Quelles visions!

ODYSSIA, (*Géog. anc.*) promontoire de Sicile vers l'extrémité orientale de la côte méridionale, selon Ptolomée, *l. III. c. iv.* ses interpretes disent que c'est aujourd'hui *Capo-Marzo.*

ŒANTHE, (*Géog. anc.*) ville de Grece dans la Locride; mais comme les Locres & les Etoliens étoient voisins, Polybe donne cette ville à l'Etolie. Son nom moderne est *Pentagii.*

ŒBALIE, *Œbalia*, (*Géog. anc.*) surnom donné au pays de Lacédémone à cause d'Œbalus, compagnon de Phalente; mais ce surnom n'a pas été borné au pays des Lacédémoniens dans le Péloponnese, car Virgile appelle *Tarente*, colonie lacédémonienne, du même nom d'*Œbalie.*

Namque sub Œbaliæ *memini me turribus altis*
Quà niger humectat flaventia culta Galesus
Corytium vidisse senem, &c.
Georg. *l. IV. vers.* 125.

» Près de la superbe ville de Tarente, dans cette » contrée fertile qu'arrose le Galese, je me souviens » d'avoir vû autrefois un vieillard de Cilicie ».

ŒBAN D'OR, (*Monnoie.*) autrement *ouban d'or*, espece de monnoie de compte du Japon. Les mille *œbans font* 45 mille taels d'argent.

ŒCALIE, (*Géog. anc.*) en grec Οἰχαλίη, nom commun à plusieurs villes de Grece, suivant la remarque de Strabon. 1° *Œcalie* étoit une ville de Grece dans la Thessalie, dont parle Homere, *Iliad. B. v.* 730. 2° *Œcalie*, dans l'Eubée; 3° *Œcalie*, ville du Péloponnese dans la Messénie; 4° *Œcalie*, ville d'Arcadie; 5° *Œcalie*, ville de l'Etolie chez les Euristanes. (*D. J.*)

ŒCONOMAT, s. m. (*Jurisprud.*) signifie *regle & adminstration*; ce terme n'est guere usité que pour exprimer la fonction & administration de ceux qui sont préposés à la régie du temporel des évêchés & abbayes pendant la vacance.

On entend aussi quelquefois par le terme d'*œconomat* le bureau des œconomes sequestres.

Les *œconomats* tirent leur origine des commandes que l'on donnoit autrefois à des ecclésiastiques, & même à des séculiers, lesquels à ce titre avoient la garde & la régie des revenus d'une église cathédrale ou abbatiale.

En France, cette régie n'a lieu présentement pour les bénéfices de nomination royale que pendant la vacance en régale.

Il y a un directeur général des *œconomats*, & deux œconomes sequestres du clergé.

Le tiers des revenus qui se portent aux *œconomats* est employé à l'entretien des nouveaux convertis, ce qui a été ainsi ordonné pour obliger les nouveaux titulaires à obtenir leurs bulles, au lieu qu'auparavant plusieurs, pour éviter le coût des bulles, s'arrangeoient avec les *œconomats* pour jouir sous leur nom des fruits du bénéfice.

Il y a un des bureaux du conseil destiné pour examiner les affaires des *œconomats.*

Les comptes des *œconomats* se rendent à la chambre des comptes. *Voyez ci-après* ŒCONOME. (*A*)

ŒCONOME, s. m. (*Jurisprud.*) est celui qui est préposé pour régir & administrer les revenus de quelque église, communauté ou particulier.

Les hôpitaux & communautés ont des *œconomes*, qui ont soin d'en faire la dépense, & particulierement celle de bouche.

Les *œconomes* sequestres du clergé sont ceux qui font la régie du temporel des évêchés & abbayes pendant la vacance.

Le roi avoit créé en 1691 des *œconomes* sequestres en titre d'office dans chaque diocese pour avoir l'administration des bénéfices, dont les fruits seroient sequestrés par sentence ou arrêt; mais par l'édit du mois de Décembre 1714, ces offices ont été supprimés, & les fonctions d'*œconomes* sequestres sont remplies par des personnes préposées par le conseil. *Voyez ci-devant* ŒCONOMATS.

ŒCONOME SPIRITUEL étoit autrefois un ecclésiastique qui avoit le gouvernement d'une église pendant la vacance; ces sortes d'*œconomes* furent établis lors des différends de la cour de France avec celle de Rome, on créa dans chaque diocese des *œconomes* en titre d'office, lesquels non contens de régir le temporel, entreprirent aussi de nommer des vicaires, conférer les bénéfices, donner des dimissoires, & faire généralement toutes les fonctions qui appartiennent aux légitimes titulaires; mais la paix étant faite entre les deux puissances, tous ces *œconomes*, appelles vulgairement *œconomes spirituels*, furent révoqués par l'édit de Melun en 1580. *Voyez* les définitions canoniques au mot *Œconomes.* (*A*)

ŒCONOMIE, conduite sage & prudente que tient une personne en gouvernant son propre bien ou celui d'un autre.

Il y a l'*œconomie politique. Voyez* ce mot à l'ortographe ÉCONOMIE.

Il y a l'*œconomie rustique*; c'est ce qui a rapport à toute la vie rustique.

Pour encourager les hommes à l'*œconomie*, un auteur moderne observe qu'en Angleterre on afferme pour 20 schelings par an un acre de tout ce qu'il y a de meilleur en terre, & qu'on la vend pour 20 livres sterlings; qu'un acre de terre contient 43560 piés en quarré, & qu'il y a 4800 sols dans une livre sterling; que par la division on trouve le quotient de 9, & pour restant 360, ce qui fait voir

qu'un sol nous met en état d'acheter 9 piés & presque 13 pouces de terre en quarré, savoir une piece de terre de 3 piés de long & de 3 piés de large, & quelque chose de plus.

D'où il s'ensuit que pour 2 schelings on peut acheter une piece de terre de 216 piés, ou de 18 piés de long & de 12 piés de large, ce qui suffit pour bâtir dessus une maison passable, & pour avoir un petit jardin.

ŒCONOMIE, (*Critiq. sacrée.*) οἰκονομία; les Théologiens distinguent deux *œconomies*, l'ancienne & la nouvelle, ou, pour m'exprimer en d'autres termes, l'*œconomie* légale & l'*œconomie* évangélique; l'*œconomie* légale est celle du ministere de Moïse, qui comprend les lois politiques & cérémonielles du peuple juif; l'*œconomie* evangélique, c'est le ministere de Jesus-Christ, sa vie & ses préceptes. (*D. J.*)

ŒCONOMIE ANIMALE, (*Médec.*) le mot *œconomie* signifie littéralement *lois de la maison*; il est formé des deux mots grecs οἶκος, *maison*, & νόμος, *loi*; quelques auteurs ont employé improprement le nom d'*œconomie animale*, pour désigner l'animal lui-même; c'est de cette idée que sont venues ces façons de parler abusives, *mouvemens*, *fonctions de l'œconomie animale*; mais cette dénomination prise dans le sens le plus exact & le plus usité ne regarde que *l'ordre*, *le méchanisme*, *l'ensemble* des fonctions & des mouvemens qui entretiennent la vie des animaux, dont l'exercice parfait, universel, fait avec constance, alacrité & facilité, constitue l'état le plus florissant de *santé*, dont le moindre dérangement est par lui-même *maladie*, & dont l'entiere cessation est l'extrème diamétralement opposé à la *vie*, c'est-à-dire la *mort*. L'usage, maître souverain de la diction, ayant consacré cette signification, a par-là même autorisé ces expressions usitées, *lois de l'œconomie animale*, *phénomenes de l'œconomie animale*, qui sans cela & suivant l'étymologie présenteroient un sens absurde, & seroient un pléonasme ridicule. Les lois selon lesquelles ces fonctions s'operent, & les phénomenes qui en résultent ne sont pas exactement les mêmes dans tous les animaux; ce défaut d'uniformité est une suite naturelle de l'extrème variété qui se trouve dans la structure, l'arrangement, le nombre, *&c.* des parties principales qui les composent; ces différences sont principalement remarquables dans *les insectes*, *les poissons*, *les reptiles*, *les bipedes* ou *oiseaux*, *les quadrupedes*, *l'homme*, & dans quelques especes ou individus de ces classes générales. Nous ne pouvons pas descendre ici dans un détail circonstancié de toutes les particularités sur lesquelles portent ces différences; nous nous bornerons à poser les lois, les regles les plus générales, les principes fondamentaux, dont on puisse faire l'application dans les cas particuliers avec les restrictions & les changemens nécessaires. Nous choisirons parmi les animaux l'espece qui est censée la plus parfaite, & nous nous attacherons uniquement à l'homme qui dans cette espece est sans contredit l'animal le plus parfait, le seul d'ailleurs qui soit du ressort immédiat de la Médecine. On trouvera indiqué *aux articles* INSECTES, POISSON, REPTILE, OISEAU, QUADRUPEDE, ce qu'il peut y avoir de particulier dans ces différentes especes d'animaux; on observe aussi dans l'homme beaucoup de variété, il n'est pas toujours semblable à lui-même; l'ordre & le méchanisme de ses fonctions varie dans plusieurs circonstances & dans les différens âges; plusieurs causes de maladie font naître des variétés très-considérables, qui n'ont point encore été suffisamment observées, & encore moins bien expliquées; mais la principale différence qu'on remarque, c'est celle qui se rencontre entre un enfant encore contenu dans le ventre de la mere, & ce même enfant peu de tems après qu'il en est sorti, & sur-tout lorsqu'il est parvenu à l'âge d'adulte, on peut assûrer que ces enfans *vivent* d'une maniere extrèmement differente; la *vie* du fœtus paroît n'être qu'une simple végétation: celle d'un enfant jusqu'à l'âge de 3 ou 4 ans, & dans plusieurs sujets jusqu'à un âge plus avancé, paroît peu différer de celle des animaux: enfin l'adulte a sa façon particuliere de *vivre*, qui est proprement la *vie* de l'homme, & sans contredit la meilleure; il revient insensiblement à mesure qu'il vieillit & qu'il meurt à la *vie* des enfans & du fœtus. Il n'est pas douteux que cet âge le plus parfait & le plus invariable ne soit aussi le plus propre à y examiner, & y fonder les lois de l'*œconomie animale*; les variétés qui naissent de la différence des âges & des circonstances sont exposées *aux articles* FŒTUS, ENFANT, VIEILLARD, *voyez ces mots.* Celles qui sont occasionnées par quelque maladie sont marquées dans le cours du dictionnaire aux différens *articles de* MÉDECINE; elles ont principalement lieu dans les cas d'amputation de quelque partie considérable, de défaut, de dérangement dans la situation, le nombre & la grosseur de quelques visceres. Quant aux causes générales de maladie, leur façon d'agir entre dans le plan que nous nous sommes formé, il en sera fait mention à la fin de cet article.

L'*œconomie animale* considérée dans l'homme ouvre un vaste champ aux recherches les plus intéressantes; elle est de tous les mysteres de la nature celui dont la connoissance touche l'homme de plus près, l'affecte plus intimement, le plus propre à attirer & à satisfaire sa curiosité; c'est l'homme qui s'approfondit lui-même, qui pénetre dans son intérieur; il ôte le bandeau qui le cachoit à lui-même, & porte des yeux éclairés du flambeau de la Philosophie sur les sources de sa vie, sur le méchanisme de son existence; il accomplit exactement ce beau précepte qui servoit d'inscription au plus célebre temple de l'antiquité, γνῶθι σεαυτόν, *connois toi toi-même.* Car il ne se borne point à une oisive contemplation de l'assemblage du nombre & de la structure des différens ressorts dont son admirable machine est composée; il pousse plus loin une juste curiosité, il cherche à en connoître l'usage, à déterminer leur jeu; il tâche de découvrir la maniere dont ils exécutent leurs mouvemens, les causes premieres qui l'ont déterminé, & sur-tout celles qui en entretiennent la continuité. Dans cet examen philosophique de toutes ces fonctions, il voit plus que par-tout ailleurs la plus grande simplicité des moyens jointe avec la plus grande variéte des effets, la plus petite dépense de force suivie des mouvemens les plus considérables; l'admiration qui s'excite en lui, réfléchie sur l'intelligence suprème qui a formé la machine humaine & qui lui a donné la vie, me paroît un argument si sensible & si convainquant contre l'*atheisme*, que je ne puis assez m'étonner qu'on donne si souvent au médecin-philosophe cette odieuse qualification, & qu'il la mérite quelquefois. La connoissance exacte de l'*œconomie animale* repand aussi un très-grand jour sur le physique des actions morales: les idées lumineuses que fournit l'ingénieux systeme que nous exposerons plus bas, pour expliquer la maniere d'agir, & les effets des passions sur le corps humain, donnent de fortes raisons de présumer que c'est au défaut de ces connoissances qu'on doit attribuer l'inexactitude & l'inutilité de tous les ouvrages qu'il y a sur cette partie, & l'extreme difficulte d'appliquer fructueusement les principes qu'on y établit: peut-être est-il vrai que pour être bon moraliste, il faut être excellent médecin.

On ne sauroit révoquer en doute que la Médecine pratique ne tirât beaucoup de lumieres & de la

certitude d'une vraie théorie de l'homme ; tout le monde convient de l'infuffifance d'un aveugle empirifme ; & quoiqu'on ne puiffe pas fe diffimuler combien les lois de l'œconomie animale mal interprétée, ont introduit d'erreurs dans la Médecine chimique, il refte encore un problème, dont je ne hafarderai pas la décifion ; favoir, fi une pratique réglée fur une mauvaife théorie eft plus incertaine & plus pernicieufe que celle qu'aucune théorie ne dirige. Quoi qu'il en foit, les écueils qui fe rencontrent en foule dans l'un & l'autre cas, les fautes également dangereufes, inévitables des deux côtés, font feulement fentir l'influence néceffaire de la théorie fur la pratique, & le befoin preffant qu'on a d'avoir fur ce point des principes bien conftatés, & des régles dont l'application foit fimple & invariable. Mais plus le fyftème des fonctions humaines eft intéreffant, plus il eft compliqué, & plus il eft difficile de le faifir ; il femble que l'obfcurité & l'incertitude foient l'apanage conftant des connoiffances les plus précieufes & les plus intéreffantes : il fe préfente une raifon fort naturelle de cet inconvénient dans le vif intérêt que nous prenons à de femblables queftions, & qui nous porte à les examiner plus févérement, à les envifager de plufieurs côtés, plus les faces fous lefquelles on les apperçoit augmentent, & plus il eft difficile d'en faifir exactement & d'en combiner comme il faut les différens rapports ; & l'on obferve communément que les écueils fe multiplient à mefure qu'on fait des progrès dans les fciences, chaque découverte fait éclore de nouvelles difficultés ; & ce n'eft fouvent qu'après des fiecles entiers qu'on parvient à quelque chofe de certain, lorfqu'il fe trouve de ces hommes rares nés avec un génie vif & pénétrant, aux yeux perçans defquels la nature eft comme forcée de fe dévoiler, & qui favent démêler le vrai du fein de l'erreur.

La connoiffance exacte, fans être minutieufe, de la ftructure & de la fituation des principaux vifceres, de la diftribution des nerfs & des différens vaiffeaux, le détail affez circonftancié, mais fur-tout la jufte évaluation des phénomenes qui réfultent de leur action & de leur mouvement ; & enfin l'obfervation refléchie des changemens que produit dans ces effets l'action des caufes mobifiques, font les fondemens folides fur lefquels on doit établir la fcience théorique de l'homme pour la conduire au plus haut point de certitude dont elle foit fufceptible ; ce font en même tems les différens points d'où doivent partir & auxquels doivent fe rapporter les lois qu'on fe propofe d'établir. Ces notions préliminaires forment le fil néceffaire au médecin qui veut pénétrer dans le labyrinthe de l'*œconomie animale*, & c'eft en le fuivant qu'il peut éviter de fe perdre dans les routes détournées, remarquables par les égaremens des plus grands hommes. Il ne lui eft pas moins effentiel & avantageux de connoître la fource des erreurs de ceux qui l'ont précédé dans la recherche de l'*œconomie animale*, c'eft le moyen le plus affuré pour s'en garantir ; on ne peut que louer le zèle de ceux qui ont entrepris un ouvrage fi pénible, applaudir à leurs efforts, & leur avoir obligation du bien réel qu'ils ont apporté, en marquant par leur naufrage les écueils qu'il faut éviter ; on parvient affez fouvent à travers les erreurs, & après les avoir pour ainfi dire épuifées au fanctuaire de la vérité. Nous n'entrerons ici dans aucun detail anatomique, nous foupçonnons tous ces faits déja connus ; ils font d'ailleurs expofés aux articles particuliers d'Anatomie.

Il nous fuffira de remarquer en général, que le corps humain eft une machine de l'efpece de celles qu'on appelle *ftatico-hydraulique*, compofée de folides & de fluides, dont les premiers élemens communs aux plantes & aux animaux font des *atomes vivans*, ou *molecules organiques* : repréfentons-nous l'affemblage merveilleux de ces molécules, tels que les obfervations anatomiques nous les font voir dans le corps de l'homme adulte, lorfque les folides ont quitté l'état muqueux pour prendre fucceffivement une confiftance plus ferme & plus proportionnée à l'ufage de chaque partie : repréfentons-nous tous les vifceres bien difpofés, les vaiffeaux libres, ouverts, remplis d'une humeur appropriée, les nerfs diftribués par-tout le corps, & fe communiquant de mille manieres ; enfin toutes les parties dans l'état le plus fain, mais fans *vie* ; cette machine ainfi formée ne differe de l'homme vivant que par le mouvement & le fentiment, phénomenes principaux de la vie vraiffemblablement réductibles à un feul primitif ; on y obferve même avant que la vie commence, ou peu de tems après qu'elle a ceffé, une propriété finguliere, la fource du mouvement & du fentiment attachée à la nature *organique* des principes qui compofent le corps, ou plutôt dépendante d'une union *telle* de ces molécules que Gliffon a le premier découverte, & appellée *irritabilité*, & qui n'eft, dans le vrai, qu'un mode de fenfibilité. *Voyez* SENSIBILITÉ.

Dès que le fouffle vivifiant de la divinité a animé cette machine, mis en jeu la fenfibilité des différens organes, répandu le mouvement & le fentiment dans toutes les parties, ces deux propriétés diverfement modifiées dans chaque vifcere, fe reproduifent fous un grand nombre de formes différentes, & donnent autant de *vies* particulieres dont l'enfemble, le concours, l'appui mutuel forment la *vie* générale de tout le corps ; chaque partie annonce cet heureux changement par l'exercice de la fonction particuliere à laquelle elle eft deftinée ; le cœur, les arteres & les veines, par une action finguliere, conftante, jufqu'ici mal déterminée, produifent ce qu'on appelle la circulation du fang, entretiennent le mouvement progreffif des humeurs, les préfentent fucceffivement à toutes les parties du corps ; de-là fuivent 1°. la nutrition de ces parties par l'*intus-fufception* des molécules analogues qui fe moulent à leur *type interieur* ; 2°. la formation de la femence, extrait précieux du fuperflu des parties nutritives ; 3°. les fécrétions des différentes humeurs que les organes appropriés *fucent*, *extraient* du fang, & perfectionnent dans les follicules par une action propre ou un fimple féjour ; 4°. de l'action fpéciale, & encore inexpliquée de ces vaiffeaux, mais conftatée par bien des faits, viennent les circulations particulieres faites dans le foie, les voies hémorroïdales, la matrice dans certain tems, le poumon & le cerveau, & peut-être dans tous les autres vifceres. Le mouvement alternatif de la poitrine & du poumon, attirant l'air dans les véficules bronchiques, & l'en chaffant fucceffivement, fait la refpiration, & contribue beaucoup au mouvement du cerveau fuivant les obfervations de l'illuftre de Lamure (mém. de l'acad. royale des Sc. *annee* 1739) ; l'action des nerfs appliquée aux mufcles de l'habitude du corps, donne lieu aux mouvemens nommés *volontaires* ; les nerfs *agiffans* auffi dans les organes des fens externes, l'œil, l'oreille, le nez, la langue, la peau, excitent les fenfations qu'on appelle *vue*, *ouïe*, *odorat*, *goût*, & *toucher* ; le mouvement des fibres du cerveau (de concert avec l'opération de l'ame, & conféquemment aux loix de fon union avec le corps), déterminent les fenfations internes, les idées, l'imagination, le jugement & la mémoire. Enfin, le fentiment produit dans chaque partie des appétits différens, plus ou moins marqués ; l'eftomac appete les alimens ; le gofier, la boiffon ; les parties génitales, l'éjaculation de la femence ; & enfin tous les vaiffeaux fé-

crétoires, l'excrétion de l'humeur séparée, &c. &c. &c. toutes ces fonctions se prêtent un appui mutuel; elles influent réciproquement les unes sur les autres, de façon que la lésion de l'une entraîne le dérangement de toutes les autres, plus ou moins promptement, suivant que sa *sympathie* est plus ou moins forte, avec telle ou telle partie; le désaccord d'un viscere fait une impression très-marquée sur les autres; le pouls, suivant les nouvelles observations de M. Bordeu (recherch. sur le pouls par rapport aux crises), manifeste cette impression sur les organes de la circulation. L'exercice quelconque de ces fonctions, établit simplement la *vie*; la *santé* est formée par le même exercice, poussé au plus haut point de perfection & d'universalité; la *maladie* naît du moindre dérangement, *morbus ex quocumque defectu*. La *mort* n'est autre chose que son entiere cessation. Six causes principales essentielles à la durée de la vie, connues dans les écoles sous le nom des *six choses non naturelles*, savoir, l'air, le boire & le manger, le mouvement & le repos, le sommeil & la veille, les excrétions, & enfin les passions d'ames entretiennent par leur juste proportion cet accord réciproque, cette uniformité parfaite dans les fonctions qui fait la santé; elles deviennent aussi lorsqu'elles perdent cet équilibre les causes générales de maladie. L'action de ces causes est détaillée aux articles particuliers *non naturelles* (*choses*), *air*, *mouvement*, *repos*, *boire*, &c. *Voyez ces* mots.

On a divisé en trois classes toutes les fonctions du corps humain: la premiere classe comprend les fonctions appellées *vitales*, dont la nécessité, pour perpétuer la *vie*, paroît telle, que la vie ne peut subsister après leur cessation; elles en font la cause la plus évidente, & le signe le plus assuré. De ce nombre sont la circulation du sang, ou plutôt le mouvement du cœur & des arteres, la respiration; &, suivant quelques-uns, l'action inconnue & *inapparente* du cerveau. Les fonctions de la seconde classe sont connues sous le nom de *naturelles*; leur principal effet est la réparation des pertes que le corps a faites; on y range la digestion, la sanguification, la nutrition & les sécrétions, leur influence sur la vie est moins sensible que celle des fonctions vitales; la mort suit moins promptement la cessation de leur exercice. Elle est précédée d'un état pathologique plus ou moins long. Enfin, les fonctions animales forment la troisieme classe; elles sont ainsi appellées, parce qu'elles sont censées résulter du commerce de l'ame avec le corps; elles ne peuvent pas s'opérer (dans l'homme) sans l'opération commune de ces deux agens; tels sont les mouvemens nommés *volontaires*, les sensations externes & internes; le dérangement & la cessation même entiere de toutes les fonctions ne fait qu'altérer la *santé*, sans affecter la *vie*. On peut ajouter à ces fonctions celles qui sont particulieres à chaque sexe, & qui ne sont pas plus essentielles à la *vie*, dont la privation même n'est quelquefois pas contraire à la *santé*: dans cette classe sont comprises l'excrétion de la semence, la génération, l'évacuation menstruelle, la grossesse, l'accouchement, &c. Toutes ces fonctions ne sont, comme nous l'avons dit, que des modifications particulieres, que le mouvement & le sentiment répandus dans toute la machine, ont éprouvées dans chaque organe, par rapport à sa structure, ses attaches & sa situation. L'ordre, le méchanisme, les loix & les phénomenes de chaque fonction en particulier, forment dans ce dictionnaire autant d'articles séparés. *Voyez* les *mots* CIRCULATION, DIGESTION, NUTRITION, RESPIRATION, &c. Tous ces détails ne sauroient entrer dans le plan général d'*economie animale*, qui ne doit rouler que sur les causes premieres du mouvement, considéré en grand & avant toute application (le sentiment n'est vraissemblablement que l'irritabilité animée par le mouvement); il y a tout lieu de croire qu'il en est du corps humain comme de toutes les autres machines dont l'art peut assembler, désunir, & appercevoir les plus petits ressorts; c'est un fait connu des moindres artistes, que dans les machines, même les plus composées, tout le mouvemenr roule & porte sur une piece principale par laquelle le mouvement a commencé, d'où il se distribue dans le reste de la machine, & produit différens effets dans chaque ressort particulier. Ce n'est que par la découverte d'un semblable ressort dans l'homme qu'on peut parvenir à connoître au juste & à déterminer exactement la maniere d'agir des causes générales de la vie, de la santé, de la maladie, & de la mort. Pour se former une idée juste de l'*œconomie animale*, il faut nécessairoment remonter à une fonction primitive qui ait précédé toutes les autres, & qui les ait déterminées. La priorité de cette fonction a échappé aux lumieres de presque tous les observateurs; ils n'ont examiné qu'une fonction après l'autre, faisant sans cesse un cercle vicieux, & oblique à tout moment, dans cette prétendue chaîne de fonctions, de transformer les causes en effets, & les effets en causes. Le défaut de cette connoissance est la principale source de leurs erreurs, & la vraie cause pour laquelle il n'y a eu pendant très-long-tems aucun ouvrage sur l'*œconomie animale* dont le titre fût rempli, avant le fameux traité intitulé, *specimen novi medicinæ conspectûs*, qui parut pour la premiere fois en 1749, & qui fut, bien-tôt après, réimprimé avec des augmentations très-considérables en 1751.

En remontant aux premiers siecles de la Médecine, tems où cette science encore dans son berceau, étoit réduite à un aveugle empirisme, mêlé d'une bisarre superstition, produit trop ordinaire de l'ignorance; on ne voit aucune connoissance anatomique, pas une observation constatée, rédigée, réfléchie, aucune idée théorique sur l'homme; ce ne fut qu'environ la quarantieme olympiade, c'est-à-dire, vers le commencement du trente-cinquieme siecle; que les Philosophes s'étant appliqués à la Médecine, ils y introduisirent *le raisonnement*, & établirent cette partie qu'on appelle *physiologie*, qui traite particulierement du corps humain dans l'état de santé, qui cherche à en expliquer les fonctions, d'après les faits anatomiques & par les principes de la Physique; mais ces deux sciences alors peu cultivées, mal connues, ne purent produire que des connoissances & des idées très-imparfaites & peu exactes: aussi ne voit-on dans tous les écrits de ces anciens philosophes Médecins, que quelques idées vagues, isolées, qui avoient pris naissance de quelques faits particuliers mal évalués, mais qui n'avoient d'ailleurs aucune liaison ensemble & avec les découvertes anatomiques: Pythagore est, suivant Celse, le plus ancien philosophe qui se soit adonné à la théorie de la Médecine, dont il a en même-tems négligé la pratique; il appliqua au corps humain les lois fameuses & obscures de l'harmonie, suivant lesquelles il croyoit tout l'univers dirigé; il prétendoit que *la santé* de même que *la vertu*, *Dieu* même, & en général *tout bien*, consistoit dans l'*harmonie*, mot qu'il a souvent employé & qu'il n'a jamais expliqué; peut-être n'entendoit-il autre chose par-là qu'un rapport exact ou une juste proportion que toutes les parties & toutes les fonctions doivent avoir ensemble; idée très-belle, très-juste, dont la vérité est aujourd'hui généralement reconnue; il est cependant plus vraissemblable que ce mot avoit une origine plus mystérieuse & fort analogue à sa doctrine sur la vertu des différens nombres. La maladie étoit, suivant lui, une suite naturelle d'un dé-

rangement dans cette harmonie. Du reste, il établissoit de même que les anciens historiens sacrés qui avoient tiré cette doctrine des Chaldéens, une ame étendue depuis le cœur jusqu'au cerveau, & il pensoit que la partie qui est dans le cœur étoit la source des passions, & que celle qui résidoit dans le cerveau produisoit l'intelligence & la raison; on ne sait point quel usage avoient les autres parties, situées entre le cœur & le cerveau.

Alcmeon son disciple, dont le nom doit être célebre dans les fastes de la Médecine, pour avoir le premier anatomisé des animaux (ce ne fut que longtems après lui, qu'Erasistrate & Hérophile oserent porter le couteau sur les cadavres humains). Alcmæon, dis-je, croyoit que la santé dépendoit d'une égalité dans la chaleur, la sécheresse, le froid, l'humidité, la douceur, l'amertume & autres qualités semblables; les maladies naissoient, lorsque l'une de ces choses dominoit sur les autres & en rompoit ainsi l'union & l'équilibre: ces idées ont été les premiers fondemens de toutes les théories anciennes, des différentes classes d'*intempéries*, & des distinctions fameuses reçues encore aujourd'hui chez les modernes, des quatre tempéramens. Héraclite, ce philosophe fameux, par les larmes qu'il a eu la bonhommie de répandre sur les vices des hommes, établit la célebre comparaison du corps humain avec le monde, que les alchimistes ont ensuite renouvellée, désignant l'homme sous le nom de *microcosme*, (petit monde) par opposition à *macro-cosme* (grand monde): il prétendoit que les deux machines se ressembloient par la structure, & que l'ordre & le méchanisme des fonctions étoient absolument les mêmes: *tout se fait*, dit-il, *dans notre corps comme dans le monde; l'urine se forme dans la vessie, comme la pluie dans la seconde région de l'air, & comme la pluie vient des vapeurs qui montent de la terre & qui en s'épaississant, produisent les nuées, de même l'urine est formée par les exhalaisons qui s'élevent des alimens & qui s'insinuent dans la vessie.* On peut juger par-là de la physiologie d'Héraclite, de l'étendue & de la justesse de ses connoissances anatomiques.

Le grand Hippocrate surnommé à si juste titre, *le divin vieillard*, joignit à une exacte observation des faits, un raisonnement plus solide: il vit très-bien que les principales sources où l'on pouvoit puiser les vraies connoissances *de la nature de l'homme*, étoient l'exercice de la Médecine, par lequel on avoit les occasions de s'instruire des différens états du corps, en santé & en maladie, des changemens qui distinguoient un état de l'autre, & sur-tout des impressions que faisoient sur l'homme, le boire & le manger, le mouvement & le repos, *&c.* soit lorsque cet usage étoit moderé, réduit au juste milieu, soit lorsqu'il étoit porté à un excès absolu ou relatif aux dispositions actuelles du corps, *lib. de veter. Med.* Ces sources sont assurément très-fécondes, & les plus propres à fournir des principes appliquables à l'économie animale; mais Hippocrate persuadé que l'anatomie étoit plus nécessaire au peintre qu'au médecin, négligea trop cette partie, qui peut cependant répandre un grand jour sur la théorie de l'homme. Le livre des chairs ou des principes, *περὶ σαρκῶν, ἢ περι ἀρχῶν* qui contient sa doctrine sur la formation du corps & le jeu des parties, est toute énigmatique; il n'a point été encore suffisamment éclairci par les commentateurs; les mots de *chaud*, de *froid*, d'*humide*, de *sec*, &c. dont il se sert à tout moment n'ont point été bien expliqués & évalués; on voit seulement, ou l'on croit voir qu'il a sur la composition des membranes ou du tissu cellulaire des idées très-justes, il les fait former d'une grande quantité de matiere gluante qui répond au corps muqueux des modernes. Toutes les fonctions du corps humain étoient produites, suivant ce médecin célébre, par l'exercice constant de quatre facultés qu'il appelloit *attractrice*, *retentrice*, *assimilatrice & expultrice*; la faculté *attractrice attiroit* au corps tout ce qui pouvoit concourir au bien être de l'homme; la faculté *retentrice le retenoit*; l'usage de la faculté *assimilatrice* étoit de changer tout corps étranger héterogène, susceptible de changement, & de l'*assimiler*, c'est-à-dire, de le convertir en la nature propre de l'homme: enfin, les matieres qui pouvoient être nuisibles par un trop long séjour, par leur quantité ou leur qualité étoient *chassées*, renvoyées dans des reservoirs particuliers, ou hors du corps par la faculté *expultrice*. Ces facultés appliquées à chaque viscere, à chaque organe, & entretenues dans l'état naturel & dans une juste proportion établissoient la *santé*; la *maladie* étoit déterminée, lorsqu'il arrivoit quelque dérangement dans une ou plusieurs de ces facultés: Hippocrate admettoit aussi pour premier mobile de ces facultés, un *principe* veillant à la conservation de la machine, qui dans la *santé*, en regloit & dirigeoit l'exercice, & le conservoit dans l'état nécessaire d'uniformité; lorsque quelque cause troubloit cet équilibre exact, ce même principe *guérissoit* des maladies, *των νυσων ιατρος*, faisoit des efforts plus ou moins actifs pour combattre, vaincre & détruire l'ennemi qui travailloit à l'anéantissement de sa machine. Ce principe est désigné dans les écrits d'Hippocrate sous les noms d'*ame de nature*, *de chaud inné*, *d'archée*, *de chaleur primordiale*, *effective*, &c. Sennert a prétendu que *le chaud inné* n'étoit autre chose que le principal organe dont l'ame se sert pour exercer ses fonctions dans le corps. Fernel remarque, au contraire, fondé sur la décision expresse de Galien, *voyez* INFLAMMATION, que tous ces noms ne sont que des synonymes d'*ame* & employés indifféremment par Hippocrate dans la même signification. C'étoit une grande maxime d'Hippocrate, *que tout concourt*, *tout consent*, *tout conspire ensemble dans le corps*: maxime remarquable, très-vraie & tres utile pour l'explication de l'*économie animale*. Il attribuoit à toutes les parties une affinité qui les fait compatir réciproquement aux maux qu'elles souffrent, & partager le bien qui leur arrive. Nous remarquerons en terminant ce qui le regarde, qu'il plaçoit le siege du sentiment autour de la poitrine, qu'il donne à la membrane qui sépare la poitrine du bas ventre le même nom que celui par lequel les Grecs désignoient *l'esprit*, *φρην*; les plus anciens Médecins avoient ainsi nommé cette partie, parce qu'ils pensoient qu'elle étoit le siége de l'entendement ou de la prudence. Platon avoit imaginé une ame, située dans les environs du diaphragme, qui recherche & appette le boire & le manger & tout ce qui est nécessaire à la vie, & qui est en outre le principe des desirs & de la cupidité. Galien, admirateur enthousiaste d'Hippocrate, n'a rien innové dans sa doctrine sur l'*économie animale*, il n'a fait que la commenter, l'étendre, la soutenir & la répandre avec beaucoup de zele; toutes ses opinions ont été pendant plusieurs siecles la théorie régnante, la seule adoptée & suivie dans les écoles sous le nom de *Galenisme*. Les Médecins chimistes qui parurent dans le treizieme siecle, y apporterent quelques changemens, & Paracelse qui vécut sur la fin du quinzieme, l'abandonna entierement: il avoit l'ambition de changer tout-à-fait la face de la Médecine, & d'en créer une nouvelle; une imagination bouillante, vive, mais préoccupée, ne lui laissa trouver dans le corps humain qu'un assemblage de différens principes chimiques; *le corps de l'homme*, s'écria-t-il, *paramis. lib. de origin. morbor.* n'est autre chose que *soufre*, *mercure & sel*; l'équilibre & la juste proportion de ces *trois substances* lui parut devoir faire la

santé; & les causes de *maladie* n'agissent, suivant lui, qu'en y occasionnant quelqu'altération; dès que ce premier coup eût été frappé, la Chimie devint la base de la Médecine. Le *chimisme* se répandit avec beaucoup de rapidité dans toutes les écoles, le *galenisme* en fut exilé, & elles ne retentirent plus que des noms vagues indéterminés, de sel, d'esprits de soufre ou d'autres principes, que chaque chimiste varia & multiplia à sa guise, selon les signes qu'il croyoit en appercevoir, ou le besoin qu'il en avoit pour expliquer quelques phénomenes. On fit du corps humain, tantôt un alambic, tantôt un laboratoire entier, où se faisoient toutes les especes d'opérations, les différentes fonctions n'en étoient que le résultat, *&c. Voyez* CHIMISTES, MÉDECINE, *Histoire de la.*

Lors qu'Harvey eut publié & confirmé par quelques expériences, la circulation du sang, le *chimisme* perdit beaucoup de son crédit; la face de la Médecine changea de nouveau: cette découverte, ou soi-disant telle, éblouit tous les esprits, & se répandit peu de tems après dans toutes les Ecoles, malgré les violentes déclamations de la faculté de Paris, trop souvent opposée aux innovations même les plus utiles par le seul crime de nouveauté, & malgré les foibles objections de Riolan; on ne tarda pas à tomber dans l'excès, la circulation du sang parut jetter un grand jour sur l'*économie animale*; elle fut regardée comme la fonction par excellence, la véritable source de la vie: la respiration & l'action du cerveau ne parurent plus nécessaires que par leur influence immédiate sur cette fonction principale: l'enthousiasme général, suite ordinaire de la nouveauté, ne permit pas d'examiner, si la circulation étoit aussi générale & aussi uniforme qu'on l'avoit d'abord annoncé, le mouvement du sang par flux & reflux fut traité de chimere. Les premieres expériences, très-simples & très-naturelles, n'étoient pas en leur faveur, elles firent conclure que tout le sang étoit porté du cœur dans les différentes parties du corps par les artères, & qu'il y étoit rapporté par les veines; on crut & on le croit encore aujourd'hui, que *tout* ce sang qui sort du ventricule gauche pour se distribuer dans *tout* le corps, est versé dans ce même ventricule par les veines pulmonaires, & qu'il passe en entier par le poumon; le passage libre, égal & facile de *tout* ce sang par une partie qui n'est pas la dixieme de *tout* le corps, qui n'est pas plus vasculeuse que bien d'autres viscères, & dans laquelle le sang ne se meut pas plus vîte, n'a point paru difficile à concevoir, parce qu'on ne s'est pas donné la peine de l'examiner sévérement; la maniere dont le sang circule dans le foie, n'a frappé que quelques observateurs; les mouvemens du cerveau analogues à ceux de la respiration, découverte importante, n'ont fait qu'une légere sensation; cependant de toutes ces considérations naissent de violens soupçons, sur l'universalité & l'uniformité généralement admises de la circulation du sang, *voyez* CIRCULATION. On peut s'appercevoir par-là combien peu elle mérite d'être regardée, comme la premiere fonction & le mobile de toutes les autres. Mais quand même elle seroit aussi-bien constatée qu'elle l'est peu, il y a bien d'autres raisons comme nous verrons plus bas, qui empêcheroient de lui accorder cette prérogative. Les Mécaniciens qui ont renversé, sans restriction & sans choix, tous les dogmes des Chimistes, ont formé une secte particuliere, composée de quelques débris encore subsistans du galenisme & de la découverte de la circulation du sang, d'autant plus fameuse alors, qu'elle étoit plus récente; le corps humain devint entre leurs mains une machine extrêmement composée, ou plutôt un magasin de cordes, leviers, poulies & autres instrumens de méchanique, & ils pensoient que le but général de tous ces ressorts étoit de concourir au mouvement progressif du sang, le seul absolument nécessaire à la vie; que les maladies venoient de quelque dérangement dans ce mouvement, & la célebre théorie des fievres est toute fondée sur un arrêt des humeurs dans les extrémités capillaires. *Voyez* FIEVRE, INFLAMMATION. On crut que le mouvement s'y faisoit, suivant les lois ordinaires qui ont lieu dans toutes les machines *inorganiques*; on traita géométriquement le corps humain; on calcula avec la derniere sévérité tous les degrés de force requis pour les différentes actions, les dépenses qui s'en faisoient, *&c.* mais tous ces calculs qui ne pouvoient que varier prodigieusement, n'éclaircirent point l'*économie animale.* On ne fit pas même attention à la structure *organique* du corps humain qui est la source de ses principales propriétés. C'est de ces opinions diversement combinés, & sur-tout très-méthodiquement classés, qu'a pris naissance le *Boerrhaavisme*, qui est encore aujourd'hui la théorie vulgaire; l'illustre Boerrhaave sentit que la constitution de l'*économie animale* tenoit essentiellement à un ensemble de lois d'action nécessairement dépendantes les unes des autres; mais il trouva ce cercle, cet enchaînement d'actions si impénétrable, qu'il ne pouvoit y assigner, comme il l'avoue lui-même, ni commencement, ni fin; ainsi plutôt que de s'écarter de sa façon, peut-être trop méthodique d'écrire & d'enseigner, il a négligé d'entrer dans l'examen des premieres lois de la vie, & s'est réduit à n'en considérer que successivement les fonctions à mesure qu'elles paroissoient naître les unes des autres, tâchant de remplacer des principes généraux & des lois fondamentales, par un détail très-circonstancié des faits; mais isolés, nus, & comme *inanimés*, manquant de cette *vie* qui ne peut se trouver que dans la connexion, ce rapport & l'appui mutuel des différentes parties. L'impossibilité qu'on crut appercevoir de déduire tous les mouvemens humains d'un pur méchanisme, & d'y faire consister la vie, impossibilité qui est très-réelle, lorsqu'il s'agit des machines composées de parties brutes inorganiques, fit recourir les Médecins modernes à une faculté hypermechanique intelligente, qui dirigeât, économisât ces mouvemens, les proportionnât aux différens besoins, & entretint par sa vigilance & son action, la vie & la santé, tant que les ressorts subsisteroient unis & bien disposés, & qui pût même corriger & changer les mauvaises dispositions du corps dans le cas de maladie; ils établirent en conséquence l'ame ouvriere de toutes les fonctions, conservant la santé, guérissant les maladies ou les procurant quand leur utilité paroissoit l'emporter sur leur danger. Ce sentiment est le même à-peu près qu'Hippocrate avoit soutenu plusieurs siecles auparavant. Sthal est le premier qui ait fait revivre cet ancien système; on a appellé *stahliens*, *ecclectiques* ou *animistes*, ceux qui ont marché sur ses traces. Sans entrer dans le fond du systême, dont nous avons prouvé ailleurs l'insuffisance & la fausseté; il nous suffira de remarquer qu'en remontant à l'ame, pour expliquer la vie & rechercher les lois de l'*économie animale*; c'est couper le nœud & non pas le résoudre, c'est éloigner la question & l'envelopper dans l'obscurité, où est plongé par rapport à nous cet être spirituel: d'ailleurs, il ne faudroit pas moins trouver le méchanisme de ce rapport général des mouvemens de la vie dont Stahl lui-même a été vivement frappé, mais qu'il n'a que très-imparfaitement developpé: il resteroit encore à déterminer quelle est la partie premierement mue par ce mobile caché, quelle est la fonction qui précede les autres, & qui en est la source & le soutien.

Toutes ces explications, que les Médecins dans divers tems ont tâché de donner de l'*œconomie animale*, quelque spécieuses qu'elles aient paru, sous quel jour avantageux qu'elles se soient montrées, n'ont pu emporter les suffrages des vrais observateurs. Elles sont la plûpart inexactes, d'autres ne sont que trop généralisées, quelques-unes évidemment fausses, toutes insuffisantes; cette insuffisance frappoit d'abord qu'on les approfondissoit, & jettoit dans l'esprit une sorte de mécontentement qu'on ne pouvoit déterminer, & dont on ignoroit la source immédiate. Enfin, parmi les bons esprits nécessairement peu satisfaits de toutes ces théories, mais plutôt par ce sentiment vague & indéfini que par une notion claire & raisonnée, s'éleva un homme de génie qui découvrit la source de l'ignorance & des erreurs, & qui se frayant une route nouvelle, donna à l'art une consistance & une forme qui le rapprochent autant qu'il est possible, de l'état de science exacte & démontrable.

Dès le premier pas, il apperçut les deux vices fondamentaux de la méthode adoptée. 1°. Les sources des connoissances lui parurent mal choisies : les expériences de la physique vulgaire, les analogies déduites des agens méchaniques, la contemplation des propriétés chimiques des humeurs, soit saines soit dégénérées, celles de la contexture des organes de la distribution des vaisseaux, *&c.* ces sources de connoissances, dis-je, lui parurent absolument insuffisantes, quoique précieuses en soi, du moins pour la plûpart.

Le second vice essentiel des théories régnantes lui parut être le manque absolu de liaison entre les notions particulieres; car en prescindant, même de la fausseté des principes sur lesquels la plûpart sont établies, en accordant que les dogmes particuliers reçus fussent des vérités, il est incontestable qu'un amas aussi immense qu'on voudra le supposer, de vérités isolées, ne sauroit former une science réelle. Il conclut de ces deux considérations préliminaires, 1°. qu'il falloit recourir à un autre moyen de recherche; 2°. qu'il étoit nécessaire de ramener, s'il étoit possible, les connoissances particulieres à un petit nombre de principes, dont il faudroit ensuite tâcher d'établir les rapports; & se proposa même un objet plus grand, & auquel on doit toujours tendre : savoir, d'établir un principe unique & général, embrassant, ralliant, éclairant tous les objets particuliers, ce qui fait le complément & le faîte de toute science; car selon un axiome ancien, que l'auteur rappelle d'après Séneque : *omnis scientia atque ars debet aliquid habere manifestum, sensu comprehensum, ex quo oriatur & crescat.*

Ce nouveau moyen de recherche, ce guide éclairé, & jusqu'alors trop négligé, que notre réformateur a scrupuleusement suivi; c'est le sentiment intérieur : en effet, quel sujet plus prochain, plus approprié, plus continuellement soumis à nos observations que nous-mêmes, & quel flambeau plus fidele & plus sûr que notre propre sentiment, pourroit nous découvrir la marche, le jeu, le méchanisme de notre vie?

L'auteur du nouveau plan de médecine que nous exposons, s'étudia donc profondément, & appliqua ensuite la sagacité qu'il dut nécessairement acquérir par l'habitude de cette observation, à découvrir chez les autres les mêmes phénomenes qu'il avoit apperçus en lui-même. Il commença par s'occuper des maladies & des incommodités, à s'orienter par la contemplation de l'état contre nature, parce que la santé parfaite consiste dans un calme profond & continu, un équilibre, une *harmonie* qui permettent à peine de distinguer l'action des organes vitaux, la correspondance & la succession des fonctions. Mais dès que cet état paisible est détruit par le trouble de la maladie ou par la secousse des passions, dès-lors la maladie & la douleur, ces sentimens si distincts & si énergiques, manifestent le jeu des divers organes, leurs rapports, leurs influences réciproques. En procédant donc selon cette méthode, & se conduisant avec ordre depuis l'inéquilibre le plus manifeste jusqu'à l'état le plus voisin de l'équilibre parfait, notre ingénieux observateur parvint à se former une image sensible de l'*œconomie animale*, tant dans l'état de santé que dans celui de maladie.

Il soumit d'abord à l'examen la vue la plus simple, & en même tems la plus féconde sous laquelle on ait envisagé toute l'*œconomie animale*, celle qui la représente comme roulant sur deux pivots ou deux points essentiels & fondamentaux, le mouvement & le sentiment, & il adopta ce principe. Ses observations lui firent admettre cette autre vérité reçue, que le mouvement & le sentiment & les diverses fonctions qui dépendent de chacun, se modifient & se combinent de différentes manieres. Mais dès qu'il fut parvenu à cet autre point de doctrine régnante : savoir, que le systeme de ces différentes modifications est tel, que par une vicissitude constante les causes & les effets sont réciproques, ou, ce qui revient au même, les premiers agens sont à leur tour mis en jeu par les puissances dont ils avoient eux-mêmes déterminé l'action; il se convainquit sans peine que c'étoit là un cercle très-vicieux qui exprimoit une absurdité pour les gens qui prendroient littéralement & positivement cette assertion; & pour le moins un aveu tacite, mais formel, d'ignorance pour ceux qui veulent seulement faire entendre par-là que l'enchaînement de ces phenomenes leur paroît impénétrable; car certainement un systeme d'actions, dans lequel l'effet le plus éloigné devient premiere cause, est absolument & rigoureusement impossible. Ayant ainsi découvert la source des erreurs de tous les médecins philosophes qui s'étoient occupés de l'étude théorique de l'homme; pleinement convaincu de la nécessité d'admettre une fonction premiere le mobile de toutes les autres, il appliqua ce principe lumineux & fécond à ses recherches sur l'*œconomie animale*. Il fut donc question de trouver dans le cercle prétendu & apparent ce point primordial & opérateur, ou, pour parler sans figure, dans la suite des fonctions, cette fonction fondamentale & *premiere* le vrai principe de la vie & de l'animalité.

Cette fonction ne sauroit être la circulation du sang, qui, quand même elle seroit aussi *uniforme* & aussi *universelle* qu'on le prétend, est d'ailleurs trop subordonnée, trop passive, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Les altérations qu'elle éprouve sont trop lentes & trop peu considérables dans les cas fondamentaux : tels que les événemens communs des passions, des incommodités, des maladies, & la mort même qui arrive très-communément sans dérangement sensible dans le systeme vasculeux, sans inflammation, sans gangrene, sans arrêts d'humeur, *&c.* *Voyez* MORT. D'ailleurs elle existe dans le fœtus qui n'a point de vie propre, comme nous l'observerons dans un instant, aussi bien que dans l'animal qui est devenu un être isolé & à soi, *sui juris*.

Les principales fonctions, qui par leur importance sensible, mériterent de fixer ensuite son attention, sont la respiration, l'action des organes de la digestion, & celle des organes internes de la tête. La respiration est évidemment celle des trois qui s'est exercée la premiere, & dont l'influence sur toute la machine s'est manifestée dès l'instant de la naissance; & ce n'est que dès ce moment que l'animal doit être considéré comme ayant une vie

propre : tant qu'il est contenu dans la matrice, il ne peut être regardé que comme un être *parasite.* Notre illustre auteur peint d'une maniere sensible & frappante cette révolution singuliere qu'éprouve un animal qui respire pour la premiere fois, par l'exemple d'une sorte de convulsion générale, d'un *soubresaut* qui souleve le corps d'un de ces enfans ordinairement foibles & malades, qui restent pendant quelques minutes après leur naissance dans une inaction, une espece de mort, dont ils sortent enfin par l'effort de cette premiere respiration. Or comme on connoît que le diaphragme est l'organe principal, le premier & véritable mobile de la respiration, que cet organe est soulevé, voûté dans le fœtus, de maniere qu'il réduit presqu'à rien la cavité de la poitrine, & que dans l'inspiration il est au contraire applani, déprimé, contracté ; on est très-porté à penser que le premier mobile de la vie proprement dite, est le diaphragme ; & à le regarder au moins d'abord comme une espece de balancier qui donne le branle à tous les organes, il est au moins bien évident, que commencer à vivre a été pour tout animal respirant, éprouver l'influence de la premiere contraction du diaphragme.

Mais comme il n'y a point d'action sans réaction, & que le point d'appui qui régit principalement celle-ci, qui la borne & qui la favorise par une réciprocation prochaine & immédiate, c'est la masse *gastrico-intestinale*, soit par son ressort inné, mais principalement par celui qu'elle acquiert en s'érigeant pour sa fonction propre : savoir, la digestion des alimens. Il résulte de ce premier commerce de forces une fonction commune & moyenne, que l'auteur a admirablement suivie, analysée & présentée, sous le nom de *forces gastrico-diaphragmatiques,* ou de *forces épigastriques.*

Voilà donc la fonction fondamentale, premiere, modératrice : reste à déterminer quels sont les organes qui la contre-balancent assez victorieusement pour exercer avec elle cette réciprocation ou cet antagonisme, sans lequel nulle force ne peut être exercée, déterminée, contenue ; ces organes sont la tête considérée comme organe immédiatement altéré par les affections de l'ame, les sensations, les passions, *&c.* & un organe général extérieur dont la découverte appartient éminemment à notre observateur. Un commerce d'action du centre *épigastrique* à la tête & à l'extérieur du corps, & une distribution constante & uniforme de forces, de mouvemens, de ton aux différens organes secondaires, vivifiés & mis en jeu par ces organes primitifs : voilà la vie & la santé. Cette distribution est-elle interrompue, y a-t-il aberration, ou accumulation de forces dans quelqu'un de ces organes, soit par des résistances vicieuses, soit au contraire par une inertie contre nature ; l'état de maladie ou de convulsion existe dès-lors : car maladie ou convulsion n'est proprement qu'une même chose : *in tantum læditur, in quantum convellitur.*

Ce point de vue général doit n'être d'abord que soupconné, que pressenti : il est de l'essence des *apperçues* en grand de n'être pas soumises aux voies exactes & rigoureuses de la démonstration ; car ces vérifications de détail arrêtent la marche du génie, qui, dans les objets de cet ordre, ne sauroit être trop libre, prendre un essor trop vaste. D'ailleurs cette façon de concevoir est nécessairement liée à l'essence même du moyen de recherches, dont on a établi la nécessité, savoir, le sentiment intérieur, dont les découvertes ne sauroient s'appliquer à la toise vulgaire de l'art expérimental. Mais cette espece de pressentiment équivaut à la démonstration artificielle pour tout observateur initié, & qui procedera de bonne foi. On n'a rien de valable à objecter à qui vous dit : observez-vous, descendez profondément dans vous-même, apprenez à voir, & vous verrez ; car tous les bons esprits que j'ai accouchés d'après mon plan, ont senti & observé comme moi.

Mais il y a plus, les phénomenes les plus connus de la santé & des maladies, les faits anatomiques, les observations singulieres, inexpliquées des médecins qui nous ont devancé, le τὸ θεῖον qu'Hippocrate trouvoit dans les maladies ; tout cela, dis-je, se range si naturellement sous le principe établi, qu'on peut l'étayer d'un corps de preuves à l'usage & dans la maniere du théoriste le plus attaché aux méthodes reçues.

Le renouvellement des causes d'activité, le soutien du jeu de la vie par l'action des six choses non naturelles ; les divisions & la saine théorie des maladies découlent comme de soi-même de ce principe fécond & lumineux ; ensorte qu'il naît de cet ensemble un corps de doctrine & un code de pratique, où tout est correspondant, tout est lié, tout est simple, tout est un ; & dès-lors tout médecin qui a appris à manier cet instrument, cette regle de conduite, éprouve pour premier avantage (avantage précieux & trop peu senti) d'être affranchi du souci continuel où laissent les notions vagues, isolées, décousues, souvent disparates, d'après lesquelles il étoit obligé d'exercer un art dont l'objet est si intéressant. Cet avantage est si grand, je le répete, que quand même il ne seroit dû qu'à un systême artificiel, un pareil systême seroit toujours un bien très-réel, à plus forte raison doit-il être accueilli avec la plus grande reconnoissance, étant vrai, réel, puisé dans les sources de la plus vive lumiere qu'on puisse espérer dans les études de cette espece, savoir, le sentiment intérieur & l'observation, & s'appuyant même subsidiairement de tous les autres moyens de connoissance reçus.

Mais un des principaux avantages de ce nouveau plan de médecine, & en quoi il est éminemment préférable & véritablement unique, c'est le grand jour qu'il répand sur l'hygiene, ou la science du régime, cette branche de la médecine si precieuse & si négligée, & d'embrasser le régime des sensations des passions d'une maniere si positive & si claire, qu'il en résulte un traité médical de morale & de bonheur.

La forme de cet ouvrage ne permet pas d'exposer ici les branches particulieres du systême ; les théories satisfaisantes qu'il fournit sur les fonctions plus ou moins générales, sur les sécrétions, sur les générations, *&c.* non plus que le tableau des maladies, le plan général de thérapeutique, *&c.* parce que ces choses sont traitées dans des articles particuliers. *Voyez* PASSION, (*diete & thérapeut.*) D'ailleurs les lecteurs qui ne font pas une étude particuliere des objets de cet ordre, ne desireront pas plus de détail ; & les médecins de profession doivent trouver cette matiere trop intéressante pour ne pas chercher à s'en instruire à fond dans les ouvrages mêmes de l'auteur. Ils doivent consulter pour cela le *specimen novi medicinæ conspectûs, édit. alter.* Paris, 1751, les *institutiones medicæ*, faites sur ce nouveau plan, *Paris*, 1755, l'*idée de l'homme physique & moral*, & l'*extrait raisonné* de ce même ouvrage. Le savant auteur du discours sur les animaux carnassiers, qui est le premier morceau du septieme volume de l'histoire du cabinet du roi, a formellement adopté le systême d'*œconomie animale* que nous venons d'exposer. Cet écrit doit aussi être consulté. (*m*)

ŒCONOMIE POLITIQUE, (*Hist. Pol. Rel. anc. & mod.*) c'est l'art & la science de maintenir les hommes en société, & de les y rendre heureux, objet

objet sublime, le plus utile & le plus intéressant qu'il y ait pour le genre humain.

Nous ne parlerons point ici de ce que font ou de ce que devroient faire les puissances de la terre: instruites par les siecles passés, elles seront jugées par ceux qui nous suivront. Renfermons-nous donc dans l'exposition historique des divers gouvernemens qui ont successivement paru, & des divers moyens qui ont été employés pour conduire les nations.

L'on réduit communément à trois genres tous les gouvernements établis; 1°. *le despotique*, où l'autorité réside dans la volonté d'un seul; 2°. *le républicain*, qui se gouverne par le peuple, ou par les premieres classes du peuple; & 3°. *le monarchique*, ou la puissance d'un souverain, unique & tempérée par des lois & par des coutumes que la sagesse des monarques & que le respect des peuples ont rendu sacrées & inviolables; parce qu'utiles aux uns & aux autres, elles affermissent le trône, défendent le prince, & protegent les sujets.

A ces trois gouvernemens, nous en devons joindre un quatrieme, c'est le *théocratique*, que les écrivains politiques ont oublié de considérer. Sans doute qu'ils ont été embarrassés de donner un rang sur la terre à un gouvernement où des officiers & des ministres commandent au nom d'une puissance & d'un être invisible; peut-être cette administration leur a-t-elle paru trop particuliere & trop surnaturelle, pour la mettre au nombre des gouvernemens politiques. Si ces écrivains eussent cependant fixé des regards plus réfléchis sur les premiers tableaux que présente l'antiquité, & s'ils eussent combiné & rapproché tous les fragmens qui nous restent de son histoire, ils auroient reconnu, que cette théocratie, quoique surnaturelle, a été non-seulement un des premiers gouvernemens que les hommes se sont donnés, mais que ceux que nous venons de nommer en sont successivement sortis, en ont été les suites nécessaires; & qu'à commencer à ce terme, ils sont tous liés par une chaîne d'événemens continus, qui embrassent presque toutes les grandes révolutions qui sont arrivées dans le monde politique & dans le monde moral.

La théocratie que nous avons ici particulierement en vue, n'est point, comme on pourroit d'abord le penser, la *théocratie mosaïque*; mais une autre plus ancienne & plus étendue, qui a été la source de quelques biens & de plus grands maux, & dont la théocratie des Hébreux n'a été dans son tems qu'un renouvellement & qu'une sage réforme qui les a separés du genre humain, que les abus de la premiere avoient rendu idolâtre. Il est vrai que cette théocratie primitive est presque ignorée, & que le souvenir s'en étoit même obscurci dans la mémoire des anciens peuples; mais l'analyse que nous allons faire de l'histoire de l'homme en société, pourra la faire entrevoir, & mettre même sur la voie de la découvrir tout-à-fait ceux qui voudront par la suite étudier & considérer attentivement tous les objets divers de l'immense carriere, que nous ne pouvons ici que légérement parcourir.

Si nous voulions chercher l'origine des sociétés & des gouvernemens en métaphysiciens, nous irions trouver l'homme des terres Australes. S'il nous convenoit de parler en théologiens sur notre état primitif, nous ferions paroître l'homme dégénéré de sa premiere innocence; mais pour nous conduire en simples historiens, nous considérerons l'homme échappé des malheurs du monde, après les dernieres révolutions de la nature. Voilà la seule & l'unique époque où nous puissions remonter; & c'est là le seul homme que nous devions consulter sur l'origine & les principes des sociétés qui se sont formées depuis ces événemens destructeurs. Malgré l'obscurité où il paroît que l'on doive nécessairement tomber en franchissant les bornes des tems historiques, pour aller chercher au-delà & dans les espaces ténébreux, des faits naturels & des institutions humaines, nous n'avons point cependant manqué de guides & de flambeaux. Nous nous sommes transportés au milieu des anciens témoins des calamités de l'univers. Nous avons examiné comment ils en étoient touchés, & quelles étoient les impressions que ces calamités faisoient sur leur esprit, sur leur cœur & sur leur caractere. Nous avons cherché à surprendre le genre humain dans l'excès de sa misere; & pour l'étudier, nous nous sommes étudiés nous-mêmes, singulierement prévenus que malgré la différence des siecles & des hommes, il y a des sentimens communs & des idées uniformes, qui se réveillent universellement par les cris de la nature, & même par les seules terreurs paniques, dont certains siecles connus se sont quelquefois effrayés. Après l'examen de cette conscience commune, nous avons réfléchi sur les suites les plus naturelles de ces impressions & sur leur action à l'égard de la conduite des hommes; & nous servant de nos conséquences comme de principes, nous les avons rapprochés des usages de l'antiquité, nous les avons comparés avec la police & les lois des premieres nations, avec leur culte & leur gouvernement; nous avons suivi d'âge en âge les diverses opinions & les coutumes des hommes, tant que nous avons cru y connoître les suites, ou au moins les vestiges des impressions primitives; & par-tout en effet il nous a semblé appercevoir dans les annales du monde une chaîne continue, quoiqu'ignorée, une unité singuliere cachée sous mille formes; & dans nos principes, la solution d'une multitude d'énigmes & de problèmes obscurs qui concernent l'homme de tous les tems, & ses divers gouvernemens dans tous les siecles.

Nous épargnerons au lecteur l'appareil de nos recherches; il n'aura que l'analyse de notre travail; & si nous ne nous sommes pas fait une illusion, il apprendra quelle a été l'origine & la nature de la théocratie primitive. Aux biens & aux maux qu'elle a produit, il reconnoîtra l'âge d'or & le regne des dieux; il en verra naître successivement la vie sauvage, la superstition & la servitude, l'idolatrie & le despotisme; il en remarquera la réformation chez les Hébreux: les républiques & les monarchies paroîtront ensuite dans le dessein de remédier aux abus des premieres législations. Le lecteur pesera l'un & l'autre de ces deux gouvernemens; & s'il a bien suivi la chaîne des événemens, il jugera, ainsi que nous, que le dernier seul a été l'effet de l'extinction totale des anciens préjugés, le fruit de la raison & du bon sens, & qu'il est l'unique gouvernement qui soit véritablement fait pour l'homme & pour la terre.

Il faudroit bien peu connoître le genre humain, pour douter que dans ces tems déplorables où nous nous supposons avec lui, & dans les premiers âges qui les ont suivis, il n'ait été très-religieux, & que ses malheurs ne lui aient alors tenu lieu de séveres missionnaires & de puissans législateurs, qui auront tourné toutes ses vues du côté du ciel & du côté de la morale. Cette multitude d'institutions austeres & rigides dont on trouve de si beaux vestiges dans l'histoire de tous les peuples fameux par leur antiquité, n'a été sans doute qu'une suite générale de ces premieres dispositions de l'esprit humain.

Il en doit être de même de leur police. C'est sans doute à la suite de tous les événemens malheureux qui ont autrefois ruiné l'espece humaine, son séjour & sa subsistance, qu'ont dû être faits tous ces réglemens

admirables, que nous ne retrouvons que chez les peuples les plus anciens, sur l'agriculture, sur le travail, sur l'industrie, sur la population, sur l'éducation, & sur tout ce qui concerne l'*œconomie* publique & domestique.

Ce fut nécessairement sous cette époque que l'unité de principe, d'objet & d'action s'étant rétablie parmi les mortels réduits à petits nombres & pressés des mêmes besoins, ce fut alors que les lois domestiques devinrent la base des lois, ou pour mieux dire, les seules lois des sociétés, ainsi que toutes les plus antiques législations nous le prouvent.

Comme la guerre forme des généraux & des soldats, de même les maux extrèmes du genre humain & de la grandeur de ses nécessités ont donné lieu en leur tems aux lois les plus simples & les plus sages, & aux législations primitives, qui, dans les choses de police, ont eu souverainement pour objet le véritable & le seul bien de l'humanité. L'homme alors ne s'est point laissé conduire par la coutume; il n'a pas été chercher des lois chez ses voisins; mais il les a trouvées dans sa raison & dans ses besoins.

Que le spectacle de ces premieres sociétés devoit être touchant! Aussi pures dans leur morale, que régulieres dans leur discipline, animées d'une fervente charité les unes envers les autres, mutuellement sensibles & étroitement unies, c'étoit alors que l'égalité brilloit, & que l'équité regnoit sur la terre. Plus de tien, plus de mien: tout appartenoit à la société, qui n'avoit qu'un cœur & qu'un esprit. *Erat terra labii unius, & sermonum eorumdem. Gen XI. 1.*

Ce n'est donc point une fable dépourvue de toute réalité, que la fable de l'âge d'or, tant célébrée par nos peres. Il a dû exister vers les premieres époques du monde renouvellé, un tems, un ancien tems, où la justice, l'égalité, l'union & la paix ont regné parmi les humains. S'il y a quelque chose à retrancher des récits de la mythologie, ce n'est vraissemblablement que le riant tableau qu'elle nous a fait de l'heureux état de la nature; elle devoit être alors bien moins belle que le cœur de l'homme. La terre n'offroit qu'un désert rempli d'horreur & de misere, & le genre humain ne fut juste que sur les débris du monde.

Cette situation de la nature, à qui il fallut plusieurs siecles pour se réparer, & pour changer l'affreux spectacle de sa ruine, en celui que nous lui voyons aujourd'hui, fut ce qui retint long-tems le genre humain dans cet état presque surnaturel. La morale & le genre de vie de l'âge d'or n'ont pu regner ensuite au milieu des sociétés agrandies, parce qu'ils ne conviennent pas plus au luxe de la nature, qu'au luxe de l'humanité, qui n'en a été que la suite & l'effet. A mesure que le séjour de l'homme s'est embelli, à mesure que les sociétés se sont multipliées, & qu'elles ont formé des villes & des états, le regne moral a dû nécessairement faire place au regne politique, & le tien & le mien ont dû paroître dans le monde, non d'abord d'homme à homme, mais de famille à famille & de société à société, parce qu'ils y sont devenus indispensables, & qu'ils font partie de cette même harmonie qui a dû rentrer parmi les nations renouvellées, comme elle est insensiblement rentrée dans la nature après le dernier chaos. Cet âge d'or a donc eté un état de sainteté, un état surnaturel digne de notre envie, & qui a justement mérité tous les regrets de l'antiquité: cependant lorsque les législations postérieures en ont voulu adopter les usages & les principes sans discernement, le bien s'est nécessairement changé en mal, & l'or en plomb. Peut-être même n'y auroit-il jamais eu d'âge de fer, si l'on n'eût point usé de cet âge d'or lorsqu'il n'en étoit plus tems; c'est ce dont on pourra juger par la suite de cet article.

Tels ont été les premiers, & nous pouvons dire les heureux effets des malheurs du monde. Ils ont forcé l'homme à se réunir; dénué de tout, rendu pauvre & misérable par les désastres arrivés, & vivant dans la crainte & l'attente de ceux dont il se crut long-tems encore menacé, la religion & la nécessité en rassemblerent les tristes restes, & les porterent à être inviolablement unis, afin de seconder les effets de l'activité & de l'industrie: il fallut alors mettre en usage tous ces grands ressorts dont le cœur humain n'est constamment capable que dans l'adversité: ils sont chez nous sans force & sans vigueur; mais dans ces tristes siecles il n'en fut pas de même, toutes les vertus s'exalterent; l'on vit le regne & le triomphe de l'humanité, parce que ce sont-là ses instans.

Nous n'entrerons point dans le détail de tous les moyens qui furent mis alors en usage pour réparer les maux du genre humain, & pour rétablir les sociétés: quoique l'histoire ne nous les ait point transmis, ils sont aisés à connoître; & quand on consulte la nature, elle nous les fait retrouver dans le fond de nos cœurs. Pourroit-on douter, par exemple, qu'une des premieres suites des impressions que fit sur les hommes l'aspect de la ruine du monde, n'ait été d'écarter du milieu des premieres familles, & même du milieu des premieres nations, cet esprit destructeur dont elles n'ont cessé par la suite d'être animées les unes contre les autres? La violence, le meurtre, la guerre, & leurs suites effroyables ont dû être pendant bien des siecles inconnus ou abhorrés des mortels. Instruits par la plus puissante de toutes les leçons, que la Providence a des moyens d'exterminer le genre humain en un clin-d'œil, sans doute qu'ils stipulerent entre eux, & au nom de leur postérité, qu'ils ne répandroient jamais de sang sur la terre: ce fut-là en effet le premier précepte de la loi de nature où les malheurs du monde ramenerent nécessairement les sociétés: *requiram animam hominis de manu fratris ejus quicumque effuderit humanum sanguinem*, &c. *Gen. jx. 5. 6.* Les peuples qui jusqu'aujourd'hui ont évité comme un crime de répandre ou de boire le sang des animaux, nous offrent un vestige de cette primitive humanité; mais ce n'en est qu'une ombre foible: & ces peuples, souvent barbares & cruels à l'égard de leurs semblables, nous montrent bien qu'ils n'ont cherché qu'à éluder la premiere & la plus sacrée de toutes les lois.

Ce n'est point cependant encore dans ces premiers momens qu'il faut chercher ces divers gouvernemens politiques qui ont ensuite paru sur la terre. L'état de ces premiers hommes fut un état tout religieux; leurs familles pénétrées de la crainte des jugemens d'en-haut, vécurent quelque tems sous la conduite des peres qui rassembloient leurs enfans, & n'eurent point entr'elles d'autre lien que leurs besoins, ni d'autre roi que le Dieu qu'elles invoquoient. Ce ne fut qu'après s'être multipliées qu'il fallut un lien plus fort & plus frappant pour des sociétés nombreuses que pour des familles, afin d'y maintenir l'unité dont on connoissoit tout le prix, & pour entretenir cet esprit de religion, *d'œconomie*, d'industrie & de paix qui seul pouvoit réparer les maux infinis qu'avoit souffert la nature humaine: on fit donc alors des lois; elles furent dans ces commencemens aussi simples que l'esprit qui les inspira: pour en faire le projet, il ne fallut point recourir à des philosophes sublimes, ni à des politiques profonds; les besoins de l'homme les dicterent; & quand on en rassembla toutes les parties, on ne fit sans doute qu'écrire ou graver sur la pierre ou sur le bois ce qui avoit été fait jusqu'à ce tems heureux où la raison des

particuliers n'ayant point été différente de la raison publique, avoit été la seule & l'unique loi; telle a été l'origine des premiers codes; ils ne changerent rien aux ressorts primitifs de la conduite des sociétés. Cette précaution nouvelle n'avoit eu pour objet que de les fortifier, en raison de la grandeur & de l'étendue du corps qu'ils avoient à faire mouvoir, & l'homme s'y soumit sans peine; ses besoins lui ayant fait connoître de bonne heure qu'il n'étoit point un être qui pût vivre isolé sur la terre, il s'étoit dès le commencement réuni à ses semblables, en préférant les avantages d'un engagement nécessaire & raisonnable à sa liberté naturelle; & l'agrandissement de la société ayant ensuite exigé que le contrat tacite que chaque particulier avoit fait avec elle en s'y incorporant, eût une forme plus solemnelle, & qu'il devînt authentique, il y consentit donc encore; il se soumit aux lois écrites, & à une subordination civile & politique; il reconnut dans ses anciens des supérieurs, des magistrats, des prêtres: bien plus, il chercha un souverain, parce qu'il connoissoit dès lors, qu'une grande société sans chef ou sans roi n'est qu'un corps sans tête, & même qu'un monstre dont les mouvemens divers ne peuvent avoir entre eux rien de raisonné ni d'harmonique.

Pour s'appercevoir de cette grande vérité, l'homme n'eut besoin que de jetter un coup d'œil sur cette société qui s'étoit déja formée: nous ne pouvons en effet, à l'aspect d'une assemblée telle qu'elle soit, nous empêcher d'y chercher celui qui en est le chef ou le premier; c'est un sentiment involontaire & vraiment naturel, qui est une suite de l'attrait secret qu'ont pour nous la simplicité & l'unité, qui sont les caracteres de l'ordre & de la vérité: c'est une inspiration précieuse de notre raison, par laquelle tel penchant que nous ayons tous vers l'indépendance, nous savons nous soumettre pour notre bien-être & pour l'amour de l'ordre. Loin que le spectacle de celui qui préside sur une société soit capable de causer aucun déplaisir à ceux qui la composent, la raison privée ne peut le voir sans un retour agréable & flatteur sur elle-même, parce que c'est cette société entiere, & nous-mêmes qui en faisons partie, que nous considérons dans ce chef & dans cet organe de la raison publique dont il est le miroir, l'image & l'auguste représentation. La premiere société réglée & policée par les lois, n'a pu sans doute se contempler elle-même sans s'admirer.

L'idée de se donner un roi a donc été une des premieres idées de l'homme sociable & raisonnable. Le spectacle de l'univers seconda même la voix de la raison. L'homme alors encore inquiet, levoit souvent les yeux vers le ciel pour étudier le mouvement des astres & leur accord, d'où dépendoit la tranquillité de la terre & de ses habitans; & remarquant sur-tout cet astre unique & éclatant, qui semble commander à l'armée des cieux & en être obéi, il crut voir là-haut l'image d'un bon gouvernement, & y reconnoître le modele & le plan que devoit suivre la société sur la terre, pour le rendre heureux & immuable par un semblable concert. La religion enfin appuya tous ces motifs. L'homme ne voyoit dans toute la nature qu'un soleil, il ne connoissoit dans l'univers qu'un être suprême; il vit donc par-là qu'il manquoit quelque chose à sa législation; que sa société n'étoit point parfaite; en un mot qu'il lui falloit un roi qui fût le pere & le centre de cette grande famille, & le protecteur & l'organe des lois.

Ce furent-là les avis, les conseils & les exemples que la raison, le spectacle de la nature & la religion donnerent unanimement à l'homme dès les premiers tems; mais il les éluda plutôt qu'il ne les suivit. Au lieu de se choisir un roi parmi ses semblables, avec lequel la société auroit fait le même contrat que chaque particulier avoit ci-devant fait avec elle, l'homme proclama le roi de l'âge d'or, c'est-à-dire, l'Etre supreme; il continua à le regarder comme son monarque; & le couronnant dans les formes, il ne voulut point qu'il y eût sur la terre, comme dans le ciel, d'autre maître, ni d'autre souverain.

On ne s'est pas attendu sans doute à voir de si près la chute & l'oubli des sentimens que nous nous sommes plu à mettre dans l'esprit humain, au moment où les sociétés songeoient à représenter leur unité par un monarque. Si nous les avons fait ainsi penser, c'est que ces premiers sentimens vrais & pleins de simplicité sont dignes de ces âges primitifs, & que la conduite surnaturelle de ces sociétés semble nous indiquer qu'elles ont été surprises & trompées dans ce fatal moment. Peut-être quelques-uns soupçonneront-ils que l'amour de l'indépendance a été le mobile de cette démarche, & que l'homme, en refusant de se donner un roi visible, pour en reconnoître un qu'il ne pouvoit voir, a eu un dessein tacite de n'en admettre aucun. Ce seroit rendre bien peu de justice à l'homme en général, & en particulier à l'homme échappé des malheurs du monde, qui a été porté plus que tous les autres à faire le sacrifice de sa liberté & de toutes ses passions. S'il fit donc, en se donnant un roi, une si singuliere application des leçons qu'il recevoit de sa raison & de la nature entiere, c'est qu'il n'avoit point encore épuré sa religion comme sa police civile & domestique, & qu'il ne l'avoit pas dégagée de la superstition, cette fille de la crainte & de la terreur, qui absorbe la raison, & qui prenant la place & la figure de la religion, l'anéantit elle-même pour livrer l'humanité à la fraude & à l'imposture: l'homme alors en fut cruellement la dupe; elle seule présida à l'élection du dieu monarque, & ce fut-là la premiere époque & la source de tous les maux du genre humain.

Comme nous avons dit ci-devant que les premieres familles n'eurent point d'autre roi que le dieu qu'elles invoquoient, & comme c'est ce même usage qui s'étant consacré avec le tems, porta les nations multipliées à métamorphoser ce culte religieux en un gouvernement politique, il importe ici de faire connoître quels ont été les préjugés que les premieres familles joignirent à leur culte, parce que ce sont ces mêmes préjugés qui pervertirent par la suite la religion & la police de leur postérité.

Parmi les impressions qu'avoit fait sur l'homme l'ébranlement de la terre & les grands changemens arrivés dans la nature, il avoit été particulierement affecté de la crainte de la fin du monde; il s'étoit imaginé que les jours de la justice & de la vengeance étoient arrivés; il s'étoit attendu de voir dans peu le juge suprème venir demander compte à l'univers, & prononcer ces redoutables arrêts que les méchans ont toujours craint, & qui ont toujours fait l'espérance & la consolation des justes. Enfin l'homme, en voyant le monde ébranlé & presque détruit, n'avoit point douté que le regne du ciel ne fût très-prochain, & que la vie future que la religion appelle par excellence *le royaume de Dieu* ne fût prêt à paroître. Ce sont-là de ces dogmes qui saisissent l'humanité dans toutes les révolutions de la nature, & qui ramenent au même point l'homme de tous les tems. Ils sont sans doute sacrés, religieux & infiniment respectables en eux-mêmes; mais l'histoire de certains siecles nous a appris à quels faux principes ils ont quelquefois conduit les hommes foibles, lorsque ces dogmes ne leur ont été présentés qu'à la suite des terreurs paniques & mensongeres.

Quoique les malheurs du monde, dans les premiers tems, n'ayent eu que trop de réalité, ils conduisirent néanmoins l'homme aux abus des fausses terreurs, parce qu'il y a toujours autant de différen-

ce entre quelque changement dans le monde & sa fin absolue dont Dieu seul sait les momens, qu'il y en a entre un simple renouvellement, & une création toute miraculeuse : nous conviendrons cependant que dans ces anciennes époques, où l'homme se porta à abuser de ces dogmes universels, qu'il fut bien plus excusable que dans ces siecles postérieurs où la superstition n'eut d'autre source que de faux calculs & de faux oracles que l'état même de la nature contredisoit. Ce fut cette nature elle-même, & tout l'univers aux abois qui séduisirent les siecles primitifs. L'homme auroit-il pû s'empêcher, à l'aspect de tous les formidables phénomenes d'une dissolution totale, de ne pas se frapper de ces dogmes religieux dont il ne voyoit pas, il est vrai, la fin précise, mais dont il croyoit évidemment reconnoître tous les signes & toutes les approches? Ses yeux & sa raison sembloient l'en avertir à chaque instant, & justifier ses terreurs : ses maux & ses miseres qui étoient à leur comble, ne lui laissoient pas la force d'en douter : les consolations de la religion étoient son seul espoir ; il s'y livra sans reserve, il attendit avec résignation le jour fatal ; il s'y prépara, le desira même ; tant étoit alors déplorable son état sur la terre !

L'arrivée du grand juge & du royaume du ciel avoient donc été, dans ces tristes circonstances, les seuls points de vue que l'homme avoit considérés avec une sainte avidité ; il s'en étoit entretenu perpétuellement pendant les fermentations de son séjour ; & ces dogmes avoient fait sur lui de si profondes impressions, que la nature, qui ne se rétablit sans doute que peu-à-peu, l'étoit tout-à-fait lorsque l'homme attendoit encore. Pendant les premieres générations, ces dispositions de l'esprit humain ne servirent qu'à perfectionner d'autant sa morale, & firent l'héroïsme & la sainteté de l'âge d'or. Chaque famille pénétrée de ces dogmes, ne représentoit qu'une communauté religieuse qui dirigeoit toutes ses démarches sur le céleste avenir, & qui ne comptant plus sur la durée du monde, vivoit, en attendant les événemens, sous les seuls liens de la religion. Les siecles inattendus qui succéderent à ceux qu'on avoit cru les derniers, auroient dû, ce semble, détromper l'homme de ce qu'il y avoit de faux dans ses principes. Mais l'espérance se rebute-t-elle ? La bonne foi & la simplicité avoient établi ces principes dans les premiers âges ; le préjugé & la coutume les perpétuerent dans les suivans, & ils animoient encore les sociétés agrandies & multipliées, lorsqu'elles commencerent à donner une forme réglée à leur administration civile & politique. Préoccupés du ciel, elles oublierent dans cet instant qu'elles étoient encore sur la terre ; & au lieu de donner à leur état un lien fixe & naturel, elles persisterent dans un gouvernement, qui n'étant que provisoire & surnaturel, ne pouvoit convenir aux sociétés politiques, ainsi qu'il avoit convenu aux sociétés mystiques & religieuses. Elles s'imaginerent sans doute par cette sublime spéculation, prévenir leur gloire & leur bonheur, jouir du ciel sur la terre, & anticiper sur le céleste avenir. Néanmoins ce fut cette spéculation qui fut le germe de toutes leurs erreurs & de tous les maux où le genre humain fut ensuite plongé. Le dieu monarque ne fut pas plutôt élu, qu'on appliqua les principes du regne d'en-haut au regne d'ici bas ; & ces principes se trouverent faux, parce qu'ils étoient deplacés. Ce gouvernement n'étoit qu'une fiction qu'il fallut nécessairement soutenir par une multitude de suppositions & d'usages conventionnels ; & ces suppositions ayant été ensuite prises à la lettre, il en résulta une foule de préjugés réligieux & politiques, une infinité d'usages bizarres & déraisonnables, & des fables sans nombre qui précipiterent à la fin dans le chaos le plus obscur, la religion, la police primitive & l'histoire du genre humain. C'est ainsi que les premieres nations, après avoir puisé dans le bon sens & dans leurs vrais besoins leurs lois domestiques & œconomiques, les soumirent toutes à un gouvernement idéal, que l'histoire connoît peu, mais que la Mythologie qui a recueilli les ombres des premiers tems, nous a transmis sous le nom de *regne des dieux* ; c'est-à-dire, dans notre langage, *le regne de Dieu*, & en un seul mot, *théocratie*.

Les historiens ayant méprisé, & presque toujours avec raison, les fables de l'antiquité, la théocratie primitive est un des âges du monde les plus suspects ; & si nous n'avions ici d'autres autorités que celle de la Mythologie, tout ce que nous pourrions dire sur cet antique gouvernement, paroîtroit encore sans vraissemblance aux yeux du plus grand nombre ; peut-être aurions-nous les suffrages de quelques-uns de ceux dont le génie soutenu de connoissance, est seul capable de saisir l'ensemble de toutes les erreurs humaines ; d'appercevoir la preuve d'un fait ignoré dans le crédit d'une erreur universelle, & de remonter ensuite de cette erreur, aux vérités ou aux événemens qui l'ont fait naître, par la combinaison réfléchie de tous les différens aspects de cette même erreur : mais les bornes de notre carriere ne nous permettant point d'employer les matériaux que peut nous fournir la Mythologie, nous n'entreprendrons point ici de réédifier les annales théocratiques. Nous ferons seulement remarquer que si l'universalité & si l'uniformité d'une erreur sont capables de faire entrevoir aux esprits les plus intelligens quelques principes de vérité, où tant d'autres ne voient cependant que les effets du caprice & de l'imagination des anciens poëtes, on ne doit pas totalement rejetter les traditions qui concernent le regne des dieux, puisqu'elles sont universelles, & qu'on les retrouve chez toutes les nations, qui leur font succéder les demi-dieux, & ensuite les rois, en distinguant ces trois regnes comme trois gouvernemens différens. Egyptiens, Chaldéens, Perses, Indiens, Chinois, Japonnois, Grecs, Romains, & jusqu'aux Américains-mêmes, tous ces peuples ont également conservé le souvenir ténébreux d'un tems où les dieux sont descendus sur la terre pour rassembler les hommes, pour les gouverner, & pour les rendre heureux, en leur donnant des lois, & en leur apprenant les arts utiles. Chez tous ces peuples, les circonstances particulieres de la descente de ces dieux sont les miseres & les calamités du monde. L'un est venu, disent les Indiens, pour soutenir la terre ébranlée ; & celui-là pour la retirer de dessous les eaux ; un autre pour secourir le soleil, pour faire la guerre au dragon, & pour exterminer des monstres. Nous ne rappellerons pas les guerres & les victoires des dieux grecs & égyptiens sur les Typhons, les Pythons, les Géans & les Titans. Toutes les grandes solemnités du paganisme en célébroient la mémoire. Vers tel climat que l'on tourne les yeux, on y retrouve de même cette constante & singuliere tradition d'un âge théocratique ; & l'on doit remarquer qu'indépendament de l'uniformité de ces préjugés qui décele un fait tel qu'il puisse être, ce regne surnaturel y est toujours désigné comme ayant été voisin des anciennes révolutions, puisqu'en tous lieux le regne des dieux y est orné & rempli des anecdotes littérales ou allégoriques de la ruine ou du rétablissement du monde. Voici, je crois, une des plus grandes autorités qu'on puisse trouver sur un sujet si obscur.

« Si les hommes ont été heureux dans les premiers » tems, dit Platon, *IV. liv. des Lois*, s'ils ont été » heureux & justes, c'est qu'ils n'étoient point alors » gouvernés comme nous le sommes aujourd'hui,

» mais de la même maniere que nous gouvernons » nos troupeaux ; car comme nous n'établissons pas » un taureau sur des taureaux, ni une chevre sur » un troupeau de chevres, mais que nous les met» tons sous la conduite d'un homme qui en est le ber» ger ; de même Dieu qui aime les hommes, avoit » mis nos ancêtres sous la conduite des esprits & des » anges ».

Ou je me trompe, ou voilà ce gouvernement surnaturel qui a donné lieu aux traditions de l'âge d'or & du regne des dieux. Platon a été amené à cette tradition par une route assez semblable à celle que je suis. Il dit ailleurs, qu'après le déluge, les hommes vécurent sous trois états successifs : le premier, sur les montagnes errans & isolés les uns des autres : le deuxieme, en familles dans les vallées voisines, avec un peu moins de terreur que dans le premier état : & le troisieme, en sociétés réunies dans les plaines, & vivant sous des lois. Au reste, si ce gouvernement est devenu si généralement obscur & fabuleux, on ne peut en accuser que lui-même. Quoique formé sous les auspices de la religion, ses principes surnaturels le conduisirent à tant d'excès & à tant d'abus, qu'il se défigura insensiblement, & fut enfin méconnu. Peut-être cependant l'histoire qui l'a rejetté, l'a-t-elle admis en partie dans ses fastes, sous le nom de *regne sacerdotal*. Ce regne n'a été dans son tems qu'une des suites du premier, & l'on ne peut nier que cette administration n'ait été retrouvée chez diverses nations fort historiques.

Pour suppléer à ce grand vuide des annales du monde par une autre voie que la Mythologie, nous avons réfléchi sur l'étiquette & sur les usages qui ont dû être propres à ce genre de gouvernement ; & après nous en être fait un plan & un tableau, nous avons encore cherché à les comparer avec les usages politiques & réligieux des nations. Tantôt nous avons suivi l'ordre des siecles, & tantôt nous les avons retrogradés, afin d'éclaircir l'ancien par le moderne, comme on éclaircit le moderne par l'ancien. Telle a été notre méthode pour trouver le connu par l'inconnu ; on jugera de sa justesse ou de son inexactitude par quelques exemples, & par le résultat dont voici l'analyse.

Le gouvernement surnaturel ayant obligé les nations à recourir à une multitude d'usages & de suppositions pour en soutenir l'extérieur, un de leurs premiers soins fut de représenter au milieu d'elles la maison de leur monarque, de lui élever un trône, & de lui donner des officiers & des ministres. Considérée comme un palais civil, cette maison étoit sans doute de trop sur la terre, mais ensuite considérée comme un temple, elle ne put suffire au culte public de toute une nation. D'abord on voulut que cette maison fût seule & unique, parce que le dieu monarque étoit seul & unique ; mais toutes les différentes portions de la société ne pouvant s'y rendre aussi souvent que le culte journalier qui est dû à la divinité l'exige, les parties les plus écartées de la société tomberent dans une anarchie religieuse & politique, ou se rendirent rébelles & coupables, en multipliant le dieu monarque avec les maisons qu'elles voulurent aussi lui élever. Peu-à-peu les idées qu'on devoit avoir de la divinité se rétrecirent ; au lieu de regarder ce temple comme des lieux d'assemblées & de prieres publiques, infiniment respectables par cette destination, les hommes y chercherent le maître qu'ils ne pouvoient y voir, & lui donnerent à la fin une figure & une forme sensible. Le signe de l'autorité & le sceptre de l'empire ne furent point mis entre des mains particulieres ; on les déposa dans cette maison & sur le siege du céleste monarque ; c'est-à-dire dans un temple & dans le lieu le plus respectable de ce temple, c'est-à-dire dans le sanctuaire. Le sceptre & les autres marques de l'autorité royale n'ont été dans les premiers tems que des bâtons & des rameaux ; les temples que des cabanes, & le sanctuaire qu'une corbeille & qu'un coffret. C'est ce qui se trouve dans toute l'antiquité ; mais par l'abus de ces usages, la religion absorba la police ; & le regne du ciel lui donna le regne de la terre, ce qui pervertit l'un & l'autre.

Le code des lois civiles & religieuses ne fut point mis non plus entre les mains du magistrat, on le déposa dans le sanctuaire ; ce fut à ce lieu sacré qu'il fallut avoir recours pour connoître ces lois & pour s'instruire de ses devoirs. Là elles s'y ensevelirent avec le tems ; le genre humain les oublia, peut-être même les lui fit-on oublier. Dans ces fêtes qui portoient chez les anciens le nom de *fêtes de la législation*, comme le palilies & les thesmophories, les plus saintes vérités n'y étoient plus communiquées que sous le secret à quelques initiés, & l'on y faisoit aux peuples un mystere de ce qu'il y avoit de plus simple dans la police, & de ce qu'il y avoit de plus utile & de plus vrai dans la religion.

La nature de la théocratie primitive exigeant nécessairement que le dépôt des lois gardé dans le sanctuaire parût émané de dieu même, & qu'on fût obligé de croire qu'il avoit été le législateur des hommes comme il en étoit le monarque ; le tems & l'ignorance donnerent lieu aux ministres du paganisme d'imaginer que des dieux & des déesses les avoient révélés aux anciens législateurs, tandis que les seuls besoins & la seule raison publique des premieres sociétés en avoient été les uniques & les véritables sources. Par ces affreux mensonges, ils ravirent à l'homme l'honneur de ces lois si belles & si simples qu'il avoit fait primitivement, & ils affoiblirent tellement les ressorts & la dignité de sa raison, en lui faisant faussement accroire qu'elle n'avoit point été capable de les dicter, qu'il la méprisa, & qu'il crut rendre hommage à la divinité, en ne se servant plus d'un don qu'il n'avoit reçu d'elle que pour en faire un constant usage.

Le dieu monarque de la société ne pouvant lui parler ni lui commander d'une façon directe, on se mit dans la nécessité d'imaginer des moyens pour connoître ses ordres & ses volontés. Une absurde convention établit donc des signes dans le ciel & sur la terre qu'il fallut regarder, & qu'on regarda en effet comme les interpretes du monarque : on inventa les oracles, & chaque nation eut les siens. On vit paroître une foule d'augures, de devins & d'aruspices ; en police, comme en religion, l'homme ne consulta plus la raison, mais il crut que sa conduite, ses entreprises & toutes ses démarches devoient avoir pour guide un ordre ou un avis de son prince invisible ; & comme la fraude & l'imposture les dicterent aux nations aveuglées, elles en furent toutes les dupes, les esclaves, les victimes.

De semblables abus sortirent aussi des tributs qu'on crut devoir lui payer. Dans les premiers tems où la religion ni la police n'étoient point encore corrompues par leur faux appareil, les sociétés n'eurent d'autres charges & d'autres tributs à porter à l'Etre suprème que les fruits & les prémices des biens de la terre ; encore n'étoit-ce qu'un hommage de reconnoissance, & non un tribut civil dont le souverain dispensateur de tout n'a pas besoin. Il n'en fut plus de même lorsque d'un être universel chaque nation en eut fait son roi particulier : il fallut lui donner une maison, un trône, des officiers, & enfin des revenus pour les entretenir. Le peuple porta donc chez lui la dixme de ses biens, de ses terres & de ses troupeaux ; il savoit qu'il tenoit tout de son divin roi, que l'on juge de la ferveur avec laquelle chacun vint offrir ce qui pouvoit contribuer

à l'éclat & à la magnificence de son monarque. La piété généreuse ne connut point de bornes, on en vint jusqu'à s'offrir soi-même, sa famille & ses enfans ; on crut pouvoir, sans se déshonorer, se reconnoître esclave du souverain de toute la nature, & l'homme ne se rendit que le sujet & l'esclave des officiers théocratiques.

A mesure que la simplicité religieuse s'éteignit, & que la superstition s'augmenta avec l'ignorance, il fallut par gradation renchérir sur les anciennes offrandes & en chercher de nouvelles : après les fruits, on offrit les animaux ; & lorsqu'on se fut familiarisé par ce dernier usage avec cette cruelle idée que la divinité aime le sang, il n'y eut plus qu'un pas à faire pour égorger des hommes, afin de lui offrir le sang le plus cher & le plus précieux qui soit sans doute à ses yeux. Le fanatisme antique n'ayant pu s'élever à un plus haut période, égorgea donc des victimes humaines ; il en présenta les membres palpitans à la divinité comme une offrande qui lui étoit agréable ; bien plus, l'homme en mangea lui-même ; & après avoir ci-devant éteint sa raison, il dompta enfin la nature pour participer aux festins des dieux.

Il n'est pas nécessaire de faire une longue application de ces usages à ceux de toutes les nations payennes & sauvages qui les ont pratiqués. Chez toutes les sacrifices sanglans n'ont eu primitivement pour objet que de couvrir la table du roi théocratique, comme nous couvrons la table de nos monarques. Les prêtres de *Belus* faisoient accroire aux peuples d'Assyrie, que leurs divinités mangeoient elles-mêmes les viandes qu'on lui présentoit sur ses autels ; & les Grecs & les Romains ne manquoient jamais dans les tems de calamités d'assembler dans la place publique leurs dieux & leurs déesses autour d'une table magnifiquement servie, pour en obtenir, par un festin extraordinaire, les graces qui n'avoient pu être accordées aux repas réglés du soir & du matin, c'est-à-dire aux sacrifices journaliers & ordinaires ; c'est ainsi qu'un usage originairement établi, pour soutenir dans tous les points le cérémonial figuré d'un gouvernement surnaturel, fut pris à la lettre, & que la divinité, se trouvant en tout traitée comme une créature mortelle, fut avilie & perdue de vûe.

L'antropophagie qui a regné & qui regne encore dans une moitié du monde, ne peut avoir non plus une autre source que celle que nous avons fait entrevoir : ce n'est pas la nature qui a conduit tant de nations à cet abominable excès ; mais égaré & perdu par le surnaturel de ses principes, c'est pas à pas & par degré qu'un culte insensé & cruel a perverti le cœur humain. Il n'est devenu antropophage qu'à l'exemple & sur le modele d'une divinité qu'il a cru antropophage.

Si l'humanité se perdit, à plus forte raison les mœurs furent-elles aussi altérées & flétries. La corruption de l'homme théocratique donna des femmes au dieu monarque ; & comme tout ce qu'il y avoit de bon & de meilleur lui étoit dû, la virginité même fut obligée de lui faire son offrande. De-là les prostitutions religieuses de Babylone & de Paphos ; de-là ces honteux devoirs du paganisme qui contraignoient les filles à se livrer à quelque divinité avant que de pouvoir entrer dans le mariage ; de-là enfin, tous ces enfans des dieux qui ont peuplé la mythologie & le ciel poétique.

Nous ne suivrons pas plus loin l'étiquette & le cérémonial de la cour du dieu monarque, chaque usage fut un abus, & chaque abus en produisit mille autres. Considéré comme un roi, on lui donna des chevaux, des chars, des boucliers, des armes, des meubles, des terres, des troupeaux, & un domaine qui devint, avec le tems, le patrimoine des dieux du paganisme ; considéré comme un homme, on le fit séducteur, colere, emporté, jaloux, vindicatif & barbare ; enfin on en fit l'exemple & le modele de toutes les iniquités, dont nous trouvons les affreuses légendes dans la théogonie païenne.

Le plus grand de tous les crimes de la théocratie primitive a sans doute été d'avoir précipité le genre humain dans l'idolâtrie par le surnaturel de ses principes. Il est si difficile à l'homme de concevoir un être aussi grand, aussi immense, & cependant invisible tel que l'être suprême, sans s'aider de quelques moyens sensibles, qu'il a fallu presque nécessairement que ce gouvernement en vînt à sa représentation. Il étoit alors bien plus souvent question de l'être suprême qu'il n'est aujourd'hui : indépendamment de son nom & de sa qualité de dieu, il étoit roi encore. Tous les actes de la police, comme tous les actes de la religion, ne parloient que de lui ; on trouvoit ses ordres & ses arrêts par tout ; on suivoit les lois ; on lui payoit tribut ; on voyoit ses officiers, son palais, & presque sa place ; elle fut donc bientôt remplie.

Les uns y mirent une pierre brute, les autres une pierre sculptée ; ceux-ci l'image du soleil, ceux-là de la lune ; plusieurs nations y exposerent un bœuf, une chevre ou un chat, comme les Egyptiens : en Ethiopie, c'étoit un chien ; & ces signes représentatifs du monarque furent chargés de tous les attributs symboliques d'un dieu & d'un roi ; ils furent décorés de tous les titres sublimes qui convenoient à celui dont on les fit les emblemes ; & ce fut devant eux qu'on porta les prieres & les offrandes, qu'on exerça tous les actes de la police & de la religion, & que l'on remplit enfin tout le cérémonial théocratique. On croit déja sans doute que c'est là l'idolâtrie ; non, ce ne l'est pas encore, c'en est seulement la porte fatale. Nous rejettons ce sentiment affreux que les hommes ont été naturellement idolâtres, ou qu'ils le sont devenus de plein gré & de dessein prémédité : jamais les hommes n'ont oublié la divinité, jamais dans leurs égaremens les plus grossiers ils n'ont tout-à-fait méconnu son excellence & son unité, & nous oserions même penser en leur faveur qu'il y a moins eu une idolâtrie réelle sur la terre qu'une profonde & générale superstition ; ce n'est point non plus par un saut rapide que les hommes ont passé de l'adoration du Créateur à l'adoration de la créature ; ils sont devenus idolâtres sans le savoir & sans vouloir l'être, comme nous verrons ci-après, qu'ils sont devenus esclaves sans jamais avoir eu l'envie de se mettre dans l'esclavage. La religion primitive s'est corrompue, & l'amour de l'unité s'est obscurci par l'oubli du passé & par les suppositions qu'il a fallu faire dans un gouvernement surnaturel qui confondit toutes les idées en confondant la police avec la religion : nous devons penser que dans les premiers tems où chaque nation se rendit son dieu monarque sensible, qu'on se comporta encore vis-à-vis de ses emblemes avec une circonspection religieuse & intelligente ; c'étoit moins dieu qu'on avoit voulu représenter que le monarque, & c'est ainsi que dans nos tribunaux, nos magistrats ont toujours devant eux l'image de leur souverain, qui rappelle à chaque instant par sa ressemblance & par les ornemens de la royauté le véritable souverain qu'on n'y voit pas, mais que l'on fait exister ailleurs. Ce tableau qui ne peut nous tromper, n'est pour nous qu'un objet relatif & commémoratif, & telle avoit été sans doute l'intention primitive de tous les symboles représentatifs de la divinité : si nos peres s'y tromperent cependant, c'est qu'il ne leur fut pas aussi facile de peindre cette divinité qu'à nous de peindre un mortel. Quel rap-

port en effet put-il y avoir entre le dieu regnant & toutes les différentes effigies que l'on en fit? Ce ne put être qu'un rapport imaginaire & de pure convention, toujours prêt par conséquent à dégrader le dieu & le monarque si-tôt qu'on n'y joindroit plus une instruction convenable; on les donna sans doute (ces instructions) dans les premiers tems, mais par-là le culte & la police, de simples qu'ils étoient, devinrent composés & allégoriques, par-là l'officier théocratique vit accroître le besoin & la nécessité que l'on eut de son état; & comme il devint ignorant lui-même, les conventions primitives se changerent en mysteres, & la religion dégénéra en une science merveilleuse & bisarre, dont le secret devint impénétrable d'âge en âge, & dont l'objet se perdit à la fin dans un labyrinthe de graves puérilités & d'importantes bagatelles.

Si toutes les différentes sociétés eussent au moins pris pour signe de la divinité regnante un seul & même symbole, l'unité du culte, quoique dégénéré, auroit encore pu se conserver sur la terre; mais ainsi que tout le monde sait, les uns prirent une chose, & les autres une autre; l'Etre suprème, sous mille formes différentes, fut adoré par-tout sans n'être plus le même aux yeux de l'homme grossier. Chaque nation s'habitua à considérer le symbole qu'elle avoit choisi comme le plus véritable & le plus saint.

L'unité fut donc rompue: la religion générale étant éteinte ou méconnue, une superstition générale en prit la place, & dans chaque contrée elle eut son étendart particulier, chacun regardant son dieu & son roi comme le seul & le véritable, détesta le dieu & le roi de ses voisins. Bien-tôt toutes les autres nations furent réputées étrangeres, on se sépara d'elles, on ferma ses frontieres, & les hommes devinrent ainsi par naissance, par état & par religion, ennemis déclarés les uns des autres.

Inde furor vulgò, quod numina vicinorum
Odit uterque locus, cum solos credat habendos
Esse deos, quos ipse colit.

Juvenal, *Sat. 15.*

Tel étoit l'état déplorable où les abus funestes de la théocratie primitive avoient déja précipité la religion de tout le genre humain, lorsque Dieu, pour conserver chez les hommes le souvenir de son unité, se choisit enfin un peuple particulier, & donna aux Hébreux un législateur sage & instruit pour reformer la théocratie païenne des nations. Pour y parvenir, ce grand homme n'eut qu'à la dépouiller de tout ce que l'imposture & l'ignorance y avoient introduit: Moïse détruisit donc tous les emblèmes idolâtres qu'on avoit élevés au dieu monarque, & il supprima les augures, les devins & tous les faux interpretes de la divinité, défendit expressément à son peuple de jamais la représenter par aucune figure de fonte ou de pierre, ni par aucune image de peinture ou de ciselure; ce fut cette derniere loi qui distingua essentiellement les Hébreux de tous les peuples du monde. Tant qu'ils l'observerent, ils furent vraiment sages & religieux; & toutes les fois qu'ils la transgresserent, ils se mirent au niveau de toutes les autres nations; mais telle étoit encore dans ces anciens tems, la force des préjugés & l'excès de la grossiereté des hommes, que ce précepte, qui nous semble aujourd'hui si simple & si conforme à la raison, fut pour les Hébreux d'une observance pénible & difficile; de-là leurs fréquentes rechûtes dans l'idolâtrie, & ces perpétuels retours vers les images des nations, qu'on n'a pu expliquer jusqu'ici que par une dureté de cœur & un entêtement inconcevable, dont on doit actuellement retrouver la source & les motifs dans les anciens préjugés & dans les usages de la théocratie primitive.

Après avoir parcouru la partie religieuse de cette antique gouvernement jusqu'à l'idolâtrie qu'il a produit & jusqu'à sa réforme chez les Hébreux, jettons aussi quelques regards sur sa partie civile & politique, dont le vice s'est déja fait entrevoir. Tel grand & tel sublime qu'ait paru dans son tems un gouvernement qui prenoit le ciel pour modele & pour objet, un édifice politique construit ici-bas sur une telle spéculation a dû nécessairement s'écrouler & produire de très-grands maux; entre cette foule de fausses opinions, dont cette théocratie remplit l'esprit humain, il s'en éleva deux fortes opposées l'une à l'autre, & toutes deux cependant également contraires au bonheur des sociétés. Le tableau qu'on se fit de la félicité du regne céleste fit naître sur la terre de fausses idées sur la liberté, sur l'égalité & sur l'indépendance; d'un autre côté, l'aspect du dieu monarque si grand & si immense réduisit l'homme presqu'au néant, & le porta à se mépriser lui-même & à s'avilir volontairement par ces deux extrèmes: l'esprit d'humanité & de raison qui devoit faire ce lien des sociétés se perdit nécessairement dans une moitié du monde, on voulut être plus qu'on ne pouvoit & qu'on ne devoit être sur la terre & dans l'autre, on se dégrada au-dessous de son état naturel, enfin on ne vit plus l'homme, mais on vit insensiblement paroître le sauvage & l'esclave.

Le point de vûe du genre humain avoit été cependant de se rendre heureux par la théocratie, & nous ne pouvons douter qu'il n'y ait réussi au-moins pendant un tems. Le regne des dieux a été célébré par les Poëtes ainsi que l'âge d'or, comme un regne de félicité & de liberté. Chacun étoit libre dans Israël, dit aussi l'Ecriture en parlant des commencemens de la théocratie mosaïque; chacun faisoit ce qu'il lui plaisoit, alloit où il vouloit, & vivoit alors dans l'indépendance: *unusquisque, quod sibi rectum videbatur, hoc faciebat.* Jug. *xvij. 6.* Ces heureux tems, où l'on doit appercevoir néanmoins le germe des abus futurs, n'ont pû exister que dans les abords de cet âge mystique, lorsque l'homme étoit encore dans la ferveur de sa morale & dans l'héroïsme de sa théocratie; & sa félicité aussi bien que sa justice ont dû être passageres, parce que la ferveur & l'héroïsme qui seuls pouvoient soutenir le surnaturel de ce gouvernement, sont des vertus momentanées & des saillies religieuses qui n'ont jamais de durée sur la terre. La véritable & la solide théocratie n'est réservée que pour le ciel; c'est-là que l'homme un jour sera sans passion comme la Divinité: mais il n'en est pas de même ici-bas d'une théocratie terrestre où le peuple ne peut qu'abuser de sa liberté sous un gouvernement provisoire & sans consistance, & où ceux qui commandent ne peuvent qu'abuser du pouvoir illimité d'un dieu monarque qu'il n'est que trop facile de faire parler. Il est donc ainsi très-vraissemblable que c'est par ces deux excès que la police théocratique s'est autrefois perdue: par l'un, tout l'ancien occident a changé sa liberté en brigandage & en une vie vagabonde; & par l'autre, tout l'orient s'est vû opprimé par des tyrans.

L'état sauvage des premiers Européens connus & de tous les peuples de l'Amérique, présente des ombres & des vestiges encore si conformes à quelques-uns des traits de l'âge d'or, qu'on ne doit point être surpris si nous avons été portés à chercher l'origine de cet état d'une grande partie du genre humain dans les suites des malheurs du monde, & dans l'abus de ces préjugés théocratiques qui ont répandu tant d'erreurs par toute la terre. En effet, plus nous avons approfondi les différentes traditions & les usages des

peuples sauvages, plus nous y avons trouvé d'objets issus des sources primitives de la fable & des coutumes relatives aux préventions universelles de la haute antiquité; nous nous sommes même apperçus quelquefois que ces vestiges étoient plus purs & mieux motivés chez les Américains & autres peuples barbares ou sauvages comme eux, que chez toutes les autres nations de notre hémisphere. Ce seroit entrer dans un trop vaste détail, que de parler de ces usages; nous dirons seulement que la vie sauvage n'a été essentiellement qu'une suite de l'impression qu'avoit fait autrefois sur une partie des hommes le spectacle des malheurs du monde, qui les en dégoûta & leur en inspira le mépris. Ayant appris alors quelle en étoit l'inconstance & la fragilité, la partie la plus religieuse des premieres sociétés crut devoir prendre pour base de sa conduite ici-bas que ce monde n'est qu'un passage; d'où il arriva que les sociétés en général ne s'étant point donné un lien visible, ni un chef sensible pour leur gouvernement dans ce monde, elles ne se réunirent jamais parfaitement, & que des familles s'en séparerent de bonne-heure & renoncerent tout à-fait à l'esprit de la police humaine, pour vivre en pélerins, & pour ne penser qu'à un avenir qu'elles desiroient & qu'elles s'attendoient de voir bien-tôt paroître.

D'abord ces premieres générations solitaires furent aussi religieuses qu'elles étoient misérables: ayant toûjours les yeux levés vers le ciel, & ne cherchant à pourvoir qu'à leur plus pressant besoin, elles n'abuserent point sans doute de leur oisiveté ni de leur liberté. Mais à mesure qu'en se multipliant elles s'éloignerent des premiers tems & du gros de la société, elles ne formerent plus alors que des peuplades errantes & des nations melancoliques qui peu-à-peu se séculariserent en peuples sauvages & barbares. Tel a été le triste abus d'un dogme très-saint en lui-même. Le monde n'est qu'un passage, il est vrai, & c'est une vérité des plus utiles à la société, parce que ce passage conduit à une vie plus excellente que chacun doit chercher à mériter en remplissant ici bas ses devoirs; cependant une des plus grandes fautes de la police primitive est de n'avoir pas mis de sages bornes à ses effets. Ils ont été infiniment pernicieux au bien-être des sociétés, toutes les fois que des événemens ou des terreurs générales ont fait subitement oublier à l'homme qu'il est dans ce monde parce que Dieu l'y a placé, & qu'il n'y est placé que pour s'acquitter envers la société & envers lui-même de tous les devoirs où sa naissance & le nom d'homme l'engagent. En contemplant une vérité on n'a jamais dû faire abstraction de la société. Le dogme le plus saint n'est vrai que relativement à tout le genre humain; la vie n'est qu'un pélerinage, mais un pélerin n'est qu'un fainéant, & l'homme n'est pas fait pour l'être; tant qu'il est sur la terre, il y a un centre unique & commun auquel il doit être invisiblement attaché, & dont il ne peut s'écarter sans être déserteur, & un déserteur très-criminel que la police humaine a droit de réclamer. C'est ainsi qu'auroit dû agir & penser la police primitive, mais l'esprit théocratique qui la conduisoit pouvoit-il être capable de précaution à cet égard? il voulut s'élever & se précipita. Il voulut anticiper sur le regne des justes & n'engendra que des barbares & des sauvages, & l'humanité se perdit enfin parce qu'on ne voulut plus être homme sur la terre. C'est ici sans doute qu'on peut s'appercevoir qu'il en est des erreurs humaines dans leur marche comme des planetes dans leur cours; elles ont de même un orbite immense à parcourir, elles y sont vûes sous diverses phases & sous différens aspects, & cependant elles sont toûjours les mêmes & reviennent constamment au point d'où elles sont parties pour recommencer une nouvelle révolution.

Le gouvernement provisoire qui conduisit à la vie sauvage & vagabonde ceux qui se séparerent des premieres sociétés, produisit un effet tout contraire sur ceux qui y resterent; il les réduisit au plus dur esclavage. Comme les sociétés n'avoient été dans leur origine que des familles plutôt soumises à une discipline religieuse qu'à une police civile, & que l'excès de leur religion qui les avoit porté à se donner Dieu pour monarque, avoit exigé avec le mépris du monde le renoncement total de soi-même & le sacrifice de sa liberté, de sa raison, & de toute propriété; il arriva nécessairement que ces familles s'étant aggrandies & multipliées dans ces principes, leur servitude religieuse se trouva changée en une servitude civile & politique; & qu'au lieu d'être le sujet du dieu monarque, l'homme ne fut plus que l'esclave des officiers qui commanderent en son nom.

Les corbeilles, les coffres & les symboles, par lesquels on représentoit le souverain n'étoient rien, mais les ministres qu'on lui donna furent des hommes & non des êtres celestes incapables d'abuser d'une administration qui leur donnoit tout pouvoir. Comme il n'y a point de traité ni de convention à faire avec un Dieu, la théocratie où il étoit censé présider a donc été par sa nature un gouvernement despotique, dont l'Etre suprème étoit le sultan invisible & dont les ministres théocratiques ont été les visirs, c'est-à-dire, les despotes réels de tous les vices politiques de la théocratie. Voilà quel a été l'état le plus fatal aux hommes, & celui qui a préparé les voies au despotisme oriental.

Sans doute que dans les premiers tems les ministres visibles ont été dignes par leur modération & par leur vertu de leur maître invisible; par le bien qu'ils auront d'abord fait aux hommes, ceux-ci se seront accoutumés à reconnoître en eux le pouvoir divin; par la sagesse de leurs premiers ordres & par l'utilité de leurs premiers conseils, on se sera habitué à leur obéir, & l'on se sera soumis sans peine à leurs oracles; peu-à-peu une confiance extrème aura produit une crédulité extrème par laquelle l'homme, prévenu que c'étoit Dieu qui parloit, que c'étoit un souverain immuable qui vouloit, qui commandoit & qui menaçoit, aura cru ne devoir point résister aux organes du ciel lors même qu'ils ne faisoient plus que du mal. Arrivé par cette gradation au point de déraison de méconnoître la dignité de la nature humaine, l'homme dans sa misere n'a plus osé lever les yeux vers le ciel, & encore moins sur les tyrans qui le faisoient parler; fanatique en tout il adora son esclavage, & crut enfin devoir honorer son Dieu & son monarque par son néant & par son indignité. Ces malheureux préjugés sont encore la base de tous les sentimens & de toutes les dispositions des Orientaux envers leurs despotes. Ils s'imaginent que ceux-ci ont de droit divin le pouvoir de faire le bien & le mal, & qu'ils ne doivent trouver rien d'impossible dans l'exécution de leur volonté. Si ces peuples souffrent, s'ils sont malheureux par les caprices féroces d'un barbare, ils adorent les vûes d'une providence impénétrable, ils reconnoissent les droits & les titres de la tyrannie dans la force & dans la violence, & ne cherchent la solution des procédés illégitimes & cruels dont ils sont les victimes que dans des interprétations dévotes & mystiques, ignorant que ces procédés n'ont point d'autres sources que l'oubli de la raison, & les abus d'un gouvernement surnaturel qui s'est éternisé dans ces climats quoique sous un autre appareil.

Les théocraties étant ainsi devenues despotiques à l'abri des préjugés dont elles aveuglerent les nations, couvrirent la terre de tyrans; leurs ministres pendant bien des siecles furent les vrais & les seuls souverains du monde, & rien ne leur résistant ils disposerent

poserent des biens, de l'honneur & de la vie des hommes, comme ils avoient déja disposé de leur raison & de leur esprit. Les tems qui nous ont dérobé l'histoire de cet ancien gouvernement, parce qu'il n'a été qu'un âge d'ignorance profonde & de mensonge, ont à-la-vérité jetté un voile épais sur les excès de ses officiers : mais la théocratie judaïque, quoique réformée dans sa religion, n'ayant pas été exempte des abus politiques peut nous servir à en dévoiler une partie ; l'Ecriture nous expose elle-même quelle a été l'abominable conduite des enfans d'Heli & de Samuel, & nous apprend quels ont été les crimes qui ont mis fin à cette théocratie particuliere où régnoit le vrai Dieu. Ces indignes descendans d'Aaron & de Lévi ne rendoient plus la justice aux peuples, l'argent rachetoit auprès d'eux les coupables, on ne pouvoit les aborder sans présens, leurs passions seules étoient & leur loi & leur guide, leur vie n'étoit qu'un brigandage, ils enlevoient de force & dévoroient les victimes qu'on destinoit au Dieu monarque qui n'étoit plus qu'un prête-nom ; & leur incontinence égalant leur avarice & leur voracité, ils dormoient, dit la Bible, avec les femmes qui veilloient à l'entrée du tabernacle. *I. liv. Reg. ch. ij.*

L'Ecriture passe modestement sur cette derniere anecdote que l'esprit de vérité n'a pû cependant cacher. Mais si les ministres du vrai Dieu se sont livrés à un tel excès, les ministres théocratiques des anciennes nations l'avoient en cela emporté sur ceux des Hebreux par l'imposture avec laquelle ils pallierent leurs desordres. Ils en vinrent par tout à ce comble d'impiété & d'insolence de couvrir jusqu'à leurs débauches du manteau de la divinité. C'est d'eux que sortit un nouvel ordre de créatures, qui, dans l'esprit des peuples imbécilles, fut regardé comme une race particuliere & divine. Toutes les nations virent alors paroître les demi-dieux & les héros dont la naissance illustre & les exploits porterent enfin les hommes à altérer leur premier gouvernement, & à passer du regne de ces dieux qu'ils n'avoient jamais pû voir, sous celui de leurs prétendus enfans qu'ils voyoient au milieu d'eux ; c'est ainsi que l'incontinente théocratie commença à se donner des maîtres, & que ce gouvernement fut conduit à sa ruine par le crime & l'abus du pouvoir.

L'âge des demi-dieux a été un âge aussi réel que celui des dieux, mais presque aussi obscur il a été nécessairement rejetté de l'Histoire, qui ne reconnoît que les faits & les tems transmis par des annales constantes & continues. A en juger seulement par les ombres de cette Mythologie universelle qu'on retrouve chez tous les peuples, il paroît que le regne des demi-dieux n'a point été aussi suivi ni aussi long que l'avoit été le regne des dieux, & que le fut ensuite le regne des rois ; & que les nations n'ont point toûjours été assez heureuses pour avoir de ces hommes extraordinaires. Comme ces enfans théocratiques ne pouvoient point naître tous avec des vertus héroïques qui répondissent à ce préjugé de leur naissance, le plus grand nombre s'en perdoit sans doute dans la foule, & ce n'étoit que de tems en tems que le génie, la naissance & le courage réciproquement secondés, donnoient à l'univers languissant des protecteurs & des maîtres utiles. A en juger encore par les traditions mythologiques, ces enfans illustres firent la guerre aux tyrans, exterminerent les brigands, purgerent la terre des monstres qui l'infestoient, & furent des preux incomparables qui, comme les paladins de nos antiquités gauloises, couroient le monde pour l'amour du genre humain, afin d'y rétablir par tout le bon ordre, la police & la sureté. Jamais mission sans doute n'a été plus belle & plus utile, sur-tout dans ces tems où la théocratie primitive n'avoit produit dans le monde que ces maux extrèmes, l'anarchie & la servitude.

La naissance de ces demi-dieux & leurs exploits concourent ainsi à nous montrer quel étoit de leur tems l'affreux desordre de la police & de la religion parmi le genre humain : chaque fois qu'il s'élevoit un héros, le sort des sociétés paroissoit se réaliser & se fixer vers l'unité ; mais aussi-tôt que ces personnages illustres n'étoient plus, les sociétés retournoient vers leur premiere théocratie, & retomboient dans de nouvelles miseres jusqu'à ce qu'un nouveau libérateur vînt encore les en retirer.

Instruites cependant par leurs fréquentes rechûtes, & par les biens qu'elles avoient éprouvés toutes les fois qu'elles avoient eu un chef visible dans la personne de quelque demi-dieu, les sociétés commencerent enfin à ouvrir les yeux sur le vice essentiel d'un gouvernement qui n'avoit jamais pu avoir de consistance & de solidité, parce que rien de constant ni de réel n'y avoit représenté l'unité, ni réuni les hommes vers un centre sensible & commun. Le regne des demi-dieux commença donc à humaniser les préjugés primitifs, & c'est cet état moyen qui conduisit les nations à desirer les regnes des rois, elles se dégoûterent insensiblement du joug des ministres théocratiques qui n'avoient cessé d'abuser du pouvoir des dieux qu'on leur avoit mis en main, & lorsque l'indignation publique fut montée à son comble, elles se souleverent contre eux, & placerent enfin un mortel sur le trône du dieu monarque, qui jusqu'alors n'avoit été représenté que par des symboles muets & stupides.

Le passage de la théocratie à la royauté se cache, ainsi que tous les faits précédens, dans la nuit la plus sombre ; mais nous avons encore les Hébreux dont nous pouvons examiner la conduite particuliere dans une révolution semblable, pour en faire ensuite l'application à ce qui s'étoit fait antérieurement chez toutes les autres nations, dont les usages & les préjugés nous tiendront lieu d'annales & de monumens.

Nous avons déjà remarqué une des causes de la ruine de la théocratie judaïque dans les desordres de ses ministres, nous devons y en ajouter une seconde, c'est le malheur arrivé dans le même tems à l'arche d'alliance qui fut prise par les Philistins. Un gouvernement sans police & sans maître ne peut subsister sans doute; or tel étoit dans ces derniers instans le gouvernement des Hébreux, l'arche d'alliance représentoit le siege de leur suprême souverain, en paix comme en guerre.

Elle étoit son organe & son bras, elle marchoit à la tête des armées comme le char du dieu des combats, on la suivoit comme un général invincible, & jamais à sa suite on n'avoit douté de la victoire. Il n'en fut plus de même après sa défaite & sa prise ; quoiqu'elle fût rendue à son peuple, la confiance d'Israël s'étoit affoiblie, & les desordres des ministres ayant encore aliené l'esprit des peuples, ils se souleverent & contraignirent Samuel de leur donner un roi qui pût marcher à la tête de leurs armées, & leur rendre la justice. À cette demande du peuple on sait quelle fut alors la réponse de Samuel, & le tableau effrayant qu'il fit au peuple de l'énorme pouvoir & des droits de la souveraine puissance. La flatterie & la bassesse y ont trouvé un vaste champ pour faire leur cour aux tyrans ; la superstition y a vû des objets dignes de ses rêveries mystiques, mais aucun n'a peut-être reconnu l'esprit théocratique qui le dicta dans le dessein d'effrayer les peuples & les détourner de leur projet. Comme le gouvernement qui avoit précédé avoit été un regne où il n'y avoit point eu de milieu entre le dieu monarque & le peuple, où le monarque étoit tout, & où le sujet n'étoit rien ; ces dogmes

religieux, changés avec le tems en préjugés politiques, firent qu'on appliqua à l'homme monarque toutes les idées qu'on avoit eues de la puissance & de l'autorité suprème du dieu monarque. D'ailleurs comme le peuple cherchoit moins à changer la théocratie qu'à se dérober aux vexations des ministres théocratiques qui avoient abusé des oracles & des emblèmes muets de la divinité, il fit peu d'attention à l'odieux tableau qui n'étoit fait que pour l'effrayer, & content d'avoir à l'avenir un emblème vivant de la divinité, il s'écria : n'importe, il nous faut un roi qui marche devant nous, qui commande nos armées, & qui nous protege contre tous nos ennemis.

Cette étrange conduite sembleroit ici nous montrer qu'il y auroit eu des nations qui se seroient volontairement soumises à l'esclavage par des actes authentiques, si ce détail ne nous prouvoit évidemment que dans cet instant les nations encore animées de toutes les préventions religieuses qu'elles avoient toujours eues pour la théocratie, furent de nouveau aveuglées & trompées par ses faux principes. Quoique dégoûté du ministere sacerdotal, l'homme en demandant un roi n'eut aucun dessein d'abroger son ancien gouvernement; il crut en cela ne faire qu'une réforme dans l'image & dans l'organe du dieu monarque, qui fut toujours regardé comme l'unique & véritable maître, ainsi que le prouve le regne même des rois hébreux, qui ne fut qu'un regne précaire, où les prophetes élevoient ceux que Dieu leur désignoit, & comme le confirme sans peine ce titre auguste qu'ont conservé les rois de la terre, d'image de la divinité.

La premiere élection des souverains n'a donc point été une véritable élection, ni le gouvernement d'un seul, un nouveau gouvernement. Les principes primitifs ne firent que se renouveller sous un autre aspect, & les nations n'ont cru voir dans cette révolution qu'un changement & qu'une réforme dans l'image théocratique de la divinité. Le premier homme dont on fit cette image n'y entra pour rien, ce ne fut pas lui que l'on considéra directement; on en agit d'abord vis-à-vis de lui comme on en avoit agi originairement avec les premiers symboles de fonte ou de métal, qui n'avoient été que des signes relatifs, & l'esprit & l'imagination des peuples resterent toujours fixes sur le monarque invisible & suprème; mais ce nouvel appareil ayant porté les hommes à faire une nouvelle application de leurs faux principes, & de leurs anciens préjugés, les conduisit à de nouveaux abus & au despotisme absolu. Le premier âge de la théocratie avoit rendu la terre idolâtre, parce qu'on y traita Dieu comme un homme; le second la rendit esclave, parce qu'on y traita l'homme comme un dieu. La même imbécillité qui avoit donné autrefois une maison, une table, & des femmes à la divinité, en donna les attributs, les rayons, & le foudre à un simple mortel; contraste bisarre, & conduite toujours déplorable, qui firent la honte & le malheur de ces sociétés, qui continuerent toujours à chercher les principes de la police humaine ailleurs que dans la nature & dans la raison.

La seule précaution dont les hommes s'aviserent, lorsqu'ils commencerent à représenter leur dieu monarque par un de leur semblables, fut de chercher l'homme le plus beau & le plus grand, c'est ce que l'on voit par l'histoire de toutes les anciennes nations; elles prenoient bien plus garde à la taille & aux qualités du corps qu'à celles de l'esprit, parce qu'il ne s'agissoit uniquement dans ces primitives élections que de représenter la divinité sous une apparence qui répondît à l'idée qu'on se formoit d'elle, & qu'à l'égard de la conduite du gouvernement, ce n'étoit point sur l'esprit du représentant, mais sur l'esprit de l'inspiration du dieu monarque que l'on comptoit toujours, ces nations s'imaginerent qu'il se révéleroit à ces nouveaux symboles, ainsi qu'elles pensoient qu'il s'étoit révélé aux anciens. Elles ne furent cependant pas assez stupides pour croire qu'un mortel ordinaire pût avoir par lui-même le grand privilege d'être en relation avec la divinité; mais comme elles avoient ci-devant inventé des usages pour faire descendre sur les symboles de pierre ou de métal une vertu particuliere & surnaturelle, elles crurent aussi devoir les pratiquer vis-à-vis des symboles humains, & ce ne fut qu'après ces formalités que tout leur paroissant égal & dans l'ordre, elles ne virent plus dans le nouveau représentant qu'un mortel changé, & qu'un homme extraordinaire dont on exigea des oracles, & qui devint l'objet de l'adoration publique.

Si nous voulions donc fouiller dans les titres de ces superbes despotes de l'Asie qui ont si souvent fait gémir la nature humaine, nous ne pourrions en trouver que de honteux & de deshonorans pour eux. Nous verrions dans les monumens de l'ancienne Ethiopie, que ces souverains qui, selon Strabon, ne se montroient à leurs peuples que derriere un voile, avoient eu pour prédécesseurs des chiens auxquels on avoit donné des hommes pour officiers & pour ministres; ces chiens pendant de longs âges avoient été les rois théocratiques de cette contrée, c'est-à-dire les représentans du dieu monarque, & c'étoit dans leurs cris, leurs allures, & leurs divers mouvemens qu'on cherchoit les ordres & les volontés de la suprème puissance dont on les avoit fait le symbole & l'image provisoire. Telle a sans doute été la source de ce culte absurde que l'Egypte a rendu à certains animaux; il n'a pû être qu'une suite de cet antique & stupide gouvernement, & l'idolâtrie d'Israël dans le désert semble nous en donner une preuve évidente. Comme ce peuple ne voyoit point revenir son conducteur qui faisoit une longue retraite sur le mont Sina, il le crut perdu tout-à-fait, & courant vers Aaron il lui dit : faites-nous un veau qui marche devant nous, car nous ne savons ce qu'est devenu ce Moïse qui nous a tiré d'Egypte; raisonnement bisarre, dont le véritable esprit n'a point encore été connu, mais qui justifie, ce semble, pleinement l'origine que nous donnons à l'idolâtrie & au despotisme; c'est qu'il y a eu des tems où un chien, un veau, ou un homme placés à la tête d'une société, n'ont été pour cette société qu'une seule & même chose, & où l'on se portoit vers l'un ou vers l'autre symbole, suivant que les circonstances le demandoient, sans que l'on crût pour cela rien innover dans le système du gouvernement. C'est dans le même esprit que ces Hébreux retournerent si constamment aux idoles pendant leur théocratie, toutes les fois qu'ils ne voyoient plus au milieu d'eux quelque juge inspiré ou quelque homme suscité de Dieu. Il falloit alors retourner vers Moloch ou vers Chamos pour y chercher un autre représentant, comme on avoit autrefois couru au veau d'or pendant la disparition de Moïse.

Présentement arrivés où commence l'histoire des tems connus, il nous sera plus facile de suivre le despotisme & d'en vérifier l'origine par sa conduite & par ses usages. L'homme élevé à ce comble de grandeur & de gloire d'être regardé sur la terre comme l'organe du dieu monarque, & à cet excès de puissance de pouvoir agir, vouloir & commander souverainement en son nom, succomba presque aussi-tôt sous un fardeau qui n'est point fait pour l'homme. L'illusion de sa dignité lui fit méconnoître ce qu'il y avoit en elle de réellement grand & de réellement vrai, & les rayons de l'Être

suprème dont son diadème fut orné l'éblouirent à un point qu'il ne vit plus le genre humain & qu'il ne se vit plus lui-même. Abandonné de la raison publique qui ne voulut plus voir en lui un mortel ordinaire, mais une idole vivante inspirée du ciel, il auroit fallu que le seul sentiment de sa dignité lui eût dicté l'équité, la modération, la douceur, & ce fut cette dignité même qui le porta vers tous les excès contraires. Il auroit fallu qu'un tel homme rentrât souvent en lui-même; mais tout ce qui l'environnoit l'en faisoit sortir & l'en tenoit toujours éloigné. Eh comment un mortel auroit-il pu se sentir & se reconnoître? il se vit décoré de tous les titres sublimes dûs à la divinité, & qui avoient été ci-devant portés par les idoles & ses autres emblèmes. Tout le cérémonial dû au dieu monarque fut rempli devant l'homme monarque; adoré comme celui dont il devint à son tour le représentant, il fut de même regardé comme infaillible & immuable; tout l'univers lui dut, il ne dut rien à l'univers. Ses volontés devinrent les arrêts du ciel, ses férocités furent regardées comme des jugemens d'en haut, enfin cet emblème vivant du dieu monarque surpassa en tout l'affreux tableau qui en avoit été fait autrefois aux Hébreux; tous les peuples souscrivirent comme Israël à leurs droits cruels & à leurs privileges insensés. Ils en gémirent tous par la suite, mais ce fut en oubliant de plus en plus la dignité de la nature humaine, & en humiliant leur front dans la poussiere, ou bien en se portant vers des actions lâches & atroces, méconnoissant également cette raison, qui seule pouvoit être leur médiatrice. Il ne faut pas être fort versé dans l'histoire pour reconnoitre ici le gouvernement de l'orient depuis tous les tems connus. Sur cent despotes qui y ont regné, à peine en peut on-trouver deux ou trois qui ayent mérité le nom d'homme, & ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que les antiques préjugés qui ont donné naissance au despotisme subsistent encore dans l'esprit des Asiatiques, & le perpétuent dans la plus belle partie du monde, dont ils n'on fait qu'un désert malheureux. Nous abrégerons cette triste peinture; chaque lecteur instruit en se rappellant les maux infinis que ce gouvernement a faits sur la terre, retrouvera toujours cette longue chaîne d'évenemens & d'erreurs, & les suites funestes de tous les faux principes des premieres sociétés: c'est par eux que la religion & la police se sont insensiblement changés en phantômes monstrueux qui ont engendré l'idolâtrie & le despotisme, dont la fraternité est si étroite qu'ils ne font qu'une seule & même chose. Voilà quels ont été les fruits amers des sublimes spéculations d'une théocratie chimérique, qui pour anticiper sur le céleste avenir a dédaigné de penser à la terre, dont elle croyoit la fin prochaine.

Pour achever de constater ces grandes vérités, jettons un coup-d'œil sur le cérémonial & sur les principaux usages des souverains despotiques qui humilient encore la plus grande partie des nations; en y faisant reconnoître les usages & les principes de la théocratie primitive, ce sera sans doute mettre le dernier sceau de l'évidence à ces annales du genre humain: cette partie de notre carriere seroit immense si nous n'y mettions des bornes, ainsi que nous en avons mis à tout ce que nous avons déjà parcouru. Historiens anciens & modernes, voyageurs, tous concourent à nous montrer les droits du dieu monarque dans la cour des despotes; & ce qu'il y a de remarquable, c'est que tous ces écrivains n'ont écrit ou n'ont vû qu'en aveugles les différens objets qu'ils ont tâché de nous représenter.

Tu ne paroîtras jamais devant moi les mains vuides (*Exode*, *xxiij*. 15.), disoit autrefois aux sociétés théocratiques, le Dieu monarque par la bouche de ses officiers. Tel est sans doute le titre ignoré de ces despotes asiatiques devant lesquels aucun homme ne peut se présenter sans apporter son offrande. Ce n'est donc point dans l'orgueil ni dans l'avarice des souverains, qu'il faut chercher l'origine de cet usage onéreux, mais dans les préjugés primitifs qui ont changé une leçon de morale en une étiquete politique. C'est parce que toutes choses viennent ici-bas de l'Etre suprème, qu'un gouvernement religieux avoit exigé qu'on lui fit à chaque instant l'hommage des biens que l'on ne tenoit que de lui; il falloit même s'offrir soi-même: car quel est l'homme qui ne soit du domaine de son créateur? Tous les Hébreux, par exemple, se regardoient comme les esclaves nés de leur suprème monarque: tous ceux que j'ai tiré des miseres de l'Egypte, leur disoit-il, sont mes esclaves; ils sont à moi; c'est mon bien & mon héritage: & cet esclavage étoit si réel, qu'il falloit racheter les premiers nés des hommes, & payer un droit de rachat au ministere public. Ce précepte s'étendoit aussi sur les animaux; l'homme & la bête devoient être assujettis à la même loi, parce qu'ils appartenoient également au monarque suprème. Il en a été de même des autres lois théocratiques, moralement vraies, & politiquement fausses; leur mauvaise application en fit dès les premiers tems les principes fondamentaux de la future servitude des nations. Ces lois n'inspiroient que terreur, & ne parloient que châtiment, parce qu'on ne pouvoit que par de continuels efforts, maintenir les sociétés dans la sphere surnaturelle où 'on avoit porté leur police & leur gouvernement. Le monarque chez les Juifs endurcis, & chez toutes les autres nations, étoit moins regardé comme un pere & comme un Dieu de paix, que comme un ange exterminateur. Le mobile de la théocratie avoit donc été la crainte; elle le fut aussi du despotisme: le dieu des Scythes étoit représenté par un épée. Le vrai Dieu chez les Hébreux, étoit aussi obligé à cause de leur caractere, de les menacer perpetuellement: tremblez devant mon sanctuaire, leur dit-il; quiconque approchera du lieu où je réside, sera puni de mort; & ce langage vrai quelquefois dans la bouche de la Religion, fut ensuite ridiculement adopté des desp tes asiatiques, afin de contrefaire en tout la Divinité. Chez les Perses & chez les Medes, on ne pouvoit voir son roi comme on ne pouvoit voir son dieu, sans mourir: & ce fut-là le principe de cette invisibilité que les princes orientaux ont affecté dans tous les tems.

La superstition judaïque qui s'étoit imaginé qu'elle ne pouvoit prononcer le nom terrible de *Jehovah*, qui étoit le grand nom de son monarque, nous a transmis par-là une des étiquetes de cette théocratie primitive, & qui s'est aussi conservée dans le gouvernement oriental. On y a toûjours eu pour principe de cacher le vrai nom du souverain; c'est un crime de lese-majesté de le prononcer à Siam; & dans la Perse, les ordonnances du prince ne commencent point par son nom ainsi qu'en Europe, mais par ces mots *ridicules* & *amphatiques*, un commandement est sorti de celui auquel l'univers doit obéir, Chard. *tome VI. ch. xj.* En conséquence de cet usage théocratique, les princes orientaux ne sont connus de leurs sujets que par des surnoms; jamais les Historiens grecs n'ont pû savoir autrefois les véritables noms des rois de Perse qui se cachoient aux étrangers comme à leurs sujets sous des épithetes attachés à leur souveraine puissance. Hérodote nous dit *livre V.* que *Darius* signifioit *exterminateur*, & nous pouvons l'en croire, c'est un vrai surnom de *despotes*.

Comme il n'y a qu'un Dieu dans l'univers, &

que c'eſt une vérité qui n'a jamais été totalement obſcurcie, les premiers mortels qui le repréſenterent, ne manquerent point auſſi de penſer qu'il ne falloit qu'un ſouverain dans le monde; le dogme de l'unité de Dieu a donc auſſi donné lieu au dogme deſpotique de l'unité de puiſſance, c'eſt-à-dire, au titre de monarque univerſel, que tous les deſpotes ſe ſont arrogé, & qu'ils ont preſque toûjours cherché à réaliſer en étendant les bornes de leur empire, en détruiſant autour d'eux ce qu'ils ne pouvoient poſſéder, & en mépriſant ce que la foibleſſe de leur bras ne pouvoit atteindre ſous ce point de vûe; leurs vaſtes conquêtes ont été preſque toutes des guerres de religion, & leur intolérance politique n'a été dans ſon principe qu'une intolérance religieuſe.

Si nous portons nos yeux ſur quelques-uns de ces états orientaux qui ont eu pour particuliere origine la ſécularisation des grands prêtres des anciennes théocraties qui en quelques lieux ſe ſont rendus ſouverains héréditaires, nous y verrons ces images théocratiques affecter juſqu'à l'éternité même du dieu monarque dont ils ont envahi le trone. C'eſt un dogme reçu en certains lieux de l'Aſie, que le grand lama des Tartares, & que le kutucha des Calmoucs, ne meurent jamais, & qu'ils ſont immuables & éternels, comme l'Etre ſupreme dont ils ſont les organes. Ce dogme qui ſe ſoutient dans l'Aſie par l'impoſture depuis une infinité de ſiecles, eſt auſſi reçu dans l'Abiſſinie; mais il y eſt ſpirituellement plus mitigé, parce qu'on y a éludé l'abſurdité par la cruauté; on y empêche le chitomé ou prêtre univerſel, de mourir naturellement; s'il eſt malade on l'étouffe; s'il eſt vieux on l'aſſomme; & en cela il eſt traité comme l'apis de l'ancienne Memphis que l'on noyoit dévotement dans le Nil lorſqu'il étoit caduc, de peur ſans doute que par une mort naturelle, il ne choquât l'éternité du dieu monarque qu'il repréſentoit. Ces abominables uſages nous dévoilent quelle eſt l'antiquité de leur origine: contraires au bien être des ſouverains, ils ne ſont donc point de leur invention. Si les deſpotes ont hérité des ſuprèmes avantages de la théocratie, ils ont auſſi été les eſclaves & les victimes des ridicules & cruels préjugés dont elle avoit rempli l'eſprit des nations. Au royaume de Saba, dit Diodore, on lapidoit les princes qui ſe montroient & qui ſortoient de leurs palais; c'eſt qu'ils manquoient à l'étiquete de l'inviſibilité, nouvelle preuve de ce que nous venons de dire.

Mais quel contraſte allons-nous préſenter? ce ſont tous les deſpotes commandans à la nature même; là ils font fouetter les mers indociles, & renverſent les montagnes qui s'oppoſent à leur paſſage. Ici ils ſe diſent les maitres de toutes les terres, de toutes les mers, & de tous les fleuves, & ſe regardent comme les dieux ſouverains de tous les dieux de l'univers. Tous les Hiſtoriens moraliſtes qui ont remarqué ces traits de l'ancien deſpotiſme, n'ont vu dans ces extravagances que les folies particulieres de quelques princes inſenſés; mais pour nous, nous n'y devons voir qu'une conduite autoriſée & reçue dans le plan des anciens gouvernemens. Ces folies n'ont rien eu de perſonnel, mais elles ont été l'ouvrage de ce vice univerſel qui avoit infecté la police de toutes les nations.

L'Amérique qui n'a pas moins conſervé que l'Aſie une multitude de ces erreurs théocratiques, nous en préſente ici une des plus remarquables dans le ſerment que les ſouverains du Méxique faiſoient à leur couronnement, & dans l'engagement qu'ils contractoient lorſqu'ils montoient ſur le trone. Ils juroient & promettoient que pendant la durée de leur regne, les pluies tomberoient à propos dans leur empire; que les fleuves ni les rivieres ne ſe déborderoient point; que les campagnes ſeroient fertiles, & que leurs ſujets ne recevroient du ciel ni du ſoleil aucune maligne influence. Quel a donc été l'énorme fardeau dont l'homme ſe trouva chargé auſſitôt qu'à la place des ſymboles brutes & inanimés de la premiere théocratie, on en eût fait l'image de la Divinité? Il fallut donc qu'il fût le garant de toutes les calamités naturelles qu'il ne pouvoit produire ni empêcher, & la ſource des biens qu'il ne pouvoit donner: par-là les ſouverains ſe virent confondus avec ces vaines idoles qui avoient encore eu moins de pouvoir qu'eux, & les nations imbécilles les obligerent de même à ſe comporter en dieux, lorſqu'elles n'auroient dû en les mettant à la tête des ſociétés, qu'exiger qu'ils ſe comportaſſent toûjours en hommes, & qu'ils n'oubliaſſent jamais qu'ils étoient par leur nature & par leurs foibleſſes égaux à tous ceux qui ſe ſoumettoient à eux ſous l'abri commun de l'humanité, de la raiſon & des lois.

Parce que ces anciens peuples ont trop demandé à leurs ſouverains, ils n'en ont rien obtenu: le deſpotiſme eſt devenu une autorité ſans borne, parce qu'on a exigé des choſes ſans bornes; & l'impoſſibilité où il a été de faire les biens extrèmes qu'on lui demandoit, n'a pu lui laiſſer d'autre moyen de maniſeſter ſon énorme puiſſance, que celui de faire des extravagances & des maux extrèmes. Tout ceci ne prouve-t-il pas encore que le deſpotiſme n'eſt qu'une idolâtrie auſſi ſtupide devant l'homme raiſonnable, que criminelle devant l'homme religieux. L'Amérique pouvoit tenir cet uſage de l'Afrique où tous les deſpotes ſont encore des dieux de plein exercice, ou des royaumes de Totoca, d'Agag, de Monomotapa, de Loango, *&c.* C'eſt à leurs ſouverains que les peuples ont recours pour obtenir de la pluie ou de la ſechereſſe; c'eſt eux que l'on prie pour éloigner la peſte, pour guérir les maladies, pour faire ceſſer la ſtérilité ou la famine; on les invoque contre le tonnerre & les orages, & dans toutes les circonſtances enfin où l'on a beſoin d'un ſecours ſurnaturel. L'Aſie moderne n'accorde pas moins de pouvoir à quelques uns de ſes ſouverains; pluſieurs prétendent encore rendre la ſanté aux malades; les rois de Siam commandent aux élémens & aux génies malfaiſans; ils leur défendent de gâter les biens de la terre; & comme quelques anciens rois d'Egypte, ils ordonnent aux rivieres débordées de rentrer dans leurs lits, & de ceſſer leurs ravages.

Nous pouvons mettre auſſi au rang des privileges inſenſés de la théocratie primitive, l'abus que les ſouverains orientaux ont toûjours fait de cette foible moitié du genre humain qu'ils enferment dans leurs ſérails, moins pour ſervir à des plaiſirs que la polygamie de leur pays ſemble leur permettre, que comme une étiquete d'une puiſſance plus qu'humaine, & d'une grandeur ſurnaturelle en tout. En ſe rappellant ce que nous avons dit ci-devant des femmes que l'incontinente théocratie avoit donné au dieu monarque, & des devoirs honteux auxquels elle avoit aſſervi la virginité; on ne doutera pas que les ſymboles des dieux n'ayent auſſi hérité de ce tribut infâme, puiſque dans les Indes on y marie encore ſolemnellement des idoles de pierre, & que dans l'ancienne Lybie, au *liv. L.* au rapport d'Hérodote, les peres qui marioient leurs filles étoient obligés de les amener au prince la premiere nuit de leur noce pour lui offrir le droit du ſeigneur. Ces deux anecdotes ſuffiſent ſans doute pour montrer l'origine & la ſucceſſion d'une étiquete que les deſpotes ont néceſſairement dû tenir d'une adminiſtration qui avoit avant eux perverti la morale, & abuſé de la nature humaine.

La ſource du deſpotiſme ainſi connue, il nous reſte

pour completter aussi l'analyse de son histoire, de dire quel a été son sort & sa destinée vis à-vis des ministres théocratiques qui survécurent à la ruine de leur premiere puissance. La révolution qui plaça les despotes sur le trone du dieu monarque, n'a pu se faire sans doute, sans exciter & produire beaucoup de disputes entre les anciens & les nouveaux maîtres : l'ordre théocratique dut y voir la cause du dieu monarque intéressée. L'élection d'un roi pouvoit être regardée en même tems comme une rébellion & comme une idolâtrie. Que de fortes raisons pour inquiéter les rois, & pour tourmenter les peuples ! Cet ordre fut le premier ennemi des empires naissans, & de la police humaine. Il ne cessa de parler au nom du monarque invisible pour s'assujettir le monarque visible ; & c'est depuis cette époque, que l'on a souvent vu les deux dignités suprèmes se disputer la primauté, lutter l'une contre l'autre dans le plein & dans le vuide, & se donner alternativement des bornes & des limites idéales, qu'elles ont alternativement franchies suivant qu'elles ont été plus ou moins secondées des peuples indécis & flottans entre la superstition & le progrès des connoissances.

Un reste de respect & d'habitude ayant laissé subsister les anciens symboles de pierre & de métal qu'on auroit dû supprimer, puisque les symboles humains devoient en tenir lieu, ils resterent sous la direction de leurs anciens officiers, qui n'eurent plus d'autre occupation que celle de les faire valoir de leur mieux, afin d'attirer de leur côté par un culte religieux, les peuples qu'un culte politique & nouveau attiroit puissamment vers un autre objet. La diversion a dû être forte sans doute dès les commencemens de la royauté; mais les desordres des princes ayant bien tôt diminué l'affection qu'on devoit à leur trone, les hommes retournerent aux autels des dieux & aux autres oracles, & rendirent à l'ordre théocratique presque toute sa premiere autorité. Ces ministres dominerent bien tôt sur les despotes eux mêmes : les symboles de pierre commanderent aux symboles vivans ; la constitution des états devint double & ambigüe, & la reforme que les peuples avoient cru mettre dans leur premier gouvernement ne servit qu'à placer une théocratie politique à côté d'une théocratie religieuse, c'est-à-dire qu'à les rendre plus malheureux en doublant leurs chaînes avec leurs préjugés.

La personne même des despotes ne se ressentit que trop du vice de leur origine ; si les nations se sont avisées quelquefois d'enchaîner les statues de leurs dieux, elles en ont aussi usé de même vis-à-vis des symboles humains, c'est ce que nous avons déja remarqué chez les peuples de Saba & d'Abissinie, où les souverains étoient le jouet & la victime des préjugés qui leur avoient donné une existance funeste par ses faux titres. De plus, comme l'origine des premiers despotes, & l'origine de tous les simulacres des dieux étoit la même ; les ministres théocratiques les regarderent souvent comme des meubles du sanctuaire, & les considérant sous le même point du vue que ces idoles primitives qu'ils décoroient à leur fantaisie, & qu'ils faisoient paroître ou disparoître à leur gré ; ils se crurent de même en droit de changer sur le trône comme sur l'autel ces nouvelles images du dieu monarque, dont ils se croyoient eux seuls les véritables ministres. Voilà quel a été le titre dont se sont particulierement servis contre les souverains de l'ancienne Ethiopie les ministres idolâtres du temple de Meroë.

» Quand il leur en prenoit envie, dit Diodore de » Sicile, *liv. III.* ils écrivoient aux monarques que » les dieux leur ordonnoient de mourir, & qu'ils » ne pouvoient, sans crime, désobéir à un jugement » du ciel. Ils ajoutoient à cet ordre plusieurs autres » raisons qui surprenoient aisément des hommes simples, prévenus par l'antiquité de la coutume, & » qui n'avoient point le génie de résister à ces commandemens injustes. Cet usage y subsista pendant » une longue suite de siecles, & les princes se soumirent à toutes ces cruelles ordonnances, sans autre contrainte que leur propre superstition. Ce ne » fut que sous Ptolomée II. qu'un prince, nommé » Ergamenes, instruit dans la philosophie des Grecs, » ayant reçu un ordre semblable, osa le premier secouer le joug ; il prit, continue notre auteur, une » résolution vraiment digne d'un roi ; il assembla » son armée, & marcha contre le temple, détruisit » l'idole avec ses ministres, & réforma leur culte. ».

C'est sans doute l'expérience de ces tristes excès qui avoit porté dans la plus haute antiquité plusieurs peuples à reconnoître dans leurs souverains les deux dignités suprêmes, dont la division n'avoit pu produire que des effets funestes. On avoit vu en effet dès les premiers tems connus, le sacerdoce souvent uni à l'empire, & des nations penser que le souverain d'un état en devoit être le premier magistrat ; cependant l'union du diadème & de l'autel ne fut pas chez ces nations sans vice & sans inconvenient, parce que chez plusieurs d'entre elles le trône n'étoit autre chose que l'autel même, qui s'étoit sécularisé, & que chez toutes on cherchoit les titres de cette union dans des préventions théocratiques & mystiques, toutes opposées au bien-être des sociétés.

Nous terminerons ici l'histoire du despotisme ; nous avons vu son origine, son usage & ses faux titres, nous avons suivi les crimes & les malheurs des despotes, dont on ne peut accuser que le vice de l'administration surnaturelle qui leur avoit été donnée.

La théocratie dans son premier âge avoit pris les hommes pour des justes, le despotisme ensuite les a regardé comme des méchans ; l'une avoit voulu afficher le ciel, l'autre n'a représenté que les enfers; & ces deux gouvernemens, en supposant des principes extrèmes qui ne sont point faits pour la terre, ont fait ensemble le malheur du genre humain, dont ils ont changé le caractere & perverti la raison. L'idolâtrie est venue s'emparer du trône élevé au dieu monarque, elle en a fait son autel, le despotisme a envahi son autel, il en a fait son trône ; & une servitude sans borne a pris la place de cette précieuse liberté qu'on avoit voulu afficher & conserver par des moyens surnaturels. Ce gouvernement n'est donc qu'une théocratie payenne, puisqu'il en a tous les usages, tous les titres & toute l'absurdité.

Arrivé au terme où l'abus du pouvoir despotique va faire paroître en diverses contrées le gouvernement républicain ; c'est ici que dans cette multitude de nations anciennes, qui ont toutes été soumises à une puissance unique & absolue, on va reconnoître dans quelques-unes, cette action physique qui concourt à fortifier ou à affoiblir les préjugés qui commandent ordinairement aux nations de la terre avec plus d'empire que leurs climats.

Lorsque les abus de la premiere théocratie avoient produit l'anarchie & l'esclavage; l'anarchie avoit été le partage de l'occident dont tous les peuples devinrent errans & sauvages, & la servitude avoit été le sort des nations orientales. Les abus du despotisme ayant ensuite fait gémir l'humanité, & ces abus s'étant introduit dans l'Europe par les législations & les colonies asiatiques qui y répandirent une seconde fois leurs préjugés & leurs faux principes ; cette partie du monde sentit encore la force de son climat, elle souffrit, il est vrai, pendant quelques-tems ; mais

à la fin, l'esprit de l'occident renversa dans la Grece & dans l'Italie le siege des tyrans qui s'y étoient élevés de toute part; & pour rendre aux Européens l'honneur & la liberté qu'on leur avoit ravie, cet esprit a établi par tout le gouvernement républicain, le croyant le plus capable de rendre les hommes heureux & libres.

On ne s'attend pas sans doute à voir renaître dans cette révolution les préjugés antiques de la théocratie primitive; jamais les historiens grecs ou romains ne nous ont parlé de cette chimere mystique, & ils sont d'accord ensemble pour nous montrer l'origine des républiques dans la raison perfectionnée des peuples, & dans les connoissances politiques des plus profonds législateurs: nous craindrions donc d'avancer un paradoxe en disant le contraire, si nous n'étions soutenus & éclairés par le fil naturel de cette grande chaine des erreurs humaines que nous avons parcourue jusqu'ici avec succès, & qui va de même se prolonger dans les âges que l'on a cru les plus philosophes & les plus sages. Loin que les préjugés théocratiques fussent éteints, lorsque l'on chassa d'Athènes les Pisistrates & les Tarquins de Rome, ce fut alors qu'ils se reveillerent plus que jamais, ils influerent encore sur le plan des nouveaux gouvernemens; & comme ils dicterent les projets de liberté qu'on imagina de toute part, ils furent aussi la source de tous les vices politiques dont les législations républicaines ont été affectées & troublées.

Le premier acte du peuple d'Athènes après sa délivrance fut d'élever une statue à Jupiter, & de lui donner le titre de roi, ne voulant point en avoir d'autre à l'avenir; ce peuple ne fit donc autre chose alors que rétablir le regne du dieu monarque, & la théocratie lui parut donc le véritable & le seul moyen de faire revivre cet ancien âge d'or, où les sociétés heureuses & libres n'avoient eu d'autres souverain que le dieu qu'elles invoquoient.

Le gouvernement d'un roi théocratique, & la nécessité de sa présence dans toute société tenoit tellement alors à la religion des peuples de l'Europe, que malgré l'horreur qu'ils avoient conçue pour les rois, ils se crurent néanmoins obligés d'en conserver l'ombre lorsqu'ils en anéantissoient la réalité. Les Athéniens & les Romains en réleguerent le nom dans le sacerdoce, & les uns en créant un roi des augures, & les autres un roi des sacrifices, s'imaginerent satisfaire par-là aux préjugés qui exigeoient que telles ou telles fonctions ne fussent faites que par des images théocratiques. Il est vrai qu'ils eurent un grand soin de renfermer dans des bornes très-étroites le pouvoir de ces prêtres rois; on ne leur donna qu'un faux titre & quelques vaines distinctions; mais il arriva que le peuple ne reconnoissant pour maître que des dieux invisibles, ne forma qu'une société qui n'eut de l'unité que sous une fausse spéculation; & que chacun en voulut être le maître & le centre, & comme ce centre fut partout, il ne se trouva nulle part.

Nous dirons de plus que, lorsque ces premiers républicains anéantirent les rois, en conservant cependant la royauté, ils y furent encore portés par un reste de ce préjugé antique, qui avoit engagé les primitives sociétés à vivre dans l'attente du regne du dieu monarque, dont la ruine du monde leur avoit fait croire l'arrivée instante & prochaine; c'étoit cette fausse opinion qui avoit porté ces sociétés à ne se réunir que sous un gouvernement figuré, & à ne se donner qu'une administration provisoire. Or, on a tout lieu de croire que les républicains ont eu dans leurs tems quelque motif semblable, parce qu'on retrouve chez eux toutes les ombres de cette attente chimérique. L'oracle des Delphes promettoit aux Grecs un roi futur, & les sibylles des Romains leur avoient aussi annoncé pour l'avenir un monarque qui les rendroit heureux, & qui étendroit leur domination par toute la terre. Ce n'a même été qu'à l'abri de cet oracle corrompu que Rome marcha toujours d'un pas ferme & sûr à l'empire du monde, & que les Césars s'en emparerent ensuite. Tous ces oracles religieux n'avoient point eu d'autres principes que l'unité future du regne du dieu monarque qui avoit jetté dans toutes les sociétés cette ambition turbulente qui a tant de fois ravagé l'univers, & qui a porté tous les anciens conquérans à se regarder comme des dieux, ou comme les enfans des dieux.

Après la destruction des rois d'Israel & de Juda, & le retour de la captivité, les Hébreux en agirent à-peu-près comme les autres républiques; ils ne rétablirent point la royauté, ni même le nom de roi, mais ils en donnerent la puissance & l'autorité à l'ordre sacerdotal, & du reste ils vécurent dans l'espérance qu'ils auroient un jour un monarque qui leur assujettiroit tous les peuples de la terre; mais ce faux dogme fut ce qui causa leur ruine totale. Ils confondirent cette attente chimérique & charnelle avec l'attente particuliere où ils devoient être de notre divin Messie, dont le dogme n'avoit aucun rapport aux folies des nations. Au lieu de n'esperer qu'en cet homme de douleur, & ce dieu caché qui avoit été promis à leurs peres; les Juifs ne chercherent qu'un prince, qu'un conquérant & qu'un grand roi politique. Après avoir troublé toute l'Asie pour trouver leur phantome, bientôt ils se dévorerent les uns les autres, & les Romains indignés engloutirent enfin ces foibles rivaux de leur puissance & de leur ambition religieuse. Cette frivole attente des nations n'ayant été autre dans son principe que celle du dieu monarque, dont la descente ne doit arriver qu'à la fin des tems, elle ne manqua pas de rappeller par la suite les autres dogmes qui en sont inséparables, & de ranimer toutes les antiques terreurs de la fin du monde: aussi vit-on dans ces mêmes circonstances, où la république romaine alloit se changer en monarchie, les devins de la Toscane annoncer dès le tems de Silla & de Marius l'approche de la révolution des siecles, & les faux oracles de l'Asie, semer parmi les nations ces allarmes & ces fausses terreurs qui ont agi si puissamment sur les premiers siecles de notre ére, & qui ont alors produit des effets assez semblables à ceux des âges primitifs.

Par cette courte exposition d'une des grandes énygmes de l'histoire du moyen âge, l'on peut juger qu'il s'en falloit de beaucoup que les préjugés de l'ancienne théocratie fussent effacés de l'esprit des Européens. En proclamant donc un dieu pour le roi de leur république naissante, ils adopterent nécessairement tous les abus & tous les usages qui devoient être la suite de ce premier acte, & en le renouvellant, ils s'efforcerent aussi de ramener les sociétés à cet ancien âge d'or, & à ce regne surnaturel de justice, de liberté & de simplicité qui en avoit fait le bonheur. Ils ignoroient alors que cet état n'avoit été dans son tems que la suite des anciens malheurs du monde, & l'effet d'une vertu momentanée, & d'une situation extrême, qui, n'étant point l'état habituel du genre humain sur la terre, ne peut faire la base d'une constitution politique, qu'on ne doit asseoir que sur un milieu fixe & invariable. Ce fut donc dans ces principes plus brillans que solides, qu'on alla puiser toutes les institutions qui devoient donner la liberté à chaque citoyen, & l'on fonda cette liberté sur l'égalité de puissance, parce qu'on avoit encore oublié que les anciens n'avoient eu qu'une égalité de misere. Comme on s'imagina que cette égalité que mille causes

physiques & morales ont toujours écarté, & écarteront toujours de la terre; comme on s'imagina, dis-je, que cette égalité étoit de l'essence de la liberté, tous les membres d'une république se dirent égaux, ils furent tous rois, ils furent tous législateurs ou participans à la législation. Pour maintenir ces glorieuses & dangereuses chimeres, il n'y eut point d'état républicain qui ne se vit forcé de recourir à des moyens violens & surnaturels. Le mépris des richesses, la communauté des biens, le partage des terres, la suppression de l'or & de l'argent monnoyé, l'abolition des dettes, les repas communs, l'expulsion des étrangers, la prohibition du commerce, les formes de la police & de la discipline, le nombre & la valeur des voix législatives; enfin une multitude de lois contre le luxe & pour la frugalité publique les occuperent & les diviserent sans cesse. On édifioit aujourd'hui ce qu'il falloit détruire peu après, les principes de la société étoient toujours en contradiction avec son état, & les moyens qu'on employoit étoient toujours faux parce qu'on appliquoit à des nations nombreuses & formées des loix ou plutôt des usages qui ne pouvoient convenir qu'à un âge mystique, & qu'à des familles religieuses.

Les républiques se disoient libres, & la liberté fuyoit devant elles; elles vouloient être tranquilles, elles ne le furent jamais; chacun s'y prétendoit égal, & il n'y eut point d'égalité: enfin, ces gouvernemens pour avoir eu pour point de vue tous les avantages extrèmes des théocraties & de l'âge d'or, furent perpétuellement comme ces vaisseaux qui, cherchant des contrées imaginaires, s'exposent sur des mers orageuses, où après avoir été long-tems tourmentés par d'affreuses tempêtes vont échouer à la fin sur des écueils & se briser contre les rochers d'une terre déserte & sauvage. Le systême républicain cherchoit de même une contrée fabuleuse, il fuyoit le despotisme, & partout le despotisme fut sa fin; telle étoit même la mauvaise constitution de ces gouvernemens jaloux de liberté & d'égalité, que ce despotisme qu'ils haïssoient en étoit l'asile & le soutien dans les tems difficiles: il a fallu bien souvent que Rome, pour sa propre conservation se soumît volontairement à des dictateurs souverains. Ce remede violent, qui suspendoit l'action de toute loi & de toute magistrature, fut la ressource de cette fameuse république dans toutes les circonstances malheureuses, où le vice de sa constitution la plongeoit. L'héroïsme des premiers tems le rendit d'abord salutaire, mais sur la fin, cette dictature se fixa dans une famille; elle y devint héréditaire, & ne produisit plus que d'abominables tyrans.

Le gouvernement républicain n'a donc été dans son origine qu'une théocratie renouvellée; & comme il en eut le même esprit, il en eut aussi tous les abus, & se termina de même par la servitude. L'un & l'autre gouvernement eurent ce vice essentiel de n'avoir point donné à la société un lien visible & un centre commun qui la rappellât vers l'unité, qui la représentât dans l'aristocratie. Ce centre commun n'étoit autre que les grands de la nation en qui résidoit l'autorité, mais un titre porté par mille têtes, ne pouvant représenter cette unité, le peuple indécis y fut toujours partagé en factions, ou soumis à mille tyrans.

La démocratie dont le peuple étoit souverain fut un autre gouvernement aussi pernicieux à la société, & il ne faut pas être né dans l'orient pour le trouver ridicule & monstrueux. Législateur, sujet & monarque à la fois, tantôt tout, & tantôt rien, le peuple souverain ne fut jamais qu'un tyran soupçonneux, & qu'un sujet indocile, qui entretint dans la société des troubles & des dissentions perpétuelles, qui la firent à la fin succomber sous les ennemis du dedans & sous ceux qu'on lui avoit faits au dehors. L'inconstance de ces diverses républiques & leur courte durée suffiroient seules, indépendamment du vice de leur origine, pour nous faire connoître que ce gouvernement n'est point fait pour la terre, ni proportionné au caractere de l'homme, ni capable de faire ici bas tout son bonheur possible. Les limites étroites des territoires entre lesquelles il a toujours fallu que ces républiques se renfermassent pour conserver leurs constitutions, nous montrent aussi qu'elles sont incapables de rendre heureuses les grandes sociétés. Quand elles ont voulu vivre exactement suivant leurs principes, & les maintenir sans altération, elles ont été obligées de se séparer du reste de la terre; & en effet, un desert convient autant au-tour d'une république qu'autour d'un empire despotique, parce que tout ce qui a ses principes dans le surnaturel, doit vivre seul & se séparer du monde; mais par une suite de cet abus nécessaire, la multitude de ces districts républicains fit qu'il y eut moins d'unité qu'il n'y en avoit jamais eu parmi le genre humain. On vit alors une anarchie de ville en ville, comme on en avoit vu une autrefois de particulier à particulier. L'inégalité & la jalousie des républiques entre elles firent répandre autant & plus de sang que le despotisme le plus cruel; les petites sociétés furent détruites par les grandes, & les grandes à leur tour se détruisirent elles-mêmes.

L'idolâtrie de ces anciennes républiques offriroit encore un vaste champ où nous retrouverions facilement tous les détails & tous les usages de cet esprit théocratique qu'elles conserverent. Nous ne nous y arrêterons pas cependant, mais nous ferons seulement remarquer, que si elles consulterent avec la derniere stupidité le vol des oiseaux & les poulets sacrés, & si elles ne commencerent jamais aucune entreprise, soit publique, soit particuliere, soit en paix, soit en guerre, sans les avis de leurs devins & de leurs augures, c'est qu'elles ont toujours eu pour principe de ne rien faire sans les ordres de leur monarque théocratique. Ces républiques n'ont été idolâtres que par-là, & l'apostasie de la raison qui a fait le crime & la honte du paganisme, ne pouvoit manquer de se perpétuer par leur gouvernement surnaturel.

Malgré l'aspect désavantageux sous lequel les républiques viennent de se présenter à nos yeux, nous ne pouvons oublier ce que leur histoire a de beau & d'intéressant dans ces exemples étonnans de force, de vertu & de courage qu'elles ont toutes donnés, & par lesquels elles se sont immortalisées; ces exemples, en effet, ravissent encore notre admiration, & affectent tous les cœurs vertueux, c'est là le beau côté de l'ancienne Rome & d'Athènes. Exposons donc ici les causes de leurs vertus, puisque nous avons exposé les causes de leur vice.

Les républiques ont eu leur âge d'or, parce que tous les états surnaturels ont nécessairement dû commencer par-là. Les spéculations théocratiques ayant fait la base des spéculations républicaines, leurs premiers effets ont du élever l'homme au-dessus de lui-même, lui donner une ame plus qu'humaine, & lui inspirer tous les sentimens qui seuls avoient été capables autrefois de soutenir le gouvernement primitif qu'on vouloit renouveller pour faire reparoître avec lui sur la terre la vertu, l'égalité & la liberté. Il a donc fallu que le républiquain s'élévât pendant un tems au-dessus de lui-même; le point de vûe de sa législation étant surnaturel, il a fallu qu'il fût vertueux pendant un tems, sa législation voulant faire renaître l'âge d'or qui avoit été le regne de la vertu;

mais il a fallu à la fin que l'homme redevînt homme, parce qu'il est fait pour l'être.

Les grands mobiles qui donnerent alors tant d'éclat aux généreux efforts de l'humanité, furent aussi les causes de leur courte durée. La ferveur de l'âge d'or s'étoit renouvellée, mais elle fut encore passagere; l'héroïsme avoit reparu dans tout son lustre, mais il s'éclipsa de même, parce que les prodiges ici bas ne sont point ordinaires, & que le surnaturel n'est point fait pour la terre. Quelques-uns ont dit que les vertus de ces anciens républicains n'avoient été que des vertus humaines & de fausses vertus; pour nous nous disons le contraire: si elles ont été fausses, c'est parce qu'elles ont été plus qu'humaines; sans ce vice elles auroient été plus constantes & plus vraies.

L'état des sociétés ne doit point être en effet établi sur le sublime, parce qu'il n'est pas le point fixe ni le caractere moyen de l'homme, qui souvent ne peut pratiquer la vertu qu'on lui prêche, & qui plus souvent encore en abuse lorsqu'il la pratique, quand il a éteint sa raison, & lorsqu'il a dompté la nature. Nous avons toujours vû jusqu'ici qu'il ne l'a fait que pour s'élever au-dessus de l'humanité, & c'est par les mêmes principes que les républiques se sont perdues, après avoir produit des vertus monstrueuses plûtôt que des vraies vertus, & s'être livrées à des excès contraires à leur bonheur & à la tranquillité du genre humain.

Le sublime, ce mobile si nécessaire du gouvernement républicain & de tout gouvernement fondé sur des vûes plus qu'humaines, est tellement un ressort disproportionné dans le monde politique, que dans ces austeres républiques de la Grece & de l'Italie, souvent la plus sublime vertu y étoit punie, & presque toujours maltraitée: Rome & Athènes nous en ont donné des preuves qui nous paroissent inconcevables, parce qu'on ne veut jamais prendre l'homme pour ce qu'il est. Le plus grand personnage, les meilleurs citoyens, tous ceux enfin qui avoient le plus obligé leur patrie, étoient bannis ou se bannissoient d'eux-mêmes; c'est qu'ils choquoient cette nature humaine qu'on méconnoissoit; c'est qu'ils étoient coupables envers l'égalité publique par leur trop de vertu. Nous concluerons donc par le bien & le mal extrème dont les républiques anciennes ont été susceptibles, que leur gouvernement étoit vicieux en tout, parce que préoccupé de principes théocratiques, il ne pouvoit être que très-éloigné de cet état moyen, qui seul peut sur la terre arrêter & fixer à leur véritable degré la sûreté, le repos & le bonheur du genre humain.

Les excès du despotisme, les dangers des républiques, & le faux de ces deux gouvernemens, issus d'une théocratie chimérique, nous apprendront ce que nous devons penser du gouvernement monarchique, quand même la raison seule ne nous le dicteroit pas. Un état politique où le trône du monarque qui représente l'unité a pour fondement les lois de la société sur laquelle il regne, doit être le plus sage & le plus heureux de tous. Les principes d'un tel gouvernement sont pris dans la nature de l'homme & de la planete qu'il habite; il est fait pour la terre comme une république & une véritable théocratie ne sont faites que pour le ciel, & comme le despotisme est fait pour les enfers. L'honneur & la raison qui lui ont donné l'être, sont les vrais mobiles de l'homme, comme cette sublime vertu, dont les républiques n'ont pû nous montrer que des rayons passagers, sera le mobile constant des justes de l'empirée, & comme la crainte des états despotiques sera l'unique mobile des méchans au tartare. C'est le gouvernement monarchique qui seul a trouvé les vrais moyens de nous faire jouir de tout le bonheur possible, de toute la liberté possible, & de tous les avantages dont l'homme en société peut jouir sur la terre. Il n'a point été, comme les anciennes législations, en chercher de chimériques dont on ne peut constamment user, & dont on peut abuser sans cesse.

Ce gouvernement doit donc être regardé comme le chef-d'œuvre de la raison humaine, & comme le port où le genre humain, battu de la tempête en cherchant une félicité imaginaire, a dû enfin se rendre pour en trouver une qui fût faite pour lui. Elle est sans doute moins sublime que celle qu'il avoit en vûe, mais elle est plus solide, plus réelle & plus vraie sur la terre. C'est-là qu'il a trouvé des rois qui n'affichent plus la divinité, & qui ne peuvent oublier qu'ils sont des hommes: c'est-là qu'il peut les aimer & les respecter, sans les adorer comme de vaines idoles, & sans les craindre comme des dieux exterminateurs: c'est-là que les rois reconnoissent des lois sociales & fondamentales qui rendent leurs trônes inébranlables & leurs sujets heureux, & que les peuples suivent sans peine & sans intrigues des lois antiques & respectables que leur ont donné de sages monarques sous lesquels depuis une longue succession de siecles ils jouissent de tous les privileges & de tous les avantages modérés qui distinguent l'homme sociable de l'esclave de l'Asie & du sauvage de l'Amérique.

L'origine de la monarchie ne tient en rien à cette chaîne d'événemens & à ces vices communs qui ont lié jusqu'ici les uns aux autres tous les gouvernemens antérieurs, & c'est ce qui fait particulierement son bonheur & sa gloire. Comme les anciens préjugés, qui faisoient encore par-tout le malheur du monde, s'étoient éteints dans les glaces du Nord, nos ancêtres, tout grossiers qu'ils étoient, n'apporterent dans nos climats que le froid bon sens, avec ce sentiment d'honneur qui s'est transmis jusqu'à nous, pour être à jamais l'ame de la monarchie. Cet honneur n'a été & ne doit être encore dans son principe que le sentiment intérieur de la dignité de la nature humaine, que les gouvernemens théocratiques ont dédaigné & avili, que le despotique a détruit, mais que le monarchique a toujours respecté, parce que son objet est de gouverner des hommes incapables de cette vive imagination qui a toujours porté les peuples du midi aux vices & aux vertus extrèmes. Nos ancêtres trouverent ainsi le vrai qui n'existe que dans un juste milieu; & loin de reconnoître dans leurs chefs des dons surnaturels & une puissance plus qu'humaine, ils se contentoient en les couronnant de les élever sur le pavoi & de les porter sur leurs épaules, comme pour faire connoître qu'ils seroient toujours soutenus par la raison publique, conduits par son esprit, & inspirés par ses lois. Bien plus: ils placerent à côté d'eux des hommes sages, auxquels ils donnerent la dignité de *pairs*, non pour les égaler aux rois, mais pour apprendre à ces rois qu'étant hommes, ils sont égaux à des hommes. Leurs principes humains & modérés n'exigerent donc point de leurs souverains qu'ils se comportassent en dieux, & ces souverains n'exigerent point non plus de ces peuples sensés ni ce sublime dont les mortels sont peu capables, ni cet avilissement qui les révolte ou qui les dégrade. Le gouvernement monarchique prit la terre pour ce qu'elle est & les hommes pour ce qu'ils sont; il les y laissa jouir des droits & des privileges attachés à leur naissance, à leur état & à leur faculté; il entretint dans chacun d'eux des sentimens d'honneur, qui font l'harmonie & la contenance de tout le corps politique; & ce qui fait enfin son plus parfait éloge, c'est qu'en soutenant ce noble orgueil de l'humanité, il a su tourner à l'avantage de la société les passions humaines, si funestes à toutes les autres législations qui ont moins cherché à les conduire

duire qu'à les détruire ou à les exalter : constitution admirable digne de tous nos respects & de tout notre amour ! Chaque corps, chaque société, chaque particulier même y doit voir une position d'autant plus constante & d'autant plus heureuse, que cette position n'est point établie sur de faux principes, ni fondée sur des mobiles ou des motifs chimériques, mais sur la raison & sur le caractere des choses d'ici bas. Ce qu'il y a même de plus estimable dans ce gouvernement, c'est qu'il n'a point été une suite d'une législation particuliere ni d'un systême médité, mais le fruit lent & tardif de la raison dégagée de ces préjugés antiques.

Il a été l'ouvrage de la nature, qui doit être à bon titre regardée comme la législatrice & comme la loi fondamentale de cet heureux & sage gouvernement : c'est elle seule qui a donné une législation capable de suivre dans ses progrès le génie du genre humain, & d'élever l'esprit de chaque gouvernement à mesure que l'esprit de chaque nation s'éclaire & s'éleve ; équilibre sans lequel ces deux esprits cherchoient en vain leur repos & leur sûreté.

Nous n'entrerons point dans le détail des diversités qu'ont entr'elles les monarchies présentes de l'Europe, ni des événemens qui depuis dix à douze siecles ont produit ces variations. Dans tout, l'esprit primitif est toujours le même ; s'il a été quelquefois altéré ou changé, c'est parce que les antiques préventions des climats où elles sont venues s'établir, ont cherché à les subjuguer dans ces âges d'ignorance & de superstitions qui plongerent pour un tems dans le sommeil le bon sens des nations européennes, & même la religion la plus sainte.

Ce fut sous cette ténébreuse époque que ces mêmes préjugés théocratiques, qui avoient infecté les anciens gouvernemens, entreprirent de s'assujettir aussi les monarchies nouvelles, & que sous mille formes différentes ils en furent tantôt les fléaux & tantôt les corrupteurs. Mais à quoi sert de rappeller un âge dont nous détestons aujourd'hui la mémoire, & dont nous méprisons les faux principes ? qu'il nous serve seulement à montrer que les monarchies n'ont pu être troublées que par des vices étrangers sortis du sein de la nature calme & paisible. Elles n'ont eu de rapport avec les théocraties, filles de fausses terreurs, que par les maux qu'elles en ont reçu. Seules capables de remplir l'objet de la science du gouvernement, qui est de maintenir les hommes en société & de faire le bonheur du monde, les monarchies y réussiront toujours en rappellant leur esprit primitif pour éloigner les faux systêmes ; en s'appuyant sur une police immuable & sur des lois inaltérables, afin d'y trouver leur sureté & celle de la société, & en plaçant entre la raison & l'humanité, comme en une bonne & sure garde, les préjugés théocratiques, s'il y en a qui subsistent encore. Du reste, c'est le progrès des connoissances qui, en agissant sur les puissances & sur la raison publique, continuera de leur apprendre ce qu'il importe pour le vrai bien de la société : c'est à ce seul progrès, qui commande d'une façon invisible & victorieuse à tout ce qui pense dans la nature, qu'il est reservé d'être le législateur de tous les hommes, & de porter insensiblement & sans effort des lumieres nouvelles dans le monde politique, comme il est porté tous les jours dans le monde savant.

Nous croirions avoir obmis la plus intéressante de nos observations, & avoir manqué à leur donner le degré d'autenticité dont elles peuvent être susceptibles, si après avoir suivi & examiné l'origine & les principes des divers gouvernemens, nous ne finissions point par faire remarquer & admirer quelle a été la sagacité d'un des grands hommes de nos jours, qui sans avoir considéré l'origine particuliere de ces gouvernemens, qu'il auroit cependant encore mieux vu que nous, a commencé par où nous venons de finir, & a prescrit néanmoins à chacun d'eux son mobile convenable & ses lois Nous avons vu que les républiques avoient pris pour modele l'âge d'or de la théocratie, c'est-à-dire le ciel même ; c'est la *vertu*, dit M. de Montesquieu, qui doit être le mobile du gouvernement républicain. Nous avons vu que le despotisme n'avoit cherché qu'à représenter le monarque exterminateur de la théocratie des nations ; c'est la *crainte*, a dit encore M. de Montesquieu, qui doit être le mobile du despotisme. C'est l'*honneur*, a dit enfin ce législateur de notre âge, qui doit être le mobile de la monarchie ; & nous avons reconnu en effet que c'est ce gouvernement raisonnable fait pour la terre, qui laissant à l'homme tout le sentiment de son état & de son existence, doit être soutenu & conservé par l'honneur, qui n'est autre chose que le sentiment que nous avons tous de la dignité de notre nature. Quoi qu'aient donc pu dire la passion & l'ignorance contre les principes du sublime auteur de l'*esprit des lois*, ils sont aussi vrais que sa sagacité a été grande pour les découvrir & en suivre les effets sans en avoir cherché l'origine. Tel est le privilege du génie, d'être seul capable de connoître le vrai d'un grand tout, lors même que ce tout lui est inconnu, ou qu'il n'en considere qu'une partie. *Cet article est de feu M. Boulanger.*

ŒCONOMIQUE, (*Morale.*) c'est le nom d'une des parties de la philosophie morale, qui enseigne le ménage & la façon de gouverner les affaires d'une famille ou de régir une maison. *Voyez* ÉCONOMIE.

ŒCUMENIQUE, adj. (*Théologie.*) c'est-à-dire *général* ou *universel*, dérivé d'οἰκουμένη, *la terre habitable* ou *toute la terre*, comme qui diroit *reconnu par toute la terre.*

Ainsi nous disons un concile *œcumenique*, c'est-à-dire auquel les évêques de toute l'église chrétienne ont assisté ou du-moins ont été convoqués. *Voyez* CONCILE. Les Africains ont cependant quelquefois donné ce nom à des conciles composés des évêques de plusieurs provinces.

Ducange observe que plusieurs patriarches de Constantinople se sont arrogés la qualité ou le titre de patriarches *œcumeniques*, & voici à quelle occasion. Les prêtres & les diacres de l'église d'Alexandrie présentant leur requête au concile général de Chalcédoine, tenu en 451, auquel saint Léon présidoit, par ses légats, donnerent ce titre au pape lorsqu'ils s'adresserent à lui, en ces termes, comme s'il eût été présent : *Au très-saint & très-heureux patriarche* œcumenique *de la grande Rome, Léon ;* & précédemment en 381, le premier concile de Constantinople ayant statué que *l'évêque de Constantinople auroit les prérogatives d'honneur après l'évêque de Rome, parce qu'elle étoit la nouvelle Rome*, les patriarches de cette derniere ville prirent aussi le titre de patriarches *œcumeniques*, sous prétexte qu'on l'avoit donné à saint Léon, quoiqu'on ne lise nulle part que celui-ci l'ait accepté. Dès l'an 518 Jean III. évêque de Constantinople, fut appellé *patriarche œcumenique :* en 536 Epiphane prit le même titre ; & enfin Jean VI. surnommé le *jeûneur*, le prit encore avec plus d'éclat dans un concile général de tout l'Orient qu'il avoit convoqué sans la participation du pape Pelage II. qui condamna en vain toutes ces démarches, puisque les successeurs de Jean le jeûneur conserverent toûjours ce titre, & qu'on en vit encore un le prendre au concile de Bâle.

Le pape saint Grégoire le grand fut extrèmement irrité de cette conduite des patriarches de Constantinople, & prétendit que le titre dont ils se paroient étoit un titre d'orgueil & un caractere de l'antechrist. En effet, le terme d'*œcumenique* est équivoque ; car

en disant *patriarche œcumenique* ou *universel*, on peut entendre celui dont la jurisdiction s'étend universellement par tout le monde en ce qui regarde le gouvernement général de l'église, ou celui qui seroit seul évêque & patriarche dans le monde, tous les autres n'étant dans l'Eglise que ses vicaires ou substituts; ou enfin celui qui a pouvoir sur une partie considérable de la terre, en prenant la partie pour le tout, par une figure assez commune à l'Ecriture, qui par cette expression οἰκουμένη n'entend quelquefois que tout un pays. Le premier de ces trois sens, qui est le plus naturel, est celui qu'adopta le concile de Chalcédoine, quand il permit qu'on donnât ce titre à S. Léon, à cause de sa primauté d'honneur & de jurisdiction sur toute l'Eglise. Les patriarches de Constantinople le prenoient dans le troisieme sens, en qualité de chefs de l'Eglise d'Orient, mais après le pape, de la même maniere que le premier docteur de l'église de Constantinople s'appelloit docteur *œcumenique*. Pour le second sens, ce n'a été ni celui des peres du concile de Chalcédoine, ni celui des patriarches de Constantinople. Il semble pourtant que saint Grégoire, par une erreur de fait, le leur attribue, puisqu'il n'appelle le titre de patriarche *œcumenique* un *blasphème contre l'évangile & contre les conciles*, que parce que, selon lui, quiconque se disoit patriarche *œcumenique*, se disoit seul évêque, & privoit tous les autres de leur dignité, qui est d'institution divine. Il est aussi fort probable que les Grecs ou n'expliquerent point ou expliquerent mal leur intention, ce qui fit prendre aux papes cette expression en mauvaise part. Aujourd'hui tous les patriarches grecs prennent le titre d'*œcumeniques*, ce qui n'emporte qu'une universalité partielle & restreinte à leurs patriarchats respectifs. Ducange, *glossar. lat.*

ŒDÉMATEUX, adj. *terme de Chirurgie*, qui est de la nature de l'œdeme, *voyez* ŒDEME. L'on dit un bras *œdémateux*, des jambes *œdémateuses*, &c.

Les tumeurs *œdémateuses* sont rarement dangereuses d'elles-mêmes. Quand elles sont invétérées, elles sont difficiles à guérir; & elles sont absolument incurables, si elles sont causées & entretenues par des maladies qu'on ne puisse guérir. Le gonflement *œdémateux* d'un bras est symptomatique dans l'hydropisie de poitrine, & annonce concurremment avec d'autres signes de quel côté est l'épanchement. La dissipation de cette œdématie ne peut dépendre que de la destruction de la cause qui y donne lieu. Le gonflement *œdémateux* d'un bras à l'occasion d'un cancer de la mamelle, est ordinairement l'effet de l'engorgement des glandes de l'aisselle; de-là on peut juger que ce symptome résistera à tous les secours qu'on pourroit donner à l'enflure *œdémateuse*. Les piés & les mains restent longtems *œdémateuses*, à la suite des plaies d'armes à feu considérables, qui ont produit de longues suppurations, & pendant le traitement desquelles les membres ont resté long-tems dans l'inaction; ce sont là des sucs lymphatiques & séreux croupissant dans les cellules du tissu cellulaire, qui causent cette enflure: elle est assez ordinaire après la cure des fractures qui ont exigé le repos du membre, & l'application continuée de bandes par lesquelles la circulation du sang & des humeurs a été gênée. Dans ces cas, le fomentations résolutives discutent la lymphe stagnante, & donnent du ressort aux parties solides: telles sont les lotions avec la lessive de cendres de sarment, ou de solution de sel armoniac, ou de nitre dans l'eau commune. Un bandage bien méthodiquement appliqué & qui comprime mollement & également les parties *œdémateuses* de la circonférence vers le centre, favorise beaucoup la résolution de l'enflure *œdémateuse* consécutive. Il y a beaucoup de cas où on la préviendroit par la situation convenable de la partie malade. Une écharpe mal mise qui laisseroit la main pencante, & qui ne la soutiendroit pas, de façon qu'elle fût un peu plus haut que le coude, donneroit lieu à l'engorgement *œdémateux* du poignet, de la main & des doigts.

Lorsqu'un chirurgien intelligent connoît la cause d'une enflure *œdémateuse*, il juge si elle sera curable ou non, & il est en état de faire choix des moyens les plus convenables pour remplir l'indication que présente la nature de la maladie. Dans l'administration des remedes résolutifs, il faut employer d'abord ceux qui sont incisifs, & employer successivement ceux qui ont le plus d'activité. On ne doit pas perdre de vûe le degré d'épaississement de la lymphe & d'atonie des solides. Quand les lotions & fomentations ne suffisent pas, on a recours aux cataplasmes faits avec les quatre farines, où l'on joint les fleurs de camomille & de mélilot, les semences carminatives, les baies de genievre & de laurier, les plantes aromatiques seches. Toutes ces choses pulvérisées, & cuites dans le vin, donnent du ressort aux vaisseaux, & en excitant leur action, sur une humeur lente & visqueuse, la font rentrer dans le torrent de la circulation: il est à propos souvent d'aider les remedes topiques, par l'usage des purgatifs & des remedes apéritifs, tels que les boissons nitrées.

Si la tumeur *œdémateuse* est accompagnée d'inflammation, & qu'elle dépende de causes permanentes qu'on ne peut détruire, il est à craindre qu'elle ne tombe en gangrene: il faut alors rendre les cataplasmes moins actifs, de peur que la vertu stimulante n'irrite l'inflammation: la farine de graine de lin, ajoutée aux cataplasmes susdits, & la précaution de les faire avec de l'eau de sureau au lieu de vin, seront des moyens de calmer la chaleur de la partie. L'eau de chaux est un excellent antiseptique dans l'œdeme qui menace de gangrene; l'eau-de-vie camphrée & ammoniacée a aussi son utilité, quand il faut augmenter fortement le ressort de la partie. Si les dispositions gangréneuses se manifestent malgré les soins, il faut se conduire en conséquence. *Voyez* GANGRENE.

Dans le gonflement *œdémateux*, si la partie conserve du ressort, & se releve après qu'on l'a comprimée, c'est une simple *bouffissure*: quand la partie *œdémateuse* est molle & sans ressort, & que les sucs & stagnation sont au-dessous de la peau dont le tissu n'est pas abreuvé, c'est un empatement. L'œdeme est une autre espece de la même maladie; & les soins tant internes qu'externes, doivent être variés relativement aux indications qui prescrivent ces différens états, aux causes qui les ont produits, au tempérament des personnes qui en sont attaquées, &c. (Y)

ŒDEME, s. f. ou m. *en terme de Chirurg.* tumeur molle, lâche, sans douleur, sans changement de couleur à la peau, & qui retient l'impression du doigt qui la comprime. Ce mot est dérivé du grec, d'un terme qui signifie *enflure*; ce qui fait qu'Hippocrate a donné le nom d'*œdeme* à toute tumeur en général.

L'*œdeme* est produite par l'engorgement de la lymphe dans les cellules du tissu adipeux; & comme la peau n'est formée que par la réunion de plusieurs membranes folliculeuses qui composent ce tissu, la lymphe dans le progrès de l'*œdeme* écarte peu-à-peu ces feuillets membraneux, & se porte enfin jusque sous l'épiderme immédiatement, qu'il suffit d'effleurer, pour procurer l'écoulement des sucs stagnans. Cette éthiologie est sûre & donne les vûes les plus salutaires pour la guérison de cette maladie.

Quand l'*œdeme* occupe une grande partie du corps,

cette maladie s'appelle *anasarque* ou *leucophlegmatie* & *hydropisie universelle*. *Voyez* ANASARQUE & LEUCOPHLEGMATIE. Le nom d'*œdeme* reste aux tuméfactions particulieres & bornées à certaines parties, telles que les piés, les mains, les paupieres, les bourses, *&c.*

Les causes de l'extravasation de la lymphe sont différentes. L'appauvrissement des sucs, & l'inertie des solides produisent l'*œdeme* dans les vieillards : les personnes les plus robustes y sont sujettes après des évacuations considérables qui les ont fort affoiblies. Les fréquentes saignées, par la spoliation des parties rouges, rendent le sang séreux & disposé à croupir dans les extrémités principalement. Les femmes grosses sont sujettes à l'*œdeme* des jambes, par la difficulté du retour du sang des parties inférieures, en conséquence de la pression de la matrice sur les veines iliaques. Le sang retardé dans son cours, cause l'obstruction des vaisseaux lymphatiques qui laissent échapper les sucs blancs dans les tissus cellulaires. Les bandages dans les fractures & les luxations, l'engorgement des glandes axillaires dans le cancer de la mamelle produisent l'*œdeme* par cette raison. *Voyez* le *mot* ŒDÉMATEUX.

La connoissance des causes de l'*œdeme* en donnera le prognostic, & réglera les indications curatives qu'il faut suivre dans le traitement. L'*œdeme* qui vient de l'appauvrissement de la masse du sang, exige l'usage des alimens de prompte & facile digestion : tels que les gelées de viande, les jaunes d'œufs frais, du bon vin pris modérément & comme cordial, pour passer par degrés à des nourritures plus fortes. Les frictions moderées & un exercice convenable donnent du ressort aux solides, & dissipent les sucs stagnans. Les topiques résolutifs peuvent être employés. L'*œdeme* qui vient de compression accidentelle & étrangere, tels que sont les bandages, exige des attentions dans l'application des bandes & dans la maniere de situer la partie. Si la compression vient de quelque tumeur incurable, comme d'un cancer qu'on ne peut extirper, il faut se contenter des secours palliatifs. *Voyez* l'*art.* ŒDÉMATEUX. En général, il faut résoudre la lymphe stagnante, & donner du ressort aux fibres; & si l'on peut, attaquer directement la cause qui a déterminé la maladie. C'est par cette considération qu'on a guéri des *œdemes* en faisant saigner des malades fort pléthoriques; parce que l'enflure avoit pour cause la difficulté de la circulation du sang occasionnée par la plénitude excessive des vaisseaux. Les diurétiques qui poussent les sucs blancs par la voie des urines, les sudorifiques qui excitent leur secrétion par les pores de la peau, & les purgatifs hydragogues qui les déterminent par les selles, remplissent l'indication qui se tireroit de la surabondance de sérosités dans le sang. Nous avons indiqué les meilleurs topiques à l'*article* ŒDÉMATEUX, pour raffermir le ton des vaisseaux; & si ces secours sont inutiles, l'on a une ressource très-efficace dans les mouchetures faites avec attention sur la partie *œdémateuse*. *Voyez* SCARIFICATION & MOUCHETURE.

L'*œdeme* des jambes est souvent un effet de l'hydropisie ascite. *Voyez* HYDROPISIE. (*Y*)

ŒDÉMOSARQUE, *œdemosarca*, terme *de Chirurgie*, espece de tumeur d'une nature moyenne entre l'œdeme & le sarcoma, *voyez* ŒDEME & SARCOMA. C'est une espece de loupe formée par des sucs blancs, congelés & qui n'ont pas acquis un degré d'épaississement qui les fasse résister à l'impression du doigt. Marc-Aurele Severin, dans son traité *de reconditâ abscessuum naturâ*, au *liv. IV. chap. iv.* donne la description d'une tumeur, d'un volume considérable, qui s'étendoit depuis le genou jusqu'au pie, comme une espece de sac. Cette tumeur étoit indolente, remplie d'humeurs assez fluides, pour retenir l'impression du doigt comme l'œdeme, si la surface extérieure, lisse & polie de la tumeur n'avoit pas eu un certain degré de dureté calleuse. Le malade âgé d'environ soixante ans, demandoit avec instance qu'on le délivrât de cette tumeur; ce que notre auteur, quoique l'un des plus intrépides chirurgiens qui ait existé, crut une entreprise trop dangereuse. Il lui fit un seton à l'aîne du même côté, & après un long usage de décoction de salsepareille, il l'envoya sur le bord de la mer, pour se faire couvrir la jambe de sable, comme on va prendre les boues médicamenteuses à Bourbonne, à Barbotan, *&c.* Fabrice de Hilden a décrit une maladie de même caractere, dont la résolution spontanée a eu des suites très-fâcheuses. Il y avoit une tumeur sur chaque main; il l'a nommée *œdémateuse dure.* On fit long-tems sans succès tous les remedes qu'on crut convenables. A l'âge de treize ans, lorsqu'on pensoit le moins à la guérison sur laquelle on n'avoit plus d'espérance, les tumeurs se dissiperent insensiblement; mais quelque tems apres cette jeune personne eut des douleurs cruelles à une épaule : elles cedérent aux remedes sagement administrés; la hanche fut attaquée ensuite, & il se fit luxation par la fluxion de l'humeur qui relâcha les ligamens; enfin il se fit un abscès considérable au talon, & la guérison fut radicale après l'exfoliation d'une petite portion du calcaneum. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que tout cela s'est passé en quinze jours de tems. La malade s'est bien portée depuis, a été mariée, & n'a souffert que l'inconvénient d'être un peu boiteuse. (*Y*)

ŒDIPODIA, (*Géog. anc.*) c'est-à dire, *fontaine de Thebes.* Plutarque raconte que Sylla y fit dresser un théatre pour donner des jeux de musique, & célébrer une victoire qu'il venoit de remporter. Pausanias dit qu'elle eut ce nom, parce qu'Œdipe s'y lava pour se purifier du meurtre de Laius. (*D. J.*)

ŒENSIS, URBS, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique dans la province tripolitaine, & qui devint le siege d'un évêché. Cette ville est une des trois dont l'ancienne Tripoli fut formée; les deux autres étoient Sabrata, & la grande Leptis; chacune avoit son évêque. (*D. J.*)

ŒIL, f. m. (*Anatomie.*) organe de la vûe, & qu'on peut regarder comme le miroir de l'ame, puisque les passions se peignent d'ordinaire dans cet organe nerveux, voisin du cerveau & abondant en esprits qui ne peuvent manquer d'y exprimer les états divers qui les agitent. Mais il ne s'agit ici que de décrire l'*œil* & ses appartenances en simple anatomiste. Nous espérons de dévoiler ailleurs les merveilles du sens de la vûe.

Les *yeux* sont situés au bas du front, un à chaque côte de la racine du nez. Ils sont composés en général de *parties dures* & de *parties molles*. Les parties dures sont les os du crâne & de la face qui forment les deux cavités coniques, comme deux entonnoirs appellés *orbites*. *Voyez* ORBITES.

Les parties molles sont de plusieurs sortes. La principale & la plus essentielle desdites parties molles, est celle qu'on nomme le *globe de l'œil*. Des autres parties molles, les unes sont externes, les autres sont internes. Les externes sont les sourcils, les paupieres, la caroncule lacrymale, les points lacrymaux dont il faut voir les articles en particulier. Les internes sont les muscles, la graisse, la glande lacrymale, les nerfs, les vaisseaux sanguins.

Le globe de l'*œil* est de toutes les parties molles qui appartiennent à l'organe de la vûe la plus essentielle, & celle dont on est obligé de faire mention presque toutes les fois qu'on parle de ses autres par-

ties ; ainsi nous commencerons par en faire l'exposition.

Ce globe est composé de plusieurs parties qui lui sont propres, dont les unes sont plus ou moins fermes, & représentent une espece de coque, formée par l'assemblage & l'union de différentes couches membraneuses, appellées *tuniques du globe de l'œil.* Les autres parties sont plus ou moins fluides, & renfermées dans des capsules membraneuses propres, ou dans les intervalles des autres tuniques, sous le nom d'*humeurs du globe de l'œil.* On donne aussi le nom de *tuniques* à ces capsules.

Les tuniques du globe de l'*œil* sont de trois sortes; il y en a qui forment principalement la coque du globe ; il y en a qui sont accessoires, & ne sont attachées qu'à une portion du globe ; il y en a enfin qui sont particulierement capsulaires, & renferment les humeurs.

Les tuniques qui forment la coque sont au nombre de trois. La plus externe & qui seule fait toute la convexité du globe, est appellée *sclérotique* ou *cornée.* La moyenne est nommée *choroïde ;* la troisieme ou interne porte le nom de *rétine.* Les tuniques accessoires sont deux, la *tendineuse* ou *albuginée*, qui fait le blanc de l'*œil ;* & la *conjonctive.* Les tuniques capsulaires sont deux ; savoir la *vitrée* & la *crystalline.*

Le globe de l'*œil* formé porte en arriere une espece de queue ou pédicule d'une grosseur médiocre, qui est la continuation du nerf optique. Il est situé environ au milieu du pavillon de l'orbite, & il est attaché à l'orbite par le nerf optique, par six muscles, par la tunique conjonctive, & enfin par les paupieres. Le derriere du globe, le nerf optique & les muscles sont environnés & enveloppés d'une graisse mollasse qui occupe tout le reste du fond de l'orbite.

Les humeurs sont au nombre de trois ; savoir l'*aqueuse*, la *vitrée* & la *crystalline.* La premiere est assez proprement appellée *humeur.* Elle est contenue dans un espace formé par le seul intervalle de la portion antérieure des tuniques. La seconde ou l'humeur vitrée, est renfermée dans une capsule membraneuse particuliere, & occupe plus que les trois quarts de la coque ou capacité du globe de l'*œil* ; on la nomme *humeur vitrée*, parce qu'elle ressemble en quelque façon à une masse de verre fondu : elle ressemble plutôt au blanc d'un œuf frais.

L'humeur crystalline est ainsi nommée à cause de sa ressemblance avec le crystal : on l'appelle aussi simplement *le crystallin.* C'est plutôt une masse gommeuse qu'une humeur. Elle est lenticulaire, plus convexe à la face postérieure qu'à la face antérieure, & revêtue d'une membrane très-fine, appellée de même la membrane ou capsule *crystalline.*

La tunique la plus interne, la plus épaisse & la plus forte du globe de l'*œil*, est la sclérotique ou cornée : elle renferme toutes les autres parties dont ce globe est composé. On la divise en deux portions ; une grande appellée *cornée opaque*, & une petite nommée *cornée transparente*, qui n'est qu'un petit segment de sphere, & situé antérieurement.

La cornée opaque est composée de plusieurs couches étroitement collées ensemble. Son tissu est fort dur & compacte, semblable à une espece de parchemin. Elle est comme percée vers le milieu de la portion postérieure de sa convexité, où elle porte le nerf optique. Elle est fort épaisse à cet endroit, & son épaisseur diminue par degrés vers la portion opposée. Cette épaisseur est percée d'espace en espace & très-obliquement par de petits vaisseaux sanguins. Elle est encore traversée d'une maniere particuliere par des filets de nerfs, qui entrant dans sa convexité à quelque distance du nerf optique, se glissent dans l'épaisseur de la tunique, & percent sa concavité vers la cornée transparente.

La cornée transparente est percée d'un grand nombre de pores imperceptibles, par lesquels suinte continuellemet une rosée très-fine qui s'évapore à mesure qu'elle en sort. C'est cette rosée qui produit sur les yeux des moribonds une espece de pellicule glaireuse, qui quelquefois se fend peu de tems après.

La seconde tunique du globe de l'*œil* est la choroïde. Elle est noirâtre, tirant plus ou moins sur le rouge ; elle adhere à la cornée opaque par le moyen de quantité de petits vaisseaux, depuis l'insertion du nerf optique jusqu'à l'union des deux cornées, où elle forme une cloison percée, qui sépare ce petit segment du globe d'avec le grand segment : cette portion est communément appellée *uvée.*

La lame externe de la choroïde est plus forte que la lame interne. Elle paroît noire ou noirâtre comme l'interne, à cause de sa transparence. Elle est intérieurement abreuvée de vaisseaux nommés par Stenon *vasa vorticosa*, *vaisseaux tournoyans.* La lame interne de la choroïde est plus mince que la lame externe : elle est appellée *lame Ruyschienne.*

On donne particulierement à la portion antérieure, ou cloison percée de la choroïde, le nom d'*uvée*, & celui de *prunelle* ou *pupille* au trou dont à-peu-près le centre de cette cloison est percé. On donne le nom d'*iris* à la lame antérieure de la même cloison, & enfin celui de *procès ciliaires* à des plis rayonnés de la lame postérieure. On découvre dans la duplicature de chaque procès ciliaire un réseau vasculaire très-fin.

L'espace qui est entre la cornée transparente & l'uvée renferme la plus grande partie de l'humeur aqueuse, & il communique par la prunelle avec un espace fort étroit qui est derriere l'uvée, ou entre l'uvée & le crystallin : on appelle ces deux espaces *les chambres de l'humeur aqueuse.*

La troisieme tunique du globe de l'*œil* est blanchâtre, mollasse, tendre, comme médullaire, ou semblable à une espece de colle farineuse étendue sur une toile circulaire extrèmement fine. Elle paroit plus épaisse que la choroïde, & elle s'étend depuis l'insertion du nerf optique, jusqu'aux extrémités des rayons ciliaires. Elle est dans tout ce trajet également collée à la choroïde.

L'insertion du nerf optique dans le globe de l'*œil* devient un peu retrecie, & sa premiere enveloppe est une vraie continuation de la dure-mere. Cette insertion du nerf optique dans le globe de l'*œil*, est le plus souvent trouvée n'être pas directement à l'opposite de la prunelle ; de sorte que la distance de ces deux endroits n'est pas la même tout autour du globe. La plus grande de ces distances est le plus souvent du côté des tempes, & la plus petite du côté du nez.

L'humeur vitrée est une liqueur gélatineuse très-claire & très-limpide, renfermée dans une capsule membraneuse très-fine & transparente, qu'on appelle *tunique vitrée*, & avec laquelle elle forme une masse à-peu-près de la consistance d'un blanc d'œuf. Elle occupe la plus grande partie de la capacité du globe de l'*œil*, savoir presque tout l'espace qui répond à l'étendue de la rétine, excepté un petit endroit derriere l'uvée, où elle forme une fossette dans laquelle le crystallin est logé. Cette humeur étant tirée hors du globe avec adresse, se soutient dans sa capsule pendant quelque tems en masse, à-peu-près comme le blanc d'œuf ; mais peu-à-peu elle en découle, & se perd à la fin tout-à-fait.

Le crystallin est un petit corps inégalement lenticulaire, d'une consistance médiocrement ferme, & d'une transparence à-peu-près semblable à celle du crystal. Je viens de dire qu'il est renfermé dans

une capsule membraneuse transparente, & logée dans la fossette de la partie antérieure de l'humeur vitrée. On ne le peut compter parmi les humeurs que très-improprement, & seulement par rapport à sa grande facilité de se laisser manier, paîtrir, & quelquefois même presque dissoudre par de différentes compressions réiterées entre les doigts, sur-tout après l'avoir tiré hors de sa capsule. La structure interne de la masse du crystallin n'est pas encore assez développée pour en parler avec assurance, sur-tout dans l'homme où l'on ne découvre point un certain arrangement de tuyaux crystallins entortillés en maniere de pelotons, qu'on prétend avoir vus dans les yeux des grands animaux.

La couleur & la consistance du crystallin varient naturellement suivant les différens âges. C'est l'observation de M. Petit médecin, démontrée par lui-même à l'académie des Sciences, sur un grand nombre d'yeux humains, & inserée dans les *Mémoires de 1726*. Il est fort transparent & comme sans couleur jusque vers l'âge de 30 ans, où il commence à devenir jaunâtre, & devient ensuite de plus en plus jaune. La consistance suit à-peu-près les mêmes degrés. Il paroît également mollasse jusqu'à l'âge de 25 ans, & acquiert après cela plus de consistance dans le milieu de la masse. Cela varie comme on le peut voir dans les *Mémoires de l'académie des Sciences de 1727*.

L'humeur aqueuse est une liqueur très-limpide, très- coulante & comme une espece de lymphe ou sérosité très peu visqueuse. Elle n'a point de capsule particuliere comme la vitrée & le crystallin; elle occupe & remplit l'espace qui est entre la cornée transparente & l'uvée, ainsi que l'espace qui est entre l'uvée & le crystallin, de même que le trou de la prunelle. On donne le nom de *chambres de l'humeur aqueuse* à ces deux espaces, & on les distingue par rapport à la situation, en *chambre antérieure* & en *chambre postérieure*.

Ces deux chambres ou capsules communes de l'humeur aqueuse different en étendue. L'antérieure qui est assez visible à tout le monde, entre la cornée transparente & l'uvée, est la plus grande des deux. La postérieure qui est cachée entre l'uvée & le crystallin est fort étroite, sur-tout vers la prunelle où l'uvée touche presque au crystallin. Cette proportion des deux chambres a été assez prouvée & démontrée contre l'opinion de plusieurs anciens, par MM. Heister, Morgagni & Petit.

La tunique albuginée, qu'on appelle communément *le blanc de l'œil*, est principalement formée par l'expansion tendineuse de quatre muscles. Cette expansion est très-adhérente à la sclérotique, & la fait paroître là tout-à-fait blanche & luisante; au lieu qu'ailleurs elle n'est que blanchâtre & terne. Elle est très-mince vers le bord de la cornée, où elle se termine uniformément, & devient comme effacée par la cornée.

Il y a pour l'ordinaire six muscles attachés à la convexité du globe de l'*œil* dans l'homme. On les divise selon leur direction en quatre droits & en deux obliques. On distingue ensuite les muscles droits selon leur situation, en supérieur, inférieur, interne, externe, & selon leurs fonctions particulieres, en releveur, abaisseur, adducteur, abducteur. Les deux obliques sont nommés selon leur situation & leur étendue, l'un *oblique supérieur* ou *grand oblique*, & l'autre *oblique inférieur* ou *petit oblique*. Le grand oblique est aussi appellé *trochléateur*, du latin *trochlea*, c'est-à-dire *poulie*, parce qu'il passe par un petit anneau cartilagineux, comme autour d'une poulie.

Les muscles droits ne répondent pas tout-à-fait à leurs noms, car dans leurs places naturelles ils n'ont pas tous les quatre cette situation droite qu'on leur fait avoir hors de leurs places dans un *œil* détaché; le seul interne des quatre muscles est situé directement, la situation des trois autres est oblique. Ces divers muscles levent les yeux, les abaissent, les tournent vers le nez ou vers la tempe. Quand les quatre muscles droits agissent successivement les uns après les autres, ils font mouvoir la partie antérieure du globe en rond: c'est ce qu'on appelle *rouler les yeux*.

L'usage des muscles obliques est principalement de contrebalancer l'action des muscles droits, & de servir d'appui au globe de l'*œil* dans tous ses mouvemens.

Les paupieres sont une espece de voiles ou rideaux, placés transversalement au-dessus & au-dessous de la convexité antérieure du globe de l'*œil*. Il y a deux paupieres à chaque *œil*, une supérieure & une inférieure. La paupiere supérieure est la plus grande, & la plus mobile des deux dans l'homme. La paupiere intérieure est la plus petite, & la moins mobile des deux. Les deux paupieres de chaque *œil* s'unissent sur les deux côtés du globe. On donne aux endroits de leur union le nom d'*angles*, & on appelle *angle interne* ou *grand angle*, celui qui est du côté du nez, & *angle externe* ou *petit angle*, celui qui est du côté des tempes.

Les paupieres sont composées de parties communes & de parties propres. Les parties communes sont la peau, l'épiderme, la membrane cellulaire ou adipeuse. Les parties propres sont les muscles, les tarses, les cils, les points ou trous ciliaires, les points ou trous lacrymaux, la caroncule lacrymale, la membrane conjonctive, la glande lacrymale, & enfin les ligamens particuliers qui soutiennent les tarses. De toutes ces parties des paupieres les tarses & leurs ligamens en sont comme la base. *Voyez tous ces mots.*

La membrane conjonctive est mise dans l'histoire des tuniques du globe de l'*œil*. C'est une membrane très-mince, dont une portion couvre la surface interne des paupieres, ou pour m'exprimer plus précisément, la surface interne des tarses & de leurs ligamens larges. Elle se replie vers le bord de l'orbite, & par l'autre portion se continue sur la moitié antérieure du globe de l'*œil*, où elle est adhérente à la tunique albuginée; ainsi ce n'est qu'une même membrane repliée qui revêt les paupieres & le devant du globe de l'*œil*. Dans l'endroit qui tapisse les paupieres, elle est parsemée de vaisseaux capillaires sanguins, & est percée de quantité de pores imperceptibles dont il transsude continuellement une sérosité.

La conjonctive de l'*œil* n'est adhérente que par un tissu cellulaire qui la rend lâche & comme mobile. Elle est blanchâtre & forme avec la tunique albuginée ce qu'on appelle *le blanc de l'œil*. La plupart des vaisseaux dont elle est parsemée en grande quantité, ne contiennent dans leur état naturel que la portion séreuse du sang, & par conséquent ne sont visibles que par des injections anatomiques, des inflammations, des obstructions, *&c.*

La glande lacrymale est blanchâtre & du nombre de celles qu'on appelle *glandes conglomerées*. Elle est située sous l'enfoncement qu'on voit dans la voûte de l'orbite vers le côté des tempes, & latéralement au-dessus du globe de l'*œil*. Elle est fort adhérente à la graisse qui environne les muscles, & la convexité postérieure de l'*œil*; on la nommoit autrefois *glande innominée*.

Vers l'angle interne de l'*œil* ou l'angle nasal, est une espece de mamelon percé obliquement d'un petit trou dans l'épaisseur du bord de chaque paupiere; ces deux petits trous sont assez visibles, &

se nomment communément *points lacrymaux.* Ce sont les orifices des deux petits conduits qui vont s'ouvrir par-delà l'angle de l'*œil* dans un réservoir particulier, appellé *sac lacrymal.*

La caroncule lacrymale est une petite masse rougeâtre, grenue & oblongue, située précisement entre l'angle interne des paupieres & le globe de l'*œil.* Elle paroît toute glanduleuse étant vue par un microscope simple. On y découvre quantité de petits poils fins, qui paroissent enduits d'une matiere huileuse plus ou moins jaune.

Les vaisseaux sanguins qui se distribuent d'une maniere merveilleuse dans les parties internes de l'*œil*, comme Hovius & Ruysch l'ont démontré, sont des branches d'arteres qui procedent des carotides internes & externes, & dont un grand nombre deviennent enfin arteres lymphatiques. Les veines répondent à-peu-près aux arteres; les unes se rendent au sinus de la dure-mere, & les autres aux veines jugulaires externes.

Les nerfs de l'*œil* & de ses appartenances sont en très-grand nombre. 1°. les nerfs optiques forment la rétine. 2°. la troisieme paire se rend aux muscles releveur, abaisseur, adducteur, oblique inférieur. 3°. le nerf pathétique se jette dans l'oblique supérieur. 4°. la cinquieme paire va aux membranes de l'*œil*, à la glande lacrymale, au sac lacrymal, aux paupieres, *&c.* 5°. Un rameau de la sixieme paire se rend au muscle abducteur.

Telle est la description anatomique, fort abregée de l'*œil :* on a taché de la démontrer en sculpture. Un médecin sicilien, nommé Mastiani, l'a assez heureusement executée, par deux pieces en bois de grandeur double de l'*œil*; elles sont dans le cabinet du Roi, & M. Daubenton en a donné la description & les figures. Ces deux pieces peuvent s'emboîter ensemble, pour montrer le rapport que les parties charnues de l'*œil* ont avec les parties osseuses de l'orbite; cependant toutes ces sortes d'imitations sont toûjours très-imparfaites & très-grossieres.

Le jeu de la nature le plus rare, est un sujet qui vient au monde sans yeux. Je n'en connois qu'un seul exemple, rapporté dans l'*histoire de l'acad. des Sciences, année 1721.* C'étoit un jeune garçon, né en province, sans cet organe, ni nulle apparence de cet organe. Les deux orbites, au rapport du chirurgien qui l'examina, étoient creuses; les paupieres étoient sans séparation, & par plusieurs plis qu'elles faisoient, elles couvroient un petit trou au grand coin de l'*œil.*

Indiquons à-présent les usages de cet organe, & de ses appartenances.

La glande lacrymale humecte continuellement le devant du globe. Le clignotement de la paupiere supérieure étend la sérosité lacrymale, d'autant mieux qu'elle est comme légérement veloutée intérieurement. La rencontre des deux paupieres dirige cette sérosité vers les points lacrymaux. L'onctuosité des trous ciliaires l'empêche de s'échapper entre les deux paupieres. La caroncule, par sa masse & par son onctuosité, l'empêche de passer par-dessus les points lacrymaux, & l'oblige pour ainsi dire d'y couler.

Les sourcils peuvent détourner un peu la sueur de tomber sur l'*œil.* Les cils supérieurs plus longs que les inférieurs, peuvent aussi avoir cet usage. Ils peuvent encore de même que les cils inférieurs, empêcher la poussiere, les insectes, *&c.* d'entrer dans les yeux pendant qu'on les tient seulement entr'ouverts.

Pour ce qui regarde l'*œil* en particulier, les parties transparentes du globe modifient par différentes réfractions les rayons de la lumiere. La rétine & la choroïde en reçoivent les impressions. Le nerf optique porte ces impressions au cerveau. La prunelle se dilate dans l'éloignement des objets & dans l'obscurité; elle se rétrecit dans la proximité des objets & dans la clarté.

Outre que l'*œil* reçoit l'impression des images, on doit le regarder comme un instrument d'optique qui donne à ces images les conditions nécessaires à une sensation parfaite. Cette double fonction est distribuée aux différentes parties de cet organe : en un mot tout le corps de l'*œil* est une espece de lorgnette qui transmet nettement les images jusqu'à son fond.

Mais pour se former une idée de la structure de l'*œil*, & du méchanisme de la vision, on peut employer l'exemple de la chambre obscure dont l'*œil* est une espece.

Fermez une chambre de façon qu'elle soit totalement privée de lumiere; faites un trou au volet d'une des fenêtres; mettez vis-à-vis de ce trou, à plusieurs piés de distance, une toile ou un carton blanc, & vous verrez avec étonnement que tous les objets de dehors viendront se peindre sur ce carton, avec les couleurs les plus vives & les plus naturelles, dans un sens renversé : par exemple, si c'est un homme on le voit la tête en-bas. Quand on veut rendre ces images encore plus nettes & plus vives, on met au trou de la fenêtre, une loupe, une lentille qui en rassemblant les rayons, fait une image plus petite & plus précise.

Vous pouvez faire les mêmes expériences avec une simple boëte noircie en-dedans, & à l'entrée de laquelle vous ajouterez un tuyau & une lentille; vous aurez de plus ici la commodité de pouvoir dessiner ces images à la transparence, en fermant le derriere de la boëte où tombera l'image, avec un papier huilé ou un verre mat; ou bien en plaçant dans la boëte un miroir incliné qui reflêchira l'image contre la paroi supérieure, où vous aurez placé un chassis de verre. Il ne manque à cette boëte pour être un *œil* artificiel quant à la simple optique, que d'avoir la figure d'un globe, & que la lentille soit placée au-dedans de ce globe.

Enfin l'œil n'est pas seulement l'organe du sens si précieux que nous nommons *la vûe*, il est lui-même le sens de l'esprit & la langue de l'intelligence. Nos pensées, nos réflexions, nos agitations secretes se peignent dans les yeux, on y pouvoit encore lire dans un âge avancé l'histoire de mademoiselle Lenclos, à ce que prétendoit l'abbé Fraguier. Il est du-moins certain que l'*œil* appartient à l'ame plus qu'aucun autre organe, il en exprime, dit un physicien de beaucoup d'esprit, les passions les plus vives, & les émotions les plus tumultueuses, comme les mouvemens les plus doux & les sentimens les plus délicats; il les rend dans toute leur force, dans toute leur pureté, tels qu'ils viennent de naître; il les transmet par des traits rapides qui portent dans une autre ame, ce feu, l'action, l'image de celle dont ils partent. L'*œil* reçoit & réflechit en même tems la lumiere de la pensée & la chaleur du sentiment.

O miros oculos, animæ lampades,
Et quâdam propriâ notâ loquaces,
Illic sunt sensus, hic Venus, & Amor !

De plus (dit le même physicien dont je viens de parler, l'auteur de l'histoire naturelle de l'homme), la vivacité ou la langueur du mouvement des *yeux* fait un des principaux caracteres de la physionomie, & leur couleur contribue à rendre ce caractere plus marqué. Voici les autres observations de M. de Buffon.

» Les différentes couleurs des *yeux* sont l'orangé » foncé, le jaune, le verd, le bleu, le gris & le » gris mêlé de blanc; la substance de l'iris est ve-

» loutée & disposée par filets & par flocons ; les » filets sont dirigés vers le milieu de la prunelle » comme des rayons qui tendent à un centre, les » flocons remplissent les intervalles qui sont entre » les filets, & quelquefois les uns & les autres sont » disposés d'une maniere si réguliere, que le hasard » a fait trouver dans les yeux de quelques person- » nes des figures qui sembloient avoir été copiées » sur des modeles connus. Ces filets & ces flocons » tiennent les uns aux autres par des ramifications » très-fines & très-déliées ; aussi la couleur n'est pas » si sensible dans ces ramifications, que dans le » corps des filets & des flocons qui paroissent tou- » jours être d'une teinte plus foncée.

» Les couleurs les plus ordinaires dans les yeux » sont l'orangé & le bleu, & le plus souvent ces » couleurs se trouvent dans le même *œil*. Les *yeux* » que l'on croit être noirs, ne sont que d'un jaune » brun ou d'orangé foncé ; il ne faut, pour s'en assû- » rer, que les regarder de près, car lorsqu'on les » voit à quelque distance, ou lorsqu'ils sont tour- » nés à contre-jour, ils paroissent noirs, parce que » la couleur jaune-brune tranche si fort sur le blanc » de l'*œil*, qu'on la juge noire par l'opposition du » blanc. Les *yeux* qui sont d'un jaune moins brun, » passent aussi pour des *yeux* noirs, mais on ne les » trouve pas si beaux que les autres, parce que cette » couleur tranche moins sur le blanc ; il y a aussi » des *yeux* jaunes & jaune-clairs, ceux ci ne pa- » roissent pas noirs, parce que ces couleurs ne sont » pas assez foncées pour disparoître dans l'ombre.

» On voit très-communément dans le même *œil* » des nuances d'orangé, de jaune, de gris & de » bleu ; dès qu'il y a du bleu, quelque léger qu'il » soit, il devient la couleur dominante ; cette cou- » leur paroît par filets dans toute l'étendue de l'iris, » & l'orangé est par flocons autour, & à quelque » petite distance de la prunelle. Le bleu efface si fort » cette couleur que l'*œil* paroît tout bleu, & on ne » s'apperçoit du mélange de l'orangé qu'en le regar- » dant de près.

» Les plus beaux *yeux* sont ceux qui paroissent » noirs ou bleus, la vivacité & le feu qui font le » principal caractere des *yeux*, éclatent davantage » dans les couleurs foncées, que dans les demi- » teintes de couleurs. Les *yeux* noirs ont donc plus » de force d'expression & plus de vivacité, mais il » y a plus de douceur, & peut-être plus de finesse » dans les *yeux* bleus : on voit dans les premiers un » feu qui brille uniformément, parce que le fond qui » nous paroît de couleur uniforme, renvoie par-tout » les mêmes reflets, mais on distingue des modifica- » tions dans la lumiere qui anime les *yeux* bleus, » parce qu'il y a plusieurs teintes de couleur qui pro- » duisent des réflets.

» Il y a des *yeux* qui se font remarquer sans avoir, » pour ainsi dire, de couleur, ils paroissent compo- » sés différemment des autres, l'iris n'a que des » nuances de bleu ou de gris, si foibles qu'elles » sont presque blanches dans quelques endroits ; les » nuances d'orangé qui s'y rencontrent, sont si lé- » geres qu'on les distingue à peine du gris & du » blanc, malgré le contraste de ces couleurs ; le » noir de la prunelle est alors trop marqué, parce » que la couleur de l'iris n'est pas assez foncée ; on » ne voit, pour ainsi dire, que la prunelle isolée » au milieu de l'*œil* ; ces *yeux* ne disent rien, & le » regard paroît être fixe ou effacé.

» Il y a aussi des *yeux* dont la couleur de l'iris » tire sur le verd ; cette couleur est plus rare que le » bleu, le gris, le jaune & le jaune-brun ; il se trouve » aussi des personnes dont les deux *yeux* ne sont pas » de la même couleur. Cette variété qui se trouve » dans la couleur des *yeux* est particuliere à l'espece » humaine, à celle du cheval, &c. Dans la plûpart » des autres especes d'animaux, la couleur des *yeux* » de tous les individus est la même ; les *yeux* des » bœufs sont bruns, ceux des moutons sont couleur » d'eau, ceux des chevres sont gris, &c. Aristote, » qui fait cette remarque, prétend que dans les hom- » mes les *yeux* gris sont les meilleurs, que les bleus » sont les plus foibles, que ceux qui sont avancés » hors de l'orbite ne voient pas d'aussi loin que ceux » qui y sont enfoncés, que les *yeux* bruns ne voient » pas si bien que les autres dans l'obscurité ». La re- marque d'Aristote est en partie vraie & en partie fausse. (*D. J.*)

ŒIL, *humeurs de l'*, (*Physiolog.*) *voyez* ŒIL & HUMEURS DE L'ŒIL. Je ne vais répondre ici qu'à une seule question. On demande si les *humeurs de l'œil* se régénerent : Hovius le prétend, & a fait un traité pour le prouver. Il est certain que l'humeur aqueuse se dissipe, s'évapore, & que cette évapo- ration est réparée, mais ce fait n'est pas de la même certitude par rapport aux autres humeurs. Il est pourtant vrai que le même méchanisme paroît né- cessaire pour les entretenir dans le même éclat & la même transparence. C'est Nuck qui a le premier apperçu & indiqué la maniere dont la perte acci- dentelle de l'*humeur aqueuse* se répare. Il découvrit un canal particulier qui part de l'artere carotide interne, & qui, après avoir serpenté le long de la sclérotique, passe à-travers la cornée aux environs de la prunelle, se disperse en plusieurs branches au- tour de l'iris, s'y insere, & répare l'*humeur* aqueuse. Stenon a vû le premier les canaux qui portent l'hu- midité qui arrose l'*œil* & qui en facilite les mouve- mens. (*D. J.*)

ŒIL DES ANIMAUX, (*Anat.*) il se trouve de la diversité dans les *yeux des animaux* à l'égard de leur couverture. Ceux qui ont les *yeux* durs comme les écrevisses n'ont point de paupieres, non plus que la plûpart des poissons, parce qu'ils n'en ont pas besoin.

Le mouvement des *yeux* est encore très-différent dans les différens animaux ; car ceux qui ont les *yeux* fort éloignés l'un de l'autre & placés aux côtés de la tête, comme les oiseaux, les poissons, les ser- pens, ne tournent que très-peu les *yeux* : au con- traire ceux qui, comme l'homme, les ont devant, le tournent beaucoup davantage, & ils peuvent, sans remuer la tête, voir les choses qui sont à côté d'eux en y tournant les *yeux*. Cependant quoique le caméléon ait les *yeux* placés aux côtés de la tête, de même que les oiseaux, il ne laisse pas de les tourner de tous les côtés avec un mouvement plus manifeste qu'en aucun autre animal ; & ce qui est de plus particulier, c'est que contre l'ordinaire de tous les animaux qui tournent nécessairement les *yeux* d'un même côté, les tenant toujours à une même distance ; le caméléon les tourne d'une telle maniere, qu'en même-tems il regarde devant & der- riere lui, & lorsqu'un *œil* est levé vers le ciel, l'au- tre est baissé vers la terre. L'extrême défiance de cet animal peut être cause de cette action, de la- quelle le lievre, animal aussi fort timide, a quelque chose, mais elle n'est pas remarquable comme dans le caméléon.

La figure du crystallin est différente dans les ani- maux. On remarque qu'elle est toujours sphérique aux poissons, & lenticulaire aux autres animaux ; cette différence vient de la différente nature du mi- lieu de leur vûe ; car à l'égard des poissons, tout ce qui sert de milieu à leur vûe depuis l'objet jusqu'au crystallin est aqueux, savoir l'eau dans laquelle ils sont, & l'humeur aqueuse de l'*œil* qui est au-devant du crystalin. Mais dans les autres animaux, ce mi- lieu est composé de l'air & de l'eau de leur *œil*,

laquelle commence la réfraction que le cryſtallin acheve avec l'humeur vitrée : c'eſt pourquoi il a fallu que le cryſtallin des poiſſons fût ſphérique, ayant beſoin d'une réfraction plus forte, puiſqu'il doit ſuppléer celle qui ſe fait aux autres animaux dans l'humeur aqueuſe ; elle n'eſt pas capable de faire de réfraction dans les poiſſons, parce qu'elle eſt de même nature que celle du milieu. C'eſt auſſi par cette raiſon que dans les animaux qui vont dans l'eau & ſur la terre, comme le veau marin, le cormoran, & les autres poiſſons qui plongent, le cryſtallin a une figure moyenne entre la ſphérique & la lenticulaire.

La couleur des *yeux* eſt toujours pareille aux animaux, chacun de leur eſpece ; elle ne ſe trouve différente que dans l'homme & dans le cheval ; dans quelques-uns de ces animaux, la couleur brune, qui eſt ordinaire à leur eſpece, ſe trouve bleue, mais la diverſité des couleurs dans l'*œil* de l'homme eſt bien grande, car ils ſont noirs, roux, gris, bleus, verds, ſelon les pays, les âges, les tempéramens. Les paſſions même ont le pouvoir de les changer, & ſouvent le gris terne qu'ils ont dans la triſteſſe ſe change à un beau bleu ou un brun vif dans la joie.

L'ouverture des paupieres eſt tantôt plus, tantôt moins ronde dans des animaux différens : elle eſt plus parfaitement ronde dans la plûpart des poiſſons; aux autres animaux, elle forme des angles qui ſont preſque d'une même hauteur, & comme dans une même ligne à l'homme & à l'autruche : aux autres animaux, les coins de vers le nez ſont beaucoup plus bas, mais principalement dans le cormoran, dont les *yeux* ont une obliquité extraordinaire.

Dans l'*œil* de l'homme, les paupieres laiſſent voir plus de blanc qu'en aucun autre animal. Il y en a, comme le caméléon, qui n'en laiſſent jamais rien voir du tout, à cauſe que la paupiere unique qu'il a & qui couvre preſque tout ſon *œil*, lui eſt tellement adhérente, qu'elle ſuit toujours ſon mouvement.

Le poiſſon appellé *l'ange*, a l'*œil* fait avec une méchanique particuliere, & très-propre à rendre ſes mouvemens extraordinairement prompts : elle conſiſte en ce que l'*œil* eſt articulé ſur un genou qui eſt un long ſtilet oſſeux qui poſe par un bout ſur le fond de l'orbite, & par l'autre élargi & applati ſoutient le fond du globe de l'*œil*, qui eſt oſſeux en cet endroit. L'effet de cette articulation eſt que l'*œil* étant ainſi affermi, il arrive que pour peu qu'un des muſcles tire d'un côté, il y fait tourner l'*œil* bien plus promptement étant poſé ſur le ſtilet qui n'obéit point, que s'il étoit poſé ſur des membranes & ſur de la graiſſe, comme à tous les autres animaux.

Il faut à préſent dire un mot de l'*œil* des oiſeaux en particulier.

Dans l'homme & les animaux à quatre piés, le muſcle qu'on nomme *le grand oblique*, paſſe, comme on ſait, par un cartilage, qu'on appelle *trochlée*, qui lui ſert de poulie. Mais M. Petit n'a jamais trouvé ce cartilage dans aucun des oiſeaux & des poiſſons qu'il a diſſéqués. Il faut encore remarquer que dans les oiſeaux le petit oblique ou l'oblique inférieur eſt plus long, plus large & plus épais que le grand oblique, ce qui n'eſt pas de même dans l'homme & les animaux à quatre piés.

On ne peut appercevoir de mouvement dans le globe de l'*œil* des oiſeaux. Le même M. Petit a fait paſſer & repaſſer des objets devant leurs *yeux*, il les a touchés avec un ſtilet, ces moyens n'ont produit aucun effet ; il n'a vû de mouvement que dans les paupieres, & n'a remarqué aucune fibre charnue que dans la paupiere inférieure. Il croyoit d'abord que le nerf optique étant très-court dans les oiſeaux, ne pouvoit ſe prêter au mouvement de l'*œil*, mais ayant appuyé le doigt ſur le bord externe de la ſclérotique, le globe de l'*œil* a roulé avec facilité dans tous les endroits du contour où il appuyoit le doigt.

Les oiſeaux ſont doués d'une excellente vûe, à cauſe que leur vol les éloigne ordinairement des objets qu'ils ont intérêt de connoître. Mais en outre, ils ont ſous les paupieres une membrane attachée à côté du cryſtallin, & qui eſt encore plus noire que l'uvée. Cette membrane eſt de figure rhomboïde & non pas triangulaire, comme M. Perrault, de la Hire & Hovius l'ont cru ; elle n'a aucune cavité, elle eſt formée par des fibres paralleles qui tirent leur origine du nerf optique & de la choroïde. La demoiſelle de Numidie (qui eſt, je crois, le célebre *Otus* des anciens) n'a point cette membrane clignotante, mais elle a l'uvée d'une noirceur extraordinaire.

Cette membrane clignante (en latin *periophthalmium*) des oiſeaux & de quelques quadrupedes ſert à nettoyer la cornée qui pourroit perdre ſa faculté tranſparente en ſe ſéchant. Il faut ſavoir que dans les oiſeaux le canal lachrymal pénetre juſques à la moitié de la paupiere interne, & eſt ouvert pardeſſous au-deſſus de l'*œil* pour humecter la cornée, ce qui arrive lorſque cette paupiere paſſe & repaſſe ſur elle. L'artifice dont la nature ſe ſert pour étendre & retirer cette membrane clignante, a été expliqué fort au-long dans le *Recueil de l'académie des Sciences*, *année 1693*. J'y renvoye le lecteur, ainſi que, pour le cryſtallin des oiſeaux, au mémoire de M. Petit, qui ſe trouve dans le *Recueil* de la même académie, *année 1730*.

La ſtructure de l'*œil* des oiſeaux & des poiſſons eſt proportionnée aux différens milieux où ils vivent, & les met en état de ſe prêter aux convergences & divergences des rayons qui en réſultent. La choroïde dans les oiſeaux a un certain ouvrage dentelé placé ſur le nerf optique. La partie antérieure de la ſclérotique eſt dure comme de la corne ; la poſtérieure eſt mince & fléxible, avec des cordelettes, par le moyen deſquelles la cornée & la partie poſtérieure ſe conforment à tout le globe de l'*œil*.

Le grand but de tout cet appareil eſt vraiſſemblablement, 1° afin que les oiſeaux puiſſent voir à toutes ſortes de diſtances, de près auſſi-bien que de loin ; 2° pour les diſpoſer à conformer leurs *yeux* aux différentes réfractions du milieu où ils ſont, car l'air varie dans ſes réfractions, ſelon qu'il eſt plus ou moins rare, plus ou moins comprimé, comme Hawksbee l'a prouvé par ſes expériences. (*D. J.*)

ŒIL POSTICHE, (*Chirur.*) on a inventé les *yeux poſtiches* ou artificiels, pour cacher la difformité que cauſe la perte des véritables. On les fait aujourd'hui avec des lames d'or, d'argent ou de verre, qu'on émaille de maniere qu'ils imitent parfaitement les *yeux* naturels. Ils tiennent d'autant mieux dans les orbites qu'ils égalent davantage le volume de ceux qu'on a perdus. Il eſt bon de les nettoyer ſouvent, pour empêcher que les ordures qui s'y attachent ne les faſſent reconnoître, & même d'en avoir pluſieurs pour remplacer ceux qui peuvent ſe perdre, ſe rompre ou s'altérer. Le malade doit les ôter lorſqu'il va ſe coucher, les nettoyer & les remettre le matin à ſon lever. Mais pour qu'on puiſſe les ôter & les remettre ſans que rien ne paroiſſe, il faut que le chirurgien qui fait l'opération, retranche autant de l'*œil* malade qu'il eſt néceſſaire pour faire place à l'artificiel.

L'*œil poſtiche* exécute d'autant mieux les mouvemens que lui impriment les muſcles qui reſtent, qu'il eſt mieux adapté aux paupieres. C'eſt ce qui fait qu'on ne doit retrancher de l'*œil* malade que ce qu'il y a d'abſolument ſuperflu, à-moins qu'un

skirrhe ou un cancer n'oblige à l'extirper totalement; & dans ce cas, l'*œil* artificiel n'a d'autre mouvement que celui qu'il reçoit des paupieres.

On remarque qu'un *œil* artificiel irrite souvent les parties, & occasionne des inflammations, des fluxions & autres maladies semblables, sur-tout lorsqu'il est mal fait, de maniere qu'il enflamme & affoiblit quelquefois celui qui est sain. Dans ce cas, le malade doit en chercher un autre qui lui convienne mieux, ou même s'en passer tout-à-fait, plutôt que de s'exposer à perdre l'*œil* qui lui reste. *Voyez plus bas* ŒIL ARTIFICIEL. *Heister.* (*D. J.*)

ŒIL, *maladies de cet organe*, il n'y point de partie dans le cops humain sujette à autant de maladies que l'*œil*. La structure particuliere de cet organe, & la nature des parties tant solides que fluides qui le composent, peuvent être viciées de différentes manieres qui n'ont que des rapports éloignés, avec les affections contre nature des autres parties du corps. Quoiqu'on soit peu propre à traiter méthodiquement les maladies de l'*œil* lorsqu'on n'a point les connoissances lumineuses qui doivent conduire dans le traitement de toutes les maladies, comme nous l'avons observé *au mot* OCULISTE; il faut néanmoins convenir que la pathologie des *yeux* mérite une attention spéciale, & que les méthodes curatives doivent être dirigées sur les principes particuliers que fournit l'étiologie particuliere de chaque maladie.

Les parties extérieures de l'*œil* qui ne constituent pas le globe, ont leurs maladies connues assez souvent sous différens noms qui leur sont propres. Les paupieres sont sujettes à des fluxions & inflammations, comme toutes les autres parties du corps. Elles peuvent être réunies par vice de conformation ou accidentellement contre l'ordre naturel. Les paupieres sont éraillées par la section ou l'érosion de leur commissure. *Voyez* ECTROPION & LAGOPHTHALMIE. Les cils éprouvent la chûte & le dérangement. Quand ils entrent dans l'*œil* & en piquent le globe, cette maladie se nomme *trichiase*, *voyez ce mot*. Quelquefois il y en a un double rang. Il survient des ulceres prurigineux le long des bords des paupieres. *Voyez* PSOROPHTHALMIE. Les paupieres peuvent être attaquées de varices, de verrues, de cancers qu'il faut extirper, de tumeurs enkystées, de concrétions lymphatiques dures comme des pierres. *Voyez* ORGEOLET, *&c.* L'abscès du grand angle de l'*œil* est une maladie particuliere, *voyez* ANCHILOPS. Les larmes retenues par l'obstruction du conduit nasal causent une tumeur au grand angle, qui finit par s'ulcerer, *voyez* ŒGILOPS, & produire une fistule lacrymale. *Voyez ce mot à l'article* FISTULE. Il survient au grand angle de l'*œil* des excroissances. *Voyez* ENCANTHIS.

Les graisses qui entourent le globe de l'*œil* & qui remplissent le vuide qu'il laisse dans l'orbite, sont susceptibles d'un engorgement qui chasse l'*œil* sur la joue. *Voyez* EXOPHTHALMIE; maladie qu'on a confondue souvent avec la dilatation du globe. *Voyez* HYDROPHTHALMIE.

Les muscles de l'*œil* & les nerfs dont ils tirent la puissance motrice, ont leurs maladies particulieres. Ces organes sont affectés dans les yeux louches. *Voyez* STRABISME.

La conjonctive est fort souvent attaquée d'inflammation. *Voyez* OPHTHALMIE. Dans les ophthalmies invétérées, les vaisseaux restent variqueux. *Voyez* VARICES. Cette membrane est sujette au gonflement œdémateux. *Voyez* ŒDÉMATEUX. Il y survient des ulceres. *Voyez* STAPHILOME.

La cornée perd sa transparence par des pustules, des cicatrices, des engorgemens lymphatiques. *Voyez* TAYE, LEUCOMA, ALBUGO. La cornée s'abscède. *Voyez* HYPOPION. Les ulceres restent fistuleux, il se forme sur la cornée une excroissance charnue. *Voyez* ONGLE & PTÉRYGION.

Le globe de l'*œil* peut être blessé & ouvert par des instrumens piquans, tranchans & contondans. *Voyez* PLAIES DES YEUX *à l'article* PLAIE. Il augmente de volume par la plénitude excessive que cause la surabondance des humeurs qu'il contient. *Voyez* HYDROPHTHALMIE. Il souffre atrophie & diminution, le nerf optique devient paralytique. *Voyez* GOUTTE SEREINE. La prunelle se dilate par cette cause, ou par le gonflement du corps vitré, ce qu'il ne faut pas confondre: le corps vitré perd sa transparence, *voyez* GLAUCOME, & le crystallin devient opaque, *voyez* CATARACTE, & la nouvelle méthode de guérir cette maladie par l'extraction du crystallin, *au mot* EXTRACTION. La totalité du globe de l'*œil* forme quelquefois un cancer, maladie qui requiert absolument l'extirpation complette de cet organe: cette opération, dont les auteurs ont parlé trop superficiellement jusqu'ici, fera le sujet de l'article qui suit. (*Y*)

ŒIL, *extirpation de l'œil*, opération de chirurgie. Les auteurs dogmatiques qui se sont acquis la plus grande réputation sur les maladies de l'*œil*, sont en défaut sur l'exposition des cas qui exigent l'extirpation. On ne doit pas la tenter dans l'exophthalmie qui vient de cause interne, ni même, dans ce qu'on appelle l'*œil* hors de la tête, à l'occasion de coups reçus sur l'orbite, à moins que la néceffité de l'extirpation ne soit bien expressément marquée. Covillard, dans ses observations jatrochirurgiques, dit s'être opposé à ce qu'un chirurgien coupât avec des ciseaux l'*œil* pendant sur la joue, séparé de l'orbite par un coup de bâton de raquette; & qu'ayant remis l'*œil* à sa place le plus proprement & promptement qu'il lui fut possible, il continua ses soins & guérit le blessé, sans aucune altération ou diminution de la vue.

Un fait aussi intéressant dans la chirurgie des yeux, mériteroit d'être examiné avec une scrupuleuse attention. Antoine Maître-Jean ne craint point de dire qu'il est faux & exagéré. Ses raisonnemens ne peuvent prévaloir contre l'expérience. Lamzwerde, médecin de Cologne, rapporte un cas semblable. Spigélius, ce fameux anatomiste, qu'on ne soupçonne pas de s'être laissé tromper par les apparences, voulant prouver que les nerfs sont des parties lâches, susceptibles d'être fort étendues, prend le nerf optique pour exemple, & donne le récit d'une blessure faite à un enfant par un coup de pierre, qui lui avoit fait sortir l'*œil* de l'orbite, au point qu'il pendoit jusqu'au milieu du nez. Un habile chirurgien prit soin de cet enfant; l'*œil* se rétablit peu-à-peu, & si bien, qu'il n'en est resté aucune difformité. Guillemeau admet la possibilité de la réduction de l'*œil* qui a été poussé hors de l'orbite par une cause violente.

On sent assez que ces principes doivent paroître absurdes à ceux qui prendroient le terme de réduction à la lettre, comme si la chûte de l'*œil* étoit simplement une maladie par situation viciée, pour me servir de l'expression des anciens pathologistes, & qu'on parlât de le remettre comme on réduit une luxation. Il est néanmoins certain que les anciens replaçoient l'*œil*, & comptoient beaucoup sur une compression violente par le moyen d'un bandage convenable pour le soutenir & favoriser sa réunion.

Ceux qui, à l'exemple de Maître-Jean, n'admettent dans ces faits que ce qu'ils y entrevoient de vraissemblable, auroient peut-être moins douté des principales circonstances qu'on y détaille, s'ils eussent connu bien précisément la disposition relative

de l'*œil* & de l'orbite dans l'état naturel. Le plan du bord de chaque orbite est oblique, & se trouve plus reculé, ou plus en arriere vers la tempe que vers le nez. Le globe de l'*œil* est fixé du côté du nez, & déborde antérieurement le plan de l'orbite. Il est donc manifeste, par la seule inspection, que le globe de l'*œil* dans l'état naturel, est en partie hors de l'orbite. Si l'on considere ensuite que le nerf optique est fort lâche, pour suivre avec aisance tous les mouvemens que le globe fait autour de son centre par l'action de ses différens muscles, on n'aura pas de peine à concevoir qu'au moindre gonflement, l'*œil* ne puisse saillir d'une maniere extraordinaire, & qu'il ne faut pas un si grand désordre qu'on pourroit se l'imaginer, pour le faire paroître tout-à-fait hors de l'orbite, sans que le nerf optique soit rompu ou déchiré. Il y auroit donc une grande impéritie de se décider trop précipitamment à faire l'extirpation du globe de l'*œil* dans le cas où on le croit tout-à-fait détaché de l'orbite, & comme pendant sur la joue.

Le cancer de l'*œil* est une maladie très-formidable par sa nature, & par la difficulté d'user des secours applicables en toute autre partie. De grands chirurgiens ont surmonté ces obstacles; ils nous ont laissé dans leurs ouvrages, les exemples de leur savoir & de leur habileté dans ces cas épineux. Je vais exposer la doctrine des autres sur l'extirpation de l'*œil*, en suivant l'ordre des tems. C'est surtout dans un Dictionnaire encyclopédique qu'on doit placer l'histoire des arts : elle est toujours intéressante; par elle on rassemble les traits de lumiere qui ont éclairé chaque âge, & l'on dissipe les ténebres, qui, de tems à autre, ont obscurci les meilleures idées. On n'est pas obligé de remonter fort loin pour trouver les premieres notions de l'opération dont il s'agit; & contre la marche naturelle des arts & des sciences qui vont ordinairement d'un pas plus ou moins rapide vers leur perfection, on voit que ceux à qui nous sommes redevables des premiers détails, ont travaillé plus utilement qu'aucun de leurs successeurs. De-là la nécessité d'étudier les anciens, & de ne pas ignorer leurs découvertes & leurs observations.

C'est dans un traité allemand sur les maladies des *yeux*, publié à Dresde en 1583, par George Bartisch, qu'on trouve la premiere époque de la pratique d'extirper l'*œil*. L'auteur a orné son ouvrage de beaucoup de figures, & y a fait représenter plusieurs maladies qui exigent cette opération. Il propose un instrument en forme de cueillere, tranchante à son bec, pour cerner l'*œil*, & le tirer de l'orbite. Treize ans après la publication de cet ouvrage, Fabrice de Hilden eut occasion d'extirper un *œil*; il fit construire l'instrument de Bartisch, & en fit l'essai sur des animaux. Il reconnut que son usage étoit incommode & dangereux; qu'il étoit trop large pour pouvoir être porté jusque dans le fond de l'orbite, & y couper le nerf optique, avec les muscles qui y sont implantés : qu'ainsi il faudroit laisser la moitié du mal, ou fracturer les parois de l'orbite, en poussant l'instrument avec violence dans le fond de cette cavité, pour l'extirpation radicale. Fabrice de Hilden imagina un autre instrument, dont il s'est servi avec grand succès. C'est un bistouri, mousse à son extrémité comme le couteau lenticulaire, de crainte d'offenser les parois de l'orbite. Le tranchant est en-dedans; la tige qui le porte est un peu courbe, ni plus ni moins, dit l'auteur, que sont les couteaux dont on se sert pour creuser les cueilleres de bois. Il en avoit fait le modele en plomb, en prenant les dimensions nécessaires sur une tête de squelette.

Pour se servir de cet instrument, après avoir mis le malade en situation sur une chaise, Fabrice de Hilden prit tout ce qu'il put saisir de l'excroissance cancereuse de l'*œil* dans une bourse de cuir, dont les cordons furent serrés sur la tumeur, afin de pouvoir la tirer un peu en-dehors, & faciliter l'opération. Cette méthode est préférable aux anses de fil, qu'on forme par deux points d'aiguille donnés crucialement, parce que les humeurs contenues dans la tumeur qu'on veut extirper, venant à s'écouler, les membranes s'affaissoient, la tumeur devient flasque, & l'opération plus difficile. L'excroissance saisie dans la bourse, l'opérateur fit une incision à la conjonctive pour couper les attaches de la tumeur avec les paupieres. Il porta alors dans le fond de l'orbite l'instrument que je viens de décrire, avec lequel il coupa derriere le globe de l'*œil* le nerf optique & les muscles qui l'entourent, à leur origine. L'opération ne fut ni longue ni douloureuse; & le malade pansé avec des remedes balsamiques, fut guéri en peu de tems.

Tulpius qui n'ignoroit pas le succès de cette opération, laissa mourir une fille d'un cancer à l'*œil*, par l'omission de ce secours. Dans le même tems, les fastes de l'art nous montrent une autre personne qui est la victime d'une opération pratiquée d'une maniere cruelle. Bartholin, dans les histoires anatomiques, fait mention d'un homme à qui on arracha l'*œil* carcinomateux avec des tenailles, & qui en mourut le quatrieme jour.

On lit dans la collection posthume des observations medico-chirurgicales de Job à Meckréen, qu'il a fait l'extirpation de l'*œil* à Amsterdam à une fille de dix-huit ans. L'instrument qu'on a fait graver est précisément la cuilliere tranchante de Bartisch. Voilà un instrument défectueux qui se trouve entre les mains d'un très-habile homme, cent ans ou environ après avoir été inventé, quoiqu'il eût été proscrit presqu'aussi tôt par la censure de Fabrice de Hilden; censure que Job à Meckréen devoit connoître, puisqu'il cite cet auteur en plusieurs occasions.

Bidloo rapporte quatre observations sur l'heureuse extirpation du globe de l'*œil*. Il se servit d'un bistouri droit qui faisoit angle avec le manche. Son procédé n'a pas été méthodique; car il a été obligé d'employer à différentes reprises le bistouri & des ciseaux. Quoi qu'il en soit, il a guéri ses malades, & la réussite est un argument en faveur de l'opération.

Jusqu'ici nous n'avons pu citer que des étrangers. Je n'ai rien trouvé sur l'extirpation de l'*œil* dans les écrits de nos compatriotes avant Lavauguyon. Ce médecin, dans un traité d'opération de chirurgie, imprimé en 1696, recommande l'extirpation de l'*œil* cancereux, en se contentant de dire qu'il faut le disséquer avec une lancette. Un autre médecin, dans une pathologie de chirurgie regarde comme incurable le cancer de *l'œil*; il ne conseille que la cure palliative. Il cite l'opération pratiquée par Fabrice de Hilden, en disant qu'elle est trop délicate, pour qu'on l'entreprenne sans de grandes précautions. Un chirurgien a commenté ce texte de Verduc, & il dit qu'il faut que l'opérateur, pour entreprendre une telle affaire, y soit comme forcé par instances réitérées du malade & des assistans, à cause de l'incertitude du succès d'une cure presqu'absolument déplorée. Nous reconnoissons là le langage d'un chirurgien timide, qui n'a aucune expérience personnelle, & qui a négligé de s'instruire par celle des autres. Antoine maître Jean, dont le traité sur les maladies de *l'œil* a joui jusqu'ici d'une estime générale, proscrit l'extirpation de l'*œil*, ou plutôt il se contente de prescrire quelques remedes pallia-

tifs, pour éloigner autant qu'il est possible les suites funestes du cancer de l'*œil*.

Parmi les auteurs françois, il n'y a que Saint-Yves, qui soit entré dans quelques détails très-succints, sur la pratique de cette opération. Il passoit, au moyen d'une aiguille, une soie à-travers le globe pour le soulever pendant l'extirpation; il ne décrit point le procédé qu'il suivoit, & il se borne à dire, que les malades sont guéris en peu de tems.

Heister, attentif à recueillir toutes les méthodes qui sont venues à sa connoissance pendant quarante années d'une application continuelle, est fort court sur l'extirpation de l'*œil*. En admettant la necessité de cette opération, il prétend qu'il ne faut pas d'autre instrument pour la faire, qu'un bistouri droit ordinaire. L'experience & la raison ne sont pas favorables à une assertion aussi hasardée.

On voit par cet exposé, qu'on n'a point encore de regles précises sur le manuel d'une opération, dont la necessité & l'utilité ne peuvent être équivoques. Fabrice de Hilden est le seul qui ait décrit son procedé avec quelque attention : il n'a point eu d'imitateur; le silence, la négligence ou la timidité des auteurs modernes sur ce point sont difficiles à concevoir. La perte infaillible des malades à qui l'on ne fera point cette opération, les cures heureuses qu'on lui doit devoient animer les praticiens à la perfectionner & à la rendre aussi simple & facile qu'elle est avantageuse. Consulté plusieurs fois dans des cas qui exigeoient cette opération, je me suis fait une méthode que la structure de l'*œil*, ses attaches & ses rapports avec les parties circonvoisines m'ont fait concevoir comme la plus convenable; elle a eu l'approbation de l'académie royale de Chirurgie, & plusieurs personnes l'ont pratiquée depuis moi avec succès.

Il faut d'abord inciser les attaches de l'*œil* avec les paupieres, comme *Hildanus* l'a fort bien remarqué. Il ne faut pas d'instrument particulier pour cela : mais cette incision peut être faite avec plus ou moins de méthode. Inférieurement, il suffit de couper dans l'angle ou repli que font la conjonctive & la membrane interne de la paupiere; on doit penser en même-tems à l'attache fixe du muscle petit oblique, sur le bord inférieur de l'orbite du côté du grand angle: supérieurement il faut diriger la pointe de l'instrument pour couper le muscle releveur de la paupiere supérieure avec la membrane qui le double; & en faisant glisser un peu le bistouri de haut en bas du côté de l'angle interne, on coupera le tendon du grand oblique. Dès-lors l'*œil* ne tient plus à la circonférence antérieure de l'orbite : il ne s'agit plus que de couper dans le fond de cette cavité le nerf optique & les muscles qui l'environnent : cela se fera d'un seul coup de ciseaux appropriés à cette section; les lames en sont courbes du côté du plat. Il paroît assez indifférent de quel côté on porte la pointe des ciseaux dans le fond de l'orbite. Dans l'état naturel, l'obliquité du plan de l'orbite, & la situation de l'*œil* près de la paroi interne, prescrivent de pénetrer dans l'orbite du côté du petit angle, en portant la concavité des lames sur la partie laterale externe du globe; mais comme la protubérance de l'*œil* & sa tumefaction contre nature ne gardent aucunes mesures, & que les végétations fongueuses se font vers les endroits où il y a naturellement le moins de résistance; c'est le côté du petit angle qui se trouve ordinairement le plus embarrassé. Il sera donc au choix du Chirurgien d'entrer dans l'orbite avec ses ciseaux courbes, du côté qui lui paroîtra le plus commode. Les muscles & le nerf optique étant coupés, les ciseaux fermés servent comme d'une curette pour soulever l'*œil* en-dehors; c'est ce que *Bartisch* prétendoit faire avec sa cuilliere tranchante. L'opération est fort simple de la façon dont je viens de la décrire; & l'on sent assez qu'ayant pris de la main gauche l'*œil*, qui tient encore par des graisses mollasses & extensibles, il faut les couper avec des ciseaux qu'on a dans la droite.

L'extirpation de l'*œil* avec tout autre instrument n'est reglée par aucun précepte; on fait abstraction de tout ordre opératoire relatif à la situation & à l'attache des parties. Au contraire, dans l'opération que je recommande, chaque mouvement de la main est dirigé par les connoissances anatomiques; il n'y en a aucun qui n'ait un effet déterminé. L'opération se fait promptement & avec précision, chaque procedé est raisonné & va directement au but que l'opérateur se propose; enfin, il y a une méthode, & l'on n'en voit point dans l'opération pratiquée avec le bistouri seulement.

Si la glande lacrymale étoit engorgée, il faudroit la détacher de sa fosse particuliere avec la pointe des ciseaux courbes; après que l'*œil* seroit extirpé, ainsi que toutes les duretés skirrheuses qui pourroient être restées dans l'orbite. Cette attention tient aux préceptes géneraux de l'extirpation des tumeurs cancéreuses : les pansemens doivent être dessicatifs avec des substances balsamiques, afin de réprimer les graisses qui ont grande disposition à se boursoufler, parce que rien ne les contient, & qu'il faut conserver un vuide dans l'orbite pour placer un *œil* artificiel. (*Y*)

Œil artificiel. La Chirurgie ne s'occupe pas seulement du rétablissement de la santé, elle détermine des moyens qui suppléent aux choses qui manquent. La connoissance de ces moyens est un point capital dans la Chirurgie, & la maniere de donner des secours aux parties qui manquent naturellement ou par accident, forme une classe générale des opérations, connue sous le nom de *prothese*. *Voyez* Prothese.

Le moyen dont nous parlons ici, n'est point curatif, & n'aide à aucune fonction. C'est un objet de pure décoration, sur la construction duquel le chirurgien doit donner ses conseils.

Les *yeux artificiels* peuvent être faits d'or, d'argent ou d'émail. Les yeux d'or ou d'argent doivent être peints ou émaillés de façon à imiter la couleur naturelle. L'inconvénient d'un œil de métal est de gêner par son poids, & de procurer un écoulement d'humeur chassieuse fort incommode. L'œil de verre ou d'émail est bien plus léger, & l'on n'en emploie point d'autres; il y a des ouvriers à Paris qui les font en imitant si parfaitement les couleurs de l'œil sain, qu'on ne s'apperçoit pas que celui qui porte un *œil artificiel*, soit privé de l'un de ses yeux. Fabrice d'Aquapendente fait le même éloge des yeux de verre qu'on construisoit de son tems à Venise.

L'*œil artificiel* doit être différemment configuré, suivant les cas où son application est nécessaire. Lorsqu'on a perdu les humeurs de l'œil, à l'occasion d'une plaie, ou d'un abscès qu'il a fallu ouvrir, *&c.* les membranes qui composent le globe sont conservées; il reste un globe informe, une espece de moignon qui fait les mêmes mouvemens que l'œil sain par l'action des muscles. Dans ce cas, l'*œil artificiel* est un hémisphere allongé, dont la partie concave s'adapte sur le moignon de l'œil. On est bientôt habitué à porter cette machine qu'on glisse très-facilement sous les paupieres; on la porte tout le jour, & on l'ôte le soir pour la laver, & on la remet le matin. Cette précaution journaliere n'est pas indispensablement nécessaire; mais la propreté l'exige autant que l'amour-propre. L'*œil artificiel* crasseux est comme un vase de porcelaine mal nettoyé; faute

de soin, les moyens clairvoyans s'appercevroient de l'artifice.

Si l'on a perdu le globe de l'œil par extirpation, la cavité de l'orbite est plus ou moins remplie d'une chair vermeille dont les bourgeons ont été fournis par les graisses qui entouroient l'œil extirpé. Dans ce cas, l'*œil artificiel* doit avoir postérieurement une surface plus ou moins convexe; ordinairement il lui faut à-peu-près la figure d'un noyau d'abricot; mais si les choses étoient disposées de façon que rien ne pût tenir dans l'orbite, il y auroit encore une ressource pour éviter le desagrément d'être défiguré, faute de pouvoir faire usage d'un *œil artificiel*. Ambroise Paré a prévû ce cas; il fait porter l'*œil artificiel* à l'extrémité d'un fil de fer applatti & couvert de ruban qui passera par-dessus l'oreille & autour de la moitié de la tête. Dans le cas où l'on auroit été obligé d'extirper les paupieres cancéreuses avec l'œil, ou en conservant l'œil sain, on pourroit, au lieu d'une lame d'acier élastique, porter un œil garni de paupieres, ou seulement de paupieres artificielles. Le besoin suggérera tous les artifices capables de réparer les difformités.

ŒIL SIMPLE, *terme de Chirurgie*, bandage contentif pour l'œil. *Voyez* MONOCULE.

ŒIL DOUBLE, *terme de Chirurgie*, bandage contentif pour les deux yeux. Pour faire ce bandage, après avoir appliqué sur les yeux les plumaceaux, compresses & autres pieces d'appareil nécessaires, on prend une bande de quatre à cinq aunes de long roulée à deux chefs. Le plat de la bande s'applique sur le front; on conduit le globe qui est dans chaque main à la nuque où on les croise; on les change de main, on revient de chaque côté par-dessous l'oreille, sur la joue; on monte obliquement croiser la bande au-dessus de la racine du nez, en changeant encore les globes de main; on conduit la bande de chaque côté sur les parties latérales de la tête, on va croiser à la nuque; on revient en devant en faisant un doloire sur la joue, & on continue pour faire comme auparavant un troisieme doloire, & on finit la bande par des circulaires autour de la tête, qui affermissent & soutiennent les tours de bande qui ont passé obliquement sur les pariétaux & sur les joues pour couvrir les deux yeux. *Voyez nos Pl. de Chirurgie.* (*Y*)

ŒIL DES INSECTES, L', (*Hist. nat. des Insectes.*) *organe de la vûe des insectes*. La plûpart des insectes ont la faculté de voir; leurs yeux sont de forme très-différente: les uns ont le lustre & presque toute la rondeur des perles; les autres sont hémisphériques, comme sont ceux des grillons sauvages; & d'autres tiennent de la sphéroïde.

Ils n'ont pas tous la même couleur; l'on voit plusieurs papillons qui ont les *yeux* blancs comme la neige; ceux des araignées sont tout-à-fait noirs; ceux des pucerons de noisetiers, sont couleur d'ambre jaune; l'éclat de ceux des petites demoiselles, est semblable à celui de l'or; ceux des sauterelles vertes, ont la couleur d'une émeraude; ceux des pucerons de tilleul, sont comme du vermillon. Il y en a une autre espece qui les ont d'un rouge brun de jaspe: enfin, l'on en voit dont les *yeux* ont autant de feu & d'éclat, que ceux des chats pendant la nuit. La plûpart perdent peu-à-peu après la mort, le brillant de ces couleurs; elles en viennent même au point de se ternir totalement; c'est ce qu'il est bon de savoir, afin qu'on ne se figure pas que les *yeux* des insectes vivans soient semblables aux *yeux* ternis des insectes morts que l'on trouve dans les cabinets.

Il n'est pas surprenant qu'ils se ternissent totalement; la cornée des *yeux* des insectes est écailleuse & transparente comme le verre. Ce ne sont que les humeurs colorées qui se trouvent sous cette cornée, qui la font paroître avec les couleurs qu'on lui voit. Ces humeurs venant après la mort de l'insecte à se corrompre & à se sécher, changent de couleur, & donnent à tout l'*œil* la couleur terne qu'elles ont prise.

Les *yeux* des insectes sont ordinairement placés au front sous les antennes: cette regle n'est cependant pas sans exception, puisqu'il y en a qui les ont derriere ces mêmes antennes. Chez les uns, ils avancent un peu hors de la tête; c'est ainsi qu'ils sont dans les grillons des champs: chez les autres, ils sortent tellement de la tête, qu'on diroit qu'ils n'y tiennent que par une articulation; c'est ce qu'on remarque dans les petites demoiselles aquatiques.

Le nombre des *yeux* n'est pas égal chez tous les insectes: la plûpart en ont deux; mais il y en a aussi qui en ont cinq, comme l'abbé Catalan l'a observé dans les mouches. Ces *yeux* s'appellent ordinairement des *yeux à réseau:* M. Lyonnet les a toujours trouvés à toutes les especes d'insectes ailés, mais rarement aux insectes qui n'avoient pas encore subi leur derniere transformation.

Les araignées ont ordinairement huit *yeux*, qui ne sont pas rangés chez toutes les especes dans le même ordre. Il en faut cependant excepter quelques araignées à longues jambes, dont les antennes ressemblent aux pattes d'écrévisses, qui n'ont que deux *yeux*. Il y a quelques insectes dont les *yeux* ressemblent à deux demi-globes, élevés sur les deux côtés de la tête, & l'on apperçoit dans ces *yeux* une infinité de petits exagones de la figure des alveoles des abeilles. Dans chacun de ces exagones, il y a des cercles en forme de lentilles, qui sont tout autant d'*yeux*, dont le nombre par-là devient presqu'innombrable. Par ce moyen, ces insectes jouissent, non-seulement des avantages de la vûe, mais il y a apparence, qu'ils l'ont plus claire & plus forte que les autres animaux: cela étoit sans doute nécessaire à cause de la rapidité de leur vol, & de la nécessité où ils sont de chercher leur nourriture de côté & d'autre en volant.

Les *yeux* des insectes ne sont, ni environnés d'os, ni garnis de sourcils, pour les garantir des accidens extérieurs; mais en échange la tunique extérieure, qu'on nomme *cornée*, est assez dure pour mettre leurs *yeux* hors des dangers qu'ils auroient à craindre sans cela. Aristote en a fait la remarque. *L. II. de partib. anim. c. xiij.*

Il résulte assez de ce détail, que les *yeux* des insectes sont des morceaux surprenans de méchanisme; mais leur structure & leur disposition ne nous auroient jamais été connues, sans le secours du microscope: il nous fait voir que les escarbots, les abeilles, les guèpes, les fourmis, les mouches, les papillons & plusieurs autres insectes, ont deux bourrelets immuables, qui forment la plus grande partie de leur tête & renferment un nombre prodigieux de petits hémispheres ronds, placés avec une extrème régularité en lignes qui se croisent & qui ressemblent à des filets.

C'est un amas de plusieurs *yeux*, si parfaitement unis & polis, que comme autant de miroirs, ils réfléchissent les images de tous les objets extérieurs. On peut voir à leur surface l'image d'une chandelle, multipliée presque une infinité de fois, changeant la direction de ses rayons vers chaque *œil*, selon le mouvement que lui donne la main de l'observateur. Tous ces petits hémispheres sont des *yeux* réels, qui ont chacun au milieu une petite lentille transparente, une prunelle par où les objets paroissent renversés comme par un verre convexe; ils forment aussi un petit telescope, lorsqu'on les place à la distance précise du foyer qui leur est commun

avec la lentille du microſcope. Il y a lieu de croire que chacune de ces petites lentilles répond à une branche diſtincte des nerfs optiques, & que les objets n'y paroiſſent qu'un à un, tout comme nous ne voyons pas un objet double, quoique nous ayons deux *yeux*.

Tous ceux qui ont un microſcope, ſe ſont amuſés à conſiderer ces petits yeux; mais il y en a peut-être peu qui en ayent conſideré la nature ou le nombre. M. Hook a trouvé quatorze mille hémiſpheres dans les deux *yeux* d'un bourdon, c'eſt-à-dire, ſept mille dans chacun. M. Leeuwenhoek en a compté ſix mille deux cens trente-ſix dans les deux *yeux* d'un vers à ſoie, lorſqu'il eſt dans l'état de mouche; trois mille cent quatre-vingt-un dans chaque *œil* de l'eſcarbot; & huit mille dans les deux *yeux* d'une mouche ordinaire. Mais la mouchedragon eſt encore plus remarquable par la grandeur & la fineſſe de ſes *yeux* à réſeau. *Voyez* MOUCHE-DRAGON.

Si l'on coupe l'*œil* d'une mouche-dragon, d'un bourdon, d'une mouche commune; qu'avec un pinceau & un peu d'eau claire on en ôte tous les vaiſſeaux; qu'on examine ces vaiſſeaux au microſcope, leur nombre paroîtra prodigieux. M. Leeuwenhoek ayant préparé un *œil* de cette maniere, le plaça un peu plus loin de ſon microſcope qu'il ne faiſoit, lorſqu'il vouloit examiner un objet; enſorte qu'il fit concourir le foyer de ſa lentille avec le foyer antérieur de cet *œil*; alors regardant à-travers ces deux lentilles qui formoient un teleſcope, le clocher d'une égliſe qui avoit 300 piés de hauteur, & à la diſtance de 750 piés, lui parut à-travers de chaque petite lentille renverſé, mais pas plus grand que la pointe d'une aiguille fine; enſuite dirigeant ſa vûe vers une maiſon voiſine à-travers ce grand nombre de petits hémiſpheres, il vit non ſeulement le devant de la maiſon, mais encore les portes & les fenêtres; & il fut en état de diſtinguer ſi les fenêtres étoient ouvertes ou fermées.

On ne peut pas douter que les poux, les mites & pluſieurs autres animaux encore plus petits, n'ayent des *yeux* façonnés de maniere à diſtinguer des objets quelques milliers de fois plus petits qu'ils ne ſont eux-mêmes; car les petites particules qui les nourriſſent, & pluſieurs autres choſes qu'il leur importe de diſtinguer, doivent certainement être de cette petiteſſe. Combien donc leurs *yeux* ne doivent-ils pas groſſir les objets; & quelle découverte ne feroit-on pas, s'il étoit poſſible d'avoir des lentilles de cette force, pour découvrir par leur moyen ce que ces petits animaux découvrent clairement.

Jean-Baptiſte Hodierna a fait un examen très-curieux des *yeux* des inſectes dans ſon traité italien: *l'occhio della moſca, o diſcorſo fiſico intorno all anatomia del occhi di tutti gli animali annuloſi detti Jaſetti, recentemente ſcoverta Panormi 1644*.

On peut voir auſſi de belles obſervations curieuſes ſur les *yeux* des inſectes, par l'abbé Catelan dans le journal des Savans, 1680 & 1681, *&c.* (*D. J.*)

ŒIL, (*Critiq. ſacrée.*) dans le langage de l'Ecriture, l'*œil* mauvais, *oculus nequam*, πονηρὸς, ſignifie l'envie & l'avarice, *an oculus tuus nequam eſt, quia ego ſum bonus?* Matth. *xx. 15.* Marc, *vij. 22.* Luc, *xj. 24.* Etes-vous envieux de ce que je ſuis bon? *Oculus malus ad mala*, l'homme avare ne tend qu'au mal, *Eccl. xiv. 10.* L'*œil* ſimple, ἁπλοῦς, l'*œil* bon, marque au contraire la libéralité, l'inclination à la bénéficence, *vir boni oculi*, une ame liberale, *Prov.* Mettre ſes *yeux* ſur quelqu'un, indique quelquefois la colere; *ponam oculos meos ſuper eos*, ſouvent auſſi ces mots déſignent les bienfaits; *oculi ejus ſuper gentes reſpiciunt*, Pſ. 65. 7. Joſeph dit à ſes freres de lui amener Benjamin, afin qu'il mette les *yeux* ſur lui, c'eſt-à-dire, qu'il veut lui faire du bien. *Oculo cæco eſſe* dans *Job. xxjx. 15.* c'eſt une expreſſion qui ſignifie généralement prendre ſoin des affligés & les ſecourir dans leurs beſoins. *Eruere oculos alterius*, num. *vj. 14.* ſe dit métaphoriquement de ceux avec qui on traite comme avec des aveugles. *Joſephus ponet manus ſuas ſuper oculos tuos*, Geneſ. *xlvj. 4.* Joſeph vous fermera les *yeux* à votre mort; cérémonie en uſage chez les anciens. *Ad oculum ſervire*, Coloſ. *iij. 22.* ſervir à l'*œil*, c'eſt ne ſervir un maître avec ſoin que quand on en eſt vû. La hauteur des *yeux* déſigne l'orgueil, *Eccleſ. xxiij. 5.* Enfin, *oculi pleni adulterii*, *oculi fornicantes*, & autres façons de parler ſemblables de l'Ecriture, viennent de ce que les *yeux* ſont les organes des paſſions. (*D. J.*)

ŒIL ARTIFICIEL, (*Optiq.*) cette machine qu'on peut voir, *Pl. d'Optique*, *fig. 9. n°. 2.* eſt une eſpece de petit globe, à-peu-près comme celui de l'*œil*, & traverſé dans ſa longueur par un tuyau *FC* qui eſt garni d'un verre lenticulaire à ſon extremité *F*. A l'autre extrémité *C* eſt adapté un papier huilé, qu'on place à-peu-près au foyer du verre, & ſur lequel viennent ſe peindre dans l'obſcurité les images renverſées des objets extérieurs; cet *œil artificiel* eſt une eſpece de chambre obſcure. *Voyez* CHAMBRE OBSCURE, & il repréſente la maniere dont les images des objets extérieurs ſe peignent au fond de l'*œil*, qui eſt lui-même une chambre obſcure naturelle. *Voyez* VISION. (*O*)

ŒIL, ſ. m. (*Botan. & Jardin.*) eſt un petit point rond qui vient le long des branches des arbres d'où ſortent les jeunes pouſſes, qui produiſent les fleurs & les fruits; il n'y a de différence entre *œil* & *bourgeon*, qu'en ce que l'*œil* demeure long-tems en repos juſqu'à l'arrivée de la ſève, au lieu qu'alors le bourgeon s'enfle & ſe manifeſte; de ſorte qu'on peut dire qu'il eſt un *œil* animé.

On appelle *œil rond*, celui qui eſt enflé & propre à former une branche à fruit.

Œil plat eſt celui qui ne donne que du bois; on dit encore *œil pouſſant*, *œil dormant*.

Le premier eſt employé quand on greffe, dans la pouſſe ou dans le tems de la ſève.

Le ſecond veut dire qu'on greffe entre les deux ſèves, tems où les *yeux* ne ſont point animés. (*K*)

ŒIL DE BŒUF, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) *buphthalmum*, genre de plante à fleur radiée, dont le diſque eſt compoſé de pluſieurs fleurons, ſéparés les uns des autres par une feuille pliée en gouttiere; la couronne de cette fleur eſt compoſée de demi-fleurons, placés ſur des embryons, & ſoutenus par un calice formé de pluſieurs feuilles diſpoſées en écailles. Lorſque la fleur eſt paſſée, les embryons deviennent des ſemences qui ſont le plus ſouvent menues & anguleuſes. Ajoutez aux caracteres de ce genre, le port entier de la plante. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

ŒIL, (*Conchyol.*) terme d'uſage en parlant du centre de la volute d'une coquille. (*D. J.*)

ŒIL DE BOUC, nom que l'on a donné à une eſpece de patelle ou de lepas. *Voyez* LEPAS & COQUILLE.

La coquille de ce poiſſon, dit Tournefort, dans ſon voyage du levant, eſt un baſſin d'une ſeule piece, d'environ un pouce ou deux de diametre, preſque ovale, haut de huit ou neuf lignes, retréci en pavillon d'entonnoir, terminé en pointe, rempli par un poiſſon qui préſente d'abord un grand muſcle pectoral gris-brun, rouſſâtre ſur les bords, & légerement ondé. La ſurface de ce muſcle ſe remue de telle ſorte, qu'on s'apperçoit de certains points ou petits grains qui s'élevent & même s'élancent, comme on le remarque, ſur les liqueurs qui commencent à frémir avant que de bouillir. D'ailleurs, cette

surface est souple, drapée & couverte d'une liqueur baveuse & gluante : tout cela la rend propre à s'insinuer dans les moindres inégalités des rochers, auxquels ce poisson s'attache si fortement, que ne pouvant lui faire lâcher prise, on se sert d'un couteau pointu pour l'en détacher.

Ce muscle est coriace, épais d'environ trois lignes, & long ordinairement d'un pouce, tout semblable au muscle pectoral des limaçons de terre : la surface intérieure du muscle pectoral de l'*œil de bouc* est lisse, luisante, creusée en gouttiere, au fond de laquelle est placée un tendon qui le sépare en deux ventres, & auquel vient aboutir de chaque côté un plan de fibres transverses, chargé verticalement des fibres qui forment le muscle : ce même muscle est entouré d'une bordure ou fraise, laquelle se meut fort vite indépendamment du muscle, lorsqu'on la pique ; elle est composée, quelque mince qu'elle soit, de fibres transverses, rangées du centre à la circonférence ; ce qui pourroit faire soupçonner, qu'elle seroit détachée, si par son tendon elle n'étoit aussi adherente qu'elle l'est à la coquille ; car pour l'en détacher, il faut la cerner entierement avec un couteau.

La tête du poisson sort d'une espece de coëffe frangée & frisée, produite par l'allongement de la fraise dont on vient de parler ; cette tête qui ressemble en quelque maniere à celle d'un petit cochon, a quatre ou cinq lignes de longueur, sur moitié moins de largeur, arrondie par-dessus, terminée par une bouche roussâtre, large de deux lignes, & bordée d'une grosse levre. Des côtés du front sortent deux cornes qui s'allongent & se racourcissent à-peu-près comme celles des bœufs.

Les autres parties de cet animal sont renfermées dans un sac, où l'œsophage vient aboutir ; ce sac long d'environ un pouce & demi, large de neuf ou dix lignes, arrondi sur le dos, retréci vers la tête, est tout-à fait couché sur la goutiere du muscle pectoral, & renferme une substance mollasse, bonne à manger, parsemée de vaisseaux noirâtres, dans laquelle l'œsophage s'allonge en un conduit courbé en plusieurs sinuosités.

Le muscle pectoral tient lieu de jambes & de piés à ces animaux, de même qu'à tous les limaçons & à tous les poissons, dont la coquille est d'une seule piece. Lorsque les *yeux de bouc* veulent avancer, ils appuient fortement sur le bord anterieur de ce muscle ; c'est le point fixe vers lequel tout le reste du muscle qui est dans le relâchement est amené, au lieu que lorsqu'ils veulent reculer, ils se cramponnent fortement sur le bord postérieur du même muscle ; & alors le devant qui est dans l'inaction est obligé de s'approcher vers cette partie, où le point d'appui se trouve dans ce tems-là.

Nous renvoyons au mot *patelle* à établir le caractere essentiel de ce genre de coquillage qui forme la premiere famille des coquilles univalves, & là nous en indiquerons les différentes especes. *Voyez* PATELLE. (*D. J.*)

ŒIL DE BŒUF, (*Phys.*) le cap de Bonne-Espérance est fameux par ses tempêtes, & par le nuage singulier qui les produit ; ce nuage ne paroît d'abord que comme une petite tache ronde dans le ciel, & les matelots l'ont appellé *œil de bœuf*. De tous les voyageurs qui ont parlé de ce nuage, Kolbe paroît être celui qui l'a examiné avec le plus d'attention ; voici ce qu'il en dit, *tome I. pag. 224. & suivantes* de la description du cap de Bonne-Espérance. « Le » nuage que l'on voit sur les montagnes de la Table, » ou du Diable, ou du Vent, est composé, si je ne » me trompe, d'une infinité de petites particules » poussées, premierement contre les montagnes du » cap, qui sont à l'est, par les vents d'est qui re» gnent pendant presque toute l'année dans la zone » torride ; ces particules ainsi poussées sont arrêtées » dans leurs cours par ces hautes montagnes, & se » ramassent sur leur côté oriental ; alors elles de» viennent visibles & y forment de petits monceaux » ou assemblages de nuages, qui étant incessamment » poussés par le vent d'est, s'élevent au sommet de » ces montagnes ; ils n'y restent pas long-tems tran» quilles & arrêtés, contraints d'avancer, ils s'en» gouffrent entre les collines qui sont devant eux, » où ils sont serrés & pressés comme dans une ma» niere de canal, le vent les presse au-dessous, & » les côtés opposés de deux montagnes les retien» nent à droite & à gauche ; lorsqu'en avançant » toujours ils parviennent au pié de quelque monta» gne où la campagne est un peu plus ouverte, ils » s'étendent, se déploient, & deviennent de nou» veau invisibles ; mais bien-tôt ils sont chassés sur » les montagnes par les nouveaux nuages qui sont » poussés derriere eux, & parviennent ainsi, avec » beaucoup d'impétuosité, sur les montagnes les » plus hautes du cap, qui sont celles du Vent & de » la Table, où regne alors un vent tout contraire ; » là il se fait un conflit affreux, ils sont poussés par» derriere & repoussés par-devant, ce qui produit » des tourbillons horribles, soit sur les hautes mon» tagnes dont je parle, soit dans la vallée de la Table » où ces nuages voudroient se précipiter. Lorsque » le vent de nord-ouest a cédé le champ de bataille, » celui de sud-est augmente & continue de souffler » avec plus ou moins de violence pendant son seme» stre ; il se renforce pendant que le nuage de l'*œil* » *de bœuf* est épais, parce que les particules qui vien» nent s'y amasser par derriere, s'efforcent d'avan» cer ; il diminue lorsqu'il est moins épais, parce » qu'alors moins de particules pressent par derriere ; » il baisse entierement lorsque le nuage ne paroît » plus, parce qu'il ne vient plus de l'est de nouvelles » particules, ou qu'il n'en arrive pas assez ; le nuage » enfin ne se dissipe point, ou plutôt paroît tou» jours à-peu-près de la même grosseur, parce que » de nouvelles matieres remplacent par-derriere » celles qui se dissipent par devant.

» Toutes ces circonstances du phénomène condui» sent à une hypothese qui en explique si bien tou» tes les parties ; 1°. derriere la montagne de la » Table on remarque une espece de sentier ou une » traînée de légers brouillards blancs, qui commen» çant sur la descente orientale de cette montagne, » aboutit à la mer, & occupe dans son étendue les » montagnes de Pierre. Je me suis très-souvent oc» cupé à contempler cette traînée qui, suivant moi, » étoit causée par le passage rapide des particules » dont je parle, depuis les montagnes de Pierre jus» qu'à celle de la Table.

» Ces particules, que je suppose, doivent être » extrèmement embarrassées dans leur marche, par » les fréquens chocs & contre-chocs causés, non» seulement par les montagnes, mais encore par les » vents de sud & d'est qui regnent aux lieux circon» voisins du cap ; c'est ici ma seconde observation : » j'ai déja parlé des deux montagnes qui sont situées » sur les pointes de la baie Falzo, ou fausse baie ; » l'une s'appelle *la Lèvre pendante*, & l'autre *Norvege*. » Lorsque les particules que je conçois sont poussées » sur ces montagnes par les vents d'est, elles en sont » repoussées par les vents de sud, ce qui les porte sur » les montagnes voisines ; elles y sont arrêtées pen» dant quelque tems & y paroissent en nuages, com» me elles le faisoient sur les deux montagnes de la » baie Falzo, & même un peu davantage. Ces nuages » sont souvent fort épais sur la Hollande hottentote, » sur les montagnes de Stellenbosch, de Drakens-

» tein, & de Pierre, mais sur-tout la montagne de » la Table & sur celle du Diable.

» Enfin, ce qui confirme mon opinion, est que » constamment deux ou trois jours avant que les » vents de sud-est soufflent, on apperçoit sur la tête » du lion de petits nuages noirs qui la couvrent; » ces nuages sont, suivant moi, composés des par- » ticules dont j'ai parlé; si le vent de nord-ouest » regne encore lorsqu'ils arrivent, ils sont arrê- » tés dans leur course, mais ils ne sont jamais » chassés fort loin jusqu'à ce que le vent de sud-est » commence ».

ŒIL DE CHAT, (*Hist. nat. Minéral.*) *oculus cati*, *oculus solis*, *oculus beli*, *bellochio*, c'est une espece d'opale, assez transparente, ordinairement d'un jaune verdâtre ou d'une couleur rougeâtre & changeante, semblable à celle de la prunelle de l'*œil* d'un chat; tenue au jour & remuée elle semble darder un rayon de lumiere. Quelquefois par des accidens heureux on trouve une tache noire ou d'une autre couleur, accompagnée de plusieurs cercles concentriques, au milieu de cette pierre, ce qui la fait encore plus ressembler à un *œil:* souvent aussi les Jouailliers ont des secrets pour aider la nature, & pour perfectionner cette ressemblance qu'elle n'avoit fait qu'ébaucher.

Les anciens litographes, à qui les noms ne coûtoient rien, ont appellé *erytrophtalmus* les pierres dans lesquelles il se trouvoit un cercle rouge; quand ce cercle étoit gris ou blanc ils ont nommé la pierre *leucophtalmus*; lorsqu'il y avoit deux yeux représentés sous la même pierre, ils l'ont appellée *diophtalmus*: c'est ainsi qu'ils ont aussi nommé *ægrophthalmus* & *lycophtalmus* les pierres sur lesquelles ils ont vû, ou cru voir la ressemblance d'un *œil* de chevre ou de loup. (—)

ŒIL DU MONDE, (*Hist. nat. Minéralogie.*) *oculus mundi*, *lapis mutabilis*, pierre précieuse qui est une vraie onyx à qui elle ressemble par sa couleur qui est aussi celle d'un ongle.

On dit que cette pierre, qui a peu de transparence, présente un phénomene singulier; si on la laisse dans l'eau pendant quelques minutes, elle devient beaucoup plus transparente qu'auparavant, & aulieu d'être d'un gris pâle, elle paroît alors d'une couleur jaunâtre, à-peu-près comme celle de l'ambre; aussi-tôt qu'elle a été retirée de l'eau & sechée, elle redevient opaque comme auparavant: on prétend que cette pierre ne se trouve qu'à la Chine. (—)

ŒIL DE SERPENT, (*Hist. nat.*) en italien *occhio di serpe*, nom donné par quelques auteurs à la pierre appellée *bufonito* ou *crapaudine*. Voyez *cet article*.

ŒIL, (*Métallurgie.*) on appelle ainsi dans les fonderies de métaux une ouverture qui est au bas du fourneau, par laquelle la matiere fondue s'écoule pour être reçue dans le bassin qui est au-dessous. Pendant la fusion le trou se bouche avec un mélange de glaise & de charbon; lorsque la fonte est achevée & que la matiere est bien fluide, on perce cet *œil* avec une barre de fer. Quelquefois on *fond par l'œil*: c'est-à-dire on ne bouche point ce trou, & on laisse découler le métal fondu à mesure qu'il se fond: cela convient sur-tout aux métaux qui se calcinent aisément, comme le plomb ou l'étain. *Voyez* ÉTAIN & PLOMB. (—)

ŒIL, (*Architect. civile.*) nom général qu'on donne à toute fenêtre ronde prise dans un fronton, un attique, ou dans les reins d'une voûte, comme il y en a, par exemple, aux deux berceaux de la grande salle du palais à Paris.

Œil de bœuf, petit jour pris dans une couverture, pour éclairer un grenier ou un faux comble, fait de plomb ou de poterie: on appelle encore *œil de bœuf* les petites lucarnes d'un dôme, telles qu'il y en a, par exemple, à celui de saint Pierre de Rome, qui en a quarante-huit en trois rangs.

Œil de dôme, c'est l'ouverture qui est au haut de la coupe d'un dôme, comme au Panthéon à Rome, & qu'on couvre le plus souvent d'une lanterne, ainsi que la plûpart des dômes.

Œil de volute, c'est le petit cercle du milieu de la volute ionique, où l'on marque les treize centres pour en décrire les circonvolutions.

Œil de pont, terme d'architecture hydraulique, nom qu'on donne à de certaines ouvertures rondes au-dessus des piles, & dans les reins des arches d'un pont, qu'on fait autant pour rendre l'ouvrage léger que pour faciliter le passage des grosses eaux, telles qu'il y en a, par exemple, au pont neuf de la ville de Toulouse, & à ceux que Michel-Ange a bâtis sur l'Arno, à Florence. *Daviler*. (*D. J.*)

ŒIL DE PIE, (*Marine.*) ce sont les trous ou œillets qu'on fait le long du bas de la voile au-dessus de la ralingue, pour y passer des garottes de ris. (*Z*)

ŒILS-YEUX, ou *trous de la voile de sivadiere*, ce sont deux trous aux deux points d'en-bas de la sivadiere, par où s'écoule l'eau que la mer jette dans la sivadiere. (*Z*)

ŒIL, *terme de Manufacture*, se dit du lustre & de l'éclat des marchandises d'une certaine beauté extérieure qui frappe la vûe, & qui ne fait pourtant pas la plus grande perfection. Néanmoins comme l'on est souvent plus touché de l'*œil* & du lustre d'une étoffe que de sa bonne fabrique, c'en est aussi une des meilleures qualités pour le débit, & si les ouvriers doivent être attentifs à donner cet *œil* à leurs ouvrages, les marchands ne doivent pas moins l'être à le leur conserver. (*D. J.*)

ŒIL, *terme d'Artisans*, ce mot s'entend des trous qui servent à emmancher plusieurs de leurs outils, comme l'*œil* d'un marteau, d'un pieu, d'un houe, d'une pioche, d'un déceintroir, d'un têtu, *&c.*

On dit aussi l'*œil d'un étau*, pour signifier le trou par où passe sa vis; & l'*œil d'une louve*, instrument de fer qui sert à élever des pierres de taille, pour dire le trou par où passe l'esse du cable.

L'*œil d'une meule* à moulin, est le trou qu'elle a dans son centre.

Les grues, les engins, les chevres, & autres semblables machines à élever des fardeaux, ont aussi leurs *yeux*, ce sont les trous par où passent les cables. (*D. J.*)

ŒIL, *en terme d'Eperonnier*, sont des trous qui terminent chacune des branches d'un mors par enhaut de quelque espece que ce mors soit, à gorge de pigeon, à canne, *&c.* c'est dans ces *yeux* que passent la gourmette & deux corroyes de cuir qui arrêtent le mors sur la tête du cheval en se passant derriere les oreilles. *Voyez* GOURMETTE, *&c. Voyez les planches de l'Eperonnier.*

ŒIL *des caracteres d'Imprimerie*; on entend par *œil* la figure de la lettre qui se trouve à un des deux bouts du corps: on dit d'un caractere qu'il est *gros œil* ou *petit œil*, parce que sur un même corps on y fond des lettres un peu plus ou moins grosses qui se distinguent par gros ou petit *œil*. *Voyez* ŒIL, *impr.*

ŒIL, *en terme de Fourbisseur*, c'est la partie d'une garde qui est entre la poignée & la plaque. On la nomme aussi quelquefois *corps*. Elle se termine en bas par une *batte*. *Voyez* BATTE.

ŒIL D'UN RESSORT, s'entend *parmi les Horlogers*, d'une fente longue faite à chacune des extrémités du grand ressort d'une montre ou d'une pendule pour le faire tenir aux crochets du barillet & de son arbre. *Voyez* BARILLET, ARBRE DE BARILLET, RESSORT, *&c.* (*T*)

ŒIL, *terme de Joaillerie*; ce mot signifie, en style de Lapidaire, le brillant & l'éclat des pierres,

quelquefois leur qualité & leur nature. Ce diamant a un *œil* admirable, cet autre a *l'œil* un peu louche, il l'a un peu noirâtre, *&c.*

ŒIL, *en terme d'Imprimerie*, s'entend assez généralement des différentes grosseurs des caracteres, considérés par leur superficie, qui est *l'œil*; l'on dit par exemple, le gros romain est à plus gros *œil* que le saint-augustin; ce cicero est d'un *œil* plus petit que celui dont est imprimé tel ouvrage: ainsi des autres caracteres supérieurs ou inférieurs. Si on considere ces mêmes caracteres par la force des corps, il faut alors appeller chaque caractere par le nom que leur a donné l'usage. *Voyez table des caracteres.*

Par *œil de la lettre*, les Imprimeurs entendent la partie gravée dont l'empreinte se communique sur le papier par le moyen de l'impression; & ils distinguent dans cette même partie gravée ou *œil* trois sortes de proportion, dimension, ou grosseur; parce qu'il est possible en effet, & assez fréquent de donner au même corps de caractere une de ces trois différences, qui consistent à graver *l'œil*, ou gros ou moyen, ou à petit *œil*. Cette différence réelle dans l'art de la gravure propre à la fonderie en caracteres, & apparente au lecteur, n'en produira aucune dans la justification des pages & des lignes, si le moyen ou petit *œil* est fondu sur le même corps que le gros *œil*, ou celui ordinaire.

ŒIL DU CHEVAL, (*Maréchal.*) les *yeux* de cet animal doivent être grands à fleur de tête, vifs & nets: *œil verron*, signifie que la prunelle est d'une couleur approchante du verd: *œil de cochon*, se dit d'un cheval qui a les yeux trop petits. *La vitre de* l'œil. *Voyez* VITRE.

ŒIL & BATTE, *terme de Marchand de poisson*; il signifie tout ce qui est contenu depuis l'ouie ou *l'œil* du poisson jusqu'à la queue, qu'on appelle sa *batte*, à cause qu'il s'en sert à battre l'eau lorsqu'il nage. Le brochet a deux piés entre *œil & batte*; c'est-à-dire, que dans la maniere de mesurer qui s'observe dans le commerce du poisson, il ne doit se vendre que pour être de deux piés de long, quoique la tête & la queue comprises, il y en ait souvent plus de trois.

ŒIL DE PERDRIX, *instrument du métier d'étoffe* de soie: *l'œil de perdrix* est un petit anneau de fer rond très-poli, de la grosseur environ d'un *œil de perdrix*; c'est sans doute pourquoi il en porte le nom.

Il sert à passer, ou être enfilé par la corde de rame. On met autant *d'yeux de perdrix* qu'on veut attacher de semples au rame; les cordes de semples sont attachées aux *yeux de perdrix*, afin que le frottement de la corde de semple contre celle de rame ne l'use pas si vîte.

ŒIL, *terme de Tireur d'or*; c'est la plus petite ouverture d'une filiere par où passe le lingot de quelque métal pour le réduire en fil.

ŒIL DE BŒUF, *terme de Verrerie*; c'est ce nœud qu'on nomme communément *boudine*, qui est au milieu du plat de verre, & qui est inutile pour être employé en vitres, du moins dans les maisons de quelque considération, n'étant propre qu'à être jetté au groisil. (*D. J.*)

ŒILLERES, DENTS, (*Anat.*) *Voyez* DENTS.

ŒILLERES, s. f. *terme de Bourrelier*, ce sont deux morceaux de cuir, un peu épais, quarrés, attachés par un côté aux montans de la bride, précisément à côté des yeux du cheval. L'usage des *œilleres* est d'empêcher le cheval de voir de côté, & l'assujettir à regarder devant. *Voyez les Pl. du Bourrelier.*

L'*œillere* se dit encore de la partie de la têtiere du cheval de harnois. Ce sont aussi des morceaux de cuir posés à côté des yeux, pour les garantir des coups de fouet.

ŒILLET, *caryophillus*, s. m. (*Botan.*) genre de plante dont la fleur est composée de plusieurs pétales disposés en rond, qui sortent d'un calice cylindrique, membraneux & écailleux à son origine. Le pistil sort de ce calice, & devient dans la suite un fruit cylindrique qui s'ouvre par la pointe, & qui est enveloppé par le calice. Ce fruit renferme des semences plates, feuilletées, & attachées à un placenta. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

Personne n'ignore combien ce genre de plante est étendu: M. de Tournefort en distingue quatre-vingt-neuf especes, qui different par la grandeur, la couleur & le nombre des pétales, toutes variétés qui viennent de la différente culture; ainsi dans la diversité qu'on voit de ces agréables fleurs, il suffira de ne décrire ici que *l'œillet* commun de nos jardins, & celui de la Chine.

L'œillet commun de nos jardins est le *caryophillus major* de C. B. P. 107. & de Tournefort, I. R. 330. Sa racine est simple, fibreuse; ses tiges sont nombreuses, lisses, cylindriques, hautes d'une coudée, genouillées, noueuses, branchues. Ses feuilles sortent de chaque nœud deux-à-deux; elles sont étroites comme celles du chien-dent, dures, pointues à leur extrémité, d'une couleur bleue ou de verd de mer.

Ses fleurs naissent au sommet des tiges, composées de plusieurs pétales de différentes couleurs, d'écarlate, de chair-blanche, noirâtre ou panachée, placées en rond, au nombre de cinq, de six ou davantage, légerement dentelées, d'une odeur douce de clou-de-gérofle; ayant à leur milieu des étamines garnies de sommets blancs, & un pistil qui se termine par deux ou trois filamens recourbés; ces filamens sortent d'un calice cylindrique, membraneux, écailleux vers le bas, dentelé dans le haut: le pistil se change en un fruit cylindrique qui s'ouvre par le sommet, enveloppé dans le calice, rempli de petites graines plates & comme feuillées, ridées, noires quand elles sont mûres, & attachées à un placenta.

L'œillet de la Chine, *caryophillus sinensis, supinus, leviori folio, flore vario*, est décrit par Tournefort dans les *mém. de l'acd. des Sciences, année 1701.* Sa racine est grosse au collet comme le petit doigt, dure, ligneuse, d'un blanc sale tirant sur le jaunâtre dans les especes dont les fleurs n'ont pas les couleurs foncées, mais rougeâtre comme celle de l'oseille dans les piés qui portent les fleurs rouges ou mêlées de purpurin.

Les tiges naissent en foule, longues d'un pié & demi ou deux, cassantes, garnies à chaque nœud de feuilles opposées deux-à-deux, semblables par leur figure & par leur couleur à celles du giroflier jaune: ces tiges se divisent vers le haut en plusieurs brins chargés de fleurs sur les extrémités.

La même graine produit plusieurs variétés par rapport aux couleurs & au nombre des feuilles: il y a des piés dont les fleurs sont à-demi-doubles; mais il y a beaucoup d'apparence qu'elles deviendront doubles par la suite.

Les premieres fleurs sont à cinq pétales blanc-de-lait, colorées de verdâtre en-dessous, crenelées & comme dentées.

Le calice est un tuyau découpé en cinq pointes, accompagné à sa naissance d'une autre espece de calice, formé de cinq ou six feuilles comme posées par écailles & très pointues; le pistil est enfermé dans le fond de ce calice: il est surmonté par deux filets blancs & crochus par le bout, accompagné de dix étamines blanches, déliées, chargées chacune d'un sommet cendré.

Lorsque la fleur est passée, le pistil fait crever le calice, & devient un fruit cylindrique qui s'ouvre en cinq pointes, & laisse voir plusieurs graines noires, plates, presqu'ovales, pointues, minces & comme feuilletées sur les bords, & attachées à un placenta blanc

blanc & cylindrique. La racine n'est pas tout-à-fait sans acreté : les fleurs n'ont presque pas d'odeur ; elles varient étrangement.

On éleve les *œillets* dans les jardins à cause de leur beauté & de leur douce odeur. On les multiplie plus souvent par les marcottes que l'on sépare des piés, que par la graine ; car les fleurs qui naissent sur les piés élevés de graine, deviennent sauvages, & donnent des fleurs plus petites, mais odorantes & simples, quoique la graine ait été tirée *d'œillet* à fleur double.

On prépare dans les boutiques un sirop *d'œillet*, une conserve, du vinaigre & une eau distillée odorante. Le sirop est de grand usage dans les juleps & les potions. Les fleurs *d'œillet* macérées dans le vinaigre lui donnent la couleur rouge, une odeur suave & une saveur agréable. (*D. J.*)

ŒILLET, (*Jardin.*) cette fleur délicieuse par son odeur & ses belles couleurs, fait un des objets de la passion des fleuristes : ils vous indiqueront dans plusieurs traités exprès, la maniere d'élever de beaux *œillets*, les pots pour les planter, la terre qui leur est nécessaire, la façon de les marcotter, celle de les œilletonner & de les empoter, le tems de les mettre dans la serre, celui de les en sortir, leur arrosement, leur culture à mesure qu'ils poussent leurs dards, la maniere d'en ôter les boutons superflus, celle de les aider à fleurir, le lieu qui leur est propre quand ils sont en fleurs, l'art de les soutenir, leur graine & leurs maladies. C'est assez dans cet ouvrage de se borner à quelques remarques particulieres que j'emprunterai de Bradley & de Miller.

Ils ont trouvé qu'on pouvoit assez commodément diviser tout le genre des *œillets* en cinq classes, qu'ils distinguent par les noms *d'œillets piquetés*, *de dames-peintes*, (*painted ladies*), *de bizarres*, *d'étincelans* & de *flambés*.

Les *œillets piquetés* ont toujours le fond blanc, & sont tachetés ou imprimés, comme disent les fleuristes, de rouge ou de pourpre. Les *dames-peintes* ont les pétales colorés en-dessus de rouge ou de pourpre, & tout-à-fait blancs en dessous. Les *bizarres* sont rayés & diversifiés de quatre couleurs. Les *étincelans* ne sont que de deux couleurs, mais toujours par rayes. Enfin les *flambés* ont un fond rouge, toujours rayé de noir, ou de couleur bien brune. Il seroit inutile & même impossible d'indiquer les variétés de chacune de ces classes, puisque la graine en produit sans cesse de nouvelles en tout pays.

Mais de quelque classe & de quelque genre que soit un *œillet*, sa valeur est proportionnée à l'assemblage de certaines qualités qu'il doit avoir pour être réputé beau. 1°. La tige de cette fleur doit etre forte, & capable de supporter tout le poids de la fleur sans tomber : 2°. les pétales ou feuilles de la fleur doivent être longues, larges, épaisses, fermes, & cependant faciles à se déployer ; 3°. la cosse du milieu de la fleur ne doit pas trop s'élever au-dessus de l'autre partie de la fleur : 4°. les couleurs doivent être brillantes, & marquées également sur toutes les parties de la fleur : 5°. *l'œillet* doit être rempli de feuilles qui le rendent, après son épanouissement, haut dans le milieu, & bien rond dans sa circonférence.

Il y a des *œillets* qui ont dix, douze, jusqu'à quatorze pouces de tour, & qui sont en même tems garnis de beaucoup de feuilles ; c'est aussi ce qui constitue leur beauté. *L'œillet* est beaucoup plus beau quand il pomme en forme de houpe, que lorsqu'il est plat. Plus il est net, plus il est beau ; plus sa fleur est mêlée également de panaches & de couleurs, plus elle est estimée. Quand le panache est bien tranché & point imbibé, c'est toujours le mieux. Les pieces de panaches bien empotées, qui s'étendent depuis leur racine jusqu'à l'extrémité des feuilles de *l'œillet*, sont les plus recherchées : mais on tolere quelques légeres imperfections dans la plûpart de ces fleurs, en faveur de plusieurs beautés.

Les fleuristes font aussi dépendre les qualités de ces fleurs de la forme de leurs cosses : l'espece de celles qui fleurissent sans se crever, est appellée *fleur à cosses longues* ; l'espece dont les pétales ne peuvent pas se contenir dans les bornes du calice, est nommée *fleur à cosses rondes*. Il y a telles fleurs des dernieres especes qui ont plus de quatre pouces. Il est difficile d'avoir des *œillets* de la grosseur qu'on desire, sans qu'ils crevent. On peut laisser beaucoup de boutons & plusieurs dards sur les plus gros pour qu'ils ne crevent pas si aisément ; mais ils en viennent un peu moins larges.

Ces fleurs ne sont pas d'une certaine hauteur fixe, les unes fleurissant à deux piés, & d'autres à quatre piés de haut : ils fleurissent plus ou moins tôt, suivant les différentes saisons où on les a semés. Cependant le fort de leurs fleurs est en général vers le milieu de Juin ; & c'est alors que les fleuristes en rassemblent beaucoup pour étaler leurs variétés, & donner des noms à leurs especes nouvelles.

Les fleurs doubles portent rarement de la graine, ou parce que les parties mâles ne sont pas parfaites chez elles, ou parce que la multitude des pétales les empêche de faire leurs fonctions, ou par d'autres raisons qui nous sont inconnues. Quoi qu'il en soit, les fleuristes curieux plantent de toutes les bonnes especes de leurs *œillets* carnés doubles au milieu des carreaux sur une ligne ; ils mettent de chaque côté au moins deux rangées des especes simples de couleurs choisies, & entre elles quelques piés *d'œillets* de la Chine, qui possedent les différentes variétés de couleurs extraordinaires.

L'œillet de la Chine est à fleur simple ou double : la premiere sorte est nommée par les Botanistes *caryophillus sinensis*, *supinus*, *leucoii folio*, *flore vario* ; en anglois *the variable china-pink* : la seconde sorte est appellée *caryophillus sinensis, supinus ; leucoii folio, flore pleno* ; en anglois, *the double china-pink*.

Il y a une si grande variété de couleurs différentes dans les *œillets* de la Chine, qu'on en voit à peine deux exactement semblables dans un très-grand parterre ; & comme leurs couleurs sont en même-tems de la derniere beauté, il faut avoir soin de n'employer les graines que des plus beaux ; car ils sont fort sujets à dégénerer. Les graines de l'espece double produiront de nouveau quantité de fleurs doubles, au lieu que les graines de l'espece simple ne donnent presque jamais de fleurs doubles. On ne multiplie l'une & l'autre especes que de graines ; & Miller vous enseignera mieux que personne la maniere d'y réussir.

Je n'ajoute qu'un mot sur les marcottes *d'œillet*. Quand on les leve en automne, au lieu du printems, & qu'on les transporte dans des pots ou des plate-bandes où elles doivent fleurir, on est plus assuré qu'elles produiront des fleurs plus fortes, & de meilleure heure, & outre cela les marcottes seront bientôt en état d'être marcottées elles-mêmes. Mais soit qu'on transplante les *œillets* en automne ou au printems, il faut les tenir à l'ombre, les garantir du soleil pendant une quinzaine après les avoir plantés, & préparer toujours pour l'hiver des endroits propres à les abriter en cas qu'il survienne de fortes gelées. (*D. J.*)

ŒILLET, (*Pharmac. & Mat. méd.*) ce n'est que la fleur de cette plante qui est en usage en Médecine, & même seulement dans les préparations officinales.

La plus usitée est le sirop simple *d'œillet*, appellé communément dans les pharmacopées latines *de tunicâ*.

Ce sirop se prépare par infusion & par la dissolu-

tion du sucre au bain marie sans cuite. *Voyez* SIROP. On choisit pour le préparer les *œillets* rouges semi-doubles que l'on cultive exprès à Paris, qui ont beaucoup plus d'odeur que tous les autres, & qui donnent une belle couleur au sirop ; car la partie colorante de ces fleurs est soluble par l'eau. On ne prend exactement que les pétales. On peut, si l'on veut, augmenter le parfum de ce sirop en y faisant infuser pendant la préparation deux ou trois clous de gerofle entiers sur huit ou dix livres de sirop. L'odeur de ces *œillets* est si exactement analogue à celle du gerofle, qu'on pourroit employer des clous de gerofle seuls à la place des *œillets*, sans que personne pût reconnoître cette *substitution* par le fond du parfum. Aussi est-ce avec le gerofle qu'on prépare le ratafiat, connu sous le nom de *ratafiat d'œillet*, qu'on colore avec la cochenille, avec les fleurs de pavot rouge, les roses de Provins, *&c.* On prépare aussi avec l'*œillet* une eau distillée, une conserve & un vinaigre.

Tous ces remedes, & sur-tout le premier, sont regardés comme céphaliques, cordiaux & alexipharmaques. Ils sont spécialement recommandés dans les fievres malignes & pestilentielles pris intérieurement. Le vinaigre qui se prépare en faisant infuser les pétales de ces fleurs dans du fort vinaigre pendant une quinzaine de jours, est aussi célébré comme très-utile en tems de peste, si on le flaire habituellement. (*b*)

ŒILLET D'INDE, *tagetes*, genre de plante à fleur radiée, dont le disque est composé de plusieurs fleurons découpés de différentes façons, selon les diverses especes ; la couronne de cette fleur est formée de demi-fleurons placés sur des embryons, & soutenus par un calice qui est d'une seule feuille & alongé en forme de tuyau. Les embryons deviennent dans la suite des semences anguleuses, qui ont une sorte de tête formée de petites feuilles. Ces semences sont attachées à un placenta. Il y a quelques especes de ce genre, dont les fleurs sont composées de demi-fleurons fistuleux. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

ŒILLET DE MER, (*Hist. nat.*) petit madrepore qui a une sorte de pédicule, & qui est évasé par l'extrémité supérieure, & épanoui, pour ainsi dire, comme un *œillet*. C'est pourquoi on l'a appellé *œillet de mer. Voyez* MADREPORE. (*I*)

ŒILLET D'ÉTAI, (*Marine.*) c'est une grande boucle qu'on fait au bout de l'étai vers le haut. C'est par-dedans cette boucle que passe le même étai après avoir fait le tour du mât.

Œillets de la tournevire, ce sont des boucles que l'on fait à chacun des bouts de la tournevire, pour les joindre l'un à l'autre avec un quarantenier. (*Z*)

ŒILLET, *terme de Tailleur & de Couturiere* ; petit trou entouré de soie, de fil, de cordonnet, qu'on fait à divers ouvrages de soie, de laine, ou de toile. (*D. J.*)

ŒILLETS, (*Emaill.*) ce sont de petits trous ou bouillons qui se forment sur l'émail en se parfondant.

ŒILLETON, s. m. (*Botan.*) Les Botanistes, les Fleuristes & les Jardiniers, s'accordent à donner ce nom à des *bourgeons* qui sont à côté des racines de plusieurs plantes, fleurs ou légumes, comme des artichauts par exemple : on détache les *œilletons* pour multiplier ces plantes, parce qu'ils sont, pour ainsi dire, autant de petits œufs, qui renferment une plante semblable à la mere d'où on les a tirés. (*D. J.*)

ŒILLETONNER, v. act. (*Jardinage.*) se dit d'une opération que l'on fait à plusieurs fleurs, particulierement à l'œillet & à l'oreille d'ours : on cherche au pié des plantes des rejettons, appellés *œilletons*, que l'on détache avec la main, & que l'on replante dans des pots. *Voyez* ŒILLETON.

On se sert encore de ce *terme* en parlant des artichauts, aux piés desquels on ôte des œilletons pour les multiplier. *Voyez* ARTICHAUT.

ŒLAND, (*Géog.*) île considérable de la mer Baltique, sur la côte de Suede, le long de la province de Smaland. Borckholm en est la capitale. *Long.* 34. 48.-35. 45. *lat.* 56. 12.-57. 24.

Œland signifie l'*île du Foin.* Elle a un peu plus de quinze lieues suédoises de longueur, mais elle est fort étroite ; sa côte occidentale n'a que la capitale, mais l'orientale est fort peuplée. (*D. J.*)

ŒLAND, MARBRE D', (*Hist. nat.*) *marmor œlandicum rubrum* ; pierre très-dure, qui prend un beau poli d'un rouge matte, très-pesante, & d'un tissu fort compacte. Son nom lui vient de l'île d'*Œland*, dans la mer Baltique, vis-à-vis de la ville de Calmar, où il y en a des couches immenses. Cette pierre est très-belle & très-estimée ; on en fait des tables, des chambranles de cheminées, *&c.* Elle renferme une grande quantité de coquilles, appellées *orthoceratites* ou *tuyau chambré*, dont l'intérieur est ordinairement rempli d'une substance spatique. *Voyez* d'Acosta, *natur. hist. of fossils.* (—)

ŒNANTHE, *œnanthe*, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en rose, en forme de parasol, composée de plusieurs pétales inégaux, en forme de cœur, disposés en rond & soutenus par un calice qui devient dans la suite un fruit composé de deux semences oblongues qui sont relevées en bosse, striées d'un côté & applaties de l'autre. Ces semences ont plusieurs pointes, celle du milieu est la plus forte. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

Ajoutons ici ses caracteres, suivant le système de Ray. Sa racine est un gros navet, long, charnu, qui a la figure d'un fuseau : les pétales de la fleur sont inégaux & faits en forme de cœur. Le sommet de l'ovaire est couronné par le placenta qui pousse de longs tuyaux, & qui est environné par le bas de la levre supérieure de l'ovaire ; l'ovaire se déploie en cinq petits lobes, lesquels soutiennent les pétales de la fleur en forme de calice. Ces lobes s'attachent aux semences qui ont atteint leur maturité, comme les épines, & les tuyaux eux-mêmes se durcissent en des substances de même forme.

Tournefort compte dix especes d'*œnanthe* ; nous parlerons des deux principales, celle qui est à feuilles d'ache, & celle qui est à feuilles de cerfeuil.

L'*œnanthe* à feuilles d'ache ou de persil, *œnanthe apii folio*, est une plante dont les racines sont des navets noirs en-dehors, blancs en-dedans, suspendus par des fibres longues, comme par autant de filamens qui s'étendent plus au large, ou sur les côtés, qu'ils ne pénetrent avant dans la terre. Ils sont d'un goût doux & assez agréable, approchant un peu de celui du panais ; ses racines poussent plusieurs tiges à la hauteur d'environ deux piés, bleuâtres, anguleuses, cannelées, rameuses. Ses feuilles jouent beaucoup ; elles sont premierement larges, répandues à terre, & semblables à celles du persil des jardins, du goût duquel elles approchent, si ce n'est qu'elles ont un peu plus d'astriction, d'un verd presque luisant ; ensuite elles prennent la figure de celles de la queue de pourceau. Ses fleurs sont disposées en ombelles aux sommités des branches, petites, composées chacune de cinq pétales rangées en fleurs de lis, de couleur blanche tirant sur le purpurin. Lorsque les fleurs sont passées, il leur succede des semences jointes deux à deux, oblongues, cannelées sur le dos, garnies à leurs extrémités d'en-haut de plusieurs pointes. Cette plante croît aux lieux marécageux ; on la cultive aussi dans les jardins des curieux ; elle fleurit l'été en Juin, Juillet & Août. Sa racine passe en Médecine pour détersive, apéritive & diurétique.

Il faut bien se garder de confondre l'*œnanthe* dont nous venons de parler, avec l'espece vénéneuse qui est à feuilles de cerfeuil ou de ciguë, *œnanthe chærophylli foliis*, C. B. P. 162. I. R. H. 313. *œnanthe cicutæ facie, succo viroso, croceo*, Lobelii Icon. *œnanthe cicutæ facie*, Lobelii, Raii hist. I. 441. *œnanthe succo viroso*, I. B. 193. & Wepfer : décrivons cette plante.

Elle a beaucoup de rapport avec la ciguë : elle s'éleve à la hauteur d'environ trois piés : il sort de sa racine plusieurs tiges assez éparses, rondes, rameuses, portant des feuilles qui ressemblent à celles du cerfeuil, de couleur verte-brune, d'un goût âcre, remplies d'un suc qui est au commencement laiteux, mais qui jaunit ensuite & devient ulcérant : ses fleurs sont disposées en ombelles, & composées de plusieurs pétales rangés en rose ou en fleur-de-lis ; elles laissent, apres qu'elles sont tombées, un petit fruit contenant deux semences oblongues & cannelées : ses racines sont des navets blancs, attachés immédiatement à leur tête, sans qu'aucune fibre les suspende, & remplis de suc. Cette plante ne croît guere qu'en Angleterre, en Irlande & en Hollande, le long des ruisseaux & des autres lieux aquatiques.

Ce végétable est un poison mortel pour ceux qui ont eu le malheur d'en avoir mangé ; il jette dans des convulsions dont la mort est la prompte suite. On en lit des exemples dans les *observations* de Vander-Wiel. On en cite en Angleterre d'autres preuves ; mais on n'a rien en ce genre de plus exact & de plus certain que le fait suivant rapporté dans les *Transactions philosophiques*.

Neuf prisonniers françois, dans la derniere guerre de 1744, eurent la liberté de se promener à Pembroke & aux environs : trois d'entr'eux ayant trouvé dans la campagne une grande quantité de cette plante fatale, qu'ils prirent pour du céleri sauvage, la cueillirent avec les racines, la laverent, & en mangerent sur le champ en petite quantité avec du pain & du beurre. Ils entroient à-peine dans la ville, que l'un d'eux, sans avoir ressenti de mal de tête ni d'estomac, fut tout-d'un-coup attaqué de violentes convulsions ; on le saigna vainement, car il mourut peu de tems après. Ses deux compagnons ignorant la mort de leur camarade & le danger qu'ils couroient, donnerent le reste des mêmes racines qu'ils avoient apportées, à huit autres prisonniers qui en mangerent tous plus ou moins à dîner ; cependant les deux camarades du mort tomberent au sortir de la table en convulsions, & l'un d'eux en mourut : le second réchappa après avoir été saigné & avoir pris un vomitif avec grande peine, par la difficulté qu'on eut de lui ouvrir la bouche pour lui faire avaler le remede ; les autres huit se rétablirent aussi par la prompte saignée & les vomitifs qu'on employa. Il est bon de remarquer qu'aucun d'eux n'eut ces symptomes comateux & ces stupeurs qu'éprouvent ceux qui ont mangé de la ciguë.

La racine de l'*œnanthe* vénéneuse est fort connue dans le pays de Galles sous le nom de racine à cinq doigts, *the five-fingered root*, où le petit peuple l'applique extérieurement en cataplasme dans le panaris. Les françois dont nous avons parlé ne mangerent que la racine, & ne toucherent ni aux feuilles, ni à la tige.

Il est extrèmement important, & sur-tout en Angleterre, que cette dangereuse plante soit bien connue, parce qu'elle croît en abondance sur tous les bords de la Tamise ; c'est ce qui a engagé M. Watson à la bien faire graver dans les *Transactions philosophiques*, n°. 481. conjointement avec la ciguë aquatique de Wepfer, pour qu'on les connût toutes deux & qu'on ne les confondît point, comme il est arrivé à de très-habiles botanistes. Wepfer lui-même s'y est mépris dans son *Traité de la ciguë*, en nous disant que Lobel a décrit la ciguë aquatique sous le nom d'*œnanthe*. Hoffman qui généralement est assez exact, n'établit point la différence de ces deux plantes en traitant des poisons des végétaux. Huit jeunes gens en Irlande ont été empoisonnés par l'*œnanthe*, en la prenant pour la racine du panais aquatique ; deux autres en sont morts, en la prenant pour du persil de Macédoine.

Les racines de l'*œnanthe*, ainsi que celle de la ciguë aquatique de Wepfer, se ressemblent en ce qu'elles n'ont point d'odeur ni de saveur desagréable, & qu'elles causent également des convulsions & une prompte mort, si l'on n'y remédie sur le champ. Il semble donc que la méthode curative doit être la même, savoir, de vuider promptement l'estomac & les intestins, & ensuite de donner au malade une grande quantité de fluides huileux. Il est certain que quand l'estomac a été délivré de ce poison, les symptomes diminuent sensiblement, & le malade a le bonheur de se rétablir ; la plus grande difficulté est de lui faire avaler quoi que ce soit, ses mâchoires se serrant fortement l'une contre l'autre par la violence des spasmes.

L'*œnanthe* abonde dans la province de Cumberland, où le peuple l'appelle la langue morte, *the dead-tongue*, & l'emploie cuite en bouillie pour les galles du dos de leurs chevaux. Les botanistes d'Allemagne ne la connoissent point dans leur pays ; & le savant Haller n'en fait aucune mention dans son *catalogue des plantes de la Suisse*. Il faut conclure de-là qu'on ne la trouve guere qu'en Angleterre, en Hollande, &, à ce qu'on prétend, dans quelques endroits de la France. (*D. J.*)

ŒNANTHE, *voyez* CUL-BLANC.

ŒNÉIDE, (*Antiq. greq.*) nom d'une des douze tribus des Athéniens ; elle avoit pris ce nom d'Œnéus, roi de Calydonie, & pere de Déjanire qu'Hercule épousa. (*D. J.*)

ŒNELÆUM, s. f. (*Pharmac.*) mixtion composée de gros vin & d'huile rosat. Dans les fractures avec plaie, où l'os n'est pas découvert, les Chirurgiens imbibent d'*œnelæum* leurs compresses, afin de tenir les os appliqués, adoucir la douleur, empêcher l'inflammation : de plus, ils ont soin d'arroser tous les jours leurs bandes de cette mixtion ; ils en bassinent aussi quelquefois la partie malade ; ce mot qu'on a francise est composé d'*οἶνος*, *vin*, & *ἔλαιον*, *huile*. (*D. J.*)

ŒNIADE, (*Géogr. anc.*) en latin *Œniadæ*, ancienne ville de Grece dans l'Acarnanie, à l'embouchure de l'Acheloüs, & aux confins de l'Etolie. Strabon en marque la situation dans son livre. Il en est aussi parlé dans Diodore de Sicile, dans Polybe, dans Tucydide, *l. I.* & dans Tite-Live, *l. XXXVIII. ch. xj.* Il y a de l'apparence que cette ville tira son nom d'Œnoé, pere de Déjanire. Elle fut ensuite nommé *Erysiche*. (*D. J.*)

ŒNI-PONS, (*Géog. anc.*) c'étoit un pont sur une riviere qui couloit entre la Rhétie & le Norique. Il s'agit d'un pont sur l'Inn ; de-là les uns ont conclu que l'*Œni Pons* des anciens étoit Inspruck. Cluvier pense au contraire, que ce pont étoit un passage sur la route qui va de Munich à Salzbourg. Velzer met le pont de l'Inn à Œtingen en Baviere ; ce qu'il y a de sûr, c'est que ce pont étoit un passage gardé par une garnison romaine, & qu'il ne faut pas le chercher à Inspruck, qui est moderne.

ŒNISTERIES, *œnisteria*, fêtes que célebroient à Athenes les jeunes gens prêts à entrer dans l'adolescence, avant que de se faire couper pour la premiere fois la barbe & les cheveux. Ils apportoient au temple d'Hercule une certaine mesure de vin, en faisoient des libations, & en offroient à boire aux assistans. Hesychius & Pollux font mention de cette

fête, qui prend son nom du vin qu'on y offroit, & que les Grecs appelloient οἶνος. (G)

ŒNOÉ, (*Géog. anc.*) nom commun à plusieurs lieux de la Grece; 1°. c'est le nom de deux bourgs de l'Attique, l'un dans la tribu Aïantide, l'autre dans la tribu Hippothoontide, près de Marathon. 2°. *Œnoé* étoit une ville de l'Elide au Péloponnese; 3°. *Œnoé* étoit une ville de l'île d'Icaria; 4°. une ville de la Laconie au Péloponnése, à l'occident d'Epidaure; 5°. lieu maritime d'Asie dans la Cappadoce; 6°. lieu des Corinthiens sur le promontoire d'Olénia; 7°. ville & fontaine d'Acadie, au Péloponnese; 8°. île de l'Archipel, l'une des Sporades dont Pline fait mention, *liv. IV. ch. xij.* On la nomma ensuite *Sicinus.* (*D. J.*)

ŒNOENDA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la Lycie, dont parle Tite-Live, *liv. XXXVIII. chap. xxxvij.* Elle devint épiscopale dans la suite des tems. (*D. J.*)

ŒNOMANTIE, s. f. (*Divination.*) οἰνομαντεία, c'est-à-dire *divination par le vin*; elle se faisoit dans l'antiquité par des conjectures tirées de la couleur, & autres accidens du vin destiné aux libations. Potter, *Archæol. græc. t. I. p. 319.*

ŒNONE, (*Géog. anc.*) île de la mer Egée. Eaque, fils de Jupiter, & grand-pere d'Achille, regna dans l'île d'*Œnone*, qu'ensuite du nom de sa mere, il appella *Egine*, & s'acquit une réputation d'intégrité, qui lui valut l'honneur de juger aux enfers les pâles Européens, & d'avoir sa place entre Minos & Rhadamanthe; c'est un triumvirat poétique, bien différent de celui d'Octave, d'Antoine & de Lépide.

ŒNOPIE, (*Géog. anc.*) l'ancienne *Œnopie*, aujourd'hui *Angia*, étoit une île de la Grece près d'Athenes, avec une ville de même nom. La peste ayant dévasté ce pays, il fut repeuplé par les Myrmidons. Les habitans de cette île ont été estimés grands athletes & bons marins. Il s'y trouve aujourd'hui une si grande quantité de perdrix rouges, que le peuple est obligé chaque année de s'assembler au printems pour casser les œufs de peur que les perdreaux qui en naîtroient ne mangeassent les semailles. On voit encore quelques vestiges de deux temples d'*Oenopie* renommés dans l'antiquité; l'un étoit dédié à Vénus, l'autre à Jupiter.

ŒNOPTE, s. f. (*Hist. anc.*) c'étoit chez les Athéniens une espece de censeur qui veilloit à reprimer toutes les débauches illicites qui pouvoient se glisser dans les festins; & il déféroit les coupables à l'aréopage. Ce mot signifie proprement *inspecteur sur les vins.*

ŒNOTRIDES, (*Géog. anc.*) il y avoit deux îles de ce nom dont Pline parle, *liv. III. ch. vij.* mais qu'il n'est pas aisé de retrouver aujourd'hui. Le P. Hardouin croit que c'est Ponza & Ischia.

ŒNOTRIE, (*Géog. anc.*) *Œnotria*, nom donné à la partie de l'Italie habitée par les Arcadiens, sous la conduite d'Œnotrius. Ce prince, dit Pausanias, fit voile en Italie, y regna, & donna son nom à cette contrée: ce fut, ajoute-t-il, la premiere colonie grecque qui alla habiter une terre étrangere; & c'est là la peuplade de barbares la plus ancienne. Virgile n'ignoroit pas cette tradition, quand il a parlé de l'Italie.

Est locus Hesperiam Graii cognomine dicunt,
Terra antiqua potens armis, atque ubere glebæ
Œnotrii *coluere viri.*

Æneid. *l. I.*

(*D. J.*)

ŒNOTRIENS, LES (*Géog. anc.*) *Oenotri*; anciens peuples d'Italie, dont Denys d'Halicarnasse, *liv. I. ch. iij.* vous indiquera complettement l'origine & les divers établissemens. Ils étoient une colonie d'Arcadiens, qui traverserent la mer Ionienne sous la conduite d'Œnotrius fils de Lycaon, & vinrent s'établir en Italie.

ŒNUS, (*Géog. anc.*) nom latin de l'Inn, riviere d'Allemagne; de-là vient Instadt, qui se nomme en latin *Œnopolis.* Le mot *Œnus* est diversement écrit par les anciens: savoir, tantôt *Œnus*, tantôt *Henus*, & même *Hinus* dans Paul le diacre.

ŒNUSÆ, (*Géog. anc.*) Pline, *liv. IV. ch. xij.* nomme aussi trois îles qu'il place vis-à-vis de Messenes. Pausanias, *liv. IV. ch. xxxiv.* n'en fait qu'une seule, qui se nomme aujourd'hui *Carpera.*

ŒPATA, s. m. (*Botan. exot.*) grand arbre des Indes qui croît au bord de la mer, surtout aux environs de Cochin. Son fruit ressemble beaucoup à l'anacarde. Cet arbre est nommé *arbor indica, fructu conoïde, cortice pulvinato, nucleum unicum nullo ossiculo claudente.* H. M. *part. 4. liv. V.*

ŒS, (*Mythol. syrienne.*) nom d'un dieu des anciens Chaldéens ou Babyloniens; c'est selon Selden & Vossius le même que Oannès. *Voyez* OANNÈS. (*D. J.*)

ŒSEL, (*Géog.*) en latin *Osilia*; île de la mer Baltique sur la côte de Livonie, près du golfe de Riga. Elle appartient à la Russie. *Long. 39. 40'. 40–54". lat. 57. 48'. 58–38".*

ŒSOPHAGE, s. m. (*Anat.*) c'est un canal en partie musculeux & en partie membraneux, situé derriere la trachée-artere, & devant les vertebres du dos, depuis environ le milieu du cou jusqu'au bas de la poitrine, où il passe par l'ouverture particuliere du petit muscle ou muscle inférieur du diaphragme, dans le bas-ventre, & se termine à l'orifice supérieur de l'estomac.

Il est composé de plusieurs tuniques à-peu-près comme l'estomac, dont il est la communication. La premiere n'est formée dans la poitrine que par la duplicature de la portion postérieure du médiastin. Elle manque au-dessus de la poitrine & dans le cou, où l'*œsophage* n'a pour tunique commune que la continuation du tissu cellulaire des parties voisines.

La seconde tunique est musculeuse, composée de différentes couches de fibres charnues. Les plus externes sont pour la plûpart longitudinales, & elles ne sont pas toutes continuées d'un bout à l'autre. Les couches suivantes sont obliquement transversales, celles d'après sont plus transversales, & les internes biaisent à contre sens. Elles se croisent toutes en plusieurs endroits très-irrégulierement, sans être spirales ni annulaires.

La troisieme tunique est appellée *nerveuse*, & ressemble à celle de l'estomac & des intestins. Elle est différemment plissée en long, étant beaucoup plus ample que la musculeuse, & est environnée d'un tissu filamenteux blanchâtre, mollet & fin, comme une espece de coton. Si l'on met le tissu cotoneux tremper dans de l'eau, il se gonfle & devient épais.

La quatrieme tunique, ou la plus interne, a quelque ressemblance avec celle des intestins, excepté qu'elle a des mamelons très-petits & très-courts, au lieu de velouté. Elle est aussi plissée en long comme la troisieme; de sorte qu'un *œsophage* coupé en travers représente un tuyau dans un autre. Cette tunique suinte toujours une lymphe visqueuse par les porosités.

L'*œsophage* dès son origine se porte peu-à-peu vers le côté gauche, & va naturellement le long des extrémités gauches des cartilages de la trachée-artere.

ŒSOPHAGE, MALADIE DE L' (*Medecine.*) le canal membraneux, enduit intérieurement d'une mu-

cosité qui le rend glissant, se nomme *æsophage*. Il prend, comme on sait, son origine dans le gosier, & va se terminer dans l'estomac, où il fait passer tout ce qu'on doit avaler ou rejetter. Quoique ce canal soit également fort & musculaire, cependant il est sujet à plusieurs maladies.

Son défaut d'humidité produit le desséchement, & rend la déglutition plus difficile; on y remédie par le fréquent usage des mucilagineux & des humectans. Son acrimonie qui vient moins des alimens qu'on a pris que de la mucosité elle-même devenue trop âcre, & qui est quelquefois la cause du hoquet, s'adoucit par les émolliens balsamiques. Il faut chasser dehors cette mucosité, & en changer la nature par le secours des déterfifs. Les aphthes qui ont coutume d'affecter l'*æsophage*, trouveront la guérison dans l'application des remedes appropriés à cette maladie.

Si la corrosion, le frottement, ou l'excoriation vient à enlever la surpeau de cette partie, il en résulte une déglutition difficile & douloureuse: si elle est produite par des corps âpres qu'on a avalé, elle se guérira par la boisson des adoucissans & des mucilagineux; mais si elle doit sa naissance à une mucosité acrimonieuse, il faut recourir en même tems aux antisceptiques. L'ulcere qui survient à l'*æsophage* demande l'usage des balsamiques, joint à l'abstinence de tous les alimens d'une déglutition pénible. (*D. J.*)

ŒSOPHAGE, *corps étrangers dans l'æsophage*, maladie de Chirurgie. L'introduction des corps étrangers dans le conduit des alimens, occasionne des accidens plus ou moins pressans, suivant la nature & la figure de ces corps. On ne peut pas réduire cette matiere à des principes dont le seul développement puisse fournir une théorie capable de nous conduire dans la pratique; c'est à l'expérience à nous instruire exactement sur ces cas. Le premier volume des *mémoires de l'académie royale de Chirurgie*, contient une collection très-étendue de faits relatifs à ce sujet. M. Hevin les a rangés sous quatre classes: dans la premiere, on voit les cas où on peut enfoncer les corps étrangers dans l'estomac sans danger: dans la seconde classe sont compris les corps qu'il faut retirer: on examine dans la troisieme les circonstances où l'on est obligé d'enfoncer les corps qu'il faudroit retirer: & enfin dans la quatrieme, on expose les cas où les corps étrangers ne peuvent être retirés, ni enfoncés, ni rejettés par les voies naturelles.

Nous renvoyons à cet ouvrage le détail de tous ces faits, qui tiendroient trop de place dans ce Dictionnaire, & qui perdroient par abréviation leur principal mérite, qui est d'instruire fidellement & complettement. Nous nous sommes contenté de faire graver quelques instrumens nouveaux, qu'on peut employer pour retirer les corps étrangers arrêtés dans l'*æsophage*.

Pour éviter les inconvéniens de la pointe du crochet dont quelques praticiens se sont servi, M. Petit en a imaginé un qui est formé d'une tige ou stilet d'argent flexible, ou de deux fils d'argent tournés l'un sur l'autre en spirale; l'extrémité est recourbée & forme un petit anneau propre à engager le corps étranger. *Voyez la fig. 3. Pl. V.*

Le même auteur a encore inventé dans les mêmes vûes un instrument dont le succès est beaucoup plus sûr, à cause de la multiplicité d'anneaux dont il est fourni, lesquels peuvent les uns ou les autres se présenter du côté du corps étranger & l'engager. Cet instrument est formé d'une tige d'argent flexible ou de baleine, à l'extrémité de laquelle sont attachés plusieurs petits anneaux, de maniere qu'ils peuvent se mouvoir librement en différens sens, & se présenter de tous côtés à la surface des parois de l'*æsophage*. *Voyez Pl. V. fig. 2.*

On peut aussi se servir d'une canule flexible armée d'une éponge. *Voyez Pl. V. fig. premiere, & sa description au mot* CANULE.

Le balai de l'estomac, gravé *Pl. XXVIII. fig. 2*, & décrit au *mot* BALAI, est aussi fort propre à repousser des corps étrangers arrêtés dans l'*æsophage*, à les retirer, s'il est possible, & à changer au-moins leur mauvaise détermination en une meilleure.

Nous avons parlé des corps étrangers arrêtés dans l'*æsophage* au *mot* BRONCHOTOMIE, qu'il est à-propos de consulter pour completter cet article.

Les instrumens que nous venons de décrire sont bien préférables à la tige de porreau, dont se servent les gens qui ne sont pas de l'art, avec plus d'envie d'être utiles que de discernement; car le porreau peut se casser dans l'*æsophage*, & augmenter les accidens. Il n'y a rien de mieux qu'une bougie longue & grosse comme le bout du petit doigt: on peut au défaut d'instrumens s'en servir utilement après l'avoir trempé dans de l'huile d'amandes douces, & maniée un peu pour la rendre souple & flexible.

On peut & l'on doit dans quelques circonstances faire une opération pour tirer les corps étrangers engagés dans l'*æsophage*: on lui a donné le nom d'*æsophagotomie*. Voyez *cet article*.

Plaies de l'æsophage, voyez *au mot* PLAIE. (*Y*)

ŒSOPHAGOTOMIE, *terme de Chirurgie*, opération qu'on fait à l'œsophage pour tirer les corps étrangers qui y sont arrêtés, qui ne peuvent être ni retirés ni enfoncés, & dont le séjour dans cette partie feroit une cause d'accidens funestes. *Voyez* dans l'article précédent les secours qu'on peut donner contre les corps étrangers de l'œsophage; & l'*article* BRONCHOTOMIE, où l'on voit que la ponction de la trachée artere ayant rétabli la respiration, très-gênée par un corps étranger dans l'œsophage, on a pu enfoncer ce corps étranger dans l'estomac par des moyens ordinaires, ce qui a dispensé de l'*æsophagotomie*.

M. Guattani, chirurgien de l'hôpital général de Rome, & premier chirurgien de sa sainteté en survivance, a communiqué en 1747 à l'académie royale de Chirurgie, dont il est associé, une *dissertation* imprimée dans le troisieme tome de ses mémoires, dans laquelle il établit la possibilité de l'incision de l'œsophage, d'après plusieurs dissections anatomiques, & plusieurs expériences sur des animaux vivans. Il fait observer que l'incision doit toujours se faire à gauche, parce que l'œsophage, suivant la remarque de M. Winslow, n'est point couché sur le milieu des vertebres, mais est situé à la gauche de la trachée-artere. (*Y*)

ŒSOPHAGIEN, *en Anatomie*, un des muscles du pharinx, décrit par M. Albinus sous le nom de *constricteur du pharinx*. On donne ordinairement ce nom au petit plan de fibres demi-circulaires qui se remarque au-dessous des cricopharingiens, & qui s'attache de même qu'eux aux parties latérales externes du cartilage cricoide.

ŒSTRE, *voyez* HUITRE.

ŒSTRYMNIS, PROMONTORIUM, (*Géogr. anc.*) Festus Avienus parle d'un promontoire, d'un golfe & d'îles qu'il nomme *Œstrymnides*. Il dit que le promontoire a le sommet de roche; que le golfe commence à ce promontoire, & que les îles sont riches en plomb & en étain. Ce dernier trait ressemble bien à l'idée que les anciens ont eu des îles Cassitérides: en ce cas le golfe peut être le golfe de France. (*D. J.*)

ŒSYPE, s. m. (*Commerce.*) c'est cette espece de graisse ou axonge que l'on nomme plus communément *suint*, qui est adhérente à la laine de moutons & de brebis, sur-tout à celle d'entre les cuisses & de dessous la gorge.

Ceux qui lavent les laines ont soin de recueillir cette graisse, qui surnage sur l'eau où ils les lavent, & ils la mettent, après l'avoir fait passer par un linge, dans des petits barils dans lesquels les marchands Epiciers & Droguistes la reçoivent.

Le Berry, la Beauce & la Normandie sont les provinces de France qui fournissent davantage d'*œsype*, sans doute à cause des nombreux troupeaux qui s'y nourrissent. Les Normands lui donnent le nom de *si*: en Berry on l'appelle *suin*, & ailleurs *soin*.

Cette drogue doit être choisie nouvelle, d'une consistance moyenne, d'un gris de souris, sans saleté, & d'une odeur supportable. Quand elle vieillit elle ressemble à du savon sec, & s'empuantit à l'excès. Cependant elle a une propriété extraordinaire, qui est qu'après un très-long tems & une insupportable puanteur, elle acquiert une odeur agréable & approchant de celle de l'ambre gris.

ŒSIPE, (*Mat. med.*) Les anciens pharmacologistes ont attribué, suivant leur usage, beaucoup de vertus à cette graisse, qu'ils ont principalement recommandée contre les douleurs de la rate & de l'estomac, la dureté du foie, & les *nodosités* des membres; contre les ulceres du fondement & de la vulve, *&c.* L'usage de ce remede est absolument aboli. (*b*)

ŒTA, (*Géogr. anc.*) longue chaîne de montagnes dans la Grece, qu'elle traverse depuis le pas des Thermophyles jusqu'au golfe d'Ambracie. L'*Œta* commence aux Thermophyles, au bord du golfe Maliac, & se termine dans la mer, auprès des îles Eschinades. Sophien dit que le nom moderne est *Bunina.*

Cette montagne de Thessalie, entre le Pinde & le Parnasse, est célebre dans l'histoire grecque, par le pas de Thermophyles, & dans la Fable, par la mort d'Hercule qui s'y brûla: d'où vient que le peuple qui habitoit au pié de l'*Œta* avoit un culte particulier pour ce héros. Ce mont étoit encore renommé par son hellébore. Enfin, comme le mont *Œta* se se perd dans la mer Égée, qui est à l'extrémité de l'Europe à l'orient, les Poëtes ont feint que le soleil & les étoiles se levoient derriere cette montagne, & que de-là naissoient le jour & la nuit. (*D. J.*)

ŒTING *ou* ŒTINGEN, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans la Souabe, avec titre de comté. *Long.* 28. 20. *lat.* 48. 52.

Œtingen est la patrie de Wolfius (*Jérôme*) un des habiles humanistes du xvj. siecle en Allemagne. On lui doit plusieurs bonnes traductions latines des orateurs grecs & d'autres auteurs. Il mourut de la pierre à Augsbourg en 1580, à 64 ans. Il y a eu plusieurs autres savans hommes de son nom en Allemagne & en Suisse.

ŒTING *ou* OTTINGEN, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans la haute Baviere, sous la jurisdiction de Burckhausen. Elle est sur l'Inn, & se divise en ancienne & en nouvelle. *Long.* 30. 32. *lat.* 48. 8. (*D. J.*)

ŒUF, *dans l'Histoire Naturelle*, c'est cette partie qui se forme dans les femelles des animaux, & qui, sous une écaille ou écorce qu'on nomme *coque*, renferme un petit animal de même espece, dont les parties se développent & se dilatent ensuite, soit par incubation, soit par l'accession d'un suc nourricier.

Les especes d'animaux qui produisent des *œufs* se nomment en particulier *ovipares*; & la partie de la femelle dans laquelle l'*œuf* se forme, se nomme *ovaire*. *Voyez* OVAIRE.

Comme de tous les *œufs* ceux des poules ou ceux dont se forment les poulets sont les plus communs & en même tems ceux qui ont été plus observés, nous dirons quelque chose ici de leur structure & de la maniere dont les poulets s'y engendrent.

La partie extérieure d'un *œuf* de poule est donc la coque, écorce blanche, mince, friable, qui renferme & garantit toutes les autres parties des injures qu'elles auroient à craindre du dehors. Immédiatement après la coque il y a une membrane commune, *membrana communis*, qui tapisse toute la cavité de la coque, & qui lui est attachée très-serrée, excepté dans le gros bout de l'*œuf*, où on découvre entre ces deux parties une petite cavité qui peu à-peu devient plus considérable. Dans cette membrane sont contenus les deux *albumina* ou blancs, enveloppés chacun dans sa membrane propre. Dans le milieu du blanc est le *vitellus* ou jaune, enveloppé aussi particulierement dans son enveloppe ou membrane particuliere: l'albumen extérieur est oblong ou ovale, & il suit la figure de la coque; l'intérieur est sphérique, & d'une substance plus crasse & plus visqueuse, & le jaune est de la même figure. A chacune de ses extrémités est un chalaza, & les deux ensemble sont comme les poles de ce microcosme: ce sont des corps blancs, denses, dont chacun est composé de trois petits globules, semblables à des grains de grêle joints ensemble. Non seulement c'est dans ces chalazas que les différentes membranes sont jointes ou attachées ensemble, ce qui fait que les différentes liqueurs se tiennent chacune dans sa place ou sa position respective; mais ils servent encore à tenir toujours une même partie de l'*œuf* en en haut, de quelque côté qu'on se tourne. *Voyez* CHALAZA.

Vers le milieu, entre les deux chalazas, sur le côté du jaune & dans sa membrane, est une petite vessie de la figure d'une vessie ou lentille, qu'on appelle en latin *cicatricula*, & en françois *germe*, & que quelques auteurs nomment aussi l'*œil-de bœuf*, & qui contient une humeur dans laquelle le poulet s'engendre.

Toutes ces parties qu'on distingue dans l'*œuf* de poule, se trouvent aussi dans les autres *œufs*: l'une des parties de l'*œuf* est ce dont l'animal se forme, & le reste est destiné à sa nourriture; suivant cela, la premiere semence ou *stamen* du poulet est dans la cicatricule.

L'albumen est le suc nourricier qui sert à l'étendre & à le nourrir jusqu'à ce qu'il devienne gros, & le jaune lui sert de nourriture lorsqu'il est tout-à-fait formé, & même en partie lorsqu'il est éclos; car il reste après que l'*œuf* est éclos une bonne partie du jaune, laquelle est reçue dans le ventre du poulet comme dans un magasin, & portée de-là par les appendicula ou canal intestinal, aussi bien que par entonnoir, dans les boyaux, & qui sert comme de lait. *Voyez* ECLORE & *PUNCTUM SALIENS*.

Un *œuf* proprement dit est ce du total dequoi l'animal se forme; tels sont ceux des mouches, des papillons, *&c.* qu'Aristote appelle *vermiculi*.

Il y a entre cette derniere espece d'*œufs* & la premiere, cette différence, qu'au lieu que ceux de la premiere espece (aussi-tôt que la femelle les a pondus) n'ont plus besoin que de chaleur & d'incubation, sans aucune nourriture extérieure, pour porter le fœtus à sa perfection; ceux de la derniere espece, après qu'ils sont tombés de l'ovaire dans la matrice, ont besoin des sucs nourriciers de la matrice pour s'étendre & grossir: c'est aussi ce qui fait qu'ils restent plus long-tems dans la matrice que les autres.

La principale différence qui se trouve entre les *œufs* proprement dits, c'est qu'il y en a qui sont parfaits, c'est-à-dire qu'ils ne manquent d'aucune des parties que nous venons de décrire, lors même qu'ils sont dans l'ovaire ou dans la matrice; & d'autres imparfaits, qui n'ont toutes ces parties à-la-fois

qu'après qu'ils sont pondus : tels sont les *œufs* des poissons ; où se forme un albumen pour les garantir de l'eau lorsqu'ils sont déja hors du corps de la mere.

Une autre différence, c'est qu'il y en a de fécondés & d'autres qui ne le sont point : les premiers sont ceux qui contiennent un sperme que le mâle injecte dans le coït, pour les disposer à la conception; les autres ne sont point imprégnés de ce sperme, & ne donnent jamais des petits par incubation, mais seulement par putréfaction. Un *œuf* fécondé contient les rudimens du poulet avant même que la poule ait commencé à le couver. Le microscope nous fait voir à découvert dans le milieu de la cicatricule la carcasse du poulet qui nage dans le *liquamen* ou l'humeur ; elle est composée de cinq petites zones ou cordons que la chaleur de l'incubation future grossit en rarefiant & liquefiant la matiere premiere de l'albumen, & ensuite celle du germe, & les faisant entrer dans les vaisseaux de la cicatricule pour y recevoir encore une préparation, une digestion, une assimilation & une accrétion ultérieure, jusqu'à ce que le poulet devenu trop gros, ait rompu la coque & soit éclos.

On croyoit autrefois qu'il n'y avoit que les oiseaux & les poissons, avec quelques autres animaux, qui fussent produits *ab ovo*, par des *œufs* ; mais le plus grand nombre des modernes inclinent plutôt à penser que tous les animaux & les hommes mêmes sont engendrés de cette maniere. Harvé, Graaf, Kerkringius, & quelques grands anatomistes, ont si bien défendu cette opinion, qu'elle est à-présent généralement reçue.

On voit dans les testicules des femmes de petites vésicules qui sont environ de la grosseur d'un pois verd, qu'on regarde comme des *œufs* : c'est ce qui a fait donner par les modernes le nom d'*ovaires* à ces parties, que les anciens appelloient *testicules* ; ces *œufs* fécondés par la partie la plus volatile & la plus spiritueuse de la semence du mâle, se détachent de l'ovaire & tombent par le conduit de Fallope dans la matrice, où ils se forment & grossissent. *Voyez* CONCEPTION & GÉNÉRATION.

Plusieurs observations & plusieurs expériences concourent pour donner plus de poids à ce système, & pour le confirmer. M. de Saint-Maurice ayant ouvert une femme à Paris en 1682, lui trouva un fœtus parfaitement formé dans le testicule.

M. Olivier médecin de Brest, assure qu'en 1684, une femme qui étoit grosse de sept mois accoucha dans son lit d'un grand plat d'*œufs*, liés ensemble comme une grappe de raisin, & de différentes grosseurs, depuis celle d'une lentille, jusqu'à celle d'un *œuf* de pigeon. Wormius rapporte avoir vu lui-même une femme qui étoit accouchée d'un *œuf* ; & Bartholin confirme la même chose, *Cent. prem. hist. anat. IV. p. 11.* Le même auteur dit qu'il avoit connu à Coppenhague une femme, qui au bout de douze semaines de grossesse, avoit jetté un *œuf* enveloppé d'une coque mollasse. Lauzonus, *Dec. 11. ann. IX. obs. xxxviij. p. 731. des mém. des curieux de la nature*, rapporte la même chose d'une autre femme grosse de sept semaines. L'*œuf* qu'elle rendit, n'étoit ni aussi gros qu'un *œuf* de poule, ni aussi petit qu'un *œuf* de pigeon : il étoit couvert de membranes, au lieu de coque. La membrane extérieure appellée *chorion*, étoit épaisse & sanguinolente ; l'intérieure nommée *amnios*, étoit déliée & transparente ; & elle renfermoit une humeur blanchâtre, dans laquelle nageoit l'embryon attaché par les vaisseaux umbilicaux, lesquels ressembloient à des fils de soie.

Bonnet dans sa lettre à Zuinger, publiée dans les éphémérides des curieux de la nature, *Dec. 11. ann. 2. observ. clxxxvj. p. 417.* rapporte qu'une jeune fille avoit rendu une grande quantité de petits *œufs*. Conrade Virsungius dit qu'en faisant l'anatomie d'une femme qui avoit une descente, il trouva dans une des trompes des *œufs* de différentes grosseurs. Enfin, on voit encore de semblables exemples dans Rhodius, *Cent. 111. observ. lvij.* & dans différens endroits des mémoires des curieux de la nature : de sorte que Berger dans son traité *de naturâ humanâ, liv. II. chap. j. p. 461.* n'hésite point de penser que la seule différence qu'il y ait entre les animaux qu'on nomme *vivipares*, & ceux qu'on appelle *ovipares*, c'est que les derniers jettent leurs *œufs* hors de leur corps, & les déposent dans un nid, & que leurs *œufs* contiennent toute la nourriture nécessaire à leur fruit ; au lieu que dans les derniers, les *œufs* sont déposés des ovaires dans la matrice, qu'ils ont peu de suc, & que la mere fournit le reste de l'aliment.

Il n'y a pas jusqu'aux plantes dont Empedocles, & depuis Malpighi, Rallius, Fabrice d'Aquapendente, Grew, & d'autres, n'ayent prétendu que la génération se fait par des *œufs*. *Voyez* PLANTE.

D'un autre côté, nous avons plusieurs exemples où les animaux ovipares ont produit leurs petits tout vivans & sans *œufs*. On en rapporte en particulier d'un corbeau, d'une poule, de serpens, d'un poisson, d'anguilles, *&c. Voyez* Isibord, *ab Amelanxen, breviar. memorabil. n°. 28. in append. mém. nat. cur. dec. 11. an. 4. p. 201.* Lyserus, *observ. VI.* envoyée à Bartholin, Aldrovand. *hist. serp. & dracon. p. 309.* Seb. Nuremberg, *de miraculis naturæ in Europ. c. xlj. franc.* Paulin, *de anguilla, sect. prem. chap. ij.* &c.

Ce n'est pas tout : les Physiciens rapportent des exemples de mâles qui ont jetté des *œufs* par le fondement. Ce fait paroîtra si ridicule à un lecteur sage, qu'on pourroit nous blâmer de transcrire ici les passages sur lesquels on l'appuie ; & ainsi nous nous contenterons de renvoyer le lecteur qui aura assez de curiosité pour les confronter aux auteurs d'où nous aurions pû les tirer : savoir, Christophe Paulin, *Cynograph. curios. sect. I. liv. III. §. 56. M. nat. cur. Dec. 11. ann. 8. observ. cxvij. p. 261. & Dec. 1. ann. 2. observ. ccl. & Dec. 11. ann. 4. append. 199.* Schculk, *hist. monast. p. 129.* &c.

M. Hotterfort pense qu'il a bien pu se faire au-moins dans quelque cas, que ce qu'on avoit pris pour des *œufs*, ne fût que des alimens mal digérés & coagulés, ainsi qu'il l'a trouvé une fois lui-même. Quant aux *œufs* des femmes, Wormius & Fromann, *lib. III. de fascinat. v. 6. cap. xx. §. 9. pag. 882.* ont cru que c'étoit un effet du pouvoir du démon ; mais M. Bartholin & M. Stotterfoht, se moquent avec raison de cette relation.

Gousset, *de causis linguæ hebraïcæ*, taxe le sentiment moderne de la génération *ab ovo*, d'être contraire à l'Ecriture ; & d'autres ont cru voir dans la semence des animaux mâles, l'animal en vie & tout formé. *Voyez* ANIMALCULE & SEMENCE.

Malpighi fait des observations très-curieuses avec le microscope de tous les changemens qui arrivent dans l'*œuf* qu'une poule couve de demi-heure en demi-heure. Vossius & divers autres auteurs sont fort embarrassés de décider cette question, lequel a existé le premier de l'*œuf* ou de la poule, *de idol. lib. III. cap. lxxviij.*

En Egypte, on fait éclore les *œufs* par la chaleur d'un fourneau ou d'un four, & on en fait quelquefois éclore sept ou huit mille tout-à-la-fois. On trouve la maniere dont on se sert pour cela décrite dans les Transactions philosophiques. *Voyez* ECLORE. *Voyez ces fours, Pl. d'Agricul.*

On dit qu'à Tunquin on conserve les *œufs* pen-

dant trois ans, en les enveloppant d'une pâte faite de cendre & de saumure. La tortue fait, à ce qu'on dit, jusqu'à quinze cens *œufs* qu'elle couvre de sable, & qu'elle abandonne à la chaleur du soleil pour éclore; les *œufs* d'Autruche éclosent de la même maniere. Villugh. *Ornithol. Lib. II. c. viij.* §. 1.

Dans les *acta eruditorum* de *Lipf. Leypsik*, *année 1683. p. 221.* il est parlé d'un *œuf* de poule tout semblable aux *œufs* ordinaires, au milieu duquel on en trouva un autre de la grosseur d'un *œuf* de pigeon. *Voyez* SUPERFÉTATION.

Les *œufs* à double coque ne sont pas rares; Harvey donne fort au long dans son traité de la génération de l'animal, l'explication de cette apparence.

Chez les anciens l'*œuf* étoit le symbole du monde, & c'étoit une tradition parmi eux que le monde avoit été fait d'un *œuf*, ce qui rendit les *œufs* d'une grande importance dans les sacrifices de Cybele, la mere des dieux: quelques-uns de leurs faux-dieux étoient aussi venus d'un *œuf*.

ŒUF VUIDE, *voyez* VUIDE.

ŒUF DE VACHE, c'est un nom que quelques auteurs donnent à une espece de besoard qu'on trouve dans l'estomac de la vache.

ŒUF, *en Architecture*, ornement de forme ovale qu'on pratique dans l'*echinus* ou quart de rond du chapiteau ïonique & composite, le profil ou le contour de l'échinus s'enrichit d'*œufs* & d'ancres placés alternativement. *Voyez nos Pl. d'Architecture. Voyez aussi* ECHINUS, ORE, *&c.*

ŒUF PHILOSOPHIQUE, *en Chimie*, *voyez* PHILOSOPHIQUE.

ŒUF, (*Physique générale.*) on trouve quelquefois des *œufs* extraordinaires en petitesse, en grosseur, en figure, sans coque, sans jaune; d'autres qui ont une double coque; d'autres qui renferment un second *œuf*; d'autres qui contiennent des corps étrangers, comme des pois, des lentilles, des épingles, *&c.* Enfin, j'ai recueilli beaucoup d'observations en ce genre; mais il suffira d'en citer quelques-unes.

Le petit *œuf*, ou l'*œuf* nain, que les Ornithologistes nomment communément, *ovum centeninum*, est le dernier que la poule ponde de la saison. Cet *œuf* pour l'ordinaire ne contient pas de jaune, mais une espece de glaire ou de blanc. Il n'est pas surprenant que ce dernier *œuf* soit si petit; mais il est assez étonnant qu'une poule ne ponde jamais que de ces *œufs* nains.

Malpighi vous donnera la raison pourquoi ces *œufs* sont stériles, & ne produisent jamais de poulets.

Il y a d'autres *œufs* qui surpassent de beaucoup les *œufs* communs en grosseur. On les nomme *ova gemellifica*; il semble même qu'Aristote s'en soit apperçu: mais il est certain qu'il n'y a que les oiseaux domestiques qui pondent de ces sortes d'*œufs*: ils contiennent deux blancs & deux jaunes, & M. Harvey remarque que communément ils renferment deux poulets, qui quoiqu'éclos ne vivent pas.

De tous les *œufs* extraordinaires, il n'y en a guere de si remarquables que ceux qui ont une double coque, & que Harvey appelle *ovum in ovo*: cet habile homme explique en même tems les causes de ce phenomene dans son traité *de generatione animalium.*

Le petit *œuf* renfermé dans un grand, est ordinairement de la grosseur d'une olive, pointu par le bout, couvert d'une membrane dure, épaisse, & cassante. L'humeur qu'il contient est moins jaune que dans les autres *œufs*.

M. Méri a montré à l'académie des Sciences un *œuf* de poule cuit, dont le blanc renfermoit un autre petit *œuf* revêtu de sa coque & de sa membrane intérieure, & rempli de la matiere blanche sans jaune.

On a fait voir à la même académie en 1745, un *œuf* de poule d'Inde, dans lequel étoit renfermé un autre *œuf* garni de sa coque. Ceux qui savent que la coque de l'*œuf* ne se forme que dans l'*oviductus*, ou canal qui conduit l'*œuf* de l'ovaire au-dehors de l'animal, sentiront combien doivent être rares les circonstances nécessaires pour produire un pareil effet.

M. Petit porta en 1742 à la même académie un petit corps oviforme d'environ dix lignes de longueur, & de cinq lignes de diametre, qu'il avoit trouvé dans le blanc d'un *œuf*. Ce corps qui étoit lui-même une espece de petit *œuf*, n'étoit attaché au grand que par un pédicule assez court, & qui avoit peu de consistance: on y voyoit quatre enveloppes: l'extérieure étoit assez solide, puisqu'en étant séparée, elle conservoit sa forme & se soutenoit par elle-même, ce que ne faisoient point les autres. A chaque séparation des trois premieres enveloppes, ainsi prises extérieurement, le petit corps conservoit sa figure; mais on n'eut pas plutôt séparé la quatrieme, que tout ce qui y étoit renfermé s'échappa en forme de blanc d'*œuf* sans jaune.

Il y a des poules qui par un effet de la structure de leur ovaire, pondent toujours des *œufs* sans jaune. Il y en a d'autres qui n'en pondent que quelquefois; savoir, lorsque dans des efforts, ou par quelque cause extérieure, le jaune de l'*œuf* se creve dans l'*oviductus*; mais la cause n'étant pas constante, elles en font aussi de bien conditionnés.

Quant aux poules qui pondent quelquefois des *œufs* sans coque, cela vient ou de quelque maladie qui irritant la trompe, leur fait chasser l'*œuf* avant le tems; ou bien par une grande fécondité qui ne leur donne pas le loisir de les mûrir tous: il y a des poules qui font le même jour un *œuf* bien conditionné, & un autre sans coque.

Le défaut d'une suffisante quantité de cette humeur dans certaines poules, peut encore en être la cause. Les *œufs* sans coque s'appellent *œufs hardés.* *Voyez* ŒUF HARDÉ.

Quoique beaucoup de personnes, d'ailleurs raisonnables, croyent avec le peuple que les coqs pondent des *œufs*, & en particulier les *œufs* qui sont sans jaune; que ces *œufs* étant trouvés dans du fumier ou ailleurs, on en voit éclore des serpens ailés, qu'on appelle *basilics*; cette erreur n'a d'autre fondement qu'une ancienne tradition, que les préjugés de l'éducation & l'amour du merveilleux entretiennent.

On a trouvé quelquefois dans des *œufs* de poule des corps étrangers, comme des pois, des lentilles, & même une épingle. Ces pois & ces lentilles qui ont germé & porté du fruit, étoient entre le blanc & le jaune de l'*œuf*: peut-être que ces graines, ainsi que l'épingle dont j'ai parlé, se sont insinuées dans les poules pendant l'accouplement qui se fera fait dans un endroit où il y avoit beaucoup de pois & de lentilles: peut-être sont-ils entrés du jabot dans l'ovaire. (*D. J.*)

ŒUF HARDÉ, (*Hist. nat.*) il n'est pas rare de trouver des *œufs* de poule sans coque: on les appelle des *œufs hardés*. Leurs liqueurs ne sont contenues que par la membrane épaisse qui tapisse l'intérieur de la coquille des autres. Cette enveloppe cede sous le doigt en quelqu'endroit qu'on la presse: on tenteroit très-inutilement de faire éclore le poulet d'un *œuf* sans coque; la transpiration s'y fait avec une trop grande facilité; bien-tôt la membrane qui est sa seule enveloppe, se plisse, se ride, & se chiffonne très-irrégulierement en différens endroits. Au bout de peu de jours l'*œuf* a totalement perdu sa forme, & les deux tiers, ou même les trois quarts de son volume: il ne contient plus que des matieres épaisses

ſées au point d'être devenues ſolides & dures. Peut-être néanmoins ne ſeroit-il pas impoſſible, dit M. de Réaumur, de faire développer le poulet d'un *œuf hardé :* mais il faudroit, ajoute-t-il, que l'art lui donnât l'équivalent de ce que la nature lui a refuſé. Il faudroit ſuppléer par quelque enduit à la coquille qui lui manque, lui en faire une de plâtre, ou de quelque mortier, ou de quelque ciment poreux. Cette expérience qui ne ſeroit que curieuſe, ne réuſſiroit ſans doute, qu'après avoir été tentée bien des fois, & ne nous apprendroit rien de plus que ce que nous ſavons déja ſur la néceſſité d'une tranſpiration meſurée. (*D. J.*)

ŒUFS, *conſervation des*, (*Phyſique générale.*) il n'eſt pas indifférent de pouvoir conſerver des *œufs*, & en particulier des *œufs* de poule, frais pendant long-tems. Tous les *œufs* que couve une poule, ne ſont pas également frais ; ſi elle les a tous pondus, il y en a tel qui eſt de quinze à ſeize jours plus vieux qu'un autre. L'embryon périt dans l'*œuf*, lorſque l'*œuf* devient trop vieux, parce que l'*œuf* ſe corrompt ; mais il y vivroit quelquefois plus long-tems, ſi on empêchoit l'*œuf* de ſe corrompre.

Malgré la tiſſure compacte de ſa coque écailleuſe, malgré la tiſſure ſerrée des membranes flexibles qui lui ſervent d'enveloppe immédiate, l'*œuf* tranſpire journellement, & plus il tranſpire & plutôt il ſe gâte. Il n'eſt perſonne qui ne ſache que dans un *œuf* frais & cuit, ſoit mollet, ſoit au point d'être dur, la ſubſtance de l'*œuf* remplit ſenſiblement la coque ; & qu'au contraire il reſte un vuide dans tout *œuf* vieux qui eſt cuit, & un vuide d'autant plus grand, que l'*œuf* eſt plus vieux. Ce vuide eſt la meſure de la quantité du liquide qui a tranſpiré au-travers de la coque. Auſſi, pour juger ſi un *œuf* même qui n'eſt pas cuit, eſt frais, on le place entre une lumiere & l'œil ; la tranſparence de la coque permet alors de voir que l'*œuf* vieux n'eſt pas plein dans ſa partie ſupérieure. Mais des obſervations faites par les Phyſiciens, leur ont découvert les conduits par leſquels l'*œuf* peut tranſpirer. Ils ont vu que dans les enveloppes qui renferment le blanc & le jaune de l'*œuf*, il y a des conduits à air qui communiquent au-travers de la coque avec l'air extérieur. On voit où ſont ces paſſages, lorſqu'on tient un *œuf* ſous le récipient de la machine pneumatique dans un vaſe plein d'eau purgée d'air. A meſure qu'on pompe l'air du récipient, celui qui eſt dans l'*œuf* ſort par des endroits où la coque lui permet de s'échapper.

Un fait qui prouve encore très-bien que la coque de l'*œuf* eſt pénétrable à l'air, c'eſt que le poulet prêt à éclore fait entendre ſa voix avant qu'il ait commencé à becqueter ſa coque, & avant qu'il l'ait même filée. On l'entend crier très-diſtinctement, quoique ſa coque ſoit bien entiere ; malgré ſa tiſſure ſerrée, l'*œuf* tranſpire ; il eſt pour nous d'autant plus vieux, ou, pour parler plus exactement, d'autant moins bon, qu'il a tranſpiré davantage. Les payſans de nos provinces & des autres pays agiſſent comme s'ils ſavoient cette phyſique. Pour conſerver long-tems leurs *œufs* en bon état, ils les tiennent dans des tonneaux où ils ſont entourés de toutes parts de cendre bien preſſée, de ſon, de ſciure de bois de chêne, *&c.* cette cendre, ce ſon, cette ſciure de bois de chene s'applique contre les coques, en bouche les pores & rend leur tranſpiration difficile. Les *œufs* ainſi conſervés ſont mangeables dans un tems où ils euſſent été entierement corrompus ſans ces précautions.

M. de Réaumur a imaginé d'abord un meilleur moyen d'empêcher l'inſenſible tranſpiration des *œufs*, c'eſt en les enduiſant d'un vernis impénétrable à l'eau ; ce vernis eſt compoſé de deux parties de gomme, laque plate, avec une partie de colophone diſſoute dans de l'eſprit-de-vin. Une pinte d'eſprit-de-vin, dans laquelle on diſſout une demie livre de laque plate & un quart de livre de colophone, peut vernir 72 douzaines d'*œufs*, c'eſt-à-dire que la dépenſe en vernis pour chaque douzaine d'*œufs* ne ſauroit aller à un ſol ; & ſi l'on fait les couches très-minces, cette dépenſe n'iroit qu'à la moitié du prix.

Quoique la compoſition de ce vernis & ſon application ſoient faciles, M. de Réaumur a trouvé depuis qu'on pouvoit ſubſtituer à ce vernis une matiere moins chere encore, plus connue & aiſée à avoir par-tout, c'eſt de la graiſſe de mouton fraîche. Les *œufs* qui ont été enduits de cette graiſſe, ſe conſervent frais auſſi long-tems que ceux qui ont été vernis. Cette graiſſe ne coûte preſque rien de plus que le ſuif ordinaire, qui réuſſiroit également, mais qui bleſſeroit l'imagination. On fait fondre de la graiſſe de mouton fraîche ; & après l'avoir rendue liquide, on la paſſe à-travers un linge, on la met dans un pot de terre, on l'échauffe près du feu ; on plonge chaque *œuf* dans cette graiſſe, & on le retire ſur le champ : s'il eſt bien frais, il peut ſe conſerver ainſi pendant près d'une année.

On peut plonger l'*œuf* dans la graiſſe avec des pinces, dont l'attouchement ne ſe feroit que dans deux points ; & quand la graiſſe ſeroit figée ſur tous les autres endroits, on porteroit avec une plume ou un pinceau une petite goutte de graiſſe liquide ſur les deux endroits qui ſont reſtés découverts. Mais pour n'avoir plus à revenir à l'*œuf* après qu'il a été tiré du pot, il ſera peut-être plus commode de donner à chaque *œuf* un lien d'un brin de fil long de 6 à 7 pouces ; on entourera l'*œuf* vers ſon milieu, c'eſt-à-dire à diſtance à-peu-près égale de ſes deux bouts avec ce fil, on lui fera une ceinture arrêtée par un double nœud ; lequel nœud ſe trouvera très-près d'un des bouts de ce fil, c'eſt par l'autre bout du fil qu'on tiendra l'*œuf* ſuſpendu pour le plonger dans la graiſſe liquide. Celle qui s'attachera ſur la partie du fil qui entoure l'*œuf*, arrêtera auſſi-bien toute évaporation dans cet endroit, que celle qui ſera immédiatement appliquée contre la coquille. On imaginera peut-être qu'il eſt difficile de mettre un *œuf* en équilibre ſur un tour de fil, & de faire que cet *œuf* ne s'échappe pas ; mais pour peu qu'on l'éprouve, on trouvera le contraire.

La graiſſe de mouton ne communique pas le plus léger goût de graiſſe à l'*œuf ;* car quand on le retire de l'eau bouillante, il n'y a que le-deſſus de la coquille qui ſoit un peu gras, & on emporte toute trace de graiſſe en frottant l'*œuf* avec un linge. L'enduit de graiſſe eſt préférable au vernis pour les *œufs* deſtinés à être couvés, parce qu'il eſt difficile de dévernir les *œufs*, & que l'enduit de graiſſe eſt très-aiſé à enlever. Enfin on pourroit par le moyen de l'enduit de graiſſe tranſporter dans les divers pays un grand nombre d'*œufs* d'oiſeaux étrangers, les y faire couver, & peut-être, en naturaliſer pluſieurs. Cependant, malgré toutes ces vérités, ni le vernis des *œufs*, ni leur enduit de graiſſe propoſés l'un & l'autre par M. de Réaumur, n'ont point encore pris faveur dans ce royaume. (*D. J.*)

ŒUF, (*Chimie.*) *voyez* SUBSTANCES ANIMALES.

ŒUF, (*Diete, Pharmac. & Mat. méd.*) les *œufs* les plus employés à titre d'aliment ſont ceux de poule. On mange auſſi en Europe les *œufs* d'oie, de canne, de poule-d'inde, de paon, de faiſan, *&c.* Les Africains mangent les *œufs* d'autruche, & ceux de crocodile. Les *œufs* de tortue ſont un aliment très-uſité dans les îles de l'Amérique.

C'eſt aux *œufs* de poule que convient principalement ce que nous allons en obſerver en général, & cela inſtruira ſuffiſamment ſur les qualités eſſen-

tielles des autres *œufs* qu'on mange quelquefois dans ce pays ; ce qui peut mériter quelque considération particuliere sur les qualités spéciales des autres, par exemple, sur ceux de tortue, sera rapporté à cet article particulier. *Voyez* TORTUE D'AMÉRIQUE.

Les *œufs* de poule, que nous n'appellerons plus que les *œufs*, doivent être choisis les plus frais qu'il se pourra ; on veut encore qu'ils soient bien blancs & longs. On connoît à ce sujet les vers d'Horace.

Longa quibus facies ovis erit, illa memento
Ut succi melioris, & ut magis alba rotundis
Ponere.

Les *œufs* nourrissent beaucoup : ils fournissent un bon aliment, utile en santé comme en maladie. Les auteurs de diete s'accordent tous à assûrer qu'ils augmentent considerablement la semence, qu'ils réveillent l'appétit vénérien, & disposent très-efficacement à le satisfaire. On les prépare de bien des manieres, & on en forme différens mets qui sont d'autant plus salutaires qu'ils sont plus simples. Car toutes ces préparations recherchées où les *œufs* sont mêlés avec des laitages, du sucre, des parfums, *&c.* déguisent tellement la vraie nature de l'*œuf* qu'il peut y perdre toutes ses bonnes qualités. Il est observé même que les laitages chargés d'*œufs* subissant dans les premieres voies, l'altération à laquelle ils sont naturellement sujets, la communiquent aux *œufs*, & que la corruption d'un pareil mélange devient pire que n'auroit été celle du lait seul. On peut donc établir que tous ces mélanges délicats d'*œufs* & de lait, comme crèmes, *&c.* sont des alimens au-moins suspects, comme le lait. *Voyez* LAIT. Quant à la meilleure façon de préparer les *œufs* seuls, on peut la déterminer d'après cette seule regle ; savoir qu'en général ils doivent être modérement cuits ; la raison en est, dit Louis Lemery, que quand ils le sont trop peu, ils demeurent encore glaireux, & par conséquent difficiles à digérer. Quand au contraire ils sont trop cuits, la chaleur en a dissipé les parties aqueuses, qui servoient à étendre les autres principes de l'*œuf*, & à leur donner de la fluidité ; or ces principes se trouvant dépourvûs de leur humidité naturelle, s'approchent & s'unissent étroitement les uns aux autres, & forment un corps compact, resserré en ses parties, pesant à l'estomac. Ainsi l'*œuf* ne doit être ni glaireux, ni dur, mais d'une substance molle & humide, comme on le peut voir par ce vers de l'école de Salerne.

Si sumas ovum, *molle sit atque novum.*
Lemery, *Traité des alimens.*

Il est assez reçu que les *œufs* échauffent beaucoup, quand ils sont vieux ; cette qualité n'est pas annoncée par des effets assez déterminés, mais il est toujours sûr qu'ils sont d'un goût desagréable, & qu'ils sont plus sujets à se corrompre dans l'estomac que les frais.

Les plus mauvais de tous sont donc les vieux *œufs* durs, tels que les *œufs* de Pâques qu'on vend au peuple à Paris & dans plusieurs autres pays. Ces *œufs* sont sujets à peser sur l'estomac, à exciter des rapports fétides & âcres, des coliques, en un mot des vraies indigestions d'autant plus fâcheuses qu'elles sont ordinairement accompagnées de constipation ; car la propriété de resserrer le ventre qu'on attribue communément aux *œufs* durs, est très-réelle. Nous ne saurions cependant approuver la pratique fondée sur cette propriété qui fait des *œufs* durs un remede populaire & domestique contre les dévoimens.

Les auteurs de diete ont rapporté plusieurs signes, auxquels on peut reconnoître si les *œufs* sont frais ou non ; mais les paysanes & les plus grossieres cuisinieres en savent plus, à cet égard, que n'en peuvent apprendre tous les préceptes écrits.

Mais quant à l'art de les conserver dans cet état de fraîcheur, il faut rendre justice à la science, elle a été plus loin que l'économie rustique. Le principal secret qu'avoit découvert celui-ci, & qui est encore en usage dans les campagnes consistoit à les garder sous l'eau ; mais M. Réaumur ayant consideré que les *œufs* ne perdoient leur état de fraîcheur que par une évaporation qui se faisoit à-travers les pores de leur coquille, laquelle en diminuant le volume des liqueurs dont l'*œuf* est formé, exposoit ces liqueurs à une altération spontanée, une espece de fermentation, un commencement de corruption, en un mot aux inconvéniens auxquels sont sujets les liqueurs fermentables gardées en *vuidange ;* il pensa que si l'on enduisoit les *œufs* d'un vernis qui empêchât cette transpiration, on parviendroit à retarder considérablement leur corruption. Le succès répondit à ses espérances : des *œufs* enduits d'un vernis à l'esprit-de-vin quelconque, d'une légere couche de cire, d'un mélange de cire & de poix résine, de graisse de mouton, *&c.* se conservent pendant plusieurs mois, & même pendant des années entieres dans l'état de la plus parfaite fraîcheur. Les enduits de colle de poisson, de gomme arabique *&c.* arrêtent moins parfaitement cette transpiration, parce que la liqueur que l'*œuf* exhale étant aqueuse, peut dissoudre une partie de ces dernieres substances, & se frayer ainsi quelques routes. On conserve aussi très-bien les *œufs* sous l'huile, mais cette liqueur bouche les pores bien moins exactement que les matieres graisseuses & résineuses concretes. Le suif y seroit très-bon, mais quoiqu'on puisse l'enlever facilement, l'idée de son emploi est toujours dégoûtante. M. de Réaumur donne la préférence à la graisse de mouton, parce qu'elle coûte très-peu, & qu'elle se sépare facilement de l'*œuf* en le faisant tremper dans l'eau chaude. La maniere de les enduire de graisse de mouton proposée par cet académicien, est fort simple & plus facile dans l'exécution, comme il l'observe lui-même, qu'on ne seroit tenté de croire d'abord. Il ne s'agit que de suspendre un *œuf* à un fil, dans lequel on l'engage comme dans une espece de ceinture au moyen d'un nœud coulant, & de le tremper une seule fois dans de la graisse fondue sur le feu. *Voyez l'Histoire des insectes* de M. de Réaumur, *tome II.* & *Mémoires de l'académie royale des Sciences, année 1735.*

Ce que nous avons dit des *œufs* jusqu'à présent convient à l'*œuf* entier, c'est-à-dire au blanc & au jaune mangés ensemble, & se tempérant mutuellement ; car chacune de ces substances considérée en particulier a des qualités diététiques différentes. Le blanc ou partie glaireuse est beaucoup plus nourrissante, c'est à celle-là que convient principalement l'exagération d'Avicenne qui dit des *œufs* qu'ils engendrent autant de sang qu'ils pesent. Le jaune est moins nourrissant & plus échauffant ; c'est à cette substance qu'appartient spécialement la qualité aphrodisiaque ou excitant à l'amour, observée dans les *œufs*.

Boerhaave, qui a donné dans sa chimie un long examen du blanc d'*œuf* sans dire un mot du jaune, observe que cette matiere albumineuse étant portée jusqu'à la putréfaction vraiment alkaline, produit les plus terribles effets dans le corps animal, prise en la plus petite quantité, *pauxillum*, & même que sa seule odeur dissout les humeurs de notre corps à l'égal du venin de la peste, *solo putrido halitu suo humores corporis nostri mirificè dissolvit instar veneni pestilentialis.* Cette proposition ne nous paroît guere moins outrée que celle de ce singulier Hecquet, qui dit dans son *Traité des dispenses du carême*, qu'un *œuf*

eſt *une quinteſſence naturelle*, *un ſoufre*, *un volatile*, *un feu prêt à s'allumer.*

Pluſieurs auteurs ont accordé aux *œufs* des vertus vraiment médicamenteuſes. Hippocrate recommande les blancs d'*œufs* battus dans de l'eau de fontaine comme une boiſſon humectante, rafraîchiſſante & laxative, très-propre aux fébricitans, *&c.* Tout le monde connoît l'uſage des bouillons à la reine, dont la baſe eſt le jaune d'*œuf* dans la toux & dans les coliques bilieuſes. Ce dernier uſage qui eſt le moins connu, peut être cependant regardé comme le meilleur par l'analogie qu'a le jaune d'*œuf* avec la bile, qu'il eſt capable d'adoucir en s'y uniſſant.

La même qualité du jaune *d'œuf*, ſavoir, ſa qualité analogue à la bile, c'eſt-à-dire, ſavonneuſe, capable de ſervir de moyen d'union entre les ſubſtances huileuſes & les aqueuſes, le rend très-propre à appaiſer les tranchées violentes, & les autres accidens qui ſuivent quelquefois l'uſage des violens purgatifs réſineux: car le jaune *d'œuf* eſt capable de s'unir chimiquement à ces réſines, & de les diſpoſer par là à être diſſoutes & entraînées par les liqueurs aqueuſes, ſoit celles que fourniſſent les glandes des inteſtins, ſoit celles qu'on peut donner aux malades à deſſein, quelque tems après lui avoir fait prendre des jaunes *d'œuf.*

On l'emploie d'avance au même uſage, c'eſt-à-dire à prévenir ces accidens, ſi on ne donne ces réſines âcres, qu'après les avoir diſſoutes dans une ſuffiſante quantité de jaune *d'œuf*, & étendus enſuite en triturant dans ſuffiſante quantité d'eau, ce qui produit l'eſpece d'émulſion purgative dont il eſt parlé à la fin de *l'article* ÉMULSION. *Voyez cet article.*

Les baumes & les huiles eſſentielles peuvent auſſi commodément être unis aux jaunes *d'œuf*, comme au ſucre, pour l'uſage médicinal: ce compoſé, qu'on pourroit appeller *éléoon*, eſt entierement analogue à l'éléoſaccharum. *Voyez cet article.*

On trouve dans la pharmacopée de Paris un looch *d'œuf*, qui eſt un mélange d'huile d'amandes douces, de ſirop & d'eaux diſtillées fait par le moyen d'un jaune *d'œuf*: l'union que tous ces ingrédiens contractent, eſt très-légere; ainſi on peut en évaluer l'action particuliere par les vertus reſpectives de ces différens ingrédiens: quant à ſa qualité commune ou collective, celle qu'elle doit à ſa forme, à ſa conſiſtence de looch, & à la maniere de l'appliquer, *voyez* LOOCH.

Le jaune *d'œuf trituré* avec de la térébenthine, ou un autre baume naturel pour en compoſer les digeſtifs ordinaires des chirurgiens, exerce dans ce mélange la même propriété: il ſe combine avec ces baumes, en corrige par-là la ténacité & l'âcreté, les rend en partie miſcibles aux ſucs lymphatiques & capables d'être enlevés de deſſus la peau par des lotions aqueuſes. Au reſte, il ne leur communique cependant ces propriétés qu'à demi, parce qu'il n'entre point dans ce mélange en aſſez grande quantité.

Le jaune *d'œuf* employé à la *liaiſon* des ſauſſes, y opere encore par la même propriété: il ſert à faire diſparoître une graiſſe fondue qui y ſurnage en la combinant, la *liant* avec la partie aqueuſe qui fait la baſe de ces ſauſſes.

L'huile par expreſſion retirée des jaunes *d'œufs* durcis, paſſe pour éminemment adouciſſante dans l'uſage extérieur; mais elle ne poſſede évidemment que les qualités communes des huiles par expreſſion. *Voyez le mot* HUILE.

Le blanc *d'œuf* eſt l'inſtrument chimique le plus uſité de la clarification. *Voyez* CLARIFICATION.

La propriété qu'a le blanc *d'œuf* dur expoſé dans un lieu humide, de ſe reſoudre en partie en liqueur, d'éprouver une eſpece de *défaillance*, le rend propre à diſſoudre certaines ſubſtances dont on le remplit après en avoir ſéparé le jaune: les *œufs* durs ainſi chargés de myrrhe, fourniſſent l'huile de myrrhe par défaillance, *voyez* MYRRHE; chargés de vitriol blanc & d'iris de Florence en poudre, un collyre fort uſité, *&c.*

Le blanc *d'œuf* entre dans la compoſition du ſucre-d'orge, de la pâte de régliſſe blanche & de celle de guimauve, *&c.*

Enfin les coques ou coquilles *d'œuf* ſe préparent ſur le porphyre pour l'uſage médicinal: c'eſt un abſorbant abſolument analogue aux yeux d'écreviſſe, aux écailles d'huitre, aux perles, à la nacre (*voyez ces articles*), & par conſéquent on ne peut pas moins précieux. C'eſt par un pur caprice de mode que quelques perſonnes ſe ſont aviſées depuis quelque tems de porter dans leur poche une boîte de coquilles *d'œufs* porphyriſées, qu'on envoie de Louvain. Cette ſubſtance terreuſe eſt un des ingrédiens du remede de mademoiſelle Stephens. *Voyez* REMEDE *de mademoiſelle Stephens.*

ŒUFS DES INSECTES. (*Hiſt. nat. des inſect.*) la maniere dont les inſectes mâles commercent avec les femelles, quoique très variée, rend la femelle féconde, & la met en état de pondre des *œufs* lorſqu'il en eſt tems.

La variété qu'il y a entre ces *œufs* eſt incroyable, ſoit en groſſeur, ſoit en figures, ſoit en couleurs. Les figures les plus ordinaires de leurs *œufs* ſont la ronde, l'ovale & la conique: les *œufs* des araignées & d'un grand nombre de papillons, quoique ronds, ſont encore diſtingués par bien des variétes; mais il faut remarquer que dans ces mêmes figures il y a beaucoup de plus ou de moins, & que les unes approchent plus des figures dont on vient de parler que les autres. Pour ce qui regarde les couleurs, la différence eſt plus ſenſible. Les uns, comme ceux de quelques araignées, ont l'éclat de petites perles; les autres, comme ceux des vers-à-ſoie, ſont d'un jaune de millet; on en trouve auſſi d'un jaune de ſoufre, d'un jaune d'or & d'un jaune de bois. Enfin il y en a de verds & de bruns; & parmi ces derniers, on en diſtingue de diverſes eſpeces de bruns, comme le jaunâtre, le rougeâtre, le châtain, *&c.*

La matiere renfermée dans ces *œufs* (car la plûpart des inſectes ſont ovipares) eſt d'abord d'une ſubſtance humide, dont ſe forme l'inſecte même qui en ſort quand il eſt formé.

Tous les inſectes ne demeurent pas le même eſpace de tems dans leurs *œufs.* Quelques heures ſuffiſent aux uns, tandis qu'il faut pluſieurs jours, & ſouvent même pluſieurs mois aux autres pour éclorre. Les *œufs* qui pendant l'hiver ont été dans un endroit chaud, écloſent plutôt qu'ils ne le devroient, ſelon le cours de la nature. Les *œufs* fraîchement pondus ſont très-mous; mais au bout de quelques minutes ils ſe durciſſent. D'abord on n'y apperçoit qu'une matiere aqueuſe, mais bientôt apres on découvre dans le milieu un point obſcur, que Swammerdan croit être la tête de l'inſecte, qui prend la premiere, ſelon lui, ſa conſiſtance & ſa couleur.

L'inſecte eſt plié avec tant d'art, que malgré la petiteſſe de ſon appartement, il ne manque pas de place pour former tous les membres qu'il doit avoir. On ne peut s'empêcher, en voyant ces merveilles, d'admirer la puiſſance de celui qui a ſu mettre tant de choſes dans un ſi petit eſpace. Un très grand nombre d'inſectes ſemblent n'avoir preſque d'autre ſoin pour leurs *œufs*, que celui de les placer dans des endroits où leurs petits, dès qu'ils ſeront éclos, trouveront une nourriture convenable. Auſſi eſt ce alors tout le ſoin que demandent ces *œufs*, & que le plus ſouvent les meres ne peuvent prendre, puiſque quantité d'entr'elles meurent peu apres qu'elles ont pon-

du ; ce ſoin cependant n'eſt pas toujours borné-là, bien des fois il eſt accompagné d'autres précautions.

Pluſieurs enveloppent leurs *œufs* dans un tiſſu de cire très-ſerré ; d'autres le couvrent d'une couche de poils tirés de leur corps. Quelques eſpeces les arrangent dans un amas d'humeur viſqueuſe, qui ſe durciſſant à l'air, les garantit de tout accident. Il y en a qui font pluſieurs inciſions obliques dans une feuille, & cachent dans chacune de ces inciſions un *œuf*. On en voit qui ont ſoin de placer leurs *œufs* derriere l'écorce des arbres, & dans des endroits où ils ſont entierement à couvert de la pluie, du mauvais tems & de la trop grande ardeur du ſoleil. Quelques-uns ont l'art d'ouvrir les nervures des feuilles & d'y pondre leurs *œufs* ; de maniere qu'il ſe forme autour d'eux une excroiſſance qui leur ſert tout-à-la-fois d'abri, & aux petits éclos d'alimens. Il y en a qui enveloppent leurs *œufs* d'une ſubſtance molle qui fait la premiere nourriture de ces animaux naiſſans, avant qu'ils ſoient en état de ſupporter des alimens plus ſolides, & de ſe les procurer. D'autres enfin font un trou en terre, & après y avoir porté une proviſion ſuffiſante de nourriture, ils y placent leur ponte.

Si un grand nombre d'inſectes, après avoir ainſi placé leurs *œufs*, les abandonnent au haſard, il y en a d'autres qui ne les abandonnent jamais ; tels ſont par exemple quelques ſortes d'araignées qui ne vont nulle part, ſans porter avec elles dans une eſpece d'enveloppe tous les *œufs* qu'elles ont pondus. L'attachement qu'elles ont pour ces *œufs* eſt ſi grand, qu'elles s'expoſent aux plus grands périls plutôt que de les quitter. Telles ſont encore les abeilles, les guêpes, les frélons & pluſieurs mouches de cet ordre. Les ſoins que les fourmis ont de leurs petits va encore plus loin, car ils s'étendent juſqu'aux nymphes dans leſquels ils doivent ſe changer. Les inſectes ayant en général tant de ſoin de leurs *œufs*, il eſt aiſé de comprendre la multitude incroyable de ces petits animaux ſur la terre, dont une partie périt au bout d'un certain tems, & l'autre ſert à nourrir les oiſeaux & autres animaux qui en doivent ſubſiſter. (*D. J.*)

ŒUF DE SERPENT, (*Littérat.*) Une grande ſuperſtition des druides regardoit *l'œuf des ſerpens*. Selon ces anciens prêtres gaulois, les ſerpens formoient cet *œuf* de leur propre bave, lorſqu'ils étoient pluſieurs entortillés enſemble. Dès que cet *œuf* étoit formé, il s'élevoit en l'air au ſifflement des ſerpens, & il falloit, pour conſerver ſa vertu, l'attraper lorſqu'il tomboit ; mais celui qui l'avoit ainſi pris montoit d'abord à cheval pour s'enfuir, & s'éloignoit au plus vîte, parce que les ſerpens, jaloux de leur production, ne manquoient pas de pourſuivre celui qui la leur enlevoit, juſqu'à ce que quelque riviere arrêtât leur pourſuite.

Dès que quelqu'un avoit été aſſez heureux pour avoir un de ces *œufs*, on en faiſoit l'eſſai en le jettant dans l'eau, après l'avoir entouré d'un petit cercle d'or ; & pour être trouvé bon, il falloit qu'il ſurnageât ; alors cet *œuf* avoit la vertu de procurer à celui qui le poſſédoit gain de cauſe dans tous ſes différends, & de lui faire obtenir, quand il le deſiroit, un libre accès auprès des rois mêmes.

Les druides recherchoient avec grand ſoin cet *œuf*, ſe vantoient ſouvent de l'avoir trouvé, & en vendoient à ceux qui avoient aſſez de crédulité pour ajouter foi à toutes leurs rêveries. Pline, en traitant ce manege de vaine ſuperſtition, nous apprend que l'empereur Claude fit mourir un chevalier romain du pays des Vocontiens (de la Provence), pour cette ſeule raiſon qu'il portoit un de ces *œufs* dans ſon ſein, dans la vue de gagner un grand procès. Il nous reſte un ancien monument ſur lequel ſont deux ſerpens, dont l'un tient dans la gueule un *œuf* que l'autre façonne avec ſa bave. (*D. J.*)

ŒUFS DE MER, (*Hiſt. nat.*) ce ſont des échinites ou ourſins pétrifiés.

ŒUFS DE SERPENS, (*Hiſt. natur.*) *ovum anguium*, nom donné par Boëce de Boot & par quelques autres naturaliſtes à une eſpece d'échinites ou d'ourſins pétrifiés.

ŒUF PHILOSOPHIQUE, eſpece de petit matras ayant la forme d'un *œuf*, & portant ſon cou à l'un de ſes bouts, c'eſt-à-dire ſelon la direction de ſon grand diametre. Ce vaiſſeau doit être fait d'un verre très-épais & très fort. On l'emploie aux digeſtions de certaines matieres peu volatiles, & ordinairement métalliques, qu'on y enferme en le ſcellant hermétiquement. (*b*)

ŒUF DES DRUIDES, (*Hiſt. anc.*) chez les Celtes ou les premiers habitans des Gaules, les druides ou prêtres exerçoient la Médecine ; ils attribuoient ſur-tout des vertus merveilleuſes à ce qu'ils appelloient *l'œuf des ſerpens*. Cet *œuf* prétendu étoit formé, ſelon eux, par l'accouplement d'un grand nombre de ſerpens entortillés les uns dans les autres : auſſi-tôt que ces ſerpens commençoient à ſiffler, *l'œuf* s'élevoit en l'air, & il falloit le ſaiſir avant qu'il fût retombé à terre ; auſſi tôt après il falloit monter à cheval, & fuir au galop pour éviter la fureur des ſerpens, qui ne s'arrêtoient que lorſque le cavalier avoit franchi quelque riviere. *Voyez* Pline, *Hiſt. nat. liv. XXIX. ch. iij. Voyez plus haut* ŒUFS DE SERPENT.

ŒUF D'ORPHÉE, (*Hiſt. anc.*) ſymbole myſtérieux dont ſe ſervoit cet ancien poëte philoſophe, pour déſigner la force intérieure & le principe de fécondité dont toute la terre eſt impregnée, puiſque tout y pouſſe, tout y végete, tout y renaît. Les Egyptiens & les Phéniciens avoient adopté le même ſymbole, mais avec quelque augmentation ; les premiers en repréſentant un jeune homme avec un *œuf* qui lui ſort de la bouche ; les autres en mettant cet *œuf* dans celle d'un ſerpent dreſſé ſur ſa queue. On conjecture que par-là les Egyptiens, naturellement préſomptueux, vouloient faire entendre que toute la terre appartient à l'homme, & qu'elle n'eſt fertile que pour ſes beſoins. Les Phéniciens au contraire, plus retenus, ſe contentoient de montrer que ſi l'homme a ſur les choſes inſenſibles un empire très-étendu, il en a moins ſur les animaux, dont quelques-uns diſputent avec lui de force, d'adreſſe & de ruſes. Les Grecs, qui reſpectoient trop Orphée pour avoir négligé une de ſes principales idées, aſſignerent à la terre une figure ovale. *Voyez l'Hiſtoire critique de la Philoſophie* par M. Deſlandes. (*G*)

ŒUF D'OSIRIS, (*Hiſt. anc.*) les Egyptiens, ſi l'on en croit Hérodote, racontoient qu'Oſiris avoit enfermé dans un *œuf* douze figures pyramidales blanches pour marquer les biens infinis dont il vouloit combler les hommes ; mais que Typhon ſon frere ayant trouvé le moyen d'ouvrir cet *œuf*, y avoit introduit ſecrettement douze autres pyramides noires, & que par ce moyen le mal ſe trouvoit toujours mêlé avec le bien. Ils exprimoient par ces ſymboles l'oppoſition des deux principes du bien & du mal qu'ils admettoient, mais dont cette explication ne concilioit pas les contrariétés. (*G*)

ŒUFS, *en terme de Metteur en œuvre*, ſont de petites caſſolettes ou boîtes de ſenteur qui ſont ſuſpendues à chaque côté de la chaîne d'un étui de piece. *Voyez* ÉTUI DE PIECE.

ŒUF, (*Rafin. de ſucre.*) on nomme ainſi dans les moulins à ſucre, le bout du pivot du grand tambour, à cauſe qu'il a la figure de la moitié d'un *œuf* d'oye. Cette piece s'ajoute au pivot, & y tient par le moyen d'une ouverture barlongue qu'on y fait ;

cile est d'un fer acéré posée sur une platine ou crapaudine de même matiere.

ŒUIL, L', (*Géog.*) petite riviere de France dans le Bourbonnois. Elle a sept ou huit sources, qui forment au-dessous de Cosne une petite riviere, laquelle se perd dans le Cher à Valigni, aux confins du Berry.

ŒUVRE, s. m. & f. (*Gramm. Critiq. sacrée.*) ce terme a plusieurs significations dont voici les principales. 1°. Il se prend pour ouvrage des mains: *& adoraverunt* opus *manuum suarum. Ps. cxxxiv. 15.* Il signifie 2°. les productions de la nature: *mentietur* opus *olivæ*, le fruit de l'olivier manquera. 3°. La délivrance du peuple juif: *Domine*, opus *tuum vivifica*; Seigneur, accomplissez votre ouvrage. 4°. Les bienfaits: *meditatus sum in omnibus* operibus *tuis*, *Ps. lxvj. 12.* j'ai médité sur toutes les graces dont vous nous avez comblé. 5°. Les châtimens. 6°. La récompense & le prix du travail: *non morabitur* opus *mercenarii apud te. Levit. xix. 13.* 7°. Les actions morales bonnes ou mauvaises. (*D. J.*)

ŒUVRE, (*Métallurgie.*) lorsque l'on traite dans une fonderie des mines qui contiennent de l'argent, ou ces mines renferment déja par elles-mêmes du plomb, ou l'on est obligé d'y joindre ce métal avant que de faire fondre la mine: après avoir fait ce mélange, on fond le tout, & de cette fonte il en résulte une matiere qu'on appelle *l'œuvre*, en allemand *werk*; ce n'est autre chose que du plomb qui s'est chargé de l'argent qui étoit contenu dans la mine avec laquelle on l'a mêlé, aussi bien que des substances étrangeres, du soufre, de l'arsenic, du cuivre, *&c.* qui se trouvoient dans cette mine d'argent. Pour dégager ensuite l'argent du plomb & des autres substances avec lesquelles il est joint dans *l'œuvre*, on le fait passer par la grande coupelle, après avoir préalablement fait l'essai de *l'œuvre* pour savoir combien il contient d'argent.

L'on nomme aussi *œuvre* ou *plomb d'œuvre* celui qui découle du fourneau dans l'opération appellée *liquation*, & qui a servi à dégager l'argent qui étoit contenu dans le cuivre noir. *Voyez* LIQUATION. (—)

ŒUVRE, (*Hydr.*) on dit qu'un bassin a dans *œuvre* tant de toises, pour exprimer qu'il tient entre ses murs tant de superficie d'eau. On dit même hors *d'œuvre*, quand on parle du dehors d'un ouvrage. Ce terme s'emploie très-à propos pour les escaliers, perrons, balcons & cabinets qui excedent le bâtiment. (*K*)

ŒUVRE, s. m. (*Archit. civile.*) ce terme a plusieurs significations dans l'art de bâtir. Mettre en *œuvre*, c'est employer quelque matiere pour lui donner une forme & la poser en place: *dans œuvre* & *hors d'œuvre*, c'est prendre des mesures du dedans & du dehors d'un bâtiment: *sous œuvre*; on dit reprendre un bâtiment *sous œuvre*, quand on le rebâtit par le pié: *hors d'œuvre*; on dit qu'un cabinet, qu'un escalier, ou qu'une galerie est *hors d'œuvre*, quand elle n'est attachée que par un de ses côtés à un corps de logis. *Daviler.*

ŒUVRE D'ÉGLISE, s. f. (*Archit. civile.*) c'est dans la nef d'une église, un banc où s'asseoient les marguilliers, & qui a au-devant un coffre ou table sur laquelle on expose les reliques: ce banc est ordinairement adossé contre une cloison à jour, avec ailes aux côtés, qui portent un dais ou chapiteau, & le tout est enrichi d'architecture & de sculpture. L'*œuvre* de saint Germain l'Auxerrois est une des plus belles *œuvres* de Paris. (*D. J.*)

ŒUVRES DE MARÉE, (*Marine.*) c'est le radoub & le carénage que l'on donne aux vaisseaux.

Œuvres vives, ce sont les parties du vaisseau qui entrent dans l'eau.

Œuvres mortes, comprennent toutes les parties du vaisseau qui sont hors de l'eau, ou bien tous les hauts d'un vaisseau, telle que la dunette, l'acastillage, les galeries, bouteilles, seugnes, couronnement, vergues & hunes.

Quelques-uns disent que les *œuvres* vives sont toutes les parties du corps du bâtiment comprises depuis la quille jusqu'au vibord ou au pont d'en-haut. (*Z*)

ŒUVRES DU POIDS, (*Comm.*) on appelle à Paris marchandises d'*œuvres du poids* quelques-unes des marchandises qui sont sujettes au droit de poids-le-roi établi dans cette ville. *Voyez* POIDS-LE-ROI.

ŒUVRE, s. m. ce mot est masculin pour signifier un des ouvrages de musique d'un auteur. *Voyez* OPÉRA. (*S*)

ŒUVRE, *terme d'Artisans*; on dit du bois, du fer, du cuivre mis en *œuvre*. Un diamant mis en *œuvre*, est celui que le lapidaire a taillé, & à qui il a donné la figure qui lui convient pour en faire une table, un brillant, ou une rose: il se dit aussi par opposition au diamant brut, c'est-à-dire qui est encore tel qu'il est sorti de la carriere. (*D. J.*)

ŒUVRE, *main d'*, (*Manufacture.*) on appelle *main d'œuvre*, dans les manufactures, ce qu'on donne aux ouvriers pour le prix & salaires des ouvrages qu'ils ont fabriqués: ainsi on dit, ce drap coûte quarante sols par aune de *main d'œuvre*, pour dire qu'on en a donné quarante sols par aune au tisserand.

ŒUVRES BLANCHES, (*Taillanderie.*) ce sont proprement les gros ouvrages de fer tranchans & coupans, qui se blanchissent, ou plutôt qui s'éguisent sous la meule, comme les coignées, besiguës, ébauchoirs, ciseaux, terriers, essettes, tarrots, planes, hâches, doloires, arrondissoirs, grandes scies, grands couteaux, serpes, bêches, ratissoires, couperets, faux, faucilles, houes, hoyaux, & autres tels outils & instrumens servant aux Charpentiers, Charrons, Menuissiers, Tourneurs, Tonneliers, Jardiniers, Bouchers, Pâtissiers, *&c.* On met aussi dans cette premiere classe les griffons, & outils de Tireurs d'or & d'argent, & les marteaux & enclumes pour Potiers d'étain, Orfevres & batteurs de paillettes. (*D. J.*)

ŒUVRES, *maître des*, (*Antiq. rom.*) les Romains n'avoient qu'un seul *maître des œuvres*, il n'étoit pas citoyen, & il ne lui étoit pas permis de demeurer ni de loger dans Rome; son office consistoit à attacher le criminel au gibet. L'empereur Claude étant à Trivoli, eut la basse curiosité de voir exécuter des criminels, qu'on devoit punir d'un supplice ordinaire; mais il fut obligé d'attendre jusqu'au soir, parce qu'il fallut aller chercher le *maître des œuvres* qui étoit alors occupé à Rome même. Cet office ne paroit pas avoir subsisté dans les premiers tems chez les Romains; car dans l'affaire d'Horace, c'est à un licteur que le roi s'adresse pour l'attacher à l'arbre funeste, en cas qu'il fût condamné: dans la suite on vit les soldats romains faire la même fonction que les licteurs, fustiger & trancher la tête. (*D. J.*)

O F

OFANTO L', (*Géogr.*) les François disent *l'Ofante*, riviere du royaume de Naples, qui traverse la Pouille de l'ouest à l'est, & tombe dans le golfe de Venise: sa source est dans la principauté ultérieure, proche de Conza, & sépare dans son cours le Capitanat de la terre de Bari & du Basilicat.

Cette riviere se nomme en latin *Aufidus*, & Horace en a fait une peinture des plus animées. « C'est » ainsi, dit-il, que *l'Ofanto*, qui baigne les campa-

» gnes de la Pouille, enfle ses eaux courroucées, & » menace de ruiner par ses débordemens l'esperance » du laboureur, en roulant avec furie ses flots mugissans ».

Sic tauriformis volvitur Aufidus
Qui regna Dauni præfluit appuli,
Cum sævit, horrendamque cultis
Diluviem meditatur agris.

Liv. IV. Ode xiv.

Voilà des images & de la poésie. *Tauriformis Aufidus ; l'Ofanto* jettant des gémissemens se courrouce, entre en fureur, *sævit ;* il forme des desseins, *meditatur ;* quels desseins ? de ramasser un déluge d'eau, *diluviem horrendam cultis agris*, & de décharger sa colere ; enfin l'exécution suit de près les préparatifs, il franchit ses rives, il se roule au milieu des campagnes, & traîne avec lui le ravage & la désolation. (*D. J.*)

OFAVAI, (*Hist. mod. superstition.*) c'est ainsi que l'on nomme au Japon une petite boîte longue d'un pié & d'environ deux pouces de largeur, remplie de bâtons fort menus, autour desquels on entortille des papiers découpés : ce mot signifie *grande purification*, ou *rémission totale des péchés*, parce que les canusi ou desservans des temples de la province d'Isje, donnent ces sortes de boîtes aux pelerins qui sont venus faire leurs dévotions dans les temples de cette province, respectés par tous les Japonois qui professent la religion du Sintos. Ces pelerins reçoivent cette boîte avec la plus profonde vénération, & lorsqu'ils sont de retour chez eux ils la conservent soigneusement dans une niche faite exprès, quoique leurs vertus soient limitées au terme d'une année, parce qu'il est de l'intérêt des canusi que l'on recommence souvent des pelerinages, dont ils reconnoissent mieux que personne l'utilité. *Voyez* SIAKA.

OFFA DE VAN-HELMONT, (*Chimie.*) quelques auteurs françois ont aussi dit *soupe ;* il eut au-moins fallu dire *bouillie*, pour représenter la chose dont il s'agit ; mais *offa* vaut mieux ; il est devenu technique même en françois. On connoît sous ce nom en Chimie un précipité très-abondant, qui résulte du mélange de l'esprit-de-vin, & d'un esprit alkali volatil, ou sel alkali volatil résout ; ce précipité n'est autre chose que l'alkali volatil même, séparé de l'eau qui le tenoit en dissolution, & qui l'a abandonné pour s'unir à l'esprit-de-vin avec lequel elle a plus d'affinité. Il est donc clair que ce n'est là qu'une fausse coagulation. *Voyez* COAGULATION. Van-Helmont de qui nous vient cette expérience, & le nom de cette production chimique, en parle en ces termes dans son traité *de lithiasi, chap. iij. n°. 5. miseris spiritum urinæ, aquâ vitæ dephlegmatæ : atque in momento, ambo simul, in offam albam coagulata sunt, mirè tamen fugacem atque subtilem.* Ce phénomene n'est pas unique en Chimie : au contraire on connoit des précipités qui occupent tant de volume dans la liqueur où ils sont formés, qu'ils sont capables de l'absorber & de la faire disparoître toute entiere, ensorte que deux liqueurs qu'on a mêlées pour opérer cette précipitation sont sensiblement changées en un corps dur ou assez consistant pour prendre & retenir, à la maniere des solides, toutes les formes qu'on veut lui donner. Tel est le précipité de l'huile de chaux, ou solution de sel ammoniac fixe par l'huile de tartre par défaillance, ou par une lessive convenablement chargée d'alkali fixe nitreux. *Voyez* RECRÉATIONS CHIMIQUES & PRÉCIPITÉ. (*b*)

OFFE, s. f. (*Comm. de pêche.*) espece de jonc qui vient d'Alicante en Espagne, & dont on tire un grand usage en Provence, particulierement pour faire des filets à prendre du poisson.

OFFENBURG, (*Géog.*) petite ville impériale d'Allemagne, au cercle de Suabe dans l'Ortuau : les François la prirent en 1689. Elle est à 5 lieues S. E. de Strasbourg, 88 O. de Bade. *Long.* $25^{d}. 37'. 14''$. *lat.* $48^{d}. 28'. 11''$. (*D. J.*)

OFFENDICES, s. f. pl. (*Hist. anc.*) bandes qui descendoient des deux côtés des mitres ou bonnets des flamines & qu'ils nouoient sous le menton : si le bonnet d'un flamine lui tomboit de la tête pendant le sacrifice, il perdoit sa place.

OFFENSE, s. f. OFFENSER, OFFENSEUR, OFFENSÉ, (*Gramm. & Morale.*) l'*offense* est toute action injuste considérée relativement au tort qu'un autre en reçoit, ou dans sa personne ou dans la considération publique, ou dans sa fortune. On *offense* de propos & de fait. Il est des *offenses* qu'on ne peut mépriser ; il n'y a que celui qui l'a reçue qui en puisse connoître toute la griéveté ; on les repousse diversement selon l'esprit de la nation. Les Romains qui ne porterent point d'armes durant la paix, traduisoient l'*offenseur* devant les lois ; nous avons des lois comme les Romains, & nous nous vengeons de l'*offense* comme des barbares. Il n'y a presque pas un chrétien qui puisse faire sa priere du matin sans appeller sur lui-même la colere & la vengeance de Dieu : s'il se souvient encore de l'*offense* qu'il a reçue, quand il prononce ces mots : *pardonnez-nous nos* offenses, *comme nous pardonnons à ceux qui nous ont* offensés ; c'est comme s'il disoit : j'ai la haine au fond du cœur, je brûle d'exercer mon ressentiment ; Dieu que j'ai *offensé*, je consens que tu en uses envers moi, comme j'en userois envers mon ennemi, s'il étoit en ma puissance. La philosophie s'accorde avec la religion pour inviter au pardon de l'*offense*. Les Stoïciens, les Platoniciens ne vouloient pas qu'on se vengeât ; il n'y a presque aucune proportion entre l'*offense* & la réparation ordonnée par les lois. Une injure & une somme d'argent, ou une douleur corporelle, sont deux choses hétérogenes & incommensurables. La lumiere de la vérité *offense* singulierement certains hommes accoutumés aux ténèbres ; la leur présenter, c'est introduire un rayon du soleil dans un nid de hiboux, il ne sert qu'à blesser leurs yeux & à exciter leurs cris. Pour vivre heureux, il faudroit n'*offenser* personne & ne s'*offenser* de rien ; mais cela est bien difficile, l'un suppose trop d'attention, & l'autre trop d'insensibilité.

OFFENSIF, adj. (*Gramm.*) corrélatif de défensif ; on dit *armes offensives & défensives*, c'est-à-dire propres pour l'attaque & pour la défense ; une ligue *offensive* & défensive, c'est-à-dire que la condition est qu'on se réunira soit qu'il faille attaquer ou se défendre.

OFFEQUE, (*Hist. nat. Botan.*) racine qui croît dans l'île de Madagascar ; elle est fort amère, mais on lui enleve ce goût en la faisant bouillir : on la seche au soleil, après quoi elle se conserve très-long-tems ; lorsqu'on veut la manger on n'a qu'à la faire ramollir dans l'eau.

OFFERTE, s. f. (*Théol.*) oblation que le prêtre fait à Dieu dans le sacrifice de la messe, du pain & du vin, avant la consécration : la priere de l'*offerte* s'apelle *secrette*.

OFFERTOIRE, s. f. antienne chantée ou jouée par les orgues dans le tems que le peuple va à l'offrande. *Voyez* ANTIENNE & OFFRANDE.

Autrefois l'*offertoire* consistoit dans un pseaume que l'on chantoit avec son antienne, mais il est douteux si l'on chantoit le pseaume tout entier : saint Grégoire, qui en a fait mention, dit que lorsqu'il étoit tems, le pape regardant du côté du chœur où l'on chantoit l'*offertoire*, faisoit signe de finir.

Offertoire étoit aussi le nom que l'on donnoit à un morceau de toile sur lequel on mettoit les offrandes.

Le docteur Harris dit que c'étoit proprement un morceau d'étoffe de soie, ou de toile fine, dans lequel on enveloppoit les offrandes casuelles qui se faisoient dans chaque église. (*G*)

OFFICE, s. m. pris dans son sens moral, marque un devoir, c'est-à-dire, une chose que la vertu & la droite raison engagent à faire. *Voyez* MORALE, MORALITÉ, ETHIQUE, *&c.*

La vertu, selon Chauvin, est le dessein de bien faire; ce qui suit ou résulte immédiatement de ce dessein, est l'obéissance a la vertu, qu'on appelle aussi *devoir*, ou *officium*, ainsi l'*office* & le devoir est l'objet de l'obéissance qu'on rend à la vertu. *Voyez* VERTU.

Ciceron, dans son traité des *offices*, reprend Panætius, qui avoit écrit avant lui sur la même matiere, d'avoir oublié de définir la chose sur laquelle il écrivoit: cependant il est tombé lui-même dans une semblable faute. Il s'étend beaucoup sur la division des *offices* ou devoirs; mais il oublie de les définir. Dans un autre de ses ouvrages, il définit le devoir une action que la raison exige. *Quod autem ratione actum sit, id officium appellamus. Definit.*

Les Grecs, suivant la remarque de Cicéron, distinguent deux especes de devoirs ou *offices*: savoir, les devoirs parfaits, qu'ils appellent κατορθωμα, & les devoirs communs ou indifférens, qu'ils appellent καθηκον; ils les distinguent en disant que ce qui est absolument juste est un office parfait, ou devoir absolu, au lieu que les choses qu'on ne peut faire que par une raison probable, sont des devoirs communs ou indifférens. *Voyez* RAISON. *Voyez* DEVOIRS.

OFFICE, SERVICE, BIENFAIT, (*Synon.*) Seneque distingue assez bien les idées accessoires attachées à ces trois termes, office, service & bienfait, *officium*, *ministerium*, *beneficium*. Nous recevons, dit-il, un *bienfait* de celui qui pourroit nous négliger sans en être blamé; nous recevons de bons *offices* de ceux qui auroient eu tort de nous les refuser, quoique nous ne puissions pas les obliger à nous les rendre; mais tout ce qu'on fait pour notre utilité, ne sera qu'un simple *service*, lorsqu'on est réduit à la nécessité indispensable de s'en acquitter; on a pourtant raison de dire, que l'affection avec laquelle on s'acquitte de ce qu'on doit, mérite d'être compté pour quelque chose. (*D. J.*)

OFFICE, (*Théol.*) signifie le *service divin* que l'on célebre publiquement dans les églises.

S. Augustin assure que le chant de l'*office* divin n'a été établi par aucun canon, mais par l'exemple de Jesus-Christ & des apôtres, dont la psalmodie est prouvée dans l'Ecriture, le fils de Dieu ayant chanté des hymnes, les apôtres prié à certaines heures, & s'étant déchargés sur les diacres d'une partie de leurs occupations pour vacquer plus librement à l'oraison. S. Paul recommande souvent le chant des pseaumes, des hymnes & des cantiques spirituels, & l'on sait avec quelle ferveur les premiers fidéles s'acquittoient de ce pieux devoir.

Dans les constitutions attribuées aux apôtres, il est ordonné aux fideles de prier le matin, à l'heure de tierce, de sexte, de none, & au chant du coq. On voit dans le concile d'Antioche le chant des pseaumes déja introduit dans l'Eglise. Cassien *de cant. noctur. orat. & psall. modo*, raconte fort au long la pratique des moines d'Egypte à cet égard. Il ajoute que dans les monasteres des Gaules on partageoit tout l'*office* en quatre heures; savoir, prime, tierce, sexte & none; & la nuit des samedis aux dimanches on chantoit plusieurs pseaumes accompagnés de leçons, ce qui a beaucoup de rapport à nos matines, & quelques autres pseaumes qui ont donné lieu aux laudes.

S. Epiphane, S. Basile, Clément d'Alexandrie, Théodoret *&c.* deposent également en faveur de l'office ou de la priere publique. Quelques-uns croient que saint Jérome fut le premier qui, à la priere du pape Damase, distribua les pseaumes, les épitres & les évangiles dans l'ordre où ils se trouvent encore aujourd'hui pour l'office divin de l'eglise romaine; que les papes Gelase & saint Grégoire y ajouterent les oraisons, les répons & les versets, & que saint Ambroise y joignit les graduels, les traits & les alleluia.

Plusieurs conciles tenus dans les Gaules, entre autres celui d'Agde, le deuxieme de Tours, & le deuxieme d'Orleans reglent les heures & l'ordre de l'*office*, & décernent des peines contre les ecclésiastiques qui manqueront d'y assister ou de le réciter. Les conciles d'Espagne ne sont pas moins formels sur cette obligation, & la regle de saint Benoît entre dans le dernier détail sur le nombre des pseaumes, des leçons, d'oraisons qui doivent composer chaque partie de l'*office*. On a tant de monumens ecclesiastiques sur ce point, que nous n'y insisterons pas davantage.

Le mot d'*office* dans l'église romaine signifie plus particulierement la maniere de célebrer le service divin, ou de dire l'*office*, ce qui varie tous les jours. Car l'*office* est plus ou moins solemnel, selon la solemnité plus ou moins grande des mysteres, & suivant le degré de dignité des saints. Ainsi l'on distingue les *offices* solemnels majeurs, solemnels mineurs, ou annuels mineurs, ou annuels majeurs, annuels mineurs, semi-annuels, doubles majeurs, doubles mineurs, doubles, semidoubles, simples & *office* de la férie.

Office se dit aussi de la priere particuliere qu'on fait dans l'église en l'honneur de chaque saint le jour de sa fête. Quand on canonise une personne, on lui assigne un *office* propre, ou un commun tiré de celui des martyrs, des pontifes, des docteurs, des confesseurs, des vierges, *&c.* selon le rang auquel son état ou ses vertus l'ont élevé.

On dit aussi l'*office* de la Vierge, du S. Esprit, du S. Sacrement, *&c.* Le premier se dit avec l'*office* du jour dans tout l'ordre de S. Bernard, & l'auteur de la vie de S. Bruno dit, que le pape Urbain II. y obligea tous les ecclésiastiques dans le concile de Clermont. Cependant Pie V. par une constitution en dispense tous ceux que les regles particulieres de leurs chapitres & de leurs monasteres n'y astraignent pas, & il y oblige seulement les clercs qui ont des pensions sur les bénéfices. Les chartreux disent aussi l'*office* des morts tous les jours, à l'exception des fêtes. Les clercs étant obligés par état de prier, & pour eux-mêmes, & pour les peuples; quand l'église leur a assigné les fruits d'un bénéfice, ce n'est qu'afin qu'ils puissent s'acquitter avec plus de liberté de ce devoir essentiel à leur état: s'il ne le remplissent pas, ils doivent être privés, comme l'ordonnent les canons, des fruits de leurs bénéfices, parce qu'il seroit injuste qu'ils jouissent sans prier d'un avantage qui ne leur a été accordé que pour faciliter la priere. L'église a aussi imposé à tous les clercs qui sont dans les ordres sacrés l'obligation de réciter l'*office* ou le bréviaire, & ils ne peuvent l'omettre en tout ou en partie notable, sous peine de péché mortel.

Dans l'*office* public, dit M. Fleury, chacun doit se conformer entierement à l'usage particulier de l'église où il le chante, mais ceux qui récitent en particulier, ne sont pas obligés si étroitement à observer les regles, ni pour les heures de l'*office*, ni pour la posture d'être de bout ou à genoux. Il suffit à la rigueur de réciter l'*office* entier dans les 24 heu-

res. Il vaut toutefois mieux anticiper les prieres que de les reculer, & sur ce fondement, on permet de dire dès le matin toutes les petites heures & matines dès les quatre heures après midi du jour précédent. Chacun doit réciter l'*office* du diocese de son domicile, si ce n'est qu'il aime mieux réciter l'*office* romain dont il est permis de se servir par toute l'église latine. *Inst. au droit ecclés. tom. I. part. 2. ch. ij. pag. 276.* Thomass. *discipl. ecclésiastiq. part. 1. liv. I. ch. xxxiv. & suiv.*

OFFICE, (*Jurisprud.*) en latin *officium*, *munus*, *honos*, est le titre qui donne le pouvoir d'exercer quelque fonction publique.

On confond souvent *charge* & *office*, & en effet, tout *office* est une charge, mais toute charge n'est pas un *office*, ainsi les charges dans les parlemens & autres tribunaux sont de véritables *offices*; mais les places d'échevins, consuls & autres charges municipales ne sont pas des *offices* en titre, quoique ce soient des charges, parce que ceux qui les remplissent ne les exercent que pour un tems, sans autre titre que celui de leur élection; au lieu que les *offices* proprement dits, sont une qualité permanente, c'est pourquoi on les appelle aussi *états*.

Chez les Romains les *offices* n'étoient ni vénaux ni héréditaires; ce n'étoient que des commissions, qui furent d'abord seulement annales, puis à vie: les *officiers* qui avoient la puissance publique, & que l'on appelloit *magistrats*, avoient en leur district le pouvoir des armes, l'administration de la justice & celle des finances.

Il en étoit à-peu-près de même en France sous les deux premieres races de nos rois.

Dans la suite, on a distingué diverses sortes d'*offices*; savoir, de justice, de police, de finance, de guerre, de la maison du roi, & plusieurs autres qui ont cependant tous rapport à quelqu'une de ces cinq especes. Tous ces *offices* sont aussi domaniaux ou casuels ou militaires.

Anciennement tous *offices* en France n'étoient tenus que par commission, & sous le bon plaisir du roi: depuis, ceux de judicature ont été faits perpétuels, ensuite ceux de finance, & quelques autres.

Louis XI. ordonna, en 1467, qu'il ne donneroit aucuns *offices*, s'ils n'étoient vacans par mort, ou par résignation faite du bon gré & consentement du résignant, ou par forfaiture préalablement jugée. L'ordonnance de Roussillon, *art. 27.* porte la même chose.

La même chose fut ordonnée par Henri II. au mois de Mai 1554 pour les *offices* de sa maison.

Les *offices* ainsi rendus perpétuels & à vie, n'étoient pas d'abord vénaux ni héréditaires. Il n'y avoit que les *offices* domaniaux qui se donnoient à ferme, & qui pouvoient être vendus, tels que les écritures ou greffes, les sceaux, les tabellionages, la recette des prevôtés & bailliages, c'est-à-dire: les émolumens des amendes & confiscations, se donnoit aussi à ferme. Le roi nommoit aux *offices* non domaniaux en cas de vacance.

En 1493 Charles VIII. ordonna que les *offices* de finance ne seroient plus conférés en titre, mais par commission, & fit insérer dans les provisions la clause *tant qu'il nous plaira*, qui est devenue dans la suite usitée dans toutes sortes de provisions; on l'y insere encore aujourd'hui, quoiqu'elle soit sans effet: on mettoit encore la clause que l'officier pourroit résigner, pourvu qu'il survécût 40 jours après la résignation.

S. Louis défendit de vendre les *offices* de judicature, cependant ses successeurs en ordonnerent la vente, entr'autres Louis Hutin & Philippe le Long; mais ce n'étoit pas une véritable vente; on donnoit seulement ces *offices* à ferme pour un tems.

Charles V. n'étant encore que régent du royaume, ordonna, en 1356, que les prévôtés, tabellionages, vicomtés, clergies, & autres *offices*, appartenans au fait de justice, ne seroient plus vendus ni donnés à ferme; mais qu'ils seroient donnés en garde à des personnes qui ne seroient pas du pays.

La même défense fut renouvellée par le roi Jean en 1360.

Charles VII. Louis XI. & Charles VIII. ordonnerent qu'avenant vacation de quelqu'*office* de judicature, les autres *offices* du même tribunal nommeroient à S. M. deux ou trois personnes des plus capables, pour en pourvoir le plus digne; voulant que ces *offices* fussent conférés gratuitement, afin que la justice fût administrée de même.

La venalité des *offices* commença à s'introduire entre les particuliers sous le regne de Charles VIII.

Le roi Louis XII. pour acquitter les grandes dettes de Charles VIII. son pere commença le premier à tirer de l'argent pour la nomination aux *offices* de finances.

François I. établit en 1522 le bureau des parties casuelles, où tous les *offices* furent taxés par forme de prêt, & vendus ouvertement.

Les résignations en faveur furent autorisées par Charles IX. en payant la taxe qui en seroit faite aux parties casuelles, & en 1568 il fut permis aux officiers, qui payerent la taxe de la finances de leurs *offices* de les résigner, & à leurs héritiers d'en disposer: que si les officiers résignans survivoient à leurs fils ou gendres résignataires, ils y rentreroient avec même faculté de résigner, & que s'ils laissoient un fils mineur, l'*office* lui seroit conservé. Ce même prince, en 1567, ordonna que les greffes & autres *offices* domaniaux seroient vendus à faculté de rachat, au lieu qu'auparavant ils étoient seulement donnés à ferme.

Henri III. fit d'abord quelques changemens: l'ordonnance de Blois, *art. 100*, abolit la venalité des charges de judicature; mais elle fut bientôt rétablie, de sorte qu'en 1595 le parlement de Paris abolit le serment que l'on faisoit prêter aux officiers de judicature de n'avoir point acheté leurs *offices*; réglement fait à l'occasion de M. Guillaume Joly, lieutenant-général de la connétablie, lequel ayant traité de cet *office*, eut la délicatesse de ne vouloir point jurer qu'il ne l'avoit pas acheté, ce qui donna lieu à Henri IV. de faire arrêter dans l'assemblée des notables, tenue à Rouen, que l'on retrancheroit ce serment qui se faisoit contre la vérité & contre la notoriété publique.

Henri IV. fit aussi, le 12 Décembre 1604, un édit portant établissement de l'annuel ou paulette: ce droit fut ainsi appellé du nom de Charles *Paulet*, qui en fut l'inventeur: cet édit porte en substance, que les officiers sujets à la regle de 40 jours pour la résignation de leurs *offices*, seront dispensés de la rigueur de cette loi, en payant chacun 4 deniers pour livre de la valeur de l'*office*, & ce depuis le premier Janvier jusqu'au 15 Février, moyennant quoi les *offices* seront conservés à leurs résignations, leurs veuves & héritiers qui en pourront disposer, en payant le huitieme denier pour la résignation; que ceux qui négligeront en quelques années de payer ce droit, seront privés pour ces années de la dispense des 40 jours: que ceux qui n'auront pas payé la paulette payeront le quart denier de la valeur de l'*office* en cas de résignation, & que ceux qui n'auront pas payé ce droit, venant à déceder avant l'accomplissement des 40 jours, leurs *offices* seront impétrables au profit du roi. Il y a eu bien des variations par rapport à la paulette. *Voyez* PAULETTE.

On a aussi assujetti les *offices* au prêt qui est une taxe

taxe que chaque officier est obligé de payer pendant les trois premieres années du renouvellement qui se fait de l'annuel tous les neuf ans. Les officiers des cours souveraines & quelques autres, sont exempts de ce droit. *Voyez* PRÊT.

Les *offices* vénaux sont présentement de quatre sortes: les uns héréditaires, dont on a racheté la paulette; les autres tenus à titre de survivance, pour laquelle les acquéreurs payent au roi une certaine somme; d'autres qui payent paulette, & faute de ce, tombent aux parties casuelles; d'autres enfin qui ne sont point héréditaires ni à survivance, tels que les *offices* de la maison du roi.

Le prix des *offices* ayant considérablement augmenté dans les premiers tems du regne de Louis XIV. il les fixa à un certain prix par deux édits du mois de Décembre 1665, & 13 Août 1669. Ces édits furent revoqués par un autre édit du mois de Décembre 1709: enfin par un dernier édit du mois de Septembre 1724, le roi a ordonné que le prix demeureroit fixe comme il l'étoit avant l'édit de Décembre 1709; ce qui n'empêcha pas les traités faits de gré-à-gré, pourvu que le prix n'excédât pas celui de la fixation.

Les *offices* sont réputés immeubles, tant par rapport à la communauté, que pour les successions & dispositions; ils sont susceptibles de la qualité de propres réels & de propres fictifs; ils peuvent aussi être ameublis par rapport à la communauté.

Les anciens *offices* domaniaux, comme les greffes, se reglent par la coutume du lieu où s'en fait l'exercice, les autres suivent le domicile du propriétaire.

Tous *offices* patrimoniaux sont sujets aux hypotheques des créanciers; suivant l'édit du mois de Février 1683; ils peuvent être vendus par decret, & le prix en ce cas en est distribué par ordre d'hypotheque entre les créanciers oppolans au sceau: un *office* levé aux parties casuelles, & dont on a obtenu des provisions sans aucune charge d'opposition, est affranchi de toutes hypotheques du passé. *Voyez* OPPOSITION AU SCEAU, PARTIES CASUELLES.

Quand le mari acquiert pendant la communauté un *office* non domanial, il a droit de le retenir, en rendant aux héritiers de la femme la moitié du prix qui a été tiré de la communauté.

Les *offices* sont sujets au douaire, de même que les autres biens, à l'exception des *offices* chez le roi, la reine, & autres princes.

Dans les successions & partages, les *offices* vénaux sont sujets à rapport: le fils ou le gendre qui a reçu l'*office*, ne peut pourtant pas le rapporter en nature à moins qu'il ne fût mineur lorsqu'il a été pourvu; mais on ne peut obliger à en rapporter que le prix qui en a été payé pour lui, pourvu que ce soit sans fraude.

Pour ce qui est des *offices* de la maison du roi, & des offices militaires, comme ils sont dans la seule & entiere disposition du roi, ils ne sont point susceptibles d'hypotheque, ni sujets à saisie, & n'entrent point en partage dans la famille. Ces *offices* sont une espece de préciput pour ceux auxquels ils ont été donnés: il n'en est dû aucune récompense à la veuve ni aux héritiers, si ce n'est de la somme que le pere auroit payée pour avoir la démission du titulaire; ils sont néanmoins propres de communauté, & si le mari qui étoit pourvu d'un de ces *offices* le revend pendant la communauté, il lui en sera dû remploi.

Depuis la révocation de l'édit de Nantes, on ne reçoit dans aucun *office* que des personnes de la religion catholique; c'est un des objets pour lesquels se fait l'information des vie & mœurs du récipiendaire.

L'ordonnance de Blois veut que pour être reçu dans un *office* de judicature de cour souveraine, on soit âgé de 25 ans accomplis, & qu'on ait fréquenté le barreau & les plaidoiries. Elle fixe l'âge des présidens des cours souveraines à 40 ans, & veut qu'ils aient été auparavant conseillers de cours souveraines, ou lieutenans-généraux de bailliage pendant dix ans, ou qu'ils aient fréquenté le barreau, & fait la profession d'avocat si longuement & avec telle renommée, qu'ils soient estimés dignes & capables de cet *office*. Pour les bailliages, elle fixe l'âge des lieutenans à 30 ans; celui des conseillers à 25, & veut qu'ils aient fréquenté le barreau pendant trois ans.

La declaration du mois de Novembre 1661 veut que les officiers des cours souveraines justifient de leur majorité, qu'ils rapportent leur matricule d'avocat, & une attestation d'assiduité au barreau; que les présidens aient été dix ans officiers dans les cours: mais le roi se réserve de donner des dispenses d'âge & de service dans les occasions importantes.

L'édit du mois de Juillet 1660 exige 40 ans pour les *offices* de présidens de cour souveraine; 27 ans, & 10 de service pour les maîtres des requêtes; 30 ans pour les avocats & procureurs-généraux; 27 ans pour les conseillers, avocats & procureurs du roi.

Ces édits furent confirmés par celui du mois de Février 1672, qui ajouta que les dispenses seroient accordées separement des provisions.

Par une autre déclaration du 30 Décembre 1679, l'âge pour être reçu dans les *offices* de baillifs, sénéchaux, vicomtes, prevôts, lieutenans-généraux, civils, criminels ou particuliers des sieges & justices qui ne ressortissent pas nuement au parlement, avocat & procureur du roi desdits sieges, fut fixé à 27 ans.

Enfin, par déclaration de Novembre 1683, l'âge des conseillers des cours supérieures & des avocats & procureurs du roi des présidiaux a été réduit à 25 ans; celui des maîtres des requêtes à 31, & six ans de service; celui des maîtres, correcteurs, auditeurs des comptes à 25 ans.

Les conseillers qui sont reçus par dispense avant l'âge de 25 ans, n'ont point voix délibérative, si ce n'est dans les affaires dont ils sont rapporteurs.

Les *offices* de conseillers clercs ne peuvent être possédés que par des personnes constituées dans les ordres sacrés.

Les officiers de judicature ne doivent point paroître au tribunal sans être révêtus de l'habit propre à leur dignité; & lorsqu'ils paroissent au-dehors, ils doivent toujours être en habit décent, ainsi qu'il a été ordonné par plusieurs déclarations, & par des réglemens particuliers de chaque compagnie.

L'ordonnance de 1667, conforme en ce point aux anciennes ordonnances, suppose que tous officiers publics doivent résider au lieu où se fait l'exercice de leur office: les officiers des seigneurs y sont obligés aussi-bien que les officiers royaux; mais cela n'est pas observé à leur égard, par la difficulté qu'il y a de trouver dans chaque lieu des personnes capables, ou d'en trouver ailleurs qui veuillent se contenter d'un *office* dans une seule justice seigneuriale; la plûpart en possedent plusieurs en différentes justices, & ne peuvent résider dans toutes ces justices.

L'édit du mois de Juillet 1669 porte, que les parens au premier, second & troisieme degrés, qui sont de pere & fils, frere, oncle & neveu, ensemble les alliés jusqu'au second degré, qui sont beaux-peres, gendres & beaux-freres, ne peuvent être reçus dans une même compagnie, soit cour souveraine ou autre; & à l'égard des parens & alliés, tant conseillers d'honneur que véterans, jusqu'au second degré de parenté & alliance, leurs voix ne sont comptées

que pour une, à moins qu'ils ne soient de différens avis.

Le roi accorde, quand il lui plaît, des dispenses d'âge, de tems d'étude, d'ordres de service, de parenté ou alliance.

Les officiers royaux ne peuvent être en même tems officiers des seigneurs; l'ordonnance de Blois déclare ces *offices* incompatibles.

L'ordonnance d'Orléans défend à tous officiers de justice de faire commerce & de tenir aucune ferme, soit par eux ou par personnes interposées, à peine de privation de leur *office*.

Celle de Blois leur défend sous les mêmes peines d'être fermiers des amendes & autres emolumens de leur siege, ni de se rendre adjudicataires des biens saisis, ni cautions des fermiers ou adjudicataires.

Pour ce qui concerne le devoir des juges en particulier, *voyez au mot* JUGE.

Un officier qui a vendu sa charge peut, nonobstant les provisions obtenues par l'acquéreur & avant sa réception, demander la résolution du contrat en remboursant tous les frais faits par l'acquéreur; cette révocation de la vente qu'on appelle *regrès*, n'est fondée que sur la jurisprudence.

Le roi accorde, quand il lui plaît, la survivance d'un *office*, c'est-à-dire, des provisions pour l'exercer après la mort ou démission de l'officier qui est en exercice. Il accorde même quelquefois la concurrence, c'est-à-dire, le droit d'exercer conjointement les fonctions de l'*office*. *Voyez* SURVIVANCE.

Les officiers qui ont vingt ans de service peuvent en vendant obtenir des lettres de vétérance, pour conserver l'entrée, séance, & voix délibérative. *Voyez* HONORAIRE & VÉTÉRANCE.

Lorsqu'un officier commet quelque faute qui le rend indigne de continuer ses fonctions, il peut néanmoins résigner son *office*, à-moins que le délit ne soit tel qu'il emporte confiscation.

Le roi peut supprimer les *offices* lorsqu'il les juge à charge ou inutiles à l'état. On en a vû plusieurs qui ont été créés, supprimés & rétablis plusieurs fois, selon les diverses conjonctures.

Sur les *offices*, voyez *le recueil des ordonnances*; le Bret, Loyseau, Chenu, Davot, *tom. III. tit. des offices*; Poquet, *régl. du dr. franç.* Guenois, Brillon, au mot *Office*.

Office ancien, est celui qui a été créé le premier pour exercer quelque fonction: on l'appelle *ancien*, pour le distinguer de l'alternatif, triennal, mi-triennal, *&c.*

Office annal, est celui dont la fonction ne dure qu'un an, comme sont en quelques endroits les fonctions de maire, échevin, syndic, consul, *&c.*

Office alternatif, est celui dont le titulaire exerce les fonctions pendant un an, alternativement avec le titulaire de l'ancien *office*, qui exerce pendant l'autre année.

Office casuel, est celui qui n'est point domanial, mais qui tombe dans les parties casuelles du roi ou de celui qui est à ses droits, faute d'avoir payé les droits établis pour conserver l'hérédité de l'*office*. *Voyez* ANNUEL & PAULETTE.

Office civil: on entend ordinairement par ce terme tout *office* qui dépend de la puissance séculiere; &, en ce sens, *office civil* est opposé à *office ecclésiastique*.

Office claustral, est une fonction particuliere dont on charge quelque religieux d'un monastere, comme d'avoir soin de l'infirmerie, de la sacristie, de la panneterie, du cellier, des aumônes; & l'*office* de grand veneur de l'abbé de saint Denis étoit un *office claustral*, comme on le peut voir dans *le Pouillé*.

Ces *offices* n'étoient tous dans l'origine que de simples administrations, confiées à des religieux du monastere par forme de commission révocable *ad nutum*. Mais, par un abus introduit dans les derniers siecles, plusieurs de ces *offices* ont été transformés en bénéfices, au moyen de différentes résignations faites successivement en cour de Rome par les religieux qui remplissoient ces *offices claustraux*; de sorte que l'on en distingue aujourd'hui de deux sortes, les uns qui sont possedés en titre de bénéfice, d'autres qui sont demeurés de simples commissions.

On ne présume pas que ces *offices* soient des titres de bénéfice; c'est aux religieux qui le prétendent à le prouver, & dans le doute ils ne sont regardés que comme de simples commissions.

La collation des *offices claustraux* appartient aux religieux, même pendant la vacance des abbayes ou prieurés dont ils dépendent.

Les Bénédictins de la congrégation de saint Maur ont obtenu des bulles des papes, confirmées par lettres patentes, qui ont éteint les titres de ces *offices*, & qui en ont uni les revenus à leurs manses conventuelles.

Un *office claustral* qui est devenu titre de bénéfice, ne peut être sécularisé par une possession même de quarante ans, s'il n'y a titre de *sécularité*, en vertu duquel il ait été ainsi possedé pendant cet espace de tems.

On ne peut pas non plus donner un *office claustral* en commende à un séculier, à-moins que la conventualité n'ait été anéantie dans le monastere.

Les *offices claustraux* n'entrent point en partage, si ce n'est lorsque ces *offices* sont chargés de fournir certaines choses aux religieux; en ce cas on rapporte au partage ce que ceux-ci sont obligés de fournir au couvent. *Voyez les mémoires du clergé*, *le recueil de jurisprud. de* la Combe.

Office comptable, se dit par abréviation pour *office* d'un comptable, c'est-à-dire, un *office* dont le titulaire est obligé de compter à la chambre des comptes du maniement de deniers qu'il a eus; tels sont les receveurs généraux des finances, les receveurs des tailles, & tous les trésoriers & payeurs des deniers royaux. Suivant l'édit du mois d'Août 1669, le roi est préféré à tous créanciers sur le prix de ces *offices*. La vente & distribution du prix doit être faite aux cours des aides. *Voyez au mot* CHAMBRE DES COMPTES l'article *comptable*.

Office de la couronne, est un des grands & premiers *offices* du royaume. Tous les chefs & premiers officiers des principales fonctions de l'état, soit pour la guerre, la justice, ou les finances, & pour la maison du roi, voulant se distinguer des autres officiers du roi, se sont qualifiés officiers de la couronne; soit à l'exemple des grands officiers d'Allemagne, qui se qualifient tous officiers du saint empire & non de l'empereur; soit parce que ces premiers officiers n'étoient pas destituables comme les autres officiers du roi, qui l'étoient à volonté, & ceux de la maison du roi à chaque mutation de roi; soit encore parce que leur fonction ne se bornoit pas à une seule province, comme celle des ducs & des comtes, mais s'étendoit dans tout le royaume; soit enfin parce que tous les autres officiers dépendoient d'eux, soit pour la disposition & provision, soit pour le commandement: tels que sont les *offices* de duc & pair, celui de chancelier, ceux de maréchal de France, d'amiral, de chevalier du saint-Esprit, de grand aumônier, de grand maître de la maison du roi, de grand chambellan, grand écuyer, grand échanson, grand pannetier, grand veneur, grand fauconnier, grand louvetier, grand prevôt de France, grand maître des eaux & forêts.

Tels étoient aussi anciennement les *offices* de maire du palais, de fénéchal, de connétable, de général des galeres, de grand maître des arbalêtriers, grands maîtres de l'artillerie, porte-oriflamme, colonels-

généraux de l'infanterie, chambrier, grand trésorier, grand-queux, *&c.*

Ces *offices* ont aussi été appellés *offices de France*, comme si ceux qui en sont revêtus appartenoient plutôt à l'état qu'au roi. Cela vient de ce que ceux qui tenoient ces grands & premiers *offices* du royaume, employoient toutes sortes de moyens pour s'y maintenir, soit en se qualifiant officiers de la couronne & non simplement officiers du roi, soit en faisant la foi & hommage de ces *offices* au roi, comme si c'eût été des *offices* à vie, afin qu'ils ne fussent pas révocables non plus que les fiefs : cependant du Tillet rapporte plusieurs exemples de destitutions pour chacun de ces *offices*, qu'il appelle toûjours des *charges*, pour montrer qu'elles se faisoient en termes honnêtes.

La plûpart de ces *offices* avoient autrefois une justice qui étoit annexée, comme quelques-uns l'ont encore conservé.

Mais ces *offices* ne sont plus regardés comme des fiefs & seigneuries, si ce n'est les pairies, l'*office* desquelles est présentement attaché à un duché.

Les *offices de la couronne* supposent la noblesse dans ceux qui en sont pourvûs ; c'est pourquoi ils prennent la qualité de chevalier. *Voyez* du Tillet, *des rangs des grands de France ;* Loyseau, *des offices ;* & *l'hist. des grands officiers de la couronne, par le* pere Anselme.

Office divin : on entend par-là les prieres qui doivent être dites chaque jour dans l'église, & les cérémonies qui doivent y être observées.

Les conciles obligent à la récitation de l'*office divin* ou breviaire les bénéficiers & ceux qui sont dans les ordres sacrés, & à la restitution des fruits ceux d'entre les bénéficiers qui manquent à ce devoir, *pro ratâ parte omissionis ;* c'est la disposition des conciles de Reims, de Bordeaux & de Tours, en 1583.

Le droit de publier un *office* nouveau, ou d'y faire quelque changement, appartient à l'évêque, mais il ne peut le faire imprimer sans la permission du souverain. *Voyez* BREVIAIRE, MISSEL.

Quand une église est polluée, ou en interdit, on doit y cesser l'*office divin. Voyez* INTERDIT *&* POLLUTION.

La connoissance du trouble qui peut être apporté au service divin, de la négligence à faire acquitter le service, des aumônes & fondations dont les églises sont chargées, appartient au juge royal, suivant l'*art.* 23. de l'édit de 1695.

Office domanial, est celui qui dépend du domaine de la couronne, que le roi peut donner à ferme & qu'il n'aliene jamais qu'à faculté de rachat perpétuel, comme les greffes & les contrôles, à la différence des *offices* non-domaniaux qui sont tous les autres *offices* non-unis au domaine, & que les particuliers possedent soit à titre d'hérédité ou de survivance, casuels & sujets à résignation. *Voyez* Loyseau, *des offices.*

Office ecclésiastique, se prend quelquefois pour le service divin ; *voyez* OFFICE DIVIN : quelquefois aussi il se prend pour toute fonction publique ecclésiastique, telle que celle d'évêque, celle d'archidiacre, de grand vicaire, d'official, de promoteur, *&c.* Les *offices claustraux* sont aussi des *offices ecclésiastiques.*

Office d'épée, est celui qui doit être rempli par un homme d'épée ; tels que l'*office* de pair de France, celui de conseiller d'état d'épée, des chevaliers d'honneur, des baillis d'épée, & autres semblables.

Office féodal ou *fieffé*, est celui qui est tenu en fief. Autrefois presque tous les *offices* étoient tenus en fief ; présentement il y a encore quelques *offices* de sénéchaux & de connétables, héréditaires de certaines provinces, & quelques sergenteries, tenus en fief.

Office de finance, est celui qui n'a que des fonctions de finance, comme celles des receveurs généraux des finances, des receveurs des tailles, & autres trésoriers, receveurs & payeurs des deniers royaux ou publics. Il y a quelques *offices* dont les fonctions sont mêlées de justice & de finance, comme ceux des chambres des comptes, cours des aides, bureaux des finances, élections, greniers à sel.

Office formé, suivant le langage des édits portant création de quelque *office*, est celui dont le titre est véritablement érigé en *office* permanent & stable.

Office héréditaire, est celui que le titulaire transmet à ses héritiers. *Voyez* HÉRÉDITÉ, *& ce qui a été dit ci-devant sur les* offices *en général.*

Office de judicature, est celui dont la fonction a pour objet l'administration de la justice, comme un *office* de président ou conseiller, bailli, prevôt, *&c.* On comprend aussi dans cette classe ceux qui concourent à l'administration de la justice, quoique leur fonction ne soit pas de juger, comme les *offices* d'avocat & de procureur du roi, ceux des substituts, ceux des greffiers, huissiers, *&c.*

Office de justice, est la même chose qu'*office de judicature.*

Offices de la maison du roi, sont ceux qui se rapportent à la personne du prince, aux fonctions de son service, ou à l'exécution des ordres qu'il peut donner à ceux qui approchent de lui ; tels sont tous les officiers militaires de la maison du roi, ceux de la chambre, garderobe & cabinet du roi, & ce qu'on appelle les sept *offices* qui sont le gobelet du roi, la panneterie & échansonnerie - bouche, la bouche du roi ou cuisine-bouche, l'échansonnerie-commun, la panneterie-commun, le grand & petit commun, la fruiterie, & la fouriere.

Les *offices de la maison du roi* sont en sa seule disposition ; &, s'ils se vendent, ce n'est que par sa permission. Ils ne sont point éteints à la mort du roi, mais ils ne sont pas héréditaires ; ils ne sont point sujets à rapport, & il n'en est dû aucune récompense à la veuve ni aux héritiers, parce que ces *offices* ne sont pas proprement *in bonis*, l'officier ne pouvant en disposer sans la permission du roi. *Voyez* Loyseau, *& le tr. des offices de* Davot.

Office militaire, est celui dont la fonction se rapporte au service militaire ; tel que celui de maréchal de France, de capitaine des gardes, *&c.* Les *offices militaires* tant de la maison du roi qu'autres, comme ceux de colonel, de capitaine, lieutenant, *&c.* sont sujets aux mêmes regles que les *offices* de la maison du roi.

On qualifie aussi d'*offices militaires* ceux de commissaire & de contrôleur des guerres, parce qu'ils ont rapport au militaire.

Office municipal, est celui qui a pour objet quelque partie du gouvernement d'une ville, bourg, ou communauté d'habitans ; tels sont les *offices* de prevôt des marchands & de maire, d'échevins, capitouls, jurats, consuls, syndics, & autres semblables.

Le titre de ces *offices* vient de ce que les villes romaines, qui avoient le privilege de n'avoir d'autres juges ni magistrats que de leur corps, s'appelloient *municipia, à muneribus capiundis.*

En France, tant que le tiers-état fut serf, il n'y eut point d'officiers municipaux : l'affranchissement accordé par Louis le Jeune aux habitans des villes de son domaine vers l'an 1137 & 1138, est l'époque à laquelle on doit fixer le rétablissement des *offices municipaux ;* car de ce moment les bourgeois eurent le droit d'élire leurs maires & échevins, & autres officiers.

Ces *offices municipaux* étoient autrefois tous électifs ; mais les *offices* de maire, lieutenant de maire,

échevins, capitouls, jurats, avocats & procureur du roi, asseſſeur, commiſſaires aux revûes & logement de gens de guerre, contrôleurs d'iceux, archers, héraults, hocquetons, maſſarts, valets de villes, trompettes, tambours, fifres, portiers, concierges, gardemeubles, & gardes dans toutes les villes & communautés du royaume, de ſyndics perpétuels en chaque paroiſſe, des pays d'élection & de la province de Bretagne où il n'y a ni maire ni hôtel-de-ville, & de greffier des rôles des tailles, & autres impoſitions, furent créés en titre d'*office* par édits de Juillet 1690, Août 1692, Mars, Mai & Août 1702, Octobre 1703, Janvier 1704, Décembre 1706, Juillet 1707, Octobre 1708, Mars 1709, Avril 1710, & Janvier 1712.

Pluſieurs de ces *offices* furent réunis aux communautés; ceux qui reſtoient à vendre & à réunir furent ſupprimés par édit de Septembre 1714, & tous furent ſupprimés par édit de Juin 1717.

Ils furent néanmoins rétablis par un édit du mois d'Août 1722, mais ils furent de nouveau ſupprimés par un édit du mois de Juillet 1724.

Par un autre édit du mois de Novembre 1733, le roi rétablit les gouverneurs, lieutenans de roi, maires, lieutenans de maire, & autres officiers de ville, qui avoient été ſupprimés en 1724. La plûpart de ces *offices* ont été réunis aux corps de villes; &, par un arrêt du conſeil du 14 Août 1747, il a été ordonné que les *offices municipaux* créés en 1733, reſtans à vendre dans les ville & généralité de Paris, ſeroient réunis aux corps des villes & communautés, enſorte que la plûpart de ces *offices* ſont toûjours électifs comme par le paſſé. *Voyez* Loyſeau *à la fin de ſon traité des offices*, & *les mots* CAPITOUL, ÉCHEVIN, MAIRE, JURAT, PREVÔT DES MARCHANDS.

Office perpétuel, eſt celui dont la fonction eſt ſtable & permanente, à la différence des commiſſions momentanées qui ne ſont que pour un tems ou pour une ſeule affaire. On entend auſſi quelquefois par *office perpétuel* celui qui eſt héréditaire.

Office de police, eſt celui qui a rapport ſingulierement à la police, comme l'*office* de lieutenant de police, ceux de commiſſaire, ceux d'inſpecteurs de police.

On peut mettre auſſi au nombre des *offices* de police ceux de jurés-meſureurs de grains, *&c.*

Office privé eſt celui qui eſt exercé par un autre qu'un officier public. Chez les Romains le délégué ou commiſſaire n'étoit pas réputé officier public; parmi nous, quoiqu'il ne ſoit pas officier perpétuel, il eſt toujours conſidéré comme officier public pour le fait de ſa commiſſion. *Voyez* COMMISSAIRE.

Office public eſt celui dont la fonction a pour objet quelque partie du gouvernement, ſoit eccléſiaſtique ou ſéculier, militaire, de juſtice, police & finances. On appelle auſſi *office public* celui qui eſt établi pour le ſervice du public, comme l'*office* de notaire.

Office quatriennal eſt celui dont le titulaire n'exerce que de quatre années l'une. La plûpart des *offices quatriennaux* ont été réunis aux *offices* anciens & alternatifs, ou ont été ſupprimés.

Office de robe longue eſt celui qui doit être exercé par des officiers de robe longue, à la différence des *offices* d'épée, des *offices* de robe-courte, & des *offices* de finance.

Office royal eſt celui dont le roi donne les proviſions.

Office de ſeigneur ou *ſeigneurial*, eſt celui auquel le ſeigneur juſticier a droit de commettre, tels que l'*office* de juge, prevôt ou bailli, de greffier, procureur fiſcal, voyer, huiſſier, notaire, procureur. Le ſeigneur ne peut créer de nouveaux *offices*: ainſi celui qui n'a pas de lieutenant ne peut en établir un ſans lettres patentes; il ne peut pareillement multiplier les *offices* qui ſont établis dans ſa juſtice; ces *offices* ne ſont proprement que de ſimples commiſſions révocables *ad nutum*, à moins que l'officier n'ait été pourvu à titre onéreux ou pour récompenſe de ſervice, auquel cas le ſeigneur en deſtituant l'officier doit l'indemniſer. (*A*)

Office ſemeſtre eſt celui dont les fonctions ne s'exercent que pendant ſix mois de l'année.

Office ſurnuméraire eſt lorſque le roi donne à quelqu'un une commiſſion ou des proviſions pour exercer le premier *office* qui ſera vacant, & que cet officier eſt couché ſur l'état ſans avoir néanmoins aucuns gages. *Voyez* Loyſeau, *des offices*, *livre I. chap. ij. n.* 32.

Office triennal eſt celui dont les fonctions ne s'exercent que de trois années l'une. Il y a eu beaucoup de ces *offices* créés en divers tems pour ce qui a rapport aux finances, mais la plûpart ont été réunis ou ſupprimés.

Office vacant eſt celui qui n'eſt point rempli, ſoit que le titulaire en ſoit décédé, ou qu'il ait donné ſa démiſſion, ou qu'il ait réſigné en faveur d'un autre. L'*office* eſt vacant juſqu'à que le réſignataire ait obtenu ſon *ſoit-montré*, & qu'il ait été reçu.

Office vénal eſt celui que le roi a donné moyennant finance, & qu'il eſt permis au titulaire de revendre à un autre. L'*office* non vénal eſt celui que l'on ne peut tranſmettre à prix d'argent. *Voyez* ce qui a été dit *ci-devant* des *offices en général.*

Office de ville eſt celui qui a rapport au gouvernement d'une ville. *Voyez office municipal.*

Office civil eſt une fonction publique qui ne peut être remplie que par un homme, telle que la tutelle qu'on ne défere qu'à des mâles, excepté la mere & l'ayeule qui y ſont admiſes, par la grande confiance que l'on a en la tendreſſe qu'elles ont ordinairement pour leurs enfans & petits enfans. *Voyez* TUTELLE.

La pairie eſt auſſi un *office civil*; il y a pourtant eu des pairies femelles. *Voyez* PAIRIE. (*A*)

OFFICE, *d'*, (*Juriſprud.*) *ex officio*, ſe dit lorſque le juge ordonne quelque choſe de ſon propre mouvement, ſoit qu'il n'y ait point de parties pour requérir, ſoit qu'aucune des parties n'ait requis ce qu'il ordonne. Les juges ordonnent une enquête d'*office* pour éclaircir quelque fait; ils nomment des experts d'*office* pour les parties qui n'en nomment pas.

On appelle *office du juge* tout ce qui touche ſa fonction & le devoir de ſa charge. *Voyez* JUGE. (*A*)

OFFICES, *maître des*, (*Hiſt. de l'Emp. rom.*) en latin *magiſter officiorum*. Le maître des *offices*, autrement nommé *maître du palais* ou *prevôt de l'hôtel*, eſt preſqu'auſſi ancien que l'empire: on en voit des veſtiges ſous Neron, & on le trouve en charge depuis l'extinction du dernier des Céſars dans la vie de nos martyrs. Il jugeoit, tant pour le civil que pour le criminel, tous les officiers du palais, ceux de la chambre de l'empereur & de l'impératrice, les ſilenciers, le ſecrétaires, les ſcholaires, les gardes des archives, les tréſoriers; en un mot tout ce qui concernoit la maiſon du prince étoit de ſon reſſort. Il connoiſſoit auſſi d'autres cauſes par ſubdélégation, & ſur le renvoi de l'empereur. Cette dignité n'étoit poſſédée que par un juriſconſulte ou par un philoſophe. (*D. J.*)

OFFICES, *grands*, (*Hiſt. mod. Droit public.*) *archi-officia.* C'eſt ainſi qu'on nomme dans l'empire d'Allemagne les fonctions que les électeurs rempliſſent à la cour de l'empereur, & en vertu deſquelles ils reçoivent l'inveſtiture de leurs fiefs ou domaines. L'électeur de Mayence eſt archi-chancelier de l'empire; l'électeur de Saxe eſt grand-maréchal; l'électeur Palatin eſt grand-tréſorier, *&c. voyez* ELECTEUR. Ces grands officiers ont ſous eux des officiers,

sub-officiales, qui remplissent ces fonctions en leur nom, & qui possedent à ce titre des fiefs. (—)

OFFICE, *congrégation du saint*, (*Hist. ecclésiast.*) c'est ce qu'on appelle plus simplement *tribunal de l'inquisition*. Voyez *au mot* INQUISITION à quel titre il mérite le nom de *saint office*.

La *congrégation du saint office*, établie en regle en 1545 par le pape Paul III. & confirmée par Sixte V. en 1588, envoie les inquisiteurs provinciaux dans les provinces où l'inquisition est établie, & prétend même que sa jurisdiction doit s'étendre sur toute la chrétienté; prétention suffisante pour engager tous les princes à ne la jamais tolérer.

Cette *congrégation* regne à Rome, où elle est composée de douze cardinaux, & d'un grand nombre de prélats & de théologiens de divers ordres; ces prélats & ces théologiens ont le titre de *consulteurs*. Il y a de plus un commissaire de l'ordre de saint Dominique & un assesseur, qui est un prélat ou un camérier d'honneur de sa sainteté, dont la fonction est de rapporter à la congrégation les affaires qu'on y doit traiter.

Cette *congrégation* a ses prisons & ses officiers: elle s'assemble deux fois la semaine, le mercredi au couvent des Dominicains à la Minerve, & le jeudi devant le pape. *Voyez*, si vous en êtes curieux, dans Martinelli, *ralazione della corte di Roma*, les menus détails de cette *congrégation*, mais considérez plutôt les maux qu'elle a causés dans le monde, & la nécessité qu'il y auroit de l'anéantir. (*D. J.*)

OFFICE, *en terme d'Architecture*, signifie dans un hôtel un aîle de bâtiment, ou seulement plusieurs pieces qui se communiquent les unes aux autres, l'une desquelles est destinée à serrer l'argenterie sous la garde de l'officier d'*office*, qui la distribue sur des tables où elle est dressée avec propreté & symmétrie, rangée avec les crystaux, porcelaines & autres ustensiles utiles au service de la table: alors cette piece est nommée *office paré*. C'est dans cet endroit que les maîtres ou les amis familiers de la maison viennent déjeuner ou se rafraîchir pendant la journée; elle doit être ferrée avec sûreté & exposée au levant.

On appelle aussi *office* une piece dans laquelle sont pratiqués des fourneaux placés sous la hotte d'un tuyau de cheminée, pour exhaler l'odeur du charbon; ce fourneau sert à l'officier pour cuire ses compotes, faire ses confitures, *&c.* Sous cette même hotte il doit y avoir un four pour faire cuire la pâtisserie; c'est proprement ce lieu que l'on nomme *office*, parce que c'est le chef d'*office* qui y travaille, à côté de laquelle est pratiquée une étuve, ainsi nommée, parce qu'elle contient une armoire marquée, dans laquelle est une poële à feu qui communique une chaleur douce à des tablettes posées horisontalement les unes sur les autres, doublées chacune de tole, & sur lesquelles on entretient à sec les gâteaux d'amande, les biscuits, *&c.* Une autre piece sert de laboratoire ou d'aide pour l'*office*, pour y préparer les fruits hatifs, y faire des glaces, & autres ouvrages qui donneroient de l'humidité dans les pieces précédentes, qui toutes ensemble peuvent être considérées comme les bâtimens d'*office*, qui en général sont plus ou moins considérables, selon l'opulence du maître de la maison; car chez le roi il y a autant d'*offices* que d'appartemens, & d'officiers pour la bouche, comprenant sous ce nom la paneterie, fruiterie, sommellerie, *&c. Voyez les Pl. de Confiseur.*

OFFICIAL, *officialis*, s. m. (*Jurisprud.*) suivant sa dénomination latine, signifie en général *ministre*, *serviteur*; il se dit particulierement des clercs qui rendent service à l'église. Mais ce même terme *officialis* pris pour *official*, signifie un *ecclésiastique* qui exerce la jurisdiction contentieuse d'un évêque, abbé, archidiacre ou chapitre; c'est proprement le lieutenant de la jurisdiction ecclésiastique.

Boniface VIII. appelle les grands-vicaires *officiaux*, & encore actuellement dans le style de la chancellerie romaine le mot *officialis* est ordinairement employé pour signifier *grand-vicaire*; c'est en ce sens qu'il se trouve employé en plusieurs endroits du droit canonique.

Cependant en France il y a une grande différence entre les fonctions de grand vicaire & celles d'*official*; ils sont l'un & l'autre dépositaires de l'autorité de l'évêque, & ministres universels de sa jurisdiction, avec cette différence que le grand-vicaire ne peut exercer que la jurisdiction volontaire, au lieu que l'*official* n'exerce que la jurisdiction contentieuse.

Il ne faut pas s'étonner si dans les premiers siecles de l'Eglise les évêques n'avoient point d'*officiaux*, puisqu'ils n'avoient alors aucune jurisdiction contentieuse; c'est ce qui paroît par la *novelle 12* de Valentinien, *de episcopali judicio*, qui est de l'an 452. Ils étoient juges en matiere de religion; mais en matiere contentieuse, même entre clercs, ils n'en connoissoient que par la voie du compromis. Suivant cette même novelle, c'étoit une des raisons pour lesquelles il n'y avoit pas d'appel de leurs jugemens. Justinien en ajouta ensuite une autre, en ordonnant que leurs jugemens seroient respectés comme ceux des préfets du prétoire, dont il n'y avoit pas d'appel.

Lorsque les évêques & autres prélats commencerent à jouir du droit de jurisdiction contentieuse & proprement dite, ils rendoient eux-mêmes la justice en personne, ce qui se pratiqua ainsi pendant les onze premiers siecles de l'Eglise.

On voit néanmoins dans l'histoire ecclésiastique que quelques évêques se déchargeoient d'une partie du fardeau de l'épiscopat sur certains prêtres dont ils connoissoient le mérite; tel étoit saint Grégoire de Nazianze, lequel sortit de sa solitude pour soulager son pere dans le gouvernement de son église. Le même dépeint S. Basile comme l'interprete & l'appui d'Eusebe de Césarée, qui lui confioit une partie de sa jurisdiction épiscopale.

L'eglise d'Occident fournit quelques exemples semblables. Valere, évêque d'Hippone, engagea, non sans peine, saint Augustin à partager avec lui le gouvernement de son diocèse. Sidoine Apollinaire parlant du prêtre Claudien, frere de saint Mamert évêque de Vienne, dit qu'il travailloit sous les ordres de son frere dans le gouvernement du diocèse.

Mais il faut convenir que ceux qui soulageoient ainsi les évêques, étoient plûtôt des grands-vicaires que des *officiaux*; & en effet, c'étoit dans un tems où les évêques n'avoient point encore de jurisdiction contentieuse; & hors ces exemples, qui sont même assez rares, on ne voit point que dans les onze premiers siecles il y ait eu des clercs dans les églises cathédrales qui aient fait la fonction qu'exercent présentement les *officiaux*, si ce n'est les archiprêtres & les archidiacres qui, suivant l'usage de chaque diocèse, avoient plus ou moins de part à l'exercice de la jurisdiction contentieuse de l'évêque.

Les archiprêtres dans leur institution étoient les premiers prêtres du diocèse: c'étoit la premiere dignité après l'évêque, & pour l'ordinaire l'archiprêtre étoit, comme le grand-vicaire, chargé de la conduite de l'église en l'absence de l'évêque; il avoit aussi jurisdiction sur le clergé de son église & du diocèse: ensorte qu'il étoit en cette partie l'*official* de l'évêque. C'est de-là que les archi-prêtres s'étoient attribué le pouvoir d'accorder des monitoires; ils établissoient eux-mêmes des *officiaux*, tellement que le concile de Château-Gontier en 1231, regla que

les archiprêtres ne pourroient avoir des *officiaux* hors le lieu de leur résidence, mais qu'ils seroient tenus d'y aller exercer leur jurisdiction en personne.

Le concile de Pontau-de-mer en 1279, prouve encore bien qu'ils avoient jurisdiction, puisque par le canon 16 il leur est défendu de suspendre & d'excommunier sans mettre leur sentence par écrit.

On voit encore à la principale porte de l'église archipresbytérale de l'église saint Severin de Paris, des vestiges de la jurisdiction qu'exerçoit l'archiprêtre de la ville: ce sont les deux lions qui sont en relief aux deux côtés du perron; ces lions étoient alors la marque ordinaire des jurisdictions ecclésiastiques; & comme elles s'exerçoient en dehors aux portes des églises, les sentences étoient ainsi datées à la fin, *datum inter duos leones*.

Encore actuellement dans les îles qui sont sous la domination des Vénitiens, l'archiprêtre est juge en matiere ecclésiastique.

Mais dans la plûpart des églises le pouvoir qui étoit attribué aux archiprêtres, notamment pour la jurisdiction, ne dura pas long-tems. L'archidiacre, qui dans l'origine n'étoit que la seconde dignité des églises cathédrales, & dont la jurisdiction ne s'étendoit que sur les diacres, accrut tellement son pouvoir, que sa jurisdiction prévalut sur celle de l'archiprêtre.

L'archidiacre exerçant ainsi la jurisdiction de l'évêque en tout ou partie, faisoit alors la fonction d'*official*.

Mais les archidiacres, après avoir agi long-tems comme délégués de l'évêque, se regarderent insensiblement comme juges ordinaires; ils s'imaginerent que la jurisdiction qu'ils exerçoient leur étoit propre, & qu'elle étoit attachée à leur dignité; qu'ils étoient les *officiaux* nés de l'évêque, & qu'ils pouvoient faire exercer en leur nom la jurisdiction. Ils instituerent donc eux mêmes des *officiaux* pour rendre la justice à leur décharge, & se sont long-tems maintenus dans cette possession.

Plusieurs conciles ont toléré les officialités des archidiacres, lorsqu'elles n'étoient point établies dans les villes épiscopales. Le douzieme canon du concile de Château-Gontier, tenu en 1231, confirmé par un autre concile de la province de Tours en 1239, défend aux archidiacres d'avoir des *officiaux* hors le lieu de leur résidence pour y exercer leur jurisdiction, & les oblige de faire dans les campagnes leurs visites en personne.

Quelques archidiacres ont même prétendu qu'ils n'étoient pas tenus de rapporter aux évêques les procès-verbaux de leurs visites; & qu'ayant eux-mêmes des officialités, ils pouvoient les déposer dans leurs greffes.

Une grande partie des archidiacres s'étoient maintenus dans le droit d'accorder des monitoires à fin de revélation, & cette entreprise a été assez difficile à réformer, quoique plusieurs conciles, tels que celui de Tours en 1583, en eussent expressément réitéré les défenses.

Ces *officiaux* des archidiacres étoient encore assez communs dans le dernier siecle; présentement ils sont très-rares.

Suivant la transaction faite au mois de Mai 1639, entre l'évêque de Chartres & ses archidiacres, homologuée au grand-conseil par arrêt du 11 Février 1631, & 18 Juillet 1633, le grand-archidiacre doit avoir deux siéges pour l'exercice de sa jurisdiction, & deux *officiaux* seulement; les autres archidiacres un seul. Ces archidiacres & leurs *officiaux* connoissent des promesses de mariages, mais non pas de la nullité d'iceux; ils ne peuvent donner aucune dispense de bans de mariages, sinon qu'y ayant cause contestée devant eux, il fût besoin, pour éviter le scandale, de solemniser promptement le mariage; & en ce cas même ils ne peuvent dispenser que des deux derniers bans. Ils ne peuvent accorder des monitoires; ils connoissent de toutes les causes criminelles en leurs archidiaconés, s'ils ne sont prévenus par l'*official* ou par les vicaires de l'évêque, hors les crimes d'hérésie & de sortilege; à la charge de l'appel, & de faire conduire ès prisons de l'évêque ceux qu'ils condamneront à la prison, trois jours après la condamnation. L'évêque faisant la visite de son diocèse, a droit de se faire représenter une fois par chacun an, par les archidiacres ou leurs *officiaux*, les regiſtres & papiers de leur jurisdiction civile & criminelle, & les sceaux, lesquels il peut retenir pendant cinq jours utiles en chaque siége de jurisdiction desdits archidiaconés, & pendant ce tems il peut exercer ou faire exercer par ses vicaires toute jurisdiction civile & criminelle, & corriger les abus qu'il trouvera en l'exercice desdites jurisdictions.

Les évêques employerent divers moyens dans le xij. siecle & les suivans pour arrêter les entreprises des archidiacres : ils établirent dans cette vûe des grands-vicaires & des *officiaux* amovibles.

Le P. Thomassin croit que l'usage des *officiaux* ne s'introduisit que vers le tems du pape Boniface VIII, c'est-à-dire, vers la fin du xiij. siecle. Il paroît néanmoins par les lettres de Pierre de Blois qui vivoit sur la fin du xij. siecle, qu'ils étoient déja établis en France, & qu'il s'étoit même déja introduit beaucoup d'abus dans l'exercice de ces charges. La même chose paroît aussi par le septieme canon d'un concile tenu à Tours en 1163, qui a rapport à ces desordres des *officiaux*.

Anciennement les évêques n'étoient point obligés d'établir un *official*; il leur étoit libre d'exercer en personne leur jurisdiction contentieuse, comme ils peuvent encore eux-mêmes exercer la jurisdiction volontaire.

Il est constant, suivant le droit canonique, qu'ils peuvent tenir eux-mêmes le siege de leur officialité: le concile de Narbonne en 1609 y est conforme. Le clergé de France a obtenu de nos rois plusieurs ordonnances qui prescrivent cette discipline dans le royaume. Les assemblées du clergé de 1655 & de 1665 obtinrent les déclarations de 1657 & de 1666; & ces déclarations n'ont pas été enregistrées.

Les évêques se déchargerent d'abord volontairement de la jurisdiction contentieuse, soit sur leurs archiprêtres ou leurs archidiacres, soit sur leurs *officiaux*. Ils cesserent insensiblement d'exercer en personne leur jurisdiction contentieuse; soit parce que les affaires du diocèse se multipliant, ils ne pouvoient suffire à tout, & qu'ils préférerent l'exercice de la jurisdiction volontaire; soit parce que les lois & les formalités judiciaires ayant été multipliées, ils crurent plus convenable de confier l'exercice de leur jurisdiction à des personnes versées dans l'étude de ces matieres; soit enfin qu'ils aient cru peu convenable à leur dignité & à leur caractere de s'occuper continuellement de toutes les petites discussions qui se présentent dans les officialités.

Quoi qu'il en soit, l'usage s'est établi dans presque toutes les provinces du royaume, que les évêques ne peuvent plus, sans donner lieu à des appels comme d'abus, satisfaire eux-mêmes aux devoirs de la jurisdiction: en quoi ils ont imité la conduite du roi & celle des seigneurs, lesquels rendoient aussi autrefois la justice en personne à leurs sujets; au lieu que le roi a établi des juges pour rendre la justice à sa décharge; il a aussi obligé les seigneurs de faire la même chose.

L'édit de 1695, *art. xxxj.* suppose comme un point constant, que l'évêque doit avoir un *official*. Il y a néanmoins quelques evêques qui sont en possession d'aller siéger, quand bon leur semble, en leur offi-

cialité. Ils y vont ordinairement une fois, à leur avénement au siege épiscopal, & y sont installés avec cérémonie. C'est ainsi que le 2 Juin 1746, M. de Bellefond qui étoit depuis peu archevêque de Paris, prit possession & fut installé à l'officialité de Paris, où il jugea deux causes avec l'avis du doyen & du chapitre.

Le parlement de Paris a même approuvé par ses arrêts l'usage où sont les évêques des dioceses de France, qui ont autrefois appartenu à l'Espagne, de tenir eux-mêmes le siege de leur officialité. Ainsi les évêques des Pays bas jouissent de ce droit, & notamment l'archevêque de Cambrai, qui en a fait une reserve spéciale lors de la capitulation de cette ville.

C'est à l'évêque à nommer son *official* : le pape ne peut pas en établir un dans le diocèse d'un autre évêque. Une telle création faite à Antibes par le pape, fut déclarée abusive par arrêt du Conseil du 21 Octobre 1732.

En général, il ne doit y avoir qu'un *official* pour un diocèse, parce que la pluralité des *officiaux* pourroit causer du trouble & de la confusion dans l'exercice de la jurisdiction contentieuse.

Néanmoins, quand un diocèse s'étend dans le ressort de différens parlemens, l'évêque doit nommer un *official* forain pour la partie de son diocese qui est du ressort d'un autre parlement que la ville épiscopale dans laquelle l'*official* ordinaire ou principal doit avoir son siege : ce qui a été ainsi établi afin que les parlemens pussent plus facilement faire les injonctions nécessaires aux *officiaux*, & faire exécuter leurs arrêts.

On doit à plus forte raison observer la même chose, par rapport aux évêques des pays étrangers qui ont en France quelque partie de leur diocese.

Le roi donne quelquefois des lettres patentes, pour dispenser les prélats d'établir des *officiaux* dans les parties de leur diocèse qui sont d'un autre parlement que la ville épiscopale.

Il faut que l'*official* soit né en France ou naturalisé ; qu'il soit prêtre, licencié en Droit canon ou en Théologie, & qu'il ait pris ses degrés régulierement & dans une université du royaume.

L'*official* rend la justice étant revêtu de son surplis & couvert de son bonnet quarré.

Il n'y a point de loi qui défende aux évêques de prendre pour *official* un régulier ; il y en a même des exemples.

La fonction d'*official* est pareillement incompatible avec les offices royaux.

L'*official* ne peut aussi tenir aucune ferme de l'évêque qui l'a nommé, soit la ferme du sceau ou autre.

Quelques auteurs ont avancé qu'un curé ne peut remplir la fonction d'*official*. Mais outre qu'il n'y a nulle loi qui l'ordonne ainsi, l'usage est constant que les *officiaux* peuvent posséder des cures & tous bénéfices à charge d'ames.

Outre l'*official*, l'évêque peut commettre un autre ecclésiastique pour vice-gérent, lequel est comme le lieutenant de l'*official*.

Il y a aussi dans quelques officialités un ou plusieurs assesseurs laïcs ordinaires ; dans quelques officialités, on n'en appelle qu'extraordinairement, & dans les affaires majeures où l'*official* est bien-aise d'avoir l'avis de quelques gradués éclairés.

Le promoteur est dans les officialités ce que les gens du roi ou du seigneur sont dans les tribunaux séculiers.

Il y a aussi dans chaque officialité un greffier pour recevoir & expédier les jugemens qui s'y rendent, des appariteurs qui font les mêmes fonctions que les huissiers, & des procureurs qui occupent pour les parties.

L'évêque doit donner gratuitement les places d'*official*, de vice-gérent & de promoteur.

Les commissions que l'évêque donne à ces officiers, doivent être par écrit, signées de lui, & insinuées au greffe des insinuations ecclesiastiques du diocèse.

Le pouvoir de l'*official* finit par la mort ou démission de l'évêque. Le chapitre a droit d'en nommer un le siege vacant.

L'évêque peut, quand bon lui semble, destituer ses *officiaux*, soit principal ou forain, soit qu'il les ait nommés lui-même ou qu'ils aient été nommés par son prédécesseur ou par le chapitre : la révocation doit être faite par écrit, & insinuée comme la commission.

L'*official* connoît des matieres personnelles entre ecclésiastiques, & lorsqu'un ecclésiastique est défendeur & un laïc demandeur ; à l'exception néanmoins des causes de l'évêque, dont il ne peut connoître ; il faut s'adresser pour cela à l'*official* métropolitain.

Il ne peut juger par provision que jusqu'à 25 liv. en donnant caution.

Ses jugemens sont exécutoires, sans *pareatis* des juges séculiers.

Il ne peut faire défenses aux parties, sous des peines spirituelles, de proceder ailleurs que devant lui, quand le juge royal est saisi de la contestation.

Les *officiaux* sont en possession de connoître de toutes matieres purement spirituelles, soit entre ecclésiastiques ou laïques, comme de la foi, de la doctrine, des sacremens, même des demandes en nullité de mariage, *quod ad fœdus & vinculum*, mais ils ne peuvent prononcer sur les dommages & intérêts.

Ils connoissent pareillement des vœux de religion, du service divin, de la simonie, du pétitoire des dixmes, du crime d'hérésie, de la discipline ecclésiastique.

Quant aux crimes dont l'*official* peut connoître, il n'y a que le délit commun des ecclésiastiques qui soit de sa compétence ; le cas privilégié doit être instruit conjointement par lui & par le juge royal ; ensuite chaque juge rend séparement son jugement.

Lorsqu'un ecclésiastique n'est accusé que d'un délit commun, c'est-à dire, d'un délit qui n'est sujet qu'aux peines canoniques, c'est l'*official* qui en connoît sans le concours du juge royal ; de sorte que si l'ecclésiastique est traduit pour un tel fait devant le juge royal, celui-ci doit renvoyer l'accusé devant son juge. Mais il ne le doit pas faire quand il s'agit du délit privilégié, lequel pour le bon ordre, demande toujours à être poursuivi sans aucun retardement. Et si le juge d'église négligeoit de poursuivre le délit commun, la poursuite en seroit dévolue au juge royal, comme exerçant la manutention des canons.

Le juge royal n'est jamais tenu, en aucun cas, soit de délit commun ou de cas privilégié, d'avertir l'*official*, pour qu'il ait à instruire le procès conjointement avec lui. Mais si le promoteur revendique l'affaire pour le délit commun ; en ce cas le juge royal doit instruire conjointement avec lui. Et pour cet effet, le juge royal doit se transporter au siege de l'officialité avec son greffier. C'est l'*official* dans ce cas qui a la parole : c'est lui qui prend le serment des accusés & des témoins, qui fait les interrogatoires, récolemens, confrontations & toutes les autres procedures qui se font par les deux juges ; le juge royal peut néanmoins requerir l'*official* d'interpeller les accusés sur les faits qu'il juge nécessaires.

Quand on fait au parlement le procès à un ecclésiastique, l'évêque doit, si le parlement l'ordonne, nommer pour son vicaire un des conseillers-clercs du parlement, pour faire l'instruction conjointement

avec le conseiller-laic qui est commis à cet effet.

Un ecclésiastique accusé devant le juge royal peut, en tout état de cause, demander son renvoi devant l'*official*, à moins qu'il ne soit question de crime de lese-majesté au premier ou au second chef.

L'*official* ne peut ordonner qu'il sera passé outre nonobstant & sans préjudice de l'appel, à moins qu'il ne soit question de correction & de discipline, ou de quelque cas exécutoire nonobstant l'appel.

Les appels comme d'abus interjettés des sentences des *officiaux* n'ont aucun effet suspensif, quand il s'agit du service divin, de la discipline ecclésiastique on de la correction des mœurs, c'est la disposition de l'*article xxxvj.* de l'édit de 1695.

Les peines spirituelles que l'*official* peut infliger, sont les prieres, les jeûnes, les censures ; il ne doit décerner des monitoires que pour des crimes graves & scandales publics, & lorsque les autres preuves manquent.

Les peines temporelles que l'*official* peut prononcer, sont les dépens, l'amende applicable en œuvres pieuses. Les peines corporelles se bornent à la prison à tems ou perpétuelle. Il ne peut condamner à aucune autre peine afflictive : autrefois néanmoins il condamnoit aux galeres, au bannissement, à la torture ou question, au pilori, échelle ou carcan, au fouet, à la marque du fer chaud, à l'amende honorable *in figuris*, mais cela ne se pratique plus.

On ne peut appeller de l'*official* à l'évêque qui l'a commis : l'appel de l'*official* ordinaire va à l'*official* métropolitain, & de celui-ci à l'*official* primatial. S'il y a appel comme d'abus, l'appel est porté au parlement.

Sur les *officiaux*, voyez les *Mémoires du clergé*, l'*édit de 1695*, le *Traité de la jurisdiction ecclésiastique* de Ducasse, les *lois ecclésiastiques*, le *Traité des matieres bénéficiales* de Fuet, le *Dictionnaire des arrêts*, & *les mots* DÉLIT COMMUN, & JURISDICTION ECCLÉSIASTIQUE, PROMOTEUR & VICE-GÉRENT.

OFFICIAL D'UN ABBÉ. Les abbés qui ont jurisdiction, ont droit d'avoir un *official*.

OFFICIAL DE L'ARCHEVÊQUE, est de deux sortes : il a son *official* ordinaire & son *official* métropolitain. *Voyez ci-après* OFFICIAL MÉTROPOLITAIN.

OFFICIAL DE L'ARCHIDIACRE, est celui que commet un archidiacre, qui a une jurisdiction propre attachée à sa dignité.

OFFICIAL DE L'ARCHIPRÊTRE, étoit celui que commettoit l'archiprêtre, lorsqu'il avoit jurisdiction. *Voyez ce qui est dit ci-devant des* OFFICIAUX *en général.*

OFFICIAL DU CHAPITRE : dans les lieux où le chapitre de la cathédrale a une jurisdiction propre, il a aussi son *official* ; le chapitre nomme aussi son *official*, le siege vacant.

OFFICIAL DE L'ÉVÊQUE, est celui qui exerce la jurisdiction ordinaire de l'évêque.

OFFICIAL FORAIN, est celui qui est commis par l'évêque pour exercer sa jurisdiction hors la ville principale de son diocèse. Il y avoit autrefois beaucoup de ces *officiaux forains* répandus dans les différentes parties de chaque diocèse ; présentement il y en a peu d'exemples, si ce n'est dans certains dioceses, dont quelque partie est du ressort d'un autre parlement ou d'une autre domination que la ville épiscopale. En ce cas, l'évêque nomme pour cette partie de son diocèse un *official forain*.

OFFICIAL *ad litem*, est celui qui est commis pour une affaire particuliere, lorsque l'*official* est recusé ou se déporte.

OFFICIAL MÉTROPOLITAIN, est l'*official* établi par un archevêque pour juger les appels interjettés des sentences & ordonnances rendues par les *officiaux* des évêques suffragans, dans les églises qui ont le titre de primatie, comme Lyon & Bourges : il juge aussi l'appel des sentences rendues par l'*official* ordinaire du métropolitain.

OFFICIAL NÉ, est celui, qui par le droit de sa place, fait les fonctions d'*official*, comme étoient autrefois la plûpart des archidiacres.

OFFICIAL ORDINAIRE, est celui qui exerce le premier degré de la jurisdiction ecclésiastique, à la différence du métropolitain & du primatial qui sont juges d'appel.

OFFICIAL *in partibus*, est la même chose qu'*official forain*.

OFFICIAL PATRIARCHAL, est celui d'un prélat qui a le titre de patriarche. L'archevêque de Bourges qui prend le titre de patriarche d'Aquitaine, a un *official patriarchal* qui juge les appellations rendues par l'*official* métropolitain.

OFFICIAL PRIMATIAL, est l'*official* établi par le primat pour juger les appels interjettés de l'*official métropolitain*.

OFFICIAL PRINCIPAL, est celui qui est établi dans la ville épiscopale, à la différence des *officiaux* forains, lesquels sont dans les parties du diocese qui relevent d'un autre parlement, ou qui sont d'une autre domination. *Voyez ce qui a été dit ci-devant sur les* OFFICIAUX *en général.* (*A*)

OFFICIALITÉ, s. f. (*Jurisprud.*) est le tribunal d'un primat, archevêque, évêque, abbé, archidiacre, chapitre ou autre ayant une jurisdiction ecclésiastique contentieuse.

Cette jurisdiction s'exerçoit autrefois aux portes des églises, ensuite dans une chapelle du palais épiscopal. Présentement il y a un auditoire destiné à cet usage; mais en plusieurs endroits, il est à l'entrée de la chapelle épiscopale, comme à Paris, où l'audience de l'*officialité* se tient à l'entrée de la chapelle épiscopale inférieure. *Voyez* l'*histoire du diocèse de Paris* par M. l'abbé Lebeuf, *tome I. page 32.*

Ce tribunal est composé d'un *official*, un vicegérent & quelquefois plusieurs assesseurs, un greffier, un promoteur, des appariteurs. *Voyez ci-devant* le *mot* OFFICIAL. (*A*)

OFFICIER, s. m. (*Hist. mod.*) homme qui possede un office, ou qui est revêtu d'une charge. *Voyez* OFFICE.

Les grands *officiers* de la couronne ou de l'état sont en Angleterre le grand maître-d'hôtel, le chancelier, le grand trésorier, le président du conseil, le garde du sceau privé, le grand chambellan, le grand connétable, le comte-maréchal, & le grand amiral. *Voyez chacun sous son article particulier*, CHANCELIER, TRÉSORIER, MARÉCHAL, &c.

En France on a une notion très-vague de ce qu'on nomme les *grands officiers*, & d'ailleurs tout cela change perpétuellement. On s'imagine naturellement que ce sont ceux à qui leurs charges donnent le titre de grand, comme grand-écuyer, grand-échanson; mais le connétable, les maréchaux de France, le chancelier, sont grands *officiers*, & n'ont point le titre de grand, & d'autres qui l'ont, ne sont point réputés grands *officiers*. Les capitaines des gardes, les premiers gentilshommes de la chambre, sont devenus réellement de grands officiers, & ne sont pas comptés pour tels par le P. Anselme. En un mot rien n'est décidé sur leur nombre, leur rang & leurs prérogatives.

Les grands *officiers* de la couronne n'étoient autrefois qu'*officiers* de la maison du roi. Ils étoient élus le plus souvent par scrutin sous le regne de Charles V. & dans le bas âge de Charles VI. par les princes & seigneurs, à la pluralité des voix. Les pairs n'en vouloient point souffrir avant le regne de Louis

Louis VIII. qui régla qu'ils auroient féance parmi eux. Son arrêt donné folemnellement à Paris en 1224 dans fa cour des pairs, porte, que fuivant l'ancien ufage & les coutumes obfervées dès long-tems, les grands *officiers* de la couronne, fçavoir, le chancelier, le bouteiller, le chambrier, *&c.* devoient fe trouver aux procès qui fe feroient contre un pair de France, pour le juger conjointement avec les autres pairs du royaume; en conféquence ils affifterent tous au jugement d'un procès de la comteffe de Flandres.

Il paroît que fous Henri III. les grands *officiers* de la couronne étoient le connétable, le chancelier, le garde des fceaux, le grand maître, le grand chambellan, l'amiral, les maréchaux de France & le grand écuyer. Ce prince ordonna en 1577, par des lettres patentes vérifiées au Parlement, que les fufdits grands *officiers* ne pourroient être précédés par aucun des pairs nouveaux créés. (*D. J.*)

Les officiers de juftice font ceux auxquels on a confié l'adminiftration de la juftice dans les différentes cours ou tribunaux du royaume. *Voyez* COUR, JUSTICE, *&c.*

Les *officiers* royaux font ceux qui adminiftrent la juftice au nom du roi, comme les juges, *&c.* *Voyez* JUGE.

Les *officiers* fubalternes font ceux qui adminiftrent la juftice au nom de quelque feigneur fujet du roi: tels font les juges qui exercent leurs fonctions fous le comte-maréchal, fous l'amiral, *&c.*

Les *officiers* de police font ceux auxquels on a confié le gouvernement & la direction des affaires d'une communauté ou d'une ville: tels font les maires, les chérifs, *&c.* *Voyez* POLICE.

Les *Officiers* de guerre font ceux qui ont quelque commandement dans les armées du roi. *Voyez* ARMÉE.

Ces *officiers* font généraux ou fubalternes.

Les *officiers* généraux font ceux dont le commandement n'eft point reftraint à une feule troupe, compagnie ou régiment; mais qui ont fous leurs ordres un corps de troupes compofé de plufieurs régimens: tels font les généraux, lieutenans-généraux, majors-généraux & brigadiers. *Voyez* GÉNÉRAL, *&c.*

Les *officiers* de l'état-major font ceux qui ont fous leurs ordres un régiment entier, comme les colonels, lieutenans-colonels & majors.

Les *officiers* fubalternes font les lieutenans, cornettes, enfeignes, fergens & caporaux. *Voyez* tous ces *officiers* fous leurs propres articles, CAPITAINE, COLONEL, *&c.*

Les *officiers* à commiffion font ceux qui ont commiffion du roi: tels font tous les *officiers* militaires, depuis le général jufqu'au cornette inclufivement.

On les appelle *officiers à commiffion*, par oppofition aux *officiers à brevet*, ou *à baguette*, qui font établis par brevet des colonels ou des capitaines: tels font les quartier-maîtres, fergens, caporaux, & même les chirurgiens & les chapelains.

Officiers de mer ou de marine, font ceux qui ont quelque commandement fur les vaiffeaux de guerre. *Voyez* MARINE.

Les *officiers* à pavillon font les amiraux, vice-amiraux, contre-amiraux. *Voyez* PAVILLON, AMIRAL, *&c.*

Officiers de la maifon du roi, font le grand-maître d'hôtel, le tréforier, le contrôleur, le tréforier de l'épargne, le maître, les clercs du tapis verd, *&c.* le grand chambellan, le vice chambellan, les gentilshommes de la chambre privée & de la chambre du lit, les gentilshommes huiffiers, les garçons de la chambre, les pages, le maître de la garde-robe, le maître des cérémonies, *&c.* le grand écuyer, le contrôleur de l'écurie, les fous écuyers, les intendans, *&c.* *Voyez* MAISON DU ROI, *& chaque officier fous fon article.*

Les *officiers* à baguette font ceux qui portent une baguette blanche en préfence du roi, & devant lefquels un valet de pied, nue tête, porte une baguette blanche quand ils fortent en public, & quand ils ne font pas en préfence du roi: tels font le grand-maître d'hôtel, le grand chambellan, le grand tréforier, *&c.*

La baguette blanche eft la marque d'une commiffion, & à la mort du roi ces *officiers* caffent leur baguette fur le cercueil où l'on doit mettre le corps du roi, pour marquer par cette cérémonie, qu'ils déchargent leurs *officiers* fubalternes de leur fubordination.

Dans toutes les autres cours & les autres gouvernemens de l'Europe & du monde, il y a également différentes fortes d'*officiers*, tant pour le civil & le militaire, que pour les maifons des princes.

Les *officiers* militaires en France, font les maréchaux de France, lieutenans-généraux, maréchaux de camp, brigadiers, colonels, lieutenant-colonels, majors, capitaines, lieutenans, fous-lieutenans, enfeignes ou cornettes, fergens, maréchaux des logis, & brigadiers dans la cavalerie, pour le fervice de terre; & pour celui de mer, l'amiral, les vice-amiraux, le général des galeres, les chefs-d'efcadre, capitaines, lieutenans, enfeignes de vaiffeaux, *&c.* *Voyez* MARÉCHAL DE FRANCE, LIEUTENANT-GÉNÉRAL, *&c.*

Pour le civil, les *officiers* de juftice font, le chancelier, le garde des fceaux, les confeillers d'état, maîtres des requêtes, préfidens au mortier, confeillers au parlement, procureurs & avocats généraux; & dans les juftices fubalternes, les préfidens & confeillers au préfidial, les lieutenans généraux de police, les lieutenans civils & criminels, baillifs, prevôts, avocats & procureurs du roi & leurs fubftituts, & autres dignités de robe, *qu'on peut voir chacun à leur article particulier.*

Les principaux *officiers* de la maifon du roi font le grand-maître, le grand écuyer, le grand veneur, le grand échanfon, le grand aumônier, le grand chambellan, les quatre gentilshommes de la chambre, les quatre capitaines des gardes, fans parler de plufieurs autres, & tous les divers *officiers* qui font foumis à ces premiers. *Voyez* GRAND-MAITRE, GRAND ÉCUYER, *&c.*

Les grands *officiers*, ou grades militaires, font conférés par le bon plaifir du roi, & ne font point héréditaires; mais la plûpart des offices de judicature, auffi-bien que les charges chez le roi, paffent de pere en fils, pourvu que l'on ait payé les droits impofés fur quelques-unes pour les conferver à fa famille: on achette pourtant un régiment, une compagnie.

Les princes étrangers ont auffi des *officiers* dans tous ces divers genres. On trouvera les noms & les principales fonctions de leurs charges répandus dans le corps de ce Dictionnaire.

OFFICIERS MUNICIPAUX, *voyez* MUNICIPAL.

OFFICIERS RÉFORMÉS, *voyez* RÉFORME.

OFFICIERS DE LA MONNOIE, *voyez* MONNOIE.

Signaux pour les officiers, *voyez* SIGNAL.

OFFICIERS GÉNÉRAUX, (*Hift. mod.*) *ou commandant des troupes*, ceux qui ont autorité fur les foldats. On peut en diftinguer de deux fortes, les *officiers généraux*, & les *officiers* fubalternes.

Parmi tous les anciens peuples, la difcipline militaire qui n'a pas été la partie la moins cultivée du gouvernement, exigeant de la fubordination dans les troupes, les fouverains ont été obligés de confier une partie de leur autorité à des hommes in-

telligens dans le métier de la guerre ; & ceux-ci pour mettre plus d'ordre dans les armées, ont distribué les troupes en différens corps, commandés par des chefs capables d'exécuter leurs ordres, & de les faire exécuter au reste des soldats.

Nous savons en général, que les Egyptiens avoient de nombreuses troupes sur pied, qu'elles alloient ordinairement à quatre cent mille hommes, & que l'armée de Sesostris étoit de seize cens mille combattans. Nous voyons les rois d'Egypte à la tête de leurs armées ; mais autant il seroit absurde de dire qu'un seul prince, un seul homme commandoit seul en détail à cette multitude ; autant est-il raisonnable de penser qu'il avoit sous lui des *officiers généraux*, & ceux-ci des subalternes distribués avec plus ou moins d'autorité dans tous les corps.

La milice des Hébreux, dans les premiers tems, ne nous est guère moins inconnue. Cependant on peut inférer de l'ordre que les tribus gardoient dans leurs campemens, chacune sous leur enseigne particuliere, qu'elles avoient aussi leurs *officiers* subordonnés à un général en chef, tel que fut Josué. Sous les rois des Juifs nous voyons ces princes commander eux-mêmes leurs armées, ou en confier la conduite à des généraux en chef, tels qu'Abner sous Saül, Joab sous David ; & ce dernier avoit dans les troupes plusieurs braves, connus sous le nom de *force d'Israël*, hommes distingués par leurs exploits, & qui sans doute commandoient des corps particuliers: tels qu'un Banaias, chef de la légion des Pheletes & des Cerethes, & qui devint sous Salomon général en chef. Il est donc plus que probable, que sous les rois d'Israël, & sous ceux de Juda, jusqu'à la captivité de Babylone, les troupes Israélites furent divisées en petits corps commandés par des *officiers*, quoique l'Ecriture ne nous ait pas conservé le nom de leurs dignités, ni le détail de leurs fonctions. Sous les Machabées il est parlé clairement de tribuns, de pentacontarques & de centurions, que ces illustres guerriers établirent dans la milice juive ; il y a apparence que les tribuns commandoient mille hommes, les pentacontarques cinq cens, & les centurions cent hommes.

Pour les tems héroïques de la Grece, nous voyons toujours des rois & des princes à la tête des troupes. Jason est le premier des argonantes ; sept chefs sont ligués contre Thèbes pour venger Polynice ; & dans Homere, les Grecs, confédérés pour détruire Troie, ont tous leurs chefs par chaque nation; mais Agamemnon est le généralissime, comme Hector l'est chez les Troyens, quoique différens princes commandent les Troyens même, & d'autres leurs alliés, comme Rhesus les Thraces, Sarpedon les Lyciens, *&c.*

Mais l'histoire en répandant plus de lumieres sur les tems postérieurs de la Grece, nous a conservé les titres & les fonctions de la plupart des *officiers*, tant des troupes de terre, que de celles de mer.

A Lacédemone les rois commandoient ordinairement les armées ; qu'ils eussent sous eux des chefs, cela n'est pas douteux, puisque leurs troupes étoient divisées par bataillons, & ceux-ci en trois ou quatre compagnies chacun. Mais les historiens n'en donnent point le détail. Comme ils étoient puissans sur mer, ils avoient un amiral & des commandans sur chaque vaisseau ; mais en quel nombre, avec quelle autorité, c'est encore sur quoi nous manquons des détails nécessaires. Il reste donc à juger des autres états de la Grece, par les Athéniens sur le militaire, desquels on est mieux instruit.

A Athènes, la république étant partagée en dix tribus, chacune fournissoit son chef choisi par le peuple, & cela chaque année. Mais ce qui n'est que trop ordinaire, la jalousie se mettoit entre ces généraux, & les affaires n'en alloient pas mieux. Ainsi voit-on que dans le tems de crise, les Athéniens furent attentifs à ne nommer qu'un général. Ainsi à la bataille de Marathon on déféra à Miltiade le commandement suprème; depuis Conon, Alcibiade, Thrasybule, Phocion, *&c.* commanderent en chef. Ordinairement le troisieme archonte, qu'on nommoit le *polemarque* ou l'*archistrategue*, étoit généralissime, & sous lui servoient divers *officiers* distingués par leurs noms & par leurs fonctions. L'hipparque avoit le commandement de toute la cavalerie. On croit pourtant que comme elle étoit divisée en deux corps, composé chacun des cavaliers des cinq tribus, elle avoit deux hipparques. Sous ces *officiers* étoient des philarques, ou commandans de la cavalerie de chaque tribu. L'infanterie de chaque tribu avoit à sa tête un taxiarque, & chaque corps d'infanterie de mille hommes, un chiliarque ; chaque compagnie de cent hommes étoit partagée en quatre escouades, & avoit un capitaine ou centurion. Sur mer il y avoit un amiral, ou généralissime appellé *ναυαρχος* ou *στρατεγος*, & sous lui les galeres ou les vaisseaux étoient commandés par des trierarques, citoyens choisis d'entre les plus riches qui étoient obligés d'armer des galeres en guerre, & de les équiper à leurs dépens. Mais comme le nombre de ces citoyens riches qui s'unissoient pour armer une galere ne fut pas toujours fixe, & que depuis deux il alla jusqu'à seize, il n'est pas facile de décider, si sur chaque galere il y avoit plusieurs trierarques, ou s'il n'y en avoit qu'un seul. Pour la manœuvre chaque bâtiment avoit un pilote, *ναυχληρος*, qui commandoit aux matelots.

A Rome les armées furent d'abord commandées par les rois, & leur cavalerie par le préfet des celeres, *præfectus celerum.* Sous la république, le dictateur, les consuls, les proconsuls, les préteurs & les propréteurs, avoient la premiere autorité sur les troupes qui recevoient ensuite immédiatement les ordres des *officiers* appellés *legati*, qui tenoient le premier rang après le général en chef, & servoient sous lui, comme parmi nous les lieutenans-généraux servent sous le maréchal de France, ou sous le plus ancien lieutenant-général. Mais le dictateur se choisissoit un général de cavalerie, *magister equitum*, qui paroît avoir eu, après le dictateur, autorité sur toute l'armée. Les consuls nommoient ainsi quelquefois leurs lieutenans-généraux. Ils commandoient la légion, & avoient sous eux un préfet qui servoit de juge pour ce corps. Ensuite étoient les grands tribuns ou tribuns militaires, qui commandoient chacun deux cohortes, chaque cohorte avoit pour chef un petit tribun; chaque manipule ou compagnie, un capitaine, de deux cens hommes, *ducentarius* ; sous celui-ci deux centurions, puis deux succenturions ou options, que Polybe appelle *tergiductteurs*, parce qu'ils étoient postés à la queue de la compagnie. Le centurion qu'on appelloit *primipile*, étoit le premier de toute la légion, conduisoit l'aigle, l'avoit en garde, la défendoit dans le combat, & la donnoit au porte-enseigne ; mais celui-ci, ni tous les autres, nommés *vexillarii*, n'étoient que de simples soldats, & n'avoient pas rang d'*officier.* Tous ces grades militaires furent conservés sous les empereurs, qui y ajouterent seulement le prefet du prétoire, commandant en chef la garde prétorienne; & en outre les consuls eurent des généraux qui commandoient sur les frontieres pendant tout le cours d'une guerre, tels que Corbulon en Arménie, Vespasien en Judée, *&c.* Dans la cavalerie, outre les généraux nommés *magister equitum*, & *præfectus celerum*, il y

avoit des décurions, nom qu'il ne faut pas prendre à la lettre, selon Elien, pour des capitaines de dix hommes, mais pour des chefs de division de cinquante, ou cent hommes. Les troupes des alliés, tant d'infanterie que cavalerie, étoient commandés par des préfets, dont Tite-Live fait souvent mention sous le titre de *præfecti sociorum*. Dans la marine, outre le commandant général de la flotte, chaque vaisseau avoit le sien particulier, & dans une bataille, les différentes divisions ou escadres avoient leurs chefs comme à celle d'Actium. *Voyez* MARINE.

OFFICIER, *en terme militaire*, est un homme de guerre employé à la conduite des troupes, pour les commander & pour y maintenir l'ordre & la regle.

Des officiers des troupes de France. Le plus haut titre d'*officier* des troupes de France étoit autrefois celui de *connétable*; à présent c'est celui de *maréchal de France*. La fonction principale des maréchaux de France, c'est de commander les armées du roi.

Après les maréchaux de France sont les *lieutenans généraux* des armées du roi.

Ensuite les *maréchaux de camp*; les uns & les autres sont appellés *officiers généraux*, parce qu'ils ne sont réputés *officiers* d'aucune troupe en particulier, & que dans leurs fonctions ils commandent indifféremment à toutes sortes de troupes.

Les maréchaux de camp, lorsque le roi les éleve à ce grade, quittent le commandement des régimens qu'ils avoient, ou les charges qu'ils possédoient, à-moins que ce ne soit des régimens étrangers, ou des charges dans les corps destinés à la garde du roi.

Après les maréchaux de camp, le premier grade dans les armées est celui de *commandant de la cavalerie*. Cette sorte de troupe fait corps dans une armée, c'est-à dire que tout ce qu'il y a de cavalerie dans cette armée, est unie ensemble sous les ordres d'un seul chef. Elle a trois chefs naturels, qui sont le *colonel général*, le *mestre de camp général*, & le *commissaire général*: en l'absence de ces trois *officiers*, c'est le plus ancien brigadier de la cavalerie qui la commande.

Les dragons sont aussi corps dans l'armée. Ils ont un *colonel général* & un *mestre de camp général*; & en l'absence de ces deux *officiers*, le plus ancien brigadier des dragons les commande.

L'infanterie a eu autrefois un colonel général. Cette charge qui avoit été abolie sous Louis XIV. fut rétablie pendant la minorité de Louis XV. mais elle a été depuis supprimée en 1730 sur la démission volontaire de M. le duc d'Orléans, qui en étoit pourvû. Aucun *officier* particulier n'a jamais fait la fonction de cette charge, & l'infanterie n'a point ainsi de commandant particulier dans une armée.

Les brigadiers de cavalerie, d'infanterie & de dragons ont rang après les *officiers* qu'on vient de nommer. Ils sont attachés à la cavalerie, à l'infanterie & aux dragons. Ils conservent les emplois qu'ils avoient avant que d'être brigadiers, & ils en font les fonctions.

Après les brigadiers sont les colonels ou mestres de camp dans la cavalerie. Le colonel général retient pour lui seul le nom de *colonel*, & ceux qui commandent les régimens ont le titre de *mestre de camp*. Il en est aussi de même dans les dragons. L'usage en étoit aussi établi dans l'infanterie, lorsqu'il y avoit un colonel général, mais depuis la suppression de cet *officier*, les commandans des régimens d'infanterie portent le nom de *colonel*. Cependant, par les ordonnances, les colonels ou mestres de camp sont égaux en grade; & dans l'usage ordinaire, on se sert assez indifféremment de l'un & de l'autre terme pour la cavalerie & pour les dragons.

Outre les commandemens des régimens, les capitaines des compagnies de la maison du roi, ou de la gendarmerie, & quelques autres *officiers* de ce corps, ont rang de mestre de camp; le roi donne aussi le brevet de mestre de camp à des *officiers* qu'il veut favoriser, & dont les emplois ne donnent pas ce rang. Les capitaines des gardes françoises & suisses ont aussi rang de colonel d'infanterie.

Après le colonel & mestre de camp est le *lieutenant-colonel*, lequel doit aider le colonel dans toutes ses fonctions & les remplacer en son absence.

Après les lieutenans-colonels sont les *commandans de bataillon*, dont le grade est au-dessous de ces *officiers*, & au-dessus de celui de capitaine. Ils font à l'armée le même service que les lieutenans-colonels.

Les *capitaines* sont ceux qui ont le commandement particulier d'une compagnie, & qui sont chargés de l'entretenir.

Le roi donne quelquefois le grade de capitaine à des *officiers* qui n'ont point de compagnie.

Le *major* d'un régiment est un *officier* qui est chargé de tous les détails qui ont rapport au régiment en général & à sa police. Il a rang de capitaine, & il n'a point de compagnie. *Voyez* MAJOR.

Il a sous lui un *aide-major*; dans l'infanterie où les régimens sont plus nombreux, il y a plusieurs *aides-majors*. Le roi n'en entretient point dans les régimens ordinaires, & ceux qui en font les fonctions se nomment communément *garçons-majors*.

Dans toutes les compagnies il y a un *lieutenant* pour aider le capitaine dans ses fonctions, & le remplacer en son absence.

Dans la cavalerie & dans les dragons, il y a audessous du lieutenant un autre *officier*, appellé *cornette*, parce qu'une des principales fonctions est de porter l'étendart que l'on appelloit autrefois *cornette*, cet *officier* n'est pas toujours entretenu pendant la paix. Dans l'infanterie à la place du cornette, il y a un sous lieutenant ou enseigne qui n'est pas non plus entretenu pendant la paix.

Les lieutenans, sous-lieutenans, cornettes ou enseignes, sont nommés *officiers subalternes*. Ils ont néanmoins une lettre du roi pour être reçus *officiers*.

Après le cornette, dans la cavalerie & les dragons, est le *maréchal de logis*: il est chargé des détails de la compagnie, il est comme l'homme d'affaire du capitaine, il a sous lui un *brigadier* & un *sous-brigadier*. Ces deux derniers sont compris dans le nombre des cavaliers ou dragons. Ils ont cependant quelque commandement sur les autres.

Dans l'infanterie, après le sous-lieutenant ou enseigne, sont les *sergens*, dont les fonctions sont les mêmes que celles des maréchaux de logis de la cavalerie & des dragons. Ils ont sous eux des *caporaux* & *anspessades*, qui sont du nombre des soldats, mais qui ont cependant quelque commandement sur les autres soldats.

Les maréchaux de logis & les sergens sont nommés seulement suivant l'usage *bas-officiers*. Ils n'ont point de lettre du roi pour avoir leur emploi, ils ne le tiennent que de l'autorité du colonel & de leur capitaine.

Outre tous les *officiers* qu'on vient de détailler, le roi a des *inspecteurs généraux* de la cavalerie & de *l'infanterie*. Ils sont pris parmi les *officiers* généraux, brigadiers, ou au-moins colonels; leurs fonctions consistent à faire des recrues & à examiner si les troupes sont en bon état, si les *officiers* font bien leur devoir, particulierement pour ce qui concerne l'entretien des troupes.

Tous les *officiers* en général sont subordonnés les uns aux autres, ensorte que par tout où il y a des troupes, le commandement se réduit toujours à un

seul à qui tous les autres obéissent. Cette subordination bien établie, & l'application de chacun à se bien acquitter de ses fonctions, est ce qui produit l'ordre, la regle & la discipline dans les troupes.

L'*officier* de grade supérieur commande toujours à celui qui est de grade inférieur. Entre *officiers* du même grade, s'ils sont *officiers* généraux de cavalerie ou de dragons, c'est l'ancienneté dans le grade qui donne le commandement.

Dans la maison du roi & dans la gendarmerie, c'est l'*officier* de la plus ancienne compagnie qui commande; & dans l'infanterie, c'est l'*officier* du plus ancien régiment.

Parmi les *officiers* d'infanterie d'une part, ceux de cavalerie & de dragons d'autre part, à grade égal, c'est l'*officier* d'infanterie qui commande dans les places de guerre & autres lieux fermés, & en campagne c'est l'*officier* de cavalerie.

Quoique le roi soit le maître de donner les grades & les emplois comme il lui plaît, voici néanmoins l'ordre qu'il s'est prescrit ou qu'il suit ordinairement.

Ordre dans lequel les officiers montent aux grades. Les maréchaux de France sont choisis parmi les lieutenans généraux, ceux-ci parmi les maréchaux de camp, lesquels sont choisis parmi les brigadiers, & les brigadiers parmi les colonels, mestres de camp ou lieutenans-colonels.

Les colonels ou mestres de camp doivent avoir été au-moins mousquetaires.

Le plus ancien capitaine d'un régiment est ordinairement choisi pour remplir la place de lieutenant-colonel lorqu'elle vaque.

La place de major se donne à un capitaine, suivant les termes de l'ordonnance. Il n'est pas nécessaire de le choisir par rang d'ancienneté.

Les capitaines doivent avoir été mousquetaires, ou bien lieutenans, sous-lieutenans, enseignes ou cornettes. Ceux-ci sont pris parmi les cadets, quand il y en a, ou bien parmi la jeunesse qui n'a pas encore servi.

Les maréchaux des logis & les sergens sont toujours tirés du nombre des cavaliers & soldats. Lorsqu'on est satisfait de leur service, on les fait *officiers*; on leur donne plus communément cette marque de distinction dans la cavalerie que dans l'infanterie.

Outre ces *officiers* qui commandent les troupes, il y en a de particuliers pour l'armée; tels sont le maréchal-général des logis de l'armée, le major-général, le maréchal-général des logis de la cavalerie, le major-général des dragons, les majors des brigades, le major de l'artillerie ou génie, intendant de l'armée; le général des vivres, le capitaine des guides, *&c. Voyez* les *articles* qui concernent chacun de ces emplois.

Tous les *officiers* doivent en général s'appliquer à bien remplir leur emploi; ce n'est qu'en passant par les différens grades, & en les remplissant avec distinction, qu'on peut acquérir la pratique de la guerre, & se rendre digne des charges supérieures. Ce n'est pas seulement des *officiers* généraux que dépendent les succès à la guerre; les *officiers* particuliers peuvent y contribuer beaucoup; ils peuvent même quelquefois suppléer les *officiers* généraux, comme ils le firent au combat d'Altenheim en 1675. *Voyez* sur ce sujet les *Mémoires* de M. de Feuquiere, *tome III. p.* 240.

Comme les *officiers* généraux doivent posséder parfaitement toutes les différentes parties de l'art militaire, & que les colonels peuvent en être regardés comme la pépiniere, il seroit à-propos de les engager par des travaux particuliers, à se mettre au fait de tout ce qui concerne le détail non-seulement de la guerre en campagne, mais encore du génie & de l'artillerie.

Pour cet effet, ils pourroient être obligés de résider en tems de paix six mois à leur régiment; & pour rendre ce sejour utile à leur instruction, indépendamment de l'avantage d'être éloignés pendant ce tems des plaisirs & de la dissipation de Paris, il faudroit les charger de faire des mémoires raisonnés des différentes manœuvres qu'ils feroient exécuter à leur régiment. Un régiment de 2 ou de 4 bataillons peut être regardé comme une armée, en considérant chaque compagnie comme un bataillon; c'est pourquoi on peut lui faire exécuter toutes les manœuvres que l'armée peut faire en campagne.

On pourroit encore leur demander des observations sur le terrein des environs de la place, d'examiner les avantages & les inconvéniens d'une armée qui se trouveroit obligée de l'occuper & de s'y défendre; un projet d'attaque & de défense des lieux qu'occupe leur régiment; ce qu'il faudroit pour approvisionner ces lieux, tant de munitions de bouche que de guerre, pour y soutenir un siege relativement à la garnison qu'ils croiroient nécessaire pour les défendre, *&c.*

A leur retour à la cour, ils communiqueroient les mémoires qu'ils auroient faits sur ces différens objets, à un comité particulier d'*officiers* généraux habiles & intelligens, nommés à cet effet par le ministre de la guerre. On examineroit leur travail, on le discuteroit avec eux, soit pour les applaudir, ou pour leur donner les avis dont ils pourroient avoir besoin pour le faire avec plus de soin dans la suite. Ils se trouveroient ainsi dans le cas de se former insensiblement dans toutes les connoissances nécessaires aux *officiers* généraux; la cour feroit par-là plus à portée de connoître le mérite des colonels; & en distribuant les emplois par préférence à ceux qui les mériteroient le mieux par leur travail & leur application, on ne peut guere douter qu'il n'en résultât un très-grand bien pour le service. On ne doit pas penser que notre jeune noblesse puisse regarder l'obligation de s'instruire comme un fardeau pesant & onéreux. Son zele pour le service du roi est trop connu: elle applaudira sans doute à un projet qui ne tend qu'à lui procurer les moyens de parcourir la brillante carriere des armes avec encore plus de distinction, d'une maniere digne d'elle & des emplois destinés à son état. (*Q*)

Officiers généraux de jour, c'est le lieutenant général & le maréchal de camp qui sont de service chaque jour. On a vu à l'article de ces *officiers*, qu'ils ont dans l'armée & dans les sieges alternativement un jour de service. Lorsque ce jour arrive, *ils sont officiers généraux de jour.*

Il y a aussi un brigadier, un mestre de camp, un colonel & un lieutenant colonel, de service chaque jour; mais ces *officiers* qui sont subordonnés aux lieutenans généraux & aux maréchaux de camp, sont appellés leur jour de service, *brigadier* ou *colonel*, &c. *de piquet*. Les fonctions de ces derniers *officiers* sont de veiller aux piquets, pour qu'ils soient toûjours prêts à faire leur service. *Voyez* Piquet. (*Q*)

Officiers de la marine, (*Marine.*) ce sont les *officiers* qui commandent & servent sur les vaisseaux du roi & dans les ports, & composent le corps militaire.

On donne le nom d'*officiers de plume* aux intendans, commissaires & écrivains employés pour le service de la marine.

Les *officiciers mariniers*, ce sont des gens choisis tant pour la conduite que pour la manœuvre & le radoub des vaisseaux: savoir, le maître, le bosse-

man, le maître charpentier, le voilier & quelques autres. Les *officiers* mariniers forment ordinairement la sixieme partie des gens de l'équipage.

Les *officiers militaires*, sont les *officiers* généraux, les capitaines, les lieutenans & les enseignes.

Les *officiers généraux*, sont actuellement en France, deux vice-amiraux, 6 lieutenans généraux, 16 chefs d'escadre; ensuite 200 capitaines, 310 lieutenans, 9 capitaines de brûlots, 380 enseignes, 25 lieutenans de frégates, & 4 capitaines de flûtes. Ce nombre peut varier par mort, retraites ou autrement.

OFFICIERS MUNICIPAUX, (*Hist. mod.*) sont ceux qu'on choisit pour défendre les interêts d'une ville, ses droits & ses privileges, & pour y maintenir l'ordre & la police; comme les majors, sherifs, consuls, baillifs, *&c. Voyez* OFFICE ou CHARGE.

En Espagne, les charges municipales s'achetent. En Angleterre, elles s'obtiennent par l'élection. *Voyez* OFFICE ou CHARGE VÉNALE, *&c.*

En France, les *officiers municipaux* sont communément les maires & les échevins, qui représentent le corps de ville. Souvent ils sont créés en titre d'office par des édits bursaux; & souvent aussi ils sont électifs. Quelques villes considérables sont en possession de cette derniere prérogative, & leurs *officiers* ou magistrats *municipaux* prennent différens noms. Leur chef à Paris & à Lyon se nomme *prevôt des Marchands*, & les autres échevins; en Languedoc, on les appelle *consuls*. La ville de Toulouse a ses *capitouls*; & celle de Bordeaux les *jurats*. *Voyez* CAPITOULS, JURATS.

OFFICIERS DE VILLE: on distingue à Paris deux sortes d'*officiers de ville*, les *grands* & les *petits*. Les grands *officiers*, sont le prevôt des Marchands, les échevins, le procureur du roi, le greffier, les conseillers, & le receveur. Les petits *officiers*, sont les mouleurs de bois & leurs aides, les déchargeurs, les mesureurs, les débacleurs & autres telles personnes établies sur les ports pour la police & le service du public. *Voyez tous ces mots sous leurs titres particuliers.*

OFFICIERS PASSEURS D'EAU, ce sont les maîtres bateliers de Paris, dont les fonctions consistent à passer d'un rivage de la Seine à l'autre les passagers qui se présentent, leurs hardes, marchandises, *&c.* Ils furent érigés en titre d'office sous Louis XIV. & sont au nombre de vingt, y compris les deux syndics. *Voyez* BATELIER, *dictionnaire de Comm.*

OFFICIERS DE LA VÉNERIE, ceux qui sont à la tête des chasses de sa majesté. L'ordonnance du roi du 24 Janvier 1695, a permis & permet aux capitaines des chasses desdites capitaineries royales de déposseder leurs lieutenans, sous-lieutenans & autres *officiers* & gardes desdites capitaineries lorsqu'ils le jugeront à propos, en les remboursant ou faisant rembourser des sommes qu'ils justifieront avoir payées; & où il ne se trouveroit alors des sujets capables de servir, en état de rembourser lesdits *officiers* & gardes, permet sa majesté auxdits capitaines de les interdire pour raison de contraventions qu'ils pourroient avoir faites aux ordonnances & à leurs ordres, & de commettre à leurs places, pendant tel tems qu'ils jugeront à propos, & qui ne pourra néanmoins exceder celui de 3 mois, sans que lesdits *officiers* & gardes ainsi interdits puissent faire aucune fonction de leurs charges durant leur interdiction; voulant seulement sa majesté qu'ils soient payés de leurs gages jusqu'à l'actuel remboursement du prix de leurs charges: & sera la présente ordonnance lue & publiée ès greffes d'icelles, à la diligence des procureurs de sa majesté.

Les *officiers* des eaux & forêts & chasses, doivent être reçus à la table de marbre où ressortit l'appel de leur jugement; autrement toutes leurs sentences & actes de jurisdiction sont nuls, & ils ne peuvent pas recevoir de gardes capables de faire des rapports qui fassent foi, puisqu'eux-mêmes ne sont pas institués valablement. Au parlement de Paris on en excepte les anciennes pairies.

Les subalternes, c'est-à-dire le greffier, les gardes, exempts de gardes & arpenteurs, peuvent être reçus en la maîtrise particuliere; mais ils doivent être tous âgés de 25 ans pour que leurs actes & procès verbaux aient force & foi.

Les *officiers* sont compris comme les autres dans les défenses de chasser.

OFFICIEUX, adj. (*Gramm.*) qui a le caractere bienfaisant, & qu'on trouve toûjours disposé à rendre de bons offices. Les hommes *officieux* sont chers dans la société. Le même mot se prend dans un sens un peu différent: on dit un mensonge *officieux*, c'est-à-dire un mensonge dit pour éviter un plus grand mal qu'on auroit fait par une franchise déplacée. Les *officieux* à Rome, *officiosi*, *salutantes*, *salutatores*, gens d'anti-chambres, fainéans, flatteurs, ambitieux, empoisonneurs, qui venoient dès le matin corrompre par des bassesses les grands dont ils obtenoient, tôt ou tard, quelque récompense.

OFFICINAL, adj. (*Pharmacie.*) les Médecins appellent *remede* ou *médicament officinal*, tout remede préparé d'avance & conservé dans les boutiques des apoticaires pour le besoin, *ad usum*. Les médicamens *officinaux* sont distingués de la simple matiere médicale, ou des drogues simples, par la préparation pharmaceutique; & des remedes appellés *magistraux*, par le tems de cette préparation, les derniers ne la recevant que dans le moment même où on doit les administrer aux malades. *Voyez* MAGISTRAL, PHARMACIE.

Les médicamens *officinaux* se préparent d'après des regles, lois ou formules consignées dans les pharmacopées ou dispensaires. *Voyez* DISPENSAIRE. (*b*)

OFRAIE, *voyez* GLORIEUSE.

OFFRAIE, *voyez* ORFRAIE.

OFFRANDES, s. f. pl. (*Théolog.*) en terme de religion, sont tous les dons qu'on présente à Dieu ou à ses ministres, dans le culte public, soit en reconnoissance du souverain domaine qu'il a sur toutes choses, & dont on lui consacre spécialement une portion, soit pour fournir à l'entretien de ses temples, de ses autels, de ses ministres, *&c.*

Les Hébreux avoient plusieurs sortes d'*offrandes* qu'ils présentoient au temple. Il y en avoit de libres, & il y en avoit d'obligation. Les prémices, les décimes, les hosties pour le péché, étoient d'obligation: les sacrifices pacifiques, les vœux, les *offrandes* d'huile, de pain, de vin, de sel & d'autres choses que l'on faisoit au temple ou aux ministres du Seigneur, étoient de dévotion. Les Hébreux appellent en général *corban*, toutes sortes d'*offrandes*, & nomment *mincha*, les *offrandes* de pain, de sel, de fruits, d'huile, de vin, *&c.* Les sacrifices ne sont pas proprement des *offrandes*; mais l'*offrande* faisoit partie des cérémonies du sacrifice. *Voyez* SACRIFICE.

Les *offrandes* étoient quelquefois seules, & quelquefois elles accompagnoient le sacrifice. On distinguoit de plusieurs sortes d'*offrandes*, comme de pure farine, de gâteaux cuits au four, de gâteaux cuits dans la poële, ou sur le gril, ou dans une poële percée, les prémices des grains nouveaux qu'on offroit ou purs & sans mélange, ou rotis & grillés dans l'épi ou hors de l'épi. Le pain pour être offert devoit être sans levain, & on ajoutoit ordinairement à ces choses solides du vin ou de l'huile, qui en étoit com-

me l'assaisonnement. Le prêtre qui étoit de service retiroit les *offrandes* de la main de celui qui les offroit ; en jettoit une partie sur le feu de l'autel, ou sur la victime, lorsque l'*offrande* étoit accompagnée d'un sacrifice, afin qu'il fût consumé par le feu ; & réservoit le reste pour sa subsistance. C'étoit-là son droit comme ministre du Seigneur. Il n'y a que l'encens qui étoit brûlé entierement, le prêtre n'en réservoit rien. On peut voir dans le Lévitique toutes les autres cérémonies qu'on pratiquoit pour toutes les diverses *offrandes*, soit qu'elles fussent faites par des particuliers, soit qu'elles se fissent au nom de toute la nation.

Les *offrandes* des fruits de la terre, de pain, de vin, d'huile, de sel, sont les plus anciennes dont nous ayons connoissance. Cain offroit au Seigneur *des fruits de la terre*, les prémices de son labourage ; Abel lui offroit aussi *des prémices de ses troupeaux & de leurs graisses*. Genese, *iv. 3. 4.* Les Payens n'avoient rien dans leur religion que ces sortes d'*offrandes*, faites à leurs dieux : ils offroient le pur froment, la farine, le pain:

Farra tamen veteres jaciebant, farra metebant,
Primitias Cereri farra resecta dabant.
Ov. *Fast.* 2.

Numa Pompilius, au rapport de Pline, *lib. XVIII. chap. ij.* enseigna le premier aux Romains à offrir aux dieux des fruits, du froment, de la farine, ou de la mie de pain avec du sel, du froment grillé & roti. Ovide nous apprend encore, *fastor. j.* qu'avant les sacrifices sanglans, ils n'offroient que du froment & du sel :

Ante, deos homini quod conciliare valeret,
Far erat, & puri lucida mica salis.

Théophraste remarque que parmi les Grecs la farine mêlée avec du vin & de l'huile, qu'ils appelloient θυλήματα, étoient la matiere des sacrifices ordinaires des pauvres.

La différence qu'il y avoit entre les *offrandes* de farine, de vin & de sel dont les Grecs & les Romains accompagnoient leurs sacrifices sanglans, & celles dont les Hébreux se servoient dans leur temple, consistoit en ce que les Hébreux jettoient ces oblations sur les chairs de la victime déja immolée & mise sur le feu, au lieu que les Payens les jettoient sur la tête même de la victime encore vivante, & prête à être sacrifiée. *Voyez* LIBATION, IMMOLATION & SACRIFICE.

Dans l'Eglise catholique, quoiqu'il n'y ait proprement qu'une seule *offrande*, qui est le corps de J. C. dans l'eucharistie, cependant dès les premiers tems on a donné le nom d'*offrande* aux pieuses libéralités des fideles, & aux dons qu'ils faisoient à l'Eglise pour l'entretien de ses ministres, ou pour le soulagement des pauvres. Les moines eux-mêmes étoient obligés de faire leur *offrande*, si l'on en croit saint Jérôme, & ne pouvoient s'en dispenser sur leur pauvreté. Ammien Marcellin reproche au pape & aux ministres de son église, de recevoir de riches oblations des dames romaines; cet auteur payen ignoroit le saint usage qu'on en faisoit. S. Augustin parle d'un tronc ou trésor particulier où l'on faisoit les *offrandes* qu'on destinoit à l'usage du clergé, comme du linge, des habits & d'autres choses semblables. Il est parlé dans les dialogues de S. Grégoire le Grand, des *offrandes* qu'on faisoit pour les morts. Le concile de Francfort distingue deux sortes d'*offrandes*: les unes se faisoient à l'autel pour le sacrifice: les soufdiacres, selon S. Isidore de Séville, les recevoient des mains des fideles pour les remettre en celles des diacres qui les plaçoient sur l'autel : les autres étoient portées à la maison de l'évêque, pour l'entretien des pauvres & du clergé. Selon les constitutions faites par Réginon, le prêtre devoit couper en plusieurs morceaux, & mettre dans un vase propre quelque partie des premieres de ces *offrandes*, pour les distribuer les dimanches & fêtes à ceux qui n'avoient pas communié. On en trouve aussi deux exemples chez les Grecs, & l'on donnoit à ces portions d'*offrandes* le nom d'*eulogies*. *Voyez* EULOGIE.

Le pere Thomassin remarque que si ce n'est point là l'origine du pain benit, c'est du moins une des plus anciennes preuves de son établissement. *Voyez* PAIN BENIT.

Depuis que les fideles n'ont plus donné le pain & le vin nécessaire au sacrifice, les *offrandes* les plus ordinaires se sont faites en argent. Divers conciles ont fait des reglemens pour obliger les fideles, & mêmes les Juifs demeurans sur une paroisse, à les payer. Celui de Londres adjuge à l'église matrice, toutes les *offrandes* faites aux succursales. Dans un autre concile d'Angleterre, il est ordonné à tous les curés d'envoyer à l'église cathédrale, en signe de reconnoissance, les *offrandes* du jour de la pentecôte. *Voyez* CATHÉDRATIQUE & PENTECOSTALES.

La discipline a extrèmement varié sur ce point, & il n'y a même rien d'uniforme dans les différens dioceses sur les *offrandes*, ni sur les occasions ou circonstances où on les fait. Si ce n'est: 1°. que dans toutes les paroisses, chaque paroissien à son tour, est obligé d'offrir le dimanche un pain que le prêtre benit : 2°. qu'aux messes des morts ou services, on offre du pain & du vin avec un cierge : 3°. que les autres *offrandes* se font en argent & appartiennent de droit aux curés, s'il n'y a usage contraire: 4°. que dans les campagnes en certains endroits, on offre des gerbes après la récolte, lesquelles sont vendues au profit de la fabrique. *Voyez* FABRIQUE. Thomassin, *discipl. ecclés. part. I. lib. III. chap. vj. part. III. lib. II. chap. ij. eib. III. chap. iij. & iv.* & *part. IV. lib. III. chap. v.* Calmet, *dictionn. de la bible.*

OFFRANDE, (*Critique sacrée.*) oblation, en latin *oblatio*. Les Hébreux en avoient de trois sortes, les *offrandes* ordinaires, celles qui étoient d'obligation, & celles qui n'étoient que de pure dévotion. Les *offrandes* ordinaires se faisoient avec un parfum appellé *thymiama*, qu'on brûloit tous les jours sur l'autel. Les oblations libres & de pure dévotion étoient les sacrifices pacifiques, les vœux, les *offrandes* de vin, d'huile, de pain, de sel, & d'autres choses, que l'on faisoit aux ministres du temple. Les *offrandes* prescrites & d'obligation comprenoient les prémices, les dixmes, les hosties pour le péché. Les prémices de toutes choses devoient être offertes à Dieu. On lui offroit les personnes par la consécration; les fruits de la terre, par l'oblation; les liqueurs, par la libation; des aromates, par les encensemens; des bêtes, par les sacrifices. Il étoit défendu de moissonner qu'on n'eût offert à Dieu l'omer, c'est-à-dire la gerbe nouvelle, le lendemain du jour des azymes. Il étoit défendu de cuire du pain de blé nouveau, qu'on n'eût présenté le jour de la Pentecôte les pains nouveaux. Avant l'*offrande* de ces prémices, tout étoit immonde ; après cette *offrande*, tout étoit sain. Enfin, le mot *offrande* ou *oblation* marque le sacrifice de Jesus-Christ pour l'expiation de nos péchés. *Tradidit semetipsum pro nobis oblationem & hostiam Deo.* Eph. *v.* 2. (*D. J.*)

OFFRANT, adj. & subst. (*Gram. & Jurisp.*) celui qui offre. On vend à des ventes de meubles, de livres, d'effets à l'encan, au plus *offrant* & dernier enchérisseur. Les adjudications par decret de terres, de baux judiciaires, de fermes, se donnent au plus *offrant*.

OFFRE, s. f. (*Gram.*) tout ce qu'on propose à quelqu'un qui a la liberté d'accepter ou de refuser.

On dit de belles *offres*, & de mauvais procédés.

OFFRES, s. f. pl. (*Jurisp.*) est un acte par lequel on se soumet à faire quelque chose, ou par lequel on exhibe à quelqu'un des pieces ou autres choses qu'on est tenu de lui remettre, ou un bien, une somme de deniers qu'on est obligé de lui payer.

On appelle *offres labiales*, celles qui ne consistent que dans la déclaration que l'on offre & que l'on est prêt de faire telle. Quand même cette déclaration seroit faite par écrit, on appelle ces *offres labiales*, pour les distinguer des *offres* réelles qui sont accompagnées de l'exhibition & présentation effective des deniers ou autres choses que l'on offre, soit que ces *offres* réelles soient faites par un huissier, ou qu'elles soient faites sur le barreau.

En matiere de retrait lignager il faut faire des *offres* réelles à chaque journée de la cause. *Voyez* RETRAIT.

OFFRIR, v. act. (*Gram.*) présenter à quelqu'un une chose qu'on seroit bien-aise qu'il acceptât; si cela n'est pas, au-moins cela devroit toujours être ainsi. On dit *offrir* à Dieu nos peines; *offrir* un combat, un secours, un sacrifice; s'*offrir* à la vûe, *&c.*

OFFUSQUER, v. act. (*Gram.*) cacher à la vûe. Voilà une montagne qui *offusque* la vûe de votre château; les nues ont *offusqué* le soleil. Il signifie aussi blesser les yeux; la trop grande clarté du jour m'*offusque*. Il se prend au moral, comme dans ces phrases: la passion *offusque* le jugement; ses bonnes qualités sont *offusquées* par une infinité de mauvaises. On dit au figuré, votre éclat l'*offusque*; sa gloire fut un peu *offusquée* par cet événement.

O G

OGIVE, *ou* AUGIVE, s. f. (*Coupe des pierres*) signifie les voutes gothiques en tiers point: ce mot vient de l'allemand *aug*, qui signifie *œil*; parce que les arcs des ceintres des voûtes gothiques sont des angles curvilignes *A B C*, (*fig.* 20.) semblables à ceux des coins de l'œil, quoique dans une position différente.

OGLASA, (*Géog. anc.*) île de la Méditerranée, selon Pline, *liv. III. chap. vj.* on croit par la situation qu'il lui donne, que c'est *Monte Christo.*

OGLIO L', (*Géog.*) riviere d'Italie en Lombardie; elle prend sa source au Bressan dans sa partie la plus septentrionale, aux confins des Grisons & du Trentin. Elle se perd dans le Pô au couchant de Borgoforte. Le nom latin de cette riviere est *Ollius.*

OGNIUS, *ou* OGMIUS, (*Hist. anc. Mytholog.*) surnom que l'on donnoit chez les Gaulois à Hercule, suivant quelques-uns, & à Mercure, suivant d'autres. On représentoit ce dieu sous les traits d'un vieillard décrepit, chauve, ridé, & comme accablé de fatigue; il étoit couvert de la peau d'un lion; dans sa main droite il portoit sa massue, & dans la gauche son arc & son carquois. Il avoit la langue percée, & il en partoit des chaînes d'or par où il attiroit à lui une foule d'auditeurs qui étoient pris par les oreilles. Sous cet emblème, les Gaulois vouloient représenter la force de l'éloquence, qui attire tous les cœurs.

OGOESSE, *terme de Blason*, il se dit des tourteaux de sable, pour les distinguer des autres qui se nomment *gulpes*, quand ils sont de pourpre; *guses*, quand ils sont de gueules; *heurtes*, quand ils sont d'azur; *sommes* ou *volets*, quand ils sont de sinople; cependant ils retiennent tous en général le nom de *tourteaux. Voyez* TOURTEAU, *Blason.* (*D. J.*)

OGRE, s. m. (*Gram.*) sorte de monstre, de géant, d'homme sauvage, qu'on a imaginé & introduit dans les contes où il mange les petits enfans: l'*ogre* est contemporain des fées.

OGYAS, s. m. (*Hist. turque.*) nom du précepteur des fils du grand-seigneur. Quoique les fils des sultans soient élevés dans la mollesse, au milieu des plaisirs & de l'oisiveté du serrail, on leur choisit pourtant des précepteurs qu'on appelle *ogyas*, qui sont d'ordinaire les plus savans du pays. Ces précepteurs vivent dans la suite avec éclat, & reçoivent du sultan, autrefois leur disciple, des honneurs, & des distinctions qu'il refuse au grand-visir, au caïmacan, & aux cadilesquers. Un ambassadeur de France, qui avoit résidé fort long-tems à la Porte, M. de Breves, remarque dans ses mémoires, que les Turcs ont souvent à la bouche ces paroles qu'ils attribuent à Soliman: « Dieu donne l'ame toute » brute, mais le précepteur la polit & la perfe- » ctionne ». (*D. J.*)

OGYGIE, (*Géog. anc.*) nom de l'île de Calypso. Pline, *liv. III. chap. x.* parlant du promontoire *Lacynium*, aujourd'hui *capodelle*, *colonne*, dit que devant la côte, est entre autres îles, celle de Calypso, qu'Homere a nommé *Ogygie*: mais ni cette île, ni les autres que Pline nomme, ne subsistent plus.

Ogygia est aussi un nom donné à divers lieux & pays, comme à la Béotie, à l'Egypte, à la Lycie, & à Thebes. Pausanias dit que les premiers habitans du territoire de cette ville, avoient Ogyge pour roi: rien n'est plus fameux dans l'antiquité, que le déluge d'Ogygès.

OGYRIS, (*Géog. anc.*) île de la mer des Indes: Pline, *liv. VI. chap. xxviij.* dit qu'elle est en pleine mer, à 125 milles du continent. Comme ce n'est point l'île d'Ormus, ni celle de Mazira, sur les côtes d'Arabie, nous ignorons quelle île ce peut être. (*D. J.*)

O H

OH, *interjection augmentative*: *Oh*, n'en doutez pas! *Oh*, *oh*, j'ai d'autres principes que ceux que vous me supposez, & je ne suis pas un dans mes écrits, & un autre dans ma conduite.

Il parloit fort bien de la guerre,
Des cieux, du globe de la terre,
Du droit civil, du droit canon,
Et connoissoit assez les choses
Par leurs effets & par leurs causes;
Etoit-il honnête homme? Oh, non.

OHIO L', (*Géog.*) grande riviere de l'Amérique septentrionale dans la nouvelle France: elle est ainsi nommée par les Iroquois; & ce nom, dit-on, marque sa beauté. Elle a ses sources à l'orient du lac Erié, baigne les Tongoria, reçoit dans son sein une autre riviere nommée *Ouabache*, ou de *saint Jérome*; & enfin accrue de nouveau par la riviere des Casquinambaux, elle se perd dans le Mississipi, au pays nommé par les François la *Louisiane.* Mais il faut consulter sur le cours de cette riviere la carte de l'Amérique septentrionale, publiée à Londres en 1754, par le D. Mitchel F. R. S. (*D. J.*)

O J O I

OJAK, (*Hist. mod.*) nom que les Turcs donnent aux régimens de leurs janissaires; ceux qui les commandent se nomment *ojak agalari.*

OIBO, (*Géog.*) île d'Afrique sur la côte de Zanguebar, l'une des îles de Quisimba: elle est petite, mais arrosée de belles & bonnes fontaines. (*D. J.*)

OIE, s. f. *anser domesticus*, (*Hist. nat. Ornithol.*) oiseau qui est plus petit que le cygne, & plus gros que le canard: il a environ deux piés dix pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extré-

mité des piés, & à-peu-près deux piés huit pouces jusqu'au bout de la queue : le bec a deux pouces & demi de longueur depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche, & environ trois pouces & demi jusqu'aux yeux. La queue est longue à-peu-près de dix pouces, & composée de dix-huit plumes, dont les extérieures sont les plus courtes; les autres augmentent de longueur successivement jusqu'à celles du milieu qui sont les plus longues de toutes. La couleur des *oies* varie comme dans tous les autres oiseaux domestiques; elles sont ordinairement brunes, ou cendrées, ou blanches; on en trouve aussi dont la couleur est en partie brune, & en partie blanche. Le bec & les pattes sont jaunes dans les jeunes *oies*, & deviennent ordinairement rouges avec l'âge : il y a vingt-sept grandes plumes dans chaque aîle. Quand on irrite cet oiseau, il fait entendre un sifflement semblable à celui d'un serpent : l'*oie* vit très-long-tems. Willughby rapporte que l'on avoit gardé chez le pere d'un de ses amis pendant quatre-vingt ans un *oie* qui paroissoit pouvoir vivre encore autant de tems, si l'on n'avoit pas été obligé de la tuer, parce qu'elle faisoit une guerre continuelle aux autres *oies*. Willughby, *Ornith. Voyez* OISEAU. (*I*)

OIE SAUVAGE, *anser ferus*, oiseau qui ressemble à l'*oie* domestique par la grosseur & par la forme du corps, & qui en differe un peu par la couleur. Il a toute la face supérieure du corps brune, ou d'une couleur cendrée obscure, excepté les plumes de la racine de la queue qui sont blanches. Toute la face inférieure a une couleur blanchâtre; cette couleur est de plus en plus blanche, à mesure qu'elle se trouve plus près de la queue, & les plumes qui sont sous la queue ont un très-beau blanc; le bec a la racine & la pointe noires; le milieu est de couleur de saffran. Raii, *synop. meth. avium. Voyez* OISEAU. (*I*)

OIE DE BASSAN, *voyez* OIE D'ECOSSE.

OIE DE BRENTA, *Brenta anas, torquenta Bellonii*, oiseau qui est un peu plus gros & plus alongé que le canard : la tête, le cou, & la partie supérieure de la poitrine sont noires : il y a de chaque côté sur le milieu du cou, une tache ou une petite ligne blanche, en forme de collier; le dos est d'une couleur brune cendrée, comme dans l'*oie* domestique; cependant la partie postérieure a une couleur plus noirâtre; les plumes qui recouvrent le dessus de la racine de la queue sont blanches; la poitrine a une couleur brune cendrée; le bas-ventre est blanc; la queue & les grandes plumes des aîles sont noires; les petites ont une couleur brune cendrée; les piés sont noirâtres. Cet oiseau a environ un pié six pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue. Willughby, *Ornith. Voyez* OISEAU. (*I*)

OIE DE CANADA, *anser canadensis*, oiseau qui ressemble beaucoup à l'*oie* domestique; il a cependant le corps un peu plus alongé. Le dos est d'un brun cendré, comme dans l'*oie* domestique, & le croupion est noir : les plumes qui recouvrent en-dessus la racine de la queue sont blanches; le cou est presque entierement noir, excepté la partie inférieure, qui a une couleur blanche; il y a derriere la tête, au-dessous des yeux, une large bande blanche qui entoure le cou presque en entier; le ventre est blanc; la queue & les grandes plumes des aîles sont noires; les petites plumes & celles qui recouvrent immédiatement les grandes, ont une couleur brune cendrée; celle des pattes est noire. Ray, *synop. meth. avium. Voyez* OISEAU. (*I*)

OIE D'ECOSSE, OIE-SOLAND, OIE DE BASSAN, *anser bassanus*, oiseau qui est de la grosseur de l'*oie* domestique; il a le bec long, droit dans toute son étendue, à l'exception de l'extrémité, qui est un peu courbe; ce bec a une couleur cendrée obscure; la piece supérieure a de chaque côté un petit appendice situé près de l'endroit où commence la courbure; l'ouverture de la bouche est grande; les narines ne sont pas apparentes au-dehors; le dedans de la bouche a une couleur noire; la langue est petite, & les pieces du bec sont dentelées. Cet oiseau est entierement blanc, excepté les grandes plumes des aîles qui ont une couleur noirâtre : quand il est vieux, le dessus de la tête a une teinte de roux; il prend difficilement son essor lorsqu'il est posé sur la terre, parce que ses aîles sont très-longues. Raii, *synop. meth. avium. Voyez* OISEAU. (*I*)

OIE D'ESPAGNE, *anser hispanicus, an potius guineensis*, oiseau qui a comme l'*oie* domestique le dos d'une couleur brune mêlée de cendrée. Le ventre est blanc, la gorge & la poitrine sont brunes & ont une teinte de roux. Il y a sur la tête une bande d'un brun noirâtre qui s'étend jusqu'au dos en passant sur le face supérieure du cou. Le bec est noir, & il a à sa racine un tubercule proéminent, qui augmente avec l'âge, & qui est toujours plus gros dans les mâles que dans les femelles. La tête est entourée d'une bande blanche en forme de collier placé entre les yeux & la racine du bec. Les plumes de la queue sont de la même couleur que celles du dos & des aîles, & ont l'extrémité blanchâtre. Les piés sont rougeâtres. Il y a des individus qui ont aussi le bec de cette couleur. Le doigt de derriere est très-petit. Willughby, *ornit. Voyez* OISEAU. (*I*)

OIE DE MAGELLAN, *voyez* PENGOUIN.

OIE DE MARAIS, *anser palustris noster*, Raii, oiseau qui est le même que l'*oie* sauvage; car la description qu'en donne Ray, d'après Lister, est exactement conforme avec celle de l'*oie* sauvage, à l'exception de la couleur des piés & du milieu du bec, qui est d'un rouge tirant sur le pourpre dans l'*oie de marais*; ces mêmes parties sont de couleur de safran dans l'*oie* sauvage. *Voyez* OIE SAUVAGE, OISEAU.

OIE DE MER, nom que l'on a donné au dauphin, parce que les machoires de ce poisson cetacée ressemblent au bec d'une *oie*. *Voyez* DAUPHIN. (*I*)

OIE DE MER, *voyez* HARLE.

OIE DE MOSCOVIE, oiseau qui est plus grand que l'*oie* domestique. Il a environ trois piés six pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & cinq piés d'envergure. Le dessus de la tête & la partie supérieure du cou sont d'un brun obscur, & les côtés de la tête & du cou d'un brun plus pâle. Le bec est noir à la racine, & de couleur orangée dans le reste de sa longueur; il y a sur la piece supérieure une sorte de tubercule aussi de couleur orangée. Les plumes du dos sont d'un brun obscur; cette couleur est moins foncée sur les bords extérieurs de chaque plume. Toutes les autres parties du corps & les aîles sont blanches, à l'exception de quelques plumes qui recouvrent le dessus de la racine de la queue. Les jambes & les piés sont d'une couleur orangée. La femelle differe un peu du mâle; elle a la tête, le cou & la poitrine d'un brun clair, & le dos, les aîles & les cuisses d'un brun obscur; les bords extérieurs des plumes sont d'un blanc sale. Le tubercule du bec est moins gros que celui du mâle. Albin, *Hist. nat. des oiseaux, tome II. Voyez* OISEAU. (*I*)

OIE NONETTE, *voyez* TADORNE.

OIE SOLAND, *voyez* OIE D'ECOSSE.

OIES, (*Diet. & Mat. méd.*) *oie domestique & oie sauvage*; ces deux oiseaux ont entr'eux le plus grand rapport, quoique le dernier passe généralement pour meilleur. On mange l'*oie* jeune & ayant acquis à peine la moitié de son accroissement (à cet âge elle est connue sous le nom *d'oison*), ou bien dans l'état adulte,

adulte, c'est-à-dire après avoir acquis tout son accroissement.

La chair de l'oison passe pour avoir éminemment le défaut propre aux jeunes animaux, c'est-à-dire, pour être gluante & comme glaireuse ; & en effet, les personnes qui n'y sont point accoutumées, la trouvent sans consistance & d'un goût plat, & ils la digerent mal ; elle leur donne le dévoiement : ainsi elle doit être rangée avec les alimens suspects & peu salutaires. On sert pourtant l'oison sur les bonnes tables dans le pays où on éleve beaucoup d'*oies*. On a coutume, & on fait bien de ne le manger que rôti, & avec des sausses piquantes, ou arrosées de jus de citron, ce qui est encore mieux.

L'oie adulte, lorsqu'elle est vieille, est seche, dure & de mauvais goût : les auteurs de diete disent même que l'usage de sa chair est sujet à engendrer des fievres ; ce qui paroît outré : si elle est jeune & grasse, sa chair est tastidieuse & toujours d'un goût plat. En général *l'oie* n'est servie que dans les festins du peuple ; celui de Paris en mange beaucoup. M. Bruhier observe dans son addition au *traité des alimens* de Louis Lemeri, que quoiqu'on consomme encore aujourd'hui beaucoup *d'oies* à Paris, c'étoit toute autre chose autrefois: que la rue nommée à présent la *rue aux ours*, se nommoit la *rue aux oies*, ou *aux marchands d'oies*, qui en faisoient un débit prodigieux, soit qu'ils les vendissent crûes ou rôties. On les mange aujourd'hui soit rôties, soit en ragoût, & principalement en daube. Pour les rendre sous cette derniere forme moins malfaisantes, & plus agréables qu'il est possible, on doit les apprêter avec des assaisonnemens piquans & acides.

Les cuisses *d'oie* qu'on prépare dans plusieurs pays en les salant à sec, les faisant cuire à demi dans de la graisse *d'oie*, & les en recouvrant ensuite, qu'on envoie en cet état dans tout le royaume, paroissent un peu corrigées par le sel, & ne sont ni desagréables ni mal saines, étant mangées bouillies : elles sont assez bien dans le potage, & sur-tout dans les potages aux choux verds, que les Béarnois appellent *garbure*, & qui est à présent aussi en usage à Paris, sous le même nom ; servies encore avec de la purée, *&c.*

La graisse *d'oie* est très-fine, très-douce & très-fondante. On s'en sert dans quelques pays au lieu de beurre: & les pharmacologistes n'ont pas manqué de lui accorder plusieurs vertus médicinales particulieres; mais elle ne possede absolument que les qualités diététiques & médicamenteuses communes aux graisses. *Voyez* GRAISSE, *Diete*, & *Mat. méd.*

La fiente *d'oie* est aussi un remede, recommandé à la dose d'environ demi-gros, comme sudorifique, diurétique, emmenagogue & spécialement propre contre la jaunisse. La peau qui recouvre les pattes de *l'oie*, a été déclarée astringente ; & la langue séchée & pulvérisée, comme un spécifique contre la retention d'urine. Ettmuler, qui est un des pharmacologistes qui a proposé sérieusement ce prétendu spécifique, assure encore que la langue du même animal mangée fraîche, guérit l'incontinence d'urine. (*b*)

OIE, FOIE D', (*Art culin. des anc.*) les Grecs & les Romains faisoient grand cas des *foies d'oies* blanches qu'ils engraissoient. Pline le dit lui-même, *lib. X. c. 20. nostri sapientiores qui eos jecoris bonitate novere. Fartilibus in magnum amplitudinem crescit. Sumptum quoque lacte mulso augetur.* Nous avons encore un passage d'Horace pour le prouver ; c'est dans la Satyre de Nasidiénus homme riche & avare, qui se met en frais pour regaler Mécénas. Il lui donne dans un des plats le *foie* d'une *oie* blanche qu'ils ont nourrie de figues fraîches, *pinguibus & ficis pastum jecur.* Les Grecs appelloient ces foies συκωτα, en latin, *ficata,*

La maniere de préparer les *foies d'oie* étoit la même en Italie qu'en Grece. On les servoit rôtis ou frits à la poêle, & enveloppés de la membrane appellée *omentum*, que nous nommons la *coëffe*. C'est sur cela qu'est fondé le bon mot d'un aimable courtisanne, qui croyant, étant à table, prendre un foie dans un plat, & ne trouvant sous l'enveloppe qu'un morceau de poumon, s'écria :

Ἀπόλωλα, πέπλων μ'ὤλεσαν περιπτύχαι.

« Je suis perdue ! cette maudite robe m'a trompée & » me fait mourir ». C'est un vers d'une tragédie greque, qui est dit par Agamemnon, que Clytemnestre & Egyste tuent après l'avoir embarrassé dans une robe sans ouverture. L'application en est fort jolie, & nous prouve bien que les courtisannes de ce tems-là savoient leurs poëtes par cœur : elles enchaînoient les hommes les plus sages par trois puissans moyens, la beauté, l'esprit cultivé & les talens. (*D. J.*)

OIE D'AMÉRIQUE *ou* TOUCAN, (*Ast.*) constellation de l'hémisphere austral, qui est du nombre de celles qu'on ne voit point dans ces climats. *Voyez* CONSTELLATION & CIRCUMPOLAIRES. (*O*)

OIGNON, s. m. *cepa*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur liliacée composée de six pétales ; le pistil occupe le milieu de cette fleur, & devient dans la suite un fruit arrondi & divisé en trois loges, qui renferme des semences arrondies. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les fleurs sont réunies en un bouquet sphérique, & que les feuilles & les tiges sont fistuleuses. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

Outre les treize especes *d'oignons* que compte Tournefort, il s'y trouve encore d'autres variétés en couleur, en grosseur, en forme, que produit l'art de la culture. L'espece la plus commune dans nos jardins est *l'oignon* blanc ou rouge : *cepa vulgaris, floribus & tunicis candidis, vel purpurascentibus.* C. B. P. 71. *I. R. H.* 382.

Sa racine est bulbeuse, composée de plusieurs tuniques charnues intérieurement & membraneuses à l'extérieur ; elle est tantôt rouge, tantôt blanche ; quelquefois orbiculaire, quelquefois oblongue, d'autrefois applatie, garnie à sa partie inférieure de fibres blanches, remplies d'un suc subtil & très-âcre qui fait pleurer. Ses feuilles sont longues d'un pié, fistuleuses, cylindriques, pointues, d'une saveur âcre. Sa tige est unie, droite, haute de deux ou trois coudées, renflée vers le milieu, portant à son sommet une tête de la grosseur du poing, composée de fleurs-de-lis, dont chacune a six pétales, six étamines & un pistil : ce pistil se change ensuite en un fruit arrondi, partagé en trois loges remplies de graines arrondies, anguleuses, noires. *L'oignon* differe de toutes les racines bulbeuses, en ce que sa racine n'en donne point d'autres. On le cultive sans cesse dans les jardins pour la cuisine.

L'oignon blanc d'Espagne, ou *l'oignon* doux, *cepa africana, maxima, bulbâ lignariâ, dulci, H. R. P.* est encore une espece *d'oignon* qu'on cultive dans les jardins ; il est remarquable en ce que ses bulbes sont extrèmement grosses & très-douces. *L'oignon* blanc est apéritif, incisif & résolutif. On l'applique extérieurement pour faire mûrir les abscès.

L'échalote, *cepa ascalonica, sive fissilis, I. R. H. 382*, est une espece *d'oignon*. Sa racine est un assemblage de plusieurs bulbes unies ensemble, un peu plus grosses qu'une aveline, & portée sur un paquet de racines fibreuses ; elle a une vive saveur *d'oignon*, cependant agréable. Elle pousse des feuilles menues, fistuleuses, cylindriques, lisses, qui ont le même goût. On seme l'échalote dans les potagers, pour assaisonner les alimens.

La ciboule, *cepa fissilis*, *I. R. H.* 382. est une quatrieme espece *d'oignon*, qui ressemble par son extérieur à l'échalote, si ce n'est que toutes ses parties sont plus grandes. Il sort plusieurs bulbes grêles & alongées d'un seul paquet de racines chevelues, comme dans l'échalote, dont elles different par leur acrimonie. On la cultive dans les potagers. Elle a les mêmes qualités que *l'oignon* blanc & l'échalote. Son analyse nous apprend qu'elle contient un sel ammoniacal & un esprit subtil. (*D. J.*)

OIGNON, (*Jardin.*) quoiqu'il y ait différentes especes *d'oignons* dans les jardins des curieux botanistes, les jardiniers n'en cultivent que deux ou trois especes; savoir, *l'oignon* d'Espagne, *cepa vulgaris floribus & tunicis candidis vel purpurascentibus*, *C. B.* & *l'oignon* de Strasbourg. Celui d'Espagne a la racine grosse & douce; *l'oignon* de Strasbourg est plus amer, & se garde plus long-tems: l'un & l'autre n'ont aucune différence dans leur culture; mais il faut observer que leurs variétés ne sont pas durables: car si vous semez des graines de *l'oignon* d'Espagne, vous aurez un mélange *d'oignon* rouge parmi. L'*oignon* de Strasbourg ne conserve pas mieux sa nature; car il s'applatit insensiblement. La même chose arrive aux *oignons* de Portugal dans nos climats; au bout d'un ou deux ans ils dégénerent au point, qu'on ne reconnoît plus leur origine.

L'*oignon* quel qu'il soit vient de graine, & veut une terre neuve. Cette graine se jette à plein champ un peu à claire voie; puis on la couvre de terre avec le rateau. On ôte avec soin toutes les mauvaises herbes; on éclaircit aussi les *oignons*, afin que ceux qui restent viennent plus beaux; & lorsqu'ils ont acquis une belle grosseur, on en foule les montans; quand leurs tiges sont fanées, on tire l'*oignon* de terre en coupant l'extrémité de la tige; on les fait sécher dans un terrein bien sec, observant de les tourner chaque jour, pour les empêcher de pousser de nouvelles racines, ce qu'ils ne manqueroient pas de faire sur-tout dans un tems humide; on finit par ôter toute la terre qui les entoure, & on met ensemble dans un grenier de la maison tous ceux qui sont bien sains, sans les trop presser les uns contre les autres. Plus on les garantit de l'air, & plus on les conserve.

Il est inutile d'entrer dans de plus grands détails sur une plante si commune; cependant elle a mérité l'attention de Miller; & ses préceptes sont bien supérieurs à ceux de nos auteurs qui se sont attachés à indiquer la culture de cette plante potagere. (*D. J.*)

OIGNON, (*Chim. Diet. & Mat. médic.*) l'*oignon* rouge & l'*oignon blanc*; le principe vif & très-volatil qui nage dans le suc aqueux de l'*oignon*, & qui se répand au loin dès qu'on vient à le couper ou le piquer, & cela sans le secours du moindre feu artificiel; la nature de ce principe, dis-je, n'a pas encore été déterminée par les chimistes. Il est certain seulement que ce n'est point de l'alkali volatil, & que Boerhaave & quelques chimistes plus modernes se sont trompés en le croyant du même genre que l'alkali spontané des plantes cruciferes de Tournefort. Il est manifeste encore que ce principe est beaucoup plus mobile que l'alkali volatil qui se trouve dans ces dernieres plantes dans l'état le plus concentré.

La racine ou le bulbe de l'*oignon* porte par excellence le nom de toute la plante. C'est dans cette partie que réside principalement le principe dont nous venons de parler: elle est encore la seule qui soit employée comme aliment & comme remede.

L'*oignon* est d'autant plus doux, c'est-à-dire dépourvu de ce principe actif & volatil, qu'il croît dans des pays plus chauds. L'*oignon* cultivé en Languedoc ou en Provence differe si fort à cet égard de la même espece cultivée aux environs de Paris, que le piquant de ces derniers est un objet absolument nouveau pour les habitans des premieres provinces. Un paysan languedocien qui a mangé fort communément dans son pays un ou deux gros *oignons* cruds, ne sauroit manger sans répugnance ou sans effort une seule feuille de ceux de Paris. La même différence s'observe dans la même proportion entre les *oignons* de Languedoc & ceux d'Espagne, de l'île Minorque, *&c.* On peut couper ces derniers extrèmement près du nez & des yeux, sans qu'ils picotent ces organes d'une façon incommode. J'ai observé encore que la qualité malfaisante de l'*oignon* crud, dont nous allons parler dans un instant, étoit aussi directement proportionnelle à l'abondance & à la vivacité de ce principe; en sorte que *l'oignon* qui en est presque absolument privé, n'est plus qu'un aliment plein d'une eau douce, d'un goût agréable, relevé par un parfum léger; & que les *oignons* d'Egypte étant vraissemblablement dans ce degré extrème de perfection, il n'est pas étonnant que les Juifs qui abandonnerent ce pays, en aient tant regretté cette précieuse production.

Cette mauvaise qualité de l'*oignon* crud de notre pays, dont nous parlions tout-à-l'heure, est de causer l'assoupissement & le vertige aux personnes qui ne sont pas accoutumées à cet aliment, de ne subir qu'une digestion longue & pénible, & enfin de causer des vents & des rapports fort dégoûtans. Les paysans sur-tout dans les pays chauds, & pendant les plus grandes chaleurs de l'été, mangent beaucoup d'*oignons* cruds, qu'ils assaisonnent avec beaucoup plus de sel qu'aucun autre aliment que je connoisse. Cette nourriture convient aux organes de ces hommes robustes, & aide à les soutenir dans leurs travaux pénibles; elle les défend utilement sur-tout contre le relâchement qu'opéreroit sur leur corps la chaleur du climat & de la saison. *Voyez* CLIMAT, *Médecine*.

Par les raisons du contraire, un pareil aliment est inutile, & peut même être nuisible aux tempéramens plus délicats, & sur-tout à ceux qui ont les nerfs sensibles, & qui sont facilement échauffés.

L'*oignon* cuit sous la cendre, soit à l'eau, soit dans les potages, ou avec le jus des viandes, qui a été absolument dépouillé dans cette opération, de son principe volatil, & dont le suc a peut-être reçu d'ailleurs une élaboration utile; *l'oignon* cuit, dis-je, est au contraire un aliment très-sain qui se digere facilement, qui peut même, si l'on veut, être regardé comme adoucissant, pectoral, *&c.*

Quant aux usages médicinaux de l'*oignon*, le suc récent de l'*oignon* crud est compté parmi les diurétiques les plus puissans. L'infusion de *l'oignon* dans le vin blanc est aussi recommandée pour la même vertu. Il est fort singulier que Chomel, qui vante ce remede, exige, comme une circonstance essentielle, qu'il soit pris les trois derniers jours de la lune, & que Geoffroi rapporte cette prétention sans la réfuter.

La qualité anti-pestilentielle attribuée à l'*oignon* par le peuple, & par quelques médecins, n'est rien moins que démontrée.

L'*oignon* crud est encore vanté pour faire revenir les cheveux; autre qualité peu éprouvée. On applique aussi extérieurement l'*oignon* crud & pilé sur la tête, pour en calmer les douleurs opiniâtres, sur les œdemes, qu'il guérit quelquefois en excitant les urines, & sur le ventre dans l'ascite & la leucophlegmatie, qu'il dissipe par la même voie: ce sont encore-là des vertus célébrées dans les livres, & trop peu confirmées par l'expérience.

L'*oignon* cuit & réduit en forme de cataplasme, est un très-bon émollient & résolutif. Cette derniere

propriété est prouvée par une expérience journaliere.

L'échalote & la ciboule sont fort analogues à l'*oignon*. La premiere de ces racines l'est cependant encore davantage à l'ail. *Voyez* AIL. Ce que nous avons dit de l'*oignon* crud convient presque absolument à la derniere. (*b*)

OIGNON MARIN, (*Mat. médic.*) *Voyez* SCILLE.

OIGNON MUSQUÉ, (*Botan.*) genre de plante, connu des Botanistes sous le nom de *muscari*. *Voyez* MUSCARI, *Botan.*

OIGNON, *terme de Chirurgie vulgaire*, est une dureté qui vient au pié à la base du gros orteil: c'est une espece de cors. Lorsque sa racine est simplement dans la peau, il n'est que cutané: quelquefois ses racines vont jusqu'aux ligamens & au périoste.

Ces *oignons* sont quelquefois fort douloureux, s'enflamment & suppurent. J'ai vû un amas de synovie sous l'enveloppe calleuse d'un *oignon*: le malade a guéri par l'usage de l'esprit de térébenthine introduit dans la plaie.

Les *oignons* sont en général plus incommodes que dangereux: on les diminue en les coupant, après avoir fait tremper le pié dans le bain tiede; il ne faut pas aller trop au vif de crainte d'accident; par une longue macération réitérée, on parvient à les détacher sans se servir d'instrument tranchant.

Le meilleur topique est le galbanum ou la gomme ammoniaque amollie dans le vinaigre & appliqués en forme d'emplâtre. *Voyez* ce que nous avons dit au *mot* COR. (*Y*)

OINDRE, v. act. (*Gram.*) enduire d'huile ou de quelque autre substance grasse & molle: on *oint* le papier, le bois, les corps des animaux. Dans le fetichisme, la plus ancienne, la plus étendue, & la premiere de toutes les religions, à les considérer selon leur histoire hypothétique & naturelle, ceux qui prenoient pour fétiche une pierre l'*oignoient* afin de la reconnoitre: de-là vint dans la suite la coutume d'*oindre* tout ce qui porta sur la terre quelque caractere divin & sacré; mais avant les prêtres, les rois, & long-tems avant, l'*oint* fut un morceau de bois pourri, une paille, un roseau, un caillou sans prix, en un mot la plûpart des choses précieuses ou viles, sur lesquelles se portoit l'imagination des hommes, frappée d'admiration, de crainte, d'espoir, ou de respect. On dit de Jesus-Christ, qu'il fut l'*oint* du Seigneur. Le Seigneur a dit, gardez-vous de toucher à mes *oints*: ces *oints* sont les rois, les prêtres, les prophetes.

OINGTS, s. m. pl. (*Hist. eccles.*) hérétiques anglois dans le xvj. siecle, qui disoient que le seul péché qu'on pouvoit faire au monde, étoit de ne pas embrasser leur doctrine. Genebrard, *in Pio 5.*

OING, s. m. (*Gramm.*) vieux *oing*, graisse de porc qui se tient aux reins: c'est avec cette graisse rance qu'on frotte les essieux des voitures, les rouleaux des presses, *&c.*

OINOMANCIE, s. f. (*Hist. anc.*) divination par le moyen du vin, soit qu'on en considérât la couleur, soit qu'en le buvant on s'attachât à remarquer scrupuleusement toutes les circonstances qui arrivoient pour en tirer des présages. Virgile dans le quatrieme livre de l'Enéide nous donne un exemple de la premiere espece.

Vidit thuricremis cum dona imponeret aris,
(Horrendum dictu) latius nigrescere sacros,
Fusaque in obscœnum se vertere vina cruorem.

Et dans le Thyeste de Séneque on en trouve un de la seconde espece.

Admotus ipsis Bacchus à labris fugit
Circaque dictus ore decepto effluit.

On dit que les Perses étoient fort attachés à cette sorte d'augure ou de divination, dont le nom est grec & formé d'οἶνος, *vin*, & de μαντεία, *divination.*

OINOPHORE, (*Litterat.*) *oinophorum*, les *oinophores* étoient de grandes cruches dans lesquelles on puisoit le vin pour le mettre dans des bouteilles, d'où on versoit à boire dans des gobelets: c'étoit la coutume à table, quand on avoit vuidé ces cruches, de les renverser, & de mettre l'ouverture contre terre. Lucilius dit assez plaisamment à ce sujet:

Vertitur oinophoris *fundus, sententia nobis.*

« les cruches se renversent & notre raison aussi. ». (*D. J.*)

OJO, (*Hist. nat. Botan.*) c'est un grand buis du Japon; il a ses feuilles ovales, terminées en pointe, & un peu dentelées: ses fleurs sont blanches, à quatre pétales ronds, garnies d'un calice, & de la grosseur d'une graine de coriandre: ses baies sont rondes, couleur de pourpre foncé, renfermant deux, trois, ou quatre semences, qui sont grosses & figurées comme celles du carvi. On distingue une *tsuge*, qui est un petit buis, dont les feuilles se terminent en pointe par les deux extrémités.

OIRA, (*Géog. anc.*) ville capitale de la terre d'Otrante, située sur une montagne de l'ancien pays des Messapiens, entre Tarente & Brindes. Elle a été colonie des Cretois; c'est pourquoi dans ses médailles on voit le minotaure: on y lit toujours *Ypina*, ou *Anipy*, à la maniere ancienne que Cadmus apporta de Phénicie, écrivant de droit à gauche: son nom grec & latin est *Uria*. On trouve en 977, un André qualifié *episcopus Brundusinus & Uritanus.* L'an 1491 Grégoire XIV. donna un évêque particulier à *Oira*, & mit ce nouvel évêché sous la métropole de Tarente. (*D. J.*)

OISE, (*Géog.*) riviere de France, elle a sa source dans les Ardennes, aux confins du Hainaut & du Thiérache, & finit par tomber dans la Seine, entre Conflans, Sainte-Honorine & Andresy. Comme elle est navigable à Chauny, elle facilite pour Paris le transport des blés & des foins de Picardie; son nom latin est *Isara*, *Œsia*, ou *Esia.* (*D. J.*)

OISEAU, s. m. (*Hist. nat. Ornit.*) animal couvert de plumes, qui a deux aîles, deux piés, un bec de substance de corne, *&c.* Les *oiseaux* n'ont point de vraies dents logées dans des alvéoles, comme les dents des quadrupedes, mais dans quelques especes, par exemple celle des plongeons, le bec est dentelé comme une scie. Le bec des *oiseaux* leur sert, non-seulement pour prendre leur aliment, mais ils l'emploient aussi comme une arme offensive & défensive; c'est avec leur bec qu'ils construisent leur nid, qu'ils donnent à manger à leurs petits, & qu'ils arrangent leurs plumes: quelques uns, tels que les perroquets, les bec-croisés, *&c.* montent le long des arbres à l'aide de leur bec. Tous les *oiseaux*, excepté ceux qui ne sortent que la nuit, ont la tête petite à proportion de la grosseur du corps. Les yeux des *oiseaux*, comme ceux des poissons, ont moins de convexité que ceux des quadrupedes: il y a sous les paupieres une membrane, *membrana nictitoria*, qui sort du grand angle de l'œil, & qui recouvre l'œil en tout ou en partie, au gré de l'*oiseau*, quoique les paupieres restent couvertes: cette membrane se trouve aussi dans plusieurs quadrupedes; elle sert à nettoyer la surface de l'œil. Les oreilles des *oiseaux* n'ont point de conques à l'extérieur, & dans la plûpart le conduit auditif est sans aucun couvercle, mais il y en a un dans les *oiseaux* de proie nocturnes, & dans quelques-uns des diurnes. Les *oiseaux* qui ont les pattes longues ont aussi le cou long, autrement ils ne pourroient prendre leur aliment sur la terre; mais tous ceux dont le cou est long n'ont pas les pattes longues.

Quoique tous les *oiseaux* aient des aîles, il y en a qui ne peuvent pas voler; tels sont l'autruche, l'émeu, le pingouin: au-moins l'autruche étend ses aîles & les agite pour accélérer sa course; mais celles de l'émeu sont si petites qu'il ne paroît pas qu'il puisse s'en servir. Les aîles des insectes, des chauves-souris, *&c.* different de celles des *oiseaux*, principalement en ce qu'elles ne sont pas couvertes de plumes. Il y a des hirondelles qui ont les pattes si courtes & si foibles, & les aîles si grandes que ces oiseaux ont bien de la peine à prendre leur essor lorsqu'ils se trouvent posés à plate terre. On est bien convaincu à présent que tous les *oiseaux* ont des pattes, même les *oiseaux* de paradis; elles avoient été coupées à tous ceux que l'on a apportés dans ce pays ci destitués de ces parties. La plûpart des *oiseaux* ont à chaque pié quatre doigts, trois en avant & un en arriere: il y en a quelques-uns qui n'ont que trois doigts, tous trois en avant, tels sont l'émeu, l'outarde, la pie de mer, le pluvier verd, le pingouin, *&c.*

Il n'y a que l'autruche qui n'ait que deux doigts à chaque pié: aucun des *oiseaux* connus n'a plus de quatre doigts, à-moins que l'on ne prenne l'éperon du coq pour un doigt. Dans la plûpart des *oiseaux* qui en ont quatre, deux sont dirigés en avant & les deux autres en arriere, comme dans le coucou, les perroquets, les pies. Dans quelques-uns des *oiseaux* qui ont quatre doigts, il y en a deux de dirigés en avant, un seul en arriere, le quatrieme peut s'écarter & se porter en dehors, au point de former un angle presque droit avec le doigt du milieu, on en voit un exemple dans le balbuzard. Les *oiseaux* qui n'ont point de doigt en arriere ne se trouvent jamais sur les arbres.

Il y a dans le croupion des *oiseaux* deux glandes où se fait la secrétion d'une humeur onctueuse qui remplit la cavité de ces glandes, & qui en sort par un tuyau excrétoire, lorsque l'*oiseau* approche son bec des glandes ou des plumes qui les couvrent. Le bec étant chargé de la liqueur des glandes, il la porte sur les plumes dont les barbes sont dérangées & ont besoin de cette onction pour s'affermir les unes contre les autres.

Les jambes & les piés sont dénués de plumes dans la plûpart des *oiseaux*, quelques-uns n'en ont point sur la tête, tels sont le coq d'Inde, la grue, l'émeu; mais il n'y a que l'autruche qui n'ait pas le corps entier couvert de plumes.

Les *oiseaux* qui ont la queue courte & les pattes longues, étendent les piés en arriere, lorsqu'ils volent, pour suppléer au défaut de la queue, & pour les employer comme une sorte de gouvernail qui dirige leur mouvement. Lorsque la queue est grande, ou au-moins de médiocre grandeur, l'*oiseau* approche ses piés de son corps en volant ou les laisse pendans. La queue ne sert pas seulement aux *oiseaux* pour modifier leur mouvement, elle sert aussi comme les aîles à soutenir en l'air la partie postérieure du corps. Ceux qui n'ont point de queue, par exemple les colymbes, volent difficilement, & ont le corps presque droit en l'air, parce que la partie postérieure n'est pas soutenue comme dans les *oiseaux* qui sont pourvûs d'une queue. Les grandes plumes de la queue sont toujours en nombre pair. Les *oiseaux* muent tous les ans, c'est-à-dire que leurs plumes tombent & qu'il en revient de nouvelles. Les muscles pectoraux sont très-grands & très-forts dans les *oiseaux*, parce qu'ils servent à une fonction très-pénible, qui est de mouvoir les aîles.

Les *oiseaux* ont le corps plus court, plus large, & plus épais que les animaux quadrupedes, & la tête plus petite à proportion de la grandeur du corps. L'*oiseau*-mouche est le plus petit des *oiseaux* connus, & le condor le plus grand *Voyez* OISEAU-MOUCHE, CONDOR.

Il y a de grandes variétés dans les individus de même espece d'*oiseau* domestique, pour les couleurs du plumage, le goût de la chair, la grandeur du corps, & peut-être aussi la figure; ces différences viennent de la température des climats, de la diversité des alimens, *&c.* La plûpart des *oiseaux* sauvages de même espece se ressemblent les uns aux autres par les couleurs & par la grandeur; il s'en trouve néanmoins quelques-uns qui different par les couleurs.

Il y a des *oiseaux* qui sont toujours attroupés plusieurs ensemble, soit qu'ils volent, soit qu'ils restent en repos, tels sont les pigeons; d'autres vont deux-à-deux, le mâle & la femelle, dans la saison de leurs amours & de la ponte, & ils restent avec leurs petits, jusqu'à ce que ces petits soient devenus assez grands pour se passer des soins du pere & de la mere. Les perdrix s'apparient, le mâle avec la femelle, & s'aident mutuellement pour élever leurs petits. Le pigeon mâle couve les œufs, travaille à la construction du nid, & nourrit les petits comme la femelle.

La plûpart des *oiseaux* cachent leur tête sous leur aîle pendant leur sommeil; la plûpart aussi ne se tiennent que sur un pié pendant qu'ils dorment, ils approchent l'autre de leur corps pour le réchauffer.

Les *oiseaux* de même espece construisent leur nid avec la même matiere & de la même façon, quelque part qu'ils se trouvent. Presque toutes les femeles des *oiseaux* restent nuit & jour dans leur nid avec une constance singuliere pour couver leurs œufs; elles y maigrissent & s'y exténuent faute de nourriture. Si elles quittent le nid pour en chercher, elles y reviennent avec une promptitude extrème. Les oies & les canards couvrent leurs œufs de paille, lorsqu'ils les quittent, quoique ce ne soit que pour très-peu de tems. Les *oiseaux* les plus timides & les plus foibles montrent du courage & de la force lorsqu'il s'agit de sauver leurs œufs, même des œufs stériles, ou des œufs qui ne viennent pas d'eux, & ce qui est encore plus étrange, des œufs simulés, des œufs de pierre ou autre matiere. L'ardeur que les poules ont pour couver est très-grande; lorsque ce feu les anime on les entend glousser, on les voit s'agiter, abaisser leurs aîles, herisser leurs plumes, & chercher par-tout des œufs qu'elles puissent couver, *&c.*

Tous les *oiseaux* ont la voix plus forte & la font entendre plus souvent dans le tems de leurs amours.

Les *oiseaux* prennent leur accroissement plus promptement que les quadrupedes; les petits *oiseaux* nourris par le pere & la mere deviennent en un mois ou six semaines assez forts pour faire usage de leurs aîles, en six mois ils prennent tout leur accroissement.

Beaucoup d'*oiseaux* apprennent à prononcer quelques mots: à cet égard ils sont au-dessus des animaux quadrupedes.

Les *oiseaux* vivent très long-tems, si l'on ajoute foi à tout ce qui a été rapporté & attesté à ce sujet. On a dit qu'un cygne avoit vécu trois cens ans; qu'une oie avoit été tuée à l'âge de quatre-vingt ans, lorsqu'elle étoit encore assez saine & assez robuste pour faire croire qu'elle auroit vécu plus long-tems; qu'un onocrotale a aussi été nourri jusqu'à l'âge de quatre-vingt ans. Les faits que l'on a avancés sur la durée excessive de la vie de l'aigle & du corbeau sont incroyables, mais ils prouvent au-moins que ces *oiseaux* vivent très-long-tems.

Aldrovande rapporte qu'un pigeon avoit vécu pendant vingt-deux ans, & qu'il avoit engendré

pendant tout ce tems, excepté les six dernieres années de sa vie. Les linottes vivent jusqu'à quatorze ans & plus, & les chardonnerets jusqu'à vingt-trois. Willughby, *Ornith.*

Il y a des *oiseaux* qui ne se trouvent que dans les pays froids, & d'autres seulement dans les pays chauds, ou dans les climats tempérés. Les *oiseaux*, tels que les hirondelles, les cailles, les cigognes, les grues, les grives, les bécasses, les rossignols, *&c.* que l'on appelle *oiseaux de passage*, passent en effet d'un pays dans un autre, où la température de l'air & la qualité des alimens les attirent en certains tems. On prétend qu'ils traversent les mers, & qu'ils entreprennent de très-longs voyages.

On ne sait pas en quels lieux les *oiseaux* de passage se retirent quand ils nous quittent. Willughby croit que les hirondelles passent en Egypte & en Ethiopie. Olaüs Magnus dit qu'elles se cachent dans des trous ou sous l'eau; ce qui est aussi confirmé par Etmuller qui assure avoir vû un groupe gros comme un boisseau, qui étoit composé d'hirondelles accrochées les unes aux autres par la tête & par les piés, & qui avoit été tiré d'un étang gelé, *dissert. II. chap. x.* Olaüs ajoute que c'est une chose ordinaire dans les pays du nord, que lorsque des enfans portent par hasard ces pelotons d'hirondelles près d'un poele, dès qu'elles sont dégelées, elles commencent à voler mais foiblement, & pour très-peu de tems. Le docteur Colas, homme très-curieux dans ce genre, a confirmé ce fait à la société royale: il dit, en parlant de la maniere de pêcher dans les pays septentrionaux, que les pêcheurs ayant fait des trous & jetté leurs filets dessous la glace, il vit seize hirondelles qu'on tira de la sorte du lac de Sameroth, & environ une trentaine du grand étang royal en Rosineilen; & qu'à Scaledeiten, près la maison du comte de Dona, il vit deux hirondelles au moment qu'elles sortoient de l'eau, qui pouvoient à-peine se soutenir, qui étoient humides & foibles, & qui avoient les aîles pendantes: il ajoute qu'il a toûjours observé que les hirondelles sont foibles pendant quelques jours, après qu'elles ont commencé à paroître. Chambers, *dict.* M. Klein, le P. du Tertre, le P. Kircher, M. Bruhier, M. Ellis, *&c.* pensent aussi que les hirondelles peuvent passer l'hiver, les unes sous l'eau, & les autres dans les souterreins: mais M. Frisch est d'autant plus opposé à cette opinion, qu'il a fait l'expérience suivante; il a attaché au pié de quelques hirondelles, un peu avant leur depart, un fil rouge teint en détrempe, ces hirondelles sont revenues l'année suivante avec leur fil qui n'étoit pas décoloré; ce qui prouve qu'elles n'avoient passé l'hiver ni sous l'eau, ni dans des lieux humides. D'ailleurs, comment les hirondelles pourroient elles respirer sous l'eau ou vivre sans respiration? & pourquoi ne seroient-elles pas réellement des *oiseaux* de passage comme tant d'autres, que l'on ne soupçonne pas de passer l'hiver sous l'eau ou dans des trous?

Au mois de Septembre & d'Octobre, on voit passer les grues du nord au midi par troupes de cinquante, de soixante & de cent; la nuit elles s'abattent sur la terre pour prendre de la nourriture. Les oies sauvages arrivent dans ces pays-ci après les grues, & y passent l'hiver. Avant cette saison, les cigognes passent de l'Allemagne dans des lieux plus chauds, *&c. Suite de la matiere médicale de* M. Geoffroi, *tom. XIII.*

Willughby, dans sa distribution méthodique des *oiseaux*, les divise en *oiseaux* terrestres qui approchent rarement des eaux, & qui restent ordinairement dans des lieux secs; & en *oiseaux* aquatiques qui se tiennent dans l'eau ou près de l'eau, & qui cherchent leur nourriture dans des lieux aquatiques.

Les *oiseaux* terrestres ont le bec & les ongles plus ou moins crochus. Parmi les *oiseaux* qui ont le bec & les ongles très-crochus, les uns se nourrissent de chair, ils sont nommés *carnivores* & *oiseaux de proie*; les autres vivent de fruits & de graines, on les nomme *frugivores*, tels sont les perroquets.

Il y a des carnivores qui ne sortent de leur retraite que la nuit, on les appelle *carnivores nocturnes*; les autres sont diurnes, ils ne volent que dans le jour.

Les carnivores diurnes sont distribués en deux classes, les grands & les petits. Parmi les grands carnivores diurnes, les uns sont courageux & les autres sont lâches. Les premiers ont le bec courbe & crochu depuis la racine jusqu'à la pointe; ils sont compris dans le genre des aigles, & les autres dans celui des vautours, ils n'ont le bec crochu qu'à la pointe. On distingue les petits carnivores diurnes par les mêmes caracteres de courage & de lâcheté; on dresse pour la chasse du vol ceux qui sont courageux: les uns ont de longues aîles qui étant pliées s'étendent aussi loin que la queue; les aîles des autres sont plus courtes.

Les *oiseaux* qui ont le bec & les ongles droits ou presque droits, sont divisés en deux classes, dont l'une comprend les grands & l'autre les petits. Tout *oiseau* qui est de la grandeur d'une grive est regardé comme grand suivant cette méthode; mais comme il n'y a point de méthode en ce genre qui n'admette des exceptions, il se trouve des *oiseaux* plus petits que des grives dans la classe des grands; par exemple, de petits pics qui ne peuvent pas être séparés de grands pics, parce qu'ils ont les mêmes caracteres génériques. De ces grands *oiseaux* dont le bec & les ongles sont peu crochus & presque droits, les uns ont le bec gros, alongé, droit & fort; le bec des autres est petit & court: parmi les premiers, il y en a qui se nourrissent de la chair des quadrupedes, de la substance des insectes & de celle des fruits, d'autres mangent des insectes & des fruits, d'autres enfin ne vivent que d'insectes. Les *oiseaux* à petit bec ont la chair blanche ou noire; le genre des gallinacés comprend ceux qui ont la chair blanche: parmi ceux dont la chair est noire, les uns, tels que les pigeons, sont grands, & ne pondent que deux œufs à chaque ponte; les autres sont petits, & pondent plus de deux œufs, telles sont les grives.

Les petits *oiseaux* qui ont le bec & les ongles peu crochus & presque droits, sont distribués en deux genres distingués par la grosseur du bec qui est plus ou moins épais: chacun de ces genres comprend plusieurs especes.

Parmi les *oiseaux* aquatiques, les uns restent près des eaux & cherchent leur nourriture dans les lieux aquatiques sans nager; les autres nagent. Les premiers ont les doigts séparés les uns des autres: ces *oiseaux* sont divisés en deux genres dont l'un comprend les grands, par exemple, la grue, & l'autre les petits. Ceux-ci sont sous-divisés en deux autres genres: ceux du premier de ces genres se nourrissent de poisson, tels sont le héron, la palette, la cigogne, l'ibis, *&c.* ceux du second genre cherchent leur nourriture dans le limon & mangent des insectes; ils ont le bec court, ou long, ou de médiocre longueur. Le bec du vaneau, du pluvier, *&c.* est court; l'himantope, la pie de mer, *&c.* ont le bec de médiocre longueur; celui du courlis est long, est courbe; celui de la becasse est long & droit.

Les *oiseaux* qui nagent ont les doigts séparés les uns des autres, ou leurs doigts tiennent les uns aux autres par une membrane; les doigts séparés sont bordés d'une petite membrane ou n'ont aucune bordure: les *oiseaux* dont les doigts tiennent les uns aux autres par une membrane, sont appellés *palmipedes*.

Quelques-uns des palmipedes, tels que le flammant, l'avocete, *&c.* ont les pattes longues. Elles

font courtes dans les autres : ceux-ci ont quatre doigts ou trois comme le pingouin. Lorsqu'il y a quatre doigts à chaque pié, le doigt de derriere n'est pas engagé dans la membrane du pié, ou il tient à cette membrane de même que les autres doigts, comme on le voit dans l'onocrotale, l'oie d'Ecosse, le corbeau aquatique, *&c.*

Les palmipedes dont la membrane du pié ne s'étend pas jusqu'au doigt de derriere, ont le bec étroit ou large; les becs étroits sont crochus à l'extrémité ou pointus, & presque droits; les becs crochus sont dentelés ou lissés : lorsque le bec est pointu & presque droit, les aîles sont longues, &, étant pliées, elles s'étendent aussi loin que la queue, ou elles sont courtes, & ne s'étendent pas aussi loin que la queue lorsqu'elles sont pliées. Les colymbes ont les aîles courtes, mais ils ne sont pas tous palmipedes.

Les palmipedes à jambes courtes qui ont à chaque pié quatre doigts, dont le postérieur n'est engagé dans la membrane, & qui ont le bec large, composent deux genres, celui des oies & celui des canards; parmi ceux-ci, les uns cherchent leur nourriture dans les eaux salées, & les autres dans les eaux douces. Willughby, *Ornith.*

M. Klein, dans sa méthode des *oiseaux*, les a distribués en huit familles, dont la premiere ne comprend que l'autruche, parce que c'est le seul *oiseau* qui n'ait que deux doigts à chaque pié.

La seconde famille est composée des *oiseaux* qui ont trois doigts; tels sont l'autruche d'Amérique, le casoard, l'outarde, les vaneaux, les pluviers, la pie de mer, *&c.*

M. Klein a réuni dans la troisieme famille les *oiseaux* qui ont quatre doigts, dont deux sont dirigés en-avant & les deux autres en-arriere; comme les perroquets, les pics, les coucous, *&c.*

La quatrieme famille rassemble les *oiseaux* qui ont quatre doigts, dont trois en-avant & le quatrieme en-arriere. Ce sont les aigles, les vautours, les faucons, les laniers, les *oiseaux* de nuit, les corbeaux, les corneilles, les pies, les *oiseaux* de paradis, les étourneaux, les grives, les merles, les alouettes, les rossignols, les fauvettes, les becfigues, les roitelets, les gorges-rouges, les hirondelles, les mésanges, les moineaux, les sereins, les ortolans, les linottes, les gros becs, les pinsons, les chardonnerets, les bécasses, les bécassines, les chevaliers, les râles, les colibris, les grimpereaux, les courlis, les guêpiers, les hupes, les coqs & les poules, le paon, les coqs d'Inde, les faisans, les perdrix, les cailles, les coqs de bruyeres, les pigeons, les tourterelles, les grues, les hérons, les cigognes, les palettes, le flammant, *&c.*

La cinquieme famille comprend les *oiseaux* palmipedes qui ont à chaque pié quatre doigts, dont le postérieur n'est pas engagé dans la membrane; ces *oiseaux* sont divisés en deux genres : ceux du premier ont le bec plat ou large, tels sont les oies & les canards; les *oiseaux* du second genre ont le bec en forme de cône, ce sont les mouettes, les plongeons, *&c.*

La sixieme classe réunit les *oiseaux* palmipedes qui ont à chaque pié quatre doigts, tenans tous les quatre à la membrane du pié; tels sont l'onocrotale, l'oie d'Ecosse, le cormoran, *&c.*

Les palmipedes qui n'ont que trois doigts, dirigés tous les trois en-avant, sont dans la septieme classe.

Ceux qui ont quatre doigts bordés d'une membrane, sans en excepter dans la plûpart le doigt de derriere, se trouvent dans la huitieme classe; ce sont les colymbes & les foulques.

M. Barrere (*Ornith. specin. nov.*) distribue les *oiseaux* en quatre classes, dont la premiere comprend les palmipedes; la seconde, les semipalmipedes; c'est-à dire, ceux dont les doigts ne sont que bordés par une membrane; il rassemble dans la troisieme classe les fissipedes, & dans la quatrieme, les semifissipedes, c'est-à-dire, les *oiseaux* dont les doigts ne sont pas séparés les uns des autres jusqu'à leur origine, mais au contraire tiennent les uns aux autres par une membrane courte, qui ne s'étend pas jusqu'à la moitié de la longueur de tous les doigts. Les genres compris dans chaque classe sont désignés par les noms suivans. Le canard, l'oie, le plongeon, la mouette, l'avocete, le pingouin, le bec-à-ciseaux & le flamant sont dans la premiere classe; la foulque & le lamprid, dans la seconde; le busard, le perroquet, le faucon, l'aigle, l'ulote, le hibou-cornu, le crapaud-volant, l'hirondelle, l'outarde, le bruant, le grand-gosier, la bécasse, le pic, le pigeon, l'étourneau, l'alouette, le geai, le becfigue, la lavandiere, la pie, la hupe, le guêpier, le roitelet, la mésange, le toucan, le corbeau d'eau, le bec-croisé, la palette, le moineau, le chardonneret, la grive, le coucou, la poule d'eau, le râle, la petteuse, la demoiselle de Numidie, le casoard, l'*oiseau* de paradis & l'autruche, se trouvent dans la troisieme classe; le héron, la bécasse de mer, le martin-pêcheur, le long-bec, le crabier, le vaneau, le pluvier, la frégate, le courlieu, le chevalier, le coq d'Inde, le paon, le coq, la caille, la perdrix & le coq indien, sont dans la quatrieme classe.

M. Barrere a désigné les caracteres des classes de sa méthode qui viennent de la conformation des piés des *oiseaux*, & les caracteres des genres qui sont tirés de la conformation du bec, par les dénominations suivantes. Pié dont les doigts tiennent les uns aux autres par une membrane, *palmipes*; *fig.* 19. ***Pl.*** *des ois. hist. nat.* pié dont les doigts ne sont que bordés par une membrane, *semipalmipes*, *fig.* 20. pié dont les doigts sont séparés les uns des autres, *fissipes*, *fig* 21. pié dont les doigts ne sont pas entierement séparés les uns des autres, *semifissipes*; *fig.* 22. bec en toît, *rostrum umbricatum*, *fig.* 23. en hameçon, *hamatum*; *fig.* 24. en faux, *falcatum*; *fig.* 25. partie en faux, partie en hameçon, *hamato falcatum*; *fig.* 26. bec courbe, *arcuatum*; *fig.* 27. bec en sautoir, *decussatum*; *fig.* 28. bec en forme d'alêne, *subulatum*; *fig.* 29. bec en forme de couteau, *cultratum*; *fig.* 30. en forme de couteau & vouté, *cultrato-gibberum*; *fig.* 31. en forme de spatule, *spathulatum*; *fig.* 32. conique, *conicum*; *fig.* 33. conique & courbe, *conico-incurvum*; *fig.* 34.

Il y a mille choses à considérer sur la structure du corps des *oiseaux*; leur tête est faite pour se frayer un chemin au travers de l'air. Au lieu de levres, les *oiseaux* sont garnis d'un bec aigu fait de corne, crochu dans ceux qui vivent de proie, droit dans ceux qui amassent leur nourriture, & toujours diversifié, selon leurs classes.

De plus, il est fait pour percer l'air, suppléer au défaut de dents, & peut en quelque maniere leur tenir lieu de main. Sa figure crochue sert aux *oiseaux* de proie pour saisir & dépecer leur capture. Cette figure n'est pas moins propre à d'autres *oiseaux* pour grimper, & briser ce qu'ils mangent. Les perroquets, par exemple, grimpent sur tout ce à quoi ils peuvent atteindre avec leur bec : la mâchoire inférieure s'ajuste exactement avec cette figure crochue de la supérieure, & par-là ils peuvent briser leurs alimens en très-petits morceaux.

D'autres *oiseaux* ont le bec extraordinairement long & grêle, ce qui leur est d'un grand secours pour chercher leur nourriture dans les lieux marécageux; c'est ce qu'on voit dans les bécasses, les bécassines, *&c.* qui au rapport de Willughby, vivent aussi d'une humeur onctueuse qu'elles sucent de la terre. Le

corlieu & plusieurs *oiseaux* de mer ont un bec fort long, qui leur procure le moyen de chercher les vers & autres insectes dans les sables des Dunes, qu'ils fréquentent.

Les cannes, les oies & plusieurs autres *oiseaux*, n'ont le bec si long & si large, qu'afin de pouvoir boire à grands traits, & prendre leur nourriture dans l'eau & dans le limon. Le bec court & gros avec des bords aigus, n'est pas moins nécessaire à d'autres *oiseaux* pour peler les grains qu'ils avalent. Le bec est fort & aigu dans les *oiseaux* qui percent le bois & les écorces, comme dans le pic-vert & tous les grimpereaux; il est menu & délicat dans ceux qui vivent d'insectes; il est en forme de croix dans ceux qui ouvrent les fruits; il se croise dans l'*oiseau* nommé *loxia*, lequel ouvre avec beaucoup de facilité les pommes ordinaires, celles des sapins, & les autres fruits pour en tirer les pepins. La pie de mer a le bec long, étroit, aigu, applati par les côtés, & disposés à tous égards, pour enlever de dessus les rochers les coquillages qu'on nomme *patelles*. Les autres formes de bec d'*oiseau*, toutes ajustées à la maniere de vivre de chaque genre, sont représentées dans les planches de cet ouvrage.

Mais ce qu'il y a de plus digne d'être observé dans les *oiseaux* à bec plat & large, & qui cherchent leur nourriture en tatonnant ou en fouillant dans la terre, ce sont trois paires de nerfs qui aboutissent au bout de leur bec; c'est par ces nerfs qu'ils distinguent avec tant de sagacité & d'exactitude, ce qui est propre à leur servir de nourriture, d'avec ce qu'ils doivent rejetter; ce qu'ils font uniquement par le goût, sans qu'ils voient les alimens. Ces nerfs paroissent avec le plus d'évidence dans le bec & dans la tête du canard, qui les a plus gros que l'oie, ou qu'aucun autre *oiseau*.

M. Clayton n'a rencontré aucun de ces nerfs dans les *oiseaux* qui ont le bec rond: mais depuis, faisant plusieurs dissections à la campagne, il vit dans une grôle deux de ces nerfs, qui descendoient entre les deux yeux jusqu'à la partie supérieure du bec; ils étoient pourtant beaucoup plus menus qu'aucune des trois paires de nerfs qui sont dans le bec du canard, quoiqu'à la vérité plus gros que les nerfs d'aucun autre *oiseau* à bec rond; & ce qu'il y a de remarquable, c'est que les grôles paroissent chercher leur nourriture en remuant la bouse de vache, & en fouillant plus qu'aucun autre *oiseau* à bec rond, *&c. transf. philosoph. n°. 206.* chez d'autres *oiseaux* à bec large, le docteur Moulen n'a remarqué que deux paires de nerfs, qui passoient au travers de l'os dans la membrane qui couvre le dedans du bec.

Le cerveau des *oiseaux* a quelques parties différentes de celui des quadrupedes: on peut voir dans Willis ces différences & leur conformité; en général, il paroît moins adapté à l'imagination & à la mémoire, que ne l'est le cerveau de l'homme.

L'oreille des *oiseaux* n'a qu'un seul osselet & un cartilage qui fait une jointure mobile avec l'osselet, lequel d'ailleurs est très-dur & très-menu, appuié sur une base plus large & ronde. M. Derham a fait quelques observations nouvelles sur la membrane du tambour des *oiseaux*, la petite colonne & ce qu'il appelle la chambre de l'*ouie*. *Voyez sa Théologie physique.*

La structure de la langue des *oiseaux* mérite aussi notre attention, par ses variétés, la forme, la longueur, les attaches & les muscles. On indiquera au mot *pic-vert* pour exemple, la structure particuliere de la langue de cet *oiseau*.

Le gésier des *oiseaux* est très-robuste, & a une faculté de trituration bien étonnante. Nous en ferons un article particulier, ainsi que de leur ventricule.

La structure & la situation du poumon, la disposition de la poitrine & de ses os rangés en forme de quille, afin de procurer un passage commode au travers de l'air, sont des parties fort remarquables dans les *oiseaux*.

Il en faut dire de même des muscles puissans qui meuvent leurs aîles pour contre-balancer, & pour supporter le corps dans le tems que l'*oiseau* est juché.

Leurs poumons sont attachés au thorax & n'ont que peu de jeu; au lieu qu'ils jouent librement dans d'autres animaux. Cette structure sert à fournir aux *oiseaux* leur vol constant. Ils n'ont point de diaphragmes, mais à sa place ils ont plusieurs vessies, composées de membranes fines & transparentes, qui s'ouvrent les unes dans les autres. Vers la partie supérieure, chaque lobe des poumons est percé en deux endroits, par lesquels l'air passe dans les vessies dont nous venons de parler; de sorte qu'en soufflant dans la trachée-artere, on fait lever tant soit peu les poumons, & tout le ventre est gonflé par l'air: c'est par ce moyen sans doute, que les *oiseaux* rendent leur corps plus ou moins léger dans leur vol, laissant entrer plus ou moins d'air, à mesure qu'ils veulent monter ou descendre, de la même maniere que les poissons ont une vessie remplie d'air dans le corps, afin de nager plus légerement, & s'enfoncer plus ou moins dans l'eau. *Histoire de l'Acad. des Sciences, année 1693.*

Les muscles de la poitrine des *oiseaux*, sont les plus forts de tous pour servir au mouvement des aîles, qui requierent cette force dans les vols prompts & de longue haleine: dans l'homme, ce sont les muscles de la jambe; de sorte que s'il vouloit voler, ce seroit plutôt par l'action de ses jambes, que par celle des bras qu'il y parviendroit. *Transact. philos. n°. 120.*

Le col des *oiseaux* est exactement proportionné à la longeur des jambes, & quelquefois plus long pour pouvoir chercher la nourriture dans les eaux; comme, par exemple, dans les cygnes, auxquels le long col sert à pouvoir atteindre jusqu'au fond de la vase des rivieres. Le col sert encore à contre-balancer le corps dans le vol, comme il paroît par l'exemple des oies & des canards. Lorsqu'ils volent, ils étendent la tête & le col, formant de cette maniere une équilibre exacte du corps qui pese également des deux côtés sur les aîles; cependant comme le corps de ces *oiseaux* est aussi fait pour nager, leurs aîles sont attachées hors du centre de gravité, & plus près de la tête. Dans le héron, la tête & le long col quoique repliés sur le corps, lorsque l'*oiseau* vole, emportent l'équilibre sur la partie de derriere du corps; mais pour rétablir cet équilibre, & pour suppléer à la brieveté de sa queue, il étend les jambes en arriere dans le tems du vol.

Je pourrois encore décrire l'organe de la voix des *oiseaux*, ceux de leur trituration, de leur digestion, de leur génération, *&c.* mais il faut partager & porter ailleurs ces détails anatomiques, pour leur suppléer ici le tableau charmant du peintre des *saisons*, que tout le monde s'empressera de lire.

Dieu des arts, fais éclore au sein de ma patrie
Un poëte semblable à cet heureux génie!

» Prens ma muse (c'est lui qui parle) prens un
» vol nouveau, l'harmonie des bois t'appelle, &
» t'invite à sortir dans les plus rians atours de la
» simplicité & de la joie. Vous rossignols, prêtez-
» moi vos chants, répandez dans mes vers l'ame
» touchante & variée de votre mélodie.

» Au tems où l'amour, cette ame universelle t'é-
» veille peut être, échauffe l'air, & souffle l'esprit
» de vie dans tous les ressorts de la nature, la trou-

» pe aîlée renaît à la joie, & sent l'aurore des de-
» sirs. Le plumage des *oiseaux* mieux fourni, se peint de vives couleurs; ils recommencent leurs chants long-tems oubliés, & gazouillent d'abord foiblement; mais bien-tôt l'action de la vie se communique aux ressorts intérieurs; elle gagne, s'étend, entraîne un torrent de délices, dont l'expression se déploie en concerts qui n'ont de bornes, que celles d'une joie qui n'en connoît point.

» La messagere du matin, l'alouette s'éleve en chantant à-travers les ombres qui fuient devant le crépuscule du jour; elle appelle d'une voix perçante & haute, les chantres des bois, & les éveille au fond de leur demeure. Les taillis, les buissons, chaque arbre irrégulier, chaque arbuste enfin, rend à la fois son tribut d'harmonie. L'alouette semble s'efforcer pour se faire entendre au-dessus de la troupe gazouillante. Philomele écoute, & leur permet de s'égayer; certaine de rendre les échos de la nuit préférables à ceux du jour.

» Le merle siffle dans la haie; le pinçon répond dans le bosquet; les linotes ramagent sur le genêt fleuri, & mille autres sous les feuilles nouvelles, mêlent & confondent leurs chants mélodieux. Le geai, le corbeau, la corneille & les autres voix discordantes, & dures à entendre seules, soutiennent & élevent le concert, tandis que le ton gémissant de la colombe tâche de le radoucir.

» Toute cette musique est la voix de l'amour; c'est lui qui enseigne le tendre art de plaire à tous les *oiseaux* du monde. L'espece chantante essaie tous les moyens que l'amour inventif peut dicter; chacun d'eux en courtisant sa maîtresse, verse son ame toute entiere. D'abord dans une distance respectueuse, ils font la roue dans le circuit de l'air, & tâchent par un million de tours d'attirer l'œil rusé & moitié détourné de leur enchanteresse, volontairement distraite. Si elle semble s'adoucir & ne pas désapprouver leurs vœux, leurs couleurs deviennent plus vives; attirés par l'espérance, ils avancent d'un vol léger; ensuite comme frappés d'une atteinte invisible, ils se retirent en désordre; ils se rapprochent encore en tournant amoureusement, battent de l'aîle, & chaque plume frissonne de desir.

» Les gages de l'hymen sont reçus; les amans s'envolent au fond des bois où les conduisent leur instinct, le plaisir, leurs besoins, ou le soin de leur sûreté: ils obéissent au grand ordre de la nature, qui a son objet en leur prodiguant ces douces sensations. Quelques-uns se retirent sous le houx pour y faire leurs nids; d'autres dans le fourré le plus épais. Les uns confient aux ronces & aux épines leur foible postérité; les fentes des arbres offrent à d'autres un asyle; leurs nids sont de mousse, & ils se nourrissent d'insectes. Il en est qui s'écartent au fond des vallons déserts, & y forment dans l'herbe sauvage l'humble contexture de leurs nids. La plûpart se plaisent dans la solitude des bois, dans des lieux sombres & retirés, ou sur des bords mousseux, escarpés, rivages d'un ruisseau dont le murmure les flatte, tandis que les soins amoureux les fixent & les retiennent. Il en est enfin qui s'établissent dans les branches du noisettier penché sur le ruisseau plaintif.

» La base de l'architecture de leurs maisons, est de branches seches, construites avec un artifice merveilleux & liées de terre. Tout vit, tout s'agite dans l'air, battu de leurs aîles innombrables. L'hirondelle, empressée de bâtir & d'attacher son fragile palais, rase & enleve la fange des étangs: mille autres arrachent le poil & la laine des troupeaux; quelquefois aussi ils dérobent les brins de paille dans la grange, jusqu'à ce que leur habitation soit douce, chaude, propre & achevée.

» La femelle garde le nid assiduement; elle n'est tentée d'abandonner sa tendre tâche, ni par la faim aiguë, ni par les délices du printems qui fleurit autour d'elle. Son amant se met sur une branche vis-à-vis d'elle, & l'amuse en chantant sans relâche. Quelquefois il prend un moment sa place, tandis qu'elle court à la hâte chercher son repas frugal. Le tems marqué pour ce pieux travail étant accompli, les petits, nuds encore; mais enfin, parvenus aux portes de la vie, brisent leurs liens fragiles, & paroissent une famille foible, demandant avec une clameur constante la nourriture. Quelle passion alors! quels sentimens! quels tendres soins s'emparent des nouveaux parens! Ils volent transportés de joie, & portent le morceau le plus délicieux à leurs petits, le distribuent également, & courent promptement en chercher d'autres. Tel un couple innocent, maltraité de la fortune; mais formé d'un limon généreux, & qui habite une cabane solitaire au milieu des bois, sans autre appui que la providence, épris des soins que méconnoissent les cœurs vulgaires, s'attendrit sur les besoins d'une famille nombreuse, & retranche sur sa propre nourriture de quoi fournir à sa subsistance.

» Non-seulement l'amour, ce grand être du printems, rend la troupe aîlée infatigable au travail, mais il lui donne encore le courage de braver le péril, & l'adresse de l'écarter de l'objet de ses soins. Si quelque pas effrayant trouble la tranquillité de la retraite, aussi-tôt l'*oiseau* rusé vole en silence d'une aîle légere sur un arbrisseau voisin; il sort ensuite de-là comme allarmé, pour mieux tromper l'écolier qu'il éloigne ainsi de son objet. Par un semblable motif, le pluvier à l'aîle blanche, rôde autour de l'oiseleur errant; il fait raisonner le bruit de ses aîles, & dirigeant son vol en rasant la plaine, il s'écarte pour l'éloigner de son nid. Le canard & la poule de bruyere vont sur la mousse raboteuse & sur la terre inculte, voltigeant comme leurs petits; pieuse fraude, qui détourne de leur couvée l'épagneul qui les poursuit.

» Muse, ne dédaigne pas de pleurer tes freres des bois, surpris par l'homme tyran, privés de leur liberté & de l'étendue de l'air, & renfermés dans une étroite prison. Ces jolis esclaves s'attristent & deviennent stupides; leur plumage est terni, leur beauté fanée, leur vivacité perdue. Ce ne sont plus ces notes gaies & champêtres qu'ils gazouilloient sur le hêtre. O vous, amis de l'amour & des tendres chants, épargnez ces douces lignées, quittez cet art barbare, pour peu que l'innocence, que les doux accords ou que la pitié aient de pouvoir sur vos cœurs!

» Gardez-vous sur-tout d'affliger le rossignol en détruisant ses travaux: cet Orphée des bois est trop délicat pour pouvoir supporter des durs liens de la captivité. Quelle douleur pour la tendre mere, quand revenant le bec chargé elle trouve son nid vuide & ses chers enfans en proie à un ravisseur impitoyable! Elle jette sur le sable sa provision désormais inutile; son aîle languissante & abattue peut à peine la porter sous l'ombre d'un peuplier voisin pour y pleurer sa perte: là livrée à la plus vive amertume, elle gémit & déplore son malheur pendant la nuit entiere; elle s'agite sur la branche solitaire; sa voix toujours expirante, s'épuise en sons lamentables: l'écho des bois sou-

» pire

» pire à son chant, & répete sa douleur.

» Le tems arrive où les petits parés de leurs plumes, impatiens, dédaignent l'assujettissement de leur enfance; ils essaient le poids de leurs aîles, & demandent la libre possession des airs. La liberté va bien-tôt rompre les liens de la parenté, devenue désormais inutile. La Providence, toujours économe, ne donne à l'instinct que le nécessaire. C'est dans quelque soirée d'une douce & agréable chaleur, où l'on ne respire que le baume des fleurs, au moment où les rayons du soleil tombent, s'affoiblissent, que la jeune famille parcourt de l'œil l'étendue des cieux, jette ses regards sur le vaste sein de la nature, commune à tous les êtres, & cherche aussi loin que sa vûe peut s'étendre, où elle doit voler, s'arrêter & trouver sa pâture.

» Les jeunes éleves se hasardent enfin: ils voltigent autour des branches voisines; ils s'effraient sur le tendre rameau, sentant l'équilibre de leurs aîles trop foible encore; ils se refusent en tremblant la vague de l'air, jusqu'à ce que les auteurs de leurs jours les grondent, les exhortent, leur commandent, les guident & les font partir. La vague de l'air s'enfle sous ce nouveau fardeau, & son mouvement enseigne à l'aîle encore novice l'art de flotter sur l'élément ondoyant. Ils descendent sur la terre; devenus plus hardis, leurs maîtres les menent & les excitent à prolonger leur vol peu-à-peu. Quand toute crainte est bannie & qu'ils se trouvent en pleine jouissance de leur être, alors les parens quittes envers eux & la nature, voient leur race prendre légerement l'essor, & pleins de joie se séparer pour toujours.

» Sur le front sourcilleux d'un rocher suspendu sur l'abîme, & semblable à l'effrayant rivage de Kilda, qui ferme les portes du soleil quand cet astre court éclairer le monde indien, le même instinct varié force l'aigle brûlant d'une ardeur paternelle, à enlever dans ses fortes serres ses enfans audacieux: déja dignes de se former un royaume, il les arrache de son aire, siége élevé de cet empire, qu'il tient depuis tant de siecles en paix & sans rivaux, & d'où il s'élance pour faire ses courses & chercher sa proie jusques dans les îles les plus éloignées.

» Mais en tournant mes pas vers cette habitation rustique, entourée d'ormes élevés & de vénérables chênes qui invitent le bruyant corbeau à bâtir son nid sur leurs plus hautes branches, je puis d'un air satisfait contempler le gouvernement varié de toute une nation domestique. La poule soigneuse appelle & rassemble autour d'elle toute sa famille caquetante, nourrie & défendue par le superbe coq: celui-ci marche fierement & avec graces; il chante d'une poitrine vigoureuse, défiant ses ennemis. Sur les bords de l'étang le canard panaché précede ses petits, & les conduit à l'eau en babillant. Plus loin le cygne majestueux navige; il déploie au vent ses voiles de neige; son superbe col en arc précede le sillage, & ses piés semblent des rames dorées; il garde son île environnée d'osier, & protege ses petits. Le coq d'inde menace hautement & rougit, tandis que le paon étend au soleil le fastueux mélange de ses vives couleurs, & marche dans une majesté brillante. Enfin, pour terminer cette scene champêtre, le gémissant tourtereau vole occupé d'une poursuite amoureuse; sa plainte, ses yeux & ses pas, tout porte vers le même objet

» Si mon imagination ose ensuite prendre l'essor pour considérer les rois du beau plumage qui se trouvent sur le bord des fleuves des climats brûlans, je les vois de loin portant l'éclat des fleurs les plus vives. La main de la nature, en se jouant, se fit un plaisir d'orner de tout son luxe ces nations panachées, & leur prodigua ses couleurs les plus gaies; mais si elle les fait briller de tous les rayons du jour, cependant toujours mesurée elle les humilie dans leur chant. N'envions pas les belles robes que l'orgueilleux royaume de Montézuma leur prête, ni ces rayons d'astres volans, dont l'éclat sans bornes réfléchit sur le soleil: nous avons Philomèle; & dans nos bois pendant le doux silence de la nuit tranquille, ce chantre simplement habillé fredonne les plus doux accens. Il est vrai qu'il cesse son ramage avant que le fier éclat de l'été ait quitté la voûte d'azur, & que la saison couronnée de gerbes de blé soit venue remplir nos mains de ses trésors sans nombre.

» Enfin dès que nos allées jonchées de la dépouille des arbres nous présentent cette saison dans son dernier période, & que le soleil d'occident a donné ses jours raccourcis, l'on entend à peine gazouiller d'autres *oiseaux* pour égayer les travaux du bucheron. Ces aimables habitans des bois qui formoient encore il y a peu de tems des concerts dans l'ombre épaisse, maintenant dispersés & privés de leur ame mélodieuse, se perchent en tremblant sur l'arbre sans feuillage. Languissans, troublés, éperdus, ils ne concertent plus que des sons foibles, discordans & timides. Mais du-moins que la rage d'un oiseleur, ou que le fusil dirigé par un œil inhumain ne vienne pas détruire la musique de l'année future, & ne fasse pas une proie barbare de ces foibles, innocentes & malheureuses especes emplumées ».

Telle est la peinture enchantée de M. Thompson; mais comme elle ne doit pas nous engager à supprimer dans cet ouvrage aucun article scientifique de l'Ornithologie, ceux qui en seront curieux pourront lire *les mots*, ACTION DE COUVER, AILE, GÉSIER, MUE, NID, ŒIL, ŒUF, OISEAUX DE PASSAGE, ORNITHOLOGUE, ORNITHOLOGIE, PIÉS, PLUMES, QUEUE, TRACHÉE-ARTERE, VENTRICULE, VOIX, VOL DES OISEAUX, *&c.* *Le chevalier* DE JAUCOURT.

OISEAUX, *action de couver des*, (*Ornithologie.*) c'est l'action par laquelle les *oiseaux* travaillent à la multiplication de leur espece. La partie interne & la coque de l'œuf sont merveilleusement adaptées à cet effet; une partie de l'œuf est destinée à la formation du corps de l'*oiseau* avant qu'il soit éclos, & l'autre partie à le nourrir après qu'il a vû le jour, jusqu'à ce qu'il soit en état de pourvoir à sa subsistance. Chacune de ses parties (le jaune & du moins le blanc intérieur) est séparée par sa propre membrane qui l'enveloppe A chaque bout de l'œuf est une petite tumeur, *chalasa*, espece de plexus fibreux & réticulaire, par le moyen duquel le blanc & le jaune de l'œuf sont mis ensemble. M. Derham a découvert que non-seulement le *chalasa* sert à les tenir dans leur place requise, mais encore à tenir la même partie du jaune toujours en dessus, de quel côté que l'œuf soit tourné. Peut-être que ce côté de dessus est le même que celui où est située la petite cicatrice (le germe de l'œuf), qui se trouve communément à la partie supérieure de la coque.

Il auroit été fort difficile aux *oiseaux* par plusieurs raisons, de donner à tetter à leurs petits; il n'eût pas été moins difficile de leur conserver la vie en changeant tout-à-coup de nourriture à leur naissance, & de les faire passer d'un aliment liquide à un solide, avant que leur estomac fût fortifié par degrés, & accoutumé à le digérer, & avant que l'*oiseau* fût fait à se servir de son bec. C'est pourquoi la nature a eu soin de produire un gros jaune dans chaque œuf, dont il reste une grande partie après que l'*oiseau* est éclos, laquelle est enveloppée dans son ventre: ce jaune passe ensuite par un canal formé à cette fin,

& eſt reçu par degrés dans les boyaux, où il ſert aſſez long-tems à le nourrir au lieu de lait.

Le ſoin que les *oiſeaux* prennent de couver & enſuite d'élever leurs petits, eſt une choſe admirable. Après avoir choiſi un lieu ſecret & tranquille, ils font leur nid chacun ſelon leur eſpece, y dépoſent & y couvent leurs œufs avec tant d'aſſiduité, qu'ils ſe donnent à peine le tems de manger eux-mêmes. Telle eſt leur ardeur à cet égard, qu'ils continuent de couver encore après qu'on leur a ôté leurs œufs.

Quoique les *oiſeaux* n'aient pas une connoiſſance exacte du nombre de ces œufs, ils ne laiſſent pas de diſtinguer un grand nombre d'avec un petit, & de connoître qu'ils approchent d'un certain nombre, puiſqu'alors ils ceſſent de pondre & commencent à couver, quoiqu'ils puiſſent encore pondre davantage. Qu'on ne touche point, par exemple, aux œufs des poules, on trouvera qu'elles ceſſeront de pondre & ſe mettront à couver auſſi-tôt qu'elles en auront quatorze ou quinze; au contraire qu'on leur ôte tous les jours leurs œufs, elles continueront de pondre juſqu'à ce qu'elles en aient produit quatre ou cinq fois autant. Peut-être que les *oiſeaux* qui vivent long-tems ont une quantité ſuffiſante d'œufs dès le commencement, pour leur ſervir pendant pluſieurs années, & pour fournir à un certain nombre de couvées, tandis que les inſectes produiſent tous leurs œufs à-la-fois. Il n'eſt pas néceſſaire d'en dire davantage; je m'imagine qu'on a traité tous les myſteres de l'incubation ſous ce mot même. (*D. J.*)

OISEAUX, *géſier des*, (*Anat. comparée.*) poche muſculeuſe, forte & compacte. La ſtructure de cette poche ne laiſſe aucun lieu de douter qu'elle ne ſoit deſtinée à exercer une très-forte action ſur les corps qui y ſont renfermés: on eſt bientôt confirmé dans cette opinion, lorſqu'on obſerve les rugoſités & les plis qui ſont dans ſon intérieur, & on en demeure entierement convaincu, ſi on examine le géſier d'une eſpece de pigeon ſauvage aſſez commun aux Indes, & ſur-tout dans l'île de Nicobar. M. Lemarié, chirurgien major de la compagnie des Indes à Pondichery, a obſervé dans le géſier de cet animal deux meules, non de pierre, comme les habitans du pays le prétendent, mais d'une corne très-dure & caſſante. L'uſage de ces meules intérieures n'étoit pas équivoque, & elles ne pouvoient ſervir qu'à broyer plus puiſſamment les grains que l'animal avoit avalés.

Ce que les pigeons de l'Inde operent par le moyen de leurs meules, la plûpart de nos *oiſeaux* le font avec une quantité de grains de ſable qu'ils avalent, & dont on leur trouve le géſier rempli: il ſemble au premier coup-d'œil que l'intérieur du géſier devroit avoir pour le moins autant à craindre de l'action de ces petites pierres, que les matieres qui peuvent y être contenues; cette difficulté a même paru ſi conſidérable à Vallisnieri, qu'il aime mieux ſuppoſer dans le géſier des *oiſeaux* un diſſolvant capable de diſſoudre le verre, que de croire qu'il y ait été réduit en poudre impalpable par l'action ſeule de ce viſcere.

Il eſt certain que les *oiſeaux* avalent de petites pierres rudes & inégales, qu'ils rejettent enſuite après qu'elles ſont devenues polies par le broyement. Mais pour éclaircir cette queſtion, Redi a fait le premier pluſieurs expériences curieuſes avec des boules creuſes de verre & de métal. Enfin M. de Réaumur a répété & diverſifié les mêmes expériences avec plus d'exactitude encore, comme on peut le voir dans l'*hiſt. de l'acad. des Sciences, année 1752*. Cependant c'eſt aſſez pour nous de remarquer qu'il ſemble réſulter des expériences de l'académicien de Paris, que la digeſtion ſe fait par trituration dans les *oiſeaux* qui ont un géſier, & qu'elle eſt opérée par un diſſolvant dans ceux qui ont, comme la buſe, un eſtomac membraneux. Une ſeconde conſéquence eſt qu'il eſt très-vraiſſemblable que les *oiſeaux* dont l'eſtomac eſt en partie membraneux & en partie muſculeux, & ceux dans leſquels il eſt d'une conſiſtance moyenne, mettent en uſage l'une & l'autre maniere de digérer; c'eſt ce qui pourra être vérifié par les expériences. Il eſt encore naturel d'inférer des expériences de M. de Réaumur, que les animaux qui ont comme les *oiſeaux* de proie un eſtomac membraneux, digerent auſſi comme eux à l'aide d'un diſſolvant. (*D. J.*)

OISEAUX DE PASSAGE, (*Ornithologie.*) On appelle ainſi tous les *oiſeaux* qui à certaines ſaiſons reglées de l'année ſe retirent de certains pays, & dans d'autres ſaiſons fixes y retournent encore, en traverſant de vaſtes contrées.

Qui peut raconter combien de tranſmigrations diverſes ſe font annuellement ſur notre hémiſphere par différentes eſpeces d'*oiſeaux*? Combien de nations volantes vont & viennent ſans ceſſe? combien de nuages aîlés s'élevent au-deſſus des nuages de l'air au printems, en été, en automne, & même dans la ſaiſon des frimats?

« Aux lieux où le Rhin perd ſa ſource majeſtueuſe, » dans les plaines Belgiques arrachées à l'abîme furieux par une induſtrie étonnante & par la main » invincible de la liberté, les cigognes s'attroupent » pendant pluſieurs jours; elles conſultent enſemble, » & ſemblent héſiter à entreprendre leur pénible » voyage à-travers le firmament liquide; elles ſe déterminent enfin à partir, & ſe choiſiſſent leurs » conducteurs. Leurs bandes étant formées & leurs » aîles vigoureuſes nettoyées, la troupe s'eſſaie, » vole en cercle, & retourne ſur elle-même; elle » s'éleve enfin en un vol figuré, & cette haute caravane ſe déployant dans la vague de l'air, ſe mêle » avec les nuages.

» Quand l'automne répand dans nos climats ſes » derniers rayons qui annoncent les approches de » l'hiver, les hirondelles planent dans l'air, volent » en raſant les eaux, s'aſſemblent & ſe rejoignent, » non pas pour aller ſe cacher dans des creux éboulés ſous les eaux, ni pour ſe pendre par pelotons » dans des cavernes à l'abri de la gelée, mais pour » ſe tranſporter dans des climats plus chauds avec » des autres *oiſeaux de paſſage*, où elles gazouilleront » gaiment, juſqu'à ce que le printems les invitant » à revenir, nous ramenent cette multitude à aîle » legere.

» Dans ces plages, où l'Océan ſeptentrional bouillonne en de vaſtes tourbillons autour des îles éloignées, triſtes & ſolitaires de Thulé, ainſi qu'aux » lieux où les flots atlantiques ſe briſent contre les » orageuſes Orcades, l'air eſt obſcurci par l'arrivée » d'une multitude de nouveaux hôtes qui viennent » y aborder: la rive retentit du bruit ſauvage que » produit l'enſemble de leurs cris. Là des habitans » ſimples & innocens ſoignent ſur la verdure touffuë leurs jeunes troupeaux, entourés & gardés par » les mers. L'*oiſeau* qui s'y rend, vêtu d'un habit » d'hermine & chauſſé de brodequins noirs, n'y » craint rien pour ſa couvée: ſon unique ſoin eſt » de chercher à la faire ſubſiſter; il n'héſite point à » s'attacher aux plus âpres rochers de la Calydonie, » pour être en état de découvrir ſa pâture; d'autres » fois il épie le poiſſon qui s'approche du rivage, & » l'attrape avec autant d'adreſſe que de célérité. » Enfin il ramaſſe tantôt les flocons de laine blanche, & tantôt les duvets de plumes éparſes ſur » le bord de la mer, tréſor & luxe de ſon nid »!

Mais reprenons le ton ſimple, qui eſt abſolument néceſſaire aux diſcuſſions de Phyſique, car c'en eſt une bien curieuſe que de rechercher les cauſes qui obligent tant d'*oiſeaux* à paſſer régulierement en cer-

taines saisons de l'année d'un pays froid dans un plus chaud, & ce qui est plus singulier, d'un pays chaud dans un froid. Il est vrai que c'est pour trouver & la subsistance & la température que demande leur constitution ; c'est donc par cet instinct qu'ils sont dirigés dans leurs transmigrations à se rendre aux mêmes endroits. Les oies sauvages, *soland-goose*, passent la mer & viennent annuellement dans la même saison à la petite île de Bass dans le détroit d'Edimbourg en Ecosse. Les cailles passent d'Italie en Afrique, & s'arrêtent quelquefois de fatigue sur les vaisseaux qu'elles rencontrent. Le moteur de la nature leur a donné l'instinct puissant dont nous parlons ; mais quelle est la patrie de ces divers *oiseaux de passage* que nous connoissons ? quel est le lieu où se terminent leurs courses ? Traversent-ils l'Océan ou seulement les golfes les plus étroits ? Vont-ils du midi au nord, ou du nord au midi ? Comme on ne peut résoudre définitivement toutes ces questions, nous nous bornerons à de simples réflexions générales qui pourront peut-être conduire à la solution de quelques-unes en établissant des faits.

La plus grande partie des *oiseaux* qui passent l'hiver dans nos climats, ont des becs forts, & peuvent subsister de la pâture que le hasard leur fournit dans cette saison. Les *oiseaux* au contraire qui nous quittent en automne, ont des becs fins, délicats, & vivent d'insectes ailés qui, disparoissant aux approches de l'hiver, obligent ces *oiseaux* d'en aller chercher ailleurs. Comme la nature leur a donné communément de grandes & bonnes ailes, ils attrapent leur pâture en volant & en faisant route, ce qui les met en état de continuer long-tems leur course sans se reposer.

Quoique nous ignorions, faute du témoignage des yeux, quelles sont les contrées où se retirent ces *oiseaux*, il est néanmoins vraissemblable que ces contrées doivent être dans la même latitude méridionale que les endroits d'où ils sont venus, ensorte que dans le retour des saisons ils retrouvent la même température d'air & la même subsistance qui leur conviennent.

Comme les hirondelles nous viennent plûtard & nous quittent avant les rossignols & autres *oiseaux de passage* qui trouvent encore à vivre de végétaux ou de vers, lorsque les cousins & les mouches ne volent plus dans l'air, il est apparent que les hirondelles passent au tropique du cancer plutôt qu'à celui du capricorne, mais l'endroit nous est inconnu.

Les *oiseaux de passage* qui n'ont pas la même célérité & la même constance de vol que d'autres, peuvent cependant arriver à leur commun séjour à-peu-près en même tems. Par exemple, les *oiseaux* à aile courte, comme la rouge-gorge, volent moins vîte & moins constamment que les hirondelles ; mais d'un autre côté, ces dernieres n'ont aucun besoin de se hâter, parce que chaque jour de leur voyage leur procure une continuation de vivres qui leur permet de faire de longues stations en route.

Plusieurs *oiseaux de passage* sont encore instruits par leur instinct à connoître les plus courts trajets, les lieux de relais, & à ne voyager que de nuit, pour éviter les *oiseaux* de proie : c'est une observation de M. Catesby. Etant un soir sur le tillac d'un bâtiment qui faisoit voile au nord de Cuba, lui & sa compagnie entendirent successivement pendant trois nuits des vols d'*oiseaux* qu'ils reconnurent à leur cri, & qui passerent par-dessus leurs têtes, prenant le droit chemin du continent méridional d'Amérique, d'où ils se rendent à la Caroline quand le blé commence à murir, & de-là s'en retournent dans les parties méridionales pour s'en engraisser au tems de la récolte.

Il semble que les *oiseaux* à courte queue soient peu propres à de longs vols ; mais quoique la caille, qui est de ce genre, ne vole pas long-tems dans nos climats, il n'en faut pas conclure qu'elle ne le puisse. Belon en a vû des troupes passer & repasser la mer Méditerranée. Le même instinct qui porte les *oiseaux de passage* à se retirer dans des contrées éloignées, les dirige aussi à prendre le plus court chemin, & les envoie aux côtes les plus étroites, au lieu de leur faire traverser le vaste Océan.

Entre les *oiseaux de passage*, il y en a quelques-uns qui nous arrivent en automne, tels sont la bécasse & la bécassine, qui se retirent ensuite aux parties plus septentrionales du continent, où ils sejournent l'été, & y font des petits.

On n'entend pas trop bien les raisons de la transmigration des *oiseaux* qui nous quittent en hiver pour se rendre en Suede & autres lieux septentrionaux de même latitude ; s'ils trouvent nos pays trop froids, comment peuvent-ils mieux subsister dans ceux du Nord ? mais ils voyagent graduellement en prolongeant leur passage par les contrées tempérées de l'Allemagne & de la Pologne : par ce moyen ils n'arrivent que fort tard aux lieux septentrionaux où ils doivent passer leur été, & où ils font des petits. C'est donc là que ces *oiseaux* prennent la naissance, & leur voyage chez nous n'étant fait que pour jouir quelque tems d'un climat qui leur fournit une abondante pâture, il n'est pas étonnant qu'ils retournent chez eux lorsqu'ils y doivent retrouver les mêmes faveurs.

Il semble encore que les *oiseaux* ont des tempéramens qui se font aux différens degrés de chaud & de froid qui leur sont les plus agréables, au moyen de quoi ils peuvent voyager de lieux en lieux ; ils vivent pendant l'hiver du fruit de l'aubépine en Angleterre, & cependant dans les lieux où ils pondent comme en Suede, il n'y a point d'aubépine, ni dans la plûpart des pays qu'ils traversent pour se rendre dans leur patrie.

Outre les *oiseaux de passage* qui séjournent tout un hiver, ou tout un été en divers pays, il y en a d'autres qui ne se montrent annuellement que dans certains lieux particuliers au tems de la maturité de certains grains de leur goût, & que leur pays natal ne produit pas ; tels sont les grives, les becfigues, dans les pays vignobles de l'Europe ; l'*ailebleue* & l'*oiseau-de-blé* à la Caroline. Ces *oiseaux* semblables aux hommes, cherchent leur sensualité jusques dans les pays les plus éloignés ; & quand ils ont découvert quelque nourriture agréable, ils se joignent en essaims nombreux, & font des voyages annuels pour se régaler d'un mets étranger.

Depuis la découverte de l'Amérique, les Européens ont cultivé dans cette partie du monde diverses plantes qui y étoient inconnues, & qui pendant long-tems n'ont été ni goûtées ni recherchées par aucun *oiseau de passage*, mais qui aujourd'hui sont pour eux une nourrirure friande. Il y a une espece charmante de ces *oiseaux* qui seulement depuis peu d'années se rendent dans la Virginie au tems de la maturité du blé ; elle y revient alors annuellement en grande troupe, & les habitans les nomment par cette raison oiseaux-de-blé, *wheat-birds*. *Philosop. transact. n°. 483. Le Chevalier* DE JAUCOURT.

OISEAUX DE PROIE, (*Ornithol.*) leurs marques caractéristiques sont d'avoir 1° le bec & les talons crochus, forts, terminés en pointe, propres à la rapine & à dépecer les chairs ; 2° des serres, pour déchirer & pour porter leur proie ; 3° des cuisses robustes, pour la serrer avec violence ; 4° une vûe perçante & subtile pour l'épier de loin.

Les *oiseaux de proie* sont solitaires, ne s'attroupent point, multiplient peu, & ne produisent guere

qu'un petit ou deux, rarement davantage à-la-fois; comme les repas de ces *oiseaux* ne sont pas toujours assûrés, la nature leur a donné la faculté de l'abstinence. (*D. J.*)

OISEAU DE BANANA, cet *oiseau* est de la grandeur de l'étourneau; il a le bec long, épais & pointu, la piece supérieure est d'un brun cendré, & l'inférieure bleue; la tête, le cou, une partie du dos, les aîles & la queue sont entierement noires, à l'exception de quelques taches blanches qui se trouvent sur les petites plumes des aîles; tout le reste du corps est d'un beau jaune luisant. On trouve cet *oiseau* à la Jamaïque; il est carnacier, & il fait la guerre aux autres *oiseaux*, comme l'étourneau. *Hist. nat. des oiseaux, par* Derham, *t. II. Voyez* OISEAU. (*I*)

OISEAU COURONNÉ DU MÉXIQUE, cet *oiseau* est de la grosseur de la grive; il a sur la tête une huppe formée de plumes vertes qu'il dresse à son gré; le bec est épais, court comme celui du gros bec & de couleur de chair; l'iris des yeux est de la même couleur, & entouré d'un cercle rouge; il y a près des coins de la bouche une tache noire qui s'étend au-dessus des yeux, & une bande blanche au-dessus de la tache noire; la tête, le cou, le dos, la poitrine, la partie supérieure du ventre sont verds: la partie inférieure du ventre & des cuisses est d'un brun obscur: les quatre premieres grandes plumes des aîles sont d'un beau rouge, les autres ont une couleur pourprée; la queue est de cette même couleur, celles des petites plumes des aîles & des grandes plumes des épaules est pourprée & mêlée de verd: les jambes & les piés ont une couleur bleuâtre. *Hist. nat. des oiseaux, par* Derham, *t. II. Voyez* OISEAU. (*I*)

OISEAU DE PARADIS, *manucodiata*, *avis paradisæa*, *Pl. II. fig.* 4. *oiseau* qui paroît plus gros qu'il ne l'est en effet, parce que les côtés du corps sont garnis d'une grande quantité de très-longues plumes, dont toutes les barbes sont séparées les unes des autres; il a environ un pié de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & dix pouces jusqu'au bout des ongles. La longueur du bec est d'un pouce & demi depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche, & celle de la queue est de 6 pouces 4 lignes. Quand les aîles sont pliées, elles s'étendent presque aussi loin que la queue; la tête, la gorge & le cou sont couverts de plumes très-courtes, fort épaisses & roides. Le dessus de la tête & la partie supérieure du cou ont une belle couleur d'or pâle. La racine du bec est entourée d'un noir velouté & changeant qui paroît à certains aspects, d'un verd semblable à celui de la tête des canards. Les plumes de la gorge & des joues ont la même couleur. La partie inférieure du cou est d'un verd doré luisant. Le dos, le croupion, le bas-ventre, les plumes qui recouvrent en-dessus & en-dessous la racine de la queue, les aîles & la queue sont d'une couleur de maron clair. La poitrine a la même couleur, mais beaucoup plus foncée, & le dessus du ventre est d'une couleur moins claire que celle du bas-ventre, & moins foncée que celle de la poitrine. Les plus longues plumes des côtés du corps ont jusqu'à un pié 6 pouces 8 lignes de longueur, les supérieures sont en partie d'une couleur de maron pourpré & en partie blanchâtre, les autres sont d'un blanc jaunâtre, quelques-unes des plus courtes ont une belle couleur d'or, il sort du croupion au-dessus de l'origine de la queue, deux plumes longues d'environ [illegible]ux piés neuf pouces, qui n'ont de barbes qu'à leur origine sur la longueur de 4 pouces, & à leur extrémité sur la longueur de 3 pouces & demi; ces dernieres barbes ont une couleur noire & changeante, comme celle du dessus de la tête; les barbes qui sont à la racine, ont une couleur de maron claire; le tuyau a une couleur noirâtre qui devient de plus en plus foncée, à mesure qu'elle est plus près de l'extrémité. La tête & les yeux sont petits. Le bec a une couleur verdâtre. Les piés sont gros & ont une couleur brune, ainsi que les ongles qui sont longs. On trouve cet *oiseau* aux Moluques. *Ornithologie de* M. Brisson, *tome II. Voyez* OISEAU.

M. Brisson donne encore la description d'une autre espece d'*oiseau de paradis*, dont Willughby & plusieurs autres auteurs ont parlé sous le nom de *rex avium paradisearum*. Cet *oiseau* est beaucoup plus petit que le précédent, il n'a que 4 pouces 9 lignes de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & 5 pouces & demi jusqu'au bout des ongles. Les aîles étant pliées, s'étendent de plus d'un pouce au-delà du bout de la queue. Les deux plumes qui sortent du croupion au-dessus de la racine de la queue n'ont que 6 pouces de longueur, leur extrémité est tournée en spirale du côté intérieur. Cet *oiseau* differe encore du précédent par les couleurs, il a la tête, la gorge, le cou, le dos, le croupion, les petites plumes des aîles & celles qui recouvrent l'origine de la queue de couleur de maron pourprée & très-brillante; cette couleur est foncée à la partie inférieure du cou & claire sur la tête, les plumes de la poitrine, du ventre, des jambes & celles qui sont sous la queue ont une couleur blanchâtre. La poitrine est traversée par un trait large d'environ cinq lignes, & d'un beau verd doré pareil à la couleur du cou du canard. Les grandes plumes des aîles sont rousses, & la queue est brune. *Ornithologie de* M. Brisson, *t. II. Voyez* OISEAU. (*I*)

OISEAU DE ROCHE, *charadrios sive hiaticula*; *oiseau* qui est un peu plus gros que l'alouette commune; le bec a une couleur jaune dorée depuis sa racine jusqu'à la moitié de sa longueur, & le reste est noir; il a presque un pouce de longueur, sa racine est entourée d'une petite bande noire qui s'étend depuis les coins de la bouche jusqu'aux oreilles en passant sur les yeux & qui traverse le milieu de la tête; cette bande entoure une autre petite bande qui s'étend depuis l'angle intérieur de l'un des yeux jusqu'au même angle de l'autre œil. Le derriere de la tête est cendré, & le menton a une couleur blanche. Le cou est entouré de deux sortes de colliers, dont le supérieur est blanc & l'inférieur noir. Le dos & les petites plumes des aîles ont une couleur cendrée. La poitrine & le ventre sont blancs, chaque aîle est noire & traversée par une longue ligne blanche. Les piés ont une couleur jaune-pâle, & les ongles sont noirs. Cet *oiseau* n'a point de doigt de derriere; il se trouve en Europe & en Amérique. Raii, *Synop. meth. avium. Voyez* OISEAU. (*I*)

OISEAU DE S. MARTIN, *voyez* JEAN-LE-BLANC.

OISEAU MOQUEUR, *voyez* MOQUEUR.

OISEAU MOUCHE, *mellisuga*, *mellivora avis minima*, c'est le plus petit de tous les *oiseaux*, il est de la grosseur du petit bout du doigt; il a les grandes plumes des aîles & de la queue noires; tout le reste du corps est d'un brun mêlé d'un rouge vermeil; le bec est noir, droit, très-mince & un peu long. Les mâles ont sur la tête une petite huppe d'un verd clair mêlé d'une couleur d'or. Selon le P. du Tertre, ce caractere sert à faire distinguer les mâles d'avec les femelles. Dès que le soleil paroît, on voit ces petits *oiseaux* voltiger autour des fleurs sans se poser, ils insinuent leur bec jusqu'au fond de la fleur, dont ils succent les parties intérieures avec leur petite langue qui est composée de deux filets, ils ne prennent pas d'autre nourriture. Ces *oiseaux* font leur nid sur les orangers, les citronniers, les grenadiers, & même dans les cases des habitans avec du coton, de la mousse bien fine, de petits morceaux

d'écorce de gommier ; c'est le mâle seul qui apporte tout ce qui doit entrer dans la composition du nid, la femelle le construit ; le milieu du nid est de coton, & l'extérieur est garni de mousse & d'écorce de gommier. Il n'excede pas la grosseur de la moitié d'un œuf de pigeon. La femelle pond deux œufs gros comme de petits pois ; le mâle & la femelle les couvent alternativement pendant l'espace de 10 ou 12 jours. *Hist. gén. des Antilles*, *par* le P. du Tertre, *t. II.*

Il y a plusieurs especes d'*oiseaux mouches*, qui different plus par la couleur que par la grosseur ; on distinguera aisément ces *oiseaux* de tous les autres par leur petitesse, qui égale celle de nos plus gros bourdons. *Voyez* OISEAU. (*I*)

OISEAU POURPRÉ, *Voyez* POULE SULTANE.

OISEAU ROYAL, *Pl. IX. fig. 2. oiseau* auquel on a donné ce nom, parce qu'il a sur le derriere de la tête une huppe composée de plumes très-fines, qui forment une sorte de couronne ; il a environ 3 piés 8 pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'au bout des doigts, & 5 piés & demi d'envergure ; le cou a 15 pouces de longueur, celle de la queue n'est que de cinq ; il y a 3 pouces de distance depuis la pointe du bec jusqu'à l'œil. Les plumes du corps sont d'un gris fort brun tirant sur le verd. Toutes les plumes des aîles ont une couleur blanche, excepté les grandes plumes extérieures, dont les unes sont roussâtres & les autres d'un gris brun. Le cou est couvert de plumes très-longues, fort étroites, très-pointues, & si effilées qu'elles ressemblent à des crins, comme dans la demoiselle de Numidie, les plus longues ont jusqu'à 7 pouces. Le dessus de la tête est garni de plumes très-noires, très-fines, très-courtes & très-serrées, qui ressemblent parfaitement à du velours noir. Cette couleur noire s'étend derriere les joues jusques sous le cou, les côtés de la tête sont dégarnis de plumes, & couverts seulement d'une peau blanche legerement teinte de rouge. Les brins ou les petites plumes qui forment la couronne, sont applatis & contournés en forme de vis, les brins ont chacun une houppe de petits filets noirs à leur extrémité, & sont garnis dans toute leur longueur & sur les côtés, d'autres filets qui sont blancs à la racine, & noirs par le bout ; les plus longs brins ont jusqu'à trois pouces & demi de longueur. L'*oiseau royal* a, comme la poule, au-dessous de la gorge deux peaux d'une belle couleur rouge, qui semblent former une espece de sac ; la surface de ces peaux est inégale, on y distingue en quelques endroits de petits grains. Le bec est d'un gris brun & fort pointu, il a 2 piés de longueur. L'iris des yeux est blanche. Les jambes sont dégarnies de plumes presque jusqu'au ventre, la partie supérieure est couverte d'écailles héxagones, & l'inférieure d'écailles en table ; celles des doigts ont la même forme que ces dernieres. Il n'y a que trois doigts qui portent sur la terre, celui de derriere est élevé au-dessus des autres comme un ergot. Les ongles sont courts & pointus. Cet *oiseau* a vécu quelque tems à la ménagerie de Versailles, il avoit été apporté des grandes Indes. *Mémoire pour servir à l'hist. nat. des animaux*, *par* M. Perrault, *tome III. part. III. p. 201 & suiv. Voyez* OISEAU. (*I*)

OISEAU DU TROPIQUE, *voyez* PAILLE-EN-CUL.

OISEAU, (*Fauconnerie.*) la Fauconnerie a son langage particulier pour les *oiseaux*, dont nous allons indiquer les principaux termes.

On appelle en Fauconnerie *oiseaux de proie*, ou absolument, *oiseaux*, les gros *oiseaux* qui vivent de grip, de rapt & de rapine, qu'on dresse & qu'on apprivoise.

Oiseaux niais, ceux qui sont pris au nid.

Oiseau branchier, celui qui n'a encore que la force de voler de branche en branche.

Oiseau sor, celui qui n'a point encore mué. Il ne se dit que des *oiseaux* de passage, & non du niais & du branchier.

Oiseau hagard, celui qui a été à soi, qui est plus farouche.

Oiseau de bonne ou de mauvaise *affaire*, celui qui est docile ou farouche.

On appelle *parement de l'oiseau* la maille qui lui couvre le devant du col ; *manteau d'oiseau*, le plumage des épaules, du dos & du dessus des aîles ; *serres d'oiseau*, ce sont leurs griffes ; *mains d'oiseau*, sont leurs piés ; la *couronne* de l'*oiseau*, c'est le duvet qui couronne, qui joint le bec à la tête ; *train de l'oiseau*, son derriere ou son vol, *&c.*

On nomme *oiseau de poing*, celui qui étant réclamé, fond sur le poing sans entremise de leurre, comme l'autour, l'épervier.

Oiseau de leurre, celui qui fond sur le leurre, quand on le lui jette, & de-là sur le poing. On en compte ordinairement dix, le grand faucon, le gerfaut, le sacre, le lanier, l'aigle, le sagarot, l'émérillon, le hobereau, le faucon bâtard & le sacre bâtard.

Oiseau de montée est celui qui s'éleve fort haut, comme le milan, le héron, *&c.*

Il y a des *oiseaux* pour la haute & pour la basse volerie, comme *oiseau pillard*, celui qui pille & qui détrousse un autre ; *oiseau chariard*, qui dérobe sa perdrix ; *oiseau bas* & tenu par le bec, c'est-à-dire en faim.

L'*oiseau bâtard* est un faucon né d'un tiercelet de faucon & du lanier, ou un sacre né du sacre & du lanier.

On appelle *oiseaux vilains*, *poltrons* & *trépiers*, ceux qui ne suivent le gibier que pour la cuisine, qu'on ne peut affairer ni dresser, comme les milans & les corbeaux qui ne combattent que les poulets, lesquels n'ont ni vol ni défense.

Oiseau dépiteux, qui ne veut pas revenir quand il a perdu sa proie.

Oiseau attrempé, celui qui n'est ni gras, ni maigre.

Oiseau âpre à la proie, est celui qui est bien armé de bec & d'ongles ; *oiseau fort à délivre*, qui n'a point de corsage, qui est presque sans chair, comme le héron.

On nomme *oiseau alongé*, celui dont les pennes sont bien entieres, qui ont toute la longueur qu'elles doivent avoir ; *oiseau trop en corps*, celui qui est trop gras.

Les *oiseaux de leurres* doivent avoir les mahutes hautes, les reins larges, bien croisés, bas assis, court jointés, les mains longues.

On dit aussi, un *oiseau de bonne aire*, un *oiseau de grand travail & de bon guet*, un *oiseau de bonne compagnie*, un *oiseau pantois ou asthme*, un *oiseau égalé*, *quinteux*, *écartable*, *rebuté*, un *oiseau d'échappe*, un *oiseau bon chaperonier*. On dit encore *apoltronir un oiseau*, *l'abécher*, *l'abattre*, *l'abaisser*, *l'entraver*, *l'estimer*, &c. mais il ne s'agit pas ici d'expliquer tous ces termes. (*D. J.*)

OISEAU DE POING, (*Fauconnerie.*) c'est un *oiseau* de proie qui, étant reclamé, revient sur le poing du fauconnier sans leurre. (*D. J.*)

OISEAU MONSTRUEUX, (*Hist. nat.*) c'est le nom sous lequel Ximenès, naturaliste espagnol, désigne un oiseau de la nouvelle Espagne ; il est, selon lui, de la grosseur du plus gros coq-d'inde, dont il a la forme. Ses plumes sont blanches & tachées de noir. Il a le bec d'un épervier, mais plus aigu ; il vit de poisson, & va aussi sur terre. Ce qu'il y a de plus singulier, & qui paroît rendre le récit de Ximenès fabuleux, c'est qu'il a le pié gauche d'une oie ; il lui

sert à nager, tandis que du pié droit, qui ressemble aux serres d'un faucon, il tient sa proie, soit en l'air, soit dans l'eau.

OISEAUX AQUATIQUES, (*Pêche.*) *voyez* la maniere dont elle se fait dans la baie & le bassin d'Arcasson, ressort de l'amirauté de Bordeaux. Elle est d'autant meilleure, que le froid est plus grand. On plante sur le terrein, qui est ordinairement élevé de trois à quatre piés au-dessus des achenaux, de longues perches de quatre à cinq brasses de haut, éloignées de cinq à six de chûte. La nuit les oiseaux marins qui de basse mer viennent paître sur ces mottes de terre, & qui vont de-là boire, s'embarrassent dans les fillets & s'y prennent. Plus la nuit est obscure, plus la pêche est abondante. C'est la même chose que la chasse des bécasses à la passée, & que celles des heurons des pêcheurs picards. Il y a autour du bassin vingt à trente de ces sortes de pêcheries, garnies chacune de cent piés de filets.

Les *oiseaux* de mer se prennent encore comme les allouettes & autres petits *oiseaux* de terre. Ceux qui font cette pêche choisissent un lieu convenable & voisin des marigots ou flasque d'eau que la mer laisse, quand elle s'est retirée. Ils ont des *oiseaux* privés qu'ils rangent au bord de la marée, & dans l'eau sur des piquets. Ils élevent à une distance convenable un petit cercle, ou une terrasse de gason, avec une ou deux embrasures, d'où ils puissent voir les *oiseaux* & tirer le filet, quand les *oiseaux* se sont abatus. Cette pêche est quelquefois si abondante, qu'on a une douzaine d'*oiseaux* presque pour rien. *Voyez cette pêche dans nos Planches.*

On fait une pêche différente des précédentes avec le feu. Elle est trés-industrieuse & particuliere aux riverains de la baie S. Michel. Lors de la basse eau & dans une nuit tranquille & fort obscure, ils partent deux dans un profond silence. Celui qui marche le premier porte un grand pot de terre ou de bois, qu'on appelle *baratte* ou *barette*. C'est la même machine dont on se sert pour battre le beurre. Elle est défoncée par le bas, le haut en est bouché. On y met environ une livre de poix résine, avec un morceau de torche ou de gaudron. Quand on entend le cri des *oiseaux*, qu'on sifle quelquefois pour les découvrir, le pêcheur qui porte la baratte, y met le feu, & en expose la grande ouverture vers le lieu où il a entendu les *oiseaux*. Le second pêcheur qui l'accompagne est immédiatement derriere lui, portant sur ses épaules un filet tendu, large de cinq à six piés en quarré, & dont les mailles ont deux pouces. Celui-ci n'agit qu'au signal de son compagnon. Lorsque les *oiseaux* de mer s'approchent, le porteur de baratte tâche d'en tourner l'ouverture vers son compagnon, afin que les *oiseaux* ne soient point effrayés de la trop grande lueur. Mais quand il s'en voit comme investi, aussi-tôt il retourne la baratte vers les *oiseaux* qui voltigent autour, & touche de la main son compagnon qui jette le filet. On prend ainsi beaucoup d'*oiseaux*. *Voyez cette pêche dans nos Planches.*

Autre pêche qui se fait à la côte à pié. On forme le long du rivage, dans un endroit convenable, des petites haies avec des branches de genêt; on laisse à ces haies, de distance en distance, des passages étroits, où l'on place des lacets de crin. Les *oiseaux* marins qui de basse mer viennent quêter leur pâturage, se présentent à ces ouvertures & se prennent.

On en tue au fusil en se mettant dans des petites chaloupes, ou en rangeant la côte à pié, où l'on trouve toujours ceux de l'espece des piés fendus.

On pêche aussi les *oiseaux* à la ligne. On a des lignes doubles sur lesquelles on frappe de distance en distance des piles ou menues frulles, d'une longueur proportionnée à la profondeur des fonds. Il faut que l'apât dont les ains des piles sont garnis soit à fleur d'eau. Les lignes sont tendues avec un bateau. Il y a au bout de chaque ligne une grosse pierre pour la faire caler & la tenir sur fond. C'est ainsi qu'on attrape des maquereuses, des canards, & autres *oiseaux* à piés feuillés. Ces *oiseaux* ne mordent à l'apât que la nuit. Cette pêche ne se pratique qu'en hiver. Les nuits obscures y sont favorables.

Les pêcheurs de Bugules, lieu dans le ressort de l'amirauté de Morlaix, font pendant l'hiver une pêche ou une chasse abondante de bernaches. Les bernaches sont les véritables demies-oies de mer des pêcheurs normands & picards, que l'on confond en Bretagne avec les macreuses, censées du genre des poissons, & dont, sur ce fondement, les religieux qui font par leurs vœux une abstinence continuelle de viande, usent, sans scrupule, les jours gras, & les séculiers les jours maigres.

On ne prend ces sortes d'*oiseaux* qu'en hiver, qu'ils viennent en abondance à la côte; pour lors les riverains vont avec leurs chaloupes entre les roches voisines de leurs côtes, où elles sont presque toutes isolées, quelques-uns se mettent dessus, les autres restent dans la chaloupe; les bernaches ne se prennent guere que de nuit; les nuits plus obscures sont les plus favorables. Lorsque les bernaches traversent le canal des islots de l'autre bord, ceux qui sont à terre, ou dans les chaloupes les tirent. Ces *oiseaux* sont fort estimés sur-tout pendant le carême. Les riverains y font alors un gros profit; mais le froid de l'hiver est le tems le plus convenable pour en trouver en grand nombre.

OISEAUX *petits*, (*Diete.*) on mange en automne en beaucoup de pays, & principalement dans presque toutes les provinces de ce royaume, plusieurs especes de petits *oiseaux*, qui sont très-gras dans cette saison, sur-tout après les pluies. Les principales especes sont le bequefigue, qu'on appelle dans quelque province *pivoine*, & qui ne paroît pas différer de l'*oiseau* qu'on appelle en Gascogne *murier*, quoique dans ce pays on donne ce nom à des petits oiseaux de plusieurs especes, dont les principaux sont du genre des fauvettes, la rouge-gorge, le rossignol, qui devient très-gras dans cette saison, *&c.*

Tous ces *oiseaux*, qu'on mange ordinairement rôtis, fournissent un aliment très-délicat & très-salutaire; & qui, quoique très-gras, n'est ni fastidieux, ni pesant à l'estomac, défaut qui se rencontre dans l'ortolan. *Voyez* ORTOLAN. (*b*)

OISEAU DU PARADIS, (*Astrol.*) constellation de l'hémisphere méridional, qui est du nombre de celles qu'on ne sauroit voir dans ces climats. *Voyez* CONSTELLATIONS. (*O*)

OISEAU, *terme de Maçonnerie*, signifie une espece de demi-auget composé de planches légeres, arrondies par une extrémité, & jointes en équerre par l'autre, dont celle d'en-bas est posée horisontalement sur deux morceaux de bois en forme de bras assez longs; & celle d'en-haut est attachée à deux autres petits bâtons, qui tombent d'aplomb sur chacun des bras. C'est sur cette petite machine que de jeunes manœuvres, qu'on nomme *goujats*, portent sur leurs épaules le mortier aux maçons & limosins, lorsque le service ne se peut faire à la pelle. (*D. J.*)

OISEAU, (*Sculpture.*) c'est une espece de palette sur laquelle les sculpteurs mettent le mortier avec lequel ils travaillent de stuc.

OISELER, v. a. *terme de Fauconnerie*; dresser un oiseau.

Oiseler, chez les oiseleurs, veut dire, *tendre des filets*, préparer des gluaux, ou se servir du miroir & des trébuchets pour prendre des oiseaux.

OISELIER, s. m. (*Oiselerie.*) celui qui va chas-

ser & tendre aux menus oiseaux, qui les éleve, & qui en fait trafic. C'est aussi l'*oiselier* qui fait les cages, les volieres & les cabannes, soit de fil, de léton ou de fer pour les renfermer, & les faire couver ; il fait aussi les trébuchets pour les prendre, & les divers filets qui servent à cette chasse.

Les *oiseliers* composent à Paris une assez nombreuse communauté, & qui n'y est pas des moins anciennes. Leurs statuts & réglemens leur ont été donnés par les officiers des eaux & forêts de Paris ; & ceux dont ils se servent présentement leur furent délivrés au mois de Mai 1647, par le greffier de cette jurisdiction, comme extrait des anciens registres. *Savari.* (*D. J.*)

OISEMONT, (*Géog.*) petite ville, ou plutôt bourg de France en Picardie, au diocèse d'Amiens. Ce bourg est une commanderie de l'ordre de malthe, & même le curé est croisé de malthe ; mais *Oisemont* est encore plus connu des gens de lettres, pour avoir donné la naissance à Samuel des Marets, l'un des plus célebres théologiens réformés du xvij. siecle. Il s'acquit une haute réputation par un grand nombre de livres de controverses contre les Catholiques, les Sociniens, & Grotius lui-même. La variété des sujets qu'il a traités, témoigne que ce n'étoit pas un esprit borné. On peut ajouter qu'il écrivoit facilement, avec beaucoup de feu & d'érudition. Il livra des sanglans combats à Voetius touchant une confrérie de la Vierge, établie à Bois-le-Duc, & que M. Voet prétendoit qu'on pouvoit tolerer. La guerre dura plus que le siege de Troie, & ne finit pas même par la médiation des curateurs de l'académie de Groningue d'un côté, & celle du magistrat d'Utrecht de l'autre. Cette querelle produisit tant d'écrits, que M. Bayle trouvoit que c'étoit une entreprise difficile que d'en donner seulement la liste chronologique. Le systême théologique de Maresias, *synopsis theologica*, fut imprimé plusieurs fois, & regardé comme un code dans quelques académies. Il mourut à Groningue en 1673, à 74 ans. (*D. J.*)

OISEUX *ou* OISIF, adj. (*Gram.*) *Voyez* OISIVETÉ. On dit une vie *oiseuse*, des paroles *oiseuses*.

OISEUX DE LA SYNAGOGUE, (*Théolog.*) officiers publics chez les Hébreux, ainsi appellés parce que leur emploi étoit sédentaire, & que dégagés de toute autre occupation, ils ne vacquoient qu'au service divin & aux exercices de piété.

Les critiques qui ont fait leur principale étude des cérémonies des Juifs & des écrits des rabins, ont beaucoup & diversement parlé de ces *dix oiseux* de la synagogue. Lightfoot, *in Math. iv. 23.* croit que ces dix personnes étoient nécessaires pour composer une synagogue considérable. Il met à leur tête les trois magistrats qui jugent des affaires civiles ; le quatrieme est le *chazan*, ou ministre ordinaire de la synagogue. Le terme hébreu *chazan* signifie *inspecteur* ; c'est comme l'ange ou l'évêque de l'assemblée. Il ne lit pas la loi, mais, comme chef, il choisit ceux qui la doivent lire.

Outre ces quatre chefs, il y a encore trois *parnassins* : ce sont les diacres, qui ont soin de recueillir les aumônes, & de les distribuer aux pauvres. Le huitieme ministre de la synagogue est l'interprete, emploi nécessaire depuis la captivité de Babylone, parce que le peuple n'entendoit plus la langue hébraïque. Pour completer le nombre *des dix oiseux*, Lightfoot ajoute encore un *docteur de théologie* & un *interprête* ou sou-maître, qui fait des répétitions.

D'autres croyent que les dix *oiseux* étoient les trois présidens & les sept lecteurs ; d'autres que c'étoient dix personnes agées pour assister continuellement à la synagogue, parce que, sans ce nombre de dix, il n'y a point d'assemblée légitime pour réciter les formules ordinaires des bénédictions. Vitringa dans son *archisynagogus* réfute ces sentimens, & soutient que c'étoit dix personnes préposées à une synagogue. Dans les moindres synagogues il y avoit au moins un chef, *archisynagogus*, accompagné de deux collégues ou assesseurs, qui présidoient aux assemblées. Mais dans les grandes, le chef de la synagogue y ajoutoit sept lecteurs, qui achevoient le nombre de dix ; & comme ils étoient assidus à la synagogue, & qu'on choisissoit ordinairement des gens aisés & désoccupés, on leur donne parmi les juifs le nom d'*oiseux* ou d'*oisifs*. *Voyez* ARCHISYNAGOGUE & SYNAGOGUE. Calmet, *dict. de la bib.*

OISIF, adj. *Voyez l'article* OISIVETÉ.

OISILLON, s. (*Hist. nat. Ornith.*) on a donné ce nom aux oies dans leur premier âge, & on les appelle *oisons* lorsqu'elles sont un peu plus grandes. *Voyez* OIE. (*I*)

OISIVETÉ, s. f. (*Droit natur. Morale & Polit.*) desœuvrement, fainéantise, ou manque d'occupation utile & honnête ; car le mot *oisiveté* renferme ces deux idées.

Il y a, dit la Bruyere, des créatures de Dieu, qu'on appelle des *hommes*, dont toute la vie est occupée, & toute l'attention est réunie à scier du marbre : c'est très-peu de chose. Il y en a beaucoup d'autres qui s'en étonnent ; mais qui sont entierement inutiles, & qui passent les jours à ne rien faire, c'est bien moins que de scier du marbre.

Le desœuvrement dans lequel on languit, est une source de désordre. L'esprit humain étant d'une nature agissante, ne peut pas demeurer dans l'inaction ; & s'il n'est occupé de quelque chose de bon, il s'applique inévitablement au mal ; car quoiqu'il y ait des choses indifférentes, elles deviennent mauvaises lorsqu'elles occupent seules l'esprit, s'il est vrai néanmoins qu'il y ait des personnes oisives qui s'occupent davantage de choses indifférentes que de vicieuses.

On ne sauroit que blamer ceux qui emploient tout leur tems à des choses inutiles, s'il est encore vrai que les hommes soient créés pour faire du bien ; mais on voit par expérience que ceux qui ne s'appliquent à aucune occupation honnête, tombent dans le déréglement.

Les hommes qui ne prennent d'autre soin que de manger, sans aucun travail, les biens que la fortune leur a procurés, satisfaits d'eux-mêmes, quand ils ont l'art de regler leur dépense suivant leurs revenus ; de tels hommes, dis-je, sont inutiles à la société, en ne faisant rien pour elle. La nonchalance dans laquelle ils vivent, étrécit leur esprit, les rend méprisables aux autres, & souvent leur devient funeste au premier revers.

La pratique de l'*oisiveté* est une chose contraire aux devoirs de l'homme & du citoyen, dont l'obligation générale est d'être bon à quelque chose, & en particulier, de se rendre utile à la société dont il est membre. Rien ne peut dispenser personne de ce devoir, parce qu'il est imposé par la nature ; le silence de nos loix civiles à cet égard, n'est pas plus capable de disculper ceux qui n'embrassent aucune profession, que de justifier ceux qui recherchent, ou qui exercent impunément des emplois dont ils ne sont, ni ne veulent se rendre capables.

Il est honteux de se reposer avant que d'avoir travaillé. Le repos est une récompense qu'il faut avoir mérité. On lit sur une cornaline représentant Hercule, cette sentence grecque, *la source de la gloire & du bonheur est dans le travail*, vérité de tous les tems & de tous les âges. Il faut même se persuader que le travail est une des sources du plaisir, & peut-être

la plus certaine. Une vie oisive doit être néceffairement une vie trifte. Je demande aux gens riches & défœuvrés fi leur état eft heureux. L'ennui qui les confume, me prouve bien le contraire.

L'*oifiveté* eft fur - tout fatale au beau fexe. Juvenal le fait fentir exprès dans des vers qui font fort beaux.

Præftabat caftas humilis fortuna latinas
Quondam, nec vitiis contingi parva folebant
Tecta : labor, fomnique breves, & vellere thufco;
Vexatæ duræque manus.

Un empereur chinois de la famille de Tang, tenoit pour maxime, que s'il y avoit dans fes états une femme qui ne s'occupât point, un homme qui ne labourât point, quelqu'un fouffroit le froid, ou la faim dans l'empire. Sur ce principe, dit le P. du Halde, il fit détruire une infinité de monafteres de bonzes.

Les Egyptiens, les Lacédémoniens, les Lucaniens avoient des lois contre l'*oifiveté*. Là chacun étoit tenu de déclarer au magiftrat de quoi il vivoit, & à quoi il s'occupoit, & ceux qui fe trouvoient mentir, ou n'avoir aucune profeffion, étoient chatiés.

Les Athéniens entrerent encore dans de plus grands détails pour prévenir l'*oifiveté*. Ne devant pas obliger tous les citoyens à s'occuper de chofes femblables, à caufe de l'inégalité de leurs biens, ils leur firent embraffer des profeffions conformes à l'état & aux facultés de chacun. Pour cet effet, ils ordonnerent aux plus pauvres de la république de fe tourner du côté de l'agriculture & du négoce ; car n'ignorant pas que l'*oifiveté* eft la mere de la pauvreté, & que la pauvreté eft la mere des crimes, ils crurent prévenir ces défordres en ôtant la fource du mal. Pour les riches, ils leur prefcrivirent de s'attacher à l'art de monter à cheval, aux exercices, à la chaffe & à la philofophie, étant perfuadés que par-là ils porteroient les uns à tâcher d'exceller dans quelqu'une de ces chofes, & qu'ils détourneroient les autres d'un grand nombre de déréglemens.

Il feroit à fouhaiter qu'il y eût également parmi nous des loix contre l'*oifiveté*, & qu'il ne fût permis à perfonne, de quelque rang qu'il fût, de vivre fans avoir quelqu'occupation honnête d'efprit ou de corps.

En effet, tout ce que la morale peut dire contre l'*oifiveté* fera toujours foible, tant qu'on n'en fera pas une affaire capitale. L'imagination humaine, on ne fauroit trop le répeter, a befoin d'être nourrie ; lorfqu'on ne lui préfente pas des objets véritables, elle s'en forme d'une fantaifie dirigée par le plaifir, ou l'utilité momentanée. Examinez les fcélérats que la juftice eft obligée de condamner à la mort, ce ne font pas ordinairement des artifans ou des laboureurs : les travailleurs penfent au travail qui les nourrit ; ce font des gens oififs que la débauche ou le jeu, enfans de l'*oifiveté*, ont porté à tous crimes. C'eft à cette premiere *oifiveté* que l'on doit attribuer la plûpart des troubles, & en partie la chute de la république de Rome. Publius Nafica fit conftruire, fans qu'il en fût befoin, les chofes néceffaires à une armée navale pour exercer les Romains : on craignoit déja l'*oifiveté* plus que les ennemis.

Concluons que cette maladie eft également funefte aux hommes & aux empires ; & que multiplier dans un état les genres d'occupations, c'eft s'affurer du bonheur, des richeffes & de la tranquillité des fujets. (*D. J.*)

OISIVETÉ, (*Médec.*) c'eft la fource de bien de maladies, car outre qu'elle épaiffit les humeurs, & relâche les folides, elle énerve le corps & accélere la vieilleffe. C'eft elle qui produit dans les voluptueux & les gens mous & efféminés toutes les maladies qui dépendent de l'acrimonie ; comme la goutte, la pierre, le fcorbut, la mélancholie, la manie, & enfin le défefpoir du tems perdu. L'éducation molle & oifive de la jeuneffe, dans notre fiecle, nous difpofe dès l'âge le plus tendre à toutes les maladies qui proviennent de l'*oifiveté* ; telles que la molleffe, la laxité, la foibleffe dans les fibres, l'acrimonie, l'alkalefcence des humeurs, les maladies chroniques fi communes & fi variées de nos jours, & fi peu connues des anciens, ne font dûes qu'à cette même éducation, qui de mâle & vigoureufe qu'elle étoit parmi les Romains & les Grecs, eft devenue languiffante & efféminée parmi nous : auffi voyons-nous peu de gens qui jouiffent d'une fanté robufte. Le travail eft le remede à tous les maux qu'entraine avec elle l'*oifiveté*. De-là vient que le célebre Loke ordonne d'exercer beaucoup la jeuneffe, & de l'accoutumer dès l'âge le plus tendre au travail ; cette méthode feroit plus utile, & il arriveroit que les gens de lettres s'adonneroient aux différens exercices du corps, ce qui les rendroit plus fains & plus robuftes. L'amour du travail des mains & fa continuité donne aux gens de la campagne cette vigueur qui ne fe trouve point dans les villes, & qui réfifte à toutes les maladies dont nous avons parlé. Les médecins devroient donc infifter fur la néceffité de changer l'éducation journaliere ; ils contribueroient en cela à la confervation de la fanté.

OISON, (*Hift. nat. Ornit.*) nom que l'on a donné aux jeunes oies. *Voyez* OIE.

OIUM, (*Géog. anc.*) il y avoit dans l'Attique deux lieux ainfi appellés ; l'un fe nommoit *Oium* ou *Oeum deceleium*, c'eft-à-dire proche de Déceléa & de la tribu Hippotoontide ; l'autre furnommé *Oeum ceramicum*, étoit un quartier d'Athènes, proche du Céramique, de la tribu Séontide. Ce quartier portoit le nom *d'Oeum*, comme qui diroit un *défert*, parce qu'on n'y voyoit pas l'affluence du peuple qui étoit au Céramique, quoique ces deux quartiers fe touchaffent. (*D. J.*)

O K

OKAMNI, (*Hift. nat. Botan.*) c'eft un arbriffeau du Japon, dont les rameaux font droits, minces & en grand nombre. Ses feuilles font d'un pouce & demi de long, ovales, épaiffes, dures, foiblement dentelées, & quelquefois recourbées. Les fleurs qui naiffent des aiffelles des feuilles deux-à-deux ou trois-à-trois, font petites, à quatre pétales, & d'un blanc incarnat ; les baies font rondes, purpurines, pulpeufes, contenant des femences rouffes & brillantes.

OKELAS, f. m. (*terme de Relat.*) on appelle *okelas* en Egypte & dans les contrées orientales, de petits bâtimens autour d'une cour, deftinés aux marchands de certains pays, pour y placer leurs effets. Il y a au Caire un *okelas* confacré aux marchands de Nubie pour y mettre leurs marchandifes & leurs efclaves noirs ; il y en a un autre pour les efclaves blancs de la Géorgie. *Voyez* Pocock, *defcription d'Egypte*, *tome I. p. 37.* (*D. J.*)

OKKISIK, (*Hift. mod. fupeftition.*) c'eft le nom fous lequel les Hurons fauvages de l'Amérique feptentrionale défignent des génies ou des efprits, foit bienfaifans, foit malfaifans, qui font attachés à chaque homme. On trouvera les idées que les fauvages en ont *à l'article* MANITOUS.

OKNIAS, *ou* OKINAS, (*Hift. mod.*) on défigne fous ce nom les grands feigneurs ou principaux officiers de la cour du roi de Kamboje, dans les Indes orientales. Ce font eux qui forment le confeil du monarque, & qui jugent les caufes des fujets dont ils

ils font rapport à sa majesté. La marque de leur dignité est une boîte d'or qui renferme le bétel que les Indiens mâchent perpétuellement ; ils la portent dans leur main, ou bien ils la font porter par un esclave qui les précede. Les seigneurs d'un rang inférieur s'appellent *tonimas* ; il ne leur est permis d'avoir qu'une boîte d'argent. Les *nampras* forment le troisieme ordre de la noblesse.

OKU-JESO, (*Géog.*) c'est-à-dire le *Haut-Jeso*, grand continent d'Asie à son extrémité orientale. Les géographes n'ont pas encore déterminé si ce grand pays confine avec la Tartarie ou avec l'Amérique. M. de Lisle n'a pas connu cette presqu'île & ce golfe, lorsqu'il a fait sa carte des Indes & de la Chine. C'est Kaempfer qu'il faut consulter, & qui vous donnera la division de ce pays en provinces.

O L

OLAMPI, s. m. (*Hist. des drog. exot.*) gomme ou résine qu'on apportoit autrefois d'Amérique ; elle est dure, jaune, tirant sur le blanc, transparente, ressemblant au copal, douce au goût avec un peu d'astriction ; elle passe pour émolliente & résolutive ; mais on ne sait point de quel arbre elle découle, & même on ne la connoît plus dans les boutiques.

OLARSO, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Espagne, selon Pline, *liv. IV. ch. xx.* Ptolomée, *liv. II. ch. vj.* la met dans l'Espagne tarragonoise, & parmi les villes maritimes des Vascons : c'est aujourd'hui *Oiarso*, village à deux lieues de Fontarabie. (*D. J.*)

OLBA, (*Géog. anc.*) ville de Cilicie, capitale de la Kétide, dans le voisinage de Séleucie, étoit à dix lieues de Lalasis. Ptolomée l'appelle *Olbasa*, & la met à 64. 30. de *Longitude*.

La ville d'*Olba*, que Strabon nomme *Olbé*, étoit célebre par un temple de Jupiter, qui fut bâti par Ajax fils de Teucer. Les grands-prêtres de ce temple étoient princes du pays ; ils faisoient battre monnoie à leur coin, & exerçoient dans l'étendue de leurs états les droits de souveraineté. On sait que dans la plus haute antiquité, les rois & les princes étoient les premiers ministres de la religion. La même personne portoit le sceptre d'une main, & de l'autre offroit des sacrifices à l'être suprème. Cet usage établi dans les premiers tems chez presque toutes les nations, subsistoit sous la domination romaine dans plusieurs provinces de l'Asie. Les pontifes de Zela & des deux Comanes jouissoient d'une espece de souveraineté dans le Pont & dans la Cappadoce. Le grand-prêtre de Jupiter Abretonien avoit le titre & l'autorité de souverain dans la Mysie. Tous ces princes & pontifes au milieu des provinces romaines, étoient libres, & vivoient suivant leurs propres lois.

L'histoire des princes d'*Olba* remonte jusqu'au tems de la guerre de Troie ; mais elle est peu connue dans le détail. Strabon, *liv. XIV.* nous apprend seulement que le sacerdoce & la principauté étoient héréditaires dans une même famille ; que les états de ces princes furent démembrés ; que la famille sacerdotale fut totalement dépouillée, & qu'elle fut ensuite rétablie.

Les médailles nous donnent le nom de trois de ces princes, l'étendue de leurs états, le titre de sacré, *IEPA*, dont leur capitale étoit décorée, & plusieurs autres faits intéressans, dont aucun écrivain ancien n'a parlé, mais sur lesquels il faut consulter les *mém. de l'acad. des Inscript. tom. XXI.*

Je remarquerai seulement que l'étendue des états du prince d'*Olba* pouvoit être de vingt lieues d'orient en occident. Son pays quoique situé dans les montagnes, étoit très-fertile. La race sacerdotale fut maintenue par Auguste dans la possession de la principauté ; elle étoit encore florissante sous le regne de Tibere ; mais nous n'avons aucun monument des siecles suivans qui fasse mention des princes d'*Olba* ; car quoique sujets de l'empire, ils étoient par la situation de leur pays, presque indépendans de l'empereur.

Il est probable que le culte de Jupiter, & que l'autorité des pontifes subsisterent à *Olba* jusqu'au regne de Théodose. Au jv. siecle de l'ére vulgaire, la ville d'*Olba* fut comprise dans la province d'Isaurie, & fut décorée d'un siege épiscopal. Eusebe, évêque d'*Olba*, étoit un des peres du concile de Constantinople, qui se tint l'an 381, & Théodore d'*Olba* assista au concile général convoqué l'an 681 contre les Monothélites. Nous ignorons si la ville d'*Olba* subsiste encore ; mais les écrivains & les voyageurs ne nous instruisent pas davantage sur l'état actuel de plusieurs villes qui ont été célebres dans l'Orient. (*D. J.*)

OLBASA, (*Géog. anc.*) Ptolomée compte trois villes de ce nom dans l'Asie mineure ; savoir 1°. *Olbasa*, ville de Pisidie : 2°. *Olbasa*, ville de la Cappadoce, dans l'Antiochiane : 3°. *Olbasa*, ville de la Cilicie, dans la Kétide. Strabon la nomme *Olbé*. C'est *Olba* dont nous venons de donner l'article.

OLBIE, (*Géog. anc.*) en latin *Olbia* ; il y a eu plusieurs villes de ce nom. Nous indiquerons les principales ; mais il n'y en avoit aucune dans la Grece.

Il y a 1°. *Olbia*, ville maritime de l'île de Sardaigne sur la côte orientale. Scipion s'en rendit maître, & la ravagea. On en voit encore les ruines près du cap Comin. 2°. *Olbia*, ville de la Gaule narbonnoise, selon Pomponius Méla, *liv. II. c. v.* 3°. *Olbia*, ville de la Sarmatie en Europe, à l'embouchure du Boristhene. 4°. *Olbia*, ville de l'Asie mineure en Bithynie sur la Propontide, selon Ptolomée, *liv. V. chap. j.* 5°. *Olbia*, ville de l'Asie mineure dans la Lycie.

OLCADES, (*Géog. anc.*) anciens peuples d'Espagne, dont Polybe & Tite-Live ont fait mention, sans nous apprendre quel canton ils occupoient. Cellarius croit qu'ils étoient voisins des Orétains, & au midi.

OLDA, (*Géog. anc*) riviere de France en Guienne, où elle se jette dans la Garonne ; c'est le *Lot*.

OLDAK-BACHAS, (*Hist. mod.*) grade militaire dans les troupes des Algériens. Les *oldak-bachas* sont au nombre de quatre cent ; ce sont des lieutenans d'infanterie, qui pour marque de leur grade portent une bande de cuir qui leur pend le long du dos. Ils passent, suivant leur rang & leur mérite, au grade de capitaine, ou de boluk-bachas, qui sont au nombre de huit cent. Parmi ceux-ci on choisit les membres du conseil, appellés *chia-bachas* ou *colonels*, qui sont au nombre de trente ; ces derniers, ainsi que toutes les troupes, sont soumis à l'aga, qui est le général en chef, & la personne la plus constituée en dignité après le dey ; mais il ne jouit de sa place que pendant deux mois, de peur qu'il n'acquiere une trop grande autorité. Lorsque ce tems est expiré, il est remplacé par le plus ancien des chia-bachas. Sur quoi il faut remarquer que le moindre passe-droit exciteroit une révolte parmi les troupes algériennes. Il y a encore d'autres emplois militaires dans ces troupes ; les vékilars sont les pourvoyeurs de l'armée ; les peys sont les quatre plus anciens soldats qui sont les plus proches de la promotion ; les soulaks sont les huit plus anciens qui suivent ; ce sont ces derniers qui composent la garde du dey : ils sont distingués par leurs armes & par une plaque de cuivre qu'ils portent sur leurs bonnets. Les kaïts sont des soldats turcs chargés de percevoir les revenus du dey. Les sagiars sont des soldats turcs qui portent une lance : il y en a toujours cent qui accompagnent l'armée, & à qui l'on confie la garde des eaux.

OLDENBOURG, (*Géog.*) ville forte d'Allemagne en Westphalie, capitale du comté de même nom, avec un château qui sert de citadelle. Cette ville & le comté appartiennent au roi de Danemarck, qui descend de la maison d'*Oldembourg*. Elle est sur le Hunte dans un pays abondant en chevaux, à 9 lieues N. E. de Brême, 18 S. E. d'Ebmden, 29 N. E. de Munster. *Longit.* 25. 42. *latit.* 53. 12.

Je ne dois pas oublier de nommer deux savans, Lubin & Mencke dont *Oldembourg* est la patrie.

Lubin (*Eilhard*) étoit un homme de beaucoup d'érudition. On a de lui des notes sur Anacréon, Juvenal, Perse & d'autres ouvrages qui prouvent son savoir; mais celui qui fit le plus de bruit est un traité sur la nature & l'origine du mal, intitulé *phosphorus de causâ primâ & naturâ mali.* Il y soutient qu'il faut admettre deux principes co-éternels; savoir, Dieu & le néant: opinion monstrueuse qui fut refutée solidement quand l'ouvrage dont nous parlons fut mis au jour. Son auteur mourut en 1621, âgé de 56 ans.

Mencke (*Louis-Othon*) est le premier auteur du journal de Leipsic, dont il avoit déja publié trente volumes, lorsqu'il finit sa carriere en 1707, âgé de 63 ans. (*D. J.*)

OLDENDORP, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans le cercle de la basse-Saxe, au duché de Lunebourg, sur les rivieres de Wenaw & d'Esca. Elle est fameuse par la bataille de 1633. *Long.* 28. 10. *lat.* 53. 16.

OLDENLANDIE, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) *oldenlandia*, genre de plante à fleur en rose, composée de quatre pétales disposés en rond, & soutenus par un calice qui devient dans la suite un fruit presque rond, sec, divisé en deux capsules, & rempli de petites semences. Plumier, *nova plant. amer. gen.* *Voyez* PLANTE. (*I*)

OLDENSEL, (*Géog.*) en latin *Salia vetus*, petite ville des Provinces-Unies, dans l'Ovérissel, à 3 lieues d'Œtmarsen, 10 de Deventer. *Long.* 24. 33. *lat.* 52. 22.

OLDESLO, (*Géog.*) petite ville fortifiée d'Allemagne, dans la Wagrie. Elle appartient au roi de Danemarck, & est sur la Trave, à 7 lieues O. de Lubeck, 10 N. E. de Hambourg. *Longit.* 28. 1. *latit.* 53. 58. (*D. J.*)

OLEA, (*Hist. nat.*) nom d'une pierre jaune, noire, blanche & verte. *Voyez* Boece de Boot, *de lapid. & gemmis.*

OLEA, (*Géog. anc.*) en grec ἐλαία, mot qui veut dire l'*olivier* & l'*olive*. Plutarque parle de deux fontaines de la Béotie auprès de la montagne de Délos, dont l'une s'appelloit ainsi, & l'autre *la palme* ou *le palmier*. C'étoit près de ces deux fontaines qu'on disoit qu'Apollon étoit né.

OLÉAGINEUX, adj. (*Méd.*) ce qui tient de la nature de l'huile, ou dont on peut tirer de l'huile. *Voyez* HUILE.

Dans ce sens les olives, les noix, les amandes, &c. sont des fruits *oléagineux*, ou des fruits dont on peut exprimer l'huile. *Voyez* FRUIT.

Les pins, sapins, &c. sont des bois *oléagineux*, parce qu'on en tire de la résine, de la térébenthine, &c. *Voyez* RÉSINE.

Les bois *oléagineux* sont de tous les bois ceux qui brûlent le mieux, & le plus aisément. *Voyez* CHAUFFAGE.

Une urine *oléagineuse* dans les fievres malignes, est un signe de mort. *Voyez* URINE.

OLÉANDRE, s. m. (*Anat.*) éminence située derriere le pli du coude, sur laquelle on s'appuie: c'est l'apophyse postérieure de l'os du coude, qui empêche que cet os ne puisse se fléchir en arriere, & qui forme un angle aigu quand on plie le bras.

OLÉCRANE, s. m. (*Anat.*) apophyse postérieure du cubitus, qui est reçue dans la fosse postérieure de l'extrémité de l'humérus. On sait que l'os du bras, qu'on nomme *cubitus*, a deux apophyses à son extrémité supérieure; l'une antérieure, petite & courte, nommée *coronoïde*; l'autre postérieure, plus grosse & plus longue. C'est cette derniere qu'on appelle *olécrane*. Elle arrête l'avant-bras, lorsqu'il est en droite ligne avec le bras, & empêche l'avant-bras de se plier en arriere. L'*olécrane* sert encore à affermir l'articulation du cubitus avec l'humérus. C'est pour ces usages différens que l'*olécrane* ne fait qu'une seule & même piece avec l'os du coude. (*D. J.*)

OLÉNUS, (*Géog. anc.*) nom, 1°. d'une ville du Péloponnèse en Achaïe, 2°. d'une ville de Grece dans l'Etolie, 3°. d'une ville d'Asie dans la Galatie.

OLERIES, s. f. plur. (*Antiq. grecq*) fêtes qui se célébroient à l'honneur de Minerve à Olère ville de Crete.

OLERON, (*Géog.*) île de France sur la côte d'Aunis & de Saintonge, à 2 lieues du continent. Elle a 5 lieues de long, 2 de large, & 12 de circuit. Elle est fertile en blé, en vin, & en sel. On y compte environ 8 mille habitans.

Les anciens l'ont connue sous le nom d'*Uliarus*, comme on le voit dans Pline, *liv. IV. c. xix.* Sidonius Apollinaris l'appelle *Olario.* Ses habitans ont long-tems passé pour bons hommes de mer; & c'est d'eux que viennent les lois de la marine appellées les *lois d'Oleron.* Ils avoient autrefois un gouverneur particulier, & s'attacherent ensuite aux Rochellois jusqu'à l'an 1625 que Louis XIII. subjugua cette île avec celle de Rhé, & y fit bâtir une forteresse.

OLÉRON, (*Géog.*) ville de France en Béarn sur le Gave, avec un évêché suffragant d'Auch. Elle est à 4 lieues de Pau, 185 S. O. de Paris. *Long.* 16. 58. *lat.* 43. 10.

Cette ville est dans le territoire des anciens peuples Tarbelliens, & n'a point été connue avant le v. siecle, où on la trouve marquée dans l'itinéraire d'Antonin, sous le nom latin d'*Iluro*, corrompu dans la suite en *Eloro*, & depuis en *Oloro.* On ne voit point aussi qu'il y ait d'évêque en cette ville avant l'évêque Gratus, qui assista l'an 506 au concile d'Agde, & qui est appellé dans les signatures *episcopus oloronensis.*

Oléron fut ruiné avec la ville de Béarn par les ravages des Normands & des Sarrasins, & son évêché fut long-tems tenu par les évêques de Gascogne, c'est-à-dire, par des prélats qui possédoient seuls tous les évêchés de Gascogne. Mais vers l'an 1058, on nomma à ce siege un évêque particulier nommé *Etienne.* Ce fut alors que la cathédrale d'*Oléron* fut rebâtie; la ville le fut ensuite par Centule vicomte de Béarn; elle s'adonna au Commerce qui y est aujourd'hui fort languissant. L'évêché d'*Oleron* a 209 paroisses, & s'étend encore dans tout le pays de Soule qui en a 64. Le chapitre de la cathédrale est l'unique qu'il y ait dans ce diocèse; il est composé d'un archidiacre & de douze chanoines. (*D. J.*)

OLÉRON, LOIS D' (*Jurispr.*) *Voyez* au *mot* LOI, l'*article* LOIS DE LAYRON, & LOIS D'OLÉRON. (*A*)

OLESKO, (*Géog. mod.*) petite ville de la Pologne au palatinat de Wolhinie, sur les confins des palatinats de Belz & de Russie, à l'orient de Busk, & au nord de Soloczow, assez près des sources du Bogh qui tombe dans la Vistule, & de celle de la riviere de Ster qui se perd dans le Borysthene, au levant d'été, & à 10 milles géographiques de Léopol. *Long.* 42. 47. *lat.* 49.

C'est dans le château d'*Olesko* que naquit en 1629 Jean Sobiesky roi de Pologne, & l'un des plus grands

guerriers du xvij. siecle. Il battit les Turcs en diverses occasions ; gagna sur eux la bataille de Choczin en 1673 ; fut élu roi de Pologne l'année suivante ; fit lever le siege de Vienne en 1683, & mourut à Varsovie. M. l'abbé Coyer nous a donné sa vie, & elle est très-bien écrite.

OLFACTIF ou OLFACTOIRE, adject. *terme d'Anatomie*, se dit de la premiere paire de nerfs, qui tirent leur origine de la moëlle alongée. On les appelle ainsi, parce qu'ils sont les instrumens immédiats de l'odorat. *Voyez nos Pl. anat. & leur explic. Voyez aussi* ODORAT.

Les anciens les appelloient *productions maxillaires*; nom qui, selon le docteur Drake, leur convient mieux jusqu'à leur arrivée à l'os cribleux, attendu que ce sont plutôt des productions de la moëlle alongée que des nerfs distincts : mais leurs cavités manifestes, & leur communication avec les ventricules prouvent le contraire. *Voyez* MOELLE ALONGÉE.

Les nerfs *olfactifs* naissent de la partie inférieure des corps cannelés; ils se portent en-devant vers l'os ethmoïde, & se distribuent à travers les trous de la lame cribleuse de cet os, à toute la membrane pituitaire, & communiquent chacun par des filets particuliers avec quelques rameaux du nerf ophthalmique & du nerf maxillaire supérieur. *Voyez* ETHMOÏDE, OPHTHALMIQUE, &c. (L)

OLHADE, *voyez* NIGROIL.

OLIBAN. *Voyez* ENCENS, *Hist. nat. des Drogues*, & ENCENS, *Pharmac. & Mat. médic.* (b)

OLICANA, (*Géog. anc.*) ville de l'île d'Albion, au pays des Brigantes selon Ptolomée, *l. II. c. ij.* Baxter croit que c'est aujourd'hui *Ilkley* sur la petite riviere de Werf; & Cambden pense que c'est *Oteley*. (D. J.)

OLIERGUES, (*Géog.*) petite ville de France dans la basse Auvergne, au diocèse de Clermont-sur-la-Dore, à sept lieues de Montbrison, & à 5 au-dessus de Thiers. *Long.* 21. 18. *lat.* 45. 40.

OLIGARCHIE, s. f. OLIGARCHIQUE, adj. (*Politique.*) C'est ainsi qu'on nomme la puissance usurpée d'un petit nombre de citoyens qui se sont emparés du pouvoir, qui suivant la constitution d'un état devoit résider soit dans le peuple, soit dans un conseil ou sénat. Il est bien difficile qu'un peuple soit bien gouverné, lorsque son sort est entre les mains d'un petit nombre d'hommes, dont les intérêts different, & dont la puissance est fondée sur l'usurpation. Chez les Romains le gouvernement a plusieurs fois dégénéré en *oligarchie*; il étoit tel sous les décemvirs, lorsqu'ils parvinrent à se rendre les seuls maîtres de la république. Cet odieux gouvernement se fit encore sentir d'une façon plus cruelle aux Romains sous les triumvirs, qui apres avoir tyrannisé leurs concitoyens, avoir abattu leur courage & éteint leur amour pour la liberté, préparerent la voie au gouvernement despotique & arbitraire des empereurs.

OLICA, (*Géog.*) ville forte de Pologne dans la Wolhinie, avec titre de duché. *Long.* 44. 23. *lat.* 50. 55. (D. J.)

OLIMACUM, (*Géog. anc.*) ville ancienne de la haute Pannonie, selon Ptolomée, *l. II. c. xv.* On croit que c'est aujourd'hui *Lymbach* en Hongrie aux confins de la Stirie.

OLINA, (*Géog. anc.*) 1°. riviere de la Gaule celtique qui est présentement l'*Orne*; 2°. ancienne ville de l'Espagne tarragonoise, qu'on croit être aujourd'hui *Molina*.

OLINDE, s. f. *terme de Fourbisseur*, sorte de lame d'épée, qui est des plus fines & des meilleures, & qui a pour marque une corne.

OLINDE, (*Géog.*) ville de l'Amérique méridionale au Brésil, dans la capitanie de Fernambouc. Elle étoit située sur un côteau d'un agréable aspect; & la riviere qui tombe dans le port, s'appelle *Bibiribe*. Les Hollandois s'en emparerent en 1630, & les Portugais n'ont pas réparé ses ruines. *Longit.* selon Cassini, 342. 21. 30. *lat.* 8. 18. *Long.* suivant Harris, 342. 31. 15. *lat.* 7. 48. (D. J.)

OLIOULES, (*Géog.*) petite ville de France en Provence, dans la viguerie d'Aix, au diocèse de Toulon. Les PP. de l'Oratoire y ont un college. *Long.* 23. 30. *lat.* 43. 10.

OLISUM, (*Géog. anc.*) ville de Grece dans la Thessalie. Plutarque en fait mention dans la vie de Thémistocle, & Pline, *l. IV. c. ix.*

OLITE, (*Géog.*) ville d'Espagne dans la Navarre, capitale d'une mérindade de même nom. Les rois de Navarre y faisoient autrefois leur résidence. Elle est dans un pays agréable & fertile, sur la route de Pampelune à Sarragoce, sur le Cidaço, à 8 lieues N. de Tudel, 8 N. E. de Calahorra.

Ce fut dans cette ville que mourut en 1425 Charles III. roi de Navarre, de la maison d'Evreux, & fils de Charles II. dit *le mauvais*. *Long.* 16. 12. *lat.* 42. 20. (D. J.)

OLIVA, (*Géog.*) monastere dans la Prusse polonoise sur la côte, à un mille de Dantzick. Il est remarquable par le traité de paix qui y fut conclu en 1660 entre l'empereur & les rois de Suede & de Pologne. *Long.* 36. 32. *lat.* 54. 26.

OLIVAIRE, adj. *terme d'Anatomie*, qui se joint au mot *corps* : or ce que les Anatomistes appellent *corps olivaires*, sont deux éminences de la partie inférieure du cerveau, placées de chaque côté des corps pyramidaux vers leur extrémité inférieure. Cette dénomination leur a été donnée à cause de leur figure qui ressemble beaucoup à celle d'une olive. *Voyez* CERVEAU.

OLIVAISON, s. f. (*Econ. rustiq.*) saison où l'on fait la récolte des olives.

OLIVATRE, adj. (*Gram.*) qui est de la couleur verte de l'olive.

OLIVE, s. f. (*Agriculture.*) fruit de l'olivier; les *olives* de Vérone sont vertes, douces, & menues; celles d'Espagne sont grosses, charnues, & ameres; celles de Provence tiennent le milieu entre les *olives* d'Espagne & de Vérone. On ne cueille les *olives* que quand elles sont bien mûres, ce qui arrive au mois de Novembre ou de Décembre : il faut toujours les cueillir avec la main, si l'on veut conserver les branches de l'olivier. Pour cueillir aisément les *olives*, on se sert d'échelles, & ceux qui les cueillent, les mettent dans des tabliers qu'ils ont devant eux. Enfin, on se sert de petits crochets pour amener à soi les branches éloignées.

Les *olives* n'ont pas sur l'arbre ce goût & ce degré de bonté qui leur a fait trouver place sur les tables les plus délicates. Elles ne l'acquierent, qu'après avoir été confites de la maniere suivante, ayant auparavant une amertume insupportable.

Quand les *olives* sont en état d'être confites, c'est-à-dire, dans les mois de Juin & de Juillet, & bien long-tems avant qu'elles soient propres à en tirer l'huile, on les cueille, & on les met tremper quelques jours dans de l'eau fraîche. Après les en avoir tirées, elles sont remises dans une autre eau préparée avec de la barille ou soude, & des cendres de noyaux d'*olives* brûlés, ou bien de la chaux; ensuite on les fait passer encore dans une seconde saumure faite d'eau & de sel, avec laquelle on les met en petits barils, dans lesquels on les envoie : mais pour leur donner cette pointe agréable qu'elles ont, on jette par-dessus une essence composée ordinairement de girofle, de canelle, de coriandre, de fenouil, &c.

La composition de cette essence est une espece de

secret parmi ceux qui se mêlent de confire les *olives* ; & l'on peut dire aussi que c'est en cela que consiste toute l'habileté de ce commerce, le reste étant assez facile à faire.

Quand les *olives* sont tout-à-fait en maturité, c'est-à-dire, lorsqu'elles commencent à rougir, on en tire par expression une huile excellente, dont il se fait un très-grand négoce. *Voyez* OLIVE *huile d'. Pharm. Commerce.* (*D. J.*)

OLIVE *huile d'*, (*Comm. Pharm. Médec.*) cette huile s'exprime des *olives* par le moyen des presses, ou moulins faits exprès. On les cueille vers les mois de Décembre & de Janvier dans leur plus grande maturité, c'est-à-dire, lorsqu'elles commencent à rougir. Quand on les met au moulin aussi-tôt qu'elles ont été cueillies, on en tire cette huile si douce, & d'une odeur si agréable, qu'on appelle *huile vierge*, & dont la meilleure vient de Grasse, d'Aramone, d'Aix, de Nice, *&c.* Mais comme les *olives* nouvellement cueillies rendent peu d'huile, ceux qui cherchent la quantité & non pas la bonté, les laissent quelque tems rouir sur le pavé, & ensuite les pressent. Cette seconde huile est d'un goût & d'une odeur bien moins agréable : il s'en tire néanmoins de moindre qualité, qui est l'huile commune ; elle se fait en jettant de l'eau bouillante sur le marc, & le repressant plus fortement.

Outre la Provence, le Languedoc, & la côte de la riviere de Gènes, où se recueillent les meilleures huiles d'*olive*, employées en France pour la salade & les fritures, il s'en fait encore quantité, mais de moindre qualité, dans le royaume de Naples, dans la Morée, dans quelques îles de l'Archipel, en Candie, en quelques lieux de la côte de Barbarie, dans l'île de Majorque, & dans quelques provinces d'Espagne & de Portugal. Les huiles d'*olive* les plus fines & les plus estimées, sont celles des environs de Grasse & de Nice ; celles d'Aramont, & celles d'Oneitte, petit bourg des états du duc de Savoie, sur les côtes de la riviere de Gènes.

Quant à l'usage de l'huile d'*olive*, il est de la plus grande étendue, soit pour la Médecine, soit pour la Cuisine, soit pour quantité d'ouvrages où les ouvriers & artisans en ont besoin. Elle est émolliente, anodine, résolutive, détersive : elle a fait la base de la composition des onguens : on l'emploie beaucoup dans les lavemens, & pour la cure des tumeurs inflammatoires.

Mais prévient-elle les accidens funestes de la morsure de la vipere, lorsqu'on a soin d'en oindre la partie ? C'est une question qui fit beaucoup de bruit en Angleterre & en France en 1736, sur ce que l'académie des Sciences de Paris & le public avoient été informés par plusieurs lettres de Londres, qu'un paysan anglois assuroit avoir trouvé un spécifique contre la morsure des viperes, dans l'application de l'huile d'*olive* : on disoit même que plusieurs expériences que ce paysan avoit faites sur lui & sur quelques animaux, en présence de personnes éclairées, confirmoient cette propriété de l'huile.

La matiere étoit trop importante, pour que l'académie n'en prît pas connoissance ; elle chargea donc MM. Geoffroy & Hunauld de vérifier si on pouvoit réellement regarder l'huile d'*olive* comme un remede propre à empêcher les effets terribles du venin de la vipere. Malheureusement leurs expériences répétées sur divers animaux avec beaucoup de soin, d'attention, & d'intelligence, ne justifierent point l'efficace du prétendu spécifique. *Voyez* leur mémoire à ce sujet, dans le recueil de l'académie des Sciences, *année 1737*. Il mérite d'autant mieux la curiosité des lecteurs, qu'il est accompagné de réflexions intéressantes, que leurs expériences leur ont donné occasion de faire sur cette matiere. (*D. J.*)

OLIVE, *Pierre d'*, (*Hist. nat.*) nom que quelques naturalistes ont donné à des pierres judaïques unies & lisses, c'est-à-dire, à des mamelons d'oursins pétrifiés, qui ont la forme d'une *olive*.

OLIVE, (*Conchyliol.*) autrement *rouleau* ou *cylindre*, est une coquille marine univalve, nommée ainsi pour sa figure, dont la bouche est toûjours alongée : le sommet est quelquefois détaché du corps par un cercle, ou bien est couronné ; le fût est toûjours uni.

Le caractere générique de l'*olive*, sans avoir égard à sa bouche, est d'avoir les deux extrémités à-peu-près de même largeur, & celle d'en-bas toûjours un peu moindre : sa tête n'est point séparée de son corps par une vive arrête, comme celle du cornet, ou de la volute ; elle suit le corps en s'arrondissant : il y a cependant des *olives* qui ont une couronne dentelée, & qui ne laissent pas d'avoir leur tête séparée du corps par une espece de vive arrête, ce qui pourroit embarrasser : alors c'est l'extrémité d'en-bas, qui n'est jamais pointue comme celle du cornet, qui en détermine le caractere générique.

Ce testacé a les deux extrémités presque égales ; mais son corps est renflé dans le milieu, & sa bouche toujours alongée, est un peu relevée par le bas. Ses belles couleurs, ainsi que celles des cornets, ne forment point d'especes, mais seulement des variétés dans l'espece.

Balfour appelle les *olives ulcombi*, de même que les cornets, en les distinguant seulement par des épithetes ; d'autres les ont appellés *cylindroïdes*, à cause de leur figure cylindrique, ou bien *cylindrus capite, seu mucrone in altum edito*. Les Hollandois nomment ces sortes de coquillages *brunettes*.

Rondelet a mis les *olives* dans une classe particuliere, ne sachant où les placer ; Aldrovandus qui l'a suivi en beaucoup de choses, en a fait autant.

Dans les diverses especes d'*olives*, on compte 1°. l'*olive* verte & marbrée ; 2°. l'*olive* de couleur d'agate bariolée par le bas ; 3°. le cylindre nommé *porphyre* ; 4°. l'*olive* noire ; 5°. la jaune ; 6°. la solitaire ; 7°. la bariolée & fasciée par le bas ; 8°. l'*olive* avec des caracteres de lettres ; 9°. la violette venant de Panama ; 10°. la blanche, marquée de lignes fauves ; 11°. celle dont le sommet est couronné ; 12°. la chagrinée, ponctuée de noir avec des taches jaunes ; 13°. la blanche, marbrée de taches brunes ; 14°. l'*olive* faite en zigzag, bruns sur une couleur jaune.

Ce testacé est presque le même que le cornet, non-seulement pour la coquille, mais même pour l'animal qui y est logé. La seule forme extérieure de la coquille qui est renflée dans le milieu, & plus large dans la partie d'en-bas (ce qui la rend presque égale à la supérieure) lui a fait donner le nom d'*olive* de cylindre ou de rouleau. Cette coquille est souvent plus mince, & son ouverture est aussi plus large que celle du cornet, quoique l'opercule qui doit la couvrir, soit plus petit ; on le trouve à l'ordinaire au bout de la plaque ; la tête est plus détachée que celle du cornet ; mais la clavicule est ordinairement plus petite & plus plate, n'ayant que six spires, souvent dentelées par étages ; sa plaque est presque aussi longue que sa coquille ; quand elle veut marcher, elle sort quelquefois par le côté ; & d'autres fois elle en couvre une partie. La robe de l'*olive* peut disputer de beauté avec celle du cornet ; bariolée comme elle de taches jaunâtres sur un fond blanc, elle occasionne les compartimens les plus agréables. *Hist. natur. éclaircie.* (*D. J.*)

OLIVE, (*Diete.*) *voyez* OLIVIER, *Diete & Mat. médicale.*

OLIVES, *en Architecture*, sont de petits grains oblongs, enfilés en maniere de chapelets, qui se taillent sur différentes moulures, mais particulierement sur les baguettes des astragales.

Olive, *en terme de Boutonnier*, c'eſt un ouvrage en bois tourné & paré dans le milieu, que l'on couvre diverſement pour faire des boutons aux ſurtous pour la campagne, ou qui ſervent d'arrêt aux crémaillées de carroſſes. On l'appelle *olive*, à cauſe de la reſſemblance qu'elle a avec le fruit de ce nom.

Olives, (*Maréchall.*) ſorte d'embouchure : *olives* à couplet.

OLIVENÇA, (*Géog.*) forte & importante ville de Portugal dans l'Alentéjo. Les Eſpagnols la prirent en 1658, & la rendirent aux Portugais par le traité de Lisbonne, en 1668 : elle eſt dans une plaine, proche la Guadiana, à ſix lieues S. d'Elvas, 16 E. d'Evora. *Long. 11. 12. lat. 38. 28.*

OLIVERO, (*Géog.*) riviere de Sicile, dans la côte ſeptentrionale de la vallée de Démona ; elle ſe jette dans la mer de Sicile, près de Tindaro. (*D. J.*)

OLIVETTES, ſ. f. (*Jouaillerie.*) fauſſes perles, ou raſades, de la figure d'une olive, dont on fait commerce avec les negres du Sénégal : elles ſont ordinairement blanches.

Olivette, (*Danſe.*) ſorte de danſe de campagne, qu'on fait en courant les uns après les autres. On ſerpente pour cela autour de trois arbres, ou de trois autres points fixes que l'on marque exprès.

OLIVIER, ſ. m. *olea*, (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir, & diviſée le plus ſouvent en quatre parties. Il ſort du calice un piſtil qui eſt attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur, & qui devient dans la ſuite un fruit ovoïde, mou, & plein de ſuc, qui renferme un noyau oblong, dans lequel il y a une amande de la même forme. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* Plante. (*I*)

Olivier, *olea*, (*Jardinage.*) arbre toujours verd, de moyenne grandeur, qui vient naturellement dans les contrées maritimes & méridionales de l'Europe : il s'en trouve auſſi en Afrique & dans la partie la plus chaude de l'Amérique ſeptentrionale. L'*olivier* s'éleve peu en France, mais il fait un bel arbre en Eſpagne & en Italie. Sa tige eſt courte, noueuſe, & de médiocre groſſeur : il donne beaucoup de rejettons au pié, & il fait une grande quantité de racines qui s'étendent au loin ; ſon écorce eſt lice, unie, & de couleur de cendre ; ſes feuilles ſont dures, épaiſſes, luiſantes, d'un verd brun en-deſſus, & blanches en-deſſous ; mais plus ou moins longues, ſuivant les eſpeces. Elles ſont entieres, ſans dentelures, & oppoſées ſur les branches ; l'arbre donne ſes fleurs aux mois de Mai & Juin ; elles viennent en grappes, & elles ſont d'une couleur herbacée un peu jaunâtre. Le fruit qui les remplace eſt ovale, charnu, plus ou moins gros, & alongé ſuivant les eſpeces : dans l'intérieur de l'olive, ſe trouve un noyau très-dur & de la même forme, qui eſt diviſé en deux loges propres à contenir autant de ſemences ; mais il ne s'y en trouve jamais qu'une. Ce fruit n'eſt en maturité que tout à la fin de l'automne. Il faut à l'*olivier* un climat d'une grande température ; la Provence & le Languedoc ſont les ſeules provinces du royaume où on puiſſe le cultiver avec ſuccès pour en tirer du profit. Tout ce qu'on peut faire dans les autres provinces, c'eſt d'en avoir quelques plants dans les jardins pour la curioſité. Si on les met contre un mur en eſpalier, dans un terrein leger, à une bonne expoſition, ils s'y ſoutiendront pour l'ordinaire, & donneront quelques fruits dans les années favorables. Mais dans les pays où l'*olivier* vient en plein air, il lui faut une terre noire, ou une terre franche mêlée de gravier, ou une terre à froment ; & en général toutes les bonnes terres lui ſont propres, pourvu qu'elles ſoient meubles, legeres, & chaudes. Celles au contraire qui ſont graſſes, argilleuſes & humides, ne lui ſont point convenables ; ce n'eſt pas que cet arbre ne puiſſe y réuſſir ; mais les fruits qu'il y rapporte en grande quantité étant trop nourris & trop crûs, l'huile graſſe qui en provient eſt ſujette à s'altérer, malgré toutes les précautions que l'on puiſſe prendre. Il paroît qu'on commence à être d'accord ſur le terrein le plus convenable au progrès des *oliviers*, & à procurer une huile qui ſoit en même tems de bonne qualité & de garde ; c'eſt une terre mêlée de cailloux ; les fruits qui y viennent ſont les mieux qualifiés.

On peut multiplier l'*olivier* de pluſieurs façons : de ſemence, de boutures, de branche couchée, de rejets enracinés pris au pié des vieux arbres, par la greffe & par les racines. Mais de toutes ces méthodes, la plus uſitée eſt de ſe ſervir des rejettons que l'on trouve au pié des *oliviers* les plus ſains, les plus vigoureux, & des meilleures eſpeces. On les éclate avec la pioche, & ces ſortes de plants réuſſiſſent aſſez bien, quoiqu'ils ſoient ſouvent fort mal enracinés. Il faut que les rejettons que l'on veut planter ſoient d'une écorce unie, vive, luiſante, & ſans branches, & qu'ils n'ayent qu'un pié & demi de hauteur. La plantation s'en doit faire depuis le commencement de Novembre juſqu'à la fin de Mars : on les mettra en pepiniere dans des trous à trois piés les uns des autres, dont le fond ſera garni de fumier de vache ou de brebis délayé dans de l'eau ; & on achevera d'emplir le trou de bonne terre mêlée de fumier bien pourri, bien briſé, & bien gras. On recouvrira le tout de trois doigts d'épaiſſeur d'une terre meuble, ou même de ſable, afin d'empêcher que le terrein ne ſe durciſſe & ne ſe gerſe. Si ces plants ſont bien conduits & bien ſoignés, ils ſeront en état d'être tranſplantés à demeure au bout de trois ans. Cette méthode eſt en effet la plus sûre, la plus facile, & la plus courte.

Pour multiplier l'*olivier* de ſemence, on prend des noyaux d'olives bien mûres, que l'on dépouille de la pulpe qui les couvre, & on les ſeme au mois de Mars dans une terre meuble & legere à une bonne expoſition. On les arroſe pendant l'été au-moins deux fois par ſemaine : on les couvre pendant l'hiver de paillaſſons, ſous leſquels ils levent peu-à-peu depuis la fin du mois de Novembre juſqu'en Mars. En deux ans les jeunes plants deviennent aſſez forts pour être tranſplantés dans la pepiniere où ils doivent être greffés.

Si l'on veut élever cet arbre de bouture, on prend ſur les meilleures eſpeces d'*olivier* des branches fortes & vigoureuſes, de la groſſeur au-moins du manche d'une pioche. Le printems eſt la ſaiſon la plus convenable pour cette opération, qu'il faut faire, autant qu'il eſt poſſible, au moment que la ſéve commence à ſe mettre en mouvement. On coupera ces boutures de huit à neuf pouces de longueur ; on en couvrira chaque extrémité d'un maſtic compoſé de cire & de poix pour les garantir de la trop grande humidité ; enſuite on enduira les boutures de toutes parts de fumier de vache, ou de crotin détrempé dans l'eau pour les diſpoſer à s'unir avec la terre ; puis on les mettra dans les trous qui auront été préparés & que l'on emplira de terre, mêlées de bon fumier, enſorte que le deſſus de la bouture ſe trouve de niveau avec le ſol, mais on recouvrira le tout de trois ou quatre doigts de terre légere & ſablonneuſe ; ce qui entretiendra la fraîcheur, & n'empêchera point les rejets que fera la bouture, de percer à-travers la terre.

Pour faire venir l'*olivier* de marcotte, on couche au mois d'Avril les branches qui ſont à portée de terre. Sur la façon de faire cette opération, *voyez le mot* Marcotter.

A l'égard de la greffe, on s'en ſert pour mettre les bonnes eſpeces ſur les ſauvageons venus de ſe-

mence. On ne peut les greffer que la seconde année après qu'ils ont été mis en pepiniere. La greffe en flûte est la méthode la plus sûre & la plus expéditive dont on puisse se servir. Elle se fait à la fin d'Avril ou au commencement de Mai. Cependant on peut aussi employer la greffe en écusson : on cueille dès l'hiver les branches dont on veut tirer les écussons, ou les conserver en les tenant dans la terre à l'ombre ; & on les fait à la pousse, lorsque les *oliviers* sont en fleur & en pleine séve. Trois ans après, les plants greffés seront en état d'être transplantés à demeure.

On peut encore multiplier cet arbre, en plantant de médiocres racines, après les avoir arrachées au pié des vieux *oliviers* : mais cet expédient étant fort long & fort incertain, n'est pas en usage.

Le printems est la saison la plus convenable pour la transplantation des *oliviers* : il faut, autant qu'il est possible, les enlever avec la motte de terre, & on ne sauroit trop répéter qu'il leur faut dans ce tems-là des engrais & des arrosemens, & que leur succès dépendra principalement du soin que l'on aura eu de les mettre dans une terre meuble, légere & active. On plante ces arbres à vingt-cinq ou trente piés de distance selon la qualité du terrein, & par rangées fort éloignées les unes des autres, afin qu'on puisse cultiver les intervalles en nature de vigne ou de terres à blé. L'*olivier* peut se passer de culture, mais dans ce cas il ne donne que de petits fruits, en moindre quantité & de peu de qualité. Il faut donc le tenir en culture, &, lorsqu'il devient paresseux ou languissant, on y remédie en remuant à leur pié une surface de terre de cinq ou six pouces d'épaisseur, que l'on amende avec les engrais convenables à la qualité du terrein ; ou bien en y mettant au lieu de fumier des terres brûlées, qui donnent de la vigueur aux arbres sans altérer la qualité du fruit. La taille des *oliviers* exige peu de talent : elle consiste à retrancher le bois mort, les branches gourmandes, celles qui nuisent, qui se chiffonnent, qui s'élancent trop, *&c.*

Cet arbre est d'une longue vie, d'une grande fertilité, & d'un accroissement uniforme ; il reprend promptement, il lui faut peu de culture, & il se multiplie fort aisément. Mais il n'est d'aucune ressource pour l'agrément : il a l'apparence d'un saule. Aussi ne le cultive-t-on que pour l'utilité de son fruit : rien de plus connu que le service que l'on tire des olives. On en fait une huile qui sert à la table, à la cuisine, aux savonneries, à la Pharmacie, à brûler, & à quantité d'autres usages. *Voyez le mot* HUILE. On confit aussi une grande quantité d'olives. *Voyez* OLIVE.

Le bois d'*olivier* est dur, noueux, tortu, & peu solide ; néanmoins ce bois étant jaunâtre, ondé, veiné & singulierement varié à l'endroit des nodosités, il est fort beau & très-recherché par les Ébénistes & les Tablettiers, parce qu'il prend un beau poli. Mais comme il y a de l'inégalité dans l'adhérence des couches ligneuses, & qu'il arrive souvent qu'une partie du bois se sépare de l'autre comme si elle avoit été mal collée, c'est ce qui empêche de l'employer aux ouvrages de menuiserie : ce bois est aussi bon à brûler lorsqu'il est verd que quand il est sec.

En semant les olives sous des climats & dans des terreins différens, on a acquis une quantité de variétés, parmi lesquelles on cultive de préférence dans les pays chauds, celles dont les olives sont propres à donner une huile fine, celles qui sont propres à confire, & celles qui rapportent beaucoup de fruit : voici les especes les plus connues.

1. *L'olivier sauvage.* Ses feuilles sont dures, épaisses, & des plus blanches en-dessous ; il vient naturellement sur les montagnes des pays chauds, & il donne peu de fruit qui est fort petit, de sorte que quoique l'huile en soit très-fine, elle ne dédommage pas de la peine d'aller chercher les olives de cette espece.

2. *L'olivier à petit fruit long*, ou l'olive *picholine*, c'est l'une des plus estimées pour confire.

3. *L'olivier à petit fruit rond*, ou *l'aglaudan*, ou la *caïanne*, c'est l'olive qui donne l'huile la plus fine.

4. *L'olivier à gros fruit long*, ou *la laurine.* Cette olive est relevée de bosses, elle donne de bonne huile & elle est encore meilleure à confire.

5. *L'olivier à fruit ressemblant à celui du cornouailler ou le corniau.*

6. *L'olivier à gros fruit arrondi*, ou *l'ampoullau.*

7. *L'olivier précoce à fruit rond*, ou *le moureau.*

Ces trois dernieres especes sont fort reputées pour l'huile fine.

8. *L'olivier à très-gros fruit*, ou *l'olivier d'Espagne.* C'est la plus grosse & la plus amere de toutes les olives.

9. *L'olivier sauvage d'Espagne.* La pointe de son fruit est tronquée.

10. *L'olivier de Luques.* Son fruit est odorant.

11. *L'olivier à feuilles de buis.* Ces deux dernieres especes sont les plus robustes, & celles qui peuvent le mieux reussir en plein air, dans la partie septentrionale du royaume.

12. *Le grand olivier franc*, ou *l'amélou.* Son fruit est de la forme d'une amande.

13. *L'olivier à fruit long d'un verd foncé.*

14. *L'olivier à fruit blanc.*

15. *L'olivier à gros fruit très-charnu*, ou *l'olivier royal.*

16. *L'olivier à fruit rond très-verd*, ou *le verdale.*

17. *L'olivier à fruit en grappes*, ou *le bouteillau.*

18. *L'olivier à petit fruit rond, panaché de rouge & de noir*, ou *le pigau.*

19. *L'olivier à petit fruit rond & noirâtre*, ou *le salierne.*

Les sept dernieres especes donnent beaucoup de fruit, & ne sont propres la plûpart qu'à faire une huile fort commune.

OLIVIER, (*Mat. médic. & Diete.*) quoique quelques auteurs recommandent les feuilles de cet arbre comme astringentes, & principalement utiles dans les gargarismes, *&c.* cependant ce n'est que son fruit, que l'olive qui mérite proprement l'attention des Médecins, comme objet diététique & pharmaceutique.

La chair de l'olive qui a reçu à-peu-près tout son accroissement, mais qui est encore verte, contient une quantité considérable d'huile grasse & une matiere extractive d'un goût acerbe, amer, & mêlé d'un peu d'acidité. Les olives mûres contiennent les deux mêmes substances, qui different seulement en ce que l'huile est plus douce & plus abondante, & que la matiere extractive ne contient plus d'acide nud sensible au goût ; les olives mûres contiennent de plus une matiere colorante, noiratre, déposée dans leur peau.

L'huile grasse & la matiere extractive renfermées pêle-mêle dans la chair des olives, sont immiscibles ou réciproquement insolubles, ensorte que, lorsqu'on en retire l'huile par le moyen de l'expression, (*voyez* EXPRESSION & HUILE PAR EXPRESSION, *sous le mot* HUILE,) elle n'entraîne pas un seul atôme de la matiere extractive, elle ne participe en rien de ses qualités, & que réciproquement, lorsqu'on applique aux olives le menstrue propre de la matiere extractive, savoir l'eau, on en retire ce principe exempt de tout melange d'huile.

L'huile retirée des olives très-vertes à laquelle les anciens ont donné le nom d'*omphacine*, contient seulement un peu d'acide nud qu'elle manifeste

par un léger goût de verdeur; mais il n'est pas clair qu'elle emprunte cet acide du suc extractif, quoiqu'il soit aigrelet aussi. Ce principe peut appartenir à sa substance mucilagineuse, qui dans cette supposition passeroit par un état d'immaturité ou d'acidité surabondante avant de parvenir à cet état de combinaison plus parfaite qui constitue la maturité. Quoi qu'il en soit, l'huile omphacine qu'on peut véritablement appeller *verte*, annonce assez par sa nature les propriétés que lui attribue Dioscoride, d'être astringente, fortifiante, refrigérante, dessicative.

L'huile des olives presque mûres est aussi douce & moins grasse que celle des olives absolument mûres. Les meilleures huiles de Provence sont retirées des olives dans cet état, & enfin les olives parfaitement mûres donnent peut-être un peu plus d'huile, mais elle est moins fine, c'est-à-dire moins fluide, plus unguineuse que celle que fournissent les olives moins mûres.

L'eau appliquée même à froid aux olives, soit vertes, soit mûres, en enleve parfaitement la matiere extractive qui est, comme nous l'avons déjà insinué, l'unique principe de leur goût insupportable avant cette extraction.

Toutes les préparations des olives pour l'usage de nos tables tendent à enlever cet extrait.

Les olives confites ne sont donc autre chose que ces fruits convenablement épuisés de leur matiere extractive, & assaisonnés avec suffisante quantité de sel ressous ou de saumure, & quelques matieres aromatiques, comme le fenouil, le bois de rose, *&c.*

Cette préparation des olives est très-ancienne, Columelle & Palladius ont décrit plusieurs manieres de les confire. Nos olives confites mangées crues donnent de l'appétit & paroissent fortifier la digestion. L'auteur de cet article, qui est d'un pays où elles sont fort communes, & où les gens de tous les états en mangent beaucoup, soit seules, soit au milieu des repas avec d'autres alimens, n'en a jamais apperçu aucun mauvais effet dans les sujets ordinaires, c'est-à-dire à-peu-près sains. Elles causent quelquefois la soif, comme tous les autres alimens salés, lorsqu'on en mange avec un certain excès; mais cette soif n'est point accompagnée d'un épaississement incommode de la salive, ni de rapports, ni d'astriction dans le palais & dans la gorge, en un mot c'est une soif simple & sans indigestion qu'on calme aisément en avalant quelques verres d'eau pure, ou d'eau & de vin. Cet accident suffit pourtant pour en interdire l'usage aux personnes qui sont sujettes aux digestions fongueuses, aux ardeurs d'entrailles, à la toux stomachale, en un mot à toutes celles qu'il ne faut point risquer d'échauffer.

Au reste, ce que nous venons de dire de l'usage diététique des olives, ne convient qu'à celles qui sont récentes ou bien conservées; car même les mieux confites s'alterent en vieillissant, deviennent molles, huileuses, rances; elles doivent être rejettées quand elles sont dans cet état comme généralement malfaisantes; cette corruption arrive plus souvent, plutôt, & parvient à un plus haut degré dans les olives qui sont confites étant mûres. Aussi celles-là sont-elles moins estimées, & sont-elles entierement consumées dans les pays où on les recueille. On mange aussi les olives cuites avec differentes viandes, & sur-tout les viandes noires, qu'elles assaisonnent d'une maniere agréable & salutaire. Elles sont pourtant moins saines dans cet état, surtout lorsqu'on les a fait cuire long-tems, que lorsqu'on les mange crues.

L'huile d'olive ordinaire, c'est-à-dire celle qui retirée des olives mûres ou presque mûres, est dans l'usage diététique l'huile grasse par excellence. Tout le monde sait combien son usage est étendu pour les salades & pour les fritures: on l'emploie outre cela dans les pays où on cultive l'*olivier*, & où le beurre est communément fort rare, à tous les usages auxquels le beurre est employé dans les pays où il est commun. L'huile d'olive est par conséquent une de ces matieres qui devient par l'habitude si familiere à tous les sujets, qu'il est inutile d'établir des regles de diete sur son usage. Il est observé cependant, même dans les pays à huile, que plusieurs personnes ne sauroient absolument la supporter. Mais il n'y a point de signe auquel on puisse reconnoître d'avance de pareils sujets. La seule regle de régime qu'il faille donc établir sur cet objet, c'est d'interdire l'huile à ceux qui ne peuvent en supporter l'usage. Ses mauvais effets sont des rapports rances & presque corrosifs, une soif ardente, des chaleurs d'entrailles, une petite toux importune, le tenesme, des échauboulures, & autres éruptions cutanées, *&c.* Les boissons acidules, sucrées, telles que la limonade, les émulsions, le bouillon à la reine, (*voyez* ÉMULSION & ŒUF), sont le remede immédiat & prochain de ces accidens; & la seule maniere d'en empêcher le retour, c'est d'en supprimer la cause, de renoncer à l'huile.

L'usage pharmaceutique de l'huile d'olive, tant pour l'intérieur que pour l'extérieur, tant pour les prescriptions magistrales que pour les compositions officinales, n'a absolument rien de particulier. *Voyez* ce que nous avons dit des vertus médicinales & des usages pharmaceutiques des huiles grasses en général à *l'article* HUILE.

C'est presque uniquement l'huile d'olive qu'on emploie en Pharmacie pour la composition des huiles par infusion & par décoction. *Voyez à l'article* HUILE, *ce qui concerne les huiles par infusion & par décoction.*

Les anciens athletes étoient dans l'usage de se préparer à la lutte en se faisant frotter tout le corps avec de l'huile d'olive. Ils se rouloient ensuite dans le sable, ce qui formoit sur leur corps une croûte ou couche légere, qui étoit ensuite pénétrée par la sueur pendant l'exercice. Cette croûte qu'ils faisoient enlever de dessus leur corps après l'exercice, & à laquelle ils donnoient le nom de *strigmentum*, étoit un remede que Dioscoride a vanté dans plusieurs maladies (extérieures à la vérité), & qui avoient tant de débit du tems de Pline, que selon cet auteur le produit des strigmenta faisoit un revenu considérable. Nous avons proposé quelques considérations sur l'usage de s'enduire le corps de matieres onctueuses à *l'article* ONGUENT. *Voyez cet article.* L'immersion du corps entier, ou des membres inférieurs & d'une partie du tronc, c'est-à-dire le bain & le demi-bain d'huile sont encore des pratiques suivies par quelques médecins, sur-tout dans les coliques néfrétiques & les rétentions d'urine. La théorie la plus vraissemblable de l'action des bains n'est rien moins que favorable à ce singulier remede, dont l'efficacité n'est point établie d'ailleurs par des observations suffisantes. (*b*)

OLIVIERS, *montagne des*, (*Géog.*) montagne ou côteau de la Palestine, à l'orient de Jérusalem, dont elle est séparée seulement par le torrent de Cédron & par la vallée de Josaphat. Josephe la met éloignée de Jérusalem de 5 stades, qui font 625 pas géométriques, ou de la longueur du chemin d'un jour de sabbat, dit saint Luc, *Act. I. v. 12.* C'est sur cette montagne que Salomon bâtit des temples aux dieux des Ammonites & des Moabites pour plaire à ses concubines, de-là vient que cette montagne est nommée (*VI. Reg. xxiij. 13.*) *la montagne de corruption* ou *la montagne de scandale*, comme porte la

vulgate. Du tems du roi Osias, le *mont des oliviers* fut en partie éboulé par un tremblement de terre.

OLKUS, (*Géog.*) ville de Pologne, dans un pays de montagnes, & à 6 lieues de Cracovie; cette ville est renommée par les mines d'argent & de plomb, qui sont en abondance aux environs de son territoire: le produit s'en partage entre le roi, le palatin, & l'evêque. *Long. 38. 6. lat. 50. 10.*

OLLA, (*Critiq. sacr.*) ce mot latin de la vulgate, signifie au propre une marmite, un pot de terre; *mors in olla*, un poison mortel est dans le pot, *IV. Reg. xl. 40.* Il se prend metaphoriquement. *Moab*, olla *spei meæ*, Ps. *l. 20.* Moab est le fondement de mon espérance. Il designe encore figurément des ennemis transportés de fureur: *ollam succensam ego video.* Jérem. *j. 13.* Je vois une chaudiere bouillante: cette chaudiere designe Nabuchodonosor. (*D. J.*)

OLLAIRE, pierre, (*Hist. nat. Minéral.*) *lapis ollaris*, *lapis lebetum*, nom générique donné par les Naturalistes à des pierres douces & savonneuses au toucher, qui ont la propriété de se sculpter ou de se travailler aisément, & de prendre au tour la forme des vaisseaux qu'on veut leur donner. Elles ont cependant une certaine dureté qui augmente lorsqu'on les met dans le feu; ces pierres varient pour la couleur & la dureté, leur figure est irréguliere & indéterminée, elle ne se divise point par feuillets. Ces pierres résistent à l'action du feu qui ne les change point en chaux ni en verre, c'est pourquoi quelques auteurs les placent au rang de pierres *apyres*.

Wallerius compte cinq especes de pierres *ollaires*; 1°. la serpentine; 2°. la pierre *ollaire* compacte qui prend le poli & que les auteurs ont appellé *lapis colubrinus*, elle est grasse au toucher; 3°. la pierre *ollaire* tendre grisâtre; 4°. la pierre *ollaire* dure noirâtre, mêlée de particules talqueuses ou de mica; 5°. la pierre *ollaire* tendre & friable, noire, que l'on nomme aussi *talcum nigrum*, ou *ollaris pictorius.* Voyez la *Minéralogie* de Wallerius, *tome I.*

M. Wallerius regarde la pierre *ollaire* comme de la nature du talc; mais le célebre M. Pott croit qu'elle est argilleuse, à cause de la propriété qu'elle a de se durcir dans le feu. Il met la *stéatite* ou pierre de lard au rang des pierres *ollaires* ainsi que la pierre de côme & celle qu'on appelle *lavezzes.* Voyez *Lithogéognosie, tom. I. & Voyez* Lavezzes, & Stéatite. (—)

OLLURE, s. f. (*Mégisserie.*) c'est une espece de tablier de gros cuir, appellé aussi *tablier de riviere*, que les Megissiers mettent devant eux pour garantir leurs hardes. *Voyez les figures du Mégissier.*

OLMIUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Asie mineure dans la dépendance d'Ephese; c'est aussi, selon Etienne le géographe, une ville de Grèce dans la Béotie, & qui étoit arrosée par une riviere nommée *Olmus.* Cette riviere avoit sa source dans le mont Hélicon, & les Muses s'y baignoient, ainsi que dans le Permesse ou dans l Hyppocrène. (*D. J.*)

OLMUTZ, (*Géogr.*) forte ville de Bohème dans la Moravie, avec un évêché suffragant de Prague. Brinn lui dispute le titre de capitale. Elle est commerçante, peuplée, & située sur la Morave, à 7 milles de Brinn, à 20 lieues de Vienne, à 30 de Cracovie, & dans un pays plat. Les interpretes de Ptolomée croient que c'est l'*Eburum* de ce géographe; l'évêque est seigneur spirituel & temporel de la ville; son siége fut fondé par saint Cyrille, qui vivoit en 889, selon Dubravius. *Long. 35. 10. lat. 49. 30.* (*D. J.*)

OLONE, s. f. (*Toilerie.*) petite *olone* & *locrenau*, sorte de toile propre à faire des voiles de vaisseaux, qui se fabriquent en quantité dans plusieurs endroits de la Bretagne.

OLONE, (*Géog.*) île, bourg, château, ville, & port de France dans le bas Poitou, à 9 lieues de Luçon. La ville se nomme *les sables d'Olone*, & est à 103 lieues S. O. de Paris. Le bourg est plus avant dans les terres, & à trois-quarts de lieue du port. Le château est au levant d'été du bourg. Le port est dans un petit golfe, & peut recevoir les plus gros vaisseaux de l'Océan. L'île consiste en quelques marais où la mer se répand dans les hautes marées. *Long.* $15^d. 42'. 2''.$ *lat.* $46^d. 29'. 50''.$

OLONITZ, (*Géog.*) ville de l'empire russien, renommée par ses mines de fer & par ses eaux minérales, que Pierre-le-Grand a mises en réputation. Elle est entre le lac Ladoga à l'ouest, & celui d'Onega à l'est. *Long. 51. 55. lat. 61. 26.*

OLOOSSON, (*Géog. anc.*) ville ancienne de la Thessalie ou de la Perrhébie. Homere, *Iliad. B. v. 738*, la surnomme *la blanche*, c'est, dit Strabon, à cause de la blancheur de l'argile dont son terroir est couvert.

OLOPHYXOS, (*Géog. anc.*) ville de Thrace, auprès du mont Athos. Hérodote, *l. VII.* & Pline, *liv. IV. chap.* en font mention; Thucydide, *l. IV.* en parle aussi, & dit que cette ville & celles du voisinage, étoient habitées par des peuples barbares, qui parloient deux langues, apparemment la grecque & celle de l'Asie.

OLPES, (*Géog. anc.*) *Olpa* au singulier, ou *Olpæ* au pluriel, car Thucydide emploie l'un & l'autre, ville ou forteresse de Grèce dans l'Acarnanie, éloignée de la ville maritime des habitans d'Argos d'environ 25 stades, c'est-à-dire environ trois-quarts de lieue.

OLSS, (*Géog.*) forte ville de la basse Silésie, avec titre de principauté, dont les princes sont de la maison de Wirtemberg. Elle est à quatre milles N. E. de Breslaw. *Long. 34. 55. lat. 51. 20.*

OLTEN, (*Géog.*) petite ville de Suisse, au canton de Soleure, capitale d'un bailliage. Elle est sur la Dieunere, où l'on pêche des écrévisses naturellement rouges. *Long. 25. 10. lat. 47. 20.*

OLULIS, (*Géog. anc.*) ancienne ville de l'île de Crète; c'est aussi une ancienne ville de Sicile dans sa partie occidentale, selon Ptolomée, *l. III. c. iv.* & ses interpretes veulent que ce soit présentement *Soruuto.*

OLUROS, (*Géog. anc.*) ville ancienne du Péloponnèse, dans l'Acaïe propre; c'étoit un château élevé pour la sureté de la ville de Pellene: *Oluros Pellenorum castellum*, dit Pline, *liv. IV. chap. v.*

OLYMPE, (*Géog. anc.*) *Olympus*, ce nom étoit commun à deux ou trois villes, à un promontoire, & à plusieurs montagnes: je commence par les villes.

1°. *Olympus* étoit une ville d'Asie dans la Pamphilie; 2°. c'étoit encore une ville d'Asie dans la Lycie, selon Ptolomée, *liv. V. chap. iij.*

Olympus promontoire étoit dans l'île de Cypre, selon Strabon cité par Ortelius: passons aux montagnes de ce nom.

1°. *Olympe* montagne de la Macédoine que Ptolomée fait de 40 minutes plus orientale que le mont Ossa; c'est moins une montagne qu'une chaîne de montagnes entre la Pierie & la Pélasgiotide. Homere dit que c'est la demeure de Jupiter & des dieux, & qu'il n'y a point de nues au-dessus: son nom moderne est *Lacha.*

Brown qui a été dans ce siecle sur cette montagne, n'y vit point de neige en Septembre, au-lieu qu'il y en a toujours sur le sommet des Alpes aussi-bien que sur le haut de Pyrénées & des monts Krapacks; cependant cette montagne est apperçue de fort loin, même à la distance d'environ 24 lieues. L'étendue qu'elle a, principalement d'orient en occident,

cident, fait que les habitans qui sont au pié de ce mont du côté du nord & du midi, ont une température d'air aussi différente que s'ils vivoient dans des pays fort éloignés. Lucain le remarque dans sa Pharsale, *liv. VI. v. 341.*

Nec metuens imi borean habitator Olympi
Lucentem totis ignorat noctibus arcton.

C'est après quelque séjour au pié de cette montagne que Paul Emile, consul romain, défit le roi Persée, & se rendit maître de la Macédoine. Lorsque le roi Antiochus assiégea la ville de Larisse, Appius Claudius lui fit lever le siége par le moyen de plusieurs grands feux qu'il alluma sur une partie du mont *Olympe*. Antiochus, à la vûe de ces feux se retira, dans l'idée que toutes les forces des Romains alloient fondre sur lui.

Ovide & Properce placent le mont Ossa entre le Pélion & l'*Olympe*; Horace met le Pelion sur l'*Olympe*; Virgile dispose encore ces trois montagnes d'une maniere différente : les Poëtes ne sont point obligés de peindre les lieux en Géographes.

2°. Je doute que le mont *Olympe*, mis par Ptolomée en Thessalie, soit différent du mont *Olympe* de la Macédoine.

3°. Le mont *Olympe* étoit encore une montagne du Péloponnèse, dans l'Elide.

4°. Polybe parle d'un mont *Olympe*, ou plutôt d'une colline de ce nom, aux confins de l'Arcadie & de la Laconie.

5°. Pline, *liv. V. ch. xxxij.* met un mont *Olympe* dans l'île de Lesbos, & un autre dans la Lycie.

6°. Athenée parle d'un mont *Olympe* dans la Lydie.

7°. Il y a un mont *Olympe* en Mysie. Méla y met la source du Rhyndacus. Ce mont *Olympe* de Mysie est décrit par Tournefort dans son voyage du Levant. « C'est, dit-il, une horrible chaîne de montagnes, à l'approche desquelles on ne voit que des chênes, des pins, du thym de Crète, du ciste ladanifere, *&c.* Après trois heures de marche sur cette montagne, on ne voit que des sapins & de la neige. Les hêtres, les charmes, les trembles, les noisetiers n'y sont pas rares ». C'est près de ce mont *Olympe* que les Gaulois furent taillés en pieces par Manlius, qui se vangea sur eux des maux que leurs peres avoient faits en Italie.

8°. Le mont *Olympe*, surnommé *Triphylien*, est une autre montagne de l'île Panchea dans l'Océan, près de l'Arabie heureuse.

9°. Enfin les Géographes parlent encore d'un mont *Olympe* dans l'île de Cypre.

M. Huet prétend que l'étymologie du mot *Olympe*, est la même que des mots *Alpes*, *Albion*, *Alben*, *&c.* si son idée n'est pas vraie, elle est du-moins ingénieuse. (*D. J.*)

OLYMPE, s. m. (*Mythol.*) l'*Olympe* n'est point une montagne dans les écrits des Poëtes, c'est l'empirée, c'est le ciel, c'est le séjour des dieux ; Claudien en a fait la peinture dans ces deux beaux vers.

Celsior exurgit pluviis, auditque ruentes
Sub pedibus nimbos, & rauca tonitrua calcat.

Aussi quand vous lisez dans Virgile, que Jupiter gouverne l'*Olympe*, *regit Olympum*, cela signifie qu'il regne souverainement dans le ciel. Comme il y avoit sur le mont *Olympe* une forteresse que des brigands, qu'on nomma *géants*, assiegerent, la fable dit qu'ils avoient escaladé le ciel.

Il y a dans le recueil de l'académie des Inscriptions *tom. XXV.* un mémoire de M. de Mairan, pour justifier la conjecture, que la fable de Jupiter & des dieux tenant leur conseil sur l'*Olympe*, t[illegible] son origine d'une aurore boréale que les Grecs avoient vûe. Je ne puis croire cette théorie mythologique bien fondée, mais elle est rendue avec beaucoup d'esprit & d'ornemens. (*D. J.*)

OLYMPIADE, s. f. (*Chronolog.*) espace de 4 ans révolus, qui servoit aux Grecs à compter leurs années. Lorsqu'Ovide dit *quinquennis olympias*, c'est une expression badine, par laquelle il a voulu désigner un lustre ou une espace de 5 ans. Ce poëte venoit de traverser la Grece pour se rendre au lieu de son exil ; & en conséquence il a voulu réunir plaisamment les deux manieres de compter des Grecs & des Romains. Il auroit pu dire aussi bien *lustrum quadrinum*, pour signifier une *olympiade*.

La maniere de supputer le tems par *olympiade*, tiroit son origine de l'institution des jeux olympiques, qu'on célebroit tous les 4 ans durant 5 jours, vers le solstice d'été, sur les bords du fleuve Alphée auprès d'Olympe ville d'Elide. Ces jeux furent institués par Hercule en l'honneur de Jupiter, l'an 2886 du monde ; & ils furent rétablis par Iphitus roi d'Elide, 372 ans après.

La premiere *olympiade* commença l'an 3938 de la période julienne, l'an 3208 de la création, 505 ans après la prise de Troie, 776 avant la naissance de J. C. & 24 ans avant la fondation de Rome. Voici donc comme l'on s'exprime dans la chronologie. Romulus est né la seconde année de la seconde *olympiade* : le temple de Delphes fut brûlé la premiere année de la cinquante-huitieme *olympiade* : la bataille de Marathon se donna la troisieme année de la soixante-douzieme *olympiade*. On ne trouve plus aucune supputation des années par les *olympiades*, après la quatre cent-quatrieme qui finit à l'an 440 de l'ere vulgaire.

La Grece tira ses époques des *olympiades*, & on ne compta plus que par *olympiade*. Les savans ont des obligations infinies à cette époque, qui répandit la clarté dans le chaos de l'histoire ; mais personne n'a témoigné aux *olympiades* sa reconnoissance avec plus d'affection, que Scaliger. Il leur fait un fort joli compliment pour un homme qui n'en faisoit guere. « Je vous salue, dit-il, divines *olympiades*, sacrés dépositaires de la vérité ; vous servez à réprimer l'audacieuse témérité des chronologues : c'est par vous que la lumiere s'est répandue dans l'histoire ; sans vous combien de vérités seroient ensévelies dans les ténébres de l'ignorance ? Enfin je vous adresse mes hommages, parce que c'est par votre moyen que nous savons avec certitude, les choses mêmes qui se sont passées dans les tems les plus éloignés ». *Salve*, *veneranda* olympias, *custos temporum*, *vindex veritatis historiæ*, *frænatrix fanaticæ chronologorum licentiæ*, &c. (*D. J.*)

OLYMPIE, (*Géog. anc.*) ville du Péloponnese dans l'Elide auprès de l'Alphée. Jupiter y avoit un temple masqué par un bois d'oliviers, dans lequel étoit le stade, ou le lieu destiné à la course.

Olympie fut d'abord célebre par les oracles qu'y rendoit Jupiter olympien. Après qu'ils eurent cessé, le temple devint plus fameux que jamais par le concours des peuples qui s'assembloient pour voir les jeux & le couronnement des vainqueurs. La statue qui représentoit Jupiter étoit l'ouvrage de Phidias ; le dieu etoit assis, mais si grand que sa tête touchoit presque au haut du temple, & qu'il sembloit qu'en se levant il devoit emporter le comble de l'édifice. Etienne le géographe dit qu'*Olympie* s'appelloit anciennement *Pise*, *Pisa* ; & en effet, Strabon ainsi que Polybe, appellent les habitans d'*Olympie*, *Pisei*, & la contrée *Piseus ager* ou *terra Pisatis*. Pausanias dit que les Eléens détruisirent Pise de fond en comble, & qu'on avoit planté des vignes sur son sol. (*D. J.*)

OLYMPIEN, adj. (*Gram. Mythol.*) Jupiter *olympien*, ou adoré à Olympe, ou souverain de l'olympe. Les dieux *olympiens* ou dieux *consentes*, étoient au

nombre de douze, six dieux & six déesses. On les appelloit simplement *les douze*. Capella ne compte point Jupiter parmi les dieux *consentes* ou *olympiens*: il le met hors de rang, au-dessus de tous.

OLYMPIEUM, (*Géog. anc.*) lieu particulier de l'île de Délos, où s'étoit établie une colonie d'athéniens. Cet établissement est prouvé par quelques inscriptions de Gruter.

OLYMPION, (*Géog. anc.*) ville du Péloponnese près de Corinthe, remarquable par le tombeau d'Eupolis, l'un des plus distingués de l'ancienne comédie grecque, & qu'Horace met dans la compagnie de Cratinus & d'Aristophane.

OLYMPIONIQUE, s. m. (*Gymnastiq.*) vainqueur aux jeux olympiques; ils étoient singulierement honorés dans leur patrie. Les Athéniens surtout faisoient tant de dépense en présens aux *olympioniques* leurs compatriotes, que Solon crut devoir y mettre des bornes. Sa loi portoit que la ville ne pourroit leur donner que cinq cent drachmes d'argent, ce qui fait seulement monnoie d'Angleterre, dix-sept livres sterling, trois schelings, neuf sols, en comptant avec le docteur Bernard, les cent dragmes attiques, sur le pié de trois livres sterlings, huit schelings, neuf sols. (*D. J.*)

OLYMPIQUES, JEUX, (*Littér. grecq. & rom.*) les plus fameux, les plus solemnels, & peut-être les plus anciens jeux de la Grece, étoient les jeux *olympiques*, qui se célébroient tous les 4 ans à Olympie ville d'Elide dans le Péloponnese. Quoique je ne me lasse guere à lire tout ce qu'en racontent Diodore de Sicile, Plutarque & sur-tout Pausanias, je sais bien cependant que je n'en dois prendre ici que la fleur.

Comme l'origine des jeux *olympiques* est ensevelie dans la plus profonde antiquité, l'on trouve diverses opinions sur leur établissement. Diodore de Sicile dit que ce fut Hercule de Crete qui les institua, sans nous apprendre ni en quel tems, ni à quelle occasion. Le sentiment le plus commun parmi les savans est que la premiere celébration s'en fit dans l'Elide, l'an du monde 2635, qui répond à la vingt-neuvieme du regne d'Acrise roi d'Argos, & à la 34e. du regne de Sycion, dix-neuvieme roi de Sycione. Quoi qu'il en soit, depuis leur premiere institution, ils furent alternativement renouvellés & interrompus jusqu'au regne d'Iphitus roi d'Elide, & contemporain de Lycurgue, qui les rétablit avec beaucoup de lustre, l'an 3208. Il ordonna que pendant la durée des jeux toutes les affaires cesseroient, afin que chacun eût la liberté de s'y rendre.

Ils se célébroient vers le solstice d'été, & duroient cinq jours. Comme ils étoient consacrés à Jupiter, & faisoient partie des cérémonies religieuses du paganisme, le premier jour étoit destiné aux sacrifices; le second au pentathle & à la course à pié; le troisieme au combat du pancrace & de la lutte simple; les deux autres aux courses à pié, à celle des chevaux & à celle des chars. Il y eut de tems-en-tems quelques variétés à cet égard qu'on peut lire dans Pausanias.

Les athletes combattirent nus dans ces jeux, depuis la trente-deuxieme olympiade, où il arriva à un nommé Orcippus de perdre la victoire, parce que dans le fort du combat son caleçon s'étant dénoué, l'embarrassa de maniere à lui ôter la liberté des mouvemens. Ce reglement en exigea un autre: c'est qu'il fut défendu aux femmes & aux filles, sous peine de la vie, d'assister à ces jeux, & même de passer l'Alphée pendant tout le tems de leur celébration.

Cette défense fut si exactement observée, qu'il n'arriva jamais qu'à une seule femme de violer cette loi. Cette femme que les uns nomment *Callipatire*, & les autres *Phevenia*, étant devenue veuve s'habilla à la façon des maîtres d'exercice, & conduisit elle-même son fils Pisidore à Olympie. Le jeune homme ayant été déclaré vainqueur, la mere transportée de joie, jetta son habit d'homme, sauta pardessus la barriere, & elle fut connue pour ce qu'elle étoit. Cependant on lui pardonna cette infraction de la loi en considération de son pere, de ses freres & de son fils, qui tous avoient été couronnés aux mêmes jeux. Depuis ce tems-là il fut défendu aux maîtres d'exercices de paroître autrement que nus à ces spectacles. La peine imposée par la loi, étoit de précipiter les femmes qui oseroient l'enfreindre, d'un rocher fort escarpé qu'on appelloit le *mont Typée*, & qui étoit au-delà de l'Alphée.

On obligeoit les athletes à Olympie, de jurer deux choses avant que d'être admis aux jeux; 1°. qu'ils seroient soumis pendant dix mois consécutifs à tous les exercices, & à toutes les épreuves auxquelles les engageoit l'institution athlétique; 2°. qu'ils observeroient religieusement toutes les lois prescrites dans chaque sorte de combat, & qu'ils ne feroient rien, ni directement ni indirectement, contre l'ordre & la police établie dans les jeux. On leur faisoit prêter ce serment devant la statue de Jupiter surnommé ὅρκιος, à cause de cette cérémonie; & cette statue qui tenoit un foudre dans chaque main, pour inspirer plus de terreur aux parjures, étoit érigée dans le sénat des Eléens.

Il leur étoit aussi défendu, sous peine d'une amende considérable, d'user de la moindre fraude pour être déclaré vainqueur; mais ni les lois, ni les peines ne sont pas toujours un frein capable de contenir l'ambition dans de justes bornes. Il y eut des supercheries, & la punition sévere qu'on en tira, n'empêcha pas qu'on ne retombât de tems en tems dans les mêmes fautes.

On trouvoit, dit Pausanias, en allant du temple de la mere des dieux au stade, six statues de Jupiter, qui toutes six étoient de bronze, & toutes faites du produit des amendes imposées aux athletes qui avoient usé de fraude pour remporter le prix, ainsi que le marquoient les inscriptions. Les vers qui étoient sur la premiere statue, avertissoient que le prix des jeux *olympiques* s'acquéroit, non par argent, mais par la légéreté des piés & par la force du corps. Ceux de la seconde portoient que cette statue avoit été érigée à Jupiter pour faire craindre aux athletes la vengeance du dieu, s'ils osoient violer les lois qui leur étoient prescrites.

Le concours prodigieux du monde qu'attiroit à Olympie la celébration de ces jeux, avoit enrichi cette ville & toute l'Elide: aussi n'y avoit-il rien dans toute la Grece de comparable au temple & à la statue de Jupiter olympien. Autour de ce temple étoit un bois sacré nommé l'*Attis*, dans lequel avec les chapelles, les autels & les autres monumens consacrés aux dieux, & dont on trouve une description fort détaillée dans l'auteur que j'ai cité tant de fois, étoient les statues toutes de la main des sculpteurs les plus célebres, érigées en l'honneur des vainqueurs.

Les jeux *olympiques* étoient sans contredit entre tous les jeux de la Grece, ceux qui tenoient le premier rang; & cela pour trois raisons: ils étoient consacrés à Jupiter le plus grand des dieux; ils avoient été institués par Hercule le plus grand des héros; enfin on les celébroit avec plus de pompe & de magnificence que tous les autres, & ils attiroient un plus grand nombre de spectateurs, qu'on y voyoit accourir de tous les endroits de la terre. Aussi les Grecs ne concevoient-ils rien de comparable à la victoire qu'on y remportoit; ils la regardoient comme le comble de la gloire, & ne

croyoient pas qu'il fût permis à un mortel de porter plus loin ses desirs.

Je ne m'étendrai pas sur les récompenses des vainqueurs dans ces jeux, parce qu'il n'y a personne qui ignore que leur prix étoit une couronne d'olivier. Il faut avouer que celui qui a dit le premier que l'opinion gouverne le monde, avoit bien raison. En effet, qui pourroit croire, si tant de monumens ne l'attestoient, que pour une couronne d'olivier, toute une nation se dévouât à des combats si pénibles & si hasardeux? D'un autre côté, les Grecs par une sage politique, avoient attaché tant d'honneur à cette couronne, qu'il n'est pas étonnant qu'un peuple qui n'avoit de passion que pour la gloire en general, crût ne pouvoir trop payer celle-ci, qui de toutes les especes de gloire étoit la plus flateuse. Car nous ne voyons point que ni Miltiade, ni Cimon, ni Thémistocle, Epaminondas, ni Philopœmen, ces grands hommes qui ont fait des actions si mémorables, aient été plus distingués parmi leurs concitoyens, qu'un simple athlete qui avoit remporté le prix ou de la lutte, ou de la course du stade, ou de la course de l'hippodrome.

Il étoit en marbre ou en bronze à côté du capitaine & du héros. Ce n'est donc point une exagération que ce que dit Ciceron dans ses tusculanes, que la couronne d'olivier à Olympie, étoit un consulat pour les Grecs; & dans l'oraison pour Flaccus, que de remporter la victoire aux jeux *olympiques*, étoit presque aussi glorieux en Grece, que l'honneur du triomphe pour un romain.

Mais Horace parle de ces sortes de victoires dans des termes encore plus forts: il ne craint point de dire qu'elles élevoient les vainqueurs au-dessus de la condition humaine; ce n'etoient plus des hommes, c'étoient des dieux :

Palmaque nobilis
Terrarum dominos evehit ad deos.

& ailleurs :

Sive quos Elæa domum reducit
Palma cœlestes.

Le vainqueur étoit proclamé par un héraut public au son des trompettes; on le nommoit par son nom, on y ajoutoit celui de son pere, celui de la ville d'où il étoit, quelquefois même celui de sa tribu. Il étoit couronné de la main d'un des Hellanodices; ensuite on le conduisoit en pompe au prytanée, où un festin public & somptueux l'attendoit. Retournoit-il dans sa ville, ses concitoyens venoient en foule au-devant de lui, & le recevoient avec l'appareil d'une espece de triomphe; persuadés que la gloire dont il étoit couvert illustroit leur patrie, & rejaillissoit sur chacun d'eux.

Il n'avoit plus à craindre la pauvreté, ni ses tristes humiliations; on pourvoyoit à sa subsistance, on éternisoit même sa gloire par ces monumens qui semblent braver l'injure des tems. Les plus celébres statuaires briguoient l'honneur de le mettre en marbre ou en bronze avec les marques de sa victoire, dans le bois sacré d'Olympie. A peine trouveroit-on cent statues dans les jardins de Versailles qui sont immenses! J'ai voulu voir, dit l'abbé Gedoin, combien il y en avoit dans l'Attis sur l'énumération que Pausanias en fait, j'en ai compté, ajoute-t-il, jusqu'à cinq cent; & las de compter, j'ai abandonné l'entreprise : encore Pausanias déclare-t il qu'il ne parle que des statues érigées aux dieux & aux athletes les plus célebres.

Quel effet ne devoit pas produire cette quantité prodigieuse de belles statues posées dans un même lieu, toutes du ciseau des meilleurs artistes de leur tems? A chaque pas que l'on faisoit en comparant une statue avec une autre, on distinguoit les différentes écoles, & l'on apprenoit l'histoire de l'art même. On voyoit, pour ainsi dire, son enfance dans les ouvrages des eleves de Dipœne & de Scyllis; son progres dans les ouvrages de Calamis, de Canachus, de Myron; sa perfection dans ceux de Phidias, d'Alcamene, d'Onatas, de Sc[illegible], de Praxitele, de Polyclete, de Lysippe, [illegible] de Rhegium; & enfin la décadence dans [illegible] mens du tems postérieur : car alors [illegible] que & le moderne, il y avoit un âge moyen, où l'art avoit été porté à sa perfection. Je ne crois pas qu'il y ait jamais eu pour les curieux un plus beau spectacle; & c'étoit aussi par ce spectacle que les Grecs entretenoient dans l'ame des particuliers, cette noble émulation qui leur faisoit compter pour rien les peines, les fatigues, les dangers & la mort même, quand il s'agissoit d'acquérir de la gloire.

J'ai parlé en tems & lieu, des Hellanodices qui présidoient aux jeux de la Grece, décidoient des victoires, & adjugeoient les couronnes; mais je n'imaginois pas qu'un roi juif ait eu jamais part à cette dignité, cependant Josephe m'a tiré d'erreur. Il m'apprend dans ses antiquités, *lib. XVI. ch. j. & ix.* qu'Hérode surnommé le grand, allant en Italie pour faire sa cour à Auguste, s'arrêta quelque tems en Grece, & se trouva aux jeux *olympiques* de la cent quatre-vingt-onzieme olympiade, 16 ans avant la naissance de J. C. Comme on ne manqua pas de lui rendre les respects dûs à son rang, & qu'il vit sans peine que les jeux consacrés à Jupiter, avoient beaucoup perdu de leur splendeur, parce que les Eléens étoient trop pauvres pour fournir à leur entretien, il leur fit présent d'un fonds considérable pour les remettre sur l'ancien pié. Alors par reconnoissance d'un si grand service, il fut élu président de ces jeux pendant le cours de sa vie. La passion qu'on portoit à leur celébration, les soutenoit encore d'une façon assez brillante sur la fin du IV. siecle. Nous tenons cette anecdote du R. P. de Montfaucon, qui l'a tirée des œuvres de S. Jean Chrysostome, lequel comme on sait, fleurissoit sous le regne de Théodose & d'Arcadius son fils.

Après que l'athlete s'est préparé pendant 30 jours dans la ville d'Olympie, dit ce pere de l'Eglise, on l'amene au fauxbourg à la vûe de tout le monde, & le héraut crie à haute voix : « Quelqu'un peut-il » accuser ce combattant d'être esclave, ou voleur, » ou de mauvaises mœurs »? S'il y avoit même soupçon d'esclavage, il ne pouvoit être admis au combat.

On lit dans les écrits du même orateur, syrien de naissance, que les athletes étoient encore tout nus, & se tenoient debout exposés aux rayons du soleil. Les spectateurs étoient assis depuis minuit jusqu'au lendemain à midi, pour voir les athletes qui remporteroient la victoire. Pendant toute la nuit ce héraut veilloit soigneusement, pour empêcher que quelqu'un des combattans ne se sauvât à la faveur des ténébres, & ne se deshonnorât par cette fuite.

A ces combats *olympiques* les lutteurs, ceux qui se battoient à coups de poing, enfin les pancrâsiastes, c'est-à-dire ceux qui disputoient la victoire dans tous les exercices gymniques, le faisoient à différentes reprises; mais le héraut les proclamoit, & les couronnoit dès le moment qu'ils étoient déclarés vainqueurs.

On élisoit alors quelquefois pour chef des chœurs de musique, de jeunes garçons, apparemment enfans de qualité, qu'on appelloit *thallophores*, parce qu'ils portoient seuls des rameaux à la main. *Le chevalier* DE JAUCOURT.

OLYNTHE, (*Géog. anc.*) ville de Thrace, dans la péninsule de Pallene, entre les golfes Thessalonique & de Torone; on sait que Philippe forma le

siege d'*Olynthe*, parce qu'elle avoit fait une ligue avec les Athéniens, pour mettre obstacle à ses conquêtes. Il l'investit; elle recourut à ses nouveaux alliés. Démosthene parla pour elle, & ses trois *olynthiennes* roulent sur la nécessité pressante de la tirer du danger où elle se trouvoit; malheureusement le secours qu'on lui donna ne put la sauver. Deux traitres *olynthiens* livrerent leur patrie à Philippe. Ce prince la ruina de fond en comble, & y exerça de grandes cruautés, dont Séneque a fait la matiere d'une de ses déclamations. Hérodote donna à *Olynthe* l'épithete de *Sithonia* que désigne le pays où elle étoit située. (*D. J.*)

OLYRA, (*Bot.*) espece de blé qui croît en Allemagne, & qui est connu des Botanistes sous le nom de *zea-amylæa*, ou de *zeopyrum amylæum.*

OLYSIPPO, (*Géog. anc.*) c'est ainsi que plusieurs auteurs écrivent le nom d'une ville très-ancienne, située à l'embouchure du Tage, & qui est aujourd'hui Lisbonne. Elle est si ancienne, que Solin a cru qu'elle avoit été fondée par Ulysse; & Strabon même ne juge pas impossible qu'Ulysse ait été en Espagne.

Dans le passage de Solin on lit: *Ibi oppidum* Olysipone *Ulyxi conditum.* Solin met ici un ablatif pour un nominatif; car, selon l'usage de son tems, les noms de ville se mettoient à l'ablatif, & étoient regardés comme indéclinables. Ainsi Vopiscus dans la vie d'Aurelien dit, *Copto & Plotemaïde urbes cepit.* Dans Antonin, les noms sont de même à l'ablatif, tandis que chez les Grecs ils sont au génitif.

Le passage de Solin nous apprend encore que le vrai nom de cette ville est *Olysippo.* De plus, il se trouve écrit ainsi dans les manuscrits de Pline, *l. IV. c. xxij.*

Enfin les inscriptions déterrées à Lisbonne portent la même ortographe: *Felicitas Julia* Olisipo. Elle eut titre de municipe, & fut peuplée de citoyens romains; mais *voyez* d'autres détails *au mot* LISBONNE. (*D. J.*)

O M

OMADRUS, s. m. (*Mythologie.*) dieu des anciens adoré à Tenedos & à Scio. C'étoit Bacchus, à qui l'on sacrifioit un homme, que l'on mettoit en pieces. C'est de cette cruelle cérémonie qu'il étoit appellé *Omadrus.*

OMAGUAS, (*Géog.*) peuple de l'Amérique méridionale, aux deux bords de la riviere des Amazones, au-dessous de sa jonction avec la Moyobambe. Ce peuple est le même que les Homagues, les Omaguacas & les Aguas.

OMAN, (*Géog.*) pays & ville de l'Arabie heureuse. Abulféda la met sur la mer. Sa *longitude*, selon Jon-Said, est $81^{d}. 15'$. *latit.* $19^{d}. 16'$. (*D. J.*)

OMB, (*Hist. nat.*) petite graine fort commune dans l'île de Ceylan; elle se mange comme du ris, mais elle enivre & cause des maux de cœur lorsqu'elle est trop nouvelle.

OMBELLE, s. f. (*Botanique.*) lorsque le pape Alexandre III. vint se réfugier à Venise vers l'an 1179, pour y terminer ses différends avec Frédéric Barberousse, il accorda par reconnoissance au doge Sebastien Zani & à ses successeurs de mettre à l'avenir sur leurs armes une espece de parasol, qu'on voit aussi quelquefois sur les armes de la république. Ceux qui connoissent cette espece d'armoirie, ont une idée juste de l'*ombelle* de botanistes. Donnons-en maintenant la définition.

C'est l'extrémité de la tige divisée en plusieurs pédicules ou rayons qui sortant du même centre, s'ouvrent de telle maniere qu'ils forment un cône renversé, & sont à-peu-près disposés comme les bâtons d'un parasol, faisant un bouquet, dont la surface est un peu connexe.

Si les pédicules de la tige se trouvent subdivisés en d'autres d'une même forme, sur lesquels les fleurs ou fruits sont disposés, le premier s'appelle *rayons*, & le second *pédicules.*

L'*ombelle* qui n'est formée que de pédicules, se nomme *ombelle simple*; celle qui est formée de rayons & de pédicules se nomme *ombelle composée.* Ainsi les plantes *ombelliferes* sont celles dont les fleurs naissent en *ombelles* à l'extrémité des tiges, & y représentent en quelque maniere un parasol. Telles sont les fleurs d'anet, de carote, de cerfeuil, de fenouil, d'angélique, de persil, *&c.*

On a remarqué que presque toutes les plantes à *ombelles* ont leurs racines sujettes aux vers qui les détruisent; si cette observation est vraie, il faudroit en rechercher la cause, & peut-être la découvriroit-on.

Nous avons un traité très-estimé des plantes *ombelliferes* de l'illustre Morison, qui a signalé par cet ouvrage ses talens en botanique, comme il signala dans sa jeunesse son courage pour les intérêts du roi Charles I. en les soutenant dans un combat donné sur le bord d'Aberdéen sa patrie; c'est lui-même à qui Gaston d'Orléans, prince curieux, donna la direction du jardin de Blois; étant retourné dans son pays après la mort de ce prince, il fut comblé de bienfaits par Charles II. & bientôt après nommé par l'université d'Oxfort pour la profession de botanique qu'il exerça le reste de ses jours avec la plus grande distinction. Son livre des plantes en *ombelles* parut en latin sous ce titre: *Plantarum umbelliferarum distributio nova.* Oxoniæ 1672, *in-fol.* avec fig.

Quand on examine avec un peu de soin la partie que M. Tournefort prend dans les plantes *ombelliferes* pour le calice de leur fleur, on est bientôt convaincu qu'elle n'est pas ainsi qu'il le pense un composé de deux semences nues, mais que c'est un composé de deux capsules monospermes couronnées d'un calice. On ne peut encore s'empêcher de dire 1° que cet illustre auteur ne devoit pas exclure l'*échinophora* du nombre des plantes *ombelliferes*, d'autant que Morison a fait voir que les ovaires ou capsules séminales des especes de ce genre contenoient chacune deux graines, dont une à la vérité avorte le plus souvent dans nos pays. 2° M. de Tournefort n'auroit pas dû ici plutôt que dans tant d'autres genres d'*ombelliferes* prendre pour un calice commun cette sorte de fraise ou collet à rayons, qui se trouve à la base de chaque *ombelle.* 3° Enfin il devoit avertir qu'entre tant de fleurs contenues dans un seul calice il n'y en avoit qu'une de fertile, puisque ce prétendu calice s'étant transformé en fruit, ne renfermoit qu'une semence unique; mais ces légeres fautes n'ôtent rien du tout à la gloire d'un homme à qui la Botanique doit tant de découvertes intéressantes. (*D. J.*)

OMBELLE, s. f. *terme de Blason*, ce mot se dit d'une espece de parasol que le doge de Venise met sur ses armes par une concession d'Alexandre III. quand il se refugia à Venise, en fuyant la persécution de Frédéric I. Elle est quelquefois sous les armes de la république.

OMBI, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Egypte, capitale du nôme, auquel elle donnoit le nom d'*Ombites Nomos.* Pline en fait mention, & dit, *l. VIII. c. xxiv.* que Teutyris & *Ombi* sont deux villes d'Egypte voisines, que les habitans de la derniere (*Ombitæ*) adorent le crocodile, & que les Teutyrites le poursuivent à la nage, le coupent par morceaux & le mangent. Cette diversité de sentimens a donné lieu à Juvenal de peindre la guerre des *Ombites* & des Teutyrites à ce sujet.

Immortale odium, numquam sanabile vulnus
Ardet adhuc Ombos & Teutyra : *summus utrimque*
Inde furor vulgo, quod numina vicinorum
Odit uterque locus, cum solos credat habendos
Esse deos quos ipse colit.

Sat. xv. *vers.* 31. *& seq.*

» Leur haine est immortelle, & cette plaie est incurable : ils sont animés de rage l'un contre l'autre, parce que l'un adore un dieu que l'autre déteste, chacun pensant que la divinité qu'il respecte mérite seule d'être adorée ». (*D. J.*)

OMBIASSES, s. m. pl. (*Hist. mod. culte.*) ce sont des prêtres parmi les negres, habitans de l'île de Madagascar, qui font en même tems le métier de médecins, de sorciers & d'astrologues. Ils vendent au peuple superstitieux des billets écrits en caracteres arabes, qu'il regarde comme des préservatifs contre le tonnerre, la pluie, les vents, les blessures à la guerre, & même contre la mort. D'autres mettent ceux qui les portent à couvert des poisons, des animaux venimeux ; il y en a qui garantissent des maisons & des villes entieres du feu & du pillage. On porte au cou ces sortes de billets cousus en sachets. Au moyen de ces talismans, les *ombiasses* ont le secret de tirer un profit immense des peuples séduits, qui n'ont d'autre religion que ces superstitions ridicules. Lorsque quelqu'un tombe malade ou en démence, on envoie chercher un *ombiasse*, qui est chargé d'aller au tombeau du pere du malade qu'il ouvre ; il évoque son ombre, & la prie de rendre le jugement à son fils ; après quoi le prêtre retourne vers le malade, lui met son bonnet sur la tête, lui promet un succès infaillible ; & sans l'attendre, a soin de se faire payer de sa peine. Mais la plus affreuse superstition à laquelle ces imposteurs donnent les mains, c'est l'usage où sont les habitans de Madagascar de sacrifier le premier-né de leurs bestiaux à Dieu & au diable à-la-fois ; sur quoi il est bon d'observer qu'ils nomment satan le premier dans leurs prieres, & disent, *dianbilis aminnam-habare*, ce qui signifie, *le seigneur diable & dieu*.

OMBILIC, s. m. (*Anat.*) nom que l'on donne à l'endroit du corps où l'on a coupé le cordon ombilical. *Voyez* CORDON.

OMBILICAL, adj. qui a rapport à l'ombilic, *terme d'Anatomie & de Chirurgie*, on dit le cordon *ombilical*, les arteres *ombilicales*, la veine *ombilicale*.

Les hernies ou descentes *ombilicales* sont des déplacemens de parties contenues dans le bas-ventre, & qui font tumeur à l'ombilic ou nombril. Elles sont connues sous le nom d'*exomphale*. *Voyez* EXOMPHALE. (*Y*)

OMBILICAL, *cordon*, (*Anat.*) c'est un paquet de vaisseaux entortillés de l'épaisseur d'un pouce, composé d'une veine & de deux arteres, qu'on appelle *ombilicales*, & enveloppé d'une membrane épaisse, molle & continue à l'amnios. Son origine est dans le placenta, & son extrémité se termine à l'ombilic du fœtus.

Son usage est, 1° afin que le fœtus puisse se mouvoir librement, sans arracher le placenta de la matrice : 2° afin que le fœtus étant sorti, il ne lui arrive pas quelque hémorrhagie mortelle, quoique les vaisseaux ne soient pas liés : 3° afin que le placenta puisse être tiré commodément de la matrice après l'accouchement.

La nature varie bien singulierement dans les productions les plus ordinaires. On lit quantité d'exemples du cordon de l'ombilic excessivement long, court ou gros. Sa longueur commune est d'environ deux tiers d'aune de Paris. Mauriceau l'a vû d'une aune & demie, & d'un tiers d'aune. Il l'a vû si monstrueusement gros, qu'il égaloit la grosseur du bras de l'enfant, & sans exomphale ; quelquefois la longueur de ce cordon fait qu'il se noue d'un véritable nœud à la sortie de l'enfant.

Quelques auteurs ont vû plusieurs fois des enfans nouveaux-nés, auxquels une partie de la peau & des muscles du bas-ventre manquent autour du cordon *ombilical* de la grandeur d'un petit écu ou environ, de maniere que les intestins ne se trouvent couverts en cet endroit que d'une pélicule très-mince ; rarement les enfans en réchappent, si tant est qu'il y ait quelques exemples du contraire ; c'est par ce triste accident qu'on s'est assûré du mouvement péristaltique des intestins, parce qu'on le voit à découvert.

Souvent on a beaucoup de peine à séparer le placenta après la sortie de fœtus ; & cela ne manque jamais d'arriver lorsque le cordon *ombilical* s'insere au centre du placenta. Si l'insertion est latérale, alors l'arriere-faix s'amene aisément, & vient d'ordinaire de lui-même après la sortie du fœtus. Belle observation de Ruysch ! (*D. J.*)

OMBILICALE, *artere*, (*Anatomie.*) elles sont au nombre de deux dans le fœtus : on décrira leur origine & leur cours en parlant des vaisseaux ombilicaux. Je dirai seulement ici que M. du Vermey a autrefois démontré en public que les arteres *ombilicales* conservoient toujours leur canal jusqu'au fond de la vessie, auquel elles fournissoient plusieurs rameaux.

OMBILICALE, *veine*, (*Anatomie.*) la veine *ombilicale* sera décrite à *l'article des* VAISSEAUX OMBILICAUX.

Le foie est attaché à l'ombilic par un ligament rond, qui, dans le fœtus, fait la fonction de veine, & prend le nom de veine *ombilicale*, dont le conduit se ferme après la naissance, dès qu'on a lié & coupé le cordon à l'enfant nouveau-né. Ce ligament pénetre dans le foie par une fente qui sépare les deux lobes.

Riolan dit qu'il ne sauroit se persuader que lorsque la veine *ombilicale* & les autres vaisseaux ombilicaux sont entierement privés de leur premier usage, étant tout flétris & desséchés, ils changent leur fonction premiere en celle de ligament ; & qu'ils soient d'une telle importance à la vie de l'homme, que quelqu'un d'eux manquant, la mort s'ensuive nécessairement, ou du moins que cette privation cause de continuelles difficultés de respirer ; car il prétend que la veine *ombilicale* peut être réparée par le ligament large qui est attaché au cartilage xiphoïde, & tient le foie suffisamment suspendu ; & il rapporte à cet effet qu'il a vû au corps d'une bohémienne qui étoit fort adroite, cette veine rompue, desséchée & retirée dans la scissure du foie ; cette femme néanmoins jouit d'une santé parfaite pendant toute sa vie, sans aucune incommodité de respiration.

Cependant Hildanus rapporte dans ses observations chirurgicales, qu'un particulier mourut dès que la veine *ombilicale* lui eût été coupée par une blessure qu'il reçut au-dessus du nombril, sans néanmoins que les intestins en fussent offensés.

Quoi qu'il en soit, il faut éviter de couper la veine *ombilicale*, quand on est obligé de dilater une plaie pénétrante dans le bas-ventre ; car il est quelquefois arrivé à des chirurgiens d'être fort surpris de voir dans un pareil cas le sang sortir abondamment par cette veine. (*D. J.*)

OMBILICAUX, VAISSEAUX, (*Anatom.*) ils sont au nombre de trois, deux arteres & une veine, & ces trois vaisseaux forment le cordon ombilical. *Voyez* OMBILICAL, *cordon*.

Les deux arteres ombilicales dans le fœtus sortent ordinairement des deux iliaques ; il y en a une de chaque côté ; elles viennent quelquefois de l'aorte inférieure : ces arteres s'avancent vers l'ombilic à côté de la vessie qui est entre deux ; de-là elles continuent leur chemin en ligne spirale vers le placenta, où s'étant divisées en une infinité de rameaux, elles se terminent & portent le sang du fœtus au placenta, & peut-être ensuite à la mere.

La veine est deux fois plus ample que les arteres ; elle vient du placenta par une infinité de rameaux qui se réunissent ensuite pour former un gros canal qui s'avance, par des circonvolutions spirales, entre les arteres du cordon ; ce canal se rend ensuite par l'ombilic au fôie du fœtus, & va se terminer au sinus de la veine porte, dans lequel il verse le sang & le suc nourricier qu'il a reçu dans le placenta : de-là il part un canal particulier qui est cylindrique, & qu'on appelle *canal veineux* ; il sort de la paroi opposée presque vis-à-vis de l'embouchure de la veine ombilicale, & va se rendre à la veine cave pour transmettre le sang au cœur. (*D. J.*)

OMBOU, (*Botan. exot.*) espece de prunier du Brésil, décrit par Pison sous le mot *ombu*, que lui donnent les habitans. *Voyez* OMBU, (*Botan.*)

OMBRAGE, s. m. OMBRAGER, v. a. (*Jardin.*) *ombrager* un lieu, c'est le couvrir de feuillages, y planter un bois pour lui procurer de l'*ombrage*.

On dit *ombrager* une plante nouvellement plantée, quand on la couvre pendant quelques jours d'un paillasson, pour lui ôter le soleil qui nuiroit à sa reprise. Si elle est empotée, il est aisé de la porter à l'ombre. (*K*)

OMBRAGER, SUROMBRAGER, (*Broderie.*) c'est appliquer sur or, de la soie, afin d'éteindre par un ouvrage surappliqué l'eclat du métal.

OMBRAGER, (*Luth.*) *ombrager* la lumiere d'un tuyau, c'est en fermer une partie par le moyen de petites plaques de plomb soudées aux côtés ; on appelle ces plaques *oreilles*. On abaisse plus ou moins les oreilles sur la lumiere.

OMBRAGEUX, adj. (*Maréchalerie.*) un cheval *ombrageux* est celui qui a peur de son ombre & de quelque objet que ce soit, & qui ne veut pas avancer. Il ne faut jamais battre un cheval *ombrageux* dans sa peur, mais le faire approcher doucement de ce qui lui fait ombrage, jusqu'à ce qu'il ait reconnu ce que c'est, & qu'il soit rassuré.

OMBRE, s. f. (*Optique.*) est un espace privé de lumiere, ou dans lequel la lumiere est affoiblie par l'interposition de quelque corps opaque. *Voyez* LUMIERE.

La théorie des *ombres* est fort importante dans l'Optique & dans l'Astronomie ; elle est le fondement de la Gnomonique & de la théorie des éclipses. *Voyez* CADRAN, GNOMONIQUE & ECLIPSE.

En voyant l'*ombre* suivre exactement toutes les situations du soleil, ou plutôt en observant que les mouvemens de l'*ombre* sont les mêmes que ceux des rayons, qui parviendroient jusqu'à terre s'ils n'étoient interrompus, l'astronome s'instruit de la marche du soleil par la marche de l'*ombre* ; il fait tomber ou reçoit l'*ombre* d'une pyramide, d'un stile ou d'une colonne sur des lignes & sur des points, où elle lui montre tout-d'un-coup & sans efforts de sa part, l'heure, l'élévation du soleil sur l'horison, & jusqu'au point précis du signe céleste sous lequel il se trouve actuellement. Au lieu de l'*ombre*, on peut faire passer par un trou un rayon vif qui vienne de son extrémité blanchir & désigner parmi des points & des lignes tracés par terre ou ailleurs, l'endroit qui a rapport au progrès du jour ou du mois qui s'écoule. On pratique une petite ouverture ronde ou à voûte ou à la muraille qui fait *ombre* du côté du midi, à un pavé ou à un parquet. On étend sur ce pavé une lame de marbre ou de cuivre qui dirige ses extrémités vers les deux poles : on nomme cette ligne *méridienne*, parce qu'elle embrasse nécessairement tous les points sur lesquels tombera le rayon du soleil chaque jour de l'année, au moment que cet astre est également distant de son lever & de son coucher. Cette diversité y est exprimée par autant de marques qui distinguent précisément les solstices, les équinoxes & les éloignemens journaliers du soleil, depuis l'équateur jusqu'à l'un & l'autre des tropiques dans lesquels sa course est renfermée. *Voyez* un plus grand détail sur cet objet *aux articles* GNOMON & MÉRIDIENNE.

Comme on ne peut rien voir que par le moyen de la lumiere, l'*ombre* en elle-même est invisible. Lors donc qu'on dit que l'on voit une *ombre*, on entend que l'on voit des corps qui sont dans l'*ombre*, & qui sont éclairés par la lumiere que réfléchissent les corps collatéraux, ou qu'on voit les confins de la lumiere.

Si le corps opaque qui jette une *ombre* est perpendiculaire à l'horison, & que le lieu sur lequel l'*ombre* est jettée soit horisontal, cette *ombre* s'appelle *ombre droite* : telle est l'*ombre* des hommes, des arbres, des bâtimens, des montagnes, &c.

Si le corps opaque est placé parallelement à l'horison, l'*ombre* qu'il jette sur un plan perpendiculaire à l'horison se nomme *ombre verse*.

Lois de la projection des ombres *par les corps opaques.* 1°. Tout corps opaque jette une *ombre* dans la même direction que les rayons de lumiere, c'est-à-dire vers la partie opposée à la lumiere. C'est pourquoi à mesure que le corps lumineux ou le corps opaque changent de place, l'*ombre* en change également.

2°. Tout corps opaque jette autant d'*ombres* différentes qu'il y a de corps lumineux pour l'éclairer.

3°. Plus le corps lumineux jette de lumiere, plus l'*ombre* est épaisse. Ainsi l'épaisseur de l'*ombre* se mesure par les degrés de lumiere dont cet espace est privé. Ce n'est pas que l'*ombre* qui est une privation de lumiere, soit plus forte pour un corps que pour un autre, mais c'est que plus les environs de l'*ombre* sont éclairés, plus on la juge épaisse par comparaison.

4°. Si une sphere lumineuse est égale à une sphere opaque qu'elle éclaire, l'*ombre* que répand cette derniere sera un cylindre, & par conséquent elle sera toujours de la même grandeur, à quelque distance que le corps lumineux soit placé : de sorte qu'en quelque lieu qu'on coupe cette *ombre*, le plan de la section sera un cercle égal à un grand cercle de la sphere opaque.

5°. Si la sphere lumineuse est plus grande que la sphere opaque, l'*ombre* formera un cône. Si donc on coupe l'*ombre* par un plan parallele à la base, le plan de la section sera un cercle, & ce cercle sera d'autant plus petit, qu'il sera plus éloigné de la base.

6°. Si la sphere lumineuse est plus petite que la sphere opaque, l'*ombre* sera un cône tronqué ; par conséquent elle deviendra toujours de plus grande en plus grande. Donc, si on la coupe par un plan parallele à la base, ce plan sera un cercle d'autant plus petit, qu'il sera plus proche de la base, mais ce cercle sera toujours plus grand qu'un grand cercle de la sphere opaque.

7°. Pour trouver la longueur de l'*ombre* ou l'axe du cône d'*ombre* d'une sphere opaque eclairée par une sphere plus grande, les demi-diametres des deux étant comme CG & IM, *Pl. d'optique, fig.* 12. & les distances entre leurs centres GM étant données, voici comme il faut s'y prendre.

Tirez la ligne FM parallele à CH, alors vous aurez $IM = CG$; & par conséquent FG sera la différence des demi-diametres GC & IM. Par conséquent comme FG, qui est la difference des demi-diametres, est à GM, qui est la distance des centres, de même CF, qui est le demi diametre de la sphere opaque, est à MH, qui est la distance du sommet du cône d'*ombre* au centre de la sphere opaque. Si donc la raison de PM à MH est bien petite, de sorte que MH & PM ne different pas considérablement, MH pourra être pris pour l'axe du cône d'*ombre*, sinon la partie PM doit en être soustraite. Pour la trouver, cherchez la valeur de l'arc LK, car en la soustrayant d'un quart de cercle, il restera l'arc IQ, qui est la mesure de l'angle IMP. Cet arc LK se trouvera aisément, car il est la mesure de l'angle LMK, lequel est égal à l'angle MHI; or cet angle MHI est un des angles du triangle rectangle MHI, dont les côtés MI & MH sont connus : ainsi on trouvera facilement l'angle MHI. Puis donc que dans le triangle MIP, qui est rectangle en P, nous avons, outre l'angle IMQ, le côté IM, le côté MP est aisé à trouver par la Trigonométrie.

Par exemple, si le demi diametre de la terre $MI = 1$, & qu'on suppose le demi diametre du soleil de 15 minutes (*voyez* DIAMETRE), on en conclura que l'angle MIP ou KML n'est que de 16′ : car à cause de la petitesse du globe M par rapport au globe du soleil G, & de la grande distance GM du soleil, l'angle GMF ou KLM est à-peu près égal au demi-diametre du soleil. D'où il s'ensuit que MP n'est qu'environ la 228e partie de MI ou de 1, c'est-à-dire dans la raison du sinus de 15′ au sinus total, ou à-peu près comme 15′ à 57 degrés. *Voyez* SINUS. Donc comme MH contient aussi environ 228 fois MI, il s'ensuit qu'on peut négliger PM par rapport à MH, & prendre MH ou 228 demi-diametres de la terre pour la longueur de l'axe du cône.

On voit par la solution précédente que la distance GM du corps opaque au corps lumineux est toujours en rapport constant avec la longueur MH de l'axe du cône, puisque le rapport de ces deux lignes est égal à celui qu'il y a entre la différence FG des demi-diametres, & le demi-diametre MI du corps opaque. D'où il est aisé de conclure que si la distance GM diminue, il faut diminuer pareillement la longueur de l'*ombre*; par conséquent l'*ombre* diminuera continuellement à mesure que le corps opaque approchera du corps lumineux.

8°. Trouver la longueur de l'*ombre* que fait un corps opaque TS, *fig.* 13, la hauteur du corps lumineux, par exemple du soleil au dessus de l'horison (c'est-à-dire l'angle SUT), & la hauteur du corps étant donnés. Puisque dans le triangle rectangle STU où T est un angle droit, l'angle U & le côté TS sont donnés, on trouvera par la Trigonométrie la longueur de l'*ombre* UT. *Voyez* TRIANGLE.

Ainsi, supposé que la hauteur du soleil est de 37°. 45′. & la hauteur d'une tour 178 piés, TU sera 241 piés ½.

9°. La longueur de l'*ombre* TU & la hauteur du corps opaque TS étant données, trouver la hauteur du soleil au-dessus de l'horison.

Puisque dans le triangle rectangle STU, qui est rectangle en T, les côtés TU & TS sont donnés, on trouve l'angle U par la proportion suivante. Comme la longueur de l'*ombre* TU est à la hauteur du corps opaque TS, de même le sinus total est à la tangente de la hauteur du soleil au-dessus de l'horison. Ainsi, si TS est 30 piés & TU 45, TUS sera 33°. 41′.

10°. Si la hauteur du corps lumineux, par exemple du soleil sur l'horison TUS, est 45°, la longueur de l'*ombre* TU est égale à la hauteur du corps opaque; car alors l'angle U étant de 45 degrés, l'angle TSU est aussi de 45 degrés, & par conséquent les côtés TS, TU opposés à ces angles sont égaux.

11°. Les longueurs des *ombres* TZ & TU du même corps opaque TS, à différentes hauteurs du corps lumineux, sont comme les cotangentes de ces hauteurs, ou, ce qui revient au même, comme les tangentes des angles TSU, complemens des hauteurs SUT.

Ainsi, comme la cotangente d'un angle plus grand est moindre que celle d'un angle plus petit, plus le corps lumineux est haut, c'est-à-dire plus l'angle SUT est grand, plus l'*ombre* diminue; c'est pour cela que les *ombres* à midi sont plus longues en hiver qu'en été.

12°. Pour mesurer la hauteur de quelque objet, par exemple, d'une tour AB, *fig.* 14, par le moyen de son *ombre* projettée sur un plan horizontal; à l'extrémité de l'*ombre* de la tour C enfoncez un bâton, & mesurez la longueur de l'*ombre* AC: enfoncez un autre bâton en terre dont la hauteur DE soit connue, & mesurez la longueur de son *ombre* EF; alors dites, comme EF est à AC, ainsi DE est à AB. Si donc AC est 45 piés, EF 4 & ED 5 piés, AB sera 36 piés.

13°. L'*ombre* droite est à la hauteur du corps opaque, comme le cosinus de la hauteur du corps lumineux est au sinus de cette même hauteur.

14°. La hauteur du corps lumineux demeurant la même, le corps opaque AC, *fig.* 15, sera à l'*ombre* verse AD, comme l'*ombre* droite EB est au corps opaque DB.

Ainsi, 1°. le corps opaque est à l'*ombre* verse comme le co-sinus de la hauteur du corps lumineux est à son sinus; par conséquent l'*ombre* verse AD est au corps opaque AD, comme le sinus de la hauteur du corps lumineux est à son co sinus. 2°. Si $DB = AC$, alors DB sera une moyenne proportionnelle entre EB & AD, c'est-à-dire que la longueur du corps opaque sera moyenne proportionnelle entre son *ombre* droite & son *ombre* verse. 3°. Quand l'angle C est 45°. le sinus & le co-sinus sont égaux, & par conséquent l'*ombre* verse est égale à la longueur du corps opaque.

Pour trouver l'*ombre* d'un corps irrégulier quelconque exposé à un corps lumineux de figure quelconque, il faut imaginer de chaque point du corps lumineux une espece de pyramide ou cône de rayons qui viennent raser le corps, de maniere qu'on ait autant de pyramides qu'il y a de points dans le corps lumineux; & l'*ombre* parfaite du corps sera contenue dans l'espace ou portion d'espace qui sera commune à toutes ces pyramides : car il est visible que cet espace ne recevra aucun rayon de lumiere. Toutes les autres portions d'espace qui ne recevront pas de rayons de quelques points, mais qui en recevront de quelques autres, seront dans la penombre, & cette penombre sera plus ou moins dense à différens endroits, selon qu'il tombera en ces endroits des rayons d'un moindre ou d'un plus grand nombre de points du corps lumineux. *Voyez* PENOMBRE.

La théorie des *ombres* des corps & de leur penombre est très-utile dans l'Astronomie, pour le calcul des éclipses. *Voyez* ECLIPSE.

Les *ombres* droites & les *ombres* verses sont de quelque utilité dans l'arpentage, en ce que par leur moyen on peut assez commodément mesurer les hauteurs, soit accessibles, soit inaccessibles. On se sert des *ombres* droites quand l'*ombre* n'excede point la hauteur, & des *ombres* verses quand l'*ombre* est plus grande que la hauteur. Pour cet effet on a imaginé un instrument qu'on appelle *ligne des ombres*, au moyen duquel on détermine les rapports des *om-*

bres droites & des *ombres* verses de tout objet à sa hauteur.

Au reste, il n'est pas inutile de remarquer que tout ce qu'on démontre, soit dans l'optique, soit dans la perspective sur les *ombres* des corps, est exact à la vérité du côté mathématique; mais que si on traite cette matiere physiquement, elle devient alors fort différente. L'explication des effets de la nature dépend presque toujours d'une géométrie si compliquée, qu'il est rare que ces effets s'accordent avec ce que nous en aurions attendu par nos calculs. Il est donc nécessaire dans les matieres physiques, & par conséquent dans le sujet que nous traitons, de joindre l'expérience à la spéculation, soit pour confirmer quelquefois celle-ci, soit pour voir jusqu'où elle s'en écarte, afin de déterminer, s'il est possible, la cause de cette différence.

Ainsi on trouve, par exemple, dans la théorie que l'*ombre* de la terre doit s'étendre jusqu'à 110 de ses diametres; & comme la lune n'en est éloignée que d'environ 60 diametres, il s'ensuivroit de-là que quand elle tomberoit ou toute entiere ou en partie dans l'*ombre* de la terre, cet astre tout entier ou sa partie éclipsée devroit disparoître entierement, comme quand la lune est nouvelle, puisqu'alors la lune entiere ou sa partie éclipsée ne recevroit aucun des rayons du soleil. Cependant elle ne disparoît jamais; elle paroît seulement rougeâtre & pâle, même au plus fort de l'éclipse, ce qui prouve qu'elle n'est que dans la pénombre, & qu'ainsi l'*ombre* de la terre ne s'étend pas jusqu'à 110 de ses diametres.

Feu M. Maraldi voulant éclaircir ce phénomene, a fait des expériences en plein soleil avec des cylindres & des globes, pour voir jusqu'où s'étend leur *ombre* véritable. *Voyez mémoires de l'acad. 1711.* Il a trouvé que cette *ombre*, qui devroit s'étendre à environ 110 diametres du cylindre ou du globe, ne s'étend, en demeurant toujours également noire, qu'à une distance d'environ 41 diametres. Cette distance devient plus grande quand le soleil est moins lumineux. Passé la distance de 41 diametres, le milieu dégénere en pénombre, & il ne reste de l'*ombre* totale que deux traits fort noirs & étroits qui terminent de part & d'autre la pénombre, suivant la longueur. Ces deux traits sont de la noirceur qui appartient à l'*ombre* véritable; l'espace qu'occupe la fausse pénombre & ces deux traits, appartiendroit à l'*ombre* véritable, parce qu'il est de la largeur qui convient à celle-ci. La largeur de la fausse pénombre diminue & s'éclaircit à mesure qu'on s'éloigne, & les deux traits noirs gardent toujours la même largeur. Enfin, à la distance d'environ 110 diametres, la fausse pénombre disparoît, les deux traits noirs se confondent en un, après quoi l'*ombre* véritable disparoît entierement, & on ne voit plus que la pénombre. Il faut remarquer que la vraie pénombre qui doit dans la théorie entourer & renfermer l'*ombre* véritable, accompagne des deux côtés les deux traits noirs d'*ombre*.

Quand l'*ombre* est reçue assez proche du cylindre, & qu'elle n'a pas encore dégénéré en fausse pénombre, on voit autour de la vraie pénombre, des deux côtés & en dehors, deux traits d'une lumiere plus éclatante que celle même qui vient directement du soleil, & ces deux traits s'affoiblissent en s'éloignant.

M. Maraldi, pour expliquer ce phénomene, prétend que les rayons de lumiere qui rasent ou touchent le corps opaque, & qui devroient renfermer l'*ombre*, ne continuent pas leur chemin en ligne droite après avoir rasé le corps, mais se rompent & se replient vers le corps, de maniere qu'ils entrent dans l'espace où il ne devroit point du tout y avoir de lumiere, si les rayons continuoient leur chemin en ligne droite. Il compare les rayons de lumiere à un fluide qui rencontre un obstacle dans son cours, comme l'eau d'une riviere qui vient frapper la pile d'un pont, & qui tourne en partie autour de la pile, de maniere qu'elle entre dans l'espace où elle ne devroit point entrer si elle suivoit la direction des deux tangentes de la pile. Selon M. Maraldi, les rayons de lumiere tournent de la même façon autour des cylindres & des globes; d'où il résulte, 1°. que l'*ombre* réelle ou l'espace entierement privé de lumiere, s'étend beaucoup moins qu'à la distance de 110 diametres; 2°. que les deux bords ou arcs du cylindre autour desquels les rayons tournent, n'en étant nullement éclairés, doivent toujours jetter une *ombre* véritable; & voilà les deux traits noirs qui enferment la fausse pénombre, & dont rien ne peut faire varier la largeur. Comme ces bords sont des surfaces physiques qui par leurs inégalités causent des réflexions dans les rayons, ce sont ces rayons réfléchis qui tombant au-dehors de la vraie pénombre, & se joignant à la lumiere directe qui y tombe aussi, forment par-là une lumiere plus éclatante que la lumiere directe. Cette lumiere s'affoiblit en s'éloignant, parce que la même quantité de rayons occupe toujours une plus grande étendue; car les rayons qui sont tombés paralleles sur le cylindre, vont en s'écartant après la réflexion.

Si on se sert de globes au lieu de cylindres, l'*ombre* disparoît beaucoup plûtôt, savoir à 15 ou 16 diametres; elle se change alors en une fausse pénombre entourée d'un anneau noir circulaire, puis d'un anneau de vraie pénombre, & ensuite d'un autre anneau de lumiere fort éclatante. La fausse pénombre disparoît à 110 diametres, & l'anneau qui l'environne se change en une tache noire obscure; passé cette distance, on ne voit plus que la pénombre. M. Maraldi croit que la raison pour laquelle l'*ombre* disparoît beaucoup plutôt avec des globes qu'avec des cylindres, c'est que la figure des globes est plus propre à faire tourner les rayons de lumiere que la figure du cylindre.

L'*ombre* de la terre ne s'étend donc qu'à 15 ou 16 diametres, & ainsi il n'est pas surprenant que la lune ne soit pas totalement obscurcie dans les éclipses. Mais nous avons vu que la fausse pénombre est toujours entourée d'un anneau noir jusqu'à la distance de 110 diametres: ainsi, suivant cette expérience, il paroîtroit s'ensuivre que la lune devroit paroître totalement obscurcie au commencement & à la fin de l'éclipse, ce qui est contre les observations. M. Maraldi, pour expliquer ce fait, dit que l'atmosphere de la terre doit avoir son *ombre* à l'endroit où devroit être l'anneau noir; & comme cette *ombre* est fort claire à cause de la grande quantité de rayons que l'atmosphere laisse passer, elle doit, selon lui, éclairer l'anneau obscur, & le rendre à-peu-près aussi lumineux que la fausse pénombre. Mais suivant cette explication, la prétendue clarté de l'anneau noir devroit être d'autant moindre que la distance seroit plus grande; & cependant les observations & la théorie prouvent que la pénombre est d'autant plus claire que la distance est plus grande. M. Maraldi ne se dissimule pas cette objection; & pour y répondre, il croit qu'on doit attendre des observations plus décisives sur la différente obscurité de la lune éclipsée. Quoi qu'il en soit, & quelle que doive être l'*ombre* de la terre, les expériences que nous venons de rapporter n'en sont pas moins certaines & moins curieuses.

Le P. Grimaldi a observé le premier qu'en introduisant la lumiere du soleil par un trou fait à la fenêtre d'une chambre obscure, l'*ombre* des corps minces cylindriques, comme un cheveu, une aiguille, *&c.* exposés à cette lumiere, étoit beaucoup plus grande

grande qu'elle ne devroit être, si les rayons qui rasent ce corps & qui doivent en terminer l'*ombre*, suivoient exactement la ligne droite. M. Newton a observé après lui ce phénomene. Le P. Grimaldi l'attribue à une *diffraction* des rayons, c'est-à-dire qu'il prétend que les deux rayons extrèmes qui rencontrent le corps & qui en sont les tangentes, ne suivent pas cette direction de tangentes, mais s'en écartent au-dehors, comme s'ils fuyoient les bords qu'ils ont rencontrés. M. Newton a adopté cette explication, & en a fait voir l'accord avec son systême général de l'attraction. M. Maraldi, après avoir répété ces mêmes expériences, a cru devoir en donner une autre explication : on en peut voir le détail dans les *memoires de l'académie de 1723*. Nous nous contenterons de dire ici que ces expériences & l'explication qu'il en donne ont beaucoup de rapport avec les expériences que nous avons rapportées sur les globes & les cylindres, & avec l'explication que ce même auteur en donne. *Voyez* DIFFRACTION. Jusqu'ici nous avons supposé que les points qui sont dans l'*ombre* d'un corps sont absolument privés de lumiere, & cela est vrai mathématiquement, en ne considérant qu'un corps isolé ; mais il n'en est pas ainsi dans la nature : on peut regarder l'*ombre*, physiquement parlant, comme une lumiere diminuée. Dans ce sens elle n'est pas un néant comme les ténebres : des lois invariables aussi anciennes que le monde, font rejaillir la lumiere d'un corps sur un autre, & de celui-ci successivement sur un troisieme, puis en continuant sur d'autres, comme par autant de cascades ; mais toujours avec de nouvelles dégradations d'une chûte à l'autre. Sans le secours de ces sages lois, tout ce qui n'est pas immédiatement & sans obstacle sous le soleil, seroit dans une nuit totale. Le passage du côte des objets qui est éclairé à celui que le soleil ne voit pas, seroit dans toute la nature comme le passage des dehors de la terre à l'intérieur des caves & des antres. Mais par un effet des ressorts puissans que Dieu fait jouer dans chaque parcelle de cette substance légere, elle pousse tous les corps sur lesquels elle arrive, & en est repoussée, tant par son ressort que par la résistance qu'elle y éprouve. Elle bondit de dessus les corps quelle a frappés & rendus brillans par son impression directe: elle est portée de ceux-là sur ceux des environs ; & quoiqu'elle passe ainsi des uns aux autres avec une perte toujours nouvelle, elle nous montre ceux mêmes qui n'étoient point tournés vers le soleil.

L'écarlate semble changer de nature en passant dans l'*ombre* ; elle change encore en passant dans une *ombre* plus forte. Tous les corps, même ceux qui ont les couleurs les plus claires, se rembrunissent à mesure qu'ils se détournent des traits du soleil & des premieres réflexions de la lumiere, ce qui met partout des différences ; car en relevant ou détachant un objet par le secours d'un fond ou d'un voisinage plus ou moins brun, elle embellit, elle caractérise & démêle à nos yeux ce que l'éloignement ou l'uniformité de la couleur auroit confondu.

L'étude du mélange & des diminutions graduelles de la lumiere & des *ombres*, fait une des plus grandes parties de la Peinture. En vain le peintre sait-il composer un sujet, bien placer ses figures & dessiner le tout correctement, s'il ne sait pas par les affoiblissemens & par les justes degrés du clair & de l'obscur, rapprocher certains objets, en reculer d'autres, & leur donner à tous du contour, des distances, de la fuite, un air de vérité & de vie.

Les Graveurs, pour multiplier les copies des plus riches tableaux, ne mettent point d'autre couleur en œuvre que le blanc de leur papier, qu'ils convertissent en tant d'objets qu'ils veulent, par les masses & par les degrés d'*ombre* qu'ils y jettent ; ou bien tout au contraire ils sillonnent de gros traits leur cuivre : ensorte que le papier qu'on appliqueroit sur cette planche noircie, ne présenteroit après l'impression qu'une *ombre* uniforme ou une noirceur universelle. Ils effacent ensuite sur ce cuivre plus ou moins de ces traits : les points d'*ombre* affoiblis deviennent autant de points de l'objet ; & plus ces points d'*ombre* sont applanis & bien effacés, plus les objets deviennent forts & relevés. *M. Formey.*

OMBRE EN PERSPECTIVE est la représentation de l'*ombre* d'un corps sur un plan. Elle differe de l'*ombre* réelle comme la représentation ou la perspective du corps differe du corps même. L'apparence d'un corps opaque & d'un corps lumineux dont les rayons sont divergens (par exemple d'une chandelle, d'une lampe, *&c.*), étant donnée, trouver l'apparence de l'*ombre* suivant les lois de la Perspective : en voici la méthode. Du corps lumineux qu'on considere dans ce cas comme un point, & qu'on suppose déjà rapporté sur le plan du tableau, de maniere qu'on sache en quel endroit l'œil doit le voir, laissez tomber une perpendiculaire sur le plan géométral, c'est-à-dire trouvez dans ce plan la position du point sur lequel tombe une perpendiculaire tirée du milieu du corps lumineux ; & des différens angles ou points élevés de ce corps, tracé scenographiquement, laissez tomber des perpendiculaires sur le plan : joignez ces points sur lesquels tombent les perpendiculaires par des lignes droites, avec le point sur lequel tombe la perpendiculaire qu'on a laissé tomber du corps lumineux ; & continuez ces lignes vers le côté opposé au corps lumineux ; enfin par les angles les plus élevés du corps opaque, & par le centre du corps lumineux tirez des lignes qui coupent les premieres, les points d'interfection sont les termes ou les limites de l'*ombre*.

Par exemple, supposez qu'on demande de projetter l'apparence de l'*ombre* d'un prisme $ABCDED$, *Pl. de Perspective, fig. 8. n°. 2*, tracé scénographiquement ; comme les lignes AD, BE & CF sont perpendiculaires au plan géométral, & que LM est pareillement perpendiculaire au même plan (car le corps lumineux est donné si la hauteur LM est donnée), tirez les lignes droites GM & HM par les points MD & E ; par les points élevés A & B, tirez les lignes droites GL & HL, qui coupent les premieres en G & en H. Comme l'*ombre* de la ligne droite AD se termine en G, & l'*ombre* de la ligne droide BE en H, & que les *ombres* de toutes les autres lignes droites conçues dans le prisme donné sont comprises entre les points $GHDE$; $GDEH$ sera l'apparence de l'*ombre* projettée par le prisme.

Cette construction suppose au reste que l'élévation de l'œil soit la même que celle du corps lumineux. Mais en général, quelle que soit la position de l'œil, on peut avoir la perspective de l'*ombre* par les regles ordinaires, en regardant l'*ombre* comme une figure donnnée.

M. l'abbé de Gua a démontré, dans les *usages de l'analyse de Descartes*, que la projection de l'*ombre* d'une courbe sur un plan quelconque, étoit une autre courbe du même ordre ; ce qu'il est très aisé de prouver en considérant que l'équation entre les coordonnées de l'*ombre* montera toujours au même degré que l'équation entre les co-ordonnées de la courbe. Cette proposition est analogue à celle-ci, que la section d'un cône quelconque par un plan quelconque, est toujours du même degré que la courbe qui est la base du cône. Pour la démonstration de ces deux propositions, il ne faut que deux ou trois triangles semblables, au moyen desquels on verra que les co-ordonnées de la courbe & de l'*ombre* seront réciproquement exprimées par des équations où ces coordonnées ne monteront qu'au premier degré : d'où

il eſt aiſé de voir que les équations de la courbe & de l'*ombre* ſeront auſſi du même degré. On peut voir le détail de la démonſtration dans l'ouvrage cité de M. l'abbé de Gua. (*O*)

Sur la génération des courbes par les *ombres*, voyez *l'article* COURBE.

OMBRE, (*Géog.*) obſcurité cauſée par un corps opaque oppoſé à la lumiere ; la Géographie conſidere principalement l'*ombre* cauſée dans la lumiere du ſoleil, & en tire pluſieurs uſages que nous allons expliquer ſommairement.

Les hommes ont remarqué de bonne-heure que lorſque le ſoleil éclaire l'hémiſphere où ils ſont, tous les corps élevés, comme les arbres, les hommes eux-mêmes, jettent une *ombre* ; mais elle ne va pas toujours du même côté. Elle eſt infailliblement en ligne droite avec le corps opaque & le ſoleil ; & comme cet aſtre parcourt ſucceſſivement divers points de l'horiſon, l'*ombre* le ſuit fidellement dans ſon cours, & eſt tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Par exemple, ſi l'on plante perpendiculairement une perche bien droite dans un champ, après en avoir obſervé l'*ombre* à midi, on verra que l'*ombre* de ſix heures du matin & de ſix heures du ſoir, ſont enſemble une ligne droite qui coupe à angles droits l'*ombre* du midi au pié de la perche. A quelque heure du jour que ce ſoit, l'*ombre* que jette un corps élevé perpendiculairement eſt toujours en droite ligne avec le corps lumineux.

Le ſoleil ſemble ſortir de l'horiſon, il s'éleve juſqu'à midi, après quoi il deſcend, & ſe perd dans l'horiſon qui nous le dérobe peu à-peu, & enfin il diſparoît entierement. Ces différens degrés de hauteur mettent une extrème variété entre les différentes longueurs des *ombres*. Plus il eſt bas, plus elles ſont longues ; plus il eſt haut, plus elles ſont courtes. Il s'enſuit qu'étant au point de midi dans la plus grande hauteur où il puiſſe être ce jour-là ; l'*ombre* la plus courte eſt celle que donne alors le corps élevé.

Le ſoleil n'eſt pas toujours dans la même hauteur à ſon midi par rapport à nous : durant les équinoxes, il eſt dans l'equateur : il s'en écarte enſuite pour s'avancer de jour en jour vers l'un ou vers l'autre tropique. Quand il eſt au tropique du capricorne, ce qui arrive au ſolſtice d'hiver, il eſt dans ſon plus grand éloignement par rapport à nous. Il s'éleve beaucoup moins haut que quand il eſt dans l'équateur, & par conſéquent l'*ombre* du midi, quoique la plus courte de celles de tout ce jour là eſt plus longue à proportion, que celles du midi des jours où il eſt dans l'équateur.

Après être arrivé au tropique d'hiver, il ſe rapproche de jour en jour de l'équateur, & la longueur de l'*ombre* à midi décroît à proportion juſqu'à l'équinoxe du printems, alors il avance vers le tropique du cancer, & comme par-là il ſe rapproche encore plus de nous, l'*ombre* de midi continue à s'accourcir à proportion, parce qu'alors il s'éleve d'autant plus par rapport à notre pays.

Il eſt donc aiſé de comprendre que les ſaiſons mettent une grande différence entre la longueur des *ombres* à midi. Celles du ſolſtice d'été ſont les plus courtes ; celles du ſolſtice d'hiver ſont les plus longues ; celles des équinoxes ſont moyennes entre ces deux longueurs. Plus les climats que nous habitons ſont éloignés de l'équateur terreſtre (car la terre a auſſi le ſien) plus l'*ombre* méridienne d'un corps élevé doit être longue, à proportion de l'éloignement. Cela s'enſuit naturellement des principes qui viennent d'être déduits. Prenons un même jour, par exemple, le premier Juin à midi, l'*ombre* d'une perche de douze piés ſera plus longue en Suede qu'à Paris, & à Paris qu'à Alger. Cela eſt facile à concevoir.

Ceci poſé, l'*ombre* peut ſervir à connoître combien les lieux ſont plus proches ou plus éloignés de l'équateur ; elle peut auſſi ſervir à déterminer la durée des ſaiſons ; auſſi voyons-nous que dans la plus haute antiquité, les nations ſavantes ont élevé des colonnes ou des obéliſques, dont l'*ombre* étant obſervée par d'habiles gens, ſervoit à déterminer le cours du ſoleil & les ſaiſons qui en dépendent.

Ces colonnes, ces obéliſques des anciens ſurmontés d'une boule, n'étoient pas un ſimple ornement, mais un inſtrument de mathématique qui ſervoit à décrire ſur le terrein par le moyen de l'*ombre*, le chemin que le ſoleil fait ou ſemble faire dans le ciel. Une preuve déciſive de l'ancienneté de ces obéliſques ; c'eſt qu'on en voit ſur des médailles grecques antiques, & antérieures à Pythéas de Marſeille. Telle eſt entr'autres celle de Philippe, roi de Macédoine, rapportée par Goltzius. *t. III. tab. xxx. n. 5.*

L'*ombre* d'un obéliſque à ſa pointe, répond au bord ſupérieur du ſoleil : pour avoir le point central du ſoleil, il faut quelque choſe qui rectifie cela. En mettant une boule, le centre de l'*ombre* qu'elle forme, donne ce point ſans autre opération, ce qui eſt une facilité. La différence qui réſulte du calcul de l'*ombre* d'un obéliſque, avec, ou ſans cette boule, eſt conſidérable, puiſqu'elle eſt de tout le demi-diametre du ſoleil ; & cette différence doit être obſervée pour la juſteſſe du calcul aſtronomique.

Ces obéliſques ont été appellés *gnomon*, γνώμων ; mot qui en grec ſignifie *ce qui montre*, ce qui marque, ce qui fait connoître, & que l'on a adopté en notre langue. La ſcience de l'*ombre* a recommencé à être cultivée avec ſuccès en ces derniers ſiecles, & a produit cette variété prodigieuſe de cadrans ſolaires pour toutes les expoſitions poſſibles.

Ce que nous avons dit juſqu'à préſent des *ombres* ne convient généralement qu'aux peuples ſitués entre l'équateur & le pole ſeptentrional, vers lequel leur *ombre* eſt toujours tournée à midi. Au-delà de l'équateur, c'eſt tout le contraire. L'*ombre* d'un objet élevé ſe tourne toujours vers le ſud, lorſqu'il eſt midi. Cela ſe conclud ſans peine du principe général, que l'*ombre* eſt toujours oppoſée en droite ligne au corps lumineux. Puiſque les habitans de ce pays-là ſont entre la ligne du ſoleil & le pole méridional, il faut qu'à midi leur *ombre* ſoit tournée néceſſairement vers ce pole.

Pour diſtinguer les *ombres*, on les nomme du nom de la partie du monde vers laquelle elles ſe jettent ; l'*ombre* d'une pyramide à ſix heures du matin eſt occidentale, à midi ſeptentrionale pour nous, méridionale pour les peuples au-delà de l'équateur, & à ſix heures du ſoir elle eſt orientale ; ceci n'a pas beſoin d'être prouvé.

Les Grecs appellent l'*ombre* σκία ; de-là viennent tous ces mots terminés en *ſcii*, & formés de diverſes propoſitions, comme *a*, ſans ; ἀμφὶς, de deux côtés ; περὶ, tout à l'entour, ou du mot ἑτερός, l'un ou l'autre ; & ces mots que les géographes latins ont emprunté des Grecs, ont ſervi à diſtinguer les habitans du globe terreſtre par la différence des *ombres*.

Ainſi on appelle *aſciens*, *aſcii*, du mot ἄσκιος, *ſans ombre*, les peuples qui à midi n'ont point d'*ombre*, ce qui ne convient qu'aux peuples ſitués entre deux tropiques : car en certains tems de l'année, ils ont à midi le ſoleil à leur zénith ; ou pour dire la même choſe en termes vulgaires, le ſoleil paſſe à plomb ſur leurs têtes, de façon que leur *ombre* eſt alors ſous eux. Cela n'arrive pas en même tems à tous les peuples ſitués entre les deux tropiques, mais ſucceſſivement & à meſure que le ſoleil s'approche du tropique vers lequel ils ſont ; par exem-

ple, tous les peuples qui sont sous l'équateur n'ont point d'*ombre* à midi dans le tems des équinoxes. Ils ne commencent à en avoir, que quand il s'éloigne vers l'un ou vers l'autre des tropiques : alors ceux qui sont entre l'équateur & le tropique, dont le soleil s'approche de jour en jour, deviennent asciens, ou *sans ombre* à midi, à mesure que le soleil passe par leur parallele.

Les amphisciens, *amphiscii*, sont ceux qui ont deux *ombres* différentes, c'est-à-dire dont l'*ombre* est alternativement septentrionale ou méridionale ; cela est commun aux peuples qui habitent la zone torride. Supposons une pyramide ou un obélisque sur la côte d'or en Guinée au bord de la mer, auprès de Saint-George de la Mine ou Elmina, comme l'appellent les Hollandois, ou en tel autre lieu de cette côte ; lorsque le soleil est par les 3^d environ 30$'$, cette pyramide ou cet obélisque sera sans *ombre*; mais lorsqu'il s'avance vers le tropique du cancer, ou qu'il en revient, jusqu'à ce qu'il soit parvenu à ce parallele que nous avons dit de 3 deg. environ 30 min. l'*ombre* de la pyramide ou de cet obélisque sera méridionale & tombera dans la mer. Au contraire, lorsque le soleil aura repassé ce parallele, l'*ombre* de la pyramide ou de l'obélisque sera septentrionale, & tombera dans les terres.

Il faut bien se ressouvenir que nous ne parlons ici que de l'*ombre* de l'instant du midi vrai. Le lecteur se rappellera aussi ce que nous avons dit de l'*ombre* de six heures du matin, & de celle de six heures du soir, qui, quoique jettées l'une à l'occident, l'autre à l'orient, font ensemble une ligne droite continuée aux deux côtés de la perche, dont le pié les unit. Il en est de même de l'*ombre* méridionale ou septentrionale qu'aura successivement la pyramide dont nous parlons ; ces deux *ombres* feront ensemble une ligne droite.

Les perisciens, *perisciі*, sont ceux dont les *ombres* tournent autour d'eux. On sait que les peuples qui demeureroient sous un des poles, n'auroient dans toute l'année qu'un jour de six mois, & une nuit d'une égale durée ; or il est aisé de comprendre que ne perdant de vûe le soleil qui ne quitte point leur horison pendant six mois, leur *ombre* devroit tourner autour d'eux autant de fois qu'il y a de jours de vingt-quatre heures, dans ces six mois de jour perpétuel dont ils jouiroient. Il est ici question de l'*ombre* perpétuelle, & de toutes les heures, & non pas de l'*ombre* méridienne qui est toujours tournée du même côté, selon le pole.

Mais si l'on conçoit que le méridien ne se termine pas au pole, & qu'il se continue au delà en faisant un cercle entier, alors le soleil coupe deux fois le méridien, une fois à midi, & l'autre fois à minuit. Pour nous il disparoît, & lorsqu'il parcourt la partie inférieure de notre méridien, il ne peut nous donner d'*ombre* puisque sa lumiere nous est cachée ; mais les peuples que nous supposons sous le pole, ne cessent point de le voir pendant six mois, puisqu'il ne quitte point leur horison. Alors l'*ombre* de midi & l'*ombre* de minuit, tracées sur une même ligne qui est le méridien, se jettent en deux parties opposées, & font ensemble une ligne droite ; & ces deux *ombres* sont à douze heures l'une de l'autre. Si le corps élevé qui forme l'*ombre*, est précisément sous le pole, les deux *ombres* seront également tournées vers le midi. S'il est à quelque distance, l'*ombre* à midi sera septentrionale, & à minuit méridionale.

Les hétérosciens, *heteroscii*, sont les peuples dont l'*ombre* méridienne est toujours tournée du même côté. Cela convient à ceux qui habitent entre le tropique & le cercle polaire. Ceux qui sont au nord du tropique, ont toujours l'*ombre* méridienne septentrionale : ceux qui vivent au sud du tropique du capricorne, ont toujours l'*ombre* méridienne au midi.

Les peuples situés sous l'un ou l'autre des deux tropiques, n'ont point d'*ombre* quand le soleil est arrivé à leur tropique. Le reste de l'année, ils ont une *ombre* qui est toujours la même à midi. C'est ce que les Géographes expriment par ces paroles, qu'ils sont asciens & hétérosciens.

Les peuples de la zone torride, situés entre les deux tropiques, n'ont point d'*ombre* quand le soleil passe par leur parallele ; mais dès qu'il s'en écarte, ils ont une *ombre* qui est ou septentrionale ou méridionale, selon qu'il avance vers l'un ou vers l'autre tropique ; c'est ce que veulent dire ces mots *asciens* & *amphisciens*.

Les peuples des zones tempérées n'ont qu'une *ombre*, qui est toujours ou septentrionale ou méridionale, comme nous l'avons expliqué ci-dessus. Ainsi ils sont hétérosciens, & ne sauroient être asciens, parce que le soleil n'arrive jamais à leur parallele.

Les peuples des zones froides ont toujours durant six mois, le soleil qui tourne autour d'eux, & fait tourner leur *ombre* de même. Il coupe deux fois en vingt-quatre heures le méridien ; ainsi ils sont Périsciens, comme nous l'avons dit ci-dessus. (*D. J.*)

OMBRE, UMBRE, MAIGRE, DAINC, *umbra*, (*Histoire naturelle*, *Ictiologie.*) poisson de mer que l'on a nommé *ombre* parce qu'il a sur les côtés du corps des bandes transversales d'une couleur jaune, obscure & de différentes teintes ; ces bandes représentent des *ombres* par leur position ; il y a successivement depuis la tête jusqu'à la queue une bande de couleur foncée, & une autre d'une couleur plus claire. Ce poisson est plus grand que le corps, il a le même nombre de nageoires ; mais elles sont plus courtes & moins noires, principalement celles du ventre & du dos. Il est de couleur noirâtre, & il a un tubercule placé à l'extrémité de la mâchoire inférieure ; la tête est couverte de petites écailles. Il y a devant les yeux deux enfoncemens un peu grands, & plusieurs petits sur la mâchoire inférieure. Les mâchoires sont entierement dépourvûes de dents. L'*ombre* a la chair blanche séche, & d'un goût très-bon, mais elle est difficile à digérer. On sert ce poisson sur les meilleures tables. Rondelet, *hist. des poissons I. part. liv. V. chap. jx.* *Voyez* POISSONS.

OMBRE DE RIVIERE, *umbra fluviatilis*, poisson de riviere auquel on a donné le nom d'*ombre*, à cause de sa couleur brune ; il croît jusqu'à une coudée ; il a deux nageoires sur le dos, deux sur le ventre & une à chaque ouie ; il ressemble à la truite, mais il a la tête plus longue & la bouche plus petite. Les mâchoires sont dépourvûes de dents, & moins pointues que dans la truite : les yeux sont fort ouverts, la queue est large & fourchue. Il y a sur les côtés du corps une ligne de couleur obscure, qui s'étend depuis les ouies jusqu'à la queue. La chair de ce poisson est blanche, séche & de bon goût. Rondelet, *hist. des poissons*, *I. part. chap. iij.* *Voyez* POISSON.

OMBRE, TERRE D' (*Hist. nat. Minéral. & Peint.*) *umbra*, *creta umbria.* C'est une terre d'un brun plus ou moins foncé ; elle est légere & en poussiere ; elle a la proprieté de s'enflammer dans le feu, & de répandre une odeur fétide. Son nom paroît venir de l'Ombrie, pays d'Italie, d'où il vient sous ce nom une terre d'un brun clair. La terre de Cologne est une terre colorée plus foncée.

La propriété que la terre d'*ombre* a de s'enflammer & de répandre une odeur désagréable, fait voir qu'elle contient une substance bitumineuse de la nature du charbon de terre.

M. Emanuel Mendez d'Acosta, dans son *hist. nat.*

des fossiles, *p.* 101. & *ss.* met la *terre* d'*ombre* au rang des ochres ; il parle d'une *terre* d'*ombre* trouvée en Angleterre qui produisit un phénomene très-curieux. Une personne ayant pulvérisé cette *terre* d'*ombre* & l'ayant mêlée avec de l'huile de lin, pour la broyer & s'en servir à peindre, en fit un tas, après quoi il sortit de sa chambre, & à son retour au bout de trois quart-d'heures, il trouva que ce tas s'étoit enflammé de lui-même, & répandoit une odeur insupportable. La même expérience a été réiterée à Londres avec le même succès. Cette *terre* d'*ombre* avoit été tirée d'une mine de plomb de la province de Derbyshire, à environ dix brasses de profondeur au-dessous de la surface de la terre ; on dit qu'il y en a une couche fort épaisse.

Il y auroit lieu de croire, que cette inflammation spontanée est venue de quelques portions d'alun, contenues dans cette terre, qui a fait avec l'huile de lin une espece de pyrophore. (—)

OMBRE, (*Littér.*) *umbra*. Les latins appelloient *ombres*, ceux qu'un convié amenoit de son chef à un festin d'invitation. Plutarque a fait là-dessus un grand chapitre dans le septieme livre de ses propos de table. (*D. J.*)

OMBRE, (*Mythol.*) dans le systême de la théologie payenne, ce qu'on appelloit *ombre*, n'étoit ni le corps, ni l'ame, mais quelque chose qui tenoit le milieu entre le corps & l'ame, quelque chose qui avoit la figure & les qualités du corps de l'homme, & qui servoit comme d'enveloppe à l'ame, c'est ce que les Grecs appelloient *idolon* ou *phantasma*, & les latins *umbra*, *simulachrum* ; ce n'étoit donc ni le corps, ni l'ame qui descendoit dans les enfers, mais uniquement cette *ombre*. Ulysse voit l'*ombre* d'Hercule dans les champs élisés, pendant que ce héros est dans les cieux. Il n'étoit pas permis aux *ombres* de traverser le styx, avant que leurs corps eussent été mis dans un tombeau ; mais elles étoient errantes sur le rivage pendant cent ans, au bout desquels elles passoient enfin à cet autre bord si désiré. (*D. J.*)

OMBRE, (*terme de Blason.*) ce mot se dit de l'image d'un corps qui est si déliée qu'on voit le champ de l'écu à travers. On nomme aussi *ombre de soleil*, ses représentations où on ne figure pas un nez, des yeux, une bouche, comme on fait ordinairement. *Ménétrier*.

OMBRÉ, adj. *en termes de Blason*, se dit des figures qui sont *ombrées*, ou tracées de noir pour qu'on puisse mieux les distinguer. Des Pruets en Bearn, d'azur à une chapelle d'argent sur une terrasse d'or, *ombrée* de sinople.

OMBRER, v. a. (*Gramm. Peint. & Dessein.*) c'est pratiquer des ombres. On dit *ombrer* un dessein, *ombrer* une partie d'un tableau.

OMBRI, (*Géog. anc.*) c'est ainsi qu'écrivent les Grecs par un *o*, & les Latins emploient un *u*, & disent *Umbri* au pluriel, & *Umber* au singulier ; c'étoit une nation celtique qui mérite un peu de détail.

A peine les Illyriens d'une part, & les Iberes de l'autre commençoient à se fortifier en différentes contrées de l'Italie, qu'ils furent troublés dans leurs possessions par de nouveaux hôtes qui vinrent en grand nombre s'en emparer les armes à la main. Ce sont les nations celtiques qui pénétrerent en Italie par les gorges du Tirol & du Trentin. Le nom *d'Ombri*, sous lequel Pline & d'autres écrivains les ont désignées, étoit dans leur langue une épithete honorable, qui signifioit *noble*, *vaillant*, & dont le singulier *Ambra* est encore usité dans la langue irlandoise : il est traduit dans le dictionnaire anglois, publié par Edmond Luyd, *bonus*, *magnus*, *nobilis*.

Pline donne une très-grande étendue au pays occupé par les *Ombri*. Selon cet auteur, ils avoient été maîtres de l'Etrurie avant l'arrivée des Pélasges ou Grecs & des Toscans : ils occupoient pour lors tous les pays qui sont des deux côtés du Pô au nord & au sud : *Arminium* & Ravene sont deux de leurs colonies. L'*Ombrie* du milieu, située entre le Picenum & l'Etrurie, portoit le nom des anciens Celtes, & les habitans de cette contrée les reconnoissoient pour leurs ancêtres. Pline ajoute qu'ils furent chassés par les Toscans, & que ceux-ci le furent à leur tour par les Gaulois qui long-tems après envahirent l'Italie vers l'an 600 avant l'ère chrétienne. D'où il résulte 1°. que les *Ombri* avoient été maîtres de tout ce qui dans la suite appartint aux Gaulois : 2°. que l'invasion de ces derniers étoit moins une usurpation, que la conquête d'un pays possédé dans l'origine par des peuples de leur nation, que les Toscans en avoient dépouillés. Si nous connoissions mieux l'histoire de ces tems reculés, nous trouverions, dit M. Freret, que les entreprises de ces peuples, traités de barbares par les Grecs & les Romains, étoient presque toujours légitimes, ou du moins revêtues d'une apparence de justice.

La partie de ces *Ombri* qui s'étoit fixée au nord du Pô, s'y maintint, & garda toujours son ancien nom. Les écrivains romains les nomment *Insubres* ; mais Polybe les appelle *Isombri* ; & ce nom purement gaulois signifie les *Ombri* inférieurs. Ces Insubres occupoient le Milanois & les contrées voisines : leur capitale étoit *Mediolanum*, nom commun à plusieurs villes de la Gaule & de l'île Britannique.

Celui d'*Ombri* ou d'*Ambri*, qui d'abord avoit été le nom général d'une nation très-étendue, comprenoit tous les peuples d'origine celtique qui étoient situés à l'orient & à l'occident des Alpes depuis le Rhin jusqu'à la mer. D'une part les Helvétiens, ou peuples de la Suisse, de l'autre les habitans des côtes de la Méditerranée ou de la Ligurie, portoient également ce nom. Plutarque en rapporte une preuve singuliere. Dans la guerre des Cimbres, les Romains avoient parmi leurs troupes un corps de Liguriens ; d'un autre côté trente mille Helvétiens servoient dans l'armée des Cimbres : ces Liguriens & ces Helvétiens armés les uns contre les autres, se donnoient le même nom d'*Ombri* ou d'*Ambrons*, qu'ils répétoient avec de grands cris en allant au combat ; en sorte que le même cri de guerre retentissoit à la fois dans les deux armées.

Cette observation de Plutarque, en marquant les deux termes les plus reculés qui bornoient au nord & au sud la ligne des *Ombri*, nous montre quelle étoit son étendue. Dans la suite les peuples qui la composoient, s'étant ligués en plusieurs cités ou ligues particulieres, se distinguerent par différens noms, dont le plus connu est celui des Liguriens, Ligues ou Ligures. Les Romains ont donné ce nom de *Ligures* à bien des peuples qui ne devoient pas le porter ; aux Allobroges, aux Vocontiens, & même à des nations voisines du Trentin & placées dans les Alpes. C'étoit une méprise uniquement fondée sur l'origine commune de ces différens peuples celtiques ; mais qui donnoit une acception trop étendue à un mot dont la signification est restrainte par son étymologie même. En effet, ce nom de *Ligures*, *Lly-gour* en celtique, signifie *homme de mer* ; aussi ne l'avoit-on donné d'abord qu'aux *Ombri* méridionaux, & voisins de la mer, comme une épithete relative à leur situation. Les peuples celtiques répandus sur les côtes de la Méditerranée, depuis l'embouchure du Rhône jusqu'à celle de l'Anio, étoient les seuls à qui cette domination convint proprement.

Le tems de l'entrée des nations celtiques ou *Ombriennes* en Italie, doit être très-ancien ; mais il est impossible de le déterminer avec précision. Tout ce qu'on peut assurer, c'est que d'une part ils y trouverent les colonies illyriennes & iberes, puisqu'au

rapport de Pline, ils leur enleverent une partie de la contrée; & que de l'autre, leurs établissemens étoient formés lorsque les colonies des Pélasges ou des anciens Grecs pénétrerent en Italie. *Voyez l'hist. de l'académie des Insc. tom. XVIII.* (*D. J.*)

OMBRIA *ou* OMBRIAS, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques naturalistes à la pierre appellée vulgairement *crapaudine. Voyez cet article.* Wallerus croit que l'on a voulu désigner sous le mot *d'ombria*, des fragmens d'échinites ou d'oursins pétrifiés. (—)

OMBRICI, (*Géog. anc.*) anciens peuples de l'Illyrie, dont Hérodote & Stobée font mention. Peucer croit que c'est à présent la Croatie.

OMBRIE, (*Géog.*) province de l'état ecclésiastique. L'ancien nom étoit *Umbria*. Le nom moderne est le *duché de Spolette*; mais comme les limites en sont différentes, *voyez* UMBRIA & SPOLETTE.

OMBROMETRE, s. m. (*Phys.*) machine qui sert à mesurer la quantité de pluie qui tombe chaque année. On trouvera la description & la figure d'un *ombremetre* dans les *Transact. philos.* n°. 473 *pag.* 12.

Cette machine consiste dans un entonnoir de fer blanc, dont la surface est d'un pouce quarré, applatie, avec un tuyau de verre placé dans le milieu. L'élévation de l'eau dans le tube, dont la capacité est marquée par degrés, montre la quantité de pluie qui tombe en différens tems.

OMBRONE L', (*Géog.*) riviere d'Italie dans la Toscane; elle prend sa source dans le Siennois, & se rend dans la mer de Toscane, au-dessous de Grossetto. (*D. J.*)

OMBU, s. m. (*Hist. nat. & Botan.*) arbre du Brésil qui ressemble de loin à un citronnier ou à un limonnier. Son tronc est bas; sa feuille lisse, vert gai, aigre, astringente au goût; sa fleur blanchâtre; son fruit blanc, tirant sur le jaune, semblable à une grosse prune, mais d'une chair plus dure: mûri par un tems pluvieux, d'un aigre doux, agréable, autrement austere; & sa racine profonde, tubéreuse, cendrée au-dehors, blanche comme neige en-dedans, contenant une chair molle comme la calebasse: cette chair mangée se résout en un suc aqueux, rafraîchissant, doux, délicieux, salutaire aux fébricitans, bon pour les voyageurs & pour ceux qui sont échauffés. *Rai.*

OMELETTE, s. f. (*Cuisine.*) sorte de ragoût ou fricassée d'œufs mêlés avec d'autres ingrédiens, qui est fort en usage en France & en Espagne.

Ménage fait venir ce mot de l'italien *animella*, petite ame; parce que, dit-il, le peuple d'Italie donne ce nom aux morceaux les plus délicats dans l'abattis de la volaille qu'on met dans les fricassées, comme foies, cœurs, gésiers, *&c.* De-là Ménage forme par ressemblance le mot françois *amelette*, qui signifie une *fricassée d'œufs*. Fripod fait venir ce mot de ὁμα, *ensemble*, & de λυειν, *dissoudre*, *mêler*, *mouiller.* Et M. de la Mothe le Vayer le fait venir des mots françois *œufs*, & de *mêlés*, c'est-à-dire *œufs mêlés.*

Il y a différentes especes *d'omelettes*, comme *omelettes* farcies, *omelettes* au sucre, *omelettes* aux pois verds, *omelettes* à la turque, *&c.*

OMELETTE, (*terme de Marchands de vin.*) les cabaretiers & marchands de vin nomment ainsi des œufs cassés & battus, qu'ils jettent (jaune, blanc & coquilles ensemble), par le bondon d'une piece de vin, pour l'éclaircir quand il reste trop long-tems trouble. Cette maniere d'éclaircir le vin n'est propre que pour les vins couverts, & sur lesquels la colle de poisson ne prend pas. Elle est au reste très-innocente, & nullement préjudiciable à la santé. (*D. J.*)

OMEN, s. m. (*Hist. anc.*) signe ou présage de l'avenir tiré des paroles d'une personne. *Voyez* AUGURE, DIVINATION. Festus fait venir ce mot de *oremen quod fit ore*, parce que le présage dont il s'agit sort de la bouche de quelqu'un. *Voyez* PRÉSAGE.

Omen prærogativum se disoit, chez les Romains, du suffrage de la premiere tribu, ou centurie dans les comices.

Quand on proposoit une loi, ou qu'on devoit faire une élection, on donnoit à certains officiers une urne dans laquelle étoient les noms de chaque tribu, ou centurie, ou curie, selon que les comices devoient se tenir par tribus, par centuries, ou par curies. Quand on tiroit les billets, celle des tribus, ou centuries, ou curies dont le nom venoit le premier, étoit appellée *tribu* ou *centurie prérogative*, parce que c'étoit celle qui votoit la premiere. Le succès dépendoit principalement de cette premiere centurie, que les autres suivoient ordinairement. Le candidat nommé par la premiere centurie avoit l'*omen prærogativum*, c'est-à-dire, *le premier & le principal suffrage.*

OMENTUM, (*Anatom.*) c'est un grand sac membraneux, mince & très-fin, environné en tous sens de plusieurs bandes graisseuses, qui accompagnent & même enveloppent autant de bandes vasculaires, c'est-à-dire, autant d'arteres & de veines collées ensemble; ce sac membraneux décrit parfaitement par Malpighi, porte indifféremment le nom d'*omentum* & d'*éplipoon*; on le nomme *coëffe* dans les animaux.

Il est pour la plus grande partie semblable à une espece de bourse applatie, ou à une gibeciere vuide. Il est étendu plus ou moins sur les intestins grêles, depuis l'estomac jusqu'au bas de la région ombilicale; quelquefois il descend davantage, même jusqu'au bas de l'hypogastre; & quelquefois il ne passe pas la région épigastrique. Il est pour l'ordinaire plissé d'espace en espace, sur-tout entre les bandes.

L'*omentum* en général dans toute son étendue, est composé de deux lames extrèmement fines, & néanmoins jointes par un tissu cellulaire; ce tissu a beaucoup de volume le long des vaisseaux sanguins, qu'il accompagne par-tout en maniere de bandes larges, & proportionnées aux branches & aux ramifications de ces vaisseaux. Ces bandes cellulaires sont remplies de graisse plus ou moins, selon les degrés d'embonpoint de l'homme. De-là vient que son poids, qui est ordinairement de demi livre dans les adultes qui ne sont ni gras ni maigres, varie beaucoup quand il est chargé de graisse.

Il est attaché par sa partie supérieure antérieurement avec le fond du ventricule, le duodenum & la rate; postérieurement avec l'intestin colon, & avec le pancréas; mais il est flottant à la partie inférieure.

L'*omentum* reçoit plusieurs branches d'arteres de la cœliaque & de la mésentérique; plusieurs veines de la porte, & particulierement du rameau splénique, quoiqu'on appelle ces vaisseaux, du nom de l'épliploon, *veines* & *arteres épiploïques*; & parce qu'il y en a quelques-uns qui sont communs à l'estomac & à l'épiploon, on les appelle *gastro-épiploïques.*

Cette membrane reçoit peu de nerf de l'intercostal & de la paire vague; mais elle a beacoup de vaisseaux lymphatiques, qui par leur rupture causent une hydropisie particuliere, comprise entre ces deux tuniques, que l'on guérit par la ponction. Tous ces vaisseaux avec quelques petites glandes, s'accompagnent les uns les autres; & dans les endroits où il n'y a point de vaisseaux, la membrane de *l'omentum* est très-fine.

La substance celluleuse de Ruysch est entre les deux lames de l'*omentum.* C'est dans cette substance où rampent les vaisseaux sanguins; les arteres forment des plexus réticulaires autour des sacs de la graisse; les veines qui leur répondent en forment de même. Au reste, ces vaisseaux sont innombrables, au point que quand ils sont bien visibles, leurs rami-

fications font paroître l'*omentum* comme un réseau, ce qui lui a valu le nom latin de *rete*.

Si présentement l'on considere la connexion, la situation, la structure, l'insertion, le tissu de l'*omentum*, qui est aussi fin qu'une toile d'araignée, ou que la plus fine étoffe de soie, & qu'on compare ce que l'illustre Malpighi en a dit, avec ce que les anatomistes ont découvert par leur industrie dans les corps de divers animaux, on saura que les arteres épiploïques qui se distribuent en plexus réticulaires très-fins aux environs des petits sacs adipeux, & qui se terminent par de petites veines pareillement situées au même endroit, séparent par des émonctoires latéraux, au-dedans de ces petits sacs graisseux, l'huile fine & subtile du sang qui s'y amasse, y est retenue, y est atténuée sans cesse, & d'une façon merveilleuse par la chaleur, le mouvement, le frottement de ces parties; elle s'y alkalise, y acquiert une nature plus volatile, & y devient semblable à la bile; de sorte enfin que cet amas d'huile ainsi changée, peut sortir de ces petites cellules adipeuses, lesquelles sont unies ensemble, & souvent en certains conduits; enfin elle peut être portée jusqu'au foie, & par conséquent se mêler au sang de la rate, qui doit aussi se rendre à ce viscere.

Comme il y a une infinité de petits vaisseaux distribués dans l'*omentum*, que leur surface est percée de mille petits trous, & que cette surface est d'un tissu si fin & si délicat, qu'elle peut manquer d'être propre à l'exhalaison, à la transudation & à la résorbtion, il paroît vraissemblable que la vapeur subtile qui sort continuellement sous la forme d'une rosée déliée dans le ventre des animaux vivans par les orifices très-petits des vaisseaux exhalans, est repompée par les pores absorbans de *l'omentum*. On ne peut douter que cette humeur ne soit très-subtile & très-volatile, si l'on en juge par son origine, par sa nature, par l'odeur qui se répand à l'ouverture du bas ventre, enfin par la dissipation & la réparation continuelle.

Il n'y a point dans l'*omentum* de l'homme d'autre vaisseau excrétoire connu, que deux veines; l'épiploïque droite & l'épiploïque gauche; c'est pourquoi il est probable que tout le sang veineux de l'épiploon, plein de lymphe & d'huile, se verse & se mêle avec le sang qui doit aller au foie. Il s'ensuit que plus un animal sera en mouvement, plus d'huile doit s'exprimer de l'*omentum*; aussi l'expérience nous apprend que l'épiploon est fort maigre dans ceux qui font beaucoup d'exercice.

Comme les vaisseaux sont relâchés dans les hydropiques, on voit que les vésicules destinées dans l'épiploon à recevoir la graisse, doivent se remplir de sérosité, la même chose doit arriver dans ceux qui ont été affoiblis & amaigris par des maladies; enfin on voit pourquoi les visceres qui sont attachés à l'*omentum* n'ont pas de graisse; la grande quantité qui s'en dépose dans l'*omentum* ne permet pas qu'il s'en dépose dans les parties voisines.

L'usage de l'*omentum*, selon l'opinion la plus générale, est 1°. sur-tout de servir au mouvement des intestins en les humectant; 2°. de les défendre contre le froid en les échauffant doucement; 3°. de modérer les frottemens, & empêcher le ventricule & les intestins d'essuyer de trop violentes pressions; 4°. d'aider à préparer la bile en fournissant la partie grasse; car tout ce qui reflue de l'*omentum* entre dans le foie; 5°. de tempérer les humeurs âcres; 6°. de nourrir peut-être les parties quand la nourriture leur manque d'ailleurs.

Cette partie est sujette, comme les autres, à des accidens & à des maladies; c'en est une bien considérable que l'abondance de la graisse. Vésale a vu un *omentum* qui en partie pour cette raison, pesoit plus de cinq livres.

Mais il est parlé dans *l'hist. de l'ac. des Scienc. année 1732*, d'un fait encore plus étrange, je veux dire d'un épiploon augmenté au point de peser treize livres neuf onces, & si endurci, qu'il fallut employer la scie pour l'ouvrir. Il étoit ossifié, mais non pas uniformément. Il y paroissoit une infinité de feuillets membraneux très-minces, dont les pelotons avoient été de la graisse dans l'état naturel. L'*omentum* dont nous parlons étoit celui d'une fille de 73 ans, & l'augmentation s'en étoit faite insensiblement depuis l'âge de 34 ans jusqu'à l'âge de 70. Cette fille naturellement agissante, continua de l'être toujours, & sans beaucoup d'incommodité malgré son épiploon monstrueux, soit parce qu'elle s'accoutuma à son mal qui n'augmentoit que très-lentement, soit parce que cette tumeur, qui étoit roulante, s'accommodoit aux situations que la malade vouloit prendre.

Je n'ajoute qu'une observation chirurgicale; c'est que dans les plaies qui arrivent dans la capacité du bas-ventre, il arrive assez souvent que l'épiploon sort avec l'intestin, conjointement ou séparement: pour lors l'air corrompt aisément cette partie graisseuse, ce que l'on connoît par sa froideur & par sa couleur blafarde: il faut en ce cas, si l'*omentum* est seul, le réunir au-dedans le plus promptement qu'il est possible, après en avoir fait artistement la ligature dans la partie saine; s'il est accompagné de l'intestin, il faut réduire l'intestin d'abord, & ensuite l'*omentum*, après l'avoir lié: s'il est seul, & qu'il n'ait aucune marque de corruption, il faut le réduire au plutôt, de peur qu'il ne se corrompe. (*D.J.*)

OMENTUM, MALADIE DE L' (*Méd.*) je suppose qu'on se rappelle la structure de cette membrane celluleuse, remplie quelquefois de beaucoup de graisse; elle est attachée supérieurement à l'estomac, à l'intestin colon, & se glisse inférieurement sous le péritoine jusqu'à l'ombilic, ou jusqu'au pubis, en couvrant les intestins. On sait qu'elle est garnie de vaisseaux artériels & veineux, pour porter le sang dans la veine-porte; mais on parle peu de ses maladies.

Quelquefois cependant toute cette partie se trouve presque consumée; d'autres fois elle s'augmente prodigieusement: mais ses blessures sont moins dangereuses que d'autres, parce que cette membrane a peu de nerfs dans son tissu, de-là vient qu'on peut en faire la ligature & l'amputation. Il arrive des cas où cette membrane s'unit tellement au péritoine & à la matrice, que leur union n'offre qu'un même corps. Quand elle vient à former un paquet, il en résulte assez souvent une enflure du bas-ventre. Si cette enflure dure quelque tems, on remarque qu'elle est suivie de constipation & de stérilité. La corruption qui se met de la partie, & qui répand une matiere ichoreuse dans la cavité de l'abdomen, n'est que trop propre à causer la tympanite. Son déplacement peut produire le sphacele, & dans la partie déplacée, il arrive un gonflement plus considérable que partout ailleurs.

Lorsque l'épiploon vient à être affecté d'hydropisie d'une maniere spéciale, il survient à la partie supérieure du bas-ventre une tumeur qui s'augmente considérablement. Ensuite il en résulte une ascite fort difficile à guérir. L'hernie qui y arrive dans l'ombilic se nomme *épiplomphale*; celle des aînes retient le nom *d'épiplocele*; toutes deux sont incurables, parce que la partie déplacée s'enfle par degré de plus en plus, & l'attache aux parties adjacentes. C'est donc pour cette raison qu'il faut se presser de faire rentrer ces sortes d'hernies; & ensuite les re-

tenir dans leur lieu naturel, à la faveur d'un bandage. (*D. J.*)

OMER, SAINT- (*Géog.*) ville de France en Artois, capitale d'un bailliage, avec des fortifications, un château, & un évêché suffragant de Cambrai. Elle est sur la riviere d'Aa, dans un marais qui la rend très-forte, à 3 lieues d'Aire, 6 de Bergues, 8 de Dunkerque & de Calais, 8 de Béthune, 54 N. O. de Paris. *Long.* 19^{d}. 54$'$. 57$''$. *lat.* 50^{d}. 44$'$. 46$''$.

Cette ville a commencé par le monastere de Sithui, que l'évêque de Térouane y bâtit vers l'an 648, dont il établit abbé S. Mommolein.

Suger, abbé de S. Denis, & bien plus illustre que S. Mommolein, étoit natif de *S. Omer*. Si l'église ne l'a pas écrit dans son martyrologe, l'histoire l'a consacré dans ses fastes. Il mourut âgé de 70 ans, après avoir été employé par Louis le Gros à l'administration des plus grandes affaires; ensuite Louis le Jeune le nomma son premier ministre, & regent du royaume. Suger étoit d'une figure commune, & de médiocre naiss nce; mais il est beau d'être né de soi-même. Il gouverna l'état avec zèle, avec sagesse, & avec une admirable probité.

Dausqueius (*Claude*), chanoine de Tournay, naquit à *S. Omer* en 1566. Il se fit jésuite je ne sai quand, quitta la société je ne sai quand, & pour quel sujet. Il n'étoit pas un littérateur inepte; mais son style est obscur & affecté. Il eut une querelle avec des cordeliers, qui soutenoient que S. Paul avoit été saint dès le ventre de sa mere: c'est là-dessus qu'il publia un livre intitulé *sancti Pauli sanctitudo in utero, extrà, in solo, & in cœlo latet.* Paris 1627 *in-8°.* Son *antiqui novig. latii ortographia*, estimé par Saumaise & Vossius, fut imprimé à Tournay, *Tornaci*, en 1632, *in-fol.* & ensuite à Paris, en 1677. (*D. J.*)

OMÉTÉPEC, (*Géog.*) riviere de l'Amérique dans la nouvelle Espagne, au gouvernement de Guaxaca. Elle tire sa source des montagnes de Xicayan, & se décharge dans la mer du sud, au port de Técuanapa. (*D. J.*)

OMETOCHTLI, (*Hist. mod. superstit.*) c'est le nom sous lequel les Méxiquains désignoient le dieu du vin.

OMI, (*Géog.*) province & royaume du Japon dans la grande île Niphon. Elle est au sud des trois villes impériales de Méaco, d'Osaca & de Sacai. Elle est encore célèbre par le grand lac d'Oits. (*D. J.*)

OMINAMISJI, *autrement* SJIRO-BANNA (*Hist. nat. Botan.*) c'est une plante du Japon qui ressemble à la verveine par ses feuilles. Sa tige ronde & canelée pousse plusieurs branches qui se terminent par des bouquets de fleurs rouges, semblables à celles du sureau. Sa graine est ovale & de la grosseur de l'anis.

O MI-TO, (*Hist. mod.*) c'est le nom que les Chinois idolâtres, qui suivent la secte de *Fo*, donnent à une divinité pour laquelle ils ont la plus grande vénération. On croit que c'est le même dieu que les Japonois adorent sous le nom d'*Amida*. Les Chinois croient qu'il suffit de l'invoquer pour obtenir le pardon des crimes les plus atroces. Ils joignent son nom avec celui de *Fo*, & en font un même mot *O-mi-to-fo*. Ce dieu prétendu, de l'aveu de ses adorateurs, étoit un homme du royaume de Bengale, fameux par la sainteté de ses mœurs.

OMLAN, (*Hist. nat. Bot.*) arbre des Indes orientales, qui porte un fruit rouge de la forme d'une amande, & dont la fleur est belle & d'une odeur agréable.

OMMATIAS, (*Hist. nat.*) c'est, suivant Gesner, une pierre de couleur noirâtre, dure comme le caillou, qui est de la figure & de la grandeur de l'œil d'un veau. (—)

OMMELANDES, LES (*Géog.*) nom qu'on donne au plat-pays qui est aux environs de Groningue, & qui, avec cette ville, forme une des sept Provinces-unies. Il faut donc savoir que la province de Groningue est composée de deux membres; savoir, de celui de la ville de Groningue, & de celui du pays circonvoisin, qu'on appelle en flamand *Ommelanden*; & ces deux membres font une province souveraine. L'Ommelanden est divisé en trois quartiers, nommés *hunsingo*, *fivelingo* & *wester-quartico*, c'est-à-dire, le quartier occidental. Ces trois quartiers, qui sont subdivisés en trois autres sous-quartiers, n'ont point de villes; mais ils ont des villages au nombre de 128, sans compter ceux qui dépendent de la ville de Groningue. Vers l'an 890 il n'y avoit dans les *Ommelandes* que cinq gros villages, d'où l'on peut juger combien la population s'est étendue depuis lors dans ce pays-là. (*D. J.*)

OMMIADE, s. m. (*Hist. des Arabes.*) nom des princes d'une dynastie arabe, qui depuis l'an 32 de l'hégire, ont possédé le kalifat pendant 91 ans, selon les uns, & davantage selon les autres. Quoiqu'il en soit, ils prirent ce nom d'Ommiah leur chef, dont ils descendoient.

OMMIRABI, (*Géog.*) grande riviere d'Afrique dans la Barbarie au royaume de Maroc. Elle a sa source au mont Atlas, se grossit dans son cours par la riviere des Nègres, & forme un golfe à son embouchure, au midi de laquelle Mazagan est situé. Il paroît par la lecture de Ptolomée, que l'*Ommirabi* doit être la *Cura*, & non l'*Asama* des anciens, comme le pense M. de Lisle.

OMOLE ou HOMOLE, (*Géog. anc.*) en grec Ὁμόλη, montagne de Thessalie, selon Strabon & Pausanias. Le Scholiaste de Théocrite, *in Idyl.* 6. fait mention de la fête de Jupiter Homoloïen, & du culte de Cérès Homoloïenne. (*D. J.*)

OMOMI, s. f. (*Calend.*) onzieme mois de l'année des anciens habitans de la Cappadoce. Comme leur année commençoit en Septembre, l'*Omomi* répondoit à-peu-près à notre Juillet.

OMOPHAGES, s. m. pl. (*Hist. anc.*) nom que les anciens géographes ont donné à certaines nations qui se nourrissoient de chair crue, comme les Scythes, *&c.*

Ce mot est formé du grec ωμος, *crû*, & φαγω, *je mange.*

OMOPHAGIES, (*Antiq. grecq.*) fêtes qu'on célebroit dans les îles de Chio & de Ténédos en l'honneur de Bacchus, qui étoit surnommé *Omadius*. Arnobe, dans sa description de cette fête, dit que les Grecs, animés de la fureur bacchique, s'entortilloient de serpens & mangeoient du chevreuil crud, dont ils avoient la bouche ensanglantée. On voit dans quelques figures des fêtes mithriaques des hommes entortillés de serpens; mais il est fort douteux que cet usage se pratiquât dans les *omophagies*. Ce mot ne désigne peut-être autre chose que *fêtes* où l'on mangeoit ensemble. (*D. J.*)

OMOPHOS, s. m. (*Hist. anc.*) partie de l'habit des femmes romaines; c'étoit une espece de mantelet qui couvroit la tête & les épaules.

La bande longue que les évêques & archevêques portoient au-tour du col, & dont les bouts descendoient par-devant & sur les épaules, s'appelloit aussi *omophorium.*

OMOPLATE, s. f. (*Anat.*) ce mot est grec, il vient de ὤμος, *épaule*, & πλατύς, *large*. Les *omoplates* sont des os larges & minces, qui sont situés de chaque côté à la partie postérieure de la poitrine, & qui sont couchés sur les vraies côtes, depuis la seconde jusqu'à la sixieme.

Les *omoplates* dans leur figure représentent un triangle inégal, large par en-haut, étroit par en-bas, ou, pour mieux dire, une pyramide renversée. Leur surface intérieure est cave, & le muscle sous scapulaire s'y trouve logé; ce qui lui permet de mieux s'appliquer sur les côtes qui sont convexes. Les *omoplates* sont aussi convexes en-dehors, & plus épaisses en leurs bords antérieurs & postérieurs, qu'au milieu où elles sont minces.

Le bord de l'*omoplate*, qui est le plus proche des vertèbres, ou sa partie postérieure, se nomme sa *base*, laquelle se termine par deux angles, l'un appellé *supérieur*, & l'autre *inférieur*. Les parties qui viennent de ces angles vers son cou sont nommées les *côtes de l'omoplate*, que l'on distingue aussi en *supérieure* & en *inférieure*; la supérieure est la plus courte & la plus mince; l'inférieure est la plus longue & la plus épaisse, & elle regarde vers le devant. Tous les bords de l'*omoplate* ont des levres extérieures, intérieures & moyennes.

Cet os a trois apophyses: la premiere & la plus longue s'appelle l'*épine*, à cause de son éminence considérable; elle traverse la partie postérieure & la plus large de l'*omoplate*. L'extrémité de cette épine, qui est large & plate, & qui est articulée avec la clavicule, se nomme *acromion*, à cause qu'elle ressemble à une ancre; elle empêche que l'os du bras ne se déplace vers le haut. A chaque côté de cette longue apophyse, il y a deux cavités: l'une au-dessus, qui se nomme *sus-épineuse*, & l'autre au-dessous, qu'on appelle *sous-épineuse*. Ces cavités contiennent deux muscles, qui servent au mouvement du bras, & qui empruntent chacun leur nom de leur situation; l'un est appellé *sus-épineux*, & l'autre *sous-épineux*.

Il faut encore observer à l'*omoplate* deux échancrures: l'une se trouve entre le coude, l'*omoplate* & l'acromion; & l'autre entre la côte supérieure & l'apophyse coracoïde. Elles servent l'un & l'autre au passage des vaisseaux.

La seconde apophyse de l'*omoplate* s'étend depuis la partie supérieure de son cou, jusqu'à la tête de l'os du bras; elle s'appelle *coracoïde*, parce qu'elle ressemble par sa courbure au bec d'un corbeau. Cette apophyse empêche que la dislocation de l'os du bras ne se fasse plus souvent en devant.

La troisieme apophyse de l'*omoplate* est appellée son *cou*: elle est plus courte & plus épaisse que les autres; sa situation est à la partie supérieure & latérale de l'*omoplate* du côté du bras, & elle finit par une cavité plate, que l'on nomme *glénoïde*. Cette cavité est recouverte d'un cartilage lisse & poli, ce qui rend le mouvement du bras plus facile. Immédiatement derriere la cavité, cette apophyse est plus étroite, & s'appelle le *cou*.

Cette cavité plate est entourée d'un cercle cartilagineux, qui la rend plus profonde, & plus en état, par conséquent, de recevoir la tête de l'os du bras; mais comme la tête qui s'y articule est fort grosse, il est à-propos d'observer que la plus grande partie de la cavité est formée par le ligament qui entoure l'articulation, & qui la retient dans sa cavité.

Il s'ensuit de-là que la dislocation du bras, qui se fait presque toujours vers la partie inférieure de la jointure de l'épaule, peut arriver sans qu'il s'y fasse une grande violence; mais aussi cette structure favorise beaucoup le mouvement des bras, qui n'auroit pas été si libre en tout sens, si la cavité qui reçoit la tête de l'*humerus*, avoit été aussi profonde que celle qui est à l'os innominé, destinée à recevoir la tête de l'os de la cuisse. Il faut remarquer que l'os du bras ne se luxe jamais que quand il est écarté de la poitrine.

L'*omoplate* est seulement articulé avec les clavicules par le moyen de l'acromion, de sorte qu'elle semble comme nager sur les côtes, sur lesquelles elle est tenue comme suspendue par le moyen des muscles qui s'y attachent pour la mouvoir. A la surface intérieure de l'*omoplate*, il y a un trou plus ou moins évident, par où passe une grosse veine.

Cet os a plusieurs usages: il sert 1°. à l'articulation de la clavicule & de l'os du bras: 2°. à rendre le mouvement du bras plus dégagé & plus facile. C'est pour cela, par exemple, que lorsqu'on plie le bras en-devant, l'*omoplate* éloigne sa base des côtes, en se retirant un peu à côté: quand on étend le bras en arriere, elle se releve vers l'épine, en s'éloignant un peu des côtes: quand on leve le bras en haut, sa base s'éloigne & s'approche vers le côté: quand on abaisse le bras, elle se remet en son état naturel. Enfin, l'*omoplate* sert d'attache à plusieurs muscles, & de défense aux parties intérieures. (*D. J.*)

OMPANORATES, s. m. (*Hist. mod.*) est un nom qu'on donne aux prêtres de l'île de Madagascar. Ils sont les maîtres d'école du pays, où ils enseignent l'arabe & l'art d'écrire. Ils ont différens livres, mais qui ne contiennent autre chose que quelques chapitres de l'alcoran, & que quelques récettes de médecine.

Ils sont divisés en différentes classes, qui ont quelque rapport à nos dignités ecclésiastiques: savoir, *ombiasses*, secrétaires ou médecins; *tibou*, soudiacre; *mouladzi*, diacre; *faquihi*, prêtre; *catibou*, évêque; *lamlœmaha*, archevêque; *ompitsiculi*, prophetes ou devins; *sabaha*, calife ou chef de la religion.

Les *ompanorates* font un grand trafic de talismans & d'autres charmes, qu'ils appellent *hitidzi*, & qu'ils vendent aux grands du pays. Ils font aussi de petites statues ou images, appellées *auli*, qu'ils consultent comme des oracles, & auxquelles ils attribuent différentes vertus, comme de rendre riches ceux qui les possédent, de détruire leurs ennemis, *&c.* Ils ont des écoles publiques où ils enseignent leurs superstitions & leurs sortileges.

Les ompitsiquili font profession de géomancie, & sont souvent consultés sur les maladies & sur le succès des affaires; ils résolvent toutes les questions qu'on leur propose, par le moyen de quelques figures qu'ils tracent sur une petite table couverte de sable, en observant l'heure, le signe, la planete, & les autres superstitions de cet art, c'est ce que les peuples appellent l'*oracle du squille*. Les grands ont employé les maléfices de ces imposteurs contre les François, mais inutilement; & quand on leur a demandé la raison de cette impuissance, ils se sont contentés de répondre qu'ils n'avoient aucun pouvoir sur les François à cause de la différence de religion. C'est ainsi qu'ils abusent des peuples crédules & ignorans. (*G*)

OMPHACIN, adj. *terme de Pharmacie*, dérivé de ὀμφαξ, qui signifie *raisin non-mûr*, relativement à son étimologie devroit se dire du verjus, mais il s'entend plutôt dans l'usage ordinaire d'une sorte d'huile acerbe, qu'on prétend être exprimée des olives vertes. Mais Pommet dit que cette prétendue huile est une imposture, & que les olives ne rendent point d'huile du tout qu'elles ne soient parfaitement mûres. *Voyez* HUILE & OLIVE.

OMPHALE, (*Mythol.*) reine de Lydie. La fable nous dit qu'Hercule, dans ses voyages, étant arrivé chez cette princesse, fut tellement épris de sa beauté, qu'oubliant son courage & sa vertu, il se mit à filer au-près d'elle, pour mériter ses bonnes graces. Tandis que cette princesse portoit la massue & la peau de lion, dit agréablement Lucien, Hercule portoit une robe de pourpre, travailloit à la laine, & trouvoit bon qu'*Omphale* lui donnât quelquefois de

de petits coups de sa pantoufle. On connoît, en effet, d'anciens monumens qui nous représentent cette reine & le héros dans l'attitude que leur donne Lucien. (*D. J.*)

OMPHALMIQUE, adj. (*Gramm. Anat.*) branche de la quatrieme paire de nerfs, celle qui sert au mouvement de l'œil.

OMPHALOCELE, s. f. *terme de Chirurgie*, tumeur qui se fait au nombril par le déplacement des parties contenues dans le bas-ventre. *Voyez* EXOMPHALE. (*Y*)

OMPHALODES, *voyez* HERBE AUX NOMBRILS.

Tournefort en compte quelques especes, mais il suffira de la caractériser, parce que c'est une espece de langue de chien ou de bourache. Son calice est d'une seule piece, partagée en cinq segmens longs & étroits. Sa fleur est monopétale, en rosette, divisée en cinq parties, & composée de cinq quartiers arrondis, avec un creux dans le milieu, qui a donné le nom d'*omphalodes* à cette plante. Il s'éleve du dedans de la partie inférieure de la fleur un tuyau entouré de cinq étamines. Son fruit est composé de quatre capsules creuses, qui ont la figure d'une corbeille, dans lesquelles sont enfermées des semences applaties, attachées à un placenta, fait en pyramide à quatre faces. (*D J.*)

OMPHALOMANTIE, (*Art divin.*) espece de divination qui se faisoit par le moyen du cordon ombilical; ce nom est formé de deux mots grecs, ὀμφαλος, *nombril, umbilic*, & μαντεία, *divination, prédiction.* Gaspar Reyes raconte que tout l'art des *omphalomantes* consistoit à examiner le cordon ombilical de l'enfant qui venoit de naître, & que ces devineresses jugeoient par le nombre de nœuds qui s'y trouvoient du nombre d'enfans que la femme nouvelle accouchée feroit ensuite; il est fort inutile d'avertir qu'autant ce signe est arbitraire & fautif, autant les prédictions étoient incertaines, hasardées & fausses; il n'y a rien de si peu constant & de si varié que ces nœuds, & pour pouvoir en tirer un prognostic tant soit peu vraissemblable, il faudroit que leur nombre diminuât régulierement à chaque accouchement, ce qui est contraire à l'expérience de tous les jours: mais qu'est-il besoin de réfuter des prétentions aussi ridicules & dénuées de probabilité? Contentons-nous de remarquer ici que l'envie de connoître les choses futures est une passion si puissante, si naturelle & si généralement répandue, qu'il n'y a aucun ressort qu'on n'ait fait jouer pour la satisfaire; qu'il n'y a rien de si bisarre & de si absurde que l'intérêt ou l'enthousiasme n'ait suggéré, & qui n'ait trouvé des motifs de crédibilité dans la superstition, l'aveuglement, la crainte ou l'espérance des hommes: de-là les devinations, les signes, les objets si multipliés dans tous les tems, & sur-tout dans les siecles d'obscurité & d'ignorance; de-là cette multitude de devins & de crédules, de trompeurs & de trompés.

OMPHALOMÉSENTÉRIQUES, VAISSEAUX, (*Anat.*) il y a deux vaisseaux *omphalomésentériques* dans tous les fœtus, qui ont une quatrieme membrane: ces vaisseaux consistent en une veine & une artere.

L'artere qu'on voit paroître vers le centre du mésentere du fœtus a son origine dans la mésentérique supérieure, & passant au-travers de la glande nommée *pancreas d'Asellius*, va droit au nombril sans jetter aucun rameau, & sort par-là hors du ventre pour s'engager sous le cordon.

La veine a son origine dans la quatrieme membrane; elle est formée d'un nombre infini de petites branches qui se réunissent en un seul tronc, lequel accompagnant l'artere, vient avec elle se rendre dans le cordon, & sans jetter de rameaux, va passer sous le duodenum pour s'implanter dans le tronc de la veine porte.

Ces deux conduits se trouvent donc enfermés dans le cordon avec les autres vaisseaux ombilicaux; & ils ne s'en séparent qu'à la distance d'environ trois pouces du nombril, pour aller se distribuer dans la quatrieme membrane par un nombre infini de rameaux.

L'artere qui passe par-tout au travers du pancreas d'Asellius, n'a aucune communication avec cette glande, ainsi qu'il est aisé de s'en assûrer par le souffle & par l'injection. (*D J.*)

OMPHALOPHYSIQUE, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) premiere dénomination des bogomiles. *Voyez* BOGOMILES.

OMPHALOPTERE *ou* OMPHALOPTIQUE, adj. se dit *en Optique* d'un verre convexe des deux côtés, qu'on appelle plus communément *verre convexe* tout court, ou *lentille*. *Voyez* CONVEXE & LENTILLE.

OMPHALOS, (*Littér. géogr.*) mot grec qui signifie le *nombril*, en latin *umbilicus*. Comme la situation de l'ombilic dans un homme régulierement bien fait est au milieu du corps, à distance égale du sommet de la tête & de la plante des piés, ce mot a été employé en Géographie, pour signifier un lieu situé au centre d'une île, d'une contrée, d'une ville, *&c.* Pausanias parle de l'*omphalos* du Péloponnese; & Tatien nous dit que Denis fut enseveli *in omphalo.*

OMPHAX, (*Oryctolog.*) nom que les anciens ont donné à une pierre précieuse transparente, d'un verd foncé, mélangée de jaune. Pline & autres naturalistes l'estiment une espece d'aigue marine, & l'appellent *beryllus oleaginus*; mais les écrivains modernes ne la mettent point au rang des bérylles, & en font une espece distincte de pierres precieuses. (*D. J.*)

OMPIZES, (*Hist. nat.*) c'est le nom sous lequel les habitans de l'île de Madagascar désignent des *hommes sauvages*, qui vivent sans cesse dans les bois avec leurs femmes & leurs enfans, sans avoir aucun commerce avec les autres habitans de l'île. Ils vont tout nuds, ayant cependant soin de couvrir avec des feuillages les parties secrettes; ils laissent croître leurs cheveux & leur barbe. Ils vivent de la chasse, de la pêche, de chiens & de sauterelles, de miel sauvage, de fruits & de racines. On croit qu'ils étoient autrefois antropophages, & qu'ils mangeoient leurs ennemis. Il y avoit dans cette île d'autres hommes sauvages, qui paroissent être d'une espece différente des autres; ils étoient, dit-on, d'une laideur affreuse, ayant de petits yeux, le front large, des dents colorées, des nés écrasés, des levres épaisses, une peau rougeâtre, de gros ventres, des jambes menues. Cette espece a été entierement détruite par les nouveaux habitans de Madagascar.

OMPITSIQUILI, s. m. *terme de relation*, nom d'une partie des ombiasses ou prêtres de Madagascar; ils se mêlent en particulier de géomancie, & en conséquence on les consulte dans les maladies, & dans les affaires qu'on veut entreprendre. (*D. J.*)

OMRAHS, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme à la cour du grand-mogol les seigneurs ou officiers qui remplissent les premieres places de l'état, & qui sont chargés du commandement des armées. La voie des armes est la seule qui conduise aux grands emplois dans le gouvernement de l'Indostan; quoique les grandes places de l'empire ne soient remplies que par des militaires, des preuves récentes constatent que les troupes du grand-mogol ne sont rien moins qu'aguerries; on peut en juger par

la facilité avec laquelle Thamas Kouli-Kan a fait la conquête de cet empire en 1740.

La paye ordinaire d'un *omrah* est de 50000 roupies, on le nomme *azari* ; mais il y en a dont les appointemens sont beaucoup plus forts, & montent jusqu'à 2 ou 3 millions de roupies par an ; ils reçoivent outre cela beaucoup de présens que sont obliges de leur faire tous ceux qui ont quelque chose à leur demander. Quelques uns de ces *omrahs* ont une suite & un cortege si nombreux, que souvent ils se rendent formidables à leur souverain. La paye des soldats dépend des *omrahs* qui les ont levés, & qui souvent les fraudent de ce qui leur est dû. Les *omrahs* les plus distingués de l'empire du mogol sont le premier ministre appelié *hermado daulet*, les deux secrétaires d'état, les vicerois de Kaboul, de Bengale & d'Ujen. Il y a encore un *omrah*, dont la place est très-odieuse, mais très-lucrative, sa fonction est de faire entrer dans les coffres du grand-mogol les biens de ceux qui meurent à son service.

OMULI, (*Hist. nat.*) nom que l'on donne en Russie & en Sibérie à un poisson qui, suivant M. Gmelin, est le *coregonus* d'Artedi ; il ressemble au poisson que l'on appelle en France *morue fraiche*, ou plutôt à un merlan. Ce poisson se trouve fort abondamment dans le lac de Baikal en Sibérie, d'où, vers le milieu d'Août, il sort en une quantité prodigieuse pour remonter les rivieres qui se jettent dans ce lac, ce qu'il continue à faire jusqu'à ce que la gelée en glaçant les rivieres l'oblige de rebrousser chemin. Leur grandeur ordinaire est d'un pié ; cependant on prétend que ceux du Jenisei sont plus grands, & l'on assûre qu'ils y ont jusqu'à deux piés de long. Il en vient aussi de la mer Glaciale, qui remontent pareillement contre le courant des fleuves. Les habitans en pêchent pour les saler. *Voyez* Gmelin, *Voyage de Sibérie*. (—)

O N

ON, (*Géogr. sacrée.*) ville de la Palestine au pays de Samarie, selon S. Jérôme. Aquila & Symmaque rendent ce mot par l'épithete *inutile*, & Théodotien par le terme *iniquité*. Le P. Bonfrérius remarque judicieusement que le mot *on* séparément n'est point dans l'écriture le nom d'une ville particuliere de la Palestine ; mais que quand il est joint au mot *maison*, alors il devient un nom vraiment géographique, soit au propre, soit au figuré.

ONAGRA, *voyez* HERBE AUX ANES.

Tournefort compte neuf especes de ce genre de plante ; nous décrirons seulement l'espece d'Amérique à larges feuilles & à fleur jaune, *onagra americana, latifolia, flore luteo*.

Elle pousse une tige rameuse, grosse comme le doigt, & remplie de moëlle. Ses feuilles sont longues, larges, rangées alternativement, sinueuses & dentelées dans les bords. Ses fleurs sont à quatre pétales disposés en rose, grandes, jaunes, odorantes, mais de très peu de durée. Son fruit de forme cylindrique contient quatre loges remplies de semences anguleuses & menues. Cette plante, ainsi que les autres especes d'*onagra*, n'a point de vertus médicinales. (*D. J*)

ONAGRE, *onager*, s. m. (*Art milit.*) c'est ainsi que plusieurs auteurs appellent la catapulte. *Voyez* CATAPULTE. César lui donne tantôt le premier nom, & tantôt le second. Les Grecs de la moyenne antiquité en usent de même. Procope, dans sa *Description du siege de Rome par les Goths*, dit *que les assiegés mirent des instrumens propres à jetter des pierres, lesquels on appelle* onagres, *parce que cette machine*, continue-t-il, *lance des pierres comme l'ane sauvage, qui, pressé par les chiens, les fait rejaillir, les poussant au-loin de son pié de derriere*. (*Q*)

ONAGRE, *pierre d'*, *lapis onagrius*, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à un bézoard ou à une pierre qui se trouve dans la tête & dans la mâchoire de l'âne sauvage, ou de l'*onagre*. On dit qu'elle est d'un blanc tirant sur le jaune, d'une figure ovale, de la grosseur d'une noix, tendre & remplie de gersures qui ne pénetrent point jusqu'au centre de la pierre. On attribue beaucoup de vertus fabuleuses à cette pierre. *Voyez* Boëce de Boot, *de lapidibus & gemmis*. (—)

ONCAS, s. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) nom que l'on donne dans l'île de Bornéo à une espece de singe toute particuliere. Ils ont une raye noire, qui commence au sommet de la tête, & qui descendant sous le menton, forme un collier à ces animaux. On tire de leurs intestins un bézoard, dont on fait le plus grand cas. On est dans l'idée que ce bézoard ne se forme que quand l'animal est blessé ; c'est pourquoi les chasseurs tâchent de ne les frapper que légerement de leurs dards, afin qu'ils ne meurent point trop promptement. *Voyez l'Histoire moderne*, *t. V.*

ONCE, (*Hist. nat.*) les Portugais ont appellé *onca*, once, le tigre connu sous le nom de *tigre d'Amérique* & le *tigre noir*.

Les parties de cet animal dont on se sert, sont la graisse & les griffes ; sa graisse est résolutive, & on l'applique aux articulations, lorsqu'il y a luxation & distention ; on monte sa griffe en or & en argent, & on la porte comme une amulette contre l'épilepsie & les convulsions. *Dale* d'après *Schroder*.

ONCE, s. f. (*Commerce.*) petit poids qui fait la huitieme partie du marc, ou la seizieme partie d'une livre de Paris. Dans d'autres endroits, la livre n'a que douze *onces*, & dans d'autres elle a plus de seize *onces*.

Ce mot vient du latin *uncia*, qui en général chez les Romains étoit la douzieme partie d'une chose qu'on prenoit pour un tout, & qu'on appelloit *as*. Dans les mesures géométriques, par exemple, *unciæ* signifioit la douzieme partie d'un pié, c'est-à-dire un pouce. *Voyez* AS & POUCE.

L'*once* du poids de marc ou l'*once* de Paris se divise en huit gros ou drachmes, le gros en trois deniers ou scrupules, le denier ou scrupule en vingt-quatre grains, le poids de chaque grain est celui d'environ un grain de froment. L'*once* entiere est composée de 576 grains, une demi-*once* est de quatre gros, & le quart-d'*once* de deux gros. *Voyez* GROS, DRACHME, DENIER, SCRUPULE, GRAIN.

Parmi les monnoyeurs & les orfevres, l'*once* se divise en 20 estelins, l'estelin en 2 mailles, la maille en 2 felins, le felin en 7 grains & un 5e de grain. *Voyez* ESTELIN, MAILLE, FELIN.

L'*once* qui fait partie de la livre composée seulement de 12 *onces*, se divise en 20 deniers, l'anglois porte *peny veights*, & chaque denier en 24 grains.

Toutes les marchandises précieuses, comme l'or, l'argent, la soie, se vendent à l'*once*. On appelle *perles à l'once* celles qui sont si petites, qu'elles ne peuvent être comptées aisément, ni vendues autrement qu'au poids, & qu'on nomme communément *semence de perles*. On appelle *cotons d'once* certains cotons filés qu'on apporte de Damas, & qui sont d'une espece & d'une qualité superieure aux autres cotons. *Voyez* COTONS. *Diction. de comm. & Diction. de Chambers*.

ONCE, (*Monnoie.*) c'est une monnoie imaginaire ou de compte, dont on se sert en Sicile, particulierement à Messine & à Palerme, pour evaluer les changes, & pour tenir les ecritures & livres de commerce. L'*once* vaut 30 tarins ou 60 carlins, ou 600 grains. Le tarin vaut 20 grains, & le grain 6 picolis.

ONCE DE TERRE, est une phrase que l'on trouve

fouvent dans les anciennes chartes des rois d'Angleterre : mais il eft difficile de déterminer la quantité de terre fignifiée par ce terme. Tout ce que nous en favons de pofitif, c'eft que l'on entendoit par-là une grande quantité ou étendue de terrein, comme pouroient faire douze *modii* ; & quelques-uns conjecturent que chaque *modius* pouvoit faire cent piés en quarré.

ONCHESTE, (*Géogr. anc.*) ὀγχηστος, ville de Grece dans la Béotie, que Strabon dit être une des villes qui bordoient le Copaïs ; ce n'étoit d'abord qu'un bois confacré à Neptune, ce qui fit qu'on nomma du même nom divers bois de la Grece confacrés à ce dieu. (*D. J.*)

ONCHISMUS, (*Géogr. anc.*) ὀγχισμὸς dans Ptolomée & dans Strabon. Ὀγχισμὸς étoit un port qu'on trouvoit après ceux de Buthrote & de Caffiope. Un paffage de Cicéron tiré du *liv. VII.* des lettres à Atticus, nous le confirme. Voici ce qu'il dit : *Brundufium venimus 7 kal. Decemb. ufi tuâ felicitate navigandi ; ita bellè nobis flavit ab Epiro leniffimus Anchefmites :* « Nous fommes arrivés à Brindes le 7 des » kal. de Décembre, c'eft-à-dire le 25 de Novem» bre, notre navigation a été auffi heureufe que la » vôtre, à la faveur du vent *anchefmites*, qui s'eft » levé du côté de l'Epire, & qui nous a pouffé agréa» blement ». Ainfi ce port qui s'eft appellé dans la fuite *Onchefmus* ou *Onchifmus* fe nommoit autrefois *Anchefmus* ou *Anchifmus*, lorfque le mot n'étoit point encore fi corrompu ; c'eft pourquoi le vent qui foufffoit de ce côté-là fe nommoit *Anchefmites.* Nous avons donc dans cette remarque & le port que défigne Denys d'Halycarnaffe, autrefois nommé *port d'Anchife*, & ce que veut dire Cicéron par le vent *Anchefmite.* Le port *Onchefmus* étoit un port de l'Epire entre Panorme & Caffiope ; & le vent *Onchefmite* ou *Anchefmite* étoit le vent propre à paffer de ce port en Italie. (*D. J.*)

ONCIAL, f. m. & adj. (*Antiq.*) épithete que les antiquaires donnent à certaines lettres ou caracteres d'une figure fort large dont on fe fervoit autrefois non feulement pour les infcriptions & les épitaphes, mais encore pour les manufcrits, puifque dans les fameufes bibliotheques on en trouve d'écrits en lettres *onciales.*

Ce mot eft formé du latin *uncia* qui fignifie la *douzieme partie* d'une chofe, & qui en mefure géométrique, revient à la douzieme partie d'un pié, c'eft-à-dire à un pouce, enforte qu'on croit que le corps ou le tronc des lettres *onciales* avoit la largeur d'un pouce.

Dans le voyage que M. l'abbé Sevin fit à Conftantinople en 1729, par ordre du roi, le prince de Valachie, fils du fameux Mauro Cordato, lui fit préfent d'un manufcrit en lettres *onciales*, qui contient des paralleles tirés de divers traités des peres, & qu'on croit avoir fervi de modele à celui que Saint Jean Damafcene nous a donné dans le même goût. Ce manufcrit eft à la bibliotheque du roi.

ONCLE, f. m. (*Jurifpr.*) eft une qualité relative à celle de neveu & niece, & qui annonce le degré de parenté qui eft entr'eux : ils font au troifieme degré felon le droit civil, & au fecond felon le droit canon; ainfi l'*oncle* ne peut époufer fa niece fans une difpenfe obtenue en cour de Rome. Sur la maniere dont les *oncles* fuccedent avec les neveux, *Voyez ci-devant* NEVEU. (*A*)

ONCTION, f. f. (*Théolog.*) en matiere de religion, fignifie un caractere particulier, un caractere qui tire certaines perfonnes du rang ordinaire des chofes; & les confacre d'une maniere particuliere, foit par rapport au facré, foit par rapport au profane.

1°. Par rapport au facré, on voit dans l'Ecriture que Jacob allant en Méfopotamie, oignit d'huile la pierre fur laquelle il avoit repofé, & où Dieu lui avoit fait avoir une vifion, *Genef. xxviij.* Cette *onction* étoit une efpece de confécration de cette pierre, pour devenir un autel dédié au Seigneur. C'eft encore, dans le même fens, qu'aujourd'hui les évêques font des *onctions* fur les murs des églifes qu'ils dédient, & fur les pieres deftinées à mettre fur l'autel pour la célébration de la meffe.

Dans les contrées orientales, où l'huile & les aromates étoient communs, on avoit coutume autrefois de diftinguer du commun les perfonnes deftinées à des fonctions facrées ou à des ufages extraordinaires, par des *onctions*, c'eft-à-dire en les frottant d'onguens compofés d'huile & d'aromates, ce qui marquoit l'effufion des dons néceffaires à ces perfonnes pour s'acquitter dignement des fonctions de leur charge, comme auffi l'attente où l'on étoit que ces perfonnes répondroient à la haute idée que l'on avoit conçue de leur mérite. De ce nombre on peut compter dans l'ordre de la religion, les prêtres & les prophetes. *Voyez l'art.* ŒCON. POL.

L'*onction* que reçut Aaron avec fes fils, influa fur toute fa race, qui par-là devint confacrée à Dieu & dévouée à fon culte. On peut voir les cérémonies de cette confécration dans le Lévitique, *c. viij.*

Plufieurs croient qu'Aaron reçut l'*onction* fur la tête; que pour fes fils, on ne leur oignit que les mains; & que quant aux lévites, on ne leur donna aucune *onction.* Les rabbins ajoutent que tant que l'huile compofée par Moïfe dura, on oignit les fouverains pontifes, mais qu'enfuite on fe contenta d'inftaller le grand-prêtre, en le revêtant pendant fept jours de fuite de fes habits facrés. Les grands-prêtres reçus de la premiere maniere s'appelloient *facrificateurs oints*, & celui qui avoit été fimplement inftallé par la cérémonie des habits, *initié par les habits.*

Il eft parlé auffi dans l'Ecriture de l'*onction* des prophetes, mais on n'a aucune connoiffance de la maniere dont elle fe faifoit ; on doute même qu'on leur ait réellement donné l'*onction.* Ainfi Elie eft envoyé pour oindre Elifée prophete en fa place : *Elifeum unges prophetam pro te, Reg. xxx.* Mais dans l'exécution, il ne fait autre chofe à Elifée que de lui mettre fon manteau fur les épaules, d'où il s'enfuit qu'à cet égard le mot d'*onction* ne fignifie ici qu'une fimple *vocation* ou *deftination à la prophétie.* Dans l'Eglife romaine on confacre, par des *onctions*, le pouce & l'index de chaque main des ordinands qui font promus à la prêtrife.

Outre cela, dans la loi nouvelle, les catholiques reconnoiffent trois facremens où l'*onction* a lieu : favoir, le baptême où l'*onction* fe fait fur le fommet de la tête, fur la poitrine & entre les deux épaules du baptifé ; la confirmation où elle fe fait fur le front ; & l'extrême-*onction* qu'on donne aux agonifans fur cinq parties du corps, qu'on regarde comme les organes des cinq fens par lefquels ils ont péché ou pu pécher. *Voyez* BAPTÊME, CONFIRMATION, EXTRÊME-ONCTION.

2°. Par rapport au profane; c'eft-à-dire, en tant qu'elle n'a pas un rapport direct à la religion ni au miniftere des autels, l'*onction* a eu lieu par rapport aux rois. Nous en voyons distinctement la pratique dans l'hiftoire fainte. Samuel donne l'*onction* à Saül : *Tulit Samuel lenticulam olei, & fudit fuper caput ejus. I. Reg. c. xj.* 1. Le même prophete donne l'*onction* royale au jeune David : *Tulit Samuel cornu olei, & unxit eum in medio fratrum ejus. I. Reg. c. xvj.* Salomon fut oint par le grand-prêtre Sadoc & par le prophete Nathan. *III. Reg. c. j.*

Mais dans la loi nouvelle, les auteurs regardent l'*onction* des rois comme introduite long-tems après

l'établiſſement du Chriſtianiſme : la raiſon en eſt palpable ; les têtes couronnées ne furent pas les premieres qui plierent ſous le joug de la religion de Jeſus-Chriſt. Onuphre dit qu'aucun des empereurs romains n'a été oint ou ſacré avant Juſtinien ou Juſtin. Les empereurs d'Allemagne ont emprunté cette cérémonie de ceux d'Orient. Et ſelon quelques-uns, Pepin eſt le premier des rois de France qui ait eu l'*onction*.

Quoi qu'il en ſoit, on nomme & les miniſtres des autels & les princes les *oints du Seigneur*, *chriſtos*; mais avec cette différence que les premiers ne le ſont qu'en vertu de cette *onction*, & que les autres le ſont par leur naiſſance ou par leur droit de ſouveraineté, auquel dans le fond la cérémonie du ſacre n'ajoûte rien ; puiſqu'un muſulman par principe de conſcience, n'eſt pas moins obligé d'obéir au grand-ſeigneur qui n'eſt pas ſacré, qu'un allemand à l'empereur qui l'eſt.

Ajoutons que les orientaux employoient fréquemment les *onctions*, comme un préſervatif contre les maladies ; & qu'à leur exemple & à la même intention les Grecs s'oignent de l'huile de la lampe. *Voyez* EXTRÊME-ONCTION.

ONCTUEUX, adj. ONCTUOSITÉ, ſubſt. fém. (*Gram.*) L'*onctueux* eſt ce qui paroît au toucher contenir des parties graſſes & huileuſes qui rendent le corps propre à oindre. Il y a des terres *onctueuſes*.

ONDE, ſ. f. *en terme de Phyſique*, eſt l'aſſemblage d'une cavité & d'une élévation ſur la ſurface de l'eau ou de tout autre fluide. *Voyez* FLUIDE & ONDULATION.

On peut concevoir la formation des *ondes* de la maniere ſuivante.

La ſurface de l'eau tranquille étant naturellement plane & parallele à l'horiſon ; ſi, de quelque maniere que ce ſoit, elle vient à ſe creuſer vers le milieu, comme en *A* (*Pl. de l'Hydrodynam. fig.* 30.) ſa cavité ſera auſſi-tôt environnée d'une élévation *B B*. Et le fluide qui compoſe cette élévation deſcendant par ſa gravité, & allant au-deſſous du niveau en vertu de ſa vîteſſe acquiſe, il ſe formera une nouvelle cavité ; mais cette nouvelle cavité ne ſe peut faire qu'en élevant l'eau des deux côtés, ce qui remplira la premiere cavité, & formera une nouvelle élévation vers *C*; & par la dépreſſion de cette derniere élévation, l'eau en formera une nouvelle du même côté. Il y aura ainſi un mouvement ſucceſſif dans la ſurface de l'eau, & la cavité qui pouſſe en avant l'élévation, ſera mûe de *A* vers *C*. Cette cavité jointe à l'élévation voiſine forme ce qu'on appelle une *onde*, & l'eſpace occupé par l'*onde* ſur la ſurface de l'eau, meſuré ſuivant la direction de l'*onde*, eſt appellé la *largeur* de l'*onde*.

Comme les lois de ce mouvement ont été déterminées par M. Newton, nous allons en donner la ſubſtance.

1°. Lorſque la cavité *A*, par exemple, eſt environnée de tous les côtés par une élévation, & que le mouvement dont nous venons de parler s'étend en tout ſens, le mouvement des *ondes* eſt circulaire.

2°. Suppoſons à préſent que *A B* (*fig.* 31.) ſoit un obſtacle contre lequel vient heurter l'*onde* qui commence en *C*, & propoſons-nous d'examiner le changement que l'eau ſouffre dans un point quelconque *E*, lorſqu'elle eſt arrivée en ce point. Dans tous les lieux où l'*onde* paſſe librement, elle s'éleve, forme enſuite une cavité qui ſe remplit auſſi tôt après ; & pendant que la ſurface du fluide éprouve ce changement, ſes parties vont & viennent dans un petit eſpace. La direction du mouvement eſt le long des rayons *C I*, *C D*, &c. & la vîteſſe peut être repréſentée par la ligne *C E*. Que ce mouvement ſoit décompoſé en deux autres ſuivans *G E* & *D E* dont les vîteſſes ſoient reſpectivement repréſentées par ces lignes ; par le mouvement ſuivant *D E* les particules n'agiront pas contre l'obſtacle ; mais après le choc elles continueront leur mouvement dans cette direction avec la même vîteſſe, & ce mouvement ſera repréſenté par *E F*, en ſuppoſant *E F* & *E D* égales entr'elles : mais le mouvement ſuivant *G E* étant directement oppoſé, l'obſtacle eſt détruit entierement. Car quoique les particules qui frappent cet obſtacle ſoient élaſtiques, elles ne ſont pas en cette occaſion ſujettes aux lois de la percuſſion des corps à reſſort parfait, à cauſe que les *ondes* qui ſe meuvent continuellement en avant & en arriere, n'ont qu'un mouvement progreſſif, ſi lent, que le choc des particules contre l'obſtacle ne peut changer leur figure. *Voyez* PERCUSSION.

Mais il y a une réflexion des particules qui vient d'une autre cauſe. L'eau ne pouvant pas aller en avant à cauſe de l'obſtacle, & étant pouſſée par celle qui la ſuit, prend le chemin où elle éprouve le moins de réſiſtance, c'eſt-à-dire, qu'elle monte ; & cette élévation qui eſt plus grande en quelques endroits qu'en d'autres, eſt produite par le mouvement qui ſe fait ſuivant la direction *G E* ; parce que c'eſt par ce ſeul mouvement que les particules frappent contre l'obſtacle.

L'eau par ſa deſcente acquiert la même vîteſſe que celle avec laquelle elle s'étoit élevée, & ſes particules ſont repouſſées par l'obſtacle avec la même force dans la direction *E G* que celle avec laquelle elles le frappent. De ce mouvement & de celui qui ſe fait ſuivant *E F* dont nous venons de parler, il naît un mouvement ſuivant *E H* dont la vîteſſe eſt exprimée par la ligne *E H* qui eſt égale à la ligne *E C*. Ainſi par la reflexion la vîteſſe de l'*onde* n'eſt pas changée, mais ſeulement ſa direction ; ſon mouvement ſe faiſant alors ſuivant *E H*, de la même maniere que, ſi en pénétrant l'obſtacle, elle eût continué ſon mouvement le long de *E H*. Si du point *C* on tire la perpendiculaire *C D* à l'obſtacle, & qu'on la prolonge, enſorte que *D c* ſoit égal à *c D*, la ligne *E H* continuée paſſera par *c* : & comme cette démonſtration convient également à tous les points de l'obſtacle, il s'enſuit que l'*onde* réfléchie a la même figure de ce côté de l'obſtacle qu'elle auroit eue par-delà la ligne *A B*, ſi elle n'avoit point frappé l'obſtacle. Si cet obſtacle eſt incliné à l'horiſon, l'eau y montera & en deſcendra en y ſouffrant un frottement, parce que la réflexion de l'*onde* ſera troublée & même ſouvent entierement détruite, & c'eſt là la raiſon pour laquelle il arrive ſouvent que les bancs des rivieres ne réfléchiſſent pas les *ondes*.

S'il y a un trou comme *H* dans l'obſtacle *B L*, la partie de l'*onde* qui y paſſera continuera ſon mouvement en ligne droite & s'étendra vers *Q Q*; & il ſe formera en ce point une nouvelle *onde* qui ſe mouvra dans un demi-cercle dont le centre ſera celui du trou. Car la partie ſupérieure de l'*onde* qui a paſſé la premiere par le trou, coule & deſcend dans le moment vers les côtés, & forme en deſcendant une cavité qui devient entourée d'une élévation de chaque côté du trou, & qui ſe meut de la même maniere que nous l'avons expliqué à l'occaſion de la premiere *onde*.

Pareillement, une *onde* à laquelle on oppoſe un obſtacle comme *A O*, continue de ſe mouvoir entre *O* & *N*; mais elle s'étend vers *O* dans une partie de cercle dont le centre n'eſt pas loin de *O* ; & de-là nous pouvons aiſément conclure quel doit être le mouvement d'une *onde* derriere un obſtacle quelconque *N*. Les *ondes* ſont ſouvent produites par

le mouvement d'un corps qui fait des vibrations, & s'étendent encore circulairement, quoique le corps fasse ses vibrations en ligne droite : car l'eau qui s'éleve par l'agitation, forme en descendant une cavité qui se trouve entourée d'élévations de tous les côtés.

Différentes *ondes* ne se dérangent pas les unes les autres, même lorsque leurs mouvemens suivent différentes directions, c'est ce que l'expérience nous fait connoître tous les jours.

Pour déterminer la vîtesse des *ondes*, il est à propos d'examiner un autre mouvement de même genre. Imaginons un fluide renfermé dans un tube cylindrique recourbé EH (*fig.* 32), ensorte que la quantité de fluide contenue dans la branche EF soit plus haute que dans l'autre branche de la partie lE divisée en deux parties égales en i. Il est clair que la liqueur contenue dans la branche EF descendra par sa gravité, en remontant en même tems de la même quantité dans la branche EH, & que lorsque la surface du fluide sera arrivée en i à la même hauteur dans les deux branches; le fluide, au lieu de rester en équilibre, continuera de se mouvoir par la vîtesse acquise en descendant, & montera dans le tube GH, tandis qu'il descendra dans la branche EF d'une quantité il égale à Ei, à la petite différence près produite par le frottement contre les parois du tube. Dans cette nouvelle position, le fluide qui est dans le tube GH étant le plus haut, descendra par sa gravité, ensorte que le fluide monte & descend ainsi tour-à-tour jusqu'à ce qu'il ait perdu tout son mouvement par le frottement.

La quantité de matiere à mouvoir est tout le fluide contenu dans le tube, la force motrice est le poids de la colonne lE dont la hauteur est toujours double de la distance Ei; laquelle distance augmente & diminue par conséquent en même raison que la force motrice. Mais la distance Ei est l'espace que parcourt le fluide en arrivant de la situation EH à la situation du repos; & cet espace est par conséquent comme la force qui agit continuellement sur le fluide. Or si on se rappelle que c'est un principe semblable sur lequel est fondé l'isochronisme de la cycloïde; on verra de la même maniere que quelle que soit l'inégalité des vibrations du fluide, ces vibrations sont de même durée, & que le tems de ces vibrations est le même que celui des oscillations d'un pendule, dont la longueur seroit la moitié de celle qu'occupe le fluide dans le tube, c'est-à-dire la moitié des lignes EF, FG, GH. *Voyez* PENDULE.

Pour déterminer par ces principes la vîtesse des *ondes*, considérons différentes *ondes* qui se suivent immédiatement, comme A,B,C,D,E,F, (*fig.* 33.) Toutes se mouvant de A vers F; l'*onde* A a parcouru toute sa largeur, lorsque la cavité A est arrivée en C; ce qui ne sauroit avoir lieu sans que l'eau qui est en C ne monte à la hauteur du sommet de l'*onde*, & qu'elle ne descende ensuite à la profondeur C. Et comme tout ce mouvement ne donne aucune agitation sensible à l'eau qui est au-dessous de la ligne hi, on peut le regarder comme étant de même espece que celui que nous venons d'examiner, & prendre par conséquent, pour le tems que l'eau met à monter & à descendre, c'est-à-dire, pour le tems qu'une *onde* met à parcourir sa largeur; celui de deux oscillations d'un pendule égal en longueur à la moitié de BC, ou le tems d'une oscillation du pendule qui seroit égal à B, C, D, c'est-à-dire, quadruple du premier.

Ainsi la vîtesse de l'*onde* dépend de la longueur de la ligne B,C,D, laquelle est d'autant plus grande que l'*onde* s'étend plus loin & descend plus bas. Dans les *ondes* fort larges, qui ne s'élevent pas bien haut, les lignes B, C, D different peu de la largeur de l'*onde*; & par conséquent le tems que chaque *onde* met à parcourir sa largeur, est celui qu'un pendule égal à cette largeur mettroit à faire une oscillation. *Voyez* OSCILLATION.

Dans les mouvemens des pendules, & par conséquent dans ceux des *ondes*, les espaces parcourus sont en raison du tems & de la vitesse; d'où il s'ensuit que les vitesses des *ondes* sont comme les racines quarrées de leurs largeurs : car comme les tems dans lesquels elles parcourent leurs largeurs, sont dans la raison de ces racines quarrées, il faut aussi que les vitesses soient dans la même raison, afin que le produit des tems par les vitesses, soit comme la largeur des *ondes*, ou les espaces parcourus. *Chambers.*

M. Newton, comme nous l'avons deja dit, est le premier qui ait donné les lois du mouvement des *ondes*. On les trouve à la fin du *II. livre de ses princip.* à peu près telles que nous venons de les exposer. Ce philosophe conclut du théorème précedent, que des *ondes* qui seroient de 3 piés $\frac{1}{18}$ de large, & qui seroient par conséquent de la longueur du pendule à secondes, parcourroient en une seconde un espace égal à leur largeur; & qu'ainsi dans l'espace d'une minute, ces *ondes* feroient environ 183 piés, & 11000 piés environ dans une heure. Au reste, j'ajoute que ce théorème n'a lieu que dans l'hypothese que les particules du fluide montent & descendent verticalement dans leurs vibrations; mais comme elles montent & descendent suivant des lignes courbes, M. Newton avertit que la vitesse des *ondes* n'est déterminée qu'à-peu-près par sa théorie.

Le même auteur nous donne aussi les lois de la propagation des *ondes* dans un fluide élastique; & il en déduit la vitesse du son à peu près telle que l'expérience la donne. *Voyez* SON, *voyez aussi* ONDULATION. (O)

ONDES, (*Conchyl.*) on appelle *ondes* les lignes qui vont en serpentant sur la robe d'une coquille. (*D. J.*)

ONDES, *terme de manufacture*; se dit aussi des différens desseins qui se représentent dans quelques tapisseries que l'on travaille à l'aiguille sur des canevas. On dit les *ondes* du point de Hongrie, du point de la Chine, du point d'Angleterre; on les nomme de la sorte, parce qu'ils se continuent en montant & baissant le long de l'ouvrage, à la maniere que les *ondes* d'une eau courante se suivent les unes les autres. Il y a aussi des bergames à *ondes*.

ONDE, *partie du métier à bas.* Voyez *l'article* MÉTIER À BAS.

ONDE, *en terme de Boutonnier*; c'est l'effet que produisent deux fils jettés l'un après l'autre dans le même sens sur un bouton fait aux pointes, *voyez* POINTES. Les *ondes* augmentant de 2 tours en 2 tours, forment en montant à la tête du bouton autant de petits échelons, dont l'arrangement en sens contraire; est apparemment la raison qui leur a fait donner ce nom. Combien de choses prennent-elles le nom d'autres avec lesquelles elles ont moins de ressemblance que celles-ci n'en ont entre elles?

ONDE, *terme de Calendre*; c'est à l'imitation des *ondes* qui paroissent sur la superficie de l'eau légérement agitée, que les ouvriers ont donné à divers de leurs ouvrages ou étoffes, des figures qu'ils nomment des *ondes*.

Dans plusieurs étoffes de soie ou de laine, comme dans les moires, les tabis, les camelots, même dans quelques toiles ou treillis, les *ondes* se font par le moyen de la calendre, dont les rouleaux gravés appuyant inégalement sur l'étoffe qu'on passe entre deux, s'y impriment plus ou moins, suivant qu'ils la pressent avec plus ou moins d'effort. *Savary.* (*D. J.*)

ONDE, *ou* calotte d'une cloche, *terme de Fondeur.*

C'eſt une partie de matiere qui ſert à augmenter l'épaiſſeur du cerveau, afin de donner plus de ſolidité aux anſes. L'*onde* ou calotte eſt de même épaiſſeur que le cerveau, c'eſt-à-dire d'un corps ou d'un tiers de bord; mais elle n'a pas le même diametre, il s'en faut un bord & demi de chaque côté. *Voyez l'article* FONTE DES CLOCHES.

ONDES, (*Hautelifferie.*) petites étoffes de ſoie, de laine & de fil dont les façons ſont *ondées*, qui ſe font par les Hautelifſeurs de la ſayetterie d'Amiens. Elles doivent avoir vingt aunes un quart à vingt aunes & demie de longueur, ſur un pié & demi & un pouce de roi de largeur.

ONDÉ, *terme de manufacture*; ce qui eſt fait en ondes: de la moire *ondée*, du tabis *ondé*, du camelot *ondé*, du treillis *ondé*.

ONDÉ, *en termes de Blaſon*; ſe dit tant de la bordure que des pieces qui ſont dans l'écuſſon lorſque leurs côtés ont des dents arrondies qui imitent les ondes. Brancion en Bourgogne, d'azur à trois faſces *ondées* d'or.

ONDÉE, ſ. f. (*Phyſ.*) ſe dit d'une pluie paſſagere & qui dure peu de tems, ſur-tout ſi cette pluie eſt un peu forte. *Voyez* PLUIE.

ONDEVES LES, (*Géog.*) ce ſont des noirs, eſclaves d'origine, dans l'île de Madagaſcar. (*D. J.*)

ONDIN, ſ. m. (*Gramm.*) habitant des ondes, un des génies des Cabaliſtes.

ONDOYANT, adj. ONDOYER, (*Gram.*) qui ſe meut en ondes. Les contours des corps ſont *ondoyans*, la flamme *ondoye*. Montagne dit, c'eſt un ſujet merveilleuſement vain, divers & *ondoyant* que l'homme: les cheveux *ondoyent*, la mer *ondoye*. Il ſe dit auſſi des rivieres.

ONDOYER, (*Théolog.*) jetter de l'eau ſur la tête d'un enfant, au nom des trois perſonnes de la Trinité, en attendant la cérémonie du baptême.

ONDULATION, ſ. f. *en Phyſique*; eſt une ſorte de mouvement oſcillatoire ou de vibration, que l'on obſerve dans un liquide, & qui le fait alternativement hauſſer & baiſſer comme les vagues de la mer. C'eſt ce que M. Newton & pluſieurs autres après lui, ont appellé *onde*. *Voyez* ONDE.

Si le liquide eſt uni & en repos, le mouvement d'*ondulation* ſe multiplie par des cercles concentriques, comme on peut le remarquer en jettant une pierre ou quelqu'autre corps, ſur la ſurface d'une eau tranquille, ou même en touchant légérement avec le doigt ou autrement la ſurface de l'eau.

La cauſe de ces *ondulations* circulaires, c'eſt qu'en touchant la ſurface du liquide, on produit une dépreſſion à l'endroit du contact. Par cette dépreſſion les parties ſubjacentes ſont pouſſées ſucceſſivement hors de leur place, & les parties voiſines ſont pouſſées en-haut, enſuite de quoi elles retombent; & de cette maniere les différentes parties du liquide s'élevent & s'abaiſſent alternativement en cercle.

Lorſqu'on jette une pierre dans l'eau avec violence, ces ſortes d'*ondulations* ou de vibrations réciproques ſont très-viſibles: car alors le liquide s'élevant plus haut autour de l'endroit de l'immerſion, à cauſe de l'impulſion violente qu'il a ſoufferte, & retombant enſuite, met en mouvement les parties voiſines, qui par ce moyen s'élevent de même autour de l'endroit où eſt tombée la pierre, comme au-tour d'un centre, & forment le premier cercle ondulatoire, lequel retombant enſuite, donne une impulſion au fluide voiſin, mais plus éloignée du centre. Ce fluide s'éleve pareillement en cercle, & ainſi ſucceſſivement il ſe produit des cercles toujours plus grands. *Voyez un plus grand détail à l'article* ONDE.

ONDULATION, ſe dit auſſi d'un certain mouvement par lequel les parties de l'air ſont agitées de la même maniere que les vagues de la mer. C'eſt ce qu'on croit qui arrive, quand on frappe une corde d'un inſtrument de Muſique. *Voyez* CORDE.

On croit auſſi que le mouvement ondulatoire de l'air eſt la cauſe du ſon. *Voyez* SON.

Quelques auteurs aiment mieux appeller ce mouvement du nom de *vibration*, que de celui d'*ondulation*. *Voyez* VIBRATION.

M. Huyghens, dans ſon traité de la lumiere, imprimé en 1690, & qui eſt le dernier ouvrage que ce grand géometre ait donné au public, imagine que la lumiere ſe propage par des eſpeces d'*ondulations* ſemblables à celles qui ſe forment ſur la ſurface de l'eau: une des plus grandes difficultés qu'on puiſſe faire contre ce ſyſteme, eſt tirée de la nature des *ondulations* même, qui ſe répandent en tout ſens, au lieu que la lumiere ſe propage ſuivant des lignes droites. *Voyez* LUMIERE. *Chambers.* (*O*)

ONDULATION, *terme de Chirurgie*, ſe dit du mouvement d'un fluide épanché dans une cavité. Quelques auteurs confondent l'*ondulation* & la fluctuation, & regardent ces termes comme ſynonymes. Il paroîtroit plus d'exactitude à diſtinguer leur ſignification, & appeller *fluctuation* le mouvement qu'on imprime à une colomne du fluide épanché, *voyez* FLUCTUATION; & entendre par *ondulation*, le ſentiment que le malade a du mouvement de la liqueur qui flotte dans une cavité. Ainſi le ſentiment d'*ondulation* eſt un ſigne de l'hydropiſie de poitrine, quoiqu'elle ne ſe puiſſe manifeſter par la fluctuation. (*Y*)

ONDZATZI LES, (*Géog.*) on diſtingue par ce mot dans l'île de Madagaſcar, quelques-uns de ſes habitans idolâtres qui ont la peau rouge, les cheveux longs & plats; & qui ont en horreur de verſer le ſang d'aucun animal, pour s'en nourrir. (*D. J.*)

ONÉGA LAC D'. (*Géogr.*) grand lac de l'empire ruſſien, entre la Carélie moſcovite au nord, le pays de Cargapol à l'orient, & la Carélie ſuédoiſe au couchant ſeptentrional. Il s'étend du nord au ſud depuis les 60^d. $46'$. de *latitude*, juſqu'au 63^d. Sa côte occidentale eſt en quelques endroits par les 53^d. de *long.* & l'orientale avance juſqu'à 64^d. de *long.* Ce lac a en outre des îles aſſez grandes dans ſa partie ſeptentrionale.

ONÉGA, RIVIERE, CAP & PAYS D'. (*Géog.*) riviere de l'empire ruſſien; elle a ſa ſource dans la province de Cargapol, & va ſe perdre dans la mer Blanche, après un cours d'environ 45 milles de 15 au degré. A l'orient de ſon embouchure la côte forme une pointe qu'on nomme le *cap d'Onéga*.

On appelle *pays d'Onéga*, celui où elle entre au ſortir de la province de Cargapol. On ne connoît point dans ce pays d'autre riviere que l'*Onéga*, point de villes, point de bourgs, mais ſeulement beaucoup de forêts: c'eſt un pur deſert. (*D. J.*)

ONÉGOUAS, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le titre qu'on donne à la cour du roi de Benin en Afrique, aux trois perſonnes les plus diſtinguées du royaume, & qui ſont toujours auprès de la perſonne du monarque. Ce mot ſignifie *grands ſeigneurs*, c'eſt à eux que l'on s'adreſſe dans toutes les demandes, & ils ſont chargés des réponſes du ſouverain, en ſorte qu'on peut dire que ce ſont eux qui regnent réellement, d'autant plus qu'ils ſont preſque les ſeuls qui approchent le roi; lorſque ce prince ſent ſa fin approcher, il déclare en ſecret à l'un des *onégouas*, celui de ſes enfans qu'il veut avoir pour ſucceſſeur, ce qui le rend pour ainſi dire maître abſolu de la couronne. Les ſeigneurs d'un ordre inférieur ſont nommés par les Portugais *ares de roe* ou *princes des rues*; ils ſont chargés des détails du gouvernement, & de l'inſpection des artiſans, des marchands, *&c.* C'eſt un collier de corail qui eſt la marque de leur

dignité, & jamais ils ne peuvent le quitter sous peine de mort; ils sont sujets à la même peine si on venoit à leur voler leur collier.

ONEILLE, (*Geog.*) les Italiens disent *Onéglia;* ville d'Italie enclavée dans l'état de Gênes, avec titre de principauté & un port sur la Mediterranée. Elle appartient au roi de Sardaigne, aussi-bien que la principauté qui consiste en 3 vallées, le val d'*Oneille*, le val de *Maro* & le val de *Prela.* Elle abonde en oliviers. Les François bombarderent cette ville en 1692. Comme elle n'est pas fortifiée, elle a été souvent prise & reprise dans les guerres d'Italie. Elle est près de la riviere Impériale; à 12 lieues S. E. de Coni, 13 N. E. de Nice, 25 S. E. de Turin, 20 S. O. de Gênes. *Long.* 25. 36. *lat.* 43. 55.

Oneille est la patrie d'André Doria, l'un des plus grands capitaines du xvj. siecle, & d'une ancienne famille génoise, féconde en hommes très-célebres. Il eut tour-à-tour le commandement des forces navales de Gênes, de Naples, de François I. de Charles-Quint, &c. & la victoire marcha toujours sur ses pas. Il porta la terreur dans les mers d'Afrique & de Grece, battit les Turcs de tous côtés, & prit sur eux Patras & Coron; mais ce qui releve sa gloire encore davantage, c'est d'avoir refusé la domination de Gênes, & d'avoir mieux aimé d'en être le libérateur, le législateur & le protecteur, que d'en être le souverain. Il mourut à Gênes, le front ceint de tous les lauriers du héros, le 25 Novembre 1560, à l'âge de 94 ans. (*D. J.*)

ONEIROCRITIE ou ONIROCRITIE, s. f. (*Theol. payenne.*) art d'interpreter les songes. C'est un mot grec composé de ὄνειρος, *songe*, & κρίσις, *jugement.* Cet art faisoit une partie trop importante de l'ancien paganisme, pour n'en pas développer l'origine. Artémidore, qui vivoit vers le commencement du ij. siecle, a donné un traité des songes, & s'est servi d'auteurs beaucoup plus anciens pour composer son ouvrage. Il divise les songes en spéculatifs & en allégoriques.

La premiere espece est celle qui représente une image simple & directe de l'événement prédit. La seconde espece n'en représente qu'une image symbolique; c'est-à-dire, indirecte. Cette derniere espece est celle qui compose l'ample classe des songes confondus, & qui a seule besoin d'interprete. Aussi Macrobe a-t-il défini un songe, la vue d'une chose représentée allégoriquement, qui a besoin d'interprétation.

L'ancienne *onéirocritie* consistoit dans des interprétations recherchées & mystérieuses. On disoit, par exemple, qu'un dragon signifioit la *royauté*, qu'un serpent indiquoit *maladie*, qu'une vipere signifioit *de l'argent*, que des grenouilles marquoient des *imposteurs*, le chat l'*adultere*, &c.

Or, les premiers interpretes des songes n'étoient point des fourbes & des imposteurs. Il leur est seulement arrivé, de même qu'aux premiers astrologues judiciaires, d'être plus superstitieux que les autres hommes de leur tems, & de donner les premiers dans l'illusion. Mais quand nous supposerions qu'ils ont été aussi fourbes que leurs successeurs, au-moins leur a-t-il fallu d'abord des matériaux propres à mettre en œuvre; & ces matériaux n'ont jamais pu être de nature à remuer d'une maniere aussi bisarre l'imagination de chaque particulier. Ceux qui les consultoient auront voulu trouver une anologie connue, qui servît de fondement à leur déchiffrement; & eux-mêmes auront eu également recours à une autorité avouée, afin de soutenir leur science. Mais quelle autre analogie, & quelle autre autorité pouvoient-ils avoir que les hiéroglyphes symboliques, qui étoient alors devenus une chose sacrée & mystérieuse?

La science symbolique dans laquelle les prêtres égyptiens, qui ont été les premiers interpretes de songes, étoient devenus très-habiles, servoient de fondement à leurs interprétations. Ce fondement devoit donner beaucoup de crédit à l'art, & satisfaire également celui qui consultoit & celui qui étoit consulté: car, dans ce tems-là, tous les égyptiens regardoient leurs dieux comme auteurs de la science hiéroglyphique. Rien alors de plus naturel que de supposer que ces mêmes dieux, qu'ils croyoient aussi auteurs des songes, employoient pour les songes le même langage que pour les hiéroglyphiques. Je suis persuadé que c'est là la véritable origine de l'*onéirocritie*, ou *interprétation des songes*, appellés *allégoriques*, c'est-à-dire, des songes en général; car l'extravagance d'une imagination qui n'est point retenue, rend naturels tous les songes de cette espece.

Il est vrai que l'*onéirocritie* une fois en honneur, chaque siecle introduisit, pour la décorer, de nouvelles superstitions, qui la surchargerent à la fin si fort, que l'ancien fondement sur lequel elle étoit appuyée, ne fût plus du tout connu. Voilà qui suffit sur l'origine de l'*onéirocritie.*

L'Ecriture-sainte nous apprend que cet art étoit déja pratiqué dès le temps de Joseph. Pharaon eut deux songes, *Genese* 41. Dans l'un il vit sept vaches; dans l'autre, sept épis de blé. Ces fantômes étoient les symboles de l'Egypte. Les épis marquoient sa grande fertilité; les vaches désignoient Isis sa patrone tutelaire.

Les *onéirocritiques* ont emprunté des symboles hiéroglyphiques leur art de déchifrer, & cela n'a pu arriver qu'après que les hiéroglyphes furent devenus sacrés, c'est-à-dire, le véhicule mystérieux de la théologie des Egyptiens. Or les hiéroglyphes étoient déja devenus sacrés du tems de Joseph, comme on le voit par l'usage qui subsistoit alors, d'interpréter les songes relativement à ces symboles. Toutes ces vérités sont démontrées dans Warburthon. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ONERAIRE, adj. (*Jurispr.*) se dit de quelqu'un qui supporte une charge: ce terme ne s'emploie ordinairement qu'en parlant des tuteurs comptables, lorsqu'on veut les distinguer de ceux qui ne le sont pas, & qu'on appelle par cette raison, *tuteurs honoraires. Voyez* TUTEURS. (*A*)

ONEREUX, (*Jurisprud.*) signifie *ce qui est à charge.* Une succession est *onéreuse* lorsqu'il y a plus de dettes que de biens: titre *onéreux* est celui qui transmet quelque chose non pas gratuitement, mais à prix d'argent ou en paiement, ou bien sous la condition d'acquitter certaines charges qui égalent la valeur de la chose. *Voyez* DONATION, RENONCIATION, SUCCESSION, TITRE ONÉREUX. (*A*)

ONGLE, s. m. (*Botan.*) on appelle *ongle* ou *onglet*, en Botanique, une espece de tache, différente en couleur du reste des pétales de certaines fleurs. On observe cette sorte de tache à la naissance des feuilles de rose, de la fleur des pavots, & de plusieurs autres. (*D. J.*)

ONGLE, (*Anat.*) les *ongles* sont ces corps, pour la plûpart, transparens, qui se trouvent aux extrémités des doigts tant des mains que des piés; ils sont convexes en-dehors, concaves en-dedans, d'une figure ovale, & d'une consistence assez ferme. Ils semblent être en général de la même substance que les cornes.

Malpighi, Boerhaave, Heister & plusieurs autres célebres auteurs, prétendent avec beaucoup de vraissemblance, que les *ongles* sont formés par les mamelons de la peau; ces mamelons couchés longitudinalement à l'extrémité des doigts, s'alongent parallelement, s'unissent ensemble, & s'en-

durcissent avec des vaisseaux cutanés qui se soudent ; & l'épiderme se joignant à ces mamelons vers la racine de l'*ongle*, leur sert comme de gaine. De tout cela résulte un amas de fibres déliées, & fortement collées ensemble, qui viennent de toute la partie de la peau qu'elles touchent, & qui forment plusieurs couches appliquées étroitement les unes sur les autres. Ces couches n'ont pas la même longueur, & sont arrangées par degré de telle façon, que les extérieures sont les plus longues, & les intérieures les plus courtes. Enfin elles se séparent aisément par la macération : mais pour mieux développer encore la formation & la structure des *ongles*, nous allons emprunter les lumieres de M. Winslow.

La substance des *ongles*, dit-il, est comme cornée & composée de plusieurs plans ou couches longitudinales soudées ensemble. Ces couches aboutissent à l'extrémité de chaque doigt. Elles sont presque d'une égale épaisseur ; mais elles sont différentes en longueur. Le plus externe de ces plans est le plus long, & les plans intérieurs diminuent par degré jusqu'au plan le plus interne, qui est le plus court de tous ; de sorte que l'*ongle* augmente par degré en épaisseur depuis son union avec l'épiderme, où il est le plus mince, jusqu'au bout du doigt, où il est le plus épais. Les extrémités graduées, ou racines de toutes les fibres, dont ces plans sont composés, sont creuses, pour recevoir autant de mamelons très-menus & fort obliques qui y sont enchâssés. Ces mamelons sont une continuation de la vraie peau, qui étant parvenue jusqu'à la racine de l'*ongle*, forme une repli semi-lunaire, dans lequel la racine de l'*ongle* se niche.

Après ce repli semi-lunaire, la peau se continue sous toute la surface interne de l'*ongle*, & les mamelons s'y insinuent comme on vient de le dire. Le repli de la peau est accompagné de l'épiderme jusqu'à la racine de l'*ongle* extérieurement, & il est très-adhérent à cette racine.

On distingue communément dans l'*ongle* trois parties ; savoir, la racine, le corps, & l'extrémité. La racine est blanche & en forme de croissant. Elle est cachée entierement, ou pour la plus grande partie, sous le repli semi-lunaire dont nous venons de parler. Le croissant de l'*ongle* & le repli de la peau sont à contre-sens l'un de l'autre. Le corps de l'*ongle* est latéralement vouté : il est transparent, & de la couleur de la peau mamelonnée. L'extrémité ou le bout de l'*ongle* n'est attaché à rien, & croît toujours à mesure que l'on le coupe.

Les Anatomistes qui attribuent l'origine des *ongles* aux mamelons de la peau, expliquent par ce moyen plusieurs phénomenes au sujet des *ongles*. Ainsi, comme les mamelons sont encore tendres à la racine de l'*ongle*, de-là vient qu'il est si sensible à cet endroit ; & comme plus l'extrémité des mamelons s'éloigne de la racine, plus cette extrémité se durcit, cela fait qu'on peut couper le bout des *ongles* sans causer un sentiment de douleur.

Comme ces mamelons & ces vaisseaux soudés qui forment l'*ongle* viennent de la peau par étages, tant à la racine qu'à la partie inférieure, c'est pour cela que les *ongles* sont plus épais, plus durs, & plus forts en s'avançant vers l'extrémité ; à cause que naissans de toute la partie de la peau qu'ils touchent, les mamelons augmentent en nombre de plus en plus, & vont se réunir au bout des *ongles*. C'est aussi par le moyen de ces mamelons que les *ongles* sont fortement attachés à la peau qui est au-dessous. Cependant, on peut aisément les en séparer dans les cadavres par le moyen de l'eau chaude.

Quant à la nourriture & à l'accroissement des *ongles*, on l'explique en disant que, comme les autres mamelons de la peau ou des vaisseaux qui leur portent la nourriture, les mamelons des *ongles* en ont aussi de semblables à leur commencement. De ces mamelons, qui sont les racines, il sort des fibres qui s'alongent, se collent ensemble & se durcissent ; & de cette maniere les *ongles* se nourrissent & croissent couche sur couche en naissant de toute la partie de la peau qu'ils touchent, comme il a été expliqué ci-dessus.

Les *ongles*, pendant la vie, croissent toujours ; c'est pourquoi on les rogne à mesure qu'ils surpassent les extrémités des doigts. Les Romains se les faisoient couper par des mains artistes ; les nègres de Guinée les laissent croître comme un ornement, & comme ayant été faits par la nature pour prendre la poudre d'or.

C'est une erreur populaire en Europe, d'imaginer que les *ongles* croissent après la mort. Il est facile de se convaincre de la fausseté de cette opinion, pour peu qu'on entende l'économie animale : mais ce qui a donné lieu à cette erreur, c'est qu'après la mort les extrémités des doigts se dessechent & se retirent, ce qui fait paroître les *ongles* plus longs que durant la vie ; sans compter que les malades laissent ordinairement croître leurs *ongles* sans les couper, & qu'ainsi ils les ont souvent fort longs quand ils viennent à mourir après une maladie qui a duré quelque tems.

Quelquefois on apperçoit une tache à la racine de l'*ongle*, & l'on remarque qu'elle s'en éloigne à mesure que l'*ongle* croît, & qu'on la coupe : cela arrive ainsi, parce que la couche qui contient la tache étant poussée vers l'extrémité par le suc nourricier qu'elle reçoit, la tache doit l'être pareillement. La même chose arriveroit si la tache se rencontroit ailleurs qu'à la racine.

Quand un *ongle* est tombé, à l'occasion de quelqu'accident, on observe que le nouvel *ongle* se forme de toute la superficie de la peau ; à cause que les petits fibres qui viennent des mammelons, & qui se collent ensemble, s'accroissent toutes en même tems.

La grande douleur que l'on ressent quand il y a quelque corps solide enfoncé entre l'*ongle* & la peau, ou quand on arrache les *ongles* avec violence ; cette douleur, dis-je, arrive à cause que leur racine est tendre & adhérente aux mamelons de la peau, qui sont proprement les organes du toucher & du sentiment ; de sorte que la séparation des *ongles* ne peut pas se faire sans blesser ces mamelons, & par conséquent, sans occasionner de très-vives douleurs.

Au reste, comme on l'observe, quand les mamelons sont anéantis quelque part, la peau perd son propre sentiment en cet endroit ; on peut aussi conjecturer que lorsqu'ils sont anéantis à l'endroit des *ongles*, de nouveaux *ongles* ont de la peine à se produire.

Les usages des *ongles* sont principalement les suivans : 1°. ils servent de défense aux bouts des doigts & des orteils, qui, sans leur secours, se blesseroient aisément contre les corps durs. 2°. Ils les affermissent, & empêchent qu'en pressant ou en maniant des choses dures, les bouts des doigts & des orteils ne se renversent contre la convexité de la main ou du pié ; car dans les doigts, c'est du côté de la paume de la main, & dans les orteils, c'est du côté de la plante du pié que se font les plus fréquentes & les plus fortes impressions quand on manie quelque chose, ou quand on marche : c'est pourquoi l'on peur dire, que non-seulement les *ongles* tiennent lieu de boucliers, mais qu'ils servent sur-tout comme d'arc-boutans. 3°. Ils donnent aux doigts de la main la facilité de prendre & de pincer les corps qui échaperoient aisément

ſément par leur petiteſſe. Les autres uſages ſont aſſez connus. Nous parlerons dans la ſuite des *ongles* des animaux. Mais nous invitons le lecteur à lire les remarques particulieres de M. du Verney ſur ceux de l'homme dans le journal des ſavans du 23 Mai 1689.

Il arrive quelquefois que l'*ongle* du gros orteil croît dans la chair par ſa partie latérale, ce qui cauſe de fort grandes douleurs, & la chair croît ſur l'*ongle*. C'eſt en vain que l'on tâche de conſumer cette chair par des cathérétiques, ſi préalablement on ne coupe l'*ongle* avec beaucoup de dextérité ; après quoi l'on tire avec une pincette le morceau d'*ongle*, & on l'enleve le plus doucement qu'il eſt poſſible ; ce qui pourtant ne peut ſe faire ſans cauſer une vive douleur.

Pour prévenir la récidive, quelques-uns conſeillent, le mal étant gueri, de ratiſſer l'*ongle* par le milieu avec un morceau de verre, une fois tous les mois, juſqu'à ce que l'*ongle* ſoit tellement émincé, qu'il céde ſous le doigt. Quoiqu'on ne faſſe pas ordinairement grand cas de cette bleſſure, il y a cependant des auteurs qui rapportent qu'elle n'a pas laiſſé, arrivant ſur-tout à des ſujets d'une mauvaiſe conſtitution, d'occaſionner des fâcheux accidens, & même la mort à quelques perſonnes.

La nature exerce ſes jeux ſur les *ongles*, comme ſur les autres parties du corps humain. Rouhaut a envoyé en 1719 à l'ac. des Sciences une relation & un deſſein des *ongles* monſtrueux d'une pauvre femme de Piémont. On jugera de leur grandeur par celle du plus grand de tous, qui étoit l'*ongle* du gros doigt du pié gauche. Il avoit depuis ſa racine juſqu'à ſon extrémité quatre pouces & demi. On y voyoit que les lames qui compoſent l'*ongle* ſont placées les unes ſur les autres, comme les tuiles d'un toit, avec cette différence, qu'au lieu que les tuiles de deſſous avancent plus que celles de deſſus, les lames ſupérieures avançoient plus que les inférieures. Ce grand *ongle*, & quelques-autres, avoient des inégalités dans leur épaiſſeur, & quelquefois des recourbemens, qui devoient venir ou de la preſſion du ſoulier, ou de celle de quelques doigts du pié ſur d'autres. Ce qui donna occaſion à ces *ongles* de faire du bruit, & d'attirer la curioſité de M. de Rouhaut ; c'eſt que cette femme s'étant cru poſſédée, & s'étant fait exorciſer, elle s'imagina, & publia que le diable s'étoit retiré dans les *ongles* de ſes piés, & les avoit fait croître ſi exceſſivement en moins de rien.

On lit dans la même hiſtoire de l'acad. des Scienc. année 1727, l'obſervation d'un enfant qui avoit les cinq doigts de chaque main parfaitement joints en un ſeul corps, faiſant le même volume & la même figure que des doigts ſéparés à l'ordinaire qui ſe tiendroient joints, & ces doigts unis étoient couverts d'un ſeul *ongle*, dont la grandeur étoit, à-peu-près, celle des cinq.

Il eſt tems de dire un mot des *ongles* des bêtes, qui ſont quelquefois coniques, quelquefois caves, & qui ſervent aux uns de ſouliers, d'armes aux autres ; mais rien n'eſt plus curieux que l'artifice qui ſe trouve dans les pattes des lions, des ours, des tigres, & des chats, où les *ongles* longs & pointus ſe cachent ſi proprement dans leurs pattes, qu'ils n'en touchent point la terre, & qu'ils marchent ſans les uſer & les émouſſer, ne les faiſant ſortir que quand ils s'en veulent ſervir pour frapper & pour déchirer.

La ſtructure & la méchanique de ces *ongles* eſt, en quelque façon, pareille à celle qui fait le mouvement des écailles des moules : car de même qu'elles ont un ligament, qui, ayant naturellement reſſort, les fait ouvrir, quand le muſcle qui eſt endedans ne tire point ; les pattes des lions ont auſſi un ligament à chaque doigt, qui, étant tendu comme un reſſort, tire le dernier auquel l'*ongle* eſt attaché, & le fait plier en-deſſus, enſorte que l'*ongle* eſt caché dans les entre-deux du bout des doigts, & ne ſort de dehors pour agriffer, que lorſqu'un muſcle, qui ſert d'antagoniſte au ligament, tire cet os, & le fait retourner en-deſſous avec l'*ongle* ; il faut néanmoins ſuppoſer que les muſcles extenſeurs des doigts, ſervent auſſi à tenir cet *ongle* redreſſé, & que ce ligament eſt pour fortifier ſon action.

Les anciens, qui n'ont point remarqué cette ſtructure, ont dit que les lions avoient des étuis, dans leſquels ils ſerroient leurs *ongles* pour les conſerver ; il eſt bien vrai qu'à chaque bout des orteils des lions, il y a une peau dans laquelle les *ongles* ſont en quelque façon cachés, lorſque le ligament à reſſort les retire ; mais ce n'eſt point cet étui qui les conſerve ; car les chats, qui n'ont point ces étuis, & qui ont tout le reſte de la ſtructure des pattes du lion, conſervent fort bien leurs *ongles*, ſur leſquels il ne marchent point, ſi ce n'eſt quand ils en ont beſoin pour s'empêcher de gliſſer. De plus, ces étuis couvrent tout l'*ongle* excepté la pointe, qui eſt la ſeule partie qui a beſoin d'être conſervée. (*D. J.*)

Ongle, (*Chimie.*) eſpece de matiere oſſeuſe fort analogue à la corne. *Voyez* Substances animales.

Ongle, *terme de Chirurgie*, employé pour exprimer deux maladies des yeux fort différentes ; l'une connue ſous le nom latin *unguis*, dont nous allons parler dans cet article ; & l'autre que nous décrirons *au mot* Onyx.

L'*ongle* eſt une maladie de l'œil, qui conſiſte en une excroiſſance plate qui s'étend ſur la conjonctive ; elle commence ordinairement au grand angle, & va par degrés juſqu'à la cornée tranſparente qu'elle couvre enfin tout-à-fait. Les Grecs l'ont nommée *pterygium*, qui ſignifie *petite aîle* ; & les Latins *pannus* ou *panniculus*, & *unguis*, parce que cette excroiſſance eſt à-peu-près de la grandeur & de la figure d'un *ongle* de la main.

Les anciens ont reconnu trois eſpeces d'*ongles* : un membraneux, parce qu'il reſſemble à une membrane charnue ; le ſecond adipeux, parce qu'il eſt plus blanchâtre que le precédent, & qu'il ſemble être de la graiſſe congelée. Ils ont nommé le troiſieme *variqueux*, parce qu'il paroît tiſſu de beaucoup d'arteres, & de veines aſſez groſſes ; c'eſt celui qu'on appelle proprement *pannus*. Il eſt le plus fâcheux de tous, parce qu'il eſt ſuſceptible d'inflammation, de douleur, & d'ulcération.

Le prognoſtic de l'*ongle* n'eſt point équivoque : ſi l'on ne le guérit pas, il prive celui qui en eſt attaqué de l'uſage de la vue. Il faut donc néceſſairement employer les ſecours qui conviennent pour le détruire.

La cure de l'*ongle* eſt différente, ſuivant ſon état : s'il eſt médiocre & récent, on peut, ſelon Maître-Jan, l'atténuer & le deſſécher par les collyres ſecs, avec le vitriol blanc, le ſucre candi, l'os de ſeche, l'iris de Florence, la poudre de tuthie, *&c.* On y ajoute du verre ou du cryſtal ſubtilement pulvériſé : chaque particule de cette ſubſtance conſerve des *ongles* tranchans qu'on apperçoit au microſcope, & qui ſervent à excorier la ſuperficie de l'*ongle*. Ces ſcarifications imperceptibles procurent l'écoulement de l'humidité qui abreuve cette membrane contre nature, & elles y attirent une legere ſuppuration. L'auteur aſſure s'en être ſervi pluſieurs fois ſans aucun inconvénient, & avec beaucoup de ſuccès.

Si par ces remedes ou autres ſemblables, on n'a pu parvenir à deſſécher & détruire l'*ongle*, il faut faire l'opération.

On prépare d'abord une aiguille un peu longue

& ronde ; on la détrempe en la faisant rougir à la flamme d'une chandelle, & on la courbe suivant qu'on le juge à propos ; on en émousse ensuite la pointe sur une pierre à aiguiser, afin qu'elle ne pique point, & qu'elle se glisse plus aisément entre l'*ongle* & la conjonctive, sans blesser cette membrane.

Pour faire l'opération, on enfile cette aiguille d'un fil de soie retors : l'opérateur assis fait asseoir le malade par terre, & lui fait renverser & appuyer sa tête sur ses genoux ; ou le chirurgien peut rester debout & faire asseoir le malade dans un fauteuil dont le dosier puisse se renverser. Un aide tient une paupiere ouverte, & le chirurgien l'autre ; celui-ci passe son aiguille par-dessous l'*ongle*, vers son milieu, ensorte qu'il le comprenne entierement. *Voyez Planche XXII. figure* 4 (*a*). Lorsque le fil est passé, & que l'aiguille est ôtée, le chirurgien prend avec le pouce & le doigt index de chaque main, & le plus près de l'œil qu'il peut, une extrémité du fil, qui doit être simple, & le fait glisser comme en sciant par-dessous l'*ongle*, vers sa racine du côté du grand *ongle* ; il le ramene ensuite de la même maniere vers la cornée transparente. Si l'*ongle* est trop adhérent, & que le fil ne puisse pas passer, on tient les deux extrémités du fil d'une main, & en soulevant un peu l'*ongle* par son milieu, on le détache en le disséquant avec une lancette armée, c'est-à-dire affermie sur sa chasse par le moyen d'une bandelette de linge qui ne laisse que la pointe découverte : on détache toutes les adhérences, ayant soin de ne point intéresser le globe de l'œil.

Lorsque l'*ongle* est bien séparé, on le lie avec le fil vers son milieu, *Planche XXII. fig.* 4. (*b*) & avec la lancette ou de petits ciseaux bien tranchans, on coupe l'*ongle* par ses extrémités. Il faut bien prendre garde d'entamer la caroncule lacrymale en détruisant l'attache de l'*ongle*, parce qu'il pourroit en résulter un larmoyement involontaire.

Après l'opération, on lave l'œil, on y souffle de la poudre de tuthie & de sucre candi ; on met dessus une compresse trempée dans un collyre rafraîchissant. On panse ensuite l'œil avec les remedes proposés pour les ulceres superficiels de l'œil, & on les continue jusqu'à la fin de la cure. *Voyez l'article* ARGEMA.

Maître-Jan ayant extirpé un *ongle* de la maniere susdite, fut obligé pour arrêter le sang, de se servir d'une poudre faite avec parties égales de gomme arabique & de bol, & une sixieme partie de colcothar. Le même auteur ayant eu occasion de faire l'opération d'un *ongle* dont les vaisseaux étoient gros, le lia près du grand angle, & se contenta de couper l'autre extrémité. La ligature tomba cinq ou six jours après, & par ce moyen il ne fut point incommodé de l'écoulement du sang. J'ai fait plusieurs fois cette opération avec succès. (*Y*)

ONGLE *entré dans la chair*, c'est une maladie qui occasionne des douleurs très-vives, & qui fait venir une excroissance fongueuse dans le coin de l'*ongle*. C'est ordinairement celui du gros orteil à qui cela arrive, parce que les chaussures trop étroites enfoncent la chair sur la partie tranchante de l'*ongle*. Quand le mal commence, on peut en prévenir les suites en se faisant chausser plus au large, & en raclant avec un verre la surface de l'*ongle*. Quand le mal a fait des progrès, il faut détruire la chair fongueuse avec la poudre d'alun calciné, & couper avec de petites tenailles incisives la portion de l'*ongle* qui entre dans la chair, pour en faire ensuite l'extraction. Voici comment Fabrice d'Aquapendente traitoit cette maladie : il écartoit avec une petite spatule la chair de l'*ongle*, & il dilatoit cet endroit avec de la charpie seche, fourrée entre la chair & l'*ongle*. Cela fait, il coupoit l'*ongle* en long près de l'endroit où il est adherent à la chair, & il l'arrachoit sans violence ; il procédoit ainsi plusieurs jours de suite, dilatant, coupant, & arrachant, jusqu'à ce que toute la partie de l'*ongle* qui entroit dans la chair fût enlevée. On a vu quelquefois les plus violens accidens être les symptomes de ce mal ; tels que fievre considérable, mouvemens convulsifs, & le délire : les saignées, les calmans, & même les narcotiques, deviennent nécessaires ; mais on calme bien plus promptement & plus efficacement, en ôtant la cause de la douleur par une opération très-douloureuse à la vérité, mais qui n'est que momentanée, & qui assure une guérison prochaine, & la cessation subite des vives douleurs. Le pansement exige à peine l'application d'une compresse trempée dans l'eau vulnéraire, à-moins qu'il n'y ait des chairs à détruire ; mais elles s'affaissent, bien tôt d'elles mêmes, & cedent à l'application des remedes spiritueux & dessicatifs. (*Y*)

ONGLE, (*Littérature.*) les Romains tenoient leurs *ongles* fort propres, & avoient grand soin de les couper. Horace, dans la lettre septieme du premier livre de ses épîtres, fait mention d'un Vulteius, crieur public de son métier, lequel après avoir été rasé chez un barbier, coupoit tranquilement ses *ongles* :

Conspexit, ut aiunt,
Adrasum quemdam, vacuâ tonsoris in umbrâ
Cutello proprios purgantem leniter ungues.

Et dans la premiere épître du même livre : « vous » me grondez, parce que je n'ai pas les *ongles* bien » faits » :

Et prave sectum stomacharis ob unguem.

Le même dit dans son ode sixieme du premier livre, qu'il chante les combats des vierges qui coupent leurs *ongles*, pour ne pas blesser leurs amans, en les repoussant :

Nos prælia virginum
Sectis in juvenes unguibus *acrium*
Cantamus.

ONGLE *du pié du cheval*, (*Maréchallerie.*) est la même chose que la corne du pié.

Ongles du poing de la bride, c'est la différente situation des *ongles* de la main gauche du cavalier, qui donne au cheval la facilité de faire les changemens de main, & de former son partir & son arrêt ; parce que le mouvement de la bride suit la position des *ongles*. Pour laisser échapper un cheval de la main, il faut tourner les *ongles* en-bas. Pour le changer à droite, il faut les tourner en-haut, portant la main à droite. Pour les changer à gauche, il faut les tourner en-bas & à gauche ; & pour l'arrêter, il faut les tourner en-haut & lever la main.

ONGLÉ, adj. *terme de Blason*, qui signifie les ongles ou serres des bêtes ou des oiseaux, lorsque ces ongles sont d'un émail différent de celui du corps de l'animal. Beaumont ou Bretagne, d'argent à trois piés de biches de gueules, *onglées* d'or.

ONGLÉE, s. f. (*Maréchallerie.*) les Maréchaux appellent ainsi une peau membraneuse qui se forme au petit coin de l'œil. Presque tous les chevaux ont cette peau ; mais elle ne devient incommode, que lorsqu'elle croît & avance si fort sur l'œil, qu'elle en cache presque la moitié. Lorsqu'elle est dans cet état, on la coupe avec précaution de la maniere suivante. Commencez par abattre le cheval ou par l'arrêter au travail. Prenez ensuite un sol marqué, approchez-le du bord de cette peau ; le cheval en détournant l'œil amenera de lui-même cette peau sur le sol. Ayez une aiguille courbe enfilée avec du fil à votre main ; piquez cette peau sur le sol marqué ; faites ressortir l'aiguille au-dessus ou au-dessous à-

travers de cette peau; défilez-la, & prenant les deux bouts du fil, tirez l'*onglée* à vous, & la coupez toute entiere avec des ciseaux ou un bistouri; retirez le sol & bassinez l'endroit avec de la crême.

ONGLET, s. m. (*Géom.*) nom que les Géometres donnent à une tranche de cylindre terminée par la base, la surface courbe du cylindre, & son plan oblique qui rencontre la base avant d'avoir coupé la surface entiere du cylindre.

La surface courbe de l'*onglet* est quarrable, & on peut aussi trouver un parallelepipede qui lui soit égal en solidité. On trouvera plusieurs théorèmes sur les *onglets* de toute espece dans le troisieme volume du cours de Mathématiqué de M. l'abbé Didier, à Paris chez Jombert.

Cet auteur a recueilli ce que ses prédécesseurs avoient trouvé de plus curieux sur cette matiere. Si on appelle x les abscisses de la base de l'*onglet*, & y les ordonnés de cette base, les hauteurs correspondantes z des parties de l'*onglet*, seront $\frac{n}{m}y$, n étant à m comme la tangente de l'angle du plan oblique est au sinus total. Or comme $y = \sqrt{2ax - xx}$, en nommant a le rayon, & que l'élément ds de l'arc de cercle est $\frac{adx}{\sqrt{2ax - xx}}$; il est visible que l'élément zds de la surface de l'*onglet* est $= \frac{n}{m} \times adx$; & que l'élément de l'*onglet* lui-même est $\frac{yzdx}{2} = \frac{ndx}{2m} \times (2ax - xx)$: d'où il est aisé de déduire, par le calcul intégral le plus simple, la surface & la solidité de l'*onglet*. (*O*)

ONGLET, *assemblage à*, (*Charpenterie.*) c'est une maniere de joindre & d'assembler les pieces de bois pour un bâtiment, comme lorsque les pieces ne sont pas coupées quarrément, mais diagonalement ou en triangle. *Voyez les articles* MENUISERIE & CHARPENTE, & *les Pl. de ces arts.*

ONGLET, *terme de Fleuriste*, c'est la partie blanche des feuilles de la rose, & de quelques autres fleurs, qui tient au calice, & qu'on retranche quand on les prépare pour des médicamens.

ONGLET, (*Gravure.*) c'est une espece de burin dont se servent les graveurs en reliefs & en creux, il ne differe des onglettes qu'en ce qu'il est plus étroit par le côté de la pointe. *Voyez* ONGLETTE.

ONGLET, s. m. *terme d'Imprimeur*, ce sont deux pages qu'on imprime de nouveau, parce qu'il s'étoit glissé des fautes dans deux autres pages qu'on avoit imprimées auparavant: on appelle cela faire un *onglet*.

ONGLET, *terme de Menuiserie*, est la coupe que l'on donne aux cadres & aux moulures dans les assemblages.

ONGLET, *terme d'Orfevre & Graveur*, sorte de poinçon taillé en ongle; il differe du burin qui est taillé en losange. (*D. J.*)

ONGLET, (*Relieure.*) les Relieurs appellent *onglet* une bande de papier qu'ils cousent dans un livre pour y coller quelque chose. Ils appellent encore de ce nom le rebord des figures qui a servi à les coudre, ou le papier qu'ils collent à des feuilles pour y substituer des marges au besoin.

ONGLETTES, s. f. (*Gravure.*) les graveurs en relief & en creux sur les métaux, ainsi que les graveurs en cachets, & les Serruriers, se servent d'*onglettes*, ce sont des especes de petits burins plats; il y en a qu'on appelle *demi-rondes*, d'autres *plattes*, & d'autres *tranchantes* & *à couteau*. *Voyez* les *figures* dans nos Planches de la Gravure; la premiere représente une *onglette* tranchante ou à couteau, montée sur son manche & à poignée de bois garnie d'une virole de cuivre; la seconde une onglette double, c'est-à-dire qui a deux pointes; elle est représentée sans poignée: on se sert de cet outil comme du burin. *Voyez* BURIN & *l'article* GRAVEUR AU BURIN.

ONGUENT, s. m. (*Pharmacie.*) remede extérieur, qui ne differe du liniment que par la consistence, & qui même en differe à peine par cette qualité. *Voyez* LINIMENT.

On trouve dans toutes les Pharmacopées un si grand nombre d'*onguens* officinaux, que le médecin peut se dispenser dans tous les cas d'en prescrire de magistraux. Si l'indication ou le défaut d'*onguens* officinaux l'y obligeoient pourtant, il pourroit en faire composer facilement d'apres cette unique notion de leur essence pharmaceutique; savoir que pour former un *onguent* il suffit de mêler ou de faire fondre ensemble différentes matieres huileuses, grasses, balsamiques, résineuses, d'une telle consistance ou avec une telle compensation de consistance, que le mélange étant froid ait à-peu-près la consistance du saindoux.

Les proportions des ingrédiens qui different naturellement en consistance sont déterminées d'après l'observation pour les *onguens* officinaux, & consignées dans les Pharmacopées. Quant aux *onguens* magistraux, si l'on mêle ensemble deux drogues, dont l'une ait trop de consistance & l'autre trop peu, comme l'huile & le blanc-de-baleine, par exemple; la cire & un baume naturel, liquide, *&c.* on doit se diriger par le tâtonnement, ajoutant de l'un ou de l'autre des ingrédiens, selon que l'exige la consistance qu'on a obtenue par une premiere épreuve, réitérant ces épreuves, *&c.*

Les *onguens* sont principalement destinés au traitement des maladies extérieures, telles que les douleurs des membres, les dartres, la galle, les tumeurs, les plaies, les ulceres, *&c.* On les emploie aussi quelquefois pour combattre des maladies internes; l'application des *onguens* sur le côté dans la pleurésie, sur la région épigastrique, sur les hypochondres, sur la région des reins, sur la région ombilicale, hypogastrique, *&c.* Dans la pleurésie, le vomissement, & d'autres maladies d'estomac, diverses maladies du foie, de la rate & des reins; certaines coliques intestinales, des maladies de la vessie, de la matrice, *&c.* cette application, dis-je, est comptée parmi les secours que la Médecine fournit pour la guérison de ces maladies. *Voyez ces articles* THÉRAPEUTIQUE & TOPIQUE.

On applique les *onguens* sur les plaies & les ulceres, *&c.* étendus sur des plumaceaux. *Voyez* PLUMACEAUX. Quand ils sont employés à cet usage particulier, ils sont plus connus dans l'usage ordinaire de la Chirurgie sous le nom de digestifs. *Voyez* DIGESTIF. On les applique dans tous les autres cas, en en répandant une couche légere sur la partie affectée, les faisant pénétrer autant qu'il est possible par le moyen d'une légere friction, & recouvrant ensuite la partie de linges chauds. C'est évidemment de cette maniere d'appliquer l'*onguent* que cette préparation tire son nom: il est appellé *unguentum*, du mot *ungere*, oindre.

L'usage de se frotter les jointures, & même les membres & tout le corps avec des huiles & des baumes ou *onguens*, qui étoit fort en vogue parmi les anciens dans l'état de santé, soit dans la vûe de se parfumer, ou dans celle de donner de la souplesse ou de la vigueur à leur corps; cet usage, dis-je, est absolument aboli parmi nous, & même la théorie regnante de la transpiration cutanée & sur la vertu obstipante des matieres huileuses, prononce hardiment que cette application est non-seulement inutile, mais même très-dangereuse. Il est constant cependant que des peuples entiers l'ont autrefois pratiquée, au-moins sans mauvais effet. Nous savons aussi que les Islandois & les Groenlandois, & quel-

ques peuples du nord de l'Amérique, font couverts constamment de peaux d'animaux bien enduites d'huile de poisson; c'est-à-dire qu'ils sont habituellement dans un bain d'huile, & l'on ne voit point cependant que dans ces climats, où il y a d'ailleurs une cause toujours subsistante de transpiration retenue, la prétendue obstipation des pores de la peau par l'huile, occasionne des maladies particulieres.

Il paroit cependant que l'usage de se graisser le corps est assez inutile, & il est très-certainement fort sale & fort puant, fort décrié même quand ces onctions se font avec des parfums.

Ces considérations peuvent nous conduire, non pas à une vraie théorie de l'action des *onguens* dans les cas des maladies, mais au-moins à nous faire raisonnablement soupçonner que l'explication de leur vertu fondamentale & générique par l'obstipation des pores de la peau, est aussi précaire & aussi gratuite que la plûpart des théories médicinales.

Quant aux vertus particulieres des divers *onguens* qui sont tous dessicatifs, ou émolliens, ou maturatifs, ou mondificatifs, ou résolutifs, ou fortifians, *&c. Voyez* DESSICATIF, ÉMOLLIENT, MATURATIF, *&c.* & *les articles particuliers* qui traitent des divers *onguens*.

Il sera parlé de ces divers *onguens*, soit dans l'article des matieres qui leur donnent leur nom, par exemple au mot *guimauve*, de l'*onguent* d'althea; au mot *peuplier*, de l'*onguent* populeum, *&c.* soit dans des articles exprès qu'on trouvera à la suite de celui-ci, ou sous leurs noms propres, *martiatum*, *egiptiac*, *&c.* pour les *onguens* les plus usités qui ne tirent pas leur nom de l'un de leurs ingrédiens. (*b*)

ONGUENT BLANC *de Rhasès*, communément appellé *blanc-rhasis*, & par corruption *blanc-raisin*; prenez cire blanche, trois onces; huile d'olive, douze onces: faites-les fondre ensemble dans un vaisseau de fayence; ajoutez ensuite céruse préparée & lavée trois onces; retirez le vaisseau du feu, & agitez sans cesse avec un pilon de bois, jusqu'à ce que le mélange soit refroidi, & qu'il ait pris la consistance d'*onguent*: le *blanc-rhasis* est le remede par excellence des écorchures.

ONGUENT EPISPASTIQUE, (*Pharmacie.*) prenez *onguent* populeum, une once; *onguent* basilicon & cantharides récentes en poudre, de chacun demi-once: mêlez, faites un *onguent* selon l'art.

Autre onguent epispastique *sans cantharides*: prenez semence de moutarde en poudre, demi-once; pyrethre, staphyzaigre, poivre long, le tout en poudre, de chacun un gros; euphorbe en poudre, quinze grains; *onguent* basilicon, deux onces; térébenthine suffisante quantité: mêlez, faites un *onguent* selon l'art. *Voyez* les usages de l'un & l'autre *onguent* à *l'article* VÉSICATOIRE.

ONGUENT GRIS, est *en Pharmacie* le meme que l'*onguent* mercuriel: il est bon contre les poux. On peut employer à sa place l'*onguent* indiqué & décrit dans la maladie pédiculaire. *Voyez* PÉDICULAIRE.

ONGUENT DE LA MERE, (*Pharm. & Mat. méd. exot.*) cet *onguent* appellé quelquefois aussi onguent brun, *unguentum fuscum*, est ainsi décrit dans la Pharmacopée de Paris: prenez de sain-doux, de beurre frais, de cire jaune, de suif de mouton & de litharge préparée, de chacun demi-livre; d'huile d'olive une livre: cuisez en brassant à la maniere des emplâtres jusqu'à ce que votre matiere prenne une couleur brune très-foncée: cette préparation a plutôt la consistance d'emplâtre que celle d'*onguent*, comme nous l'avons déjà remarqué au mot *emplâtre*. Voyez *cet article*.

L'*onguent de la mere* est d'un usage fort commun à Paris: il tient lieu dans la pratique journaliere des pansemens de presque tous les emplâtres simplement émolliens, adoucissans & maturatifs. *Voyez* EMPLATRE, *Chirurgie*.

ONGUENT DE LA COMTESSE, (*Pharmac. & Mat. médic. exot.*) prenez noix de galle cueillies avant leur maturité, une once; noix de cyprès, semences d'épine-vinette & de plantain, écorce de grenade, de chacun deux gros; sumac & alun de roche, de chacun demi-once: mêlez, faites une poudre. D'autre part prenez cire jaune, trois onces; huile d'olive, demi-livre; mastic, deux gros: faites fondre ces matieres ensemble, & mêlez-y exactement votre poudre pour faire un *onguent* selon l'art.

Cet *onguent* est composé de plusieurs styptiques très-puissans, parmi lesquels on ne devroit point trouver les semences d'épine-vinette & de plantain, & le mastic, dont la vertu astringente est supposée très-gratuitement, & qui du-moins n'a nulle proportion avec celle des autres ingrédiens.

Il n'est pas étonnant que l'invention de cet *onguent* soit dûe, ou au-moins attribuée à une femme, puisque c'est un remede de toilette.

Quoique ce remede soit principalement connu par l'abus qui en a été fait, les Médecins sont cependant obligés d'en conseiller quelquefois l'usage, pour remédier, par exemple, au relâchement du vagin, qui suit souvent des accouchemens laborieux. Le *mangonium virginitatis* qu'on execute facilement au moyen de ce remede ou de remedes analogues, doit être regardé, ce semble, comme une action licite, & même comme un acte très-méritoire, comme une tromperie obligeante, lorsqu'il s'agit d'assurer les douceurs d'un commerce légitime.

Au reste, comme l'huile & la cire qui constituent l'excipient de cet *onguent* n'ajoutent rien à son efficacité, qu'ils la diminuent au contraire: & que d'ailleurs lorsqu'il a été appliqué les liqueurs aqueuses ne l'enlevent point, ne lavent point la partie qui en est enduite, il est plus utile & plus commode de substituer à cet excipient huileux une quantité convenable de conserve de roses, dont la vertu est analogue à celle des poudres, & qui est facilement emportée par les lotions aqueuses. (*b*)

ONGUENT HÉMORRHOÏDAL, (*Pharmacie.*) cet *onguent* est décrit de la maniere suivante dans la pharmacopée de Paris sous le nom d'*unguentum hemorrhoidale extemporaneum*, c'est-à-dire pour être préparé sur le champ.

Prenez *onguent populeum* & *nutritum* de chacun trois onces, trois jaunes d'œufs, saffran en poudre une drachme & demie, opium une drachme; mêlez, faites un *onguent*.

Cet *onguent* paroît très-propre à calmer les douleurs atroces qui accompagnent souvent les paroxysmes d'hémorrhoide. (*b*)

ONGUENT MERCURIEL CITRIN *pour la galle*, *voyez* MERCURE, *Mat. méd.*

ONGUENS FROIDS, *les quatre*, (*Pharmacie.*) on trouve classés sous ce titre dans les anciennes pharmacies l'*onguent* album rhasis, le *cérat* de Galien, l'*onguent* rosat & l'*onguent* populeum. *Voyez* ONGUENT RHASIS, CÉRAT DE GALIEN, PEUPLIER & ROSE, *Pharmacie*.

On a aussi rangé quelques *onguens* sous la dénomination commune d'*onguens* chauds; mais ils sont beaucoup moins usités que les précédens.

ONGUENT SYMPATHIQUE, sorte d'*onguent* qu'on suppose guérir les blessures sans l'appliquer sur la plaie, mais seulement à l'arme qui a blessé. *Voyez* POUDRE SYMPATHIQUE & TRANSPLANTATION. *Voyez UNGUENTUM ARMARIUM*.

ONIENSES, (*Géog. anc.*) anciens peuples dont le nom se trouve sur une médaille de Posthumus; le revers de cette médaille a la figure d'Hercule,

avec ces mots ; *Hercules Deus Oniensis*. Ortelius croit qu'il s'agit d'un peuple de la Belgique. Il y a du-moins deux endroits qui portent le nom d'*Onia* ; l'un sur la Sambre, l'autre dans le voisinage de Douai.

ONII-MONTES *ou* ONEU-MONTES, (*Géog. anc.*) en grec Ὀνεία Ὄρη, montagnes de Grece près de l'isthme de Corinthe. Elles s'étendoient, dit Strabon, depuis les rochers Scironides sur le chemin de l'Attique, jusqu'à la Bœotie & au mont Cithéron. Leur nom signifie *les montagnes des ânes*. Plutarque, dans la vie de Cléomene, parle de ces montagnes. Thucydide, Polyen & Xénophon en parlent aussi, mais au singulier Ὀνειὸν Ὄρος.

ONIROCRITIQUE, L', s. f. (*Théol. païenne.*) c'est la même chose que l'*onéirocritie*, composé pareillement de ὄνειρος, *songe*, & κρατέω, *je possede*. *Voyez* ONÉIROCRITIE. J'ajouterai seulement que quand cet art prétendu ne fut plus entre les mains des prêtres, & que les seuls diseurs de bonnes-avantures s'en mêlerent, on ne craignit plus de s'en moquer ouvertement. On sait les beaux vers d'Ennius, dont voici la traduction : « Je ne fais nul » compte, dit-il, des augures Marses, ni des devins » des coins des rues, ni des astrologues du cirque, » ni des prognostiques d'Isis, ni des interpretes des » songes ; car ils n'ont ni l'art ni la science de devi- » ner ; mais ce sont des diseurs de bonne-avanture » ou superstitieux, ou impudens, ou fainéans, ou » fous, ou des gens qui se laissant maîtriser par la » pauvreté, supposent des prophéties pour attirer » du gain ; aveugles, ils veulent montrer le chemin » aux autres, & nous demandent un drachme en » nous promettant des trésors ; qu'ils prennent cette » drachme sur ces trésors, & qu'ils nous rendent le » reste ». (*D. J.*)

ONIVAU, (*Histoire nat. Bot.*) arbre de l'île de Madagascar, qui produit une espece d'amande très-bonne à manger, & dont on tire de l'huile.

ONIUM, (*Géog. sacrée.*) *Onium* dans la vulgate, & Ὀνίον dans le grec, est le nom qu'on donna au temple qu'Onias IV. fit bâtir en Egypte, sur le modele de celui de Jérusalem, 150 ans avant l'ere vulgaire. D. Calmet vous en instruira fort au-long, & Josephe, *l. VII. de bello jud. c. xxx*, vous en donnera la description. Lupus, préfet d'Egypte sous le regne de Vespasien, ferma ce temple vers l'an 73 de l'ere commune, environ 223 ans après sa fondation. Paulin, successeur de Lupus, en enleva tous les ornemens & les richesses, & en fit murer les portes. Tel fut la fin du temple d'*Onium*.

ONKOTOMIE, s. f. *terme de Chirurgie*, est l'opération de l'ouverture d'une tumeur ou d'un abscès. Ce mot est formé du grec ογκος, *tumeur*, & τεμνω, *je coupe*. *Voyez* ABSCÈS & INCISION. (*Y*)

ONOBA, (*Géog. anc.*) ville d'Espagne dans la Bétique chez les Turdules. Pline, *l. III. c. j*, la met dans les terres. Ptolomée en établit la *long.* à 6^{d}. 10'. & la *latit.* à 36^{d}. 20'.

Il ne faut pas confondre cette ville avec *Onoba Œstuaria* ; cette derniere étoit dans la Bétique au pays des Turditains, au bord de la mer & au couchant de l'embouchure orientale du fleuve Bœtus ou Guadalquivir ; c'est présentement *Gibraléon*.

ONOBRYCHIS, (*Botan.*) on peut caractériser ce genre de plante en deux mots : ses gousses sont coupées en crete de coq, & renferment une semence qui a la figure d'un petit rein. Ses fleurs sont légumineuses, disposées en épis longs & épais. Tournefort en compte six especes ; nous décrirons la principale sous son nom françois, qui est SAINFOIN. (*D. J.*)

ONOCENTAURE, s. m. (*Gramm.*) monstre fabuleux, moitié homme, moitié âne.

ONOCROTALE, *voyez* PÉLICAN.

ONOLOSAT *ou* OBOLE, poids des anciens, pesant un demi scrupule.

ONOMANCIE, *ou* ONOMAMANCIE, *ou* ONOMATOMANCIE, s. f. (*Divin.*) divination par les noms ou l'art de présager par les lettres d'un nom d'une personne, le bien ou le mal qui lui doit arriver.

Le mot *onomancie* pris à la rigueur devroit plutôt signifier *divination* par les ânes que par les noms, puisqu'ονος en grec signifie *âne*. Aussi la plûpart des auteurs disent-ils *onomamancie* & *onomatomancie*, pour exprimer celle dont il s'agit ici, & qui vient d'ονομα, *nom*, & de μαντεια, *divination*.

L'*onomancie* étoit fort en usage chez les anciens. Les Pythagoriciens prétendoient que les esprits, les actions & les succès des hommes étoient conformes à leur destin, à leur génie, & à leur nom. Platon lui-même semble incliner vers cette opinion, & Ausone l'a exprimée dans ces vers :

Qualem creavit moribus,
Jussit vocari nomine
Mundi supremus arbiter.

Le même auteur plaisante l'ivrogne Meroé sur ce que son nom sembloit signifier qu'il bûvoit beaucoup de vin pur, *merum, merum*. On remarquoit aussi qu'Hypolite avoit été déchiré & mis en pieces par ses chevaux, comme son nom le portoit. Ce fut par la même raison que S. Hypolite martyr dut à son nom le genre du supplice que lui fit souffrir un juge païen, selon Prudence.

Ille supinatâ residens, cervice, quis inquit,
Dicitur ? affirmant dicier Hypolitum ;
Ergo sit Hypolitus, quatitat turbetque jugales
Intereatque feris dilaniatus equis.

De même on disoit d'Agamemnon que, suivant son nom, il devoit rester long-tems devant Troie, & de Priam qu'il devoit être racheté d'esclavage dans son enfance. C'est encore ainsi, dit-on, qu'Auguste la veille de la bataille d'Actium ayant rencontré un homme qui conduisoit un âne, & ayant appris que cet animal se nommoit *nicon*, c'est-à-dire *victorieux*, & le conducteur *Eutyches*, qui signifie *heureux, fortuné*, tira de cette rencontre un bon présage de la victoire qu'il remporta le lendemain, & en mémoire de laquelle il fonda une ville sous le nom de *Nicopolis*. Enfin on peut rapporter à cette idée ces vers de Claudius Rutilius :

Nominibus certis credam decurrere mores ?
Moribus aut potius nomina certa dari ?

C'est une observation fréquente dans l'histoire, que les grands empires ont été détruits sous des princes qui portoient le même nom que ceux qui les avoient fondés. Ainsi la monarchie des Perses commença par Cyrus fils de Cambyse, & finit par Cyrus fils de Darius. Darius fils d'Hystaspes la rétablit, & sous Darius fils d'Arsamis elle passa au pouvoir des Macédoniens. Le royaume de ceux-ci avoit été considérablement augmenté par Philippe fils d'Amyntas ; un autre Philippe fils d'Antigone le perdit entierement. Auguste a été le premier empereur de Rome, & l'on compte Augustule pour le dernier. Constantin établit l'empire à Constantinople, & un autre Constantin le vit détruire par l'invasion des Turcs. On a encore observé que certains noms sont constamment malheureux pour les princes, comme Caius parmi les Romains, Jean en France, en Angleterre & en Ecosse, & Henri en France.

Une des regles de l'*onomancie* parmi les Pythagoriciens, étoit qu'un nombre pair de voyelles dans le nom d'une personne signifioit quelqu'imperfection

au côté gauche, & qu'un nombre impair de voyelles signifioit quelqu'imperfection au côté droit. Ils avoient encore pour regle que de deux personnes, celle-là étoit la plus heureuse dans le nom de laquelle les lettres numérales ajoutées ensemble formoient la plus grande somme ; ainsi, disoient-ils, Achille avoit vaincu Hector, parce que les lettres numérales comprises dans le nom d'Achille formoient une somme plus grande que celle du nom d'Hector.

C'étoit sans doute sur un principe semblable que dans les festins ou les parties de plaisir les jeunes Romains bûvoient à la santé de leurs maîtresses autant de coups qu'il y avoit de lettres dans le nom de ces belles. C'est pourquoi on lit dans Martial :

Nævia sex cyathis, septem justina bibatur.

Enfin on peut rapporter à l'*onomancie* tous les présages qu'on prétendoit tirer pour l'avenir des noms, soit considérés dans leur ordre naturel, soit décomposés & réduits en anagramme ; ce qu'Ausone appelle,

Nomen componere, quod sit
Fortunæ, morum, vel necis indicium.

Cœlius Rhodiginus nous a donné la description d'une espece d'*onomancie* fort singuliere. Il dit que Théodat, roi des Goths, voulant savoir quel seroit le succès de la guerre qu'il projettoit contre les Romains, un juif expert dans l'*onomancie* lui ordonna de faire enfermer un certain nombre de cochons dans de petites étables, & de donner à quelques-uns de ces animaux des noms romains, à d'autres des noms de goths, avec des marques pour les distinguer les uns des autres, & enfin de les garder jusqu'à un certain jour ; lequel étant arrivé, on ouvrit les étables, & l'on trouva morts les cochons qu'on avoit désignés par des noms des goths, tandis que ceux à qui l'on avoit donné des noms romains étoient pleins de vie, ce qui fit prédire au juif que les Goths seroient défaits.

ONOMATE, s. f. (*Hist. anc.*) fête établie à Sycione en l'honneur d'Hercule, lorsqu'au lieu de simples honneurs dûs aux héros qu'on lui rendoit auparavant, il fut ordonné par Phestus qu'on lui sacrifieroit comme à un dieu, & qu'on lui en donneroit le nom.

ONOMATOPÉE, s. f. (*Gramm. art étymologiq.*) ce mot est grec, ὀνοματοποιΐα, comme pour dire τοῦ ὀνόματος, ποίησις, *nominis creatio*, création, formation ou génération du mot. « Cette figure n'est point » un trope, dit M. du Marsais, puisque le mot se » prend dans le sens propre ; mais j'ai cru qu'il n'é» toit pas inutile de la remarquer ici », dans son livre *des tropes*, *part. II. art. xix.* Il me semble au contraire qu'il étoit très-inutile au-moins de remarquer, en parlant des tropes, une chose que l'on avoue n'être pas un trope ; & ce savant grammairien devoit d'autant moins se permettre cette licence, qu'il regardoit cet ouvrage comme partie d'un traité complet de Grammaire, où il auroit trouvé la vraie place de l'*onomatopée*. J'ajoute que je ne la regarde pas même comme une figure ; c'est simplement le nom de l'une des causes de la génération matérielle des mots expressifs des objets sensibles, & cette cause est l'imitation plus ou moins exacte de ce qui constitue la nature des êtres nommés.

C'est une vérité de fait assez connue, que par sa nature l'homme est porté à l'imitation ; & ce n'est même qu'en vertu de cette heureuse disposition que la tradition des usages nationaux des langues se conserve & passe de générations en générations. Si l'on a donc à imposer un nom à un objet nouvellement découvert, & que cet objet agisse sur le sens de l'ouïe d'une maniere qui puisse le distinguer des autres ; comme l'ouïe a un rapport immédiat avec l'organe de la voix, l'homme sans réflexion, sans comparaison explicite donne naturellement à cet objet sensible un nom dont les élémens concourent de façon qu'ils répetent à-peu-près le bruit que fait l'objet lui-même. Voilà ce que c'est que l'*onomatopée* ; & c'est, comme on le voit avec raison, que Wachter, dans son *Glossaire germanique*, *præf. ad Germ.* §. *VII.* l'appelle *vox repercussa naturæ*, l'écho de la nature.

Cette source de mots est naturelle ; & la preuve en est que les enfans se portent généralement & d'eux-mêmes à désigner les choses bruyantes par l'imitation du bruit qu'elles font : ajoutez que la plûpart de ces choses ont des noms radicalement semblables dans les langues les plus éloignées les unes des autres, soit par les tems, soit par les lieux ou par le génie caractéristique.

C'est sur-tout dans le genre animal que l'on en rencontre le plus. Ainsi les Grecs appellent le cri naturel des brebis βληχάομαι, les Latins *balare*, les Allemands *bleken*, les François *béler*, & l'on retrouve partout l'articulation qui caractérise ce cri qui est *bé*. Pareillement on a imaginé les mots analogues & semblables ὀλολύζω, *ululare*, *heulen*, hurler ; κρώζω, *crocire*, croasser ; μυκάω, *mugire*, mugir ou meugler, *&c.*

Le *coucou* est un oiseau connu qui prononce exactement ce nom même ; & les Grecs l'appelloient κόκκυξ, les Latins *cuculus*, qu'ils prononçoient *coucoulous* ; les Allemands le nomment *guguk*, en prononçant *gougouk* ; c'est la nature par-tout.

Upupa ou *bubo* en latin, βύας en grec, *buho* en espagnol, *puhacz* en polonois, *owle* en anglois, *uhu* en allemand, *hibou* en françois, sont autant de mots tirés évidemment du cri lugubre de cet oiseau nocturne qui, comme le dit Pline, *lib. X. cap. xij*, est moins un chant qu'un gémissement, *nec cantu aliquo vocalis, sed gemitu.*

L'*onomatopée* ne s'est pas renfermée seulement dans le regne animal. *Tintement*, *tinnitus*, *tintinnabulum* sont des mots dont le radical commun *tin* imite exactement le son clair, aigu & durable, que l'on entend diminuer progressivement quand on a frappé quelque vase de métal.

Le *glouglou* d'une bouteille, le *cliquetis* des armes, les *éclats* du tonnerre sont autant de mots imitatifs des différens bruits qu'ils expriment.

Le *trictrac* est ainsi nommé du bruit que font alternativement les joueurs avec les dez, ou de celui qu'ils font en abattant deux dames, comme ils le peuvent à chaque coup de dez ; autrefois on disoit *tictac*.

L'imitation qui sert de guide à l'*onomatopée* se fait encore remarquer d'une autre maniere dans la génération de plusieurs mots ; c'est en proportionnant, pour ainsi dire, les élémens du mot à la nature de l'idée que l'on veut exprimer. Pour faire entendre ma pensée, rappellons-nous ici la division simple & naturelle des élémens de la voix en sons & articulations, ou, si l'on veut, en voyelles & consonnes.

Le son ou la voyelle n'exige, pour se faire entendre, que la simple ouverture de la bouche ; qu'elle soit disposée d'une maniere ou d'une autre, cette disposition n'apporte n'aucun obstacle à l'émission du son, elle diversifie seulement le canal, afin de diversifier l'impression que l'air sonore doit faire sur l'organe de l'ouïe ; le moule change, mais le passage demeure libre, & la matiere du son coule sans embarras, sans obstacle. Or voilà vraissemblablement l'origine du nom danois *aa*, qui signifie *fleuve* ; ce nom générique est devenu ensuite le nom propre de trois rivieres dans les Pays-bas, de trois en Suisse,

& de cinq en Westphalie : les voyelles coulent sans obstacle comme les fleuves.

Le tems coule de même ; & de là, par une raison pareille, l'adverbe grec *ἀεὶ*, *semper*, toujours, perpétuellement ; l'allemand *ie* en est synonyme, & présente une image semblable.

L'interjection latine *eia*, semblable à la greque *εἶα*, paroît tenir à la même source, *sus*, *allez sans vous arrêter*, *coulez comme un fleuve*, &c.

Les articulations ou les consonnes sont labiales, linguales ou gutturales : les linguales sont dentales, sifflantes, liquides ou mouillées, *voyez* LETTRES ; & le mouvement de la langue est plus sensible ou vers sa pointe, ou vers son milieu qui s'éleve, ou vers la racine dans la région de la gorge. Ce ne peut être que dans ce méchanisme & d'après la combinaison des effets qu'il peut produire, que l'on peut trouver l'explication de l'analogie que l'on remarque dans les langues entre plusieurs noms des choses que l'on peut classifier sous quelque aspect commun.

» Par exemple, dit M. le président de Brosses, » pourquoi la fermeté & la fixité sont-elles le plus » souvent désignées par le caractere *st* ? Pourquoi le » caractere *st* est-il lui-même l'interjection dont on » se sert pour faire rester quelqu'un dans un état » d'immobilité » ?

Στήλη, *colonne* ; *στερεος*, *solide*, *immobile* ; *στεῖρα*, *stérile*, *qui demeure constamment sans fruit* ; *στηρίζω*, *j'affermis*, *je soutiens* ; voilà des exemples grecs : en voici de latins, *stare*, *stips*, *stupere*, *stupidus*, *stamen*, *stagnum* (eau dormante), *stellæ* (étoiles fixes), *strenuus*, &c. en françois, *stable*, *état*, (autrefois *estat* de *status*), *estime*, *consistence*, *juste* (in jure stans), *&c.*

» Pourquoi le creux & l'excavation sont-ils mar» qués par *sc* ? *σκάλλω*, *σκάπτω*, fouir, *σκάφη*, esquif ; » *scutum*, *scaturire*, *scabies*, *scyphus*, *sculpere*, *scrobs*, » *scrutari* ; écuelle (anciennement *escuelle*), *scarifier*, » *scabreux*, *sculpture* ».

Ecrire (autrefois *escrire*) vient de *scribere* ; & l'on sait qu'anciennement on écrivoit avec une sorte de poinçon qui gravoit les lettres sur la cire, dont les tablettes étoient enduites, & les Grecs, par la même analogie, appelloient cet instrument *σκαριφος*.

» Leibnitz a si bien fait attention à ces singulari» tés, qu'il les remarque comme des faits constans : » il en donne plusieurs exemples dans sa langue. » Mais quelle en pourroit être la cause ? Celle que » j'entrevois ne paroîtra peut-être satisfaisante ; sa» voir que les dents étant la plus immobile des par» ties organiques de la voix, la plus ferme des let» tres dentales, le *t* a été machinalement employé » pour désigner la fixité ; comme pour désigner le » creux & la cavité, on emploie le *k* ou le *c* qui » s'opere vers la gorge le plus creux & le plus cave » des organes de la voix. Quant à la lettre *s*, qui se » joint volontiers aux autres articulations, elle est » ici, ainsi qu'elle est souvent ailleurs comme un » augmentatif plus marqué, tendant à rendre la pein » ture plus forte ».

D'où lui vient cette propriété ? c'est que la nature de cette articulation consistant à intercepter le son sans arrêter entierement l'air, elle opere une sorte de sifflement qui peut être continué & prendre une certaine durée. Ainsi, dans le cas où elle est suivie de *t*, il semble que le mouvement explosif du sifflement soit arrêté subitement par la nouvelle articulation, ce qui peint en effet la fixité ; & dans le cas où il s'agit de *sc*, le mouvement de sibilation paroît designer l'action qui tend à creuser & à pénétrer profondément, comme on le sent par l'articulation *r*, qui tient à la racine de la langue.

« *N*, la plus liquide de toutes les lettres, est la » lettre caractéristique de ce qui agit sur le liquide : » *no*, *ναῦς*, *navis*, *navigium*, *νεφος*, *nubes*, nuage, » *&c.*

» De même *fl*, composé de l'articulation labiale » & sifflante *f* & de la liquide *l*, est affecté au fluide, » soit ignée, soit aquatique, soit aërien, dont il » peint assez bien le mouvement ; *flamma*, *fluo*, *flatus*, *fluctus*, &c. *φλὸξ*, *flamme* ; *φλέψ*, *veine où* » *coule le sang* ; *φλεγέθων*, *fleuve brûlant d'enfer*, &c. » ou à ce qui peut tenir du liquide par la mobilité ; » *fly* en anglois, *mouche* & *voler*, *flight*, *fuir*, &c.

» Leibnitz remarque que si l'*s* y est jointe, *sw* est » *dissipare*, *dilatare* ; *sl*, est *dilabi vel labi cùm recessu* : » il en cite plusieurs exemples dans sa langue, aux» quels on peut joindre en anglois *slide*, *slink*, *slip*, » &c.

» On peint la rudesse des choses extérieures par » l'articulation *r*, la plus rude de toutes ; il n'en faut » point d'autre preuve que les mots de cette espece : » *rude*, *âpre*, *âcre*, *roc*, *rompre*, *racler*, *irriter*, &c.

» Si la rudesse est jointe à la cavité, on joint les » deux caractéristiques, *scabrosus*. Si la rudesse est » jointe à l'échappement, on a joint de même deux » caractéristiques propres : *frangere*, *briser*, *breche*, » *phur* ou *phour*, c'est-à-dire *frangere*. On voit par » ces exemples que l'articulation labiale, qui peint » toujours la mobilité, la peint rude par *frangere*, & » douce par *fluere*. . . .

» La même inflexion *r* détermine le nom des cho» ses qui vont d'un mouvement vîte, accompagné » d'une certaine force ; *rapide*, *ravir*, *rouler*, *racler*, » *rainure*, *raie*, *rota*, *rheda*, *ruere*, &c. Aussi sert» elle souvent aux noms des rivieres dont le cours » est violent ; *Rhin*, *Rhône*, *Heridanus*, *Garonne*, » *Rha* (le Volga), *Araxes*, &c.

» *Valor ejus*, dit Heuselius en parlant de cette let» tre, *erit egressus rapidus & vehemens*, *tremulans &* » *strepidans ; hinc etiam affert affectum vehementem ra*» *pidumque.* C'est la seule observation raisonnable » qu'il y ait dans le système absurde que cet auteur » s'est formé sur les propriétés chimériques qu'il attri» bue à chaque lettre. . . . ».

Toutes ces remarques, & mille autres que l'on pourroit faire & justifier par des exemples sans nombre, nous montrent bien que la nature agit primitivement sur le langage humain, indépendamment de tout ce que la réflexion, la convention ou le caprice y peuvent ensuite ajouter ; & nous pouvons établir comme un principe, qu'il y a de certains mouvemens des organes appropriés à désigner une certaine classe de choses de même espece ou de même qualité. Déterminés par différentes circonstances, les hommes envisagent les choses sous divers aspects : c'est le principe de la différence de leurs idiomes ; *fenestra* exprimoit chez les Latins le passage de la lumiere ; *ventana* en Espagne désigne le passage des vents ; *janella* en langue portugaise, marque une petite porte ; *croisée* en françois, indique une ouverture coupée par une croix. Partout c'est la même chose, envisagée ici par son principal usage, là par ses inconvéniens, ailleurs par une relation accidentelle, chez nous par sa forme. Mais la chose une fois vûe, l'homme, sans convention, sans s'en appercevoir, forme machinalement ses mots les plus semblables qu'il peut aux objets signifiés. C'est à peu-près la conclusion de M. le président des Brosses, qui continue ainsi :

« Publius Nigidius, ancien grammairien latin (il » étoit contemporain de Cicéron), poussoit peut» être ce système trop loin lorsqu'il vouloit l'appli» quer, par exemple, aux pronoms personnels, & » qu'il remarquoit que dans les mots *ego* & *nos* le » mouvement organique se fait avec un retour inté» rieur sur soi-même, au lieu que dans les mots *tu* & » *vos* l'inflexion se porte au-dehors vers la personne » à qui on s'adresse ; mais il est du moins certain qu'il » rencontre juste dans la reflexion générale qui suit :

» *Nomina verbaque non positu fortuito, sed quâdam vi » & ratione naturæ facta esse P. Nigidius in grammati- » cis commentariis docet, rem sanè in philosophiæ disser- » tationibus celebrem. Quæri enim solitum apud Philo- » sophos φύσει τα ὀνόματα sint ἢ Θέσει, naturâ nomina » sint an impositione. In eam rem multa argumenta dicit, » cur videri possint verba naturalia magis quâm arbitra- » ria..... Nam sicuti cùm adnuimus & abnuimus, motus » quidem ille vel capitis vel oculorum à naturâ rei quam » significat non abhorret; ita in vocibus quasi gestus qui- » dam oris & spiritûs naturalis est. Eadem ratio est in » græcis quoque vocibus quam esse in nostris animadver- » timus.* A Gell. *lib. X. cap. jv.*

» Qu'on ne s'étonne donc pas de trouver des ter- » mes de figure & de signification semblables dans » les langues de peuples fort différens les uns des au- » tres, qui ne paroissent avoir jamais eu de com- » munication ensemble ». Toutes les nations sont inspirées par le même maître, & d'ailleurs tous les idiomes descendent d'une même langue primitive, *voyez* LANGUE. C'est assez pour établir des radicaux communs à toutes les langues postérieures, mais ce n'est pas assez pour en conclure une liaison immédiate. Ces radicaux prouvent que les mêmes objets ont été vûs sous les mêmes aspects, & nommés par des hommes semblablement organisés; mais la même maniere de construire est ce qui prouve l'affinité la plus immédiate, sur-tout quand elle se trouve réunie avec la similitude des mots radicaux.

(*B. E. R. M.*)

ONONG, s. m. (*terme de Calend.*) On écrit aussi *Onung*, *Onungi* & *Onuzangi*; nom du dixieme mois de l'année des peuples de la Turcomanie & des Tartares qui habitent près de ce pays. Ce mois répond à notre mois de Septembre, parce que ces peuples commencent leur année en Décembre.

ONONYCHITE, s. m. (*Théolog.*) terme qui signifie à la lettre ce *qui a les piés d'un âne*. Ce mot est formé du grec ονος, *âne*, & d'ονυξ, *sabot*, *ongle*.

Ononychite étoit le nom injurieux que les payens donnerent dans le premier siecle au Dieu des Chrétiens, si l'on en croit Tertullien dans son *apologétique*, parce que ceux-ci adoroient & reconnoissoient le même Dieu que les Juifs.

Mais sur quel fondement les payens prétendoient-ils que les Juifs adoroient un âne, ou un dieu qui eût des piés d'âne? c'est ce que nous allons examiner dans cet article.

Les payens, qui n'ont jamais eu qu'une idée fort imparfaite, ou même très-fausse de la religion des Juifs, leur ont imputé sans preuve cette extravagante idolâtrie. Appion le grammairien dit que les Juifs adoroient une tête d'âne, & il avance que lorsqu'Antiochus Epiphanes pilla le temple de Jérusalem, il y trouva une tête d'âne qui étoit d'or, & d'un assez grand prix, & qui étoit adorée par les Juifs. Josephe l'historien, qui rapporte cette calomnie, *liv. II. contr.* Appion *ch. iij.* la réfute en montrant que les Juifs n'ont jamais adoré aucun des animaux.

Diodore de Sicile raconte (*eclog. ex l. XXXIV. pag. 901 & 902*) qu'Antiochus étant entré dans l'intérieur du temple, y trouva une statue de pierre représentant un homme avec une grande barbe, & monté sur un âne, & qu'il jugea que cette figure représentoit Moïse. Mais que conclure du récit d'un historien si mal informé?

Tacite (*histoir. liv. V.*) dit que Moïse & son peuple ayant été chassés de l'Egypte, parce qu'ils étoient infectés de lepre, se retirerent dans le desert d'Arabie, où ils étoient près de périr de soif, lorsqu'ils virent une troupe d'ânes sauvages qui entroient dans un bois fort touffu, ce qui fit soupçonner à Moïse qu'ils alloient chercher à s'y désaltérer. Il les y suivit, & trouva en effet de fort belles sources d'eau, qui lui servirent à lui & à sa troupe à étancher leur soif. Tacite ajoute qu'en reconnoissance les Juifs consacrerent une figure de cet animal dans leur sanctuaire, & qu'ils l'adoroient.

D'autres prétendent qu'on les accusa de cette idolâtrie parce qu'ils n'immoloient point d'ânes; & quelques-uns enfin en ont donné pour raison que l'urne d'or à deux anses, dans laquelle on conservoit la manne dans le tabernacle, avoit la figure de la tête d'un âne; mais ces deux dernieres raisons sont aussi frivoles que les deux premieres sont mal-fondées. La narration de Tacite, quoique dénuée de preuves, paroît être la source de ce préjugé des étrangers contre les Juifs; & les payens qui confondoient souvent avec ceux-ci les premiers chrétiens, ne balancerent pas à leur attribuer ce culte extravagant, pour les rendre ou odieux ou ridicules. *Voyez* Reland, *dissert. in numismat. Samarit.* & Tacite, *loc. cit.*

ONOR, (*Géog.*) ville & forteresse d'Asie, dans la presqu'île en-deçà du Gange, sur la côte de Malabar, à 18 lieues de Goa. *Longit. 90. 30'. latit. 14. 45.*

ONOSICLEDE, s. m. (*Gramm.*) monstre fabuleux à cuisse d'âne. Un diacre de Milan appellé *Géronce*, fut suspendu de ses fonctions par saint Ambroise, pour s'être vanté d'en avoir vû un.

ONOSMA, s. m. (*Botan. anc.*) plante décrite par Dioscoride avec des feuilles semblables à celles de l'orcanette, mais sans tige, sans fleurs & sans semence. L'erreur de cet ancien botaniste vient de ce qu'il n'a observé cette plante que la premiere année, où en effet elle ne pousse que des feuilles, de même que la cynoglosse, la buglosse, & autres plantes de cette espece; mais par les autres détails de Dioscoride, il paroît effectivement que c'est une espece d'orcanette, que le docteur Shérard a remarqué dans l'île de Jersey. (*D. J.*)

ONTOLOGIE, s. f. (*Logiq. & Métaphys.*) c'est la science de l'être considéré entant qu'être. Elle fournit des principes à toutes les autres parties de la Philosophie, & même à toutes les Sciences.

Les scholastiques souverainement passionnés pour leur jargon, n'avoient garde de laisser en friche le terroir le plus propre à la production des termes nouveaux & obscurs: aussi élevoient-ils jusqu'aux nues leur *philosophia prima*. Dès que la doctrine de Descartes eut pris le dessus, l'*ontologie* scholastique tomba dans le mépris, & devint l'objet de la risée publique. Le nouveau philosophe posant pour principe fondamental qu'on ne devoit admettre aucun terme auquel ne répondît une notion claire ou qui ne fût résoluble par sa définition en idées simples & claires, cet arrêt, émané du bon sens, proscrivit tous les termes ontologiques alors usités. Effectivement les définitions destinées à les expliquer, étoient pour l'ordinaires plus obscures que les termes mêmes; & les regles ou canons des scholastiques étoient si équivoques, qu'on ne pouvoit en tirer aucun usage. On n'envisagea donc plus l'*ontologie* que comme un dictionnaire philosophique barbare, dans lequel on expliquoit des termes dont nous pouvions fort bien nous passer; & ce qui acheva de la décrier, c'est que Descartes détruisit sans édifier, & qu'il décida même que les termes *ontologiques* n'avoient pas besoin de définition, & que ceux qui signifioient quelque chose étoient suffisamment intelligibles par eux mêmes. Sans doute la difficulté de donner des définitions précises des idées simples & primitives, fut ce qui engagea Descartes à couper ainsi le nœud.

L'*ontologie*, qui n'étoit autrefois qu'une science de mots, prit une toute autre face entre les mains des philosophes modernes, ou, pour mieux dire, de

de M. Volf ; car le cours de cette science qu'il a publié, est le premier & jusqu'à-présent l'unique où elle soit proposée d'une maniere vraiment philosophique. Ce grand homme méditant sur les moyens de faire un systême de philosophie certain & utile au genre humain, se mit à rechercher la raison de l'évidence des démonstrations d'Euclide ; & il découvrit bien-tôt qu'elle dépendoit des notions *ontologiques*. Car les premiers principes qu'Euclide emploie sont ou des définitions nominales qui n'ont par elles-mêmes aucune évidence, ou des axiomes dont la plûpart sont des propositions *ontologiques*.

De cette découverte M. Volf conclut que toute la certitude des Mathematiques procede de l'*ontologie* ; passant ensuite aux théoremes de la Philosophie, & s'efforçant de démontrer la convenance des attributs avec leurs sujets, conformément à leurs légitimes déterminations, pour remonter par des démonstrations réitérées jusqu'aux principes indémontrables, il s'apperçut pareillement que toutes les especes de vérités étoient dans le même cas que les Mathématiques, c'est-à-dire qu'elles tenoient aux notions *ontologiques*. Il résulte manifestement de-là que la Philosophie, & encore moins ce qu'on appelle les *facultés supérieures*, ne peuvent être traitées d'une maniere certaine & utile, qu'après avoir assujetti l'*ontologie* aux regles de la méthode scientifique. C'est l'important service que M. Volf s'est proposé de rendre aux Sciences, & qu'il leur a rendu réellement dans l'ouvrage publié en 1729 sous ce titre : *Philosophia prima sive* ontologia, *methodo scientificâ pertractata, quâ omnis cognitionis humanæ principia continentur ;* réimprimé plus correct en 1736 *in*-4°, à Francfort & Leipsick. Il donne les notions distinctes, tant de l'être en général, que des attributs qui lui conviennnent, soit qu'on le considére simplement comme être, soit que l'on envisage les êtres sous certaines relations. Ces notions servent ensuite à former des propositions déterminées, les seules qui soient utiles au raisonnement & à construire les démonstrations, dans lesquelles on ne doit jamais faire entrer que des principes antérieurement prouvés. On ne doit pas s'étonner de trouver dans un pareil ouvrage les définitions des choses que les idées confuses nous représentent assez clairement pour les distinguer les unes des autres, & les preuves des vérités sur lesquelles on n'a pas coutume d'en exiger. Le but de l'auteur demandoit ces détails : il ne lui suffisoit pas de donner une énumération des attributs absolus & respectifs de l'être, il falloit encore rendre raison de leur convenance à l'être, & convaincre *à priori*, qu'on est en droit de les lui attribuer toutes les fois que les déterminations supposées par l'attribut se rencontrent. Tant que les propositions ne sont éclaircies que par les exemples que l'expérience fournit, on n'en sauroit inférer leur universalité, qui ne devient évidente que par la connoissance des déterminations du sujet. Quiconque sait quelle est la force de la méthode scientifique, pour entrainer notre consentement, ne se plaindra jamais du soin scrupuleux qu'un auteur apporte à démontrer tout ce qu'il avance.

On peut définir l'*ontologie* naturelle par l'assemblage des notions confuses acquises par l'usage ordinaire des facultés de notre ame, & qui répondent aux termes abstraits dont nous nous servons pour exprimer nos jugemens généraux sur l'être. Telle est en effet la nature de notre ame, qu'elle ne sauroit détacher de l'idée d'un être tout ce qu'elle apperçoit dans cet être, & qu'elle apperçoit les choses universelles dans les singulieres, en se souvenant d'avoir observé dans d'autres êtres ce qu'elle remarque dans ceux qui sont l'objet actuel de son attention. C'est ainsi, par exemple, que se forment en nous les idées confuses de *plus grand*, *de moindre & d'égal*, par la comparaison des grandeurs ou hauteurs des objets corporels. Il s'agit de ramener ces concepts vagues à des idées distinctes, & de determiner les propositions qui en doivent résulter : c'est ce que fait l'*ontologie* artificielle, & elle est par conséquent l'explication distincte de l'*ontologie* naturelle.

ONUAVA, s. f. (*Mytholog.*) divinité des anciens Gaulois, que l'on imagine être la Vénus céleste ; mais l'on ne voit pas d'où peut naître cette idée, & l'on comprend encore moins les symboles de la représentation d'*Onuava*. Sa figure portoit une tête de femme avec deux ailes éployées au-dessus, & deux écailles pour oreilles ; cette tête de femme étoit environnée de deux serpens, dont les queues alloient se perdre dans les deux ailes. (*D. J.*)

ONUGNATOS, (*Géogr. anc.*) promontoire du Péloponnèse sur la côte méridionale, au coin de la Laconie, selon Ptolomée, *liv. III. ch. xvj.* Ses interpretes imaginent que c'est présentement le cap *Xili*. Le mot grec *onugnatos* veut dire la *mâchoire d'un ane*.

ONYCHITES, (*Hist. nat.*) ou *unguis lapideus ;* nom donné par Mercati à des pierres qui par leur forme ont quelque ressemblance à des ongles humains, mais qui, selon lui, paroissent de la nature de l'ivoire, & qui sont toutes percées d'un petit trou à un endroit. Il y a apparence que ce sont des fragmens de palais de poissons, qui ont été usés par le roulement & le mouvement des eaux, & ensevelis en terre.

On a aussi fort improprement donné le nom d'*onychite* à un enduit qui s'attache aux fourneaux où l'on traite de certains métaux. *Voyez* CADMIE. (—)

ONYCOMANCIE, s. f. espece de divination qui se faisoit par le moyen des ongles, comme le porte ce nom tiré d'ὄνυξ, *ongle*, & μαντεία, *divination*. Elle se pratiquoit en frottant avec de la suie les ongles d'un jeune garçon, qui présentoit au soleil ses ongles ainsi barbouillés, & l'on s'imaginoit voir dessus des figures qui faisoient connoître ce qu'on souhaitoit de savoir. On s'y servoit encore d'huile ou de cire pour frotter les ongles, sur lesquels on prétendoit lire l'avenir.

C'est de-là que quelques chiromanciens modernes ont appliqué le mot d'*onycomancie* à la partie de leur art qui consiste à deviner le caractere & la bonne ou mauvaise fortune d'une personne par l'inspection de ses ongles.

ONYX, (*Hist. nat. Mineral.*) *onyx*, *onychium*, *onychipuncta ;* pierre précieuse ou agate qui a très-peu de transparence, dont la couleur ressemble à celle d'un ongle ou de la corne, mais qui est remplie de raies d'une couleur différente de celle du fond de la pierre ; ces raies sont ou noires, ou brunes, ou blanches, ou bleuâtres : elles sont presque paralleles les unes aux autres ; elles forment ou des cercles concentriques, ou des lignes qui traversent la pierre irrégulierement.

On a donné différens noms à l'*onyx*, suivant les différens accidens qu'on y a remarqué ; c'est ainsi que l'on a appellé *sardoynx* une *onyx* dans laquelle on trouvoit des raies ou des veines rouges comme la cornaline, ou jaunes comme la sardoine. On a nommé du nom d'*agathonyx* celle qui étoit mêlée avec des portions d'agate ordinaire, ou d'une autre couleur que la sienne. On a appellé *jasponyx* une *onyx* entremêlée avec du jaspe. On a appellé camée, *camchuia* ou *memphites*, une *onyx* composée d'une couche de couleur d'ongle, & d'une autre couche noire ou brune qui se distinguoit de la premiere. On voit par-là que les anciens lithographes ont fait tout ce

qu'ils ont pû pour embrouiller les choses, en multipliant les noms sans nécessité.

C'est sur des *onyx* que les anciens faisoient ces belles gravures en relief que nous appellons *camées*; les couches ou zones de différentes couleurs qui sont dans ces pierres, les mettoient en état de graver en relief une figure d'une couleur qui paroissoit comme collée sur un fond d'une autre couleur.

Les *onyx* se trouvent, ainsi que les agates, par masses détachées, ou comme de certains cailloux qui lorsqu'on les ouvre montrent dans leur intérieur des cercles concentriques; il se trouve aussi dans les agates des parties qui sont *onyx*; elles ne different du reste de l'agate que par le nom arbitraire que leur couleur accidentelle leur a fait donner.

L'*onyx* se trouve dans les Indes, dans l'île de Ceylan, dans le Levant; l'Europe n'en manque point non plus, & il en vient de Bohème, d'Hongrie, d'Allemagne, *&c.* (—)

ONYX, (*Littérat.*) Les anciens ont donné le nom d'*onyx* à deux sortes de pierres. La premiere, appellée autrement *alabastrites*, venoit des carrieres de la Carmanie, aujourd'hui le Kerman, province de Perse; on en tiroit aussi des montagnes d'Arabie, & l'on ne s'en servoit d'abord, que pour mettre des essences & former des tasses; c'est pourquoi Horace invitant Virgile à souper, lui dit:

Nardi parvus onyx *eliciet cadum.*

» Vous aurez du vin de Cades, en apportant une » petite phiole d'essence ». L'usage d'employer cette pierre d'*onyx* pour renfermer les essences fit passer ce nom dans la suite à d'autres sortes de phioles & de boîtes. La seconde sorte d'*onyx* étoit la pierre précieuse polie & décrite à l'article précedent.

Appien dit que tous les vases de Mithridate étoient d'*onyx*, & qu'après la défaite de ce roi du Pont, les Romains en trouverent dans une de ses villes un riche assemblage au nombre de deux mille enrichis d'or, qui marcherent à la suite de Pompée, entrant victorieux dans Rome, & augmenterent l'éclat de son triomphe. Mais, quoi qu'en dise Appien, il n'est pas possible que tous les vases de Mithridate fussent d'une seule & même espece, & l'on ne peut l'imaginer par rapport au véritable *onyx*, qui n'offre que très-rarement, & encore dans de petits morceaux, de ces accidens heureux, dont un artiste peut tirer parti pour faire un ouvrage singulier. Il est donc vraissemblable, que cet historien voulant nous donner une idée générale des vases qui faisoient la richesse de Mithridate, s'est cru permis de nommer indirectement tous ces vases, des vases d'*onyx*, parce que de même que les vases de cette derniere espece, ils étoient tous diversifiés de couleur. (*D. J.*)

ONYX-AGATE, (*Gravure en pierres fines.*) On a vû dans l'article minéralogique de l'*onyx*, qu'on a donné le nom d'*agathe-onyx* à cette pierre précieuse qui étoit mêlée avec des portions d'agathe ordinaire, ou d'une autre couleur que la sienne; il faut ici considérer avec M. Mariette, les *agates-onyx* par rapport à la gravure.

Ces pierres cachent sous une épaisseur blanche & assez mince, une masse noire, grise ou rougeâtre, qui paroît sous cette espece de peau, comme la chair au-travers de l'ongle, & que le graveur découvre pour peu qu'il enfonce son outil. De cette maniere la gravure en creux prend de la couleur, elle se détache en brun sur un champ blanc; & elle se trouve encore environnée d'un cercle brun qui lui sert comme d'une bordure; car il faut supposer que l'agate aura été abattue en talus, & qu'il ne reste plus de blanc sur ses bords; c'est ce qu'on ne manque gueres d'observer. Cependant quelqu'avantageusement que se présente une telle gravure, une *agate-onyx* réussit beaucoup mieux dans la gravure de relief, & c'est-là sa véritable destination.

Il doit se trouver dans une belle *agate onyx*, entre quelques lits de différentes couleurs, un lit blanc également répandu dans toute l'étendue de la pierre; mais pour produire un effet heureux, & dont on puisse tirer parti; la couleur de chaque lit doit trancher net, & ne se point confondre avec la couleur voisine. Quand il en arrive autrement,& qu'une couleur en boit une autre, ainsi qu'on s'exprime en termes de l'art, c'est la plus grande imperfection qu'on puisse reprocher à une *agate onyx*. Ses différens lits sont presque toujours disposés par couches, qui, suivant toute la ligne horisontale, se succédent les unes aux autres; quelquefois, ce qui est plus rare, & ce qui est aussi plus agréable, le lit blanc circule dans la pierre & y décrit un cercle ou une ovale: mais lorsqu'avec cette précision & cette régularité de forme, les quatre couleurs, le noir, le blanc, le bleu, & le roussâtre, parfaitement distinctes & d'une égale épaisseur, se trouvent réunies dans la même pierre, & qu'elles marchent de compagnie sans aucune interruption, de la même maniere que les couleurs de l'arc en-ciel, & forment plusieurs ronds inscrits l'un dans l'autre, on peut dire que c'est une pierre sans prix. Les Romains connoissoient tout ce qu'elle valoit. C'étoit Publius-Cornelius Scipion surnommé l'*Africain*, qui le premier, selon Pline, *l. XXXVII. c. vj.* avoit mis chez eux cette pierre en honneur. Les plus régulieres & les mieux colorées viennent de l'Inde. M. Crozat en possédoit une admirable.

L'*agate-onyx* porte le nom de *camée*, lorsque la pierre est travaillée & que l'artiste y a gravé quelques figures. Quand une raie blanche traverse la pierre, ce qui vient de ce que l'*agate-onyx*, au lieu d'avoir été sciée horisontalement, l'a été verticalement; par rapport à cette ligne, cette agate prend le nom d'*agate-barrée*. On ne comprend pas pourquoi les anciens ont souvent gravé sur cette derniere espece d'agate, car elle n'est surement point faite pour plaire à l'œil; & ce qui est de plus important, les figures gravées s'y distinguent mal & paroissent même, s'il faut le dire, en quelque façon rompues & estropiées. Les *agate-onyx* sont taillées en talus ou en glacis sur le bord, on les appelle *agate à biseau*; c'est une façon qu'on leur donne afin qu'elles se présentent avec plus de grace. Si c'est le rouge qui fait le fond de l'*agate onyx*; c'est alors une *cornaline-onyx*: & c'est une *sardoine-onyx*, lorsque le champ en est jaunâtre ou fauve. *Mariette.* (*D. J.*)

ONYX, *terme de Chirurgie*, maladie de l'œil, connue en françois sous le nom d'*ongle*; c'est un amas de pus dans la chambre antérieure, entre l'iris & la cornée transparente; c'est la suite d'un hypopyon qui s'est ouvert de lui-même au-dedans de l'œil. Cette collection purulente fait une tache semblable au croissant qui est à la racine des ongles, ce qui lui a fait donner le nom d'*ongle*, *onyx* signifiant la même chose en grec. *Voyez* HYPOPYON. (Y)

1. ONZE, (*Arithm.*) c'est dans notre systême de numération le premier nombre de la seconde décade, ou celui qui suit immédiatement la racine *dix* de notre échelle arithmétique; il s'exprime par deux unités. Il est nombre *premier*, & le sixieme de cet ordre.

2. Puisque *neuf* (*voyez son article*) tire certaines propriétés de sa proximité *en-deçà* de la racine de notre échelle arithmétique; il étoit naturel de penser que *onze* en a d'analogues, qu'il doit tirer de sa proximité *en-delà* de la même racine: mais, comme elles ne sont pas si exposées en vûe, elles avoient

jusqu'ici échappé aux observateurs. Ce sont, pour le nombre & pour le fonds, précisément les mêmes que celles de *neuf*, si ce n'est qu'elles se manifestent en sens contraire, comme cela devoit être. Dans le développement qu'on en va faire, on aura soin de rapprocher chacune de celle qui lui correspond pour le nombre *neuf*, afin de faire mieux connoître ce qu'elles ont de commun & en quoi elles different.

Au reste, tout ce que nous dirons de *onze* doit s'entendre de tout autre $\overline{r+1}$, c'est-à-dire (*r* représentant la racine d'une échelle arithmétique quelconque), de tout nombre qui occupe respectivement le même rang dans son échelle particuliere, que notre 11 occupe dans la sienne. Je dis *notre* 11, parce que 11 est l'expression numérique de $\overline{r+1}$ commune à toutes les échelles.

3 *Premiere propriété.* La division par 11 de tout multiple de 11 peut se réduire à une simple soustraction : en voici la pratique.

Soit 4708 (multiple de 11) proposé à diviser par 11.

Ecrivez o au-dessous du chiffre qui exprime les unités, & dites : qui de 8 paie o, reste 8 ; écrivez 8 à la gauche du o que vous avez posé.

4	7	0	8
4	2	8	0

Puis dites : qui de o, ou (en empruntant) qui de 10 paie 8, reste 2 ; écrivez 2 à la gauche du 8.

Enfin dites : non, qui de 7, mais (à cause de l'emprunt) qui de 6 paie 2, reste 4 ; écrivez 4 à la gauche du 2... & tout est fait : car $4-4=0$ montre que l'opération est consommée. De sorte que négligeant le *o* final, le reste 428 est le quotient cherché.

Pour *la preuve* ; additionnez ensemble les chiffres du nombre inférieur, les prenant deux à deux, chacun successivement avec celui qui le précéde vers la gauche, jusqu'au dernier qui s'emploie tout seul, n'en ayant point au-delà avec qui s'apparier : la somme doit vous rendre le nombre supérieur, s'il ne s'est point glissé d'erreur dans l'opération.

4. La raison de cette pratique deviendra sensible, si l'on fait attention que tout multiple de 11 peut être conçu, comme le résultat d'une addition. En effet, $428 \times 11 = 428 \times \overline{10+1} = 4280 + 428$. Ce que l'on peut disposer ainsi

	4	2	8	0	*ſ*.
+		4	2	8	*m*.
	4	7	0	8	*j*.

Nommant *ſ* le nombre supérieur, *m* celui du milieu, *j* l'inférieur ; il suit de la disposition des chiffres que le dernier de *m* est le même que le pénultieme de *ſ*, le pénultieme de *m* le même que l'antépénultieme de *ſ*, *&c.*

Maintenant le nombre *j* étant proposé à diviser par 11, il est clair (construction) que le quotient cherché est le nombre *m*. Mais (encore par construction) *j*=*ſ*+*m* ; d'où *m*=*j*−*ſ* : & voilà la soustraction qu'il est question de faire ; mais comment y procéder, puisque *ſ*, élément nécessaire, n'est point connu ?

Au moins en connoît-on le dernier chiffre, qui est toujours *o* : on peut donc commencer la soustraction. Cette premiere opération donnera le dernier chiffre *m*, = (*suprà*) au pénultieme de *ſ* ; celui-ci fera trouver le pénultieme de *m*, = à l'antépénultieme de *ſ* ; & ainsi de l'un en l'autre, le chiffre dernier trouvé de *m* étant celui dont on a besoin dans *ſ* pour continuer l'opération.

L'addition qui sert ici de preuve à la regle est, si l'on veut y faire attention, précisément la même qui a formé le multiple : il n'est donc pas étonnant qu'elle le rende. C'est au fonds *ſ* qu'on ajoute à *m* : or *ſ*+*m*=*j*. Il est vrai que *ſ* & *m* sont mêlés ensemble & fondus dans le même nombre ; mais l'opération même les démêle.

5. La division par 11 de tout multiple de 11, aussi-bien que la division par 9 de tout multiple de 9, peut donc se reduire à une simple soustraction : mais elle se fait pour l'un & pour l'autre en sens contraires. Elle est pour 9 . . *ſ*−*j*
pour 11 . . *j*−*ſ*

Là le premier *o* (qui est comme la clé de l'opération) se place *au-dessus* du multiple : ici il se place *au-dessous*.

6. Avant que d'énoncer la seconde propriété, j'avertis que la dénomination de chiffres *pairs* & de chiffres *impairs* y est relative au rang que chacun occupe dans une suite d'autres chiffres, sans nul égard à sa valeur propre. Ainsi (supposant qu'on compte de gauche à droite) dans 2176, 2 & 7 sont les chiffres *impairs*, 1 & 6 les chiffres *pairs*.

7. *Seconde propriété.* En tout multiple de 11, si l'on fait séparément la somme des chiffres pairs & celle des impairs, ou ces deux sommes sont égales, ou leur différence est un multiple de 11... comme *réciproquement* tout nombre, tel que la somme des chiffres pairs y soit égale à celle des impairs, ou que leur différence soit un multiple de 11, exprime lui-même un multiple de 11 ; c'est ce qu'on voit d'abord.

en $572 = 11 \times 52$.... où $5+2=7$
en $4708 = 11 \times 428$.... où $7+0-4+8=15-4=11$ *&c.*

De même si l'on écrit au hasard une suite de chiffres en nombre quelconque, pourvû seulement que la somme des chiffres pairs y soit égale à celle des impairs, ou que leur différence soit un multiple de 11, comme 77, 90904, *&c.* on est assuré que le nombre résultant se divise exactement par 11.

8. Pour démontrer la proposition *directe*, il suffit de substituer dans la figure du n°. 4, au lieu des chiffres qui s'y trouvent, les indéterminées *a*, *b*, *c*, qui les représentent d'une maniere générale : on aura

	a.	*b*.	*c*.	*
+	. . .	*a*.	*b*.	*c*.
	a.	*a*+*b*.	*b*+*c*.	*c*.

(L'astérisque tient ici la place du *o*, qu'on n'a point voulu mêler avec des lettres, crainte d'équivoque.

On voit que la somme des termes pairs est exactement la même que celle des impairs ; & que ce sera la même chose, en quelque nombre qu'on veuille supposer les lettres de la quantité à multiplier : c'est une suite nécessaire de la formation du multiple.

Un seul point pourroit causer quelque scrupule ; les deux termes *extrêmes*, sont simples, ou ne contiennent qu'une seule lettre. Cette circonstance, il est vrai, ne peut tirer à conséquence, quand l'un des deux appartient à la somme des pairs, & l'autre à celle des impairs, comme dans l'exemple présent ; on voit bien qu'il en doit résulter le même nombre de lettres de part & d'autre. Mais quand tous les deux se trouvent du même côté (comme il arrive toutes les fois que les termes du *multiple* sont en nombre impair), il semble que ce côté doit pécher par défaut.... au contraire, c'est précisément ce qui conserve l'égalité. Car, les termes du *multiple* étant en nombre impair, il y a nécessairement un côté qui a un terme de plus que l'autre ; & comme c'est toujours le côté des impairs (auquel d'ailleurs appartiennent les deux extrèmes), il se trouve que deux termes simples figurent vis-à-vis d'un double ; c'est ce qu'on voit en cet autre exemple :

	a.	*b*.	*
+	. . .	*a*.	*b*.
	a.	*a*+*b*.	*b*.

9. Il paroît résulter de cette démonstration, que

les deux ſommes devroient toujours être égales : ce qui n'eſt pas pourtant. Mais on doit faire attention que, quand la ſomme de deux chiffres (repréſentés ici par deux lettres) excéde 9, on renvoie une unité au chiffre de la gauche, ne retenant pour celui ſur lequel on opere que l'excès de cette ſomme au-deſſus de 10. Celui-ci y perd donc 10, tandis que ſon voiſin y gagne 1 : la différence doit donc être $\overline{10+1}$ ou 11.

Comme en faiſant la ſomme des différentes colonnes, il peut arriver que le renvoi d'une unité au chiffre de la gauche ait lieu pluſieurs fois ; s'il ſe fait conſtamment au profit des chiffres *de même nom*, ſoit pairs, ſoit impairs, il eſt viſible que la différence des deux ſommes ne ſera plus ſimplement 11, mais un multiple de 11, déterminé par le nombre même des renvois.

Si les renvois ſe font partie au profit des chiffres pairs, partie au profit des impairs, *ou* ils ſont en nombre égal de part & d'autre, & alors, tout ſe trouvant compenſé, l'égalité rigoureuſe ſe maintient entre les deux ſommes : *ou* ils ne le ſont pas, & alors le multiple de 11 qui conſtitue la différence eſt déterminé par la différence des deux nombres qui expriment celui des renvois faits au profit des chiffres de différent nom.

10. Au reſte, ſur l'inſpection ſeule du nombre propoſé à multiplier par 11, il eſt aiſé de déterminer combien il y aura de renvois dans l'addition qui ſert à cet effet ; & par une ſuite de juger quel rapport auront entr'elles dans le multiple même la ſomme des chiffres pairs & celle des impairs ; ſi elles ſeront égales, ou (dans le cas d'inégalité) de quel multiple de 11 elles différeront. Pour cela, appariant ſucceſſivement chacun des chiffres du nombre propoſé avec celui qui le précéde vers la gauche, autant de fois que la ſomme de deux chiffres pris de cette maniere excédera 9, autant il y aura de renvois (s'entend que, quand il y a renvoi d'une ſomme précédente, il faut augmenter d'une unité la ſomme ſubſéquente). On verra donc au premier coup d'œil que pour 435, il n'y aura point de renvoi, & conſéquemment que dans le multiple les deux ſommes ſeront égales ; que pour 8264, il y en aura deux, qui étant l'un & l'autre au profit des chiffres de même nom (ce qu'on reconnoît encore par la diſpoſition des chiffres) donneront pour la différence des deux ſommes dans le multiple 11×2 ou 22, *&c.*

11. Pour démontrer la propoſition *inverſe* (*voyez le n°. 7.*) qu'un nombre quelconque, conditionné comme il y eſt dit, ſoit repréſenté généralement par $\overline{a.\ a+b.\ b+c.\ c}$, & qu'on y applique la méthode de ſouſtraction expoſée, *n°. 3 :* il ſe réſoudra en deux quantités, $\overline{a.\ b.\ c.}$ * & $\overline{a.\ b.\ c}$, dont l'une eſt décuple de l'autre. Il en étoit donc la ſomme : mais la ſomme de deux ſemblables quantités eſt un multiple de 11.

Ce raiſonnement paroît encore ne concluſe que pour le cas d'égalité entre les deux ſommes... mais ſi la différence eſt 11 ou l'un de ſes multiples, en appliquant la ſouſtraction, il y aura des emprunts à faire ſur les termes excédens au profit des défaillans, plus ou moins, ſelon le multiple. Chaque emprunt fera perdre une unité à l'excédent, & augmentera de 10 le défaillant ; ce qui fera évanouir la différence, & ramenera les choſes au cas d'égalité.... Ce défaut apparent dans la démonſtration ne provient donc que de ſa généralité même, & de ce qu'elle eſt antérieure au choix de toute méthode particuliere de calculer.

12. En tout multiple ſoit de 9, ſoit de 11, ſi l'on fait ſéparément la ſomme des chiffres pairs & celle des impairs ; c'eſt (pour 9) *la ſomme* totale de ces deux ſommes qui eſt un multiple de 9 : & (pour 11) c'eſt *leur différence*, quand elles différent, qui eſt un multiple de 11.

Troiſieme propriété. Si l'on renverſe l'ordre des chiffres qui expriment un nombre quelconque, la différence & la ſomme du nombre *direct* & du nombre *renverſé*, ſont des multiples de 11 ; *la différence*, quand les chffires du nombre propoſé ſont en nombre impair ; *la ſomme*, quand ils ſont en nombre pair. Par exemple,

$$826-628=198 : \text{or } \frac{198}{11}=18$$

$$82+28=110 : \text{or } \frac{110}{11}=10$$

ſans reſte, parce que le nombre des chifres de 826 eſt *impair ;* 82 eſt *pair.*

La démonſtration dépend des deux propoſitions ſuivantes.

14. *Lemme I.* La différence & la ſomme de deux puiſſances quelconques de la même racine ſont des multiples de cette racine *augmentée* de l'unité ; *la différence*, quand celle des expoſans des deux puiſſances eſt un nombre pair : *la ſomme*, quand la différence des expoſans des deux puiſſances eſt un nombre impair. Pour la preuve, *voyez l'article* EXPOSANT.

Lemme II. (Par chiffres *correſpondans* il faut entendre deux chiffres pris en un nombre quelconque à égale diſtance du milieu chacun de ſon côté ; comme ſont d'abord les extrèmes, puis les deux les plus voiſins de ceux-ci, *&c*).

15. En tout nombre, la différence des expoſans des deux puiſſances de 10 (ou plus généralement de r), qui y déterminent la valeur relative de deux chiffres correſpondans quelconques, eſt *d'un nom différent* de celui du nombre total des chiffres ; c'eſt-à-dire paire quand celui-ci eſt impair, & réciproquement.

En effet, que $a.r^m$ & $b.r^n$ repréſentent la valeur relative des deux chiffes extrèmes a & b d'un nombre quelconque, dont le nombre total des chiffres (*voyez* ÉCHELLE ARITHMÉTIQUE), ſera par conſéquent $\overline{m+1}$; il eſt évident que $\overline{m-n}=m-o=m$ eſt d'un nom différent de $\overline{m+1}$. Il n'eſt pas moins clair que, pour tous autres deux chiffres correſpondans tirés par ordre du même nombre, $\overline{m-n}$ ſera dans le même ordre $m-2$, $m-4$, $m-6$, *&c.* ſuivant une progreſſion arithmétique dont 2 eſt la différence : chaque terme y ſera donc de même nom que le premier m, & par une ſuite d'un nom différent de $\overline{m-1}$.

16. Cela poſé, quand on renverſe l'ordre des chiffres qui expriment un nombre quelconque, on ne fait qu'échanger la valeur relative des chiffres correſpondans ; en ſorte que $a.r^m$ & $b.r^n$ deviennent $a.r^n$ & $b.r^m$. Maintenant ſi l'on ôte cette ſeconde quantité de la premiere, ou ſi on les ajoute enſemble, on aura (toute déduction faite, & ſuppoſant $a>b$ & $m>n$), la différence $=\overline{a-b}\times\overline{r^m-r^n}$ & la ſomme $=\overline{a+b}\times\overline{r^m+r^n}$; mais s'il s'agit de *la différence*, le 2ᵈ facteur r^m-r^n (& par une ſuite le produit même) eſt (*lemme I.*) un multiple de $r+1$ ou de 11, quand $\overline{m-n}$ eſt pair ; & $\overline{m-n}$ eſt pair (*lemme II.*) quand les chiffres du nombre propoſé ſont en nombre impair.

Pareillement, s'il s'agit de *la ſomme*, le 2ᵈ facteur r^m+r eſt (*lemme I.*) multiple de $r+1$ ou de 11, quand $\overline{m-n}$ eſt impair ; & $\overline{m-n}$ eſt impair (*lemme II.*), quand les chiffres du nombre pris pour exemple ſont en nombre pair.

La troiſieme propriété ſe trouve donc prouvée dans ſes deux parties. Car ce qui vient d'être dit de

deux chiffres correſpondans, s'applique de ſoi-même à la ſomme de tant de chiffres pareils, pris ainſi deux-à-deux qu'on voudra. Elle aura la même propriété qu'affectent tous & chacun des élémens dont elle eſt formée.

17. Reſte une difficulté. Tout le raiſonnement qu'on vient de voir, porte ſur la *correſpondance* des chiffres : mais quand le nombre en eſt impair, celui du milieu ſe trouve iſolé & *ſans correſpondant* ..... D'abord cette difficulté ne peut regarder la *ſomme*, dont la propriété n'a lieu que quand les chiffres du nombre propoſé ſont en nombre pair. Elle s'évanouira même pour *la différence*, ſi l'on fait attention que le chiffre du milieu, occupant dans le nombre renverſé le même rang qu'il occupoit dans le nombre direct, la ſouſtraction le fait diſparoitre, & qu'ainſi il n'y a aucun compte à en tenir.

18. Dans le renverſement des chiffres, la différence & la ſomme du nombre direct & du nombre renverſé ſont des multiples de 9 & de 11; *la différence ſeule* pour 9, mais *dans tous les cas*: *la différence* auſſi bien que *la ſomme* pour 11, mais *chacune* reſpectivement *dans un ſeul cas*; celle-là quand les chiffres du nombre pris pour exemple ſont en nombre impair; celle-ci quand ils ſont en nombre pair.

19. Il eſt clair que tout ſous-multiple de $\overline{r+1}$ ou de 11, participera aux mêmes propriétés qu'on vient de démontrer pour $\overline{r+1}$ même. C'eſt ce qu'on ne peut faire voir dans notre échelle, parce que notre 11, comme nombre premier, n'a point de ſous-multiple : mais on le pourroit faire pour 2 & pour 4, ſous-multiples de 8 (l'11 de l'échelle ſeptenaire); pour, *&c.*

Concluſion. 20. Le nombre 9 n'eſt donc plus ſeul en poſſeſſion des propriétés qui l'ont rendu ſi célebre; & s'il ſe trouve que 11 en jouit auſſi pleinement que lui, quoique d'une maniere différente; on peut donc,

1°. Juger au premier coup d'œil ſi un nombre propoſé eſt multiple de 11.

2°. S'il l'eſt, & qu'il s'agiſſe d'en venir à la diviſion actuelle, on la peut faire au moyen d'une très-ſimple ſouſtraction.

3°. S'il ne l'eſt pas, au moins peut-on, *ſans en venir à l'opération*, voir de combien il en differe, & connoître le reſte qu'on obtiendroit par la diviſion; ce qui ſouvent eſt tout ce qu'on a intérêt de ſavoir..... En effet, après avoir fait la ſomme des chiffres pairs & celle des impairs, & en avoir ôté 11 autant de fois qu'il ſe peut; nommant *R* la différence des deux reſtes, celui que laiſſera la diviſion ſera *R* même, ſi l'excès appartient à l'ordre de chiffres dont le dernier fait partie, & 11−*R* dans l'autre cas: ainſi 2819 laiſſera 3, & 28190 laiſſera 11 − 3 ou 8. *Cet article eſt de M.* RALLIER DES OURMES. *Voyez* NEUF.

ONZIEME, (*Arithmétiq.*) c'eſt une partie du tout diviſé en onze portions égales. En manieres de *nombres rompus* ou fractions de quelque tout que ce ſoit, un *onzieme* ſe marque ainſi $\frac{1}{11}$. On dit auſſi deux *onziemes*, trois *onziemes*, quatre *onziemes*, *&c.* juſqu'à dix *onziemes*, au-delà deſquels c'eſt le tout. Pour les marquer, on ſe ſert des chiffres ſuivans, $\frac{2}{11}$, $\frac{3}{11}$, $\frac{4}{11}$, $\frac{5}{11}$, *&c.* Dix *onziemes* ſe chiffrent ainſi, $\frac{10}{11}$.

ONZIEME, ſ. f. *en Muſique*, eſt la replique ou l'octave de la quarte. Cet intervalle s'appelle *onzieme*, parce qu'il faut former onze ſons pour paſſer diatoniquement d'un de ſes termes à l'autre.

M. Rameau a voulu donner le nom d'*onzieme* à l'accord qu'on appelle *quarte* ordinairement : mais cette nouvelle dénomination n'ayant pas été ſuivie, je me conformerai à l'uſage. *Voyez* QUARTE, SUPPOSITION, ACCORD. (*S*)

ONZON, ſ. m. (*Gramm.*) *terme de Calend.* nom d'un mois dont les Perſes ſe ſervent dans leurs calculs aſtronomiques. Il eſt de trente jours.

O O

OOKEY-HOLE, (*Hiſt. nat.*) nom d'une grotte fameuſe en Angleterre, dans la province de Sommerſet, au pié des montagnes de Mendip. A l'entrée de cette grotte on apperçoit une ſource très-conſidérable qui ſort d'entre les rochers; la montagne qui la couvre eſt fort haute & très-eſcarpée. La grotte eſt tantôt unie, tantôt raboteuſe, tantôt on monte & tantôt on deſcend; dans de certains endroits elle eſt fort élevée, & dans d'autres on eſt obligé de ſe baiſſer pour pouvoir paſſer. On y voit des pierres & des ſtalactites de différentes formes ſingulieres & accidentelles. Il ſort de cette caverne une riviere qui dans l'intérieur de la grotte eſt remplie d'anguilles, qui ont dû y être engendrées, vû qu'elles n'ont pu y venir d'ailleurs, parce que l'entrée de la caverne eſt très-roide. *Voyez les Tranſact. philoſop. année 1679. n°. 1.* (—)

OOLITE, ſ. f. *ou* PIERRE OVAIRE, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les naturaliſtes à une pierre compoſée d'un amas de petits corps ſphériques, ou de globules ſemblables à des œufs de poiſſons ou à des graines. Les naturaliſtes, qui ſemblent n'avoir jamais manqué l'occaſion de multiplier les dénominations, ont donné différens noms à ces ſortes de pierres, d'après la groſſeur des globules qui compoſent l'*oolite*. Ils ont appellé *piſolites*, celles dont les globules ſont de la groſſeur d'un pois : celles qui ſont plus petites, & ſemblables à des graines, ont été appellées *méconites*, peut-être à cauſe de leur reſſemblance avec la graine de pavot : celles qui étoient applaties ont été nommées *phacites*, à cauſe qu'elles reſſembloient à des lentilles : celles qui n'étoient que de la groſſeur d'un grain de millet, ont été appellées *cenchrites* : enfin celles qui reſſembloient à des petits grains de ſable, ont été appellées *hammites*, ou *ammonites*.

Quoi qu'il en ſoit de toutes ces dénominations arbitraires, ces globules ſont ou blancs, ou jaunes, ou rougeâtres, ou bruns, ou noirs. Le *gluten*, ou ſuc lapidifique qui les tient liés ou collés les uns aux autres n'eſt point toujours le même, ce qui fait que la maſſe totale qui réſulte de leur aſſemblage a plus ou moins de dureté & de conſiſtance. Les petits globules qui compoſent ces pierres, vues au microſcope, paroiſſent formés de pluſieurs petites lames ou couches concentriques. On ignore préciſément quelle eſt leur origine : quelques auteurs les regardent comme des véritables œufs de poiſſons & d'écreviſſes de mer pétrifiés; Wallerius croit qu'ils ont été formés par des gouttes d'eaux qui en tombant ſur une terre en pouſſiere, lui a fait prendre la forme de globules. Il y a lieu de croire en général que ce ſont de petits corps marins qui ont été portés dans le ſein de la terre comme une infinité d'autres. *Voyez* FOSSILES.

Il y a de petites étites ou pierres d'aigle en globules, dont quelques coquilles ſont remplies, ſur-tout les cornes d'ammon qui ſe trouvent en Normandie près de Bayeux; on pourroit auſſi les appeller des *oolites* à cauſe de leur figure.

On trouve une grande quantité de ces *oolites* en Suede, dans la province d'Angermanie, dans les carrieres de Weferling, dans la principauté d'Halberſtadt, ſur la montagne appellée *Nuſsberg* près de Brunſwick, près de Bâle en Suiſſe, dans le comté de Neufchâtel, *&c.* (—)

OOMANCIE, ſ. f. (*Divin.*) ſorte de divination par laquelle on croyoit connoître l'avenir par des ſignes ou des figures qui paroiſſoient dans les œufs.

Ce mot est formé du grec *ὠὸν*, *œuf*, & de *μαντεία*, *divination*. Suidas attribue à Orphée l'origine de l'*oomantie*, avec laquelle il ne faut pas confondre la pratique des prêtres d'Isis, qui se purifioient avec des œufs. *Voyez* EXPIATION & ISIAQUES.

OOSCOPIE, s. f. (*Divinat.*) *ὠοσκοπία*, espece de divination en usage chez les anciens, & dont le présage se tiroit par des œufs. *Voyez* Potter *Archæol. græc. liv.* II. *ch. xvii. pag.* 3[illegible].

OOSTBOURG, (*Géog.*) petite ville des Pays-bas, dans la Flandre hollandoise, capitale d'un bailliage de même nom, à une lieue de l'Ecluse. Le prince Maurice s'en rendit maître en 1604, & en fit raser les fortifications. *Long.* 20. 59. *lat.* 51. 20.

OOSTERGO, (*Géog.*) partie orientale de la Frise. Elle contient onze préfectures & deux villes, savoir Lewarden & Dockum.

Le grand nombre de mots terminés en *gawe*, *gouwe*, *ga*, *go*, *gey*, *goy*, nous fait voir que les anciens Frisons donnoient ces noms aux plaines où il y avoit de l'herbe, & notamment pour les pâturages. L'*Oostergo* fut premierement envahi par Godefroy le Bossu; ensuite cette proie passa à Thierri V. comte de Hollande. Frédéric I. partagea le canton entre le comte & l'évêque; mais sans entrer dans le détail, il suffit de remarquer que l'*Oostergo* a été nommé *Pagus*, quand c'étoit un simple pays dont les peuples avoient la liberté; *Comitatus*, lorsqu'il y avoit des comtes particuliers, & *Decanatus*, Doyenné, par rapport au gouvernement de l'évêque d'Utrecht.

OOSTERWYK, (*Géog.*) ce n'est qu'un bourg des Pays-bas dans le Brabant hollandois; mais c'est un bourg considérable, dont la jurisdiction est fort étendue, & qui jouit du même droit que les grandes villes. Il est situé au confluent de deux petites rivieres, à 2 lieues de Bois-le-Duc. *Longit.* 22. 46. *lat.* 51. 45. (*D. J.*)

O P

OPACITÉ, s. f. (*Physiq.*) terme dont les Philosophes se servent pour exprimer la qualité qui rend un corps opaque, c'est-à-dire impénétrable aux rayons de lumiere. *Voyez* LUMIERE.

Le mot *opacité* est opposé à DIAPHANÉITÉ. *Voyez ce mot.*

Qui peut causer l'*opacité* des corps? cette question est embarrassante. On a de la peine à comprendre comment un corps aussi dur que le diamant, est tout ouvert à la lumiere. Mais on comprend bien moins comment un bois aussi poreux qu'est le liege, n'est pas mille fois plus transparent que le cryftal. On n'est pas moins embarrassé a rendre raison pourquoi l'eau & l'huile, qui sont transparentes l'une & l'autre prises à part, perdent leur transparence quand on les bat ensemble: pourquoi le vin de Champagne, qui est brillant comme le diamant, perd son éclat quand les bulles d'air s'y dilatent, & s'y amassent en mousse: pourquoi le papier est opaque quand il n'a dans ses pores que de l'air, qui est naturellement si transparent; & pourquoi le même papier devient transparent quand on en bouche les pores avec de l'eau ou avec de l'huile. Presque tous les hommes, & bien des philosophes, comme le peuple, sont dans le préjugé qu'un corps opaque est ténébreux, parce qu'il n'admet point la lumiere dans ses pores, & que cette lumiere paroîtroit si elle y passoit de part en part: c'est une erreur. Si l'on excepte les premiers élémens dont les corps sont composés, il n'y a peut-être point de corps dans la nature qui ne soit accessible & pénétrable à la lumiere. Elle traverse l'eau & les autres liqueurs simples: elle pénetre les petites lames d'or, d'argent & de cuivre désunies, & devenues assez minces pour être en équilibre avec les liquides corrosifs où on les met en dissolution. Les corps qui nous paroissent les plus simples, comme le sable & le sel, sont transparens. Les corps même quelque peu composés, admettent aisément la lumiere, à proportion de l'uniformité & du repos de leurs parties. Le verre, le cryftal, & sur-tout le diamant, ne sont guere composés que de beaux sables & de quelques sels plus ou moins fins; aussi n'apportent-ils pas beaucoup d'obstacles au passage de la lumiere. Il n'en est pas de même d'une éponge, d'une ardoise, d'un morceau de marbre. Tous ces corps, que nous appellons *opaques*, placés entre le soleil & nos yeux, reçoivent à la vérité la lumiere comme des cribles; mais ils la déroutent, ils l'émoussent, & l'empêchent d'arriver sensiblement jusqu'à l'œil. C'est ce qui va être expliqué dans la suite de cet article.

L'opacité d'un corps vient, selon les Cartésiens, de ce que les pores de ce corps ne sont pas droits, ou directement situés les uns au bout des autres, ou plutôt de ce qu'ils ne sont pas perméables partout.

Mais cette opinion n'est pas exempte de difficultés. En effet, quoiqu'on doive accorder que pour qu'un corps soit transparent, il faut que ses pores soient droits, ou au moins perméables dans toute sa longueur; cependant comment peut-il se faire que non-seulement les verres & les diamans, mais encore l'eau, dont les parties sont si faciles à mettre en mouvement, ayent toujours tous leurs pores droits & perméables en tout sens, tandis que le papier & les feuilles d'or sont impénétrables à la lumiere, & par conséquent, selon les Cartésiens, doivent manquer de pores droits? Il faut donc chercher une autre cause de l'*opacité*.

Tous les corps ont beaucoup plus de pores & de vuides qu'il n'est nécessaire pour qu'une infinité de rayons puissent les traverser en ligne droite, sans rencontrer aucune de leurs parties solides. En effet, l'eau est dix-neuf fois plus legere, c'est-à-dire, plus rare que l'or; & cependant l'or lui-même est si rare que les émanations magnétiques le traversent sans aucune difficulté; & que le mercure pénetre aisément ses pores, que l'eau même les pénetre par compression: donc il s'ensuit que l'or a plus de pores que de parties solides; & à plus forte raison l'eau. *Voyez* PORES.

Ainsi la cause de l'*opacité* d'un corps ne paroît point venir de ce qu'il manque d'un nombre suffisant de pores droits; mais elle vient, selon les philosophes newtoniens, ou de la densité inégale des parties, ou de la grandeur des pores, qui sont ou vuides ou remplis d'une matiere différente de celle du corps; ce qui fait que les rayons de lumiere sont arrêtés dans leur passage par une quantité incombrable de réflexions & de réfractions, jusqu'à ce que tombant enfin sur quelque partie solide, ils s'éteignent & s'absorbent. *Voyez* RÉFRACTION.

C'est pour cela, selon ces philosophes, que le liege, le papier, le bois, *&c.* sont opaques, & que les verres & les diamans sont transparens: car dans les confins ou endroits où se joignent les parties semblables en densité, comme sont celles de l'eau, du verre, des diamans, il n'y a ni réflexion, ni réfraction, à cause de l'action égale en tout sens; mais quand les parties sont inégales en densité, non-seulement entr'elles, mais encore par rapport à l'air, ou au vuide qui est dans leurs pores, l'attraction n'étant pas la même en tout sens, les rayons doivent souffrir dans ces pores des réflexions & des réfractions considérables: ainsi ils ne peuvent traverser les corps étant continuellement détournés de leur chemin, & obligés à la fin de s'éteindre.

Si donc un corps n'est composé, comme l'eau ou

le diamant, que de parties toujours uniformes, la portion de lumiere qui y est admise, roule uniformément dans l'épaisseur de ce corps. Mêmes parties par-tout : même arrangement de pores. Ce pli sera le même jusqu'à l'autre extrémité, d'où la lumiere pourra sortir sensiblement. Mais si le corps où la lumiere entre est composé de parties fort dissemblables, comme de lames de sable, de limon, d'huile, de feu, de sel & d'air, les ballons & les lames de ces élémens étant de différentes densité & de différentes situations, la lumiere s'y réfléchit & s'y plie fort diversement. Elle se détourne de la perpendiculaire en entrant dans une parcelle d'air : elle s'approche vers la perpendiculaire en entrant dans une lame de sel. Les différentes obliquités des surfaces où elle entre de moment en moment, sont une nouvelle source de tortuosité & d'affoiblissement. Il suffit même qu'un corps soit percé d'une grande quantité de trous en tout sens, pour cesser d'être transparent. Les pierreries perdent leur transparence à un grand feu qui les crible, parce que la lumiere y souffre trop de réflexions & de détours sur tant de nouvelles surfaces toutes différemment inclinées, d'où il arrive qu'elle ne peut passer uniformément au travers, & parvenir à l'œil du spectateur.

La multiplicité des lames élémentaires qui composent les corps, est la seconde cause de l'*opacité*, par la diversité des plis qu'elle fait naître dans la lumiere. Toutes ces lames prises séparément sont transparentes : mais mélangées, elles courbent si différemment la lumiere, qu'elles en éteignent la direction & le sentiment. C'est ce qui arrive à l'huile & à l'eau battues ensemble. C'est ce qu'on voit dans le vin de Champagne : lorsqu'on le tire de la cave, & que l'air froid ou comprimé qu'il renferme vient à sentir la chaleur & la communication de l'air extérieur, il se dilate, & soutient la liqueur sur ses ballons élargis, en sorte que la lumiere se pliant sans cesse, & tout différemment dans les lames de vin & dans les bulles d'air, elle ne peut plus se faire appercevoir au-travers de la liqueur. C'est tout ensemble la diversité des inclinaisons des surfaces, & la diversité des réfractions qui causent l'*opacité* dans le papier sec & dans le verre pilé. Il résulte de tous ces exemples, qu'il n'y a point de corps qui ne soit naturellement transparent, & il ne cesse de le paroître qu'au moment que la lumiere s'y déroute & s'y altere, ou dans l'irrégularité des pores, ou dans la variété des parties, & sur-tout des fluides qui la plient tout différemment. *Cet article est de M.* FORMEY, qui l'a tiré en partie du *Spectacle de la nature, tome IV*.

L'interruption & la discontinuité des parties est donc, selon M. Newton, la cause de l'*opacité* : c'est pour cela, selon lui, qu'un corps commence à devenir transparent, lorsqu'on remplit ses pores d'une matiere ou pareille à celle de ses parties, ou au moins d'une densité égale. Ainsi le papier devient un peu transparent lorsqu'il est imbibé d'eau ou d'huile, la pierre appellée *oculus mundi*, lorsqu'elle est trempée dans l'eau, *&c.* Il en est de même de plusieurs autres corps lorsqu'on les trempe dans des fluides qui peuvent pénétrer intimement leurs plus petits pores.

Au contraire les corps les plus transparens peuvent être rendus opaques en vuidant leurs pores, ou en divisant ou séparant les parties qui les composent. Ainsi le papier & l'*oculus mundi* deviennent opaques en les laissant sécher ; la corne, en la gratrant ; le verre, en le pulvérisant, ou en y laissant des pailles ; l'eau-même, quand on y excite des bouteilles ou de l'écume.

A la vérité, pour rendre les corps opaques & colorés, il faut que les interstices de leurs parties ne soient pas moindres que d'une certaine grandeur donnée ; car les corps les plus opaques deviennent transparens, lorsque leurs parties sont considérablement diminuées, comme il arrive aux métaux dissous par les acides. *Voyez* COULEURS & *Chambers*.

OPALE, s. f. (*Hist. nat. Min.*) *opalus*, *lapis elementarius*, *Pæderos Plinii*, *astroites*; pierre précieuse ou agate, d'une couleur laiteuse, qui change de couleur, & présente des couleurs très-vives, très-variées, & assez semblables à celles de la nacre de perle, suivant qu'on change sa position ; elle est dure, fait feu lorsqu'on la frappe avec l'acier ; la lime n'a point de prise sur elle.

Wallerius distingue quatre especes d'*opales* ; savoir, 1°. l'*opale laiteuse* qui, suivant les différens aspects sous lesquelles on la regarde, présente des couleurs bleues, rouges, jaunes, vertes, tandis que le fond de la pierre est de la couleur du lait affoibli par beaucoup d'eau. 2°. L'*opale noirâtre* dans laquelle on croit remarquer comme des paillettes de talc jaune. 3°. L'*opale jaunâtre*, elle ne joue point si bien que les précédentes. 3°. L'*œil de chat*, *Voyez* cet article. M. Bruckmann ajoute 5°. l'*opale bleuâtre*, qui est, dit-on, très-rare, & qui présente les différentes couleurs de l'arc-en-ciel, c'est pourquoi il croit que c'est la *pierre d'iris* des anciens.

Quelques auteurs regardent le *girasol*, comme une espece d'*opale* ; mais il y a quelques différences. *Voyez* GIRASOL.

L'*opale* se trouve quelquefois jointe avec de l'agate, & M. Bruckmann dit avoir vu un morceau d'agate trouvé dans le duché de Deux-ponts, dans lequel on voyoit des bandes ou couches d'onyx, de calcédoine & d'*opale*.

Cette pierre précieuse se trouve dans les Indes orientales, en Egypte, en Arabie, en Hongrie, en Bohême, & en Allemagne : on la trouve ordinairement par morceaux détachés, enveloppée dans des pierres d'une autre nature ; elle est depuis la grandeur de la tête d'une épingle, jusqu'à celle d'une noix, ce qui est pourtant très-rare. On les monte ordinairement en bague, après les avoir fait arrondir ou tailler en facettes, & avoir mis une feuille dessous. Une *opale* sans défaut est une chose très-rare ; les Indiens estiment cette pierre autant que le diamant.

L'art sait contrefaire les *opales*, & peu de gens ignorent que feu M. de Lironcourt, à son retour d'Egypte, où il avoit résidé en qualité de consul de France, a rapporté d'Alexandrie une *opale* d'une grandeur étonnante, qui, après avoir trompé les jouailliers du Levant, qui sont pourtant très-clairvoyans, s'est trouvée à la fin n'être qu'un morceau de verre, imitant parfaitement l'*opale*. (—)

OPALE, *à la monnoie* ; allusion que les fondeurs font du monnoyage à la pierre précieuse qui porte ce nom. Lorsque l'or est en fusion, ou plutôt en bain, qu'il rend toutes sortes de couleurs, ainsi que l'*opale*, les ouvriers disent, l'*or est en opale*, il faut le retirer.

OPALER, v. act. & neut. *en terme de Rafineur de sucre*, n'est autre chose que l'action de remuer avec le couteau dans les formes le sucre, quelque tems après qu'on l'y a versé, quand il a acquis un certain degré de chaleur que l'expérience seule indique. On *opale* pour mêler & confondre le grain avec le sirop dont il ne cherche qu'à se séparer.

OPALES *ou* OPALIES, *opalia*, s. f. plur. (*Hist. anc.*) fête que l'on célebroit à Rome en l'honneur de la déesse Ops.

Varron dit que cette fête se célebroit trois jours après l'expiration des saturnales. Selon Macrobe, on la célebroit le 19 Décembre, qui étoit un des jours des saturnales : il ajoute, que l'on célebroit ces deux fêtes dans le même mois, à cause que Sa-

turne & Ops étoient époux, & que c'étoit à eux qu'on devoit l'art de semer le blé & de cultiver les fruits : c'est pourquoi l'on ne célebroit les *opalies* qu'après la moisson, & l'entiere recolte des fruits. Le même auteur remarque que l'on faisoit des prieres à cette déesse en s'asseyant sur les terres, pour montrer qu'elle étoit la terre, & la mere de toutes choses ; & qu'on faisoit des festins aux esclaves qu'on avoit occupés pendant l'année aux travaux de la campagne.

OPAQUE, CORPS, adj. (*Phys.*) les *opaques* sont ceux qui ne laissent point passer la lumiere. Plusieurs philosophes croient que l'opacité des corps vient de ce que leurs pores sont dans une position oblique & courbe, ensorte que la lumiere n'y peut pas passer librement à-travers, comme elle fait à-travers les corps transparens ; d'où il arrive que tenant les corps *opaques* contre le jour, on ne peut pas y voir à-travers. Ce qui semble confirmer cette idée, c'est que les corps minces sont presque tous plus ou moins transparens, parce qu'alors leurs pores ayant peu de longueur, peuvent être regardés comme droits, par la même raison qu'on peut regarder comme des lignes la portion très petite d'une courbe.

D'autres croient que la transparence des corps vient de l'analogie ou affinité qu'il y a entre les parties de ces corps & les parties de la lumiere, analogie qui les rend propres à nous la transmettre. *Voyez* OPACITÉ.

OPATOW, (*Géog.*) petite ville de Pologne au Palatinat de Sendomir, & à quatre milles de la ville de ce nom. *Long.* 49. 30. *lat.* 50. 25. (*D. J.*)

OPERA, s.m. (*Belles lett.*) espece de poëme dramatique fait pour être mis en musique, & chanté sur le théâtre avec la symphonie, & toutes sortes de décorations en machines & en habits. La Bruyere dit que l'*opéra* doit tenir l'esprit, les oreilles & les yeux dans une espece d'enchantement : & Saint-Evremont appelle l'*opéra* un *chimérique assemblage de poësie & de musique*, dans lequel le poëte & le musicien se donnent mutuellement la torture. L'anglois porte *cramp*. *Voyez* POEME LYRIQUE.

Nous avons reçu l'*opéra* des Vénitiens, parmi lesquels il fait le principal amusement du carnaval. *Voyez* COMÉDIE.

Tandis que le théâtre tragique & comique se formoit en France & en Angleterre, l'*opéra* prit naissance à Venise. L'abbé Perrin, introducteur des ambassadeurs auprès de Gaston, duc d'Orléans, fut le premier qui tenta ce spectacle à Paris, & il obtint à cet effet un privilege du roi en 1669. L'*opéra* ne fut pas long-tems à passer de France en Angleterre.

L'auteur du spectateur (Adisson) observe que la musique françoise convient beaucoup mieux à l'accent & à la prononciation françoise que la musique angloise ne convient à l'accent & à la prononciation angloise, & qu'elle est même plus convenable à l'humeur gaie de la nation françoise. *Voyez* RÉCITATIF.

Il est certain que le spectacle que nous nommons *opéra*, n'a jamais été connu des anciens, & qu'il n'est, à proprement parler, ni comédie, ni tragédie. Quoique Quinault & Lully, & depuis plusieurs autres poëtes & musiciens en aient donné de fort beaux : on n'en peut citer qu'un très-petit nombre dans lesquels se trouvent tout-à-la-fois réunis les merveilleux des machines, la magnificence des décorations, l'harmonie de la musique, le sublime de la poésie, la conduite du théâtre, la régularité de l'action, & l'intérêt soutenu pendant cinq actes. Il est rare que quelqu'une de ces parties ne se démente. D'ailleurs les ballets sont composés d'entrées dont les sujets sont différens, n'ont souvent qu'un rapport arbitraire & très-éloigné, & dont on peut dire avec Despreaux,

Que chaque acte en la piece est une piece entiere.

Cette irrégularité si palpable fait penser que le nom de *poëme dramatique* ne convient pas à l'*opéra*, & qu'on s'exprimeroit beaucoup plus exactement en l'appellant un *spectacle* : car il semble qu'on s'y attache plus à enchanter les yeux & les oreilles, qu'à contenter l'esprit.

Il y a à Rome une espece d'*opera* spirituel, qu'on donne fréquemment pendant le carême. Il consiste en dialogue, duo, trio, ritournelles, chœurs, *&c.* Le sujet en est toujours pris ou de l'Ecriture, ou de la vie de quelque saint : en un mot, de quelque matiere édifiante. Les Italiens l'appellent *oratorio* ; les paroles sont souvent en latin, & quelquefois en Italien.

Je desire qu'on me permette d'ajouter quelques réflexions sur ce spectacle lyrique. Un *opéra* est, quant à la partie dramatique, la répréséntation d'une action merveilleuse. C'est le divin de l'épopée mis en spectacle. Comme les acteurs sont des dieux ou des héros demi-dieux, ils doivent s'annoncer aux mortels par des opérations, par un langage, par une inflexion de voix qui surpasse les lois du vraissemblable ordinaire. Leurs opérations ressemblent à des prodiges. C'est le ciel qui s'ouvre, le chaos qui se dissipe, les élemens qui succedent, une nuée lumineuse qui apporte un être céleste ; c'est un palais enchanté qui disparoît au moindre signe, & se transforme en désert, *&c.*

Mais comme on a jugé à propos de joindre à ces merveilles le chant & la musique, & que la matiere naturelle du chant musical est le sentiment, les artistes ont été obligés de traiter l'action pour arriver aux passions, sans lesquelles il n'y a point de musique, plutôt que les passions pour arriver à l'action ; & en conséquence il a fallu que le langage des acteurs fût entierement lyrique, qu'il exprimât l'extase, l'enthousiasme, l'ivresse du sentiment, afin que la musique pût y produire tous ses effets.

Puisque le plaisir de l'oreille devient le plaisir du cœur, de-là est née l'observation qu'on aura faite, que les vers mis en chant affectent davantage que les paroles seules. Cette observation a donné lieu à mettre ces recits en musique ; enfin l'on est venu successivement à chanter une piece dramatique toute entiere, & à la décorer d'une grande pompe ; voilà l'origine & l'exécution de nos *opéra*, spectacle magique,

Où dans un doux enchantement
Le citoyen chagrin oublie
Et la guerre, & le parlement,
Et les impôts, & la patrie,
Et dans l'ivresse du moment
Croit voir le bonheur de sa vie.

Dans ce genre d'ouvrages le poëte doit suivre, comme ailleurs, les loix d'imitation, en choisissant ce qu'il y a de plus beau & de plus touchant dans la nature. Son talent doit encore consister dans une heureuse versification qui intéresse le cœur & l'esprit.

On veut dans les décorations une variété de scenes & de machines ; tandis qu'on exige du musicien une musique savante & propre au poëme. Ce que son art ajoute à l'art du poëte, supplée au manque de vraissemblance qu'on trouve dans des acteurs qui traitent leurs passions, leurs querelles, & leurs intérêts en chantant, puisqu'il est vrai que la peine & le plaisir, la joie, & la tristesse s'annoncent toujours ici par des chants & des danses ; mais la musique a tant d'empire sur nous, que ses expressions commandent à l'esprit, & lui font la loi.

L'intelligence

L'intelligence des sons est tellement universelle, qu'elle nous affecte de différentes passions, qu'ils représentent aussi fortement, que s'ils étoient exprimés dans notre langue maternelle. Le langage humain varie suivant les diverses nations. La nature plus puissante, & plus attentive aux besoins & aux plaisirs de ses créatures, leur a donné des moyens généraux de les peindre, & ces moyens généraux sont imités merveilleusement par des chants.

S'il est vrai que des sons aigus expriment mieux le besoin de secours dans une crainte violente, ou dans une douleur vive, que des paroles entendues dans une partie du monde, & qui n'ont aucune signification dans l'autre; il n'est pas moins certain que de tendres gémissemens frappent nos cœurs d'une comparaison bien plus efficace, que des mots, dont l'arrangement bisarre fait souvent un effet contraire. Les sons vifs & légers de la musique ne portent-ils pas inévitablement dans notre ame un plaisir gai, que le récit d'une histoire divertissante n'y fait jamais naître qu'imparfaitement ?

Mais, dira-t-on, il est fort étrange qu'un homme vienne nous assurer en vers qu'il est accablé de malheurs, & que bientôt après il se tue lui-même en chantant. Je pourrois répondre, que l'idée qu'on se fait du chant & l'habitude où l'on est dès le bas âge de le regarder comme l'enfant unique du plaisir, & de la joie, cause en partie cette prévention. Elle se dissiperoit si l'on considéroit le chant dans son essence réelle, c'est-à-dire, si l'on réflechissoit que le chant n'est précisement qu'un arrangement de tons différens; alors il ne paroîtroit pas plus extraordinaire que les tons d'un héros fussent mesurés à l'*opéra*, que d'entendre à la comédie un prince parler en vers à son conseil sur des matieres importantes.

Supposons pour un moment que le roi de France envoyât les acteurs & les actrices de l'*opéra* peupler une colonie déserte, & qu'il leur ordonnât de ne se demander les choses les plus nécessaires, & de ne converser ensemble que comme ils se parlent sur le théâtre; les enfans qui naîtroient au bout de quelque-tems dans cette île bégayeroient des airs, & toutes les inflexions de leur voix seroient mesurées. Les fils des danseurs marcheroient toujours en cadence, pour se rendre en quelque lieu que ce fût; & si cette postérité chantante & dansante venoit jamais dans la patrie de ses peres, ses oreilles seroient choquées de la dissonnance qui regne dans les tons de notre conversation, & ses yeux seroient blessés de notre façon de marcher.

L'*opéra* est si brillant par sa magnificence, & si surprenant par ses machines, qui font voler une homme aux cieux, ou le font descendre aux enfers, & qui dans un instant placent un palais superbe où étoit un désert affreux, que si les peuples sauvages voisins de l'île où dans ma supposition j'ai rélégué l'*opéra*, venoit à ce spectacle, loin de le trouver ridicule, je ne doute guere qu'il n'admirassent le génie des acteurs, & qu'ils ne les regardassent comme des intelligences célestes.

Dans nos pays éclairés sur les ressorts qui meuvent toutes les divinités de l'*opéra*, les sens même sont si flattés par le chant des récits, par l'harmonie qui les accompagne, par les chœurs, par la symphonie, par le spectacle entier, que l'ame qui se laisse facilement séduire à leur plaisir, veut bien être enchantée par une fiction, dont l'illusion est, pour ainsi dire, papable.

Il s'en faut pourtant beaucoup que les décorations, la musique, le choix des pieces, leur conduite, & les acteurs qui les jouent soient sans défauts. Ajoutez que les salles où l'on représente ces sortes de pieces merveilleuses, sont si petites, si négligées, si mal placées, qu'il paroît que le gouvernement protege moins ce spectacle, qu'il ne le tolere.

Quant à la versification de nos *opéras*, elle est si prosaïque, si monotone, si dénuée du style de la poésie, qu'on n'en peut entreprendre l'éloge. Quinaut lui-même, souvent très-heureux dans les pensées, ne l'est pas toujours dans l'expression. Ses plus belles images sont foibles, comparées à celles de nos illustres poëtes dramatiques. Je ne choisis point ses moindres vers, lorsque je prends ceux-ci pour exemple.

C'est peut-être trop tard vouloir plaire à vos yeux,
Je ne suis plus au tems de l'aimable jeunesse,
Mais je suis roi, belle princesse,
Et roi victorieux.
Faites grace à mon âge en faveur de ma gloire.

Mithridate plein de la même idée, la rend dans Racine par ces images toutes poétiques.

Jusqu'ici la fortune, & la victoire même,
Cachoient mes cheveux blancs sous trente diadêmes;
Mais ce tems-là n'est plus; je regnois, & je fuis.
Mes ans se sont accrus, mes honneurs sont détruits;
Et mon front dépouillé d'un si noble avantage,
Du tems qui l'a flétri, laisse voir tout l'outrage.

Ne voit-on pas tomber tant de couronnes de la tête de Mithridate vaincu, ses cheveux blancs, ses rides paroître, & ce roi à qui sa disgrace fait songer à sa vieillesse, honteux de parler d'amour ? (*D. J.*)

OPÉRA DES BAMBOCHES, (*Spectacle françois.*) l'*opéra des bamboches*, de l'invention de la Grille, fut établi à Paris vers l'an 1674, & attira tout le monde durant deux hivers. Ce spectacle étoit un *opéra* ordinaire, avec la différence que la partie de l'action s'exécutoit par une grande marionette, qui faisoit sur le théâtre les gestes convenables aux récits que chantoit un musicien, dont la voix sortoit par une ouverture ménagée dans le plancher de la scene: ces sortes de spectacles ridicules réussiront toujours dans ce pays.

OPÉRA COMIQUE, (*Spectacle françois.*) ce spectacle est ouvert à Paris durant les foires de S. Laurent & de S. Germain. On peut fixer l'époque de l'*opéra comique* en 1678, & c'est, en effet, cette année que la troupe d'Alard & de Maurice vint représenter un divertissement comique, en trois intermedes, intitulé *les forces de l'amour & de la magie*. C'étoit un composé bisarre de plaisanteries grossieres, de mauvais dialogues, de sauts périlleux, de machines & de danses.

Ce ne fut qu'en 1715 que les comédiens forains ayant traité avec les syndics & directeurs de l'acad. royale de musique, donnerent à leur spectacle le titre d'*opéra comique*. Les pieces ordinaires de cet *opéra*, étoient des sujets amusans mis en vaudevilles, mêlés de prose, & accompagnés de danses & de ballets. On y représentoit aussi les parodies des pieces qu'on jouoit sur les théâtres de la comédie françoise, & de l'académie de musique. M. le Sage est un des auteurs qui a fourni un plus grand nombre de jolies pieces à l'*opéra comique*; & l'on peut dire en un sens, qu'il fut le fondateur de ce spectacle, par le concours de monde qu'il y attiroit.

Les comédiens françois voyant avec déplaisir que le public abandonnoit souvent leur théâtre, pour courir à celui de la foire, firent entendre leurs plaintes, & valoir leur privilege. Ils obtinrent que les comédiens forains ne pourroient faire des représentations ordinaires. Ceux-ci ayant donc été réduits à ne pouvoir parler, eurent recours à l'usage des cartons sur lesquels on écrivoit en prose, ce que le jeu des acteurs ne pouvoit rendre. A cet expédient on en substitua un meilleur, ce fut d'écrire des cou-

plets sur des airs connus, que l'orchestre jouoit, que des gens gagés, répandus parmi les spectateurs, chantoient, & que le public accompagnoit souvent en chorus : cette idée donnoit au spectacle une gaieté qui en fit long-tems le mérite. Enfin l'*opéra comique*, à la sollicitation des comédiens françois, fut tout-à-fait supprimé.

Les comédiens italiens qui, depuis leur retour à Paris en 1716, faisoient une recette médiocre, imaginerent, en 1721, de quitter pour quelque tems leur théâtre de l'hôtel de Bourgogne, & d'en ouvrir un nouveau à la foire : ils y jouerent trois années consécutives pendant la foire seulement ; mais comme la fortune ne les favorisa point dans ce nouvel établissement, ils l'abandonnerent.

On vit encore reparoître l'*opéra commique* en 1724, mais en 1745, ce spectacle fut entierement aboli. L'on ne jouoit plus à la foire que des scenes muettes & des pantomimes.

Enfin le sieur Monet a obtenu la permission de rétablir ce spectacle à la foire S. Germain de l'année 1752. Il ne consiste que dans le choix d'un sujet qui produise des scenes bouffonnes, des représentations assez peu épurées, & des vaudevilles dont le petit peuple fait ses délices.

Opéra italien, (*Spectacle moderne*) ce spectacle fut inventé au commencement du xvij. siecle à Florence, contrée alors favorisée de la fortune comme de la nature, & à laquelle on doit la réproduction de plusieurs arts anéantis pendant des siecles, & la création de quelques-uns. Les Turcs les avoient chassés de la Grece, les Médicis les firent revivre dans leurs états. Ce fut en 1646 que le cardinal Mazarin fit représenter en France pour la premiere fois des *opéras italiens* exécutés par des voix qu'il fit venir d'Italie.

Mais nos premiers faiseurs d'*opéra* ne connurent l'art & le génie de ce genre de poëme dramatique qu'après que le goût des François eut été élevé par les tragédies de Corneille & de Racine. Aussi nous ne saurions plus lire aujourd'hui sans dédain l'*opéra* de Gilbert & la Pomone de l'abbé Perrin. Ces pieces écrites depuis 90 ans nous paroissent des poëmes gothiques, composés cinq ou six générations avant nous. Enfin M. Quinault, qui travailla pour notre théâtre lyrique, après les auteurs que j'ai cités, excella dans ce genre ; & Lully, créateur d'un chant propre à notre langue, rendit par sa musique aux poëmes de Quinault l'immortalité qu'elle en recevoit. (*D. J.*)

Opéra, est aussi un mot consacré en musique pour distinguer les différens ouvrages d'un même auteur. On dit l'*opera octava de Corelli*, *l'opera terza de Vivaldi*, &c. On traduit ce mot en françois par *œuvre*. *Voyez* Œuvre. L'un & l'autre sont principalement en usage pour la symphonie. (*S*)

Opéra, *terme de jeu* ; c'est le repic & le capot au piquet. Celui qui essuie ce coup est *opéra*. Les quatres coups pic, repic, blanche & capot, repic & capot, dans le même coup, s'appelle *grand opéra*.

OPÉRATEUR, s. m. (*Chirurgie.*) celui qui opere de la main sur le corps de l'homme, pour lui conserver ou lui rétablir la santé. L'opération étant le caractere distinctif de la partie de l'art de guérir, connu sous le nom de *chirurgie*, l'on n'a souvent cherché dans le chirurgien que la qualité d'*opérateur*. Nous avons démontré *au mot* Chirurgie, l'erreur de ceux qui en auroient une si fausse idée. On peut cependant considerer par abstraction, le chirurgien comme *opérateur*, & déterminer quelles qualités il doit avoir pour exercer avec habileté les opérations, & comment il peut acquerir ces qualités.

Suivant Celse, qui a fait de la Chirurgie le plus bel éloge, les fonctions de cet art ne seroient dévolues qu'à de jeunes gens. Il faut, dit-il expressément, que le chirurgien soit jeune, ou du moins peu avancé en âge, ce qui ne doit sans doute s'entendre que des éleves : car Hippocrate qui a cultivé la Chirurgie avec tant de soins & de succès, & tous ceux qui dans l'antiquité l'ont enrichie de leurs découvertes, n'étoient sûrement pas dans la premiere jeunesse, lorsqu'ils s'immortalisoient en contribuant par leurs travaux aux progrès d'une science & d'un art qui exige tant d'expérience & d'études. Le chirurgien, continue Celse, doit avoir la main ferme, adroite & jamais tremblante ; qu'il se serve de la gauche comme de la droite ; qu'il ait la vûe claire, perçante ; qu'il soit courageux, & ne s'abandonne point à la compassion, *animo intrepidus*, *immisericors*. Les interpretes ont souvent mal rendu ce dernier terme, en le traduisant par ceux d'*impitoyable* & d'*insensible*. Un chirurgien ne peut assez adoucir, par la sensibilité qu'il marque au malade, les douleurs qu'il est obligé de lui faire sentir. Celse, cet auteur si élégant, & qui a écrit avec tant de précision, semble avoir prévu le mauvais sens qu'on pouvoit prêter à son expression ; car il l'a commentée par deux ou trois phrases dont le résultat est de dire que le chirurgien doit opérer sans s'émouvoir, & comme si les plaintes du malade ne faisoient aucune impression sur lui, ce que ne rendent point les termes d'*insensible* ou d'*impitoyable*.

Pour envisager la Chirurgie du côté des opérations, nous distinguerons deux sortes d'opérations : 1°. les opérations reglées qu'on peut apprendre sur les cadavres ; & secondement celles que nous appellons *cas de Chirurgie*, qui sont toutes des opérations singulieres ; telles sont toutes celles dont le hasard fournit les occasions, qu'on n'apprend point par le même exercice, & qu'on n'est en état de pratiquer que par les lumieres de l'esprit acquises par l'étude. Les premieres, c'est-à-dire les opérations qu'on peut essayer sur les cadavres, sont en très-petit nombre ; telles sont le trépan, l'amputation des membres, la lithotomie, l'empyeme, & quelques autres. Le tems qu'il faut pour acquérir la facilité d'exercer ces opérations sur les corps morts, est fort borné. Un chirurgien qui a appris l'Anatomie, & qui sait diriger un scalpel pour dégraisser un muscle, chose qui est très-facile, a beaucoup plus d'adresse qu'il n'en faut pour faire une amputation ou toute autre opération. N'y a-t-il pas des paysans, des manœuvres grossiers, qui font avec la plus grande dextérité sur des animaux, des opérations qui passent pour les plus délicates, & qui le sont en effet ? Celles qu'on estime les plus difficiles, ne sont qu'une dissection grossiere & fort aisée, en ne les regardant que du côté du manuel, & de la dextérité qu'on requiert pour les pratiquer. Ce n'est pas par l'exercice continuel qu'on devient bon *opérateur* ; les mains sont toujours suffisamment disposées pour exécuter ce que l'intelligence prescrit. Il seroit ridicule de penser qu'un habile chirurgien qui, par exemple, n'auroit pas fait l'opération du trépan depuis 4 ans, fût moins en état de la faire, qu'un médiocre qui l'auroit pratiquée depuis 3 mois. On sait que les grandes opérations ne sont pas journalieres hors des hôpitaux ; & dans les hôpitaux mêmes, on n'est pas surpris d'être plusieurs années sans trouver l'occasion d'en pratiquer la plus grande partie. De plus, quand les opérations seroient plus fréquentes dans les hôpitaux, on sait qu'il n'y a qu'un très-petit nombre de spectateurs qui puissent voir l'*opérateur*, souvent en l'incommodant beaucoup, & toujours en s'incommodant eux-mêmes, & s'empêchant mutuellement de rien voir distinctement.

D'ailleurs que peut-on apprendre en voyant opérer ? Si l'on y fait sérieusement réflexion, on réduira

à peu de chose cet exercice des yeux. N'est-il pas hors de doute qu'aussitôt que l'instrument entre dans les chairs, il se dérobe à la vûe, & qu'il n'y a plus que celui qui le conduit qui sache précisement ce qu'il fait. Le spectateur qui ne seroit pas instruit par la théorie de tout ce qu'il y a à faire pour exécuter l'opération; qui n'en connoîtroit pas les différens tems; qui ne sauroit pas de quelle importance il est de ménager certaines parties; qui n'auroit aucune notion sur les raisons qu'il y a d'en couper d'autres, que leur usage sembleroit devoir faire respecter, un tel spectateur est là comme un automate; & celui qui est instruit des préceptes qui regardent la méthode d'opérer, peut seulement imaginer à-peu-près ce que fait l'*opérateur* dans les différens instans de l'opération. Voilà à quoi se réduit toute l'instruction que peut lui procurer la fonction de spectateur. Et comment reduiroit-il en acte, & imiteroit-il ce qu'il a vu, puisqu'il ne peut par cet exercice des yeux, acquérir les connoissances nécessaires?

La Chirurgie, considerée même comme l'art d'opérer, ne peut être un art d'imitation, & où il ne s'agisse que d'avoir de l'adresse pour bien faire. On n'apprend essentiellement la méthode d'opérer que par la lecture reflechie des auteurs qui ont le mieux traité cette matiere. Il faut sans contredit, voir pratiquer les maîtres de l'art; mais on ne les voit utilement, que lorsque l'esprit est muni des connoissances requises: les yeux ne voient rien, c'est l'esprit qui voit par les yeux. Il faut de même que ce soit l'esprit qui donne de l'adresse & de l'intelligence aux mains d'un chirurgien. Il y a quelques opérations dont on doit faire l'essai sur les cadavres; mais l'exercice réiteré de ces essais ne supplée point à l'étude des principes: c'est ce qui fait que des gens naturellement très-adroits, font très-mal les opérations de Chirurgie; & que d'autres gens qui ne se piqueroient pas de plus d'adresse que d'autres dans les choses ordinaires de la vie, font avec une habileté merveilleuse les opérations de la Chirurgie. Il n'y a que l'intelligence & le savoir qui puissent conduire le chirurgien dans la plûpart des opérations. *Voyez ce que nous avons dit à ce sujet au mot* CHIRURGIE.

Lanfranc de Milan, qui professoit la Chirurgie à Paris, sous le regne de Philippe-le-Bel, en 1295, parle des qualités naturelles, morales & scientifiques d'un chirurgien. Il n'en exige pas peu, & il les considere toutes relativement aux opérations; il est court sur les qualités corporelles, il ne demande que la fermeté de la main & sa bonne conformation, avec des doigts grêles & longs. Mais du côté des connoissances de l'esprit, il requiert pour base de la Chirurgie, toute la théorie de la Médecine, prise dans sa plus grande étendue. En parlant de la nécessité de distinguer les tempéramens & les diverses complexions, il suppose deux hommes de même âge, qui au même lieu & à la même heure, reçoivent un coup d'épée au-travers du bras; l'un est d'un tempérament chaud, & l'autre d'une complexion froide. Suivant l'opinion vulgaire, dit Lanfranc, la Chirurgie doit donner les mêmes secours à ces deux hommes. Mais la science des complexions apprendra à les traiter diversement; elle nous enseigne ce que l'on doit en craindre dans la cure de l'un & de l'autre. L'un sera sujet à la fievre, au gonflement de la partie, à l'inflammation & aux abscès. Il faudra donc avoir égard à ce qui s'est passé; on s'informera s'il a perdu beaucoup de sang par sa plaie, afin de le faire saigner, s'il est besoin, à proportion de son âge & de ses forces; on le mettra à un régime très-leger: & l'autre ne sera pas saigné; on regardera son sang comme le trésor de la vie; on lui permettra des alimens pour le nourrir, & peut-être du vin pour soutenir ses forces. Ce n'est pas seulement le tempérament général du corps qu'il faut observer dans le traitement des maladies chirurgicales, la complexion particuliere des parties fournit au chirurgien des indications différentes. Le remede qui a à un très-haut degré la faculté astringente ou dessicative sur des chairs fermes & élastiques, ne produira pas ces effets au degré le plus foible sur des chairs molles & relâchées. Le même médicament qui résiste puissamment à la pourriture dans un cas, l'excite dans d'autres; c'est donc par les connoissances physiques & expérimentales, par le raisonnement & le bon usage des observations, qu'on parviendra à bien diriger les opérations: il y a nombre d'inductions à tirer du tems, du lieu, des saisons & des causes extérieures. Quoiqu'en général il faille réunir les plaies, sont-ce les mêmes opérations qui procureront la réunion d'une plaie par instrument tranchant, ou par un coup de pierre, ou par la morsure d'un animal? N'y a-t-il pas une autre conduite à tenir si l'animal est enragé ou s'il ne l'est pas? Lanfranc cite ces exemples; & de tous les détails dans lesquels il est entré, sur les différens points de doctrine nécessaires au médecin, il conclut que le chirurgien n'en doit pas être moins instruit; sans préjudice des connoissances qui lui sont particulieres: c'est le témoignage d'un médecin, il n'est pas suspect. (*Y*)

OPÉRATION, s. f. *en Logique*, se dit des actes de l'esprit. On en compte quatre: savoir, l'*appréhension* ou *perception*, le *jugement*, le *raisonnement* & la *méthode*, *voyez-les chacun à son article.* Toutes les *opérations* de notre ame s'engendrent d'une premiere: voici l'ordre de leur génération. Nous commençons par éprouver des perceptions dont nous avons conscience. Nous formons-nous ensuite une conscience plus vive de quelques perceptions; cette conscience devient attention. Dès-lors les idées se lient, nous reconnoissons en conséquence les perceptions que nous avons eues, & nous nous reconnoissons pour le même être qui les a eues: ce qui constitue la réminiscence. L'ame réveille-t-elle ses perceptions; c'est imagination. Les conserve-t-elle; c'est contemplation. En rappelle-t-elle seulement les signes; c'est mémoire. Dispose-t-elle de son attention; c'est réflexion; & c'est d'elle enfin que naissent toutes les autres. C'est proprement la réflexion qui distingue, compare, compose, décompose & analyse; puisque ce ne sont là que différentes manieres de conduire son attention. De-là se forment, par une suite naturelle, le jugement, le raisonnement, la conception.

OPÉRATION, *en Théologie*, se dit des actions du Verbe & de l'Homme dans J. C. L'Eglise catholique enseigne qu'il y a deux *opérations* en J. C. l'une *divine* & l'autre *humaine*, & non pas une *opération théandrique*, comme s'exprimoient les Monothélites & les Monophysites. *Voyez* THÉANDRIQUE.

OPÉRATION, *terme de Chirurgie*, action méthodique de la main du chirurgien sur les parties du corps de l'homme, pour lui conserver ou lui rétablir la santé.

Les *opérations* de chirurgie s'exécutent généralement en réunissant les parties divisées; en divisant ce qui est uni; en faisant l'extraction des corps étrangers, & extirpant ce qui est superflu, défectueux & nuisible; & en ajoutant ce qui manque par défaut de la nature ou par accident. Ces quatre genres d'*opérations* sont connus sous les noms de *synthese*, de *diérese*, d'*exérese* & de *prothese*. Voyez *ces mots chacun à son article.* Souvent plusieurs de ces *opérations* se trouvent réunies dans une seule; tel est un abscès qu'on ouvre, dont on tire le pus, & où il faut ensuite procurer la réunion des parties.

Les *opérations* se font suivant certaines regles générales. Les auteurs scholastiques prescrivent essen-

tiellement quatre chofes. Il faut obferver 1°. quelle eft l'*opération* qu'on doit faire ; 2°. pourquoi on la fait ; 3°. fi elle eft néceffaire & poffible ; 4°. enfin quelle eft la maniere de la faire.

On faura, dit-on, quelle eft l'*opération* qu'on doit faire, par les connoiffances anatomiques de la partie malade ; par les lumieres qu'on aura acquifes en lifant les auteurs qui ont traité des *opérations*, & pour avoir vu pratiquer ces mêmes *opérations* par les maîtres de l'art, *voyez* OPÉRATEUR. La nature de la maladie, fes caufes, fes fymptomes & fes indications, doivent fournir les raifons pourquoi on la fait : on jugera fi elle eft néceffaire & poffible, en examinant la maladie, les forces du malade, fon tempérament, les accidens qui compliquent fa maladie. Enfin la maniere de la faire eft une quatrieme condition qu'on remplit par l'attention à fuivre les regles que l'art prefcrit pour chaque *opération*.

Quand on a eu égard à ces chofes, & qu'on eft déterminé à entreprendre une *opération*, il faut confiderer ce qui doit fe faire avant, pendant & après. Avant l'*opération*, toutes les chofes néceffaires pour la bien exécuter feront difpofées, *voyez* APPAREIL. Pendant qu'on la fait, on fera exact à mettre en pratique les differens préceptes qui concernent chaque *opération* ; & après qu'on l'a faite, on appliquera méthodiquement l'appareil : le malade fera mis en fituation, & l'on apportera tous les foins convenables pour le conduire à une parfaite guérifon.

Toutes les *opérations* de chirurgie ne font pas des fecours urgens ; il y en a qui toutes néceffaires qu'elles font, peuvent être différées, & remifes à une faifon plus favorable, comme le printems & l'automne : l'hiver & l'été ne jouiffent pas des mêmes avantages pour obtenir une heureufe guérifon. L'*opération* de la taille, de la cataracte & autres ; l'extirpation d'une loupe dont les progrès font lents, *&c.* peuvent fe remettre. Mais lorfqu'il y a des accidens qui peuvent mettre la vie du malade en danger, on n'a plus d'égards aux faifons : on eft quelquefois obligé de faire l'*opération* de la taille pendant l'hiver, au plus fort du froid ; comme on la fait auffi dans les chaleurs les plus exceffives, lorfque les accidens preffent. Mais alors on doit avoir l'attention d'empêcher, par des précautions convenables, que les malades ne reffentent les effets de ces différentes difpofitions de l'air.

Quoique l'*opération* foit le principal caractere de la Chirurgie, on n'eft point chirurgien pour avoir acquis quelque facilité dans l'art d'opérer ; ou plutôt quelque adreffe qu'on ait, on ne poffede jamais l'art d'opérer fans une infinité de connoiffances que l'ignorance a voulu faire croire étrangeres à cet égard ; & qui font néanmoins les lumieres fans lefquelles les *opérations* ne fe feront que par une routine, plus fouvent meurtriere qu'utile. L'*opération* ne convient point dans toutes les maladies chirurgicales, c'eft un moyen extrème qu'il ne faut mettre en ufage que lorfqu'il n'eft pas poffible de guérir la maladie par des voies moins douloureufes. Lors même que les *opérations* ont lieu, elles ne font qu'un point du traitement, & pendant toute fa durée, il faut que par une conduite intelligente & méthodique, on difpofe le malade à l'*opération* ; qu'on prévienne ou qu'on détruife les accidens qui pourroient en empêcher le fuccès ; & enfin que par le concours de tous les moyens fagement adminiftrés, on guériffe après l'*opération*, laquelle indépendamment de la caufe fâcheufe, & fouvent mortelle qui la prefcrit, eft fouvent par elle-même une maladie très-dangereufe. Voudroit-on faire confifter la capacité & le mérite d'un chirurgien à favoir mutiler avec hardieffe ? Le fuccès des grandes *opérations* eft à la vérité le triomphe des Chirurgiens ; mais ce triomphe même peut être la honte de la Chirurgie. L'*opération* eft la premiere & l'unique reffource d'un prétendu chirurgien, qui n'eft qu'opérateur. Toute fa gloire & fon profit fe trouvent dans les *opérations* qu'il fait ; il cherche à les multiplier ; il trouve qu'il n'en fait jamais affez ; au contraire un vrai chirurgien, un homme favant & expérimenté cherche à ne compter fes fuccès que par les *opérations* qu'il a fçu prévenir, & par les membres qu'il a pu conferver. (*Y*)

OPÉRATION CÉSARIENNE, opération de Chirurgie, par laquelle on incife le ventre & la matrice d'une femme pour en tirer l'enfant. Nous avons parlé de cette opération au *mot* CÉSARIENNE ; nous allons ajouter ce qui manque dans l'article où nous renvoyons, à la doctrine néceffaire pour être inftruit de tout ce qui regarde une matiere auffi importante.

Le fecond tome de l'Encyclopédie où fe trouve notre premier article, a paru en 1751, & nous y avons fait mention d'un mémoire publié en 1743 dans le premier tome des Mémoires de l'académie royale de Chirurgie, fur l'*opération céfarienne*, dans lequel on prouve fon utilité & fa poffibilité ; cette académie n'a mis au jour le fecond volume de fes Mémoires qu'en 1753 : il contient une differtation fort étendue fur les cas qui exigent l'*opération céfarienne* ; car on ne peut fe diffimuler que parmi les faits de pratique qui ont fourni les preuves de fa poffibilité, il n'y en eût quelques-uns qui montroient qu'on s'étoit déterminé trop legerement & fans motif fuffifant à entreprendre une *opération* auffi dangereufe fur la femme vivante. C'eft donc rendre un important fervice à l'humanité que de difcuter les cas où cette *opération* doit être pratiquée, je n'en ferai que l'énumération ; on aura recours à la differtation pour les détails. Ces cas font, 1°. la mauvaife conformation des os du baffin de la mere, par l'applatiffement des os pubis, le rapprochement des tuberofités des os ifchion, enfin quand le paffage eft trop étroit pour laiffer fortir l'enfant. S'il étoit mort & qu'on pût l'avoir par parties avec le crochet, il ne faudroit pas expofer la mere aux rifques de l'*opération céfarienne* ; il n'eft queftion d'opérer fur la femme vivante que pour fauver la vie à la mere & à l'enfant. 2°. L'étroiteffe du vagin par des tumeurs ou callofités. Il faut avant que d'en venir à l'*opération* être bien affuré que l'obftacle eft abfolument infurmontable ; les obfervations de M. de la Motte montrent qu'on a incifé avec fuccès les parties molles qui réfiftoient au paffage, & que les accouchemens fe font faits enfuite fans difficulté de cette part. 3°. Dans les efforts inefficaces de la femme en travail, la matrice fe déchire quelquefois vers le ventre : ce déchirement & le paffage de l'enfant dans le ventre exigent l'*opération céfarienne*. 4°. Les conceptions ventrales dans certains cas affez rares : communément l'*opération* feroit plus dangereufe que profitable, par la difficulté de détacher l'enfant des adhérences qu'il a contractées aux différentes parties. 5°. L'*opération céfarienne* eft indiquée dans quelques cas de la hernie de la matrice par une éventration. Il eft certain qu'on peut abufer de l'*opération céfarienne* ; en général le grand principe eft de ne la pratiquer que dans les cas où il eft néceffaire de terminer l'accouchement, & où il y a impoffibilité phyfique de le pouvoir faire par les voies ordinaires : cette regle bien méditée fera juger de tous les cas.

En parlant du manuel de l'*opération* à l'article CÉSARIENNE, au fecond tome de ce Dictionnaire, nous avons dit qu'il falloit incifer avec précaution lorfqu'on coupe le péritoine, de crainte de bleffer les inteftins ; on évitera cet inconvénient très-dange-

reux ſi l'on fait l'*opération* ſuivant la méthode que je vais preſcrire. La femme étant en ſituation, on fera l'inciſion dans le lit déſigné, & l'on ne coupera d'abord que la peau & la graiſſe, enſuite on pénétrera dans le bas-ventre en inciſant ſeulement dans le tiers inférieur de la premiere diviſion, par ce moyen on ne rencontrera que la matrice, dont le fond ſoutient les inteſtins, l'on inciſe la matrice, & l'on étend ſon inciſion entre deux doigts de bas en haut, en achevant de couper ce qui reſte des parties contenantes à diviſer dans la longueur de la premiere inciſion, de dedans en dehors; par ce moyen la matrice eſt toujours ſoutenue, les inteſtins ne ſe préſentent point dans la plaie, & ne ſont point expoſés à être bleſſés : cette méthode rend l'opération plus prompte, plus ſure, & moins embarraſſante. (Y)

OPÉRATIONS CHIMIQUES; elles ſont définies dans *l'article* CHIMIE, *pag. 417. col. 1.* en ces termes : « nous appellons *opérations* tous les moyens » particuliers employés à faire ſubir aux ſujets de » l'art les deux grands changemens énoncés dans » la définition de la Chimie, *même page, même colonne,* » c'eſt-à-dire à effectuer des ſéparations & des » unions.

» Ces *opérations*, eſt-il dit tout-de-ſuite, ou ſont » fondamentales, & eſſentiellement chimiques, ou » elles ſont ſimplement préparatoires & méchaniques.

Les *opérations* proprement & eſſentiellement chimiques ſont celles qui s'exécutent par les inſtrumens proprement & eſſentiellement chimiques, ſavoir la chaleur & les menſtrues, & qui operent l'union ou la ſéparation des ſujets proprement & eſſentiellement chimiques, ſavoir des corpuſcules des parties primitives, & chimiquement conſtitutives des corps; & les *opérations* ſimplement préparatoires & méchaniques ſont celles qui s'exécutent à l'aide de divers inſtrumens méchaniques & qui n'agiſſant que ſur l'aggrégation des corps, uniſſent ou ſéparent des molécules. *Voyez* FEU, MENSTRUES, UNION, SÉPARATION, MIXTE, PRINCIPES, *l'article* CHIMIE, & *la ſuite de cet article.*

M. Cramer obſerve dans la premiere partie de ſa Docimaſtique, qu'il eſt difficile de conſtruire un ſyſtème régulier & philoſophique des *opérations chimiques.* Tous les auteurs d'inſtitutions chimiques, ſans en excepter Junckert, qui eſt d'ailleurs très-méthodique; tous ces auteurs, dis-je, ou conviennent expreſſément de cette difficulté, ou l'annoncent en ce qu'ils y ont évidemment ſuccombé.

La diviſion la plus naturelle, la plus ſimple & la plus réelle, eſt celle qu'on en fait en *opérations* diviſantes ou diacritiques, & en *opérations* uniſſantes ou ſyncritiques; car tous les effets, toutes les actions, toutes les paſſions chimiques ſe ramenent à ces deux évenemens généraux, ſéparer & unir, diacriſe & ſyncriſe.

Mais ce qui a arrêté ou embarraſſé les chimiſtes qui ont conſidéré le plus attentivement & le plus philoſophiquement les divers changemens introduits dans les corps par les diverſes *opérations chimiques*; c'eſt cette conſidération très-fondée & très-grave en ſoi, qui eſt rapportée à l'*article* CHIMIE, *pag. 417. col. 2.* ſavoir, « qu'il eſt très-peu d'*opérations chimiques* qui appartiennent exactement à la » diacriſe ou à la ſyncriſe : la plûpart au contraire » ſont mixtes, c'eſt-à-dire qu'elles produiſent des » ſéparations & des unions, qui ſont entre elles » dans un rapport de cauſe & d'effet ».

Mais cette conſidération n'empêche point qu'on ne puiſſe diviſer très-exactement & très-utilement, & par conſéquent qu'on ne doive diviſer les *opérations chimiques* en uniſſantes & en ſéparantes; car premierement on ne peut douter qu'il ne ſoit eſſentiel à un art philoſophique d'avoir un ſyſtème régulier & ſcientifique d'inſtrumens ou de moyens d'action. *Voyez l'article* ART. 2°. Il eſt tout auſſi évident que ces moyens doivent être co-ordonnés par leur identité d'effets. 3°. Il eſt clair que quelques *opérations chimiques* ne produiſent que des ſéparations; ou des unions pures & ſimples; & que dans la plûpart de celles qui produiſent les deux effets, il en eſt un ſi évidemment principal relativement à l'intention de l'ouvrier, que l'autre n'eſt abſolument que ſecondaire ou purement inſtrumental. Or c'eſt uniquement à l'intention de l'artiſte qu'on doit avoir égard en évaluant l'effet direct & externe d'une *opération*; la conſidération des effets intermédiaires & cachés appartient à la théorie de cette *opération*, mais eſt vraiement étrangere à la connoiſſance de cette *opération* conſidérée comme inſtrument de l'art, comme moyen d'action; car il eſt tout auſſi indifférent au chimiſte qui ſe propoſe de ſéparer l'acide nitreux de l'alkali fixe, par le moyen de l'acide vitriolique, que ce dernier acide agiſſe en s'uniſſant à l'alkali fixe, & que par conſéquent la ſéparation d'un principe ſoit dûe dans ce cas à l'union qu'a contractée l'inſtrument employé, cet évenement eſt auſſi indifférent, dis-je, à l'effet principal & direct de l'opération, ou ce qui eſt la même choſe, à l'objet unique de l'artiſte, qu'il eſt indifférent à l'ouvrier qui a deſſein de ſoulever une maſſe, à l'aide d'un levier, que cette machine reſte après l'opération collée ou non à ſon point d'appui; ce n'eſt pas que l'artiſte ne ſoit obligé de connoître ces évenemens cachés & intermédiaires, & que lorſqu'il emploie, du-moins dans des vûes philoſophiques, des agens qui ſont également enclins, prompts à ſubir des unions & à opérer des ſéparations, il ne doive prévoir & modifier les circonſtances dans leſquelles ces agens ſe trouveront pendant le cours des opérations : mais on voit bien que cette connoiſſance qui conſtitue la théorie fondamentale & pratique de l'art, eſt d'un tout autre ordre que cette notion unique & poſitive, que ce point de vûe ſimple & diſtinct, d'après lequel on doit dreſſer la table ou le ſyſteme des opérations.

D'après cette vûe nous diviſons d'abord très-généralement les opérations chimiques, tant eſſentielles que préparatoires, en uniſſantes, en diviſantes ou ſéparantes, & en mixtes ou plutôt complexes.

Secondement, nous renvoyons à la fin de cet article la conſidération des *opérations* complexes & des *opérations* préparatoires, & nous ſubdiviſons les *opérations chimiques*, tant uniſſantes que diviſantes, en celles qui attaquent la ſeule aggrégation des corps & en celles qui portent juſques ſur leurs mixtions. Cette ſubdiviſion nous fournit quatre chefs ſavoir les *opérations* aggrégatives, les *opérations* diſgrégatives, les *opérations* combinantes ou mixtive & les *opérations* réſolvantes.

Opérations aggrégatives. Ce ſont celles qui rapprochent les particules des corps ſimplement raréfiés, ou qui ramaſſent en une ſeule maſſe des particules diſperſées : on doit rapporter à cette claſſe,

1°. Le refroidiſſement des vapeurs, par lequel on les réduit en état de liqueur, qui fait une partie eſſentielle de la diſtillation. *Voyez la ſuite de cet article*, & l'*article* DISTILLATION.

2°. La fuſion par laquelle les régules, ſoit ſimples, ſoit compoſés, rapprochent les particules des corps ſimplement raréfiés (car l'union que contractent les différentes matieres métalliques dans les régules compoſés, & dans les alliages, doit être rapportée à l'aggrégation). où la limaille des métaux, ou même des maſſes conſidérables & diſtinctes, ſont réduites par le ſecours d'un feu violent en une ſeule maſſe liquide qui devient conſiſtante par le

refroidissement; & la liquation qui n'en differe que par une distinction purement arbitraire, & qui désigne le même changement opéré sur des sujets qui *confluent* à un moindre degré de feu, comme le soufre, certains sels aqueux, *&c.*

3°. La sublimation qui produit exactement le même effet sur des sujets volatils dont les parties sont directes, réduites en poudre plus ou moins grossiere, c'est-à-dire qui réunit ces parties en une seule masse solide, comme dans la préparation de la panacée mercurielle, *&c.*

Ces deux dernieres *opérations*, la fusion & la sublimation, operent des unions pures & simples.

4°. L'inspissation, appellée aussi *coagulation*, par laquelle des particules homogenes dispersées & soutenues dans un liquide, au moyen de leur miscibilité avec ce liquide, sont réunies & ramassées en une seule masse solide par la dissipation de ce liquide; c'est ainsi que sont réunis les extraits des végétaux dissous dans leurs sucs ou dans leurs décoctions, les résines dissoutes dans ce qu'on appelle leurs teintures, *&c.*

Dans ce cas la réunion n'est opérée qu'au moyen d'une séparation, savoir celle du corps solide retenu & du liquide dissipé; mais il n'en est pas moins vrai que l'inspissation est une *opération* aggrégative par rapport à son objet.

5°. La crystallisation qui a la plus intime analogie avec l'*opération* précédente, ou pour mieux dire qui n'est au fond qu'une seule & même *opération* avec la précédente, dont elle ne differe que par la circonstance accidentelle de présenter son produit sous la forme de petits amas distincts & figurés régulierement, chose principalement propre aux sels concrescibles, tandis que l'inspissation ne fournit qu'une seule masse informe.

Sixiemement, la concentration qui est encore véritablement identique avec l'inspissation, & par laquelle, en enlevant une certaine portion d'eau d'un liquide composé aqueux, la portion restante devient plus saturée du principe qui spécifie ce liquide, *meracior evadit.* L'enlevement de cette aquosité superflue s'opere par l'évaporation, ou par la gelée; c'est par le premier moyen qu'on concentre, par exemple, l'acide vitriolique; par le second, qu'on concentre le vin & le vinaigre. Il est évident ici que la contraction de l'aggrégation, c'est-à-dire une union, est l'objet principal, & que la séparation du liquide qui s'opposoit à cette union, est l'action subsidiaire.

Opérations disgrégatives. Outre les moyens méchaniques que les Chimistes emploient pour rompre l'aggrégation, & qui ne la rompent que grossierement, comme nous l'avons déja observé, & comme nous l'exposerons encore en parlant des *opérations* que nous avons appellées *mécaniques*, *préparatoires*, improprement *chimiques.* Outre ces moyens, dis-je, ils operent la disgrégation des corps par l'*emploi* des agens chimiques; & cette disgrégation est alors radicale, parfaite, atomique. Les *opérations* exécutées avec ces agens, & qui produisent cet effet, sont les *opérations disgrégatives* vraiment chimiques. Telles sont,

1°. La dissolution menstruelle suivie de la précipitation que plusieurs chimistes appellent *pulvérisation philosophique.* L'application du menstrue rompt l'aggrégation *per minima*: mais les parties disgrégées restent unies au menstrue; la précipitation les en dégage ensuite. Dans cette *opération* l'objet principal est la division; l'union qui y est survenue est subsidiaire & accidentelle.

2°. La vaporisation, soit à l'air libre, ou proprement dite, soit dans les vaisseaux fermés, ou distillation des matieres volatiles, soit simples, soit indestructibles, par le feu qu'on employe à cette *opération.* Cette *opération* differe de l'évaporation employée dans l'inspissation, la crystallisation, la concentration, la dessication, *&c.* en ce que la réduction de son sujet en vapeur est l'objet principal; au lieu que dans l'évaporation, la réduction en vapeur est subsidiaire.

3°. La sublimation de certains corps denses qu'on convertit en fleurs par ce moyen, & cela sans toucher à leur mixtion; les fleurs de soufre qu'on obtient par une opération de cette espece, ne sont, par exemple, que du soufre disgrégé.

4°. On doit encore rapporter aux *opérations* disgrégatives l'éliquation, *opération* par laquelle on retire par le moyen d'un certain degré de feu, d'une masse métallique composée, une des substances métalliques qui se liquéfie à ce feu, tandis que l'autre ou les autres substances métalliques restent solides à cette même chaleur.

5°. On doit y rapporter encore par la même raison; savoir, parce que les diverses substances métalliques alliées, ne peuvent être regardées que comme unies par une espece d'aggrégation: on doit y rapporter, dis-je, sous ce point de vue toutes les especes de départs & de purifications des métaux parfaits, mais toujours quant à l'objet direct & principal; car il *intervient* dans toutes ces *opérations* des mixtions & des résolutions.

6°. Enfin, la rectification qui est la séparation de deux liquides inégalement volatils dans un appareil distillatoire (*voyez* DISTILLATION.), ne peut être regardée que comme une opération disgrégative. *Voyez* MIXTION, *Chimie.*

Opérations mixtives. Toute *opération* qui dispose prochainement les sujets chimiques à la combinaison ou mixtion, ou qui place des substances miscibles *affines* dans la sphere de leur miscibilité, est appellée à juste titre *opération* mixtive ou combinante. On doit compter parmi celles-ci,

1°. La solution, dissolution, ou solution humide, qui est l'application convenable d'une substance liquide à une autre substance, soit liquide, soit consistante, avec laquelle elle est miscible, & subit en conséquence la mixtion ou union chimique.

La digestion, l'insolation, la macération, sont des especes de solution humide; elles ne different entre elles que par les divers degrés de chaleur qu'on y emploie, & par le plus ou le moins de promptitude dans l'action.

La circulation ne differe non plus des autres especes de solutions lentes, que par la circonstance accidentelle d'être exécutée dans des vaisseaux tellement disposés, que des vapeurs qui se détachent de la liqueur employée, sont reportées dans le sein de cette liqueur.

L'amalgamation ou dissolution des substances métalliques par le mercure, est encore une espece de solution humide.

2°. La vaporation qui est l'application d'un menstrue réduit sous forme de vapeur, à un corps solide, auquel il s'unit chimiquement, comme cela arrive dans la préparation du verdet, de la céruse, *&c.* L'*opération* est la même si l'on fait rencontrer deux vapeurs miscibles; comme on peut concevoir que cela arrive dans la préparation vulgaire du beurre d'antimoine, & dans celle du sublimé corrosif, ou comme cela arriveroit manifestement si on préparoit ce dernier sel métallique, en adaptant à un récipient commun deux vaisseaux, dont l'un exhaleroit du mercure, & l'autre de l'acide marin.

3°. La solution par voie seche ou par fusion; c'est par ce moyen qu'on unit le soufre à diverses substances métalliques, à l'alkali fixe; & cette *opération* ne differe de la solution humide, que comme la li-

quidité ignée differe de la liquidité aqueuse. *Voyez* LIQUIDITÉ, *Chimie*.

4°. La vitrification qui a lieu lorsque différentes matieres salines, pierreuses, terreuses & métalliques, ou deux d'entre elles seulement ayant été *fluidifiées* ensemble par un feu très-violent, sont changées par le refroidissement en un corps sensiblement homogene, fragile, fixe, résistant à un grand nombre de menstrues très-efficaces ; en un mot, en ce corps généralement connu sous le nom de *verre* ; que la vitrification même d'une substance sensiblement unique, comme celle de la chaux d'antimoine sans addition, opere très-vraissemblablement une nouvelle mixtion.

5°. Enfin, la réduction qui est le rétablissement dans son ancienne forme, d'une chaux ou terre métallique, par l'addition, la combinaison du principe phlogistique.

Remarquez que dans toutes les *opérations* mixtives, l'aggrégation des sujets est nécessairement lâchée, ou même absolument vaincue : mais cet événement est purement instrumental.

Opérations résolvantes. Ce sont celles qui attaquent la mixtion des sujets chimiques, qui les décomposent chimiquement, qui désunissent des principes chimiques. Celles-ci doivent se subdiviser en celles qui s'exécutent par la seule force du feu, & en celles qui s'exécutent par les menstrues qui supposent toujours la coopération du feu. *Voyez* FEU, *Chimie*, MENSTRUES, & *l'article* CHIMIE, *page 417. colonne deux*.

Du premier genre sont premierement l'abstraction qui s'exécute en appliquant un certain degré de feu à des sujets dont la base est un liquide capable d'être volatilisé par ce feu, & qui tient en dissolution une substance ou plusieurs substances plus fixes auxquelles il adhere, cependant si légerement, que l'action *dissociante* du feu employé, surmonte cette adhérence. La cuite des syrops aromatiques, *&c.* dans les vaisseaux fermés, la distillation de l'esprit-de-vin précedemment employé à l'extraction d'une résine, *&c.* sont des abstractions. Remarquez que l'objet principal devant déterminer la spécification de l'*opération*, ce n'est qu'en tant que l'artiste a en vue d'obtenir le liquide volatil séparé dans cette *opération*, qu'elle appartient à la classe des *opérations* résolvantes : ainsi il est essentiel à l'abstraction d'être exécutée dans les vaisseaux fermés. Si on l'exécutoit à l'air libre, ce ne seroit plus l'abstraction ; ce seroit la concentration, une opération aggrégative. Remarquez encore que l'abstraction n'est proprement & strictement résolvante, que lorsqu'elle sépare la portion du liquide volatil vraiment & chimiquement unie avec le principe fixe, par exemple, dans le dernier des exemples proposés, que lorsqu'elle sépare & enleve les dernieres portions d'esprit-de-vin tellement & si immédiatement uni à la résine, qu'après cette séparation, la résine reste absolument pure & nue. *Voyez* ETUDE, *Chimie*. Et comme il arriveroit encore dans le premier si on outroit la cuite du syrop, & qu'on la poussât jusqu'au *candi*. Car tant qu'elle ne sépare que la portion surabondante du menstrue (*voyez* SURABONDANT, *Chimie*) comme cela arrive dans la cuite exacte du syrop, ce n'est plus qu'une espece de disgrégation que cette *opération* procure. *Voyez* LIQUIDITÉ, *Chimie*, MENSTRUE, & MIXTION. Remarquez 3°. que l'abstraction est une diacrise pure.

2°. L'édulcoration philosophique qui est une espece d'abstraction prise dans le sens le plus rigoureux, & qui rompt par la simple action dissociante du feu, l'union vraiment mixtive des acides & des substances métalliques, dans la distillation des sels métalliques exécutée sans intermede vrai. *Voyez* INTERMEDE, *Chimie*, & DISTILLATION. Il est bien clair que cette *opération* produit aussi une séparation pure & simple.

3°. Enfin, toutes les especes d'*incendie*, les sublimations de fleurs métalliques, qui sont toujours des chaux, calcinations, inflammations, détonations, *&c.* dans lesquelles le phlogistique en contractant le mouvement d'ignition, s'échappe de ses anciens liens, se sépare de certains principes avec lesquels il étoit uni chimiquement.

Les *opérations* résolvantes exécutées par les menstrues, comprennent toutes les especes de précipitation qui est la plus étendue de toutes les *opérations* chimiques, & qui est déguisée sous un grand nombre de diverses formes, & de différens noms, qui comprend l'extraction, la distillation avec intermede vrai, la précipitation commune ou humide, la précipitation par fusion ou préparation des régules ; la cémentation.

Tel est le tableau des *opérations chimiques* proprement dites, qu'on peut appeller *simples*, en ce qu'elles peuvent être dénommées par un but, un objet premier & essentiel bien distinct.

Opérations mixtes ou complexes. Celles dans lesquelles on ne peut distinguer un objet unique & dominant, une fin simple, & que nous avons appellé pour cela *mixtes* ou *complexes*, sont,

1°. La distillation des sujets très-composés, soit naturels, soit artificiels ; car les divers produits de ces *opérations* sont dûs à une suite très compliquée, & jusqu'à présent indéfinie d'unions & de dégagemens.

2°. Toutes les diverses especes de fermentations des produits desquelles on peut assûrer exactement la même chose.

Opérations préparatoires & mécaniques. Celles-ci sont toutes disgrégatives, & ne séparent les sujets chimiques qu'en molécules grossieres, comme nous l'avons déja exposé ; il en existe même un certain ordre qui ne sépare que des matieres simplement confuses.

Celles de la premiere espece, les disgrégatives sont la limation, la raspation, la trituration, & ses especes, savoir, la porphyrisation, le broyement par des moulins, par la machine de Langelot, la pulvérisation vulgaire, la pulvérisation à l'eau par le pilon, par les moussoirs de la garaye, *&c.* la granulation, la lamination, le hacher, couper par tranches, *&c.* Celles-ci sont si connues aussi bien que les suivantes, qu'on a jugé inutile de les définir.

Celles de la seconde espece, les *opérations* qui séparent des matieres, qui ne sont que confuses, sont la filtration, la despumation, la cribellation, ou *passage* au tamis, le lavage, & la dessication.

On trouvera dans ce Dictionnaire des articles particuliers, non-seulement pour chacune des *opérations* mentionnées dans cet article général, mais encore pour tous leurs instrumens propres. *Voyez ces articles.* (*b*)

OPERCULE, s. m. (*Conchyl.*) en latin *operculum*, nom donné par les conchyliologistes au couvercle dont le poisson se sert pour défendre l'entrée de la bouche de la coquille.

OPÉRER, v. act. & neut. (*Gram.*) c'est exécuter une opération. On dit, ce chirurgien a la main légere, il *opere* à merveille. Laissez *opérer* la nature. La grace *opere*. Ma sollicitation a *opéré*. Il a *opéré* de grandes choses en bien peu de tems, & avec de bien petits moyens.

OPERTANCÉ, adj. (*Gram.*) nom que l'on donnoit chez les Romains à quelques dieux. Pline fait mention des sacrifices adressés aux *Opertancés*. Capelle parle de ces dieux ; mais il n'en nomme aucun.

OPES, f. m. pl. (*Archit.*) Les Architectes donnent ce nom aux trous qu'ils laissent dans les murs, à l'endroit où les chevrons sont posés.

OPHICARDELON, (*Hist. nat.*) Pline donne ce nom à une pierre qu'il dit être noire & renfermée entre deux parties blanches. *Voyez Plinii Hist. nat. lib. XXXVII. c. 10.*

OPHICTIS PETRA, (*Hist. nat. anc.*) c'est le nom particulier d'une sorte de marbre dont les veines approchent de la figure des serpens; ce qui l'a fait appeller ainsi. Saumaise sur Solin, dit très-bien, ce sont des avances de rocher d'où l'on tire le marbre ophite. Ortelius a pris mal-à-propos *ophictis petra* pour le nom d'un lieu.

OPHIOGENES LES, (*Géog. anc.*) race particuliere d'hommes dans l'Asie mineure, qui passoient pour avoir la propriété d'être craints des serpens, d'en soulager les piqûures, & d'en chasser le venin des corps.

OPHIODONTIUM, *OPHIODONTES*, ou *OPHIOGLOSSUM*, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs aux glossopetres ou langues de serpens pétrifiées. *Voyez* GLOSSOPETRES.

OPHIOGLOSSE, (*Botan.*) Tournefort compte huit especes d'*ophioglosse* ou langue de serpent, que je crois n'être que des variétés du même genre de plante; car elle en souffre dans sa grandeur, dans sa feuille, & dans son épi qui est tantôt simple, tantôt double, & tantôt triple.

L'*ophioglosse* ordinaire, *ophioglossum vulgatum*, a la racine garnie de plusieurs fibres qui sont ramassées comme en un faisceau. Elle pousse une queue haute de quatre à cinq doigts, laquelle soutient une feuille semblable en quelque façon à une petite feuille de poirée, mais plus grasse, charnue, lisse, droite, tantôt étroite & oblongue, tantôt large & arrondie, d'un goût douçâtre mêlé de quelque viscosité virulente.

Il sort du sein de cette feuille, à l'endroit par où elle tient au pédicule, un fruit de la figure d'une petite langue applatie qui se termine insensiblement en une pointe, dentelée des deux côtés, comme une lime, & divisée dans sa longueur en plusieurs petites cellules. Ces cellules renferment, au lieu de semence, une fine farine ou poussiere menue, qu'elles laissent échapper lorsqu'elles viennent à s'ouvrir dans leur maturité. C'est l'extrémité de l'épi faite en langue de serpent, qui a procuré à cette plante le nom qu'elle porte.

Elle croît dans les prés, dans les marais, dans des lieux gras & humides. Transplantée dans les jardins à l'ombre, elle y dure & repousse tous les ans en Avril ou Mai, se fane entierement à la fin de Juin, & disparoît alors. Cependant la racine s'enfonce profondément en terre, de façon qu'il est difficile de l'en arracher.

Tous les auteurs estiment cette plante vulnéraire appliquée extérieurement. On la fait infuser au soleil dans de l'huile d'olive, & on passe ensuite le tout par un linge avec une forte expression; cette huile peut suppléer à celle de mille-pertuis. (*D. J.*)

OPHIOLATRIE, f. f. culte des serpens. Les Babyloniens, les Egyptiens autrefois, & aujourd'hui quelques peuples d'Afrique sont ophiolâtres.

OPHIOMANCIE, f. f. divination par les serpens. Ce mot est formé du grec ὄφις, *serpent*, & de μαντεία, *divination*. L'*ophiomancie* étoit fort en usage chez les anciens; elle consistoit à tirer des présages bons ou mauvais des divers mouvemens qu'on voyoit faire aux serpens. On en trouve plusieurs exemples dans les Poëtes. Ainsi dans Virgile, *Æneïd. liv. V.* Enée voit sortir du tombeau d'Anchise un serpent énorme, dont le corps fait mille replis tortueux; ce serpent tourne autour du tombeau & des autels, se glisse entre les vases & les coupes, goûte de toutes les viandes offertes, & se retire ensuite au fond du sépulchre sans faire aucun mal aux assistans. Le héros en tire un heureux présage pour le succès de ses desseins.

Rien n'étoit si simple que l'origine de cette divination. « Le serpent, dit M. Pluche, symbole de vie » & de santé, si ordinaire dans les figures sacrées, » faisant si souvent partie de la coëffure d'Isis, tou» jours attaché au bâton de Mercure & d'Esculape, » inséparable du coffre qui contenoit les mysteres, » & éternellement ramené dans le cérémonial, passa » pour un des grands moyens de connoître la volonté » des dieux.

» On avoit tant de foi, ajoute-t-il, aux serpens & » à leurs prophéties, qu'on en nourrissoit exprès » pour cet emploi; & en les rendant familiers, on » étoit à portée des prophetes & des prédictions. » Une foule d'expériences faites depuis quelques » années par nos apoticaires & par la plûpart de » nos botanistes, auxquels l'occasion s'en présente » fréquemment dans leurs herborisations, nous ont » appris que les couleuvres sont sans dents, sans pi» quûre & sans venin. La hardiesse avec laquelle » les devins & les prêtres des idoles manioient ces » animaux, étoit fondée sur l'épreuve de leur im» puissance à mal faire; mais cette sécurité en impo» soit aux peuples, & un ministre qui manioit im» punément la couleuvre, devoit sans doute avoir » des intelligences avec les dieux. *Hist. du ciel, tome* » *premier, page 447* ».

Les Marses, peuples d'Italie, se vantoient de posséder le secret d'endormir & de manier les serpens les plus dangereux. Les anciens racontent la même chose des Prylles, peuples d'Afrique; & l'on pourroit même regarder comme une espece d'*ophiomancie* la coutume qu'avoient ceux-ci d'exposer aux cérastes leurs enfans lorsqu'ils étoient nés, pour connoître s'ils étoient légitimes ou adultérins. Car dit Lucain, traduit par Brébeuf:

L'enfant par les serpens constamment respecté,
D'un pur attouchement prouve la pureté;
Et lorsque sa naissance est un présent du crime,
De ces monstres cruels il devient la victime.

On trouve sur cette matiere une *dissertation* très-curieuse de M. l'abbé Souchay, dans les mémoires de l'académie des Belles-Lettres, *tome VII. p. 273.*

OPHIOMORPHITE, (*Hist. nat.*) nom donné improprement par quelques auteurs à la corne d'ammon, à cause de ses spirales, qui la font ressembler à un serpent entortillé. *Voyez* CORNE D'AMMON.

OPHIOPHAGES, f. m. (*Hist. anc.*) mangeurs de serpens. Mot formé du grec ὄφις, *serpent*, & de φαγεῖν, *manger*. Pline donne ce nom à quelques peuples d'Ethiopie qui se nourrissoient de serpens. Apparemment que ces reptiles n'étoient pas venimeux, ou qu'on en retranchoit les parties qui auroient pu causer du danger, comme on fait aujourd'hui du serpent à sonnettes, dont la chair prise en bouillons est très-bonne à purifier le sang, pourvu qu'on lui ait coupé la tête, qui est remplie d'un poison très-subtil.

OPHIR, (*Géog. sacrée.*) pays où la flotte d'Hiram roi de Tyr, & de Salomon roi de la Palestine, alloit une fois tout les trois ans, & d'où elle rapportoit quantité d'or. L'Asie, l'Afrique & l'Amérique ont passé pour avoir l'honneur de posséder cette contrée, si fameuse par ses richesses, grace aux imaginations des interpretes de l'Ecriture, qui ne sachant où placer ce pays, l'ont cherché par-tout où la moindre lueur de ressemblance les a promenés. Je me garderai bien de discuter leurs différentes opinions sur ce pays, & les raisons qu'ils donnent chacun

cun en particulier pour appuyer leur conjecture, ce seroit le sujet d'un gros volume.

La classe des interpretes qui ont cherché *Ophir* en Amérique doit être mise à part, comme de gens qui ont enfanté une opinion dénuée de toute vraissemblance.

Celle des savans qui ont cherché *Ophir* en Asie, n'a rien qui choque les idées de la navigation. C'est le sentiment de Ribera, Maffé, Grotius, Bochart, Reland, Prideaux, dom Calmet, & de quantité d'autres, mais ils ne s'accordent pas ensemble sur le lieu. Ceux-ci veulent que ce soit Ormus, ceux-là le Pega, d'autres Malaca, & d'autres Sumatra. Grotius conjecture que c'est Saphar, que Ptolomée nomme *Saphera*. Bochart place *Ophir* dans l'Arabie, au pays des Sabéens, & lui substitue pour supplément un autre *Ophir* dans la Tapobrane, qui est l'île de Ceylan. M. Reland met le pays d'*Ophir* dans la presqu'île de l'Inde, en deçà du Gange; dom Calmet met *Ophir* dans l'Arménie.

Parmi les auteurs qui ont cherché *Ophir* en Afrique, quelques-uns l'ont placé à Carthage; d'autres, comme Cornélius *à lapide*, trouvent ce pays à Angola. M. Huet donne principalement le nom d'*Ophir* à la contrée de Sophala; il en apporte plusieurs raisons étayées de beaucoup de savoir.

Il est certain que l'opinion qui met *Ophir* sur la côte orientale de l'Ethiopie, entre le pays de Sophala inclusivement & le détroit de la mer Rouge, paroît une des plus vraissemblables. Il est du-moins certain par les passages de l'Ecriture, *III. Reg. c. jx. v. 26. 27. 28. c. x. v. 11. II. liv. des Paralipom. c. viij. v. 17 & 18.* & *c. jx. v. 10*; il paroît, dis-je, par tous ces passages qu'il faut qu'*Ophir* soit maritime, que la course soit aisée, de sorte qu'on la puisse faire tous les ans; que ce soit un pays fertile en or; & qu'enfin un flotte puisse y arriver sans avoir besoin de la boussole. Tout cela quadre assez bien à la côte de Sophala, dont après tant de siecles les richesses ne sont pas encore épuisées. Une mousson y menoit la flotte, l'autre semestre lui donnoit le vent propre pour revenir à la mer Rouge. Point de golfe ni de cap dangereux qui interrompent la course d'une flotte qui rase la côte. Ce sentiment est au reste celui des Navigateurs & des Géographes; savoir d'Ortelius, de Lopès dans sa *navigation des Indes*, de Barros dans ses *décades*, & autres. (*D. J.*)

OPHITES, s. m. (*Hist. culte.*) est le nom d'une secte d'anciens hérétiques sortis des Gnostiques. Leur nom dérive d'ὄφις, *serpent*, parce qu'ils adoroient le serpent qui avoit séduit Eve. Ils croyoient que ce serpent avoit la science universelle, & ils le regardoient comme le pere & l'auteur de toutes les sciences. Sur ce fondement ils bâtirent une infinité de chimeres, dont on peut voir les principales dans saint Epiphane. *Voyez* GNOSTIQUES. Ils disoient que ce serpent étoit le Christ, qui étoit fort différent de Jesus né de la vierge Marie; que le Christ descendit dans Jesus, & que ce fut Jesus & non pas le Christ qui fut mis à mort. En conséquence ils obligerent ceux de leur secte à renoncer à Jesus & à suivre le Christ.

Les Séthiens ou Séthiniens dont il est fait mention dans Théodoret, étoient les mêmes que les *Ophites*, ou du-moins leur doctrine ne différoit pas beaucoup de celle de ces derniers.

Les Peres ajoutent que les chefs ou prêtres des *Ophites* en imposoient aux peuples par cette espece de prodige. Lorsqu'ils célébroient leurs mysteres, un serpent qu'ils avoient apprivoisé sortoit de son trou à un certain cri qu'ils faisoient, & y rentroit après s'être roulé sur les choses qu'ils offroient en sacrifice. Ces imposteurs en concluoient que le Christ les avoit sanctifiées par sa présence, & les distribuoient aux assistans comme des dons sacrés & divins. S. Iren. *liv. I. ch. xxxiv.* Tertull. *de præscript. c. xlvij.* Baronius, *ad ann. Christ. cxlv.*

OPHITE, s. f. (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à la pierre connue sous le nom de *serpentine*, dont la couleur a assez de ressemblance avec celle de la peau de quelques serpens. *Voyez* SERPENTINE.

Les anciens naturalistes ont donné le nom d'*ophites* à des marbres gris tachetés de noir; ils en distinguoient trois especes, le noir, le blanc & le cendré ou gris. Ils ont aussi appellé *ophite* une espece de porphyre que Pline a nommé *ophites nigricans durus & memphites*, *lib. XXXVI. cap. vij.* dont une espece se nommoit *tephrias*, ou *ophites cinereus*. *Voyez* Em. Mendès d'Acosta, *Hist. nat. of. fossils.* (—)

OPHIUCUS, s. m. se dit dans l'*Astronomie* d'une constellation de l'hémisphere boréal, appellée aussi & plus communément *serpentaire*. *Voyez* SERPENTAIRE.

OPHIUSA, (*Géogr. anc.*) nom commun à plusieurs îles; 1°. à une île de la Propontide, selon Pline, *l. IV.* 2°. à une île de la Méditerranée, dans le voisinage d'Ivica: c'est aujourd'hui *Moncolibré*; 3°. à l'île de Cypre, ou du-moins à un canton particulier de cette île. *Ophiusa arva*, dit Ovide, en parlant de cet endroit; 4°. *Ophiusa* est un ancien nom d'un ville de la Scythie en Europe; 5°. de Cythnus; 6°. de la Lybie; 7°. de Thénos, l'une des Cyclades, aujourd'hui l'*île de Tine.* (*D. J.*)

OPHRYNIUM, (*Géog. anc.*) lieu d'Asie dans la Troade, près de Dardanum. Strabon en parle *liv. XIII. page 598.* C'étoit-là qu'étoit le bois d'Hector, & ensuite le lac Ptelée.

OPHIRIS, (*Botan.*) ou *ophrys*, en anglois *tuyblade*, en françois *double-feuille*; genre de plante dont voici les caracteres selon Linœus. La fleur n'a point de calice particulier, & est composée de six pétales oblongs. La couronne de la fleur est plus longue que les pétales, fendue en deux, & pend en bas. Les étamines sont deux filets très-courts; les bossettes sont droites & couvertes par le bord interne de la couronne de la fleur. Le germe du pistil est oblong & tortillé; le stile est adhérant à la partie interne de la couronne de la fleur. Le fruit est une capsule ovale, contenant une quantité de graines aussi fines que de la poussiere.

Hill compte quatre especes d'*ophiris*, dont il suffira de décrire la plus commune, *the common tuyblade*. Sa racine est fibreuse & traçante; elle pousse une seule tige dont les feuilles sont opposées l'une à l'autre. Ses fleurs sont composées chacune de six pétales oblongs; quand la fleur est passée, le calice devient un fruit qui contient des semences aussi menues que de la sciure de bois. Cette plante croît dans les lieux ombrageux, & fleurit en Juin. Elle n'est pas d'usage ordinaire en Médecine. (*D. J.*)

OPHTHALMIE, s. f. (*Chirurgie.*) *terme de Médecine*, maladie des yeux. C'est proprement une inflammation à la tunique appellée *conjonctive*, accompagnée de rougeur, de chaleur & de douleur. *Voyez* ŒIL, SCLEROPHTHALMIE & XÉROPHTHALMIE.

Ce mot est formé du grec ὀφθαλμος, *œil*. Celse nomme l'ophthalmie *lippitudo*, parce que dans cette maladie il s'attache de la chassie aux yeux, que les Latins appellent *lippa*.

Il y a une *ophthalmie* humide & une seche: la premiere est celle où il y a écoulement de larmes, la seconde est celle où il n'en sort point du tout.

Il arrive quelquefois dans l'*ophthalmie* que les paupieres sont tellement renversées, que l'œil demeure ouvert sans pouvoir se fermer: on l'appelle *chemosis*, χήμωσις. D'autre fois les paupieres tiennent tellement ensemble, que l'œil ne peut s'ouvrir, &

on appelle celle-ci *phimosis*, φίμωσις, comme qui diroit *clôture* d'une chose qui doit être naturellement ouverte.

La cause immédiate de l'*ophthalmie* est le sang qui coule en trop grande quantité dans les vaisseaux de la conjonctive, y reste en stagnation, & conséquemment les distend. Pour les causes éloignées, elles sont les mêmes que celles des autres inflammations.

Il arrive souvent en été qu'il y a des *ophthalmies* épidémiques.

De la neige appliquée sur l'œil malade, passe pour un bon remede dans l'*ophthalmie*. Les éphémérides des curieux de la nature parlent d'une *ophthalmie*, en appliquant sur l'œil de la fiente de vache toute chaude entre deux linges. La langue de renard, la graisse & le fiel de vipere, sont prônés par les empiriques comme d'excellens préservatifs contre l'*ophthalmie*.

La méthode que suivent les modernes dans la cure de l'*ophthalmie*, consiste particulierement à purger le malade plusieurs fois; si les purgations réitérées n'emportent point le mal, ils ont recours aux vésicatoires, aux cauteres & aux setons, *&c.* Pitcairn cependant préfere la saignée, & trouve qu'il n'y a pas de maladie où il soit plus à-propos de saigner copieusement.

Pitcairn & quelques autres, distinguent deux sortes d'*ophthalmies*, l'une externe & l'autre interne; la premiere affecte la conjonctive, & c'est celle dont nous avons parlé jusqu'à-présent; & la seconde affecte la rétine. Les symptomes ou indications de la derniere sont quand on croit voir voltiger devant ses yeux des mouches ou de la poussiere, lorsqu'il n'y a en effet ni l'un ni l'autre.

Lorsque cette *ophthalmie* est invétérée, elle dégénere en goutte sereine ou amaurose. *Voyez* GOUTTE SEREINE, INFLAMMATION, *&c.*

Je ne joindrai que quelques observations générales à cet article, & pour le reste je renvoie à *Maitre-Jan.*

1°. Si la tunique de l'œil, naturellement très-sensible, vient à être irritée par des corps étrangers qui sont tombés dessus, ou par l'application de matieres âcres, comme la chaux, le tabac, les fourmis, les cantharides, la fumée, le frottement, la contusion, la piquûre, il est à-propos de nettoyer l'œil à l'aide d'un collyre émollient, ensuite de recourir à quelque fomentation de même nature; mais cette légere inflammation de l'œil, nommée *taraxis* par les Grecs, qui est produite par une cause extérieure de peu de conséquence, comme de la fumée, d'un vent froid, son effet est de courte durée, & ne requiert point des remedes de l'art.

2°. Lorsqu'il coule des paupieres une matiere âcre qui irrite le bulbe, ce qu'on connoît aisément par l'inspection des yeux & les ordures qui s'y amassent, il faut employer les remedes propres à corriger l'âcreté de l'humeur & à l'adoucir.

3°. Quand ce sont des larmes âcres & abondantes, produites par une humeur catarreuse ou bilieuse qui continuent de causer de l'irritation au bulbe de l'œil & aux paupieres, il faut employer les purgatifs, les sétons, les véficatoires, pour évacuer cette humeur, la détourner sur le col ou sur les bras. Dans les personnes bilieuses on employera les astringens froids; mais dans les maladies catarreuses froides, l'application des astringens chauds sur les yeux se trouve indiquée.

4°. Lorsqu'après la cessation d'une hémorrhagie le sang, en se portant trop à la tête dans une maladie aiguë, & à la suite de l'abus des échauffans & des spiritueux, donne lieu à une *ophthalmie*, il faut surle-champ ouvrir la veine, & lâcher le ventre par les antiphlogistiques; il convient aussi de les employer intérieurement, & de les appliquer comme topiques sur les yeux, le front & les tempes.

5°. S'il se fait une métastase sur les yeux, on doit d'abord tenter sa dérivation sur d'autres parties; ensuite, selon la nature de la métastase, catarreuse, bilieuse, éréfipélateuse, ichoreuse, scorbutique, vénérienne, pustuleuse; selon les differentes saisons de l'année, & selon les pays qui la favorisent; enfin selon la qualité d'un ulcere supprimé & la constipation du ventre, il faut varier l'usage des remedes, tant internes qu'externes, & donner ceux qui sont opposés à la nature du mal.

6°. Si le bulbe de l'œil lui-même est attaqué d'inflammation ou d'éréfipelle, il est nécessaire de saigner & de lâcher le ventre, jusqu'à ce que le mal local soit diminué. Il convient encore de donner intérieurement & d'appliquer sur les yeux les remedes propres à calmer cette inflammation ou cette éréfipelle. (*D. J.*)

OPHTHALMIUS LAPIS, (*Hist. nat.*) pierre, ou suivant quelques-uns, nom d'une composition factice dont nous ne savons rien, sinon qu'elle étoit un grand remede pour les maladies des yeux; mais ce n'étoit pas pour les yeux des autres, car on dit qu'elle rendoit invisible celui qui la portoit.

OPHTHALMIQUE, adj. (*Gramm.*) qui concerne les yeux. On dit une plante, un remede, un nerf *ophthalmique*. La cinquieme paire de nerfs se divise en trois branches, dont la premiere est appellée *ophthalmique*: celle-ci se divise en deux autres branches, après avoir donné plusieurs petits filets qui entourent le nerf optique, & qui se distribuent à la choroïde. La plus grosse de ces deux dernieres se sous-divise encore en deux, dont l'une sort par un trou que l'on appelle *orbitaire externe*, & l'autre par le trou surcilier, se perdant ensuite dans les muscles du front & dans l'articulaire des paupieres, à la glande lacrymale & au sac nazal. La derniere branche passe par le trou orbitaire interne, & va se perdre sur les membranes des larmes osseuses du nez.

OPHTHALMOGRAPHIE, s. f. *en Anatomie*; c'est la partie qui traite des yeux. Ce mot vient du grec ὀφθαλμος, *œil*, & de γραφειν, *décrire*.

Nous avons différens traités qui portent ce titre: *Briggl opthahlmographia*, à Leyde 1586, *in-12*.

Kennedy opthalmographia, à Londres 1713, *in-8°*.

Plempii ophthalmographia, à Louvain 1659, *in-fol.*

OPHTHALMOSCOPIE, s. f. (*Divinat.*) branche de la physionomie ou l'art de connoître, de conjecturer quel est le tempérament & le caractere d'une personne par l'inspection de ses yeux & de ses regards. Ce mot est formé du grec ὀφθαλμος, *œil*, & σκοπεω, *je considere*. *Voyez* PHYSIONOMIE.

OPHTHALMOXISTRE, s. m. *instrument de Chirurgie*, petite brosse qu'on fait avec douze ou quinze barbes d'épi de seigle, pour scarifier les vaisseaux variqueux des paupieres ou de la conjonctive. Cet instrument est de l'invention de M. Woolhouse, fameux oculiste.

La scarification des paupieres est un secours très-ancien, mais la petite brosse est un moyen nouveau & fort commode. Je m'en suis servi plusieurs fois avec succès; on lave l'œil avec de l'eau tiede, pour favoriser le dégorgement; ensuite avec de l'eau froide, ou de l'eau de plantin & de rose, pour arrêter le sang.

Les ophthalmies invétérées qui sont devenues habituelles, dépendent de la dilatation variqueuse des vaisseaux, qu'on ne peut utilement dégorger que par des ouvertures. La petite brosse les multiplie sans aucun inconvénient. Platner, qui a décrit cet instrument dans une dissertation particuliere *de scarificatione oculorum*, l'appelle *blepharoxistum*,

nom donné par Paul d'Aigine & par Albucaffis à une efpece de petite rape deftinée à irriter les paupieres galeufes, du mot grec βλέφαρον, qui fignifie *paupiere*, ξέω, *je ratiffe*, *je racle*. *Ophthalmoxiftre* veut dire *inftrument avec lequel on racle l'œil*. (*Y*)

OPIATE, f. m. (*Pharmacie.*) ce nom qui vient originairement fans doute de ce que le remede dont il s'agit contenoit de l'opium, eft donné aujourd'hui indiftinctement à un électuaire magiftral quelconque, foit qu'on y faffe entrer de l'opium qu'on ne prefcrit que très rarement fous cette forme, foit qu'on n'y en faffe point entrer. Le mot d'*opiate* dans fa fignification reçue & vulgaire fignifie donc la même chofe que *électuaire magiftral*, & même eft le nom le plus ufité, & prefque le feul ufité de l'électuaire magiftral. Cela n'empêche pas qu'on ne trouve quelques électuaires officinaux qui portent le nom d'*opiate*, par exemple l'*opiate* de Salomon. *Voyez l'article fuivant.*

Toutes les confidérations que nous avons propofées fur l'électuaire officinal à *l'article* ÉLECTUAIRE conviennent parfaitement à l'électuaire magiftral ou *opiate*. *Voyez cet article.* L'*opiate* s'ordonne communément pour plufieurs dofes que l'apoticaire livre en autant de paquets, ou qu'il donne en maffe lorfque les dofes font déterminées vaguement par un certain volume, qu'il eft dit par exemple que le malade en prendra chaque fois gros comme une noix, comme une noifette, *&c.*

La confiftance de l'*opiate* ne permet pas de le former en bols. Les malades les plus courageux le prennent au bout d'un couteau ou de la queue d'une cueiller, ou bien délayée dans quelque liqueur appropriée. Il faut pour ceux qui ont du dégoût pour les remedes, l'envelopper le mieux qu'il eft poffible dans du pain-à chanter. (*b*)

OPIAT, *opiatum*, (*Pharmacie.*) épithete que porte affez communément le *laudanum* dans les ouvrages latins de Médecine. Les auteurs françois ne traduifent point cette épithete, & ils appellent fimplement *laudanum* les préparations d'opium, appellées en latin *laudanum opiatum*. Quelques-uns entendent par *laudanum opiatum* le laudanum folide, & ils croient que ce mot *opiatum* fignifie la même chofe que *opiaticum*, c'eft à-dire ayant la confiftance électuaire ou d'*opiate*. Mais ce n'eft pas là ce que les Pharmacologiftes ont entendu par l'expreffion dont il s'agit. *Voyez* LAUDANUM. (*b*)

OPIATE *méfentérique*, (*Pharmacie.*) compofition officinale, dont une préparation mercurielle eft le principal ingrédient. *Voyez l'article* MERCURE, (*Mat. méd. & Pharm.*)

OPIATE DE SALOMON, (*Pharm. & Mat. méd.*) l'*opiate de Salomon* eft un électuaire officinal, dont l'auteur eft incertain; c'eft, comme le mithridate, un amas de drogues aromatiques, principalement de celles qui font regardées comme éminemment alexipharmaques, antipeftilentielles, cordiales, ftomachiques, emmenagogues, vermifuges, *&c.*

Le mithridate eft un des ingrédiens de cette inutile & faftueufe compofition qui contient d'ailleurs & par duplicata plufieurs ingrédiens du mithridate. Mais le mithridate contenant d'autre part les trochifques cyphi qui font compofés d'une partie des ingrédiens du mithridate, & de ceux-là même qui lui font communs avec l'*opiate de Salomon*, il fe trouve que la même drogue entre trois fois dans la même compofition. Or elle eft décrite avec la circonftance de cette répétition puérile dans la derniere édition de la Pharmacopée de Paris. N'eft-il pas permis de demander à quoi eft bon le renouvellement fréquent de ces fortes d'ouvrages, lorfqu'ils laiffent fubfifter de pareilles inepties? (*b*)

OPICIENS, LES, (*Géog. anc.*) en latin *Opici*, ancien peuple d'Italie, le même que les Ofques qui habitoient la côte de la Campanie, & quelque chofe du Latium.

OPICONSIVES, f. f. (*Antiq. rom.*) fête qu'on faifoit à Rome en l'honneur d'Ops, furnommée *Confiva*, du mot *confero*, *confevi*, je feme, parce que cette déeffe préfidoit aux biens de la terre. Les *opiconfives* fe célébroient au mois d'Août.

OPIGENE, (*Mythol.*) celle qui porte du fecours: les dames romaines honoroient Junon fous ce titre, parce qu'elles croyoient en être affiftées dans leurs couches: l'origine du nom vient des noms latins, *opem gerere*, fecourir.

OPIMES, DÉPOUILLES, (*Antiq. rom.*) on nommoit ainfi les armes confacrées à Jupiter Férétrien, & remportées par le chef ou tout autre officier de l'armée romaine fur le général ennemi, après l'avoir tué de fa propre main en bataille rangée.

Les armes, les drapeaux, les étendarts, les boucliers remportés fur les ennemis dans les combats étoient de brillantes marques de la victoire. L'on ne fe contentoit pas de les mettre dans les temples, on les expofoit à la vûe du public, on les fufpendoit dans le lieu le plus fréquenté de la maifon, & il n'étoit pas permis de les arracher, même quand on vendoit la maifon, ni de les fufpendre une feconde fois, fi elles venoient à tomber.

Il ne faut pas confondre ces fortes de trophées militaires avec les dépouilles d'argenterie, de meubles & d'autres effets du pillage des villes; ces dernieres étoient un gain, un profit, & non pas un honneur. Fabius Maximus fut loué par tous les gens de bien après la prife de Tarente, d'avoir laiffé aux Tarentins les tableaux & les ftatues des dieux; c'eft à ce fujet qu'il dit ce mot qui n'a jamais été oublié: « Laiffons aux Tarentins leurs dieux irrités ». En effet, fuivant la réflexion du fage Polybe, les ornemens étrangers dont on dépouille les villes, ne font qu'attirer la haine & l'envie fur ceux qui les ont pris, & la compaffion pour ceux qui les ont perdus. D'ailleurs c'eft nous tromper groffierement, continue-t-il, que de nous perfuader que les dépouilles des villes ruinées & les calamités des autres faffent la gloire & l'ornement de notre pays.

Mais la gloire de tuer dans le combat le chef des ennemis, & de lui enlever enfuite fes propres armes, étoit regardée comme une action également honorable & utile, parce qu'elle étoit la plus propre à affûrer le fuccès de la victoire. Auffi lifonsnous dans Homere qu'Enée défendit de toutes fes forces Pandarus attaqué par Diomede, & qu'il auroit lui même fuccombé à la fureur de ce redoutable ennemi, fi Vénus veillant fans ceffe pour le falut de fon fils, ne l'eût pris entre fes bras, & ne l'eût couvert d'une partie de fa robe divine.

Feftus cite une loi de Numa Pompilius qui diftingue trois fortes de *dépouilles opimes*. Il ordonne que les premieres foient confacrées à Jupiter Férétrien, les fecondes à Mars, & les troifiemes à Quirinus. Il veut que ceux qui les ont remportées ayent le premier 300 as, le fecond 200, & le troifieme 100; mais les feules dépouilles qu'on nommoit par excellence du nom d'*opimes*, étoient les premieres qui fe gagnoient en bataille rangée par le général ou tout foldat romain, qui tuoit de fa propre main le général des ennemis.

Le mot *opimes* fignifie *richeffe*, *puiffance*, *excellence*. Dans Cicéron *ager opimus*, & dans Virgile *arva opima*, font des terres fertiles & d'un grand rapport; ainfi *opima fpolia* défignoient des dépouilles par excellence. Ecoutons ce qu'en dit Plutarque dans la vie de Marcellus.

» Le fénat, dit-il, lui décerna l'honneur du triom» phe après avoir défait les Gaulois, & tué de fa » main leur roi Viridomare: fon triomphe fut un

» des plus merveilleux par la magnificence de tout » l'appareil ; mais le spectacle le plus agréable & le » plus nouveau fut Marcellus lui-même portant à » Jupiter l'armure du roi barbare ; car ayant fait » tailler le tronc d'un chêne, & l'ayant accommodé » en forme de trophée, il le revêtit de ces armes en » les arrangeant proprement & avec ordre.

» Quand la pompe se fut mise en marche, il mon» ta sur un char à quatre chevaux ; & prenant ce » chêne ainsi ajusté, il traversa toute la ville, les » épaules chargées de ce trophée, qui avoit la figure » d'un homme armé, & qui faisoit le plus superbe » ornement de son triomphe. Toute l'armée le sui» voit avec des armes magnifiques, en chantant des » chansons composées pour cette cérémonie, & des » chants de victoire à la louange de Jupiter & de leur » général ».

Dès qu'il fut arrivé dans cet ordre au temple de Jupiter Férétrien, il planta ce trophée & le consacra. Voilà le troisieme & le dernier capitaine qui ait eu cet honneur chez les Romains. Le premier qui remporta ces sortes de dépouilles *opimes* fut Romulus après avoir tué Acron, roi des Céninéens, & son triomphe a été l'origine & le modele de tous les autres triomphes. Le second qui remporta les depouilles *opimes* fut Cornélius Cossus, qui défit & tua Tolumnius, roi des Toscans ; & le troisieme fut Marcellus, après avoir tué Viridomare, roi des Gaulois.

Le même historien prétend dans la vie de Romulus, qu'il n'y a que les généraux d'armée romaine qui ont tué de leur main le général des ennemis, qui ayent eu la permission de consacrer à Jupiter les dépouilles *opimes* ; mais il se trompe ; ce n'étoit point une condition nécessaire que celui qui prenoit ces dépouilles, & qui tuoit de sa main le général ennemi, commandât lui même en chef ; non-seulement un officier subalterne, mais un simple soldat pouvoit gagner les dépouilles *opimes*, & en faire l'offrande à Jupiter Férétrien. Varon l'assûre, la loi de Numa le dit, & finalement ce fait est confirmé par l'exemple de Cornélius Cossus, qui tua Tolumnius, roi des Toscans, & gagna les dépouilles *opimes* n'étant que tribun des soldats, car le général étoit Æmilius. C'est à la vérité Tite-Live qui a jetté Plutarque dans l'erreur en nommant Cossus *consul* d'après une inscription, qui ne signifioit autre chose sinon que Cossus étoit ensuite parvenu à la dignité du consulat. Tite-Live se conduisit ainsi moins par erreur que par flatterie pour Auguste, dont le but étoit d'étouffer la tradition immémoriale, que les particuliers pouvoient prétendre au grand honneur du triomphe par les dépouilles *opimes*. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

OPIMIEN, VIN, (*Littér.*) sous le consulat de L. Opimius & de Quintus Fabius Maximus l'an 121 avant Jesus-Christ, les différentes saisons au rapport de Pline, *liv. XIV. chap. iv.* furent si favorables aux biens de la terre, que l'on n'avoit jamais vû les fruits si beaux & si bons, sur-tout les vins qui furent si exquis & si forts, qu'on en garda pendant plus d'un siecle. C'est-là le fameux vin que les poëtes ont immortalisé sous le titre de *vin opimien*, qui lui fut donné du nom du premier de ces consuls. (*D. J.*)

OPINATEURS, *opinatores*, s. m. (*Hist. anc.*) c'étoient dans la milice romaine ce que nous appellons *des vivriers*. Ils fournissoient l'armée de pain, de vin & de fourage, ou du-moins ils veilloient à ce que cette subsistance n'y manquât pas ; on les appelloit *procuratores*, *probatores*, *æstimatores* : ils avoient aussi le soin d'examiner la qualité & la quantité des vivres.

OPINANT, OPINER, *voyez* OPINION.

OPINER DE LA MAIN, (*Antiq. greq.*) maniere d'*opiner* chez les Atheniens en étendant la main en forme de signal vers le magistrat qu'ils élisoient, ou vers l'orateur dont l'avis leur plaisoit davantage ; cette maniere d'*opiner* par l'extension des mains se nommoit en un seul mot χειροτονία ; & c'est pour cela que les magistrats élus de la sorte s'appelloient χειροτονητοὶ : tels étoient les Pylagores. Xénophon, *l. I. rev. hellen.* raconte que la nuit ayant surpris le peuple d'Athènes, assemblé pour un sujet important, il fut obligé de remettre la délibération à un autre jour, de peur qu'on n'eût trop de peine à démêler leurs mains & les mouvemens.

Cicéron se moque fort de cette maniere d'*opiner* qui produisoit les decrets d'Athènes : tels sont, dit-il, ces beaux decrets athéniens, qu'ils faisoient sonner si haut ; decrets qui n'étoient point formés sur des opinions & des avis des juges, ni affermis sur des sermens ; decrets enfin qui n'avoient pour base que les mains étendues, & les clameurs redoublées d'une populace tumultueuse : il étendent les mains, & voilà un decret éclos : *porrigunt manus, & psephisma natum est*. Cic. *oratio pro Flacco*.

Il est vrai cependant qu'il falloit au-moins 6000 citoyens pour former le decret *psephisma*, dont Cicéron se moque. On l'intituloit du nom ou de l'orateur, ou du sénateur dont l'opinion avoit prévalu ; on mettoit avant tout la date dans laquelle entroit premierement le nom de l'archonte ; ensuite le jour du mois, & finalement le nom de la tribu qui étoit en tour de présider. Voici la formule de ces sortes de décrets par où l'on pourra juger de toutes les autres. « Sous l'archonte Multiphile, le » trentieme jour du mois Hécatombœon, la tribu » de Pandion étant en exercice, on a décerné, *&c.* ». (*D. J.*)

OPINIATRE, adj. OPINIATRETÉ, OBSTINATION, s. f. (*Synonym. Gramm.*) ces deux mots présentent à l'esprit un fort & déraisonnable attachement à ce qu'on a une fois conçu ou résolu d'exécuter.

L'*opiniatreté* est un entêtement aveugle pour un sujet injuste ou de peu d'importance : elle part communément d'un caractere rétif, d'un esprit sot ou méchant, ou méchant & sot tout ensemble, qui croiroit sa gloire ternie s'il revenoit sur ses pas, lorsqu'on l'avertit qu'il s'égare. Ce défaut est l'effet d'une fermeté mal entendue, qui confirme un homme *opiniâtre* dans ses volontés, & qui lui faisant trouver de la honte à avouer son tort, l'empêche de se retracter.

L'*obstination* consiste aussi dans un trop grand attachement à son sens sans aucune raison solide. Cependant ce défaut semble provenir plus particulierement d'une espece de mutinerie affectée qui rend un homme intraitable, & fait qu'il ne veut jamais céder. L'effet particulier de l'*opiniatreté* & de l'*obstination* tend directement à ne point se rendre aux idées des autres malgré toutes lumieres contraires : avec cette différence que l'*opiniatreté* refuse ordinairement d'écouter la raison par une opposition qui lui est comme naturelle & de tempérament, au lieu que l'*obstiné* ne s'en défend souvent que par une volonté de pur caprice & de propos délibéré. (*D. J.*)

OPINION, *opinio*, s. f. (*Logique.*) est un mot qui signifie une *créance* fondée sur un motif probable, ou un jugement de l'esprit douteux & incertain. L'*opinion* est mieux définie, le consentement que l'esprit donne aux propositions qui ne lui paroissent pas vraies au premier coup-d'œil, ou qui ne se déguisent pas par une conséquence nécessaire de celles qui portent en elles l'empreinte de la vérité.

On définit l'*opinion* dans l'école *assensus intellectûs cum formidine de opposito*, c'est-à-dire un consentement que l'entendement donne à une chose avec une espece de crainte que le contraire ne soit vrai.

Selon les Logiciens, la démonstration produit la science ou la connoissance certaine, & les argumens probables produisent l'*opinion*. Toutes les fois que le consentement de l'esprit à une vérité qu'on lui propose est accompagné de doute, on l'appelle *opinion*. Platon fait de l'*opinion* un milieu entre la connoissance & l'ignorance ; il dit qu'elle est plus claire & plus expresse que l'ignorance, mais plus obscure & moins satisfaisante que la science.

On soutient communément dans l'école que l'*opinion* n'est pas incompatible avec la science sur un même sujet : quoique l'*opinion* suppose du doute, & que la science exclue toute incertitude, parce que l'entendement, dit-on, peut consentir à une vérité par différens motifs & de diverses manieres. Cependant, si l'on examine de près la question, on comprendra qu'il est absolument impossible qu'on puisse en même tems douter & être certain de la même chose ; que la différence des motifs, ou certains ou probables, ne sauroit produire cet effet dans l'esprit, parce que les raisons probables qui forment l'*opinion* sont une lumiere foible qui ne peut jamais obscurcir l'évidence des raisons certaines qui forment la science ; ce qu'il faudroit pourtant qu'elle fit pour introduire dans l'esprit cette obscurité dont elle doit être accompagnée, & produire dans le consentement le doute nécessaire & essentiel à l'*opinion*. D'ailleurs la science étant certaine & évidente par elle-même, elle bannit par la seule présence toute oscillation, & par conséquent l'*opinion* même dont elle prend la place, & saisit l'esprit entier de l'éclat de la lumiere. Tout ce qu'elle lui permet alors, c'est de distinguer au milieu de cette grande lumiere la foiblesse de celle de l'*opinion* ; & de voir que si les raisons évidentes qui entraînent son consentement & le rendent certain, lui avoient manqué, les raisons probables & conjecturales n'auroient obtenu de lui qu'un assentement foible & perplexe : de sorte que ceux qui se proposent de prouver la compatibilité de la science & de l'*opinion* par la différence de ces motifs, ne font autre chose que confondre la conscience qu'on a de l'incertitude du consentement, ce qui est très-différent. Car il n'est point de raison, quelque bonne qu'elle soit, qui empêche de sentir l'incertitude d'une autre raison sur le même sujet ; & il n'en est aucune, quelqu'incertaine qu'elle soit, qui puisse affoiblir la certitude d'une autre raison ; certitude qui empêche toujours le consentement d'être incertain, quoique l'esprit entrevoye d'autres motifs qui ne sont précisément que des conjectures ; certitude qui ne change pas à la vérité la nature des raisons incertaines, mais qui chasse l'obscurité que laisse leur peu de lumiere.

Il en est donc de la science & de l'*opinion* à-peu-près comme de l'éclat du soleil & de la lumiere d'un flambeau, ou plutôt d'une lampe : le soleil découvre distinctement les objets ; la lampe ne les montre qu'obscurément. Si l'on allume celle-ci en plein midi, on s'appercevra bien qu'elle ne peut jetter sur les objets qu'une lumiere foible, & ne les dévoile à nos yeux qu'imparfaitement & avec quelque nuance obscure, mais elle ne les fera point alors appercevoir effectivement de cette maniere. Sa foiblesse, quoique connue, n'ôtera point aux objets le brillant qu'ils tiennent du grand jour ; & quelqu'usage qu'on fasse alors de la lampe allumée, nos yeux ne verront que d'une façon, c'est-à-dire comme on voit en plein midi, & jamais comme on voit la nuit, à la lumiere d'une lampe. De même la science est une lumiere pleine & entiere qui découvre les choses clairement, & répand sur elles la certitude & l'évidence ; l'*opinion* n'est qu'une lumiere foible & imparfaite qui ne découvre les choses que par conjecture, & les laisse toujours dans l'incertitude & le doute ; l'une est le plus, l'autre est le moins. Enfin c'est le beaucoup & le moins d'une même chose, qu'il est impossible de trouver en même tems dans un même sujet à l'égard de la même matiere. Il n'y a qu'à l'école des chimeres où de pareilles thèses puissent être proposées & soutenues.

Quant à la parité qu'on institue en disant que la science subsiste bien avec la foi, quoique celle-ci soit obscure, & que celle-là soit évidente, il faut avouer que si cette parité étoit juste & entiere, la foi ne pourroit pas subsister avec la science non plus qu'avec l'*opinion*. Mais je crois y voir une fort grande différence : car afin que l'*opinion* & la science se trouvent dans un même sujet, il faut qu'il y ait en même tems de la certitude & de l'incertitude, puisque sans certitude il n'y auroit point de science, & sans incertitude point d'*opinion*. Au lieu qu'il n'est pas nécessaire pour que la foi soit jointe à la science que l'obscurité se trouve en même tems dans le consentement que l'esprit donne à une vérité connue par ces deux voies ; parce que la foi peut subsister sans répandre l'obscurité dans un entendement qui est éclairé d'ailleurs, & l'*opinion* ne le peut pas sans y mettre de l'incertitude. Mais, dira-t-on, s'il n'y a point d'obscurité, il n'y aura point de foi, puisque la foi est des choses obscures, selon la définition de l'apôtre saint Paul : *Fides est argumentum non apparentium*. Je réponds à cela que l'obscurité essentielle à la foi reste toujours ; parce que cette obscurité n'est pas celle de l'entendement, mais seulement celle des motifs de la révélation. Ainsi pour faire un acte de foi, il n'est pas nécessaire de ne voir qu'obscurément les vérités auxquelles on donne son consentement ; il suffit de donner ce consentement par un motif obscur ; quoiqu'on ait encore un motif clair & évident, ce qui est très-possible. Car on peut croire une chose par différens motifs ; mais les différens motifs ne peuvent rien mettre de contradictoire dans l'esprit & dans le consentement, sans se détruire l'un ou l'autre. Voilà précisément ce qui arrive à l'égard de la science & de l'*opinion*. L'une y met nécessairement de l'évidence & de la certitude, & l'autre essentiellement de l'incertitude & de l'obscurité. Mais la foi souffre dans l'esprit toute l'évidence que la science y apporte, & sans y répandre la moindre obscurité, elle la laisse toute entiere dans son motif. Ainsi l'évidence d'une raison naturelle à l'égard d'une vérité chrétienne & révélée empêche bien que l'esprit ne demeure dans l'obscurité où la révélation le laisseroit ; mais elle n'empêche pas que la révélation ne soit obscure, ni qu'il ne puisse croire cette vérité précisément par le motif de la révélation, parce que, comme je l'ai dit, un motif n'empêche pas l'effet de l'autre, lorsqu'ils s'accordent & tendent à une même fin, telle que se trouve être ici celle de la science & de la foi ; car l'une & l'autre commandent également un consentement ferme & certain. Quant à l'évidence & à l'obscurité, le consentement en étant par lui-même incapable, elles subsistent dans différens sujets ; la premiere, dans l'esprit entraîné par la force des preuves, qui contiennent la philosophie & le philosophe, dont le consentement est un acte de raison ; la seconde, dans la volonté soumise à l'autorité de la révélation qui fait la religion & le chrétien, dont le consentement est un acte de foi.

OPINIONS, (*Jurisprud.*) sont les avis de chaque juge qui servent à former le jugement.

La maniere de recueillir & de compter les *opinions* n'a pas toujours été la même.

Chez les Grecs on opinoit par le moyen de tablettes que l'on mettoit dans une boîte : on en donnoit trois à chacun ; une marquée d'un *A* qui ſignifioit *abſolvatur* ; une marquée *V. P* qui ſignifioit *non liquet*, & la troiſieme d'un *C.* pour dire *condemnetur*.

Les aréopagiſtes voulurent que leurs *opinions* fuſſent ainſi données en ſecret & par bulletins, de peur que les jeunes, au lieu de dire leur avis par eux-mêmes, ſe contentaſſent de ſuivre celui des anciens.

T. Arius ayant appellé Céſar avec d'autres pour juger ſon propre fils, pria que chacun opinât par écrit, de crainte que tout le monde ne fût de l'avis de Céſar.

Ce fut dans cette vue, qu'au procès de Métellus, Tibere ſe mit à dire ſon avis tout haut : mais Piſon lui en fit ſentir l'inconvénient.

On opinoit donc ordinairement par écrit à Rome & ſur des tablettes, comme chez les Grecs ; & comme chaque décurie avoit ſes tablettes différentes, on ſavoit qui avoit été la plus ſevere.

Dans les aſſemblées du peuple nul ne diſoit ſon avis qu'il ne lui fût demandé par celui qui préſidoit. Le droit d'opiner le premier s'appelloit *prærogativa, quaſi prius erogare ſententiam* : ce terme a depuis été appliqué à toute ſorte de prééminences.

Cet honneur d'opiner avant tous les autres, appartenoit à la tribu appellée *veturea*, qui fut auſſi ſurnommée de-là *tribus prærogativa*.

On tiroit au ſort laquelle des centuries opineroit la premiere, & ſon ſuffrage étoit fort recherché.

Au ſenat, l'on opinoit au commencement ſuivant l'ancienneté de l'âge, comme on faiſoit à Athènes, à Lacédémone & à Syracuſe. Dans la ſuite on demanda l'avis à chacun, ſelon le rang qu'il tenoit dans le ſénat ; juſqu'à ce que Céſar ſe donna la liberté de demander l'avis à quatre perſonnes hors de leur rang ; Auguſte ne ſuivit plus de regle, demandant l'avis de chacun, dans tel ordre qu'il lui plaiſoit, afin que les ſuffrages fuſſent plus libres.

Caligula voulut qu'entre les conſulaires on ſuivît le rang d'ancienneté, ce qui fut confirmé par les empereurs Théodoſe & Arcade.

En France, dans les cauſes d'audience, les juges opinent dans l'ordre où ils ſont aſſis : quand il y a beaucoup de juges, on fait pluſieurs bureaux ou conſeils : celui qui préſide recueille les *opinions*; & lorſqu'il y a divers avis, il retourne aux *opinions* pour les concilier : chacun eſt obligé de ſe ranger à l'un des deux avis qui prévalent par le nombre de voix.

Dans les affaires de rapport, les juges opinent ſans aucun rang, comme ils ſe trouvent aſſis auprès du rapporteur.

Il n'y a jamais de partage d'*opinions* en matiere criminelle ; quand le nombre de voix eſt égal, l'avis le plus doux doit être préféré : cet uſage eſt fort ancien, puiſqu'il ſe trouve déja conſigné dans les capitulaires, *liv. V. n. 160*.

Une voix de plus ne ſuffit pas pour départager, en matiere criminelle ; il en faut au moins deux.

Au conſeil privé du roi il n'y a point de partage, M. le chancelier ayant la voix prépondérante.

A la grand-chambre du parlement, une voix de plus départage à l'audience ; au rapport il en faut deux.

Au grand-conſeil, il en faut toujours deux pour départager, ſoit à l'audience, ſoit au rapport.

Dans tous les ſieges qui jugent, à la charge de l'appel, une voix de plus départage au civil ; en matiere criminelle il en faut deux. *Voyez* PARTAGE.

Au reſte, les *opinions* qui ſe donnent, ſoit à l'audience ou au rapport, doivent également être ſecretes : il eſt défendu par les ordonnances aux juges, greffiers & huiſſiers de les revéler : c'eſt pour prévenir cet inconvénient que l'on opinoit à Rome ſur des tablettes ; & qu'encore à préſent dans les chancelleries de Valladolid & de Grenade, les *opinions* ſe donnent par écrit ſur un regiſtre.

Les *opinions* du pere & du fils, de l'oncle & du neveu, du beau-pere & du gendre, & des deux beau-freres ne ſont comptées que pour une. *édit de Janvier 1681*. Voyez le *Dictionnaire des arrêts*, au mot *Opinions*. (*A*)

OPINIONISTES, ſ. m. plur. (*Hiſt. eccléſ.*) On donna ce nom à certains hérétiques qui s'éleverent du tems du pape Paul II. parce qu'étant infatués de pluſieurs opinions ridicules, ils les ſoutenoient avec opiniâtreté. Leur principale erreur conſiſtoit à ſe vanter d'une pauvreté affectée : ce qui leur faiſoit dire qu'il n'y avoit point de véritable vicaire de J. C. en terre, que celui qui pratiquoit cette vertu. Sponde, *A. C. 1467, num. 12.*

OPIS, (*Géogr. anc.*) ancienne ville d'Aſie ſur le Tigre, au rapport de Xénophon & d'Hérodote. Strabon ne la traite que de village ; mais c'eſt une ſuite de la décadence, où elle étoit tombée dans l'intervalle qui eſt entre les tems où ils ont vécu. (*D. J.*)

OPISTHODOMOS, ſ. m. (*Antiq. greq*) ὀπισθοδόμος, nom du lieu du tréſor public d'Athènes, où il y avoit toujours un dépôt de mille talens, réſervés avec tant de rigueur pour les plus extrèmes dangers de l'état ou de la ville, que, s'il ne s'agiſſoit de la garantir du pillage ou de l'embraſement, il y avoit peine de mort pour celui qui propoſeroit d'y toucher.

Le nom d'*opiſthodomos* fut donné à la tréſorerie d'Athènes, parce qu'elle étoit bâtie ſur les derrieres du temple de Minerve. Tous les noms des débiteurs de la république étoient couchés ſur le regiſtre du tréſor dont nous parlons. Ses dieux tutélaires étoient Jupiter ſauveur, & Plutus le dieu des richeſſes, qui étoit repréſenté avec des aîles. On l'avoit placé attenant la ſtatue de Jupiter, ce qui étoit contre l'uſage ordinaire. Poterius, *Archæol. græc. lib. I. cap. viij. tom. I. pag. 31.* (*D. J.*)

OPISTOGRAPHE, ſ. m. (*Hiſt. du bas Empire.*) en grec ὀπισθογράφον, en latin *opiſtographum* ; c'étoit un gros livre dans lequel on écrivoit ſur le champ les différentes choſes qui auroient beſoin d'être revûes & corrigées par la ſuite. Ce mot eſt compoſé de ὄπισθεν, c'eſt à-dire, *ſur le feuillet du revers*, & γράφω, *j'écris*, parce qu'on écrivoit ſur le revers de chaque page ce qui avoit été omis de l'autre part.

OPISTHOTONOS, ſ. m. (*Médéc.*) On a conſervé en françois & en latin ce *mot* grec, qui ſuivant ſon étymologie, ſignifie une eſpece de *convulſion* qui porte & plie toutes les parties du corps en arriere. Il eſt formé de ὄπισθε qui veut dire *en arriere*, & τόνος, *ton*, *tenſion*, *ſpaſme*. Dans ce cas, la tête ſe renverſe, s'approche des vertebres du dos, par la contraction ſpaſmodique des extenſeurs de la tête : ſavoir, du ſplenius, du complexus, des grand & petit droits poſtérieurs & du petit oblique, des deux côtés agiſſans enſemble ; l'action des muſcles d'un ſeul côté tireroit la tête de ce même côté : quelquefois il n'y a dans l'*opiſthotonos* que cette extenſion forcée de la tête ; d'autres fois la convulſion eſt plus générale, & occupe les tranſverſaux épineux, les inter-épineux du cou, le long dorſal, le demi-épineux & le ſacro-lombaire. Alors l'effet eſt plus grand ; le cou & le dos ſont courbés en

arriere, & y font une eſpece d'arc : dans cet état, l'action de preſque tous les viſceres du bas ventre eſt gênée, interrompue ou beaucoup dérangée ; la reſpiration ſouffre beaucoup, & ſe fait très-difficilement ; la déglutition eſt totalement empêchée : cet état ſi violent eſt ſouvent accompagné de vives douleurs : il eſt bien évident qu'il eſt trop oppoſé à l'état naturel du corps pour pouvoir ſubſiſter long-tems ; il eſt plus ou moins dangereux ſuivant le degré, l'intenſité & la durée de la convulſion. Le péril varie auſſi ſuivant les cauſes qui l'ont produite : elles ſont les mêmes que celles des autres eſpeces de convulſions. *Voyez*-en le détail aux *articles* CONVULSION, SPASME. Un paroxiſme épileptique peut être déterminé de cette façon. *Voyez* EPILEPSIE. Alors le danger eſt moins preſſant. L'*opiſthotonos* peut auſſi être l'effet de quelque poiſon pris intérieurement, d'une bleſſure, ſur-tout faite avec des fleches ou autres armes empoiſonnées ; & alors il eſt plus dangereux : il eſt mortel lorſqu'il ſurvient à des malades foibles, épuiſés par une longue maladie ou par des évacuations trop abondantes. *Voyez* CONVUSION ; *voyez auſſi à cet article* le traitement qu'il convient d'employer. En général, les anti-ſpaſmodiques, anti-hyſtériques, les préparations de pavot doivent être données ſur le champ. Les ſaignées peuvent convenir dans quelques cas particuliers & rares : elles ſeroient indifférentes ou nuiſibles dans le cas de poiſon, & abſolument pernicieuſes, lorſque l'on a ſujet d'accuſer la foibleſſe & l'épuiſement ; des frictions, des embrocations, des eſpeces de douches avec de l'huile bien chaude fourniſſent un remede dont Galien a conſtaté l'efficacité par l'heureuſe expérience qu'il en a faite ſur lui-même dans un cas ſemblable ; enfin le cautere actuel appliqué à la plante des piés, ne doit pas être oublié, quand les autres remedes ont été ſans effet : ſouvent il emporte des maladies qui avoient réſiſté au fer & aux médicamens. Suivant ce précepte du grand Hippocrate qu'on a taxé de fauſſeté, parce qu'on n'a pas ſu en faire l'application. *Quæ medicamenta non ſanant, ea ferrum ſanat ; quæ ferrum non ſanat, ea ignis ſanat ; quæ verò ignis non ſanat, ea cenſere oportet inſanabilia. ſectione VIII. aphor. vj.* Il ſeroit très-aiſé de donner une théorie ſatisfaiſante de l'action de ce remede dans la maladie dont il s'agit, mais *non eſt hîc locus*. *Voyez* CAUTERE, FEU. Il ſuffit de remarquer qu'on emploie à la Chine, dans les Indes & au Japon, la Moxe, qu'on applique aux piés, un anneau rouge ; qu'on fait des piquures avec des aiguilles, *acupuncturæ* ; & que ces remedes plus ou moins analogues au cautere actuel, y font des effets ſurprenans dans les maladies convulſives.

OPITERGINI, MONTES. (*Géog. anc.*) Pline nomme ainſi les montagnes où la Livenza, *Liquentia*, a ſa ſource. Ce ſont les monts ſitués entre Ceneda, Belluno & les bourgs d'Ariano & Polcenigo. (*D. J.*)

OPITERGIUM, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Italie au pays du peuple *Veneti*, entre Ceneda & la mer Adriatique. Les habitans ſont nommés *Opitergini* par Lucain, Pline & Florus. Le nom moderne eſt *Oderzo*. Ce fut apparemment après ſa deſtruction par les Quades & les Marcomans, qu'Heraclius l'a rebâti, & qu'elle fut appellée *Héraclée*.

OPIUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. des drog.*) C'eſt un ſuc concret, réſineux & gommeux, peſant, compact, pliant, inflammable, d'un roux noir, d'une odeur narcotique, d'un goût acre & amer. Il nous vient en gâteaux arrondis, applatis, de la groſſeur d'un pouce, qui peſent une demi-livre ou une livre, & ſont enveloppés dans des feuilles de pavots. On l'apporte de l'Anatolie, de l'Egypte & des Indes.

Les Arabes & les Droguiſtes recommandent l'*opium* de Thèbes ou celui que l'on recueilloit en Egypte auprès de Thèbes, mais on ne fait plus à préſent cette diſtinction. De quelqu'endroit que vienne l'*opium*, on eſtime celui qui eſt naturel, un peu mou, qui obéit ſous les doigts, qui eſt inflammable, d'une couleur brune ou noirâtre, d'une odeur forte, puante, & aſſoupiſſante. On rejette celui qui eſt ſec, friable, brûlé, mêlé de terre, de ſable ou d'autres ordures.

Les anciens diſtinguoient deux ſortes de ſuc de pavot ; l'un étoit une larme qui découloit de l'inciſion que l'on faiſoit à la tête des pavots : elle s'appelloit μηκώνιος ὀπὸς, & chez les médecins ὄπιον par autonomaſie. L'autre s'appelloit μηκώνειον ou μηκώνιον ; c'étoit le ſuc épaiſſi que l'on retiroit de toute la plante. Ils diſoient que le méconium étoit bien moins actif que l'*opium*.

Préſentement on ne nous en fournit que d'une ſorte ſous le nom d'*opium* : ſavoir, un ſuc qui découle de l'inciſion des têtes de pavots blancs ; on n'en trouve aucune autre eſpece parmi les Turcs & à Conſtantinople, que celui que l'on apporte en gâteaux. Cependant, chez les Perſes on diſtingue les larmes qui découlent des têtes auxquelles on fait des inciſions, & ils recueillent avec grand ſoin celles qui coulent les premieres, qu'ils eſtiment beaucoup comme ayant plus de vertu.

La plante dont on retire le ſuc, s'appelle *papaver hortenſe, ſemine albo, ſativum*, Dioſcorid. *album*, Plinii, Cſ. Bauhin, *p. 170.* Sa racine eſt environ de la groſſeur du doigt, rempli comme le reſte de la plante d'un lait amer. Sa tige a deux coudées ; elle eſt branchue, ordinairement liſſe, quelquefois un peu velue. Sur cette tige naiſſent des feuilles ſemblables à celles de la laitue, oblongues, découpées, crêpues, de couleur de verd de mer. Ses fleurs ſont en roſe, plus ſouvent à quatre pétales blancs, placés en rond, & qui tombent bientôt. Le calice eſt compoſé de deux feuillets ; il en ſort un piſtil ou une petite tête, entourée d'un grand nombre d'étamines. Cette tête ſe change en une coque, de la figure d'un œuf, qui n'a qu'une ſeule loge, garnie d'un chapiteau : elle eſt ridée, étoilée, munie intérieurement de pluſieurs lames minces qui tiennent à ſes parois ; à ces lames adherent, comme à des placenta, grand nombre de graines très-petites, arrondies, blanches, d'un goût doux & huileux.

Dans pluſieurs provinces de l'Aſie mineure, on ſeme les champs de pavots blancs, comme nous ſemons le froment ; auſſi-tôt que les têtes paroiſſent, on y fait une legere inciſion ; & il en découle quelques gouttes de liqueur laiteuſe, qu'on laiſſe figer, & que l'on recueille enſuite. M. Tournefort rapporte que la plus grande quantité d'*opium* ſe tire par la contuſion & l'expreſſion de ces mêmes têtes : mais Belon n'en dit rien, non plus que Kœmpfer qui a fait une diſſertation ſur l'*opium* perſique. Ces deux derniers auteurs diſtinguent trois ſortes d'*opium*, mais tirés ſeulement par inciſion.

Dans la Perſe on recueille l'*opium* au commencement de l'été. On fait des plaies en ſautoir à la ſuperficie des têtes qui ſont prêtes d'être mûres. Le couteau qui ſert à cette opération a cinq pointes ; & d'un ſeul coup il fait cinq ouvertures longues & paralleles. Le lendemain on ramaſſe avec des ſpatules le ſuc qui découle de ces petites plaies, & on le renferme dans un petit vaſe attaché à la ceinture.

Enſuite on fait l'opération de l'autre côté des têtes, pour en tirer le ſuc de la même maniere. La larme que l'on recueille la premiere, s'appelle *gobaar* ; elle paſſe pour la meilleure ; ſa couleur eſt

blanchâtre ou d'un jaune pâle ; mais elle devient brune, lorſqu'elle eſt expoſée long-tems au ſoleil, ou qu'elle eſt trop ſéchée. La ſeconde larme que l'on recueille, n'a pas tant d'efficace, & elle n'eſt pas ſi chere. Sa couleur eſt le plus ſouvent obſcure, ou d'un goût noirâtre. Il y en a qui font une troiſieme opération, par laquelle on retire une larme très-noire & de peu de vertu.

Après que l'on a recueilli l'*opium*, on en fait une préparation, en l'humectant avec un peu d'eau ou de miel, en le remuant coninuellement & fortement avec une eſpece de ſpatule dans une aſſiette de bois plate, juſqu'à ce qu'il ait acquis la conſiſtance, la viſcoſité, & l'éclat de la poix bien préparée ; enſuite on le remanie dans la main ; & enfin on en fait de petits cylindres ronds que l'on met en vente : Lorſque les marchands n'en veulent que de petits morceaux, on les coupe avec des ciſeaux.

L'*opium* ainſi préparé s'appelle chez les Perſes *theriaack-malideh*, c'eſt-à-dire, *thériaque préparée* par le broyement, ou bien *theriaack affinum*, c'eſt-à-dire, *thériaque opiée*, pour la diſtinguer de la thériaque d'Andromaque, qu'ils nomment *theriaack-farnuk* ; car ces peuples regardent l'*opium* comme le remede vanté par les Poëtes, qui donne la tranquillité, la joie & la ſérénité.

Cette maniere de préparer l'*opium*, eſt le travail perpétuel des revendeurs qui ſont dans les carrefours, & qui exercent fortement leurs bras à ce travail. Ce n'eſt pas là cependant la ſeule façon de préparer ce ſuc : très-ſouvent on broie l'*opium*, non pas avec de l'eau, mais avec une ſi grande quantité de miel, que non-ſeulement il l'empêche de ſe ſécher, mais encore il tempere ſon amertume.

La préparation la plus remarquable eſt celle qui ſe fait, en mêlant exactement avec l'*opium*, la noix muſcade, le cardamome, la canelle, & le macis réduits en poudre très-fine. On croit que cette préparation eſt très-utile pour le cœur & le cerveau : elle s'appelle *pholonia*, c'eſt le *philonium* de Perſe ; d'autres n'emploient point les aromates dont nous venons de parler ; mais ils mettent beaucoup de ſaffran & d'ambre dans la maſſe de l'*opium*. Pluſieurs font la préparation chez eux à leur fantaiſie.

Outre ces préparations dont on ne fait uſage qu'en pillules, Kœmpfer fait mention d'une certaine liqueur célebre chez les Perſes, que l'on appelle *cocomar*, dont on boit abondamment par intervalles.

Les uns préparent cette liqueur avec les feuilles de pavots qu'ils font bouillir peu de tems dans l'eau ſimple. D'autres la font avec les têtes pilées & macérées dans l'eau ; ou bien ils en mettent ſur un tamis, verſent deſſus ſept à huit fois la même eau ; en y mêlant quelque choſe qui y donne de l'agrément ſelon le goût de chacun.

Kœmpfer ajoute une troiſieme ſorte d'*opium*, qu'il qualifie d'*électuaire*, qui réjouit & qui cauſe une agréable ivreſſe. Les parfumeurs & les médecins préparent différemment cet électuaire, dont la baſe eſt l'*opium* ; on le deſtine par les différentes drogues que l'on y mêle, à fortifier & à récréer les eſprits : c'eſt pourquoi on en trouve différentes deſcriptions, dont la plus célebre eſt celle qu'a trouvée Haſjem-Begi. L'on dit qu'elle excite une joie ſurprenante dans l'eſprit de celui qui en avale, & qu'elle charme le cerveau par des idées, & des plaiſirs enchantés. (*D. J.*)

Opium cyrenaïque, (*Mat. médic.*) nom donné par quelques écrivains du moyen âge à l'*aſſa fœtida*, parce que de leur tems on tiroit principalement cette drogue de Cyrene, ou comme dit Avicene, du Kirvan, ce qui eſt le même pays.

OPLITODROME, ſ. m. (*Ant. greq.*) Les Grecs nommoient *oplitodromes*, ὁπλιτοδρόμοι, ceux qui combattoient aux jeux olympiques & autres jeux de la Grece : c'eſt un mot compoſé de ὅπλον, *arme*, & de δρόμος, *courſe*. Poterius, *Archæol. græc. liv. II. ch. xxj. tom. I. pag.* 442.

OPOBALSAMUM, ſ. m. (*Hiſt. des drog.*) ὀποβάλσαμον, réſine liquide, précieuſe, blanchâtre & légerement jaunâtre, d'une odeur pénétrante qui approche de celle du citron, d'un goût âcre & aromatique : on eſtime celui qui a toutes ces qualités, & non celui qui eſt ténace, vieux & falſifié.

La plante qui fournit cette liqueur réſineuſe eſt nommée par Belon dans ſes obſervations, *balſamum lentiſci folio, ægyptiacum*, & par Proſper Alpin, 48. *balſamum* ; car l'arbre & la réſine portent le même nom. Cet arbriſſeau s'éleve à la hauteur du troëne & du cytiſe, & eſt toujours verd, garni de peu de feuilles, ſemblables à celles de la rue, ou plutôt à celles du lentiſque : elles ſont attachées à la même queue, au nombre de trois, de cinq ou de ſept, y ayant une feuille impaire qui la termine. Ses branches ſont odorantes, réſineuſes & pliantes : leur ſubſtance ligneuſe eſt blanche, ſans odeur, couverte de deux écorces minces ou membraneuſes ; l'extérieure eſt rougeâtre en dehors, l'intérieure verdâtre, odorante & d'une ſaveur aromatique. Ses fleurs ſont purpurines, ſemblables à celles de l'acacia, & fort odorantes. Ses ſemences ſont jaunes, odorantes, âcres, ameres, & donnent une liqueur jaune, ſemblable au miel : elles ſont renfermées dans des follicules noires, rougeâtres.

Théophraſte, Dioſcoride, Pline, Joſeph & autres, croient que la patrie de l'*opobalſamum* eſt la Judée, ou l'Egypte ; mais il eſt conſtant que ni la Judée, ni l'Egypte ne ſont les pays où ce baume vient de lui-même : on ne trouve aucun arbre qui porte ce baume dans la Judée ; & du tems de Bélon on n'en trouvoit pas non plus. Strabon a eu raiſon de dire qu'on le trouvoit dans l'Arabie heureuſe, qui eſt effectivement la ſeule patrie de ce baume.

Proſper Alpin nous apprend qu'il eſt blanc lorſqu'on vient de le tirer, ayant une odeur excellente & très-pénétrante, qui approche de celle de la térébenthine, mais plus ſuave & plus vive ; d'un goût amer, âcre & aſtringent. Ce baume eſt d'abord trouble & épais comme l'huile d'olive nouvellement exprimée ; il devient enſuite très-ſubtil, très-limpide, très-léger, & prend une couleur verdâtre, enſuite une couleur d'or ; enfin lorſqu'il eſt vieux, il devient comme du miel : alors il s'épaiſſit comme la térébenthine, il coule très-difficilement, & il perd beaucoup de ſon odeur.

Quand ce baume eſt récent, ſi l'on en verſe goutte-à-goutte dans de l'eau, il ne va pas au fond à cauſe de ſa grande légereté ; mais étant verſé de haut, il s'y plonge un peu, & remonte continuellement, il s'étend ſur toute la ſurface de l'eau, & ſe mêle avec elle, de ſorte qu'il eſt très-difficile de l'en ſéparer : peu de tems après il s'y fige & ſe coagule, & on le retire tout entier avec un filet : il eſt alors laiteux, ou blanc comme le lait. Voilà les véritables caracteres du baume naturel & récent.

Les anciens ne recueilloient uniquement que le baume qui découloit de l'écorce de l'arbre, auquel ils faiſoient une inciſion, & ils en retiroient une très-petite quantité. Aujourd'hui il y a deux eſpeces de ce baume, ſelon Auguſtin Lippi. La premiere peut être appellée le véritable baume, & c'eſt celui qui coule de lui-même, ou par l'inciſion que l'on fait à l'écorce ; mais on en retire une ſi petite quantité, qu'à peine ſuffit-elle pour les habitans, & pour les grands du pays, & il eſt tres-rare que l'on en porte ailleurs.

ailleurs. L'autre espece est le baume de la Mecque & de Constantinople, qui est encore précieux, & qui parvient rarement jusqu'à nous, si ce n'est par le moyen des grands qui en font des présens. Voici comment on le retire. On remplit une chaudiere de feuilles & de rameau du baumier, & l'on verse de l'eau par-dessus jusqu'à ce qu'elle les surpasse. Lorsqu'elle commence à bouillir, il nage au-dessus une huile limpide que l'on recueille avec soin, & que l'on reserve pour l'usage des dames; car elles s'en servent pour se polir le visage & pour en oindre leurs cheveux. Tandis que l'ébullition continue, il s'éleve à la superficie de l'eau une huile un peu plus épaisse & moins odorante, que l'on envoie comme moins précieuse, par des caravanes, au Kaire & aux autres pays; c'est le plus commun en Europe.

Comme les vertus de l'*opobalsamum* dépendent de son huile subtile & volatile, il est certain que celui qui est récent a plus de vertu que celui qui est vieux. On l'emploie dans l'asthme & dans la phthisie avec quelque succès, pour rétablir le ton des poumons, adoucir l'acrimonie de la lymphe qui se répand dans leurs cavités, & en incifer les humeurs visqueuses. On abuse souvent de ce remede, en le prescrivant dans les ulceres des reins & de la vessie; car comme ces arbres sont d'ordinaire érésipélateux, tous les balsamiques & les résineux y nuisent beaucoup, en augmentant l'inflammation, & en arrêtant l'excrétion du pus.

Ce baume est encore célebre pour guérir les plaies, étant appliqué extérieurement. Il est vrai qu'il convient très-bien aux plaies simples, ou à celles qui consistent dans une simple solution de continuité, soit pour couvrir la plaie, & pour empêcher le contact de l'air, soit pour procurer plutôt la réunion des levres; car alors ces plaies qui se guériroient facilement par elles-mêmes, se cicatrisent bien plus promptement: mais s'il y a quelque contusion, ou quelque froissement des fibres charnues, ou autres qui entraînent toujours la suppuration, ce seroit en vain que l'on employeroit les balsamiques pour en faire la réunion; car ces parties qui se pourrissent, & dont on empêche la séparation, étant retenues trop longtems, irritent & enflamment par leur acrimonie la partie malade: c'est ce qui fait que la guérison de telle plaie est plus longue, & souvent très-difficile.

Les dames de Constantinople, & celles d'Asie & d'Egypte, font usage de l'*opobalsamum* pour se rendre la peau douce & polie. Voici la maniere dont en usent les Egyptiennes. Elles se tiennent dans un bain jusqu'à ce qu'elles ayent bien chaud; alors elles se frottent la peau du visage & de la gorge avec ce baume à différentes fois, & sans l'épargner; ensuite elles demeurent une heure & davantage dans ce bain chaud, jusqu'à ce que la peau soit imbibée de ce baume & bien seche; alors elles en sortent: elles demeurent ainsi pendant trois jours le visage & la gorge imbibées de baume; le troisieme jour elles se remettent au bain, & se frottent encore comme on vient de le dire, avec le même baume. Elles recommencent l'opération plusieurs fois, ce qui dure au moins trente jours, pendant lesquels elles ne s'essuient point la peau. Enfin lorsque le baume est bien sec, elles se frottent d'un peu d'huile d'amandes ameres, & ensuite elles se lavent pendant plusieurs jours dans l'eau de feves distillée.

Les dames qui se servent de ce baume parmi nous, en qualité de cosmétique, en font par art le lait virginal, qui est avec raison fort estimé pour l'embellissement de la peau. Il ne se fait aucune précipitation dans ce lait, & le baume ne se sépare point. *Voyez-en* la composition au *mot* LAIT *virginal*.

L'*opobalsamum* est, comme on fait, nommé dans les ordonnances des Médecins, sous le nom de *baume blanc* de Constantinople, *baume* de Judée, d'Egypte, du grand Kaire & de la Mecque. Chez les Apothicaires, on le nomme aussi baume de Galaad, *balsamum galaldense* ou *gileadense*, parce qu'on s'est imaginé que le baume de Galaad de l'Ecriture étoit la même chose que celui qui nous vient aujourd'hui de la Mecque directement par la mer Rouge, ou autrement.

Mais le mot hébreu que nous avons rendu *baume*, est *zori*, qui, suivant la remarque des rabbins, signifie *toutes sortes de gommes résineuses*. Dans Jérémie, *viij. 22.* & *xlvj. 2.* il en est parlé comme d'une drogue que les Médecins employoient; & dans la *Génese, xxxvij. 25.* & *xliij.* comme d'une des choses les plus précieuses que produit le pays de Canaan; & dans l'un & dans l'autre endroit il est marqué qu'il venoit de Galaad. Si le *zori* du texte signifie du *baume*, tel que celui de la Mecque, il faut qu'il y en ait eu en Galaad long-tems avant qu'on eût planté l'arbre dans les jardins de Jérico, & avant que la reine de Saba eût apporté à Salomon la plante dont parle Joseph: car c'étoit une des marchandises que les Ismaélites portoient de Galaad en Egypte, quand Joseph leur fut vendu par ses freres; Jacob en envoya en présent à Joseph en Egypte, comme une chose qui croissoit dans le pays de Canaan, quand il dépêcha ses autres fils pour acheter du blé dans ce pays-là. Pour moi je croirois que ce *zori* de Galaad, que nous rendons *baume* dans nos traductions modernes, n'étoit pas la même chose que le baume de la Mecque, & que ce n'étoit qu'une espece d'excellente térébenthine dont on se servoit alors pour les blessures & pour quelques autres maux.

Le mot *opobalsamum* veut dire *suc* ou *gomme de baume*; car proprement *balsamum* signifie *l'arbre*, & *opobalsamum*, le *suc* qui est distillé; ὀπὸς en grec signifie le *suc*, la *gomme*, ou la *liqueur* qui distille de quelqu'arbre que ce soit, ou même de plusieurs autres choses.

L'*opobalsamum* entre dans la thériaque & le mithridate, de nom sans doute plus qu'en réalité, comme on en peut juger par la quantité de ces deux compositions qui se fait chaque année dans toute l'Europe; & en même-tems par la rareté du vrai baume d'Arabie, dont le prix sur les lieux vaut environ une pistole l'once. (*D. J.*)

OPOCARPASUM, *ou* OPOCALPASUM, f. m. (*Hist. des drog. anc.*) suc végétal qui ressembloit à la meilleure myrrhe liquide, que l'on mêloit souvent avec elle par l'amour du gain, & dont on ne pouvoit facilement la distinguer. Ce suc causoit l'assoupissement & une espece d'étranglement subit. Galien rapporte qu'il a vu plusieurs personnes mourir pour avoir pris de la myrrhe dans laquelle il y avoit de l'*opocarpasum*, sans qu'ils le sussent. Aucun des anciens n'a pu nous apprendre de quelle plante, de quel arbre, ou de quelle herbe étoit tiré le suc que l'on appelloit *opocarpasum*; & aucun auteur moderne ne le fait encore aujourd'hui.

OPODELTOCH, f. m. (*Pharmacie.*) emplâtre *opodeltoch*; cet emplâtre est composé de quelques ingrédiens précieux, d'un baume naturel, d'un grand nombre de résines & de gomme-résine, de toutes les matieres minérales regardées comme éminemment astringentes & dessicatives, telles que le safran de mars, les chaux de zinc, la litharge, le colcotar, *&c.* & enfin du suc de toutes les plantes qu'on a regardées comme éminemment détersives, vulnéraires, cicatrisantes, telles que l'aloës, le suc de grande consoude, de fanicle, de tabac, & même de feuilles de chêne, substance assurément fort peu succulente.

On peut voir, au *mot* EMPLATRE, combien est frivole l'espoir de l'inventeur, qui a prétendu faire

de cet emplâtre un remede souverainement résolutif, mondificatif, dessicatif, vulnéraire, cicatrisant, *&c.* & combien sur-tout le suc des plantes en est un ingrédient puerile. L'emplâtre *opodeltoch* n'est donc qu'une composition qui, comme la plûpart des autres emplâtres très-composés, doit son origine à la charlatannerie & à l'ignorance. *Voyez* EMPLATRE. (*b*)

OPOPANAX, s. m. (*Hist. nat. des drog. exot.*) l'*opopanax* en grec, de même qu'en françois, se dit en latin *opopanacum*; c'est un suc gommeux, résineux, qui nous vient en grumeaux environ de la grosseur d'un pois, tantôt plus grands, tantôt plus petits; roussâtres en dehors, d'un jaune blanchâtre en-dedans; fort amers, âcres, de mauvaise odeur, d'un goût qui excite un peu la nausée, gras & cependant friables.

On l'apporte quelquefois en masses très-sales, d'un roux noirâtre, mêlées des squilles, de la tige, ou d'autres ordures.

On doit choisir les larmes brillantes, grasses, friables, de couleur de safran en dehors, blanches ou jaunâtres en-dedans, d'un goût amer, d'une odeur forte. On rejette celles qui sont noires & sordides.

On apporte l'*opopanax* d'Orient; mais nous ne savons point du tout de quelle plante il vient. Il a été connu des Grecs. On le tire, selon Galien, du *panax heracleus*, dont on coupe les racines & les tiges; mais il n'y a rien de certain dans les auteurs sur le *panax heracleus*; c'est une plante qui nous est inconnue.

L'*opopanax* s'enflamme comme les résines: il se dissout dans l'eau comme les substances gommeuses; mais il rend l'eau laiteuse à cause de sa grande quantité d'huile. Il paroît donc composé de tartre & de sel ammoniacal étroitement unis ensemble.

Pris intérieurement, il incite les humeurs visqueuses, & purge sans fatiguer, depuis demi-drachme jusqu'à une drachme; il sert extérieurement à amollir les tumeurs, à les discuter, à les résoudre. Il est employé dans presque toutes les vieilles compositions galéniques. (*D. J.*)

OPORICÉ, s. m. (*Mat. méd. des anciens.*) ὀπωρικὴ; c'est un remede fort vanté, que Pline, *livre XXIV. ch. xiv.* nous dit être composé de quelques fruits d'automne. Il y entroit cinq coings, autant de grenades, du sumach de Syrie & du safran. On faisoit bouillir le tout dans un conge de vin blanc jusqu'à consistance de miel. Ce remede étoit employé pour les dyssenteries & les débilités d'estomac. Le mot *oporicé* est dérivé du grec ὀπώρη, qui veut dire *automne*, ou le fruit de cette saison.

OPOS, s. m. (*Méd. anc.*) ce nom grec indique chez les anciens Médecins, le suc des plantes, soit qu'il découlât naturellement, ou par incision; mais Hippocrate emploie ce mot pour désigner le suc du silphium qu'on nommoit le *suc* par excellence, comme nous appellons aujourd'hui l'écorce du quinquina, simplement l'*écorce*.

OPOSSUM & OPASSUM, *voyez* PHILANDRE.

OPPA, (*Géog.*) riviere de la haute Silésie. Elle a sa source dans les montagnes de Gesenk, qui séparent la Silésie & la Moravie, & se perd dans l'Oder.

OPPELEN, (*Géog.*) ville forte de Silésie, capitale d'un duché considérable de même nom. Elle est sur l'Oder dans une belle plaine, à 8 lieues N. de Troppau, 14 S. E. de Breslau, 54 N. E. de Prague. *Long. 35. 32. lat. 50. 54.*

Le duché d'*Oppelen* est arrosé de plusieurs rivieres, outre l'Oder qui le partage. Il contient avec la capitale une vingtaine de bourgades, que Zeyler appelle villes.

OPPENHEIM, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans le bas palatinat du Rhin, capitale d'un bailliage de même nom. Les François la saccagerent en 1689. Elle est sur une montagne dans un pays fertile, près du Rhin, à 3 lieues S. E. de Mayance, 4 N. O. de Worms. *Long. 25. 55. lat. 49. 48.*

Quelques historiens attribuent la fondation d'*Oppenheim* à Drusus, d'autres aux empereurs Valentinien ou Gratien. Ce qu'il y a de sûr, c'est que du tems de Charlemagne, ce n'étoit qu'un village. Quant au bailliage d'*Oppenheim*, il n'a que deux places: la capitale qui porte son nom est Ingelheim.

OPPERLEER, (*Comm. d'Hollande.*) on nomme ainsi en Hollande des peaux d'animaux apprêtées d'un côté, & chargées de l'autre de leur poil ou laine. Elles servent ordinairement à faire des couvertures, d'où elles ont pris leur nom. *Ricard.*

OPPIDO, (*Géog.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, avec un évêché suffragant de Régio. Elle est au pié de l'Apennin, à 10 lieues N. E. de Régio, 7 S. E. de Nicotera. *Long. 34. 14. lat. 38. 18.*

OPPIDUM, (*Littér. géog.*) ce mot latin veut dire ordinairement une *petite ville*, & souvent ce que nous appellons un *bourg*; mais les anciens, sur-tout les Poëtes, employoient indifféremment les mots *urbes* & *oppida*. D'un autre côté, les auteurs en prose, les Orateurs eux-mêmes ont employé ces deux mots indistinctement; ce qui montre qu'ils les ont regardés comme synonymes. Cicéron dit que le mot *oppidum* venoit du secours que les hommes s'étoient promis mutuellement en demeurant les uns auprès des autres. *Oppida, quod opem darent.* Les habitans étoient nommés *oppidani*. (*D. J.*)

OPPILATION, s. f. (*Médec.*) ce mot est tiré du latin *oppilatio*, & signifie littéralement *obstruction*: il repond aux mots grecs ἐμφραξις & στεγνωσις: aussi Rhodius remarque qu'on s'en servoit sur-tout pour désigner *obstruction* forte & serrée. On trouve souvent ce terme dans les anciens auteurs & traducteurs latins. Son usage est beaucoup moins fréquent depuis plus d'un siecle; & à présent on ne l'emploie même plus dans cette signification. Dans le style familier il est assez usité, comme synonyme de *pâles-couleurs*, & principalement lorsque la maladie est légere, ou ne fait que commencer; *voyez* PALES-COULEURS. On dit communément, l'*oppilation* est une maladie très-ordinaire aux jeunes filles, & funeste à leur beauté: de-là sont venues ces façons de parler usitées, *une fille commence à s'oppiller*, quand on la voit triste & rêveuse, que la couleur de son visage s'altere, & fait place à une couleur jaunâtre, qu'elle mange avec passion & en cachette des choses absurdes, nuisibles. Les cendres, le mortier sont des objets ordinaires de l'*oppilation*. Aucun remede ne désoppile plus sûrement, plutôt & plus agréablement que le mariage. *Voyez* PALES-COULEURS, PICA, MARIAGE.

OPPORTUN, OPPORTUNE, adj. (*Gramm.*) ils se disent du tems, du lieu & de toutes les circonstances qui rendent le succès d'une chose facile. L'occasion *est opportune*, ne la manquez pas. L'*opportunité* supplée souvent au défaut d'adresse. Ces mots sont peu d'usage.

OPPOSANT, adj. (*Gramm. & Jurisprud.*) celui qui a intérêt à ce qu'une chose ne se fasse pas, & qui y forme obstacle. On dit, ces créanciers sont *opposans* à l'exécution d'une sentence qui les lese.

OPPOSÉS, adj. (*Géom.*) ce terme s'emploie en divers cas: il y a des angles *opposés* par leur sommet. Supposons qu'une ligne droite AB, en coupe une autre CD, (*Pl. Géom. fig. 86.*) au point E, les angles x, o *opposés* par le sommet sont égaux, ainsi que les angles y, E. *Voyez* ANGLE. Ces angles s'appellent aussi *opposés au sommet*, ou *opposés par la pointe*:

la dénomination d'*opposés au sommet* est la plus commune.

Si une ligne *S T*, (*Pl. Géom. fig.* 46.) rencontre deux autres lignes, *A P*, *B R*, les angles *u*, *x*, ainsi que les angles *z*, *y*, formés par la rencontre de ces lignes, sont appellés *angles opposés*; & en particulier l'angle *u* est nommé l'*angle externe opposé* de l'angle *x*, & *z* l'*angle interne opposé* de l'angle *y*: ces angles s'appellent aussi plus communément *alternes*. *Voyez* ALTERNE.

Des cônes *opposés* sont deux cônes semblable, *opposés* par le sommet, c'est-à-dire qui ont un même sommet commun, ainsi qu'un même axe. *Voyez* CONE.

On appelle aussi *sections opposées* deux hyperboles produites par un même plan, qui coupe deux cônes *opposés*. *Voyez* HYPERBOLE, CONE & CONIQUE.

Si un cône est coupé par un plan qui passe par son sommet, & ensuite par un second plan parallele au premier, & que l'on prolonge ce dernier plan, ensorte qu'il coupe le cône *opposé*, on formera par ce moyen des sections *opposées*. *Voyez* SECTION. *Chambers.* (*E*)

OPPOSÉ, adj. *en terme de Blason*, se dit de deux pieces peintes sur l'écu, lorsque la pointe de l'une regarde le chef, & celle de l'autre le bas du même écu.

OPPOSER, v. act. & neut. (*Gram.*) former un obstacle: on dit, la nature n'a *opposé* à l'homme aucune barriere que son ambition sacrilege, son avarice insatiable, son infatigable curiosité n'ait franchie: on *oppose* des digues à la violence des eaux & des passions: on *oppose* la patience à la force: l'intérêt des autres s'*oppose* toujours à nos desseins: le blanc n'est pas plus *opposé* au noir que son caractere & le mien: les poles d'une sphere sont diamétralement *opposés*: qu'*opposez*-vous à cette preuve! qu'*oppose*-t-elle à ses persécuteurs, des plaintes, des cris, des larmes, contre lesquelles ils se sont endurcis dès long-tems: si la fortune s'*oppose* à vos desseins, *opposez* à la fortune du courage & de la résignation: *opposez*-vous à la vente de ces effets.

OPPOSER: on dit d'un *escrimeur*, qu'il tire avec opposition quand il allonge une estocade en se garantissant de l'épée de l'ennemi; c'est-à-dire que la pointe de son épée attaque le corps de l'ennemi, tandis que le talon défend le sien.

Pour tirer avec opposition, il faut en détachant une estocade quelconque placer le bras droit & la main comme pour la parer: on tire avec opposition quand on détache l'estocade comme je l'ai enseigné. *Voyez* ESTOCADE DE QUARTE, DE TIERCE, *&c.*

On peut dire que l'opposition est une parade, puisqu'on ne peut *opposer* sans faire un mouvement semblable à celui de parer. Quand on fait assaut, il faut être dans une continuelle opposition, & diriger la pointe de son épée sur l'estomac de l'ennemi, tandis que du talon de l'épée on met la sienne hors l'alignement du corps.

Cette opposition est une espece d'attaque, parce que l'ennemi qui veut comme vous diriger la pointe de son épée sur votre corps, ne souffre pas qu'elle en soit détournée, c'est pourquoi ce mouvement le détermine ou à dégager ou à forcer votre épée.

OPPOSITION, s. f. se dit *en Astronomie*, de l'aspect ou de la situation de deux étoiles ou planetes, lorsqu'elles sont diamétralement opposées l'une à l'autre, c'est-à-dire éloignées de 180 degrés, ou de l'étendue d'un demi-cercle. *Voyez* CONJONCTION & SYRIGIE.

Quand la lune est diamétralement opposée au soleil, de sorte qu'elle nous montre son disque entier éclairé, elle est alors en *opposition* avec le soleil, ce qu'on exprime communément en disant qu'elle est dans son plein, elle brille pour-lors tout le long de la nuit. *Voyez* LUNE & PHASE.

Les éclipses de lune n'arrivent jamais que quand cette planete est en *opposition* avec le soleil, & qu'elle se trouve outre cela proche des nœuds de l'écliptique. *Voyez* ÉCLIPTIQUE.

Mars dans le tems de son *opposition* avec le soleil est plus proche de la terre que du soleil; cela vient, 1°. de ce que les orbites de mars & de la terre ont le soleil pour centre ou pour foyer commun; 2°. de ce que dans le tems où mars est en *opposition* avec le soleil, la terre est entre cette planete & le soleil; 3°. de ce que le rayon de l'orbite de mars est moins que double de la distance de la terre au soleil. *Voyez* MARS. *Chambers.* (*O*)

OPPOSITION, s. f. *terme de Rhétorique*, c'est une figure de rhétorique, par laquelle l'on joint deux choses qui en apparence sont incompatibles, comme quand Horace parle d'une *folle sagesse*, & qu'Anacréon dit que l'amour est une *aimable folie*. Cette figure qui semble nier ce qu'elle établit, & se contredire dans ses termes, est cependant très-élégante; elle réveille plus que toute autre l'attention & l'admiration des lecteurs, & donne de la grace au discours, quand elle n'est point recherchée & qu'elle est placée à propos. Voulez-vous un exemple d'une *opposition* brillante moins marquée dans les mots que dans la pensée, je n'en puis guere citer de plus heureuse que celle de ces beaux vers de la Henriade, *chant IX.*

> *Les amours enfantins désarmoient ce héros,*
> *L'un tenoit sa cuirasse encor de sang trempée,*
> *L'autre avoit détaché sa redoutable épée,*
> *Et rioit, en tenant dans* ses débiles mains
> *Ce fer* l'appui du trône, & l'effroi des humains.

Il falloit dire, peut-être *l'effroi des ennemis*. (*D. J.*)

OPPOSITION, (*Jurisprud.*) signifie en général un empêchement que l'on met à quelque chose: il y a des *oppositions* de plusieurs sortes, savoir.

OPPOSITION A FIN D'ANNULLER, est une *opposition* au decret qui tend à faire annuller la saisie-réelle & les criées; elle est ordinairement formée par la partie saisie, & se fait par rapport à la forme ou par rapport à la matiere.

L'*opposition à fin d'annuller* se fait par rapport à la forme lorsque la saisie-réelle ou les criées n'ont pas été valablement faites, c'est à dire que l'on n'y a pas observé les formalités établies par les ordonnances, coutumes & usages des lieux.

Elle se fait par rapport à la matiere quand la saisie-réelle & les criées ont été faites pour choses non dûes par celui sur qui elles ont été faites.

La partie saisie n'est pas la seule qui puisse s'opposer à fin d'annuller, un tiers peut aussi le faire lorsqu'il est propriétaire des héritages saisis réellement; mais s'il y a quelque immeuble ou portion qui ne lui appartienne pas, il ne peut s'opposer qu'afin de distraire. *Voyez* OPPOSITION A FIN DE DISTRAIRE.

Au-lieu de s'opposer à fin d'annuller, on prend souvent le parti d'interjetter appel de la saisie & de tout ce qui a suivi, & l'on peut également par cette voie parvenir à faire annuller la saisie-réelle & le criées si elles sont mal faites. *Voyez le Traité de la vente des immeubles par decret.* (*A*)

OPPOSITION A FIN DE CONSERVER, est celle qui est formée à un decret par un créancier de la partie saisie afin d'être colloqué pour son dû; on l'appelle *afin de conserver*, parce qu'elle tend à ce que l'opposant soit conservé dans tous ses droits, privileges & hypotheques & à ce qu'il soit payé, sur le prix de l'adjudication, de tout ce qui lui est dû en

principal, intérêts & frais, par privilege s'il en a un, ou par hypotheque s'il en a une.

Cette *opposition* est reçue par-tout jusqu'à l'adjudication, le saisissant est tenu d'en former une pour être colloqué. *Voyez* OPPOSITION EN SOUS-ORDRE.

Il y a une sorte d'*opposition à fin de conserver*, qui est une *opposition* au sceau pour être payé sur le prix d'un office. *Voyez ci-après* OPPOSITION AU SCEAU.

OPPOSITION AUX CRIÉES, est la même chose qu'*opposition au decret*. *Voyez aussi* OPPOSITION A FIN D'ANNULLER, A FIN DE CHARGE, A FIN DE CONSERVER, & A FIN DE DISTRAIRE.

OPPOSITION AU DECRET VOLONTAIRE *ou* FORCÉ, est celle que l'on fait pour la conservation de quelque droit que l'on prétend avoir sur le prix saisi: il y en a de cinq sortes, savoir l'*opposition à fin d'annuller*, l'*opposition à fin de charge*, l'*opposition à fin de conserver*, l'*opposition à fin de distraire*, & l'*opposition en sous-ordre*. *Voyez* l'article qui concerne chacune de ces différentes sortes d'*opposition*.

L'*opposition* à un decret équivaut à une demande, de maniere que les intérêts courent du jour de l'*opposition*; elle ne tombe point en peremption lorsqu'il y a établissement de commissaire & des baux faits en conséquence. *Voyez* CRIÉE, DECRET, SAISIE-RÉELLE, SUBHASTATION.

OPPOSITION A LA DÉLIVRANCE, est lorsqu'un créancier, ou quelque autre prétendant droit à la chose, s'oppose à ce qu'aucune somme de deniers soit payée à quelqu'un, ou à ce qu'on leur fasse la délivrance d'un legs ou autre effet.

OPPOSITION A FIN D'HYPOTHEQUE, c'est ainsi que l'on appelle au parlement de Bordeaux ce que nous appellons communément *opposition à fin de conserver*. Voyez *le recueil de Questions* de M. Bretonnier au *mot* DECRET.

OPPOSITION A UN JUGEMENT. *Voyez* OPPOSITION A UN ARRÊT, & OPPOSITION A UNE SENTENCE.

OPPOSITION A UN ARRÊT, a lieu dans plusieurs cas: on est recevable en tout tems à s'opposer à un arrêt par défaut faute de comparoir en refondant les frais de contumace, parce qu'il n'y avoit pas de procureur pour le défaillant; il en est de même d'un arrêt sur requête, mais il faut s'opposer dans la huitaine de la signification aux arrêts par défaut faute de défendre ou faute de plaider: la tierce *opposition* à un arrêt se forme par ceux qui n'y ont pas été parties. *Voyez ci-après* OPPOSITION TIERCE.

Quand l'opposant est non-recevable dans son *opposition*, on le déclare tel; ou s'il est seulement mal fondé, on le déboute de son *opposition*.

OPPOSITION A FIN DE CHARGE, est un empêchement formé à un decret volontaire ou forcé par celui qui prétend avoir quelque droit réel sur l'immeuble saisi, tel qu'un droit de servitude, une rente fonciere ou autre droit réel & inhérent à la chose; il conclut à ce que l'immeuble saisi réellement ne soit vendu qu'à la charge du droit réel qu'il prétend avoir dessus, de maniere que l'adjudicataire en soit tenu, ainsi que l'étoit celui sur qui la saisie-réelle a été fait. Cette *opposition* doit être formée avant le congé d'adjuger; cependant au châtelet & dans quelques-autres jurisdictions elle est reçue jusqu'à l'adjudication.

OPPOSITION AUX LETTRES DE RATIFICATION, est un empêchement que l'on forme entre les mains du greffier conservateur des hypotheques pour empêcher qu'il ne soit expédié en la grande chancellerie des lettres appellées *de ratification*, dont l'effet est de purger les hypotheques sur les revenus du roi ou sur le clergé: ces *oppositions* n'ont d'effet que pendant une année.

Elles ne font point courir les intérêts de la créance comme l'*opposition* à un decret, parce que le consentement des hypotheques n'a point de jurisdiction. *Voyez l'Edit du mois de Mars 1673*, le *Traité de la vente des immeubles par decret*, de M. Dhericourt, *ch. ix. & le mot* LETTRES DE RATIFICATION. (*A*)

OPPOSITION MANDIÉE est lorsqu'une partie saisie fait former par un tiers, & avec qui il est d'intelligence, un empêchement à la vente de ses meubles ou de ses fonds pour éluder la vente. (*A*)

OPPOSITION A UN MARIAGE, est un empêchement que quelqu'un forme à la publication des bans, & à la célébration d'un mariage projetté entre deux autres personnes. Cette *opposition* empêche le curé de passer outre, jusqu'à ce qu'on lui en apporte main-levée.

Les curés ou vicaires sont obligés d'avoir des registres pour y transcrire ces sortes d'*oppositions*, & les désistemens & main levées qui en seront donnés par les parties, ou ordonnés par justice.

Ils doivent aussi faire signer les *oppositions* par ceux qui les font, & les mains-levées par ceux qui les donnent; & s'ils ne les connoissent pas, ils doivent se faire certifier par quatre personnes dignes de foi, que ceux qui donnent la main levée sont ceux dont il est parlé dans l'acte.

L'official ne peut connoître que des *oppositions* où il s'agit *de fœdere matrimonii*, comme quand l'opposant prétend que l'un des deux qui veulent contracter mariage ensemble est marié avec une autre personne, ou qu'il y a eu des fiançailles célebrées.

Mais les *oppositions* que l'on appelle *treves*, qui sont celles formées par les peres, meres, tuteurs, curateurs & autres, qui n'ont pour objet que des intérêts temporels, doivent être portées devant le juge séculier. *Voyez l'arrêt du 20 Février 1733*. (*A*)

OPPOSITION A L'ORDRE, est la même chose qu'*opposition* au decret, & singulierement que l'*opposition à fin de conserver*. Ce terme convient sur tout dans les pays où on commence l'ordre avant de faire l'adjudication. *Voyez le recueil de questions de* M. Bretonnier, au mot *decret*.

OPPOSITION A UNE SAISIE, est un empêchement qu'un tiers forme à la vente d'une chose mobiliaire ou immobiliaire, soit qu'il prétende droit à la chose, ou seulement d'être payé sur le prix.

Toute *opposition* doit contenir élection de domicile; & si c'est à un decret, elle doit être formée au greffe.

C'est une maxime que tout opposant est saisissant, c'est-à-dire que l'*opposition* équivaut à une saisie, l'*opposition* à une saisie réelle équivaut aussi à une demande par rapport aux intérêts. *Voyez* OPPOSITION AU DECRET.

OPPOSITION AU SCEAU est un empêchement qu'un créancier forme entre les mains de M. le garde des sceaux, en parlant au garde des rôles des offices de France, à ce qu'aucunes provisions ne soient scellées au préjudice de ses droits sur la procuration *ad resignandum* de son débiteur, pour faire passer en la personne d'un autre l'office dont il est revêtu.

L'usage de ces sortes d'*oppositions* commença du tems du garde des sceaux du Vair.

Ces *oppositions* ont non-seulement l'effet d'empêcher de sceller des provisions au préjudice des créanciers; elles procurent aussi l'avantage aux créanciers opposans d'être préférés sur le prix de l'office à ceux qui n'ont pas formé *opposition*, quand même ils auroient un privilége spécial sur la charge.

Un mineur même n'est pas relevé du défaut d'*opposition au sceau*, sauf son recours contre son tuteur.

Il y a deux sortes d'*opposition au sceau*; savoir,

l'*opposition au titre*, & celle qu'on appelle *à fin de conserver*.

L'*opposition* au titre est celle qui se fait par ceux qui prétendent avoir droit à un office royal, pour empêcher qu'aucunes provisions n'en soient scellées à leur préjudice.

Elle ne peut être faite que par le vendeur ou par ses ayans cause, pour raison du prix de l'office qui leur est dû en tout ou en partie: il faut aussi ajouter ceux envers qui le titulaire est obligé pour fait de sa charge.

Celui qui a prêté les deniers pour l'acquisition, ne peut s'opposer qu'à fin de conserver, & non au titre.

L'*opposition au titre* doit être signée d'un avocat au conseil, chez lequel l'opposant élit domicile.

Elle ne dure que six mois; de sorte que si au bout de ce tems elle n'est pas renouvellée, elle ne sert de rien.

Quand l'*opposition au titre* est faite par des personnes qui n'avoient pas de qualité, pour la faire, on en prononce la main-levée, avec dommages & intérêts.

L'*opposition à fin de conserver* est celle qui se forme par le créancier d'un titulaire, à l'effet de conserver ses droits, privileges & hypothèques sur le prix de l'office, au cas que le débiteur vienne à s'en démettre au profit d'une autre personne.

Cette *opposition* n'a pas besoin d'être signée d'un avocat au conseil; elle n'empêche pas qu'on ne scelle des provisions; elle opere seulement que les provisions ne sont scellées qu'à la charge de l'*opposition*; son effet ne dure qu'un an.

Les huissiers au conseil & ceux de la grande chancellerie ont seuls le droit de signifier toutes les *oppositions au sceau* entre les mains des gardes des rôles, des conservateurs des hypothèques, & des gardes du trésor royal, & de signifier toutes les mains levées pour raison de ces *oppositions*.

Ils sont pareillement seuls en droit de former les *oppositions* qui surviennent au titre ou au sceau des provisions des offices dépendans des ordres du roi, lesquelles *oppositions* doivent être formées entre les mains du chancelier garde des sceaux de ces ordres.

Aucune *opposion au sceau* ou au titre ne fait courir les intérêts, parce que ce n'est qu'un acte conservatoire. On forme de semblables *oppositions* pour les offices royaux établis dans l'étendue de l'appanage d'un prince entre les mains du chancelier de l'appanage, en parlant à son garde des rôles. *Voyez l'édit du mois de Février 1683, la déclaration du 17 Juin 1703, les arrêts du conseil des 14 Mai 1740, & 2 Octobre 1742.*

OPPOSITION AU SCELLÉ est un acte par lequel celui qui réclame quelqu'effet qui est sous le scellé, ou qui se prétend créancier, proteste que le scellé ne soit levé qu'à la charge de son *opposition*. *Voyez* SCELLÉ.

OPPOSITION A UNE SENTENCE est un acte par lequel on empêche l'exécution d'une sentence surprise sur requête ou par défaut. *Voyez* ce qui a été dit ci-dessus de l'*opposition à un arrêt*, & SENTENCE.

OPPOSITION EN SOUS-ORDRE est un acte par lequel le créancier d'un opposant à une saisie réelle, s'oppose à ce que la somme pour laquelle son débiteur sera colloqué dans l'instance d'ordre lui soit délivrée, & conclut à ce que sur ladite somme il soit payé de son dû.

L'*opposition en sous-ordre* doit être formée au greffe avant que le decret soit levé & scellé, autrement si elle n'est formée qu'entre les mains du receveur des consignations, elle n'est considérée que comme une saisie & arrêt.

Les opposans en sous-ordre sont colloqués pour la créance de leur débiteur, suivant l'ordre de son hypothèque & sur sa collocation, chacun d'eux est colloqué en sous-ordre, suivant la date de son hypothèque particuliere. *Voyez* M. d'Hericourt, *tit. de la vente des immeubles par decret*, & SOUS-ORDRE. (*A*)

OPPOSITION EN SURTAUX est un acte par lequel un particulier-taillable qui prétend que sa cotte de taille est trop forte, eu égard à ses biens, commerce & industrie, se plaint de sa taxe, & demande une diminution, déclarant qu'il est opposant à la taxe faite de sa personne à une telle somme, & en même tems il donne assignation aux habitans à comparoir en l'élection, pour voir dire que sa cotte demeurera réduite à une telle somme. *Voyez le code des tailles*, & le *mémorial alphabétique des tailles* au mot OPPOSANT, & *ci-après* SURTAUX, TAILLE.

OPPOSITION TIERCE se dit de l'*opposition* qu'un tiers forme à un mariage, quoiqu'il ne prétende pas avoir d'engagement avec aucune des deux personnes qui veulent se marier ensemble; telle est l'*opposition* des pere & mere, & autres parens, des tuteurs & curateurs, *&c.* *Voyez* MARIAGE & OPPOSITION AU MARIAGE.

OPPOSITION TIERCE est celle qui est formée contre un jugement par un tiers qui n'y a pas été partie contradictoirement ni par défaut.

Cette *opposition* se peut former en tout tems, même contre les sentences, après le tems d'interjetter appel, parce que les sentences ne passent en force de chose jugée qu'à l'égard de ceux qui y ont été parties.

Elle se forme devant le juge qui a rendu le jugement: si l'*opposition* se trouve bien fondée, le jugement est retracté à l'égard du tiers-opposant seulement; si l'opposant se trouve mal fondé, le tiers-opposant est condamné aux dépens & en l'amende portée par l'ordonnance, *tit. 27, art. 10*; savoir, 150 liv. si la tierce *opposition* est contre un arrêt, & 75 liv. si c'est contre une sentence.

OPPOSITION AU TITRE, c'est-à-dire *au titre* d'un office. *Voyez ce qui est dit ci-dessus à l'article* OPPOSITION AU SCEAU.

OPPOSITION A LA VENTE est l'empêchement qu'un tiers fait à la vente de biens saisis: par ce terme d'*opposition à la vente*, on entend principalement celle qui se fait en cas de saisie & exécution de meubles, elle peut être faite par tous ceux qui prétendent avoir quelque droit soit de propriété, soit de privilege ou hypotheque sur les meubles. *Voyez* SAISIE & EXÉCUTION.

L'*opposition à la vente* d'un immeuble s'appelle communément *opposition au decret*. *Voyez* CRIÉES, DECRET, SAISIE RÉELLE, OPPOSITION AU DECRET. (*A*)

OPPRESSEUR, s. m. OPPRIMER, v. act. (*Gram.*) terme relatif au mauvais usage de la puissance. On *opprime*, on mérite le nom d'*oppresseur*, on fait gémir sous l'oppression, lorsque le poids de notre autorité passe sur nos sujets d'une maniere qui les écrase, & qui leur rend l'existence odieuse. On rend l'existence odieuse en envahissant la liberté, en épuisant la fortune, en gênant les opinions, *&c.* Un peuple peut être *opprimé* par son souverain, un peuple par un autre peuple. Flechier dit qu'il y a peu de sureté pour les *oppresseurs* de la liberté des peuples; mais c'est seulement dans les premiers instans de l'oppression. A la longue, on perd tout sentiment; on s'abrutit, & l'on en vient jusqu'à adorer la tyrannie, & à diviniser ses actions les plus atroces. Alors il n'y a plus de ressource pour une nation, que dans une grande révolution qui la régénere. Il lui faut une crise.

Oppression a un sens relatif à l'économie animale.

On se sent *oppressé*, lorsque le poids des alimens surcharge l'estomac. Il y a *oppression* de poitrine, lorsque la respiration est embarrassée, & qu'il semble qu'on ait un poids considérable à vaincre à chaque inspiration.

OPPRESSION, s. f. (*Morale & Politiq.*) par un malheur attaché à la condition humaine, les sujets sont quelquefois soumis à des souverains, qui abusant du pouvoir qui leur a été confié, leur font éprouver des rigueurs que la violence seule autorise. L'*oppression* est toujours le fruit d'une mauvaise administration. Lorsque le souverain est injuste, ou lorsque ses représentans se prévalent de son autorité, ils regardent les peuples comme des animaux vils, qui ne sont faits que pour ramper, & pour satisfaire aux dépens de leur sang, de leur travail & de leurs trésors, leurs projets ambitieux, ou leurs caprices ridicules. En vain l'innocence gémit, envain elle implore la protection des lois, la force triomphe & insulte à ses pleurs. Domitien disoit *omnia sibi in homines licere ;* maxime digne d'un monstre, & qui pourtant n'a été que trop suivie par quelques souverains.

OPPRESSION, s. f. (*Medec.*) symptome commun à diverses maladies ; c'est un sentiment d'étouffement & de suffocation dans l'hystérisme, & autres maux de nerfs : on ressent de l'*oppression* dans la poitrine, quand la respiration est lésée par quelque cause que ce soit ; on éprouve de l'*oppression* dans l'estomac, quand ce viscere exerce une digestion pénible. L'*oppression* qui vient d'une cause externe, se détruit en ôtant cette cause.

OPPROBRE, s. m. (*Gram.*) c'est le mépris de la société dans laquelle on est. Ce terme me semble du moins avoir rapport à une certaine collection d'hommes. Ceux qui ont une conduite opposée aux devoirs de leur état en sont l'*opprobre ;* on est l'*opprobre* de l'église, de la nation, de la littérature, de la magistrature, de l'état militaire. Pour completer l'acception d'*opprobre*, à cette idée il faut encore en ajouter une autre, c'est l'extrème degré de la honte & du mépris, encouru apparamment par quelqu'action bien vile. Il se dit aussi d'une injure grieve. Les Juifs firent souffrir à J. C. mille *opprobres*.

OPS, s. f. (*Mythol.*) c'est la même déesse que Rhéa, femme de Saturne, & les anciens adoroient sous ce nom la terre, à cause de sa fécondité. On représentoit *Ops* comme une matrone vénérable, qui tendoit la main droite, c'est-à-dire, offroit son secours à tout le monde, & de la gauche elle distribuoit du pain aux malheureux. Ceux qui lui sacrifioient étoient assis pendant le sacrifice pour marquer la stabilité de la déesse. Elle avoit un temple à Rome que lui voua T. Tatius, roi des Sabins ; c'étoit dans ce temple qu'étoit le trésor. César y mit jusqu'à sept cent millions de sesterces, ce qui faisoit plus de soixante-dix millions de notre monnoie. Antoine distribua cet argent à ses amis & à ses créatures. Jugez par-là combien il enrichit de gens tout d'un coup. Nous n'avons point d'idée de pareilles profusions. (*D. J.*)

OPSONOME, s. m. (*Hist. anc.*) nom qu'on donnoit dans l'antiquité à une sorte de magistrats d'Athènes, qui étoient au nombre de deux ou trois, & qu'on prenoit dans le sénat ou dans le concile douteux.

Leur charge consistoit à avoir l'inspection du marché au poisson, & à prendre soin que tout s'y fit dans l'ordre & conformément aux loix.

OPTATIF, adj. (*Gramm.*) une proposition *optative* est celle qui énonce un souhait, un desir vif. Cet adjectif se prend substantivemet dans la grammai re grecque, pour désigner un mode qui est propre aux verbes de cette langue.

L'*optatif* est un mode personnel & oblique, qui renferme en soi l'idée accessoire d'un souhait.

Il est personnel, parce qu'il admet toutes les terminaisons relatives aux personnes, au moyen desquelles il se met en concordance avec le sujet.

Il est oblique, parce qu'il ne peut servir qu'à constituer une proposition incidente, subordonnée à un antécédent qui n'est qu'une partie de la proposition principale. Par-là même, c'est un mode mixte comme le subjonctif ; parce que cette idée accessoire de subordination & de dépendance, qui est commune à l'une & à l'autre, quoique compatible avec l'idée essentielle du verbe, n'y est pourtant pas puisée, mais lui est totalement étrangere. Au reste, l'*optatif* est doublement mixte, puisqu'il ajoute à la signification totale du subjonctif, l'idée accessoire d'un souhait, qui n'est pas moins étrangere à la nature du verbe. *Voyez* MODE & OBLIQUE.

Cette remarque me paroît bien plus propre à fixer l'*optatif* après le subjonctif dans l'ordre des modes, que la raison alleguée par la méthode grecque de P. R. *lib. VIII. ch. x.* d'après la doctrine d'Apollone d'Alexandrie, *lib. III. ch. xxix.* L'*optatif* en général admet les mêmes différences de tems que le subjonctif.

Quelques auteurs de rudimens pour la langue latine, avoient cru autrefois qu'à l'imitation de la langue grecque, il falloit y admettre un *optatif*, & l'on y trouvoit doctement écrit : *optativo modo*, *tempore præsenti & imperfecto*, utinam amarem, *plut à Dieu que j'aimasse !* &c. Mais puisque, comme le dit la *grmmaire générale*, *part. II. ch. xvj.* & comme le démontre la saine raison, « Ce n'est pas seulement » la maniere différente de signifier qui peut être fort » multipliée, mais les différentes inflexions qui doi» vent faire les modes » ; il est évident qu'il n'est pas moins absurde de vouloir trouver dans les verbes latins, un *optatif* semblable à celui des verbes grecs, qu'il ne l'est de vouloir que nos noms aient six cas comme les noms latins, ou que dans παρὰ πάντων θεολόγων, *au-dessus de tous les Théologiens*, πάντων θεολόγων, quoiqu'au génitif, est à l'accusatif, parce qu'en latin on diroit, *suprà* ou *ante omnes theologos*. « C'est, dit M. du Marsais (*art.* DATIF), abuser de » l'analogie, & n'en pas connoître le véritable usa» ge, que d'en tirer de pareilles inductions ». (*N. E. R. M.*)

OPTER, v. n. (*Gramm.*) il est synonyme à *choisir*. Il faut *opter* entre la haine ou l'amour des peuples. *Voyez l'article* OPTION.

OPTERES *ou* OPTERIES, s. f. (*Hist. anc.*) c'étoit chez les anciens le présent qu'on faisoit à un enfant la premiere fois qu'on le voyoit. Ce mot vient du grec οπτομαι, *je vois*. *Opteres* se disoit aussi des présens qu'un nouveau marié faisoit à son épouse, quand on le conduisoit chez elle & qu'on le lui présentoit *Voyez* Bartholin, *de puer. veter.*

OPTICIEN, s. m. (*Gram.*) celui qui fait les instrumens de l'Optique, ou qui donne des leçons de cette science.

OPTIMATES, s. m. pl. (*Hist. anc.*) terme dont on se servoit autrefois pour désigner une des portions du peuple romain, qui étoit opposée à *populares*. *Voyez* POPULAIRE.

Selon la distinction des *optimates* & des *populares*, donnée par Cicéron, les *optimates* étoient les meilleurs citoyens, & ceux qui ne cherchoient dans leurs actions que l'approbation de la plus saine partie ; & les *populaires* au contraire, sans se soucier de cette espece de gloire, ne cherchoient pas tant ce qui étoit juste & bon en soi, que ce qui étoit agréable au peuple, & qui pouvoit leur être utile à eux-mêmes.

D'autres disent que les *optimates* étoient les plus ardens défenseurs de la dignité des premiers magis-

trats, & les plus zélés pour la grandeur de l'état; qui ne s'embarrassoient point que les membres inférieurs de l'état souffrissent, pourvû que cela servît à augmenter l'autorité des chefs; & que les *populares* au contraire, étoient ceux qui recherchoient la faveur du bas peuple, & qui l'excitoient à demander les plus grands privileges pour contrebalancer la puissance des grands.

OPTIMUS, MAXIMUS, (*Littérat.*) c'est le nom le plus ordinaire que les anciens romains donnoient à Jupiter, comme étant celui qui caractérisoit le mieux la divinité dans ses deux principaux attributs, la souveraine bonté & la souveraine puissance. (*D. J.*)

OPTIMISME, s. m. (*Phil.*) on appelle ainsi l'opinion des philosophes qui prétendent que ce monde-ci est le meilleur que Dieu pût créer, le meilleur des mondes possibles. Le pere Malebranche, & sur-tout M. Leibnitz, ont fort contribué à accréditer cette opinion, *voyez* MALEBRANCHISME & LEIBNITZIANISME. C'est principalement dans la théodicée que le dernier de ces philosophes a expliqué & developpé son systême. On peut en voir une idée dans son éloge par M. de Fontenelle, *mémoires de l'académie, année 1716.* Il prétend par exemple, que le crime de Tarquin qui viola Lucrece, étoit accessoire à la beauté & à la perfection de ce monde moral, parce que ce crime a produit la liberté de Rome, & par conséquent toutes les vertus de la république romaine. Mais pourquoi les vertus de la république romaine avoient-elles besoin d'être précédées & produites par un crime? Voilà ce qu'on ne nous dit pas, & ce qu'on seroit bien embarrassé de nous dire. Et puis, comment accorder cet *optimisme* avec la liberté de Dieu, autre question non moins embarrassante? Comment tant d'hommes s'égorgent-ils dans le meilleur des mondes possibles? Et si c'est-là le meilleur des mondes possibles, pourquoi Dieu l'a-t-il créé? La réponse à toutes ces questions est en deux mots: *o altitudo*! *&c.* Il faut avouer que toute cette métaphysique de l'*optimisme* est bien creuse. (*O*)

OPTION, s. f. (*Jurisprud.*) signifie quelquefois la faculté que l'on a de choisir une chose entre plusieurs. Quelquefois aussi l'on entend par le terme d'*option*, le choix même qui a été fait en conséquence de cette faculté: celui qui a une fois consommé son *option* ne peut pas varier.

Le droit d'*option* qui appartenoit au défunt, n'étant pas consommé, est transmissible aux héritiers directs ou collatéraux. *Voyez* Bacquet, *des droits de justice, ch. xv. n. 77.* Duplessis, *traité du douaire*, & *traité de la continuation de communauté.* (*A*)

OPTION, s. f. (*Art milit. des Rom.*) *optio*, officier d'infanterie, aide du centurion: on l'appelloit autrement *uragus*; il marchoit à la queue des bandes, & son poste répondoit à celui de nos sergens. On l'appelloit *option*, du mot *opto, je choisis*, parce qu'il dépendoit du centurion de choisir qui il vouloit pour cet emploi; cependant dans les commencemens de la république, l'*option* étoit nommé par le tribun ou le chef de la légion. (*D. J.*)

OPTIQUE, *en Anatomie*, est la dénomination qu'on donne à deux nerfs de la seconde conjugaison, qui prennent leur origine des cuisses de la moëlle allongée, & qui vont aux yeux. *Voyez Planches anat. & leur explic. Voyez aussi au mot* NERF.

Ces nerfs s'approchent peu-à-peu, à mesure qu'ils s'éloignent de leur origine, & s'unissent enfin à la base du cerveau, proche de l'entonnoir. Ils se séparent ensuite, mais sans se croiser, & il en va un à chaque œil. *Voyez* ŒIL.

Ils sont revêtus de deux tuniques qui viennent de la dure & de la pie-mere, & forment par leurs expansions les deux membranes des yeux, qu'on appelle *la choroïde* & la *sclérotique. Voyez* CHOROÏDE & SCLÉROTIQUE.

La rétine qui est une troisieme membrane; & l'organe immédiat de la vûe, n'est que l'expansion de la partie fibreuse ou intérieure de ces nerfs. *Voyez* RÉTINE.

La construction des nerfs *optiques* est tout-à-fait différente de celle des autres nerfs, qui tous paroissent composés de dures fibres; car ceux-ci avant d'entrer dans l'orbite de l'œil, ne sont qu'une tunique ou un canal formé par la pie-mere, qui enferme une production de la moëlle du cerveau, & que l'on en fait aisément sortir. A leur entrée dans les yeux ils reçoivent une autre tunique de la dure-mere; & ces deux tuniques sont attachées ensemble par des filets prodigieusement menus. Celle qui est formée par la dure-mere se prolonge jusqu'à la choroïde, & celle qui l'est par la dure-mere, jusqu'à l'uvée.

Depuis leur entrée dans l'orbite de l'œil jusqu'à la prunelle, la moëlle enfermée dans ces deux tuniques se séparent en une grande quantité de petites cellules qui répondent l'une à l'autre. *Voyez* VISION.

Le lecteur ne sera point surpris si nous ajoutons ici differens points qui peuvent servir à expliquer divers phénomenes de la vision. Il faura donc qu'on a beaucoup disputé sur l'union de ces nerfs. Galien dit qu'ils se joignent & ne se croisent pas, comme Gabriel de Zerbis & autres l'ont pensé depuis. Vésale a confirmé la chose par une expérience. Dans une maladie il trouva le nerf droit plus grêle, devant & derriere leur union; le gauche au contraire, étoit dans son état naturel: Valverda dit avoir souvent fait la même remarque. Riolan, Santorini, Chefelden, Loeselius viennent à l'appui du même fait; Vésale a encore l'exemple d'un homme dont les nerfs n'étoient pas unis, & qui n'avoit rien de dérangé dans la vision. Charles Etienne, Colombe, Casséricq, Hovius, Briggs & Boerhaave sont tous du même avis.

Galien dit que cette union est cause que nous ne voyons qu'un objet, quoique nous ayons deux yeux. Ensuite le grand Neuwton a proposé dans ses petites questions, la même opinion qu'avoit notre auteur; savoir que la moitié droite des deux yeux venoit de la couche droite du cerveau, & que les moitiés gauches de l'un & l'autre œil, venoient de la couche gauche. Voilà en passant, la raison pour laquelle les maux de l'œil droit passent si facilement dans l'œil gauche. Lorsqu'on coupe le nerf *optique* droit, les deux yeux perdent la vûe, suivant l'observation de Magatus. Dans les paralysies chroniques, les deux yeux sont presque inutiles, au jugement de S. Yves; & Méibom a vu une paralysie à l'œil droit naître de la blessure du gauche. Selon Stenon les nerfs ne sont point unis dans leur épaisseur, si ce n'est dans le lamia. Willis, Briggs, *&c.* sont dans la même opinion. Monroo, Bartholin & autres, prétendent aussi que cette union ne se trouve point dans le caméleon; mais MM. de l'académie de Paris, ont démontré après Valisnieri, que ces nerfs s'unissoient dans cet animal comme dans tous les autres, à l'entrée du nerf *optique.* Dans l'œil il y a une papille évidente, applatie: au milieu du fond de cette papille sort une artériole, très-facile à voir dans le bœuf, décrite dans le lion, par MM. de l'académie de Paris, par Perrault, Ridley, Morgagni, *&c*: il y en a quelquefois plusieurs ensemble. De Haller, *comment. Boerrh.*

OPTIQUE, s. f. (*Ordre encyclop. Entendement, Raison. philosoph. ou science, Science de la nat. Mathém. Mathématiques mixtes, Optique*), est proprement la science de la vision directe, c'est-à-dire, de la vi-

ction des objets par des rayons qui viennent directement & immédiatement de ces objets à nos yeux sans être ni rompus, ni réfléchis par quelque corps. *Voyez* DIVISION. Ce mot vient du grec ὀπτομαι, *je crois*.

Optique, se dit aussi dans un sens plus étendu de la science de la vision en général. *Voyez* VISION, *&c.*

L'*Optique* prise en ce dernier sens, renferme la Catoptrique & la Dioptrique, & même la Perspective. Barrow nous a donné un ouvrage intitulé *lectiones opticæ*, leçons optiques, dans lesquelles il ne traite que de la Catroptrique & de la Dioptrique. *Voyez* CATROPTRIQUE, DIOPTRIQUE, & PERSPECTIVE.

On appelle aussi quelquefois *Optique*, la partie de la Physique qui traite des propriétés de la lumiere & des couleurs, sans aucun rapport à la vision; c'est cette science que M. Newton a traitée dans son admirable *optique*, où il examine les différens phénomenes des rayons de différentes couleurs, & où il donne sur ce sujet une infinité d'expériences curieuses. On trouve dans le recueil des opuscules du même auteur, imprimé à Lausanne, en 3 vol. *in-4°*. un autre ouvrage intitulé *lectiones opticæ*, dans lequel il traite non seulement des propriétés générales de la lumiere & des couleurs, mais encore des lois générales de la Dioptrique. *Voyez* LUMIERE & COULEUR.

L'*Optique* prise dans le sens le plus particulier & le plus ordinaire qu'on donne à ce mot, est une partie des mathématiques mixtes, où l'on explique de quelle maniere la vision se fait, où l'on traite de la vûe en général, où l'on donne les raisons des différentes modifications ou altérations des rayons dans leur passage au travers de l'œil, & où l'on enseigne pourquoi les objets paroissent quelquefois plus grands, quelquefois plus petits, quelquefois plus distincts, quelquefois plus confus, quelquefois plus proches, quelquefois plus éloignés, *&c. Voyez* VISION, ŒIL, APPARENT, *&c.*

L'*Optique* est une branche considérable de la Philosophie naturelle, tant parce qu'elle explique les lois de la nature, suivant lesquelles la vision se fait, que parce qu'elle rend raison d'une infinité de phénomenes physiques qui seroient inexplicables sans son secours. En effet, n'est-ce pas par les principes de l'*Optique* qu'on explique une infinité d'illusions & d'erreurs de la vûe, une grande quantité de phénomenes curieux, comme l'arc-en-ciel, les parhélies, l'augmentation des objets par le microscope & les lunettes? Sans cette science, que pourroit-on dire de satisfaisant sur les mouvemens apparens des planetes, & en particulier sur leurs stations & rétrogradations, sur leurs éclipses, *&c?*

On voit par conséquent que l'*Optique* fait une partie considérable de l'Astronomie, & de la Physique.

Mais cette partie si importante des mathématiques, est d'une difficulté qui égale au-moins son utilité. Cette difficulté vient de ce que les lois générales de la vision tiennent à une métaphysique fort élevée, dont il ne nous est permis d'appercevoir que quelques rayons. Aussi n'y a-t-il peut-être point de science sur laquelle les Philosophes soient tombés dans un plus grand nombre d'erreurs; il s'en faut même beaucoup encore aujourd'hui, que les principes généraux de l'*Optique* & ses lois fondamentales, soient démontrées avec cette rigueur & cette clarté qu'on remarque dans les autres parties des Mathématiques. On ne viendra à bout de perfectionner cette science, que par un grand nombre d'expériences, & par les combinaisons qu'on fera de ces expériences entre elles, pour tâcher de découvrir d'une maniere sûre & invariable les lois de la vision, & les causes des différens jugemens, ou plutôt des différentes erreurs de la vûe. Pour se convaincre de ce que nous venons d'avancer, comme aussi pour se mettre au fait des progrès de l'*Optique*, & du chemin qui lui reste encore à faire, il suffira de parcourir les principaux ouvrages qui en traitent.

Il est assez probable, selon M. de Montucla, dans son *hist. des Mathématiques*, que la propagation de la lumiere en ligne dtoite, & l'égalité des angles d'incidence & de réflexion (*voyez* LUMIERE), fut connue des Platoniciens; car bientôt après, on voit ces vérités admises pour principes. On attribue à Euclide deux livres d'*Optique*, que nous avons sous son nom, & dont le premier traite de l'*Optique* proprement dite, le second de la Catoptrique, la Dioptrique étant alors inconnue; mais cet ouvrage est si plein d'erreurs, que M. Montucla doute avec raison s'il est de cet habile mathématicien, quoiqu'il soit certain qu'il avoit écrit sur l'*Optique:* d'ailleurs M. Montucla prouve invinciblement que cet ouvrage a du-moins été fort altéré dans les siecles suivans, & qu'ainsi il n'est pas au-moins tel qu'Euclide l'avoit fait.

Ptolomée, l'auteur de l'Almageste (*voyez* ALMAGESTE & ASTRONOMIE), nous avoit laissé une *optique* fort étendue qui n'existe plus. Dans cette *optique*, comme nous l'apprenons par Alhasen, & par le moine Bacon qui la citent, Ptolomée donnoit une assez bonne théorie pour son tems de la réfraction astronomique, & une assez bonne explication du phénomene de la lune vue à l'horison, explication à-peu-près conforme à celle que le pere Malebranche en a donné depuis. *Voyez* VISION & APPARENTE. On y trouvoit aussi la solution de ce beau problème de Catoptrique, qui consiste à trouver le point de réflexion sur un miroir sphérique, l'œil & l'objet étant donnés. Du reste, à en juger par l'*optique* d'Alhasen, qui paroît n'être qu'une copie de celle de Ptolomée, il y a lieu de croire que celle-ci contenoit beaucoup de mauvaise physique. Cet Alhasen étoit un auteur arabe, qui vivoit, à ce qu'on croit, vers le xij. siecle; son *optique*, quoique très-imparfaite, même quant à la partie mathématique, est fort estimable pour son tems: Vitellion qui l'a suivi, n'a guere fait que le copier en le mettant dans un meilleur ordre.

Maurolicus de Messine, en 1575, commença à dévoiler l'usage du crystallin dans son livre *de lumine & umbrâ*, & il résolut très-bien le premier la question proposée par Aristote, pourquoi l'image du soleil reçue à-travers un trou quelconque, est semblable à ce trou à une petite distance, & circulaire, lorsqu'elle s'éloigne beaucoup du trou?

Porta dans son livre de la *Magie naturelle*, donna les principes de la chambre obscure (*voyez* CHAMBRE OBSCURE); & cette découverte conduisit Kepler à la découverte de la maniere dont se fait la vision; ce grand homme apperçut & démontra que l'œil étoit une chambre obscure, & expliqua en détail la maniere dont les objets venoient s'y peindre. (*Voyez* VISION & ŒIL ARTIFICIEL.) C'est ce que Kepler a détaillé dans son *Astronomiæ pars optica, seu paralypomena in Vitellionem*; ouvrage qui contient beaucoup d'autres remarques d'*Optique* très-intéressantes. Antoine de Dominis, dans un ouvrage assez mauvais d'ailleurs, donna les premieres idées de l'explication de l'arc-en-ciel (*voyez* ARC-EN-CIEL), Descartes la perfectonna, & Newton y mit la derniere main. Jacques *Gregori*, dans son *optica promota*, proposa plusieurs vûes nouvelles & utiles pour la perfection des instrumens optiques, & sur les phénomenes de la vision, par les miroirs ou par les verres. Barrow, dans ses *lectiones opticæ*, ajouta de nouvelles vérités à celles qui avoient déja été découvertes. *Voyez* DIOPTRIQUE, MIROIR, & CATOPTRIQUE;

TOPTRIQUE; mais le plus considérable & le plus complet de tous les ouvrages qui ont été faits sur l'*Optique*, est l'ouvrage anglois de M. Smith, intitulé *opticks*, système complet d'*Optique*, en deux volumes *in*-4°. L'auteur y traite avec beaucoup d'étendue tout ce qui appartient à la vision, soit par des rayons directs, soit par des rayons réfléchis, soit par des rayons rompus. A l'égard des inventions des *lunettes*, des *télescopes*, &c. *Voyez ces mots à leurs articles.*

De l'*Optique* naît la Perspective, dont toutes les regles sont fondées sur celles de l'*Optique;* la plûpart des auteurs, entre autres le pere Jacquet, font de la Perspective une partie de l'*Optique:* quelques-uns, comme Jean, évêque de Cantorbery, dans sa *perspectiva communis*, réunissent l'*Optique*, la Catoptrique, & la Dioptrique, sous le nom général de *perspective. Voyez* PERSPECTIVE.

L'*Optique* en général, soit qu'elle ne considere que la vision par des rayons directs, soit qu'elle considere la vision par des rayons réfléchis ou rompus, a principalement deux questions à résoudre; celle de la distance apparente de l'objet ou du lieu auquel on le voit, sur quoi *voyez* DISTANCE & APPARENT & celle de la grandeur apparente du même objet, sur quoi *voyez l'article* APPARENCE & *l'article* VISION. A l'égard des lois de la vision par des rayons réfléchis ou rompus, *voyez aux articles* APPARENT, MIROIR, CATOPTRIQUE, & DIOPTRIQUE, ce que l'on sait jusqu'à présent sur ce sujet, & qui laisse encore beaucoup à desirer, ainsi que les lois connues ou admises jusqu'à présent sur la vision directe. *Voyez* aussi la suite de cet article sur les *inégalités optiques.*

OPTIQUE, pris adjectivement, se dit de ce qui a rapport à la vision. *Voyez* VISION, *&c.*

Angle *optique*, *Voyez* ANGLE.

Cône *optique*, est un faisceau de rayons, qu'on imagine partir d'un point quelconque d'un objet, & venir tomber sur la prunelle pour entrer dans l'œil. *Voyez plus bas* PINCEAU OPTIQUE.

Axe *optique*, est un rayon qui passe par le centre de l'œil, & qui fait le milieu de la pyramide ou du cône optique. *Voyez* AXE.

Chambre *optique*, *voyez* CHAMBRE OBSCURE.

Verres *optiques*, sont des verres convexes ou concaves, qui peuvent réunir ou écarter les rayons, & par le moyen desquels la vûe est rendue meilleure, ou conservée si elle est foible, *&c. Voyez* VERRE, LENTILLE, LUNETTE, MÉNISQUE, *&c.*

Inégalité *optique*, se dit en Astronomie, d'une irrégularité apparente dans le mouvement des planetes; on l'appelle *apparente*, parce qu'elle n'est point dans le mouvement de ces corps, mais qu'elle ne vient que de la situation de l'œil du spectateur, qui fait qu'un mouvement qui seroit uniforme, ne paroît pas tel; cette illusion a lieu, lorsqu'un corps se meut uniformément dans un cercle, dont l'œil n'occupe pas le centre. Car alors le mouvement de ce corps ne paroît pas uniforme, au lieu que si l'œil étoit au centre du mouvement, il le verroit toujours uniforme.

On peut faire voir par l'exemple suivant, en quoi consiste l'inégalité *optique.* Supposons qu'un corps se meuve dans la circonférence du cercle *ABDEFGQP* (*Planche optique*, *fig.* 40.), & qu'il parcourre les arcs égaux *AB*, *BD*, *DE*, *EF*, en tems égaux; supposons ensuite que l'œil soit dans le plan du même cercle, mais qu'il soit hors du cercle, par exemple en *O*, & qu'il voie de-là le mouvement du corps dans le cercle *ABQP:* lorsque le corps vient de *A* en *B*, son mouvement apparent est mesuré par l'angle *AOB*, ou par l'arc *HL*, qu'il semble décrire; mais dans un tems égal, qu'il met ensuite à parcourir l'arc *BD*, son mouvement apparent est mesuré par l'angle *BOD*, ou par l'arc *LM*, qui est moindre que le premier arc *HL:* quand le corps sera arrivé en *D*, il sera vu au point *M* de la ligne *NLM*. Or il emploie le même tems à parcourir *DE*, qu'à parcourir *AB* ou *BD*, & quand il est arrivé en *E*, il est vu encore en *M*, c'est-à-dire, qu'il paroît à-peu-près stationnaire pendant le tems qu'il parcourt *DE*. Quand il vient ensuite en *F*, l'œil le voit en *L*, & quand il est en *G*, il paroît en *H*, de sorte qu'il semble avoir retourné sur ses pas, ou être devenu rétrograde; enfin, depuis *Q* jusqu'en *P*, il paroît de nouveau à-peu-près stationnaire. *Voyez* STATION & RÉTROGRADATION.

On voit par cette explication, que l'inégalité dont nous parlons, dépend de la situation de l'œil qui n'est point au centre du mouvement de la planete: car si l'œil au lieu d'être en *O*, est transporté au point *C* (*fig.* 40. *n°.* 2.), & qu'il y demeure pendant tout le tems d'une révolution de la planete, il est évident que puisque la planete parcourt selon notre supposition des arcs de cercle égaux dans des tems égaux, le spectateur n'appercevra du point *C*, que des mouvemens parfaitement égaux entre eux.

Si l'on prenoit dans le cercle tout autre point que le centre, & que l'observateur fût, par exemple, (*fig.* 40. *n°.* 3.) situé au point *O*, entre le centre & la circonférence: alors quoique la même planete parcourût des arcs égaux dans des tems égaux, son mouvement paroîtroit néanmoins fort inégal, vu du point *O:* car lorsque la planete sera dans sa plus grande distance du point *A*, son mouvement paroîtra fort lent; au contraire il paroîtra très-rapide lorsqu'elle se sera approchée du point *C*, le plus près qu'il est possible; ce qui est évident, puisque l'angle *COD* est beaucoup plus grand que l'angle *AOB*, quoique les arcs *AB*, *CD*, soient égaux entre eux. Cependant il faut bien remarquer, que dans cette supposition de l'œil placé entre le centre & la circonférence, jamais la planete ne sauroit paroître stationnaire ni rétrograder; d'où il s'ensuit, que s'il arrivoit que l'observateur vînt à découvrir la planete tantôt directe, tantôt stationnaire, & tantôt rétrograde, il faudroit conclure qu'il auroit lui-même un mouvement particulier, & que son œil ne seroit plus situé dans un point fixe ou immobile, comme on l'a supposé jusqu'ici. *Instit. astron. p.* 14.

Il est visible par la *figure* 40. *n°.* 2. que si l'œil est placé en *O*, & que le corps se meuve uniformément autour du centre *C*, son mouvement paroîtra s'accélérer continuellement de *A* en *M;* car les arcs *AB*, *BN*, *ND*, *&c.* étant supposés égaux, les angles *AOB*, *BON*, *NOD*, *&c.* vont toujours en croissant, & le mouvement à de très-grandes distances est proportionnel à ces angles. *Voyez* APPARENT.

On appelle cette inégalité *inégalité optique*, pour la distinguer de l'inégalité réelle; car dans l'explication que nous venons de donner de l'inégalité *optique*, nous avons supposé que le mouvement de la planete ou du corps dans la courbe *AEGP* étoit uniforme, & que cette courbe étoit un cercle, au lieu qu'en effet cette courbe est une ellipse dont la planete ne parcourt point des arcs égaux en tems égaux. Ainsi le mouvement des planetes est tel qu'il n'est pas uniforme en lui-même, & que quand il le seroit, il ne nous le paroîtroit pas. C'est pourquoi on distingue dans ce mouvement deux inégalités, l'une *optique*, l'autre réelle. *Voyez* ABSOLU & EQUATION.

Si un corps se meut autour d'un point quelconque, de sorte qu'il décrive autour de ce point des airs proportionnels aux tems, sa vîtesse angulaire apparente à chaque instant, sera en raison inverse du quarré de la distance; car puisque l'instant étant constant,

l'aire est constante, l'arc circulaire décrit du centre & du rayon vecteur est en raison inverse de la distance. Or pour avoir l'angle, il faut diviser cet arc par le rayon; donc la vîtesse angulaire, ou l'angle décrit pendant un instant constant, est en raison inverse du quarré de la distance au centre. Or dans les planetes cette vîtesse angulaire est la vîtesse apparente, parce que les planetes étant fort éloignées, paroissent toujours à l'œil se mouvoir circulairement. *Voyez* APPARENT.

On appelle en général *illusions optiques*, toutes les erreurs où notre vûe nous fait tomber sur la distance apparente des corps, sur leur figure, leur grandeur, leur couleur, la quantité & la direction de leur mouvement. *Voyez* APPARENT, *&c.*

Pinceau *optique*, ou pinceau de rayon, c'est l'assemblage des rayons, par le moyen desquels on voit un point ou une partie d'un objet. *Voyez* PINCEAU.

Quelques écrivains d'*Optique* regardent ces prétendus pinceaux comme une chimere. Cependant on ne sauroit douter de l'existence de ces pinceaux, si on fait réflexion que chaque point d'un objet pouvant être vû de tous côtés, envoye nécessairement des rayons de toutes parts & dans toutes sortes de directions, & que par conséquent plusieurs de ces rayons tombent à-la-fois sur la prunelle qui a une certaine largeur, & que ces rayons traversent ensuite le globe de l'œil où ils sont rompus & rapprochés par les différentes liqueurs dont le globe de l'œil est composé, de maniere qu'ils se réunissent au fond de l'œil. Cette réunion est nécessaire pour la vision distincte; & le fond de l'œil est une espece de foyer où doivent se rassembler les rayons que chaque point de l'objet envoie. *Voyez la fig. 39 d'Optique*, où *B* est le point visible; *G S*, le crystallin, & *C*, le foyer des rayons envoyés sur le crystallin. *Voyez aussi* VISION.

Lieu *optique* d'une étoile, c'est le point du ciel où il paroît à nos yeux qu'elle est. *Voyez* LIEU.

Ce lieu est ou vrai ou apparent; vrai, quand l'œil est supposé au centre de la terre ou de la planete de laquelle on suppose qu'il voit; & apparent, quand l'œil est hors du centre de la terre ou de la planete. *Voyez* APPARENT & PLANETE. La différence du lieu vrai au lieu apparent, forme ce que nous appellons *parallaxe*. *Voyez* PARALLAXE.

Pyramide *optique* se dit dans la perspective d'une pyramide *A B C O* (*Pl. perspect. fig. 1.*), dont la base est l'objet visible *A B C*, & dont le sommet est dans l'œil *O*. Cette pyramide est formée par les rayons qui viennent à l'œil des différens points de la circonférence de l'objet.

On peut aussi entendre facilement par cette définition ce que c'est que le triangle *optique*. C'est un triangle comme *A C O*, dont la base est une des lignes droites *A C* de la surface de l'objet, & dont les côtés sont les rayons *O A*, *O C*.

Rayons *optiques* se dit principalement de ceux qui terminent une pyramide ou un triangle *optique*, comme *O A*, *O C*, *O B*, *&c. Chambers.* (*O*)

OPULENCE, s. f. OPULENT, adj. (*Gram.*) termes qui désignent *la grande richesse*, ou celui qui la possede. Nous ne dirons ici qu'un mot, bien capable d'inspirer du mépris pour l'*opulence*, & de consoler ceux qui vivent indigens; c'est qu'il est rare qu'elle n'augmente pas la méchanceté naturelle, & qu'elle fasse le bonheur.

OPUNTE, (*Géog. anc.*) en latin *Opus*, au génitif *Opuntis*, ancienne ville de Grece dans la Locride: c'étoit la capitale des Locres Opuntiens. Strabon fait cette ville métropole des Locres Epicnemidiens; c'est qu'avec le tems, les Locres Opuntiens furent distingués des Epicnemidiens. *Opunte* étoit à demi-lieue de la mer, sur un golfe nommé par les anciens *Opuntius sinus*. Ce golfe est proprement le détroit qui sépare l'Eubée de ce pays, & qui s'élargit dans cet endroit. Tous les anciens ont parlé d'*Opunte*, Homere, Pindare, Strabon, Mela, Tite-Live, *&c.* C'étoit la patrie de Patrocle au rapport d'Ovide après Homere, qui en étoit encore mieux instruit. (*D. J.*)

OPUNTIA, (*Botaniq.*) genre de plante, dont voici les caracteres. Sa fleur a plusieurs pétales étendus en rose; du milieu de ces pétales part un grand nombre d'étamines, situées sur la sommité de l'ovaire. L'ovaire dégénere ensuite en un fruit charnu, qui a un nombril & une pulpe molle, dans laquelle sont contenues plusieurs semences ordinairement anguleuses.

Tournefort compte neuf especes d'*opuntia*, & Miller onze, entre lesquelles il y en a dix étrangeres, & natives des Indes occidentales. Nous appellons en France cette plante *figuier d'Inde* ou *raguette*. *Voyez* RAGUETTE.

L'arbre sur lequel se nourrit la cochenille est l'espece d'*opuntia*, que le chevalier Hans-Sloane appelle *opuntia maxima, folio oblongo, rotundo, majore, spinulis obtusis, mollibus, obrito flore, striis rubris, variegato.* Hist. Jamaï. *ij. 152.* On en a parlé au mot NOPALE, qui est le nom des Américains. (*D. J.*)

OPUNTIOIDES, (*Botan.*) plante marine, espece de lychen, dure, fragile & ressemblante à l'opontia ou figuier d'Inde.

OPUS, (*Géog.*) île de la Dalmatie entre le golfe de Venise & deux branches que forme le Narcuta à son embouchure. L'air en est fort mal-sain à cause du marais, cependant sa situation est importante, tant parce qu'elle conserve aux Venitiens la possession de la Frumana, que parce qu'elle ouvre un chemin pour la conquête de l'Hertzégorine. (*D. J.*)

OPUSCULE, s. m. (*Littér.*) petit ouvrage, on dit les *opuscules* de la Mothe-le-Vayer, les *opuscules* de Bayle.

O R

OR, s. m. *aurum*, *sol*, (*Hist. nat. Minéralogie & Chimie.*) c'est un métal d'un jaune plus ou moins vif; sa pesanteur surpasse non-seulement celle de tous les autres métaux, mais encore de tous les autres corps de la nature; elle est à celle de l'eau environ dans la proportion de 19 à 1. L'*or* est fixe & inaltérable dans le feu, à l'air & dans l'eau; c'est de tous les métaux celui qui a le plus de ductilité & de malléabilité; quand il est pur, il est mou, flexible & point sonore; les parties qui le composent ont beaucoup de ténacité; lorsqu'on vient à rompre de l'*or*, on voit que ces parties sont d'une figure prismatique & semblables à des fils. Il entre en fusion un peu plus aisément que le cuivre, mais ce n'est qu'après avoir rougi; lorsqu'il est en fusion, sa surface paroît d'une couleur verte, semblable à celle de l'aigue marine; dans cette opération, quelque long & quelque violent que soit le feu que l'on emploie, il ne perd rien de son poids.

De toutes ces propriétés, les Chimistes concluent que l'*or* est le plus parfait des métaux; il est composé des trois terres ou principes que Beccher regarde comme la base des métaux, savoir le principe mercuriel, le principe inflammable & la terre vitrescible, combinés si intimement & dans une si juste proportion, qu'il est impossible de les séparer les unes des autres. *Voyez* MÉTAUX. C'est pour cela que les anciens Chimistes l'ont appellé *sol* ou *soleil*, & ils l'ont représenté sous l'emblème d'un cercle. C'est aussi à ce métal que les hommes sont convenus d'attacher le plus haut prix, ils le regardent comme

le signe représentatif le plus commode des richesses.

Jusqu'à présent on n'a point encore trouvé l'*or* minéralisé, c'est-à dire dans l'état de mine, ou combiné avec le soufre ou l'arsenic; il se montre toujours dans l'état métallique qui lui est propre, & il est d'un jaune plus ou moins vif en raison de sa pureté, c'est ce qu'on appelle de l'*or vierge* ou de l'*or natif.* Ce métal se trouve dans cet état joint avec un grand nombre de pierres & de terres; il y est sous une infinité de formes différentes qui n'affectent jamais de figure réguliere & déterminée. En effet, il est tantôt en masses plus ou moins considérables, tantôt en grains, tantôt en feuillets, tantôt en filets & en petits rameaux; tantôt il est répandu dans les pierres, les terres & les sables en particules imperceptibles.

La pierre dans laquelle on trouve l'*or* le plus communément, c'est le quartz blanc & gris, & on peut le regarder comme la matrice ou la miniere la plus ordinaire de ce métal. Wallerius & quelques autres minéralogistes ont prétendu qu'il se trouvoit aussi dans le marbre & dans de la pierre à chaux, mais cette idée n'est point conforme à l'expérience: il y a lieu de croire que les mines d'*or* de cette espece ont été faites à plaisir & dans la vûe de tromper des connoisseurs superficiels. C'est donc dans le caillou ou dans des pierres de la nature du caillou que l'*or* se trouve le plus ordinairement; on en rencontre aussi dans la pierre cornée qui est une espece de jaspe: cependant on trouve de l'*or* quelquefois dans des minieres beaucoup moins dures, & même dans de la terre, comme nous aurons occasion de le dire. C'est mal-à-propos que l'on donne le nom de *mines d'or* à ces sortes de pierres, puisque l'*or*, comme nous l'avons déja remarqué, s'y trouve sous la forme & sous la couleur qui lui sont propres, & sans être minéralisé. Il y a cependant en Hongrie une mine que l'on nomme *mine d'or couleur de foie*, dans laquelle quelques auteurs prétendent que l'or est comme minéralisé, on la dit fort rare, & Henckel paroît douter du fait, peut-être que l'*or* qui s'y trouve y est répandu en particules si déliées que l'œil ne peut point les appercevoir.

Quoique l'on n'ait point encore trouvé d'*or* dans l'état de mine, on n'est point en droit de nier absolument qu'il soit impossible que ce métal se minéralise; en effet, suivant la remarque de M. de Justi, quoique le soufre ne puisse point se combiner avec l'*or*, l'arsenic ne laisse pas de pénétrer ce métal, & le foie de soufre, qui est une combinaison de soufre & de sel alkali fixe, agit tres-puissamment sur l'*or*: d'où il conclud que, comme nous ignorons toutes les voies que la nature peut employer dans ses opérations, il ne faut point se hâter d'établir des regles trop générales. Tout ce qu'on peut dire, c'est que jusqu'à présent on n'a point trouvé de mine d'*or* proprement dite.

On trouve des particules d'*or* mêlées accidentellement avec des mines d'autres métaux; c'est ainsi qu'en Hongrie on rencontre du cinabre qui contient quelquefois une quantité d'*or* assez considérable, qui non-seulement s'y montre en petites paillettes ou en filets, mais encore qui y est mêlé, de façon que l'œil ne peut point l'appercevoir. Il y a aussi en Hongrie une espece de pyrite, que l'on appelle *gelft* ou *gilft*, dont quelques-unes donnent à l'essai, suivant M. de Justi, une ou deux onces d'*or* au quintal; il ajoute que la même chose se voit dans des pyrites qui se trouvent dans la mine d'Adelfors en Suede, ce qui contredit le sentiment du célebre Henckel, qui prétend dans le xij. chapitre de sa *Pyritologie*, que les pyrites ne contiennent jamais une certaine quantité d'*or*, & que celui qu'on en tire, y a été produit dans l'opération que l'on a faite pour le tirer. Outre cela, on trouve encore de l'or, dans quelques mines d'argent, de cuivre, de plomb, & sur-tout dans des mines de fer qui semble avoir une affinité particuliere avec ce métal précieux.

L'*or* se trouve le plus communément dans plusieurs especes de terres & de sables; il y est répandu en masses qui pesent quelquefois plusieurs marcs, mais le plus souvent il est en paillettes & en molécules de différentes formes & grandeurs; quelquefois ces particules ressemblent à des lentilles, & ont été arrondies par le mouvement des eaux qui les ont apporté dans les endroits où on les trouve; quelquefois elles sont recouvertes de différentes terres & de substances qui masquent leur couleur d'*or*, & le rendent méconnoissable. Il y a des auteurs qui prétendent qu'il est très-rare de trouver du sable qui ne contienne point quelque portion d'*or*; c'est sur cette idée qu'est fondé le travail que le fameux Becher proposa aux Hollandois, & qu'il commença même à mettre en exécution; il consistoit à faire fondre le sable de la mer avec de l'argent, pour unir à ce métal l'*or* contenu dans ce sable que l'on pouvoit ensuite séparer part le départ. *Voyez* Becheri *minera arenaria perpetua.* Cependant il paroît que ce procédé doit difficilement fournir assez d'*or* pour payer les frais du travail.

Il est certain qu'un grand nombre de rivieres charrient des paillettes d'*or* avec leur sable; c'est une vérité dont on ne peut point douter. Cependant quelques-unes de ces rivieres en charrient une plus grande quantité que les autres; c'est ainsi que chez les anciens le Pactole étoit fameux pour la quantité d'*or* qu'il rouloit avec ses eaux; le Tage a aussi été renommé par cet endroit. Le Rhin, le Danube, le Rhône *&c.* en fournissent une assez grande quantité. Dans l'Afrique, dans les Indes orientales & dans l'Amérique, plusieurs rivieres roulent une très-grande quantité d'*or* avec leur sable, & celui qui contient de l'*or*, est communément mêlé de particules ferrugineuses, attirables par l'aimant.

Plusieurs auteurs ont prétendu que les pays les plus chauds étoient les plus propres à la production de l'*or*, mais il ne paroît point que la chaleur du soleil contribue plus à la génération de ce métal qu'à celle des autres: en effet, on trouve des mines d'*or* fort abondantes en Hongrie & en Transylvanie, on en trouve aussi, quoiqu'en petite quantité, dans la Suède, dans la Norwege, en Sibérie, & dans les pays froids & septentrionaux; plusieurs rivieres de France & d'Allemagne en roulent avec leurs sables, & l'*or* qui s'y trouve doit avoir été détaché des montagnes & des filons des environs, d'où l'on voit que l'*or* se trouve dans des pays froids; néanmoins il faut avouer que le métal ne s'y rencontre point en aussi grande abondance que dans les climats les plus chauds. En effet, on trouve des mines d'*or* très-abondantes dans les Indes orientales; c'est ce pays qui, suivant toute apparence, étoit l'*ophir* d'où Salomon tiroit ce métal précieux, & comme nous l'avons remarqué à l'*article* MINE, on y donne encore dans les Indes le nom d'*ophir* à toute mine d'*or.* L'Afrique est remplie de mines d'*or*; c'est sur-tout du Sénégal, du royaume de Galam & de la côte du Guinée, appellée aussi *Côte-d'or*, qu'on en tire la plus grande quantité; les habitans ne se donnent point la peine d'aller chercher l'*or* dans les montagnes, & de le détacher des filons qui le contiennent, ils se contentent de laver la terre & le sable des rivieres qui en sont remplis; & c'est de-là qu'ils tirent la poudre d'*or* qu'ils donnent aux nations européennes en échange d'autres marchandises, dont ils font plus de cas que de ce métal qui fait l'objet de notre cupidité.

Les relations des voyageurs nous apprennent que

dans certains cantons du Sénégal & du royaume de Galam tout le terrein est rempli d'*or*, & qu'il n'y a simplement qu'à gratter la terre pour trouver ce métal. Les endroits les plus riches de cette contrée sont les mines de Bamboue & de Tambaoura, près de la riviere de Gambie, ainsi que celles de Nattacon, de Nambia & de Smahila, qui sont à environ 30 lieues du fort de S. Joseph de Galam.

Personne n'ignore la prodigieuse quantité d'*or* que les Espagnols ont tiré depuis plus de deux siecles du Nouveau-Monde; c'est sur-tout l'envie de se mettre en possession de l'*or* des Américains, qui leur a inspiré tant d'ardeur pour faire la conquête de cette riche contrée, & depuis ils n'ont cessé d'y puiser des richesses incroyables. C'est le Pérou, le Potosi & le Chily qui en fournissent la plus grande quantité. L'*or* s'y trouve, soit par filons, soit par masses détachées & en particules de différentes formes mêlées dans les couches de la terre, & souvent à sa surface. Les Espagnols nomment *Lavaderos* les terres qui contiennent de l'*or*, & dont on tire ce métal par le lavage; souvent ces terres ne paroissent point au premier coup-d'œil en contenir; pour s'en assûrer, on fait des excavations dans ces terres, & l'on y fait entrer les eaux de quelque ruisseau; pendant qu'il coule, on remue la terre, afin que le courant d'eau la délaye & l'entraîne plus facilement; lorsqu'on est arrivé à la couche de terre qui contient de l'*or*, on détourne les eaux, & l'on se met à creuser à bras d'hommes, on transporte la terre chargée d'*or* dans un lieu destiné à en faire le lavage, on se sert pour cela d'un bassin qui a la forme d'un soufflet de forge; on fait couler l'eau d'un ruisseau rapidement par ce bassin, afin qu'il délaye la terre & en détache l'*or* qui y est mêlé; on remue sans cesse avec un crochet de fer; on sépare les pierres les plus grossieres, & l'*or* par sa pesanteur tombe au fond du bassin parmi un sable noir & fin, qui est vraissemblablement ferrugineux. M. Frézier, auteur d'un *voyage de la mer du Sud*, d'où ces faits sont tirés, présume avec raison qu'en procédant avec si peu de précautions il doit se perdre beaucoup de particules métalliques qui sont emportées par l'eau; il remarque que l'on préviendroit cette perte, si on faisoit ce lavage sur des plans inclinés garnis de peaux de moutons, ou d'une étoffe de laine velue & grossiere, qui serviroit à accrocher les petites particules d'*or*. *Voyez l'article* LAVAGE. De cette maniere on découvre quelquefois dans ces terres des masses d'*or*, que les Espagnols nomment *pépitas*, qui souvent pesent plusieurs marcs; on prétend qu'il s'est trouvé dans le voisinage de Lima deux de ces masses ou pépites, dont l'une pesoit 64 marcs & l'autre 45, *voyez* PÉPITAS; mais communément il est en poudre, en paillettes, & en petits grains arrondis & lenticulaires. Pour séparer l'*or* du sable ferrugineux, avec lequel il est encore mêlé: après ce premier lavage, on le met dans une sébille ou grand plat de bois, au milieu duquel est un enfoncement de trois ou quatre lignes, on remue ce plat avec la main en le tournant dans une cuve pleine d'eau, on lui donne des secousses au moyen d'un tour de poignet; de cette maniere ce qui étoit resté de terre & de sable, étant plus léger s'en va par-dessus les bords du plat; tandis que l'*or*, comme beaucoup plus pesant, reste dans le fond où on le voit paroître sous sa couleur naturelle & en particules de différentes figures, qui n'ont pas besoin d'un travail ultérieur. Cette maniere de tirer l'*or* de la terre est moins couteuse & moins laborieuse que lorsqu'on travaille un filon, & que l'on détache l'*or* de la pierre dure qui lui sert de miniere ou d'enveloppe. La terre qui est chargée d'*or* est ordinairement rougeâtre, & forme une couche mince à la surface; à 5 ou 6 piés de profondeur, elle est mêlée d'un sable grossier, & c'est là que commence le lit ou la couche qui contient de l'*or*; au-dessous de cette couche est un banc pierreux bleuâtre, comme d'une roche pourrie, ce banc est parsemé d'une grande quantité de petites particules luisantes que l'on prendroit pour des paillettes d'*or*, mais qui ne sont réellement que des particules pyriteuses. En allant au-dessous de ce banc de pierre, on ne trouve plus d'*or*. *Voyez* le *voyage de la mer du Sud* de M. Frézier. L'on voit par ce récit que ces mines d'*or* ont été formées par les torrens & par les inondations qui ont arraché l'*or* des filons, où il étoit contenu, pour le répandre dans les couches de la terre. *Voyez l'article* MINE. L'on doit attribuer la même origine à l'*or* qui se trouve répandu dans le sable des rivieres, dont nous avons parlé plus haut. Cependant Becher a cru que cet *or* du sable des rivieres y avoit été formé; sentiment qui ne paroît point du tout vraissemblable. L'*or* qui se trouve dans les couches de la terre, ainsi qu'à sa surface, comme au Sénégal & dans le royaume de Galam en Afrique, paroît y avoir été apporté par les rivieres considérables qui arrosent ces contrées.

A l'égard de l'*or* qui se trouve dans des filons suivis, & enveloppé dans le quartz, il en coûte beaucoup plus de peines & de dépenses pour l'obtenir: d'abord il faut pour cela creuser & fouiller dans les montagnes, ensuite il faut détacher avec beaucoup de travail la miniere de l'*or*, qui est quelquefois extrèmement dure; après quoi on est obligé de l'écraser & de la réduire en poudre. On se sert pour cela au Chily & dans les autres parties de l'Amérique espagnole, de moulins que l'on nomme *trapiches*. M. Frézier dit qu'ils ressemblent à ceux dont on se sert en France pour écraser les pommes lorsqu'on en veut faire du cidre; ils sont composés d'une auge ou d'une grande pierre ronde de cinq ou six piés de diametre, creusée d'un canal circulaire profond de dix-huit pouces. Cette pierre est percée dans le milieu pour y placer l'axe prolongé d'une roue horisontale posée audessous, & bordée de demi-godets, contre lesquels l'eau vient frapper pour la faire tourner: par ce moyen on fait rouler dans le canal circulaire une meule posée de champ, qui répond à l'axe de la grande roue; cette meule s'appelle en espagnol *volteadora* ou la *tournante*; son diametre ordinaire est de trois piés quatre pouces, & son épaisseur est de dix à quinze pouces. Elle est traversée dans son centre par un axe assemblé dans le grand arbre, qui la faisant tourner verticalement, écrase la pierre qu'on a tirée de la mine ou du minerai, qui est ou blanc, ou rougeâtre, ou noirâtre, & qui ne montre que peu ou point d'*or* à l'œil. Lorsque ces pierres sont un peu écrasées, on verse par-dessus une certaine quantité de mercure qui s'unit à l'*or* qui étoit répandu dans la roche. Pendant ce tems on fait tomber dans l'auge circulaire un filet d'eau, conduit avec rapidité par un petit canal pour délayer la terre qu'il entraîne dehors par un trou fait exprès. L'*or* uni au mercure tombe au fond de l'auge par sa pesanteur, & y demeure retenu. On moud par jour un demi-caxon, c'est-à-dire 25 quintaux de minerai; & quand on a cessé de moudre, on ramasse cette pâte d'*or* & de mercure, ou cet amalgame que l'on trouve au fond de l'endroit le plus creux de l'auge; on la met dans une toile pour en exprimer le mercure autant qu'on peut; on l'expose ensuite au feu pour dégager ce qui reste de mercure uni avec l'*or*, & l'on appelle l'*or* qu'on a obtenu de cette façon *or en pigne*, *voyez* PIGNE. Pour achever de dégager entierement cet *or* du mercure dont il est imprégné, on le distille dans de grandes rétortes; & quand le mercure en a été entierement séparé, on le fait fondre dans des

creusets, & on le met en lingots ou en lames. Ce n'est qu'alors qu'on peut connoître son poids & son véritable titre ; ce titre varie, & tout l'*or* qui se trouve n'est point également pur, ce qui vient du plus ou du moins d'argent ou de cuivre auquel il est uni. *Voyez voyage de la mer du Sud*, par M. Frézier. *Voyez nos Pl. de Métal. & leur explic.*

A l'égard des mines d'Hongrie, les principales sont à Schemnitz & à Kremnitz ; on y détache l'*or* du filon, & l'exploitation se fait de même que celle de toutes les autres mines, c'est-à-dire, on y descend par des puits, on y forme des galeries, *&c.* *Voyez l'article* MINE. La roche ou miniere dans laquelle l'*or* est enveloppé, est ou blanche, ou noire, ou rougeâtre : on l'écrase sous des pilons, on en fait le lavage ; & comme cette mine contient des matieres étrangeres, on la mêle avec de la chaux vive & avec des scories, & on la fait fondre dans un fourneau. On passe la masse qui a résulté de cette fonte encore par un feu de charbon pour la purifier.

Quant à l'*or* qui se trouve dans les rivieres, on l'obtient en lavant le sable de leur lit ; on choisit pour cela les endroits où la riviere fait des coudes, où ces eaux vont frapper avec violence, & où il s'est amassé du gros sable ou gravier. Ceux qui s'occupent de ce travail se nomment *orpailleurs* ; ils commencent par passer ce sable à la claie, afin de séparer les pierres les plus grossieres : on met ensuite le sable qui a passé, dans des grands baquets remplis d'eau ; on jette ce sable avec l'eau sur des morceaux de drap grossier ou sur des peaux de mouton tendues sur une claie inclinée : par-là l'*or*, qui est ordinairement en particules très fines, s'attache avec le sable le plus fin aux poils du drap ou de la peau de mouton, que l'on lave de nouveau pour en séparer l'*or* & le sable. Pour achever ensuite la séparation de l'*or* d'avec le sable auquel il est joint, on en fait le lavage à la sebille, c'est-à-dire dans une écuelle de bois dont le fond est garni de rainures ; on l'agite en tournoyant ; le sable qui est plus leger, s'en va par dessus les bords de la sebille, tandis que l'or reste au fond. L'*or* que l'on obtient de cette maniere est quelquefois très-pur, quelquefois il est mêlé avec de l'argent ou du cuivre.

Après avoir examiné la maniere dont l'*or* se trouve dans sa mine, & la maniere dont on l'en tire, nous allons examiner ses propriétés physiques & ses différens effets dans les opérations de la Chimie.

Nous avons dit dans la définition de l'*or*, que sa couleur étoit jaune, mais elle est quelquefois très-pâle, ce qui annonce qu'il est mêlé de beaucoup d'argent. Il y a même des auteurs qui ont prétendu qu'il y avoit de l'*or* blanc, & il y a apparence qu'on a voulu désigner par-là de l'argent chargé d'une très-petite portion d'*or*. Au reste on a aussi donné le nom d'*or blanc* à la substance que les Espagnols ont appellée *platina del pinto*. *Voyez* PLATINE.

Quelques chimistes ont prétendu blanchir l'*or* au moyen d'un esprit de nitre qu'ils appellent *philosophique* ou *bézoardique*, dans lequel il y a de l'antimoine ; mais M. Rouelle observe avec raison que ce dissolvant n'est autre chose qu'une eau régale qui a conservé une portion de l'antimoine qu'elle avoit dissout, & qui a contribué à blanchir cet *or*. Ce qui le prouve, c'est qu'en refondant cet *or* il reprend sa couleur jaune.

L'*or* est le corps le plus pesant qui soit dans la nature ; un pié cube d'or pese 21220 onces poids de Paris. De toutes les substances minérales, c'est la platine qui en approche le plus pour le poids. *Voyez* PLATINE.

Quant à la ductilité de l'*or*, elle est plus grande que celle d'aucun autre métal ; pour s'en convaincre, on n'a qu'à considérer le travail des Tireurs & des Batteurs d'*or*, qui réduisent ce métal en fils & en feuilles d'une finesse incroyable.

L'action du feu le plus violent ne produit aucune altération sur l'*or*. Kunckel a tenu ce métal en fusion pendant deux mois au fourneau de verrerie, sans avoir remarqué au bout de ce tems aucune diminution dans son poids. M. Homberg prétend que l'*or* exposé au miroir ardent s'est vitrifié, a perdu une portion de son poids, & a repris ensuite sa forme primitive, lorsqu'on eut remis cette chaux en fusion avec une matiere grasse.

L'*or* a beaucoup de disposition à s'unir avec le mercure ; c'est sur cette propriété qu'est fondé le travail par lequel on sépare ce métal des terres, des pierres, du sable avec lesquels il se trouve mêlé, comme on a fait voir dans le cours de cet article. C'est aussi sur ce principe qu'est fondé l'art de la dorure ou d'appliquer l'*or* sur les autres métaux. *Voyez* DORURE.

Le vrai dissolvant de l'*or* est l'eau régale, c'est-à-dire l'acide nitreux combiné avec l'acide du sel marin ou avec le sel ammoniac. On croit communément qu'aucun de ces acides n'agit séparément sur l'*or* ; cependant M. Brandt, célebre chimiste suédois, a fait voir dans le *tome X. des mémoires de Stockholm*, que l'eau-forte ne laisse pas d'agir sur l'*or*, & d'en dissoudre une partie. *Voyez* RÉGALE, *eau.* L'*or* dissout dans l'eau régale, lui donne une couleur jaune ; s'il en tombe sur les mains, elle y fait des taches de couleur pourpre.

Si on précipite l'*or* qui a été dissout dans de l'eau régale faite avec le sel ammoniac par le moyen d'un alkali fixe, le précipité que l'on obtient s'appelle *or fulminant*, parce que si on l'expose à la chaleur, cet *or* précipité fait une explosion très-violente, & plus forte même que celle de la poudre à canon.

L'*or* qui a été dissout dans l'eau régale peut aussi être précipité par le moyen du cuivre ou du vitriol cuivreux, ainsi que par le mercure & le sublimé corrosif.

Quand on précipite l'*or* qui a été dissout par l'eau régale au moyen de l'étain, l'*or* se précipite d'une couleur pourpre ; c'est ce que l'on appelle le *précipité de Cassius*. Ce précipité est propre à entrer dans les émaux, & il est excellent pour peindre sur la porcelaine. *Voyez* POURPRE MINÉRALE.

L'*or* peut encore se dissoudre dans d'autres dissolvans que l'eau régale, mais il faut pour cela que son aggrégation ait été rompue, & alors ce métal, comme M. Marggrave l'a prouvé, peut se dissoudre même dans les acides tirés des végétaux.

La combinaison de l'alkali fixe & du soufre, que l'on nomme *foie de soufre*, dissout l'*or* au point de le rendre miscible avec l'eau commune. Sthal pense que c'est par ce moyen que Moïse détruisit le veau d'*or* des Israëlites.

L'*or* a la propriété de s'unir avec d'autres métaux, tels que l'argent & le cuivre. On fait souvent ces alliages pour lui donner plus de dureté, vû qu'il est mou lorsqu'il est pur ; quand il est allié avec de l'argent, on l'en sépare par le moyen de l'acide nitreux, qui agit sur l'argent & le dissout sans toucher à l'*or*, mais il faut pour cela qu'il y ait dans la masse totale trois parties d'argent contre une partie d'*or*. *Voyez* DÉPART & QUARTATION. Lorsque l'*or* est allié avec d'autres métaux, on l'en dégage ou on le purifie à l'aide de l'antimoine ; pour cet effet on met dans un creuset une partie d'*or* contre quatre parties d'antimoine crud ; on fait entrer le tout en fusion, & on le tient long-tems dans cet état. On vuidera ensuite la matiere fondue dans un cône de fer chauffé & enduit de graisse ; lorsque le tout sera refroidi, on séparera le régule ou culot des scories ; on mettra ce régule dans un creuset pour

calciner l'antimoine, qui se dissipera en fumée ; on aidera la dissipation de l'antimoine en soufflant sur le mélange fondu ; lorsqu'il n'en partira plus de fumée, ce sera un signe que l'antimoine est totalement dissipé. Par ce moyen on aura de l'*or* parfaitement pur, parce que le soufre qui étoit dans l'antimoine crud s'unit avec les autres métaux & les réduit en scories, & l'*or* se combine avec le régule de l'antimoine, qui ayant beaucoup de disposition à se calciner & à se dissiper en fumée, se dégage ensuite de l'*or* par la calcination. Il faut observer que dans cette opération l'*or* souffre toujours quelque déchet, parce que l'antimoine en se dissipant en entraîne une petite portion. C'est-là la maniere la plus sûre de purifier l'*or*.

Ce métal se purifie encore par la coupelle ; cette opération est fondée sur ce que le plomb qui vitrifie les métaux imparfaits n'agit point sur l'*or*, & le débarrasse des substances étrangeres avec lesquelles il étoit mêlé. *Voyez* COUPELLE. Enfin, l'*or* se purifie encore par la cémentation ; dans cette opération on réduit l'*or* en lames, on le stratifie dans un creuset avec un mélange composé de sel ammoniac, de sel marin, & de briques pilées; on tient le tout pendant long-tems à un degré de chaleur qui le fasse rougir : par ce moyen on le dégage des métaux imparfaits. *Voyez* CÉMENTATION.

L'*or* qui a été dissout dans l'eau régale, peut être précipité par le moyen d'une huile essentielle ; on n'aura pour cela qu'à la verser sur la dissolution, & l'y laisser en digestion : par-là l'huile essentielle prendra la couleur d'*or*, & on pourra l'étendre & la faire digérer avec de l'esprit-de-vin ; c'est-là ce qu'on appelle de l'*or potable*. On peut se servir pour le faire de l'huile essentielle de romarin ; mais l'éther ou la liqueur éthérée de Frobénius, a sur-tout la propriété de se charger de l'*or* qui a été dissout dans l'eau régale. M. Rouelle regarde ce procédé comme un excellent moyen de purifier l'*or*, parce que tous les métaux qui peuvent être unis avec lui restent dissous dans l'eau régale, & l'éther se charge de l'*or* très-pur.

La dissolution de l'*or* dans l'eau régale, faite avec le sel ammoniac, fournit un moyen de volatiliser ce métal. Pour y parvenir, suivant M. Rouelle, on distille cette dissolution dans une cornue, jusqu'à ce que la liqueur qui reste soit devenue d'une consistance épaisse comme une pulpe ; on remet ce qui a passé dans le récipient sur ce qui est resté dans la cornue ; on réitere six ou sept fois ces distillations & ces cohobations; alors en poussant le feu, l'*or* monte sous la forme de crystaux d'une couleur orangée ou un peu rouge, qui s'attachent aux parois des vaisseaux, ensuite il passe sous la forme d'une liqueur rouge. C'est cette liqueur que quelques alchimistes ont nommé le *lion rouge ;* ils en faisoient leur *or* potable en le dissolvant dans de l'esprit-de-vin ou dans une huile essentielle, & ils lui attribuoient un grand nombre de vertus merveilleuses.

M. Wallerius ayant fait dissoudre de l'*or* dans de l'eau régale, versa sur cette dissolution de l'éther qui ne tarda point à se charger des particules d'*or* qui avoient été dissoutes ; il boucha la bouteille avec soin, & trouva au bout de quelques mois qu'il s'étoit formé dans la bouteille des crystaux semblables à ceux du nitre, qui étoient d'un beau jaune d'*or*. *Voyez* les *mémoires de l'académie de Stockholm*, *t. XI. année 1749*.

La calcination de l'*or* a toujours été regardée comme un problème très-difficile de la Chimie, & plusieurs personnes doutent très-fort de sa possibilité, vu que l'action du feu ne peut point détruire ce métal; on a été même jusqu'à dire qu'il étoit plus facile de faire de l'*or* que de le décomposer. Cependant Isaac le hollandois & le célebre Kunckel ont prétendu qu'on pouvoit réduire l'*or* en une chaux absolue & irréductible, en le tenant pendant trois ou quatre mois exposé au feu de réverbere, sans cependant le faire entrer en fusion ; mais il falloit pour cela avoir rompu son aggrégation. Isaac le hollandois regarde cette chaux comme le vrai sel des métaux, & prétend que l'*or* y est changé en une substance saline, propre à transmuer les autres métaux ; il assure y être parvenu en dissolvant cette chaux dans l'acide du vinaigre distillé. Kunckel a travaillé d'après les idées d'Isaac le hollandois, & ses expériences semblent appuyer le sentiment de cet alchimiste. En effet, après être parvenu à produire ce sel, il prétend l'avoir fait crystalliser, & ses crystaux étoient, selon lui, en fils semblables à ceux de l'amiante ; il assure de plus que ce sel est propre à transmuer le plomb en argent.

Langelot & d'autres alchimistes ont prétendu qu'en triturant l'*or* en grenaille dans un mortier fait exprès, avec quelques substances dont il fait la composition, cet *or* préparé mis en distillation dans une cornue, passe sous la forme d'une liqueur rouge qu'il n'est pas possible de réduire en *or*.

On a aussi tenté de décomposer l'*or* en le mettant en cémentation avec le *lapis pyrmieson*, qui est un composé d'arsenic, d'antimoine & de soufre fondus ensemble. Borrichius prétend être parvenu à mettre l'*or* sous la forme d'une poudre grise qui ne put plus se réduire par la fusion. Son procédé consistoit à triturer pendant long-tems l'amalgame de l'*or* avec le mercure dans de l'eau. Les Osiander, autres alchimistes, ont pareillement prétendu avoir mis l'*or* dans l'état d'une chaux irréductible, en triturant & en digérant alternativement pendant long-tems un amalgame composé de six parties de mercure contre une partie d'*or*.

Quoi qu'il en soit de toutes ces prétentions alchimiques, il paroît que la calcination & la décomposition de l'*or* demeurera toujours une opération sinon impossible, du-moins extraordinairement difficile : on peut en dire autant de la chrysopée ou de l'art de faire de l'*or*, dont l'avidité des hommes s'est occupée depuis tant de siecles. *Voyez* HERMÉTIQUE, *Philosophie*, PIERRE PHILOSOPHALE, TRANSMUTATION, *&c.*

Un grand nombre d'auteurs ont attribué à l'*or* les plus plus grandes vertus médicinales ; par malheur elles nous sont entierement inconnues. Suivant M. Rouelle les dissolutions d'*or* étendues dans l'esprit-de-vin sont apéritives ; la dissolution de ce métal dans l'eau régale est corrosive & émétique ; l'*or* fulminant pris à la dose de douze grains, est un purgatif. Voilà, suivant cet habile chimiste, tout ce que nous connoissons sur les vertus de l'*or*. Il y a lieu de croire que le remede connu en France sous le nom des *gouttes du général de la Motte*, est une huile essentielle qui s'est chargée d'*or* dissout dans de l'eau régale.

On évalue la pureté de l'*or*, d'après des degrés fictifs que l'on nomme *karats*. Lorsque l'*or* est parfaitement pur, on dit qu'il est à 24 karats ; s'il se trouve contenir un vingt-quatrieme d'alliage, on dit qu'il est à 23 karats, & ainsi de suite. L'*or* dans sa pureté parfaite est mou, & ne peut point être employé dans de certains ouvrages ; c'est pourquoi on lui joint un alliage de cuivre ou d'argent pour lui donner plus de dureté & de consistance. Suivant les ordonnances, en France il n'est permis aux ouvriers en bijouterie que d'employer de l'*or* à 20 karats dans les petits morceaux ; pour les grands morceaux ou pour la vaisselle, l'*or* doit être de 22 karats. Les Orfévres se servent de la pierre de touche pour s'assurer du degré de pureté ou du titre de l'*or*, c'est-à-

dire pour découvrir s'il est allié ou non. Pour cet effet ils frottent l'*or* sur la pierre de touche, sur laquelle est ordinairement un trait fait avec de l'*or* très-pur pour servir d'échantillon & de comparaison; ensuite on met de l'eau-forte sur la trace qui a été faite avec l'*or* que l'on veut éprouver: cette eau-forte dissout tous les métaux auxquels l'*or* peut être allié, sans toucher à ce dernier. Mais cette épreuve peut être trompeuse, & ne fait point connoître les métaux étrangers qui peuvent avoir été fortement dorés on enveloppés dans de l'*or*. Pour s'en assurer, il faut briser le lingot & l'essayer à la coupelle ou par l'antimoine.

Depuis quelques années le luxe qui rend les artistes inventifs, leur a fait imaginer des moyens pour donner à l'*or* différentes nuances par les alliages; on applique des fleurs & des ornemens faits avec ces *ors* diversement colorés, ce qui produit une variété agréable à l'œil, mais aux dépens de la valeur intrinseque du métal qui est sacrifié à la beauté de l'ouvrage. Il y a de l'*or verd* qui se fait en alliant beaucoup d'argent avec l'*or*. L'*or rouge* se fait en l'alliant avec beaucoup de cuivre; l'*or blanc* se fait en l'alliant avec beaucoup de fer: ce dernier est aigre & cassant, & difficile à travailler; il seroit plus court d'employer simplement de l'argent. En changeant les proportions de l'alliage, on peut de cette façon avoir de l'*or* de différentes nuances. (—)

Or, (*Mat. méd.*) autrefois les Grecs ne connoissoient pas l'usage de l'*or* dans la Médecine. Les Arabes sont les premiers qui en ont recommandé la vertu. Ils l'ont mêlé dans leurs compositions réduit en feuilles. Ils croient que l'or fortifie le cœur, ranime les esprits & réjouit l'ame; c'est pourquoi ils assurent qu'il est utile pour la mélancholie, les tremblemens & la palpitation du cœur. Les Chimistes ajoutent de plus que l'*or* contient un soufre fixe le plus puissant; lequel étant incorruptible, si on le prend intérieurement, & s'il est mêlé avec le sang, il le préserve de toute corruption, & il rétablit & ranime la nature humaine de la même maniere que le soleil, qui est la source intarissable de ce soufre, fait revivre toute la nature. Geoffroy, *Mat. méd.*

Les Alchimistes ont retourné cet éloge de mille & mille façons, & ils l'ont principalement accordé à leur *or* philosophique, & plus encore à la quintessence, à la semence, à l'ame de l'*or*, à la teinture solaire radicale qu'ils ont regardée comme la vraie Médecine universelle.

A toutes ces vaines promesses, à toutes ces spéculations frivoles, les Théoriciens modernes ont substitué des idées plus sages, du moins plus scientifiques sur les qualités médicamenteuses de l'*or*. Ils ont prétendu que le plus inaltérable & le plus pesant de tous les corps étant porté avec les humeurs animales dans les voies de la circulation, étoit éminemment capable de résoudre les concrétions les plus rebelles, & de déboucher les couloirs les plus engorgés. Ils sont partisans encore d'une autre notion très-positive, savoir de la facilité avec laquelle l'*or* s'unit au mercure, pour avancer que ce métal étoit un bon remede pour ceux qui avoient trop pris de mercure; car ces deux métaux, dit Nicolas Lemeri, s'unissent ensemble facilement, & par cette liaison ou amalgame, le mercure est fixé, & son mouvement interrompu. Mais autant les connoissances chimiques sur lesquelles s'appuient ces théories, sont réelles & incontestables, autant les conséquences qu'on en déduit en faveur des qualités médicinales de l'*or*, sont précaires & chimériques: aussi les Médecins raisonnables ne croient-ils plus aujourd'hui aux admirables vertus de l'*or*, quand même ils pensent qu'on peut le porter dans les voies de la circulation, réduit en un état de très-grande division.

Ainsi les feuilles d'*or* ne leur paroissent servir qu'à l'élégance dans la confection alkermès, la confection hyacinthe, la poudre de perles, la poudre réjouissante, la poudre pannonique, &c. L'extinction de l'or rougi au feu dans des liqueurs aqueuses que Fr. Burrhus employoit, au rapport de Borrichius & de Juncker, contre les palpitations du cœur, & quelques autres maladies, leur paroît une pure charlatanerie.

Le vitriol de sel, c'est-à-dire le sel retiré de la dissolution de l'*or* par l'eau régale, auquel plusieurs auteurs ont attribué une qualité purgative, vermifuge, roborante, analogue à celle du vitriol de mars, est un remede peu éprouvé, à peine connu.

L'*or* fulminant a été recommandé aussi dans l'usage intérieur, comme un excellent diaphorétique, spécialement propre pour la petite-vérole; mais Konig, professeur de Médecine à Basle, Daniel Ludovic & Boerhaave assurent que l'*or* fulminant est plutôt un purgatif dangereux. Au reste, le vitriol solaire & l'*or* fulminant n'agissent point par les qualités propres à l'or: leur vertu dépend essentiellement des matieres salines auxquelles il est joint dans ce sel neutre qui contient de l'acide par surabondance, & dans ce précipité qui participe de toutes les substances acides & alkalines qui ont été employées à sa préparation. *Voyez* SELS NEUTRES MÉTALLIQUES, *sous le mot* SEL & PRÉCIPITÉ.

Le seul remede tiré de l'*or* qui soit aujourd'hui en usage, est une liqueur huileuse chargée d'*or* par une espece de précipitation, & qui est connue sous le nom d'*or potable* ou *teinture d'or*, dont on trouve la préparation dans toutes les pharmacopées & les chimies médicinales modernes. La voici d'après une addition au cours de Chimie de Lemeri, par M. Baron.

Teinture d'or *ou* or *potable de Mademoiselle Grimaldi.* Prenez un demi-gros d'*or* le plus pur, faites-en la dissolution dans deux onces d'eau régale; versez sur cette dissolution, dont la couleur sera d'un beau jaune, une once d'huile essentielle de romarin; mêlez bien ensemble les deux liqueurs; laissez le tout en repos, bientôt après vous verrez l'huile, teinte d'une belle couleur jaune, surnager l'eau régale qui aura perdu toute sa couleur; séparez l'une d'avec l'autre vos deux liqueurs, au moyen d'un entonnoir, par l'extrémité duquel vous laisserez écouler toute l'eau régale, & que vous boucherez avec le doigt, aussitôt que l'huile sera prête à passer; recevez cette huile dans un matras, & la mêlez avec cinq fois son poids d'esprit-de-vin rectifié; bouchez votre matras avec de la vessie mouillée; mettez le mélange en digestion sur le bain de sable pendant un mois: au bout de ce tems il aura pris une couleur pourpre & une saveur gracieuse, mais un peu amere & astringente. Elle peut être employée en Médecine dans tous les cas où il s'agit d'augmenter l'action du cœur & des vaisseaux, comme dans les apoplexies sereuses, les paralysies, &c. en un mot, dans tous les cas où il s'agit d'animer & de fortifier. La dose en est depuis trois jusqu'à dix ou douze gouttes dans une liqueur appropriée, comme du vin, ou une potion cordiale. *Baron.*

Il seroit encore mieux de la réduire pour l'usage sous forme d'éleo-saccharum, *voyez* ELEO-SACCHARUM.

On peut assurer que les vertus réelles de la teinture d'*or* appartiennent entierement à l'huile essentielle de romarin, & que c'est très-vraissemblablement à pure perte qu'on renchérit cette huile en la chargeant d'*or*. *Voyez* HUILE ESSENTIELLE *sous le mot* HUILE & ROMARIN.

On voit bien qu'on peut employer à la préparation de l'*or* potable toute autre huile essentielle analogue à celle du romarin, telles que toutes celles des

plantes labiées ; celle de plusieurs substances exotiques, comme canelle, gérofle, sassafras, *&c.*

Les gouttes jaunes du général la Mothe, que sa veuve remariée à un gentilhomme italien, appellé *Calsabigi*, vend encore aujourd'hui à Paris, ne sont autre chose qu'une teinture semblable, à la préparation de laquelle on a employé l'éther de Frobenius, qui est la plus subtile & vraissemblablement la plus précieuse de toutes les huiles essentielles pour l'usage médicinal. M. Pot a découvert par l'examen chimique, & publié la composition de ces gouttes ; & il ne faut qu'avoir vu & flairé l'éther pour le reconnoître dans ces gouttes, & par l'inspection la plus superficielle. Nous pouvons assurer de cette teinture, comme nous avons avancé de celle de Mademoiselle Grimaldi, que l'*or* qu'elle contient n'ajoute rien aux qualités médicamenteuses propres de l'éther. *Voyez* ÉTHER *de Frobenius.*

On emploie dans les boutiques des Apothicaires des feuilles d'*or* aussi-bien que des feuilles d'argent à recouvrir des pilules, soit dans la vue de les orner, de leur procurer de l'élégance, soit principalement pour masquer le mauvais goût de quelques-unes, en les défendant du contact de la salive qui pourroit en extraire des matieres âcres, ameres, *&c.* comme cela arriveroit si on prenoit des pilules savonneuses, aloëtiques, *&c.* sans cet enduit. C'est à cet usage que doit son origine l'expression proverbiale *dorer la pilule*, dont tout le monde connoît le sens figuré.

Au reste, les pilules se dorent par une manœuvre très-simple exposée au mot *pilule*, *voyez* PILULE, *Pharmacie.* (*b*)

OR, TERRE D' (*Hist. nat.*) on a donné ce nom assez mal-à-propos à plusieurs especes de terres qui ne contiennent point de l'*or.* C'est ainsi que quelques naturalistes allemands ont appellé une terre martiale & pyriteuse qui se trouve dans le pays de Hesse, *terra solaris hassiaca : voyez* SOLAIRE, *terre.*

Les Italiens appellent *terra vergine d'oro* une terre calcaire, très-blanche & très-fine, qui est tantôt en poudre, tantôt en pierre, & qui se trouve dans le voisinage de Modene, & que l'on a appellée *terre d'or*, à cause des grandes vertus qu'on lui attribue dans la fievre, la dissenterie, l'hypocondriaque & contre les poisons. (—)

OR, (*Arts & Métiers.*) c'est le plus précieux des métaux, qui réduit en feuilles & appliqué sur plusieurs couches de couleur, sert à décorer ou enrichir les dedans & les dehors des bâtimens. On appelle *or mat*, l'*or* qui étant mis en œuvre, n'est pas poli ; *or bruni*, celui qui est poli avec la dent-de-loup, pour détacher les ornemens de leur fond ; *or sculpté*, celui dont le blanc a été gravé de rinceaux & d'ornemens de sculpture ; *or réparé*, celui qu'on est obligé de repasser avec du vermeil au pinceau, dans les creux de sculpture, ou pour cacher les défauts de l'*or*, ou encore pour lui donner un plus bel œil ; *or bretelé*, celui dont le blanc a été haché de petites bretelures ; *or de mosaique*, celui qui dans un panneau est partagé par petits carreaux ou losanges, ombrés en partie de brun, pour paroître de relief ; & *or rougeâtre ou verdâtre*, celui qui est glacé de rouge ou de verd, pour distinguer les bas-reliefs & ornemens de leur fond.

Il y a encore de l'*or à l'huile*, qui est de l'*or* en feuilles appliqué sur de l'*or couleur*, aux ouvrages de dehors pour mieux résister aux injures du tems, & qui demeure mat ; de l'*or moulu*, dont on dore au feu le bronze, & de l'*or en coquille*, qui est une poudre d'*or* détrempée avec de la gomme, & dont on ne fait usage que pour les desseins. *Voyez les principes d'Architecture, de Sculpture*, &c. *par* M. Felibien, *liv. I. ch. xxij.* (*D. J.*)

OR FIN, se dit de l'*or* qui est au titre de 24 karats ; mais comme il est difficile &, pour ainsi dire, impossible de rencontrer de l'*or* au titre de 24 karats, soit parce que dans les dissolutions les plus parfaites, ou les affinages les mieux exécutés, la chaux d'*or*, ou le régule restent toujours chargés de quelque légere partie d'argent, soit qu'avec les précautions les plus exactes, il est difficile d'empécher que le morceau destiné à l'essai ne contracte quelque légere impureté, il suffit que le cornet rapporte 23 k $\frac{31}{32}$ de karat pour être réputé fin ; car alors le poids qui s'en manque étant la 128e partie du grain de poids de marc, eu égard au poids d'essai dont on se sert en France, il est sensible qu'une si légere diminution est presqu'inévitable, ne peut nuire à la finesse du titre, & ne fait que constater combien on doit apporter de soin aux affinages, & combien il est difficile de dégager entierement les métaux des parties hétérogenes qu'ils renferment dans leur sein.

Il en est de même de l'argent fin, qui doit être au titre de douze deniers, & que l'on trouve rarement à ce titre, parce que dans les affinages les plus complets, & les dissolutions les mieux faites & les plus soigneusement décantées, il est impossible que l'argent ne retienne quelques parties de plomb ou de cuivre ; celui qui se trouve au titre de 11 deniers 23 grains, est réputé fin ; quelquefois on en a trouvé à 11 deniers 23 grains $\frac{1}{2}$, mais cela est très-rare. Nous remarquons ici en passant, que les essais d'argent demandent beaucoup plus de soin & d'attention que les essais d'*or*, que leur sûreté dépend d'un nombre de conditions accumulees, & que leur certitude physique est bien moins constante que celle des essais d'*or* : car comme cette opération se fait au fourneau de reverbere, il est important de veiller à ce que le feu ait par-tout une égale activité ; autrement le feu étant plus vif dans une partie du fourneau que dans l'autre, le plomb entre plutôt en action dans une coupelle que dans l'autre, & la torréfaction étant plus vive, il peut ronger & emporter avec lui quelque parcelle d'argent, tandis que les autres boutons d'essais sur lesquels le plomb n'aura eu qu'une action lente par défaut d'activité du feu, pourront retenir dans leur sein des parcelles de plomb ; ce qui avantage les uns & fait perdre aux autres : il faut en outre bien prendre garde qu'il ne se fasse des cheminées, & les boucher à l'instant qu'on s'en apperçoit : autrement l'air frappant sur le bouton, peut le faire pétiller, & écarter quelques grains. Il faut d'ailleurs garder son plomb à raison du titre de l'argent qu'on veut essayer, autrement on pourroit faire de grandes erreurs. *Voyez* ESSAI.

OR AU TITRE, se dit de l'*or* qui est au titre de 20 karats, qui est celui prescrit par les ordonnances pour les bijoux d'*or.*

OR BAS, se dit de l'*or* qui est au titre de 10, 12, jusqu'à 19 karats ; au-dessous du titre de 10 karats, ce n'est plus proprement qu'un billon d'*or.*

OR BRUNI, c'est de l'*or* que l'on a lissé & poli avec un instrument de fer qu'on appelle *brunissoir*, si c'est de l'*or* ouvré, ou de la dorure sur métal ; & avec une dent-de-loup, si c'est de la dorure sur détrempe.

OR EN CHAUX, se dit de l'*or* réduit en poudre par quelques dissolutions quelconques ; l'*or en chaux* est réputé le plus fin, & c'est celui dont se servent les doreurs ; mais il est toujours prudent d'en faire l'essai avant de l'employer, & de ne pas s'en rapporter à la foi des affineurs ou départeurs, attendu qu'ils peuvent aisément vous tromper : il leur est facile, en versant quelques gouttes de vitriol dans leurs dissolutions, d'y précipiter un peu d'argent, sans altérer la couleur de leurs chaux, & moyennant cela, sans qu'on s'en apperçoive à l'inspection.

OR AIGRE, se dit de tout *or* qui éprouve des fractures ou gersures dans son emploi, sous l'effort du marteau ou celui du laminage ; si on n'employoit que de

de *l'or* fin, il eſt certain qu'il feroit plus ductile; mais comme les ouvrages deviendroient beaucoup plus lourds, & n'auroient pas tant de ſolidité, ni une auſſi belle couleur, il faut l'allier (car nous remarquerons en paſſant, que plus les métaux ſont durs, plus ils ſont diſpoſés à recevoir un beau poli). Avant qu'on travaillât l'*or* d'une couleur auſſi rouge que celle qu'on lui donne aujourd'hui, l'*or* n'étoit pas ſi ſujet à contracter des aigreurs, parce qu'alors on l'allioit avec de l'argent en totalité ou en partie; mais depuis qu'on l'a voulu avoir d'un rouge extraordinaire, il a fallu l'allier avec le cuivre ſeul: or, comme l'*or* ne s'allie pas ſi facilement avec le cuivre qu'avec l'argent, il faut employer le cuivre de roſette le plus doux qu'il ſoit poſſible, & en même-tems le plus rouge; néanmoins quelque doux que ſoit le cuivre, l'*or* a de la peine à le recevoir dans ſon ſein, & il ſuffit de voir dans le creuſet les combats que ce mélange occaſionne, pour juger de la répugnance qu'a l'*or* de s'allier avec le cuivre. Lors donc que l'aloi occaſionne de l'aigreur, on s'en apperçoit aiſément dans le bain; on voit le bain s'agiter à ſa ſuperficie, tantôt jetter des fleurs, tantôt former des éclairs; il n'eſt point alors de moyen fixe à indiquer pour l'adoucir: il eſt des aigreurs qui cedent à la projection du ſalpêtre ſeul; il en eſt d'autres qui veulent le ſalpêtre & le borax; une autre eſpece demande le cryſtal minéral; en général le borax eſt ce qui réuſſit le mieux, mais il a l'inconvénient de pâlir l'*or*. Quand l'aigreur procede de quelque mélange de plomb, d'étain, de calamine ou cuivre jaune, on s'en apperçoit aiſément, parce qu'alors il s'eleve ſur la ſurface des petites bulles de la forme à-peu-près d'une lentille; le moyen d'adoucir cette eſpece d'aigreur, eſt le mélange de ſalpêtre & de ſoufre. Au ſurplus, c'eſt à un artiſte intelligent à tâter ſon métal, & à voir par l'eſpece d'aigreur apparente, quels ſels y conviennent le mieux; mais il ne doit point verſer ſon *or*, qu'il ne ſoit aſſuré de ſa ductilité, par la tranquillité du bain; ce qui ſe remarque aiſément, ſur-tout quand les ſels fondus couvrent exactement la ſurface, & qu'aucun éclair ni bouillonnement ne les ſépare; alors l'*or* eſt certainement doux. Il faut encore obſerver qu'on ne doit point toucher l'*or* en fuſion avec du fer, autrement on court riſque de l'aigrir, ce qui lui eſt contraire avec l'argent, que l'attouchement du fer adoucit. L'argent n'étant pas ſi ſujet à contracter des aigreurs, pour peu que l'on lui en apperçoive, le ſalpêtre, quelques croûtes de pain & le ſavon ſuffiſent pour en venir à bout.

Or en bain, ſe dit de l'*or* qui eſt en pleine fuſion dans le creuſet.

Or poreux, ſe dit de tout *or* qui renferme des cavités & des impuretés dans ſon ſein, qui ſe découvrent à l'emploi; cet inconvénient réſulte du défaut de propreté dans la fonte, ou dans la forge de l'*or*, en verſant l'*or* & l'argent dans la lingotiere. Ces métaux ſur la fin de l'opération contractent un peu de froid, ce qui forme ſur le deſſus des lingots une eſpece de peau: en outre les ſels qui ont été mis en fuſion avec les métaux, & qui ont ramaſſé toutes les impuretés, coulent avec les métaux, ſe raſſemblent ſur la ſurface & y forment des cavités. Il ſeroit toûjours prudent d'enlever cette premiere peau avec le gros gratoir; *voyez* Épailler. Il faut enſuite avoir ſoin que l'enclume ſur laquelle on forge ſoit propre, qu'elle ne contracte point de rouille non plus que les marteaux dont on ſe ſert; éviter la chûte de quelque ordure ſur la piece pendant qu'on la forge, & avoir ſoin, en forgeant & rechauffant, de prendre garde que quelque partie du métal ne ſe reploie ſur lui-même, autrement il ſe doubleroit, & ſouvent on ne s'en appercevroit qu'à la fin de l'ouvrage qu'on ſeroit étonné de voir enlever la moitié de l'épaiſſeur de ſa piece. Le moyen le plus ſûr de remédier à ces inconvéniens eſt d'épailler ſouvent; & ſi on s'apperçoit que les métaux ſoient trop poreux, il eſt plus prudent de les refondre que de s'obſtiner à les travailler, car quelque peine que l'on ſe donnât, il ne prendroit jamais un beau poli.

Or chargé d'émeril. Il arrive ſouvent que l'*or* eſt chargé de petites parties d'émeril, qui eſt une matiere dure & pierreuſe, dont aucune diſſolution n'a pû le purger: c'eſt un inconvénient d'autant plus dangereux, qu'il ſe loge toûjours dans les entrailles du métal, & que quand il eſt en petits grains ſurtout, il ne ſe découvre qu'à la fin & lors, pour ainſi dire, qu'il n'y a plus de remede, l'ouvrage étant preſqu'à ſa perfection. Quand on le ſait, pour l'en purger totalement, on trouve dans les *mémoires de l'academie des Sciences de 1727* le procédé ſuivant.

Parties égales d'*or* & de biſmuth: fondez-les enſemble dans un creuſet, & verſez dans un cône à régule ce qui pourra ſortir coulant: peſez enſuite ce mélange fondu pour juger de la quantité qui ſera reſtée dans le creuſet: ajoutez-y la même quantité de biſmuth: faites fondre le mélange, verſez comme la premiere fois, & répétez encore toute l'opération juſqu'à ce que toute la matiere ſoit ſortie du creuſet bien coulante. On mettra cet *or* ainſi coulé de biſmuth dans une grande coupelle épaiſſe, bien ſoutenue dans une autre faite de terre de creuſet où elle aura été formée & bien battue: on coupelle ce mélange ſans y mettre autre choſe; mais quand il ſera figé on trouvera encore l'*or* impur & couvert d'une peau livide. On mettra alors ſur chaque marc d'*or* deux à trois onces de plomb, & l'on continuera de coupeller juſqu'à ce que tout le plomb ſoit évaporé ou imbibé dans la coupelle: après cette ſeconde opération, l'*or* n'eſt pas encore auſſi beau qu'il doit l'être, quoiqu'il ſoit déja moins livide & moins aigre: pour achever de le purifier; il faut le mettre dans un creuſet large qu'on placera dans une forge, de ſorte que le vent du ſoufflet darde la flamme ſur le métal; on le tiendra quelque tems en fuſion, & l'on ceſſera de ſouffler quand l'*or* commencera à s'éclaircir. On y jettera enſuite à pluſieurs repriſes un peu de ſublimé corroſif; & ſur la fin un peu de borax.

On connoît que l'opération eſt entierement finie, lorſque le métal devient tranquille, qu'il ne fume plus, & que ſa ſurface eſt brillante; alors on peut le jetter en lingot, &, en le travaillant, on le trouvera fort doux. Si ce mauvais *or* tenoit de l'argent, il faut le traiter davantage ſelon cette vûe, parce que l'argent ne s'en ſépare pas par la coupelle de plomb.

Après que l'*or* aura été coupellé la premiere fois avec le biſmuth, on mettra deux parties d'argent ſur une partie d'*or*, & on le coupellera ſelon l'art avec le plomb: il ne ſera pas néceſſaire alors de jetter tant de ſublimé corroſif dans le creuſet; l'*or* étant retiré de la coupelle, on départira l'argent à l'ordinaire par l'eau-forte.

Mais comme ces procédés ſont au-deſſus de la portée des artiſtes ordinaires, & qu'ils n'ont ni le tems ni la commodité de les exécuter, il eſt un moyen qui demande peu de frais & d'attention pour éviter au-moins qu'il ne ſe rencontre d'émeril dans les grandes parties de leurs ouvrages. Ce moyen que je crois déja avoir indiqué, eſt de fondre leur *or* dans un creuſet rond de forme conique très-pointue, auquel en le faiſant faire on fait réſerver un pié rond & plat par-deſſous, pour lui donner de l'aſſiette dans la caſſe, & à-peu-près dans la forme ci-contre, ...



Il eſt conſtant que l'émeril ſe précipite toûjours au fond; ainſi lorſque l'*or* eſt fondu, il faut le laiſſer refroidir dans le creu-

fet, casser le creuset, & couper le culot d'or, l'émeril se trouve rassemblé dans ce culot. On se sert de ces culots pour des ouvrages de peu de conséquence dont il n'y a qu'un côté qui doive être poli, ou on les fond avec les garnisons, c'est-à-dire, les moulures ou les quarrés. Comme l'émeril se loge presque toûjours dans l'intérieur du métal, & que ces sortes de pieces restent toûjours épaisses, l'émeril se trouve renfermé dans ces épaisseurs; & si par hasard il s'en découvre quelques grains, ils ne peuvent choquer l'œil; & y en eût-il dix grains sur un morceau de quarré, ils ne seront pas si sensibles qu'un seul au milieu d'une plaque qui y cause une difformité affreuse, en ce qu'il dérange toute l'économie & le brillant du poli.

OR D'ESSAI, est l'*or* qui a passé par l'essai, qui après cela est très-fin, & dont le titre est fort approchant des 24 karats.

OR DE COULEUR, terme qui exprime les différentes couleurs que l'on a trouvé le moyen de donner à l'*or* par l'alliage d'autres métaux avec lui. On emploie ces *ors* colorés, ou pour mieux dire nuancés, particulierement dans les bijoux d'*or*, pour y représenter avec plus de vérité les sujets que l'on veut exécuter, & approcher autant qu'il est possible de l'imitation de la nature. Veut-on représenter une maison, on emploie l'*or* blanc; un arbre, l'*or* verd; une draperie, l'*or* bleu, l'*or* jaune; les chairs se font volontiers avec de l'*or* rouge. On ne connoît que cinq *ors* de couleur, qui sont l'*or* blanc, l'*or* jaune, l'*or* rouge, l'*or* verd, l'*or* gris ou bleuâtre.

L'*or* jaune, est l'*or* fin dans toute sa pureté.

L'*or* rouge, est un *or* au titre de 16 karats, allié par trois parties d'*or* fin sur une de cuivre rosette.

L'*or* verd, est aussi au titre de 16 karats, fait avec trois parties d'*or* fin & une partie d'argent fin.

L'*or* verd, est celui dont un habile artiste peut tirer le plus de parti pour les nuances, parce que c'est celui où elles sont le plus sensibles. Le verd dont nous venons de donner la proportion, fournira un beau verd de pré. Mettez (en considérant la totalité comme 24) 18 parties d'*or* fin sur 6 d'argent fin, on aura un verd feuille morte; en mettant au contraire 10 parties d'argent fin sur 14 d'*or* fin, on aura un verd d'eau: c'est à l'artiste à consulter ses nuances & ses sujets pour régler ses alliages.

L'*or* gris ou bleu, ou pour bien dire ni gris ni bleu, mais bleuâtre, se fait par le mélange de l'arsenic ou de la limaille d'acier: la fumée de l'arsenic étant très-dangereuse, on s'en sert peu; & comme il arrive souvent que la limaille d'acier se brûle trop vîte, on a éprouvé que ce qui réussissoit le mieux étoit du gros fil de fer doux, dont on prend un quart du poids que l'on veut nuancer, & que l'on jette dans le creuset. Lorsque l'*or* est en bain, il s'en saisit alors ordinairement assez vîte; on retire le tout du feu aussi-tôt qu'on s'apperçoit que l'incorporation est faite; autrement l'*or*, en bouillant long-tems, le rejetteroit de son sein par scories; cette couleur peu décidée est cependant la plus difficile à faire.

L'*or* blanc est assez improprement appellé *or*, n'étant autre chose que de l'argent, à-moins que pour éteindre sa vivacité on ne le mélange un peu, ce qui arrive rarement.

OR, *marc d'*, (*Poids.*) Le marc d'*or*, en latin *bes auri*, fait un poids de huit onces pesant d'*or*. Il se divise en vingt-quatre karats, le karat en huit deniers, & le denier en vingt-quatre grains; ensorte qu'un marc d'*or* est composé de 4608 grains. Le marc d'*or* vaut par l'édit du mois de Mai 1743, la somme de 650 liv. 10 s. 11 den. s'il est pur; & 900 monnoyé en louis d'or du titre de 22 karats, du poids de 7 d. 16 grains $\frac{8}{25}$ à la taille de 25 au marc, au remede de poids de 12 grains, & d'un quart de karat de fin par marc, & valant 36 livres.

OR NOVELLAN. On appelle ainsi dans le royaume de Pégu l'*or* qui est au plus haut titre, comme qui diroit en France à 24 karats.

OR EN PATE, c'est une pâte d'*or* qui peut servir à un artiste intelligent pour réparer des accidens arrivés à une piece finie, & que l'on ne pourroit reporter au feu. Un amateur des arts nous a communiqué le secret de cette pâte par la voie du *Mercure de France, au mois de Février 1743*. Ce secret qui n'est pas encore à son degré de perfection, peut y être porté par la suite; il est néanmoins très-utile tel qu'il est, & mérite d'être conservé dans un ouvrage comme celui-ci. Le voici tel qu'il nous a été donné.

On prend quatre parties d'*or* en chaux bien pur, précipité du départ: on l'amoncele sur une petite table d'agate, & on fait dans le milieu un petit enfoncement avec le doigt, dans lequel on verse deux parties de mercure revivifié du cinabre qu'on a eu soin de peser exactement. Aussi-tôt qu'on a mis le mercure dans cet enfoncement, l'on y jette de l'esprit d'ail qui fermente sur le champ avec le mercure & l'*or*; sans perdre de tems on mêle & broie bien le tout avec une petite molette d'agate, jusqu'à ce que le mélange soit seché & mis en poudre. Je n'ai pas pesé la quantité d'esprit d'ail, parce que M. de Paresky m'a assuré que tout l'inconvénient qu'il y avoit à en trop mettre étoit qu'il falloit broyer plus long-tems; j'en avois trop mis effectivement, j'ai laissé évaporer une partie de la liqueur ensorte que ma poudre n'a été parfaitement seche que le lendemain.

Pour employer cette poudre sur l'*or* ou sur l'argent, il faut que la piece soit très-nette & l'argent le plus fin: immédiatement avant que d'y appliquer l'*or* préparé, on la frotte avec du jus de citron; on délaye ensuite un peu de la poudre qui est grise comme de la cendre avec du jus de citron, & on l'emploie sur la piece d'*or* ou d'argent avec une facilité infinie, & aussi épaisse que l'on veut, puisqu'il n'y a qu'à mettre plusieurs couches l'une sur l'autre, ou laisser épaissir un peu le mélange avant de l'appliquer: on peut aussi travailler cette pâte appliquée, lorsqu'elle est seche, avec des ébauchoirs.

Lorsque la poudre est appliquée comme on vient de le dire, & qu'on a couvert le dessein précédemment tracé, on fait chauffer la piece sur le feu de charbon pour faire évaporer le mercure: plus on la chauffe, moins il reste de mercure, & par conséquent plus l'*or* est haut en couleur. Cependant il reste toûjours assez pâle, & ce seroit une chose utile de trouver un moyen pour lui donner de la couleur; car on feroit avec cette pâte des ornemens d'une très-grande beauté & avec une facilité infinie, tant sur l'*or* que sur l'argent.

Lorsque l'*or* est devenu jaune sur le feu, on le frotte avec le doigt & un peu de sable broyé; il prend du brillant, alors on peut le ciseler & le réparer à l'ordinaire, si ce n'est qu'il est plus mol & plus spongieux: ainsi, pour le travailler, il vaut mieux l'enfoncer au ciselet, que l'enlever avec le burin. Il est rare qu'il se détache; si cependant cela arrivoit, il seroit aussi facile d'y en remettre qu'il l'a été la premiere fois.

Il faut avertir que l'esprit d'ail est d'une puanteur insupportable: il faut prendre garde d'en jetter par terre, car quelques gouttes qui étoient tombées ont infecté la maison pendant deux jours.

Cet esprit se fait en chargeant une cornue de gousses d'ail pilées; on lute bien la cornue avec son récipient, & on distille au bain de sable; on se sert indistinctement de toute la liqueur claire qui a passé dans le récipient, en la séparant seulement de l'huile fétide. Je ne sai si le suc d'ail ne feroit pas aussi bien.

Lorsqu'on a délayé avec du jus de citron plus de poudre qu'il n'en faut, ou qu'on n'en peut employer sur le champ, elle ne peut plus servir une autre fois après avoir été sechée, il faut la jetter dans l'eau où elle se précipite. On lave dans la même eau les pinceaux, la petite table d'agate, & la molette dont on s'est servi; l'*or* se précipite, & on peut le refondre pour en faire de nouvelle chaux.

Cette chaux peut se faire par le départ ordinaire de l'*or* & de l'argent, ou en précipitant l'*or* dans une dissolution très-affoiblie par le moyen de la mine de cuivre rouge bien nette, ou en affoiblissant une dissolution d'*or* par 25 ou 30 parties de vin de Champagne ou de vin de Rhin, & exposant le vaisseau au soleil: cette derniere opération donne une chaux très-fine & d'une belle couleur.

Or en coquille, se dit des feuilles d'*or* broyées & amalgamées dans une coquille avec un mordant. Les Peintres s'en servent pour des ouvrages pointillés; & les Orfevres quelquefois pour boucher des trous imperceptibles qui auroient pû se faire dans un bijou ciselé. On ne peut s'en servir que pour des parties d'*or* mat, sa couleur jaune y étant analogue, & ne pouvant s'accorder avec celle de l'*or* bruni ou poli.

Or mat, se dit des parties d'*or* sur les bijoux, qui ont été amatis & pointillées au ciselet ou au matoir, qui sont restées sur leur couleur jaune, ou auxquelles on l'a restituée par la couleur au verdet, ou au tire-poil. *Voyez* Couleur, Ciselet, Matoir, Matir *ou* Amatir.

Or battu, ou *or* en feuilles, se dit de l'*or* réduit en feuilles minces & préparées pour la dorure; cette préparation est du ressort du Batteur d'*or*. *Voyez* Batteur d'or.

Or en lames, se dit de l'*or* écaché entre deux roues du moulin à laminer, pour être employé dans les galons. Comme on ne fait point de galons d'*or* à cause de leur chereté & de la trop grande pesanteur, ce terme ne peut guere s'entendre que de l'argent doré auquel l'usage a improprement consacré le nom d'*or*: on dit *or en lame*, *or trait*, *or filé*, *galon d'or*, quoiqu'il ne s'agisse que de galon d'argent doré, & des parties qui le composent.

Or trait, se dit de l'argent doré réduit en fil extrèmement menu & délié, que l'on emploie pour faire des boutons & quelques parties de broderies.

Or filé, se dit de l'argent doré réduit en lames minces & étroites, filé ensuite au moulinet sur de la soie, du fil ou du crin, pour les galons & la broderie.

Or faux, se dit des lames, paillettes, filés, galons, *&c.* & autres pieces de cuivre doré & imitant l'*or*.

Or moulu, se dit de l'*or* qui a été amalgamé avec du mercure, pour appliquer sur des pieces d'argent ou de cuivre que l'on veut dorer solidement: cette amalgame se fait dans un creuset garni de craie que l'on fait recuire, & dans lequel on met huit parties de mercure & une d'*or*. Quand le creuset est rougi, on y met le mercure & l'*or* que l'on remue avec un bâton; l'amalgame fait, on retire le creuset du feu, on le lave plusieurs fois, & on le passe dans un chamois pour faire sortir le vif argent qui ne feroit pas amalgamé, on l'emploie ensuite pour dorer. *Voyez* Dorure.

On estime ici la dorure d'Allemagne, parce qu'elle est plus brillante & se fait à moins de frais; mais on ne réfléchit pas que l'argent d'Allemagne étant de bas titre & allié sur cuivre jaune, est déja par sa couleur analogue à celle de l'*or*, qu'en conséquence il n'est pas étonnant qu'il faille moins d'*or*, & qu'il prenne une couleur plus brillante. Les Allemands emploient, pour donner à leur dorure une couleur haute, des cires composées, dont voici deux recettes que j'ai vû employer en Allemagne: ils appellent cette composition *glivax*.

Une once de crayon rouge, deux onces de cire jaune, trois quarts d'once de verd de gris, trois quarts d'once de vitriol blanc, quatre gros de borax.

Autre. Deux onces de cire jaune ou rouge, une once de sanguine, une demi-once de vitriol blanc, un gros de verd de gris, un gros de borax.

Ils forment de tous ces ingrédiens une pâte dont ils enduisent la piece dorée, ils la portent ainsi enduite au feu, & l'y laissent jusqu'à ce que cette pâte ou cire soit brûlée; alors ils la gratebossent & brunissent dans de l'urine, & leur dorure la plus superficielle devient brillante.

Je crois devoir joindre aussi à cet article deux recettes qui nous sont parvenues par la voie du *Journal économique*, *mois de Novembre 1751*, pour conserver la dorure des pieces d'orfévrerie dorées que l'on seroit obligé de reporter au feu pour ressouder, & qui ont été éprouvées avec succès.

On sait que lorsqu'une piece d'argent dorée est reportée au feu & obligée d'y rougir, la dorure rentre en-dedans & l'argent reste d'un blanc sale, de sorte qu'il faut de toute nécessité la redorer: les recettes suivantes conservent la dorure, & on n'est obligé que de remettre les pieces en couleur.

La premiere, est d'enduire la piece d'ocre, & de la laisser secher dessus avant de la porter au feu.

La seconde, est de prendre autant de jus d'ail que de blanc d'œuf, & d'en faire une pâte avec du blanc d'Espagne dont on enduit la piece; quand la pâte est seche on porte au feu & on soude sans risque. Cette pâte sert aussi à mettre en couleur une piece d'*or* où il y a des chatons ou appliques d'argent; on barbouille l'argent de cette pâte, & la couleur n'a par ce moyen aucune action dessus.

Or en poudre, se dit d'un *or* mis en dissolution & réduit en poudre, dont on se sert pour des dorures superficielles, telles que le dedans des tabatieres d'argent, & tous les dessous des chatons des ouvrages de joaillerie.

Pour faire cette poudre, on prend un gros d'*or* en chaux, que l'on précipite dans une dissolution composée de deux onces d'eau-forte, un gros de sel ammoniac, deux gros de salpêtre fin, & un gros de couperose: on y joint aussi douze ou quinze grains de cuivre rosette par gros d'*or* pour lui donner une couleur rouge. Cette dissolution se fait dans un matras au bain de sable; quand elle est faite, on la verse goutte à goutte sur de vieux chiffons de linge, que l'on prend en proportion de la quantité de liqueur; quand ces chiffons sont bien imbibés & que la dissolution est tarie, on les laisse secher, puis on les pose sur un plat de faïance, & on y met le feu avec une allumette dont on a ôté le soufre, on les laisse se consumer petit-à-petit & se réduire en cendre; c'est de cette cendre dont on se sert pour la dorure en poudre, & qu'on nomme *or en poudre*. Pour l'employer, il faut que les pieces soient au degré de poli qu'on nomme *adouci*; alors on prend un bouchon de liege bien sain que l'on mouille avec de l'eau très-propre, on trempe ce bouchon mouillé dans la boîte à poudre d'*or*, & on étend cette poudre sur les pieces en frottant avec le bouchon; il ne faut pas employer trop d'eau parce que la poudre se met en lavage & se perd: on reconnoît à l'inspection si la couche est assez épaisse, alors on cesse de frotter avec le bouchon & on brunit. Dans les grands ouvrages on se sert des brunissoirs de sanguine, & dans les petits ouvrages d'un petit brunissoir d'acier poli, & ce bruni se fait avec de l'eau de savon.

Or, *purification de l'*, (*Monnoyage.*) on trouve

quelquefois de l'*or* qui a divers caracteres d'impureté ou d'imperfection. Il ne se met jamais en fusion claire ; sa surface est livide, si on le verse dans une lingotiere, il en demeure dans le creuset une partie qui n'est pas assez coulante ; enfin il est aigre, cassant, & ne se peut presque pas travailler. On croit communément qu'il tient quelque portion d'émeril, qui est une matiere pierreuse, dure, & très-hétérogene à l'*or*. En effet, on rencontre assez souvent de l'émeril dans les mines d'*or* ; mais sans examiner s'il s'en est mêlé véritablement dans l'*or* ; on trouvera dans les mémoires de l'acad. des Sciences un moyen de purifier l'*or*, & de le rendre aussi doux qu'il doit l'être naturellement : ce moyen est assez intéressant pour l'indiquer ici.

L'on sait que tout le métal, excepté l'argent mêlé avec l'*or*, s'en sépareroit par la coupelle, & que l'argent ne s'en sépare que par le départ. Ici il faut d'autres moyens.

Il faut prendre de l'*or* qu'on suppose mêlé d'émeril, & de bismuth parties égales, les fondre ensemble dans un creuset, & verser dans un culot ce qui pourra sortir coulant ; peser ensuite ce mélange fondu pour juger de la quantité restée dans le creuset, la mêler avec une égale quantité de bismuth, refondre & reverser comme la premiere fois ; on répétera l'opération jusqu'à ce qu'enfin toute la matiere soit sortie du creuset bien coulante.

Cet *or* ainsi soulé de bismuth, on le mettra dans une grande & épaisse coupelle, bien soutenue d'une autre faite de terre à creuset dans laquelle elle aura été formée & bien battue. On coupellera le mélange sans y rien mettre autre chose, & quand il sera figé, on trouvera l'*or* encore impur, & couvert d'une peau livide. On mettra alors sur chaque marc d'*or* deux ou trois onces de plomb soit évaporé, soit imbibé dans la coupelle. Après cette seconde opération, l'*or* n'est point encore aussi beau qu'il le doit être, quoiqu'il soit cependant moins livide & moins aigre.

Pour achever de le purifier, il faut le mettre dans un creuset large, que l'on placera dans une forge, de sorte que le vent du soufflet darde la flamme sur le métal, on le tiendra quelque tems en fusion ; & on cessera de souffler, quand l'*or* commencera à s'éclaircir ; on y jettera ensuite à plusieurs reprises un peu de sublimé corrosif, & sur la fin un peu de borax. On reconnoit que l'opération est entierement finie, lorsque le métal devient tranquille, qu'il ne fume plus, & que la surface est brillante. On le peut alors jetter en lingot ; & quand on le travaillera, on le trouvera fort doux.

Si ce mauvais *or* tenoit aussi de l'argent, il faudroit le traiter davantage selon cette vue, parce que l'argent mêlé avec l'*or*, est le seul métal qui ne s'en sépare pas par la coupelle. Après que l'*or* aura été coupellé la premiere fois avec le bismuth, on mettroit deux parties d'argent sur une d'*or*, afin que l'argent en plus grande quantité tirât mieux l'argent que l'*or*. On le coupelleroit avec le plomb, comme il a été dit, & il ne seroit pas nécessaire de mettre tant de sublimé corrosif. On feroit enfin le départ de l'argent à l'ordinaire. (*D. J.*)

Or-sol, on se sert quelquefois de ce terme pour évaluer & calculer les monnoies de France dans les remises qu'on en fait pour les pays étrangers, ce qui triple la somme que l'on remet. Ainsi, quand on dit qu'on a 450 liv. 15 s. 6 d. d'*or-sol* à remettre à Amsterdam à 86 deniers de gros par écu, ou sous-entend qu'on a 1352 liv. 6 s. 6 d. tournois, la livre d'*or* valant 3 liv. simplement, le sol d'*or*, 3 sols, & le denier d'*or* trois deniers.

Or a dorer les livres, c'est une poudre d'*or* que les Batteurs d'*or* réduisent en feuilles très-minces (*voyez* Batteur d'or), & qu'ils distribuent dans un livret de 13 feuilles, qui font 26 feuillets de papier blanc sur lesquels ils mettent une couche legere de rouge, pour que l'*or* s'en détache aisément ; on met dans ce livret 25 feuilles d'*or*, ce qui fait qu'on le nomme un quarteron d'*or*. *Voyez les Planches.*

Or, (*Ecriture.*) il y a deux moyens pour écrire en lettres d'*or*. Voici le premier qui est simple.

Prenez 20 feuilles d'*or* & quatre gouttes de miel ; & les mêlez ensemble, puis mettez-les dans un cornet de terre ou de verre, & quand vous voudrez vous en servir, détrempez le tout avec de l'eau gommée.

Le second, qui demande plus d'apprêt, est précisement un mordant pour l'*or* & l'argent en relief sur le papier ou le parchemin.

Prenez gomme arabique de la plus blanche & de la plus nette que vous pourrez trouver, & mise en poudre très-fine, une once.

Du sucre candi bien choisi, une once aussi réduit en poudre très-fine.

Faites fondre votre sucre dans un poisson de bonne eau-de-vie ou d'esprit de vin, joignez-y ensuite votre gomme bien pulvérisée, & l'y laisserez jusqu'à ce qu'elle soit bien fondue. Vous remuerez de tems en tems la bouteille, ensuite vous y mettrez gros comme une fêve de bon miel de Narbonne ; si vous le trouvez trop coulant, vous y ajouterez gros comme un pois de gomme gutte.

Si ce mordant est destiné pour l'*or*, vous y mettrez du carmin autant qu'il en faut pour faire un rouge un peu foncé. Si c'est pour l'argent, vous y ajouterez de beau bleu de Prusse, tout ce qu'il y a de meilleur, & ce qu'il en faut.

Ce mordant s'emploie avec une plume ou un pinceau pour tous ouvrages en lettres, desseins, *&c.* & lorsqu'il est à un certain degré de sécheresse, il faut poser votre *or* ou argent, qui doit être coupé de la grandeur nécessaire ; s'il arrivoit qu'il fût un peu trop sec, en happant ce mordant avec l'haleine il remordroit.

S'il s'épaissit, il faut y mettre un peu d'eau-de-vie, & un peu de miel pour le faire couler ; & s'il ne mordoit point assez, il faudroit y ajouter un peu de gomme gutte.

Il ne faut employer que de l'*or* & de l'argent fin que l'on coupe avec un couteau à l'*or* sur un coussin de cuir. Deux jours après on ôtera la superficie de l'*or* ou de l'argent en passant dessus un coton légerement. Au bout de trente jours, l'on peut avec une bonne dent de loup donner en brunissant le beau brillant à l'ouvrage.

Or, *terme de Blason*, couleur jaune qui représente le premier métal ou le premier des émaux. *Voyez* Couleur & Métal.

Sans *or* ou sans argent il ne peut y avoir de bonnes armoiries, c'est-à-dire, des armes suivant les regles du blason. *Voyez* Armes & Argent.

Dans les côtes d'armes des nobles l'*or* s'appelle *topaze*, & dans celles des princes souverains *sol*. Les graveurs représentent l'*or* par une infinité de petits points, comme on le peut voir *dans nos Planches du Blason.*

L'*or* est le symbole de la sagesse, de la tempérance, de la foi, de la constance, & de la force, *&c.*

Or de Toulouse, (*Littérat.*) *aurum Tolosanum*, c'étoit, au rapport d'Aulu-Gelle, un proverbe chez les Romains pour signifier un bien qui entraînoit la perte de celui qui le possédoit.

L'origine du proverbe est la prise de Toulouse dans les Gaules par Quintus Cépion. Il y enleva du temple d'Apollon cent mille marcs d'*or*, & cent dix mille marcs d'argent qui provenoient du pillage de l'ancien temple de Delphes par les Tectosages. Le

sénat de Rome manda à Cépion d'envoyer tout cet argent à Marseille, ville amie & alliée du peuple Romain; les conducteurs furent assassinés sur la route, & l'argent volé. On fit des grandes recherches, & Cepion fut accusé d'avoir lui-même fait assassiner les gens, & s'être emparé du trésor. Ayant été banni de sa patrie avec toute sa famille, il mourut de misere dans son exil : cependant Cicéron assure qu'on fit un crime à Cépion de ce qui n'étoit que l'effet du caprice de la fortune, & que son désastre n'eut d'autre principe que la haine du peuple qu'on avoit séduit. Il fut jugé dans la derniere rigueur, parce qu'il eut pour juges les chevaliers qui le haïssoient mortellement. Leur haine venoit de ce que Cépion dans son consulat, avoit partagé la connoissance des causes entre le sénat & cet ordre de gens qui en étoit seul en possession depuis la loi de Caius Gracchus, & qui en jouit jusqu'au tems de la loi plautia. Quoi qu'il en soit, l'*or de Toulouse* passa en proverbe pour marquer quelque chose de funeste. Les Romains, pour le dire en passant, eurent encore dans la suite un autre proverbe qui revenoit au même sens que celui de l'*or de Toulouse*. Ils disoient d'un homme qui finissoit sa vie d'une façon misérable, qu'il avoit le cheval de Séjan, parce tous ceux à qui ce cheval avoit appartenu, étoient morts d'une maniere tragique. (*D. J.*)

OR, *âge d'* (*Mytholog.*) âge heureux où regnoit l'innocence & la justice, où jamais le souffle empoisonné des soucis rongeans ne corrompit l'air pur qu'on respiroit! Dans cet âge, le sang humain n'étoit point formé de chair immonde. L'homme étranger aux arts cruels de la vie, aux rapines, au carnage, aux excès, aux maladies, étoit le maître, & non le bourreau des autres êtres de l'univers.

Le crépuscule éveilloit alors la race heureuse de ces hommes bienfaisans : il ne rougissoit point comme aujourd'hui, de répandre ses rayons sacrés sur des gens livrés à l'empire du sommeil, du luxe & de la débauche. Leur assoupissement léger s'évanouissoit encore plus légerement : renaissans entiers comme le soleil, ils se levoient pour admirer la beauté de la nature. Occupés de chants, de danses, & de doux plaisirs, leurs heures s'écouloient avec rapidité dans des entretiens pleins de douceur & de joie : tandis que dans le vallon semé de roses, l'amour faisoit entendre ses soupirs enfantins, libres de toute inquiétude, ils ne connoissoient que les tendres peines, qui rendent le bonheur encore plus grand. Ces fortunés enfans du ciel n'avoient d'autres lois que la raison & l'équité : aussi la nature bienfaisante les traitoit-elle en mere tendre & satisfaite.

Aucuns voiles n'obscurcissoient le firmament : des zéphirs éternels parfumoient l'air des présens de Flore : le soleil n'avoit que des rayons favorables : les influences du ciel répandues en douce rosée, devenoient la graisse de la terre. Les troupeaux mêlés ensemble bondissoient en sureté dans les gras pâturages, & l'agneau égaré dormoit tranquillement au milieu des loups. Le lion étincelant n'allarmoit pas les foibles animaux qui paissoient dans les vallons; considérant d'abord dans sa retraite sombre le concert de la nature, son terrible cœur en fut adouci, & se vit forcé d'y joindre le tribut de sa triste joie : tant l'harmonie tenoit toutes choses dans une union parfaite : la flûte soupiroit doucement; la mélodie des voix suspendoit toute agitation. L'écho des montagnes répétoit ces sons harmonieux, le murmure des vents & celui des eaux s'unissoient à tous ces accords.

Les orages n'osoient souffler, ni les ouragans paroître : les eaux argentines couloient tranquillement. Les matieres sulphureuses ne s'élevoient pas dans les airs pour y former les terribles météores : l'humidité mal-saine, & les brouillards, encore plus dangereux, ne corrompoient pas les sources de la vie. Tels étoient les premiers jours du monde en son enfance : alors, pour m'exprimer dans le langage des dieux,

La terre féconde & parée
Marioit l'automne au printems;
L'ardent Phœbus, le froid Borée
Respectoient l'honneur de nos champs:
Par-tout les dons brillans de Flore
Sous les pas s'empressoient d'éclore
Au gré des zéphirs amoureux;
Les moissons inondant nos plaines
N'étoient ni le fruit de nos peines,
Ni le prix tardif de nos vœux.

Alors l'homme ne cherchoit pas sa félicité dans le superflu; & la faim des richesses n'allumoit pas en lui des desirs insatiables.

Mais bien-tôt ces tems rapides & innocens ont fait place au siecle de fer : disciples de la nature, vous connoissez cependant encore cet âge brillant que les poëtes ont imaginé. Le ciel, il est vrai, ne vous a pas placé dans les vallées délicieuses de la Thessalie, d'où l'*âge d'or* tira son origine; mais du moins la vertu vous fait trouver la santé dans la tempérance, le plaisir dans le travail, & le bonheur dans la modération. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ORACH, (*Géog.*) petite ville de la Turquie européenne dans la Bosnie, sur les confins de l'Hertzegovine. *Long.* 35. 30. *lat.* 42. 10. (*D. J.*)

ORACLE, s. m. (*Théolog. payenne.*) Séneque définit les *oracles* la volonté des dieux annoncée par la bouche des hommes. Quoique cette définition soit fort différente de celle que je donnerois, il est toujours constant que la plus auguste & la plus religieuse espece de prédiction dans l'antiquité payenne étoit les *oracles*. Le desir si vif & si inutile de connoître l'avenir leur donna naissance, l'imposture les accrédita, & le fanatisme y mit le sceau.

On ne se contenta pas de faire rendre des *oracles* à tous les dieux, ce privilege passa jusqu'aux héros, tant on avoit besoin de mettre à profit l'insatiable curiosité des hommes. Outre les *oracles* de Delphes & de Claros que rendoit Apollon, & ceux de Dodone & d'Ammon en l'honneur de Jupiter, Mars eut un *oracle* dans la Thrace, Mercure à Patras, Vénus à Paphos & à Aphaca, Minerve à Micènes, Diane dans la Colchide, Pan en Arcadie, Esculape à Epidaure & à Rome, Hercule à Athènes & à Cadès, Sérapis à Alexandrie, Trophonius dans la Béotie, *&c.*

Ils ne se rendoient pas tous de la même maniere. Ici c'étoit la prêtresse ou le prêtre qui répondoit pour le dieu que l'on consultoit; là c'étoit le dieu qui parloit lui-même. Dans un autre endroit on obtenoit la réponse du dieu par des songes. Ailleurs, l'*oracle* se rendoit sur des billets cachetés, ou par les sorts, comme à Preneste. Enfin, il falloit quelquefois, pour se rendre digne de l'*oracle*, beaucoup de jeûnes, de sacrifices, de lustrations, des mysteres, *&c.*

Mon dessein n'est pas de traiter ici directement l'histoire des *oracles*, on pourra consulter leurs articles particuliers; mais je me propose principalement de combattre l'opinion qui les attribue aux démons, & l'effet cessé à la venue de J. C. L'Ecriture-sainte ne nous apprend en aucune maniere que les *oracles* aient été rendus par les démons, & dès-lors c'est un de ces sujets que la sagesse divine a jugé assez indifférens pour l'abandonner à nos petites recherches. Celles de M. de Fontenelle, sans être originales, sont si judicieusement écrites, que je les ai choisies pour en donner le précis dans ce

mémoire. Son étendue quelle qu'elle soit, ennuyera d'autant moins, qu'il s'agit ici d'un sujet susceptible de bien des réflexions philosophiques.

Les anciens chrétiens ont pensé que les *oracles* étoient rendus par les démons, à cause de quelques histoires surprenantes d'*oracles* qu'on croyoit ne pouvoir être attribuées qu'à des génies. Telle étoit l'histoire du pilote Thamus au sujet du grand Pan, rapportée dans Plutarque; telle étoit encore celle du roi Thulis, celle de l'enfant hébreu à qui tous les dieux obéissent; & quelques autres qu'Eusebe a tirées des écrits même de Porphire. Sur de pareilles histoires, on s'est persuadé que les démons se mêloient des *oracles*.

Les démons étant une fois constans par le Christianisme, il a été assez naturel de leur donner le plus d'emploi qu'on pouvoit, & de ne les pas épargner pour les *oracles*, & les autres miracles payens qui sembloient en avoir besoin. Par-là on se dispensoit d'entrer dans la discussion des faits, qui eût été longue & difficile; & tout ce qu'ils avoient de surprenant & d'extraordinaire, on l'attribuoit à ces démons, que l'on avoit en main. Il sembloit qu'en leur rapportant ces événemens, on confirmât leur existence, & la religion même qui nous la revele.

Cependant les histoires surprenantes qu'on débitoit sur les *oracles* doivent être fort suspectes. Celle de Thamus, à laquelle Eusebe donne sa croyance, & que Plutarque seul rapporte, est suivie dans le même historien d'un autre conte si ridicule, qu'il suffiroit pour la décréditer entierement; mais de plus, elle ne peut recevoir un sens raisonnable. Si ce grand Pan étoit un démon, les démons ne pouvoient-ils se faire savoir la mort les uns aux autres sans y employer Thamus? Si ce grand Pan étoit J. C. comment personne ne fut-il désabusé dans le paganisme, & comment personne ne vint-il à penser que le grand Pan fût J. C. mort en Judée, si c'étoit Dieu lui-même qui forçoit les démons à annoncer cette mort aux payens?

L'histoire de Thulis, dont l'*oracle*, dit-on, est positif sur la Trinité, n'est rapporté que par Suidas, auteur qui ramasse beaucoup de choses, mais qui ne les choisit guere. Son *oracle* de Sérapis péche de la même maniere que les livres des sibylles par le trop de clarté sur nos mysteres; de plus ce Thulis, roi d'Egypte, n'étoit pas assurément un des Ptolomées. Enfin, que deviendra tout l'*oracle*, s'il faut que Sérapis soit un dieu qui n'ait été amené en Egypte que par un Ptolomée qui le fit venir de Pont, comme beaucoup de savans le prétendent sur des apparences très-fortes. Du moins il est certain qu'Hérodote, qui aime tant à discourir sur l'ancienne Egypte, ne parle point de Sérapis, & que Tacite conte tout au long comment & pourquoi un des Ptolomées fit venir de Pont le dieu Sérapis, qui n'étoit alors connu que là.

L'*oracle* rendu à Auguste sur l'enfant hébreu, n'est point du tout recevable. Cedrenus le cite d'Eusebe, & aujourd'hui il ne s'y trouve plus. Il ne seroit pas impossible que Cédrenus citât à faux ou citât quelque ouvrage faussement attribué à Eusebe. Mais quand Eusebe dans quelque ouvrage, qui ne seroit pas venu jusqu'à nous, auroit effectivement parlé de l'*oracle* d'Auguste, Eusebe lui-même se trompoit quelquefois, & on en a des preuves constantes. Les premiers défenseurs du Christianisme, Justin, Tertullien, Théophile, Tatien auroient-ils gardé le silence sur un *oracle* si favorable à la religion? Etoient-ils assez peu zélés pour négliger cet avantage? Mais ceux même qui nous donnent cet *oracle*, le gâtent, en y ajoutant qu'Auguste, de retour à Rome, fit élever dans le capitole un autel avec cette inscription: *C'est ici l'autel du fils unique de Dieu.* Où avoit-il pris cette idée d'un fils unique de Dieu, dont l'*oracle* ne parle point?

Enfin, ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'Auguste, depuis le voyage qu'il fit en Grece, dix-neuf ans avant la naissance de J. C. n'y retourna jamais; & même lorsqu'il en revint, il n'étoit gueres dans la disposition d'élever des autels à d'autres dieux qu'à lui; car il souffrit non-seulement que les villes d'Asie lui en élevassent, & lui célébrassent des jeux sacrés, mais même qu'à Rome on consacrât un autel à la fortune, qui étoit de retour, *fortunæ reduci*, c'est-à-dire, à lui-même, & que l'on mît le jour d'un retour si heureux entre les jours de fêtes.

Les oracles qu'Eusebe rapporte de Porphire attaché au paganisme, ne sont pas plus embarrassans que les autres. Il nous les donne dépouillés de tout ce qui les accompagnoit dans les écrits de Porphire. Que savons-nous si ce payen ne les refutoit pas? Selon l'intérêt de sa cause il le devoit faire, & s'il ne l'a pas fait, assurément il avoit quelque intention cachée, comme de les présenter aux chrétiens à dessein de se mocquer de leur crédulité, s'ils les recevoient pour vrais, & s'ils appuyoient leur religion sur de pareils fondemens.

L'opinion autrefois commune sur les *oracles* opérés par les démons, décharge le paganisme d'une bonne partie de l'extravagance, & même de l'abomination que les saints peres y ont toujours trouvée. Les Payens devoient dire, pour se justifier, que ce n'étoit pas merveille qu'ils eussent obéi à des génies qui animoient des statues, & faisoient tous les jours cent choses extraordinaires; & les Chrétiens, pour leur ôter toute excuse, ne devoient jamais leur accorder ce point. Si toute la religion payenne n'avoit été qu'une imposture des prêtres, le Christianisme profitoit de l'excès du ridicule où elle tomboit.

Aussi y a-t-il bien de l'apparence que les disputes des Chrétiens & des Payens étoient en cet état, lorsque Porphire avouoit si volontiers que les *oracles* étoient rendus par de mauvais démons. Ces mauvais démons lui étoient d'un double usage. Il s'en servoit à rendre inutiles, & même désavantageux à la religion chrétienne les *oracles* dont les Chrétiens prétendoient se parer; mais de plus, il rejettoit sur ces gens cruels & artificieux toute la folie, & toute la barbarie d'une infinité de sacrifices, que l'on reprochoit sans cesse aux Payens. C'est donc prendre les vrais intérêts du Christianisme, que de soutenir que les démons n'ont point été les auteurs des *oracles*.

Si au milieu de la Grece même, où tout retentissoit d'*oracles*, nous avions soutenu que ce n'étoit que des impostures, nous n'aurions étonné personne par la hardiesse de ce paradoxe, & nous n'aurions point eu besoin de prendre des mesures pour le débiter secrétement. La Philosophie s'étoit partagée sur le fait des *oracles*; les Platoniciens & les Stoïciens tenoient leur parti, mais les Cyniques, les Péripatéticiens, les Epicuriens s'en moquoient hautement. Ce qu'il y avoit de miraculeux dans les *oracles*, ne l'étoit pas tant que la moitié des savans de la Grece ne fussent encore en liberté de n'en rien croire, & cela malgré le préjugé commun à tous les Grecs, qui mérite d'être compté pour quelque chose. Eusebe nous dit que six cent personnes d'entre les payens avoient écrit contre les *oracles*, & nomme entre autres un certain Œnomaüs, dont il nous a conservé quelques fragmens, dans lesquels on voit cet Œnomaüs argumenter sur chaque *oracle*, contre le dieu qui l'a rendu, & le prendre lui-même à partie.

Ce ne sont pas les Philosophes seuls qui dans le paganisme, ont fait souvent assez peu de cas des

oracles ; beaucoup de gens parmi les grands & le peuple même, consultoient les *oracles* pour n'avoir plus à les consulter : & s'ils ne s'accommodoient point à leurs desseins, ils ne se gênoient pas beaucoup pour leur obéir. Aussi voit-on des capitaines ne se pas faire scrupule de passer par-dessus des *oracles*, & de suivre leurs projets. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que cela s'est pratiqué dans les premiers siecles de la république romaine, dans ces tems d'une heureuse grossiereté, où l'on étoit si scrupuleusement attaché à la religion, & où comme dit Tite-Live, on ne connoissoit point encore cette philosophie qui apprend à mépriser les dieux.

Les anciens chrétiens n'ont pas tous cru que les *oracles* fussent rendus par les démons. Plusieurs d'entr'eux ont souvent reproché aux payens qu'ils étoient joués par leurs prêtres. Voici comme en parle Clément d'Alexandrie ; & les écrivains polis trouveront même que c'est d'un ton bien dur. « Vante-nous, dit-il, si tu veux, ces *oracles* pleins » de folie & d'impertinence, ceux de Claros, d'A- » pollon pithien, de Didime, d'Amphilochus ; tu » peux y ajouter les augures, & les interpretes des » songes & des prodiges. Fais-nous paroître aussi » devant l'Apollon pithien, ces gens qui devi- » noient par la farine ou par l'orge, & ceux qui » ont été si estimés parce qu'ils parloient du ven- » tre. Que les secrets des temples des Egyptiens, » & que la Nécromancie des Etrusques demeurent » dans les ténebres ; toutes ces choses ne sont cer- » tainement que des impostures extravagantes, & » de pures tromperies pareilles à celles des jeux de » dez. Les chevres qu'on a dressées à la divination, » les corbeaux qu'on a dressés à rendre des *oracles*, » ne sont pour ainsi dire, que les associés de ces » charlatans qui fourbent tous les hommes ».

Eusebe étale à son tour d'excellentes raisons pour prouver que les *oracles* ont pu n'être que des impostures ; & si néanmoins il vient à les attribuer au démon, c'est par l'effet d'un préjugé pitoyable, ou pour s'accommoder au tems, & par un respect forcé pour l'opinion commune. Les payens n'avoient garde de consentir que leurs *oracles* ne fussent qu'un artifice de leurs prêtres. On crut donc, par une mauvaise maniere de raisonner, gagner quelque chose dans la dispute, en leur accordant que quand même il y auroit eu du surnaturel dans leurs *oracles*, cet ouvrage n'étoit pas celui de la divinité, mais des démons.

Si les démons rendoient les *oracles*, les démons ne manquoient pas de complaisance pour les princes qui étoient une fois devenus redoutables. La *Pythie philippise*, disoit plaisamment Démosthene, lorsqu'il se plaignoit que les *oracles* de Delphes étoient toujours conformes aux intérêts de Philippe. On sait aussi que l'enfer avoit bien des égards pour Alexandre & pour Auguste. Quelques historiens disent nettement qu'Alexandre voulut être fils de Jupiter ammon, & pour l'intérêt de sa vanité, & pour l'honneur de sa mere qui étoit soupçonnée d'avoir eu quelques amans moins considérables que Jupiter. Ainsi avant que d'aller au temple, il fit avertir le dieu de sa volonté, & le dieu le fit de fort bonne grace.

Auguste éperdument amoureux de Livie, l'enleva à son mari toute grosse qu'elle étoit, & ne se donna pas le loisir d'attendre qu'elle fût accouchée pour l'épouser. Comme l'action étoit un peu extraordinaire, on en consulta l'*oracle* ; l'*oracle* qui savoit faire sa cour, ne se contenta pas d'approuver Auguste, il assura que jamais un mariage ne réussissoit mieux, que quand on épousoit une femme dejà grosse.

Les *oracles* qu'on établissoit quelquefois de nouveau, font autant de tort aux démons que les *oracles* corrompus. Après la mort d'Ephestion, Alexandre voulut encore absolument pour se consoler, qu'Ephestion fût dieu ; tous les courtisans y consentirent sans peine. Aussi-tôt voilà des temples que l'on bâtit à Ephestion en plusieurs villes, des fêtes qu'on institue en son honneur, des sacrifices qu'on lui fait ; des guérisons miraculeuses qu'on lui attribue ; & afin qu'il n'y manquât rien, des *oracles* qu'on lui fait rendre. Lucien dit qu'Alexandre étonné d'abord de voir la divinité d'Ephestion réussir si bien, la crut enfin vraie lui-même, & se sçut bon gré de n'être pas seulement dieu, mais d'avoir encore le pouvoir de faire des dieux.

Adrien fit les mêmes folies pour son mignon Antinoüs. Il bâtit en mémoire de lui la ville d'Antinopolis, lui donna des temples & des prophetes, dit S. Jérôme. Or il n'y avoit des prophetes que dans les temples à *oracles*. Nous avons encore une inscription greque qui porte : *A Antinoüs, le compagnon des dieux d'Egypte, M. Ulpius Apollinius son prophete.*

Après cela, on ne sera pas surpris qu'Auguste ait aussi rendu des *oracles*, ainsi que nous l'apprenons de Prudence. Assurément Auguste valoit bien Antinoüs & Ephestion, qui selon toutes les apparences, ne dûrent leur divinité qu'à leur beauté.

Mais qui doute du prodigieux succès qu'auroient aujourd'hui quelques rois qui se mettroient en tête de fonder des *oracles* dans leurs états, & de les accréditer? Il faudroit avoir mal étudié l'esprit humain, pour ne pas connoître la force que le merveilleux a sur lui. La croyance aux miracles de certaines reliques, dont plusieurs villes se disputent la possession, vaut bien la confiance que le peuple payen avoit aux *oracles*. Etablissez ici l'existence d'une relique, il s'en établira cent dans l'étendue de la chrétienté. Si les dieux prédisoient à Delphes, pourquoi n'auroient-ils pas prédit à Athènes? Les peuples avides de l'utilité qu'ils esperoient des *oracles*, ne demandoient qu'à les voir multipliés en tous lieux.

Ajoutez à ces réflexions que dans le tems de la premiere institution des *oracles*, l'ignorance étoit beaucoup plus grande qu'elle ne fut dans la suite. La Philosophie n'étoit pas encore née, & les superstitions les plus extravagantes n'avoient aucune contradiction à essuyer de sa part. Il est vrai que ce qu'on appelle le *peuple*, n'est jamais fort éclairé ; cependant la grossiereté dont il est toujours, reçoit encore quelques différences selon les siecles ; du moins il y en a où tout le monde est peuple, & ceux-là sont sans comparaison les plus favorables à l'établissement des erreurs.

On pourroit prouver invinciblement que les *oracles* n'étoient rendus que par des prêtres, en dévoilant leurs artifices, & le détail n'en feroit pas ennuyeux ; mais il faut pour abréger nous restraindre à des généralités sur cet article.

Remarquez d'abord que les pays montagneux, & par conséquent pleins d'antres & de cavernes, se trouvoient les plus abondans en *oracles*. Telle étoit la Béotie qui anciennement, dit Plutarque, en avoit une très-grande quantité. On sait d'un autre côté, que les Béotiens passoient pour être les plus sottes gens du monde ; c'étoit là un bon pays pour les *oracles*, des sots & des cavernes.

Je n'imagine pas cependant que le premier établissement des *oracles*, ait été une imposture méditée ; mais le peuple tomba dans quelque superstition qui donna lieu à des gens un peu plus rafinés d'en profiter : car les sotises du peuple sont telles, assez souvent, qu'elles n'ont pu être prévues, & quelquefois ceux qui le trompoient, ne songeoient à rien

moins, & ont été invités par lui-même à le tromper. Ainsi ma pensée est qu'on n'a point mis d'abord des *oracles* dans la Béotie, parce qu'elle est montagneuse; mais que l'*oracle* de Delphes ayant une fois pris naissance dans la Béotie, les autres, que l'on fit à son imitation dans le même pays, furent mis dans des cavernes, parce que les prêtres en avoient reconnu la commodité.

Cet usage ensuite se répandit presque par-tout. Le prétexte des exhalaisons divines rendoit les cavernes nécessaires; & il semble de plus que les cavernes inspirent d'elles-mêmes je ne sais quelle horreur, qui n'est pas inutile à la superstition. Peut être la situation de Delphes a-t-elle bien servi à la faire regarder comme une ville sainte. Elle étoit à moitié chemin de la montagne du Parnasse, bâtie sur un peu de terre plaine, & environnée de précipices, qui la fortifioient sans le secours de l'art. La partie de la montagne qui étoit au-dessus, avoit à-peu-près la figure d'un théâtre, & les cris des hommes, & le son des trompettes se multiplioient dans les rochers.

La commodité des prêtres & la majesté des *oracles*, demandoient donc également des cavernes; aussi ne voyez-vous pas un si grand nombre de temples prophétiques en plat pays: mais s'il y en avoit quelques-uns, on savoit bien remédier à ce défaut de leur situation. Au lieu de cavernes naturelles, on en faisoit d'artificielles; c'est-à-dire de ces sanctuaires qui étoient des especes d'antres, où résidoit particulierement la divinité, & où d'autres que les prêtres n'entroient jamais.

Dans ces sanctuaires ténébreux étoient cachées toutes les machines des prêtres, & ils y entroient par des conduits souterrains. Rufin nous décrit le temple de Sérapis tout plein de chemins couverts; & pour rapporter un témoignage encore plus fort que le sien, l'Ecriture sainte ne nous apprend-elle pas comment Daniel découvrit l'imposture des prêtres de Belus, qui savoient bien rentrer secrétement dans son temple, pour prendre les viandes qu'on y avoit offertes? Il s'agit là d'un des miracles du paganisme qui étoit cru le plus universellement, de ces victimes que les dieux prenoient la peine de venir manger eux-mêmes. L'Ecriture attribue-t-elle ce prodige aux démons? Point du tout, mais à des prêtres imposteurs; & c'est-là la seule fois où l'Ecriture s'étend un peu sur un prodige du paganisme: & en ne nous avertissant point que tous les autres n'étoient pas de la même nature, elle nous donne à entendre fort clairement qu'ils en étoient. Combien après tout, devoit-il être plus aisé de persuader aux peuples que les dieux descendoient dans des temples pour leur parler, leur donner des instructions utiles, que de leur persuader qu'ils venoient manger des membres de chevres & de moutons? Et si les prêtres mangeoient en la place des dieux, à plus forte raison pouvoient-ils parler aussi en leur place.

Les prêtres pour mieux jouer leur jeu, établirent encore de certains jours malheureux, où il n'étoit point permis de consulter l'*oracle*. Par ce moyen, ils pouvoient renvoyer les consultans lorsqu'ils avoient des raisons de ne pas répondre; ou bien pendant ce tems de silence, ils prenoient leurs mesures, & faisoient leurs préparatifs.

A l'occasion de ces prétendus jours malheureux, il fut rendu à Alexandre un des plus jolis *oracles* qui ait jamais été. Il étoit allé à Delphes pour consulter le dieu; & la prêtresse qui prétendoit qu'il n'étoit point alors permis de l'interroger, ne vouloit point entrer dans le temple. Alexandre qui étoit impérieux, la prit par le bras pour l'y mener de force; & elle s'écria: *Ah, mon fils, on ne peut te résister! Je n'en veux pas davantage*, dit Alexandre, *cet* oracle *me suffit*.

Les prêtres avoient encore un secret pour gagner du tems, quand il leur plaisoit. Avant que de consulter l'*oracle* il falloit sacrifier; & si les entrailles des victimes n'étoient point heureuses, le dieu n'étoit point en état de répondre: Et qui jugeoit des entrailles des victimes? Les prêtres. Le plus souvent même, ainsi qu'il paroît par beaucoup d'exemples, ils étoient seuls à les examiner; & tel qu'on obligeoit à recommencer le sacrifice, avoit pourtant immolé un animal dont le cœur & le foie étoient les plus beaux du monde.

Les prêtres firent mieux encore, ils établirent certains mysteres qui engageoient à un secret inviolable ceux qui y étoient initiés: il n'y avoit personne à Delphes qui ne se trouvât dans ce cas. Cette ville n'avoit point d'autre revenu que celui de son temple, & ne vivoit que d'*oracles*; or les prêtres s'assuroient de tous les habitans, en se les attachant par le double lien de l'intérêt & de la superstition. On eût été bien reçu à parler contre les *oracles* d'Apollon dans une telle ville!

Ceux qu'on initioit aux mysteres, donnoient des assurances de leur discrétion. Ils étoient obligés à faire aux prêtres une confession de tout ce qu'il y avoit de plus caché dans leur vie; & c'étoit après cela à ces pauvres initiés à prier les prêtres de leur garder le secret.

Ce fut sur cette confession qu'un lacédémonien, qui s'alloit faire initier aux mysteres de Samothrace, dit brusquement aux prêtres qui l'interrogeoient: « Si j'ai fait des crimes, les dieux le savent bien ». Un autre répondit à-peu-près de la même façon. « Est-ce à toi, ou au dieu qu'il faut confesser ses » crimes? C'est au dieu, dit le prêtre: Et bien retire-toi donc, reprit le lacédémonien, je les confesserai au dieu ». Ces deux lacédémoniens, qui à-coup-sûr, ne furent pas reçus, pensoient précisément sur la confession des crimes qu'exigeoient les prêtres, ce que les Anglois pensent sur la confession des péchés dans le Christianisme.

Mais sans s'étendre davantage sur les artifices des *oracles*, il vient naturellement dans l'esprit une question difficile à résoudre; savoir, pourquoi les démons ne prédisoient l'avenir que dans des trous, dans des cavernes & dans des lieux obscurs? Et pourquoi ils ne s'avisoient jamais d'animer une statue, ou de faire parler une prêtresse dans un carrefour, exposé de toutes parts aux yeux de tout le monde?

On pourroit imaginer que les *oracles* qui se rendoient sur des billets cachetés, & plus encore ceux qui se rendoient en songe, avoient besoin de démons; mais il nous seroit aisé de faire voir qu'ils n'avoient rien de plus miraculeux que les autres.

Les prêtres n'étoient pas scrupuleux jusqu'au point de n'oser décacheter les billets qu'on leur apportoit; il falloit qu'on les laissât sur l'autel, après quoi on fermoit le temple, où les prêtres savoient rentrer sans qu'on s'en apperçût; ou bien il falloit mettre ces billets entre les mains des prêtres, afin qu'ils dormissent dessus, & reçussent en songe la réponse. Or dans l'un & l'autre cas, ils avoient le loisir & la liberté de les ouvrir. Ils savoient pour cela plusieurs secrets, dont quelques-uns furent mis en pratique par le faux prophete de Lucien. On peut les voir dans cet auteur même, si l'on est curieux d'apprendre comment on s'y prenoit pour décacheter les billets sans qu'il y parût. C'est à-peu-près la même méthode qui est aujourd'hui en usage dans les bureaux des postes.

Les prêtres qui n'osoient se hasarder à décacheter les billets, tâchoient de savoir adroitement ce qui amenoit les gens à l'*oracle*. D'ordinaire c'étoit des personnes considérables, méditant quelque dessein,

deſſein, ou animés de quelque paſſion aſſez connue. Les prêtres avoient tant de commerce avec eux à l'occaſion des ſacrifices, avant que l'*oracle* parlât, qu'il n'étoit pas trop difficile de tirer de leur bouche, ou du moins de conjecturer quel étoit le ſujet de leur voyage. On leur faiſoit recommencer ſacrifices ſur ſacrifices, juſqu'à ce qu'on ſe fût éclairci. On les mettoit entre les mains de certains menus officiers du temple, qui ſous prétexte de leur en montrer les antiquités, les ſtatues, les peintures, les offrandes, avoient l'art de les faire parler ſur leurs affaires. Ces antiquaires, pareils à ceux qui vivent aujourd'hui de ce métier en Italie, ſe trouvoient dans tous les temples un peu conſidérables. Ils ſavoient par cœur tous les miracles qui s'y étoient faits; ils vous faiſoient bien valoir la puiſſance & les merveilles du dieu; ils vous contoient fort au long l'hiſtoire de chaque préſent qu'on lui avoit conſacré. Sur cela Lucien dit aſſez plaiſamment, que tous ces gens-là ne vivoient & ne ſubſiſtoient que de fables; & que dans la Grece on eût été bien fâché d'apprendre des vérités dont il n'eût rien coûté. Si ceux qui venoient conſulter l'*oracle* ne parloient point, leurs domeſtiques le faiſoient-ils?

Il faut ſavoir que dans une ville à *oracle*, il n'y avoit preſque que des officiers de l'*oracle*. Les uns étoient prophetes & prêtres; les autres poetes, qui habilloient en vers les *oracles* rendus en proſe; les autres ſimples interpretes; les autres petits ſacrificateurs, qui immoloient les victimes, & en examinoient les entrailles; les autres vendeurs de parfums & d'encens, ou de bêtes pour les ſacrifices; les autres antiquaires; les autres enfin n'étoient que des hôtelliers, que le grand abord des étrangers enrichiſſoit. Tous ces gens-là étoient dans les intérêts de l'*oracle* & du dieu; & ſi par le moyen des domeſtiques des étrangers ils découvroient quelque choſe qui fût bon à ſavoir, vous ne devez pas douter que les prêtres n'en fuſſent avertis.

Le nombre eſt fort grand des *oracles* qui ſe rendoient par ſonges; cette maniere n'étoit pas plus difficile que les autres dans la pratique; mais comme le plus fameux de tous ces *oracles* étoit celui de Trophonius dans la Béotie, *voyez* ORACLE DE TROPHONIUS.

Nous obſerverons ſeulement ici qu'entre les *oracles* qui ſe rendoient par les ſonges, il y en avoit auxquels il falloit ſe préparer par des jeûnes, comme celui d'Amphiaraüs dans l'Attique; ſi vos ſonges ne pouvoient pas recevoir quelqu'interprétation apparente, on vous faiſoit dormir dans le temple ſur nouveaux frais; on ne manquoit jamais de vous remplir l'eſprit d'idées propres à vous faire avoir des ſonges, où il entrât des dieux & des choſes extraordinaires. Enfin, on vous faiſoit dormir le plus ſouvent ſur des peaux de victimes, qui pouvoient avoir été frottées de quelque drogue propre à étourdir le cerveau.

Quand c'étoit les prêtres, qui en dormant ſur les billets cachetés, avoient eux-mêmes les ſonges prophétiques, il eſt clair que la choſe eſt encore plus aiſée à expliquer. Dès qu'on étoit aſſez ſtupide pour ſe contenter de leurs ſonges, & pour y ajouter foi, il n'étoit pas beſoin qu'ils laiſſaſſent aux autres la liberté d'en avoir. Ils pouvoient ſe réſerver ce droit à eux ſeuls, ſans que perſonne y trouvât à redire.

Un des plus grands ſecrets des *oracles*, & une des choſes qui marque clairement que les hommes les rendoient, c'eſt l'ambiguité des réponſes, & l'art qu'on avoit de les accommoder à tous les événemens qu'on pouvoit prévoir. Vous en trouverez un exemple dans Arrian, *liv. VII.* ſur la maladie d'Alexandre à Babylone. Macrobe en cite un autre ſur Trajan, quand il forma le deſſein d'aller attaquer les Parthes. On porta pour réponſe à cet empereur une vigne miſe en morceaux. Trajan mourut à cette guerre; & ſes os reportés à Rome (ſur quoi l'on fit tomber l'explication de l'*oracle*) étoient aſſurément la ſeule choſe, à quoi l'*oracle* n'avoit point penſé. Ceux qui recevoient ces *oracles* ambigus, prenoient volontiers la peine d'y ajuſter l'événement, & ſe chargeoient eux-mêmes de le juſtifier. Souvent ce qui n'avoit eu qu'un ſens dans l'intention de celui qui avoit rendu l'*oracle*, ſe trouvoit en avoir deux après l'événement; & le fourbe pouvoit ſe repoſer ſur ceux qu'il dupoit, du ſoin de ſauver ſon honneur.

Il n'eſt plus queſtion de deviner les fineſſes des prêtres, par les moyens qui pourroient eux-mêmes paroître trop fins. Un tems a été qu'on les a découvertes de toutes parts aux yeux de toute la terre; ce fut quand la religion chrétienne triompha hautement du paganiſme ſous les empereurs chrétiens.

Théodoret dit que Théophile évêque d'Alexandrie fit voir à ceux de cette ville les ſtatues creuſes, où les prêtres entroient par des chemins cachés pour y rendre les *oracles*. Lorſque par l'ordre de Conſtantin on abattit le temple d'Eſculape à Egès en Cilicie; on en chaſſa, dit Euſebe dans la vie de cet empereur, non pas un dieu ni un démon, mais le fourbe qui avoit ſi long-tems impoſé à la crédulité des peuples. A cela il ajoûte en général que dans les ſimulacres des dieux abattus, on n'y trouvoit rien moins que des dieux ou des demons, non pas même quelques malheureux ſpectres obſcurs & ténébreux, mais ſeulement du foin, de la paille, ou des os de morts.

La plus grande difficulté qui regarde les *oracles*, eſt ſurmontée depuis que nous avons reconnu que les démons n'ont point dû y avoir de part. Les *oracles* étant ainſi devenus indifférens à la religion chrétienne, on ne s'intéreſſera plus à les faire finir préciſément à la venue de Jeſus-Chriſt. D'ailleurs nous avons pluſieurs preuves qui font voir que les *oracles* ont duré plus de 400 ans après Jeſus-Chriſt, & qu'ils ne ſont devenus tout-à-fait muets qu'avec l'entiere deſtruction du paganiſme.

Suétone, dans la *vie de Néron*, dit que l'*oracle* de Delphes l'avertit qu'il ſe donnât de garde des 73 ans; que Néron crut qu'il ne devoit mourir qu'à cet âge-là, & ne ſongea point au vieux Galba qui étant âgé de 73 ans lui ôta l'empire. Cela le perſuada ſi bien de ſon bonheur, qu'ayant perdu par un naufrage des choſes d'un très-grand prix, il ſe vanta que les poiſſons les lui rapporteroient.

Philoſtrate, dans la *vie d'Apollonius de Thyane*, qui a vu Domitien, nous apprend qu'Apollonius viſita tous les *oracles* de la Grece, & celui de Dodone, & celui de Delphes, & celui d'Amphiaraüs.

Plutarque qui vivoit ſous Trajan, nous dit que l'*oracle* de Delphes étoit encore ſur pié, quoique réduit à une ſeule prêtreſſe, après en avoir eu deux ou trois.

Sous Adrien, Dion Chryſoſtome raconte qu'il conſulta l'*oracle* de Delphes; & il en rapporta une réponſe qui lui parut aſſez embarraſſée, & qui l'eſt effectivement.

Sous les Antonins, Lucien aſſure qu'un prêtre de Thyane alla demander à ce faux prophete Alexandre, ſi les *oracles* qui ſe rendoient alors à Didyme, à Claros & à Delphes, étoient véritablement des réponſes d'Apollon, ou des impoſtures. Alexandre eut des égards pour ces *oracles* qui étoient de la nature du ſien, & répondit au prêtre, qu'il n'étoit pas permis de ſavoir cela. Mais quand cet habile prêtre demanda ce qu'il ſeroit après ſa mort, on

lui répondit hardiment : » Tu feras chameau, puis » cheval, puis philofophe, puis prophete auffi grand » qu'Alexandre.

Après les Antonins, trois empereurs fe difputerent l'empire ; Severus Septimus, Pefcennius Niger, Clodius Albinus. On confulta Delphes, dit Spartien, pour favoir lequel des trois la république devoit fouhaiter? Et l'*oracle* répondit en un vers : » Le noir eft le meilleur ; l'africain eft bon ; le blanc » eft le pire ». Par le noir, on entendoit Pefcennius Niger ; par l'africain, Severe qui étoit d'Afrique ; & par le blanc, Clodius Albinus.

Dion qui ne finit fon hiftoire qu'à la huitieme année d'Alexandre Severe, c'eft-à-dire, l'an 230 de Jefus-Chrift, rapporte que de fon tems Amphilochus rendoit encore des *oracles* en fonge. Il nous apprend auffi qu'il y avoit dans la ville d'Apollonie un *oracle*, où l'avenir fe déclaroit par la maniere dont le feu prenoit à l'encens qu'on jettoit fur un autel. Il n'étoit permis de faire à cet *oracle* des queftions ni de mort ni de mariage. Ces reftrictions bizarres étoient quelquefois fondées fur l'hiftoire particuliere du dieu qui avoit eu fujet pendant fa vie, de prendre de certaines chofes en averfion ; ou, fi vous l'aimez mieux, fur les mauvais fuccès qu'avoient eu les réponfes de l'*oracle* en certaines matieres.

Sous Aurélien, vers l'an de Jefus-Chrift 272, les Palmiréniens révoltés confulterent un *oracle* d'Apollon farpédonien en Cilicie ; ils confulterent encore celui de Vénus aphacite.

Licinius, au rapport de Sozomene, ayant deffein de recommencer la guerre contre Conftantin, confulta l'*oracle* d'Apollon de Didyme, & en eut pour réponfe deux vers d'Homere, dont le fens eft : » Malheureux vieillard, ce n'eft point à toi à combattre contre les jeunes gens ; tu n'as point de force, & ton âge t'accable.

Un dieu affez inconnu, nommé *Befa*, felon Ammian Marcellin, rendoit encore des *oracles* fur des billets à Abide, dans l'extrémité de la Thébaïde, fous l'empire de Conftantius ; car on envoya à cet empereur des billets qui avoient été laiffés dans le temple de Befa, fur lefquels il commença à faire des informations très-rigoureufes, mit en prifon, exila, ou fit tourmenter un affez grand nombre de perfonnes ; c'eft que par ces billets on confultoit ce dieu fur la deftinée de l'empire, ou fur la durée que devoit avoir le regne de Conftantius, ou même fur le fuccès de quelque deffein que l'on formoit contre lui.

Enfin, Macrobe qui vivoit fous Arcadius & Honorius fils de Théodofe, parle du Dieu d'Héliopolis de Syrie & de fon *oracle*, & des fortunes d'Antium, en des termes qui marquent pofitivement que tout cela fubfiftoit encore de fon tems.

Remarquez qu'il n'importe que toutes ces hiftoires foient vraies, ni que ces *oracles* aient effectivement rendu les réponfes qu'on leur attribue. Il fuffit qu'on n'a pu attribuer de fauffes réponfes qu'à des *oracles* que l'on favoit qui fubfiftoient encore effectivement ; & les hiftoires que tant d'auteurs en ont débitées, prouvent affez qu'ils n'avoient pas ceffé.

En général, les *oracles* n'ont ceffé qu'avec le paganifme ; & le paganifme ne ceffa pas à la venue de Jefus-Chrift. Conftantin abattit peu de temples ; encore n'ofa-t-il les abattre qu'en prenant le prétexte des crimes qui s'y commettoient. C'eft ainfi qu'il fit renverfer celui de Vénus aphacite, & celui d'Efculape qui étoit à Egès en Cilicie, tous deux, temples à *oracles* : mais il défendit que l'on facrifiât aux dieux, & commença à rendre par cet édit les temples inutiles.

On fait qu'il reftoit encore beaucoup d'*oracles*, lorfque Julien fe vit empereur ; & que de ceux qui étoient ruinés, il s'appliqua à en rétablir quelques-uns. Il fit plus ; il voulut être prophete de l'*oracle* de Didyme. C'étoit le moyen de remettre en honneur la prophétie qui tomboit en difcrédit. Il étoit fouverain pontife, puifqu'il étoit empereur ; mais les empereurs n'avoient pas coutume de faire grand ufage de cette dignité facerdotale. Pour lui, il prit la chofe bien plus férieufement ; & nous voyons dans une de fes lettres qui font venues jufqu'à nous, qu'en qualité de fouverain pontife, il défend à un prêtre payen de faire pendant trois mois aucune fonction de prêtre.

Jovien, fon fucceffeur, commençoit à fe porter avec zele à la deftruction du paganifme ; mais en fept mois qu'il régna, il ne put pas faire de grands progrès. Théodofe, pour y parvenir, ordonna de fermer tous les temples des Payens. Enfin l'exercice de cette religion fut défendu fous peine de la vie, par une conftitution des empereurs Valentinien & Marcien, l'an 451 de Jefus-Chrift.

Le paganifme enveloppa néceffairement les *oracles* dans fa ruine, lorfqu'il fut aboli par le Chriftianifme. D'ailleurs il eft certain que le Chriftianifme, avant même qu'il fût encore la religion dominante, fit extrèmement tort aux *oracles*, parce que les chrétiens s'étudierent à en défabufer les peuples, & à en découvrir l'impofture. Mais indépendamment du chriftianifme, les *oracles* ne laiffoient pas de décheoir beaucoup par d'autres caufes, & à la fin ils euffent entierement tombé.

On commença à s'appercevoir qu'ils dégénérerent, dès qu'ils ne fe rendirent plus en vers. Plutarque a fait un traité exprès pour rechercher la caufe de ce changement ; & à la maniere des Grecs, il dit fur ce fujet tout ce qu'on peut dire de vrai & de faux. Entr'autres raifons vraiffemblables, il prétend que les vers prophétiques fe décrierent par l'ufage qu'en faifoient de certains charlatans, que le menu peuple confultoit le plus fouvent dans les carrefours. Les prêtres des temples ne voulurent avoir rien de commun avec eux ; parce qu'ils étoient des charlatans plus nobles & plus férieux, ce qui fait une grande différence dans ce métier-là. Mais ce qui contribua le plus à ruiner les *oracles*, fut la foumiffion des Grecs fous la domination des Romains, qui, calmant toutes les divifions qui agitoient auparavant la Grece ; l'efclavage produifant la paix, ne fournit plus de matiere aux *oracles*.

Si les Romains nuifirent beaucoup aux *oracles* par la paix qu'ils établirent dans la Grece, ils leur nuifirent encore plus par le peu d'eftime qu'ils en faifoient. Ce n'étoit point là leur folie ; ils ne s'attachoient qu'à leurs livres fibyllins & à leurs divinations étrufques, c'eft-à-dire aux arufpices & aux augures. Les maximes & les fentimens d'un peuple qui domine, paffent aifément dans les autres peuples, & il n'eft pas furprenant que les *oracles* étant une invention grecque aient fuivi la deftinée de la Grece, qu'ils aient été floriffans avec elle, & qu'ils aient perdu avec elle leur premier éclat.

La fourberie des *oracles* étoit trop groffiere, pour n'être pas enfin découverte par mille différentes avantures, & même par quelques avantures fcandaleufes qui deffillerent les yeux de bien du monde. Il arriva que les dieux devenoient quelquefois amoureux des belles femmes qui venoient confulter leurs *oracles*. Alors on envoyoit ces belles femmes paffer des nuits dans les temples de la divinité ; parées de la main même de leurs maris, & chargées de préfens pour payer le dieu de fes peines. A la vérité, on fermoit bien les temples à la vûe de tout le mon-

de, mais on ne garantissoit point aux maris les chemins souterreins.

Nous avons peine à concevoir que de pareilles choses aient pû être faites seulement une fois. Cependant Hérodote nous assure qu'au huitieme & dernier étage de cette superbe tour du temple de Bélus à Babylone, étoit un lit magnifique où couchoit toutes les nuits une femme choisie par le dieu. Il s'en faisoit autant à Thèbes en Egypte ; & quand la prêtresse de l'*oracle* de Patare en Lycie devoit prophétiser, il falloit auparavant qu'elle couchât seule dans le temple où Apollon venoit l'inspirer.

Tout cela s'étoit pratiqué dans les plus épaisses ténebres du paganisme, & dans un tems où les cérémonies payennes n'étoient pas sujettes à être contredites ; mais à la vûe des chrétiens, le Saturne d'Alexandrie ne laissoit pas de faire venir les nuits dans son temple, telle femme qu'il lui plaisoit de nommer par la bouche de Tyrannus son prêtre. Beaucoup de femmes avoient reçu cet honneur avec grand respect, & on ne se plaignoit point de Saturne, quoiqu'il soit le plus âgé & le moins galant des dieux. Il s'en trouva une à la fin, qui ayant couché dans le temple, fit réflexion qu'il ne s'y étoit rien passé que de fort humain, & dont Tyrannus n'eut été assez capable ; elle en avertit son mari qui fit faire le procès à Tyrannus. Le malheureux avoua tout, & dieu sait quel scandale dans Alexandrie.

Le crime des prêtres, leur insolence, divers évé nemens qui avoient fait paroître au jour leurs fourberies, l'obscurité, l'incertitude, & la fausseté de leurs réponses auroient donc enfin décrédité les *oracles*, & en auroient causé la ruine entiere, quand même le paganisme n'auroit pas dû finir ; mais il s'est joint à cela des causes étrangeres. D'abord de grandes sectes de philosophes grecs qui se sont mocqués des *oracles* ; ensuite les Romains qui n'en faisoient point d'usage ; enfin les Chrétiens qui les détestoient & qui les ont abolis avec le paganisme.

Tout ce qui étoit dispersé sur les *oracles* dans les auteurs anciens, méritoit d'être recueilli en un corps; c'est ce qu'a exécuté avec beaucoup de gloire M. Van-Dale (Antoine), habile critique du dernier siecle par son ouvrage plein d'érudition, *de oraculis Ethnicorum*, *Amstæl. 1700. in-4°.* Il y prouve également qu'on ne doit attribuer les *oracles* qu'aux tromperies des prêtres, & qu'ils n'ont cessé qu'avec le paganisme. Il a épuisé tout ce qu'on peut dire sur cette matiere.

M. de Fontenelle, l'homme le plus propre à ôter d'un livre écrit pour les savans, toute la sécheresse qui le rend de peu d'usage, & y répandre des ornemens dont tout le monde profite, en a formé son traité des *oracles*, qui est sans contredit un de ses meilleurs ouvrages.

Le pere Balthus, jésuite, se proposa vingt ans après de le refuter. L'historien de l'académie des Sciences crut qu'il étoit sage de ne pas répondre : il trouva dans M. du Marsais un défenseur éclairé qui le justifioit sans réplique contre les imputations du P. jésuite, mais il eut lui-même une défense expresse de faire paroître son livre ; cependant M. Dalembert s'est donné la peine d'en faire l'analyse, d'après des fragmens qui lui en ont été remis. Cette analyse interessante est à la tête du tome VII. de l'Encyclopedie dans l'éloge de M. du Marsais.

Pour laisser de mon côté peu de chose à desirer sur cette matiere, je vais joindre ici des articles séparés de quelques-uns des principaux *oracles* du paganisme. Il y en avoit tant qu'un savant littérateur qui en a fait la liste dans les anciens, en indique plus de trois cens, dont le plus grand nombre étoit dans la Grece : mais il ne les a pas sans doute tous nommés ; car il y avoit peu de temples où il n'y eût quelques *oracles* ou quelque espece de divination.

Il y en avoit de toutes sortes de dates, depuis celui de Dodone qu'on croit le plus ancien, jusqu'à celui d'Antinoüs, qu'on peut regarder comme le dernier. Quelquefois même le crédit de quelques-uns des anciens se perdoit, ou par la découverte des impostures de leurs ministres ou par les guerres, ou par d'autres accidens qu'on ignore. A la perte de ceux-là en succédoient de nouveaux qu'on avoit soin d'établir, & ceux-ci de même faisoient place à d'autres ; mais le tems de la décadence de plusieurs de ces *oracles* & de l'institution des nouveaux, ne nous est point connu. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ORACLE D'AMMON, (*Théolog. payenne.*) L'*oracle de Jupiter Ammon* en Lybie, étoit aussi ancien que celui de Dodone. Il devint très-célebre, & on venoit le consulter de toutes parts, malgré les incommodités d'un si long voyage, & les sables brûlans de la Lybie qu'il falloit traverser. On ne sait trop que penser de la fidélité des prêtres qui le servoient. Quelquefois ils étoient incorruptibles, comme il paroît par l'accusation qu'ils vinrent former à Sparte, contre Lysander qui avoit voulu les corrompre dans la grande affaire qu'il méditoit pour changer l'ordre de la succession royale ; quelquefois ils n'étoient pas si difficiles, comme il paroît par l'histoire d'Alexandre, lequel pour mettre à couvert la réputation de sa mere, ou par pure vanité, vouloit passer pour fils de Jupiter, puisque le prêtre de ce dieu alla au-devant de lui, & le salua comme fils du maître des dieux.

Nous apprenons de Quinte-Curce & d'autres auteurs anciens, que la statue de Jupiter Ammon avoit la tête d'un bélier avec ses cornes ; & de Diodore de Sicile, la maniere dont ce dieu rendoit ses *oracles*, lorsque quelqu'un venoit le consulter. Quatre-vingt prêtres de ce dieu portoient sur leurs épaules dans un navire doré sa statue, qui étoit couverte de pierres précieuses ; & alloient ainsi sans tenir de route certaine, où ils croyoient que le dieu les poussoit. Une troupe de dames & de filles accompagnoient cette procession, chantant des hymnes en l'honneur de Jupiter. Quinte-Curce qui dit la même chose, ajoute que le navire ou la niche sur laquelle on portoit la statue de ce dieu, étoit ornée d'un grand nombre de pateres d'argent qui pendoient des deux côtés. C'étoit apparemment sur quelque signe ou sur quelque mouvement de la statue, que les prêtres annonçoient les décisions de leur *Ammon* : car comme le remarque Strabon, sur l'autorité de Callisthène, les réponses de ce dieu n'étoient point des paroles, comme à Delphes & chez les Branchides, mais un signe ; & il cite à cette occasion, les vers d'Homere où le poëte dit: » Jupiter donna de ses sourcils un signe de consentement. »

Jupiter fut le même qu'*Ammon* des Egyptiens ; & comme *Ammon* étoit en possession de l'*oracle* pour lequel les Egyptiens avoient le plus de vénération ; on consacra à Jupiter le seul *oracle* qu'il y eût alors parmi les Pélasges.

Thomas Gale, dans ses notes sur Jamblique, a prouvé qu'*Ammon*, *Amoun*, *Amon*, *Amos*, *Amosus*, *Amasis*, *Amosis*, *Thémous*, *Thamus*, ne sont qu'un même nom. (*D. J.*)

ORACLE DE CLAROS, (*Théolog. payenne.*) *oracle* célebre d'Apollon, établi à *Claros*, au pays des Colophoniens en Ionie, près de la ville de Colophon. Cet *oracle* avoit cela de particulier, que le prêtre répondoit verbalement à ceux qui venoient le consulter, sans qu'il employât de songes & sans recevoir des billets cachetés comme ailleurs ; mais sans

doute qu'il avoit d'autres moyens d'être bien instruit des affaires & des réponses qu'il devoit rendre. Voici ce que Tacite, *liv. II. des annales*, rapporte de cet *oracle*, qui tomba bien-tôt après en décadence, car Pline qui parle du temple d'Apollon Clarien, ne fait aucune mention de son *oracle*. » Germanicus, dit Tacite, alla consulter Apollon de » *Claros*. Ce n'est point une femme qui y rend les » *oracles* comme à Delphes, mais un homme qu'on » choisit dans de certaines familles, & qui est pres» que toujours de Milet. Il suffit de lui dire le nom» bre & les noms de ceux qui viennent le consul» ter; ensuite il se retire dans une grotte, & ayant » pris de l'eau d'une source qui y est, il vous ré» pond en vers à ce que vous avez dans l'esprit, » quoique le plus souvent il soit très-ignorant. » (*D. J.*)

ORACLE DE CLITUMNE, (*Théolog. payenne.*) Pline le jeune décrit ainsi l'*oracle de Clitumne*, dieu d'un fleuve d'Ombrie. « Le temple est ancien & » fort respecté : *Clitumne* est là habillé à la romai» ne. Les sorts marquent la présence & le pouvoir » de la divinité. Il y a à l'entour plusieurs petites » chapelles, dont quelques-unes ont des fontaines » & des sources; car *Clitumne* est comme le pere de » plusieurs autres petits fleuves qui viennent se » joindre à lui. Il y a un pont qui fait la sépara» tion de la partie sacrée de ses eaux d'avec la pro» fane: au-dessus de ce pont on ne peut qu'aller en » bateau; au-dessous il est permis de se baigner ». On ne connoît point d'autre fleuve que celui-là qui rendît des *oracles*; ce n'étoit guere leur coutume. (*D. J.*)

ORACLE DE DELPHES. *Voyez* DELPHES, ORACLE DE.

ORACLE DE DODONE, (*Théolog. payenne.*) au rapport d'Hérodote, l'*oracle de Dodone* le plus ancien de la Grece, & celui de Jupiter Ammon dans la Lydie, ont la même origine, & doivent tous les deux leur établissement aux Egyptiens, comme toutes les autres antiquités de la Grece. Voici l'enveloppe sous laquelle on a caché ce trait d'histoire.

Deux colombes, disoit-on, s'étant envolées de Thèbes en Egypte, il y en eut une qui alla dans la Lybie, & l'autre ayant volé jusqu'à la forêt de Dodone dans la Chaonie, province de l'Epire, s'y arrêta; & apprit aux habitans du pays, que l'intention de Jupiter étoit, qu'il y eût un *oracle* en ce lieu là. Ce prodige étonna ceux qui en furent les témoins, & l'*oracle* etant établi, il y eut bien-tôt un grand nombre de consultans. Servius ajoute que c'étoit Jupiter qui avoit donné à sa fille Thébé ces deux colombes, & qu'elles avoient le don de la parole. Hérodote qui a bien jugé que cette fiction renfermoit l'événement qui donna lieu à l'établissement de cet *oracle*, en a recherché le fondement historique.

Deux prêtresses de Thèbes, dit cet auteur, furent autrefois enlevées par des marchands Phéniciens : celle qui fut vendue en Grece, établit sa demeure dans la forêt de Dodone, où l'on alloit alors cueillir le gland qui servoit de nourriture aux anciens Grecs, & elle fit construire une petite chapelle au pié d'un chêne en l'honneur de Jupiter, dont elle avoit été prêtresse à Thèbes; & ce fut-là que s'établit cet ancien *oracle*, si fameux dans la suite. Ce même auteur ajoute, qu'on nomma cette femme la *colombe*, parce qu'on n'entendoit pas son langage; mais comme on vint à le comprendre quelque tems après, on publia que la colombe avoit parlé.

Souvent pour expliquer les anciennes fables, les Grecs qui n'entendoient pas la langue des peuples de l'Orient, d'où elle leur étoient venues, en ont débité de nouvelles. Le savant Bochart a cru trouver l'origine de celle dont il s'agit, dans l'équivoque de deux mots, *phéniciens* ou *arabes*, dont l'un signifie *colombe* & l'autre *prêtresse*. Les Grecs toujours portés au merveilleux, au lieu de dire qu'une prêtresse de Jupiter avoit déclaré la volonté de ce dieu, dirent que c'étoit une colombe qui avoit parlé.

Quelque vraissemblable que soit la conjecture de ce savant homme, M. l'abbé Sallier en a proposé une qui paroît l'être davantage; il prétend que cette fable est fondée sur la double signification du mot πελειαι, lequel signifie des *colombes* dans l'Attique & dans plusieurs autres provinces de la Grece, pendant que dans la dialecte de l'Epire, il vouloit dire de *vieilles femmes*. Servius, qui avoit bien compris le sens de cette fable, ne s'est trompé en l'expliquant, que parce qu'il a changé le nom appellatif de Peleias en un nom propre. « Il y avoit, dit» il, dans la forêt de Dodone, une fontaine qui » couloit avec un doux murmure au pié d'un chê» ne : une vieille femme nommée *Pélias*, interpré» toit ce bruit, & annonçoit sur ce murmure, l'a» venir à ceux qui venoient la consulter.

Si l'*oracle de Dodone* se manifesta d'abord par le murmure d'une fontaine, il paroît qu'avec le tems on y chercha plus de façons; mais comme personne ne pénétroit dans le sanctuaire de l'*oracle*, on ne s'accorde point sur la maniere dont celui-ci se rendit dans la suite. Aristote, au rapport de Suidas, dit qu'à Dodone il y a deux colonnes, sur l'une desquelles est un bassin d'airain, & sur l'autre, la statue d'un enfant qui tient un fouet, dont les cordes étant aussi d'airain, font du bruit contre le bassin, lorsqu'elles y sont poussées par le vent.

Démon, selon le même Suidas, prétend que l'*oracle* de Jupiter Dodonéen est tout environné de bassins, qui aussi tôt que l'un est poussé contre l'autre, se communiquent ce mouvement en rond, & font un bruit qui dure assez de tems. D'autres disent que c'étoit un chêne raisonnant, qui secouoit ses branches & ses feuilles, lorsqu'il étoit consulté, & qui declaroit ses volontés par des prêtresses. Il paroît bien de ce détail qu'il n'y avoit que le bruit de constant, parce qu'on l'entendoit de dehors; mais comme on ne voyoit point le dedans du lieu où se rendoit l'*oracle*, on ne savoit que par conjectures, ou par un rapport infidele, ce qui causoit le bruit.

On nommoit *Dodonides* les prêtresses du temple de Dodone; on ignore si elles rendoient leurs *oracles* en vers, comme le témoigne le recueil qui en a été fait, ou par les sorts, comme semble le croire Ciceron dans ses livres de la divination.

Strabon nous a conservé une réponse de cet *oracle*, qui fut bien funeste à la prêtresse de Dodone qui l'avoit rendue. Pendant la guerre des Thraces contre les Béotiens, ces derniers allerent consulter l'*oracle de Dodone*, & la prêtresse leur répondit qu'ils auroient un heureux succès, s'ils en agissoient en impies. Les envoyés des Béotiens, persuadés que la prêtresse vouloit les tromper, pour favoriser les Pélasges dont elle descendoit, & qui étoient alliés des Thraces, prirent cette femme & la firent brûler vive, disant que de quelque maniere qu'on tournât cette action, elle ne pouvoit qu'être trouvée juste. En effet, si la prêtresse avoit eu dessein de les tromper, elle étoit punie de sa fourberie : si elle avoit parlé sincérement, ils n'avoient fait qu'exécuter l'*oracle* à la lettre. On ne se paya pas de cette raison, on se saisit des envoyés; mais comme on n'osoit pas les punir sans les avoir jugés auparavant, on les conduisit devant les deux prêtresses qui restoient; car il devoit y en avoir trois alors à cet *oracle*, selon le récit de Strabon. Les députés ayant reclamé contre cette conduite, on leur accorda deux

hommes pour juger avec les prêtresses. Celles-ci ne manquerent pas de condamner les envoyés, mais les deux juges leur furent plus favorables; ainsi les voix étant partagées, ils furent absous.

Tite-Live, *lib. VIII. c. xxjv.* cite la réponse ambiguë de l'*oracle de Dodone*, qui fit périr Aléxandre, roi d'Epire. Ce prince méditant de faire une descente en Italie, se berça des plus grandes espérances de succès, lorsque sur sa consultation, l'*oracle* lui recommanda seulement d'éviter la ville de Pandosie & le fleuve Achéron. Il crut que Jupiter lui ordonnoit de quitter ses terres, & qu'il lui promettoit des conquêtes sans bornes, dès qu'il passeroit sur des rivages étrangers; ce fut apparemment dans cette occasion qu'il fit frapper une médaille, où l'on voit d'un côté la tête de Jupiter Dodonéen, au revers un foudre surmonté d'une étoile, & au-dessous une espece de lance, avec ces mots: ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ ΤΟΥ ΝΕΟΠΤΟΛΕΜΟΥ. Cependant trois ans après ralliant ses troupes auprès du fleuve Acheron, il fut percé d'un javelot par un transfuge, & tomba dans la riviere, dont le courant l'emporta chez les ennemis qui traiterent son corps avec la derniere barbarie.

Nous savons aussi quelle fut la fin de l'*oracle de Dodone.* Dorimaque, au rapport de Polybe, brûla les portiques du temple, renversa de fond en comble le lieu sacré de l'*oracle*, & ruina ou plutôt pilla toutes les offrandes. L'*oracle de Dodone* étoit de l'institution des Pélasges, & nous pouvons placer la véritable époque de son commencement, environ 1400 ans avant J. C. (*D. J.*)

ORACLE D'ESCULAPE, (*Théol. payenne.*) outre l'*oracle* célebre d'*Esculape* à Epidaure en Argie, sur le golfe Saronique, ce dieu rendoit encore ses *oracles* dans son temple de l'île du Tibre. On a trouvé à Rome un morceau d'une table de marbre, où sont en grec les histoires de trois miracles d'Esculape: en voici le plus considérable traduit mot-à-mot sur l'inscription. « En ce même tems il rendit un *oracle* à un » aveugle nommé Caius; il lui dit qu'il allât au » saint autel, qu'il s'y mît à genoux, & y adorât; » qu'ensuite il allât du côté droit au côté gauche, » qu'il mît les cinq doigts sur l'autel, & enfin qu'il » portât sa main sur ses yeux. Après tout cela l'aveu- » gle vit, le peuple en fut témoin, & marqua la joie » qu'il avoit de voir arriver de si grandes merveilles » sous notre empereur Antonin». Les deux autres guérisons sont moins surprenantes; ce n'étoit qu'une pleurésie & une perte de sang, desespérées l'une & l'autre à la vérité; mais le dieu avoit ordonné à ses malades des pommes de pin avec du miel, & du vin avec de certaines cendres, qui sont des choses que les incrédules peuvent prendre pour de vrais remedes.

Ces inscriptions, pour être grecques, n'en ont pas moins été faites à Rome: la forme des lettres & l'ortographe ne paroissent pas être de la main d'un sculpteur grec. De plus, quoiqu'il soit vrai que les Romains faisoient leurs inscriptions en latin, ils ne laissoient pas d'en faire quelques-unes en grec, principalement lorsqu'il y avoit pour cela quelque raison particuliere. Or il est assez vraissemblable qu'on ne se servit que de la langue grecque dans le temple d'Esculape, parce que c'étoit un dieu grec, & qu'on avoit fait venir de Grece pendant cette grande peste, dont tout le monde fait l'histoire.

ORACLE D'HÉLIOPOLIS, (*Théol. payenne.*) c'étoit un *oracle* d'Apollon dans cette ville d'Egypte; ce dieu, au rapport de Macrobe, *Saturn. lib. I. c. xxiij.* rendoit ses réponses de même que Jupiter Ammon. « On porte, dit cet auteur, la statue de ce dieu, de » la même maniere qu'on porte celle des dieux dans » la pompe des jeux du cirque. Les prêtres accom- » pagnés des principaux du pays, qui assistent à » cette cérémonie, la tête rasée, & après une lon- » gue continence, n'avancent pas selon qu'ils pour- » roient le vouloir, mais selon le mouvement que » le dieu qu'ils portent leur donne, par des mouve- » mens semblables à ceux des sorts ou des fortunes » d'Antium ».

ORACLE DE MERCURE, *à Pharès*, (*Théologie payenne.*) un des *oracles* les plus singuliers étoit celui de Mercure à Pharès, ville d'Achaie, duquel parle Pausanias dans ses Achaiques, *liv. VII. chap. xxij.* Après beaucoup de cérémonies, dont le détail n'est pas ici nécessaire, on parloit au dieu à l'oreille, & on lui demandoit ce qu'on avoit envie de savoir: ensuite on se bouchoit les oreilles avec les mains, on sortoit du temple, & les premieres paroles qu'on entendoit au sortir de là, c'étoit la réponse de Mercure. (*D. J.*)

ORACLE DE MOPSUS, (*Théol. payenne.*) on connoît par la fable ce fils d'Apollon & de Manto, fille de Tirésias, & qui devint aussi fameux devin que son grand-pere: aussi fut-il après sa mort honoré comme un demi-dieu, & eut un *oracle* célebre à Malle, ville de Cilicie; cet *oracle* se rendoit sur des billets cachetés, que les prêtres des dieux savoient décacheter sans qu'il y parût: assurément ils ouvrirent celui que le gouverneur de Cilicie, dont parle Plutarque, avoit envoyé en consultation à leur *oracle.*

Ce gouverneur ne savoit que croire du dieu, il étoit obsédé d'épicuriens qui lui avoient jetté beaucoup de doute dans l'esprit; il se résolut, comme dit agréablement Plutarque, d'envoyer un espion chez les dieux pour apprendre ce qui en étoit. Il lui donna un billet bien cacheté pour le porter à l'*oracle de Mopsus.* Cet envoyé dormit dans le temple, & vit en songe un homme fort bien fait qui lui dit *noir.* Il porta cette réponse au gouverneur. Elle parut très-ridicule à tous les épicuriens de sa cour, mais il en fut frappé d'étonnement & d'admiration, & en leur ouvrant son billet il leur montra ces mots qu'il y avoit écrit: « t'immolerai-je un bœuf blanc » ou noir »? Après ce miracle il fut toute sa vie fort dévot au dieu Mopsus.

ORACLE DE SÉRAPIS, (*Théol. payenne.*) ce dieu des Egyptiens avoit deux *oracles* célebres, l'un à Canope, qui étoit le plus fameux de toute l'Egypte, & l'autre à Babylone.

Selon Strabon, il n'y avoit rien de plus gai dans toute la religion payenne que les pelerinages qui se faisoient en l'honneur de Sérapis. « Vers le tems de » certaines fêtes, dit-il, on ne sauroit croire la mul- » titude de gens qui descendent sur un canal d'Ale- » xandrie à Canope où est ce temple; jour & nuit » ce ne sont que bateaux pleins d'hommes & de » femmes, qui chantent & qui dansent avec toute la » liberté imaginable ». À Canope il y a sur le canal une infinité d'hôtelleries qui servent à retirer ces voyageurs, & à favoriser leurs divertissemens: ce temple de Sérapis fut détruit par l'ordre de l'empereur Théodose.

Le sophiste Eunapius, payen, paroît avoir grand regret à la démolition qui fut faite de ce temple, & nous en décrit la fin malheureuse avec assez de bile. Il dit que des gens qui n'avoient jamais entendu parler de la guerre, se trouverent pourtant fort vaillans contre les pierres de ce temple, & principalement contre les riches offrandes dont il étoit plein; que dans ces lieux saints on y plaça des moines, gens infames & inutiles, qui pourvû qu'ils eussent un habit noir & malpropre, prenoient une autorité tyrannique sur l'esprit des peuples, & que ces moines, au-lieu des dieux que l'on voyoit par les lumieres de la raison, donnoient à adorer des têtes de bri-

gands punis pour leurs crimes, qu'on avoit salées pour les conserver. C'est ainsi que cet impie traite les moines & les religieux; il falloit que la licence fût encore bien grande du tems qu'on écrivoit de pareilles choses sur la religion des empereurs.

Ruffin ne manque pas de nous rapporter qu'on trouva le *temple de Sérapis* tout plein de chemins couverts, & des machines disposées pour les fourberies des prêtres. Il nous apprend entre autres choses, qu'il y avoit à l'orient du temple une petite fenêtre par où entroit à certains jours un rayon du soleil qui alloit donner sur la bouche de Sérapis. Dans le même tems on apportoit un simulacre du soleil qui étoit de fer, & qui étant attiré par de l'aimant caché dans la voûte, s'élevoit vers Sérapis. Alors on disoit que le soleil saluoit ce dieu; mais quand le simulacre de fer retomboit, & que le rayon se retiroit de dessus la bouche de Sérapis, le soleil lui avoit assez fait sa cour, & il alloit à ses affaires.

L'*oracle de Sérapis* à Babylone, rendoit ses réponses en songe. Lorsqu'Alexandre tomba malade tout-d'un-coup à Babylone, quelques-uns des principaux de sa cour allerent passer une nuit dans le temple de Sérapis, pour demander à ce dieu s'il ne seroit point à propos de lui faire apporter le roi afin qu'il le guérît. Le dieu répondit qu'il valoit mieux pour Alexandre qu'il demeurât où il étoit. Sérapis avoit raison; car s'il se le fût fait apporter, & qu'Alexandre fût mort en chemin, ou même dans le temple, que n'eût-on pas dit? Mais si le roi recouvroit sa santé à Babylone, quelle gloire pour l'*oracle?* S'il mouroit, c'est qu'il lui étoit avantageux de mourir après des conquêtes qu'il ne pouvoit augmenter ni conserver. Il s'en fallut tenir à cette derniere interprétation, qui ne manqua pas d'être tournée à l'avantage de Sérapis, sitôt qu'Alexandre fut mort. (*D. J.*)

ORACLE DE TROPHONIUS, (*Théologie payenne.*) Trophonius, héros selon les uns, brigand selon les autres, étoit frere d'Agamedès, & tous deux fils d'Erginus, roi des Orchoméniens. Leurs talens pour l'architecture les fit rechercher de plusieurs princes, par l'ordre desquels ils bâtirent des temples & des palais. Dans celui qu'ils construisirent pour Hyricus ils ajusterent une pierre de maniere qu'elle pouvoit s'enlever la nuit, & ils entroient par-là pour aller voler les trésors qui y étoient renfermés. Le prince qui voyoit diminuer son or, sans que les serrures ni les cachets fussent rompus, dressa des piéges autour de ses coffres, & Agamedès s'y trouvant arrêté, Trophonius lui coupa la tête de peur qu'il ne le découvrit dans les tourmens qu'on lui auroit fait souffrir si on l'avoit pris en vie. Comme Trophonius disparut dans le moment, on publia que la terre l'avoit englouti dans le même endroit, & la superstition alla sur une réponse de la Pithie de Delphes, jusqu'à mettre ce scélérat au rang des demi-dieux, & à lui élever un temple où il recevoit des sacrifices & prononçoit des *oracles* en Béotie, qui devinrent les plus pénibles & les plus célebres de tous ceux qui se rendirent en songe. Pausanias qui avoit été lui-même le consulter, & qui avoit passé par toutes ces cérémonies, nous en a laissé une description fort ample, dont je crois qu'on sera bien aise de trouver ici un abrégé exact.

Avant que de descendre dans l'antre de Trophonius, il falloit passer un certain nombre de jours dans une espece de petite chapelle qu'on appelle *de la bonne fortune & du bon génie*. Pendant ce tems on recevoit des expiations de toutes les sortes; on s'abstenoit d'eaux chaudes; on se lavoit souvent dans le fleuve Hircinas; on sacrifioit à Trophonius & à toute sa famille, à Apollon, à Jupiter surnommé *Roi*, à Saturne, à Junon, à une Cérès Europe qui avoit été nourrice de Trophonius, & on ne vivoit que des chairs sacrifiées. Les prêtres apparemment ne vivoient aussi d'autre chose. Il falloit consulter les entrailles de toutes ces victimes, pour voir si Trophonius trouvoit bon que l'on descendît dans son antre; mais quand elles auroient été toutes les plus heureuses du monde, ce n'étoit encore rien, les entrailles qui décidoient étoient celles d'un certain bélier qu'on immoloit en dernier lieu. Si elles étoient favorables, on vous menoit la nuit au fleuve Hircinas. Là deux jeunes enfans de douze ou treize ans vous frottoient tout le corps d'huile: ensuite on vous conduisoit jusqu'à la source du fleuve, & on vous y faisoit boire de deux sortes d'eaux, celles de Léthé qui effaçoient de votre esprit toutes les pensées profanes qui vous avoient occupé auparavant, & celles de Mnémosine, qui avoit la vertu de vous faire retenir tout ce que vous deviez voir dans l'antre sacré. Après tous ces préparatifs on vous faisoit voir la statue de Trophonius, à qui vous faisiez vos prieres; on vous équipoit d'une tunique de lin; on vous mettoit de certaines bandelettes sacrées, & enfin vous alliez à l'*oracle*.

L'*oracle* étoit sur une montagne dans une enceinte faite de pierre blanche, sur laquelle s'élevoient des obélisques d'airain. Dans cette enceinte étoit une caverne de la figure d'un four, taillée de main d'homme. Là s'ouvroit un trou où l'on descendoit par de petites échelles. Quand on y étoit descendu on trouvoit une autre petite caverne dont l'entrée étoit assez étroite. On se couchoit à terre; on prenoit dans chaque main de certaines compositions de miel; on passoit les piés dans l'ouverture de la petite caverne, & pour-lors on se sentoit emporté audedans avec beaucoup de vitesse.

C'étoit là que l'avenir se déclaroit, mais non pas à tous d'une même maniere. Les uns voyoient, les autres entendoient, vous sortiez de l'antre couché par terre comme vous y étiez entré, & les piés les premiers. Aussi-tôt on vous menoit dans la chaise de Mnémosine où l'on vous demandoit ce que vous aviez vû ou entendu. De-là on vous ramenoit dans cette chapelle du bon génie, encore tout étourdi & tout hors de vous, vous repreniez vos sens peu-à-peu, & vous commenciez à pouvoir rire; car jusques-là, la grandeur des mysteres, & la divinité dont vous étiez rempli, vous en avoient empêché: pour moi il me semble qu'on n'eut pas dû attendre si tard à rire.

Pausanias nous dit qu'il n'y a jamais eu qu'un homme qui soit entré dans l'antre de Trophonius & qui n'en soit pas sorti. C'étoit un certain espion que Démétrius y envoya pour voir s'il n'y avoit pas dans ce lieu saint quelque chose qui fût bon à piller: on trouva loin de-là le corps de ce malheureux, qui n'avoit point été jetté dehors par l'ouverture sacrée de l'antre.

Voici les réflexions sensées dont M. de Fontenelle accompagne ce récit. « Quel loisir, dit-il, n'avoient » pas les prêtres pendant tous ces différens sacrifices qu'ils faisoient faire, d'examiner si on étoit propre à être envoyé dans l'antre? car assurément » Trophonius choisissoit ses gens, & ne recevoit pas » tout le monde. Combien toutes ces ablutions, & » ces expiations, & ces voyages nocturnes, & ces » passages dans des cavernes obscures, remplissoient-» elles l'esprit de superstition, de frayeur & de crainte? combien de machines pouvoient jouer dans ces » ténebres? L'histoire de l'espion de Démétrius nous » apprend qu'il n'y avoit pas de sureté dans l'antre, » pour ceux qui n'y apportoient pas de bonnes intentions; & de plus qu'outre l'ouverture sacrée qui » étoit connue de tout le monde, l'antre en avoit » une secrette qui n'étoit connue que des prêtres.

» Quand on s'y sentoit entraîné par les piés, on » étoit sans doute tiré par des cordes, & on n'avoit » garde de s'en appercevoir en y portant les mains, » puisqu'elles étoient embarrassées de ces compositions de miel qu'il ne falloit pas lâcher. Ces cavernes pouvoient être pleines de parfums & d'odeurs » qui troubloient le cerveau ; ces eaux de Léthé & » de Mnémosine pouvoient être aussi préparées pour » le même effet. Je ne dis rien des spectacles & des » bruits dont on pouvoit être épouvanté, & quand » on sortoit de-là tout hors de soi, on disoit ce qu'on avoit vû ou entendu, à des gens qui profitant » de ce desordre, le recueilloient comme il leur » plaisoit, y changeoient ce qu'ils vouloient, ou » enfin en étoient toujours les interpretes ».

ORACLE DE VÉNUS APHACITE, (*Théologie payenne.*) Aphaca étoit un lieu de Phenicie, entre Héliopolis & Biblos : la forme de l'*oracle* qu'on y rendoit étoit assez singuliere ; voici comme parle Zozime, *liv. I.*

« Auprès du temple de Vénus est un lac semblable à une citerne. A de certaines assemblées que » l'on y fait dans des tems reglés, on voit aux » environs dans l'air des globes de feu, & ce prodige a été encore observé de nos jours. Ceux qui » vont porter à la déesse des présens en or & en argent, en étoffes de lin, de soie & d'autres matieres » précieuses les mettent sur le lac ; quand ils sont » agréables à la déesse, ils vont au fond, au-lieu » que quand ils lui déplaisent, ils surnagent malgré » la pesanteur naturelle des métaux ». L'année qui précéda la ruine des Palmiréniens, leurs presens à Vénus Aphacitide allerent au fond, mais l'année suivante tout surnagea. Eusebe parle de ce temple comme d'un lieu consacré à l'impudicité. Constantin le fit abattre, & par conséquent l'*oracle* cessa. Socrate, *liv. I. chap. xviij.* en faisant mention de ce fait, dit que le temple étoit sur le mont Liban. Lucien dit qu'il avoit été bâti par Cynire. (*D. J.*)

ORACLES DES HÉBREUX, (*Critique sacrée.*) ils avoient 1° le propitiatoire, qu'on appelloit *dabir*, l'*oracle* de vive voix, la parole articulée ; cet *oracle* se rendoit par l'Eternel à ses prophetes ; 2° un second *oracle* des Juifs étoit les songes prophetiques ; 3° les visions surnaturelles ; 4° l'*oracle* d'*Urim* & de *Thummim.* Ces manieres de consulter le Seigneur furent assez fréquentes depuis Josué jusqu'à l'érection du temple, où pour-lors on consulta plus souvent les prophetes mêmes. Après les prophetes, les Juifs prétendent que Dieu leur donna ce qu'ils appellent *bathkol*, ou signe distinctif, lequel manifestoit sa volonté. Ce signe étoit une voix intérieure, ou une voix extérieure qui se faisoit entendre dans l'assemblée, comme celle qu'on entendit sur le Thabor, lors de la transfiguration du Sauveur.

Oracle se prend aussi pour le sanctuaire ou pour le lieu où étoit l'arche d'alliance. Ce mot désigne encore dans l'Ecriture les *oracles* des faux-dieux. Ezéchiel, *xxj. 23.* dit que le roi de Babylone s'avançant vers la Judée, & se trouvant sur un chemin fourchu, consulta ses *théréphins*, pour savoir s'il marcheroit contre Jérusalem, & que les Juifs s'en moquoient, le regardant comme un homme qui consulte inutilement l'*oracle.* Mais le plus fameux de tous les faux-*oracles* de la Palestine étoit celui de Béelzébuth, dieu d'Accaron, que les Juifs alloient eux-mêmes consulter assez souvent. (*D. J.*)

ORAGE, s. m. (*Gramm.*) violente agitation de l'air, accompagnée de pluie & quelquefois de grêle, d'éclairs & de tonnerre.

Les grands vaisseaux ne craignent ni les vents, ni l'*orage*, mais seulement la terre & le feu.

Il se prend au figuré, le vaisseau de l'église est sans cesse battu de l'*orage.* Il n'y a point de maisons qui ne soient troublées par quelques *orages.*

ORAGE, (*Phys.*) personne ne doute qu'il n'y ait une matiere extrémement agitée qui pénetre les corps même les plus durs, ébranle leurs petites parties, les sépare les unes des autres, les entraîne avec elle, & les répand çà & là dans le fluide qui les environne : aussi les voyons-nous tous, tant solides que liquides, se dissiper insensiblement, diminuer le volume, & enfin par le laps du tems s'évanouir & disparoître à nos yeux.

Il y a donc dans l'air des parties de tous les mixtes que nous voyons sur la terre, & de ceux même que nous ne voyons pas, & qu'elle renferme dans son sein.

Nous savons d'ailleurs que parmi ces mixtes il y en a dont le mélange est toujours suivi d'un mouvement de fermentation. Il doit donc y avoir dans l'air des fermentations, dont les effets doivent varier selon la différente nature des principes qui les produisent, selon la différente combinaison de ces mêmes principes, & même selon la differente disposition du fluide dans lequel ils nagent.

Et voilà d'abord une idée générale de la cause qui produit les *orages* & les phénomenes qui les accompagnent ; mais entrons dans quelque détail, & voyons comment la fermentation opere tous ces prodiges.

Formation des orages. L'expérience nous apprend qu'il n'y a point de fermentation qui ne produise un mouvement expansif dans la matiere qui fermente : ainsi dès que les vapeurs & les exhalaisons qui forment un nuage, commencent à être agitées par la fermentation, il faut que ce nuage se dilate & qu'il occupe un plus grand espace, il faut donc aussi qu'il s'éleve ; car puisque son volume augmente, sa masse demeurant la même, il devient plus léger qu'un pareil volume d'air, ce qui suffit pour le faire monter suivant les lois invariables de l'Hydrostatique. Or il est aisé le comprendre que ce mouvement de bas-en haut doit attirer les nuages qui se trouvent à une certaine distance du lieu abandonné par celui qui s'éleve ; car à mesure qu'il passe d'une couche d'air à une autre plus élevée, & par conséquent moins dense que la premiere, l'espace qu'il laisse après lui doit être occupé principalement par l'air collatéral, puisque c'est le seul qui ait la densité requise pour faire équilibre à cette hauteur. Donc la couche d'air qui répond à cette même hauteur, doit prendre une pente vers cet endroit, & en même tems y pousser les nuages voisins, lesquels se joignant au premier fermenteront avec lui, & en attireront d'autres de la même maniere qu'ils ont été attirés eux-mêmes.

Et je n'avance rien ici dont il ne soit aisé de se convaincre ; car d'où viennent ces mouvemens contraires & opposés, qu'on remarque toujours dans les nuages qui environnent un *orage* pendant qu'il se forme, & dont le vulgaire croit rendre raison en disant que les vents se battent ? N'est-il pas évident que l'exaltation de la matiere qui fermente attire les uns, tandis que son mouvement expansif du centre à la circonférence écarte les autres ?

Mais développons ceci encore mieux, s'il est possible.

Dès que la matiere qui forme un nuage commence à fermenter, il est certain que son expansion & le mouvement de chaleur qui se répand de tous côtés, doivent écarter l'air environnant, ensemble les nuages voisins dont cet air se trouve chargé. Mais l'effet de cette chaleur & de cette force expansive, diminuera sans doute dans cette couche d'air à mesure que la matiere s'en éloignera en passant dans une autre plus élevée, dont ce même air d'abord écarté à droit & à gauche doit bientôt retomber par

son propre poids & par la force de son ressort vers l'espace abandonné par la matiere qui s'éleve, & ramener ainsi vers l'*orage* les mêmes nuages qu'on avoit vû s'en écarter un peu auparavant. C'est ainsi que l'air écarté par l'action du soleil revient à l'endroit même d'où il a été chassé aussi-tôt que le soleil a passé outre : encore dans le cas proposé, y a-t-il, comme l'on voit, une cause particuliere qui doit hâter le retour de l'air, puisque le nuage qui s'éleve laisse après lui un espace propre à la recevoir, au lieu que le soleil n'en laisse point.

Pour rendre encore plus sensible ce que je viens de dire, & ne laisser aucun doute sur la cause qui produit ce jeu singulier dans les nuages qui se trouvent à portée d'un *orage* qui se forme, je suppose qu'on mette dans un vase différentes liqueurs moins pesantes les unes que les autres, par exemple, du mercure, de l'eau & de l'huile, & pour rapprocher cette supposition du cas proposé autant qu'il est possible, j'imagine ce vase extrèmement étendu & ces différentes liqueurs aussi élastiques que l'air. Si on jette dans ce vase un solide d'un certain volume & d'une pesanteur spécifique égale à celle de l'eau, il est évident qu'il doit s'arrêter dans l'eau entre l'huile & le mercure, & qu'il doit s'y tenir en équilibre tandis qu'il ne surviendra aucun changement dans sa masse, ni dans son volume : mais si l'on suppose qu'il se fasse dans ce solide une fermentation qui le dilate, il arrivera en premier lieu que son expansion jointe au mouvement de chaleur qui l'accompagne écartera l'eau environnante, & la poussera de tous côtés vers les parois du vase, ensorte que si cette eau se trouve chargée de quelques corpuscules, on les verra s'éloigner peu-à-peu en s'approchant des bords: il arrivera en second lieu que ce solide, en se dilatant, s'élevera hors de l'eau & passera dans l'huile, qu'il doit également pousser vers les parois du vase, de même que les corps étrangers dont l'huile se trouvera chargée. Enfin il arrivera qu'à mesure que ce solide passera l'eau dans l'huile; l'eau qui d'abord avoit été poussée vers les bords, doit retomber par son propre poids vers l'espace que le solide laisse dans l'eau en montant dans l'huile, & ramener ainsi au-dessous du solide les mêmes corpuscules qu'on avoit vu un peu auparavant s'écarter vers les bords; ensorte que dans le même tems on verra ceux-ci s'approcher du solide, & ceux qui nagent dans l'huile s'en éloigner jusqu'à ce qu'enfin le solide passant de l'huile dans l'air, ils seront ramenés à leur tour vers l'espace que le solide laissera dans l'huile en montant dans l'air. Ceci est palpable, & il est aisé d'en faire l'application aux différens nuages qui se trouvent dans les différens couches d'air qu'un *orage* qui se forme doit traverser en s'élevant.

Mais ce n'est pas assez d'avoir démontré que les nuages voisins doivent être attirés par ce mouvement de bas-en-haut de la matiere qui fermente, il faut encore prouver que les vapeurs & les exhalaisons qui ne forment point de nuage, & qui sont si répandues dans l'air qu'elles ne tombent point sous les sens, doivent aussi se porter vers cet endroit & suivre la matiere qui s'éleve. Or rien de plus aisé à faire que cette preuve.

Car premierement, tout mouvement de chaleur excité dans l'air, procure l'élévation des corpuscules qu'il soutient. Or la chaleur de la fermentation se répand sans doute dans cette couche d'air, qui est immédiatement au-dessous de la matiere qui fermente. Donc les vapeurs & les exhalaisons qui s'y trouvent doivent monter plus haut, & se joindre à celles qui fermentent.

En second lieu, cette premiere couche d'air ne peut se débarrasser de tous les corps étrangers dont elle étoit chargée, & que la fermentation lui enleve, qu'en même tems elle n'attire une partie de ceux qui se trouvent répandus dans la couche inférieure; lesquels à mesure qu'ils y arriveront seront élevés plus haut comme les premiers, & iront tout comme eux grossir le corps de l'*orage*, & par-là même contribuer au progrès, tant de la fermentation que de cette espece de vertu attractive, qui en est une suite.

De sorte que, selon ces principes, il peut arriver ce que l'on voit souvent, que quand bien même il n'y aura point ou presque point de nuages qui aillent se joindre à celui qui commence à fermenter, il ne laisse pas que de s'étendre & de grossir considérablement au moyen de cette espèce d'empire qu'il exerce sur les vapeurs & les exhalaisons répandues autour de lui, en les attirant de toutes parts, & en les allant chercher jusque vers la surface de la terre & dans la terre même; car on comprend que de proche en proche l'attraction peut aller jusque-là, sur-tout quand il regne un grand calme dans l'air, que la terre est humide & que le soleil dardant ses rayons sur cet endroit de la terre qui se trouve directement sous l'*orage*, en détache des parties déja ébranlées par l'humidité, & facilite leur élévation en les atténuant : aussi observe-t-on constamment que les *orages* deviennent plus considérables & même plus dangereux toutes les fois que le soleil paroît pendant qu'ils se forment, comme aussi qu'ils sont souvent précédés d'une rosée abondante qui tombe pendant la nuit, ou d'un brouillard ou petite pluie qui tombe le matin.

Au reste, j'ai dit ci-dessus que les nuages poussés vers le lieu abandonné par ceux que la fermentation éleve, doivent s'élever aussi & se joindre à eux. J'ajouterai maintenant que cela doit arriver, quelle que soit leur densité ou leur pesanteur spécifique. Car, parmi tous ces corpuscules & toutes ces parties de différens mixtes dont je viens d'expliquer l'élévation, il y en a sans doute que l'on peut regarder comme des véritables fermens; or ces fermens ne pouvant s'élever jusqu'aux nuages supérieurs qui les attirent sans rencontrer ceux qui s'assemblent au-dessous, les pénétreront, les feront fermenter, les dilateront & les feront monter jusqu'à ce qu'ils se joignent aux premiers.

Voilà une explication bien simple de la maniere dont les *orages* se forment : celle que l'on va donner du vent impétueux qui se fait sentir ordinairement lorsqu'ils commencent à fondre, ne le sera pas moins.

Vent. Pendant que la fermentation éleve & soutient la matiere qui fermente, il est évident que ceux qui se trouvent sous l'*orage* ne doivent sentir aucun vent, à moins que quelque cause particuliere & indépendante de l'*orage* ne leur en procure, puisqu'alors tout le mouvement qui regne dans l'air se dirige vers le lieu abandonné par la matiere qui s'éleve. Mais voyons ce qui doit arriver lorsque la fermentation parvenue au période commence enfin à diminuer.

D'abord si nous supposons qu'elle diminue également & dans la même proportion dans toutes les parties de l'*orage*, il arrivera en premier lieu que le corps de l'*orage* diminuera de volume, & que cette diminution sera parfaitement égale dans toutes ses parties : il arrivera en second lieu que la résistance que le corps de l'*orage* opposoit à l'air environnant, diminuera également de tous côtés, de façon que le ressort de cet air environnant doit se déployer également sur toutes ses parties. Il y aura donc deux causes qui concourent pour pousser l'*orage* perpendiculairement vers la terre, & pour le tenir toujours parallele à lui-même pendant sa chûte; l'air intermédiaire doit donc être pressé de-haut en-bas avec une

une force exactement proportionnée à la vîtesse avec laquelle l'*orage* descend, c'est-à-dire à la diminution plus ou moins prompte de la fermentation qui le soutient. Mais quel sera l'effet de cette pression ? & que doit devenir cette grande colonne d'air ainsi poussée contre la surface de la terre qu'elle ne peut pénétrer ? La réponse est aisée. Elle doit s'échapper de tous côtés en se répandant du centre à la circonférence de l'*orage ;* ensorte qu'on doit se représenter cette ligne qui tombe du centre de gravité de l'*orage* perpendiculairement sur la surface de la terre, comme environnée dans toute sa longueur de petits filets de vent coulant horisontalement jusque par-delà les extrémités de l'*orage*, & se repliant ensuite vers l'espace que l'*orage* laisse après lui. Il n'y aura donc point de vent au pié de cette ligne (non plus que dans toute sa longueur) ; & celui qui soufflera tout proche ne sera presque rien, & ne pourra devenir sensible qu'à une certaine distance, comme vers les extrémités, & tout autour de cet endroit de la terre sur lequel l'*orage* descend.

Mais il est moralement impossible que la fermentation diminue en même tems & dans la même proportion dans toutes les parties de l'*orage*, ainsi qu'on vient de le supposer ; il faudroit pour cela que les fermens eussent été distribués par-tout également, qu'ils eussent par-tout la même force & la même activité, & que la matiere qui fermente fût par-tout également disposée & susceptible du même degré de fermentation dans le même tems. Ainsi ce cas-là doit presque être regardé comme un cas chimérique.

Supposons donc ce qui doit presque toujours arriver, que la fermentation s'affoiblisse sensiblement dans une partie de l'*orage*, tandis qu'elle se soutient ou qu'elle diminue beaucoup moins dans les autres : alors il est évident non-seulement que le corps de l'*orage* doit faire un mouvement vers cet endroit devenu plus foible, mais encore que toute l'action de l'air environnant, qui jusque-là a été tellement dirigée vers le centre de l'*orage*, qu'elle l'a tenu immobile en le pressant également de tous côtés, doit maintenant suivre ce centre qui s'échappe, & se déployer de ce côté avec d'autant plus de force, que la résistance de la partie de l'*orage* qui s'affoiblit, diminue avec plus de promptitude.

Et ce qui doit donner lieu à cet air de se jetter du même côté avec encore plus de force, & d'accélérer d'autant plus le mouvement progressif de l'*orage*, c'est que la fermentation ne peut s'affoiblir dans une de ses parties sans que cet affoiblissement se communique en quelque façon à tout le corps de l'*orage ;* je m'explique. La partie qui s'affoiblit ne peut descendre sans entraîner tout l'*orage*, qui doit descendre aussi en s'inclinant sur elle. Donc la fermentation doit aussi s'affoiblir dans le corps de l'*orage ;* la conséquence est évidente, car il ne peut descendre sans prendre la place d'un volume d'air plus pesant ; il doit donc devenir lui-même plus pesant. Donc son volume doit diminuer ; ce qui ne peut se faire sans que la fermentation diminue aussi dans la même proportion : de sorte que ces deux choses, savoir la diminution de la fermentation & la descente de la matiere qui fermente, seront la cause & l'effet l'une de l'autre en différens endroits de l'*orage*.

Cependant comme l'*orage* n'est forcé de descendre qu'en s'inclinant sur la partie foible, la diminution de la fermentation occasionnée par cette descente, ne doit pas être égale dans toutes ses parties, mais plus ou moins considérable dans chacune, selon qu'elle se trouve plus ou moins proche de la partie foible qui entraîne tout. On voit même que le progrès que cet affoiblissement fera dans cette partie, doit se communiquer aux autres de la même maniere & avec la même gradation. *Voyez ci-après pag. suiv. phénom. 3.*

Il y aura donc cette différence du premier cas à celui-ci, que dans le premier le corps de l'*orage* doit descendre directement vers le centre de la terre, au lieu que dans le second il doit plonger obliquement entraîné par la partie foible qui est la premiere à descendre, & forcé d'obéir au mouvement que lui imprime l'action de l'air, qui le suit & le pousse devant lui, ainsi qu'on vient d'expliquer.

Ce n'est donc plus directement vers la terre que sa chute doit pousser l'air intermédiaire, comme dans le cas précédent, mais obliquement & suivant la direction de sa ligne de route. Or la surface de la terre ne sauroit empêcher l'effet de cette pression, qui dans ce cas doit être suivie d'un vent plus ou moins impétueux, selon que le mouvement progressif de l'*orage* est plus ou moins hâté par l'affoiblissement de la fermentation, & par la facilité que cet affoiblissement trouve à se communiquer d'une extrémité de l'*orage* à l'autre.

Ouragans. C'est la direction oblique de ce vent, ainsi excité par la translation précipitée du corps de l'*orage*, qui est cause de ces tourbillons que l'on voit quelquefois arracher des arbres, renverser des maisons, *&c.* car cette direction étant composée de l'horisontale & de la perpendiculaire, la surface de la terre est entierement opposée à l'une ; & les montagnes, les édifices, les forêts, *&c.* s'opposent à l'autre, & même en différens sens & de différentes façons, selon leur différente position & la différente inclinaison de leurs surfaces, par rapport au mouvement direct du vent que l'*orage* pousse devant lui. Ainsi, par exemple, différens ruisseaux de vent réfléchis en arriere & du haut en bas par différentes montagnes, différens édifices, *&c.* différemment situés & différemment inclinés, peuvent concourir en un même point comme en un foyer. Là ils seront croisés par d'autres ruisseaux réfléchis en avant & de bas en haut par la surface de la terre, & les uns & les autres seront encore traversés par des troisiemes qui n'ayant point rencontré d'obstacle, ont suivi jusques-là leur premiere détermination.

On voit assez que le concours, l'opposition, la différente inclinaison de tous ces ruisseaux, les uns à l'égard des autres, peut produire dans l'air qui les compose, un mouvement spiral ou circulaire extrèmement violent, & que si quelque obstacle, par exemple, un arbre se trouve dans l'enceinte de ce tourbillon, il en deviendra bientôt le centre, & qu'il sera arraché avec d'autant plus de facilité que ses branches & son feuillage donneront plus de prise au vent qui roule tout autour avec une rapidité inconcevable.

Grêle. Ce phénomene, tout étrange qu'il est, l'est cependant moins que celui qu'à juste titre on peut appeller *le fléau de nos contrées ;* on voit bien que c'est de la grêle qu'il est ici question. En effet, il n'est pas mal-aisé de comprendre que plusieurs courans d'air, qui se choquant les uns aux autres, s'empêchent mutuellement de continuer leur mouvement en ligne droite, & par-là même s'obligent à tourner circulairement autour d'un centre commun ; peuvent envelopper un arbre & le déraciner. Mais comment concevoir que des vapeurs & des exhalaisons suspendues sur nos têtes, & échauffées à un tel point, que le lieu d'où elles sortent nous paroît bien souvent tout en feu, puissent se convertir subitement en pieces de glace plus compactes & plus solides que celle que nous voyons se former durant l'hiver le plus rude ? On dira sans doute que ce qui glace & durcit ainsi les parties liquides qui se détachent d'un *orage*, & le convertit en grêle, c'est la

froideur de l'air qu'elles ont à traverser pour parvenir jusqu'à la surface de la terre.

Mais premierement, à quelque hauteur qu'un *orage* puisse s'élever, peut-on raisonnablement supposer que l'air qui se trouve au-dessous, soit assez froid pour glacer & durcir dans un instant une matiere qui, indépendamment de son mouvement de liquidité, a deux autres mouvemens également propres à empêcher cet effet; savoir, un mouvement de chaleur que la fermentation doit lui avoir laissé; & un mouvement de translation qui la précipite vers la terre?

En second lieu, nous savons que la moyenne région de l'air, qui est la région des vents & des *orages*, ne s'étend pas tout-à-fait jusqu'au sommet des plus hautes montagnes. Or je demande si ceux qui y sont montés, ont senti cet air froid capable de produire un effet aussi surprenant. Si cela étoit, ils y seroient morts sans doute, & ils ne seroient jamais revenus nous apprendre que des caracteres tracés sur la poussiere se sont conservés pendant plusieurs années, sans souffrir la plus petite altération.

Ces raisons & quelques autres que j'obmets pour abréger, m'ont toujours empêché d'adopter le systême ordinaire sur la formation de la grêle; & j'ai toujours cru que cette matiere qui se détache des *orages* lorsqu'ils fondent, & qui se glace & se durcit en tombant, portoit du sein même de l'*orage*, où elle a fermenté, le principe qui produit cet effet pendant sa chute.

Pour expliquer ce que c'est que ce principe, je commence par observer premierement, que la grêle étant une espece de glace, il est très-vraissemblable qu'elle se forme à-peu près comme la glace ordinaire; & secondement, que de l'aveu de la plûpart des physiciens, la glace se forme au moyen de parties de nitre répandues dans l'air, que quelques-uns appellent *esprits frigorifiques*, lesquelles, selon les uns, s'insinuent comme de petits coins dans les intervalles que les parties du liquide laissent entre elles, & par-là empêchent que la matiere extrèmement agitée, qui est la cause de la liquidité, ne puisse y passer avec assez de liberté pour produire son effet ordinaire; & selon d'autres, fichent leur pointe dans différentes parties du même liquide, & en forment des molécules si grossieres, que la cause de la liquidité ne pouvant plus les agiter, elles tombent les unes sur les autres, & forment ainsi un corps dur. La maniere dont on fait la glace artificielle est une assez bonne preuve de la solidité de l'une ou de l'autre de ces deux opinions.

D'où je pourrois conclure sans autre preuve, car ici les vraissemblances doivent tenir lieu de démonstrations, que ce sont ces mêmes parties de nitre, ces mêmes esprits frigorifiques, ou du-moins des parties de matiere analogues à celles-là, qui faisant partie de ce mélange de vapeurs & d'exhalaisons qui se détachent d'un orage lorsqu'il fond, les glacent en tombant, & les convertissent en grêle.

Mais pour appuyer cette conjecture & la tourner en preuve, j'expliquerai en peu de mots comment cela doit arriver, conformément au systême proposé.

Lorsque la fermentation diminue, le volume de la matiere qui fermente diminue aussi dans la même proportion, c'est-à dire, que ses petites parties se rapprochent les unes des autres, à mesure qu'elles perdent de leur mouvement; mais les moins subtiles & les plus grossieres, du nombre desquelles seront les parties de nitre & autres semblables, lorsqu'à cause de leur roideur & de leur inflexibilité, elles auront résisté (*a*) plus que les autres à l'action de la fermentation, doivent faire plus que se rapprocher: leur propre poids & le retour de l'air environnant attiré tout-à-la-fois par la descente & par la réduction du volume de la matiere qui forme l'*orage*, doivent les faire tomber les unes sur les autres, & les rassembler ainsi par pelotons d'autant plus grands que la fermentation tombe avec plus de promptitude. Ces pelotons renfermeront nécessairement quelques parties de cet air extrèmement dilaté, dans lequel ils se forment, & le tout ensemble descendra vers la terre.

(*a*) *Voyez* ci-après l'explication du *phenom. 7. pag. suiv.*

Or je dis que ces pelotons ainsi composés, doivent se glacer en tombant indépendamment de la froideur de l'air qu'ils ont à traverser: car le ressort de l'air intérieur, de cet air raréfié qu'ils portent du sein même de l'*orage* où ils se sont formés, va toujours s'affoiblissant depuis qu'il n'est plus soutenu par la chaleur de la fermentation, & se réduit presque à rien; par conséquent il n'oppose presque point de résistance à l'action de l'air extérieur, qui les environnant de toutes parts dans leur trajet, presse leurs petites parties les unes contre les autres, & les tient ainsi dans un repos respectif, (*a*) que l'on peut comparer au repos d'une eau dormante. Donc ces parties de nitre, ces esprits frigorifiques, qui entrent dans la composition de ces petits grumeaux de matiere liquide, doivent y produire le même effet que celui qu'ils produisent dans l'eau dormante durant le froid de l'hiver, ou encore mieux le même effet que celui qu'ils produisent dans l'eau quand on fait de la glace artificielle. En un mot, forcés d'obéir à la pression de l'air extérieur, ils doivent s'arranger dans le liquide de la maniere la plus propre à réduire sa masse au plus petit volume qu'il est possible. Ils doivent donc boucher ses pores, ou si l'on veut, ficher leurs pointes dans ses petites parties, & par-là arrêter l'action de cette matiere extrèmement agitée, qui est la cause de leur liquidité.

Il faut pourtant convenir qu'il doit y avoir deux différences notables entre la glace ainsi formée, & la glace d'hiver; mais ces différences viennent à l'appui de mon hypothèse, bien loin de la combattre; car il suit des principes ci-dessus établis, que cette matiere qui se glace ainsi en tombant, doit se glacer en très-peu de tems, & plus promptement que l'eau ne se glace en plein air durant l'hiver le plus rude, puisqu'ici l'air intérieur ne fait point d'obstacle à l'affaissement des parties, au lieu que le ressort de l'air qui est dans l'eau en souleve les parties & les empêche de se rapprocher; tellement qu'elle ne se convertit en glace, qu'en écartant cet air & en le contraignant de s'assembler en petits grumeaux ou petites bulles, que l'on voit éparses çà & là dans l'intérieur de la glace; aussi ne doutai-je pas qu'on ne fît de la glace artificielle avec de l'eau purgée d'air plus facilement & plus promptement qu'avec de l'eau commune.

La seconde différence qu'il doit y avoir entre la glace & la grêle, c'est que la grêle doit être plus solide & plus compacte que la glace, puisqu'il y a beaucoup moins d'air dans l'une que dans l'autre. C'est pour la même raison que la glace qui se fait dans la machine pneumatique après qu'on en a pompé l'air grossier, est plus compacte & contient plus de matiere propre sous le même volume, que celle qui se fait en plein air.

Tonnerre, foudre, éclairs. Après avoir expliqué comment un léger mouvement de fermentation

(*a*) C'est ce repos des parties, les unes à l'égard des autres, qui est cause que l'eau douce dont on fait provision dans les vaisseaux destinés pour les voyages de long cours, se glace avec la même facilité que sur la terre ferme, malgré le mouvement de translation qui lui est commun avec le vaisseau.

excité dans un nuage peut être suivi d'un *orage* affreux accompagné de vent & de grêle, je pourrois me dispenser de prouver que le tonnerre, la foudre, & les éclairs peuvent dériver du même principe, ou plutôt je pourrois en donner cette preuve aussi simple que solide, que ce que la plûpart des physiciens ont dit de mieux sur ces trois phénomenes, s'adapte parfaitement au système proposé : car on conçoit aisément que la fermentation, cet agent universel, cette ame du monde, comme l'appelle un ancien philosophe, après avoir assemblé toutes ces parties de différens mixtes répandues dans l'atmosphère, peut beaucoup mieux que toute autre cause, produire dans ce mélange toutes ces combinaisons, altérations, secrétions, expansions, inflammations, &c. par lesquelles on explique le bruit du tonnerre, la lumiere de l'éclair, & la nature des exhalaisons qui forment la foudre.

Cependant, comme on ne peut guere défendre ce système sans renoncer à l'explication que M. Descartes nous a donné du bruit du tonnerre, que ce philosophe attribue, comme tout le monde sait, à la compression de l'air occasionnée par la chûte des nuages les uns sur les autres, (explication d'ailleurs surabondante, puisque cette compression peut très-bien s'expliquer par l'expansion de la matiere qui s'enflamme dans le corps de l'*orage*), je crois devoir lui en substituer une autre, que l'on trouvera peut-être aussi vraissemblable, & d'autant plus simple, qu'elle est tirée du fond même du systeme. Voici ce que c'est.

Lorsque la fermentation commence à faire quelque progrès, la matiere qui fermente doit se debarrasser des parties d'air les plus branchues & les plus rameuses, qui à cause de leur figure, sont les moins propres au mouvement. Ces parties écartées de tous côtes & en tous sens, se rencontreront, s'embarrasseront mutuellement, & formeront ainsi par intervalles les amas d'air grossier qui seront soutenus & pressés de tous côtés par la matiere environnante, *dont l'action tend toujours à repousser tout ce qui est incapable d'un mouvement pareil au sien.*

On voit même qu'à mesure que la fermentation fera de nouveaux progres, ces amas doivent grossir, se multiplier, se joindre les uns aux autres ; & tous ces différens mouvemens seront la principale cause de cette espece de bouillonnement ou de bruit sourd qu'on entend presque toujours dans le corps de l'*orage*.

Or il est évident que la chaleur de la fermentation qui va toujours croissant, dilatera cet air ainsi enfermé à un tel point, qu'à la fin il doit rompre les barrieres qui le contiennent, percer ou soulever cette masse de matiere qui fermente, & en s'échappant tout-au-travers exciter un bruit (*a*) proportionné à la résistance qu'il surmonte, & au degré de chaleur qui a bandé son ressort. C'est ainsi que nous voyons la chaleur du feu dilater & faire éclater l'air qui se trouve enfermé dans du bois sec & vermoulu.

Et voilà comment il peut arriver que le tonnerre se fasse entendre sans qu'il paroisse aucun éclair qui nous l'annonce. Cependant si cet air en s'echappant, ainsi qu'on vient de dire, rencontre quelques exhalaisons disposées à s'enflammer, il les enflammera infailliblement, & alors l'éclair sera le précurseur du tonnerre ; car la lumiere se répandant plus vite que le son, elle doit frapper l'œil avant que le son ne frappe l'oreille.

Mais parce qu'on pourroit trouver quelque difficulté à concevoir comment ces matieres inflammables peuvent se rassembler pour être ainsi allumées par cette explosion de l'air, j'aime mieux dire, & ceci est très-intelligible, *que les exhalaisons les moins propres* (*a*) *à la fermentation, étant ecartées de tous côtés par l'action de celles qui se trouvent capables d'une fermentation plus prompte & plus vive,* (*b*) *se joignent à quelques-uns de ces amas d'air grossier qui a été mis à l'écart tout comme elles, & que là s'échauffant & fermentant separément des vapeurs répandues dans le corps de l'orage, elles s'enflamment, soulevent la matiere environnante, & ouvrent ainsi une voie à cet air déja dilaté qu'elles dilatent encore davantage, lequel en s'échappant les entraîne avec lui, & les lance avec impétuosité hors du corps de l'orage.*

Ou si l'on veut, ce sera cet air dilaté par la chaleur de la fermentation, qui se trouvant assez fort sans le secours de cette inflammation, sera le premier à se faire jour, percera ou soulevera la matiere environnante, & en s'échappant enflammera ces exhalaisons, les emportera avec lui, & les lancera tout comme auparavant.

Il y a, comme l'on voit, cette différence d'un cas à l'autre, que dans le dernier c'est le tonnerre qui allume l'éclair, au lieu que dans le premier c'est l'éclair qui procure cette explosion de l'air dans laquelle consiste le tonnerre. Mais dans les deux cas l'effet doit être le même, & il est toujours vrai de dire que si les exhalaisons lancées hors du corps de l'*orage*, sont dirigées vers la terre, & qu'elles sont d'une telle nature, qu'elles ne se consument que dans un certain tems ou qu'elles ne puissent point s'allumer tout-à-la-fois, mais successivement & les unes après les autres ; elles pourront parvenir jusqu'à nous avant d'être entierement consumées ; & alors l'éclair se convertira en foudre, dont les effets quelque variés qu'ils soient, sont une suite du principe ci-dessus. Car on comprend que selon que ces amas d'exhalaisons seront composés de parties nitreuses, sulphureuses, bitumineuses, vitrioliques, métalliques, &c. selon que toutes ces parties seront plus ou moins atténuées, & en un mot, *selon la différente nature du tout qui résultera de la différente combinaison de leurs quantités & qualités respectives, la foudre doit produire des effets différens.*

Ainsi, par exemple, l'exhalaison abonde-t-elle en nitre, & ses parties sont-elles atténuées à un certain point ? Elle passera tout-au-travers d'un corps poreux sans l'endommager ; mais si elle rencontre un corps dur, alors resserrée dans ses pores, elle déployera toute son action sur ses parties solides, & les séparera les unes des autres. C'est ainsi que l'eau-forte qui ne dissout point le fer, dissout des métaux beaucoup plus durs & plus solides que le fer.

Au contraire l'exhalaison est-elle sur tout composée d'un soufre volatil sans nitre ou sans presque point de nitre ? Elle n'aura pas assez de force pour consumer ou pour dissoudre les corps un peu durs, mais elle consumera ou dissoudra ceux dont les parties résistent moins à leur séparation.

S'il est vrai que la foudre tombe quelquefois en forme de pierre ou de corps dur & solide, cela peut

(*a*) *Voyez* ci-après l'explication des différentes modifications du tonnerre, *phénom. 8. pag. suiv.*

(*a*) Les moins propres, *&c.* non pas à la fermentation en général, mais à celle qui se fait dans le corps de l'*orage*. Il n'y a qu'à se rappeller ce qu'on a dit au commencement de cet article, savoir, que les effets des différentes fermentations doivent varier selon la différente nature & la différente combinaison des principes qui les produisent. La fermentation qui se fait dans le corps de l'*orage*, peut donc être d'une telle nature que les matieres inflammables demeurent dans la masse, & alors il n'y aura ni foudre ni éclair, mais aussi elle peut être telle que ces mêmes matieres se sont mises à l'écart & rassemblées dans les cavités pleines d'air grossier, ainsi qu'on s'explique ici, & alors elles s'enflammeront avec d'autant plus de facilité qu'elles se trouveront séparées des vapeurs.

(*b*) Plus prompte & plus vive, *&c.* ou seulement différente de celle à laquelle les premieres seroient propres.

venir de ce que l'exhalaison s'éteint avant d'être entierement consumée (ce qui peut arriver de plusieurs façons que chacun peut aisément imaginer) ; car cela posé, les parties qui restent après l'extinction, doivent s'approcher les unes des autres, à mesure qu'elles se refroidissent à cause de la pression de l'air environnant, & du peu de résistance de l'air intérieur (*voyez* ce qu'on a dit sur la grêle), ou même parce que les petits intervalles qu'elles laissent entre elles sont remplis d'une matiere encore plus subtile que l'air le plus subtil, laquelle n'ayant plus cette action que lui donnoit le feu avant de s'éteindre, doit aisément céder à la pression de l'air extérieur. Or il n'en faut pas davantage, pour que des exhalaisons séparées des vapeurs, puissent former un corps dur & solide. C'est ainsi que le plomb rendu liquide par l'action du feu, se durcit en se refroidissant : encore pour rendre la comparaison plus juste, peut on supposer que la matiere qui reste & qui a été épargnée par le feu, est sur-tout composée des parties métalliques ?

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce détail des effets de la foudre, qui me meneroient trop loin ; & je passe à l'explication de quelques phénomenes que je crois nécessaires pour mieux développer le fond du systeme.

1°. Les *orages* se forment le plus souvent sur le soir, & sont ordinairement annoncés par un vent du levant, connu sous le nom du vent *dautan*.

Parce qu'alors le soleil couchant, donnant à l'air un mouvement vers l'orient, opposé à celui que lui imprime le vent du levant, les nuages s'assemblent & demeurent immobiles au point de concours de ces deux vents, en sorte que les fermens qu'ils portent avec eux, ou ceux qui ont été élevés jusques-là par la chaleur du jour, peuvent agir sur eux, sans que leur action soit traversée par aucun mouvement ni des nuages eux-mêmes, ni de l'air qui les soutient.

2°. Il arrive souvent que plusieurs *orages* se forment au même endroit dans un même jour, quelquefois même le lendemain & les jours suivans ; comme aussi qu'ils se jettent tous du même côté, & suivant exactement la même voie.

C'est une suite du dérangement que la descente du premier *orage* a laissé dans l'air ; car à mesure qu'il est descendu, il a été remplacé principalement par l'air qu'il avoit au-dessus de lui, lequel ne se trouvant plus soutenu, a dû le suivre & tomber avec lui. Or, dès que le calme commence à se rétablir, cet air ou d'autre encore qui est venu d'ailleurs, & a succédé au premier, n'ayant pas la densité requise pour se maintenir en cet endroit, doit insensiblement se remettre à sa place ; & par ce mouvement tirer à lui l'air environnant ensemble les nuages qui s'y trouvent, lesquels ainsi assemblés & immobiles pourront former un second *orage*, si la chaleur favorise l'action des fermens qu'ils portent avec eux, ou facilite l'élévation de ceux qui se trouvent répandus au-dessous.

Par la même raison tout l'espace que le premier *orage* a parcouru en descendant obliquement vers la terre, se trouve rempli d'un air qui n'étant pas à sa place, doit en sortir dès que le calme commence à favoriser son retour : donc les *orages* qui se forment au même endroit que le premier, trouvant moins de résistance de ce côté, doivent suivre la même voie.

En effet, dès que le second *orage* élevé par la fermentation arrive au point d'où le premier est parti, la matiere qui le compose doit se répandre dans la voie qu'il a suivie, à cause du peu de résistance qu'elle y trouve, ainsi qu'on vient de le dire ; & ce mouvement ne peut se faire, comme l'on voit, sans que la fermentation en souffre : donc, *cæteris paribus*, la fermentation s'affoiblira dans cette partie de l'*orage* plutôt que dans toute autre. Or, j'ai dit ailleurs que la position de la partie de l'*orage*, qui est la premiere à s'affoiblir, détermine le point de l'horison vers lequel le corps de l'*orage* doit être poussé.

3°. On voit quelquefois des *orages* se diviser en deux parties, dont l'une paroît demeurer immobile, tandis que l'autre s'écarte de la premiere.

Cela vient de ce que la fermentation s'affoiblit dans une partie de l'*orage*, tandis qu'elle fait du progrès dans la partie voisine : car, cela posé, celle-ci doit s'élever en même-tems que l'autre plongera obliquement en se séparant de la premiere ; & c'est une exception à ce qu'on a dit ailleurs, *pp. précédentes*, qu'une partie de l'*orage* qui descend doit entraîner la partie voisine : ce qui ne doit arriver, comme l'on voit, qu'autant que cette derniere est entraînée d'un côté avec plus de force qu'elle n'est élevée de l'autre par l'action de la fermentation.

4°. Les deux parties d'un *orage* qui se divise prennent quelquefois differentes routes, & vont fondre en même tems l'un d'un côté, & l'autre de l'autre.

Parce que la fermentation s'affoiblit considérablement & en même tems aux deux extrémités opposées de l'*orage* ; car dans ce cas, chacune des extrémités doit entraîner la partie voisine ; ce qui ne peut se faire sans que l'*orage* se divise en deux parties, dont l'une plongera d'un côté, & l'autre de l'autre. On voit même que l'égalité ou l'inégalité de ces deux parties doit dépendre de l'égalité ou de l'inégalité de cet affoiblissement qui survient de deux côtés en même tems.

5°. A mesure qu'un *orage* fond en s'avançant vers nous, il paroît s'étendre de tous côtés, & couvrir une plus grande partie de notre horison.

Premierement, parce que l'angle sous lequel nous le voyons, devient toujours plus grand, à mesure qu'il approche de notre zénith, & même à mesure qu'il descend vers la terre.

En second lieu, parce que la base de l'*orage* doit en effet s'étendre de tous côtés dès qu'il commence à fondre ; car la couche supérieure de la matiere qui le compose, se trouvant moins soutenue par l'action de la fermentation, doit se répandre vers les extrémités de la couche inférieure, & augmenter ainsi l'étendue de cette partie de sa surface qui est tournée vers nous.

Ce qui n'empêche pas que le volume de la matiere qui fermente ne diminue à mesure que la fermentation tombe, comme on l'a dit ailleurs ; car il suffit pour cela que la solidité du corps de l'*orage*, ou le produit de sa base par sa hauteur, perde plus par la diminution de la hauteur ou profondeur, qu'elle ne gagne par l'agrandissement de la base.

6°. Il arrive souvent qu'un *orage* qui a été poussé pendant quelque tems vers un certain point de l'horison, change tout-à-coup de direction, & se jette d'un autre côté.

Cela doit arriver en premier lieu, lorsque la fermentation qui n'a encore diminué que très-peu dans une partie latérale de l'*orage*, vient à cesser tout-à-coup, ou à diminuer sensiblement dans cette même partie ; car par la même raison que le corps de l'*orage* s'est jetté sur sa partie antérieure lorsque la fermentation s'est affoiblie en cet endroit, il doit maintenant se jetter sur sa partie latérale, & changer ainsi la direction de son mouvement progressif, & celle de l'air qui le suit & le pousse devant lui.

La même chose doit arriver en second lieu, lorsque quelque obstacle considérable, par exemple, une montagne, se trouve dans le plan perpendiculaire de sa ligne de route ; car l'air pressé par la descente de l'*orage* contre la partie antérieure de la mon-

tagne qu'il ne peut pénétrer, doit se retourner contre l'*orage* même, l'empêcher d'avancer, & l'obliger de couler du côté où la ligne de route fait le plus grand angle avec la montagne.

7°. Tous les *orages* ne donnent pas de la grêle.

Parce que pour la formation de la grêle deux conditions sont requises : il faut premierement que les parties qui se détachent d'un *orage* lorsqu'il fond, soient mêlées d'une quantité suffisante de nitre, ou autres parties de matieres propres à produire le même effet que le nitre : il faut en second lieu que l'air enfermé dans les petits intervalles que ces parties laissent entr'elles en s'assemblant avant de tomber, ait été dilaté à un certain point par la chaleur de la fermentation. Tout ceci a été expliqué ailleurs.

Or, la premiere de ces conditions manque toutes les fois que les alkalis dominent dans le mélange de la matiere qui fermente, parce qu'ils usent & dénaturent les acides, & par conséquent le nitre qui est un véritable acide. Cette premiere condition manque aussi lorsque la fermentation est d'une telle nature, que le nitre, ou la plus grande partie du nitre est mise à l'écart, & jetté dans quelques-unes de ces cavités pleines d'air grossier, où il est consumé par le feu qui s'y allume, ou lancé hors du corps de l'*orage* par l'explosion de l'air qui fait le tonnerre : aussi remarque-t-on que les *orages* donnent d'autant moins de grêle, que les éclairs sont plus fréquens, & les éclats du tonnerre plus répétés & plus considérables, *&c.*

La seconde condition manque lorsque les fermens sont foibles & que la fermentation est douce & lente, ou bien encore lorsqu'il survient quelque cause étrangere qui rompt l'équilibre de l'air environnant, trouble la fermentation, & l'empêche de faire un certain progrès, comme seroit un coup de vent, ou quelque mouvement excité dans l'air de quelqu'autre maniere, *&c.*

8°. Le bruit du tonnerre varie & reçoit différentes modifications.

Parce que l'air comprimé qui le produit en rompant les barrieres qui le contiennent, s'élance de différentes façons hors du corps de l'*orage*.

S'il souleve avec force la matiere environnante, & qu'il s'échappe presque tout à-la-fois, le bruit ne différera guere de celui d'un coup de canon : cela doit arriver lorsque son ressort déja bandé à un certain point par la chaleur de la fermentation, vient tout-à-coup à recevoir de nouvelles forces par l'inflammation subite des exhalaisons contenues dans la cavité d'où il sort ; & alors on doit sur-tout craindre la foudre, parce qu'elle est d'autant plus à craindre, que l'explosion de l'air qui la mene vers nous, se fait avec plus de force.

Si l'air se fait des voies obliques à-travers le corps de l'*orage*, & qu'il s'échappe par petits filets, le bruit sera aigu, & durera un certain tems.

S'il s'élance irrégulierement & comme par secousses, l'organe de l'ouie sera aussi ébranlé par secousses, & on entendra une espece de brouissement ou de pétillement qui doit varier, comme l'on voit, selon l'ordre & la succession des vibrations plus ou moins fortes, plus ou moins fréquentes, plus ou moins distinctes, *&c.*

Enfin si l'air enfermé dans une cavité voisine de celle qui s'avance, se trouvant moins soutenue de ce côté, vient à percer la cloison qui les sépare, il s'échappera lui-même à la suite de celui qui a déja commencé à se faire une voie, & augmentera le bruit excité par l'explosion commencée sans son secours : c'est ainsi qu'un éclat qui va en diminuant, & qui semble prêt à cesser, prend tout à-coup de nouvelles forces, & se fait entendre beaucoup plus qu'auparavant.

Il peut même arriver que l'évacuation de cette seconde cavité donne lieu à l'évacuation d'une troisieme, comme la premiere a donné lieu à la seconde ; ce qui doit faire un tonnerre continuel qui se fera entendre à coups redoublés.

J'aurois bien d'autres phénomenes à expliquer, si je voulois épuiser la matiere ; mais je crois en avoir assez dit pour donner une idée du systême que je propose. Je remarquerai seulement ici que le principe d'où je suis parti, est évident & incontestable ; savoir, que la fermentation est l'unique cause des *orages* & des phénomenes qui les accompagnent : aussi n'ai-je pas cru devoir me mettre en peine de le prouver. Le tonnerre, les éclairs, la foudre, le vent, ce bouillonnement que l'on observe dans un *orage* qui se forme, voilà mes preuves, il n'en faut pas d'autres pour quiconque a vu des fermentations. La grêle même n'est-elle pas une espece de crystallisation, effet ordinaire des fermentations ?

Ainsi, j'ose le dire, quelque versés que soient dans la Physique ceux qui travailleront jamais sur ces matieres, ils s'égareront s'ils perdent ce principe de vue : qu'on réforme, qu'on abatte même, si l'on veut, l'édifice que je viens d'élever, je n'en suis point jaloux ; mais qu'on ne cherche pas à bâtir sur un autre fondement.

Je voudrois que quelque physicien habile, quelqu'un de ces hommes privilégiés que la nature se plaît à initier dans ses mysteres ; par exemple, un... un... commençassent par se bien convaincre de cette vérité, & qu'ils prissent ensuite la résolution de faire un systême, je suis assuré que la théorie qu'ils nous donneroient vaudroit infiniment mieux que tout ce qu'on a fait jusqu'ici sur cette matiere. Que sçait-on même si le progrès de la théorie seroit l'unique fruit de leur travail ? Ne pourroit-il pas arriver qu'ils fissent quelque découverte heureuse, & qu'ils trouvassent quelque moyen de nous délivrer d'un des plus funestes fléaux dont la colere divine puisse nous affliger ? On a bien fait d'autres découvertes auxquelles il semble qu'on auroit dû s'attendre encore moins qu'à celle-là.

Mais comme c'est à l'expérience bien plus qu'aux systêmes & aux raisonnemens, que nous sommes redevables de toutes celles qui se sont faites jusqu'ici, c'est sur-tout de l'expérience que nous devons attendre celles qui se feront à l'avenir ; il semble donc que dans un pays dévasté tous les ans par la grêle, les raisons les moins spécieuses devroient suffire pour nous engager à tourner toute notre attention de ce côté-là. Menacés d'être réduits à la derniere indigence, & presque forcés à faire un abandon de nos biens, que ne devons-nous pas faire pour tâcher d'éviter ce malheur ?

Nous avons oui dire plus d'une fois à nos militaires, que le bruit du canon dissipe les *orages*, & qu'on ne voit jamais de grêle dans les villes assiégées. Je n'oserois assurer qu'on puisse compter sur cette observation ; il semble pourtant que l'accord de tant de gens dignes de foi, qui prétendent l'avoir faite, doit être de quelque considération.

Lorsque j'examine la chose en physicien, & relativement aux principes ci-dessus, cet effet du canon ne me paroît pas hors de toute vraissemblance. Après tout que risqueroit-on à faire un essai ? quelque quintal de poudre, les frais du transport de quelques pieces de canon qui ne vaudroient pas moins après avoir été employées à cet usage. (*a*)

Peut-être qu'au moyen de cette espece de mou-

(*a*) Vingt ou trente pieces de canon, peut-être un plus petit nombre pourroit suffire pour faire cette expérience, en les plaçant trois à trois ou quatre à quatre, de distance en distance, comme seroit à une lieue ou à une lieue & demie les unes des autres.

vement d'ondulation qu'on exciteroit dans l'air par l'explosion de plusieurs canons tirés les uns après les autres, on pourroit ébranler, diviser, dissiper le nuage qui commence à fermenter.

Peut-être qu'on écarteroit les nuages voisins & qu'on disperseroit toutes ces parties de différens mixtes répandues dans l'air; en sorte qu'on empêcheroit l'effet de cette vertu attractive qui assemble tout au même endroit : car ce n'est qu'à la faveur du calme extraordinaire qui regne dans l'air, que peut se former & continuer cette espece de chaîne que font ces différens corpuscules en se levant vers l'*orage* les uns à la suite des autres. Or le bruit du canon en troublant ce calme, ne doit-il pas rompre cette chaîne, & faire cesser la fermentation en lui dérobant des fermens qui sans doute servent à l'entretenir?

Peut-être enfin qu'on romproit cet équilibre qui regne dans toutes les parties de l'air environnant, comprimé par l'expansion de la matiere qui fermente, lequel favorise l'action des fermens que l'*orage* renferme dans son sein en le tenant immobile, & en empêchant un mouvement de translation qui ne pourroit que traverser leur action.

Sur quoi j'observe que le canon pourroit produire ce dernier effet de deux façons :

Premierement, en augmentant la force de cette partie de l'air environnant, vers laquelle son action seroit dirigée; secondement, en troublant la fermentation dans cette partie de l'*orage* qu'il ébranleroit le plus par ses secousses : car en supposant la fermentation arrêtée, ou considérablement diminuée dans une partie de l'*orage*, le corps de l'*orage* doit se jetter de ce côté, comme je l'ai observé ailleurs, & l'air environnant se déployant en même-tems du même côté, doit emporter l'*orage* & le dissiper, ou le faire fondre avant que la fermentation ait fait un progrès suffisant pour procurer cette coagulation qui fait la grêle. Il y a lieu de croire que c'est ce qui arrive lorsqu'un *orage* vient à fondre bientôt après qu'il a commencé à se former : aussi dans ce cas n'y a-t-il point de grêle.

Je ne porte pas plus loin mes conjectures, & je finis cet article en conjurant les physiciens de vouloir bien examiner s'il n'y auroit pas des bonnes raisons pour engager les malheureux habitans des pays sujets à la grêle, à faire l'expérience du canon pour tâcher de se délivrer de ce fléau.

Peut-être des raisons de douter devroient-elles suffire pour presser l'exécution de ce projet. En effet, pour le conduire avec prudence, on doit balancer le danger qu'il y a de faire une dépense inutile par le degré d'utilité que cette même dépense peut procurer, si l'expérience réussit. Or, l'utilité seroit (*a*) grande sans doute; donc il semble que l'incertitude du succès ne devroit pas empêcher qu'on la fît.

Au reste, pour éviter l'embarras qu'il y auroit à faire transporter du canon, & la difficulté qu'on pourroit trouver à obtenir la permission de déplacer celui de nos villes de guerre, ne pourroit-on pas faire usage des *boîtes-à-feu* propres à produire le même effet dans l'air? Et si cela se peut, comme je n'en doute pas, quelle forme faudroit-il leur donner pour que l'inflammation de la poudre qu'on y enfermeroit, excitât dans l'air la plus forte commotion qu'il seroit possible? C'est ce que je voudrois qu'on examinât.

(*a*) Il n'y a pas d'année où la grêle ne ravage la moitié, quelquefois les trois quarts des diocèses de Rieux, Comminges, Couserans, Auch & Lombez, sans compter que les endroits épargnés rendent beaucoup moins, parce que le propriétaire découragé néglige la culture de son champ, & souvent le laisse en friche n'ayant pas de quoi semer; il y a même certains quartiers dans ces derniers diocèses qui sont grêlés régulierement toutes les années, souvent deux, trois, jusqu'à quatre fois dans la même année; ce fait est certain, & l'auteur ne le sait que trop.

Ne pourroit-on pas encore faire des *boîtes-à-vent*, dans lesquelles on comprimeroit l'air à un tel point, qu'en le laissant échapper tout-à-la-fois, il se débanderoit avec force sur l'air extérieur, dans lequel il exciteroit un ébranlement à peu-près pareil à celui qu'excite la poudre quand elle prend feu dans le canon? Autre question à examiner.

ORAGE, s. m. (*Poésie.*) grosse pluie, ordinairement de peu de durée, mais accompagnée d'un vent impétueux, & quelquefois de grêle, d'éclairs, & de tonnerre. Le lecteur sera peut-être bien-aise de se délasser à lire ici la description que fait M. Thompson d'un *orage* d'automne dans les îles britanniques : c'est un tableau plein de poésie & de sentimens d'humanité.

« Le sud brûlant s'arme d'un souffle puissant qui » détruit les travaux de l'année. A peine voit-on » d'abord la pointe des arbres trembler, un murmure tranquille se glisse au long des moissons qui » s'inclinent doucement; mais la tempête croît, s'éleve; l'atmosphere s'ébranle & se remplit d'une » humidité pénétrante, invisible, & immense, qui » se précipite avec impétuosité sur la terre. Les » forêts agitées jettent au loin des nuées de feuilles » bruyantes. Les montagnes voisines battues de l'*orage*, poussent la tempête brisée, & la renvoient » en torrens dans le vallon. La plaine fertile flotte en » ondes, découverte & exposée à la plus grande » fureur du vent. La mer de la moisson ne peut éviter le coup qui la menace, quoiqu'elle plie à l'*orage*, elle est arrachée & enlevée dans l'air, ou » réduite en chaume inutile par l'ébranlement qui la » détruit.

» Quelquefois l'horison noircit, fond & descend » en fleuve précipité, tandis que la tempête semble » se reproduire. L'obscurité s'augmente, le déluge » s'accroît, les champs noyés de toutes parts, perdent leurs fruits couchés sous l'inondation. Tout-à-coup des ruisseaux sans nombre se précipitent » tumultueusement, rougis, jaunis ou blanchis, par » la terre des collines qu'ils entraînent; la riviere » s'enfle & quitte ses bords. Les brebis, la moisson, les cabanes roulent ensemble emportées par » la cruelle vague. Tout ce que les vents ont épargné, céde à ce dernier effort, qui ruine en un instant les plus hautes esperances, & dissipe les trésors mérités, fruits de l'année laborieuse.

» Le laboureur sans secours fuit sur les hauteurs, » considere le malheureux naufrage de tout son bien, » ses troupeaux noyés, & tous ses travaux dispersés. » Les besoins de l'hiver s'offrent en ce cruel moment » à la pensée tremblante : il frémit, il croit entendre les cris de ses chers enfans affamés.

» Vous maîtres accourez, consolez-le, séchez ses » larmes, & ne soyez alors occupés que de soutenir » la main rude & laborieuse, qui vous procurera » l'aisance dans laquelle vous vivez : donnez du » moins des vêtemens grossiers à ceux dont le travail a fourni la chaleur & la parure de vos habits : » veillez encore au soin de cette pauvre table, » qui a couvert la vôtre de luxe & d'abondance : » soyez compatissans enfin, & gardez-vous d'exiger » ce que les vents orageux & les affreuses pluies » viennent de moissonner sans retour. (*D. J.*)

ORAGEUX, adj. (*Gram.*) qui menace d'orage, qui y est sujet. On dit un tems *orageux*, dans le premier sens; & une mer *orageuse*, dans le second.

ORAIRE, s. m. *orarium*, *terme de Liturgie;* c'est le nom qu'on a autrefois donné à cette partie des vêtemens sacrés des prêtres & des diacres, que nous appellons aujourd'hui *étole :* on mettoit l'*oraire* sur la tunique ou dalmatique; mais les Bollandistes remarquent que ce *mot* n'a pas toujours la même signification; qu'il se prend quelquefois pour rochet ou

petit habillement de toile que portent les évêques, & quelquefois pour un linge qui sert à essuyer la bouche. Le quatrieme concile de Tolede, *canon 40*, ordonne que les diacres ne porteront qu'un *orarium* ou étole, & qu'il sera blanc & sans or. Cependant tout cela a changé ; car l'*orarium*, qui n'étoit autrefois que de linge, n'est plus, depuis long-tems, que d'une belle étoffe. Ce *mot* vient-il du latin *ora*, le bord de l'habit, ou de *os*, *oris*, la bouche, ou de quelqu'autre origine ? c'est ce qu'on ignore, & ce qu'il importe fort peu de savoir. (*D. J.*)

ORAISON, s. f. DISCOURS, s. m. (*Synonym.*) ces deux mots en grammaire signifient également l'*énonciation de la pensée par la parole* ; c'est en quoi ils sont synonymes.

Dans le *discours* on envisage surtout l'analogie & la ressemblance de l'énonciation avec la pensée énoncée.

Dans l'*oraison*, l'on fait plus attention à la matiere physique de l'énonciation, & aux signes vocaux qui y sont employés. Ainsi, lorsque l'on dit en grec *ἀθάνατος ἐστὶ ὁ θεός*, en latin *æternus est Deus*, en françois, *Dieu est éternel*, en italien, *eterno è Iddio*, en allemand, *Gott ist ewig* ; c'est toujours le même *discours*, parce que c'est toujours la même pensée énoncée par la parole, & rendue avec la même fidélité ; mais l'*oraison* est différente dans chaque énonciation, parce que la même pensée n'est pas rendue partout par les mêmes signes vocaux. *Legi tuas litteras*, *tuas legi litteras*, *litteras tuas legi*, c'est encore en latin le même *discours*, parce que c'est l'énonciation fidele de la même pensée ; mais quoique les mêmes signes vocaux soient employés dans les trois phrases, l'*oraison* n'est pourtant pas tout-à fait la même, parce que l'ensemble physique de l'énonciation varie de l'une à l'autre.

Le *discours* est donc plus intellectuel ; ses parties sont les mêmes que celles de la pensée, le sujet, l'attribut, & les divers complémens nécessaires aux vues de l'énonciation. *Voyez* SUJET, ATTRIBUT, RÉGIME, *&c.* il est du ressort de la Logique.

L'*oraison* est plus matérielle; ses parties sont les différentes especes de mots, l'interjection, le nom, le pronom, l'adjectif, le verbe, la préposition, l'adverbe, & la conjonction, que l'on nomme aussi *les parties d'oraison*. *Voyez* MOT. Elle suit les lois de la Grammaire.

Le *style* caractérise le *discours*, & le rend précis ou diffus, élevé ou rampant, facile ou embarrassé, vif ou froid, *&c.* La *diction* caractérise l'*oraison*, & fait qu'elle est correcte ou incorrecte, claire ou obscure. *Voyez* ÉLOCUTION, *au commencement*.

L'étymologie peut servir à confirmer la distinction que l'on vient d'établir entre *discours* & *oraison*. Le mot *discours*, en latin *discursus*, vient du verbe *discurere*, courir de place en place, ou d'idée en idée ; parce que l'analyse de la pensée, qui est l'objet du *discours*, montre, l'une après l'autre, les idées partielles, & passe en quelque maniere de l'une à l'autre. Le mot *oraison* est tiré immédiatement du latin *oratio*, formé d'*oratum*, supin d'*orare* ; & *orare* a une premiere origine dans le génitif *oris*, du nom *os*, bouche, qui est le nom de l'instrument organique du matériel de la parole : *orare*, faire usage de la bouche pour énoncer sa pensée ; *oratio*, la matiere physique de l'énonciation.

J'ajouterai ici ce qu'a écrit M. l'abbé Girard sur la différence des trois mots *harangue*, *discours*, *oraison* : quoiqu'il prenne ces mots relativement à l'éloquence, on verra néanmoins qu'il met entre les deux derniers une distinction de même nature que celle que j'y ai mise moi-même.

» La *harangue*, dit-il, (*Synon. fr.*) en veut proprement au cœur ; elle a pour but de persuader & » d'émouvoir ; sa beauté consiste à être vive, forte, & touchante. Le *discours* s'adresse directement à l'esprit ; il se propose d'expliquer & d'instruire ; sa beauté est d'être clair, juste & élégant. » L'*oraison* travaille à prévenir l'imagination ; son plan roule ordinairement sur la louange ou sur la critique ; sa beauté consiste à être noble, délicate & brillante.

» Le capitaine fait à ses soldats une *harangue*, pour les animer au combat. L'académicien prononce un *discours*, pour développer ou pour soutenir un systeme. L'orateur prononce une *oraison* funebre, pour donner à l'assemblée une grande idée de son héros.

» La longueur de la *harangue* rallentit quelquefois le feu de l'action. Les fleurs du *discours* en diminuent souvent les graces. La recherche du merveilleux dans l'*oraison* fait perdre l'avantage du vrai. »

Ainsi, il en est du *discours* & de l'*oraison* dans le langage des Rhéteurs, comme dans celui des Grammairiens : de part & d'autre le *discours* est pour l'esprit, parce qu'il en représente les pensées ; l'*oraison* est pour l'imagination, parce qu'elle représente d'une maniere matérielle & sensible. (*B. E R. M.*)

ORAISON DOMINICALE, (*Critique sacrée.*) c'est-à-dire, priere de Notre Seigneur, ou le modele d'*oraison* que Notre Seigneur daigna donner à ses disciples qui l'en sollicitoient, *Luc. II. 2. Matt. 6. 9.* Notre pere qui êtes dans le ciel ; *appellatio pietatis & potestatis*, dit fort bien Tertulien : *Que ton nom soit sanctifié : Que ton regne vienne : Que ta volonté soit faite, &c.* Autant d'expressions graduées, qui signifient que Dieu soit reconnu pour le seul vrai Dieu ; & qu'il soit honoré en cette qualité par toute la terre, d'un culte pur & conforme à ses perfections. *Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien* ; ce qui nous est nécessaire pour chaque jour, ou ce qui convient à chaque jour. *Pardonnez-nous nos offenses, comme nous les pardonnons* : Jesus-Christ recommande par ce *comme*, le pardon des injures. C'est ainsi qu'il est dit dans l'ecclésiastiq. 28. 2. » Pardonnez à votre ennemi l'injure qu'il vous a faite, & vos péchés vous seront remis, quand vous en demanderez le pardon. » *Ne nous induisez point en tentation.* Ne nous exposez point à des épreuves trop rigoureuses, où nous pourrions succomber, *mais délivrez-nous du mal*, *ἀπὸ τοῦ πονηροῦ*, mais soutenez-nous contre les intentions que nous pourrions avoir de nuire aux autres hommes ; *πονηρία* est une passion maligne, qui tend à faire du tort aux autres. *Κακία* est le vice opposé à la vertu, qui doit régler nos actions par rapport à nous-mêmes. On a quelques bonnes paraphrases de cette excellente priere ; mais la plupart des théologiens l'ont noyée d'explications diffuses & trop recherchées. Quant à la doxologie ; *car c'est à toi qu'appartiennent le regne, la puissance & la gloire aux siecles des siecles* ; elle a été prise vraissemblablement des constitutions apostoliques, *lib. III. 18.* où elle se trouve, & de quelques anciennes liturgies, d'où elle a passé dans le texte. Il est vrai du moins qu'elle manque dans quelques exemplaires grecs, comme dans la vulgate. (*D. J.*)

ORAISON, (*Rhétor. & Eloq.*) le mot *oraison* est d'une signification fort étendue, si l'on en considere seulement l'étymologie ; il désigne toute pensée exprimée par le discours, *ore ratio expressa.* C'est dans ce sens qu'il est employé par les Grammairiens. Ici il désigne un discours préparé avec art, pour opérer la persuasion.

Il faut observer qu'il y a une grande différence entre le talent de l'*oraison* & l'art qui aide à le former. Le talent s'appelle *éloquence*, l'art, *rhétorique* : l'un

produit, l'autre juge : l'un fait l'*orateur*, l'autre ce qu'on nomme le *rhéteur*.

Toutes ces questions, dans lesquelles la persuasion peut avoir lieu, sont du ressort de l'éloquence. On les réduit ordinairement à trois genres, dont le premier est le genre démonstratif; le second, le genre délibératif; le troisieme, le genre judiciaire. Le premier a pour objet sur-tout le présent; le second, l'avenir; le troisieme, le passé. Dans le démonstratif, on blâme, on loue. Dans le délibératif, on engage à agir, ou à ne pas agir. Dans le judiciaire, on accuse, on defend.

Le genre démonstratif renferme donc les panégyriques, les *oraisons* funebres, les discours académiques, les complimens faits aux rois & aux princes, *&c.* Il s'agit dans ces occasions de recueillir tout ce qui peut faire honneur & plaire à la personne qu'on loue.

Dans le genre démonstratif, on préconise la vertu; on la conseille dans le genre délibératif, & on montre les raisons pour lesquelles on doit l'embrasser. Il ne s'agit pas dans le genre délibératif d'étaler des graces, de chatouiller l'oreille, de flatter l'imagination; c'est une éloquence de service, qui rejette tout ce qui a plus d'éclat que de solidité. Qu'on entende Démosthene, lorsqu'il donne son avis au peuple d'Athènes, délibérant s'il déclarera la guerre à Philippe : cet orateur est riche, il est pompeux; mais il ne l'est que par la force de son bon sens.

Dans le genre judiciaire, l'orateur fixe l'état de la question; il a pour objet ou le fait, ou le droit, ou le nom; car, dans ce genre, il s'agit toujours d'un tort ou réel, ou prétendu réel.

Mais ces trois genres ne sont pas tellement séparés les uns des autres, qu'ils ne se réunissent jamais. Le contraire arrive dans presque toutes les *oraisons*. Que sont la plûpart des éloges & des panégyriques, sinon des exhortations à la vertu? On loue les saints & les héros pour échauffer notre cœur, & ranimer notre foiblesse. On délibere sur le choix d'un général : l'éloge de Pompée déterminera les suffrages en sa faveur. On prouve qu'il faut mettre Archias au nombre des citoyens romains, pourquoi? Parce qu'il a un génie qui fera honneur à l'empire. Il faut déclarer la guerre à Philipe, pourquoi encore? Parce que c'est un voisin dangereux, dont les forces, si on ne les arrête, deviendront funestes à la liberté commune des Grecs. Il n'y a pas jusqu'au genre judiciaire, qui ne rentre en quelque sorte dans le délibératif, puisque les juges sont entre la négative & l'affirmative, & que les plaidoyers des Avocats ne sont que pour fixer leur incertitude, & les attacher au parti le plus juste. En un mot, l'honnêteté, l'utilité, l'équité, qui sont les trois objets de ces trois genres, rentrent dans le même point, puisque tout ce qui est vraiment utile est juste & honnête; & réciproquement; ce n'est pas sans raison que quelques rhéteurs modernes ont pris la liberté de regarder comme peu fondée cette division célebre dans la Rhétorique des anciens. (*D. J.*)

ORAISON FUNEBRE, (*Art orat. des anciens.*) discours oratoire en l'honneur d'un mort. Ces sortes de discours semblent n'avoir commencé en Grece qu'après la bataille de Marathon, qui précéda de seize ans la mort de Brutus. Dans Homere on célebre des jeux aux obseques de Patrocle, comme Hercule avoit fait auparavant aux funérailles de Pélops; mais nul orateur ne prononce son éloge funebre.

Les Poëtes tragiques d'Athènes supposoient, il est vrai, que Thésée avoit fait un discours aux funérailles des enfans d'Œdipe; mais c'est une pure flatterie pour la ville d'Athènes. Enfin, quoique le rhéteur Anaximènes attribue à Solon l'invention des *oraisons funebres*, il n'en apporte aucune preuve. Thucydide est le premier qui nous parle des *oraisons funebres* des Grecs. Il raconte dans son second livre que les Athéniens firent des obsèques publiques à ceux qui avoient été tués au commencement de la guerre du Péloponnèse. Il détaille ensuite cette solemnité, & dit qu'après que les ossemens furent couverts de terre, le personnage le plus illustre de la ville tant en éloquence qu'en dignité, passa du sépulcre sur la tribune, & fit l'*oraison funebre* des citoyens qui étoient morts à la guerre de Samos. Le personnage illustre qui fit cet éloge est Péricles si célebre par ses talens dans les trois genres d'éloquence, le délibératif, le judiciaire, & le démonstratif.

Dans ce dernier genre, l'orateur pouvoit sans crainte étaler toutes les fleurs & toutes les richesses de la poësie. Il s'agissoit de louer les Athéniens en général sur les qualités qui les distinguoient des autres peuples de la Grece; de célébrer la vertu & le courage de ceux qui étoient morts pour le service de la patrie; d'élever leurs exploits au-dessus de ce que leurs ancêtres avoient fait de plus glorieux; de les proposer pour exemple aux vivans; d'inviter leurs enfans & leurs freres à se rendre dignes d'eux, & de mettre en usage pour la consolation des peres & des meres, les raisons les plus capables de diminuer le sentiment de leurs pertes. Platon, qui nous présente l'image d'un discours parfait dans le genre dont il s'agit, l'avoit vraissemblablement formé sur l'éloge funebre que Péricles prononça dans cette occasion.

Il plut tellement, qu'on choisit dans la suite les plus habiles orateurs pour ces sortes d'*oraisons*; on leur accordoit tout le tems de préparer leurs discours, & ils n'oublioient rien pour répondre à ce qu'on attendoit de leurs talens. Le beau choix des expressions, la variété des tours & des figures, la brillante harmonie des phrases faisoient sur l'ame des auditeurs une impression de joie & de surprise, qui tenoit de l'enchantement. Chaque citoyen s'appliquoit en particulier les louanges qu'on donnoit à tous le corps des citoyens; & se croyant tout-à-coup transformé en un autre homme, il se paroissoit à lui-même plus grand, plus respectable, & jouissoit du plaisir flatteur de s'imaginer que les étrangers qui assistoient à la cérémonie, avoient pour lui les mêmes sentimens de respect & d'admiration. L'impression duroit quelques jours, & il ne se détachoit qu'avec peine de cette aimable illusion, qui l'avoit comme transporté en quelque sorte dans les îles fortunées. Telle étoit, selon Socrate, l'habileté des orateurs chargés de ces eloges funebres. C'est ainsi qu'à la faveur de l'éloquence leurs discours pénétroient jusqu'au fond de l'ame, & y causoient ces admirables transports.

Le premier qui haranga à Rome aux funérailles des citoyens, fut Valerius Publicola. Polybe raconte qu'après la mort de Junius Brutus son collegue, qui avoit été tué le jour précédent à la bataille contre les Etrusques, il fit apporter son corps dans la place publique, & monta sur la tribune, où il exposa les belles actions de sa vie. Le peuple touché, attendri, comprit alors de quelle utilité il peut être à la république de récompenser le mérite, en le peignant avec tous les traits de l'éloquence. Il ordonna sur le champ, que le même usage seroit perpétuellement observé à la mort des grands hommes qui auroient rendu des services importans à l'état.

Cette ordonnance fut exécutée, & Quintus Fabius Maximus fit l'*oraison funebre* de Scipion. Souvent les enfans s'acquittoient de ce devoir, ou bien le sénat choisissoit un orateur pour composer l'éloge du mort. Auguste à l'âge de douze ans récita publiquement l'éloge de son ayeul, & prononça celui de

de Germanicus son neveu, étant empereur. Tibere suivit le même exemple pour son fils, & Néron à l'égard de l'empereur Claude son prédécesseur.

Sur la fin de la république, l'usage s'établit chez les Romains de faire l'*oraison funebre* des femmes illustres qui mouroient dans un âge un peu avancé. La premiere dame romaine qui reçut cet honneur fut Popilla, dont Crassus son fils prononça l'*oraison funebre*. César étant questeur fut le premier qui fit celle de sa premiere femme morte jeune. Cicéron écrivit aussi l'éloge de Porcia, sœur de Caton, mais il ne le prononça pas.

Il résulte de ce détail que l'invention des *oraisons funebres* paroît appartenir aux Romains; ils ont du moins cet avantage d'en avoir étendu la gloire avec plus de justice & d'équité que les Grecs. Dans Athènes on ne louoit qu'une sorte de mérite, la valeur militaire; à Rome toutes sortes de vertus étoient honorées dans cet éloge public; les politiques comme les guerriers, les hommes comme les femmes, avoient droit d'y prétendre; & les empereurs eux-mêmes ne dédaignerent point de monter sur la tribune, pour y prononcer des *oraisons funebres*.

Après cela, qui ne croiroit que cette partie de l'art oratoire n'ait été poussée à Rome jusqu'à sa perfection? cependant il y a toute apparence qu'elle y fut très-négligée; les Rhéteurs latins n'ont laissé aucun traité sur cette matiere, ou n'en ont écrit que très-superficiellement. Cicéron en parle comme à regret, parce que, dit-il, les *oraisons funebres* ne sont point partie de l'éloquence: *Nostræ laudationes scribuntur ad funebrem concionem, quæ ad orationis laudem minimè accommodata est.* Les Grecs au contraire aimoient passionnément à s'exercer en ce genre; leurs savans écrivoient continuellement les *oraisons funebres* de Thémistocle, d'Aristide, d'Agésilas, d'Epaminondas, de Philippe, d'Alexandre, & d'autres grands hommes. Epris de la gloire du bel esprit, ils laissoient au vulgaire les affaires & les procès; au lieu que les Romains, toujours attachés aux anciennes mœurs, ignoroient ou méprisoient ces sortes d'écrits d'appareil. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ORAISON FUNEBRE, (*Hist. de l'Eloq. en France.*) discours prononcé ou imprimé à l'honneur funebre d'un prince, d'une princesse, ou d'une personne éminente par la naissance, le rang ou la dignité dont elle jouissoit pendant sa vie.

On croit que le fameux Bertrand du Guesclin, mort en 1380, & enterré à S. Denis à côté de nos rois, est le premier dont on ait fait l'*oraison funebre* dans ce royaume; mais cette *oraison* n'a point passé jusqu'à nous; ce n'est proprement qu'à la renaissance des lettres qu'on commença d'appliquer l'art oratoire à la louange des morts, illustres par leur naissance ou par leurs actions. Muret prononça à Rome en latin l'*oraison funebre* de Charles IX. Enfin, sous le siecle de Louis XIV. on vit les François exceller en ce genre dans leur propre langue; & M. Bossuet remporta la palme sur tous ses concurrens. C'est dans ces sortes de discours que doit se déployer l'art de la parole; les actions éclatantes ne doivent s'y trouver louées, que quand elles ont des motifs vertueux; & la gravité de l'évangile n'y doit rien perdre de ses privileges. Toutes ces conditions se trouvent remplies dans les *oraisons* de l'évêque de Meaux.

Il s'appliqua de bonne heure, dit M. de Voltaire, à ce genre d'éloquence qui demande de l'imagination, & une grandeur majestueuse qui tient un peu à la poésie, dont il faut toujours emprunter quelque chose, quoiqu'avec discrétion, quand on tend au sublime. L'*oraison funebre* de la reine-mere qu'il prononça en 1667, lui valut l'évêché de Condom; mais ce discours n'étoit pas encore digne de lui, & il ne fut pas imprimé. L'éloge funebre de la reine d'Angleterre, veuve de Charles I. qu'il fit en 1669, parut presque en tout un chef-d'œuvre. Les sujets de ces pieces d'éloquence sont heureux, à proportion des malheurs que les morts ont éprouvés. C'est en quelque façon, comme dans les tragédies, où les grandes infortunes des différens personnages sont ce qui intéresse davantage.

L'éloge funebre de Madame, enlevée à la fleur de son âge, & morte entre ses bras, eut le plus grand & le plus rare des succès, celui de faire verser des larmes à la cour. Il fut obligé de s'arrêter après ces paroles. « O nuit désastreuse, nuit effroyable! où » retentit tout-à-coup comme un éclat de tonnerre » cette étonnante nouvelle, Madame se meurt, Ma» dame est morte, *&c.* L'auditoire éclata en sanglots, & la voix de l'orateur fut interrompue par ses soupirs & par ses larmes.

M. Bossuet naquit à Dijon en 1627, & mourut à Paris en 1704. Ses *oraisons funebres* sont celles de la reine-mere, en 1667; de la reine d'Angleterre, en 1669; de Madame, en 1670; de la reine, en 1684; de la princesse palatine, en 1685; de M. le Tellier, en 1686; & de Louis de Bourbon prince de Condé, en 1687.

Fléchier (Esprit), né en 1632, au comtat d'Avignon, évêque de Lavaur, & puis de Nismes, mort en 1710, est sur-tout connu par ses belles *oraisons funebres*. Les principales sont celles de la duchesse de Montausier, en 1672; de M. de Turenne, en 1679; du premier président de Lamoignon, en 1679; de la reine, en 1683; de M. le Tellier, en 1686; de madame la dauphine, en 1690; & du duc de Montausier dans la même année.

Mascaron (Jules) né à Marseille, mort en 1734; évêque d'Agen en 1703. Ses *oraisons funebres* sont celle d'Anne d'Autriche, reine de France, prononcée en 1666; celle d'Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans; celle du duc de Beaufort; celle du chancelier Séguier; & celle de M. de Turenne. Les *oraisons funebres* que nous venons de citer, balancerent d'abord celles de Bossuet; mais aujourd'hui elles ne servent qu'à faire voir combien Bossuet étoit un grand homme.

Depuis cinquante ans, il ne s'est point élevé d'orateurs à côté de ces grands maîtres, & ceux qui viendront dans la suite, trouveront la carriere remplie. Les tableaux des miseres humaines, de la vanité, de la grandeur, des ravages de la mort, ont été faits par tant de mains habiles, qu'on est réduit à les copier, ou à s'égarer. Aussi les *oraisons funebres* de nos jours ne sont que d'ennuyeuses déclamations de sophistes, & ce qui est pis encore, de bas éloges, où l'on n'a point de honte de trahir indignement la vérité. *Hist. univ. de M. de Voltaire, tom. VII.* (*D. J.*)

ORAISON MENTALE, (*Théol. myst.*) on la définit celle qui se forme dans le cœur, & qui y demeure.

Quoiqu'on ait extrèmement relevé l'*oraison mentale*, qui est en effet l'ame de la religion chrétienne, puisque c'est l'exercice actuel de l'adoration en esprit & en vérité prescrite par Jesus-Christ, il ne faut pas néanmoins déguiser que cette *oraison* même a servi de prétextes à plusieurs abus. Cette dévotion oisive pendant des heures entieres, à genoux & les bras croisés, a été très-ordinaire depuis environ cinq cens ans, particulierement chez les femmes naturellement paresseuses & d'une imagination fort vive. De-là vient que les vies des saintes de ces derniers siecles, sainte Brigitte, sainte Catherine de Sienne, la bienheureuse Angele de Foligny, ne contiennent presque que leurs pensées & leurs discours sans aucun fait remarquable & sans aucune bonne œuvre. Leurs directeurs, prévenus en faveur de telles pénitentes dont ils connoissoient la vertu, prirent

leurs pensées pour des révélations, & ce qui leur arrivoit pour des miracles.

Ces directeurs étant nourris de la méthode & des subtilités de la scholastique qui régnoit alors, ne manquerent pas de l'appliquer à l'*oraison mentale*, dont ils firent un art long & pénible, prétendant distinguer exactement les divers états d'*oraison* & les degrés du progrès dans la perfection chrétienne. Et comme c'étoit la mode depuis long tems de tourner toute l'Ecriture à des sens figurés, faute d'en entendre la lettre, ces docteurs y trouverent tout ce qu'ils voulurent, ainsi se forma la Théologie mystique que nous voyons dans les écrits de Rusbroc, de Taulere, & des auteurs semblables. A force de subtiliser, ils employoient souvent des expressions outrées, & avançoient des paradoxes auxquels il étoit difficile de donner un sens raisonnable. Ces excès produisirent les erreurs des faux Gnostiques, celles des Béguarres & des Béguines, & dans le dernier siecle, celle de Molinos & des Quiétistes. L'autre effet de la spiritualité outrée est le fanatisme, tel que celui de Grégoire Palamas & des moines grecs du mont Athos dans le quatorzieme siecle. La vraie *oraison mentale* doit être simple, solide, courte, & tendant directement à nous rendre meilleurs. (*D. J.*)

ORAL, adj. (*Gramm.*) Dans l'usage ordinaire, *oral* veut dire *qui s'expose de bouche ou de vive voix*; & on l'emploie principalement pour marquer quelque chose de différent de ce qui est écrit : la tradition *orale*, la tradition écrite.

En Grammaire, c'est un adjectif qui sert à distinguer certains sons ou certaines articulations des autres élémens semblables.

Un son est *oral*, lorsque l'air qui en est la matiere sort entierement par l'ouverture de la bouche, sans qu'il en reflue rien par le nez : une articulation est *orale*, quand elle ne fait reflucr par le nez aucune partie de l'air dont elle modifie le son. Tout son qui n'est point nasal est *oral*; c'est la même chose des articulations.

On appelle aussi *voyelle* ou *consonne orale*, toute lettre qui représente ou un son *oral* ou une articulation *orale*. *Voyez* LETTRE, VOYELLE, NASAL. (*B. E. R. M.*)

ORAL, s. m. *terme de Liturgie*; c'étoit un voile ou une coeffe que portoient autrefois les femmes religieuses. Le concile d'Arles de 1234 nomme *oral*, le voile qu'il ordonne aux Juives de porter quand elles vont par la ville; enfin aujourd'hui on appelle de ce *nom* une espece de grand voile que le pape met sur sa tête, qui se replie sur ses épaules & sur sa poitrine quand il dit la messe. (*D. J.*)

ORALE, LOI, (*Théolog. judaiq.*) c'est la loi traditionnelle des Juifs, qui leur est parvenue, à ce qu'ils prétendent, de bouche en bouche jusqu'au rabbi Judas Haccadosh, c'est-à-dire *le saint*, qui vivoit quelque tems après Adrien, & qui écrivit cette loi dans le livre nommé *la Misna*. *Voyez* MISNA.

On sait que les Juifs reconnoissent deux sortes de lois : la loi écrite, qui est celle que nous avons dans l'Ecriture; & la loi *orale* ou traditionnelle. Ils pensent que ces deux lois ont été données à Moïse sur le mont Sinaï, l'une par écrit, & l'autre de bouche; & que cette derniere a passé de main en main d'une génération à l'autre par le moyen de leurs anciens. Ils se croient obligés d'observer l'une & l'autre loi, mais sur-tout la loi *orale*, qui, disent-ils, est une explication complette de la loi écrite, supplée tout ce qui y manque, & en leve toutes les difficultés. Mais ces traditions que les Juifs estiment tant, n'ont aucun fondement solide, aucune authenticité pour les garantir; elles ne sont en effet que la production de la fertile invention des Talmudistes, & n'offrent à l'esprit qu'un amas de miseres, de fables & d'inepties. *Voyez* TALMUD. (*D. J.*)

ORAN, (*Géog.*) forte & importante ville d'Afrique, sur la côte de Barbarie, au royaume de Trémécen, avec plusieurs forts & un excellent port. Le cardinal Ximenès prit cette ville au commencement du seizieme siecle. Les Algériens la reprirent en 1708. Le comte de Montemar s'en empara en 1732 pour l'Espagne. Elle est à un jet de pierre de la mer, partie dans une plaine, partie sur la pente d'une montagne fort escarpée, vis-à-vis de Carthagène, à une lieue de Marsalquivir, vingt de Trémécen, cinquante d'Alger. *Long.* 17. 40. *lat.* 37. 40. (*D. J.*)

ORANCAIES, (*Hist. mod.*) c'est le titre que l'on donne à la cour du roi d'Achem, dans l'île de Sumatra, à des gouverneurs que ce prince charge des départemens des provinces. Leur conduite est continuellement éclairée par ces souverains despotiques & soupçonneux, de peur qu'ils n'entreprennent quelque chose contre leurs intérêts. Ces seigneurs tiennent à grand honneur d'être chargés du soin des coqs du monarque qui, ainsi que ses sujets, s'amuse beaucoup des combats de ces sortes d'animaux.

ORANGE, (*Diete*, *Médecine*, &c.) c'est le fruit de l'oranger : *voyez l'article* ORANGER. Les meilleures *oranges*, ou, pour parler avec les Poëtes, les pommes d'or du jardin des Hespérides, nous sont apportées des pays chauds, des îles d'Hières en Provence, de Nice, de la Cioutat, d'Italie, d'Espagne, de Portugal, de l'Amérique même, & de la Chine. On distingue deux especes générales de ce beau fruit : l'*orange* douce, & l'*orange* amere. Le suc, l'écorce, le sirop, l'essence, la teinture, la conserve, & l'eau distillée des fleurs, sont d'usage en Médecine.

Le suc d'*orange* humecte, rafraîchit, convient dans toutes sortes de fievres, sur-tout dans les fievres ardentes & putrides, dans toutes les maladies inflammatoires & bilieuses; c'est un vrai spécifique dans le scorbut alkalin & muriatique. Les autres préparations d'*orange* comme l'écorce, la teinture, la conserve, la fleur confite, *&c.* sont recommandables à toutes sortes d'âges aux personnes d'un tempérament flegmatique, dans les maladies des visceres lâches, dans celles qui naissent d'un suc visqueux ou de l'inertie des fibres musculaires.

L'écorce d'*orange* contient beaucoup d'huile essentielle & grossiere, mêlée avec un sel essentiel, tartareux & austere. L'écorce d'*orange* aigre est préférable à l'écorce d'*orange* douce. On donne l'huile essentielle de cette écorce distillée avec du sucre, ou sous la forme d'*eleosaccharum*. On tire aussi de cette même écorce seche ou fraiche, une teinture avec l'esprit-de-vin tartarisé que l'on recommande pour diviser les humeurs épaisses, exciter les regles, & fortifier l'estomac. On confit avec le sucre ces mêmes écorces, & c'est une confiture des plus délicates.

Le suc exprimé d'*orange*, délayé dans de l'eau & adouci avec le sucre, fait une boisson que l'on appelle communément *orangeade*. Elle est très-agréable en santé, propre dans les grandes chaleurs, & très-utile dans la fievre & le scorbut.

La fleur d'*orange* contient un sel essentiel ammoniacal, un peu austere, uni à beaucoup d'huile aromatique, soit subtile soit grossiere. Cette fleur à cause de son odeur agréable est fort en usage, soit dans les parfums, soit dans les assaisonnemens. C'est presque cette seule odeur qui a pris le dessus parmi nous, sur celle de l'ambre & du musc.

On tire des fleurs d'*orange*, par la distillation, une eau pénétrante, suave, & utile par sa douce & agréable amertume. Elle calme pour le moment les mouvemens spasmodiques de l'hystérisme; si elle sent l'empyreume, elle perd cette odeur par la ge-

lée & en prend une très-agréable. On fait encore avec ces fleurs des conserves différentes, soit solides soit molles, & des especes de tablettes qu'on peut mêler dans les médicamens, pour corriger leur goût desagréable.

On distille une eau des feuilles vertes d'*orange* qui est très-amere, & que quelques médecins recommandent aux personnes flegmatiques, & qui sont attaquées du scorbut acide.

L'huile essentielle de fleur d'*orange* est très-précieuse; celle que l'on vend ordinairement n'est guere autre chose que de l'huile de ben ou d'amandes ameres, à qui l'on a fait prendre l'odeur de la fleur d'*orange*.

La gourmandise n'a pas manqué d'adopter toutes les préparations agréables qu'on tire de l'*orange*. Les Confiseurs, les Distillateurs, les maîtres-d'hôtel des gens riches, les couvens même de religieuses, se sont emparés du soin de les faire, pour ne laisser à la Pharmacie que les préparations des drogues rebutantes à l'odeur & au goût. (*D. J.*)

ORANGE, (*Géog.*) ancienne ville de France, capitale d'une province de même nom, qui est éteinte, de sorte que la ville est unie au Dauphiné, avec un évêché suffragant d'Arles; elle a une espece d'université & plusieurs restes d'antiquité.

Elle a eu long-tems ses princes particuliers de la maison de Nassau; mais étant passée à Fréderic, roi de Prusse, après la mort du prince Guillaume qui fut couronné roi d'Angleterre en 1689, son fils Fréderic-Guillaume la céda en 1713 à Louis XIV. avec tous ses droits sur la principauté : ce qui fut confirmé par le traité d'Utrecht.

Il s'y est tenu plusieurs conciles. Le plus fameux est celui de 527. Elle est dans une grande plaine, arrosée de petites rivieres, celle d'Argent & d'Eigues, à 5 lieues N. d'Avignon, 22 N. E. de Montpellier, 20 N. O. d'Aix, 41 S. de Lyon, 141 de Paris. *Long.* $22^{d}. 25'. 53''$. *lat.* 44. 9. 17.

Orange nommée en latin *arausio Cavarum*, & par Pline *colonia Secundanorum*, est très-ancienne; car, au rapport de Ptolomée, c'étoit l'une des quatre villes des peuples Cavares. Elle a toûjours reconnu Arles pour sa métropole ecclésiastique. Elle a essuyé les mêmes révolutions que les autres villes qui en sont voisines, puisqu'après la chûte de l'empire romain en occident, elle tomba sous la domination des Bourguignons & des Goths, d'où elle vint au pouvoir des Francs Mérovingiens & Carlovingiens. Enfin elle obéit depuis le neuvieme siecle au roi de Bourgogne & d'Arles, dont le dernier fut Rodolphe le Lâche, qui mourut l'an 1032, & après lui ce royaume fut soumis aux empereurs allemands.

Elle a éprouvé sous Charles IX. par les mains de Serbellon, général des troupes du pape, toutes les cruautés des saccagemens les plus horribles; *voyez* ce qu'en rapporte Varillas, *tom. I. p.* 202. de Thou, *l. XXXI.* Beze, *Hist. ecclésiastiq. l. XII.* & vous frémirez d'horreur.

Il faut parler à-présent de l'arc de triomphe d'*Orange*, parce que de tous les monumens élevés par les Romains dans les Gaules, c'est un des plus dignes de l'attention des curieux, quoiqu'il soit impossible d'en donner une explication qui s'accorde bien avec l'Histoire. Nous n'avons point même de bon dessein de ce monument.

On en connoît trois dont l'un est très-peu exact & fort imparfait, c'est celui que Joseph de la Pise en a donné dans son histoire d'*Orange*; l'autre que nous avons dans le voyage de Spon, est encore plus imparfait, car ce n'en est qu'une très-légere esquisse; le troisieme est beaucoup meilleur & plus exact. On le trouve, dans la collection de dom Bernard de Montfaucon, gravé d'après celui qui avoit été fait sur les lieux par le sieur Mignard, parent du célebre peintre de ce nom; mais ce n'est qu'une partie du monument, car il n'en représente que la façade méridionale.

Ce monument, qui étoit autrefois renfermé dans l'ancienne enceinte d'*Orange*, se trouve aujourd'hui à cinq cens pas des murs de la ville, sur le grand chemin qui conduit à Saint-Paul-trois-Châteaux. Il forme trois arcs ou passages dont celui du milieu est le plus grand, & les deux des côtés sont égaux entre eux. L'édifice est d'ordre corinthien, & bâti de gros quartiers de pierre de taille. On y voit des colonnes très-élevées, dont les chapiteaux sont d'un bon goût. La sculpture des archivoltes, des piédroits & des voûtes, est aussi très-bien travaillée; il a dix toises d'élévation, & soixante piés dans sa longueur. Il forme quatre faces, sur chacune desquelles sont sculptées diverses figures en bas-reliefs; mais on n'y voit nulle part aucune inscription qui puisse nous en apprendre la dédicace.

Sur la façade septentrionale qui est la plus ancienne & la plus riche, on voit au-dessus des deux petits arcs des monceaux d'armes des anciens, tels que des épées, des boucliers dont quelques-uns sont de forme ovale, & les autres de forme hexagone, & sur plusieurs desquels on voit gravés en lettres capitales quelques noms romains; des enseignes militaires, les unes surmontées d'un dragon, & les autres d'un pourceau ou sanglier. Au-dessus de ces mêmes arcs, après les frises & les corniches, sont représentés des navires brisés, des ancres, des proues, des mâts, des cordages, des rames, des tridents, des bannieres ou ornemens de vaisseaux, connus sous le nom d'*aplustra* ou *aplustria*. Plus haut encore on voit au-dessus d'un de ces petits arcs, sculptés dans un quarré ou tableau, un aspergile, un préféricule ou vase de sacrifice, une patere, & enfin un *lituus* ou bâton augural. Au-dessus de l'autre petit arc paroît la figure d'un homme à cheval, armé de toutes pieces, sculptée de même dans un grand quarré. Entre ces deux tableaux est représentée une bataille, où sont très-bien marquées des figures de combattans à cheval, dont les uns combattent avec l'épée, & les autres avec la lance, de soldats morts ou mourans étendus sur le champ de bataille, des chevaux échappés ou abattus.

La façade méridionale est à-peu-près chargée des mêmes figures & ornemens qui sont placés dans les mêmes endroits; mais toute cette partie est aujourd'hui extrèmement dégradée.

Sur la façade orientale sont représentés des captifs, les mains attachées derriere le dos, placés deux à deux entre les colonnes & surmontés de trophées; au-dessus desquels est la figure d'un pourceau, ou d'un sanglier avec le *labarum* des Romains, élevé sur une haste & garni de franges autour. Sur la frise sont sculptés divers gladiateurs qui combattent; au-dessus de cette frise est un buste dont la tête est rayonnante, environnée d'étoiles; & de plus accompagnée d'une corne d'abondance de chaque côté. Les deux extrémités du timpan sous lequel est ce buste, soutiennent chacune une sirène.

La façade occidentale n'est chargée que de semblables figures de captifs & de trophées.

Quant à l'intérieur de ce monument, qui est surmonté d'une haute tour, ce qui l'a fait vulgairement appeller dans le pays la *tour de l'arc*, il est composé jusqu'au sommet de voûtes de pierre de taille les unes sur les autres, ornées de sculpture d'un travail admirable; on voit dans toutes des roses, & plusieurs autres fleurs en compartiment. Les murs sont ornés de colonnes. Tel est cet édifice, sur l'explication duquel on n'a formé que des conjectures; mais il faut voir dans le *Recueil des Belles-Lettres* le mémoire de M. Menard, *tome XXVI.* dont j'ai tiré

cette description, qui est la seule exacte qu'on ait encore donnée de ce monument de l'antiquité. Tous les savans ont tâché de l'entendre, & croient y être parvenus. Les uns ont rapporté l'arc de triomphe dont nous parlons à C. Marius & à Lutatius Catulus, consuls romains; mais il regne une élégance dans la sculpture de cet édifice, qui n'étoit pas encore connue sous le siecle de C. Marius.

Gronovius (Jaq.) Vadiatus, Isaac Pontanus, Jean Fréderic Guib & M. de Mandajors, rapportent ce monument à Cn. Domitius Ænobarbus & à Q. Fabius Maximus; mais ce sentiment peche contre la Chronologie & les notions géographiques.

M. le baron de la Bastie l'attribue à l'empereur Auguste, *Journ. de Trévoux, Août 1730*; mais il n'est point dit dans l'Histoire que ce prince ait fondé la colonie d'*Orange*; & l'on ne voit rien dans les figures & les ornemens de cet arc qui caractérise Auguste d'une maniere particuliere.

Le marquis Maffée croit que l'arc & les antiquités d'*Orange* ressentent la maniere du tems d'Adrien; mais en tout cas on ne connoît dans la vie de cet empereur aucune bataille navale ni par lui, ni par ses généraux, à laquelle on puisse rapporter ces figures de sirènes, de tridents, de navires.

M. Menard a fait enfin revivre l'ancienne opinion de ceux qui ont pensé que l'*arc d'Orange* avoit été érigé en l'honneur de Jules-César; mais cette opinion ne concilie point toutes les figures & tous les ornemens, elle ne s'y rapporte qu'en partie. Les noms de Marius, de Jugurtha & de Sacrovir, n'ont point de relation à Jules-César; & si l'on suppose que cet arc fût élevé sous sa dictature, il faut en même tems ajouter que ce fut à la gloire de la nation romaine en général qu'on l'érigea.

Les lecteurs curieux de s'instruire de l'histoire & des antiquités d'*Orange*, peuvent consulter les trois ouvrages suivans: *Tableau de l'histoire des princes & principauté d'*Orange, par Joseph de la Pise: *Description des antiquités d'*Orange, par Charles Escoffier; cette description a paru en 1700: *Histoire nouvelle de la ville & principauté d'*Orange, par le pere Bonaventure, de Sisteron, capucin; *Paris, 1741.*

Cette ville, abondante autrefois en monumens antiques, n'a jamais été féconde en hommes de lettres; mais du-moins il ne faut pas oublier de dire à sa gloire qu'elle a été la patrie de la mere de Cicéron. (*D. J.*)

ORANGE, *le cap d'*, (*Géog.*) cap de l'Amérique méridionale dans la mer du nord, assez près de Cayenne, & environ à cinq lieues de Comaribo. Les vaisseaux qui vont d'Europe à Cayenne, sont obligés d'aller reconnoître ce cap pour redresser leur route, sans quoi ils courent risque de s'en écarter. (*D. J.*)

ORANGE, *le fort d'*, (*Géog.*) fort que les Hollandois ont élevé dans l'Amérique septentrionale, au pays qu'ils ont nommé les *nouveaux-Pays-Bas*. Les Anglois qui possedent aujourd'hui ce pays-là, l'ont nommé la *nouvelle-Yorck*, & le fort s'appelle *Albanie*. Il est avant dans les terres sur le bord occidental de l'Ile-Longue. (*D. J.*)

ORANGE, *en termes de Blason*, se dit de toute piece ronde qui est jaune ou tannée.

ORANGE, *couleur d'*, est une couleur ou teinture qui tient le milieu entre le rouge & le jaune. *Voyez* COULEUR & TEINTURE.

ORANGÉ, *terme de Teinturier*, ce qui est de couleur d'*orange*, & qui tient presque également du jaune & du rouge. Un taffetas *orangé*, un ruban *orangé*.

L'*orangé* nacarat des étoffes se fait en France avec le jaune & le rouge de garance, ou avec celui de bourre. On y emploie rarement le rouge écarlate, parce qu'outre qu'il est plus cher, la couleur ne se fait pas si commodément.

L'*orangé* de garance veut le jaune de gaude avec un peu de *terra-merita* dans le garançage.

Les soies *orangées* se doivent teindre sur un feu de pur raucour, après avoir été alunées & gaudées fortement; si la couleur en est brune, elles sont de nouveau alunées, & même, s'il en est besoin, on leur donne un petit bain de brésil.

Les laines couleur de feu, *orangées* & nacarats, se teignent de bourre teinte en garance; & les fils *orangés*, isabelle couvert, isabelle pâle jusqu'au clair, aussi-bien que l'aurore, se teignent avec le fustel, le raucour & le gaude. *Savary*. (*D. J.*)

ORANGEADE, s. f. (*Cuisine & Diete.*) est une boisson qui se fait de jus d'orange, d'eau & de sucre, *voyez* ORANGE & LIMONADE. Lémery dit qu'on en peut donner à boire dans le plus fort de la fievre.

ORANGEAZ, s. m. *en terme de Confiserie*, ce sont des dragées faites de tailladins d'oranges aigres, qui sont fort agréables lorsqu'on y a employé de bon sucre.

ORANGEBOURG, (*Géog.*) ou pour suivre l'ortographe allemande, *Oranienbourg*, château & petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Brandebourg, sur la riviere de Havel, à 4 milles de Berlin. Le château est une maison de plaisance des rois de Prusse, située dans un pays qui ressemble fort à la Hollande. (*D. J.*)

ORANGER, *aurantium*, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le pistil sort du calice, il est entouré de petites feuilles terminées par des étamines, & il devient dans la suite un fruit presque rond, & couvert d'une écorce charnue. Ce fruit se divise en plusieurs loges remplies d'une substance véficulaire & charnue, & qui renferme des semences calleuses. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles ont à leur origine la forme d'un cœur. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

ORANGER, (*Jardinage.*) arbre toujours verd; qui vient naturellement dans les climats les plus chauds de l'Asie & de l'Europe, même dans l'Amérique méridionale. Mais cet arbre, outre l'utilité de son fruit, a tant d'agrément & de beauté, qu'on le cultive encore bien avant dans les pays septentrionaux, où malgré qu'il soit trop délicat pour y passer les hivers en pleine terre, on a trouvé moyen de lui suppléer une température convenable, à force de soins & d'abris. C'est ce qui a donné lieu à la construction des orangeries qui sont à-présent inséparables des maisons de campagne où regne l'aisance.

L'*oranger* dans les pays chauds, devient un grand arbre & s'éleve souvent à 60 piés sur 6 ou 8 de circonférence. Mais comme dans la plus grande partie du royaume on ne le voit que sous la forme d'un arbrisseau, parce qu'on est obligé de le tenir en caisse, je ne traiterai ici de cet arbre que relativement à son état de contrainte. Quand l'*oranger* a été bien conduit de jeunesse, il fait une tige droite d'une belle hauteur, & une tête aussi réguliere que bien fournie de rameaux. Sa feuille est grande, longue & pointue, ferme, lisse & unie, d'un verd tendre, jaunâtre & très-brillant: cette feuille est singulierement caractérisée par un petit appendice antérieur en maniere de cœur, qui sert à distinguer cet arbre du citronier & du limonier, dont les feuilles sont simples. L'*oranger* donne pendant tout l'été une grande quantité de fleurs blanches d'une odeur délicieuse, qui parfume l'air & se répand au loin. Elles sont remplacées par un fruit rond, charnu, succu-

lent, dont la couleur, le goût & l'odeur sont admirables. On ne peut en effet, refuser son admiration à un arbre qui conserve pendant toutes les saisons, une verdure des plus brillantes; qui reunit les agrémens divers d'être en même tems chargé de fleurs & de fruits, dont les uns sont naissans & les autres en maturité; & dont toutes les parties, telles que le jeune bois, la feuille, la fleur & le fruit, ont une odeur suave & aromatique des plus agréables. L'*oranger* a encore le mérite d'être de tres-longue durée; & quoiqu'il soit souvent renfermé, & toujours retenu dans d'étroites limites, on a vu de ces arbres subsister en caisse pendant deux siecles & au-delà.

L'*oranger* est plus aisé à multiplier, à élever & à cultiver qu'on ne se l'imagine communément. Tous les Jardiniers y mettent beaucoup de mystere, supposent qu'il y faut un grand art, & prétendent que cet arbre exige une infinité de préparations, de soins & de précautions. Cependant voici à quoi se réduit cet art si mystérieux de la culture des *orangers*. 1°. Leur faire une bonne préparation de terre, qui est fort simple; 2°. leur donner des caisses proportionnées à leur grosseur; 3°. leur former une tête réguliere; 4°. les placer dans la belle saison à une exposition favorable; 5°. les mettre pendant l'hiver dans une orangerie suffisamment aërée, mais où la gelée ne puisse pénétrer; 6°. les arroser avec ménagement; 7°. les r'encaisser au besoin; 8°. les rétablir des maladies ou accidens qui leur surviennent; 9°. enfin les garantir des insectes qui leur sont nuisibles. Avant d'entrer dans le détail de ces différens articles, il faut indiquer les moyens de se procurer des plants d'*oranger*. On y parvient de deux façons, ou en semant des pepins que l'on greffe ensuite, ou en achetant des plants greffés, que les marchands génois viennent vendre tous les ans, dans la plupart des grandes villes du royaume.

Pour élever de graine & greffer les *orangers*, je vais donner la pratique que conseille M. Miller, auteur anglois, très-versé dans la culture des plantes. Comme ses ouvrages n'ont point encore été traduits en notre langue, il sera avantageux de faire connoître sa méthode de cultiver les *orangers*. On pourra même s'en relâcher à quelques égards sans inconvénient, en raison de la différence du climat qui est un peu plus favorable dans ce royaume qu'en Angleterre.

Pour se procurer des sujets propres à greffer les différentes especes d'*orangers*, il faut, dit M. Miller, semer les pepins que l'on tire des citrons qui se trouvent pourris au printems. Les plants qui en viennent valent mieux que ceux des oranges, ni des limons pour servir de sujet; parce que le citronier croît le plus promptement, & qu'il est propre à greffer toutes les différentes especes de ces arbres. Il faut donc semer au printems des pepins de citron dans des pots remplis de bonne terre, que l'on plongera dans une couche de fumier à l'ordinaire, ou de tannée qui sera encore plus convenable. On les arrosera souvent, on les couvrira de cloches un peu relevées pour laisser passer l'air, & on les garantira de la grande chaleur du jour avec des paillassons. Les graines leveront au bout de 3 semaines; & si le semis à été bien conduit, les jeunes plants seront en état d'être transplantés un mois après dans des petits pots d'environ 5 pouces de diametre.

La terre dont on se servira pour cette plantation, & pour tout ce qui concernera les *orangers*, sera composée de 2 tiers de terre de pré la moins légere, & cependant la moins dure, mais qui soit grasse & limonneuse, qu'il faudra faire enlever avec le gazon de 10 pouces d'épaisseur; on y ajoutera une troisieme partie de fumier de vache bien pourri; on mêlera le tout ensemble, même avec le gazon, pour le faire pourrir, & on laissera reposer ce mélange pendant un an avant de s'en servir. Mais on aura soin de remuer le tout une fois le mois pour completer le mélange, pour faire pourrir les racines, pour bien rompre les mottes & rendre cette terre bien meuble. Il faudra la cribler avant de s'en servir pour en ôter sur-tout les racines; il ne faut cependant pas que cette terre soit trop fine, car l'excès à cet égard est préjudiciable à la plupart des plantes, & particulierement aux *orangers*.

En tirant les jeunes plants du pot où ils ont été semés, il faudra conserver le plus qu'il se pourra la terre qui tiendra aux racines. On mettra ces petits pots sous un chassis, dans une couche qui aura été renouvellée; on les arrosera souvent & légérement; on leur fera de l'ombre dans la grande chaleur du jour; & en y donnant les soins convenables, les plants auront 2 piés de haut dans le mois de Juillet de la même année. Alors on les laissera se fortifier en élevant par degré les chassis de la couche. On profitera ensuite d'un tems favorable pour les ôter & les mettre à une exposition où la grande chaleur ne puisse pas les endommager. Vers la fin de Septembre, il faudra les mettre à l'orangerie, dans l'endroit le plus aëré, & les arroser souvent, mais modérement.

Au printems suivant, on les lavera pour ôter la poussiere & la moisissure; & on les mettra encore dans une couche d'une chaleur moderée, ce qui les hâtera considérablement. Mais au commencement de Juin on cessera de les délicater, afin qu'ils soient propres à être écussonnés au mois d'Août. Alors on choisira sur des arbres fertiles & vigoureux de l'espece qu'on voudra multiplier, des rameaux ronds & forts, dont les boutons se levent plus aisément que ceux des branches foibles, plates ou anguleuses; & on les écussonnera à l'ordinaire. Ces greffes étant faites on les mettra dans l'orangerie pour les défendre de l'humidité; on tournera les écussons à l'opposite du soleil; on leur donnera de l'air le plus qu'il sera possible, & on les arrosera légérement & souvent. On pourra s'assurer un mois apres des écussons qui auront réussi; alors il faudra couper la ligature.

On ne sortira ces arbres de l'orangerie qu'au printems suivant, & après avoir coupé les sujets à 3 pouces au-dessus de l'écusson; on les plongera avec leur pot dans une couche d'écorce d'une chaleur temperée; on leur donnera de l'air & de l'eau à proportion de la chaleur: mais il faudra les garantir avec soin de l'ardeur du soleil. En les conduisant ainsi, les greffes qu'ils pousseront vigoureusement auront au mois de Juillet 3 piés d'élévation pour le moins. Il faudra commencer à les accoutumer dans ce tems à la fatigue, afin qu'ils puissent mieux passer l'hiver dans l'orangerie. Comme la hauteur qu'ils auront prise sera suffisante pour la tige, on pourra arrêter le montant, afin de lui faire pousser des branches latérales. Il ne faudra pas manquer de les tenir chaudement pendant l'hiver qui suivra cette premiere pousse; car la couche de tannée les rend délicats en forçant leur accroissement: mais on ne peut guere se dispenser de les avancer ainsi, afin de leur faire prendre une grande élévation en une seule seve; car quand ces arbres sont plusieurs années à former leurs tiges, elles sont rarement droites. On conduira ces arbres ensuite de la même façon que les *orangers* qui ont pris leur accroissement, & dont il sera parlé après avoir donné la maniere de cultiver ceux que l'on achete des marchands génois.

Le plus court moyen d'avoir de beaux *orangers*, c'est de les acheter de ces marchands; car ceux que l'on éleve de graine dans ce climat, ne deviennent pas à beaucoup près si gros en 18 ou 20 ans: & quoique les têtes de ceux qu'on apporte d'Italie

ſoient petites, on peut cependant en 3 ans leur faire prendre de belles têtes, & les amener à fruit en les conduiſant avec ſoin. Dans le choix de ces arbres, il faut préférer ceux qui ont de beaux écuſſons ; car ceux qui n'en ont qu'un forment rarement une tête réguliere. Il faut d'ailleurs que les tiges ſoient droites, les branches fraîches, l'écorce pleine & vive. On doit les mettre dans l'eau environ juſqu'à mi-tige ; les y laiſſer 2 ou 3 jours ſelon qu'on les verra ſe gonfler ; enſuite nettoyer leurs racines de la moiſiſſure ; retrancher celles qui ſont ſéches, rompues ou meurtries ; rafraîchir celles qui ſont ſaines ; ôter tout le chevelu qui ſe trouve toujours deſſéché par la longueur du trajet ; frotter les tiges avec une broſſe de crin, puis avec un morceau de drap plus doux ; & enfin couper les branches à environ 6 pouces de la tige. On ſe ſervira pour planter ces arbres d'une bonne terre neuve, mêlée avec du fumier de vache bien pourri ; mais il ne faut pas les mettre dans de grands pots, il ſuffit pour cette premiere tranſplantation de les prendre de grandeur à pouvoir contenir les racines. On n'oubliera pas de mettre dans le fond des tuilots ou pierres plates, pour donner paſſage à l'eau. Enſuite on plongera les pots dans une couche tannée d'une chaleur modérée ; on les arroſera largement pour affermir la terre autour des racines ; on répétera les arroſemens auſſi ſouvent que la ſaiſon l'exigera, & on aura ſoin de faire de l'ombre ſur les chaſſis de la couche pour la garantir de la trop grande ardeur du ſoleil.

Si les arbres pouſſent auſſi bien qu'on doit s'y attendre avec les ſoins que l'on vient d'indiquer, ils auront au commencement de Juin des rejettons vigoureux. Il faudra les arrêter alors pour faire garnir les têtes ; on leur donnera auſſi beaucoup d'air, & on commencera à ne les plus délicater à la mi-Juillet, en les mettant cependant à une expoſition chaude, mais à l'abri du grand ſoleil & des vents ; on ne les y laiſſera que juſqu'à la fin de Septembre : il faudra les mettre alors dans l'orangerie près des fenêtres que l'on tiendra ouvertes toutes les fois que la ſaiſon le permettra. Mais à la fin d'Octobre il faudra leur donner la place la plus chaude de l'orangerie ; les arroſer ſouvent & bien légérement pendant l'hiver, & ſurtout avoir grand ſoin de les garantir de la gelée.

Lorſqu'au printems ſuivant on ſortira de l'orangerie les arbriſſeaux les moins délicats, comme les grenadiers, *&c.* on fera bien de laver & de nettoyer les feuilles & les tiges des *orangers* ; d'enlever la terre du deſſus les pots pour en ſubſtituer de la nouvelle ; de la couvrir d'une couche de fumier de vache bien pourri, & d'avoir grande attention que ce fumier ne touche pas la tige de l'arbre. Comme l'orangerie ſe trouve alors moins embarraſſée, il ſera très-à-propos d'éloigner les *orangers* les uns des autres, afin de faciliter la circulation de l'air qu'on laiſſera entrer plus ou moins ſelon la température de la ſaiſon. Mais il ne faudra les ſortir que vers le milieu du mois de Mai, qu'on peut regarder comme le tems où la belle ſaiſon eſt aſſurée. Il arrive ſouvent quand on ſe preſſe de ſortir ces arbres, que les matinées froides leur font un grand mal. Il faut les placer pour paſſer l'été, à une ſituation également à l'abri des grands vents & de l'ardeur du ſoleil : ces deux inconvéniens ſont très-contraires aux *orangers*. A meſure que ces arbres pouſſeront il faudra arrêter leurs rejettons vigoureux qui pouſſent irréguliérement, afin que les têtes ſe garniſſent ; mais notre auteur ne conſeille pas de pincer le ſommet de toutes les branches, comme quelques-uns le pratiquent, cela fait pouſſer une quantité de petits rejettons trop foibles pour porter du fruit. En s'attachant à donner de la régularité à la tête, il faut ménager les branches vigoureuſes, & ne pas craindre de ſupprimer les menus rejettons qui nuiſent ou qui croiſſent, ou qui ſe chiffonnent.

Les *orangers* veulent être arroſés ſouvent & largement dans les grandes ſéchereſſes de l'été, ſurtout lorſque les arbres ſont formés. Il faut que l'eau ait été expoſée au ſoleil, qu'elle ſoit douce & ſans aucun mélange d'égoût de fumier ; cette pratique, malgré la recommandation de quelques gens, eſt pernicieuſe à ces arbres, ainſi qu'à quantité d'autres. Il en eſt de ceci comme des liqueurs ſpiritueuſes qui, lorſqu'on en boit, ſemblent donner de la vigueur pour le moment préſent, mais qui ne manquent jamais d'affoiblir enſuite.

Les *orangers* veulent être dépotés tous les ans. On préparera de la bonne terre pour cela, un an avant que de s'en ſervir, afin qu'elle ſoit bien mêlée & bien pourrie. La fin d'Avril eſt le tems le plus convenable pour cette opération, afin que les arbres puiſſent faire de nouvelles racines avant qu'on les ſorte de la ſerre : il faudra même les y laiſſer quinze jours de plus qu'à l'ordinaire pour qu'ils aient le tems de ſe bien affermir.

Quand on dépote les *orangers* il faut y donner des ſoins, couper toutes les racines qui excedent la motte, rechercher celles qui ſont moiſies, puis avec un inſtrument de fer pointu, on tirera d'entre les racines toute la vieille terre qu'on en pourra ôter, ſans les rompre ni endommager ; puis mettre le pié des arbres dans l'eau pendant un quart d'heure, pour pénétrer d'humidité la partie inférieure de la motte. Enſuite on frottera la tige avec une broſſe de crin ; on nettoyera les têtes avec un morceau de drap & de l'eau. Puis les pots ſe trouvant préparés avec des pierres ou des tuilots au fond, on mettra dans chacun environ deux pouces de haut de nouvelle terre, ſur laquelle on placera l'arbre bien dans le milieu du pot, que l'on achevera d'emplir avec de la bonne terre en la preſſant fortement avec les mains : après quoi on arroſera l'arbre en forme de pluie par-deſſus ſa tête ; ce qu'il faudra toujours pratiquer dans la ſerre la premiere fois après que l'on aura lavé & nettoyé les arbres, cela leur fera pouſſer de nouvelles racines & rafraîchir beaucoup leur tête. Quand on ſortira les *orangers* nouvellement empotés, il ſera très-à-propos de les mettre à l'abri d'une haie, & d'appuyer leurs tiges avec de bons bâtons, pour empêcher que le vent ne les dérange. Son impétuoſité renverſe quelquefois les arbres récemment plantés, ou ébranle tout au moins les nouvelles racines.

Pour rétablir les vieux *orangers* qui ont été mal gouvernés, & dont les têtes ſont chenues, la meilleure méthode eſt d'en couper la plus grande partie au mois de Mars ; de les arracher des caiſſes ; de ſecouer la terre qui tient aux racines ; de retrancher toutes celles qui ſont moiſies, & de couper tout le chevelu ; de nettoyer enſuite le reſte des racines, ainſi que la tige & les branches : puis on les plantera dans des pots ou dans des caiſſes que l'on plongera dans une couche de tannée, en ſuivant ce qui a été dit pour les *orangers* venus de loin, & les gouverner de la même façon. Par ce moyen ils formeront de nouvelles têtes, & reprendront leur beauté en moins de deux ans. Si cependant les *orangers* qu'il eſt queſtion de rétablir ſont fort gros, & qu'ils aient été en caiſſe pendant pluſieurs années, il vaut mieux les planter avec de la bonne terre dans des manequins qui ſoient plus petits que les caiſſes, & que l'on mettra dans la couche de tannée au commencement de Juillet ; lorſqu'ils auront bien pouſſé, on mettra les arbres avec leur manequin dans des caiſſes dont on remplira le vuide avec de la terre convenable. On évitera par ce moyen de mettre les caiſſes dans la

tannée, ce qui les pourriroit; d'ailleurs les arbres seront tout aussi bien de cette façon que s'ils avoient d'abord été plantés dans les caisses. Mais il ne faudra pas oublier de les faire rester pendant 15 jours ou 3 semaines dans l'orangerie avant de les mettre en plein air.

La taille des *orangers* n'est nullement difficile. Elle consiste à conserver les branches vigoureuses; à retrancher les rejettons qui se chiffonnent, se croisent & se nuisent; à supprimer tout le petit bois gresle & trop mince pour donner des fleurs & produire de bon fruit. Comme cet arbre est susceptible de différentes formes, & que sa verdure en fait le principal agrément, ou du moins le plus constant, on doit s'attacher à ce que sa tête soit uniformément garnie au moyen d'une taille assidue & bien ménagée; sans cependant y employer le ciseau du jardinier, qui en laissant une grande partie des feuilles coupées à-demi, montre une décharnure désagréable: la précision de la forme ne dédommage pas de cet inconvénient; d'ailleurs les feuilles qui ont été atteintes du ciseau se fannent & font un mauvais effet. Il vaut beaucoup mieux laisser pointer légérement toutes les branches, plus elles approcheront de l'ordre naturel, plus l'aspect en sera agréable.

S'il arrive que la grêle, le vent, la maladie, ou tel autre accident, viennent à endommager & défigurer un *oranger*, on rabattra l'arbre en coupant toutes ses branches jusqu'à l'endroit où il paroîtra de la vigueur & de la disposition à former un nouveau branchage, capable de donner une forme qui puisse se perfectionner. Dès qu'on s'apperçoit qu'un *oranger* est malade, ce qui s'annonce par la couleur jaune de ses feuilles, il faut chercher promptement à y remédier, soit en le mettant à l'ombre s'il a souffert de la trop grande chaleur, ou bien en visitant ses racines où se trouve ordinairement l'origine du mal: dans ce cas, on doit en retrancher les parties viciées & renouveller la terre. Mais les punaises sont le plus grand fléau de cet arbre; elles attaquent ses feuilles sur-tout en hiver. Dès qu'on s'en apperçoit, il faut y remédier en enlevant & en écrasant ces insectes avec les doigts, ou en frottant les branches avec une brosse & les feuilles avec un linge, après avoir trempé l'un & l'autre, soit dans du vinaigre, soit dans de l'eau empreinte d'amertume ou de sel.

L'agrément ne fait pas le seul mérite des *orangers*, on en retire aussi de l'utilité, ses fleurs servent à quantité d'usages; on en compose des eaux, des liqueurs, des confitures, *&c.* tout le monde connoît l'excellente qualité de ses fruits; ceux du plus grand nombre d'especes d'*orangers* sont bons à manger. On tire aussi parti des oranges aigres. *Voyez* ORANGE.

Le bois de l'*oranger*, quoique de bonne qualité, est de bien peu de ressource même dans les pays très-chauds, où ces arbres deviennent très-gros, parce que le tronc se trouve toujours pourri dans le cœur.

Il y a une infinité de variétés de cet arbre; on se contentera de rapporter ici celles que l'on cultive ordinairement.

1. L'*orange aigre* ou *la bigarade.*
2. *Le même à feuilles panachées.*
3. L'*orange douce* ou *de Portugal.*
4. L'*oranger à feuilles coquillées* ou *le bouquetier;* ainsi nommé à cause de la quantité de fleurs qu'il donne.
5. *Le même oranger à fleurs panachées.*
6. L'*orange cornue.*
7. L'*oranger hermaphrodite*, dont le fruit participe de l'orange & du citron.
8. L'*oranger de Turquie*, dont la feuille étroite approche de celle du saule.
9. *Le même à feuilles panachées.*
10. *Le pampelmousse:* ce fruit est de la grosseur d'une tête humaine.
11. L'*oranger femelle;* ainsi nommé à cause de sa fécondité.
12. L'*oranger tortu*, a mérité ce nom à cause de sa difformité.
13. *La grosse orange*, dont la peau a des inégalités.
14. L'*orange étoilée;* ainsi nommée à cause des 5 sillons dont elle est marquée à la tête, & qui représentent une étoile.
15. L'*orange à écorce douce.*
16. L'*oranger à fleur double.*
17. L'*oranger de la Chine.*
18. *Le petit oranger de la Chine.*
19. L'*oranger nain, à fruit aigre:* il est différent de celui de la Chine.
20. *Le même dont les fruits & les feuilles sont panachés.*

Ces *orangers* nains sont d'un agrément infini; leurs feuilles sont très-petites, & garnissent bien les branches: ils donnent une quantité de fleurs qui couvrent l'arbre, & forment naturellement au bout de chaque branche, un bouquet d'une odeur délicieuse. Mais il faut des soins & des précautions pour entretenir ces arbres en vigueur: les serrer plutôt, les sortir plus tard, & les tenir plus chaudement que les *orangers* ordinaires. Il en est de même du pampelmousse, de l'*oranger* de la Chine & de ceux à feuilles panachées. *M. d'Aubenton le subdélégué.*

ORANGER, (*Chimie, Pharmacie, Diete & Mat. méd.*) Il y a deux especes d'*oranger* dont les hommes tirent des remedes & des alimens: savoir l'*oranger* à fruit doux, & l'*oranger* à fruit aigre.

Les feuilles, les fleurs & les fruits de l'un & de l'autre, sont les parties de ces arbres qui sont en usage.

Les feuilles, les fleurs & l'écorce des fruits sont chargées d'une huile essentielle abondante qui est très-pénétrante & très-aromatique; cette huile est contenue dans des cellules assez considérables pour paroître distinctement à la simple vûe; celles de l'écorce du fruit sont même si amples & si pleines, qu'il n'y a qu'à la plier, la froisser ou la racler avec un corps raboteux, pour en faire couler cette huile abondamment. C'est ce principe qui donne cette flamme vive & claire qui traverse rapidement celle d'une bougie lorsqu'on presse entre les doigts un zest d'orange auprès de cette flamme: c'est ce même principe qui pique si vivement la langue & le palais, & qui met la bouche en feu lorsqu'on mâche l'écorce jaune d'une orange fraîche; c'est encore cette huile qui irrite si douloureusement les yeux lorsqu'on en approche de très-près une orange que l'on pele.

Nous avons exposé à l'*article* HUILE le procédé par lequel les Italiens ramassoient celle-ci aussi inalterée qu'il est possible.

L'huile des fleurs d'orange, que les Italiens appellent *neroli*, n'en peut être séparée que par la distillation à l'eau, qui est le second procédé que nous avons décrit à l'*article* EAUX DITILLÉES, *voyez cet article;* car la distillation des fleurs d'orange par le bain-marie que l'on emploie communément pour en retirer un autre produit beaucoup plus usuel, savoir l'eau essentielle dont nous allons parler dans un instant, ne fournit point d'huile essentielle. *Voyez* HUILE ESSENTIELLE *au mot* HUILE, & ce qui est dit du bain-marie à l'*article* FEU, *Chimie.*

Cet autre principe dont nous avons à parler, savoir le principe aromatique qui s'éleve avec le principe aqueux surabondant ou libre (*Voyez* EAU DISTILLÉE) dans la distillation des fleurs d'orange au bain marie, constitue la liqueur très-connue sous le nom d'*eau de fleurs d'orange. Voyez* à l'*article* EAU DISTILLÉE, la maniere de la préparer, & son essence

chimique, aussi bien que ses propriétés médicinales communes, au *mot* ODORANT, *principe*.

Cette eau est très-communément appellée dans les ouvrages de Médecine latins, *aqua naphæ*.

On peut retirer une eau essentielle très-analogue à celle-ci, des feuilles d'*oranger* & des écorces du fruit.

Tout ce que nous avons dit jusqu'à présent convient également, non-seulement aux feuilles, aux fleurs & aux fruits de l'un & de l'autre *oranger*, mais encore, avec de très-légeres différences, aux parties analogues du citronier, du cédrat, du bergamotier, *&c.*

C'est encore indifféremment les fleurs de l'un ou de l'autre *oranger* qu'on prend pour en préparer des conserves solides & liquides ou molles, & des teintures ou ratafiats. Les confitures préparées avec l'écorce blanche de l'un & de l'autre fruit convenablement épuisée de leur extrait amer par des macérations ou des décoctions suffisantes, ont à-peu-près les mêmes qualités diététiques & médicamenteuses.

La chair, moëlle ou pulpe de l'orange douce, contient un suc abondant, doux & aigrelet, qui rend ce fruit très-rafraîchissant & calmant la soif. On mange cette chair dépouillée de son écorce, ou seule, ou avec du sucre; cet aliment opere manifestement sur l'estomac dans la plûpart des sujets, cette sensation qui est désignée dans la plûpart des livres de diete par l'expression de *réjouir l'estomac*, c'est-à-dire qu'il est assez généralement aussi salutaire qu'agréable. Cependant comme le parenchyme ou l'assemblage de cellules membraneuses où ce suc est enfermé, est coriace & indigeste; il vaut mieux sucer l'orange dans laquelle on a fait ce qu'on appelle un *puits*, c'est-à-dire qu'on a ouverte par un des bouts, & dont on a écrasé la chair encore enfermée dans le reste de l'écorce, en y plongeant à plusieurs reprises une fourchette ou un couteau à lame d'argent, y dissolvant ensuite, si l'on veut; une bonne quantité de sucre en poudre; & il vaut mieux, dis-je, avaler le suc d'orange ainsi préparé, que de manger l'orange entiere. On peut rendre encore cette préparation plus gracieuse, si l'on mêle parmi le sucre qu'on y emploie une petite quantité d'*eleosaccharum* préparé sur-le-champ, en frottant un petit morceau de sucre contre l'écorce de la même orange; c'est le moyen d'unir le parfum de l'écorce à la saveur du suc. On peut préparer aussi avec le même suc une liqueur parfaitement analogue à la limonade, & qui a à-peu-près les mêmes vertus, quoiqu'à un degré inférieur, parce que l'acide de l'orange douce est beaucoup plus tempéré que celui du citron. La premiere liqueur est connue sous le nom d'*orangeade*. *Voyez* CITRONNIER & LIMONADE.

Le suc de l'orange douce se conserve moins bien que celui du citron; aussi ne le garde-t-on que fort rarement dans les boutiques; il ne seroit pas même fort agréable, & il auroit assez peu de vertu si on le conservoit sous la forme de sirop.

L'orange amere n'est employée parmi nos alimens qu'à titre d'assaisonnement: on arrose de son suc la plûpart des volailles & des gibiers qu'on mange rôtis; & il est sûr que cet assaisonnement en facilite la digestion. On fait entrer aussi leur rapure & même leur écorce entiere seche, dans quelques ragoûts assez communs; l'amertume qu'ils y portent peut être regardée aussi comme un assaisonnement utile. Il est bon sur-tout pour corriger la fadeur, l'*inertie* des poissons gras mangés en ragoûts, comme de l'anguille, *&c.* On fait aussi dans quelques provinces, en Languedoc, par exemple, avec l'orange amere non pelée & coupée par tranches, l'ail, la rapure de pain, & le jus de viande qu'on fait bouillir ensemble, une sausse qu'on sert avec les volailles rôties; cette sausse ne peut qu'être & est en effet détestable, car les sucs acides végétaux sont entierement dénaturés par l'ébullition, & acquierent une saveur très-desagréable, que l'ail & l'extrait amer de l'écorce blanche & des pépins ne corrigent certainement point.

Les pépins d'orange, & sur-tout ceux de l'orange aigre, sont vermifuges comme toutes les substances végétales ameres.

L'écorce d'orange amere est comptée parmi les fébrifuges les plus éprouvés: on la donne, soit en décoction, soit desséchée & réduite en poudre; elle est regardée aussi comme un bon emmenagogue, & comme un spécifique dans la rétention & dans l'ardeur d'urine; la dose en substance en est depuis demi-gros jusqu'à deux gros.

Les écorces d'orange, soit douce, soit amere, confites, peuvent être regardées, par leur legere amertume & par un reste de parfum qu'elles retiennent, comme stomachiques, fortifiantes, propres à aider la digestion lorsqu'on les mange à la fin des repas dans l'état de santé, & à reveiller doucement le jeu de l'estomac dans les convalescences. La conserve ou le gâteau de fleurs d'orange, dont il est bon de rejetter les fleurs après qu'on les a mâchées & que le sucre est fondu dans la bouche; & la marmelade ou conserve liquide, possedent les mêmes qualités, & même à un degré supérieur. Le ratafiat de fleurs d'orange qui est préparé avec une teinture des fleurs, joint à l'efficacité de leur amertume & de leur parfum, celle de l'esprit ardent. *Voyez* LIQUEURS SPIRITUEUSES, *Diete*.

L'eau de fleurs d'orange qui est amere & chargée d'une matiere aromatique très-concentrée, est non-seulement employée pour aromatiser des alimens, des boissons & des remedes, mais même seule ou bien faisant la base d'un remede composé; on la mêle très-utilement au premier égard, c'est-à-dire comme assaisonnement au lait & à plusieurs de ses préparations, telles que la crême douce, le fromage frais à la crême, le caillé, les crêmes avec les œufs, *&c.* L'eau de fleurs d'orange pure ou seule est à la dose d'une ou de deux cuillerées, une remede puissamment stomachique, cordial, vermifuge; carminatif, emmenagogue, histérique; elle remédie surtout très-efficacement, prise le matin à jeun, aux foiblesses & aux douleurs d'estomac; elle entre très-communément dans les juleps & dans les potions cordiales & histériques, à la dose de deux jusqu'à quatre & même six onces. On prépare avec l'eau de fleurs d'orange & avec les écorces des fruits, des sirops simples qui ont à-peu-près les mêmes vertus que ces matieres.

Les fleurs & les écorces des fruits, aussi-bien que les divers principes & préparations simples qu'on en retire, & dont nous venons de parler, tels que l'eau distillée, l'huile essentielle, la teinture, *&c.* entrent dans un très-grand nombre de compositions pharmaceutiques officinales.

On trouve dans la plûpart des pharmacopées la description d'une pommade de fleurs d'orange qui se prépare en aromatisant du sain-doux avec les fleurs d'orange qu'on fait infuser dans ce sain-doux *liquéfié* par la chaleur du bain-marie, en réitérant plusieurs fois ces infusions sur des nouvelles fleurs, *&c. Voyez* POMMADE & ONGUENT. Cette pommade, outre les qualités médicinales du sain-doux, paroît posséder encore la qualité résolutive, tonique, fortifiante, propre aux huiles essentielles. Le sain-doux liquide & chaud se charge d'une certaine quantité de l'huile essentielle des fleurs d'orange, & sur-tout lorsqu'on les écrase dans le sain-doux. (*b*)

ORANGERIE, s. f. (*Architect. civile.*) c'est un bâtiment

bâtiment dans les grands jardins qui sert en hiver à préserver du froid les orangers, & en général toutes les plantes exotiques. Sa forme la plus ordinaire est celle d'un grand sallon ou plûtôt d'une galerie, dont le côté de l'entrée est exposé au midi, & qui n'a point d'ouvertures du côté du nord; & afin que le froid ne puisse pas pénétrer de ce côté, il y a de petits appartemens; ces appartemens peuvent même servir à échauffer l'*orangerie* sans y faire du feu, & cela en y faisant passer des tuyaux de poîle, ou en pratiquant un poîle dans l'ouverture du mur mitoyen aux appartemens & à l'*orangerie*. Une des plus magnifiques *orangeries* qui ait été bâtie, est celle de Versailles, avec aîles en retour, & décorée d'un ordre toscan.

On appelle aussi *orangerie* le partere où l'on expose les orangers pendant la belle saison.

Orangerie se dit encore des orangers mêmes enfermés dans les caisses. (*D. J.*)

ORARIUM, s. m. (*Hist. ecclés.*) partie du vêtement des prêtres, qu'on appelloit aussi *stola*, etole. Les évêques, les prêtres & les diacres le portoient, mais non les soudiacres, les lecteurs & les chantres. Oter l'*orarium* ou déposer, c'étoit la même chose. C'étoit aussi un linge que les diacres portoient sur le bras gauche; il n'étoit pas quarré, mais oblong; il étoit à l'usage de tous les citoyens. On n'alloit point aux spectacles sans ce mouchoir, qu'on jettoit en l'air quand on étoit content. L'empereur Aurélien en fit distribuer au peuple. Paule de Samosate exigeoit le même applaudissement de ses auditeurs lorsqu'il préchoit. Le mot *orarium* vient, selon quelques uns, de *os*, *oris*, parce qu'on s'en servoit pour s'essuyer la bouche; selon d'autres d'*ora*, *oræ*, frange, bordure, parce qu'il étoit bordé & frangé.

ORATAVA, (*Géogr.*) ville de l'île de Ténériffe, une des Canaries, à l'ouest de l'île. C'est le port le plus célebre qu'il y ait dans ce canton pour le commerce. Les Anglois y ont un consul. Selon l'observation du P. Feuillée en 1744, la différence du méridien entre *Oratava* & Toulon, est de 22 degrés 23 minutes, & par conséquent entre Paris $18^d. 45' 26''$. (*D. J.*)

ORATEUR, (*Eloquence & Rhétorique.*) Ce mot dans son étymologie s'étend fort loin, signifiant en général *tout homme qui harangue*. Ici il désigne un *homme éloquent* qui fait un discours public préparé avec art pour opérer la persuasion.

Quelque sujet que traite un tel *orateur*, il a nécessairement trois fonctions à remplir; la premiere est de trouver les choses qu'il doit dire; la seconde est de les mettre dans un ordre convenable; la troisieme, de les exprimer avec éloquence: c'est ce qu'on appelle *invention*, *disposition*, *expression*. La seconde opération tient presque à la premiere, parce que le génie lorsqu'il enfante, étant mené par la nature, va d'une chose à celle qui doit la suivre. L'expression est l'effet de l'art & du goût. *Voyez* INVENTION, DISPOSITION, EXPRESSION.

On distingue trois devoirs de l'*orateur*, ou, si l'on veut, trois objets qu'il ne doit jamais perdre de vûe, instruire, plaire & émouvoir. Le premier est indispensable, car à moins que les auditeurs ne soient instruits d'ailleurs, il faut nécessairement que l'*orateur* les instruise: cette instruction est quelquefois capable de plaire par elle-même; il y a pourtant des agrémens qu'on y peut répandre, ainsi que dans les autres parties du discours; c'est à quoi l'on oblige l'*orateur* par le second devoir qu'on lui prescrit, qui est de plaire. Il y en a un troisieme, qui est d'émouvoir; c'est en y satisfaisant que l'*orateur* s'éleve au plus haut degré de gloire auquel il puisse parvenir; c'est ce qui le fait triompher; c'est ce qui brise les cœurs & les entraîne.

Le secret est d'abord de plaire & de toucher;
Inventez des ressorts qui puissent m'attacher.

Ces ressorts sont d'employer les passions, instrument dangereux quand il n'est pas manié par la raison; mais plus efficace que la raison même quand il l'accompagne & qu'il la sert. C'est par les passions que l'éloquence triomphe, qu'elle regne sur les cœurs; quiconque sait exciter les passions à propos, maîtrise à son gré les esprits, il les fait passer de la tristesse à la joie, de la pitié à la colere. Aussi véhément que l'orage, aussi pénétrant que la foudre, aussi rapide que les torrens, il emporte, il renverse tout par les flots de sa vive éloquence: c'est par là que Démosthène a régné dans l'Aréopage & Cicéron dans les rostres.

Personne n'ignore que les *orateurs* chez les Grecs & les Romains étoient des hommes d'état, des ministres non moins considérables que les généraux, qui manioient les affaires publiques, & qui entroient dans presque toutes les révolutions. Leur histoire n'est point celle de particuliers, ni les matieres qu'ils traitoient un spectacle d'un art inutile. Les harangues de Démosthène & de Cicéron offrent des tableaux vivans du gouvernement, des intérêts, des mœurs & du génie des deux peuples. Il me paroît donc important de tracer avec quelque étendue le caractere des *orateurs* d'Athènes & de Rome: ce sera l'histoire de l'éloquence même. Ainsi, *voyez* ORATEURS GRECS, ORATEURS ROMAINS.

Bossuet, Fléchier, Bourdalouë, ont été dans le dernier siecle de grands *orateurs* chrétiens. Les oraisons funebres des deux premiers les ont conduits à l'immortalité; & Bourdalouë devint bien-tôt le modele de la plûpart des prédicateurs. Mais rien parmi nous n'engage aujourd'hui personne à cultiver le talent d'*orateur* au barreau, ce tribunal que Virgile appelle si bien *ferrea juga*, *insanumque forum*. C'est ce qui a fait dire à un de nos auteurs modernes:

Egaré dans le noir dédale
Où le phantôme de Thémis
Couché sur la pourpre & les lis,
Penche la balance inégale,
Et tire d'une urne vénale
Des arrêts dictés par Cypris.
Irois-je, orateur *mercénaire*
Du faux & de la vérité,
Chargé d'une haine étrangere
Vendre aux querelles du vulgaire
Ma voix & ma tranquillité? (*D. J.*)

ORATEURS GRECS, (*Hist. de l'Éloquence.*) pour mettre de la méthode dans ce discours, nous partagerons les *orateurs grecs* en trois âges, conformément aux trois âges de l'éloquence d'Athènes.

PREMIER AGE. *Pericles* fut proprement le premier *orateur* de la Grece, avant lui nul discours, nul ornement oratoire. Quelques sophistes sortis des colonies grecques, avec un style sententieux, des termes amphatiques, un ton empoulé, & un amas fastueux d'hyperboles, éblouirent quelque tems les Grecs. Les Athéniens frappés du style fleuri & métaphorique de Gorgias de Léontium, le respecterent comme un enfant des dieux; ses hypallages, ses hyperbates, ses caracteres lui mériterent une statue d'or massive dans le temple de Delphes. Hyppias d'Elée, fameux par sa prodigieuse mémoire, étoit comme l'*orateur* commun de toutes les républiques grecques. Périclès, guidé par un génie supérieur, & formé par de plus habiles maîtres, vint tout-à-coup éclipser la réputation que ces vains harangueurs avoient usurpée, & détromper ses compatriotes: ses vertus, ses exploits, son savoir profond, & ses rares qualités donnerent de l'éclat à cette magnifi-

que éloquence, qui pendant quarante ans le rendit le maître absolu de sa patrie, & l'arbitre de la Grece. Il n'a laissé aucun discours, mais les poëtes comiques de son tems rapportent que la déesse de la persuasion, avec toutes ses graces, résidoit sur ses levres; qu'il foudroyoit, qu'il renversoit, qu'il mettoit en combustion toute la Grece.

Socrate, sans être *orateur* ni maître de rhétorique, continua cette brillante réforme, & soutint ces heureux commencemens. Jules-César dans le traité qu'il composa pour répondre à l'éloge historique que Cicéron avoit fait de Caton d'Utique, comparoit le discours & la vie de ce romain à la conduite de Périclès, & au discours de Théramene par Socrate, éloge accompli dans la bouche d'un si grand homme, qui, dit Plutarque, auroit effacé Cicéron même, si le barreau avoit pu être un théâtre assez vaste pour son ambition.

Lysias brilla dans le genre simple & tranquille; il effaça par un style élégant & précis tous ses dévanciers, & laissa peu d'imitateurs. Athènes s'applaudit de sa diction pure & délicate, & toute la Grece lui adjugea plus d'une fois le prix d'éloquence à Olympie. Les graces de l'atticisme dont il orne ses discours, dit Denis d'Halicarnasse, sont prises dans la nature & dans le langage ordinaire. Il frappe agréablement l'oreille par la clarté, le choix & l'élégance de ses termes, & par l'arrangement harmonieux de ses périodes. Chez lui, chaque âge, chaque passion, chaque personnage a, pour ainsi dire, sa voix qui le distingue & le caractérise. Ses péroraisons sont exactes & mesurées, mais elles n'ont point ce pathétique qui ébranle & qui entraîne. Ce qu'on trouve de surprenant dans cet *orateur*, c'est une fécondité prodigieuse de génie. Dans environ deux cens plaidoyers qu'il debita ou composa pour d'autres, on ne remarquoit ni mêmes lieux, ni mêmes pensées, ni mêmes réflexions. Il trouva, ou au-moins perfectionna l'art de donner aux choses une énergie, une force, & un caractere qui se reconnoît dans les pensées, dans l'expression, & dans l'arrangement des parties.

Thucidyde vint frapper les Grecs par un nouvel éclat, & un nouveau genre d'éloquence. À un génie aussi élevé que sa naissance, à une fierté de républicain, à un caractere sombre & austere, à un tempérament chagrin & inquiet, son education & ses malheurs ajouterent cette noblesse de sentiment, ce choix de paroles, cette hardiesse d'imagination, cette vigueur de discours, cette profondeur de raisonnemens, ces traits, ces expressions qui le constituent le premier & le plus digne historien des républiques. Son style singulier ne participe que trop à une humeur violente & agitée par les revers de la fortune. Il emploie l'ancien dialecte attique. Il crée des mots nouveaux, & en affecte d'anciens pour donner un air mystérieux à certaines pensées qu'il ne fait que montrer. Il met le singulier pour le pluriel, le pluriel pour le singulier, l'infinitif des verbes pour les noms verbaux, le genre féminin pour le masculin: il change les cas, les tems, les personnes, les choses mêmes, suivant le mouvement de son imagination, le besoin des affaires & les circonstances de son récit. Une figure qui lui est propre & qui porte avec soi le caractere véritable d'une passion forte & violente, c'est l'hyperbate, qui n'est autre chose que la transposition des pensées & des paroles dans l'ordre & la suite d'un discours. La méthode de raisonner par de fréquens enthymêmes, le distingue de tous les écrivains précédens.

Ses idées, d'un ordre supérieur, n'ont rien que de noble, & présentent même une espece d'élévation aux choses les plus communes; on ne fait pas si ce sont les pensées qui ornent les mots, ou les mots qui ornent les pensées; ses termes sont, pour ainsi dire, au même niveau que les affaires: vif, serré, concis, on diroit qu'il court avec la même impétuosité que la foudre qu'il allume sous les pas des guerriers dont il décrit les exploits.

Cicéron & Denis d'Halicarnasse exigeoient un grand discernement dans la lecture de ses harangues, parce qu'ils n'y trouvoient pas un style ni assez harmonieux, ni assez lié, ni assez arrondi; ils lui reprochoient d'avoir quelquefois des pensées obscures & enveloppées, des raisonnemens vicieux, & des caracteres forcés.

Second age. *Isocrate* ouvrit ce beau siecle, & parut à la tête des *orateurs* qui s'y distinguerent, comme un guide éclairé qui mene une troupe de sages par des chemins rians & fleuris. De son école, comme du cheval de Troïe, dit Cicéron, sortit une foule de grands maîtres. Le genre d'éloquence qu'il introduisit est agréable, doux, dégagé, coulant, plein de pensées fines, & d'expressions harmonieuses; mais il est plus propre aux exercices de pur appareil qu'au tracas du barreau.

La multiplicité de ses antithèses, ses phrases de même étendue, de mêmes membres, fatiguent le lecteur par leur monotonie. Il sacrifie la solidité du raisonnement aux charmes du bel esprit. Par une sotte ambition de ne vouloir rien dire qu'avec emphase, il est tombé, dit Longin, dans une faute de petit écolier. Quand on lit ses écrits, on se sent aussi peu ému que si on assistoit à un simple concert. Ses réflexions n'ont rien de merveilleux qui enleve; Philippe de Macédoine disoit qu'il ne s'escrimoit qu'avec le fleuret.

Isocrate naquit 436 ans avant Jesus-Christ, & mourut de douleur à l'âge de 90 ans, ayant appris que les Athéniens avoient perdu la bataille de Chéronée. Il nous reste de lui vingt-une harangues que Wolfius a traduit du grec en latin. Il y a deux de ces oraisons pour Nicoclès roi de Chypre, qui sont parvenues jusqu'à nous. La premiere traite des devoirs des princes envers leurs sujets, & la seconde de ceux des sujets envers leurs princes. Nicoclès pour lui en témoigner sa reconnoissance, lui fit présent de vingt talens, c'est-à-dire de trois mille sept cens cinquante livres sterling, suivant le calcul du docteur Brerewood, ce qui revient à plus de quatre-vingt-trois mille livres de notre monnoie.

Platon, comme un nouvel athlete, vint, les armes à la main, disputer à Homere le prix de l'éloquence. Le dialecte dont il se sert est l'ancien dialecte attique qu'il écrit dans sa plus grande pureté. Son style est exact, aisé, coulant, naturel, tel qu'un clair ruisseau qui promene sans bruit & sans fierté ses eaux argentines à-travers d'une prairie émaillée de fleurs. Speusippe son neveu fit placer les statues des Graces dans l'académie où ce philosophe avoit coutume de dicter ses leçons, voulant par-là fixer le jugement qu'on devoit prononcer sur ses écrits, & l'idée véritable qu'il en falloit concevoir. Son défaut est de se répandre trop en métaphores; emporté par son imagination, il court apres les figures, & surcharge ses écrits d'epithetes. Ses métaphores sont sans analogie, & ses allégories sans mesure, du-moins c'est ainsi qu'en juge Denis d'Halicarnasse apres Démetrius de Phalere, & d'autres savans, dans sa lettre à Pompée.

Isée montra une diction pure, exacte, claire, forte, énergique, concise, propre au sujet, arrondie, & convenable au barreau. On apperçoit dans les dix plaidoyers qui nous restent des cinquante qu'il avoit écrits, les premiers coups de l'art, & cette source où Démosthène forgea ces foudres & ces éclairs qui le rendirent si terrible à Philippe & à Eschine.

Hypéride joignit dans ses discours les douceurs & les graces de Lysias. Il y a dans ses ouvrages, dit Longin, un nombre infini de choses plaisamment dites : sa maniere de railler est fine, & a quelque chose de noble.

Eschine, enfant de la fortune & de la politique, est un de ces hommes rares qui paroissent sur la scene comme par une espece d'enchantement. La poussiere de l'école & du greffe, le théâtre, la tribune, la Grece, la Macédoine, lui virent jouer tour-à-tour différens rôles. Maître d'école, greffier, acteur, ministre, sa vie fut un tissu d'aventures ; sa vieillesse ne fut pas moins singuliere : il se fit philosophe, mais philosophe souple, adroit, ingénieux, délicat, enjoué. Il charma plus d'une fois ses compatriotes, & fut admiré & estimé de Philippe. L'obscurité de sa naissance, l'amour des richesses & de la gloire piquerent son ambition, & ses malheurs n'altererent jamais les charmes & les graces de son esprit, il l'avoit extrèmement beau.

Une heureuse facilité que la nature seule peut donner, regne par-tout dans ses écrits ; l'art & le travail ne s'y font point sentir. Il est brillant & solide ; sa diction ornée des plus nobles & des plus magnifiques figures, est assaisonnée des traits les plus vifs & les plus piquans. La finesse de l'art ne se fait pas tant admirer en lui que la beauté du génie. Le sublime qui regne dans ses harangues n'altere point le naturel. Son style simple & net n'a rien de lâche ni de languissant, rien de resserré ni de contraint. Ses figures sortent du sujet sans être forcées par l'effort de la réflexion. Son langage châtié, pur, élégant, a toute la douceur du langage populaire. Il s'éleve sans se guinder ; il s'abaisse sans s'avilir ni se dégrader.

Une voix sonore & éclatante, une déclamation brillante, des manieres aimables & polies, un air libre & aisé, une capacité profonde, une étude réfléchie des lois, une pénétration étendue lui concilierent les suffrages des tribus assemblées, & l'admiration des connoisseurs. Par tous ces talens que la nature lui prodigua, que son génie sut merveilleusement cultiver, le fils d'Atromete devint le digne rival de Démosthène, & le compagnon des rois.

Démosthène, le premier des *orateurs grecs*, mérite bien de nous arrêter quelque tems. Il naquit à Athènes 381 ans avant Jesus-Christ. Il fut disciple d'Isocrate, de Platon, & d'Isée, & fit sous ce grand maître de tels progrès, qu'à l'âge de dix-sept ans il plaida contre ses tuteurs, & les fit condamner à lui payer trente talens qu'il leur remit.

Né pour fixer le vrai point de l'éloquence grecque, il eut à combattre en même tems les obstacles de la nature & de la fortune. L'étude & la vertu s'efforcerent comme à l'envi, de le placer à la tête des *orateurs* & de lui soumettre ses rivaux. Point d'homme qui ait été tant contredit, & point d'homme qui ait été tant admiré : point d'*orateur* plus mal partagé du côté de la nature, & plus aidé du côté de l'art : point de politique qui ait eu moins de loisir, & qui ait su mieux employer le tems ; son éloquence & sa vertu peuvent être regardées comme un prodige de la raison & le plus grand effort du génie.

C'est en effet un génie supérieur qui s'est ouvert une nouvelle carriere qu'il a franchie d'un pas audacieux, sans laisser aux autres que la seule consolation de l'admirer, & le desespoir de ne pouvoir l'atteindre. Lorsqu'il entra dans les affaires, & qu'il commença à parler en public, quatre *orateurs* célebres s'étoient déja emparés de l'admiration publique ; Lysias par un style simple & châtié ; Isocrate par une diction ornée & fleurie ; Platon par une élocution noble, pompeuse & sonore ; Thucydide par un style serré, brusque, impétueux. Démosthène réunit tous ces caracteres ; & prenant ce qu'il y avoit de plus louable en chaque genre, il s'en forma un style sublime & simple, étendu & serré, pompeux & naturel, fleuri & sans fard, austere & enjoué, véhément & diffus, délicat & brusque, propre à tracer un portrait & à enflammer une passion.

Tout ce que l'esprit a de plus subtil & de plus brillant, tout ce que l'art a de plus fin, &, pour ainsi dire, de plus rusé, il le trouve, & le manie d'une maniere admirable. Rien de plus délicat, de plus serré, de plus lumineux, de plus châtié que son style ; rien de plus sublime, ni de plus véhément que ses pensées, soit par la majesté qui les accompagne, soit par le tour vif & animé dont il les exprime. Nul autre n'a porté plus loin la perfection des trois styles ; nul n'a été plus élevé dans le genre sublime, ni plus délicat dans le simple, ni plus sage dans le tempéré.

Dans sa méthode de raisonner, il fait prendre des détours & marcher par des chemins couverts, pour arriver plus sûrement au but qu'il se propose : c'est ainsi que dans la harangue de la flotte qu'il falloit équipper contre le roi de Perse, il rend au peuple la difficulté de l'entreprise si grande, que voulant la persuader en apparence, il la dissuade en effet, comme il le prétendoit. Il supprime quelquefois adroitement des actions glorieuses à sa patrie, lorsqu'en les rapportant il pourroit choquer des alliés. Dans la quatrieme Philippique, il dit qu'Athènes sauva deux fois la Grece des plus grands dangers, à Marathon, à Salamine. Il étoit trop habile pour rappeller l'honneur qu'Athènes s'étoit acquise en affranchissant la Grece de l'empire de Sparte, parce qu'il avoit tout à ménager dans les conjonctures critiques où il parloit. Il aime mieux dérober quelque chose à la gloire de sa république, que de faire revivre un souvenir injurieux à Lacédémone, alors alliée d'Athènes.

Ce qu'on doit sur-tout admirer en lui, ce sont ces couleurs vives, ces traits touchés & perçans, ces terribles images qui abattent & effrayent, ce ton de majesté qui impose, ces mouvemens impétueux qui entraînent, ces figures véhémentes, ces fréquentes apostrophes, ces interrogations réitérées qui animent & élevent un discours ; ensorte que l'on peut dire que jamais *orateur* n'a donné tant de force à la colere, aux haines, à l'indignation, à tous ses mouvemens, ni à toutes ses passions.

Démosthene n'est point un déclamateur qui se joue librement sur des sujets de fantaisie, & qui, selon le reproche calomnieux de ses ennemis, s'inquiete bien plus de la cadence d'une période que de la chûte d'une république. C'est un *orateur* dont le zele infatigable ne cesse de réveiller les léthargiques, de rassûrer les timides, d'intimider les téméraires, de ranimer les voluptueux, qui ne vouloient ni servir la patrie, ni qu'il la servît : c'est enfin un ami du genre humain, qui ne s'occupe qu'à refondre des hommes accoutumés à n'user de la liberté & de la puissance, que pour se mettre au-dessus de la raison.

Un talent qu'il porta au souverain degré par des exercices continuels, c'est la déclamation. Le feu, l'action de son visage, le son de sa voix d'accord avec ses expressions & ses pensées, le ton de ses paroles, & l'air de son geste ébranloient quiconque venoit l'entendre. Démétrius de Phalere, qui avoit été son disciple, assûre qu'il haranguoit comme un sage, plein de l'esprit du dieu de Delphe.

Les effets de son éloquence tiennent du prodige. Philippe de Macédoine par menaces, par ruses, par intrigues, par tromperies pénetre jusqu'aux Thermophiles, & vient montrer à la Grece les fers qu'il avoit forgés pour elle. Athènes & ses voisins sans

conseil, sans chefs, sans finances, sans vaisseaux, sans soldats, sans courage pâlissent & restent interdits. Démosthene monte à la tribune, il parle; aussitôt les troupes marchent, les mers sont couvertes de vaisseaux; Olynthe, Bysance, l'Eubée, Mégare, la Béotie, Rhodes, Chios, l'Hellespont sont secourus, ou rentrent dans l'ancienne alliance; Philippe lui-même tremble au milieu de sa redoutable phalange.

La prise d'Elatée par le même Philippe réduisit une seconde fois les Athéniens au désespoir. Démosthene les rassûre, & se charge de faire rentrer les Thébains dans la ligue commune. Son éloquence, dit Théopompe, souffla dans leur cœur comme un vent impétueux, & y ralluma l'amour de la liberté avec tant d'ardeur, que transportés comme par une espece d'enthousiasme & de fureur, ils coururent aux armes, & marcherent avec audace contre le commun tyran de la Grece: crainte, réflexion, politique, prudence, tout est oublié pour ne plus se laisser enflammer que par le feu de la gloire.

Antipater, un des successeurs de Philippe, comptoit pour rien les galeres d'Athènes, le pirée & les ports. Sans Démosthene, disoit-il, nous aurions pris cette ville avec plus de facilité, que nous ne nous sommes emparé de Thèbes & de la Béotie; lui seul fait la garde sur les remparts, tandis que ses citoyens dorment: comme un rocher immobile, il se rit de nos menaces, & repousse tous nos efforts. Il n'a pas tenu à lui qu'Amphipolis, Olynthe, Pyle, la Phocyde, la Chersonese, la côte de l'Hellespont, ne nous passent. Plus redoutable lui seul que toutes les flottes de sa république, il est aux Athéniens d'aujourd'hui ce qu'étoient aux anciens Thémistocle & Périclès. S'il avoit eu en sa disposition les troupes, les vaisseaux, les finances, les occasions; que n'auroit pas eu à craindre notre Macédoine, puisque par une seule harangue il souleve tout l'univers contre nous, & fait sortir des armées de terre?

Le roi de Perse donnoit ordre à ses satrapes de lui prodiguer l'or à pleines mains, afin de l'engager à susciter de nouveaux embarras à Philippe, & d'arrêter les progrès de cette cour qui sortie à peine de la poussiere, osoit déja menacer son trône. Alexandre trouva dans Sardes les réponses de Démosthene, & le bordereau des sommes qu'on lui envoyoit régulierement par distinction entre tous les Grecs.

Nous ne pouvons trouver une idée plus juste ni plus belle de la perfection de l'éloquence greque, que la replique de cet *orateur* au plaidoyer d'Eschine contre Ctésiphon: l'antiquité ne nous fournit point de discours plus parfait. Cicéron paroît enchanté de l'exorde d'Eschine, & Quintilien parle avec étonnement de celui de Démosthene.

Quelques sophistes ont cependant trouvé des taches essentielles dans ces deux harangues; mais est-il à présumer que deux *orateurs* qui s'observoient mutuellement, qui connoissoient le génie de leurs compatriotes, formés tous deux par la nature, perfectionnés par l'art, distingués par leurs emplois, consommés par l'expérience, & de plus animés par une inimitié personnelle, ayent dit des choses nuisibles à leur cause? Dans une affaire aussi critique, où il s'agissoit de leur fortune & de leur réputation, qui croira que ces deux grands hommes auroient posé des principes faux, suspects, plus dignes d'un déclamateur qui ne cherche qu'à donner des termes, que d'un politique à qui il est essentiel de ménager l'estime de sa république & sa propre gloire? Avouons plutôt qu'ils n'ont jetté dans leurs discours que ce degré de chaleur qui lui convient; c'est la moindre justice qu'on puisse rendre à leur mémoire.

Il est vrai qu'ils se chargent d'injures atroces, sans aucun ménagement. La politesse de nos mœurs & les lumieres de notre foi condamnent ces manieres féroces & barbares; mais plaçons-nous dans le même point de vûe & dans la même situation, nous en jugerons différemment. Ce style étoit ordinaire au barreau d'Athènes, & passa même aux Romains; il est familier à Cicéron, ce modele accompli de l'urbanité romaine, cet *orateur* si exact à observer les bienséances de son art & de sa nation: je ne vois pas qu'aucun ancien ait repris en lui ses invectives atroces contre Marc Antoine. En général un républicain se donne plus de liberté, & parle avec moins de ménagement qu'un courtisan de la monarchie.

Les envieux & les rhéteurs font encore d'autres reproches à Démosthene, mais qui ne sont que de légers défauts, & qui n'ont jamais pu nuire à sa réputation; je m'arrêterois plus volontiers au parallele que les anciens & les modernes ont fait d'Eschine & de lui; mais je dirai seulement que Démosthene ne pouvoit avoir un plus digne rival qu'Eschine, ni Eschine un plus digne vainqueur que Démosthene. Si l'un tient le premier rang entre les *orateurs grecs*, l'autre tient sans contredit le second. Trois des harangues d'Eschine furent nommés *les trois graces*, & neuf de ses lettres mériterent le surnom des *neuf muses*. Il nous en est resté quelques-unes qui sont fort supérieures à celles de son rival. Démosthene harangue dans ses lettres, Eschine parle, converse dans les siennes.

Ayant succombé dans son accusation contre Ctésiphon, il paya d'un exil involontaire une accusation témérairement intentée. Il alla s'établir à Rhodes, & ouvrit dans cette île une nouvelle école d'éloquence, dont la gloire se soutint pendant plusieurs siecles. Il commença ses leçons par lire à ses auditeurs les deux harangues qui avoient causé son bannissement: tout le monde lui donna de grands éloges; mais quand il vint à lire celles de Démosthene, les battemens de mains & les acclamations redoublerent. Ce fut alors qu'il dit ce mot si louable dans la bouche d'un ennemi & d'un rival: « Eh! » que seroit-ce donc, messieurs, si vous l'aviez en- » tendu lui-même »!

Il ne faut pas taire ici que le vainqueur usa noblement de la victoire; car au moment qu'Eschine sortit d'Athènes pour aller à Rhodes, Demosthene la bourse à la main courut après lui, & l'obligea d'accepter une offre inespérée, & une consolation solide; sur quoi Eschine s'écria: « Comment ne re- » gretterai-je pas une patrie où je laisse un ennemi » si généreux, que je desespere de rencontrer ail- » leurs des amis qui lui ressemblent »? Il arriva cependant que les Asiatiques étonnés plaignirent ses disgraces, adoucirent ses malheurs, & rendirent justice à ses talens.

Pour ce qui regarde Démosthene, les Athéniens, après sa mort qui fut celle d'un héros, lui firent ériger une statue de bronze, & ordonnerent par un decret que d'âge en âge l'aîné de sa famille seroit nourri dans le prytanée. Au bas de sa statue étoit gravée cette inscription: « Démosthene, si la force » avoit égalé en toi le génie & l'éloquence, ja- » mais Mars le macédonien n'auroit triomphé de la » Grece ». Antipater prononça en quelque sorte son éloge funebre en deux mots. Lorsqu'on lui raconta la maniere généreuse dont il quitta la vie, pour s'arracher aux fers des successeurs d'Alexandre, il dit que ce grand homme avoit quitté la vie pour se hâter d'habiter dans les îles des bienheureux parmi les héros, ou pour marcher au ciel à la suite de Jupiteur, protecteur de la liberté.

Personne n'ignore le cas infini qu'Hermogene, Photius, Longin, Quintilien, Denis d'Halicarnasse,

& Cicéron ont fait de ce grand homme. Wolfius a traduit en latin les harangues qui nous restent de lui; M. de Tourreil en a donné une traduction françoise, avec une préface qui passe pour un chef-d'œuvre.

Je ne parlerai pas ici de Dinarque, de Demade, & autres qui ont paru avec réputation, parce que ceux-ci ne nous ont laissé aucun écrit; ceux-là n'ont inventé aucun genre de style particulier, & n'en ont perfectionné aucun. D'ailleurs je ne me suis proposé ici que de crayonner quelques traits des principaux *orateurs grecs*, pour pouvoir tracer en passant la suite des progrès, & finalement la chûte de l'éloquence dans ce beau pays du monde.

Troisieme age. La perte de plusieurs grands hommes qui se détruisirent respectivement par les intrigues des princes de Macédoine, entraîna la perte de l'éloquence avec la ruine de la république. Des *orateurs* d'esprit & de mérite occuperent encore le barreau avec éclat; mais ce n'étoit plus ni le même génie, ni la même liberté, ni la même grandeur: ils imposerent quelque tems à la multitude, & parurent avoir remplacé les Eschines & les Démosthenes; mais les connoisseurs s'apperçurent bientôt du faux brillant qu'ils introduisoient, & du terrible déchet dont l'éloquence antique étoit menacée. Au lieu de cette éloquence noble & philosophique des anciens, on vit s'insinuer peu-à-peu, depuis la mort d'Alexandre, une éloquence insolente, sans retenue, sans philosophie, sans sagesse, qui, détruisant jusqu'aux moindres trophées de la premiere, s'empara de toute la Grece: sortie des contrées délicieuses de l'Asie, elle travailla sourdement à supplanter l'ancienne, & y réussit en faisant illusion, & trompant l'imagination par des couleurs empruntées. Au lieu de ce vêtement majestueux, mais modeste, qui ornoit l'ancienne éloquence, elle prit une robe toute brillante & bigarrée de diverses couleurs, peu convenable à la poussiere du barreau. Ce ne fut plus que jeux d'esprit, que pointes, qu'antithèses, que figures, que métaphores, que termes sonores, mais vuides de sens.

Démétrius de Phalere, grand homme d'état, aussi versé dans les lettres & la philosophie que dans la politique, donna la premiere atteinte au goût solide qu'il avoit puisé dans l'école de Démosthene, dont il se faisoit honneur d'avoir été l'éleve. Cet *orateur*, soit par affectation, soit par choix, soit par nécessité, s'appliquoit plutôt à plaire au peuple & à l'amuser, qu'à l'abattre & qu'à exciter en lui une vive impression, comme faisoit Periclès, pour aiguillonner en quelque sorte son courage, & le tirer de sa létargie. Ecrivain poli, il s'étudioit à charmer les esprits, & non à les enflammer; à faire illusion, & non à convaincre. C'est plutôt un athlete de parade, formé pour figurer dans les jeux & les spectacles, qu'un guerrier terrible qui s'élance de sa tente pour frapper l'ennemi. Son style rempli de douceur & d'agrément, mais dénué de force & de vigueur, avec tout son brillant & son éclat, ne s'élevoit point au-dessus du médiocre: c'étoient des graces légeres & superficielles, qui disparoissoient à la vûe de l'éloquence sublime & magnifique de Démosthene. On le fait aussi auteur de la déclamation, genre d'exercice plus convenable à un sophiste qui cherche à faire parade d'esprit à l'ombre de l'école, qu'à un homme sensé, nourri & formé dans les affaires.

Cette nouveauté fut d'un exemple pernicieux, car ce style devint à la mode. Les sophistes qui succéderent à Démétrius, raffinerent encore cette invention, & ne s'occuperent plus qu'à subtiliser, qu'à terminer leurs périodes par des jeux de mots, des antithèses, des pointes d'esprit, des métaphores outrées; des subtilités puériles; mais dévoilons plus particulierement les causes de la chûte de l'éloquence.

1°. La perte de la liberté dans Athènes fut celle de l'éloquence. Un homme né dans l'esclavage, dit Longin, est capable des autres sciences, mais il ne peut jamais devenir *orateur*; car un esprit abattu & comme dompté par la servitude n'a pas le courage de s'élever à quelque chose de grand: tout ce qu'il pourroit avoir de vigueur, s'évapore de lui-même, & il demeure toujours comme enchaîné dans une prison. La servitude la plus légitime est une espece de prison, où l'ame décroît & se rapetisse en quelque sorte; au lieu que la liberté éleve l'ame des grands hommes, anime, excite puissamment en eux l'émulation, & entretient cette noble ardeur qui les encourage à s'élever au dessus des autres; joignez-y les motifs intéressans, dont les républiques piquent leurs *orateurs*. Par eux leur esprit acheve de se polir, & se prête à leur faire cultiver avec une merveilleuse facilité les talens qu'ils ont reçus de la nature, sans les écarter un moment de ce goût de la liberté qui se fait sentir dans leurs discours, & jusque dans leurs moindres actions.

2°. A cet amour desintéressé de la liberté dans les républicains succéda sous une domination étrangere un desir passionné des richesses: on oublia tout sentiment de gloire & d'honneur, pour mandier servilement les faveurs des nouveaux maîtres, & ramper à leurs piés. Or, dit Longin, comme il est impossible qu'un juge corrompu juge sans passion & sainement de tout ce qui est juste & honnête; parce qu'un esprit qui s'est laissé gagner aux présens, ne connoît de juste & d'honnête que ce qui lui est utile: comment pourrions-nous trouver de grandes actions dignes de la postérité dans ce malheureux siecle où nous ne nous occupons qu'à tromper celui-ci pour nous approprier sa succession, qu'à tendre des pieges à cet autre, pour nous faire écrire dans son testament, & qu'à faire un trafic infame de tout ce qui peut nous apporter du gain?

3°. La corruption des mœurs engloutit, pour ainsi dire, tous les talens. Les esprits comme abatardis par le luxe, se jetterent dans un désordre affreux. Si on donnoit quelque tems à l'étude, ce n'étoit que par pur amusement ou pour faire une vaine parade de sa science, & non par une noble emulation, ni pour tirer quelque profit louable & solide. Les Grecs, sous l'empire des étrangers, furent comme une nouvelle nation vendue à la mollesse & à la volupté. Vils instrumens des passions de leurs maîtres, ils trafiquerent honteusement leurs vrais intérêts & leur réputation, pour goûter les fades douceurs d'un lâche repos: nulle émulation, nul desir de la vraie gloire, tout étoit sacrifié au plaisir. Or dès qu'un homme oublie le soin de la vertu, il n'est plus capable que d'admirer les choses frivoles; il ne sauroit plus lever les yeux pour regarder au-dessus de soi, ou rien dire qui passe le commun; tout ce qu'il a de noble & de grand se fanne, se séche, & n'attire plus que le mépris.

4°. La mauvaise éducation suivit de près la servitude & le luxe. Les études furent negligées & altérées, parce qu'elles ne conduisoient plus aux premieres portes de l'état. On vouloit qu'un précepteur coûtât moins qu'un esclave; on sait à ce sujet le beau mot d'un philosophe: comme il demandoit mille drachmes pour instruire un jeune homme; c'est trop, répondit le pere, il n'en coûte pas plus pour acheter un esclave. Hé bien; à ce prix vous en aurez deux, reprit le philosophe, votre fils & celui que vous acheterez.

Les rhéteurs avec un manteau de pourpre des mieux travaillés, avec des chaussures attiques, com-

me les dames les portoient, avec des fandales de Sicyone arrêtées par une courroie blanche, apprenoient aux enfans une centaine de mots attiques, & leur expliquoient les plus ridicules impertinences, qu'ils enveloppoient fous des termes mêlés de barbarifmes & de folécifmes, qu'ils autorifoient du nom d'un poëte & d'un écrivain inconnu. Ils n'avoient à la bouche, & ne donnoient pour fujet de compofition, que le mont Athos percé par Xerxès, l'Hellefpont couvert de vaiffeaux, l'air obfcurci par les fléches des Perfes, les lettres d'Othriades; les batailles de Salamine, d'Artémife & de Platée, la mort de Léonidas, & la fuite de Xerxès. Quelquefois ils déclamoient & chantoient la guerre de Troye, les nôces de Deucalion & de Pyrrha, & fe démenoient comme des forcenés, pour fe faire croire remplis de l'efprit des dieux : c'étoit à quoi aboutiffoit toute leur rhétorique; certes, je crois que celle de quelques-uns de nos colléges en eft la copie.

5°. Les anciens *orateurs grecs* n'étoient point de ces fpéculatifs qui repaiffoient leur curiofité de connoiffances ftériles & fingulieres; ils travailloient pour le public, & fe regardoient placés dans le monde par la providence, pour l'éclairer utilement. En vrais favans, ils appliquoient les préceptes de la philofophie au maniement des affaires. Mais depuis la mort de Démofthène, les *orateurs* & les favans n'écoutoient plus que leurs fantaifies & leurs idées. Chacun fuivoit fon intérêt particulier, & négligeoit le bien commun. On ne raifonnoit plus dans les écoles que fur des chimeres; les matieres abfurdes qu'on y traitoit jettoient néceffairement la confufion dans les idées & dans le langage.

6°. La néceffité du commerce avec les Barbares, fujets de Macédoine ou des Romains, introduifit les mauvaifes mœurs & le mauvais goût : jufques-là les Grecs nourris au grand & à l'honnête, s'étoient défendus de la corruption qui régnoit dans les provinces de l'Afie mineure, dont ils avoient tant de fois triomphé; mais bien-tôt le mélange avec les étrangers, corrompit tout. Un je ne fai quel mauvais air infecta l'éloquence comme les mœurs. Dès qu'elle fortit du Pirée, dit Cicéron, & qu'elle fe répandit dans les îles & dans l'Afie, elle perdit cet air de fanté & d'embonpoint qu'elle avoit confervé fi long-tems dans fon terroir naturel, & défapprit prefque à parler : de-là ce ftyle pefant & furchargé d'une abondance faftidieufe, qui fut en ufage chez les Phrygiens, les Cariens, les Mifiens, peuples groffiers & fans politeffe.

7°. Les difcuffions & les jaloufies éternelles des petites républiques, qui changerent la face des affaires, altérerent auffi étrangement l'éloquence. Les Grecs des petits états corrompus par l'or étranger, étoient autant d'efpions qui obfervoient d'un œil malin, les citoyens des plus grandes villes. Une parole forte & libre, un terme noble & élevé échappé dans un difcours & dans le feu de la déclamation, étoit un crime pour ceux qui n'en avoient pas. On n'ofoit plus raifonner, ni propofer un avis falutaire, parce que tout étoit fufpecté. Dans les lieux mêmes où les favans, chaffés de leur patrie par la cabale, ouvrirent des écoles de belles lettres pour fe ménager quelques reffources contre les rigueurs du fort, ce n'étoit que fureur & acharnement. Souvent un prince détruifoit les établiffemens de fon devancier dans les pays poffédés par les fucceffeurs d'Alexandre. Or, fi les délices d'une trop longue paix, dit Longin, font capables de corrompre les plus belles ames, à plus forte raifon cette guerre fans fin qui trouble depuis fi long-tems toute la terre, eft-elle un puiffant obftacle à nos defirs.

Il eft vrai que Rome ouvrit une retraite honorable à ces illuftres bannis, & que le palais des Céfars leur fut fouvent un afyle affuré; mais ils n'y parurent qu'en qualité de philofophes & de grammairiens. Leurs occupations confiftoient à expliquer les écrits des anciens, fuivant les regles de la grammaire & de la rhétorique, mais non à compofer des harangues grecques. Leur langue naturelle leur devenoit inutile dans une ville, où la feule langue latine étoit en ufage dans les tribunaux, & ils n'avoient aucune part aux affaires. Les peuples d'Italie, encore au tems des enfans de Théodofe, méprifoient fouverainement le grec : en un mot, c'étoient des gens d'efprit, des favans, des philofophes; mais ce n'étoient pas des *orateurs*.

8°. Les diffentions civiles avoient paffé jufques dans les écoles. Les maîtres entr'eux, formoient des partis & des fectes; chaque opinion avoit fes difciples & fes défenfeurs; on difputoit avec autant de fureur fur une queftion de rhétorique, que fur une affaire d'état. Tout avoit été converti en problème; l'efprit de faction avoit comme faifi tous les Grecs, & ils étoient divifés entr'eux pour l'éloquence & les belles-lettres, encore plus qu'ils ne l'étoient pour le gouvernement de leurs républiques. Les maîtres s'applaudiffoient puérilement de paroître à la tête d'une nouvelle troupe, & montroient avec une affectation ridicule leurs nouveaux éleves : ces difciples, comme des gens initiés à de nouveaux myfteres, ne parloient qu'avec infolence du parti oppofé. Les plus célébres de ces maîtres furent Appollodore de Pergame & Théodore de Gadar; le premier inftruifit Augufte, & le fecond donna des leçons à Tibere. Peut-être que le génie différent de ces deux empereurs fervit à étendre leur fecte, & à lui donner du crédit; quoi qu'il en foit, on diftinguoit les Appollodoréens d'avec les Théodoréens, comme on diftinguoit les philofophes du portique d'avec ceux de l'académie.

9°. L'arrangement des mots dans un difcours, eft à l'oreille ce que les couleurs font à l'œil dans la peinture. Les écrivains des beaux fiecles, convaincus de ce principe, s'appliquerent fur-tout à acquérir ce talent qui donne tant de graces à leurs compofitions; mais les derniers écrivains contens de raifonner, ont regardé le brillant de l'élocution, comme peu néceffaire. Les fophiftes, moins habiles & moins folides qu'eux, ont au contraire quitté le raifonnement pour fe répandre en paroles; ils compoferent des mots, refondirent de vieilles phrafes, imaginerent de nouveaux tours. Incapables d'inventer par eux-mêmes, ce fut affez pour eux de coudre des lambeaux de Démofthène, de Lyfias, d'Efchine, de fabriquer de nouvelles périodes, & d'emprunter des expreffions & des couleurs poëtiques pour voiler plus artificieufement leur indigence. On y remarquoit bien le fon & la voix des anciens Grecs, mais on n'y reconnoiffoit plus leur efprit. Athènes elle-même, dit Cicéron, n'étoit plus refpectée qu'à caufe de fes premiers favans, dont la doctrine étoit entierement évanouie. Les Athéniens n'avoient plus confervé que la douceur de la prononciation qu'ils tenoient de la bonté de leur climat : c'étoit la feule chofe qui les diftinguoit des Afiatiques; mais ils avoient laiffé flétrir ces fleurs & ces graces du véritable atticifme que leurs peres avoient cultivés avec tant de foin.

10°. Les célébres *orateurs* de la Grece poffédoient au fouverain degré toutes les parties de l'éloquence, la fubtilité de la dialectique, la majefté de la philofophie, le brillant de la poéfie, la mémoire des jurifconfultes, la voix & les geftes des plus fameux acteurs; ils en faifoient une étude particuliere. Les rhéteurs des derniers tems, au contraire, n'étoient que de purs dialecticiens, de frivoles gram-

mairiens, occupés à éplucher des syllabes & à forger des termes sonores.

11°. Ces maîtres éloignés des grandes affaires, & exclus des grandes assemblées, se renfermoient dans des matieres aussi bornées que leurs écoles, & peu susceptibles de ces efforts qui font l'éloquence; car on sait, dit Cicéron, que les grandes assemblées sont comme un vaste théâtre, où l'*orateur* déploie toutes les forces de son génie & toutes les regles de son art; & que, comme un habile musicien ne peut rien sans instrument, l'*orateur* ne sauroit être éloquent, s'il ne parle devant un grand peuple.

12°. Cette contrainte les resserroit dans une seule espece de science; ensorte que quand ils vouloient traiter de plus grands sujets, ils apportoient toujours le même esprit & la même méthode: ils ne savoient pas se diversifier, selon les différentes matieres qu'ils avoient à traiter; ils parloient des actions d'un empereur, d'un traité de paix, comme d'une question scholastique; ils s'obstinoient avec opiniâtreté à une opinion, comme des soldats liés par serment, ou des gens entêtés de certaines cérémonies. Il ne faut pas, dit Quintilien, que l'*orateur* épouse jamais ces sortes de querelles philosophiques; le rang où il aspire le met au-dessus de ces tracasseries de l'école. Auroit-on admiré une aussi grande abondance & une aussi grande étendue de génie dans Cicéron, s'il se fût renfermé dans les chicanes du barreau, & qu'il ne se fût pas donné le même essor que la nature même?

Telle fut l'éloquence attique; amie de la liberté, elle se forma sous la république dans les écoles des philosophes, & cessa de régner dès qu'elle cessa d'être libre. La philosophie lui inspira ces sentimens généreux, cette majesté qui sait imposer à la raison sans la contraindre; & l'état républicain lui donna ces manieres fieres, cette confiance, cette hardiesse, qui la fit triompher des souverains. Elle régna tant que les hommes eurent la liberté de penser: dès que la servitude changea les sentimens & les mœurs, elle disparut & s'éclipsa sans retour. Dans les beaux siecles, elle parla en reine, parce qu'elle avoit des rois à combattre; dans ce déclin, elle prit le ton affété & doucereux d'une courtisanne, parce qu'elle avoit à plaire à des tyrans. Les célebres *orateurs* d'Athènes étoient des philosophes nourris dans la liberté; les sophistes n'étoient que des esclaves, prêts à adorer quiconque les achetoit. Démosthène & les savans magistrats qui partagerent les mêmes travaux & coururent la même carriere, pouvoient être appellés à juste titre, *les enfans des héros*. Les *orateurs* des derniers tems étoient moins que des hommes.

Dans Athènes un *orateur* étoit, pour ainsi dire, un ministre d'état, chargé de représenter à l'assemblée les intérêts de sa tribu, & de soutenir la majesté de la république devant les étrangers.

Les lois avoient séparé les *orateurs* du vulgaire, & on les regardoit comme une compagnie respectable, consacrée pour veiller à la garde de la liberté & au bon ordre de la république; toutes les les affaires importantes leur passoient par les mains, ou leur étoient renvoyées. Dans les délibérations intéressantes on recueilloit leurs avis, & on les appelloit par un héraut au nom de la patrie pour expliquer leurs sentimens, & répondre aux ministres étrangers. Presque toujours on leur confioit à eux-mêmes le plan d'une affaire qu'ils venoient de tracer, avec un ample pouvoir de traiter suivant leurs lumieres & les circonstances: c'étoient des especes de souverains qui maitrisoient les esprits avec un empire absolu, mais fondé sur leur vaste capacité & sur leur droiture.

Tel fut le fameux Périclès pendant un gouvernement de quarante années; il sut se maintenir par les seules forces de son éloquence, contre tous les efforts d'une foule de rivaux, la plûpart d'un mérite & d'un rang distingué; il sut captiver l'inconstance de la multitude, & rendre son nom respectable au peuple, & terrible aux étrangers. Il fut roi, sans en avoir le titre. Finances, places, alliés, îles, troupes, flotte, tout obéissoit à ses ordres; ce pouvoir immense étoit le fruit de cette éloquence supérieure qui lui fit donner le surnom d'*olympien*. Comme un autre Jupiter, au seul son de sa voix, il ébranloit la Grece, & foudroyoit toutes les puissances conjurées contre sa république.

Les *orateurs* qui lui succederent, quoique avec moins d'habileté & de vertu, se conserverent néanmoins la même autorité, & une grande partie de ce crédit étonnant jusques dans les colonies, & chez les peuples tributaires & alliés. Antiphon guérissant les malades dans Corinthe par sa seule éloquence, fut regardé comme le dieu de consolation. Isocrate réfugié dans l'île de Chio, pour se soustraire aux poursuites de ses envieux, devint le législateur de toute l'île; sa plume, au défaut de sa voix, dictoit aux rois, aux généraux leurs devoirs, prescrivoit les regles de leurs dignités, & fixoit leur bonheur. Timothée, fils de Conon, Dioclès, roi de Chypre, & Philippe de Macédoine s'applaudirent de ses sages conseils. Hypéride fut chargé de plaider la cause des Atheniens contre les habitans de Délos, qui prétendoient avoir l'intendance du temple d'Apollon dans leur île, & celle de l'athlete Callipe contre les peuples de l'Elide. En un mot, quel crédit n'eurent pas les *orateurs* au tems de Philippe! Une seule parole de ce prince en fait foi. « Je frissonne, dit-il à ses » courtisans, quand je pense au péril auquel Dé» mosthene nous a exposés par la ligue de Ché» ronée: cette seule journée mettoit à deux doigts de » sa perte notre empire & notre couronne. Nous » ne devons notre salut qu'aux faveurs de la for» tune ».

Cet *orateur* avoit en effet toutes les qualités les plus belles pour persuader, indépendamment de son éloquence. A un fond admirable de philosophie & de vertus il joignoit un zele infatigable pour les intérêts de sa patrie, une haine irrévocable contre la tyrannie & les tyrans, un amour de la liberté à toute épreuve, une sagacité merveilleuse pour percer dans l'avenir, & devoiler les mysteres de la politique; une vaste érudition, une connoissance exacte de l'histoire & des droits de la nation; les vues les plus étendues & les plus nobles; une retenue, une sobriété qui brilloit jusques dans ses paroles; une droiture, une justesse de raison que rien n'étoit capable d'altérer; une dignité admirable quand il traitoit les affaires. Démosthene étoit ferme pour résister aux attraits de la cupidité; intégre pour maintenir l'autorité des conseils & la liberté de l'état; éclairé pour dissiper les préjugés d'une populace aveugle; hardi pour écarter les factieux, & plein de courage pour affronter les périls. Il n'est donc pas étonnant qu'avec de tels talens, il ait enchaîné les volontés des citoyens, fixé leurs irrésolutions, & gagné la confiance de tout le corps.

Rien ne prouve mieux la dignité des *orateurs grecs* en général, que la maniere dont leur élection se faisoit à Athènes. Chaque année on en choisissoit dix, un dans chaque tribu, ou on continuoit les anciens. D'abord on commençoit par tirer au sort ceux qui se présentoient, & on les menoit devant des juges préposés pour informer juridiquement de leurs mœurs & de leur mérite, suivant les réglemens établis par Solon. Il falloit avoir environ trente ans pour traiter les affaires d'état. Il falloit de plus avoir servi avec distinction, s'être élevé aux grades de la mi-

lice par sa valeur, & n'avoir jamais jetté son bouclier. Eschine emploie fort adroitement ce motif dans sa harangue contre Ctésiphon, en reprochant à Démosthene sa fuite de Chéronée. Il devoit épouser une Athénienne, & avoir ses possessions dans l'Attique, & non ailleurs. Demosthene accuse Eschine de posséder des terres en Béotie. Enfin on examinoit rigidement le recipiendaire sur sa capacité, sur ses études & sur sa science. Il avoit encore besoin du témoignage des tribus assemblées, pour être élevé à la dignité d'*orateur*, & il confirmoit leur aveu public en jurant sur les autels.

Je finirai par dire un mot de leurs récompenses. Les *orateurs* tiroient leurs honoraires du trésor public; chaque fois qu'ils parloient pour l'état ou pour les particuliers, ils recevoient une drachme, somme modique par rapport à notre tems, mais fort considérable pour lors. En les gageant sur l'état, on vouloit mettre des bornes à l'avarice des particuliers, & leur apprendre à traiter la parole avec une vraie grandeur d'ame.

Cet emploi ne devoit cependant pas être stérile, si l'on en croit Plutarque. Il rapporte que deux Athéniens s'exhortoient à devenir *orateurs*, en se disant mutuellement: « ami, efforçons-nous de parvenir » à la moisson d'or qui nous attend au barreau ». Le besoin qu'on avoit de leurs lumieres & de leurs talens, piquoit la reconnoissance des particuliers. Isocrate prenoit mille drachmes, c'est-à-dire, 31 livres sterling pour quelques leçons de Rhétorique. L'éloquence étoit hors de prix. Gorgias de Léontium avoit fixé son cours de leçons à 100 mines pour chaque écolier, c'est-à-dire à environ 312 livres sterling. Protagore d'Abdere amassa dans cette profession plus d'argent que n'auroient jamais pû faire dix Phidias réunis. Lucien appelle plaisamment ces *orateurs* marchands, des Argonautes qui cherchoient la toison d'or. Mais j'aime la générosité d'Isée, qui charmé du génie de Démosthene, & curieux de laisser un digne successeur, lui donna toutes ses leçons gratuites.

Les honneurs qu'on leur prodiguoit pendant leur vie & après leur mort, chatouilloient encore plus l'ambition, que le salaire ne flattoit la cupidité. Au sortir de l'assemblée & du barreau, on les reconduisoit en cérémonie jusqu'en leur logis, & le peuple les suivoit au bruit des acclamations: les parties assembloient leurs amis pour faire un nombreux cortege, & montrer à toute la ville leur protecteur: on leur permettoit de porter la couronne dont ils étoient ornés, lorsqu'ils avoient prononcé des oracles salutaires à leur patrie: on les couronnoit publiquement en plein sénat, ou dans l'assemblée du peuple, ou sur le théâtre. L'agonothete, revêtu d'un habit de pourpre, & tenant en main un sceptre d'or, annonçoit à haute voix sur le bord du théâtre le motif pour lequel il décernoit la couronne, & présentoit en même-tems le citoyen qui devoit la recevoir: tout le parterre répondoit par des applaudissemens redoublés à cette proclamation, & les plus distingués des citoyens jettoient aux piés de l'*orateur* les plus riches présens. Démosthene, qui fut couronné plus d'une fois, nous apprend dans sa harangue pour Ctésiphon, que cet honneur ne s'accordoit qu'aux souverains & aux républiques.

Sous Marc-Aurele, Polémon, que toute la Grece assemblée à Olympie, appella *un autre Demosthene*, reçut, dès sa jeunesse, les couronnes que la ville de Smirne vint, comme à l'envi, mettre sur sa tête. On vit, d'après le même usage, des empereurs romains monter sur le théâtre pour y proclamer les savans dans les spectacles de la Grece. En un mot, Athènes ne croyoit rien faire de trop en égalant les *orateurs* aux souverains, & en prêtant à l'éloquence l'éclat du diadême; tandis qu'elle refusoit à Miltiade une couronne d'olivier, elle prodiguoit des couronnes d'or à des citoyens puissans en paroles.

Non content de cette pompe extérieure, le peuple d'Athènes nourrissoit ses *orateurs* dans le prytanée, leur accordoit des privileges, des revenus & des fonds: les portes de leur logis étoient ornées de laurier; privilege singulier, qui chez les Romains n'appartenoit qu'aux Flamines, aux Césars, & aux hommes les plus célebres, comme le droit de porter la couronne sur la tête.

Après leur trépas, le public, ou des particuliers consacroient dans les temples, à leur honneur, les couronnes qu'ils avoient portées, ou érigeoient quelque monument fameux dans les places, ou sur leurs tombeaux. Timothée fit placer à Eleusine, à l'entrée du portique, la statue d'Isocrate, sculptée de la main de Léocharès: on y lisoit cette inscription simple & noble: « Timothée a consacré cette statue » d'Isocrate aux déesses, pour marque de sa recon» noissance & de son amitié. Quelque tems avant Plutarque, on voyoit sur le tombeau de cet *orateur* une colonne de trente coudées, surmontée d'une sirene de sept coudées, pour désigner la douceur & les charmes de son éloquence. Tout auprès étoient ses maîtres. Gorgias entr'autres, tenant à ses côtés Isocrate, examinoit une sphere, & l'expliquoit à ce jeune éleve. Enfin, dans le Céramique, on avoit érigé une statue à la mémoire de l'*orateur* Lycurgue qui avant que d'entrer dans le tombeau, prit à témoin de son désintéressement le sénat, & toutes les tribus assemblées.

Je supprime à regret plusieurs autres détails sur les *orateurs de la Grece*; mais j'ose croire qu'on ne désapprouvera pas cette esquisse tirée d'un des plus agréables tableaux qu'on ait fait du barreau d'Athènes; c'est à M. l'abbé d'Orgival qu'il est dû. Passons à la peinture des *orateurs* romains: elle n'est pas moins intéressante; je crains seulement de la trop affoiblir dans mon extrait. *Le Chevalier* DE JAUCOURT.

ORATEURS ROMAINS, (*Hist. de l'Eloq.*) je revolterai bien des gens en établissant des *orateurs* à Rome dès le commencement de la république; cependant plusieurs raisons me semblent assez plausibles pour ne point regarder cette idée comme chimérique, sous un gouvernement où rien ne se décidoit que par la raison, & par la parole; car sans vouloir donner les premiers Romains pour un peuple de philosophes, on est forcé de convenir qu'ils agissoient avec plus de prudence, plus de circonspection, plus de solidité qu'aucun autre peuple, & que leur plan de gouvernement étoit plus suivi. A la tête des légions ils plaçoient des chefs hardis, intrépides, entendus: dans la tribune aux harangues, ils vouloient des hommes éloquens & versés dans le droit.

En effet, les historiens ne célébrent pas moins l'éloquence des magistrats romains, que l'habileté des généraux. Valerius Publicola prononça l'oraison funebre de Brutus son collegue. Valere Maxime dit que l'éloquence du dictateur Marcus Valerius sauva l'empire, que les discordes des patriciens & du peuple alloient étouffer dans son berceau. Tite-Live reconnoît des graces dans le vieux style de Menennius Agrippa. Tullus, général des Volsques, ne permit pas à Coriolan de parler dans l'assemblée de la nation, parce qu'il redoutoit son talent dans la parole. Caïus Flavius élevé dans la poussiere du greffe, fut créé édile curule, à cause de la beauté de son élocutien. Enfin Cicéron range dans la classe des *orateurs romains* les premiers magistrats de cet âge, & prouve par-là la perpétuité de l'eloquence dans la république.

Mais

Mais Cicéron ne parle-t-il point sur ce ton pour faire honneur à sa patrie, ou pour exciter par des exemples la jeunesse romaine à s'appliquer à un art qui rend les hommes qui le possedent, si supérieurs aux autres? Je le veux bien: cependant peut-on refuser le talent de la parole au tribun Marcus Genucius, le premier auteur de la loi agraire; à Aulus Virginius, qui triomphe de tout l'ordre des patriciens dans l'affaire de Céfon; à Lucius Sextus qui transmet le consulat aux plébéiens, malgré les efforts & l'éloquence d'Appius Claudius? L'opposition éternelle entre les patriciens & les tribuns exigeoit beaucoup de talens, de génie, de politique & d'art. Ces deux corps s'éclairoient mutuellement avec une jalousie sans exemple, & cherchoient à se supplanter auprès du peuple par la voie de l'éloquence.

D'ailleurs le savoir étoit estimé dans ces premiers siecles de la république; on y remarque déja le goût & l'étude des langues étrangeres. Scævola savoit parler étrusque: c'étoit alors l'usage d'apprendre cette langue, comme l'observe Tite-Live. On ne mettoit auprès des enfans que des domestiques qui la sussent parler. L'insulte faite à un ambassadeur romain dans la Tarente, parce qu'il ne parloit pas purement le grec, montre qu'on l'étudioit au moins & qu'on parloit les langues des autres peuples pour traiter avec eux. Dans les écoles publiques, des littérateurs enseignoient les belles-lettres. Du tems de nos aïeux, dit Suétone, lorsqu'on vendoit les esclaves de quelque citoyen, on annonçoit qu'ils étoient littérateurs, *litteratores*; pour marquer qu'ils avoient quelque teinture des sciences.

Je conviens que les séditions & les jalousies réciproques des deux corps qui agiterent l'état, répandirent l'aigreur, le fiel & la violence dans les harangues des tribuns; un esprit farouche s'étoit emparé de ces harangueurs impétueux: mais sous les Scipions, avec un nouvel ordre d'affaires, les mœurs changerent, & les emportemens du premier âge disparurent. Annibal & Carthage humiliés, des rois traînés au capitole, des provinces ajoutées à l'empire, la pompe des triomphes, & des prospérités toujours plus éclatantes, inspirerent des sentimens plus généreux, & des manieres moins sauvages. L'air brusque des Iciliens céda à l'urbanité & à la sagesse de Lælius. La tribune admira des *orateurs* non moins fermes, ni moins hardis que dans les premiers tems, mais plus insinuans, plus ingénieux, plus polis; l'âcreté d'humeur s'étant adoucie comme par enchantement, les reproches amers se convertirent en un sel fin & délicat; aux emportemens farouches des tribuns succéderent des saillies heureuses & spirituelles. Les *orateurs* transportés d'un nouveau feu, & changés en d'autres hommes, traiterent les affaires avec magnificence en présence des rois & des peuples conquis, semerent de la variété & de l'agrément dans leurs discours, & les assaisonnerent de cette urbanité qui fit aimer les Romains, respecter leur puissance, & qui les rendent encore l'admiration de l'univers.

L'illustre famille des Scipions produisit les plus grands hommes de la république. Ces génies supérieurs, nés pour être les maîtres des autres, saisirent tout d'un coup l'idée de la véritable grandeur & du vrai mérite; ils surent adoucir les mœurs de leurs concitoyens par la politesse, & orner leur esprit par la délicatesse du goût. Instruits par l'expérience & par la connoissance du cœur humain, ils s'apperçurent aisément qu'on ne gagne un peuple libre que par des raisons solides, & qu'on ne s'attache des cœurs généreux que par des manieres douces & nobles; ils joignirent donc à la fermeté des siecles précédens le charme de l'insinuation. Leur siecle fut l'aurore de la belle littérature, & le regne de la véritable vertu romaine. La probité & la noblesse des sentimens reglerent leurs discours comme leurs actions; leurs termes répondirent en quelque sorte à leurs hauts faits; ils ne furent pas moins grands, moins admirables dans la tribune, qu'ils furent terribles à la tête des légions: ils surent foudroyer l'ennemi armé, & toucher le soldat rebelle: les souverains & l'étranger furent frappés par l'éclat de leurs vertus, le citoyen ne put résister à la force de leurs raisons.

Les Romains qui approcherent le plus près ces grands hommes, leurs amis, leurs clients, prirent insensiblement leur esprit, & le communiquerent aux autres parties de la république. On accorda à Lælius un des premiers rangs entre les *orateurs*. Caïus Galba, gendre de Publius Crassus, & qui avoit pour maxime de ne marier ses filles qu'à des savans & à des *orateurs*, étoit si estimé du tems de Cicéron, qu'on donnoit aux jeunes gens, pour les former à l'éloquence, la péroraison d'un de ses discours. Les harangues de Fabius Maximus, graves, majestueuses, & remplies de solidité & de traits lumineux, marchoient de pair avec celles de Thucydide. L'éloquence harmonieuse de M. Corn. Cetégus fut chantée par le premier Homere latin.

Le génie de l'éloquence s'étoit emparé des tribunes, où il n'étoit plus permis de parler qu'avec élégance & avec dignité. Le sénat entraîné par l'éloquence du député d'Athenes, n'a pas la force de refuser la paix aux Ætoliens. Léon, fils de Scésias, comparoit dans sa harangue les communes d'Ætolie à une mer dont la puissance romaine avoit maintenu le calme, & dont le souffle impétueux de Thoas avoit poussé les flots vers Antiochus, comme contre un écueil dangereux. Cette comparaison flatteuse & brillante charma cette auguste compagnie: on n'admira pas avec moins d'étonnement les éloquens discours des trois philosophes grecs que les Athéniens avoient envoyés au sénat pour demander la remise d'une amende de cinq cens talens qui leur avoit été imposée pour avoir pillé les terres de la ville d'Orope. A peine pouvoit-on en croire le sénateur Cœcilius, qui leur servoit d'interprete, & qui traduisit leur harangue. La conversation de ces grecs & la lecture de leurs écrits, alluma une ardeur violente pour l'étude d'un art aussi puissant sur les cœurs.

Les deux Gracches s'attirerent toute l'autorité par le talent de la parole; & firent trembler le sénat par cette seule voie. Sans diadème & sans sceptre, ils furent les rois de leur patrie. Elevés par une mere qui leur tint lieu de maître, ils puiserent dans son cœur grand & élevé, une ambition sans bornes, & dans ses préceptes le goût de la saine éloquence & de la pureté du langage qu'elle possédoit au souverain degré. Ils ajouterent à cette éducation domestique leurs propres réflexions, & y mêlerent quelque chose de leur humeur & de leur tempérament.

Tiberius Gracchus avoit toutes les graces de la nature, qui sans être le mérite l'annoncent avec éclat. Des mœurs integres, de vastes connoissances, un génie brillant & son éloquence attiroient sur lui les yeux de tous ses concitoyens. Caïus voulant comme son frere abaisser les patriciens, parloit avec plus de fierté & de véhémence, redemandant au sénat un frere dont le sang couloit encore sur les degrés du capitole, & reprochant au peuple sa lâcheté & sa foiblesse, de laisser égorger à ses yeux le soutien de sa liberté.

Caton le censeur, non-moins véhément que le dernier des Gracches, montra tout le brillant de l'imagination, & tout le beau des sentimens; il ne lui manquoit qu'une certaine fleur de style, & un coloris qu'on n'imaginoit pas encore de son tems. Toujours aux prises avec les deux Africains & les deux Gracches, avec le sénat & le peuple, huit fois ac-

cusé & huit fois absous, à l'âge de 90 ans il maîtrisoit encore le barreau; & aussi respectable que Nestor par ses années & par le talent de la parole, il conserva jusque dans le tombeau l'estime & la vénération de tous ses concitoyens.

Les dames même profiterent de cette heureuse réforme, & parurent sur les rangs avec autant de distinction que les plus grands *orateurs* : on en vit plaider leurs causes avec tant d'énergie, de délicatesse & de grace, qu'elles mériterent un applaudissement universel. Amœsia Sentia accusée d'un crime, soutint son innocence avec toute la précision & la force du plus habile avocat, & se concilia tous les suffrages dès la premiere audience. Au tems de Quintilien les savans lisoient, comme un modele de la pureté & de l'éloquence romaine, les lettres de la célebre Cornelie qui forma les Gracches. La fille de Lœlius, & dans l'âge suivant celle d'Hortensius, ne furent pas moins héritieres du génie éloquent de leurs peres, que de leurs vertus & de leurs richesses.

L'esprit dominant de ce siecle étoit une noble fierté qui animoit tous les cœurs, & c'est ce qui fit que la plûpart des *orateurs* de ce tems-là n'eurent pas la même politesse ni la même délicatesse que les Scipions & les Lœlius. Le style de Caton étoit sec & dur; celui de Caïus Gracchus étoit marqué au coin de la violence de son caractere : enfin les *orateurs* de cet âge ébaucherent seulement les premiers traits de l'éloquence romaine; elle attendoit sa perfection du siecle suivant, je veux dire, celui où regnerent les dictateurs perpétuels.

Jamais on ne vit les Romains plus grands ni plus magnifiques que dans ce troisieme âge : Arts, Sciences, Philosophie, Grammaire, Rhétorique, tout se ressentit de l'éclat de l'empire, & eut, pour ainsi dire, part à la même élévation; tout ce qu'il y avoit de brillant au-delà des mers, se réfugioit comme à l'envi dans Rome à la suite des triomphes. A côté des rois enchaînés, & parmi les dépouilles des provinces conquises, on voyoit avec étonnement des philosophes, des rhéteurs, des savans couverts des mêmes lauriers que le vainqueur, monter en quelque sorte sur le même char, & triompher avec lui. Du sein de la Grece sortoient des essaims de savans, qui comme d'autres Carnéades venoient faire dans Rome des leçons de sagesse, & y transplanter, si j'ose ainsi parler, les talens des Isocrates & des Démosthènes. On ouvrit de nouvelles écoles : on expliqua les secrets de l'art : on développa les finesses de la Rhétorique : on étala avec pompe les beautés d'Homere : on ralluma ces foudres à demi-éteints, qui avoient causé tant d'allarmes à Philippe de Macédoine. Les Romains enchantés, entrerent dans la même carriere pour disputer le prix à leurs nouveaux maîtres, & les effacer dans l'ordre des esprits, comme ils les surpassoient dans le métier des armes.

Quatre *orateurs* commencerent cette espece de défi; ce furent Antoine, Crassus, Sulpitius & Cotta, tous quatre rivaux, &, ce qui paroîtra surprenant, tous quatre amis.

Antoine, ayeul du célebre Marc-Antoine, fut comme le chef de cette illustre troupe, & leva pour ainsi dire la barriere. Une mémoire prodigieuse lui rappelloit sur-le-champ tout ce qu'il avoit à dire. On croyoit qu'il n'empruntoit de secours que de la nature, dans le tems même qu'il mettoit en usage toutes les finesses & les subtilités de l'art, pour séduire les juges les plus attentifs & les plus éclairés. Il affectoit une certaine négligence dans son style, pour ôter tout soupçon qu'il eût appris les préceptes des Grecs, ou qu'il en voulût à la religion de ses juges. Une déclamation brillante embellissoit tous ses discours, & le pathétique qu'il avoit le secret d'y répandre, attendrissoit tous les cœurs.

C'est principalement dans la cause de Caïus Norbanus, & dans celle de Marcus Aquilius, que son art & ses talens sont les plus développés : le plan de ces deux pieces est tracé dans l'*orateur* de Ciceron, *liv. II. n. 195.* Dans l'exorde de la premiere, Antoine paroît chancelant, timide, incertain; mais lorsque l'on ne croit qu'excuser son embarras & la triste nécessité où il se trouve de défendre un méchant citoyen dont il est ami, on le voit tout-d'un-coup s'animer contre Cœpion, justifier la sédition de Norbanus, la rejetter sur le peuple romain, & forcer les juges à demi-séduits par le charme de son discours, à se rendre à la commisération qu'il excite dans leur cœur. Il avoue lui-même qu'il arracha le coupable à la sévérité de ses juges, moins par l'évidence des raisons, que par la force des passions qu'il sut employer à-propos.

Dans la péroraison de la seconde piece, il représente d'une maniere pathétique Marcus Aquilius consterné & fondant en larmes : il conjure Marius, présent à cette cause, de s'unir à lui pour défendre un ami, un collegue, & soutenir l'intérêt commun des généraux romains : il invoque les dieux & les hommes, les citoyens & les alliés; au défaut de la bonté de sa cause, il excite les larmes du peuple romain, l'attendrit à la vûe des cicatrices que ce vieillard avoit reçues pour le salut de sa patrie. Les soupirs, les gémissemens, les pleurs de cet *orateur*, & les plaies d'un guerrier vainqueur des esclaves & des Cimbres, conserverent un homme que des crimes trop avérés bannissoient de la société de ses concitoyens & de tout l'empire.

Lucius Crassus n'avoit que vingt-un ans, ou, selon Tacite, dix neuf, quand il plaida sa premiere cause contre le plus célebre avocat de son tems. Son caractere propre étoit un air de gravité & de noblesse, temperé par une douceur insinuante, une délicatesse aisée, & une fine raillerie. Son expression étoit pure, exacte, élégante, sans affectation : son discours étoit vehément, plein d'une juste douleur, de repliques ingénieuses, par-tout semé d'agrémens, & toujours fort court. Il ne paroissoit jamais sans s'être long-tems préparé; on l'attendoit avec empressement, on l'écoutoit avec admiration. Après sa mort les *orateurs* venoient au barreau recueillir cet esprit libre & romain, à la place même où par les seules forces de son éloquence il avoit abattu la témérité du consul Philippe, & rétabli la puissance du sénat consterné. Il paroît qu'il ne se chargeoit que de causes justes, car toute sa vie il témoigna un regret sensible d'avoir parlé contre Caïus Carbon, & il se reprochoit à cette occasion sa témérité & sa trop grande ardeur de paroître. Antoine au contraire se chargeoit indifféremment de toutes les causes, & avoit toujours la foule. Crassus mourut pour ainsi dire les armes à la main; il fut enseveli dans son propre triomphe, & honoré des larmes de tout le sénat, dont il avoit pris la défense.

Cotta brilloit par une élocution pure & coulante. Plein de sa cause, il déduisoit ses motifs avec clarté & par ordre; il écartoit avec soin tout ce qui étoit étranger à son sujet, pour n'envisager que son affaire, & les moyens qui pouvoient persuader les juges; mais il avoit peu de force & de véhémence, & en cela il s'étoit sagement réglé sur la foiblesse de sa poitrine, qui l'obligeoit d'éviter toute contention de voix.

Sulpicius étoit *orateur*, pour ainsi dire, avant que de savoir parler; un heureux hasard contribua à sa perfection. Antoine s'amusant un jour à le voir plaider une petite cause parmi ses compagnons, fut étonné de trouver dans un âge si tendre un discours si vif & si rapide, des gestes si nobles, & des termes

pathétiques qui dans une espece de jeu & de badinage, dénotoient un génie supérieur. Il l'exhorta de fréquenter le barreau, & de s'attacher à Crassus ou à quelqu'autre *orateur ;* il alla même jusqu'à s'offrir de lui servir de maître dans cet art. Sulpicius reconnoissant, sut tirer profit des instructions qu'il venoit de recevoir. Antoine fut bien étonné de le voir paroître quelque tems après contre lui dans l'affaire de Caïus Norbanus, dont j'ai déja parlé. Frappé de retrouver un autre Crassus, & non un novice dans la même carriere, il étoit sur le point d'abandonner son ami dans la questure, tant il désespéroit de pouvoir triompher de la force & du pathétique de son jeune rival. Sulpicius, à la grandeur du style, joignoit une voix douce & forte, le geste & le mouvement du corps, plein d'agrémens qui n'empruntoient rien du théâtre, & ressentoient toute la noblesse qui convient au barreau. Ses expressions graves & abondantes sembloient couler de source ; c'étoit un don de la nature qui ne devoit rien à l'art.

Les exemples & les succès de ces fameux *orateurs* attirerent sur leurs pas une foule de rivaux qui briguerent le même titre. Au défaut de la naissance & des richesses qui ne donnent jamais le mérite, on s'efforça de parvenir par les talens de l'esprit. Dans un gouvernement mixte où chacun veut être éclairé, & a intérêt de l'être, l'art de la parole devient un mystere d'état. Les vieillards consommés par l'expérience, se faisoient un devoir d'y former leurs enfans, & de leur frayer par ce moyen la route des honneurs. Ils admettoient même à leurs leçons leurs esclaves, comme fit Caton le censeur, afin que nourris dans des sentimens vertueux, leur mauvais exemple ne corrompît pas leur famille. Les dames, aussi attentives que leurs maris, se faisoient une occupation sérieuse de perpétuer le vrai goût de l'urbanité qui distingua toujours les Romains. Dans les Gracches, on reconnoissoit la fierté de Cornélie, & la magnificence des Scipions ; dans les filles de Lælius & les petites-filles de Crassus, la politesse & la pureté de leurs peres. Vraies enfans de la sagesse, elles soutinrent par leurs paroles comme par leurs sentimens, l'éclat & la gloire de leurs maisons.

Comme on vit que l'art militaire ne suffisoit pas sans l'étude pour parvenir, ceux des plébéiens que leur naissance & leur pauvreté condamnoit à languir dans les honneurs obscurs d'une légion, se jetterent du côté du barreau pour percer la foule & paroître à la tête des affaires. D'un autre côté, les patriciens, par émulation, s'efforçoient de conserver parmi eux un art qui avoit toujours été un des plus puissans instrumens de leur ordre. C'étoit peu pour eux que de combattre des barbares, ils vouloient encore soumettre, par le secours de l'éloquence, des cœurs républicains jaloux de leur liberté. Enfin, jamais siecle ne fut si brillant que le dernier de la république romaine, par le nombre d'*orateurs* célebres qu'elle produisit. Cependant Callidius, César, Hortensius, mais sur-tout Cicéron, ont laissé bien loin derriere eux leurs dévanciers & leurs contemporains. Développons avec un peu de détail le caractere de leur éloquence.

Marcus Callidius brilla par des pensées nobles, qu'il savoit revêtir de toute la finesse de l'expression. Rien de plus pur ni de plus coulant que son langage. La métaphore étoit son trope favori, & il savoit l'employer si naturellement, qu'il sembloit que tout autre terme auroit été déplacé. Il possédoit au souverain degré l'art d'instruire & de plaire, & n'avoit négligé que l'art de toucher & d'émouvoir les esprits. Il eut tout lieu de reconnoître son erreur dans une cause qu'il plaida contre Cicéron ; je veux dire celle où il accusoit Quintus Gallius de l'avoir voulu empoisonner. Il développa bien toutes les circonstances de ce crime avec ses graces ordinaires, mais avec une froideur & une indolence qui lui fit perdre sa cause. Cicéron triompha de toute l'élégance de son rival par une réplique impétueuse, qui comme une grêle subite, abattit toutes ses fleurs.

Jules-César, né pour donner des lois aux maîtres du monde, puisa à l'école de Rhodes dans les préceptes du célebre Molon, l'art victorieux d'assujettir les cœurs & les esprits. S'il eut peu d'égaux en ce genre, il n'eut jamais de supérieur ; dans sa bouche les choses tragiques, tristes & séveres, se paroient d'enjouement ; & le sérieux du barreau s'embellissoit de tout l'agrément du théatre, sans cependant affoiblir la gravité de ses matieres, ni fatiguer par ses plaisanteries. Il possédoit au souverain degré toutes les parties de l'art oratoire. Comme il avoit hérité de ses peres la pureté du langage, qu'il avoit encore perfectionnée par une étude sérieuse, ses termes étoient choisis & beaux, sa voix éclatante & sonore, ses gestes nobles & grands. On sentoit dans ses discours le même feu qui l'animoit dans les combats : il joignoit à cette force, à cette vivacité, à cette véhémence, tous les ornemens de l'art, un talent merveilleux à peindre les objets & à les représenter au naturel. Il quitta bien-tôt une carriere où il ne trouvoit personne pour lui disputer le premier rang ; il courut à la tête des légions combattre les Barbares par émulation contre Pompée, qui par goût avoit choisi de moissonner les lauriers de Mars.

Déja un phantôme de gloire éblouissoit les jeunes patriciens, & leur faisoit négliger l'honneur tranquille qu'on acquiert au barreau, pour les entraîner sur les pas des Cyrus & des Alexandres. La fureur des conquêtes les avoit comme enivrés ; ils abandonnoient les affaires civiles pour se livrer aux travaux militaires. C'est ainsi que Publius Crassus, d'un esprit pénétrant soutenu par un grand fonds d'érudition, & lié d'un commerce de lettres avec Ciceron, renonça aux éloges qu'il avoit déja mérités par son éloquence, pour chercher des périls plus grands & plus conformes à son ambition.

A l'âge de dix-neuf ans, Hortensius plaida sa premiere cause en présence de l'*orateur* Crassus & des consulaires qui s'étoient distingués dans le même genre : il enleva leurs suffrages. Avec un génie vif & élevé, il avoit une ardeur infatigable pour le travail, ce qui lui procura une érudition peu commune qu'une mémoire prodigieuse savoit faire valoir. Les graces de sa déclamation attiroient au barreau les fameux acteurs Esope & Roscius, pour se former sur le modele de celui qu'ils regardoient comme leur maître dans les finesses de leur art. Il mit le premier en usage les divisions & les récapitulations. Ses preuves & ses réfutations étoient semées de fleurs, & plus conformes au goût asiatique qu'au style romain. Sa mémoire lui rappelloit sur le champ toutes ses idées en ordre, & les preuves de ses adversaires. De plus, son extérieur composé, sa voix sonore & agréable, la beauté de son geste, & une propreté recherchée, prévenoit tout le monde en sa faveur. Il paroît cependant que la déclamation faisoit comme le fonds de son mérite & son principal talent ; car ses écrits ne soutenoient pas à la lecture la haute réputation qu'il s'étoit acquise.

Toutes les plus belles causes lui étoient confiées, & il amassa des richesses prodigieuses sans aucun scrupule. Insensible aux sentimens de la probité, il se glissoit dans les testamens & en soutenoit de faux, pour partager les dépouilles du mort. L'esprit de rapine & de somptuosité, vice dominant de ses contemporains, fut sa passion favorite. Ses maisons de plaisance renfermoient des viviers d'une immense étendue. Au goût de la bonne chere il joignit la passion pour les beaux Arts. Comme il acquéroit sans

honneur, il dépensoit sans mesure. On trouva dix mille muids de vin dans ses caves après sa mort. Il est vrai que ses grands biens furent bien-tôt dissipés par les débauches de son fils, & ses petits neveux languirent dans une affreuse pauvreté. Auguste, touché du sort d'une famille dont le chef avoit tant fait d'honneur à l'éloquence romaine, fit donner à Marcus Hortensius Hortalus, neveu de cet *orateur*, dix mille sesterces pour s'établir, & perpétuer la postérité d'un homme si célebre. Tibere, montant sur le trone, oublia totalement les Hortenses; seulement, pour ne pas déplaire au sénat, il leur distribua une seule fois deux cens sesterces, environ cinq mille gros écus.

Mais l'illustre Hortensia, fille d'Hortensius, fit admirer ses talens: héritiere de l'éloquence de son pere, elle en sut faire usage dans la fureur des guerres civiles. Les triumvirs, épuisés d'argent & pleins de nouveaux projets, avoient imposé une taxe exorbitante sur les dames romaines: elles implorerent en-vain la voix des avocats pour plaider leur cause, aucun ne voulut leur prêter son ministere: la seule Hortensia se chargea de leur défense, & obtint pour elles une remise considérable. Les triumvirs, touchés de son courage & enchantés de la beauté de sa harangue, oublierent leur férocité par admiration pour son éloquence. Hortensius plaida pendant quarante ans, & mourut un peu avant le commencement des guerres civiles entre Pompée & César. Jusqu'à Ciceron personne ne lui avoit disputé le premier rang au barreau; & quand ce nouvel *orateur* parut, il mérita toûjours le second avec la réputation d'un des plus beaux déclamateurs de son tems.

La Grece, soumise à la fortune des Romains, se vantoit encore de forcer ses vainqueurs à la reconnoître pour maîtresse de l'éloquence: mais elle vit transporter à Rome ces précieux restes de son ancien lustre, & fut surprise de trouver réuni dans le seul Ciceron toutes les qualités qui avoient immortalisé ses plus fameux *orateurs*.

Ciceron apporta en naissant les talens les plus propres à prévenir le public, & trouva des hommes tout préparés à les admirer: un génie heureux, une imagination féconde & brillante, une raison solide & lumineuse; des vûes nobles & magnifiques, un amour passionné pour les Sciences, & une ardeur incroyable pour la gloire. La fortune seconda ces heureuses dispositions & lui ouvrit tous les cœurs. L'*orateur* Crassus se chargea de ses études & cultiva avec soin un génie dont la grandeur devoit égaler celle de l'empire. Ses compagnons, comme par pressentiment de sa gloire future, le reconduisoient en pompe au sortir des écoles jusques chez ses parens, & rendoient un hommage public à sa capacité. Sans se laisser éblouir par ces applaudissemens qui chatouilloient déja son cœur si sensible à la gloire, il se prépara avec un soin infini à paroître sur un théatre plus éclatant & plus digne de son ambition.

Comme il étoit seulement d'une famille ancienne & de rang equestre, il passoit pour un homme nouveau, parce que ses ancêtres contens de leur fortune avoient négligé de venir à Rome y briguer des honneurs. Pour Ciceron il visa aux premieres charges de la république, & se flatta d'y parvenir par la voie de l'éloquence: mais il conçut qu'un parfait *orateur* ne devoit rien ignorer; aussi s'appliqua-t-il avec un travail assidu à l'étude du Droit, de la Philosophie & de l'Histoire. Toutes les Sciences étoient de son ressort, & il consultoit avec un soin infatigable tous les maîtres de qui il pouvoit apprendre quelque chose d'utile. Enfin, par une fréquente conversation avec les plus habiles *orateurs* de son siecle, & par la lecture assidue des ouvrages de ceux qui avoient fait honneur à Athènes, il se forma un style & un genre d'éloquence qui le placerent à la tête du barreau, & le rendirent l'oracle de ses citoyens. On admire en lui la force de Démosthene, l'abondance de Platon, & la douceur d'Isocrate: ce qu'il a recueilli de ces fameux originaux lui devient propre & comme naturel; ou plutôt la fécondité de son divin génie crée des pensées nouvelles, & prête l'ame à celles des autres.

Le premier adversaire avec lequel il entra en lice fut Hortensius. A l'âge de vingt-sept ans, il plaida contre lui pour Roscius d'Améric, & ce plaidoyer plut infiniment par une foule de pensées brillantes, d'antitheses & d'oppositions. La multitude enchantée admira ce style asiatique, peigné, fardé, & peu digne de la gravité romaine. Ciceron connoissoit bien tout le défaut de ce mauvais goût; il convient que si son plaidoyer avoit été applaudi, c'étoit moins par la beauté réelle de son discours que par l'espérance qu'il donnoit pour l'avenir. Ce qui est vrai, est qu'il craignit de fronder d'abord l'opinion publique: il lui falloit plus de crédit, plus d'autorité, & plus d'expérience. Desirant d'y parvenir, il quitta Rome pour aller puiser dans les vraies sources les trésors dont il vouloit enrichir sa patrie. Athènes, Rhodes & les plus fameuses villes de l'Asie, l'occuperent tour à tour. Il examina les regles de l'art avec les célebres *orateurs* de ces cantons, séjour de la véritable éloquence; & à force de soins, il vint à bout de retrancher cette superfluité excessive de style qui, semblable à un fleuve qui se déborde, ne connoissoit ni bornes ni mesures. Après quelques années d'absence, devenu un nouvel homme, enrichi des précieuses dépouilles de la Grece, il reparut au barreau avec un nouvel éclat, réforma l'éloquence romaine & la porta au plus haut point de perfection où elle pût atteindre: il en embrassa toutes les parties & n'en négligea aucune; l'élégance naturelle du style simple; les graces du style tempéré; la hardiesse & la magnificence du sublime. A ces rares qualités il joignit la pureté du langage, le choix des expressions, l'éclat des metaphores, l'harmonie des périodes, la finesse des pensées, la délicatesse des railleries, la force du raisonnement; enfin, une véhémence de mouvemens & de figures étonnoit & flattoit également la raison de tous ses auditeurs. Il n'appartenoit qu'à lui de s'insinuer jusques au fond de l'ame, & d'y répandre des charmes imperceptibles.

La nature qui se plaît à partager les especes de mérite & de goût les avoit tous réunis en sa personne. Un air gracieux, une voix sonore, des manieres touchantes, une ame grande, une raison élevée, une imagination brillante, riche, féconde, un cœur tendre & noble, lui préparoient les suffrages. A cette solidité qui renfermoit tant de sens & de prudence, il joignoit, dit le pere Rapin, une fleur d'esprit qui lui donnoit l'art d'embellir tout ce qu'il disoit; & il ne passoit rien par son imagination qui ne prît le tour le plus gracieux, & qui ne se parât des couleurs les plus brillantes. Tout ce qu'il traitoit, jusqu'aux matieres les plus sombres de la Dialectique, les questions les plus abstraites de la Physique, ce que la Jurisprudence a de plus épineux, & ce qu'il y avoit de plus embarrassé dans les affaires, se coloroit dans son discours de cet enjouement d'esprit & de ces graces qui lui étoient si naturelles. Jamais personne n'a eu l'art d'écrire si judicieusement, ni si agréablement en tout genre: il possédoit dans un degré éminent le talent singulier de remuer les passions & d'ébranler les cœurs. Dans les grandes affaires où plusieurs *orateurs* parloient, on lui laissoit toûjours les endroits pathétiques à traiter; & il les manioit avec tant de succès, qu'il faisoit quelquefois retentir tout le barreau de larmes & de soupirs.

La fortune comme étonnée de tant de hautes qua-

lités, s'empressa de lui applanir la route des honneurs; toutes les dignités vinrent au-devant de lui. A-peine sa réputation commença-t-elle à naître, qu'il obtint la questure de Sicile par les suffrages unanimes du peuple. Cette province dévorée par une famine cruelle & par les vexations énormes du préteur, trouva en lui un pere, un ami, un protecteur. Sa vigilance remédia à la stérilité des récoltes, & son éloquence répara les rapines de Verrès. Ces discours où brillent d'un éclat immortel la force de son imagination, la magnificence de son élocution, la justesse de ses raisonnemens, la solidité de ses principes, l'enchaînement de ses preuves, l'étendue de ses connoissances, son savoir prodigieux, & son goût exquis pour les Arts, lui attirerent plus de visites que les richesses & les triomphes n'en procurerent à Crassus & à Pompée, les premiers des Romains. Les étrangers passoient les mers pour admirer un *orateur* si surprenant; les Philosophes quittoient leurs écoles pour entendre sa sagesse; les généraux mendioient ses talens pour maintenir leur autorité & fixer les suffrages de la multitude; les tribunaux le redemandoient pour développer le cahos des lois; & partout, comme un astre bienfaisant, il portoit la lumiere & ramenoit l'ordre & la paix.

On admira dans sa préture sa fermeté romaine pour la défense des lois & de l'équité, & son humanité pour les malheureux. La patrie l'appella à son secours contre les subtilités de Rullus & les violences de Catilina; & il mérita le premier d'en être appellé le pere. Le sénat, les rostres, les tribunaux, les académies, se laissoient gouverner par les douces influences de son beau génie. Il étoit l'ame des conseils, l'oracle du peuple, la voix de la république; &, comme s'il eût eu seul l'intelligence & la raison en partage, on ne décidoit ordinairement que par ses lumieres.

Ses malheurs mêmes devenoient ceux de l'état, & son exil fut déploré comme une calamité publique. Les chevaliers, les sénateurs, les *orateurs*, les tribuns, le peuple prirent des habits de deuil, & regretterent sa perte comme celle d'un dieu tutélaire. Les rois, les villes, les républiques s'intéresserent à son rappel, & célébrerent avec pompe le jour de son retour. Telle fut sa gloire dans Rome & dans l'Italie, au-delà des mers, & aux extrémités de l'empire. Les villes de son gouvernement enrichies par le commerce, les campagnes couvertes de moissons, les Arts rétablis, les Sciences cultivées, les forêts purgées des bêtes sauvages qui ravageoient les guérets; les publicains réduits à l'ordre, les usures éteintes, les impôts diminués, la vertu & le mérite estimés, le vice proscrit, firent adorer son regne philosophique digne du tems de Rhée, & lui éleverent des trophées plus glorieux que les triomphes qu'on avoit décernés aux destructeurs du genre humain.

Mais dans le monde il n'est point de vertu que n'attaque l'envie: on a accusé Cicéron d'avoir trop de confiance dans la prospérité, trop d'abattement dans la disgrace. Il convient qu'il étoit timide; mais il prétend que cette timidité servoit plutôt à lui faire prévoir le danger qu'à l'abattre, quand il étoit arrivé, ce qui nous est confirmé par le courage & la fermeté qu'il fit éclater aux yeux même de ses bourreaux. On ne lui fait pas grace de son amour desordonné pour la gloire; il n'en disconvient pas, & il explique lui-même quelle sorte de gloire il recherchoit. La vraie gloire, selon lui, ne consiste pas dans la vaine fumée de la faveur populaire, ni dans les applaudissemens d'une aveugle multitude, pour laquelle on ne doit avoir que du mépris; c'est une grande réputation fondée sur les services qu'on a rendus à ses amis, à sa patrie, au genre humain: l'abondance, les plaisirs & la tranquillité, ne sont pas les fruits qu'on doive s'en promettre, puisqu'on doit au-contraire sacrifier pour elles son repos & sa tranquillité; mais l'estime & l'approbation de tous les honnêtes gens en est la récompense, & la dette que tous les honnêtes gens ont droit d'exiger.

Par rapport aux louanges qu'il se donnoit à lui-même, & auxquelles il étoit si sensible, c'étoit moins pour sa gloire, dit Quintilien, que pour sa défense: il n'avoit que ses grandes actions à opposer aux calomnies de ses ennemis; il se servoit pour les faire taire du moyen qu'avoit autrefois employé le grand Scipion; mais enfin la force fit périr celui qu'elle ne put déranger de ses principes. Une politique peut-être trop timide par la crainte de troubler la tranquilité publique; un amour ardent pour la liberté qu'il avoit conservée à ses citoyens; l'extrème ambition de maintenir son autorité, par laquelle il étoit l'ame & le soutien de la république; une haine irréconciliable contre l'ennemi de sa patrie, creuserent à cet illustre citoyen de Rome, le précipice dans lequel Marc-Antoine méritoit d'être enseveli: Cicéron fut tué à l'âge de 64 ans, victime de ses projets salutaires & de ses services. Rome en proie à la fureur des triumvirs, vit attachées à la tribune aux harangues, des mains qui avoient tant de fois rompu les fers que lui forgeoient les séditieux; perte d'autant plus déplorable, dit Valere-Maxime, qu'on ne trouve plus de Cicéron pour pleurer une pareille mort.

On dit cependant que le sénat, pendant le consulat de son fils, & par ses mains, brisa toutes les statues de Marc-Antoine, qu'il arracha ses portraits, & défendit qu'aucun de sa famille portât le nom de Marc. On ajoute encore qu'Auguste ayant surpris un traité de Cicéron dans les mains de son petit-fils qui le cachoit sous sa robe dans la crainte de lui déplaire, prit le livre, le parcourut, & le rendit à ce jeune homme, en lui disant; « c'étoit un » grand homme, mon fils, un amateur zélé de la » patrie », λόγιος ἀνὴρ καὶ φιλόπατρις.

Quoi qu'il en soit du discours d'Auguste, c'est assez pour nous d'avoir établi que Cicéron mérite d'être regardé comme un des plus grands esprits de la république romaine, & en particulier comme le plus excellent de tous les maîtres d'éloquence, excepté le seul Démosthène; on sait aussi qu'il en est l'éternel panégyriste & l'éternel imitateur. Je ne m'aviserai point, dit Plutarque, d'entreprendre la comparaison de ces deux grands hommes; je dirai seulement, que s'il étoit possible que la nature & la fortune entrassent en dispute sur leur sujet, il seroit difficile de juger laquelle des deux les a rendus plus semblables, ou la nature dans leurs mœurs & dans leur génie, ou la fortune dans leurs aventures, & dans tous les accidens de leur vie.

Les écrits, les succès, & l'exemple de Cicéron, sembloient devoir promettre à l'éloquence romaine une durée éternelle; il en arriva néanmoins tout autrement. En vain donna-t-il les plus excellens préceptes pour fixer le goût, il les donna dans un tems où le barreau ébranlé par l'anarchie du gouvernement, touchoit à sa décrépitude.

Les Romains avoient déja éprouvé les atteintes de l'esclavage; la liberté en avoit été allarmée par la forge des fers de Sylla. Le corps de la république chanceloit comme un vaste colosse accablé sous le poids de sa grandeur. Les grands attachés à leur seul intérêt, trahissoient le sénat. Le sénat énervé par sa timidité, confioit à des particuliers redoutables, des droits qu'il n'osoit pas leur refuser. Les tribuns s'efforçoient vainement de rétablir leur puissance anéantie. Le peuple vendoit ses suffrages au plus hardi, au plus fort, ou au plus riche. Rome terrible aux barbares, n'avoit plus dans son sein que

des citoyens corrompus, avides de la domination suprème, & ennemis de sa liberté. La flatterie, la dépravation des mœurs, la servitude avoient gagné tous les membres de l'état. Enfin la solidité & la magnificence de l'éloquence romaine descendirent dans le même tombeau que Cicéron. Après lui le barreau ne retentit plus que des clameurs des sophistes, qui desespérés de ne pouvoir atteindre un si grand maître, déchirerent une réputation qui ternissoit la leur, & firent tous leurs efforts pour en effacer le souvenir ; c'est ainsi que par leur odieuse critique ils vinrent à bout d'avilir l'éloquence, & de l'éteindre sans retour. Mais développons toutes les causes de ce changement.

1°. Les empereurs eux-mêmes, sans posséder le génie de l'éloquence, étoient jaloux d'obtenir le premier rang parmi les *orateurs*. Lorsque Tibere apportoit au sénat quelque discours préparé dans son cabinet, on n'y reconnoissoit que les ténebres & les replis tortueux de sa politique. Il découvroit dans ses lettres la même inquiétude que dans le maniement des affaires ; il vouloit que ses paroles fussent comme les mysteres de l'oracle, & que les hommes en devinassent le sens, comme on conjecture la volonté des dieux. Il craignoit de profaner sa dignité & de découvrir sa tyrannie, en se montrant trop à découvert. Il relegua Montanus aux îles Baléares, & fit brûler le discours de Scaurus & les écrits de Crémutius Cordus. Caligula pensa faire périr Séneque, parce qu'il avoit prononcé en sa présence un plaidoyer qui mérita les applaudissemens du sénat. Sans une de ses maîtresses, qui assura que cet *orateur* avoit une phthysie qui le meneroit bien-tôt au tombeau, il alloit le condamner à mort.

2°. Il falloit penser comme eux pour parvenir à la fortune, ou pour la conserver ; parce qu'ils s'étoient reservé de donner le titre d'éloquent à celui des *orateurs* qu'ils en jugeroient le plus digne, comme autrefois les censeurs nommoient le prince du sénat.

3°. La grandeur de l'éloquence romaine avoit pour fondement la liberté, & s'étoit formée avec l'esprit républicain ; une force de courage & une fermeté héroïque étoit le propre de ces beaux siecles. Tout étoit grand parce qu'on pensoit sans contrainte. Sous les Césars il fallut changer de ton, parce que tout leur étoit suspect & leur portoit ombrage. Crémutius Cordus fut accusé d'avoir loué Brutus dans ses histoires, & d'avoir appellé Cassius le dernier des Romains.

4°. Le mérite sans richesses étoit abandonné : un *orateur* pauvre n'avoit aucune considération, & restoit sans cause : un plaideur examinoit la magnificence de celui qu'il avoit dessein de choisir pour avocat, la richesse de ses habits, de son train, de ses équipages ; il comptoit le nombre de ses domestiques & de ses clients. Il falloit imposer par des dehors pompeux, & s'annoncer par un fastueux appareil, *rara in tenui facundia panno ;* c'est ce qui obligeoit les *orateurs* de surprendre des testamens, ou d'emprunter des habillemens, des bijoux, des équipages pour paroître avec plus d'éclat.

5°. Le bel esprit avoit pris la place d'une noble & solide érudition, & une fausse philosophie avoit succédé à la sage raison. Le style éclatant & sonore des vains déclamateurs, imposoit à une jeunesse oisive, & éblouissoit un peuple entierement livré au goût des spectacles. Il falloit du brillant, du pompeux pour réveiller des hommes affadis par le plaisir & par le luxe. Séneque plaisoit à ces esprits gâtés à cause de ses défauts, & chacun tâchoit de l'imiter dans la partie qui lui plaisoit davantage : on quittoit, on méprisoit même les anciens, pour ne lire & n'admirer que Séneque.

6°. Les juges ennuyés d'une profession qui devenoit pour eux un supplice depuis la monarchie, vouloient être divertis comme au théâtre : voilà pourquoi les *orateurs romains* ne cherchoient plus qu'à amuser, qu'à réjouir par des figures hyperboliques, par des termes empoulés, par des réparties ingénieuses, & par un déluge de bons mots. Junius Bassus répondit à l'avocat de Domitia qui lui reprochoit d'avoir vendu de vieux souliers : « je ne m'en » suis jamais vanté, mais j'ai dit que c'étoit votre » coutume d'en acheter ».

7°. Le nom respectable d'*orateur* étoit perdu ; on les nommoit *causidici*, *advocati*, *patroni*, tant ils étoient tombés dans le mépris. L'éloquence étoit même regardée comme une partie de la servitude. Agricola pour humaniser les peuples de la Grande-Bretagne, leur communiqua les arts & les sciences des Romains, & instruisit leur noblesse dans l'éloquence romaine. Les gens peu habiles, dit Tacite, regardoient cet avilissement de l'éloquence comme des traits d'humanité, pendant que c'étoit une suite de leur esclavage.

8°. Les mêmes chaînes qui accabloient la république, opprimoient aussi le talent de la parole. Avant les dictateurs, l'*orateur* pouvoit occuper toute une séance, le tems n'étoit pas fixé ; il étoit le maître de sa matiere & parloit sans aucune contrainte. Pompée viola le premier cette liberté du barreau, & mit comme un frein à l'éloquence. Sous les empereurs la servitude devint encore plus dure ; on fixoit le jour, le nombre des avocats, & la maniere de parler. Il falloit attendre la commodité du juge pour plaider : souvent il imposoit silence au milieu d'un plaidoyer, & quelquefois il obligeoit l'*orateur* de laisser ses preuves par écrit. Enfin pour mieux marquer leur asservissement, on les dépouilla de la toge, & on les revêtit de l'habit des esclaves.

9°. Ainsi l'éloquence abâtardie, privée de ses nobles exercices disparut sans retour. Les grands sujets qui firent triompher Antoine, Crassus, Cicéron, ne subsistoient plus. Le sénat étoit sans autorité, le peuple sans émulation. Le tribun n'osoit plus parler de sa liberté, ni le consul étaler son ambition. On ne louoit plus de héros ni de vainqueur, & on ne présentoit plus à la tribune aux harangues les enfans des grands capitaines ; on n'y discutoit plus ses prétentions ; on ne recommandoit plus des rois malheureux ni des républiques opprimées. Les altercations de quelques vils plaideurs, & la défense de quelques misérables, étoient les sujets que traitoient ordinairement les *orateurs*, ils ne plaidoient plus que sur des rapines des chevaliers, des droits de péagers, des testamens, des servitudes, & des gouttieres. Quelle ressource pour l'imagination & pour le génie, que de n'avoir à parler que de vol, d'usurpation, de succession, de partage, de formalités ? Mais de quel feu n'est-on pas animé quand on attaque des guerriers chargés des dépouilles des ennemis vaincus, quand on brigue la souveraine magistrature de son pays, quand on s'éleve contre l'ambition desordonnée d'un corps formidable, quand on souleve un peuple qui commande à l'univers, qu'on réforme les lois, qu'on soutient les alliés ? C'est alors qu'on déploie toutes ses forces, que l'esprit devient créateur, & que l'éloquence prend tout son essor. Un génie sublime ne peut s'étendre qu'à proportion de son objet. Les héros ne se forment pas à l'ombre, ni l'*orateur* dans la poussiere d'un greffe.

10°. Quels sentimens n'inspiroit point à un *orateur*, dans le tems que la république subsistoit, la vûe d'un peuple entier qui distribuoit les graces & les honneurs ; d'un sénat qui formoit les conseils, & dirigeoit le plan des conquêtes ; d'une foule de

consulaires illustrés par vingt triomphes; d'une multitude de cliens qui composoient son cortege; d'une suite nombreuse d'ambassadeurs, de rois, de souverains, d'étrangers qui imploroient sa protection. L'homme le plus froid ne seroit-il point échauffé à la vûe d'un spectacle aussi auguste? Sous les empereurs quelle solitude dans les tribunaux, & quels gens les composoient!

Cependant après l'extinction des premiers Césars, sous le regne de Vespasien & celui de Trajan, deux *orateurs* vinrent encore lutter contre le mauvais goût de leur siecle, & rappeller l'éloquence des anciens; ce furent Quintilien, & Pline le jeune. Traçons leur caractere en deux mots, & cet article sera fini.

Le premier brilloit par une grande netteté, par un esprit d'ordre, & par l'art singulier d'émouvoir les passions : on le chargeoit pour l'ordinaire du soin d'exposer le fait, quand on distribuoit les différentes parties d'une cause à différens *orateurs*. On le voyoit souvent en plaidant verser des larmes, changer de visage, pâlir, & donner toutes les marques d'une vive & sincere douleur. Il avoue que c'est à ce talent qu'il doit toute sa réputation. Il étoit comme l'avocat né des souverains; il eut l'honneur de parler devant la reine Bérénice pour les intérêts de cette princesse même. Non-content d'instruire par son exemple, & de marquer du doigt la route de l'éloquence, il voulut aussi en fixer les principes par ses leçons, & verser dans l'esprit des jeunes patriciens qui aspiroient à la gloire du barreau, & consultoient ses lumieres, le goût solide des anciens maîtres.

Ses *institutions*, monument éternel de la beauté de son genie, peuvent nous donner une idée de ses talens & de ses mœurs : c'est-là où au defaut de ses pieces que les injures du tems n'ont pas laissé parvenir jusqu'à nous, il nous trace avec une franchise & une modestie qui lui étoit naturelle, le plan de la méthode qu'il suivoit dans ses narrations & ses peroraisons. Cependant il y a tout lieu de soupçonner, que pour obéir à la coutume qu'il avoit trouvé établie, & pour donner quelque chose au goût de son siecle, il employoit des armes brillantes, & ne rejettoit pas toujours les pensées fleuries, les antithèses, & les pointes. Loin de réprouver totalement la déclamation, qui comme chez les Grecs, ruina l'éloquence latine; il la juge très-utile. Il est vrai qu'il lui prescrit des bornes étroites, & qu'il ne s'y soumet que par condescendance : mais enfin, auroit-il été entendu, s'il eût tenu un langage différent? Il faut parler la langue de ses auditeurs, & prendre en quelque sorte leur esprit, pour les persuader & les convaincre. Les hommes, soit que ce soit un don de la nature, soit que ce soit un préjugé de l'éducation, n'approuvent ordinairement que ce qu'ils trouvent dans eux-mêmes.

Pline le jeune s'étoit proposé pour modele Démosthènes & Calvus; il chérissoit une éloquence impétueuse, abondante, étendue, mais égayée par des fleurs autant que la matiere le permettoit; il vouloit être grave, & non pas chagrin; il aimoit à frapper avec magnificence; il n'aimoit pas moins à surprendre la raison par des agrémens étudiés, que de l'accabler par le poids de ses foudres. Les armes brillantes étoient autant de son goût, que celles qui ont de la force : poli, humain, tendre, enjoué, droit, grand, noble, brillant; son esprit avoit le même caractere que son cœur. Sa composition tenoit comme le milieu entre le siecle de Cicéron, & celui de Séneque; en sorte qu'il auroit plû dans le premier, comme il plaisoit dans le second. Son plaidoyer pour les peuples de la Bétique, & pour Accia Variola, montre toute la fermeté de son courage, & tout le beau de son génie. Ses conclusions furent modestes, & firent admirer par-là l'équité des premiers siecles.

Mais dans son panégyrique de Trajan, il prodigua trop toutes les fleurs de son esprit, affectant sans cesse des antithèses & des tours recherchés. Les richesses de l'imagination, la pompe des descriptions, y sont étalées sans mesure; & cette abondance excessive répand sur le tribut de justes louanges, que la reconnoissance exigeoit, le dégoût qu'inspire la flaterie. Quelle beauté dans les éloges que Cicéron fait de Pompée & de César! Tout le barreau retentit de bruyantes acclamations. Que de fadeur dans le panégyrique de Trajan! Il choque par l'excès de ses louanges, & fatigue par sa prolixité.

Malgré ces défauts de Pline, qui étoient ceux de son siecle, plus d'une fois cet *orateur* admirable à plusieurs autres égards, eut la satisfaction de ne pouvoir parvenir qu'avec peine au barreau, tant étoit grande la foule des personnes qui venoient l'entendre plaider. Souvent même il étoit obligé de passer au-travers du tribunal des juges, pour arriver à sa place. A sa suite marchoit une troupe choisie de jeunes avocats de famille, en qui il avoit remarqué des talens; il se faisoit un plaisir de les produire, & de les couvrir de ses propres lauriers. L'amour de la patrie, un noble désintéressement, une protection déclarée pour la vertu & pour les Sciences, un cœur généreux & magnanime; ses vertus, ses bienfaits, sa fidélité à ses devoirs, sa bonté pour les peuples, son attachement aux gens de Lettres, le rendirent précieux & aimable à tout le monde. Il étoit l'admiration des Philosophes, & les délices de ses concitoyens. Goûté, estimé, & respecté, il régnoit au barreau en maître, & il commandoit en pere dans les provinces. Il fut le dernier *orateur* romain, & malgré ses soins & son attention, il n'eut point d'imitateurs. Plus Rome vieillissoit, plus la chûte de l'éloquence étoit sans remede.

Je sais bien qu'après le siecle heureux de Trajan, on vit encore quelques empereurs qui tâcherent de la ranimer par leur voix, & par leur générosité; mais malheureusement le goût de ces princes étoit mauvais, & leur politique incertaine. Adrien, successeur immédiat de Trajan, n'aimoit que l'extraordinaire & le bisarre : esprit romancier, il couroit après le faux, & après l'hyperbole. Antonin le philosophe, transporté de l'enthousiasme du portique, n'avoit de considération que pour des philosophes & des jurisconsultes, & ne s'attachoit qu'aux Grecs. Enfin, leurs établissemens n'avoient aucune stabilité. Comme un empereur n'héritoit point du diadème, qu'il le tenoit de la fortune, de sa politique, de son argent, & de ses violences, il effaçoit jusqu'aux vestiges des graces de son devancier. Des savans placés à côté du trone sous un regne, se voyoient contrains sous un autre de mandier dans les places les moyens de subsister. Les Sciences chancelantes comme l'état, essuyoient les mêmes revers.

Ainsi dégénéra, & finit avant l'empire l'éloquence romaine : arrachée de son élément, c'est-à-dire, privée de la liberté, & asservie au caprice des grands, elle s'affoiblit tout-d'un-coup; & après quelques efforts impuissans qui montroient plutôt un véritable épuisement qu'un fonds solide, elle s'ensevelit dans l'oubli; semblable à un grand fleuve qui s'étend au loin dès sa source, s'avance d'un pas majestueux à l'approche des grandes villes, & va se perdre avec fracas dans l'immense abîme des mers. *Le Chevalier* DE JAUCOURT.

ORATEUR, (*Hist. mod.*) dans le parlement d'Angleterre, c'est dans la chambre des communes le président, le modérateur. Il est élu à la pluralite des

voix ; c'est lui qui expose les affaires ; on porte devant lui une masse d'or couronnée.

ORATOIRE, s. m. (*Hist. ecclésiast.*) petit édifice, ou partie d'édifice dans une grande maison près de la chambre à coucher, & consacré à la priere en particulier. L'*oratoire* d'une maison differe de la chapelle, en ce que la chapelle a un autel où l'on célebre les saints mysteres ; au lieu que l'*oratoire* n'a point un pareil autel ; car quoiqu'il y ait une table en forme d'autel, on n'y célebre point.

On commença à appeller *oratoire*, les petites chapelles qui étoient jointes aux monasteres, où les moines faisoient leurs prieres, avant qu'ils eussent des églises. Ce mot a passé depuis aux autels, ou chapelles qui étoient dans les maisons particulieres, & même aux chapelles bâties à la campagne qui n'avoient point droit de paroisse.

Dans le vj. & vij. siecle, un *oratoire* étoit une espece de chapelle placée souvent dans les cimetieres, & qui n'avoient ni baptistaire comme les églises titulaires, ni office public, ni prêtre cardinal. L'évêque y envoyoit un prêtre quand il jugeoit à propos d'y faire célébrer la messe ; cependant quelques *oratoires* avoient un prêtre cardinal pour y célébrer la messe quand le fondateur le desiroit, ou quand le concours des fideles le demandoit ; c'étoit comme de moindres titres. Enfin, il y avoit déja dans ce tems-là comme à présent des *oratoires* chez les hermites, & dans les maisons particulieres. Le conciliabule de Constantinople, tenu en 861 par Photius, défend de célébrer la liturgie, & de baptiser dans les *oratoires* domestiques.

On voit en France beaucoup de bourgs & de villages du nom d'*Oroir*, *Oroair*, *Ozouer*, *Orouer*, *Aurouer*, *Oradour*, qui prennent leur nom & leur origine de quelques *oratoires* de religieux retirés dans des hermitages de la campagne voisine. (*D. J.*)

ORATOIRE DES HÉBREUX, (*Critique sacrée.*) *voyez* PROSEUCHE.

ORATOIRE, (*Hist. des congrég.*) titre d'une congrégation particuliere d'ecclésiastiques, instituée en France par le cardinal de Berulle, sur le modele de celle de Rome, qui a été établie par Philippe Néri florentin, sous le titre de l'*oratoire de sainte Marie en la Vallicelle.*

Il y a néanmoins cette différence entre la congrégation des peres de l'*oratoire* de Rome & celle de France, que la premiere n'a été fondée que pour la seule maison de Rome, sans se charger du gouvernement d'aucune autre maison ; au lieu que celle de France renferme plusieurs maisons qui dépendent d'un chef, lequel prend la qualité de supérieur général, & gouverne avec trois assistans toute cette congrégation.

Le cardinal de Bérulle obtint des lettres patentes de Louis XIII. datées du mois de Décembre 1611, & enregistrées au parlement de Paris, le 4 Décembre 1612, avec cette clause : « à la charge de rapporter dans trois mois le consentement de l'évêque, auquel ils demeureront sujets ».

M. de Bérulle desirant de répandre sa congrégation en France, obtint à cet effet en 1613, une bulle du pape Paul V. en conséquence de laquelle la congrégation de l'*oratoire* s'étendit en peu de tems en plusieurs villes du royaume.

Ces peres sont différens de tous les ordres religieux ; leur congrégation est la seule où les vœux sont inconnus, & où n'habite point le repentir. C'est une retraite toujours volontaire aux dépens de la maison ; on y jouit de la liberté qui convient à des hommes ; la superstition & les petitesses n'y deshonorent guere la vertu ; leur général demeure en France, idée si convenable à tous les ordres de l'Eglise ; leurs ouvrages méritent généralement des éloges. Enfin, respectables à tous égards, ils deviendroient encore plus utiles au public, si leurs religieux s'appliquoient aux fonctions des colléges, des séminaires, & des hôpitaux. (*D. J.*)

ORATOIRE, *harmonie*, (*Elocut.*) l'*harmonie oratoire* est l'accord des sons avec les choses signifiées. Elle consiste en deux points : 1°. dans la convenance & le rapport des sons, des syllabes, des mots, avec les objets qu'ils expriment : 2°. dans la convenance du style avec le sujet. La premiere est l'accord des parties de l'expression avec les parties des choses exprimées. La seconde est l'accord du tout avec le tout.

L'harmonie des syllabes, des mots avec les objets qu'ils expriment, se fait par des sons imitatifs. On retrouve ces sons imitatifs dans toutes les langues : c'est ainsi qu'on dit en françois, *gronder*, *murmurer*, *tonner*, *siffler*, *gasouiller*, *claquer*, *briller*, *piquer*, *lancer*, *bourdonner*, &c. L'imitation musicale saisit d'abord les objets qui font bruit, parce que le son est ce qu'il y a de plus aisé à imiter par le son ; ensuite ceux qui sont en mouvement, parce que les sons marchant à leur maniere, ont pu, par cette maniere, exprimer la marche des objets. Enfin, dans la configuration même & la couleur, qui paroissoient ne point donner prise à l'imitation musicale, l'imagination a trouvé des rapports analogiques avec le grave, l'aigu, la durée, la lenteur, la vitesse, la douceur, la dureté, la légereté, la pesanteur, la grandeur, la petitesse, le mouvement, le repos, *&c.* La joie dilate, la crainte rétrécit, l'espérance souleve, la douleur abat : le bleu est doux, le rouge est vif, le verd est gai ; de sorte que, par ce moyen, & à l'aide de l'imagination, qui se prête volontiers en pareil cas, presque toute la nature a pu être imitée plus ou moins, & représentée par les sons. Concluons de là que le premier principe pour l'harmonie est d'employer des mots ou des phrases, qui renferment par leur douceur ou par leur dureté, leur lenteur ou leur vitesse, l'expression imitative qui peut être dans les sons. Les grands Poëtes & les Orateurs ont toujours suivi cette regle.

Pour sentir tout l'effet de cette harmonie, qu'on suppose les mêmes sons dans des mots qui exprimeroient des objets différens : elle y paroîtra aussi déplacée, que si on s'avisoit de donner au mot *siffler* la signification de celui de *tonner*, ou celle d'*éclater* à celui de *soupirer* : & ainsi des autres.

De même que tous les objets qui sont liés entr'eux dans l'esprit, le sont par un certain caractere de conformité ou d'opposition qu'il y a dans quelqu'une de leurs faces ; de même aussi les phrases qui représentent la liaison de ces idées, doivent en porter le caractere. Il y a des phrases plus douces, plus légeres, plus harmonieuses, selon la place qu'on leur a donnée, selon la maniere dont on les a ajustées entr'elles. Quelque fine que paroisse cette harmonie, elle produit un charme réel dans la composition, & un écrivain qui a de l'oreille ne la néglige pas. Cicéron y est exact autant que qui que ce soit : *Etsi homini nihil est magis optandum, quàm prospera, æquabilis perpetuaque fortuna, secundo vitæ, sine ullâ offensione, cursu : tamen si mihi tranquilla & placata omnia fuissent, incredibili quâdam & penè divinâ, quâ nunc vestro beneficio fruor, lætitiæ voluptate caruissem.* Toute cette période est d'une douceur admirable ; nul choc désagréable de consonne, beaucoup de voyelles, un mouvement paisible & continu que rien n'interrompt, & qui semble aidé & entretenu par tous les sons qui le remplissent.

La seconde espece d'*harmonie oratoire* est celle du ton général de l'orateur, avec le sujet pris dans sa totalité. L'essentiel est donc de bien connoître le sujet qu'on traite, d'en sentir le caractere & l'étendue,

due ; cela fait, il faut lui donner les pensées, les mots, les tours & les phrases qui lui conviennent. *Cours de Belles-Lettres, tome IV.* (*D. J.*)

ORATOIRE, s. m. *oratorio, en musique ;* c'est une espece de drame en latin ou en langue vulgaire, divisé par scenes, à l'imitation des pieces de théâtre, mais qui roule toujours sur des sujets pris de la religion, & qu'on met en musique pour être exécuté dans quelque église durant le carême, ou en d'autres tems. Cet usage, assez commun en Italie, n'est pas admis en France, où l'on ne trouve pas que la composition de ces pieces soit convenable à la majesté du lieu destiné à leur exécution. (*S*)

ORATORIEN, s. m. qui est de la congrégation de l'oratoire. *Voyez* ORATOIRE, *congrégation.*

ORAXI, MONTAGNE D' (*Géogr.*) ce sont les plus hautes qui soient au Japon ; elles sont situées dans le royaume d'Achita, le plus septentrional de l'île de Niphon. (*D. J.*)

ORBONNA, s. f. (*Myth.*) déesse qui veilloit à ce que les enfans ne fussent point enlevés.

ORBE, s. m. se dit, dans l'*Astronomie ancienne*, d'un corps ou espace sphérique terminé par deux surfaces, l'une convexe, qui est en-dehors, l'autre concave, qui est en-dedans. *Voyez* SPHERE.

Les anciens Astronomes regardoient les cieux comme composés de différens orbes très-vastes, de couleur d'azur, & transparens, qui étoient renfermés les uns dans les autres ; ou bien comme un assemblage de grands cercles, au-dedans desquels étoient renfermés les corps des planetes, & dont les rayons s'étendoient depuis le centre de la terre, qu'ils regardoient comme celui du monde, jusqu'à la plus grande distance où la planete pouvoit s'en éloigner. *Voyez* CIEL.

Le grand orbe, *orbis magnus*, est celui où l'on suppose que le soleil se meut, ou plutôt dans lequel la terre fait sa révolution annuelle. *Voyez* ORBITE.

Dans l'Astronomie moderne, l'*orbe* d'une planete est la même chose que son *orbite*. *Voyez* ORBITE.

ORBE, L' (*Géog.*) riviere de France dans le bas-Languedoc. Elle a sa source au nord de la ville de Lodeve, sur la frontiere de Rouergue, passe à Beziers, & se jette enfin dans le golfe de Lyon, par le Grau de Sérignan. (*D. J.*)

ORBE, L' (*Géog.*) riviere de Suisse, selon Scheuchzer. Elle est dans le mont Jura entre la Franche-Comté & le pays de Vaud ; en sortant de sa source, qui est en Suisse, elle entre dans le lac de Rosset, en sort ensuite pour porter ses eaux dans le lac de Joux, qui finalement se perd dans la terre. (*D. J.*)

ORBE, (*Géog.*) ancienne ville de Suisse au pays de Vaud, capitale d'un bailliage, dont la souveraineté est partagée entre les cantons de Berne & de Fribourg. Elle est à deux lieues du mont Jura, sur la riviere d'Orbe, à 16 lieues S. O. de Berne, 11 S. O. de Fribourg. *Long.* 24. 22. *lat.* 46. 42.

Quelques auteurs croient qu'*Orbe* étoit la capitale du canton nommé *Pagus Orbigenus*. Quoi qu'il en soit, cette ville a été florissante sous l'ancienne monarchie des Francs. Les rois de la premiere & de la seconde race y avoient un palais, où ils alloient quelquefois passer le tems. Toute cette ville est de la confession helvétique.

Le bailliage est un des treize du pays Romand, & s'avance vers le midi, jusqu'à 2 petites lieues au-dessus de Lausanne. Il fait avec celui de Granson 17 à 18 paroisses.

Viret (*Pierre*), fameux ministre calviniste, naquit dans la ville d'*Orbe* en 1511. Il fit ses études à Paris, & s'y lia d'une étroite amitié avec Farel. Il mourut à Pau en 1571, après avoir écrit divers ouvrages qui ne sont plus recherchés. (*D. J.*)

ORBEGA, L' *ou* L'ORBEGO, (*Géog.*) riviere d'Espagne au royaume de Léon. Elle a deux sources dans les montagnes qui sont au couchant septentrional de Léon, & finit par tomber dans le Tage à San-Jago, au-dessous de Zamora.

ORBELUS, (*Géog. anc.*) montagne au nord de la Macédoine, entre l'Axius, au couchant, & le Strymon au levant, à l'O. d'Uscopia. Ptolomée, *l. III. c. ix.* Hérodote, *l. V. c. xvij.* & l'abréviateur de Strabon parlent de ces montagnes. Elles sont aujourd'hui pour la plus grande partie dans la Servie. Les rivieres de Morava, de l'Iperitza, & de l'Ietniza y prennent leurs sources. Le nom moderne de l'*Orbelus* est, selon Lazius, *Karopnitze.* (*D. J.*)

ORBICULAIRE, adj. (*Gram.*) qui a la figure d'un orbe, d'une sphere.

ORBICULAIRE, *en. Anat.* se dit des parties qui ont quelque rapport avec une figure plus ou moins approchante du cercle.

L'orbiculaire des levres, muscle propre des levres. *Voyez nos Pl. d'Anat. & leur explic. Voyez aussi l'article* LEVRE.

Ses fibres sont une espece d'anneau autour de la bouche, d'où on l'appelle *orbiculaire*.

La plûpart des auteurs veulent que ce ne soit qu'un muscle, & qu'il soit du genre des sphincteres, quoique le docteur Drac pense que c'est improprement ; en ce qu'il n'est pas dans une action continuelle, comme les sphincteres ; mais que son mouvement dépend de la volonté, marque distinctive entre un sphinctere & un autre muscle. *Voyez* SPHINCTERE.

Verheyen, au contraire, ne veut pas que ce soit un seul muscle, mais une paire de muscles, dont les fibres se rencontrent, & se joignent aux deux coins de la bouche, agissant chacun séparément, quoiqu'en même tems sur chaque levre.

L'*orbiculaire des paupieres ;* il vient de l'apophyse montante de l'os maxillaire à côté du grand angle de l'œil, & environne chaque paupiere par ses fibres circulaires placées les unes à côté des autres.

L'*os orbiculaire* est le plus petit de tous les os du corps humain, semblable à une graine de laitue ; il est situé entre la tête de l'étrier & la longue jambe de l'enclume.

ORBICULO-CILIAIRE, *en Anatomie*, nom d'un ceintre blanc formé par l'union de la choroïde à la cornée, & que M. Winslow appelle *ligament ciliaire*. *Voyez* CHOROÏDE & CORNÉE.

ORBILLIONS, *voyez* COURSON.

ORBIS, *voyez* POISSON ROND.

ORBIS ÉPINEUX, *voyez* POISSON ARMÉ.

ORBIS, (*Littérat. Géog.*) les significations de ce mot latin se rapportent toutes à la principale ; savoir, la *rondeur*. Comme la ligne que les planetes décrivent dans le ciel à notre égard, est circulaire, Cicéron appelle *orbis signifer* le zodiaque, & *orbis astrorum*, le mouvement des astres ; de même comme le globe de la terre & de l'eau est supposé une masse approchante de la ronde, les Latins l'ont exprimé par le mot *orbis*, ou par ceux-ci *orbis terrarum*. Dans le style géographique & astronomique, l'*orbe* de la terre, l'*orbe* du soleil, l'*orbe* de la lune, expriment le contour, la circonférence de ces corps. Enfin les Géographes qui écrivent en latin, appellent *orbis vetus* l'hémisphere que nous habitons, tel qu'il a été connu des anciens ; & *orbis novus* l'hémisphere où est l'Amérique ; nous disons en françois l'*ancien-monde*, & le *nouveau-monde*. (*D. J.*)

ORBITAIRES, *en Anatomie ;* sont des cavités différentes relatives aux orbites. *Voyez* ORBITES.

Le trou *orbitaire* externe.
Le trou *orbitaire* postérieur.
La fente *orbitaire* supérieure.
La fente *orbitaire* inferieure.
} *Voyez* ORBITE.

Les finus *orbitaires* de la dure-mere. *Voyez* SINUS & DURE-MERE.

ORBITE, s. f. se dit *dans l'Astronomie* du chemin d'une planete ou d'une comete, c'est-à-dire de la ligne qu'elle décrit dans les cieux par son mouvement propre. *Voyez* PLANETE.

L'*orbite* du Soleil ou plutôt de la Terre, est la courbe que la Terre décrit dans sa révolution annuelle; on l'appelle ordinairement *écliptique*. *Voyez* ÉCLIPTIQUE.

L'*orbite* de la Terre & celles de toutes les planetes premieres sont des ellipses, dont le soleil occupe le foyer commun: chaque planete se meut dans son ellipse, de maniere que son rayon vecteur, c'est-à-dire le rayon qu'on peut tirer continuellement d'elle au Soleil, décrit des aires ou secteurs proportionnels aux tems. *Voyez* TERRE, SOLEIL, &c.

Les anciens Astronomes supposoient que les planetes se mouvoient dans des *orbites* circulaires avec une vitesse uniforme. Copernic lui-même regardoit comme une chose impossible que cela fût autrement: *Fieri nequit*, dit-il, *ut cœleste corpus simplex uno orbe inæqualiter moveatur*. Aussi, pour expliquer les inégalités du mouvement des planetes, les anciens étoient obligés d'avoir recours à des épicycles & à des excentriques; embarras dont Copernic lui-même n'a pas su trop bien se démêler. *Voyez* ÉPICYCLE.

On est demeuré constant dans l'opinion que les astres se mouvoient dans des cercles, parce qu'on ne pouvoit s'imaginer que les mouvemens des astres fussent sujets à aucune inégalité réelle.

Mais après Copernic vinrent des astronomes qui, avec autant de génie & un peu plus de physique, ne tarderent pas à changer ces orbes circulaires en orbes elliptiques, & à supposer que les planetes se mouvoient dans ces ellipses avec une vitesse qui n'étoit pas uniforme.

C'est ce que Kepler a démontré le premier d'après les observations de Tycho. Il a fait voir que les mouvemens des planetes n'étoient point exempts d'inégalité réelle; que la Terre, par exemple, lorsqu'elle est à sa plus petite distance du Soleil, se meut réellement plus vîte que quand elle est à sa plus grande distance de cet astre, & que sa vitesse apparente est à-peu-près en raison inverse du quarré de sa distance au Soleil, ou, ce qui revient au même, du quarré du diametre apparent du Soleil, d'où il s'ensuit par les principes de la Géométrie, que la planete décrit autour du Soleil des aires proportionnelles aux tems.

Il y a eu deux especes d'ellipses qu'on a fait décrire aux planetes. Les premieres sont celles de Kepler, qui ne sont autre chose que l'ellipse ordinaire; Sethus Wardus a cru que l'on pourroit y substituer des *orbites* circulaires, en prenant deux points à égale distance du centre, qui représentassent les foyers. Cette supposition est démentie par les observations; & il faut avouer que Wardus ne l'a donnée que comme une conjecture. La seconde espece d'ellipse est celle de M. Cassini, dont la propriété consiste en ce que le produit de deux lignes tirées d'un même point de la circonférence aux deux foyers, est toujours la même; au lieu que dans l'ellipse ordinaire, c'est la somme de ces lignes qui est constante, & non pas le produit.

Comme cette ellipse de M. Cassini ne paroît guere s'accorder avec les observations, il est assez singulier qu'il en ait fait l'*orbite* des planetes; & on ne voit point par quelle raison il y a été porté. Cependant, si on veut faire là-dessus quelques conjectures, on peut croire que ce fut parce qu'il imagina que le mouvement des planetes, dans cette ellipse, seroit plus aisé à calculer, que dans l'ellipse ordinaire. Ceci a besoin d'un peu plus d'explication; on la trouvera au *mot* ELLIPSE *de M. Cassini*.

Le demi-diametre de l'*orbite* terrestre est d'environ 11000 diametres de la Terre, ou de 33 millions de lieues, & le demi-diametre de l'*orbite* de Saturne est environ dix fois plus grand.

Au reste, les Astronomes ne sont point d'accord sur la grandeur précise du diametre de l'*orbite* terrestre; cette grandeur dépend de la parallaxe du Soleil, sur laquelle ils varient beaucoup. *Voyez* PARALLAXE.

Les *orbites* des planetes ne sont point toutes dans le plan de l'écliptique, c'est-à-dire dans le même plan que l'*orbite* de la Terre; mais elles sont différemment inclinées par rapport à l'écliptique, & entr'elles: néanmoins le plan de chaque *orbite* a pour commune section avec l'écliptique, une ligne droite qui passe par le Soleil. *Voyez* NEUD.

Voici à peu-près la quantité dont les *orbites* des planetes premieres sont inclinées au plan de l'écliptique: l'*orbite* de Saturne, de 2 degrés $\frac{1}{2}$; l'*orbite* de Jupiter, de 1 degré 20′; celle de Mars, d'environ 2 degrés, celle de Vénus, d'un peu plus de 3 degrés 20 minutes; celle de Mercure, d'un peu plus de 7 degrés. *Voyez* SATURNE, MARS, VÉNUS, &c.

L'*orbite* des cometes, selon M. Cassini, est une ligne droite; mais M. Halley a fait voir, d'apres la théorie de M. Newton, que c'étoit toujours une parabole, ou au moins une ellipse fort allongée, dont le Soleil occupoit le foyer. En effet, calculant le mouvement d'une comete dans une parabole, ou dans une ellipse fort allongée, au foyer de laquelle soit placé le Soleil, on trouve que ce mouvement répond très-bien aux observations. *Voyez* COMETE, *Chambers*. (*O*)

ORBITES, *en Anatomie*, sont deux grandes cavités situées aux parties latérales du nez, dans lesquelles les yeux sont placés. *Voyez aussi* ŒIL.

Elles sont de figure pyramidale, & formées par le concours de sept os, dont trois, le coronal, l'os maxillaire & l'os de la pomette les limitent extérieurement; quatre autres, l'os unguis, le sphénoïde, l'ethmoïde & l'os du palais en achevent le fond. *Voyez* CORONAL, MAXILLAIRE, &c.

Ces os, par leur rencontre, font voir dans l'*orbite* différentes cavités, dont les unes sont simples, c'est-à-dire, appartiennent à un os seul, telles que la fente orbitaire supérieure, le trou optique qui est percé dans le sphenoïde, le trou sourcilier ou orbitaire supérieur; cet enfoncement dans le coronal qui répond à l'angle extérieur, où est placé la glande lacrymale, le trou orbitaire inférieur antérieur, & le postérieur qui sont les orifices d'un canal dans l'os maxillaire, le conduit lacrymal formé par l'union de l'os unguis avec l'apophise montante de l'os maxillaire, le trou orbitaire interne par l'union du bord supérieur de l'os ethmoïde avec le coronal, la fente spheno-maxillaire ou orbitaire inférieure, par l'union de l'os sphénoïde avec l'os maxillaire, & l'os du palais. *Voyez* CAVITÉ, &c.

ORBITELLO, (*Géog.*) ville forte d'Italie en Toscane, dans le Siennois, au milieu d'un étang salé, près de la riviere d'Albengia & de la mer, avec un fort, à 23 lieues S. O. de Sienne, 34 S. O. de Florence. *Long. 28. 45. lat. 42. 28.*

Cette ville, ou, comme Léandre l'appelle, *Castello*, n'a été bâtie qu'en 1210. L'empereur s'en rendit maître en 1735, & l'a depuis cédée à l'infant dom Carlos.

ORBONA, (*Mythol.*) déesse qui étoit invoquée chez les Romains par les peres & meres, pour garantir leurs enfans de sa colere, *ne inciderent in orbitatem*, du verbe *orbare*, priver de la vie. D'autres disent que cette déesse étoit la protectrice des or-

phelins, appellés en latin *orbi*, ou *orbati parentibus*. Quoi qu'il en soit, elle avoit un autel à Rome, près du temple des Lares. (*D. J.*)

ORCA, (*Hist. nat.*) nom d'une pierre dont parle Pline, mêlée de noir, de jaune, de blanc & de verd. *Voyez* Plinii *hist. nat. lib. XXXVII. cap. x.*

ORCA, s. f. (*Hist. anc.*) vase de terre à deux anses, où l'on faisoit saler le lard, & où l'on gardoit des figues, du vin. L'*orca* étoit plus grande que l'*amphora*, mais on ignore de combien. *Orca* étoit encore le cornet à jouer aux dez.

ORCA, *voyez* ÉPAULARD.

ORCADES LES, (*Géog.*) îles au nord de l'île d'Albion, pour parler comme les anciens, & pour m'exprimer avec les géographes modernes, au nord de l'Ecosse. Pomponius Mela, *liv. III. ch. vj.* & Pline, *liv. IV. ch. xvj.* s'accordent à dire qu'elles ne sont séparées que par de petits détroits; mais ils ne s'accordent pas pour le nombre. Mela en compte trente, Pline quarante, & les modernes n'en mettent au plus que vingt-huit. Les Anglois les nomment *les îles d'Orknay*. Leur situation est au 22 degré 11 minutes de *longitude*, & à 59 degrés 2'. de *latitude*.

Elles sont séparées de l'Ecosse par un détroit nommé *Pentland-firth*, qui a 24 milles de longueur, 12 milles en largeur, & est plein de goufres fort dangereux.

Les habitans de ces îles sont généralement vigoureux, robustes & bien faits. Leur commerce consiste en poissons, en bœufs, porc salé, beurre, cuirs, peaux, étoffes, sel, laine, jambons, grains germés, *&c.*

Il y a eu autrefois des rois des *Orcades*; mais leur regne finit quand les rois d'Ecosse s'emparerent de ces îles, après avoir subjugué les Pictes; ensuite elles passerent entre les mains des Danois & des Norwégiens, mais elles furent reprises par les Ecossois.

Les arbres n'y croissent que fort bas, & leur fruit vient rarement en maturité. En général l'hiver y est plus sujet à la pluie qu'à la neige, & elle y tombe quelquefois, non par gouttes, mais par des torrens d'eau, comme si des nuages entiers tomboient du ciel à-la-fois. Dans le mois de Juin 1680, après de grands coups de tonnerre, il tomba du ciel des morceaux de glace d'un pié d'épais, suivant la relation de ces îles par le docteur Wallace.

Apparemment que dans ce pays là, si l'atmosphere est assez chaude près de la terre, elle est cependant excessivement froide dans la région supérieure; de sorte qu'elle change en glace quelques-uns de ces torrens d'eau dans le tems qu'ils tombent, & forme ces glaçons d'une grosseur incroyable.

ORCADES *Pierres des*, *orcadum lapilli*, (*Hist. nat.*) nom donné par Luidius à des pierres cylindriques, ou eutrochites, lisses, pleines de nœuds, d'une couleur blanchâtre, qui se trouvent en Angleterre, dans le Flintshire. *Voyez* Luid. *Garophil. n°. 1154.* On les nomme aussi *kerrigysktor*, suiv. Klein, *Nomenclator lithologicus*.

ORCANETTE, s. f. (*Botan.*) espece de buglosse, qui est nommée *anchura monspelliana*, par J. B. 3. 583. Raii hist. 496. *anchusa puniceis floribus*, C. B. P. 255 Boerh. I. A. 189. *anchusa minor, purpurea*, Park. theat. 517. *buglossum perenne minus, puniceis floribus.* hist. oxon. 3. 438. *buglossum radice rubrâ*, sive *anchusa vulgatior.* Tournef. élem. *Botan. 110.*

Cette plante pousse à la hauteur d'environ un pié, plusieurs tiges qui se courbent vers la terre. Ses feuilles sont semblables à celles de la buglosse sauvage, longues, garnies de poils rudes. Ses fleurs naissent aux sommités des branches; elles sont faites en entonnoir à pavillon découpé, de couleur purpurine. Quand cette fleur est passée, il paroît à sa place dans le calice qui s'élargit, quatre semences qui ont la figure d'une tête de vipere, de couleur cendrée. La racine est grosse comme le pouce, rouge en son écorce, blanchâtre vers le cœur.

Cette plante croît dans le Languedoc, en Provence, aux lieux sablonneux, & fleurit en Mai. On fait sécher sa racine au soleil, & on l'envoie aux droguistes, qui la débitent. Elle sert en Pharmacie à donner une teinture rouge aux médicamens qu'on veut déguiser, à l'onguent rosat, à des pommades, à de la cire & à de l'huile étant infusée dedans; mais elle est sur-tout d'un grand usage en teinture. Galien nous apprend que les anciens en faisoient un fard. (*D. J.*)

ORCANETTE, (*Pharmacie.*) la racine de cette plante contient une partie colorante rouge, soluble par les huiles. Les apothicaires l'emploient souvent pour colorer des onguens & des huiles. *Voyez* COLORATION. (*b*)

ORCANETTE, (*Teint.*) c'est la racine de la plante de même nom, qui est employée par les Teinturiers pour teindre en rouge. La bonne *orcanette* de France doit être nouvelle, souple quoique seche, d'un rouge foncé en-dessus, blanche en-dedans, avec une petite tête de couleur bleue. Cette racine étant mouillée ou seche, doit teindre d'un beau vermeil, en la frottant sur l'ongle ou sur la main. Elle donne une couleur rouge aux cires, à certaines huiles & à quelques graisses; mais sa teinture ne provient que du rouge dont cette racine est couverte sur l'écorce.

On apporte du Levant en Europe l'*orcanette* de Constantinople. Cette *orcanette* du Levant est aussi une racine assez souvent grosse comme le bras, & longue à proportion. Elle ne paroît à la vue qu'un amas de feuilles assez larges, roulées & tortillées à la maniere du tabac; au haut il y a une espece de moisissure blanche & bleuâtre, qui est comme la fleur. Cette racine est mêlée de différentes couleurs, dont les principales sont le rouge & le violet; dans le milieu il y a une espece de moëlle couverte d'une écorce très-mince, rouge par-dessus, & blanche endedans. Il y a grande apparence que tout cela est artificiel. Cette sorte d'*orcanette* est celle qui doit être défendue aux teinturiers du grand & du petit teint, parce qu'elle fait un rouge brun tirant sur le tanné, qui est une très mauvaise couleur, & peu assurée. (*D. J.*)

ORCAORYCI, (*Géog. anc.*) peuples de l'Asie mineure. Ils étoient selon Strabon, *liv. XII.* auprès de Persinonte, aux confins des Tectosages, & de la grande Phrygie.

ORCELIS, (*Géog. anc.*) nom 1°. d'une ancienne ville de Thrace; 2°. d'une ancienne ville de l'Espagne tarragonnoise chez les Bastitains dans les terres: on croit que cette derniere *Orcelis* est présentement *Origuela*.

ORCHÉSOGRAPHE, s. f. (*Gramm*) traité de la danse, ou art d'en noter les pas, comme ceux de la danse. Thoinet Arbeau, chanoine de Langres, a donné le premier l'idée de la maniere d'écrire la danse; d'autres lui ont succédé & ont perfectionné ce qu'il avoit imaginé. Le traité d'Arbeau a eté imprimé à Langres en 1588.

ORCHESTIQUE, L' (*Art gymnast.*) C'étoit un des deux genres qui composoient les exercices en usage dans les gymnases des anciens. L'autre genre d'exercices étoit la palestrique, *voyez* PALESTRIQUE.

Le genre *orchestique* avoit trois especes: 1°. la danse; 2°. la cubistique, ou l'art de faire des culbutes; 3°. la sphéristique, ou la paume qui comprenoit tous les exercices où l'on se servoit d'une balle. *Voyez* DANSE, CUBISTIQUE, SPHÉRISTIQUE.

ORCHESTRE, f. m. (*Archit.*) quoique ce terme foit dérivé du grec *orcheomai*, qui fignifie *fauter*, *danfer*, c'eft ce lieu où l'on place la fymphonie dans les falles de fpectacle, qui eft un retranchement au-devant du théâtre. Chez les Grecs, l'*orcheftre* étoit le lieu le plus bas du théâtre; fa forme étoit celle d'un demi-cercle enfermé au milieu, entouré de degrés, & deftiné à y danfer les ballets. *Voyez* ORCHESTRE, *théâtre des anciens.*

ORCHESTRE, f. f. *ou* ORQUESTRE, (*Théât. des anc.*) partie du théâtre deftinée aux acteurs chez les Grecs, au lieu que c'étoit chez les Romains la place des fénateurs & des veftales.

Mais quoique l'*orcheftre* eût des ufages différens chez les deux nations, la forme en étoit à-peu-près la même en général. Comme elle étoit fituée entre les deux autres parties du théâtre, dont l'une étoit circulaire & l'autre quarrée, elle tenoit de la forme de l'une & de l'autre, & occupoit tout l'efpace qui étoit entr'elles; fa grandeur varioit par conféquent fuivant l'étendue des théâtres; mais fa largeur étoit toujours double de fa longueur, à caufe de fa forme, & cette largeur étoit précifément le demi-diametre de tout l'édifice.

Enfin c'étoit la partie la plus baffe du théâtre, & l'on y entroit de plain-pié par les paffages qui étoient fous les degrés, & qui répondoient aux portiques de l'enceinte. Son terrein alloit un peu en talus chez les Romains, afin que tous ceux qui étoient affis, puffent voir le fpectacle les uns par-deffus les autres; mais chez les Grecs elle étoit de niveau, & avoit un plancher de bois pour donner du reffort aux danfeurs; & comme ils avoient de deux fortes de danfes qui s'exécutoient en différens endroits de ce département; favoir celles des mimes & celles des chœurs, & que d'ailleurs les muficiens & les joueurs d'inftrumens y avoient auffi leurs places marquées, cette feconde partie de leur théâtre fe fubdivifoit en trois autres parties, dont la premiere & la plus confidérable s'appelloit particulierement l'*orcheftre*, ὀρχήστρα dérive du mot grec ὀρχήσις, *danfe*. C'étoit la partie affectée aux mimes, aux danfeurs, & à tous les acteurs fubalternes qui jouoient dans les entr'actes, & à la fin de la repréfentation.

La feconde s'appelloit θομέλη, parce qu'elle étoit quarrée, & faite en forme d'autel: c'étoit le pofte ordinaire des chœurs, & l'endroit où ils venoient exécuter leurs danfes.

Enfin la troifieme étoit le lieu où les Grecs plaçoient leur fymphonie, & ils l'appelloient ὑποσκηνιον, parce qu'il étoit au pié du théâtre principal, qu'ils nommoient en général *la fcène*: je dis en général; car il ne faut pas s'imaginer que l'ὑποσκηνίον fût au pié de la fcène proprement dite, c'eft à-dire, de l'endroit où étoient placées les décorations. Les inftrumens auroient été-là trop reculés des danfeurs, & hors de la portée des fpectateurs; au lieu qu'en les plaçant au pié du προσκηνιον, fur le plan même de l'*orcheftre* & aux deux côtés du θομελη, ils étoient juftement au centre du théâtre, & également à la portée des mimes, des chœurs & des acteurs.

L'*orcheftre* des Grecs étoit plus grande que celle des Romains de toute l'étendue du θομελη & de l'ὑποσκηνιον; mais en récompenfe ces deux parties fe prenoient fur la largeur de leur fcène, & n'en étoient, à proprement parler, qu'un retranchement: ainfi, leur προσκηνιον étoit plus étroit que celui des Romains; & la raifon en eft bien naturelle. Il n'y avoit à Athènes que les acteurs de la piece qui montaffent fur le théâtre, tous les autres repréfentoient dans l'*orcheftre*. Chez les Romains au contraire, l'*orcheftre* étoit occupée par les fénateurs, & tous les acteurs jouoient fur le même théâtre; il étoit donc néceffaire que leur *profcenium* fût plus large que celui des Grecs: il falloit auffi qu'il fût plus bas; car s'il eût été élevé de dix piés comme à Athènes, les fénateurs qui étoient affis dans l'*orcheftre*, auroient eu de la peine à voir le fpectacle. Mais ce n'étoit pas encore affez qu'ils en euffent réduit la hauteur à cinq piés, s'ils n'euffent laiffé quelque efpace entre le *profcenium* & l'*orcheftre*; c'eft pourquoi ils la bornerent à quelque diftance de la fcène par un petit mur qui en faifoit la féparation, & qui n'avoit qu'un pié & demi de haut. Ce petit mur étoit orné d'efpace en efpace de petites colonnes de trois piés, & c'eft ce que les Latins appelloient *podium*. On ne fait pas au jufte à quelle diftance il étoit du *profcenium*; mais il eft certain qu'il y avoit encore entre ce mur & les premiers rangs de l'*orcheftre* un autre efpace vuide, où les magiftrats plaçoient leurs chaires curules & les autres marques de leurs dignités.

Ce fut du tems de Scipion l'Afriquain, que les fénateurs commencerent à être féparés du peuple dans l'*orcheftre*; l'empereur mit enfuite fon trône dans le *podium*; les veftales, les tribuns & l'édile, qui faifoient les frais du fpectacle, furent auffi placés dans l'*orcheftre*: de-là vient que Juvenal dit, *orcheftram* & *populum*, pour diftinguer les patriciens d'avec la populace.

L'*orcheftre*, parmi nous, ne reffemble en rien à celui des Grecs & des Romains; ce n'eft autre chofe qu'un petit & chétif retranchement fait au-devant du théâtre, & dans lequel on place la fymphonie. (*D. J.*)

ORCHIES, (*Géog.*) ville de France dans la Flandre françoife, chef-lieu d'une châtellenie de même nom entre Tournai & Douai, à 4 lieues de Lille. Ses revenus font fi peu de chofe, qu'elle a bien de la peine à payer 18 mille livres qu'elle doit pour fon contingent du don gratuit que la province fait au roi. *Long.* 20. 55. *lat.* 50. 28.

ORCHIS *ou* SATYRION, f. f. (*Hift. nat. Bot.*) genre de plante à fleur polypétale, anomale, & compofée de fix pétales inégaux, dont il y en a cinq qui occupent la partie fupérieure de la fleur, & qui font difpofés de façon qu'ils ont en quelque forte la figure d'un cafque. Le pétale inférieur eft profondement découpé, & garni d'une efpece de tête & de queue. Il a la figure d'un homme nud, d'un papillon, d'une abeille, d'un pigeon, d'un finge, d'un lefard, d'un perroquet ou d'une mouche, *&c.* Le calice devient dans la fuite un fruit en forme de veffie, qui a trois ouvertures fermées chacune par un panneau. Ce fruit renferme des femences très-menues comme de la fciure de bois. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les racines font charnues, fibreufes, arrondies, & femblables à des tubercules, ou applaties, & découpées en main ouverte. Tournefort, *Inft. rei herb.* *Voyez* PLANTE. (*I*)

Tournefort ne compte pas moins de 85 efpeces de ce genre de plante; & il faut convenir qu'avant lui, les Botaniftes, fi on en excepte Ray, avoient jetté beaucoup de confufion fur toute leur hiftoire, & par leurs fauffes defcriptions, & par leurs figures.

Entre le grand nombre d'efpeces d'*orchis* qui naiffent dans les prés, dans les forêts, fur les collines & les montagnes, aux lieux ombrageux ou expofés au foleil, fecs ou humides, & qui fleuriffent en différens tems, on emploie d'ordinaire, pour l'ufage de la Médecine, les efpeces à racines bulbeufes, & particulierement la commune mâle, à feuilles étroites, & celle qui eft à larges feuilles.

L'*orchis* commune mâle, à feuilles étroites, eft celle que Tournefort nomme *orchis morio mas*, *foliis maculatis*, *I. R. H.* 432. Sa racine eft compofée de deux tubercules prefque ronds, charnus, gros comme des noix mufcades, dont l'un eft plein & dur, l'autre eft ridé & fongueux, accompagné de groffes

fibres. Elle pousse d'abord six ou sept feuilles, & quelquefois davantage, longues, médiocrement larges, lisses, semblables à celles du lis, mais plus petites, ordinairement marquées en-dessus de quelques taches d'un rouge brun, & quelquefois sans taches. Sa tige est haute d'environ un pié, ronde, striée, embrassée par une ou deux feuilles ; elle porte en sa sommité un long épi de fleurs agréables à la vue, purpurines, nombreuses, un peu odorantes, blanchâtres vers le centre, & parsemées de quelques points d'un pourpre foncé.

Chaque fleur est composée de six pétales inégaux, dont les cinq supérieurs forment, en se courbant, une sorte de coëffe. Elle commence par une maniere de tête ou de casque, & finit par une pointe aiguë comme un éperon. Les fleurs sont plus ou moins serrées dans l'épi. Quand la fleur est passée, le calice devient un fruit semblable à une lanterne à trois côtés, qui contient des semences aussi fines que de la sciure de bois.

Cette plante fleurit vers la fin de Mai : on la trouve fréquemment dans les prés & les broussailles. M. Vaillant, après avoir observé que quelquefois ses feuilles se couchent à terre, ajoute qu'il a compté jusqu'à quarante-trois fleurs sur un pié.

L'*orchis* ou *satyrion* à larges feuilles, *orchis militaris major*, *I. R. H.* 432. a la racine composée comme l'espece précédente, de deux bulbes, ou tubercules charnus, en forme de grosses olives. Elle pousse une tige à la hauteur de près d'une coudée, chargée en sa sommité d'un épi long, pyramidal, plus ou moins serré : il porte des fleurs amples, belles à la vue, blanchâtres en-dedans, pointillées de taches purpurines, plus rouges en-dehors, d'une odeur forte & désagréable ; lesquelles représentent comme un homme armé, ou un soldat couvert d'un casque, sans mains & sans piés. Ses feuilles sont très-amples, longues & larges tout-ensemble, & sortent de terre, comme la plûpart des *orchis*, dès le mois de Novembre.

Cette *orchis* fleurit en Mai. Ses fleurs ont une odeur de boue insupportable, & varient beaucoup pour la couleur. On lui trouve, de même qu'aux autres especes d'*orchis* bulbeux, une bulbe flasque, & l'autre pleine. C'est que tous les ans la bulbe de l'année précédente se flétrit, & qu'il en renaît une nouvelle à la place.

Jean Bauhin observe sur les *orchis* bulbeux qu'il faut prendre pour l'usage qu'on en veut faire, non les deux bulbes, mais la plus dure, la plus pleine, & celle qui a le plus de suc. Toutes les especes d'*orchis* contiennent beaucoup d'huile & de sel volatil. On en fait sécher les racines pour l'usage ; mais entre les préparations différentes des racines ou bulbes d'*orchis*, il nous paroît que la meilleure est celle qui est décrite par M. Geoffroy dans les mém. de l'acad. des Scienc. *année* 1740.

Il faut prendre les bulbes d'*orchis* les mieux nourries, leur ôter la peau, les jetter dans l'eau froide ; après qu'elles y ont séjourné quelques heures, on doit les cuire dans une suffisante quantité d'eau, & les faire égoutter : ensuite on les enfilera pour les faire sécher à l'air, choisissant pour cette préparation un tems sec & chaud. Elles deviennent ainsi transparentes, très-dures, & ressemblent à des morceaux de gomme adragant. On les peut conserver saines tant qu'on voudra, pourvu qu'on les tienne dans un lieu sec ; au lieu que les racines qu'on a fait sécher sans cette préparation, s'humectent & moisissent pour peu que le tems soit pluvieux pendant plusieurs jours.

Les bulbes d'*orchis* ainsi préparées, se mettent en poudre aussi fine que l'on veut : on en prend depuis un scrupule jusqu'à une drachme, qu'on humecte peu-à-peu d'eau bouillante ; la poudre s'y fond entierement, & forme un mucilage qu'on peut étendre par ébullition dans une chopine ou trois demi-setiers d'eau : l'on est le maître de rendre cette boisson agréable, en y ajoutant du sucre & de légers parfums. Cette poudre peut aussi s'allier au lait, qu'on conseille ordinairement aux malades attaqués de la poitrine. C'est un remede très-adoucissant, propre à réprimer l'âcreté de la lymphe, & convenable dans la phthisie, & dans les dyssenteries bilieuses. (*D. J.*)

ORCHITES, (*Hist. nat.*) nom donné par les Naturalistes à une pierre qui en renferme une autre qui a la forme d'un testicule. Elle se nomme aussi *énorchites* & *triorchites*. *Diorchites* est celle qui renferme deux pierres de cette forme ; *triorchites*, celle qui en renferme trois. *Voyez* Klein, *nomenclator litologicus*.

ORCHOMENE, (*Géog. anc.*) ancienne ville de Grece en Béotie, une des plus belles & de plus agréables de cette province. Elle porta d'abord le nom de Minyée, comme Pausanias nous l'apprend, & comme Pline nous le confirme, *liv. IV. ch. viij.* en ces mots, *Orchmenus Minyæus antea dictus*.

Orchomenus étoit située au couchant du lac Copaïde, à l'embouchure d'une riviere dans laquelle tomboit l'Hippocrene, si fameuse dans les écrits des poëtes. C'est encore à *Orchomene* qu'étoit la fontaine Acidalie, où les Graces venoient se baigner. C'est à *Orchomene* que les trois déesses avoient un temple, qui passoit pour un des plus anciens de toute la Grece ; enfin, c'est à *Orchomene* que Sylla, général de l'armée romaine contre Mithridate, sut par un trait mâle & délicat, rassurer le courage de ses troupes qui l'abandonnoient. Il s'arrêta seul, & leur dit : « Enfans, au moins de retour chez vous, quand on » vous demandera où vous avez laissé votre général, » n'oubliez pas de dire que c'est à *Orchomene* ». Il arrêta par ce peu de mots les fuyards, & gagna la bataille.

Il ne faut pas confondre l'*Orchomene* de Béotie avec l'*Orchomene* d'Arcadie. Homere, avant Pausanias, les a très-bien distinguées. Il caractérise cette derniere dans l'Iliade, *B. v.* 606. par l'épithete de *riche en troupeaux*. Cette *Orchomene* d'Arcadie, que Pline, *liv. IV. ch. vj.* appelle *Orchomenum*, étoit auprès de Phénée, le lac de Phénée entre deux, à l'orient du fleuve Ladon. (*D. J.*)

ORCHOMÉNOS, (*Géog. anc.*) riviere de Grece dans la Béotie, auprès du temple de Trophonius, qui, comme on sait, étoit dans le voisinage de Lébadie. Pline, *liv. XXXI. ch. ij.* parlant de cette riviere, dit qu'elle a deux sources, dont l'une donnoit de la mémoire, & l'autre procuroit l'oubli de toute chose. Il ne falloit pas s'y méprendre, quand on alloit y puiser de l'eau pour en boire.

ORCO, (*Géog.*) riviere d'Italie en Piémont. Elle a sa source dans les montagnes, au midi du duché d'Aouste, & va tomber dans le Pô, au-dessus & auprès de Chivas.

ORCOMENO, (*Géog.*) bourg de Grece en Livadie, au pays Atramelipa, à 5 lieues de la ville de Livadie. Il appartient aux Turcs. C'est l'ancienne Orchomene de Béotie, dont Homere, Pindare, Pausanias, Thucydide & Pline ont tant parlé, mais qui ne conserve que le seul nom de sa gloire passée, & le triste honneur d'être le débris d'une des plus anciennes villes du monde.

ORCOMOSION, (*Géog. anc.*) lieu de l'Attique, ou territoire d'Athènes ; c'est-là que fut jurée la paix entre les Amazones & Thésée. Le verbe grec ὁρκωμοσεῖν, veut dire *jurer une paix*, *une alliance*, & ὁρκωμόσιον signifie le *serment* prêté en pareilles occasions.

ORCUS, s. m. (*Mythol.*) dieu des enfers, que les poëtes prennent assez souvent pour l'enfer même. C'est ainsi que dans Virgile, *Géorg. IV.* Caron est est appellé *portitor orci*, le nocher des enfers. *Orcus* avoit un temple à Rome, dans le dixieme quartier de la ville, sous le nom d'*orcus quietatis*, le dieu qui donne le repos à tout le monde. Les cyclopes firent présent à Pluton d'un casque qui le rendoit invisible; c'est ce célebre casque que les Latins nommerent *orci galea.*

ORDA, (*Hist. des Tartares.*) on écrit *orde* ou *horde*, terme d'usage chez les Tartares. Ce terme désigne une tribu de leur nation, qui est assemblée pour aller contre les ennemis, ou pour d'autres raisons particulieres. Chaque tribu a son chef particulier, qu'on nomme *mursa. Voyez* MURSA. (*D. J.*)

ORDALIE, *ordalium*, (*Jurisprud.*) étoit un terme générique, par lequel on désignoit les differentes épreuves du feu, du fer chaud, de l'eau bouillante, ou froide, du duel, & auxquelles on avoit autrefois recours dans l'espérance de découvrir par ce moyen la vérité. Ce terme venoit, selon plusieurs auteurs, du mot saxon *ordela*, lequel étoit composé de *ord*, qui signifie *grand*, & *duel* ou *dele*, qui signifie *jugement :* ainsi, selon cette étymologie, *ordela* & *ordalie* vouloient dire *grand jugement ;* & par-là on vouloit désigner le jugement de Dieu, ou la purgation vulgaire.

Ne pourroit-on point aussi dire que *ordela* & *ordalium* venoient de *ordeum*, qui signifie *orge*, & que l'on appella d'abord *ordalie*, la purgation vulgaire qui se faisoit par le moyen d'un morceau de pain d'orge que l'on faisoit manger à l'accusé, dans la persuasion où l'on étoit que s'il étoit coupable, ce morceau de pain l'étrangleroit ? & il se peut bien faire que dans la suite l'on appella *ordalie*, toute autre purgation vulgaire qui étoit faite à l'instar de celle du pain d'orge.

C'étoit sur tout en Angleterre que l'on se servoit du terme d'*ordalie*. Emme, mere de S. Edouard le confesseur, accusée d'une trop grande familiarité avec l'évêque de Lincastre, demanda l'*ordalie* du fer chaud; & elle passa nuds piés, les yeux bandés, sur neuf socs de charrue tous rouges sans se brûler.

Ces *ordalies* se pratiquoient aussi en Allemagne & en France. Yves de Chartres, dans une épître à Hildelbert, évêque du Mans, parlant des épreuves appellées *ordalies*, qui se faisoient par l'eau ou par le feu, ou en champ clos, dit que cette maniere de défendre l'innocence, est *innocentiam perdere.*

Outre les *ordalies* dont on vient de parler, il y en avoit encore plusieurs autres; telles que celles du potage judiciel, du fromage beni, de la croix verte, celle des dez posés sur des reliques, dans une enveloppe de laine. *Voyez le Glossaire* de Ducange, au mot *Ordela. Voyez* aussi CHAMP CLOS, DUEL, ÉPREUVE & PURGATION VULGAIRE.

ORDESUS, PORTUS, ou *ORDESSUS PORTUS*, (*Géog. anc.*) port de la Sarmatie en Europe, sur l'Axiare. Arrien, *liv. III. chap. v.* nomme ce port *Odessus.* (*D. J.*)

ORDINAIRE, adj. ce qui arrive fréquemment: on dit le train *ordinaire* de la vie; c'est un événement *ordinaire ;* c'est sa maniere d'agir *ordinaire*, &c.

ORDINAIRE, (*Jurisprud.*) ce terme a dans cette matiere plusieurs significations différentes.

On appelle juges *ordinaires* ceux qui servent toute l'année, à la différence de ceux qui ne servent pas toute l'année. Il y a des conseillers d'état *ordinaires*, & d'autres semestres. Il y a des cours qui sont *ordinaires*, comme le parlement de Paris, d'autres qui sont semestres, comme la chambre des comptes, la cour des monnoies.

On entend aussi par juge *ordinaire* le juge propre & naturel de chacun, à la différence des juges d'attribution & de privilege qui sont des juges extraordinaires.

Un procès *ordinaire* est un procès civil: on reçoit les parties en procès *ordinaire* quand on civilise l'affaire, sauf à reprendre la voie extraordinaire s'il y échet, c'est-à-dire la voie criminelle.

Suivant l'ancien style du parlement, toutes les causes qui étoient au rôle des provinces sont à l'*ordinaire*, c'est-à-dire aux audiences *ordinaires*, au-lieu que celles qui se poursuivoient sur placets sont à l'extraordinaire, c'est-à-dire à des jours autres que ceux des rôles des provinces, c'est pourquoi les procureurs au parlement cotent encore les dossiers de ces sortes de causes de ce titre extraordinaire.

Les maîtres des requêtes & le tribunal des requêtes de l'hôtel jugent à l'*ordinaire*, étant souverains à l'*ordinaire*. Ils rendent des sentences au nombre de trois juges; au souverain ils rendent au nombre de sept des arrêts sur les matieres qui sont de leur jurisdiction au souverain. *Voyez* REQUÊTES DE L'HOSTEL.

On appelle frais *ordinaires* de criées, les procédures qui se font pour l'instruction du decret & la sureté de la vente, lesquels sont dûs par l'adjudicataire outre le prix de l'adjudication: les frais extraordinaires sont ceux que l'on fait pour faire juger les oppositions formées au decret; ceux-ci se prennent par préférence sur le prix de la chose vendue.

À Paris la question *ordinaire* est de six pots d'eau que l'on fait boire au patient suspendu sur le petit treteau; la question extraordinaire est de six autres pots avec le grand treteau. *Voyez* QUESTION & TORTURE. (*A*)

ORDINAIRE, (*Jurisprud. canon.*) est l'archevêque, évêque, ou autre prélat qui a la jurisdiction ecclésiastique dans un territoire, *proprius pastor, seu judex proprius.*

On entend aussi par collateur *ordinaire* tout bénéficier auquel appartient naturellement & de droit la collation d'un bénéfice.

Le pape renvoie aux collateurs *ordinaires*, c'est-à-dire aux évêques, l'examen de ceux qu'il pourvoit de cures.

C'est à l'*ordinaire* à donner le visa des provisions qui ne sont point en forme gracieuse.

Depuis que dans le concile de Latran le pape s'est attribué la collation des bénéfices par prévention sur tous les collateurs *ordinaires*, on le qualifie *ordinaire des ordinaires*, & c'est en cette qualité que par le concordat il s'est réservé ce droit de prévention sur les collateurs *ordinaires.*

Les *ordinaires* qui ne sont pas évêques ne peuvent pas décerner des monitoires, pour en obtenir il faut s'adresser au pape, & cette expédition s'appelle *in formâ significavit :* l'exécution de ces monitoires est ordinairement adressée aux évêques voisins ou à leurs officiaux.

Il y a des chapitres & abbayes qui ont des exemptions de l'*ordinaire*. *Voyez* EXEMPTION. *Voyez aussi* ALTERNATIVE, COLLATION, JURISDICTION ECCLESIASTIQUE, MOIS APOSTOLIQUE, OBÉDIENCE, VISA. (*A*)

ORDINAIRES, s. m. (*Hist. anc.*) c'étoit autrefois le nom d'une sorte de gladiateurs qui devoient donner des combats à certains jours marqués. *Voyez* GLADIATEUR.

ORDINAIRE, (*Comm.*) jour de poste, auquel les couriers ont coutume de partir d'un lieu ou d'y arriver. Je vous ai écrit l'*ordinaire* dernier, c'est-à-dire par le dernier courier.

On dit l'*ordinaire* de Paris, de Lyon, de Venise, *&c.* pour signifier la poste établie pour porter les paquets de lettres destinés pour ces différentes vil-

les, ou le jour que les couriers en partent ou y arrivent.

Les marchands, négocians, banquiers, *&c.* qui sont chargés de beaucoup d'affaires doivent être exacts à ne point laisser passer d'*ordinaires* sans écrire à leurs correspondans.

Courier *ordinaire*, c'est un courier dont le départ est marqué à un jour fixé. Courier extraordinaire, c'est celui qu'on fait partir exprès suivant les affaires qui se présentent, ou pour faire plus de diligence.

Ordinaire. C'est aussi, *en terme de Commerce de mer*, ce que chaque matelot peut porter avec lui sur un vaisseau marchand de hardes ou de petites marchandises, qu'on nomme autrement *portée* & *pacotille.* *Voyez* PACOTILLE. *Diction. de Comm.*

ORDINAL, adj. (*Gram.*) on nomme ainsi en Grammaire tout mot qui sert à déterminer l'ordre des individus. Il y en a de deux sortes, des adjectifs & des adverbes.

Les adjectifs *ordinaux* sont *premier*, *second* ou *deuxieme*, *troisieme*, *quatrieme*, *cinquieme*, &c. *dernier.*

Les adverbes *ordinaux* sont *premierement*, *secondement* ou *deuxiemement*, *troisiemement*, *quatriemement*; *cinquiemement*, &c. l'adverbe *dernierement* n'est point *ordinal* comme l'adjectif *dernier*, il signifie *depuis peu de tems:* l'adverbe *ordinal* correspondant à *dernier*, est remplacé par *en dernier lieu*, *enfin*, &c. *Voyez* NOMBRE. (*B. E. R. M.*)

ORDINAL, *terme d'Arithmétique*, ce mot se dit des nombres qui marquent l'ordre des choses ou en quel rang elles sont placées. Le premier, le dixieme, le centieme, *&c.* sont des nombres *ordinaux.*

ORDINAL, f. m. (*Hist. ecclesiast.*) chez les Anglois est le nom qu'ils donnent à un livre qui contient la maniere de conférer les ordres & de faire le service divin.

Ce livre fut composé après la réformation & le regne d'Henri VIII. sous celui d'Edouard VI. son successeur immédiat, pour le substituer au pontifical romain. Il fut revû par le clergé en 1552, & le parlement l'autorisa pour servir de regle dans tout le royaume.

Le pere le Quien, M. Fenel, & quelques autres qui dans ces derniers tems ont écrit contre la validité des ordinations angloises, ont pensé que l'*ordinal* d'Edouard étoit l'ouvrage de la puissance laïque; mais le pere le Courayer dans la défense de sa dissertation sur la validité des mêmes ordinations, soutient que ce livre fut l'ouvrage du clergé, & que le roi & le parlement n'y eurent d'autre part qu'en l'autorisant pour avoir force de loi dans tout le royaume: on peut voir les preuves que cet auteur en apporte dans le livre que nous venons de citer, *tom. II. part. II. liv. V. ch. j.*

ORDINANT, f. m. (*Gram.*) il se dit de celui qui confere les ordres & de celui qui les reçoit: l'*ordinant* doit dire la messe. Les *ordinans* ont été séverement examinés. Le prélat a pensé qu'il y avoit moins d'inconvénient à risquer de fermer la porte de l'Eglise à un bon sujet que de l'ouvrir à un mauvais, parce qu'il n'y a rien de pire qu'un mauvais prêtre, quoique peut-être on ne puisse dire qu'il n'y a rien de meilleur qu'un bon.

ORDINATION, f. f. (*Théolog.*) est l'action de conférer les ordres sacrés, &, parmi les Protestans, la cérémonie d'installer un candidat d'église réformée, dans le diaconat ou dans la prêtrise. *Voyez* ORDRES & RÉORDINATION.

Selon un théologien moderne, l'*ordination* est le rit extérieur qui éleve au ministere évangélique, & l'on ne doit pas la confondre avec l'*ordre.* La raison qu'il en apporte est que l'*ordre* est l'effet de l'*ordination*, & n'est à proprement parler que l'état dans lequel on est constitué par la voie de l'*ordination.*

Les Théologiens catholiques définissent l'*ordination* un sacrement de la nouvelle loi, qui donne le pouvoir de faire les fonctions ecclésiastiques, & la grace pour les exercer saintement.

On est partagé dans les écoles sur la matiere & la forme de ce sacrement: les uns admettant pour matiere essentielle l'imposition des mains seules, & pour seule forme essentielle la priere; & ne reconnoissant la porrection des instrumens, c'est-à-dire, du calice, de la patene, *&c.* qu'on fait toucher aux ordinans, que comme matiere accessoire & intégrale. D'autres regardent cette derniere cérémonie comme matiere essentielle, & un troisieme sentiment les réunit toutes deux comme matiere totale & adéquate. *Voyez* MATIERE & FORME. Le premier sentiment est le plus suivi.

L'*ordination* des évêques s'appelle plus proprement *consécration.* *Voyez* EVÊQUE & CONSÉCRATION.

L'*ordination* a toûjours été regardée comme la principale prérogative des évêques, qui en regardent aussi les fonctions comme une espece de marque de leur souveraineté spirituelle dans leur diocèse.

Sous l'ancienne discipline de l'église anglicane on ne connoissoit point d'*ordination* vague & absolue; mais tout clerc étoit obligé de s'attacher à quelque église d'où il devoit être ordonné clerc ou prêtre. Dans le douzieme siecle on se relâcha sur cette coutume, & on ordonna des clercs, sans qu'ils fussent pourvus d'aucun titre ou bénéfice. *Voyez* BÉNÉFICE.

Le concile de Trente a fait revivre l'ancienne discipline, & a défendu d'ordonner quiconque ne seroit point pourvu d'un bénéfice capable de le faire subsister. En Angleterre, on conserve encore une ombre de cette discipline. *Voyez* COMMANDE.

Les Réformés soutiennent que le choix du peuple est la seule chose qui soit essentielle pour la validité du ministere ecclésiastique, & ils enseignent que l'*ordination* n'est qu'une cérémonie qui rend le choix du peuple plus auguste & plus authentique.

Le concile de Rome, tenu en 744, ne permet de faire les *ordinations* que dans le premier, le quatrieme, le septieme & le dixieme mois de l'année. En Angleterre, les jours des *ordinations* sont les quatre dimanches qui suivent immédiatement les quatre-tems; savoir, le second dimanche de carême, le dimanche de la Trinité, & les deux dimanches qui suivent le premier mercredi après le 14 de Septembre, & le 13 Décembre.

Le pape Alexandre II. condamne les *ordinations* qu'on appelle, après lui, *per saltum*, c'est-à-dire, lorsqu'on reçoit un des trois ordres majeurs sans avoir passé par les quatre mineurs; ou plutôt encore un des ordres majeurs sans avoir reçu celui qui le précede, comme la prêtrise sans avoir reçu le diaconat: mais quelques Théologiens soutiennent que ces *ordinations* seroient illicites & non-invalides, qu'on peut être prêtre sans avoir été diacre, évêque sans avoir été prêtre, & ils croient le prouver par des exemples. On a vivement disputé dans ces derniers tems pour ou contre la validité des *ordinations* faites dans l'église anglicane, & cette question a occasionné divers écrits pleins de recherches & d'érudition.

Depuis la réformation, les Anglicans se sont toûjours attachés à montrer que leurs évêques étoient véritablement consacrés, & par conséquent que la succession épiscopale n'avoit pas manqué dans leur église. Les Catholiques, dès le regne d'Elisabeth & depuis, leur ont contesté cette prérogative; &, pour la sapper dans son fondement, ils ont pretendu que Parker & Barlow, la tige de tout l'épiscopat anglican

protestant, n'ayant pas été véritablement consacrés évêques, tous ceux qu'ils ont ordonnés en cette qualité & les successeurs de ceux-ci n'ont point eu le caractere épiscopal, & par une derniere conséquence qu'il n'y a plus d'épiscopat en Angleterre.

Cette question en embrasse nécessairement deux : l'une de fait, & l'autre de droit.

La question de fait consiste à savoir si Parker, qu'on regarde comme la tige de tout l'épiscopat anglican, a été réellement consacré évêque ; & si Barlow son consécrateur, qui a été évêque de Saint-David, & depuis évêque de Chichester, a lui-même été ordonné évêque : car s'il ne l'a pas été, il est certain qu'il n'a pû sacrer Parker.

La question de droit se réduit à prouver si la forme dont on s'est servie pour consacrer Barlow & Parker, a été défectueuse ou non, si elle a péché ou non dans quelque chose d'essentiel.

Nous allons donner une idée des principaux moyens qu'on a allégués pour & contre sur ces deux questions.

Sur la premiere, les Catholiques ont avancé que Barlow n'avoit jamais été véritablement évêque, parce qu'étant protestant dans le cœur, il avoit omis de se faire consacrer après sa nomination à l'évêché de Saint-David sous Henri VIII. ayant été dans ce tems occupé pour la cour à une négociation en Ecosse, qui consuma tout l'intervalle pendant lequel les Anglicans veulent qu'il ait été consacré ; 2°. qu'on ne trouve point l'acte de sa consécration ; 3°. que Parker fut consacré à Londres dans une auberge qui avoit pour enseigne la *tête de cheval*, & que cette cérémonie s'y passa d'une maniere indécente & pleine de dérision ; 4°. que Parker ne fut point consacré à Lambeth, palais proche de Londres, qui appartient aux archevêques de Cantorbery, & que les registres qu'on apporte en preuve de ce fait ont été falsifiés.

Sur la seconde, les uns, comme le sieur Fenell, ont dit que l'ordinal d'Edouard VI. étant l'ouvrage de la puissance laïque, des évêques consacrés suivant ce rit, n'ont pû recevoir la consécration épiscopale. D'autres, comme le pere le Quien, dans son livre intitulé *Nullité des ordinations angloises*, se sont attachés à répandre des doutes légitimes sur ces *ordinations*, & capables, selon eux, de la faire réitérer. Pour cela ils ont entrepris de montrer que dans le nouvel ordinal les Anglicans avoient altéré essentiellement la forme de l'*ordination*, parce que, disent-ils, cette forme doit faire une mention ou expresse ou du-moins implicite du sacerdoce & du sacrifice, selon la foi de l'église catholique ; or la forme de l'ordinal anglican n'en fait nulle mention. D'ailleurs on sait que les Anglicans ont aboli chez eux le sacerdoce & le sacrifice, qu'ils rejettent la présence réelle & la transsubstantiation, qui entrent nécessairement dans l'idée du sacrifice de l'église catholique & qui en font comme la base. Enfin, ils ont regardé comme une loi sur cette matiere l'usage de l'église de Rome, qui réordonne tous les prêtres anglicans qui rentrent dans sa communion.

Les défenseurs de la validité des *ordinations* angloises, & principalement le pere le Courayer, chanoine régulier, ancien bibliothécaire de sainte Genevieve de Paris, soutiennent 1°. que Barlow a été réellement consacré, puisqu'il a assisté en qualité d'évêque aux parlemens tenus sous Henri VIII. depuis 1536 ; & qu'une des lois du royaume d'Angleterre interdit aux évêques non-consacrés la séance au Parlement. 2°. Que son voyage en Ecosse quoique réel est arrangé d'une maniere romanesque par les auteurs dont nous venons de parler ; que Barlow a pû être de retour à Londres plutôt qu'ils ne prétendent & s'y faire consacrer ; que la perte de son acte de consécration n'est qu'une preuve négative qui n'infirme nullement la réalité du fait. 3°. Que la cérémonie de l'auberge est une fable ridicule qui n'a été produite pour la premiere fois que plus de quatre-vingt ans après l'événement en question ; qu'elle se dément par les circonstances mêmes dont on l'accompagne, & aux autorités dont on l'étaie & qu'il détruit, il en oppose d'infiniment supérieures. 4°. Il démontre que la consécration de Parker s'est faite à Lambeth le 17 Décembre 1559 par Barlow, assisté de Jean Scory, élu évêque d'Hereford, de Miles Coverdale, ancien évêque d'Excester, & de Jean Hoogskius, suffragant de Bedford. L'acte de cette consécration se trouve dans les œuvres de Bramhall & dans l'histoire de Burnet. On le trouve aussi en original dans les registres de Cantorbery & dans la bibliotheque du college de Christ à Cambridge. Cet auteur a donné copie de tous ces actes & d'une infinité d'autres qui démontrent pleinement la question de fait.

Quant à celle de droit, il s'est proposé de montrer que l'imposition des mains & la priere étant la matiere & la forme essentielle de l'*ordination*, l'une & l'autre étant prescrites dans le rituel d'Edouard VI. & ayant été observées dans la consécration de Parker & des autres, cela suffit pour la validité des *ordinations*. 2°. Que s'il faut dans la forme une mention virtuelle du sacerdoce & du sacrifice, on trouve dans la forme anglicane une analogie suffisante pour cela. 3°. Que les erreurs particulieres des Anglois sur le sacerdoce & le sacrifice ne détruisent point la validité de leurs *ordinations*, parce que les erreurs des hommes ne font rien à la validité ou l'invalidité des sacremens, pourvû qu'en les administrant on emploie la matiere & la forme prescrites. 4°. Que l'ordinal d'Edouard a été dressé par des évêques & des théologiens, sans que ni le roi ni le parlement y aient eu d'autre part que de l'autoriser, comme on fait en Angleterre toutes les pieces qui doivent avoir force de loi ; que Calvin ni les Calvinistes n'ont point concouru à la composition de cet ouvrage. 5°. Aux doutes de l'église romaine qu'il croit mal fondés & insuffisans pour en venir à une réordination, il oppose l'autorité de Cadsemius, de Walsh, de M. Bossuet & de M. Snellaerts, d'où il conclut que la validité des *ordinations* angloises ne pourroit être qu'avantageuse à l'église romaine en facilitant la réunion des Anglicans avec elle.

Tels sont les divers points que cet auteur a traités avec beaucoup de force & d'étendue : 1°. dans sa dissertation sur la validité des *ordinations* angloises, imprimée en 1723 ; & 2°. dans la défense de la même dissertation qui parut en 1726, où en répondant aux diverses critiques qu'on avoit faites de son premier ouvrage, il en établit de nouveau les preuves par des actes ou par de nouveaux raisonnemens. La question de fait y est entierement éclaircie. On ne peut pas dire exactement la même chose de celle de droit. Il eut été à souhaiter qu'en la traitant l'auteur eût évité certaines discussions théologiques sur la nature du sacrifice, qui l'ont conduit à des propositions erronées ou téméraires qui furent condamnées par l'assemblée du clergé de France en 1728 ; & qu'il n'eût pas eu la témérité de traiter d'insuffisans & de mal fondés les motifs qui ont porté l'Eglise à ordonner de nouveau ceux qui ont été ordonnés selon le rit anglican. Nous renvoyons les lecteurs aux écrits du pere le Courayer & de ses adversaires sur cette matiere intéressante, que les bornes de cet ouvrage ne nous ont permis que d'indiquer.

Il est de principe parmi les Théologiens que quelque corrompu que soit un évêque, les *ordinations* qu'il fait sont valides quoiqu'illicites. Aussi voit-on par l'Histoire que l'Eglise a toûjours admis comme valides les *ordinations* faites par les simoniaques, les intrus,

intrus, les excommuniés, les schismatiques & les hérétiques.

Les évêques ne peuvent pas ordonner ni toutes sortes de personnes, ni des personnes de tout sexe : la discipline de l'Église les oblige à se restreindre à leurs diocésains, & de ne point ordonner d'étrangers sans le consentement des évêques auxquels ces étrangers sont soumis. C'est la décision du premier concile de Nicée, *can. xvij.* Les femmes ne peuvent être élevées aux saints ordres ; &, s'il est parlé dans l'Histoire de prêtresses, de diaconesses, *&c.* on sait que ce n'étoient point des noms d'ordre. Enfin, celui qu'on ordonne doit au-moins avoir été baptisé, parce que le baptême est comme la porte de tous les autres sacremens. L'*ordination* conférée à un homme contre son gré & son consentement, est nulle de plein droit.

ORDINATION *per saltum*, (*Droit canon.*) On appelle l'*ordination per saltum*, quand on confere ou qu'on reçoit un ordre supérieur sans avoir passé par les inférieurs ; par exemple, si on étoit ordonné prêtre sans avoir été auparavant ordonné diacre. Les *ordinations per saltum* ont toûjours été prohibées ; & si l'on s'écartoit quelquefois en cela de l'exactitude des canons, ce n'étoit que pour des raisons les plus pressantes, comme on fit pour saint Cyprien & saint Augustin, qu'on éleva à la prêtrise sans les avoir fait passer par les ordres inférieurs. (*D. J.*)

ORDINGEN, (*Géog.*) On écrit aussi *Ordungen* & *Urdingen*, petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Cologne. Le maréchal de Guébrian y battit les Hessois en 1641, & prit la ville en 1642. Elle est sur le Rhin, aux confins du comté de Meurs. Gelenius la nomme *castra Ordeonii ;* & c'est près de-là qu'est le village de Gelb, qui paroît être la *Gelduba* des anciens. *Long. 24. 15. lat. 51. 35.* (*D. J.*)

ORDISSUS, (*Géog. anc.*) riviere de la Sarmatie en Europe ; c'est une de celles qui tombent dans le Danube. Peucer dit que les Hongrois la nomment *Crasso* dans leur langue. (*D. J.*)

ORDONNANCE, s. f. (*Jurisprudence.*) est une loi faite par le prince pour régler quelques objets qui méritent l'attention du gouvernement.

Le terme d'*ordonnance* vient du latin *ordinare*, qui signifie *ordonner*, c'est-à-dire, arranger quelque chose, y mettre l'ordre. En effet, on écrivoit anciennement *ordrenance*, pour exprimer quelque arrangement ou disposition. Ce terme se trouve employé en ce sens dans quelques anciennes chartes & *ordonnances* ou réglemens, comme dans l'accord ou concordat fait en 1275 entre Jean dit le Roux, duc de Bretagne, & quelques-uns des barons & grands nobles de la province ; sauf, y est-il dit, l'*ordrenance resnable au juveigneur*, c'est-à-dire, sans préjudice de la disposition convenable que le puîné (*junior*) peut faire. Ce concordat est à la fin de la tres-ancienne coutume de Bretagne : cependant le terme *ordinare* se trouve employé dans le tems de la seconde race, pour dire *ordonner*. Aimoin qui vivoit dans le neuvieme siecle, dit en parlant des capitulaires de Charlemagne, *liv. V. chap. 35. placitum generale habuit ubi per capitula, qualiter signum Franciæ, filuus suus Ludovicus regeret*, ordinavit.

Du latin *ordinare* on a fait *ordinatio ;* un grand nombre des anciennes *ordonnances* latines commençoient par ces mots, *ordinatum fuit.* De tout cela s'est formé le terme françois d'*ordrenance* ou *ordonnance :* on disoit aussi quelquefois *ordrenement* pour *ordonnement ;* & quoique dans l'origine ce terme d'*ordonnance* ne signifiât autre chose qu'*arrangement ;* néanmoins comme ces arrangemens ou dispositions étoient faits par une autorité souveraine, on a attaché au terme d'*ordonnance* l'idée d'une loi impérative & absolue.

Le terme françois d'*ordonnance*, ni même le latin *ordinatio*, dans le sens où nous le prenons pour *loi*, n'étoient point connus des anciens.

Les réglemens que firent les anciens législateurs chez les Grecs, étoient qualifiés de loi.

Il en fut de même chez les Romains : ils appelloient *loi* les réglemens qui étoient faits par tout le peuple assemblé à la réquisition de quelque magistrat du sénat.

Le peuple faisoit aussi des lois avec l'assistance d'un de ses magistrats, tels qu'un tribun ; mais ces lois étoient nommées *plébiscites.*

Ce que le sénat ordonnoit s'appelloit un *senatus-consulte.*

Les réglemens faits par les empereurs, s'appelloient *principum placita* ou *constitutiones principum.* On verra que cette derniere dénomination a été aussi employée par quelques-uns de nos rois.

Les constitutions des empereurs étoient générales ou particulieres.

Les générales étoient de trois sortes : savoir, des édits, des rescripts & des decrets.

Les édits étoient des constitutions générales que le prince faisoit de son propre mouvement pour la police de l'état ; il y avoit d'autres édits qui étoient faits par les magistrats, mais qui n'étoient autre chose que des especes de programmes publics, par lesquels ils annonçoient la forme en laquelle ils se proposoient de rendre la justice sur chaque matiere pendant l'année de leur magistrature. Nous n'avons pas en France d'édits de cette espece ; mais nos rois font aussi des édits qui ont le même objet que ceux des empereurs, & qui sont compris sous le terme général d'*ordonnances.*

Les rescripts des empereurs étoient des réponses aux requêtes qui leur étoient présentées, ou aux mémoires que les magistrats donnoient pour savoir de quelle maniere ils devoient se conduire dans certaines affaires. Nous avons aussi quelques anciennes *ordonnances*, ou lettres de nos rois, qui sont en forme de rescripts.

Les decrets étoient des jugemens que le prince rendoit dans son consistoire, ou conseil sur les affaires des particuliers ; ceci revient aux arrêts du conseil privé. Les qualifications de decret ou d'edit se trouvent employées indifféremment dans quelques anciennes *ordonnances* de nos rois.

Enfin, les constitutions particulieres étoient celles qui étoient faites seulement pour quelque personne ou pour un certain corps, de maniere qu'elles ne tiroient point à conséquence pour le général. On trouve quelques anciennes *ordonnances* latines de nos rois, qui sont pareillement qualifiées de constitutions : présentement ce terme n'est plus usité. Ces sortes de constitutions revenoient aux lettres-patentes que nos rois accordent à des particuliers, corps & communautés.

Les *ordonnances* qui avoient lieu en France du tems de la premiere race, reçurent divers noms : les plus considérables furent nommées *lois*, comme la loi gomberte, la loi ripuaire, la loi salique ou des Francs.

Il y eut encore quelques autres lois faites par nos rois de la premiere race, pour d'autres peuples qui étoient soumis à leur obéissance, telles que la loi des Allemands, celles des Bavarois & des Saxons, celle des Lombards, *&c.* Toutes ces lois ont été recueillies en un même volume sous le titre de *lois antiques.*

La loi salique ou des Francs, qui est une des plus fameuses de ces lois, est intitulée *pactum leg's salicæ ;* il est dit qu'elle a été résolue de concert avec les Francs.

La loi des Allemands faite par Clotaire, porte en titre dans les anciennes éditions, qu'elle a été ré-

ſolue par Clotaire, par ſes princes ou juges, c'eſt-à-dire par trente-quatre évêques, trente-quatre ducs, ſoixante-douze comtes, & même par tout le peuple.

La loi Bavaroiſe, dreſſée par le roi Thiery, revûe par Childebert, par Clotaire, & en dernier lieu par Dagobert, porte qu'elle eſt l'ouvrage du roi, de ſes princes & de tout le peuple chrétien qui compoſe le royaume des Mérovingiens.

La loi gombette contient les ſouſcriptions de trente comtes, qui promettent de l'obſerver, eux & leurs deſcendans.

La principale matiere de ces lois, ce ſont les crimes & ſur-tout ceux qui étoient les plus fréquens chez des peuples brutaux, tels que le vol, le meurtre, les injures; la peine de chaque crime y eſt réglée ſelon les circonſtances, à l'égard deſquelles la loi entre dans un fort grand détail, *voyez* ce qui eſt dit de ces lois dans l'*hiſtoire du Droit françois* de M. l'abbé Fleury, & ce qui a été dit ici au mot *code* des lois antiques, & au mot *lois* antiques, & aux articles où il eſt parlé de chacune de ces lois en particulier.

Il y eut quelques lois de la premiere race qui furent nommées *édits*, tel que l'édit de Théodoric, roi d'Italie, qui ſe trouve dans ce code des lois antiques.

D'autres furent nommées en latin *conſtitutiones*.

D'autres enfin furent appellées *capitulaires*, parce que leurs diſpoſitions étoient diſtinguées par chapitres ou plutôt par articles que l'on appelloit *capitula*. Ces capitulaires ſe faiſoient par nos rois dans des aſſemblées, compoſées d'évêques & de ſeigneurs; & comme les évêques y étoient ordinairement en grand nombre, & que l'on y traitoit d'affaires eccléſiaſtiques, ces mêmes aſſemblées ont ſouvent été qualifiées de *concile*. Le *recueil des capitulaires* de l'édition de M. Baluze, comprend quelques capitulaires du tems de la premiere race, leſquels remontent juſqu'au regne de Childebert.

Les *ordonnances* qui nous reſtent des rois de la ſeconde race, ſont toutes qualifiées de *capitulaires*, & compriſes dans l'édition qu'en a donnée M. Baluze en deux volumes *in folio* avec des notes.

Les capitulaires de Charlemagne commencent en l'an 768, premiere année de ſon regne; il y en a des regnes ſuivans, juſques & compris l'an 921, tems fort voiſin de la fin du regne de Charles le Simple.

La collection des capitulaires porte en titre *capitula regum & epiſcoporum, maximèque nobilium francorum omnium*.

Et en effet, ils ſont appellés par les rois *leur ouvrage & celui de leurs féaux*. Charlemagne en parlant de ceux faits pour être inſérés dans la loi ſalique, dit qu'il les a fait du conſentement de tous; celui de 816 porte, que Louis le Débonnaire a aſſemblé les grands eccléſiaſtiques & laïcs pour faire un capitulaire pour le bien général de l'égliſe; dans un autre il remet à décider juſqu'à ce que ſes féaux ſoient en plus grand nombre.

Charles le Chauve dit, tels ſont les capitulaires de notre pere que les Francs ont jugé à-propos de reconnoître pour loi, & que nos fideles ont réſolu dans une aſſemblée générale, d'obſerver en tous tems; & dans un édit qu'il fit à Poiſſy en 844. pour une nouvelle fabrication de monnoie, il eſt dit que cet édit fut fait *ex conſenſu*, par où l'on entend que ce fut dans une aſſemblée du peuple.

Les capitulaires ſont diſtingués en pluſieurs occaſions d'avec les autres lois qui étoient plus anciennes; & en effet, il y avoit différence en ce que les capitulaires n'avoient été faits que pour ſuppléer ce qui n'avoit pas été prévû par les lois, cependant ils avoient eux-mêmes force de lois; & l'on voit dans pluſieurs capitulaires de Louis le Débonnaire & de Charles le Chauve, qu'ils ordonnent que les capitulaires ſeront tenus pour loi.

Ceux de Charlemagne forment même un corps complet de légiſlation politique, eccléſiaſtique, militaire, civile & économique.

Les lois & capitulaires, tant de la premiere que de la ſeconde race, ſe faiſoient donc dans des aſſemblées de la nation qui ſe tenoient en plein champ, & qu'on a appellées *parlement*, parce que c'étoit dans ces aſſemblées que l'on *parloit* & traitoit des affaires ſur leſquelles le roi vouloit bien ſe concerter avec ſes ſujets.

Sous la premiere race, ces aſſemblées ſe tenoient au mois de Mars, d'où on les appelloit quelquefois *champ de Mars*; d'abord toutes les perſonnes libres y étoient admiſes, le peuple comme les grands; mais la confuſion que cauſe toujours la multitude, fit que l'on changea bien tôt la forme de ces aſſemblées. On aſſembla chaque canton en particulier, & l'on n'admit plus aux aſſemblées générales que ceux qui tenoient quelque rang dans l'état; les évêques y furent admis de fort bonne heure, c'eſt de-là que Grégoire de Tours, Reginon & autres auteurs nomment ſouvent ces aſſemblées *ſynodes* ou *conciles*.

Ces mêmes aſſemblées ſont nommées dans la loi ſalique *mallus*, mot tudeſque qui veut dire *parole*; c'étoit-là en effet que la nation parlementoit avec le roi, c'eſt-à-dire conféroit, communiquoit avec lui; elles furent auſſi appellées *judicium francorum & placitum*, & dans la ſuite *parlamentum* parlement.

C'eſt dans ces aſſemblées que ſe faiſoient les nouvelles lois & capitulaires, ou autres ordonnances; on y délibéroit entr'autres choſes de la conſervation des lois & des changemens qui pouvoient être néceſſaires.

Au reſte, ces aſſemblées, ſoit générales ou réduites à un certain nombre de perſonnes, ne ſe tenoient point par une autorité qui fût propre à la nation; & l'on ne peut douter, ſuivant les principes univerſellement reconnus parmi nous, que rien ne ſe faiſoit dans ces aſſemblées que par la permiſſion du roi.

Auſſi voit-on que nos rois en changerent la forme, & même en interrompirent le cours, ſelon qu'ils le jugerent à propos: le pouvoir & la dignité de ces aſſemblées ne furent pas long-tems uniformes; elles ne reſterent pas non plus long-tems dans leur intégrité, tant à cauſe des différens partages qui ſe firent de la monarchie, qu'à cauſe des entrepriſes de Charles Martel, lequel irrité contre le clergé qui compoſoit la plus grande partie de ces aſſemblées, les abolit entierement pendant les vingt-deux ans de ſa domination, ſes enfans les rétablirent. Pepin les transfera au mois de Mai, il y donna le premier rang aux prélats; Charlemagne rendit ces aſſemblées encore plus auguſtes, tant par la qualité des perſonnes qui s'y trouvoient, que par l'ordre qu'il y établit & par la bonté qu'il avoit d'écouter les avis de ſon peuple au ſujet des lois que l'on propoſoit dans ces aſſemblées, cherchant ainſi à prévenir toutes les difficultés & les inconvéniens qui auroient pû ſe trouver dans la loi.

Les lois antiques de la premiere race continuerent à être obſervées avec les capitulaires juſques vers la fin de la ſeconde race, dans tous les points auxquels il n'avoit pas été dérogé par les capitulaires; la loi ſalique fait même encore une de nos plus ſaintes lois par rapport à l'ordre de ſuccéder à la couronne.

Du reſte, toutes ces lois anciennes & le ſurplus de la loi ſalique elle-même, ainſi que les capitulaires, ſans avoir jamais été abrogés formellement,

tomberent peu-à-peu dans l'oubli, à cause du changement qui arriva dans la forme du gouvernement, lequel introduisit aussi un nouveau droit.

En effet, les inféodations qui furent faites vers la fin de la seconde race & au commencement de la troisieme race, introduisirent le droit féodal.

Sous Louis le Gros, lequel commença à affranchir les fiefs de son domaine, tout se régloit en France par le Droit des fiefs, celui des communes & bourgeoisies, & des main-mortes.

Tous ces usages ne furent point d'abord rédigés par écrit dans une révolution, telle que celle qui arriva dans le gouvernement; on étoit beaucoup plus occupé à se maintenir par les armes, que du soin de faire des lois.

Depuis les capitulaires qui finissent, comme on l'a dit, en 921, l'on ne trouve aucune ordonnance faite par les rois de la seconde & de la troisieme races jusqu'en 1051, encore jusqu'à S. Louis; si l'on en excepte une *ordonnance* de 1188. sur les décimes, & celle de Philippe Auguste en 1190, ce ne sont proprement que des chartres ou lettres particulieres; dans le premier volume des *ordonnances* de la troisieme race, on n'a inséré que dix de ces lettres, qui ont été données depuis l'an 1051. jusqu'en 1190, étant les seules qui contiennent quelques réglemens, encore ne sont-ce que des réglemens particuliers pour une ville, ou pour une église ou communauté, & non des *ordonnances* générales faites pour tout le royaume.

Les *ordonnances* que nous avons depuis Henri I. sont toutes rédigées en latin jusqu'à celle de S. Louis de l'année 1256. qui est la premiere que l'on trouve écrite en françois, encore est-il incertain si elle a été publiée d'abord en françois ou en latin. Il y en eut en effet encore beaucoup depuis ce tems qui furent rédigées en latin; on en trouve dans tous les regnes suivans jusqu'au tems de François I, lequel ordonna en 1539. que tous les actes publics seroient rédigés en françois; mais pour ce qui est des *ordonnances*, elles étoient déja la plûpart en françois, si ce n'est les lettres patentes qui regardoient les provinces, villes & autres lieux des pays de droit écrit, qu'on appelloit alors la *languedoc*, lesquelles étoient ordinairement en latin: les *ordonnances* générales, & celles qui concernoient les pays de la languedoil ou pays coutumier étoient ordinairement rédigées en françois, du-moins depuis le tems de S. Louis.

Les anciennes *ordonnances*, chartes ou lettres de nos rois ont reçu selon les tems diverses qualifications.

Henri I. dans des lettres de l'an 1051, portant un réglement pour la ville d'Orléans, qualifie lui-même sa charte *testamentum nostræ autoritatis*, *quasi testimonium*; on remarque encore une chose dans ces lettres & dans quelques autres postérieures, c'est que quoique la personne de nos rois fût ordinairement qualifiée de *majesté*, ainsi que cela étoit usité dans le tems de Charlemagne, néanmoins en parlant d'eux-mêmes, ils ne se qualifioient quelquefois que de *sérénité* & de *celsitude*, *celsitudinem nostræ serenitatis adierit*, mais le style des lettres de chancellerie n'étoit alors ni bien exact, ni bien uniforme, car dans ces mêmes lettres on trouve aussi ces mots *nostræ majestatis autoritate*.

Les lettres de l'an 1105. par lesquelles Philippe I. défend de s'emparer des meubles des évêques de Chartres décédés, sont par lui qualifiées en deux endroits *pragmatica sanctio*; on entendoit par-là une constitution que le prince faisoit de concert avec les grands de l'état, ou, selon Hotman, c'étoit un rescrit du prince non pas sur l'affaire d'un simple particulier, mais de quelque corps, ordre ou communauté; on appelloit un tel réglement *pragmatique*, parce qu'il étoit interposé après avoir pris l'avis des gens pragmatiques, c'est-à-dire des meilleurs praticiens, des personnes les plus expérimentées; *sanctio* est la partie de la loi qui prononce quelque peine contre les contrevenans.

Ce reglement n'est pas le seul qui ait été qualifié de *pragmatique sanction*; il y a entr'autres deux *ordonnances* fameuses qui portent le même titre; l'une est la pragmatique de S. Louis du mois de Mars 1268; l'autre est la pragmatique-sanction faite à Bourges par Charles VII. au mois de Juillet 1438.

Les lettres de Louis le Gros, de l'année 1118, concernant les serfs de l'église S. Maur des fossés, sont qualifiées dans la piece même de *decret*; & dans un autre endroit d'*edit*, *nostræ institutionis edictum*; mais dans ces premiers tems il se trouve fort peu d'édits: ce terme n'est devenu plus usité que depuis le xvj. siecle, pour exprimer des lois générales, mais ordinairement moins étendues que les *ordonnances* proprement dites.

Le terme d'institution dont on vient de parler se trouve employé dans d'autres lettres du même prince, de l'an 1128, où il dit *instituo & decerno*, ce qui annonce encore un decret.

Dans d'autres lettres de l'an 1134, il dit *volumus & præcipimus*.

Louis VII. dans des lettres de l'an 1145, dit, en parlant d'un reglement fait par son pere, *statutum est à patre nostro*.

Les lettres du même prince touchant la régale de Laon, sont intitulées *carta de regalibus laudunensibus*; mais on ne peut assurer si ce titre vient du copiste ou de l'original.

La plûpart de ces lettres sont plutôt des privileges particuliers que des *ordonnances*; cependant, comme elles ont fait en leur tems une espece de droit, on les a compris dans la collection des *ordonnances*. Philippe-Auguste étant sur le point de partir pour la Terre-sainte, en 1190, fit une *ordonnance*, qui est intitulée *testamentum*; c'est un réglement pour la police du royaume: il a été qualifié *testament*, soit parce que le roi y fait plusieurs dispositions pour la distribution de ses trésors, au cas que lui & son fils vinssent à mourir pendant ce voyage, ou plutôt cette *ordonnance* a été qualifiée *testament*, dans le même sens que la chartre d'Henri premier, *quasi testimonia nostræ autoritatis*: quoi qu'il en soit, ce testament est regardé par quelques-uns comme la plus ancienne *ordonnance* proprement dite, du tems de la troisieme race. Le roi ne s'y sert pourtant point du terme *ordonnons*, mais de ceux-ci *volumus*, *præcipimus*, *prohibemus*, qui reviennent au même; & il ne qualifie ce testament à la fin que de *præsentem paginam*, de même que d'autres lettres qu'il donna en 1197. Cette expression se trouve encore dans plusieurs autres lettres postérieures; mais ces mots sont désignatifs & non qualificatifs.

Les premieres lettres où il se soit servi du terme *ordinamus*, sont celles qu'il accorda à l'université en 1200.

Ce terme *ordinamus* ou *ordinatum fuit*, fut souvent employé dans la suite pour exprimer les volontés du prince: cependant elles n'étoient pas encore désignées en françois par le terme d'*ordonnance*.

En faisant mention que les lettres alloient être scellées du sceau du prince, & souscrites de son nom; on mettoit auparavant à la fin de la plûpart des lettres cette clause de style, *quod ut firmum & stabile maneat*, ou bien *quod ut stabilitatis robur obtineat*; on forma de-là le nom de *stabilimentum* ou établissement, que l'on donna aux *ordonnances* du roi.

Beaumanoir dans ses coutumes de Beauvaisis dit, que quand le roi faisoit quelque établissement spé-

cialement en son domaine, les barons ne laissoient pas d'en user en leurs terres, selon les anciennes coutumes; mais que quand l'établissement étoit général, il devoit avoir cours par-tout le royaume; & nous devons croire, dit-il, que tel établissement étoit fait par très-grand conseil, & pour le commun profit.

Les seigneurs barons s'ingéroient alors de faire aussi des établissemens ou *ordonnances* dans leurs domaines, ce qui étoit un attentat à l'autorité royale, lequel fut depuis réprimé.

La premiere *ordonnance* que l'on trouve, intitulée *établissement*, est celle de Philippe Auguste, du premier Mai 1209. Il n'y a cependant pas dans le corps de la piece la qualification de *stabilimentum*, comme elle se trouve dans plusieurs autres semblables établissemens: il est dit en tête de celui-ci, que le duc de Bourgogne, les comtes de Nevers, de Boulogne & de S. Pol, le seigneur de Dampierre, & plusieurs autres grands du royaume de France, sont convenus unanimement, & ont confirmé par un consentement public, qu'à l'avenir on en useroit pour les fiefs, suivant ce qui est porté ensuite; ce qui feroit croire que les établissemens étoient des *ordonnances* contestées avec les barons, & pour avoir lieu dans leurs terres, aussi bien que dans celle du domaine.

Cependant le roi faisoit aussi des *ordonnances* qui n'avoient lieu que dans son domaine, & qu'il ne laissoit pas de qualifier d'établissement, ce qui se trouve conforme à la distinction de Beaumanoir.

C'est ainsi que Philippe-Auguste fit, en Mars 1214, une *ordonnance* touchant les Croisés, qui est intitulée *stabilimentum cruce signatorum*, dans le second registre de Philippe-Auguste, qui est au trésor des chartres; & néanmoins dans le premier registre il y a d'autres lettres touchant les Croisés, qui sont intitulées *carta*.

On remarque seulement dans cet établissement, que le roi y annonce, que du consentement du légat, il s'est fait informer par les évêques de Paris & de Soissons de quelle maniere la sainte Eglise avoit coutume de défendre les libertés des Croisés, & qu'information faite pour le bien de la paix entre le sacerdoce & l'empire, jusqu'au concile qui devoit se tenir incessamment, ils avoient arrêté que l'on observeroit les articles qui sont ensuite détaillés à la fin de cet article; le roi ordonne qu'ils seront observés dans tout son domaine jusqu'au concile; mais il a soin de mettre, que c'est sans préjudice des coutumes de la sainte Eglise, du droit & des coutumes du royaume de France, & de l'autorité de la sainte Eglise romaine: on voit par-là qu'il n'avoit pas fait tout seul ce réglement; qu'il n'avoit fait qu'adopter ce qui avoit été reglé par le légat & par deux évêques, & c'est apparemment pour cela qu'il le nomme *établissement*.

Son *ordonnance* du mois de Février 1218 touchant les Juifs, est qualifiée par lui de *constitution:* elle commence par ces mots *hæc est constitutio*; ainsi, toute *ordonnance* n'étoit pas qualifiée d'*établissement*.

On a encore de ce prince deux établissemens sans date; l'un intitulé *stabilimentum*, qui est rédigé dans le goût des capitulaires: en effet, il commence par ces mots *primum capitulum est*, & ensuite *secundum capitulum*, & ainsi des autres: chaque capitule contient une demande faite au roi, laquelle est suivie de la réponse; celle qui est faite au premier article, est conçue en cette forme: *responsio; in hoc concordati sunt rex & barones*. Les autres réponses contiennent les accords faits avec le clergé: ce concordat ne doit pourtant pas être considéré comme une simple convention, parce que le roi, en se prêtant à ce concordat, lui donnoit force de loi.

L'autre établissement, qui est la derniere *ordonnance* que l'on rapporte de Philippe-Auguste, commence par ces mots, *hoc est stabilimentum quod rex facit judæis*. Celui-ci est fait par le roi, du consentement de la comtesse de Troyes & de Guy de Dampierre; & il est dit à la fin, qu'il ne durera que jusqu'à ce que le roi, ces deux seigneurs, & les autres barons, dont le roi prendra l'avis, le jugeront à-propos.

Ce que l'on vient de remarquer sur ces deux derniers établissemens, confirme bien que l'on ne donnoit ce nom qu'aux réglemens qui étoient faits de concert avec quelques autres personnes, & principalement lorsque c'étoit avec d'autres seigneurs, & pour que l'*ordonnance* eût lieu dans leurs domaines.

Les historiens font mention de plusieurs autres *ordonnances* de Philippe-Auguste; mais que l'on n'a pu recouvrer; & il est probable que dans ces tems tumultueux, où l'on étoit peu versé dans les lettres, & où l'on n'avoit point encore pensé à mettre les *ordonnances* dans un dépôt stable, il s'en est perdu un grand nombre.

Ce fait est d'autant plus probable, que l'on sait qu'en 1194, Philippe-Auguste ayant été surpris près de Blois par Richard IV. roi d'Angleterre & duc de Normandie, avec lequel il étoit en guerre, il y perdit tout son équipage, les scels, chartres, & beaucoup de titres & papiers de la couronne.

Quelques auteurs néanmoins du nombre desquels est M. Brussel (usage des fiefs), tiennent que les Anglois n'emporterent point de registres, ni de titres considérables; qu'on ne perdit que quelques pieces détachées.

Mais il est toujours certain, suivant Guillaume Brito, que cette perte fut très-grande, & que dans le grand nombre de chartres qui furent perdues, il y avoit sans doute plusieurs *ordonnances*, ou comme on disoit alors, *établissemens*. Le roi donna ordre de réparer cette perte, & chargea de ce soin frere Gautier ou Guerin, religieux de l'ordre de saint Jean de Jerusalem, évêque de Senlis, lequel étoit aussi garde des sceaux sous Philippe-Auguste, & fut ensuite chancelier sous Louis VIII. & saint Louis. Guerin recueillit tout ce qu'il put trouver de copies des chartres, & rétablit le surplus de mémoire le mieux qu'il put: il fut résolu de mettre ce qui restoit, & ce qui seroit recueilli à l'avenir en un lieu où ils ne fussent point exposés à tant de hasards; & Paris fut choisi, comme la ville capitale du royaume pour la conservation de ces titres; & il est à croire que les plus anciens furent enlevés par les Anglois, puisqu'il ne se trouve rien au trésor des chartres, que depuis le roi Louis le Jeune, dont la premiere *ordonnance* est de l'an 1145.

Telle fut l'origine du trésor des chartres, dans lequel une partie des *ordonnances* de la troisieme race se trouve conservée tant dans les deux registres du tems de Philippe-Auguste, que dans d'autres pieces qui sont dans ce dépôt.

Il y en a néanmoins cinq ou six qui sont antérieures à ces registres, qui ont été tirées de divers autres dépôts, comme de quelques monasteres, & une de 1137 tirée de la chambre des comptes.

Nous n'avons de Louis VIII. que deux *ordonnances*.

L'une de l'an 1223, touchant les Juifs, dans le préambule de laquelle il dit, *fecimus stabilimentum super Judæos*; & un peu plus loin, *stabilimentum autem tale est*, c'est encore un concordat fait avec divers seigneurs, qui sont dénommés dans le préambule, tant archevêques qu'évêques, comtes, barons & chevaliers *militum*, lesquels, est-il dit, ont juré d'observer cet établissement.

L'autre, qui est de l'année suivante, concernant des mauvaises coutumes de la ville de Bourges, qui avoient été abolies, fait mention d'une *ordonnance* de Philippe-Auguste, qu'il qualifie *in litteris suis.* Louis VIII. ne désigne point celle-ci par le terme de *stabilimentum*; mais il met à la fin la clause ordinaire *ut autem hæc omnia stabilitatis robur obtineant, præfatam paginam sigilli nostri autoritate, &c.* C'est le prince qui ordonne seul de l'avis toutefois de son conseil, *magno nostrorum & prudentium consilio.*

S. Louis, dans son *ordonnance* de 1228, se sert tantôt du terme *ordinamus*, & tantôt de ceux de *statuimus* ou *mandamus.*

Dans celle de 1230, il dit *statuimus*, & plus loin, *hæc statuta faciamus servari*; & vers la fin il ajoute *hæc voluimus & juravimus.* Cette *ordonnance* est faite par le roi, *de sincerâ voluntate nostrâ & de communi consilio baronum*: le roi ordonne tant pour ses domaines que pour les barons; cette *ordonnance* n'est pourtant pas qualifiée d'*établissement*: les réglemens qu'elle contient ne sont qualifiés que de *statuts*; mais le roi déclare qu'il veut qu'elle soit gardée par ses héritiers, & par ses barons & leurs héritiers, & l'*ordonnance* est signée par sept barons différens, lesquels mettent chacun *ego.. T... eadem volui, consului & juravi.*

Son *ordonnance* de 1230 commence par *anno domini institutum est à Ludovico, &c.* Le premier article porte *sciendum est*, & les suivans commencent par *præceptum est.*

Celle qu'il fit en 1235 commence par *ordinatum fuit*: il y a lieu de croire qu'elle fut faite dans un parlement, attendu que cette forme annonce un procès-verbal plutôt que des lettres du prince.

Mais ce qui mérite plus d'être remarqué, c'est que les lettres ou *ordonnances* de ce prince du mois de Juin 1248, par lesquelles il laisse la régence à la reine sa mere pendant son absence, sont émanées de lui seul.

On en rapporte une autre faite par ce prince en 1245, avec la traduction françoise à côté; le tout est tiré d'une *ordonnance* du roi Jean, où celle-ci est rapportée, & la traduction paroît être du tems de S. Louis, tant l'ouvrage en est barbare.

Ses lettres du mois d'Avril 1250, contenant plusieurs réglemens pour le Languedoc, sont proprement un rescrit: en effet, il s'y exprime en ces termes, *consultationibus vestris duximus respondendum taliter*, & ailleurs on trouve encore le terme de *respondemus.*

L'*ordonnance* qu'il fit en 1254 pour la réformation des mœurs dans le Languedoc, & dans le Languedoil, est intitulée dans les conciles de la Gaule narbonoise de M. Baluze, *hæc stabilimenta per dominum regem Franciæ, &c.* Au commencement de la piece saint Louis dit *subscripta duximus ordinanda*; & plus loin, en parlant d'une *ordonnance* qui avoit été faite pour les Juifs, il la qualifie d'*ordinationem.*

Dans une autre, du mois de Février de la même année, il dit *ordinavimus*, & ailleurs *ordinamus & præcipimus*; & à la fin, enjoint de mettre cette *ordonnance* avec les autres, *inter alias ordinationes prædictas conscribi volumus*, ce qui fait connoître qu'il y avoit dès-lors un livre où l'on transcrivoit toutes les *ordonnances.*

Il en fit une françoise en 1256 pour l'utilité du royaume, laquelle commence par ces mots: *Nous établissons que, &c.* Ces termes sont encore répétés dans un autre endroit; & ailleurs il dit: nous voulons, nous commandons, nous défendons; celle-ci ne paroît qu'une traduction de celle de 1254, avec néanmoins quelques changemens & modifications; mais ce qui est certain, c'est que le texte de cette *ordonnance* françoise n'a point été composé tel qu'il est rapporté, le langage françois que l'on parloit du tems de saint Louis étant presque inintelligible aujourd'hui sans le secours d'un glossaire.

Quoique saint Louis se servît volontiers du terme d'*établissement*, ce style n'étoit pourtant pas uniforme pour toutes les *ordonnances*; car celle qu'il fit dans la même année touchant les mairies, commence par *nous ordonnons*, & ce terme y est répété à chaque article.

De même, dans celle qu'il fit touchant l'élection des maires de Normandie, il commence par ces mots, *nos ordinavimus*, & à chaque article il dit, *nos ordinamus.*

On s'exprimoit souvent encore autrement, par exemple, l'*ordonnance* que saint Louis fit en 1262 pour les monnoies, commence ainsi, *il est égardé*, comme qui diroit *on aura égard* ou *attention* de ne pas faire telle chose: ce réglement avoit pourtant bien le caractere d'*ordonnance*, car il est dit à la fin *facta fuit hæc ordinatio, &c.*

Un autre réglement qu'il fit en 1265, aussi touchant les monnoies, commence par l'*attirement que le roi a fait des monnoies est tiex* (tel); on entendoit par *attirement* une *ordonnance* par laquelle le roi attiroit à ses hôtels les monnoies à refondre ou à réformer, ou plûtôt par laquelle il remettoit ou attiroit les monnoies affoiblies à leur juste valeur: peut-être *attirement* se disoit-il par corruption pour *attitrement*, comme qui diroit un réglement qui mettoit les monnoies à leur juste titre; & ce qui justifie bien que cet attirement étoit une *ordonnance*, c'est que le roi l'a qualifié lui-même ainsi. Il veut & commande que cet *ordennement* soit tenu dans toute sa terre & ès terres de ceux qui n'ont point de propre monnoie, & même dans les terres de ceux qui ont propre monnoie, sauf l'exception qui est marquée, & il veut que cet attirement soit ainsi tenu par tout son royaume.

Il fit encore dans la même année une *ordonnance* pour la cour des esterlins, laquelle commence par ces mots, *il est ordonné*, & à la fin il est dit, *facta fuit hæc ordinatio in parlamento, &c.*

Quand le roi donnoit un simple mandement, on ne le qualifioit que de *lettres*, quoiqu'il contînt quelqu'injonction qui dût servir de regle. C'est ainsi qu'à la fin des lettres de saint Louis du mois de Janvier 1268 il y a, *istæ litteræ missæ fuerunt clausæ omnibus baillivis.*

Quelquefois les nouvelles lois étoient qualifiées d'*édits*; on en a déja fait mention d'un de Louis-le-Gros en 1118. Saint-Louis en fit aussi un au mois de Mars 1268, qu'il qualifie d'*edicto consultissimo*; cet édit ou *ordonnance* est ce qu'on appelle communément la *pragmatique* de saint Louis.

On voit par les observations précédentes que les *ordonnances* recevoient différens noms, selon leur objet, & aussi selon la maniere dont elles étoient formées. Quand nos rois faisoient des *ordonnances* pour les pays de leur domaine, ils n'employoient que leur seule autorité; quand ils en faisoient qui regardoient le pays des barons ou de leurs vassaux, elles étoient ordinairement faites de concert avec eux, ou scellées ou souscrites d'eux; autrement les barons ne recevoient ces *ordonnances* qu'autant qu'ils y trouvoient leur avantage. Les arriere-vassaux en usoient de même avec les grands vassaux; & il paroît que l'on appelloit *établissement* les *ordonnances* les plus considérables & qui étoient concertées avec les barons dans des assemblées de notables personnages.

La derniere *ordonnance* connue sous le nom d'*établissement*, est celle de saint Louis en 1270. Elle est intitulée *les établissemens* selon l'usage de Paris & de cour de baronnie: dans quelques manuscrits

ils sont appellés les *établissemens le roi de France.*

Quelques-uns ont révoqué en doute que ces établissemens aient eu force de loi; ils ont prétendu que ce n'étoit qu'une compilation ou traité du droit françois, d'autant qu'ils sont remplis de citations de canons, de decrets, de chapitres, des décretales, & de lois du digeste & du code, ce qui ne se voit point dans toutes les *ordonnances* précédentes de la troisieme race.

Il est néanmoins vrai que ces établissemens furent autorisés par saint Louis; c'est une espece de code qu'il fit faire peu de tems avant sa seconde croisade; l'on y inséra des citations pour donner plus d'autorité; ce qui ne doit pas paroître extraordinaire, puisque nous avons vu de nos jours cette méthode renouvellée dans le code Frédéric : les établissemens de saint Louis sont distribués en deux parties, & chaque partie divisée par chapitres : ils contiennent en tout 213 chapitres.

Charles VI. s'est pourtant encore servi du terme d'*établissement* dans des lettres de 1394 touchant les Juifs. Il ordonne par maniere d'*établissement* ou *constitution irrévocable*, c'est ainsi qu'il explique lui-même le terme d'*établissement.*

Dans la plûpart des *ordonnances* qui furent faites par nos rois depuis le tems de saint Louis, ils s'expriment par ces mots, *ordinatum fuit*; il se trouve un assez grand nombre de ces *ordonnances* faites au parlement, même depuis qu'il eut été rendu sédentaire à Paris : cela étoit encore assez commun vers le milieu du xjv. siecle; il s'en trouve même encore de postérieures, notamment des lettres de 1388, comme on l'a dit *au mot* ENREGISTREMENT.

Mais la premiere loi de cette espece qui ait été qualifiée en françois *ordonnance*, est celle de Philippe-le Bel, faite au parlement de la pentecôte en 1287, touchant les bourgeois, qui commence par ces mots : » c'est l'*ordonnance* faite par la cour de » notre seigneur le roi, & de son commandement.

Depuis ce tems, le terme d'*ordennance* ou *ordonnance* devint commun, & a été enfin consacré pour exprimer en général toute loi faite par le prince.

Il y en a pourtant de postérieures à celle de 1287, qui sont encore intitulées autrement, telle que celle du 3 Mai 1302 pour les églises de Languedoc, qui est intitulée *statutùm regium*, d'autres sont encore qualifiées *ordinationes*.

On comprend sous le terme général d'*ordonnance* du roi, tant les *ordonnances* proprement dites que les édits, déclarations, & lettres patentes de nos rois.

Les *ordonnances* proprement dites, sont des réglemens généraux sur une ou plusieurs matieres, & principalement sur ce qui est du droit public, & ce qui concerne les formes de rendre la justice.

Les édits sont des lettres de chancellerie, que le roi donne de son propre mouvement, pour servir de loi à ses sujets sur une certaine matiere.

Les déclarations sont aussi des lettres de chancellerie, par lesquelles le roi déclare sa volonté sur l'exécution d'un édit ou d'une *ordonnance* précédente, pour l'interpréter, changer, augmenter ou diminuer.

On trouve un exemple d'une déclaration du roi dès le 26 Décembre 1335, donnée sur une *ordonnance* du 11 Mai 1333. Les gens des comptes avoient supplié le roi d'expliquer sa volonté sur un objet qui n'étoit pas spécifié dans son *ordonnance*; & le roi dit qu'il vouloit en avoir *sa déclaration & savoir son entente*, & en conséquence il explique son intention & sa volonté : on trouve pourtant peu d'*ordonnances* qui aient été qualifiées de *déclarations* jusqu'au commencement du xvj. siecle : les édits sont encore en plus petit nombre que les déclarations.

Le pouvoir de faire de nouvelles *ordonnances*, édits ou déclarations, de les changer, modifier, n'appartient en France qu'au roi, dans lequel seul réside tout le pouvoir législatif.

Mais comme on ne sauroit apporter trop d'attention à la rédaction des *ordonnances*, nos rois ont coutume de prendre l'avis de personnes sages & éclairées de leur conseil.

Les anciennes *ordonnances* se faisoient de deux manieres; les unes étoient arrêtées dans le conseil intime & secret du roi; celles qui paroissoient plus importantes, étoient délibérées dans des assemblées plus nombreuses.

Les premieres chartres ou lettres qui nous restent des rois de la troisieme race, sont signées des grands officiers de la couronne, & de quelques autres notables personnages.

Quelques auteurs ont avancé que toutes celles qui n'étoient pas signées des grands officiers de la couronne, étoient délibérées en parlement, comme en effet cela se pratiquoit assez ordinairement, mais on n'en trouve pas des preuves pour toutes les *ordonnances.*

Les lettres d'Henri I. de l'an 1051, que l'on met en tete des *ordonnances* de la troisieme race, sont d'abord scellées du scel du roi, comme c'étoit la coutume : il est dit *sigillo & annulo* : dans d'autres il est dit *sigillo nostræ majestatis.*

Quelquefois, outre son scel, le roi mettoit sa signature; dans d'autres *ordonnances* il n'en est point parlé, quoiqu'elles fussent souscrites de plus grands du royaume.

Une autre singularité qui se trouve dans les lettres données à Orléans l'an 1051, dont on a déja parlé, c'est que la signature de l'évêque d'Orléans y est avant celle du roi; ensuite celle de l'archevêque de Reims, de Hugues Bardoul, celle de Hugues Bouteiller (c'étoit le grand bouteiller de France) : il y a encore quelques autres signatures de divers particuliers qui paroissent être des officiers du chapitre : enfin est celle de Baudouin chancelier, lequel signa le dernier, ce qu'on exprime par ce mot *subscripsit.*

Les lettres de Philippe I. en 1105, qui ne sont proprement qu'un rescript, sont signées de lui seul; il n'y est même pas fait mention qu'il eût pris l'avis de personne; il dispose de sa seule autorité, *nostræ majestatis autoritate res prætaxatas à pravâ consuetudine liberamus.*

Quelquefois les lettres de nos rois étoient données de l'avis des évêques & grands du royaume, & néanmoins elles n'étoient signées que des grands officiers de la couronne : c'est ainsi que les lettres de Louis le Gros en 1118 sont données, *communi episcoporum & procerum consilio & assensu & regiæ autoritatis decreto.* Les grands, comme on voit, ne donnoient qu'un avis & consentement; le roi parloit seul avec autorité. Ces lettres ne sont point signées de ces évêques & grands, il est seulement dit qu'elles furent données à Paris publiquement, *publicè.* Il y en a beaucoup d'autres où la même chose se trouve exprimée; ce qui fait voir que l'on a toujours reconnu la nécessité de donner aux nouvelles lois un caractere de publicité par quelque forme solemnelle. Enfin, il est dit que ces lettres furent données *adstantibus in palatio nostro quorum nomina substituta sunt & signa*; & ensuite sont les noms & seings du grand maître *dapiferi*, du connétable, du bouteiller, du chambre, & il est fait mention que ces lettres ont été données par la main du chancelier, *data per manum Stephani cancellarii*, ce qui se trouve exprimé de même à la fin de plusieurs lettres.

Louis le Gros, dans des lettres de 1128, après

avoir énoncé l'avis & le consentemen des évêques & grands, fait mention qu'il a pris aussi l'avis & consentement d'Adélaide sa femme, & de Philippe son fils, désigné roi. Cependant cette princesse ni son fils ne signerent point non plus que le roi; il n'y eut que trois des grands officiers de la couronne. Il est dit que l'office de grand-maître n'étoit point rempli, *dapifero nullo*, & l'on ne fait point mention du chancelier.

Dans des lettres que ce même prince donna en 1134, il dit, *annuente Ludovico nostro filio in regem sublimato;* dans celles de 1137, il dit *assentiente.* Ces dernieres lettres sont faites en présence de deux sortes de personnes; les unes à l'égard desquelles il est dit *in præsentiâ*, & qui ne signent point; savoir, l'évêque de Chartres, légat du saint siége, Etienne évêque de Paris, Sugger abbé de saint Denis, c'étoit le ministre de Louis le Gros, Girard abbé de Josaphat, Algrin qui est qualifié *à secretis nostris*, c'est-à-dire secrétaire du roi. A l'égard des autres personnes, ce sont les grands officiers de la couronne, qui sont dits *astantibus in palatio nostro*, & dont les noms & seings se trouvent ensuite. Ceux-ci étoient aux côtés du prince, les autres étoient présens, mais n'approchoient pas si près de la personne du roi; cette distinction se trouve observée dans plusieurs autres lettres & *ordonnances*.

L'*ordonnance* de 1190, connue sous le nom de *testament* de Philippe Auguste, ne fait point mention qu'il eût pris l'avis d'aucun des grands; le roi dit qu'il l'a fait *consilio altissimi.* Elle est néanmoins signée des grands officiers de la couronne, quoiqu'elle ne soit pas dite faite *publicè*; il s'en trouve plusieurs autres semblables, où ils ont pareillement souscrit; celle-ci est donnée *vacante cancellariâ*, & est signée du roi.

Plusieurs anciennes *ordonnances* ne font aucune mention des signatures & seings, soit que cette partie de la piece ait été adhirée, soit parce qu'elles aient été extraites d'autres *ordonnances* où l'on avoit retranché cette forme comme inutile.

Quelquefois tous les grands qui étoient présens à la confection d'une *ordonnance*, y apposoient leurs sceaux avec les grands officiers de la couronne; cela se pratiquoit sur-tout dans les établissemens, comme il paroît par celui de 1223, fait par Louis VIII. touchant les Juifs. Il est dit que tous les comtes, barons, & autres, qui y sont dénommés, y ont fait mettre leurs sceaux. C'étoit ainsi que l'on souscrivoit alors les actes; car l'ignorance étoit si grande, sur-tout chez les laïcs, que peu de personnes savoient écrire. On faisoit écrire le nom de celui qui vouloit apposer son sceau, en ces termes, *signum Hugonis*, ou autre nom; & ensuite celui dont le nom étoit écrit apposoit son sceau à côté de ce nom.

Quand le roi ne se trouvoit pas accompagné des grands officiers de la couronne, à leur défaut on appelloit d'autres personnes à la confection des *ordonnances*, pour y donner la publicité; on prenoit ordinairement les personnages les plus notables du lieu; dans quelques occasions de simples bourgeois furent appellés.

Par exemple, dans l'*ordonnance* que saint Louis fit à Chartres en 1262 touchant les monnoies, il est dit qu'à la confection de cette *ordonnance*, assisterent plusieurs bourgeois qui y sont dénommés, & qui sont dits *jurati*, c'est-à-dire, qui avoient prêté serment; savoir trois bourgeois de Paris, trois bourgeois de Provins, deux bourgeois d'Orléans, deux de Sens, & deux de Laon. Il paroît assez singulier que l'on eût ainsi rassemblé à Chartres des bourgeois de différentes villes, & qu'il n'y en eût aucuns de la ville même; on n'avoit apparemment appellé que ceux qui étoient le plus au fait des monnoies.

Au reste, il se trouve fort peu d'*ordonnances* du tems de saint Louis, qui fassent mention que l'on y ait apposé d'autres sceaux que celui du roi.

La formule de la plûpart des *ordonnances* de ce regne, de celui de Philippe le Hardy, & de celui de Philippe-le-Bel, énonce qu'elles furent faites au parlement; le roi étoit présent à ces délibérations, & les *ordonnances* que l'on y proposoit y étoient corrigées quand il y avoit lieu.

Le roi Jean finit une *ordonnance* en disant, que s'il y a quelque chose à y ôter, ajouter, changer, ou interpréter, cela sera fait par des commissaires qu'il députera à cet effet, & qui en délibéreront avec les gens du parlement; elles sont relatées dans le registre des enquêtes, ou dans les registres *olim* dont elles tirent toute leur authenticité.

Ce que l'on trouve de plus remarquable du tems de Philippe-le-Bel par rapport à la maniere dont se faisoient les *ordonnances*, c'est premierement celle de 1287, qui fut faite au parlement touchant les bourgeoisies; il est dit qu'elle fut faite par la cour de notre seigneur le roi; mais il y a tout de suite ces mots, *& de son commandement.*

On trouve au bas d'une *ordonnance* de 1288, qu'elle fut registrée *inter judicia consilio & arresta expedita in parlamento omnium sanctorum.*

Celle de 1291, touchant le parlement, fut faite au parlement même tenu à Paris.

Philippe-le-Bel en fit une autre à Paris en 1295, par laquelle il promit de dédommager ceux qui prendroient de sa nouvelle monnoie; il y obligea son domaine, ses héritiers & successeurs, & généralement tous ses biens & les leurs, & spécialement tous ses revenus & produits de la province de Normandie, & ce de la volonté & consentement de sa très-chere femme Jeanne reine de France. Il finit en ordonnant l'apposition de son sceau; ensuite la reine parle à son tour, & ratifie le tout, & y fait mettre son scel avec celui du roi; il y a encore une *ordonnance* semblable de la même année.

Celle de 1298, concernant le jugement des hérétiques, fut donnée en présence d'un archevêque, & de trois évêques.

Dans un mandement du 25 Août 1302, il dit qu'il a été accordé ensemblement de plusieurs de ses amés & féaux prélats & barons avec son conseil; il y en a un semblable de 1303, & deux *ordonnances* de 1306, qui sont faites de même.

L'*ordonnance* du mois de Novembre concernant le châtelet, fut faite par le roi & son conseil; mais il paroît que ce conseil n'étoit autre chose que le parlement que l'on appelloit encore communément *le conseil du roi.* Dans quelques *ordonnances* postérieures, il est dit qu'elles furent faites par délibération du grand conseil du roi; & dans quelques-unes, il ajoute *& de ses barons.*

Depuis que le parlement eut été rendu sédentaire à Paris, les *ordonnances* ne se firent plus guere au parlement, mais dans le conseil particulier du roi. Il fut même ordonné en 1359, que dorénavant il ne se feroit plus aucunes *ordonnances*, que ce ne fût par délibération de ceux du conseil; quelquefois ce conseil se tenoit en la chambre des comptes; quelquefois dans la chambre du parlement; c'est pourquoi l'on trouve encore quelques *ordonnances* qui furent faites au parlement jusqu'en 1388.

Dans ces premiers tems, le roi envoyoit quelquefois ses *ordonnances* à la chambre des comptes pour y être registrées; on en trouve des exemples en 1320, 1323, & 1361: il chargeoit même aussi quelquefois la chambre d'en envoyer des copies vidimées aux baillifs & sénéchaux. On appelloit *vi-*

dimus, un transcrit de l'*ordonnance* qui étoit collationné par quelque officier public.

Le prevôt de Paris faisoit quelquefois des *ordonnances* pour la police de son siége, lesquelles étoient ensuite adoptées & autorisées par le roi; témoin l'*ordonnance* de Philippe-le-Bel, du premier Mai 1313, qui homologue un reglement de cette espece.

Depuis que l'on eut introduit de faire assembler les trois états, ce qui commença sous Philippe, il y eut plusieurs *ordonnances* faites aux états, ou sur leurs remontrances, doléances, & supplications; mais dans tous les tems, ç'a toujours été le roi qui a ordonné, les états ne faisoient que requérir. *Voyez* ÉTATS.

Une grande partie des *ordonnances*, faites jusqu'au tems de S. Louis, commence par ces mots, *in nomine sanctæ & individuæ trinitatis*; quelques-unes par *in nomine domini*; plusieurs commencent par le nom du roi, comme *Ludovicus Dei gratiâ Francorum rex*; dans quelques-unes au lieu de *Dei gratiâ*, il y a *Dei misericordiâ*. Cet intitulé répond à celui qui est encore usité présentement: *Louis, par la grace de Dieu*, roi de France & de Navarre.

Les établissemens qui étoient des especes de concordats faits avec les barons, commencent la plûpart comme on l'a déjà dit par ces mots, *hoc est stabilimentum*.

Les *ordonnances* qui commencent par *ordinatum fuit*, sont celles qui avoient été formées dans l'assemblée du parlement.

Il s'en trouve plusieurs autres qui commencent de diverses manieres, soit que l'intitulé en ait été retranché, soit parce que ces pieces sont plutôt une relation des *ordonnances* que ces *ordonnances* mêmes. Telle est celle de Philippe Auguste, du mois de Juillet 1219, qui commence par ces mots, *dominus rex statuit*, &c.

Pour ce qui est de ceux à qui les *ordonnances* sont adressées, les plus anciennes sont adressées à tous les fideles présens & à venir: *notum fieri volo*, dit Henri I. en 1051, *cunctis fidelibus sanctæ Dei ecclesiæ, tam præsentibus quam futuris*. Louis le Gros dans plusieurs de ses lettres dit de même, *omnibus Christi fidelibus*. Mais avant lui Philippe I. adressa des lettres, *universis in regno francorum*. Louis le Gros adresse un mandement en 1134, *tam præsentibus quam futuris*: Il y en a beaucoup d'autres semblables. Cette clause est encore d'usage dans les *ordonnances* & édits, le quels sont adressés au commencement, *à tous présens & à venir*.

Au surplus, il faut observer que la différence de l'adresse dépendoit beaucoup de la qualité de l'*ordonnance*; quand elle étoit générale, & qu'elle devoit avoir lieu dans tout le royaume, l'adresse étoit plus générale; quand son objet étoit limité à certains pays ou personnes, elle étoit adressée à ceux qu'elle concernoit.

Ainsi quand Louis le Gros en 1137, abolit dans l'Aquitaine le droit d'hommage & d'investiture, en faveur des archevêques, évêques & autres prélats, ses lettres sont adressées à l'archevêque de Bordeaux, ses suffragans, aux abbés de la province, & à leurs successeurs à perpétuité.

L'*ordonnance* de 1190, appellée *le testament de Philippe Auguste*, ne contient aucune adresse: il se trouve plusieurs autres *ordonnances* dans lesquelles il n'y en a point non plus.

Les premieres lettres où l'on trouve l'origine de cette forme d'adresse, *à nos amés & féaux*, ce sont celles de Philippe Auguste en 1208 ou 1209, pour les patronages de Normandie, l'adresse en est faite, *amicis & fidelibus suis, Rothomagensi episcopo, & universis episcopis Normanniæ ejus suffragantis*; cette forme est encore usitée présentement dans l'adresse ou mandement qui se met à la fin des *ordonnances*, édits & déclarations en ces termes: *si mandons à nos amés & féaux*, &c. clause qui s'adresse aux cours souveraines, & autres officiers auxquels le roi envoie ses nouvelles *ordonnances* pour les faire exécuter.

Philippe le Bel, dans des lettres du mois de Mars 1299, dit à la fin, *damus igitur ballivis nostris..... in mandamentis*; d'où a été imitée cette clause, *si donnons en mandement*, qui revient au même que la clause *si mandons*, &c.

On lit aussi dans les lettres de Philippe Auguste de 1209, après l'adresse qui est au commencement ces mots, *salutem & dilectionem*, d'où est venu la clause *salut savoir faisons*, usitée dans les *ordonnances* & autres lettres, & dans l'intitulé des jugemens.

On trouve deux autres lettres ou *ordonnances* de Philippe Auguste, de l'an 1214, adressées *universis amicis & fidelibus suis baronibus, & aliis ad quos præsentes litteræ pervenerint*. C'est de cette adresse qu'est encore venue cette clause usitée dans les déclarations du roi. Le préambule des anciennes *ordonnances* commençoit ordinairement par *notum facimus*, ou *notum fieri volumus*, ou *noveritis, noverint universi*. Les lettres de S. Louis, en 1234, touchant les Juifs, commencent par *sciendum est*: on reconnoît encore là ce style de *savoir faisons que*, &c. usité dans quelques déclarations, & dans les jugemens & actes devant notaires.

S. Louis dans des lettres du mois d'Avril 1250, mande à ses baillifs, & à ceux des seigneurs, de tenir la main à l'exécution; dans sa pragmatique de l'an 1260, il mande à tous ses juges, officiers & sujets, & lieutenans, chacun en droit soi, de garder cette *ordonnance*.

L'*ordonnance* françoise de Philippe III. faite au parlement de la Pentecôte en 1273, est adressée à tous ses amés & feaux.

Présentement toutes les *ordonnances*, édits & déclarations, sont des lettres intitulées du nom du roi, & signées de lui, contresignées par un sécretaire d'état, scellées du grand sceau, & visées par le garde des sceaux.

Les *ordonnances* & édits contiennent d'abord après le nom du roi cette adresse; *à tous présens & à venir salut*; ils ne sont datés que du mois & de l'année, & on les scelle en cire verte sur des lacs de soie verte & rouge; au lieu que dans les déclarations il y a ces mots, *à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut*: elles ne sont scellées qu'en cire jaune sur une double queue de parchemin, & sont datées du jour du mois & de l'année.

Il y a pourtant quelques édits rédigés en forme de déclarations, comme l'édit de Cremiere, après le préambule où le roi annonce les motifs de la loi il dit: « A ces causes, de l'avis de notre conseil, & de » notre certaine science, pleine puissance & auto- » rité royale, nous avons dit & déclaré, disons, » déclarons, ordonnons, voulons & nous plaît ce » qui suit ».

Quand le prince est mineur, il ordonne de l'avis du régent; on y ajoute quelquefois les princes du sang & quelques autres grands du royaume, pour donner plus de poids à la loi.

A la suite des dispositions des *ordonnances*, édits & déclarations, est la clause, *si mandons*, qui contient l'adresse que le roi fait aux cours & autres tribunaux, pour leur enjoindre de tenir la main à l'exécution de la nouvelle *ordonnance*, & est terminée par cette clause: *car tel est notre plaisir*, dont on dit que Louis XI. fut le premier qui s'en servit.

Outre la date du jour du mois & de l'année, on marque aussi l'année du regne. Anciennement on marquoit

marquoit aussi l'année du regne de la reine, & même celle du prince qui étoit désigné pour successeur: il y en a quelques exemples au commencement de la troisieme race; mais cela ne se pratique plus.

Il y a des *ordonnances* que le roi fait pour régler certaines choses particulieres, comme pour la police de ses troupes, pour l'expulsion des vagabonds, la défense du port d'armes, *&c.* celles-ci sont ordinairement en cette forme: *De par le roi, sa majesté étant informée, &c.* elles sont simplement signées du roi, & contresignées d'un secrétaire d'état.

Depuis que le parlement fut rendu sédentaire à Paris, on ne laisse pas de trouver encore des *ordonnances*, mandemens & autres lettres, adressés directement au prevôt de Paris, & aussi aux baillifs & sénéchaux du ressort, au maître des forêts, au duc de Bretagne & à d'autres officiers, chacun pour ce qui les concernoit. Philippe de Valois, dans des lettres du mois de Novembre 1329, dit à la fin à tous ducs, comtes, barons, sénéchaux, baillifs, prevôts, viguiers, baillifs, châtelains & à tous autres justiciers de notre royaume, lesdites clauses être gardées, *&c.* Il se trouve plusieurs adresses semblables faites en divers tems.

Philippe le Bel adresse en 1308 des lettres, « à » nos amés & féaux les gens de l'échiquier de » Rouen »: *dilectis & fidelibus gentibus nostris scacarii Rothomagensis.* Il en adresse de semblables en 1310, « à nos amés & féaux les gens de nos comptes ».

Les premieres lettres que nous ayons trouvé qui soient adressées au parlement de Paris, sont celles de Philippe V. dit *le Long*, de l'an 1318, dont l'adresse est faite au commencement: *dilectis & fidelibus gentibus nostri parlamenti.* Dans d'autres de 1328, il est dit, *parlamenti Parisius*; & dans d'autres encore de la même année, *gentibus nostris parlamentum tenentibus*, comme on a dit depuis, *les gens tenans notre cour de parlement.*

Une chose remarquable dans les lettres de Philippe de Valois, du premier Juin 1331, qui sont adressées à nos amés & féaux les gens des comptes, c'est qu'il leur mande que cette présente *ordonnance* ils fassent signifier & publier à tous les sénéchaux & baillifs du royaume, ce qui depuis long-tems ne se pratique plus ainsi, les nouvelles *ordonnances* étant envoyées par le procureur-général du parlement aux baillifs & sénéchaux.

Les juges royaux ont toujours eu seuls le droit de faire crier & publier les nouvelles *ordonnances* dans tout leur district.

Anciennement nos rois faisoient quelquefois jurer aux principaux personnages de leur état, l'observation des *ordonnances* qui leur paroissoient les plus importantes. C'est ainsi que Charles VI. ayant fait le 7 Janvier 1400, une *ordonnance* concernant les officiers de justice & des finances, voulant qu'elle fût inviolablement observée, il ordonna que son observation seroit jurée par les princes du sang, les grands officiers étant en son conseil, par les gens du parlement, de la chambre des comptes, les trésoriers & autres semblables.

Le roi faisoit lui-même serment d'observer inviolablement certaines *ordonnances*, comme fit le même Charles VI. pour l'*ordonnance* du dernier Février 1401, touchant le domaine; il fit serment le premier de l'observer inviolablement, & fit faire ensuite le même serment en sa présence, à ses oncles, à son frere, aux autres princes du sang, au connétable, au chancelier, aux gens du grand conseil (qui étoit le conseil du roi), à ceux du parlement & de la chambre des comptes, & aux trésoriers de Paris.

Le serment que faisoit alors le roi, & qui ne se pratique plus, doit paroitre d'autant moins extraordinaire que le roi à son sacre fait serment d'observer les lois, ce qui signifie qu'il se conformera en toutes choses à la justice & à l'équité, & aux lois subsistantes.

Il ne s'ensuit pas de-là que le roi soit tellement astreint de se conformer à ses propres *ordonnances*, ni même à celles de ses prédécesseurs, qu'il ne puisse jamais s'en écarter; en effet il est certain que le roi peut par de nouvelles *ordonnances*, édits & déclarations, déroger aux anciennes *ordonnances*, les abroger, changer ou modifier.

Mais tant qu'elles ne sont point abrogées, elles ont toujours force de loi, le roi lui-même fait gloire de s'y conformer; elles doivent pareillement être observées par tous les sujets du roi, & les juges sont également obligés de s'y conformer pour leurs jugemens; c'est ce qui fut ordonné par Clotaire I. en 560, par l'édit de Roussillon, *article xxxvj.* l'édit de Louis XIII. du mois de Janvier 1629, *article j. 53 & 54.* il est enjoint aux cours d'observer les *ordonnances* anciennes & nouvelles qui n'ont point été abrogées; & l'édit de Moulins, *art. iv.* ordonne que les cours de parlement procéderont à rigoureuses punitions des juges & officiers de leur ressort qu'elles trouveroient avoir contrevenu aux *ordonnances.*

C'est dans cet esprit que l'on a établi de tems immémorial l'usage de faire la lecture des *ordonnances* à la rentrée du parlement & des autres tribunaux.

Mais les lois ayant été trop multipliées pour pouvoir les lire toutes, la lecture que fait le greffier se borne à quelques articles qui concernent la discipline des tribunaux, & n'est plus qu'une vaine cérémonie; on suppose que chacun doit les relire en son particulier pour s'en raffraichir la mémoire.

Il faut néanmoins convenir qu'il y a certaines dispositions d'*ordonnances*, qui sans avoir été formellement abrogées, sont tombées en désuétude, parce qu'elles ne conviennent plus aux mœurs présentes; mais il dépend toujours de la volonte du roi de les remettre en vigueur & d'en prescrire l'observation.

Les cours & autres juges doivent tenir la main à l'exécution des *ordonnances.*

Les principales *ordonnances* de la troisieme race, & auxquelles le titre d'*ordonnance* proprement dite convient singulierement, sont celles du roi Jean en 1356 pour le gouvernement du royaume; celle de Charles VII. en 1446 touchant le style du parlement; celle que ce même prince fit au Montil-lès-Tours en 1453; celle de Louis XII. faite à Blois en 1498; l'*ordonnance* de François I. en 1535 concernant l'administration de la justice; son *ordonnance* de Villers-Coterets en 1539 pour l'abréviation des procès; l'*ordonnance* donnée par Charles IX. aux états d'Orléans en 1560; celle de Roussillon en 1463, qui est une suite de l'*ordonnance* d'Orléans; celle de Moulins en 1566 pour la réformation de la justice; celle de 1579, dite *de Blois*, faite sur les plaintes des états assemblés à Blois; celle de 1629, appellée *le code Michault.*

Sous le regne de Louis XIV. on fit plusieurs grandes *ordonnances* pour la réformation de la justice, savoir l'*ordonnance* de 1667 pour la procédure; celle de 1669 pour les *committimus*; une autre pour les eaux & forêts; une en 1670 pour les matieres criminelles; une en 1673 pour le commerce; une en 1676 pour le bureau de la ville; une en 1680 pour les gabelles; une autre pour les aides; une en 1681 pour les fermes; une autre pour la marine; & en 1687 une *ordonnance* pour les cinq grosses fermes.

Nous avons aussi plusieurs *ordonnances* célebres publiées par Louis XV. savoir l'*ordonnance* des donations en 1731; la déclaration de la même année sur les cas prévotaux & présidiaux; l'*ordonnance* des testamens en 1735; la déclaration concernant les registres des baptêmes, mariages, sépultures, vêtu-

res, &c. en 1736; l'*ordonnance* du faux & celle des évocations en 1737; le reglement de 1738 pour le conseil; enfin l'*ordonnance* des substitutions en 1747.

Nous avons déjà vû ci-devant que dès le tems de Philippe Auguste il y avoit un dépôt pour les *ordonnances*; que ce dépôt étoit le trésor des chartres; que dès le xij. siecle il y avoit un livre ou registre dans lequel on transcrivoit les *ordonnances*, afin qu'elles ne se perdissent point.

Mais depuis que le parlement fut rendu sédentaire à Paris, le véritable dépôt des *ordonnances* a toujours été au greffe de cette cour; si quelquefois on a négligé de les y envoyer, ou si on les a adressées ailleurs, c'est parce qu'il n'y avoit pas encore d'ordre certain bien établi.

Les registres des enquêtes & registres *olim* contiennent quelques *ordonnances* depuis 1252 jusqu'en 1318; mais ces registres ne sont pas des livres uniquement composés d'*ordonnances*, elles y sont mêlées avec des arrêts, des enquêtes, des procédures.

Les quatre plus anciens registres d'*ordonnances* sont cotés par les lettres *A*, *B*, *C*, *D*.

Le premier coté, *A* est intitulé *ordinationes antiquæ*, il comprend depuis 1337 jusqu'en 1415; il s'y trouve cependant quelques *ordonnances* antérieures à 1337. La plus ancienne ce sont des lettres-patentes de saint Louis, données à Fontainebleau au mois d'Août 1229, qui confirment les privileges de l'université de Paris, & la plus moderne est une déclaration donnée à Rouen le 7 Novembre 1415, pour la délivrance de ceux qui avoient été emprisonnés à cause des troubles.

Le second coté *B*, est le *Volume croisé*, ainsi appellé parce qu'il y a une croix marquée dessus, il comprend depuis 1415 jusqu'en 1426: il y a pourtant aussi quelques *ordonnances* antérieures à 1415. La plus ancienne est un édit fait par Philippe de Valois à Gondreville le 13 Juillet 1342, portant reglement pour le service des maîtres des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi; la plus moderne faite par Charles VI. est une déclaration donnée à Saint-Faron près Meaux le 25 Janvier 1421, portant reglement pour l'alternative dans la collation des bénéfices, le reste de ce registre est rempli des *ordonnances* d'Henri VI. roi d'Angleterre, soi disant roi de France.

Le troisieme registre coté *C*, est intitulé *liber accordorum ordina. Pictavis*; on l'appelle *liber accordarum*, parce qu'il contient des accords, lesquels ne pouvoient alors être faits sans être homologués au parlement, il comprend depuis 1418 jusqu'en 1436. Ce sont les *ordonnances* registrées au parlement de Paris transféré à Poitiers, faites par Charles VII. depuis l'année 1418, qu'il prit la qualité de régent du royaume, & depuis son avénement à la couronne jusqu'au 9 Avril 1434.

Le quatrieme registre coté *D*, est intitulé *ordinationes barbinæ*; on croit que ces *ordonnances* ont été ainsi appellées du nom de celui qui les a recueillies & mises en ordre, il commence en 1427, & contient jusqu'au *folio 33*, la suite des *ordonnances* du roi d'Angleterre, & la derniere est du 16 Mars 1436, & ensuite jusqu'au *folio 207* sont transcrites celles de Charles VII. depuis la réduction de la ville de Paris à son obéissance jusqu'à son décès arrivé le 22 Juillet 1461; la premiere qui est au *folio 34*, est un édit du 15 Mars 1435, qui confirme les arrêts & jugemens rendus par les officiers tenans le parti du roi d'Angleterre, & ensuite sont les premieres *ordonnances* faites par Louis XI.

Ces quatre premiers volumes sont suivis de trois volumes des *ordonnances* de ce roi, d'une de Charles VIII. d'une de Louis XII. de cinq de François I. de sept d'Henri II. de huit de Charles IX. de huit d'Henri III. d'une des *ordonnances* d'Henri III. & d'Henri VI. registrées au parlement de Paris séant à Tours, de six d'Henri IV. de huit de Louis XIII. & de celles de Louis XIV. dont il y a d'abord quarante-cinq volumes jusques & compris partie de l'année 1705, & le surplus de ses *ordonnances* jusques & compris 1715.

Les *ordonnances* du regne de Louis XV. composent déjà un tres-grand nombre de volumes, sans compter les suivantes qui ne sont encore qu'en minute.

On a fait en divers tems différens recueils imprimés des *ordonnances* de nos rois de la troisieme race.

Le plus ancien est celui que Guillaume Dubreuil donna vers 1315, & dont il composa les trois parties de son style du parlement de Paris; il ne remonta qu'au tems de saint Louis, parce que les *ordonnances* plus anciennes n'étoient pas alors bien connues.

Dumoulin revit ce style vers l'an 1549, & y ajouta plusieurs dispositions d'*ordonnances* latines de saint Louis & de ses successeurs, jusques & compris Charles VIII. Il divisa cette compilation en cinquante titres, & morcela ainsi les *ordonnances* pour ranger leurs dispositions par ordre de matieres.

Il parut quelques années après une autre compilation d'*ordonnances*, rangées par ordre homologique, de l'impression des Etiennes, divisées en deux petits volumes *in-folio*, dont le premier contient seulement quarante-cinq *ordonnances*, qui sont presque toutes françoises, entre lesquelles sont les grandes *ordonnances* du roi Jean, de Charles VI. de Charles VII. de Louis XI. de Louis XII. dont quelques-unes néanmoins ne sont que par extrait; le second volume ne contient que des *ordonnances* de François I. tant sur le fait de la guerre que sur d'autres matieres, depuis le 3 Septembre 1514 jusqu'en 1546.

En 1549 Rebuffe donna un recueil des mêmes *ordonnances* distribuées par ordre de matieres avec des longs commentaires.

Il y eut encore quelques autres collations d'*ordonnances*; mais comme il n'y en avoit aucune qui fût complette, Fontanon, avocat au parlement, aidé par Pierre Pithou, Bergeron, & autres jurisconsultes de son tems, donna en 1580 un recueil plus ample d'*ordonnances* qui ne remonte cependant encore qu'à saint Louis. Il divisa ce recueil en quatre tomes *in-folio*, reliés en deux volumes: les *ordonnances* y sont rangees par matieres.

La Rochemaillet revit cet ouvrage par ordre de M. le chancelier de Syllery, & en donna en 1611 une seconde édition en trois volumes *in-folio*, augmentée d'un grand nombre d'*ordonnances* anciennes & nouvelles qui n'avoient pas encore été imprimées; mais au-lieu de les placer suivant l'ordre de Fontanon sous les titres qui leur convenoient, il les mit par forme d'appendice, & avec une telle confusion qu'il n'y a seulement pas observé l'ordre des dates.

Henri III. ayant conçu dès 1579 le dessein de faire, à l'imitation de Justinien, un recueil abrégé de toutes les *ordonnances* de ses prédécesseurs & des siennes, il chargea de cette commission M. Brisson, avocat général, & ensuite président au parlement de Paris. Le président Brisson s'en acquitta avec autant de soin que de diligence; il fit une compilation des *ordonnances* par ordre de matieres, qu'il mit sous le titre de *code Henri* & de *Basiliques*. Il comptoit faire autoriser & publier cet ouvrage en 1585, c'est pourquoi il a mis sous cette date toutes les nouvelles dispositions qu'il avoit projettées; ce

code fut imprimé en 1558. *Voyez* ce qu'on en a dit au *mot* CODE HENRI.

En 1596 Guenois fit une compilation plus ample des *ordonnances* par ordre de matieres, qui parut d'abord en deux gros volumes *in-folio*, & ensuite en trois.

Il parut en 1620 une nouvelle compilation d'*ordonnances* par ordre chronologique en un volume *in-8°*. qui ne contenoit que les *ordonnances* concernant les matieres dont l'usage est le plus fréquent au palais. Neron & Girard augmenterent ce petit recueil en y joignant d'autres *ordonnances* avec de petites notes & renvois, de sorte qu'ils en formerent un volume *in-folio* dont il y a eu différentes éditions. M. de Ferrieres y a fait aussi depuis des augmentations dans le même goût, & en a donné en 1720 une édition en deux volumes *in-folio*.

Ces différens recueils d'*ordonnances* n'étant point complets ou n'étant point dans l'ordre chronologique, Louis XIV. résolut de faire faire une nouvelle collection des *ordonnances*, plus ample, plus correcte & mieux ordonnée que toutes celles qui avoient paru jusqu'alors; il fut reglé qu'on ne remonteroit qu'à Hugues Capet, soit parce que les *ordonnances* antérieures conviennent peu aujourd'hui à nos mœurs, soit parce qu'on ne pouvoit rien ajouter aux recueils imprimés qui ont été donnés de ces *ordonnances*, qui ont été données sous le titre de *Code des lois antiques*, & de *Capitulaires des rois de France*.

M. le chancelier Pontchartrain que le roi chargea de l'exécution de ce projet, fit faire des recherches dans tous les dépôts, & Mrs Berroyer, de Lauriere & Loger, avocats, qui furent choisis pour travailler sous ses ordres à la collection des *ordonnances*, donnerent en 1706 un volume *in-4°*. contenant une table chronologique des *ordonnances* depuis Hugues Capet jusqu'en 1400, pour exciter les savans à communiquer leurs observations sur les *ordonnances* qui auroient été omises.

M. de Lauriere étant resté seul chargé de tout le travail, donna en 1723 le premier volume des *ordonnances* qui sont imprimées au louvre; le second a été donné en 1729, aprés sa mort, sur ses mémoires, par M. Secousse, avocat, qui fut chargé de continuer cette collection, & qui en a donné sept volumes. M. de Vilevaut, conseiller de la cour des aides, que le roi a chargé du même travail après la mort de M. Secousse, a publié en 1755 le neuvieme volume, que l'on achevoit d'imprimer peu de tems avant la mort de M. Secousse.

Les *ordonnances* comprises dans ces neuf volumes commencent à l'an 1051, & vont jusqu'à la fin de l'année 1411.

Cette collection où les *ordonnances* sont rangées par ordre chronologique est accompagnée de savantes préfaces qui annoncent les matieres, de notes semblables sur le texte des *ordonnances*, d'une table chronologique des *ordonnances*, & des autres tables très-amples, une des matieres, une des noms des personnes dont il est parlé dans les *ordonnances*, l'autre des noms de provinces, villes & autres lieux.

Plusieurs auteurs ont fait des commentaires, notes & conférences sur les *ordonnances*, entr'autres Jean Constantin, sur les *ordonnances* de François I. Bourdin & Dumoulin sur celle de 1539; Duret & Boutarie sur celle de Blois; Rebuffe, Fontanon, Joly, la Rochemaillet, Vrevin, Bagereau, Bornier, Corbin, Blanchard.

On joint souvent au terme d'*ordonnance* quelque autre dénomination: on va expliquer les principales dans les divisions suivantes.

Ordonnance des aides est une *ordonnance* de 1680, sur la matiere des aides & droits du roi.

Ordonnances barbines, qu'on appelle aussi *barbines* simplement, *ordinationes barbinæ*, sont celles qui sont contenues dans le quatrieme registre des *ordonnances* du parlement, intitulés *ordinationes barbinæ*; on croit qu'elles furent ainsi appellées du nom de celui qui les a recueillies & mises en ordre. Ce registre commence en 1427, & finit en 1462.

Ordonnance de Blois; il y en a deux de ce nom, une de Louis XII. en 1498 sur les gradués; elle adopte le concile de Bâle & la pragmatique; elle concerne aussi l'administration de la justice & la procédure; l'autre, qui est celle que l'on entend ordinairement, est dite *de Blois*, quoique donnée à Paris, parce qu'elle fut faite sur les remontrances des états de Blois: elle concerne le clergé, les hôpitaux, les universités, la justice, la noblesse, le domaine, les tailles.

Ordonnance civile, c'est l'*ordonnance* de 1667, qui regle la procédure civile.

Ordonnance du commerce, qu'on appelle aussi *code marchand*, est celle qui fut faite en 1673, pour régler les matieres de commerce.

Ordonnance des committimus est celle du mois d'Août 1669; on l'appelle ainsi, parce qu'un des principaux titres est celui des *committimus*: elle traite ainsi des évocations, réglemens de juges, gardes-gardiennes, lettres d'états & de repi.

Ordonnance de la cour est celle qui est rendue sur requête par quelque cour souveraine.

Ordonnance criminelle est celle de 1670, qui regle la procédure en matiere criminelle.

Ordonnance du domaine; on appelle quelquefois ainsi l'édit de Février 1566, portant réglement pour le domaine du roi.

Ordonnance des donations est celle du mois de Février 1731, qui fixe la jurisprudence sur la nature, la forme, les charges, ou les conditions des donations.

Ordonnance des eaux & forêts est une *ordonnance* de 1669, qui contient un réglement général sur toute la matiere des eaux & forêts.

Ordonnance des évocations; on entend quelquefois par-là l'*ordonnance* de 1669, dont le premier titre traite des évocations, & les autres des réglemens de juge, *committimus* & gardes gardiennes, *&c.* mais le titre d'*ordonnance des évocations* convient mieux à celle du mois d'Août 1737, concernant les évocations & les réglemens de juges.

Ordonnance du faux est celle du mois de Juillet 1637, concernant le faux principal, le faux incident, & les reconnoissances des écritures & signatures en matiere criminelle. *Voyez* FAUX.

Ordonnance des fermes est celle du mois de Juillet 1681, portant réglement sur les droits de toutes les fermes du roi en genéral: il y a une autre *ordonnance* du mois de Février 1687 sur le fait des cinq grosses fermes en particulier.

Ordonnance de Fontanon, c'est un recueil de diverses *ordonnances* de nos rois, rangées par matieres, publié par Fontanon, avocat, en 1580, en 2 vol. *fol.*

Ordonnances des gabelles est celle du mois de Mai 1680, qui regle tout ce qui concerne l'usage du sel.

Ordonnances générales, on appelloit ainsi autrefois celles qui étoient faites pour avoir lieu dans tout le royaume, à la différence d'autres *ordonnances* qui n'avoient lieu que dans les terres du domaine du roi.

Ordonnance de l'intendant est un réglement fait par un intendant de province dans une matiere de sa compétence.

Ordonnance du juge est celle qui est rendue par un juge au bas d'une requête, ou dans un procès-ver-

bal, par lequel il permet d'affigner, saisir, ou autre chose semblable.

Au conseil provincial d'Artois on qualifie d'*ordonnance* tous les jugemens rendus à l'audience. *Voyez* Maillard *sur Artois*, *art.* 37.

Ordonnance de loi signifie la même chose qu'*ordonnance* du juge. *Voyez* Loyseau *en son traité des seigneuries*, *ch. xvj. n.* 47.

Ordonnance de la marine est celle de 1671, portant réglement pour le commerce maritime : il y en a une autre de 1689 pour les armées navales.

Ordonnance militaire est celle que le roi rend pour régler quelque chose qui touche le service militaire.

Ordonnance de 1539 est celle de Villers-Coterets, qui fut faite par François I. pour l'observation des procès.

Ordonnance de 1667. Voyez ci-devant *ordonnance civile*.

Ordonnance de 1669. Voyez *ordonnance des committimus & ordonnance des eaux & forêts*.

Ordonnance de 1670. Voyez *ordonnance criminelle*.

Ordonnance de 1676. Voyez *ordonnance de la ville*.

Ordonnance de 1673 est celle qui regle le commerce. *Voyez* CODE MARCHAND *& ordonnance du commerce*.

Ordonnance de Moulins, ainsi appellée parce qu'elle fut faite à Moulins, en 1566, concerne la réformation de la justice.

Ordonnance de Néron, c'est un recueil des principales *ordonnances* de nos rois, rangées par ordre de date, publié par Néron & Girard, avocats ; ce recueil a été augmenté à diverses reprises ; il est présentement en 2 vol. *in-fol.*

Ordonnance d'Orléans, a pris ce nom de ce qu'elle fut faite à Orléans en 1560, sur les remontrances des états tenus à Orléans ; elle concerne la réformation de la justice.

Ordonnances particulieres. Voyez *ordonnances générales*.

Ordonnance des quatre mois ; on appelle ainsi la disposition de l'article 48 de l'*ordonnance* de Moulins, qui permet d'exercer la contrainte par corps pour dettes, quoique purement civile, quatre mois après la condamnation, ce qui a été abrogé par l'*ordonnance* de 1667, *tit.* 34, si ce n'est pour dépens, restitution de fruits, ou dommages & intérêts montans à 200 liv. ou au-dessus.

Ordonnance sur requête. Voyez *ordonnance du juge*.

Ordonnance de Roussillon, ainsi appellée, parce qu'elle fut faite au château de Roussillon en Dauphiné, en 1563, sur l'administration de la justice : c'est celle qui a fixé le commencement de l'année au premier Janvier.

Ordonnance du roi signifie quelquefois *une nouvelle loi*, intitulée *ordonnance* : quelquefois on comprend sous ce terme toute loi émanée du prince, soit *ordonnance*, édit ou déclaration.

Ordonnance du royaume ; on distingue quelquefois les *ordonnances* du roi des *ordonnances* du royaume ; les premieres se peuvent changer, selon la volonté du roi : on entend par les autres, certains usages immuables qui regardent la constitution de l'état, tel que l'ordre de succéder à la couronne, suivant la loi salique. On trouve cette distinction dans un discours de M. de Harlay, président, prononcé devant le roi, séant en son lit de justice au parlement, le 15 Juin 1586.

Ordonnances royaux ; on appelle ainsi en style de chancellerie les *ordonnances* du roi, pour les distinguer de celles des cours & autres juges.

Ordonnance des substitutions est la derniere *ordonnance* du roi donnée au mois d'Août 1747, concernant les biens qui peuvent être substitués, la forme & la durée des substitutions, les regles à observer par ceux qui en sont grevés, & les juges qui en doivent connoître.

Ordonnance des testamens est celle du mois d'Août 1735, qui regle plusieurs choses à observer dans la confection des testamens.

Ordonnance des transactions est un édit de Charles IX. en 1560, portant que les transactions entre majeurs ne pourront être attaquées pour cause de lésion, telle qu'elle soit ; mais seulement pour cause de dol ou force.

Ordonnance de la troisieme race ; on comprend sous ce nom toutes les *ordonnances*, édits, déclarations, & même les lettres-patentes qui contiennent quelques réglemens émanés de nos rois, depuis Hugues Capet jusqu'à présent, la collection de ces *ordonnances*, qui se trouvent dispersées en différens dépôts, a été entreprise par ordre du roi Louis XIV. & continuée sous ce regne. M. de Lauriere, avocat, en a publié le premier volume en 1723 ; M. Secousse, avocat, a donné les sept volumes suivans, & M. de Vilevaut, conseiller de la cour des aides, chargé de la continuation de ce recueil, a publié en 1757 le neuvieme volume, ouvrage posthume de M. Secousse ; ce recueil s'imprime au Louvre. *Voyez* les préfaces qui sont en tête de chaque volume, & particulierement celles des premier, second & neuvieme volumes.

Ordonnance de la ville ; on donne ce nom à deux *ordonnances* qui ont été faites pour régler la jurisdiction du bureau de la ville de Paris ; l'une, de Charles VI. en 1415 ; l'autre, de Louis XIV, en 1676.

Ordonnance de Villers-Coterets fut faite par François I. en 1539, pour la réformation & abréviation des procès. *Voyez* CODE, DÉCLARATION, ÉDIT, LOI. (*A*)

ORDONNANCE, (*Archit. civile.*) on entend par ce terme la composition d'un bâtiment, & la disposition de ses parties. On appelle aussi *ordonnance* l'arrangement & la disposition des parties qui composent les cinq ordres d'architecture. On dit, cette *ordonnance* est rustique, solide ou élégante, lorsque les principaux membres qui composent sa décoration, sont imités des ordres toscan, dorique, corinthien, *&c. Daviler.* (*D. J.*)

ORDONNANCE, (*Peint.*) on appelle *ordonnance* en Peinture le premier arrangement des objets qui doivent remplir un tableau, soit par rapport à l'effet général de ce tableau, & c'est ce qu'on nomme *composition pittoresque*, soit pour rendre l'action que ce tableau représente plus touchante & plus vraissemblable ; & c'est ce qu'on appelle *composition poétique*. *Voyez* donc les *mots* PITTORESQUE & POÉTIQUE, *composition*, & vous entendrez ce qui concerne la meilleure *ordonnance* d'un tableau.

Nous nous contenterons de remarquer ici que le talent de la composition poétique, & le talent de la composition pittoresque sont tellement séparés, qu'on connoît des peintres excellens dans l'une, & qui sont grossiers dans l'autre. Paul Véronèse, par exemple, a très-bien réussi dans cette partie de l'*ordonnance* que nous appellons *composition pittoresque*. Aucun peintre n'a su mieux que lui bien arranger sur une même scene, un nombre infini de personnages, placer plus heureusement ses figures, en un mot bien remplir une grande toile, sans y mettre la confusion : cependant Paul Véronèse n'a pas réussi dans la composition poétique ; il n'y a point d'unité d'action dans la plûpart de ses grands tableaux. Un de ses plus magnifiques ouvrages, les *nôces de Cana*, qu'on voit au fond du réfectoire du couvent de saint Georges à Venise, est chargé de fautes contre la

poésie pittoresque. Un petit nombre des personnages sans nombre dont il est rempli, paroît être attentif au miracle de la conversion de l'eau en vin, qui fait le sujet principal; & personne n'en est touché autant qu'il le faudroit. Paul Véronèse introduit parmi les conviés des religieux bénédictins du couvent pour lequel il travaille. Enfin, ses personnages sont habillés de caprice; & même il y contredit ce que nous savons positivement des mœurs & des usages du peuple dans lequel il choisit ses acteurs.

Comme les parties d'un tableau sont toujours placées l'une à côté de l'autre, & qu'on en voit l'ensemble du même coup d'œil, les défauts qui sont dans l'*ordonnance* nuisent beaucoup à l'effet de ses beautés. Du Bos, *réflexion sur la Peinture.* (*D. J.*)

ORDONNANCE, les *Artificiers* appellent ainsi l'intervalle uniforme du tems qu'on doit laisser entre le jeu des pots-à-feu sur les théâtres d'artifices, ce qui s'exécute par l'égalité de longueur & vivacité des porte-feux ou des étoupilles.

ORDONNÉE, s. f. (*Géom.*) c'est le nom qu'on donne aux lignes tirées d'un point de la circonférence d'une courbe à une ligne droite, prise dans le plan de cette courbe, & qu'on prend pour l'axe, ou pour la ligne des abscisses. Il est essentiel aux *ordonnées* d'être paralleles entr'elles. On les appelle en latin *ordinatim applicatæ*; telles sont les lignes *E M*, *E M*, *&c. Pl. coniq. fig. 26.*

Quand les *ordonnées* sont égales de part & d'autre de l'axe, on prend quelquefois la partie comprise entre l'axe & la courbe pour demi-*ordonnée*, & la somme des deux lignes pour l'*ordonnée* entiere. On appelle aussi quelquefois *ordonnées*, des lignes qui partent d'un point donné, & qui se terminent à une courbe; telles sont (*fig. 39. de la Géométrie*) les lignes *CM*, *CM*, *&c.* terminées à la spirale *CMA*, & partant du centre *C* du cercle *APp*. *Voyez* SPIRALE. *Voyez aussi* ABSCISSE & COORDONNÉS.

Dans une courbe du second genre, si on tire deux lignes paralleles, qui rencontrent la courbe en trois points, & qu'une ligne droite coupe chacune de ces paralleles, de maniere que la somme des deux parties terminées à la courbe d'un côté de la sécante soit égale à l'autre partie terminée à la courbe de l'autre côté, cette ligne droite coupera de la même maniere toutes les autres lignes, qu'on pourra tirer parallelement aux deux premieres, c'est-à-dire, de maniere que la somme des deux parties prises d'un côté de la sécante sera toujours égale à l'autre partie prise de l'autre côté. *Voyez* COURBE.

Il n'est pas essentiel aux *ordonnées* d'être perpendiculaires à l'axe, elles peuvent faire avec l'axe un angle quelconque, pourvu que cet angle soit toujours le même; les *ordonnées* s'appellent aussi *appliquées*. *Voyez* APPLIQUÉE.

Ordonnée se prend aussi adjectivement.

Raison ou *proportion ordonnée*, est une proportion qui résulte de deux ou de plusieurs autres proportions, & qui est telle que l'antécédent du premier rapport de la premiere proportion, est au conséquent du premier rapport de la seconde, comme l'antécédent du second rapport de la premiere proportion est au conséquent du second rapport de la seconde, par exemple, soit $a:b::c.d.$ $b:e::d.g.$ on aura en proportion ou raison *ordonnée* $a:e::c.g.$

Equation ordonnée est une équation où l'inconnue monte à plusieurs dimensions, & dont les termes sont arrangés de telle sorte, que le terme où l'inconnue monte à la plus haute puissance soit le premier, qu'ensuite le terme où l'inconnue monte à la puissance immédiatement inférieure, soit le second, *&c.* Par exemple, $x^3 + axx + bx + c = o$ est une équation *ordonnée* du 3e. degré, parce que le terme x^3 où x monte à la plus haute puissance est le premier, que ce terme où x monte à la seconde puissance, *&c. Voyez* ÉQUATION. (*O*)

ORDONNER, v. act. (*Gram.*) ce verbe a plusieurs acceptions diverses. Il commande, il enjoint, il prescrit. Le parlement a *ordonné* cette année 1761, que les jésuites fermeroient leurs noviciats, leurs colléges, leurs congrégations, jusqu'à ce qu'ils se fussent purgés devant la majesté du soupçon de la doctrine sacrilege de monarchomachie, qu'ils eussent abjuré la morale abominable de leurs casuistes, & qu'ils eussent reformé leurs constitutions sur un plan plus conforme à nos lois, à la tranquillité publique, à la sureté de nos rois, & au bon ordre de la société. Un médecin *ordonne* une saignée, de la diette. Un testateur *ordonne* à l'exécuteur de ses dernieres volontés telle ou telle chose. Un évêque *ordonne* des prêtres. On *ordonne* aux subalternes cent écus d'appointement par mois. On *ordonne* une troupe, un repas, des peines; le proverbe dit, charité bien *ordonnée* commence par soi-même. La générosité dit, au contraire, charité bien *ordonnée* commence par les autres.

ORDOVICES, LES (*Géog. anc.*) anciens peuples de l'île d'Albion, que Ptolomée, *liv. II. ch. iij.* met sur la côte occidentale, entre les Brigantes au nord, & les *Cornavi* à l'orient. Le P. Briet explique le pays des *Ordovices* par les comtés de Flint, de Denbigh, de Caernaervan, de Merioneth & de Montgomeri, toutes contrées du pays de Galles. Ce peuple au reste faisoit partie de la seconde Bretagne. (*D. J.*)

ORDRE, s. m. (*Métaph.*) la notion métaphysique de l'*ordre* consiste dans le rapport ou la ressemblance qu'il y a, soit dans l'arrangement de plusieurs choses coexistentes, soit dans la suite de plusieurs choses successives. Comment prouveroit-on, par exemple, qu'Euclide a mis de l'*ordre* dans les élemens de Géométrie? Il suffit de montrer qu'il a toujours fait précéder ce dont l'intelligence est nécessaire, pour comprendre ce qui suit. Cette regle constante ayant déterminé la place de chaque définition & de chaque proposition, il en résulte une ressemblance entre la maniere dont ces définitions & ces propositions coexistent, & se succedent l'une à l'autre.

Tout *ordre* détermine donc la place de chacune des choses qu'il comprend, & la maniere dont cette place est déterminée, comprend la raison pourquoi telle place est assignée à chaque chose. Que l'*ordre* d'une bibliothèque soit chronologique, c'est-à-dire, que les livres se suivent conformément à la date de leur édition, aussi-tôt chacun a sa place marquée, & la raison de la place de l'un, contient celle de la place de l'autre.

Cette raison énoncée par une proposition s'appelle *regle*. Quand la raison suffisante d'un certain *ordre* est simple, la regle est unique; quand elle peut se résoudre en d'autres, il en résulte pluralité de régles à observer. Si je me contente de ranger mes livres suivant leurs formes, cette regle unique dispose de la place de tous les volumes. Mais si je veux avoir égard aux formes, aux reliures, aux matieres, à l'*ordre* des tems, voilà plusieurs regles qui concourent à déterminer la place de chaque livre. Dans ce dernier cas l'observation des regles les plus importantes doit préceder celle des moins considérables. Les régles qui doivent être observées ensemble, ne sauroient être en contradiction, parce qu'il ne sauroit y avoir deux raisons suffisantes opposées d'une même détermination, qui soient de la même force. Il peut bien y avoir des contrariétés de regles, ou collisions qui produisent les exceptions; mais dans ce cas, on sent toujours qu'une regle est plus étendue & plus forte que l'autre. Les regles ne doivent

pas non plus se déterminer réciproquement ; car alors c'est un embarras superflu. Une regle qui est déja supposée par une autre, reparoit inutilement à part.

L'*ordre* qui est lié à l'essence des choses, & dont le changement détruiroit cette essence, est un *ordre nécessaire* : celui dont les regles peuvent varier sans détriment essentiel, est *contingent*. L'*ordre* des côtés d'un triangle, ou de toute autre figure est un *ordre* nécessaire. Il n'en est pas de même de celui des livres d'un cabinet, des meubles d'un appartement. L'*ordre* qui y regne est contingent ; & plusieurs bibliothéques, appartemens, jardins peuvent être rangés différemment, & se trouver dans un bon *ordre*.

Il y a défaut dans l'*ordre*, toutes les fois qu'une chose n'est pas à la place que les regles lui destinent. Mais si certaines choses sont susceptibles d'être rangées de diverses manieres, ce qui est défaut dans un *ordre*, ne sauroit être censé tel dans un autre *ordre*.

L'opposé de l'*ordre*, c'est la *confusion*, dans laquelle il n'y a ni ressemblance entre l'arrangement, les simultanés, & l'enchaînure des successifs, ni regles qui déterminent les places.

Pour connoître un *ordre*, il faut être au fait des regles qui déterminent les places. Combien de gens se mêlent de juger du gouvernement d'un état, des opérations d'une compagnie, ou de telle autre manœuvre, & qui en jugent en aveugles, parce qu'ils ne connoissent point le plan secret, & les vues qui déterminent la place de chaque démarche, & la soumettent à un *ordre* caché, sans la connoissance duquel, telle circonstance, détachée de tout le systême, peut paroître extraordinaire, & même ridicule. Combien voit-on de gens dont l'audacieuse critique censure le plan physique ou moral de l'univers, & qui prétendent y trouver des désordres. Pour faire sentir ces désordres, qu'ils commencent par étaler la notion de l'*ordre* qui doit regner dans l'univers, & qu'ils démontrent que celle qu'ils ont conçue est la seule admissible. Et comment pourroient-ils le faire, ne connoissant qu'un petit coin de l'univers, dont ils ne voient même que l'écorce ? Celui-là seul qui est derriere le rideau, & qui connoît les moindres ressorts de la vaste machine du monde, l'Etre suprème qui l'a formé, & qui le soutient, peut seul juger de l'*ordre* qui y regne.

Quand il reste des déterminations arbitraires qui laissent certaines choses sans place fixe, il y a un mélange d'ordre & de confusion, & l'un ou l'autre domine à proportion du nombre des places déterminées ou à déterminer.

Les choses qui n'ont aucune différence intrinséque peuvent changer de place entre elles, sans que l'ordre soit altéré, au-lieu que celles qui different intrinséquement ne sauroient être substituées l'une à l'autre. Quand on dérange une chambre, dans laquelle il n'y a, par exemple, qu'une douzaine de chaises pareilles, il n'est pas nécessaire que chaque chaise retourne précisément à la place où elle étoit. Mais si les meubles de cet appartement sont inégaux, qu'il y ait sopha, lit, ou telle autre piece disproportionnée à d'autres, on ne sauroit mettre le lit où étoit une chaise, *&c.*

C'est l'*ordre* qui distingue la veille du sommeil; c'est que dans celui-ci tout se fait sans raison suffisante. Personne n'ignore les bisarres assemblables qui se forment dans nos songes. Nous changeons de lieu dans un instant. Une personne paroît, disparoît & reparoît. Nous nous entretenons avec des morts, avec des inconnus, sans qu'il y ait aucune raison de toutes ces révolutions. En un mot, les contradictions y ont lieu. Aussi la fin d'un songe n'a souvent aucun rapport avec le commencement ; & il en résulte que la succession de nos idées en songe, n'ayant point de ressemblance, la notion de l'*ordre* ne s'y trouve pas; mais pendant la veille, chaque chose a sa raison suffisante ; la suite des idées & des mouvemens se développe & s'exécute conformément aux lois de l'*ordre* établi dans l'univers, & la confusion ne s'y trouve jamais au point d'admettre la coexistence des choses contradictoires.

ORDRE, *en Géométrie*, se dit en parlant des lignes courbes, distinguées par le différent degré de leur équation. Les lignes droites, dont l'équation ne monte qu'au premier degré, composent le premier *ordre*; les sections coniques, le second *ordre*, parce que leur équation monte au second degré, & ainsi des autres.

M. Newton a fait un ouvrage intitulé, *énumération des lignes du troisieme* ordre. *Voyez* COURBE.

On se sert quelquefois du mot de *degré* au lieu de celui d'*ordre* : ainsi on dit *une courbe* ou *une ligne du troisieme degré*, pour *une ligne du troisieme ordre*. *Voyez* DEGRÉ, COURBE & GENRE.

Ordre s'emploie aussi en parlant des infinis & des infiniment petits; ainsi on dit *infini du second ordre*, pour dire une quantité infinie par rapport à une autre qui est déjà infinie elle-même : *infiniment petit du second ordre*, pour dire une quantité infiniment petite par rapport à une autre qui est déjà infiniment petite elle-même, & ainsi de suite : sur quoi *voyez* INFINI & DIFFÉRENCIEL. On dit de même *équation différencielle du premier*, *du second*, &c. *ordre*, pour dire une équation où les différencielles sont du premier, du second *ordre*, *&c. Voyez* ÉQUATION. (*O*)

ORDRE, (*Jurisprud. canon.*) est le sixieme des sacremens de l'Eglise catholique, qui donne un caractere particulier aux ecclésiastiques lorsqu'ils se consacrent au service de Dieu.

La tonsure cléricale n'est point un *ordre*, c'est seulement une préparation pour parvenir à se faire promouvoir aux *ordres*.

L'*ordre* a été institué par J. C. lorsqu'il dit à ses disciples : *Sicut misit me pater, & ego mitto vos..... Insufflavit & dicit eis, accipite Spiritum Sanctum*, &c. Joann. *xx. v. 21.*

Mais comme J. C. & l'Eglise n'ont point donné à tous les clercs un pouvoir égal, il y a dans le clergé différens degrés que l'on nomme *ordres ;* & ces degrés sont ce qui composent la hiérarchie ecclésiastique.

Suivant l'usage de l'église latine, on distingue deux sortes d'*ordres ;* savoir les *ordres mineurs* ou *moindres*, & les *ordres sacrés* ou *majeurs*.

Les *ordres* mineurs ou moindres sont au nombre de quatre ; savoir l'*office de portier*, celui de *lecteur*, celui d'*exorciste* & celui d'*acolythe*.

Les *ordres* majeurs ou sacrés sont le *soudiaconat*, le *diaconat* & la *prêtrise* : l'*épiscopat* est encore un degré au-dessus de la prêtrise.

Les évêques reçoivent la plénitude du sacerdoce avec le caractere épiscopal, *voyez* CONSÉCRATION & ÉVÊQUE. Ils sont aussi les seuls qui puissent donner à l'Eglise des ministres par le sacrement de l'*ordre*.

L'imposition des mains de l'évêque est la matiere du sacrement de l'*ordre*; la priere qui répond à l'imposition des mains en est la forme.

L'*ordre* imprime sur ceux qui le reçoivent un caractere indélébile, qui les rend ministres de J. C. & de son Eglise d'une maniere irrévocable.

L'ordination d'un prêtre se fait par l'évêque, en mettant les deux mains sur la tête de l'ordinant, & en récitant sur lui des prieres. Les prêtres qui sont présens lui imposent aussi les mains ; l'évêque lui met les ornemens du sacerdoce ; il lui consacre les

mains par dedans avec l'huile des cathécumenes; & après lui avoir fait toucher le calice plein de vin, & la patene avec le pain, il lui donne le pouvoir d'offrir le saint sacrifice. Le nouveau prêtre célebre avec l'évêque; après la communion l'évêque lui impose une seconde fois les mains, & lui donne le pouvoir de remettre les péchés.

Tous les prêtres reçoivent dans l'ordination le même pouvoir; cependant ils n'en ont pas toujours l'exercice: ainsi un prêtre qui n'a point de bénéfice à charge d'ames, ne peut confesser & absoudre hors le cas de nécessité, sinon en vertu d'un pouvoir spécial de l'évêque.

Pour l'ordination d'un diacre, l'évêque met seulement la main sur la tête de l'ordinant, en disant *recevez le Saint-Esprit*; ensuite il lui donne les ornemens de son *ordre*, & le livre des Evangiles.

Il n'y a point d'imposition des mains pour le soudiaconat; l'évêque donne seulement à l'ordinant le calice vuide avec la patene, le revêt des ornemens de son *ordre*, & lui donne le livre des épîtres.

Ceux qui ont reçu les *ordres* sacrés ne peuvent plus se marier; on accorde quelquefois des dispenses à ceux qui n'ont que le soudiaconat, mais ces exemples sont rares.

Les *ordres* mineurs se conférent sans imposition des mains, & seulement par la tradition de ce qui doit servir aux fonctions de l'ordinant; ainsi l'évêque donne au portier les clés, au lecteur le livre de l'église, à l'exorciste le livre des exorcismes, à l'acolythe il fait toucher le chandelier, le cierge & les burettes.

Ceux qui ont reçu les *ordres* mineurs peuvent quitter l'état de cléricature & se marier sans dispense.

Le concile de Trente exhorte les évêques à rétablir les fonctions des *ordres* mineurs, & à ne les faire remplir que par des clercs qui aient reçu l'*ordre* auquel elles sont attachées; mais ce réglement n'a point eu d'exécution. Les fonctions des quatre *ordres* mineurs sont le plus souvent remplies par de simples clercs, ou même par des laïques revêtus d'habits ecclésiastiques; de sorte qu'on ne regarde plus les *ordres* mineurs que comme une cérémonie nécessaire pour parvenir aux *ordres* supérieurs.

Il faut néanmoins excepter la fonction des exorcismes, laquelle par un usage établi depuis longtems dans l'Eglise, est reservée aux prêtres, lesquels ne peuvent même exorciser les possédés du démon, sans un pouvoir spécial de l'évêque, parce qu'il est rare présentement qu'il y ait des possédés, & qu'il y a souvent de l'imposture de la part de ceux qui paroissent l'être.

L'ordination ne se réitere point, si ce n'est quand on doute si celui qui a conféré les *ordres* à un clerc, étoit véritablement évêque, ou bien s'il avoit ordonné prêtre quelqu'un qui n'auroit point été baptisé; dans ce dernier cas, on commence par donner le baptême, & ensuite tous les *ordres* inférieurs au sacerdoce.

Si l'évêque avoit omis l'imposition des mains à l'imposition d'un prêtre ou d'un diacre, on ne réitere pas pour cela toute l'ordination; mais il faut que celui qui a été ordonné suspende les fonctions de son *ordre* jusqu'à ce que la cérémonie omise ait été suppléée aux premiers quatre-tems. Mais si l'évêque avoit omis de prononcer lui-même les prieres qu'il doit dire, il faudroit réiterer l'ordination.

Celui qui a reçu les *ordres* d'un évêque excommunié, ne peut en faire les fonctions jusqu'à ce qu'il en ait obtenu la dispense.

Un évêque qui s'est démis de son évêché, sans renoncer à la dignité épiscopale, peut donner les *ordres* quand il en est prié par un autre évêque.

Il n'est pas permis à un évêque de donner les *ordres* hors de son diocese, même à ses diocésains, si ce n'est par la permission de l'ordinaire du lieu: celui qui ordonne autrement est suspens pour un an de la collation des *ordres*; & celui qui a été ainsi ordonné, suspens de ses fonctions jusqu'à ce que l'évêque l'ait relevé de la suspense.

Suivant le droit canonique, l'évêque ordinaire d'un clerc pour l'ordination, est celui du diocese où il est né, ou dans le diocese duquel il a son domicile ou un bénéfice.

Le concile de Trente permet aussi à un évêque d'ordonner un clerc qui a demeuré 3 ans avec lui, pourvû qu'il lui confere aussitôt un bénéfice.

Mais les évêques de France, dans les assemblées du clergé de 1635 & 1665, sont convenus de n'ordonner sans démissoire, que les clercs originaires de leur diocese: ce qui s'observe assez exactement, quoiqu'il n'y ait pas de loi qui ait révoqué l'ancien usage.

Les religieux doivent être ordonnés par l'évêque du diocese où est leur monastere; ce qui ne peut se faire néanmoins sans le consentement de leur supérieur régulier.

En l'absence de l'évêque, son vicaire général, & pendant la vacance de l'évêché, le chapitre de la cathédrale, peuvent donner des démissoires pour les *ordres*. *Voyez* Démissoire.

Le pape est en possession d'ordonner les clercs de quelque diocese que ce soit, sans le consentement de leur évêque.

Les *ordres* mineurs se peuvent donner tous les dimanches & fêtes; mais les *ordres* majeurs ne se donnent qu'aux quatre-tems, le samedi saint, ou le samedi d'avant le dimanche de la Passion: les *ordres* majeurs ne peuvent être conférés en d'autres tems, si ce n'est par dispense du pape, ce qu'on appelle une dispense *extra tempora*.

Ceux qui ont reçu les *ordres* sacrés hors les tems prescrits par l'Eglise, sont suspens des fonctions de leur *ordre* jusqu'à ce qu'ils aient obtenu une dispense du pape. L'évêque qui a ordonné hors les tems prescrits, est punissable pour cette contravention.

On observoit autrefois des interstices entre chaque *ordre* mineur; présentement dans la plûpart des dioceses, l'évêque les donne tous quatre en un même jour, & même souvent en donnant la tonsure.

Pour ce qui est des *ordres* sacrés, il n'est pas permis d'en conférer deux en un même jour, ni en deux jours consécutifs; l'évêque qui auroit ainsi ordonné un clerc, demeureroit suspens du droit de conférer les *ordres*, & le clerc suspens de ses fonctions, jusqu'à ce qu'ils aient été relevés de la suspense.

Ces regles ne furent pas observées par Photius, lequel dans le ix. siecle fut mis à la place du patriarche Ignace; les évêques le firent passer en six jours par tous les degrés du sacerdoce. Le premier jour, on le fit moine, parce qu'alors l'état monachal faisoit en Orient un degré de la hiérarchie ecclésiastique; le second jour, on le fit lecteur; le troisieme, soudiacre, puis diacre, prêtre, & enfin patriarche.

On en usa de même pour Humbert, dauphin de Viennois, auquel Clément VI. donna tous les *ordres* sacrés en un même jour.

Pour être promû aux *ordres* il faut avoir les qualités nécessaires, telles que la vertu, la piété, la conduite réguliere, la vocation; il faut aussi n'être point irrégulier. *Voyez* Irrégularité.

Le concile de Trente veut aussi que l'on ne donne les *ordres* mineurs qu'à ceux qui entendent le latin, & dont les progrès font espérer qu'ils se rendront dignes des *ordres* supérieurs.

Quant à l'âge nécessaire, en France les évêques

ne donnent les *ordres* mineurs qu'à ceux qui ont 18 ou 19 ans; l'âge fixé pour le soudiaconat est de 22 ans commencés, pour le diaconat 23, & pour la prêtrise 24 ans commencés; le pape accorde quelquefois des dispenses d'âge. Celui qui feroit ordonné avant l'âge néceffaire fans difpenfe, feroit fufpens des fonctions de fon *ordre* jufqu'à ce qu'il eût l'âge légitime.

Avant d'admettre un clerc aux *ordres*, on lui fait fubir un examen fur les chofes qu'il doit favoir, felon fon âge & le degré auquel il afpire.

On obferve auffi en France d'obliger les clercs de demeurer quelque tems au féminaire avant de fe préfenter à l'ordination.

Il eft d'ufage de publier au prône de la paroiffe, le nom de celui qui fe préfente pour les *ordres* facrés, & l'on ordonne à ceux qui y fauroient quelque empêchement de le venir déclarer.

Autrefois on n'ordonnoit aucun clerc fans lui donner un titre; préfentement pour les *ordres* facrés il faut que l'ordinant ait un bénéfice ou un titre clérical. *Voyez* TITRE CLÉRICAL.

L'évêque donne à celui qui eft ordonné des lettres d'*ordres* ou ordination, fignées de lui; & l'on tient regiftre de ces lettres.

Il y a des bénéfices qui requierent dans le titulaire un certain *ordre*, comme de diaconat ou de prêtrife; l'*ordre* peut être requis *à lege* ou *à fondatione*, *voyez* BÉNÉFICE. *Voyez la collection des conciles, les mémoires du clergé, les lois eccléfiaftiques de* d'Hericourt. (*A*)

ORDRE, (*Jurifprud.*) qu'on appelle *état* en Normandie, eft un jugement qui fixe le rang dans lequel les créanciers oppofans au decret, doivent être payés fur le prix des biens faifis réellement, & fur les deniers provenans des baux judiciares.

En quelques endroits, comme en Lorraine, au parlement de Bordeaux & en Angoumois, l'*ordre* fe fait avant l'adjudication par decret, afin de ne vendre des biens qu'autant qu'il en faut pour payer les créanciers. A Paris, & prefque partout ailleurs, l'*ordre* ne fe fait qu'après l'adjudication.

En Normandie on fait d'abord un état du prix des baux judiciaires, pour voir pareillement s'il y a de quoi payer les créanciers fans vendre le fonds; ailleurs on ne fait qu'un feul *ordre*.

En quelques endroits on ne fait l'*ordre* que quand le prix eft configné; en d'autres on le commence auffitôt après l'adjudication.

Quand le decret eft délivré, le procureur du pourfuivant leve au greffe un extrait du nom des oppofans, & celui de leur procureur; il prend enfuite avec eux l'appointement fur l'ordre, qui eft un appointement en droit à écrire & produire: il doit bien prendre garde de n'omettre aucun des créanciers oppofans; car s'il en omettoit un qui pût être utilement colloqué, il feroit refponfable de fa créance.

Huitaine après la fignification de l'appointement, le pourfuivant fournit fes caufes & moyens d'oppofition, & fait fa production.

Le procureur plus ancien des oppofans, lequel en cette matiere eft regardé comme leur fyndic, contredit toutes les productions; ce qui n'empêche pas que chaque oppofant n'ait auffi la liberté de contredire en fon particulier.

L'inftance d'*ordre* étant inftruite, on juge; & par le jugement on fait l'*ordre*, ce que l'on appelle *fentenne d'ordre*, ou *arrêt d'ordre*, fi c'eft en cour fouveraine.

On colloque dans l'*ordre*, en premier les créanciers privilegiés, chacun fuivant le rang de leur privilege; en fecond lieu les créanciers fimples hypothécaires, chacun fuivant le rang de leur hypotheque; en troifieme lieu les créanciers chyrographaires.

Les créanciers colloqués utilement dans l'*ordre*, vont toucher leur paiement aux faifies réelles, ou aux confignations, fuivant que leur paiement eft affigné fur l'un ou fur l'autre.

Au châtelet on nomme un commiffaire pour faire l'*ordre*.

Il y a encore divers ufages fur cette matiere dans différens tribunaux. *Voyez le traité de la vente des immeubles par decret par* M. d'Hericourt, *les queftions de* Bretonnier, *au mot* DECRET.

Bénéfice d'ordre ou *de difcuffion*, eft une exception accordée à la caution pour ne pouvoir être pourfuivie avant que le principal obligé ait été difcuté. *Voyez* CAUTION, DISCUSSION, FIDEJUSSEUR. (*A*)

ORDRE RELIGIEUX, (*Hift. eccléfiaft.*) congrégation, fociété de religieux, vivans fous un chef, d'une même maniere, & fous un même habit.

On peut réduire les *ordres religieux* à cinq claffes: Moines, Chanoines, Chevaliers, Mendians, & Clercs réguliers. On fait que l'*ordre* de S. Bafile eft le plus célebre de l'Orient, & l'*ordre* de S. Benoît un des plus anciens de l'Occident. L'*ordre* de S. Auguftin fe divife en chanoines réguliers & en hermites de S. Auguftin. Quant aux quatre *ordres* des religieux mendians, qui ont été tant multipliés, ils ne parurent que dans le xiij. fiecle.

Laiffons au P. Helliot tous les détails qui concernent les *ordres religieux*, & traçons feulement en général leur origine & leurs progrès, non pas néanmoins avec des proteftans prévenus, mais avec M. l'abbé Fleury, dont l'impartialité égale les lumieres.

La naiffance du monachifme eft de la fin du iij. fiecle. Saint-Paul qui vivoit en CCL, Saint-Antoine & Saint-Pacôme, font les premiers religieux chrétiens d'Egypte, & on les reconnoît pour les plus parfaits de tous ceux qui leur fuccéderent. Caffien qui nous a donné une defcription exacte de leur maniere de vie, nous apprend qu'elle renfermoit quatre principaux articles: la folitude, le travail, le jeûne & la priere. Leur folitude ne confiftoit pas feulement à fe féparer des autres hommes, mais à s'éloigner des lieux fréquentés, & habiter des deferts. Or, ces deferts n'étoient pas, comme plufieurs s'imaginent, de vaftes forêts, ou d'autres terres abandonnées, que l'on pût défricher & cultiver: c'étoient des lieux non-feulement inhabités, mais inhabitables: des plaines immenfes de fables arides, des montagnes ftériles, des rochers, & des pierres. Ils s'arrêtoient aux endroits où ils trouvoient de l'eau, & y bâtiffoient leurs cellules de rofeaux ou d'autres matieres légeres; & pour y arriver, il falloit fouvent faire plufieurs journées de chemin dans le defert. Là, perfonne ne leur difputoit le terrein; il ne falloit demander à perfonne la permiffion de s'y établir.

Le travail des mains étoit regardé comme effentiel à la vie monaftique. La vocation générale de tout le genre humain eft de paffer fes jours à quelques fonctions férieufes & pénibles. Les plus grands faints de l'ancien teftament ont été pâtres, & laboureurs. Le travail de ces premiers religieux tendoit, d'une part, à éviter l'oifiveté & l'ennui qui en eft inféparable; & d'autre part, à gagner de quoi fubfifter fans être à charge à perfonne. Ils prenoient à la lettre ce précepte de Saint Paul: » Si » quelqu'un ne veut point travailler, qu'il ne mange » pas non plus ». Ils ne cherchoient ni glofe ni commentaire à ce précepte; mais ils s'occupoient à des travaux compatibles à leur état: comme de faire des nattes, des corbeilles, de la corde, du papier, ou de la toile. Quelques-uns ne dédaignoient pas de tourner la meule. Ceux qui avoient quelques pieces

pieces de terre, les cultivoient eux-même: mais ils aimoient mieux les métiers que les biens en fonds, qui demandent trop de soins, & attirent des procès.

Ces religieux jeûnoient presque toute l'année, ou du moins se contentoient d'une nourriture très-frugale. Ils réglerent la quantité de leur pain à 12 onces par jour, qu'ils distribuoient en deux repas; l'un à none, l'autre au soir. Ils ne portoient ni cilice ni chaîne ou carcan de fer; car pour les disciplines & flagellations, elles n'avoient pas encore été imaginées. Leurs austérités consistoient dans la persévérance en une vie uniforme & laborieuse; ce qui est plus convenable à la nature, que l'alternative des rudes pénitences avec le relâchement.

Leur priere étoit réglée avec la même sagesse. Ils prioient en commun deux fois en 24 heures; le soir & la nuit. Une partie étant de bout, chantoit un pseaume au milieu de l'assemblée; & les autres écoutoient dans le silence, sans se fatiguer la poitrine ni le reste du corps. Leurs dévotions étoient de même goût, si on ose le dire, que les ouvrages des anciens Egyptiens, grandes, simples & solides. Tels étoient ces premiers moines si fort estimés par S. Basile & S. Jean-Chrysostome.

La vie monastique, en s'étendant par toute la chrétienté, commença à dégénerer de cette premiere perfection. La regle de S. Benoît nous apprend qu'il fut obligé d'accorder aux religieux un peu de vin, & deux mêts outre le pain, sans les obliger à jeûner toute l'année. Cependant, voyez combien la ferveur s'est rallentie, depuis qu'on a regardé cette regle comme d'une sévérité impraticable! Voyez, dis-je, combien ceux qui y ont apporté tant de mitigations, étoient éloignés de l'esprit de leur réelle vocation; tant il est vrai que la nature corrompue ne cherche qu'à autoriser le relâchement!

On vit bientôt après des communautés de clercs mener une vie approchante de celle des religieux de ce tems-là: on les nomma *chanoines*; & vers le milieu du vij. siecle, Chrodegang, évêque de Metz, leur donna une regle: ainsi voilà deux sortes de religieux dans le vij. siecle; les uns clercs, les autres laics; ont fait quelles en ont été les suites.

Au commencement du ix. siecle, les religieux de S. Benoît se trouverent très-éloignés de l'observance de la regle de leur institut. Vivans indépendans les uns des autres, ils reçurent de nouveaux usages qui n'étoient point écrits, comme la couleur, la figure de l'habit, la qualité de la nourriture, *&c.* & ces divers usages furent des sources d'orgueil & de relâchement.

Dans le x. siecle, en 910, Guillaume, duc d'Aquitaine, fonda l'*ordre* de Clugny, qui sous la conduite de l'abbé Bernon, prit la regle de S. Benoît. Cet *ordre* de Clugny se rendit célebre par la doctrine & les vertus de ses premiers abbés; mais au bout de deux cens ans, il tomba dans une grande obscurité, & l'on n'y vit plus d'homme distingué depuis Pierre le vénérable.

Les deux principales causes de cette chute furent les richesses, & la multiplication des prieres vocales. Le mérite singulier des premiers abbés de Clugny leur procura des dons immenses, qu'ils eussent mieux fait de refuser, s'ils avoient sérieusement réfléchi sur les suites de leur opulence. Les moines de Clugny ne tarderent pas de faire la meilleure chere possible en maigre, & de s'habiller des étoffes du plus grand prix. Les abbés marcherent à grand train; les églises furent bâties magnifiquement, & richement ornées, & les lieux réguliers à proportion.

L'autre cause du relâchement fut la multiplication de la psalmodie & des prieres vocales. Ils ajouterent entr'autres choses, à la regle de S. Benoît l'office des morts, dont ils étoient les auteurs. Cette longue psalmodie leur ôtoit le tems du travail des mains; & Pierre le vénérable fut trompé par les préjugés de son siecle, en regardant le travail corporel comme une occupation servile. L'antiquité n'en jugeoit pas ainsi; & sans parler des Israélites, on sait que les Grecs & les Romains s'en faisoient honneur.

Deux cens ans après la fondation de Clugny, saint Bernard fonda l'*ordre religieux* de Citeaux; mais il faut avouer que son zele ne fut pas assez réglé par la discrétion. Il introduisit dans l'observance de Citeaux une nouveauté, qui dans la suite, contribua beaucoup au relâchement; je veux dire, la distinction des moines du chœur & des freres lais. Jusqu'au xj. siecle, les moines se rendoient eux-mêmes toutes sortes de services, & s'occupoient tous des mêmes travaux.

Saint Jean-Gualbert institua le premier des freres-lais dans son monastere de Valombreuse, fondé vers l'an 1040. On occupa ces freres-lais des travaux corporels, du ménage de la campagne, & des affaires du dehors. Pour priere, on leur prescrivit un certain nombre de *pater*; & afin qu'ils s'en pussent acquitter, ils avoient des grains enfilés, d'où sont venus les chapelets. Ces freres étoient vêtus moins bien que les moines, & portoient la barbe longue, comme les autres laïcs. Les Chartreux, les moines de Grandmont, & ceux de Citeaux ayant établi des freres-lais, tous les *ordres religieux* venus depuis, ont suivi leur exemple: il a même passé aux religieuses; car on distingue chez elles, les filles du chœur, & les sœurs converses

Cette distinction entre les religieux a fait beaucoup de mal. Les moines du chœur, voyant les freres-lais au-dessous d'eux, les ont regardés comme des hommes grossiers, & se sont regardés eux-mêmes comme des seigneurs; c'est en effet ce que signifie le titre de *dom*, abrégé de *dominus*, qui en Italie & en Espagne, est encore un titre de noblesse que la regle de saint Benoît donnoit à l'abbé seul dans le xj siecle.

D'un autre côté, les freres-convers, qu'on tenoit fort bas & fort soumis, ont voulu souvent dominer, comme étant plus nécessaires pour le temporel que le spirituel supposé; car il faut vivre avant que de prier & d'étudier.

Depuis ce tems, les moines abandonnerent plus que jamais le travail des mains, & quelques-uns d'eux crurent que l'étude étoit la seule occupation qui pût leur convenir; mais ils ne se bornerent pas à l'étude de l'Ecriture sainte, ils embrasserent toutes sortes d'études; celle des canons & du droit civil, qui ne devoient pas être de leur ressort, & celle de la Médecine, encore moins. Rigord, moine de S. Denys étoit physicien, c'est-à-dire médecin du roi Louis-le-Gros, dont il a écrit la vie. Si ces moines commencerent ces sortes d'études par charité, ils les continuerent par intérêt, pour gagner de l'argent, comme auroient fait des séculiers. Le concile de Reims tenu par le pape Innocent III. en 1131, nous l'apprend, c'est, dit ce concile, au *canon VI*, l'avarice, qui les engage à se faire avocats, & à plaider des causes justes & injustes sans distinction. C'est l'avarice qui les engage à mépriser le soin des ames, pour entreprendre la guérison des corps, & arrêter leurs yeux sur des objets dont la pudeur défend même de parler.

Le concile de Latran tenu en 1215, voulant remédier à l'extrême relâchement des communautés religieuses de l'un & de l'autre sexe, ordonna la tenue des chapitres généraux tous les trois ans: mais ce remede a eu peu d'effet; parce que d'ail-

leurs les chapitres généraux ont de grands inconvéniens. La dissipation inséparable des voyages est plus grande ; & plus ces chapitres sont grands, plus grande est la dépense, qui oblige à faire des impositions sur les monasteres, source de plaintes & de murmures. Enfin, quel a été le fruit de ces chapitres? de nouveaux réglemens & des députations de visiteurs pour les faire exécuter ; c'est-à-dire, une multiplication odieuse de voyages & de dépenses, comme l'a fait voir l'expérience de quatre siecles.

Le même concile de Latran défendit de nouvelles religions, c'est-à-dire de nouveaux *ordres* ou congrégations. Cette défense étoit très-sage, très-avantageuse à l'état, & conforme à l'esprit de la pure antiquité. Les divers *ordres religieux* sont autant de petites églises jalouses l'une de l'autre dans l'Eglise universelle. Il est moralement impossible qu'un *ordre* estime autant un autre institut que le sien, & que l'amour propre ne pousse pas chaque religieux à préférer singulierement l'institut qu'il a choisi, à souhaiter à sa communauté plus de richesses & de réputation qu'à toute autre, & à se dédommager ainsi de ce que la nature souffre à ne rien posséder en propre. Les moines aiment tant leur *ordre*, parce que leur regle les prive des choses, sur lesquelles les passions ordinaires s'appuient. Reste donc cette passion pour la regle même qui les afflige. De-là tant d'activité, de procès & de disputes si vives entre les *ordres religieux* sur la préséance & les honneurs.

Le concile de Latran avoit donc très-sagement défendu d'instituer de nouvelles religions ; mais son decret a été si mal observé, ainsi que celui du concile de Lyon, tenu soixante ans après pour en réitérer la défense ; que depuis ces deux conciles, il s'est plus établi de nouveaux *ordres*, que dans tous les siecles précédens.

Si les inventeurs des nouveaux *ordres* qu'on nomme *religieux mendians*, n'étoient pas canonisés pour la plûpart, on pourroit les soupçonner de s'être laissé séduire à l'amour propre, & d'avoir voulu se distinguer par leur raffinement au-dessus des autres. Mais sans préjudice de leur sainteté, on peut librement attaquer leurs lumieres ; & le pape Innocent III. avoit raison de faire difficulté d'approuver le nouvel institut de saint François. En effet, il eût été plus utile à l'Eglise que les papes & les évêques se fussent appliqués sérieusement à réformer le clergé séculier, & le rétablir sur le pié des trois premiers siecles, sans appeller au secours ces troupes étrangeres ; en sorte qu'il n'y eût que deux genres de personnes consacrées à Dieu, des clercs destinés à l'instruction & la conduite des fideles, & un petit nombre de moines séparés du monde, & appliqués uniquement à prier & travailler en silence.

Mais comme au xiij. siecle, l'on étoit touché des desordres que l'on avoit devant les yeux, l'avarice du clergé, son luxe, sa vie molle & voluptueuse qui avoit gagné les monasteres rentés, l'on crut devoir admettre des hommes qui renonçoient à la possession des biens temporels en particulier, & en commun. Ainsi l'on goûta beaucoup l'institut des freres Mineurs, & autres nouveaux moines, qui choisirent la mendicité jusques-là rejettée par les plus saints religieux. Le vénérable Guigues traite d'odieuse la nécessité de quêter ; & le concile de Paris tenu en 1212, veut que l'on donne de quoi subsister aux religieux qui voyagent, pour ne les pas réduire à mandier à la honte de leur *ordre*. Saint François lui-même avoit ordonné le travail à ses disciples, ne leur permettant de mandier qu'à la derniere extrémité ; & dans son testament, il leur fait une défense expresse de demander au pape aucun privilége, & de donner aucune explication à sa regle. Cependant peu de tems après sa mort, les freres Mineurs assemblés au chapitre de 1230, obtinrent du pape Grégoire IX. une bulle qui declare qu'ils ne sont point obligés à l'observation de son testament, & qui explique la regle en plusieurs articles. Ainsi le travail des mains si recommandé dans l'Ecriture, & si bien pratiqué par les premiers moines, est devenu odieux, & la mendicité odieuse auparavant, est devenue honorable.

J'avoue que les freres Prêcheurs & les freres Mineurs, négligeant dans l'enfance de leurs *ordres*, les bénéfices & les dignités ecclésiastiques, se rendirent célebres par leurs études dans les universités naissantes de Paris & de Boulogne ; & sans examiner quel étoit au fond ce genre d'étude qu'ils cultiverent, il suffit qu'ils y réussissoient mieux que les autres. Leur vertu, la modestie, l'amour de la pauvreté, & le zele de la propagation de la foi, contribuerent en même tems à les faire respecter de tout le monde. De-là vient qu'ils furent si-tôt favorisés par les papes, qui leur accorderent tant de priviléges, & chéris par les princes & par les rois. Saint Louis disoit, que s'il pouvoit se partager en deux, il donneroit aux freres Prêcheurs la moitié de sa personne, & l'autre aux freres Mineurs.

Mais sans discuter ici la matiere de la pauvreté évangélique, que les freres Mendians ont fort mal connue, tenons-nous-en à l'expérience. Trente ans après la mort de saint François, on remarquoit déja un relâchement extrême dans les *ordres* de sa fondation. J'en citerai seulement pour preuve, le témoignage de saint Bonnaventure, qui ne peut être suspect. C'est dans la lettre qu'il écrivit en 1257, étant général de l'*ordre*, à tous les provinciaux & les custodes. Cette lettre est dans ses opuscules, *tome II. page 352*. Il se plaint de la multitude des affaires pour lesquelles ils requéroient de l'argent, de l'oisiveté de divers freres, de leur vie vagabonde, de leurs importunités à demander, des grands bâtimens qu'ils élevoient ; enfin, de leur avidité des sépultures & des testamens. Je ne dirai qu'un mot sur chacun de ces articles.

Les freres Mendians, sous prétexte de charité, se mêloient de toutes sortes d'affaires publiques & particulieres. Ils entroient dans le secret des familles, & se chargeoient de l'exécution des testamens ; ils prenoient des députations pour négocier la paix entre les villes & les princes. Les papes sur-tout leur donnoient volontiers des commissions, comme à des gens sans conséquence, qui voyageoient à peu de frais, & qui leur étoient entierement dévoués : ils les employoient même quelquefois à des levées de deniers.

Mais une chose plus singuliere que toute autre, c'est le tribunal de l'inquisition dont ils se chargerent. On sait que dans ce tribunal, contraire à toute bonne police, & qui trouva par-tout un soulevement général, il y a capture de criminels, prison, torture, condamnations, confiscations, peines infamantes, & si souvent corporelles par le ministere du bras séculier. Il est sans doute bien étrange de voir des religieux, faisant profession de l'humilité la plus profonde, & de la pauvreté la plus exacte, transformés tout d'un coup en juges criminels, ayant des appariteurs & des familiers armés, c'est-à-dire, des gardes & des trésors à leur disposition, se rendant ainsi terribles à toute la terre.

Je glisse sur le mépris du travail des mains, qui attire l'oisiveté chez les Mendians comme chez les autres religieux. De-là la vie vagabonde de plusieurs, & que saint Bonnaventure reproche à ces freres, lesquels, dit-il, sont à charge à leurs hôtes, & scandalisent au lieu d'édifier. Leur importunité à

demander, ajoute le même saint, fait craindre la rencontre de nos freres comme celle des voleurs. En effet, cette importunité est une espece de violence, à laquelle peu de gens savent résister, surtout à l'égard de ceux dont l'habit & la profession ont attiré du respect; & d'ailleurs, c'est une suite naturelle de la mendicité; car enfin il faut vivre. D'abord, la faim & les autres besoins pressans font vaincre la pudeur d'une éducation honnête; & quand une fois on a franchi cette barriere, on se fait un mérite & un honneur d'avoir plus d'industrie qu'un autre à attirer les aumônes.

La grandeur & la curiosité des bâtimens incommodent nos amis qui fournissent à la dépense, & nous exposent aux mauvais jugemens des hommes. Ces freres, dit Pierre des Vignes, qui dans la naissance de leur religion, sembloient fouler aux piés la gloire du monde, reprennent le faste qu'ils ont méprisé; n'ayant rien, ils possedent tout, & sont plus riches que les riches mêmes. Quant à leur avidité des sépultures & des testamens, Matthieu Paris l'a peinte en ces mots: « Ils sont soigneux d'assister » à la mort des grands au préjudice des pasteurs » ordinaires: ils sont avides de gain, & extorquent » des testamens secrets; ils ne recommandent que » leur *ordre*, & le préferent à tous les autres ».

Le relâchement fit encore dans la suite de plus grands progrès chez les freres Mineurs, par le malheureux schisme qui divisa tout l'*ordre*, entre les freres spirituels, & ceux de l'observance commune. Le pape Céleſtin, dont le zele étoit plus grand que la prudence, autorisa cette division, en établissant la congrégation des pauvres hermites, sous la conduite du frere Libérat.

Les anciens religieux étant tombés dans le mépris depuis l'introduction des Mendians, ce mépris les excita à tâcher de relever chez eux les études; mais comme on n'imaginoit pas alors qu'on pût bien étudier ailleurs que dans les universités, on y envoyoit les moines; ce qui fut une nouvelle source de dépravation par la dissipation des voyages, la fréquentation inévitable des étudians séculiers, peu réglés dans leurs mœurs pour la plûpart, la vanité du doctorat, & des autres grades, & les distinctions qu'ils donnent dans les monasteres. D'ailleurs, ils recevoient en argent leur nourriture & leur vestiaire; ils sortoient sans permission, mangeoient en ville chez les séculiers, & s'y cachoient. Ils avoient leur pécule en propre, couchoient dans des chambres particulieres, empruntoient de l'argent en leur nom, & se rendoient caution pour d'autres.

Il seroit trop long d'examiner les sources du relâchement, de la dégradation, & de la multiplication des religieux. Nous dirons seulement qu'une des causes les plus générales du relâchement qui regne chez eux, est la légereté de l'esprit humain, & la rareté d'hommes fermes, qui persévérent long-tems dans une même résolution. On a tâché de fixer l'inquiétude naturelle par le moyen des vœux; mais ces vœux mêmes sont téméraires, & mal imaginés. Les récréations introduites dans les derniers tems, seroient peut-être convenables, si elles consistoient dans le mouvement du corps, la promenade, ou un travail modéré.

Les austérités corporelles si usitées dans les derniers siecles, ont fait plus de mal que de bien: ce ne sont pas des signes de vertu; on peut sans humilité & sans charité marcher nud pié, porter la haire, ou se donner la discipline. L'amour propre qui empoisonne tout, persuade à un esprit foible qu'il est un saint, dès qu'il pratique ces dévotions extérieures; & pour se dédommager de ce qu'il souffre par-là, il s'imagine aisément pouvoir faire une espece de compensation, comme cet italien qui disoit: *Que veux-tu, mon frere? un peu de bien, un peu de mal, le bon Dieu nous fera miséricorde.*

Mais les exemptions ne sont pas une des moindres causes du relâchement des religieux; & les inconvéniens en sont sensibles: le pouvoir du pape à cet égard, n'est fondé que sur les fausses décrétales, que le pontife de Rome peut tout. Les exemptions sont une occasion de mépriser les évêques & le clergé qui leur est soumis. C'est une source de division dans l'Eglise, en formant une hiérarchie particuliere.

L'humilité est entierement tombée par les distinctions entre les freres. Un général d'*ordre* se regarde comme un prélat & un seigneur; & quelques-uns en prennent le titre & l'équipage. Un provincial s'imagine presque commander à tout le peuple de sa province; & en certains *ordres*, après son tems fini, il garde le titre d'exprovincial.

Depuis que le travail des mains a été méprisé, les *religieux* rentés se sont abandonnés la plûpart à la paresse dans les pays chauds, & à la crapule dans les pays froids. Tant de relâchemens a nui à tous les Chrétiens catholiques, qui ont cru pouvoir se permettre quelque chose de plus que les moines. L'affoiblissement de la Théologie morale est venu de la même source. Les casuistes qui étoient presque tous religieux, & religieux mendians, gens peu séveres envers ceux dont ils tirent leur subsistance, ont excusé la plûpart des péchés, ou en ont facilité les absolutions. Cette facilité est nécessaire dans les pays d'inquisition, où le pécheur d'habitude, qui ne veut pas se corriger, n'ose toutefois manquer au devoir paschal, de peur d'être dénoncé, excommunié, au bout de l'an déclaré suspect d'hérésie, & comme tel poursuivi en justice: aussi est-ce dans ces pays, qu'ont vécu les casuistes les plus relâchés.

Les nouvelles dévotions introduites par divers religieux, ont concouru au même effet, de diminuer l'horreur du peché, & de faire négliger la correction des mœurs. On peut porter gayement un scapulaire, dire tous les jours le chapelet, ou quelque oraison, sans pardonner à son ennemi, restituer le bien mal acquis, ou quitter sa concubine. Des pratiques qui n'engagent point à être meilleur, sont aisément reçues. De-là vient encore la dévotion simplement extérieure qu'on donne au saint Sacrement. On aime bien mieux s'agenouiller devant lui, ou le suivre en procession, que se disposer à communier dignement.

Nous supprimons les détails de cette jalousie éclatante qui regne entre divers *ordres religieux*; la division entre les Dominiquains & les Franciscains; la haine entre les moines noirs & les moines blancs; Chaque *ordre* se rallie sous un étendart opposé. Tous enfin ont l'esprit du corps qui animant leurs sociétés particulieres, ne procure aucun bien à la société générale.

Concluons donc avec saint Benoît, qu'il n'est peut-être pas nécessaire qu'il y ait des *ordres religieux* dans l'Eglise; ou du-moins, que ceux qui ont pris le parti de s'y dévouer, bien-loin de se relâcher, doivent tendre nécessairement à une plus grande perfection. Le bienheureux Gigues chartreux, déclare en conséquence, que l'institut religieux qui admet le moins de sujets, est le meilleur; & que celui qui en admet le plus, est le moins estimable.

Si cette réflexion est juste, que devons-nous penser de leur multiplicité? Je ne dirai rien de leur opulence, sinon qu'elle commença très-promptement, & qu'elle étoit déja prodigieuse dans les viij. & ix. siecles. ils ont toujours acquis depuis, & ils acquierent encore. Quant au nombre incroyable de sujets qu'ils possedent, c'est assez d'observer que la Fran-

ce en nourrit plus de cent mille dans des monasteres ou couvens ; l'Italie n'en a pas moins ; & les cloîtres en Espagne tiennent lieu d'une mortalité qui détruit insensiblement la nation. Ces familles éternelles où il ne naît personne, dit l'auteur de l'esprit des Lois, & qui subsistent perpétuellement aux dépens du public, ont des maisons toujours ouvertes, comme autant de goufres, où s'ensevelissent les races futures. *Le Chevalier* DE JAUCOURT.

ORDRE D'UN ÉTAT, (*Droit Polit.*) on appelle *ordres* dans un état, différentes classes & assemblées des hommes, avec leurs différens pouvoirs & privileges. Il n'est pas possible de détruire & de changer essentiellement les *ordres d'un état*, tandis que l'esprit & le caractere du peuple demeurent dans la pureté & la vigueur de son origine ; mais ils seroient essentiellement altérés, si l'esprit & le caractere du peuple étoit perdus ; cette altération des *ordres* entraîneroit plus certainement la perte de la liberté, que s'ils étoient anéantis. (*D. J.*)

ORDRE BLANC ; on appelle *ordres blancs* dans l'église romaine les *ordres* religieux, dont les membres sont vêtus de *blanc*, tels que les chanoines réguliers de S. Augustin, autrement Génovefains, les Prémontrés, les Trinitaires ; & par opposition on appelle *ordres noirs* ceux qui sont tous vêtus de *noir*, tels que les Bénédictins, les Augustins, *&c. Voyez* ORDRE.

ORDRE MILITAIRES, (*Hist. mod.*) les *ordres militaires* sont certains corps de chevaliers, institués par des rois ou des princes, pour donner des marques d'honneur & faire des distinctions dans leur noblesse.

Il y a eu en France quatre ou cinq *ordres* de chevalerie purement *militaires*.

Charles Martel institua l'*ordre* de la genette, qui ne dura point.

S. Louis fonda en 1269 l'*ordre* du navire & du croissant, qui fut aussi de courte durée.

En 1350 le roi Jean institua l'*ordre* de l'étoile, en faveur des plus grands seigneurs ; la devise étoit *monstrant regibus astra viam*, par allusion à l'étoile des mages : cet *ordre* dont le siége étoit à Saint Ouen près Paris, s'avilit dans la suite par le trop grand nombre de chevaliers, & fut abandonné aux chevaliers du guet.

En 1389 Charles VI. fonda l'*ordre* de la ceinture de l'espérance, dont on ne sait aucun détail.

En 1469. Louis XI. institua l'*ordre* de S. Michel, parce que celui de l'étoile étoit tombé en discrédit. Il fixa le nombre des chevaliers à trente-six, & ce fut au traité de Noyon, que Charles-Quint & François I. se donnerent mutuellement l'un l'*ordre* de la toison, l'autre celui de S. Michel ; mais François II. en 1559 ayant créé à la fois dix-huit chevaliers de S. Michel, cette promotion commença à avilir cet *ordre*. Les marques d'honneur, dit M. de Sainte-Palaye, sont la monnoie de l'état ; il est aussi dangereux de la hausser à l'excès que de la baisser.

Enfin, l'an 1693 est la date de l'institution de l'*ordre* de S. Louis.

Loin d'entrer dans les détails sur ces divers *ordres*, je me borne à deux réflexions.

1°. Les *ordres militaires* de chevalerie, comme ceux du temple, ceux de malthe, l'*ordre* teutonique & tant d'autres, sont une imitation de l'ancienne chevalerie qui joignoit les cérémonies religieuses aux fonctions de la guerre. Mais cette espece de chevalerie fut absolument différente de l'ancienne. Elle produisit en effet les *ordres* monastiques & militaires fondés par les papes, possédant des bénéfices, astreints aux trois vœux des moines. De ces *ordres* singuliers, les uns ont été grands conquérans, les autres ont été abolis pour leurs débauches ou leur puissance ; d'autres ont subsisté avec éclat.

2°. Les souverains ont dans leur main un moyen admirable de payer les services considérables que les sujets ont rendus à l'état, en honneurs, en dignités, & en rubans, plutôt qu'en argent ou autres semblables récompenses. « C'a été, dit Montagne, » une belle invention, & reçue en la plûpart des » polices du monde, d'établir certaines marques » vaines & sans prix, pour en honorer & récompenser la vertu ; comme sont les couronnes de » laurier, de chêne, de myrte, la forme de certain vêtement, le privilege d'aller en coche par » ville, ou de nuit avec flambeau, quelque assiette » particuliere aux assemblées publiques, la prérogative d'aucuns surnoms & titres, certaines marques aux armoiries, & choses semblables, de » quoi l'usage a été diversement reçu, selon l'opinion des nations, & dure encore. Nous avons » pour notre part & plusieurs de nos voisins, les » *ordres* de chevalerie qui ne sont établis qu'à cette » fin. Il est beau de reconnoître la valeur des hommes, & de les contenter par des payemens qui » ne chargent aucunement le public, & qui ne coûtent rien au prince, & ce qui a été toujours connu par expérience ancienne, & que nous avons » autrefois aussi pû voir entre nous, que les gens » de qualités avoient plus de jalousies de telles récompenses, que de celles où il y avoit du gain » & du profit, cela n'est pas sans raison & sans apparence. Si au prix qui doit être simplement d'honneur, on y mêle d'autres commodités & de la » richesse, ce mélange au lieu d'augmenter l'estimation, il la ravale, & en retranche...... La » vertu embrasse & aspire plus volontiers à une récompense purement sienne, plutôt glorieuse qu'utile ; car à la vérité les autres dons n'ont pas leur » usage si digne, d'autant qu'on les emploie à toutes sortes d'occasions. Par des richesses on satisfait le service d'un valet, la diligence d'un courier ; le danser, le voltiger, le parler, & les plus » vils offices qu'on reçoive : voire & le vice s'en » paye, la flaterie, le maquerélage, la trahison ; » ce n'est pas merveille, si la vertu reçoit & desire » moins volontiers cette sorte de monnoie commune, que celle qui lui est propre & particuliere, » toute noble & généreuse. (*D. J.*)

ORDRE MILITAIRE ; c'est en France l'*ordre* de S. Louis que Louis XIV. établit en 1693, pour récompenser les officiers de ses troupes, & leur donner une marque de distinction particuliere sur les autres états. Ceux qui sont revêtus de cet *ordre* sont appellés *chevaliers de S. Louis* : ils portent à la boutonniere de leur habit & sur l'estomac une croix d'or, sur laquelle il y a l'image de S. Louis, elle y est attachée avec un ruban couleur de feu.

Il y a dans l'ordre de S. Louis huit grands-croix & vingt-quatre commandeurs. Les grands-croix portent leur croix attachée à un ruban large de couleur de feu qu'ils mettent en écharpe ; & outre cela, ils portent une croix en broderie d'or sur leur habit & sur leur manteau. Pour les commandeurs, ils portent aussi leur croix en écharpe, mais ils n'en ont point de brodée sur leurs habits. Le roi est le grand maître de cet *ordre*, M. le Dauphin en est revêtu, & tous les héritiers présomptifs de la couronne doivent la porter.

Il y a des commandeurs qui ont 4000 l. de pension & d'autres 3000 liv. il y a aussi un nombre de simples chevaliers qui ont des pensions, mais elles sont moins considérables. (*Q*)

ORDRE DE CALATRAVA, (*Hist. des ordres.*) je n'ajoute qu'un mot ; cet *ordre* n'est plus aujourd'hui ni religieux ni militaire, puisqu'on peut s'y marier une fois, & qu'il ne consiste que dans la jouissance

de plusieurs commanderies en Espagne. *Voyez* CALATRAVA, ORDRE DE. (*D. J.*)

ORDRE DU CHARDON *ou* DE S. ANDRÉ, (*Hist. mod.*) est un *ordre* militaire d'Écosse, institué, à ce que disent quelques-uns, par Hungus ou Hungo, roi des Pictes, après la victoire qu'il remporta sur Athelstan. *Voyez* CHEVALIER.

La légende porte, que pendant la bataille, une croix de S. André, patron d'Écosse, apparut à Hungus qui en conçut un bon augure, décora son étendart de la figure de cette croix; & après le gain de la bataille, institua un *ordre* de chevaliers, dont le collier est d'or entrelacé de fleurs de chardons & de branches de ruë.

Au bas du collier pend une médaille sur laquelle on voit l'image de S. André, ayant sa croix sur la poitrine avec cette devise, *nemo me impunè lacesset*, personne ne me défie impunément.

D'autres racontent différemment l'origine de cet *ordre*, & nous assurent qu'il fut institué après la conclusion d'une paix entre Charles VII, roi de France, d'une part, & le roi d'Écosse de l'autre.

L'abbé Justiniani remonte plus haut, & prétend qu'il fut institué par Achaius I, roi d'Écosse en 809, lequel après avoir conclu une alliance avec Charlemagne, prit pour sa devise le chardon avec ces mots, *nemo me impunè lacesset*, laquelle devise est effectivement celle de l'*ordre*: il ajoute que le roi Jacques IV. renouvella cet *ordre*, & le mit sous la protection de S. André.

L'*ordre* n'est composé que de douze chevaliers, & du roi qui en est le chef & le souverain; ils portent un ruban verd au bas duquel pend un chardon d'or couronné dans un cercle d'or, avec l'inscription de la devise. (*H*)

ORDRE DE L'ÉLÉPHANT, est un des *ordres* militaires des rois de Dannemark; on l'appelle ainsi, parce que ses armes sont un éléphant. Il y a bien des sentimens sur l'origine de l'institution de cet *ordre*. Mennenius & Hocpingius l'attribuent à Christien IV. qui fut elu roi en 1584; Selden & Imhof à Frederic II. élu en 1542; Gregorio Leti à Frederic I. qui regna vers 1530; Bernard Rebolledus à Jean I. qui commença à regner en 1478; Bechman & Ianus Bicherodius soutiennent que Camit VI. en est le premier instituteur, & que c'est aux croisades qu'il en faut rapporter l'origine. Il est certain qu'en 1494. l'*ordre de l'éléphant* subsistoit. Cet *ordre* s'appella d'abord l'*ordre de sainte Marie*, & celui *de l'éléphant* sous Christien I. ce qui donna occasion à son institution, fut une action courageuse de quelques-uns des Danois qui tuerent un éléphant dans une guerre que Canut soutint contre les Sarrasins. Cet *ordre* a toujours été sous la protection de la sainte Vierge, & s'appelle encore à présent l'*ordre de sainte Marie*. Au-dessous de l'éléphant pend une image de la sainte Vierge, environnée de rayons. Plusieurs princes augmenterent cet *ordre*. Frederic II. créa beaucoup de chevaliers à la cérémonie de son couronnement. Christien V. en fit autant, & l'orna beaucoup: les chevaliers portent un collier d'où pend un éléphant d'or, émaillé de blanc, le dos chargé d'un château d'argent, maçonné de sable. L'éléphant est porté sur une terrasse de sinople, émaillée de fleurs. Les rois de Dannemark ne font point de chevaliers de l'éléphant que le jour de leur couronnement.

ORDRE DU S. ESPRIT, est un *ordre* de chevalerie institué par Henri III. en 1579; il devoit être composé de cent chevaliers seulement. Pour y être admis, il falloit faire preuve de trois races de noblesse. Le grand maître & les commandeurs sont revétus les jours de cérémonies, de longs manteaux, faits à la façon de ceux qui se portent le jour de S. Michel. Ils sont de velours noir, garnis tout-autour d'une broderie d'or & d'argent qui représente des fleurs de lis, & forme des nœuds d'or entre trois divers chiffres d'argent, & au-dessus de ces chiffres, de ces nœuds & de ces fleurs de lis, il y a des flammes d'or semées de part en part. Ce grand manteau est garni d'un mantelet de toile d'argent verte, couverte d'une broderie semblable à celle du grand manteau, excepté qu'au lieu de chiffres, il y a des colombes d'argent. Ces manteaux & mantelets sont doublés de satin jaune orangé, ils se portent retroussés du côté gauche, & l'ouverture est du côté droit. Le grand maître & les commandeurs portent des chausses & des pourpoints blancs, façonnés à leur discrétion; ils ont un bonnet noir surmonté d'une plume blanche, & mettent à découvert sur leurs manteaux le grand collier de l'*ordre* qui leur a été donné lors de leur réception.

Le chancelier est vétu de même que le commandeur, excepté qu'il n'a pas le grand collier, mais seulement la croix cousue sur le devant de son manteau, & celle d'or pendante au col. Le prevôt, le grand trésorier & le greffier ont aussi des manteaux de velours noir & le mantelet de toile d'argent verte, qui ne sont brodés que de quelques flammes d'or. Ils portent aussi la croix de l'*ordre* cousue & celle d'or pendante au col; le héraut & huissiers ont des manteaux de satin & le mantelet de velours verd, bordé de flammes comme ceux des autres officiers. Le héraut porte la croix de l'*ordre* avec son émail pendue au col, & l'huissier une croix de l'*ordre*, mais plus petite que celle des autres officiers.

Les prélats, commandeurs & officiers portent la croix cousue sur le côté gauche de leurs manteaux, robes & autres habillemens de dessus. Le grand maître qui est le roi la porte aux habillemens de dessous, au milieu de l'estomac quand bon lui semble, & en ceux de dessus au côté gauche de même grandeur que les commandeurs. Elle est faite en forme de croix de malte en broderie d'argent, au milieu il y a une colombe figurée, & aux angles des rais & des fleurs de lis brodées en argent. C'est un des statuts irrévocables de l'*ordre*, de porter toujours la croix aux habits ordinaires avec celle d'or au col pendante à un ruban de soie, de couleur bleu céleste, & l'habit aux jours destinés. Les cardinaux, prélats, commandeurs & officiers portent aussi une croix de l'*ordre* pendante au col & au même ruban. La croix est de la forme de celle de malte, toute d'or, émaillée de blanc par les bords, & le milieu sans email: dans les angles il y a une fleur de lis; mais sur le milieu ceux qui sont chevaliers de l'*ordre* de S. Michel, en portent la marque d'un côté, & de l'autre une colombe. Les cardinaux & les prélats qui ne sont point de cet *ordre* portent une colombe des deux côtés.

Le collier de l'*ordre du S. Esprit* est d'or fait à fleurs de lis avec trois differens chiffres entrelacés de nœuds de la façon de la broderie du manteau. Il est toujours du poids de deux cens écus ou environ, sans être enrichi de pierreries ni d'autres choses. Les commandeurs ne le peuvent vendre, engager ni aliéner, pour quelque nécessité ou cause que ce soit, parce qu'il appartient à l'*ordre* & lui revient après la mort de celui qui le portoit. Avant que de recevoir l'*ordre du S. Esprit*, les commandeurs reçoivent celui de S. Michel; c'est pourquoi leurs armes sont entourées de deux colliers. En 1664. le roi fixa le nombre des chevaliers à cent. Les officiers sont le chancelier & garde des sceaux, le prévot & grand maître des cérémonies, le grand trésorier, le greffier, les intendans, le généalogiste de l'*ordre*, le roi d'armes, les hérauts & les huissiers,

Les chevaliers portent le cordon bleu de droite à gauche, & les pairs ecclésiastiques en forme de collier pendant sur l'estomac.

Ordre de la Table ronde, (*Histoire de la Chevalerie.*) *ordre* de chevalerie célebre dans les ouvrages des écrivains de romans, qui en attribuent l'institution au roi Arthur. Quoiqu'on ait bâti divers récits fabuleux sur ce fondement, il ne s'ensuit point que l'institution de cet *ordre* doive entierement passer pour chimérique; il n'est pas contre la vraissemblance, qu'Arthur ait institué un *ordre* de chevalerie dans la Grande-Bretagne, puisque dans le même siecle, Théodoric, roi des Ostrogots, en avoit institué un en Italie. Arthur a été sans doute un grand capitaine; c'est dommage que ses actions ayent servi de base à une infinité de fables qu'on a publiées sur son sujet, au lieu que sa vie méritoit d'être écrite par des historiens sensés. (*D. J.*)

Ordre teutonique, (*Hist. mod.*) est un *ordre* militaire & religieux de chevaliers. Il fut institué vers la fin du xij. siecle, & nommé *teutonique*, à cause que la plûpart de ses chevaliers sont allemands ou teutons. *Voyez* Chevalier & Ordre.

Voici l'origine de cet *ordre*. Pendant que les Chrétiens, sous Guy de Lusignan, faisoient le siege d'Acre, ville de la Syrie, sur les frontieres de la Terre-sainte, auquel siege se trouvoient Philippe-Auguste roi de France, Richard roi d'Angleterre, & quelques seigneurs allemands de Bremen & de Lubec, on fut touché de compassion pour les malades & blessés qui manquoient du nécessaire, & on établit un espece d'hôpital sous une tente faite d'un voile de navire, où l'on exerça la charité envers les pauvres soldats.

C'est ce qui fit naître l'idée d'instituer un troisieme ordre militaire, à l'imitation des templiers & des hospitaliers. *Voyez* Templier & Hospitalier.

Ce dessein fut approuvé par le patriarche de Jérusalem, par les évêques & achevêques des places voisines, par le roi de Jérusalem, par les maîtres du temple & de l'hôpital, & par les seigneurs & prélats allemands qui se trouvoient pour lors dans la Terre-sainte.

Ce fut du consentement commun de tous ces personnages, que Frédéric duc de Souabe, envoya des ambassadeurs à son frere Henri roi des Romains, pour qu'il sollicitât le pape de confirmer cet ordre nouveau. Celestin III. qui gouvernoit l'Eglise, accorda ce qu'on lui demandoit, par une bulle du 23 Février 1191 ou 1192; & le nouvel *ordre* fut appellé l'*ordre des chevaliers teutoniques* de l'hospice de sainte-Marie de Jérusalem.

Le pape leur accorda les mêmes privileges qu'aux templiers & aux hospitaliers de S. Jean, excepté qu'il les soumit aux patriarches & autres prélats, & qu'il les chargea de payer la dixme de ce qu'ils possédoient.

Le premier maître de l'*ordre*, Henri de Walpot, élu pendant le siege d'Acre, acheta, depuis la prise de cette ville, un jardin où il bâtit une église & un hôpital, qui fut la premiere maison de l'*ordre teutonique*, suivant la relation de Pierre de Duisbourg, prêtre du même *ordre*. Jacques de Vitry s'éloigne un peu de ce fait historique, en disant que l'*ordre teutonique* fut établi à Jérusalem, avant le siege de la ville d'Acre.

Hartknoch, dans ses notes sur Duisbourg, concilie ces deux opinions, en prétendant que l'*ordre teutonique* fut institué d'abord à Jérusalem par un particulier, allemand de nation; que cet *ordre* fut confirmé par le pape, par l'empereur & par les princes pendant le siege d'Acre; & qu'après la prise de cette ville, cet *ordre* militaire devint considérable & se fit connoître par tout le monde.

S'il est vrai que cet *ordre* fut institué d'abord par un particulier, auquel se joignirent ceux de Bremen & de Lubec, qui étoient alors dans la ville de Jérusalem, on ne peut savoir au juste l'année de son origine.

L'*ordre* ne fit pas de grands progrès sous les trois premiers grands-maîtres, mais il devint extrêmement puissant sous le quatrieme, nommé Hermand de Saltz, au point que Conrade, duc de Mazovie & de Cujavie, lui envoya des ambassadeurs pour lui demander son amitié & du secours, & pour lui offrir & à son *ordre*, les provinces de Culm & de Livonie, avec tous les pays qu'ils pourroient recouvrer sur les Prussiens idolâtres qui désoloient ses états par des incursions continuelles, & auxquels il opposa ces nouveaux chevaliers, parce que ceux de l'*ordre* de christ ou de Dobrin, qu'il avoit institués dans la même vue, étoient trop foibles pour exécuter ses desseins.

De Saltz accepta la donation, & Gregoire IX. la confirma. Innocent publia une croisade pour aider les chevaliers teutons à réduire les Prussiens. Avec ce secours l'*ordre* subjugua, dans l'espace d'un an, les provinces de Warmie, de Natangie & de Barthie, dont les habitans renoncerent au culte des idoles; & dans le cours de 50 ans, ils conquirent toute la Prusse, la Livonie, la Samogitie, la Pomeranie, *&c.*

En 1204 le duc Albert institua l'*ordre* des chevaliers porte-glaives, qui fut uni ensuite à l'*ordre teutonique*, & cette union fut approuvée par le pape Gregoire IX. *Voyez* Porte-glaives.

Waldemar III. roi de Danemarck, vendit à l'*ordre* la province d'Estein, les villes de Nerva & de Wessamberg, avec quelques autres provinces.

Quelque tems après, une nouvelle union mit de grandes divisions dans l'*ordre*: cette union se fit avec les évêques & les chanoines de Prusse & de Livonie, lesquels en conséquence prirent l'habit de l'*ordre*, & partagerent la souveraineté avec les chevaliers dans leurs diocèses.

L'*ordre* se voyant maître de toute la Prusse, il fit bâtir les villes d'Elbing, Marienbourg, Thorn, Dantzic, Konisberg, & quelques autres. L'empereur Frédéric II. permit à l'*ordre* de joindre à ses armes l'aigle impérial, & en 1250 S. Louis lui permit d'écarteler de la fleur-de-lis.

Après que la ville d'Acre eût été reprise par les Infideles, le grand-maître de l'*ordre teutonique* en transfera son siege à Marienbourg. A mesure que l'*ordre* croissoit en puissance, les chevaliers vouloient croître en titres & dignités; de sorte qu'à la fin, au lieu de se contenter, comme auparavant, du nom de *freres*, ils voulurent qu'on les traitât de *seigneurs*; & quoique le grand-maître Conrade Zolnera de Rotestein se fût opposé à cette innovation, son successeur Conrade Wallerod, non-content de favoriser l'orgueil des chevaliers, se fit rendre à lui-même des honneurs qui ne sont dûs qu'aux princes du premier ordre.

Les rois de Pologne profiterent des divisions qui s'étoient mises dans l'*ordre*: les Prussiens se revolterent; & après des guerres continuelles entre les chevaliers & les Polonois, les premiers céderent au roi Casimir la Prusse supérieure, & conserverent l'inférieure, à condition de lui en faire hommage.

Enfin, dans le tems de la réformation, Albert, marquis de Brandebourg, grand-maître de l'*ordre*, se rendit luthérien, renonça à la dignité de grand-maître, détruisit les commanderies, & chassa les chevaliers de la Prusse.

La plûpart des chevaliers suivirent son exemple;

& embrasserent la réformation : les autres transférerent le siege du grand-maître à Margentheim ou Mariendal en Franconie, où le chef-lieu de l'*ordre* est encore aujourd'hui.

Ils y élurent pour leur grand-maître Walter de Cromberg, intenterent un procès contre Albert, que l'empereur mit au ban de l'empire : cependant l'*ordre* ne put jamais recouvrer ses domaines ; & aujourd'hui les chevaliers ne sont tout-au-plus que l'ombre de ce qu'ils étoient autrefois, n'ayant que trois ou quatre commanderies, qui suffisent à-peine pour faire subsister le grand-maître & ses chevaliers.

Pendant que l'*ordre teutonique* étoit dans sa splendeur, ses officiers étoient le grand-maître, qui faisoit son séjour à Mariendal, & qui avoit sous lui le grand-commandeur, le grand-maréchal, résidant à Conigsberg, le grand-hospitalier, résidant à Elbing, le drapier, chargé de fournir les habits, le trésorier vivant à la cour du grand-maître, & plusieurs autres commandeurs, comme ceux de Thorn, de Culm, de Brandebourg, de Conigsberg, d'Elbing, *&c.*

L'*ordre* avoit aussi des commandeurs particuliers dans les châteaux & dans les forteresses, des avocats, des pourvoyeurs, des intendans, des moulins, des provisions, *&c.*

Waissels, dans ses annales, dit que l'*ordre* avoit 28 commandeurs de villes, 46 de châteaux, 81 hospitaliers, 35 maîtres de couvens, 40 maîtres-d'hôtels, 37 pourvoyeurs, 93 maîtres de moulins, 700 freres ou chevaliers pour aller à l'armée, 162 freres de chœur ou prêtres, 6200 serviteurs ou domestiques, *&c.*

Les armes de l'*ordre teutonique* sont une croix partie de sable chargée d'une croix potencée au champ d'argent. Saint Louis, roi de France, avoit permis d'y joindre quatre fleur-de-lis d'or ; & anciennement elles faisoient partie de leur blason, mais peu-à-peu ils ont négligé & enfin abandonné cette marque d'honneur.

ORDRE DE LA TOISON D'OR, (*Hist. mod.*) *order of the golden fleece*, est un *ordre* militaire institué par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne en 1429. *Voyez* ORDRE.

Il a pris son nom de la représentation de la toison d'or, que les chevaliers portent au bas d'un collier, composé de fusils & de pierres à feu. Le roi d'Espagne est le chef & grand-maître de l'*ordre de la toison*, en qualité de duc de Bourgogne. Le nombre des chevaliers est fixé à trente & un. On dit qu'il fut institué à l'occasion d'un gain immense que le duc de Bourgogne fit sur les laines. Les Chimistes prétendent que ce fut pour un mystere de chimie, à l'imitation de cette fameuse toison d'or des anciens, qui, selon les initiés dans cet art, n'étoit autre chose que le secret de l'élixir écrit sur la peau d'un mouton.

Olivier de la Marche dit qu'il remit en mémoire à Philippe I. archiduc d'Autriche, pere de l'empereur Charles V. que Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, son aïeul, avoit institué l'*ordre de la toison d'or*, dans la vue de celle de Jason, & que Jean Germain, évêque de Châlons sur Saône, & chancelier de l'*ordre*, étant venu sur ces entrefaites, le fit changer de sentiment, & déclara au jeune prince que cet *ordre* avoit été institué en mémoire de la toison de Gedéon. Mais Guillaume, évêque de Tournai, qui étoit aussi chancelier de l'*ordre*, prétend que le duc de Bourgogne eut pour objet la toison d'or de Jason, & celle de Jacob ; c'est-à-dire, ces brebis tachetées de diverses couleurs que ce patriarche eut pour sa part, suivant l'accord qu'il avoit fait avec son beau-pere Laban ; ce qui a donné lieu à ce prélat de faire un gros ouvrage en deux parties. Dans la premiere, sous le symbole de la toison de Jason, il parle de la vertu de magnanimité dont un chevalier doit faire profession ; & sous le symbole de la toison de Jacob, de la vertu de justice.

Paradin a suivi ce sentiment, en disant que le duc voulut insinuer que la conquête fabuleuse que l'on dit que Jason fit de la toison d'or, n'étoit autre chose que la conquête de la vertu, qu'on ne peut acquérir sans vaincre les monstres horribles, qui sont les vices & les affections désordonnées.

Dans la premiere institution, les chevaliers portoient un manteau d'écarlate fourré d'hermine. Maintenant leur habit de cérémonie est une robe de toile d'argent, un manteau de velours cramoisi rouge, & un chaperon de velours violet. La devise est, *pretium non vile laborum*, qui semble faire allusion aux travaux que Jason & ses compagnons surmonterent pour enlever la toison, & dont elle fut le prix.

ORDRE DE BATAILLE, c'est la disposition ou l'arrangement des troupes de l'armée pour combattre. *Voyez* ARMÉE.

On a donné (*article* ARMÉE) l'*ordre* ordinaire sur lequel les troupes sont mises en bataille, c'est-à-dire, sur deux lignes avec des reserves, la cavalerie également distribuée aux aîles, & l'infanterie au centre. Dans cet *ordre* les bataillons & les escadrons forment des lignes tant pleines que vuides ; les troupes de la seconde ligne sont placées derriere ou en face des intervalles de celle de la premiere.

Comme ces intervalles, lorsqu'ils sont égaux au front des bataillons & des escadrons, augmentent considérablement le front de l'armée, M. le maréchal de Puysegur prétend qu'il faut les réduire à dix toises pour les bataillons, & à six pour les escadrons. *Voyez* INTERVALLE. Dans cet état, toutes les parties de l'armée étant plus réunies, il en résulte plus de force pour l'*ordre de bataille*. Mais on peut encore le rendre plus formidable en combattant en ligne pleine. *Voyez* ARMÉE & LIGNE PLEINE. Ce dernier *ordre* a cependant un inconvénient, c'est que si la ligne pleine est rompue, il est presque impossible de rétablir le désordre : mais en formant derriere une seconde ligne, comme une espece de reserve partagée en plusieurs grandes parties propres à soutenir la premiere dans les endroits où elle peut être forcée, on a de cette maniere, l'avantage d'attaquer l'ennemi dans un *ordre* plus fort, & celui de pouvoir remédier, comme dans l'*ordre* en lignes tant pleines que vuides, aux accidens qui peuvent arriver à la premiere ligne.

L'usage ordinaire de mettre la cavalerie aux aîles, & l'infanterie au centre, n'est pas généralement approuvé, parce qu'alors chaque *armée*, ou chaque espece de troupe est abandonnée à sa propre force ; c'est-à-dire, que la cavalerie ne soutient point l'infanterie, & celle-ci la cavalerie. *Voyez* INFANTERIE.

Montecuculi, le chevalier Folard, M. de Santa-Crux, M. de Puysegur & plusieurs autres militaires habiles, auxquels cet inconvénient n'a point échappé, ont proposé différentes manieres d'y remédier. Suivant le célebre commentateur de Polybe, il faut mêler dans l'*ordre de bataille* la cavalerie & l'infanterie, de maniere que ces différentes troupes occupent alternativement des parties de chaque ligne ; que la cavalerie de la seconde soit derriere l'infanterie de la premiere, & cette même troupe de la seconde ligne derriere la cavalerie qui est en premiere ligne. Par cet arrangement les deux différentes especes de troupes de l'armée se soutiennent réciproquement. Ce mélange devient d'autant plus important, que la cavalerie de l'ennemi est en plus grand nombre & meilleure que celle qu'on peut lui opposer. *Voyez* sur ce sujet les *élémens de Tactique*, où

l'on est entré dans un grand détail sur la maniere de faire le mélange de la cavalerie & de l'infanterie dans l'*ordre de bataille*.

Il est difficile de fixer des regles générales & constantes pour l'arrangement des troupes dans l'*ordre de bataille*. Cet *ordre*, comme le dit Onosander, doit être relatif à l'espece d'armes, de troupes & des lieux qu'occupe l'ennemi. L'habileté du général consiste à regler ses dispositions selon les circonstances dans lesquelles il trouve l'armée opposée. Le coup d'œil doit lui faire prendre dans le moment le parti le plus avantageux, suivant la situation de l'ennemi. Si l'on s'apperçoit qu'il ait mis ses principales forces au centre, ou aux aîles, on doit s'arranger pour lui opposer plus de résistance dans ces endroits, & faire en sorte que chaque espece de troupe soit opposée à celles de même nature de l'armée qu'on veut combattre.

Il est aisé de s'appercevoir par le simple exposé de ces principes, que les *ordres de bataille* doivent varier d'une infinité de manieres. Mais malgré leur nombre & leur diversité, il y a certaines regles qui servent de base à ces différens *ordres*, & dont on ne peut s'écarter sans inconvénient : voici en quoi elles consistent.

1°. Il faut toujours que les aîles de l'armée soient à l'abri des entreprises de l'ennemi. Une aîle détruite expose le reste à l'être également ; car il est très-difficile de se soutenir contre une attaque de front & de flanc.

Pour éviter cet inconvenient, la méthode ordinaire est d'appuyer les aîles à quelque fortification naturelle qui les garantisse d'être tournées ou enveloppées ; comme par exemple, à un marais reconnu pour impratiquable, à une riviere qu'on ne peut passer à gué, à un bois bien garni d'infanterie, à un village bien fortifié, à des hauteurs dont le sommet est occupé par de bonnes troupes, de l'artillerie, *&c.*

Il est évident que les aîles de l'armée dans cette disposition, ne peuvent guere éprouver de danger de l'ennemi ; mais comme cette espece de fortification est permanente, & que l'armée peut être obligée d'avancer ou de reculer, il arrive que si elle change de terrein, elle perd la protection de ses aîles. Pour éviter cet inconvenient M. le chevalier de Folard propose de les couvrir par des colonnes d'infanterie ; ces colonnes pouvant suivre tous les mouvemens de l'armée, elles forment une espece de fortification ambulante dont les aîles sont par-tout également protégées. Cette façon de les couvrir est beaucoup plus avantageuse que celle qu'on suit ordinairement, qui ne devroit avoir lieu que lorsqu'on est attaqué par l'enemi dans un bon poste qu'on ne pourroit abandonner sans s'affoiblir. « La situation » naturelle, dit Montecuculi, peut, à la vérité, as» surer les flancs ; mais cette situation n'étant pas mo» bile, & n'étant pas possible de la traîner après » soi, elle n'est avantageuse qu'à celui qui veut at» tendre le choc de l'ennemi, & non à celui qui mar» che à sa rencontre, ou qui va le chercher dans son » poste ».

2°. Il faut éviter d'être débordé par l'armée ennemie, ou, ce qui est la même chose, lui opposer un front égal, en observant néanmoins de ne pas trop dégarnir la seconde ligne, & de se conserver des réserves pour soutenir les parties qui peuvent en avoir besoin.

Lorsqu'il n'est pas possible de former un front égal à celui de l'ennemi, il faut encore plus d'attention pour couvrir les aîles : outre les colonnes de M. le chevalier de Folard, qui sont excellentes dans ce cas, on peut y ajouter des chevaux de frise, des chariots, ou quelqu'autre espece de retranchement que l'ennemi ne puisse ni forcer ni tourner.

3°. Chaque troupe doit être placée sur le terrein qui convient à sa maniere de combattre. Ainsi l'infanterie doit occuper les lieux fourrés ou embarrassés, & la cavalerie ceux qui sont libres & ouverts.

4°. Lorsqu'il y a des villages à portée de la ligne que l'ennemi ne peut pas éviter, on doit les fortifier, les bien garnir d'infanterie & de dragons pour rompre les premiers efforts de l'ennemi ; mais ces villages doivent être assez près de la ligne pour en être soutenus, & pour que les troupes puissent la rejoindre, si elles sont obligées de les abandonner.

Si les villages sont trop éloignés pour la communication des troupes avec le reste de l'armée, & que l'ennemi, en s'y établissant, puisse y trouver quelque avantage pour fortifier son armée, on doit les raser de bonne heure ; ne point se contenter d'y mettre le feu, qui ne fait que détruire les portes & les toits des maisons, mais renverser les murailles qui peuvent servir de couvert & de retranchement aux troupes ennemies.

5°. Observer que toutes les parties de l'armée aient des communications sûres & faciles pour se soutenir réciproquement, & que les réserves puissent se porter par-tout où leur secours pourra être nécessaire : on doit aussi avoir attention de les placer de maniere que les troupes ne puissent point se renverser sur elles, & les mettre en desordre, & qu'il n'y ait point de bagage entre les lignes ni derriere, qui incommode l'armée dans ses mouvemens.

6°. Profiter de toutes les circonstances particulieres du champ de bataille, pour que l'armée ne présente aucune partie foible à l'ennemi : un général doit considérer le terrein qu'occupe son armée, comme une place qu'on veut mettre en état de défense de tous côtés ; l'artillerie doit être placée dans les lieux les plus favorables pour causer la plus grande perte qu'il est possible à l'ennemi.

7°. Comme, malgré la bonne disposition des troupes, il arrive dans les batailles des événemens imprévus qui décident souvent du succès, on doit prendre de bonne heure toutes les précautions convenables pour qu'aucune troupe ne soit abandonnée à elle-même, & se ménager des ressources pour soutenir le combat ; ensorte que, s'il faut céder, on ne le fasse au-moins qu'après avoir fait usage de toutes ses forces. C'est pourquoi on ne sauroit trop insister sur la nécessité des réserves. Si le centre, ou l'une des aîles a plié, la seconde ligne ou les réserves, peuvent rétablir l'affaire ; mais il faut pour cet effet des troupes fermes, valeureuses, bien exercées dans les manœuvres militaires, & conduites par des officiers habiles & expérimentés. Alors on peut rétablir le premier desordre, & même faire perdre à l'ennemi l'espérance de la victoire qu'un premier succès auroit pû lui donner. *Voyez* GUERRE. Il est important que le champ de bataille soit bien connu, afin de juger des lieux propres à chaque espece de troupe, selon les différens endroits où l'on peut les employer.

8°. Pour soutenir plus sûrement l'armée & la rendre encore plus respectable à l'ennemi, les redoutes en-avant, fortifiées d'un fossé & placées judicieusement, sont d'un excellent usage. Elles doivent être garnies d'un nombre suffisant d'artillerie & de soldats, pour n'être point emportées par une premiere attaque. Si quelque partie de l'armée se trouve enfoncée, les troupes des redoutes doivent prendre l'ennemi en flanc & de revers, & lui causer une grande perte ; elles ne peuvent guere manquer de le gêner dans ses mouvemens, de les rendre plus lents, & de donner le tems aux corps qui ont plié de se rallier pour le repousser. M. le maréchal de Saxe faisoit grand cas des redoutes dans ces circonstances. M. le marquis de Santa-Crux, qui a écrit avant cet illustre

illustre général, en parle également d'une maniere très-avantageuse dans ses *réflexions militaires*.

Il est difficile de ne pas penser sur ce sujet comme ces célebres auteurs. Car les redoutes ont cet avantage d'assurer la position de l'armée, de maniere qu'elle a différens points d'appui ou de réunion, capables d'arrêter les premiers efforts de l'ennemi, & de protéger par leur feu l'armée qui les soutient.

9°. S'il y a quelque partie de l'armée qu'on veuille éviter de faire combattre, on doit la couvrir d'une riviere, d'un marais, ou, au défaut de cette fortification naturelle, de chevaux de frise, puits, retranchemens, *&c.* de maniere que l'ennemi ne puisse pas en approcher. Ainsi supposant qu'on se propose d'attaquer par la droite, & que, pour la fortifier, on soit obligé de dégarnir sa gauche, on la couvre de maniere que l'ennemi ne puisse point en approcher, & l'on fait alors à la droite les plus grands efforts avec l'élite de ses troupes.

Il est évident que de cette maniere un général peut s'arranger pour ne combattre qu'avec telle partie de son armée qu'il juge à-propos.

Il y a des situations où le général peut juger que toutes les parties de la ligne de l'ennemi ne seront pas également en état de combattre. Dans ce cas, son attention doit être de dégarnir les endroits les moins exposés pour fortifier ceux qui le sont plus. Mais ce mouvement doit être caché autant qu'il est possible à l'ennemi; car, s'il s'apperçoit de cette manœuvre, il en use de même, & tout devient alors égal de part & d'autre.

On peut voir dans M. de Feuquiere qu'un général voyant l'ennemi dégarnir sa droite pour fortifier sa gauche, ne put être engagé à en user de même pour fortifier sa droite, qu'il garda toûjours la même disposition : d'où il arriva que les troupes de cette droite se trouvant attaquées par la gauche opposée, très-supérieure en nombre, ne put, malgré l'extrème valeur des corps les plus distingués qui y étoient placés, se soutenir contre le grand nombre qu'ils avoient à combattre.

10°. Une attention encore très-importante dans la disposition des troupes en bataille, c'est de conserver toûjours derriere la seconde ligne & les réserves, un espace de terrein assez étendu pour que les troupes ne soient point gênées dans leurs manœuvres; que si, par exemple, la premiere ligne est forcée de plier, elle trouve derriere la seconde assez de place pour se rallier & se reformer. Sans cette attention, la déroute de la premiere ligne ne peut gucre manquer d'occasionner celle de toute l'armée.

Telles sont en général les principales observations qui peuvent servir de base à la disposition des troupes dans l'*ordre de bataille* : la nature du terrein doit décider de leur arrangement particulier. C'est pourquoi on ne peut trop s'appliquer à le connoître parfaitement, pour en tirer tous les avantages qu'il peut procurer.

Les anciens comptoient sept dispositions générales des armées pour combattre; elles sont rapportées par Vegece, *liv. III. ch. xx.*

La premiere, est celle du quarré long, que nous avons donné à l'*article* ARMÉE. *Voyez ce mot.* Ceux qui sont habiles dans la science des armes, dit Vegece, ne la jugent point, cette disposition, la meilleure, parce que dans l'étendue que l'armée occupe il ne se rencontre pas toûjours un terrein égal qui lui permette de marcher également; ayant ainsi des parties plus avancées les unes que les autres, & formant une espece de ligne courbe, il arrive souvent qu'elle est rompue ou percée. D'ailleurs cet *ordre* a l'inconvenient, si l'ennemi est supérieur, d'exposer l'armée à être prise en flanc & battue à l'une ou l'autre des aîles, ce qui entraîne la défaite du centre ou du corps de bataille. Vegece prétend qu'il ne faut se servir de l'*ordre* dont il s'agit ici, que lorsque par la bonté & la supériorité des troupes, on est en état de tourner l'ennemi par ses deux aîles & de l'enfermer de tous côtés : il est d'autant plus desavantageux que les troupes en ligne ont de plus grands intervalles entr'elles. L'armée, pour peu qu'elle soit considérable, présente alors un front d'une longueur excessive; toutes ses différentes parties sont trop éloignées les unes des autres pour se soutenir mutuellement. La seconde ligne qui est dans un ordre aussi foible, répare rarement le desordre de la premiere; & comme le succès du combat dépend presque toûjours par cette raison de celui de la premiere ligne, il paroît que pour fortifier cet *ordre* autant qu'il est possible, il faut, comme on l'a déja dit, combattre en ligne pleine & fortifier cette ligne par des réserves de cavalerie & d'infanterie.

La seconde disposition générale est l'*ordre oblique* ou *de biais*. Dans cet *ordre* on engage le combat avec l'aîle droite, pendant que l'autre se refuse à l'ennemi. Cette disposition peut servir à faire remporter la victoire à un petit nombre de bonnes troupes, qui sont obligées d'en combattre de plus nombreuses.

Pour cet effet, les deux armées étant en présence & marchant pour se charger, on tient sa gauche (si l'on veut faire combattre sa droite) hors de la portée des coups de l'ennemi, & l'on tombe sur la gauche de l'armée opposée avec tout ce qu'on a de plus braves troupes, dont on a eu soin de fortifier sa droite.

On tâche de faire plier la gauche de l'ennemi, de la pousser, & même de l'attaquer par-derriere.

Lorsqu'on peut y mettre du desordre & la faire reculer, on parvient aisément avec le reste des troupes qui soutiennent l'aîle qui a engagé le combat, à remporter la victoire, & cela sans que le reste de l'armée ait été exposé.

Si l'ennemi se sert le premier de cette disposition, on fait passer promptement à la gauche la cavalerie & l'infanterie qui est en réserve derriere l'armée, & l'on se met ainsi en état de lui résister.

Cet *ordre de bataille* est regardé par tous les auteurs militaires comme un des meilleurs moyens de s'assurer de la victoire. C'est, dit M. le chevalier de Folard, tout ce qu'il y a de plus à craindre & de plus rusé dans la Tactique.

On peut voir dans l'*art de la guerre* de M. le maréchal de Puysegur, le cas qu'il faisoit de cet *ordre*. Comme la charge des troupes doit se faire de front & non pas obliquement, cet illustre auteur observe que la partie avancée de la ligne oblique, destinée à charger l'ennemi, doit prendre une position parallele au front qu'elle veut attaquer, dans le moment qu'elle se trouve à portée de tomber sur lui. Les autres parties de la ligne doivent alors se mettre en colonne pour soutenir celle qui a commencé l'attaque, & avoir attention de se tenir toûjours hors de la portée du fusil de la ligne ennemie.

Ce même auteur donne dans son livre une disposition pour l'attaque du poste de M. de Mercy à Nordlingen. Montécuculi propose aussi le même *ordre* dans ses principes sur l'art militaire : « Si l'on veut, dit cet » habile général, avec son aîle droite, battre la » gauche de l'ennemi, ou au contraire, on mettra sur » cette aîle le plus grand nombre & les meilleures de » ses troupes, & on marchera à grands pas de ce » côté-là, les troupes de la premiere & de la seconde » ligne avançant également, au lieu que l'autre aîle » marchera lentement, ou ne branlera point du » tout; parce que tandis que l'ennemi sera en suspens, ou avant qu'il s'apperçoive du stratagème, » ou qu'il ait songé à y remédier, il verra son côté » foible attaqué par le fort de l'ennemi, tandis que

» sa partie la plus forte demeure oisive, & est au dé» sespoir de ne rien faire ». S'il se rencontre de ce côté-là quelque village, Montécuculi conseille d'y mettre le feu, pour empêcher l'ennemi d'attaquer cette aîle, & lui ôter la connoissance de ce qui se passe.

M. le marquis de Santa-Crux qui admet dans le cinquieme volume de ses *réflexions militaires*, cette même disposition de combattre, lorsque l'on a des troupes qui ne sont pas également bonnes, observe trois choses qu'il est bon de rapporter ici en peu de mots.

La premiere, c'est qu'il faut commencer de loin à incliner insensiblement la marche de l'aîle où l'on a mis ses meilleures troupes.

La seconde, qu'il faut toûjours mettre les troupes sur lesquelles on compte le plus vis-à-vis les foibles de l'ennemi.

Et la troisieme, « qu'il faut choisir le terrein le » plus avantageux pour l'aîle qui doit attaquer, & » couvrir l'autre, si la chose est possible, par un ra» vin, un canal, un bois, ou une montagne, afin » que ces obstacles détournent les ennemis de vou» loir vous attaquer par ce côté-là. Lorsque ces » avantages ne se rencontrent pas, on peut couvrir » cette aîle par des chevaux de frise, des tranchées » ou retranchemens de charrettes, beaucoup d'ar» tillerie ».

La troisieme disposition ne differe de la précéden e, qu'en ce qu'on engage le combat par la gauche, au lieu de le faire par la droite.

La quatrieme disposition consiste à engager le combat par les deux aîles, en tenant le centre éloigné de l'ennemi.

Pour réussir dans cette disposition sans craindre pour l'infanterie, qui se trouve pour ainsi dire abandonnée de la cavalerie : voici ce qu'il faut faire selon M. le maréchal de Puységur, qui entre à ce sujet dans un détail un peu plus circonstancié que Vegece.

« Quand les armées sont à cinq ou six cens pas » au plus l'une de l'autre, il faut que celle qui est » supérieure en cavalerie fasse doubler le pas à ses » aîles pour aller attaquer celles de l'ennemi, & » qu'en marchant, son aîle droite se jette un peu » sur sa gauche, pour déborder par les flancs celles » qu'elles vont attaquer, en se tenant un peu obli» ques pour ne pas trop approcher les escadrons » qui joignent l'infanterie, afin de les obliger par» là de se déplacer s'ils veulent vous venir atta» quer. Alors s'ils le font, il s'ensuivra qu'ils ne se» ront plus protégés de l'infanterie. Dans ce cas il » est constant que tout l'avantage est pour l'armée » dont les aîles iront attaquer ; & comme ces char» ges de cavalerie sont bien-tôt décidées avant que » les lignes de l'infanterie en soient venues aux » mains, le combat aux aîles sera fini ».

M. de Puysegur ajoute qu'il y a plusieurs exemples de batailles dans lesquelles les aîles de cavalerie se sont ainsi chargées avant l'infanterie : mais il croit que cela est arrivé plutôt par hasard que par dessein, & il en donne une raison bien naturelle, c'est que la cavalerie allant plus vîte que l'infanterie, si ceux qui la conduisent ne la contiennent pas dans sa marche, elle est plutôt aux mains que l'infanterie.

Comme il est assez ordinaire, lorsque la cavalerie a ainsi battu celle de l'ennemi, qu'elle s'emporte toute à la poursuivre, & qu'elle compte le combat fini pour elle. M. de Puysegur observe, « que ceux qui sont habiles & qui ont des troupes » dressées n'en laissent aller qu'une partie pour em» pêcher l'ennemi de se rallier, & qu'avec le sur» plus ils vont aider leur infanterie à battre celle » de l'ennemi en la prenant par les flancs & par» derriere ».

La cinquieme disposition ne differe guère de la quatrieme, on couvre seulement le centre par des troupes légeres qui empechent l'ennemi d'en approcher. Cette précaution le met plus en sureté, & quel que soit l'évenement de l'attaque qui se fait par les aîles, il n'est pas absolument abandonné à luimême.

Observons à cette occasion que les anciens faisoient de leurs troupes légeres un usage différent de celui que nous faisons des nôtres. Elles consistoient particulierement en archers & en frondeurs : ces troupes couvroient, dans l'*ordre de bataille*, cellesqui étoient destinées à combattre de pié ferme, elles servoient à commencer le combat. Après qu'elles avoient lancé leurs traits sur l'ennemi, elles se retiroient par les intervalles des troupes en bataille, pour aller se placer derriere & agir suivant les différentes occasions : ainsi le centre dans la disposition dont il s'agit étant couvert de ces gens de trait, trouvoit une protection qui le mettoit à couvert d'une attaque brusque.

La sixieme disposition est presque semblable à la seconde & à la troisieme. Dans cet *ordre* on choque pour ainsi dire l'armée ennemie perpendiculairement avec une aîle fortifiée des meilleures troupes, & on tâche de la percer & de la mettre en désordre. Suivant Vegece & M. le maréchal de Puysegur, cette disposition est la plus avantageuse pour ceux qui étant inférieurs en nombre & en qualité de troupes, sont obligés de combattre.

Pour former cet *ordre*, l'armée étant en bataille, & s'approchant de l'ennemi, il faut joindre votre aîle droite à celle de la gauche de l'armée opposée. & combattre cette derniere aîle avec vos meilleures troupes, dont vous devez avoir garni votre droite. Pendant ce combat on doit tenir le reste de la ligne à-peu-près perpendiculaire au front de l'armée ennemie : si par ce moyen on peut la prendre en flanc & par derriere, il est difficile qu'elle puisse éviter d'être battue ; car votre position presque perpendiculaire au front de cette armée, l'empêche d'être secourue par son aile droite & par le centre. Cet *ordre* est assez souvent celui qu'il convient de prendre, selon Vegece & M. le maréchal de Puysegur, quand il s'agit de combattre dans une armée.

M. le chevalier de Folard prétend que ce fut sur cet *ordre* qu'Epaminondas combatit à Leuctres & à Mantinée ; mais au-lieu qu'à Leuctres il étoit tombé sur l'une des aîles de l'armée ennemie, à Mantinée il dirigea son attaque sur le centre, assuré, dit Xénophon, qu'avec ses meilleures troupes il enfonceroit l'ennemi, & qu'après avoir fait jour à la bataille, c'est-à-dire au centre, il donneroit l'épouvante au reste.

On peut voir dans le *traité de la Colonne* de M. le chevalier de Folard, la description & les plans qu'il donne de ces deux batailles.

Enfin la septieme & derniere disposition générale de Vegece, ne consiste guère qu'à se conformer au terrein pour mettre l'armée en état de se soutenir contre l'ennemi en profitant de tout ce qui peut assurer sa position, soit par des fortifications naturelles ou artificielles.

Il est évident que les sept dispositions précédentes peuvent être réduites à cinq, comme nous l'avons déja observé dans les *élémens de Tactique* ; car la seconde, la troisieme & la sixieme peuvent être regardées comme la même disposition ou le même *ordre*. À l'égard de l'usage qu'on peut faire de ces différens *ordres*, il dépend des circonstances dans lesquelles on se trouve obligé de combattre. Les anciens ne s'attachoient point à les observer scru-

puleusement. La science de la guerre leur en fournissoit de particuliers suivant les occasions; ils savoient suppléer au nombre par la bonté de l'*ordre de bataille*, & déconcerter l'ennemi par des manœuvres inattendues, en changeant leur *ordre de bataille* au moment du combat. Ces manœuvres dont l'exécution étoit prompte & facile, parce que les généraux prenoient eux-mêmes le soin d'exercer & de discipliner leurs troupes, les faisoient souvent triompher du plus fort; mais il n'y a que la science & le génie militaire qui puissent produire ces ressources: jamais la simple pratique de la guerre ne fera imaginer ces chefs-d'œuvres de conduite qu'on admire dans Scipion & Annibal, dans plusieurs autres généraux de l'antiquité, & dans quelques modernes, tels que les Condé, les Turenne, les Luxembourg, les Créqui, *&c.* La pratique, comme on l'a déjà dit ailleurs, ne peut donner ni le génie ni la science de la guerre; le premier est à la vérité un don de la nature que l'art ne donne point; mais l'autre est le fruit d'une étude longue, sérieuse & réfléchie. Cette étude fournit des idées qu'il feroit fort difficile de se procurer soi-même; par son secours on se fait un amas de préceptes & d'exemples qu'on peut appliquer ensuite selon les occasions; c'est pourquoi nous pensons qu'on peut tirer un très-grand avantage des *ordres de bataille* qu'on trouve dans les historiens & dans les auteurs militaires, & cela soit qu'ils ayent été exécutés ou qu'ils soient de pure imagination, comme le sont la plûpart de ceux que M. le chevalier de Folard a insérés dans son commentaire sur Polybe. Ce n'est pas dans la vûe d'imiter absolument ces dispositions qu'on doit les étudier, mais pour en saisir l'esprit, & pour examiner la maniere dont ils répondent au but que leurs auteurs se proposoient.

On n'entrera point ici dans un plus grand détail sur ce qui concerne les *ordres de bataille*: cette matiere pour être traitée avec toute l'étendue dont elle est susceptible, exigeroit une espece de volume. On s'est renfermé dans les observations les plus générales & les plus essentielles. On renvoie ceux qui voudront des détails plus circonstanciés & plus étendus, à Vegece, au commentaire sur Polybe du chevalier de Folard, aux *Mémoires militaires* de M. Guischard, qu'il faut absolument mettre à la suite du précédent ouvrage, qui le rectifie dans beaucoup d'endroits, & qui donne des idées plus exactes de la Tactique des anciens. A ces ouvrages on fera très-bien de joindre l'*Art de la guerre* de M. le maréchal de Puysegur, les *Mémoires* de Montecuculi, les *Réflexions militaires* de M. le marquis de Santacrux, les *Mémoires* de M. le marquis de Feuquieres, les *Rêveries* ou *Mémoires sur la guerre* de M. le maréchal de Saxe, *&c.* A l'égard de l'*ordre* particulier de chaque espece de troupe pour combattre, *voyez* Évolution; *voyez aussi* Phalange & Légion.

Ordre, *dans l'Art militaire*, se dit du mot que l'on donne tous les jours aux troupes, *voyez* Mot. Ainsi aller à l'*ordre*, c'est aller recevoir ou prendre le mot: c'est aussi aller recevoir du général ou du commandant les *ordres* qu'il a à donner pour tout ce qu'il juge à propos de faire exécuter concernant le service.

A l'armée le lieutenant général de jour prend l'*ordre* du général; il le donne au maréchal de camp de jour, qui le distribue au major général de l'infanterie, au maréchal des logis de la cavalerie, au major général des dragons, au général des vivres, au capitaine des guides, & au prevôt de l'armée.

Les majors de brigade de l'infanterie reçoivent l'*ordre* du major général, & ceux de cavalerie & de dragons du maréchal des logis de la cavalerie & du major général des dragons. Dans les places le commandant donne l'*ordre* & le mot au major de la place, qui le donne ensuite aux majors & aides-majors des régimens. *Voyez* Mot. (*Q*)

Ordre de marche, de bataille, *&c.* (*Marine.*) *Voyez* Évolutions navales.

Ordre, *en terme de Commerce*, *de billets & de lettres de change*, est un endossement ou écrit succinct que l'on met au dos d'un billet ou d'une lettre de change, pour en faire le transport & le rendre payable à un autre.

Quand on dit qu'une lettre ou billet de change est payable *à un tel ou à son ordre*, c'est-à-dire que cette personne peut, si bon lui semble, recevoir le contenu en cette lettre, ou en faire le transport à un autre en passant son *ordre* en faveur de cet autre. *Voyez* Endossement.

Ordre, parmi les *négocians*, signifie aussi *le pouvoir* & *commission* qu'un marchand donne à son correspondant ou commissionnaire de lui faire telles & telles emplettes, à tel ou tel prix, ou sous telle autre condition qu'il lui prescrit; un commissionnaire ou correspondant qui fait quelque chose sans *ordre*, ou qui va au-delà de l'*ordre* que lui a donné son commettant, est sujet à désaveu. *Voyez* Commissionnaire & Correspondant.

Ordre se dit encore de la bonne regle qu'un marchand tient dans le maniement de ses affaires, écritures *&c.* les livres d'un marchand qui ne sont pas tenus en bon *ordre*, ne peuvent faire foi en justice. *Diction. de commerce.*

Ordre, s. m. (*Archit.*) c'est un arrangement régulier de parties saillantes, dont la colonne est la principale pour composer un bel ensemble. Un *ordre* parfait a trois parties principales, qui sont le piédestal, la colonne & l'entablement. Cependant, suivant que les circonstances le demandent, on fait des colonnes sans piédestal, & on y substitue une plinthe; cela n'empêche pas qu'on ne dise qu'un bâtiment est construit selon un tel ou tel *ordre*, quoiqu'il n'y ait point de colonnes, pourvû que sa hauteur & ses membres soient proportionnés aux regles de cet *ordre*. L. C. Sturm prétend qu'il n'y a eu d'abord que deux *ordres*, dont le roi Salomon a fait usage du plus beau pour son temple & de l'autre pour son palais, & que les Corinthiens se sont ensuite appropriés le premier & les Doriens le second; qu'après cela on en a inventé un qui tient le milieu entre ces deux *ordres*, & qu'on appelle l'*ionien*; que les peuples Toscans en Italie ont contrefait l'*ordre* dorique, quoique d'une maniere plus simple & plus massive, & que c'est de-là que s'est formé l'*ordre* toscan.

Ces quatre *ordres*, le toscan, le dorique, l'ionique & le corinthien, sont les seuls que les Grecs ayent connu; aussi Vitruve ne parle point de cinquieme *ordre*. Les Romains ont enfin composé un nouvel *ordre* de l'ionique & du corinthien, qu'on appelle communément *le romain* ou *le composite*. Louis XIV. avoit promis une récompense considérable à celui qui inventeroit un sixieme *ordre*. Cette promesse mit toutes les imaginations en feu; mais quoiqu'on se soit donné beaucoup de peine, on n'a rien découvert qui mérite l'approbation des connoisseurs; car ou l'on a avancé des absurdités qu'on ne sauroit admettre dans l'architecture, ou l'on n'a rien présenté qui ne fût déja compris dans les quatre *ordres* décrits par Vitruve, & qui n'appartint à l'*ordre* composé, dont les Romains ont donné le premier exemple. Cela devoit être, selon Vilalpande, puisqu'on avoit voulu trouver un *ordre* plus beau que le corinthien qui, selon lui, vient de Dieu immédiatement. Prenant sa pieuse conjecture pour une vérité, Sturm, dans la recherche qu'il a faite d'un nouvel *ordre*, en a trouvé un inférieur

au romain & au corinthien, mais plus beau que l'ionique. *Voyez* ORDRE ALLEMAND.

Parmi les architectes italiens, Vignole, Palladio & Scamozzi se sont particulierement distingués à faciliter l'usage des *ordres*. Vignole sur-tout a rendu cet usage beaucoup plus facile qu'il n'étoit avant lui par une regle générale, qui sert à déterminer toutes les parties des colonnes. Cette regle est telle, le piédestal est toujours le tiers, & l'entablement le quart de toute la colonne. Ainsi en divisant l'endroit où l'on veut mettre la colonne en dix-neuf parties égales, on en donne quatre au piédestal, douze à la colonne, & trois à l'entablement. Si l'on ne veut point de piédestal, on divise cet endroit en cinq parties, dont on donne une à l'entablement & quatre à la colonne. C'est à cause de cette division facile que la plûpart des ouvriers suivent les regles de cet architecte : mais sur quoi sont-elles fondées ?

Palladio est de tous les Architectes celui qui a su le mieux joindre les membres des *ordres* ; & Scamozzi est singulierement estimé par la proportion qu'il leur a donnée. Nicolas Goldman dans son *traité de stylométris*, & dans ses *institutions d'Architecture*, a tâché de remplir ces trois objets. M. Perrault a donné un très-bel ouvrage sur les *ordres*, intitulé : *Ordonnance des cinq especes de colonnes*. Roland Fréard de Chambray, Charles-Philippes Dieussard, François Blondel & Seyler ont publié des éclaircissemens sur les cinq *ordres*. L'ouvrage de ce dernier auteur peu connu est intitulé : *Parallelismus architectorum celebriorum* : mais il faut décrire par gradation du simple au composé les *ordres* que nous avons considérés jusqu'ici sous un point de vûe général.

Ordre toscan. C'est le premier, le plus simple & le plus solide de tous les *ordres*, la hauteur de sa colonne est de sept diametres pris par le bas. Cette solidité ne comporte ni sculpture, ni autre ornement ; aussi son chapiteau & sa base ont peu de moulures, & son piédestal qui est fort simple, n'a qu'un module de hauteur. On n'emploie cet *ordre* qu'aux bâtimens qui demandent beaucoup de solidité, comme sont les portes des forteresses, des ponts, des arsenaux, des maisons de force, *&c.* On garnit souvent ses colonnes de bossages ou de pierres entrecoupées, qui sont ou piquées également par-tout, ou trouées comme des pierres rongées, ou du bois vermiculaire, qu'on appelle *rustique vermiculé* ; mais cet usage n'est pas approuvé par tous les Architectes.

L'*ordre*, dont nous venons de parler, est de l'invention des Latins, on le nomme *toscan*, parce qu'il a pris son origine dans la Toscane.

Ordre dorique. Cet *ordre* est plus ancien que l'*ordre* toscan, quoiqu'on le place le second, parce qu'il est plus délicat, & en quelque façon plus composé que celui-ci. Vitruve rapporte dans son architecture, *liv. IV. chap. iij.* que Dorus, roi d'Achaïe, s'en est servi le premier pour un temple qu'il éleva à Argos en l'honneur de Junon ; mais on n'y avoit observé qu'une mesure arbitraire. Les Athéniens ayant voulu employer cet *ordre* dans un temple qu'ils consacrerent à Apollon, crurent que le rapport de la hauteur d'un homme à la longueur de son pié étoit la proportion la plus convenable. Or la longueur du pié d'un homme étant la sixieme partie de sa hauteur, on donna à la colonne de cet *ordre* six de ses diametres. Le P. Vilalpande le trouve trop beau pour en faire honneur aux hommes ; il croit qu'il vient immédiatement de Dieu. Il en donne les raisons dans son commentaire sur le prophete Ezéchiel, *tome III*. Mais sans nous arrêter à ces puérilités, fixons le caractere de *l'ordre dorique*.

La hauteur de la colonne est de huit diametres ; elle n'a aucun ornement ni dans son chapiteau, ni dans sa base, & la frise est ornée de triglyphes & de métopes.

Les Architectes ont toujours trouvé de grandes difficultés sur la division exacte qu'on doit observer dans cet *ordre*, parce que l'axe de la colonne doit l'être en même tems du triglyphe qui est au-dessus, & que les entreglyphes ou métopes doivent toujours former un quarré exact. Ces circonstances leur ont paru souvent impossibles dans tous les entre-colonnemens, & sur-tout dans les colonnes accouplées. Le même inconvénient a lieu dans les édifices quarrés. Aussi les plus célebres ont été réduits ou à faire des fautes aux bâtimens dans lesquels ils ont employé cet *ordre*, ou à omettre tout-à-fait les triglyphes dans la frise ; deux extrémités fâcheuses, qu'il n'appartient qu'à des habiles gens de concilier.

Les anciens ont consacré cet *ordre* à l'héroïsme. En conséquence ils en ont fait hommage à leurs divinités mâles, telles que Jupiter, Apollon, Hercule, *&c.* & ils en ont décoré leurs temples. C'est pourquoi on l'emploie fort convenablement aux monumens, aux bâtimens héroïques, aux portes des villes, aux arsenaux, *&c.*

Ordre ionique. Cet *ordre* tire son nom de l'Ionie ; province d'Asie. C'est le second des Grecs, qui l'ont inventé pour orner un temple consacré à Diane. Il n'est ni si mâle que le dorique, ni si solide que le toscan : sa colonne a neuf diametres de hauteur, son chapiteau est orné de volutes, & sa corniche de denticules.

Dans son origine, cet *ordre* n'avoit que huit diametres de la colonne, parce qu'ils avoient voulu le proportionner selon le corps d'une femme, comme ils avoient proportionné l'*ordre* toscan suivant le corps d'un homme. Poussant plus loin l'imitation, ils copierent les boucles de leurs cheveux : ce qui donna lieu aux volutes, & enfin ils cannelerent la colonne pour imiter les plis de leurs vêtemens. *Voyez* l'architecture de Vitruve, *liv. IV. chap. j.*

Ordre corinthien. C'est, selon les époques de l'invention des *ordre*, le second *ordre*, &, selon la proportion la plus délicate, le dernier des quatre. Il fut inventé à Corinthe par Callimaque, sculpteur athénien. *Voyez* ACANTHE & CHAPITEAU. Son chapiteau est orné de deux rangs de feuilles, & de huit volutes qui en soutiennent le tailloir ; sa colonne a dix diametres de hauteur, & sa corniche est ornée de modillons. Vilalpande, toujours pieux dans ses origines, soutient que les Grecs ont pris cet *ordre* au temple de Jérusalem, & que par conséquent Dieu l'avoit révélé au roi Salomon.

Ordre composite. Cet *ordre* est ainsi nommé, parce que son chapiteau est composé de deux rangs de feuilles du corinthien, & des volutes de l'ionique ; on l'appelle *italique* ou *romain*, parce qu'il a été inventé par les Romains. Ce fut dans le tems qu'Auguste donna la paix à toute la terre : sa colonne a dix diametres de hauteur, & sa corniche est ornée de denticules ou modillons simples.

Ordre Allemand. C'est un *ordre* de l'invention de L. C. Sturm, qui l'appella d'abord ainsi ; mais ayant fait attention qu'il ne lui convenoit point de disposer du nom d'une nation, il lui donna un nom plus modeste, celui d'*ordre nouveau* : son chapiteau a un seul rang de feuilles, & seize volutes ; ce qui est une nouveauté fort naturelle, car ou les autres chapiteaux sont sans feuilles, ou ils en ont deux rangs ; mais cette simplicité produit-elle un effet agréable ? C'est-ce dont les Architectes jugeront par la lecture des *chapitres x. & xj.* de la maniere d'inventer toutes sortes de bâtimens de parade du même Sturm, inventeur de l'*ordre allemand*, où il

donne les desseins des parties inférieures & supérieures.

Ordre attique, petit *ordre* de pilastres de la plus courte proportion, qui a une corniche architravée pour entablement comme l'*ordre*, par exemple, du château de Versailles au-dessus de l'ionique du côté du jardin.

Telles sont les proportions de l'*ordre attique* : sa hauteur, en y comprenant son piédestal & sa corniche, a ordinairement la moitié de la hauteur de l'*ordre* sur lequel il est élevé, soit qu'il y ait des piédestaux ou non. Cette hauteur se divise ainsi : le piédestal a le quart de toute la hauteur : les trois autres quarts se divisent en quatorze parties, qui font autant de modules. On prend deux de ces parties, dont l'une est pour la base y compris le listeau, l'autre pour le chapiteau ; & on donne un module $\frac{2}{3}$ à la hauteur de la corniche, de sorte qu'il reste dix modules $\frac{1}{3}$ pour la hauteur du fût du pilastre, y compris l'astragale du chapiteau. M. Jacques-François Blondel a publié sur ces proportions une dissertation dans l'architecture françoise, *t. I. p. 83*, qui mérite d'être lue.

L'*ordre attique* étoit connu des anciens, mais il étoit différent de celui que nous venons de définir. Pline, dans son *Histoire naturelle*, *liv. XXXVI.* dit que les colonnes de cet ordre étoient quarrées. M. Perrault, d'après la description de Pline, & sur quelques desseins que M. Demonceaux lui avoit communiqués, & que celui-ci avoit fait d'après plusieurs chapiteaux trouvés dans des ruines ; M. Perrault, dis-je, donne, dans sa traduction de l'architecture de Vitruve, *page 133*, le dessein de cet *ordre* qui est tel : le chapiteau a un collier ou gorgerin, avec un rang de feuilles, un rondeau, un ove, une plate-bande, une gueule renversée, & un listeau. Le fût est quarré, & par-tout d'une égale épaisseur. Le bas de la colonne consiste dans une plinthe, un thore, un listeau, une cymaise dorique, & un rondeau.

Ordre caryatique. C'est un *ordre* qui a des figures de femmes à la place de colonnes. *Voyez* CARYATIDES. Il y a un *ordre* de cette espece au gros pavillon du Louvre, dont les caryatides sont de M. Jacques Sarrazin, sculpteur du roi.

Ordre composé. C'est un *ordre* arbitraire & de pur caprice, qui n'a aucun rapport avec les cinq *ordres* d'architecture. Tel est l'*ordre* du dedans dans l'église de S. Nicolas du Chardonnet à Paris : les chapiteaux des huit colonnes dans la chapelle de Gadagne, dans l'église des Jacobins à Lyon, sont d'*ordre composé*, & ils sont tous différens les uns des autres. On voit encore à Rome des *ordres composés* dans les ouvrages d'Architecture du Cavalier Baromini.

Ordre françois, *ordre* dont le chapiteau est composé d'attributs relatifs à la nation françoise, comme des têtes de cocqs, de fleurs de lys, de pieces des *ordres* militaires, *&c.* & qui a les proportions corinthiennes. Il y a un *ordre* françois dans la grande galerie de Versailles ; il est du dessein de M. le Brun, premier peintre du roi.

Ordre gothique. C'est un *ordre* si éloigné des proportions & des ornemens antiques, que ses colonnes sont ou trop massives en maniere de piliers, ou aussi menues que des perches avec des chapiteaux sans mesures, taillés de feuilles d'acanthe épineuse, de choux, de chardons, *&c.*

Ordre persique. C'est un *ordre* dorique qui a des figures d'esclaves persans au lieu de colonnes, pour porter l'entablement. On voit dans le parallele de l'Architecture antique avec la moderne de M. de Chambray, un de ces esclaves qui porte un entablement dorique, & qui est copié d'après l'une des deux statues antiques des rois des Parthes, lesquelles sont aux côtés de la porte du salon du palais Farnese à Rome. Telle est l'origine de l'*ordre* persique : Pausanias, roi des Lacédémoniens, ayant défait les Perses, les vainqueurs éleverent des trophées des armes de leurs ennemis, qu'ils représenterent ensuite chargés des entablemens de leurs maisons. *Voyez l'Archit. de* Vitruve, *liv. I. chap. j.*

Ordre rustique, *ordre* qui est avec des refends ou bossages. Tels sont les *ordres* du palais de Luxembourg à Paris.

Je n'ajoute qu'un mot à ce détail de Daviler sur les *ordres* d'Architecture.

Les curieux voyageurs qui nous ont donné le bel ouvrage des ruines de Palmyre en 1753, remarquent que dans la diversité des ruines qu'ils ont vûes en parcourant l'Orient, ils out eu occasion d'observer que chacun des trois *ordres* grecs a eu son période à la mode. Les plus anciens édifices ont été doriques ; à cet ordre a succédé l'ionique, qui semble avoir été l'*ordre* favori, non-seulement en Ionie, mais par toute l'Asie mineure, le pays de la bonne Architecture dans le tems de la plus grande perfection de cet art. Ensuite le corinthien est venu en vogue, & la plûpart des édifices de cet *ordre* qui se trouvent en Grece semblent postérieurs à l'établissement des Romains dans ce pays-là : enfin a paru l'*ordre* composé accompagné de toutes les bisarreries, & alors on sacrifia entierement les proportions à la parure & à la multiplicité mal entendue des ornemens. (*D. J.*)

ORDRE, ce mot, *en Vénerie*, signifie *l'espece ou les qualités des chiens :* on dit u bel *ordre* de chiens.

ORDRE, *la tour d'* (*Géog.*) on appelloit ainsi le phare que les Romains avoient élevé à Boulogne-sur-mer, pour servir de guide aux vaisseaux. M. de Valois l'appelle, je ne sai pourquoi, *turris ordinis* ; car ni le mot françois ordre, ni le latin *ordo*, ne sont l'origine d'une pareille dénomination. Ce phare est nommé *odrans pharus* dans la vie de saint Folcuin, évêque de Terouanne, c'est donc d'*Odrans* que paroît venir le mot d'*ordre*, qu'on donne à cette tour ; mais on ignore également & la signification, & l'étymologie de ce mot *odraiis*. (*D. J.*)

ORDUNA, (*G.*) ville d'Espagne en Biscaye, dans une vallée agréable, entourée de hautes montagnes. *Long. 14. lat. 43. 10.* (*D. J.*)

ORDURE, f. (*Gram.*) il se dit de tout ce qui gâte, salit & corrompt. Les *ordures* d'une maison, les *ordures* du corps humain, les *ordures* de l'ame, les *ordures* du discours. Dans ce dernier exemple, *ordure* est synonyme d'*obscénité*.

ORDURI[illegible], f. m. pelle ou auge de bois, dont l'usage dans [illegible] communautés est de recevoir les ordures qu'on [illegible]aie, pour être transportées.

ORÉAD[illegible] f. (*Myth.*) nymphes des montagnes ; on donno[illegible]ssi ce nom aux nymphes de la suite de Diane, [illegible] que cette déesse chasseresse fréquentoit bea[illegible]p les montagnes avec un cortege de nymph[illegible] (*D. J.*)

OR[illegible] SINAÏ, (*Géogr.*) ce sont les *Melani-monte*[illegible] Ptolomée, *l. V. c. xvij.* place dans l'Arabie [illegible]e, le long des déserts, depuis le golfe auprès [illegible]aran, en tirant vers la Judée. *Voyez aussi* Ho[illegible] SINAI. (*D. J.*)

[illegible]ITES, f. m. pl. (*Hist. eccl.*) hérétiques qui s'é[illegible]ent dans la Bohême vers l'an 1418 ou 1420, su[illegible]it les erreurs des Hussites, parce que Zisca & [illegible]tisans s'étoient cantonnés dans un lieu qu'ils [illegible]erent *Thabor*, & avoient pris le nom de *Tha*[illegible]s : ceux-ci, conduits par Bedricus, appellerent [illegible]u de leur retraite le *mont d'Oreb*, & se firent [illegible]mer *Orebites*. Ils en vouloient sur-tout aux prê[illegible] orthodoxes, qu'ils faisoient mourir cruellement,

Enée Sylvius, *hist. Bohém. c. xliij.* Cochleus, *l. V.* Prateole, *de her.* Sponde *A. C.* 1420, *num.* 4.

OREBRO, (*Géog.*) petite ville de Suede dans la Néricie, sur la Trosa, à 30 lieues S. O. de Stokholm. *Long.* 33. 30. *lat.* 59. 12. (*D. J.*)

OREGRUD, (*Géog.*) petite ville de Suede dans l'Upplande, sur la côte du golfe de Bothnie, à 7 lieues d'Upsal, & à 11 de Stockholm. *Long.* 36. 45. *lat.* 59. 30. (*D. J.*)

OREILLARD *ou* ORILLARD, adj. (*Maréchall.*) on appelle ainsi un cheval qui a les oreilles trop longues, placées trop bas & écartées.

OREILLE, s. f. (*Anatom.*) organe de l'ouie. *Voy.* OUIE.

Description générale de l'oreille. Les Anatomistes divisent ordinairement l'*oreille* en externe & en interne. L'*oreille* externe comprend non-seulement l'aîle de l'*oreille*, mais encore le conduit qui lui est continu, & qui est formé par la membrane du tambour, laquelle fait la séparation de l'*oreille* externe d'avec l'interne. Celui-ci comprend la caisse du tambour & le labyrinthe.

L'aîle de l'*oreille* est composée principalement d'un cartilage, si l'on excepte sa partie inférieure, qu'on nomme *le lobe de l'oreille*, qui paroît faite d'une substance en partie graisseuse, & en partie glanduleuse. Le cartilage qui compose l'aîle de l'*oreille*, forme des replis, des éminences & des cavités. On a nommé le premier de ces replis ou le plus extérieur, *helix*; & celui qui est au-dessous a été appellé *anthelix*: ce dernier se trouve comme partagé en deux dans sa partie antérieure; & on donne le nom de *scapha* ou de *fosse naviculaire* à la cavité qui se remarque entre ces deux portions. Il y a, outre cela, deux éminences formées aussi par le cartilage. On a nommé la plus antérieure *tragus* ou *hircus*, & la plus postérieure *antitragus*: on voit enfin entre ces deux éminences la cavité nommée *la conque*. Toute cette partie extérieure de l'*oreille* est couverte de la peau, & d'une membrane qui paroît nerveuse.

Le conduit de l'*oreille* est, en partie, cartilagineux, en partie membraneux, & en partie osseux. Sa portion cartilagineuse est une continuation du cartilage qui a formé l'aîle de l'*oreille*; & sa portion membraneuse est faite de la continuation de la peau qui recouvre le conduit, laquelle peau ferme les vuides que la portion cartilagineuse laisse. Cette peau est percée d'une infinité de petits trous, qui répondent à autant de glandes qui sont cachées derriere, & logées dans un réseau particulier; ce sont ces glandes qui fournissent la cire de l'*oreille*. Enfin la portion osseuse, laquelle ne se trouve point dans le *fœtus*, acheve de former le conduit, qui est fermé dans son extrémité par une membrane très-mince & transparente appellée *membrane du tambour*, qui est posée obliquement, & se trouve comme enchassée dans une rainure gravée intérieurement à l'extrémité de ce conduit; la direction de ce conduit est oblique; & il s'avance de derriere en-devant.

On observe dans le fœtus, qu'il n'y a que la portion de ce conduit qui porte la rainure pour la membrane du tambour, qui soit osseuse; & c'est cette portion que l'on nomme *cercle osseux*, quoiqu'il ne fasse point un cercle entier. Pendant que le fœtus est renfermé dans la matrice, la membrane du tambour se trouve couverte extérieurement d'une substance blanche & mucilagineuse, qui se seche dans la suite, & se divise en plusieurs petites parties, qui sortent avec la cire de l'*oreille*; & le conduit qui est comme membraneux, se trouve très-retréci, suivant la remarque de Valsalva.

Les nerfs qui se distribuent à l'*oreille* externe, lui sont fournis par la portion dure de la septieme paire, & par la seconde cervicale. Les arteres lui viennent de la carotide, & ses veines se déchargent dans les jugulaires.

L'*oreille* externe a des muscles & des ligamens: on ne compte, pour l'ordinaire, que deux muscles, dont le plus considérable a son point fixe à l'apophyse mastoïde, & l'autre qui est supérieur, semble une continuation du muscle frontal; les ligamens sont aussi au nombre de deux, dont l'un, qui est antérieur, vient de l'apophyse zygomatique; & le second, qui est postérieur, vient de l'apophyse mastoïde.

La caisse du tambour est une cavité, dont la surface, qui est fort inégale, se trouve tapissée par une membrane, que plusieurs regardent comme une continuation de celle qui revêt l'intérieur du nez, nommée *pituitaire.* On considere dans cette caisse deux conduits, deux ouvertures nommées *fenêtres*, quatre osselets, trois muscles, & une branche de la cinquieme paire de nerfs.

Les conduits sont distingués en antérieur & en postérieur: celui-ci communique dans les cellules de l'apophyse mastoïde; & l'antérieur établit une communication entre la caisse & le fond de la bouche: on nomme ce conduit *trompe d'Eustache*; nom qui lui a été donné, parce qu'il est fort étroit du côté de la caisse, & que sa cavité augmente à mesure qu'il s'en éloigne, ensorte que dans son extrémité, qui répond dans le fond de la bouche, il forme un pavillon. Le commencement de ce conduit est osseux, & le reste de son étendue est, en partie membraneux, & en partie cartilagineux. On observe aussi dans la caisse du tambour, immédiatement au-dessus de la trompe, un demi-canal qui loge un des muscles du marteau.

Les fenêtres sont distinguées, eu égard à leur figure, en ovale & en ronde; c'est par le moyen de ces deux ouvertures, que la caisse communique dans le labyrinthe.

Les osselets sont au nombre de quatre, nommés *le marteau*, *l'enclume*, *l'étrier* & *l'orbiculaire.* On considere au marteau une tête & un manche; la tête a deux éminences, & une cavité pour son articulation ginglymoïde avec le corps de l'enclume. Le manche du marteau est collé à la membrane du tambour. Rau a découvert une apophyse au marteau, qu'il a nommé *apophyse grêle.*

On considere à l'enclume un corps & deux branches: il se trouve dans le corps de l'enclume deux cavités, & une éminence pour son articulation avec le marteau: les branches de l'enclume sont d'inégale longueur; la plus courte n'a point de connexion avec les autres osselets; mais la plus longue, qui est un peu courbée, se termine en une cavité superficielle, pour recevoir une des convexités de l'os orbiculaire, tandis que l'autre convexité de cet os est reçue dans une cavité superficielle creusée dans la tête de l'étrier.

L'étrier a une base ovale, & deux branches qui en partent, & qui vont s'unir pour former sa tête. Les branches sont un peu creuses dans leur face interne; & c'est dans ces rainures que s'attache une membrane très-mince, qui ferme l'espace que ces branches laissent entr'elles. La base de l'étrier ferme la fenêtre ovale, la ronde n'est fermée que par une membrane très-mince & transparente.

Des trois muscles qui se trouvent dans la caisse du tambour, il y en a deux qui appartiennent au marteau; le troisieme est pour l'étrier. Les muscles du marteau sont distingués en interne & en externe. Le muscle interne a son point fixe à la portion cartilagineuse de la trompe d'Eustache, & au demi-canal qui se remarque à la partie antérieure de la caisse; son tendon fait un coude en passant derriere un bec osseux, & vient se terminer au commencement du

manche du marteau. Le muscle externe a son attache fixe à la portion osseuse de la trompe, se porte un peu de bas en haut, entre la caisse par une sinuosité oblique, & vient se terminer aussi au commencement du manche du marteau, en couvrant dans son chemin l'apophyse grêle de Rau. Casserius admet un second muscle externe, qui a son point fixe à la partie osseuse du conduit extérieur de l'*oreille*, & vient se terminer au marteau; mais la difficulté qu'on trouve à découvrir ce muscle, a donné lieu à la plûpart des Anatomistes de douter de son existence.

A l'égard du petit nerf qui se remarque dans la caisse, communément on l'appelle la *corde du tambour*; c'est un rameau de la branche de la cinquieme paire, qui va se distribuer à la langue; ce nerf suit la route du muscle externe du marteau, passe le long de la face interne de la membrane du tambour, & va se perdre dans la portion dure, en pénétrant le conduit osseux qui la renferme.

Le muscle de l'étrier est caché dans une apophyse pyramidale, située à la partie postérieure de la caisse; & son tendon sort par le trou qui se remarque à la pointe de cette apophyse, pour se terminer à l'étrier immédiatement au-dessous de sa tête.

La seconde partie, & en même tems la plus enfoncée de l'*oreille* intérieure, est connue sous le nom de *labyrinthe*; elle est composée de trois parties, nommées le *limaçon*, le *vestibule*, & les *canaux demi-circulaires*. Le limaçon est situé en devant, les canaux demi-circulaires en-arriere, & le vestibule au milieu.

Le limaçon est fait principalement d'un conduit osseux, qui fait deux tours & demi en spirale. La cavité de ce conduit va toujours en diminuant, & se trouve partagée dans toute son étendue en deux moitiés appellées *rampes*, distinguées en externe & en interne par une cloison nommée *lame spirale*, dont une portion est osseuse, & l'autre membraneuse.

On peut distinguer au limaçon la base, sa pointe, son noyau & ses deux rampes. Le commencement de ces deux rampes est au vestibule, dans lequel la rampe externe, nommée improprement *supérieure* par quelques-uns, *va s'ouvrir*, tandis que l'interne se termine à la fenêtre ronde.

Le vestibule est une petite cavité irrégulierement arrondie; elle est tapissée intérieurement d'une membrane parsemée de beaucoup de vaisseaux. On y considere six ouvertures, sans compter plusieurs petits trous, qui donnent passage aux vaisseaux sanguins & aux nerfs, qui pénétrent dans cette cavité. De ces six ouvertures, il y en a cinq qui répondent aux trois canaux demi-circulaires, & la sixieme répond à la fenêtre ovale. Il s'en trouve encore une septieme, qui est l'orifice de la rampe externe du limaçon.

Les canaux demi-circulaires ont été distingués en *supérieur*, en *moyen* & en *inférieur*. Le supérieur se joint par une de ses extrémités à l'inférieur, ensorte que les cavités de ces deux conduits se confondent, & ne forment ensemble qu'une seule ouverture dans le vestibule. C'est dans ces conduits, aussi-bien que dans les rampes du limaçon, que se distribue la portion molle de la septieme paire. On y découvre aussi plusieurs vaisseaux sanguins, soit par le secours des injections, soit par l'inflammation.

L'*oreille* est placée proche du cerveau, du centre commun des sensations, afin qu'elle reçoive plus promptement l'impression des sons dans la partie destinée particulierement à l'usage des principaux sens, & dans le voisinage de l'œil, avec lequel elle a un commerce intime par le moyen de ses nerfs.

Si nous examinons en détail la structure & les parties qui la composent, elle nous paroîtra une piece aussi curieuse que travaillée, tant dans les différentes especes d'animaux que dans l'homme.

De l'oreille des animaux. Pour ce qui est de sa structure dans les insectes, les reptiles & les petits animaux aquatiques, au cas qu'ils jouissent de l'ouie, comme il est vraissemblable, nous n'avons ni la vue, ni des instrumens assez fins pour en découvrir l'organe.

Sa forme dans les oiseaux ne porte point d'obstacle à leur mouvement progressif, & est close, afin de leur laisser un passage facile au-travers de l'air.

Leur tympan est composé de deux membranes: l'une intérieure, l'autre extérieure, qui couvre tout le conduit auditif. Du côté de ce conduit s'éleve un cartilage presque au milieu de cette membrane, & qui sert à la relâcher. Au bout de la petite colonne est un autre cartilage divisé en trois branches, dont il y en a deux attachées à l'os pétreux, à quelque distance de la membrane du tambour. Il y a, outre cela, un petit ligament très-fin qui s'étend du côté opposé, & traverse le conduit auditif.

La seconde partie de l'*oreille* interne des oiseaux est la petite colonne que Schelhammer nomme *columella*; c'est un tuyau osseux, très-menu, délicat & leger, dont la base s'élargit & couvre exactement le labyrinthe, ou la chambre de l'ouie.

Le labyrinthe ou limaçon consiste en plusieurs branches, qui ressemblent aux canaux demi-circulaires de l'*oreille* de l'homme. Il est formé par un os dur & solide. Plusieurs oiseaux ont des canaux demi-circulaires, les uns plus gros, les autres plus minces, se croisant les uns les autres par des angles droits, & s'ouvrant tous dans la chambre de l'ouie, laquelle est tapissée des ramifications du nerf auditif. Il n'en est pas de même dans l'oie, où l'on trouve ces canaux en forme de limaçon, mais différens de ceux des autres oiseaux.

La nature n'a donné qu'un seul osselet aux oiseaux, & un cartilage, qui fait une jointure très-mobile avec l'osselet. Cet osselet est très-dur & très-menu, ayant à un bout une superficie plate, mince & large, suivant les observations du docteur Moulen, insérées dans les Trans. philos. n°. 100. L'ouie paroît s'opérer tout simplement dans les oiseaux; & voici comme on peut concevoir la chose; le son rencontrant dans son mouvement leur tambour, il le frappe; & ce mouvement, fort ou foible, doux ou perçant, est imprimé sur les cartilages, sur la petite colonne, & de cette maniere est communiqué au nerf auditif, situé dans le labyrinthe, ou la chambre de l'ouie.

La structure de l'*oreille* est très-diversifiée dans les quadrupedes; les uns l'ont large, droite & ouverte; d'autres cachée bien avant dans le derriere de la tête.

L'*oreille* externe & interne de la taupe, à laquelle personne n'avoit fait une grande attention avant Derham, est aussi singuliere que la maniere de vivre de cet animal est différente de celle des autres quadrupedes.

Les taupes au lieu d'une *oreille* longue qui avance en dehors, ont seulement un creux rond entre le cou & l'épaule. Cette situation accompagnée d'une garniture de poil épais & serré qui la couvre, défend cette *oreille* contre les injures du dehors. Le conduit de leur *oreille* est long, cartilagineux, avançant jusqu'au dessous de la peau. Autour du côté intérieur regne une espece de filet semblable à celui d'une vis; dans le fond est une entrée passablement large, qui mene à la caisse du tambour. Cette entrée est formée d'un côté par ledit filet, & de l'autre par un petit cartilage: on y trouve aussi une espece de cire jaune.

L'*oreille* interne renferme trois petits osselets creux, par le moyen desquels l'action de la membrane du tambour est communiquée au nerf auditif. Un de ces osselets est le marteau ; il a deux productions ou apophyses à peu près de même longueur : la plus longue est attachée au tympan ; l'autre au côté de la caisse, ou à l'os pétreux. La partie postérieure du marteau ressemble à la tête & à la queue d'un petit mousseron. Le second osselet nommé l'*enclume*, couché sur le dos du marteau, est long, sans apophyse, & ayant en quelque sorte la figure d'une petite écope, dont les Bateliers se servent pour vuider l'eau de leurs bateaux ; son extrémité est attachée par le moyen d'un petit ligament très-mince au troisieme & dernier osselet, qui tient lieu de l'étrier des autres animaux, mais qui n'est ici qu'une fourche sans base : chaque jambe ou dent de la fourche, se termine à une des deux ouvertures ; ces fourchons sont-ils attachés au nerf auditif ?

Ces ouvertures (qui tiennent là lieu des fenêtres rondes ou ovalaires des autres animaux) forment l'entrée de la conque ou coquille, & des canaux demi-circulaires, où se répand le nerf auditif. Ces canaux sont à quelque distance du tambour ; au lieu d'être renfermés comme chez d'autres animaux dans un corps osseux, dur & épais, ils sortent en dehors, & sont situés en dedans du crâne dans un creux terminé par une espece de voûte, où entre une partie du cerveau. En remuant la membrane du tambour, tous les petits osselets se remuent en même tems, & par conséquent ébranlent le nerf auditif.

Telle la structure curieuse de l'*oreille* de la taupe ; & l'on ne soupçonneroit peut-être pas les variétés qu'offre celle des autres animaux, même par rapport au seul conduit qui mene à l'os petreux. Dans la chouette, par exemple, qui se perche sur les arbres & sur les poutres, & qui guette sa proie en écoutant de haut en bas, ce conduit avance plus en dehors par le côté de dessus, que par celui de dessous, afin de mieux recevoir jusqu'aux moindres impressions du son. Dans le renard, qui découvre de bas en haut sa proie juchée, il est plus avancé vers le bas. Dans le putois qui écoute tout droit devant lui, ce conduit avance par derriere, pour mieux recevoir les sons qui viennent du côté opposé. Dans le cerf, animal fort alerte, & toujours aux écoutes, le conduit en question est garni d'un tuyau osseux, comme d'un véritable instrument acoustique, formé par la nature, & tellement dirigé vers le derriere, qu'il peut recevoir les sons les plus doux & les plus éloignés qui viennent de ce côté-là. On peut consulter la cosmologie sacrée de Grew, *lib. I. chap. v.* car j'aime mieux m'attacher à l'*oreille* humaine, qui est encore supérieure en perfections à celle des animaux. Il faut seulement observer en passant, que l'*oreille* du singe ressemble le plus à celle de l'homme, & qu'elle a les trois osselets un peu cachés & enfoncés vers le sinus de l'apophyse mastoïde.

*Description particuliere de l'*oreille *de l'homme, & d'abord de l'*oreille *externe en général.* Il y a bien des choses à remarquer dans la figure de l'*oreille* externe, qui s'offre d'abord à nos yeux. Son éminence sensible qui s'éleve de part & d'autre sur l'os temporal, fait qu'il n'est guere de rayons qui puissent échapper aux deux *oreilles* à la fois ; & ses trois bords spiraux, font par leur fabrique, leur position, leur inclination tortueuse, & leurs contours, que les rayons sonores qui partent du point sonore, entrent en assez grande quantité dans l'une ou l'autre *oreille*, ou dans les deux, sont reflêchis tels qu'ils étoient sans aucun changement ; s'unissent ensuite, & sont déterminés dans la conque externe.

Ces replis tortueux donnés à l'homme, suppléent à la mobilité de l'*oreille*, si remarquable dans les autres animaux. Telle est leur disposition, que l'un s'ouvre dans l'autre, & qu'ainsi les rayons sonores sont reflêchis jusque dans la conque. Si ces contours caves avoient été perpendiculairement élevés, les rayons eussent été repoussés hors de l'*oreille* ; mais il est visible que le contraire doit arriver, parce qu'ils sont inclinés vers la cavité interne de l'*oreille*.

Boerhaave qui savoit voir, & par son génie tirer parti des choses que les autres avoient vues avant lui, ayant un jour sous les yeux le cadavre d'un homme dont l'ouie avoit été excellente, & l'*oreille* très-bien formée, en prit une parfaite empreinte sur de la cire, & en examinant cette empreinte, il fit cette remarque neuve & singuliere, que si de quelque point sonore que ce soit, à un point quelconque de quelque éminence cartilagineuse de l'*oreille*, on tire extérieurement des lignes droites, & qu'on mesure l'angle de réflexion égal à l'angle d'incidence, la derniere réflexion conduira toujours les rayons dans le canal de l'ouie, dont l'entrée est comme le foyer commun des courbes que décrivent les diverses éminences de l'*oreille*.

Telle étoit aussi la structure que Denys, tyran de Sicile, donnoit à ses prisons, afin que celui qu'il plaçoit au centre de la spirale, pût entendre les prisonniers placés dans les spirales convergentes, quelque bas qu'ils pussent parler. Tout le monde sait que les tubes spiraux, larges à leurs bases, & étroits à leurs extrémités, sont les plus propres à augmenter le son, parce qu'il n'y a point de figure qui occasionne aux rayons plus d'allées & de venues, & plus de seconds sons qui se joignent au premier.

Les brutes n'ont point de pareille fabrique ; la plupart des quadrupedes ont les *oreilles* tortueuses, à la vérité inférieurement, mais s'allongeant en une appendice qui varie, en ce que tantôt elle est coupée courte, tantôt elle est pendante ou conique, comme dans le cheval ; mais tous les quadrupedes remuent les *oreilles*. Presque tous les oiseaux & les poissons n'ont guere d'*oreille* en dehors, & par conséquent cette analogie ne leur va pas.

Ne négligeons pas d'observer que l'*oreille* humaine a une surface large, que la conque & le canal de l'ouie s'étrécissent considérablement ; d'où les rayons viennent en foule à la membrane du tympan. De plus, de quelque côté qu'on tourne la tête, on montre l'une ou l'autre *oreille*, qui par conséquent est toujours prête à recevoir les rayons sonores. On sait de combien de façons ceux qui n'ont qu'une *oreille*, sont obligés de la tourner pour entendre : telle est l'utilité des deux *oreilles*.

On sait encore que les personnes qui ont les *oreilles* avancées en dehors, entendent mieux que celles qui les ont applaties ; & les gens qui d'après Elien, Martial, Ovide, mettent au rang des difformités les grandes *oreilles*, condamnent (peut-être sans le savoir) une beauté réelle, une perfection de l'organe pour mieux entendre, un avantage pour la finesse de l'ouie.

Des lobes des oreilles. Les Anatomistes modernes n'ont pas été plus heureux que les anciens à découvrir l'utilité des lobes des *oreilles* ; mais de tems immémorial on a imaginé de les percer pour y pendre les ornemens qu'on a cru propres à relever la beauté, ou à faire parade de son opulence. Les voyageurs nous parlent d'indiens, tant hommes que femmes, dont les uns cherchent à se procurer des *oreilles* longues, & les tirent par le bas sans les percer, autant qu'il le faut pour attacher des pendans. D'autres en aggrandissent le trou peu-à-peu, en y mettant des morceaux de bois ou de métal, qu'ils remplissent successivement par de plus gros ; cette pratique commencée dès l'enfance, fait avec le tems

tems un trou énorme dans le lobe de l'*oreille*, qui croît toujours à proportion que le trou s'élargit.

Les habitans du pays de Laos, & les Indiens de l'Amérique méridionale, portent à leurs *oreilles* de ces morceaux de bois qui, semblables à des dames de trictrac, ont un pouce de diametre. Les sauvages de la Guyane y mettent de gros bouquets de fleurs. La reine de Calicut, qui peut épouser tant de maris qu'elle veut, & les dames de sa suite qui jouissent du même privilege, ont encore celui de porter des pendans d'*oreilles* qui leur descendent jusque sur le sein. Les négres du Sénégal, hommes & femmes, en portent aussi qui sont faits de coquilles, de corne, de morceaux de bois ou de métal, qui pesent plusieurs onces.

On ne sait sur quoi peut être fondée cette coutume singuliere de tant de peuples, d'alonger ou d'élargir si prodigieusement les *oreilles*. Il est vrai qu'on ne sait guere mieux d'où peut venir l'usage de quelques autres nations de se percer aussi les narines, pour y porter des boucles, des anneaux, &c. à moins, dit l'auteur ingénieux de l'histoire naturelle de l'homme, d'en attribuer l'origine aux peuples encore sauvages & nus, qui ont cherché à porter de la maniere la moins incommode, les choses qui leur ont paru les plus précieuses, en les attachant à ces parties; mais c'en est assez sur le bout des *oreilles*, passons aux muscles.

*Des muscles de l'*oreille *externe.* Les Anatomistes ne conviennent point du nombre & de la situation des muscles de l'*oreille*. Schellammer nie qu'il y en ait aucun, mais il est presque le seul de son avis : les docteurs Keill & Drake en admettent deux; Cowper en reconnoît trois, l'un qui tire l'*oreille* en haut, les deux autres qui la tirent en bas & en arriere. Heister & Winslow en comptent aussi trois, l'un postérieur, l'autre supérieur, & un troisieme antérieur.

Le muscle postérieur a été décrit d'une façon douteuse par Colombus, mais clairement par Fallope. Il se divise peut-être assez souvent en deux ou trois, comme Morgagni l'a observé. Eustachi semble marquer la même division dans ses tables anatomiques. Duverney en fait plusieurs muscles fort grêles, division qui n'est cependant qu'artificielle, & occasionnée par la maniere de disséquer.

Le muscle supérieur, plus connu que tous les autres, a été décrit en premier lieu par Fallope. Les bonnes figures sont celles d'Eustachi & d'Albinus; celles de Duverney sont trop droites. Il faut encore faire moins de cas de celles de Valsalva & de Cowper. Morgagni a fort bien décrit toutes les variétés de ce muscle.

Le muscle antérieur est plus difficile à découvrir, & souvent, de l'aveu de Morgagni, il manque. Ce n'est qu'un petit faisceau de fibres charnues, qui naissent sous le muscle supérieur, & qui en sont une suite.

Valsalva & Santorini ont tellement multiplié les muscles de l'*oreille*, qu'on a raison de leur en faire des reproches, & de mettre leur multiplication des muscles de cette partie au nombre des productions de leur imagination & de leur scapel.

Au reste, la diversité qui regne sur le nombre des muscles de l'*oreille*, & sur leur description, vient de plusieurs causes. 1°. De la dissection des *oreilles* d'animaux transportée par quelques modernes, & certainement par les anciens aux *oreilles* humaines. 2°. De la variété qui se rencontre non seulement dans des sujets différens, mais encore dans le même. 3°. De la diverse méthode de dissection des fibres musculaires. 4°. Du goût de la plupart des Anatomistes pour les minuties, & de la gloire qu'ils ont cru acquérir en qualifiant ces minuties de nouvelles découvertes : cependant rien n'est moins important que le nombre de ces muscles; outre qu'ils sont fort petits, minces & grêles dans l'homme, & qu'ils paroissent à peine, nous en ignorons l'utilité. Quelle qu'elle soit, il est certain que presque tous les hommes, par habitude ou autrement, ont l'*oreille* immobile; il est fort rare d'en trouver qui les puissent remuer.

Des oreilles *mobiles.* Il ne faut pas trop compter sur le témoignage d'Epicharme, qui donne à Hercule la propriété des *oreilles* mobiles. Les Poëtes comme les Peintres, ont eu de tout tems la liberté de feindre & d'imaginer: mais Justinien a été du petit nombre de gens à *oreilles* mobiles, car Procope le compare à un âne, non seulement à cause de sa bêtise, mais encore eu égard à la mobilité de ses *oreilles*. Eustachius cite un prêtre qui étoit dans le même cas. L'abbé de Marolles atteste le même fait du philosophe Crassot, qui redressoit ses *oreilles* quand il vouloit; sans y toucher. Vésale, *l. II. ch. xiij.* assure qu'il a vu à Padoue deux hommes dont les *oreilles* se mouvoient. Valverda, *ch. ij de son anat.* dit avoir vu la même chose dans un espagnol qui étoit à Rome; & du Laurent, *l. XI. ch. xij.* affirme qu'il a vu ce phénomene dans quelques personnes.

Mery, célebre chirurgien de l'Hôtel-Dieu, avoit si bien le libre mouvement des muscles de l'*oreille*, que parlant de cette partie dans un cours public, en 1695, il remua plusieurs fois son *oreille* droite de devant en arriere, en présence de l'assemblée qui étoit nombreuse, & composée de gens de son art. En mon particulier, je suis étroitement attaché par les liens du sang, plus encore par ceux de la tendresse & de la reconnoissance, à une dame d'un mérite rare, qui dit avec vivacité en plaisantant, & faisant mouvoir ses *oreilles* de haut en bas, & de bas en haut, qu'elle tient de la nature des bouriques; & c'est bien à coup sûr, la seule chose qu'elle a de commun avec elles.

Du conduit auditif externe. En avançant vers la partie interne de l'*oreille*, nous rencontrons le conduit auditif, qui est d'une substance en partie cartilagineuse, & en partie osseuse, tapissée d'une peau polie, qui s'amincit insensiblement, & qui est enduite d'une matiere cérumineuse qu'on nomme *cire d'oreille*.

Ce canal auditif est très-propre à porter le son au dedans de l'*oreille* sans l'altérer, & son obliquité en augmentant les surfaces, multiplie les lieux de réflexion. Une languette cartilagineuse, triangulaire, tremblante, élevée, droite sur la cavité de la conque, située principalement au-dessus de l'orifice du conduit auditif, garnie d'un muscle décrit par Valsalva, détermine par une belle méchanique tous les rayons qui y abordent, à entrer dans le canal, sans qu'ils puissent en sortir, de quelque endroit qu'ils aient été refléchis.

Il étoit nécessaire que ce conduit fût d'une substance dure, afin qu'il pût réfléchir le son, & par son insertion oblique, la nature nous fait voir un artifice merveilleux; car quand on est au milieu d'une chambre couverte d'une voûte ronde, si l'on jette une pomme contre quelque côté que ce soit, elle revient toujours au milieu; & si l'on se place à un coin de la chambre, la pomme que l'on jettera contre la voûte ira toujours vers l'autre coin opposé. On peut dire la même chose de l'*oreille*; si le conduit externe se rendoit en droite ligne, & perpendiculairement au tambour, les rayons sonores reviendroient dans son ouverture; mais comme il entre obliquement dans cette cavité, les rayons sonores vont heurter contre la partie elliptique supérieure de la caisse, ainsi ils doivent revenir sur l'inférieure, c'est-à-dire vers l'endroit où sont la fenêtre ovale & la fenêtre ronde. Enfin quand il se

trouve une trop grande multitude de rayons sonores, la languette triangulaire & tremblotante dont nous venons de parler, & qui est située à l'entrée du canal de l'ouie, peut tellement se dresser au moyen du muscle de Valsalva, qu'elle leur fermera à volonté le passage, comme nous faisons machinalement avec la main dans de trop grands bruits.

Il y a une membrane qui termine le conduit externe de l'*oreille*, nommée *la membrane du tambour* ou *le tympan. Voyez* ce *mot*, car il mérite un article séparé.

Quant aux poils dont le conduit auditif est garni, leur usage nous est inconnu: seroient-ils eux-mêmes sonores comme les feuilles d'arbres qui augmentent l'écho en été, ou même en forment un qui n'avoit point été apperçu en hiver, suivant l'idée de M. Perrault d'après Kircher?

Des osselets de la caisse du tambour & de leurs muscles. Je passe à la premiere grote de l'*oreille* qu'on appelle *la caisse du tambour*, cavité irrégulierement demi-sphérique, dans laquelle on trouve d'autres cavités, savoir l'embouchure de la trompe d'Eustachi, le demi-canal osseux, la fenêtre ovale, la fenêtre ronde, & les osselets qui sont au nombre de quatre, l'enclume, le marteau, l'étrier, & l'os orbiculaire ou lenticulaire, qui est le plus petit de tous les os du corps humain.

En général ces quatre osselets sont si petits qu'ils ont été inconnus aux anciens anatomistes, & que leur découverte en est dûe à l'esprit curieux des derniers siecles. Ils different dans les animaux selon la différence de leur espece: par exemple les quadrupedes en ont quatre comme l'homme, & les oiseaux n'en ont qu'un.

L'enclume dont le corps est articulé avec le marteau, ressemble à une dent molaire, & suivant le témoignage de Massa, il a été connu dès le tems d'Alexandre Achillinus, de sorte qu'on lui attribue la découverte de ces deux osselets; du-moins est-il certain qu'il ne faut pas l'attribuer avec Schelhammer, à Jacob de Carpi, puisque lui-même leur assigne les mêmes usages que ceux qu'on leur donnoit avant lui, & qu'il convient de plus que d'autres en avoient déjà fait mention.

L'apophyse grêle du marteau a été connue très-confusément par Vésale, mal représentée par Jérôme Fabrice, & démontrée de nouveau bien exactement par Raw, qui est resté vrai possesseur de la découverte. On dit que Foleus a fait mention de cette apophyse grêle du marteau dans une lettre écrite à Bartholin, & imprimée en 1645; mais cette lettre est si rare que les plus curieux, Boerhaave même ni Morgagni, ne l'ont jamais vûe, & jusqu'à présent personne n'a ôté à Raw l'honneur de l'invention. Tous nos modernes, Cowper, Cam, Heister, Nicholls, Albinus, Nesbit, Cassebhom en ont donné la figure. Le marteau est difficile à préparer, parce qu'il se rompt aisément, comme l'ont éprouvé Duverney, Valsalva & Morgagni.

Ingrassias s'attribue la découverte de l'étrier; Vésal y prétend aussi, & Colombus s'en vante pareillement; mais malgré leurs prétentions respectives, cette découverte paroît dûe à Eustachi. « Je puis me » rendre ce témoignage, dit-il en parlant de l'é» trier, qu'avant que qui que ce fût m'en eût parlé, » avant qu'aucuns de ceux qui en ont écrit l'eussent » fait, je le connoissois; je le fis voir à plusieurs » personnes à Rome, & je le fis graver en cuivre, » cet osselet a véritablement une figure longue & courbée en arc, qui lui a donné le nom d'étrier ». Morgagni a raison de soutenir contre Manfrédi, que sa base est solide, par-tout continue, & qu'elle n'est point percée ou ouverte comme nos étriers modernes, mais pleine comme celle des anciens. Quant aux figures de ces deux osselets, c'est à Vésale qu'on doit les premieres.

J'attribuerois volontiers avec Bartholin & Vesting la découverte de l'os orbiculaire à Jacques Sylvius; car la description qu'en ont donné Arantius & autres prédécesseurs de Sylvius, est d'une obscurité inintelligible.

Venons aux muscles des osselets. On donne trois muscles au marteau, savoir un externe, un antérieur, & un interne. Le muscle externe ou supérieur du marteau attribué à Casserius, a été cependant indiqué & gravé par Fabricius. Je n'ose assurer si c'est un vrai muscle ou non, puisque Valsalva & Vinslow soutiennent l'affirmative contre Duverney & Morgagni.

L'étrier n'a qu'un muscle décrit premierement par Varole, mais d'une maniere très-défectueuse, puisqu'il ne décrit que ce seul muscle dans le dedans de l'*oreille*. Casserius le trouva en 1601, dans le cheval & le chien, le représenta d'après ces animaux, & le prit pour un ligament: personne depuis Duverney n'a douté que ce ne fût un vrai muscle.

Il est bien difficile de décider quelle est l'action de ces muscles, dans quelles occasions ils agissent, s'ils n'agissent que méchaniquement, ou si c'est la volonté qui les fait agir? Ce dernier n'est pas vraissemblable, car un bruit nous surprend tout-d'un-coup, & le plus souvent sans que nous y songions. Il en est ici comme des mouvemens des yeux, de la déglutition, de la voix, qui s'operent par une infinité de muscles, qui concourent tous entre eux, & produisent d'ordinaire à notre insu, les fins pour lesquelles ils sont destinés. Peut-être que les muscles des osselets relâchent en partie le tympan dans les sons fort aigus, & en partie le tendent dans les sons foibles; c'est le sentiment de Willis, de Duverney, de Perrault, de Derham, de Chéselden, de M. de Mairan, & autres.

Il ne faut pas oublier que les osselets de l'*oreille* ne croissent point, & qu'ils sont aussi considérables dans les enfans que dans les adultes. La membrane qui les couvre est si fine, que l'anatomiste à qui l'on doit le plus de recherches en cette partie, je veux dire Valsalva lui-même, les a cru sans périoste. Mais Ruysch n'a pas seulement démontré le contraire, comme tout le monde le sait, il a été plus loin, il a fait voir à l'Europe, par le moyen de ses injections, les vaisseaux qui se distribuent dans le périoste des osselets, & qui y sont en très-grand nombre, principalement à la plus courte & plus grosse apophyse de l'enclume.

Pour les deux fenêtres, on en doit la connoissance à l'industrie de Fallope.

De la trompe d'Eustachi. Venons au conduit qu'on appelle *la trompe d'Eustachi*, dite autrement & assez bien, *le conduit palatin de l'oreille*, mais mal & équivoquement *aquéduc*, parce qu'on peut très-bien le confondre avec l'aquéduc de Fallope.

On prétend, sans aucune preuve, qu'Alcméon a connu cette trompe; mais Eustachi a mérité le nom de son inventeur, par l'exacte description qu'il nous en a laissée, sur laquelle Valsalva parmi les modernes, a su néanmoins encore renchérir; Vésale qui l'avoit vûe avant Eustachius, n'en a point développé l'usage ni la structure.

Ce tuyau porte le nom de *trompe*, parce qu'il est fort étroit du côté de la caisse, & que sa cavité augmente à mesure qu'il s'en éloigne, ensorte que dans son extrémité qui répond au fond de la bouche, il forme un pavillon. La trompe est, comme on sait, un canal creusé dans l'apophyse pierreuse, qui va de la caisse vers les ouvertures postérieures des fosses nasales & vers la voûte du palais.

La conque interne de l'*oreille*, vaste & semblable

à un corps elliptique, communique dans les cavités cellulaires de l'apophyse mastoïde, ainsi qu'avec l'air externe qu'on prend par le nez ou par la bouche. L'étui par où se fait cette communication est la trompe d'Eustachi, en partie osseuse, en partie cartilagineuse.

En conséquence de cette structure il arrive, 1°. que l'air peut entrer par le canal d'Eustachi dans ces lieux, y demeurer, s'y raréfier, en sortir, s'y renouveller, y être comprimé, & par conséquent y être ramené à la température de l'air externe. En effet, la trompe se presente tellement au canal des narines, que l'air est forcé d'y entrer, & les expériences de Chefelden prouvent que l'eau injectée, soit par les narines, soit par la bouche dans le canal d'Eustachi, passe dans les *oreilles*. Quand on retire son haleine, l'air y entre avec bruit, & frappe le tympan; c'est ce que j'ai quelquefois éprouvé en nageant entre deux eaux. Duverney a vû la membrane du tympan se rompre pour avoir retenu l'air, les narines & la bouche exprès fermées.

L'air qui est reçu dans le tympan se raréfie par la chaleur, dilate la membrane du tympan vers le canal de l'ouie, & resisteroit aux tremblemens externes, ce qui engourdiroit l'ouie s'il n'étoit souvent renouvellé. De plus, il faut que l'air se renouvelle, à proprement parler, puisqu'il est constant que l'air renfermé perd peu-à-peu son ressort, & même assez vîte. L'air ne propageroit donc point les tremblemens s'il ne se renouvelloit avec tout son ressort; c'est pourquoi, suivant Duverney, l'orifice de la trompe reçoit plutôt l'air des narines que des poumons.

Valsalva a observé qu'on devient sourd lorsque le passage à la trompe d'Eustachi est bouché. Il rapporte là-dessus deux exemples, l'un d'un gentilhomme qui perdit l'ouie par un polype qu'il avoit dans le nez, & qui s'étendoit jusqu'à la luette; l'autre d'un paysan qui avoit un ulcere au côté gauche de la luette; quand on y mettoit une tente trempée dans quelque remede, le patient n'entendoit rien du-tout de l'*oreille* gauche; mais il recouvroit l'ouie du même côté dès qu'on tiroit la tente. Tulpius parle aussi d'une surdité & d'un tintement d'*oreille* causés par une tumeur au palais auprès du même canal. Derham fait mention d'un catharre qui rendoit l'ouie difficile; mais lorsque la trompe fut débarrassée par certains mouvemens de la déglutition, ou toute autre cause, il se fit un bruit soudain qui annonça le retour de l'ouie; tous les Médecins savent que l'esquinancie & les ulcères véroliques endommagent souvent ce sens. La nécessité de l'admission de l'air par la trompe est donc confirmée par une foule de maladies.

En conséquence de la structure dont nous avons parlé, il arrive, 2°. que les rayons sonores qui passent par les narines ou la bouche, entrent dans la conque interne de l'*oreille*, & suppléent ainsi à la lésion du conduit auditif; car ceux que l'obstruction du canal auditif rend sourds ou durs à entendre, cessent de l'être quand le son est immédiatement appliqué à la trompe d'Eustachi: c'est l'expérience de Cabrole & de Fabrice ab Aquapendente.

Comme tous ces endroits sont revêtus d'une membrane vasculaire, démontrée par Duverney & Ruysch, il suit, 3°. que les parties qui y sont contenues, se conservent molles, flexibles, lubréfiées, & se purgent de leurs impuretés. Effectivement le tympan se nettoie par le moyen de l'éternuement, & les immondices sortent par le canal d'Eustachi. Morgagni, Schellammer, Naboth, ont bien des faits pour constater cette vérité; entr'autres l'un d'eux a vû de petits globules restés dans l'*oreille*, sortir par la trompe en retenant son haleine. Valsalva parle d'un abscès à l'apophyse mastoïde qui se vuida par la trompe d'Eustachi.

Telle est donc l'utilité de cette trompe, de donner passage à l'air interne, d'en communiquer les vibrations à l'organe immédiat de l'ouie, de modérer les sons trop forts, de suppléer à la lésion du conduit auditif, enfin de purger la caisse, & de fournir une issue à la mucosité qui s'y trouvera.

Boerhaave fait ici deux questions:

Le canal d'Eustachi s'ouvre-t-il par l'action de son muscle interne, en même tems que la membrane du tympan tirée par cette même action, retrécit la cavité de la conque interne? Cela n'est pas vraissemblable; l'action de ce muscle doit être peu de chose, car il s'attache en grande partie à l'os de la trompe, & le reste paroît incapable de plier le cartilage.

L'orifice interne du canal d'Eustachi se ferme-t-il par l'application de la valvule cartilagineuse de du Laurent & de Willis? Non, cette valvule imaginaire a été refutée par Morgagni, qui démontre d'ailleurs que les matieres de la déglutition ne peuvent entrer dans l'*oreille*, parce que la trompe s'ouvre vers la communication du nez avec la bouche.

Du labyrinthe & de ses parties; le vestibule, le limaçon, les canaux demi-circulaires. La partie la plus enfoncée de l'*oreille* intérieure est connue sous le nom de *labyrinthe*, lequel est renfermé dans l'os pierreux, & est composé de trois parties que les Anatomistes appellent *le limaçon, le vestibule, & les canaux demi-circulaires*. Les anciens ont donné des descriptions fausses & très-embrouillées de ces parties, dont ils n'ont point connu la structure; mais dans celle de Duverney, de Valsalva, & de Winslow regnent l'ordre, la netteté, & l'exactitude.

Le labyrinthe est tapissé d'un périoste très-fin; ce sont apparemment des expansions membraneuses de ce périoste mal observées, dont Valsalva a fait ses zones sonores, & celles qu'il a vûes dans les brebis ne sont que l'effet du déchirement des partise. On découvre aussi dans le labyrinthe plusieurs vaisseaux sanguins, soit par le secours des injections, soit par l'inflammation, comme Winslow dit l'avoir observé. Le sieur May, anatomiste de Strasbourg, a fait voir il y a près de trente ans ces vaisseaux à messieurs de l'académie des Sciences.

Remarquons d'abord que l'os pierreux dont les parois de chaque cavité du labyrinthe sont composées, est blanc, très-dur & compacte. Par cette structure la matiere éthérée chargée des impressions des objets sonores, venant à heurter contre lesdites parois, ne perd rien de son mouvement, en sorte qu'elle le communique tout entier aux ramifications de la portion molle des nerfs de l'*oreille*.

Remarquons ensuite que le labyrinthe & le limaçon ne croissent pas non-plus que les osselets; ils sont de la même grandeur dans les enfans & dans les adultes, quoique les os extérieurs de l'*oreille* grossissent & durcissent considérablement. La cause de cet effet, est que les os extérieurs ont un périoste bien nourri, tandis que l'intérieur est dénué de cette nourriture. D'ailleurs les os sont ici d'une dureté qui refuseroit même cette nourriture quand elle y seroit apportée.

Un de ces auteurs qui se font une étude de trouver du miracle par-tout, Niewentit, ne donne d'autres raisons de ce phénomene, que la volonté du créateur, qui, contre les lois ordinaires de la nature, a refusé l'accroissement à ces os de l'*oreille*, afin que l'organe étant le même dans les enfans & dans les adultes, l'impression des sons fût la même pour les uns & les autres. Il pense que si l'ouie croissoit comme les autres organes, la voix des enfans, celle des parens, & les autres sons connus des enfans, leur

viendroient étranges & sauvages, d'où naîtroient une grande confusion & une infinité d'erreurs. Mais sur quel fondement veut-on que l'accroissement des os de l'*oreille* changeât la sensation de l'ouïe ? Les organes de la vue, du goût, de l'odorat ne croissent-ils pas sans déranger ses sensations ? Et quoique l'ouïe ne soit pas susceptible d'un pareil accroissement, croit-on que cet organe soit le même dans tous les hommes ? Cela n'est pas probable. Chacun entend à sa façon, comme chacun voit, sent & goûte aussi proportionnellement à la structure particuliere de ses organes.

Dans les canaux demi-circulaires on rencontre deux choses dignes de remarque. 1°. Ils sont tous trois de grandeur différente. Aussi l'un s'appelle *le plus grand*, le second *le moyen*, & le troisieme *le plus petit*. Winslow nomme le premier, *vertical supérieur*; le second, *vertical postérieur*, & le troisieme, *canal supérieur horisontal*. 2°. Quoiqu'ils different souvent selon les sujets, ils gardent néanmoins les mêmes proportions entr'eux, & sont toujours semblables dans un même sujet. Valsalva rend raison de tout cela, & détermine leurs usages d'une maniere ingénieuse : il croit que comme une partie de la portion molle du nerf auditif est située dans ces canaux, ils ont été faits de grandeur différente pour s'accommoder mieux à toutes les diversités des tons ; & quoiqu'il y ait de la différence par rapport à la longueur & à la grosseur de ces canaux, en les comparant dans différens sujets, ils sont cependant toujours dans une exacte conformité entr'eux dans la même personne, à moins qu'il n'y ait quelque défaut ou discordance dans les organes de l'ouïe. Au reste, Fabricius avoit établi une infinité de canaux demi-circulaires ; mais les autres anciens Anatomistes n'en ont reconnu que trois, & il n'y en a jamais davantage.

Un mot du vestibule : c'est une cavité irrégulierement ronde, décrite par Vésale & Fallope, formée intérieurement dans l'os pierreux, & voisine du tympan. On trouve dans le vestibule, 1°. la pulpe de la portion molle du nerf acoustique ; 2°. une liqueur aqueuse, comme dans le tympan, & 3°. de l'air qui du tympan vient dans cet endroit.

Rien n'est plus admirable que la construction du limaçon, ou de la coquille spirale. C'est un canal osseux, conique, qui fait environ deux tours & demi, suivant une ligne spirale au-tour d'un cône osseux, qui par sa pointe se termine à celle du cône. On trouve dans toute son étendue l'expansion des petits nerfs acoustiques qui sont de la derniere délicatesse. L'artifice de sa construction fait voir que dans la lame spirale, qui commence par une base déterminée, & finit en un seul point, on peut assigner une infinité de cordes tremblantes également tendues : ainsi parmi ces cordes, dont le nombre peut à peine se compter, il y en aura toujours qui seront à l'unisson avec chaque son, & qui par conséquent pourront le représenter, & le porter sans altération au *sensorium commune*.

Des nerfs auditifs. Les portions des nerfs auditifs, ou de la septieme paire de nerfs, se distinguent eu égard aux divers degrés de leur consistance, en portion dure, & en portion molle. Les deux portions se portent dans le trou auditif interne ; la molle pénetre dans le labyrinthe par plusieurs petits trous qui y répondent, & va se perdre dans les différentes parties qui le composent. La portion dure s'insinue dans l'aqueduc de Fallope, traverse la glande parotide, lui donne plusieurs filets, & se partage en deux grosses branches, dont l'une est supérieure & l'autre inférieure. Il est difficile d'en suivre le cours.

Les derniers filamens des petits nerfs auditifs, après avoir fait leurs fonctions, & s'être distribués par les labyrinthes de l'*oreille*, reviennent-ils au cerveau & au *sensorium commune*, conformément à l'idée d'un chirurgien de Rome, dont on a gravé dans les lettres du sieur des Noues une figure représentant le décours de ces nerfs ?

Ce chirurgien de Rome, dont l'ouvrage n'a point été publié, est Simoncelli. Mais son confrere Mistichelli a prétendu, d'après lui, que la portion molle du nerf auditif entre dans le sillon du limaçon, se précipite de la pointe dans sa cavité, la pénetre, forme dans le vestibule une expansion pulpeuse, dégénere ensuite en filament grêle, entoure les canaux demi-circulaires ; enfin de l'orifice propre du plus grand de ces canaux, revient par un trou particulier dans la cavité du crâne, & ramifié, va se distribuer à la dure-mere, à la surface supérieure du cerveau, & au-tour de la glande pinéale.

C'est dommage que tout cela ne soit qu'un roman. Simoncelli & Mistichelli ont pris pour nerf, un vaisseau sanguin du limaçon, & des canaux demi-circulaires. Le trou du petit nerf qui retourne dans la cavité du crâne, est un trou par lequel le nerf mou se rend au vestibule. Le reste de la description du chirurgien des Noues, est tiré de la distribution de la portion dure à la dure-mere, distribution même que Simoncelli n'avoit vue qu'une seule fois, de l'aveu de Pacchioni & de Valsalva.

Que dirons-nous de la communication de la portion dure du nerf auditif avec les branches de la cinquieme paire qui se distribuent aux parties qui servent à former & à modifier la voix, d'où naît l'accord qu'il y a entre l'ouïe & la parole ? De la communication de la seconde paire vertébrale avec les nerfs de l'*oreille* externe, au moyen de quoi on tourne la tête au moindre bruit ? Enfin de la communication de ces nerfs avec ceux du cœur & des poumons, qui fait aussi qu'on sent les mêmes altérations dans le pouls & dans la respiration, selon la différence des bruits ? Mais on n'est pas encore d'accord des effets de ces communications ; c'est seulement un système ingénieux pour expliquer les phénomenes de la sympathie qui se rencontre entre toutes les diverses parties de notre corps.

Des jeux de la nature sur l'organe de l'ouïe. Cet organe si composé, est en même tems un de ceux qui fournit le moins de jeux de la nature ; tandis que tous les autres sont imparfaits dans le premier âge, les osselets de l'*oreille* se trouvent dans les enfans aussi grands & aussi durs que dans les adultes ; & dans l'enfant de neuf mois, ils ont presque acquis leur grandeur, leur forme & leur dureté. Le célebre Ruysch croit avoir vu une fois dans le squelette d'un enfant nouveau-né que ces osselets étoient confusément attachés ensemble contre l'ordre naturel, & c'est une observation rare.

Il arrive plus souvent de rencontrer des enfans qui viennent au monde avec le canal auditif bouché par une petite membrane ; il faut y porter remede ; s'il est possible, autrement ces enfans auroient le malheur d'être sourds & muets ; parce que n'entendant pas parler, ils ne pourroient apprendre aucune langue. Quand donc cette membrane est assez endehors pour être apperçue, il convient de la percer avec un bistouri, ou l'ouvrir avec la lancette par une incision cruciale ; l'ouverture étant faite, on introduira dans la division une espece de tente pour empêcher qu'elle ne se réunisse. La cure s'exécute ainsi facilement ; mais elle est douloureuse & très-difficile, lorsque cette membrane est située bien avant dans l'*oreille*, parce qu'il est presque impossible de percer ou d'enlever la membrane qui cause la surdité sans offenser celle du tympan. Je ne sai point d'exemple d'opération heureuse dans ce dernier cas.

Auteurs. Les anciens anatomistes n'ont point connu

les parties intérieures de l'*oreille* humaine, & j'en trouve la raison, 1°. dans la difficulté de découvrir les diverses parties de cet organe, qui sont la plûpart cachées dans des os très-durs; 2°. parce que cette administration anatomique est fort embarrassée, & demande d'être variée pour appercevoir tantôt une partie, tantôt l'autre: 3°. parce que ces parties sont très-délicates & très-petites. Mais comme les anatomistes modernes ont eu plus de succès, récapitulons par ordre de date leurs travaux & leurs découvertes.

Vésale donna les vraies figures de deux des osselets internes de l'*oreille*.

Eustachi a depuis fait connoître le premier la trompe dont il est l'inventeur, l'étrier, le muscle nommé *muscle d'Eustachi*, la corde du tympan, la portion molle, *&c. Voyez* son ouvrage *de auditûs organis*, Romæ 1562, *in-8°*.

Ingrassias (Jean-Philippe) mort en 1580, âgé de 70 ans, assure qu'il a de son côté découvert à Naples en 1546, l'*etrier*, troisieme osselet de l'*oreille*, & qu'il l'a nommé tantôt *scapha*, & tantôt l'*os deltoide*.

Fallope (Gabriel) a rendu de nouveaux services à l'anatomie de cette partie. Il a décrit dans ses observations, l'étrier, l'aqueduc, les deux fenêtres, les canaux demi-circulaires & le limaçon. Il est mort à Padoue en 1563, âgé de 39 ans.

Albertus (Salomon) a le premier décrit la coquille de l'*oreille* dans son livre intitulé, *historia plerarumque humani corporis partium*, Witteb. 1583, *in-8°*.

Fabricius d'Aquapendens a ajouté peu de choses à ses prédécesseurs. Il en a oublié plusieurs qui appartenoient à la gloire de Fallope, & a fait graver d'assez mauvaises figures.

Casserius a pris beaucoup de ses devanciers; il paroît cependant avoir représenté le premier les muscles obliques & externes du marteau, & d'avoir tâché de s'instruire par l'anatomie comparée. Son histoire anatomique *de auris auditus organo* a été imprimée pour la premiere fois à Ferrare en 1600, *fol. reg.* L'auteur est mort en 1605, âgé de 60 ans, & pendant que son maître Aquapendens vivoit encore.

Folius (Cœcilius) passe pour avoir découvert l'apophyse du marteau; & l'on doit convenir qu'il n'a pas mal décrit les parties du labyrinthe de l'*oreille*. Son livre intitulé *aurium internarum delineatio*, a paru *Venet.* 1645, in-4°.

M. Perault (Claude) a non-seulement traité physiquement la matiere du son, mais il a décrit encore avec exactitude la fabrique de l'organe de l'ouïe. On ne lui a point rendu toute la justice qu'il méritoit; cependant il n'a rien avancé dans la description de cet organe, qu'après l'avoir vu distinctement. Ses figures sont belles, & faites sur ses propres desseins. Je ne loue pas ses explications, parce qu'elles sont fondées sur des fausses hypotheses. Il a précedé Méry & Duverney dont nous allons parler.

La description de l'*oreille* de l'homme par Méry vit le jour à Paris en 1681, *in-12*, *avec fig.* mais elle ne renferme rien de nouveau.

Il n'en est pas de même du traité de *Duverney* (Joseph-Guichard). Cet habile homme a le premier fait connoître parfaitement le muscle de l'étrier, les glandes cérumineuses, le limaçon, la portion molle, les canaux demi-circulaires, & plusieurs autres choses qu'il a mises dans tout leur jour. Son ouvrage a été imprimé à Paris en 1683, *in-12*. C'est la bonne édition; & les figures qui sont d'une grande beauté, ont fait desirer la publication de tout ce qu'il avoit composé sur les autres sens.

Shellammer (Christophorus) a lu avec fruit les auteurs qui l'ont précédé, & a joint dans son ouvrage la Physique à l'Anatomie; mais il a fait dans ce dernier genre quelques fautes grossieres, entr'autres sur la corde du tambour & les canaux demi-circulaires. Son livre intitulé *de auditu liber unus*, a été publié à Leyde en 1684, *in-8°*.

Valsalva, né à Imola en 1666, a fait aussi des merveilles sur cette partie. Il a trouvé les petits muscles de l'*oreille*, a rétabli la structure & les muscles de la trompe, & y en a ajouté un troisieme nommé *le palato-salpingée*; il a pris plus exactement la dimension des canaux demi-circulaires, & a considérablement augmenté la physiologie de l'*oreille*. Il a relevé quelques fautes de Duverney, & en a fait aussi lui-même; tant la structure de cet organe est délicate & cachée! La premiere & la belle édition du traité de Valsalva parut *Bonon.* 1704, *in-4°. avec fig.*

Vieussens (Raymond) a mis au jour son traité de la structure du cœur & de l'*oreille* à Toulouse en 1714, *in-4°. avec fig.* Ce livre est devenu rare; cependant l'auteur, dans son traité de l'*oreille*, n'est guere que le copiste de Duverney; ses descriptions mêmes sont embrouillées, & de plus ses figures sont obscures & mal gravées.

M. Winslow ne doit pas craindre un tel reproche; car on trouve dans sa description de l'*oreille* l'ordre, la netteté, la précision & l'exactitude qui brillent par-tout dans son anatomie.

Cassebhom (Joan. Frid) est le dernier écrivain qui ait fait un traité exprès sur l'*oreille* de l'homme. Il est imprimé en latin, *Francof.* 1734, *in-4°. avec fig.* c'est un bon recueil, mais qui renferme peu de choses au-delà des découvertes de Duverney & de Valsalva.

A tous ces auteurs, on joindra les observations de Morgagni, de Manfredi, de Santorini & autres, répandues dans les mémoires de l'académ. des Sciences, & dans les Transactions philosophiques. Enfin les curieux savent que Ruysch, Albinus, Nicholls ont fait de leur côté de belles préparations & injections de diverses parties de l'*oreille*.

Quelques anatomistes, comme M. Hunauld, ont essayé de faciliter la connoissance de l'organe de l'ouie en taillant des coupes d'os de grandeur double, triple ou quatruple de toutes les parties de l'*oreille*. M. Martiani, médecin sicilien, eut l'honneur de présenter en 1743 à l'académie des Sciences de semblables coupes artistement sculptées en bois de tilleul, au nombre de sept, qu'on peut voir au cabinet du roi, & dont M. Daubanton a donné l'explication & les figures dans le troisieme tome de l'explication de ce cabinet.

En un mot, les modernes n'ont rien oublié pour nous procurer des connoissances de l'organe de l'ouie; mais s'ils sont parvenus à exciter notre admiration sur son artifice, ils n'ont pas été assez heureux pour le dévoiler un peu complettement, & selon toute apparence on n'y parviendra jamais. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

OREILLE, les maladies chirurgicales de l'*oreille* ne sont pas en grand nombre, elles méritent cependant une attention particuliere: si elles étoient plus nombreuses, il s'éleveroit sûrement une espece de chirurgiens pour les traiter exclusivement, comme les maladies des yeux. Le conduit de l'*oreille* peut être bouché par vice de conformation par une membrane. Si cette cloison est profondément située dans le conduit auditif, il faut de la prudence pour y porter l'instrument tranchant. Si elle est superficielle, on la fend sans grand inconvénient. Il faut faire l'incision cruciale, & mettre dans le conduit une tente de charpie pour écarter les lambeaux de la membrane, jusqu'à ce que la consolidation des plaies soit faite.

Il arrive quelquefois à la suite des abscès de l'*oreille*, des excroissances charnues qu'il faut détruire;

Fabrice de Hilden fait mention d'une caroncule de cette nature, qu'il a extirpée en partie. Les racines étoient trop profondes pour pouvoir être saisies avec des pincettes, il se servit de caustiques portés avec la plus grande circonspection au moyen d'une bougie, & parvint à détruire le principe du mal.

Les corps étrangers qui s'insinuent dans le conduit de l'*oreille* y causent quelquefois des douleurs extraordinaires, qui excitent même le délire & des convulsions. Le même Fabrice de Hilden a tiré, au bout de huit ans, une boule de verre qui avoit été la cause de symptômes très formidables. Il se servit d'une curette, après avoir coulé de l'huile dans l'*oreille* pour graisser le passage. On pourroit se servir de tire-fonds pour l'extraction de corps étrangers qui en permettroient l'usage. Il ne faut point employer des pincettes ni d'autres instrumens contre les insectes qui sont dans les *oreilles* : on les fait avancer vers la membrane du tambour, où ils excitent par le chatouillement des douleurs excessives. Il est plus convenable d'injecter de l'huile ou de l'esprit-de-vin dans l'*oreille* pour faire mourir l'animal. On le retire après si l'injection ne le fait pas sortir.

Bien des gens sont sourds par une cause toute naturelle : c'est la réplétion du conduit auditif par l'humeur cérumineuse qu'on y a laissé accumuler, & qui s'y est endurcie. L'huile d'amandes ameres tiede fond peu à-peu cette matiere, & on la détache avec une curette des parois du conduit. La plûpart des cures de surdité faites par le moyen des injections, n'ont été que l'effet de la désopilation du conduit, & de l'extraction de la matiere cérumineuse, qui semble quelquefois pétrifiée.

On injecte dans l'*oreille* des liqueurs anodynes, mondifiantes, résolutives, détersives, *&c.* Pour remplir différentes indications dans les ulcérations de l'*oreille*, avec ou sans carie, nous parlerons des injections par la trompe d'Eustache, à la suite du *mot anatomique* TROMPE.

Nous ne ferons point mention de la cautérisation du cartilage antitrage de l'*oreille* contre la douleur des dents, parce que c'est un remede très infidelle, qui peut bien dissiper pour un tems très-court l'odontalgie, mais qui ne peut absolument être curatif. *Voyez* ODONTALGIE.

Nous renvoyons l'explication des instrumens acoustiques au *mot* SURDITÉ. (*Y*)

OREILLE, (*Séméiotique.*) Les signes que les *oreilles* peuvent fournir, se tirent ou de l'état extérieur de ces parties, ou des phénomenes relatifs à leur usage, c'est-à-dire, à l'ouïe : nous allons détailler les premiers, les autres seront exposés aux *articles* OUIE & SURDITÉ. Les *oreilles* froides, transparentes & resserrées, annoncent une mort prochaine ; Hippocr. *aphor. 14. lib. VIII.* L'inversion des lobes est aussi un mauvais signe ; *progn. lib. I. n°. 3.* Tel est l'état des *oreilles* dans cette funeste altération du visage, qu'on appelle *face hippocratique.* Une douleur opiniâtre d'*oreille* avec une fievre aiguë & quelque autre signe peu favorable, indique la mort dans sept jours pour les jeunes gens, & même plutôt s'ils sont dans le délire, à moins qu'il ne sorte beaucoup du pus par les *oreilles*, ou du sang par le nez, ou qu'il ne paroisse quelque bon signe : les vieillards dans qui ces accidens se rencontrent, n'ont pas à craindre une mort si assurée & si prochaine, soit parce que ces douleurs leur sont plus familieres, comme Hippocrate le remarque ailleurs, soit parce que les *oreilles* leur suppurent plutôt & qu'ils délirent moins ; cependant plusieurs éprouvent en conséquence des rechûtes auxquelles ils succombent ; *coac. prænot. cap. v. n°. 1 & 11.* Les rougeurs qui surviennent aux douleurs d'*oreille* pendant les fievres, dénotent une érésipelle future au visage, ou quelquefois elles précedent des convulsions avec exsolution & interception de voix, *n°. 12.* Les tumeurs aux *oreilles*, à la suite des excrétions fétides, paroissant trop tard, avec une fievre aiguë & tension des hypocondres, sont un signe mortel ; celles qui viennent dans de légeres paralysies, sont aussi mauvaises : s'il en survient dans le cours des maladies chroniques qui ne suppurent pas, on doit s'attendre à la mort du malade ; il arrive souvent alors que le ventre se lâche ; les douleurs de tête n'accompagnent-elles pas la formation des abscès à l'*oreille* ? les malades dans ce cas ne suent-ils pas par les parties supérieures ? n'ont-ils pas par-dessus des frissons ? le sommeil ne se joint-il pas au dévoiement ? les urines ne sont-elles pas aqueuses, variées, fétides, remplies de nuages blanchâtres ? *coac. prænot. n°. 13, 15.* Toutes ces questions qu'Hippocrate paroît faire, & qu'il ne décide pas, sont autant de faits qu'il a vû arriver quelquefois, mais qui ont besoin de nouvelles observations pour être décidées & pour avoir la force d'aphorismes.

Si ces abscès, ou ces tumeurs suppurées qui viennent aux *oreilles* dans les maladies longues, ne fournissent pas un pus légitime, bien blanc, & entierement dépourvû d'odeur, la mort est assurée & surtout dans les femmes. Ces abscès sont plus familiers dans les maladies aiguës & dans les fievres ardentes ; mais si, lorsqu'ils paroissent, la maladie ne cesse pas, s'ils ne viennent pas tout de suite à maturation, ou s'il n'y a point d'hémorrhagie du nez, ou si les urines ne contiennent pas un sédiment épais, le malade est dans un danger pressant, la plûpart de ces tumeurs s'affaissent ; cependant, pour régler son pronostic, il faut examiner si la maladie augmente ou diminue. Pendant que ces abscès aux *oreilles* persistent, l'excrétion des urines est mauvaise, & le frisson qui survient est très-dangereux ; la toux qui est accompagnée d'expectoration, survenant à ces abscès, les dissipe plus favorablement. *Id. ibid. n°. 16, 19.* (*m*)

OREILLE D'ANE, (*Botan.*) nom vulgaire de la grande consoude ; *voyez* CONSOUDE, (*Botan.*)

OREILLE DE JUDAS, (*Botan.*) espece de champignon, nommé par Tournefort *agaricus auriculæ forma*, *I. R. H.* & représenté par Micheli, *tab. LXVI. fig. premiere*, est une substance fongueuse, qui croît au-bas du tronc des vieux sureaux. Cette substance est unie & n'est percée d'aucun trou. Elle est spongieuse, coriace, membraneuse, repliée comme une *oreille* ; blanchâtre, grise en-dessous, noirâtre en-dessus, sans odeur, d'un goût de terre, & insipide ; elle est portée sur une queue très courte, ou plutôt elle n'en a point du tout ; mais elle est attachée à la souche de l'arbre. Quelquefois ce champignon est unique, quelquefois il est double. On lui donne, comme aux autres champignons, des qualités astringentes & dessicatives. (*D. J.*)

OREILLE DE LIEVRE, (*Botan.*) par les Botanistes, *bupleuron ; voyez* PERCE-FEUILLE, (*Botan.*)

OREILLE D'OURS, (*Hist. nat. Botan.*) *auricula ursi*, genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir profondément découpée. Le pistil sort du calice, il est attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur, & il devient dans la suite un fruit rond & enveloppé en partie par le calice de la fleur. Ce fruit s'ouvre par la pointe, & renferme plusieurs semences attachées à un placenta. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

Ce genre de plante se nomme en anglois comme en françois *bear's-ear.* Tournefort en compte vingt-sept especes qui produisent des variétés sans fin ; la plus commune *auricula ursi*, *flore luteo. I. R. H. 120.* pousse de sa racine de grandes feuilles, polies, grasses, tantôt dentelées, tantôt entieres, d'un goût

amer. Il s'éleve d'entr'elles des tiges qui portent à leurs sommités des fleurs jaunes, exhalant une odeur douce & mielleuse. Chaque fleur est un tuyau évasé en entonnoir, à pavillon découpé en cinq ou six parties. Ses semences sont menues, de couleur brune, renfermées dans un fruit presque rond. Sa racine est grosse, garnie de fibres blanches. Le suc qu'on tire de sa fleur est un fort bon cosmétique. Elle croît naturellement sur les montagnes dans la Styrie, le Tirol, la Savoie, la Suisse, & autres lieux; on la cultive beaucoup dans nos jardins. *Voyez donc* OREILLE D'OURS, *Jardin.* (*D. J.*)

Les *oreilles d'ours* sont très-precieuses aux curieux, tant par leurs variétés, que par l'excellence de leur odeur. Elles fleurissent en Avril, & sont pendant ce mois dans toute leur force. Les Hollandois en font leurs délices, & les Anglois ont décoré leurs nombreuses especes par les noms des personnes de la premiere qualité; mais comme il arrive que telle espece d'*oreille d'ours* aujourd'hui fort recherchée, le soit peu l'année suivante, à cause qu'il en paroît sans cesse de nouvelles especes, je vais indiquer les marques estimables de cette fleur.

Une belle *oreille d'ours* doit, selon Miller & Bradley, se connoître à ces marques: 1°. la tige à fleur doit être forte & de résistance; 2°. les pédicules des fleurs doivent être courts, & capables de soutenir la fleur bien droite; 3°. le tuyau ou col de chaque fleur doit être bien court; 4°. les fleurs doivent être grandes & régulieres; 5°. leurs couleurs doivent être vives & bien mêlées; 6°. leur œil doit être grand, rond, & d'un beau blanc; 7°. leurs fleurs doivent s'étendre à plat, & ne jamais former le godet; 8°. il faut qu'il y ait une bonne quantité de fleurs également étendues sur la tige.

Une *oreille d'ours* qui a ces perfections est toûjours belle; ce n'est que de celles-là dont il s'agit de conserver la graine pour en semer & perpétuer d'autres, si on veut bien réussir. Les graines de cette fleur doivent être recueillies aussi-tôt que les tiges sont jaunes, & les gousses parvenues à leur grosseur. Lorsque l'on veut conserver leurs graines, aussi-bien que celles de toutes les autres plantes, Bradley conseille d'arracher toutes les gousses avec la tige, & de les garder dans cet état jusqu'au moment de les semer. Rien ne contribue tant à la force & à la vigueur des plantes qu'on veut multiplier de graine, que la bonne méthode de conserver les graines jusqu'au tems de la semaille, & rien ne peut nous donner de meilleures instructions, à cet égard, que la nature elle-même.

La graine d'*oreille d'ours* doit être recueillie dans une matinée seche, & être exposée pendant un couple de mois au soleil, quelques heures par jour, sur des feuilles de papier, jusqu'à ce qu'elle soit hors d'état de moisir. Pour-lors on la tient dans des endroits fort secs jusqu'au mois de Février, auquel tems il faut la nettoyer & la semer de la maniere suivante.

Préparez une caisse de bois de chêne ou de sapin de quatre piés de longueur, de deux de largeur, & de six de profondeur, dont le fond soit percé de trous éloignés de six pouces les uns des autres. Mettez dans cette caisse de la terre de potager bien criblée & du terreau de couche, autant de l'un que de l'autre, & mêlez-les bien. Ensuite on seme la graine sans la recouvrir de terre, on se contente de la presser sur la terre avec un bout de planche, afin de l'affaisser de maniere que la terre soit au-dessus des bords de la caisse; alors, dans les arrosemens, la graine qui est légere ne passe point par-dessus les bords. Cette pépiniere ne doit jamais être seche, car sans une continuelle humidité la graine ne leveroit pas. On couvrira cette caisse avec un réseau, afin que les oiseaux ne viennent pas la détruire. Depuis le tems qu'on la seme jusqu'au commencement d'Avril, il faut placer la caisse dans un endroit à l'ombre, de peur que le soleil ne desseche les jeunes plantes. S'il arrivoit faute d'arroser que la graine ne levât pas la premiere année, il faudroit conserver la caisse jusqu'à l'année suivante, & on en aura sûrement une bonne récolte.

Ces plantes venues de graine, seront assez fortes pour être transplantées aux mois de Juillet ou Août suivans, à environ quatre pouces de distance dans des carreaux de terre légere bien criblée, à un endroit où elles n'aient que le soleil du matin. Il est à propos même de les défendre de la chaleur pendant quinze jours apres les avoir plantees. Au mois d'Avril suivant, on peut espérer que quelques-unes commenceront à fleurir. Pour-lors si elles ont les qualités dont on a parlé, on les transplante dans des pots, remplis ou d'une demi-charge de sable de mer, d'une charge de terre franche, & d'une charge de terre à melon, le tout passé par le crible; ou d'une terre franche sablonneuse à laquelle on ajoute une égale quantité de terre à melon, le tout mêlé ensemble & criblé. Au reste, toutes les terres composées & les mélanges doivent rester quelque tems en monceaux, afin que leurs différentes parties puissent s'incorporer bien ensemble avant que l'on en fasse usage. Il nous reste à parler de la maniere de faire fleurir les *oreilles d'ours*: la voici.

Mettez des pots sur des tablettes les uns au-dessus des autres, dans un endroit du jardin où ils ne puissent avoir que le soleil du matin; à mesure que ces fleurs se couvrent d'une espece de duvet velouté, qui contribue beaucoup à en augmenter la beauté, il faut les couvrir pendant les pluies, qui seroient capables de détruire ce duvet & de fanner leurs couleurs. La saison favorable pour diviser leurs racines, est lorsqu'elles sont en fleur, ou vers la fin du mois de Juillet.

Les curieux fleuristes sont avertis de ne pas donner trop d'humidité en hiver aux *oreilles d'ours*, d'en enlever sans cesse les feuilles pourries, de ne pas laisser passer à ces fleurs le mois de Janvier, sans ôter la terre usée d'autour des racines, & de remplir les pots de nouvelle terre préparée. Enfin, on peut consulter dans ce pays un traité fort detaillé sur la *culture de l'oreille d'ours*. Il est imprimé à Paris, en 1745, en 2 vol. *in-12*. (*D. J.*)

OREILLE DE RAT, (*Botan.*) *voyez* PILOSELLE, (*Botan.*)

OREILLE DE SOURIS, *myosotis*, genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposées en rond. Le pistil sort du calice & devient dans la suite un fruit qui ressemble à une corne de bœuf, & qui s'ouvre par la pointe; il renferme de petites semences, le plus souvent arrondies & attachées à un placenta. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

OREILLE DE SOURIS (*Mat. médic.*) *oreille de rat*, *piloselle*, est tres-amere; elle est comptée parmi les plantes astringentes, vulnéraires, & détersives. Les Médecins botanistes vantent beaucoup son extrait & son suc pour la guérison des ulceres internes, & sur tout de la phthisie & de la dissenterie. Ils recommandent aussi ce remede comme capable de nettoyer les reins & la vessie des petits graviers qui occasionnent plusieurs maladies graves de ces organes, & pour guérir la jaunisse, les obstructions, les rétentions de regles, *&c.* Ils donnent pour un remede éprouvé contre la fievre tierce une forte infusion de cette plante dans le vin blanc prise à la dose d'environ huit onces, une heure avant l'accès.

Les feuilles d'*oreille de souris* entrent dans le bau-

me vulnéraire de la pharmacopée de Paris, & en font un ingrédient inutile. (*b*)

Oreille, (*Conchyl.*) on appelle *oreille* en Conchyologie, une ou deux parties plates & faillantes de celles de la charniere d'une coquille, fur-tout de celle qui eft nommée *peigne*. Il faut diftinguer les *oreilles* des aîles; car *ailes* fe dit de l'extenfion d'une des levres de la bouche d'une coquille; on dit, par exemple, un murex aîlé, & l'on ne doit pas prendre cette aîle pour une *oreille*. (*D. J.*)

Oreille de mer, (*Conchyliol.*) nom que l'on a donné à un genre de coquillage de la claffe des univalves, à caufe de la grande reffemblance qu'il a par fa forme avec l'*oreille* de l'homme; on ne le trouve en France que fur les côtes de Bretagne, il fe tient de même que le lepas attaché contre les rochers; fa coquille eft percée de fept trous pour l'ordinaire. Tant qu'il eft jeune, il y en a moins; mais à mefure que la coquille augmente, il fe forme un nouveau trou. *Voyez* Coquillage & Coquilles.

Aldrovandus & Rondelet ont appellé l'oreille de mer, *patella fera*; ce qui la confond avec la patelle: ils l'ont mife encore parmi les bivalves, quoique rien ne fût plus oppofé.

Son nom françois lui vient de fa reffemblance avec l'*oreille* humaine: il y a des endroits où on l'appelle *ormier*; Bélon la nomme le *grand bourdin*; & les Hollandois, *ftockfiche*.

Les *oreilles de mer* donnent quelquefois de petites perles, dont on voit les femences dans le milieu de leur cavité, qui préfente un fort bel orient. Cette partie eft traverfée deffus & deffous par de grandes rides ou des ondes, qui fe terminent en-dehors à un œil formant une efpece de volute, avec un rebord applati d'un côté, & de l'autre tout uni. Les *oreilles* ont un rang de trous ronds, dont il y en a ordinairement fix d'ouverts. Quand le poiffon veut augmenter fa coquille pour couvrir l'augmentation de fa chair, il fait un nouveau trou & en ferme un autre.

Lifter met l'*oreille de mer* parmi les turbinées ou contournées: il dit, *turbinatorum more claviculatim contorquetur, adeò ut ab aliquibus univalvibus malè annumerata eft*. Sur ce principe, toutes les coquilles feront turbinées, jufqu'à la porcelaine, qui a une pyramide ou clavicule contournée, qui eft applatie, & qui rentre en elle-même vers fon fommet.

Parmi les diverfes efpeces d'*oreilles de mer*, on compte 1°. l'*oreille* percée à fix trous; 2°. la polie; 3°. la verte; 4°. la rougeâtre; 5°. celle qui eft tachetée de brun & de verd; 6°. de forme longue; 7°. l'*oreille de mer* fans trous & qui n'eft point nacrée, ayant une volute en-dedans détachée de fon bord.

Ce coquillage n'eft pas moins connu que le lepas; mais il ne fe trouve pas fi communément: nous ne l'avons en France que fur les côtes de Bretagne. Le poiffon de cette coquille eft ordinairement attaché au rocher à fleur d'eau, & s'y tient fi fortement cramponné, qu'on a encore plus de peine à détacher fa coquille que le lepas. Il meurt incontinent après qu'on l'a détaché du rocher; il fait quelques mouvemens, en alongeant fa tête & fes barbes qui font au haut de fa circonférence. Sa chair eft jaunâtre & bonne à manger. On lui remarque une tête ronde, tranchée fur le deffus, avec une bouche garnie de quatre cornes, dont deux plus grandes font peu diftantes des deux autres. Les deux yeux ou points noirs font placés au fommet des deux plus petites cornes.

Il rend fes excrémens par les trous qui font fur la fuperficie de fa coquille; & fes principaux vifceres font logés fur la bordure. Lorfqu'il eft en marche, fon pié déborde beaucoup la fuperficie de fa coquille qui eft revêtue de légers fillons, lefquels tournent autour de la robe en forme de deux rangs fraifés, & vont fe perdre au fommet. Sa couleur ordinairement très-variée eft d'un cendré noir; mais il y en a de vertes, de rougeâtres, avec une très-belle nacre en-dedans. Dargenville, *Conchyliologie*. (*D. J.*)

Oreille, (*Critique facrée.*) ce mot fe prend d'ordinaire métaphoriquement dans l'Ecriture: il fignifie quelquefois *exaucer*. *Verba mea auribus percipe Domine*, Pf. v. 1. Seigneur, exaucez nos prieres. 2°. Il fignifie un entier dévouement: *Sacrificium & oblationem noluifti, aures autem perfecifti mihi*, Pf. xxxix. 7. Vous n'avez voulu ni facrifice ni oblation, mais vous m'avez donné des *oreilles* parfaites. L'hébreu porte *fodifti*, par allufion à la coutume de percer avec une aleine l'*oreille* du ferviteur, qui renonçoit au privilege de l'année fabbatique, & fe confacroit au fervice de fon maître pour toujours. 3°. *Aures zeli audit omnia*, Sap. j. 10. L'*oreille* de Dieu, qui s'appelle *un Dieu jaloux*, entend tout. 4°. *Revelare aurem*, déclarer une chofe inconnue. *Si perfeveraveris, revelabo aurem tuam*, I. Regum, xx. 13. Si le mauvais deffein de mon pere continue toujours contre vous, je vous en donnerai avis, dit Jonathas à David. 5°. *Erigere aurem*, exciter à entendre avec docilité. *Erigit mihi aurem, ut audiam quafi magiftrum*, If. l. 4. Le Seigneur me touche l'*oreille*, afin que je l'écoute comme un maître. 6°. Le Seigneur dit à Ifaïe: laiffez l'*oreille* de ce peuple s'appéfantir, c'eft-à-dire, laiffez-le endurcir fon cœur. (*D. J.*)

Oreilles de l'ancre, (*Marine.*) c'eft la largeur des pattes de l'ancre. *Voyez* Ancre. (*Q*)

Oreille de lievre, (*Marine.*) une voile appareillée en *oreille de lievre* eft une voile latine, ou à tiers point; ce qui la rend différente des voiles à traits quarrés. (*Q*)

Oreille, *terme d'Arts & de Métiers*; il y a quantité de chofe dans les Arts & Métiers auxquelles les ouvriers donnent ordinairement le nom d'*oreilles*, foit parce qu'elles ont quelque forte de reffemblance, bien qu'éloignées avec les *oreilles* naturelles, foit feulement à caufe qu'elles font doubles comme elles.

Les *oreilles* d'un ancre font les deux bouts plats & pointus faits en langue de chat, qu'on appelle auffi *pattes*, qui lui fervent à mordre & à tenir dans le fable.

Les *oreilles* d'un minot à mefurer les grains, font les deux pieces plates qui font attachées au ceintre pour y affermir la potence.

Les *oreilles* d'un chaudron, d'un fceau, d'une marmite, font les morceaux de fer plat, dans lefquels l'anfe eft mobile.

On dit auffi les *oreilles* d'une écuelle, les *oreilles* d'un foulier, les *oreilles* d'un peigne, les *oreilles* d'un ballot, & quelques autres. Comme celles du peigne & du ballot femblent plus confidérables que les autres par rapport au commerce; l'on en a fait des articles particuliers. *Savary*. (*D. J.*)

Oreilles, (*Hydr.*) on dit les *oreilles* ou les *oreillons* d'une piece d'eau en miroir; ce font les petites parties échancrées & en retour, qui fe joignent à celles qui font ceintrées.

Oreille, *terme d'Architecture*, eft le racord de deux moulures, qui tend à former un angle droit, par une forme circulaire de quart de cercle, foit en-dans, foit en-dehors.

Oreille, (*partie du métier à bas.*) *Voyez* à Bas, Métier a bas.

Oreille, *en terme de Bourferie*, ce font de petits tirans qui tiennent au dos d'un étui à livre, & qui en couvre la tranche jufque fous la patte de l'étui. *Voyez* Patte.

Oreille de charrue, (*Agriculture.*) les Laboureurs appellent ainfi la partie de la charrue à laquelle

plante croît aux lieux montagneux parmi les pâturages ; elle passe pour incisive. (*D. J.*)

ORESCA, (*Géog.*) ville de l'empire Russien, en Carélie, sur la côte occidentale du lac de Ladoga, dans une île formée par la Neva. Elle a un fort bâti par Pierre le Grand, pour la défense de Saint-Pétersbourg. (*D. J.*)

ORESTÆ, (*Géog. anc.*) ancien peuple de la Grece, dans la Molosside, qui du tems de Strabon faisoit partie de l'Epire ; c'est pour cela qu'il compte ce peuple entre les Epirotes. Leur pays étoit nommé *Orestide* ou *Orestiade*. Tite-Live dit, que les *Orestiens* ou les *Orestes*, ayant été les premiers à quitter le parti de Philippe, les Romains leur accorderent la liberté de se gouverner par leurs propres lois. (*D. J.*)

ORESTE, PORT D', (*Géog. anc.*) en latin *Orestis portus* ; port de la grande Grece, au pays des Brutiens, sur la côte occidentale de la Calabre ultérieure. Quelques géographes croyent que c'est aujourd'hui *Porto Ravaglioso*. (*D. J.*)

ORETÆ, (*Géog. anc.*) Denis le Périégete les nomme *Oritæ* ; les *Oretes* ou *Orites* étoient des peuples, entre la Perse & les Indes, aux confins de la Carmanie : aussi Lucain, *l. III. vers. 249.* a joint ces pays ensemble.

Tunc furor extremos movit Romanus Oretas,
Carmanos que duces.

Les *Orètes* prenoient leur nom de la ville d'*Ora*, que Ptolomée place dans la Carmanie. (*D. J.*)

ORETAINS, LES (*Géog. anc.*) *Oretani* ; ancien peuple de l'Espagne Tarragonoise, dont Ptolomée vous indiquera les villes. La capitale nommée *Oretum*, étoit dans la campagne de Calatrava, sur la Guadiana, & a été épiscopale.

Les *Oretana juga* de Pline, sont aujourd'hui nommés par les Espagnols *la Sierra di Alcaras*. (*D. J.*)

ORÉE, (*Géog. anc.*) *Oreum*, *Oreos*, *Oreus* ou *Horæus* ; car c'est le même lieu qu'on nommoit auparavant *Istiée* ou *Histiée*.

L'*Orée* étoit une ville maritime & forte de l'Eubée, dont les habitans vivoient sous le gouvernement républicain ; cette ville étoit puissante ; car la quatrieme partie du pays appartenoit à ses habitans. Philippe y établit cinq tyrans pour la gouverner.

Tous les anciens ont fait mention de cette ville ; mais Diodore de Sicile, *liv. XV.* & Tite-Live, *liv. VIII. ch. v. & vj.* s'y sont le plus étendus. Pausanias dans ses Achaïques, *ch. xxvj.* dit, que quoique fort déchue de son ancien éclat, elle gardoit encore un rang de ville dans le tems où il écrivoit. Son nom moderne est *Oreo* sur la côte orientale de l'île. (*D. J.*)

ORÉXIE, s. f. (*Médec.*) appétit presque continuel dans l'état de santé, & qui n'est accompagné d'aucun fâcheux symptome, comme dans la faim canine & la boulimie.

Les personnes qui ont cette faim vorace deviendroient même malades si elles ne prenoient souvent de la nourriture. Sennert rapporte l'histoire d'un écolier d'un tempérament mélancholique, qui se portoit d'ailleurs à merveille, mais qui avoit besoin de manger le jour & la nuit. Les mets délicats ne pouvoient pas le rassasier, il lui falloit des mets solides & difficiles à digérer, comme, par exemple, du gros pain dont se nourrissent les paysans.

M. de Thou, *hist. t. I. p. 101*, cite l'exemple de M. de Beaulne de Samblançay, archevêque de Bourges, son parent & son ami, avec lequel il vivoit. M. de Beaulne avoit besoin d'un aliment presque continuel pour entretenir sa santé. A peine dormoit-il tous les jours quatre heures, au bout desquelles le besoin de manger le réveilloit : à deux heures après minuit il se faisoit appporter à manger, & expédioit ses affaires particulieres jusqu'à quatre heures, qu'il se remettoit à table ; à huit heures, on le servoit pour la troisieme fois. Il rentroit chez lui pour dîner à midi, il mangeoit encore à quatre heures & le soir. Avec tout cela on ne le vit jamais plus assoupi, ni la tête plus embarrassée, que s'il étoit très-petit mangeur.

Cette faim dévorante peut être causée par les vers. On en trouve des exemples dans plusieurs auteurs, & en particulier dans Tralianus & dans Nicolus. L'expérience journaliere confirme leurs observations, & la théorie découvre la cause de cette voracité. 1° Les vers privent alors le corps d'une partie du suc nourricier que lui auroient fourni les alimens. 2° Par l'agitation des vers, l'estomac est mis en action, les houppes nerveuses sont chatouillées ; ce sentiment oblige ceux qui ont des vers à prendre continuellement des alimens. 3° Par cette agitation, l'estomac se vuide, & devient plus exposé aux impressions de la faim.

Mais on trouve aussi dans la construction du corps humain des causes particulieres qui peuvent produire dans certains sujets un appétit dévorant ; comme la grandeur de l'estomac, la grosseur du foie, l'abondance de la bile, & autres jeux de la nature telle que la forme des intestins qui sont plus courts & ont moins de circonvolutions. Il est rapporté par Antoine de Pozzis qu'une femme qui étoit tourmentée d'un appétit dévorant, n'avoit que trois intestins très-courts. Cabrolius nous a laissé une semblable observation dans un homme famélique. On peut ajouter à ces observations un fait assez constant, c'est que les animaux sont plus voraces à proportion que leurs intestins sont plus courts, & ont moins de circonvolutions.

La masse du foie peut encore être regardée comme une des causes de voracité. Jemma, Argentier & Bartholin confirment cette théorie par la dissection des cadavres de personnes faméliques, & la théorie s'accorde avec leurs observations ; car lorsque le foie a un grand volume, il s'y filtre beaucoup plus de bile, & une bile plus âcre, parce que la chaleur de ce viscere est plus considérable ; or cette âcreté & la grande quantité de bile forment un aiguillon plus vif, cet aiguillon donne plus de mouvement à l'estomac & aux intestins; d'où l'on est plutôt affamé. On peut rapporter ici l'observation de Vesale sur un forçat extrèmement vorace, il trouva à l'ouverture du cadavre que par une conformation particuliere la bile se dégorgeoit dans l'estomac ; or, dans ce cas, ce viscere étant exposé à l'action de la bile, devoit se vuider plus promptement.

Nous trouvons dans divers écrits des médecins, que le volume excessif de la rate & la grosseur de la veine splénique avoient produit la voracité. Nous remarquerons aussi que les animaux auxquels on enleve la rate deviennent extrèmement voraces ; cela peut venir de l'action des nerfs qu'on a blessés, & du surplus de sang que reçoit l'artere gastrique, cette action d'excès dans les nerfs s'étend sur le ventricule ; d'ailleurs le sang qui a séjourné dans la rate qui se trouve d'un volume considérable, forme dans le foie une bile plus âcre & plus abondante, l'estomac & les intestins doivent donc se vuider plus promptement.

Il n'est pas étonnant que les mélancholiques ayent beaucoup d'appétit, ou du-moins qu'un appétit dévorant les tourmente quelquefois ; le sang s'accumule dans leurs visceres & il y séjourne long-tems, ils sont donc dans le cas de ceux qui ont le volume de la rate fort gros. C'est pour cela encore qu'on ne doit pas être surpris, si dans des estomacs faméliques on a trouvé des sucs noirâtres, c'est-à-dire des

fucs qui font tels que ceux qu'on trouve dans les viſceres des mélancholiques.

L'*oréxie*, ou la faim immodérée qui vient des vers qui conſument le chyle, ſe guérit en détruiſant ces inſectes. On peut en connoître la cauſe par les ſymptomes qui leur ſont propres. Celle qui vient de l'acidité ou âcreté des humeurs ſe guérit par les remedes qui corrigent cette acidité ou cette âcreté. Villanovanus rapporte qu'un homme ſe guérit de ſa faim dévorante en mangeant du pain chaud trempé dans du marc d'huile. La voracité cauſée par l'action de la bile ſur l'eſtomac ſe tempere par les acides. En général l'*oréxie* naturelle eſt une maladie fort rare; il faut bien la diſtinguer de la boulimie & de la faim canine, avec leſquelles on la confond d'ordinaire. *Voyez* FAIN CANINE. (*D. J.*)

ORFA, (*Géogr.*) M. de Liſle dit *Ourfa*, ville d'Aſie à l'Orient de l'Euphrate dans le Diarbeck; Thévenot l'a décrite comme elle étoit de ſon tems; nous dirons ſeulement que c'eſt l'ancienne ville d'Edeſſe. *Voyez* EDESSE. *Orfa* eſt ſituée à 33 lieues N. E. d'Alep. *Long.* 55. 20. *latit.* 36. 20. (*D. J.*)

ORFEVRE, ſ. m. artiſte, fabriquant & marchand tout enſemble, membre d'un des ſix corps des marchands de la ville de Paris, qui a la faculté de vendre, acheter & fabriquer toutes ſortes de vaiſſelle, ouvrages & bijoux d'or & d'argent.

Le terme d'*orfevre* a ſon étymologie dans les deux mots *or* & *fabriquant*, procédante & imitée du latin *auri faber*, fabriquant en or.

Les *Orfevres* ſe nomment *Orfevres*, *Joyailliers*, *Bijoutiers*: on entend aſſez communément par *orfevre* ſimple celui qui ne ſe mêle que de fabriquer ou vendre de la vaiſſelle d'argent; par *orfevre-bijoutier*, celui qui vend ou fabrique les bijoux d'or; & par *orfevre-joyaillier*, celui qui vend & met en œuvre les diamans, perles & pierres précieuſes: le droit excluſif à tous autres qu'ont les *Orfevres* de monter & mettre en œuvre les diamans, leur a fait donner le ſurnom de *metteur-en-œuvre*.

Cet art a de tous les tems été conſidéré & protégé: dès que l'or & l'argent ont été connus, des artiſtes ſe ſont formés pour employer ces précieux métaux, dont on n'a d'abord deſtiné l'uſage qu'au ſervice des temples, ſur les autels des dieux, & à augmenter la ſplendeur des ſouverains; mais les richeſſes s'étant accrûes, & le luxe avec elles, les *Orfevres* ſe ſont multipliés, leur art s'eſt perfectionné, & dans le dernier ſiecle (pour nous conformer à l'expreſſion de l'illuſtre écrivain qui nous en a tracé le tableau) de ſimples *orfevres* ont mérité de faire paſſer leurs noms à la poſtérité & de s'immortaliſer, tels que les Germains & les Ballins, &c. & c'eût été en effet une injuſtice de refuſer à ces grands hommes le tribut de louange qui leur étoit dû: ni eux, ni les artiſtes célebres qui les remplacent aujourd'hui, tels que les ſieurs Roettiers & Germain, n'ont atteint ce haut degré de perfection où ils ſont parvenus, qu'à force d'étude & de travaux: quoique nés avec un génie mâle, il leur a fallu d'abord ſavoir deſſiner & modeler, joindre à ces premieres études celles de l'Architecture & de la Perſpective, pour ſavoir donner à leurs ouvrages & de belles formes & de juſtes proportions. S'ils n'euſſent été conſommés dans ces ſciences, baſes de tous les arts, on n'eût jamais vû ſortir de leurs mains ces productions ſavantes qui ont embelli leur patrie, orné les cours étrangeres, conſacré la réputation de l'Orfevrerie de Paris, & décidé ſa ſupériorité ſur toutes les Orfevreries de l'univers. A ces connoiſſances qui euſſent ſuffi pour faire un bon ſculpteur, il leur en a encore fallu joindre d'autres détails, comme de ſavoir cizeler, graver, retraindre &c. toutes opérations méchaniques, mais néceſſaires pour parvenir à ces brillantes exécutions où ſe développe tout le goût de l'artiſte, comme ſon génie ſe déploye dans la compoſition. La préparation de l'or & l'argent n'a pas été même pour eux un objet indifférent, en effet ces métaux renferment ſouvent dans leur ſein des parties hétérogenes qui en alterent la pureté & la ductilité; ſavoir les en dépouiller & les en allier en qualité & quotité convenables ſont des fruits de l'étude de la Métallurgie & de la Docimaſie, dont il convient qu'un *orfevre* ſoit inſtruit: que tout *orfevre* qui veut ſe diſtinguer ſache que la réunion de toutes ces études firent les grands hommes que nous avons cités ce qu'ils parurent, & que cette carriere épineuſe qu'ils remplirent avec honneur, eſt la ſeule que doivent courir ceux qui ſe propoſent d'acquérir une gloire ſemblable à la leur.

Chaque *orfevre* a un poinçon à lui particulier, composé des lettres initiales de ſon nom, d'une deviſe, d'une fleur de lis couronnée, & de deux petits points, il lui ſert comme de ſignature & de garantie envers celui qui achete les ouvrages de ſa fabrique; lors de ſa reception à la cour des monnoies, il eſt obligé de donner une caution de 1000 liv. pour répondre des amendes qu'il pourroit encourir, s'il étoit ſurpris en contravention aux réglemens ſur le titre des matieres; ce poinçon eſt inſculpé ſur une planche de cuivre dépoſée au greffe de la cour des monnoies, & ſur une autre planche de cuivre dépoſée au bureau des *Orfevres*, pour y avoir recours en cas de conteſtation, ſoit par voie de comparaiſon ou de rengrênement. Indépendamment du poinçon de chaque *orfevre*, il y a encore trois autres poinçons qui doivent être appoſés ſur les ouvrages de la fabrique de Paris; ſavoir, le poinçon de charge, le poinçon de la maiſon commune, & le poinçon de décharge.

Tous ces poinçons s'appliquent en différens tems, & pour cauſes différentes: dès qu'un *orfevre* veut fabriquer une piece d'or ou d'argent, il l'ébauche au marteau; il met alors ſon poinçon deſſus, qui conſtate que cette piece eſt de ſa fabrique; il la porte ainſi revêtue de ſon poinçon au bureau du fermier des droits du roi, où il ſigne une ſoumiſſion de rapporter cette piece lorſqu'elle ſera finie, pour acquitter les droits, que le roi préleve deſſus en vertu de ſes édits & à raiſon du poids de ladite piece; le fermier applique alors deſſus cette piece un poinçon, que l'on appelle *poinçon de charge*, parce qu'il charge le fabriquant des obligations ci-deſſus expliquées. La piece revêtue de ce ſecond poinçon paſſe au bureau des *Orfevres*, appellé *maiſon commune*, les gardes *orfevres*, prépoſés pour la police du corps, & ſingulierement pour l'eſſai des ouvrages, coupent un morceau de cette piece du côté qu'il leur plaît, l'eſſayent, & ſi la matiere eſt trouvée au titre qui eſt de 11 deniers 12 grains pour l'argent au remede de 2 grains de fin, de 20 karats un quart pour l'or au remede d'un quart de karat, & de 22 karats un quart au remede pareillement d'un quart de karat pour les grands ouvrages d'or, comme chandeliers, lampes &c. ils appoſent alors leur poinçon deſſus: c'eſt ce poinçon qui eſt toujours une lettre de l'alphabet couronnée, laquelle change tous les ans, qui eſt le garant du titre des ouvrages; ce poinçon eſt auſſi inſculpé ſur une planche de cuivre au greffe de la cour des monnoies & au bureau des *Orfevres* lors de l'élection des gardes, leſquels ſont reſponſables en leurs propres & privés noms de la ſûreté de ce poinçon, & s'il y avoit erreur ou contravention, on les pourſuivroit extraordinairement: auſſi ſi l'ouvrage n'eſt pas au titre preſcrit, les gardes biffent les deux premiers poinçons, déforment la piece, & la rendent en cet état au fabriquant, en lui délivrant un bordereau du titre auquel ſa ma-

quelle est attaché le soc, & qui sert pour tourner la terre que le soc a fendue. En plusieurs endroits l'*oreille de la charrue* est un petit ais triangulaire qui s'applique à la partie où se met le soc ; en sorte que par sa pointe il y sort attaché avec un crochet de fer qui est à cette pointe, & que l'on engage dans un anneau qui est proche du soc ; par l'autre bout elle s'en éloigne au moyen d'une cheville de bois, longue d'environ un pié. Ainsi l'*oreille* fait un angle aigu avec la partie de la charrue qui porte le soc. Cette *oreille* est mobile, & se met tantôt d'un côté, & tantôt d'un autre. On la change quand le sillon est achevé, & que l'on veut tourner pour en commencer un autre, afin qu'elle soit toujours en-dedans des sillons. Dans d'autres endroits, c'est la partie postérieure du bois même auquel le soc se met, & que l'on peut appeller le *manche du soc*, qui s'élargit, mais qui est immobile. Alors il faut labourer à deux rangs de sillons, l'un à droite, & l'autre à gauche, afin que cette *oreille*, qui ne se peut changer, soit toujours en-dedans du sillon, & qu'elle rejette sur les sillons déja tracés, & non pas sur la terre non encore labourée, celle que le soc coupe à mesure qu'il avance. *Voyez les Pl. d'Agricul.* (*D. J.*)

OREILLE DE FRISQUETTE, *terme d'Imprimerie*, *voyez* LANGUETTE.

OREILLES, *terme d'emballeur*, ce sont des morceaux de toile qu'on ménage aux quatre coins d'un ballot ou d'une balle, lorsqu'on en fait l'emballage, afin que les crocheteurs, forts, ou gagne-deniers, qui ont coutume de les charger ou décharger, ayent plus de prise pour les remuer & changer de place. On leur a donné le nom d'*oreilles*, parce qu'en effet ils ont quelque ressemblance avec celles des animaux qui les ont les plus grandes.

OREILLES, (*Luth.*) ce sont dans les jeux de l'orgue de petites lames de plomb *c d*, *fig. 32. Pl. d'orgue*, minces & flexibles, que l'on soude aux deux côtés de la bouche des tuyaux bouchés & à cheminées, & qui servent à les accorder. On fait baisser les tuyaux de ton en inclinant les *oreilles* vers la bouche ; ce qui alonge le chemin que le vent qui anime le tuyau est obligé de faire avant de frapper l'air extérieur, & diminue la fréquence de ces vibrations. Au contraire, lorsqu'on écarte les *oreilles*, le chemin que le vent qui remplit le tuyau doit faire est d'autant racourci, & qu'à vîtesse égale, les tems sont comme les espaces à parcourir. La fréquence des vibrations de l'air est augmentée ; ce qui fait hausser le tuyau de ton. Au moyen de ces deux opérations, il est facile d'accorder tel tuyau que l'on veut ; car s'il est trop bas, en levant les *oreilles* petit-à-petit, on le fait facilement venir à l'accord qu'il doit faire. Si au contraire il est trop haut, on le fera baisser en ouvrant les *oreilles* jusqu'à ce qu'il soit d'accord. *Voyez* PARTITION.

OREILLE, (*Maréchallerie.*) les *oreilles* du cheval doivent être petites, placées haut & droites. Boiteux de l'*oreille*, *voyez* BOITEUX. Redresser les *oreilles*, *voyez* REDRESSER. Regarder entre les deux *oreilles*, *voyez* REGARDER. Couper les *oreilles*, *voyez* COUPER. Aller de l'*oreille*, *voyez* ALLER. Le bouquet sur l'*oreille*, est une marque que l'on met à l'*oreille* d'un cheval pour marquer qu'il est à vendre.

OREILLES, (*Menuiserie.*) sont les pieces qu'on met dans les angles pour les arrondir.

OREILLE, *en terme de Potier*, c'est une espece de manche qui ne differe du manche proprement dit, que par sa forme qui est applatie & arrondie sur le bout extérieur ; l'*oreille* a le même usage que le manche. *Voyez* MANCHE.

OREILLES, (*Serrurerie.*) parties saillantes qu'on laisse excéder le corps de l'ouvrage, & qui servent de guides à une autre piece, comme dans les cadenats d'Allemagne, les quatre éminences qui sont sur la tête du cadenat, entre lesquelles passent les branches du crampon.

OREILLES, (*Blason.*) ce sont deux petites pointes qui sont au-haut des grandes coquilles, comme à celles de saint Jacques. Ce mot se dit encore des grandes coquilles quand elles ont des *oreilles* aussi d'émail différent. *Menétrier.* (*D. J.*)

OREILLÉ, adj. *en termes de Blason*, se dit des dauphins & des coquilles dont les oreilles sont d'un émail différent de celui de leurs corps. Feydeau, à Paris, d'azur au chevron d'or, accompagné de trois coquilles d'or.

OREILLER, s. m. (*Gram.*) espece de sac quarré de grosse toile cirée, qu'on remplit de plumes ou de duvet, & qu'on recouvre d'une autre toile plus fine, qu'on appelle *la taye de l'oreiller.* L'*oreiller* se place sur le chevet du lit, & tient la tête élevée.

OREILLER, *en Architecture*, *voyez* COUSSINET DE CHAPITEAU.

OREILLER, (*Boutonnier.*) qu'on appelle aussi *coussinet*, ou *carreau*, terme de Passementiers Boutonniers, pour désigner une sorte de petit pupitre quarré fait de bois leger plus long que large, & recouvert pour l'ordinaire d'une étoffe verte, rembourée un peu ferme. L'*oreiller* se place sur les genoux, & sert à fabriquer à la main avec des fuseaux & des épingles, des dentelles, guippures, & autres ouvrages semblables, dépendans du métier des Boutonniers.

OREILLER, *terme de Couteliers*, est une espece de coussin de toile, rempli de paille d'avoine ou de bourre, que ces ouvriers mettent sur le chevalet de leur roue à remoudre, afin de n'en être pas incommodés dans la situation contrainte où ils sont en rémoulant.

OREILLERE, *voyez* PERCE-OREILLE.

OREILLETTE, s. f. *en Anatomie*, nom de deux cavités situées à la base du cœur. *Voyez* CŒUR.

Le mot est dérivé du latin *auricula*, petite oreille, diminutif de *aures*, qui signifie les *oreilles*.

Les *oreillettes* sont deux sacs musculeux situés à la base du cœur, l'un du côté du ventricule droit, l'autre du côté du ventricule gauche, & unis ensemble par une cloison interne & par des fibres communes externes, à-peu-près comme les ventricules. On appelle aussi l'un l'*oreillette* droite, & l'autre l'*oreillette* gauche.

L'*oreillette* droite est plus ample que l'*oreillette* gauche, & elle s'abouche avec le ventricule du même côté. Elle a encore deux ouvertures formées par la rencontre de la veine cave ascendante & de la descendante qui y aboutissent.

L'*oreillette* gauche est un grand sac auquel s'abouchent quatre veines appellées *veines pulmonaires*. *Voyez* PULMONAIRE. (*L*)

OREILLETTE, (*Botan.*) par les Botanistes, *asarum*. *Voyez* CABARET, (*Botan.*)

OREILLETTE, (*Orfévrerie.*) petit cercle de métal, que les femmes qui ne veulent pas se faire percer les oreilles, y appliquent pour soutenir les boucles & les pendans d'oreilles. (*D. J.*)

OREILLONS, s. m. pl. nom que le vulgaire donne aux tumeurs des parotides, parce qu'elles viennent autour des oreilles. *Voyez* PAROTIDES.

Les parotides sont ordinairement des tumeurs inflammatoires ou fort dures ; & l'on donne plus particulierement le nom d'*oreillons* à des engorgemens lymphatiques qui ressemblent plutôt à un œdème qu'à un phlegmon, & dont le siége paroît plutôt dans le tissu cellulaire qui avoisine la glande maxillaire ou la parotide, qu'attaquer le corps même de ces glandes. Les enfans sont sujets aux *oreillons* ; c'est la lymphe stagnante qui les produit. Les

ptisanes purgatives détournent l'humeur des *oreillons* naissans. Les cataplasmes résolutifs y sont fort convenables, quand l'embarras cause de la douleur par tension ; la laine imbibée de parties égales d'huiles de lis & de camomille calme & détend : ce topique aidé du régime & des purgatifs suffit communément à la cure des *oreillons*. J'ai vû une constitution épidémique où après quelques accès de fievre, sans aucun mauvais symptome, il survenoit des *oreillons* ; ceux qu'on différoit de purger se trouvoient attaqués d'une fluxion sur les testicules par la disposition spontanée des *oreillons*. Les pilules mercurielles parurent le purgatif le mieux indiqué ; il réussissoit mieux que les autres, & procuroit plus promptement la résolution parfaite des engagemens contre lesquels on les administroit. (*Y*)

OREILLONS, *en Architecture*, *voyez* CROSSETTES & OREILLES.

OREILLONS, (*Menuiserie.*) ce sont des retours aux coins des chambranles de portes ou de croisées; on les appelle aussi *crossettes*. (*D. J.*)

OREILLONS *ou* ORILLONS, *terme de Mégisserie*, ce sont les rognures de cuir ou peaux de bœufs, vaches, veaux, moutons, *&c.* dont on se sert pour faire la colle forte ; on les appelle *oreillons*, parce que les oreilles de ces animaux se trouvent en quantité parmi ces rognures ; ensorte que le tout a pris sa dénomination d'une partie, ou parce qu'en effet les plus grands morceaux de ces rognures ne le sont pas plus que les oreilles de ces bêtes. (*D. J.*)

OREL, *voyez* AIGLE.

OREMBOURG, (*Géog. mod.*) petit pays nouvellement formé, appartenant à la Russie, & qui est situé au sud-est du royaume d'Astracan ; on y a bâti en 1734. sur le bord du fleuve Jaïk, une ville qui porte le nom d'*Orembourg* ; cette contrée est hérissée des branches du mont-Caucase. Des forteresses élevées de distance en distance, défendent les passages des montagnes & des rivieres qui en descendent. C'est dans cette région, auparavant inhabitée, qu'aujourd'hui les Persans viennent déposer & cacher à la rapacité des brigands, leurs effets échappés aux guerres civiles. La ville d'*Orembourg* est devenue le refuge des Persans, & de leurs fortunes, & s'est accrue de leurs calamités ; les Indiens, les peuples de la grande Buckarie y viennent trafiquer ; elle devient l'entrepôt de quelques pays désolés de l'Asie. *Hist. de Russie*, par M. de Voltaire. (*D. J.*)

ORENOQUE, (*Géog.*) plusieurs géographes écrivent *Orinoque*, grand fleuve de l'Amérique méridionale dans la terre ferme. Christophe Colomb découvrit le premier cette riviere à son troisieme voyage en 1498, & Diego de Orgas y entra le premier en 1531.

L'*Orenoque* a sa source dans le Popayan, province de l'Amérique méridionale au nouveau royaume de Grenade entre l'audience de Passama, celle de Quito, & la mer du Sud. Il coule du couchant au levant dans le vaste pays de la nouvelle Andalousie, où il se sépare en deux branches ; l'une descend vers le midi & perd son nom ; l'autre qui le conserve, tourne vers le septentrion, & va se jetter dans la mer du nord. Il forme à son embouchure un tel labyrinthe d'îles, que personne n'est d'accord sur le nombre exact des bouches de ce fleuve. Ce qu'il y a de certain, c'est que la plus grande bouche de l'*Orenoque* qu'on appelle *bouche des vaisseaux*, est située à 8 degrés 5′ de *latitude*, & à 318 de *longitude*.

Il y a soixante-cinq brasses de fond dans certains endroits, & quatre-vingt lorsque les eaux viennent à croître ; son étendue, sa largeur & sa profondeur sont si considérables, qu'il paroît qu'on peut le joindre aux trois fleuves que les géographes nous donnent, comme les trois plus grands du monde connu ; savoir, le fleuve de Saint-Laurent dans le Canada, celui de la Plata dans le Paraguay, & le Maragnon dans les confins du Brésil.

Nous avons aujourd'hui des connoissances certaines de la communication de *Rio negro* ou *la riviere Noire*, avec l'*Orenoque*, & par conséquent de l'*Orenoque* avec le fleuve des Amazones. La communication de l'*Orenoque* & de la riviere des Amazones avérée en 1743, peut d'autant plus passer pour une découverte en Géographie, que quoique la jonction de ces deux fleuves soit marquée sans aucune équivoque sur les anciennes cartes, tous les géographes modernes l'avoient supprimé dans les nouvelles, comme de concert, & qu'elle étoit traitée de chimérique par ceux qui sembloient devoir être le mieux informés des réalités. Ce n'est pas la premiere fois, dit M. de la Condamine, que les vraissemblances & les conjectures purement plausibles l'ont emporté sur des faits attestés par des relations de témoins oculaires, & que l'esprit de critique poussé trop loin, a fait nier décisivement ce dont il étoit tout au plus permis de douter.

Mais comment se fait cette communication de l'*Orenoque* avec la riviere des Amazones? Une carte détaillée de la riviere Noire ou *rio Negro*, que nous aurons quand il plaira à la cour de Portugal, pourroit seule nous en instruire exactement. En attendant, M. de la Condamine pense que l'*Orenoque*, la riviere Noire & l'Yutura, ont le Caquétat pour source commune. *Voyez* les *Mém. de l'académie des Sciences, année 1745.* p. 450. (*D. J.*)

ORENSE, (*Géog.*) ancienne ville d'Espagne dans la Galice, avec un évêché suffragant de Compostelle. Elle est renommée par ses bains que les Romains ont connu, & qui ont valu à ce lieu le nom de *aquæ calicæ*. Une partie de cette ville qui est au pié d'une montagne éprouve la rigueur des hivers, tandis qu'en un autre quartier on jouit des douceurs du printems. Elle est sur le Minho, que l'on y passe sur un pont à 19 lieues S. E. de Compostelle, 26 N. O. de Bragance, 92 N. O. de Madrid. *Long. 10. 8. lat. 42. 16.* (*D. J.*)

OREOL, *voyez* MAQUEREAU.

OREON, s. m. (*Botan.*) nom donné par les anciens à une plante, que nous avons quelque lieu de supposer être l'*equisetum* ; ils disent du moins qu'elle croissoit sur les montagnes dans les endroits humides : de plus, leurs descriptions, & les vertus qu'ils lui attribuent conviennent à celles de notre grande prèle. (*D. J.*)

OREOSELINUM, (*Botan.*) Tournefort compte quatre especes de ce genre de plante, que nous nommons en françois *persil de montagne*. La plus commune est appellée *oreoselinum, apii folio, majus*, R. H. 318.

Cette plante pousse des feuilles férulacées, à la hauteur de quatre ou cinq piés, divisées en ailes : les feuilles sortent les unes de sa racine, les autres de ses tiges, grandes, amples, ressemblant à celles du persil, attachées à des queues longues. Ses fleurs naissent sur de grands parasols aux sommets des tiges & des branches, petites, blanches, composées chacune de cinq feuilles disposées en rose : quand ces fleurs sont passées, il leur succede des semences jointes deux à deux, larges, ovales, applaties, rayées sur le dos, bordées d'une membrane de couleur rougeâtre. Ses racines sont attachées plusieurs à une tête, longues, grosses comme le petit doigt, s'étendant beaucoup dans la terre, noires en-dehors, blanches en-dedans, empreintes d'un suc mucilagineux d'un goût résineux, mais aromatique & agréable, approchant de celui du panais. Cette

yeux & les narines & sous la gorge de petites plumes semblables à des poils. Les couleurs dominantes de cet oiseau sont la couleur de rouille, le brun, & le blanchâtre; les plumes qui recouvrent le dessus de l'origine de la queue sont presque entierement blanches, à l'exception de l'extrémité qui est noirâtre; le ventre est de couleur blanchâtre & mêlé de larges taches de couleur de rouille; les plumes des aîles sont d'un brun tirant un peu sur le fauve-maron; la queue est composée de douze plumes, les deux du milieu sont presque entierement brunes, à l'exception de l'extrémité qui est noire; elles ont toutes des taches blanches éparses confusément; la membrane qui couvre la base du bec est jaune; les pattes sont couvertes de plumes jusqu'à environ le milieu de leur longueur, le reste est d'un jaune vif, de même que les doigts; les ongles sont d'un beau noir & très-crochus: on trouve cet oiseau en Europe. *Ornith.* de M. Brisson, *tom. I. Voyez* OISEAU.

ORFRAIE. *Voyez* GLORIEUSE.

ORFROY, s. m. *terme de Chasublier*, ce sont les ornemens de devant les chapes, qui sont d'ordinaire semés de broderies: c'est le milieu des chasubles, qui dans les beaux ornemens est le plus souvent embelli de broderie.

Les anciens ont dit *orfray*. Borel a rapporté quelques endroits des anciens poëtes pour l'intelligence de ce terme: le roman de la rose.

Si eut le corps bel & dougié,
*D'*orfrayes *eut un chapel mignot,*
Un chapel de rose, tout frais
*Eut dessus le chapel d'*orfray.

Et ailleurs.

*Et un chapeau d'*orfray *tout neuf*
Le plus beau fut de dix-neuf.

« J'estime, dit Borel, que c'est la broderie d'or » broché, ou le bord & parement des autels, écharpes & robes, & qu'il vient non de orfevre, mais » de *aurum phrygium*, comme l'a remarqué Ménage ». (*D. J.*)

ORGANE, s. m. (*Gramm.*) à ne prendre que la signification littérale, signifie tout ce qui est façonné & disposé pour un usage particulier, & pour produire une certaine action ou une certaine opération, en ce sens il est synonyme à *instrument. Voyez* INSTRUMENT.

Mais dans l'usage ordinaire *organe* signifie une partie d'un corps animal qui est capable d'exécuter telle ou telle action, ou de produire telle ou telle opération. *Voyez* PARTIE & CORPS.

En ce sens toutes les parties du corps, même les plus simples, peuvent être dénommées *organes* ou *parties organiques.*

Les *organes* se divisent en *premiers* & *secondaires.* Les *premiers* sont composés de parties toutes similaires & destinées pour une seule & même fonction. Ceux qui sont composés de plusieurs de ceux-là sont appelles *organes secondaires. Voyez* SIMILAIRE.

Ainsi les veines, les arteres, les nerfs, & les muscles sont des *organes*, & les mains, les doigts, *&c.* sont des *organes* secondaires.

ORGANE DES SENS, est la partie du corps de l'animal, au moyen de laquelle il est affecté par les objets extérieurs. *Voyez* SENS.

Quelques-uns le divisent en interne, qui est le cerveau, & en externe, qui sont l'œil, l'oreille, le nez, *&c. Voyez* CERVEAU, ŒIL, OREILLE, NEZ, *&c.*

ORGANE, (*Jardinage.*) les principaux *organes* des plantes sont bien différens des parties qui les composent, ils sont les moyens ou les instrumens qui les font agir & qui leur portent la nourriture nécessaire.

Les racines en général fournissent presque toute là nourriture de l'arbre.

Les fibres ligneuses, qui sont les vaisseaux longitudinaux, portent la seve dans les parties les plus élevées.

Les vaisseaux latéraux la portent horisontalement dans les branches.

Les utricules sont de petites vessies, qui, comme des tuyaux descendans à travers la tige, rapportent vers les racines les sucs les plus grossiers & les plus imparfaits.

Les trachées, qui sont les poumons des végétaux, sont de gros tuyaux passant par la tige, par où la plante respire, & qui fournissent l'air nécessaire à la seve pour se porter dans toutes les parties d'un arbre.

Les creusets & les moules différens qui se trouvent dans les plantes sont encore des *organes* qui forment l'écorce, le bois, les épines, les poils, la moëlle, le coton, les feuilles, les fleurs, les fruits & les graines.

La nouvelle opinion qui admet la moëlle comme le premier principe de la propagation, & celui de la vie, même des végétaux, la rendoit leur principale *organe.*

ORGANEAU, s. m. (*Marine.*) c'est un gros anneau de fer qui est passé au bout de la vergue de l'ancre, & qui sert à amarer le cable, ou à étalinguer le cable. *Voyez* ANCRE. (*Q*)

ORGANIE. *Voyez* ROUGET.

ORGANIQUE, adj. (*Gramm.*) on appelle *Géométrie organique* l'art de décrire les courbes par le moyen d'instrumens, & en général par un mouvement continu; cette maniere de les décrire est plus exacte dans la spéculation, mais presque toujours plus embarrassante & plus sujette à erreur dans la pratique que la maniere de la décrire par plusieurs points. M. Maclaurin a donné un ouvrage sous le titre de *Geometria organica. Voyez* COURBE.

ORGANIQUE, qui appartient à l'organe. On divise le corps en parties *organiques* & inorganiques, *&c. Voyez* CORPS & ORGANE.

ORGANIQUE, employé substantivement, est la partie de la musique ancienne qui s'exécutoit avec les instrumens.. *Voyez* MUSIQUE.

L'*organique* comprenoit les trois sortes d'instrumens, savoir les instrumens à vent, comme la trompette, la flûte, *&c.* Les instrumens à corde, comme le lut, la lyre, *&c.* & les instrumens de percussion ou à batterie, comme le tambour, les tymbales, *&c. Voyez* chacun de ces instrumens à son *article.*

ORGANISATION, s. f. arrangement des parties qui constituent les corps animés. Le premier principe de l'*organisation* se trouve dans les semences. L'*organisation* d'un corps une fois établie, est l'origine de l'*organisation* de tous les autres corps. L'*organisation* des parties solides s'exécute par des mouvemens méchaniques.

ORGANISER, v. act. *terme d'Organiste*, c'est unir une petite orgue à un clavecin, ou à quelque autre instrument semblable, à une épinette, par exemple, ensorte qu'en abaissant les touches de cet instrument, on fasse jouer l'orgue en même tems. (*D. J.*)

ORGANISTE, s. m. (*Musique.*) il se dit & de celui qui fait toucher de l'orgue & de celui qui les construit. Nous avons eu deux grands *Organistes*, Marchand & Calviere. J'ai entendu celui-ci. Cet homme avoit du génie, & une variété de jeu inépuisable, & ce qui est peut-être encore plus rare, un talent correspondant à l'étendue de son instrument. Au reste, il avoit de commun avec tous les hommes

excellens en quelque genre que ce soit, d'être de tems-en-tems fort au-dessous d'eux-mêmes : il n'y a que la médiocrité qui se soutienne & qui soit la même tous les jours.

ORGANO. *Voyez* ROUGET.

ORGANSIN, s. m. (*Soierie.*) sorte de soie qui s'emploie dans les étoffes de soie. L'*organsin* est une soie montée ou tordue à deux, trois, à quatre brins ; on l'appelle *organsin* pour la distinguer d'avec la trame, en ce qu'elle sert communément pour la chaîne des étoffes ; & que pour cet effet on la perfectionne davantage & on lui donne plus de filage & du tord, afin qu'elle ait plus de corps, la chaîne étant ce qui souffre le plus dans la fabrication de l'étoffe. *Voyez à l'article* SOIE *le moulinage de la soie.*

L'*organsin* destiné à la fabrication de l'étoffe unie, doit être sans contredit le plus fin que l'on puisse préparer dans cette qualité de soie ; le fabriquant connoît à l'œil celui qui est propre à la fabrication de l'étoffe façonnée, tant dans celle qui est riche que dans celle qui ne l'est pas, parce que dans l'autre on n'achete que le goût, qui se trouve ordinairement dans la perfection du dessein, parce que l'un ne peut pas être sans l'autre. L'étoffe de goût ne se paye point relativement à la quantité ou qualité de la soie, mais autant qu'elle plaît. Il n'en est pas de même de l'étoffe unie, dans laquelle la matiere doit être ménagée attendu la modicité de son prix : la matiere premiere dont elle est composée étant celle de l'*organsin*, il faut savoir le choisir afin de distinguer la légereté qui convient au genre d'étoffe que le fabriquant se propose de faire exécuter ; & pour qu'il ne se trompe pas dans son calcul il en fait un essai, lequel en déterminant la qualité de la matiere détermine également le prix, attendu que plus un *organsin* est fin plus il est cher.

La qualité des *organsins* fins est depuis 18 deniers jusqu'à 48. On ne compte pas au-dessus, les *organsins* même de 18 deniers ne servent que pour les étamines ou camelots mi-soie qui se fabriquent à Amiens ou à Reims, leur trop grande finesse leur empêchant de resister au travail d'une étoffe unie, c'est pourquoi les fabriquans qui les emploient dans les étamines ou les camelots, les font monter au moulin avec un fil de laine pour qu'ils aient plus de consistance.

Les *organsins* de 24 deniers, 28, *&c.* jusqu'à 48 deniers, sont à proprement parler ceux qui sont destinés pour l'étoffe unie ; il s'agit de distinguer le poids pour ne point tomber dans l'erreur.

Chaque ballot d'*organsin* de tirage (on donnera l'explication d'*organsin* de tirage dans le moulinage des soies) doit être d'une qualité uniforme quant au poids. Le fabriquant qui a besoin d'un *organsin* de 24 deniers, par exemple, prend dans un ballot un matteau au hasard pour en faire l'essai, il choisit dans le matteau une flotte ou écheveau qu'il fait dévider ; cette opération faite il fait ourdir une longueur de soixante aunes par vingt fils seulement ; cette partie étant ourdie il la leve de l'ourdissoir & la pese au trébuchet ; si elle pese 3 deniers ou un gros, pour-lors l'*organsin* est de 24 deniers ; si elle pese 4 deniers, il est de 32 ; si elle pese 6 deniers ou deux gros, l'*organsin* est de 48 deniers.

Il résulte de cette opération que l'essai forme ordinairement par son poids la huitieme partie de la qualité de l'*organsin*, & cela parce que les pieces ou chaînes des étoffes unies tirant ordinairement 120 aunes, à l'ourdissage chaque portée dont la chaîne est composée doit peser huit fois le poids de son essai, puisque la portée est de 80 fils, ce qui fait le quart quant à l'essai, & la longueur de 120 aunes, ce qui fait un second quart de diminution sur la longueur, conséquemment une huitieme partie sur le tout.

ORGANSIN DE SAINTE-LUCIE, (*Soierie.*) c'est l'*organsin* que les marchands françois tirent de Messine en Sicile. Cet *organsin* est fort estimé, & quantité de fabriques de France ne peuvent s'en passer, particulierement à Paris, celles des ferrandines, des moëres unies, & des grisettes. On en fait aussi les chaînes des ras de S. Maur qui se fabriquent en cette capitale. (*D. J.*)

ORGANO, (*Musique italiene.*) les Italiens se servent communément de ce mot pour marquer la basse-continue chiffrée, parce que l'orgue est l'instrument sur lequel ils jouent d'ordinaire la basse-continue avec tous ses chiffres ou accompagnemens. (*D. J.*)

ORGASME, s. m. (*Médec.*) les corps vivans dans l'état de santé ont un mouvement perpétuel produit par l'organe vital & particulier, mais indépendant de l'organe animal. Le mouvement vital qui procede d'irritation devient d'autant plus grand, que la cause qui lui donne naissance agit avec plus de force. Il n'en est pas de même du mouvement animal, qui ne peut s'augmenter que par une cause très-violente. Mais si cette loi de la nature change, de façon que par la cause la plus légere, qui, dans un homme en santé n'exciteroit aucun mouvement, il en résulte un considérable qui aille jusqu'au désordre, ou qu'une cause ordinaire augmente ce trouble, ou qu'enfin, sans cause quelconque, les parties souffrent des mouvemens violens & confus, un tel changement de disposition s'appelle *orgasme* ; d'autres le nomment *irritabilité*, *oscillation violente*, *mobilité*, *crispation*.

On remarquera très-souvent un tel état dans l'organe vital & particulier, 1°. dans l'âge tendre ; & il est d'autant plus grand, que l'enfant est nouvellement né. 2°. Dans un corps valétudinaire, sur-tout après des évacuations trop abondantes, & de longues maladies. 3°. Dans ceux qui sont accablés de chagrin, & sujets à quelque grande passion de l'ame. 4°. Dans les femmes, & encore plus particulierement dans celles qui ont des fleurs blanches, ou qui sont attaquées d'une suppression de regles, ou qui les ont trop abondantes. 5°. Dans les hommes qui ont les humeurs tenues & âcres. 6°. Dans toutes les parties privées de mucosité ou de l'épiderme, leur tégument naturel. 7°. Dans l'idiosyncrasie, & lorsque les causes qui produisent cet accident surviennent inopinément.

Les effets qui en résultent, varient autant que l'état même. L'affoiblissement succede ordinairement aux paroxismes. Dans le tems de l'*orgasme*, on observe des mouvemens déréglés toniques dans le mouvement vital, & même dans le mouvement animal, quand le mal est augmenté. De-là les malades sont attaqués de syncopes, de douleurs de tête, de flatuosités, de borborygmes, de douleurs des lombes, souvent accompagnées de froid, de tension dans les visceres, de constipation, de tympanite qui se dissipe & qui reparoit, de mouvemens épileptiques, de vertiges, de tintemens d'oreilles, du sentiment d'une grosseur qui monte du bas-ventre vers la gorge ; voilà ce qu'on appelle la *passion hystérique*.

Ce n'est pas tout, on éprouve des commotions dans l'hypocondre droit ou gauche, ou au milieu du ventre, comme si un animal vivant y étoit caché. On souffre des palpitations de cœur, & des anxiétés spontanées dans les parties voisines de ce viscere. Les malades dont nous parlons tombent aisément en syncope, à l'occasion d'une odeur déplaisante, de quelque passion, enfin de quelque mouvement extraordinaire ; le plus léger médicament émétique ou purgatif dérange singulierement toute leur économie animale.

Dans les attaques d'*orgasme* leur urine est d'abord blanche, épaisse, ensuite aqueuse, lympide, & claire

tiere s'est trouvée, afin qu'il l'allie en la refondant, alors il est obligé de recommencer tout ce que dessus. Dans le premier cas où la piece ayant été trouvée au titre a été revêtue du poinçon de la maison commune, l'*orfevre* finit sa piece, la rapporte toute finie au bureau du fermier des droits du roi, paye les droits, acquitte sa soumission qu'on lui rend acquittée, & on appose pour certificat du payement desdits droits un quatrieme & dernier poinçon, que l'on appelle à cause de cela *poinçon de décharge :* l'ouvrage en cet état peut être exposé en vente librement & sans crainte.

ORFEVRERIE, s. f. corps de l'*Orfévrerie*, sixieme & dernier corps des marchands de la ville de Paris. Le nombre des marchands de ce corps est fixé à trois cens. On l'appelle aussi *Orfevrerie-Joyaillerie* à cause du négoce, qu'ils sont en possession de faire de tous les tems des joyaux, diamans, perles & pierres précieuses.

Ce corps est très-ancien ; ses premiers statuts sont de l'année 1260, & paroissent avoir été dirigés sur d'autres beaucoup plus anciens. La délicatesse & le goût de l'*Orfévrerie* de Paris, joint à l'attention scrupuleuse que le gouvernement a toujours eu de veiller à la bonté du titre & à la bonne foi de cette branche de commerce, l'a mise en crédit chez l'étranger, & a fait regarder cette capitale comme supérieure aux autres *Orfévreries* de l'Europe. *Voyez* ORFEVRE. Il jouit de toutes les prérogatives des six corps des marchands, & l'on remarque singulierement que dans les entrées des rois, reines, ou légats, où les six corps ont le privilege de porter le dais sur les personnes, rois, reines ou légats, souvent on n'appelloit à ces cérémonies que 3, 4 ou 5 de ces corps, mais que jamais celui de l'Epicerie & de l'*Orfévrerie* n'ont été omis ; qu'il a fréquemment fourni des sujets pour les places municipales & jurisdictions consulaires, & qu'il est le seul au-moins depuis plus de 300 ans chez lequel on ait pris un prevôt des marchands en l'année 1570, qui se nommoit *Claude Marcel*, & étoit d'une famille ancienne de l'*Orfévrerie* ; ce corps a aussi donné des hommes d'un talent rare. *Voyez* ORFEVRE.

Voici quelques-uns de leurs statuts.

Ils sont obligés d'avoir leurs forges & fourneaux scellés en plâtre dans leurs boutiques à six piés de la rue & en vûe ; il leur est aussi défendu de travailler passé les heures indiquées par la police : l'objet de ce statut est de tenir continuellement les Orfevres en état d'être veillés par les préposés à la police du corps. Les préposés à la police du corps sont les officiers de la cour des monnoies & les gardes Orfevres.

Tous les ans on fait élection de trois Orfevres, d'un qui a déja été garde, & de deux autres qui n'ont point encore passé cette charge : leur exercice est de deux ans ; les trois nouveaux élus avec les trois de l'année précédente forment le college de six gardes, lesquels font les essais, asseoient la capitation, la perçoivent, visitent les atteliers & les ouvrages de leurs confreres, sans assistance d'aucun officier de police, toutesfois & quand ils le jugent à propos, & gerent toutes les affaires du corps : ils prêtent serment pour l'exercice de leurs fonctions à la cour des monnoies, & entre les mains du lieutenant général de police.

Les contestations sur le fait de l'*Orfévrerie* se portent en ce qui concerne la police devant le lieutenant général de police du Châtelet de Paris, & en ce qui concerne le titre des matieres & contraventions sur icelles en la cour des monnoies de Paris.

Les veuves des Orfevres peuvent tenir boutique ouverte, & faire le commerce de l'*Orfévrerie* : autrefois même elles avoient un poinçon ; mais lors du réglement de 1679, le ministere craignant qu'elles n'en abusassent, ou que n'étant pas assez instruites, elles ne compromissent trop facilement la réputation de leur poinçon, ordonna qu'aussitôt le décès d'un orfevre leurs veuves remettroient le poinçon de leurs maris pour être biffé, leur laissant néanmoins la faculté de faire fabriquer chez elles, en faisant marquer leurs ouvrages du poinçon d'un autre maître, lequel demeureroit garant des ouvrages revêtus de son poinçon, comme s'ils étoient de sa fabrique.

Les Orfevres qui ne tiennent pas boutique ouverte sont obligés de déposer leurs poinçons au bureau des Orfevres, pour y être enfermés & scellés jusqu'à ce qu'ils reprennent boutique.

Les Orfevres ont la faculté de graver tous leurs ouvrages, même sceaux, cachets, lames d'acier, en un mot, tout ce dont ils ont besoin pour l'ornement de leur fabrique.

Le commerce d'*Orfévrerie* est interdit à tous marchands assistans ou commerçans qui ne sont pas du corps, il est seulement permis aux marchands merciers de vendre la vaisselle ou autres ouvrages d'*Orfévrerie* venant d'Allemagne ou des pays étrangers, à la charge d'en faire la déclaration au bureau, où on met sur ces ouvrages un poinçon à ce destiné.

Il est défendu aux Orfevres d'acheter, fondre ou déformer aucunes especes d'or ou d'argent du royaume ayant cours ou décriées.

Les Orfevres sont aussi tenus, quand ils en sont requis, de donner des bordereaux des marchandises qu'ils vendent, contenant le poids, le titre, le prix de la matiere & de la façon séparés l'un de l'autre.

Les Orfevres sont exempts de toutes créations de maîtrises, aux joyeux avénemens à la couronne, entrées de rois, reines, ou autres grands avénemens. Il n'est point permis aux Orfevres de travailler dans les lieux privilégiés, & il est défendu aux chefs de tous lieux privilégiés quelconques de donner retraite chez eux aux ouvriers d'*Orfevrerie* sans qualité ou ayant qualité.

Le tems de l'apprentissage est de huit années ; on ne peut être reçu apprentif avant dix ans, & passé seize ans.

Les enfans des maîtres sont dispensés de l'apprentissage, & du compagnonage qui est de deux ans pour les apprentifs. On suppose, ce qui est assez naturel, qu'ils ont dû apprendre dans la maison paternelle l'art qu'ils veulent professer : au surplus ni les uns ni les autres ne sont admis sans chef-d'œuvre ; il seroit à souhaiter qu'on y tînt une main bien sévere, & qu'on rétablît l'ancienne coutume d'exposer publiquement les chef-d'œuvres des aspirans, la crainte d'éprouver une juste critique exciteroit l'émulation, effaroucheroit l'ignorance, & produiroit un effet utile au progrès de cet art.

Les Orfevres travaillans à la galerie du Louvre, ont droit de faire des apprentifs de tout âge ; au bout de six années de leur premier apprentif, ils peuvent en prendre un second ; leurs apprentifs sont astraints comme les autres à huit années d'apprentissage, mais ils sont reçus sans faire de chef-d'œuvre & sans frais ; on suppose qu'ayant appris sous de si excellens maîtres, ils sont suffisamment capables. Les ouvriers qui ont travaillé pendant six ans dans la manufacture royale des Gobelins, sont reçus à la maîtrise d'*Orfevrerie* sans chef-d'œuvre & sans frais. L'hôpital de Trinité jouit du droit de donner la maîtrise à deux ouvriers sans qualité tous les huit ans, travaillant l'un en or & l'autre en argent, pourvû qu'ils soient choisis par ledit hôpital, agréés sur leur chef-d'œuvre par les gardes orfevres, & qu'ils ayent appris le métier à un enfant dudit hô-

pital : il y a auſſi quatre privilégiés du roi, & deux du duc d'Orléans ; mais ces privileges ſont à vie, & ne donnent point qualité aux enfans : d'ailleurs ces privilegiés ne ſont point partie du corps de l'*Orfévrerie*, & n'en ſont point membres ; on voit par ces privileges qu'il y a encore des moyens de parvenir à la maîtriſe pour ceux qui n'ont pu l'acquérir à tems.

Quelques perſonnes dont les vûes pour le bien public & pour l'accroiſſement du commerce ſont reſpectables & dignes des plus grandes éloges, regardent les lois d'apprentiſſage, du compagnonage & du chef-d'œuvre comme inutiles : ils penſent auſſi qu'il eſt injuſte de fixer le nombre des maîtres du corps de l'*Orfévrerie*, & de refuſer place dans ce corps à des hommes d'un talent décidé, parce qu'ils n'ont point fait d'apprentiſſage, & qu'ils ne ſont point fils de marchands : nous penſons comme eux à quelques égards, mais nous ne ſommes point d'accord ſur tous les points.

1°. La connoiſſance que nous avons de toutes les parties d'étude néceſſaires pour faire un bon artiſte, & dont nous avons tracé l'eſquiſſe au *mot* ORFEVRE, nous porte à croire que huit années d'apprentiſſage bien employées ne ſont pas trop longues pour acquérir toutes les lumieres néceſſaires à cet art, ſur-tout quand on reflechit qu'il ne ſuffit pas d'être bon théoriſte, mais qu'il faut y joindre une excellente pratique ; il ſeroit à ſouhaiter ſeulement que tous les maîtres fuſſent aſſez habiles pour former de bons éleves : & comment parviendra-t-on à ne remplir le corps que de bons artiſtes, ſi on néglige d'éprouver leur capacité ? Quant à moi, j'ai toujours regardé le chef-d'œuvre comme une choſe de premiere néceſſité, & d'un intérêt eſſentiel au bien du corps & de l'état, à qui il importe beaucoup que l'*Orfévrerie* de Paris conſerve ſa ſupériorité. On peut me répondre qu'on peut apprendre ſans être gêné par des lois : j'en conviens ; mais comme l'équité eſt la premiere regle, il faut la conſulter, & voir qu'un maître qui perd ſon tems à montrer à un apprentif, devroit être payé trop cherement, ſi les lois ne lui avoient pas aſſigné les dernieres années de l'apprentiſſage, pour ſe dédommager ſur le travail de ſon éleve des peines & ſoins qu'il lui a coûté dans ſes premieres années ; & que l'ingratitude & la légereté étant très-communes chez les jeunes gens, on les verroit trop ſouvent, s'ils n'étoient aſtreints par les lois, quitter leurs maîtres auſſi-tôt qu'ils ſauroient quelque choſe, & chercher à jouir de leurs talens, ſans s'embarraſſer de payer de reconnoiſſance ceux à qui ils doivent ce qu'ils ſont.

2°. Quant aux regles du compagnonage, on n'y tient pas aſſez la main pour qu'on puiſſe ſe plaindre de la gêne de cette loi ; & ſi on l'a quelquefois miſe en vigueur, très-ſouvent c'eſt parce qu'on cherchoit par tous les moyens poſſibles à écarter un mauvais ſujet. Les bons artiſtes ne ſe plaindront jamais de cette loi ; leur intérêt perſonnel les engage à viſiter pluſieurs atteliers pour étudier tous les goûts : on ne voit ordinairement que les ignorans, les préſomptueux & les indépendans chercher à la franchir.

3°. Il paroît ridicule de fixer le nombre des Orfevres à 300, &, ſelon les perſonnes que je prens la liberté de combattre, ce commerce devroit être libre & de la plus grande étendue, parce que le nombre des artiſtes augmentant, la néceſſité d'être employés fait baiſſer le prix des ouvrages, établit une concurrence de bon marché qui ne peut manquer d'étendre le commerce. Leur principe eſt juſte, & leur conſéquence néceſſaire : mais ce principe qui peut être vrai pour toutes les autres branches de commerce, ceſſe de l'être pour celle-ci, à ce que je penſe. Si on enviſage les ſources de l'aggrandiſſement de l'*Orfévrerie* de Paris, je crois qu'il eſt difficile de révoquer en doute que la ſûreté du titre des matieres qu'on emploie, & l'excellence du goût des artiſtes françois ſoient la ſeule cauſe de leur grand crédit chez l'étranger, d'où il eſt aiſé d'inférer que plus le nombre des Orfevres ſera reſſerré, plus ils ſeront en état d'être veillés, & moins la réputation du poinçon de Paris ſera compromiſe : que moins ils ſeront en nombre, plus ils ſeront en état de ſe faire bien payer, & par conſéquent de conſacrer plus de tems à l'étude, ſeul moyen de perpétuer le bon goût, & de l'empêcher de tomber en diſcrédit : il eſt vrai que nous ſommes totalement contradictoires ſur nos principes ; il n'eſt queſtion que d'examiner leſquels ſont les plus vrais & les plus avoués. Fouillons plus avant, & diſons, que l'intérêt de l'état eſt que la main-d'œuvre ſe ſoutienne chere, afin que pour peu de valeur intrinſeque l'artiſte faſſe rentrer beaucoup d'argent dans le royaume. Ce principe conſtant & jamais nié pourroit-il avoir lieu, ſi on fait baiſſer la main-d'œuvre ſur des objets dont la matiere premiere eſt toute valeur précieuſe & indeſtructible ?

Un vœu que nous oſerions former, & qui ſeroit digne & de la bonté du prince qui regne ſur nous & de la ſageſſe de ſon gouvernement ; c'eſt qu'on réduisît preſque à rien, ſi nous l'oſons dire qu'on abolît tout entier les droits qui ſe prélevent ſur les ouvrages de l'*Orfévrerie* ; l'expérience a prouvé que la chereté de ces droits eſt ce qui nuit le plus à l'étendue de ſon commerce : il ſeroit à ſouhaiter au-moins que toutes les fois que l'étranger vient ſe fournir chez nous, il n'en payât aucun, & même qu'on lui remît ceux précédemment payés, en juſtifiant du tranſport de ces ouvrages hors du royaume.

4°. Ce ſeroit encore une juſtice d'ouvrir des portes aux artiſtes diſtingués, qui ne peuvent être admis dans le corps, parce qu'ils n'ont point fait d'apprentiſſage, & ne ſont point fils de marchands, *&c.* il eſt, ce me ſemble, un bon moyen d'établir l'émulation & de couronner le talent à cet égard ; c'eſt d'ordonner que de tems à autre il y auroit un concours où celui dont l'ouvrage ſeroit jugé ſupérieur fût reçu *gratis*, admettant à ce concours apprentif, fils de maître, comme ouvrier ſans qualité indiſtinctement ; & joignant aux gardes de l'*Orfévrerie* juges nés des chef-œuvres, d'autres artiſtes, même des mêmbres de l'académie de Peinture & de Sculpture; ce ſeroit, il me ſemble, un bon moyen pour fermer la bouche aux gens à talens ſur l'injuſtice des lois ; car alors leur ſort ſeroit entre leurs mains. Ces ſentimens & ces vœux ſont le fruit des réflexions d'un citoyen impartial, qui proteſte contre tout eſprit de parti, de corps ou de compagnie : les ſeules vûes du bien public ſont celles qui l'animent & l'engagent à mettre au jour ce qu'il regarde dans la ſincérité de ſon cœur comme des vérités inconteſtables.

ORFORD, (*Géog.*) petite ville à marché d'Angleterre, avec titre de comté, & un havre, dans la province de Suffolk, à 24 lieues N. E. de Londres. Elle envoie deux députés au parlement. *Long.* 18. 54. *lat.* 52. 10. (*D. J.*)

ORFRAIE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) croc-peſcherot, oſſifrague, aigle de mer, *haliœtus*, *aquila marina*, *niſus veterum.* Wil. oiſeau de proie qui eſt preſque auſſi gros que l'aigle doré, il a ſix piés neuf pouces d'envergure, & trois piés quatre pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue; les pattes étendues n'excedent pas la queue, dont la longueur eſt d'un pié ; celle du bec eſt de quatre pouces depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche ; la tête & le cou ſont couverts de plumes longues & étroites. Il y a entre les

claire comme de l'eau de roche. S'il arrive une colliquation, on y remarque de petits grains. Assez souvent il survient aux femmes qui sont dans cet état, la suppression de leurs regles. Si elles sont à la fin de leur grossesse, elles sont sujettes à grand nombre de symptomes effrayans. Elles ne digerent point leur nourriture, & pour l'ordinaire elles la vomissent. Enfin, ce mal est un protée qui revêt toutes sortes de formes. Avant que d'indiquer la méthode curative, il faut rapporter ici quelques observations. 1°. Tous les évacuans augmentent & confirment ce mal. 2°. Les résolutifs & les attenuans le rendent plus fâcheux. 3°. Les martiaux corroborans causent quelquefois au commencement de grands troubles. 4°. Les volatils & les âcres, donnés à une trop forte dose, sont souvent suivis de convulsions. Les relâchans, & sur-tout les anodins, ont coutume de diminuer les symptômes, mais ils ne guérissent point la maladie, & l'usage qu'on en fait fréquemment pour calmer les douleurs, rend d'ordinaire le mal incurable.

La méthode curative change suivant les causes & les tems; car dans le paroxysme, on doit se proposer pour but de calmer les mouvemens déréglés, en employant les anodins, les volatils, les aromatiques, combinés avec les résineux nervins; mais hors du paroxysme, la foiblesse qui est survenue peu-à-peu, doit être traitée par les corroborans; il convient aussi d'y recourir pour empêcher le progrès de la dissolution des humeurs; il faut les joindre aux antiseptiques échauffans, pour s'opposer à une corruption spontanée; les mêmes remèdes corrigent la crudité de l'acrimonie; on commencera par les plus doux, donnés à petite dose, & on les continuera long-tems: mais de crainte que la nature ne s'accoutume au même remede, il convient de les changer, en conservant toujours la même indication curative. Si la constipation survient aux malades, il faut, pour la guérir, joindre aux remèdes qu'on vient d'indiquer les purgatifs anodins. (*D. J.*)

ORGE, s. m. *hordeum*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante dont les fleurs n'ont point de pétales; elles naissent par bouquets disposés en epi. Chaque fleur est composée de plusieurs étamines qui sortent du calice. Le pistil devient dans la suite une semence oblongue, farineuse, pointue par les deux bouts, renflée dans le milieu & très-adhérente, comme l'a remarqué Spigelius, à la base qui a servi de calice à la fleur. Chaque bouquet est attaché à un axe denté, & forme un epi. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE. (*I*)

Ce genre de plante a l'épi fort; il a le calice, l'enveloppe, la cosse, la peau, & la fleur semblables à ceux du froment & du riz, avec cette différence, que son enveloppe est rude. Son grain est ventru, pointu par les deux bouts, & fortement uni à son enveloppe.

Dans le système de Linnæus, c'est un genre de plante très-distinct, dont voici les caracteres: le calice est composé de six feuilles, & contient trois fleurs. Les feuilles du calice sont droites, pointues, placées au nombre de deux sous chaque fleur. Il n'y a point de bâle dans ce genre de plante. La fleur est à deux levres; l'inférieure est plus longue que le calice, & se termine par une longue barbe; la supérieure est plus courte & applatie. Les étamines sont trois filets chevelus, plus courts que la fleur; les bossettes des étamines sont oblongues; le germe du pistil est ovale & un peu turbiné; les stiles sont au nombre de deux, très-déliés, & penchés en arriere; le stile du pistil est aussi chevelu; la fleur enveloppe fortement la graine, & tombe avec elle. La graine est oblongue, ventrue, pointue aux deux extrémités, & marquée d'une raie longitudinale.

Les Botanistes comptent cinq ou six especes d'orge, dont les plus connues sont l'orge d'automne ou d'hiver, & l'*orge* printannier.

L'*orge* d'hiver, *hordeum polysticon hibernum* de C. B. P. 22, a ses racines fibreuses & menues. Sa tige ou son tuyau est moins haut que celui du froment ou du seigle. Il s'éleve quelquefois cependant dans un bon terroir à deux coudées; il est garni de cinq, six nœuds, & quelquefois davantage. A chacun de ces nœuds naissent des feuilles semblables à celles du chien-dent, longues, étroites, & enveloppant un peu le tuyau; les inférieures sont plus étroites que celles du froment, & les supérieures plus rudes, & couvertes le plus souvent d'une fine poussiere d'un verd de mer, dans l'endroit qui embrasse la tige.

Ses épis sont composés de plusieurs paquets de fleurs attachées de deux côtés sur les dents d'une rape commune. Chaque paquet est formé par trois fleurs, dont chacune est garnie à sa base extérieure de deux longs filets barbus, fermes, rudes & piquans. Ces fleurs sont composées de trois étamines, qui s'élevent d'un calice à deux bases, dont l'extérieur se termine en un long filet. L'embryon du fruit est caché dans le fond du calice, & se change en une graine longue de deux ou trois lignes, pale ou jaunâtre, farineuse, pointue des deux côtés, renflée à son milieu, fort attachée aux bases qui servoient de calice à la fleur. On seme cet *orge* en automne, & on le moissonne l'année suivante.

L'*orge* printanier, nommé par Tournefort *hordeum polystichum vernum*, *I. R. H.* 513, a ses épis plus courts, mais plus gros que celui du précédent; il ne differe que par le tems auquel on le seme, c'est au printems.

Les tuyaux d'*orge* étant mûrs, sont plus mols & moins fragiles que ceux du froment; c'est pourquoi ils sont plus succulents, & fournissent aux bœufs & aux vaches une meilleure nourriture. Les épis d'*orge* sont penchés le plus souvent vers la terre, à cause de leur longueur & de leur pesanteur. Ils contiennent quelquefois vingt grains sur chaque côté; un même grain pousse plusieurs tuyaux. (*D. J.*)

ORGE, (*Mat. méd. Diette méd.*) l'*orge* fait un composé farineux, lequel étant délayé ou bouilli dans l'eau, se change en un mucilage si visqueux, qu'à peine le feu peut-il le détruire; car environ la troisieme partie d'*orge* en charbon, & les cendres, quoique bien calcinées, rendent l'eau mucilagineuse & visqueuse. Cette substance farineuse & mucilagineuse a des principes actifs, lesquels étant agités par le moyen de l'eau, fermentent; & les parties mucilagineuses se divisent, s'atténuent, & font un composé vineux, comme on l'éprouve dans la bierre; ensuite elles s'aigrissent, & deviennent enfin vapides ou fades, comme presque tous les autres sucs des plantes. On tire de la bierre un esprit ardent, qui n'est pas fort différent de l'esprit-de-vin.

L'*orge* n'a pas les mêmes vertus que le froment, car le froment échauffe, mais de quelque maniere que l'on prépare l'*orge*, il n'échauffe jamais, il rafraîchit & déterge; &, selon qu'il est différemment préparé, il humecte & desseche. Etant bouilli en tisane, il humecte; & étant rôti, il desseche. Il differe encore du froment, en ce qu'il produit un suc tenu ou moins grossier & détersif, au-lieu que celui du froment est grossier, visqueux, & d'une nature un peu obstructive.

Plusieurs nations faisoient autrefois du pain avec la farine d'*orge*, & on en fait encore à présent; mais c'est dans la disette de froment, & pour nourrir les pauvres. Nous n'estimons pas beaucoup l'*orge*, non plus que les anciens Romains, pour faire du pain; mais il est fort recherché pour faire de la bierre, &

les peuples du nord en font un grand usage ; il leur est aussi nécessaire pour faire de la boisson, que le froment pour faire du pain. L'*orge* nourrit moins que le froment ; il se digere plus difficilement, parce qu'il est moins gluant, & qu'il ne peut pas s'attacher au corps, de même que le froment.

On estime l'*orge* qui est blanc, pur, plein, compacte, & pesant autant qu'il se peut : on rejette celui qui est petit, ridé, léger, spongieux. Il ne faut pas en faire d'usage d'abord après la moisson, & aussi-tôt qu'il est moulu ; mais il faut le conserver dans un lieu sec pendant quelque tems, à cause de son humeur visqueuse & superflue qui veut être évaporée ou atténuée. Quand il est sec, & qu'il commence à se rider, alors il est tems d'en faire usage, & il est salutaire. Son écorce extérieure, ou le son est plus sec que la pulpe ou la farine : il nourrit peu ou point du tout ; il déterge, & il est un peu purgatif à cause du suc de sa bâle, comme Hippocrate en avertit.

On prépare l'*orge* de différentes manieres, soit pour servir d'aliment, soit pour la Médecine.

1°. On fait du pain avec la farine d'*orge*, qui est plus friable & inférieur au pain de froment ; il sert de nourriture aux pauvres ; il ne convient qu'à ceux d'entr'eux qui s'exercent à de rudes travaux, & dont l'estomac est robuste : c'est pourquoi, selon Pline, les gladiateurs athéniens, qui avoient coutume de s'en nourrir, étoient surnommés *hordearii ;* terme qui signifie des gens qui vivent de pain d'*orge*. Il est meilleur, & a plus de saveur, quand on le mêle avec moitié de froment ou de seigle.

2°. Les anciens faisoient usage d'une sorte de pain d'*orge*, que les Grecs & les Latins appelloient *maza*. C'étoit de la farine d'*orge* rôti, mêlée & pétrie avec quelque liqueur, comme de l'eau, de l'huile, du lait, du vin cuit, du miel, *&c. Voyez* MAZA.

3°. Les anciens Grecs faisoient une bouillie avec l'*orge*, appelloient cette bouillie ἀλφιτὸν, & les Latins la nommoient *polenta. Voyez* POLENTA.

4°. Les anciens faisoient encore avec l'*orge* de la tisanne, nommée par les Grecs πτισσάνη ou πτισάνη, & par les Latins *ptisana. Voyez* TISANE.

Mais de toutes les différentes manieres de préparer l'*orge*, il nous en reste seulement trois, qui sont encore un peu usitées : la premiere s'appelle dans les boutiques de l'*eau d'orge*, ou *décoction d'orge ;* la seconde, qui n'est pas bien différente de la tisane des anciens, est nommée *orge mondé ;* la troisieme est de la crême d'*orge*, ou de l'*orge* passé. *Voyez* ORGE, *décoction d'* (*Diete*), ORGE MONDÉ, & ORGE PASSÉ.

On met la farine d'*orge* au nombre des quatre farines résolutives, qui sont la farine d'*orge*, celle de fèves, celle de l'orobe, & celle de seigle. On leur substitue quelquefois la farine de froment, de lin, de fénu-grec, & de lentille. Cette farine appliquée en cataplasme est émolliente, résolutive, maturative & anodine ; c'est pourquoi on l'emploie seule en cataplasme, ou avec les autres farines résolutives. (*D. J.*)

ORGE, *décoction d'* (*Diete.*) la *décoction d'orge*, ou, comme on dit communément, l'eau d'*orge*, est simple ou composée. La simple se fait ou avec de l'*orge* entier, qui est plus détersif à cause de son écorce, & plus utile dans les obstructions ; ou bien on fait cette décoction avec de l'*orge* mondé, ou dont on a ôté la peau ; & alors elle est un peu plus rafraîchissante & incrassante. On fait bouillir cet *orge* avec de l'eau commune très-pure, plus ou moins long-tems, tantôt jusqu'à ce que les grains s'amollissent & se gonflent seulement, tantôt jusqu'à ce qu'ils soient crevés, c'est-à-dire, jusqu'à ce que la pellicule de ces grains se creve par la grande raréfaction de la substance farineuse. On emploie utilement ces décoctions dans les fievres ardentes, & autres maladies, pour délayer les humeurs épaisses & visqueuses, & pour adoucir & tempérer l'acrimonie des humeurs.

La décoction d'*orge* composée se fait avec les racines de régliffe, de chien-dent, de chicorée, ou autres racines apéritives, avec celles de scorsonere, de patience, de bardane, *&c.* avec les raisins, les jujubes, les figues, les dattes, les grains, & autres, selon les différentes indications. Ainsi Etmuller vante dans la pleurésie une boisson faite avec la décoction d'*orge*, dans laquelle on infuse des fleurs de coquelicot ou de paquerette : dans la rougeole, on fait bouillir de l'*orge* avec de la corne-de-cerf, & avec la racine de scorsonere dans les fievres pétéchiales. (*D. J.*)

ORGE GRUÉ, (*Diete.*) on l'appelle autrement *orge mondé*. Il se fait avec le plus bel *orge* dont on ôte la peau sous la meule. On le macere dans de l'eau, on le lave, & on le frote dans les mains pour enlever toute la peau qui est restée, après qu'il a été écrasé sous la meule. Ensuite on le met dans un vaisseau de terre ; on y verse de nouvelle eau, & on le fait bouillir pendant cinq, six ou sept heures, jusqu'à ce qu'il se change en crême ; & de peur d'interrompre l'ébullition, on verse de l'eau tiéde, quand il est nécessaire, & on le fait cuire à un feu doux ; c'est ce qu'on appelle *orge grué*, parce que la graine y reste. Pour le rendre meilleur, quelques-uns y ajoutent dans le commencement du beurre frais, & un peu de sel sur la fin. Le peuple le mange préparé de cette façon. D'autres pour le rendre plus agréable, y mêlent des amandes ; pour rafraichir, des graines de melon, de courge ; & pour la douceur, du sucre. On fait un grand usage de cette préparation : c'est une excellente nourriture qui produit un bon suc dans la santé & dans la maladie. (*D. J.*)

ORGE MONDÉ, (*Diete médicinale.*) c'est de l'*orge* qui a été écrasé sous la meule, & dépouillé de sa premiere peau. On en fait des décoctions, des tisanes, des crêmes, sous le nom d'*orge* grué & d'*orge* passé. *Voyez* ORGE GRUÉ & ORGE PASSÉ.

On fait avec l'*orge mondé* le sucre d'*orge* & le sucre tors, que les Arabes appellent *alphenicum*. Le sucre d'*orge* est une composition jaunâtre, transparente, faite avec le sucre cuit dans une décoction légere d'*orge*, jusqu'à ce qu'il ait assez de consistence pour en faire des bâtons. Le sucre tors se fait avec de l'eau d'*orge* & du sucre dans une certaine proportion, & cuits de telle sorte qu'il en résulte une masse solide, qu'on peut manier sans qu'elle s'attache aux doigts frotés d'huile d'amandes, & la réduire en fils très-fins ou grossiers, longs ou courts, & le plus souvent tortillés, mais toujours blancs. Ces deux préparations sont assez bonnes pour la toux, l'enrouement, la sécheresse de la trachée-artere, & dans les maladies légeres du poumon & de la poitrine. (*D. J.*)

ORGE PASSÉ, (*Diete.*) c'étoit la crême d'*orge* des anciens, qui se fait parmi nous de la maniere suivante. On prend de l'*orge* mondé, on le macere, on le frote dans les mains, on le fait cuire pendant sept ou huit heures, on le pile dans un mortier avec des amandes douces pelées, & on le passe. Les uns le font plus liquide, d'autres plus épais. Alors on y ajoute du sucre, on le sert dans un plat d'argent ; & on le donne à ceux qui se portent bien, aux malades, & à ceux qui sont exténués : on y mêle des quatre semences froides pour faciliter le sommeil. Quand on le fait cuire derechef, après l'avoir passé, il devient plus épais & plus nourrissant. On ne se contente pas d'en faire prendre une fois le jour à l'heure du sommeil, mais deux, trois fois, & davan-

tage, en maniere de julep. Quelquefois on ajoute du lait ſur la fin de l'ébullition. Si le malade a beſoin d'une nourriture plus abondante, rafraichiſſante & humectante, on fait bouillir de l'*orge* avec un poulet, ou avec du veau; ou bien après avoir laiſſé bouillir long-tems l'*orge* dans de l'eau, on y ajoute du bouillon de viande, on le paſſe, & on le prend avec la crême d'*orge*. (*D. J.*)

ORGE PERLÉ, (*Agricult.*) c'eſt de l'*orge* dépouillé de ſa premiere enveloppe. Cet *orge* ne differe de l'*orge* mondé, qu'en ce qu'il a paſſé deux ou trois fois par le moulin, pour y être broyé & rendu plus petit. On choiſit l'*orge perlé* le plus blanc, & celui au côté duquel on voit de la fleur attachée. On fait quelquefois l'*orge perlé* avec le millet; & d'autres fois avec le froment: de quelque maniere qu'on le faſſe il eſt très nourriſſant.

Cet *orge* ainſi préparé n'eſt peut-être pas fort différent de ce que les anciens appelloient *crimnus*: car *κριμνον*, ſelon Galien, eſt la partie la plus groſſiere de la farine, laquelle ſe trouve la plus groſſe, quand on a briſé l'*orge* qui a échappé à la meule, & que l'on paſſe au travers d'un crible dont les trous ſont grands. Les Allemands en font des bouillies, tantôt avec de l'eau, tantôt avec du lait, & quelquefois avec du bouillon de viande.

ORGE, *grain d'*, (*Tiſſerander. Imprim.*) on appelle futaine à *grains d'orge*, une ſorte de futaine ouvragée, ſur laquelle le tiſſerand a relevé des façons aſſez ſemblables au grain de l'*orge*. Les Ciſeleurs appellent *grain d'orge*, de petits ciſelets dont la pointe eſt ronde & fort aigue. Les Imprimeurs donnent auſſi le nom de *grain d'orge*, aux caracteres en lozange, qui leur ſervent à imprimer les notes du plain chant qui doivent être breves.

ORGE, (*Géog. anc.*) fontaine de Gaule dans la province Narbonnoiſe. Pline, *l. XVIII. ch. xxij.* dit qu'il croiſſoit dans ſon eau une herbe dont les bœufs étoient ſi friands, qu'ils y plongeoient la tête pour en attraper. Cette fontaine a preſque conſervé ſon nom, car on la nomme aujourd'hui *ſorque*. *Voyez* SORQUE. (*D. J.*)

ORGEADE, ſ. f. (*Diete.*) *hordeatum*, eſt un remede liquide, compoſé avec de l'*orge* que l'on fait cuire juſqu'à ce qu'il creve. On y ajoute quelquefois d'autres ingrédiens, comme des ſemences froides, des amandes & autres choſes ſemblables.

ORGEAT, ſ. m. (*Diete.*) dans le langage ordinaire des Limonadiers & de l'office, ce mot ſignifie la même choſe qu'*émulſion* en langage de Pharmacie. *Voyez* ÉMULSION.

L'*orgeat* peut ſeulement différer de l'*émulſion*, en ce que étant uniquement deſtiné à flatter le goût, on ſe propoſe plutôt de le rendre agréable que ſalutaire. C'eſt pourquoi il eſt ordinairement plus ſucré, plus fort ou chargé, & plus parfumé que l'émulſion. On fait entrer auſſi dans la compoſition de l'*orgeat* environ un huitieme d'amandes ameres; au lieu que dans l'émulſion on n'emploie que les amandes douces. Mais on peut avancer avec confiance, qu'excepté peut-être le cas d'inflammation actuelle de l'eſtomac & des inteſtins, l'*orgeat* le plus agréable eſt auſſi ſalutaire qu'une émulſion plus fade, & qu'ainſi on peut accorder aux malades l'innocente conſolation d'une boiſſon plus gracieuſe, dans les cas ordinaires où l'émulſion des boutiques eſt indiquée. *Voyez* ÉMULSION. (*b*)

ORGEAT, *ſirop d'*, (*Pharmacie & Mat. med.*) prenez amandes douces mondées, une livre; amandes ameres, demi-once ou une once; ſucre blanc, environ demi-livre: pilez les amandes avec ce ſucre dans un mortier de marbre avec le pilon de bois, verſant peu-à-peu ſuffiſante quantité d'eau commune pour faire une émulſion très-chargée: paſſez & exprimez. Vous devez avoir environ une livre & demie de liqueur. Mettez votre colature dans un vaiſſeau d'argent, de porcelaine ou d'étaim, avec une livre & demie de ſucre, que vous ferez fondre au bain-marie; ajoutez au ſirop refroidi, deux gros de bonne eau de fleur d'orange.

Remarquez qu'on n'a employé dans la préparation de ce ſirop, que deux livres de ſucre, ſur une livre & demie de liqueur; tandis que la proportion du ſucre aux liqueurs aqueuſes, pour la conſiſtence ſirupeuſe, ou le point de ſaturation, eſt de deux parties de ſucre contre une de liqueur. Mais dans le *ſirop d'orgeat*, l'eau eſt occupée en partie par la matiere émulſive, en ſorte que la doſe de ſucre que nous avons preſcrite peut être même plus que ſuffiſante pour charger cette liqueur au point de ſaturation; mais il vaut mieux employer trop de ſucre, que de n'en point employer aſſez. L'excès n'a d'autre inconvénient que de laiſſer du ſucre inutile dans le vaiſſeau où on le fait fondre. Ce ſucre ſuperflu ſe ſépare d'ailleurs fort aiſément en verſant le ſirop par inclination, au lieu que la trop petite proportion de ſucre rend encore plus ſujette à s'altérer cette préparation qui y eſt déjà fort portée de ſa nature.

ORGEAT, *ſirop d'*. Le *ſirop d'orgeat* eſt ainſi appellé, parce qu'on demande dans les pharmacopées une décoction d'orge au lieu de l'eau commune. Mais cette décoction nuit à l'agrément, ſans ajouter à la vertu. Auſſi tous les artiſtes, qui ſavent évaluer d'après la pratique les lois dictées par la ſpéculation, ſe gardent bien d'employer de la décoction d'orge à la préparation du *ſirop d'orgeat*; & il n'eſt pas aiſé de décider, ſi cette infidelité eſt plus blâmable chez le miniſtre, que la charlatanerie ou la routine chez le légiſlateur.

Une once de *ſirop d'orgeat* étendue dans huit ou dix onces d'eau, fait une émulſion ordinaire. Ce ſirop ſert donc à préparer une émulſion ſur le champ. Or, comme l'émulſion préparée avec le *ſirop d'orgeat*, a exactement les mêmes vertus que l'émulſion tirée immédiatement des ſemences émulſives, à cela près ſeulement qu'elle eſt néceſſairement très-ſucrée; on peut uſer ſans ſcrupule dans la plupart des cas de la commodité que fournit le *ſirop d'orgeat*. *Voyez* ÉMULSION. (*b*)

ORGÉNOMESCI, (*Géog. anc.*) anciens peuples d'Eſpagne qui faiſoient partie des Cantabres, ſelon Pline, *l. IV. ch. xx.* Le pere Hardouin leur donne la côte d'Aſturée, depuis Santilane, juſqu'à l'Aſta qui coule à Oviedo. (*D. J.*)

ORGEOLET *ou* ORGUEIL, ſ. m. (*Chirurgie.*) maladie des paupieres. Petite tumeur circonſcrite, renitente, qui vient ſur le bord des paupieres, tout auprès des cils. Elle s'échauffe, devient rouge, & ſe termine par ſuppuration. On l'appelle *orgeolet*, parce qu'elle eſt à-peu-près de la groſſeur d'un grain d'orge. C'eſt une eſpece de clou ou de furoncle, qui vient originairement de l'obſtruction des glandes ſébacées; auſſi en arrive-t-il plus familierement à ceux qui ont eu des inflammations aux paupieres. Ce bouton eſt ſans danger, il parcourt ordinairement en 15 jours ſes différens tems. Une mouche couverte d'emplâtre dyachileon gommé accélere la ſuppuration. Si l'inflammation excitoit beaucoup de douleur, il faudroit baſſiner l'œil pluſieurs fois par jour avec une décoction émolliente. Il eſt rare qu'on ſoit obligé d'aider par une très-petite inciſion avec la pointe d'une lancette, la ſortie de l'humeur. Cette petite opération d'ailleurs n'a aucun inconvénient, & ſi elle n'eſt pas faite prématurement, elle peut empêcher le pus de s'épaiſſir & de former un durillon, difficile à reſoudre à la circonférence du bouton. (*Y*)

ORGIASTES, s. m. pl. (*Hist. anc.*) nom qu'on donnoit aux prêtresses de Bacchus, ou aux bacchantes qui présidoient aux orgies. *Voyez* ORGIES.

ORGIES, s. f. pl. (*Ant. grecq. & rom.*) *orgia*; nom des fêtes de Bacchus, autrement appellées *bacchanales* & *dionysiaques*. Mais le nom d'*orgies* étoit commun à plusieurs autres fêtes, comme à celle des Muses, à celle de Cérès & à celle de Cybelle. Servius dit qu'au commencement on nommoit en grec *orgies*, toutes sortes de sacrifices, & que ce terme répondoit à celui de *cérémonies* chez les Romains.

Les *orgies*, comme fêtes en l'honneur de Bacchus, sont appellées *orgia triterica*, dans Virgile, parce qu'on les célebroit une fois en trois ans. Le mot *triterica* le dit, de τρὶς, *trois*, & ἔτος, *année*.

Elles prirent naissance en Egypte, où Osiris fut le premier modele du Bacchus grec. Delà elles passerent en Grece, en Italie, chez les Gaulois, & dans presque tout le monde payen. Elles étoient d'abord simples & très-honnêtes; mais elles furent chargées insensiblement de cérémonies ridicules, & finalement les Historiens nous assurent qu'elles furent portées pendant la nuit à de si grands excès & à des débauches si honteuses, que l'an de Rome 564, le sénat se vit obligé de les abolir dans toute l'étendue de l'empire.

Nous pouvons dire aujourd'hui sans crainte, que ces fêtes de Bacchus, outre leur licence inexcusable, étoient chargées de folies & d'extravagances: mais il en coûta cher à Panthée, pour avoir autrefois tenu ce propos sur les lieux; car ses tantes mêmes, éprises d'une fureur bacchique, le méconnurent, & le mirent en pieces sur le mont Citheron.

Il y a dans le jardin Justiniani à Rome, un vase de marbre bien précieux, sur lequel on voit une représentation de ces *orgies* de Bacchus. On pense que ce vase est de la main de Saurus, non seulement par la beauté du travail, mais à cause de la lésardine qui s'y trouve, & qui n'a aucun rapport avec le reste. (*D. J.*)

ORGIOPHANTES, s. m. pl. (*Hist. anc.*) nom des principaux ministres ou sacrificateurs dans les *orgies*. Ils étoient subordonnés aux orgiastes; car parmi les Grecs, c'étoit aux femmes qu'il appartenoit de présider dans les mysteres de Bacchus.

ORGUES DE MER, *tuyaux d'orgues*, (*Conchiliologie.*) *Pl. XX. fig. 8.* On a donné ce nom à une sorte de vermisseaux de mer à tuyaux, qui vivent en société; parce que ces vermisseaux grouppent ensemble leurs tuyaux, à-peu-près comme ceux de l'instrument de Musique que nous appellons *orgue*. Chaque vermisseau a son tuyau séparément: ces tuyaux sont d'un beau rouge pourpré. *Voyez* COQUILLE.

ORGUE, s. m. (*Instrument à vent.*) c'est le plus grand & le plus harmonieux des instrumens de cette espece; c'est pourquoi on lui a donné le nom d'*orgue*, ὄργανον, qui signifie l'*instrument par excellence*.

L'invention des *orgues* est aussi ancienne, que leur méchanique est ingénieuse.

L'usage de l'*orgue* n'a commencé dans nos églises qu'après S. Thomas d'Aquin, en l'année 1250.

Le premier que l'on a eu en France fut donné en présent au roi Pepin par Constantin Copronyme en 1267.

On peut distinguer dans cet instrument deux sortes de parties, les intégrantes & les ministrantes. On traitera des unes & des autres dans la description suivante.

*Description de l'*orgue. L'*orgue* est composé d'un buffet de menuiserie plus ou moins enrichi de sculpture, qu'on appelle *fût*, *voyez* FUT; de deux sommiers sur lesquels sont arrangés les tuyaux; soit d'étain, de plomb ou de bois, d'un ou de plusieurs claviers. On donne le vent aux tuyaux par plusieurs grands soufflets; il est conduit aux sommiers par des tuyaux de bois qu'on appelle *porte vents*.

Il paroît par ce que nous venons de dire, que les matieres qui composent un *orgue* sont le bois, l'étain & le plomb, auxquelles on peut ajouter le cuivre pour la fabrique des anches, & le fer qui sert à deux usages, comme dans toutes sortes de machines.

L'ordre de sinthèse demande qu'avant de décrire l'*orgue*, & d'en expliquer la facture, nous expliquions l'apprêt des différentes matieres qui le composent: nous commencerons par le bois.

Le bois dont on se sert dans la fabrique des *orgues*, est de deux sortes, par rapport aux différens emplois qu'on en fait. Celui qui est destiné pour faire les tuyaux de bois, les sommiers, les claviers, les abregés, doit être du chêne, connu sous le nom de *bois d'Hollande*, parce que c'est les Hollandois qui en font commerce. Le plus parfait ne sauroit être trop bon, principalement pour la fabrique des tuyaux & des sommiers. L'autre sorte de bois dont on se sert dans la fabrique des *orgues*, est connu sous le nom de *bois de vauge*; c'est aussi du bois de chêne, mais moins parfait que celui d'Hollande. On s'en sert pour faire le buffet, & quelques parties de l'*orgue* qui ne demandent point du bois si parfait, comme par exemple, les tables des soufflets, *&c.*

L'étain dont on se sert dans la fabrique des *orgues*, est l'étain fin d'Angleterre: on peut cependant, à son défaut, en employer d'autre.

Le plomb est le plomb ordinaire. On réduit ces deux métaux en lames ou feuilles minces, longues & larges autant qu'il est besoin: ce qui se fait de la maniere suivante.

*Maniere de couler les tables d'étain ou de plomb qui servent à faire les tuyaux d'*orgue. On prépare une table (*fig. 49. Pl. X. d'orgue*) de bois de chêne aussi longue & aussi large qu'il est besoin; on fait en sorte, au moyen de plusieurs barres clouées à la partie inférieure de la table, qu'elle soit inflexible: sur cette table, qui doit être parfaitement plane, on étend une piece de coutil que l'on attache sur les côtés avec des clous d'épingle, en sorte qu'elle soit bien tendue; sur cette piece de coutil on en met une autre moins parfaite, ou même que l'usage a à-demi-usée, & la table est préparée.

On prépare ensuite le rable représenté, *fig. 60.* Le rable est une caisse sans fond *A B C D E F.* Le côté *A B* du rable ne doit point porter sur la table, comme on le voit à la *fig. 59.* qui représente le rable en situation sur la table; & le côté *E D C F* doit être plus élevé, afin de compenser l'inclinaison de cette table, que l'on incline plus ou moins, ainsi que l'on voit dans la figure, en la soutenant à une de ses extrémités par un tréteau *G*, & dans différens points de sa longueur, par des calles ou chantiers *H H I*; & pour empêcher la table de couler sur les appuis, on la retient par la partie supérieure, au moyen d'une corde *K* qui y est attachée, & qui est liée à un crampon scellé à la muraille de l'attelier.

La table ainsi préparée, & le rable placé dessus à la partie supérieure, on enduit les joints qu'il fait avec la table, d'une ou de plusieurs couches de blanc-d'Espagne détrempé dans de l'eau, afin de fermer parfaitement toutes les ouvertures que les petites inégalités du coutil pourroient laisser entr'elles & les parties du rable qui s'y appliquent.

Pendant toutes ces préparations, le métal que l'on se propose de couler en table, est en fusion dans une chaudiere de fer, semblable en tout à celle des plombiers. Lorsque c'est de l'étain que l'on veut couler, on jette dans la chaudiere un peu de poix-résine & de suif, tant pour purifier le métal, que pour revivifier les parties que l'ardeur du feu auroit

pû calciner: on écume ensuite le métal fondu, en sorte qu'il ne reste plus de scories; & lorsqu'il est refroidi au point qu'un papier ne s'y enflamme plus, on le puise avec une cuillere, & on le verse dans le rable, dont on a couvert le fond d'une feuille de papier pour garantir le coutil. Pendant cette opération, un ouvrier appuie sur le rable pour empêcher que la pesanteur du metal ne le fasse couler avant qu'il en soit suffisamment rempli.

On connoît qu'il est tems de tirer la table d'étain, lorsqu'on s'apperçoit qu'il commence à grener, c'est-à-dire lorsqu'il se forme de petits grains à sa surface, comme lorsqu'il commence à se figer; au contraire, le plomb doit être tiré le plus chaud qu'il est possible, sans cependant qu'il puisse enflammer un rouleau de papier que l'on y plongeroit.

Pour tirer la table d'étain ou de plomb, on conduit le rable, rempli de métal fondu, le long de la table couverte de coutil, soit en le tirant en marchant à-reculons, ou en le poussant en marchant devant soi, & en appuyant sur le rable. Lorsqu'il est arrivé au bas de la table, on laisse tomber par terre ou dans une auge, qui est placée vis-à-vis, le reste du métal.

Par cette opération le métal fondu que le rable contient, s'attache à la table, & y forme une feuille plus ou moins épaisse, selon que l'on a tiré le rable plus ou moins vîte, ou que la table est moins ou plus inclinée.

Les tables ainsi tirées, on les laisse refroidir. On ébarbe ensuite celles d'étain, dont les bords sont entourés d'un grand nombre d'aiguilles, qui blesseroient les ouvriers sans cette précaution: on les roule pour s'en servir, ainsi qu'il sera dit ci-après. On continue de même jusqu'à ce que la fonte soit épuisée.

Les plus grandes tables que l'on fasse de cette maniere sont de 16 piés de long, sur 3 piés de large, ou seulement de 18 pouces. Si les tuyaux sont de deux pieces, ainsi que cela se pratique ordinairement, lorsque les tuyaux ont une certaine grandeur; on conçoit bien par conséquent que la table & le rable doivent être d'une grandeur proportionnée.

Lorsque le coutil dont la table est couverte est neuf, les tables qui sont coulées dessus sont ordinairement défectueuses, soit parce que l'humidité du coutil cause de petits bouillons, ou parce que les petits poils qui les rendent velues font le même effet, on est obligé de couper les tables, & de les remettre à la fonte.

Après que les tables ont été coulées, ainsi qu'il a été dit, on les forge, on plane sur un tas avec le marteau, représenté *fig.* 62. Ce marteau est rond, plan par une de ses extrémités pour planer, & un peu convexe par l'autre pour forger. L'effet de ces deux opérations est d'écrouir le métal, & par conséquent en le rendant plus roide, le rendre plus propre à soutenir la forme que l'on lui donne dans l'emploi qu'on en fait. On saura aussi que l'étain est très-dur à forger, au lieu que le plomb est très-doux.

Après que les tables sont forgées & planées, on les étend sur un établi qui doit être bien uni, en les frappant avec une batte. *Voyez* BATTE, *& la fig.* 65. Les tables de plomb ainsi étendues sont brunies avec le brunissoir d'acier, *fig.* 64. *voyez* BRUNISSOIR. Après cette opération elles sont entierement achevées: celles d'étain au contraire demandent un peu plus de travail. Après qu'elles sont étendues sur l'établi avec la batte, on les raborte avec la galere, *voyez* GALERE, *& la fig.* 63. qui la représente. Cette galere est un rabot dont la semelle est de fer, & dont le fer est presque à-plomb. La raison de cette disposition est que si le fer étoit oblique, il mordroit trop, & emporteroit la piece; au lieu qu'il faut qu'il ne fasse que racler un peu fort, & emporter des copeaux légers. Par cette opération on égalise les tables d'épaisseur, ce qui s'acheve avec le racloir des ébenistes. *Voyez* RACLOIR. Cette opération se fait des deux côtés de la table d'étain, car pour celles de plomb, on ne les rabote que quand elles sont plus épaisses à un endroit qu'à l'autre; & le côté raboté des tables de plomb se met toujours en dedans du tuyau.

On doit observer aussi que pour raboter l'étain, on doit graisser un peu la semelle de la galere; & que pour le plomb on doit le mouiller avec de l'eau, & en remettre souvent; car plus le plomb est mouillé, plus la galere emporte de forts copeaux.

Après toutes ces opérations, on polit les tables d'étain en cette maniere. On prend de l'eau & du savon; on met de l'eau sur la table, & on la frotte avec le savon: on brunit ensuite avec le brunissoir, qui doit être très-poli: on enduit pour cela une planche de sapin de potée & d'huile; on frotte le brunissoir dessus jusqu'à ce qu'il soit bien poli; on l'essuie avec un morceau de serge, & on brunit ensuite la table d'étain en la frottant dans toute son étendue avec le brunissoir.

Lorsque la table est bien également brunie, on écrase du blanc-d'Espagne que l'on seme dessus; on frotte ensuite avec un morceau de serge jusqu'à ce que la table soit bien éclaircie: alors elle est entierement achevée de polir. On se doute bien qu'on ne polit ainsi que le côté qui doit se trouver en-dehors du tuyau; car polir le dedans seroit un travail superflu, & même on ne polit que l'étain qui doit servir à faire les tuyaux de montre, c'est-à-dire ceux qui paroissent au-dehors.

Le cuivre dont on se sert dans la fabrique des *orgues*, est du laiton réduit en table de différentes épaisseurs, & en fil.

Le fer sert à faire les pattes des rouleaux d'abrégé, & à divers autres usages que nous expliquerons ci-après, en spécifiant de quelles matieres sont les différentes parties de l'*orgue*.

Après avoir parlé des matieres dont un *orgue* est composé, & avoir expliqué leur apprêt, nous allons traiter de l'emploi qu'on en fait, en expliquant les différentes parties qui composent un *orgue*.

Le fût d'*orgue* ou buffet, est un ouvrage de menuiserie fait de bois de vauge ou d'Hollande, si l'on veut, divisé en plusieurs parties. Les parties saillantes arrondies *IN*, *fig.* I. *Pl. d'orgue*, s'appellent *tourelles;* les parties *KLMN* plates, entre les tourelles, s'appellent *plates-faces*; leur forme & grandeur sont arbitraires: en effet, elles sont autant variées qu'il y a d'*orgues* dans le monde; on observe cependant que le nombre des tourelles soit impair, & on en place une dans le milieu, & deux aux extrémités. On enrichit ce buffet d'autant d'ornemens de sculpture que l'on veut, comme par exemple, de figures, de termes, ou de cariatides qui soutiennent les tourelles sur leurs épaules ou leur tête; de différens grouppes d'enfans placés au-dessus des tourelles, qui tiennent divers instrumens de musique dont ils paroissent jouer; enfin de tous les différens ornemens que l'imagination peut fournir, & qui sont compatibles avec le lieu où l'*orgue* doit être placé. Celui qui est représenté dans la *premiere Planche* est un des plus simples que l'on puisse faire; mais nous avons préferé de le faire de la sorte, à le charger d'ornemens, parce-qu'il s'est trouvé plus convenable pour nos explications; c'est même la raison pour laquelle nous l'avons représenté comme coupé en deux, afin qu'on pût voir quelques-unes des parties intérieures de l'*orgue*.

Dans les grandes *orgues* d'églises, il y a ordinairement au-devant du buffet de l'*orgue*, un autre petit

buffet ou petit *orgue*, qu'on appelle *positif*, pour le distinguer de l'autre buffet qu'on appelle *grand orgue*. Ce positif est ordinairement à trois tourelles, & le grand *orgue* à cinq, sept, neuf, ou davantage, auquel cas le positif est à cinq. La *figure C D F E*, qui est le plan du positif, fait voir sa situation par rapport au grand *orgue*; & c'est entre ces deux buffets que se place l'organiste.

La situation des *orgues* dans les églises est sur un lieu élevé, comme par exemple, sur quelque tribune, au-devant du balustre de laquelle, le positif avance en saillie.

Derriere la face du buffet d'*orgue* sont placés horizontalement deux sommiers *a b c*, au-dessus desquels sont placés les faux sommiers *d e l g*, percés d'autant de trous qu'il y en a dans le sommier. Ces trous, au-travers desquels passent les tuyaux dont le pié répond sur le sommier, servent à les maintenir dans la situation verticale qu'ils ont tous. *Voyez l'article* SOMMIER, où sa construction & son usage sont expliqués fort au long, & les *fig. 2. jusqu'à 14.* qui en font voir tous les développemens. Nous dirons seulement ici que les gravures ou conduits *K L*, *fig. 2.* sont horizontaux, & que leur direction est perpendiculaire à la face du fût d'*orgue*, que les registres *M N*, *fig. 10.* croisent en angles droits les gravures, & par conséquent qu'ils sont paralelles à la face du buffet. Le nombre des gravures est égal à celui des touches du clavier. On saura aussi qu'il y a autant de sommiers qu'il y a de claviers; ainsi si un *orgue* a deux, trois, quatre, cinq claviers, le nombre des sommiers est le même, & ils sont placés dans le buffet ainsi que nous dirons ci-après.

Des claviers. Les claviers des *orgues* n'ont ordinairement que quatre octaves, auxquelles on ajoute quelquefois un *d la ré* en haut & un *a mi la* en bas. *Voyez l'article* CLAVIER; ou leur facture & usage est expliqué, & *les fig. 15, 16, 17, 18, 19.*

Des abrégés. Les claviers communiquent aux sommiers par des abrégés, ainsi leur nombre est égal à celui des claviers. *Voyez* ABREGÉ. Il en faut pourtant excepter le clavier & le sommier du positif qui communiquent l'un à l'autre par le moyen des bascules, appellées par cette raison, *bascules du positif*, & des pilotis. Voyez *ces mots à leurs articles*; & celui des cornets qui communiquent ordinairement par des bascules brisées, *voyez* BASCULES BRISÉES.

L'abrégé du grand *orgue* est placé dans l'intérieur entre le clavier & les sommiers; sa planche est adossée à la face du buffet, en sorte que les targettes qui descendent de l'abrégé au clavier, & celles qui montent de l'abrégé au sommier soient toutes dans un même plan paralelles à la face du fût d'*orgue*: l'abrégé du clavier de pédales est entre ce clavier & le clavier du grand *orgue*; quelquefois il est double, c'est-à-dire que les rouleaux de cet abrégé font mouvoir les rouleaux d'un autre abrégé qui communique par ses targettes ou fil de fer, aux soupapes des sommiers des pédales.

Le vent sorti des soufflets (*voyez* SOUFFLETS), est porté aux laies des sommiers par de grands tuyaux de bois, qu'on appelle *porte-vents*: il ne peut en sortir que lorsque l'on baisse une touche du clavier, qui fait ouvrir la soupape correspondante; alors il entre dans la gravure du sommier: cependant il ne fera parler aucun tuyau, si aucun des registres n'a du vent. Ainsi l'on voit qu'il est nécessaire d'avoir quelque machine qui puisse ouvrir ou fermer les registres à volonté. La méchanique qui accomplit cette indication s'appelle *mouvement*, *voyez* MOUVEMENT, quoiqu'il y ait bien d'autres parties mobiles dans l'*orgue*.

Il faut bien remarquer que les tuyaux qui couvrent un sommier sont rangés dans deux directions; l'une, selon celle du registre; la suite des tuyaux prise en ce sens, constitue ce qu'on appelle *un jeu*, & que leur nombre est égal à celui des touches du clavier; que la suite des tuyaux étant prise dans le sens de la gravure, n'est composée que d'un tuyau de chaque jeu; ainsi sur la même gravure répondent tous les *ut* des différens jeux; sous une autre gravure tous les *ré* des différens jeux, *&c.*

On a entendu ci-devant comment le vent porté des soufflets dans la laie entre dans une gravure; on peut entendre à présent qu'il ne fera parler qu'un seul tuyau d'un seul jeu, s'il n'y a qu'un seul registre d'ouvert; qu'il fera parler deux tuyaux de deux jeux différens, s'il y a deux registres ouverts, ainsi du reste.

*De la fabrique des jeux de l'*orgue. *Premierement des jeux qui se font de bois.* Tous les tuyaux de bois qui entrent dans la composition d'un *orgue* sont tous semblables; ils ne different les uns des autres que par leur grandeur, que l'on regle sur le diapason, *voyez* DIAPASON. Un tuyau de bois, tel que celui qui est représenté, *fig. 30. Pl. d'orgue*, est composé de quatre planches de bois d'Hollande assemblées, à rainure & languettes, ainsi que la *fig. 52.* le fait voir. Ces quatre planches sont fortement collées, & d'une épaisseur proportionnée à la grandeur du tuyau: elles doivent former un quarré parfait dans leur intérieur, que l'on ferme par le bas par une piece de bois quarrée 22, percée en son milieu d'un trou pour recevoir le pié *A*, qu'on appelle *contre biseau*, parce qu'elle est opposée au biseau *C*, qui est une autre planche qui traverse le tuyau, & qui est ébiselée endessous, comme la figure le fait voir. La piece 3 s'appelle *levre inférieure*, & le petit vuide qui est entre le biseau & la levre inférieure s'appelle *lumiere*; l'ouverture 3 4 entre la levre inférieure & la supérieure 4 5, taillée en biseau, qu'on appelle *bouche*, doit être le quart de la largeur *b b fig. 30. n°. 1.* On forme la levre supérieure *o* par deux traits de scie *x y x y*, qui vont en diminuant de profondeur de *y* en *x*; on enleve avec le ciseau tout le bois superflu, en sorte que cette levre *b x x b* soit un quarré parfait, & qu'elle aille en biseau 5 4, comme le profil le fait voir. Cette opération se fait avant que de coller le tuyau, que l'on ferme par le haut avec un tampon *E F*, qui est une piece de bois quarrée couverte de peau de mouton, le côté velu en-dehors afin de fermer exactement l'ouverture; ce tampon a un manche ou poignée *F*, pour pouvoir le retirer ou enfoncer facilement dans le tuyau pour accorder.

Reste maintenant à expliquer la formation du son dans les tuyaux soit ouverts ou fermés: nous commencerons par celle des tuyaux ouverts, en supposant seulement que le son ne consiste que dans les ondulations élastiques des parties de l'air, ainsi que cela est universellement reconnu; que l'air est un corps qui peut être plus ou moins condensé, & qu'il a une force d'inertie, *voyez l'article* AIR. L'air chassé par les soufflets, & qui est chargé de tout leur poids, entre dans le tuyau *D E* par le pié *A* placé dans le sommier, passe dans la chambre *B*, sort ensuite par la lumiere 3 *c*, ensuite se partage en deux parties; l'une sort hors du tuyau & se perd en *F*, l'autre entre dedans, passe par *D* vers *E*, où nous supposerons que le tuyau est ouvert.

L'air qui vient des soufflets dans le sommier est beaucoup plus condensé que l'air extérieur, en vertu de son élasticité, fait effort en tout sens pour se dilater, mais il ne le peut que par l'ouverture du pié *A*; ainsi il sort par cette ouverture & agit sur l'air contenu dans la chambre *B*, qu'il condense à son tour; celui-ci condensé fait effort pour se rétablir, mais il ne peut se dilater qu'en sortant par la lumiere

en forme de lame très-mince, qui s'épanouit après sa sortie, & va frapper contre la levre supérieure où il se partage, ainsi que nous l'avons dit ci-dessus ; mais ce mouvement de l'air peut être regardé comme une suite infiniment rapide d'explosion, suivant ce que nous avons dit à *l'article* TREMBLANS DOUX & TREMBLANS FORTS, auxquels nous renvoyons à cet égard, & ce que nous dirons plus bas à l'article de la formation du son dans les jeux d'anche.

La partie d'air qui entre dans le tuyau, n'y entre donc, pour ainsi dire, que par secousses ou explosions ; ainsi elle frappe l'air contenu dans le tuyau de la même maniere, & le condense par degré. Cet air résiste par son inertie jusqu'au point où faisant effort pour se rétablir, sa masse du côté de *E*, où nous avons supposé le tuyau ouvert, ne fait plus assez de résistance pour le laisser condenser davantage ; alors il se fait une explosion subite de cet air par l'ouverture du tuyau : cette explosion est suivie d'une autre d'autant plus rapidement que le tuyau est plus court, puisque la masse d'air que contient le tuyau, & qui résiste par son inertie, est moins considérable. C'est la raison pour laquelle les plus grands des tuyaux rendent des sons plus graves que les petits, puisqu'il est connu que la différence des uns & des autres ne vient que de la fréquence de leurs vibrations plus ou moins grande dans un même tems.

Quant aux tuyaux bouchés, on observe qu'ils descendent à l'octave, ou presque à l'octave du son qu'ils rendent étant ouverts ; nous supposerons pour un instant qu'ils descendent exactement à l'octave ; nous expliquerons ensuite la raison pour laquelle ils n'y descendent pas exactement. On conçoit bien que le tuyau ne peut parler que par la bouche, puisque son extrémité supérieure est fermée, c'est ce qui a fait donner le nom de bouche à la partie qui en porte le nom.

Ceux qui ont voulu expliquer ce phénomene, se sont contentés de dire, que l'air qui circule dans le tuyau ayant deux fois plus de chemin à faire, devoit par conséquent faire descendre le son à l'octave par analogie à une corde, qui étant double d'une autre, & également tendue, descend en effet à l'octave. *Voyez* MONOCORDE. Mais comme ils n'avoient pas expliqué pourquoi une corde double & également tendue descend à l'octave ; ce qui n'étoit qu'une comparaison, qui, en Physique ne conclut point, & qu'on ne voit pas clairement, qu'à cause que l'air qui anime le tuyau fait deux fois plus de chemin, le son doive descendre à l'octave ; il s'ensuit que leur explication est défectueuse, d'autant plus qu'il est connu que les différences des tons, quant au grave & à l'aigu, ne viennent que de la fréquence des vibrations des parties élastiques de l'air. Nous allons tâcher d'expliquer ce phénomene, en suivant les principes que nous avons établis, en expliquant la formation du son dans les tuyaux ouverts.

L'air condensé par les soufflets se divise de même au sortir de la lumiere ; une partie entre dans le tuyau, & c'est cette partie seulement que nous allons considérer ; elle condense l'air contenu dans sa capacité en le poussant vers *E*, où il se trouve un obstacle invincible, qui est le tampon qui ferme le tuyau. Cet air lorsqu'il est condensé, autant qu'il le peut être, eu égard à son inertie, & à l'obstacle qui empêche ses explosions par la partie supérieure du tuyau, réagit contre celui qui le condense, & le repousse vers la bouche du tuyau : mais comme dans les corps élastiques l'action qui les comprime est égale à la réaction qui les rétablit, ainsi qu'il est expliqué aux articles ELASTICITÉ & RESSORT ; il suit que les explosions de l'air contenu dans le tuyau par la bouche, doivent être deux fois moins fréquentes ; ainsi le tuyau baissera de ton & descendra à l'octave.

Cependant on observe que les tuyaux fermés ne descendent point exactement à l'octave du ton qu'il rendent étant ouverts ; que l'intervalle des deux sons qu'ils rendent étant ouverts & bouchés, est toujours moindre que l'octave ; c'est la seconde partie du phénomene qui reste à expliquer.

Cet effet vient de deux causes, dont la premiere est certaine. La premiere, c'est que le chemin que l'air parcourt dans le tuyau depuis qu'il est sorti de la lumiere, jusqu'à ce qu'il sorte par la bouche du tuyau, n'est pas exactement double de celui qui sort de la lumiere, & va frapper contre le tampon qui le ferme, puisque cet air sort en rasant la languette qui forme la levre supérieure du tuyau ; ainsi son chemin est double, moins la hauteur de la bouche, & par conséquent le son ne doit point descendre exactement à l'octave.

On ne doit point insister sur ce que nous feignons de croire, que l'air parcourt deux fois la longueur du tuyau, après avoir établi le contraire ; mais puisque la force élastique peut être considérée comme étant acquise, après que le corps élastique a parcouru un certain espace avec une vitesse déterminée, cette supposition nous étoit permise.

L'autre cause de cet effet que nous avons dit être moins certaine, est la vitesse du vent qui est beaucoup moindre dans les tuyaux bouchés, que dans les tuyaux ouverts ; mais il semble que cette cause doit produire en effet tout le contraire, puisque l'air contenu dans le tuyau étant condensé plus lentement, il semble que ses explosions doivent être moins fréquentes, ce qui feroit baisser le ton plus bas que l'octave. Mais peut-être l'effet observé n'est produit que par le plus de la force de la premiere cause ci-devant expliquée sur la seconde ; c'est ce qu'on peut se proposer d'éclaircir par des expériences.

Nous expliquerons la formation du son dans les jeux d'anches, apres en avoir expliqué la facture.

On a entendu comment on fabrique les tuyaux de bois, reste à expliquer comment on fabrique ceux d'étain ou de plomb.

Les tables d'étain ou de plomb étendues sur l'établi, sont coupées de la grandeur & forme nécessaires. Les pieces destinées à faire les corps des tuyaux, sont de forme parallelogramme *A B 4 3*, *fig. 31*. On divise l'extrémité inférieure 34, qui doit former le bas du tuyau en quatre parties égales aux points *1 x 2*, & les deux parties du milieu *1 x*, *x 2*, chacune en deux également aux points *b c*. Au point *x* on éleve la perpendiculaire *x y*, sur laquelle on prend *x a* qui doit contenir un quart, plus un huitieme de la largeur *3 4* qui est le périmetre du tuyau, ou la distance 62 : du point *a*, comme centre & rayon, la huitieme partie de la ligne *3 4* on décrit l'arc *m y n*, qui forme la partie supérieure de la levre supérieure. On tire ensuite les deux perpendiculaires *m b*, *n c*. *Voyez l'article* BOUCHE, & BOUCHE *en* POINTE. On arrondit ensuite le tuyau sur un moule qui est un cylindre de bois, si les tuyaux sont cylindriques, & un cône de même matiere, si les tuyaux ont cette figure, on arrondit le tuyau en frappant sur la table d'étain ou de plomb avec une batte ; ensorte que les deux arrêtes *A 3*, *B 4* se rejoignent. Le tuyau étant ainsi arrondi, on retire le moule, & on blanchit le tuyau dedans & dehors. *Voyez* BLANC. On le gratte avec la pointe à gratter ; & on le soude. *Voyez* SOUDURE.

Lorsque les tuyaux sont grands comme ceux de la montre de 16 piés, dont le plus grand tuyau

porte trois piés de circonférence, on les fait de deux pieces qui ont chacune la longueur du tuyau, & la moitié de sa circonférence de large: ainsi on n'en fond les tables d'étain que de la largeur nécessaire.

Après que les tuyaux sont soudés, on les arrondit une seconde fois, ensorte qu'ils n'ayent plus aucune bosse; ce qui est assez difficile, sur-tout pour l'étain, principalement quand les tuyaux sont épais & grands. Quant aux petits, on les arrondit en tenant le tuyau à la main, en le tournant sur le mandrin que l'on tient entre les jambes, ou qui est fixé sur l'établi au moyen d'un valet, & le frappant doucement avec une batte legere.

Les corps des tuyaux étant préparés, on forme leurs piés *c d e*, *fig. 31*, *n°* 2. Le pié du tuyau est un cône plus ou moins alongé, dont on trouve le tour en cette maniere. On trace sur une table d'étain ou de plomb, selon que le corps du tuyau est de l'une ou de l'autre de ces deux matieres, un arc de cercle, qui développé, soit égal à la circonférence du tuyau. Le rayon du cercle est le côté *e d* du cône, qui doit servir de pié: du centre de l'arc, dont nous avons parlé, on tire à ses deux extrémités, deux rayons; on coupe la table suivant ces traits, ensorte qu'il en reste un secteur de cercle, qui est le cône développé qu'il ne s'agit plus que d'arrondir, ce qui se fait sur un mandrin de figure conique; on le blanchit & on le soude, ainsi que l'on a fait le corps du tuyau.

Quoique la longueur des piés des tuyaux soit fort indifférente, on observe cependant de les faire pour les tuyaux de montre de grandeur symmétrique, & proportionnée à celle du tuyau, ce qui fait que l'aspect en est plus agréable, ainsi que nous dirons en parlant de la montre. Après que le pié est arrondi, on y trace la levre inférieure *a* de la bouche, par un arc de cercle de 60 degrés ou environ; on ramene en dedans du tuyau le segment que cet arc a formé, ensorte qu'après qu'il est applati il forme une corde à la base du cône ou pié. Cette corde doit être égale au côté du quarré inscriptible au cercle de la base, ensorte que le cône étant vu de ce côté, a la forme d'un ⌓.

Le pié du tuyau étant formé, on soude à sa base le biseau *a D*, qui a la même figure de la lettre ⌓, ou grand segment de cercle. On ne soude le biseau au pié que par sa partie circulaire; celle qui sert de corde au segment s'applique vis-à-vis la levre inférieure, ensorte cependant qu'il reste entre-deux une petite fente à laquelle nous avons donné le nom de *lumiere*. C'est par cette fente que l'air poussé dans le pié du tuyau par les soufflets, passe dans le corps du tuyau. On soude ensuite le corps sur le pié, & le tuyau est entiérement achevé.

Lorsque les tuyaux de plomb sont bouchés, ils le sont par une plaque de même métal soudée sur le haut du corps, ensorte qu'il soit exactement fermé. *Voyez* PLAQUE, & la *fig. 32 B*, qui représente un tuyau de cette espece. Les tuyaux à cheminée ne different de ceux-ci, qu'en ce qu'au milieu de la plaque qui ferme le tuyau, il y a un trou sur lequel on soude un petit tuyau de la même matiere que celui qui le compose, & qui est ordinairement le plomb. *Voyez* l'article CHEMINÉE, & la *figure 32 c*, qui représente un tuyau à cheminée.

Ces deux especes de tuyaux sont toujours garnis d'oreilles, au moyen desquelles on les accorde. *Voyez l'article* OREILES.

Les longueurs & grosseurs relatives des tuyaux se reglent sur le diapason. *Voyez* DIAPASON. Ensorte que plus les sons qui les rendent sont aigus, plus les tuyaux sont courts, ainsi qu'il est expliqué à cet article. On désigne un *orgue* par la longueur en piés de son plus grand tuyau, sonnant *ut*, double octave au-dessous de la clé de *C sol ut*. Ainsi on dit un *orgue* de 32 pieds, lorsque ce tuyau en a 32; un de 16 pieds, lorsqu'il en a 16; un *orgue* de 8 pieds, lorsqu'il en a 8; un *orgue* de 4 pieds, lorsqu'il en a 4. Ce sont-là toutes les dénominations qu'on peut donner aux *orgues*.

De la fabrique des jeux d'anches. Tous les jeux d'anches sont semblables pour ce qui regarde les anches, ils ne different que pour la forme & la grandeur de leur tuyau. Nous expliquerons ces différences, après avoir expliqué ce qui regarde la fabrique des anches. Une anche est composée de trois parties principales; l'anche proprement dite, qui donne le nom à l'assemblage des trois pieces dont nous allons parler, de la languette, du coin de la noix, & de la rasette ou régulateur. *Voyez tous ces mots à leurs articles.*

L'anche est un demi-cylindre de cuivre fermé par une de ses extrémités, ainsi que les figures *A* & *C*, *fig. 53*, *Pl. IX.* le font voir. On donne cette forme aux anches en les étampant dans les gravures de l'étampoir. *Voyez* ÉTAMPOIR, & la *fig.* 54 qui le représente. La languette, représentée en *B*, *fig. 53*, est une petite lame de laiton très-mince, & fort élastique, que l'on applique sur la face de l'anche, ensorte qu'elle ferme exactement toute l'ouverture. On place les deux pieces dans le trou de la noix représentée en *A*; cette noix a un épaulement, qui sert à soutenir l'anche dans la situation verticale. Ces noix sont de plomb & fondues dans un moule de cuivre de deux pieces, dans lequel on place une cheville qui forme le trou dans le tems de la fonte, ce qui épargne la peine de les percer après qu'elles sont fondues. On observe aussi de ménager un petit trou à la partie de la noix opposée à l'épaulement pour y faire passer la rasette, ainsi que l'on peut voir à la *figure* 44, & dans la *figure 53 A*, où le point noir représente le trou par où doit passer la rasette; on ferme le vuide qui reste dans le trou de la noix, après que l'anche y est placée avec un petit coin de bois *D*, de figure conique. Ce coin est la moitié d'un cône coupé sur le triangle par l'axe: on applique la face triangulaire de ce cône sur la languette, & sa face convexe s'applique contre celle du trou, ensorte que l'ouverture est exactement fermée, ce qui produit en même tems l'avantage d'affermir l'anche & sa languette dans le corps de la noix.

Les tuyaux des jeux d'anches sont tous de figure conique, excepté celui du cromorne, & ordinairement d'étain. Leur fabrique est la même que celle des tuyaux de mutation ci-devant expliqués, à cette différence qu'on les roule sur un mandrin conique.

Avant de monter les anches sur les noix, on soude ces dernieres à la partie inférieure des tuyaux, qui est toujours le sommet du cône, & sur leur corps on soude l'anneau *D*, *fig. 44*, qu'on appelle *bague*. (*Voyez* BAGUE,) dont l'usage est de servir de guide à la rasette, qui passe par un petit trou fait à cet anneau, ainsi qu'on le voit dans la même figure, & le tuyau est entiérement achevé lorsque la rasette y est placée.

La rasette est un fil de fer recourbé, comme on voit en *F f*, *fig. 53*. La partie *f* de la rasette s'applique sur la languette, *fig. 44*; ensorte qu'en haussant ou baissant la tige de la rasette, sa partie *f* puisse glisser le long de la languette; ce mouvement sert à accorder l'anche.

La partie inférieure du tuyau *C D fig. 44.* se place dans une boîte, *voyez* BOITE *placée au-dessous.*

Cette boîte est composée comme les tuyaux de mutation; d'un corps *A* qui est cylindrique & d'un pié conique, *B*, dont l'extrémité inférieure qui est percée

percée comme celle de tous les piés des tuyaux, se place sur le sommier pour en recevoir le vent & le porter à l'anche : on conçoit, bien par conséquent, qu'il est nécessaire que la boîte s'applique exactement contre la bague du tuyau ; ensorte qu'il n'y ait aucune ouverture, puisque sans cela le vent qui vient du sommier dans la boîte au lieu de passer par l'anche, passeroit par les ouvertures, au lieu de redescendre dans la partie conique de la boîte, si la bague en s'appliquant exactement aux parois de la même boîte, ne lui fermoient exactement le passage.

Une attention que l'on doit avoir, est que la languette que nous avons dit être élastique, ne touche point l'anche dans sa partie inférieure lorsqu'elle n'est point comprimée, mais cependant elle doit en être très-peu éloignée.

La construction des jeux d'anches étant expliquée, nous allons faire entendre la formation du son dans ces sortes de tuyaux, en faisant usage des principes établis ci-devant. L'air condensé ou le vent poussé par les soufflets dans le sommier, entre dans la boîte du tuyau d'anche par l'ouverture de son pié, on peut regarder cette boîte comme la chambre des tuyaux de bois, puisqu'elle fait le même effet, il s'y condense & fait effort en tous sens pour sortir, mais il ne le peut que par l'anche, puisque nous avons dit que la boîte étoit exactement fermée ; ainsi il ouvrira davantage l'anche en écartant la languette, il se fera alors une explosion subite de l'air contenu dans la chambre ou boîte ; mais comme la languette qui est élastique a été écartée de son point de repos, elle fera effort pour s'y remettre ; mais après y être revenue, elle ne s'y arrêtera pas, elle continuera jusqu'à ce qu'elle soit appliquée sur la face de l'anche, puisqu'il est connu que les corps élastiques fixes par une de leurs extrémités oscillent comme un pendule. Dans l'instant où la languette sera appliquée sur l'anche, l'air qui vient continuellement dans la boîte s'y condensera de nouveau ; mais dans le meme tems, la languette s'écartera de l'anche étant ramenée à son point de repos par sa force élastique, il se fera une seconde explosion, & la languette sera relevée comme la premiere fois, ensuite sa force élastique la ramenera contre l'anche ; ainsi alternativement & d'autant plus fréquemment, que la languette sera plus courte ou qu'elle sera plus élastique, ou que le vent sera plus fort ; cet effet est le même que celui du tremblant fort que l'on peut regarder comme une anche sans tuyau. *Voyez* TREMBLANT FORT.

Ainsi on voit que le son du tuyau dépend de plusieurs causes variables ; c'est ce qui fait que jusqu'à présent personne n'a donné le vrai diapason des anches, faute de discerner les trois causes dans un seul effet. Nous allons essayer de donner une regle certaine pour trouver le diapason, en supposant les deux dernieres causes constantes.

Tirez la ligne AB, *fig. 50. n°. 2.* à discrétion ; divisez cette ligne en autant de parties égales qu'il y a de touches au clavier, ou que le jeu dont vous cherchez le diapason, doit avoir de tuyaux ; élevez sur les points de division, autant de perpendiculaires, dont vous marquerez le pié des noms *ut, re, mi, fa*, &c. selon la suite des touches du clavier.

Ensuite, construisez une anche d'une grandeur & grosseur quelconque que vous monterez d'une languette convenable ; vous pousserez ou tirerez la rasette jusqu'à ce que le son que l'anche rend soit le plus sonore, le plus plein & le plus agréable qu'il est possible, sans vous inquiéter du ton qu'elle rendra ; ce ton étant trouvé, cherchez son unisson au clavecin ; ce sera, par exemple, le *sol* de l'octave des basses ; démontez le tuyau sans déranger la rasette, & mesurez avec un compas la distance de la rasette à l'extrémité de la languette, ou la longeur de la partie vibrante de celle-ci que vous porterez sur la ligne Ea que je suppose être la perpendiculaire correspondante au *sol*, & y ferez une marque.

Construisez ensuite une autre anche, mais beaucoup plus petite que vous monterez, langayerez & ferez parler le mieux qu'il sera possible, ainsi qu'il a été dit ; cherchez son unisson au clavecin, ce sera, par exemple, le *mi* de l'octave des dessus ; mesurez exactement la longueur de la partie vibrante de la languette de cette anche que vous porterez sur la ligne perpendiculaire correspondante, que je suppose Fx, où vous ferez un point. Par les deux marques faites sur les perpendiculaires Ea, Fx, tirez la ligne CD, elle coupera toutes les autres perpendiculaires aux points $yyyy$, &c. les parties de ces perpendiculaires interceptées entre leur pié & la ligne CD, feront la longueur de la partie vibrante des languettes d'anches qui rendront les sons correspondans aux touches que les perpendiculaires représentent. Cette méthode qui est certainement ingénieuse, est autant exacte que le peut être une chose où des causes physiques incommensurables concourent à former l'effet ; de cette nature est, par exemple, l'élasticité des languettes, de l'égalité de laquelle il est très-difficile de s'assurer.

Les variétés produites par cette cause sont quelquefois si considérables, qu'il arrive qu'une anche rend un son beaucoup plus grave que celui d'une autre anche, quoique sa languette soit plus courte, selon notre diapason, ce devroit être tout le contraire ; en ce cas, le meilleur remede est de diminuer l'épaisseur de la languette, ou en mettre une autre, si elle se refuse à toutes les corrections. On doit être assuré qu'un jeu d'anche ne sera parfait, qu'autant qu'il suivra exactement le diapason que nous avons prescrit.

On trouvera les diametres proportionnels des anches en cette maniere ; on mettra sur la perpendiculaire aE le diametre de l'anche qui a donné cette ligne, & sur la perpendiculaire xF celui de l'autre anche ; on tirera par les points une ligne CD qui interceptera dans les perpendiculaires des lignes qui seront prises pour diametres des anches correspondantes : enfin, on ajoutera à chacun une longueur convenable pour que la rasette ait dequoi se placer & remonter, & que l'on puisse assurer l'anche dans sa noix.

Lorsque les tuyaux d'anche sont grands, on les fait de deux pieces, celle d'en-bas qui reçoit la grande s'appelle *tube*, *voyez* TUBE. Cette disposition n'ôte ni n'ajoute rien à la perfection du tuyau, elle est seulement une commodité pour le facteur, en ce que de trop grands tuyaux ne sont pas maniables.

Les jeux dont un *orgue* complet est composé ; sont la montre de seize piés ou de huit ; si l'*orgue* n'a point de seize pié, alors c'est le jeu qu'on appelle *le huit piés ouvert* qui en tient lieu, le bourdon de seize piés & la bombarde qui est à l'unisson, le plus grand tuyau de ces jeux sonnant l'*ut* grave de l'octave des basses a seize piés de long.

Les jeux sonnant le huit piés ou l'unisson du clavecin, & dont le plus grand tuyau a huit piés, sont le bourdon de huit ou quatre piés bouché ; car, ainsi qu'il a été dit, les tuyaux bouchés n'ont que la moitié de ceux qui étant à l'unisson seroient ouverts.

Le huit piés ouvert, la trompette, le cromorne & la voix humaine.

Le jeu qui est à la quinte du huit piés est le gros nazard.

Ceux qui sonnent le quatre piés ou l'octave du clavecin, sont le prestant sur lequel on fait la parti-

tion de l'*orgue*, la flûte, le clairon, la voix angélique.

Le jeu qui sonne la tierce au-dessus du ceux-ci s'appelle *double tierce*.

Celui qui sonne la quinte au-dessus est le nazard, qui sonne par conséquent l'octave au-dessus du gros nazard.

Le jeu à la quarte de celui-ci s'appelle *quarte de nazard*; son plus grand tuyau a deux piés.

La doublete est à l'unisson de ce jeu, & sonne par conséquent le deux piés.

La trompette de recit qui n'a que les deux octaves de dessus & quelquefois deux octaves & quinte, sonne le huit piés; la flûte allemande n'a aussi que les deux mêmes octaves, par conséquent elle sonne l'unisson des dessus du huit piés ou du quatre piés.

Le grand cornet, le cornet de récit, le cornet d'écho qui n'ont ordinairement que deux octaves ou deux octaves & quinte, sont composés des dessus des cinq jeux suivans, bourdon, flûte, nazard, quarte de nazard, tierce.

La fourniture & la cymbale sont composées comme les cornets, mais avec cette différence que quoiqu'elle occupe toute l'étendue du clavier, elle n'est cependant composée que des octaves aiguës, des jeux qui composent les cornets, lesquelles octaves se répetent, ainsi qu'il est expliqué à l'*article* CYMBALE & FOURNITURE.

La tierce sonne l'octave au-dessus de la double tierce; ce jeu a quatre octaves.

Le larigot, le plus aigu des jeux de l'*orgue*, sonne l'octave au-dessus du nazard, & la quinte de la doublette ou des deux piés.

L'intervalle du plus grave son de l'*orgue* qui est l'*ut* grave de l'octave des basses du bourdon ou de la montre de trente-deux piés, au plus aigu, qui est l'*ut* en haut du larigot, est de huit octaves & quinte, mais des sons aussi graves que ceux de l'octave du trente-deux piés, ne s'entendent presque pas au-dessous de l'*F ut fa*, aussi onsupprime ordinairement les derniers tuyaux, qui par leurs volumes causent un embarras très considérable; ceci renverse le préjugé des gens peu instruits, qui s'imaginent que le plus gros tuyau d'un *orgue* est celui qui fait le plus de bruit.

Dans l'énumération des jeux que nous venons de faire, nous n'avons point marqué quels sont les jeux d'anches; cette omission est amplement réparée à l'*article* JEUX où leur matiere est expliquée, & à leurs articles séparés: nous dirons seulement ici que ces jeux sont la bombarde, la trompette, le cromorne, la voix humaine, la voix angélique & la trompette de récit. *Voyez* tous ces articles.

Les jeux qu'on appelle de *pédale*, parce que l'on les touche avec les piés sur le clavier de pédale, sont la pédale de bombarde, jeu d'anche, souvent le seize piés, & dont le ravalement, si elle en a, descend dans le trente-deux piés jusqu'à l'*F ut fa*.

La pédale de trompette, jeu d'anche, sonne l'unisson des basses & des basses-tailles de la trompette sur le huit pié; si elle a ravalement, elle descend jusqu'à l'*F ut fa* du seize piés.

La pédale de huit, jeu de mutation est, à l'unisson de celle-ci.

La pédale de clairon sonne l'unisson des basses du clairon, son ravalement descend dans le huit piés.

La pédale de quatre ou pédale de flûte, jeu de mutation, sonne l'unisson des basses de la flûte; son ravalement, si elle en a, descend dans le huit piés.

Les pédales ne different des jeux, dont ils sont les pédales, qu'en ce qu'ils sont de plus grosse taille & qu'ils descendent plus bas, s'ils sont à ravalement. *Voyez leurs articles.*

Par tout ce que nous venons de dire, on a entendu la facture d'une *orgue*.

Nous ajouterons seulement ici, renvoyant pour les détails aux articles particuliers répandus dans ce Dictionnaire, une courte récapitulation qui puisse faire entendre la méchanique de cet instrument, après avoir parlé de l'arrangement relatif des jeux dans le buffet d'*orgue*.

Tous les jeux sont rangés chacun sur son registre particulier, que nous avons dit être parallele à la face du buffet; ensorte que les plus grands tuyaux soient vers les extrémités, ainsi qu'il est expliqué au mot *abrégé*; il faut excepter de cette regle tous les tuyaux de montre, & ceux qui par leur volume occupent trop de place; en ce cas, le vent leur est porté par un tuyau de plomb, dont une des extrémités répond au pié du tuyau, & l'autre au trou du sommier où le tuyau auroit dû être placé.

L'*orgue* ne peut parler que quand les soufflets lui poussent de l'air qui lui sert d'ame; ainsi il est besoin d'avoir un souffleur qui leve alternativement les soufflets en baissant leurs bascules. *Voyez* SOUFFLETS. Il doit observer de ne point en lever deux à la fois, & après avoir levé un soufflet, de le laisser tomber doucement sur l'air qu'il contient, qui, tant que le soufflet est tenu élevé n'est point condensé, & par conséquent incapable de résister au poids qui charge la table supérieure, au lieu qu'en lâchant le soufflet par degré, l'air se condense assez pour le pouvoir soutenir; d'ailleurs les secousses causent un battement désagréable dans les tuyaux qui parlent pour lors, dont les auditeurs s'apperçoivent, joint que les soufflets en sont considérablement endommagés.

L'organiste assis en *X*, *fig. 1.* sur un siége d'une hauteur convenable, les piés posés sur la barre de fer *o b* qu'on appelle *marche-pié*: commence par tirer les jeux? Tirer les jeux, est ouvrir leurs registres au moyen des batons quarrés *S R* placés à sa portée, qui font tourner les rouleaux *P Q* & tirer la bascule *V u* qui tire le registre, & fait que ses trous répondent vis-à-vis de ceux de la table & de la chape du sommier, *voyez* MOUVEMENS. Quand il a tiré tous les jeux dont il veut se servir, tant ceux de pédales, que ceux du grand *orgue* ou du positif; aucun tuyau ne parle, quoique les soufflets soient levés & les layes des sommiers remplies de vent, jusqu'à ce qu'en baissant une touche du clavier qui communique aux sous-papes contenues dans la laye par le moyen d'un des rouleaux de l'abregé, il fasse ouvrir cette sous-pape, la sous-pape ouverte laissera passer l'air que la laye contient dans la gravure correspondante; cet air passera ensuite dans les tuyaux dont les registres sont ouverts, & les fera parler; c'est la même chose de toutes les touches, tant du clavier de pédale, que des claviers du grand *orgue* ou du positif. *Voyez les articles* CLAVIER, ABREGÉ, SOMMIER, *&c.*

On conçoit bien qu'on peut varier & mélanger des jeux, puisqu'on est maître d'ouvrir ou fermer ceux que l'on juge à propos; mais il y en a par exemple qui ne doivent jamais être seuls, comme la fourniture & la cymbale, d'autres qui ne doivent jamais être ensemble, comme par exemple, la quarte de nazard & le nazard, la même quarte de nazard & le larigot, parce que ces jeux mis ensemble font une quarte. *Voyez* sur ceci l'*art.* JEUX, où on trouvera des exemples des différens mélanges ou combinaisons dont les jeux sont susceptibles.

Quant à la maniere d'accorder un *orgue*, *voyez les articles* PARTITION & ACCORD. *Articles de MM. THOMAS & GOUSSIER.*

ORGUE HYDRAULIQUE, *instrument* en maniere de buffet d'*orgue*, fait de métal peint & doré, qui joue par le moyen de l'eau dans une grotte, comme

on en voit, par exemple à Tivoli, dans la vigne d'Eſt : on trouve la deſcription de ces *orgues* dans l'*hydraulica pneumatica de* Scot. (*D. J.*)

ORGUES, *dans la Fortification*, ſont des pieces de bois ſuſpendues à un moulinet ſous le milieu des portes, qu'on peut faire tomber pour boucher promptement la porte en cas de ſurpriſe. On a ſubſtitué les *orgues* aux herſes, parce qu'on pouvoit empêcher la herſe de tomber, & que les *orgues* n'ont pas le même inconvénient. *Voyez* HERSE. (*Q*)

ORGUE eſt auſſi, *dans l'Artillerie*, une machine compoſée de pluſieurs canons de mouſquet attachés enſemble, & dont on ſe ſert pour défendre des breches & des retranchemens; parce que par leur moyen on tire pluſieurs coups à-la-fois. *Voyez* le premier livre des *Elémens de la guerre des ſiéges, ſeconde édition.* (*Q*)

ORGUES DE MORTS, (*Artillerie.*) machine d'artillerie compoſée de ſept ou huit canons de fuſils pour tirer pluſieurs coups à-la-fois. On affermit ces canons ſur une petite poutre, & leur lumiere paſſe par une gouttiere de fer-blanc, où l'on met de la poudre, & qu'on couvre juſqu'au moment qu'on veut tirer. Cette machine ſert dans les chemins couverts, dans les breches, & dans les retranchemens, ſouvent même ſur les vaiſſeaux pour empêcher l'abordage. (*D. J.*)

ORGUEIL, ſub. maſc. ORGUEILLEUX, adj. (*Morale.*) L'*orgueil* eſt une opinion exceſſive de ſon propre mérite; c'eſt un ſentiment qui conſiſte à s'eſtimer ſoi-même plus que les autres ou ſans raiſon, ou ſans ſujet ſuffiſant; & dans cette prévention à les mépriſer mal-à-propos. Je dis *ſans raiſon*, & c'eſt alors une folie : j'ajoute *& ſans ſujet ſuffiſant*, parce que quand quelqu'un a légitimement acquis un droit qui lui donne une prééminence par-deſſus les autres, il eſt maître de faire valoir ce droit & de le maintenir, pourvu qu'il évite un mépris injurieux vis-à-vis de ſes inférieurs. Mais le bon ſens, la réflexion, la philoſophie, la foibleſſe humaine, l'égalité qui eſt entre les hommes, doivent ſervir de préſervatifs contre l'*orgueil*, ou du-moins de correctifs de cette paſſion; c'eſt ce qui fait dire ſpirituellement à l'auteur des maximes, que l'*orgueil* ne monte dans l'eſprit de quelqu'un, que pour lui épargner la douleur de voir ſes imperfections. (*D. J.*)

ORGUEIL, (*Architect.*) c'eſt une groſſe cale de pierre, ou un coin de bois, que les ouvriers mettent ſous le bout d'un levier ou d'une pince, pour ſervir de point d'appui, ou de centre de mouvement d'une peſée, ou d'un abattage. (*D. J.*)

ORGYA, (*Littérat.*) c'étoient de petites idoles que gardoient précieuſement les femmes initiées aux myſteres de Bacchus. Dans les jours conſacrés à ce dieu, elles prenoient ces petites ſtatues, & les emportoient dans les bois, en hurlant comme des folles. *Voyez* ORGIES. (*D. J.*)

ORGYE, (*Meſure anc.*) meſure égyptienne qui, ſelon Hérodote, étoit de quatre coudées, ou de ſix piés grecs. En comparant ce qu'en dit cet hiſtorien, *l. I. n. 149.* & *l. II. c. vj.* il paroît que quatre palmes font un pié grec, ſix palmes une coudée, & quatre coudées ou ſix piés grecs, font une *orgye.* (*D. J.*)

ORICHALQUE, ſ. m. (*Littérat.*) en latin *orichalcum*, dans Virgile, métal mixte que nous ne connoiſſons plus.

L'*orichalque* des anciens, & le laiton des modernes, ſont deux choſes bien différentes. L'*orichalque* des anciens n'a point de nom parmi nous, parce que nous n'en avons aucune connoiſſance. Outre l'or, l'argent, le cuivre, l'étain, le fer, le plomb, dit Lucrece, *l. VI. vers 1241*, qui ſe trouverent ſéparés dans les creuſets de la terre, il ſe fit en quelques endroits de la terre un mélange de pluſieurs de ces métaux; & ce métal mixte fut eſtimé le plus précieux de tous. C'eſt pourquoi Virgile mêle l'*orichalque* avec l'or dans la belle cuiraſſe qu'il donne à Turnus.

Ipſe dehinc auro ſquallentem, alboque orichalco
Circumdat loricam humeris. Æneid. l. XII. v. 87.

« Il endoſſa une magnifique cuiraſſe d'or & *d'ori-* » *chalque blanc* ». Plaute dans pluſieurs endroits de ſes comédies, en parle comme d'une choſe de très-grand prix. Pline, *l. XXXIV. ſect.* 2. convient auſſi de l'eſtime générale où étoit ce métal; mais il ajoute qu'on n'en trouvoit plus de ſon tems.

Au défaut de la nature, on a eu recours à l'art; & on a fait une eſpece d'*orichalque* avec de l'or, du cuivre, & de la calamine. Ce mélange de l'or & de l'airain donna lieu dans la ſuite de l'appeller *aurichalcum*, mot que les copiſtes poſtérieurs qui ne connoiſſoient plus l'*orichalque* naturel, n'ont pas manqué de mettre par-tout où ils l'ont pu, dans les anciens auteurs.

Enfin, nos Métallurgiſtes modernes ont compoſé l'*orichalque* avec le ſeul mélange de cuivre & de pierre calaminaire; & ils ont continué de nommer ce mêlange *aurichalcum*, ou *orichalcum.* Ainſi l'*orichalque* des modernes eſt le pur laiton. *Voyez* LAITON.

L'électrum des anciens, outre l'ambre qu'il déſigne dans Virgile, ſignifie dans Pline, *l. XXXIII. c. iv.* un mêlange d'or & d'argent, qui eſt cette eſpece d'*orichalque*, qui, ſelon Homere, brilloit à la lumiere beaucoup plus que l'argent.

Le métal dont il eſt queſtion dans Ezéchiel, *ch. j. v.* 4. ſous le terme hébreu *hachaſmal*, eſt l'*orichalque* des anciens, & non celui des modernes, quoiqu'en diſe Bochard, qui a ignoré que notre laiton eſt d'une invention aſſez récente. Peut-être enfin, que le caracoli employé par les Caraïbes dans leurs ajuſtemens, & dont parle le pere Labat dans ſes voyages, *tome II.* eſt l'*orichalque* des anciens; c'eſt un métal des Indes qui paroît comme de l'argent, ſurdoré legerement avec quelque choſe d'éclatant, comme s'il étoit un peu enflammé. Les Orfévres françois & anglois qui ſont aux îles, ont fait quantité d'expériences, pour imiter ce métal. On dit que ceux qui en ont approché de plus près, ont mis dans leur alliage ſur ſix parties d'argent, trois parties de cuivre rouge purifié, & une d'or. On fait des bagues, des boules, des poignées de cannes, & autres ouvrages de ce métal, qui ont une grande beauté, quoiqu'inférieur au caracoli naturel des Indiens. (*D. J.*)

ORICUM, ou ORICUS, ou ORICOS, (*Géog. anc.*) ancienne ville maritime de l'Epire ſeptentrional dans la Chaonie, avec un port fameux, dont il eſt parlé dans les commentaires de Céſar, *de Bello civili, cap. vij. viij. xj. xij.* Tite-Live, *l. XXVI.* en appelle les habitans *Oricini.*

La ville d'*Oricum* fut bâtie, au rapport de Pline, par des peuples venus de la Colchide, dans une petite île qui ſe réunit depuis au Continent. Scymnus de Chio dit au contraire, qu'elle fut bâtie par les Eubéens qui revenoient du ſiége de Troie, & qui furent jettés dans cet endroit par les gros vents. Quoi qu'il en ſoit, cette ville ſe nomme aujourd'hui *Orto*, & elle eſt dans le canton appellé *la Canina*, vis-à-vis des côtes de la Pouille. (*D. J.*)

ORIENT, ſ. m. ſe dit *dans l'Aſtronomie & dans la Géographie*, du point de l'horiſon qui répond au levant, ou à l'eſt. *Voyez* EST & LEVANT. Ce mot vient du latin *oriri*, ſe lever, parce que c'eſt dans le point dont il s'agit, que le ſoleil paroît ſe lever. *Voyez* LEVER.

Orient équinoctial, ſignifie le point de l'horiſon où le ſoleil ſe leve, quand il eſt dans l'équateur, c'eſt-à-dire, quand il entre en *aries* ou en *libra*. *Voyez* PRINTEMS & AUTOMNE.

Orient d'été, eſt le point où le ſoleil ſe leve au commencement de l'été, dans le tems des plus longs jours.

Orient d'hiver, eſt le point où le ſoleil ſe leve au ſolſtice d'hiver, dans les tems des plus courts jours. *Chambers*. (*O*)

ORIENT, (*Critique ſacrée.*) les Hébreux déſignoient l'orient par *kedem*, qui ſignifie le *devant*; ils l'entendoient ſouvent par rapport à la Judée; *magi ab oriente venerunt*, Math. *ij*. 1. les mages vinrent de l'Arabie ou de la Chaldée, pays qui ſont à l'*orient* de la Judée. Ils l'entendoient auſſi à l'égard de la ville de Jéruſalem; *qui mons eſt contra Jeruſalem ad orientem*. Zach. *xiv*. 4. la montagne des oliviers eſt vis-à-vis de Jéruſalem vers l'*orient*. Ils l'entendoient encore par rapport au tabernacle, *aſperget digito ſepties ad orientem*, Levit. *xvj*. 14. Ils prenoient même ce mot abſolument, *ſicut fulgur exit ab oriente*, Marc, *xxiv*. 27. *Orient* ſignifie quelquefois en général un pays éloigné, *qui ſuſcitavit ab oriente juſtum*, Iſ. *xlj*. 2. qui a fait ſortir le juſte de l'*orient*. Enfin, il ſe prend pour J. C. le ſoleil de juſtice, *viſitavit nos oriens ex alto*, Luc, *j*. 78. Jeſus-Chriſt nous eſt venu viſiter d'en haut. (*D. J.*)

ORIENT, *empire d'* (*Hiſt.*) c'eſt ainſi qu'on appella l'empire romain, lorſque Conſtantin par la vanité de faire une ville nouvelle, & de lui donner ſon nom, tranſporta le trône à Bizance. Alors on vit Rome preſque entiere paſſer en *orient*; les grands y menerent leurs eſclaves, c'eſt à-dire preſque tout le peuple, & l'Italie fut privée de ſes habitans. Par cette diviſion du ſceptre les richeſſes allerent à Conſtantinople, & l'empire d'occident ſe trouva ruiné. Toutes les nations barbares y firent des invaſions conſécutives; il alla de degré en degré de la décadence à la chûte, juſqu'à ce qu'il s'affaiſſa tout-à-coup ſous Arcadius & ſous Honorius.

Juſtinien reconquit à la vérité l'Afrique & l'Italie par la valeur de Béliſaire; mais à peine furent-elles ſubjuguées, qu'il fallut les perdre. D'ailleurs Juſtinien déſola ſes ſujets par des impôts exceſſifs, & finalement par un zele aveugle ſur les matieres de religion. Animé de cette fureur, il dépeupla ſon pays, rendit incultes les provinces, & crut avoir augmenté le nombre des fideles, lorſqu'il n'avoit fait que diminuer celui des hommes. Par la ſeule deſtruction des Samaritains, la Paleſtine devint déſerte, & il affoiblit juſtement l'empire par zele pour la Religion, du côté par où quelques regnes après, les Arabes pénétrerent pour la détruire.

Bien-tôt toutes les voies furent bonnes pour monter ſur le trône: un centenier nommé *Phocas*, y fut élevé par le meurtre. On y alla par les préſages, par les ſoldats, par le clergé, par le ſénat, par les payſans, par le peuple de Conſtantinople, par celui des villes, des provinces, par le brigandage, par l'aſſaſſinat; en un mot, par toutes ſortes de crimes.

Les malheurs de l'empire croiſſant de jour en jour, on fut naturellement porté à attribuer les mauvais ſuccès dans la guerre, & les traités honteux dans la paix, à la conduite de ceux qui gouvernoient. Les révolutions firent les révolutions; & l'effet devint lui-même la cauſe. Comme les Grecs avoient vu paſſer ſucceſſivement tant de diverſes familles ſur le trône, ils n'étoient attachés à aucune; & la fortune ayant pris des empereurs dans toutes les conditions, il n'y avoit pas de naiſſance aſſez baſſe, ni de mérite ſi mince, qui pût ôter l'eſpérance.

Phocas dans la confuſion étant mal affermi, Héraclius vint d'Afrique, & le fit mourir; il trouva les provinces envahies, & les légions détruites.

A peine avoit-il donné quelque remede à ces maux, que les Arabes ſortirent de leurs pays pour étendre la religion & l'empire que Mahomet avoit fondés d'une même main. Apôtres conquérans, comme avoit été leur chef, animés d'un zele ambitieux pour leur nouvelle doctrine, endurcis aux fatigues de la guerre, ſobres par habitude, par ſuperſtition, & par politique, ils conduiſoient ſous l'étendart de leur prophete des troupes d'enthouſiaſtes, avides de carnage & de butin, contre des peuples mal gouvernés, amollis par le luxe, livrés à tous les vices qu'entraîne l'opulence, & depuis long-tems épuiſés par les guerres continuelles de leurs ſouverains. Auſſi jamais progrès ne furent plus rapides que ceux des premiers ſucceſſeurs de Mahomet.

Enfin, on vit s'élever en 1300 une nouvelle tempête imprévue qui accabla la Grece entiere. Semblables à cette nuée que vit le prophete, qui petite dans ſa naiſſance, vint bien-tôt à couvrir le ciel, les Turcs mépriſables en apparence dans leur origine, fondirent comme un tourbillon ſur les états des empereurs grecs, paſſerent le Boſphore, ſe rendirent maîtres de l'Aſie, & pouſſerent encore leurs conquêtes juſques dans les plus belles parties de l'Europe; mais il ſuffit de dire ici, que Mahomet II. prit Conſtantinople en 1453, fit ſa moſquée de l'égliſe de ſainte Sophie, & mit fin à l'empire d'*orient*, qui avoit duré 1123 années. Telle eſt la révolution des états. (*D. J.*)

ORIENT, (*Commerce.*) ce terme s'entend de toutes les parties du monde qui ſont ſituées à notre égard vers les lieux où nous voyons lever le ſoleil. Il ne ſe dit néanmoins communément que de celles qui ſont les plus éloignées de nous, comme la Chine, le Japon, le Mogol, & le reſte de l'Inde, l'Arabie, & la Perſe. Les autres dont nous ſommes plus voiſins, comme les îles de l'Archipel, & les côtes de la Méditerranée, où ſont Conſtantinople, Smirne, Alep, Seyde, &c. même le Caire, ne ſont connues dans le Commerce que ſous le nom du *Levant*. (*D. J.*)

ORIENT, *port de l'* (*Géog.*) ou ſimplement *Orient*, port de France en Bretagne, au fond de la baie du Port-Louis, à l'embouchure de la riviere de Scorf, qui vient du pont Scorf. On y a bâti depuis environ 35 ans une ville, où la compagnie des Indes tient ordinairement ſes gros magaſins. *Long.* ſuivant Caſſini, $14^{d}. 8'. 40''$. *lat.* $47^{d}. 44'. 50''$. (*D. J.*)

ORIENTAL, adj. (*Aſt. & Géog.*) ſe dit proprement de quelque choſe qui eſt ſituée à l'eſt ou au levant par rapport à nous; il eſt oppoſé à occidental; mais on dit plus généralement *oriental* de tout ce qui a rapport aux pays ſitués à l'orient par rapport à nous. *Voyez* EST, LEVANT & OCCIDENTAL.

C'eſt dans ce ſens qu'on dit, perles *orientales*, lorſqu'on parle des perles qui ſe trouvent dans les Indes *orientales*. *Voyez* PERLE. On dit encore langues *orientales*, en parlant de l'hébreu, du ſyriaque, du chaldéen, & du cophte. *Voyez* LANGUE.

Dans l'Aſtronomie on dit qu'une planete eſt *orientale* lorſqu'elle paroît précéder le ſoleil vers le levant. *Voyez* LEVANT, *voyez* LUCIFER. *Chambers*. (*O*)

ORIENTALE, *Philoſophie*, (*Hiſt. de la Philoſoph.*) peu de tems après la naiſſance de Jeſus-Chriſt, il ſe forma une ſecte de philoſophes aſſez ſinguliere dans les contrées les plus connues de l'Aſie & de l'Afrique. Ils ſe piquoient d'une intelligence extraordinaire dans les choſes divines, ou celles ſur leſquelles on croit le plus parce qu'on y entend le moins, & où il ne faut pas raiſonner, mais ſoumettre ſa raiſon, faire des actes de foi & non des ſyſtèmes ou des ſyllogiſmes. Ils donnoient leur doctrine pour

celle des plus anciens philosophes, qu'ils prétendoient leur avoir été transmise dans sa pureté; & plusieurs d'entre eux ayant embrassé la religion chrétienne, & travaillé à concilier leurs idées avec ses préceptes, on vit tout-à-coup éclore cet essaim d'héréfies dont il est parlé dans l'histoire de l'Eglise sous le nom fastueux de *Gnostiques*. Ces Gnostiques corrompirent la simplicité de l'Evangile par les inepties les plus frivoles; se répandirent parmi les Juifs & les Gentils, & défigurerent de la maniere la plus ridicule leur philosophie, imaginerent les opinions les plus monstrueuses, fortifierent le fanatisme dominant, supposerent une foule de livres sous les noms les plus respectables, & remplirent une partie du monde de leur misérable & détestable science.

Il seroit à souhaiter qu'on approfondît l'origine & les progrès des sectes: les découvertes qu'on feroit sur ce point éclaireroient l'histoire sacrée & philosophique des deux premiers siecles de l'Eglise; période qui ne sera sans obscurité, que quand quelque homme d'une érudition & d'une pénétration peu commune aura achevé ce travail.

Nous n'avons plus les livres de ces sectaires, il ne nous en reste qu'un petit nombre de fragmens peu considérables. En supprimant leurs ouvrages, les premiers peres de l'Eglise, par un zele plus ardent qu'éclairé, nous ont privé de la lumiere dont nous avons besoin, & presque coupé le fil de notre histoire.

On ne peut révoquer en doute l'existence de ces philosophes. Porphyre en fait mention, il dit dans la vie de Plotin: *γεγόνασι δὲ κατ' αὐτὸν τῶν χριστιανῶν πολλοὶ μὲν καὶ ἄλλοι αἱρετικοὶ δὲ ἐκ τῆς παλαιᾶς φιλοσοφίας ἀνηγμένοι, οἱ περὶ τὸν Ἀδέλφιον καὶ Ἀκυλῖνον, κ. τ. λ.* Il y avoit alors plusieurs chrétiens, hérétiques, & autres professant une doctrine émanée de l'ancienne philosophie, & marchant à la suite d'Adelphius & d'Aquilinus, *&c.* Ils méprisoient Platon; ils ne parloient que de Zoroastre, de Zostrian, de Nicothée, & de Melus, & ils se regardoient comme les restaurateurs de la sagesse orientale: nous pourrions ajouter au témoignage de Porphyre, celui de Théodote & d'Eunape.

Ces philosophes prirent le nom de *Gnostiques*, parce qu'ils s'attribuoient une connoissance plus sublime & plus étendue de Dieu, & de ses puissances ou émanations, qui faisoient le fond de leur doctrine.

Ils avoient pris ce nom long-tems avant que d'entrer dans l'Eglise. Les Gnostiques furent d'abord certains philosophes spéculatifs; on étendit ensuite cette dénomination à une foule d'hérétiques dont les sentimens avoient quelque affinité avec leur doctrine. Irenée dit que Ménandre disciple de Simon, fut un gnostique; Basilide fut un gnostique selon Jerôme; Epiphane met Saturnin au nombre des Gnostiques; Philastrius appelle Nicolas chef des Gnostiques.

Ce titre de gnostique a donc passé des écoles de la philosophie des Gentils dans l'Eglise de J. C. & il est très-vraissemblable que c'est de cette doctrine trompeuse que Paul a parlé dans son épître à Timothée, & qu'il désigne par les mots de *ψευδωνύμου γνώσεως*; d'où l'on peut conclure que le gnosisme n'a pas pris naissance parmi les Chrétiens.

Le terme de *gnosis* est grec; il étoit en usage dans l'école de Pithagore & de Platon, & il se prenoit pour la contemplation des choses immatérielles & intellectuelles.

On peut donc conjecturer que les philosophes orientaux prirent le nom de *Gnostiques*, lorsque la philosophie pithagorico-platonicienne passa de la Grece dans leur contrée, ce qui arriva peu de tems avant la naissance de Jesus-Christ; alors la Chaldée, la Perse, la Syrie, la Phénicie, & la Palestine étoient pleines de Gnostiques. Cette secte pénétra en Europe. L'Egypte en fut infectée; mais elle s'enracina particulierement dans la Chaldée & dans la Perse. Ces contrées furent le centre du gnosisme; c'est-là que les idées des Gnostiques se mêlerent avec les visions des peuples, & que leur doctrine s'amalgama avec celle de Zoroastre.

Les Perses qui étoient imbus du platonisme, trompés par l'affinité qu'ils remarquerent entre les dogmes de cette école dont ils sortoient & la doctrine des gnostiques orientaux, qui n'étoit qu'un pithagorico-platonisme défiguré par des chimeres chaldéennes & zoroastriques, se méprirent sur l'origine de cette secte. Bien-loin de se dire Platoniciens, les gnostiques orientaux reprochoient à Platon de n'avoir rien entendu à ce qu'il y a de secret & de profond sur la nature divine, *Platonem in profonditatem intelligibilis essentiæ non penetrasse.* Porphire Ennéad. *II. l. IX. c. vj.* Plotin indigné de ce jugement des Gnostiques, leur dit: *quasi ipsi quidem intelligibilem naturam cognoscendo attingentes, Plato autem reliquique beati viri minimè?* « Comme si vous saviez » de la nature intelligible ce que Platon & les autres » hommes de sa trempe céleste ont ignoré », *Plot. ibid.* Il revient encore aux Gnostiques en d'autres endroits, & toujours avec la même véhémence. « Vous » vous faites un mérite, ajoute-t-il, de ce qui doit » vous être reproché sans cesse; vous vous croyez » plus instruits, parce qu'en ajoutant vos extrava» gances aux choses sensées que vous avez emprun» tées, vous avez tout corrompu ».

D'où il s'ensuit qu'à-travers le systême de la *philosophie orientale*, quel qu'il fût, on reconnoissoit des vestiges de pithagorico-platonisme. Ils avoient changé les dénominations. Ils admettoient la transmigration des ames d'un corps dans un autre. Ils professoient la Trinité de Platon, l'être, l'entendement, & un troisieme architecte; & ces conformités, quoique moins marquées peut être qu'elles ne le paroissoient à Plotin, n'étoient pas les seules qu'il y eût entre le gnosisme & le platonico-pithagorisme.

Le platonico-pithagorisme passa de la Grece à Alexandrie. Les Egyptiens avides de tout ce qui concernoit la divinité, accoururent dans cette ville fameuse par ses philosophes. Ils brouillerent leur doctrine avec celle qu'ils y puiserent. Ce mélange passa dans la Chaldée, où il s'accrut encore des chimeres de Zoroastre, & c'est ce cahos d'opinions qu'il faut regarder comme la *philosophie orientale*, ou le gnosisme, qui introduit avec ses sectateurs dans l'Eglise de Jesus-Christ, s'empara de ses dogmes, les corrompit, & y produisit une multitude incroyable d'héréfies qui retinrent le nom de *gnosisme*.

Leur systême de théologie consistoit à supposer des émanations, & à appliquer ces émanations aux phénomenes du monde visible. C'étoit une espece d'échelle où des puissances moins parfaites placées les unes au-dessous des autres, formoient autant de degrés depuis Dieu jusqu'à l'homme, où commençoit le mal moral. Toute la portion de la chaîne comprise entre le grand abyme incompréhensible ou Dieu jusqu'au monde étoit bonne, d'une bonté qui alloit à la vérité en dégénérant; le reste étoit mauvais, d'une dépravation qui alloit toujours en augmentant. De Dieu au monde visible, la bonté étoit en raison inverse de la distance; du monde au dernier degré de la chaîne, la méchanceté étoit en raison directe de la distance.

Il y avoit aussi beaucoup de rapport entre cette théorie & celle de la cabale judaïque.

Les principes de Zoroastre; les sephiroths des Juifs; les éons des Gnostiques ne sont qu'une même doctrine d'émanations, sous des expressions diffé-

rentes. Il y a dans ces systèmes des sexes différens de principes, de sephiroths, d'éons, parce qu'il y falloit expliquer la génération d'une émanation, & la propagation successive de toutes.

Les principes de Zoroastre, les sephirots de la cabale, les éons perdent de leur perfection à mesure qu'ils s'éloignent de Dieu dans tous ces systèmes, parce qu'il y falloit expliquer l'origine du bien & du mal physique & moral.

Quels moyens l'homme avoit-il de sortir de sa place, de changer sa condition misérable, & de s'approcher du principe premier des émanations? C'étoit de prendre son corps en aversion; d'affoiblir en lui les passions; d'y fortifier la raison; de méditer; d'exercer des œuvres de pénitence; de se purger; de faire le bien; d'éviter le mal, *&c.*

Mais il n'acquéroit qu'à la longue, & après de longues transmigrations de son ame dans une longue succession de corps, cette perfection qui l'élevoit au-dessus de la chaîne de ce monde visible. Parvenu à ce degré, il étoit encore loin de la source divine; mais en s'attachant constamment à ses devoirs, enfin il y arrivoit; c'étoit-là qu'il jouissoit de la félicité complette.

Plus une doctrine est imaginaire, plus il est facile de l'altérer; aussi les Gnostiques se diviserent-ils en une infinité de sectes différentes.

L'éclat des miracles & la sainteté de la morale du christianisme les frapperent; ils embrasserent notre religion, mais sans renoncer à leur philosophie, & bien-tôt Jesus-Christ ne fut pour eux qu'un bon très-parfait, & le Saint-Esprit un autre.

Comme ils avoient une langue toute particuliere, on les entendoit peu. On voyoit en gros qu'ils s'écartoient de la simplicité du dogme, & on les condamnoit sous une infinité de faces diverses.

On peut voir à *l'article* CABALE, ce qu'il y a de commun entre la *philosophie orientale* & la philosophie judaïque; à *l'article* PITHAGORE, ce que ces sectaires avoient emprunté de ce philosophe; à *l'article* PLATONISME, ce qu'ils devoient à Platon; à *l'article* JESUS-CHRIST & GNOSTIQUE, ce qu'ils avoient reçu du christianisme; & l'extrait abrégé qui va suivre de la doctrine de Zoroastre, montrera la conformité de leurs idées avec celle de cet homme célebre dans l'antiquité.

Selon Zoroastre, il y a un principe premier, infini & éternel.

De ce premier principe éternel & infini, il en est émané deux autres.

Cette premiere émanation est pure, active & parfaite.

Son origine, ou son principe, est le feu intellectuel.

Ce feu est très-parfait & très-pur.

Il est la source de tous les êtres, immatériels & matériels.

Les êtres immateriels forment un monde. Les matériels en forment un autre.

Le premier a conservé la lumiere pure de son origine; le second l'a perdue. Il est dans les ténèbres, & les ténebres s'accroissent à mesure que la distance du premier principe est plus grande.

Les dieux & les esprits voisins du principe lumineux, sont ignés & lumineux.

Le feu & la lumiere vont toujours en s'affoiblissant; où cessent la chaleur & la lumiere, commencent la matiere, les ténèbres & le mal, qu'il faut attribuer à Arimane & non à Orosmade.

La lumiere est d'Orosmade; les ténèbres sont d'Arimane: ces principes & leurs effets sont incompatibles.

La matiere dans une agitation perpétuelle tend sans cesse à se spiritualiser, à devenir lucide & active.

Spiritualisée, active & lucide, elle retourne à sa source, au feu pur, à mithras, où son imperfection finit, & où elle jouit de la suprème félicité.

On voit que dans ce systême, l'homme confondu avec tous les êtres du monde visible, est compris sous le nom commun de *matiere.*

Ce que nous venons d'exposer de la *philosophie orientale* y laisse encore beaucoup d'obscurité. Nous connoîtrions mieux l'histoire des hérésies comprises sous le nom de *gnosisme;* nous aurions les livres des Gnostiques; ceux qu'on attribue à Zoroastre, Zostrian, Mesus, Allogene ne seroient pas supposés, que nous ne serions pas encore fort instruits. Comment se tirer de leur nomenclature? comment apprécier la juste valeur de leurs métaphores? comment interpreter leurs symboles? comment suivre le fil de leurs abstractions? comment exalter son imagination au point d'atteindre à la leur? comment s'enivrer & se rendre fou assez pour les entendre? comment débrouiller le cahos de leurs opinions? Contentons-nous donc du peu que nous en savons, & jugeons assez sainement de ce que nous avons, pour ne pas regretter ce qui nous manque.

ORIENTAL, (*Commerce & Hist. nat.*) nom donné par la plûpart des joailliers à des pierres précieuses. Cette épithete est fondée sur la dureté de ces pierres, qui est beaucoup plus grande, dit-on, que celle des mêmes pierres trouvées en occident; mais cette regle n'est point sûre, & il se trouve en Europe quelques pierres qui ont tout autant de dureté & de pureté que celles d'orient. On prétend aussi que les pierres qui viennent d'orient, ont des couleurs plus vives & plus belles que celles qu'on trouve en occident. *Voyez* PIERRES PRÉCIEUSES. (—)

ORIENTER, v. act. (*Astr. & Gnom.*) se dit principalement d'un cadran mobile, que l'on place dans la situation où il doit être par rapport aux points cardinaux, ensorte que la méridienne tracée sur ce cadran, tombe dans le plan du méridien. *Voyez* CADRAN, MÉRIDIEN, *&c.*

ORIENTER, s', à la lettre, c'est examiner de quel côté on a l'orient, & par conséquent les trois autres points cardinaux. Mais en général on appelle *s'orienter*, s'assurer précisément, soit sur terre, soit sur mer, de l'endroit où l'on est. (*O*)

ORIENTER, (*Archit.*) c'est marquer sur le terrein, avec la boussole, ou sur le dessein, avec une rose des vents, la disposition d'un bâtiment par rapport aux points cardinaux de l'horison. On dit aussi *s'orienter*, pour se reconnoître dans un lieu, d'après quelque endroit remarquable, pour en lever le plan. (*D. J.*)

ORIENTER LES VOILES, (*Marine.*) c'est les brasser & situer de maniere qu'elles reçoivent le vent. (*Z*)

ORIFICE, s. m. (*Gramm.*) la bouche ou l'ouverture d'un tube, d'un tuyau, ou autre cavité. *Voyez* TUBE.

ORIFICE, *en Anatomie*, se dit singulierement de l'embouchure de plusieurs conduits, vaisseaux, ou autres cavités du corps; comme de la vessie, de l'uterus, de l'estomac, *&c.*

L'*orifice* supérieur de l'estomac est la partie où l'on sent la faim. Son *orifice* inférieur s'appelle *pylore. Voyez* FAIM & PYLORE.

Il y a quelques opérations en Chimie pour lesquelles il faut que les *orifices* des vaisseaux soient scellés hermétiquement. *Voyez* HERMÉTIQUE.

Orifice se dit aussi quelquefois par extension, de l'ouverture d'une plaie ou d'un ulcere.

ORIFICE, (*Hydr.*) On entend par l'*orifice* d'un ajutage, d'un canon, d'une jauge, la sertie de son ouverture circulaire, ou sa superficie entiere qui est comme le quarré de son diametre: ainsi lorsqu'on

dit qu'un jet a trois lignes, cela signifie trois lignes de diametre, & le même jet de trois lignes en aura pour son *orifice*, ou superficie, neuf lignes & un septieme qu'on néglige. *Voyez* AJUTAGE. (*K*)

ORIFICIEN, *senatus-consulte*, (*Jurisprud.*) ainsi appellé du nom du consul Orificius qui le fit passer au sénat. Il portoit que les enfans succéderoient à leur mere préférablement à tous autres, soit cognats ou agnats de leur mere. Les empereurs Arcadius & Théodosius étendirent cette disposition aux petits-enfans.

ORIFLAMME, s. f. (*Hist. de France.*) nos anciens historiens font ce *mot* masculin, & écrivent tantôt *oriflamme*, tantôt *oriflambe*, tantôt *auriflamme*, tantôt *auriflambe* ou *orilande*: étendard de l'abbaye de Saint Denis; c'étoit une espece de gonfanon ou de banniere, comme en avoient toutes les autres églises; cette banniere étoit faite d'un tissu de soie couleur de feu, qu'on nommoit *cendal* ou *saint vermeil*, qui avoit trois fanons, & étoit entourée de houppes de soie. L'*oriflamme* de Saint-Denis étoit attachée au bout d'une lance, d'un fust, d'un bâton, que Raoul de Presles nomme le *glaive* de l'*oriflamme*.

Louis le Gros, prince recommandable par la douceur de ses mœurs, & par les vertus qui font un bon prince, est le premier de nos rois qui ait été prendre l'*oriflamme* à Saint-Denis en 1124, lorsqu'il marcha contre l'empereur Henri V. Depuis lors, ses successeurs allerent prendre en grande cérémonie cette espece de banniere à Saint-Denis, lorsqu'ils marchoient dans quelque expédition de guerre; ils la recevoient des mains de l'abbé, &, après la victoire, l'*oriflamme* étoit rapportée dans l'église de Saint-Denis, & remise sur son autel. C'etoit un chevalier qui étoit chargé de porter l'*oriflamme* à la guerre; & cet honneur appartint pendant long-tems au comte de Vexin, en sa qualité de premier vassal de Saint Denis.

Il est assez vraissemblable qu'il y avoit deux *oriflammes*, dont l'une restoit toûjours en dépôt à Saint-Denis, & que, lorsqu'il se présentoit une occasion de guerre, on en faisoit une seconde toute semblable; on consacroit cette derniere, & on la levoit de dessus l'autel avec de grandes cérémonies. Si on la conservoit exempte d'accidens pendant le cours de la guerre, on la rapportoit dans l'église; quand on la perdoit, on en faisoit une autre sur l'original, pour l'employer dans l'occasion.

Guillaume Martel seigneur de Bacqueville, est le dernier chevalier qui fut chargé de la garde de l'*oriflamme* le 28 Mars 1414, dans la guerre contre les Anglois; mais il fut tué l'année suivante à la bataille d'Azincourt, & c'est la derniere fois que l'*oriflamme* ait paru dans nos armées, suivant du Tillet, Sponde, dom Félibien, & le pere Simplicien. Cependant, suivant une chronique manuscrite, Louis XI. prit encore l'*oriflamme* en 1465, mais les historiens du tems n'en disent rien.

Les Bollandistes dérivent le mot *oriflamme* du celtique & tudesque *flan*, *fan* ou *van*, qui signifie une *banniere*, un *étendard*, & d'où l'on a fait *flanon* ou *fanon*, qui veut dire la même chose; la premiere syllabe *ori* vient du latin *aurum*, c'est donc à dire *étendard doré*, parce qu'il étoit enrichi d'or.

Le lecteur peut consulter Galant, *traité de l'oriflamme*; Borel, du Tillet, & les *mémoires des Inscriptions*. (*D. J.*)

ORIGAN, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) *origanum*, genre de plante à fleur monopétale, labiée, dont la levre supérieure est relevée, arrondie & divisée en deux parties, & l'inférieure en trois. Le pistil sort du calice, il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la suite autant de semences arrondies & renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les fleurs naissent dans des épis écailleux qui forment des bouquets au haut des branches & des tiges. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

Tournefort compte quatorze especes de ce genre de plante, dont il faut me borner ici à ne décrire que la sauvage commune: *origanum sylvestre*, *spicis laxis*, *erectis*, *consertis*, *paniculatis*, H. Cliff. 305. Elle a ses racines menues, ligneuses, fibreuses, traçantes obliquement en terre. Elles poussent plusieurs tiges qui s'élevent à la hauteur de deux ou trois piés, dures, quarrées, velues. Ses feuilles sortent opposées des nœuds des tiges; les plus grandes ressemblent à celles du calament vulgaire, & les plus petites à celles de la marjolaine; elles sont velues, odorantes, d'un goût âcre & aromatique. Ses fleurs naissent comme en parasol aux sommités des tiges, dans des épis grêles & écailleux, qui composent de gros bouquets; chacune de ces fleurs est en gueule, ou en tuyau découpé par le haut en deux levres de couleur incarnate. Lorsque les fleurs sont passées, il leur succede des semences très-menues, presque rondes, enfermées dans une capsule oblongue qui a servi de calice à la fleur.

Cette plante croît non-seulement dans les pays chauds, mais aussi dans les pays froids, comme en Allemagne, en Angleterre, en France. On la trouve aux lieux champêtres, montagneux, secs, exposés au soleil; & elle se plaît principalement sur les collines & les montagnes. Elle fleurit en été.

Au reste, l'*origan* sauvage varie beaucoup & par ses feuilles, & par ses fleurs. Tragus observe que ses fleurs sont de trois sortes; l'une ponceau, l'autre rouge-blanchâtre, & la derniere toute blanche. Il y en a qui prétendent que celui d'Espagne & d'Italie vaût mieux que le nôtre, & je crois qu'ils ont raison.

Le petit *origan*, ou la petite marjolaine sauvage, *origanum sylvestre*, *humile*, de nos Botanistes, a sa racine ligneuse, roussâtre, fibreuse. Elle pousse une petite tige, ordinairement unique, ronde, roussâtre, un peu rude, haute de six à sept pouces, laquelle se divise au sommet en plusieurs rameaux, qui soutiennent des fleurs en maniere de parasol, mêlées de bleu & de purpurin; elles sont garnies de feuilles opposées, petites, oblongues, velues, un peu fermes, assez souvent disposées sans ordre, d'une odeur aromatique & suave, comme celle de l'*origan* vulgaire.

Quand les fleurs sont passées, il leur succede des semences très-menues, arrondies, de bonne odeur, & d'un goût âcre. Cette plante se trouve dans les forêts: on peut la substituer à la précédente; elle fleurit dans le même tems. (*D. J.*)

ORIGAN, (*Pharm. & Mat. méd.*) grand *origan*, marjolaine sauvage ou bâtarde, marjolaine d'Angleterre, & petit *origan* ou petite marjolaine sauvage.

Ces plantes possedent à-peu-près les mêmes vertus que la marjolaine, à laquelle on peut les substituer.

La poudre de leurs feuilles & de leurs fleurs séchées est un assez bon errhin. *Voyez* ERRHIN.

On emploie principalement ces plantes pour l'usage extérieur. On les fait entrer dans les demi-bains, les pédiluves, & sur-tout dans la composition des vins aromatiques, qu'on applique aussi-bien que leur marc sur les membres attaqués de paralysie, d'œdeme, *&c.*

Les feuilles d'*origan* entrent dans l'eau générale & le sirop d'armoise; les sommités fleuries dans l'eau

vulnéraire & l'huile de petits chiens ; les fleurs dans le ſirop de ſthæcas, *&c.* (*b*)

ORIGÈNE, *hexaples d'*, (*Critiq. ſacrée.*) c'eſt ainſi qu'on nomme différentes verſions des livres ſacrés, raſſemblés par *Origène* en pluſieurs colonnes.

Pour comprendre ce que c'étoit que les *hexaples d'Origène*, il faut ſavoir qu'outre la traduction des Septante, l'Ecriture avoit depuis été traduite en grec par d'autres interpretes. La premiere de ces verſions (ou plutôt la deuxieme en comptant les Septante), étoit celle d'Aquila. La troiſieme, étoit celle de Symmaque. La quatrieme, étoit celle que Théodotion donna ſous Commode. La cinquieme, fut trouvée à Jéricho. La ſixieme, fut découverte à Nicopolis.

Origène entreprit de réduire toutes ces verſions en un corps avec le texte hébreu, enſorte qu'on pût aiſément & d'un coup d'œil confronter ces verſions & ce texte. Pour cela il mit d'abord en huit colonnes le texte hébreu en caracteres hébreux, puis le même texte en caracteres grecs ; & enſuite les verſions dont nous avons parlé. Tout cela ſe répondoit verſet par verſet, ou phraſe par phraſe, vis-à-vis l'une de l'autre, chacune dans ſa colonne. Les verſions étoient placées en cet ordre : Aquila, Symmaque, les Septante, Théodotion, la cinquieme, & la ſixieme ; ces dernieres marquées chacune par chiffre de leur nombre. Dans les Pſeaumes, il y avoit une neuvieme colonne pour la ſeptieme verſion. *Origène* appella cet ouvrage *hexaples*, ἑξαπλα, c'eſt-à-dire *ſeptuples*, ou ouvrage à ſix colonnes, parce qu'il n'avoit égard qu'aux ſix premieres verſions greques.

Il faut encore ſavoir qu'*Origène* ne raſſembla d'abord en un volume que quatre verſions, en les mettant en quatre colonnes, l'une à côté de l'autre, dans la même page ; ce qui fit donner à cette édition le nom de *tétraple*. La premiere de ces colonnes étoit la verſion d'Aquila ; dans la ſeconde, celle de Symmachus ; dans la troiſieme, les Septante ; & dans la derniere, celle de Théodotion.

Quelque tems après il fit une autre édition, où il ajouté deux autres colonnes ; & cette édition portoit tantôt le nom d'*hexaple*, & tantôt celui d'*octaple*. Dans celle-ci, la premiere colonne étoit le texte hébreu en lettres hebraïques ; dans la ſeconde, le même texte en lettres greques. Puis venoient les quatre verſions de ſa *tétraple* dans le même ordre ; dans la ſeptieme, étoit ce qu'on appelloit la *cinquieme verſion greque* ; & dans la huitieme & derniere, ce qu'on appelloit la *ſixieme*. En quelques endroits il avoit ajouté une neuvieme colonne, où il avoit mis ce qu'on appelloit la *ſeptieme verſion*. La cinquieme & la ſixieme n'étoient pas de tout le vieux-Teſtament : ni l'une ni l'autre, par exemple, n'avoit la loi, de ſorte qu'elle commençoit par ſix colonnes. Le nombre s'augmentoit enſuite à meſure que ces verſions s'augmentoient. C'eſt pourquoi auſſi tantôt on l'appelle *hexaple*, & tantôt *octaple*, ſelon qu'on enviſageoit ſes ſix, ou ſes huit colonnes ; car c'eſt la même édition, & il ne faut pas s'y tromper. Quoiqu'en quelques endroits elle en eût juſqu'à neuf, on ne lui donna pourtant jamais le nom d'*ennéaple*, parce que cette neuvieme étoit en peu d'endroits ; quelques-uns même prétendent qu'elle n'étoit qu'aux Pſeaumes ; on n'y eut aucun égard pour le nom de tout l'ouvrage.

Dans cette édition, *Origène* changea l'ordre de pluſieurs endroits des Septante, où il ſe trouvoit différent de celui de l'hébreu. Car comme dans cette verſion il y avoit pluſieurs paſſages tranſpoſés, ſurtout dans Jérémie, ſon deſſein demandoit abſolument qu'ils fuſſent remis dans le même ordre que l'original hébreu pour pouvoir les comparer. Son but, en raſſemblant toutes ces verſions avec l'original, étoit de faire voir la différence qui ſe trouvoit entr'elles & l'original, afin d'y changer ce qu'il pouvoit y avoir encore de défectueux, & de faire avec tous ces ſecours une verſion plus correcte & plus parfaite pour l'uſage des égliſes greques. Pour en juger, il falloit donc que l'on trouvât en chaque colonne le même paſſage ſous ſes yeux, & qu'une ligne ou un verſet répondît à l'autre ; & puiſqu'il ſe trouvoit des tranſpoſitions dans quelques verſions, il étoit naturel dans ce plan de les ramener à l'ordre de l'original.

La cinquieme & la ſixieme verſion dont on vient de parler furent trouvées ; l'une à Nicopolis près d'Actium en Epire, ſous le regne de Caracalla ; & l'autre à Jéricho en Judée, ſous celui d'Alexandre Severe. Pour la ſeptieme, on ne ſait pas d'où elle venoit, ni qui en étoit l'auteur, non plus que ceux des deux autres. La premiere de ces trois contenoit les petits Prophetes, les Pſeaumes, le Cantique des cantiques, & le livre de Job. La ſeconde, les petits Prophetes & le Cantique des cantiques. La troiſieme, ſelon quelques auteurs, n'avoit que les Pſeaumes. Mais comme ce qu'on nous dit de ces trois verſions eſt fort incertain, & ſe contredit même quelquefois, & que d'ailleurs la choſe n'eſt d'aucune conſéquence puiſqu'elles ſont perdues, il n'eſt pas néceſſaire de nous en embarraſſer. La figure ſuivante peut donner une idée juſte de la maniere dont *Origène* avoit diſpoſé le tout dans cette édition.

I. Colonne.	II.	III.	IV.	V.	VI.	VII.	VIII.	IX.
Texte hébreu en lettres hebraïques.	Texte hébreu en lettres greques.	Verſion greque d'Aquila.	Verſion greque de Symmachus.	Verſion greque des Septante.	Verſion greque de Théodotion.	La cinquieme verſion greque.	La ſixieme verſion greque.	La ſeptieme verſion greque

Origène donna les trois dernieres verſions, & celles d'Aquila, de Symmachus & de Théodotion, telles qu'il les rencontra, ſans y apporter beaucoup de façon. Mais pour celle des Septante qui étoit dans la cinquieme colonne, comme c'étoit pour elle qu'il publioit toutes les autres, il y apporta tous ſes ſoins pour la donner auſſi correcte & auſſi achevée qu'il lui étoit poſſible.

Les exemplaires qu'on en avoit communément alors parmi les Juifs helléniſtes & les Chrétiens, & qui ſe liſoient parmi les uns & les autres dans leurs aſſemblées publiques, auſſi-bien qu'en particulier, étoient pleins de fautes qui s'y étoient gliſſées inſenſiblement, & accumulées par la négligence des copiſtes, dans une ſi longue ſuite d'années où cette verſion avoit paſſé par tant de mains différentes. Pour lui rendre donc ſa pureté naturelle, il prit la peine de collationner pluſieurs copies & de les examiner attentivement, pour corriger l'une par l'autre. Ce fut une copie ainſi revûe & corrigée, qu'il mit dans ſon *hexaple* à la cinquieme colonne. Elle fut tellement eſtimée, qu'on la regarda toûjours depuis ce tems-là comme la ſeule bonne & véritable verſion des Septante ; & toutes les autres qui couroient, ſans avoir été revûes & faites ſur la ſienne, prirent le nom de *commune* ou *vulgaire* pour les diſtinguer de celle-ci.

Cependant *Origène* ne borna pas là ſon travail : non-ſeulement il déchargea ſon édition des fautes de copiſtes, mais il voulut encore la perfectionner & corriger

corriger les fautes des traducteurs eux-mêmes, par la comparaison qu'il en faisoit avec l'original hébreu. Il s'y en trouvoit beaucoup de ces dernieres; il y avoit des omissions, des additions, & des endroits très-mal traduits. La loi elle-même qui étoit pourtant ce qui avoit été traduit avec le plus de soin dans cette version, avoit plusieurs de ces défauts. Le reste en avoit encore bien davantage. Il vouloit donc remédier à tout cela, sans rien changer au texte original des Septante.

Pour cet effet, il se servit de quatre différentes especes de marques, déja en usage alors parmi les Grammairiens: l'obélisque, l'astérisque, le lemnisque, & l'hypolemnisque. L'obélisque étoit une ligne droite, comme une petite broche (—) ou comme une lame d'épée; & c'est aussi de-là qu'elle prend son nom. L'astérisque étoit une petite étoile (*); le lemnisque étoit une ligne entre deux points (÷); & l'hypolemnisque, une ligne droite avec seulement un point dessous (-.).

L'obélisque lui servoit à marquer ce qu'il falloit retrancher dans les Septante, parce qu'il ne se trouvoit pas dans l'hébreu. L'étoile étoit pour ce qu'il y falloit ajouter, tiré de l'hébreu, & ces additions il les prenoit presque toûjours de la version de Théodotion; ce n'étoit que quand il ne la trouvoit pas juste, qu'il avoit recours aux autres. Pour les lemnisques & les hypolemnisques, il s'en servoit, à ce qu'on croit, pour marquer les endroits où les traducteurs n'avoient pas attrapé le sens de l'original. Mais on n'a pas trop bien éclairci jusqu'à présent à quoi ces deux marques servoient précisément.

Enfin, pour montrer jusqu'où s'étendoit le retranchement d'un obélisque, ou l'addition d'une étoile, il avoit une autre marque qui, dans quelques exemplaires, sont deux points (:), &, dans quelques autres, un dard la pointe en-bas (✢). Avec le secours de ces marques, on voyoit où finissoit ce qu'il y avoit de trop ou de trop peu, comme avec l'obélisque & l'étoile on voyoit où cela commençoit. Mais tout cela se fit sans rien changer dans la version originale des Septante. Car, en retranchant toutes ces marques & les additions des étoiles, vous aviez l'édition des Septante pure & simple, telle qu'elle étoit sortie des mains des traducteurs.

Voilà ce qu'on appelloit l'édition d'*Origène*, à cause des soins qu'il s'étoit donnés pour la corriger & la réformer. C'étoit un travail immense; aussi lui fit-il donner le surnom d'*Adamantius*, qui veut dire *infatigable*; & qui a été d'une grande utilité à l'Eglise. On ne sait pas au juste quand il mit la derniere main à cet ouvrage; mais il y a apparence que ce fut l'an 250, quatre ans avant sa mort.

L'original de cette traduction fut mis dans la bibliotheque de l'église de Césarée en Palestine, où saint Jérôme le trouva encore long-tems après, & en tira une copie. Mais apparemment que les troubles & les persécutions que l'Eglise eut à essuyer dans ce tems-là furent cause qu'elle y fut bien cinquante ans, sans qu'il paroisse qu'on y songeât, jusqu'à ce que Pamphile & Eusebe l'y déterrerent, en prirent des copies, & firent connoître cette édition. Depuis lors on en connut le prix & l'excellence; les copies s'en multiplierent, & se répandirent dans les autres églises. Enfin, elle fut reçue par-tout avec une approbation générale & de grands applaudissemens. Il arriva néanmoins que la grosseur de l'ouvrage, & la peine & la dépense qu'il falloit pour en avoir des copies complettes, la firent bien-tôt tomber; outre la dépense, il étoit embarrassant de faire copier tant de volumes, & très-difficile de trouver parmi les Chrétiens des copistes assez habiles pour écrire l'hébreu avec ses caracteres propres. Tout cela fut cause que la plûpart se contenterent de faire copier simplement la cinquieme colonne, ou les Septante, avec les étoiles, *&c.* qu'*Origène* y avoit mises; parce qu'avec cela on avoit en quelque maniere l'abrégé de tout l'ouvrage. Ainsi il se fit très-peu de copies du grand ouvrage, & beaucoup de cette espece d'abrégé. Et comme en copiant il arrivoit souvent de ne pas marquer avec exactitude les étoiles, il s'est trouvé dans quantité de copies des Septante faites dans la suite, bien des choses supposées de cette version qui n'y étoient pas d'abord, & qui n'y sont entrées que par voie de supplément avec cette marque.

Cependant il y avoit encore plusieurs copies de l'ouvrage entier, tant de la *tétraple* que de l'*hexaple*, dans les bibliotheques, où on alloit les consulter jusqu'à ce que, vers le milieu du septieme siecle, l'inondation des Sarrasins dans l'orient ayant détruit les bibliotheques par-tout où ils passoient, on n'en a plus entendu parler. Il n'en est parvenu jusqu'à nous que quelques fragmens qu'ont recueillis Flaminius Nobilius, Drusius, & le pere Bernard de Montfaucon. Ce dernier dans un livre qu'il a publié, presqu'aussi gros que l'étoit l'*hexaple*, & d'une impression magnifique, nous avoit fait espérer beaucoup, & nous a donné fort peu de choses.

Pamphile & Eusebe qui découvrirent, vers la fin du troisieme siecle, l'*hexaple d'Origène* dans la bibliotheque de Césarée (ou, selon d'autres auteurs, qui l'apporterent de Tyr & la mirent dans cette bibliotheque) corrigerent sur cette édition la version des Septante telle qu'on l'avoit communément. *Voyez* SEPTANTE. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ORIGENISTES, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) anciens hérétiques dont les abominations surpasserent celles des Gnostiques.

Saint Epiphane en parle comme d'une secte qui subsistoit encore de son tems, mais en très-petit nombre. Il semble qu'il fixe leur origine au tems du grand Origenes; mais il ne dit pas que c'est de lui qu'ils ont tiré leur nom: au contraire il les distingue d'autres *origénistes*, auxquels il donne pour chef Origenes Adamantius. Il ajoute qu'à la vérité les premiers tiroient leur nom d'un certain Origenes, & par-là il fait connoître que ce n'étoit pas du grand Origenes. D'ailleurs S. Augustin dit expressément que c'en étoit un autre.

A l'égard de leur doctrine, tout ce que la modestie nous permet d'en dire, c'est qu'ils condamnoient le mariage; qu'ils se servoient de plusieurs livres apocryphes, comme les actes de S. André, *&c.* & que pour excuser la publicité & l'énormité de leurs crimes, ils accusoient les Catholiques de faire la même chose en particulier.

Origénistes, suivant l'histoire ecclésiastique, étoient les sectateurs d'Origenes, qui soutenoient que J. C. n'étoit fils de Dieu que par adoption; que l'ame des hommes existe, & a péché dans le ciel avant la création de leur corps; que les tourmens des damnés ne seront point éternels, & que les démons seront enfin délivrés eux-mêmes des peines de l'enfer.

Saint Epiphane réfute amplement les erreurs de ce pere de l'Eglise; mais il le fait, comme il en convient lui-même, avec trop de chaleur; de sorte qu'il peut bien y avoir de l'exagération dans ce qu'il a dit du grand Origenes. Il paroît même que S. Jérôme & Théophile d'Alexandrie parlant de ce grand homme, n'ont point donné à leur zele les bornes convenables; & sans doute, c'est la raison pour laquelle S. Jean Chrysostôme fut accusé lui-même d'être *origéniste*, comme n'ayant point déclamé avec assez de véhémence contre Origenes.

L'*Origénisme* fut adopté principalement parmi les moines d'Egypte & de Nitrie, qui avoient tiré dia

verses opinions erronées ou singulieres, de la lecture d'un traité d'Origenes intitulé, *des principes.* On peut compter parmi ces opinions bisarres que le soleil, la lune, les étoiles & les eaux, qui sont au-dessus du firmament, ont des ames, & qu'à la résurrection tous les corps auront une forme ronde. Les livres d'Origenes furent condamnés, & la lecture en fut défendue dans le cinquieme concile général, qui est le deuxieme de Constantinople, tenu en 553. Divers auteurs se sont attachés depuis à justifier la doctrine d'Origenes, & d'autres à prouver la réalité de ses erreurs; mais on ne peut disconvenir qu'il ne se soit égaré sur bien des chefs.

ORIGINAIRE, adj. (*Gramm.*) qui a pris son origine en quelque endroit. Exemple, c'est une famille *originaire* de Flandres. Il se dit aussi de ce qui nous vient d'*origine*; c'est un vice *originaire* dans cette maison.

ORIGINAIRE, quelques marchands appellent marchandise *originaire*, celle qui croît ou qui se fabrique dans un pays avec des matieres mêmes du pays; mais ce terme est peu usité. *Dictionn. de Com. tom. III. pag.* 644.

ORIGINAL, s. m. est le premier dessein, ou instrument authentique de quelque chose, & qui doit servir comme de modele ou d'exemple à être copié ou imité. *Voyez* DESSEIN, MODELE, *&c.*

Aujourd'hui l'on trouve à peine aucun titre ancien de possession, inféodation, *&c.* qui soit *original*; ce ne sont que des *vidimus*, ou copies collationnées sur les originaux.

ORIGINAL, s. m. (*Gramm.*) *Voyez* ORIGINALITÉ.

ORIGINAUX, *écrits*; ce terme peut se prendre en differens sens. 1°. Pour le manuscrit authentique d'un ouvrage, tel qu'il est sorti des mains de son auteur. Ainsi, quoique nous ayons plusieurs manuscrits de la bible, on ne peut pas assurer que nous en ayons les *originaux*: pour faire une copie exacte, il faut la collationner sur les *originaux*.

2°. On peut appeller *écrits originaux* ceux mêmes qui ayant été transcrits ou imprimés, l'ont été avec tant de fidélité qu'ils n'ont souffert aucune altération, changement, addition ou suppression de quelque partie. Pouvons-nous nous flatter d'avoir les *originaux* de Cicéron, de Tite-Live, après que d'habiles commentateurs ont tenté de restituer les leçons fautives, & d'éclaircir les passages obscurs, qu'il y reste encore beaucoup de lacunes?

3°. On appelle *écrits originaux*, des pieces uniques dont on n'a jamais tiré de copies. Ainsi l'on rapporte que les *originaux* du procès de Ravaillac furent brûlés avec ce régicide, par des raisons d'état sur lesquelles on a débité bien de fausses conjectures.

ORIGINAL, se dit *en Peinture*, des choses d'après lesquelles on copie: on dit la nature est mon *original*, ce dessein, ce tableau, quoique copie, est mon *original*.

Original se dit encore d'un dessein, d'un tableau qu'un peintre fait d'imagination, de génie, quoique chacune de leurs parties soient copiées d'après nature. Peinture, tableau *original*, se prend en bonne & en mauvaise part; en bonne, lorsque dans un tableau tout y est grand, singulierement nouveau; & en mauvaise, lorsqu'on n'y rencontre qu'une singularité bisarrement grotesque. Les Peintres répétent quelquefois les mêmes sujets, & à peu près de la même façon, sans qu'aucune de ces répétitions soient appellées *copies*. On appelle encore *original* les estampes faites d'après des desseins ou des tableaux *originaux*. Il est très-difficile de distinguer les tableaux *originaux* d'avec de bonnes copies. *Voyez* COPIES.

ORIGINAUX, *en termes de l'Echiquier*, signifient les mémoires ou extraits que l'on envoie au bureau des secrétaires de la chancellerie.

Ils sont différens des actes enregistrés, qui contiennent les jugemens & plaidoyers des procès jugés par les barons.

ORIGINALITÉ, s. f. (*Gramm.*) maniere d'exécuter une chose commune, d'une maniere singuliere & distinguée: l'*originalité* est très-rare. La plupart des hommes ne sont en tous genres, que des copies les uns des autres. Le titre d'*original* se donne en bonne & en mauvaise part.

ORIGINE, s. f. (*Gramm.*) commencement, naissance, germe, principe de quelque chose. L'*origine* des plus grandes maisons a d'abord été fort obscure. Les pratiques religieuses de nos jours ont presque toutes leur *origine* dans le paganisme. Une mauvaise plaisanterie a été l'*origine* d'un traité fatal à la nation, & d'une guerre sanglante où plusieurs milliers d'hommes ont perdu la vie. Menage a écrit des *origines* de notre langue.

ORIGINE, *en Géométrie*, se dit du point par lequel on commence à décrire une courbe, lorsqu'on la décrit par un mouvement continu. *Voyez* DÉCRIRE & ENGENDRER.

On appelle aussi assez souvent *origine* de la courbe son sommet, c'est-à-dire le point *A* (*fig.* 11. *analys.*) où l'on suppose que commencent les ordonnées & les abscisses. *Voyez* ABSCISSE, ORDONNÉE, *&c.* (*O*)

ORIGINEL, adj. *qu'on a d'origine*: péché *originel*, est le crime qui nous rend coupables dès le moment de notre naissance, par imputation de la désobéissance d'Adam. *Voyez* PÉCHÉ & IMPUTATION.

La nature du péché *originel* est aussi difficile à sonder que son existence est facile à établir, selon la remarque de S. Augustin: *eo nihil ad prædicandum notius, nihil ad intelligendum secretius.* Aussi est il peu de questions sur laquelle les Théologiens aient été plus partagés.

Illyricus, un des centuriateurs de Magdebourg, a prétendu que le péché *originel* est une substance produite par le démon, & qui est imprimée à l'ame de chaque homme, à cause de la désobéissance du premier homme: sentiment qui approche du Manichéisme, & que d'ailleurs Illyricus ne prouve nullement.

On lit dans la confession d'Ausbourg, que le péché *originel* n'est autre chose que la corruption de notre nature, répandue dans toutes les parties de notre ame; & que cette corruption qui exclut toute justice intérieure, se réduit à la concupiscence habituelle, qui se révolte sans cesse contre l'esprit, & qui sollicite continuellement au mal. Mais cette concupiscence est l'effet du péché d'Adam, & non pas le péché même d'Adam. Quoique mauvaise en elle-même, elle n'est criminelle aux yeux de Dieu que quand on acquiesce aux mauvais desirs qu'elle suggere, & qu'on en suit les impressions déréglées. Mais où est ce consentement libre & cet acquiescement dans les enfans?

Henri de Gand, & Grégoire de Rimini, regardent le péché *originel* comme une qualité maladive qui a infecté la chair d'Adam en mangeant du fruit défendu, & qu'il a communiquée à ses descendans par la voie de la génération. Ce sentiment péche par les mêmes raisons que le précédent, & n'a d'ailleurs aucun fondement dans l'écriture ou dans les peres.

Saint Anselme a avancé que le péché *originel* est la privation de la justice qu'Adam avoit reçue de Dieu en sortant de ses mains, ou au moins quelques momens avant sa chute; mais cette privation est la peine de la désobéissance d'Adam, elle en est la sui-

te, & par conséquent elle n'en peut former la nature ou l'essence.

Le sentiment le plus commun parmi les théologiens catholiques, est que le péché *originel* n'est autre chose que la prévarication même d'Adam, qui nous est imputée intrinséquement, c'est-à-dire dont nous sommes réellement coupables, parce que nous l'avons commis en lui, en ce que toutes nos volontés étoient renfermées dans la sienne.

On n'est guere moins partagé sur la maniere dont se communique le péché *originel*.

Le pere Mallebranche déduit le péché *originel* de causes naturelles, & prétend que les hommes conservent dans leur cerveau toutes les traces & impressions de leurs premiers parens. Comme les animaux produisent leur semblable avec les mêmes traces dans le cerveau, & que ceux de la même espece sont sujets aux mêmes sympathies & antipathies, & qu'ils font les mêmes choses dans les mêmes occasions, de même, dit ce pere, nos premiers parens, après avoir transgressé le commandement de Dieu, reçurent dans leur cerveau des traces profondes par l'impression des objets sensibles, de sorte qu'il y a beaucoup d'apparence qu'ils aient communiqué ces impressions à leurs enfans.

Or, comme suivant l'ordre établi par la nature, les pensées de l'ame sont nécessairement conformes aux traces du cerveau, on peut dire qu'aussitôt que nous sommes formés dans le sein de notre mere, nous devenons infectés de la corruption de nos parens, puisqu'ayant dans notre cerveau des traces semblables à celles des personnes qui nous donnent l'être, il faut nécessairement que nous ayons les mêmes pensées & les mêmes inclinations par rapport aux objets sensibles; par conséquent nous devons naître avec la concupiscence & le péché *originel*. Avec la concupiscence, supposé qu'elle ne consiste que dans l'effort naturel que les traces du cerveau font sur l'ame de l'homme pour l'attacher aux choses sensibles; & avec le péché *originel*, supposé que ce péché ne soit autre chose que l'efficacité de la concupiscence, comme en effet, ce n'est autre chose que les effets de la concupiscence, considerés comme victorieux & maîtres de l'esprit & du cœur des enfans. Et il y a grande apparence, ajoute cet auteur, que le regne de la concupiscence, ou la victoire de la concupiscence, est ce qu'on appelle *péché originel* dans les enfans, & *péché actuel* dans les hommes libres. *Recherch. de la vérité*, *l. II. c. vij. n. v.*

Ce sentiment paroît fondé sur ce qu'enseigne S. Augustin, *l. I. de nupt. ch. xxiv. Ex hac concupiscentiâ carnis tanquam filia peccati, & quando illi ad turpia consentitur, etiam peccatorum matre multorum, quæcumque nascitur proles originali est obligata peccato.*

Parmi les anciens, quelques-uns, comme Tertullien, Apollinaire & d'autres, au rapport de S. Augustin, *epist. lxxxij à Marcellin.* ont cru que dans la génération l'ame des enfans provenant de celle de leurs parens, comme le corps des enfans provient de celui de leurs peres & meres, ceux-ci communiquoient aux premiers une ame souillée du péché *originel*.

D'autres ont pensé que le péché *originel* se communique, parce que l'ame que Dieu crée est par sa destination unie à un corps infecté de ce péché, à-peu-près comme une liqueur se gâte quand on la verse dans un vase infecté. On trouve quelques traces de cette opinion dans S. Augustin, *l. V. contr. Julian. c. iv. ut ergo*, dit ce pere, *& anima caro pariter utrumque puniatur, nisi quod nascitur, renascendo emendetur, profectò aut utrumque vitiatum ex homine trahitur, aut alterum in altero, tanquam in vitiato vase corrumpitur: ubi occulta justitia divinæ legis includitur.* Mais il n'approuve ni ne désapprouve ce sentiment, & se contente de dire qu'il n'est pas contraire à la foi.

Enfin les théologiens catholiques qui font consister la nature du péché *originel* en ce que celui d'Adam est imputé à ses descendans, parce que toutes leurs volontés étoient contenues dans la sienne, en expliquent la propagation en disant que Dieu, par sa suprême volonté, a statué que toutes les volontés étant contenues dans celle d'Adam, elles se trouveroient toutes coupables du péché de ce premier homme, de même qu'elles auroient été justes, s'il n'eut point prévariqué.

Les effets du péché *originel* sont l'ignorance, la concupiscence ou l'inclination au mal, les miseres de cette vie, & la nécessité de mourir.

ORIGNAL, (*Hist. nat.*) grand animal quadrupede qui se trouve dans les parties septentrionales de l'Amérique. Quelques auteurs ont confondu cet animal avec celui qu'on appelle *renne*; mais de meilleurs observateurs nous disent qu'il ne differe de l'élan que par la grosseur qui égale celle d'un cheval. L'*orignal* a la croupe large, sa queue n'a qu'un pouce de longueur; il a les jambes & les piés d'un cerf. Un long poil lui couvre le cou, le garot & le haut du jarret. Sa tête a environ 2 piés de long; son mufle est gros & rabattu par le haut; ses naseaux sont fort larges: son bois est beaucoup plus large que celui d'un cerf; mais il est fourchu comme celui d'un daim: ce bois se renouvelle tous les ans. On prétend que cet animal est sujet à l'épilepsie, & comme dans ses accès il se gratte l'oreille de son pié de derriere, on en a conclu que sa corne étoit un spécifique contre cette maladie: on en vante les vertus contre les palpitations, les vertiges, la pleurésie, le cours-de-ventre, *&c.* Le poil de l'*orignal* est mêlé de gris blanc & de rouge noir; il conserve toujours une certaine élasticité, ce qui le rend très-propre à faire des matelas, *&c.* Sa chair est d'un très-bon goût: sa peau préparée est douce, forte & moelleuse.

ORIGUÉLA, (*Géog.*) *ou* ORIHUELA, comme écrivent les Espagnols; ville d'Espagne au royaume de Valence, avec un évêché suffragant de Valence. Elle est dans une campagne fertile, sur la riviere de Ségura, à 14 lieues N. E. de Carthagene, 14 S. O. de Valence. *Long. 17. 2. lat. 37. 58.*

Cette ville est ancienne, à ce que prétendent les Géographes, qui croient que c'est l'*Orcelis* de Ptolomée. En tout cas son évêché est moderne; car il n'en est fait aucune mention dans les trois anciennes notices ecclésiastiques d'Espagne. Il y a lieu de penser que l'église d'*Origuela* fut fondée en collégiale l'an 1414, & érigée en cathédrale par Alphonse, cinquieme roi d'Arragon. Son gouvernement est indépendant de Valence, & sa jurisdiction s'étend sur environ 12 lieues de longueur & 6 de largeur. (*D. J.*)

ORILLON, s. m. *en terme de Fortification*, c'est une partie avancée du flanc vers l'épaule du bastion, qui est arrondie, & qui sert à couvrir le reste du flanc. Lorsque cette partie avancée est terminée par une ligne droite, on la nomme *épaulement. Voyez* ÉPAULEMENT.

On fait des *orillons* arrondis, afin de couvrir davantage le flanc, de rendre les angles qui sont exposés aux batteries des ennemis plus forts, & qu'il y ait moins de parties qui puissent être battues perpendiculairement par une même batterie. On ne fait des *orillons* qu'aux places revêtues de maçonnerie, parce que la terre a trop peu de solidité pour qu'ils puissent se soutenir long-tems.

Les Ingénieurs avancent plus ou moins leur *orillon*, M. de Vauban l'avance de 5 toises, & M. de

Cohéorn de 24, devant son flanc haut, pour le mieux garantir des coups croisés. L'*orillon* de cet illustre ingénieur est une tour de pierre, avec un souterrain où il fait des casemates pour 6 pieces de canon, lesquelles défendent le fossé & la face du retranchement de maçonnerie qu'il fait dans son bastion.

Pour tracer l'*orillon*, suivant M. le maréchal de Vauban, il faut diviser le flanc *CDC Pl. I. de Fortif. fig. 7.* en trois parties égales. Sur le milieu *CI* du tiers du flanc, vers l'épaule du bastion, on élevera une perpendiculaire *OK* indéfinie, en dedans le bastion, & au point *C*, extrémité de la face *BC*, une autre perpendiculaire *CK*, qui coupe la premiere dans un point *K*. De ce point pris pour centre, & de l'intervalle *KC*, on décrira un arc *CI* qui donnera la partie antérieure de l'*orillon*. On posera ensuite l'angle à l'angle flanqué & au point *I*, & l'on tirera dans cette position en dedans le bastion, la ligne *IH*, à laquelle on donnera 5 toises: cette ligne se nomme le *revers de l'orillon*, ou la *droiture de l'épaule*. Si l'on veut ensuite décrire le flanc couvert, on prolongera la ligne de défense *AO* de 5 toises, jusqu'en *G*, on tirera *HG*, sur laquelle on décrira un triangle équilatéral *LGH*, puis du point *L* pris pour centre, & de l'intervalle *LG* ou *LH*, on décrira l'arc *GPH*, qui sera le flanc couvert.

Le parapet de l'*orillon* doit être plus épais que les autres parapets, & il doit être en ligne droite en dedans, à moins que l'*orillon* ne soit extrémement grand, comme celui de M. de Cohéorn. A l'égard de la droiture de l'épaule, elle ne doit avoir qu'un petit parapet de maçonnerie d'un pié d'épaisseur.

On pratique dans le revers de l'*orillon*, des portes secretes appellées *poternes*, qui conduisent les soldats de la ville dans le fossé, par un souterrain pratiqué dans l'intérieur du rempart. *Voyez* POTERNES.

Par la construction de l'*orillon* il y a une partie du flanc couvert, proche le point *H*, qui ne peut être vue de la contrescarpe de la place. Elle est suffisante pour y pratiquer une embrasure, dont le canon sert beaucoup à la défense du passage du fossé & du pié de la breche. (*Q*)

ORILLON, *en terme d'Eguilletier*, sont des bouffettes de soie ou de laine, prises au bout d'un ruban de laine, par le moyen d'un ferret à embrasser. *Voyez* FERRET & EMBRASSER. Les *orillons*, ainsi nommés de l'endroit où ils se placent, servent à orner les oreilles des chevaux.

ORILLONS, s. m. pl. (*Soierie.*) machines mouvantes au moyen d'une coulisse, qui sert à élever ou baisser la banquette; on appelle ces *orillons*, *orillons de dessus*; les *orillons* de derriere sont des especes de tasseaux creusés, qui supportent les ensuples de chaîne & de poil.

ORIN ou HOIRIN, s. m. (*Marine.*) c'est une grosse corde attachée à la croisée de l'ancre par un de ses bouts, & qui tient par l'autre bout à une bouée, qui marque l'endroit précis où est l'ancre. (*Z*)

ORINE, (*Géog. sacrée.*) Pline, *l. V. c. xiv*, nomme ainsi la contrée de la Palestine où étoit Jérusalem. C'est ce que S. Luc, *c. j. v. 39*, appelle *montana Judea*, lorsqu'il parle de la sainte Vierge qui alla visiter Elisabeth. Il y avoit plusieurs villes dans ces montagnes, Jérusalem, Rama, Bethléhem, *&c.* Le grec de S. Luc porte εἰς τὸν Ὀρεινὴν, d'où a pu aisément s'écrire en lettres latines *Oriné*. (*D. J.*)

ORIO, *voyez* LORIOT.

ORIO, (*Géog.*) riviere ou plutôt torrent impétueux d'Espagne, dans la principauté de Biscaye. Il a sa source à S. Adrien, & se perd dans la mer au couchant de S. Sébastien. (*D. J.*)

ORIOL, *voyez* LORIOT.

ORION, s. m. (*Astron.*) c'est le nom qu'on donne dans l'Astronomie à une constellation de l'hémisphere austral. *Voyez* CONSTELLATION. Les anciens croyoient que cette constellation excitoit les tempêtes lorsqu'elle se levoit, *assurgens nimbosus orion*; aujourd'hui on est revenu de cette erreur, & on ne croit plus à l'effet des constellations, ni à celui des étoiles. *Voyez* CANICULE & CANICULAIRES.

Les étoiles de la constellation d'*orion* sont au nombre de 37 dans le catalogue de Ptolémée, de 62 dans celui de Tycho, & de 80 dans celui de Flamsteed. (*O*)

ORION, (*Mythologie.*) fils de Neptune, & l'un des plus beaux hommes de son tems. Il se rendit fameux par son savoir en astronomie qu'il avoit apprise d'Atlas, par son goût pour la chasse, & par sa mort que les Mythologues attribuent à la main de Diane. Cette déesse affligée d'avoir ôté la vie au bel *Orion*, obtint de Jupiter qu'il fût placé dans le ciel, où il forme une des plus brillantes constellations composée de 38 étoiles. Comme elle y occupe un grand espace, selon cette expression du poëte Manilius, *magni pars maxima cœli*, ce phénomene pourroit avoir fourni l'idée de cette taille avantageuse que Virgile donne à *Orion*, qui marchant au milieu de la mer, avoit sa tête & ses épaules élevées au-dessus des eaux, parce que cette constellation est à moitié sous l'équateur, & l'autre au-dessus.

Les Arabes font dans leurs fables de cette constellation une femme très-délicate, tandis que les Grecs en font un héros vainqueur des bêtes féroces, & qui dans ses galanteries s'étoit rendu redoutable aux sages nymphes, & aux séveres déesses. Diane, dit Hygin, eut peine à se sauver de ses mains; & lorsqu'il eut été transporté dans le ciel auprès des pleyades, son voisinage parut encore si redoutable à la divine Electra, que ce fut pour échapper à ses poursuites qu'elle abandonna ses sœurs, & s'alla cacher au pole Arctique.

M. Fourmont a donné dans *l'acad. des Inscript. tome XIV. in 4°.* un mémoire où il rappelle la fable d'*Orion*, à l'histoire corrompue du patriarche Abraham. Le discours dont je parle est plein d'érudition, mais aussi de conjectures & de suppositions si recherchées, qu'elle ne peut contrebalancer le sentiment de ceux qui pensent que l'ancienne Grece ne tenoit rien des patriarches du peuple de Dieu, & qu'elle ne les connoissoit point. (*D. J.*)

ORIPEAU, s. m. (*Métal.*) lame de laiton fort mince & fort battu, qu'on employoit autrefois dans les étoffes de faux or. On ne s'en sert plus; & le nom n'en est resté que pour mépriser les vieilles étoffes ou galons d'or qui ne sont plus de mode, & pour tourner en ridicule ceux qui en portent.

ORISSAVA, (*Géog.*) ville de l'Amérique au Méxique sur le chemin de Vera-Crux à México, entre Cordoua & la Puebla de los Angelès. Elle est auprès d'une haute montagne qui porte son nom, & dont le sommet est toujours couvert de neige, quoique sous la zone torride. *Longit. 277. 20. latit. 19. 10.*

ORISTAGNI, (*Géog.*) ancienne ville de l'île de Sardaigne, avec un archevêché sur le golfe de même nom, à 17 lieues N. O. de Cagliari, 12 S. de Boza. *Long. 26. 33. latit. 39. 55.*

Cette ville est l'*Usellis* de Ptolomée, dont les habitans ont été appellés *Usellitani*. Le nom d'*Oristagni* ou *Oristagne* lui vient vraissemblablement d'un étang formé par la riviere Sacro, dans un lieu nommé *Orès*, d'où est venu le nom latin *Ori-Stagnum*, qui

a formé le nom *Oristaghi.* Cette ville est dans une plaine à peu de distance de la mer, mais dans un air très-mal-sain, ce qui fait qu'elle est dépeuplée. (*D. J.*)

ORITES, (*Hist. nat.*) pierre dont parle Pline, & dont il ne nous apprend rien, sinon qu'elle est ronde, & ne souffroit aucune altération dans le feu. Les auteurs modernes ont attribué plusieurs vertus extraordinaires à cette pierre inconnue, & ils nous apprennent qu'il y en a trois especes; la premiere est ronde & noire; on la vante comme un remede puissant contre les morsures des bêtes venimeuses, après avoir été frottée avec de l'huile de rose; la seconde étoit verte & mouchetée de blanc, ou traversée par des veines blanches; la troisieme étoit composée de couches paralleles; on prétend qu'elle faisoit avorter lorsqu'on la portoit sur soi. (—)

ORITHYE, (*Mythologie.*) fille de Pandion, ou, selon d'autres, d'Erichée, sixieme roi d'Athènes, fut enlevée sur les bords de l'Ilissus par Borée qui l'emmena en Thrace, l'épousa & la rendit mere de deux fils, Calaïs & Zéthès. Ce prince, dans la suite, en reconnoissance de cette alliance avec les Athéniens, leur rendit le bon office de couler à fond plusieurs galeres des Barbares.

Je n'ignore pas que ce trait d'histoire passe pour une fable, parce que Borée a souvent été confondu avec le vent du nord. Je connois aussi ce passage de Platon dans le Phœdrus, *tome III. page* 229. « Que » pensez-vous, dit Phœdrus à Socrate, de l'enlevement de l'*Orithye* par Borée? l'histoire qu'on nous » en débite est-elle vraie? Quand je la soutiendrai » fausse, répond Socrate, je ne ferois rien d'étrange, » & dont les savans ne me donnent l'exemple; en» suite examinant la chose de près, σοφιζόμενος, je di» rois qu'*Orithye* jouant avec Pharmacée sa compa» gne, fut précipitée par un coup de vent du nord » de dessus ces rochers prochains, & que pour ca» cher sa mort & en adoucir les regrets, on publia » que le dieu Borée amoureux d'elle l'avoit enle» vée ».

Mais, malgré tous ces témoignages, je sais aussi que dans l'antiquité Borée a été regardé comme un prince de Thrace, & que les allégories qu'on a forgées ne se trouvent fondées que sur ce que le vent du nord souffloit dans la Grece en passant par la Thrace où régnoit Borée.

Quoi qu'il en soit, les Peintres & les Sculpteurs se sont plûs à représenter l'enlevement d'*Orithye* par le vent Borée. Tel est le beau groupe de la main d'Anselme Flamen, qu'on voit au jardin des Tuileries. (*D. J.*)

ORITORIENNE, PIERRE, *lapis oritorius*, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une espece de pierre d'aigle ou d'étite, brune & lisse à la surface, qui est composée de petites couches minces & cassantes, & qui renferme un noyau d'une marne grisâtre. (—)

ORIX, s. m. (*Gramm. & Hist. nat.*) animal cruel & farouche; fabuleux vraissemblablement. Appian qui n'en avoit point vû, l'a décrit. Aristote qui n'en avoit pas vû davantage, lui place une corne au milieu du front. Pline lui rebrousse le poil de la queue à la tête. Albert le grand lui met de la barbe au menton. Appian le rend supérieur aux tigres & aux lions. Belon prétend que c'est la gazelle.

ORIXA, (*Géog.*) royaume de l'Indoustan, sur le golfe de Bengale, à l'extremité septentrionale de la côte de Coromandel, entre le Bengale & le royaume de Golconde. Il est borné au nord par la riviere de Ganga, qui le sépare des terres du Raia-Rotas, depuis les 98^{d}. 20'. de *longit.* jusqu'à 102^{d}. 20'.

Cet état peut avoir environ 29 lieues de côtes qui courent du sud-ouest au nord-est. En allant du nord-est au sud-ouest, on y trouve Baram pour ville, Ganjam autre ville, où les Anglois ont un comptoir, & quelques bourgades; mais la ville d'*Orixa*, que Mrs Sanson, Baudrand & autres mettent dans ce royaume comme sa capitale, est une ville chimérique. (*D. J.*)

ORLE, (*Architect.*) mot dérivé de l'italien *orlo*, ourlet; c'est un filet sous l'ove d'un chapiteau: lorsqu'il est dans le bas ou dans le haut du fût d'une colonne, on l'appelle aussi *ceinture*. (*D. J.*)

ORLE, (*Marine.*) ourlet autour des voiles.

ORLE, s. m. *terme de Blason*, ce mot se dit d'un filet qui est vers le bord de l'écu. Il est de moitié plus étroit que la bordure qui contient la sixieme partie de l'écu; & celui-ci la douzieme seulement; l'*orle* est éloigné du bord de l'écu à pareille distance que sa largeur contient. On en met quelquefois un, deux ou trois; & quand il y en a trois & plus, ils occupent tout l'écu. L'*orle* a le même trait que l'écu. En général l'*orle* est une espece de ceinture qui ne touche point les bords. Les latins l'ont appellé *orula*.

ORLÉANOIS, (*Géog.*) il ne faut pas confondre le gouvernement d'*Orléanois* avec l'*Orléanois* propre. Le gouvernement contient outre l'*Orléanois* la Sologne, la Beauce, le Dunois, le Vendomois, le Blaisois, la plus grande partie du Gâtinois, & le Perche-Gouet. Tout l'*Orléanois* est du ressort du parlement de Paris. L'*Orléanois* propre est une province de France, bornée au N. par la haute Beauce, E. par le Gâtinois, S. par la Sologne, O. par le Dunois & le Vendomois. La Loire le divise en haut en bas *Orléanois*. Le haut est au N. & le bas est au S. de cette riviere. Orléans en est la capitale. La forêt qui est au nord de la ville, est une des plus grandes du royaume; elle passe pour contenir 94 mille arpens en bois plein, mais elle renferme des plaines fort étendues & des villages; de sorte qu'on lui donne 15 lieues de longueur. Sa largeur est différente, ici d'une ou de deux lieues, & dans quelques endroits de cinq à six lieues. Le prix des ventes de cette forêt qui peut monter chaque année à 80 mille livres, est de l'apanage du duc d'Orléans. (*D. J.*)

ORLEANS, (*Géog.*) ancienne ville de France, capitale de l'Orléanois, avec titre de duché, possédé par le premier prince du sang, & un évêché suffragant de Paris. Il s'y fait un grand commerce en vins, blés & eaux-de-vie, commerce qui est occasionné par la situation avantageuse de cette ville sur la Loire, à 13 lieues de Blois, 30 N. E. de Tours, 27 S. O. de Paris. *Long.* 19^{d}. 25'. 45''. *lat.* 47^{d}. 54', suivant Cassini.

On croit qu'*Orléans* fut erigée en cité par Aurélien, & en reçut le nom de *Aureliana civitas*, ou *Aurelianum*, en sous-entendant *oppidum*; elle devint alors indépendante des peuples chartrains, & fut l'une des plus considérables des Gaules. Elle tomba au pouvoir des François après que Clovis eut vaincu Siagrius, & eut détruit le reste de l'empire romain dans les Gaules. Il s'est tenu à *Orléans* plusieurs conciles & synodes. On compte onze conciles & quatre synodes d'*Orléans*. Son école de droit civil & canonique est fort ancienne; & le pape Clément V. lui accorda, en 1305, divers privileges, que Philippe le Bel confirma en 1312.

Son évêché est un des plus illustres de France. Ses évêques furent attribués sous l'empereur Honori[illegible] à la quatrieme lyonnoise & à la métropole de S[illegible] dont *Orléans* n'a été détaché que l'an 1623, l[illegible] Paris fut érigé en archevêché, auquel on don[illegible] pour suffragant les évêques d'*Orléans*, de Chart[illegible] & de Meaux. Celui d'*Orléans* prétend avoir [illegible] droit, le jour de son entrée dans l'église d'*Orl*[illegible], d'absoudre un certain nombre de criminels [illegible] sont dans les

prisons ; mais le parlement de Paris ne reconnoît point les absolutions & abolitions de cette espece.

Le diocese de cet évêché renferme 272 paroisses, 10 chapitres, 5 abbayes d'hommes, & 3 de filles.

Le chapitre de la cathédrale est dédié à Jesus-Christ crucifié. Il est remarquable que notre Sauveur est regardé comme premier chanoine de ce chapitre ; car il est mis à la tête de toutes les distributions, pour une double portion, qui est donnée par forme d'aumône à l'hôtel-dieu, dont le chapitre a la jurisdiction spirituelle & temporelle.

Je supprime tous les détails qui concernent la généralité, l'élection, & le bailliage d'*Orléans* ; j'aime mieux rappeller aux lecteurs françois, que c'est dans cette ville que naquit le roi Robert en 971. Il y fut couronné en 996, & mourut à Melun en 1031. Il étoit humain, debonnaire, & savant pour son tems. Il fit plusieurs hymnes, que l'on chante encore à l'église. Enfin, il eut la sagesse de refuser l'empire & le royaume d'Italie, que les Italiens lui offroient, & qu'il n'eût jamais gardé.

On sait encore que François II. mourut à *Orléans* le 5 Décembre 1560 dans sa 18e année. Son regne, qui ne fut que de 17 mois, vit éclore tous les maux, qui depuis désolerent la France, & dont la cause principale fut le nombre d'hommes puissans & ambitieux qui vivoient alors. Les Guises abuserent de l'autorité dont ils jouissoient. Le roi de Navarre & le prince de Condé eurent assez de ressources pour soutenir un parti contr'eux, & les grands du royaume assez d'ambition pour chercher à profiter des troubles de l'état. Dans ces conjonctures, les querelles de religion devinrent un prétexte trop spécieux pour n'être pas employé par les deux partis. *Orléans* éprouva bientôt les tristes effets de leur rage ; François, duc de Guise, en fit le siége en 1563, & y fut assassiné. Mais il faut détourner nos yeux de ces horreurs, pour nommer quelques savans illustres dont *Orléans* a été la patrie, car je crains que le tems de sa splendeur en ce genre ne soit passé.

Amelot de la Houssaye (Nicolas) y naquit en 1634. Ses traductions & ses histoires sont encore recherchées. Il est le premier qui ait fait connoître le gouvernement de Venise aux François. S'il se montra grand politique, ce fut par son esprit, & non par son caractere, car il n'en suivit jamais les artifices, & mourut fort pauvre en 1706.

Bongars (Jacques) *Bourgasius*, protestant, a été un des savans hommes du seizieme siecle. Il s'attacha à l'étude de la critique, qui étoit le goût dominant de son tems ; s'il n'alla pas aussi loin que les Lipse & les Casaubon, il ne laissa pas d'y acquérir beaucoup de gloire, & peut-être il les eût atteints dans ce genre d'érudition, sans les affaires d'état qui l'occuperent, & l'empêcherent d'y donner, comme eux, toutes ses veilles. Il fut employé près de 30 années dans les plus importantes négociations d'Henri IV. & acquit cependant de grandes connoissances en livres, soit manuscrits, soit imprimés, dont il se fit une tres-belle bibliothèque. Il procura une bonne édition de Justin, imprimée à Paris en 1581, *in-8°*. avec des notes pleine d'érudition ; mais on estime sur-tout les lettres qu'il écrivit pendant les emplois dont il fut revêtu ; elles ont été traduites de [lat]in en françois par M. l'abbé de Brianville, qui en a [don]né la mellieure édition à la Haye en 1695. Bongar[s m]ourut à Paris en 1612 à 58 ans.

Do[*let*] (Etienne) né vers l'an 1509, étoit imprimeur, [poë]te & grammairien. Il fut brûlé à Paris à la place M[au]bert le 3 Août 1546 à 37 ans, pour ses opinions sur [la r]eligion calviniste. Les ouvrages qu'il mit au jour so[nt 1]°. *commentarii linguæ latinæ*, 2 vol. *in-fol.* rares. 2°. *De re navali.* 3°. *Carminum*, *lib. IV.* 4°. Des lettres qui sont rares, & d'un goût singulier.

Dubois (Gerard) compatriote de Dolet, prêtre de l'oratoire, a donné l'histoire de l'Eglise de Paris; il mourut en 1696 âgé de 67 ans.

Gédoyn (Nicolas) naquit à *Orléans* en 1667. Il a été jésuite, ensuite chanoine de la Sainte-Chapelle à Paris, & enfin abbé commendataire de N. D. à Beaujency ; mais, ce qui vaut beaucoup mieux, il est auteur d'une excellente traduction de Quintilien & de Pausanias, outre plusieurs mémoires insérés dans le recueil de l'acad. des belles-lettres. Il est mort en 1744.

Muis (Siméon de) savant interprete de l'Ecriture sainte, mort en 1644. Son commentaire sur les pseaumes est un des meilleurs qu'on ait sur ce livre de l'Ecriture.

Petau (Denis) *Petavius*, jésuite, un des meilleurs critiques & des plus savans de son siecle. Outre qu'il a reformé la chronologie, on a de lui un grand nombre d'ouvrages sur d'autres sujets, & de belles éditions des œuvres de Synésius, de Themistius, de Nicéphore, de S. Epiphane, de l'empereur Julien, *&c.* sur lesquels on trouvera tous les détails qui y ont rapport dans le 37 tome des mémoires du P. Niceron. Le P. Pétau est mort en 1652 âgé de 69 ans.

Thoynard (Nicolas) savant dans les langues, dans l'histoire, dans les antiquités, & dans la chronologie, mourut en 1706 âgé de 77 ans. On prétend qu'il a eu grande part au traité du cardinal Norris sur les époques syriennes. Sa concordance des quatre évangelistes en grec, passe pour un ouvrage vraiment curieux.

Vassor (Michel le) de l'oratoire, se réfugia en Angleterre où il obtint une pension du roi Guillaume, à la sollicitation de Burnet, évêque de Salisbury, & y mourut en 1718, âgé de plus de 70 ans. Son histoire de Louis XIII. est trop diffuse, car elle forme 20 v. *in-12*, elle est cependant très-recherchée, c'est qu'il ne se trompe que sur un petit nombre de faits.

Orléans est encore la patrie d'une dame, *Marie Touchet*, qui a fait grand bruit dans ce royaume. Elle donna des enfans à Charles IX. & épousa ensuite un homme de qualité. Son esprit, dit le Laboureur, étoit aussi incomparable que sa beauté, & l'anagramme de son nom *je charme tout*, fut trouvée fort juste. Les historiens racontent qu'après avoir bien examiné le portrait d'Elizabeth d'Autriche, dans le tems qu'on traitoit du mariage du roi avec cette princesse, elle le rendit en disant, *je n'ai pas peur de cette allemande.* Elle eut deux filles légitimes, dont l'une (Henriette de Balzac, marquise de Verneuil) fut maîtresse d'Henri IV. & l'autre du maréchal de Bassompierre. (*D. J.*)

ORLÉANS, *la nouvelle* (*Géog.*) ville de l'Amérique, capitale de la Louisiane. Elle fut bâtie sous la régence du duc d'*Orléans*. C'est la résidence du gouverneur. Elle est sur le bord oriental du Mississipi. *Lat. nord. 28. 26.* (*D. J.*)

ORMAYE, s. f. (*Gram.*) lieu planté d'ormes.

ORME, *ulmus*, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale en forme de parassol, & garnie d'étamines. Le pistil sort du fond de cette fleur, & devient dans la suite un fruit membraneux, ou semblable à une feuille qui a la figure d'un cœur ; ce fruit a dans son milieu une capsule membraneuse en forme de poire, dans laquelle on trouve une semence de la même forme. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

ORME, (*Jardinage.*) grand arbre qui vient naturellement dans plusieurs cantons de l'Europe, dans une partie de l'Asie, & dans l'Amérique septentrio-

nale ; mais qui se trouve placé de main d'homme presque partout dans ces différens pays, par le grand cas que l'on en fait. L'orme devient un très-gros & très-grand arbre, d'une tige droite, dont la tête est garnie de be ucoup de rameaux, & dont les racines s'étendent au loin entre deux terres. Son écorce, qui est roussâtre, se couvre, dès sa jeunesse, de rides & d'inégalités qui augmentent avec l'âge. Sa fleur, qui n'a nul agrément, paroît au mois de Mars, & bientôt elle est remplacée par une follicule arrondie, membraneuse, plate & fort legere, qui contient dans son milieu une petite graine, dont la maturité s'accomplit dès le commencement de Mai : circonstance particuliere & remarquable dans l'orme, dont on recueille les graines avant la venue des feuilles. En effet, elles ne commencent à se développer que dans le tems de la chute des semences. Ses feuilles sont ovales, dentelées, sillonnées en-dessus, & relevées de fortes nervures en-dessous : elles sont fermes, rudes au toucher, & d'un verd brun.

Cet arbre, par la stature, par le volume & l'utilité de son bois, a mérité d'être mis au nombre des arbres qui tiennent le premier rang dans les forêts. On convient que le chêne & le chataigner lui sont supérieurs à juste titre ; mais le bois de l'*orme* convenant particulierement à certains ouvrages, il est d'un plus grand prix que le bois de chêne & de chataigner, ce qui fait que ces trois sortes d'arbres sont à-peu-près dans un même degré d'estime.

L'*orme* se plaît dans un terrein plat & découvert, bas & aqueux ; dans les lames noires & humides, dans les glaises mêlées de limon, & sur-tout dans les terres douces & fertiles, pénétrables & humides, où le pâturage est bon, & particulierement le long des chemins, des ruisseaux & des rivieres. On le voit aussi réussir souvent dans les craies humides mêlées de glaise, dans les terres mêlées de sable & de gravier où il y a des suintemens d'eau. Il se contente d'un sol médiocre & de peu de profondeur, & il vient assez bien dans toute sorte de terreins ; mais il ne profite pas dans les terres trop séches, trop sablonneuses & trop chaudes, ni dans celles qui sont trop froides & trop spongieuses, & il croît bien lentement dans la glaise pure, & dans les terres trop fortes & trop dures.

Il est très-aisé de multiplier cet arbre. On peut le faire venir de graine, de rejetton, de branche couchée, de bouture & de racine : on peut aussi le greffer. Ce dernier expédient ne s'emploie que pour multiplier les especes d'*ormes* rares & curieuses. Si l'on veut se servir des racines, c'est une foible ressource qui exige beaucoup de travail. Les boutures demandent aussi des préparations sans pouvoir remplir l'objet en grand. Les branches couchées supposent des arrangemens donnés. Les rejettons sont la voie la plus courte, quand on se trouve à portée de s'en procurer. Mais la semence, quoique le moyen le plus long, est cependant le plus convenable pour fournir une pépiniere, & obtenir un grand nombre de plants.

Si l'on prend le parti de semer, il faut recueillir la graine lorsqu'elle commence à tomber, ce qui arrive ordinairement entre le 10 & le 20 de Mai. Elle est plus parfaite, & il vaut beaucoup mieux la ramasser après sa chûte : mais on ne peut guere se servir de cet expédient que quand on est à portée d'un assez grand nombre d'ormes rassemblés ; car quand il n'y en a qu'une petite quantité, le vent disperse les graines de façon, qu'il est presqu'impossible de les amasser. Il faudra l'étendre & la laisser sécher à l'ombre pendant quelques jours. On disposera des planches de quatre piés de largeur dans une bonne terre de potager, grasse, meuble & cultivée de longue main. On y formera sur la longueur avec la pioche des rayons à-peu-près comme si l'on vouloit sémer des épinards. On espacera ces rayons de six ou huit pouces les uns des autres, afin d'avoir la facilité de sarcler avec la binette. On y répandra la graine d'*orme* uniformément & assez épais. On la recouvrira ensuite légerement avec la main d'un terreau très-fin, très-léger & bien criblé, d'un doigt d'épaisseur au plus : puis on humectera largement toute la planche, mais avec tel ménagement que la terre ne soit pas battue : car ici l'objet principal est de donner à cette graine toutes les facilités pour lever : elle est petite, & d'ailleurs entravée par une membrane, ensorte qu'on ne sauroit apporter trop de soin à ce premier arrangement qui décide du succès. Enfin, on laissera la planche en cet état sans la niveller, afin que les sillons, en retenant l'eau des pluies ou des arrosemens, puissent conserver plus de fraîcheur. Il faudra répéter deux fois par semaines les arrosemens, selon la sécheresse, & sarcler au besoin. Les graines leveront en moins de quinze jours, & la plupart auront en automne depuis un pié jusqu'à deux de hauteur. On pourra dès cette premiere année tirer à la main les plants les plus forts pour les mettre en pepiniere ; mais ce ne sera qu'après la seconde année qu'il faudra tout transplanter. L'ormille aura alors trois ou quatre piés de haut. On pourra y travailler dès l'autonne, ou bien attendre le printems, si la terre est grasse & humide. Il faut qu'elle soit meuble & en bon état de culture. On réduit l'ormille à un pié, & on accourcit les racines. On la plante avec un gros piquet en rangée de deux piés, où les plants sont espacés à quatorze ou quinze pouces. Rien à y faire cette premiere année qu'une légere culture pour détruire les mauvaises herbes. L'année suivante on retranchera avec beaucoup de ménagement les branches latérales, c'est-à-dire, en bien petite quantité, & à proportion que l'arbre se soutient de lui-même ; mais il ne faut faire cette petite taille qu'à ceux qui marqueront de la disposition à former une tige droite. Quant à ceux qui se chiffonnent, ce qui n'arrive que trop, il faudra les laisser aller jusqu'au printems de la troisieme année. Alors point de meilleur parti à prendre que de les couper entierement jusqu'à un pouce de terre : c'est le seul moyen de les faire profiter. Ils s'éleveront dès cette même année au double de la hauteur qu'ils avoient, & prendront naturellement une tige droite. Au bout de trois autres années, ils auront communément deux pouces de diametre, & seront en état d'être transplantés à demeure.

En se servant des rejettons mis en pepiniere, & conduits comme on vient de le dire, on gagnera deux années ; ensorte qu'au bout de cinq ans ils seront propres à la transplantation. Ces rejettons se trouvent soit au pié des vieux ormes, soit dans les places où l'on a arraché de gros arbres de cette espece, ou bien on pourra s'en procurer en faisant ouvrir la terre sur les racines des gros arbres.

Si l'on veut multiplier l'*orme* en couchant ses branches, cette méthode prendra autant de tems que si on les faisoit venir de graine. Les branches couchées n'auront qu'au bout de deux ans des racines suffisantes pour être mises en pépiniere, où on les conduira comme les plants venus de semence. *Voyez* MARCOTTER.

Pour faire venir l'*orme* de bouture, il faut autant de tems que de semence ; mais le double de travail. On ne doit se servir de cet expédient que quand on ne peut faire autrement. *Voyez* sur la façon de faire ces boutures le *mot* MEURIER.

On peut élever des *ormes* par le moyen des racines. Il faut les couper de huit ou dix pouces de longueur, les choisir de la grosseur du doigt pour le

moins, les planter en pépiniere comme les plants venus de semence, si ce n'est qu'il faut mettre ces racines du double plus proche, parce qu'il en manque beaucoup. C'est une bien foible ressource.

Enfin, on peut greffer les *ormes* à larges feuilles sur l'espece commune. On se sert pour cela de la greffe en écusson à œil dormant. Ces greffes réussissent aisément, & poussent l'année suivante d'une force étonnante. Souvent elles s'élevent à plus de neuf piés ; ainsi, il faut les soigner habituellement. *Voyez* GREFFER.

De tous les arbres forestiers l'*orme* est celui qui réussit le mieux à la transplantation. Fût-il âgé de vingt ans, il reprendra pourvu qu'il ait été arraché avec soin. Dans ce cas, il ne faut point les étêter, mais couper toutes les branches latérales, & ne leur conserver qu'un sommet fort petit. Cependant les arbres de deux à trois pouces de diametre sont les plus propres à transplanter. Il faudra s'y prendre de bonne heure en automne, & même dès la fin d'Octobre, si le terrein est humide & gras ; car les racines de cet arbre sont sujettes à se pourrir, quand elles n'ont pas eu le tems de s'affermir, & de se lier à la terre. On risquera moins d'attendre les jours sereins qui annoncent le printems. On se gardera de planter cet arbre profondement : il veut vivre des sucs les plus qualifiés de la surface ; d'où il arrive qu'il envahit le terrein circonvoisin, & qu'il est très-nuisible aux plantes qu'on veut y faire venir. Presque tous les jardiniers ont la fureur de couper à sept piés tous les arbres qu'ils transplantent : il semble que ce soit un point absolu, au-delà duquel la nature soit dans l'épuisement. Ils ne voyent pas que cette misérable routine de planter des arbres si courts retarde leur accroissement, & les prépare à une défectuosité qui n'est pas réparable. De tels arbres font toujours à la hauteur de sept piés un genou difforme, d'un aspect très-désagréable. Il faut donc planter les *ormes* avec quatorze piés de tige, pourvu qu'ils aient deux ou trois pouces de diametre. On les laisse pousser & s'amuser pendant quelques années au-dessous de dix piés, ensuite on les élague peu-à-peu pour ne leur laisser que les principales tiges qui s'élancent en tête. C'est ainsi qu'on en peut jouir promptement, & qu'on leur voit faire des progrès que l'agrément accompagne toujours.

On peut tailler l'*orme* autant que l'on veut sans inconvénient : l'élaguer, le palissader, l'étêter, au ciseau, à la serpe, au croissant ; il souffre la tonte en tout tems, pourvu que la seve ne soit pas en plein mouvement. Il croît même aussi promptement lorsqu'on le restraint à une petite tête, que quand on le laisse aller avec toutes ces branches : je donne ce dernier fait sur le rapport de M. Ellis, auteur anglois, aussi versé qu'accrédité sur cette matiere.

Il est assez difficile de régler la distance qu'on doit donner aux *ormes* pour les planter en avenues, en quinconce, *&c.* Cela doit dépendre principalement de la qualité du terrein, ensuite de la largeur qu'on veut donner aux lignes ; enfin, du plus ou moins d'empressement que l'on a de jouir. La moindre distance pour les grands arbres est de douze piés : cependant on peut encore réduire cet arbre à un moindre éloignement, & même le planter aussi serré que l'on voudra. Les *ormes*, dit encore M. Ellis, sont de tous les arbres ceux qui se nuisent le moins, & qui dans le moindre espace deviennent les plus gros arbres ; & cela, ajoute-il, parce qu'on peut leur former & qu'ils ont naturellement une petite tête. Il en donne encore d'autres raisons physiques, que l'étendue de cet ouvrage ne permet pas de rapporter. L'*orme*, dit-il, arrive à sa perfection en 70 ans. Ses racines n'épuisent pas la terre comme celle du chêne & du frêne. Son ombre est saine tant pour les hommes que pour le bétail, au-lieu que le chêne, le frêne & le noyer donnent un ombrage pernicieux. L'*orme* est excellent à mettre dans les haies autour des héritages : on en coupera les grosses branches pour le chauffage. Ce retranchement ne lui laissant qu'une petite tête, empêchera ses racines de s'étendre & de nuire aux grains. Lorsque ces arbres seront trop âgés, il faudra les étêter pour les renouveller ; mais avoir grand soin de faire la coupe tout près du tronc, & de couvrir le sommet de terre grasse pour empêcher la pourriture. La racine de l'*orme* pénétre aussi profondément dans la terre que celles du chêne ; elle a souvent une fourchette au-lieu d'un pivot, & quelquefois deux & trois ; mais il n'appauvrit pas la terre comme le frêne.

L'*orme* est d'une grande ressource pour la décoration des jardins. Il se prête & se plie à toutes les formes. On en peut faire des allées, des quinconces, des salles de verdure, *&c.* mais il convient surtout à former de grandes avenues par rapport à sa vaste étendue & à son grand étalage. Cet arbre est très-propre à faire des portiques en maniere de galerie, tels qu'on les voit d'une exécution admirable dans les jardins du château de Marly. On en peut faire aussi de très-hautes palissades qui réussiront dans des endroits où la charmille & le petit érable refusent de venir. On l'admet encore dans les parties de jardin les mieux tenues & les plus chargées de détail, où par le moyen d'une taille réguliere & suivie, on fait paroître l'*orme* sous la forme d'un oranger, dont le pié semble sortir d'une caisse de charmille ; mais cet arbre réunit encore l'utilité aux agrémens les plus variés.

Le bois de l'*orme* est jaunâtre, ferme, liant, très-fort & de longue durée. Il est excellent pour le charronage. Ce bois seul peut servir à former tous les différens ouvrages de ce métier. C'est le meilleur bois qu'on puisse employer pour les canaux, les pompes, les moulins, & généralement pour toutes les pieces qu'on veut faire servir sous terre & dans l'eau. On peut laisser les *ormes* en grume pendant deux ou trois ans après qu'ils sont abattus, sans qu'il y ait à craindre que le ver ne s'y mette, ni que la trop vive ardeur du soleil les fasse fendre. Durant ce tems même l'aubier deviendra aussi jaune que le cœur. Ce bois n'est sujet ni à se gerser, ni à se rompre, ni à se tourmenter, ce qui le rend d'autant plus propre à faire des moyeux, des tuyaux, des pompes, & tous autres ouvrages percés, qui seront de plus longue durée que le hêtre ni le frêne : mais on observe que le bois des *ormes* qui sont venus dans un terrein graveleux est cassant, que les Charrons le dédaignent, & préférent au contraire les arbres qui ont pris leur accroissement dans la glaise. Les Carrossiers, les Menuisiers, les Tourneurs, *&c.* font usage de ce bois. Il est aussi dans la construction des vaisseaux pour les parties qui touchent l'eau. On peut mettre en œuvre des planches d'ormes fraîchement travaillées, sans aucun risque de les voir se gerser, se dejetter ou se tourmenter, si l'on prend la précaution de les faire tremper pendant un mois dans l'eau. Enfin le bois de l'*orme* fait un très-bon chauffage.

On prétend que ses fleurs sont nuisibles aux abeilles, & ses graines aux pigeons : mais ces feuilles sont une excellente nourriture en hiver pour les moutons, les chévres, & sur tout pour les bœufs, qui en sont aussi friands que d'avoine. Pour conserver ces feuilles, on coupe le menu branchage d'*orme* à la fin d'Août, & on le fait sécher au soleil.

Par la piqure des insectes auxquels l'*orme* est sujet, il se forme assez souvent des vessies creuses, dans lesquelles on trouve un suc visqueux & balsamique,

mique, qui est de quelqu'usage en Médecine. Mais on lui donne de plus la propriété d'enlever les taches du visage & d'embellir le teint.

On connoît différentes especes d'*orme*, dont voici les principales.

1°. L'*orme champêtre* : sa feuille est petite & rude au toucher; son écorce est ridée, même sur les jeunes rejettons. C'est à cette espece qu'on doit principalement appliquer ce qui a été dit ci-dessus.

2°. *L'orme champêtre à feuilles très-joliment panachées.*

3°. L'*orme de montagne* : sa feuille est grande & très-rude au toucher. Il donne quantité de rejettons. Ses racines s'étendent à la surface de la terre comme celles du frêne. Il croît aussi promptement que le marceau. Il est très-propre à faire du bois taillis. Il est très-convenable à mettre dans les haies. On peut le tailler & l'étêter sans inconvénient, il y poussera toujours vigoureusement. Son bois est encore plus dur, plus ferme & plus durable que celui de l'*orme* champêtre; il est excellent pour les ouvrages de charronnage, & on le préfere généralement au bois de toutes les autres especes d'*ormes*.

4°. L'*orme-teille* : sa feuille est plus large que celle du précedent; mais elle n'est pas si rude au toucher, & elle a beaucoup de ressemblance avec celle du noisettier. Cet arbre pousse vigoureusement, & son accroissement est très-prompt. Il ne donne point de rejettons du pié. Son bois est tendre, & presque aussi doux que celui du noyer.

5°. *L'orme à feuilles lisses* : cet arbre étend peu ses branches.

6°. *L'orme à feuilles lisses, joliment panachées.*

7°. *Le petit orme à feuilles jaunâtres.*

8°. *L'orme d'Hollande* : sa feuille est rude au toucher, très-grande & très-belle. La membrane de ses graines est plus étroite & plus pointue que dans les *ormes* précedens. Il croît si vîte dans sa jeunesse, qu'il surpasse pendant plusieurs années toutes les autres especes d'*ormes* de son âge. Mais au bout de vingt ou trente ans, les autres le gagnent de vîtesse, & viennent de mieux en mieux. Son bois n'est pas si bon. Son écorce tant de la tige que des branches est toujours éraillée, gersée & pendante par lambeau, ce qui lui donne un aspect désagréable. Il donne ses feuilles fort tard & les quitte de bonne heure.

9°. *L'orme d'Hollande a feuille panachées* : il croît plus lentement que le précedent, & vaut encore moins.

10°. *Le petit orme à feuilles lisses & étroites ou l'orme d'Angleterre* : il fait un bel arbre très-droit, & dont la tête prend une forme assez réguliere. Ses feuilles ne tombent que tard en automne.

11°. *L'orme à graine étroite* : on le nomme en Angleterre l'*orme de France*. Sa feuille est grande & rude au toucher. On en fait très-peu de cas, & on le dédaigne autant que celui d'Hollande; cependant il est très-vivace, car il réussit dans des terreins où toutes les autres especes d'*ormes* se refusent.

12°. *L'orme à écorce blanche* : sa feuille est grande, rude au toucher, & d'un verd très-vif. Son écorce est très-lisse & de couleur de cendres. On préfere cet *orme* à beaucoup d'autres, à cause de la belle régularité de son accroissement. Il fait une tige droite, & il garde ses feuilles plus long-tems qu'aucune autre espece d'*orme*.

13°. *L'orme de Virginie* : sa feuille est uniformément dentelée. C'est tout ce qu'on sait encore de cet arbre.

14°. *L'orme de Sibérie* : ses feuilles ont aussi une dentelure uniforme, mais leur base est égale, au-lieu que dans toutes les autres especes ci-dessous la base est inégale; c'est-à-dire que vers la queue, l'un des côtés de la feuille s'alonge plus que l'autre. Cet *orme* est très-petit : c'est un arbre nain : sa feuille est lisse, & son écorce est spongieuse.

ORME, *fécondité de l'* (*Physico-Botanique.*) une merveille exposée aux yeux de tout le monde, & que l'on a long-tems négligé d'observer, dit M. de Fontenelle, est la fécondité des plantes, non pas seulement la fécondité naturelle des plantes abandonnées à elles-mêmes, mais encore plus leur fécondité artificielle procurée par la taille & par le retranchement de quelques-unes de leurs parties; cette fécondité artificielle n'est au fond que naturelle : car enfin l'art du jardinier ne donne pas aux plantes ce qu'elles n'avoient point, il ne fait que leur aider à développer & à mettre au jour ce qu'elles avoient. L'*orme* fournit un exemple de la fécondité, dont peut-être un arbre, en fait de graines seulement, qui sont le dernier terme, & l'objet de toutes les productions de l'arbre.

On sait que tous les rameaux de l'*orme* ne sont que des glanes de bouquets de graines extrêmement pressées l'une contre l'autre. M. Dodart ayant pris au hasard un *orme* de 6 pouces de diametre, de 20 pieds de haut jusqu'à la naissance des branches, & qui pouvoit avoir douze ans, en fit abattre avec un croissant, & par la chûte de la branche, fit compter ce qui en restoit.

Il se trouva sur cette branche seize mille quatre cens cinquante, ci, 16450 graines.

Il y a sur un *orme* de 6 pouces de diametre, plus de 10 branches de 8 pieds; mais supposé qu'il n'y en ait que 10, ce sont pour ces 10 branches cent soixante-quatre mille cinq cens, ci, 164500.

Toutes les branches qui n'ont pas 8 pieds, prises ensemble, font une surface qui est beaucoup plus que double de la surface des dix branches de 8 pieds; mais en ne la supposant que double, parce que peut-être ces branches moindres sont moins fécondes, ce sont pour toutes les branches prises ensembles, trois cens vingt-neuf mille, ci, 329000.

Un *orme* peut aisément vivre 100 ans, & l'âge où il a sa fécondité moyenne, n'est assurément pas celui de 12 ans. On peut donc compter pour une année de fécondité moyenne, plus de 329000 graines, & n'en mettre, au lieu de ce nombre, que 33000, c'est bien peu; mais il faut multiplier ces 33000 par les cent années de la vie de l'*orme*. Ce sont donc (trente-trois millions).............. 3300000 graines qu'un *orme* produit en toute sa vie, en mettant tout au plus-bas pié, & ces trente-trois millions sont venus d'une seule graine.

Ce n'est-là que la fécondité naturelle de l'arbre, qui n'a pas fait paroître tout ce qu'il renfermoit.

Si on l'avoit étêté, il auroit repoussé de son tronc autant de branches qu'il en avoit auparavant dans son état naturel, & ces nouveaux jets seroient sortis dans l'espace de 6 lignes de hauteur ou environ, à l'extrémité du tronc étêté.

A quelqu'endroit & à quelque hauteur qu'on l'eût étêté, il auroit toujours repoussé également, ce qui paroit constant par l'exemple des arbres nains qui sont coupés presque rès-pié, rès terre.

Tout le tronc, depuis la terre jusqu'à la naissance des branches, est donc tout plein de principes ou de petits embryons de branches, qui à la vérité ne peuvent jamais paroître à la fois, mais qui étant conçus, comme partagés par petits anneaux circulaires de 6 lignes de hauteur, composent autant d'anneaux, dont chacun en particulier est prêt à paroître, & paroîtra réellement, dès que le retranchement se fera précisément au-dessus de celui.

Toutes ces branches invisibles & cachées, n'existent pas moins que celles qui se manifestent; &

si elles se manifestoient, elles auroient un nombre égal de graines, qu'il faut par conséquent qu'elles contiennent déja en petit.

Donc en suivant l'exemple proposé, il y a dans cet *orme* autant de fois 33 millions de graines, que 6 lignes sont contenues dans la hauteur de 20 pieds, c'est-à-dire qu'il y a (quinze milliars huit cens quarante millions) 15840000000 graines; & que cet arbre contient actuellement en lui-même dequoi se multiplier, & se reproduire un nombre de fois si étonnant. L'imagination est épouvantée de se voir conduite jusque-là par la raison.

Et que ce sera-ce, si l'on vient à penser que chaque graine d'un arbre contient elle-même un second arbre qui contient le même nombre de graines; que l'on ne peut jamais arriver ni à une graine qui ne contienne plus d'arbre, ni à un arbre qui ne contienne plus de graines, ou qui en contienne moins que le précédent, & que par conséquent voilà une progression géométrique croissante dont le premier terme est un, le second 15 milliards 8 cens 40 millions, le troisieme, le quarré de 15 milliards 8 cens 40 millions, le quatrieme son cube, & ainsi de suite à l'infini? La raison & l'imagination sont également perdues & abîmées dans ce calcul immense, & en quelque sorte plus qu'immense. *Hist. de l'acad. des Sciences, ann. 1700.* (*D. J.*)

ORME, *vessie d'* (*Hist. nat.*) tubérosité formée sur la feuille de cet arbre par la piquûre d'un insecte: entrons dans le détail. Ces vessies membraneuses, dont quelquefois les *ormes* se trouvent chargés en certains endroits, comme des pommiers le seroient de fruit en automne, sont de differentes grosseur & couleur; les unes vertes, plus ou moins pâles, les autres panachées de rouge & de jaune. Elles prennent naissance de l'endroit de la feuille où elle a été piquée par l'insecte. Tous les auteurs en parlent, mais Malpighi est le premier qui les ait observées en Physicien, ensuite Tournefort, & finalement M. Geoffroy dans les mémoires de l'académie des Sciences, *ann. 1724.*

Suivant les observations de Malpighi, ces vessies ne forment d'abord qu'un petit enfoncement qui se fait en-dessous de la feuille, & qui s'accroît toujours de plus en plus, jusqu'à devenir quelquefois de la grosseur du poing. Cette excroissance ne détruit pas entiérement la feuille, mais elle en dérange considérablement la configuration. Le petit enfoncement qui en a été la premiere origine, se conserve à la base de la vessie; mais il se retrecit quelquefois si fort, qu'il ne laisse point d'ouverture sensible.

M. Geoffroy a remarqué qu'à mesure que la vessie grossit, elle prend sa pente comme une figue qui se mûrit, & elle se gerse à-peu-près de même en différens endroits. La superficie est inégale, irréguliere, & hérissée d'un duvet très-serré par ses différentes ouvertures, ainsi que par l'orifice inférieur; il en tombe une poussiere assez blanche, fine, avec des gouttes d'une eau mucilagineuse. Ces gouttes se séparent en tombant, sans mouiller le papier sur lequel on les reçoit, à cause de la poussiere dont elles sont mêlées. On ne remarque dans cette eau qu'une odeur de seve très-légere, & une couleur roussâtre qu'elle prend en s'épaississant; en se desséchant elle durcit comme de la gomme de cerisier.

Plusieurs auteurs attribuent à l'eau des *vessies d'orme*, une vertu balsamique & vulnéraire, dont ils vantent les effets pour la réunion des plaies récentes, & sur-tout de celles des yeux. Camérarius s'est donné de grands soins pour enseigner la maniere de la recueillir. Fallope dit avoir vu des merveilles de ses effets: Mathiold n'en parle pas avec moins d'éloge; mais tous les gens éclairés se moquent de ces fadaises.

Si l'on ouvre une *vessie d'orme*, on y trouve avec cette eau beaucoup de cette poussiere dont j'ai parlé. On y voit aussi, comme dans un duvet, remuer plusieurs petits insectes non-aîlés oblongs, d'une couleur tannée. Ils ont six pattes avec deux cornes sur la tête, & sont chargés sur le dos comme de petits floccons de duvet blanc. Cet insecte prend en se dépouillant la forme d'un moucheron qu'on appelle *puceron d'orme*. Sa dépouille reste toute entiere comme un fourreau ouvert en deux dans sa longueur. On voit voler ces pucerons autour de la vessie. Ils ont quatre aîles transparentes, deux courtes & deux longues; celles-ci sont assez larges, & ont au bord extérieur un filet noir, qui s'étend depuis leur naissance jusqu'environ les deux tiers de leur longueur, & se termine en forme de palette. Ces moucherons qui sont du nombre des vivipares, enfermés sous une cloche de verre, déposent au bout de quelques jours d'autres petits insectes roussâtres qu'on apperçoit remuer peu après leur naissance; en un mot il est plaisant, dit M. de Tournefort, que ces pucerons soient comme autant de marques qui couvrent de nouveaux moucherons.

Après la sortie de cette espece d'essain, les vessies se flétrissent & se dessechent; alors en les ouvrant, on y trouve, sur-tout dans celles qui se sont le mieux conservées, comme un morceau des dépouilles d'où sont sortis les moucherons dont on a parlé, & la liqueur mucilagineuse se trouve réduite comme de la colle séche. (*D. J.*)

ORME, (*Mat. méd.*) la décoction des feuilles, & de l'écorce, & des racines de cet arbre, est regardée comme vulnéraire, astringente, tant pour l'usage inférieur, que pour l'usage extérieur. Ce remede pris pendant plusieurs jours à grande dose, sous forme de tisane, a été recommandé aussi comme un diurétique très-utile contre l'*ascite*.

Une substance balsamique qu'on trouve dans ces excroissances ou vessies qui se forment sur ses feuilles, est vanté par plusieurs auteurs comme un excellent cicatrisant. (*b*)

ORMENIUM, (*Géog. anc.*) ou plutôt *Orminium*, village qui étoit au pied du mont Pélion derriere le golfe Pagaséen; c'est-à-dire, le golfe Pélasgique, au nord & au levant duquel étoit la Magnesie, dont le mont Pélion occupoit une partie. (*D. J.*)

ORMIN, *Horminum*, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale labiée; la levre supérieure est petite & en forme de casque; l'inférieure est découpée en trois parties, dont celle du milieu est concave comme une milliere. Le pistil sort du calice, il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la suite autant de semences arrondies, & renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

ORMUS, (*Géog.*) petite île d'Asie au fond du golfe de même nom, à l'entrée du golfe Persique. C'est un amas de rochers couverts de pierres de sel. La chaleur y est si grande, que les habitans sont obligés, pour pouvoir reposer, de se retirer dans les bois voisins, & de se mettre dans l'eau jusqu'au cou. Les Portugais la prirent en 1507; mais en 1622 Schach-Abas, roi de Perse, s'en empara. On sait qu'*Ormus* ne subsiste plus aujourd'hui. *Long. 79. 21. 30. lat. 27. 30.* (*D. J.*)

ORNANS, (*Géog.*) petite ville de France dans la Franche-Comté, sur la Louve, à trois lieues de Besançon, au pied des montagnes. *Long. 23. 42. lat. 47. 17.*

ORNE, L' (*Géog.*) riviere de France en Normandie. Elle prend sa source au village d'Aunont, & après avoir fait beaucoup de détours, se jette dans la mer à trois lieues au-dessous de Caën. Elle a été nommée *Olena* par les anciens.

Il y a une autre riviere dans le Maine qu'on nomme aussi l'*Orne*. Cette derniere a sa source aux frontieres du Perche, & tombe dans la Sarte.

ORNE, s. m. (*Botan.*) espece de frêne nommé *fraxinus humilior, sive altera Theophrasti, minore & tenuiore folio* C. B. P. *Voyez* FRÊNE.

ORNÉE, (*Antiq. Grecq.*) surnom que les Corinthiens donnerent autrefois au dieu Priape, en l'honneur duquel ils célébroient des fêtes, & faisoient des sacrifices qu'on appelloit semblablement *ornées*; mais c'est à Colophon, ville d'Ionie, qu'on les solemnisoit avec plus d'éclat. Le dieu n'avoit alors pour ministres que des femmes mariées.

ORNÉES, (*Géog. anc.*) *Orneæ*, au génit. *Ornæarum*, ville du Péloponnese, fameuse par la bataille qui s'y donna entre les Argiens & les Lacédemoniens. Diodore de Sicile, Pausanias, & Thucydide en font mention. Ce dernier en particulier, *l. VI.* nous instruit de la destruction de cette ville par les Argiens. (*D. J.*)

ORNEMENT, s. m. (*Gram.*) ce qui sert à parer une chose, quelle qu'elle soit. Le grand principe c'est que les parties essentielles & principales se tournent en *ornemens*; car alors le spectateur qui voit l'utile servir de base à l'agréable, est affecté le plus doucement qu'il est possible. Les belles personnes n'ont pas besoin d'*ornemens*. Les habits dont les prêtres se vêtissent en officiant, s'appellent des *ornemens*. L'Architecture demande un grand choix d'*ornemens*. On dit d'un grand homme, qu'il sera la gloire de sa nation, & qu'il est l'*ornement* de son siecle. Les figures de la Réthorique sont les *ornemens* du discours. La science est l'*ornement* de l'esprit.

ORNEMENS FUNEBRES, (*Littérat.*) ce sont en général le lit, les habits, les marques de dignité, & autres choses de cette espece, dont les anciens paroient un corps mort, & l'exposoient à la vue du public, avant que de le mettre en terre, ou de le brûler; à cet usage répond en partie ce que nous nommons le *lit de parade* des princes & princesses avant leur enterrement. Le mot grec qui désigne ces *ornemens funebres* des anciens, est ἐνταφιασμον, ou ἐνταφίον, dont l'action d'embaumer faisoit une partie chez les Egyptiens. Ptolomée voulant donner une effigie d'Alexandre qu'il avoit fait faire à la place de son véritable corps, mit à cette effigie un manteau royal, & l'enrichit de divers autres *ornemens*, ἐνταφίοις, qu'il jugea propres à son dessein. Apollodore porta à Socrate, dans sa prison, une tunique & un manteau fort riche, & le priant de s'en revêtir avant que de boire la ciguë, lui dit qu'il en usoit de la sorte, afin qu'il ne fût pas privé des *ornemens funebres*; mais sa mort glorieuse n'étoit-elle pas le plus bel *ornement funebre*, le plus beau mausolée, la plus honorable sépulture, comme dit Œlian? (*D. J.*)

ORNEMENT DES ARMES, (*Hist. milit.*) les *ornemens des armes* ont été inventés pour donner aux armes de la beauté, du relief & de l'agrément, comme étoient autrefois les cimiers qu'on ajoutoit aux heaumes, & qu'on mettoit sur les casques. Les lambrequins étoient encore un *ornement* de casque.

Cet *ornement* a passé dans les armoiries, aussi-bien que le casque. On mettoit quelquefois des pierres précieuses au casque; mais il étoit de la prudence de celui qui le portoit, de les ôter pour sa sûreté, quand il alloit au combat. Aux cimiers succéderent les panaches ou bouquets de plumes en touffe au haut du casque. C'étoit un *ornement* de l'armure de tête des soldats romains. Les panaches furent aussi mis sur la tête des chevaux au-dessus du chamfrain. Un autre *ornement des armes* étoit la cotte d'armes. Dans la suite des tems on se contenta d'orner la cuirasse d'une écharpe, qui tantôt fut portée en baudrier, tantôt en ceinturon. Ce qui distinguoit encore nos anciens chevaliers, étoient les éperons dorés. Les écuyers en portoiens d'argent. Les armories du chevalier, ou de l'écuyer étoient sur son bouclier, ce qui faisoit encore un *ornement*. Tout ce qu'on voit aujourd'hui d'*ornement*, c'est le plumet au chapeau des officiers, & des chevaux richement caparaçonnés, mais plus ou moins, suivant le rang & la dignité de ceux qui les montent. (*D. J.*)

ORNEMENT, (*Archit. & Sculpt.*) mot général qu'on donne à la sculpture qui décore l'architecture. Vitruve & Vignole comprennent sous ce nom l'*entablement*.

Ornement de coins. Ornemens qu'on met au coin des chambranles, au-tour des portes ou des fenêtres formés des membres de l'architecture, lorsqu'on ne les fait pas unis & paralelles aux côtés, mais qu'on les brise aux coins. On distingue ces *ornemens* en simples & en doubles. Leur module est communément de $\frac{1}{7}$ à $\frac{1}{6}$ de largeur.

Ornemens de relief. Ornemens taillés sur les contours des moulures, comme les feuilles d'eau & de refend, les joncs, les coquilles, *&c.*

Ornemens en creux. Ornemens fouillés dans les moulures, comme les oves, rais-de-cœur, *&c.*

Ornemens maritimes. On appelle ainsi les glaçons, mascarons, poissons, festons, coquillages, *&c.* qui servent à décorer les grottes & les fontaines.

Vitruve gémit sur la corruption du goût en fait d'*ornemens* d'architecture; ce goût s'est encore bien plus dépravé depuis cet écrivain, soit par les grotesques que Morto peintre a mis en usage, soit par d'autres idées de caprice qui ne sont pas mieux raisonnées. Des trophées & des armures employés à décorer une maison de chasse sont aussi déplacés, que Ganimede & l'aigle, Jupiter & Léda qu'on voit sur les reliefs des portes de S. Pierre de Rome. Les colifichets & les coquillages de fantaisie dont on croit aujourd'hui décorer les appartemens, sont aussi peu naturels, que les lustres du tems de Vitruve, que l'on chargeoit de petits châteaux & de petits palais.

ORNEMENT, (*terme de Peinture.*) ce mot se dit en général des peintures dont on orne nos appartemens, & en particulier de celui d'une galerie pour servir d'accompagnement au sujet principal, au tableau principal, sans en faire cependant partie. Notre goût d'*ornemens* en peinture n'est pas moins gâté qu'en architecture. Dans nos plafonds, par exemple, & dans nos dessus de portes, on ne se propose ordinairement d'autre but, que celui de couvrir des places vuides, qui ne pouvoient pas être entierement chargées de dorures. Non-seulement ces peintures n'ont aucun rapport à l'état & à la situation du possesseur, mais souvent même elles présentent des idées qui lui sont préjudiciables; cependant l'horreur du vuide remplit les murs de peintures vuides de sens. (*D. J.*)

ORNEMENS, *distribution d'* (*Archit. Décor.*) c'est l'espacement égal des *ornemens*, & figures pareilles & répétées dans quelque partie d'architecture, comme dans la frise dorique, la distribution des triglyphes & métopes; dans la corniche corinthienne, celle des modillons, &c. *Daviler.*

ORNEMENS, (*Hydraul.*) ce sont les figures, les vases, les consoles, les pilastres, les arcades, les masques, les glaçons, les coquillages & autres morceaux d'architecture qui décorent les fontaines & les cascades. (*K*)

Ornement, *terme de Blason*, se dit de tout ce qui est hors de l'écu, comme les timbres, les bourlets, les lambrequins, les cimiers, les supports, colliers, manteaux, pavillons, *&c.*

ORNER, v. act. (*Gramm.*) embellir par le secours de l'art. *Voyez l'article* ORNEMENT.

ORNEY, l' (*Géog.*) riviere de France en Champagne; elle prend sa source dans le Vallage, & va se joindre à la Marne, au couchant de Vitri-le-brûlé, où elle passe.

ORNICUS LAPIS, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une pierre qui est, dit-on, le *lapis lazuli.*

ORNIS, s. m. toile des Indes, (*Comm.*) sortes de toiles de coton ou de mousseline, qui se font a Brampour ville de l'Indoustan, entre Surate & Agra. Ces toiles sont par bandes, moitié coton & moitié or & argent. Il y en a depuis quinze jusqu'à vingt aunes.

ORNITHIES, (*Géog. anc.*) *ornithiæ*, les Grecs nommoient *ornithies*, les vents du printems, avec lesquels arrivent les hirondelles & les autres oiseaux de passage. Pline dit que ces vents soufflent de l'occident; quelques autres les appellent *vents étésiens*; d'autres au contraire pensent que ces vents soufflent du nord, ou du nord-est.

ORNITHOGALUM, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en lis, composée de six pétales disposés en rond. Le pistil occupe le milieu de cette fleur, & devient dans la suite un fruit arrondi, qui est divisé en trois loges, & qui renferme des semences arrondies. Ajoutez aux caracteres de ce genre, qu'il differe du phalangium en ce qu'il a la racine bulbeuse ou tubereuse. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

Ce genre de plante établi par Tournefort, est des plus étendu, car il renferme, selon lui, 59 especes différentes par leurs fleurs ou leurs oignons; de ce nombre on en connoît deux principales dans les boutiques, qu'on nomme *squille rouge* & *squille blanche. Voyez* SQUILLE, *Botan.*

ORNITHOLOGUE, *ou* ORNITHOLOGISTE, s. m. (*Hist. nat.*) phisicien qui cultive, qui traite par écrit de la partie de l'histoire naturelle concernant les oiseaux. Voici ceux que je connois, avec l'indication de leurs ouvrages; mais *voyez* en même-tems *les mots* ORNITOLOGIE & OISEAU.

Aristoteles, *de animalibus, græcè & latinè*, Basileæ, 1534. *in fol.* édit. précieuse. Item. *ex interpretat. & cum notis Scaligerii*, Tolosæ, 1619. *in fol.*

Aldovrandus, (Ulysses) *Ornithologia*, Bonon. 1599, 1600 & 1603. *trois vol. in-fol.*

Albins, (Eléazar) *A natural history of birds*, Lond. 1731. *fol. avec figures 101.*

Bellon, (Pierre) Histoire de la nature des oiseaux avec leurs portraits, Paris, 1551. *fol. figures.* Item, Portraits d'oiseaux & autres animaux d'Arabie & d'Egypte, *Paris*, *1557.* *in-4°.*

Blasius, (Gerhardus) *Anatome animalium volatilium, aquatilium*, &c. Amstœl. 1681. *in-4°. fig.*

Catesby, (Alarc) dans son histoire naturelle, *of Carolina, Florida, aud the Bahama*, Lond. 1731. *fol. fig.* C de la plus grande beauté.

Cavalerius, (Joh. Bapt.) *Aves æneis typis incisæ*, Romæ, 1595. form. obs. *in-4°.*

Cortes, (Geronimo) *Tratado de los animales terrestres y volatiles*, Valenciæ, 1672. *in-8°.*

Edward's, *Natural kistory of birds*, London, 1743. *in-4°.* & 1751. *in-4°. fig.*

Ericius (Ericus) *Epistola de avibus*, Hafn. 1671. *in-8°.*

Gesnerus, (Couradus) *Libri tres de avibus*, Tiguri, 1555. *fol. edit. prim.* Francofurti, 1585. *edit. secunda.*

Jonstonus, (Johannes) *De avibus libri sex*, Francof. 1650. *fol. fig.*

Klein, (Jac. Theodor.) *Historia avium*, Lubecæ, 1750. *in 4°. fig.*

Langolius, (Gisbert) *Dialogus de avibus cum nominibus græcis, latinis & germanicis*, Coloniæ, 1544. *in-8°.*

Lonicerus, (Adamus) *Historia naturalis ubi de volatilibus*, &c. Francof. 1551. *fol. fig.*

Marichaleus, (Nicolaus) *Aquatilium & piscium historia*, Rostochii, 1520. *fol. fig.*

Mœhringius (Philippus-Henric.) *Avium genera*, Auricæ, 1752. *in 8°.*

Marsigli, (comte de) dans son Danube & son Histoire physique de la mer, deux ouvrages magnifiques.

Olina, (Gio-Pietro) *Occeliera, overo Discorso della natura di diversi uccelli*, Romæ, 1622. *in-4°.* Ibid. 1684. *fol. fig.*

Perrault, dans ses Mémoires sur l'histoire des animaux, *Paris 1676. imp. royal. fol. fig. & Paris, 1722. in 4°. fig.*

Petiver, (Jacob.) dans son ouvrage intitulé, *Gazophilacium naturæ & artis*, Lond. 1702. *fol. fig.* Item, *Aquatilium animalium amboinæ*, &c. *icones & nomina*, xx. tabulis, Lond. 1713. *&c.*

Raius, (Johan.) *Synopsis methodica avium & piscium*, Lond. 1713. *in-8°.*

Turnerus, (Guillelm.) *Historia avium quarum apud Plinium & Aristotelem fit mentio*, Coloniæ, 1543. *in-8°.*

Willughby, (Francis.) *Ornithologia*, Lond. 1676. *fol. fig.* C'est le meilleur de tous les ouvrages sur l'*Ornithologie.*

Zinanni (Comte Giuseppu) *Delle vove e dei nidi de gli uccelli*, in Venetia, 2737. *in-4°.* cum tavole xxij.

Description philosophale de la nature des oiseaux, *Rouen*, *1541. in-12.* L'auteur est resté anonime, & son livre rare est très-mauvais.

A ces ouvrages, il faut ajouter ce qui se trouve sur les oiseaux dans les *Musæa*, dans les relations des célebres voyageurs, comme l'histoire de la Jamaïque du chevalier Hans Slane, Marggrave & autres; ainsi que dans les Trans. philosop. les mémoires de l'acad. des Sciences, *&c.* les différentes tailles douces qui ont été gravées sur les oiseaux rares, & entr'autres celles de Robert, qui sont à la bibliotheque du roi, méritent encore d'être connues des *Ornithologues.* (*D. J.*)

ORNITHOMANCIE, s. f. (*Art de divin.*) divination qu'on tiroit de la langue, du vol, du cri ou du chant des oiseaux. Ὄρνις, ὄρνιθος, *oiseau*, & μάντις, *devin*, nom que les Grecs donnoient à ce qui s'appelloit chez les Romains, *un augure.* Ils tiroient des présages heureux ou malheureux des oiseaux, & cela de deux manieres; ou de leur cri, de leur chant ou de leur vol. Les oiseaux dont on consultoit le cri, le chant, étoient proprement nommés *oscines*, comme le corbeau, la corneille, le hibou; ceux dont on ne consultoit que le vol, étoient appellés *alitee* & *præpetes*, comme l'aigle, le busard, le vautour. Il y en avoit qui étoient *oscines* & *alites*; tels étoient le pivert, le corbeau, *&c.*

Mais tous les gens un peu sensés se moquoient de ces présages & des augures qui les tiroient. Pacuve parloit très-bien d'eux.

Istis qui linguam avium intelligunt
Plusque ex alieno jecore sapiunt quam ex suo,
Magis audiendum quam auscultandum censeo.

« Pour ces devins qui se piquent d'entendre le » langage des oiseaux, & qui tirent plus de sens du » cœur des animaux que de leur propre cœur, je

» suis d'avis qu'il vaudroit mieux leur prêter l'oreille que notre cònfiance ».

Ces trois vers de Pacuve contiennent une réflexion digne des siecles éclairés. Cependant comme les maladies de l'esprit ne se guérissent guere parmi les hommes, l'Astrologie, & l'art de prédire par les objets vus dans l'eau, succederent chez les Chrétiens aux extispices, c'est-à-dire, aux divinations par les entrailles des victimes & à l'*Ornithomancie*.

Je voudrois bien n'avoir pas à reprocher à Montagne un discours pitoyable, où, selon lui, de toutes les prédictions, les plus certaines étoient celles qui se tiroient du vol des oiseaux. « Nous n'avons » rien, dit-il, de si admirable : cette regle, cet » ordre du branler de leurs aîles dont on tire des » conséquences des choses futures, il faut bien qu'il » soit conduit par quelque excellent moyen à cette » noble opération ; car l'attribuer à une ordonnance naturelle, ce seroit une idée évidemment » fausse ».

Il est plaisant de voir un pyrrhonien, qui se joue de l'histoire, traiter d'idée évidemment fausse, celle des Physiciens de tous les âges. Montagne devoit bien être physicien autant que Virgile, qui n'attribue qu'à la diversité de l'air les changemens réglés du mouvement de leurs aîles, dont on peut tirer quelques conjectures pour la pluie & le tems serein ; Montagne, dis-je, devoit connoître aussi-bien que moi, ces beaux vers des Géorgiques.

Non equidem credo quia sit divinitus in illis
Ingenium, aut rerum fato prudentia major;
Verùm ubi tempestas & cœli mobilis humor
Mutavere vias, & Jupiter humidus austris
Densat, erant quæ rara modo, & quæ densa relaxat;
Vertuntur species animorum, ut corpora motus
Nunc hos, nunc alios : dùm nubila ventus agebat,
Concipiam, hinc ille avium concentus in agris,
Et lætæ pecudes, & ovantes gutture corvi.

Enfin, si Montagne n'a pas cru un mot de ce qu'il disoit, il est inexcusable de s'être joué ainsi de ses lecteurs, en leur inspirant de fausses & de puériles opinions. (*D. J.*)

ORNITHOPODE, (*Botan.*) entre les six especes d'*ornithopode*, ou de *pié d'oiseau* que compte Tournefort, arrêtons-nous à la principale, la grande *ornithopodium majus*; sa racine est blanche, simple, fibreuse, chevelue, accompagnée de tubercules. Elle pousse plusieurs petites tiges, menues, foibles, rameuses, presque couchées à terre, longues d'environ un demi-pié, rondes & velues. Ses feuilles sont plus petites que celles de la lentille, rangées à l'opposite l'une de l'autre le long d'un côté, dont l'extrémite est occupée par une seule feuille. Ses fleurs sont petites, légumineuses, jointes plusieurs ensemble en maniere de parasol au sommet des rameaux sur des courts pédicules, de couleur jaune mêlée de purpurin & de blanc. Leur calice est un cornet dentelé.

Lorsque les fleurs sont passées, il leur succede autant de siliques applaties, courbées en faucille, & réfléchies en en-haut, composées chacune de cinq, six ou sept pieces attachées bout-à-bout, terminées par une sorte de petit onglet pointu; ces siliques naissent deux ou trois ensemble, disposées comme les serres d'un oiseau, d'où lui vient son nom. On trouve dans chacune de leurs pieces une semence menue, presque ronde, ressemblante à celle du navet.

Cette plante fleurit l'été, ordinairement en Juin; elle croît dans les champs aux lieux secs & incultes, sur les collines, dans les prés arides, dans les sables & le long des chemins. (*D. J.*)

ORNITHOSCOPE, s. m. (*Divinat.*) les Grecs nommoient *ornithoscopes*, ὀρνιθοσκόποι, *ornithomantes*, *ornéoscopes*, ceux qui se mêloient de former des prédictions & de tirer des présages des oiseaux. Potter, *Archæol. græc. l. II. c. xv. t. I. pag. 321.* (*D. J.*)

ORNITOLITES, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques naturalistes à des oiseaux, à quelques-unes de leurs parties, à leurs œufs, leurs os, ou à leurs nids, que l'on suppose avoir été pétrifiés, ce qui demanderoit à être sérieusement examiné pour s'assurer de la réalité de ces pétrifications. On fait quelquefois passer pour des nids d'oiseaux pétrifiés ceux qui ont été artificiellement revêtus d'une croûte semblable à de la pierre, ce qui se fait en les plaçant dans les chambres graduées des salines, où l'eau chargée de sel, en passant continuellement pardessus, dépose sur ces nids un enduit qui les enveloppe & qui les incruste. *Voyez* INCRUSTATION. (—)

OROANDA, (*Géog. anc.*) ville d'Asie, dans la Pisidie. Tite-Live en parle, *liv. XXXVIII. ch. xij.* mais il paroit que cette ville ne subsistoit plus du tems de Ptolomée, qui se contente d'en nommer le peuple *Orondici*. (*D. J.*)

OROATIS, (*Géog. anc.*) riviere de Perse, dans la Susiane. Pline, *liv. VI. ch. xxv.* dit qu'elle séparoit la Perside de l'Etimaïde. Saumaise croit, avec assez de vraissemblance, que c'est la même riviere que le *Pasitigris*.

OROBA, (*Géog. anc.*) nom de deux villes de la Syrie, l'une près du Tigre, l'autre dans les terres. Selon Ptolomée, *liv. VI. ch. j.* la *long.* d'*Oroba* près du Tigre est 79^{d}. 20'. *lat.* 30^{d}. 20'. La *long.* d'*Oroba* dans les terres est 7?^{d}. 20'. *lat.* 38^{d}. 10'. (*D. J.*)

OROBANCHE, *Orobanche*, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, anomale, en masque, & divisée en deux lèvres, dont la supérieure a la forme d'un casque, & l'inférieure est partagée en trois pieces. Le pistil s'éleve du fond de la fleur, & devient dans la suite un fruit oblong qui n'a qu'une seule capsule, qui s'ouvre en deux loges, & qui renferme des semences très-menues pour l'ordinaire. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Il suffira de caractériser l'*orbanche* sans entrer dans ses détails. Sa racine est écailleuse; la plante paroît comme dépouillée de feuilles; l'extrémité du pédicule forme en se dilatant un calice à plusieurs segmens; sa fleur est monopétale, irréguliere, bilabiée, en casque creux, & dont la barbe à trois divisions est en épi, & embrasse un ovaire long garni d'un long tube monocapsulaire à deux valvules; les deux valvules s'ouvrent dans le tems de la maturité & la capsule est pleine de semences très-petites.

La principale espece d'*orobanche* est nommée *orobanche major caryophyllum olens* par Tourn. *Inst.* 175. Elle croît fréquemment attachée aux racines du genet d'Espagne: on en fait un syrop d'usage dans les douleurs de coliques & d'hypocondres. (*D. J.*)

OROBANCHOIDES, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en rose, composée ordinairement de huit feuilles, dont quatre sont pliées en gouttiere, & creusées en sabot à leur base, les autres quatre sont toutes simples: du milieu de ces feuilles s'éleve un pistil qui dans la suite devient un fruit oblong, divisé en quatre loges, lequel s'ouvre de la pointe à la base en autant de parties; ces loges sont remplies d'une semence très-menue. Tournefort, *Mémoire de l'acad. royale des Sciences, année 1706. Voyez* PLANTE.

OROBE, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) *orobus*, genre de plante à fleur papilionée, dont la piece supérieure ressemble à un pavillon, & les latérales à la forme de la carene d'un vaisseau. Il sort du calice un pistil enveloppé d'une membrane, qui devient dans la suite une silique ronde qui renferme des se-

mences le plus souvent ovoïdes : ajoutez aux caracteres de ce genre que les feuilles sont attachées par paires à une côte terminée en pointe. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

On distingue quatre especes d'*orobe* ou d'*ers :* la principale nommée par Tournefort *ervum verum*, *J. R. H.* 398, a la racine menue, délicate & blanchâtre. Elle pousse plusieurs tiges à la hauteur d'environ un pié, qui s'étendent au large. Ses feuilles sont semblables à celles de la lentille, rangées par paires le long d'une côte. Ses fleurs sont légumineuses, petites, purpurines, quelquefois blanches, rayées de pourpre bleu, soutenues par des calices formés en cornets dentelés. Lorsque les fleurs sont passées, il leur succede des gousses longues d'un pouce, menues, pendantes, ondées de chaque côté, & blanchâtres dans la maturité. Ces gousses renferment des semences presque rondes, semblables à de petits pois d'un rouge-brun, & d'un goût de légume qui n'est ni amer ni désagréable.

Cette plante se seme dans les champs en plusieurs provinces pour la nourriture des bestiaux ; elle croît naturellement parmi les blés en Espagne & en Italie. Elle fleurit en Avril, Mai & Juin. Sa semence est mûre en Juillet. C'est une nourriture très-agréable aux pigeons. L'*orobe* se plaît en terre maigre, légere, & sablonneuse.

La petite espece qu'on appelle communément *orobe de Candie*, n'est qu'une variété de la précédente, suivant le sentiment de J. Bauhin, de Parkinson & de Ray.

L'*orobe* sauvage, *orobus sylvaticus nostras* de Ray, a été décrit premierement & suffisamment par cet habile botaniste, ensuite inutilement & fort au long dans les Mémoires de l'académie des Sciences *année 1706*.

La semence d'*orobe* est la seule partie de cette plante qu'on emploie en Médecine ; elle est résolutive, détersive, & apéritive. Les anciens médecins la réduisoient en poudre, & la donnoient incorporée avec le miel dans l'asthme humide, pour faciliter l'expectoration : on en a fait du pain dans des années de disette, mais de mauvais goût & qui fournissoit peu de nourriture. Aujourd'hui cette semence est une des quatre farines résolutives qu'on emploie communément en Chirurgie, & c'est son principal usage. (*D. J.*)

OROBE, (*Botan. & Mat. méd.*) *Voyez* ERS.

OROBIAS, s. m. (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à la pierre appellée *ammite* ou *hammite* ou *oolite*. *Voyez* OOLITE.

OROBIENS LES, (*Géog. anc.*) *Orobii*, peuples de la Gaule cisalpine, selon Pline, *liv. III. c. xvij*. Ils avoient une ville située dans les montagnes, qui tomboit en ruine du tems de Caton, & qui ne subsistoit déjà plus du tems de Pline. (*D. J.*)

OROCONITES, (*Mat. méd.*) nom donné par Hippocrate, & autres médecins grecs, à une racine bulbeuse qu'ils recommandent comme un excellent aliment. Il paroit que ce terme est composé du grec ὄρος, *montagne*, & κωνίτης, *figure conique ;* cette étymologie nous apprend bien que c'étoit une racine de cette forme qui croissoit dans les montagnes ; mais les savans ont fait de vains efforts pour découvrir quelle étoit cette racine.

ORONTE L', (*Géog. anc.*) fleuve de Syrie ; Pline, *liv. V. chap. xxij.* le fait naître entre le Liban & l'Anti-liban, auprès d'Héliopolis, qui est aujourd'hui Balbec ; mais cet auteur a été mal informé. M. de la Roque dans son voyage de Syrie, nous apprend que la source de l'*Oronte* est dans une plaine à 4 ou 5 lieues de distance du mont Liban, entre l'orient & le midi, & à un éloignement considérable de toutes les montagnes qu'on peut appeller Anti-liban. C'est à environ 14 lieues de Balbec que sont les sources de l'*Oronte ;* il court d'abord en serpentant vers le nord, passe à 2 lieues d'Emese, traverse Apamée, arrose ensuite les murs d'Antioche, & se jette enfin dans la mer. (*D. J.*)

OROPESA, (*Géog.*) ville d'Espagne, dans la nouvelle Castille, pres des frontieres de l'Estramadure, avec titre de comté. Elle est entre Talavera & Plazentia, à 9 lieues de la derniere, au nord du Tage. Elle appartient à la famille royale de Portugal. *Long. 13. 6. lat. 39. 40.*

OROPE, (*Géog. anc.*) *Oropus ;* il y a plusieurs villes de ce nom ; nous parlerons d'abord de la principale dans l'histoire de la Grece.

Elle étoit dans la Béotie, aux confins de l'Attique, auprès de la mer. Etant si voisine de l'Attique son territoire fut mis en litige par les Athéniens, à qui Philippe l'adjugea ; mais les Athéniens prétendoient aussi d'être en possession de la ville, & ils trouverent le moyen de se l'approprier : de-là vient qu'elle est nommée *ville de l'Attique* par Tite-Live, *liv. XLV. chap. xxvij*.

Mais il faut savoir que Themesion, tyran d'Eritrie, l'avoit prise sur les Athéniens la troisieme année de la ciij. olympiade, & que les Athéniens ne la recouvrerent que par la liberalité de Philippe qui la leur rendit apres la bataille de Chéronée.

Je dois encore remarquer que nous avons en partie l'obligation à *Orope* d'avoir fait Démosthène orateur ; car ce fut après avoir entendu les applaudissemens infinis qu'eut un discours de Callistrate sur *Orope*, que Démosthène dit un dernier adieu à l'école de Platon, se détacha entierement de la philosophie, & résolut de se vouer à l'éloquence.

La même ville, dans la suite des tems, fournit aux Grecs une occasion d'apprendre à leurs vainqueurs, que la force & l'autorité de la parole résidoient encore dans les vaincus. Les Athéniens pressés d'une extrème disette négligerent les bienséances, & pillerent sans façon *Orope* leur alliée ; *Orope* se plaint au sénat de Rome. La cause des Athéniens avoit besoin d'un bon avocat, ils le trouverent en la personne de Carnéades, chef de leur ambassade. Cet excellent orateur, par ses tons & par ses figures, suppléa si merveilleusement aux raisons, & fascina si bien l'esprit des Romains, que le sénat disoit : « Athenes nous envoie des ambassadeurs, non pour » se justifier, ou pour nous persuader, mais pour » nous contraindre de faire ce qu'il lui plaît & ce » qui lui convient ».

Le nom moderne d'*Orope* est *Ropo*, village de Grece, à 2 milles de la mer, & à 6 d'un autre village nommé *Marcopoulo ;* à une lieue plus loin est une petite riviere, que M. Spon croit être l'*Asopus ;* au-delà de cette riviere est un autre grand village appellé *Sycuimo*, qui est vraissemblablement la petite ville de Béotie, qu'on nommoit anciennement *Sycaminum*.

Venons aux autres lieux qui portoient le nom d'*Orope*. Il y avoit une ville de ce nom en Syrie ; une autre en Macédoine ; une troisieme en Eubée ; une quatrieme dans la Tesprotie ; enfin une cinquieme au Péloponnèse dans l'Argie. (*D. J.*)

OROSANGE, s. m. (*Littérat.*) titre que les Perses donnoient à leurs bienfaiteurs ; ils écrivoient leurs bienfaits dans les registres publics, comme nous l'apprenons par le témoignage des historiens. Josephe interprete *orosange* par le mot grec *évergète*, qui veut dire *sauveur*.

OROSPEDA, (*Géog. anc.*) ancien nom d'une chaîne de montagnes de l'Espagne. Strabon, *l. III.* comprend sous ce nom les diverses branches de montagnes qui courent depuis l'Arragon par les deux Castilles jusques dans l'Andalousie ; toutes ces

montagnes ne sont qu'une extension des Pyrénées. (*D. J.*)

ORPAILLEURS, (*Hist. nat.*) c'est ainsi qu'on nomme en France ceux qui s'occupent à retirer par le lavage les paillettes d'or qui se trouvent dans le sable de certaines rivieres qui en charrient, telles que le Rhône, l'Ariége, *&c. Voyez* la maniere dont on fait ce travail dans *l'article* OR. (—)

ORPHANUS LAPIS, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques anciens naturalistes, à une pierre laiteuse & de couleur de vin, que l'on croit être le *girasol* ou une fausse opale : on dit qu'il s'en trouve en Hongrie. *Voyez* GIRASOL.

ORPHE, *orpheus veterum*, s. m. (*Hist. nat. Icht.*) poisson de mer qui ressemble au pagre par le nombre & par la position des nageoires, & par sa couleur rouge pourprée. *Voyez* PAGRE. Les dents de la mâchoire supérieure se trouvent entre celles de la mâchoire inférieure quand la bouche est fermée; les yeux sont grands; l'anus est fort petit, & il n'est apparent que lorsqu'on presse le ventre. L'*orphe* vit de poisson, & il prend son accroissement en très-peu de tems. Rondelet, *Hist. des poiss. part. I. l. V. chap. xxv. Voyez* POISSON.

ORPHÉE, (*Mythol. Hist. Litt.*) nom des plus fameux & des plus anciens dans la musique & dans la poésie des Grecs. C'est peu de dire que les bêtes les plus féroces se rendoient sensibles à sa mélodie, les vents se tournoient de ce côté-là, & les arbres dansoient aux doux accords de sa lyre : les vers suivans en font la brillante peinture.

> Orphée *au bord de l'Hebre en suspendit le cours ;*
> *Ses chants apprivoisoient les tigres & les ours ;*
> *Les zéphirs retenoient leur souffle pour l'entendre,*
> *Et les chênes des monts s'empressoient de descendre.*
>
> *Ainsi la Fable nous figure*
> *Les rochers émus de ses sons,*
> *Et jusqu'en sa caverne obscure*
> *L'ours attendri par ses chansons :*
> *Ainsi du chantre de la Grece*
> *Jadis la lyre enchanteresse*
> *Éleva les murs des Thébains ;*
> *Toutes symboliques images,*
> *Qui nous peignent les avantages*
> *D'un art le maître des humains !*
> *Cet art aux plus sages maximes*
> *Joint les accens mélodieux ;*
> *Ses accords sont touchans, sublimes ;*
> *C'est ainsi que parlent les dieux.*
> *Sa douceur enchante l'oreille,*
> *Chatouille le cœur, le réveille,*
> *Répand par-tout l'aménité ;*
> *Tandis que ses doctes mysteres*
> *Sous des fictions salutaires,*
> *Nous font briller la vérité.*

Je ne m'amuserai point à rassembler tout ce que les Poëtes & les Mythologistes ont débité de fabuleux au sujet de ce musicien : ce sont des faits trop connus de tout le monde pour les répéter ici. Je me bornerai à rapporter seulement ce que quelques auteurs grecs, tels que Diodore, Pausanias, & Plutarque nous en ont conservé d'historique.

Orphée étoit fils d'Œagre, roi de Thrace, & de la muse Calliope, & on le fait pere de Musée. Il excella dans la Poésie, & sur-tout dans la Musique; ayant cultivé la cithare par préférence à tous les autres instrumens. Aussi ceux qui vinrent après lui prirent-ils à tâche de l'imiter en cette partie, au lieu qu'il ne se proposa personne pour modele, dit Plutarque, puisqu'avant lui on ne trouve que des compositeurs d'airs pour la flûte. On dit qu'il reçut de Mercure ou d'Apollon même la lyre ou la cithare à sept cordes, auxquelles il en ajouta deux nouvelles; & qu'il fut l'inventeur du vers hexametre. La grande liaison de la Poésie dans ces premiers tems avec les sciences les plus sublimes, fit d'*Orphée* non-seulement un philosophe, mais un théologien.

Il s'abstenoit de manger de la chair, & il avoit en horreur les œufs en qualité d'alimens, étant persuadé que l'œuf étoit plus ancien que la poule, & le principe de tous les êtres. A l'égard de la théologie, son pere Œagre lui en donna les premieres leçons, en l'instruisant des mysteres de Bacchus, tels qu'on les pratiquoit alors dans la Thrace. Il devint ensuite le disciple des dactyles du mont Ida en Crête, & il puisa dans leur commerce de nouvelles idées sur les cérémonies de la religion; mais rien ne contribua davantage à le perfectionner en ce genre que son voyage en Egypte. Ce fut là que s'étant fait initier dans les mysteres d'Isis ou Cérès, & d'Osiris ou Bacchus, il acquit sur les initiations, sur les expiations, sur les funerailles, & sur d'autres points du culte religieux, des lumieres fort supérieures à celles qu'il avoit eues jusqu'alors.

De retour chez les Grecs il les leur communiqua en les accommodant à leurs notions; & il se rendit respectable parmi eux, en leur persuadant qu'il avoit découvert le secret d'expier les crimes, de purifier les criminels, de guérir les malades, & de fléchir les dieux irrités. Sur les cérémonies funebres des Egyptiens il imagina un enfer dont l'idée se répandit dans toute la Grece. Il institua les mysteres & le culte d'Hécate chez les Eginetes, & celui de Cérès à Sparte. Sa femme étant morte il alla dans un lieu de la Thesprotie nommé *Aornos*, où un ancien oracle rendoit ses réponses en évoquant les morts. Il y revit sa chere Euridice, & croyant l'avoir enfin retrouvée, il se flatta qu'elle le suivoit; mais ayant regardé derriere lui & ne la voyant plus, il en fut si affligé qu'il se tua lui-même de désespoir.

Quelques auteurs le font périr d'un coup de foudre, en punition d'avoir révélé à des profanes les mysteres les plus secrets : suivant une autre tradition, les femmes de Thrace fâchées de ce que leurs maris les abandonnoient pour le suivre, lui dresserent des embuches; & malgré la crainte qui les retint pendant quelque tems, elles s'enivrerent pour s'encourager, & le tuerent. Plutarque assure que jusqu'à son tems les Thraces stigmatisoient leurs femmes pour venger cette mort.

D'autres le font tuer encore par des femmes; mais en Macédoine près de la ville de Dion où l'on voyoit son sépulchre, qui consistoit en une urne de marbre posée sur une colonne. On dit pourtant que cette sépulture étoit d'abord près de Libêthre, où naquit *Orphée*, sur le mont Olympe, d'où elle fut transférée à Dion par les Macédoniens, après la ruine de Libêthre ensevelie sous les eaux dans un débordement subit, causé par un orage effroyable : Pausanias raconte au long cet événement.

Quant aux poésies d'*Orphée*, ses hymnes, dit le même historien, étoient fort courtes & en petit nombre. Les Lycomides, famille athénienne, les savoient par cœur, & les chantoient en célebrant leurs mysteres. Du côté de l'élégance, continue Pausanias, ces hymnes le cedent à celles d'Homere; cependant la religion ayant adopté les premieres, n'a pas fait le même honneur aux dernieres.

Il faut consulter M. Fabricius dans sa Bibliotheque grecque, sur le jugement qu'on doit faire des hymnes qui nous restent aujourd'hui sous le nom d'*Orphée*, ainsi que de plusieurs autres poésies attribuées à lui, ou à Onomacrite, contemporain de Pisistrate, telles que les Argonautiques, le Poëme sur les pierres, & divers fragmens qui ne se trouvent nulle part en si grand nombre que dans le recueil publié

par Henri Etienne, ſous le nom de *Poeſis philoſophica*. Il faut lire auſſi au ſujet d'*Orphée* la Diſſertation d'André-Chriſtien Eſchenbach, intitulée *Epigneſis de poeſi, ac philoſophiâ orphicâ*, & imprimée à Nuremberg en 1702, *in-4°*.

Le célebre Cudworth dans ſon ouvrage anglois du ſyſtème intellectuel, a de ſon côté traité aſſez au long & fort bien tout ce qui regarde *Orphée*; *voyez* enfin le *Recueil de l'acad. des Inſcript. tom. X. & XVI. in-4°*.

Je n'ignore pas que quelques littérateurs ont révoqué en doute, ſi *Orphée* a jamais exiſté. Pour moi je n'imagine pas comment Pindare, Euripide, Ariſtophane, Platon, tous écrivains d'une autorité reſpectable, auxquels je puis ajouter Iſocrate, Pauſanias, & pluſieurs autres s'accordent à citer un poëte, un auteur de religion, un fondateur de ſecte; & que ce poëte, cet auteur de religion, ce fondateur de ſecte, ſoit un perſonnage imaginaire. Hérodote après Homere & Héſiode, nous parle d'*Orphée* comme d'un perſonnage très-réel. Diodore nous apprend qu'il voyagea en Egypte, qu'il en apporta dans la Grece tout ce qui l'y rendit ſi fameux dans la ſuite, la théologie, la poéſie, la muſique; & que ſur le plan des myſteres égyptiens d'Iſis & d'Oſiris, il inſtitua à Athenes les orgies de Bacchus & de Cérès, connues ſous le nom de *dyonyſiaques* & d'*éleuſiennes*. Pythagore fait mention des ouvrages d'*Orphée*. Epigenes que Pline cite avec éloge, Epigenes entre autres les avoit lus; tous les anciens enfin atteſtent d'une voix unanime qu'*Orphée* a exiſté.

Ariſtote ſeroit peut-être le ſeul qui en eût fait un perſonnage imaginaire, s'il falloit prendre au ſens littéral ce paſſage de Cicéron: *Orpheum poetam docet Ariſtoteles nunquam fuiſſe*. Mais outre que l'autorité d'Ariſtote ne peut rien ici contre une foule de témoins dont la plûpart lui ſont antérieurs; le même Ariſtote, dans un de ſes ouvrages qui s'eſt perdu, reconnoiſſoit qu'il avoit exiſté un *Orphée*. Ainſi, lorſqu'il l'a nié quelque part (car Cicéron ne cite point l'ouvrage), il faut l'entendre, non dans un ſens abſolu, mais en ce ſens qu'il n'y eut jamais d'*Orphée*, tel que les Poëtes l'ont repréſenté, traînant après lui les arbres & les rochers, & pénétrant juſqu'aux enfers, à la faveur de ſes chants harmonieux. *Le chevalier* DE JAUCOURT.

ORPHELIN, ſ. m. (*Gramm. & Antiq. greq.*) enfant mineur qui a perdu ſon pere & ſa mere. On prenoit un ſoin particulier des *orphelins* dans pluſieurs villes de Grece, mais ſur-tout à Athènes, tant que cet état fut bien gouverné. Les enfans dont les peres avoient été tués à la guerre étoient élevés aux dépens du public, juſqu'à ce qu'ils fuſſent parvenus à l'adoleſcence, alors on les produiſoit ſur le théâtre pendant les fêtes de Bacchus; & après leur avoir donné une armure complette, on les renvoyoit dans leurs maiſons. Eſchine nous a conſervé la belle formule dont le héraut ſe ſervoit pour les congédier: paroiſſant avec eux ſur la ſcene, il diſoit à haute voix: « Que ces jeunes *orphelins*, à qui une mort » prématurée avoit ravi au milieu des haſards leurs » peres illuſtrés par des exploits guerriers, ont re» trouvé dans le peuple un pere qui a pris ſoin d'eux » juſqu'à la fin de leur enfance; que maintenant il » les renvoie armés de pié en cap, pour vaquer ſous » d'heureux auſpices à leurs affaires, & les convie » de mériter chacun à l'envi les premieres places » de la république ». On n'a point imité dans nos gouvernemens modernes de ſi nobles inſtitutions politiques. (*D. J.*)

ORPHEOTÉLISTE, ſ. m. (*Antiq. greq.*) les Grecs nommoient *orphéoteliſtes*, ὀρφεοτελισταὶ, ceux qui étoient initiés aux myſteres d'Orphée. On leur promettoit le bonheur après la mort, & cependant on ne requéroit d'eux preſqu'autre choſe que le ſerment du ſecret. Potter, *Archæol. græc. tome I. page 497*. (*D. J.*)

ORPHIES, *terme de Pêche*, eſpece de poiſſon; voici la maniere d'en faire la pêche à la ligne & à pié.

On plante deux ou trois hautes perches de 15 à 18 piés, le plus à la baſſe eau qu'il eſt poſſible, éloignées les unes des autres à volonté, ſelon la longueur de la tiſſure qu'on veut former. Il faut que ces perches ſoient unies & ſans aucun nœud.

On prend une ligne un peu forte, de la nature des appelets, que l'on nomme *petites cordes*. On y met de diſtance en diſtance des piles ou empiles éloignées les unes des autres environ de demi-braſſe, avec un ain à *orphies*, ſemblable à ceux dont ſe ſervent les pêcheurs bas Normands, qui font la pêche des mêmes poiſſons paſſagers, à la ligne flottante avec appât de vers marins. On peut auſſi employer des piles roulantes; on les frappe ſur un petit morceau de bois, tel qu'on le voit ici percé par le milieu, large d'un pouce au plus, arrondi par un bout, & de l'autre venant en pointe émouſſée où la pille eſt amarrée. La groſſe ligne paſſe autravers du trou, ce qui rend les pilles volages, libres & plus à la portée des *orphies* qui ſont toujours à fleur d'eau; d'eſpace en eſpace on frappe ſur la groſſe ligne, quelques fortes flottes de liege pour la ſoutenir élevée: à chaque bout de cette ligne, il y a un organeau fait de bois tors, bien uni, ou à ſa place un morceau de bois troué, & pareillement bien uni & beaucoup plus ouvert que de la groſſeur de la perche ſur laquelle cet organeau ſera paſſé, de maniere qu'elle y ſoit libre. Quand la marée commence à monter, on frappera les deux bouts de la ligne ſur les organeaux des perches; la ligne ſe levera avec le flot, & les piles qui ſeront garnies chacune d'un petit corſeron de liege, flotteront à fleur d'eau, comme les lignes flottantes. Les *orphies* qui n'approchent de la côte que de pleine mer, ſe prendront de même que celles qui ſe pêchent avec bateau. Les pêcheurs viennent à la baſſe eau relever leurs lignes, & détacher le poiſſon qui a mordu aux hameçons.

Les ophiheres de pié peuvent ſe tendre de la même maniere, avec cet avantage qu'elles ne ſe déchireront pas. La manœuvre de cette pêche eſt repréſentée dans nos *Planches de Pêche*.

ORPHILIERES *ou* HARANGUIERES, *terme de Pêche*, filets ainſi nommés, parce qu'ils ſervent également à la pêche des orphies & des harengs.

La maille de l'*orphiliere* eſt compoſée d'un fil très-fin & non retors. Elle n'a que douze lignes au plus en quarré. Le rêt eſt flotté, plombé & pêche à la dérive, comme les manets à maquereaux, dont on prend auſſi quelques-uns à l'*orphiliere*, mais petits, & de ceux que les Normands appellent *ſanſonnets*, & les Picards *roblots*.

On pêche encore les orphies, que les Bretons nomment *éguillettes*, au feu & pendant la nuit, avec le dard ou la fouanne.

Pour cette pêche, qui dure depuis le mois de Mars juſqu'au mois de Juin, plus ou moins, ſuivant l'établiſſement & l'expoſition des côtes que le poiſſon vient ranger, les pêcheurs ſe mettent la nuit quatre dans un bateau; il y en a un placé à l'avant, avec un brandon de paille, dont l'éclat attire les orphies; les trois autres avec leurs dards ou fouannes faites en rateaux, avec une douille de fer & un manche, les frappent. La fouanne qui ſert à cette pêche, a au-moins 20 tiges ou branches corbelées de 6 pouces de haut & fort preſſées. La tête du rateau n'a au plus que 13 à 14 pouces de long, & le manche eſt de la longueur de 8 à 12 piés. Quand les pêcheurs voient

voient les orphies ou éguillettes attroupées, ils lancent leurs dards, & en prennent quelquefois plusieurs d'un seul coup ; comme le bateau devire doucement, la manœuvre de la pêche n'effarouche point les poissons. Dans les pêches heureuses, on en prend jusqu'à 12 à 1500 dans une nuit. Pour cet effet, il faut que l'obscurité soit grande & le tems très-calme, deux conditions requises pour toutes les pêches au feu. Cette manœuvre est la même que la pêche au farillon, expliquée à ce *mot*, & représentée dans nos *Planches*.

ORPHIQUE, VIE, (*Littér.*) ὀρφικὸς βίος, sorte de vie pure, religieuse, & dont une des pratiques consistoit à ne point manger la chair des animaux.

Orphée, dit Eschyle dans Aristophane, nous a montré les cérémonies, & nous a enseigné à nous abstenir de tout meurtre. Horace exprime la même idée encore plus élégamment :

Sylvestres homines sacer interpresque deorum
Cædibus & victu fœdo deterruit Orpheus.

» Le divin Orphée, l'interprete des dieux, dé» tourna les hommes du meurtre, & leur fit quitter » le genre de vie brutal qu'ils menoient ». Il composa des hymnes en l'honneur des dieux, & apprit aux mortels les cérémonies de la religion. Les poëtes furent les premiers prêtres, les premiers philosophes, & les premiers législateurs.

Platon, après avoir raisonné dans le VI. livre de ses lois, de la brutalité de plusieurs peuples, & de l'usage que quelques-uns avoient encore d'immoler des hommes, ajoute que les anciens Grecs tout au contraire n'auroient pas osé tuer un bœuf ; & qu'alors on ne sacrifioit point d'animaux aux dieux. Les gâteaux, dit-il, les fruits trempés dans le miel, & telles autres offrandes pures étoient ce qu'on leur présentoit. On s'abstenoit de la chair, & c'eût été un acte impie que d'en manger, ou de souiller de sang les autels. Alors se forma parmi nous, continue-t-il, une sorte de vie, nommée *vie orphique*, où l'usage des choses inanimées étoit libre & permis, au lieu que l'usage de celles qui avoient eu vie, étoit défendu.

Cette pratique d'austérité mérite le nom d'*orphique*, & parce qu'Orphée en étoit l'instituteur, & parce que le même Orphée, le plus ancien des sages, pouvoit avoir donné son nom à tous ceux qui faisoient profession de vertu & de lettres. C'est ce que l'on voit clairement dans un passage d'Euripide ; car Thésée, à-peu-près contemporain d'Orphée, reprochant à son fils Hippolite le peu de rapport qu'il y a entre l'action infame dont il le croit coupable, & l'austere sagesse dont ce jeune homme faisoit profession : « Voilà donc cet homme, lui dit-il, qui est » en commerce avec les dieux, comme un person» nage d'éminente vertu : voilà cet exemple de tem» pérance, & d'une conduite irreprochable. N'es» pere pas m'imposer plus long-tems par ce vain » éclat, ni que j'attribue aux dieux un commerce » qui feroit une preuve de leur folie. Trompe nous, » si tu peux, maintenant par ton affectation de ne » rien manger qui ait eu vie ; & soumis à ton Or» phée, joue l'inspiré, & te remplis de la fumée » du vain savoir, puisque te voilà pris dans le » crime ».

On trouve dans ce passage les trois points qui constituoient la *vie orphique*, savoir la religion, l'abstinence de ce qui avoit eu vie, & la science.

Les livres d'Orphée, qui justifioient sa science, sont cités par tous les anciens auteurs. Euripide, dans un chœur de son Alceste, après avoir dit que la nécessité est insurmontable, ajoute que les livres d'Orphée n'indiquent aucun remede contre ce mal. C'est de l'étude de ces livres & de leur intelligence, autant que de l'attachement pour la chasse & pour la déesse qui y préside, dont Thésée veut parler lorsqu'il reproche à Hippolite son prétendu commerce avec les dieux.

En un mot, Orphée fut une espece de réformateur, qui, à l'aide de la poésie & de la musique, ayant adouci des hommes féroces, donna naissance à une secte distinguée par son attachement à l'étude de la religion, & par une austérité de vie, dont la pratique éloignant les hommes des plaisirs sensuels, si funestes à la vertu, les portoit à une haute perfection. Témoin l'Hippolite d'Euripide, qui, libre de toute passion, aima mieux perdre la vie, que de manquer au secret qu'il avoit promis.

Il fait lui-même au commencement de la piece une peinture charmante de la *vie orphique* sous l'allégorie d'une prairie, conservée contre tout ce qui peut en altérer la fraîcheur, dans laquelle il vient de cueillir la couronne qu'il offre à Diane. « Re» cevez, lui dit-il, de ma main, déesse respectable, » la couronne de fleurs que j'ai cueillie dans une » prairie, où la fraîcheur de l'herbe n'a jamais été » livrée à l'avidité des troupeaux, ni au tranchant » d'une faux sacrilege ; la seule abeille en suce les » fleurs, que la Pudeur elle-même prend soin d'ar» roser d'une eau toujours pure. Ceux en qui la » tempérance est un don du ciel, ont seuls le droit » d'en cueillir : l'accès en est défendu aux méchans. » Ornez-en vos beaux cheveux, & soyez propice à » la main pleine d'innocence qui vous l'offre. Seul » entre les mortels, j'ai l'avantage de vivre avec » vous, de vous entendre & de vous répondre. » Quoique privé de votre vûe, accordez-moi, » grande déesse, de terminer ma carriere comme je » l'ai commencée » !

Il la termina en effet par une action de vertu, & fit voir en sa personne ce que la justice peut sur une ame, qui ayant reçu de la naissance de grandes dispositions au bien, les a nourries par la pratique d'un vie pure, qu'on appelloit alors & qu'on a appellé depuis la *vie orphique*. (*D. J.*)

ORPHIQUES, adject. (*Littérat.*) surnom des orgies de Bacchus ; il leur fut donné, les uns disent en mémoire de ce qu'Orphée avoit perdu la vie dans la célébration des orgies, d'autres parce qu'il avoit introduit dans la Grece la pratique de ces fêtes singulieres dont l'Egypte étoit le berceau. (*D. J.*)

ORPHITIEN, *senatus consulte*, (*Jurisprud.*) voyez au mot SENATUS CONSULTE.

ORPIMENT ou ORPIN, (*Hist. nat. Minéralog.*) en latin *auripigmentum*, *sandaracha*, *risigallum*, *realgar*, *arsenicum flavum*, *arsenicum rubrum*, &c. substance minérale d'un jaune plus ou moins vif, en feuillets luisans comme ceux du talc, composé d'arsenic, & d'une quantité tantôt plus tantôt moins grande de soufre, qui lui donne la couleur, soit d'un jaune de citron, soit d'un jaune orangé, soit d'un rouge vif comme le cinnabre que l'on y remarque. L'*orpiment* naturel est un minéral très-rare, cependant on le trouve soit en masses, soit en petites venules, soit attaché à la surface des fentes des mines en Hongrie, en Turquie, à Kremnitz, à Neusol & Coronlay.

Quelques auteurs ont confondu l'*orpiment*, dont on vient de donner la description avec l'arsenic jaune, ou l'*orpiment* factice, qui est un produit de l'art, comme nous le ferons voir dans cet article, mais il differe de ce dernier par la beauté de sa couleur & même par son tissu ; celui de l'*orpiment* naturel est communément par lames ou feuillets, tandis que l'*orpiment* factice n'a jamais ce tissu. Aussi les Peintres donnent-ils la préférence à l'*orpiment* natu-

rel, ils s'en servent pour peindre; en le mêlant avec de l'indigo, ils en font du verd.

L'*orpiment* étoit le seul arsenic que connussent les anciens, il ne paroît point qu'ils eussent connoissance de l'arsenic que nous connoissons dans différens états. Comme à l'*article* ARSENIC dans le premier volume de cet ouvrage on n'a donné qu'une description très-incomplete de cette substance, nous allons tâcher d'y suppléer & d'entrer dans quelques détails sur une des substances les plus importantes du regne minéral.

L'arsenic est un demi-métal d'un gris luisant, à-peu près comme le fer, mais composé d'un amas de lames ou de feuillets. Il perd son éclat & se noircit à l'air, il se dissout dans tous les dissolvans & les liqueurs, il entre en fusion dans le feu, & il s'y dissipe sous la forme d'une fumée blanche, épaisse, accompagnée d'une odeur d'ail très-forte, c'est surtout à cette odeur que l'on peut reconnoître sa présence : c'est un poison très-violent.

On voit par ces propriétés de l'arsenic qu'il est un vrai protée, qui à de certains égards, approche de la nature des sels, tandis que par d'autres il a des caracteres qui conviennent aux métaux & aux demi-métaux, c'est ce qu'on verra encore plus clairement par les détails que nous donnerons de ses effets. M. Brandt, savant chimiste suédois, est le premier qui a fait voir que l'arsenic étoit un demi-métal; avant lui on ne savoit point dans quel rang on devoit le placer. Voyez *Acta litteraria Upsaliensia anni 1733*.

L'arsenic se trouve sous différentes formes dans le sein de la terre. 1°. Il se trouve tout pur, c'est ce qu'on nomme *arsenic natif*; alors il n'est combiné avec aucune autre substance du genre minéral; on le reconnoît à sa couleur grise, à la fumée blanche qu'il répand dans le feu, & à son odeur d'ail : cet arsenic exposé au feu se sublime entierement sans laisser aucun résidu. On le trouve aussi tout pur sous la forme d'un crystal blanc & transparent, semblable à du verre blanc; enfin on le trouve encore tout pur sous la forme d'une poudre blanche ou d'une farine.

2°. L'arsenic se trouve combiné avec du soufre, & alors il est ou jaune citron, ou d'un jaune orangé, ou d'un rouge quelquefois aussi vif que celui d'un rubis; alors on le nomme *arsenic jaune*, *orpiment*, *risigallum*; sa couleur plus ou moins rouge vient du plus ou du moins de soufre avec lequel il est combiné. On a trouvé que l'arsenic d'un jaune de citron pouvoit contenir un dixieme de soufre, & que l'arsenic rouge en contenoit un cinquieme. Wallerius donne le nom d'*orpiment* à de l'arsenic jaune, renfermé dans une pierre talqueuse ou par feuillets comme le mica; il paroît que cela ne change point la nature de cette mine.

3°. L'arsenic se trouve dans une pierre noire, mêlée de bitume, que l'on nomme *pierre arsenicale*, il paroît qu'il y est tout pur, puisque cette pierre cassée est luisante comme du plomb fraîchement coupé. Les Allemands l'appellent *fliegen stein*, pierre aux mouches, parce qu'on la pulvérise, on la mêle avec de l'eau & du sucre, & on la met sur une assiette, & ces insectes vont en manger, ce qui les fait périr. C'est à cette mine d'arsenic que l'on donne quelquefois le nom de *cobalt écailleux* ou *cobalt testacé*, parce qu'elle a la forme d'écailles. En général il faut observer que les mineurs d'Allemagne, peu exacts dans leurs dénominations, donnent le nom de *cobalt* à presque toutes les mines d'arsenic.

4°. L'arsenic se trouve dans la pyrite blanche, que les Saxons nomment *misspikkel* ou *pyrite arsenicale*. Cette mine est composée d'un assemblage de lames ou de feuillets blancs comme de l'étain ou de l'argent. L'arsenic y est combiné avec le fer & le soufre.

5°. L'arsenic se trouve dans une mine que les Allemands appellent *kupfernikkel*, qui est d'un rouge semblable à celui du cuivre, & que l'on doit nommer *mine d'arsenic d'un rouge cuivreux*.

6°. Il se trouve mêlé ou combiné avec de la terre que l'on nomme *terre arsenicale*; on peut la reconnoître à la fumée qu'elle répand dans le feu & à son odeur d'ail.

Voilà les principales mines de l'arsenic; mais outre cela, il se trouve dans un nombre infini de mines des autres métaux, & sur-tout dans les mines d'argent, dans les mines de cuivre, dans les mines de plomb, de fer & d'étain; il joue aussi-bien que le soufre le principal rôle dans la minéralisation des métaux, c'est-à-dire qu'il leur fait prendre des formes tout-à-fait étrangeres. C'est ainsi que l'arsenic combiné avec de l'argent le change en crystaux rouges & transparens, que l'on nomme *mine d'argent rouge*. Il fait prendre à l'étain une forme crystallisée, *voyez* ETAIN; il change le plomb en crystaux blancs & verds, *voyez* PLOMB, d'où l'on voit que l'arsenic a la propriété de s'unir très-intimement avec les substances métalliques, desquelles on a beaucoup de peine de le dégager par le grillage & par les travaux de la Métallurgie. *Voyez* MINE, MINÉRALISATION, MÉTALLURGIE.

L'arsenic est très-volatil, & il s'éleve très-facilement sous la forme de vapeurs dans les souterreins des mines; c'est à lui que sont dûes en partie les effets funestes des exhalaisons minérales. *Voyez cet article*. Toutes ces propriétés de l'arsenic l'ont fait regarder comme un générateur des métaux & comme un mercure coagulé. Le célebre Henckel dit avoir obtenu de l'argent en traitant un mélange de craie & d'arsenic. Les Alchimistes ont cherché la pierre philosophale dans cette substance, & lui ont attribué des vertus tout-à-fait extraordinaires.

Pour séparer l'arsenic des substances auxquelles il est joint dans le sein de la terre, on calcine ces substances dans un fourneau de réverbere, que Kunckel a décrit le premier, & la fumée qui s'en éleve est reçue dans une cheminée horisontale, qui est faite de planches & soutenue par des piliers : cette cheminée a quelquefois plusieurs centaines de piés de longueur, on en peut voir la représentation dans celle des *Planches* de *Minéralogie* & de *Métallurgie*, qui représente le grillage du cobalt; *A B* représente la perspective du fourneau, *G* montre sa coupe. Par la calcination, l'arsenic se dégage sous la forme d'une fumée blanche épaisse; cette fumée est reçue dans la cheminée *C D*, ou dans le boyau horisontal, aux parois duquel elle s'attache & se condense sous la forme d'une farine légere, que des ouvriers vont balayer & ramasser lorsqu'il s'y en est accumulé une certaine quantité. Ces ouvriers entrent dans la cheminée par des portes marquées *E E E*, que l'on tient fermées dans le tems que la fumée arsenicale est reçue : *H* montre la coupe de cette cheminée; les ouvriers ont la précaution de se mettre un linge devant le nez & la bouche lorsqu'ils vont balayer cette poudre arsenicale, qui est une poison très-subtile.

Quand on a recueilli l'arsenic qui s'étoit amassé dans la cheminée qui vient d'être décrite, on porte cette poudre dans un autre attelier représenté au bas de la même *Planche*. Là on a un fourneau, que l'on verra dans cette *Planche* aux lettres *A* & *B*; *C C C* sont des capsules de tôle ou de fer, dans lesquelles on met l'arsenic en poudre, on place au-dessus de ces capsules ou écuelles des tuyaux de tôle ou de fer mince battu, marqués *D D D*; on

couvre ces tuyaux avec des calottes de fer *E*, qui les ferment bien exactement, alors on fait aller le feu, & l'arsenic se sublime & s'attache dans l'intérieur de la calote sous la forme d'une masse de verre blanc & transparent, c'est-là ce qu'on appelle *arsenic crystallin*.

Quand on veut faire de l'arsenic jaune ou de l'*orpiment* factice, on joint à l'arsenic en poudre environ un dixieme de soufre, que l'on mêle bien exactement avec lui, & l'on sublime ce mélange qui forme une masse opaque & jaune, qui n'est jamais d'une combinaison aussi parfaite que celle de l'*orpiment* naturel. Si on veut avoir de l'arsenic rouge, on augmente la dose de soufre, & l'on en mêle un cinquieme avec l'arsenic en poudre pour le faire sublimer. Mais pour que la combinaison du soufre & de l'arsenic se fasse plus intimement, il sera bon de faire fondre de nouveau ce qui se sera sublimé, alors l'arsenic rouge deviendra transparent comme un rubis.

On voit par-là que l'arsenic a la propriété de se combiner avec le soufre; il a aussi celle de se combiner avec les métaux. Si on le joint avec du cuivre, il formera un alliage blanc comme de l'argent, mais il rend le cuivre aigre & cassant, & cet alliage noircit à l'air; l'arsenic rend l'or & l'argent très-cassant, mais il a sur-tout beaucoup de disposition à s'unir avec le fer; il s'unit aussi avec le plomb, mais il ne s'unit point avec le mercure. L'arsenic fondu avec le soufre & le régule d'antimoine fait une masse vitrifiée, que l'on nomme *aimant d'arsénic* ou *magnes arsenicalis*, on lui donne aussi le nom de *lapis pyrmiesón* ou *lapis de tribus*. Pour le faire, on fond ensemble parties égales d'arsenic jaune ou d'*orpiment*, & d'antimoine crud qui contiennent l'un & l'autre du soufre. On prétend que la masse vitreuse qui résulte de cette opération, est propre à décomposer ou à détruire les métaux. Cet aimant d'arsenic est un puissant escarotique; il fait entrer en suppuration les bubons pestilentiels & empêche leur propagation, il entre dans l'emplâtre magnétique.

M. Meuder, médecin de Dresde, a fait un pyrophore en sublimant ensemble parties égales d'arsenic & de limaille de fer, & en mêlant dix parties de ce sublimé avec douze parties de vitriol de lune, c'est-à-dire avec le sel qui résulte de la combinaison de l'argent avec l'acide nitreux; on triture ce mélange sur un porphyre, & on l'échauffe sur un poële ou de quelqu'autre maniere, & il s'enflamme sur le champ. *Voyez* la *Pyritologie de* Henckel, *chapitre x*.

Pour essayer si une substance contient de l'arsenic, il n'y aura qu'à la mettre dans une cornue de terre au fourneau de réverbere; on donnera le feu par degrés, & il passera dans le récipient des fleurs ou une poudre blanche qui n'est autre chose qu'une chaux d'arsenic; on trouvera dans le cul de la cornue une poudre grise, qui est une chaux d'arsenic qui n'est point encore entierement privée de son phlogistique; enfin on y trouve aussi du régule d'arsenic en forme de crystaux prismatiques, dont les angles sont arrondis.

La chaux d'arsenic est extrêmement volatile, elle se sublime à une chaleur médiocre, & forme des crystaux qui sont solubles dans l'eau. Pour réduire la chaux d'arsenic & lui rendre l'état de régule, on n'aura qu'à mêler ensemble parties égales de chaux d'arsenic & de savon noir, & la moitié d'alkali fixe, on mettra le tout dans un creuset fermé d'un couvercle, au milieu duquel il y aura un petit trou, on lutera bien ce couvercle avec de la terre glaise, le régule d'arsenic se sublimera sur le couvercle du creuset.

Quand on veut essayer une mine d'arsenic dans un vaisseau ouvert, on lui joint de la limaille de fer pour servir d'intermede; alors l'arsenic s'unit au fer, & il résiste au feu le plus violent sans se volatiliser.

Pour séparer le soufre de l'arsenic dans l'*orpiment*, on n'a que le triturer avec du mercure, & ensuite on met ce mélange en sublimation, l'arsenic se leve tout seul, & le soufre uni avec le mercure se sublime ensuite, & forme du cinnabre au-dessous de l'arsenic qui s'étoit sublimé.

Le régule d'arsenic détone avec le nitre, il s'unit avec la base de ce sel, & forme ce qu'on appelle *l'arsenic fixé*. Dans cette détonation, le nitre se gonfle, & il en part une flamme claire & très-blanche, mais la chaux d'arsenic ne détone & ne s'embrase point avec le nitre. Si l'on broie ensemble deux parties de chaux d'arsenic & une partie de nitre dans un mortier de verre ou de marbre, & qu'on mette ce mélange en distillation dans une cornue de terre ou de grais, à laquelle on adaptera un ballon, on aura un acide nitreux de couleur bleue, dont les vapeurs briseroient les vaisseaux avec explosion, si les jointures étoient bien bouchées. Cette couleur bleue disparoît très-promptement à l'air. Le célebre Sthal croit qu'elle est dûe à une portion de cobalt, qui étoit uni à l'arsenic. Il s'agiroit d'observer si la même chose arriveroit avec de l'arsenic qui n'auroit été uni avec aucune portion de cobalt, comme il y en beaucoup; & M. Rouelle, à qui ces observations sont dûes, remarque avec raison que la couleur bleue peut aussi venir du fer & du cuivre.

L'arsenic combiné avec l'acide du sel marin forme ce qu'on appelle *le beurre d'arsenic*; c'est une liqueur extrêmement volatile, & qui se dissipe à l'air sous la forme d'une fumée: il faut pour cela que l'acide du sel marin soit très-concentré.

En mêlant ensemble deux parties de chaux vive, & une partie d'*orpiment*, & en versant par-dessus cinq ou six parties d'eau bouillante, il se fait une effervescence; lorsqu'elle sera finie, on remuera le mélange, on le laissera reposer, on décantera ensuite la liqueur claire qui surnagera, & l'on aura ce qu'on appelle *le foie de soufre arsenical*, ou *l'encre de sympathie*. La vapeur seule de cette liqueur fait paroître en noir les caracteres qui ont été tracés avec une dissolution de sel de Saturne. Cette liqueur s'appelle aussi *liquor vini probatorius*, parce qu'elle peut servir à découvrir si du vin a été frelaté ou adouci avec de la litharge ou avec du plomb; car en y versant de cette encre de sympathie, le vin noircira sur le champ pour peu qu'il contienne de plomb.

L'*orpiment* mêlé avec de la chaux vive est un dépilatoire, c'est-à-dire, que ce mêlange fait tomber les poils du corps; mais il faut avoir soin de ne pas le laisser séjourner trop long-tems, de peur qu'il n'endommage la peau.

Nous avons déja suffisamment averti que l'arsenic, sous quelque forme qu'il se trouve, est un poison très-vif; sa grande volatilité fait que l'on ne doit jamais le traiter qu'avec la plus grande précaution; & l'on doit toujours se défier même de son usage extérieur. Les Peintres qui employent l'*orpiment* en sont souvent très-incommodés. Quelques gens avoient proposé une préparation d'arsénic comme un remede extérieur pour la guérison du cancer; mais M. Rouelle rejette cet usage comme dangereux. Rien n'est donc plus téméraire que de donner sous quelque prétexte que ce soit, l'arsénic intérieurement; la moindre quantité est infiniment dangereuse. En effet, c'est un violent corrosif d'un goût acerbe & austere; ceux qui ont été empoisonnés par de l'arsénic, éprouvent d'abord de grandes envies de vo-

mir, & sentent une espece d'étranglement à la gorge; ensuite le malade est agité; il vomit avec effort; puis il tombe dans un sommeil, qui est suivi de violentes convulsions, & qui terminent enfin sa vie. En ouvrant les cadavres de ceux qui sont morts empoisonnés par l'arsenic, on leur trouve l'estomac sphacélé & cautérisé.

Il faudra faire avaler du lait chaud au malade, l'arsenic le caille, & on le rend en cailleaux; à ce signe on reconnoîtra que le malade a été empoisonné par de l'arsenic. Pour y remédier, s'il en est encore tems, il faudra faire vomir le malade en lui donnant un peu de tartre émétique avec de l'huile, du beurre fondu, ou telle matiere grasse que l'on aura sous sa main, ou même du suif, pour ne point perdre de tems; ensuite on lui donnera des émulsions pour varier & pour prévenir le dégoût que causent les matieres grasses: il est très-important de ne pas laisser dormir le malade qui y est fort enclin. Lorsqu'on a employé le lait, il faut sur la fin de l'action du poison faire donner des lavemens pour faire sortir des intestins le lait qui s'y sera caillé. Lorsque tous les accidens auront disparu, on donnera au malade des calmans & des infusions legeres de plantes cordiales. Telle est, suivant M. Rouelle, la maniere de traiter ceux qui ont pris de l'arsenic.

C'est à cette substance dangereuse qu'est dûe la phthisie, & ces exulcérations des poumons qui font périr à la fleur de l'âge les ouvriers qui travaillent aux mines, sur-tout en Saxe où elles sont très-arsénicales. Parmi eux un homme de trente cinq ou quarante ans est déja dans la décrépitude; ce qui doit être sur-tout attribué aux mines qu'ils détachent avec le ciseau & le maillet, & qu'ils respirent perpétuellement par le nez & par la bouche; il paroît que si dans ces mines on faisoit plus d'usage de la poudre à canon pour détacher le minerai, les jours de ces malheureux ouvriers ne seroient point si indignement prodigués. (—)

ORPIN, s. m. *anacampseros*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante qui ressemble à la joubarde par la fleur & par le fruit; mais l'*orpin* pousse des tiges dès qu'il est germé, au lieu que les feuilles de la joubarde sont rassemblées en globules qui ressemblent à des yeux de bœuf. Tournefort, *Inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Il y a treize especes de ce genre de plante, dont la plus commune est nommée par les Botanistes *anacampseros*, *J. R. H.* 264. Cette plante a la racine formée de tubercules charnus & blancs; ses tiges sont droites, cylindriques, solides, partagées en rameaux, hautes d'une ou de deux palmes, revêtues de beaucoup de feuilles droites, charnues, épaisses, succulentes, plus longues que celles du pourpier, de couleur d'un verd-pâle, souvent mêlées d'un peu de rouge, le plus souvent crenelées à leur bord, quoiqu'elles soient quelquefois entieres.

Ses fleurs naissent aux sommets des tiges en gros bouquets, disposées en maniere de parasol; elles sont en rose à cinq pétales, de couleur rougeâtre, & assez souvent blanchâtre, garnies de plusieurs étamines. Du calice de la fleur il s'éleve un pistil qui se change en un fruit composé comme de cinq capsules, en maniere de gaines, ramassées en une tête remplie de graines très-menues.

L'*orpin* ressemble à la joubarde par sa fleur, son fruit, & ses feuilles, qui sont épaisses & succulentes. On l'en distingue cependant, parce qu'aussi-tôt qu'elle pousse, elle monte en tige, au lieu que les feuilles de la joubarde se ramassent en des globules qui ressemblent à des yeux de bœuf.

L'*orpin* croît dans les lieux ombrageux & humides, sur-tout le long des haies. On fait usage de ses racines & de ses feuilles. (*I*)

ORPIN, (*Mat. Méd.*) *reprise*, *grassette*, *joubarbe des vignes*, cette plante n'est employée qu'extérieurement; elle est comptée parmi les vulnéraires calmans & rafraîchissans. Etant pilée, réduite en cataplasme, & appliquée sur les tumeurs & sur les hémorrhoïdes très-douloureuses, elle passe pour calmer efficacement les douleurs. On recommande aussi dans le même cas les racines cuites & réduites avec du beurre frais à la consistence d'onguent.

On garde dans quelques boutiques une eau distillée de cette plante; cette eau est de la classe des parfaitement inutiles. *Voyez* EAU DISTILLÉE.

L'*orpin* entre dans l'eau vulnéraire, & en est un ingrédient fort inutile. (*b*)

ORPIN-ROSE, (*Mat. méd.*) on n'emploie que la racine de cette plante qui a l'odeur & le goût de rose, & qui est céphalique & astringente. On l'emploie quelquefois dans les décoctions astringentes; on la pile & on la fait bouillir avec l'eau rose ou de verveine, & on l'applique sur le front pour guérir les maux de tête qui viennent de coups de soleil. Geoffroi, *Mat. méd.*

Supposé que ce dernier remede possede véritablement quelque vertu, il seroit beaucoup meilleur sans doute, si au lieu de la décoction dont on parle, on n'employoit que la macération ou l'infusion; car il n'est pas bien de soumettre à l'ébullition une racine aromatique & une eau aromatique. *Voyez* DÉCOCTION, INFUSION, & ODORANT, *principe*. (*b*)

ORRUS, (*Botan.*) nom donné par plusieurs anciens au pin cultivé, parce qu'il est rempli de séve. Le premier auteur qui a nommé cet arbre *orrus*, est Théophraste; & en cela il n'a pas seulement été imité par les autres grecs, mais aussi par les Latins. (*D. J.*)

ORSE, (*Marine.*) c'est un terme de levant, pour dire *bas bord*, ou *la gauche*.

Orse, terme de commandement parmi les Levantins, pour dire *au laf*, quand on a besoin de serrer & de tenir le vent.

Orser, c'est aller contre le vent, aller à vent contraire par le moyen des rames. Ces termes ne sont en usage que parmi les navigateurs provençaux. (*Q*)

ORSEILLE, s. f. (*Teint.*) l'*orseille* est une pâte molle, d'un rouge foncé, qui étant simplement délayée dans l'eau chaude, fournit un grand nombre de nuances: il y en a de deux sortes; l'une se fabrique en Auvergne; elle est la moins belle, & se nomme *orseille* de terre ou d'Auvergne; l'autre qui est la plus belle, se tire des îles Canaries, ou de celles du cap-Verd; on la nomme *orseille d'herbe*. Elle est préférable à celle d'Auvergne en ce qu'elle donne tant sur la laine que sur la soie, une couleur beaucoup plus belle & plus vive, résiste mieux aux épreuves du débouilli, contient plus de matiere colorante, & foisonne davantage.

L'*orseille* d'Auvergne, qu'on nomme aussi *perelle*, se fait avec une espece de lichen ou mousse très-commune sur les rochers de cette province; celle des Canaries est le *lichen græcus polypoides*, *tinctorius*, *saxatilis*, ou le *fucus verrucosus tinctorius* de J. Bauhin. L'une & l'autre de ces plantes se préparent avec la chaux & l'urine fermentée, avec lesquelles on les mêle après les avoir pulvérisées: ce mêlange prend au bout de quelque tems, par la fermentation, une couleur rouge foncée, & pour lors elle est en état de servir à la teinture. D'autres lichens ou mousses, peuvent être employés aussi avec succès à faire de l'*orseille*, & M. Hellot enseigne les moyens de reconnoître facilement ceux qui sont propres à cet usage.

L'une & l'autr. *orseille* s'employent en les délayant dans de l'eau tiede; on augmente ensuite la chaleur

jusqu'à ce que le bain soit prêt à bouillir, & on y plonge l'étoffe, sans autre préparation que d'y tenir plus long-tems celle à laquelle on veut donner une nuance plus foncée. La couleur naturelle de l'*orseille* est un beau gris-de lin tirant sur le violet; mais en donnant précédemment à l'étoffe une couleur bleue plus ou moins foncée, on en tire la couleur de pensée, d'amaranthe, de violet, & de quelques autres semblables. Ces couleurs sont belles, mais elles n'ont aucune solidité; on tenteroit même inutilement de les assurer, en préparant l'étoffe dans le bouillon de tartre & d'alun. Il est vrai qu'on peut tirer de l'*orseille* une couleur presqu'aussi solide que celles du bon teint, en l'employant comme on fait la cochenille, avec la dissolution d'étain par l'esprit de nitre régalisé; mais cette couleur ne sera plus celle de l'*orseille;* au lieu du gris-de-lin, on aura une couleur semblable à la demi-écarlate; la chaux d'étain, blanche par elle-même, s'est mêlée avec la matiere colorante, & en a éclairci la nuance.

L'*orseille* des Canaries simplement délayée dans l'eau, & appliquée à froid sur le marbre blanc, lui communique une belle couleur bleue plus ou moins foncée, en la laissant plus ou moins de tems sur le marbre, & en y en remettant à mesure qu'elle se séche; la couleur devient très-belle en moins de 24 heures, & pénetre très avant.

Si l'on se sert de l'*orseille* d'herbe ou des Canaries préparée à l'ordinaire, c'est-à-dire avec la chaux & l'urine, ou quelques autres ingrédiens semblables, la couleur sera plutôt violette que bleue; mais pour avoir un vrai bleu, il faut qu'elle soit préparée avec du jus de citron, & il n'y a point à craindre que cet acide endommage le marbre, parce qu'il est entierement émoussé & absorbé, lorsqu'il a été travaillé avec l'*orseille* assez long-tems pour la faire venir en couleur.

Pour employer cette couleur, il faut que le marbre soit entierement froid; on la met avec le pinceau; mais comme elle s'étend beaucoup, on ne la peut employer qu'à faire de grandes veines qui ne sont pas bien exactement terminées, à-moins qu'elles ne touchent immédiatement des parties colorées avec le sang de dragon ou la gomme gutte; auquel cas elle s'arrête. On la contient aussi avec la cire, soit colorée, si l'on veut les veines colorées; soit blanches, si l'on veut que les veines demeurent blanches; ce qui se peut exécuter avec assez de précision.

Si cette couleur a l'inconvénient de s'étendre plus qu'on ne veut, elle a deux avantages très-considérables; le premier est qu'elle est d'une grande beauté, & même au-dessus de tout ce qui se peut rencontrer naturellement dans le marbre; l'autre est qu'on peut la passer sur les veines de rouge, de brun, & de jaune, sans qu'elle les endommage, & qu'ainsi elle est extrèmement facile à employer. Il semble qu'on pourroit soupçonner cette couleur de n'être pas des plus solides, parce que le tournesol & l'*orseille* changent fort vîte, & pâlissent à l'air; cependant M. du Fay a vu des morceaux de marbre teints de la sorte depuis plus de deux ans, sans qu'ils ayent souffert aucune altération sensible; au lieu que le safran, le roucou, & quelques autres matieres, perdoient en peu de jours une grande partie de leur couleur; d'où l'on peut conclure, que si cette teinture n'est pas aussi solide que le rouge & le jaune; elle ne laissera pas de conserver fort long-tems sa beauté & son éclat.

M. du Fay fait encore une observation, c'est que cette couleur qui pénetre extraordinairement le marbre, & quelquefois de plus d'un pouce, le rend un peu plus tendre & plus friable qu'il n'étoit auparavant, lorsqu'on se sert de la lessive de chaux & d'urine. Cet inconvénient ne mérite aucune attention, lorsqu'on ne veut faire que des taches ou quelques veines bleues; mais si l'on vouloit teindre toute une table de cette couleur, & la rendre extrèmement foncée, en y remettant plusieurs couches, il seroit à craindre qu'on ne la rendît par-là plus facile à rompre en la chargeant; car il semble à l'expérience que le marbre extrèmement pénétré de cette teinture, se casse plus facilement qu'auparavant: mais cela ne peut arriver dans des pieces solides, comme des cheminées, ou lorsqu'on ne voudra pas les teindre entierement de cette couleur, ou lorsqu'on n'employera que l'*orseille* simplement dissoute avec l'eau commune. (*D. J.*)

ORSOY, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne au pays de Cleves, sur le Rhin, au-dessus de Rhinberg, à distance presque égale de Wesel & de Duisbourg, & au nord du comté de Meure. Le prince d'Orange la prit en 1634; Philippe de France la reprit en 1672, & enfin démolit les fortifications. Elle appartient au roi de Prusse. *Long. 24. 18. lat. 51. 28.*

ORSSA, (*Géog.*) ville de Pologne, dans le grand duché de Lithuanie, au palatinat de Witespk, sur un ruisseau, proche le Niéper. *Long. 49. 8. lat. 54. 38.* (*D. J.*)

ORT, *terme de Douane;* peser *ort*, signifie peser les marchandises avec les emballages. Le tarif de 1664, & l'ordonnance des cinq grosses fermes de 1684, portent que toutes marchandises qui payent les droits aux poids, à la reserve de celles d'or & d'argent, & des épiceries, seront pesées avec leur emballage.

ORTA-JAMI, (*Hist. mod.*) c'est une mosquée ou un oratoire dans le quartier des janissaires à Constantinople, où ils vont faire leurs prieres; c'est aussi dans cet endroit qu'ils complotent pour se révolter, & faire de ces séditions souvent si funestes aux sultans. *Voyez* Cantemir, *Hist. ottomane.*

ORTEZ, (*Géog.*) petite ville de France en Béarn, sur le Gave de Pau, à 7 lieues au-dessous de Pau, au penchant d'une colline: l'illustre Jeanne d'Albret, reine de Navarre, fonda dans cette ville, en faveur des protestans, une université qui a subsisté jusqu'au regne de Louis XIV. *Long. 16. 54. lat. 43. 30.* (*D. J.*)

ORTEILS, s. m. (*Anat.*) est le nom que l'on donne aux doigts du pié. *Voyez* PIÉ.

Les *orteils* de chaque pié sont composés de quatorze os; le gros *orteil* en ayant deux, & les autres chacun trois. Ces os ressemblent à ceux des doigts de la main, sinon qu'ils sont plus courts. *Voyez* DOIGT.

Les *orteils*, de même que les doigts de la main, ont douze os sesamoïdes. *Voyez* SESAMOÏDES. La goute attaque principalement le gros *orteil*. *Voyez* GOUTTE. (*L*)

ORTHIENNE *ou* ORTHIA, (*Mythol.*) surnom de Diane, qui avoit un temple à Lacédémone. Il est vraissemblable qu'elle eut ce surnom, à cause de sa sévérité; car les Grecs appelloient ὀρθιον, tout ce qui est dur, fâcheux & difficile; on sait que les enfans de Lacédémone se fouettoient quelquefois cruellement sans se plaindre, devant l'autel de cette déesse, mais on y faisoit aussi des danses; car Plutarque rapporte que Thésée devint amoureux d'Helene en la voyant danser avec les autres filles de Sparte devant l'autel de Diane *Orthia*, & que ce fut après cette danse qu'elle fut enlevée pour la premiere fois. Cette belle créature l'emportoit encore sur toutes ses compagnes par ses graces supérieures, dans les exercices du corps. (*D. J.*)

ORTHOCERATITE, s. f. (*Hist. nat.*) nom donné par les naturalistes à une coquille, dont l'analogue vivant nous est inconnu, ou qui ne se trouve que

fossile ou pétrifiée ; on le nomme aussi *tubulus concameratus polythalamium*, ou tuyau chambré ; elle est droite, d'une figure conique, sans spirales, & son intérieur est partagé en cellules ou chambres, comme celles de la corne d'Ammon ou du Nautile, au travers desquelles passe un syphon ou tuyau. Quelquefois, mais rarement sa pointe est recourbée. Cette coquille se trouve dans un marbre brun des environs de Berlin ; on en trouve aussi dans un marbre nouvellement découvert en Provence.

Wallerius compte trois especes d'*orthoceratites* : 1°. Celles qui sont toutes droites, *recti* ; 2°. celles qui sont recourbées à leur sommet qu'on nomme *lituites*, parce qu'ils ressemblent à une crosse ou bâton pastoral ; 3°. celles qui sont applaties ou comprimées, comme la queue d'une écrévisse, *compressis*. *Voyez* MINÉRALOGIE, *tom. II.* (—).

ORTHODORON, s. m. (*Mesur. anc.*) ὀρθόδωρον, mesure grecque qui formoit la longueur de onze travers de doigt, suivant Arbuthnot. (*D. J.*)

ORTHODOXE, adj. (*Gram.*) celui qui se conforme aux décisions de l'église. *Voyez* ORTHODOXE.

ORTHODOXE *Botaniste*, (*Botan.*) Linnæus appelle *Botanistes orthodoxes*, les seuls écrivains systématiques qui ont formé leurs méthodes en botanique, sur les vrais fondemens de la nature, & qui en conséquence ont partagé les plantes en classes & en genres, conformément aux caracteres de leurs parties de fructification. (*D. J.*)

ORTHODOXIE, s. f. (*Theol.*) pureté de doctrine ou de croyance, par rapport aux points & articles de foi ; ce mot est formé du grec ὀρθος, *droit*, & δοξα, *opinion* ou *jugement*.

On se sert de ce terme par opposition à *hétérodoxie* ou *hérésie*. *Voyez* HÉRÉSIE.

ORTHODOXIE signifie aussi une fête solemnelle de l'église grecque, instituée par l'impératrice Théodore ; on la célebre encore aujourd'hui le premier dimanche de carême, en mémoire du rétablissement des images dans les églises, que les Iconoclastes en avoient fait enlever. *Voyez* ICONOCLASTES.

ORTHODOXOGRAPHE, s. f. (*Gram.*) auteur qui a écrit sur les dogmes catholiques & sur les ouvrages de cette classe d'écrivains.

ORTHODROMIQUE, s. f. (*Navigat.*) est l'art de naviger dans l'arc de quelque grand cercle : l'arc de chaque grand cercle est ὀρθοδρομία, c'est-à-dire, la distance la plus courte entre deux points quelconques sur la surface de la terre.

Ce mot est formé des deux mots grecs ὀρθὸς, *droit*, & δρεμω, *je cours*. *Voyez* NAVIGATION CIRCULAIRE *au mot* NAVIGATION ; au reste ce mot est peu usité, & l'art qu'il exprime l'est encore moins. (*O*)

ORTHOGONAL, adj. (*Géom.*) se dit de ce qui est perpendiculaire ou à angles droits ; ainsi une courbe qui a des coordonnées *orthogonales*, est une courbe dont les abscisses & les ordonnées font entr'elles des angles droits. *Voyez* ABSCISSE, ORDONNÉ & COURBE. (*O*)

ORTHOGONAL signifie aussi, *en Géométrie*, la même chose que *rectangle*, ou qui a des angles droits. *Voyez* RECTANGLE.

Quand ce mot se rapporte à une figure plane, il signifie qu'un des côtés de la figure est supposé perpendiculaire à l'autre. Quand on l'applique aux solides ; il signifie que leur axe est supposé perpendiculaire à l'horison. *Chambers*. (*O*)

ORTHOGRAPHE, s. f. ce mot est grec d'origine : ὀρθογραφία ; de l'adjectif ὀρθὸς, *rectus*, & du verbe γράφω, *scribo* ou *pingo*. Ce nom par sa valeur étymologique, signifie donc *peinture* ou *représentation réguliere*. Dans le langage des Grammairiens, qui se sont approprié ce terme, c'est ou la représentation réguliere de la parole, ou l'art de représenter régulierement la parole.

Il ne peut y avoir qu'un seul systême de principes pour peindre la parole, qui soit le meilleur & le véritable ; car il y auroit trop d'inconvéniens à trouver bons tous ceux que l'on peut imaginer. Cependant on donne également le nom d'*orthographe* à tous les systêmes d'écriture que différens auteurs ont publiés ; & l'on dit l'*orthographe* de Dubois, de Meigret, de Pelletier, de Ramus, de Rambaud, de Lesclache, de Lartigaut, de l'abbé de Saint-Pierre, de M. du Marsais, de M. Duclos, de M. de Voltaire, *&c.* pour désigner les systêmes particuliers que ces écrivains ont publiés ou suivis. C'est que la régularité indiquée par l'étymologie du mot, n'est autre chose que celle qui suit nécessairement de tout corps systématique de principes, qui réunit tous les cas pareils sous la même loi.

Aussi n'honore-t-on point du nom d'*orthographe*, la maniere d'écrire des gens non instruits, qui se rapprochent tant qu'ils peuvent de la valeur alphabétique des lettres ; qui s'en écartent en quelque cas, lorsqu'ils se rappellent la maniere dont ils ont vû écrire quelques mots ; qui n'ont & ne peuvent avoir aucun égard aux différentes manieres d'écrire qui résultent de la différence des genres, des nombres, des personnes, & autres accidens grammaticaux ; en un mot, qui n'ont aucun principe stable, & qui donnent tout au hasard : on dit simplement qu'ils ne savent pas l'*orthographe* ; qu'ils n'ont point d'*ortographe* ; qu'il n'y en a point dans leurs écrits.

Si tout systême d'*orthographe* n'est pas admissible, s'il en est un qui mérite sur tous les autres une préférence exclusive ; seroit-il possible d'en assigner ici le fondement, & d'indiquer les caracteres qui le rendent reconnoissable ?

Une langue est la totalité des usages propres à une nation pour exprimer les pensées par la voix. C'est la notion la plus précise & la plus vraie que l'on puisse donner des langues, parce que l'usage seul en est le législateur naturel, nécessaire & exclusif. *Voyez* LANGUE, *au comm.* D'où vient cette nécessité, de ne reconnoître dans les langues que les décisions de l'usage ? C'est qu'on ne parle que pour être entendu ; que l'on ne peut être entendu, qu'en employant les signes dont la signification est connue de ceux pour qui on les emploie ; qu'y ayant une nécessité indispensable d'employer les mêmes signes pour tous ceux avec qui l'on a les mêmes liaisons, afin de ne pas être surchargé par le grand nombre, ou embarrassé par la distinction qu'il faudroit en faire, il est également nécessaire d'user des signes connus & autorisés par la multitude ; & que pour y parvenir, il n'y a pas d'autre moyen que d'employer ceux qu'emploie la multitude elle-même, c'est-à-dire, ceux qui sont autorisés par l'usage.

Tout ce qui a la même fin & la même universalité, doit avoir le même fondement, & l'écriture est dans ce cas. C'est un autre moyen de communiquer ses pensées, par la peinture des sons usuels qui en constituent l'expression orale. La pensée étant purement intellectuelle, ne peut être représentée par aucun signe matériel ou sensible qui en soit le type naturel : elle ne peut l'être que par des signes conventionnels, & la convention ne peut être autorisée ni connue que par l'usage. Les productions de la voix ne pouvant être que du ressort de l'ouie, ne peuvent pareillement être représentées par aucune des choses qui ressortissent au tribunal des autres sens, à moins d'une convention qui établisse entre les élémens de la voix & certaines figures visibles, par exemple, la relation nécessaire pour fonder cette signification. Or, cette convention est de même

nature que la premiere ; c'est l'usage qui doit l'autoriser & la faire connoître.

Il y aura peut être des articles de cette convention qui auroient pu être plus généraux, plus analogues à d'autres articles antécédens, plus aisés à saisir, plus faciles & plus simples à exécuter. Qu'importe ? Vous devez vous conformer aux décisions de l'usage, quelque capricieuses & quelque inconséquentes qu'elles puissent vous paroître. Vous pouvez, sans contredit, proposer vos projets en réforme, sur-tout si vous avez soin en en démontrant les avantages, de ménager néanmoins avec respect l'autorité de l'usage national, & de soumettre vos idées à ce qu'il lui plaira d'en ordonner : tout ce qui est raisonné & qui peut étendre la sphere des idées, soit en en proposant de neuves, soit en donnant aux anciennes des combinaisons nouvelles, doit être regardé comme louable & reçu avec reconnoissance.

Mais si l'empressement de voir votre systeme exécuté, vous fait abandonner l'*orthographe* usuelle pour la vôtre ; je crains bien que vous ne couriez les risques d'être censuré par le grand nombre. Vous imitez celui qui viendroit vous parler une langue que vous n'entendriez pas, sous prétexte qu'elle est plus parfaite que celle que vous entendez. Que feriez-vous ? Vous ririez d'abord ; puis vous lui diriez qu'une langue que vous n'entendez pas n'a pour vous nulle perfection, parce que rien n'est parfait, qu'autant qu'il remplit bien sa destination. Appliquez-vous cette réponse ; c'est la même chose en fait d'*orthographe* ; c'est pour les yeux un systeme de signes représentatifs de la parole, & ce systeme ne peut avoir pour la nation qu'il concerne aucune perfection, qu'autant qu'il sera autorisé & connu par l'usage national, parce que la perfection des signes dépend de la connoissance de leur signification.

Nul particulier ne doit se flatter d'opérer subitement une révolution dans les choses qui intéressent toute une grande société, sur-tout si ces choses ont une existence permanente ; & il ne doit pas plus se promettre d'altérer le cours des variations des choses dont l'existence est passagere & dépendante de la multitude. Or, l'expression de la pensée par la voix est nécessairement variable, parce qu'elle est passagere, & que par-là elle fixe moins les traces sensibles qu'elle peut mettre dans l'imagination : *verba volant.* Au contraire, l'expression de la parole par l'écriture est permanente, parce qu'elle offre aux yeux une image durable, que l'on se représente aussi souvent & aussi long-tems qu'on le juge à-propos, & qui par conséquent fait dans l'imagination des traces plus profondes ; *& scripta manent.* C'est donc une prétention chimérique, que de vouloir mener l'écriture parallelement avec la parole ; c'est vouloir pervertir la nature des choses, donner de la mobilité à celles qui sont essentiellement permanentes, & de la stabilité à celles qui sont essentiellement changeantes & variables.

Devons-nous nous plaindre de l'incompatibilité des natures des deux choses qui ont d'ailleurs entr'elles d'autres relations si intimes ? Applaudissons-nous au contraire, des avantages réels qui en résultent. Si l'*orthographe* est moins sujette que la voix à subir des changemens de forme, elle devient par-là même dépositaire & témoin de l'ancienne prononciation des mots ; elle facilite ainsi la connoissance des étymologies, dont on a demontré ailleurs l'importance. *Voyez* ÉTYMOLOGIE.

» Ainsi, dit M. le Président de Brosses, lors même qu'on ne retrouve plus rien dans le son, on » retrouve tout dans la figure avec un peu d'examen..... *Exemple.* Si je dis que le mot françois » *sceau* vient du latin *sigillum*, l'identité de signification me porte d'abord à croire que je dis vrai ; » l'oreille au contraire, me doit faire juger que je » dis faux, n'y ayant aucune ressemblance entre » le son *so* que nous prononçons & le latin *sigillum.* » Entre ces deux juges qui sont d'opinion contraire, je sais que le premier est le meilleur que je » puisse avoir en pareille matiere ; pourvû qu'il » soit appuyé d'ailleurs ; car il ne prouveroit rien » seul. Consultons donc la figure, & sachant que » l'ancienne terminaison françoise en *el* a été récemment changée en *eau* dans plusieurs termes, » que l'on disoit *scel*, au lieu de *sceau*, & que cette » terminaison ancienne s'est même conservée dans » les composés du mot que j'examine, puisque l'on » dit *contre-scel* & non pas *contre-sceau* ; je retrouve » alors dans le latin & dans le françois la même suite de consonnes ou d'articulation : *sgl* en latin, » *scl* en françois, prouvent que les mêmes organes » ont agi dans le même ordre en formant les deux » mots : par où je vois que j'ai eu raison de déférer » à l'identité du sens, plutôt qu'à la contrariété des » sons ».

Ce raisonnement étymologique me paroît d'autant mieux fondé & d'autant plus propre à devenir universel, que l'on doit regarder les articulations comme la partie essentielle des langues, & les consonnes comme la partie essentielle de leur *orthographe.* Une articulation differe d'une autre par un mouvement différent du même organe, ou par le mouvement d'un autre organe ; cela est distinct & distinctif : mais un son differe à-peine d'un autre, parce que c'est toujours une simple émission de l'air par l'ouverture de la bouche, variée à la-vérité selon les circonstances ; mais ces variations sont si peu marquées, qu'elles ne peuvent opérer que des distinctions fort légeres. De-là le mot de *wachter* dans son *glossaire germanique : præf. ad Germ.* §. *X. not. k. linguas à dialectis sic distinguo, ut differentia linguarum sit à consonantibus, dialectorum à vocalibus.* De-là aussi l'ancienne maniere d'écrire des Hébreux, des Chaldéens, des Syriens, des Samaritains, qui ne peignoient guere que les consonnes, & qui sembloient ainsi abandonner au gré du lecteur le choix des sons & des voyelles ; ce qui a occasionné le système des points massorétiques, & depuis, le système beaucoup plus simple de Masclef.

On pourroit augmenter cet *article* de plusieurs autres observations aussi concluantes pour l'*orthographe* usuelle & contre le néographisme : mais il suffit, ce me semble, en renvoyant aux *articles* NÉOGRAPHE *&* NÉOGRAPHISME, d'avertir que l'on peut trouver de fort bonnes choses sur cette matiere dans les *grammaires françoises* de M. l'abbé Régnier & du pere Buffier. Le premier rapporte historiquement les efforts successifs des néographes françois pendant deux siecles, & met dans un si grand jour l'inutilité, le ridicule & les inconvéniens de leurs systèmes, que l'on sent bien qu'il n'y a de sûr & de raisonnable que celui de l'*orthographe* usuelle : *traité de l'orthogr. pag. 71.* Le second discute, avec une impartialité louable & avec beaucoup de justesse, les raisons pour & contre les droits de l'usage en fait d'*orthographe ;* & en permettant aux novateurs de courir tous les risques du néographisme, il indique avec assez de circonspection les cas où les écrivains sages peuvent abandonner l'usage ancien, pour se conformer à un autre plus approchant de la prononciation : *n°. 185, 209.*

Le traité dogmatique de l'*orthographe* peut se diviser en deux parties : la *lexicographie*, dont l'office est de fixer les caracteres élémentaires & prosodiques qui doivent représenter les mots considérés dans leur état primitif, & avant qu'ils entrent dans l'ensemble de l'élocution ; & la *logographie*, dont l'office est de déterminer les caracteres élémentaires qui

doivent marquer les relations des mots dans l'ensemble de l'énonciation, & les ponctuations qui doivent désigner les différens degrés de la dépendance mutuelle des sens particuliers, nécessaires à l'intégrité d'un discours. *Voyez* GRAMMAIRE.

Si l'on trouvoit la chose plus commode, on pourroit diviser ce même traité en trois parties : la premiere exposeroit l'usage des caracteres élémentaires ou des lettres, tant par rapport à la partie principale du matériel des mots, que par rapport aux variations qu'y introduisent les diverses relations qu'ils peuvent avoir dans la phrase; la seconde expliqueroit l'usage des caracteres prosodiques; & la troisieme établiroit les principes si délicats, mais si sensibles de la ponctuation.

La premiere de ces deux formes me paroît plus propre à faciliter le coup d'œil philosophique sur l'empire grammatical : c'est comme la carte de la région *orthographique*, réduite à la même échelle que celle de la région orthologique; c'est pourquoi l'on en a fait usage dans le tableau général que l'on a donné de la Grammaire en son lieu.

La seconde forme me semble en effet plus convenable pour le détail des principes de l'*orthographe*; les divisions en sont plus distinctes, & le danger des redites ou de la confusion y est moins à craindre. C'est une carte détaillée; on peut en changer l'échelle : il n'est pas question ici de voir les relations extérieures de cette région, il ne s'agit que d'en connoître les relations intérieures.

L'Encyclopédie ne doit se charger d'aucun détail propre à quelque langue que ce soit en particulier, fût-ce même à la nôtre. Ainsi l'on ne doit pas s'attendre à trouver ici un traité de l'*orthographe* françoise. Cependant on peut trouver dans les différens volumes de cet ouvrage les principaux matériaux qui doivent y entrer.

Sur les lettres, on peut consulter les *articles* ALPHABET, CARACTERES, LETTRES, VOYELLES, CONSONNES, INITIAL, & sur-tout les *articles* de chaque lettre en particulier. Ajoutez-y ce qui peut se trouver de relatif à l'*orthographe* sous les *mots* GENRE, NOMBRE, PERSONNE, *&c.*

Sur les caracteres prosodiques, on peut consulter les *articles* ACCENT, APOSTROPHE, CÉDILLE, DIVISION, & sur-tout PROSODIQUE.

Sur les ponctuations, comme la chose est commune à toutes les langues, on trouvera à l'*article* PONCTUATION tout ce qui peut convenir à cette partie. (*B. E. R. M.*)

ORTHOGRAPHIE, s. f. (*Perspect.*) se dit de l'art de représenter la partie antérieure d'un objet, comme la façade d'un bâtiment, en marquant les hauteurs & les élévations de chaque partie par des lignes perpendiculaires au tableau.

Ce *mot* vient du grec ὀρθός, *droit*, & γράφω, *je décris*, parce que dans l'*orthographie* chaque chose se marque par des lignes tirées perpendiculairement, ou plutôt parce que toutes les lignes horisontales y sont droites & paralleles, & non obliques comme dans la perspective. *Chambers.* (*E*)

ORTHOGRAPHIE, *en Architecture*, est le plan ou le dessein d'un bâtiment, qui en montre toutes les parties dans leurs véritables proportions.

Il y a *orthographie* externe & *orthographie* interne.

L'*orthographie* externe, qu'on appelle aussi *élévation*, est le dessein de la face ou du frontispice d'un bâtiment, lequel présente son principal mur, avec ses ouvertures, son toit, ses ornemens, & tout ce qu'on peut appercevoir étant placé vis-à-vis du bâtiment.

L'*orthographie* interne, qu'on appelle aussi *coupe* ou *section*, est le plan ou le dessein d'un bâtiment, tel qu'il paroîtroit si toute la partie du frontispice étoit ôtée; c'est proprement ce qu'on appelle le *plan*, ou, en terme de l'art, l'*ichnographie*. *Voyez* ICHNOGRAPHIE.

Pour décrire l'*orthographie* externe d'un bâtiment, tirez une ligne *A B* pour base (*Pl. Persp. fig.* 13.), & à l'un des bouts élevez la perpendiculaire *A D*. Sur *A B*, marquez les largeurs & les intervalles des portes, des fenêtres, *&c.* sur la ligne droite *A D*, marquez la hauteur des principales parties visibles dans la face du bâtiment, par exemple, les portes, les fenêtres, le toit, les cheminées, *&c.* & appliquez la regle à chaque point de division. Les intersections communes des lignes droites, paralleles aux lignes *A B* & *A D*, détermineront l'*orthographie* externe du bâtiment. Pour décrire l'*orthographie* interne, on procédera de la même maniere. L'intérieur de la *figure* 13. représente l'*orthographie* interne, ou ichnographie, qu'on appelle autrement *plan*; & les chiffres qu'on y voit expriment la longueur & la largeur des différentes pieces. Ces longueurs & largeurs sont rapportées sur les lignes *A B*, *A D*, par des lignes ponctuées. *Voyez* PERSPECTIVE. *Chambers.*

ORTHOGRAPHIE, *en terme de Fortification*, est le dessein de la coupe d'un ouvrage, faite verticalement ou du haut en-bas. Il sert à faire connoître les hauteurs, les largeurs des ouvrages, l'épaisseur des murs, la profondeur des fossés, *&c.* *Voyez* PROFIL. (*Q*)

ORTHOGRAPHIQUE, (*Ast.*) projection *orthographique* de la sphere, est la représentation des différens points de la surface de la sphere, sur un plan qui la coupe par son milieu, en supposant l'œil à une distance infinie, & dans une ligne verticale au plan qui sépare les deux hémispheres; c'est-à-dire, en supposant que chaque point de la surface de la sphere se projette sur le plan dont il s'agit par une ligne perpendiculaire à ce plan.

On appelle cette projection, *orthographique*, parce que les lignes de projection, menées des points de la surface sphérique sur le plan de projection, tombent toutes au-dedans de ce même plan, & que toutes ces lignes font avec le plan de projection des angles droits : car le mot *orthographique* vient des deux mots grecs, ὀρθός, *droit*, & γράφω, *je décris*. *Voyez* PROJECTION.

ORTHOGRAPHIQUE, adj. (*Perspect.*) se dit de tout ce qui a rapport à l'orthographie; ainsi on dit représentation *orthographique*, projection *orthographique*, c'est-à-dire, celle qui se fait par des lignes menées de l'objet perpendiculairement au tableau. *Voyez* ORTHOGRAPHIE & PROJECTION.

ORTHOLOGIE, s. f. Ce *mot* est l'un de ceux que l'on a cru devoir risquer dans le *prospectus* général que l'on a donné de la Grammaire, sous le *mot* GRAMMAIRE : on y a expliqué celui-ci par son étymologie, pour justifier le sens qu'on y a attaché.

La Grammaire considere la parole dans deux états, ou comme prononcée ou comme écrite : voilà un motif bien naturel de diviser en deux classes le corps entier des observations grammaticales. Toutes celles qui concernent la parole prononcée sont de la premiere classe, à laquelle on peut donner le nom d'*Orthologie*, parce que c'est elle qui apprend tout ce qui appartient à l'art de parler. Toutes celles qui regardent la parole écrite sont de la seconde classe, qui est de tout tems appellée *Orthographe*, parce que c'est elle qui apprend l'art d'écrire.

On peut voir (*art.* GRAMMAIRE) les premieres divisions de l'*Orthologie*, & en suivant les renvois qui y sont indiqués, descendre à toutes les sous-divisions. Mais ce qu'on a dit du traité de l'Ortographe (*art.* ORTHOGRAPHE), on peut le dire ici de l'*Orthologie*. La maniere de la traiter qui a été exposée dans le *prospectus* général de la Grammaire, étoit plus propre

propre à faire embrasser d'un coup d'œil toute l'étendue des vûes grammaticales, qu'à les exposer en détail : & peut-être que les principes dogmatiques s'accommoderont plutôt de la division que j'ai indiquée au *mot* MÉTHODE, en esquissant les livres élémentaires qu'exige celle que j'y expose. (*N. E. R. M.*)

ORTHON, (*Géog.*) grande riviere d'Asie dans la Tartarie. Elle a sa source dans le pays des Mongules, vers les 45^{d}. 40'. *de latitude*, & court du Sud-Sud-Est au Nord-Nord-Ouest. Elle vient ensuite se jetter dans la Selinga, à 50^{d}. *de latitude*. C'est sur ses bords que le kam des Kalcka-Mongules fait ordinairement son séjour. C'est encore aux environs de cette riviere que le kutuchta, ou grand-prêtre des Mongules de l'Ouest, se tient à-présent. Il étoit autrefois accoutumé de camper vers Norzinskoi & aux bords de la riviere d'Amur; mais depuis que les Russes se sont établis en ces quartiers, il ne passe plus en-deçà de Selingiskoi. C'est aux environs de la riviere d'*Orthon*, & même vers la Selinga du côté de Selingiskoi, qu'on trouve abondamment la rhubarbe : & tout ce que la Russie en fournit aux pays étrangers vient des environs de cette ville. Comme cette racine est fort estimée en Europe, le trésor de la Sibérie n'a pas manqué de s'emparer de ce commerce qui pourroit être fort avantageux à la Russie, s'il étoit fidelement administré. Car la rhubarbe croît en si grande abondance dans le territoire de Selingiskoi, qu'on dit que le trésor de Sibérie en vend jusqu'à dix mille livres à la fois. (*D. J.*)

ORTHOPNÉE, s. f. (*Médec.*) respiration courte, laborieuse, bruyante, laquelle ne se peut faire que la tête & le thorax élevés. Ces attaques sont différentes les unes des autres & périodiques.

Le mot *orthopnœa*, ὀρθόπνοια, *orthopnée*, vient de ὀρθός, *droit* ou *élevé*, & de πνέω, *respirer* ; en effet, c'est une maladie dans laquelle on est obligé d'avoir le cou dans une situation droite & élevé pour respirer. La nécessité de cette posture vient de la grande difficulté de la respiration : dans toute autre situation, le malade risqueroit d'être suffoqué.

Cette difficulté de respirer a pour cause ordinaire l'étroitesse des poumons & de leurs vaisseaux, occasionnée par une inflammation, ou par quelque humeur contenue dans les cavités de ce viscere. Galien dit, *comm. II. in Proreht.* qu'Hippocrate & tous les autres Médecins entendent par l'*orthopnée*, cette espece de dyspnée dans laquelle les malades se sentent suffoqués, lorsqu'ils sont couchés à plat, & ne peuvent toutefois se tenir la poitrine élevée, sans avoir quelque appui sous leur dos. La trachée artere, continue-t-il, qui commence au larynx, & qui se distribue dans les poumons, se dilate ainsi que le cou, lorsque la poitrine est dans une posture élevée. Toutes ses branches dispersées dans la substance des poumons, partagent en même tems cette dilatation, & la capacité intérieure de ce viscere en est nécessairement augmentée.

De-là vient qu'il y a dans la péripneumonie, & dans toutes les affections nommées *asthmatiques*, une *orthopnée*. Elle arrive aussi nécessairement dans l'esquinancie violente, & lorsque les muscles internes du larynx, étant enflammés, gênent le passage de la respiration. Dans cette maladie, l'étroitesse des parties étant augmentée par la situation horisontale, la respiration se fait avec plus de peine.

Galien expliquant, *comm. IV. in lib. de ratione vict. in acut.* ce qu'Hippocrate entend par *orthopnée seche*, dit que c'est une sorte de dyspnée dans laquelle le malade ne tousse ni ne crache, mais respire avec tant de peine, qu'il risqueroit d'être suffoqué s'il étoit couché horisontalement. Nous lisons, *lib. VII. Epid.* que la sœur d'Harpalide, grosse de quatre ou cinq mois, fut tourmentée d'une toux seche, d'une *orthopnée*, & de tems à autre d'une suffocation si dangereuse, qu'elle étoit obligée de se tenir toûjours assise sur son lit, & de dormir dans cette posture ; que cette indisposition dura environ deux mois, au bout desquels elle guérit par des crachats d'une grande quantité de matiere cuite & blanchâtre ; & qu'elle fut dans la suite heureusement délivrée d'une fille.

L'*orthopnée* peut naître de toute maladie capable d'affecter quelque partie de la poitrine, sur-tout le cœur, les grosses arteres, & les poumons. Entre ces maladies, on peut compter l'inflammation du poumon, les tubercules, les vomiques, les différentes matieres polypeuses, plâtreuses, pituiteuses, purulentes, toute tumeur inflammatoire, érésipélateuse, suppurante, skirrheuse ; dans le larynx ; dans les poumons, dans la poitrine, l'adhérence des poumons avec la plevre, *&c.* Ces causes notables se manifestent seulement dans la dissection des cadavres; on tâchera néanmoins pendant la vie d'adoucir les maux de ce genre, dont l'*orthopnée* résulte infailliblement.

Il arrive quelquefois que dans les maladies aiguës, putrides, varioleuses, scarlatines, l'*orthopnée* annonce une crise; alors il faut aider la respiration par la saignée, par une abondante boisson antiphlogistique, par la dérivation de la matiere qui lese la respiration.

L'*orthopnée* qui procede d'une surabondance d'humeurs visqueuses, pituiteuses, cacochymes, scorbutiques, *&c.* exige l'évacuation de ces humeurs, & leur correction par les résineux, les balsamiques, & les pectoraux appropriés.

Quand l'*orthopnée* vient par métastase dans le rhumatisme, la goutte arthritique, les maladies de la peau, la suppression de quelqu'humeur morbifique, il s'agit de procurer la dérivation aux parties ordinaires, ou former des émonctoires artificiels.

L'*orthopnée* qui doit sa naissance à la sympathie dans les maux de nerfs ; dans la passion hystérique & hypocondriaque, requiert qu'on appaise les spasmes, & qu'on facilite la respiration par les anodins, les nervins, & les adoucissans. (*D. J.*)

ORTHOSIADE, (*Géog. anc.*) ancienne ville de Phénicie située au bord de la mer, vis-à-vis de l'île d'Arade, pas loin de Tripoli. Il en est fait mention au *liv.* des Machabées, *c. xv.* ℣. *35 & 37*. Strabon, Pline & Ptolomée parlent d'un autre *Orthosiade*, qui étoit une ville d'Asie dans la Carie. (*D. J.*)

ORTHUS, (*Mythol.*) voilà le nom du chien fidele de Géryon tué par Hercule. Il falloit que ce chien en valût plusieurs à tous égards, puisqu'Hésiode n'a pas dédaigné de rapporter fort au long sa généalogie & sa parenté. Il étoit fils de Cerbere, ce cruel gardien des enfers, & de l'effroyable hydre de Lerne. Tous trois étoient nés de Typhon, le plus impétueux des vents, & d'Echidne, nymphe monstrueuse, moitié femme & moitié vipere. Hésiode nous conte, en de très-beaux vers, toutes ces fornettes. Que veut-il donc nous apprendre par cette absurde fiction ? Je l'ignore, & ce n'est pas à le chercher que je me casserai la tête. (*D. J.*)

ORTI, (*Géog.*) ville d'Italie dans le patrimoine de S. Pierre, avec un évêché suffragant du pape, & uni à celui de Citta-Castellana. Elle est près du Tibre, à 34 milles de Rome, 9 de Citta-Castellana, & à 14 de Viterbe. On croit que c'est *l'Hortanum* de Pline. *Long.* 30, 2. *lat.* 42, 22. (*D. J.*)

ORTIE, *urtica*, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur sans pétales, & composée d'étamines, soutenues par un calice ; cette fleur est stérile. Les

embryons naissent sur des individus qui ne portent point de fleurs, & ils deviennent dans la suite chacun une capsule composée de deux pieces qui renferme une semence. Dans quelques especes les capsules sont réunies en forme de boucle; enfin il y en a d'autres dont les embryons deviennent un fruit qui ressemble à une pince entre les branches, de laquelle on trouve une semence. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (*I*)

ORTIE-MORTE, *lamium.* Genre de plante à fleur monopétale, labiée, dont la levre supérieure est en forme de cuilliere, & l'inférieure en forme de cœur, & divisée en deux parties; elles aboutissent toutes les deux à une sorte de gorge frangée. Le pistil sort du calice qui est fait en tuyau & partagé en cinq parties. Il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons. Ils deviennent dans la suite autant de semences triangulaires, renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Entre les *orties mortes* connues des Botanistes sous le nom de *lamium*, il y en a quatre especes employées dans les boutiques; savoir, la blanche, la rouge, la jaune & la puante.

L'*ortie morte* à fleur blanche, *lanium vulgare album, sive archangelica flore albo, J. R. H.* 183, a ses racines nombreuses & fibreuses. Elle s'étend beaucoup par un grand nombre de rejetons qui rampent obliquement sur terre, presque comme la mente. Ses tiges sont hautes d'un pied ou d'une coudée, quarrées, grosses, cependant foibles, creuses, un peu vélues, branchues, & entrecoupées de quelquess nœuds, purpurins vers la terre dans les lieux exposés au soleil.

Ses feuilles sont deux à deux & opposées, semblables à celles de l'*ortie* commune; mais celles du haut des tiges sont couvertes d'un duvet court, & non piquant.

Ses fleurs naissent des nœuds & par anneaux autour des tiges; elles sont assez grandes, d'une seule piece, en gueule, blanches, & plus pâles en dehors que jaunes. La levre supérieure ou le casque est creusé en maniere de cuillere garnie de poils, renfermant en dedans quatre petites étamines, deux plus longues, & deux plus courtes. La levre inférieure est échancrée en cœur; elles sont terminées l'une & l'autre en maniere de gorge, bordée d'un feuillet.

Les sommets des étamines sont bordés de noir, & représentent en quelque sorte un 8 de chiffre. Leur pistil est un filet fourchu placé entre les étamines; il s'éleve du fond du calice, & est attaché à la partie postérieure en maniere de clou. Le calice est ample, évasé en tuyau, cannelé, partagé en cinq segmens, oblongs, étroits, terminés par cinq petites épines pointues, mais qui ne font point de mal. Le pistil est accompagné au fond du calice de quatre embryons, qui se changent ensuite en autant de graines angulaires, unies ensemble, cachées dans une capsule qui servoit de calice à la fleur.

L'odeur de cette plante est un peu forte; on la trouve le long des haies, des chemins, des murailles, dans les décombres, les buissons, & assez dans les jardins qui ne sont pas bien cultivés.

L'*ortie morte* à fleur rouge, ou à fleur purpurine, *lamium folio oblongo, flore purpureo, J. R. H.* 183, ne differe de la précédente que par sa couleur purpurine.

L'*ortie morte* à fleur jaune, *lamium luteum, folio oblongo*, C. B. P. 231. *Galeopsis, sive urtica iners flore luteo, I. R. H.* 185, a ses fleurs d'une seule piece en gueule & jaunes.

L'*ortie morte* puante, est nommée par Tournefort, *lamium purpureum, fœtidum, folio subrotundo, sive galeopsis dioscoridis, J. R. H.* 183. Sa racine est menue, fibreuse, non rempante; ses tiges sont nombreuses, quarrées, creuses, presque lisses, assez hautes, branchues près la terre, ensuite garnies d'une ou de deux paires de feuilles, presques nues vers le sommet, & hautes d'un demi-pié. Ses fleurs sont au sommet des branches en grand nombre, & par anneaux, d'une seule piece en gueule, petites, purpurines, ayant la levre inférieure marquée de taches d'un noir foncé.

Les calices des fleurs sont courts, évasés, cannelés, sans pédicules, partagés en cinq parties; ils contiennent dans leur fond quatre graines oblongues, triangulaires, brunes & luisantes quand elles sont mûres. Ses feuilles ressemblent à celles de l'*ortie*, mais elles sont plus petites & plus courtes, molles, crénelées à leur bord, portées sur des queues d'un demi pouce. Toute cette plante a une odeur fétide & désagréable; elle vient dans les haies & sur les masures, dans les décombres & dans les lieux incultes des jardins. (*D. J.*)

ORTIE MORTE, (*Mat. méd.*) *ortie* blanche, *ortie* qui ne pique point. Les Médecins modernes recommandent cette plante pour les fleurs blanches, les maladies du poumon, les tumeurs & les duretés de la rate, & sur-tout pour arrêter les hémorrhagies de la matrice, & pour consolider les playes. L'expérience journaliere fait voir que ces vertus sont en effet très-réelles, quant aux fleurs blanches & aux pertes des femmes. On fait macérer ses sommités fleuries dans de l'eau bouillante en guise de thé, & on donne un ou deux verres de cette infusion deux ou trois fois le jour. On en fait des bouillons, ou bien on fait une conserve de ses feuilles, dont on prend une once tous les jours.

L'*ortie morte* à fleurs rouges ne differe de la précédente que par la couleur de ses fleurs. On dit qu'elle est utile comme la précédente, mais elle est moins employée. L'*ortie morte* puante est aussi quelquefois substituée aux deux autres, mais rarement. On en recommande d'ailleurs la décoction contre la dissenterie. On dit encore qu'étant pilée & appliquée extérieurement, elle est propre à dissiper toutes sortes de tumeurs, & même à appaiser les inflammations, déterger les ulceres putrides, & faire cicatriser les playes. Geoffroi, *mat. méd.* C'est encore ici une des mille plantes exaltées par tous les Botanistes, & que personne n'emploie. (*B*)

ORTIE PIQUANTE, (*Botan.*) Entre les neuf especes d'*ortie piquante* que distingue M. de Tournefort, il nous convient de décrire ici la grande, la petite, & la romaine ou la grecque.

La grande *ortie piquante* ou l'*ortie* commune, en anglois *the common stinging-nettle*, est nommée *urtica urens maxima*, C. B. P. 232. *J. R. H.* 534. *Urtica vulgaris major.* J. B. 3. 445. Raii *hist.* 160.

Sa racine est menue, fibrée, serpentante au loin, de couleur jaunâtre. Elle pousse des tiges à la hauteur de trois piés, quarrées, cannelées, trouées, couvertes d'un poil piquant, creuses, rameuses, revêtues de feuilles opposées deux à deux, oblongues, larges, pointues, dentelées en leurs bords, garnies de poils fort piquans & brûlans, attachées à des queues un peu longues. Ses fleurs naissent aux sommités des tiges & des rameaux dans les aisselles des feuilles, disposées en grappes branchues, composées chacune de plusieurs étamines soutenues par un calice à quatre feuilles de couleur herbeuse; ces fleurs ne laissant aucune graine après elles.

Ainsi l'on distingue comme dans le chanvre, les

orties en mâle & en femelle. L'*ortie* mâle porte sur des piés qui ne fleuriffent point, des capsules pointues, formées en fer de pique, brulantes au toucher, qui contiennent chacune une femence ovale applatie, luifante. L'*ortie* femelle ne porte que des fleurs, & ne produit aucun fruit; ce qui eft une maniere de parler ufitée feulement chez le vulgaire: car les Botaniftes appellent proprement *fleurs mâles* celles qui ne font point fuivies de graines, & leurs femelles celles qui en font fuivies.

Cette plante croît prefque par-tout en abondance, particuliérement aux lieux incultes & fablonneux, dans les hayes, dans les foffés, contre les murailles, dans les bois mêmes & dans les jardins; elle fleurit en Juin, & la graine mûrit en Juillet & Août. Ses feuilles fe flétriffent ordinairement tous les ans en hiver; mais fa racine ne périt point, & repouffe de nouvelles feuilles dès le premier printems. On fait ufage en médecine de fes racines, de fes feuilles & de fes femences. On peut auffi faire de la toile de fes tiges, comme l'on en fait de celles de chanvre. L'*ortie* commune varie quelquefois pour la couleur de fes tiges, de fes racines & de fes feuilles; on l'appelle alors *ortie rouge*, *ortie jaune* ou *panachée*.

La petite *ortie*, ou l'*ortie* griefche, eft nommée *urtica urens minor*, par C. B. P. 232, & par Tournefort. *Inft. R. H.* 535. Sa racine eft fimple, affez groffe, blanche, garnie de petites fibres, annuelle. Elle pouffe des tiges hautes d'un demi pié, affez groffes, quarrées, dures, cannelées, rameufes, piquantes, moins droites que celle de la précédente. Ses feuilles naiffent oppofées deux à deux, plus courtes & plus obtufes que celles de la grande *ortie*, profondément dentelées le long des bords, fort brulantes au toucher, d'un verd-brun enfoncé, attachées à de longues queues. Ses fleurs font à étamines difpofées par petites grappes en forme de croix dans les aiffelles des feuilles, de couleur herbeufe, les unes mâles ou ftériles, les autres femelles ou ftériles, toutes fur le même pied. Lorfque ces dernieres font paffées, il leur fuccede de petites capfules formées à deux feuillets appliqués l'un contre l'autre, qui enveloppent chacune une femence menue, oblongue, applatie, luifante, roufsâtre. Cette plante croît fréquemment le long des maifons, parmi les décombres des bâtimens, dans les jardins potagers, où elle fe renouvelle tous les ans de graine, ne pouvant endurer la rigueur de l'hiver. L'herbe eft fur-tout d'ufage en Médecine.

L'*ortie* romaine, autrement l'*ortie* grecque, ou l'*ortie* mâle, eft nommée *urtica urens*, *pilulas ferens*, *prima Diofcoridis*, *femine lini*, par C. B. P. 232, & par Tournefort, *I. R. H.* 535. Ses feuilles font larges, pointues, profondément dentelées en leur bord, couvertes d'un poil rude, brillant & brûlant. Ses fleurs naiffent des aiffelles des feuilles vers les fommités de la tige & des branches, femblables à celles des deux efpeces précédentes. Quand ces fleurs font paffées, il leur fuccede des globules ou pilules vertes, qui font autant de petits fruits ronds gros comme des pois, tout hériffés de piquan, attachés à de longs pédicules, compofés de plufieurs capfules qui s'ouvrent en deux parties, & renferment chacune une femence ovale, pointues, applatie, liffe, gliffante & douce au toucher comme de la graine de lin. Cette plante croît aux pays froids, comme aux pays chauds, dans les hayes, dans les prés, dans les bois taillis & ombrageux, eft plus rare que les deux autres, & on la feme pour le plaifir dans les jardins; elle fleurit en été, & fa graine mûrit en Juillet & Août; elle ne foutient point l'hiver, & périt tous les ans. Sa femence eft fur-tout en ufage.

J'ai répété continuellement, que les feuilles d'*orties* piquantes font chargées de pointes aiguës qui pénétrent la peau quand on les touche, & caufent de la chaleur, de la douleur & de l'enflure. On croyoit autrefois que ces fymptômes devoient s'attribuer aux piquans qui reftoient dans la bleffure qu'ils faifoient, mais le microfcope a découvert quelque chofe de bien plus étonnant dans cette plante. Il montre que ces piquans font formés pour agir de la même maniere que les aiguillons des animaux. En effet chacun de ces piquans eft un corps roide, creux, & terminé dans une pointe très-aiguë, avec une ouverture à fon extrémité. Au fond de cette pointe eft une véficule pellucide contenant une liqueur limpide, qui lors qu'on touche le moins du monde, coule à l'extrémité; & fi cette liqueur entre dans la peau, elle produit les accidens ci-deffus mentionnés par la pointe de fes fels, de-là vient que les feuilles d'*ortie*, quand elles ont été un peu féches au foleil, ne piquent prefque point du tout. (*D. J.*)

Ortie, (*Méd.*) On emploie indifféremment en médecine trois efpeces d'*ortie*; la grande *ortie* piquante, ou *ortie* commune; la petite *ortie* ou *ortie* grieche; & l'*ortie* romaine, *ortie* grecque, ou *ortie* mâle.

On croit que l'*ortie* en latin *urtica*, a été ainfi nommée du mot latin *urere*, bruler, parce que cette plante eft courte, d'un poil fin, aigu & roide, qui étant appliquée à la peau fait éprouver un fentiment de brulure, & excite en effet de la chaleur, de la rougeur, de la démangeaifon & des puftules. Ces accidens font paffagers, & on peut les adoucir chez ceux qui font très-délicats ou très-impatiens, en frottant legerement la partie avec de l'huile d'olive, d'autres difent le fuc de tabac, une feuille d'*ortie* pilée, ou le fuc exprimé de la même plante; mais ce dernier fecours a quelque chofe de myftérieux, d'*occulte*, capable d'ébranler la confiance des perfonnes raifonnables, & celles qui font verfées dans ces matieres peuvent conjecturer avec vraiffemblance qu'un fuc purement extractif quelconque, feroit ici tout auffi-bien que le fuc d'*ortie*. Au refte cet effet de l'*ortie* appliquée à la peau, a été procuré à deffein par les anciens Médecins & par quelques modernes, & mis au rang des reffources thérapeutiques ou des remedes. Ce fecours eft connu dans l'art fous le nom d'*urtication*. *Voyez* Urtication.

Les feuilles & les racines d'*ortie* ont un goût fade, gluant & legérement ftiptique. Le fuc de ces parties dépuré par le repos ou à l'aide d'une courte ébullition, eft employé fort communément à la dofe de deux jufqu'à quatre onces dans le crachement de fang, l'hémorragie habituelle du nez, & le flux trop abondant des hémorrhoïdes. On le donne auffi pour les fleurs blanches, mais ordinairement avec beaucoup moins de fuccès.

L'infufion théiforme des feuilles d'*ortie* eft d'ailleurs recommandée contre le rhumatifme, la goutte, la gravelle, *&c.* & fa décoction pour boiffon ordinaire pour les fievres malignes, la petite-verole & la rougeole; fes feuilles pilées & réduites en cataplafme, & appliquées fur le côté contre la pluréfie, *&c.* mais tous ces éloges font peu confirmés par l'expérience, & l'*ortie* eft peu employée dans tous ces cas.

On emploie auffi quelquefois cette plante réduite fous forme de cataplafme pour les affections inflammatoires extérieures, & c'eft encore-là un fecours peu ufité.

La femence d'*ortie* qui eft peu ou point employée dans les prefcriptions magiftrales, entre dans

quelques compositions officinales, telles que le sirop de guimauve composé, l'onguent *martiatum*, *&c.*

ORTIE PUANTE, (*Botan.*) genre de plante nommée par Tournefort *galeopsis*. Voyez *ce mot*.

Les deux principales especes de ce genre de plante, sont la grande & la petite *ortie puante*.

La grande *ortie* puante, *galeops procerior*, *fœtida*, *sulcata*, *J. R. H.* 185, pousse une racine qui rampe sur terre, & donne quelques fibres grêles qui sortent de ses nœuds. Ses tiges sont hautes d'une coudée ou d'une coudée & demie, quarrées, velues, creuses, branchues. Ses feuilles sont deux-à-deux, opposées, un peu plus larges que celles de la grande *ortie* ordinaire, pointues, couvertes d'un duvet mol, dentelées à leur bord, portées sur de longues queues, mêmes celles qui naissent des tiges. Ses fleurs naissent à l'extrémité des tiges & des rameaux, disposées par anneaux écartés, & forment des épis longs & grêles: elles sont d'une seule piece, en gueule, purpurines; la levre supérieure est creusée en cuilleron, & marquée en-dessus de lignes blanches; & l'inférieure est partagée en trois, dont le segment du milieu est obtus, long, large, réfléchi des deux côtés, & les deux autres sont petits & courts. Les étamines sont purpurines, & répandent une odeur fétide & forte. Le calice est découpé en cinq parties, court, évasé; il en sort un pistil attaché à la partie postérieure de la fleur en maniere de clou, & comme accompagné de quatre embryons qui se changent en autant de graines oblongues, d'une grandeur médiocre, noires quand elles sont mûres, cachées dans le fond du calice. Toute cette plante a une odeur fétide & fort désagréable: elle est d'usage. Elle vient communément aux environs de Paris. Cette *ortie* a une odeur fétide de bitume, avec un goût d'herbe un peu salé & astringent. On met cette plante au rang des vulnéraires, & on emploie l'huile dans laquelle on a macéré ses feuilles & ses fleurs pour la brûlure.

La petite *ortie* puante, *galeopsis palustris betonicæ folio*, *flore variegato*, *J. R. H.* 185, jette une racine noueuse, rampante, inégale & bosselée. Ses tiges sont hautes de deux ou trois coudées, un peu rougeâtres, velues, rudes, quarrées, creuses. Ses feuilles naissent des nœuds, opposées, étroites, pointues, velues, molles, traversées en-dessous par une côte rougeâtre, un peu rudes, dentelées à leurs bords, d'une odeur forte, d'une saveur un peu amere. Ses fleurs sont disposées en épi & par anneaux, d'une seule piece, en gueule, purpurines, ayant les lévres panachées: leur calice est court, partagé en cinq quartiers: les graines sont au nombre de quatre, noires, luisantes, presque triangulaires. Cette plante vient naturellement dans les forêts humides, & sur le bord des ruisseaux.

Les feuilles de petite *ortie puante* sont ameres & fétides; leur suc ne change presque point le papier bleu: elle paroissent contenir un sel essentiel ammonical, enveloppé dans beaucoup d'huile. On donne à cette plante les mêmes vertus qu'à la précédente. (*D. J.*)

ORTIES DE MER, poissons-fleurs, *urticæ*, (*Hist. nat. Ichtiolog.*) insectes de mer dont il y a un grand nombre d'especes qui different entr'elles par la forme, par la couleur & par la nature de leur substance. Les anciens auteurs, tels qu'Aristote, Pline, *&c.* prétendoient que la plûpart des *orties de mer* restoient toujours attachées aux rochers, comme les plantes marines. M. de Réaumur a reconnu qu'elles avoient toutes un mouvement progressif. Il les a divisées en deux classes; la premiere comprend toutes les especes d'*orties* qui restent toujours appliquées contre les rochers; la seconde classe renferme les *orties* errantes, c'est-à-dire, celles que l'on trouve flottantes. M. de Réaumur a donné à celles-ci le nom de *gelée de mer*. La plûpart des *orties* de la premiere classe, se mouvent avec une telle lenteur, qu'on ne peut reconnoître leur mouvement progressif, qu'en marquant l'endroit où la partie de l'*ortie* la plus alongée est à une certaine heure, & celui où cette même partie se trouve quelque tems après; elles parcourent à peine la longueur d'un pouce en une heure. Rondelet dit qu'on a donné à ces corps marins le nom d'*orties*, parce qu'ils causent une démangeaison cuisante, & semblable à celle que l'on ressent quand on touche la plante qui porte le même nom. M. de Réaumur n'a pas éprouvé cet effet dans les especes d'*orties de mer* qu'il a eu occasion de voir sur les côtes du Poitou & d'Aunis.

Il n'est guere possible de déterminer la figure de ces *orties de mer*, parce qu'elles changent très-souvent de forme; la figure exterieure de leur corps approche de celle d'un cône tronqué, dont la base est appliquée contre les rochers: cette base qui paroît souvent circulaire, est aussi elliptique, ou de figure irréguliere; quelquefois le cône est perpendiculaire à sa base, & d'autresfois oblique. Sa hauteur diminue ou augmente à mesure que la base a plus ou moins d'étendue; la surface supérieure est ordinairement convexe; il y a au milieu de cette surface une ouverture que l'*ortie* rend plus ou moins grande à sa volonté: pour prendre une idée plus juste de ce méchanisme, on peut comparer l'*ortie* à une bourse à jettons; elle se ferme de même; mais l'extérieur ne forme point de plis comme la bourse. Plus l'ouverture est grande, & plus on voit de parties intérieures. Si l'*ortie* replie en-dehors la partie qui correspond au contour d'une bourse, la surface intérieure se trouve alors à l'extérieur, & l'on voit toutes les cornes de cet insecte, qui ressemble dans cet état à une fleur épanouie, ce qui lui a fait donner le nom de *poisson-fleur*. Les contours varient non-seulement dans les différentes especes d'*orties de mer*, mais encore dans les individus de la même espece. Il y en a de verdâtres, de blanchâtres, d'autres de couleur de rose, ou d'un brun de différentes teintes. Il y a quelques *orties* dont toute la surface est d'une seule couleur; d'autres ont plusieurs couleurs par taches ou par raies qui sont distribuées ou régulierement, ou irrégulierement. Les *orties* vertes ont ordinairement une bande bleue qui a une ligne de largeur, & qui s'étend tout autour de leur base. Les *orties de mer* paroissent sensibles lorsqu'on les touche. Elles se nourrissent de la chair de petits poissons & de différens coquillages qu'elles font entrer tout entier dans l'ouverture dont nous avons parlé plus haut, & qu'elles élargissent à mesure de la grosseur du coquillage; alors elles rétrecissent cette ouverture, & sucent l'animal de la coquille bivalve ou autre; ensuite elles rejettent la coquille par la même ouverture. Les *orties* sont des animaux vivipares; car les petites sortent du corps de leur mere aussi-bien formées qu'elle.

Les *orties* que M. de Réaumur appelle *gelée de mer*, different à tous égards de celles dont nous venons de parler; elles sont d'une substance très-molle, qui a ordinairement la couleur & toujours la consistance d'une vraie gelée: si on en prend un morceau avec les doigts, la chaleur seule de la main suffit pour dissoudre cette substance, comme une gelée de bouillon qu'on mettroit sur le feu. Ces gelées sont de vrais animaux dont il y a plusieurs especes très-différentes les unes des autres par leur conformation. Les individus de la même espece ont exactement la même figure: il y a de ces gelées qui sont d'une couleur verdâtre, semblable à celle de la mer; d'autres ont tout-au-tour de leur circonférence

une bande de deux ou trois lignes de largeur & de couleur de pourpre ; enfin on en voit aussi qui sont verdâtres, & qui ont des taches brunes éparses.

Les *orties errantes* ont l'une des faces convexe, & l'autre concave à-peu-près comme un champignon. On distingue sur la surface convexe une infinité de grains ou de petits mamelons qui sont de la même couleur que le reste de l'*ortie*, & on voit sur l'autre surface des parties organisées. Il y a un peu au-delà de son bord, qui est mince & découpé, des cercles concentriques, qui ne regnent cependant pas tout-au-tour de la circonférence. Les plus près du centre sont divisés en seize arcs, & les extérieurs seulement en huit. Ces séparations sont des especes de canaux, ou reservoirs toujours pleins d'eau. M. de Réaumur a fait bouillir dans de l'eau une gelée de mer dont la base avoit plus de deux piés de diametre ; elle a conservé sa figure, mais son diametre n'étoit plus que d'un demi-pié ; sa substance étoit devenue plus solide.

Les gelées de mer jettées par les vagues sur la côte, n'ont plus de mouvement : les chocs qu'elles éprouvent contre les pierres & le sable suffisent sans doute pour leur ôter la vie ; alors elles vont au fond de l'eau. Celles qui sont vivantes se soutiennent sur l'eau par un espece de mouvement de contraction & de dilatation de leur corps. Elles battent l'eau de tems en tems par le moyen de ces deux mouvemens répétés alternativement, qui suffit pour les empêcher d'aller au fond de l'eau. *Mém. de l'acad. royale des Sciences*, *année 1710. par* M. de Réaumur.

ORTIE *toile d'*, (*Comm.*) on appelle *toile d'ortie*, la toile qui est faite de la filasse qui se tire de cette plante ; elle est un peu grisâtre, & l'on s'en sert le plus souvent en écru.

ORTIVE, adject. f. (*terme d'Astronomie.*) l'amplitude *ortive* ou *orientale* d'une étoile, est l'arc de l'horison compris entre le point où cette étoile se leve, & le point est de l'horison, c'est-à-dire, le point où l'horison coupe l'équateur. *Voyez* AMPLITUDE & HORISON. (*O*)

ORNTAU, (*Géog.*) pays d'Allemagne dans la Suabe, le long du Rhin qui le sépare de l'Alsace. Il est borné S. par le Brisgaw ; N. par le margraviat de Bade ; E. par le duché de Wurtemberg : il contient trois villes impériales ; Offenbourg, Gegenbach & Zell. Il appartient en partie à la maison d'Autriche, en partie à l'évêque de Spire, & en partie au comte de Hanau.

ORTOLAN, *ortolanus* s. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) oiseau qui ressemble beaucoup à la bergeronnette. Le bec est court & rougeâtre dans les mâles ; la gorge & la poitrine sont cendrées ; tout le reste de la face inférieure de l'oiseau jusqu'à la queue est roux. Les mâles ont la poitrine un peu roussâtre ; le croupion a une couleur rousse foncée : il y a une tache jaune sur le bec. La tête est d'une couleur cendrée verdâtre. Les plumes du dos ont le milieu noir, & les bords extérieurs roussâtres ou d'un cendré verdâtre.

L'*ortolan* differe du moineau à collier, en ce qu'il est plus roux, & en ce qu'il a une tache jaune sur la gorge. Il ne reste pas, comme le moineau à collier, dans les endroits plantés de jonc, & il n'a pas de collier. Raii, *Synops. meth. avium. Voyez* OISEAU. (*I*)

ORTOLAN, (*Diete & Cuis.*) on ne mange ordinairement cet oiseau qu'après l'avoir engraissé dans des volieres. Lorsqu'il y a été nourri un certain tems, il ne paroît plus qu'un petit peloton de graisse. On le met rôti, ou après l'avoir fait tremper pendant une ou deux minutes, dans du bouillon ou du jus bouillant ; car il est si délicat, que cette courte application d'une chaleur légere suffit pour le cuire parfaitement. On pourroit aussi facilement l'enfermer dans des coques d'œufs de poule bien réunies, le cuire dans l'eau ou sous la cendre, & répéter à peu de frais, une des magnificences de Trimalcion, qui est un jeu de festin assez plaisant. On l'assaisonne avec le sel, le poivre & le jus de citron : malgré ce correctif, il est peu de personnes qui puissent en manger une certaine quantité sans les trouver fastidieux : mais si on n'en mange que deux ou trois, on les digere communément assez bien ; c'est-à-dire pourtant les estomacs accoutumés aux viandes délicates ; car l'*ortolan* est éminemment & exclusivement consacré aux sujets de cet ordre. Les manœuvres & les paysans ne sauroient s'en accommoder. *V.* GRAISSE, *Diete.*

On doit ranger avec l'*ortolan* dans le même ordre des sujets diététiques, plusieurs autres petits oiseaux très-gras, que nous avons coutume de manger ; tels que le bequefigue, le rouge-gorge, les meuriers de Gascogne, la fauvette & le rossignol, qui sont très-gras en automne, le guignard de Beauce, *&c.* (*b*)

ORTONE, (*Géog. anc.*) Ὀρτών, ville du Latium, située au-delà de l'Algidum, fort près de Corbion, aux environs de Préneste & de Labicum. C'est aujourd'hui *Ortone-sur-mer*, qui a été érigé en évêché en 1570. par le pape Pie V.

ORTUGUE, s. f. (*Comm.*) monnoie de Danemarck, de la valeur de deux oboles.

ORTYGIE, (*Géog. anc.*) petite île sur la côte orientale de Sicile, jointe à Syracuse par un pont, & à l'ambouchure de l'Alphée. La fontaine d'Aréthuse l'arrosoit. Virgile nous apprend toutes ces choses :

> *Sicanio prætenta sinu jacet insula contra*
> *Plemmyrium undosum, nomen dixere priores*
> Ortygiam. *Alpheum fama est huc, Elidis amnem,*
> *Occultas egisse vias subter mare qui nunc*
> *Ore, Arethusa, tuo siculis confunditur undis.*
> *Numina magna loci jussi veneramur.*
> Æneid. *l. III. v. 692.*

« Vis-à-vis des rochers de Plemmyre est une » île que les premiers habitans de la Sicile ont nommé *Ortygie*. On dit que le fleuve Alphée, qui arrose les champs d'Elide, amoureux de vous, ô » fontaine d'Aréthuse, se fraie une route secrete » sous la mer, & se rend dans l'*Ortygie* pour y mêler ses eaux avec les vôtres. Lorsque nous fumes » près de cette île, nous adressâmes des vœux aux » divinités qu'on y revere ».

Cette île d'*Ortygie* se nomme aujourd'hui l'*île de san Marciano*, qui est devant le port de Siragusa.

On sait que l'île de Délos est quelquefois appellée *Ortygie*, à cause de l'abondance des cailles qu'elle nourrissoit. (*D. J.*)

ORVALA, (*Botan.*) nom donné par Linnæus à un genre de plante, que Micheli appelle *papia*. En voici les caracteres. Le calice particulier de la fleur est en forme d'entonnoir évasé au sommet, tortu & partagé en cinq segmens, dont les deux inférieurs sont plus courts que les autres. La fleur est monopétale, & n'est pas du genre des labiées. Le tuyau est de la longueur du calice ; il est droit, long & séparé en quatre parties. Les étamines sont quatre filets de la longueur de la fleur. Les bossettes des étamines sont au nombre de deux. Le germe du pistil est divisé en quatre ; le stile est simple, & de la même longueur que les étamines ; le stygma est fendu en deux, & pointu. Les grains sont au nombre de quatre, & d'une forme ovale, coupée en maniere de rein. Linnæi *gen. plant. p. 278.*

ORVALE, (*Botan.*) c'est la principale espece du genre des sclarées de Tournefort, & c'est celle qu'il désigne sous le nom de *sclorea pratensis*, *flore cæruleo*. Sa racine est unique, ligneuse, garnie de plusieurs fibres papillaires, brune, d'une saveur qui n'est pas désagréable & qui échauffe le palais & la gorge. Sa tige est haute de deux coudées, de la grosseur du petit doigt, quadrangulaire, velue, noueuse, par-

tagée en des rameaux conjugués & en ſautoir, remplie d'une moëlle blanche. Ses feuilles ſont deux-à-deux, oppoſées, portées ſur des longues queues ; elles ſont velues, ridées, gluantes, puantes, ovalaires, longues d'un empan, larges d'une palme & demie, amples à leur baſe, terminées en pointe, dentelées en quelque maniere, & crenelées tout-au tour.

Ses fleurs ſortent des aiſſelles des feuilles. Elles ſont diſpoſées en longs épis, & comme par anneaux d'une ſeule piece, en gueule, bleuâtres ; la levre ſupérieure eſt longue, coupée en feuille, & cache un piſtil grêle, recourbé, un peu ſaillant, fourchu, accompagné de quatre embryons, & de deux étamines garnies de ſommets oblongs ; la levre inférieure eſt diviſée en trois parties, dont celle du milieu eſt creuſée en cueilleron.

Le calice eſt un godet, en tuyau cannelé, gluant, partagé en cinq petites pointes. Les embryons ſont cachés au fond du calice à l'origine du piſtil ; ils ſe changent en quatre groſſes graines arrondies, convexes d'un côté, anguleuſes de l'autre, de couleur rouſſâtre, liſſes & polies.

Au ſommet de chaque tige ſont deux feuilles oppoſées, d'une figure & d'une texture bien différente des feuilles inférieures ; car elles ſont petites, creuſes, larges à leur baſe, ſans queue, terminées par une pointe, & d'une couleur purpurine. Cette plante a une odeur forte, puante & une ſaveur amere ; elle ſe ſeme dans les jardins & dans les vergers. Elle eſt toute d'uſage. (*D. J.*)

ORVALE, (*Mat. médec.*) toute-bonne ; les feuilles d'*orvale* ont une odeur qui approche de celle du citron, vive, pénétrante, qui porte à la tête, & une ſaveur amere aromatique.

L'*orvale* eſt connue ſur-tout des cabaretiers allemands, dit Ettmuller, pour falſifier leurs vins ; car ils ont coutume de changer le vin du Rhin en un vin muſcat par l'infuſion des fleurs d'*orvale* & de ſureau.

On en fait beaucoup d'uſage dans les pays du nord pour faire de la biere, quand le houblon eſt rare, ou quand on veut faire la biere plus forte : la biere ainſi préparée eſt fort enivrante, & inſpire de la gaieté qui tient de la folie.

L'*orvale* eſt ſur-tout recommandée contre la ſtérilité de cauſe froide, ou l'intempérie froide de la matrice, contre les fleurs blanches & les vapeurs, ſoit employée intérieurement, ſoit employée extérieurement. F. Hoffman compte l'*orvale* parmi les remedes anti-ſpaſmodiques ſpécifiques. On en fait boire l'eau diſtillée ou l'infuſion, ou bien on les fait prendre en lavement. Ces remedes calment efficacement les coliques inteſtinales. J. Ray prétend que des gâteaux frits, ou des eſpeces de beignets préparés avec les fleurs d'*orvale* guériſſent la foibleſſe des lombes, & portent à l'amour. Ce même auteur dit, d'après Schwenckfeld, que cette plante réduite en poudre & priſe en guiſe de tabac, guérit l'épilepſie ; elle fait éternuer.

La graine d'*orvale* eſt très-mucilagineuſe. Le mucilage qu'on en retire eſt fort recommandé pour les maladies des yeux. On dit même que cette graine entiere introduite dans l'œil, en fait ſortir les corps étrangers qui y ſont tombés. *Extrait de la mat. méd. de* Geoffroi. Le ſuc d'*orvale* entre dans l'emplâtre diabotanum.

ORVET, ORVERT, ANVOYE, (*Hiſt. nat.*) ſerpent aveugle, *cæcilia* ; ſerpent dont la morſure n'eſt point dangereuſe. On lui a donné le nom de *ſerpent aveugle* parce qu'il a les yeux fort petits. On le trouve dans les trous & dans les fentes des rochers. Il a ordinairement douze ou quinze pouces de longueur ; il eſt de forme cylindrique ; il a la tête petite & l'ouverture de la bouche fort grande. Le corps eſt couvert en entier de petites écailles, qui ſont en partie brunes, en partie blanches & en partie jaunes. La couleur de l'*orvet* varie comme celle des autres ſerpens, ſelon leur âge & ſelon la ſaiſon. On voit des *orvets* qui ont une couleur jaune cendrée, ou même blanchâtre ; d'autres ſont d'un gris mêlé de brun noirâtre. Le dos eſt toujours plus foncé que les autres parties du corps. Les couleurs des ſerpens ſont toujours claires & brillantes immédiatement après la mue, qui eſt le tems où ils changent de peau. Ce renouvellement arrive au printems. A meſure qu'ils s'éloignent du tems de la mue, leurs couleurs deviennent de plus en plus foncées & plus obſcures. *Voyez* SERPENT.

ORVIETAN, ſ. m. (*Pharmacie.*) fameux antidote ou contre-poiſon, ainſi appellé parce qu'il fut inventé & débité par un opérateur qui étoit d'Orviete en Italie, qui en fit des expériences publiques ſur lui-même, en prenant différentes doſes de poiſon. *Voyez* ANTIDOTE & POISON.

Dans la pharmacopée de Charas, il y a une méthode de faire l'*orvietan* où il paroît que la thériaque de Veniſe eſt un des principaux ingrédiens qui y entrent. *Voyez* THÉRIAQUE.

ORVIETE, (*Géog. mod.*) ancienne ville d'Italie, capitale d'un petit pays de même nom, au patrimoine de S. Pierre, avec un évêché ſuffragant du pape. Cette ville eſt ſur un rocher eſcarpé, près du confluent de la Paglia & de la Chiana, à 60 milles de Rome, 6 de Bolſena, & 20 de Viterbe. *Long.* 29. 45. *lat.* 42. 42.

Orviete eſt l'*Urbiventum* des anciens. Ludovico Monaldeſco, qui fleuriſſoit dans le xiij. & le xiv. ſiecle, étoit natif d'*Orviete*. Il eſt célebre pour avoir écrit des mémoires de ſon tems à l'âge de cent quinze ans.

ORVINIE, (*Géog. anc.*) en latin *Orvinium* ; ville d'Italie dans le territoire d'Orviete. Elle devoit être entre Rieti, Norcia, & les frontieres de l'Abruzze ultérieure.

Denys d'Halicarnaſſe, *l. I. c. vj.* dit que cette ville étoit autrefois la plus grande & la plus renommée de tout le pays. Il ajoute : on découvre encore les fondemens de ſes murs, anciens reſtes de ſa magnificence, & l'enceinte de pluſieurs ſépulchres qui s'étendent fort loin ſur les hauteurs : on y voit même un temple antique de Minerve bâti dans l'endroit le plus élevé de la ville.

ORNIUM, *ou* ORUBIUM, (*Géog. anc.*) promontoire de l'Eſpagne tarragonnoiſe, au pays des *Callaici lucenſes*, ſelon Ptolomée, *l. II. c. vj.* Ce promontoire doit être entre le cap de Finiſtere & l'embouchure du Minho. (*D. J.*)

ORULA, (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre de l'île de Ceylan, qui eſt de la grandeur d'un pommier. Il porte un fruit aſſez ſemblable à une olive, mais qui ſe termine en pointe par les deux bouts ; ſa peau eſt d'un verd rougeâtre, & couvre un noyau fort dur qui eſt purgatif, & propre à teindre en noir. Si on écraſe ce noyau, & qu'on le laiſſe tremper dans de l'eau, cette liqueur devient propre à emporter la rouille du fer, & elle prend une couleur auſſi noire que l'encre.

ORUS, ſ. m. (*Mythol. égypt.*) ou *Horus*, fils d'Oſiris & d'Iſis, fut le dernier des dieux qui regnerent en Egypte. Il déclara la guerre au tytan Typhon, qui avoit fait périr Oſiris ; & après l'avoir vaincu & tué de ſa main, il monta ſur le trône de ſon pere : mais il ſuccomba dans la ſuite ſous la puiſſance des princes tytans, qui le mirent à mort. Iſis ſa mere, qui poſſédoit les ſecrets les plus rares, ayant trouvé le corps d'*Orus* dans le Nil, lui redonna la vie & lui procura l'immortalité, en lui apprenant, dit Diodore, la Médecine & l'art de la divination.

Orus en fit un bel usage ; rendit son nom à jamais célebre, & combla l'univers de ses bienfaits. Les figures de ce dieu accompagnent souvent celles d'Isis dans les monumens égyptiens.. Il est ordinairement représenté sous l'apparence d'un jeune enfant, tantôt vêtu d'une tunique, tantôt emmailloté & couvert d'un habit bigarré en losange. Il tient de ses deux mains un bâton dont le bout est terminé par la tête d'un oiseau & par un fouet. Plusieurs savans croient qu'*Orus* est le même qu'Harpocrate, & que l'un & l'autre ne sont que des symboles du soleil. (*D. J.*)

ORYCTOLOGIE, s. f. (*Hist. nat.*) l'*oryctologie* ou l'*orictographie*, est cette partie de l'histoire naturelle qui traite & décrit les fossiles ; car les fossiles s'appellent en grec *orycta*. Sous ce terme générique, est comprise la doctrine des sels, des soufres, des marbres, des pierres communes, des pierres précieuses, & des métaux. (*D. J.*)

ORYCTOGRAPHIE *ou* ORYCTOLOGIE, (*Hist. nat.*) c'est la partie de l'histoire naturelle qui s'occupe de la description des fossiles ; ces mots viennent du grec ὀρυσσω, *fodio*. Ce sont des synonymes de *Minéralogie*, voyez *cet article*.

ORYGMA, (*Antiq. d'Athènes.*) ὄρυγμα ; nom donné à la fosse qu'on appelloit le plus communément *barathron*. C'étoit une sorte de précipice ténébreux, hérissé de pointes au sommet & au fond, afin de percer de toutes parts ceux qu'on y jettoit, pour les faire périr. Le maître des œuvres chargé de cette exécution, en prenoit le nom, ὁ ἐπὶ τῷ ὀρύγματι. Potter, *archæol. græc. l. I. c. xxv. t. I. pag.* 134. (*D. J.*)

ORYX, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Espagne dans la Bétique. Elle étoit très-riche dans un terroir fertile, & aux confins des Méleces selon Tite-Live, *l. XXVIII. c. iij.* qui raconte de quelle maniere elle fut prise par L. Scipion, frere du grand Scipion.

ORZIL, *voyez* AIGLE.

OS, s. m. (*Anatomie.*) c'est une des parties solides du corps, la plus dure, la plus cassante, laquelle est faite pour la défense des parties molles, & pour le support de toute la machine. *Voyez* CORPS, PARTIE.

Tous les *os* sont couverts d'une membrane particuliere que l'on appelle le *périoste* ; & plusieurs d'entre eux sont creux & remplis d'une substance huileuse, que l'on appelle la *moëlle*. *Voyez* PÉRIOSTE & MOËLLE. Le docteur Havers dans sa description des *os*, remarque qu'ils consistent en petites bandes placées les unes sur les autres, qui ont des fibres qui courent en long d'un bout des *os* jusqu'à l'autre, & qui dans quelques-uns d'entre eux, ne vont pas si loin ; quoique quelques-uns n'aient point leur fin absolument marquée comme elles semblent l'avoir : mais au lieu de cela, elles continuent transversalement, & selon que les *os* sont couchés, les fibres d'un côté se rencontrant & s'unissant avec celles de l'autre à chaque extrémité ; de sorte que chaque fibre est une continuation l'une de l'autre, quoique cette continuation ne se fasse point uniformément, mais en ellipses très-longues, puisqu'elles ne sont pas toutes d'une même longueur continue, mais qu'elles sont placées par bandes plus courtes les unes que les autres. Ces petites bandes sont différemment disposées selon les différens *os* : par exemple, dans ceux qui ont une grande cavité, elles sont contiguës les unes aux autres de chaque côté, & très-serrées les unes contre les autres. Dans les *os* dont les cavités sont plus petites, ou dont l'intérieur est spongieux, plusieurs des bandes internes sont placées à quelque distance les unes des autres, & ont entre elles de petites cellules osseuses ; & même dans les *os* dont la cavité est grande, on trouve quelques-unes de ces petites cellules à leurs extrémités. Les *os* dont les bandes sont contigues, ont des pores à-travers & entre ces mêmes bandes, outre ceux qui servent au passage des vaisseaux sanguins : les premiers pores pénétrent transversalement les bandes, & sont sur la cavité de la surface extérieure de l'*os*. Les seconds couvrent longitudinalement les bandes. Les premiers sont situées entre chaque bande, quoique le plus grand nombre en soit plus proche de la cavité ; mais ils ne sont pas directement les uns sur les autres, en sorte qu'ils forment un passage continué de la cavité à la surface. Les seconds s'apperçoivent à l'aide de bons microscopes. C'est par leur moyen que l'huile médullaire coule à-travers les bandes ; & les pores de la premiere sorte semblent leur être subordonnés en ce qu'ils servent à leur porter l'huile.

M. Morgagni, *adv. ij. page* 55. observe que le docteur Havers ne parle point des fibres perpendiculaires qui se détachent de chaque lame, & que Malpighy avoit dejà observées, comme Gagliard en convient lui-même, d'où il conjecture que les pores que Clopton Havers dit avoir observés dans les lames les plus compactes, peuvent bien avoir été fermés, parce que c'est dans un filet perpendiculaire qu'il ne connoissoit pas, qu'ils s'étoient rompus ; & cela est d'autant plus probable, continue notre auteur, que Gagliard dans sa préface, avertit que cela lui est arrivé dans ses premieres recherches lorsqu'il y faisoit moins d'attention, mais qu'il avoit enfin découvert que ces filets passoient par ces trous.

Les *os* sont en général plus gros à leurs extrémités que dans le milieu, afin que leurs articulations soient plus fermes, & qu'ils ne puissent pas se disloquer si facilement : mais que ce milieu, qui est le plus mince, soit néanmoins assez fort pour porter sa charge, & pour être en état de résister aux accidens. Les fibres de cet endroit sont plus serrées les unes contre les autres, & elle se soutiennent réciproquement. On peut remarquer aussi que l'*os* étant creux n'est pas si facile à être brisé que s'il eût été plein & plus petit : car de deux *os* de longueur égale, & qui ont le même nombre de fibres, la force de l'un est à celle de l'autre en raison de leur diametre. *Voyez* GÉANT.

Les *os* sont différemment liés & attachés ensemble, selon leurs différens usages. Quelques-uns sont formés pour être mis en mouvement, & d'autres pour le repos, & pour supporter seulement les parties qui y sont attachées. Les *os* sont unis & articulés. L'articulation est de deux sortes, la *diarthrose* & *synarthrose* ; & chacune de ces sortes se subdivise en plusieurs autres. *Voyez* ARTICULATION, DIARTHROSE. Il y a trois sortes d'union ou de simphise, la *syssarcose*, la *synchondrose*, la *synévrose*. *Voyez* SIMPHISE, *&c.*

Le nombre des *os* est ordinairement de 242, quelques-uns disent 300, d'autres 307, d'autres 318 ; mais les Anatomistes modernes le fixent à 248 environ. Il y en a 62 dans la tête, 56 dans le tronc, 64 dans les bras & les mains, & 62 dans les jambes & les piés. Les différences des nombres des *os*, sont dans les sésamoïdes, les dents & le sternum. Nous allons donner les noms des différens *os*, *voyez* leur figure & le lieu où ils sont placés dans nos Planches d'Anat. & leur description sous leur article. Le coronal ou l'*os* du front 1 ; l'occipital 1 ; les *os* pariétaux 2 ; les *os* des tempes 2 ; les petits *os* de l'ouie 8 ; l'*os* ethmoïde 1 ; l'*os* sphénoïde 1 ; les *os* des joues 2 ; les *os* maxillaires 2 ; les *os* unguis 2 ; les *os* du nez 2 ; les cornets inférieurs du nez 2 ; les *os* du palais 2 ; le vomer 1 ; l'*os* de la machoire inférieure 1 ; les dents incisives 8 ; canines 4, molaires 20 ; l'*os* hyoïde 1 ; les vertebres du col 7 ; du

dos 12; des lombes 5; l'*os* facrum 1; le coccix 1; les omoplates 2; les clavicules 2; les côtes 24; le fternum 1; les pieces des *os* des hanches 6; les clavicules 2; les omoplates 2; les radius 2; les cubitus 2; les *os* du carpe 16; du métacarpe 18; des doigts 30; les *os* de la cuiffe 2; les rotules 2; les tibia 2; les péronés 2; les *os* du tarfe 14; du métatarfe 10; des doigts 28 : 248. *Voyez*-en la defcription à leur article particulier.

Outre les *os* féfamoïdes, que l'on dit être au nombre de 48, le moindre de tous les *os* eft l'orbiculaire, & le plus gros eft le fémur. Quant à la maniere dont les *os* s'offifient, *voyez* OSSIFICATION.

On remarque fur les *os* outre leurs cavités internes, des cavités externes, qui fervent à leur articulation; telles font la cavité cotyloïde des *os* des iffes, la cavité glénoïde de l'omoplate, *&c.* D'autres fervent à défendre les parties molles, comme font les foffes orbitaires, dans lefquelles les yeux font placés, le crâne qui contient le cerveau. *Voyez* CAVITÉ, COTILOÏDE, GLÉNOÏDE, *&c.*

Il y a auffi fur les *os* différentes éminences qui, en donnant attache aux mufcles, fervent à étendre leur action en les éloignant du centre du mouvement. Entre ces éminences les unes font contiguës à l'*os*, & s'appellent *épiphifes*; les autres font continues, & on les nomme *apophyfe*. *Voyez* ÉMINENCE, APOPHYSE & ÉPIPHISE.

OS SURNUMÉRAIRES, (*Anatomie.*) les *os* nommés *furnuméraires*, *clefs* ou *offa Wormiana*, fuivent, quand ils fe trouvent, la même analogie que les autres *os* du crâne. Comme ils font partie de la voûte du crâne, ils femblent plus grands au dehors qu'au dedans; & plus le crâne où ils fe trouvent eft épais, plus leur furface interne eft petite à l'égard de l'externe. Les dents qu'ils avoient d'abord gravées dans les deux tables, difparoiffent peu-à-peu de la table interne; & leur union, avec les autres *os*, ne s'y remarque que comme une ligne. Il leur arrive encore avec l'âge, ce qui arrive aux autres *os* du crâne, c'eft de s'unir avec eux en dedans, pendant qu'à la furface convexe ils en paroiffent diftingués, de forte qu'on jugeroit d'abord qu'ils ne pénétrent pas, & qu'ils n'ont jamais pénétré dans la concavité du crâne.

Je ne nie point pour cela qu'il n'y ait de petits *os furnuméraires*, qui ne s'étendent jufqu'au dedans du crâne. M. Hunauld dit avoir vu des *os furnuméraires* tout-à-fait différens de ces derniers. Ils étoient à l'intérieur du crâne, ne s'étendoient pas jufqu'à la table externe, & étoient à l'endroit des futures. Ils tombent ordinairement quand on démonte les pieces du crâne; & lorfqu'on remonte ces pieces, on croit fans faire trop d'attention, que le vuide qu'ils ont laiffé en fe détachant, eft caufé par la rupture d'une dent. (*D. J.*)

OS, (*Chimie.*) *Voyez* SUBSTANCES ANIMALES.

OS, (*Critiq. facrée.*) la loi de l'Exode, *xij.* 46. défendoit de rompre les *os* de l'agneau que l'on mangeoit à Pâques. *Os* fignifie les forces du corps : *difperfa funt omnia offa mea*, Pf. *xxj.* 15. *mes forces fe font difperfées.* Il fe prend pour un corps mort : *adfportate offa mea vobifcum*, Gen. *l.* 24. Jacob & Jofeph ordonnerent qu'on tranfportât leurs corps pour être enfévelis dans la terre de Chanaan, avec ceux de leurs peres. Ce mot veut dire auffi *parenté*, os *meum es, & caro mea*, II. Reg. *xix.* 13. *je vous fuis étroitement uni par la naiffance.* (*D. J.*)

OS DE CERF, DAIN & CHEVREUIL, (*Vénerie.*) ce font les ergots des bêtes privées, & ce qui forme la jambe aux bêtes fauves; d'abord que le cerf fuit, il donne des *os* en terre.

OS DE SECHE, (*Commerce.*) Ce qu'on appelle *os de feche*, n'eft autre chofe qu'une efpece d'*os* qui fe rencontre fur le dos d'un poiffon qui porte ce nom. Cet *os* eft fort en ufage chez les Orfevres & chez les Fondeurs, pour faire des moules.

OSACA, (*Géog.*) grande & commerçante ville du Japon, l'une des cinq impériales dans l'île de Niphon, fur la riviere de Jedogawa. Kempfer en a donné une defcription détaillée. *Long.* fuivant Harris, *150. 31. 15. lat. 35. 5.*

OSCA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de l'Efpagne Tarragonnoife, au pays des Ilergetes, dans les terres, felon Ptolomée, *liv. III. c. vj.* Plutarque en fournit ici un beau paffage dans fa vie de Sertorius; il dit : « Parmi les nations qui lui étoient fou» mifes, il fit choifir les enfans des plus nobles mai» fons, les mit tous enfemble dans *Ofca*, belle & » grande ville, & leur donna des maîtres pour leur » enfeigner les Lettres greques & romaines. C'eft » fans doute cette inftitution de Sertorius, qui jet» ta en Efpagne les femences de cet amour des Bel» les-Lettres, qui y produifit enfuite tant d'hom» mes illuftres, entr'autres Columelle, Pomponius » Mela, les Séneques, Lucain, Martial, Florus, » Quintilien, & tant d'autres efpagnols célebres, » qui fe font fait un grand nom entre les écrivains » de l'ancienne Rome ». Cette ville d'*Ofca* eft aujourd'hui Huefca, & elle auroit bien befoin d'un nouveau Sertorius.

Ptolomée, *liv. II. c. iv.* parle d'un autre *Ofca*, qui étoit une ville d'Efpagne dans la Bétique, chez les Turditains. Il les diftingue ainfi pour leur pofition. *Ofca Ilergetum. Long. 161. lat.* 42.20. *Ofca Turditanorum. Long. 5. 37. lat. 42. 15.*

OSCABRION, f. m. (*Conchyliol.*) coquillage de la claffe des multivalves. Ce coquillage dont peu d'auteurs ont fait mention, a reçu différens noms. Petiver l'appelle *ofcabrion carolinum perelegans*; d'autres les nomment *cimex marina*, punaife de mer. Il y en a qui lui donnent le nom de *nacelle* ou *chenille de mer*; quelques-uns, de *cloporte* ou *chalouppe de mer.* Il paroît que c'eft plûtôt une efpece de lépas oblong à huit côtes féparées, qui s'attache aux rochers ainfi que les autres; fes huit côtes féparées femblent l'exclure de la claffe des univalves, & le porter naturellement dans celle des multivalves.

L'*ofcabrion carolinum* vient de l'Amérique, & fe prend fur les côtes de la grande anfe, île de Saint-Domingue.

L'*ofcabrion gallicum* vient de Dieppe, & montre quelque différence avec le premier, en ce que fes côtes, quoiqu'en même nombre, ont à chaque extrémité de petits crans qui s'élevent & fe réuniffent fur les contours de la coquille.

L'animal qui habite le coquillage, a une tête formant un trou ovale à une de fes extrémités; & à l'autre eft l'anus ou la fortie des excrémens. Cet animal n'a point de cornes, point de yeux ni de pattes; il rampe fur le rocher comme le lépas.

OSCELLE, ISLE D', (*Géog.*) en latin du moyen âge *Ofcellus*, nom d'une petite île ou peninfule fituée proche de Rouen, & d'une autre prefqu'île à trois lieues & demie de Paris. M. l'abbé Lebeuf a donné un mémoire fur cette petite île d'*Ofcelle*, dans le Recueil de Littérature. Je voudrois qu'on n'écrivît que quatre lignes fur des objets de fi petite importance.

OSCHENFURT, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Franconie, à fix lieues au-deffus de Wurtzbourg fur le Mein qu'on y paffe fur un pont de pierre. *Long.* 27. 36 *lat.* 49. 35. (*D. J.*)

OSCHÉOCELE, f. f. *terme de Chirurgie*; c'eft une hernie complette, dans laquelle l'épiploon ou l'inteftin, enfemble ou féparément, paffent par l'anneau du mufcle oblique externe du bas-ventre pour former une tumeur dans le fcrotum aux hommes, & dans la grande levre aux femmes.

OSCHOPHORIE,

OSCOPHORIE, s. f. (*Antiquit. grecques.*) fêtes en l'honneur de Bacchus & de Minerve. Cette fête qu'on peut nommer *fête des rameaux*, avoit été instituée par Thésée ; aussi dans la procession il se trouvoit toujours deux jeunes garçons habillés en fille, pour représenter ceux que ce héros conduisit à Candie dans ce déguisement.

Cette fête s'appelloit oschophorie, *oschophoria*, du mot grec *osche*, qui signifie proprement *une branche de vigne chargée de raisins mûrs*, parce que tous ceux qui assistoient à la procession y portoient de semblables branches.

On choisissoit au sort un certain nombre de jeunes garçons des plus nobles familles de chaque tribu, qui avoient tous leur pere & leur mere vivans. Ils tenoient à la main des branches de vigne, & couroient à l'envi depuis le temple de Bacchus jusqu'au temple de Minerve Scirade, qui étoit au port de Phalèse. Ils étoient suivis d'un chœur, conduits par deux jeunes hommes habillés en filles, & qui chantoient les louanges de ces jeunes garçons. De vraies femmes les accompagnoient, portant sur leur tête des corbeilles ; & l'on choisissoit pour cet emploi les plus riches de la ville ; toute la troupe étoit précédée par un héraut.

On associoit aux sacrifices d'autres femmes, qu'on appelloit *déipnophores*, parce qu'elles portoient toutes sortes de provisions de bouche à la troupe des jeunes gens qui avoient été nommés par le sort pour se rendre en course au temple de Minerve. Cette fête se célébroit dans toute l'Attique le quatrieme ou le cinquieme mois des Athéniens, c'est-à-dire en Octobre ou en Novembre, parce qu'alors on vit cesser la stérilité dont l'Attique avoit été affligée.

Le refrein des hymnes qu'on chantoit à diverses reprises dans cette fête, étoit ces deux mots ἐλελεῦ, ἰοὺ, pour faire comprendre aux Grecs ce dont toutes les nations devroient être convaincues par expérience, que par la prospérité & l'adversité se suivent, & par conséquent qu'il faut se défier de la premiere, & ne pas désespérer avec la seconde. (*D. J.*)

OSCILLATION, s. f. *terme de Méchanique*, qui signifie la même chose que *vibration* ; c'est-à dire le mouvement d'un pendule en descendant & en montant, ou, si on peut parler ainsi, la descente & sa remontée consécutives & prises ensemble.

Axe d'oscillation est une ligne droite parallele à l'horison, qui passe, ou qui est supposée passer par le centre ou point fixe autour duquel le pendule oscille, & qui est perpendiculaire au plan où se fait l'oscillation. *Voyez* AXE.

Si on suspend un pendule simple entre deux demi-cycloides, dont les cercles générateurs aient leur diametre égal à la moitié de la longueur du fil, toutes les oscillations de ce pendule, grandes & petites, seront isocrones, c'est-à-dire, se feront en tems égal. *Voyez* CYCLOÏDE & ISOCRONE.

Le tems d'une *oscillation* entiere dans un arc de cyloïde quelconque est au tems de la descente perpendiculaire par le diamétre du cercle générateur, comme la circonférence du cercle est au diamétre.

Si deux pendules décrivent des arcs semblables, les tems de leurs *oscillations* seront en raison soudoublée de leurs longueurs.

Les nombres d'*oscillations* isocrones, faites par deux pendules dans le même tems sont entr'eux en raison inverse du tems que durent les *oscillations* prises séparément.

On trouve plus au long dans l'*article* PENDULE les lois du mouvement & des *oscillations* du pendule simple, c'est-à-dire, du pendule composé d'un seul poids A fort petit, & qu'on regarde comme un point, & d'une verge ou fil CA (*fig. 36. Méchan.*) dont on considere la pesanteur ou la masse comme nulle. Il est beaucoup plus difficile de déterminer les lois d'un pendule composé, c'est-à-dire, les *oscillations* d'une verge BA (*fig. 22.*), que l'on regarde comme sans pesanteur & sans masse, & qui est chargée de plusieurs poids D, F, H, B ; il est certain que cette verge ne fait pas ses *oscillations* de la même maniere que s'il n'y avoit qu'un seul poids ; par exemple B, car supposons qu'il n'y ait en effet qu'un poids B, ce poids tendra à décrire la petite ligne BN au premier instant : or, s'il y avoit d'autres poids en H, F, D, ces poids tendroient à décrire dans le même instant les lignes HM, FL, DK, égales à BN, de sorte que la portion DB de la verge devroit se trouver en KN ; & par conséquent la portion AD se trouveroit dans la situation AK ; or cela ne se pourroit faire sans que la verge ADB se brisât en D ; & comme on la suppose inflexible, il est donc impossible que les poids B, H, F, D, décrivent les lignes BN, HM, FL, DK, &c. mais il faut que ces poids décrivent des lignes BC, HI, FG, DE, qui soient telles que la verge ADB conserve toujours sans se plier la forme d'une droite AEC. Or on peut imaginer un pendule simple d'une certaine longueur, qui fasse ses oscillations dans le tems que le pendule composé ADB fait les siennes. Ainsi la difficulté se réduit à trouver la longueur de ce pendule simple, & trouver la longueur de ce pendule simple, est la même chose que ce que les Géometres appellent *trouver le centre d'oscillation.*

Le célebre M. Huyghens est le premier qui ait résolu ce problême dans son excellent ouvrage *de horologio oscillatorio.* Mais la méthode dont il s'est servi pour le résoudre, quoique bonne & exacte, étoit susceptible de quelques difficultés.

Toute la doctrine de ce grand géometre sur le centre d'*oscillation* est fondée sur l'hypothèse suivante ; que le centre de gravité commun de plusieurs corps doit remonter à la même hauteur d'où il est tombé, soit que ces corps soient unis, ou separés l'un de l'autre en remontant, pourvu qu'ils commencent à remonter chacun avec la vitesse acquise par sa chûte. *Voyez* CENTRE DE GRAVITÉ.

Cette hypothèse a été combattue par quelques auteurs, & regardée par d'autres comme fort douteuse. Ceux même qui convenoient de la vérité ne pouvoient s'empêcher de reconnoître qu'elle étoit trop hardie pour être admise sans preuve dans une science où l'on démontre tout.

Ce même principe a été démontré depuis par plusieurs géometres, & il n'est autre chose que le fameux principe connu autrement sous le nom de *conservation des forces vives*, dont les Géometres se sont servis depuis avec tant de succès dans la solution des problêmes de dynamique. *Voyez* DYNAMIQUE & FORCES VIVES.

Cependant, comme le principe de M. Huyghens avoit paru incertain & indirect à plusieurs géometres ; ces considérations engagerent M. Jacques Bernoully, professeur de Mathématique à Bâle, mort en 1705, à chercher une solution du problème dont il s'agit. Il en trouva une assez simple, tirée de la nature du levier, & la fit paroître dans les mémoires de l'Acad. des Sciences de Paris, année 1703. Après sa mort, son frere Jean Bernoully fit imprimer dans les mémoires de la même académie, année 1714, une autre solution du même problème, encore plus facile & plus simple. Nous ne devons point oublier de dire, qu'environ dans le même tems M. Taylor, célebre géometre anglois, trouva une solution à-peu près semblable à celle de M. Bernoully, & la fit paroître dans son livre intitulé *methodus incrementorum* ; ce qui fut le sujet d'u-

ne diſpute entre les deux géometres qui s'accuſerent réciproquement de s'être pillés. On peut voir les pieces de ce procès dans les actes de Léipſic de 1716 ; & dans les œuvres de M. Bernoully, imprimées à Lauſanne *in*-4°. en 1743. Quoi qu'il en ſoit, voici le précis de la théorie de M. Jean Bernoully ; elle conſiſte en général à chercher d'abord quelle devroit être la gravité dans un pendule ſimple, de même longueur que le compoſé, pour que les deux pendules fiſſent leurs *oſcillations* dans un tems égal. Il faut pour cela que le *moment* des deux pendules ſoit le même; enſuite au lieu de ce pendule ſimple d'une longueur connue, & d'une peſanteur ſuppoſée, M. Bernoully ſubſtitue un pendule ſimple animé par la gravité naturelle, & il trouve aiſément par une ſimple proportion la longueur que ce nouveau pendule doit avoir pour faire les vibrations en même tems que l'autre.

Quoique la méthode de M. Bernoully ſoit aſſez ſimple, elle peut encore être ſimplifiée, même en faiſant uſage de ſon principe, comme je l'ai démontré dans mon traité de dynamique, *l. II. c. iij. probl. 1.* & j'ai d'ailleurs donné en même tems une méthode particuliere extrêmement ſimple pour réſoudre ce problème. Voici une idée de cette méthode.

Il eſt certain que les corps B, H, F, D, ne pouvant décrire les lignes BN, HM, FL, DK, décrivent des lignes BC, HI, FG, DE, qui ſont entr'elles comme les diſtances AB, AH, AF, AD, au point de ſuſpenſion A ; d'où il s'enſuit que toute la difficulté ſe réduit à connoître une de ces lignes comme BC ; or au lieu de ſuppoſer que les corps B, H, F, D, tendent à ſe mouvoir avec les vîteſſes BN, HM, FL, DK, on peut ſuppoſer, ce qui revient au même, qu'ils tendent à ſe mouvoir avec les vîteſſes $BC - CN$, $HI - IM$, $FG + GL$, $DE + EK$, & comme de ces vîteſſes il ne reſte que les vîteſſes BC, HI, FG, DE, il s'enſuit que ſi les corps B, H, F, D, n'avoient eu que les vîteſſes $-CN$, $-IM$, GL, EK, la verge AB ſeroit demeurée en repos. *Voyez* DYNAMIQUE. Donc par la nature du levier on aura $-B \times CN \times AB - H \times IM \times AH + F \times GL \times AF + D \times EK \times AD = o$. Or dans cette équation il n'y a qu'une ſeule inconnue, puiſqu'en ſuppoſant BC donnée, tout le reſte eſt donné ; on aura donc par cette équation la valeur de BC, & par le rapport de BC à EN, on connoîtra le rapport de la vîteſſe du pendule compoſé à celle d'un pendule ſimple qui ſeroit de la longueur de BA ; d'où il s'enſuit qu'on trouvera facilement la longueur du pendule ſimple iſocrone au pendule compoſé, en cherchant un pendule dont la longueur ſoit à AB comme BN eſt à BC. *Voyez* ſur cela mon traité de dynamique, *l. II. ch. iij. probl. 1.* vous y trouverez d'autres remarques curieuſes ſur le problême dont il s'agit ici.

Centre d'oſcillation d'un pendule, eſt donc proprement, ſuivant ce qu'on vient de dire, un certain point pris dans ce pendule, prolongé, s'il eſt néceſſaire, & dont chaque vibration ſe fait de la même maniere que ſi ce point ſeul & iſolé étoit ſuſpendu à la diſtance où il eſt du point de ſuſpenſion.

Ou bien, c'eſt un point tel, que ſi on y ſuppoſe ramaſſée toute la gravité du pendule compoſé, ſes différentes *oſcillations* ſe feront dans le même tems qu'auparavant.

Ainſi la diſtance de ce point au point de ſuſpenſion eſt égale, comme on vient de le dire, à la longueur du pendule ſimple, dont les *oſcillations* ſeroient iſocrones à celle du corps ſuſpendu. *Voyez* CENTRE. *Chambers.*

On appelle auſſi en général *oſcillation* le mouvement d'un corps qui va & vient alternativement en ſens contraire comme un pendule. Ainſi, par exemple, un corps ſolide placé ſur un fluide peut y faire des *oſcillations*, lorſque ce ſolide n'eſt pas en repos parfait ; ſur quoi *voyez l'article* FLOTTER. (*O*)

OSCILLATION, (*Antiquit. grecq. & rom.*) eſpece de balancement que les anciens avoient imaginé pour donner une apparence de ſépulture à ceux qui ſe défaiſoient eux-mêmes ; car on croyoit que leurs manes ne pouvoient jouir d'aucun repos, & l'on y remédioit par l'*oſcillation*, qui conſiſtoit à attacher à une corde, une petite figure qui repréſentoit le mort ; on balançoit enſuite cette figure dans l'air, & enfin on lui faiſoit des funérailles. Dans le beau tableau de la priſe de Troye par Polygnotte, on voit, dit Pauſanias, Ariadne aſſiſe ſur une roche. Elle jette les yeux ſur Phèdre ſa ſœur, qui, élevée de terre, & ſuſpendue à une corde qu'elle tient des deux mains, ſemble ſe balancer dans les airs. C'eſt ainſi, continue l'hiſtorien, que le peintre a voulu couvrir le genre de mort, dont on dit que la malheureuſe Phedre finit ſes jours. (*D. J.*)

OSCITATION, ſ. f. mot franciſé du latin *oſcitatio*, qu'on emploie quelquefois en Medecine pour *bâillement*. *Voyez* BAILLEMENT.

OSCLAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) & par corruption, *oclage*, *ouſclage*, *ouclage*, & *onclage*, du latin *oſculum*, eſt le nom que l'on donne au douaire dans quelques coûtumes, comme celle de la Rochelle.

Ce terme paroit venir de ce qui ſe pratiquoit autrefois chez les Romains. Après que les futurs conjoints avoient été accordés, ils ſe donnoient réciproquement un baiſer, qui faiſoit partie de la cérémonie, ce baiſer étoit nommé *oſculum*. Cette cérémonie étoit ſuivie des préſens que les futurs époux ſe faiſoient l'un à l'autre, & comme le baiſer, *oſculum*, étoit regardé comme le gage du mariage, les dons faits de la part du futur époux étoient cenſés faits *pro oſculo*, ce qui leur a apparemment fait donner le nom d'*oſclage*, dans les coûtumes dont on a parlé.

Le droit d'*oſclage* tient lieu du douaire, & reſſemble plus particulierement à l'augment de dot.

Dans la coûtume de la Rochelle l'*oſclage* eſt de la moitié de la dot qui entre en communauté, ce qui s'appelle *tiers en montant*.

Il n'eſt pas dû ſans ſtipulation, laquelle ne peut être faite que par contrat de mariage ; il n'a lieu qu'en cas de renonciation à la communauté.

De droit il ne ſe regle qu'à proportion de la partie de la dot actuelle qui entre en communauté, mais on peut par convention le rendre plus fort.

Il eſt toujours dû à la femme ſans retour.

La femme peut toujours le demander, quoique la dot n'ait pas été payée, pourvû qu'elle fût réelle.

Le douaire & l'*oſclage* peuvent concourir enſemble lorſqu'on eſt ainſi convenu par le contrat de mariage.

Il n'eſt pas ordinaire de ſtipuler un *oſclage* en cas de ſecondes nôces de la femme ; cependant cette convention n'eſt pas prohibée.

Enfin l'*oſclage* n'eſt dû que par le décès du mari.

Sur ce qui concerne ce droit, *voyez le Gloſſaire* de Lauriere, *&* M. Valin en ſon *Comment. ſur la coût. de la Rochelle*, *tom. II. pag. 531.* (*A*)

OSCOPHORIES, ſ. f. pl. (*Hiſt. anc.*) fêtes inſtituées par Theſée, en mémoire de ſa victoire ſur le minotaure, par laquelle il avoit délivré les Athéniens du tribut de ſept jeunes gens qu'ils envoyoient tous les ans en Crete, pour être dévorés par ce monſtre. *Voyez* MINOTAURE.

Le nom d'*oſcophories* vint des mots grecs ὠσχη, *branche de vigne* chargée de grappes, & φέρω, *je porte*. Plutarque dit que ces fêtes furent ainſi nommées, parce que Theſée les inſtitua à ſon retour à Athenes, & qu'on étoit alors dans le tems des vendanges ; &

d'autres parce qu'elles furent instituées en l'honneur de Minerve & de Bacchus qui avoient assisté Thesée dans cette entreprise ; quelques-uns veulent qu'on y honorât Bacchus & Ariane.

Dans les *oscophories* tous les jeunes gens qui avoient leur pere & leur mere, prenoient des habits de fille & couroient au temple de Bacchus & à celui de Minerve, ayant des grappes de raisin dans leurs mains. Celui qui y arrivoit le premier étoit déclaré vainqueur, & offroit un sacrifice en versant une liqueur qui étoit contenue dans une phiole, & composée de vin, de miel, de fromage, de fleurs, & d'huile. *Voyez l'article* OSCHOPHORIES.

OSCULUM PACIS, f. n. (*Théologie.*) baiser de paix ; c'étoit autrefois la coûtume dans l'Eglise, que pendant la célébration de la messe, après que le prêtre avoit fait la consécration & proferé ces paroles, *pax Domini vobiscum*, la paix du Seigneur soit avec vous, les fideles s'embrassoient les uns & les autres, ce qui s'appelloit le *baiser de paix.*

Après que cette coûtume eût été abrogée, on en introduisit une autre qui est, que le prêtre ayant proferé les paroles ci-dessus, le diacre ou soudiacre donnoit à baiser au peuple une image qu'on appelloit *la paix*, c'est ce qui se pratique encore en partie dans l'église de Paris, où après l'*agnus Dei*, deux acolythes ou enfans de choeur vont présenter à baiser au clergé une espece de reliquaire.

Dans d'autres diocèses, aux messes solemnelles, le célébrant, après l'*agnus Dei*, donne le *baiser de paix* au diacre en lui disant, *pax tibi frater & Ecclesiæ sanctæ Dei.* Celui-ci répond, *& cum spiritu tuo.* Le diacre la donne ensuite au soudiacre, puis au premier choriste, celui-ci au second, & ceux-ci donnent chacun de leur côté le *baiser de paix* à l'ecclésiastique qui occupe la premiere stale, celui-ci à son voisin, & ainsi de suite en répétant les mêmes paroles. On voit que cette cérémonie retient l'idée de l'union & de la charité que la primitive église exigeoit entre ses enfans.

OSCULATEUR, adj. *en Géométrie*, rayon *osculateur* d'une courbe, est le rayon de la developpée de cette courbe ; & cercle *osculateur* est le cercle qui a pour rayon le rayon de la développée. *Voyez* OSCULATION & DEVELOPPÉ.

On appelle ce cercle *osculateur*, parce qu'il embrasse pour-ainsi-dire la developpée en la touchant ; car il la touche & il la coupe tout-à-la-fois, étant d'un côté à la partie concave de la courbe, & à l'autre à la partie convexe.

Dans le cercle tous les rayons *osculateurs* sont égaux, & sont le rayon même du cercle ; la developpée du cercle n'étant qu'un point.

Lorsque la courbure est finie, le rayon *osculateur* est fini, lorsqu'elle est infiniment petite, le rayon *osculateur* est infini, & enfin lorsqu'elle est infiniment grande, le rayon *osculateur* est = o. *V.* COURBURE.

Nous avons promis au *mot* ENGENDRER, que nous donnerions ici de nouvelles remarques sur les courbes, qui en se développant s'engendrent en elles-mêmes ; mais ayant vû depuis que le savant M. Euler a traité profondément ce sujet dans le *tom. XII.* des anciens *Mémoires de Petersbourg*, nous y renvoyons le lecteur. (*O*)

OSCULATION, f. f. ou baisement, terme en usage dans la théorie des développées. Soit PC la developpée d'une courbe ; un cercle décrit du point C comme centre (*Pl. analys. fig. 12.*) & du rayon de la developpée MC, est dit *baiser*, en M, la developpée, & M. Huyghens, inventeur des developpées, a appellé ce point M, *point d'osculation*, ou *point baisant. Voyez* DEVELOPPÉE.

La ligne MC est appellée *rayon osculateur*, & le cercle décrit du rayon MC, *cercle osculateur* ou *cercle baisant*, *Voyez* OSCULATEUR.

La developpante PCF, est le lieu des centres de tous les cercles qui baisent la développante AM, décrite par le développement de la courbe BCF. *Voyez* DEVELOPPEMENT & DEVELOPPANTE.

La théorie de l'*osculation* est dûe à M. Leibnitz, qui a le premier enseigné la maniere de se servir des developpées de M. Huyghens, pour mesurer la courbure des courbes. *Voyez* COURBURE.

On appelle aussi *osculation* en Géométrie, le point d'attouchement de deux branches d'une courbe qui se touchent. Par exemple, si on a $y = \sqrt{x} + \sqrt[4]{x^3}$; il est aisé de voir que la courbe a deux branches qui se touchent au point où $x = o$, à cause que les radicaux emportent chacun le signe + & −. *Voyez* BRANCHE & COURBE.

Le point d'*osculation* differe du point de rebroussement (qui est aussi un point d'attouchement de deux branches), en ce que dans celui-ci les deux branches finissent au point de rebroussement, & ne passent point au-delà, au-lieu que dans le point d'*osculation* les deux branches existent de part & d'autre de ce point. Dans la *fig. 14. n°. 1. d'analyse*, D est un point d'*osculation* ; & dans la *fig. 5.* G ou C est un point de rebroussement. *Voyez* REBROUSSEMENT. L'*osculation* s'appelle *embrassement* quand la concavité d'une des branches embrasse la convexité de l'autre, c'est-à-dire quand les deux branches qui se touchent sont concaves ou convexes du même côté. (*O*)

OSE, participe d'OSER.

OSER, v. act. (*Gram.*) avoir le courage d'entreprendre une chose hardie, périlleuse, difficile. Qu'il *ose?* Celui qui *ose* a mesuré en lui-même ses forces avec son entreprise.

OSÉE, (*Théol.*) le premier des douze petits prophêtes : on regarde ses livres comme les plus anciens, les plus prophétiques que nous ayons. Quoiqu'Amos & Isaïe aient paru sous le regne d'Osias, ainsi qu'*Osee* ; celui-ci les a précédés de quelques années. Il est pathétique, court, vif, & sentencieux. Le prophête, quoiqu'inspiré, a toujours le caractere de l'homme ; en parlant par sa bouche, Dieu lui laisse ses préjugés, ses idées, ses passions, ses expressions, son métier, s'il en a un.

OSEILLE, f. f. (*Hist. nat. Bot.*) *acetosa*, genre de plante à fleur sans pétales, composée de plusieurs étamines soutenues par un calice à six feuilles. Le pistil devient dans la suite une semence triangulaire, enveloppée d'une capsule formée par trois feuilles du calice, les trois autres se flétrissent. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Parmi les trente-une especes d'*oseille* que comptent les Botanistes, il y en a deux principales qui sont en usage dans la Médecine & dans les cuisines, savoir l'*oseille* ordinaire & la ronde.

L'*oseille* ordinaire, *acetosa vulgaris*, *acetosa pratensis*, *oxalis pratensis*, a la racine fibreuse, longue, jaunâtre, amere, & styptique ; ses feuilles sont alternes, grandes d'une palme & plus, pointues, échancrées, & à oreilles du côté qu'elles tiennent à leur queue, d'un verd foncé, acides, & succulentes. Sa tige est cannelée, longue d'une coudée, & branchue ; elle porte des fleurs sans pétales, chargées d'étamines garnies de sommets jaunâtres, & qui s'élevent d'un calice composé de six feuilles.

Ray observe que dans cette espece de plante il y a des fleurs stériles ou incomplettes, & d'autres fertiles ou complettes. Les fleurs stériles ne portent point de fruit, & le pistil de celles qui sont fertiles se changent en une graine triangulaire, de couleur de châtaigne, luisante, enveloppée dans une

capsule feuillée, composée de trois feuilles du calice, & dont les trois autres se fannent.

L'*oseille* ronde, *acetosa & oxalis rotundifolia, seu hortensis*, a la racine menue, rampante, d'une saveur astringente; elle pousse des tiges longues d'une coudée & plus, menues, rampantes. Ses feuilles varient quelquefois; elles sont presque rondes; d'autres fois elles sont à *oreilles*, & d'autres fois elles sont pointues comme une lance, de couleur verd de mer, un peu grasses, d'une saveur aigrelette & délicate: les fleurs & les graines ne sont pas différentes de celles de l'*oseille* ordinaire.

On cultive beaucoup ces deux especes d'*oseille* dont les feuilles, la racine, & la graine sont d'usage médicinal.

Le suc des racines donne la couleur de pourpre au papier bleu; mais cette couleur disparoît bien-tôt après, & il reste une tache brune à cause de la grande quantité d'huile qu'elles contiennent, laquelle tache s'étend peu-à-peu sur les parties qui ont été développées par l'acide.

Les racines contiennent en effet presque trois fois autant d'huile & de terre que les feuilles: elles enveloppent un sel essentiel ammoniacal, nitreux, tel que celui que l'on découvre dans les feuilles: c'est de-là que vient ce goût styptique & amer des racines; c'est aussi de-là que vient la vertu qu'elles ont d'ouvrir & de lever les obstructions. Au contraire on découvre dans les feuilles qui contiennent un acide plus développé, la vertu de rafraîchir & de calmer le mouvement de fermentation du sang & de la bile.

La vertu cardiaque des graines est entierement différente de celle des feuilles & des racines, car elle dépend d'une huile abondante, mêlée avec une grande portion de sel ammoniacal, les graines ont encore par leurs parties huileuses la qualité d'adoucir les humeurs âcres, d'amollir les fibres des parties, & de les rendre plus flexibles.

Il résulte de ces détails, que le suc d'*oseille* s'emploie avec succès dans les fievres bilieuses, soit simples, soit pestilentielles, & que c'est en particulier un excellent remede dans le scorbut alkalin. La racine d'*oseille* étant amere & astringente, convient dans les décoctions apéritives: les feuilles d'*oseille* pilées ou bouillies, appliquées extérieurement, sont puissamment résolutives & maturatives. (*D. J.*)

OSEILLE, (*Diete, Mat. méd.*) *oseille* ordinaire, *oseille* longue, vinette, & *oseille* ronde.

On prend indifféremment l'une & l'autre *oseille*, soit pour les usages de la Cuisine, soit pour ceux de la Pharmacie. Ce n'est que les feuilles de ces plantes qu'on emploie à titre d'aliment; & l'on se sert comme remede de leurs feuilles, de leurs racines, & de leurs semences.

Les feuilles d'*oseille* dont tout le monde connoît le goût très-acide, se mangent dans les potages avec les viandes, le poisson, les œufs, *&c.* Cet assaisonnement est regardé avec raison comme très-salutaire, & sur-tout en été, tems auquel il est principalement en usage, parce que c'est-là la saison de l'*oseille*. Il tempere, rafraichit, donne de l'appétit, & réveille le jeu des parties relâchées par la chaleur. Il n'est cependant utile qu'aux sujets vraiment sains; car on ne doit point le permettre à ceux qui sont sujets aux aigreurs de l'estomac, aux hypocondriaques, aux personnes du sexe qui sont attaquées des pâles-couleurs; à ceux qui sont sujets à la toux, à l'asthme, au crachement de sang, car ce sont-là les affections principales dans lesquelles les alimens & les assaisonnemens acides sont pernicieux.

L'*oseille* soit en substance accommodée à la maniere des épinards, & mêlée avec cette derniere plante peut tempérer convenablement son acidité; la décoction & le suc de cette plante, sont regardés par tous les Médecins comme un spécifique dans le scorbut: ces mêmes remedes sont très-utiles aussi, lorsqu'on en combine l'usage avec celui des plantes alkalines, telles que le cochlearia, le cresson, *&c.* Le célebre Thomas Bartholin a même observé que l'*oseille* & le cochlearia croissoient en abondance l'un à côté de l'autre dans le Groenland où le scorbut est endémique; comme si la nature avoit fait naître ces deux plantes ensemble pour que les hommes de ces contrées pussent commodément les tempérer l'une par l'autre, & qu'ils trouvassent dans leur mélange un remede facile & assuré. Cette observation botanique a été vérifiée par les Naturalistes qui ont voyagé postérieurement dans la plûpart des pays du nord.

Les remedes tirés des feuilles d'*oseille* dont nous venons de parler, possedent toutes les propriétés communes des acides végétaux spontanés. Ils sont rafraîchissans, anti-putrides, utiles dans les coliques bilieuses, les chaleurs d'entrailles, les digestions languissantes, les fievres ardentes, continues, les fievres tierces, intermittentes, printannieres, *&c.*

On distille une eau des feuilles d'*oseille*, qui est de la classe des eaux distillées dépouillées de toute vertu (*voyez* EAU DISTILLÉE), & qu'il est bien singulier de voir donner encore par Geoffroi comme analogue au suc & à la décoction de cette plante, & seulement comme un peu plus foible que ces remedes.

La racine d'*oseille* n'est point acide; elle a un goût amer & légérement styptique. On la compte parmi les remedes apéritifs & diurétiques, & on l'emploie communément à ce titre dans les bouillons & les aposèmes apéritifs. Elle a la propriété singuliere, lorsqu'elle est seche, de donner à l'eau dans laquelle on la fait bouillir une belle couleur rouge délayée. On peut profiter de cette propriété pour faire une tisane dont la couleur imite celle du vin, & tromper avec cette boisson certains malades qui demandent opiniâtrement du vin, & à qui il pourroit être dangereux d'en accorder. Il ne faut pas se mettre en peine dans ce cas qu'ils puissent découvrir la fraude par la différence du goût, parce que ce n'est communément que de la part des malades en délire qu'on a à se délivrer de cette sorte d'importunités; & qu'au surplus on peut toûjours leur faire entendre que la maladie leur a perverti le goût. Un aposème apéritif, fort usité sous le nom de *bouillon rouge*, doit sa couleur à la racine d'*oseille* & à celle de fraisier.

La semence d'*oseille* qui est émulsive, est comptée parmi les remedes cordiaux & astringens, mais elle est fort peu employée; & certes il est très-vraissemblable qu'elle est négligée avec raison, sur-tout à ces titres, & qu'elle ne possede que les qualités très-communes des substances émulsives. *Voyez* ÉMULSION.

Les feuilles d'*oseille* appliquées extérieurement en forme de cataplasme sur des tumeurs inflammatoires, sont puissamment résolutives & maturatives. Ce remede est employé très-communément & avec beaucoup de succès.

On fait avec les feuilles d'*oseille* une conserve & un sirop simple avec leur suc. Le sucre ne fait que tempérer l'acidité de ces feuilles & de ce suc, mais ne la détruit point. Ainsi ces remedes ont les mêmes usages, & à-peu-près les mêmes vertus que les feuilles & que le suc.

La conserve d'*oseille* entre dans l'opiate de Salomon, la graine dans la confection d'hyacinthe, la poudre *diamargariti frigidi*, le diascordium, *&c.* de la plûpart des pharmacopées; car ces ingrédiens sont bannis de toutes ces compositions dans la pharmaco-

pée de Paris. On ne sait trop par quelle préférence. (*b*)

OSERAIE, s. f. (*Jardinage.*) est une portion de terrein, plantée en osiers. *Voyez* OSIERS.

OSÉRIETA, (*Géog. anc.*) île que Pline, *liv. XXXVII. c. ij.* met sur la côte de Germanie. Il dit qu'elle contenoit une forêt, dont les arbres étoient une espece de cedre, & qu'il en couloit de l'ambre sur les rochers. Quelques géographes prennent cette île pour être l'île d'*Oesel.* (*D. J.*)

OSI, (*Géog. anc.*) ancien peuple d'Allemagne. Tacite insinue qu'il n'étoit séparé des Avarisques que par le Danube, & que ces deux peuples étoient également pauvres & également libres; mais il ne décide point si les *Osi* étoient des Germains naturels, ou des étrangers établis en Pannonie. Entre les conjectureurs, les uns mettent les *Osi* en Silésie, les autres aux environs d'Oppel & de Naissa, & d'autres encore à Osenbourg en Westphalie. (*D. J.*)

OSIANDRIENS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) secte de Luthériens, qui tirent leur nom d'André Osiander, fameux théologien allemand. *Voyez* LUTHÉRIENS.

La doctrine qui les distingue des autres Luthériens, consiste à soutenir que l'homme est justifié formellement par la justice essentielle de Dieu, & non pas par la foi ou l'imputation de la justice de Jesus Christ, comme le prétendoient Luther & Calvin. *Voyez* JUSTIFICATION.

Les demi-*Osiandriens* ne reçoivent l'opinion d'Osiander qu'à l'égard de l'autre vie, & prétendent que l'homme étant sur la terre est justifié par l'imputation de la justice de Jesus-Christ, & dans le ciel par la justice essentielle de Dieu. *Voyez* IMPUTATION.

OSICERDA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de l'Espagne tarragonnoise chez les Hédetains, selon Ptolomée, *liv. II. c. vj.* On croit que c'est *Ossera.* (*D. J.*)

OSIER, s. m. (*Jardinage.*) cette espece de saule vient dans toutes sortes de terroirs, & principalement dans les terres fortes & humides : on le plante souvent en bordure sur des vignes ou vergers; & pour en tirer plus de profit, on fait des oseraies. On met ces plans dans un endroit frappé du soleil & moins bas que le saule; car s'ils avoient le pié continuellement humide, ils ne feroient que languir.

Pour en élever, on laboure bien la terre, on en casse avec soin toutes les mottes, & on la met en rayons pour y pouvoir tenir l'eau tant & si peu qu'on voudra. On choisit sur de beaux *osiers* des boutures bien vives d'un pié & demi de long. On les aiguise par le gros bout; & après qu'elles ont trempé pendant quatre jours dans l'eau fraîche, mais non pas crue, on les pique un pié en terre entre deux raies, si le champ est bien labouré à raies. On met chaque plan à deux piés l'un de l'autre, sur des lignes droites éloignées entr'elles de trois piés. On garantit les *osiers* du dégât des bestiaux, parce qu'ils s'élevent en menus sions fort tendres, dont le bétail est très-friand.

On tond les *osiers* chaque année, quand la feuille en est tombée; plus ils sont mûrs, mieux ils valent. En coupant les *osiers*, on en fait des bottes; ensuite on les trie, on les sépare en trois rangs suivant leur grandeur & grosseur. Au premier rang sont les sions les plus longs & les plus gros; ils servent entr'autres à lier des cercles. Ceux de trois à quatre piés de long composent le second rang; ils servent à lier de gros treillages, & à d'autres ouvrages; on les estime selon qu'ils sont minces. On fait le troisieme rang de petits brins, qui n'ont pas plus de deux piés & demi de long, & on met au rebut ceux qui n'ont pas un pié & demi. Les *osiers* étant triés & épluchés, on les lie par poignées pour ne les pas mêler, & on les fend à loisir avec le fendoir. *Voyez* FENDOIR (*outil de Vannier*).

Les Vignerons se servent des *osiers* pour attacher la vigne; les Jardiniers, pour palisser les arbres & faire des berceaux; les Tonneliers, pour lier leurs cercles à tonneaux; les Vanniers emploient les plus fins pour faire des paniers, des corbeilles, *&c.* (*D. J.*)

OSIER FRANC, (*Botan.*) c'est l'espece de saule nommé par Tournefort, *salix vulgaris, rubens. Voyez* SAULE.

OSIER, (*Art méch.*) L'*osier* sert aux ouvrages des Vanniers & des Tonneliers. Ceux-ci fendent les baguettes d'*osier* en trois, & s'en servent à lier les cercles & cerceaux qu'ils mettent aux cuves, cuviers, tonneaux, & autres sortes d'ouvrages de leur métier.

L'*osier* se vend par botte ou mole, qui sont des paquets de quatre piés de long, contenant trois cens brins quand il est fendu.

OSIMO, (*Géog.*) ancienne ville d'Italie dans la Marche d'Ancône, avec un évêché suffragant du pape. Elle est sur une montagne près du Musone, à 7 milles de Lorette, 10 S. O. d'Ancône, 120 N. E. de Rome. *Long.* 31. 12. *lat.* 43. 20.

Les Latins l'ont nommée *Auximum* & *Auxumum*; c'est une des cinq villes de la Pentapole, mentionnée dans les donations de Pépin & de Charlemagne. Les revenus du siege d'*Osimo* sont considérables, & c'est ordinairement un cardinal qui en est évêque. Procope parle beaucoup de cette ville à l'occasion des Goths qui s'y retranchoient contre Bélisaire. (*D. J.*)

OSIRIS, s. m. (*Mytholog.*) un des grands dieux des Egyptiens, & le plus généralement honoré dans tout le pays.

Je ne rapporterai point tout ce qu'en disent les historiens, je n'y trouve que des contradictions, & d'ailleurs les merveilleuses conquêtes qu'on attribue à *Osiris*, ne me paroissent guere moins imaginaires que les longs voyages qu'on lui fait entreprendre. Il y a même tant de conformité entre les exploits que la fable prête à *Osiris*, & les exploits que l'histoire raconte de Sésostris, que l'on est porté à penser que ceux là ont été copiés sur ceux-ci pour relever davantage la gloire de la principale divinité des Egyptiens. Quoi qu'il en soit, les voyages supposés d'*Osiris* & d'Isis dans la plus grande partie du monde, donnerent lieu aux Poëtes & aux Mythologues de feindre que l'art de naviger avoit été trouvé sous le regne de ces deux divinités. Ils publierent que le navire sur lequel *Osiris* courut le monde, avoit été le premier vaisseau long qui eût paru sur mer; & même pour en laisser un monument éternel à la postérité, au-dessus de l'injure des tems, les astronomes égyptiens mirent le navire d'*Osiris* au rang des constellations célestes; c'est celle que les Grecs nommerent dans la suite la *constellation* du vaisseau d'Argo près de la canicule, appellée en Egypte *Sothis* ou l'*étoile* d'Isis.

Osiris & Isis sont dans la Mythologie égyptienne deux divinités étroitement unies ensemble, le soleil & la lune. Les habits d'*Osiris* étoient d'une seule couleur, de la couleur de la lumiere; on les gardoit précieusement, & on ne les exposoit qu'une seule fois chaque année à la vûe de tout le monde.

Comme les Egyptiens prétendoient qu'*Osiris* leur avoit enseigné l'Agriculture, ils lui donnerent le bœuf pour symbole. On représentoit ce dieu différemment de même qu'Isis dont il étoit le frere & le mari. On le trouve quelquefois sur des marbres égyptiens avec la tête d'un épervier, & le corps d'un homme; à son dos est une table qui descend jusqu'à la base qui soutient sa figure, & qui est pleine de lettres hiéroglyphiques. Quelquefois il est représenté presque emmailloté, comme les momies d'Egypte,

portant sur la tête un ornement des plus singuliers, au bas duquel sortent deux cornes. Il tient d'une main un fouet, & de l'autre une verge courbée qui ressemble à un bâton augural. Comme *Osiris* étoit pris pour le soleil, on lui donnoit un fouet pour animer les chevaux qui tiroient le char dont il se servoit pour faire sa course. Quelques Mythologues prétendent que toutes les divinités du paganisme n'étoient que des attributs d'Isis & d'*Osiris*. (*D. J.*)

OSISMIENS, (*Géog. anc.*) *Osismii*; ancien peuple de la Gaule. César, *l. II. c. xxxiv.* en parle dans ses commentaires, & les nomme pêle-mêle avec des peuples de la Normandie & de la Bretagne. On a employé bien des conjectures pour trouver ces *Osismiens*, & on ne les a point encore découverts. Sanson qui les met en Bretagne, croit que les habitans des trois dioceses de Saint-Paul-de-Léon, Tréguier & Saint-Brieux, répondent aux *Osismiens*. Ceux qui mettent ce peuple en basse-Normandie, croient le trouver dans l'Hiémois ou l'Eximois. (*D. J.*)

OSMA, (*Géog.*) ancienne petite ville d'Espagne dans la vieille Castille, avec un évêché suffragant de Tolede. Elle est sur le Duero dans une plaine abondante en tout ce qui est nécessaire à la vie, à 45 lieues N. E. de Tolede, 32 N. E. de Madrid. *Long.* 15. 2. *lat.* 41. 34.

La cité d'*Osma* étoit connue des Romains sous le nom d'*Uxama*. Elle est nommée *Oxoma* dans les trois notices ecclésiastiques d'Espagne. Alphonse d'Arragon la conquit sur les Maures l'an 755. Les infideles la reprirent ensuite. Le roi Alphonse VI. s'en rendit le maître sur les Maures, & elle est restée au roi de Castille; mais ce n'est plus qu'un gros bourg à-demi-ruiné. (*D. J.*)

OSMONDE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) *osmunda*, genre de plante qui n'a point de fleurs, & dont les fruits sont rassemblés en grappe. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

Ce genre de plante, dans le système de Linnæus, est ainsi caractérisé. Les graines sont produites dans des capsules rondes, distinctes, mais rassemblées en grappes sur la branche, & s'ouvrent horisontalement quand elles sont mûres. Ces graines sont très-menues, en grand nombre, & de forme ovale.

Tournefort compte quinze especes d'*osmondes*, entre lesquelles il nous suffira de décrire la plus commune, celle qu'il nomme *vulgaris & palustris*, *I. R. H.* 547. Elle a pour racine un amas de fibres longues & noirâtres, entortillées les unes dans les autres; ses tiges sont nombreuses, hautes de deux coudées, vertes, lisses, cannelées, & garnies de branches feuillées qui s'étendent de tous côtés, composées de huit ou neuf paires de feuilles, terminées par une feuille impaire.

Chaque feuille est entiere, droite, longue de trois ou quatre pouces, large d'un demi-pouce, terminée par une pointe mousse, & ayant au milieu une côte sur toute sa longueur.

Le haut de la tige est partagé en quelques pédicules, qui soutiennent chacun de petites grappes longues d'un pouce, chargées de graines: cette plante n'a point de fleurs; car ce que les Herboristes appellent *fleur* n'est autre chose, selon Ray, que les feuilles non-développées, & qui étant réfléchies cachent les graines naissantes. Les fruits ramassés comme en grappes, sont des capsules sphériques, semblables à celles des fougeres, qui se rompent par la contraction de leurs fibres, & qui jettent une poussiere très fine, comme on l'observe par le moyen du microscope.

L'*osmonde* prospere dans les endroits humides, dans les fondrieres, dans les marais; ses feuilles se fanent en hiver. (*D. J.*)

OSMONDE, (*Mat. médic.*) fougere fleurie. La racine de cette plante a été vantée comme un remede spécifique du rachitis. Elle a été célébrée aussi comme un très-puissant vulnéraire, capable de dissoudre le sang arrêté & grumelé dans les parties internes, par les chûtes, les plaies profondes, *&c.* On s'en est aussi quelquefois servi pour les mêmes usages auxquels on emploie les autres fougeres. L'*osmonde* est un remede fort peu usité. (*b*)

OSNABRUCK *ou* OSNABRUG, *ou*, comme d'autres écrivent, OSENBRUCK, (*Géog.*) ville d'Allemagne au cercle de Westphalie, avec un évêché fondé par Charlemagne vers l'an 780, dont l'évêque est souverain. Elle est remarquable par le traité qui s'y conclut en 1648 entre les Suédois & l'empereur. La religion catholique & la protestante y sont également souffertes. Elle est sur la riviere de Hase, à 8 milles N. E. de Munster, 5 d'Hervorden, 9 S. O. de Brême. *Long.* 25. 48. *lat.* 52. 28.

Il est vraissemblable que le nom d'*Osnabruck* vient de la situation de cette ville, & que la riviere de Hase s'appelloit anciennement *Osen*, ce qui joint au mot *bruck*, qui signifie un *pont*, marque un pont sur l'Osen.

Charlemagne ne se contenta pas d'y établir un évêché, il y fonda en outre une école pour y enseigner la langue greque & la latine. Cet acte répond à l'an 804, & est fort curieux; on le trouve dans le Dictionnaire de la Martiniere. (*D. J.*)

OSNABRUCK, *évêché d'*, (*Géog.*) siege épiscopal & principauté d'Allemagne, dans le cercle de Westphalie, borné N. par le bas Munster, E. par la principauté de Minden, S. par le haut Munster, O. partie par le même, & partie par le comté de Lingen. C'est un pays abondant en bons pâturages. A la paix de Westphalie, on convint qu'il seroit possédé alternativement par un prince de cette maison qui est luthérienne, & par un prince catholique, ce qui s'est toujours pratiqué depuis.

OSORNO, (*Géog.*) ville de l'Amérique méridionale au Chili, sur la rive septentrionale de Rio-Bueno à 15 lieues de Baldivia. *Long.* 306. 32. *latit. méridionale* 40. 40. &, selon de Noort, par les 42^d. de *latit. méridionale*.

OSORO *ou* OSERO, (*Géog.*) petite ville d'Italie, capitale d'une petite île de même nom du golfe de Venise, au S. de l'île de Cherzo, dont elle n'est séparée que par un petit détroit, qui n'a que cinq pas de large. Il y a un évêché suffragant de Zara. Elle est presque deserte, quoique l'île abonde en bois, miel, bestiaux & sardines. *Long.* 32. 22. *lat.* 44. 54.

OSQUES, LES, (*Géogr. anc.*) ancien peuple d'Italie dans la Campanie entre Capoue & Naples. On les appelloit également *Osci*, *Opsgi*, *Opici*, *Obsci*. Le mot d'*obscène*, *obscenus*, vient de ce peuple dont la corruption étoit extrème, & le langage conforme aux mœurs; il s'abandonnoit à de honteuses débauches, & c'est ce qu'Horace appelle *morbus campanus*. Personne n'ignore la description que nous ont laissée les anciens des délices de Naples & de Capoue, qui étoient les principales villes du pays des *Osques*, & le séjour de la volupté. *Oscè loqui* signifioit également chez les Latins *parler d'une maniere dissolue & employer de vieux mots.*

Silius Italicus donne aux *Osques* toutes les places qui sont le long de la côte de la Campanie, entre Terracine & Cumes. (*D. J.*)

OSQUES, *jeux*, (*Théâtre des Romains.*) les *jeux osques*, *osci ludi*, étoient des jeux scéniques qu'on représentoit sur les théâtres des Romains. On les nommoit *osci*, non parce qu'on y parloit la langue *osque*, mais parce que c'étoient des farces empruntées de celles des anciens peuples. Ces jeux, ainsi que les satyriques, se représentoient le matin avant qu'on jouât la grande piece.

OSRHOÈNE, (*Géog. anc.*) les Grecs disent *Osrhoène* & les Latins *Osdrohene*, contrée de la Mésopotamie le long de l'Euphrate, depuis le mont Taurus au N. jusqu'au Chaborras au Midi & à l'Orient; c'est là le sentiment de Cellarius, qui croit que l'*Anthemusia* de Ptolomée est la même que l'*Osrhoène*.

L'*Osrhoène* & l'Adiabene furent soumis à l'empire romain par Lucius Vérus; & ce royaume fut éteint l'an de l'ére chrétienne 216 par Caracalla, qui mit une colonie à Edesse capitale du pays.

Comme l'*Osrhoène* devint une grande province ecclésiastique, les notices nous ont détaillé le nom des lieux qui reconnoissoient Edesse pour métropole; mais elles ne s'accordent ni sur le nombre, ni sur le rang des sieges qu'elles mettent dans cette province. (*D. J.*)

OSRUSHNA, (*Géog.*) ville d'Asie dans la Tartarie, au Mawaralnahe, au-delà de Samarcande, & l'une des métropoles de la province du nom d'*Orushnah*. Abulféda dit que cette province est terminée à l'orient par une partie du Fergan, au couchant par les limites de Samarcande, au N. par une autre partie du Fergan, au M. par les confins de Cash. La ville d'*Osrushna* est à cinq journées de chemin de Samarcande. *Long.* selon Alfaras, 90^d. *Latit.* 40^d.

OSS, (*Géog.*) bourg du Brabant hollandois, dans la Mairie de Bois-le-Duc, au quartier de Maesland. Je parle de ce bourg, parce qu'il est aussi considérable que bien des villes, qu'il est le chef lieu du quartier, qu'il jouit des privileges d'avoir des foires & marchés, que les habitans forment quatre confrairies, & qu'ils ont un tribunal d'échevins & de jurés, avec d'autres prérogatives. *Long.* 22. 45. *latit.* 51 44.

OSSA, (*Géog. anc.*) montagne de Thessalie dans la Magnésie, au midi oriental du Pénée, & au S. E. de la vallée de Tempé. Pline, *l. IV. c. viij.* & Ptolomée, *l. III. c. xiij.* font mention de cette montagne si fameuse dans les fables des poëtes; témoin ce que Virgile dit des Titans: « Trois fois ils s'efforcerent de mettre l'*Ossa* sur le Pélion, & le mont Olympe sur l'*Ossa*; & trois fois la foudre de Jupiter renversa ces montagnes vainement entassées ».

Ter sunt conati imponere Pelio Ossa;
Scilicet atque Ossæ frondosum involvere Olympum, &c.

Georg. *l. I. v.* 281.

Strabon met un mont *Ossa* dans le Péloponnèse; 2° *Ossa* est le nom d'une ville de Macédoine à l'orient du Strymon; 3° *Ossa* est le nom d'une riviere d'Italie dans la Toscane. (*D. J.*)

OSSA-POLLA-MAUPS, (*Hist. mod. culte.*) c'est le nom sous lequel les habitans de l'île de Ceylan désignent *l'Etre suprême*, c'est-à-dire *le Dieu qui a créé le ciel & la terre*; mais ils ne font pas difficulté de lui associer d'autres dieux qu'ils lui croient subordonnés, & qui sont les ministres de ses volontés; le principal d'entre eux est *buddon*, qui est le même que le budsdo des Japonois, ou le fohi des Chinois; son emploi est de sauver les hommes, & de les introduire après leur mort dans le séjour de la félicité.

OSSEC, *sentine*, s. m. (*Marine.*) c'est l'endroit au-bas de la pompe où se reçoivent toutes les eaux. *Voyez* SENTINE.

On appelle aussi *ossec* sur les rivieres l'endroit où s'amassent les eaux du bateau qu'on vuide avec l'escope. (*Z*)

OSSÉEN *ou* OSSÉNIEN, s. m. (*Gram. Hist. eccl.*) juifs à demi-chrétiens; on les confond avec les Esséens. *Voyez* ESSÉENS. Ils habitoient les environs de la mer Morte. On dit que sous Trajan, vers la fin du premier siecle, un juif d'origine, appellé *Ebraxi*, leur enseigna ses erreurs. *Voyez* ELCESAÏTE.

OSSELET, s. m. (*Gram.*) petit os.

OSSELETS *de l'oreille*, (*Anatomie.*) ce sont les quatre petits os que l'on trouve dans la caisse du tambour, & que l'on appelle le *marteau*, l'*enclume*, l'*étrier* & le *lenticulaire*, ou l'*orbiculaire*. *Voyez*-en les *articles*, ainsi que le *mot* OREILLE.

Je voudrois bien faire comprendre au lecteur comment ces *osselets* sont situés & articulés les uns avec les autres; mais je suis convaincu qu'il est impossible de se former une juste idée de leur situation, de leur connexion & de leurs attaches, si on ne les voit tous articulés dans la cavité du tambour.

Ruysch a non-seulement prouvé que les *osselets de l'oreille* étoient revêtus de périoste, mais il a fait voir encore par le moyen de ses injections les vaisseaux nombreux qui se distribuent dans leur périoste.

Nous avons remarqué ailleurs que les *osselets de l'oreille*, de même que la coquille & les trois canaux demi circulaires sont dans les enfans presque aussi grands & aussi durs que dans les adultes, au lieu que tous les autres os sont encore très-imparfaits dans le premier âge.

La découverte des *osselets* appartient aux modernes. Jacobus Carpensis découvrit le marteau & l'enclume. Eustache à Rome & Ingrassias à Naples trouverent presqu'en même tems l'étrier. La découverte du quatrieme est généralement attribuée à François Sylvius.

Ces *osselets* articulés curieusement ensemble ont un muscle externe, & un autre interne, qui servent à les mettre en action. Cette action paroît être de bander la membrane du tambour & de la relâcher.

Dans les animaux, ces *osselets* different selon la différence de leur espece; les quadrupedes ont quatre *osselets*, ainsi que les hommes; mais personne ne s'est occupé à en examiner les variétés: pour ce qui regarde les oiseaux, la nature ne leur a donné qu'un seul *osselet*, très-subtil & très-menu, appuyé sur une base plus large & ronde. A cette base est joint un cartilage très-mobile, qui paroît se terminer au tympan, selon les observations du docteur Moulen, insérées dans les *Trans. philos.* n°. 100. (*D. J.*)

OSSELETS, *terme d'Archer du guet*, petit bâton au travers duquel on passe une corde où il y a un nœud coulant qu'on passe au col ou au poignet de celui qu'on mene en prison. (*D. J.*)

OSSELET, (*Maréch.*) on appelle ainsi une espece de sur-os plat qui vient aux boulets des chevaux. *Voyez* SUR OS.

OSSELETS, *jeu des*, (*Littérat.*) en latin *ludus talorum*, ou simplement *tali*; Horace dit: *Nec regna vini sortiere talis*, tu ne joueras plus aux *osselets* la royauté des festins.

Suivant Homere, le jeu des *osselets* étoit connu des Grecs dès le tems de la guerre de Troie. Ils lui donnoient le nom d'ἀστράγαλοι, d'un os qui est dans le pié des animaux, & qu'ils employoient à cet usage; cet os est le premier des os du tarse; il est gros, inégal, convexe en certains endroits, concave en d'autres, & nous le nommons encore *astragale*.

Les *osselets* n'avoient proprement que quatre côtés, sur lesquels ils pussent aisément s'arrêter, les deux extrémités étant trop arrondies pour cela, cependant la chose n'étoit pas impossible; on appelloit ce coup extraordinaire *talus rectus*. De ces quatre côtés, il y en avoit deux plats & deux larges, dont l'un valoit six, & étoit appellé *senio* par les Latins, & χῶος par les Grecs; l'autre opposé ne valoit

qu'un, & on lui donnoit le nom *canis* ou *vulturius*; c'est le même que les Grecs appelloient κυὼν ou χῖος, d'où étoit venu le proverbe χῖος πρὸς χῷον, *un à six*. Des deux côtés plus étroits, l'un étoit convexe, appellé *suppum* ou *supinum*, qui valoit trois; l'autre concave, appellé *pronum*, valoit quatre. Il n'y avoit ni deux, ni cinq dans les *osselets*.

On jouoit ordinairement avec quatre *osselets*, qui ne pouvoient produire que 35 coups; savoir 4 dans lesquels les quatre faces étoient semblables, 18 dans lesquels il y en avoit deux de pareil nombre, 12 dans lesquels il y en avoit trois égaux & un coup unique lorsque les *osselets* étoient différens, j'entends de *différens nombres*, c'est-à-dire qu'il falloit faire un as, un 3, un 4, & un 6, c'étoit le coup le plus favorable, appellé *vénus*, en grec ἀφροδίτη. Les Grecs avoient donné les noms des dieux, des héros, des hommes illustres, & même des courtisanes fameuses à ces coups différens.

Le coup de vénus étoit aussi nommé *basilicus*, parce qu'il falloit l'amener pour être le roi de la table. Le coup opposé étoit les quatre as, appellés *damnosi canes*. Entre les autres coups, il y en avoit d'heureux, de malheureux & d'indifférens. C'étoit un usage reçu parmi les joueurs d'invoquer les dieux ou leurs maîtresses avant que de jetter les *osselets*.

Pour empêcher les tours de main, on se servoit de cornets, par lesquels on les faisoit passer. Ils étoient ronds en forme de petites tours, plus larges en-bas que par le haut, dont le col étoit étroit. On les appelloit *turris*, *turricula*, *orca*, *pyrgus*, *phimus*. Ils n'avoient point de fond, mais plusieurs degrés au-dedans, qui faisoient faire aux *osselets* plusieurs cascades, avant que de tomber sur la table,

Alternis vicibus quos præcipitante rotatu
Fundunt excisi per cava buxa gradus.

cela se faisoit avec grand bruit; & ce bruit faisoit encore donner au cornet le nom de *fritellus*.

Les *osselets* n'étoient au commencement qu'un jeu d'enfans chez les Grecs; c'est pourquoi Phraates, roi de Parthes, envoya des *osselets* d'or à Démétrius, roi de Syrie, pour lui reprocher sa légereté: cet amusement devenoit cependant une affaire sérieuse dans les divinations qui se faisoient au sort des dez ou des *osselets*: c'est ainsi qu'on consultoit Hercule dans un temple qu'il avoit en Achaïe, & c'est ainsi que se rendoient les oracles de Geryon à la fontaine d'Apone, proche de Padoue.

Il ne faut pas confondre le jeu des *osselets*, *ludum talorum*, avec le jeu de dez, *ludum tesserarum*; car on jouoit le premier avec quatre *osselets*, & l'autre avec trois dez: les *osselets*, comme on l'a dit, n'avoient que quatre côtés qui étoient marqués de quatre nombres toujours opposés l'un à l'autre; savoir du 3 qui avoit 4 pour côté opposé, & d'un as dont le côté opposé étoit six. Les dez avoient six faces, dont quatre étoient marquées de la même maniere que les quatre des *osselets*; & des deux autres, l'une avoit 1, 2, & l'autre un 5, mais toujours opposés, de sorte que dans l'un & l'autre jeu le nombre du côté inférieur & celui du côté supérieur faisoient toujours 7, comme cela s'observe encore aujourd'hui. Les coups des *osselets* ne pouvoient être variés que de trente-cinq manieres; les dez ayant six faces, produisoient cinquante-six manieres, savoir 6 rafles, 30 où il y a deux dez semblables, & 20 où les trois dez sont différens: mais tout ce qui regarde les jeux de dez & des *osselets* chez les anciens a été épuisé par Meursius dans son livre *de ludis græcorum*, & par Daniel Souterius dans son *Palamede*. (*D. J.*)

OSSEMENS, s. m. pl. os décharnés des animaux qui sont morts. Les cimetieres sont pleins d'*ossemens*.

OSSEMENS FOSSILES, (*Hist. nat. Minéralogie.*) on rencontre en plusieurs pays des *ossemens*, tant de quadrupedes que de poissons enfouis dans le sein de la terre, & qui n'y ont souvent éprouvé aucune altération, de cette espece sont les dents d'éléphant que l'on a rencontrées en Sibérie, en Pologne, en France & en Angleterre, *&c.* Les os de mammoth que l'on trouve en Sibérie, la licorne fossile qui a été trouvée près de Quedlimbourg, suivant le rapport de M. de Leibnitz, *&c.* *Voyez* IVOIRE FOSSILE & LICORNE FOSSILE.

Ces endroits ne sont point les seuls où ces sortes d'*ossemens* se rencontrent, on trouve en France aux environs de Dax au pié des pyrénées un amas très-considérable d'*ossemens* de poissons, de vertebres d'une grosseur prodigieuse, & depuis quelque-tems M. de Borda qui cultive l'histoire naturelle dans ce pays, a envoyé à l'académie des Sciences la mâchoire d'un crocodile, trouvée dans ce même canton, & que M. Bernard de Jussieu regarde comme de la même espece que le crocodile, appellé *garial*, qui se trouve dans le Gange. On voit au même endroit des palais de poissons, des glossopetres d'une grosseur prodigieuse, & une infinité de dépouilles de poissons. Le même M. Bernard de Jussien a vû près de Montpellier en Languedoc des *ossemens* de poissons cétacés d'une grandeur demesurée, qui étoient mêlées avec des coquilles. On a trouvé près de Mary, village des environs de Meaux, un os de la tête de l'hyppopotame. Toutes ces choses semblent prouver d'une maniere incontestable des révolutions, par lesquelles la mer qui couvroit le continent que nous habitons, s'en est retirée pour aller occuper d'autres lieux. *Voyez l'article* FOSSILES.

Parmi le grand nombre d'*ossemens* d'animaux que l'on rencontre dans le sein de la terre, il n'y en a guere de plus singuliers, & dont l'origine soit plus difficile à expliquer que ceux que l'on trouve à Canstadt, à une lieue de Stutgard, dans le duché de Wirtemberg. Il y a en cet endroit une colline composée d'une pierre à chaux, sur laquelle on trouve les restes d'un bâtiment antique de forme exagone, que quelques-uns croient avoir été un temple, & d'autres un fort des Romains. Le duc de Wirtemberg ayant fait fouiller dans cette colline en 1700, on y trouva un amas prodigieux d'*ossemens* de différentes grandeurs; on y trouva d'abord dans une espece de limon plus de soixante cornes ou dents courbées, depuis un pié jusqu'à dix piés de longueur; ces dents se trouvoient confondues 1° avec des mâchoires, des dents molaires encore dans leurs alvéoles & d'autres détachées, des omoplattes, des os femur, des crânes, des vertebres d'animaux de la taille des éléphans; 2° des dents, des mâchoires, des vertebres & d'autres os d'animaux d'une moindre grandeur, tels que sont des bêtes sauvages, des chiens, *&c.* 3° enfin des os de petits animaux, tels que des souris, de mulots, *&c.* Tous ces *ossemens* étoient comme calcinés ou comme ayant un commencement de pétrification, la plûpart étoient en fragmens, cependant quelques-uns étoient restés dans leur état naturel. On a aussi trouvé dans la roche des environs que l'on fit sauter avec de la poudre des *ossemens* qui y étoient renfermés, ainsi que des petites coquilles. *Voyez* une dissertation latine qui a pour titre: *Œdipus Osteolithologicus, seu dissertatio de cornibus & ossibus fossilibus Canstadiensibus*, par David Spleiss.

Quelques auteurs ont eu la simplicité de croire que ces *ossemens* avoient appartenu à des géans: d'autres ont conjecturé que les Romains avoient amené autrefois des éléphans en Germanie, & que ces *ossemens* en étoient les débris: d'autres enfin ont imaginé que ces os étoient les restes des animaux qui

qui avoient été immolés dans les sacrifices des anciens Celtes. Mais tous ces sentimens n'ont guere de probabilité; & il y a lieu de croire que les animaux à qui ces *ossemens* ont appartenu, ont été ensevelis en terre par quelque révolution arrivée à cette partie du continent.

Près d'Etampes il se trouve un amas d'*ossemens* de différentes grandeurs, très-semblable à celui de Canstadt qui vient d'être décrit.

Les ouvrages des Naturalistes sont remplis d'exemples de pareils *ossemens* qui se sont trouvés enfouis dans la terre à différentes profondeurs, & dans différens pays. En 1672 on trouva à Cambourg en Thuringe, & en 1685, près de Hildbourghasen, quelques dents d'éléphans; & même en 1695 on déterra près de Tonna en Thuringe, un squelette entier d'éléphant, avec quatre dents molaires, & deux défenses chacune de huit piés de longueur. Les *Miscellanea Berolinensia* parlent du squelette d'un crocodile qui fut trouvé dans les mines de la Thuringe. Dans la grotte de Baumann, & dans celle de Schartzfeld, près du Hartz, on rencontre des vertebres, des côtes, des omoplates, & une grande quantité d'*ossemens* de toute espece. A l'égard des *os de mammoth*, nous en avons parlé assez au long à l'article *Ivoire fossile*.

On voit dans l'Histoire de l'Académie des Sciences de l'année 1719, qu'on trouva en Gascogne un amas considérable d'*ossemens* de différentes grandeurs, qui furent mis à découvert par la chûte d'un rocher; il y avoit des dents, des os de cuisses & de jambes, & même un fragment de bois de cerf ou d'élan. On verra une énumération assez longue des différens *ossemens* d'éléphans & d'autres animaux, trouvés en Angleterre & dans beaucoup d'autres pays, dans un mémoire du célebre chevalier Hans Sloane, inséré dans les Mémoires de l'Académie royale des Sciences, année 1727.

En Angleterre, dans la province de Derbyshire, en fouillant pour découvrir une mine de plomb, on trouva en 1744 un squelette humain, ainsi que des bois de cerf. Ces *ossemens* étoient recouverts d'une pierre très-dure, au point de faire feu contre les outils des ouvriers; de sorte qu'ils paroissoient avoir été logés dans une cavité qui étoit dans cette pierre. *Voyez* les Transactions philosoph. *n. 475.* On voit aussi à Rome, dans la *villa Ludovisia* un amas d'*ossemens* humains, qui sont recouverts d'une incrustation pierreuse, sans être eux-mêmes changés en pierre. *Voyez* les Transactions philosoph. *n. 477.*

On a trouvé en Champagne, dans une carriere qui est auprès du village de Lieucoton, distant de trois lieues de Langres, un squelette humain entier, d'une grandeur extraordinaire, dont le femur ou l'os de la cuisse avoit près de deux piés de longueur; ce squelette se trouva pris entre deux bancs de pierre dont il étoit enveloppé. (—)

OSSERY *ou* OSSERI, (*Géog.*) petite contrée d'Irlande, dans la province de Leinster, partagée en deux par la riviere de Nure.

OSSEUX, EUSE, adj. qui est de la nature de l'os.

OSSICULE. *Voyez* NOYAU.

OSSIFICATION, s. f. S'OSSIFIER, v. neut. (*Physiolog.*) c'est la formation des os en longueur, en grosseur, & en solidité, par le secours des sucs nourriciers qui y arrivent, les développent, les alongent, augmentent leur épaississement & leur dureté, jusqu'à ce qu'enfin n'étant plus capables d'admettre les sucs nécessaires à leur nutrition, ils s'alterent dans leur substance, & rendent inévitable le dépérissement de la machine. Mais comment se fait l'*ossification*? c'est un mystere dont la connoissance nous est cachée, & sur lequel on n'a donné que des conjectures; voici celles que je crois les plus vraissemblables.

On peut considérer les os dans leur origine comme autant de petits tuyaux creux revêtus d'une fine pellicule en-dehors & en-dedans. Cette double pellicule ou membrane fournit la substance qui doit devenir osseuse, ou le devient elle-même en partie; car le petit intervalle qui est entre ces deux membranes, c'est-à-dire, entre le périoste intérieur & le périoste extérieur, devient bien-tôt une lame osseuse.

Dans les premiers tems les os du fœtus ne sont encore que des filets d'une matiere ductile, que l'on apperçoit aisément & distinctement à-travers la peau & les autres parties extérieures, qui sont alors extrémement minces, & presque transparentes. L'os de la cuisse, par exemple, n'est qu'un petit filet fort court, qui contient une cavité. Ce petit tuyau creux est fermé aux deux bouts par une matiere ductile, & il est revêtu à sa surface extérieure & à l'intérieure de sa cavité de deux membranes composées dans leur épaisseur de plusieurs plans de fibres toutes molles & ductiles; à mesure que ce petit tuyau reçoit des sucs nourriciers. Les deux extrémités s'éloignent de la partie du milieu; cette partie reste toujours à la même place, tandis que toutes les autres s'en éloignent peu-à-peu des deux côtés; elles ne peuvent s'éloigner dans cette direction opposée sans réagir sur cette partie du milieu: les parties qui environnent ce point du milieu prennent donc plus de consistance, plus de solidité, & commencent à *s'ossifier* les premieres.

L'intervalle des deux périostes devient osseux dans la partie du milieu de la longueur de l'os; ensuite les parties qui avoisinent le milieu sont celles qui s'*ossifient*, tandis que les extrémités de l'os, & les parties qui avoisinent ces extrémités, restent ductiles & spongieuses. Et comme la partie du milieu est celle qui est la premiere ossifiée, elle ne peut plus s'étendre; il n'est pas possible qu'elle prenne autant de grosseur que les autres. La partie du milieu doit donc être la partie la plus menue de l'os; car les autres parties & les extrémités ne se durcissant qu'après celle du milieu, elles doivent prendre plus d'accroissement & de volume; c'est par cette raison que la partie du milieu des os est plus menue que toutes les autres parties, & que les têtes des os qui se durcissent les dernieres, & qui sont les parties les plus éloignées du milieu sont aussi les plus grosses de l'os.

Indépendamment de cet accroissement en longueur, l'os prend en même tems un accroissement en grosseur qui se fait ainsi; la premiere lame osseuse est produite par la partie intérieure & le périoste exterieur. Il s'en forme bien-tôt deux autres qui se collent de chaque côté de la premiere, & en même tems la circonférence & le diametre de la cavité. Les parties intérieures des deux périostes continuant ainsi à s'*ossifier*, & l'os continue à grossir par l'addition de toutes ces couches osseuses produites par les périostes.

Mais l'*ossification* est encore produite par plusieurs autres causes qu'il faut developper. Elle se fait, suivant l'illustre Monro, dans son ostéogonie, 1°. à l'aide de la suppression considérable qu'exercent sur les os, plus que sur aucune partie, les grands poids qu'ils ont à supporter; 2°. par la violente contraction des muscles qui y sont attachés; 3°. par la force des parties qui les constituent, & qui font des efforts continuels pour s'étendre & s'accroître.

C'est en conséquence de toutes ces actions réunies, que les fibres solides & les vaisseaux des os sont tenus plus serrés, & que les particules des fluides portées dans ces vaisseaux, deviennent propres

à s'unir à ces fibres, & s'y incorporent plus promptement & plus fortement, tandis que le reste continue son chemin par les veines, & rentre dans la masse du sang. Une observation qu'il importe de faire, c'est qu'à mesure que les os se durcissent en même proportion, & le nombre & le diametre des vaisseaux diminuent. Ce qui nous montre la raison pour laquelle les os des jeunes gens se réunissent plus promptement après une fracture que ceux des veillards, & celle pour laquelle les chevaux, les bœufs, les gros bestiaux perdent de leur grosseur & de leur force lorsqu'on les fait travailler trop tôt.

Les exemples fréquens que nous avons de l'*ossification* de quelques autres parties, lorsqu'elles ont été long tems exposées à la compression des parties environnantes, ou lorsqu'elles se sont trouvées dans des conjonctures semblables, en conséquence de leur contraction violente & fréquente, comme il arrive aux parties situées proche les orifices du cœur dans quelques vieillards, & dans quelques animaux; ces exemples, dis-je, ne ne nous permettent point de douter que l'*ossification* ne vienne d'une compression telle que nous l'avons indiquée: témoin la substance musculaire du cœur, qu'on a trouvé osseuse dans plusieurs personnes, ainsi que nous l'assurent Chefelden & autres: témoin encore l'*ossification* des arteres dans les vieillards, celle des cartilages du larynx dans les adultes, celle des cartilages situés entre les vertebres du dos & les reins; dans les bêtes de somme, ces cartilages se changent en os parfaits, & s'unissent intimement aux vertebres; ensorte que le tout ne paroît qu'un os continué. Le périoste n'est pas même exempt de cette métamorphose, & Peyer nous dit avoir séparé cette membrane en plusieurs lames osseuses.

Une observation qui tend à appuyer l'opinion de M. Monro, c'est que les os commencent à s'*ossifier* dans les endroits où l'action de ces causes est plus sensible; savoir, dans les os cylindriques par un anneau au milieu; & dans les larges au centre, ou proche le centre, par un point, ou par plusieurs points distincts. La raison de ces effets, c'est que ces parties sont contiguës aux ventres des muscles qui sont attachés à ces os; & que c'est en conséquence du gonflement qui se fait à ces ventres, que la pression sur les os est plus grande en ces endroits. Nous faisons juges de cette action ceux qui ont examiné avec attention certains os, comme celui de l'épaule & des îles, qui sont couverts de muscles d'un & d'autre côté; combien ne sont-ils pas minces & compactes dans les adultes, sur-tout dans les endroits où les ventres des muscles étant appliqués, la pression étoit la plus grande, au-lieu qu'ils sont plus épais dans les enfans: mais le nombre des fibres étant le plus grand dans le milieu de ces os, il est évident que cet endroit auroit été plus épais tant dans les adultes que les enfans, s'il n'y avoit eu dans les premiers une compression qui n'étoit point dans les seconds; en effet, les muscles n'ont presque point encore d'exercice dans les enfans, au-lieu qu'ils agissent fortement dans les adultes.

D'ailleurs, si nous admettons que toutes les parties d'un os sont uniformément augmentées par l'accès du fluide destiné à la nutrition; chaque fibre & chaque particule d'une fibre tendront à s'étendre, & pousseront leurs voisins: conséquemment la pression sera beaucoup plus grande vers le milieu où les particules seront beaucoup plus fermes; c'est donc là que commencera l'*ossification*. Enfin, la pulsation des arteres médullaires qui entrent dans les os, à-peu-près vers leur milieu, pourroit bien aussi, ainsi que les auteurs l'ont conjecturé, contribuer à leur endurcissement.

C'est des effets de la pression seule que nous pouvons déduire la raison pour laquelle les os des vieillards ont leurs parois beaucoup plus minces, & sont toutefois plus forts & plus solides, tandis que les cavités y sont plus grandes que dans les os des jeunes gens; & celle pour laquelle l'impression des muscles & des vaisseaux, *&c.* est beaucoup plus forte sur la surface des os, selon l'âge & l'état des personnes, & selon le travail & les exercices entre les personnes d'un même âge & d'un même état. Cette impression est beaucoup plus profonde dans les vieillards, & dans ceux qui sont accoutumés au travail, que dans les jeunes gens, & dans ceux qui ne prennent aucun exercice, & qui menent une vie indolente.

Il est encore vraissemblable que l'*ossification* dépend des vaisseaux des os, dont la situation & les diametres sont tels, qu'ils séparent une liqueur qui, privée de ses parties les plus fluides, se convertit facilement en une substance osseuse, ainsi qu'il est démontré par la matiere calleuse qui se sépare dans les fractures & dans les ulceres, lorsqu'une partie de quelqu'os a été emportée. Dans ces cas cette liqueur se durcit, & cimente quelquefois les deux extrémités d'un os, quoique la distance à laquelle elles sont placées soit assez considérable. Il se trouve un grand nombre d'exemples de ce phénomene dans les auteurs. M. Laing, chirurgien écoissois, fit l'extraction du tibia à un enfant, & il ne laissa de cet os presque que les épiphyses de chaque extrémité; une substance osseuse prit la place de l'os qu'il avoit ôté, & suppléa à tout ce qui manquoit; ensorte que le malade marcha dans la suite avec facilité & fermeté.

Peut-être aussi que les causes de l'*ossification* dont nous venons de faire mention, agissent plus ou moins puissamment, selon la nature du climat, & les alimens dont on fait usage. C'est peut-être aussi par la même raison que les peuples qui habitent des pays chauds, acquierent plus promptement toutes leurs forces & toute leur grandeur, que ceux qui vivent dans des contrées froides & septentrionales. De-là vient encore la pratique connue parmi les dames de faire boire aux jeunes chiens de l'eau-de-vie ou de l'esprit de vin, & de les baigner dans ces liqueurs pour les empêcher de grossir. On a observé que l'usage excessif de ces esprits avoit fait pétrifier dans quelques personnes, & *ossifier* dans d'autres, des parties naturellement molles à leur âge. *Voyez* les exemples qu'en rapportent Littre & Geoffroy.

Ceux qui seront curieux de savoir en quel tems & dans quel ordre chaque os, & chaque partie des os commencent à s'ossifier, n'ont qu'à consulter Kerkringius; cet auteur a poussé ses observations depuis le fœtus de trois jours après la conception, & depuis trois semaines & un mois jusqu'à neuf. Qu'ils parcourent aussi Coiterus & Eyssonius. Enfin on trouvera dans les ouvrages de Ruysch qui a corrigé quelques-unes des erreurs des auteurs que nous venons de citer, un traité complet d'Ostéogonie, en y ajoutant quelques particularités que Nesbitt & Albinus ont remarqué depuis.

Quand l'os a acquis toute sa densité & sa solidité, sa substance devient avec le tems si compacte, qu'elle ne peut plus admettre les sucs nourriciers qui étoient auparavant employés à augmenter sa densité, & qui étoient nécessaires à cette espece de circulation qui fait la nutrition de ces parties. Dès-lors cette substance de l'os doit s'altérer, puisqu'elle cesse d'être nourrie, & cette altération dans la substance même des os est une des premieres causes qui rendent nécessaire le dépérissement de notre corps. Ainsi la vie s'éteint par nuances successives, & la mort n'est que la derniere nuance de la vie.

Le changement qui *oſſifie* inſenſiblement toutes les parties molles, eſt encore produit par de fréquens & violens exercices, par l'application des aſtringens, par le deſſéchement & par la vieilleſſe. Ce changement eſt ſuivi de roideur dans les parties qui étoient auparavant mobiles, & les effets qui en réſultent, varient autant que les parties elles-mêmes ſujettes à ces accidens. Il eſt totalement impoſſible de changer l'état d'une partie *oſſifiée ;* mais quelquefois à la faveur des fomentations laxatives, mucilagineuſes, humectantes, onctueuſes, tiédes, jointes à une douce friction de la partie, on vient à bout de lui procurer un certain degré de flexibilité.

Ce degré de flexibilité eſt très-peu de choſe, & ne réuſſit qu'à l'égard de quelques muſcles externes; car il n'eſt point de moyen d'empêcher l'*oſſification* des parties ſolides internes ; ainſi l'a voulu l'auteur de la nature. Tous les obſervateurs nous parlent d'*oſſifications*, je ne dis pas ſeulement de membranes & de cartilages, mais de viſceres & de vaiſſeaux. On a trouvé le cerveau, la dure-mere, le conduit auditif, l'œſophage, le cœur, le péricarde, les poumons, les reins, la rate, le foie, le pancréas, l'épiploon, l'artere carotide, l'aorte oſſifiés. J'avois raſſemblé plus de deux cens obſervations choiſies ſur ce ſujet; mon recueil a péri dans un naufrage avec mes autres manuſcrits phyſiologiques. (*D. J.*)

OSSIFRAGE. *Voyez* ORFRAIE.

OSSIFRAGE, PIERRE (*Hiſt. nat.*) *lapis oſſifragus ;* nom donné par quelques auteurs à la ſubſtance nommée plus communement *oſtéocolle. Voyez cet article.*

OSSIFRAGNE. *Voyez* ORFRAIE.

OSSIGI, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Eſpagne dans la Bétique. La contrée qui renfermoit cette ville eſt nommée dans Pline, *liv. III. ch. j. Oſſigitania ;* on croit qu'*Oſſigi* eſt préſentement *Mégibar*, au royaume de Jaen, entre Anduxar & Lixaarez. (*D. J.*)

OSSILAGO, ſ. f. (*Myth.*) déeſſe qui donnoit aux os des enfans de la force & de la vigueur.

OSSILEGIUM, (*Littér.*) ce mot latin ſignifioit proprement *les os calcinés* que le feu n'avoit point entierement conſumé, & que l'on tiroit des cendres du bucher; enſuite on les enfermoit dans des urnes. Ce pieux devoir de tirer du bucher les os du defunt, étoit rendu par les parens, qui éteignoient le reſte du feu avec du vin; & les petites urnes dans leſquelles on mettoit les os calcinés, ſe nommoient *oſſuaria.* (*D. J.*)

OSTÉOCOPE, ſ. m. (*Médec.*) ſe dit de certaines douleurs aiguës dans leſquelles il ſemble à ceux qui en ſont attaqués qu'on leur briſe les os.

Ce mot vient du grec ὀςέον, *os*, & de κόπτειν, *couper*, *rompre*, *briſer.*

Elle vient d'une humeur acre, qui picote la membrane dont les os ſont revêtus. Ceux que l'*oſtéocope* affecte le plus ordinairement ſont les ſcorbutiques & les vérolés.

OSSONOBA, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Eſpagne dans la Luſitanie. Ptolomée la nomme *Oſſonaba*, & la met au pays des Turditains. Rodericus Carus croit que c'eſt préſentement *Eſtonbar ;* Colmenar penſe que c'eſt le petit village nommé *Eſtoi*, & que la ville de Faro s'eſt formée des ruines d'*Oſſonaba ;* ce dernier paroît avoir raiſon. (*D. J.*)

OSSU, UE, adj. qui a de gros os. Cet homme eſt *oſſu.*

OSSUNA *ou* OSSONA, (*Géog.*) les François diſent *Oſſune* ou *Oſſone ;* petite ville d'Eſpagne dans l'Andalouſie avec titre de duché. Elle eſt à 6 lieues de Hardalès, 5 d'Exija. *Longit.* 12. 30. *lat.* 37. 8. (*D. J.*)

OST, ſ. m. (*Lang. franç.*) Ce terme eſt fort commun dans nos anciens auteurs françois. Villehardouin, *pag.* 102. « Et ils reſpondirent que il nel » poient faire par le commun de l'*oſt* non, & cil en » parleroient à cils de l'*oſt* ». Nos anciennes coutumes ſe ſervent de ce terme ; elles font mention du ſervice de l'*oſt*, que le vaſſal doit en armes & chevaux, ſelon la condition de ſon fief, dit Raqueau. On ne peut pas douter que nos peres n'aient fait *oſt* du latin *hoſtis*, dont les auteurs de la baſſe latinité ſe ſont ſervi pour exprimer une armée. Ainſi on lit dans Grégoire de Tours, *lib. II. Quo conſilio accepto*, hoſtem *patriæ redire jubet ad propria.* Et dans le *ch. xxxvij.* du même livre, *ſed quoniam pars* hoſtium *per territorium Turonicum tranſibat.*

OSTABARÈS, (*Geog.*) petite contrée de France dans la baſſe-Navarre, & qui n'a aucune ville. Ce n'eſt en effet qu'une vallée où le Bidouze, ruiſſeau, prend ſa ſource. Le bourg d'*Oſtabac* qui eſt ſur la route de S. Jean-pié-de-port, donne le nom d'*Oſtabarès* à ce petit pays. (*D. J.*)

OSTADE, ſ. f. (*Commerce.*) eſpece d'étoffe ancienne & groſſiere. Henri Etienne parle de manches de deux paroiſſes, moitié *oſtade*, moitié velours; velours d'un pourpoint de trois paroiſſes, le corps de demi-*oſtade*, le bout des manches de cuir, le bas de velours.

OSTAGE. *Voyez* OTAGE.

OSTAGER, ſ. m. (*Juriſprudence.*) eſt le débiteur forain qui eſt arrêté priſonnier pour ſureté de ce qu'il doit, on l'appelle *oſtager* parce qu'il eſt retenu par forme d'oſtage. *Voyez le gloſſaire de* Lauriere, au mot *oſtager.* (*A*)

OSTALRIC, (*Géog.*) petite ville d'Eſpagne dans la Catalogne ſur la riviere de Tordera, à 5 lieues de Girone, 8 de Barcelone, & à 4 de la mer. *Long.* 20. 20. *lat.* 41. 44. (*D. J.*)

OSTARDE. *Voyez* OUTARDE.

OSTEITE *ou* OSTÉOLITE, (*Hiſt. nat.*) *Voyez* OSTEOCOLLE.

OSTENDE *ou* OOSTENDE, (*Géog.*) forte & conſidérable ville maritime des Pays bas dans la Flandre autrichienne, au quartier de Bruges, avec un bon port. Elle eſt ſur la mer, à 4 lieues de Bruges, 3 de Nieuport, 6 de Dunkerque, & 3 de Bruxelles. *Long.* ſelon Caſſini, 20. 21. 33″. *lat.* 51. 10. 36″.

Oſtende n'étoit qu'un petit village en 814. Il devint bourg en 1072. Des pêcheurs l'entourerent d'une palliſſade en 1372. Philippe le Bon l'environna de murailles en 1445. Enfin *Oſtende* fut réguliérement fortifiée en 1583 par le prince d'Orange, lorſqu'il étoit maître de Gand & de Bruges. Les Etats-Généraux l'ont cédée à l'empereur par le traité de Barriere conclu en 1715.

Entre les événemens qui regardent cette ville, il n'en eſt point de plus fameux que ſon ſiége par les Eſpagnols. Il leur en couta plus de 80 mille hommes, & les aſſiégés, dont la garniſon fut renouvellée plusieurs fois, perdirent au-delà de 50 mille hommes. Le ſiege dura plus de trois ans; car il commença le 5 Juillet 1601, & Ambroiſe Spinola prit la place le 14 Septembre 1604. Tout le monde ne ſait pas les beaux vers que Grotius compoſa ſur cette malheureuſe ville avant la capitulation ; les voici.

Area parva ducum, totus quam reſpicit orbis,
Celſior una malis, & quam damnare ruinæ,
Nunc quoque fata timent ; alieno in littore reſto.
Tertius annus abit : toties mutavimus hoſtem,
Sævit hyems pelago, morbiſque furentibus æſtas :
Et minimum eſt quod fecit iber. Crudelior armis,
In nos orta lues : nullum eſt ſine funere funus :
Nec perimit mors una ſemel. Fortuna, quid hæres ?
Quâ mercede tenes miſtos in ſanguine manes ?

Quis tumulos moriens hos occupet, hoste perempto
Quæritur, & sterili tantum de pulvere pugna est.

Ces vers furent traduits en françois par Duvair, par Nicolas Rapin & par Malherbe; mais aucune de ces traductions ne vaut l'original. (*D. J.*)

OSTENDE, *compagnie d'*, (*Com. marit.*) fameuse compagnie des Pays-bas autrichiens qui se forma en 1718, & dont personne un peu instruit des affaires de commerce, n'ignore le sort.

Rien n'étoit mieux conçu que le plan de cette société. Le fonds fut arrêté à six millions de florins argent de change, divisé en 6 mille actions, de mille florins chacune. Les directeurs fixés au nombre de 8, furent choisis parmi les plus riches & les plus habiles négocians du pays, pour rester seulement six ans en direction. Le principal établissement aux Indes devoit être à Sandrasfpatan, frontiere des royaumes de Gingi & de Carnate, sur la côte de Coromandel, & l'empereur du Mogol avoit permis à la compagnie de bâtir un fort dans ses états. Le retour des marchandises devoit aborder à Bruges ou à *Ostende*, & être vendu dans une de ces deux villes.

Cette société formée dans l'espérance assurée d'obtenir la concession du prince, arma d'abord quelques vaisseaux pour l'Orient. Son crédit augmentant, elle multiplia le nombre de ses vaisseaux, elle en envoya cinq en 1720, six autres en 1721, & fit une vente en 1722, qui la mit en état de continuer son commerce avec succès. En 1723 elle eut son octroi gratis de l'empereur pour trente ans, avec les privileges les plus nobles & les plus amples qu'aucune compagnie de commerce ait encore reçue de son souverain. Non-seulement L. M. I. firent pour trois années la remise des droits d'entrée & de sortie, mais elle y ajouta un don gratuit de 300 mille écus pour favoriser ses premier commencemens. Aussi-tôt après l'enregistrement des lettres-patentes, les livres furent ouverts pour les souscriptions, & elles furent remplies en un seul jour; sur la fin du même mois elles gagnoient déja 12 à 15 pour cent.

Ces brillans avantages causerent la chute de cette compagnie; car en même tems qu'ils enflerent le cœur de toutes les personnes qui y étoient intéressées, ils augmenterent la jalousie des compagnies hollandoises des Indes orientales & occidentales, qui ne pouvant plus voir de si puissans & de si voisins compétiteurs, prêts à partager leur commerce, demanderent aux États-Généraux la liberté de le maintenir par la force, assurés du succès de leur requête, du soutien de l'Angleterre, & tout au-moins de la neutralité de la France.

Lorsque l'empereur gagna la bataille de Belgrade, on ne fut point inquiet des conquêtes qui pouvoient en être la suite; mais quand on le vit disposé à soutenir la *compagnie d'Ostende*, on en fut alarmé: la France même défendit à ses sujets de s'intéresser dans cette compagnie. Ce fut bien pis après l'expédition des lettres-patentes, revêtue de toutes les graces qui pouvoient leur donner du poids; alors les puissances maritimes ne garderent plus de ménagement; elles menacerent l'empereur de la guerre la plus opiniâtre, & leurs menaces devinrent l'objet de l'agitation de l'Europe en 1725; enfin, comme tout étoit prêt à s'armer, l'empereur prit le parti qu'impose la nécessité, celui de céder à la force, & de suspendre son octroi. On comprend bien que l'inaction de la *compagnie d'Ostende* depuis ce tems-là jusqu'à ce jour 1760, est une suppression réelle sous un nom plus adouci; & les négocians des Pays-bas autrichiens ne sauroient encore s'en consoler.

Il est vrai que l'empereur n'étoit pas trop fondé dans ses prétentions. On avoit stipulé dans les traités d'Utrecht, & dans celui de la Barriere, conclu à Anvers en 1715, qu'il ne posséderoit les Pays-bas espagnols, qu'avec les mêmes droits & les mêmes prérogatives que Charles II. les avoit possédés. Or ce prince ne pouvoit pas établir dans ses domaines une compagnie pour le commerce des Indes; d'où il résulte que son successeur étoit astreint à la même clause; mais quand Charles VI. auroit pu, avec justice, défendre sa *compagnie d'Ostende*, il est vraissemblable que cet établissement auroit allumé le feu d'une guerre ruineuse, & que sa nouvelle compagnie n'auroit jamais pû se soutenir. (*D. J.*)

OSTENSIF, adj. (*Gram.*) qui peut être montré. Il y a des lettres secrettes qui ne sont que pour celui à qui elles sont adressées; & des lettres ostensives, qu'il faut montrer comme les seules qu'on ait reçues.

OSTENTATION, s. f. (*Morale.*) parade de ses qualités, de ses talens, ou de ses actions. Si cette parade est fausse, elle nous rend le jouet de nos folies, & nous couvre de ridicule. Si elle est fondée, mais sans faste injurieux pour les autres, c'est un vernis qui a la propriété d'embellir & de conserver ce qui en est digne. La vertu, faut-il le dire, a quelquefois besoin de se faire valoir pour être remarquée. Cicéron se trouva dans des conjonctures où il lui convenoit de parler de lui-même & de ses services avec quelque *ostentation*. Elle réussit d'ordinaire dans les républiques, rarement à la cour des rois, ou dans un corps de sénateurs aristocratiques. Elle ne sied pas mal à un général couronné de lauriers. Pour faire aimer la belle gloire aux troupes, il y faut mêler un peu de la fausse. La bravoure des soldats est toute dans les yeux ou dans la voix de celui qui les commande. Ils ont besoin pour marcher qu'on leur enfle le cœur de vaines promesses & de magnifiques projets. (*D. J.*)

OSTEOCOLLE, s. f. (*Hist. nat.*) c'est ainsi qu'on nomme une substance fossille, qui ressemble parfaitement à des racines d'arbres pétrifiées. Elle est ordinairement inégale & raboteuse, d'un blanc jaunâtre, cependant dans quelques parties elle est quelquefois blanche comme de la neige, tandis que d'autres parties sont grises ou noirâtres. Cette substance ne se trouve que dans des terreins arides & sablonneux; elle est d'une forme cylindrique; on en trouve depuis la grosseur d'une plume, jusqu'à celle du bras ou de la cuisse. Le tissu de cette substance est moins compacte au centre que vers l'extérieur ou l'écorce: quelques morceaux paroissent avoir leur centre rempli de petits trous comme l'intérieur des os. Les gros morceaux ou racines ont moins de consistance & de solidité que les petits. En général l'*ostéocolle* est tendre & fragile tant quelle est en terre, ce qui fait qu'on a beaucoup de peine à la tirer en grands morceaux, mais elle acquiert de la consistence lorsqu'elle a été exposée à l'air.

Les naturalistes ont été très-embarrassés pour connoître la nature & l'origine de l'*ostéocolle*, quelques-uns l'ont pris pour une concrétion spathique, d'autres l'ont regardé comme une espece de tuf ou d'incrustation; d'autres ont cru que c'étoit des ossemens calcinés ou pétrifiés à cause de sa forme & de son tissu. Ferrante Imperato en a très-bien jugé lorsqu'il a dit que c'étoit une racine changée en une pierre tendre & mêlée de sable. En effet cela est conforme aux observations & aux expériences les plus récentes qui ont été faites sur l'*ostéocolle*; elles sont dûes à M. Gleditsch de l'académie de Berlin; il a examiné cette substance qui se trouve très-communément dans la Marche de Brandebourg, & le célebre M. Marggraff en a fait l'analyse chimique. *Voyez* les mémoires de l'académie royale de Berlin, année 1748.

D'après ces observations il paroît constant que l'*ostéocolle* a été formée par des racines d'arbres, qui, après s'être pourries dans le sable par l'humidité, ont été remplies peu-à-peu d'une terre calcaire, semblable à de la craie ou à de la marne, mêlée de sable, à qui ces racines pourries ont servi de moule. Ce qui constate ce sentiment d'une maniere indubitable; c'est un fait rapporté par M. Gleditsch. Lorsqu'il s'occupoit à chercher de l'*ostéocolle*, il vit un pin placé sur un lieu élevé, les eaux avoient entraîné une partie du terrein sablonneux qui couvroit ses racines, dont plusieurs étoient à nud par un côté; ayant eu la curiosité d'examiner ses racines par le côté où elles étoient encore enfoncées dans le sable, il trouva qu'une de ces racines de la grosseur du bras, & tenant encore au tronc, étoit changée en *ostéocolle*, & que la partie ligneuse pourrie & changée en terre étoit restée au centre. Ce fait est propre à lever toutes les objections, puisqu'il prouve la pétrification d'une racine ensevelie dans le sable, & qui tenoit encore à l'arbre vivant. D'autres observations ont convaincu M. Gleditsch de plus en plus de cette vérité, il a trouvé des *ostéocolles*, dans lesquelles la substance ligneuse étoit encore mêlée avec la substance terreuse ou pierreuse.

Toutes ces observations sont confirmées par les expériences que M. Marggraff a faites sur l'*ostéocolle*; elles prouvent qu'elle est composée d'une pierre calcaire, d'un sable fin, & de particules de végétaux pourris. *Voyez* les mémoires de l'académie de Berlin, *année 1748. pag. 35-39*.

M. Beurer de Nuremberg a aussi examiné l'*ostéocolle* avec beaucoup d'attention; ses observations s'accordent parfaitement avec celles de M. Gleditsch, excepté qu'il soupçonne que cette substance est produite par les racines du peuplier noir, vu qu'il apperçut une branche desséchée de cet arbre & un rameau encore verd adhérent à un peuplier noir, dont la partie supérieure étoit encore du bois, & dont la partie inférieure étoit changée en *ostéocolle*. *Voyez* les transact. philosoph. *n°. 476*.

Les Naturalistes ont donné une infinité de noms différens à cette substance qu'ils connoissoient si peu; il est à-propos de les rapporter pour pouvoir entendre les différens ouvrages qui en ont parlé; ils l'ont appellé *osteocolla*, *ostéites*, *lapis ossifragus*, *ossina*, *ossisana*, *lapis morochius*, *hammosteus*, *enosteos*, *holosteus*, *ostéolithus*, *stelechites*, *lapis asiaticus*, *lapis sabulosus*, *lapis spongiæ*, *cysteolithus*, *fossile arborescens*. La plûpart de ces dénominations sont fondées sur la ressemblance que cette substance a avec les os, ou sur la prétendue vertu qu'on lui a attribuée de servir à consolider & à faire reprendre les os fracturés; c'est pour cela qu'on l'appelle aussi *pierre des rompus*, ou *pierre des os rompus*. On sent aisément que ces vertus sont imaginaires, cependant l'*ostéocolle* occupe encore une place dans la boutique des apoticaires d'Allemagne, qui souvent lui substituent du gypse ou du spath.

Osteocolle, on assure que l'*ostéocolle* est un spécifique pour la génération du cal dans les fractures. Fabrice de Hilden en dit des merveilles dans ses observations de chirurgie. Il prétend que par l'usage intérieur & extérieur de cette pierre, il a obtenu bien plus promptement que d'ordinaire la consolidation des os fracturés. Il a des observations par lesquelles il semble que le cal étoit difforme, parce qu'il se faisoit avec trop de précipitation, comme si la nature avoit porté, par l'opération de cette pierre, une trop grande quantité de sucs osseux à la partie fracturée. L'auteur assure avoir été obligé de s'abstenir de l'usage de l'*ostéocolle*, & d'employer des moyens pour réprimer le cal, tels que des remedes repercussifs, & une plaque de plomb bien serrée: de-là il conclut qu'on ne peut se servir utilement de ce secours que pour des vieillards en qui les sucs nourriciers manquent; mais que sur un jeune homme, tel que celui qui étoit le sujet de son observation, il falloit en user bien modérément. Il y a bien de l'apparence qu'il en a été de ce remede, comme de toutes les nouveautés qu'on accueille d'abord avec enthousiasme contre toute raison, & qu'on abandonne souvent tout-à-fait avec aussi peu de fondement, parce qu'il pourroit y avoir un point d'utilité, en-delà & en-deçà duquel on se porte trop communément. (*Y*)

Ostéocolle, (*Mat. méd.*) les pharmacologistes ont encore attribué à cette substance pierreuse des qualités spécifiques contre les fleurs blanches & la gonorrhée; ces vertus sont purement imaginaires: & même quoique l'*ostéocolle* soit formée en partie d'une certaine quantité de terre soluble par les acides, elle n'est pas même utile à titre d'absorbant; parce que, selon Cartheuser, qui l'appelle avec raison *rude*, *crassum*, & *ignobile concretum*, elle est encore composée d'une autre matiere qui n'est nullement médicamenteuse, savoir de sable. Une petite quantité d'huile empireumatique & de phlegme alkali volatil qu'on en retire par la violence du feu; & quelques foibles vapeurs d'esprit de sel qui s'en élevent par l'application de l'acide vitriolique, peuvent indiquer l'origine végétale de l'*ostéocole*, mais non pas des vertus médicinales. (*b*)

OSTÉOGONIE, s. f. (*Anat.*) la partie de l'Ostéologie qui donne la description de tous les changemens qui arrivent aux os depuis leur commencement jusqu'à leur état de perfection. Ce mot est formé du grec οστεον, *os*, & γενεσις, *génération*. *Nesbeit human osteogónie*, Lond. 1736. 8°.

OSTÉOGRAPHIE, s. f. (*Anat.*) c'est une partie de l'Ostéologie, qui décrit les os tels qu'ils sont dans leur état de perfection. Le mot est formé du grec οστεον, *os*, & γραφη, *description*.

Cheselden osteography, à Lond. 1733, *in-fol.*

Douglas of cheselden's osteography, Lond. 1735. *in-fol.*

OSTÉOLOGIE, s. f. (*Anat.*) la partie de l'Anatomie qui a pour objet la nature & la fabrique des os du corps humain, leur forme, leur disposition, leur articulation, leur usage, *&c.* Voyez *aussi l'article* Anatomie.

Ce mot est composé d'οστεον, *os*, & λογος, *discours*.

OSTÉOTOMIE, s. f. (*Anat.*) partie de l'Anatomie qui traite de la dissection des os.

Ce mot est composé de deux mots grecs, οστεον, *os*, & de τεμνω, *je coupe*, *je disseque*.

OSTERLAND, l' (*Géog.*) ce mot veut dire le *pays oriental*. C'est un canton d'Allemagne dans l'électorat de Saxe; il se termine au N. par le duché de Naumbourg, & par la Misnie, qui le borne aussi à l'E. Il est terminé au S. par le Voigtland, & au N. O. par le duché de Weymar. Altembourg en est la capitale.

OSTERLINS, maison des (*Comm.*) on appelle à Anvers, ville du Brabant, la *maison des osterlins*, un vaste & superbe bâtiment composé de quatre grands corps de logis, avec une cour dans le milieu, & une haute tour sur la partie d'entrée, qui servoit autrefois de comptoir aux villes anséatiques du tems qu'elles en avoient dans les principales villes de commerce de l'Europe.

C'étoit dans cette espece de palais que résidoit le directeur ou consul de cette célebre société de marchands, & qu'étoient d'immenses magasins de toute sorte de marchandises; non-seulement du nord où avoit commencé la confédération, mais encore de toutes les parties du monde alors connues, où ces villes fameuses portoient leur commerce.

Les plus considérables comptoirs, après celui d'Anvers, étoient ceux de Londres, de Novogorod en Russie, & de Berghen en Norwege. On voit encore dans cette derniere ville une pareille maison de celle des *osterlins* d'Anvers, qui sert de demeure à des marchands qui y vivent sous de certaines lois, dont une des principales est de ne se point marier tant qu'on y veut avoir son habitation, ce qui lui a fait donner le nom de *cloître*. Savary. (*D. J.*)

OSTÉRODE, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne de l'électorat d'Hanovre, dans la principauté de Grubenhagen. *Long.* 27. 32. *lat.* 51. 50.

OSTIAKS, (*Histoire mod. & Géographie.*) au-dessous de la contrée des Samoyédes est celle des *Ostiaks*, le long du fleuve Oby. Ils ne tiennent en rien des Samoyédes, sinon qu'ils sont comme eux & comme tous les premiers hommes, chasseurs, pasteurs & pêcheurs; les uns sans religion, parce qu'ils ne sont pas rassemblés; les autres qui composent des hordes, ayant une espece de culte, faisant des vœux au principal objet de leurs besoins; ils adorent une peau de mouton, parce que rien ne leur est plus nécessaire que ce bétail; de même que les anciens Egyptiens agriculteurs choisissoient un bœuf, pour adorer dans l'emblême de cet animal la divinité qui l'a fait naître pour l'homme.

Les *Ostiaks* ont aussi d'autres idoles, dont ni l'origine, ni le culte ne méritent pas plus notre attention que leurs adorateurs. On a fait chez eux quelques chrétiens vers l'an 1712. Ceux-là sont chrétiens comme nos paysans les plus grossiers, sans savoir ce qu'ils sont. Plusieurs auteurs prétendent que ce peuple est originaire de la grande Permie: mais cette grande Permie est presque déserte! Pourquoi ses habitans se seroient-ils établis si loin & si mal? Ces absurdités ne valent pas nos recherches. Tout peuple qui n'a point cultivé les arts doit être condamné à être inconnu.

C'est sur-tout chez ces *Ostiaks*, chez les Burates & les Jakutes leurs voisins, qu'on trouve souvent dans la terre de cet ivoire dont on on n'a pu jamais savoir l'origine: les uns le croient un ivoire fossile, les autres les dents d'une espece d'eléphant dont la race est détruite. Dans quel pays ne trouve t-on pas des productions de la nature qui étonnent, qui confondent la Philosophie? *descript. de Russie*, *p.* 42 (*D. J.*)

OSTFALES, LES (*Géog.*) partie considérable des anciens Saxons établie entre l'Elbe & le Weser. Les *Ostfales* confinoient aux Slaves, peuples situés au-delà de l'Elbe. Les Westfales s'étendoient presque jusqu'au Rhin; entre eux & les *Ostfales* étoient les Angariens, dont Engeru qui subsiste encore, étoit la capitale. Ces *Ostfales* ou *Ostfaliens*, sont nommés ailleurs *Osterlings*, *Austrelings*, *Austrelins* & *Austrasiens*. On peut dériver le mot d'*Ostfales* & d'*Ostfelders*, des mots *feld*, campagne, & *ost* orientale.

Dans le sixieme siecle les *Ostfales* s'étendirent aux parties septentrionales de la Thuringe; ensuite avec le tems ils se reculerent, & ce qui avoit été la Saxe fut abandonné aux Fales occidentaux, qui donnerent à ce pays le nom de *Westphalie* qu'il porte encore. (*D. J.*)

OSTFRISE *ou* OOSTFRISE, (*Géog.*) ce mot est équivoque, & a signifié en divers tems des pays fort différens. Quelquefois il s'est dit par opposition au mot de Westfrise, & alors il ne signifioit que le pays situé entre le *Flevus* & le Lauwers. C'est de ce canton qu'étoit souverain Guillaume, comte d'*Ostfrise*, dont parle Beka, historien de l'église d'Utrecht, *in Balduino II*. Dans l'usage présent ce canton est compris dans la Frise proprement dite, qui est une des sept Provinces-Unies. Il est borné au nord par la mer d'Allemagne, à l'orient par le comté d'Oldenbourg, au midi par l'évêché de Munster, au couchant par la province de Groningue, ou par l'embouchure de l'Ems. On le nomme aussi quelquefois *le comté d'Embden*, du nom de sa capitale.

Ce pays marécageux est divisé en dix quartiers, dont les uns sont sur les côtes de la mer, & les autres dans les terres. Il a eu depuis 1654 son souverain particulier, sous la protection des Provinces-Unies. Enfin en 1744, il est tombé entre les mains du roi de Prusse. (*D. J.*)

OSTIA, (*Géog.*) ce mot dans les cartes géographiques dressées en latin, veut dire les embouchures d'un fleuve qui entre dans la mer par plusieurs ouvertures. *Ostium* au singulier, veut dire l'*entrée*, la *porte* d'un pays, d'un lieu; & à l'égard des détroits & des rivieres, il signifie leur *embouchure*. Les anciens ont nommé le bosphore de Thrace *Ostium cyaneum*, à cause des îles cyanées qui sont voisines de l'entrée de ce détroit.

OSTIAQUES, (*Géog.*) peuple d'Asie dans la Sibérie, aux environs de l'Oby, d'où il s'étend jusqu'au Jénisca qui le termine à l'E. Il est borné au N. par le cercle polaire, & au S. par les Calmoucks. Il fait partie de la Tartarie russienne.

Les *Ostiaques* habitent sous le 60 degré de *latitude*. Ils sont petits & mal faits; ils vivent de poisson ou de viande crue; ils mangent la chair de toutes les especes d'animaux sans aucun apprêt; ils boivent plus volontiers du sang que de l'eau; ils sont idolâtres, & errans comme les Lapons & les Samoyédes. Ils ne veulent pour femmes que des filles qui ont eu commerce avec d'autres hommes, *&c.*

Cet exposé n'est qu'un echantillon des usages & de la stupidité de ce peuple. On trouvera de plus grands détails dans les mémoires sur l'état de la Russie, imprimés à Amsterdam en 1725. On dit qu'on a amené plusieurs de ces idolâtres à la connoissance de l'Evangile sur la fin du regne de Pierre le grand. (*D. J.*) *Voyez* OSTIAQUES.

OSTIARIUM, s. m. (*Hist. anc.*) tribut qu'on faisoit payer de porte en porte. Il étoit très-injuste, puisqu'il étoit égal pour le pauvre & pour le riche.

OSTIE, (*Géogr.*) ancienne ville d'Italie dans la campagne de Rome, avec un évêché qui est uni à celui de Vélétri. Cette ville si fameuse du tems des Romains, est entierement détruite & ne consiste que dans une église, au-tour de laquelle il y a quelques misérables maisons en partie ruinées. Cet endroit est au milieu de l'isthme, borné au couchant par l'ancienne branche du Tibre, & à l'orient par un marais, à 5 lieues S. O. de Rome. *Long.* 29. 58. *lat.* 41. 47.

Denys d'Halicarnasse, *l. III. ch. xlij.* donne une longue description de la fondation d'*Ostie*, & Tite-Live, *liv. I. ch. xxxiij.* l'a faite en deux mots: *Anco Martio regnante*, *in ore Tiberis* Ostia urbs *condita*, *salinæ circa factæ*. Elle fut saccagée par Marius, mais elle se rétablit promptement. L'empereur Claude en fit un port fermé avec une haute tour, sur le modele de celle d'Alexandrie, pour servir de phare aux vaisseaux.

Une seule chose contribua à ruiner la grandeur de cette ville, son ancien canal se combla peu-à-peu, & rendit son port inutile. Malgré le nouveau port qu'y fit Trajan, *Ostie* tomba dans le dépérissement, à la chute de l'empire romain. Les barbares achéverent de la ruiner, & les Sarrazins n'y laisserent pierre sur pierre. Les habitans furent amenés en esclavage, & ceux qui échaperent au fer ou à la servitude, se retirerent bien loin de ce funeste lieu. En vain le pape Gregoire IV. voulut rétablir en 830 cette ancienne ville, les Corses qu'il y envoya périrent par le mauvais air de cet endroit inculte. Enfin le nom même de cette ville seroit perdu, si elle n'avoit été le titre du premier suffragant de Rome. (*D. J.*)

OSTIENNE, PORTE (*Topographie de Rome*, *Os-*

tienfis porta, porte de la ville de Rome du côté d'Oftie: on la nommoit auffi *porta trigencina;* c'eft aujourd'hui la porte de S. Paul.

OSTIENNE, VOIE (*Topograph. de Rome*) *via oftienfis*, grande route qui menoit de Rome à Oftie. Dans le tems que ce port étoit floriffant, toute cette route longue de douze mille pas, étoit bordée de maifons de plaifance & d'hôtelleries.

OSTIPPO, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Efpagne dans la Bétique: elle eft nommée *Aftupa* par Tite-Live, *liv. xxviij. ch. xxij.* c'eft préfentement *Eftepa* en Andaloufie, à près de trois lieues d'Exija. (*D. J.*)

OSTISE, (*Jurifprud.*) fignifie *demeure*, & peut venir du latin *oftium*, qui veut dire l'*entrée* de la maifon; ou plutôt du latin *hofpes*, dont on a fait en françois *hofte* & *hoftife*, & par corruption *oftife*. Droit d'*oftife* eft le droit de demeurer quelque part: on entend auffi par-là le devoir annuel que le fujet paye à fon feigneur pour le fouage ou tenement. *Voyez* Galland, *trait. du Franc-aleu*, & Lauriere en fon *gloffaire*, au mot *Oftife*. (*A*)

OSTRACINE; (*Géog. anc.*) nom d'une ancienne ville d'Egypte, d'une montagne du Péloponnefe dans l'Arcadie, & d'un quartier de la ville d'Antioche de Syrie.

OSTRACISME, f. m. (*Polit. d'Athènes.*) loi par laquelle le peuple athénien condamnoit fans flétriffure ni deshonneur, à dix ans d'exil, les citoyens dont il craignoit la trop grande puiffance, & qu'il foupçonnoit de vouloir afpirer à la tyrannie.

Cette loi fut appellée *oftracifme*, du mot grec ὄστρακον, qui fignifie proprement une *écaille*, ou une *coquille;* mais qui dans cette occafion, eft pris pour le bulletin, s'il m'eft permis de me fervir de ce terme, fur lequel les Athéniens écrivoient le nom du citoyen qu'ils vouloient bannir. Peut-être que ὄστρακον défignoit un morceau de terre cuite faite en forme d'écaille ou de coquille, du-moins les Latins ont traduit le mot grec par *teftula*.

Le ban de l'*oftracifme* n'avoit d'ufage que dans les occafions où la liberté étoit en danger; s'il arrivoit par exemple, que la jaloufie ou l'ambition mît la difcorde parmi les chefs de la république, & qu'il fe formât différens partis qui fiffent craindre quelque révolution dans l'état, le peuple alors s'affembloit, & délibéroit fur les moyens qu'il y avoit à prendre pour prévenir les fuites d'une divifion qui pouvoit devenir funefte à la liberté. L'*oftracifme* étoit le remede ordinaire auquel on avoit recours dans ces fortes d'occafions; & les délibérations du peuple fe terminoient le plus fouvent par un decret, qui indiquoit à certain jour, une affemblée particuliere pour procéder au ban de l'*oftracifme*. Alors ceux qui étoient menacés du banniffement, ne négligeoient rien de ce qui pouvoit leur concilier la faveur du peuple, & le perfuader de l'injuftice qu'il y auroit à les bannir.

Quelque tems avant l'affemblée, on formoit au milieu de la place publique, un enclos de planches dans lequel on pratiquoit dix portes, c'eft-à-dire autant de portes qu'il y avoit de tribus dans la république; & lorfque le jour marqué étoit venu, les citoyens de chaque tribu entroient par leur porte particuliere, & jettoient au milieu de cet enclos, la petite coquille de terre fur laquelle étoit écrit le nom du citoyen qu'ils vouloient bannir. Les archontes & le fénat préfidoient à cette affemblée, & comptoient les bulletins. Celui qui étoit condamné par fix mille de fes concitoyens, étoit obligé de fortir de la ville dans l'efpace de dix jours; car il falloit au-moins fix mille voix contre un athénien pour qu'il fût banni par l'*oftracifme*.

Quoique nous n'ayons point de lumieres fur l'époque précife de l'inftitution de l'*oftracifme*, il eft vraiffemblable qu'il s'établit après la tyrannie des Pififtratides, tems où le peuple athénien ayant eu le bonheur de fecouer le joug de la tyrannie, commençoit à goûter les douceurs de la liberté. Extrèmement jaloux de cette liberté, c'eft alors fans doute qu'il dut redoubler fon attention pour prevenir & éloigner tout ce qui pourroit y donner la moindre atteinte. Quoique Pififtrate eût gouverné la république avec beaucoup de douceur & d'équité, cependant la feule idée d'un maître caufoit une telle horreur à ce peuple, qu'il crut ne pouvoir prendre d'affez fortes précautions, pour ne plus retomber fous un joug qui lui paroiffoit infupportable. Attaché par goût à la démocratie, il jugea que l'unique moyen d'affermir & de conferver cette efpece de gouvernement, étoit de maintenir tous les citoyens dans une parfaite égalité; & c'eft fur cette égalité qu'il fondoit le bonheur de l'état.

Ce fut fur de tels motifs que les Athéniens établirent l'*oftracifme*, au rapport d'Androtion cité par Harpocration: « Hipparchus, dit-il, étoit parent » du tyran Pififtrate, & il fut le premier que l'on » condamna au ban de l'*oftracifme;* cette loi venoit » d'être établie, à caufe du foupçon & de la crainte » qu'on avoit, qu'il ne fe trouvât des gens qui vou» luffent imiter Pififtrate, qui ayant été à la tête des » affaires de la république, & général d'armée, s'é» toit fait tyran de la patrie ».

Les Athéniens prévirent fans doute les inconvéniens de cette loi; mais ils aimerent mieux, comme l'a remarqué Cornélius Népos, s'expofer à punir des innocens, que de vivre dans des alarmes continuelles; cependant, comme ils fentirent que l'injuftice auroit été trop criante, s'ils avoient condamné le mérite aux mêmes peines dont on avoit coutume de punir le crime, ils adoucirent autant qu'ils pûrent, la rigueur de l'*oftracifme;* ils en retrancherent ce que le banniffement ordinaire avoit d'odieux & de deshonorant par lui-même. On ne confifquoit pas les biens de ceux qui étoient mis au ban de l'*oftracifme;* ils en jouiffoient dans le lieu où ils étoient relégués; on ne les éloignoit que pour un tems limité, au lieu que le banniffement ordinaire étoit toujours fuivi de la confifcation des biens des exilés, & qu'on leur ôtoit toute efpérance de retour.

Malgré les adouciffemens que les Athéniens apporterent à la rigueur de leur loi, il eft aifé de voir, que fi d'un côté elle étoit favorable à la liberté, de l'autre elle étoit odieufe, en ce qu'elle condamnoit des citoyens fans entendre leur défenfe, & qu'elle abandonnoit le fort des grands hommes à la délation artificieufe, & au caprice d'un peuple inconftant & capricieux. Il eft vrai que cette loi auroit été avantageufe à l'état, fi le même peuple qui l'avoit établie, eût toujours eu affez de difcernement & d'équité, pour n'en faire ufage que dans les occafions où la liberté auroit été réellement en danger; mais l'hiftoire de la république d'Athènes ne juftifia que par trop d'exemples, l'abus que le peuple fit de l'*oftracifme*.

Cet abus ne fut jamais plus marqué que dans le banniffement d'Ariftide. On en peut juger par l'aventure qui lui arriva dans l'affemblée du peuple, le jour même de fon banniffement. Un citoyen qui ne favoit pas écrire, s'adreffa à lui comme au premier venu, pour le prier d'écrire le nom d'Ariftide. Ariftide étonné, lui demanda quel mal cet homme lui avoit fait, pour le bannir. Il ne m'a point fait de mal, répondit-il; je ne le connois même pas, mais je fuis las de l'entendre par-tout nommer *le jufte*. Ariftide écrivit fon nom fans lui répondre.

Ce fage fut banni par les intrigues de Thémiftocle, qui débarraffé de ce vertueux rival, demeura

maître du gouvernement de la république, avec plus d'autorité qu'auparavant; mais il ne jouit pas longtems de l'avantage qu'il avoit remporté sur son émule; il devint à son tour l'objet de l'envie publique; & malgré ses victoires & les grands services qu'il avoit rendus à l'état, il fut condamné au ban de l'*ostracisme*.

Il est certain que la liberté n'avoit pas de plus dangéreux écueil à craindre, que la réunion de l'autorité dans la main d'un seul homme; & c'est cependant ce que produisit l'*ostracisme*, en augmentant le crédit & la puissance d'un citoyen, par l'éloignement de ses concurrens. Périclès en sut tirer avantage contre Cimon & Thucydide, les deux seuls rivaux de gloire qui lui restoient à éloigner, pour tenir le timon de l'état.

Sentant qu'il ne pouvoit élever sa puissance que sur les débris de celle de Cimon qui étoit en crédit auprès des grands, il excita l'envie du peuple contre ce rival, & le fit bannir par la loi de l'*ostracisme*, comme ennemi de la démocratie, & fauteur de Lacédémone. En vain Thucydide forma un puissant parti pour l'opposer à celui de Périclès; tous ses efforts hâterent sa propre ruine. Le peuple tint l'assemblée de l'*ostracisme*, pour reléguer l'un de ces deux chefs. Thucydide fut banni, & laissa Périclès tyran désarmé, comme un ancien écrivain l'appelle, en possession de gouverner la république avec une autorité absolue, qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie. Il trouva le moyen par son habileté de subjuguer ce peuple envieux & jaloux, ennemi plus redoutable à celui qui le gouvernoit, que les Perses & les Lacédémoniens.

Il faut pourtant convenir, que ce même peuple très-éclairé sur les inconvéniens de l'*ostracisme*, sentit plus d'une fois le tort que son abus avoit fait à la république; le rappel d'Aristide & de Cimon, avant que le terme des dix ans fût expiré, en est une preuve éclatante. Mais quelques raisons que les Athéniens eussent de rejetter une loi, qui avoit causé plusieurs fois un grand préjudice à l'état, ce ne furent pas ces motifs qui les déterminerent à l'abolir; ce fut une raison toute opposée, & qui est vraiment singuliere: nous en devons la connoissance à Plutarque.

Il s'étoit élevé, dit cet auteur, un grand différend entre Alcibiade & Nicias; leur mésintelligence croissoit de jour en jour, & le peuple eut recours à l'*ostracisme*: il n'étoit pas douteux que le sort ne dût tomber sur un ou l'autre de ces chefs. On détestoit les mœurs dissolues d'Alcibiade, & l'on craignoit sa hardiesse; on envioit à Nicias les grandes richesses qu'il possédoit, & on n'aimoit point son humeur austere. Les jeunes gens qui desiroient la guerre, vouloient faire tomber le sort de l'*ostracisme* sur Nicias; les vieillards qui aimoient la paix, sollicitoient contre Alcibiade. Le peuple étant ainsi partagé, Hyperbolus, homme bas & méprisable, mais ambitieux & entreprenant, crut que cette division étoit pour lui une occasion favorable de parvenir aux premiers honneurs. Cet homme avoit acquis parmi le peuple une espece d'autorité; mais il ne la devoit qu'à son impudence. Il n'avoit pas lieu de croire que l'*ostracisme* pût le regarder; il sentoit bien que la bassesse de son extraction le rendoit indigne de cet honneur; mais il espéroit que si Alcibiade ou Nicias étoit banni, il pourroit devenir le concurrent de celui qui resteroit en place. Flatté de cette espérance, il témoignoit publiquement la joie qu'il avoit de les voir en discorde, & il animoit le peuple contre eux. Les partisans d'Alcibiade & de Nicias ayant remarqué l'insolence & la lâcheté de cet homme, se donnerent le mot secrettement, se réunirent, & firent en sorte que le sort de l'*ostracisme* tomba sur Hyperbolus.

Le peuple ne fit d'abord que rire de cet événement; mais il en eut bien-tôt après tant de honte & de dépit, qu'il abolit la loi de l'*ostracisme*, la regardant comme deshonorée par la condamnation d'un homme si méprisable. Par l'abolition de cette loi, les Athéniens voulurent marquer le repentir qu'ils avoient d'avoir confondu un vil délateur, & de condition servile, avec les Aristides, les Cimons, & les Thucydides: ce qui a fait dire à Platon le comique, parlant d'Hyperbolus, que ce méchant avoit bien mérité d'être puni à cause de ses mauvaises mœurs; mais que le genre de supplice étoit trop honorable pour lui, & trop au dessus de sa basse extraction, & que l'*ostracisme* n'avoit point été établi pour les gens de sa sorte.

Finissons par quelques courtes réflexions: je remarque d'abord que l'*ostracisme* ne fut point particulier à Athènes, mais que toutes les villes où le gouvernement étoit démocratique, l'adopterent; c'est Aristote qui le dit; on sait qu'à l'imitation des Athéniens, la ville de Syracuse établit le Pétalisme. *Voyez* PÉTALISME.

Le bill appellé d'*atteinder* en Angleterre, se rapporte beaucoup à l'*ostracisme*; il viole la liberté contre un seul, pour la garder à tous. L'*ostracisme* conservoit la liberté; mais il eût été à souhaiter qu'elle se fût maintenue par quelque autre moyen. Quoiqu'il en soit, si les Athéniens ont mal pourvu au soutien de leur liberté, cela ne peut préjudicier aux droits de toutes les autres nations du monde. Le pis qu'on puisse dire, c'est que par leur loi de l'*ostracisme*, ils n'ont fait du mal qu'à eux-mêmes, en se privant pour un tems des bénéfices qu'ils pouvoient se promettre des vertus éclatantes des personnes qu'ils condamnoient pour dix ans à cette espece d'exil. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

OSTRACITES, (*Hist. nat. Minéral.*) c'est ainsi que les Naturalistes ont nommé les différentes especes d'huitres qui se trouvent dans le sein de la terre. Les *ostracites*, ainsi que les autres coquilles, se trouvent ou parfaitement conservées & dans leur état naturel, ou elles sont pétrifiées, c'est-à-dire, qu'il est venu se joindre des particules terreuses & lapidifiques à celles qui constituoient l'huitre; & par-là elles ont augmenté son poids & son volume; ou bien on les trouve dans un état de destruction & de décomposition, & quelquefois percées de trous & comme vermoulues. Les *ostracites* varient pour la grandeur & pour la forme, ainsi que les huitres naturelles; il y en a quelques-unes que l'on trouve dans le sein de la terre, & dont on ne connoît point les analogues vivans; telles sont sur tout certaines *ostracites* d'une grandeur prodigieuse que l'on rencontre en quelques endroits de la terre, comme dans le duché de Wirtemberg, dans le canton de Berne, &c. *Voyez* HUITRE.

Boece de Boot, & quelques autres naturalistes, ont donné le nom d'*ostracite* à la pierre ollaire, ou pierre dont on fait des pots. *Voyez* OLLAIRE *pierre*.

Quelques auteurs ont aussi donné le nom d'*ostracite* à une espece d'enduit ou de suie par écailles, qui s'attache aux parois intérieurs de certains fourneaux où l'on traite des mines qui contiennent du zinc. *Voyez* CADMIE. (—)

OSTREOPECTINITES, (*Hist. nat.*) c'est le nom donné à une coquille fossile appellée aussi *anomie*, *conchæ anomiæ*; en françois *poulettes*. Ces coquilles sont ou plates ou arrondies, ou alongées, ou en trois parties, *trilobi*, ou sillonnées. On les nomme aussi *térébratulites*. Ce qui les caractérise, c'est qu'elles ont toutes comme une espece de bec recourbé, formé ainsi, parce qu'une des valves de la coquille excede l'autre.

On a appellé cette coquille *anomie*, parce que l'on

l'on ne connoissoit point son analogue vivant, mais actuellement on sait qu'il s'en trouve une espece sur les côtes de Provence. *Voyez* TÉRÉBRATULITE. (—)

OSTREVANT, L' (*Géog.*) en latin *Austrebatensis pagus*, *Austerbatensis pagus* & *Austerbantum*; contrée des Pays-bas, entre l'Artois & le Hainault, auxquels elle a appartenu successivement. Elle est nommée *Osterban* dans l'acte de Louis le Débonnaire pour le partage de son royaume entre ses enfans. L'*Ostrevant* a eu le titre de Comté, & faisoit partie de l'Artois. Bouchain est la capitale; la Scarpe le borne au nord, & le ruisseau de Senset le borne au couchant. (*D. J.*)

OSTROGOTHIE *ou* OSTROGOTHLAND, (*Géogr.*) la premiere terminaison est françoise, & l'autre allemande: on distingue l'*Ostrogothie* hors, & dans la Suede. L'*Ostrogothie* hors de la Suede, c'est le pays que les Ostrogoths ont habité dans la décadence de l'empire. L'*Ostrogothie* dans la Suede est la partie orientale de la Gothie, grande contrée de la Suéde qui est bornée par le Schager-Rak au couchant, & par la mer Baltique à l'orient. Ce pays est coupé en deux par le lac de Veter; on n'y compte que deux villes, Lindkoping & Nordkoping: c'est aussi dans l'*Ostrogothie* que sont les mines d'Atned.

OSTROGOTHS, (*Hist. anc.*) nation qui faisoit partie de celle des Goths; elle descendoit des Scandinaves, & habitoit la partie orientale de la Suede, bornée par la mer Baltique qui s'appelle encore aujourd'hui *Ostrogothie* ou *Gothie* orientale. Ce peuple partit de-là pour aller faire des conquêtes & s'établir d'abord en Poméranie; de-là les *Ostrogots* allerent vers l'orient & se rendirent maîtres d'une partie de la Sarmatie ou Scythie, & du pays qui est entre le Danube & le Borysthène, connu aujourd'hui sous le nom de *Podolie*, où ils furent vaincus par les Huns, qui les forcerent de quitter leur pays & d'aller chercher des établissemens en Thrace. De-là ils firent des incursions fréquentes sur les terres de l'Empire romain. Enfin, l'an 488. de J. C. ils marcherent sous la conduite de leur roi Théodoric, & après avoir défait Odoacer qui avoit pris le titre de roi d'Italie, ils s'emparerent de ce pays, dont Théodoric fut reconnu souverain par les empereurs de Constantinople. Ce conquérant adopta les lois romaines, & gouverna ses conquêtes avec beaucoup de sagesse & de gloire. La puissance des *Ostrogoths* se maintînt en Italie jusqu'à l'an 553, où Totila leur dernier roi fut tué dans une bataille qui décida du sort de son royaume, qui fut de nouveau réuni à l'empire romain par le fameux Narsès, sous le regne de l'empereur Justinien.

OSTUNI, (*Géog.*) ville d'Italie au royaume de Naples, dans la terre d'Otrante, avec un évêché suffragant de Brindes. Elle est sur une montagne près du golfe de Venise, à 16 milles de Brindes, & à 22 de Tarente. *Long.* 35. 24. *lat.* 40. 48. (*D. J.*)

OSWIECZIN, (*Géog.*) en latin moderne *Oswecimia* ou *Oswecinia*, ville de Pologne, avec titre de duché, au Palatinat de Cracovie. Elle est sur la Vistule, à 7 milles au-dessus de Cracovie. Les maisons n'y sont que de bois & de terre, & c'est un château de bois qui sert de logement au gouverneur. Les Allemands nomment cette ville ainsi que le canton *Aushwitz*. *Long.* 37. 22. *lat.* 50. 1. (*D. J.*)

OSYRIS, (*Botan.*) nom donné par Linnæus à un genre de plante qui renferme le *Casia* de Tournefort & des autres Botanistes. Voici les caracteres de ce genre de plante. Il produit des fleurs mâles & femelles: dans les fleurs mâles leur calice particulier est creux, d'une seule feuille, divisée en trois segmens d'une même grandeur, & d'une forme ovale pointue. Il n'y a point de pétale, & les étamines sont trois filets courts. Les bossettes des étamines sont simples. Dans les fleurs femelles le calice est de la même figure que dans les fleurs mâles, mais il est très petit, & demeure long-tems attaché au germe du pistil, il n'y a point de pétale; le germe ou l'embryon du pistil est rond; le stile est applati & le stigma arrondi. Le fruit est une baye sphérique, formant une loge qui contient une seule semence osseuse. Linnæi, *gen. plant.* pag. 472. Tourn. 448.

O T

OTACOUSTIQUE, adj. (*Acoust.*) terme qui se dit d'instrumens qui aident ou perfectionnent le sens de l'ouie. *Voyez* OUIE.

Ce mot qui est peu usité est formé du grec οὖς, ὠτὸς, *oreille*, & ἀκούω, *entendre*. *Voyez* PORTEVOIX, CORNETS, ÉCHO & CABINETS SECRETS.

OTAGE, s. m. (*Droit polit.*) un *ôtage* est un gage de la sureté d'une convention; l'on joint quelquefois aux traités de paix, pour sureté de leur exécution, des *ôtages*, des gages ou des garants. Les *ôtages* sont de plusieurs sortes; car ou ils se donnent eux-mêmes volontairement, ou c'est par ordre de leur souverain, ou bien ils sont pris de force par l'ennemi: rien n'est plus commun aujourd'hui, par exemple, que d'enlever des *ôtages* de force pour la sureté des contributions.

Le souverain peut, en vertu de son autorité, contraindre quelques-uns de ses sujets à se mettre entre les mains de l'ennemi pour *ôtage*; car s'il est en droit quand la nécessité le requiert, de les exposer à un péril de mort, à plus forte raison peut-il engager leur liberté corporelle; mais d'un autre côté, l'état doit assurément indemniser les *ôtages* de tout ce qu'ils peuvent souffrir pour le bien de la société.

L'on demande, & l'on donne des *ôtages* pour la sureté de l'exécution de quelque engagement; il faut donc pour cela que l'on puisse garder les *ôtages* comme on le juge à-propos, jusqu'à l'accomplissement de ce dont on est convenu.

Il suit de-là qu'un *ôtage* qui s'est constitué tel volontairement, ou celui qui a été donné par le souverain, ne peut pas se sauver; cependant Grotius accorde cette liberté aux derniers: mais il faudroit pour cela, ou que l'intention de l'état fût que l'*ôtage* ne demeurât point entre les mains de l'ennemi, ou qu'il n'eût pas le pouvoir d'obliger l'*ôtage* à y demeurer. Le premier est manifestement faux; car autrement l'*ôtage* ne serviroit point de sureté, & la convention seroit illusoire; l'autre n'est pas plus vrai, car si l'état en vertu de son domaine éminent, peut exposer la vie même des citoyens, pourquoi ne pourroit-il pas engager leur liberté? aussi Grotius convient-il lui-même, que les Romains étoient obligés de rendre Clelie à Porsenna; mais il n'en est pas de même à l'égard des *ôtages* qui ont été pris par force; car ils sont toujours en droit de se sauver, tant qu'ils n'ont pas donné leur parole qu'ils ne le feroient pas.

On demande, si celui à qui l'on a donné des *ôtages* peut les faire mourir, au cas que l'on n'exécute pas ses engagemens? Je réponds que les *ôtages* eux-mêmes n'ont pu donner à l'ennemi aucun pouvoir sur leur propre vie, dont ils ne sont pas les maîtres. Pour ce qui est de l'état, il a bien le pouvoir d'exposer au péril de la mort la vie de ses sujets, lorsque le bien public le demande; mais ici tout ce que le bien public exige, c'est qu'il engage la liberté corporelle de ceux qu'il donne en *ôtage*, & il ne peut pas plus les rendre responsables de son infidélité au péril de leur vie, qu'il ne peut faire que l'innocent soit criminel; ainsi l'état n'engage nullement la vie des *ôtages*: celui à qui on les donne est censé les recevoir à ces conditions; & quoique par l'in-

fraction du traité, ils se trouvent à sa merci, il ne s'ensuit pas qu'il ait droit en conscience de les faire mourir pour ce sujet seul; il peut seulement les retenir désormais comme prisonniers de guerre.

Les *ôtages* donnés pour un certain sujet sont libres, dès qu'on y a satisfait, & par conséquent ne peuvent pas être retenus pour une autre cause pour laquelle on n'avoit point promis d'*ôtages*. Que si l'on a manqué de parole en quelqu'autre chose ou contracté quelque nouvelle dette, les *ôtages* donnés peuvent alors être retenus, non comme *ôtages*, mais en conséquence de cette regle du droit des gens, qui autorise à arrêter la personne des sujets pour le fait de leur souverain.

Un *ôtage* est-il en liberté, par la mort du prince qui l'avoit donné? Cela dépend de la nature du traité, pour la sureté duquel on avoit livré l'*ôtage*, c'est-à-dire qu'il faut examiner s'il est personnel ou réel.

Que si l'*ôtage* devient l'héritier & successeur du prince qui l'avoit donné, il n'est plus tenu alors de demeurer en *ôtage*, quoique le traité soit réel; il doit seulement mettre quelqu'un à sa place, si l'autre partie le demande. Le cas dont il s'agit étoit tacitement excepté; car on ne sauroit présumer qu'un prince, par exemple, qui auroit donné pour *ôtage* son propre fils, son héritier présomptif, ait prétendu qu'au cas qu'il vînt à mourir lui-même, l'état fût privé de son chef. (*D. J.*)

OTALGIE, s. f. (*Médec.*) Une douleur d'oreille quelconque peut s'appeller *otalgie*, mais sur-tout si celle qu'on ressent à cette partie est intérieure & violente.

La douleur interne de l'oreille qui vient à la suite de quelque inflammation, est dangereuse; on la diminue par la saignée, & ensuite par l'évacuation du pus; il faut y appliquer les émolliens antiphlogistiques, & relâcher le ventre.

Il faut dessécher l'érésipele à la faveur des absorbans secs, & de l'application des doux astringens.

Si c'est un catarre ou l'écoulement de quelqu'humeur tenue & âcre, qui produit la douleur d'oreille, il faut détremper cette humeur & l'adoucir par des lotions émollientes, chasser la matiere par les vésicatoires, les ventouses, & en faire la dérivation sur une autre partie en lâchant le ventre. (*D. J.*)

OTARDE, *voyez* OUTARDE.

OTELLES, *terme de Blason.* Bouts de fer & piques assez larges par derriere qu'on a appellés *amandes pelées*, à cause qu'ils en ont la figure; on charge quelquefois l'écu de ces bouts de fer: quelques-uns font venir ce mot de *hassulæ* ou *hassilæ*, pique ou lance.

OTENE, (*Géog. anc.*) contrée de l'Arménie, selon Pline, *liv. XII. c. xiij.* Etienne place le peuple *Oteni* vers le fleuve Cyrus avec les Obaréniens. (*D. J.*)

OTER, v. act. (*Gram.*) c'est ou séparer, ou priver, ou transporter, ou éloigner, ou déplacer, ou diminuer, ou arracher, ou perdre, *&c. ôtez* cet enfant de la voie des carosses: qui de 9 *ôte* 5, reste 4; on lui a *ôté* jusqu'à ses souliers; la violence de sa passion lui a *ôté* la raison, *&c.*

OTER, (*Jardin.*) on dit *ôter* une branche à un arbre; *ôter* le trop de fruit noué pour que le reste vienne plus beau; *ôter* un chancre, de la mousse; *ôter* le trop de chevelu, de racines & autres.

OTER SES DENTS, se dit d'un poulin, lorsque quelques-unes de ses dents de lait tombent pour faire place à d'autres; ce cheval *ôte* ses dents de trois ans.

OTEVENT, s. m. (*Charpenter.*) c'est un assemblage de cinq ou six planches qu'on met au-dessus d'une boutique pour la garantir du vent, de la pluie & du soleil; on a fait de ce terme celui d'*auvent*; dont on se sert aujourd'hui. (*D. J.*)

OTHIN, s. m. (*Mythol.*) ce mot s'écrit encore *Otin* & *Odin*, nom propre d'un dieu des anciens Danois. Leurs principaux dieux étoient *Othin*, *Thor* & *Freyus*; c'étoit de grands hommes ou des conquérans qu'on avoit mis au nombre des dieux, comme Sturlæsonius l'a prouvé. *Voyez aussi* Bartholin, *Antiquit. Danicæ*, & Saxo-Grammaticus, *Hist. Dan.* (*D. J.*)

OTHOMAN *ou* OTTOMAN, (*Gram.*) on dit l'empire *Ottoman*, l'empereur *Ottoman*; cette dénomination vient d'*Othoman* ou *Osman*, premier empereur des Turcs. Osman n'étoit que le fils d'un paysan nommé *Orthogule*: voilà l'origine de tous ces potentats jusqu'à ce jour. *Voyez* MUSULMAN, TURC.

OTHONNA, (*Hist. nat.*) pierre connue des anciens, qui se trouvoit en Egypte & qui étoit d'une couleur d'airain, on croit que c'est la pyrite. (—)

OTHONA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de l'île de la grande-Bretagne, sur le rivage Saxon. Le savant Bauter pense que cette ville a été engloutie par la mer, & que Maeldon est *Othona nova*. (*D. J.*)

OTHRYS, (*Géog. anc.*) montagne de Thessalie; c'est là, dit Strabon, que prend sa source l'Enipée, grossi par l'Apidan, riviere qui vient de Pharsale. Stace dit dans son *Achilleide*, *l. I.*

Jam tristis Pholoe, jam nubilus ingemis Othrys.

Virgile y met des Centaures, & dit *Æneid. l. VII. vers. 675.*

Descendunt Centauri omolen Otrynque *nivalem*
Linquentes cursu rapido. (*D. J.*)

OTOURAK, *terme de relation*, c'est le nom que l'on donne dans les troupes Ottomanes aux soldats que l'on paie sans qu'ils aillent servir en campagne: l'aga des janissaires a sous lui plusieurs milliers de janissaires à morte-payes, qu'ils appellent *otourak*, c'est-à-dire gens de repos. *Du Loir.* (*D. J.*)

OTRANTE, (*Géog.*) province d'Italie au royaume de Naples, bornée *N.* par la terre de Barri & par le golfe de Venise, *E.* par le même golfe, S. O. par un grand golfe qui est entr'elle & la Basilicate. Cette contrée montagneuse abonde en olives, en figues & en vin. Elle est fort exposée aux courses des corsaires Turcs. C'est du cap d'*Otrante* que Pyrrhus conçut autrefois le dessein extravagant de joindre par un pont l'Italie à la Grece: il auroit eu 13 lieues de quatre mille pas chacune.

La terre d'*Otrante* comprend l'ancienne Calabre & la Messapie où étoient les peuples *Tarentini*, *Calabri*, *Salentini* & *Japyges*. Elle a près de 120 milles de côtes, & est souvent broutée par les *cavalettes*, sorte de sauterelles; mais les corsaires Turcs y sont bien plus à craindre: car quand ils y font des descentes, ils pillent la campagne & emmenent en esclavage tous les habitans qu'ils peuvent surprendre; cependant malgré de si grands inconvéniens, la terre d'*Otrante* est peuplée, & compte au nombre de ses villes quatre archevêchés & dix evêchés. (*D. J.*)

OTRANTE, (*Géog.*) ancienne ville d'Italie au royaume de Naples, capitale de la terre d'*Otrante*, avec un archevêché & un port. Les Turcs la prirent sous Mahomet II. Ferdinand, roi de Naples, la reprit. Elle est à l'embouchure du golfe de Venise, à 24 milles S. de Tarente, 16 S. E. de Brindisi. *Long. 36. 10. lat. 41. 21.*

Les Latins ont connu cette ville sous le nom d'*Hydrus*, au genit. *Hydruntis*, ville de la Pouille la plus proche de la côte d'Epire. Son port qui est

à 40 milles du cap de Leuca, étoit beaucoup meilleur avant que les Vénitiens l'eussent gâté, & l'on doit être surpris qu'il n'ait point été réparé, puisqu'étant bien entretenu, il rendroit un roi de Naples maître de l'entrée du golfe, en cas de mésintelligence entre lui & les Vénitiens. (*D. J.*)

OTRARE, (*Géog.*) ville d'Asie dans le Turkestan. Elle est arrosée par la riviere de Schaseh, & n'est pas loin de celle de Balassagoon. Alfaras & Albirani, suivis par Abulfeda, lui donnent *88. 30* de *longitude*, & *44* de *latitude*.

OTRICOLI, (*Géog.*) en latin *Otriculum* ou *Obriculum* dans Tite-Live; autrefois ville célebre de l'Ombrie, à présent village d'Italie dans l'état de l'Eglise, au duché de Spolette, & aux confins de la Sabine. Les ruines de l'ancienne *Otriculum* sont dans la plaine, assez près de la hauteur sur laquelle est le village présent *Otricoli*.

OTRUCHE, s. f. (*Botan.*) nom que le peuple donne à l'impératoire. *Voyez* IMPÉRATOIRE, *Botan.* (*D. J.*)

OTTENWALD, (*Géog.*) c'est-à-dire la forêt d'Otton, en latin *Ottonia sylva*; petit pays d'Allemagne au palatinat du Rhin, entre le Mein & le Necker, aux confins de la Franconie & de l'électorat de Mayence. Il appartient à l'électeur Palatin, & n'a ni villes ni bourgs.

OTTESUNDE, (*Géog.*) en latin moderne *Ottonis fretum*; détroit ou bras de mer du Jutland septentrional, entre l'île de Thyholm au Nord, & le pays de Lemwick au Midi: ce détroit sépare le diocese d'Alborg au Nord, de ceux de Rypen & de Vibourg. On lui a donné le nom d'*Otton*, parce qu'un empereur de ce nom alla dans le Jutland jusque-là. (*D. J.*)

OTTONA, (*Hist. mod.*) les Japonois donnent ce nom à un magistrat chargé de l'inspection de chaque rue dans les villes. Ce sont des especes de commissaires qui veillent à la police de leur district; ils ont soin que l'on y fasse exactement la garde pendant la nuit, & que les ordres des gouverneurs soient exécutés. L'*ottona* est élu par les notables de chaque rue, & approuvé par le gouverneur; il a sous lui des lieutenans qui l'assistent dans ses fonctions, ainsi qu'un greffier.

OUABACHE, (*Géog.*) grande riviere de l'Amérique septentrionale dans la Nouvelle France, à laquelle M. de Lisle donne aussi le nom ridicule de S. Jérôme. Cette riviere est formée par l'Ohio, & de la riviere des Miamis. Le pays qu'elle arrose sont de vastes prairies à perte de vûe, où se trouve une quantité prodigieuse de ces bœufs sauvages, qu'on appelle *bœufs illinois*. (*D. J.*)

OUAGE *ou* OUAICHE, s. f. (*Marine.*) c'est le sillage ou la trace que le vaisseau fait à la mer. Tirer un vaisseau en *ouaiche*, ou le *touer* ou *remorquer*, c'est secourir un vaisseau qui est incommodé, ou qui marche mal, en le touant ou remorquant par l'arriere d'un autre vaisseau, ce qui se fait ainsi. Le vaisseau qui remorque, ou tire en *ouaiche*, attache le bout d'un cable, ou d'une haussiere, au pié de son grand mât, & faisant passer l'autre bout par un sabord de l'arriere; il fait porter ce bout à bord du vaisseau incommodé, & l'y ayant fait amarer au pié du mât de misaine, il tire & remorque ce vaisseau.

Traîner un pavillon ennemi en *ouaiche*, c'est mettre à l'arriere de son navire le pavillon qu'on a pris sur l'ennemi, & on le laisse pendre en bas jusqu'à fleur d'eau; c'est pour marquer qu'on revient victorieux.

OUAILLE, s. f. (*Gramm.*) troupeau de brebis. Il ne se dit guere qu'en figure: ce qui rend plaisant le mot d'une femme de campagne, qui disoit à son curé: « Il faut que j'aille à mes *ouailles*, comme vous aux » vôtres ».

OVAIRE, s. m. (*Botan.*) parmi les Botanistes le mot *ovaire* désigne l'endroit où les semences des plantes sont attachées, & où elles reçoivent leur nourriture. Il y a des plantes dont l'*ovaire* est découvert, comme celui des renoncules, du clématitis, *&c.* Il y en a d'autres dont l'*ovaire* est fait en cornet, en gaine, en boëte, *&c.* & par conséquent dont les semences sont couvertes, comme on le voit dans l'aconit, dans la linaire, dans l'apocin, *&c.* Ainsi le mot d'*ovaire* est plus étendu que celui de capsule, car toutes les capsules sont des especes d'*ovaire*, & tous les *ovaires* ne sont pas des capsules. (*D. J.*)

OVAIRE, s. m. (*Anatom.*) les deux corps blanchâtres, ovales, applatis, qu'on nomme *ovaires*, attachés aux côtés du fond de l'utérus, si petits avant l'âge de puberté, relevés & polis dans cet âge, ridés dans les vieilles, & remplis de cicatrices dans celles qui ont eu plusieurs enfans, sont d'une substance encore inconnue; voici ce qu'en disent les Anatomistes.

Ces organes sont situés dans le bassin de l'hypogastre, sur la face interne de l'os des îles, aux côtés du fond de la matrice, dont ils ne sont éloignés que de deux bons travers de doigt.

Ils sont attachés à ce viscere par un ligament fort, que les anciens prenoient mal-à-propos pour un vaisseau déférant, puisqu'il n'est pas creux; & les trompes de Fallope leur tiennent encore lieu d'une seconde attache à la matrice, aussi bien que ses ligamens larges, sur lesquels ils sont placés: par-en-haut, ils sont attachés aux vaisseaux spermatiques, par le moyen du péritoine, de sorte qu'ils y sont comme suspendus. Lorsque les femmes ne sont pas grosses, leur situation est parallele au fond de la matrice; mais au tems de la grossesse, ils approchent plus de ses côtés & de son cou, dont son fond se trouve alors fort éloigné.

La figure des *ovaires* n'est pas exactement ronde, mais large & applatie, tant à leur partie antérieure, qu'à leur partie postérieure; & leur surface est inégale dans les vieilles femmes, mais égale & polie dans les jeunes.

Leur grandeur est différente selon les âges: les jeunes filles les ont d'un plus gros volume que les femmes d'un âge avancé; leur grosseur n'excéde pas néanmoins pour l'ordinaire celle d'un œuf de pigeon.

Ils sont couverts de deux membranes: l'une qui leur est propre, & l'autre qu'ils empruntent du péritoine. Etant dénués de ces membranes, leur substance paroît assez blanche: elle est composée de membranes & de fibres attachées lâchement les unes avec les autres; & entretissues de beaucoup de veines, d'arteres & de nerfs. Leurs veines & leurs arteres viennent des spermatiques, & ils reçoivent des nerfs des intercostaux; ils ont aussi des vaisseaux lymphatiques, qui se déchargent dans le réservoir du chyle.

Il y a des choses bien singulieres à remarquer dans les *ovaires*: il ne s'y rencontre que trop communément de petites vésicules, qui sont remplies d'une eau claire & limpide, lesquelles étant cuites comme les œufs des volatiles, deviennent dures, & ont la même couleur & le même goût que le blanc de ces œufs; ce qui est cause qu'on les prend pour la matiere de la génération; qu'on les fait servir aux mêmes usages que les œufs des oiseaux; qu'on leur en donne le nom, & celui d'*ovaires* aux deux organes qui les contiennent. Ces œufs ont chacun deux membranes propres, qui sont parsemées d'un grand nombre de petites branches de veines, d'arteres & de nerfs.

On trouve quelquefois dans les *ovaires* des vésicules qui contiennent une humeur aqueuse, & qui sont quelquefois plus grosses que les œufs mêmes ; mais qui ne s'endurcissent point quand on les fait cuire : ce sont de faux œufs qu'on appelle des *hydatides*.

Les œufs different beaucoup les uns des autres dans un même *ovaire*. Dans les femmes les plus gros œufs ne passent pas la grosseur d'un pois : on les trouve dans tous les animaux. L'âge & la grossesse y apportent un grand changement ; car dans les jeunes animaux ils sont fort petits, & plus gros dans ceux qui sont âgés. On en trouve quelquefois jusqu'à 20 dans un *ovaire*, enfermés chacun dans une petite cellule, à laquelle se terminent beaucoup de veines & d'arteres, tant pour porter la nourriture à l'œuf, que pour remporter le superflu.

Dans l'ouverture des cadavres des femmes, on a trouvé quelquefois un des *ovaires* de la grosseur du poing, rempli d'une humeur gluante, verdâtre, & quelquefois plein de cheveux. On a trouvé encore ces mêmes *ovaires* charnus, & d'autres fois d'un volume si considérable, qu'ils contenoient plusieurs livres d'eau : quelquefois on y a rencontré de petites pierres, du suif & choses semblables. Dans une femme âgée de 24 ans, M. Ruysch y a trouvé des dents, entr'autres une dent molaire. *Voyez aussi les mém. de l'acad. des Sciences, ann. 1743.*

La plûpart des anatomistes modernes croient que ces œufs étant rendus féconds, lorsqu'ils sont pénétrés par la partie spiritueuse de la liqueur séminale, sont portés des *ovaires* des femmes dans la matrice par les trompes de Fallope, où les petites découpures du morceau frangé les ont engagés ; qu'ils s'accroissent dans la cavité de ce viscere par la nourriture qui leur est fournie, & que la matiere intérieurement contenue dans ces œufs, sert à former le fœtus, & ses enveloppes à produire l'arriere-faix.

Ils étalent plusieurs raisons pour appuyer leur systême, que le fœtus se forme de cet œuf qui se détache de l'*ovaire*. 1°. Tous les animaux ont des *ovaires* : 2°. Riolan, Graaf, Eltsoltzius, rapportent qu'ils ont trouvé le fœtus dans les tuyaux par où passent ces œufs : 3°. on a trouvé un fœtus dans les trompes, d'où il a été retiré âgé de 21 mois, & la mere n'est pas morte dans l'opération. *Voyez* aussi l'observation de M. Littre dans les *Mém. de l'acad. des Scienc. ann. 1701.* 4°. M. Ruysch a fait voir un œuf détaché récemment de la trompe, tournée vers l'*ovaire* pour recevoir cet œuf : 5°. l'expérience de Nuck appuie fortement cette opinion. Il prit une chienne, & quelques jours après l'avoir fait couvrir, il trouva deux œufs qui étoient fort grossis dans l'*ovaire* ; il lia la corne de la matrice qui regardoit ces œufs, il referma la plaie ; & 21 jours après ayant rouvert cette chienne, il vit deux fœtus dans la corne, entre la ligature & l'*ovaire*. 6°. Enfin les femelles ne sauroient concevoir sans les *ovaires* ; car les chiennes qu'on a coupées ne conçoivent pas, & n'ont plus aucun penchant à l'amour, comme si les *ovaires* seuls les y excitoient. (*D. J.*)

OVAIRE, *pierre*, (*Hist. nat.*) *lapis ovarius* ; pierre formée par un assemblage de petits globules semblables à des œufs de poisson. *Voyez* OOLITE. (—)

OVALE, s. f. (*Botan.*) on appelle en Botanique un fruit *ovale*, non seulement celui qui approche de la figure d'un œuf, mais encore celui dont la coupe d'un bout à l'autre ressemble à une *ovale* méchanique, & quelquefois les deux bouts en sont pointus. (*D. J.*)

OVALE, (*Géom.*) est une figure curviligne oblongue, dont les deux diametres sont inégaux, ou une figure renfermée par une seule ligne courbe, d'une rondeur non uniforme, & qui est plus longue que large, à-peu-près comme un œuf, *ovum*, d'où lui est venu le nom d'*ovale*. *Voyez* ALLONGÉ.

L'*ovale* proprement dite, vraiment & semblable à un œuf, est une figure irréguliere, plus étroite par un bout que par l'autre, en quoi elle differe de l'ellipse, qui est une *ovale* mathématique, également large à ses deux extrémités. *Voyez* ELLIPSE.

Le vulgaire confond ces deux especes d'*ovales* ; les Géometres appellent l'*ovale* proprement dite, *fausse ellipse*.

Voici la méthode la plus en usage parmi les ouvriers pour décrire l'*ovale*, appellée communément *ovale du Jardinier*, & qui n'est autre chose qu'une ellipse. On prend une corde Efm (*Pl. géom. fig. 48.*) dont la longueur soit égale au grand diametre de l'*ovale*, & dont on attache les extrémités aux deux points, ou clous EF, qui sont sur le grand diametre ; ensuite par le moyen d'un stile M, on conduit la corde autour de ces deux points : l'*ovale* est d'autant plus oblongue, que les deux points, ou clous EF, sont plus éloignés l'un de l'autre. *Voyez* ELLIPSE.

Voici une maniere de décrire une espece d'*ovale*. Ayant décrit (*fig. 25 sect. con.*) les deux cercles A C, soient tirées deux lignes AE, CE, telles que $CE = AE + AB - CD$. Il est constant que $AE + AB$, sera $= CE + CD$; & qu'ainsi du centre E, & du rayon ED, on pourra décrire un arc BD, qui touchera les deux cercles en B & en D. Si on en fait autant de l'autre côté, on aura l'*ovale* complette $BDdb$.

Si les deux cercles A, C, sont inégaux, alors l'*ovale* sera plus large à une extrémité qu'à l'autre. S'ils sont égaux, elle sera également large à ses deux extrémités. Il y a des géometres qui, dans ce dernier cas, regardent l'*ovale* ainsi décrite, comme une ellipse ; mais il est aisé de prouver qu'ils se trompent, car l'ellipse n'est point composée d'arcs, de cercles. *Voyez* ELLIPSE. (O)

OVALE, *en Anatomie*, est un nom que l'on donne à différentes parties, qui ont ou la figure d'un œuf, ou d'une ligne qu'on appelle *ovale* ou *ellipse*. *Voyez* ELLIPSE.

C'est dans ce sens qu'on appelle la partie du cerveau, situé entre la substance tendre & les ventricules latéraux, *le centre ovale* ; parce que la substance médullaire représente un œuf. *Voyez* CERVEAU.

Le trou *ovale* ou *trou botal* du cœur du fœtus, *voyez* FŒTUS & CŒUR, & le trou *ovale* des os des isles, *voyez* OS DES ISLES.

Les trous *ovales* de la base du crâne. *Voyez* CRANE.

OVALE *ralongée* ou *rampante*, (*Archit.*) dans le premier cas, c'est la cherche ralongée de la coquille d'un escalier *ovale* ; & dans le second, c'est une *ovale* biaise ou irréguliere, qu'on trace pour trouver des arcs rampans dans les murs d'échiffre d'un escalier. *Daviler.* (*D. J.*)

OVALES, *dans l'orgue*, ce sont les levres supérieures des tuyaux des tourelles. *Voyez* MONTRE *de 16 piés*, & les *fig. 1 & 31 Pl. d'orgue.*

OVALE DE JARDINIER, (*Jardinage.*) c'est une figure qui se trace par le moyen d'un cordeau, dont la longueur doit être égale aux plus grands diametres de l'*ovale*, & qui est attaché par ses extrémités à deux piquets, aussi plantés dans le grand diametre, pour former cet *ovale* d'arc. (*D. J.*)

OVALE, machine dont nous avons expliqué l'usage, & donné la description à l'*article* DENTELLE.

OU-ANGOU, s. m. mets dont les habitans des îles Antilles font usage : il se fait avec de la farine de manioc bouillie dans de l'eau jusqu'à la consistence d'une pâte molle, mais assez solide pour pouvoir en former des boulettes entre les doigts : on y ajoute avant la cuisson, un peu de sel & du piment.

Le *ou-angou* se mange rarement seul : on s'en sert par préférence au pain, lorsqu'on veut se réga-

ler de calalou, sorte de farce composée d'herbes potageres, de crabes & de poisson. *Voyez* CALALOU. (*M. LE ROMAIN.*)

OU-ARACABA, s. m. c'est un morceau de bois en forme de planche fort épaisse, d'environ 3 piés de hauteur, sur autant de largeur à sa partie supérieure, & d'un pié & demi à deux piés par le bas, ayant la figure d'un trapeze élevé debout sur le plus petit de ses côtés, & posé en travers sur la proue d'une pirogue caraybe. Cette piece est ordinairement sculptée sur sa surface extérieure, d'une espece de bas-relief, représentant une grosse tête hideuse, de figure ovale, plate, & vue de face, dont les yeux & la bouche sont formés avec des morceaux de coquillages incrustés dans le bois. La grandeur énorme de cette tête ne laisse vers le bas de la planche qu'un espace d'environ un pié au plus, dans lequel est peint à plat, & sans relief, le corps disproportionné du monstre, représentant à-peu-près celui d'un lézard à queue courte; le tout barbouillé de blanc & de noir d'une façon bisarre: c'est une espece de maboya ou idole caraybe. *Voyez* MABOYA. (*M. LE ROMAIN.*)

OU-AROULY, s. m. corbeille très-proprement ouvragée, & tissue de brins de latanier & de roseau, serrés & passés les uns entre les autres.

Le fonds de cette corbeille est parfaitement quarré, d'environ un pié de largeur; mais ses bords de cinq à six pouces de hauteur, s'évasent à mesure qu'ils s'élevent, & se terminent en rond autour d'un cercle, lequel est surmonté d'une balustrade à jour, de 2 à 3 pouces de hauteur; le tout est supporté sur 4 petits piés, hauts de 4 à 5 pouces & peints en rouge. Les sauvages emploient le *ou-arouly* à-peu-près aux mêmes usages que le matatou. *Voyez* MATATOU. (*M. LE ROMAIN.*)

OU-ATREGAN, s. m. (*Hydr.*) canal que l'on coupe dans un terrein afin d'en faire écouler l'eau. *Voyez* CANAL, *&c.* Ce mot, qui n'est pas fort usité, vient de l'anglois *water*, qu'on prononce *ouaitre*, & qui signifie *eau*, & *gang*, *amas*.

OUATE, s. f. (*Comm.*) espece de coton très-fin & un peu lustré. Quoique quelques auteurs prétendent que la véritable *ouate* se trouve en orient, autour de quelques fruits à qui elle sert de premiere enveloppe; il est néanmoins certain que l'*ouate* est produite dans les gousses d'une plante qui croît communément en Egypte, & que quelques curieux cultivent par rareté.

Cette plante se plaît dans des lieux humides & marécageux; ses feuilles sont assez larges, rondes & arrondies par le bout; ses fleurs sortent en bouquets qui forment une maniere d'ombelle, & elles ont leurs feuilles renversées comme celles de martagon. L'*ouate* est renfermée dans des gousses qui s'ouvrent quand elles sont en maturité; la semence qui s'y trouve mêlée est petite, ronde, plate, tirant sur le gris-brun. C'est d'Alexandrie que l'on tire cette marchandise, & elle vient en France par la voie de Marseille.

Il y a encore une sorte de coton que l'on nomme aussi *ouate*, quoiqu'improprement; ce n'est autre chose que la bourre ou premiere soie qui couvre la coque des vers à soie: on la fait bouillir, & après cette seule préparation, on la vend pour la véritable *ouate*, quoiqu'elle n'en approche en aucune maniere, ni pour la finesse, ni pour la beauté.

Les *ouates* ne servent que pour fourrer des robes de chambre, des courtepointes, & autres meubles ou habillemens qu'elles rendent très-chauds sans les rendre pesans. Elles ont communiqué leur nom à presque toutes les autres fourrures qui se mettent entre deux étoffes; & l'on appelle communément *ouatée*, une robe fourrée, un jupon, *&c.* quoique le plus souvent on n'y emploie simplement que du coton ordinaire ou de la laine. *Savary.* (*D. J.*)

OVATION, s. f. (*Antiq. rom.*) *ovatio*; petit triomphe, qui ne consistoit qu'en une assez modique pompe, comparée à celle du grand triomphe. Ici le vainqueur, vêtu seulement d'une robe blanche bordée de poupre, marchoit à pié, ou à cheval, à la tête de ses troupes, sans autre marque de ses succès, que les acclamations populaires, que quelques couronnes de myrte, & qu'une partie de son armée qui le précédoit au son des flûtes. Le sénat néanmoins, les chevaliers, & les principaux citoyens, assistoient à son triomphe, dont la marche se terminoit au capitole, où l'on sacrifioit aux dieux des brebis blanches; mais dans le grand triomphe le vainqueur, monté sur un char, étoit couronné de lauriers, & précédé de lauriers; il parcouroit la ville jonchée de fleurs, & se rendoit au capitole, où il sacrifioit un taureau.

Cependant la même liberté qu'avoient les soldats de brocarder leurs généraux dans les grands triomphes, regnoit aussi dans les *ovations*. Le consul Valérius ayant fait des levées malgré la faction de Ménenius tribun du peuple, & ayant repris par sa valeur la forteresse de Caravantane sur les ennemis, le sénat lui décerna l'honneur du petit triomphe. Il crut devoir le lui accorder, quoiqu'il fût mal voulu du peuple & de l'armée, tant à cause de l'opposition qu'il avoit faite à la loi agraire, proposée par le même tribun Ménenius, que parce qu'il avoit mis tout le butin dans le trésor de l'epargne. Le soldat ne manqua pas, dit Tite-Live, d'user de sa licence ordinaire, & de brocarder son général dans des chansons grossieres, où il affecta d'élever le mérite du tribun par une infinité de louanges, auxquelles le peuple qui étoit accouru en foule, répondit à l'envi par ses acclamations. Les nouveaux applaudissemens du peuple jetterent plus d'effroi dans le sénat, que n'avoit fait l'insolence du soldat à l'égard du consul.

Le petit triomphe a été nommé *ovation*, dit Denis d'Halicarnasse, d'un mot grec que les Romains ont corrompu: le mot grec dont Denis d'Halicarnasse prétend que les Romains firent celui d'*ovatio*, est εὐασμὸς, qui signifie *clameur* ou *cri de joie*, que poussent les soldats après le gain d'une bataille. La corruption de ce mot est le changement de l'*e* en *o*, qui n'est pas extraordinaire chez les Grecs. Ce sentiment est appuyé de Festus: *quasi vero romani*, dit cet auteur, εὐασμὸν, *græcorum vocem*, *quæ clamorem significat*, ovationis *nomine voluerint imitari*: « comme si les Romains, dit-il, eussent voulu imiter des Grecs, le mot εὐασμὸς, qui signifie *cri de joie*, par celui d'*ovatio* ».

Pour donner encore une interpretation plus précise du mot grec εὐασμὸς, ou εὔασις, d'où les Romains formerent le terme d'*ovatio*, quelques savans croient pouvoir le tirer de l'ancien cri de joie εὐοῖ ou εὐὰν, que les Grecs faisoient retentir dans les bacchanales en l'honneur de Bacchus. Les Romains dans ce nouveau genre de triomphe, emprunterent ces mêmes termes εὐοῖ, εὐὰν, par lesquels ils applaudissoient au vainqueur, & pour en conserver l'origine, ils le nommerent *ovatio*; & de même que les Grecs firent le mot εὐάζειν, pour signifier *applaudir*, les Latins firent pareillement celui d'*ovari*, pour signifier la même chose. D'où vient qu'on lit dans Virgile, *liv. VI. de l'Enéide*:

Evantes orgia circum
Ducebat phrygias.

Ensuite du verbe *evari*, les Romains firent le nom *evationes*, pour rendre l'εὐασμὸς des Grecs. Enfin par une corruption qui fit perdre de vûe l'ancienne étymologie, ils firent le mot *ovatio*.

Plutarque dans la vie de Marcellus, donne une autre origine au mot *ovatio ;* il prétend que les Romains l'ont tiré du latin *ovis*, parce que, dit-il, ceux à qui l'on accordoit le petit triomphe, n'immoloient à Jupiter qu'une brebis ; tandis que ceux qui avoient les honneurs du grand triomphe, sacrifioient un taureau. Cette étymologie de Plutarque est la plus généralement approuvée.

Quoi qu'il en soit, Posthumius Tubertus fut le premier consul pour lequel on établit, vers l'an 325 de Rome, ce nouveau genre de triomphe qu'on appella *ovation ;* on le lui décerna pour la victoire qu'il remporta sur les Sabins. Le sénat voulut mettre quelque distinction entre lui & son collegue, qui eut les honneurs du grand triomphe, pour lui faire sentir le mauvais succès de sa premiere entreprise. Dans la suite, on n'accorda que l'*ovation*, à ceux qui avoient remporté la victoire sans grande perte de la part des ennemis, sans terminer la guerre, ou qui n'avoient défait que des rebelles, des esclaves, des pyrates, en un mot, des ennemis de peu de conséquence pour la république.

Enfin on décerna quelquefois l'*ovation* à ceux qui n'étant chargés d'aucune magistrature, ni d'aucun commandement en chef, rendoient à l'état des services importans. Nous trouvons, par exemple, qu'un particulier obtint cet honneur l'an de Rome 800. Je parle d'Aulus Plautius qui, sous les auspices de Claude, réduisit en province la partie méridionale de la Grande-Bretagne. L'empereur lui fit décerner le petit triomphe, vint au-devant de lui le jour qu'il entra dans Rome, l'accompagna pendant la cérémonie, & lui donna toujours la main. Il me semble qu'on ne connoît point d'*ovation* postérieure à celle de Plautius. (*D. J.*)

OU-AYCOU, s. m. morceau d'étoffe de coton, de 8 à 10 pouces de largeur, sur 4 à 5 de hauteur, très-proprement travaillé, & brodé de petits grains d'émail, de dents de poisson, de morceaux de corail, & de petits cocos noirs, & bordé d'une frange brune.

Le *ou-aycou* sert aux femmes caraybes pour couvrir leurs parties naturelles, au moyen de deux petites cordes de coton, attachées aux deux coins d'en-haut de cette piece, & passées autour des reins en forme de ceinture : quelques-uns le nomment *camisa ;* mais ce mot est espagnol.

OUAYNE L', (*Geog.*) petite riviere de France dans le Puisaye. Elle a sa source à un bourg du même nom, qui est situé dans l'élection de Gien ; & elle tombe dans le Loin au N. E. de Montargis. (*D. J.*)

OUBLI, s. m. (*Gramm.*) terme relatif à la mémoire. Tomber dans l'*oubli*, c'est passer de la mémoire des hommes. Ce sont les hommes de genie qui envient les grandes actions à l'*oubli*. Il y eut, dit Horace, des héros avant le regne d'Agamemnon ; mais leurs noms sont tombés dans l'*oubli* ; une nuit éternelle ensévelit leurs actions ; on ignore leurs travaux ; on ne les regrette point ; on ne donne point de larmes à leurs malheurs, parce qu'il ne s'est point trouvé un homme inspiré des dieux, qui les ait chantés. Le poëte, au défaut d'un héros, peut chanter les dieux, la nature, & celle que son cœur adore, & s'immortaliser lui-même. Les autres hommes aucontraire ne tiennent l'immortalité que de lui. Comparaison de la gloire qui s'acquiert par les lettres, & de celle qui s'acquiert par tout autre moyen; beau sujet de discours académique, où l'on n'auroit pas de peine à faire entrer l'éloge du fondateur de l'académie, du Roi, du cardinal de Richelieu, des gens de lettres, des académiciens, de tous les hommes illustres qui ont été honorés de ce titre ; où l'homme lettré ne perdroit rien de son importance, pesé dans la balance avec le grand politique, le grand capitaine, le grand monarque ; & où il ne seroit pas difficile de prouver qu'une belle ode est bien une chose aussi rare, aussi grande, aussi précieuse, qu'une bataille gagnée.

OUBLIE, *terme de Pâtissier*, sorte de pâte deliée & légere, mêlée de sucre, d'œufs, & quelquefois de miel, qui se cuit entre deux fers.

Il y a trois especes d'*oublies ;* les grandes *oublies*, qui sont celles que les Pâtissiers ou leurs garçons vont crier la nuit dans Paris, à commencer le jour de S. Michel ; elles s'appellent autrement *oublies plates*. Les *oublies de supplications*, ce sont les gauffres ; & les *oublies* qu'on nomme d'*étriers*, ce sont les petits métiers.

Les Pâtissiers sont qualifiés dans leurs statuts, maîtres de l'art de pâtissier & *oublayeur* ; & sont obligés de faire chef-d'œuvre d'*oublayerie* aussi bien que de pâtisserie. On appelle une *main d'oublies*, cinq *oublies ;* c'est ordinairement à la main que se jouent les *oublies*. On joue quelquefois tout le coffin ou corbillon. *Savary*. (*D. J.*)

OUBLIE, (*Jurisprud.*) droit d'*oublie*, redevance seigneuriale qui consistoit autrefois en une certaine quantité de pains ronds & plats. On donna aussi le nom d'*oublie* à toute rédevance en général, soit en grain, volaille, ou autre chose. *Voyez ci-devant* OBLIAGE. (*A*)

OUBLIER, v. act. (*Gramm.*) perdre la mémoire; on *oublie* une langue qu'on a apprise ; on *oublie* quelquefois ses amis dans l'absence ou dans le besoin ; on *oublie* une injure ; on n'*oublie* rien pour pallier ses torts ; on *oublie* de faire une visite utile ; on *oublie* le respect qu'on doit à un magistrat ; on s'*oublie* quand on perd de vûe ce qu'on est ; l'homme s'*oublie* dans le plaisir ; il y a des occasions où il ne faut pas s'*oublier*, *&c.* D'où l'on voit combien de formes diverses le besoin fait prendre à ces expressions, & combien la langue est pauvre, comparée à la nature & à l'entendement.

OUBLIETTE, s. f. (*Hist. mod.*) lieu ou cachot dans certaines prisons de France, où l'on renfermoit autrefois ceux qui étoient condamnés à une prison perpétuelle. On l'appelloit ainsi, parce que ceux qui y étoient renfermés, étant retranchés de la société, en étoient ou devoient être entierement *oubliés*. Bonfons dans ses *antiquités de Paris*, parlant d'Hugues Aubriot, prevôt de cette ville, qui fut condamné à cette peine, dit « qu'il fut prêché & mîtré publiquement au parvis Notre-Dame, & qu'après cela, il fut condamné à être en l'*oubliette*, au pain & à l'eau ».

OUCHE L', (*Géog.*) en latin moderne *Uticensis pagus* ; pays de France dans la haute Normandie, au diocèse d'Evreux. Il comprend les territoires de Conches, de Breteuil & de l'Aigle, & s'étend jusqu'à la forêt d'*Ouche*. Le territoire produit des grains, du bois à brûler, & quelques mines de fer. (*D. J.*)

OUCHE L', (*Géog.*) en latin *Oscarus ;* riviere de France en Bourgogne. Elle traverse le Dijonnois, passe à Dijon, & se jette dans la Saone. Elle a autrefois donné le nom de *pagus Oscarensis* au pays où elle coule. (*D. J.*)

OUD, s. m. *terme de Calendrier*, nom d'un des douze mois, d'un des douze signes, d'une des douze années du cycle duodénaire, chez les Turcs orientaux, & chez quelques peuples Tartares. (*D. J.*)

OUDAN, s. m. *terme de Calendrier*, onzieme mois de l'année des Arméniens de Guelfa, fauxbourg d'Ispahan ; leur année commençant au mois d'Octobre, l'*oudan* répond à-peu-près à notre mois d'Août.

OUDAZOU, (*Géog.*) ville du Japon, dont nous

avons parlé sous le nom que Kempfer lui donne, & qui est ODOWARA. (*D. J.*)

OUDENARDE, (*Géog.*) forte ville des Bays-Bas, dans la Flandre autrichienne, capitale de la châtellenie du même nom; Louis XIV. la prit en 1667, & la rendit au roi d'Espagne Charles II. par la paix de Nimegue. Le maréchal d'Humieres la bombarda en 1684. Les François y furent battus par les alliés en 1708. Elle est sur l'Escaut, dans une vallée, à 5 lieuesS. de Gand, 6 N. E. de Tournai, 12 N. O. de Mons, 11 O. de Bruxelles. *Long. 21. 16. lat. 50. 49.*

Quoi que disent les auteurs flamands de l'antiquité d'*Oudenarde*, il paroit qu'elle ne doit son origine qu'aux comtes de Flandres. Elle s'est distinguée dans le dernier siecle par sa manufacture de tapisserie d'haute-lisse.

Cette ville est la patrie de *Drusius* (Jean), un des savans théologiens du xvj. siecle, & d'ailleurs très-versé dans les langues orientales. Son recueil des fragmens des Hexaples; ses notes critiques sur l'Ecriture, & d'autres ouvrages de sa plume, lui ont fait une grande réputation. Il mourut en 1616, âgé de 66 ans. (*D. J.*)

OUDENBORG, (*Géog.*) petite ville des Pays-Bas, dans la Flandre teutone, à 1 lieue d'Ostende, & à 2 de Bruges. *Long. 20. 35. lat. 51. 8.*

OUDWATER, (*Géog.*) petite ville des Pays-Bas, dans la province de Hollande, sur l'Yssel, entre Gouda & Montfort, aux confins de la seigneurie d'Utrecht. *Long. 22. 12. lat. 52. 2.*

Cette petite ville a acquis plus de célébrité pour avoir donné la naissance à *Arminius* (Jacques), que par aucune autre particularité qui la concerne. Il y vit le jour l'an 1560, & devint professeur en théologie à Leiden l'an 1603. Ses écrits théologiques ont fait bien du bruit dans les sept Provinces-Unies, non-seulement il y condamne le supralapsaire Beze, mais de plus il établit qu'il ne faut reconnoître d'autre élection que celle qui a pour fondement l'obéissance des pécheurs à la vocation de Dieu par Jesus-Christ. Il se fit un grand nombre de partisans qui furent condamnés par le synode national; mais leur condamnation n'a servi qu'à étendre leur secte, qui a finalement triomphé de ses adversaires ensevelis. Arminius est mort en 1609, avec tous les sentimens d'un homme dont la piété étoit véritablement éclairée. (*D. J.*)

OUDON, L', (*Géog.*) en latin *Oldo* ou *Odo*, nom de deux petites rivieres de France, en Normandie, dont l'une coule dans le diocèse de Bayeux, & l'autre sépare les diocèses de Lizieux & de Séez: toutes les deux se jettent dans l'Orne.

OUDRE; on a donné ce nom au dauphin & à l'épaulard. *Voyez* DAUPHIN & ÉPAULARD.

OVE, s. m. (*Architect. civile.*) c'est une moulure ronde, dont le profil est ordinairement un quart de cercle: Vitruve l'appelle *échine*, & lui donne une convexité plus petite que celle d'un demi-cercle. Sa hauteur est de 3 à 6 minutes d'un module, & sa saillie $\frac{2}{3}$ de la hauteur. On met les *oves* dans les moulures des corniches pour y servir d'ornement; & dans le chapiteau d'une colonne on place l'*ove* sous l'abaque. *Voyez les édifices antiques de Rome* par Desgodets. (*D. J.*)

OVES, s. m. pl. (*Architect.*) ornemens qui ont la forme d'un œuf renfermé dans une coque imitée de celle d'une châtaigne, & qui se taillent dans l'*ove*, *voyez* OVE.

On appelle *oves fleuronnés* ceux qui paroissent enveloppés par quelques feuilles de sculpture: on en fait en forme de cœur; aussi les anciens y mettoient-ils des dards pour symboliser avec l'Amour. (*D. J.*)

OVERFLACKÉE, (*Géog.*) petite île des Pays-Bas, dans la partie méridionale de la Hollande, au-dessus de l'île de Gorée.

OVER-ISSEL, L', (*Géogr.*) en latin *Transidalana provincia*, l'une des sept Provinces-Unies, au-delà de l'Issel, bornée N. par la Frise & le terrein de Groningue, O. par l'Issel, S. par le comté de Zutphen, E. par l'évêché de Munster: on la divise en trois parties principales, qui sont le pays de Drente, de Twente, & le Sallant.

Il est remarquable que dans la province d'*Over-Issel* tous les gentilshommes qui y possedent des terres seigneuriales de la qualité requise, font partie des états de cette province. Lorsque la république paye cent mille florins, la cotte-part de la province de Hollande est 58309 florins 1 sol 12 deniers, & celle de l'*Over-Issel* est 3571 florins 8 sols 4 deniers. (*D. J.*)

OVERLANDERS, s. m. pl. *terme de Marinier.* Les *overlanders* sont des petits bâtimens qui navigent sur le Rhin & sur la Meuse, & qui chargent ordinairement de la terre & du sable pour faire des ouvrages de poterie & de verre. (*D. J.*)

OUESSANT, (*Géog. mod.*) île de France dans l'Océan, sur les côtes de Bretagne, à l'opposite du conquêt. Elle a trois lieues de tour, & renferme plusieurs hameaux & un château. Elle est entourée par quelques autres îles moins grandes, qu'on appelle les *îles d'Ouessant*. *Long. 12. 28. lat. 48. 30.*

L'âge d'or, cette chimere ingénieuse plus propre à exciter nos regrets que nos espérances, que l'imagination chérit & dont le sentiment de la misere humaine s'irrite; ce contraste de l'âge véritable qui déchire l'ame après avoir amusé l'esprit; ce conte philosophique enfin échappé à la bienfaisance & à la vertu dans l'ardeur de ses souhaits pour la félicité des hommes; l'âge d'or s'est presque réalisé dans ce petit coin de la terre. La loi de tous les cœurs, la loi naturelle d'un côté & la loi des cœurs choisis, le christianisme de l'autre forment les liens d'une harmonie éternelle entre ses habitans, & dissipent sans aigreur & sans bruit par la voix de l'âge ces petits nuages inséparables du tien & du mien. La probité y est une richesse commune, mais si nécessaire que celui qui ne la possede pas est proscrit sans retour par un arrêt général. La chasteté n'est pas l'unique dot, mais l'essentiel de la dot des filles dans ce canton ignoré. Celle qui se seroit mise hors d'état de la porter à son époux, seroit bannie avec la même sévérité que le voleur; car ces hommes simples, c'est-à-dire, sages, pensent que la perte de la chasteté est un vol fait à la société conjugale. Quand les Philosophes ont voulu faire un peuple d'hommes vertueux, ils ont étalé des spéculations pompeuses, édifices majestueux élevés par le génie, mais roseaux fragiles qui n'ont pû soutenir les tempêtes des grandes sociétés. La simplicité de la nature est un cercle étroit qui ne convient qu'à un petit nombre d'hommes qui s'imposent à tous la pratique de la vertu, parce qu'ils sont sans cesse observés par tous; ils y goûtent un bonheur que les colifichets philosophiques de Platon & de l'Utopie ne procurent point. Le peuple obscur & conséquemment heureux dont je parle, a dans son sein, depuis le commencement de cette guerre, des défenseurs qui pourroient bien lui faire acheter leur protection; les troupes . . . . . je tremble pour lui quand je songe que la licence militaire est le tombeau des mœurs.

OUEST, s. m. *en termes de Cosmographie*, est un des points cardinaux de l'horison, & celui qui est diamétralement opposé à l'est. *Voyez* POINTS CARDINAUX, EST, *&c.*

L'*ouest*, à proprement parler, est l'intersection du premier vertical & de l'horison, du côté où le soleil se couche. *Voyez* COUCHANT.

Le point où le soleil se couche, lorsqu'il est dans l'équateur, est nommé l'*ouest* équinoctial ou vrai point de l'*ouest*.

Le mot d'*ouest* est principalement employé par les Marins pour désigner le *couchant* ou l'*occident*, & les *vents* qui viennent de ce côté-là. Ainsi ils disent un vent d'*ouest*, faire route à l'*ouest*, telle île est à l'*ouest* de telle autre. Mais, dans l'usage ordinaire, on se sert plus communément du mot de *couchant* pour déterminer les positions des lieux. Ainsi on dit qu'une telle maison est exposée au couchant, que la France a la mer au couchant, *&c.* (*O*)

OUGLY, (*Géog.*) ville d'Asie dans l'Indoustan, au royaume de Bengale. Elle est située sur le bord occidental du Gange, à 18 lieues de son embouchure. *Long.* 105. 30. *lat.* 22. (*D. J.*)

OUICOU, s. m. boisson composée par les Caraïbes avec des patates coupées, des bananes bien mûres, de la cassave rompue par morceaux, du gros sirop de sucre, ou, à son défaut, des cannes à sucre, le tout bien écrasé & mis en fermentation avec une suffisante quantité d'eau claire dans de grands vases de terre cuite qu'ils nomment *canaris*: cette boisson, à l'amertume près, ressemble à de la biere; elle est très-forte & enivre facilement.

Lorsque les Caraïbes se rassemblent pour quelque réjouissance publique, ils font un *oüicou* général; ces fêtes tumultueuses, ou plutôt ces especes d'orgies, ne se passent guere sans desordre & sans quelque événement tragique.

Les habitans blancs & noirs des îles Antilles ont beaucoup perfectionné la composition du *oüicou*; ils ajoutent à une quantité d'eau suffisante & de beau sirop de sucre mêlés ensemble, des patates & des bananes coupées par morceaux, quelques racines de gingembre fraîches & écrasées, le suc & l'écorce d'un certain nombre de citrons & un morceau de cassave grillée, ou une croute de pain rôtie sur les charbons; ils laissent fermenter ces substances pendant deux ou trois jours dans un grand pot de terre non-verni & uniquement destiné à cet usage, plus il a servi mieux il vaut. La force de la fermentation fait monter le marc vers l'orifice du pot, c'est alors qu'il faut l'écumer bien proprement, après quoi on passe la liqueur à deux ou trois reprises au-travers d'une chausse de laine, & on l'enferme dans des bouteiles bien bouchées dans chacune desquelles on a eu soin de mettre un ou deux clous de gerofle. Il est dommage que cette boisson ne puisse pas se conserver plus de trois ou quatre jours, elle est infiniment plus agréable que du cidre mousseux, à quoi elle ressemble beaucoup par la couleur & le pétillement, & même un peu par le goût. On l'estime rafraîchissante en supprimant les épices; mais comme elle occasionne des flatuosités, & qu'un long usage pourroit nuire à l'estomac, on y ajoute comme correctifs le gingembre & le gerofle en quantité modérée par l'expérience. (*M. le Romain.*)

OVICULE, s. m. (*Archit.*) c'est un petit ove; Baldus croit que c'est l'astragale lesbien de Vitruve. Quelques auteurs nomment *ovicule*, l'ove ou moulure ronde des chapiteaux, ionique & composite, laquelle est ordinairement taillée de sculpture. (*D. J.*)

OVIDOS, (*Géog.*) petite ville de Portugal dans l'Estramadure, sur une hauteur, à 9 lieues de Sautareu. *Long.* 9. 45. *lat.* 39. 5. (*D. J.*)

OVIÉDA, (*Botan.*) nom que donne Linnæus au genre de plante, appellé *valdia* par le pere Plumier. En voici les caracteres. Le calice de la fleur est court, formé d'une seule feuille, large, légérement divisée en cinq segmens droits & pointus. Ils subsistent après que la fleur est tombée. La fleur est monopetale & du genre des labiées. Le tube est fort long, fort menu, & attaché au germe du pistil. Il est un peu plus épais au sommet qu'à la base; la levre supérieure est creuse & évasée; l'inférieure est partagée en trois segmens. Les étamines sont quatre filets plus longs que la fleur. Les bossettes des étamines sont arrondies. L'embryon du pistil est rond & placé entre le calice & la fleur. Le style est chevelu & de la longueur des étamines; le stygma est fendu en deux & aigu. Le fruit est une baie sphérique, placée dans le calice qui grossit pour le recevoir, & qui est fait en forme de cloche. Les graines sont ovales & au nombre de deux. Linnæi, *gen. plant. p.* 295. Plumier, *gen.* 24. (*D. J.*)

OVIÉDO, (*Géog.*) ville d'Espagne, capitale de l'Asturie d'Oviédo, avec un évêché qui ne releve que du pape, & une université. Il s'y tint un concile en 901. Elle est sur les ruisseaux nommés l'*Ove* & la *Deva*, à 46 lieues N. E. de Compostelle, 20 N. O. de Léon, 83 N. O. de Madrid. *Long.* 11. 48. *lat.* 43. 23. (*D. J.*)

OUIE, s. f. (*Physiologie.*) L'*ouie* est une sensation excitée par les sons reçus dans l'oreille; ou, si l'on aime mieux, c'est une perception du son qui se fait dans l'ame par le secours de tout l'organe nommé *auditif*.

La nature libérale a pris soin d'étendre notre commerce avec les autres êtres au-delà de ceux qui nous environnent, par l'*ouie*, & même au-delà du monde où nous vivons, par la vûe. Ce commerce se fait toûjours par une matiere qui affecte un organe; mais dans l'*ouie* cette matiere est plus subtile, plus répandue loin de nous que dans le tact, le goût & l'odorat.

Ici nous commençons à sortir de notre atmosphere, car l'objet de l'*ouie* est le bruit en général; or le bruit consiste dans un vif trémoussement de l'air communiqué jusqu'à l'organe de cette sensation, & cette communication, comme on sait, se fait de fort loin. Le bruit dans lequel les vibrations de l'air sont plus amples, plus régulieres, & par-là plus agréables à l'oreille, s'appelle le *son. Voyez* Son.

C'est en-vain que l'air remué par les corps bruyans ou sonores nous frapperoit de toutes parts, si nous n'avions des organes particuliers pour recevoir son impression. Le vent se sent au toucher, mais la partie de l'air qui fait le son, est trop subtile pour affecter ce sens grossier, il n'y fait pas la moindre impression.

L'oreille est l'organe propre à cette sensation: son entonnoir ou son pavillon est capable de ramasser un grand nombre de rayons sonores & de les réunir: cet entonnoir est beaucoup plus grand dans certains animaux, comme dans l'âne & le lievre; il y a des muscles qui le redressent & l'ouvrent quand l'animal écoute, c'est pourquoi ces animaux ont l'*ouie* très-fine. Cet entonnoir extérieur est suivi d'un canal aboutissant à une membrane qui est comme la premiere porte des grottes de l'*ouie*.

Cette membrane est tendue comme celle d'un tambour, & elle porte aussi ce nom: son centre s'enfonce un peu vers la premiere grotte qui est derriere & qu'on appelle la *caisse*. Dans cette grotte, il y a des ressorts qui font l'office des bascules qu'on met aux sonnettes, & qui aboutissent d'une part au centre de cette membrane, & de l'autre à l'entrée d'une seconde grotte. Ces bascules sont tirées par des muscles. Cette membrane & ses ressorts paroissent avoir dans l'*ouie* le même usage que la prunelle semble avoir dans l'œil. La prunelle se resserre ou se dilate pour recevoir une image plus parfaite, & qui ne blesse point l'organe; le tympan se tend, ou se relâche de même, pour transmettre à l'*ouie* des vibrations plus parfaites & proportionnées à cet organe. Quand l'oreille est frappée d'un son trop violent,

cette membrane, dont le centre est enfoncé vers sa grotte, est repoussée vers ledehors par la bascule qui aboutit à son centre; par là, cette même membrane est relâchée, & ce relâchement diminue d'autant l'impétuosité du son qui pourroit blesser l'organe; dans le même tems, & par le même mouvement, la bascule opposée à celle ci ferme l'entrée de la seconde grotte, & affoiblit encore par là l'impression de l'air dans cette seconde grotte.

Au contraire quand le son est trop foible, la premiere bascule ramene le tympan en-dedans, le rend plus tendu & plus susceptible d'ébranlement; l'autre bascule ouvre la seconde grotte, & facilite l'action des ondulations de l'air intérieur.

Dans les sons moyens entre les deux extrèmes précédens, le tympan garde aussi une tension moyenne, par laquelle il est proportionné à ces sons, & comme à l'unisson des vibrations de l'air: par-là, le tremoussement de cette membrane communique le son au-dedans de cet organe d'une façon plus complette & plus juste, comme la prunelle, dans un juste degré de dilatation, transmet au fond de l'œil une image nette & précise.

La premiére bascule destinée à tendre & relâcher le tympan, est faite des petits os qu'on appelle *marteau* & *enclume*; la seconde est composée de la même enclume & de l'étrier, joints ensemble par l'os orbiculaire; c'est la base de l'étrier qui fait la porte de la seconde grotte. Peut-être que la justesse de l'oreille en Musique, dépend en partie de la justesse du mouvement des muscles de ces osselets, à mettre exactement & promptement la membrane du tambour à l'unisson des tons qu'elle reçoit. On trouve quelquefois à cette membrane une petite fente, découverte par Rivinus.

Cependant la membrane du tambour & les osselets ne sont pas absolument nécessaires pour entendre; mais pour bien entendre, ou pour entendre juste, c'est autre chose.

La premiere caverne de l'oreille contient outre cela un air subtil, qu'elle reçoit du fond du gosier par un canal appellé la *trompe d'Eustache*, dont le pavillon s'ouvre vers l'endroit de la communication du nez avec la bouche: c'est par ce passage de l'air, & par le trou que Rivinus a observé au tympan, que certains fumeurs font sortir par leur oreille la fumée, en fermant exactement le nez & la bouche. Cet air intérieur, introduit par la trompe d'Eustache, soutient la membrane du tambour; c'est lui qui étant remué par l'air extérieur, communique ses vibrations à l'organe immédiat de l'*ouïe*.

Cet organe immédiat est contenu dans deux autres appartemens, qui ont chacun une porte dans la caisse ou premiere caverne; celle-ci est comme leur anti-chambre, & ils ont entr'eux une autre porte de communication: ces portes sont aussi garnies de membranes. Rien n'est si propre à remuer tout l'air contenu dans ces grottes, que les membranes tendues à leur entrée; le tambour & la timbale en sont des preuves.

L'un de ces appartemens est nommé le *labyrinthe*, & l'autre, le *limaçon*.

Le labyrinthe est fait d'un vestibule d'où partent trois canaux, appellés *demi-circulaires*, lesquels font un peu plus d'un demi-cercle, & reviennent se rendre dans le même vestibule. Ces trois canaux portent le nom particulier de *labyrinthe*. On conçoit que l'air étant poussé dans le vestibule & dans les embouchures de ces canaux, les vibrations d'air qui ont enfilé chaque embouchure doivent se rencontrer au milieu de chaque canal, & là il se doit faire une collision toute propre à exciter un frémissement, ou des vibrations dans ces canaux & dans la membrane nerveuse qui les tapisse; c'est cette impression qui produit la sensation de l'*ouïe*.

Comme ce labyrinthe est simple & uniforme, on peut le regarder comme l'organe général de l'*ouïe*, c'est-à-dire, l'organe remué indifféremment par toutes sortes de sons ou de bruits, ou, si vous voulez, c'est l'organe général du bruit.

Mais le limaçon a, ce me semble, une construction & un usage plus recherché. Sa figure est vraiment celle d'une coquille de limaçon. L'intérieur est composé de deux rampes, ou de deux especes de canaux en spirale, & séparés l'un de l'autre par une membrane fine & nerveuse, soutenue par des avances de lames osseuses.

L'artifice de cette construction est de la plus parfaite méchanique. L'office essentiel d'un organe des sens, est d'être proportionné à son objet; &, pour l'organe de l'*ouïe*, c'est de pouvoir être à l'unisson avec les différentes vibrations de l'air: ces vibrations ont des différences infinies; leur progression est susceptible de degrés infiniment petits: il faut donc que l'organe fait pour être à l'unisson de toutes ces vibrations, & pour les recevoir distinctement, soit composé de parties dont l'élasticité suive cette même progression, cette même gradation insensible, ou infiniment petite. Or la spirale est dans les méchaniques la seule machine propre à donner cette gradation insensible.

On voit clairement que la lame spirale du limaçon est toute faite pour être trémoussée par l'impulsion de l'air intérieur qui l'environne. On voit de plus qu'à la base de la spirale, la lame faisant un plus grand contour, elle a des vibrations plus longues; elle les a très-courtes au sommet par la raison contraire. Tournez un fil d'archal en limaçon, vous verrez combien les grands contours seront mous, & combien au contraire les petits contours du sommet ou du centre seront roides. Or, depuis le commencement de la base de la spirale, où la lame est plus souple, jusqu'à l'extrémité de son sommet, où est son dernier degré de roideur, il y a une gradation insensible ou infiniment petite d'élasticité, ensorte que quelque division que l'on conçoive dans les tons, il n'y en a point qui ne rencontre dans les points de cette spirale son unisson, ou sa vibration égale; ainsi il n'y a point de ton qui ne puisse imprimer distinctement sa vibration à cette spirale, & voilà en quoi consiste le grand artifice du limaçon. C'est pourquoi nous regardons avec la plus grande partie des physiciens le limaçon comme le sanctuaire de l'*ouïe*, comme l'organe particulier de l'harmonie ou des sensations les plus distinctes & les plus délicates en ce genre.

Les oiseaux, direz-vous, n'ont point de limaçon; & cependant ce sont les plus musiciens de tous les animaux. Les oiseaux ont l'*ouïe* très-fine, quoique sans limaçon, parce qu'ils ont la tête presque toute sonore comme un timbre; & la raison en est qu'elle n'est pas matelassée de muscles comme la tête des autres animaux. Par-là, ils doivent être très-ébranlés par les sons qu'on leur fait entendre; leur labyrinthe très-sonore suffit pour cela; la grotte la plus simple répete bien en écho un air musical.

Mais si à cette excellente disposition de l'*ouïe* des oiseaux, la nature y avoit ajouté le limaçon, ils auroient été beaucoup plus sensibles aux modulations harmonieuses, ils auroient eu la passion de l'harmonie, comme presque tous les animaux ont celle de la gourmandise; ce qui n'est point, car il faut prendre garde que la qualité de musiciens qu'ont les oiseaux, vient moins de la finesse & du goût de leur oreille, que de la disposition de leur gosier; ils ressemblent encore en ceci à bien des musiciens qui donnent du plaisir & qui n'en prennent pas.

On voit un chien crier, on le voit pleurer, pour ainsi dire, à un air joué sur une flûte; on le voit s'animer à la chasse au son du cors; on voit le cheval plein de feu par le son de la trompette, malgré les matelats musculeux qui environnent en lui l'organe de l'*ouie*: sans le limaçon qu'ont ces animaux, on ne leur verroit pas cette sensibilité à l'harmonie, on les verroit stupides en ce genre, comme les poissons qui manquent de limaçon aussi-bien que les oiseaux, mais qui n'ont pas comme ceux-ci l'avantage d'avoir une tête assez dégagée, assez sonore, pour suppléer à ce défaut.

Dans tous les organes des sens, il arrive que leur objet les pénetre & y porte son impression pour y faire une sensation plus parfaite; cette même méchanique se trouve encore dans l'organe de l'*ouie*. Tout concourt à y faire entrer & à y retenir l'impression des vibrations sonores.

L'entonnoir extérieur ramasse ces vibrations; le conduit suivant qui se charge de cet air trémoussé, se trouve coupé obliquement dans son fonds par la membrane du tambour; cette obliquité fait que quand l'air extérieur rebondit de dessus le tympan, il va heurter contre la paroi opposée du conduit, d'où il est encore réfléchi sur le tympan auquel il communique toutes ses vibrations.

Si ce conduit eût été droit, perpendiculaire au tympan, l'air extérieur auroit été réfléchi de dessus ce tympan hors du conduit de l'oreille, & ainsi il auroit eu bien moins d'effet.

De même, l'air intérieur est renfermé dans les grottes par des membranes; les vibrations qu'il reçoit du dehors enfilent d'une part les embouchures du labyrinthe, & de l'autre celles du limaçon; les vibrations qui enfilent les embouchures du labyrinthe vont se briser l'une contre l'autre au milieu des canaux demi-circulaires, & par-là tout leur effet est comme absorbé dans ces canaux.

Les embouchures du limaçon sont au nombre de deux: une qui communique avec le labyrinthe ou son vestibule, & qui est l'entrée de la rampe interne; l'autre, qui s'ouvre droit dans la caisse, ou premiere grotte, & qui est l'entrée de la rampe externe. Les vibrations qui suivent ces ouvertures, se cotoyent tout le long de la spirale; mais parvenues au sommet, au cul-de-sac du limaçon, elles se brisent aussi & contre ce cul-de sac, & l'une contre l'autre; & par-là elles donnent une secousse à tout cet organe, sur-tout à la lame spirale, & plus encore à la portion de cette lame, qui est à l'unisson avec la vibration. Ainsi de toutes parts, les vibrations sonores laissent toute leur impression dans l'intérieur de l'oreille; portées par diverses collisions aux nerfs qui s'y répandent, elles les ébranlent diversement jusqu'au *sensorium commune*, & y excitent la sensation des divers sons, soit qu'ils viennent de près ou de loin; car le sens de l'*ouie*, semblable à celui de la vûe, nous donne aussi la sensation des corps sonores éloignés.

Mais ce sens est sujet à bien des erreurs; & il doit nous tromper, toutes les fois que nous ne pouvons pas rectifier par le toucher les idées qu'il produit. De même que le sens de la vûe ne nous donne aucune idée de la distance des objets, le sens de l'*ouie* ne nous donne aucune idée de la distance des corps qui produisent le son. Un grand bruit fort éloigné, & un petit bruit fort voisin, excitent la même sensation; & à moins qu'on n'ait déterminé la distance par les autres sens, & à force d'habitude, on ne sait point si ce qu'on a entendu est en effet un grand ou un petit bruit.

Toutes les fois qu'on entend un son inconnu, on ne peut donc pas juger par ce son de la distance, non plus que de la quantité d'action du corps qui le produit; mais dès que nous pouvons rapporter ce son à une unité connue, c'est-à-dire, dès que nous pouvons savoir que ce bruit est de telle ou telle espece, nous pouvons juger alors à-peu près non-seulement de la distance, mais encore de la quantité d'action. Par exemple, si l'on entend un coup de canon ou le son d'une cloche, comme ces effets sont des bruits qu'on peut comparer avec des bruits de même espece qu'on a autrefois entendus, on pourra juger grossierement de la distance à laquelle on se trouve du canon ou de la cloche, & aussi de leur grosseur, c'est-à-dire, de la quantité d'action. Tel est, autant qu'on peut l'imaginer, le méchanisme de l'*ouie*, méchanisme aussi composé que caché à nos yeux. Les instrumens des sens extérieurs sont peu connus, & les moins connus de tous sont les instrumens de l'*ouie*.

Les anciens, ignorant la structure de l'oreille, n'ont rien pû nous en apprendre. Vesale qui pénétra plus avant que ses prédécesseurs, a commencé à nous dévoiler cette machine admirable, mais il a laissé beaucoup de recherches à faire; en général, il croyoit que l'oreille étoit comme un instrument de musique. On ignore quel étoit le sentiment de Columbus, lui-même ne le savoit guere, puisque dans le tems qui lui a fallu pour aller du premier au septieme livre de son *anatomie*, il a oublié ce qu'il avoit avancé, & s'est contredit formellement. Fallope n'a point rempli la promesse qu'il avoit donnée.

Eustachi a cru que l'air interne agité par les osselets, portant son agitation sur le nerf auditif, formoit l'*ouie*; Piccolhomini a eu une opinion singuliere; il disoit qu'il y avoit une vésicule remplie d'air & attachée à l'étrier; les nerfs, selon lui, aboutissent à cette vésicule, qui, étant agitée par les osselets, transmet son agitation au nerf, de même que le crystallin transmet les rayons au fond de l'œil. Fabricius d'Aquapendente avoit à-peu-près le même sentiment que Eustachi; il s'étoit imaginé que les osselets portoient leur agitation dans l'air interne, de même qu'une poutre frappée à un bout, porte le coup à l'autre extrémité: la fenêtre ronde, selon lui, servoit au son grave, & l'ovale au son aigu; il ne donnoit d'autre usage à la coquille & au labyrinthe, que d'empêcher les réflexions du son. Casserius a nié qu'il y eût un air interne, & lui a substitué un nerf; tous les autres auteurs anciens ont suivi ces sentimens, qui ne méritent pas d'être réfutés.

Les nouvelles découvertes des Anatomistes ont augmenté l'embarras, & nous ont confirmé dans le doute, en développant à nos yeux un organe si compliqué, qu'il faut employer un tems considérable, les recherches les plus délicates & les plus plus assidues, pour connoître les détours de cet organe. Après qu'on est venu à bout d'en déterminer l'usage général, sçavoir la perception du son, on trouve de grandes difficultés sur l'usage particulier de chaque partie, & finalement sur l'explication de ce phénomene embarrassant, je veux dire la *susceptibilité* de l'oreille à recevoir des impressions agréables qui se font en elle suivant une proportion particuliere. L'on peut donc assurer que ce sujet servira d'occupation infructueuse aux siecles à venir, jusqu'à ce qu'il plaise au créateur d'introduire nos neveux dans le labyrinthe de cet organe, & leur en découvrir le mystere.

Mais il faut convenir que, quoique l'industrie humaine ue suffise pas pour le dévoiler, ce que nous en savons suffit pour nous prouver la beauté de l'ouvrage d'un excellent artiste, & pour exciter notre admiration.

La perfection de l'oreille est supérieure à celle des yeux; ce sens est plus parfait dans son genre, que le sens de la vue ne l'est dans le sien, & même comme M. Auzout l'a jadis remarqué, de tous les sens il n'y a que l'*ouie* qui juge non-seulement de la dif-

férence, mais encore de la quantité & de la raison de son objet. En effet, l'*ouie* distingue parfaitement toutes les gradations des tons; elle les détermine, elle les soumet au calcul, elle en fait un art; les yeux ne peuvent nous en dire autant de la lumiere; ils apperçoivent en gros, & à-peu-près, qu'une lumiere, une couleur est plus ou moins claire ou foncée qu'une autre, & voilà tout; ils ne pourront jamais déterminer la quantité de ce plus ou moins.

Il faut encore convenir que les travaux de nos physiciens ont porté beaucoup de clarté pour l'intelligence de plusieurs phénomenes de l'*ouie*. Voici les principaux dont on peut donner des explications certaines ou vraissemblables.

1°. Si l'on applique le creux de la main à l'oreille externe, de sorte qu'il regarde le corps sonore, on entend beaucoup mieux; parce qu'alors on ramasse plus de rayons, ainsi il doit se faire dans l'oreille une impression plus forte.

2°. L'oreille externe étant coupée, on entend plus difficilement; cela vient de ce que l'entonnoir qui ramassoit beaucoup de rayons est enlevé: on pourroit suppléer à ce défaut par un tuyau évasé qu'on appliqueroit au trou auditif.

3°. Si l'on présente obliquement le plan de l'oreille externe à un corps sonore, en tournant la tête vers le côté opposé, on entend beaucoup mieux; la cause en est que le conduit auditif marche en devant; ainsi quand on tourne la tête, on reçoit directement les rayons sonores.

4°. L'*ouie* est beaucoup plus fine quand on écoute la bouche étant ouverte; cela vient non-seulement de ce que les vibrations de l'air se communiquent par la bouche, & par la trompe d'Eustache, à l'intérieur de l'oreille, mais encore de ce que la charniere de la mâchoire appliquée contre le conduit de l'oreille, s'en éloigne quand on ouvre la bouche, & par-là elle laisse ce conduit plus libre; quand la bouche est fermée, la mâchoire inférieure comprime un peu le conduit auditif, & empêche par-là qu'il n'y entre une aussi grande quantité de rayons sonores que lorsqu'elle est ouverte.

5°. Pourquoi entend-t-on des bruits sourds, & pourquoi l'*ouie* est-elle émoussée quand on souffle, qu'on bâille, qu'on parle ou qu'on chante sur un ton fort aigu? Parce que la trompe d'Eustache étant comprimée à diverses reprises, l'air est poussé dans la caisse du tambour, & cause des bruits sourds en tombant sur les corps qu'il rencontre.

6°. Il y a des sourds qui entendent quand on leur parle à la bouche; l'air communique alors ses vibrations par la trompe d'Eustache.

7°. S'il arrive une obstruction à cette trompe d'Eustache, on devient sourd; la raison en est évidente, parce que cette trompe étant bouchée, il se ramasse dans la caisse du tambour des matieres qui peuvent éteindre le son, & qui sortiroient si cette issue ne leur étoit pas interdite.

8°. Si la membrane du tambour vient à se rompre, la surdité succede quelque tems après. On en doit attribuer la cause aux matieres qui s'introduisent alors dans la caisse, & aux impressions de l'air externe; outre que cette membrane sert à transmettre à l'*ouie* des vibrations plus parfaites, & proportionnées à cet organe.

9°. Par quelle ouverture la fumée d'une pipe de tabac qu'on fume dans la bouche, peut-elle sortir par les oreilles, comme on le voit dans quelques personnes. Cette fumée entre alors par les trompes, & sort par le trou de Rivinus, qui se trouve ouvert dans quelques sujets, au moyen duquel ils pourront encore éteindre une bougie en faisant sortir de l'air par le conduit de l'oreille. Ce trou se rencontre à l'interruption du cercle osseux où s'attache la membrane du tambour.

10°. Quoique le son frappe les deux oreilles, on n'entend cependant qu'un seul son, égal & sans confusion; c'est parce que la fabrique de l'oreille par rapport à l'organe immédiat de l'*ouie*, est entierement la même, toujours, en tout tems, à tout âge, & que s'il y a quelque défaut naturel dans une oreille d'un côté, le même défaut se trouve dans la même partie à l'autre oreille, & au côté opposé; ce sont les observations curieuses de Valsalva qui méritent bien d'être vérifiées; car si l'anatomiste d'Imola ne se trompe point, sa découverte est très-singuliere.

11°. Mais comment entend-on comme simple, un son qui est évidemment infiniment multiplié dans l'oreille, puisque dans le canal de l'*ouie*, comme dans une trompette, le son est poussé & repoussé une infinité de fois, & que cependant l'ame se représente tous ces sons comme n'en formant qu'un seul.

La raison qu'en donne M. Boerhaave, c'est que l'oreille ne peut distinguer tous les échos ou résonnemens qu'on fait naitre, soit en parlant, soit en jouant de quelque instrument que ce soit, parce qu'on ne distingue l'écho qu'à une certaine distance. Quoi que nous entendions distinctement une syllabe dans moins d'une seconde; ce tems est fort long comparé à la vîtesse du tems qui se passe entre le son primitif & le son réfléchi, elle est telle sans doute, que la perception du premier dure encore, quand celle du second arrive, ce qui empêche l'ame de la distinguer. Donc tous les résonnemens du son primitif ne laisseront appercevoir qu'un son. Tous les corps qui sonnent harmoniquement au son primitif, se joignent en un dans notre oreille, parce qu'ils sont de même espece, & ne se distinguent pas facilement, sans quoi nous aurions le malheur d'entendre un grand nombre de sons discordans au-lieu d'un seul.

12°. D'où vient la grande communication qu'il y a entre l'*ouie* & la parole? Par la correspondance de la portion dure du nerf auditif avec les branches de la cinquieme paire, qui se distribue aux parties qui servent à former & à modifier la voix.

13°. D'où viennent les tintemens, les sifflemens & bruits confus qui se font quelquefois dans l'oreille? Ils viennent des maladies de cet organe ou des maladies du cerveau, qui produisent un mouvement irrégulier & déréglé des esprits, & qui ébranlent les nerfs auditifs.

14°. Le bourdonnement qu'on sent lorsqu'on se bouche les oreilles a-t-il la même cause? Non, il vient du frottement de la main, de la compression qui froisse la peau & les cartilages, lesquels étant élastiques, causent un ébranlement dans l'oreille; la vertu du ressort de l'air resserré, peut encore y contribuer, & former par ses réflexions un son qui devient sensible, à cause de la proximité & de la continuité des parties qu'il frappe.

15°. Quand la matiere cérumineuse vient à boucher le conduit auditif externe, on devient sourd, parce que l'air ne peut pas communiquer ses vibrations intérieurement. De même s'il se ramassoit des liqueurs épaisses dans la caisse du tambour, les vibrations de l'air ne pourroient pas se communiquer par les fenêtres; alors si l'on faisoit quelqu'injection par la trompe, on pourroit enlever cette matiere, mais en tentant ce moyen, il faut que ce soit par le nez.

16°. D'où vient que certains sourds entendent beaucoup mieux quand on leur parle par-dessus la tête? C'est qu'apparemment tout le crâne étant ébranlé, les os pierreux & tous les autres le sont aussi successivement.

17°. Pourquoi entend-on mieux la bouche ouverte & en retenant son haleine, secret que la nature a dévoilé à tout le monde ? Parce que d'un côté l'air communique ses vibrations à l'organe auditif par la trompe d'Eustache, & que de l'autre côté, en retenant notre haleine, nous empêchons qu'un torrent d'air n'entre avec bruit dans la trompe, & ne pousse en-dehors la membrane du tympan.

Mais la sensation de l'*ouie* peut être lésée de différentes manieres, dans son augmentation, sa diminution, sa dépravation, & sa destruction. Montrons en peu de mots comment ces accidens de l'organe de l'*ouie* peuvent arriver.

Dans certaines maladies très-aiguës du cerveau, des nerfs, des membranes, l'extreme tension de ces parties fait que le moindre son affecte si vivement le cerveau, qu'il en résulte quelquefois des mouvemens convulsifs. Ce genre de mal se nomme *ouie aigue*.

Quand la perception du son est moindre qu'elle seroit dans l'état sain relativement à sa grandeur, c'est ce qu'on nomme *ouie dure* ; or ce mal procéde de plusieurs causes d'une nature fort différente, qu'il est facile d'exposer par l'énumération des divers lieux affectés, tels que l'oreille externe, trop plate ou emportée ; le conduit auditif trop droit, étroit, obstrué par une tumeur quelconque, par des insectes, par des ordures, par du pus, par la matiere cérumineuse épaissie ; la membrane du tympan lésée, lâche, devenue épaisse, dense, calleuse, par l'adhérence d'une croute fongueuse ; la couche interne remplie d'ichorosité, de pus, de pituite ; le canal d'Eustache empêché ou obstrué ; les osselets détachés, & qui sortent quelquefois par le conduit de l'*ouie*, quand la petite membrane qui les lie tombe en suppuration, comme il arrive après de cruelles douleurs inflammatoires de l'oreille externe, ou l'absence des osselets, par défaut de conformation ; par le desséchement, le relâchement, l'épaississement, l'inondation, la trop grande tension, la corruption, l'érosion, l'endurcissement de la petite membrane de la fenêtre ronde & ovale ; par différens vices du vestibule, du labyrinthe, du limaçon, des conduits de l'os pétreux, comme l'inflammation, l'obstruction, la paralysie, & les effets qui peuvent s'ensuivre ; enfin, par la mauvaise structure de ces parties, & tout ce qui gêne la portion molle du nerf auditif, depuis son entrée dans l'os pétreux, jusqu'à son origine dans la moëlle du cerveau, comme l'inflammation, les tumeurs, la fonction du cerveau lésée, & plusieurs autres maux : on conçoit de tout ce détail le peu d'espérance de guérir les maux dont il s'agit.

L'*ouie* s'altere encore par les vices de l'air externe, sur-tout par l'air humide & nébuleux, ou parce que l'air interne ne peut entrer ni sortir librement. Mais ce qui nuit principalement ici, ce sont les maladies de ces artérioles qui rampent sur les petites membranes dispersées dans tout l'organe de l'*ouie* : de-là on comprend facilement l'origine des tintemens, des sons graves, des échos, des murmures.

Enfin, si tous ces vices augmentent & persistent long-tems, on devient tout-à-fait sourd, & en conséquence on ne sait point parler, ou on l'oublie. La cause de ce mal est souvent la concrétion de la trompe d'Eustache.

Voilà tout ce qui regarde la sensation de l'*ouie* & sa lésion dans l'homme ; le détail de cet organe dans les bêtes nous conduiroit trop loin ; c'est assez pour prouver la différence de remarquer que la seule couverture extérieure de l'organe de l'*ouie* est différente dans les diverses classes d'animaux, jugez ce que ce doit être des parties internes ! Les taupes qui sont enterrées toute leur vie, n'ont point le conduit de l'oreille ouvert à l'ordinaire ; car pour empêcher la terre d'y entrer, elles l'ont fermé par la peau qui leur couvre la tête, & qui se peut ouvrir & fermer en se dilatant ou en s'étrécissant. Plusieurs animaux ont ce trou absolument bouché, comme la tortue, le caméléon, & la plûpart des poissons. Il y a une espece de baleine qui ne l'a pas fermé ; mais elle a cette ouverture sur les épaules. Presque tous les animaux à quatre piés ont ce trou ouvert par des oreilles longues & mobiles, qu'ils levent & tournent du côté d'où vient le bruit. Quelques-uns ont les oreilles plus courtes, quoique mobiles, comme les lions, les tigres, les léopards. D'autres comme le singe, le porc-épic, les ont applaties contre la tête ; d'autres n'ont point du tout d'oreilles externes, comme le veau marin, & toutes les especes de lésards & de serpens. D'autres ont le trou couvert seulement ou de poils, comme l'homme, ou de plumes comme les oiseaux : enfin, il y en a peu comme l'outarde, le casuel, le poulet-d'Inde, le méléagris ou pintade, qui l'aient découvert. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

OUIES, ORGANES DES POISSONS, qui leur servent de poumons. Ce qui se présente à l'examen, c'est leur structure, la distribution de leurs vaisseaux, & les usages de ces parties.

Les recherches dont nous allons rendre compte sont du célebre M. *du Verney*, qui en fit part à l'académie au commencement de ce siecle. Il les a faites sur la carpe. La charpente des *ouies* est composée de quatre côtes de chaque côté, qui se meuvent tant sur elles-mêmes en s'ouvrant & se resserrant, qu'à l'égard de leurs deux appuis, supérieur & inférieur, en s'écartant l'un de l'autre, & en s'en rapprochant. Le côté convexe de chaque côté est chargé sur ses bords de deux especes de feuillets, chacun desquels est composé d'un rang de lames étroites rangées & serrées l'une contre l'autre, qui forment comme autant de barbes ou franges, semblables à celles d'une plume à écrire, *&c.* sous ces franges, qu'on peut appeller proprement *le poumon des poissons*. Voilà une situation de partie fort extraordinaire & fort singuliere. La poitrine est dans la bouche aussi bien que le poumon : les côtes portent le poumon, & l'animal respire l'eau : les extrémités de ces côtes qui regardent la gorge, sont jointes ensemble par plusieurs petits os, qui forment une espece de sternum ; ensorte néanmoins que les côtes ont un jeu beaucoup plus libre sur ce sternum, & peuvent s'écarter l'une de l'autre beaucoup plus facilement que celles de l'homme, & que ce sternum peut être soulevé & abaissé. Les autres extrémités qui regardent la base du crane, sont aussi jointes par quelques osselets qui s'articulent avec cette même base, & qui peuvent s'en éloigner ou s'en approcher. Chaque côté est composé de deux pieces jointes par un cartilage fort souple, qui est dans chacune de ces parties, ce que les charnieres sont dans les ouvrages des artisans ; chacune des lames, dont les feuillets sont composés, a la figure du fer d'une faux, & à sa naissance elle a comme un pié ou talon qui ne pose que par son extrémité sur le bord de la côte. Chacun de ses feuillets est composé de 135 lames ; ainsi les seize contiennent 8640 surfaces, & les deux surfaces de chaque lame sont revêtues dans toute leur étendue d'une membrane très-fine, sur lesquelles se font les ramifications presque innombrables des vaisseaux capillaires de ces sortes de poumons : il y a 46 muscles employés au mouvement de ces côtes, 8 qui en dilatent l'intervalle, 16 qui les resserrent, 6 qui les élargissent, le centre de chaque côte, 12 qui les retrécissent, & qui en même tems abaissent le sternum, & 4 qui le soulevent.

Les *ouies* ont une large ouverture sur laquelle est

posé un couvercle composé de plusieurs pieces d'assemblages, qui a le même usage que le panneau d'un soufflet, & chaque couvercle est formé avec un tel artifice qu'en s'écartant l'un de l'autre, ils se voutent en-dehors pour augmenter la capacité de la bouche, tandis qu'une de leurs pieces qui joue sur une espece de genou, tient fermées les ouvertures des *ouies*, & ne les ouvre que pour donner passage à l'eau que l'animal a respiré, ce qui se fait dans le tems que le couvercle s'abat & se resserre: il y a deux muscles qui servent à soulever le couvercle, & trois qui servent à l'abattre & à le resserrer. On vient de dire que l'assemblage qui compose la charpente des couvercles, les rend capables de se vouter en-dehors; il ne reste plus que deux circonstances à ajouter: la premiere est que la partie de ce couvercle, qui aide à former le dessous de la gorge, est plié en éventail sur de petites lames d'os, pour servir, en se déployant, à la dilatation de la gorge dans l'inspiration de l'eau: la seconde, que chaque couvercle est revêtu par-dehors & par-dedans d'une peau qui lui est fort adhérente. Ces deux peaux s'unissant ensemble, se prolongent au-delà de la circonférence du couvercle d'environ deux à trois lignes, & vont toujours en diminuant d'épaisseur. Ce prolongement est beaucoup plus ample vers la gorge que vers le haut de la tête. Il est extremément souple pour s'appliquer plus exactement à l'ouverture sur laquelle il porte, & pour la tenir fermée au premier moment de la dilatation de la bouche pour la respiration.

L'artere qui sort du cœur se dilate de telle maniere, qu'elle en couvre toute la base. Ensuite se rétrécissant peu-à-peu, elle forme une espece de cone; à l'endroit où elle est ainsi dilatée, elle est garnie en-dedans de plusieurs colomnes charnues qu'on peut considérer comme autant de muscles qui font de cet endroit de l'aorte un second cœur, ou du moins comme un second ventricule, lequel joignant sa compression à celle du cœur, double la force nécessaire à la distribution du sang pour la circulation. Cette artere montant par l'intervalle que les *ouies* laissent entr'elles, jettent vis-à-vis de chaque paire de côtes de chaque côté une grosse branche qui est couchée dans la gouttiere creusée sur la surface extérieure de chaque côte, & qui s'étend le long de cette gouttiere d'une extrémité à l'autre du feuillet: voilà tout le cours de l'aorte dans ce genre d'animaux; l'aorte, qui dans les autres animaux porte le sang du centre à la circonférence de tout le corps, ne parcourt de chemin dans ceux-ci que depuis le cœur jusqu'à l'extrémité des *ouies*, où elle finit. Cette branche fournit autant de rameaux qu'il y a de lames sur l'un & sur l'autre bord de la côte; la grosse branche se termine à l'extrémité de la côte, & les rameaux finissent à l'extrémité des lames, auxquelles chacun d'eux se distribue. Pour peu que l'on soit instruit de la circulation & des vaisseaux qui y servent, on sera en peine de savoir par quels autres vaisseaux on a trouvé un expédient pour animer & nourrir tout le corps, depuis le bout d'en-bas des *ouies* jusqu'à l'extrémité de la queue: cet expédient paroîtra clairement, dès qu'on aura conduit le sang jusqu'à l'extrémité des *ouies*. Chaque rameau d'arteres monte le long du bord intérieur de chaque lames des deux feuillets posée sur chaque côte; c'est-à-dire, le long des deux tranchans des lames qui se regardent. Ces deux rameaux s'abouchent au milieu de leur longueur; & continuant leur route, parviennent à la pointe de chaque lame. Là chaque rameau de l'extrémité de l'artere trouve l'embouchure d'une veine; & ces deux embouchures, appliquées l'une à l'autre immédiatement, ne faisant qu'un même canal, malgré la différente consistance des deux vaisseaux, la veine s'abat sur le tranchant extérieur de chaque lame, & parvenue au bas de la lame, elle verse son sang dans un gros vaisseau véneux, couché près de la branche d'artere dans toute l'étendue de la gouttiere de la côte; mais ce n'est pas seulement par cet abouchement immédiat des deux extrémités de l'artere & de la veine, que l'artere se décharge dans la veine; c'est encore par toute sa route: c'est ainsi donc que le rameau d'arteres dressé sur le tranchant de chaque lame, jette dans toute sa route sur le plat de chaque lame de part & d'autre une multitude infinie de vaisseaux, qui, partant deux à deux de ces rameaux, l'un d'un côté & l'autre de l'autre, chacun de son côté va droit à la veine, qui descend sur le tranchant opposé de la lame, & s'y abouche par un contact immédiat. Dans ce genre d'animaux le sang passe donc des arteres de leur poumon dans leurs veines d'un bout à l'autre. Les arteres y sont de vraies arteres, & par leur corps, & par leur fonction de porter le sang. Les veines y sont de vraies veines, & par leur fonction de recevoir le sang des arteres, & par la délicatesse extrême de leur consistance. Il n'y a jusque-là rien qui ne soit dans l'économie ordinaire. Mais ce qu'il y a de singulier, c'est l'abouchement immédiat des arteres avec les veines, qui se trouve à la vérité dans les poumons d'autres animaux, sur-tout dans ceux des grenouilles & des tortues; mais qui n'est pas si manifeste que dans les *ouies* des poissons. *Voyez* la régularité de la distribution qui rend cet abouchement plus visible dans ce genre d'animaux; car toutes les branches d'arteres montant le long des lames dressées sur les côtes, sont aussi droites & aussi également distantes l'une de l'autre que les lames, & en général la direction & les intervalles des vaisseaux tant montant que descendant, est aussi réguliere que s'ils avoient été dressés à la régle & espacés au compas; on les suit à l'œil & au microscope. Cette distribution est fort singuliere, ce qui suit l'est encore davantage. On est en peine, avons-nous dit, de la distribution du sang, pour la nourriture & la vie des autres parties du corps de ces animaux. Nous avons conduit le sang du cœur par les arteres du poumon dans les veines du poumon; le cœur ne jettant point d'autres arteres que celles du poumon, que deviendront les autres parties, le cerveau, les organes des sens, & tout le reste du corps? Ce qui suit le fera voir. Ces troncs de veines pleins de sang artériel, sortant de chaque côté par leurs extrémités qui regardent la base du crâne, prennent la consistance & l'épaisseur d'artere, & viennent se réunir deux à deux de chaque. Celle de la premiere côte fournit avant sa réunion des branches qui distribuent le sang aux organes des sens, au cerveau & aux parties voisines, & fait par ce moyen les fonctions qui appartiennent à l'aorte ascendante dans les animaux à quatre piés; ensuite elle se rejoint à celle de la seconde côte, & ces deux ensemble ne font plus qu'un tronc, lequel coulant le long de la base du crâne, reçoit encore de chaque côté une autre branche formée par la réunion des veines de la troisieme & quatrieme paires de côte, & tout ensemble ne font plus qu'un tronc. Après cela ce tronc, dont toutes les racines étoient veines dans le poumon, devenant artere par sa tunique & par son office, continue son cours le long des vertébres en distribuant le sang artériel à toutes les autres parties, fait la fonction d'aorte descendante, & le sang artériel est distribué également par ce moyen à toutes les parties, pour les nourrir & les animer, & il rencontre par-tout des racines de veines, qui reprennent le residu, & le portent par plusieurs troncs formés de l'union de toutes ces racines, au réservoir commun, qui doit

le rendre au cœur. C'est ainsi que s'acheve la circulation dans ces animaux : voilà comment les veines du poumon deviennent arteres, pour animer & nourrir la tête & le reste du corps ; mais ce qui augmente la singularité, c'est que ses veines mêmes des poumons, sortant de la gouttiere des côtes par leur extrémité qui regarde la paroi, conservent la tunique & la fonction des veines, en rapportant dans le réservoir de tout le sang veinal une portion du sang artériel qu'elles ont reçue des arteres du poumon. Comme le mouvement des machoires contribue aussi à la respiration des poissons, il ne sera pas hors de propos de faire remarquer que la supérieure est mobile, qu'elle est composée de plusieurs pieces, qui sont naturellement engagées les unes dans les autres, de telle maniere qu'elles peuvent, en se déployant, dilater & alonger la machoire supérieure. Toutes les pieces qui servent à la respiration de la carpe, montent à un nombre si surprenant, qu'on ne sera pas faché d'en voir ici le dénombrement. Les parties osseuses sont au nombre de 4386; il y a 69 muscles : les arteres des *ouies*, outre leurs huit branches principales, jettent 4320 rameaux, & chaque rameau jette de chaque lame une infinité d'arteres capillaires tranversales, dont le compte passe de beaucoup tous ces nombres ensemble. Il y a autant de nerfs que d'arteres; les ramifications des premiers suivent exactement celles des autres ; les veines, ainsi que les arteres, outre leurs huit branches principales, en jettent 4320, qui sont des simples tuyaux, & qui, à la différence des rameaux des arteres, ne jettent point de vaisseaux capillaires transversaux. Quelque longue que soit la description que nous venons de transcrire, elle est si intéressante, que nous espérons n'avoir pas fatigué le lecteur.

Le sang qui est rapporté de toutes ces parties du corps des poissons, entre du réservoir où se dégorgent toutes les veines, dans l'oreillette, de-là dans le cœur, qui par sa contraction le pousse dans l'aorte, & dans toutes les ramifications qu'elles jettent sur les lames de l'*ouie*, & comme à sa naissance elle est garnie de plusieurs colonnes charnues fort épaisses, qui se resserrent immédiatement après ; elle seconde & fortifie par sa contraction l'action du cœur, qui est de pousser avec beaucoup de force le sang dans les rameaux capillaires transversaux situés de part & d'autre sur toutes les lames des *ouies*. On a déja observé que cette artere & ses branches ne parcouroient de chemin que depuis le cœur jusqu'à l'extrémité des *ouies*, où elles finissent ; ainsi, ce coup de piston redoublé doit suffire pour pousser le sang avec impétuosité dans un nombre infini d'artérioles, si droites & si régulieres, où le sang ne trouve point d'autre obstacle que le simple contact, & non le choc & les reflexions, comme dans les autres animaux, où les arteres se ramifient en mille manieres, sur-tout dans leur derniere subdivision : voilà pour ce qui concerne le sang dans le poumon. Voici comment s'en fait la préparation : les particules d'air qui sont dans l'eau, comme l'eau est dans une éponge, peuvent s'en dégager en plusieurs manieres. 1. Par la chaleur, ainsi qu'on le voit dans l'eau qui bout sur le feu. 2. Par l'affoiblissement du ressort de l'air qui presse l'eau où les parricules d'air sont engagées, comme on le voit dans la machine du vuide. 3. Par le froissement & l'extrème division de l'eau, sur-tout quand elle a quelque degré de chaleur. On ne peut douter qu'il n'y ait beaucoup d'air dans tout le corps des poissons, & que cet air ne leur soit fort nécessaire. Diverses expériences faites dans la machine du vuide le prouvent, & montrent en même tems que l'air qui est mêlé dans l'eau a la principale part à la respiration des poissons ; on remarque aussi que lorsque la surface des étangs est gelée, les poissons qui sont dedans meurent plus ou moins vîte, suivant que l'étang a plus ou moins d'étendue ou de profondeur ; & quand on casse la glace dans quelque endroit, les poissons s'y présentent avec empressement pour respirer cette eau impregnée d'un nouvel air. Ces expériences prouvent manifestement la nécessité de l'air pour la respiration des poissons. Voyons maintenant ce qui se passe dans le tems de cette respiration. La bouche s'ouvre, les levres s'avancent ; par-là la concavité de la bouche est alongée, la gorge s'enfle ; les couvercles des *ouies*, qui ont le même mouvement que les pannaux d'un soufflet, s'écartant l'un de l'autre, se voutent en-dehors par leur milieu seulement, tandis qu'une de leurs pieces qui joue sur une espece de genou tient fermées les ouvertures des *ouies*, en se soulevant toutefois un peu, sans permettre cependant à l'eau d'entrer, parce que la petite peau qui borde chaque couvercle, fermant exactement l'ouverture des *ouies*, tout cela augmente & élargit en tous sens la capacité de la bouche, & détermine l'eau à entrer dans sa cavité, de même que l'air entre par la bouche & les narines, dans la trachée artere & les poumons ; par la dilatation de la poitrine dans ce même tems, les côtés des *ouies* s'ouvrent en s'écartant les uns des autres, leur ceintre est élargi, le sternum est écarté en s'éloignant du palais, ainsi tout conspire à faire entrer l'eau en plus grande quantité dans la bouche. C'est ainsi que se fait l'inspiration des poissons ; ensuite la bouche se ferme, les levres, auparavant alongées, s'accourcissent, sur-tout la supérieure, qui se plie en évantail, la levre inférieure se colle à la supérieure, par le moyen d'une petite peau en forme de croissant, qui s'abat comme un rideau de haut en bas qui empêche l'eau de sortir, le couvercle s'applatit sur la baie de l'ouverture des *ouies*. Dans le même tems les côtes se serrent les unes contre les autres, leur ceintre se retrécit, & le sternum s'abat sur le palais ; tout cela contribue à comprimer l'eau qui est entrée par la bouche, elle se présente alors pour sortir par tous les intervalles des côtés, & par ceux de leurs lames, & elle y passe comme par autant de filieres ; par ce mouvement la bordure membraneuse des couvercles est relevée, & l'eau pressée s'échape par cette ouverture. C'est ainsi que se fait l'expiration dans les poissons ; on voit donc par-là que l'eau entre par la bouche, & qu'elle sort par les *ouies* pat une espece de circulation, entrant toujours par la bouche, & sortant toujours par les *ouies*, tout au contraire de ce qui arrive aux animaux à quatre piés, dans lesquels l'air en sort alternativement par la même ouverture de la trachée-artere. Il y a encore divers usages des *ouies* par rapport à la route du sang, & à la préparation qu'il y reçoit, sur lesquels nous renvoyons à la piece d'où cet article est tirée, & qui se trouve dans les mémoires de l'acad. roy. des Sciences, *an. 1704. p. 294. édit d'Amst.*

OUIE, (*Séméiotiq.*) les dérangemens qui arrivent dans l'exercice de ce sens sont souvent l'effet d'une maladie plus grave, ou de quelque altération survenue dans toute l'économie animale ; cet effet peut servir dans certains cas de signe pour remonter à la connoissance des causes. L'*ouie* peut cesser d'être dans l'état naturel, ou par une augmentation excessive, ou par une abolition totale, ou par une dépravation quelconque, la perte absolue ou la très-grande diminution de l'*ouie* est connue sous le nom particulier de *surdité*, nous renvoyons à cet article l'exposition des signes que cet état fournit dans le cours des maladies aigues. *Voyez* SURDITÉ. Nous allons indiquer en peu de mots les lumieres qu'on peut tirer des autres vices de ce sens sans entrer

dans aucune discussion théorique sur l'enchaînement qu'il y a entre ces signes & les choses signifiées.

Suivant une observation généralement connue, l'extrème finesse de l'*ouie* est un très-mauvais signe; la dureté d'oreille est beaucoup moins défavorable, il y a même bien des cas où elle est d'un heureux présage, quoiqu'elle soit poussée au degré de surdité. Ce n'est que dans le cas de grande foiblesse & d'affaissement que la diminution ou la perte d'*ouie* est un signe mortel, Hippocr. *aph. 73. lib. VII.* la dépravation de l'*ouie* a lieu lorsque l'oreille entend des sons autrement qu'ils ne sont produits, & dans le tems même où il n'y en a point d'excité par les corps extérieurs : c'est ce qui arrive dans le tintement d'oreille & le bourdonnement; *voyez ces mots*, & dans quelques especes de délire où le malade croit entendre des personnes qui parlent, ou le son des instrumens, sans que pourtant ces objets soient réels; ce vice de l'*ouie* peut alors être regardé comme un signe de délire présent ou prochainement futur.

Le bourdonnement & le tintement d'oreille sont dans les maladies aiguës des signes avant-coureurs de la mort. *Coac. prænot. cap. v. n°. 5.* Waldschmid a remarqué que ces mêmes signes étoient très-fâcheux dans les nouvelles accouchées. Les tintemens d'oreille joints à des douleurs de tête, vertige, engourdissement des mains, lenteur de la voix sans fievre, font craindre, suivant cet auteur & Hippocrate, la paralysie, ou l'épilepsie, ou la perte de mémoire; les ébranlemens de la tête avec tintement d'oreille annoncent une hémorrhagie par le nez, ou l'éruption des regles, sur-tout s'il y a une chaleur extraordinaire répandue le long de l'épine du dos, *ibid. cap. iv. n°. 8.* on doit s'attendre au délire & à l'hémorrhagie du nez lorsque ce tintement se rencontre avec l'obscurcissement de la vûe & une pesanteur à la racine du nez, *ibid. cap. v. n°. 6.* En général, remarque Hippocrate, *de insom. cap. xij. 11.* la lésion de l'*ouie*, de même que celle de la vûe, dénotent l'affection de la tête. (*m*)

OUIES, s. f. (*Musiq.*) les ouvriers nomment ainsi les deux ouvertures qui sont sur la table des violes, & de quelques autres instrumens de Musique. Ces ouvertures, qu'on pourroit appeller *écheia*, ont différentes figures, & ce sont les endroits par où sort le son harmonieux; mais quand il s'agit de poche de violon, de basse de violon, on appelle ordinairement leurs ouvertures des *esses*, parce qu'elles ont la figure d'une *f*. (*D. J.*)

OVILIA ou SEPTA, (*Hist. anc.*) c'étoit un endroit du champ de Mars dans l'ancienne Rome, qui fut d'abord fermé & entouré de barrieres comme un parc de brebis, d'où lui est venu le nom d'*Ovilia*. Dans la suite, cet endroit fut environné de murailles de marbre, & l'on y pratiqua des galeries où l'on se promenoit; on y plaça aussi un tribunal d'où l'on rendoit la justice.

C'étoit dans l'enceinte de ce lieu que le peuple donnoit les suffrages pour l'élection des magistrats. *Voyez* CHAMP DE MARS.

On montoit à l'*Ovilia* non par des degrés, mais par des especes de ponts destinés à cet usage. Chaque curie, chaque tribu, chaque centurie (selon que l'assemblée étoit par centurie, par tribus ou par curies), avoit son pont particulier. De-là vint l'espece de proverbe, *de ponte dejiciendus*, pour dire qu'une personne devoit être privée du droit de suffrage. *Voyez* COMITIA.

OUILLE, *oleo* ou *oglio*, (*Cuisine.*) un mets délicieux, ou ragoût composé d'une grande variété d'ingrédiens, & que l'on sert principalement sur les bonnes tables en Espagne.

Il y a différentes manieres de faire des *ouilles*; mais pour donner une idée de cet assemblage étrange, nous insérerons ici la recette qui vient d'un maître qui a fait ses preuves.

Prenez de la culote & des langues de bœufs bouillies & séchées, avec des saucisses de Boulogne; faites bouillir le tout ensemble pendant deux heures, & pour-lors ajoutez-y du mouton, du porc-frais, de la venaison & du lard, comme aussi des navets, des carotes, des oignons, des choux, de la bourache, de la chicorée blanche, des soucis, de l'oseille & des épinars; ensuite les épices, comme du safran, des clous-de-girofle, du macis & de la noix de muscade, *&c.*

Cela fait, mettez dans une autre marmite un dindon ou une oie, avec des chapons, faisans, butors, canards sauvages, perdrix, sarcelles, bisets, becasses, cailles & alouettes, & faites-les bouillir dans de l'eau avec du sel. Dans un troisieme vaisseau, préparez une sauce de vin blanc, de consommé, de beurre, de culs d'artichaux, de marrons, de choux-fleurs, de chapelure de pain, de moëlle, de jaunes d'œufs, de macis & de safran : enfin dressez l'*ouille* dans un plat proportionné à la quantité des choses dont elle est composée : tirez d'abord de la marmite le bœuf & le veau, ensuite la venaison, le mouton, les langues & les saucisses; dispersez par-tout les racines & légumes; arrangez autour le plus gros gibier, entremêlez du petit, & versez votre sauce sur le tout.

OUJON, (*Géog.*) petite ville d'Asie dans la Perse, selon Tavernier, qui lui donne $61^d. 35'.$ *de longit.* & $32^d. 24'.$ *de latit.* (*D. J.*)

OVIPARE, adj. *terme d'Histoire naturelle*, que l'on applique aux animaux qui se multiplient en faisant des œufs comme les oiseaux, insectes, *&c.* *Voyez* ŒUF, INSECTE, ANIMAL, *&c.*

On oppose ce genre d'animaux à ceux qui produisent leurs petits tous vivans, & que l'on appelle *vivipare*, comme l'homme, les quadrupedes, *&c.* *Voyez* GÉNÉRATION.

Ces animaux sont ceux qui pondent des œufs, lesquels ayant été couvés par la mere, ou mis en fermentation par quelque autre principe de chaleur, produisent enfin des petits : ceux-ci se mettent eux-mêmes au monde, après avoir consumé l'humidité ou l'humeur dont ils étoient environnés, & après avoir acquis un certain volume & des forces suffisantes pour rompre la coque de l'œuf.

Ce genre, outre les oiseaux, renferme diverses especes d'animaux terrestres, comme les serpens, lésards, tortues, cancres, écrevisses, *&c.* *Voyez* OVAIRE.

OUI POU, (*Diete.*) c'est le nom que les habitans sauvages du Brésil donnent à une espece de farine fort nourrissante, qu'ils font avec la racine d'épi & avec celle de manioc. On fait sécher ces racines au feu, après quoi on les ratisse avec des cailloux tranchans, on fait cuire ces raclures dans un pot avec de l'eau jusqu'à ce que le mélange s'épaississe; lorsqu'il est refroidi, son goût est assez semblable à celui du pain blanc de froment. En mêlant cette farine avec du jus de viande, on fait un mets qui ressemble à du ris bouilli. Ces mêmes racines pilées lorsqu'elles sont fraîches donnent un jus blanc comme du lait, qui, exposé au soleil, se coagule comme du fromage, & qui cuit au feu fait un aliment assez agréable. *Voyez* CASSAVE.

OUIR, v. act. (*Gram.*) entendre, *ouir* la messe. Assigné pour être *oui*, *ouir* à confesse.

OVISSA, (*Hist. mod. culte.*) c'est le nom sous lequel les habitans du royaume de Benin en Afrique désignent l'*Etre suprème*. Ils ont, suivant le rapport des voyageurs, des idées assez justes de la divinité, qu'ils regardent comme un être tout-puissant, qui

fait tout ; qui, quoique invisible, est présent partout, qui est le créateur & le conservateur de l'univers. Ils ne le représentent point sous une forme corporelle ; mais comme ils disent que Dieu est infiniment bon, ils se croient dispensés de lui rendre leurs hommages qu'ils réservent pour les mauvais esprits ou démons qui sont les auteurs de tous les maux, & à qui ils font des sacrifices pour les empêcher de leur nuire. Ces idolâtres sont d'ailleurs fort superstitieux, ils croient aux esprits & aux apparitions, & sont persuadés que les ombres de leurs ancêtres sont occupées à parcourir l'univers, & viennent les avertir en songe des dangers qui les menacent ; ils ne manquent point à suivre les inspirations qu'ils ont reçues, & en conséquence ils offrent des sacrifices à leurs fétiches ou démons. Les habitans de Bénin placent dans la mer leur séjour à venir de bonheur ou de misere. Ils croient que l'ombre d'un homme est un corps existant réellement, qui rendra un jour témoignage de leurs bonnes & de leurs mauvaises actions ; ils nomment *passador* cet être chimérique, qu'ils tâchent de se rendre favorable par des sacrifices, persuadés que son témoignage peut décider de leur bonheur ou de leur malheur éternel. Les prêtres de Bénin prétendent découvrir l'avenir, ce qu'ils font au moyen d'un pot percé par le fond en trois endroits, dont ils tirent un son qu'ils font passer pour des oracles, & qu'ils expliquent comme ils veulent ; mais ces prêtres sont punis de mort lorsqu'ils se mêlent de rendre des oracles qui concernent l'état ou le gouvernement. De plus il est défendu sous des peines très-grieves aux prêtres des provinces d'entrer dans la capitale. Malgré ces rigueurs contre les ministres des autels, le gouvernement a dans de certaines occasions des complaisances pour eux qui sont très-choquantes pour l'humanité ; c'est un usage établi à Bénin de sacrifier aux idoles les criminels que l'on réserve dans cette vûe ; il faut toujours qu'ils soient au nombre de vingt-cinq ; lorsque ce nombre n'est point complet, les officiers du roi ont ordre de se répandre pendant l'obscurité de la nuit, & de saisir indistinctement tous ceux qu'ils rencontrent, mais il ne faut point qu'ils soient éclairés par le moindre rayon de lumiere ; les victimes qui ont été saisies sont remises entre les mains des prêtres, qui sont maîtres de leur sort : les riches ont la liberté de se racheter, ainsi que leurs esclaves, tandis que les pauvres sont impitoyablement sacrifiés.

OVISTES, s. m. (*Hist. nat.*) secte de philosophes, qui soutiennent que les femelles de tous les animaux contiennent des ovaires, qui sont comme autant de pépinieres de leurs diverses especes, & dont chaque œuf fertilisé par le mâle rend un petit animal. *Voyez* OVAIRES & ŒUF.

OUKCK, (*Géog.*) ville d'Asie en Tartarie dans le Capschac, sur le Volga, à 15 lieues de Bulgares. *Long. 84. lat. 57.*

OULANS, s. m. plur. (*Milice polon.*) nom d'une troupe de cavalerie légere, composée de Polonois & de Tartares, montés sur des chevaux de ces deux nations ; ils font un service pareil à celui des hussarts qu'ils surpassent en bonté, soit par l'armure, soit par la vîtesse de leurs chevaux, qui, quoiqu'à-peu-près de la même taille, leur sont supérieurs en légereté, & beaucoup plus durs à la fatigue.

OULICES, TENONS À, (*Charpenter.*) ce sont des tenons coupés en quarré, & en à bout auprès des paremens de bois pour les revêtir ensuite ; & quand l'ouvrage est fini, les *tenons* faits de cette maniere sont aussi appellés *tenons à tournices*.

OUPORUM, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la Liburnie dans ses terres, selon Ptolomée, *l. II. c. xvij*. Quelques-uns conjecturent que c'est présentement *Obroazo* en Dalmatie. (*D. J.*)

OURAGAN, s. m. (*Physiq.*) vent très-violent ; qui s'éleve promptement & qui se dissipe bientôt après. *Voyez* VENT.

Il y a differentes sortes d'*ouragans* ou de tourbillons, distingués par les noms de *prester*, *typho*, *vortex* ou *vorbex*, *exhydria* & *ecnephis*.

Le prester est un vent violent qui lance des éclairs, il s'observe rarement, & ne va presque jamais sans *ecnephis*. Séneque dit que c'est un *typho* ou *trombe*. *Voyez* TROMBE.

L'*ecnephis* est un vent impétueux qui s'élance d'un nuage. Il est fréquent dans la mer d'Etiopie, principalement vers le cap de Bonne-Espérance ; les marins l'appellent *travados*.

L'*exhydria* est un vent qui sort avec violence d'un nuage, & est accompagné d'une grande pluie : il ne paroît guere différer que par le degré de force de l'*ecnephis*, qui ne va guere non plus sans ondée.

Le *typho* ou *vortex* est proprement le tourbillon ou l'*ouragan*, c'est un vent impétueux qui tourne rapidement en tout sens, & semble balayer autour de lui. Il souffle fréquemment de haut en-bas ; les Indiens l'appellent *orancan*, les Turcs *oliphant*. Il est fréquent dans les mers orientales, principalement vers Siam, la Chine, *&c.* & rend la navigation de ces mers très-dangereuse. *Chambers.*

» Les premiers navigateurs qui ont approché du » cap de Bonne-Espérance ignoroient les effets de » ces nuages funestes, qui semblent se former tranquillement, & qui tout-d'un-coup lancent la tempête. Près de la côte de Guinée, il se fait quelquefois trois ou quatre de ces orages en un jour, ils » sont causés & annoncés par de petits nuages noirs, » le reste du ciel est ordinairement fort serein, & » la mer tranquille ; c'est principalement aux mois » d'Avril, de Mai & de Juin qu'on éprouve ces tempêtes sur la mer de Guinée.

» Il y a d'autres especes de tempêtes, que l'on » appelle proprement des *ouragans*, qui sont encore plus violentes que celles-ci, & dans lesquelles les vents semblent venir de tous côtés ». Il y a des endroits dans la mer où l'on ne peut pas aborder, parce qu'alternativement il y a toujours ou des calmes, ou des *ouragans* de cette espece ; les plus considérables sont auprès de la Guinée à 2 ou 3 degrés *latitude* nord.

» Lorsque les vents contraires arrivent à-la-fois » dans le même endroit comme à un centre, ils produisent ces tourbillons ; mais lorsque ces vents » trouvent en opposition d'autres vents qui contre-balancent de loin leur action, alors ils tournent » autour d'un grand espace, dans lequel il regne un » calme perpétuel, & c'est ce qui forme les calmes » dont nous parlons, & desquels il est souvent impossible de sortir. Ces endroits de la mer sont » marqués sur les globes de Sénex, aussi-bien que les » directions des différens vents qui regnent ordinairement dans toutes les mers ». *Hist. nat. gén. & partic. tome I.*

OURAN *ou* URAN SOANGUR, (*Hist. mod.*) est le nom d'une certaine secte de magiciens de l'île Grombocannose dans les Indes orientales.

Ce nom renferme les mots d'*homme* & de *diable* ; ces magiciens ayant la réputation de se rendre invisibles quand il leur plaît, & de se transporter où ils veulent pour faire du mal : aussi le peuple les craint fort, & les hait mortellement, & quand il peut en attraper quelqu'un, il le tue sans miséricorde.

Dans l'histoire de Portugal *in-folio*, imprimée en 1581, il est parlé d'un roi de l'île Grombocannose, qui fit présent à un officier portugais, nommé *Brittio*, de douze de ces *ourans*, cet officier s'en servit dans

dans ses courses chez les peuples de Tidore, où il fit périr beaucoup de monde par leur moyen, *&c.*

Pour s'assurer si en effet ces magiciens avoient tout le pouvoir qu'on leur attribuoit, il fit attacher un d'entre eux par le col avec une corde, de maniere qu'il ne pouvoit se débarrasser par aucun moyen naturel; on assûre que le lendemain matin cet homme fut trouvé libre & dégagé.

Cependant Brittio ne voulant pas que le roi de Tidore pût lui reprocher qu'il se servoit de diables pour lui faire la guerre, renvoya, dit-on, tous ces magiciens dans leur pays.

OURANG-OUTANG, s. m. (*Hist. nat.*) on rencontre dans plusieurs provinces de l'intérieur de la Guinée & dans les contrées voisines, cet animal appellé par les habitans *quoja marrow.* On en voit plus communément dans le pays d'Angola, où on les nomme *ourang-outang*; c'est de-là que venoit celui qui fut amené au commencement de ce siecle en Angleterre, & que tout le peuple de Londres vit. Cet animal n'est autre chose qu'une espece de singe semblable à ceux de Bornéo; le docteur Tyson en a publié une description très-exacte. (*D. J.*)

OURANIA, s. f. (*Hist. anc.*) partie de la sphéristique des anciens, ou jeu de balle très-usité parmi eux, & dont Homere fait une description au VIII. livre de l'Odyssée. Le jeu, suivant M. Burette dans sa dissertation sur cette matiere, consistoit en ce que l'un des joueurs se courbant en arriere, jettoit en l'air une balle qu'un autre joueur tâchoit d'attraper en sautant avant qu'elle retombât à terre, & avant que lui-même se retrouvât sur ses piés, ce qui demandoit une grande justesse de la part de celui qui recevoit cette balle, & qui devoit pour sauter prendre précisément l'instant que la balle qui retomboit pût être à une juste portée de sa main. *Mém. de l'acad. t. I.*

OURAQUE, s. f. *en Anatomie*, est un conduit membraneux du fœtus, qui vient du fond de la vessie & se rend au placenta, en passant par le nombril, conjointement avec les vaisseaux umbilicaux, dont on le regarde comme faisant partie. *Voyez aussi* VAISSEAUX UMBILICAUX *&* FŒTUS.

L'*ouraque* en se terminant au placenta, forme une petite vessie qui sert à recevoir l'urine qui s'est séparée dans les reins du fœtus, & qui ne pouvoit passer par l'urétre, à cause de la résistance du sphincter de la vessie, laquelle ne peut être surmontée que par l'inspiration.

La liqueur qui se trouve dans la vessie de l'*ouraque* est toujours en plus grande quantité, plus haute en couleur, & plus ressemblante à l'urine, à mesure que l'accouchement est plus proche.

L'*ouraque* ne se reconnoît clairement que dans les brutes; mais il n'y a pas de doute qu'il n'existe dans le fœtus humain. *Voyez* FŒTUS.

Drelincourt, célebre professeur d'anatomie à Leyde, & quelques autres après lui nient que l'*ouraque* soit creux. Dans ce cas-là, il ne feroit pas aisé d'en montrer l'usage, à-moins que ce ne soit de tenir la vessie suspendue au nombril; mais la premiere opinion semble la mieux appuyée. *Voyez* URINE.

OURATURE, (*Géog.*) petite île annexée à celle de Ceylan, à la pointe de Jafnapatan; les Hollandois l'appellent l'*île de Leyden. Long. 98. 30. lat. 9. 50.* (*D. J.*)

OURC, L' (*Géog.*) petite riviere de France, qui a sa source au-dessus de Fere en Tardenois, & devient navigable au-dessus de la Ferté-Milon, jusqu'à Mans, où elle se jette dans la Marne. (*D. J.*)

OURCE, L' (*Géog.*) petite riviere de France; elle a sa source en Champagne, & se décharge dans la Seine près de Bar-sur-Seine. (*D. J.*)

OURCHA, (*Géog.*) ville d'Asie dans l'Indoustan, sur le fleuve Jamad: Timur-Bec lui donne 117 deg. de *long. & 30. de latitude.* (*D. J.*)

OURDIR, *terme de Manufacture*, ce mot signifie préparer ou disposer sur une machine faite exprès, les fils de la chaîne d'une étoffe, d'une toile, d'une futaine, d'un basin, *&c.* pour la mettre en état d'être montée sur le métier, afin de la tisser en faisant passer à travers avec la navette le fil de la trême: après que la chaîne d'une étoffe de laine a été *ourdie*, on la colle, & on la fait sécher, sans quoi il seroit difficile de la pouvoir bien travailler. (*D.J.*)

OURDIR UNE CORDE, *terme de Corderie*, qui signifie disposer le long de la corderie autant de fils qu'il en faut pour former la corde qu'on se propose de faire, & leur donner une longueur & une tension égale.

Quand le cordier a étendu un nombre suffisant de fils, il les divise en autant de parties, qu'il veut que sa corde ait de cordons; il fait un nœud au bout de chacun de ces faisceaux pour réunir tous les fils qui les composent, puis il divise chaque faisceau en deux pour passer dans le milieu l'extrémité des manivelles, où il les assujettit par le moyen d'une clavette. *Voyez l'article* CORDERIE.

OURDIR, *terme de Maçons;* les maçons disent *ourdir* un mur, pour signifier qu'ils y mettent le premier enduit; ainsi *ourdir* en terme de maçon, c'est faire un grossier enduit avec de la chaux ou du plâtre sur un mur de moëlon, par-dessus lequel on en met un autre fin qu'on unit proprement avec la truelle. (*D. J.*)

OURDIR A LA TRINGLE, *terme de Nattier en paille;* c'est bâtir & arrêter les cordons de la natte sur les clous de deux grosses & longues pieces de bois que les Nattiers nomment des *tringles.*

OURDIR, (*Rubanier.*) est l'action d'assembler une quantité plus ou moins considérable de brins de soie pour en former un tout qui composera la chaîne telle qu'elle soit. Nous supposerons dans tout cet article une piece *ourdie* à seize rochets pour nous fixer à une idée déterminée, ce que nous dirons relativement à cette quantité devant s'entendre de toute autre; outre que c'est la façon la plus ordinaire, sur-tout pour le ruban, que nous envisagerons spécialement dans cette explication: je suppose même que ce ruban est à vingt portées, qui formeront six cens quarante brins de soie dont cette chaîne sera composée; expliquons tout ceci séparément. Les rochets sont placés dans les broches de la banque, ces banques varient quant à la forme chez plusieurs ouvriers, mais reviennent toutes à un même but; les rochets sont placés, dis-je, à cette banque, huit d'un côté & huit de l'autre, de façon qu'il y ait sept déroulemens en-dessus & en-dessous, & cela pour la facilité de l'encroix, & alternativement depuis le premier rochet jusqu'au dernier; ce qui étant fait, l'ourdisseur prend les seize bouts de soie qu'il noue ensemble, & en les ouvrant à-peu-près en égale quantité, il fixe ce nœud sur la cheville du moulin qui est en-haut, puis il encroise par deux brins. *Voyez* ENCROIX. Il décharge ses doigts qui sont le pouce & l'index de la main droite, de ces seize brins de soie ainsi encroisés sur deux autres chevilles qui avoisinent celle dont on vient de parler; puis au moyen de la manivelle du banc à *ourdir* sur lequel il est assis qu'il tourne de droite à gauche, l'ourdissoir tourne dans le même sens & les soies par la descente continuelle & mesurée du blin, *voyez* BLIN, s'arrangent sur le moulin & prennent la figure spirale que le blin leur impose, étant parvenu à la longueur qu'il veut donner à la piece (& qui se connoît par la quantité de tours de la spirale, puisque sachant ce qu'un tour contient, on saura ce qu'une quantité en doit contenir) il arrête &

encroiſe par portée à cet endroit, ce qui ſe fait en prenant à la fois les ſeize brins, & les paſſant deſſus puis deſſous les chevilles de l'encroix d'en-bas, & revenant ſur ſes pas de maniere qu'il paſſe ces ſeize brins deſſus puis deſſous les mêmes chevilles; il remonte en tournant la manivelle en ſens contraire, c'eſt-à-dire, qu'il tourne à préſent de gauche à droite; il remonte juſqu'en haut où étant arrivé, il encroiſe de nouveau par deux brins comme la premiere fois, & voilà ce qu'on appelle *portée*; on voit que par cette opération il y a trente-deux brins ſur l'ourdiſſoir, c'eſt ce qui conſtitue une portée, & que pour faire une piece de vingt portées, il faut vingt deſcentes & vingt remontées, ce qui formera les ſix cens quarante brins requis, en multipliant trente-deux par vingt. Si l'on vouloit qu'il y eût une demi-portée avec un nombre de portées complettes, on comprend aſſez que pour lors, il ne faudroit qu'arrêter au bas de la derniere deſcente: pour ſavoir ſi on a le nombre de portées que l'on ſouhaite, on les peut compter ſur l'encroix d'en bas, en amenant la totalité auprès des boutons des chevilles de l'encroix, & les repouſſant une à une dans le fond, ce qui ſe fait aiſément, puiſque chaque demi-portée ſe diſtingue de ſa voiſine, parce qu'ayant été encroiſée en totalité, c'eſt-à dire, les ſeize brins à la fois, & tournée deſſus une cheville puis ſous l'autre, enſuite ſur cette derniere & ſous la premiere, comme il a été déja dit dans cet article, ce ſont les doigts index des deux mains qui ſont cette opération en les amenant un peu à ſoi; ils attirent un peu en-devant toutes les portées, on lâche l'un ou l'autre de ces deux doigts, mais non pas tous deux à la fois; il ſe détache par ce moyen une demi portée qui eſt reçue ſur le doigt mitoyen de la main vacante qui s'introduit entr'elle & toutes les autres, puis donnant le même mouvement avec l'index de cette même main, l'autre demi-portée eſt de même reçue ſur le mitoyen de l'autre main. Voilà donc ces deux doigts introduits entre une portée entiere & la totalité des autres, cette portée eſt pouſſée au fond des chevilles par le dos de ces deux doigts, & ainſi des autres juſqu'au bout. Lorſqu'on veut *ourdir* de pluſieurs couleurs à côté les unes des autres pour faire du ruban rayé, il n'y a pour cela qu'à changer les ſeize rochets de la premiere & y en ſubſtituer un autre nombre de différente couleur, & cela pour autant de portées que l'on voudra, puis reprendre encore les premiers ou même d'autres encore de différentes couleurs, prenant garde d'obſerver l'égalité des couleurs dans les diſtances des rayeures, c'eſt-à-dire qu'il y ait pareille quantité d'une couleur à un bord qu'à l'autre, le contraire étant derangeroit la ſymmétrie, à-moins qu'on ne voulût faire du ruban appellé *boiteux*, *voyez* BOITEUX. Pour les ouvrages nuancés, c'eſt-à-dire dont la couleur va en diminuant par gradation, il ne s'agit que de mettre à la banque les deux rochets de la couleur la plus foncée de celle que l'on traite, par exemple, la couleur de roſe; les deux rochets ſeront preſque de couleur de ceriſe ou au moins de couleur de roſe foncée; les deux autres rochets ſeront de couleur de roſe tant ſoit peu plus clair, les deux ſuivans encore un peu plus clair que les derniers & toujours de même, juſqu'à deux rochets qui ſe trouveront être de couleur de chair, étant encroiſés deux à deux, comme il a été dit plus haut; ces différentes nuances ſe trouveront diſtinguées chacune à leur place dans le fil de l'encroix. Après que la piece quelle qu'elle ſoit a été ainſi *ourdie*; il eſt queſtion de ſe préparer pour l'ôter de deſſus l'ourdiſſoir, voici comme il faut s'y prendre pour y parvenir; il faut commencer par paſſer le bout d'un fil (pendant que l'on tient l'autre dans la main), à travers le premier vuide que laiſſent entr'elles les ſoies ſur les chevilles de l'encroix, puis ramenant ce bout de fil par-devant, après qu'il a paſſé par le ſecond vuide des mêmes chevilles; ce bout eſt noué avec celui qui étoit reſté dans la main, ce nœud doit être exactement fait pour n'être point ſujet à ſe dénouer ou à ſe caſſer, ce qui perdroit totalement tout ce qui vient d'être fait, puiſque le tout ſe confondroit pêle-mêle, & deviendroit impoſſible à débrouiller; ce fil conſerve les ſoies dans le même arrangement où elles étoient ſur les chevilles de l'encroix, il doit être un peu long; cette longueur lui eſt néceſſaire pour pouvoir debrouiller chaque brin qui eſt à préſent compoſé de deux (puiſqu'il a été ainſi encroiſé) pour le pouvoir paſſer dans les liſſes & enſuite dans le peigne chacun à ſa place & dans l'ordre de l'ourdiſſage. Ce qui vient d'être fait à l'encroix d'en-haut doit être fait auſſi à l'encroix d'en-bas, où l'on a encroiſé par demi-portée, ce qui diſtinguera encore chaque portée pour pouvoir être miſe chacune à part dans les dents de l'eſcalette, lorſqu'il s'agira de ployer la piece en large pour la mettre ſur le métier, *voyez* PLOYOIR; ce bout de fil eſt d'une telle conſéquence, qu'il y a quantité d'ourdiſſeurs qui encroiſent par deux, en-bas comme en-haut, afin que ſi par malheur un des deux fils d'encroix venoit à ſe rompre, on pût avoir recours à l'autre en retournant la piece, étant ſûrs de recouvrer cet encroix à l'autre bout, précaution louable & qui devroit être généralement ſuivie; étant aſſuré par ce moyen de la ſolidité de ces encroix, il faut ôter cette piece de deſſus l'ourdiſſoir; ſi les deux encroix ſont encroiſés par deux, il n'importera par lequel bout commencer; mais ſi l'un étoit par portée, il faudroit commencer par l'autre, c'eſt-à-dire par celui qui eſt encroiſé par deux, afin que le bout encroiſé par portées ſe trouvât ſur le billot où le tout va être mis, & qui ſe trouvera par ce moyen deſſus lorſqu'il faudra plier la piece en large; ce bout quel qu'il ſoit par lequel on veut commencer, eſt dépaſſé de deſſus les chevilles de l'encroix, & paſſé au moyen de pluſieurs tours qu'on lui fait faire à l'entour du billot, dont on tient les deux bouts dans les deux paumes des mains, en le faiſant tourner entre elles par le moyen des pouces qui poſent ſur les bords; il tourne de dedans en-dehors, en enroulant avec lui la piece contenue ſur l'ourdiſſoir; mais cet ourdiſſoir libre déroulera trop vîte & fera relever trop lâche, il y a pluſieurs moyens pour obvier à cet inconvénient; premierement, lorſque l'ourdiſſoir a un plancher; après avoir dépaſſé la corde de deſſus la grande poulie d'en-bas, on attache au moyen d'un petit clou qui eſt ſur le bord de cette poulie, une boîte remplie de ferrailles ou de pierres, laquelle boîte s'appelle *charrette*; cette charge qui eſt à plat ſur le plancher dont on parle, & qu'il faut que l'ourdiſſoir faſſe tourner avec lui le fait aller doucement, & il ne cede que conſéquemment au tirage du billot; ſi ce plancher n'y étoit pas, ainſi qu'à beaucoup d'ourdiſſoirs où il manque, il faut en ce cas approcher le pié gauche & le poſer de façon qu'il puiſſe recevoir ſur le bout l'extrémité de chaque aîle du moulin, on eſt maître par-là de diriger le mouvement de ce moulin, ou même de l'arrêter tout-à-fait lorſqu'il eſt néceſſaire. J'ai parlé plus haut du banc à *ourdir*, il y a beaucoup d'ourdiſſoirs où cette partie manque, pour éviter, diſent ceux qui n'en veulent pas, l'embarras qu'il cauſe n'y ayant jamais trop de place pour tout ce méner, pour lors il faut y ſuppléer en faiſant tourner ce moulin par l'impulſion de la main gauche contre l'aîle du moulin où elle le rencontre; il ſuffit d'une chaiſe pour être aſſis auprès de l'ourdiſſoir, il

y en a même qui fe tiennent debout, chacun fait à fa façon : quelquefois l'ourdiffoir devient rude à tourner, ce qui nuit à l'ourdiffage, fur-tout fi ce font des foies extrèmement fines ; on y remédie en faifant fortir le moulin de fa fituation fuffifamment pour découvrir la petite crapaudine qui lui fert de centre, & y mettre de l'huile, puis le moulin eft remis en fon lieu & tourne avec plus de douceur : j'ai dit dans cet article, que les rochets étoient mis à la banque alternativement en fens contraire, c'eft-à-dire que le déroulement fe fait en-deffus & en-deffous alternativement, voici à quoi je deftine cet ufage ; lorfqu'il s'agira d'encroifer par deux, les deux brins qui doivent être encroifés enfemble fe feront plus approchés par la différence de leur mouvement ; enforte que l'ourdiffeur les trouvera fous fes doigts prefque comme il les lui faut pour les encroifer ; il doit être encore dit ici, qu'il faut que l'ourdiffeur ait prefque toujours les yeux fur la banque, pour être en état de renouer fur le champ les brins qui viennent à caffer, ce qu'il apperçoit par la ceffation du mouvement du rochet.

OURDIR, (*Soierie.*) c'eft diftribuer la quantité de fils qui doivent former la chaîne fur l'ourdiffoir.

Pour cet effet, on prend les quarante fils qui compofent la cantre, & après les avoir fait paffer chacun dans une boule de verre, attachée au-deffus de chaque rochet fur lequel la foie eft dévidée, on noue tous ces fils enfemble ; enfuite on les met fur une premiere cheville qui eft à une traverfe au haut de l'ourdiffoir ; après quoi on les enverge par l'interfion des doigts, *voyez* ENVERGER. Envergées, on les place fur deux autres chevilles à quelque diftance de la premiere, puis on paffe tous les fils enfemble fur une tringle de fer bien polie, la moitié de ces mêmes fils étant féparée par une autre tringle également polie. Les deux tringles de fer étant attachées au plot de l'ourdiffoir, qui au moyen d'une mortaife quarrée & de la grandeur d'un des quatre montans qui font arrêtés en-haut & en-bas des deux croifées, dont celle d'en-bas ayant une crapaudine de cuivre dans le milieu où entre le tourillon de l'arbre de l'ourdiffoir, leur donne la liberté de tourner, a la liberté de monter & de defcendre. A la croifée d'en-haut eft paffée une broche de fer, fur laquelle s'enroule & déroule une corde de boyau, paffée fur une poulie du plot, & arrêtée à un tourniquet pofé perpendiculairement à la poulie du plot.

Quand l'ouvrier met l'ourdiffoir en mouvement, la corde qui fe déroule laiffe defcendre le plot ; ce plot conduit tous les fils qu'il tient arrêtés entre deux poulies, de même que par la tringle fupérieure, jufqu'à ce que le nombre de tours qui marque la quantité d'aunes qu'on veut *ourdir* foit complet.

Quand on a le nombre de tours defiré, on prend la demi-portée avec la main droite, & la paffant fur une cheville, on la fait paffer deffous une feconde, & la ramenant par le deffus, on la paffe enfuite deffous la premiere ; de maniere que la demi-portée ou la brafiée placée alternativement deffus & deffous les deux chevilles, forme une efpece d'envergeure pour les portées feulement ; ce qui donne la facilité de les compter.

Quand cette opération eft faite, on fait tourner l'ourdiffoir en fens contraire ; de maniere que la corde du plot s'enroule & le fait monter jufqu'à l'endroit d'où il étoit defcendu. Alors on enverge de nouveau, fil par fil, & l'on mèle les fils envergés fur les chevilles où ont été pofés les premiers ; & faifant paffer la brafiée fur la premiere, on enverge de nouveau, on defcend comme la premiere fois & on remonte de même, jufqu'à ce que la quantité de portées qui doivent former la chaîne foient ourdies.

La piece ourdie, on paffe des envergeures en-bas & en-haut ; celle d'en-bas fervant à féparer les portées pour les mettre au rateau, quand on plie la piece fur l'enfuple de deffus. L'envergeure d'en-haut fert à prendre les fils de fuite & de la même façon qu'ils ont été ourdis ; pour tendre la piece on la remonte.

Les envergeures paffées & arrêtées, on tire les chevilles d'en-bas, & on leve la piece en chaînette, & pour lors on lui donne le nom de *chaîne. Voyez l'article* CHAINE & OURDISSAGE.

OURDIR, *terme de Vanier*, fignifie *tourner & placer l'ofier* autour d'un moule, pour commencer à monter l'ouvrage.

OURDISSAGE DES SOIES, *pour faire les chaînes des étoffes* : il entre dans l'*ourdiffage* deux machines principales ; l'une eft la *cantre*, & l'autre l'*ourdiffoir*.

La cantre eft compofée de trois bandes de bois, larges d'environ 3 pouces, fur 1 pouce d'épaiffeur, ajuftées fur quatre piliers, & affervies fur deux traverfes égales, pour en faire une efpece de table à jouer, d'environ 2 piés de haut & 6 piés de long ; ces barres font éloignées les unes des autres d'un pié. Chacune de ces bandes de bois font percées de côté, directement les unes devant les autres, dans la diftance de 2 pouces d'éloignement : il y a 20 trous fur toute la longueur. On paffe au-travers de chacun de ces trous une broche de fer chargée de deux roquets garnis de foie, l'un d'un côté de la barre du milieu, & l'autre de l'autre ; au-deffus de chacune des barres des roquets qui fe trouvent dans les deux côtés de la cantre, eft élevé fur deux montans de bois une barre qui les traverfe dans la longueur ; l'une a 1 pié d'hauteur, & l'autre a 1 pié. A chacune de ces barres font attachées par des ficelles, autant de petits anneaux de verre, qui correfpondent directement à chacun des roquets.

On prend à chaque roquet le bout de la foie qui y eft dévidée, & le paffant par l'anneau qui y correfpond on les affemble, en les nouant enfemble par le bout pour n'en faire qu'un feul corps des 40 bouts.

L'ourdiffoir eft une grande cage, d'environ 6 piés de haut, de forme cylindrique de 3, autant de circonférence environ, tournant dans une grenouille, fur un pivot qui eft attaché au pilier du centre de la cage, au haut du pilier de la cage eft une broche de fer, autour de laquelle tourne une corde.

Cette cage eft enfermée dans quatre piliers, fixés par deux morceaux de bois mis en croix au-deffus & au-deffous de la cage ; la croix du deffous porte la grenouille au point de fa réunion dans laquelle tourne le pivot qui porte toute la cage. La broche de fer paffe au-travers du centre de la croix d'en-haut ; à cette broche de fer eft attachée une groffe corde-à-boyau tournée autour, laquelle en fe développant par les tours de la cage, va fe rendre à un anneau de bois fufpendu directement au haut de l'un des piliers qui enferme la cage, & va chercher un morceau de bois quarré qui monte & defcend le long de ce même pilier, appellé *plot*, à fur & mefure que la cage déploie ou reploie la corde ; à ce plot font attachées deux broches de fer très-polies, d'environ 9 à 10 pouces de long, fervant à diriger la foie qui fe diftribue à mefure que la cage tourne en montant ou defcendant. Au milieu de ce plot eft une poulie en bois, fixée par une cheville de verre. Au bas du pilier gauche de la fermeture de la cage font attachés deux morceaux de bois, d'environ 2 piés, à un pié & demi de diftance, liés à laur extrémité par un autre morceau de bois qui les affujettit : le morceau de bois fupérieur eft percé

d'un trou, au travers duquel passe l'axe d'une roue qui appuie sur le morceau de bois d'en bas, au haut duquel axe est une manivelle qui sert à faire tourner la roue, autour de laquelle est une corde de laine, qui embrassant toute la cage, sert à la faire tourner en tous sens par le moyen de la manivelle.

Il y a de plus au haut de la cage, une des traverses qui est amovible, au milieu de laquelle, à l'extérieur, est placée une cheville; la traverse de côté en tournant est encore amovible, & porte aussi deux chevilles. Dans la partie inférieure de la cage il y a de même une autre traverse qui est encore amovible, qui porte aussi deux chevilles: cette traverse peut se transporter plus haut ou plus bas, suivant le desir de l'ourdisseuse. Ces chevilles servent comme nous l'allons dire, à recevoir les commencemens & fins de la piece, & à en fixer les envergures.

L'ourdisseuse ayant les bouts de soie ensemble à la sortie de la cantre, arrête le nœud sur la premiere cheville; & de-là, après avoir envergé sa brassée de soie, la met sur les deux chevilles qui suivent la précédente, & tournant ensuite la manivelle de la petite roue qui fait mouvoir la cage, elle distribue la brassée de soie sur l'ourdissoir, à proportion de l'aunage qu'elle veut faire; ce qui se connoît par le nombre de tours de l'ourdissoir: & quand elle est arrivée au point où elle le veut, elle met une nouvelle traverse portant deux chevilles, autour desquelles elle tourne deux fois sa brassée, & en faisant mouvoir la cage en sens contraire, elle remonte sa brassée jusqu'aux deux chevilles d'en-haut, où elle renverge de nouveau fil par fil, & ensuite descend & remonte jusqu'à ce qu'elle ait fait le nombre de portées qu'il lui faut pour composer la chaîne, ce qui est arbitraire, & elle en arrête la fin par un nœud, comme elle a fait lorsqu'elle a arrêté le commencement sur la premiere cheville.

La chaîne étant entierement distribuée sur l'*ourdissoir*, l'ourdisseuse arrête l'envergure par une ficelle qu'elle passe aux soies divisées par les deux chevilles du haut de l'ourdissoir.

On commence à lever la chaîne de dessus l'ourdissoir par la partie qui en doit faire la fin, qui se trouve arrêtée à la cheville d'en-bas, & prenant la poignée de soie qui s'y trouve, on en fait une boucle en forme de chaîne, & continuant ainsi de boucle en boucle jusqu'au haut de l'envergure: quand on y est arrivé, on l'arrête & elle se trouve en état d'être mise sur l'ensuple.

OURDISSEUSE, (*Soirie.*) ouvriere qui ourdit. *Voyez* OURDIR.

OURDISSOIR, s. m. *terme de Tisserand*, &c. espece de machine dont les Tisseurs, Tisserands & Tissutiers se servent pour ourdir les chaînes de leurs étoffes, toiles, futaines, basins, *&c.* Il y a des *ourdissoirs* que l'on appelle *tours*, qui sont en façon de dévidoir, ou petits moulins tournans debout sur un pivot; d'autres sont stables & sans mouvement, composés de deux pieces de bois placées debout, un peu en talus contre la muraille, à certaine distance l'une de l'autre, auxquelles sont attachées plusieurs chevilles du haut en bas. (*D. J.*)

OURDISSOIR, *chez les faiseurs de gaze;* c'est une espece de moulin de 6 piés de haut. Ce moulin est composé d'un chassis à quatre piliers, & autant de traverses en haut & en bas, & d'un axe posé perpendiculairement au milieu de ce chassis. Cet axe a 6 grandes aîles autour desquelles on ourdit la soie destinée à faire la chaîne de la gaze. *Voyez* GAZE.

OURDISSOIR ROND *ou moulin*, (*Soirie.*) c'est la machine propre à ourdir tout ce qui compose les chaînes: on en trouvera la description à l'*article* OURDISSAGE qui précede.

OURDISSOIR LONG, qui n'est guere d'usage que *pour les Frangers;* c'est un chassis de bois, composé de deux montans de 6 piés de haut, & de deux traverses de pareille longueur, emmortaisées les unes dans les autres, que l'on applique d'à-plomb contre un mur; les deux montans sont garnis de quantité de chevilles boutonnées, faites au tour, & placées despace en espace à distance égale & parallele, pour porter les soies que l'on ourdit. Sur la barre de traverse d'en-haut, à la distance de 18 pouces, il y a deux pareilles chevilles pour l'encroix.

Voici à-présent la façon d'ourdir. La soie qui est destinée pour composer les têtes des franges, est contenue sur des rochets ou bobines, lesquels rochets sont portés dans les différentes broches de la coulette ou rateau; l'ourdisseur attache les bouts desdites soies à la premiere cheville du côté de l'encroix, puis il conduit lesdites soies jusque sur les chevilles de l'en-croix qui sont tout proche, où étant, il encroise; c'est-à-dire qu'il passe un brin de ses soies sur une cheville, puis sous l'autre, & ainsi tant qu'il y en a, mais toujours en sens contraire. Après cette opération, il continue à conduire les soies sur chacune des chevilles, & cela autant que l'on veut donner de longueur à la piece de chaîne, puisque chaque longueur entre les chevilles est d'une aune & demie. Ainsi si l'on veut avoir une piece de 36 aunes de long, il faudra occuper 12 chevilles à droite & 13 à gauche; puisque l'on doit concevoir aisément que chaque allée & revenue de l'ourdisseur composera 3 aunes: il faut une cheville de plus d'un côté pour venir terminer du côté de l'encroix, toujours dans la supposition de 36 aunes; au lieu que si l'on terminoit de l'autre côté, on auroit une longueur qui ne seroit que de moitié. Etant donc parvenu à cette 13e cheville, qui fait la terminaison des 36 aunes, on remonte par le même chemin pour arriver jusqu'à l'encroix, où étant on encroise encore comme on a fait la premiere fois, & cela autant de fois qu'il est nécessaire, suivant la consistance que l'on veut donner à la chaîne: de sorte qu'il faut toujours venir terminer à l'encroix. Supposant donc que je veuille donner 40 brins à une tête de frange, & que l'on ourdisse à 2 rochets, il faudra donc 10 descentes & 10 remontées pour composer lesdits 40 brins. Les soies ainsi ourdies, & à la derniere remontée, coupées & fixées à la cheville où l'on a commencé, il faut passer un fil dans l'extrémité de l'encroix, c'est-à-dire qu'il faut qu'un bout du fil passe d'un coté & d'autre, & cela pour conserver l'en-croix; sans cette précaution, tous les brins se confondroient & ne formeroient qu'une confusion indébrouillable. Ce fil ainsi passé, & noué par les deux bouts, on prend le bout de la piece que l'on releve de dessus l'*ourdissoir* en la mettant sur une ensuple, qui servira à mettre sur le métier pour l'employer.

Toutes ces machines ont pour but de fixer la longueur des chaînes, & d'encroiser les brins de fil dont on les compose. Il seroit à souhaiter que quelque habile Méchanicien songeât à donner à cette invention l'unique perfection qui lui manque; ce seroit de former la mesure & l'encroix de la chaîne, en tournant toujours dans le même sens; ce que je ne crois aucunement difficile: on a bien imaginé ce moyen dans le mouton à enfoncer les pieux.

OURDISSURE, s. f. les Vanniers emploient ce terme pour signifier l'union qu'ils font du fond d'une piece avec ses autres parties.

OUREM, (*Géog.*) petite ville de Portugal dans l'Estramadoure, sur une montagne, entre Leiria & Tomar. *Long.* 9. 50. *lat.* 39. 34. (*D. J.*)

OURIQUE, (*Géog.*) ville de Portugal dans l'Alentéjo, remarquable par la victoire qu'Alfonse I. roi de Portugal y remporta sur cinq rois Maures en

1139. Les têtes de ces cinq rois font les armes de Portugal. *Long.* 9. 55. *lat.* 37. 56. (*D. J.*)

OURLET, f. m. (*Hydr.*) eft le bourrelet ou bord faillant d'un tuyau de grès emboîté dans un autre, & précifément l'endroit où il fe joint par un nœud de foudure de maftic. (*K*)

OURLET, (*Archit.*) c'eft la jonction de deux tables de plomb fur leur longueur, laquelle fe fait en recouvrement par le bord de l'une repliée en forme de crochet fur l'autre.

On appelle auffi *ourlet* la levre repliée en rond d'un cheneau à bord d'une cuvette de plomb.

Ourlet eft encore le nom d'un filet fous l'ove d'un chapiteau. Enfin les Vitriers appellent *ourlet*, le petit rebord qui eft fur l'aîle du plomb des panneaux de vîtres. (*D. J.*)

OURLET, *bas au métier*, voyez *la maniere de le travailler.*

OURLET, les *Selliers* & les *Bourreliers* appellent *ourlet* les bandes de cuir longues, minces & étroites dont ils bordent les gros cuirs, dans certains ouvrages de leur métier.

OURLET, *terme de Coffretier, &c.* Les maîtres Coffretiers-malletiers, maîtres Selliers & Bourreliers, appellent un *ourlet*, le cuir mince, long & étroit, avec lequel ils bordent les gros cuirs qu'ils emploient en certains endroits de leurs ouvrages. Les *ourlets* des malles, étuis & fourreaux de piftolets que font les Coffretiers, doivent être fuivant les ftatuts de leur communauté, de cuir de veau ou de mouton, coufus à deux chefs, & de bonne ficelle bien poiffée. *Savary.* (*D. J.*)

OURLET, *terme de Couturiere*, ou *orlet*, c'eft chez les ouvriers en couture, l'extrémité d'une étoffe ou d'une toile, rendoublée ou coufue, en forte qu'elle y faffe une efpece de petite bordure, pour que l'étoffe ou le linge ne s'éfile pas, & qu'il ait même plus de grace.

OURLET, *terme de Verrerie*, c'eft le tour d'un plat de verre qui paroît, & qui eft en effet, plus ferme & plus épais que le refte. Cet *ourlet* fe fait avec la branche, lorfqu'en branchant la boffe on en refoule & replie les bords. Il y a auffi des *ourlets* dans les ouvrages d'orfévrerie; mais les *ourlets* renverfés pleins de foudure, font défendus dans la vaiffelle plate.

OURLEL, *terme de Vitrier*, petit rebord qui eft fur l'aîle du plomb des panneaux de vîtres.

OUROU, (*Hift. nat.*) oifeau du Bréfil & de l'île de Maragnan, qui eft de la grandeur d'une perdrix. Sa tête eft ornée d'une crête femblable à celle d'un coq; fon plumage eft mêlé de rouge, de blanc & de noir.

OUROUDGER, (*Géog.*) ville de Perfe dans le Khoueftan, à 18 lieues de Hamadan. *Long.* 85. *lat.* 34. 25.

OUROUMI, (*Géog.*) ville de Perfe dans l'Aderbaidjan au fud-oueft, & près d'un lac de même nom, que M. de Lifle a confondu avec celui de Van. Ce lac a 20 lieues d'étendue du fud-eft au nord-oueft, & 10 de largeur. (*D. J.*)

OURS, f. m. (*Hift. nat. Zoolog.*) *urfus*; animal quadrupede, plus grand que le loup. Les piés de devant de l'*ours*, pofent fur la terre jufqu'au poignet, & les piés de derriere jufqu'au milieu de la plante: il a les yeux plus petits que ceux du loup, le nez plus gros, les oreilles plus larges & arrondies, le mufeau plus relevé par le bout; la croupe eft ravalée, la queue a peu de longueur; les piés de devant font un peu tournés en dedans: tout le corps eft couvert d'un poil long, qui ne laiffe paroître que la figure de la tête & des piés.

Un *ours* de Savoie, âgé d'environ 4 ans, avoit le deffus du mufeau de couleur fauve obfcure; le garrot & le bas des quatre jambes noirs, & tout le refte du corps de couleur mêlée de fauve pâle, & de cendré brun. Un autre *ours* du même pays, âgé de 10 ans, étoit d'une couleur brune noirâtre fur tout le corps, excepté le garrot, le devant des épaules, les aiffelles & la poitrine qui avoient une teinte de fauve. On appelle *ours dorés*, ceux qui ont des teintes de fauve claires & vives. Il y a des *ours* blancs dans la grande Tartarie, en Mofcovie, en Lithuanie & dans les autres provinces du Nord; ils naiffent blancs & demeurent blancs en tout tems. Il y en a dont la couleur eft mêlée de blanc & de noir.

Les *ours* bruns different des noirs par les inclinations & par les appétits naturels. Les premiers font féroces & carnaciers; ils fe trouvent affez communément dans les Alpes: les autres y font rares, ils habitent les forêts des pays feptentrionaux de l'Europe & de l'Amérique; ils ne font que farouches, & ils refufent conftamment de manger de la chair.

L'*ours* eft non feulement fauvage, mais folitaire; il refte feul dans une caverne, ou dans le creux d'un vieux arbre, il y paffe une partie de l'hiver fans provifions, fans en fortir pendant plufieurs femaines. Cependant il n'eft point engourdi comme le loir & la marmotte; mais comme il eft exceffivement gros fur la fin de l'automne, cette abondance de graiffe lui fait fupporter l'abftinence. Il ne fort de fa bauge que lorfqu'il fe fent affamé. On dit que le mâle ne quitte fa retraite qu'au bout de quarante jours, & que la femelle y refte quatre mois, mais il n'eft pas vraiffemblable que la femelle pleine, ou allaitant fes petits, fupporte plus long-tems la faim que le mâle, quand même elle dévoreroit quelques-uns de fes petits avec fes enveloppes, *&c.* En fuppofant qu'elle fût de l'efpece des *ours* bruns, dont le mâle dévore en effet les ourfons nouveaux nés, lorfqu'il les trouve dans leur nid; mais les femelles femblent au contraire les aimer jufqu'à la fureur: elles les défendent, & font alors plus féroces que les mâles. Les *ours* ne font pas plus informes dans leur premier âge, que les autres animaux, relativement à la figure qu'ils doivent avoir chacun dans leur efpece, lorfqu'ils font plus avancés en âge.

Les *ours* fe cherchent en automne: on prétend que la femelle eft plus ardente que le mâle, & qu'elle fe couche fur le dos pour le recevoir, *&c.* Mais il eft plus certain que ces animaux s'accouplent à la maniere des autres quadrupedes. Ariftote dit que le tems de la geftation n'eft que de 30 jours; ce qui paroît douteux. 1°. Parce que l'*ours* eft un gros animal: 2°. parce que les jeunes *ours* croiffent lentement; ils fuivent la mere & ont befoin de fes fecours pendant un an ou deux: 3°. parce que l'*ours* ne produit qu'en petit nombre, 1, 2, 3, 4, & jamais plus de 5: 4°. parce qu'il vit 20 ou 25 ans; en pareils cas, la durée de la geftation des autres animaux eft au moins de quelques mois. La femelle de l'*ours* met bas en hiver, elle prépare à fes petits un lit de mouffe & d'herbes au fond de fa caverne; & elle les allaite jufqu'à ce qu'ils puiffent fortir avec elle, ce qui n'arrive qu'au printems. Le mâle a fa retraite féparée, & même fort éloignée de celle de la femelle. Lorfqu'ils ne trouvent point de grotte pour fe gîter, ils caffent & ramaffent du bois pour fe faire une loge, qu'ils recouvrent d'herbes & de feuilles au point de la rendre impénétrable à l'eau.

La voix de l'*ours* eft un grondement, un gros murmure, fouvent mêlé d'un frémiffement de dents qu'il fait fur-tout entendre lorfqu'on l'irrite. Cet animal eft fort fufceptible de colere, & même de fureur; quoiqu'il s'apprivoife lorfqu'il eft jeune, il faut toujours s'en défier, & le traiter avec circonfpection, fur-tout ne le pas frapper au bout du nez, ni le toucher aux parties de la génération. On lui apprend à

se tenir debout, à gesticuler, à danser, &c. L'*ours* sauvage ne fuit pas à l'aspect de l'homme; cependant on prétend qu'il s'arrête, & qu'il se leve sur les piés de derriere lorsqu'il entend un coup de sifflet. On prend ce tems pour le tirer, mais si on le manque, il vient se jetter sur le tireur, & l'embrassant les piés de devant, il l'étoufferoit s'il n'étoit secouru. On chasse & on prend les *ours* de plusieurs façons en Suede, en Norvege, en Pologne, &c. On les enivre en jettant de l'eau-de-vie sur le miel qu'ils cherchent dans les troncs d'arbres. Les *ours* noirs de la Louisiane & du Canada nichent dans des vieux arbres morts sur pié, & dont le cœur est pourri : ils s'établissent rarement à rez de terre, quelquefois ils sont à 30 ou 40 piés de hauteur. On met le feu à l'arbre pour les faire sortir. Si c'est une mere avec ses petits, elle descend la premiere, & on la tue avant qu'elle soit à terre : les petits descendent ensuite, on les prend en leur passant une corde au cou. Leur chair est délicate & bonne : celle de l'*ours* est mangeable, mais il n'y a guere que les piés qui soient une viande délicate, parce qu'ils ont moins d'huile graisseuse que le reste du corps. La peau de l'*ours* est de toutes les fourrures grossieres celle qui a le plus de prix, & la quantité d'huile que l'on tire d'un seul *ours* est fort considérable. « On met d'abord la » chair & la graisse cuire ensemble dans une chau» diere; la graisse se sépare ensuite, dit M. du Pratz » dans l'*histoire de la Louisianne, tom. page 89*. On la » purifie en y jettant, lorsqu'elle est fondue & très» chaude, du sel en bonne quantité, & de l'eau par » aspersion : il se fait une détonation, & il s'en élé» ve une fumée épaisse, qui emporte avec elle la » mauvaise odeur de la graisse. La fumée étant pas» sée, & la graisse étant encore plus que tiede, on la » verse dans un pot, où on la laisse reposer 8 ou 10 » jours : au bout de ce tems, on voit nager dessus » une huile claire qu'on enleve avec une cuillier. » Cette huile est aussi bonne que la meilleure huile » d'olive, & sert aux mêmes usages. Au-dessous on » trouve un sain-doux aussi blanc, mais un peu plus » mou que le sain-doux de porc; il sert aux besoins » de la cuisine, & il ne lui reste aucun goût désa» gréable, ni aucune mauvaise odeur ». La quantité de graisse dont l'*ours* est chargé le rend très-léger à la nage, aussi traverse-t-il sans fatigue des fleuves & des lacs. *Hist. nat. gen. & part. tom. VIII. Voyez* QUADRUPEDE. (*I*)

OURS, (*Hist. nat. des quadrupedes.*) M. Lyonnet a fait une observation judicieuse, que je crois devoir ajouter ici, parce qu'on peut l'appliquer à quantité d'autres points de l'histoire naturelle.

Plusieurs auteurs ont écrit comme une chose avérée, que l'*ours* malade d'indigestion, enduit sa langue de miel, l'enfonce dans une fourmiliere, & lorsque les fourmis s'y sont attachées, il la retire, les avale, & se trouve guéri. Quand on lit des faits si curieux, on est fâché de voir que les auteurs qui nous les racontent, ne se soient jamais souciés de nous apprendre par quels moyens ils sont venus à bout de s'assurer de la vérité de ces faits. S'ils avoient bien voulu prendre cette peine, ils auroient prévenu par là toutes les objections qu'on peut leur faire naturellement, & qui forment autant de doutes contre la vérité de leurs récits. Lorsqu'on lit, par exemple, ce qui est ici rapporté de l'*ours*, il est naturel de se demander : Dans quel pays l'*ours* est-il assez traitable pour laisser de si près épier sa conduite? A quel signe voit-on qu'il est malade? Comment sait-on qu'il est malade d'indigestion? Si c'est de miel qu'il enduit sa langue, où trouve-t-il le miel si fort à portée? Y a-t-il des endroits où les abeilles sauvages ne prennent pas soin de mettre leurs rayons à couvert de toute insulte? Comment fait-il pour n'en être pas piqué? Toutes ces sortes de questions que l'on se fait, & auxquelles on manque de réponse, nous disposent souvent à rejetter comme fabuleuses des relations que nous aurions peut être cru, si les auteurs qui les rapportent, avoient pris soin de prévenir les objections qu'ils devoient prévoir qu'on pourroit leur faire. (*D. J.*)

OURS, (*Critiq. sacrée.*) Comme cet animal étoit fort commun dans la Palestine où il faisoit de grands ravages, l'auteur des Prov. *28. 15.* compare à l'*ours*, un homme inhumain & cruel. If. *xj. 7.* décrivant le bonheur du regne du Messie, dit qu'alors on verra l'*ours* & le bœuf paître amicalement ensemble. (*D. J.*)

OURS, (*Pelleterie.*) La peau d'*ours* est une sorte de pelleterie fort estimée, & dont on fait un commerce assez considérable; celles des vieux *ours* servent ordinairement aux caparaçons & aux housses des chevaux; à faire des sacs pour tenir les piés chauds pendant l'hiver. Celles des oursons sont employées à fabriquer des manchons & autres sortes de fourrures. On appelle *oursons*, les petits *ours*. On donne le même nom aux *manchons* faits de la peau d'un jeune *ours*.

OURS *ou* SAINT GAL, (*Hist. mod.*) nom d'un ordre de chevalerie en Suisse, que l'empereur Fréderic II. institua en 1213 dans l'abbaye de saint Gal, sous la protection de saint Urse, capitaine de la légion thébaine, martyrisé à Soleure. Ce prince voulut par là récompenser des services que l'abbé de saint Gal & les Suisses lui avoient rendus dans son élection à l'empire, il donna aux principaux seigneurs du pays des colliers & des chaines d'or, au bout desquelles pendoit un *ours* d'or, émaillé de noir; & il voulut qu'à l'avenir cet ordre fût conféré par l'abbé de saint Gal. Mais il a été aboli depuis que les Suisses se sont soustraits à la domination de la maison d'Autriche. Favin, *théat. d'honn. & de chevalerie.*

OURSE, f. f. (*Astron.*) nom de deux constellations voisines du pole septentrional; l'une portant le nom de *grande ourse*, l'autre celui de *petite ourse*. Cette derniere est celle où se trouve l'étoile polaire, ainsi nommée parce qu'elle n'est qu'à deux degrés du pole. *Voyez* POLE, ÉTOILE & CONSTELLATION.

La grande *ourse* est composée, suivant Ptolomée, de 35 étoiles; suivant Tycho, de 56; mais dans le catalogue britannique, elle en a 215.

OURSE D'ARTIMON, (*Marine.*) *Voyez* HOURCE.

OURSE, (*Mythol.*) On vient de voir qu'on donne ce nom, en Astronomie, à deux constellations septentrionales voisines du pole, dont l'une est appellée la grande *ourse*, en latin, *arctus major*, *helice*, *phenice*; & l'autre, la petite *ourse*, *cynosura* : l'une fut, au dire des Poëtes, Calisto, fille de Lycaon, roi d'Arcadie; & l'autre, une des nourrices de Jupiter. Ovide dit que Calisto étant devenue enceinte de Jupiter sur les montagnes noanériennes en Arcadie, fut changée en *ourse* par Junon. Comme en cet état elle fut persécutée par les chasseurs, elle se réfugia dans un temple où personne n'osoit entrer; là, elle implora le secours du maître des dieux, qui, touché de sa position & du danger auquel elle étoit exposée, la plaça dans le firmament. Aratus transporte à la petite *ourse* la fable qui regarde la grande *ourse*; à lui permis : c'est assez pour nous d'en avertir, & de remarquer que le nom de *Phénice* lui a été donné, parce que les Phéniciens ont commencé à régler le cours de leur navigation par cette constellation la plus proche du pole du nord. (*D. J.*)

OURSIN, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) *echinopus*; genre de plante à fleur globuleuse, composée de plusieurs fleurons profondément découpés & soutenus par un embryon; ces fleurons ont chacun un ca-

lice écailleux, & ils sont attachés à la couche. L'embryon devient dans la suite un fruit renfermé dans une enveloppe qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

OURSIN, HÉRISSON DE MER, CHATAIGNE DE MER, *echinus marinus*; animal marin qui tire son nom du grand nombre de pointes dont tout son corps est entouré, ce qui lui donne quelque ressemblance avec le hérisson. Il y a beaucoup de différentes especes d'*oursins*. Les anciens naturalistes croyoient avec raison que les pointes des *oursins* leur tenoient lieu de jambes, & qu'ils s'en servoient pour marcher; mais M. Gandolphe, *mémoires de l'acad. royale des Sciences, ann. 1709*, a cru voir que les *oursins* avoient de vraies jambes disposées autour de leur bouche. Il prétendoit que les pointes de ces animaux ne contribuoient en rien à leur mouvement progressif. M. de Reaumur a reconnu depuis le contraire; il a vû très-distinctement que les *oursins* ne se servent que de leurs pointes pour aller en-avant; il a observé aussi les parties que M. Gandolphe avoit pris pour des jambes, ce sont des especes de cornes semblables à celles des limaçons, dont l'usage est très-différent de celui que M. Gandolphe leur a attribué, puisqu'elles servent à fixer & à arrêter l'animal, qui s'attache avec ces parties sur quelque corps solide, au point que si on veut le séparer de ce corps par force, on casse ordinairement une partie de ces cornes. M. de Reaumur donne le nom de *corne* à ces parties, parce que l'*oursin* s'en sert pour tâter les corps qu'il rencontre dans sa marche, comme font les limaçons avec leurs cornes; celles de l'*oursin* ne sont bien apparentes que lorsqu'il est dans l'eau, & l'animal ne fait paroître au-dehors que celles qui sont posées sur la partie du corps qui est en-avant quand il marche. Si au contraire il est arrêté, il n'y a d'apparentes que celles dont il s'est servi pour se fixer à quelque corps solide. L'enveloppe dure de l'*oursin* est couverte en entier de ces sortes de cornes. M. de Reaumur est parvenu à savoir le nombre de ces cornes, en comptant les petits trous qui pénetrent l'enveloppe, qui sont beaucoup plus apparens sur la surface intérieure que sur l'extérieure; il fait monter le nombre de ces cornes jusqu'à environ treize cent, qui est le nombre aussi des trous d'où elles sortent, car il n'y en a qu'une seule dans chaque trou. Le même *oursin* avoit environ deux mille cent pointes. Ces pointes servent de jambes à l'animal, celles dont il fait le plus d'usage sont situées autour de sa bouche; comme elles se meuvent toutes en différens sens, il peut avancer de tous les côtés avec la même facilité. C'est sur l'*oursin* commun des côtes du Poitou que M. de Reaumur a fait les observations précédentes. On voit à la *Pl. XVIII.* plusieurs figures de différentes especes d'*oursins*. *Mémoires de l'acad. royale des Sciences*, par M. de Reaumur, *ann. 1712. Voyez* TESTACÉ.

OURSIN DE MER, (*Conchyliol.*) genre de coquille multivalve, de forme ronde, ovale, à pans, irréguliere, quelquefois plate, armée de pointes, de boutons, quelquefois même toute unie.

On appelle en françois cette coquille l'*oursin*, le *bouton*, ou le *hérisson de mer*, quelquefois *châtaigne de mer*, à cause de sa figure hérissée.

Aristote & Pline ont mis les *oursins* parmi les poissons crustacés, tels que sont les étoiles de mer & les crabes : d'autres les ont placés dans les coquillages durs. Les *oursins* de la mer Rouge & ceux de l'Amérique sont d'une consistance assez forte pour y tenir leur rang; il y en a qui pensent que les *oursins* tiennent le milieu entre les crustacés & les testacés.

Un moderne, malgré la quantité de pointes qu'on remarque à l'*oursin*, le place dans les coquillages univalves; c'est apparemment parce que ces pointes ne se voient d'ordinaire que lorsque le poisson est vivant, & qu'elles tombent si-tôt qu'il est hors de l'eau.

M. Dargenville dit avoir compté sur la superficie d'un *oursin* de la mer Rouge cinq divisions à deux rangs de mamelons, & de grandes pointes au nombre de soixante-dix, sans compter cinq autres rangs de petites, & toutes les bandes qui séparent les rangs des mamelons, lesquelles sont percées d'une infinité de petits trous par où sortent ses cornes : le grand nombre de pointes que plusieurs *oursins* conservent toûjours, & qui font partie de leurs coquilles, n'a pû les faire mieux placer que parmi les multivalves; Charleton & Aldrovandus les mettent cependant dans la classe des turbinées, parce qu'ils n'ont point de volutes ou de pyramides.

Rondelet en admet cinq especes; Breynius en rapporte sept, & Kléinius cinquante-huit, comprises sous huit genres.

Nous croyons avec M. Dargenville qu'on peut rapporter tous les *oursins* sous six genres : savoir, 1°. l'*oursin* de forme ronde; on en voit de la Méditerranée & de l'Océan, de rouges, de verds, de violets. 2°. L'*oursin* de forme ovale; il y en a de la grande & de la petite espece. 3°. L'*oursin* de figure à pans, de couleur verte; il y en a aussi de rougeâtres & de gris-cendré. 4°. L'*oursin* de forme irreguliere; ce genre est très-etendu : on connoît des *oursins* grands & petits, faits en forme de tonneau; d'autres en disque; d'autres applatis, formant une étoile; d'autres faits comme des fesses; d'autres en cœur à quatre ou à cinq rayons, & à doubles raies. 5°. L'*oursin* plat & étoilé. 6°. L'*oursin* de couleur violette, de forme ronde, à piquans faits en pignons de pommes de pin; ce dernier vient de l'île de France en Amérique.

L'*oursin* a dans la cavité de sa coquille un intestin qui s'attache en tournant à cinq anneaux : cet intestin va se terminer à une bouche ronde, large, & opposée au trou par où sortent les excrémens. Elle est garnie de cinq dents aiguës & visibles au bout de cinq osselets, au centre desquels est une petite langue charnue, espece de caroncule, où est cette bouche qui finit en intestin, tournant autour de la coquille, suspendue par des fibres délicates. Ces petits osselets sont liés par une membrane située au milieu de l'intestin, & forment la figure d'une lanterne.

La forme ordinaire de l'*oursin* est ronde, ce qui le fait nommer *bouton*; quelquefois elle est ovale, d'où il a pris le nom d'*echinus ovarius*; quand il est revêtu de ses pointes, on l'appelle *digitatus*. Sa superficie est toute couverte d'une immense quantité de petites cornes d'une demi ligne de grosseur sur neuf lignes d'étendue, vers la partie la plus renflée de l'*oursin*; les autres qui sortent vers le conduit des excrémens, de même que celles qui approchent de la bouche, n'ont que trois ou quatre lignes : c'est par ces cornes qu'il peut fixer sa maison.

Tout son intérieur est partagé en cinq lobes d'un rouge foncé, & rempli d'une espece de chair & d'une multitude d'œufs rouges, qui (dans les *oursins* de la Méditerranée) étant cuits, ont le goût des écrevisses, & sont meilleurs à manger que l'huître verte.

On compte près de douze cens cornes dont se sert l'*oursin* pour sonder le terrein qui l'environne, pour se fixer contre quelque corps, ou pour se tenir en repos. Ses cornes plus longues que ses pointes ne se voient point dans l'eau; elles s'affaissent, & se cachent entre les bases & mamelons de ses pointes, qui se trouvent au nombre de plus de deux mille, & qui lui servent à marcher la bouche contre terre pour prendre sa nourriture. Il agite tellement ses pointes ou ses piquans, qui lui tiennent lieu d'une

multitude de piés, qu'il marche très-légérement.

Sa couleur est des plus variées, tantôt violette, tantôt d'un jaune clair, quelquefois verte, brune, d'un blanc sali. Lorsque l'*oursin* est à sec, ses cornes sont invisibles & rentrent dans sa coquille; si-tôt qu'elles sentent l'eau de la mer, elles s'épanouissent & s'alongent par divers mouvemens: c'est donc par ses cornes qu'il marche, qu'il s'attache où il veut, qu'une partie pompe l'eau tandis que l'autre la rejette.

M. Dargenville a observé, en disséquant cet animal, la dureté de ses osselets, qui sont creux en-dedans, pour laisser passer des filamens qui font agir les dents en-dehors. Ils sont de plus entourés de membranes de tous côtés; ce qui les lie ensemble. Chaque partie de l'*oursin* a sa membrane, sa charniere, & des dents extrèmement pointues. Il y a lieu de croire que ses grandes pointes lui servent à se défendre contre les pêcheurs: Pline dit, *aculeorum proceritate præstant;* elles lui servent encore de piés pour marcher, se retourner, & rentrer dans sa boule. Quand le coquillage est entierement couvert d'eau de la mer, elles sortent toutes ensemble; mais lorsqu'il n'est inondé qu'à une certaine hauteur, il n'y a que la partie couverte d'eau dont les cornes s'épanouissent, & tout ce qui est au-dessus ne fait rien paroître. *Voyez* la *conchyliologie de* M. Dargenville, *&* les *mém. de l'acad. des Sciences.* (*D. J.*)

OURT, L', (*Géog.*) en latin *Urta*, riviere des Pays-Bas; elle a sa source au pays de Liege, & se perd dans la Meuse au même pays. (*D. J.*)

OURVARY, *terme de chasse*, cri pour obliger les chiens à retourner lorsque le cerf fait un retour.

OUSE, L', (*Géog.*) grande riviere d'Angleterre, qui prend sa source dans l'Oxfordshire, aux confins & au midi de Northamptonshire, baigne les provinces de Buckingham, de Bedford, d'Huntington, de Cambridge, se partage ensuite en deux branches, dont l'une se jette dans la mer auprès de Lyn, & l'autre environ 10000 plus au couchant.

Cette riviere s'appelle en latin *Urus*, & est par conséquent la même que l'*Ure*, qui s'écrit en anglois *Youre.* Les géographes étrangers en font deux rivieres. (*D. J.*)

OUST, L', (*Géog.*) petite riviere de France en Bretagne, où elle prend sa source au village de Saint-Gilles, dans l'évêché de Quimper, & se rend dans la Villaine au-dessous de Rhédon, & au-dessus de Rieux. (*D. J.*)

OUSTIOUG, (*Géog.*) ville de l'empire russien, capitale d'une province de même nom, avec un archevêché du rit russe. Elle est sur la Suchana. La province est bornée N. par la province de Dwina, E. par la forêt de Zirani, S. par la province de Wologda, O. par le Cargapol & la province de Waga. La Suchana la divise en deux parties presque égales. *Long.* 60. 30. *lat.* 61. 48. (*D. J.*)

OUTARDE, OSTARDE, OTARDE, s. f. (*Hist. nat. Ornitholog.*) *otis tarda avis*, oiseau qui est de la grosseur du coq d'Inde, & a environ quatre piés sept pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue. Le bec ressemble à celui du coq, & la piece supérieure est un peu courbe. La tête & le cou sont cendrés. Le dos est traversé par des lignes rousses & par des lignes noires. Le ventre a une couleur blanche. Cet oiseau n'a point de doigt postérieur; on le distingue aisément des autres oiseaux de son genre par ce caractere & par sa grosseur; il se nourrit de fruits & de semences de plantes. L'*outarde* a le vol lent, elle s'enleve difficilement de terre à cause de la pesanteur de son corps; sa chair est d'un très-bon goût. Willughby, *ornitholog. Voyez* OISEAU. (*I*)

OUTARDE, (*Diete & Mat. méd.*) Cet oiseau a été mis par les anciens au nombre de ceux qui étoient du goût le plus exquis, & qu'on servoit sur les meilleures tables. Cependant Galien observe que la chair des *outardes* tient le milieu entre celle de l'oie & celle de la grue, ce qui assurément ne sauroit être pris pour un éloge. Elles ne sont pas fort communes en France. On y en tue pourtant quelquefois, & on en éleve même dans les basses-cours. Louis Lemery parle de l'*outarde* comme d'un aliment dont le suc est grossier, & la chair solide & compacte, ayant besoin d'être gardée ou mortifiée pour devenir mangeable, & ne convenant qu'aux jeunes gens qui se donnent de l'exercice & qui ont un bon estomac. Autant que je puis me rappeller ma propre expérience, il me semble qu'il se trompe, & que l'*outarde* sauvage fournit un aliment délicat. (*b*)

OUTARDEAU, nom que l'on a donné aux jeunes outardes. *Voyez* OUTARDE.

OUTIL, s. m. *terme générique*, instrument dont les ouvriers & artisans se servent pour travailler aux différens ouvrages de leur profession, art & métier; tels sont les marteaux, les compas, les rabots, les équerres, les villebrequins, *&c.* A chaque article générique on fait quelquefois mention des machines, instrumens, & *outils* d'usage, outre qu'on décrit les principaux en particulier dans le corps de ce Dictionnaire. Nous ajoutons seulement que les ouvriers mettent quelque différence entre les *outils* & les instrumens; tout *outil* étant instrument, & tout instrument n'étant point *outil.* (*D. J.*)

OUTIL, s. m. (*Archit.*) c'est tout instrument, qui sert à l'exécution manuelle des ouvrages, comme les fausses équerres, regles d'apareilleur, marteaux, ciseaux, scies, tarrieres, *&c.* Les Charpentiers & les Menuisiers ont un grand nombre d'*outils*, suivant la diversité de leur travail, dont on peut voir la description dans les principes d'Architecture, de Sculpture, *&c.* de M. Felibien. Cet auteur dérive le mot *outil* du latin *utile*, à cause de l'utilité dont ils sont aux ouvriers. (*D. J.*)

OUTIL, s. m. (*Agricult. & Jardin.*) Les *outils* d'un jardinier sont la bèche, des rateaux de plusieurs sortes, une serpette, un croissant, un greffoir, une pioche, piochons, ou binettes, des plantoirs, une scie à greffer, un coin de bois pour le même usage, civieres, brouette, *&c.*

Les *outils* nécessaires à un laboureur, sont plusieurs serpes, une vrille, une alaine, des pelles de bois, rateaux de bois ou à dents de fer, fléaux pour battre le blé, des vans, une hache, un marteau à tête de fer, sa provision de clous à son usage, des houës, une bèche, un pic, des coins de fer & de bois, une ou deux coignées, des faucilles, des faux, des tenailles, des sarcloirs, une scie, une tarriere, un villebrequin, *&c.* (*D. J.*)

OUTILS *du Balancier*, ce sont un marteau, des limes de différentes grandeurs, des tenailles, des pinces plates & rondes, un tas, une bigorne.

OUTIL, *en terme de Batteur d'or*, signifie en général tous les instrumens dans lesquels on bat l'or. *Voyez* COCHER, CHAUDRAI & MOULE.

OUTIL A POIRE DE BOURSE, *en terme de Boutonnier*, est un instrument en deux parties, l'une en croissant, & l'autre en tranche, allant un peu en diminuant de hauteur pour former ce qu'on appelle la *gorge* dans une poire à bourse, & autres ouvrages.

OUTIL A POIRE DE DRAGONNE, *en terme de Boutonnier*, est une lame tranchante divisée en cinq parties: la premiere partie est creusée quarrément pour former le cul; la seconde a la même forme en hauteur que la premiere en profondeur, & fait le cran; la troisieme est un croissant pour la panse; la quatrieme, un demi-rond faisant la gorge; & la cinquieme, un petit croissant pour la tête.

Outil a tracer, *en terme de Boutonnier*, c'eſt un inſtrument diviſé en trois parties, deux unies & tranchantes d'un ſens oppoſé, & une en pointe, qui ſert à faire le trou du milieu. On le nomme *à tracer*, parce qu'il ſert à ébaucher les moules. *Voyez* Moules & Tracer. Il y a des traçoirs de toutes les grandeurs, comme des boutons, ou moules.

Outil a tirer le fil de fer, *en terme de Fourbiſſeur*, eſt un morceau de fer garni de deux mâchoires immobiles, ce qui le rend différent des tenailles; il ſert à tirer les fils de fer dont on avoit rempli le pommeau, pour l'empêcher de tourner ſur la ſoie.

Outil crochu, *terme de Marbrier.* Les Sculpteurs & Marbriers ont un *outil* au nombre de ceux dont ils ſe ſervent, à qui ils ne donnent point d'autre nom que d'*outil crochu*, ce qui lui vient de la figure qu'il a. Cet *outil* eſt une eſpece de ciſeau tranchant, tout d'acier, ou du-moins de fer bien acieré par un bout qui eſt à-demi courbé en crochet; c'eſt avec ce ciſeau qu'ils atteignent où les ciſeaux quarrés ne peuvent entrer, & où les pointus ne ſuffiſent point; ils ſont propres ſur-tout pour bien tourner les cheveux des buſtes & ſtatues, & bien évider les plis des draperies. (*D. J.*)

Outil a fust, *terme de Menuiſiers.* On appelle ainſi parmi les Menuiſiers un inſtrument qui eſt compoſé d'un *fuſt*, c'eſt-à-dire, d'une piece de bois en forme de long billot, de diverſes épaiſſeurs ſuivant ſon uſage, d'un fer plat & tranchant, quelquefois taillé autrement, & d'un coin de bois pour affermir le fer dans la lumiere.

Les *outils à fuſt* de Menuiſiers, s'appellent en général des *rabots.* Leurs noms propres ſont le rabot, le riflart, la galere, les varlopes, les guillaumes; les mouchettes, les bouvemens, les bouvets, & les feuillerets.

Outil a manche, *terme d'ouvriers*, c'eſt tout *outil* de fer qui eſt emmanché de bois, comme les ciſeaux, les fermoirs, le bec-d'âne, les gouges, *&c.*

Outil a ondes, *terme d'Ebéniſte*, c'eſt un *outil*, ou plutôt une machine ingénieuſe & très compoſée, dont les Menuiſiers de placage, qu'on appelle *Ebéniſtes*, ſe ſervoient beaucoup autrefois; lorſqu'ils travailloient à ces belles tables & à ces magnifiques cabinets d'ébene qui ne ſont plus à la mode, depuis que la marqueterie y a été miſe.

C'étoit avec cet *outil* qu'on compoſoit les moulûres *ondées* qui faiſoient une partie de la beauté de ces ouvrages; & qui ſervoient comme d'enquadrement à ces ſculptures d'un ſi grand prix, dont le deſſus des tables & les guichets des cabinets étoient ornés. M. Felibien a donné la deſcription de cette machine, & l'a fait graver dans ſes *Principes d'architecture.* (*D. J.*)

Outil plat, *terme de Lapidaires.* Les Lapidaires appellent ainſi un petit cylindre, ſoit d'acier, ſoit de cuivre, attaché au bout d'un long fer, dont ils ſe ſervent dans la gravûre des pierres précieuſes. Ils le nomment *plat*, parce que la ſection du cylindre, tournée du côté de la pierre, eſt plate & unie; ce qui diſtingue cet *outil* de celui qu'on appelle une *charniere*, qui eſt auſſi en forme de cylindre, mais creuſé comme une virole. (*D. J.*)

Outils, *terme de Rubanier.* Ce mot, comme dans tous les métiers en général, ſignifie tous les uſtenſiles néceſſaires à ce métier.

Outils, (*Taillandier.*) ce ſont les mêmes que ceux des Serruriers, comme une enclume, une bigorne, un ſoufflet, un toulier, la forge, le goupillon, le baquet au charbon, le tiſonnier, marteau à main, marteau à devant, tenailles de forge, chaſſes, chanches, ciſeaux, poinçons, étaux, mandrins, carreaux, planes, rapes en bois, limes d'Allemagne, une meule.

OUTIN, *voyez* Spet.

OUTOMCHU, ſ. m. (*Hiſtoire naturelle Bot.*) arbre de la Chine; il reſſemble au ſicomore; ſa feuille eſt longue, large de 8 à 9 pouces, attachée à une queue d'un pié de long: il eſt touffu & chargé de bouquets ſi preſſés, que les rayons du ſoleil ne le pénetrent point: ſont fruit eſt extrèmement petit. Vers le mois d'Août ou ſur la fin du mois de Juillet il ſe forme ſur la pointe des branches des petits bouquets de feuilles différentes des autres; plus blanches, plus molles, & moins larges; ce ſont ces feuilles qui tiennent lieu de fleurs: ſur le bord de chacune naiſſent trois ou quatre petits grains comme des pois verds, ils renferment une ſubſtance blanche & d'un goût aſſez agréable, celui d'une noiſette qui n'eſt pas encore mûre.

OUTRAGE, ſubſt. maſc. OUTRAGEANT, part. OUTRAGER, v. act. (*Gramm.*) terme relatif à une offenſe atroce: on *outrage* du geſte & du diſcours. Il ne faut jamais *outrager* perſonne. Celui qui reçoit un *outrage* eſt à plaindre, celui qui le fait eſt à mépriſer. Le mot *outrage* ſe prend encore dans un autre ſens, comme quand on dit, l'*outrage* que la beauté reçoit des ans.

OUTRANCE, A OUTRANCE, façon de parler adverbiale: elle marque l'excès; défendre *à outrance*, ſe battre *à outrance*, boire *à outrance.*

OUTRE, ſ. f. (*Meſure de continence.*) c'eſt la peau de l'animal appellé *bouc*, qui étant garnie de ſon poil, couſue & préparée d'une certaine façon, ſert comme de barril pour renfermer les liqueurs, afin de les pouvoir tranſporter avec plus de facilité. En Eſpagne, les *outres* ſont d'un aſſez grand uſage pour les vins; & en France, on s'en ſert très-ordinairement pour les huiles. *Savary.*

Outre, (*Critiq. ſacrée.*) ἀσκὸς, peau de bouc couſue & préparée, dans laquelle on mettoit de l'eau, du vin, de l'huile, & d'autres liqueurs avant l'uſage des tonneaux de bois. Jeſus-Chriſt dit, Matt. *ix. 17*, on ne met pas du vin nouveau dans de vieux *outres*, c'eſt-à-dire dans des *outres* qu'on a laiſſé deſſécher & dépérir par négligence, ou par vétuſté, car dans de telles *outres* qui crevent de toutes parts, le vin ſe répandroit entierement. (*D. J.*)

OUTRÉ, adj. (*Gramm.*) exceſſif, exagéré: tout eſt *outré* dans ce récit; c'eſt un homme *outré* dans tout ce qu'il fait; n'*outrez* rien, ſi vous voulez être cru. Il a encore une acception, qui le rend ſynonyme à *offenſé vivement*; je ſuis *outré* de ſes propos, de ſa conduite.

Outré, (*Maréchal.*) un cheval *outré*, c'eſt celui qu'on a trop fait travailler. *Pouſſif*, *outré*, *voyez* Poussif.

OUTREMER, (*Chimie & Peinture.*) c'eſt ainſi qu'on nomme la couleur bleue ſi précieuſe, qui ſe tire du *lapis lazuli*; on trouvera la maniere de l'obtenir à l'*article* Bleu d'outremer.

OUTREMEUSE, le pays d', (*Géog.*) canton des Pays-Bas dans la république des Provinces-Unies, qui le poſſede comme une annexe du Brabant hollandois; il faiſoit partie du duché de Limbourg, l'une des dix-ſept provinces. Ce canton comprend outre la ville de Limbourg huit différens territoires, entre leſquels trois ont été cédés aux Etats-Généraux par le traité de la Haye du 26 Déc. 1661. (*D. J.*)

OUTRE-MOITIÉ, ſ. f. (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui excede la moitié de la valeur de quelque choſe; on dit la léſion d'*outre-moitié* du juſte prix. *Voyez* Lésion. (*A*)

OUTRER, v. act. c'eſt excéder la juſte meſure en tout. On dit des penſées *outrées*, une déclama-

tion *outrée*, une plainte *outrée*, des passions *outrées*,... mais où est la regle de ces choses ? qui est-ce qui a fixé le point en-deçà duquel la chose est foible, & au-delà duquel elle est *outrée ?* qui est-ce qui a donné au public mêlé de tout état & de toute condition ce tact délicat, qui dans la représentation d'une piece lui fait discerner un sentiment juste d'un sentiment *outré*, une expression vraie d'une expression fausse ? Il le fait souvent à étonner les hommes du goût le plus délicat ; & qu'on vienne après cela me dire que l'homme ne se connoît pas, qu'il s'en impose à lui-même, qu'il se trompe, qu'il a la conscience hébétée, *&c*... il n'en est rien. On peut s'envelopper pour les autres, mais non pour soi. Quand on cherche à détourner de soi son regard, on s'est vu, on s'est jugé.

OUTRER un cheval, c'est le fatiguer au-delà de ses forces.

OUVADO, (*Hist. nat.*) espece de pois qui croissent en Afrique au royaume de Congo. La plante produit des fleurs & du fruit pendant toute l'année ; on en trouve de la même espece dans les îles de l'Amérique qui durent sept années consécutives.

OUVAH, (*Géogr.*) canton d'Asie dans l'intérieur de l'île de Ceylan ; c'est une des provinces du royaume de Candie, sur laquelle on peut voir Robert Knok dans sa relation de Ceylan.

OUVE, L', (*Géogr.*) petite riviere de France dans la basse Normandie : elle a sa source dans la forêt de Brix, & se décharge dans le grand Vay. (*D. J.*)

OUVERT, part. OUVERT, adj. (*Gramm.*) *voyez* le verbe OUVRIR.

OUVERT, adj. *dans le commerce*, on appelle entre marchands, négocians & banquiers *un compte ouvert* celui qui n'est point arrêté, où l'on ajoute journellement des articles, soit en recette, soit en dépense. *Voyez* COMPTE.

On dit aussi que les ports sont *ouverts* quand les vaisseaux marchands y peuvent entrer ou en sortir, & y faire leur commerce librement. *Diction. de commerce.*

OUVERT, (*Jard.*) se dit d'une partie de jardin qui est découverte ; ce côté est *ouvert*, cette allée est à ciel *ouvert*.

OUVERT, se dit aussi *dans l'écriture* d'un caractere dont les traits sont bien formés, & ont un air de rondeur qui les fait lire avec facilité.

OUVERT, (*Maréchal.*) se dit des chevaux qui ont les jambes de devant ou de derriere trop écartées l'une de l'autre ; *courir à tombeau ouvert. Voyez* COURIR.

OUVERT, *en terme de Blason*, se dit des portes, des tours & des châteaux.

Murat de l'Estange en Dauphiné, d'azur à trois faces d'argent, maçonnées & crenelées de sable, la premiere de cinq creneaux, la seconde de quatre, la troisieme de trois, & *ouverte* au milieu en porte.

OUVERTES, (*Vénerie.*) on appelle *têtes ouvertes* les têtes de cerf, daim & chevreuil, dont les perches sont fort écartées, qui est une des belles qualités que puisse avoir une tête.

OUVERTURE, s. f. (*Géom.*) est l'action d'*ouvrir* quelque chose, ou bien c'est un trou, une fente, un endroit crevassé dans un corps d'ailleurs solide & continu.

En Géométrie, l'*ouverture* de deux lignes inclinées l'une vers l'autre & partant d'un point commun, s'appelle *angle. Voyez* ANGLE.

Ouverture dans les télescopes est la quantité plus ou moins grande de surface, que les verres des télescopes présentent aux rayons de lumiere. *Voyez* TÉLESCOPE.

OUVERTURE DE PORTES, (*Divin.*) se dit dans l'Astrologie de ce qui arrive quand une planete se sépare d'une autre, & se joint à une troisieme qui domine dans une ligne opposée à celle qui est dominée par la planete, avec laquelle l'autre planete étoit jointe auparavant.

OUVERTURE, (*Jurisprud.*) a dans cette matiere plusieurs significations différentes.

Ouverture de l'annuel ou paulette est le tems où l'on est admis à payer la paulette, savoir depuis le 15 Décembre jusqu'au 15 Janvier. *Voyez* ANNUEL & PAULETTE.

Ouverture de l'audience signifie non-seulement l'action d'*ouvrir* les portes du tribunal, mais il signifie aussi le commencement de l'audience.

Ouverture d'un bureau signifie le tems où l'on commence à y inscrire ceux qui se présentent, ou à faire les payemens, si c'est le bureau d'un trésorier ou payeur public.

Ouverture de clameur en Normandie est lorsque l'on peut intenter le retrait. *Voyez* CLAMEUR.

Ouverture de fief est lorsqu'il y a mutation, soit de seigneur ou de vassal. *Voyez* FIEF & MUTATION.

Ouverture de requête civile, ce sont les moyens qui peuvent faire enthériner une requête civile prise contre un arrêt. *Voyez* REQUÊTE CIVILE.

Ouverture au rachat ou relief, c'est lorsque le seigneur est en droit d'exiger le relief.

Ouverture à la régale est lorsqu'un bénéfice sujet à la régale vient à vaquer de fait ou de droit ; on entend aussi par *ouverture* à la régale, le droit que le roi a de ce moment de nommer au bénéfice. *Voyez* RÉGALE.

Ouverture au retrait, c'est lorsqu'il y a lieu d'exercer le retrait. *Voyez* RETRAIT.

Ouverture de substitution ou fideicommis, c'est lorsque le cas ou la condition de la vocation du substitué sont arrivés. *Voyez* SUBSTITUTION & FIDEICOMMIS.

Ouverture de succession est le moment où la succession est échue. *Voyez* SUCCESSION. (*A*)

OUVERTURE DE LA TRANCHÉE, (*Art milit.*) c'est dans l'attaque des places le premier travail qu'on fait pour commencer la tranchée, c'est-à-dire pour la fouiller ou l'ouvrir. *Voyez* TRANCHÉE.

OUVERTURE DES PORTES DE GUERRE, (*Art milit.*) cette action se fait avec différentes précautions, dont on va donner le précis.

A la pointe du jour, le tambour monte sur le rempart & bat la diane. On sonne la cloche du béfroi. Le sergent va aux clés chez le gouverneur ou le commandant ; & lorsqu'il arrive, l'officier de garde range sa garde en double haie sous la voûte de la porte, & il se met à la tête l'esponton à la main ; les soldats présentent les armes. L'officier en fait commander pour mettre aux ponts & pour la découverte : il en fait commander aussi quelques-uns sans armes, pour ouvrir les portes & les barrieres, & abaisser les ponts. Le major & le capitaine des portes commencent à ouvrir, & le tambour bat aux champs jusqu'à ce que tout soit ouvert. Il faut mettre le tambour sur le rempart à l'*ouverture* & à la fermeture des portes.

Lorsque le major a passé le premier pont avec les clés & les soldats commandés, on le releve ; on en fait autant aux autres qu'il passe, laissant derriere chacun deux fusiliers les armes présentées. Enfin lorsqu'il est arrivé à la derniere barriere, il fait sortir quelques fusiliers pour faire la découverte autour de la place avec des caveliers, s'il y en a, qui vont battre l'estrade à une lieue, & il ferme la barriere sur eux.

Il arrive souvent, sur-tout les jours de marché, qu'on trouve à la barriere un grand nombre de pay-

fans qui attendent pour entrer. Lorsque cela se rencontre, le major doit faire éloigner tout le monde de cinquante pas de la barriere avant de l'ouvrir, & ne laisser entrer personne que quand la découverte est faite; même il ne faut point souffrir qu'ils entrent en confusion.

Les soldats commandés pour la découverte doivent visiter bien exactement autour de la place, & sur-tout dans les endroits qui sont un peu couverts; & s'ils y trouvent des gens cachés, ils doivent les amener. Lorsqu'ils sont de retour, on abaisse les ponts pour faire rentrer le major avec les clés & les soldats; mais on doit tenir les barrieres fermées & ne laisser que les guichets ouverts, jusqu'à ce que le soleil soit bien haut & les cavaliers de retour. Le sergent va reporter les clés chez le gouverneur ou le commandant; l'officier fait poser les armes à sa garde par ce commandement: *Prenez garde à vous: que la file de la droite ne bouge: marche.* La file de la gauche va s'entremêler avec la droite, & les deux n'en font plus qu'une. *A gauche: présentez vos armes: marche*; les soldats défilent tous devant l'officier les armes présentées, & vont les poser par escuoade. Le tambour bat le drapeau. Les caporaux relevent la *grande-pose*, c'est-à-dire les sentinelles des endroits où on n'en doit placer que pendant la nuit, & celui de consigne ramasse les numeros des rondes, les boîtes & la feuille, & va tour porter chez le major. *Voyez* RONDE.

Lorsqu'il se présente un grand nombre de chariots, ce qui arrive sur-tout dans les tems de la moisson, l'officier de garde ne doit point les laisser passer tous à-la-fois, crainte que les ponts ne se trouvent embarrassés, mais faire observer une grande distance des uns aux autres, & le *consigne* qui est à la porte doit sonder avec une broche de fer, s'il n'y a pas des gens cachés dans le foin ou dans le blé qui est sur les chariots. Enfin l'officier doit prendre toutes les précautions possibles pour ne pas recevoir un affront; car c'est sur lui qu'on se repose de la sûreté de la place & de la garnison.

Sur les neuf ou dix heures, il fait donner congé à deux soldats par escouade tour-à-tour pour aller dîner. Enfin lorsque l'heure de descendre la garde est arrivée, on le releve, & il ramene sa troupe en bon ordre sur la place d'armes. Les autres gardes relevées y arrivent aussi en même tems, le major les met en bataille à mesure qu'elles arrivent, & lorsqu'elles le sont toutes, il les congédie: on appelle cela *descendre la parade*.

La fermeture des portes se fait à-peu-près avec les mêmes attentions que l'*ouverture*.

Une heure avant que le soleil se couche, le tambour de garde monte sur le rempart & bat la retraite pour avertir ceux qui sont dehors qu'il est tems de se retirer, & qu'on fermera bientôt la porte. Après cette retraite, l'officier doit faire pousser la barriere & ne laisser que les guichets ouverts. On ne doit plus laisser sortir des soldats de la place. Dans les villes de guerre, outre la retraite que le tambour bat, on sonne la cloche du beffroi. *Voyez* BEFFROI.

Un sergent de chaque porte escorté par deux fusiliers de son corps de garde, va chercher les clés chez le gouverneur ou commandant, & dès que la sentinelle qui est devant les armes apperçoit le sergent qui arrive avec les clés, elle avertit. L'officier fait prendre les armes, & range sa garde de la même maniere que pour l'*ouverture* des portes. Il fait commander quatre soldats pour escorter les clés jusqu'à la derniere barriere, & en fait placer deux les armes présentées sur chaque pont levis: enfin il en fait commander un nombre suffisant sans armes pour pousser les portes & les barrieres, & lever les ponts. Lorsque le major est arrivé avec le capitaine des portes, le sergent de garde marche avec les clés & les soldats commandés pour les escorter; le caporal consigné portant le falot lorsqu'il est tard, le major & le capitaine des portes vont jusqu'à la derniere barriere, & celui-ci commence de fermer. Le tambour de garde bat aux champs jusqu'à ce que toutes les portes soient fermées, à moins qu'il ne soit fort tard, l'usage n'étant pas de battre pendant la nuit. Le major donne l'ordre & le mot aux sergens, qui doivent passer la nuit aux avancées. Après que la porte est fermée, le sergent va reporter les clés chez le commandant escorté toujours par deux soldats. L'officier fait poser les armes à sa garde, comme après l'*ouverture* des portes.

Les caporaux vont ensuite faire la grande pose: dès qu'elle est faite, les sentinelles ne laissent passer personne sur le rempart, à la réserve des rondes qui doivent porter du feu.

Lorsque le sergent a remis les clés chez le commandant, il va à l'ordre; & dès qu'il l'a reçu, il va le porter à son officier de garde: il le donne ensuite aux caporaux, & leur distribue leurs rondes. *Voyez* RONDE & MOT. (*Q*)

OUVERTURE, on appelle *ouverture* d'une foire le jour fixé par le magistrat, pour y commencer la vente & l'achat des marchandises. L'*ouverture* des foires de S. Germain & de S. Laurent se publie à Paris à son de trompe, & se fait en vertu d'une ordonnance du lieutenant général de police, qu'on affiche aux principaux carrefours de la ville. *Voyez* FOIRE. *Dict. de commerce.*

OUVERTURE, s. m. *en Musique*, est un morceau considérable de symphonie qui se met à la tête des grandes pieces de musique, comme sont les opéra.

Les ouvertures des opéra françois sont toutes jettées sur le moule de celles de Lully. Elles sont composées d'un morceau grave & majestueux, qui forme le début, & qu'on joue deux fois, & d'une reprise gaie, qui est ordinairement fuguée; plusieurs de ces reprises rentrent encore dans le grave en finissant.

Il a été un tems où les *ouvertures* françoises donnoient le ton à toute l'Europe. Il n'y a guere que cinquante ans qu'on faisoit venir en Italie des *ouvertures* de France pour mettre à la tête des opera de ce pays-là. J'ai vu même plusieurs anciens opéra italiens notés avec une *ouverture* de Lully à la tête. C'est de quoi les Italiens ne conviennent pas aujourd'hui; mais le fait ne laisse pas d'être très-certain.

La musique instrumentale ayant fait un chemin prodigieux depuis une trentaine d'années, les vieilles *ouvertures* faites pour des symphonistes trop bornés ont été bientôt laissées aux François. Les Italiens n'ont pas même tardé à secouer le joug de l'ordonnance françoise, & ils distribuent aujourd'hui leurs *ouvertures* d'une autre maniere. Ils débutent par un morceau bruyant & vif à deux ou à quatre tems; puis ils donnent un *andante* à demi-jeu, dans lequel ils tâchent de déployer toutes les graces du beau chant, & ils finissent par un *allegro* très-vif, ordinairement à trois tems.

La raison qu'ils donnent de cette nouvelle distribution, est que dans un spectacle nombreux où l'on fait beaucoup de bruit, il faut d'abord fixer l'attention du spectateur par un début brillant qui frappe & qui réveille. Ils disent que le grave de nos *ouvertures* n'est presque entendu ni écouté de personne, & que notre premier coup d'archet que nous vantons avec tant d'emphase, est plus propre à préparer à l'ennui qu'à l'attention.

Cette vieille routine d'*ouvertures* a fait naître en France une plaisante idée. Plusieurs se sont imaginé

qu'il y avoit une telle convenance entre la forme des *ouvertures* de Lully & un opéra quelconque, qu'on ne le sauroit changer sans rompre le rapport du tout. De sorte que d'un début de symphonie qui seroit dans un autre goût, ils disent avec mépris que c'est une sonate, & non pas une ouverture, comme si toute *ouverture* n'étoit pas une sonate.

Je sais bien qu'il seroit fort convenable qu'il y eût un rapport marqué entre le caractere de l'*ouverture* & celui de l'ouvrage entier; mais au lieu de dire que toutes les *ouvertures* doivent être jettées au même moule, cela dit précisément le contraire. D'ailleurs, si nos musiciens ne sont pas capables de sentir ni d'exprimer les rapports les plus immédiats entre les paroles & la musique dans chaque morceau, comment pourroit-on se flatter qu'ils saisiroient un rapport plus fin & plus éloigné entre l'ordonnance d'une *ouverture* & celle du corps entier de l'ouvrage? (*S*)

Ouverture des jambes, c'est une perfection *parmi les Danseurs*, de savoir ouvrir & termer à-propos les jambes. Ils prouvent le bon goût en les ouvrant avec beaucoup de gravité dans les pas lents, & beaucoup de légereté dans ceux qui doivent être passés vîte.

Il est donc à-propos d'en donner ici quelques regles.

Si l'on doit, par exemple, faire l'*ouverture de jambe* du pié gauche, il faut avoir le corps posé sur le droit à la quatrieme position, afin que la jambe qui est derriere se leve de sa position, & marche lentement en passant près de la droite, & en se croisant devant en forme de demi-cercle, que l'on finit à côté, & la jambe reste en l'air pour faire tel pas que la danse demande. Une circonstance absolument nécessaire, c'est que lorsque la jambe gauche vient à se croiser, & avant qu'elle s'étende en s'approchant, & lorsqu'elle se croise, le genou se plie & s'étend en terminant le demi cercle.

Ouverture, s. f. (*Archit.*) c'est un vuide ou une baie dans un mur, qu'on fait pour servir de passage ou pour donner du jour. C'est aussi une fracture provenue dans une muraille, par malfaçon ou caducité. C'est encore le commencement de la fouille d'un terrein pour une tranchée, rigole ou fondation.

On appelle *ouvertures d'angle*, *d'hémicycle*, *&c.* ce qui fait la largeur d'un angle, d'un hémicycle, *&c.*

Ouverture plate ou sur le plat. Ouverture qui est au haut d'une coupole pour éclairer un escalier qui ne peut recevoir du jour que par en haut. Il y a une *ouverture* de cette espece à l'escalier du roi au château de Versailles, qui est oblongue & fermée de glaces; plusieurs qui sont rondes, aux écuries du même château, fermées d'un vitrail convexe, & une au panthéon, qui est tout-à fait découverte. Ces sortes d'*ouvertures* sont ordinairement couvertes d'une lanterne, comme aux dômes. (*D. J.*)

Ouverture, se dit, dans l'Ecriture, d'une plume dont le grand tail est bien ouvert, ce qui le rend plus agréable à la vue, & fait mieux couler l'encre sur les traces du bec.

OUVI-FOUTCHI, (*Hist. nat. Bot.*) racine de l'île de Madagascar. Elle est ordinairement de la grosseur de la cuisse, mais dans une bonne terre elle devient de la grosseur d'un homme : cette racine est une nourriture excellente pour les habitans.

OUVI-HARES, (*Hist. nat. Bot.*) racines fort communes dont se nourrissent les habitans de l'île de Madagascar; elles se multiplient très-facilement, on n'a qu'à couper cette racine en piece pour les planter; en huit mois elles acquierent leur maturité.

OUVI-LASSA, (*Hist. nat. Bot.*) plante rampante de l'île de Madagascar; sa racine ressemble à celle du jalap, & donne une resine; les habitans la regardent comme un purgatif très-violent.

OUIRA, (*Géog. nat.*) oiseau très-grand du Brésil & de l'île de Maragnan; il est deux fois plus grand qu'un aigle; son plumage qui est beau, est différent de celui du condor ou contour. Il enleve les brebis avec facilité; il attaque même les hommes, les cerfs & les autres animaux forts. On assure que quelques-unes de ses plumes ont jusqu'à une aune de long, elles sont tachetées comme celles des pintades.

OUVRABLES, adj. (*Gram.*) jours *ouvrables*, jours dans lesquels il est permis d'ouvrir sa boutique & de travailler publiquement.

OUVRAGE, s. m. (*Arts & Sciences.*) travail, production d'un homme de lettres sur quelque sujet. On doit faire grand cas des *ouvrages* qui nous développent d'une main savante, les principes d'un art ou d'une science; mais c'est au bon sens & à l'expérience à déterminer l'application de ce même principes. En général les *ouvrages* doivent tendre à éclairer l'esprit, mais rien ne le forme comme le soin d'écrire & de composer soi-même. C'est aux lecteurs à faire choix des *ouvrages* dont ils doivent plus ou moins se nourrir; car il en est des livres comme des mets; il y en a dont il ne faut que goûter, & d'autres qu'on doit ruminer & mâcher à loisir; mais ce n'est que par de bons conseils, par le tems, ou par le génie, qu'on parvient à cette heureuse connoissance. On chérit ces auteurs excellens, dont les *ouvrages* sont autant d'amis qui moralisent sans offenser personne; qui nous parlent sans prévention, & qui ne nous savent point mauvais gré de ce que nous passons légerement sur des choses qui leur ont coûté beaucoup de soins, de peines, & de veilles. Comme *ouvrage* est synonyme à *livre*, *voyez* Livre. (*D. J.*)

Ouvrages *de l'art de la & nature*, (*Science micr.*) il ne seroit peut-être pas inutile de comparer quelques-uns des ouvrages les plus fins & les plus exquis de nos arts, avec les productions de la nature; une telle comparaison ne peut aboutir qu'à humilier l'orgueil de l'homme, & en même tems elle peut servir à perfectionner en quelque maniere les idées imparfaites qu'il a du créateur.

En examinant au microscope le tranchant d'un rasoir fort fin, il paroît aussi épais que le dos d'un gros couteau; il paroît raboteux, inégal, plein d'entaillures & de sillons, & si éloigné d'être bien affilé, qu'un instrument aussi émoussé que celui-là paroît n'être pas même bon à fendre du bois.

Une aiguille excessivement petite étant aussi examinée, sa pointe paroît comme si elle avoit plus d'un quart de pouce de largeur; elle n'est pas ronde ni plate, mais irréguliere & inégale, & sa surface, quoiqu'extrémement droite & polie à la vue simple, paroît pleine d'âpretés, de trous & de sillons; en un mot, elle ressemble à une barre de fer qui sort de la forge.

Mais l'aiguillon d'une abeille vu par le même instrument, paroît de tous les côtés d'un poli parfait, & d'une beauté surprenante, sans la moindre fente, tache ou inégalité, & terminé par une pointe trop fine pour être distinguée; encore n'est-ce que l'étui ou le fourreau qui contient d'autres instrumens beaucaup plus exquis.

Une petite piece de *linon* extrémement fin paroît par les grandes distances & trous entre ses fils, semblable en quelque maniere à une claie ou à un filet; & les fils eux-mêmes paroissoient plus grossiers que les cordons dont on fait les cables pour les ancres.

Une dentelle de Bruxelles qui coûte cinq ou six

livres sterlings la verge, semble composée de poils épais, raboteux, inégaux, entortillés, attachés ou liés ensemble tout de travers & sans art.

Mais la toile d'un ver à soie étant examinée, paroît parfaitement polie & brillante, uniforme de tous les côtés, & beaucoup plus fine qu'aucun fil qui puisse être filé par la meilleure fileuse du monde, autant que le plus petit fil retors est plus fin que le plus gros cable. Une cosse de cette soie étant développée, se trouve contenir neuf cent & trente verges; mais il est bon de remarquer, que comme deux fils sont toujours attachés ensemble par le ver dans toute leur longueur, le nombre des fils en est réellement double, c'est-à-dire, de 1860 verges; ces fils étant pesés avec la derniere exactitude, se trouvent ne peser que deux grains & demi. Quelle finesse exquise est donc celle-ci? Encore n'est-ce rien en comparaison de la toile d'une petite araignée, ou même en comparaison de la soie qui sort de la bouche de ce même ver lorsqu'il vient d'éclore.

Le plus petit point ou marque que l'on puisse faire avec une plume, paroît au microscope une grande tache irréguliere, raboteuse, dentelée & inégale tout au-tour de ses côtés, & bien éloignée d'être véritablement ronde. L'écriture la plus fine & la plus menue, comme l'oraison de Notre-Seigneur comprise toute entiere dans un sol d'argent, ou autres petites écritures également curieuses faites par les plus habiles maîtres, paroissent lorsqu'on les examine au microscope, aussi difformes, grossieres & barbares, que si elles avoient été écrites par la main la plus pesante; mais les taches qui sont sur les aîles ou sur les corps des teignes, des escarbots, des mouches & autres insectes, se trouvent lorsqu'on les grossit autant que l'on peut avec la loupe, très-exactement circulaires, & les autres lignes & marques qui sont tout-autour, paroissent tirées régulierement & délicatement avec toute l'exactitude possible.

Le docteur Power dit qu'il a vu une chaîne d'or à Tredescant, composée de trois cens anneaux, & qui n'avoit pas plus d'un pouce de longueur, on l'attachoit à une mouche qui la traînoit. M. Derham a vu au-près de Durhamyard une chaise faite par le sieur Boverick horloger, qui avoit quatre roues, avec toutes leurs appartenances, roulant aisément sur leurs essieux, & un homme assis dans la chaise; le tout étoit d'yvoire, & traîné par une mouche sans aucune difficulté apparente; il pesa le tout avec la plus grande attention dont il fût capable, & trouva que la chaise, l'homme, & la mouche pesoient un seul grain. Il pesa aussi dans le même tems & dans le même endroit une chaîne de cuivre faite par le même ouvrier, qui avoit environ deux pouces de longueur, deux cens anneaux avec un crochet au bout, & un cadenat avec une clé à l'autre bout, & il trouva qu'elle ne pesoit pas le tiers d'un grain. Il a vu encore de la même main une table de quadrille avec son tiroir, une table à manger, un buffet, un miroir, douze chaises à dossier, six plats, une douzaine de couteaux, autant de fourchettes, douze cuilliers, deux salieres, avec un cavalier-homme, une dame & un laquais, le tout contenu dans un noyau de cerise.

On nous apprend dans le journal d'Allemagne, qu'un ouvrier nommé Oswald Nerlinger, fit une coupe d'un grain de poivre qui en contenoit douze cens autres plus petites, toutes tournées en ivoire, dont chacune étoit dorée aux bords, & se tenoit sur son pié. Si tous ces faits ne sont pas beaucoup exagérés, ce sont là les *ouvrages* de l'art les plus délicats, les plus curieux & les plus surprenans qui aient été faits de main d'homme; mais après qu'on a eu examiné quelqu'un de ces ouvrages avec un microscope, on s'est convaincu que le plus grand effort de l'art ne consiste qu'à bien cacher les difformités, à en imposer à la foiblesse de nos yeux, & à prouver que notre admiration ne vient que de notre ignorance.

La découverte avantageuse de cette vérité, fait voir que les chefs-d'œuvres de l'art les plus vantés, sont aussi mal fagotés, raboteux & inégaux, que si on les avoit taillés avec une hache, ou si on les avoit frappés avec un maillet & un ciseau; on y voit des bévues, des inégalités & des imperfections dans chaque partie, & le tout est monstrueux, n'ayant aucune proportion. Nos miniatures les plus fines paroissent devant cet instrument comme de purs barbouillages, enduits avec une truelle & sans aucune beauté, tant dans les traits que dans les couleurs. Nos plus brillans vernis, nos ouvrages les mieux polis, ne sont que des corps raboteux, pleins de fentes & de crevasses. Ainsi disparoissent les *ouvrages de l'art* lorsque nous sommes en état de voir ce qu'ils sont effectivement. Au contraire, si nous examinons de plus près, si nous distinguons mieux, si nous observons avec plus de soin les *ouvrages de la nature*, même dans ses moindres productions, nous n'en sommes que plus frappés de la sagesse, de la puissance, & de la grandeur infinie de celui qui les a faits.

Appliquez au microscope tout ce qu'il vous plaira, vous n'y trouverez que beautés & perfections. Considérez le nombre infini d'especes d'insectes qui nagent, qui rampent, ou qui volent autour de nous, quelle proportion, quelle exactitude, quelle uniformité & quelle symmétrie n'appercevrez-vous pas dans tous leurs organes! Quelle profusion de couleurs! L'asur, le verd & le vermillon, l'or, l'argent, les perles, les rubis & les diamans forment une broderie à leurs corps, à leurs aîles, à leurs têtes, & à toutes leurs autres parties! Que de richesses! que de perfections! Quel poli imimitable ne voyons-nous pas de toutes parts! Allons plus avant & examinons les petits animaux dont plusieurs especes sont absolument invisibles à l'œil humain sans le secours d'un microscope; ces atômes vivans, tout petits qu'ils sont, ne laissent pas d'être presque tous des prodiges; nous y découvrons les mêmes organes du corps, la même multiplicité de parties, variété de mouvemens, diversité de figures, & maniere de vivre particuliere que nous voyons dans les plus grands animaux; la construction intérieure de ces petites créatures doit être prodigieusement curieuse, le cœur, l'estomac, les entrailles & le cerveau. Combien doivent être petits & déliés leurs os, leurs jointures, leurs muscles & leurs tendons! Combien doivent être délicates, & au-delà de toute imagination, les veines, les arteres & les nerfs! Quelle multitude de vaisseaux & de circulations dans un si petit espace! & encore ont-ils assez de place pour remplir toutes leurs fonctions, sans se mêler ou s'embarrasser les uns avec les autres!

Si l'on examine les végetaux, on y voit pareillement le même ordre, la même régularité & la même beauté. Chaque tige, chaque bouton, chaque fleur & chaque semence, présente une figure, une proportion, une harmonie qui est au-dessus de la portée de tous les arts. Il n'y a point d'herbe sauvage, ni de mousse dont chaque feuille ne présente une multiplicité de vaisseaux & de pores rangés avec un art infini, pour porter les sucs nécessaires à sa conservation & à sa nourriture, & qui ne soit ornée d'une infinité de graces qui l'embellissent.

Les *ouvrages* les plus parfaits de l'art, font sentir la foiblesse, la pauvreté, & l'incapacité de l'ouvrier; mais ceux de la nature font voir clairement que celui qui les a faits a un pouvoir absolu sur la

matiere dont il dispose, & qu'il a des instrumens convenables à son dessein. Chaque poil, plume ou écaille, même dans les moindres insectes, paroît rond, poli & fini au dernier point, & démontre les richesses abondantes, la libéralité, & la sagacité de son auteur. (*D. J.*)

Ouvrage, s. m. (*Architect.*) c'est ce qui est produit par l'ouvrier, & qui reste après son travail, comme dans la construction des bâtimens, la maçonnerie, la charpenterie, la serrurerie, *&c.* Il y a deux sortes d'*ouvrages* dans la maçonnerie, de gros *ouvrages*, & de menus *ouvrages*. Les premiers sont des murs de face & de refend, les murs avec crépi, enduits & ravalemens, & toutes les especes de voutes de pareille matiere. Ce sont aussi les contre-murs, les marches, les vis potoyeres, les bouchemens & percemens de portes & croisées à mur plein; les corniches & moulures de pierre de taille, quand on n'a point fait de marché à part; les éviers, lavoirs & lucarnes: ce qui est de différent prix, suivant les différens marchés.

Les légers & menus *ouvrages* sont les plâtres de différentes especes, comme tuyaux, souches & manteaux de cheminée, lambris, plafonds, panneaux de cloison, & toutes saillies d'architecture; les escaliers, les lucarnes, avec leurs joués de charpenterie revêtue, les exhaussemens dans les greniers, les crépis & renformis contre les vieux murs, les scellemens de bois dans les murs ou cloisons, les fours, potagers, carrelages, quand il n'y a point de marché fait; les contrecœurs, âtres de cheminée, aires, mangeoires, scellemens des portes, de croisées, de lambris, de chevilles, de corbeaux de bois ou de fer, de grilles, *&c.*

On appelle *ouvrages de sujetions* ceux qui sont ceintrés, rampans ou cherchés par leur plan, ou leur élevation, & dont les prix augmentent à proportion du déchet notable de la matiere, & de la difficulté qu'il y a à les exécuter.

On donne le nom d'*ouvrage de pierres de rapport* à une espece de mosaique qu'on fait avec des pierres naturelles pour représenter des animaux, des fruits, des fleurs, & autres figures, comme si elles étoient peintes. Cela se fait en assemblant différens marbres, selon le dessein qu'on a, & on les joint & les cimente. Sur ces marbres, le peintre qui a disposé le sujet, marque avec un pinceau trempé dans de la couleur noire, les contours des figures. Il observe avec des hachures les jours & les ombres, comme s'il dessinoit sur le papier au crayon. Ensuite le sculpteur grave, avec un ciseau, tous les traits qui ont été tracés par le peintre, & garnit ces traits d'autres marbres, ou on les remplit d'un mastic composé de poix noire, & d'autre poix qu'on fait bouillir avec du noir de terre. Quand ce mastic a pris corps, on l'unit avec du grès & de l'eau, ou du ciment pilé. C'est ainsi qu'avec trois sortes de marbres on a trouvé l'art d'embellir de différentes figures les paves des eglises & des palais. *Voyez* les principes de l'Architect. de la Sculpture, *&c.* par M. Felibien, *ch. xij.*

Ouvrage à sceaux, terme d'archit. hydraul. C'est une machine, qui sert à élever l'eau, moyennant un ou deux vaisseaux attachés à une perche. Il y a des *ouvrages à sceaux* simples, & des *ouvrages* composés. Les premiers sont formés d'un levier, & les autres de poulies, de roues à chaînes, ou de roues avec pignon. On trouve la description de ces trois sortes d'*ouvrages*, & particulierement d'un, qui se meut tout seul, dans le *technica curiosa* de Schot, dans l'*hydraulico-pneumatica* du même auteur, & dans le *theatrum hydraulicum* de Léopold, *tom. I. ch. 8.*

Ouvrage hydraulique. C'est un bâtiment qui sert à conduire l'eau où l'on veut. Tels sont les bâtimens de la machine de Marly, de la Samaritaine, & des pompes du pont Notre-Dame à Paris. *Voyez* le t. II. de la premiere partie de l'architecture hydraulique de M. Belidor, & le *theatrum machinarum hydraulicarum*, de Jacques Léopold, *tom. I. & II.*

Ouvrage rustique. C'est un bâtiment dont le mur est construit de pierres qui avancent. Cette maniere de bâtir a été de tout tems une des plus simples, & des plus communes, puisqu'on n'est pas même obligé d'applanir les surfaces extérieures des pierres, & qu'on les laisse brutes, afin de ménager les frais de l'*ouvrage*. De cette simplicité on a voulu s'élever aux principes d'un art. Dans cette vue, des architectes se sont attachés à joindre tellement les pierres, que les surfaces de devant avançassent dans les jointures, & on a figuré les surfaces relevées. *Voyez* des exemples là-dessus dans l'architecture de Vitruve, & dans le cours d'architecture de Daviler. Mais malgré ces efforts, pour accréditer l'*ouvrage rustique*, cette maniere de bâtir n'est point d'un bon goût. Autrefois on s'en servoit, même pour les palais les plus superbes, en l'employant également dans tous les étages, & en y joignant des colomnes de plusieurs ordres. Tels sont le magnifique palais de Pitti à Florence, aux trois étages duquel est l'ordre toscan, le dorique & l'ionique; le palais d'Est à Ferrare; l'hôtel de Peller à Nurember, qui a au-devant des pierres relevées jusqu'au dessous du toit. On en trouve d'autres exemples du fameux Michel Ange, rapportés dans *le cours d'architecture de* Daviler.

On emploie aujourd'hui l'*ouvrage rustique* aux portes des villes, & aux portails des bâtimens qui doivent avoir beaucoup de solidité, comme les arsenaux, les boulangeries, *&c.* Il est rare qu'on le pratique aux églises & aux maisons particulieres où il ne peut avoir lieu qu'à l'étage inférieur; souvent même on n'en charge pas tout le mur, & on se contente de l'appliquer aux coins & au bordage de la saillie. *Daviler.* (*D. J.*)

Ouvrages, *en termes de Fortification*, signifient toutes les différentes pieces ou édifices qui s'emploient dans la fortification; c'est aussi, dans l'attaque des places, les lignes, les tranchées, les fossés, *&c.* qu'on fait autour d'une ville ou d'un camp, *&c.* pour se fortifier.

On trouvera les principaux *ouvrages* d'une place fortifiée aux *articles de* Place fortifiée, *de* Fortification, *&c.*

Ouvrage a corne, *dans la Fortification*, est un *ouvrage* formé d'un front de fortification, c'est-à-dire, d'une courtine & de deux demi-bastions joints à la place par deux longs côtés, qu'on appelle ses *aîles* ou les *branches*.

Cet *ouvrage* se place quelquefois devant un bastion, mais plus ordinairement devant une courtine.

Pour construire un *ouvrage à corne* devant une courtine $E F$ (*Pl. IV. de Fortification, fig. 4.*), il faut prolonger indéfiniment vers la campagne la perpendiculaire qui a été élevée sur le côté du polygone, pour tirer les lignes de défense & de l'angle rentrant Q de la contrescarpe; il faut prendre sur cette perpendiculaire prolongée $Q L$ de 120 ou 130 toises; au point L élever sur $L Q$ la perpendiculaire $O P$, prolongée indéfiniment de part & d'autre du point L. On prendra sur cette perpendiculaire $L O$ & $L P$ chacune de 60 ou 70 toises: on marquera ensuite les points A & B sur les faces des bastions opposés à l'*ouvrage à corne*, à 10 toises des angles de l'épaule C & D: on tirera par les points O & A & par les points P & B les lignes $O M$, $P N$, terminées en M & en N par leur rencontre avec la contrescarpe de la place. Ces lignes feront les aîles ou les branches de l'*ouvrage à corne*; $O P$ en sera le côté extérieur, que l'on fortifiera en prenant sur la perpendi-

culaire *Q L*, *L R* de 23 toises, si *L P* est de 70 toises, & de 20 toises, si cette ligne est seulement de 60 toises. Par les points *O* & *P* & par le point *R*, on menera les lignes de défense indéfinies *O X*, *P V*, sur lesquelles on prendra les faces *P S*, *O T*, chacune de 40 toises, si *L P* est de 70, & de 35, si cette ligne est de 60. On achevera ensuite la fortification du côté extérieur *O P*, comme dans le premier système de M. de Vauban. *Voyez* ce système à la suite du *mot* FORTIFICATION. *Voyez aussi* sa construction, *Pl. II. de Fortific. fig. 7.*

On donnera 12 toises de largeur au fossé de l'*ouvrage à corne*: on le tracera vis-à-vis le front *O P* comme au corps de la place, en décrivant des points *O* & *P* pris pour centres, & d'un intervalle de 12 toises des arcs de cercle en-dehors de l'*ouvrage*, & tirant ensuite par les angles de l'épaule *T* & *S* des lignes tangentes à ces arcs. A l'égard du fossé des aîles *O M*, *P N*, il sera terminé par des paralleles à ces côtés à la distance de 12 toises. Le terre-plein du rempart de cet *ouvrage* a quatre toises de largeur comme celui de la demi-lune.

Remarques. 1°. Il faut prendre garde que les angles flanqués *O* & *P* des demi-bastions de l'*ouvrage à corne* aient au-moins 60 degrés: s'ils n'avoient pas cette valeur, il faudroit, pour les augmenter, diminuer le côté extérieur *O P*.

2°. Quelle que soit la grandeur de *O P*, on déterminera toûjours la perpendiculaire *L R* en lui donnant environ la sixieme partie de ce côté; on déterminera de même les faces en leur donnant les deux septiemes du même côté.

3°. Les aîles ou les branches de l'*ouvrage à corne* sont flanquées par les faces des bastions sur lesquelles tombent leur prolongement; à l'égard de la partie extérieure ou du front de l'*ouvrage*, il se défend lui-même de la même maniere que les fronts des places.

4°. Indépendamment de l'*ouvrage à corne* construit devant la courtine *E F*, on y fait aussi une demi-lune *Y* qui se construit comme il a été enseigné à l'*article* DEMI-LUNE. On en construit aussi une *Z* devant le front de l'*ouvrage à corne*, & de la même maniere. *Elémens de fortific.* (*Q*)

OUVRAGE A COURONNE, c'est, *dans la Fortification*, un *ouvrage* composé de deux fronts, c'est-à-dire, d'un bastion entre deux courtines, & de deux demi-bastions, qui avance dans la campagne, & qui est joint à la place comme l'*ouvrage à corne* par deux longs côtés, appellés ses *aîles* ou ses *branches*.

L'*ouvrage à couronne* se place ordinairement devant les courtines, mais on peut le placer aussi devant les bastions.

Pour construire un *ouvrage à couronne* devant une courtine *A B* (*Pl. IV. de Fortific. fig. 5.*), on prolongera indéfiniment vers la campagne la perpendiculaire élevée sur le milieu du côté du polygone, pour la construction de l'enceinte de la place, de l'angle rentrant *L* de la contrescarpe, & de l'intervalle de 150 ou 160 toises; on décrira un arc indéfini *H K I*, qui coupera la perpendiculaire prolongée en *K*; on prendra ensuite le point *K* pour centre, & de l'intervalle de 120 toises, on décrira de part & d'autre, du point *K*, deux arcs de cercles qui couperont le premier arc en *H* & en *I*; l'on tirera les lignes *K H*, *K I*, qui seront les côtés extérieurs de l'*ouvrage à couronne*, que l'on fortifiera comme l'on a fortifié le côté extérieur de l'*ouvrage à corne*, c'est-à-dire, en observant de donner 20 toises à la perpendiculaire élevée sur le milieu de chacun de ces côtés, ou la sixieme partie du côté, & deux septiemes ou 35 toises pour les faces du bastion & des demi-bastions de cet *ouvrage*.

Pour avoir les aîles de l'*ouvrage à couronne*, on marquera les points *C* & *D* sur les faces des bastions, vis-à-vis lesquels l'*ouvrage à couronne* est construit; à 15 toises des angles de l'epaule *E* & *F*, l'on tirera les lignes *I D*, *H C*, seulement jusqu'à la rencontre de la contrescarpe en *N* & en *M*, & *I N* & *H M* seront les aîles de cet *ouvrage*.

Le parapet, le rempart, & le fossé de l'*ouvrage à couronne*, se construisent comme dans l'*ouvrage à corne*; on donnera de même 4 toises au terre-plein du rempart, & 12 toises de largeur au fossé.

On peut construire des demi lunes *O* devant chaque front de l'*ouvrage à couronne*, comme devant celui de l'*ouvrage à corne*.

On pourra construire un *ouvrage à couronne* devant un bastion, comme on vient de le faire devant une courtine, en prolongeant sa capitale de 140 ou 150 toises, & décrivant de l'angle flanqué un arc indéfini de cet intervalle pris pour rayon, & portant ensuite de part & d'autre de cet arc, du point où il est coupé par le prolongement de la capitale du bastion, 120 toises pour avoir les côtés extérieurs de cet *ouvrage*: on tirera de leurs extrémités les aîles sur les faces du bastion, devant lequel cet *ouvrage* sera construit à 15 ou 20 toises des angles de l'épaule; & l'on achevera le reste de cet *ouvrage* comme le précédent, construit devant une courtine.

On observera que les angles flanqués de demi-bastions, aient au-moins 60 degrés. S'ils se trouvent trop aigus en alignant les côtés sur la face du bastion, on pourra les aligner sur les faces des demi-lunes collatérales, ou plutôt à 10 toises des angles de l'épaule des deux bastions collatéraux de l'*ouvrage à couronne*, parce qu'alors la défense du fossé de ses côtés sera plus directe. *Elémens de fortific.* (*Q*)

OUVRAGE A CORNE COURONNÉ, c'est un *ouvrage à corne* au-devant duquel est construit un *ouvrage à couronne*. *Voyez* OUVRAGE A CORNE & A COURONNE. (*Q*)

OUVRAGES DE CAMPAGNE, *en termes de Fortification*, sont ceux que fait une armée qui assiege une place, ou ceux que construisent les assiégés pour sa défense. Telles sont les fortifications des camps & les différens forts qu'on construit pour assurer des passages, & couvrir des portes dont il est important que l'ennemi ne s'empare point. *Voyez* FORTS & RETRANCHEMENS. Le meilleur *ouvrage* qu'on ait sur cette matiere est l'*Ingénieur de campagne*, par M. le chevalier de Clairac. Il laisse peu de choses à desirer sur cet important objet. (*Q*)

OUVRAGES DÉTACHÉS, (*Fortificat.*) On appelle ainsi les *ouvrages* du dehors qui couvrent le corps de la place, du côté de la campagne, comme les ravelins, demi-lunes, cornes, tenailles, couronnes, queues d'hirondes, enveloppes, & semblables. (*D. J.*)

OUVRAGES DÉTACHÉS, (*Art milit.*) On appelle ainsi dans l'art militaire les *parapets* avec lesquels les assiégeans se retranchent de nouveau, pour pouvoir se défendre contre l'attaque des ennemis. On les divise en généraux & en particuliers. Les *ouvrages détachés* généraux sont des *ouvrages* tous nouveaux, construits dans une place attaquée, moyennant lesquels les *ouvrages* qui se défendent encore, sont rejoints les uns aux autres, comme lorsque deux bastions sont entierement ruinés & qu'on est contraint de les abandonner, ce qui arrive souvent dans les longs siéges. Au contraire quand les assiégés tâchent encore de maintenir un bastion ou un *ouvrage* de dehors, quoique presque ruiné & mis hors d'état de défense par l'ennemi; & qu'en abandonnant une partie de ces *ouvrages*, ils se retranchent de nouveau avec des parapets, on donne alors à cette partie fortifiée une seconde fois le nom d'*ouvrage détaché* particulier, ou d'*ouvrage* renversé. On renforce sou-

vent les bastions & les *ouvrages* de dehors par de semblables *ouvrages détachés* particuliers ; & on en construit quelquefois avec les *ouvrages* mêmes, ainsi qu'on le voit à Maëstricht, Ypres, Philippeville, *&c.* (*D. J.*)

OUVRAGE, (*grosses Forges.*) partie du fourneau du fusion. *Voyez l'article* FORGE.

OUVRAGES NOIRS, (*Forgerie.*) ce sont les gros *ouvrages* de fer que peuvent forger les maîtres Maréchaux en vertu de leurs statuts, comme sont des socs de charrues, des houes, des fourges, *&c.*

OUVRAGE, (*Menuiserie.*) On en distingue d'un grand nombre d'especes. *Voyez les articles suivans.*

Ouvrage assemblé à petit quadre, est celui dont les moulures sont détachées du champ, dit *battant*, par une gorge.

Ouvrage assemblé à petit quadre ravalé, est celui dont les moulures qui forment le quadre font saillie sur le battant & la traverse.

Ouvrage assemblé tout quarré, est celui dont les joints sont coupés sur toutes les faces quarrément, & où il n'y a aucune moulure.

Ouvrages assemblés à clé ou goujon, c'est qu'outre les languettes & rainures on y met encore des clés ou des goujons, pour qu'ils soient plus solides. La clé est un morceau de bois de fil, de l'épaisseur de la languette de trois pouces ou environ, qui entre environ de deux pouces dans les mortoises des bois qu'on veut assembler ensemble, lesquelles on a eu soin de faire bien vis-à vis les unes des autres.

Ouvrages assemblés avec moulure, soit à bouvement simple ou autres moulures, sont toûjours coupés d'onglets, & se nomment *assemblages en onglets.*

Ouvrages assemblés à plat joint, sont ceux où l'on ne fait ni languettes ni rainures, mais que l'on dresse le plus parfaitement qu'il est possible, de sorte qu'il n'y ait aucun jour. Ensuite on fait chauffer les joints, & on les colle ensemble. Ces sortes d'assemblages sont d'usage pour les portes, les tables, les panneaux, *&c.* A ces assemblages on y met quelquefois des clés ou des goujons.

Ouvrages collés à languette & rainure, c'est lorsque les bois sont trop étroits on en assemble plusieurs ensemble où l'on fait des languettes & des rainures, & ensuite on les colle pour leur donner plus de stabilité. Il faut que la colle soit bien chaude & point trop épaisse, & que les joints soient bien dressés, & les faire chauffer pour qu'ils se collent mieux.

Ouvrages emboîtés, sont ceux au bout desquels on met une piece de bois que l'on nomme *emboîture*, laquelle est assemblée à tenons & mortoises.

Ouvrages emboîtés à refuite, c'est lorsque les emboîtures étant bien assemblées on a percé des trous pour les cheviller. Avant que de les cheviller, on fait sortir l'emboîture du tenon & les trous qui ont été faits dans le tenon ; on les élargit un peu à droite & à gauche, ce qui les rend ovales & donne de la facilité au bois qui se retire à cause de la sécheresse, ou qui renfle à cause de l'humidité & empêche les tenons de casser.

OUVRAGE À PETIT CADRE ET EMBREVEMENT, est celui dont le cadre est une piece séparée du battant ou traverse, & y est assemblé par doubles languettes & rainures.

OUVRAGE, (*Rubanier.*) s'entend de tout généralement ce qui sort de la fabrique ou des mains de l'ouvrier de ce metier.

OUVRAGER, v. act. *terme de Manufacture*, c'est enrichir un ouvrage de divers ornemens ; on le dit des brocards à fleurs, des velours à ramage, des damas, *&c.* comme aussi de plusieurs autres choses que fabriquent divers artisans, menuisiers, orfevres, sculpteurs, *&c.*

OUVRÉ, *terme de Tisserand*; le linge *ouvré* est celui sur lequel le tisserand a fait divers *ouvrages*, & représente des figures, des fleurs, des compartimens. On l'appelle aussi *linge damassé*; ce linge ne s'emploie qu'au service de la table, ou tout-au-plus à faire des rideaux de fenêtres.

OUVREAUX, s. m. *terme de Verrerie*, c'est dans les fourneaux à verre les bouches ou ouvertures où sont les pots, dans lesquels se fondent les matieres propres à la vitrification. C'est aussi par les *ouvreaux* que l'on cueille, c'est-à-dire que l'on prend le verre au bout de la felle pour le souffler, qu'on le chauffe & qu'on l'ouvre.

On appelle le grand *ouvreau* une ouverture du fourneau qui a plus du double des autres ouvertures, & qui est assez grande pour que le plat de verre dont le diametre a plus de deux piés & demi, puisse s'y ouvrir & en sortir sans courir aucun risque d'être cassé en le retirant. Les deux *ouvreaux* des côtes s'appellent les *ouvreaux* des aîles, & plus ordinairement les *ouvreaux* à cueillir.

OUVREUR *ou* OUVRIER - FABRIQUANT, (*Papetier.*) c'est le nom qu'on donne à l'*ouvrier* qui plonge les formes dans les chaudieres, & les en retire chargées de papier pour les donner au coucheur, qui les pose sur les feutres. *Voyez* au *mot* PAPIER, & *nos Planches de Papeterie.*

OUVREUR, *terme de Verrerie*, *ouvreur* est celui qui ouvre la bosse après que le gentilhomme l'a soufflée ; on le nomme plus ordinairement *bossetier.*

OUVRIER, s. m. *terme général*, se dit en général de tout artisan qui travaille de quelque métier que ce soit.

On appelle *ouvriers* en drap d'or, d'argent & soie, & autres étoffes mélangées, ou *ouvriers* de la grande navette, les fabriquans & manufacturiers qui fabriquent & font sur le métier avec la navette toutes sortes d'étoffes d'or & d'argent & de soie, ou mêlées d'autres matieres, comme fleurets, laine, coton, poil & fil ; telles que sont les velours, les damas, les brocards & brocatelles, les satins, les taffetas & tabis, les moires, les papelines, les gazes, les crêpes & autres semblables marchandises, dont les largeurs sont d'un tiers d'aune & au-dessus ; celles au-dessous etant réservées aux maîtres Tissutiers Rubaniers. (*D. J.*)

OUVRIER, s. m. (*Archit.*) c'est la qualité d'un homme qui travaille aux ouvrages d'un bâtiment, & qui est à sa tâche ou à la journée.

OUVRIERS, *terme de Monnoies*, on appelle ainsi dans les hôtels des monnoies, & particulierement dans l'hôtel de la monnoie de Paris, ceux qui coupent, taillent & ajustent les flaons pour les réduire au poids des especes, & les rendre conformes aux déneraux du poids matrices. On leur a donné le nom d'*ouvriers* pour les distinguer des autres *ouvriers*, à qui les rois de toute ancienneté ont accordé le droit d'être reçus à travailler avec leurs peres & meres, à tailler les especes ; les femmes sont aussi appellées *ouvrieres*, mais plus ordinairement *tailleresses. Boizard.* (*D. J.*)

OUVRIERS DE FORGE, (*Eperonnier.*) on nomme ainsi dans les anciens statuts des maîtres Selliers-Lormiers ceux d'entr'eux, qu'on appelle autrement *lormiers-éperonniers*, c'est-à-dire ceux qui forgent, vendent les mords, éperons, étriers & autres pieces de fer servant aux harnois des chevaux, ou qui sont propres à monter & suspendre des carrosses, chaises roulantes & autres sortes de voitures : les autres maîtres s'appellent *Selliers-garnisseurs.*

Ces deux sortes d'*ouvriers*, qui ne faisoient autrefois qu'une même & seule communauté, sont présentement séparés en deux corps de jurande ; l'un qu'on nomme vulgairement *des maîtres éperonniers*, quoiqu'ils conservent toujours leur commune qualité

lité de *Selliers-Lormiers*; & l'autre *des maîtres Selliers*, qui à ces deux anciens noms ajoutent encore celui des *Carrossiers. Savary. (D. J.)*

OUVRIERS À FAÇON, (*Manufact.*) on appelle ainsi dans les manufactures de drap d'or, d'argent & de soie de la ville de Lyon, les maîtres *ouvriers* qui travaillent, ou font travailler pour les maîtres marchands, & à qui on ne paye que la façon de leurs ouvrages; le reste, comme l'or, l'argent, la soie, *&c.* leur étant fourni par ceux qui les leur commandent. (*D. J.*)

OUVRIERE, s. f. femme qui travaille à quelqu'ouvrage des mains que ce soit. *Voyez l'article* OUVRIER.

OUVRIERE, (*Maréchal.*) la cheville *ouvriere* d'un carrosse, c'est une grosse cheville de fer qui joint le train de devant à la fleche.

OUVRIR, v. act. (*Gramm.*) c'est en général séparer ce qui étoit auparavant voisin ou contenu; c'est le contraire de *fermer*. On *ouvre* une porte; on *ouvre* une armoire, une serrure; on *ouvre* une lettre; on s'*ouvre* des vûes sur la campagne; on *ouvre* un pâté, des huîtres, une bouteille; on *ouvre* la terre, la tranchée; on *ouvre* la bouche, un livre, la veine, un cadavre, la transpiration, un canal; on *ouvre* les rangs; on *ouvre* un corps en relâchant le tissu; on *ouvre* une haie, les bras, les jambes, les cuisses; on *ouvre* le fruit qui s'*ouvre* quelquefois de lui-même; on *ouvre* une boutique, & l'on *ouvre* boutique; on *ouvre* sa bourse à son ami; on *ouvre* l'oreille; on *ouvre* deux pointes de montagnes ou de clochers, c'est-à-dire qu'on les sépare à l'œil l'une de l'autre par la position qu'on prend à leur égard; on *ouvre* un bon avis; on *ouvre* le chemin à une découverte; on *ouvre* la porte à l'honneur, à la honte, au crime, au fort, au plaisir; on *ouvre* son cœur à des traîtres, son sentiment à des aveugles, sa pensée à des fourbes; l'ame s'*ouvre* à la joie; on s'*ouvre* à son directeur; on s'*ouvre* au jeu dans les affaires, dans une négociation; l'esprit des jeunes gens s'*ouvre* quelquefois avec l'âge: on *ouvre* une assemblée; on l'*ouvre* par un discours; on *ouvre* le champ de bataille; on *ouvre* le jeu; la foule s'*ouvre* devant le roi, *&c.*

OUVRIR UN COMPTE, (*Commerce.*) c'est le placer dans le grand livre. *Voyez* COMPTE & LIVRE.

OUVRIR LES PEAUX, *termes de Chamoiseur*, c'est les faire passer sur le poinçon, pour les rendre plus molles & plus maniables.

OUVRIR, *terme de Fourbisseur*, c'est par le moyen de l'écarissoir agrandir l'œil du pommeau pour y introduire la soie.

OUVRIR, *en terme de Gantier-Parfumeur*, c'est élargir & détirer le gant à mesure qu'il seche pour qu'il ne se ride point.

OUVRIR LA LAINE, (*Lainage.*) c'est la battre sur une claie, pour en faire sortir la poussiere & les ordures, & la passer ensuite entre les deux grosses cardes, qu'on nomme *cardasses* en Languedoc, dont le cardeur en tient une à la main, & l'autre est attachée sur une espece de chevalet. (*D. J.*)

OUVRIR UNE APPLIQUE, (*Metteur-en-œuvre.*) c'est y percer avec le drille les trous, pour recevoir les pierres, & les *ouvrir* avec une lime ronde.

OUVRIR, *en terme de Serrurier*, c'est lorsqu'on a percé une piece à froid ou à chaud, en finir l'ouverture, & lui donner la derniere forme qu'elle doit avoir; on *ouvre* l'anneau d'une clé lorsqu'elle est enlevée & que l'on a percé le bout avec un poinçon: on l'*ouvre* sur le bout de la bigorne, & on le ravale dans l'étau.

OUVRIR, *en terme de Cornettier*, est l'action d'applatir en gros les galins fendus; ce qui se fait à l'aide d'une tenaille & d'une pince attachée par un bout à un banc ou établi. Cette pince tient le galin pendant qu'on l'ouvre, en l'abaissant avec les tenailles en main. *Voyez* PINCES & TENAILLES À MAIN.

OUVRIR LA BOSSE, *terme de Verrerie*, c'est lorsqu'après le verre soufflé à plusieurs reprises a pris enfin la forme d'un bocal ou d'une calebasse, ce que les ouvriers appellent *bosse*, & qu'il a été incisé & branché, on le présente au feu du grand ouvreau, & qu'on l'y tourne en rond jusqu'à ce que cette bosse s'étende d'elle-même, & s'*ouvre* tout-à-fait, en sorte qu'elle forme ce qu'on appelle un *plat* ou *rond de verre*.

On dit aussi *ouvrir* le verre à l'égard du verre en table, lorsque le gentilhomme-verrier ayant incisé en long le cylindre qu'il a soufflé, & l'ayant coupé par deux extrémités, le reporte à l'ouvreau; & qu'après qu'il est suffisamment chauffé, il l'ouvre & l'applatit avec une verge ou baguette de fer. *Savary.* (*D. J.*)

OUVROIR, s. m. (*Archit. civile.*) c'est dans un arsenal, ou une manufacture, un lieu séparé où les ouvriers sont employés à une même espece de travail. C'est aussi, dans une communauté de filles, une salle longue en forme de galerie, dans laquelle à des heures réglées, elles s'occupent à des exercices convenables à leur sexe. Il y a un bel *ouvroir* dans l'abbaye royale de S. Cyr, près de Versailles. (*D. J.*)

OUVROIR, (*Com.*) vieux mot qui signifie la même chose que boutique. *Voyez* BOUTIQUE. Il signifie encore aujourd'hui ces *boutiques* légeres & mobiles, faites de bois, qu'ont les maîtres Savetiers de Paris, presqu'à tous les coins des rues, derriere lesquelles ils étalent leurs marchandises, & travaillent de leur métier. On les appelle autrement des *étals* ou *étaux*. *Voyez* ETAL & ETAU. *Diction. de Com.*

OUVROIR, s. m. (*Lainage.*) c'est dans les manufactures de lainage, le lieu où sont montés les métiers, & où les ouvriers travaillent.

OWERRE, (*Géog.*) bourgade & royaume d'Afrique sur la côte méridionale de la Guinée. L'air y est mal sain, & le terrein sec & maigre. *Long.* de la Bourgade, *25. 35. lat. 6.* (*D. J.*)

OUY, OUI, adj. (*Gramm.*) c'est le signe d'affirmation; il devient quelquefois celui de la négation, lorsque la prononciation le rend ironique: il obéit. Il a encore d'autres acceptions dont l'usage ne permet guere de méconnoître la valeur.

OUZOIR, (*Géog.*) il y a quantité de lieux en France qui portent le nom d'*Ouzoir* ou *Ozoir*, ou *Ozoner*, ou *Oroer*, ou enfin *Ovoir*. Tous ces mots de bourgs, villages & lieux, viennent du latin *oratorium*, *oratoire*, mot qui signifie un monastere, un autel, une chapelle, un petit édifice consacré à la priere. *Voyez* ORATOIRE. (*D. J.*)

O X

OXALME, s. m. (*Matiere médicale.*) les médecins grecs nommoient *oxalme*, du vinaigre impregné de saumure, ou de sel marin dissous dans de l'eau. Ils l'employoient extérieurement pour guérir les ulceres putrides, comme aussi pour la teigne & la gale de tête des enfans; quelquefois ils l'employoient en lavement, mais alors ils avoient grand soin de donner aussitôt un second lavement de lait. Dioscoride, *liv. V. ch. xxiij.* (*D. J.*)

OXFORD, (*Géog.*) ville d'Angleterre dans la province à laquelle elle donne son nom, & dont elle est la capitale, avec un évêché suffragant de Cantorberi, fondé par Henri VIII. qui établit six nouveaux évêchés en Angleterre, après qu'il en eut supprimé tous les couvens. *Oxford* est au confluent du Cherwel & de l'Issis, à 16 milles S. O. de Buckingham, 45 O. de Londres, 60 S. O. de Cambridge. *Long.* suivant Cassini, *16. 17. 30* *Long.* suivant Halley, *16. 15. 30.* *lat.* suivant les mêmes, *50. 45.*

L'univerfité d'*Oxford*, érigée en 895, eft une des plus fameufes qu'il y ait au monde. Elle a 25 colleges, dont 18 ont de grands revenus. Ils entretiennent chacun un certain nombre de *fellows* ou *aggregés*, & de *fcholars* ou *étudians*; en forte qu'on compte à *Oxford* jufqu'à mille étudians entretenus par les colleges, & deux mille qui ne le font pas. Chaque college a fa bibliothéque; la plus belle eft celle de Bodley, *the Bodleyan library*, qui contient un grand nombre de manufcrits orientaux. Il y a 16 profeffeurs & un orateur public dans cette univerfité.

Oxford fe diftingue encore par fon théatre, par fon *mufæum*, par fon jardin de fimples, & par fon imprimerie. Gilbert Scheldon, archevêque de Cantorbéri, fit bâtir le théâtre à fes propres frais. Le *mufæum* s'appelle *Ashmoleanum*, du nom d'Elie Ashmole qui en fit préfent à l'univerfité. On l'a depuis enrichi d'antiquités d'Egypte, d'un grand cabinet de raretés naturelles, données par le D. Lifter, *&c.*

Mais ce qui immortalife la gloire d'*Oxford*, ce font les favans hommes dont elle eft la nourrice ou la patrie. Le D. Wood, qui lui-même y eft né en 1632, vous les fera connoitre dans fes deux ouvrages intitulés *antiquitates Oxonienfes*, qui forment enfemble 3 vol. *in fol.* & qui compofent une hiftoire littéraire d'Angleterre. Je n'ai pas ces deux ouvrages fous les yeux pour les confulter; mais je me rappelle affez bien que Chillingworth, Fell, Gale, Hariot, Hody, Lydiat, Owen, Pocock, le comte de Rochefter, *&c.* font du nombre des favans auxquels *Oxford* a donné la naiffance: combien y en a-t-il d'autres qui échappent à ma mémoire? On connoît affez ceux que je viens de nommer.

Chillingworth (Guillaume) favant théologien de l'églife anglicane, etoit encore grand mathématicien. Il naquit en 1602, fe trouva au fiege de Glocefter en 1643, & y fit la fonction d'ingénieur; mais ayant été fait prifonnier à la prife du château d'Arondel, on le conduifit à Chichefter, où il mourut en 1644, des fatigues qu'il avoit effuyees. Entre fes ouvrages on eftime particulierement celui qui eft intitulé, *la religion proteftante, voie fûre pour le falut*: c'eft un modele de bonne logique.

Fell (Jean) évêque d'*Oxford*, eft connu des étrangers par fon excellente édition des œuvres de S. Cyprien, à *Oxford* 1682 *in fol.* Il mourut en 1686, à 61 ans.

Gale (Thomas) favant littérateur, a donné plufieurs ouvrages tres-eftimés. Les principaux font, 1°. *Hiftoriæ poeticæ antiqui fcriptores*; 2°. *Hiftoriæ anglicanæ fcriptores quinque*; 3°. *Hiftoriæ Britannicæ, Saxonicæ, Anglo Danicæ, fcriptores quindecim*, &c. Il mourut en 1709.

Hariot (Thomas) mathématicien, a donné une relation de la Virginie fort curieufe, & mourut en 1621, à 60 ans.

Hody (Humfrey) grand littérateur, mort en 1706, à 47 ans, a donné plufieurs ouvrages, dont le plus curieux eft une hiftoire en latin des illuftres grecs qui ont rétabli en Europe l'étude de la langue grecque, & des humanités. Samuel Jebb l'a fait imprimer à Londres, en 1742 *in-8°.* avec la vie de l'auteur.

Lydiat (Thomas) mit au jour plufieurs traités fur des matieres de phyfique & de chronologie; le principal eft celui des notes fur les marbres d'Arondel, *Oxonii* 1676 *in-fol.* Il mourut en 1646, à 74 ans.

Owen (Jean) théologien presbytérien, publia divers ouvrages théologiques, dans lefquels il fema beaucoup de traits d'érudition, de politique & de philofophie. On lui doit des remarques fur les prolegomenes & la polyglotte de Walton. Son livre, *de naturâ, ortu & ftudio veræ Theologiæ*, a été réimprimé plufieurs fois. Il prêcha en 1648, contre Charles II. & les Royaliftes. Il mourut en 1683, âgé de 67 ans.

Pocock (Edouard) célebre théologien, & l'un des plus favans hommes dans les langues orientales, qui ait jamais paru. Il naquit en 1604, fit deux voyages au levant, & acheta dans le dernier plufieurs manufcrits orientaux. Il mourut en 1691, à 87 ans. Il a traduit les annales d'Eutichius, patriarche d'Alexandrie; l'hiftoire des dynafties d'Abulpharage, & une verfion du fyriaque de la feconde épitre de S. Pierre, de celles de S. Jean, & de S. Jude; une verfion du livre intitulé, *porta Mofis*; un effai de l'hiftoire des arabes; des commentaires fur Michée, Malachie, Ofée & Joël; une traduction en hébreu du traité de Grotius fur la vérité de la religion chrétienne; un recueil de lettres, & autres ouvrages, qui ont été imprimés à Londres en 1740, en 2 vol. *in-fol.*

Wilmot (Jean) comte de Rochefter, étoit un des beaux efprits de la cour de Charles II. mais il mourut en 1680, à la fleur de fon âge, à 32 ans. M. de S. Evremond nous le peint trop comme un homme à bonnes fortunes; c'étoit en même tems un homme de génie, & un grand poëte. Entr'autres ouvrages brillans, d'une imagination ardente, qui n'appartenoit qu'à lui, il a publié quelques fatyres fur les mêmes fujets que Defpreaux avoit choifis; & fi fes idées manquent quefois de ces bienféances délicates dont nous faifons tant de cas, il eft toujours vrai qu'elles font exprimées avec la force & l'énergie qui conftituent le poëte. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

OXFORD-SHIRE, (*Géog.*) province maritime d'Angleterre au diocèfe d'Oxford, avec titre de comté. Elle a 130 milles de tour, & environ 534 milles arpens. L'air y eft bon, & le terrein fertile en blé, fruits & pâturages. Elle eft arrofée par la Tamife, le Cheweld, le Windruds, l'Evenlode, *&c.* Richard Plot vous inftruira de l'hiftoire naturelle de cette province; fon ouvrage intitulé, *the natural hiftory of Oxford-shire*, a paru pour la premiere à Oxford, en 1676 *in fol.* mais il a été réimprimé en 1686 & en 1705. (*D. J.*)

OXFOOFT, (*Commerce.*) mefure de liquide, connue en Hollande & à Hambourg: c'eft une barrique de vin de Bordeaux, c'eft-à-dire environ 240 bouteilles.

OXU, (*Géog.*) grande province du Japon dans l'île de Niphon, dont elle fait la pointe feptentrionale du côté de l'orient. (*D. J.*)

OXUMORON, f. m. (*Rhetorique.*) c'eft le nom grec donné par les Rhéteurs à la figure que nous appellons *oppofition*, *voyez* OPPOSITION. On la trouve fouvent employée dans les Orateurs & les Poëtes. Horace dit *arcani fides prodigua*, une fidélité indifcrete; *parjura fides*, une fidélité parjure; *infaniens fapientia*, *fævus jocus*, *amabilis infania*, *lene tormentum*, *dulce periculum*, &c.

OXUS, (*Géog. anc.*) grande riviere d'Afie. Comme elle arrofe beaucoup de pays, foit en les traverfant, foit en les terminant par quelque endroit, les anciens ne font point d'accord fur les détails de ce fleuve; & il y a eu un tems où ils le connoiffoient fi peu, qu'ils l'ont confondu avec l'Araxe. Le pays fitué au delà de l'*Oxus* s'appelloit *la Tranfoxane* ou *Tranfoxiane*; les Arabes l'appellent *Mauwaralnahr.*

L'*Oxus* fe déchargeoit autrefois dans la mer Cafpienne, mais aujourd'hui les habitans incommodés par les pyrates, ont fermé fon embouchure, & détourné fes eaux par des canaux qui arrofent leurs terres. Le nom moderne de ce fleuve eft *le Gihou*. *Voyez* GIHOU.

OXIBIENS LES, (*Géog. anc.*) *Oxibii*; anciens

peuples de la Gaule aux confins de la Ligurie. Ils occupoient le diocèse de Fréjus, & cette ville, comme le dit Pline, *lib. XIII. c. xiv.* étoit la capitale de la nation.

OXYCEDRE, s. m. (*Botan.*) l'*oxycedre*, *cedrus folio cupressi, major*, *C. B. P.* 487. doit être mis au nombre des especes de génevrier.

C'est un petit arbre, haut de 3. coudées, d'une odeur agréable de cyprès. Son tronc est tortu, garni de plusieurs rameaux flexibles, & couverts d'une écorce raboteuse. Ses feuilles sont petites, charnues, composées de plusieurs rangs de quatre feuilles jointes ensemble, de même que celles du cyprès. Ses fleurs sont semblables à celles du génevrier ordinaire, jaunes, attachées à l'extrémité des rameaux, & stériles.

Les fruits naissent sur d'autres branches de ce même arbuste. Ce sont des baies de la grosseur de celles du myrthe, sphériques, semblables en quelque façon par leurs petites tubérosités à des cônes de cyprès; vertes d'abord, ensuite purpurines, s'amollissant un peu en mûrissant; d'un goût & d'une odeur approchantes des baies de génievre: elles renferment 3, 4, ou même un plus grand nombre d'osselets cannelés, oblongs, résineux, remplis d'une graine blanche, semblable en quelque maniere à celle du ris.

Cet arbrisseau fleurit au printems, & conserve long-tems son fruit verd, de même que le génevrier. Quand il est nouvellement élevé de graine, ses feuilles ressembleroient aux feuilles du génevrier si elles n'étoient plus courtes & plus molles; mais lorsqu'il a 3 ou 4 ans, il commence à porter des feuilles différentes, & telles que les rameaux inférieurs sont chargés de feuilles piquantes & pointues, & les rameaux supérieurs, de feuilles obtuses & arrondies.

Cette plante croît dans le Languedoc & dans les Alpes; elle donne d'elle même de la résine semblable à celle du génevrier. (*D. J.*)

OXYCOCCUS, (*Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres selon Tournefort, qui n'en connoît que deux especes, dont l'une ne differe de l'autre que par la largeur de ses feuilles. La fleur est en rose, composée de divers pétales arrangés en rond. Le calice devient un fruit ou baie ronde, partagé en quatre loges qui contiennent des graines sphériques. Tournefort, I. R. H. *p.* 665. (*D. J.*)

OXYCRAT, s. m. (*terme de Pharmacie.*) est un mélange d'eau & de vinaigre. Ce mot est grec, ὀξύκρατον, composé de ὀξὺς, *aigu*, & de κεράννυμι, mêler. La proportion ordinaire est d'une cuillerée de vinaigre sur 5 ou 6 d'eau.

L'*oxycrat* est propre à calmer, à temperer & à rafraichir. On en fait des fomentations, des clysteres, *&c.*

OXYCROCEUM, s. m. *terme de Pharmacie*, composition qu'on emploie en emplâtres, qui sont fort bonnes pour les fractures, & pour procurer la formation des calus. Ce mot est composé d'ὀξὺς, *aigu*, & de κρόκος, *safran.*

OXYDRAQUES LES, (*Géog. anc.*) en latin *Oxydracæ*, anciens peuples des Indes. Ils étoient voisins des Malliens, & entrerent avec eux & les Cathæens, dans une confédération contre Alexandre; mais ce prince ayant vaincu les Cathæens & les Malliens, les *Oxydraques* se soumirent à lui. (*D. J.*)

OXIFRAGE, adj. (*Médecine.*) ou remede absorbant les acides. C'est un remede qui brise & adoucit les pointes des sels acides qui sont dans le corps. *Voyez* ABSORBANT, ALKALIN.

OXYGALA, ὀξύγαλα, *lait aigre*, *voyez* LAIT. Ce mot vient des deux mots grecs ὀξυς, *aigre*, & γαλα, *lait.*

Le *lait aigre* est une boisson commune chez les Turcs qui l'appellent *igur.* Vigénere dit qu'ils le boivent delayé dans de l'eau, & que ce mélange leur paroît plus frais & plus nourrissant que le *lait* seul.

OXYGLUCU, s. m. (*Matiere médic.*) ce mot désignoit chez les anciens un mélange de miel, d'eau & de vinaigre: on le faisoit d'ordinaire, en macérant dans l'eau des rayons dont on avoit tiré le miel & en y ajoutant une petite quantité de vinaigre pour y donner de la pointe; quelquefois on excluoit le vinaigre pour en faire une simple boisson d'usage. Galien prétend que l'*oxyglucu* étoit la même chose que l'*apoméli*, cependant il paroît par sa description de l'*apoméli*, qu'il y avoit de la différence; car il le composoit avec des rayons de miel mis dans du vinaigre, & bouillis ensemble jusqu'à ce que ces deux substances fussent unies, & que la force du vinaigre fût abattue. (*D. J.*)

OXYGONE, adj. *en Géométrie*, c'est la même chose qu'*acutangle*: *voyez* ACUTANGLE. On dit qu'une figure est *oxygone*, quand elle n'est composée que d'angles aigus ou d'angles plus petits que 90 degrés. *Voyez* AIGU.

Le mot *oxygone* se dit principalement des triangles, où les trois angles sont tous aigus, c'est-à-dire moindres chacun que 90 degrés. *Voyez* TRIANGLE. (*E*)

OXYMEL, s. m. *terme de Pharmacie*, est un mélange de miel & de vinaigre, qu'on fait bouillir jusqu'à consistence de syrop. Ce mot est formé du grec ὀξὺς, *aigu*, & μέλι, *miel.*

Il y a deux sortes d'*oxymel*, l'un simple & l'autre composé; l'*oxymel* simple est un mélange de deux parties de bon miel, & d'une de vinaigre blanc, qu'on fait bouillir jusqu'à consistence de syrop. Il est propre pour inciser & détacher les phlegmes qui tiennent au gosier & à la poitrine. L'*oxymel* composé ne differe du simple, qu'en ce qu'au miel & au vinaigre on ajoute la décoction des cinq grandes racines apéritives, avec de la graine d'ache, de persil & de fenouil: il est propre à déboucher les obstructions du foie & de la rate.

OXIMEL SCILLITIQUE. *Voyez* SCILLÉ, *Mat. méd.*

OXYREGMIE, s. f. *terme de Médecine*, âcreté du fluide stomacal, qui cause des rots acides; ce mot est composé de ὀξὺς, *aigu*, & ἐρεύγω, *roter.*

OXYRHODINS, adj. (*Pharmacie.*) ce terme signifie un médicament composé de vinaigre & de roses; c'est la même chose que le vinaigre rosat. Mais ce nom signifie particulierement un remede topique, qui s'applique à la tête & au col.

Les *oxyrhodins* se composent d'huile rosat & de vinaigre; on met sur trois onces d'huile, une de vinaigre. On s'en sert dans les fievres, dans les douleurs de tête & dans le délire, dans la léthargie & dans la plûpart des maladies soporeuses.

Oxyrhodin pour les maladies de tête; prenez huile rosat, quatre onces; vinaigre rosat, une once & demie: mettez le tiede sur le devant de la tête qu'on aura eu soin de raser, avec du chanvre ou de la laine; on peut substituer à l'huile rosat celle de violette, de graine de lin, de nimphæa ou pavot.

Ces topiques étant répercussifs, ne doivent être appliqués qu'après les remedes généraux. Les *oxyrhodins* s'appliquent encore sur le bas-ventre dans le dévoiement.

OXYRYNQUE, (*Géog.*) ville d'Egypte, sur la rive occidentale du Nil dans un nôme dont elle étoit la capitale, & qui prenoit d'elle le nom d'*Oxyrynchites nomos.* Elle prenoit elle-même le sien d'un poisson qu'on y adoroit, & que l'on appelloit *Oxyrynque*, Ὀξύρυγχος, à cause de son museau pointu. Ce poisson avoit un temple dans cette ville; & Strabon, *l. XVII. p.* 812. observe que les autres peu-

ples de l'Egypte l'adoroient auſſi. Ælien, *l. X. c. xlvj.* dans ſon hiſtoire des animaux, n'a eu garde d'oublier un poiſſon à qui l'on avoit rendu de ſi grands honneurs. L'*Oxyrynque*, dit-il, eſt nourri dans le Nil, & il y a un nôme qui en prend le nom; ce poiſſon y eſt honoré d'un culte religieux. Etienne le géographe dit la même choſe.

Cette ville a été autrefois épiſcopale: Apollonius ſon évêque, ſouſcrivit au concile de Séleucie, & Pierre autre évêque d'*Oxyrynque*, au concile d'Ephèſe. M. Baillet nous peint *Oxyrynque* dans le quatrieme ſiecle, comme le temple de tous les ſaints & de toutes les ſaintes du monde: c'eſt-à-dire de quantité de religieux & de religieuſes, diviſées en pluſieurs monaſteres. (*D. J.*)

OXYS, (*Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres: ſon calice eſt diviſé en cinq ſegmens, il eſt d'une piece, tubuleux, & en cloche; ſes feuilles ſont en cœur comme celles du trefle & pointues. Sa fleur eſt monopétale, pentapétaloïdale & en cloche; elle porte cinq étamines ſupérieures, & cinq inférieures; les dernieres ſont preſque unies les unes aux autres par leurs parties inférieures. Son ovaire eſt placé au fond du calice; il pouſſe cinq tubes, & dégénere en un fruit membraneux, oblong, à cinq capſules, & garni de cinq valvules qui s'écartent les unes des autres, en commençant par la baſe, & en allant vers la partie ſupérieure; il eſt plein de ſemences couvertes d'une enveloppe élaſtique qui les diſperſe au loin.

Tournefort compte onze eſpeces d'*oxys*, dont la plûpart ſont étrangeres, & ſeulement cultivées dans les jardins des curieux; on diſtingue toutes les diverſes eſpeces de ce genre de plante dans le tems même qu'elles ne ſont pas en fleur: 1°. parce que leurs feuilles naiſſent régulierement au nombre de trois ſur le ſommet de chaque tige; 2°. parce qu'elles ont généralement la figure du cœur qui eſt marqué ſur nos cartes à jouer; 3°. enfin, parce qu'elles ſont d'ordinaire d'une odeur acide, mais qui n'eſt pas deſagréable. (*D. J.*)

OXYSAL DIAPHORÉTIQUE, (*Pharm.*) remede recommandé par pluſieurs auteurs, & inventé par Angelus Sala chimiſte allemand; voici la maniere de le préparer.

Prenez du meilleur ſel de chardon-béni en grain; mettez-le dans un vaiſſeau, & verſez deſſus peu-à-peu de l'eſprit fort de vinaigre ou de l'eſprit de ſucre, préparés ſur un feu modéré au bain marie, ſans aucune odeur ni goût empyreumatiques, non ſeulement juſqu'à ce que le ſel ſoit diſſout dans l'eſprit, mais juſqu'à ce que la vapeur produite par leur action s'arrête, & que le mélange ait acquis un goût agréable & tant-ſoit-peu acide; conſumez ce qui reſtera d'humidité par l'évaporation. En diſſolvant de rechef ce ſel dans l'eau, & en le laiſſant en digeſtion au bain marie pendant huit jours, il ſe réſoudra en une liqueur tranſparente & d'une belle couleur, que vous tirerez au clair dans un vaiſſeau convenable: vous réduirez par l'évaporation le ſel en une conſiſtence ſeche; vous l'enfermerez enſuite dans des vaiſſeaux, de peur que l'approche de l'air ne le remette en diſſolution; ce qui lui arriveroit facilement. (*D. J.*)

OXYSACCHARUM, ſ. m. *terme de Pharmacie*, eſt un médicament liquide, composé de ſucre & de vinaigre: ce mot eſt compoſe de ὀξὺς, *aigu*, & σάκχαρον, *ſucre*; mais on appelle plus ſpécialement *oxyſaccharum* un ſyrop fait avec du vinaigre, du ſuc de grenades aigres & du ſucre; lequel eſt propre à rafraîchir & à réſiſter à la malignité des humeurs.

O Y

OYANT, (*Juriſprud.*) en matiere de compte, ſignifie celui qui entend le compte, & auquel il eſt préſenté par le rendant; l'*oyant* compte fournit ſes débats contre le compte, & le rendant fournit ſes ſoutenemens contre les débats de l'*oyant*. *Voyez le tit. xxix.* de l'ordonnance de 1667. *de la reddition des comptes & voyez* COMPTE & RÉLIQUAT. (*A*)

OYARD, *voyez* OIE.

OYAS, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le titre que l'on donne à la cour du roi de Siam, aux miniſtres & à ceux qui poſſédent les poſtes les plus éminens de l'état. Pour les diſtinguer des autres, le monarque leur donne une boîte d'or artiſtement travaillée, dans laquelle ils ont des feuilles de bétel qu'ils mâchent de même que les autres Indiens. C'eſt le plus ou le moins de travail qui ſe trouve ſur cette boîte qui annonce le rang des *oyas*: ils ont au deſſous d'eux les *ok-pras*, parmi leſquels on choiſit les ambaſſadeurs; leurs boîtes ſont moins travaillées que celles des *oyas*. Les *ok-louans* forment un troiſieme ordre de nobleſſe, leur boîte eſt d'argent façonné: enfin, les *ok-munes* & les *ok-konnes* ſont des officiers ſubalternes, dont les boîtes ſont d'or ou d'argent, ſans nulle façon.

OYE, *voyez* OIE.

OYE, (*Géog.*) petite ville de France dans le Boulenois, capitale d'un comté de même nom, *pagi Ovienſis*; les Anglois l'ont poſſédée juſqu'à la priſe de Calais; elle eſt à 1 lieue de Graveline, 2 de Calais, 61 de Paris. *Long. 19. 35. lat. 51.* (*D. J.*)

OYE, L'ILE D' (*Géogr.*) petite île de France ſur la côte du pays d'Aunis, proche de celle de Ré vers la Rochelle; quelques-uns écrivent *oyent*: le nom latin eſt *Ogia* & *Auca*. (*D. J.*)

O Z

OZAGES, (*Géog.*) peuple de l'Amérique ſeptentrionale dans la Louiſiane, au couchant du fleuve Miſſiſipi. Il occupe un pays ſitué autour de pluſieurs rivieres, dont la principale prend le nom de riviere des *Ozages*, & toutes vont ſe perdre dans le Miſſouri. (*D. J.*)

OZAMA, (*Géogr.*) riviere de l'Amerique dans l'île eſpagnole. Elle a ſes ſources dans les montagnes qui occupent le centre de l'île, paſſent à Saint-Laurent, & de là coulant vers le midi, elle ſe rend à la ville de Saint-Domingue, dont elle forme le port. A l'entrée de ce fleuve, il y a une barre, laquelle n'a ordinairement qu'onze piés d'eau, treize à quatorze quand la marée eſt haute, & quinze au plus dans les grandes marées. (*D. J.*)

OZEGUE, (*Botan. exot.*) arbre du royaume de Congo, dans la baſſe Ethiopie; c'eſt une eſpece de prunier dont les fruits ſont jaunes, & ont l'odeur & le goût fort agréables. On fait de leurs branches des haies, des paliſſades & des cabannes, ſous leſquels on ſe met à couvert des rayons du ſoleil, par l'épaiſſeur de leurs feuilles. (*D. J.*)

OZENE, ſ. f. *Terme de Chirurgie*, ulcere de la narine, accompagné de puanteur; ce mot vient du grec ὄζαινα, qui ſignifie la même choſe; il eſt formé de ὄζη, *fœtor*, puanteur.

Il y a un *ozene* ſimple qui conſiſte en une ſimple ulcération de très-petite conſéquence, & qui ne devroit point être appellé de ce nom. Il convient plus particulierement à un ulcere putride qui exhale une odeur très-fœtide & dont l'humeur eſt plus ou moins âcre, & quelquefois ſanguinolente.

L'*ozene* ſimple vient ſouvent à la ſuite de la petite vérole, ou après l'extirpation d'un polype. *Voyez* POLYPE.

Ceux qui ont les écrouelles, la vérole, le ſcorbut ſont ſujets aux ulceres putrides; ils deviennent quel-

quefois cancéreux ; ils sont souvent accompagnés de la carie des cornets supérieurs ou inférieurs du nez.

La cause de l'*ozene* le rend plus ou moins fâcheux, ou de plus ou moins facile guérison.

Les ulceres simples doivent être traités par des remedes généraux suivant le tempérament du sujet ; puis on fait tomber les croutes du nez avec des décoctions émollientes, attirées dans les narines ou injectées. On peut toucher les croutes avec la barbe d'une plume, trempée dans un liniment d'huile d'amandes-douces & de blanc de baleine, à la suite de la petite vérole : on desséche ensuite l'ulcere avec l'huile d'œufs. S'il y avoit disposition cancéreuse, l'onguent nutritum seroit fort bon, après avoir lavé l'ulcere avec l'eau de *solanum* ou de *jusquiam* : si la cure vient de quelques vices, il faut tâcher de les attaquer primitivement par les remedes spécifiques : on a remarqué que le mercure devoit être donné avec grande circonspection dans ce cas pour ne pas exciter de désordres au mal local ; les décoctions de gayac & de sassafras seront indiquées, tant extérieurement que pour boisson dans ce cas.

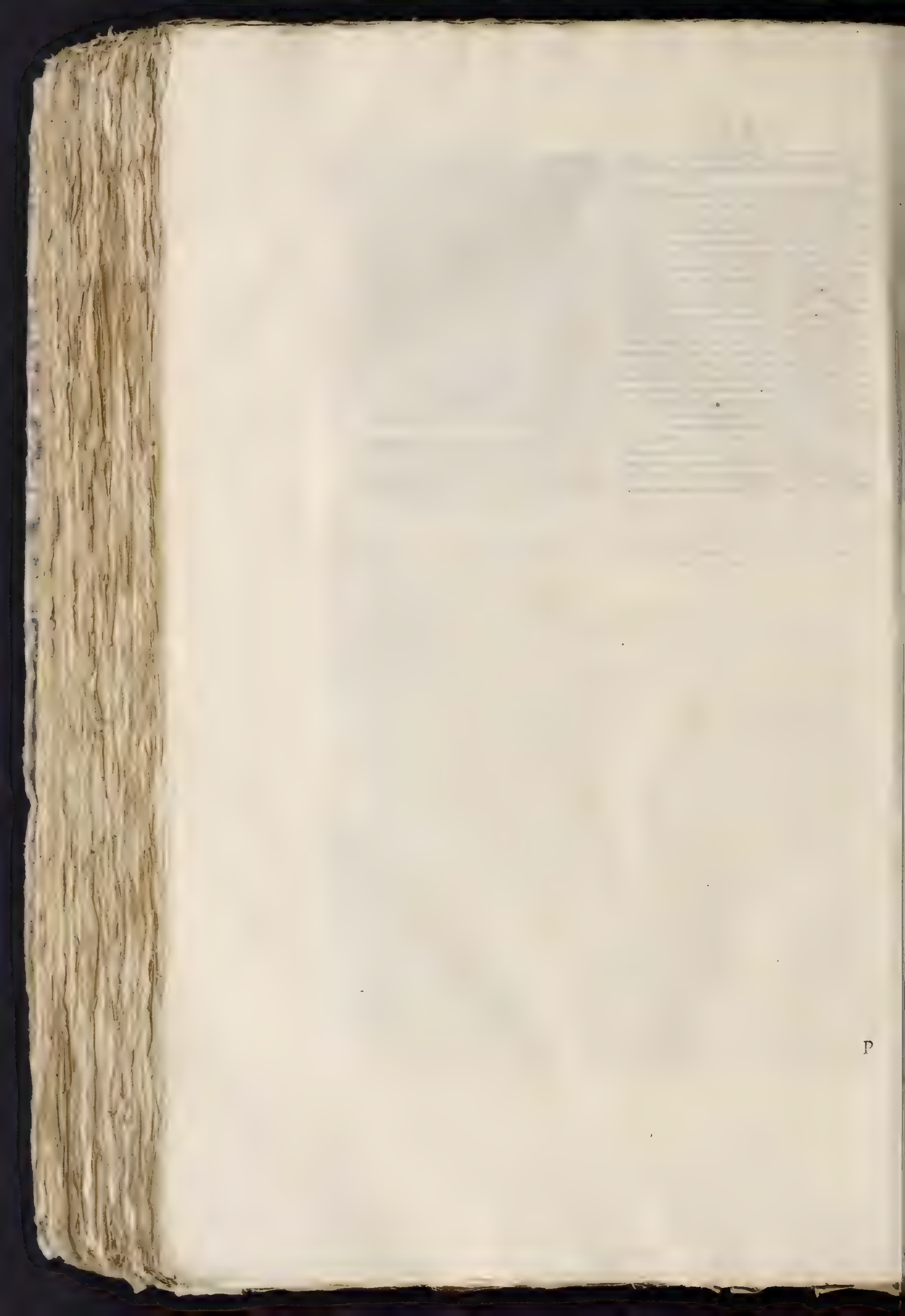
On propose communement les injections pour dessécher les ulceres de l'intérieur du nez, mais il est difficile qu'elles portent sur le lieu malade ; on préfere avec raison les fumigations séches ; avec le mastic, l'encens, la myrrhe, le styrax calamite, le benjoin & autres corps odoriférans, dont on forme des pastilles ou trochisques, avec de la térébenthine. Rondelet rapporte avoir guéri par ce moyen un ulcere, que des Médecins italiens & françois n'avoient pu guérir. *Voyez* FUMIGATION.

Celse parle de la cure de l'*ozene* par l'application du cautere, s'il ne cede point aux médicamens: mais comment aller porter le fer rouge dans une cavité, dans laquelle on ne voit point les endroits qui pourroient être utilement cautérisés ?

Une observation plus intéressante est celle de Drake, qui a décrit une espece d'*ozene* dont le siége est dans le sinus maxillaire ; entr'autres signes, il se connoît à un plus grand écoulement de pus, lorsqu'on est couché du côté opposé à la maladie. Elle exige pour sa curation, l'extraction d'une ou de plusieurs dents, au moyen dequoi on peut injecter facilement le sinus maxillaire, après avoir pénétré dans sa cavité par la perforation des alvéoles qui contenoient les dents arrachées. Nous avons parlé amplement de cette opération, en traitant des maladies des gencives, à la suite de l'*article* GENCIVE. (*Y*)

OZOLES, LES (*Géog. anc.*) *ozolæ*, nom distinctif d'une partie des Locres. *Voyez* LOCRES.

OZZALA, (*Géog. anc.*) lieu d'Asie dans la Galatie, entre Ancyre & Tyane, & plus particulierement selon Antonin, entre Parnassus & Nitazi. (*D.J.*)



P

P A

P, f. m. c'eft la feizieme lettre & la douzieme consonne de notre alphabeth. Nous la nommons communément *pé*; les Grecs l'appeloient *pi*, π. Le fyftème naturel de l'épellation exige qu'on la défigne plûtôt par le nom *pe*, avec un *e* muet. Les anciennes langues orientales ne paroiffent pas avoir fait ufage de cette confonne.

L'articulation repréfentée par la lettre *p*, eft labiale & forte, & l'une de celles qui exigent la réunion des deux levres. Comme labiale, elle eft commuable avec toutes les autres de même organe. *Voyez* LABIALE. Comme formée par la réunion des deux levres, elle fe change plus aifément & plus fréquemment avec les autres labiales de cette efpece *b* & *m*, qu'avec les fémilabiales *v* & *f*. *Voyez* B & M. Enfin comme forte, elle a encore plus d'analogie avec la foible *b*, qu'avec toutres les autres, & même qu'avec *m*.

Cette derniere propriété eft fi marquée, que quoique l'on écrive la confonne foible, le méchanifme de la voix nous mene naturellement à prononcer la forte, fouvent même fans que nous y penfions. Quintilien, *inft. orat. I. vij.* en fait la remarque en ces termes: *Cùm dico* obtinuit, *fecundam B litteram ratio pofcit, aures magis audiunt* P. L'oreille n'entend l'articulation forte que parce que la bouche la prononce en effet, & qu'elle y eft contrainte par la nature de l'articulation fuivante *t*, qui eft forte elle-même; & fi l'on vouloit prononcer *b*, ou il faudroit inférer après *b* un *e* muet fenfible, ce quiferoitajouter une fyllabe au mot *obtinuit*, ou il faudroit affoiblirle *t* & dire *obdinuit*, ce qui ne le défigureroit pas moins. Nous prononçons pareillement *optus*, *optenir*, *apfent*, *apfoudre*, quoique nous écrivions *obtus*, *obtenir*, *abfent*, *abfoudre*. C'eft par une raifon contraire que nous prononçons *prezbytere*, *dizjoindre*, quoique l'on écrive *presbytere*, *disjoindre*; la feconde articulation *b* ou *j* étant foible, nous mene à affoiblir le *s* & à le changer en *z*.

M. l'abbé de Dangeau, *opufc. 148.* remarque que fi dans quelque mot propre il y a pour finale un *b* ou un *d*, comme dans *Aminadab* ou *David*, on prononce naturellement *Aminadap*, *Davit*, parce que fi l'on vouloit prononcer la finale foible, on feroit néceffité à prononcer un petit *e* féminin. Mais, dit M. Harduin, fecrétaire perpétuel de l'académie d'Arras, *Rem. div. fur la prononc. p. 120*, « il me femble qu'on » prononce naturellement & aifément *Aminadab*, » *David* comme ils font écrits. Si nos organes en fai» fant fonner le *b* ou le *d* à la fin de ces mots, y ajou» tent néceffairement un *e* féminin, ils l'ajoutent cer» tainement auffi après le *p* ou le *t*, & toute autre » confonne articulée ». Cette remarque eft exacte & vraie, & l'on peut en voir la raifon *article* H.

Si l'on en croit un vers d'Ugution, le *p* étoit une lettre numérale de même valeur que *c*, & marquant *cent*.

P Similem cùm C numerum monftratur habere.

Cependant le p furmonté d'une barre horifontale, vaut, dit-on, 400000; c'eft une inconféquence dans le fyftème ordinaire: heureufement il importe affez peu d'éclaircir cette difficulté, nous avons dans le fyftème moderne de la numération, de quoi nous confoler de la perte de l'ancien.

Dans la numération des Grecs, π' fignifie *80*.

Les Latins employoient fouvent *p* par abbréviation. Dans les noms propres, *P.* veut dire *Publius*; dans *S. P. Q. R.* c'eft *populus*, & le tout veut dire *Senatus Populufque Romanus*; *R. P*, c'eft-à-dire *Refpublica*; *P. C*, c'eft *Patres confcripti*; *C. P*, c'eft *Conftantinopolis*, &c.

La lettre *p* fur nos monnoies indique qu'elles ont été frappées à Dijon. (*M. E. R. M.*)

P p p, (*Ecriture.*) dans fa figure eft le milieu de la lettre *z*, la 4, 5, 6, 7 & 8[e] parties d'*o*, & la queue de la premiere partie d'*x*. L'*o* italien & le coulé fe forment en deux tems du mouvement fimple des doigts dans leur premiere partie, & des doigts & du poignet dans leur feconde. L'*o* rond fe fait du mouvement mixte des doigts & du poignet. *Voyez le volume des Planches à la table de l'Ecriture, Pl. I. des alphabets.*

P, *en Mufique* par abréviation, fignifie *piano* ou *doux*. *Voyez* DOUX. Le double *pp* fignifie *très-doux*. (*S*)

P, *dans le Commerce*, feul ou joint à quelques autres lettres, forme plufieurs abréviations ufitées parmi les banquiers, marchands-teneurs de livres, *&c.* Ainfi *P* fignifie *protefté*, A. S. P. *accepté fous protêt*; A. S. P. C. *accepté fous protêt pour mettre à compte*; P $\frac{o}{o}$ *pour cent*. *Voyez* ABRÉVIATION. *Dictionnaire de Commerce, tome III. p. 663.*

PAAL-GOWAM, f. m. (*Hift.*) douzieme mois de l'année des Indiens. *Voyez l'Inde de* Dapper, *& la defcription de la côte de Malabar* de Boile.

PABONS, f. m. (*Hift.*) c'eft en Perfe le baifer des piés, cérémonie dont on fait remonter l'inftitution jufqu'à Caioumarrath, le premier roi de la Perfe. C'eft la marque du refpect des feigneurs envers le fouverain, & c'eft auffi la marque de foi & hommage à l'égard des feigneurs.

PACA, f. m. (*Zoolog.*) animal d'Amérique du genre des cochons de Guinée; il tient des caracteres du rat, avec le poil & le cri du cochon; il a la taille d'un petit cochon de lait, fa tête eft faite comme celle d'un lapin. Sa mouftache reffemble à celle du lievre; fes oreilles font liffes, un peu pointuës; fes narines font fort larges; fa mâchoire fupérieure eft plus longue que l'inférieure. Ses piés ont chacun quatre orteils; fes jambes de derriere font plus grandes que celles de devant. Son poil eft rude comme celui du cochon, & de couleur brune foncée. Il eft tacheté en long fur les côtés; fon ventre eft blanc; il ne fe fert pas de fes piés de devant en guife de mains, mais il les porte fur la terre comme le porc. Il eft ordinairement fort gras, & d'une chair de très-bon goût. Ray, *fynopf. quadruped.* (*D. J.*)

PACAGE *ou* PASCAGE, f. m. (*Jurifprud.*) du latin *pafcere*; eft un pâturage humide dont on ne fauche point l'herbe, & qui fert pour la nourriture des beftiaux. Quand le pâturage eft fec, on le nomme *patis ou pâquis*; il faut néanmoins avouer que dans l'ufage on confond fouvent les termes de *prés*, *prairies*, *pâturages*, *pâtures*, *patis* ou *pafquis*, *pafcage* ou *pâcage*; *pafqueirage*, *herbages*, *communes*.

Quelquefois le terme de *pafcage* eft pris pour le droit de faire paître les beftiaux dans un certain lieu; quelquefois on entend par-là l'exercice de ce droit; quelquefois enfin c'eft le terrein fur lequel ce droit s'exerce.

On diftingue ordinairement les pâtures en vives ou graffes, & en vaines.

Les pâtures vives ou graffes font les prés, les *pafcages* ou communes, les bois, les droits de pâturage & de panage que plufieurs communautés d'habitans ont dans les forêts & autres bois dont ils font voifins, & qui confiftent à y mener paître leurs chevaux

& bêtes aumailles dans le tems de la paisson, & leurs cochons dans le tems de la glandée.

L'usage des pâtures grasses ou vives n'appartient qu'au propriétaire ou à celui qui est en ses droits, tel qu'un locataire ou fermier, parce que la pâture de ces fonds est un fruit domanial.

Quand ces pâtures vives ou grasses sont des communes, c'est-à-dire des pâturages appartenans à une communauté d'habitans, l'usage n'en appartient qu'aux habitans qui ont la propriété du fonds; du reste chaque habitant a la liberté d'y mettre tel nombre de bestiaux qu'il veut, même un troupeau étranger, pourvu qu'il soit hébergé dans le lieu auquel ces communes sont attachées. *Voyez* COMMUNES & TRIAGE.

Les droits de pâturage & de pacage que les riverains ont dans les forêts voisines, dépendent des titres particuliers des usagers; & pour en jouir, il faut se conformer aux regles établies par l'ordonnance des eaux & forêts, *titre XVIII. & XIX.*

Les vaines pâtures sont les chemins publics, places, carrefours, les terres à grain après la dépouille, les jacheres, les guérets, les terres en friche, & généralement toutes les terres où il n'y a ni fruits ni semences.

Les prés sont aussi réputés vaines pâtures après la dépouille du foin, supposé que le pré ne soit pas clos & défendu d'ancienneté; si l'on a coutume d'y faire du regain, ces prés ne sont réputés vaine pâture qu'après la dépouille de la seconde herbe. *Voyez* REGAIN.

Les landes ou patis sont aussi sujets à la vaine pâture, si ce n'est dans quelques coutumes qui les en exceptent pour le tems de l'herbe, c'est-à-dire depuis la mi-Mars jusqu'en Septembre.

Les bois taillis de trois, quatre ou cinq ans de recrûe, plus ou moins, selon la qualité du bois & l'usage du pays, pour le tems pendant lequel les bois sont défensables, les accrûes de bois au-delà de leurs bornes, & les bois de haute futaie, pour les herbes qui croissent dessous, sont aussi des endroits de vaine pâture pour les propriétaires & pour leurs fermiers, à la différence de la glandée ou autre récolte de fruits sauvages, qui est toujours reservée au propriétaire, sauf les droits de pâturage & de panage pour ceux qui en ont dans les bois d'autrui.

Le droit de mener les bestiaux dans les vaines pâtures, quoique le fond appartienne à autrui, est un reste de l'ancien droit naturel & primitif, suivant lequel toutes choses étoient communes entre les hommes; c'est une espece de droit commun que la plûpart des coutumes ont conservé pour la commodité publique, & pour maintenir l'abondance des bestiaux.

Il est pourtant libre en tout tems à celui qui est propriétaire d'une vaine pâture, de la faire clore pour en empêcher l'usage commun, à moins que la coutume ne contienne quelque disposition contraire.

En vaine pâture, il y a dans quelques coutumes droit de parcours entre les habitans des paroisses voisines, c'est-à-dire que les habitans d'un village peuvent mener leurs bestiaux de clocher à clocher, ou jusqu'au milieu du village voisin, ou du-moins jusqu'aux clos, selon l'usage des lieux.

A l'égard des bêtes blanches, il est d'usage dans les pays où le parcours a lieu, qu'on les peut mener si loin que l'on veut, pourvu qu'elles retournent de jour à leur gîte.

Mais l'usage le plus commun & en même tems le plus naturel & le plus équitable, est que chaque paroisse a son territoire distinct & séparé de celui des paroisses voisines pour le pâturage; il y a même des endroits où chaque village, chaque hameau, chaque cense a son triage ou canton séparé.

Il y a pourtant une exception à l'égard du propriétaire & de son fermier, lesquels peuvent faire pâturer leurs bestiaux sur toutes les terres qui leur appartiennent, quoiqu'elles soient situées en différentes paroisses ou cantons.

Dans quelques coutumes la vaine pâture suit la haute justice; & moyennant une redevance que les justiciables payent au seigneur pour son droit de *blairie* ou permission de vaine pâture, ils y ont seuls droit: les étrangers sont sujets à l'amende & à la prise de leurs bestiaux.

Dans les communes tout habitant a droit de faire paître ses bestiaux, quand même il n'auroit pas dans la paroisse de terres en propriété ou à ferme; il n'en est pas de même des terres sujettes à la vaine pâture, le droit de *pacage* dans ces sortes de pâtures est réel & non personnel; & comme on n'y a droit que par une société qui se contracte tacitement pour cet objet, chacun n'a droit dans cette sorte de pâturage qu'à proportion de la quantité de terres qu'il possede lui-même dans le lieu. Chaque propriétaire ou fermier n'a la vaine pâture sur les autres que parce que les autres l'ont sur lui: de sorte que ceux qui n'ont point de terres n'ont pas le droit de mener ni envoyer leurs bestiaux en vaine pâture, tellement qu'il est passé en maxime que *qui n'a labourage n'a pascage.*

Suivant les arrêts du parlement de Paris, dont la jurisprudence paroît avoir été adoptée en ce point par les autres cours, on ne peut envoyer dans les vaines pâtures des moutons qu'à raison d'un par chaque arpent de terre labourable que l'on possede dans la paroisse.

Pour les chevaux & bêtes à cornes, il est de regle, suivant quelques coutumes, qu'on ne peut mettre dans les pâturages publics que les bestiaux de son crû ou ceux qui sont nécessaires à son usage, & en même quantité que l'on en a nourri pendant l'hiver précédent du produit de sa récolte.

Les regles que l'on observe pour le nombre de bestiaux que chacun peut envoyer dans les vaines pâtures, sont pour les nobles comme pour les roturiers, & pour le seigneur même du lieu, sauf son triage dans les communes.

On permet par humanité le pâturage d'une vache ou de deux chevres aux pauvres gens qui n'ont que l'habitation.

Pour jouir de la vaine pâture sur les terres d'autrui, il faut laisser le tiers de ses terres en jacheres, étant juste que chacun contribue au pâturage qui est au commun.

Les vignes, garennes & jardins clos ou non clos, sont toujours *en défends*, & conséquemment ne sont point sujets à la vaine pâture.

Les terres labourables sont de même en défends tant qu'il a y des grains dessus, soit en semailles, sur pié, en javelles ou en gerbes.

Pour les près & les bois, il faut observer ce qui a été dit ci-devant.

Il est défendu de mettre dans les pâturages, soit publics ou particuliers, des bêtes attaquées de maladies contagieuses, comme gale, claveau, morve, *&c.*

Il en est de même des bêtes malfaisantes, telles que les bœufs sujets à frapper de la corne, les chevaux qui ruent ou qui mordent.

Il est aussi défendu de mener dans les prés ni dans les bois, les chevres, les porcs, les brebis & moutons, & les oies dans les prés; on excepte seulement pour les porcs le tems de la glandée, pendant lequel on peut les mener dans les bois.

Dans les pâturages qui sont près de la mer, il est permis d'y envoyer les bêtes à laine, mais on observe

à cet égard quelques arrangemens qui dépendent de l'usage de chaque lieu.

Le propriétaire ou fermier qui trouve des bestiaux en délit sur ses héritages, peut les saisir lui-même sans ministere d'huissier, & les mettre en fourriere, soit dans le parc du seigneur ou dans quelqu'autre lieu public; il ne doit pas les tuer ni se les approprier; il doit intenter son action en dommages & intérêts dans le tems prescrit par la coutume, lequel en quelques endroits est de 20 ou 30 jours, en d'autres un an. *Voyez* l'ordonnance des eaux & forêts, *titres XVIII. XIX. XX. XXIII. XXIV. XXV. XXVI. XXVII.* & les *mots* COMMUNAUX & COMMUNES. (*A*)

PACAL, s. m. (*Botan.*) grand arbre de l'Amérique; il croît aux environs de Lima, sur les bords des eaux. On sent assez le ridicule de cette description; il faudroit qu'il n'y eût dans toute la contrée qu'un grand arbre. On ajoute que les Indiens brûlent le bois du *pacal*, en mêlent les cendres avec du savon, & s'en servent contre les dartres & feux volages: ce mélange passe pour en dissiper jusqu'aux vieilles taches.

PACALES *ou* PACALIES, s. f. pl. (*Hist. anc.*) fêtes qu'on célébroit chez les anciens Romains en l'honneur de la déesse de la Paix. *Voyez* PAIX.

Alnhelmus, *de laud. virg.* parlant des fêtes & cérémonies impures des payens, les appelle *pœnalia.* Gronovius s'est imaginé que ce passage étoit fautif, prétendant qu'il n'y avoit point de fêtes de ce nom, mais qu'apparemment il devoit y avoir en cet endroit *pacalia*, ou peut-être *palilia.* Voyez *PALILIA.*

Les anciens, qui personnifioient & même déifioient tout, n'avoient pas oublié la Paix: elle avoit un autel à Rome & un temple magnifique, où on l'invoquoit avec beaucoup de solemnité. *Voyez* PAIX.

PACAMO, s. m. (*Ichthiolog.*) nom d'un poisson du Brésil du genre des lamproies, & qu'on prend parmi les rochers. Marggrave vous en donnera la description.

PAÇAMORES, (*Géog. mod.*) gouvernement de l'Amérique méridionale au Pérou, dans l'Audience de Quito. L'air y est tempéré, le terrein abondant en bétail, en grains & en mines. (*D. J.*)

PACAY, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbre du Pérou qui a la feuille du noyer, mais de grandeur inégale, rangée par paire sur une même côte, & croissant en longueur à mesure qu'elle s'éloigne de la tige; la fleur de l'inga de Pison & du P. Plumier, mais le fruit différent, & la gousse non exagone, mais à quatre faces, dont les deux grandes ont 16 à 18 lignes, & les deux petites 7 à 8 de longueur variable, depuis un pié jusqu'à quatre pouces, divisée en-dedans en plusieurs loges qui contiennent chacune un grain semblable à une feve plate, enveloppé dans une substance blanche & filamenteuse qu'on prendroit pour du coton, mais qui n'est qu'une espece d'huile prise qu'on mange pour se rafraîchir, & qui laisse dans la bouche un petit goût musqué fort agréable, ce qui lui a fait donner le nom parmi les François de *pois sucrin.* Frez. *pag. 155. 156.*

PACCASJETTI, (*Hist. nat. Botan.*) arbrisseau des Indes orientales, dont les feuilles pulvérisées & appliquées sur les ulceres, dissipent les excrescences & les chairs baveuses; prises intérieurement, elles sont sudorifiques & diminuent les accès des fievres intermittentes.

PACEM, (*Géog. mod.*) bourgade de l'île de Sumatra, au royaume d'Achem. Elle étoit autrefois capitale d'un royaume dont s'est emparé le roi d'Achem. *Long. 115. lat. 5. 2.*

PACFI *ou* PAFI, le grand *pacfi*, s. m. (*Marine.*) c'est la grande voile, la plus basse voile qui est au grand mât.

Pacfi, le petit *pacfi*, c'est la voile de misene. *Voyez* VOILE. *Etre aux deux pacfis*, c'est être aux deux basses voiles. (*Z*)

PACHA D'EGYPTE, (*Hist. mod.*) autrement *bacha d'Egypte.* La partie de ce pays soumise au grand-seigneur, est gouvernée par un *pacha* qui a cependant très-peu de pouvoir réel, mais qui semble principalement y être envoyé pour que les ordres du divan, des beys & des ogiacs militaires, soient exécutés par leurs propres officiers. S'il afferme les terres du grand-seigneur, les taxes imposées sur les terres lors de la mort du fermier lui appartiennent. Originairement toutes les terres de l'Egypte appartenoient au grand-seigneur, & la Porte les regarde encore comme de son domaine; mais le pouvoir du grand-seigneur étant présentement perdu dans ce pays, les terres reviennent au plus proche héritier, qui en reçoit cependant l'investiture du *pacha*, qui est très-aise d'en traiter avec lui à bon marché. Sa charge demande d'être fort attentif à faire avorter tous les desseins qui peuvent devenir préjudiciables à la Porte ottomane: aussi est-il souvent désagréable au pays, & déposé en conséquence; mais il ne s'en embarrasse guere, parce que sa personne est sacrée, & que la perte de son poste lui en procure toujours un autre fort considérable. Pococh, *description de l'Egypte.* (*D. J.*)

PACHAA, (*Hist. nat. Botan.*) plante des Indes orientales; elle est très aromatique, ainsi que sa fleur qui est aussi verte que la plante qui la produit.

PACHACAMAC, s. m. (*Hist. mod.*) nom que les idolâtres du Pérou donnoient au souverain être qu'ils adoroient, avec le soleil & d'autres fausses divinités. Le principal temple de *Pachacamac* étoit situé dans une vallée à quatre lieues de Lima, & avoit été fondé par les incas ou empereurs du Pérou. Ils offroient à cette divinité ce qu'ils avoient de plus précieux, & avoient pour son idole une si grande vénération, qu'ils n'osoient la regarder. Aussi les rois & les prêtres même entroient-ils à reculons dans son temple, & en sortoient sans se retourner. Les Péruviens avoient mis dans ce temple plusieurs idoles qui, dit-on, rendoient des oracles aux prêtres qui les consultoient. Jovet, *histoire des religions.* Ferdinand Pizaro tira de grandes richesses du temple de *Pachacamac:* les ruines qui en subsistent encore donnent une grande idée de sa magnificence.

PACHACAMAC, *Vallée de*, (*Géog. mod.*) vallée de l'Amérique méridionale au Pérou, située environ à quatre lieues au sud de Lima. Cette vallée admirable par sa fertilité, étoit fameuse avant la conquête du Pérou, par le riche temple de son idole, qui lui avoit donné son nom. Les Historiens disent que Ferdinand Pizaro tira de ce temple plus de 900 mille ducats en or, sans compter le pillage de ses soldats. Cette vallée est arrosée par une riviere de son nom, qui a son embouchure dans la mer du Sud; & les rochers de la côte qui sont tout blancs, portent aussi le nom de *Pachacamac.* (*D. J.*)

PACHACAMALI, c'est le même que *Pachacamac.*

PACHAMAMA, nom d'une déesse des habitans du Pérou.

PACHISUS, (*Géog. anc.*) fleuve de Sicile, selon Vibius Sequester, *de fluminib.* qui dit que le jeune Pompeius y fut tué; mais il y a certainement une faute dans le passage de Vibius, car outre qu'aucun auteur ancien n'a connu de fleuve nommé *Pachisus*, les Historiens nous apprennent que Sextus Pompeius se sauva en Asie & qu'il y fut tué.

PACHON, (*Chronolog.*) nom que les Egyptiens donnent au neuvieme mois de l'année. Il commence le 26 Avril du calendrier Julien, & le 7 Mai du Grégorien. (*D. J.*)

PACHTLI, f. m. (*Hist. mod.*) le onzieme & douzieme des dix-huit mois de 20 jours qui composent l'année des Mexicains. Ils nomment encore le onzieme *Hécolti*, & le douzieme *Hueipachtli*.

PACHYNEO, (*Géogr. anc.*) *Pachynum promontorium* ou *Pachymus*; promontoire de la Sicile dans la partie orientale de cette île du côté du midi : c'est l'un des trois promontoires qui ont fait donner à la Sicile le nom de *Trinacrie*. Plutarque parle de ce promontoire; on le nomme présentement le *cap de Passaro*. (*D. J.*)

PACHYS, f. m. (*Médecine.*) παχυς, *épais*. Hippocrate décrit dans son *Traité des maladies intérieures*, une indisposition ou plutôt différentes maladies, sous le *nom de* παχυνουσα, *maladie épaisse*. On fait quatre especes de cette maladie.

On ne trouve point que nos praticiens modernes, ni même ceux d'entre nos anciens qui sont venus après lui, aient décrit aucune maladie particuliere qui fût accompagnée de tant d'accidens à-la-fois, & si peu analogues les uns aux autres, d'où quelques-uns ont inféré, ou que ces maladies ont cessé & n'attaquent plus personne aujourd'hui, ou qu'elles n'ont jamais été, & que ce sont des maladies feintes dont la description est faite à plaisir. Mais ces conjectures n'ont aucune probabilité, il est beaucoup plus raisonnable de supposer que le livre où ces maladies sont décrites n'est point d'Hippocrate, mais que c'est l'ouvrage des Médecins cnidiens, que l'on accuse d'un défaut fort remarquable dans le livre où l'on trouve la description de la maladie épaisse. Ce défaut est de multiplier les classes de maladies sans aucune nécessité; c'est à cette multiplication & à cette distinction inutile qu'il faut attribuer l'obscurité dans ce que nous venons de dire du *pachys*. Leclerc. *Hist. Méd. lib. III. cap. xj.*

PACHYNTIQUES, (*Médecine.*) de παχυς, *épais, dense*, &c. sont des remedes incrassans ou d'une nature épaississante, mais d'ailleurs froids. Ces remedes en se mêlant dans un suc fort délayé en joignent les parties, l'épaississent & le rendent d'une composition plus dense & plus ferme. *Blanchard. Voyez* INCRASSANS.

PACIAIRE, f. m. (*Hist. ecclésiast.*) Le concile de Montpellier de l'an 1214, & celui de Toulouse de 1229, appellent *paciaires*, ceux qui étoient commis par le pape pour faire observer la paix. Clement IV. conféra le nom & la dignité de *paciaire* dans la Toscane, à Charles I. roi de Sicile. Les échevins des villes ont été *paciaires* entre les bourgeois.

PACIFERE, (*Art numismat.*) Dans une médaille de Marc-Aurele, Minerve est surnommée *pacifera*; & dans une de Maximin on lit, *Mars paciferus*.

PACIFICATEUR s'entend ordinairement dans le même sens que *médiateur*, c'est-à-dire signifie quelqu'un qui s'entremet pour reconcilier ensemble des princes & des états divisés.

Wicquefort cependant met de la différence entre *médiateur* & *pacificateur*. La paix ayant été conclue entre l'Angleterre & la France en 1621, les actes furent remis de part & d'autre dans les mains de quelques ambassadeurs qui avoient été employés comme *pacificateurs*, non comme *médiateurs*, & ils furent chargés de garder ces actes jusqu'à l'échange des ratifications. De même l'archevêque de Pise, ambassadeur du grand duc de Toscane à Madrid, ne fut jamais regardé comme médiateur dans les conférences de la France avec l'Espagne, quoique les ambassadeurs françois lui eussent permis d'y assister, & de se porter pour *pacificateur* des différens qui étoient entre les deux nations. Le grand duc n'avoit point offert la médiation, & la France d'ailleurs n'auroit pas voulu l'accepter. Wicquefort, *p.* 2. §. 11.

PACIFICATION, f. f. (*Hist. mod.*) l'action de remettre ou de rétablir la paix & la tranquillité dans un état.

Dans notre histoire, on entend par édits de *pacification* plusieurs ordonnances des rois de France, rendues pour pacifier les troubles de religion qui s'éleverent dans le royaume pendant le xvj. siecle.

François I. & Henri II. avoient rendu des édits très séveres contre ceux qui feroient profession des nouvelles opinions de Luther & de Calvin. Charles IX. en 1561 suivit à cet égard les traces de ses prédécesseurs; mais les hommes souffriront toujours impatiemment qu'on les gène sur un objet, dont ils croyent ne devoir compte qu'à Dieu; aussi le prince fut-il obligé au mois de Janvier 1562, de révoquer son premier édit par un nouveau qui accordoit aux Prétendus Réformés le libre exercice de leur religion, excepté dans les villes & bourgs du royaume. En 1563, il donna à Amboise un second édit de *pacification* qui accordoit aux gentilshommes & hauts-justiciers, la permission de faire faire le prêche dans leurs maisons pour leur famille & leurs sujets seulement. On étendit même ce privilege aux villes, mais avec des restrictions qui le rendirent peu favorable aux Calvinistes; au lieu qu'on les obligea à restituer aux Catholiques les Eglises qu'ils avoient usurpées. L'édit de Lonjumeau suivit en 1558; mais les deux partis qui cherchoient à s'y tromper mutuellement, étant peu de tems après rentrés en guerre, Charles IX. par un édit donné à Saint-Maur au mois de Septembre 1568, révoqua tous les précédens édits de *pacification*. Cependant la paix ayant été faite le 8 Août 1570, dès le 10 du même mois, ce prince rendit un nouvel édit, qui, aux privileges accordés par les précédens, ajouta celui d'avoir quatre places de sûreté; savoir, la Rochelle, Montauban, Coignac & la Charité, pour leur servir de retraite pendant deux ans.

Le massacre de la saint Barthelemi & un édit qui le suivit de près, annulla toutes ces conditions; mais Henri III. en 1576 donna un nouvel édit de *pacification* plus favorable aux Calvinistes, qu'aucun des précédens; la ligue qui commença alors, le fit révoquer aux états de Blois sur la fin de la même année; mais le roi se vit obligé de faire en leur faveur l'édit de Poitiers du 8 Septembre 1577, par lequel en rétablissant à certains égards, & en restraignant à d'autres les privileges accordés par les précédens édits pour le libre exercice de leur religion, il leur accorda de plus d'avoir des chambres mi-parties, & huit places de sureté pour six ans; savoir, Montpellier, Aigues-mortes, Nyons, Seyne, la Grand'Tour, & Serres, en Dauphiné; Périgueux, la Réole, & le mas de Verdun en Guienne. Mais en 1585 & 1588, la ligue obtint de ce prince la révocation totale de ces édits.

Enfin Henri IV. en 1591, cassa les derniers édits d'Henri III. & en 1598 donna à Nantes ce fameux édit de *pacification*, qui entr'autres choses permettoit aux prétendus Réformés l'exercice public de leur religion dans tous les lieux où il avoit été fait publiquement pendant les années 1596 & 1597, & leur en accordoit l'exercice particulier à deux lieues des principales villes, pour chaque bailliage où on n'en pouvoit établir l'exercice public sans trouble. Louis XIII. le confirma à Nimes en 1610, & Louis XIV. en 1652, pendant les troubles de la minorité; mais il le révoqua en 1656, & le supprima en 1685.

Les Protestans se sont plaints avec amertume de la révocation de l'édit de Nantes, & leurs plaintes ont été fortifiées de celles de tous les gens de bien Catholiques, qui tolerent d'autant plus volontiers l'attachement d'un protestant à ses opinions, qu'ils auroient plus de peine à supporter qu'on les troublât dans la profession des leurs; de celles de tous les philosophes, qui savent combien notre façon de penser reli-

gieuse dépend peu de nous, & qui prêchent sans cesse aux souverains la tolérance générale, & aux peuples l'amour & la concorde; de celles de tous les bons politiques qui savent les pertes immenses que l'état a faites par cet édit de révocation, qui exila du royaume une infinité de familles, & envoya nos ouvriers & nos manufactures chez l'étranger.

Il est certain qu'on viola à l'égard des Protestans, la foi des traités & des édits donnés & confirmés par tant de rois; & c'est ce que Bayle démontre sans réplique dans ses *lettres critiques* sur l'histoire du Calvinisme. Sans entrer ici dans la question, si le prince a droit ou non de ne point tolérer les sectes opposées à la religion dominante dans son état, je dis que celui qui penseroit aujourd'hui qu'un prince doit ramener par la force tous ses sujets à la même croyance, passeroit pour un homme de sang; que graces à une infinité de sages écrivains, on a compris que rien n'est plus contraire à la saine religion, à la justice, à la bonne politique & à l'intérêt public que la tyrannie sur les ames.

On ne peut nier que l'état ne soit dans un danger imminent lorsqu'il est divisé par deux cultes opposés, & qu'il est difficile d'établir une paix solide entre ces deux cultes; mais est-ce une raison pour exterminer les adhérans à l'un des deux? n'en seroit-ce pas plutôt une au contraire pour affoiblir l'esprit de fanatisme, en favorisant tous les cultes indistinctement; moyen qui appelleroit en même tems dans l'état une infinité d'etrangers, qui mettroit sans cesse un homme à portée d'en voir un autre séparé de lui par la maniere de penser sur la religion, pratiquer cependant les mêmes vertus, traiter avec la même bonne foi, exercer les mêmes actes de charité, d'humanité & de bienfaisance; qui rapprocheroit les sujets les uns des autres; qui leur inspireroit le respect pour la loi civile qui les protegeroit tous également; & qui donneroit à la morale que la nature a gravée dans tous les cœurs, la préférence qu'elle mérite.

Si les premiers chrétiens mouroient en bénissant les empereurs payens, & ne leur arrachoient pas par la force des armes des édits favorables à la Religion, ils ne s'en plaignoient pas moins amérement de la liberté qu'on leur ôtoit, de servir leur Dieu selon la lumiere de leur conscience.

En Angleterre, par édit de *pacification* on entend ceux que fit le roi Charles I. pour mettre fin aux troubles civils entre l'Angleterre & l'Ecosse en 1638. *Voyez* Edit.

On appelle aussi *pacification* en Hongrie des conditions proposées par les états du royaume, & acceptées par l'archiduc Léopold en 1655; mais ce prince devenu empereur, ne se piqua pas de les observer exactement, ce qui causa de nouveaux troubles dans ce royaume pendant tout son regne.

PACIFIER, v. act. (*Gramm.*) appaiser, rétablir la paix. Les troubles du royaume ont été *pacifiés* par les soins de ce ministre.

Pacifier, se pacifier, (*Marine.*) on se sert de ce terme sur mer. La mer se *pacifia*; l'air fut *pacifié* par un grand calme.

PACIFIQUE, adj. (*Gram.*) qui aime la paix. On dit ce fut un prince *pacifique*. Le Christ dit bienheureux les *pacifiques*, parce qu'ils seront appellés *enfans de Dieu*. Voilà un titre auquel l'auteur de l'*apologie* de la révocation de l'édit de Nantes doit renoncer. Un regne *pacifique* est celui qui n'a été troublé ni par des séditions ni par des guerres. Un possesseur *pacifique* est celui dont le tems de la jouissance tranquille & assure la possession. Un bénéfice *pacifique* celui dont le titre n'est & ne peut être contesté.

Pacifiques ou Pacificateurs, s. m. (*Hist. eccl.*) est le nom qu'on donna dans le vj. siecle à ceux qui suivoient l'hénotique de l'empereur Zénon, & qui sous prétexte d'union entre les Catholiques & les Hérétiques, détruisoient la vérité de la foi, exprimée dans le concile de Chalcédoine. Evagre, *liv. III.* Scandere, Hœr, *103.* Baronius A. C. *582. n. 25.* *Voyez* Hénotique.

Pacifiques, (*Hist. ecclés.*) on donna dans le xvj. siecle ce nom à certains anabatistes qui courant dans les bourgs, se vantoient d'annoncer la paix, & par cet artifice trompoient les peuples. Prateole V. *pacif. fœdere.* Hœer. 232.

Pacifiques, (*Jurisprud.*) *voyez* Lettres Pacifique *& le mot* Pacificis.

Pacifique, adj. (*Géogr.*) les Géographes appellent la mer du Sud mer pacifique, *mare pacificum*, parce qu'elle est, dit-on, beaucoup moins sujette aux tempêtes que l'Océan atlantique ou mer du Nord. Cependant quelques navigateurs assurent qu'elle ne mérite point ce nom, & qu'ils y ont essuyé des tempêtes aussi violentes que dans aucune autre mer. Mais Magellan ayant vogué sur cette vaste mer avec un vent favorable, & y ayant fait un voyage fort tranquille lorsqu'il la traversa pour la premiere fois en 1520, lui donna le nom de *mer pacifique*, qu'elle a toujours conservé depuis.

Les vents y sont ordinairement si réglés, que les vaisseaux peuvent aller de l'Amérique aux îles Philippines en dix semaines de tems ou environ. *Voyez* Alisé & Vent. *Chambers.*

La *mer Pacifique* en Géographie, s'appelle *mer du Sud. Voyez* Mer du Sud. L'Océan *pacifique* ou grande mer du Sud est située entre la côte occidentale d'Asie & d'Amérique; elle s'étend jusqu'à la Chine & aux îles Philippines.

PACIFICIS, regle de, (*Jurisprud.*) *Voyez au mot* Regle. (*A*)

PACKBUYS, s. m. (*Commerce.*) on nomme ainsi en Hollande les magasins de dépôt où l'on serre les marchandises soit à leur arrivée, soit à la sortie du pays, lorsque pour quelque raison légitime on n'en peut sur-le-champ payer les droits, ou qu'elles ne peuvent être retirées par les marchands & propriétaires, ou dans quelqu'autre pareille circonstance. *Dictionn. de Comm.*

PACO, s. m. (*Minéralog.*) c'est ainsi que les Espagnols d'Amérique nomment une substance minérale que l'on tire des mines d'argent du Pérou & du Chily. Elle est d'un rouge jaunâtre, tendre & naturellement brisée par morceaux; elle est peu riche, c'est-à-dire qu'elle ne produit que très-peu d'argent.

PACOBA, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) petit arbre qui croît dans plusieurs provinces des Indes orientales & occidentales; il s'appelle autrement *musa. V.* Musa.

PACO-CAATINGA, s. m. (*Botan. exot.*) genre de canne conifere du Brésil qui contient quelques especes distinguées les unes par des fleurs tétrapétales rouges, & les autres par des fleurs tétrapétales bleues. Ray, *hist. plant.*

PACONIA, (*Géog. anc.*) île sur la côte septentrionale de la Sicile. Ptolomée la place vers l'embouchure du fleuve Bathys. Cluvier juge que cette île est celle que l'on nomme aujourd'hui *isola di Fimi*, ou *isola delle Femine.*

PACOS, s. m. (*Zoologie.*) espece de chameau qui passe si communément pour être une espece de mouton, qu'on l'appelle le *mouton des Indes*, le *mouton du Pérou.* Il ressemble fort au chameau nommé *glama* par les Naturalistes; mais il est beaucoup plus petit, moins traitable, & même très-revêche.

Ce qui a fait regarder cet animal comme une espece de mouton, c'est qu'il est prodigieusement couvert d'un long poil qui imite de la laine; sa tête & son col seulement en sont plus garnis qu'il n'y a de laine sur les gros moutons d'Angleterre; tout le reste de son corps n'est pas moins chargé de poil laineux & très fin.

Le *pacos* est un animal si foible, qu'on ne peut l'employer par cette raison à porter aucun fardeau ; mais on le parque comme nos moutons, à cause de son poil laineux & de sa chair qui est délicieuse. (*D. J.*)

PACOSEROCA, s. f. (*Botan. exot.*) c'est une plante du Brésil & de la Martinique, dont parlent Marggrave & Pison ; elle a le port & le feuillage du *cannacorus* ou de la canne d'Inde, & s'éleve à six ou sept piés. Sa principale tige est droite, spongieuse, verte, & ne produit point de fleurs ; mais il s'éleve à ses côtés & de sa racine, deux ou trois autres petites tiges à la hauteur d'un pié & demi, grosses comme le petit doigt, chargées de fleurs rouges ; il leur succede un fruit gros comme une prune, oblong, triangulaire, rempli d'une pulpe filamenteuse, succulente, de couleur safranée, d'une odeur vineuse, agréable, renfermant des semences triangulaires, jaunâtres, rassemblées en pelotons, contenant chacune une amande blanche. Le fruit de cette plante donne une teinture rouge qui s'efface avec peine ; en y mêlant du jus de citron, cette teinture fait un beau violet. La racine de cette plante bouillie dans de l'eau, fournit aussi une teinture jaune. Les Indiens emploient cette plante dans leurs bains. (*D. J.*)

PACOTILLE *ou* PAQUOTILLE, s. f. *terme de Commerce de mer* qui signifie un certain poids, volume ou quantité de marchandises qu'il est permis aux officiers, matelots & gens de l'équipage d'embarquer pour en faire commerce pour leur compte. On l'appelle aussi *portée*, *voyez* PORTÉE. *Dictionn. de Comm.*

PACOUZII, s. m. (*Botan. exot.*) grand arbre du Brésil ; ses feuilles ressemblent à celles du poirier ; sa fleur est blanche, & son fruit est de la grosseur des deux poings, avec une écorce qui a environ un demi-pouce d'épaisseur. On la cuit & on en fait avec du sucre une espece de conserve. (*D. J.*)

PACQUING, s. m. (*Ornitholog.*) petit oiseau des îles Philippines, du genre des passereaux, mais d'un plumage admirable. Il ne vit que de graines, sur-tout de celles de l'herbe.

PACQUIRES, s. m. pl. (*Hist. natur. quadrup.*) animaux qui se trouvent dans l'île de Tabago ; ce sont des especes de porcs que les Sauvages ont ainsi nommés ; ils ont le lard fort ferme, peu de poil, & le nombril sur le dos, à ce que l'on ajoute.

PACTA CONVENTA, (*Hist. mod. politiq.*) c'est ainsi que l'on nomme en Pologne les conditions que la nation polonoise impose aux rois qu'elle s'est choisi dans la diete d'élection. Le prince élu est obligé de jurer l'observation des *pacta-conventa*, qui renferment ses obligations envers son peuple, & sur-tout le maintien des privileges des nobles & des grands officiers de la république dont ils sont très-jaloux. Au premier coup-d'œil on croiroit d'après cela que la Pologne jouit de la plus parfaite liberté ; mais cette liberté n'existe que pour les nobles & les seigneurs, qui lient les mains de leur monarque afin de pouvoir exercer impunément sur leurs vassaux la tyrannie la plus cruelle, tandis qu'ils jouissent eux-mêmes d'une indépendance & d'une anarchie presque toujours funeste au répos de l'état ; en un mot, par les *pacta-conventa* les seigneurs polonois s'assurent que le roi ne les troublera jamais dans l'exercice des droits, souvent barbares, du gouvernement féodal, qui subsiste aujourd'hui chez eux avec les mêmes inconvéniens que dans une grande partie de l'Europe, avant que les peuples indignés eussent recouvré leur liberté, ou avant que les rois, devenus plus puissans, eussent opprimé les nobles ainsi que leurs vassaux.

Lorsqu'une diete polonoise est assemblée, on commence toujours par faire lecture des *pacta-conventa*, & chaque membre de l'assemblée est en droit de demander l'observation, & de faire remarquer les infractions que le roi peut y avoir faites.

PACTE, s. m. *pactum*, signifie en général un *accord*, une *convention*.

Ulpien, dans la loi I. § *ff. de pactis*, fait venir ce mot de *pactio*, dont on prétend que le mot *pax* a aussi pris son origine ; & en effet dans nos anciennes ordonnnances le terme de *paix* signifie quelquefois *convention*.

Chez les Romains on distinguoit les contrats & obligations des simples *pactes* ou *pactes nuds*, appellés aussi *pactum solum*.

Le *pacte* nud étoit ainsi appellé *quasi nudatum ab omni effectu civili* ; c'étoit une simple convention naturelle, une convention sans titre, une simple promesse, qui n'étant fondée que sur la bonne foi & le consentement de ceux qui contractoient, ne produisoit qu'une obligation naturelle qui n'entraînoit avec elle aucuns effets civils. *Voyez* la loi 23. *Cod. de pign. & hyp.* & la loi 15. *cod. de transact.*

Le droit de propriété ne pouvoit être transmis par un simple *pacte* : ces sortes de conventions ne produisoient point d'action, mais seulement une exception. *Voyez* OBLIGATION NATURELLE.

Parmi nous on confond le terme de *pacte*, *accord* & *convention*. Tout *pacte* est obligation, pourvû qu'il soit conforme aux regles. Le terme de *pacte* est néanmoins encore usité pour désigner certaines conventions.

Pacte appellé *in diem addictio*, étoit chez les Romains une convention qui étoit quelquefois ajoutée à un contrat de vente, par laquelle les contractans convenoient que si dans un certain tems quelqu'un offroit un plus grand prix de la chose vendue, on rendroit dans un certain tems la condition de celui qui vendoit meilleure par quelque moyen que ce fût ; le vendeur pouvoit retirer la chose vendue des mains de l'acheteur. *Voyez le tit. 2 du liv. XVIII. du Digeste.*

Le *pacte* n'est point admis parmi nous pour les ventes volontaires, mais on peut le rapporter aux adjudications par decret qui se font sauf quinzaine, pendant laquelle chacun est admis à enchérir sur l'adjudicataire. *Voyez* DECRET & RABATTEMENT DE DECRET.

Pacte de famille, est un accord fait entre les personnes d'une même famille, & quelquefois entre plusieurs familles, pour régler entre les contractans & leurs descendans, l'ordre de succéder autrement qu'il n'est réglé par la loi.

L'usage des *pactes de famille* paroît être venu d'Allemagne où il commença à s'introduire dans le xiij. siecle, en même tems que le droit romain.

Les anciennes lois des Allemands ne permettoient pas que les filles concourussent avec les mâles dans les successions allodiales.

Lorsque le Droit romain commença d'être observé en Allemagne, ce qui arriva dans le xiij. siecle, la noblesse allemande jalouse de ses anciens usages & de la splendeur de son nom, craignit que l'usage du Droit romain ne fît passer aux filles une partie des allodes : ce fut ce qui donna la naissance aux *pactes* de famille.

Ces *pactes* ne sont en effet autre chose que des protestations domestiques, par lesquelles les grandes maisons se sont engagées de suivre dans l'ordre des successions allodiales l'ancien droit de l'empire, qui affecte aux mâles tous les allodes, c'est-à-dire tous les biens patrimoniaux à l'exclusion des filles.

Il est d'usage de fixer dans ces *pactes* la quotité des dots qui doivent être données aux filles, & pour une plus grande précaution, la famille convient de faire en toute occasion, renoncer les filles à toutes successions en faveur des mâles : ces sortes de *pactes*

sont très-communs dans les grandes maisons d'Allemagne.

En France au contraire ils sont peu usités, nous n'en connoissons guere d'autre exemple parmi nous que celui des différentes familles qui sont propriétaires des étaux de boucherie de l'apport Paris, & des maison de la rue de Gêvres, entre lesquels, par un ancien *pacte de famille*, les mâles sont seuls habiles à succéder à ces biens, à l'exclusion des filles; il y a même droit d'accroissement à défaut de mâles d'une famille au profit des mâles des autres familles.

Ces sortes de *pactes* ne peuvent produire parmi nous aucun effet, à moins qu'ils ne soient autorisés par lettres-patentes. *Voyez* Berengarius Ferrandus, Francisc. Marc. & Carondas *en ses réponses*.

Pacte de la loi commissoire, est une convention qui se fait entre le vendeur & l'acheteur, que si le prix de la chose vendue n'est pas payé dans un certain tems, la vente sera nulle s'il plaît au vendeur

Ce *pacte* est appellé *loi*, parce que les *pactes* sont les lois des contrats, & *commissoire*, parce que la chose vendue, *venditori committitur*, c'est-à-dire que dansce cas elle lui est rendue comme si la vente n'avoit point été faite.

L'effet de ce *pacte* n'est pas de rendre la vente conditionelle, mais il en opere la résolution au cas que la condition prévûe arrive, savoir le défaut de payement du prix dans le tems convenu.

Il n'est pas besoin pour cela que le vendeur ait averti l'acheteur de payer, parce que, *dies interpellat pro homine*.

Ce *pacte* étant en faveur du vendeur, il est à son choix de se servir de la faculté qu'il lui donne, ou de poursuivre l'acheteur pour l'exécution de la vente; mais quand une fois le vendeur a opté l'un ou l'autre des deux partis, il ne peut plus varier.

Le vendeur d'un héritage qui demande la résolution de la vente en vertu d'un tel *pacte*, peut faire condamner l'acheteur à la restitution des fruits, à moins que l'acheteur n'ait payé des arrhes, ou une partie du prix, auquel cas les jouissances se compensent jusqu'à dûe concurrence.

On ne peut pas demander la résolution de la vente faute de payement, lorsque l'acheteur a fait au vendeur, dans le tems convenu, des offres réelles du prix, ou qu'il a consigné, ou qu'il n'a pas tenu à lui de payer à cause de quelque saisie ou empêchement procédant du fait du vendeur.

Quoiqu'on n'ait pas apposé dans la vente le *pacte de la loi commissoire*, le vendeur ne laisse pas d'avoir la faculté de poursuivre l'acheteur pour résilier la vente faute de payement du prix convenu.

En fait de prêt sur gage, on ne peut pas opposer le *pacte de la loi commissoire*, c'est-à-dire stipuler que si le débiteur ne satisfait pas dans le tems convenu, la chose engagée sera acquise au créancier; un tel *pacte* seroit usuraire, & comme tel il étoit réprouvé par les lois romaines, *lib. ult. cod. de* pact. *pign.* à moins que le créancier n'achetât la chose son juste prix, *l. XVI.* § *ult. ff. de pign. & hyp. Voyez* Henrys, *tom. I. liv. IV. ch. vj. quest. xlj. & xlij.* (*A*)

Pacte *de quotâ litis*, est une convention par laquelle le créancier d'une somme difficile à recouvrer, en promet une portion, comme le tiers ou le quart, à quelqu'un qui se charge de lui procurer son payement.

Cette convention est valable quand elle est faite en faveur de quelqu'un qui ne fait que l'office d'ami & qui veut bien avancer son argent pour la poursuite d'un procès.

Mais elle est vicieuse & illicite quand elle est faite au profit du juge ou de l'avocat ou procureur du créancier, ou de quelque solliciteur de procès, parce que l'on craint que de telles personnes n'abusent du besoin que l'on peut avoir de leur ministere pour se faire ainsi abandonner une certaine portion de la créance. *Voyez* Papon, *l. XII. tit. 2. n°. 1.* Louet & son commentateur, *let. L. f. 2.* & Mornac sur la *loi 6.* § *maurus ff. mandati*, & sur la loi *sumptus ff. de pactis*, & la loi *si qui advocatorum*, *cod. de postulando.* (*A*)

Pacte de succeder, est la même chose que *pacte de famille. Voyez ci-devant* Pacte de famille.

PACTION, s. f. (*Jurisprud.*) signifie *convention*. Chez les Romains on distinguoit un simple *pacte* ou *paction* d'un contrat. *Voyez ci-devant* Pacte.

Parmi nous le terme de *paction* n'est guere usité qu'en parlant de certaines conventions qui ne sont pas légitimes, & qu'on appelle *pactions illicites*. *Voyez* Contrat, Convention. (*A*)

PACTOLE, (*Géog. anc.*) *Pactolus*, fleuve d'Asie, dans la Lydie; c'est le *Ludon*, *Lydon flumem* de Varron, & le *Lydius amnis* de Tibulle. Il prenoit sa source dans le mont Tmolus, mouilloit la ville de Sardes, & se jettoit dans l'Hernus, qui va se perdre dans le golfe de Smyrne, selon Ptolomée, *l. V. c. ij.* & Strabon, *l. XI. p. 526*.

Son lit est étroit & sans profondeur, son cours très-borné; mais le canton qu'il traverse est un des plus beaux de la province. Il passe aujourd'hui près des ruines de Sardes; mais autrefois il couloit au milieu de cette ville, l'une des plus anciennes & des plus riches de l'Asie mineure.

Le *Pactole*, à peine remarqué de nos jours dans les lieux qu'il arrose, étoit jadis fameux par plusieurs choses, dont la plus considérable est un mélange de parcelles d'or avec le sable qui rouloit dans son lit. Les auteurs anciens parlent de cette singularité; les Poëtes sur-tout l'ont célébrée comme à l'envi, & les continuelles allusions que les modernes font au *Pactole*, lui conservent encore une réputation qu'il ne mérite plus depuis long-tems.

Le *Pactole* a reçu le nom de *Chrisorrhoas*, épithete commune autrefois à plusieurs rivieres dont les eaux bienfaisantes fertilisoient leurs bords. Le *Pactole* la méritoit à ce titre & par une raison plus forte, les paillettes d'or qu'il entraînoit justifioient à son égard le surnom de *Chrisorrhoas*, lequel pris à la lettre, désigne une riviere qui coule des flots chargés d'or.

Suivant Ovide, Hygin, & Planciades, c'est à Midas, roi de Phrygie, que le *Pactole* a dû ses richesses. Ce prince avoit obtenu de Bacchus, le don de convertir en or tout ce qu'il touchoit: don funeste, dont il sentit bien-tôt les affreuses conséquences. Pour s'en délivrer il implora la pitié du dieu, qui lui dit de se baigner dans le *Pactole*, dont les eaux en le recevant acquirent la propriété qu'il perdit. Nous rapportons cette tradition fabuleuse empruntée des Grecs par les mythologues latins, pour montrer qu'il fut un tems où le *Pactole* passoit pour n'avoir point roulé d'or avec ses eaux. Mais quand a-t-il commencé? C'est ce qu'il est impossible de déterminer. Hésiode ne fait aucune mention du *Pactole*, quoiqu'il ait donné dans sa Théogonie une liste de la plûpart des rivieres de l'Asie mineure, dont quelques-unes n'ont qu'un cours très-peu étendu. Homere n'en parle jamais; ce poëte étoit géographe: auroit-il ignoré que dans le voisinage des lieux où il place l'Iliade, & de ceux mêmes, où selon quelques écrivains, il avoit pris naissance, couloit un fleuve qui, pour nous servir de l'expression de Virgile, arrosoit de son or les campagnes de la Lydie? Et s'il ne l'ignoroit pas, auroit-il pu négliger cette singularité, si susceptible des ornemens de la poésie? Ce fut donc long-tems après que les eaux du *Pactole* commencerent à rouler de l'or, & nous savons seulement que Xerxès I. en tiroit de cette riviere; elle en fournissoit encore du tems d'Hérodote: mais enfin la source s'en tarit insensi-

blement, & long-tems avant Strabon qui vivoit sous Tibere, le *Pactole* avoit perdu cette propriété.

Si l'on demande de quelle nature étoit cêt or, nous répondrons avec l'auteur du traité sur les fleuves, & le scholiaste de Licophron, que c'étoit des paillettes mêlées le plus souvent avec un sable brillant, & quelquefois attachées à des pierres que les courans d'eau enlevoient de la mine. Au rapport de quelques anciens, de Varron entre autres, & de Dion Chrysostôme, la quantité de ces paillettes étoit comparable à celui qu'on retire des mines les plus abondantes. Le *Pactole*, à les entendre, fut la principale source des richesses de Crésus; il en tira la matiere de ces briques d'or d'un si grand prix, dont il enrichit le temple d'Apollon; mais gardons-nous de prendre au pié de la lettre ces témoignages des deux écrivains, qui n'ont consulté qu'une tradition vague des plus exagérées par les Grecs.

Ils apprirent avec admiration qu'un métal que la nature leur avoit refusé, couloit ailleurs dans les sables d'une riviere: singularité frappante, sur-tout pour des hommes épris du merveilleux. De-là vint la gloire du *Pactole*. Long-tems après la découverte des mines de la Thrace, le pillage du temple de Delphes, & sur-tout les conquêtes d'Alexandre, rendirent l'or plus commun dans la Grece; mais la réputation du *Pactole* étoit faite, elle subsista sans s'affoiblir, & dure encore, du-moins parmi nos Poëtes, dont le langage est l'asyle de bien des faits proscrits ailleurs.

Rabattons donc infiniment du récit des anciens, pour avoir une juste idée des richesses du *Pactole*, qui toutefois étoient considérables. Si cette riviere n'avoit que détaché par hasard quelques parcelles d'or des mines qu'elle traversoit, elle n'auroit pas mérité l'attention de Crésus & de ses ayeux, moins encore celle des rois de Perse successeurs de Crésus. Les souverains s'attachent rarement à des entreprises dont la dépense excede le profit. Le soin avec lequel les rois de Lydie ramassoient l'or du *Pactole*, suffit pour montrer que la quantité en valoit la peine.

Le peu de profondeur du *Pactole*, & la tranquillité de son cours, facilitoient le travail nécessaire pour en retirer les parcelles de ce métal précieux; ce que les ouvriers laissoient échapper alloit se perdre dans l'Hermus, que les anciens mirent par cette raison au nombre des fleuves qui roulent l'or, comme on y met parmi nous la Garonne, quoiqu'elle ne doive ce foible avantage qu'à l'Ariège, *Aurigera*, qui lui porte de tems-en-tems quelques paillettes d'or avec ses eaux.

Au reste, celui du *Pactole* étoit au meilleur titre, car l'auteur du traité des fleuves lui donne le nom d'*or darique*, monnoie des Perses qui étoit à 23 karats, d'où il résulteroit que l'or du *Pactole*, avant que d'être mis en œuvre, n'avoit qu'une 24. partie de matiere hétérogène.

Ajoutons à la gloire du *Pactole*, que l'on trouvoit dans ses eaux argentines une espece de crystal; que les cygnes s'y plaisoient autant que dans celles du Caystre & du Méandre; & que ses bords étoient émaillés des plus belles fleurs. Si l'on étoit assuré que la pourpre, si connue dans l'antiquité sous le nom de *pourpre sardique*, se teignît à Sardes & non pas en Sardaigne, on pourroit dire encore à la louange des eaux du *Pactole*, qu'elles contribuoient à la perfection de ces fameuses teintures. Enfin l'on sait que les habitans de Sardes avoient sous Septime-Sévere établi des jeux publics, dont le prix paroit tout-ensemble faire allusion aux fleuves qui embellissoient les rives du *Pactole*, & à l'or qu'il avoit autrefois roulé dans son lit: ce prix étoit une couronne de fleurs d'or.

Tout a changé de face; à peine le *Pactole* est-il connu de nos jours: Smith, Spon, Whéeler, & d'autres voyageurs modernes n'en parlent que comme d'une petite riviere, qui n'offre rien aujourd'hui de particulier, & peut-être nous serions nous borné à le dire séchement, sans les recherches de M. l'abbé Barthélemi, dont nous avons eu le plaisir de profiter. (*D. J.*)

PACTOLIDES, (*Mythol.*) nymphes qui habitoient les bords du Pactole. *Voyez* PACTOLE.

PACTYA, (*Géog. anc.*) ville de Thrace. Ptolomée, *liv. I. ch. xj.* la met dans la Propontide, & Sophian l'appelle *Panido*. Ce fut depuis la ville de Cardie jusqu'à celle de *Pactye*, que Miltiade voulant mettre à couvert des invasions ordinaires le Chersonnese où il s'étoit établi avec titre de souverain, fit bâtir une muraille qui fut en divers tems tantôt abattue, tantôt relevée, & enfin rétablie par Dercyllide, général lacédémonien, que ceux du pays avoient fait venir d'Asie. (*D. J.*)

PACY, (*Géog. mod.*) ville de France en Normandie, sur l'Eure, à 3 lieues de Vernon. *Long. 19. 3. lat. 19. 1.*

PADAN, s. m. (*monnoie du Mogol.*) un *padan* de roupies vaut cent mille courons de roupies, & un couron cent mille lacks, un mille vaut cent mille *padans*.

PADANG, (*Géog. mod.*) ville des Indes dans l'île de Sumatra, sur la côte occidentale, au midi de Priaman. Elle est sur une riviere. *Long. 113. 40. lat. 5. 10.* (*D. J.*)

PADELIN, (*Verrerie.*) c'est le grand pot, ou le creuset où l'on met la matiere à vitrifier.

PADERBORN, (*Géog. mod.*) ancienne ville d'Allemagne en Westphalie, capitale d'un petit état souverain possédé par son évêque suffragant de Mayence, prince de l'empire qui réside ordinairement à Neuhaus. *Paderborn* est sur un ruisseau nommé *Pader*, à 16 lieues N. O. de Cassel, 17 E. de Munster, 15 S. O. de Minden, 154 N. O. de Vienne. *Long. 26. 28′. lat. 51. 46′.*

L'évêché de *Paderborn* a été fondé par Charlemagne, & l'empereur Henri II. en a augmenté le temporel. Il est assez fertile quoique ce soit un pays de montagnes. On y trouve des mines de fer, & l'on compte plusieurs villes dans son district.

Ferdinand de Furstemberg, évêque de Munster & de *Paderborn*, a donné les antiquités de cette ville en 1672, sous le titre de *Monumenta paderbornensia.* Les allemands curieux peuvent consulter cet ouvrage, qui intéresse peu les étrangers.

Thierri de Niem, natif de *Paderborn*, dans le xiv. siecle, devint sous-secrétaire du pape Urbin VI. & mourut vers l'an 1417. On a de lui 1°. une histoire du schisme, qui est assez médiocre; 2°. un journal du concile de Constance, qui est assez partial; 3°. un traité des droits des empereurs aux investitures des évêques. Le style de cet auteur est dur & désagréable; mais on trouve plus de fidélité dans sa narration, qu'on ne l'attendroit d'un écrivain qui s'étoit attaché à la cour de Rome. (*D. J.*)

PADINATES, (*Géog. anc.*) peuples d'Italie, selon Pline. Cluvier & le P. Hardouin ont pensé qu'ils demeuroient vers l'embouchure du Panaro dans le Pô, dans l'endroit où est aujourd'hui le bourg de Bodeno.

PADISCHAH, s. m. (*Hist. mod.*) en langue turque veut dire *empereur* ou *grand roi*. C'est le titre que le grand seigneur donne au roi de France seul, à l'exclusion de tous les autres princes de l'Europe, & même de l'empereur d'Allemagne. La raison qu'on en apporte, c'est qu'il regarde le roi de France comme son parent, & le nomme en conséquence *padischah*, titre qu'il prend lui-même dans les actes qu'il souscrit. Les Turcs fondent cette parenté sur ce qu'une

qu'une princesse du sang de France qui alloit à Jérusalem, fut prise par des corsaires, présentée à Soliman, devint sultane favorite, & obtint du sultan qu'il qualifieroit le roi de *padischah*, & donneroit à ses ambassadeurs le pas sur tous les ministres étrangers.

Le prince Démétrius Cantimir qui rapporte cette histoire, ne balance pas à la traiter de fable; & en effet il ne s'en trouve aucune trace ni dans les historiens, ni dans les généalogistes. Vican observe que ce titre, qu'il écrit *podeshair*, fut obtenu par surprise par les François; mais il s'est fondé sur la tradition populaire dont nous venons de parler. Il suffit de penser que le grand seigneur accorde ce titre au roi en considération de sa puissance, du rang qu'il tient dans le monde, & de la bonne intelligence qui regne entre la cour de France & la porte Ottomane.

PADŒI, (*Géog. anc.*) peuples de l'Inde, selon Hérodote, *liv. III. ch. lxix.* qui dit qu'ils se nourrissoient de chair crue. Tibulle fait aussi mention de ces peuples, *liv. IV. éleg. I. v. 145.*

Ultima vicinus Phœbo tenet arva Padœus.

PADOLIM, (*Hist. nat. Botan.*) plante des Indes orientales, qui produit une fleur blanche, ainsi qu'un fruit assez agréable qui ressemble à un concombre.

PADOU, s. m. (*Rubanier.*) espece de ruban fait de soie & de fleuret, qui sert à border des jupes, robes & autres habillemens de femmes. Les Tailleurs en emploient aussi dans plusieurs ouvrages de leur métier.

Il y a des *padous* de toute sorte de couleurs, & même de plusieurs largeurs, qui sont distingués par des numeros 2. 3. & 5.

Le n°. 2 a 9 lignes de largeur.
Le n°. 3 est large de 15 lignes.
Le n°. 5 est d'un pouce & demi.

Le dernier numero qui n'est désigné par aucun chifre, a au moins trois pouces & demi de largeur: c'est le plus large de tous les *padous*. Les *padous* contiennent ordinairement 24 aunes la piece.

PADOUE, (*Géog. mod.*) ancienne & célebre ville d'Italie, capitale du Padouan, qui est une contrée de l'état de Venise, avec une université fondée par Charlemagne, & un évêché suffragant d'Aquilée.

Padoue se nomme en latin *Patavium*, & en italien *Padoua.* Les Romains lui accorderent le droit de bourgeoisie, & le pouvoir de choisir ses sénateurs. Elle fut ruinée par Attila. Narcès l'ayant rétablie, les Lombards la détruisirent. Cependant elle jouissoit de sa liberté du tems de Charlemagne & de ses successeurs; mais la république de Venise s'empara de *Padoue* & du Padouan au commencement du xv. siecle, & depuis ce tems-là les Venitiens en sont restés les maîtres.

Quoique *Padoue* se trouve dans le terroir le plus fertile de l'Italie, elle est triste, sale, mal peuplée, mal bâtie, mal pavée. Elle est sur les rivieres de la Brenta & de Bachiglione, à 8 lieues S. E. de Vicence, 86 S. O. de Venise, 90 N. de Rome. *Long.* suivant Cassini, *29. 36. lat. 45. 28.*

Cette ville toute pauvre qu'elle est, a produit de tout tems des gens de lettres illustres. Thomasini vous en instruira dans son Parnasse padouan. Il a lui-même donné deux ouvrages latins estimés, l'un sur l'hospitalité, & l'autre sur les tableaux votifs.

Il auroit bien fait de ne pas oublier dans son recueil Sperone, *Speroni*, poëte de *Padoue*, mort en 1688 à l'âge de 84. ans. Il mit au jour une tragédie intitulée *Canacée*, qui peut passer pour une des meilleures pieces dramatiques écrites en italien. Cependant l'action de cette tragédie révolta les beaux esprits d'Italie, parce que Canacée y commet un inceste avec son frere; mais on a été obligé de condamner la délicatesse italienne, quand on a lu la défense que l'auteur écrivit pour justifier le choix de son sujet; car la destinée de Canacée est semblable à celle de Phedre.

L'article de Pignorius (Laurent) méritoit, dans le parnasse de Thomasini quelques détails choisis, parce qu'il se distingua, comme antiquaire, dans le xvij. siecle. Il mourut de la peste en 1631 à l'âge de 60 ans. On a de lui un traité complet *de servis, eorumque apud veteres ministeriis.*

Enfin pourquoi Thomasini obmet-il dans sa liste la fameuse Andreini (Isabelle), née à *Padoue* sur la fin du xvj. siecle? Ce fut une des plus belles, des plus spirituelles & des meilleures comédiennes qu'ait eu l'Italie. Elle parloit bien le françois & l'espagnol, chantoit à ravir, & jouoit admirablement des instrumens. Pour completer son éloge, elle s'illustra par de charmantes poésies imprimées plusieurs fois à Milan & à Venise, & les académiciens de Pavie se firent un honneur d'agréger cette illustre *virtuosa* à leur corps. Comme belle & excellente actrice, elle charmoit sur le théâtre & les yeux & les oreilles en même tems. La France vouloit se la procurer, lorsqu'elle mourut d'une fausse couche à Lyon en 1604, dans la quarante-deuxieme année de son âge. Tout le Parnasse en fut en pleurs.

Mais *Padoue* tirera toujours sa plus grande gloire d'avoir été la patrie d'Asconius Pedianus & de Tite-Live.

Asconius Pedianus le jeune, excellent grammairien, vivoit sous l'empire d'Auguste, & fut ami particulier de Virgile & de Tite-Live son compatriote. C'est à lui que l'on attribue sur diverses harangues de Cicéron, plusieurs remarques qu'il avoit écrites pour ses enfans, & qui lui acquirent beaucoup d'estime. Nous avons perdu une partie de cet ouvrage. Servius expliquant dans la troisieme églogue ces vers:

Dic quibus in terris, & eris mihi magnus Apollo;
Tres pateat cœli spatium non amplius ulnas.

Asconius Pedianus, ajoute-t-il, assure avoir ouï dire à Virgile même, que ces paroles donneroient la torture à tous les grammairiens.

Pline cite Asconius entre les auteurs dont il s'étoit servi pour composer le huitieme livre de son histoire naturelle. La famille Ascania étoit illustre à *Padoue*, & fut surnommée *Pediana.* Elle avoit produit des hommes de mérite, entr'autres Asconius Gabinus Modestus, qui fut proconsul, & qui eut l'administration des finances.

Tite-Live naquit à *Padoue* l'an de Rome 685, & mourut l'an 770 de la fondation de cette ville. Gronovius a donné une excellente édition de ses œuvres, Amst. 1693, *trois vol. in-8°.* & M. Crevier, Paris, 1733, *in-4°.* Je me propose de parler ailleurs du mérite de cet excellent historien. Cependant Asinius Pollion prétendoit que le style de Tite-Live se ressentoit de son pays, & qu'on voyoit bien qu'il étoit né à *Padoue.* Si ce jugement n'est point une injustice de la part de ce fameux romain, il faut avouer que nos plus fins critiques modernes seroient fort embarrassés de découvrir cette *patavinité* du style de Tite-Live, & qu'ils sont bien éloignés de se connoître en langue latine.

« Mais que de choses ne pourrois-je pas dire sur » le mérite particulier de cet illustre auteur! N'avez-vous jamais lu qu'un citoyen de Cadix, charmé de la réputation & de la gloire de ce grand » homme, vint des extrémités du monde pour le » voir, le vit, & s'en retourna. Il faut être sans » goût, sans littérature, sans émulation, peu s'en

» faut que je n'ajoute sans honneur, pour n'être pas » piqué de cette curiosité, la plus agréable, la plus » belle, la plus digne d'un honnête homme ». C'est Pline le jeune qui fait cette réflexion dans une de ses lettres.

Un grand homme, philosophe stoïcien, natif de *Padoue*, & qui vivoit peu de tems après Tite-Live, est Pœtus Thrasea qui écrivit la vie de Caton d'Utique. Cet homme d'une probité austere & intrépide, osa défendre en plein sénat le préteur Sosianus accusé de lese-majesté, & que Neron vouloit perdre. La liberté de Thrasea sauva le préteur : mais Neron fit périr le philosophe ; & sa femme Arria, à l'exemple de sa mere, voulut mourir avec son mari. Elle ne céda à ses instantes prieres, que lorsqu'il lui représenta vivement le devoir qu'elle devoit remplir d'élever Fannia leur fille commune. Il faut lire Tacite, *Annal. lib. XIII. cap. lxix. lib. XIV. cap. xij. lib. XV. cap. xx. & xxiij. lib. XVI. cap. xxj. xxij. xxiv. xxxiij. xxxv.* Les tableaux de Trhasea sont de la plus grande beauté.

On peut consulter sur *Padoue* moderne, & les gens de lettres qu'elle a produits, outre Thomasini, Riccoboni, *de Gymnasio patavino.* Scardeoni, *de illust. patav.* Patavii, 1560, *in* 4°. & ses *origin. di Padoua.* Angelo Portenari, *della felicita di Padua.* Cortusio, *de novit. Pad.* Orsato (Sertorio) *istoria di Padoua*, & ses *monumenta patavina.* Orsato étoit né lui-même à *Padoue* en 1617. Il est connu par son commentaire *de notis Romanorum*, ouvrage rare, fort estimé, & qui se trouve dans le trésor des antiquités romaines de Græavius. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PADOUIR, *vieux terme de droit coutumier*, qui signifie mener ses bestiaux paître dans des landes, ou pâturages communs..

PADRI, s. m. (*Botan. exot.*) arbre à siliques du Malabar. Sa fleur est pentapétaloïdale ; ses siliques sont longues, étroites, quarrées & recourbées. La décoction de ses feuilles s'emploie dans les tensions du bas-ventre : son suc mêlé avec celui de limon, est un remede qu'on donne dans les maladies aiguës.

PADRON, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne dans la Galice, à l'embouchure de l'Ulla, à 4 lieues de Compostelle. *Long.* 9. 18. *lat.* 42. 40. (*D. J.*)

PADOUAN, s. m. (*Art numismat.*) est le nom que les antiquaires donnent aux médailles modernes faites à l'imitation de l'antique, c'est-à-dire, aux médailles modernes qui semblent frappées au coin de l'antique, & avoir tous les caracteres de l'antiquité. *Voyez* MÉDAILLES.

Ce mot vient d'un célebre peintre italien, qui réussissoit si bien dans la fabrique de ces sortes de médailles, que les plus habiles avoient beaucoup de peine à les distinguer des médailles antiques. Ce peintre fut appellé le *Padouan*, du nom de *Padoue* sa ville natale ; son vrai nom étoit *Giovanni Carino*, ou, selon d'autres, *Levis Lee.* Il fleurissoit dans le xvij. siecle. Gosher Rink prétend qu'il avoit un associé dans la fabrique de ses médailles, qui s'appelloit *Alexander Bassianus.* Son fils Octavien, quoique né à Rome, fut aussi appellé le *Padouan.*

Padouan s'appliqua principalement aux médailles frappées sur les matrices de l'ancien *Padouan*, & que l'on conserve encore. Cependant on s'en sert en général pour désigner toutes les médailles d'une espece semblable à celles-là.

Le pere Jobert observe qu'en Italie le *Padouan*, le Parmesan & Carteron en Hollande, ont eu le talent d'imiter parfaitement l'antique. Le Parmesan s'appelloit *Laurentius Parmesanus.* Il y a eu aussi un autre italien qui a excellé dans ce genre, savoir Valerius Bellus Vincentinus ; mais ses médailles ne sont pas si communes que celles des autres. *Voyez* MONNOIE & MONNOYAGE.

PADUS, (*Géog. anc.*) nom latin du Pô, fleuve d'Italie. Les anciens le nomment premierement *Eridanus.* Lucain *lib. IV. v.* 427. lui donne le nom de *Padus*, dans ce vers :

Sic Venetus, stagnante Pado, *fusoque Britannus*
Navigat Oceano.

PÆAN, s. m. (*Littérat.*) παίαν, c'est-à-dire, *hymne, cantique* en l'honneur des dieux ou des grands hommes. Thucydide donne seulement ce nom aux hymnes que les Grecs chantoient après une victoire en l'honneur d'Apollon, ou pour détourner quelque malheur ; & cette idée est aussi fort juste : ensuite on nomma pæans, *pæanes*, les cantiques qui étoient chantés par de jeunes gens à la gloire de Minerve dans les panathénées. Il paroît par Zosime, qu'entre les chants séculaires, il devoit y avoir des cantiques & des *pæans* ; ces deux pieces ne différoient que par le style, qui devoit être plus relevé & plus pompeux dans la seconde que dans la premiere.

Le nom de *pæan* tire son origine d'une aventure qu'Athenée nous a conservée, sur le rapport de Cléarque de Soles, disciple d'Aristote. Il dit que Latone étant partie de l'île d'Eubée avec ses deux enfans Apollon & Diane, passa auprès de l'antre où se retiroit le serpent Pithon ; le monstre étant sorti pour les assaillir, Latone prit Diane entre ses bras, & cria à Apollon ἰε παῖαν, *frappe, mon fils.* En même tems les nymphes de la contrée étant accourues, pour encourager le jeune dieu, crierent, à l'imitation de Latone, ἰε παῖαν, ἰε παίηων, ce qui servit insensiblement de refrain à toutes les hymnes qu'on fit en l'honneur d'Apollon.

Dans la suite on fit de ses *pæans* ou cantiques pour le dieu Mars ; & on les chantoit au son de la flûte en marchant au combat. Il y en a divers exemples dans Thucydide & dans Xénophon ; sur quoi le scholiaste du premier observe qu'au commencement d'une action, l'on invoquoit dans ces *pæans* le dieu Mars ; au lieu qu'après la victoire, Apollon devenoit le seul objet du cantique. Suidas dit la même chose ; mais enfin les *pæans* ne furent plus renfermés dans l'invocation de ces deux divinités : ils s'étendirent à celle de quantité d'autres ; & dans Xénophon les Lacédémoniens entonnent un *pæan* à l'honneur de Neptune.

On fit même des *pæans* pour illustrer les grands hommes. On en composa un où l'on célébroit les grandes actions du lacédémonien Lysandre, & qu'on chantoit à Samos. On en fit un autre qui rouloit sur les louanges de Cratère le macédonien, & qu'on chantoit à Delphes au son de la lyre. Aristote honora d'un pareil cantique l'eunuque Hermias d'Atarne son ami ; & fut, dit-on, mis en justice pour avoir prodigué à un mortel un honneur qu'on ne croyoit dû qu'aux dieux. Ce *pæan* nous reste encore aujourd'hui, & Jules César Scaliger ne le trouve point inférieur aux odes de Pindare ; mais Athénée qui nous a conservé ce cantique d'Aristote, ne tombe point d'accord que ce soit un véritable *pæan*, parce que l'exclamation ἰε παῖαν, qui devroit le caractériser, dit-il, ne s'y rencontre en nul endroit ; au lieu qu'elle ne manque point, selon lui, dans les *pæans* composés en l'honneur d'Agémon corinthien, de Ptolomée fils de Lagus roi d'Egypte, d'Antigone & de Démétrius Poliorcete. Nous sommes redevables au même Athénée de la conservation d'un autre *pæan* adressé par le poëte Ariphron sicyonien à Hygiée, ou la déesse de la santé. (*D. J.*)

PÆANITES, *ou* PÆONITES, (*Hist. nat.*) pierre connue des anciens, & entierement ignorée des modernes. On ne nous en apprend rien, sinon qu'elle facilitoit les accouchemens. Il paroit que c'est la mê-

me pierre que celle que les anciens nommoient *peantides* ou *pheantides*, que l'on croit avoir été une espece de stalactite, spatique & calcaire, produite dans les grottes de la *Péonie* contrée de Macédoine.

PÆCILIA, s. f. (*Ichthiolog.*) nom donné par Schomveldt & quelques autres, à une espece de *cobitis* ou de *loche*, appellée par Artedi *le cobitis bleuâtre*, marqué de cinq raies longitudinales sur le corps.

PÆDARTHROCACÉ, s. m. (*terme de Chirurgie.*) maladie qui consiste dans une carie interne des os, & qui attaque principalement les articulations. *Voyez* SPINA VENTOSA *M. A. Severius* a écrit un traité sur cette maladie.

Ce mot est composé de trois mots grecs, παῖς, παιδὸς, *puer*, enfant, jeune personne; ἄρθρον, *articulus*, articulation; & κάκη, *malum*, mal, à cause que ce mal attaque principalement les enfans & les jeunes gens, rarement ceux de 25 ou 30 ans, & parce qu'il commence presque toujours par les jointures. (*Y*)

PÆDEROS, (*Hist. nat.*) nom donné par Pline, d'après les Grecs, à l'opale. *Voyez cet article.* Quelques auteurs ont aussi entendu par-là l'amethyste.

PÆDEROTA, adj. pris subst. (*Botan.*) c'est dans le systême de Linnæus, un genre distinct de plantes dont voici les caracteres. Le calice est une enveloppe de la fleur divisée en quatre segmens, droits, pointus, & qui subsistent après que la fleur est tombée. La fleur est composée d'un seul pétale qui forme un tuyau cylindrique partagée en deux levres; la levre supérieure est longue, creuse & étroite; l'inférieure est légérement divisée en trois parties égales: les étamines sont deux filets panchés en bas, & de la même longueur que le calice; le pistil a un embryon arrondi, & un stile délié de la même longueur que ses étamines: le fruit est une capsule applatie, de figure ovale, fendue & pointue au sommet; elle consiste en deux loges qui contiennent des graines nombreuses, obtuses & adhérentes aux panneaux de la capsule. (*D. J.*)

PÆDOTHYSIE, s. f. (*Hist. du Paganis.*) παιδοθυσία, coutume inhumaine pratiquée par quelques payens, de sacrifier aux dieux ses propres enfans pour appaiser leur colere. Nous lisons dans l'Ecriture, que le roi de Moab étant assiégé par les Israélites dans sa capitale, & réduit aux dernieres extrémités, prit son fils aîné qui devoit lui succéder, l'offrit en holacauste sur les murs de la ville, & le siege fut levé. *Voyez* SACRIFICE, VICTIME HUMAINE, ENFANT, *&c.*

PÆDOTRIBA, s. m. (*Hist. anc.*) officier du gymnase chez les anciens, dont les fonctions se bornoient à enseigner méchaniquement aux jeunes gens les exercices du corps: c'est ce que nous appellerions un *prevôt de salle*. Les anciens auteurs confondent quelquefois le *pædotriba* avec le *gymnaste*, mais Galien établit entre eux cette différence, que le gymnaste joignoit à la science des exercices un discernement exact de toutes leurs propriétés par rapport à la santé; au lieu que le *pædotriba*, peu inquiet sur ce dernier article, bornoit ses connoissances au détail méchanique de ces mêmes exercices, & ses soins à former de bons athletes; c'est pourquoi Galien compare le gymnaste à un médecin, ou à un général qui prescrivent avec connoissance de cause, & le *pædotriba* à un cuisinier, ou à un soldat qui se contentent d'exécuter sans rien approfondir. *Mém. de l'acad. tome premier.*

PÆMANI, (*Géog. anc.*) peuples que César *de bell. Gall. l. II. c. iv.* place dans la Gaule belgique. Sanson croit que c'est le pays de *Famene* ou de *Famine*, où est *Marche en Famine* dans le duché de Luxembourg. D'autres géographes mettent le *Pæmani* dans la forêt d'Ardenne, précisément dans le lieu où est le village de Pémont.

PAÉNOÉ s. m. (*Bot. exot.*) grand arbre de Malabar. On tire de son tronc une gomme résineuse qu'on fait bouillir dans de l'huile en consistance de poix dure. Les Indiens en brûlent quelquefois dans leurs temples, au lieu d'encens. La même résine de cet arbre fondue dans de l'huile de sésanne leur sert d'un baume médicinal.

PAENSAJIE, s. f. (*monn. de Perse.*) c'est une monnoie d'argent qui vaut deux mamondis & demi, & le mamondi vaut environ vingt sous de France.

PÆON, s. m. (*Poés. lat.*) mesure de la poésie latine. Les anciens versificateurs latins comptoient quatre sortes de piés qui s'appelloient *pæons*. On leur donna ce nom parce qu'on les employoit particulierement dans les hymnes d'Apollon, qu'on nommoit *pæans*. Le premier *pæan* est composé d'une longue & trois breves, comme *colligere*; le second est composé d'une breve, une longue & deux breves, comme *resolvere*; le troisieme est composé de deux longues, une breve & une longue, comme *communicant*; & le quatrieme est composé de trois breves & une longue, comme *temeritas*. (*D. J.*)

PÆONIENNE, adj. f. (*Hist. anc.*) surnom qu'on donnoit Minerve, conservatrice de la santé.

PÆONIE, *Pæonia*, (*Géog. anc.*) contrée de la Macédoine. Elle tira son nom, suivant Pausanias, de *Pæon*, fils d'Endimion, qui, vaincu à la course par son frere, en fut si désolé, qu'il abandonna sa patrie, & se retira vers le fleuve Axius. Philippe subjugua les *Pæoniens*, & Mégabise, qui commandoit pour Darius dans la Thrace, eut ordre d'envoyer dans l'Asie des peuplades de *pæoniens* aussi-tôt qu'il les eut assujettis. Voici le fait.

Les *Pæoniens* prétendoient descendre d'une colonie athénienne. Les hommes & les femmes étoient également forts & laborieux. Une aventure assez plaisante, racontée par Hérodote, *l. V.* mit Darius fils d'Hystaspe, en goût d'avoir des *pæoniens* & des *pæoniennes* dans ses états. Un jour qu'il passoit à Sardes ville de Lydie, il apperçut une femme qui en même tems filoit, portoit une cruche & menoit un cheval. La nouveauté du spectacle frappa Darius, & lui fit naître la curiosité d'apprendre le pays de cette femme. On lui dit qu'elle étoit *pæonienne*; & sur l'idée avantageuse qu'il se forma d'une nation où le sexe le plus foible & le plus délicat embrassoit à la fois tant de travaux différens, il ordonna à Mégabise qui commandoit pour lui dans la Thrace, d'envoyer en Asie des peuplades de *pæoniens*. Dès que ce gouverneur eut assujetti ce peuple, il exécuta fidellement l'ordre de son maître.

Les *Pæoniens*, selon Thucydide, étoient habitués sur le bord du Strymon; mais par la suite des tems, on confondit les *Pæoniens* avec les Illyriens, les Thraces & les Getes; en sorte qu'il semble que ce nom a été une désignation vague donnée à la plûpart des peuples de la nation des Mysiens.

Strabon appelle *Pæoniens*, une partie des peuples de la Macédoine, & assure que les Pélagons étoient *pæoniens*. Dion ne veut pas que ce nom soit le même que celui des Pannoniens: cependant plusieurs écrivains les ont confondus; & vraissemblablement il avoit la même origine, quoique les Romains eussent restraint le nom de *Pannonie* au pays compris entre le Danube, la Drave & la Save. En un mot, le nom de *pæoniens* se donnoit à des peuples très-éloignés les uns des autres. Homere joint les *Pæoniens* aux Léleges & aux Pélasges de l'Asie mineure, sujets de Priam. (*D. J.*)

PÆSTANUS SINUS, (*Géog. anc.*) golfe d'Italie, sur la côte du pays des Brutiens, selon Pline, *l. III. c. V.* Il prenoit son nom de la ville de Pastum,

bâtie sur la côte; c'est aujourd'hui le golfe de Salerne.

PÆSTUM, (*Géog. anc.*) ville de Lucanie à l'embouchure du fleuve Silaris. Elle s'appelloit anciennement *Posidonia*, selon Strabon, *liv. I. pag.* 251. & elle changea de nom lorsque les Romains y envoyerent une colonie, l'an de Rome 380.

Pæstum étoit dans son origine une colonie des Grecs qu'ils consacrerent à Neptune; & c'est pour cela que Paterculus l'appelle *Neptunia*. Elle étoit sur la côte du pays des Picentins.

La ville de *Pæstum* n'est plus aujourd'hui qu'un village appellé *Pierti* dans la Lucanie, c'est-à-dire dans la Calabre. Ce pays étoit autrefois célebre pour ses belles roses qui croissoient deux fois dans l'année. *Biferique rosaria Pæsti.*

PÆSUS, (*Géog. anc.*) 1. Ville de la Troade, entre Lampsaque & Parium. Strabon, *liv. XIII. p.* 589. dit que cette ville ayant été détruite, les habitans passerent dans celle de Lampsaque. Homere l'appelle *Pæsum*, Iliad. *l. II. v.* 828. & *Apæsum*, *l. V. v.* 612.

2. *Pæsus*, fleuve de la Troade, selon Strabon, *l. XIII. p.* 589.

PÆTICA, (*Géog. anc.*) contrée de la Thrace, entre les fleuves Hebrul & Melana, selon Arrien, *l. I. c. xj.*

PAFFENHOFFEN, (*Géogr. mod.*) petite ville de France, dans la basse Alsace, sur la pente d'une montagne, près de la Metter. Elle est à 3 lieues O. d'Haguenau. *Long.* 26. 20. *lat.* 48. 46. (*D. J.*)

PAG, (*Hist. nat.*) animal quadrupede de Brésil, qui est à-peu-près de la grandeur d'un chien. Sa peau qui est tachetée de blanc, de gris & de noir, est fort belle; sa chair a le même goût que celle d'un veau; sa tête est d'une forme bizarre.

PAGA, ou *PAGÆ*, (*Géog. anc.*) ville de la Mégaride en Achaïe; ce nom donne à entendre que c'étoit dans son enceinte qu'on trouvoit les sources des eaux qui arrosoient le pays. Le mot πάγη signifie *source*, eau qui sort de terre. On voyoit à *Paga* le tombeau du héros Egialée, fils d'Adraste, qui fut tué à la seconde guerre des Argiens contre Thèbes. Cette ville s'appelle aujourd'hui *Livadosta*, au bord du golfe de Corinthe, près l'isthme, à 20 milles de Mégra, ou l'ancienne Mégare.

PAGANA, *ou* PAGO, (*Géog. anc.*) lieu de la Morée. Ce n'est aujourd'hui qu'un bourg, dont la côte forme un cap. Les anciens le nommoient le *promontoire de Diane Dyctimne*; & le bourg s'est formé du débris de l'ancienne ville de Las, célebre par les trophées qu'on y éleva pour la défaite des Macédoniens, & par les temples que Castor & Pollux y bâtirent à leur retour de la conquête de la toison.

PAGASE, (*Géog anc.*) *Pagasa*, ou *Bagasæ*; ville maritime de la Magnésie, selon Apollonius. Strabon dit que c'étoit autrefois le port de la ville de *Pheræ*, qui en étoit éloignée de 90 stades. Il nous apprend que les habitans de *Pagase* furent transférés à Démétriade avec tout le commerce qui se faisoit auparavant dans la premiere de ces villes. On prétend que ce fut à *Pagase* que les Argonautes s'embarquerent pour aller à la conquête de la toison d'or. Properce le dit dans sa xx. élégie du *liv. I. v.* 17.

Namque ferunt olim Pagasæ *navalibus Argo*
Egressam longè Phasidos isse viam.

Diodore de Sicile appelle cette ville *Pagas*. Harpocration & Pline décrivent sa situation & ses dépendances. Pour moi je crois que *Volo* est l'ancien *Pagasa*. *Voyez* VOLO, *Géogr.* (*D. J.*)

PAGAYE, f. f. il faut faire sentir le second *a* après le *g*; c'est une espece de rame dont se servent les sauvages caraïbes pour conduire leurs canots & leurs pirogues. Cette rame, qui n'a guere que cinq piés de long en tout, est faite en forme de grande pelle, étroite & échancrée par le bas, ayant un manche long de trois piés, terminé par une petite traverse servant de poignée, à-peu-près comme on en voit aux cannes en bequilles. Les *pagayes* caraïbes sont construites de bois dur, très-proprement travaillé & bien poli. Celles dont les negres canotiers & les pêcheurs font usage, n'ont ni la légereté ni l'élégance des précédentes, mais elles servent également, soit pour ramer, soit pour gouverner les petits canots. On donne encore le nom de *pagayes* à de grands couteaux de bois, especes de spatules de trois piés de longueur, servant au travail du sucre. *Voyez* SUCRERIE. (*M. LE ROMAIN.*)

PAGALLE, f. f. (*Marine.*) autre espece d'armure d'usage aux îles; c'est une espece de pelle longue de cinq à six pés. C'est peut-être la même chose que la poignée.

PAGALLE, f. f. (*Sucrerie.*) grande spatule de bois semblable à la *pagalle* ou pagaye des canots, excepté qu'elle est plus petite. On s'en sert pour remuer le sucre quand il rafraîchit afin d'en former le grain.

PAGANALES, f. f. (*Hist. anc.*) anciennes fêtes rurales, ainsi appellées parce qu'on les célébroit dans les villages *in pagis*. *Voyez* PAIEN.

Dans les *paganales*, les paysans alloient solemnellement en procession au-tour de leur village, faisant des lustrations pour les purifier. Ils faisoient aussi des sacrifices dans lesquels ils offroient des gâteaux sur les autels de leurs dieux. *Voyez* FÊTE.

Denis d'Halicarnasse & S. Jerôme attribuent l'institution des *paganales* à Servius Tullius, & la rapportent à un principe de politique de ce prince: car, selon ces auteurs, tous les habitans de chaque village étoient tenus d'assister à ces fêtes, & d'y porter chacun une petite piece de monnoie de différente espece, les hommes d'une façon, les femmes d'une autre, & les enfans d'une autre encore; en sorte qu'en mettant à part chaque espece différente de monnoie, & en les comptant, celui qui présidoit à ces sacrifices, connoissoit le nombre, l'âge & le sexe des habitans d'un canton, & en faisoit son rapport au prince. Cette maniere de compter prouveroit que l'usage de l'écriture n'étoit pas encore introduit chez les Romains. On célébroit les *paganales* dans le mois de Janvier, & l'argent que les habitans de la campagne y apportoient, étoit une espece de tribut ou de redevance annuelle envers l'état, à laquelle Servius les avoit assujettis.

PAGANISME, f. m. (*Hist. anc.*) religion & discipline des payens, ou adoration des idoles & des faux dieux. *Voyez* PAYEN & IDOLATRIE.

Les dieux du *Paganisme* étoient, ou des hommes, comme Jupiter, Hercules, Bacchus, *&c.* ou des êtres fictifs & personnifiés, comme la Victoire, la Faim, la Fievre, *&c.* ou des animaux, comme en Egypte, les crocodiles, les chats; ou des choses inanimées, comme les oignons, le feu, l'eau, *&c.* *Voyez* DIEU & ECONOMIE POLITIQUE.

PAGARQUE, f. m. (*Hist. anc.*) nom donné dans l'antiquité aux magistrats de village, ou à ceux qui avoient quelque autorité dans le plat pays; tels que peuvent être les baillis, & les procureurs fiscaux des jurisdictions seigneuriales à la campagne. Il en est quelquefois fait mention dans les nouvelles, & leur nom vient de παγος, *village*, & d'αρχη, *puissance, commandement.*

PAGE, f. m. (*Hist. mod.*) c'est un enfant d'honneur qu'on met auprès du prince & des grands seigneurs, pour les servir, avec leurs livrées, & en même tems y recevoir une honnête éducation, & y apprendre leurs exercices.

On voit par les Mémoires de Philippes de Comines, que les *pages* qui servoient les princes & les

feigneurs de fon tems, étoient nobles enfans, qui par-tout fuivoient leurs maîtres pour apprendre la vertu & les armes. Le chevalier d'Accily, qui ne vivoit pas de ce tems-là, a dit au contraire :

S'il est beau le fils de Climene,
Quoiqu'elle ait un homme assez laid,
Cela n'a rien qui me surprenne ;
Son page *est un garçon-bien fait.*

Loifeau remarque, dans fon traité des Ordres, qu'anciennement les jeunes gentilshommes étoient *pages* des feigneurs, & les jeunes demoifelles étoient filles-de-chambre des dames ; car, comme nous enfeigne fort bien Ragueau, les *pages* font *pædagogia, five pædagogiani pueri.*

On diftinguoit alors deux fortes de *pages*, favoir les *pages* d'honneur, & les communs. Les *pages* d'honneur n'étoient que chez les princes & les fouverains, & étoient ordinairement fils de barons ou chevaliers, defquels la fonction eft, pour ainfi dire, décrite par Quinte-Curce, *l. VIII. hæc cohors veluti feminarium ducum præfectorum eft ;* en effet, quand ils étoient hors de *pages*, ils devenoient bacheliers ou damoifeaux. Bachelier fignifie *prétendant à chevalerie :* damoifeau eft le diminutif de *dant*, qui fignifie *feigneur*, jufqu'à ce qu'étant devenus chefs de maifon, ils foient qualifiés *feigneurs* tout-à-fait. Les *pages communs* font iffus de fimple nobleffe, & fervent les chevaliers ou feigneurs ; car un fimple gentilhomme ne doit point avoir *pages*, mais feulement laquais qui font roturiers.

Lancelot dérive le mot *page* du grec παῖς, qui veut dire *un enfant.* Ménage & Cafeneuve le tirent de *pædagogium.* Cujas & Jacques Godefroi témoignent que les enfans d'honneur étoient nommés chez les Européens *pædagogiani pueri.* Dans la fuite on appella *pages* & *enfans de cuifine*, les petits officiers fervant à la cuifine du roi. Le préfident Fauchet dit, que jufqu'au regne des rois Charles IV. & Charles VII. on nommoit *pages* de fimples valets-de-pié ; & que de fon tems les Tuilliers appelloient *pages* certains valets qui portoient fur des palettes les tuiles vertes pour les faire fécher : il ajoute, que c'étoit feulement depuis quelque tems qu'on avoit diftingué les *pages* nobles des *pages* vilains fervant-à-pié, qui ont été nommés *naquets* ou *laquais.*

Il eft vrai que les *pages* du tems de l'ancienne chevalerie, fe nommoient autrement *varlets* ou *damoifeaux*, & qu'ils rempliffoient alors l'emploi de domeftiques auprès de la perfonne de leurs maîtres ou de leurs maîtreffes ; ils les accompagnoient à la chaffe, dans leurs voyages, dans leurs vifites ou promenades, faifoient leurs meffages, & même les fervoient à table : le célebre chevalier Bayard avoit verfé à boire & fait les autres fonctions de *page* auprès de l'évêque de Grenoble.

C'étoit ordinairement les dames qui fe chargeoient de leur apprendre leur catéchifme & la galanterie, l'amour de Dieu & des dames ; car l'un ne pouvoit aller fans l'autre, & l'amant qui entendoit *à loyaument fervir une dame*, étoit fauvé, fuivant la doctrine de la *dame des belles coufines.*

On prenoit grand foin de les inftruire aux exercices des écuyers & chevaliers, qui étoient les grades auxquels ils devoient afpirer. Ils ne quittoient point l'état de *page* fans paffer par une cérémonie religieufe. Le gentilhomme mis *hors de page* étoit préfenté à l'autel par fon pere & fa mere, qui chacun un cierge à la main alloient à l'offrande : le prêtre célébrant prenoit de deffus l'autel une épée & une ceinture qu'il attachoit au côté du jeune gentilhomme, après les avoir bénis. *Voyez l'Hiftoire de la chevalerie*, par M. de Saint-Palaye. (*D. J.*)

PAGES-MOUSSES, GARÇONS, (*Marine.*) ce font les jeunes gens de l'équipage, apprentis matelots, ou éleves de la navigation. *Voyez* MOUSSES.

Page de la chambre du capitaine, c'eft le garçon qui fert le capitaine.

PAGÉENS, (*Géog. anc.*) peuple dont les guerres avec les Géraniens ont donné lieu, felon quelques-uns, à la fable des Pygmées. Un favant allemand, nommé Wonderart, en expliquant cette fable, dit qu'Homere fait allufion à l'hiftoire des guerres des *Pagéens* avec les Géraniens, en la repréfentant fous le fymbole des grues & des Pygmées, fe fondant en cela fur la reffemblance des noms. Les Poëtes, pour donner le change à leurs lecteurs, fe fervoient fouvent de femblables figures, & l'artifice de la Poéfie confiftoit alors à tranfporter l'hiftoire des peuples connus dans des pays éloignés : on ne doit cependant pas faire beaucoup de fond fur cette opinion de Wonderart, parce qu'il n'apporte pas de preuves pour l'établir. (*D. J.*)

PAGEL, f. m. (*Hift. nat. Icthiol.*) *rubellio erythrinus*, poiffon de mer, que l'on confond fouvent avec le pagre ; on le nomme à Rome *phragolino*, c'eft-à-dire *petit pagre.* Le *pagel* fe retire en hiver dans la haute mer, & il refte fur le bord des côtes pendant l'été ; on en prend rarement quand il fait froid. Ce poiffon eft d'une couleur rouffe tirant fur le rouge ; il a deux taches de couleur d'or & le ventre blanc, les yeux font grands, l'ouverture de la bouche eft petite, & les dents font rondes, pointues & fort petites ; il reffemble au pagre par la forme du corps, par le nombre & la pofition des nageoires ; mais il en differe en ce qu'il a le mufeau plus pointu & plus étroit. Il change de couleur avec l'âge : il devient gris. La chair du *pagel* eft nourriffante & d'affez bon goût ; elle fe digere aifément & elle n'eft pas vifqueufe, comme quelques-uns l'ont dit. Rondelet, *Hift. nat. des poiffons, premiere part. liv. V. chap. xvij. Voyez* POISSON. (*I*)

PAGESIE, f. f. (*Jurifprud.*) *quafi tenementum paganorum*, eft une efpece de tenure folidaire, en vertu de laquelle le feigneur peut s'adreffer à celui des co-détenteurs qu'il juge à props, & le contraindre au payement de la totalité des cens & rentes. Cette efpece de tenure fe trouve fpécifiée dans les terriers de plufieurs feigneuries dans le Velay, le Forès, le Bourbonnois, & l'Auvergne ; c'eft la même chofe que ce qu'on appelle *tenir en frarefche* dans les pays d'Anjou, Touraine, & Maine, ou que les mafures en Normandies. *Voyez* Henrys. (*A*)

PAGIAVELLE, f. m. (*Comm.*) certain compte de pieces de marchandife, dont on fe fert en quelques lieux des Indes orientales, lorfque l'on vend en gros, ce qui eft à proportion comme ce que nous appellons *une groffe. Voyez* GROSSE. Au Pégu les toiles fe vendent au *pagiavelle* de quatre pieces. *Diction. de Commerce.*

PAGLION, (*Géog. mod.*) riviere de Savoie, dans le comté de Nice. Elle a fa fource dans les Alpes, & fe jette dans la Méditerranée, à l'orient de la ville de Nice. (*D. J.*)

PAGNA, f. m. (*Hift. nat. Botan.*) arbre des Indes orientales. Il eft fort élevé, & produit une efpece de coton renfermé dans une écorce fort dure, longue d'une palme, & large d'un doigt : ce coton ne fe file point, mais on s'en fert pour remplir des couffins & des matelas.

PAGNE, *terme de Rélation*, c'eft un morceau de toile de coton dont les peuples de la côte de Guinée s'enveloppent le corps depuis les aiffelles jufqu'aux genoux, & quelquefois jufqu'au milieu des jambes, & dont les Caraïbes à leur imitation fe fervent aujourd'hui. La *pagne* fait ordinairement deux tours, & fert également aux hommes & aux femmes ; c'eft un habillement de cérémonie, car les

peuples de Guinée vont ordinairement tous nuds, & les Caraïbes n'ont que leur camusa. (*D. J.*)

PAGNONES, (*Art méchan.*) pieces de bois qui forment la fusée ou le rouet d'un moulin, & auxquelles les fuseaux sont assemblés.

PAGO, (*Géog.*) île de la mer d'Istrie, à une lieue de la côte de Croatie, dont elle n'est séparée que par un canal qui a 3 milles de large; elle est sujette aux Vénitiens, & pour le spirituel à l'évêque d'Arbe. Elle a 60 milles de tour, & un château pour sa défense. L'air y est froid & le terroir stérile, mais on y trouve des salines qui font son seul revenu. Cette île a été connue de Pline sous le nom de *Gissa*, les Esclavons l'appellent *Pagh*. Venise y avoit deux de ses nobles, l'un pour la gouverner, & l'autre pour recevoir le produit. *Long.* 32. 40. *lat.* 44.

PAGODE, s. m. & f. (*Archit. asiat.*) nom général qu'on donne aux temples des Indiens & des Idolâtres; c'est un bâtiment qui n'a qu'un seul appentis par-devant, & un autre par-derriere: il y a trois toits, un qui domine destiné pour l'idole, & les deux autres pour le peuple.

Son principal ornement consiste en des pyramides de chaux & de briques, décorées d'ornemens fort grossiers. Il y en a de grandes, aussi hautes que nos clochers, & de petites qui n'ont que deux toises. Elles sont toutes rondes, & elles diminuent peu en grosseur, à mesure qu'elles s'élevent, de sorte qu'elles se terminent comme un dôme: sur celui de celles qui sont basses s'éleve une aiguille de calin, fort pointue & assez haute, par rapport au reste de la pyramide.

On voit encore autour des *pagodes* d'autres especes de pyramides qui grossissent & diminuent quatre ou cinq fois dans leur hauteur, de telle sorte que leur profil est ondé; mais ces diverses grosseurs sont moindres à mesure qu'elles sont en une partie plus élevée. Ces pyramides sont ornées en trois ou quatre endroits de leur contours, de plusieurs cannelures à angles droits, qui, diminuant peu-à-peu, à proportion de la diminution de la pyramide, vont se terminer en pointe au commencement de la grosseur immédiatement supérieure, d'où s'élevent d'autres cannelures.

Les plus beaux *pagodes* sont ceux des Chinois & des Siamois; les offrandes qu'on y fait sont si considérables, qu'on en nourrit une quantité prodigieuse de pélerins.

Le *pagode* de Jagranate produit un revenu immense à ceux de son idole. M. de la Loubere a décrit les *pagodes* de Siam, & les missionnaires ceux de la Chine, qui sont quelquefois incrustés de marbre, de jaspe, de porcelaine, & de lames d'or: on trouve la représentation d'un de ces temples dans l'essai d'Architecture de Fischer.

On appelle aussi *pagode* l'idole qui est adoré dans le temple élevé à son honneur, & dans ce sens le mot *pagode* est féminin.

Ce nom *pagode* tire son origine des mots persans *pout*, qui veut dire une *idole*, & de *gheda*, un *temple*; de ces deux mots *pout-gheda*, on en a formé en françois celui de *pagode*, en estropiant le nom persan.

PAGODE, s. f. (*Com.*) monnoie d'or de l'Indoustan; sa valeur est d'environ huit liv. dix sols monnoie de France.

PAGOMEN, s. m. (*Calendrier.*) les Egyptiens & les Ethiopiens donnent ce nom au résidu de cinq jours de leur année, ou de six, si l'année est bissextile; ils ajoutent ces jours à leur dernier mois, parce qu'ils ne comptent que quatre jours pour chacun.

PAGON, (*Géog. mod.*) petite île de la mer du sud, une des îles des Larrons, ou des îles Mariannes, entre celle d'Agrignan au nord oriental, & celle d'Amalagnant au midi. On lui donne 14 lieues de circuit: les Espagnols la nomment l'île de Saint-Ignace.

PAGRIÆ, (*Géog. anc.*) 1°. ville de la Syrestique de Syrie, dans le territoire d'Antioche, près la ville *Gendarum*, selon Strabon, *liv. XVI. p. 751.* & selon Pline, *l. V. c. xviij.* mais Ptolomée, *liv. V. ch. xv.* la met dans la Pierie, province voisine; c'est aujourd'hui Begras, entre Alexandrette & Antioche, place à demi-déserte.

2°. *Pagræ*, port de la Sarmatie asiatique, sur le Pont-Euxin.

3°. *Pagræ*, ville de la Cilicie, selon Cédrène.

PAGRE, s. m. (*Hist. nat. Ichtiol.*) *pagrus*, poisson de mer qui ressemble à une petite daurade par la forme du corps & par le nombre & la position des nageoires; mais il en differe par la couleur & par la queue. *Voyez* DAURADE. Le *pagre* change de couleur en différentes saisons; il est d'un roux tirant sur le rouge pendant l'été, & il devient bleu en hiver: on le confond avec le pagel quand il a sa couleur rouge; mais on le distingue aisément en hiver, car le pagel ne change pas de couleur. Le *pagre* differe encore du pagel en ce qu'il a le museau plus épais, plus arrondi & plus arqué, & le corps plus large & plus rond. Ce poisson vit de petites séches, de coquillages, & d'algue: sa chair est séche, de bon goût, & fort nourrissante. Rondelet, *Hist. nat. des poissons, premiere partie, liv. V. chap. xv. Voyez* POISSON. (*I*)

PAGURUS LAPIS, s. f. (*Hist. nat.*) nom donné par des naturalistes à une pierre qui portoit l'empreinte d'un homard ou d'une cercine de mer.

PAGUS, (*Géog. anc.*) ce mot a divers sens, & vient lui-même de παγα, mot dorique, pour πηγη, *fontaine*, parce que, dit Festus, les *Pagi* prennent à une même fontaine l'eau dont ils ont besoin.

Pagus differe de *vicus*, en ce qu'il n'exige pas une disposition en forme de rue, & qu'il suffit que les maisons aient un rapport de voisinage entre elles, quoique dispersées & rangées confusément.

Le *pagos* des Grecs veut dire *une colline*, & par conséquent n'est point la même chose que le *pagus* des Latins. Ainsi, ἄρειος πάγος, veut dire, *la colline de Mars*; c'étoit le nom qu'on donnoit à l'aréopage d'Athènes, parce qu'elle étoit sur une colline consacrée au dieu de la guerre. On peut voir dans Alde Manuce, *liv. III. de quæsit. epist. vij.* la différence qui distingue, selon lui les mots *castellum*, *pagus*, *vicus*, *opidum*, *urbs*, & *villa*.

Paganus dans sa signification primitive, signifie un homme qui demeure à la campagne, où il s'occupe à l'agriculture, en un mot un paysan. Comme les gens de la campagne n'ont point cette politesse qui regne dans les villes, il semble que la grossiereté soit leur partage; c'est dans ce sens que Perse se qualifie lui-même de *demi-paysan* :

Ipse semi-paganus
Ad sacra vatum carmen adfero nostrum.

Varron, *de lingua lat. liv. V.* appelle *pagantiæ feriæ*, certaines fêtes communes aux gens de la campagne; au-lieu que *paganalia* étoient des fêtes particulieres à chaque village. Pline, *l. XXVIII. c. ij* nomme *pagana lex*, une loi par laquelle il étoit defendu aux femmes qui étoient en voyage de tourner un fuseau, ni de le porter à découvert, parce que l'on croyoit que par cette action on pouvoit jetter un maléfice sur la campagne, & nuire aux biens de la terre.

Dans les anciens tems de la république romaine, l'agriculture & l'art militaire n'étoient pas incompatibles, & on voyoit les premiers hommes de l'état conduire eux-mêmes la charrue, de la même main dont ils venoient de gagner une bataille. Mais avec le tems le luxe augmenta les possessions, & la

vanité peupla les champs d'hommes serviles, que l'on chargea du travail des terres; il ne demeura avec eux dans les villages que les pauvres gens qui n'avoient pas de quoi subsister dans les villes.

Comme ces gens-là n'étoient point enrôlés dans les armées romaines; de-là vint ce contraste que l'on trouve entre les mots *miles*, un homme de guerre, & *paganus*, un homme qui ne va point à la guerre. Cette opposition est fréquente dans les Jurisconsultes; mais elle est bien expressément marquée dans ces vers de Juvénal, *Sat. xvj. v.* 32.

Citiùs falsum producere testem
Contrà paganum *posses, quam vera loquentem*
Contrà fortunam armati.

« Le soldat trouvera bien plûtôt un faux témoin » contre le villageois, que le villageois n'en trou- » vera un véritable contre le soldat ».

De *paganus* nous avons fait les mots de *payen* & de *paganisme*, parce que, comme les gens de la campagne, occupés d'un travail pénible, & destitués des secours de l'éducation, qui prépare l'esprit aux matieres de raisonnement, sont toujours plus attachés que les autres aux sentimens qu'ils ont sucés avec le lait, il arriva lorsque la religion chrétienne eut fait de grands progrès dans les villes, que les gens de la campagnes conserverent l'idolâtrie long-tems après la conversion des villes. Les mots de *paganus* & d'idolâtre devinrent alors synonymes, & nous avons adopté ce mot en l'accommodant à notre langue: ainsi nous appellons *payens* les idolâtres, & *paganisme* l'idolâtrie, qui est la religion des payens.

Nous avons aussi adopté le mot *pagus*, mais dans un sens que les anciens lui donnoient semblablement, & nous en avons fait le mot de *pays*. Les Romains l'ont employé dans le sens de *canton* ou *contrée*. La Thrace & l'Arménie étoient divisées en stratégies ou préfectures militaires; la Judée en toparchies ou seigneuries; l'Egypte en nomes: de même la Gaule & la Germanie étoient partagées en *pagi*, cantons: c'est sur ce pié-là que Jules-César dit que les Sueves, peuples de Germanie, étoient divisés en cent cantons, *centum pagos*.

Samson divise les peuples en grands & en petits. Les grands peuples étoient ce que les anciens ont appellé *civitas*, & chaque *civitas* étoit divisée en *pagi*; mais il faut aussi remarquer que les grands cantons nommés *pagi* étoient eux-mêmes divisés en des cantons ou *pagi* subalternes, qui en faisoient partie. Ainsi *pagus Pictavus*, le Poitou, comprenoit *pagus Lausdunensis*, le Loudunois; *pagus Toarcensis*, le pays de Thouars; *pagus Ratiatensis*, le duché de Rets, *&c.* Ainsi les grands cantons ou *pagi* du premier ordre, ne sont point différens des cantons appellés *civitas*, c'est-à-dire des grands peuples; mais les *minores pagi*, c'est-à-dire les petits cantons, en différoient beaucoup. (*D. J.*)

PAHAN, (*Géog. mod.*) ville des Indes, dans la presqu'île de Malaca, capitale d'un petit royaume de même nom, qui fournit du poivre & des éléphans; les maisons sont faites de roseaux & de paille, le seul palais du roi est bâti de bois; les rues sont pleines de cocos & d'autres arbres. *Long.* 122. *lat.* 3. 30.

PAIANELI, s. m. (*Botan. exot.*) arbre à siliques du Malabar; on en compte deux especes; l'une a la feuille faite en cœur, & le fruit oblong, plat, & contenant une semence membraneuse; l'autre a les feuilles larges & pointues: on vante beaucoup leurs vertus en cataplasme pour la guérison des ulceres.

PAIDOPHILE, s. f. (*Mythol.*) surnom qu'on donnoit à Cérès, qui signifie qu'elle aime les enfans, & qu'elle les entretient; c'est pourquoi on représente souvent cette déesse ayant sur son sein deux petits enfans, qui tiennent chacun une corne d'abondance, pour marquer qu'elle est comme la nourrice du genre humain. (*D. J.*)

PAILLASSE, s. f. (*Architecture.*) on nomme ainsi dans une cuisine & près de la cheminée, un solide de brique ou de maçonnerie, de la longueur d'environ six piés, sur deux ou trois de large, & de neuf à dix pouces de hauteur, sur lequel on entretient les mets dans un degré de chaleur convenable, avant d'être servis sur la table. (*P*)

PAILLASSE, s. f. *terme de Pailleur*, ouvrage de grosse toile, creux & fendu par le milieu, qu'on remplit de paille, & qu'on met sur le bois de lit, & sous le matelas ou le lit de plume.

PAILLASSONS, s. m. (*Jardinage.*) ce sont des especes de claies faites de grande paille avec des perches posées en maille, & attachées les unes aux autres avec de l'osier pour entretenir la paille. Rien n'est si utile que les *paillassons* pour garantir les couches & les espaliers des vents froids. On les soutient sur les couches par le moyen de perches posées en long & en-travers de la couche en maniere de chassis. (*K*)

PAILLASSON, (*ouvrage de Nattier.*) piece de natte couverte par-dehors d'une grosse toile, que le peuple en Italie & en Espagne met l'été devant les fenêtres pour se garantir de l'ardeur du soleil. On hausse & on baisse ces *paillassons* avec des cordes autant qu'on veut. En France on a des stores, des jalousies en bois peint en verd, qui conviennent mieux au climat. (*D. J.*)

PAILLASSON *en terme d'Orfévre*, est un amas de nattes de paille tournées en rond en commençant au centre, & finissant à sa circonférence. L'on en éleve plusieurs lits l'un sur l'autre jusqu'à la hauteur qu'on veut; ces rangs ou lits sont cousus l'un à l'autre avec de la ficelle; il doit avoir plus de diametre que le billot qu'il porte; il sert à rompre l'effet du marteau lorsque l'on frappe sur l'enclume.

PAILLE, s. f. (*Maréchallerie.*) c'est le tuyau des gros & menus grains, après qu'ils ont été battus à la grange. Il y a la *paille* du blé, du segle, de l'avoine. La *paille* hachée mêlée avec l'avoine, sert dans quelques pays de nourriture aux chevaux: on la hache avec une machine appellée *hachoir* ou *coupe-paille*; la *paille* pour la litiere est communément sans épis & sans grain.

PAILLE, (*Commerce.*) il se fait un grand commerce de *paille* pour l'engrais des terres, après qu'elle a été réduite en fumier, & avant ce tems-là pour la nourriture de divers animaux, ainsi que pour des ouvrages de Nattiers, & de Tourneurs-Empailleurs de chaise. On se sert aussi de *paille* pour les emballages de caisses de marchandises.

PAILLES DE BITTES, (*Marine.*) ce sont de longues chevilles de fer qu'on met à la tête des bittes pour tenir le cable sujet. (*Z*)

PAILLE, (*Métallurgie.*) c'est un endroit défectueux dans ses métaux, qui les rend cassans & difficiles à forger; on le dit sur-tout du fer & de l'acier.

PAILLE DE FER, (*Forgerie.*) ce sont des especes d'écailles qui tombent de ce métal quand on le forge à chaud. Elles servent à faire le noir, & quelques autres couleurs des Peintres sur verre.

PAILLE, (*Jouaillerie.*) ce mot désigne un défaut qui se trouve dans les pierres précieuses, particulierement dans les diamans; c'est quelque petit endroit obscur, étroit, & un peu long, qui se trouve dans le corps de la pierre précieuse, & qui en interrompt l'éclat & le brillant. Quelques personnes confondent la *paille* avec la glace & la surdité; mais ces trois défauts sont différens; les *pailles* diminuent davantage le prix du diamant.

PAILLE, *courir à la*, (*Salines.*) c'est hâter la cuisson

du sel par une addition subite de bois; ce qui arrive toutes les fois que la formation du sel & partant l'évaporation, a été retardée par quelque cause que ce soit.

Paille en cul, fétu en cul, s. m. *oiseau de tropique*, *oiseau de mer*. Il ne se rencontre jamais au-delà des bornes de la Zone torride; c'est ce qui l'a fait nommer par quelques voyageurs *oiseau de tropique*. Il est à-peu-près de la figure d'un pigeon, mais plus gros & plus vigoureux, ayant des aîles fort grandes lorsqu'elles sont étendues; il a la tête menue, les yeux assez beaux, le bec bien proportionné, d'une couleur jaune tirant sur le rouge, ainsi que ses pattes qui sont un peu courtes; son plumage est blanc mêlé quelquefois de petites plumes noires sur les aîles. Du milieu de sa queue qui s'ouvre en éventail quand il vole, sortent deux grandes plumes très-fines, longues d'environ seize à dix-huit pouces, & tellement appliquées l'une contre l'autre, qu'elles ne forment qu'un seul brin apparent; ce qui lui a fait donner le nom de *paille en cul*. On en voit qui ont trois de ces plumes un peu écartées l'une de l'autre, formant trois longues queues. Les *pailles en cul* font leurs nids dans des trous au sommet des plus hauts rochers; ils vivent de poisson, & prennent leur essor en haute mer, fort loin des côtes; leur chair est maigre & médiocre au goût.

PAILLÉ, adj. *en termes de Blason*, se dit des fasces, peaux, & autres pieces bigarrées de différentes couleurs. Clere en Normandie, d'argent à la fasce d'azur, *paillée* d'or.

PAILLER, du pailler, (*Maréchal.*) c'est de la paille qui ne sert qu'à la litiere.

PAILLET, s. m. (*Serrurerie.*) petite piece de fer ou d'acier, mince, qu'on place entre la platine & le verrouil pour lui servir de ressort & le tenir en état, lorsqu'il est levé.

PAILLETTE, *ou* Étamine, (*Jardinage.*) *voyez* Étamine.

Paillette d'or, s. f. (*Minéralog.*) petit grain d'or, qu'on trouve dans le sable des rivieres. Toutes les *paillettes d'or* ont des formes assez irrégulieres; elles ont pourtant cela de constant, qu'elles sont de petites lames; je veux dire, qu'on ne doit pas se les représenter faites comme des grains de sable; elles ont moins en épaisseur que dans les autres sens. Selon les observations qu'on en a faites, il semble qu'elles sont arrangées par couches, par feuilles dans la mine; quelquefois elles paroissent feuilletées à la loupe. On ne doit pas non plus les imaginer plus minces que les feuilles des Batteurs d'or; elles ont une épaisseur qui se laisse appercevoir, & qui est capable de leur donner de la solidité. Leurs figures, malgré leurs irrégularités, tiennent toujours de la ronde; leurs bords sont aussi arrondis; ce sont des especes de petits gâteaux; les frottemens ont abattu leurs angles; pendant que l'eau les entraîne, elles rencontrent un sable qui les use.

Parmi les *paillettes* des rivieres de Ceze & du Gardon, on en rencontre quelquefois qui ont une ligne & demie de diametre; mais il y en a davantage qui n'ont qu'une ligne, & même qu'une demi-ligne. Nous en avons de l'Ariége, qui ont deux lignes dans le sens où elles sont le plus grandes; les *paillettes* du Rhin sont beaucoup plus petites, & celles du Rhône plus petites encore; mais on trouve aux plus petites une figure approchante des plus grosses.

On assure pourtant qu'on a quelquefois ramassé dans le Rhône des *paillettes* grosses comme des grains de millet. Les Allemands en citent tirées de leurs rivieres grosses comme des féves; mais ce ne sont, pour ainsi dire, que des miettes, si on les compare avec ces gros morceaux d'or trouvés dans le Pérou & le Méxique, & grossis peut-être encore par le récit des voyageurs. Cependant le pere Feuillée, à qui on peut se fier, assure avoir vu une *pépite*; c'est le nom qu'on donne à ces morceaux d'une grosseur extraordinaire, du poids de soixante-six marcs & quelques onces, dans le cabinet d'Antonio Porto-Carrero: on en fit voir une en 1616 à l'académie, qui pesoit, dit-on, cinquante-six marcs. Sa figure approchoit de celle d'un cœur; elle appartenoit à dom Juan de Mur, qui avoit été corrégidor d'Arica. M. Frézier a fait mention de cette *pépite* dans son voyage. Il en cite aussi une autre de soixante-quatre marcs, qui fut achetée par le comte de la Moncloa, viceroi du Pérou, pour en faire présent au roi d'Espagne. Mais ces *pépites* paroissent extraordinaires aux habitans des Indes, comme à nous. Ce sont des morceaux de mine entiers, qui sont détachés ou découverts par des torrens rapides; & nous ne savons pas quelle est la grosseur des morceaux d'or qui fournissent depuis si long-tems nos rivieres de *paillettes*. Nous verrions peut-être des *pépites* chez nous, si un coup brusque, un torrent extraordinaire, détachoit à-la-fois ce qui n'est enlevé que par parcelles en plusieurs années. La nature travaille dans de grands laboratoires; mais peut-être aussi que son laboratoire dans nos montagnes n'est pas en or; elle en a de toutes matieres. *Mém. de l'académie des Sciences*, 1 18. (*D. J.*)

Paillette, (*Broderie.*) ce mot se dit des petits grains d'or ou d'argent ronds, applatis & percés au milieu, dont on parseme quelquefois les broderies, les ornemens d'église, & les habits de théatre. On fait aussi des *paillettes* d'acier qu'on mêle dans les jais blancs & noirs pour des broderies du petit deuil des femmes.

Paillettes comptées, *en terme de Brodeur au métier*; ce sont des *paillettes* arrangées l'une sur l'autre comme de l'argent monnoyé. Pour les arrêter ainsi, on fait un point au bord de la premiere en-dehors, un autre dans le trou de cette premiere au bord de la seconde en-dehors, un autre dans le trou de cette seconde en-dedans; ainsi des autres, en les approchant à l'aiguille l'une sur l'autre.

Paillettes couronnées, sont *en terme de Brodeur au métier*, celles qui sont environnées tout-autour d'ornemens ou de points de bouillon. *Voyez* Bouillon.

PAILLEUR, s. m. (*Commerce de paille.*) celui qui vend & fournit de la paille dans les maisons de Paris & autres villes du royaume pour la nourriture des chevaux des particuliers.

PAILLEUX métal, (*Métallurgie.*) c'est-à-dire, métal qui a des pailles. C'est un grand défaut pour le fer & pour l'acier d'être *pailleux*; car outre que ce défaut les rend cassans, ils souffrent un grand déchet à la forge.

PAILLIER, s. m. il se dit 1°. de la paille fourragée par des bestiaux, qui ont mangé l'épi & le grain, & qui n'est plus bonne qu'à faire litiere & fumier; 2°. de l'endroit où l'on nourrit les bestiaux & où l'on porte les pailles & fourrages dont on fait des meulons, pour les conserver jusqu'à ce qu'on les mette en litiere ou fumier.

Paillier, (*Hydr.*) on pratique des *pailliers* ou repos entre les rampes & avec tournans les escaliers de pierre ou de gazon qui accompagnent une cascade; on en fait plusieurs de suite dans les rampes un peu longues. (*K*)

PAILLONS, s. m. pl. (*Joaillerie.*) nom que l'on donne à de petites feuilles quarrées de cuivre battu, très-minces, & colorées d'un côté, que l'on met par petits morceaux au fond des chatons des pierres précieuses, & des crystaux.

Paillon de soudure, (*Orfévrerie.*) petit morceau de soudure, ou métal mince & allié, qui sert à

à souder les ouvrages d'orfévrerie. Lorsqu'on veut souder quelque chose, on coupe la soudure par *paillons*.

PAILLON & PAILLONNER, *la vaisselle d'étain*, c'est une façon qu'on donne à la vaisselle d'étain fin, après qu'elle est apprêtée avant de la tourner; pour cela on prépare d'abord le *paillon* avec un lingot d'étain commun dont on fait tomber avec le fer chaud à souder, une quantité suffisante de gouttes sur une platine de cuivre; ce qui forme des feuilles d'étain minces, rondes, grandes environ comme des pieces de vingt-quatre sols, plus ou moins. Voilà comme se fait le *paillon*: il faut dire en passant qu'on emploie de ce *paillon* dans la teinture de l'écarlate. Autrefois on se servoit d'étain en ratures, c'est-à-dire, ce que les crochets ôtent sur l'étain en le tournant.

On fait ensuite un tampon de filasse qu'on roule en long d'environ un demi-pié & gros comme le poignet pour de grands plats, & moins gros pour de plus petites pieces; on a soin de le tenir chaud par le bout qui sert, en le mettant sur une petite plaque de fer sous laquelle il y a un petit feu; cela se fait après avoir allumé du feu de braise de charbon dans une bassine, qui est comme le fond d'une chaudiere dont la hausse est environ de trois ou quatre pouces de haut & applatie sur le bord, & il faut disposer son feu si également, qu'il ne chauffe pas plus d'un côté que de l'autre, & qu'il chauffe plus la circonférence de la piece que son milieu. Ensuite on prend sa piece avec une tenaille à *paillonner* de la main gauche, & on la met chauffer sur le feu; on a un morceau de poix-résine dont on enduit sa piece dessus & dessous en frottant par-tout, parce que la résine fond dessus à mesure que la piece s'échauffe; on prend plusieurs feuilles de *paillon* qu'on met sur sa piece, & ensuite avec le tampon on promene partout cet étain fondu qui se dilate & s'étend comme un étamage; on retourne sa piece, & on en fait autant dedans comme dessous; après quoi on retire doucement sa piece de dessus le feu, & on remet son tampon en place, & on prend une autre piece pour faire de même jusqu'à la fin, observant de maintenir toujours son feu égal; puis on reprend, s'il est nécessaire, ses pieces l'une après l'autre pour *paillonner* l'endroit des tenailles qu'on nomme *le contre-jet*. Ce *paillon* sert à boucher les gromelures, & empêche les cassures; c'est un étamage plus subtil & plus difficile à faire que celui des Chauderonniers.

PAIN, s. m. (*Boulangerie.*) les diverses especes de farine dont les Boulangers font leur *pain*, sont la pure fleur de farine pour le *pain* mollet; la farine blanche d'après la fleur, pour le *pain* blanc; les fins gruaux mêlés avec cette derniere, pour le *pain* bis-blanc; les gros gruaux, avec partie de farine blanche & de fin gruau, pour le *pain* bis.

Le *pain* se fait de farine de mays dans la plus grande partie de l'Asie, de l'Afrique & de l'Amérique; outre le mays, l'Amérique a encore la racine de cassave, dont le suc récent est un poison, mais dont la racine que l'on en tire fait un *pain* délicat & nourrissant.

PAIN BIS, *en Boulangerie*; est le nom de la moindre espece de *pain*; on le fait avec une partie de farine blanche, & des gruaux fins & gros. On y mêle aussi des recoupetes, mais ce n'est que dans les chertés.

PAIN BIS-BLANC, *terme de Boulanger*, qui signifie le *pain* au-dessous du blanc, & fait de farine blanche & de fin gruau.

PAIN BLANC, *en terme de Boulanger*, est le nom qu'on donne au *pain* fait de farine blanche, & tirée au bluteau d'après la fleur de farine.

PAIN DE BRANE, *terme de Boulanger*, pour dire, *le pain de douze livres*.

PAIN CHALAND, *en Boulangerie*, est un *pain* très-blanc, fait de pâte broyée.

PAIN CHAPELÉ, *en Boulangerie*, est un petit *pain* fait avec une pâte bien battue & fort légere, assaisonnée de beurre ou de lait.

PAIN CHAPELÉ, se dit encore *parmi les Boulangers*, d'une espece de petit *pain* dont on a enlevé la plus grosse croute avec un couteau.

PAIN DE CHAPITRE, *en terme de Boulanger*, est une espece de *pain* supérieure au *pain* chaland, qu'on peut regarder comme le *pain* mollet de ce dernier.

PAIN CORNU, nom que les *Boulangers* donnent à cette espece de *pain* qui a quatre cornes, & quelquefois plus. C'est de toutes les especes de petit *pain* celui qui se fait avec la pâte la plus forte & la plus ferme.

PAIN À LA REINE, est chez les *Boulangers*, un *pain* fendu, qui ne differe du *pain* de festin que par l'assaisonnement, qui y est moindre que dans ce dernier. On fait le *pain à la reine* avec une pâte qui n'est proprement ni forte, ni douce, & qu'on appelle pour cela *pâte moyenne*. Quelques-uns l'appellent encore *pâte bâtarde*.

PAIN A LA SIGOVIE, *terme de Boulanger*, pour signifier une sorte de *pain* qui a une tête au milieu. Il est fait avec une pâte d'un tiers plus forte & plus dure que celle du *pain* à la reine.

PAIN PETIT, *en terme de Boulanger*, est un *pain* fait avec une pâte plus ou moins légere, selon l'espece de *pain*, du beure, du lait ou de levure. Le *petit pain* se divise en *pain* à la reine, *pain* à la sigovie, *pain* chapelé, *pain* cornu, *&c.* Voyez *ces termes à leur article*.

Quelques Boulangers de Paris font leur *petit pain* avec les gruaux qu'ils font remoudre: il bouffe en effet davantage; mais n'est jamais si bon que celui de fleur de farine.

Des façons à donner aux principales sortes de pains en usage parmi nous. Pain d'avoine. Il faut que le levain soit fort; prendre l'eau un peu chaude, & tenir le four chaud: le bien cuire & long-tems; & le garder au four suivant la grosseur du pain, parce que le dedans en est toujours gras. Il demande un grand apprêt. La pâte doit en être bien travaillée & bien ronde.

Pain d'orge. Il ne lui faut en levain que le tiers de la masse de la pâte. Trop de levain le rend trop lourd & trop gras en-dedans. Il veut être bien travaillé. On le paîtrit à l'eau douce, parce qu'il semble porter son levain avec lui-même. Il ne lui faut pas beaucoup d'apprêt. Le four doit être chaud. Ce *pain* porte bien la cuisson.

Pain de seigle. Il faut faire de grands levains, à moitié de la quantité de la pâte; prendre l'eau fraîche, & faire la pâte forte: donnez bien de l'apprêt, parce que le seigle est toujours doux. Travaillez-le beaucoup. Que votre four soit très-chaud: que le *pain* y reste long-tems; cependant selon sa grosseur.

Biscuit de mer. Il faut en levain un bon tiers de la quantité de la pâte. Il faut que ce levain soit bon, naturel, bien fait, fort travaillé; un four bien chaud, où on le laisse au moins trois heures.

Pain de blé, façon de Gonesse. Ayez de grands levains, & l'eau douce. Faites la pâte forte & bien soutenante. Travaillez-la beaucoup; ensuite remettez-y un peu d'eau fraîche par-dessus, afin d'éclaircir ou délayer la pâte, & travaillez ensuite. Quand votre pâte sera bien travaillée, tirez-la du pétrin, & la tournez tout de suite. Il ne faut pas qu'elle entre en levain, mais point du tout. Distribuez-la aux poids que les *pains* doivent avoir. Tournez les plus

petits les premiers; tournez ensuite les gros. Que les bannes ou sacs soient toujours frais. Que les couvertures soient un peu humides. Que le four soit très-chaud, afin que le milieu soit cuit. Que le four soit plus chaud au premier quartier qu'au dernier. On s'assure de la cuisson presqu'à la main.

Pain en pâte, ou quantité de pâte à employer pour avoir, après la cuisson, un pain d'un poids déterminé. Un *pain* de quatre livres veut quatre livres onze onces de pâte; un *pain* de trois livres, trois livres & demie de pâte; un *pain* de six livres, six livres & trois quarts de pâte; un *pain* de huit livres, neuf livres de pâte; un *pain* de douze livres, treize livres & demie de pâte: voilà à-peu-prés la regle en pâte qui détermine le poids après la cuisson.

Gros pain de Paris. Faites la pâte un peu plus douce que celle de Gonesse. Il y en a qui substituent au levain, le levain de biere. Faites du reste, comme au *pain* précédent.

Pain demi-mollet. Il ne faut en levain qu'un quart de la pâte. Il ne le faut pas laisser trop apprêter. Quand vous le voyez à moitié prêt, vous faites un autre levain de levure de biere. Lorsque vos levains sont prêts, vous aurez votre eau un peu dégourdie, & en quantité proportionnée à la masse de votre pâte. Vous ferez votre pâte un peu ronde; vous lui donnerez deux ou trois tours. Vous prendrez un peu d'eau fraîche, que vous jetterez par-dessus votre pâte, jusqu'à ce qu'elle vous paroisse assez douce. Vous ne la laisserez point entrer en levain avant que de la tourner. Cela fait, vous la distribuerez; vous couvrirez vos *pains* avec de la toile humide, ou des couvertures de laine. Votre pâte ne prenant point l'air, le *pain* en viendra plus jaune au four. Que votre four ne soit pas si chaud que pour le gros *pain*. Regardez de tems en tems dans le four, pour voir si votre fournée a assez de couleur. Lorsqu'elle a assez de couleur, vous laissez achever la cuisson à four ouvert.

Pain fendu. Prenez les ratissures du *pain* demi-mollet. Renforcez-les avec de la farine. Travaillez-les bien; & distribuez cette pâte en *pains* de quatre livres, de deux & d'une; tournez toujours les plus petits les premiers. Fendez ceux-ci avec la main; les gros avec le bras. Placez-les dans les moules, & les moules au four au premier quartier de la chaleur.

Pain mollet. Prenez de la pâte du *pain* demi-mollet, le quart de la pâte du *pain* mollet que vous voulez faire. Ayez du levain fait à la levure de biere. Laissez la pâte un peu entrer en levain; ensuite distribuez-la. Pour le *pain* d'une livre cuit, il faut une livre & un quart en pâte; pour un *pain* d'une demi-livre cuit, il faut dix onces en pâte. Ayez des planches & des toiles qui s'appellent *couches*, pour couvrir; tournez les *pains* les moins gros les premiers, ensuite les autres. Que votre four ne soit point trop chaud au dernier quartier.

Pain plat, ou autrement dit *pain manqué.* Prenez de la pâte du *pain* mollet. Remettez un peu d'eau fraîche & de farine par-dessus. Retravaillez bien la pâte. Battez-la; mettez-la dans une corbeille; tenez-la au frais. Tournez les *pains* que vous en ferez les derniers de tous vos pains. Menagez-leur une place à bouche de four entre vos *pains* mollets. Quand ils y seront placés, donnez-leur un coup de main par-dessus; & lorsque vous aurez tiré votre premier quartier, vous enfoncerez dans le four ces *pains*-ci que vous y laisserez achever leur cuisson.

Pain à la reine. Faites un bon levain à levure de biere. Quand il sera prêt, façonnez votre pâte tout ensemble. Aprez l'avoir un peu travaillée, faites les petits *pains*, qu'on appelle aussi *pains à caffé*; travaillez votre pâte de rechef; battez-la avec la main. Levez-la du pêtrin. Placez-la dans une sebille; couvrez-la avec des sacs ou bannes. Renforcez le reste de votre pâte avec de la farine. Détournez ensuite une portion pour les *pains* de sigovie & pour les *pains* cornus. Cela fait, achevez votre *pain* à la reine avec du beurre. Le beurre mis, travaillez-le encore un peu; ensuite tirez la pâte du pêtrin; couvrez-la pour la faire entrer en levain. Alors revenez au sigovie. Vous en renforcerez la pâte un peu plus qu'au *pain* à la reine. Vous en tournerez les *pains* les derniers. Après quoi, de la ratissure du pêtrin, vous faites votre *pain* cornu avec un peu de beurre. Vous en travaillez la pâte, & vous la mettez dans une sebille. Vous ferez les *artichaux* de la même pâte que les *pains* cornus; les *pains* cornus les premiers, les artichaux les seconds, les *pains* à caffé les troisiemes, les *pains* à la reine les quatriemes, les *pains* de sigovie les derniers. Vous enfournez les *pains* à caffé les premiers; puis les *pains* cornus, ensuite les artichaux; après ceux-ci les *pains* à la reine; enfin les *pains* de sigovie qui se trouveront à la bouche du four.

Pain de festin. Ayez un bon levain de levure de biere. Faites-en le tiers de la pâte que vous avez à préparer. Quand il sera prêt, ayez du lait dégourdi seulement; délayez votre levain avec ce lait: travaillez un peu votre pâte. Ensuite prenez votre beurre & vos œufs. Ajoutez-les à la pâte. Que la pâte ne soit pas trop douce; faites-la bonne & ronde. Laissez-la entrer en levain un peu; puis tournez-la. Tournez les petits pains les premiers. Echauffez votre four doux. Le four chaud, coupez vos *pains* en *ſ* par-dessus; dorez-les avec des œufs, & les enfournez. Quand ils auront pris de la couleur, vous laisserez achever la cuisson à four ouvert.

Espiotte. Faites de grands levains; ayez-en le tiers de la pâte. Que votre pâte soit forte. Après l'avoir un peu travaillée, jettez-y un peu d'eau fraîche. Retravaillez & tournez sur des sacs. Que le four soit bien chaud. Enfournez les *pains* ronds les premiers, ensuite les longs, & laissez bien cuire; car ces *pains* sont toujours gras en-dedans.

Pain de blé noir ou *sarrasin.* Ayez du levain la moitié de ce que vous ferez de pâte. Prenez de l'eau fraîche au sortir du puits. Faites votre pâte un peu ronde. Après l'avoir un peu travaillée, vous l'arroserez un peu d'eau fraîche; & la retravaillerez bien. Que votre four soit bien chaud. Vous tournerez vos *pains* tout de suite, les plus petits les premiers. Vous les couvrirez de sacs humides; vous répandrez un peu d'eau fraîche sur ces sacs, & vous laisserez votre pâte ainsi disposée, s'apprêter. Ensuite vous enfournerez les *pains* ronds les premiers.

Pain de blé de Turquie. Ayez du levain le tiers de la quantité de votre pâte: que votre eau soit dégourdie. Faites votre pâte forte. Travaillez-la bien. Tirez-la du pêtrin; tournez-la tout de suite, non sans l'avoir bien broyée sur le pêtrin; applatissez les *pains* ronds. Couvrez-les tous de sacs humides. Que votre four soit bien chaud. Laissez vos *pains* s'apprêter; ensuite enfournez. Laissez long-tems au four; ce *pain* devient très-jaune.

La bonne façon du *pain* tient donc à la juste quantité du levain, à la juste quantité d'eau; sur-tout au travail long qui distribue également le levain & l'eau dans toute la masse, & à la cuisson convenable. Sans levain le *pain* est matte; avec le levain sans eau le pain est matte; avec du levain & de l'eau sans travail, le *pain* est matte; avec du levain, de l'eau & du travail, sans juste cuisson, même défaut; il est encore matte. Ces quatre conditions sont donc nécessaires pour rendre le pain léger & plein d'yeux. Quelle est celle qui y contribue le plus? cela peut être aussi difficile qu'inutile à décider.

PAIN, (*Jurisprudence.*) dans cette matiere se prend

quelquefois pour *jouissance*. Etre en *pain*, dans les coutumes de Hainaut & de Mons, c'est être sous la puissance de son pere ; comme être hors de *pain*, signifie, *être hors de cette puissance, mettre hors de* pain, *émanciper*. (*A*)

PAIN D'ACIER, (*Comm.*) c'est une sorte d'acier qui vient d'Allemagne ; il est différent de celui que l'on appelle *acier en bille*.

PAIN D'AFFINAGE, (*Fonderie de métaux.*) c'est ainsi qu'on nomme la petite portion de matiere d'argent qui reste toujours dans le fond de la coupelle ; on l'appelle autrement *plaque*.

PAIN BÉNI, (*Hist. ecclés.*) c'est un *pain* que l'on bénit tous les dimanches à la messe paroissiale, & qui se distribue ensuite aux fideles.

L'usage étoit dans les premiers siecles du christianisme, que tous ceux qui assistoient à la célébration des saints mysteres participoient à la communion du *pain* qui avoit été consacré ; mais l'Eglise ayant trouvé de l'inconvénient dans cette pratique, à cause des mauvaises dispositions où pouvoient se trouver les chrétiens, restraignit la communion sacramentelle à ceux qui s'y étoient duement préparés. Cependant pour conserver la mémoire de l'ancienne communion, qui s'étendoit à tous, on continua la distribution d'un pain ordinaire, que l'on bénissoit, comme l'on fait de nos jours.

Au reste, le goût du luxe & d'une magnificence onéreuse à bien du monde, s'étant glissé jusque dans la pratique de la religion, l'usage s'est introduit dans les grandes villes de donner au lieu de *pain*, du gâteau plus ou moins délicat, & d'y joindre d'autres accompagnemens coûteux & embarrassans ; ce qui constitue les familles médiocres en des dépenses qui les incommodent, & qui seroient employées plus utilement pour de vrais besoins. On ne croiroit pas, si on ne le montroit par un calcul exact, ce qu'il en coûte à la nation tous les ans pour ce seul article.

On sait qu'il y a dans le royaume plus de quarante mille paroisses où l'on distribue du *pain béni*, quelquefois même à deux grand'messes en un jour, sans compter ceux des confréries, ceux des différens corps des arts & du négoce. J'en ai vu fournir vingt-deux pour une fête par les nouveaux maîtres d'une communauté de Paris. On s'étonne qu'il y ait tant de misere parmi nous ; & moi en voyant nos extravagances & nos folies, je m'étonne bien qu'il n'y en ait pas encore davantage.

Quoi qu'il en soit, je crois qu'on peut du fort au foible, estimer la dépense du *pain béni*, compris les embarras & les annexes, à quarante sous environ pour chaque fois qu'on le présente. S'il en coûte un peu moins dans les campagnes, il en coûte beaucoup plus dans les villes, & bien des gens trouveront mon appréciation trop foible ; cependant quarante mille *pains* à 40 s. piece, font quatre-vingt mille livres, somme qui multipliée par cinquante-deux dimanches, fait plus de 4 millions par an, ci 4000000 liv.

Qui empêche qu'on n'épargne cette dépense au public ? On l'a déja dit ailleurs, le *pain* ne porte pas plus de bénédiction que l'eau qu'on emploie pour le bénir ; & par conséquent on peut s'en tenir à l'eau, qui ne coûte rien, & supprimer la dépense du *pain* laquelle devient une vraie perte.

Par la même occasion, disons un mot du luminaire. Il n'y a guere d'apparence de le supprimer tout-à-fait ; nous sommes encore trop enfans, trop esclaves de la coutume & du préjugé, pour sentir qu'il est des emplois du bien plus utiles & plus religieux, que de brûler des cierges dans une église. Néanmoins tout homme éclairé conviendra qu'on peut épargner les trois quarts du luminaire qui se prodigue aujourd'hui, & qui n'est proprement qu'une pieuse décoration. Cela posé, il y a dans le royaume plus de quarante mille églises en paroisses ; on en peut mettre un pareil nombre pour les églises collégiales, couvens, communautés, *&c.* ce qui fait quatre-vingt mille églises pour le tout. J'estime du plus au moins l'épargne du luminaire qu'on peut faire en chacune à 50 liv. par année ; cette somme, bien que modique mutipliée par 80000 églises, produit 4 millions par an. Voilà donc avec les quatre millions ci-dessus, une perte annuelle de huit millions dans le royaume ; & cela pour de petits objets & de menus frais auxquels on n'a peut-être jamais pensé, ci . . . . 8000000 livres.

Combien d'autres inutilités coûteuses en ornemens superflus, en sonneries, processions, reposoirs, *&c.* *Populus hic labiis me honorat, cor autem eorum longè est à me.* Matt. *xv. 8.*

La religion ne consiste pas à décorer des temples, à charmer les yeux ou les oreilles ; mais à révérer sincérement le créateur, & à nous rendre conformes à Jesus-Christ. Aimons Dieu d'un amour de préférence, & craignons de lui déplaire en violant ses commandemens ; aimons notre prochain comme nous-mêmes, & soyons en conséquence toujours attentifs à lui faire du bien, ou du moins toujours en garde pour ne lui point faire de mal ; enfin remplissons le devoir de notre état : voilà précisément la religion que Dieu nous prescrit, & c'est celle-là tout juste que les hommes ne pratiquent point ; mais ils tâchent de compenser ces manquemens d'une autre maniere : ils se mettent en frais, par exemple, pour la décoration des autels, & pour la pompe des cérémonies ; les ornemens, le luminaire, le chant, la sonnerie ne sont pas épargnés ; tout cela fait proprement l'ame de leur religion, & la plûpart ne connoissent rien au-delà. Piété grossiere & trompeuse, peu conforme à l'esprit du Christianisme, qui n'inspire que la bienfaisance & la charité fraternelle !

Que de biens plus importans à faire, plus dignes des imitateurs de Jesus-Christ ! Combien de malheureux, estropiés, infirmes, sans secours & sans consolation ! Combien de pauvres honteux sans fortune & sans emploi ! Combien de pauvres ménages accablés d'enfans ! Combien enfin de misérables de toute espece, & dont le soulagement devroit être le grand objet de la commisération chrétienne ! objet par conséquent à quoi nous devrions consacrer tant de sommes que nous prodiguons ailleurs sans fruit & sans nécessité.

PAIN, *en terme de Cirier*, c'est un morceau de cire plat & rond, à qui il ne manque plus pour être parfaitement blanc, que d'être mis encore une fois sur les toiles. *Voyez* TOILES, *& l'article* BLANCHIR.

PAIN, (*mettre en*) *en terme de Blanchisserie*, est l'action de former des morceaux de cire plats & ronds, quand la matiere a acquis un certain degré de blancheur. Cela se fait en versant la cire fondue pour la troisieme fois sur des moules nommés pour cela *planches à pain*. *V.* PLANCHES A PAIN, *& l'art.* BLANCHIR.

PAIN DE BOUGIE, (*Cirerie.*) c'est la bougie filée que l'on a tortillée ou pliée d'une certaine maniere, pour s'en pouvoir servir plus commodément.

PAIN A CHANTER, (*Oublieur.*) c'est du *pain* sans levain qui sert à la consécration dans le sacrifice des Catholiques. Il est fait de la plus pure farine de froment entre deux plaques de fer gravées en forme de gaufrier, que l'on frotte un peu de cire blanche, pour empêcher que la pâte n'y tienne. Ce sont les Patissiers-Oublieurs qui font les *pains à chanter*. Il y a des maîtres qui vivent de ce métier.

PAIN DE CHAPITRE, (*terme ecclésiastiq.*) on lit dans la satyre Menippée : il n'est que d'avoir un roi légitime, *etiam* discole, pourvu qu'il nous laisse le *pain de chapitre* & le purgatoire. On appelle *pain de chapitre* celui qu'on distribue tous les jours aux cha-

noines dans quelques églises. Il étoit autrefois si excellent, qu'on appelloit *pain de chapitre* les meilleures choses. « S'il est question, dit Henri Etienne, » de parler d'un pain ayant toutes les qualités d'un » bon & friand *pain*, (voire tel que celui de la ville » Eresias, pour lequel Mercure prenoit bien la peine » de descendre du ciel, & en venir faire provision » pour les dieux, si nous en croyons le poëte Archestrate), ne faut-il pas venir au *pain de chapitre*, je dis au vrai *pain de chapitre*, dont celui que » vendent à Paris les boulangers, a retenu le nom, » mais non la bonté, sinon qu'en partie ». Ainsi l'auteur de la satyre a entendu, sous le nom de *pain de chapitre*, les grands biens dont les ecclésiastiques sont en possession. *Richelet*. (*D. J.*)

PAIN CONJURÉ, étoit un *pain* d'épreuve fait de farine d'orge, que les Anglois, Saxons donnoient à manger à un criminel non convaincu, après que le prêtre avoit proféré des imprécations sur ce *pain*; persuadés que s'il étoit innocent, le *pain* ne lui feroit point de mal; mais que s'il étoit coupable, il ne pourroit l'avaler, ou qu'après l'avoir avalé il étoufferoit. *Voyez* PURGATION, EPREUVE, *&c.*

Le prêtre qui faisoit cette cérémonie, demandoit à Dieu dans une priere faite exprès, « que les mâchoi- » res du criminel restassent roides, que son gosier s'é- » trecît, qu'il ne pût avaler, & qu'il rejettât le *pain* » de sa bouche ». *Voyez* JUGEMENT DE DIEU, ORDALIE, *&c.*

PAIN A COUCOU (*Botan.*) *voyez* ALLELUIA.

PAIN A COUCOU, *ou* ALLELUIA, (*Mat. médic.*) plante. *Voyez* ALLELUIA, *Médec.* cette plante a les mêmes qualités extérieures & les mêmes vertus que l'oseille. *Voyez* OSEILLE, *Mat. méd. & Diete.*

PAIN DE CRAIE, (*Amidonnier.*) c'est un morceau de craie de forme quarrée, arrondie, long de six pouces, & épais de trois à quatre.

PAIN D'ÉPICE, est un pain de miel & de farine de seigle. Avant d'employer le miel dans le *pain d'épice*, il faut qu'il ait bouilli long-tems, & qu'on l'ait bien écumé. On y détrempe la farine de seigle pendant qu'il est encore chaud, avec une espece de gache exprès.

Le *pain d'épice* peut servir utilement *en Chirurgie*; il tient lieu de cataplasme maturatif dans la formation des abscès qui surviennent dans la bouche, à la racine des dents, & aux gencives entre les mâchoires & les joues. On coupe une tranche de *pain d'épice*, de l'épaisseur d'un écu de six livres, & de la grandeur convenable: on la trempe dans du lait chaud, & on l'applique sur les tumeurs inflammatoires disposées à suppuration. Ce topique n'a aucun désagrément; il tient sans aucun moyen sur le lieu malade, & il remplit parfaitement les intentions de l'art en favorisant celles de la nature. *Voyez* MATURATIF & MATURATION, SUPPURATIF & SUPPURATION. *Voyez pour le cas particulier*, l'article *maladies des gencives*, à la suite du *mot* GENCIVES. (*Y*)

PAIN-D'ÉPICIER, qui fait & vend du *pain* d'épice. Les *pains-d'épiciers* composent une communauté fort ancienne à Paris. Leurs ouvrages étoient fort à la mode avant que les Pâtissiers fussent érigés en corps de jurande: mais la pâtisserie d'invention plus moderne, & plus variée dans ses ouvrages, a prévalu sur le *pain* d'épice, quoiqu'il soit beaucoup plus sain que la pâtisserie qui est lourde & pesante.

PAIN FOSSILE, (*Hist. nat.*) *artolithus*, *panis dæmonum*; quelques auteurs ont donné ce nom à des pierres à qui la nature a donné la forme d'un *pain*. Il s'en trouve de fort grands ensemble dans le voisinage de la ville de Rothweil: on dit qu'il s'en trouve aussi dans les montagnes des environs de Boulogne en Italie. On en a rencontré qui pesoient plusieurs quintaux dans le voisinage d'Ilefeld, près de Nordhausen, dans le Hartz. On assure que dans la grotte de Baumann au Hartz, on voit une cavité semblable à un four, dans laquelle sont plusieurs *pains* ou gâteaux. Il y a encore plusieurs autres endroits où l'on a trouvé de ces prétendus *pains*, & même des biscuits fossiles, que quelques personnes ont eu la simplicité de regarder comme des *pains* pétrifiés; qui n'ont pris cette forme que par hasard, & qui sont de vrais jeux de la nature propre à amuser ceux qui ne cherchent que le singulier & non l'instruction dans l'histoire naturelle. *Voyez* Bruckmanni *epistol. itineraria. Centuria I. epist. 66.*

PAIN DE LIE, (*Vinaigriers.*) c'est la lie seche que les Vinaigriers tirent de leurs presses, après en avoir exprimé tout le vin pour faire leur vinaigre. Les Chapeliers se servent aussi du *pain de lie* pour la fabrique de leurs chapeaux. *Savary.*

PAINS DE LIQUATION, (*Métallurgie.*) ce sont les gâteaux de cuivre qui restent sur le fourneau de liquation, après que le plomb & l'argent en ont été dégagés. On les nomme aussi *pieces de liquation.* Voyez *les articles* LIQUATION & CUIVRE.

PAIN DE MUNITION, est *à la guerre*, le pain qu'on distribue aux troupes en campagne, & qui contient deux rations. *Voyez* RATION & MUNITIONS. (Q)

PAIN DE POURCEAU, (*Botan.*) *cyclamen*; genre de plante à fleur monopétale, ronde, en forme de rosette, & découpée ordinairement en cinq parties recourbées en haut. Le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & il devient dans la suite un fruit presque rond & membraneux, qui s'ouvre de plusieurs façons, & qui renferme des semences le plus souvent oblongues, anguleuses & attachées à un placenta. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Il contient trente especes, dont la plus commune est nommée *cyclamen orbiculato folio*, *infernè purpurascente*, dans les *I. R. H.* 154.

Sa racine est sphérique, épaisse, charnue, un peu applatie, noirâtre en dehors, blanchâtre en dedans, & garnie de fibres noirâtres. Sa saveur est âcre, piquante, brûlante, désagréable, sans odeur; ses feuilles nombreuses, presque rondes, portées sur des queues longues d'environ une palme, sont assez semblables aux feuilles de cabaret; cependant moins épaisses, d'un verd foncé en dessus, parsemé de quelques taches blanches, de couleur de pourpre endessous, un peu sinuées à leur bord.

Ses fleurs panchées vers la terre, sont portées sur des pédicules longs & tendres; elles sont d'une seule piece en rosette, taillées en maniere de godet, de couleur pourpre clair ou foncé, & d'une odeur suave. Leur calice est partagé en cinq quartiers; il en sort un pistil attaché à la partie postérieure en maniere de clou; ce pistil est porté sur un pédicule faisant plusieurs spirales. Après que la fleur est tombée, il se replie jusqu'à ce qu'il touche la terre sur laquelle il croît, & devient un fruit presque sphérique, membraneux, & qui s'ouvre en plusieurs parties. Il renferme de graines oblongues, anguleuses, d'un brun jaunâtre, attachées à un placenta.

Cette graine semée dans la terre ne germe pas, mais elle se change en un tubercule, ou en une racine qui pousse des feuilles. Dans la suite ses fleurs paroissent sur la fin de l'été, ou au commencement de l'automne; ensuite ses feuilles ayant duré tout l'hiver, se perdent en Avril ou en Mai. On cultive cette plante dans nos jardins. Ses racines sont d'usage. (*D. J.*)

PAIN DE POURCEAU, (*Mat. médic.*) la racine de cette plante, qui est sa seule partie usuelle, est d'une saveur âcre, brûlante, désagréable lorsqu'elle est fraîche. Cette saveur disparoit presqu'entierement par la dessication. Cette racine est inodore.

Soit fraîche, soit seche, c'est un très-violent purgatifs hidragogue, que les paysans les plus robustes peuvent prendre cependant jusqu'à la dose d'un gros en substance, & jusqu'à celle de demi-once en décoction; mais même dans ces sujets très-vigoureux, elle excite souvent des inflammations à l'œsophage, & dans tout le trajet intestinal. *Voyez* PURGATIF.

On se sert aussi extérieurement de cette racine. Elle est comptée parmi les plus puissans résolutifs & apéritifs. Elle possede même ces vertus aussi-bien que la qualité purgative à un degré qui les rend capables de porter leur action jusques sur les parties intérieures, lorsqu'on l'applique sur les régions qui contiennent ces parties. Etant appliquée, par exemple, en forme de cataplasme sur les régions de la rate, elle passe pour en fondre les tumeurs. Si on frotte le ventre avec sa décoction ou son suc, elle lâche le ventre, tue les vers, fait revenir les regles, peut chasser le fœtus mort & l'arriere-faix, & a tous les effets propres aux purgatifs violens.

C'est à cette plante que doit son nom l'onguent appellé *de arthanita*, qui est composé d'ailleurs de tous les purgatifs végétaux les plus violens; savoir, la colloquinte, le concombre sauvage, le glayeul, la scammonée, le turbith, le garou, l'aloès, l'euphorbe, la maroute; de plusieurs gommes, résines & d'aromates exotiques les plus âcres, tels que le poivre long & le gingembre; onguent qui étant appliqué sur le creux de l'estomac, fait vomir, qui vuide puissamment les eaux des hydropiques par les selles & par les urines, si on en frotte la région ombilicale & celle des reins; qui excite les regles, si on l'applique au pubis & à la région hypogastrique, qui est un insigne fondant des tumeurs skirrheuses, *&c.* & qui est, malgré toutes ces vertus, un fort mauvais remede. (*b*)

PAIN DE PROPOSITION, (*Critiq. sac.*) les *pains de proposition* étoient des *pains* qu'on offroit tous les samedis sur la table d'or posée dans le saint: *pones super mensam* panes propositionis *in conspectu meo*, Exod. 25. 30. Il devoit y en avoir douze, en mémoire des douze tribus, au nom desquelles ils étoient offerts. Ces pains se faisoient sans levain; on les présentoit tout chauds chaque jour de sabbat, & en même tems on ôtoit les vieux, qui devoient être mangés par des prêtres, à l'exclusion des laïcs, à qui il étoit défendu d'en manger; c'est ce qui faisoit appeller le pain de proposition *panis sanctus*, I. Reg. *xxj.* 4.

Les anciens Hébreux cuisoient leur *pain* sous la cendre, & quelquefois on le faisoit cuire avec de la bouze de vache allumée. *Voyez encore* PROPOSITION, *pains de.* (*D. J.*)

PAIN DE REIMS, les pains d'épiciers donnent ce nom à des *pains* qu'ils font selon la maniere qu'on en fait dans la ville de Reims, avec de la pâte d'assortiment, que l'on assaisonne d'écorce-de-citron, d'anis, d'épices, *&c.*

PAIN DE RIVE, (*terme de Boulanger.*) c'est du *pain* qui n'a point de biseau, ou qui en a très-peu. Il ne manquera pas, dit Moliere dans son Bourgeois-Gentilhomme, *act. IV. scène I.* de vous parler d'un *pain de rive*, relevé de croûtes croquantes sous la dent.

PAIN DE ROSES, *en Pharmacie*, remede composé avec les roses, ramassées & comme pétries en forme de *pain*, que l'on trempe dans le vin ou dans le vinaigre.

On s'en sert dans la diarrhée, dans la dyssenterie, dans le vomissement, & dans les épuisemens des humeurs après les remedes généraux.

On applique avec un heureux succès un *pain de roses* que l'on a fait tremper dans le vin rouge; dans le cas d'une indisposition chaude, on le mettra trempé dans une lqueur composée d'oxicrat & d'une eau calmante.

Voici comme on s'en sert;

Prenez encens, mastic, roses, corail rouge; de chacun un gros: mettez-les en poudre; saupoudrez-en un *pain de roses* qui aura trempé dans l'eau-rose avec une troisieme partie de vinaigre, ou dans du vinaigre rosat: appliquez-le chaudement sur le bas-ventre.

On le laisse pendant trois heures sur la partie, que l'on frotte ensuite avec un peu d'huile de lin ou d'amandes douces, ou d'huile rosat.

PAIN DE ROSES, (*Parfumeur.*) on le nomme aussi *chapeau de roses*; c'est le marc des roses qui reste dans les alembics après qu'on en a tiré l'eau, l'huile exaltée, & le sel volatil.

PAIN, *terme de Potier de terre*, c'est proprement la terre en motte telle qu'elle vient chez le potier, qui ne lui a encore donné qu'une façon.

PAIN DE SAVON, (*Savonnerie.*) on l'appelle plus ordinairement *table de savon*; c'est du savon dressé dans des moules d'un pié & demi en quarré, & d'environ trois pouces de hauteur; il y a cependant quelque différence entre la table & le *pain de savon*, la table s'entendant du savon au sortir du moule, & le *pain* lorsque la table a été coupée en morceaux. *Savary.*

PAIN DE SUCRE, (*Raffinerie.*) c'est du sucre affiné, que l'on dresse dans des moules de figure conique, & que l'on vend enveloppé de gros papier bleu ou gris: les *pains de sucre* pesent 3, 4, 5, jusqu'à 12 livres.

PAINBŒUF, (*Géog. mod.*) bourgade de France, dans la Bretagne, sur la rive gauche de la Loire, à 6 lieues au-dessous de Nantes; c'est-là que les plus gros vaisseaux demeurent à la rade, ne pouvant pas aller jusqu'à Nantes: on n'y voit qu'hôtelleries & cabarets. (*D. J.*)

PAINE, s. m. (*Hist. mod.*) sixieme mois des Coptes, qui répond à notre mois de Juin; ils l'appellent aussi *bauna*, & les Abyssins *peuni* & *penni.*

PAINES, *ou* PESNES, *ou* PEINES, s. f. (*Art méchan.*) morceaux de drap ou d'étoffe de laine, dont les Corroyeurs font leur gipon. *Voyez* GIPONS, *Corroyeur.*

PAJOMIRIOBA, s. f. (*Botan. exot.*) nom donné par Pison à un petit arbrisseau légumineux du Brésil, que Tournefort appelle *cassia americana fœtida, foliis oblongis glabris*, en françois le cassier puant, *senna occidentalis, odore opii viroso, orobi pannonici foliis mucronatis, glabra.* Hort. Lugd. Bat.

Il pousse de sa racine plusieurs tiges, longues d'environ trois piés, ligneuses, vertes, noueuses, divisées chacune en beaucoup de rameaux, & chaque rameau portant huit à neuf feuilles rangées vis-à-vis l'une de l'autre, par paires sur une côte, assez longues, pointues; ses fleurs naissent au sommet des rameaux, petites, composées chacune de cinq feuilles semblables à celles de la casse, mais plus petites & tout-à-fait jaunes: à ces fleurs succedent des gousses longues de cinq ou six pouces, rondes, un peu applaties, courbées; elles prennent en mûrissant une couleur brune; la racine de la plante est longue, grosse de deux pouces, ligneuse, droite, de couleur jaunâtre en-dehors, blanche en-dedans, sans odeur ni goût apparent: ce cassier fleurit toute l'année; ses feuilles sont purgatives & d'un goût très-desagréable. (*D. J.*)

PAJONISTES, s. m. (*Hist. ecclés.*) nom que les Protestans ont donné aux sectateurs de Pajon; ce Pajon parut parmi les Calvinistes; il rafina sur l'Arminianisme. Ceux d'entre les ministres que la diversité des sentimens de Calvin sur la grace efficace & la prédestination avoit révoltés, embrasserent ses sentimens, qui furent condamnés à Rotterdam en 1686, dans un synode appellé *le synode Wallon.*

PAIPAZOCA, s. m. (*Botan. exot.*) arbrisseau du

Malabar toujours verd. Il porte des baies plates, rondes, velues, contenant quatre noyaux. On fait dans le pays, de ses feuilles, de ses racines, & de son fruit, bouillis dans de l'eau, un aposeme qu'on vante contre la goutte. (*D. J.*)

PAIR, (*Arithm.*) adj. c'est une des branches de la division la plus simple & la plus générale des nombres. Un nombre *pair* est celui qui se peut *exactement* diviser par 2.

Tout nombre *pair* est essentiellement terminé vers la droite par un chiffre *pair* ou par *o*; car ceux qui précedent étant tous des multiples de 10=5. 2, sont conséquemment divisibles par 2, & jusque-là le nombre est *pair*. Pour qu'il reste tel, il faut donc que le dernier chiffre ait lui-même la propriété, ou du-moins qu'il ne l'altere point, c'est-à-dire qu'il soit *pair* ou o.

Un nombre *pair* devient *impair* par l'addition ou par la soustraction de l'unité; car dès-là la division *exacte* par 2 ne peut plus avoir lieu.

Deux nombres sont dits *de même nom*, quand ils sont tous deux *pairs* ou tous deux impairs; & de *différent nom*, quand l'un étant *pair* l'autre est impair. Un nombre *pair* étant combiné avec un autre nombre quelconque *a*; si c'est par *addition* ou par *soustraction*, la somme ou la différence sont de même nom que *a*.

Si c'est par *multiplication*, le produit est toujours *pair*.

De-là même il suit qu'un nombre *pair* ne peut *diviser* exactement un nombre *pair*, car il ne peut diviser que ce qu'il a produit.

S'il s'agit d'*exaltation* & d'*extraction*, une racine exprimée par un nombre *pair* donne une puissance de même nom, & réciproquement.

Telles sont les principales propriétés du nombre *pair* pris en général.

On pourroit demander ici à quel nom il convient de rapporter o.... Il est certain qu'il n'est ni nombre *pair* ni nombre impair, puisqu'il n'est point *nombre* ni grandeur; mais à le considérer purement comme signe ou chiffre, on ne peut s'empêcher de reconnoître que tous les caracteres de *pair* lui conviennent parfaitement.

1°. Il détermine à être *pair* le nombre qu'il termine.

2°. Il devient impair, & même *nombre* impair par l'addition ou par la soustraction de l'unité.

3°. Il est, par lui-même, & sans être associé à d'autres chiffres, habile à figurer en certaines progressions arithmétiques, comme dans celle-ci (o. *m.* 2*m.* 3*m*, *&c.*) & il y figure toujours comme terme *pair*. En effet, si *m* est *pair*, les termes de la progression le sont tous, & par conséquent celui que représente o: si *m* est *impair*, les termes de la progression ne sont *pairs* que de deux-en-deux, mais o appartient invariablement à la suite des termes *pairs*.

Mais ∞, ou l'infini, de quel nom sera-t-il? Dans cette suite, par exemple, (o. 1. 2. . . . . . . ∞) le nombre des termes est-il *pair* ou impair? On ne peut prendre parti ni d'un ni d'autre côté, qu'on ne s'expose à des objections accablantes. On pourroit dire qu'il n'est ni l'un ni l'autre en particulier, & qu'il est tous les deux ensemble. Si cela n'est pas clair, qu'on fasse attention qu'il s'agit de l'infini.

Ce qu'on ne peut au reste déterminer pour *le moins*, se détermine avec la plus grande facilité pour *le plus*. Cette autre suite (−∞. . . . −2. −1. 0. 1. 2. . . . ∞), infinie des deux côtés, est plus grande que la premiere. Or il est évident que le nombre des termes y est impair, puisqu'elle a un terme du *milieu*, autour duquel deux termes quelconques, pris à égales distances chacun de son côté, donnent des sommes égales entr'elles.

Il suit que, si l'on supprime le terme *o*, les termes restans seront en nombre *pair*; mais on n'en peut rien conclure pour le nom particulier de chacune des deux suites opposées prises séparément, parce qu'une somme *paire* est tout aussi-bien celle des deux impairs que de deux *pairs*. *Article de* M. RALLIER DES OURMES.

PAIR OU NON, (*Jeux d'hasard.*) s'il y a quelque chose qui paroissoie communément contestable, c'est qu'au jeu de *pair ou non*, lorsqu'on vous présente une main fermée pleine de jettons, & que l'on vous demande si le nombre en est *pair ou non-pair*, il vaut autant répondre l'un que l'autre; car certainement il y a autant de nombres *pairs* que d'*impairs*; cette raison si simple déterminera tout le monde. Cependant à y regarder de plus près, cela ne se trouve plus ainsi, tant ces sortes de questions sur les probabilités sont délicates. M. de Mairan a trouvé qu'il y avoit de l'avantage à dire *non-pair* plûtôt que *pair*.

Les jettons, cachés dans la main du joueur qui propose le pari, ont été pris au hasard dans un certain tas, que le joueur a pû même prendre tout entier. Supposons que ce tas ne puisse être qu'*impair*. S'il est 3, le joueur n'y peut prendre que 1 ou 2, ou 3 jettons; voilà donc deux cas où il prend des nombres *impairs*, & un seul où il prend un nombre *pair*. Il y a donc 2 à parier contre 1 pour l'*impair*, ce qui fait un avantage de $\frac{1}{2}$. Si le tas est 5, le joueur y peut prendre trois *impairs* & seulement deux *pairs*; il y a 3 à parier contre 2 pour l'*impair*, & l'avantage est d'un tiers. De même si le tas est 7, on trouvera que l'avantage de l'*impair* est $\frac{1}{4}$, de sorte que tous les tas *impairs*, les avantages de l'*impair* correspondans à chaque tas, seront la suite d' $\frac{1}{1}$, $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{5}$, où l'on voit que le tas 1 donneroit un avantage infini, y ayant 1 à parier contre o, parce que les dénominateurs de toutes ces fractions diminuées de l'unité, expriment le sort du *pair* contre l'*impair*.

Si on suppose au contraire que les tas ne puissent être que *pairs*, il n'y aura aucun avantage ni pour le *pair* ni pour l'*impair*, il est visible que dans tous les tas *pairs* il n'y a pas plus de nombres *pairs* à prendre que d'*impairs*, ni d'*impairs* que de *pairs*.

Quand on joue, on ne sait si les jettons ont été pris dans un tas *pair* ou *impair*, si ce tas a été 2 ou 3, 4 ou 5, *&c.* & comme il a pu être également l'un ou l'autre, l'avantage de l'*impair* est diminué de moitié à cause de la possibilité que le tas ait été *pair*. Ainsi la suite $\frac{1}{1}$, $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{4}$, *&c.* devient $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{6}$, $\frac{1}{8}$, *&c.*

On peut se faire une idée plus sensible de cette petite théorie. Si on imagine un toton à 4 faces, marquées 1, 2, 3, 4, il est évident que quand il tournera, il y a autant à parier qu'il tombera sur une face *paire* que sur une *impaire*; s'il avoit 5 faces il en auroit donc une impaire de plus, & par conséquent il y auroit de l'avantage à parier qu'il tomberoit sur une face *impaire*; mais s'il est permis à un joueur de faire tourner celui de ces deux totons qu'il voudra, certainement l'avantage de l'*impair*, est la moitié moindre qu'il n'étoit dans le cas où le seul toton *impair* auroit tourné; ce qui fait précisément le cas du jeu de *pair ou non*.

On voit par la suite $\frac{1}{1}$, $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{3}$, $\frac{1}{4}$, *&c.* ou par l'autre $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{6}$, $\frac{1}{8}$, que l'avantage de l'*impair* va toujours en diminuant, selon que les tas ou le nombre de jettons qu'on peut prendre est plus grand. La raison essentielle en est, que 1 étant toujours la différence dont le nombre des *impairs* excede celui des *pairs* dans un *impair* quelconque, cet 1 est toujours moindre par rapport à un plus grand nombre. Ces joueurs si rafinés, qui ont soupçonné quelque avantage pour l'*impair*, n'y eussent certainement pas soupçonné cette diminution.

Si l'on vouloit jouer à jeu égal, il faudroit que le joueur qui présente le pari dît si le tas où il a pris les

jettons est *pair ou impair*; & dans ce second cas que l'*impair* il est. S'il est dit qu'il est *pair*, il n'en faut pas davantage pour savoir que le pari est égal, quelque *pair* que ce soit. S'il dit que le tas est *impair*, il faut qu'il le détermine; par exemple 7, afin qu'on sache qu'il y a $\frac{1}{4}$ de plus à parier pour l'*impair*, & que celui qui prend ce parti, mette ce $\frac{1}{4}$ de plus que l'autre, qu'il mette 4 contre 1, alors le jeu est parfaitement égal. Nous prenons ici $\frac{1}{4}$, avantage de l'*impair*, dans la premiere suite, & non dans la seconde, où il seroit $\frac{1}{8}$, parce que cette seconde suppose que le tas puisse être également *pair ou impair*, ce qui n'est pas ici.

On voit donc que si au-lieu de l'alternative d'un tas *pair* ou *impair*; on supposoit plus de possibilité à l'un qu'à l'autre, ou, ce qui revient au même, 3 tas au-lieu de 2, l'avantage du joueur qui dit *non-pair*, pourroit diminuer dans un cas, & augmenter dans l'autre. Il diminueroit dans le cas où il pourroit y avoir un seul des 3 tas *impair* contre 2 *pairs*; & il augmenteroit au contraire, s'il y avoit possibilité de deux tas *impairs* contre un *pair*; par exemple, si le joueur qui présente le pari vous disoit, que le tas sur lequel il va prendre des jettons, & où vous avez à dire *pair ou non*, est 6, 7, ou 8, il est évident que la seule possibilité d'un tas qui seroit 7, où l'avantage $\frac{1}{4}$ qui s'ensuivroit à dire *impair*, doit être divisé par 3 à cause des trois cas possibles, ce qui donneroit $\frac{1}{12}$ plus petit que $\frac{1}{8}$; comme au contraire si les 3 tas possibles étoient 5, 6, & 7, l'avantage étant alors $\frac{1}{3}$ dans le premier cas, o dans le second, & $\frac{1}{4}$ dans le troisieme, on auroit $\frac{4}{12}$ plus o, plus $\frac{3}{12}$, qui font $\frac{7}{12}$ à diviser par 3, ce qui donneroit $\frac{7}{36}$, avantage plus grand que $\frac{1}{6}$, & par conséquent que $\frac{1}{8}$.

De sorte que l'avantage qu'il y a à dire *non-pair* dans un nombre de tas possibles quelconques, ou *pairs* avec *non-pairs*, ou seulement *impairs*, sera toujours exprimé par la somme des avantages de chacun des cas possibles, divisée par le nombre des tas, en y comprenant les *pairs*, s'il y en a, lesquels donnent toujours o d'avantage: c'est-là la formule ou la regle générale.

On fait encore cette question, si le joueur qui présente le pari disoit, le tas dans lequel j'ai à prendre ne passera pas un certain nombre de jettons, par exemple 7 ou 12, *&c.* mais il pourra être plus petit à mon choix; quel est l'avantage qu'il y a alors à dire *non-pair?* Il est évident qu'il sera composé du sort ou de l'avantage de tous les tas possibles, depuis 7 ou 12 jusqu'à un inclusivement: ainsi dans la condition qu'il ne peut passer 7, la regle donnera $\frac{1}{1}$, plus o, plus $\frac{1}{2}$, divisés par 7, ce qui fait en tout $\frac{25}{84}$, près d'un tiers de la mise de celui qui dit *impair*. Si le plus grand tas possible avoit été 12, l'avantage eût été moindre, non-seulement parce que le nombre des tas possibles, où le diviseur eût été plus grand, mais encore parce qu'il auroit pû y avoir autant de tas *pairs* que d'*impairs*; il y auroit donc $\frac{147}{720}$, ou environ $\frac{1}{5}$ d'avantage à dire *impair* dans cette supposition.

Entre toutes les objections qu'on peut faire contre l'inégalité du jeu de *pair ou non*, & la maniere ci donnée de l'évaluer, une des plus spécieuses est celle-ci: soit le tas de 3 jettons, selon ce qui a été dit ci-dessus, il y a deux *impairs* contre un *pair*, ou 2 contre 1 à parier pour l'*impair*, & partant $\frac{1}{2}$ d'avantage. Cela est vrai, dit-on, à l'égard d'un toton à 3 faces, marquées 1, 2, 3; mais il n'en est pas de même du tas des 3 jettons, car je puis prendre chacun de ces jettons seul, ce qui fait trois cas, ou tous les trois ensemble, ce qui fait un quatrieme cas, & toujours pour l'*impair*; & parce que trois choses peuvent être prises deux-à-deux de trois manieres différentes, il y aura en même tems trois cas favorables pour le *pair*, ce qui donne à parier 4 contre 3, où $\frac{1}{4}$ d'avantage, & non $\frac{1}{2}$, comme il avoit été trouvé.

Mais on doit prendre garde, que de ce que le joueur porte sa main sur le premier, le second, ou le troisieme des jettons du tas, il n'en résulte pas trois évenemens différens, en faveur de l'*impair*; comme de ce qu'il aura pris le second & le troisieme; ou le premier & le second, n'en fait pas deux en faveur du *pair*, mais un seul & même évenement, & une même attente pour les joueurs; car dès que le hasard ou le caprice, ou quelque raison de prudence, a déterminé celui qui porte sa main sur le tas de 3 jettons, pour y en prendra un ou deux, il n'importe lequel des trois il prenne, cela ne change rien au jeu: & pour rendre ceci plus sensible, il n'y a qu'à remarquer que dans le cas où le joueur prendroit sur un tas de 2 jettons, & où l'on convient que le jeu est parfaitement égal, il y auroit inégalité, & 2 contre 1 pour l'*impair*, si l'objection avoit lieu, puisque par le même raisonnement il pourroit prendre seul l'un ou l'autre des deux jettons pour l'*impair*, & seulement tous les deux ensemble pour le *pair*. Le tas de 3 jettons ne donne donc pas quatre possibilités pour l'*impair*, par rapport au sort & à l'attente des joueurs, mais deux seulement. Les combinaisons, les changemens d'ordre, & les configurations des nombres, sont des spéculations applicables en tout ou en partie, aux questions du hasard & du jeu, selon l'hypothèse, & la loi qui en fait le fondement, & il est clair qu'ici la droite ou la gauche, & le premier & le second jetton, ne m'engagent pas plus l'un que l'autre à les prendre seuls ou accompagnés: ce sont donc des circonstances étrangeres au sort des joueurs dans la question présente.

Il y auroit plusieurs manieres d'introduire l'égalité dans le jeu de *pair ou non*; celles qu'on pratique quelquefois se réduisent toutes au cas de 2 jettons, l'un blanc & l'autre noir, comme si le joueur qui présente le pari demandoit blanc ou noir. *Hist. de l'acad. des Sciences, année 1728. (D. J.)*

PAIR DE FRANCE, (*Jurisprudence.*) est la premiere dignité de l'état; les *pairs* sont les grands du royaume & les premiers officiers de la couronne: ce sont eux qui composent la cour du roi, que par cette raison l'on appelle aussi *la cour des pairs.*

L'origine des *pairs* en général, est beaucoup plus ancienne que celle de la pairie, laquelle n'a commencé d'être réelle de nom & d'effet, que quand les principaux fiefs de la couronne commencerent à devenir héréditaires.

Sous la premiere & la seconde race, on entendoit par le terme *pares*, des gens égaux & de même condition, des confreres.

Il est parlé de *pairs* dans la loi des Allemands rédigée sous Clotaire.

Dagobert I. donne le nom de *pair* à des moines.

Le nom de *pairs* est aussi usité dans les formules de Marculphe, lequel vivoit en 660. On lit dans cet auteur ces mots: *qui cum reliquis paribus qui eum secuti fuerant interfecit.*

Godegrand évêque de Metz, du tems de Charlemagne, appelle *pares*, des évêques & des abbés.

Tassillon roi de Baviere, fut jugé au parlement de l'an 788, & les *pairs*, c'est-à-dire les seigneurs assemblés, le jugerent digne de mort; il fut par ordre du roi enfermé dans un monastere.

Les enfans de Louis le Débonnaire s'appellerent de même *pares*, dans une entrevue de l'an 851.

Au x. siecle, le terme de *pair* commença à s'introduire dans le langage gallo-tudesque que l'on parloit en France; les vassaux d'un même seigneur s'accoutumerent à s'appeller *pairs*, c'est-à-dire, qu'ils étoient égaux entre eux, & non pas qu'ils fussent égaux à leur seigneur. C'étoit un usage chez les

Francs, que chacun avoit le droit d'être jugé par ses *pairs*; dans les premiers tems de la monarchie, ce droit appartenoit à tout citoyen libre; mais il appartenoit plus particulierement aux grands de l'état, que l'on appelloit alors *principes*, parce qu'indépendamment de la peine capitale qui ne se prononçoit que dans une assemblée du parlement, leur sort formoit toujours une de ces causes majeures que les rois ne devoient juger qu'au parlement; & comme le roi y présidoit; c'est de-là que dans les causes criminelles des *pairs*, il est encore d'usage au parlement d'inviter le roi d'y venir prendre place.

Chacun dans son état étoit jugé par des personnes de même grade; le comte étoit jugé par d'autres comtes, le baron par des barons, un évêque par des évêques, & ainsi des autres personnes. Les bourgeois eurent aussi leurs *pairs*, lorsqu'ils eurent obtenu le droit de commune. La loi des Allemands, rédigée sous Clotaire I. porte *chap. xlv.* que pour se venger d'un homme on assemble ses *pairs*, *si mittunt in vicino & congregant pares.*

Cela s'observoit encore même pour le civil sous la seconde race.

Dans le xi. siecle Geoffroy Martel, comte d'Anjou, fit faire ainsi le procès à Guerin de Craon, parce qu'il avoit fait hommage de la baronie de Craon à Conan duc de Bretagne, & Conan fut condamné quoique absent.

Mathieu Paris, (année 1226) dit: *nullus in regno Francorum debet ab aliquo jure spoliari, nisi per judicium parium.*

On verra néanmoins dans la suite, que l'on ne tarda pas long-tems à mettre des bornes à ce privilége.

Les Anglois qui ont emprunté une grande partie de leurs lois & de leurs usages de notre ancien droit françois, pratiquent encore la même chose. La grande charte *n°.* 29. dit: *nec super eum (liberum hominem) ibimus, nec super eum mittemus nisi per legale judicium parium suorum.* Tous accusés y sont encore jugés par leurs *pairs*, c'est-à-dire, par des personnes de même état & condition, à la réserve des bourreaux & Bouchers, qui par rapport à la dureté de leur métier ne sont point juges. Cet usage ne vint pas, comme quelques-uns l'ont crû, de la police féodale qui devint universelle à la fin de la seconde race. Elle ne fit qu'affermir le droit de pairie, sur-tout au criminel; le supérieur ne peut être jugé par l'inférieur; c'est le principe annoncé dans les capitulaires & puisés dans la nature même.

Au commencement de la monarchie, les distinctions personnelles étoient les seules connues; les tribunaux n'étoient pas établis; l'administration de la justice ne formoit point un système suivi, sur lequel l'ordre du gouvernement fût distribué; le service militaire étoit l'unique profession des Francs; les dignités, les titres acquis par les armes, étoient les seules distinctions qui pussent déterminer entre eux l'égalité ou la supériorité. Tel fut d'abord l'état de la pairie, ce que l'on peut appeller son premier âge.

Le choix des juges égaux en dignité à celui qui devoit être jugé, ne pouvoit être pris que sur le titre personnel ou grade de l'accusé.

L'établissement des fiefs ne fit qu'introduire une nouvelle forme dans un gouvernement, dont l'esprit général demeura toujours le même; la valeur militaire fut toujours la base du système politique; la distribution des terres & des possessions; l'ordre de la transmission des biens, tout fut reglé sur le plan d'un système de guerre; les titres militaires furent attachés aux terres mêmes, & devinrent avec ces terres la récompense de la valeur; chacun ne pouvoit être jugé que par les seigneurs de fief du même degré.

La pairie étoit alors une dignité attachée à la possession d'un fief, qui donnoit droit d'exercer la justice conjointement avec ses *pairs* ou pareils dans les assises du fief dominant, soit pour les affaires contentieuses, soit par rapport à la féodalité.

Tout fief avoit ses pairies, c'est-à-dire, d'autres fiefs mouvans de lui, & les possesseurs de ces fiefs servans qui étoient censés égaux entre eux, composoient la cour du seigneur dominant, & jugeoient avec lui ou sans lui toutes les causes dans son fief.

Il falloit quatre *pairs* pour rendre un jugement.

Si le seigneur en avoit moins, il en empruntoit de son seigneur suzerain.

Dans les causes où le seigneur étoit intéressé, il ne pouvoit être juge, il étoit jugé par ses *pairs.*

C'est de cet usage de la pairie, que viennent les hommes de fief en Hainaut, Artois, & Picardie.

On trouve dès le tems de Lothaire un jugement rendu en 929, par le vicomte de Thouars avec ses *pairs*, pour l'église de saint Martin de Tours.

Le comte de Champagne avoit sept *pairs*, celui de Vermandois six; le comte de Ponthieu avoit aussi les siens, & il en étoit de même dans chaque seigneurie. Cette police des fiefs forme le second âge du droit de pairie, laquelle depuis cette époque, devint réelle, c'est-à-dire, que le titre de *pair* fut attaché à la possession d'un fief de même valeur que celui des autres vassaux.

Il se forma dans la suite trois ordres ou classes; savoir, de la religion, des armes, & de la justice: tout officier royal devint le supérieur & le juge de tous les sujets du roi, de quelque rang qu'ils fussent; mais dans chaque classe, les membres du tribunal supérieur conserverent le droit de ne pouvoir être jugés que par leurs confreres, & non par les tribunaux inférieurs qui ressortissent devant eux. De-là vient cette éminente prérogative qu'ont encore les *pairs de France*, de ne pouvoir être jugés que par la cour de parlement suffisamment garnie de *pairs.*

Il reste encore quelques autres vestiges de cet ancien usage des Francs, suivant lequel chacun étoit jugé par ses *pairs.* De-là vient le droit que la plûpart des compagnies souveraines ont de juger leurs membres: telle est aussi l'origine des conseils de guerre, du tribunal des maréchaux de France. De-là vient encore la jurisdiction des corps-de-ville, qui ont porté long-tems le nom de *pairs bourgeois.* Enfin, c'est aussi de-là que vient la police que tous les ordres du royaume exercent sur leurs membres; ce qui s'étend jusques dans les communautés d'arts & métiers.

Le troisieme âge de la pairie, est celui où les *pairs de France* commencerent à être distingués des autres barons, & où le titre de *pair* du roi cessa d'être commun à tous les vassaux immédiats du roi, & fut reservé à ceux qui possédoient une terre à laquelle étoit attaché le droit de pairie.

Les *pairs* étoient cependant toujours compris sous le terme général de *barons* du royaume; parce qu'en effet tous les *pairs* étoient barons du royaume; mais les barons ne furent plus tous qualifiés de *pairs*: le premier acte authentique où l'on voye la distinction des *pairs* d'avec les autres barons, est une certification d'arrêt fait à Melun l'an 1216, au mois de Juillet. Les *pairs* nommés sont l'archevêque de Reims, l'évêque de Langres, l'évêque de Châlons, celui de Beauvais: l'évêque de Noyon, & Eudes duc de Bourgogne; ensuite sont nommés plusieurs autres évêques & barons.

Anciens pairs. Dans l'origine tous les Francs étoient *pairs*; sous Charlemagne tous les seigneurs & tous les grands l'étoient encore. La pairie dépendant de la noblesse du sang étoit personnelle; l'introduction des grands fiefs fit les pairies réelles, & les

les arriere-fiefs formerent des pairies subordonnées; il n'y eut plus de *pairs* relativement à la couronne du roi, que les barons du roi, nommés *barons du royaume*, ou *pairs de France :* mais il y en avoit bien plus de douze, & chaque baron, comme on l'a dit, avoit lui-même ses *pairs*.

Les plus anciens *pairs* sont donc ceux auxquels on donnoit cette qualité du tems de la premiere & de la seconde race, & même encore au commencement de la troisieme; tems auquel la pairie étoit encore personnelle : on les appelloit alors *principes*, ou *primates*, *magnates*, *proceres*, *barones ;* ces différentes dénominations se trouvent employées indifféremment dans plusieurs chartes & anciennes ordonnances, notamment dans un acte où Eudes, comte de Chartres, se plaignant au roi Robert de Richard duc de Normandie, se sert des termes de *pair* & de *prince* en un même sens. Boulainvilliers, *de la Pairie*.

L'origine de la pairie réelle remonte aussi loin que celle des fiefs; mais les pairies ne devinrent héréditaires, que comme les fiefs auxquels elles étoient attachées; ce qui n'arriva que vers la fin de la seconde race, & au commencement de la troisieme.

M. de Boulainvilliers, en son *histoire de la Pairie*, prétend que du tems de Hugues Capet, ceux que l'on appelloit *pairs de France*, n'étoient pas *pairs* du roi; que c'étoient les *pairs* de Hugues Capet, comme duc de France; qu'ils étoient *pairs* de fiefs, & ne se mêloient que du domaine du roi & non du reste de l'état; le duc de Bourgogne, les comtes de Flandres & de Champagne, ayant de même leurs *pairs*.

Quoi qu'il en soit de cette opinion, on entend communément par le terme d'*anciens pairs de France*, les douze barons auxquels seuls le titre de *pairs de France*, appartenoit du tems de Louis VII. dit *le Jeune*.

L'institution de ces douze anciens *pairs* ne doit point être attribuée à Charlemagne; c'est une fable qui ne mérite pas d'être refutée sérieusement.

Viguier dit qu'avant Louis le Begue, presque toutes les terres du royaume étoient du domaine royal; le roi en faisant la part à ses sujets comme bon lui sembloit; mais sous Charles III. dit *le Simple*, le royaume fut distribué en sept grandes & principales provinces, & en plusieurs moindres & petites comtés, qui dépendoient des grandes seigneuries.

Ces sept principales seigneuries furent données aux maisons les plus puissantes de l'état.

Tel étoit encore l'état du royaume à l'avenement de Hugues Capet à la couronne; il n'y avoit en tout que sept pairies qui étoient toutes laïques; savoir, le duché de France, qui étoit le domaine de Hugues Capet, les duchés de Bourgogne, de Normandie, & de Guyenne, & les comtés de Champagne, de Flandres, & de Toulouse. La pairie de France ayant été réunie à la couronne, il ne resta plus que les six autres *pairs*.

Favin & quelques autres pensent que la pairie fut instituée par le roi Robert, lequel établit un conseil secret d'état, composé de six ecclésiastiques & de six lais qu'il honora du titre de *pairs*. Il fixe cette époque à l'an 1020, qui étoit la vingt-quatrieme année du regne de ce prince; mais cet auteur ne s'appuie d'aucune autorité; il n'a pas fait attention qu'il n'y avoit pas alors six *pairs* ecclésiastiques : en effet, l'évêque de Langres relevoit encore du duc de Bourgogne sous Louis VII. lequel engagea le duc de Bourgogne à unir le comté de Langres à l'évêché, afin que l'évêque relevât du roi; ce prince étant alors dans le dessein de faire sacrer son fils Philippe-Auguste, & de rendre cette cérémonie mémorable par la convocation des douze *pairs*.

Ainsi l'évêque de Langres n'étant devenu propriétaire du comté de Langres qu'en l'année 1179 il est certain que l'époque où on le comptoit *pair*, ne peut être antérieure à cette époque, soit que Louis VII. ait institué les douze anciens *pairs*, ou qu'il ait seulement réduit le nombre de *pairs*, à douze.

Plusieurs tiennent que ce fut Louis VII. qui institua les douze anciens *pairs ;* ce qui n'est fondé que sur ce que les douze plus anciens *pairs* connus, sont ceux qui assisterent sous Louis VII. au sacre de Philippe Auguste, le premier Novembre 1179, & qui sont qualifiés de *pairs ;* savoir Hugues III. duc de Bourgogne; Henri le jeune roi d'Angleterre, duc de Normandie; Richard d'Angleterre son frere, duc de Guyenne, Henri I. comte de Champagne; Philippe d'Alsace, comte de Flandres; Raymond vicomte de Toulouse; Guillaume de Champagne, archevêque duc de Reims; Roger de Rosay, évêque duc de Laon; Manassés de Bar, évêque duc de Langres; Barthélemi de Montcornet, évêque comte de Beauvais; Gui de Joinville, évêque comte de Châlons; Baudouin, évêque & comte de Noyon.

Mais on ne peut pas prétendre que ce fut Louis VII. qui eût institué ces douze *pairs ;* en effet, toutes les anciennes pairies laïques avoient été données en fief long-tems avant le regne de Louis VII. savoir le comté de Toulouse en 802, le duché d'Aquitaine en 844, le comté de Flandres en 864, le duché de Bourgogne en 890, celui de Normandie en 912, le comté de Champagne en 999. Il ne faut pas croire non plus que Louis le jeune eût fixé ou réduit les *pairs* au nombre de douze, si ce n'est que l'on entende par-là qu'aux onze *pairs* qui existoient de son tems, il ajouta l'évêque de Langres qui fit le douzieme; mais le nombre des *pairs* n'étoit pas pour cela fixé; il y en avoit autant que de vassaux & immédiats de la couronne; la raison pour laquelle il ne se trouvoit alors que douze *pairs*, est toute naturelle; c'est qu'il n'y avoit dans le domaine de nos rois que six grands vassaux laïques, & six évêques aussi vassaux immédiats de la couronne, à cause de leurs baronies.

Lorsque dans la suite il revint à nos rois d'autres vassaux directs, ils les admirent aussi dans les conseils & au parlement, sans d'autre distinction que du rang & de la qualité de *pair*, qui appartenoit privativement aux anciens. *Traité de la Pairie de* Boulainvilliers.

Quoi qu'il en soit, ces anciennes pairies parurent avec éclat sous Philippe Auguste; mais bien-tôt la plûpart furent réunies à la couronne; en sorte que ceux qui attribuent l'institution des douze *pairs* à Louis VII. ne donnent à ces douze *pairs* qu'une existence pour ainsi dire momentanée. En effet, la Normandie fut confisquée sur Jean sans Terre, par Philippe Auguste; ensuite usurpée par les Anglois sous Charles VI. & reconquise par Charles VII.

L'Aquitaine fut aussi confisquée en 1202, sur Jean sans Terre, & en 1259, saint Louis en donna une partie à Henri roi d'Angleterre, sous le titre de *duché de Guyenne*. Le comté de Toulouse fut aussi réuni à la couronne sous saint Louis en 1270, par le décès d'Alphonse son frere sans enfans; le comté de Champagne fut réuni à la couronne en 1284, par le mariage de Philippe le Bel, avec Jeanne reine de Navarre & comtesse de Champagne.

Lettres d'érection. Les anciens *pairs* n'avoient point de lettres d'érection de leur terre en pairie, soit parce que les uns se firent *pairs* eux-mêmes, soit parce que l'on observoit alors peu de formalités dans la concession des titres & dignités; on se passa même encore long-tems de lettres, après que la pairie eut

été rendue réelle. Les premieres lettres que l'on trouve d'érection en pairie ſont celles qui furent données en 1002 à Philippe le Hardi, chef de la ſeconde maiſon de Bourgogne. Le roi Jean ſon pere le créa *pair* de ce duché.

Pluſieurs des anciennes pairies laïques étant réunies à la couronne, telles que le comté de Toulouſe, le duché de Normandie, & le comté de Champagne, on en créa de nouvelles;, mais par lettres-patentes.

Ces nouvelles érections de pairies ne furent d'abord faites qu'en faveur des princes du ſang. Les deux premieres nouvelles pairies furent le comté d'Artois & le duché de Bretagne, auxquels Philippe le Bel attribua le titre de pairie en 1297, en faveur de Robert d'Artois, & de Jean duc de Bretagne.

Ce qui eſt remarquable dans l'érection du duché de Bretagne en pairie, c'eſt que la Bretagne n'étoit pas contente de cette érection, craignant que ce ne fût une occaſion au roi de s'emparer de ce pays; tellement que le roi donna une déclaration à Yolande de Dreux, veuve du duc Artus, que l'érection en pairie ne préjudicieroit à elle, ni à ſes enfans, ni aux pays & coutumes. Boulainv. *Hiſt. des parlemens, tom. I. p. 226.*

On érigea dans la ſuite pluſieurs autres nouvelles pairies en faveur des princes du ſang, notamment le duché de Normandie, qui fut rétabli par le roi Jean en 1355, en faveur de Charles ſon fils, dauphin de France, qui fut depuis le roi Charles V.

On érigea de même ſucceſſivement en pairies pour divers princes de la maiſon de France, le duché d'Alençon en 1268, celui de Bourbon en 1308, celui d'Orléans en 1345, celui de Normandie, qui fut rétabli en 1355. Il y en eut encore d'autres par la ſuite. Les princes du ſang ne jouiſſoient point alors du titre ni des prérogatives de la pairie, à moins qu'ils ne poſſédaſſent quelque terre érigée en pairie. Les princes non *pairs* étoient précédés par les *pairs*, ſoit que ceux-ci fuſſent princes ou non, & les princes mêmes qui avoient une pairie, n'avoient à la cour & au parlement d'autre rang que celui de leur pairie; mais préſentement tous les princes ſont *pairs* nés, ſans qu'ils ayent beſoin de poſſéder de pairie; ils précédent tous les autres *pairs*, ils jouiſſent tous du titre de *pair* & des prérogatives qui y ſont attachées quoiqu'ils ne poſſedent point de terre érigée en pairie; ce fut Henri III. qui leur donna ce titre de *pair* né. Ce ſont les ſeuls *pairs* nés que l'on connoiſſe parmi nous. *Voyez l'hiſt. de la pairie par* Boulainv. *tom. I. pag. 58.*

Lorſque l'on érigea de nouvelles pairies pour des princes du ſang, il ſubſiſtoit encore quatre des anciennes pairies laïques; mais ſous Charles VII. il y en eut trois qui furent réunies à la couronne; ſavoir, le duché de Normandie en 1465, celui de Bourgogne en 1467, & celui de Guienne en 1468; de ſorte qu'il ne reſta plus que le comté de Flandres qui dans la ſuite des tems a été partagé entre pluſieurs ſouverains, & la portion qui en eſt demeurée à la France, a été réunie à la couronne; c'eſt pourquoi lors du ſecond procès qui fut fait au duc d'Alençon, Louis XI. créa de nouveaux *pairs* pour repréſenter la pairie de France aſſemblée.

Il ne ſubſiſte plus préſentement aucune des ſix anciennes pairies laïques, & conſéquemment les ſix pairies eccléſiaſtiques ſont ſans contredit les plus anciennes de toutes les pairies qui ſubſiſtent préſentement.

Long-tems après les nouvelles créations de pairies faites pour des princes du ſang, on en fit auſſi en faveur de princes étrangers; le premier qui obtint cette faveur fut le duc de Nevers en 1549.

Enfin on en créa auſſi en faveur d'autres ſeigneurs, qui n'étoient ni princes du ſang, ni princes étrangers.

La premiere qui fut érigée pour un autre qu'un prince, fut celle de Roannes par François I. en Avril 1519, pour Artus de Gouffier, ſeigneur de Boiſſy; mais comme il mourut au mois de Mai ſuivant, l'érection n'eut pas lieu; ce qui a fait dire à pluſieurs que Guiſe étoit la premiere terre érigée en pairie en faveur d'un autre que d'un prince du ſang, quoique ſon élection ne ſoit que de 1527. Mais l'érection du duché de Guiſe en pairie étoit en faveur d'un prince étranger, & même iſſu originairement du ſang de France. La premiere érection de pairie qui eut lieu en faveur d'un ſimple ſeigneur non prince, fut, ſelon quelques-uns, celle de la baronnie de Montmorency en 1551 (*Henaut*); mais il s'en trouve une plus ancienne, qui eſt celle du duché de Nemours, en faveur de Jacques d'Armagnac en 1462. Le parlement n'enregiſtra ſes lettres qu'après pluſieurs juſſions. Duclos, *hiſt. de Louis XI.*

Depuis ce tems, les érections de duchés-pairies en faveur de ſimples ſeigneurs non princes, ont été multipliées à meſure que nos rois ont voulu illuſtrer quelques-uns des ſeigneurs de leur cour.

Préſentement les *pairs de France* ſont:

1°. Les princes du ſang, leſquels ſont *pairs* nés lorſqu'ils ont atteint l'âge de 20 ans, qui eſt la majorité féodale.

2° Les princes légitimés, leſquels ſont auſſi *pairs* nés.

3°. Les *pairs* eccléſiaſtiques, qui ſont préſentement au nombre de ſept; ſavoir, les ſix anciens *pairs*, & l'archêveque de Paris, duc de S. Cloud; mais le rang de cette pairie ſe regle par celui de ſon érection, qui n'eſt que de 1622.

4°. Les ducs & *pairs* laïques: ces *pairs*, ſuivant la date de leur érection, & l'ordre de leur ſéance au parlement, ſont:

1572	Usès.	1665	Aumont.
1582	Elbeuf.	1672	Béthune.
1595	Montbazon.	1710	Villars.
1599	La Trémoille.	1710	Harcourt.
1616	Sully.	1710	Fitz-James.
1619	Luynes.	1711	Chaulnes.
1620	Briſſac.	1714	Rohan-Rohan.
1631	Richelieu.	1716	Villars-Brancas.
1634	Fronſac.	1716	Valentinois.
1637	La Rochefoucauld.	1720	Nevers.
1637	La Force.	1723	Biron.
1648	Rohan Chabot.	1723	La Valliere.
1652	Bouillon.	1731	Aiguillon.
1662	Luxembourg.	1736	Chaſtillon.
1663	Gramont.	1736	Fleury.
1663	Villeroi.	1755	Duras.
1663	Mortemart.	1757	Duras
1663	Saint-Aignan.	1758	La Vauguyon.
1663	Treſmes.	1758	Choiſeul.
1663	Noailles.	1762	Praſlin.

Il y a en outre quelques ducs héréditaires vérifiés au parlement, & quelques ducs par ſimple brevet, mais les uns les autres n'ont point le titre de *pair*, ni aucune des prérogatives attachées à la pairie.

Pairs eccléſiaſtiques, ſont des archevêques & évêques qui poſſedent une terre érigée en pairie, & attachée à leur bénéfice. Le roi eſt le ſeul en France qui ait jamais eu des *pairs eccléſiaſtiques*; les autres ſeigneurs avoient chacun leurs *pairs*, mais tous ces *pairs* étoient laïcs.

Les ſix anciens *pairs eccléſiaſtiques* ſont préſentement les plus anciens de tous les *pairs*: il n'y a eu aucun changement à leur égard, ſoit pour le titre de leurs pairies, ſoit pour le nombre.

L'article 45. de l'édit de 1695 maintient les *pairs eccléſiaſtiques* dans le rang qui leur a été donné juſ-

qu'à présent auprès de la personne du roi dans le conseil, & dans les parlemens.

Pairie mâle, est celle qui ne peut être possédée que par des mâles, à la différence de la pairie femelle, qui est érigée en faveur de quelque femme ou fille, ou qui est créée avec faculté de pouvoir être possédée par les femelles au défaut des mâles.

Pair femelle. Anciennement les femelles étoient exclues des fiefs par les mâles, mais elles y succédoient à leur défaut, ou lorsqu'elles étoient rappellées à la succession par leurs pere & mere; elles succédoient même ainsi aux plus grands fiefs, & en exerçoient toutes les fonctions.

En effet, dans une charte de l'an 1199, qui est au trésor des chartes, donnée par Alienor reine d'Angleterre, pour la confirmation des immunités de l'abbaye de Xaintes, cette princesse prend aussi la qualité de duchesse de Normandie & d'Aquitaine, & de comtesse d'Anjou.

Blanche, comtesse de Troyes, prenoit aussi la qualité de comtesse palatine.

Mahault ou Mathilde, comtesse d'Artois, nouvellement créée *pair de France*, signa en cette qualité l'ordonnance du 3 Octobre 1303; elle assista en personne au parlement en 1314, & y eut séance & voix délibérative comme les autres *pairs de France*, dans le procès criminel fait à Robert, comte de Flandres; elle fit aussi en 1316, les fonctions de *pair* au sacre de Philippe le Long, où elle soutint avec les autres *pairs* la couronne du roi son gendre.

Une autre comtesse d'Artois fit fonction de *pair* en 1364, au sacre de Charles V.

Jeanne, fille de Raimond comte de Toulouse, prêta le serment, & fit la foi & hommage au roi de cette pairie.

Jeanne, fille de Baudouin, fit le serment de fidélité pour la pairie de Flandres; Marguerite sa sœur en hérita, & assista, comme *pair*, au célebre jugement des *pairs de France* donné pour le comte de Clermont en Beauvoisis.

Au parlement tenu le 9 Décembre 1378, pour le duc de Bretagne, la duchesse d'Orléans s'excusa par lettres, de ce qu'elle ne s'y trouvoit pas. *Traité de la pairie, pag. 131.*

Mais depuis long-tems les *pairs femelles* n'ont plus entrée au parlement. On a distingué avec raison la possession d'une pairie, d'avec l'exercice de fonctions de *pairs* : une femme peut posséder une pairie, mais elle ne peut exercer l'office de *pair*, qui est un office civil, dont la principale fonction consiste en l'administration de la justice.

Ainsi mademoiselle de Montpensier, Anne-Marie-Louise, duchesse de Montpensier, comtesse d'Eu, *&c.* prenoit le titre de premier *pair de France*, mais elle ne siégeoit point au parlement. *Voyez* le Gendre, *des mœurs des François ; lettres historiques sur le parlement.*

En Angleterre il y a des pairies femelles, mais les femmes qui les possedent n'ont pas non plus entrée au parlement. *Voyez le traité de la pairie d'Angleterre, pag. 343.*

Premier pair de France. Avant que les princes du sang eussent été déclarés *pairs* nés, c'étoit le premier *pair* ecclésiastique qui se disoit *premier pair de France.* On voit qu'en 1360, l'archevêque de Reims se qualifiant premier *pair de France*, présenta requête au parlement de Paris; le duc de Bourgogne se qualifioit doyen des *pairs de France* au mois d'Octobre 1380; il eut en cette qualité la préséance au sacre de Charles VI. sur son frere aîné duc d'Anjou. On conserve au trésor des chartes un hommage par lui fait au roi le 23 Mai 1404, où il est dit qu'il a *fait foi & hommage lige de la pairie & doyenné des* pairs de France, *à cause dudit duché.* Il prit la même qualité de doyen des *pairs* dans un autre hommage de 1419. Chassanée, en son ouvrage intitulé, *catalogus gloriæ mundi*, lui donne le titre de *primus* par *regni Franciæ ;* & en effet, dans des lettres de Louis XI. du 14 Octobre 1468, il est dit que le duché de Bourgogne est la premiere pairie, & qu'au moyen d'icelle, le duc de Bourgogne est le premier *pair* & doyen des *pairs ;* dans d'autres du même jour, il est dit que, comme premier *pair* & doyen des *pairs de France*, il a une chancellerie dans son duché, & un scel authentique en sa chancellerie pour ses contrats, & le roi veut que ce scel emporte *garnison de mairs*; mais depuis par une déclaration donnée à Blois par Henri III. au mois de Décembre 1576, registrée le 8 Janvier 1577, il a été réglé que les princes précéderont tous les *pairs*, soit que ces princes ne soient pas *pairs*, soit que leurs pairies soient postérieures à celles des autres *pairs ;* au moyen de quoi le premier prince du sang, autre que ceux de la famille royale, a présentement seul droit de se qualifier premier *pair de France :* une princesse du sang peut prendre cette qualité, lorsqu'elle a le premier rang entre les princes. C'est ainsi que mademoiselle de Montpensier se qualifioit premier *pair de France.* Cependant l'archevêque de Reims, qui est le premier *pair* ecclésiastique, se qualifie encore premier duc & *pair* de France. Anselme, *tom. II. p. 1. & 47.*

Doyen des pairs. C'étoit autrefois le duc de Bourgogne qui étoit le doyen des *pairs.* Il joignoit cette qualité de doyen avec celle de premier *pair*, parce que son duché étoit le plus ancien, ayant été institué dès le tems de Charles le Chauve, au festin qui suivit le sacre de Charles VI. encore mineur. Le duc de Bourgogne, doyen des *pairs*, se mit de fait & de force en possession de la premiere place au-dessous du roi, avant le duc d'Anjou son frere aîné, qui étoit régent du royaume. *Hist. de la pairie par* Boulainv. *tome I. pag. 203.*

Hommage. Les *pairs* faisoient autrefois deux hommages au roi, un pour le fief auquel étoit attaché la pairie, à cause du royaume, l'autre pour la pairie, & qui avoit rapport à la royauté. Il y a de ces anciens hommages à la chambre des comptes; mais depuis long-tems le fief & la pairie sont unis, & les *pairs* ne font plus qu'un seul hommage pour l'un & l'autre. *Boulainv.* Les rois & autres princes étrangers ne sont pas dispensés de l'hommage pour les pairies qu'ils possedent en France.

Jean Sans-Terre, roi d'Angleterre & duc de Normandie & de Guienne, & à cause de ces deux duchés *pair de France*, refusant de prêter la foi & hommage à Philippe Auguste, & étant accusé d'avoir fait perdre la vie à Artus, comte de Bretagne son neveu, ayant été ajourné plusieurs fois, sans qu'il eût aucunement comparu, fut en 1202 condamné à mort par jugement des *pairs de France*, qui déclarent la Guyenne & la Normandie confisquées sur lui.

Le duché de Guyenne étant retourné depuis au pouvoir du roi d'Angleterre, celui-ci en fit hommage lige & serment de fidélité au roi saint Louis en 1259. Edouard fit pareillement hommage en 1286 pour ce duché, lequel fut confisqué sur lui en 1282. Edouard étant rentré dans ce duché en 1303, fut poursuivi pour la foi & hommage; on lui donna pour cet effet un sauf-conduit en 1319. Il fit la foi à Amiens la même année, & le 30 Mars 1331 il reconnut que la foi & hommage qu'il devoit à cause de son duché-pairie de Guyenne, étoit un hommage lige; enfin la Guyenne ayant encore été confisquée en 1378, & donnée à Louis de France, dauphin de Viennois, il en fit hommage au roi le dernier Février 1401.

On voit dans la chronique de Flandre, la forme de

l'hommage que le comte de Flandre rendoit au roi ; ce prince s'affoyoit dans sa chaise royale, il étoit autrefois accompagné des *pairs de France*, & depuis de tels que bon lui sembloit ; le comte marchoit vers lui la tête nue & déceint, & se mettoit un genou en terre si le roi le permettoit ; le roi assis mettoit ses mains en celles du comte, & le chancelier, ou autre que le roi, à ces fins ordonnoit, s'adressant au comte lui parloit de cette sorte : « Vous devenez » homme lige du roi votre souverain seigneur, *pour » raison de la pairie & comté de Flandre*, & de tout » ce que vous levez & tenez de la couronne de France, & lui promettez foi & hommage, & service » contre tous jusqu'à la mort inclusivement, sauf au » roi ses droits en autre chose, & l'autrui en toutes ». Le comte répondoit, *oui sire, je le promets*. Ainsi cela dit, il se levoit & baisoit le roi en la joue ; le comte ne donnoit rien pour relief, mais les hérauts & sergens *à marche* du roi butinoient la robe du comte, son chapeau & bonet, sa ceinture, sa bourse, son épée, *&c.*

On doit sur-tout voir le procès-verbal de l'hommage fait à Louis XII. en 1499 par Philippe, archiduc d'Autriche, pour son comté de Flandre ; l'archiduc vint jusqu'à Arras, où le chancelier de France vint pour recevoir son hommage. Le chancelier étant assis dans une chaise à bras, l'archiduc nue tête se présente à lui disant : « Monseigneur, je suis venu » devers vous pour faire l'hommage que tenu suis » faire à monseigneur le roi touchant mes pairies de » Flandre, comtés d'Artois & de Charolois, lesquel- » les tiens *de monseigneur le roi à cause de sa couronne* ». M. le chancelier assis & couvert lui demanda, s'il avoit ceinture, bague ou autre bague ; l'archiduc en levant sa robe qui étoit sans ceinture, dit que non. Cela fait, M. le chancelier mit les deux mains entre les siennes, & les tenant ainsi jointes, l'archiduc voulut s'incliner, le chancelier ne le voulant souffrir, & le soulevant par ses mains qu'il tenoit, lui dit ces mots : *il suffit de votre bon vouloir* ; puis M. le chancelier lui tenant toujours les mains jointes, & l'archiduc ayant la tête nue, & s'efforçant toujours de se mettre à genoux, le chancelier lui dit : « Vous de- » venez homme du roi votre souverain seigneur, & » lui faites foi & hommage lige pour raison des pai- » rie & comté de Flandre & aussi des comtés d'Artois » & de Charolois, & de toutes autres terres que te- » nez & qui sont mouvans & tenus du roi à cause de » sa couronne, lui promettez de le servir jusqu'à la » mort inclusivement, envers & contre tous ceux » qui peuvent vivre & mourir sans nul réserver, de » procurer son bien & éviter son dommage, & vous » conduire & acquitter envers lui comme envers » votre souverain seigneur ». A quoi fut par l'archiduc répondu : « Par ma foi ainsi le promets & ainsi » le ferai ». Ensuite M. le chancelier lui dit : « Je vous » y reçois, sauf le droit du roi en autre chose & l'au- » trui en toutes » ; puis l'archiduc tendit la joue en laquelle M. le chancelier le baisa, & il demanda à M. le chancelier lettres de cet hommage.

Réception des Pairs. Depuis l'arrêt du 30 Avril 1643, qui fut rendu les chambres assemblées, pour être reçu en l'office de *pair*, il faut être âgé au-moins de 25 ans.

Il faut aussi faire profession de la foi & religion catholique, apostolique & romaine.

Un ecclésiastique peut posseder une pairie laïque, mais un religieux ne peut être *pair*.

On voit dans les registres du parlement, sous la dâte du 11 Septembre 1557, que les grand-chambre & tournelle assemblées firent difficulté de recevoir l'évêque de Laon *pair de France*, parce qu'il avoit fait profession monastique en l'ordre de saint Benoît, il fut néanmoins reçu suivant que le roi le desiroit.

Le nouveau *pair* n'est reçu qu'après information de ses vie & mœurs.

Il est reçu par la grand-chambre seule ; mais lorsqu'il s'agit d'enregistrer des lettres d'érection d'une nouvelle pairie, elles doivent être vérifiées toutes les chambres assemblées.

Le récipiendaire est obligé de quitter son épée pour prêter serment ; il la remet entre les mains du premier huissier, lequel la lui remet après la prêtation de serment.

Serment des Pairs. Il paroit qu'anciennement le *serment des pairs* n'étoit que conditionnel, & relatif aux engagemens réciproques du seigneur & du vassal. En effet dans un traité fait au mois d'Avril 1225, entre le roi saint Louis & Ferrand, comte de Flandre, ce comte promet au roi de lui être fidele tant que le roi lui fera droit en sa cour par jugement de ses pairs, *quandiu dominus rex velit facere nobis jus in curiâ suâ per judicium* parium *nostrorum* ; mais il y a apparence qu'à mesure qu'on est venu plus éclairé, on a senti qu'il ne convenoit pas à un sujet d'apposer une telle restriction vis-à-vis de son souverain. On trouve des exemples du serment des *pairs* dès l'an 1407, dans les registres du parlement, où il est dit, que le 9 Septembre de ladite année, Jean duc de Bourgogne, prêta serment comme *pair*. La forme du serment qu'ils prêtoient autrefois au parlement, est exprimée dans celui qu'y fit Charles de Genlis, évêque & comte de Noyon, le 16 Janvier 1502 ; il est dit qu'il a fait avec la cour de céans le serment qu'il est tenu de faire à cause de sa dignité de *pair*, à savoir de s'acquitter en sa conscience ès jugemens des procès où il se trouvera en ladite cour sans exception de personne, ni révéler les secrets de ladite cour, obéir & porter honneur à icelle.

Pierre de Gondy, évêque & duc de Langres, prêta serment le 13 Août 1566 ; mais les registres du parlement disent seulement, que la main mise *au pis* (*id est ad pectus* comme ecclésiastique), il a fait & prêté le serment accoûtumé de *pair de France*.

Pendant long-tems la plûpart des *pairs* ont prêté serment comme conseillers de la cour. François de Bourbon, roi de Navare, dit qu'il étoit *conseiller né* au parlement.

Ce ne fut que du tems de M. le premier président de Harlay que l'on établit une formule particuliere pour le serment des *pairs*.

Jusqu'au tems de M. de Harlay, premier président, il y a la moitié des *sermens des pairs* qui sont conçus dans les mêmes termes que ceux des conseillers.

Présentement ils jurent de se comporter comme un sage & magnanime duc & *pair*, d'être fidele au roi, & de le servir dans ses très-hautes & très-puissantes affaires.

Ils prêtent serment derriere le premier barreau, après avoir ôté leur épée, qui reste pendant cette cérémonie entre les mains du premier huissier.

Présentation des roses. Anciennement les *pairs* présentoient chacun en leur rang des roses & chapeaux à M[rs] du parlement ; cette présentation se faisoit dans les mois de Mai & de Juin ; chaque *pair* avoit son jour pour cette cérémonie suivant son ancienneté. Il est fait mention de ces présentations de roses dans les registres du parlement jusqu'en 1586. *Voyez aussi le Recueil* du pere Anselme, *tom. III. p. 525. & 536.*

Fonctions des pairs. Les *pairs de France* ont été créés pour soutenir la couronne, comme les électeurs furent établis pour le soutien de l'empire ; c'est ainsi que le procureur général s'en expliqua les 19 & 26 Février 1410, en la cause des archevêque & archidiacre de Reims.

Aussi dans une cause plaidée au parlement contre l'évêque de Châlons le 3 Février 1364, le procu-

reur général dit que, « plus les *pairs de France* sont » près du roi, & plus ils sont grands dessous lui de tant » ils sont tenus & plus astraints de garder les droits & » l'honneur de leur roi & de la couronne de France, » & de ce ils font serment de fidélité plus espéciale » que les autres sujets du roi; & s'ils font ou attentent » à faire au contraire, de tant sont-ils plus à punir ».

Au sacre du roi les *pairs* font une fonction royale, ils y représentent la monarchie, & y paroissent avec l'habit royal & la couronne en tête, ils soutiennent tous ensemble la couronne du roi, & ce sont eux qui reçoivent le serment qu'il fait d'être le protecteur de l'Eglise & de ses droits, & de tout son peuple. Boulainv. *tome I.* en a même conservé dans cette cérémonie, suivant l'ancien usage, la forme & les termes d'une élection, ainsi qu'on le peut voir dans du Tillet; mais aussi-tôt après cette action les *pairs* rentrent dans le devoir de véritables sujets; ensorte que leur fonction au sacre est plus élevée que celle des électeurs, lesquels font simplement la fonction de sujets au couronnement de l'empereur. *Boulainv.*

Outre ces fonctions qui sont communes à tous les *pairs*, ils en ont encore chacun de particulieres au sacre.

L'archevêque de Reims a la prérogative d'oindre, sacrer, & couronner le roi; ce privilege a été confirmé aux archevêques de Reims par le pape Sylvestre II. & par Alexandre III. l'évêque de Laon & celui de Beauvais accompagnent l'archevèque de Reims lorsqu'il va recevoir sa majesté à la porte de l'église la veille de la cérémonie; & le lendemain ces deux évêques sont toujours députés, l'un comme duc, & l'autre comme premier comte ecclésiastique, pour aller querir le roi au palais archiépiscopal, le lever de dessus son lit & l'amener à l'église, enfin d'accompagner sa majesté dans toute la cérémonie de l'onction sacrée; & dans la cérémonie l'évêque de Laon porte la sainte ampoule, celui de Langres le sceptre, & il a la prérogative de sacrer le roi en l'absence de l'archevêque de Reims; celui de Beauvais porte & présente le manteau royal; l'évêque de Châlons porte l'anneau royal; l'évêque de Noyon la ceinture ou baudrier. Les six anciens *pairs* laïcs sont représentés dans cette cérémonies par d'autres *pairs* que le roi commet à cet effet; le duc de Bourgogne porte la couronne royale & ceint l'épée au roi; le duc de Guyenne porte la premiere banniere quarrée; le duc de Normandie porte la seconde; le comte de Toulouse les éperons; le comte de Champagne la banniere royale où est l'étendart de la guerre; le comte de Flandres l'épée du roi.

Anciennement les *pairs* étoient appellés aux actes publics de leur seigneur pour les rendre plus authentiques par leur souscription, & c'étoit comme *pairs* de fief, & comme gardiens du droit des fiefs que leur présence y étoit requise, afin que le seigneur ne le dissipât point; tellement que pour rendre valable une aliénation, un seigneur empruntoit quelquefois des *pairs* d'un autre seigneur pour l'assister en cette occasion.

Le roi faisoit de même signer des chartes & ordonnances par ses *pairs*, soit pour les rendre plus authentiques, soit pour avoir leur consentement aux dispositions qu'il faisoit de son domaine, & aux réglemens qu'il faisoit, lorsque son intention étoit que ces réglemens eussent aussi leur exécution dans les terres de ses barons ou *pairs*.

Ce fut sans doute par une suite de cet ancien usage, qu'au traité d'Arras en 1482, l'empereur Maximilien demanda à Louis XI. pour garantie de ce traité l'engagement des princes du sang, *subrogés*, est-il dit, *au lieu des pairs*.

Les *pairs* sont aussi près du roi lorsqu'il tient ses états généraux.

Mais la principale cause pour laquelle les *pairs de France* ont été institués, a été pour assister le roi de leurs conseils dans ses affaires les plus difficiles, & pour lui aider à rendre la justice dans sa cour, de même que les autres *pairs* de fiefs y étoient obligés envers leur seigneur: les *pairs de France* étoient juges naturels des nobles du royaume en toutes leurs causes réelles & personnelles.

Charles V. dans des lettres de 1359, portant érection du comté de Mâcon en pairie, *ad consilium & juramentum rei publicæ duodecim* pares *qui regni Franciæ in arduis consiliis & judiciis assisterint & statuerint.*

Tous les *pairs* en général étoient obligés de juger dans la cour du seigneur, sous peine de saisie de leurs fiefs, & d'établissement de garde, *se ainsi n'étoit* (disent les assises de Jérusalem) *le seigneur ne pourroit cour tenir telle comme il doit, ne les gens avoir leur raison*, &c.

Ces *pairs* de fief étoient les juges du seigneur; il en falloit au moins deux avec lui pour juger, *Henaut.* C'est peut-être de-là que quand le parlement eut été rendu sédentaire à Paris, & que le roi eut commis des gens de loi pour tenir ordinairement le parlement, il fut néanmoins ordonné qu'il y auroit toujours au moins deux barons ou *pairs* au parlement.

Personne, dit Beaumanoir, pour tel service qu'il eût, n'étoit excusé de faire jugement en la cour; mais s'il avoit loyale exoine, il pouvoit envoyer un homme qui, selon son état, pût le représenter.

Mais ce que dit ici Beaumanoir des *pairs* de fief, n'a jamais eu lieu pour les *pairs* de France, lesquels ne peuvent envoyer personne pour les représenter, ni pour siéger & opiner en leur place, ainsi qu'il fut déclaré dans un arrêt du parlement du 20 Avril 1458.

Séance au parlement. Les *pairs* étant les plus anciens & les principaux membres de la cour, ont entrée, séance & voix délibérative en la grand'chambre du parlement & aux chambres assemblées, toutes les fois qu'ils jugent à propos d'y venir, n'ayant pas besoin pour cela de convocation ni d'invitation.

La place des *pairs* aux audiences de la grand'chambre est sur les hauts sieges, à la droite du premier président; les princes occupent les premieres places; après eux sont les *pairs* ecclésiastiques, ensuite les *pairs* laïcs, suivant l'ordre de l'érection de leurs pairies.

Lorsque le premier banc ne suffit pas pour contenir tous les *pairs*, on forme pour eux un second rang avec des banquettes couvertes de fleurs-de-lis.

Le doyen des conseillers laïcs, ou autre plus ancien, en son absence, doit être assis sur le premier banc des *pairs*, pour marquer l'égalité de leurs fonctions; le surplus des conseillers laïcs se place après le dernier des *pairs* laïcs.

Lorsque la cour est au conseil, ou que les chambres sont assemblées, les pairs sont sur les bas siéges.

Aux lits de justice, les *pairs* laïcs précédent les évêques *pairs*; les laïcs ont la droite: les ecclésiastiques furent obligés au lit de justice de 1610, de la laisser aux laïcs. M. de Boulainv. croit que cela vient de ce que les laïcs avoient entrée aux grandes assemblées avant que les évêques y fussent admis.

Aux séances ordinaires du parlement, les *pairs* n'opinent qu'après les présidens & les conseillers clercs, mais aux lits de justice ils opinent les premiers.

Autrefois les *pairs* quittoient leur épée pour entrer au parlement; ce ne fut qu'en 1551 qu'ils commencerent à en user autrement malgré les rémontrances du parlement, qui représenta au roi que de toute antiquité cela étoit reservé au roi seul, en signe de spéciale prérogative de sa dignité royale, & que le feu roi François I. étant dauphin, & messire Charles de Bourbon y étoient venus laissant leur épée à la porte. *Voyez le président Henaut, à l'an 1551.*

Cour des pairs, appellée aussi la *cour de France*, ou la *cour du roi*, est le tribunal où le roi, assisté des *pairs*, juge les causes qui concernent l'état des *pairs*, ou les droits de leurs pairies.

Dès le commencement de la monarchie, le roi avoit sa cour qui étoit composée de tous les francs qui étoient *pairs ;* dans la suite ces assemblées devenant trop nombreuses, furent réduites à ceux qui étoient chargés de quelque partie du gouvernement ou administration de l'état, lesquels furent alors considérés comme les plus grands du royaume ; ce qui demeura dans cet état jusques vers la fin de la seconde race de nos rois, auquel tems le gouvernement féodal ayant été introduit, les vassaux immédiats du roi furent obligés de se trouver en la cour du roi pour y rendre la justice avec lui, ou en son nom : ce fut une des principales conditions de ces inféodations; la cour du roi ne fut donc plus composée que des vassaux immédiats de la couronne, qui prirent le nom de *barons* & de *pairs de France*, & la cour de France, ou cour du roi prit aussi le nom de *cour des pairs ;* non pas que ce fut la cour particuliere de ces *pairs*, mais parce que cette cour étoit composée des *pairs* de France.

Cette cour du roi étoit au commencement distincte des parlemens généraux, auxquels tous les grands du royaume avoient entrée ; mais depuis l'institution de la police féodale, les parlemens généraux ayant été réduits aux seuls barons & *pairs*, la cour du roi ou des *pairs* & le parlement furent unis & confondus ensemble, & ne firent plus qu'un seul & même tribunal ; c'est pourquoi le parlement a depuis ce tems été qualifié de *cour de France*, *cour du roi*, ou *cour des* pairs.

Quelque tems après se firent plusieurs réunions à la couronne, par le moyen desquelles les arriere-vassaux du roi devenant barons & *pairs* du royaume, eurent entrée à la cour du roi comme les autres *pairs*.

C'étoit donc la qualité de vassal immédiat du roi qui donnoit aussi la qualité de baron ou *pair*, & qui donnoit conséquemment l'entrée à la cour du roi, ou cour des *pairs ;* tellement que sous Lothaire en 964, Thibaud le Trichard, comte de Blois, de Chartres & de Tours, fut exclu d'un parlement, quelque considérables que fussent les terres qu'il possédoit, parce qu'il n'étoit plus vassal du roi, mais de Hugues duc de France.

La cour des *pairs* fut plus ou moins nombreuse, selon que le nombre des *pairs* fut restraint ou multiplié; ainsi lorsque le nombre des *pairs* fut réduit aux six anciens *pairs* laïques, & aux six *pairs* ecclésiastiques, eux seuls eurent alors entrée, comme *pairs* à la cour du roi ou parlement, avec les autres personnes qui étoient nommées pour tenir le parlement.

Depuis que le parlement & la cour du roi ont été unis ensemble, le parlement a toujours été considéré comme la cour des *pairs*, c'est-à-dire, comme le tribunal où ils ont entrée, séance & voix délibérative ; ils sont toujours censés y être présens avec le roi dans toutes les causes qui s'y jugent ; c'est aussi le tribunal dans lequel ils ont droit d'être jugés, & auquel ressortit l'appel de leurs justices pairies lorsqu'elles sont situées dans le ressort du parlement.

Le parlement est ainsi qualifié de *cour des pairs* dans plusieurs ordonnances, édits & déclarations, notamment dans l'édit du mois de Juillet 1644, regiſtré le 19 Août suivant, « laquelle cour, porte cet » édit, a rendu de tout tems de grands & signalés » services aux rois, dont elle fait regner les lois, & » reconnoître l'autorité & la puissance légitime.

Il est encore qualifié de même dans la déclaration du 28 Décembre 1724, registrée le 29 qui porte telle que le parlement est encore aujourd'hui, *la cour des* pairs, *& la premiere & la principale du royaume.*

Anciennement les *pairs* avoient le privilege de ne répondre qu'au parlement pour toutes leurs causes civiles ou criminelles ; mais depuis ce privilege a été restraint aux causes où il s'agit de leur état, ou de la dignité & des droits de leur pairie.

Les *pairs* ayant eu de tout tems le privilege de ne pouvoir être jugés que par leurs *pairs* ; c'est sur-tout lorsqu'il s'agit de juger un *pair*, que le parlement est considéré comme la cour des *pairs*, c'est-à-dire le tribunal seul compétant pour le juger.

C'est sur-tout dans ces occasions que le parlement est qualifié de *cour des pairs.*

Le pere Labbé en ses mémoires rapporte un arrêt de 1224, rendu en la *cour des pairs* contre une comtesse de Flandres; le chancelier, les grands bouteiller & chambellan, le connétable & autres officiers de l'hôtel du roi y étoient.

Froissard, *ch. cclxvij.* dit que le prince de Galles, fils d'Edouard III. roi d'Angleterre, ayant voulu exiger du Languedoc un subside considérable, la province en appella à la cour des *pairs*, où le prince fut cité ; & que n'étant point comparu, il fut réassigné: il y eut en 1370 un arrêt rendu contre lui par défaut, qui confisqua la Guyenne & toutes les terres que la maison d'Angleterre possédoit en France.

Un autre exemple plus récent où il est fait mention de la cour des *pairs*, est celui d'Henri IV. lequel s'opposant à l'excommunication qui avoit été prononcée contre lui, en appella comme d'abus *à la cour des pairs de France*, *desquels il avoit*, disoit-il, *cet honneur d'être le premier.*

On peut voir dans le recueil du pere Anselme, *tome III.* les différens exemples de la jurisdiction exercée par la cour des *pairs* sur les membres, & ses prérogatives expliquées ci-après au *mot* PARLEMENT.

Il ne faut pas confondre la cour des *pairs*, ou cour commune des *pairs*, avec la cour particuliere de chaque *pair :* en effet, chaque *pair* avoit anciennement sa cour qui étoit composée de ses vassaux, ou *pairs* appellés *pares*, parce qu'ils étoient égaux entr'eux : on appelloit aussi quelquefois simplement *franci*, francs, les juges qui tenoient la cour d'un *pair*, comme il se voit en l'ordonnance de Philippe de Valois, du mois de Décembre 1344.

Présentement ces cours particulieres des *pairs* sont ce que l'on appelle *les justices des pairies ; voyez* ci-après l'*art.* JUSTICE DES PAIRIES.

Cour suffisamment garnie de pairs, n'est autre chose que le parlement ou la cour des *pairs*, lorsqu'il s'y trouve au moins douze *pairs*, qui est le nombre nécessaire pour juger un *pair*, lorsqu'il s'agit de son état.

On en trouve des exemples dès le xj. siecle.

Richard, comte de Normandie, dit, en parlant du différend d'Eudes de Chartres avec le roi Robert, en 1025, que le roi ne pouvoit juger cette affaire, *sine consensu* parium *suorum.*

Le comte de Flandres revendiqua de même en 1109 le droit d'être jugé par ses *pairs*, disant que le roi devoit le faire juger par eux, *& hoc per* pares *suos qui eum judicare debent.*

Jean sans Terre, roi d'Angleterre, fut jugé en 1202, par arrêt du parlement suffisamment garni de *pairs.* Du Tillet, Mathieu Paris, *à l'an 1216*, dit, en parlant du jugement rendu contre ce prince, *pro quo facto condemnatus fuit ad mortem in curiâ regis Francorum per judicium* parium *suorum.*

On voit dans les registres du parlement, que quand on convoquoit les *pairs*, cela s'appelloit *fortifier la cour de pairs*, ou *garnir la cour de pairs : curiam vestram parisius Franciæ vultis habere munitam*, 1312; *curia est sufficienter munita*, 1315.

Au procès de Robert d'Artois en 1331, Philippe VI. émancipa son fils Jean, duc de Normandie, & le fit *pair*, afin que la cour fût suffisamment garnie de

pairs ; ce qui prouve que les *pairs* n'étoient pas seuls juges de leurs *pairs*, mais qu'ils étoient jugés par la cour, & conséquemment par tous les membres dont elle étoit composée, & qu'il falloit seulement qu'il y eût un certain nombre de *pairs ;* en effet, dans un arrêt solemnel rendu en 1224, par le roi en sa cour des *pairs* en faveur des grands officiers contre les *pairs de France*, il est dit « que, suivant l'ancien usage & les » coutumes observées dès long-tems, les grands of- » ficiers de la couronne, savoir les chancelier, bou- » teillier, chambrier, *&c.* devoient se trouver au » procès qui se feroit contre un des *pairs*, pour le » juger avec les autres *pairs*, & en conséquence ils » assisterent au jugement de la comtesse de Flandres. *Henaut.*

Les *pairs* ont quelquefois prétendu juger seuls leurs *pairs*, & que le roi ne devoit pas y être présent, surtout lorsqu'il y avoit intérêt pour la confiscation. Ils firent des protestations à ce sujet en 1378 & 1386; mais cette prétention n'a jamais été admise : car quant au jugement unique de 1247, où trois *pairs* paroissent juger seuls, du Tillet remarque que ce fut par convention expresse portée dans le traité du comte de Flandres; en effet la regle, l'usage constant s'y opposoient.

Il a toujours été pareillement d'usage d'inviter le roi à venir présider au parlement pour les procès des *pairs*, au moins quand il s'agit d'affaires criminelles, & nos rois y ont toujours assisté jusqu'à celui du maréchal de Biron, auquel Henri IV. ne voulut pas se trouver. *Lettres historiques sur le parlement, tome II.* On observe encore la même chose présentement, & dans ce cas le dispositif de l'arrêt qui intervient, est conçu en ces termes : *la cour suffisamment garnie de pairs ;* au lieu que dans d'autres affaires où la présence des *pairs* n'est pas absolument nécessaire, lorsque l'on fait mention qu'ils ont assisté au jugement, on met seulement dans le dispositif, *la cour, les princes & les pairs présens*, &c.

L'origine de cette forme qui s'observe pour juger la personne d'un *pair*, vient de ce qu'avant l'institution des fiefs, il falloit au moins douze echevins dans les grandes causes ; l'inféodation des terres ayant rendu la justice féodale, on conserva le même usage pour le nombre des juges dans les causes majeures ; ainsi comme c'étoient alors les *pairs* ou barons qui jugeoient ordinairement, il fallut douze *pairs* pour juger un *pair*, & la cour n'étoit pas réputée suffisamment garnie de *pairs*, quand ils n'étoient pas au moins douze.

Lors du différend entre le roi Louis Hutin & Robert, comte de Flandres, les *pairs* de France assemblés ; savoir, l'archevêque de Reims, Charles, comte de Valois & d'Anjou, & Mahaut, comtesse d'Artois, firent savoir qu'à jour assigné ils tiendroient cour avec douze autres personnes, ou prélats, ou autres grands ou hauts hommes. *Voyez* du Cange, verbo *pares*, & M. Bouque, *tome I. p. 183.*

Robert d'Artois, en présence du roi, de plusieurs prélats, barons & entre suffisans conseillers, dit contre Mahaut, comtesse de Flandres, qu'il n'étoit pas tenu de faire ses demandes, que la cour ne fût suffisamment garnie de *pairs ;* il fut dit par arrêt qu'elle l'étoit, *quod absque vocatione* parium Franciæ, *quantum ad præsens, curia parlamenti, maxime domino rege ibidem existente cum suis prælatis, baronibus & aliis ejus consiliariis, sufficienter erat munita.* Robert d'Artois n'ayant pas voulu procéder, Mahaut obtint congé. *Voyez* les registres *olim.*

Mais pour juger un *pair* il suffit que les autres *pairs* soient appellés ; quand même ils n'y seroient pas tous, ou même qu'il n'y en auroit aucun qui fût présent, en ce cas les *pairs* sont représentés par le parlement qui est toujours la cour des *pairs*, soit que les *pairs* soient présens ou absens.

Causes des pairs. Anciennement les *pairs* avoient le droit de ne plaider, s'ils vouloient, qu'au parlement, soit dans les procès qu'ils avoient en leur nom, soit dans ceux où leur procureur fiscal se vouloit adjoindre à eux, se rendre partie, ou prendre l'aveu, garantie & défense : il est fait mention de cette jurisprudence dans les ordonnances du Louvre, *tom. VII. p. 30.*

Ce privilege avoit lieu tant en matiere civile que criminelle ; on en trouve des exemples dès le tems de la seconde race : les plus mémorables sont le jugement rendu par la cour des *pairs* contre Tassillon, roi de Baviere en 788. Le jugement rendu contre un bâtard de Charlemagne en 792. Celui de Bernard, roi d'Italie en 818. Celui de Carloman, auquel on fit le procès en 871, pour cause de rebellion. Celui de Jean sans Terre, roi d'Angleterre, lequel en 1202 fut déclaré criminel de leze-majesté, & sujet à la loi du royaume. Le jugement rendu contre le roi Philippe le Hardi, & Charles, roi des deux Siciles, pour la succession d'Alphonse, comte de Poitiers. Celui qui intervint entre Charles le Bel, & Eudes, duc de Bourgogne, au sujet de l'appanage de Philippe le Long, dont Eudes prétendoit que sa femme, fille de ce roi, devoit hériter en 1316 & en 1328, pour la succession à la couronne, en faveur de Philippe le Long & de Philippe de Valois. Le jugement de Robert d'Artois en 1331. Celui de Charles, roi de Navarre, en 1349. Celui qui intervint entre Charles V. & Philippe, duc d'Orléans.

Jean, duc d'Alençon, fut condamné deux fois à mort par les *pairs*, pour crime de leze-majesté, savoir le 10 Octobre 1458, & le 14 Juillet 1474 ; l'exécution fut chaque fois remise à la volonté du roi, lequel usa de clémence par respect pour le sang royal.

Il seroit facile d'en rapporter un grand nombre d'autres : on les peut voir dans le recueil du pere Anselme ; mais depuis on y a mis quelques restrictions.

On trouve dans les registres *olim*, qu'en 1259 l'archevêque de Reims demanda au parlement, où le roi étoit présent, d'être jugé par ses *pairs ;* ce qui lui fut refusé. Il y a apparence que l'on jugea qu'il ne s'agissoit pas de la dignité de sa pairie, & que deslors les *pairs*, même de France, n'avoient plus le droit de plaider au parlement dans toutes sortes de cas ; mais seulement dans les causes qui intéressoient l'honneur & les droits de la pairie.

En matiere civile, les causes des *pairs*, quant au domaine ou patrimoine de leurs pairies, doivent être portées au parlement, comme il fut dit par le procureur général le 25 Mai 1394, en la cause du duc d'Orléans ; ils y ont toujours plaidé pour ces sortes de matieres, lors même qu'ils plaidoient tous en corps, témoin l'arrêt rendu contr'eux en 1224, dont on a déja parlé ci-devant.

A l'égard de leurs causes en matiere criminelle, toutes celles qui peuvent toucher la personne des *pairs*, comme quand un *pair* est accusé de quelque cas criminel qui touche ou peut toucher son corps, sa personne, son état, doivent être jugées la cour suffisamment garnie de *pairs.*

Les *pairs* ont toujours regardé ce privilege comme un des principaux attributs de la pairie : en effet, au lit de justice du 2 Mars 1386, ils ne réclamerent d'autre droit que celui de juger leurs *pairs ;* ce qui leur fut octroyé de bouche, & les lettres commandées, mais non expédiées.

Il est dit dans les registres du parlement, que le duc de Bourgogne, comme doyen des *pairs*, remontra à Charles VI. au sujet du procès criminel qu'on faisoit au roi de Navarre, qu'il n'appartenoit

qu'aux seuls *pairs* de France d'être jugés des *pairs* leurs pareils. Il prouva en plein parlement, par le témoignage d'un chancelier, & d'un premier & second président au même parlement, que le feu roi avoit reconnu ce privilege; & l'affaire mise en délibération, il lui en fut décerné acte, & ordonné qu'il en seroit fait registre.

Le premier Décembre 1373, l'évêque de Laon requit d'être renvoyé en parlement, selon le privilege de sa pairie; ce privilege fut reconnu par l'évêque de Langres le 19 Novembre 1484.

Ce privilege est d'ailleurs confirmé par l'ordonnance du mois de Décembre 1365; par celle de 1366; celle du mois d'Avril 1453, *art. 6.* & encore plus récemment par l'édit du mois de Septembre 1610, *art. 7.* où en parlant des *pairs*, il est dit que *c'est de leur nature & droit que les causes dans lesquelles leur état est intéressé doivent y être introduites & traitées.*

Convocation des Pairs. Quoique les *pairs* aient droit de venir prendre leur place au parlement lorsqu'ils le jugent à propos, néanmoins comme ils y sont moins assidus que les magistrats, il arrive de tems en tems qu'on les convoque, soit pour juger un *pair*, soit pour quelqu'autre affaire qui intéresse l'honneur & la dignité de la pairie, ou autre affaire majeure pour laquelle il paroît à propos de réunir le suffrage de tous les membres de la compagnie.

L'usage de convoquer les *pairs* est fort ancien, puisqu'ils furent convoqués dès l'an 1202 contre Jean sans Terre, roi d'Angleterre, duc de Normandie & de Guyenne.

Ils furent aussi convoqués à Melun en 1216 sous Philippe Auguste, pour décider le différend au sujet du comte de Champagne, entre le jeune Thibaut & Erard de Brienne; les *pairs* étoient dèslors distingués des autres barons.

Dans le xiv. siecle, ils furent convoqués deux fois pour le procès du duc d'Alençon: en 1378, pour le duc de Bretagne, quoique la pairie lui fût contestée: en 1386, pour faire le procès au roi de Navarre sous Charles VII: en 1458, pour le procès du duc d'Alençon.

On peut voir dans le pere Anselme plusieurs exemples de ces convocations ou semonces des *pairs* faites en divers tems, selon que les occasions se sont présentées.

Une des dernieres est celle qui fut faite en 1727 pour le procès du duc de la Force.

Cette convocation des *pairs* ne se fait plus en matiere civile, même pour leur pairie; mais elle se fait toujours pour leurs affaires criminelles.

Jusqu'au procès du maréchal de Biron, sous Henri IV. les rois ont assisté au jugement des procès criminels des *pairs*; c'est pourquoi il est encore d'usage d'inviter le roi de venir prendre place au parlement lorsque l'on convoque les *pairs*.

Le cérémonial que l'on observe pour convoquer ou semoncer les *pairs*, est que pour inviter les princes du sang, lesquels sont *pairs* nés, on envoie un des greffiers de la grand'chambre, qui parle au prince ou à quelque officier principal de sa maison, sans laisser de billet; à l'égard des autres *pairs*, le greffier y va la premiere fois, & s'il ne les trouve pas chez eux, il laisse un billet qui contient la semonce; quand l'affaire dure plusieurs séances, c'est un autre que le greffier qui porte les billets aux *pairs*. C'est ainsi que l'on en usa dans l'affaire du duc de la Force; les *pairs* furent priés de trouver bon qu'on ne fit que leur envoyer les billets, parce que les greffiers ne pouvoient suffire à tant de courses, sur-tout lorsque les affaires pressoient, ce qui fut agréé par les *pairs*.

Il y a des occasions, où sans convocation judiciaire, tous les *pairs* se réunissent avec les autres membres du parlement, comme ils firent le lendemain de la mort de Louis XIV. pour statuer sur le testament de ce prince & sur l'administration du royaume. *Lett. hist. sur le parlement.*

Ajournement des pairs. C'étoit autrefois un privilege des *pairs* de ne pouvoir être ajournés que par deux autres *pairs*, ce que l'on appelloit *faire un ajournement en pairie.* On tient que cette maniere d'ajourner étoit originairement commune à tous les Francs, qu'elle se conserva ensuite pour les personnes de distinction; elle subsistoit encore au xiij. siecle en Normandie pour les nobles & pour les évêques

A l'égard des *pairs*, cela fut pratiqué diversement en plusieurs occasions.

Sous le roi Robert, par exemple, le comte de Chartres fut cité par celui de Normandie.

Sous Louis le Jeune en 1153, les derniers ajournemens furent faits au duc de Bourgogne *per nuntium*; mais il n'est pas dit qu'elle étoit la qualité de ce député.

Lors du différend que Blanche, comtesse de Champagne, & Thibaut son fils, eurent avec Erard de Brienne & Philippe sa femme, au sujet du comté de Champagne, la comtesse Blanche fut ajournée par le duc de Bourgogne & par deux chevaliers.

Dans un arrêt donné en 1224 contre la comtesse de Flandres, il est dit que c'étoit un privilege des *pairs* de ne pouvoir être ajourné que par deux chevaliers.

Ducange dit qu'en 1258 on jugea nécessaire un certain cérémonial, pour assigner un évêque, baron du royaume, quand il s'agissoit de sa baronnie.

Philippe le Bel fit en 1292 ajourner Edouard I. roi d'Angleterre, à la cour des *pairs*, par les évêques de Beauvais & de Noyon, tous deux *pairs* de France.

Ce même Edouard ayant été ajourné en 1295, comme duc de Guyenne, pour assister en personne au procès d'entre Robert, duc de Bourgogne, & Robert, comte de Nevers, touchant le duché de Bourgogne, la publication de l'ajournement fut faite par le sénéchal de Périgord & par deux chevaliers.

Robert d'Artois fut ajourné en 1331 par des chevaliers & conseillers; cependant l'ordonnance de Philippe VI. du mois de Décembre 1344, porte que quand un *pair* en ajournoit un autre, c'étoit par deux *pairs*, comme cela s'étoit déja pratiqué; mais il paroît aussi qu'au lieu de *pairs*, on commettoit souvent des chevaliers & conseillers pour ajourner.

En effet, le prince de Galles fut ajourné en 1368, *par un clerc de Droit, moult bien enlangagé, & par un moult noble chevalier.*

Dans une cause pour l'évêque de Beauvais, le 23 Mars 1373, il fut dit que, suivant les ordonnances & style de la cour, les *pairs* avoient le privilege de ne pouvoir être ajournés que par deux *pairs de lettres*; on entendoit apparemment par-là *deux chevaliers en lois.*

Ces formalités que l'on observoit pour ajourner un *pair*, avoient lieu même dans les affaires civiles des *pairs*; mais peu-à-peu elles ne furent pratiquées que pour les causes criminelles des *pairs*; encore pour ces causes criminelles les ajournemens en pairie ont paru si peu nécessaires, que sous Louis XI. en 1470, le duc de Bourgogne accusé de crime d'état, fut assigné en la cour des *pairs* par un simple huissier du parlement, d'où est venu le proverbe que *sergent du roi est* pair *à comte*; c'est-à-dire qu'un sergent royal peut ajourner un *pair* de même que l'auroit fait un comte-*pair*.

Les *pairs* sont ajournés en vertu de lettres-patentes, lesquelles sont publiées par cri public: lorsqu'ils font défaut sur le premier ajournement, ils sont réassignés en vertu d'autres lettres; l'ajournement doit être à long terme, c'est-à-dire que le délai doit être de trois mois, ainsi qu'il est dit dans un traité fait

fait entre le roi Philippe le Bel, & ses enfans de Guy, comte de Flandres, & les Flamans.

Rangs des pairs. Autrefois les *pairs* précédoient les princes non *pairs*, & entre les simples *pairs* & les princes qui étoient en même tems *pairs*, le rang se régloit selon l'ancienneté de leur pairie; mais par une déclaration donnée à Blois en 1576, en réformant l'ancien usage, il fut ordonné que les princes précéderoient tous les *pairs*, soit que ces princes ne fussent pas *pairs*, ou que leurs pairies fussent postérieures à celles des autres *pairs*, & que le rang des princes, qui sont les premiers *pairs*, se réglât suivant leur proximité à la couronne.

Les nouveaux *pairs* ont les mêmes droits que les anciens, ainsi que la cour l'observa à Charles VII. en 1458, lors du procès du duc d'Alençon; & le rang se regle entr'eux, non pas suivant l'ordre de leur réception, mais suivant la date de l'érection de leurs pairies.

L'avocat d'un *pair* qui plaide en la grand'chambre doit être *in loco majorum*, c'est-à-dire à la place de l'appellant, quand même le *pair* pour lequel il plaide seroit intimé ou défendeur.

Les ambassadeurs du duc de Bourgogne, premier *pair de France*, eurent la préséance sur les électeurs de l'Empire au concile de Basle; l'évêque & duc de Langres, comme *pair*, obtint la préséance sur l'archevêque de Lyon, par un arrêt du 16 Avril 1152, auquel l'archevêque de Lyon se conforma; & à l'occasion d'une cause plaidée au parlement le 16 Janvier 1552, il est dit dans les régistres que les évêques *pairs de France* doivent précéder au parlement les nonces du pape.

Pair, alimens. Les auteurs qui ont parlé des *pairs*, tiennent que le Roi seroit obligé de nourir un *pair* s'il n'avoit pas d'ailleurs de quoi vivre, mais on ne trouve pas d'exemple qu'aucun *pair* ait été réduit à cette extrémité.

Douaire des veuves des pairs. En 1306 Marguerite de Hainaut, veuve de Robert, comte d'Artois, demanda contre Mahaut, qui étoit alors comtesse d'Artois, que son douaire fût assigné sur les biens de ce comté, suivant la coutume qu'elle alléguoit être observée en pareil cas entre les *pairs de France*, au cas que l'on pût vérifier ladite coutume, sinon selon les conventions qui avoient été faites entre les parties; après bien des faits proposés de part & d'autre, par arrêt donné ès enquêtes, des octaves de la Toussaint 1306, il fut jugé qu'il n'y avoit point de preuve suffisante d'aucune loi ni coutume pour les douaires des veuves des *pairs*, & il fut dit que ladite Marguerite auroit pour son douaire dans les biens du comté d'Artois, 3500 liv. tournois; ce qui avoit été convenu entre les conjoints.

Amortissement. Par une ordonnance faite au parlement, de l'Epiphanie en 1277, il fut permis à l'archevêque de Reims, & autres évêques *pairs de France*, d'amortir non pas leur domaine ni les fiefs qui étoient tenus d'eux immédiatement, mais seulement leurs arriere-fiefs; au lieu qu'il fut défendu aux évêques non *pairs* d'accorder aucun amortissement.

Mais dans les vrais principes, le roi a seul vraiment le pouvoir d'amortir des héritages dans son royaume; de sorte que quand d'autres seigneurs, & les *pairs* même amortissent des héritages pour ce qui les touche, cet amortissement ne doit pas avoir d'effet; & les gens d'église acquéreurs, ne sont vraiment propriétaires que quand le Roi leur a donné ses lettres d'amortissement, ainsi qu'il résulte de l'ordonnance de Charles V. du 8 Mai 1372.

Extinction de pairie. Lorsqu'il ne se trouve plus de mâles, ou autres personnes habiles à succéder au titre de la pairie, le titre de la pairie demeure éteint; du reste la seigneurie qui avoit été érigée en pairie se regle à l'ordinaire pour l'ordre des successions.

Continuation de pairie. Quoiqu'une pairie soit éteinte, le roi accorde quelquefois des lettres de continuation de pairie en faveur d'une personne qui n'étoit pas appellée au titre de la pairie; ces lettres different d'une nouvelle érection en ce qu'elles conservent à la pairie le même rang qu'elle avoit suivant son érection.

Justices des pairies. Suivant un arrêt du 6 Avril 1419, l'archevêque de Reims avoit droit de donner des lettres de *committimus* dans l'étendue de sa justice.

Les *pairs* ont droit d'établir des notaires dans tous les lieux dépendans de leur duché.

Suivant la déclaration du 26 Janvier 1680, les juges des *pairs* doivent être licentiés en Droit, & avoir prêté le serment d'avocat.

Ressort des pairies au parlement. Autrefois toutes les affaires concernant les pairies ressortissoient au parlement de Paris, comme les causes personnelles des *pairs* y sont encore portées; & même par une espece de connéxité, l'appel de toutes les autres sentences de leurs juges, qui ne concernoient pas la pairie, y étoit aussi relevé sans que les officiers royaux ou autres, dont le ressort étoit diminué, pussent se plaindre. Ce ressort immédiat au parlement causoit de grands frais aux justiciables; mais François I. pour y remédier, ordonna en 1527 que désormais les appels des juges des pairies, en ce qui ne concernoit pas la pairie, seroient relevés au parlement du ressort du parlement où la pairie seroit située, & tel est l'usage qui s'observe encore présentement.

Mouvance des pairies. L'érection d'une terre en pairie faisoit autrefois cesser la féodalité de l'ancien seigneur supérieur, sans que ce seigneur pût se plaindre de l'extinction de la féodalité; la raison que l'on en donnoit, étoit que ces érections se faisoient pour l'ornement de la couronne; mais ces graces étant devenues plus fréquentes, elles n'ont plus été accordées qu'à condition d'indemniser les seigneurs de la diminution de leur mouvance.

Sieges royaux ès pairies. Anciennement dans les villes des *pairs*, tant d'église que laïcs, il n'y avoit point de siege de bailliages royaux. Le roi Charles VI. en donna déclaration à l'évêque de Beauvais le 22 Avril 1422; & le 10 Janvier 1453, l'archevêque de Reims, plaidant contre le roi, allégua que l'évêque de Laon, pour endurer audit Laon un siege du Bailli de Vermandois, avoit 60 liv. chacun an sur le roi; mais cela n'a pas continué, & plusieurs des *pairs* l'ont souffert pour l'avantage de leurs villes. Il y eut difficultés pour savoir s'ils étoient obligés d'y admettre les officiers du grand maître des eaux & forêts, comme le procureur du roi le soutint le dernier Janvier 1459; cependant le 29 Novembre 1460, ces officiers furent par arrêt condamnés envers l'évêque de Noyon, pour les entreprises de jurisdiction qu'ils avoient faites en la ville de Noyon, où l'évêque avoit toute justice comme *pair de France*. *Duillet & Anselme.* (*A*)

PAIRS, (*Hist. d'Anglet.*) le mot *pairs*, veut dire *citoyens du même ordre*. On doit remarquer qu'en Angleterre, il n'y a que deux ordres de sujets, savoir, les *pairs* du royaume & les communes. Les ducs, les marquis, les comtes, les vicomtes, les barons, les deux archevêques, les évêques, sont *pairs* du royaume, & *pairs* entre eux; de telle sorte, que le dernier des barons ne laisse pas d'être *pair* du premier duc. Tout le reste du peuple est rangé dans la classe des communes. Ainsi à cet égard, le moindre artisan est *pair* de tout gentilhomme qui est au-dessous du rang de baron. Quand donc on dit que chacun est jugé par les *pairs*, cela signifie que les

pairs du royaume sont jugés par ceux de leur ordre, c'est-à-dire par les autres seigneurs, qui sont, comme eux, *pairs* du royaume. Tout de même un homme du peuple est jugé par des gens de l'ordre des communes, qui sont ses *pairs* à cet égard, quelque distance qu'il y ait entre eux par rapport aux biens, ou à la naissance.

Il y a pourtant cette différence entre les *pairs* du royaume & les gens des communes; c'est que tout *pair* du royaume a droit de donner sa voix au jugement d'un autre *pair*; au lieu que les gens des communes ne sont jugés que par douze personnes de leur ordre. Au reste, ce jugement ne regarde que le fait : ces douze personnes, après avoir été témoins de l'examen public que le juge a fait des preuves produites pour & contre l'accusé, prononcent seulement qu'il est coupable ou innocent du crime dont on l'accuse : après quoi le juge le condamne ou l'absout, selon les lois. Telle est la prérogative des citoyens anglois depuis le tems du roi Alfred. Peut-être même que ce prince ne fit que renouveller & rectifier une coutume établie parmi les Saxons depuis un tems immémorial.

Le chevalier Temple prétend qu'il y a suffisamment de traces de cette coutume depuis les constitutions mêmes d'Odin, le premier conducteur des Goths asiatiques ou Getes en Europe, & fondateur de ce grand royaume qui fait le tour de la mer Baltique, d'où tous les gouvernemens gothiques de nos parties de l'Europe, qui sont entre le nord & l'ouest, ont été tirés. C'est la raison pourquoi cet usage est aussi ancien en Suede, qu'aucune tradition que l'on y ait; & il subsiste encore dans quelques provinces. Les Normands introduisirent les termes de *juré* & de *verdict*, de même que plusieurs autres termes judiciaires; mais les jugemens de douze hommes sont mentionnés expressément dans les lois d'Alfred & d'Ethelred.

Comme le premier n'ignoroit pas que l'esprit de domination, dont l'oppression est une suite naturelle, s'empare aisément de ceux qui sont en autorité, il chercha les moyens de prévenir cet inconvénient. Pour cet effet, il ordonne que dans tous les procès criminels, on prendroit douze personnes d'un même ordre, pour décider de la certitude du fait, & que les juges ne prononceroient leur sentence que sur la décision de ces douze.

Ce droit des sujets anglois, dont ils jouissent encore aujourd'hui, est sans doute un des plus beaux & des plus estimables qu'une nation puisse avoir. Un anglois accusé de quelque crime, ne peut être jugé que par ses *pairs*, c'est-à-dire par des personnes de son rang. Par cet auguste privilege, il se met hors de danger d'être opprimé, quelque grand que soit le crédit de ses ennemis. Ces douze hommes ou *pairs*, choisis avec l'approbation de l'accusé entre un grand nombre d'autres, sont appellés du nom collectif de *jury* (*D. J.*)

Pairs bourgeois. Lorsque les villes eurent acquis le droit de commune, & de rendre elles-mêmes la justice à leurs citoyens, elles qualifierent leurs juges de *pairs bourgeois*, apparemment à l'instar des *pairs* de fief, qui y rendoient auparavant la justice pour les seigneurs.

Pairs de Champagne. L'arrêt du parlement de 1388, rendu entre la reine Blanche & le comte de Joigny, fait mention que le comté de Champagne étoit décoré de sept comtes *pairs* & principaux membres de Champagne, lesquels siégeoient avec le comte de Champagne en son palais pour le conseiller. Ces sept *pairs* étoient les comtes de Joigny, de Rhetel, Brienne, Portier, Grandpré, Roucy, & Brairé, *Traité de la Pairie*, *page* 63.

Pairs des Ecclésiastiques; les cardinaux sont les *pairs* du pape, soit comme évêque de Rome, ou comme souverain.

Les évêques avoient autrefois pour *pairs* les dignités de leurs chapitres, qui souscrivoient leurs actes, tant pour les statuts de l'Eglise, que pour les graces qu'ils accordoient.

Pour ce qui regardoit le domaine de l'Eglise & les fiefs qui en dépendoient, les évêques avoient d'autres *pairs* qu'on appelloit les *barons de l'évêque*, ou *de l'évêché*, lesquels étoient les *pairs* & les juges des causes des fiefs des autres vassaux laïques des évêques. *Voyez l'hist. de la Pairie*, *par* Boulainvilliers : on peut voir aussi l'*hist. de Verdun*, aux preuves, *page 88*, où il est parlé des *pairs* ou barons de l'évêché de Verdun, qui étoient au nombre de quatre.

Pairs de Hainault. Dumées, *titre 6*, de sa *Jurisprudence du Hainault*, dit que leur origine est assez incertaine. L'auteur des annales de la province, tient que ces *pairs* & autres officiers héréditaires, furent institués par la comtesse Richilde & son fils Baudouin, après l'an 1076, lorsque se voyant dépossédés par Robert le Frison, du comté de Flandres où il y avoit des *pairs*, & voulant faire marcher en même rang leur comté de Hainault, ils instituerent douze *pairs*, qui étoient les seigneurs d'Avesnes, Lens, Roeux, Chimay, Barbençon, Rebaix, Longueville, Silly, Walincourt, Baudour, Chievres, & Quevy. Il y eut dans la suite d'autres terres érigées en pairies, telle que celle de Berlaymont, qui appartient aujourd'hui au comte d'Egmond.

Les princes rendoient autrefois la justice eux-mêmes; les *pairs* étoient leur conseil, auquel on associa les prélats, barons & chevaliers.

Les guerres presque continuelles ne permettant pas aux princes & aux seigneurs de vaquer exactement à rendre la justice, on institua certain nombre de conseillers de robe choisis du corps des Avocats.

Cependant les *pairs*, prélats, barons, & chevaliers, n'ont pas cessé d'être membres du conseil de Hainault, auquel on donna le titre de noble & souveraine cour de Hainault.

C'est de-là que l'*art. 30* de la coutume générale de Hainault, dit qu'en matiere de grande importance, si les parties plaidantes ou l'une d'elles, insistent au renforcement de cour, & qu'il soit jugé nécessaire, les *pairs*, prélats, nobles, & autres féodaux, seront convoqués pour y assister & donner leur avis.

Pair des Monnoies réelles, est le rapport qu'il y a entre les especes d'or & d'argent d'un état, & celles des états étrangers, ou le résultat de la comparaison faite de leur poids, titre & valeur intrinseque. Toutes les monnoies en général n'ont point de valeur réelle; leur valeur est de convention, & dépend de la volonté du souverain : on appelle *monnoie réelle*, la valeur que la monnoie a par rapport à celle d'un autre pays, & ce rapport est le *pair des monnoies*.

Pairs ou Prudhommes, quelques coutumes se servent du terme de *pairs*, pour exprimer des prudhommes ou gentilshommes choisis à l'effet de faire des estimations. *Voyez les Institutes*, *cout. de* Loisel, *liv. IV. tit. 3. nomb. 13. & les observations de* Lauriere.

Pairs de Vermandois; les chanoines de Saint-Quentin sont appellés *pares Viromandiæ*, & leur doyen est le douzieme des prélats appellés à la consécration de l'archevêque de Reims.

Pairs des Villes, ce sont les échevins; ces officiers étant choisis entre les plus notables bourgeois pour être juges de leurs concitoyens, au-moins c'étoient eux qui rendoient autrefois la justice avec les comtes dont ils étoient comme les *pairs* ou les

asseſſeurs; & encore actuellement dans pluſieurs villes, ils ont conſervé quelque portion de l'adminiſtration de la juſtice. *Voyez* ECHEVINS, & Loiſeau, en ſon *Traité des Offices*. (*A*)

PAIRE, ſ. f. (*Gram.*) ce mot ſignifie deux choſes ſemblables, dont l'une ne ſe vend guere ſans l'autre; comme une *paire* de pendans d'oreilles, de bas, de gans, de jarretieres, de ſouliers, de manchettes, *&c.* Ce mot ſe dit auſſi de certaines marchandiſes compoſées de deux parties pareilles, encore qu'elles ne ſoient point diviſées: on dit en ce ſens une *paire* de lunettes, de ciſeaux, de mouchettes, *&c.* Enfin, ce mot ſe dit par extenſion d'une choſe ſeule qui n'eſt point appareillée. Ainſi on dit une *paire* de tablettes, une *paire* de vergettes, pour dire, *des tablettes, des vergettes*. (*D. J.*)

PAIRE, *en Anatomie*, ſignifie un aſſemblage de deux nerfs qui ont tiré origine commune de la moëlle alongée, ou de la moëlle de l'épine, & qui ſe diſtribuent de-là dans toutes les parties du corps, l'un d'un côté, & l'autre de l'autre. *Voyez* NERF.

C'eſt dans ce ſens que nous diſons les dix *paires* de nerfs de la moëlle alongée, la premiere, la ſeconde, la troiſieme, *&c.* les ſept *paires* de nerfs cervicaux, la premiere, la ſeconde, la troiſieme, *&c.* les douze *paires* dorſales, la premiere, la ſeconde, *&c.* les cinq *paires* lombaires, *&c. Voyez* CERVICAL, DORSAL, & LOMBAIRE.

PAIRE VAGUE, *ou* la huitieme *paire*, eſt une très-conſidérable conjugaiſon des nerfs de la moëlle alongée; ils ſont ainſi appellés à cauſe de leur diſtribution large & étendue dans pluſieurs parties du corps. *Voyez* leur origine, leurs cours, leur diſtribution, ſous l'*article* VAGUE.

PAIREMENT, adv. (*Arithmétique.*) un nombre *pairement* pair, eſt celui qu'un nombre pair meſure par un nombre pair; ainſi 16 eſt un nombre *pairement* pair, parce que le nombre pair huit le meſure par le nombre pair deux, qui eſt auſſi un nombre pair.

Au contraire, un nombre *pairement* impair, ou impairement pair, eſt celui qu'un nombre pair meſure par un nombre impair; tel eſt le nombre pair 18, que le nombre pair 2, meſure par le nombre impair 9. *Voyez* NOMBRE & PAIR.

Le nombre *pairement* pair eſt diviſible exactement par quatre, c'eſt-à-dire, peut ſe diviſer en quatre nombres entiers égaux; le nombre *pairement* impair, ou impairement pair ne l'eſt point, & n'eſt diviſible exactement que par deux, c'eſt-à-dire, n'eſt diviſible qu'en deux nombres entiers égaux. (*E*)

PAIRIE, *voyez l'article* PAIR.

PAIRLE, ſ. m. (*Blaſon.*) figure compoſée de trois latis mouvans des deux angles du chef & de la pointe, & qui ſe joignent au fort de l'écu, en forme d'y grec, ou eſpece de pal qui, mouvant du pié de l'écu, ſe diviſe en arrivant au milieu en deux parties égales, qui vont aboutir aux deux angles du chef. On dérive le mot *pairle*, les uns de *palirum*, parce qu'il en a la figure, n'étant repréſenté qu'à moitié; d'autres ou de *pergula*, perche fourchue dont on ſe ſervoit autrefois pour ſuſpendre les lampes & étendre les habits ſacrés dans les ſacriſties; ou de *pariles*, parce qu'il eſt fait de trois branches de longueur égale. Iſſoudun porte d'azur au *pairle* d'or, accompagné de trois fleurs de lis mal ordonnées de même.

PAIS. *Voyez* PAYS.

PAISAGE. *Voyez* PAYSAGE.

PAISAGISTES. *Voyez* PAYSAGISTES.

PAISAN. *Voyez* PAYSAN.

PAISIBLE, adj. (*Gram.*) qui aime le repos & la paix. Il ſe dit des perſonnes; un homme *paiſible*; une vie *paiſible*.

PAISIBLE POSSESSION, (*Juriſprud.*) *Voyez* POSSESSION PAISIBLE.

PAISIBLE, (*Maréchal.*) un cheval *paiſible* eſt celui qui n'a aucune ardeur.

PAISSANT, adj. *en terme de Blaſon*, ſe dit des vaches & des brebis qui ont la tête baiſſée pour *paître*. Berbiſay en Bourgogne, d'azur à une brebis *paiſſante* d'argent ſur une terraſſe de ſynople.

PAISSE. *Voyez* MOINEAU.

PAISSE DE BOIS. *Voyez* PINÇON-MONTAIN.

PAISSEAU, ſ. f. (*Sergerie.*) c'eſt une étoffe de laine croiſée, une eſpece de ſerge qui ſe fabrique en Languedoc, particulierement à Sommiers, & aux environs.

PAISSEAU, ſ. m. PAISSELER, v. act. (*Gram. écon. ruſtique.*) c'eſt en quelques provinces un ſynonyme d'*échalat*. On dit dans ces endroits *paiſſeler* la vigne, pour la garnir déchalas; & on appelle *paiſſelure*, les brins menus de chanvre dont on ſe ſert pour attacher l'échalat au ſep.

PAISSOMME, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt un bas-fond où il y a peu d'eau.

PAISSON, ſ. m. (*Juriſprud.*) terme ancien, qui vient du latin *paſcere*, & qui eſt encore uſité en matiere d'eaux & forêts, pour exprimer le droit de pacage, ou l'exercice même de ce droit, c'eſt-à-dire l'acte même de faire paître les beſtiaux; il ſignifie auſſi quelquefois les herbes & fruits que les beſtiaux paiſſent dans les forêts & dans la campagne.

Le réglement général pour les eaux & forêts fait par Henri IV. au mois de Mai 1597, pour éviter les fraudes & les abus qui ſe commettoient par le paſſé ſous couleur de délivrance d'arbres faite aux marchands adjudicataires de la *paiſſon* & glandée pour leur chauffage, ordonne qu'à l'avenir les *paiſſons* & glandées ſoient adjugées, ſans qu'aux marchands paiſſonniens ſoient délivrés aucuns arbres pour leur chauffage; mais ſeulement que ceux qui auront en garde les porcs à leur loge de bois traînant ès forêts ou de bois ſec abattu au crochet.

L'article ſuivant porte, que dans les publications qui ſe feront des *paiſſons* & glandées avant l'adjudication d'icelles, ſera compriſe la quantité de porcs que pourra porter la glandée de la forêt, ſuivant l'eſtimation qui en aura été faite, & que le nombre des officiers uſagers, & autres privilégiés ayant droit de *paiſſon*, ſera reſtraint à proportion de ladite eſtimation.

Enfin l'article 35 défend aux uſagers, officiers & autres ayant droit de *paiſſon*, d'y mettre d'autres porcs que de leur nourriture, ſans qu'ils puiſſent vendre leur droit (*de paiſſon*) aux marchands paiſſonniers, ni que les marchands les puiſſent acheter d'eux, ſous peine d'amende arbitraire & confiſcation des porcs, & privation deſdits droits & offices pour les uſagers, officiers & privilégiés, & contre les marchands, ſur peine d'amende arbitraire.

Le titre xviij. de l'ordonnance des eaux & forêts eſt intitulé, *des ventes & adjudication des paſcages, glandées & paiſſons;* il n'eſt cependant point parlé de *paiſſon* nommément dans le corps du titre, mais ſeulement du cas où il y aura aſſez de glands & de feines pour faire vente de glandée, & que l'on reglera le nombre des porcs qui ſeront mis en pacage ou glandée, tant pour les uſagers que pour les officiers, ce qui fait connoître que *paiſſon* & pacage ſont quelquefois ſynonymes; & que la glandée eſt auſſi priſe le plus ſouvent pour *paiſſon*, parce que le gland eſt le fruit qui ſe trouve le plus communément dans les bois, propre à la nourriture des porcs. *Voyez* PACAGE.

Dans les bois de haute futaye la glandée n'eſt ouverte que depuis le premier Octobre juſqu'au premier Février; il n'y a pendant ce tems-là que les propriétaires ou leurs fermiers, & les uſagers, qui puiſſent envoyer des beſtiaux dans la futaye. *Voyez*

le titre xviij. de l'Ordonnance de 1669. (*A*)

PAISSON, s. m. *terme de Gantier & de Peaussier*, morceau de fer ou d'acier délié qui ne coupe pas, fait en maniere de cercle, large d'un demi-pié ou environ, & monté sur un pié de bois, servant à déborder & à ouvrir le cuir pour le rendre plus doux: les Gantiers disent *paissonner*, pour signifier *étendre* & tirer une peau sur le *paisson*. (*D. J.*)

PAITA, (*Géog. mod.*) petite ville de l'Amérique méridionale, au Pérou, dans l'audience de Quito, avec un port qui ne peut guère passer que pour une baie. *Long. 296. 56. lat. 5. 12.*

La ville de *Paita* est située dans un canton fort stérile, dont le terrein n'est composé que de sable & d'ardoise. Elle ne contient qu'environ deux cens familles; les maisons n'y sont que d'un étage, & n'ont que des murs de roseaux refendus & d'argille, & des toits de feuilles séches: cette maniere de bâtir, toute légere qu'elle paroît, est assez solide pour un pays où la pluie est un phénomène rare.

L'amiral Anson prit cette ville en 1741, avec cinquante soldats, la brûla, & partit avec un butin considérable qu'il enleva aux Espagnols. (*D. J.*)

PAITRE, v. act. (*Gramm.*) il se dit des animaux, c'est l'action de se nourrir des substances végétales éparses dans les campagnes. Les moutons *paissent* aux prés, les chevres aux collines, les cochons aux forêts.

PAITRE L'OISEAU, (*Fauconnerie.*) la maniere de le faire est de le laisser manger par poses, & lui cacher quelquefois la chair de peur qu'il ne se débatte; on lui fait plumer de petits oiseaux comme il faisoit aux bois; la bonne chair est un peu de la cuisse ou du cou d'une vieille geline; les entrailles aussi lui dilatent le boyau.

PAITRIN, s. m. (*Boulang.*) vaisseau dans lequel on paitrit & l'on fait la pâte. Les *paitrins* des Boulangers sont des especes de huches ou coffres de bois à quatre ou six piés, suivant sa grandeur; car il y en a où l'on peut paitrir jusqu'à vingt & vingt-quatre boisseaux de farine à-la-fois. Dans les petits *paitrins*, c'est-à-dire dans ceux qui ne peuvent contenir que sept ou huit boisseaux; le couvercle est attaché avec des couplets, & se leve sur le derriere comme aux bahus. Pour les grands, ils ont un couvercle coupé en deux, qui se tire à coulisse, par le moyen d'une piece de bois à rainure qui traverse la largeur du *paitrin*, & qui étant mobile, s'ôte & se remet à volonté; près du *paitrin* se placent deux tables, l'une qu'on appelle *le tour*, ou *table à tourner*, & l'autre *la table à coucher*. (*D. J.*)

PAITRIR, v. n. (*Boulang.*) faire de la pâte pour en former ensuite du pain ou des pâtisseries, en les mettant cuire au four; l'on commence toujours à *paitrir* la pâte destinée à faire du pain avec les mains; mais souvent, lorsque l'ouvrage est difficile, & qu'il y a beaucoup de farine, on l'acheve avec les piés, quelquefois nuds, & quelquefois pour plus de propreté, enfermés dans un sac. Cette maniere de *paitrir* aux piés se fait assez souvent dans les paitrins mêmes s'ils sont grands & solides, mais plus souvent encore sur une table placée à terre, où l'on étend la pâte qu'on veut achever aux piés. Les Pâtissiers en France *paitrissent* sur une espece de dessus de table mobile, qui a des bords de trois côtés, qu'ils appellent *un tour*, & quelquefois sur une table ordinaire. *Savary.* (*D J.*)

PAITRISSEUR, s. m. (*Boulang.*) celui qui paitrit dans la boulangerie où l'on fait du biscuit de mer. Les Boulangers sont pour ainsi dire de deux ordres, savoir les *paitrisseurs* & les *gindres* ou maîtres de pelle; ceux-ci sont seuls chargés d'en former les galettes; les autres ne font seulement que paitrir la pâte & de la dresser en galettes: dans chaque boulangerie il y a deux *paitrisseurs* & un gindre.

PAIX, s. f. (*Droit nat. politique. & moral.*) c'est la tranquillité dont une société politique jouit; soit au-dedans, par le bon ordre qui regne entre ses membres; soit au-dehors, par la bonne intelligence dans laquelle elle vit avec les autres peuples.

Hobbes a prétendu que les hommes étoient sans cesse dans un état de guerre de tous contre tous; le sentiment de ce philosophe atrabilaire ne paroît pas mieux fondé que s'il eût dit, que l'état de la douleur & de la maladie est naturel à l'homme. Ainsi que les corps physiques, les corps politiques sont sujets à des révolutions cruelles & dangereuses, quoique ces infirmités soient des suites nécessaires de la foiblesse humaine, elles ne peuvent être appellées un état naturel. La guerre est un fruit de la dépravation des hommes; c'est une maladie convulsive & violente du corps politique, il n'est en santé, c'est-à-dire dans son état naturel que lorsqu'il jouit de la *paix*; c'est elle qui donne de la vigueur aux empires; elle maintient l'ordre parmi les citoyens; elle laisse aux lois la force qui leur est nécessaire; elle favorise la population, l'agriculture & le commerce; en un mot elle procure aux peuples le bonheur qui est le but de toute société. La guerre au contraire dépeuple les états; elle y fait regner le désordre; les lois sont forcées de se taire à la vûe de la licence qu'elle introduit; elle rend incertaines la liberté & la propriété des citoyens; elle trouble & fait negliger le commerce; les terres deviennent incultes & abandonnées. Jamais les triomphes les plus éclatans ne peuvent dédommager une nation de la perte d'une multitude de ses membres que la guerre sacrifie; ses victoires mêmes lui font des plaies profonde que la *paix* seule peut guérir.

Si la raison gouvernoit les hommes, si elle avoit sur les chefs des nations l'empire qui lui est dû, on ne les verroit point se livrer inconsidérément aux fureurs de la guerre, ils ne marqueroient point cet acharnement qui caractérise les bêtes féroces. Attentifs à conserver une tranquillité de qui dépend leur bonheur, ils ne saisiroient point toutes les occasions de troubler celle des autres; satisfaits des biens que la nature a distribués à tous ses enfans, ils ne regarderoient point avec envie ceux qu'elle a accordés à d'autres peuples; les souverains sentiroient que des conquêtes payées du sang de leurs sujets, ne valent jamais le prix qu'elles ont coûté. Mais par une fatalité déplorable, les nations vivent entre elles dans une défiance réciproque; perpétuellement occupées à repousser les entreprises injustes des autres, ou à en former elles-mêmes, les prétextes les plus frivoles leur mettent les armes à la main, & l'on croiroit qu'elles ont une volonté permanente de se priver des avantages que la Providence ou l'industrie leur ont procurés. Les passions aveugles des princes les portent à étendre les bornes de leurs états; peu occupés du bien de leurs sujets, ils ne cherchent qu'à grossir le nombre des hommes qu'ils rendent malheureux. Ces passions allumées ou entretenues par des ministres ambitieux, ou par des guerriers dont la profession est incompatible avec le repos, ont eu dans tous les âges les effets les plus funestes pour l'humanité. L'histoire ne nous fournit que des exemples de *paix* violées, de guerres injustes & cruelles, de champs dévastés, de villes réduites en cendres. L'épuisement seul semble forcer les princes à la *paix*; ils s'apperçoivent toujours trop tard que le sang du citoyen s'est mêlé à celui de l'ennemi; ce carnage inutile n'a servi qu'à cimenter l'édifice chimérique de la gloire du conquérant, & de ses guerriers turbulens; le bonheur de ses peuples est la pre-

miere victime qui est immolée à son caprice ou aux vûes intéressées de ses courtisans.

Dans ces empires, établis autrefois par la force des armes, ou par un reste de barbarie, la guerre seule mene aux honneurs, à la considération, à la gloire; des princes ou des ministres pacifiques sont sans cesse exposés aux censures, au ridicule, à la haine d'un tas d'hommes de sang, que leur état intéresse au desordre. Probus guerrier doux & humain, est massacré par ses soldats pour avoir décelé ses dispositions pacifiques. Dans un gouvernement militaire le repos est pour trop de gens un état violent & incommode; il faut dans le souverain une fermeté inaltérable, un amour invincible de l'ordre & du bien public, pour résister aux clameurs des guerriers qui l'environnent. Leur voix tumultueuse étouffe sans cesse le cri de la nation, dont le seul intérêt se trouve dans la tranquillité. Les partisans de la guerre ne manquent point de prétextes pour exciter le desordre & pour faire écouter leurs vœux intéressés: « c'est par la guerre, disent-ils, que les » états s'affermissent; une nation s'amollit, se dégra- » de dans la *paix*; sa gloire l'engage à prendre part » aux querelles des nations voisines, le parti du re- » pos n'est celui que des foibles ». Les souverains trompés par ces raisons spécieuses, sont forcés d'y céder; ils sacrifient à des craintes, à des vûes chimériques la tranquilité, le sang & les trésors de leurs sujets. Quoique l'ambition, l'avarice, la jalousie, & la mauvaise foi des peuples voisins ne fournissent que trop de raisons légitimes pour recourir aux armes, la guerre seroit beaucoup moins fréquente, si on n'attendoit que des motifs réels ou une nécessité absolue de la faire; les princes qui aiment leurs peuples, savent que la guerre la plus nécessaire est toujours funeste, & que jamais elle n'est utile qu'autant qu'elle assure la *paix*. On disoit au grand Gustave, que par ses glorieux succès il paroissoit que la Providence l'avoit fait naître pour le salut des hommes; que son courage étoit un don de la Toute-Puissance, & un effet visible de sa bonté. *Dites plûtôt de sa colere*, répartit le conquérant; *si la guerre que je fais est un remede, il est plus insupportable que vos maux.*

Paix, Traité de, (*Droit Politique.*) Les conventions qui mettent fin à la guerre, sont ou principales ou accessoires. Les conventions principales sont celles qui terminent la guerre, ou par elles-mêmes comme un *traité de paix*, ou par une suite de ce dont on est convenu, comme quand on a remis la fin de la guerre à la décision du sort, ou au succès d'un combat, ou au jugement d'un arbitre. Les conventions accessoires sont celles qu'on ajoute quelquefois aux conventions principales pour les confirmer & en rendre plus sûre l'exécution. Tels sont les ôtages, les gages, les garanties.

La premiere question qui se présente ici, c'est, si les conventions publiques, les *traités de paix* sont celles que les peuples doivent regarder comme les plus sacrées & les plus inviolables, rien n'est plus important au repos & à la tranquillité du genre humain. Les princes & les nations n'ayant point de juge commun qui puisse connoître & décider de la justice de guerre, on ne pourroit jamais compter sur un *traité de paix*, si l'exception d'une crainte injuste avoit ici lieu ordinairement, je dis ordinairement: car dans les cas où l'injustice des conditions d'un *traité de paix* est de la derniere évidence, & que le vainqueur injuste abuse de sa victoire, au point d'imposer au vaincu les conditions les plus dures, les plus cruelles, & les plus insupportables, le droit des nations ne sauroit autoriser de semblables traités, ni imposer aux vaincus l'obligation de s'y soumettre soigneusement. Ajoutons encore, que bien que le droit ordonne qu'à l'exception du cas dont nous venons de parler, les *traités de paix* soient observés fidellement, & ne puissent pas être annullés sous le prétexte d'une contrainte injuste, il est néanmoins incontestable que le vainqueur ne peut pas profiter en conscience des avantages d'un tel traité, & qu'il est obligé par la justice inférieure, de restituer tout ce qu'il peut avoir acquis dans une guerre injuste.

Une autre question, c'est de savoir si un souverain ou un état doit tenir les *traités de paix* & d'accommodement qu'il a faits avec des sujets rébelles. Je réponds,

1°. Que lorsqu'un souverain a réduit par les armes les sujets rébelles, c'est à lui à voir comment il les traitera.

2°. Mais s'il est entré avec eux dans quelque accommodement, il est censé par cela seul leur avoir pardonné tout le passé; de sorte qu'il ne sauroit légitiment se dispenser de tenir sa parole, sous prétexte qu'il l'avoit donnée à des sujets rébelles. Cette obligation est d'autant plus inviolable, que les souverains sont sujets à traiter de rébellion une désobéissance ou une résistance, par laquelle on ne fait que maintenir ses justes droits, & s'opposer à la violation des engagemens les plus essentiels des souverains; l'histoire n'en fournit que trop d'exemples.

Il n'y a que celui qui a droit de faire la guerre, qui ait le droit de la terminer par un *traité de paix*: en un mot, c'est ici une partie essentielle de la souveraineté. Mais un Roi prisonnier pourroit-il conclure un *traité de paix* valable & obligatoire pour la nation? Je ne le pense pas: car il n'y a nulle apparence, & l'on ne sauroit présumer raisonnablement, que le peuple aît voulu conférer la souveraineté à quelqu'un, avec pouvoir de l'exercer sur les choses les plus importantes, dans le tems qu'il ne seroit pas maître de sa propre personne; mais à l'égard des conventions qu'un roi prisonnier auroit faites, touchant ce qui lui appartient en particulier, elles sont valides sans contredit. Que dirons-nous d'un roi chassé de ses états? S'il n'est dans aucune dépendance de personne, il peut sans doute faire la *paix*.

Pour connoître sûrement de quelles choses un roi peut disposer par un *traité de paix*, il ne faut que faire attention à la nature de la souveraineté, & à la maniere dont il la possede.

Dans les royaumes patrimoniaux, à les considérer en eux-mêmes, rien n'empêche que le roi n'aliene la souveraineté, ou une partie.

Mais les rois qui ne possedent la souveraineté qu'à titre d'usufruit, ne peuvent par aucun traité aliéner de leur chef, ni la souveraineté entiere, ni aucune de ses parties: pour valider de telles aliénations, il faut le consentement de tout le peuple, ou des états du royaume.

3°. A l'égard du domaine de la couronne, il n'est pas non plus pour l'ordinaire au pouvoir du souverain de l'aliéner.

4°. Pour ce qui est des biens des particuliers, le Souverain a, comme tel, un droit éminent sur les biens des sujets, & par conséquent il peut en disposer, & les aliéner par un traité, toutes les fois que l'utilité publique ou la nécessité la demandent, bien entendu que l'état doit dans ce cas là dédommager les particuliers du dommage qu'ils souffrent au-delà de leur quote-part.

Pour bien interpréter les clauses d'un *traité de paix*, & pour en bien déterminer les effets, il ne faut que faire attention aux regles générales de l'interprétation, & à l'intention des parties contractantes.

1°. Dans tout *traité de paix*, s'il n'y a point de clause au contraire, on présume que l'on se tient réciproquement quittes de tous les dommages causés par la guerre; ainsi les clauses d'amnistie générale ne sont que pour une plus grande précaution.

2°. Mais les dettes des particuliers à particuliers déja contractées avant la guerre, & dont on n'avoit pas pu pendant la guerre exiger le payement, ne sont point censées éteintes par le *traité de paix*.

3°. Les choses mêmes que l'on ignore avoir été commises, soit qu'elles l'ayent été avant ou pendant la guerre, sont censées comprises dans les termes généraux, par lesquelles on tient quitte l'ennemi de tout le mal qu'il nous a fait.

4°. Il faut rendre tout ce qui peut avoir été pris depuis la paix conclue, cela n'a point de difficulté.

5°. Si dans un *traité de paix* on fixe un certain terme pour l'accomplissement des conditions dont on est convenu, ce terme doit s'entendre à la derniere rigueur; ensorte que lorsqu'il est expiré, le moindre retardement n'est pas excusable, à moins qu'il ne provînt d'une force majeure, ou qu'il ne paroisse manifestement que ce délai ne vient d'aucune mauvaise intention.

6°. Enfin il faut remarquer que tout *traité de paix* est par lui-même perpétuel, & pour parler ainsi, éternel de sa nature, c'est-à-dire, que l'on est censé de part & d'autre être convenu de ne prendre jamais plus les armes au sujet des démêlés qui avoient allumé la guerre, & de les tenir désormais pour entiérement terminés.

Je crois, (c'est M. de Montesquieu qui me fournit cette derniere observation.) » Je crois, dit-il, » que le plus beau *traité de paix* dont l'histoire ait » parlé, est celui que Gélon, roi de Syracuse, fit » avec les Carthaginois. Il voulut qu'ils abolissent » la coutume d'immoler leurs enfans. Chose admi» rable ! Après avoir défait trois cent mille Car» thaginois, il exigeoit une condition qui n'étoit » utile qu'à eux, ou plutôt il stipuloit pour le genre humain. (*D. J.*)

Paix religieuse, (*Hist. mod. Politiq.*) *pax religiosa*; c'est ainsi qu'on nomme en Allemagne une convention ou traité conclu en 1555, entre l'empereur Charles-Quint & les princes & états Protestans, par lequel l'exercice de la religion Luthérienne ou confession d'Ausbourg étoit permis dans tout l'Empire. Les princes Protestans demeuroient en possession des biens ecclésiastiques dont ils s'étoient emparés, sans cependant pouvoir s'en approprier de nouveaux; tous les Protestans étoient soustraits à la jurisdiction du pape. Cet acte est encore regardé comme faisant une des loix fondamentales de l'empire d'Allemagne. En 1629 l'empereur Ferdinand II. poussé par un zele aveugle, ou peut-être par l'envie d'exercer un pouvoir absolu dans l'Empire, sans avoir égard à la *paix religieuse*, publia un édit, par lequel il ordonnoit aux Protestans de l'Empire, de restituer aux ecclésiastiques catholiques les biens qui leur avoient été enlevés durant les troubles précédens. Les princes protestans, comme il étoit facile de le prévoir, ne voulurent point se soumettre à une loi qui leur paroissoit si dure, ce qui donna lieu à une guerre civile qui désola toute l'Allemagne pendant 30 ans, & qui ne fut terminée que par la paix de Westphalie en 1648.

Paix, (*Critiq. sacrée.*) ce mot a dans l'Ecriture une signification fort étendue, & toujours favorable. Il se prend pour *alliance*, *amitié*, *concorde*, *bonheur*, *prospérité*. La justice & la *paix* sont étroitement liées ensemble, dit David, *Ps. lxxxiv. 11.* en parlant d'un heureux gouvernement. *L'Evangile de paix*, Eph. *ii. 17.* c'est l'Evangile de J. C. *Etre enseveli en paix*, c'est mourir dans la sécurité d'une bonne conscience. On lit dans les Juges *vj. 23.* ces paroles, *que la paix soit avec vous, ne craignez point, vous ne mourrez point*; c'est que c'étoit une opinion commune chez les Juifs, que quiconque avoit vu un ange, devoit s'attendre à mourir bientôt.

Ce qui est ferme & stable, est encore appellé du nom de *paix*; *do ei pacem fœderis*, Nomb. *xxv. 12.* c'est-à-dire, *je lui fais une promesse irrévocable.* Enfin la *paix* dans l'Evangile, signifie le bonheur à venir que J. C. le *prince de la paix*, promet à tous les fideles. (*D. J.*)

Paix, le baiser de, (*Hist. ecclés.*) Le baiser de *paix* se donnoit dans la liturgie gallicane après la lecture des diptyques, & de la priere qu'on nommoit la *collecte*. Ce baiser ou cette action de s'embrasser & de se baiser alors, s'appelle aussi *paix*. L'archidiacre donnoit la *paix* au premier évêque qui la donnoit au suivant, & ainsi successivement par ordre. Le peuple en faisoit de même, les hommes & les femmes séparément. L'eglise Romaine ne donnoit la *paix* qu'après la consécration. Le pape Innocent I. reprend ceux qui donnoient la *paix* auparavant.

Paix, (*Mythol. & Littérat.*) Les Grecs & les Romains honoroient la *paix* comme une grande déesse. Les Athéniens lui dresserent des statues sous le nom d'*εἰρήνη*; mais elle fut encore plus célébrée chez les Romains qui lui érigerent dans la rue sacrée le plus grand & le plus magnifique temple qui fût dans Rome. Ce temple dont les ruines, & même une partie des voûtes restent encore sur pié, fut commencé par Agrippine, & depuis achevé par Vespasien. Josephe dit que les empereurs Vespasien & Titus y déposerent les riches dépouilles qu'ils avoient enlevées au temple de Jerusalem.

C'étoit dans le temple de la *paix* que s'assembloient ceux qui professoient les beaux Arts, pour y discuter leurs prérogatives, afin qu'en présence de la divinité, toute aigreur fût bannie de leurs disputes. Ce temple fut ruiné par un incendie sous le regne de l'empereur Commode.

Baronius a raison, de soutenir qu'il n'y a jamais eu à Rome d'autre temple de la *paix*, & que ce que quelques modernes débitent de celui qui vint à tomber à la naissance de Jesus-Christ, est une pure fable. Il est vrai cependant que cette déesse eut à Rome, avant Vespasien, des autels, un culte & des statues. Ovide dit au I. livre des fastes:

Ipsum nos carmen deduxit pacis *ad aram*,
Frondibus Actiacis comtos redimita capillos
Pax *ades*, *& toto mitis in orbe mane.*

Nous voyons là un autel de la *paix*; voici des statues de cette déesse. Dion nous apprend que le peuple Romain ayant fourni une somme d'argent considérable pour ériger une statue en l'honneur d'Auguste, ce prince aima mieux employer cette somme à faire élever des statues au salut du public, à la concorde & à la *paix*.

La légende *pax Augusti*, est fréquente sur les médailles de Galba. A la mort de Néron, diverses parties de l'empire s'ébranlerent: Nymphidius Sabinus à Rome, Fonteius Capito en Germanie, Clodius Macer en Afrique, étoient sur le point de causer de grands troubles qui furent prévenus par la mort des rebelles; ces heureux commencemens donnerent occasion de représenter la *paix*, brûlant d'une main les instrumens de la guerre, & portant de l'autre les fruits de la tranquillité. (*D. J.*)

PAIX, (*Iconol. & Monum. antiq.*) Chez les Grecs la paix étoit figurée par une déesse qui porte à bras ouverts le dieu Plutus, enfant. Chez les Romains on trouve ordinairement la *paix* représentée avec un rameau d'olivier, quelquefois avec des aîles, tenant un caducée, & ayant un serpent à ses piés. On lui donne aussi une corne d'abondance. L'olivier est le symbole de la paix. Le caducée est le symbole du négociateur Mercure, pour marquer la négociation qui a procuré la *paix.* Dans une médaille d'Antonin le Pieux, la *paix* tient de la main droite une branche d'olivier, & brûle de la gauche des boucliers & des cuirasses. Cette idée n'étoit pas nouvelle, mais elle étoit ingénieuse. (*D. J.*).

PAIX, (*Jurisprud.*) du latin *pacisci.* Dans les anciennes ordonnances ce terme est quelquefois pris pour *convention.* Voyez *l'ordonnance de Charles V.* du mois de Janvier 1364, *tome IV. page 527*, & le *mot* PACTE. (*A*)

PAIX, ou *tréve de Dieu*, étoit une cessation d'armes, depuis le soir du mercredi de chaque semaine, jusqu'au lundi matin, que les ecclésiastiques & les princes religieux firent observer dans le tems où il étoit permis aux particuliers de tuer le meurtrier de leur parent, ou de se venger par leurs mains en tel autre cas que ce fût. *Voyez* FAIDE.

PAK, s. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) *paca*, animal quadrupede, qui a environ un pié de longueur, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue. La tête est grosse; il a les oreilles petites & pointues, la queue courte & cinq doitgs à chaque pié. Le poil est court & rude; le dessus du corps a une couleur fauve foncée, & le dessous est d'un blanc jaunâtre. Il y a sur les côtés trois bandes étroites & longitudinales d'un blanc jaunâtre. Cet animal se trouve dans la Guyanne & au Brésil. On l'a rapporté au genre du lapin. M. Brisson, *reg. anim.* Le *pak* est très bon à manger. *Voyez* Pison, *hist. nat. lib III.* (*I*)

PAKLAKENS, s. m. (*draperie étrang.*) sorte de draps qui se fabriquent en Angleterre; ils s'envoient ordinairement en blanc & non teints; les pieces sont de trente-sept à trente-huit aunes.

PAL, *voyez* MILANDRE.

PAL, s. m. (*Charpent.*) ou pieux; c'est une piece de bois longue & taillée en pointe, que l'on fiche en terre pour servir de défense ou de barriere, & pour fermer ou servir de clôture. (*D. J.*)

PAL, s. m. (*Terme de Blason.*) piece honorable de l'écu; c'est la représentation du *pal* ou pieu posé debout qui comprend toute la hauteur de l'écu, depuis le dessus du chef jusqu'à la pointe. Quand il est seul il doit contenir le tiers de la largeur de l'écu; quand il est nombre impair, on le rétrécit de façon, que si l'on en met deux, ils comprennent deux cinquiemes de l'écu; si l'on en met trois, ils comprennent les trois septiemes; & alors on spécifie le nombre des pieces, aussi-bien que celles dont ils sont accotés & chargés.

Il y a aussi *des pals comettés & flamboyans* qui sont pointus & en ondes. Les *comettés* sont mouvans du chef, les *flamboyans* de la pointe. Les *pals* dans les armoiries sont des marques de jurisdiction. On appelle un écu *palé*, quand il est chargé également de *pals*, de métal & de couleur. *Contrepalé* se dit lorsque l'écu est coupé, & que les *demi-pals* du chef, quoique d'émaux semblables à ceux de la pointe, sont néanmoins différens en leur rencontre; ensorte que si le premier du chef est de métal, celui qui lui répond au-dessous, doit être de couleur. On l'appelle *palissé*, quand il y a des *pals* aiguisés, dont on fait les palissades pour la défense des places. Ducange croit que ce mot vient de *pallea*, qui signifioit un tapis, ou une piece d'étoffe de soie; & que les anciens appelloient *pales* les tapisseries qui couvroient les murailles, & disoient *paler*, pour dire, tapisser. *Ménetrier.*

PALA, s. m. (*Botan. exot.*) grand arbre du Malabar, qui porte des siliques à cinq pieces fort étroites, fort longues, & pleines d'un suc laiteux. Son écorce réduite en décoction, passe pour relâcher le ventre. On la prescrit avec du sel & du poivre pour fortifier l'estomac; mais elle doit plutôt l'enflammer. (*D. J.*)

PALABRE, s. f. (*Commerce*) On appelle ainsi sur les côtes d'Afrique, particuliérement à Loango de Boirie, à Melindo & à Cabindo sur celles d'Angola, ce qu'on nomme *avanie* dans le levant, c'est-à-dire, un présent qu'il faut faire aux petits rois & aux capitaines negres, sur le moindre sujet de plainte qu'ils ont réellement, ou qu'ils feignent d'avoir contre les Européens qui font la traite, sur-tout lorsqu'ils se croient les plus forts. Ces *palabres* se payent en marchandises, en eau-de-vie & autres choses semblables, suivant la qualité de l'offense, ou plutôt la volonté de ces Barbares. *Voyez* AVANIE, *Diction. de commerce.* (*G*)

PALACIOS, (*Géog. mod.*) ville ou bourg d'Espagne dans l'Andalousie, sur la route de Séville à Cadix. *Long.* 12. 24. *lat.* 37. 4. (*D. J.*)

PALADE, s. f. (*Marine*) mouvemens des pales des rames, par lequel, en entrant dans l'eau, elles font avancer le bâtiment. Chaque *palade* ne fait avancer la meilleure de nos galeres que de dix-huit piés.

PALADIN, s. f. (*Hist. de la Chevalerie.*) On appelloit autrefois *paladins*, ces fameux chevaliers errans, qui cherchoient des occasions pour signaler leur valeur & leur galanterie. Les combats & l'amour étoient leur unique occupation; & pour justifier qu'ils n'étoient pas des hommes vulgaires, ils publioient de toutes parts, que leurs maîtresses étoient les plus belles personnes qui fussent au monde, & qu'ils obligeoient ceux qui n'en convien-droient pas volontairement, de l'avouer, ou de perdre la vie.

On dit que cette manie commença dans la cour d'Artus, Roi d'Angleterre, qui recevoit avec beaucoup de politesse & de bonté les chevaliers de son royaume & ceux des pays étrangers, lorsqu'ils s'étoient acquis par leur défi, la réputation de braves & de galans chevaliers. Lancelot étant arrivé à la cour de ce prince, devint amoureux de la reine Genevre, & se déclara son chevalier; il parcourut toute l'île; il livra divers combats dont il sortit victorieux, & se rendant ainsi fameux par ses faits guerriers, il publia la beauté de sa maîtresse, & la fit reconnoître pour être infiniment au-dessus de toutes les autres beautés de la terre. Tristan, d'un autre côté, amoureux de la reine Isforte, publioit de même la beauté & les graces de sa maîtresse, avec un défi à tous ceux qui ne le reconnoîtroient pas.

L'amour qui est fondé sur le bonheur attaché au plaisir des sens, sur le charme d'aimer & d'être aimé, & encore sur le desir de plaire aux femmes, se porte plus vers une de ces trois choses, que vers les deux autres, selon les circonstances différentes dans chaque nation & dans chaque siecle. Or dans le tems des combats établis par la loi des Lombards, ce fut, dit M. de Montesquieu, l'esprit de galanterie qui dut prendre des forces. Des *paladins*, toujours armés dans une partie du monde pleine de châteaux, de forteresses & de brigands, trouvoient de l'honneur à punir l'injustice, & à défendre la foiblesse. De-là encore, dans nos romans, la galanterie fondée sur l'idée de l'amour, jointe à celle de force & de protection. Ainsi naquit la galanterie, lorsqu'on imagina des hommes extraordinaires, qui,

voyant la vertu jointe à la beauté & à la foiblesse, furent portés à s'exposer pour elle dans les dangers, & à lui plaire dans les actions ordinaires de la vie. Nos romans de chevalerie flatterent ce desir de plaire, & donnerent à une partie de l'Europe cet esprit de galanterie, que l'on peut dire avoir été peu connu par les anciens.

Le luxe prodigieux de cette immense ville de Rome flatta l'idée des plaisirs des sens. Une certaine idée de tranquillité dans les campagnes de la Grece, fit décrire les sentimens de l'amour, comme on peut le voir dans les romans grecs du moyen âge. L'idée des *paladins*, protecteurs de la vertu & de la beauté des femmes, conduisit à celle de galanterie. Cet esprit se perpétua par l'usage des Tournois, qui, unissant ensemble les droits de la valeur & de l'amour, donnerent encore à la galanterie une grande importance. *Esprit des lois.* (*D. J.*)

PALÆA, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Cypre, Strabon la place entre Citium & Amathus. Lusignan dit qu'elle se nomme aujourd'hui *Pélandre.*

PALÆAPOLIS *ou* PALÆOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans la Campanie, & au même endroit où est aujourd'hui la ville de Naples. *Palæapolis* étoit, à ce qu'on croit, une partie de l'ancienne Parthénope. On lui donne le nom de *Palæapolis*, c'est-à-dire *vieille ville*, pour la distinguer de Naples, dont le nom vouloit dire *nouvelle ville*, & qui étoit bâtie tout auprès. C'étoit le même peuple qui habitoit les deux villes, & c'étoit une colonie de Cumes. L'auteur des *Délices d'Italie* parle de *Palæapolis* comme d'une ville détruite, dont le terrein est aujourd'hui renfermé dans Naples. Il dit qu'il falloit que *Palæapolis* fût bien grande, puisque depuis l'archevêché jusqu'à S. Pierre à Mazella on voit encore beaucoup de masures, que les antiquaires prétendent être des restes de cette ancienne *Palæapolis.* (*D. J.*)

PALÆOCHORI, (*Géog. mod.*) nom moderne de l'ancien Ilhus, bourg de l'Attique, dont parle Pausanias. MM. Spon & Wheeler disent qu'on y voit d'anciennes inscriptions, & cela est si vrai, que M. Fourmont y en a encore trouvé de son côté en 1729, une entr'autres fort singuliere, à l'occasion de ces tonnerres qui se firent entendre aux Perses, lorsqu'ils voulurent descendre dans la plaine, quelque tems avant la bataille de Platée. Le prêtre grec à la priere duquel on crut que ces tonnerres avoient grondés, & la patrie des troupes pour lesquelles il prioit, y sont désignées. (*D. J.*)

PALÆSCEPSIS, (*Géog. anc.*) ville de la Troade, auprès d'Adramyte. Pline, *l. V. c. xxx.* & Ptolomée, *l. V. c. ij.* parlent de cette ville. Strabon, *l. XIII.* dit qu'elle étoit bâtie au-dessus de Cébrene, auprès de la plus haute partie du mont Ida, & qu'elle avoit reçu ce nom à cause qu'on la pouvoit voir de loin; il ajoute qu'elle fut depuis transférée 40 stades plus bas, & que la nouvelle ville fut nommée *Scepsis*, *Palæscepsis* s'appelle maintenant *Elmachini.*

PALÆSTINA-AQUA, (*Géog. anc.*) on trouve ce mot dans un vers d'Ovide. Frastor, *l. II. v.* 464.

Inque Palæstinæ *margine sedit* aquæ.

Il s'agit ici des eaux du Tigre dans l'endroit où il mouille la Sittacene, contrée nommée *Palestine* par Pline, *l. XII. c. xvij.* (*D. J.*)

PALAIS, s. m. *en Anatomie*, est la chair qui compose le dedans, c'est-à-dire la partie supérieure & intérieure de la bouche. *Voyez* BOUCHE.

Du Laurens dit que ce mot vient du latin *pali*, parce que le *palais* est enfermé par deux rangs de dents, semblables à de petits pieux, que les Latins nommoient *pali.*

Le *palais* est une espece de petite voûte ou ceintre; il est tapissé d'une tunique glanduleuse, sous laquelle sont un grand nombre de petites glandes visibles, conglomérées, de la grosseur d'un grain de millet à la partie antérieure, avec quantité de petits interstices, dont les conduits excrétoires perçant la membrane, s'ouvrent dans la bouche, mais sont beaucoup plus drues vers le fond, & forment un amas si considérable vers la racine de la luette, que toutes ensemble elles paroissent former une grosse glande conglomérée, que Verheyen appelle en effet *glandula conglomerata palatina.*

Vers le fond du *palais* derriere la luette, il y a un grand trou qui tout près de son origine se partage en deux, dont chacun des deux va aboutir à l'une des deux narines. Plusieurs prétendent que le *palais* est l'organe du goût. *Voyez* GOÛT.

L'*os du palais* est un petit os quarré, qui forme la partie enfoncée du *palais*, & se joint à la partie de l'os maxillaire; qui forme le devant du *palais*. *Voyez* MACHOIRE SUPÉRIEURE.

Les os du *palais* sont au nombre de deux, situés aux parties latérales & postérieures des narines.

On distingue dans ces os deux plans, un petit horisontal, qui fait portion de la voûte du *palais* des fosses nasales, & est appellée *portion palatine*; l'autre grand vertical, qui fait partie des fosses nasales: dans le plan horisontal deux faces; une supérieure légerement concave dans sa longueur; une inférieure plate & raboteuse: quatre bords, un latéral interne épais & un peu élevé en-dedans des fosses nasales; un latéral externe rencontré à angle droit par le plan vertical; un antérieur déchiré; un postérieur tranchant légerement échancré, & se terminant à sa partie latérale interne en une pointe.

On remarque dans le plan vertical deux faces; une latérale interne unie & divisée vers sa partie inférieure par une petite ligne saillante transversale, sur laquelle s'appuie l'extrémité postérieure des cornets intérieurs du nez; une latérale interne raboteuse & creusée dans sa longueur en forme de gouttiere, qui se termine quelquefois au milieu du bord de rencontre des deux plans par un creux; d'autres fois ce trou est formé en partie par l'os maxillaire avec lequel il est joint, on l'appelle *trou palatin postérieur*: quatre bords, un bord inférieur qui rencontre le bord latéral externe du plan horisontal; à l'angle postérieur de rencontre une grosse éminence, appellée *portion ptérigoïdienne*, dans la partie postérieure de cette éminence deux fossettes pour recevoir l'extrémité inférieure antérieure des aîles de l'apophyse-ptérigoïde; dans sa partie antérieure une petite apophyse qui s'engrene dans l'os maxillaire; au bord supérieur sur la partie antérieure duquel on remarque une apophyse, nommée *portion orbitaire*, qui est unie à sa face supérieure & postérieur cellulaire, à sa face latérale interne, à la partie postérieure de cette apophyse; une échancrure qui, avec l'os sphénoïde, forme le trou sphéno-palatin ou ptérigo-palatin; un bord postérieur terminé par la portion ptérigoïdienne; un bord antérieur mince, en forme d'angle, & quelquefois replié en dehors, & qui forme la partie postérieure de l'ouverture du sinus maxillaire.

Cet os est articulé avec son pareil, avec l'os sphénoïde, l'os éthmoïde, l'os maxillaire, le vomer & le cornet inférieur du nez. *Voyez* SPHENOÏDE, ÉTHMOÏDE, *&c.*

PALAIS, s. m. (*Botan.*) dans les fleurs, le *palais* est cette partie qui se trouve entre deux autres, semblables aux mâchoires; ainsi l'espace qui est compris entre les deux mâchoires de la fleur du *mélampyrum*, s'appelle son *palais.*

PALAIS, (*Géograph. mod.*) petite place forte de France

France en Bretagne, capitale de l'île de Belle-Isle. *Long.* 14. 20. *lat.* 47. 20.

Il ne faut pas confondre ce *Palais*, capitale de Belle-Isle, avec *Palais*, village à 4 lieues de Nantes en Bretagne. Ce village, quoique pauvre village, est bien célebre dans l'histoire, pour avoir donné le jour à Pierre Abélard, que sur de fausses apparences d'infidélité les parens d'Héloïse firent cruellement mutiler; lui qui n'aimoit au monde que cette savante fille, & qui l'aima jusqu'au tombeau; lui qui étoit un des plus fameux & des plus habiles docteurs du xij. siecle, le plus grand dialecticien, & le plus subtil esprit de son tems.

Ce n'est pas tout, il eut encore à essuyer coup sur coup malheurs sur malheurs, par la jalousie de ses rivaux, & quelquefois par son imprudence. C'est ainsi qu'il lui échappa de dire étant au couvent de S. Denis, qu'il ne pensoit pas que leur S. Denis fût Denis l'Aréopagite, dont il est parlé dans l'Ecriture. L'abbé étant instruit de ces discours hors de saison, déclara qu'il livreroit à la justice du roi celui qui avoit l'audace de renverser la gloire & la couronne du royaume. Abélard se sauva de nuit en Champagne, & se crut trop heureux d'obtenir après la mort de l'abbé de S. Denis la permission de vivre monastiquement loin de Paris.

Il vint au Paraclet, des écoliers l'y suivirent en foule; & ses ennemis en plus grand nombre lui rendirent dans cet hermitage même la vie tellement amere, qu'il fut sur le point de se retirer hors de la chrétienté; mais son étoile ne lui permit pas de se procurer ce repos.

On lui fit un procès d'hérésie devant l'archevêque de Sens, & l'on convoqua sur cette affaire l'an 1140 un concile provincial, auquel le roi Louis VIII. voulut assister en personne. S. Bernard étoit l'accusateur, Abélard fut bientôt condamné. Le pape Innocent II. confirma la condamnation, en ordonnant que les livres de l'hérétique seroient brûlés, qu'il ne pourroit plus enseigner, & qu'on l'emprisonnât.

Il étoit perdu sans Pierre le Vénérable, qui, touché de son triste sort & de la beauté de son génie, le reçut favorablement dans son abbaye de Clugny, & lui réconcilia S. Bernard, le promoteur de l'oppression que l'innocence avoit soufferte dans le concile de Sens & à Rome. Mais de si longs malheurs consécutifs avoient tellement délabré la santé d'Abélard, qu'il n'étoit plus tems d'y porter remede. Envain l'abbé de Clugny l'envoya pour le rétablir dans le prieuré de S. Marcel, lieu pur & agréable, situé sur la Saône auprès de Châlons; il y mourut bientôt après le 21 Avril 1142, à l'âge de 63 ans. *Voyez* dans Bayle son *article*, joignez-y les *articles* Héloïse, Berenger de Poitiers, Ambroise (François) Froulques, & vous aurez dans le même *dictionnaire* l'histoire complette d'Abélard. (*D. J.*)

Palais, s. m. (*Architect.*) bâtiment magnifique, propre à loger un roi ou un prince. On distingue les *palais* en *palais* impérial, royal, pontifical, épiscopal, cardinal, ducal, *&c.* selon la dignité des personnes qui l'occupent.

On appelle aussi *palais* le lieu où une cour souveraine rend la justice au nom du roi, parce qu'anciennement on la rendoit dans les *palais* des rois.

Selon Procope, le mot *palais* vient d'un certain grec, nommé *Pallas*, lequel donna son nom à une maison magnifique qu'il avoit fait bâtir. Auguste fut le premier qui nomma *palais* la demeure des empereurs à Rome sur le mont qu'on nomme à cause de cela *le mont palatin.* (*D. J.*)

Palais, (*Antiq. rom.*) le nom de *palais* vient du mont palatin à Rome, sur lequel étoit assise la maison des empereurs. De-là les hôtels ou maisons des rois, princes & grands seigneurs, prirent le nom de *palais*: *Nam quia imperii sedes in eo constituta fuit, cujusvis principis aulam, aut splendidi hominis domum*, palatium *dicimus.* Auguste fut le premier qui se logea au mont palatin, faisant son *palais* de la maison de l'orateur Hortensius, qui n'étoit ni des plus grandes, ni des mieux ornées de Rome. Suétone nous la dépeint, quand il dit: *Habitavit posteà in* palatio, *sed ædibus modicis Hortensianis, neque cultis, neque conspicuis.*

Ce *palais* fut ensuite augmenté par Tibere, Caligula, Alexandre fils de Mammée, & autres. Il subsista jusqu'au regne de Valentinian III. sous lequel n'étant ni habité, ni entretenu, il vint à tomber en ruine. Les seigneurs romains avoient leurs *palais*, ou plutôt leurs hôtels sous le nom de *domus*, qui ressembloient par leur grandeur à de petites villes, *domos cognoveris*, dit Saluste, *in urbium modum ædificatas.* Ces sont ces maisons que Séneque appelle, *ædificia privata, laxitatem urbium magnarum vincentia.* Le grand-seigneur de Rome s'estimoit être logé à l'étroit, si sa maison n'occupoit autant de place que les terres labourables de Cincinnatus. Pline dit plus, lorsqu'il assûre que quelques-uns y avoient des vergers, des étangs, des viviers & des caves si vastes, qu'elles passoient en étendue les terres de ces premiers citoyens de Rome que l'on tiroit de la charrue à la dictature. Ces *palais* contenoient divers édifices, qui formoient autant d'appartemens d'été & d'hiver, ornés chacun de galeries, salles, chambres, cabinets, bains, tous enrichis de peintures, dorures, statues, bronzes, marbres, & de pavés superbes de marqueterie & de mosaïque. (*D. J.*)

Palais galienne, (*Antiq.*) nom d'un reste d'amphithéâtre que l'on voit près de Bordeaux à la distance d'environ quatre cens pas. Il est le moins bien conservé de tous ceux qui sont en France, si l'on en excepte celui de Lyon; & ce qui a été détruit, faisoit près de trois quarts de l'édifice: ce qui reste, peut cependant faire juger de son ancienne beauté. Il étoit bâti de petites pierres fort dures toutes taillées, de trois pouces de haut & autant de large sur le parement de la muraille, & rentrant en-dedans d'environ cinq à six pouces. Ce parement étoit entrecoupé d'un rang de trois grosses briques qui regnoit tout à l'entour de chaque côté. Les arceaux des portes étoient aussi entrecoupés de brique, ce qui, pour la couleur, contrastoit agréablement avec la pierre ordinaire, & présentoit un coup-d'œil symmétrique & varié. Ces matériaux étoient si fortement unis ensemble par leur assemblage & par une certaine espece de ciment, que depuis près de douze siecles il ne s'est détaché aucune pierre de tout ce qui reste d'entier. La solidité, dont on juge que cet édifice devoit être, fait croire que nous l'aurions encore dans son premier état, si l'on n'eût travaillé tout exprès à le détruire. Sa forme étoit elliptique ou ovale. Il y avoit six enceintes, en y comprenant l'arène, c'est-à-dire le lieu où se faisoient les combats d'hommes ou d'animaux. On a trouvé que sa longueur devoit être de 226 piés, & sa largeur de 166.

Comme on n'a découvert aucune inscription qui puisse fixer l'époque de l'érection de ce monument, on ne peut assûrer rien de positif à ce sujet. Le nom de *palais galienne* qui lui est resté pourroit donner lieu de croire qu'il fut élevé sous le regne de cet empereur.

Une fable, conservée par Rodéric de Tolede, attribue la construction de ce prétendu *palais* à Charlemagne, qui le destina, dit-il, à Galienne son épouse, fille de Galastre, roi de Tolede: mais l'ignorance seule des derniers siecles a pu accréditer ce conte. La forme du monument ne laisse aucun lieu de dou-

ter que ce ne soit un amphithéâtre. Outre cela de vieux titres latins de l'église de S. Severin qui en est voisine, & qui ont plus de 500 ans d'antiquité, lui donnent le nom d'*arènes*, que la tradition lui avoit sans doute conservé. *Voyez* le *recueil de littérat. tome XII. in-4°.* (*D. J.*)

Palais, *comte du*, (*Hist. de France.*) charge éminente sous la seconde race des rois de France : sous la premiere race, le *comte du Palais* étoit fort inférieur au maire, quoiqu'il fût cependant le juge de tous les officiers de la maison du roi, & qu'il confondît dans sa personne tous les autres offices que l'on a vû depuis, tels que le bouteiller, le chambrier, *&c.* Cette charge s'éleva sous la deuxieme race, tandis que celle de maire fut anéantie; & sous les rois de la troisieme, celle de sénéchal anéantit celle de *comte du palais*, dont l'idée nous est restée dans le grand-prevôt de l'hôtel. Le connétable, qui ne marchoit qu'après le *comte du palais* sous la deuxieme race, devint le premier homme de l'état sous la troisieme, & la charge de sénéchal finit en 1191. *P. Hainault.* (*D. J.*)

Palais, (*Jurisprud.*) est une maison dans laquelle un roi ou autre prince souverain fait sa demeure ordinaire.

Le *palais* qui est à Paris dans la cité & dans lequel le parlement & plusieurs autres cours & tribunaux tiennent leurs séances est ainsi appellé, parce que c'étoit la demeure de plusieurs de nos rois jusqu'au tems de Louis Hutin, qui l'abandonna entierement pour y faire rendre la justice.

A l'imitation de ce *palais* de Paris, on a aussi dans plusieurs grandes villes donné le titre de *palais* à l'édifice dans lequel se rend la principale justice royale, parce que ces sortes d'édifices où l'on rend la justice au nom du roi sont censés sa demeure.

Les maisons des cardinaux sont aussi qualifiées de *palais*, témoin le *palais* cardinal à Paris, appellé vulgairement le *palais royal*.

Les maisons des archevêques & évêques n'étoient autrefois qualifiées que d'*hôtel*, aussi-bien que la demeure du roi, présentement on dit *palais* archiépiscopal, *palais* épiscopal.

Du reste aucune personne quelque qualifiée qu'elle soit, ne peut faire mettre sur la porte de sa maison le titre de *palais*, mais seulement celui d'*hôtel*. (*A*)

Palais, *terme de Pêche*, usité dans le ressort de l'amirauté de Marennes. La description en est faite à l'*article* Salicots.

Palais, *Saint*, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans la basse Navarre, au diocese de Bayonne, sur la Bidouse, à 5 lieues de S. Jean Pié-de-Port, à qui elle dispute l'honneur d'être la capitale de la Navarre. *Long.* 16. 35. *latit.* 43. 20.

PALALACA, s. m. (*Ornithol.*) oiseau des îles Philippines, qui tient de la huppe, & qui est de la grosseur de nos poules. Le P. Camelli l'a décrit ainsi : Son cri est rude & desagréable : sa tête est brune & hupée; son bec est assez fort pour percer les arbres, les creuser & y faire son nid. Sa couleur est d'un beau verd, quelquefois nuancé d'autres couleurs. Cet oiseau est, selon les apparences, une espece de grimpereau.

PALAMOS, (*Géog. mod.*) petite, mais forte ville d'Espagne, dans la Catalogne, avec un port. Les François la prirent en 1694, & la rendirent en 1697 par la paix de Riswick; elle est sur la méditerranée à 5 lieues S. E. de Girone, 19 N. E. de Barcelone. *Long.* 20. 46. *latit.* 41. 48. (*D. J.*)

PALAN, (*Marine & Méchan.*) assemblage de poulies jointes ensemble de maniere qu'elles soient les unes à côté des autres, ou les unes au-dessus des autres dans la même boîte ou moufle : cet assemblage de poulies avec leur cordage est ce qu'on appelle *palan* ou *caliorne*. Pour savoir combien la force est multipliée dans le *palan*, il n'y a qu'à compter le nombre de branches de la corde qui soutient le fardeau; car il est aisé de voir que si cette corde a par exemple quatre branches, chacune soutiendra le quart du poids, & que par conséquent la puissance appliquée à l'extrémité d'une de ces branches soutiendra ce même quart. *Voyez* la *manœuvre des vaisseaux* de M. Bouguer, *p. 7; voyez* aussi *p. 78 du même ouvrage* l'évaluation de l'effet d'un *palan* lorsque le frottement & la roideur des cordes sont fort considérables. (*O*)

On se sert du *palan* pour embarquer & pour débarquer des marchandises & autres pesans fardeaux. Une de ces cordes s'appelle *étague*, *mantel*; & l'autre *garant*. Le *palan*, dit un autre auteur, est la corde qu'on attache à l'étai, ou à la grande vergue, ou à la vergue de misene pour tirer quelque fardeau, ou pour bander les étais. Il est composé de trois cordes; savoir, celle du *palan*, l'étague & la drisse. Il a des pattes de fer au bout qui descendent en bas. Il a trois poulies, l'une desquelles est double. Celui du mât de misene ne s'en détache jamais, comme étant du service ordinaire.

Grands *palans*. Ce sont ceux qui tiennent au grand mât.

Palan simple, *palan* de misene; ce sont ceux qui sont attachés au mât de misene, & qui servent à haler à bord les ancres & la chaloupe, à rider les haubans, *&c.*

Palan à caliorne; c'est la caliorne entiere. *Voyez* Caliorne.

Palan à candelette. *Voyez* Candelette.

Palan d'étai. On entend ceux qui sont amarrés à l'étai.

Palan de surpente.

Palan d'amure; c'est un petit *palan* dont l'usage est d'amurer la grande voile par un gros vent.

Palans de bout; ce sont des petits *palans* frappés à la tête du mât de beaupré par-dessus, dont l'usage est de tenir la vergue de sivadiere en son lieu, & d'aider à la hisser lorsqu'on la met à la place.

Palans pour rider les haubans.

Palans de retraite; ce sont aussi de petits *palans* dont les canonniers se servent pour remettre le canon dedans, quand il a tiré, lorsque le vaisseau est à la bande.

Palans de canon. *Voyez* Drosse *ou* Trisse. (*Z*)

PALANCHE, s. f. *termes de Porteurs d'eau*; c'est un instrument de bois, long d'environ trois piés, un peu concave dans le milieu, au bout duquel il y a deux entaillures pour y acrocher deux sceaux d'eau, qu'on porte ainsi sur l'épaule. En d'autres endroits on appelle cet instrument *chamblon*, mot qui, selon les apparences, dérive de celui de *chambriere*, instrument à porter l'eau. (*D. J.*)

PALANÇONS, s. m. pl. (*Archit.*) morceaux de bois qui retiennent le torchis. *Voyez* Torchis.

PALANDEAUX, s. m. (*Marine.*) bouts de planches que l'on couvre de bourre & de goudron pour boucher les écubiers & les trous du bordage.

PALANGRES, s. f. *terme de Pêche*, usité dans le ressort de l'amirauté de Brest; ce sont les moyennes & petites lignes garnies de moyens hameçons entraînées ou cordées à la mer avec lesquelles les pêcheurs prennent diverses especes de poissons saxatiles.

PALANKA, (*Géog. mod.*) petite ville de la haute Hongrie, au comté de Novigrad, sur la riviere d'Ibola, à 7 N. de Novigrad, 15 N. de Bude. *Long.* 36. 58. *lat.* 48. 3.

PALANQUE, (*Marine.*) c'est un commandement pour faire servir ou tirer sur le palan.

PALANQUER, v. a. (*Commerce.*) se servir des palans pour charger les marchandises dans les navires, ou pour les en décharger.

Il y a des especes de marchandises que les matelots des navires marchands sont tenus de *palanquer*, c'est-à-dire, de charger & décharger, sans qu'ils en puissent demander de salaire au maître ou au marchand. Tels sont, par exemple, les planches, le merrain, & le poisson verd & sec; ce qui se comprend tout sous le terme de maléage. Ils sont aussi tenus de la décharge des grains, des sels, *&c.* ce qui s'appelle *paléage*.

PALANQUINS, *ou* PALANKINS, *ou* PALEKIS, (*Hist. mod.*) espece de voiture portée par des hommes, fort en usage dans les différentes parties de l'Indostan. Le *palankin* est une espece de brancard terminé des deux côtés par une petite balustrade de cinq à six pouces de hauteur. Il y a un dossier semblable à celui du berceau d'un enfant. Au-lieu d'être porté par deux brancards, comme nos litieres, ou chaises-à-porteurs, le *palankin* est suspendu par des cordes à un long morceau de bois de bambou, qui a cinq à six pouces de diametre, & qui est courbé par le milieu, & porté sur les épaules de deux ou d'un plus grand nombre d'hommes. Ces voitures portatives sont plus ou moins ornées, suivant la qualité & les facultés des personnes à qui elles appartiennent. Lorsque le tems est mauvais, le *palankin* se recouvre de toile cirée. Ceux que l'on porte sont couchés sur des coussins & sur des tapis plus ou moins riches. Quand c'est une femme, elle est cachée par des rideaux de toile, ou de quelque étoffe de soie. Ces voitures sont fort cheres; le bâton de bambou auquel le *palankin* est attaché, coûte quelquefois jusqu'à 5 ou 600 liv. mais les porteurs se contentent du prix modique de 10 à 12 francs par mois. Les meilleurs *palankins* se font à Tatta, dans la province d'Azmir, dépendant du grand-mogol.

PALANQUIN, (*Marine.*) c'est un petit palan qui sert à lever de médiocres fardeaux. Il y en a de doubles & de simples.

Palanquins de ris; ce sont des *palanquins* que l'on met au bout des vergues des huniers, par le moyen desquels on y amene les bouts des ris, quand on les veut prendre.

Palanquins simples de racage; on s'en sert pour guinder ou amener le racage de la grande vergue, lorsqu'il faut guinder ou amener la vergue.

PALANQUINES. *Voyez* BALANCINES.

PALANTIUM *ou* PALLANTIUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Arcadie, selon Etiene le géographe & Trogue Pompée. Elle avoit été premierement ville, elle fut ensuite réduite en village; mais l'empereur Antonin lui rendit, selon Pausanias, le titre de ville, avec la liberté & la franchise, la regardant comme la mere de *Pallanchium;* ville d'Italie, qui devint une partie de la ville de Rome. Tite-Live écrit *Palanteum*, & Virgile dit *Pallanteum.*

Pallantis proavi de nomine Pallanteum.

(*D. J.*)

PALAPARIJA, f. m. (*Ophyologie.*) espece de serpent de l'île de Ceylan, qui vit sous terre. Il est très-gros, marqué de belles couleurs, entre lesquelles le rouge domine. *Ray.*

PAL-A-PLANCHE, f. (*Arch. hydraul.*) dosse affûtée par un bout pour être pilotée, & entretenir une fondation, un batardeau, *&c.* Cet affutement est tantôt à moitié de la planche, tantôt en écharpe, & toujours d'un même sens afin qu'il soit plus solide. On coupe ces dosses en onglet, & à chanfrin, pour mieux couler dans la rainure les unes dans les autres.

On appelle *vannes* les *pal-à-planches*, quand on les couche en long du bâtardeau. *Voyez le traité des ponts & chaussées, p. 184.* Daviler.

PALAPOLI, (*Géog. mod.*) petite ville de la Natolie, dans la Caramanie, sur la côte au nord de l'île de Chypre, presque à l'embouchure d'une petite riviere. *Long. 51. 1. lat. 36. 52.*

PALARDEAUX, f. m. (*Marine.*) ce sont des bouts de planches que les calfateurs couvrent de goudron & de bourre, pour boucher les trous qui se font dans le bordage. Quelques-uns appellent aussi *palardeaux* des tampons qui servent à boucher les écubiers. (*Z*)

PALARIA, f. f. (*Gymnast. milit.*) espece d'exercice militaire en usage chez les Romains; ils plantoient un poteau en terre, & les jeunes soldats, étant à six pas de distance, s'avançoient vers ce poteau avec un bâton au-lieu d'épée, faisant toutes les évolutions d'attaque ou de défense, comme s'ils étoient réellement engagés avec un ennemi. On peut traduire *palaria* par *palaries.* Les pieux enfoncés en terre, s'en élevoient dehors environ de la hauteur de six piés. Chaque soldat muni d'une épée de bois & d'un bouclier tressé d'osier, entreprenant un de ses pieux, l'attaquoit comme un ennemi, lui portoit des coups sur toutes les parties, tantôt avançant, tantôt reculant, tantôt sautant. Ils le perçoient aussi avec le javelot. Il y avoit des femmes qui prenoient quelquefois l'épée de bois & le bouclier d'osier, & qui se battoient contre les pieux. Mais on avoit meilleure opinion de leur courage & de leur vigueur que de leur honnêteté.

PALATIN, NE, adj. *en Anatomie*, qui appartient au palais. On remarque trois trous *palatins* dans les fosses *palatines*, un à la partie moyenne & antérieure formé par l'union des deux os maxillaires & nommé *trou incisif*, à cause de sa situation; deux aux parties latérales externes, formés par l'union des os maxillaires & des os du palais; on les appelle aussi *gustatifs.* *Voyez* MAXILLAIRE, PALAIS, *&c.*

Portion *palatine* de l'os du palais. *Voyez* PALAIS.

Les fosses *palatines*, ou la voute du palais est formée par la face inférieure des os maxillaires, & celle de la partie inférieure du plan horisontal, de l'os du palais, au moyen de l'union de ces quatre os. *Voyez* MAXILLAIRE & PALAIS.

L'artere *palatine* est une branche de la carotide externe.

PALATIN, adj. (*Hist. anc.*) nom donné à Apollon par Auguste, qui ayant fait bâtir sur le mont *Palatin* un temple consacré à ce dieu, lui donna le surnom d'*Apollo Palatinus*, parce que les augures lui avoient déclaré, que telle étoit la volonté d'Apollon. Ce temple fut enrichi par le même empereur d'une bibliotheque nombreuse & choisie, qui devint le rendez-vous des savans. Lorsque l'académie françoise fut placée au louvre, elle fit allusion à cet événement, en faisant frapper une médaille où l'on voit Apollon tenant sa lyre, appuyé sur le trépié, d'où sortoient ses oracles; dans le fond paroît la principale façade du louvre, avec cette légende, *Apollo Palatinus*, Apollon dans le palais d'Auguste.

PALATIN, MONT, *Palatinus mons*, (*Géog. anc.*) montagnes d'Italie, l'une des sept sur lesquelles la ville de Rome étoit bâtie. C'étoit celle que Romulus environna de murailles pour faire la premiere enceinte de la ville. Il choisit ce lieu, parce qu'il y avoit été apporté avec son frere Remus par le berger Faustulus, qui les avoit trouvés sur les bords du Tibre, & qu'il vit d'ailleurs douze vautours qui voloient sur cette montagne, au lieu que Remus n'en vit que six sur le mont Aventin.

Les uns veulent que ce mont fût appellé *Palatin*, de *Palès*, déesse des bergers, qu'on y adoroit: d'autres le dérivent de *Palatia*, femme de Latinus; & d'autres des Pallantes, originaires de la ville de Pal-

lantium, dans le Péloponnèse, & qui vinrent s'habituer en cet endroit avec Evander.

La maison des rois, qu'on a appellée de-là *palatium*, c'est-à-dire *palais*, étoit sur cette montagne. Pausanias, *l. VIII. p. 525.* dit que les lettres L & N. ayant été ôtées du mot *pallantium*, on forma le nom de cette maison.

L'empereur Héliogabale fit faire une galerie soutenue de piliers de marbre, qui joignoient le *mont Palatin*, avec le mont Capitolin. On y a vu dix temples magnifiques, seize autres petits, & quantité de superbes bâtimens, dont on admiroit l'architecture, entr'autres celle du palais d'Auguste; mais ce quartier de la ville n'a plus aujourd'hui que quelques jardins, qui sont assez beaux. (*D. J.*)

PALATIN, TEMPLE, (*Antiq. rom.*) *Voyez* TEMPLE D'APOLLON.

PALATIN, ELECTEUR, PALATINAT, s. m. (*Gram. Hist. mod. Droit public.*) on appelle en Allemagne *électeur palatin*, ou *comte palatin du Rhin*, un prince feudataire de l'empire, dont le domaine s'appelle *Palatinat. Voyez* PALATINAT. Ce prince jouit de très-grandes prérogatives, dont la plus éminente est celle de faire les fonctions de vicaire de l'empire pendant la vacance du trône impérial dans les contrées du Rhin, de la Souabe & de la Franconie. Ce droit lui a été quelquefois disputé par l'électeur de Baviere; mais enfin l'*électeur palatin* d'aujourd'hui a consenti à le partager avec lui. Dans la bulle d'or l'*électeur palatin* est appellé le *juge de l'empereur*. Il porte aussi le titre de grand-trésorier de l'empire, il a le droit d'annoblir, & il jouit d'un droit singulier, oppellé *wildfangiat. Voyez cet article.*

Les comtes *palatins* étoient autrefois des officiers attachés aux palais des empereurs; ils avoient un chef à qui ils étoient subordonnés; & les empereurs lui avoient accordé de très-grandes prérogatives, afin de rendre sa dignité plus éminente. On comptoit plusieurs *comtes palatins*; il y avoit celui du Rhin, celui de Baviere, celui de Franconie, celui de Saxe & celui de Souabe. Aujourd'hui le titre de *comte palatin*, en allemand *pfalzgraff*, ne se prend que par les princes de Sultzbach, de Deuxponts, & de Birkenfeld, qui sont de trois différentes branches d'une même maison. C'est un prince de la premiere de ces branches, qui est actuellement *électeur palatin*. (—)

PALATIN DE HONGRIE, (*Hist. mod.*) c'est le titre qu'on donne en Hongrie à un seigneur qui possede la plus éminente dignité de l'état. Les états du pays élisent le *palatin*; c'est lui qui a droit de les convoquer; il est le tuteur des rois mineurs; il commande les troupes en tems de guerre. En un mot, il est l'administrateur du royaume. Cette dignité n'est point héréditaire, & elle se perd par mort.

* En Pologne le gouverneurs des provinces nommés par le roi, prennent aussi le titre de *palatin*. (—)

PALATINS, JEUX, (*Antiq. rom.*) ces jeux furent institués par l'impératrice Livie, pour être célebrés sur le mont *palatin*, en l'honneur d'Auguste. Les douze prêtres de Mars, ou saliens, furent aussi surnommés *palatins*. (*D. J.*)

PALATINAT. *Voyez* PALATIN.

PALATINAT, (*Géog. mod.*) province considérable d'Allemagne, divisée en haut & en bas *Palatinat*.

Le *haut-Palatinat*, appellé aussi le *Palatinat de Baviere*, est entre la Baviere, la Franconie & la Bohème, & appartient au duc de Baviere; Amberg en est la capitale.

Le *bas Palatinat*, ou *Palatinat du Rhin*, ou *l'électorat*, est borné par l'archevêché de Mayence, le haut-comté de Catzenellebogen, le comté d'Erpach, le duché de Wurtemberg, l'Alsace, le Marquisat de Bade & l'archevêché de Trèves. L'électeur palatin fait tantôt sa résidence à Manheim, tantôt à Heidelberg, & tantôt à Dusseldorp. Il possede encore les duchés de Neubourg, de Berg & de Juliers, la principauté de Sultzbach, & la seigneurie de Ravestein. Le terroir du *bas-Palatinat* est fertile, arrosé par le Rhin & le Necker. Il y a plusieurs petits états renfermés dans le *Palatinat*, qui ont leurs souverains particuliers, & indépendans de l'électeur palatin.

Scioppius (Gaspard), l'un des plus redoutables critiques du xvij. siecle, naquit dans le *Palatinat*, en 1576, & mourut à Padoue en 1649, à 74 ans. Il ne se contenta pas d'écrire avec passion contre des particuliers, il attaqua même le roi Jacques I. & la personne d'Henri IV. Il fit d'autres ouvrages où regne beaucoup d'esprit, de critique & de littérature, mais la bile avec laquelle il déchira tout le monde, rendit sa mémoire odieuse. (*D. J.*)

PALATINE, s. f. *terme de Marchand de mode*; c'est un ornement qui sert aux femmes pour couvrir leur poitrine, & qu'elle mettent sur leur col. L'on en fait de blonde, de ruban & de dentelle, de chenille, de souci d'hanneton, de nompareil & de fil.

Cet ornement différe selon les modes; aujourd'hui ce sont plusieurs blondes qui sont montées sur un ruban large d'un doigt, & qui forment plusieurs plis, cela peut avoir trois quarts de long sur quatre doigts de large.

PALATITES *ou* PALATINS, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à l'espece de rubis que l'on appelle *rubis balais. Voyez* RUBIS.

PALATO-PHARYNGIEN, *en Anatomie*, nom de deux muscles du pharynx. *Voyez* PERISTAPHILO-PHARYNGIEN.

PALATO-STAPHYLIN, *en Anatomie*; nom d'une paire de muscles qui viennent de part & d'autre du bord postérieur du plan inférieur des os du palais, & qui vont en formant un angle s'insérer à la luette.

PALATRE, s. f. (*Serrur.*) c'est la piece de fer qui couvre toutes les garnitures d'une serrure, & contre laquelle sont montés & attachés tous les ressorts nécessaires pour une fermeture. (*D. J.*)

PALATUA, (*Mytol.*) déesse qui présidoit au mont Palatin, & qui gardoit sous sa tutelle le palais des empereurs. Elle avoit un prêtre particulier nommé *Palatinalis*, & les sacrifices qu'on lui offroit s'appelloient *palatualia*.

PALAZZUOLO *ou* PALAZOLO, (*Géog. mod.*) petite ville de Sicile, dans le val de Noto, sur le bord de la riviere Busaro, à 20 O. de Syracuse. *Long.* 32. 40. *lat.* 37. 3. (*D. J.*)

PALE. *Voyez* PALETTE.

PALE, s. f. (*Hydr.*) est une petite vanne qui sert à ouvrir & fermer la chaussée d'un moulin ou d'un étang pour le mettre en cours. Quand on veut donner l'eau à la roue d'un moulin, on leve une *pale* qui est différente du déversoir d'un moulin. (*K*)

PALE D'AVIRON; c'est le bout plat de l'aviron qui entre dans l'eau.

PALE, s. f. carton quarré couvert d'un côté ordinairement d'une toile de lin, de l'autre de la même étoffe que le reste des ornemens, & qui est alors chargé d'une croix. Il sert à couvrir le calice. On l'appelle aussi *volet*. On leve la *pale* ou le volet pour découvrir le calice à la consécration.

PALE, adj. PALEUR, s. f. (*Gram.*) la pâleur est une nuance de la blancheur. On l'attribue à tout ce qui est blanc, à tout ce qui tient à cette couleur, & qui ne devroit pas l'être, ou qui devroit l'être, ou en tenir moins. Des roses *pâles*; un rouge *pâle*; un visage *pâle*; le soleil est *pâle*; ce bleu est *pâle*. La pâleur est donc presque toujours la marque d'un défaut, excepté en amour, s'il en faut croire M. de Montgrif. On lit dans une de ses romances:

En lui toute fleur de jeunesse
Apparoissoit ;
Mais longue barbe, air de tristesse
Les ternissoit.
Si de jeunesse on doit attendre
Beau coloris,
Pâleur qui marque une ame tendre
A bien son prix.

PALÉ, adj. *terme de Blason ;* on dit qu'un écu est *pâlé*, quand il est chargé également de pals, de métail & de couleur ; & qu'il est *contre-pâlé* lorsqu'il est coupé, & que les deux demi-pals du chef, quoique de couleurs semblables à ceux de la pointe, sont néanmoins différens à l'endroit où ils se rencontrent ; ensorte que, si le premier du chef est de métal, celui qui y répond au-dessous est de couleur.

On dit que l'écu est palissé, quand les pals sont aiguisés, & semblables à ceux dont on fait usage dans la défense des places. Briqueville en Normandie, pâlé d'or & de gueules.

PALÉAGE, f. m. (*Marine.*) c'est l'action de mettre hors d'un vaisseau les grains, les sels & autres marchandises qui se remuent avec la pelle, & l'obligation où les matelots sont de les décharger. Les matelots n'ont point de salaire pour le *paléage* & le manéage, mais ils en ont pour le guindage & le remuage. (*Z*)

PALÉE, f. f. (*Hydr.*) est un rang de pieux espacés assez près les uns des autres, liernés, moisés, boulonnés de chevilles de fer, & enfoncés avec le mouton, suivant le fil de l'eau, pour porter quelque fardeau de maçonnerie, ou les travées d'un pont de bois. (*K*)

PALU, f. f. (*Marine.*) c'est l'extrémité plate de la rame ou de l'aviron ; celle qui entre dans l'eau lorsqu'on s'en sert.

PALEFRENIER, f. m. (*Maréchall.*) On appelle ainsi un domestique destiné à panser & entretenir les chevaux. Les instrumens propres à son usage sont l'étrille, la brosse, le peigne de corne, l'éponge, l'époussette, le couteau de chaleur, les ciseaux ou le rasoir, le sceau, la pelle, la fourche de bois, le balai de bouleau, le balai de jonc, la fourche de fer, la pince à poil, le bouchon de foin, le cure pié, le couteau à poinçon, *&c.* *Voyez* la description & la figure de ces instrumens aux lettres & aux figures qui leur conviennent.

PALEFROI, f. m. (*Marechall.*) cheval de parade & de pompe sur lequel les princes & les grands seigneurs faisoient autrefois leur entrée. Ce mot n'est plus usité. On distinguoit trois sortes de chevaux ; les destruis ou chevaux de bataille, les *palefrois* ou chevaux de parade, & les roussins ou chevaux de bagage.

PALEMENTE, f. f. (*Marine.*) nom collectif ; il se dit des rames d'une galere. Quand on veut armer le caiq, les matelots passent sur la *palemente* en sautant d'une rame à l'autre.

PALÉMON, f. m. (*Mythol.*) c'est le Mélicerte des Phéniciens, & le Portumnus des Latins. Les Corinthiens signalant leur zele envers Mélicerte, dit Pausanias, lui changerent son nom en celui de *Palémon*, & instituerent les jeux isthmiques en son honneur. Il eut une chapelle dans le temple de Neptune, avec une statue ; & sous cette chapelle il y en avoit une autre où l'on descendoit par un escalier dérobé. *Palémon* y étoit couché, disoit-on ; & quiconque osoit faire un faux serment dans le temple, soit citoyen ou étranger, étoit aussi-tôt puni de son parjure. (*D. J.*)

PALEMPUREZ, f. m. (*Toile peinte.*) tapis de toile peinte qui viennent des Indes ; ils portent ordinairement deux aunes & un quart.

PALENCIA, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne au royaume de Léon, avec un riche évêché suffragant de Burgos. Elle fut bâtie par le roi Sanche le grand dans un terroir fertile, aux frontieres de la Castille, à 17 lieues S. O. de Burgos, 25 S. E. de Léon, 46 N. de Madrid. *Long. 13. 26. lat. 42. 11.*

Vela, (*Joseph*) jurisconsulte espagnol naquit dans cette ville en 1588. Quoique ses ouvrages soient très-médiocres, ils ont été imprimés plusieurs fois, & ont un grand débit en Espagne, parce qu'ils roulent principalement sur des matieres ecclésiastiques qu'il a étayées des décisions de la rote de Rome. Les dernieres éditions ont été faites à Genève en 1726 & 1740. Vela mourut à Grenade en 1643, âgé de 55 ans. (*D. J.*)

PALÉOCASTRO, (*Géogr. mod.*) Παλαίοκαστρον, ville ruinée de l'île de Crete dans les terres, à quelques milles au midi du port de Chisamo. Il est vraisemblable que c'étoit la ville d'Aptere, près de laquelle on voyoit ce fameux champ où les sirenes vaincues par les muses dans un défi de musique, perdirent leurs aîles.

Paleocastrodi Sitia est encore le nom italien d'une forteresse de l'île de Candie.

C'est aussi le nom d'une ville ruinée dans l'île de Thermie, une des cyclades, à 40 milles de Serfanto. (*D. J.*)

PALÉOPOLIS, (*Géog. anc. & mod.*) ville ruinée de l'île d'Andros dans l'Archipel, une des cyclades, au S. E. de Negrepont.

Les ruines de *Paléopolis* sont à deux milles d'Arna vers le S. S. O. au-delà du port Gaurio : cette ville qui portoit le nom de l'île, comme l'assurent Hérodote & Galien, étoit fort grande, & située avantageusement sur le penchant d'une montagne qui domine toute la plage ; il en reste encore des quartiers de muraille très-solides, sur-tout dans un endroit remarquable, où, suivant les apparences, étoit la citadelle dont Tite-Live fait mention.

Outre les vieux marbres renversés dans ces ruines, on y trouvoit encore dans le dernier siecle, de belles colomnes, des chapiteaux, des bases, & quelques inscriptions, qui ne sauroient être presque d'aucun usage. Nous tirâmes, dit Tournefort, ce que nous pûmes de celle qui nous parut la moins effacée ; il y est parlé du sénat du peuple d'Andros & des prêtres de Bacchus, ce qui fait conjecturer qu'elle avoit été placée sur les murailles, ou dans le fameux temple de ce dieu, & que conséquemment elle pouvoit marquer la situation de ce bâtiment.

En avançant dans ces ruines, le hasard nous fit découvrir, continue-t-il, une figure de marbre sans tête & sans bras, le tronc avoit trois piés dix pouces de haut, & la draperie en étoit fort belle. Le long d'un petit ruisseau qui fournit de l'eau à la ville, nous remarquâmes deux autres troncs de marbre où le grand goût du sculpteur paroissoit encore. Ce ruisseau fait souvenir de la fontaine appellée *le présent de Jupiter ;* mais elle s'est perdue dans ces ruines, ou c'est le ruisseau même à qui on avoit donné ce nom.

Quoi qu'il en soit, cette fontaine, au rapport de Mutianus, avoit le goût du vin dans le mois de Janvier, & ne devoit pas être loin de l'endroit des ruines de nos jours, puisque Pline la place proche le temple de Bacchus, mentionné dans l'inscription dont on vient de parler. Le même auteur dit que ce miracle duroit sept jours de suite, & que ce vin devenoit de l'eau si on l'emportoit hors de la vue du temple. Pausanias ne parle point de ce changement ; mais il avance que l'on croyoit que tous les ans pendant les fêtes de Bacchus, il couloit du vin du temple consacré à ce dieu dans l'île d'Andros. Les prêtres sans doute ne manquoient pas d'entretenir cette

croyance en vuidant quelques muids de vin par des canaux cachés. (*D. J.*)

PALERME, (*Géogr. mod.*) en latin *Panormus* ; ville détruite de la Sicile, dans le val de Mazzara, avec un archevêché & un petit port. *Palerme* avant sa destruction par un tremblement de terre, disputoit à Atessine le rang de capitale.

Elle étoit sur la côte septentrionale de l'île, au fond du golfe de même nom, dans une belle plaine, à 44 lieues O. de Messine, 68 S. O. de Naples, 96 S. de Rome. *Long. 31. 15. lat. 38. 10.*

Cette ville s'est glorifiée d'avoir produit sainte Agathe, saint Agathon, religieux bénédictin, élu pape le 11 Avril 679. Giberti (Jean-Matthieu), évêque de Vérone, mort le 30 Décembre 1543. Ce dernier prélat aimoit les lettres, & avoit chez lui une imprimerie, d'où sortit en 1529, une belle édition greque des homélies de saint Jean Chrisostôme sur les épitres de saint Paul. Antoine dit *Palerme*, vendit sa maison pour un manuscrit de Tite-Live. Je supprime les noms d'une foule de jésuites & autres moines nés à *Palerme*, & qui pendant deux siecles ont inondé l'Europe d'ouvrages aujourd'hui ignorés, sur le droit canon, la théologie scholastique, & autres sujets semblables.

Mais *Palerme* a été la patrie de quelques vrais savans, cités dans la *bibliotheca sicula* de Mongitore. Je me contenterai de remarquer que quoique l'un d'eux, j'entends Ingrassia (Jean-Philippe), célebre médecin du xvj. siecle, se dise de *Palerme* dans un endroit de ses ouvrages, c'est apparemment parce qu'on lui avoit donné la bourgeoisie dans cette ville ; car il naquit réellement en 1510 à Rochalbuto, bourgade de la vallée de Demona.

Il a découvert en Anatomie l'étrier, *stapedem*, petit os de l'oreille, & a décrit la structure de l'os cribreux beaucoup mieux qu'on ne l'avoit fait avant lui. Il s'est encore acquis une haute réputation en Anatomie & en Médecine par divers ouvrages, entr'autres par son *commentarium in Galeni librum de ossibus*, qui vit le jour après sa mort, *Panormi*, 1603, & *Venetiis*, 1604, *in-fol.*

Il a aussi publié pendant sa vie un livre *de tumoribus præter naturam, tom. I.* Neapoli 1553, *in-fol.* Il promettoit dans ce volume six autres tomes sur cette matiere, mais qui n'ont pas vu le jour. Galien n'a distingué que soixante-une especes de tumeurs, & Ingrassia a presque triplé ce nombre. Il seroit trop long de citer tous les autres ouvrages de ce savant médecin, car il a prodigieusement écrit.

En 1563, Philippe II. roi d'Espagne, le nomma premier médecin de la Sicile & des îles adjacentes, poste qu'il remplit avec honneur : il donna de grandes preuves de son habileté & de son zele pour le bien public en l'année 1575, qu'une furieuse peste affligea la ville de *Palerme*, & une grande partie de la Sicile. Le sénat de *Palerme*, pour lui marquer sa reconnoissance, lui assigna 250 ducats *aurea* par mois ; mais il n'accepta qu'une modique somme pour embellir une chapelle du couvent des dominicains. Il cultivoit les belles-lettres & la poésie dans ses momens de loisir, & mourut fort regretté en 1580, âgé de 70 ans.

On peut consulter sur *Palerme*, l'ouvrage de Inveges (Augustino), intitulé *Palermo antiquo, sacro & nobile*, in Palermo 1649, 1650 & 1651, *3. vol. in-fol.* complet. (*D. J.*)

PALERNODE, s. f. sorte de vers ecclésiastiques, où plusieurs nombres se rejettent au corps principal ; définition qui n'est pas claire.

PALERON, s. m. (*terme de Chaircutier.*) c'est la partie du porc qui est jointe au jambon de devant.

PALÈS, s. f. (*Mythol.*) divinité des bergers, qui avoit les troupeaux sous sa garde & sous sa protection ; aussi les villageois célébroient à la campagne en son honneur une grande fête qu'on nommoit *palilies. Voyez* PALILIES.

PALESTE, s. f. (*Mesure anc.*) παλαιστὴ, mesure greque, que les Latins, au rapport de saint Jerôme, nommoient *palmus*. Pollux nous apprend que la *paleste* étoit composée des quatre doigts de la main joints ensemble, & qu'en y ajoutant le pouce dans son état naturel, on avoit la *spitame*, autre mesure que saint Jerôme nomme en latin *palma* ; en deux mots, la *paleste* équivaloit à quatre travers de doigts, & c'étoit la même mesure de longueur que le dochme ou le doron. *Voyez* MESURES DES GRECS. (*D. J.*)

PALESTÈS, (*Mythol.*) surnom donné à Jupiter, parce qu'Hercule s'étant présenté au combat de la lutte, & n'ayant trouvé personne qui osât se mesurer avec lui, pria son pere de lutter contre lui ; & le dieu eut la complaisance d'accepter le combat, & de se laisser vaincre pour accroître la gloire de son fils.

PALESTINE, (*Géogr. mod.*) la *Palestine*, ou la *Terre-sainte*, ou le *pays de Chanaan*, est un pays d'Asie, aujourd'hui soumis à la Porte Ottomane ; il est sec, désert, entierement dépeuplé, & d'ailleurs couvert par-tout de rochers arides : sans doute qu'il étoit aussi cultivé qu'il peut l'être, quand les Juifs le possédoient. Ils avoient des palmiers, des oliviers, des ruches de miel ; ils avoient porté de la terre sur les rochers pour y planter des vignes, qui donnoient du bon vin ; cette terre liée avec des éclats de rocher, étoit soutenue par de petits murs. Cependant malgré tous les efforts des anciens Juifs, la *Palestine* n'eut jamais de quoi nourrir ses habitans ; de-là vint qu'ils se répandoient par-tout ; & alors, comme de nos jours, ils alloient faire le métier de courtiers en Asie & en Afrique ; à peine Alexandrie fut bâtie, qu'ils y étoient établis. Il y en avoit huit mille à Rome du tems d'Auguste.

L'état actuel de la *Palestine* est plus misérable que jamais : on n'y voit que des petites bourgades, villages dépeuplés, & quelques vieux châteaux délabrés. Le plat-pays est la proie des Arabes, qui le courent de toutes parts ; & comme il n'est cultivé & semé qu'en peu de lieux, ils attaquent le voyageur & les étrangers pour en tirer quelque chose. Les garnisons turques sont trop foibles & trop écartées les unes des autres pour réprimer ces brigandages.

Le peu de chrétiens qui se trouvent en *Palestine*, sont ramassés dans les vallées du Liban, sous leurs evêques maronites. Ils dépendent pour le temporel d'un seigneur arabe, qui se dit *emir de Tripoli*, & qui est tributaire du Turc. L'anti-Liban est habité par les Druses, gens qui ont une religion différente des Chrétiens, des Turcs, & de tous les autres peuples de la terre.

Toute la *Palestine* peut avoir 7 lieues d'étendue du midi au nord, sous les trois degrés paralleles 31. 32, & 33. Sa largeur peut être de 30 lieues.

Les pélerins la divisent en trois provinces ; la Judée, la Samarie & la Galilée, gouvernées chacune par un émir, sous le bon plaisir du grand-seigneur, qui, outre cet émir, y entretient deux sangiacs subordonnés au bacha de Damas.

Ces trois émirs sont l'émir de Seide, l'émir de Cæsair & l'émir de Gaza ; les deux sangiacs prennent les noms de leur résidence, Jérusalem & Naplouse. Au-delà du Jourdain est ce qu'on appelle le *royaume des Arabes* ; ce royaume consiste en des déserts immenses, dont le roi est un souverain indépendant, qui ne reconnoît point l'autorité de la Porte.

Suivant le pere Nau, la *Palestine* comprend aujourd'hui le pays de Gaza, le pays d'Elkahill, ou d'Hébron, le pays d'Elkolds, ou de Jérusalem, le

pays de Naplos, ou Naplouse, le pays de Harcté, le pays de Jouret-Cafre-Kanna, ou de Nazareth, le pays de Sapheth, & enfin le pays au-dessus du Jourdain, où il est dangereux de voyager à cause des Arabes qui l'occupent. Il ajoute que ces divers pays forment autant de gouvernemens, dont cependant le nombre n'est point fixe, parce que le grand-seigneur partage quelquefois un gouvernement en deux, & quelquefois il en unit deux en un.

Il faut bien se défier de la description des lieux que l'Ecriture-sainte a rendus mémorables. On nous en a donné des descriptions circonstantiées très-suspectes. Que ne prétend-on point faire voir à ceux qui entreprennent le voyage de la *Palestine*, & que ne leur produit-on point pour les dédommager de leurs fatigues ? On leur montre d'imagination le lieu où saint Epiphane, né en *Palestine* vers l'an 320, fonda lui-même un monastere. Ce pere de l'Eglise mourut en 403, âgé de plus de 80 ans. La meilleure édition de ses œuvres est celle que le pere Petau publia en 1622, *in-fol.* en grec & en latin avec des savantes notes; mais dans lesquelles il n'a pu rectifier & les erreurs, & le peu d'exactitude de saint Epiphane dans les faits qu'il rapporte. (*D. J.*)

Palestine, s. f. (*Fondeur de caracteres d'Imprimerie.*) quatorzeme corps des caracteres d'imprimerie. Sa proportion est de quatre lignes mesure de l'échelle; *voyez proportions des caracteres d'Imprimerie, & l'exemple à l'article* Caracteres.

PALESTRE, s. f. (*Art gymnast.*) *palæstra*; lieu où les anciens s'exerçoient pour la gymnastique médicicale & athlétique, à la lutte, au palet, au disque, au jeu du dard & autres jeux semblables; ce lieu d'exercice s'appelloit *palæstra*, du mot παλὴ, *la lutte.*

Le terrein chez les Grecs & les Romains destiné à cet usage, étoit couvert de sable & de boue, pour empêcher que les athletes ne se tuassent en se renversant par terre. La longueur de la *palestre* étoit réglée par stades, qui valoit chacun 125 pas géométriques, & le nom de stade s'appliquoit à l'arene sur laquelle on couroit. Vitruve nous a donné dans son architecture, *liv. V. ch. xj.* la description & le plan d'une *palestre.*

Les combats même où l'on disputoit de la course & de l'adresse à lancer un dard, ont été nommés *palestræ* par Virgile dans son *Æneid. lib. V.*

Pars in gramineis exercent membra palæstris.

Et quand il veut dépeindre dans ses *Géorg. lib. II. v. 531.* les jeux de ceux qui habitent la campagne, il dit que le laboureur propose au berger un combat de fleches; qu'on tire contre un but attaché à un orme, & que chacun d'eux quitte ses habits pour être plus propre à cette *palestre :*

Pecorisque magistris
Velocis jaculi certamina ponit in ulmo,
Corporaque agresti nudat prædura palæstrâ.

Mais ce qui n'est point une fiction poëtique, & ce qui étoit particulier à Lacédémone, c'est que les filles s'exerçoient dans la *palestre* aussi-bien que les hommes. Si vous en voulez voir une belle description en vers, Properce vous la donnera dans une de ses élégies du troisieme livre. Cependant vous n'en trouverez point de peinture plus élégante en prose, que celle qu'en fait Cicéron dans ses Tusculanes, où après avoir parlé de la mollesse avec laquelle les autres nations élevoient les filles, il peint les occupations de celles de Sparte. Il leur est bien plus doux, dit-il, de s'exercer dans le *palestre*, de nager dans l'Eurotas, de s'exposer au soleil, à la poussiere, à la fatigue des gens de guerre, qu'il leur seroit flatteur de ressembler aux filles barbares. Il se mêle à la vérité de la douleur dans la violence de leurs exercices; on les choque, on les frappe, on les repousse, mais ce travail même est un remede contre la douleur.

Pyrrhus a une fois employé bien heureusement le mot *palestre* au figuré. Comme il ne pouvoit se rendre maître de la Sicile, il s'embarqua pour l'Italie; & tournant la vue vers cette île, il dit à ceux qui l'accompagnoient : « Mes amis, quelle *palestre* nous laissons-là aux Carthaginois & aux Romains! (*D. J.*)

PALESTRINE, (*Géog. mod.*) autrefois *Prænecte*, petite ville d'Italie dans la campagne de Rome, avec un évêché, dont l'évêque est un des anciens cardinaux. Elle est sur la pente d'une montagne, à 8 lieues de Rome. *Long. 30. 28. lat. 41. 50.*

PALESTRIQUE, exercice (*Gymnastiq.*) les *exercices palestriques* sont au nombre de neuf; savoir, la lutte, le pugilat, le pancrace, la course, l'hoplomachie, le saut, l'exercice du disque, celui du trait & celui du cerceau, *trochus.* On les nommoit *palestriques*, à cause qu'ils avoient presque tous pour scène cette partie des gymnases appellée *palestre*, & qui tiroit son nom de la lutte, en grec πάλη, l'un des plus anciens de ces exercices. *Voyez* Lutte, Palestre, & les autres *exercices palestriques* que je viens de nommer. (*D. J.*)

PALESTROPHYLACE, s. m. (*Hist. anc.*) officier subalterne des palestres ou gymnases, qu'on a mal-à-propos confondu avec le chef ou directeur du gymnase, qui dans les anciens n'est jamais appellé que *gymnasiarque* ou *xystarque.* Le *palestrophylace* ne peut donc être exactement rendu en notre langue que par *concierge de la palestre*, comme le porte le mot φυλαξ, dont son nom est composé, & qui à la lettre signifie *garde*, ou *gardien*, titre que les anciens n'auroient pas donné au gymnasiarque, qu'ils regardoient comme un personnage important, & dont les fonctions passoient pour très-honorables.

PALET, (*terme de Pêche.*) sorte de pêcherie sédentaire que l'on peut rapporter à l'espece des basparcs ou cibaudierres. Ce terme est usité dans le ressort de l'amirauté de Bordeaux.

Les pêcheurs, pour faire cette pêche, choisissent une espece de petite ance dont les deux extrémités forment une hauteur, & laissent un fond plus bas dans le milieu; au-tour de cette anse ils plantent des perches ou piquets éloignés les uns des autres de deux brasses en deux brasses, de la longueur d'environ huit ou dix piés, en sorte qu'ils sortent du terrein de six à sept piés au plus. Ils sont placés en demi-cercle, & embrassent un espace de quatre à cinq cens brasses de long ou environ : ces perches ou pieux ne changent point, & restent toujours placés de même, au contraire de ceux qui forment la petite pêcherie du palicot, comme nous l'expliquerons ci-après.

Avant d'étendre le rets pour faire la pêche du *palet*, les maîtres des pêcheurs qui y sont de parc, & qui pour cet effet fournissent chacun les filets nécessaires à former le contour du *palet*, viennent visiter le fond du terrein de l'enceinte de la pêcherie, pour voir par les traces qui y restent, si le poisson y fréquente; ce qu'ils reconnoissent très-bien aux empreintes qui paroissent encore sur le fond apres que la mer s'est retirée, distinguant même aisément les diverses especes de poisson qui y peuvent venir paître.

Quand le maître a reconnu qu'on peut y faire la pêche avec succès, les pêcheurs alors font de bassemer un sillon ou petit fossé d'environ deux piés de largeur sur un au plus de profondeur le long du contour des perches : ils y étendent le rets du *palet* qui a environ une demi-brasse de hauteur, ordinairement le même que celui de la Seine à la côte, à la différence qu'il n'est ni flotté, ni plombé ou pierré; le bas du filet est arrêté au moyen de petits crochets de bois d'environ deux piés de long, placés à demi-

braſſe l'un de l'autre ; enſuite ils ramaſſent le filet dans le creux de la foſſe, & le recouvrent du ſable ou de la vaſe ſur laquelle la tente du *palet* eſt placée : d'eſpace en eſpace on frappe ſur la tête de la tente, qui reſte libre & poſée en-dedans des perches, ſept à huit petites lignes que l'on arrête ſur le haut d'autant de pieux. Tout ce travail ſe fait avant que la marée ait commencé à monter dans la tente du *palet* : à meſure qu'elle monte, elle recouvre ou plutôt efface le ſillon qui a été fait, en ſorte que le poiſſon qui eſt accoutumé d'y venir, ne trouve aucun obſtacle pour y entrer, ni aucun changement ſur les fonds qui le puiſſe effaroucher. Pendant que la marée monte, & amene avec elle le poiſſon, les pinaſſes des pêcheurs reſtent un peu éloignées du *palet* ; & d'abord qu'on a jugé que le poiſſon a monté, & qu'il eſt prêt à retourner, ce qui arrive immédiatement au plein de la marée ; autant de pinaſſe ou de tillolles qu'on a amarré de lignes à la tête du rets, viennent le relever & arrêter le filet de la tente en-haut de toutes les perches, ce qui ferme exactement toute l'enceinte, dont aucun poiſſon ne peut plus ſortir, excepté les petits qui s'échappent au travers des mailles. Pendant que la marée ſe retire, le poiſſon ſe tient dans le fond du *palet*, où il y a plus d'eau qu'aux côtés qui ſont élevés, juſqu'à ce qu'elle ſoit entierement écoulée : pour lors les pêcheurs ramaſſent tous les poiſſons qui ſe trouvent dans l'enceinte du *palet*.

Cette pêche eſt quelquefois ſi abondante, qu'on a vu prendre d'une ſeule tente de *palet*, juſqu'à cent charges de cheval de poiſſon de diverſes eſpeces : on y pêche des bars, des loubines, des ſardines, des mulets & de toutes les autres eſpeces de poiſſons, tant plats que ronds, qui viennent terrer à la côte, ſurtout durant l'été, & même juſqu'à des marſuoins.

Avec des rets ayant les mailles de deux pouces en quarré, comme l'ordonnance l'a déterminé pour les bas-parcs, ces pêcheurs n'en feront pas moins une bonne pêche, & ne détruiront point le frai, ni les petits poiſſons, comme il arrive ſouvent.

Il y a au-tour du baſſin d'Arcaſſon ſix tentes de *palet*, où l'on fait la pêche de la même maniere. Trois de ces tentes appartiennent aux pêcheurs de la tête, & ſont placées au pié des dunes qui ſont vers le cap Feret, & à la bande du nord de la baie ; les trois autres ſont au Pila à l'oueſt du Feret. Ceux qui veulent fournir des filets pour la tente, le peuvent faire, & y ſont reçus à part : ces pêcheries ſont libres & non excluſives. Il faut un tems calme pour faire cette pêche avec ſuccès, parce qu'alors le poiſſon de tous genres monte en abondance & en troupe à la côte.

Avec ces rets à larges mailles, cette tente, comme nous venons de l'obſerver, ne peut être que très-lucrative & avantageuſe à ces pêcheurs, parce que les fonds de cette baie ſont excellens, ainſi que la qualité des poiſſons qui s'y prennent.

Palet, *à la longue paume*, ce ſont des battoirs qui ont la queue plus courte que les autres, dont les tiers ſe ſervent pour mieux rabattre la bale. *Voyez* Tiers.

Palet, *jeu du*, ſ. m. ce jeu ſe joue à pluſieurs perſonnes : on ne s'aſſocie point enſemble ordinairement, quoique cela ſe puiſſe à la rigueur ; mais chacun eſt pour ſoi. On a chacun une pierre aſſez grande, platte, & ronde, ou un morceau de fer. Quand on a vu à qui joueroit le premier, ce qui ſe fait ou en jettant une piece de monnoie vers une brique, ou ſon *palet* même, le plus près de cette brique eſt le preu ; les autres ſelon qu'ils en ſont plus près, ont leur rang qu'ils obſervent toute la partie. Le plus loin d'elle eſt le der & met le but. Quand cela eſt fait, chacun met la même piece de monnoie ſur une autre pierre, qu'on appelle *brique* dans de certains pays, peut-être parce qu'étant de brique elle eſt plus commode, & dreu dans d'autres, & chacun joue à ſon tour. Il faut pour gagner renverſer la brique avec ſon *palet*, & les liards ou autres pieces qui ſont plus près du *palet* du joueur, ou de ceux qui ont été joués devant lui, que de la brique, appartiennent aux joueurs à qui ſont ces *palets*. Quand tout ce qui n'eſt point à la brique eſt ramaſſé, les choſes reſtent en cet état, & le ſuivant va jouer ſon coup ; s'il place ſon *palet* plus près des pieces qu'elles ne le ſont de la brique, il les gagne ; & s'il en a envoyé quelqu'une vers les autres *palets*, les maîtres du *palet* de qui elle eſt la plus proche, les ramaſſent, & on rejoue juſqu'à ce que toutes les pieces ſoient gagnées de cette ſorte. Si elles n'ont pas été renverſées toutes enſemble de la brique, on y remet celles qui l'ont été. Si le vent, ou l'ébranlement de la terre les en avoient fait tomber, & non le *palet*, on les y remet encore. Si étant tombées elles touchent la brique toutes ou en partie, on ne peut gagner celles qui y ſont appuyées qu'en la chaſſant. Un *palet* ſoutenu par la brique ne peut rien gagner, quand il couvriroit toutes les pieces. Quand deux *palets* ſe touchent, ce qu'on appelle vulgairement *brûler*, ils ne valent plus, & on les releve. Quand l'un de ces deux *palets* tient à la brique, on ne les releve point ; mais ſi le joueur dont le *palet* touche à la brique eſt à jouer devant l'autre, celui-ci avance ſon *palet* à la place du premier. Si les pieces ſont l'une ſur l'autre, la premiere qui eſt du côté des *palets* eſt plus près d'eux que de la brique, on la ramaſſe, & toutes celles qui ſont trop loin de la brique ; les autres reſtent. On perd ſon coup lorſqu'on le joue devant ſon tour, parce que cela eſt de conſéquence, le jeu pouvant être découvert alors, & les pieces ſont plus aiſées à gagner.

Le *jeu du petit palet* ſe joue avec des écus ou des morceaux de plomb ou de fer applatis, de leur grandeur. Il y a diverſes manieres de jouer le jeu du petit *palet :* à but fixe, quand les joueurs ne changent point ce but de place : à but courant, quand on eſt convenu de le changer ; au clou, ſur bord d'une table, *&c.* Le but courant eſt d'autant plus amuſant, qu'on ſemble ne faire que ſe promener ; il eſt même d'un avantage plus égal pour les joueurs ; puiſque chacun ayant un jeu différent & une certaine portée où il joue mieux qu'à une diſtance plus ou moins grande, il peut jetter le but dans cette portée quand il a gagné le coup. Et d'ailleurs, ce but qu'il a jetté peut lui ſervir de regle pour meſurer ſon coup, qu'il joue tout de ſuite : au lieu qu'il eſt moins aiſé de ſe regler au but fixe, où il y a toujours beaucoup d'intervalles entre les coups, & où l'on ne peut guere ſe reſſouvenir du degré de force qu'on a donné à ſon *palet* le coup précédent ; l'habitude & le juſte mouvement du bras dépendant moins d'une action fréquente & mécanique, que d'une conſidération réfléchie de l'effet qu'a produit cette action, il eſt clair que plus cet effet eſt éloigné de ſa cauſe, plus il doit être difficile à connoître.

Au clou. Cette maniere eſt difficile, & demande beaucoup d'adreſſe : on plante un clou, ou quelque choſe ſemblable, ſur une table, ſur un coffre, *&c.* celui qui en approche le plus près avec ſon *palet* gagne le coup.

Sur le bord d'une table. C'eſt ſans contredit la maniere de jouer au petit *palet* la plus difficile ; puiſqu'il faut toujours tâcher à mettre le plus près du bord qu'il eſt poſſible, & qu'on jette ſouvent ſon petit *palet* à bas.

Dans toutes ces manieres de jouer au petit *palet*, on peut être pluſieurs : il n'y a guere de regles que celles qu'on établit ſur les circonſtances ; les rangs ſe prennent quelquefois au gré des joueurs, & quelquefois ils ſont déterminés par le plus ou le moins

d'éloignement qu'il y du *palet* d'un joueur au but. On entend sans doute que ce sont toujours ceux qui mettent leur petit *palet* plus près de ce but, qui gagnent un, ou plusieurs points, s'ils y ont plusieurs *palets*. C'est aux joueurs à fixer le nombre des points qu'il faut pour faire une partie.

PALETOT, s. m. (*Ouvrage de Tailleur.*) c'est un juste-au-corps d'étoffe grossiere & sans manches, qui ne vient que jusqu'au genou, & dont sont vétus les paysans, principalement en Espagne. (*D. J.*)

PALETTE, s. f. POCHE, CUILLIER, BEC A CUILLIER, PLAT, PALE, PALE PAUCHE, CUILLIER TRUBLE, POCHE, *platea, leucorodius, albardeola*, (*Hist. nat. Ornithologie.*) Willughbi, (*Pl. XI. figure 3.*) oiseau qu'on ne peut confondre avec aucun autre par la forme singuliere de son bec, qui est plat dans toute sa longueur; il s'élargit à son extrémité, où il a une figure presque ronde à-peu-près comme une cuilliere; ce qui a fait donner à cet oiseau le nom de *bec à cuillier.* La *palette* est en entier d'une belle couleur blanche, comme celle du cygne, à l'exception d'un peu de noir qui est sur les premieres des grandes plumes extérieures de l'aîle, & sur les premieres du second rang. On trouve cet oiseau en Europe; il se perche & niche sur le sommet des arbres qui sont près de la mer ou de quelque fleuve; il vit de poisson; ses œufs ressemblent à ceux de la poule; ils sont blancs, & ils ont quelques taches de couleur de sang, ou d'un cendré roussâtre. Willughbi, *Ornith. Voyez* OISEAU. (*I*)

PALETTE DU MÉXIQUE, *platea mexicana*, Tlauhquechul, oiseau qui ressemble beaucoup au précédent, & qui n'en differe qu'en ce qu'il est d'une belle couleur rouge ou d'un blanc rougeâtre; le bec a une couleur cendrée; la tête, le cou, & une partie de la poitrine, sont dégarnis de plumes & blancs; il y a un large trait noir entre la tête & le cou. On trouve cet oiseau au Méxique sur le bord de la mer ou des fleuves. Willughbi, *Ornith. Voyez* OISEAU. (*I*)

PALETTE DU GENOU, *voyez* ROTULE.

PALETTE, *terme de Chirurgie*, petit vaisseau d'étain ou d'argent, qui reçoit le sang qu'on tire dans l'opération de la saignée.

On dit que ce mot vient de *poëlette* ou *petite poële*, & qu'on le trouve écrit ainsi dans Villon. Dionis écrit *poilette*, contre l'ancien usage, puisque Paré appelloit *palette*, l'espece de petite écuelle à une oreille, dont on s'est toujours servi pour mesurer le sang qu'on tire dans la saignée.

Chaque *palette* doit tenir trois onces, afin qu'on sache au juste la quantité de sang qu'on a tiré. La mesure ordinaire est de trois *palettes* dans les saignées communes; on les met sur trois assiettes différentes, ou sur un plat où elles puissent être de niveau.

Il y a des circonstances qui exigent une saignée plus forte, & d'autres où l'on ne tire que deux *palettes*, & quelquefois une seulement.

Au rapport de Dionis, quand on saigne le roi ou quelqu'un de la famille royale, c'est le premier médecin qui tient la bougie; il se fait un honneur de rendre ce service, aussi-bien que le premier apoticaire de tenir les *palettes.* S'il y avoit quelqu'un dans la chambre que le chirurgien ne crût pas de ses amis, il pourroit le faire sortir, parce qu'il ne faut point qu'il ait pour spectateurs des gens qui pourroient l'inquiéter & le chagriner par leur présence : aujourd'hui, continue l'auteur, on n'use plus de ce privilége. Toutes les fois, dit-il, que j'ai saigné madame la dauphine, ou quelqu'un des princes, la chambre étoit pleine de monde, & même monseigneur & les princes se mettoient sous le rideau du lit sans que cela m'embarrassât.

On est dans l'usage d'avoir des *palettes* numérotées; ou bien le chirurgien les marque, en mettant un morceau de papier sur la premiere, deux sur la seconde, & trois sur la troisieme.

Dans les saignées du pié on ne se sert point de *palettes*; on juge de la quantité du sang tiré, par le tems qu'il y a qu'il sort, comparé avec la grosseur du jet; par la couleur plus ou moins rouge que l'eau reçoit, & par la teinture que cette eau communique à une serviette qu'on y trempe. Quelques chirurgiens mesurent avec un bâton la hauteur de l'eau, lorsque le pié y trempe. Ils retirent autant d'eau qu'ils veulent tirer de sang; & après avoir ouvert la veine, ils en laissent sortir jusqu'à ce que l'eau soit au niveau de là marque faite au bâton. *Voyez* SAIGNÉE. (*Y*)

PALETTE, (*Méch.*) est la même chose qu'*aube* dans les moulins à eau. *Voyez* AUBE.

PALETTE, (*Peint.*) la *palette* est une planche de bois qui est ordinairement de figure ovale. On y fait vers le bord un trou de figure ovale, assez grand pour pouvoir y passer tout le pouce de la main gauche, & un peu plus. Le bois de la *palette* est d'ordinaire de pommier ou de noyer : on enduit le dessus de la *palette*, quand elle est neuve, d'huile de noix seccative à plusieurs reprises, jusqu'à ce que l'huile ne s'imbibe plus dans le bois. La *palette* supporte les couleurs broyées à l'huile qu'on arrange au bord d'en-haut par petits tas; le milieu & le bas de la *palette* servent à faire les teintes & le mélange des couleurs avec le couteau qui doit être pour cet effet d'une lame extrèmement mince. Ceux qui travaillent à détrempe ont aussi une *palette*, mais elle est de fer blanc, pour pouvoir la mettre sur le feu lorsque la colle se fige sur la *palette* en travaillant.

On dit de certains tableaux, & on l'a dit de ceux de M. le Brun, qu'ils sentent la *palette*; ces mots signifient que les couleurs n'en sont point assez vraies, que la nature y est mal caractérisée, & qu'on n'y trouve point cette parfaite imitation, seule capable de séduire & de tromper les yeux; ce qui doit être un des premiers soins des maîtres de l'art. (*D. J.*)

PALETTE DU PEINTRE EN ÉMAIL, c'est un morceau d'agathe ou de verre, sur lequel il fait ses teintes avec son couteau à couleur.

PALETTE, *en terme de Doreur sur bois*, est une peau à longs poils montée en demi-cercle sur une petite planche de bois qui entre dans un manche fendu à un bout, & garni à l'autre d'un pinceau. C'est avec cette peau qu'on a mouillée legerement avec la langue, qu'on prend les feuilles d'or, & qu'on les pose sur l'ouvrage. *Voyez* nos explications & nos Planches du Doreur, où l'on a représenté un ouvrier qui pose de l'or avec la *palette* sur une bordure montée sur le chevalet.

La *palette* du Doreur se définit encore un instrument fait de la queue de l'animal qu'on appelle *petit-gris.* Il sert à prendre les feuilles d'or de dessus le coussinet pour les placer & les étendre sur l'or couleur, si l'on dore en huile; ou sur l'assiette, si c'est en détrempe. (*D. J.*)

PALETTE, terme dont *les Horlogers* se servent pour désigner une petite aîle que la roue de rencontre pousse, & par laquelle elle entretient les vibrations du régulateur. Dans l'échappement ordinaire des montres, il y a deux *palettes* réservées sur la verge du balancier; elles forment entre elles un angle droit. Dans l'échappement à levier des pendules, les deux *palettes* sont sur deux tiges différentes. *Voyez* ÉCHAPPEMENT, VERGE, *& nos Planches d'Horlogerie.* (*P*)

PALETTE, (*Imprimerie.*) les Imprimeurs nomment ainsi l'ustencile avec lequel ils relevent & rassemblent en un tas l'encre sur leur encrier, après qu'ils l'ont broyée, comme le bon usage l'exige. C'est une petite plaque de fer taillée en triangle, montée

sur un manche de bois rond : elle sert aussi à prendre l'encre dans le baril en telle quantité qu'on en a besoin, & à la transporter dans l'encrier. *Voyez nos Pl. d'Imprimerie & leur explication.*

Palette, (*Instrum. de jeu.*) petit battoir, ou instrument de bois, qui sert aux enfans à jouer. C'est de cette *palette*, que plusieurs outils ou instrumens qui servent à divers artisans & ouvriers, ont pris leur nom : quoiqu'il y en ait plusieurs qui n'y ont guere de rapport, soit pour la matiere, soit pour la figure. *Savary.* (*D. J.*)

Palette, (*Poterie.*) les Potiers de terre fournalistes, c'est-à-dire, ceux qui ont été reçus à la cour des monnoies, pour faire exclusivement tous les fourneaux & creusets qu'on emploie à la fonte des métaux, ont diverses *palettes* de bois, qui sont presque leurs seuls instrumens pour dresser, battre, & arrondir leur ouvrage.

Les plus grandes de ces *palettes* sont ovales avec un manche, en tout parfaitement semblables à la *palette* des enfans ; les autres sont rondes ou échancrées en forme triangulaire ; d'autres enfin sont faites à la maniere d'un grand couteau, & ont une espece de tranchant ; ces dernieres servent à ôter & ratisser ce qu'il y a de trop sur les moules, ou aux ouvrages que ces potiers font à la main, comme les fourneaux & les réchaux à blanchisseuses. *Savary.* (*D. J.*)

Palette, (*chez les Potiers, les Faiseurs de creusets, &c.*) est un instrument de bois, presque l'unique dont ils se servent pour former, battre, & arrondir leurs ouvrages. *Voyez* Potier.

Ils en ont de plusieurs especes ; les plus larges sont de figure ovale avec un manche ; d'autres sont arrondies ou creusées triangulairement ; d'autres enfin ressemblent à des couteaux larges ; elles servent à couper tout ce qu'il y a de superflu dans les moules de leurs ouvrages.

Palette, (*Reliure.*) les Relieurs ont deux instrumens de ce nom : l'un & l'autre sont de petits fers qui servent à dorer.

La *palette* simple doit être de cuivre ; on l'appelle *simple*, parce qu'elle n'a qu'un filet : elle est emmanchée de bois. *Voyez cet outil dans nos Planches.* Il sert à côté des nerfs dans les entre-nerfs.

La *palette* à queue & des nerfs, est plus large que la *palette* simple : on l'emploie pour pousser au bas du dos des livres le dessein qui termine l'ornement, & quelquefois à la tête des volumes sur le dos ; c'est pourquoi on la nomme *palette à queue* ; on s'en sert aussi sur les nerfs. *Voyez nos Planches de Reliure.*

Palette a forer, (*Serrurerie.*) c'est un instrument qui sert aux Serruriers & autres ouvriers en fer, lorsqu'ils veulent percer ou forer quelque piece. La *palette* est de bois, de forme ovale, d'un pouce d'épais, avec un manche & quelquefois deux ; le tout d'un pié ou environ de long. Une bande ou morceau de fer de quatre à cinq pouces de longueur, & de quatre à cinq lignes d'épaisseur, percée de quelques trous qui ne la traversent pas tout-à-fait, est attachée dans le milieu de la *palette*. Lorsque l'ouvrier veut forer, il appuie la *palette* sur son estomac, & mettant la tête du foret dans l'un des trous de la bande de fer, il le fait tourner par le moyen de l'arçon ou archet, dont la corde passe sur la boîte du foret. (*D. J.*)

PALEUR, s. f. (*Médec.*) obstacle quelconque, qui ne permet pas au sang de passer dans les arteres cutanées, où il passe ordinairement dans la circulation libre ; la nature & les causes de cet obstacle, en font une maladie plus ou moins grave.

La couleur des humeurs & des parties visibles qui est naturellement blanche, & d'un rouge vif & brillant, semblable à celle de la rose, dégénere en *pâleur*, par le défaut de préparation des humeurs, par le manquement des globules rouges, & par un commencement de corruption. Le changement de couleur s'observe dans le sang, les crachats, le pus, l'urine, & les autres humeurs, soit qu'elles s'écoulent, ou qu'elles croupissent dans leurs vaisseaux.

De-là naît la *pâleur*, qui accompagne les maladies de l'estomac, des intestins, des visceres, des poûmons. Le relâchement des parties, la foiblesse, la crudité des humeurs, le repos excessif du corps, les inquiétudes de l'esprit, le chagrin, le ralentissement de la circulation, les évacuations trop abondantes, soit des excrémens, soit de l'urine, les fleurs blanches, la gonorrhée, la salivation, causent aussi la *pâleur*. On observe encore la *pâleur* dans les femmes qui alaitent trop ; mais la *pâleur* disparoît dès qu'on a guéri les maladies qu'on vient de nommer par le secours des corroborans, & par l'exercice du corps.

Un commencement de corruption dans les humeurs, produit une plus grande *pâleur*, comme on le remarque dans le scorbut, la cachexie, le catharre, les pâles-couleurs, l'hydropisie, la leucophegmatie, la passion hystérique, la suppression des mois, la vérole, & dans une longue maladie ; car il n'est guere possible de corriger toute la corruption. Outre les spécifiques propres à ces maladies, il faut employer les antiseptiques corroborans.

La *pâleur* produite par une trop grande évacuation du sang, qu'on a une fois arrêtée, doit être traitée par des alimens bien nourrissans pris en petite quantité, en même tems que par les stomachiques, & ensuite par les corroborans ; mais celle qui arrive dans la syncope, & qui est causée par un paroxysme fébrile, dont l'accès arrête sur le champ la circulation du sang dans les petits vaisseaux, se dissipe naturellement, ou à la faveur des frictions & des stimulans, si elle duroit trop long-tems. (*D. J.*)

Paleur, (*Mythol.*) les Romains avoient fait un dieu de la *pâleur*, parce qu'en latin *pallor* est masculin. Tullus Hostilius, roi de Rome, dans un combat où ses troupes prenoient la fuite, fit vœu d'élever un temple à la Crainte & à la *Pâleur* ; ce temple fut en effet élevé hors de la ville. On lui donna des prêtres qui furent appellés *palloriens*, & on lui offrit en sacrifice un chien & une brebis. (*D. J.*)

PALIACATE, (*Géogr. mod.*) autrement *Palicat*, *Palicate*, *Paléacate*, ville des Indes, sur la côte de Coromandel, au royaume de Carnate, sur la route de Masulipatan à Gaudicote, au nord de Madras, dans une plaine sablonneuse & stérile. Les Hollandois y ont un comptoir & un petit fort appellé le *fort de Gueldres*. Cette ville est peuplée de maures & de gentils. *Long.* 98. 8. *lat. sept.* 13. 30.

PALIBOTHRA, (*Géog. anc.*) ville de l'Inde, endeçà du Gange, suivant Ptolomée, *liv. VII. ch. iv.* cette ville est vraissemblablement la même que la *Polibothra* de Diodore de Sicile, *liv. II.* terme qui veut dire une *ville dans un fond.* (*D. J.*)

PALIBOTRE, s. m. (*Hist. anc.*) nom que les rois de Perse ont long-tems porté dans l'antiquité ; ce nom venoit d'un roi persan très-révéré, dont il étoit le nom propre. Un souverain est bien vain d'oser prendre le nom d'un prédécesseur illustre ; conçoit-il la tâche qu'il s'impose ? la comparaison continuelle qu'on fera de lui avec celui dont il porte le nom ? Mais ce n'est pas la vanité des rois qui leur fait prendre un titre si incommode, & qui leur prescrit leur devoir chaque fois qu'on leur prononce, ou qu'on leur reproche d'y manquer ; c'est la bassesse des peuples qui le leur donne ; ou si ce n'est pas leur bassesse, mais une invitation honnête faite au prince de leur restituer l'homme chéri, le bon maître qu'ils ont perdu ; je les loue de ce moyen, quoiqu'il leur réussisse assez mal. Ce qui me fâche, c'est que l'avenir

projettant les siecles les uns sur les autres, réduisant à rien la distance qui les sépare, le nom célebre d'un homme de bien se trouve deshonoré par la multitude des méchans qui l'ont osé prendre après lui; un seul homme est chargé de l'iniquité d'une infinité d'autres. Les rois de Perse s'appelloient *palibotres*, comme les rois d'Egypte *Pharaon*, comme les rois de France aujourd'hui *Louis*.

PALICA, (*Géogr. anc.*) ville de Sicile selon Diodore & Etienne le Géographe. On en voit les ruines sur une hauteur au nord oriental du lac appellé *Palicinus Fons*, & *Palicorum lacus*; c'est ce lac que les anciens nommoient *stagnum Palicorum*; ils éprouvoient la vérité des sermens, en jettant dans ce lac des tablettes sur lesquelles le serment de celui qui juroit, étoit écrit; si les tablettes s'enfonçoient, on le regardoit comme un parjure; & si elles surnageoient, son serment passoit pour véritable. La ville *Palica* prit son nom d'un temple bâti dans le voisinage, & dans lequel on rendoit un culte aux dieux Palices.

PALICE, LA (*Géogr. mod.*) petite ville de France dans le Bourbonnois, sur la Besbre, entre Paris & Lyon. Il s'y tient plusieurs foires & marchés; mais on n'y compte pas 400 habitans. *Long. 20. 57. lat. 46. 33.*

PALICES, DIEUX, (*Mythol.*) *Palici dii*, ces dieux *Palices* sont fort inconnus. Ils étoient fils de Jupiter & de la nymphe Thalie. Ce maître des dieux, dit la fable, craignant tout des emportemens de Junon, cacha sous terre son amante pendant le tems de sa grossesse. Elle ne reparut qu'après l'avoir fait pere de deux jumeaux. Dans la suite, les habitans de la Sicile les choisirent pour leurs dieux, & leur bâtirent auprès de la ville de Palica un temple magnifique qui en avoit pris son nom. Leur autel devint l'asyle des malheureux, & en particulier des esclaves fugitifs.

Diodore dit que dans le temple de ces dieux, on prêtoit les sermens qui regardoient les affaires les plus importantes, & que la punition suivoit toujours le parjure. La persuasion, ajoute-t-il, où l'on est de la sévérité des divinités qui l'habitent, fait qu'on termine les plus grands procès par la voie seule du serment, & qu'il n'y a point d'exemple que ces sermens aient été violés. Quelquefois on écrivoit son serment, qu'on jettoit dans un bassin d'eau, & le serment surnageant, l'accusé étoit absous. Il y avoit dans le voisinage de *Palice*, un lac appellé *Palicorum stagnum*, où l'on imagina d'éprouver de la même maniere la vérité des sermens. Le temple de Trézœne étoit aussi fameux par de pareilles épreuves. On trouve encore au bout de l'orient, dans le Japon, des usages semblables, fondés sur la simplicité des premiers tems, & sur la superstition commune à tous les peuples.

Enfin on juroit en Sicile, le long du fleuve Simethe, par les dieux *Palices*.

Simetheia circùm,
Flumina, pinguis ubi & placabilis ara Palici.
Æneid. *lib. IX. v. 584.*

PALICOURS, LES (*Géogr. mod.*) peuples sauvages de la France équinoxiale, entre les rivieres Epicouli & Agairi. Ils sont bien faits & affables envers les étrangers, que la traite du Lamentin attire chez eux.

PALICOT, *ou* PETIT PALET, s. m. *terme de pêche*, usité dans le ressort de l'amirauté de Bordeaux, est proprement une espece de cibaudiere, ou bas parcs. *Voyez* CIBAUDIERE, BAS PARCS, & PALET.

La pêche du *palicot* est la diminutive de celle du palet, dont on a fait la description à *l'article* PALET; elle n'en differe qu'en ce que les lieux & les fonds du terrein où les pêcheurs la pratiquent, sont variables, & que ceux qui la font, plantent leurs petits pieux à chaque fois qu'ils veulent tendre leurs filets; pour cet effet, ils embarquent dans une tillolle ou pinasse, avec les filets qui doivent servir à la tessure du *palicot*, les pieux qui leur sont nécessaires. Cette petite tente se fait le long des bords des canaux ou cheneaux, dans les crassats ou petites gorges, dont la baie est toute bordée. Quand les pêcheurs ont reconnu par les traces du poisson, les lieux qu'il fréquente, ils plantent leurs pieux ou petits paux en demi-cercle; & comme c'est toujours dans des lieux unis & plats, ils forment aux bouts de la tente plusieurs tours de rets qui sont amarés à la tête des pieux, & arrêtés par le bas avec des crochets de bois de distance en distance, comme le filet du grand palet; le poisson qui s'en retourneroit par les bouts de la tente se trouve ainsi retenu, parce qu'en suivant toujours le filet pour sortir & rencontrer un passage, il y est insensiblement arrêté jusqu'à la basse mer, qu'il reste alors à sec dans la pêcherie.

Cette pêche avec des rets d'une maille de deux pouces en quarré, ne pourroit faire aucun tort; mais avec de petites mailles & très-serrées, il est certain qu'elle sera du-moins aussi nuisible que la seine & le coleret. Comme elle se fait sur les fonds plats, soit de sable, soit de vase, qui sont dans les fonds des gorges & des canaux, elle y détruit tout le fretin & le poisson du premier âge qui y éclôt & s'y multiplie d'autant mieux, que les côtes de la grande mer & de la baie ont les bords en talus, & les eaux si profondes, que le petit poisson n'y peut sejourner, en est même chassé & contraint de se réfugier dans le fond du bassin, où les vents ne levent jamais les lames, comme à la côte & à l'entrée des passes, où les tentes du *palicot* ne se peuvent aucunement pratiquer.

La tente du *palicot* est la même que les cibaudieres non flotées, ou montées sur piquets des pêcheurs flamands & picards; & les tessures & tessons des pêcheurs bretons. Les uns & les autres font à peu-près leurs pêches de même, à la différence que les premiers ne se servent point de bateaux, qu'ils font pêche à pié, & qu'ils ne tendent leurs rets qu'aux bords de la grande côte, & souvent même plus à la basse eau, que ne sont placées les pêcheries exclusives construites sur les greves & les sables de la mer.

PALIER, *ou* REPOS, s. m. (*Archit.*) c'est une espace ou une sorte de grande marche entre les rampes & aux tournans d'un escalier. Les *paliers* doivent avoir au moins la largeur de deux marches dans les grands perrons, & ils doivent être aussi longs que larges, quand ils sont dans le retour des rampes des escaliers.

On appelle *demi-palier*, un *palier* qui est quarré sur la longueur des marches. Philibert Delorme nomme *double marche*, un *palier* triangulaire dans un escalier à vis.

Palier de communication; on appelle ainsi le *palier* qui sépare & communique deux appartemens de plein pié.

Palier circulaire; c'est le *palier* de la cage ronde ou ovale, d'un escalier en limace.

PALIFICATION, s. f. (*Archit. hydraul.*) c'est l'action de fortifier un sol avec des pilotis. Dans les endroits humides ou marécageux, on enfonce ces pilotis avec un mouton, afin qu'on puisse bâtir dessus en toute sureté.

PALILIES, s. f. (*Mythol.*) fêtes célébrées en l'honneur de la déesse Palès, que les bergers prenoient pour leur divinité tutelaire, & celle de leurs troupeaux chez les Romains. On célébroit tous les ans le 19 Avril ces fêtes dans les campagnes. Ce jour-là les paysans avoient soin de se purifier avec des parfums mêlés de sang de cheval, de cendres d'un jeune

veau qu'on avoit consumé dans le feu & de tiges de feves. On purifioit aussi les bergeries & les troupeaux avec de la fumée de sabine & de soufre ; ensuite on offroit en sacrifice à la déesse du lait, du vin cuit & du millet. La fête se terminoit par des feux de paille, & les jeunes gens sautoient par-dessus au son des flûtes, des timbales & des tambours. Ovide qui décrit au long toutes ces cérémonies, *liv. IV.* des fastes, ajoute qu'à pareil jour, Remus & Romulus avoient jetté les premiers fondemens de Rome. Cependant Manilius & Solin assurent que la premiere construction de cette ville se fit en automne. Quoi qu'il en soit, les *palilies* étoient fixées au mois d'Avril, & l'on en faisoit aussi la solemnité dans les villes, mais avec moins d'appareil qu'à la campagne, où on les croyoit très-salutaires pour écarter loin des bestiaux les loups & les maladies.

PALILICIUM, f. m. (*Astronom.*) est le nom d'une étoile fixe de la premiere grandeur dans l'œil du taureau. On l'appelle aussi *aldebaran*, & ce dernier nom est aujourd'hui plus en usage. *Voyez* ALDEBARAN & TAUREAU. *Voyez aussi* ASCENSION & DÉCLINAISON, vous y trouverez l'ascension droite & la déclinaison de cette étoile pour le milieu de ce siecle.

Pline donne le nom de *palilicium* aux hyades, dont *palilicium* est une étoile. *Voyez* HYADES. *Chambers.* (*O*)

PALIMBUAN, *ou* PALEMBAN, (*Géograph. mod.*) ville capitale d'un royaume de même nom, dans l'île de Sumatra, sur sa côte orientale. *Long. 122. 45. lat. mérid. 3. 8.*

PALINDROME, f. m. (*Belles Lettres.*) sorte de vers ou de discours qui se trouve toujours le même, soit qu'on le lise de gauche à droite, soit qu'on le lise de droite à gauche. *Voyez* RETROGRADE.

Ce mot est grec, παλινδρομος, *retro currens*, courant en arriere, formé des mots παλιν, *de nouveau*, & δρομος, *course.*

On en cite pour exemple un vers attribué au diable.

Signa te, signa temerè me tangis & angis
Roma tibi subitò motibus ibit amor.

Mais des gens oisifs ont rafiné sur lui en composant des vers dont les mots séparés, & sans enjamber les uns sur les autres, sont toujours les mêmes de gauche à droite, ou de droite à gauche. Tel est l'exemple que nous en fournit Cambden.

Odo tenet mulum, madidam mappam tenet anna,
Anna tenet mappam madidam, mulum tenet odo.

PALINDROMIE, f. f. (*Médec. anc.*) παλινδρομία, de παλιν, *de rechef*, & δρέμω, *courir*, terme employé par Hippocrate & autres médecins grecs, pour signifier le retour ou reflux contre nature, des humeurs morbifiques, vers les parties intérieures & nobles du corps. Le remede est de les attirer de nouveau aux parties extérieures, d'en corriger la nature, & de les évacuer. (*D. J.*)

PALINGENESE, secret pour ramener des choses détruites à leur premier état ; on s'en sert non-seulement à l'égard des corps destitués d'organes, mais encore à l'égard des plantes, & même des animaux.

A l'égard des corps destitués d'organes, les Chimistes prétendent que par leur art, on peut faire revenir un corps qu'on a détruit par le feu, & lui rendre sa premiere forme. *Olaüs Borrichius* dit que du vif-argent, qu'il avoit tourmenté durant un an entier par plusieurs feux, jusqu'à le réduire en eau, turbith, cendre, reprit sa premiere forme par l'attraction du sel de tartre. Il assure encore que le plomb étant reverberé en mercure, fondu en verre, réduit en ceruse, brûlé en litarge, reprend pareillement sa premiere forme dans un moment, quand on lui applique avec adresse un sel lixiviel. Cela ne peut se faire par ce moyen, mais bien par toute matiere grasse. M. Boyle a reconnu que le nitre se restitue, & se révivifie de maniere qu'après l'avoir fait passer par une longue suite d'opérations, il s'est à la fin retrouvé en son entier poids pour poids.

A l'égard des Plantes, écoutons M. Digby, (*De la végét. des Plantes, part. II. p. 64.*) grand admirateur des miracles de la *palingénésie.* « Nous pouvons, » dit-il, ressusciter une plante morte, la rendre immortelle, & en la faisant revivre du milieu de ses cendres, lui donner une espece de corps glorifié, & tel, pour ainsi dire, que nous espérons voir le nôtre après la résurrection. Quercetan, médecin du roi Henri IV. nous raconte une histoire admirable d'un certain polonois, qui lui faisoit voir douze vaisseaux de verre, scellés hermétiquement, dans chacun desquels étoit contenue la substance d'une plante différente ; savoir dans l'un étoit une rose ; dans l'autre une tulipe, & ainsi du reste. Or il faut observer qu'en montrant chaque vaisseau, on n'y pouvoit remarquer autre chose, sinon un petit amas de cendres qui se voyoit dans le fond ; mais aussitôt qu'il l'exposoit sur une douce & médiocre chaleur, à cet instant même il apparoissoit peu-à-peu l'image d'une plante qui sortoit de son tombeau ou de sa cendre ; & dans chaque vaisseau les plantes & les fleurs se voyoient ressuscitées en leur entier, selon la nature de la cendre, dans laquelle leur image étoit invisiblement ensevelie. Chaque plante ou fleur croissoit de toutes parts en une juste & invisible grandeur, sur laquelle étoient dépeintes ombratiquement leurs propres couleurs, figures, grandeurs, & autres accidens pareils ; mais avec telle exactitude & naïveté, que le sens auroit pû ici tromper la raison, pour croire que c'étoit des plantes & des fleurs substantielles & véritables. Or dès qu'il venoit à retirer le vaisseau de la chaleur, & qu'il l'exposoit à l'air, il arrivoit que la matiere & le vaisseau venant à se refroidir, l'on voyoit sensiblement que ces plantes ou fleurs commençoient à diminuer peu-à-peu, tellement que leur teint éclatant & vif, venant à pâlir, leur figure alors n'étoit plus qu'une ombre de la mort, qui disparoissoit soudain, & s'enveloppoit de rechef sous les cendres. Tout cela, quand il vouloit approcher les vaisseaux, se réitéroit avec les mêmes circonstances. Athanase Kircher à Rome m'a souvent assuré pour certain qu'il avoit fait cette même expérience, & me communiqua le secret de la faire, quoique je n'aye jamais pû y parvenir, après beaucoup de travail ». Voici ce secret, qu'on nomme *secret impérial*, à cause que l'empereur Ferdinand III. qui l'avoit acheté d'un chimiste, le donna au P. Kircher, qui en a publié le procédé dans son *mundus subterraneus. Lib. XII. sect. 4. c. v. exper. 1.*

1. Prenez quatre livres de graines de la plante que vous desirez faire renaître de ses cendres ; cette graine doit être bien mûre. Pilez-la dans un mortier ; mettez le tout dans un vaisseau de verre, qui soit bien propre, & de la hauteur de la plante dont vous avez pris la graine ; bouchez exactement le vaisseau, & le gardez dans un lieu tempéré.

2. Choisissez un soir, où le ciel soit bien pur & bien serain, & exposez votre graine pilée à la rosée de la nuit dans un large plat, afin que la graine s'impregne fortement de la vertu vivifiante qui est dans la rosée.

3. Avec un grand linge bien net, attaché à quatre pieux dans un pré, ramassez huit pintes de cette même rosée, & la versez dans un vaisseau de verre qui soit propre.

4. Remettez vos graines imbibées de la rosée dans leur vaisseau, avant que le soleil se leve, parce qu'il

feroit évaporer la rosée ; posez ce vaisseau, comme auparavant, dans un lieu tempéré.

5. Quand vous aurez amassé assez de rosée, il faut la filtrer, & puis la distiller, afin qu'il n'y reste rien d'impur. Les feces qui restent seront calcinées pour en tirer un sel qui fait plaisir à voir.

6. Versez la rosée distillée & imbue de ce sel sur les graines, & puis rebouchez le vaisseau avec du verre pilé & du borax. Le vaisseau en cet état est mis pour un mois dans du fumier neuf de cheval.

7. Retirez le vaisseau, vous verrez au fond la graine qui sera devenue comme de la gelée ; l'esprit sera comme une petite peau de diverses couleurs, qui surnage au-dessus de toute la matiere. Entre la peau & la substance limonneuse du fond, on remarque une espece de rosée verdâtre, qui représente une moisson.

8. Exposez durant l'été ce vaisseau bien bouché de jour au soleil, & de nuit à la lune. Lorsque le tems est brouillé & pluvieux, il faut le garder en un lieu sec & chaud, jusqu'au retour du beau tems. Il arrive quelquefois que cet ouvrage se perfectionne en deux mois, & quelquefois il y faut un an. Les marques du succès, c'est quand on voit que la substance limonneuse s'enfle & s'éleve, que la petite peau ou l'esprit diminue tous les jours, & que toute la matiere s'épaissit. Lorsqu'on voit dans le vaisseau, par la réflexion du soleil, naître des exhalaisons subtiles, & se former de legers nuages, ce sont les premiers rudimens de la plante naissante.

9. Enfin de toute cette matiere, il doit se former une poussiere bleue ; de cette poussiere, lorsqu'elle est élevée par la chaleur, il se forme un tronc, des feuilles, des fleurs, & en un mot on apperçoit l'apparition d'une plante qui sort du milieu de ses cendres. Dès que la chaleur cesse, tout le spectacle s'évanouit, toute la matiere se dérange & se précipite dans le fond du vaisseau pour y former un nouveau chaos. Le retour d'une nouvelle chaleur ressuscite toujours ce phénix végétal caché sous les cendres.

Pour les animaux, rapportons d'abord à ce sujet un passage de Gaffarel, dans ses *curiosités inouies*, *pag. 100.* « M. du Chêne (c'est le même qu'on vient » de citer sous le nom de *Quercetan*), dit-il, un des » meilleurs chimistes de notre siecle, rapporte qu'il » a vû un très-habile polonois, médecin de Cracovie, qui conservoit dans des phioles la cendre de » presque toutes les plantes ; de façon que, lorsque » quelqu'un par curiosité, vouloit voir par exemple, » une rose dans ces phioles, il prenoit celle dans laquelle la cendre du rosier étoit gardée, & la mettant sur une chandelle allumée, *&c.* . . . A présent, continue-t-il, ce secret n'est plus si rare, car » M. de Claves, un des excellens chimistes de notre » tems, le fait voir tous les jours. D'ici on peut tirer » cette conséquence, que les ombres des trépassés, » qu'on voit souvent paroître aux cimetieres, sont » naturelles, étant la forme des corps enterrés en » ces lieux, ou leur figure extérieure, non pas l'ame, » ni des fantômes bâtis par les démons, ni des génies, » comme quelques-uns ont cru. Il est certain que ces » apparitions peuvent être frequentes aux lieux où il » s'est donné des batailles ; & ces ombres ne sont que » les figures des corps morts, que la chaleur ou un » petit vent doux, excite & éleve en l'air... Voici » quelque chose de plus réel, si tant est qu'on puisse » compter sur la vérité du fait. C'est que le P. Schots rapporte du chimiste françois, qu'on a déja nommé, *de Claves*, qui faisoit voir à qui vouloit, la résurrection non-seulement des végétaux, mais celle d'un moineau. *Non solum in vegetalibus se præstitisse, sed etiam in passerculo se vidisse, pro certo quidam mihi narravit. Et sunt qui publico scripto confirmarunt, quod hoc ipsum Claveus Gallus, quasi publicè pluribus demonstraverit.* M. Digby a fait encore davantage : d'animaux morts, broyés, pilés, il en a tiré de vivans de la même espece. Voici comment il s'y prenoit, & c'est la derniere sorte de *palingénésie* dont nous ferons mention. « Qu'on lave des écrevisses pour en » ôter la terre fretée, qu'on les cuise durant deux » heures dans une suffisante quantité d'eau de pluie ; » gardez cette décoction ; mettez les écrévisses dans » un alambic de terre, & les distillez jusqu'à ce qu'il » ne monte plus rien ; conservez cette liqueur, calcinez ce qui reste au fond de l'alambic, & le réduisez en cendres par le réverbératoire, desquelles » cendres vous tirerez le sel avec votre premiere décoction ; filtrez ce sel, & lui ôtez toute son humidité superflue ; sur ce sel, qui vous restera fixe, » versez la liqueur que vous avez tiré par distillation, & mettez cela dans un lieu humide, comme » dans du fumier, afin qu'il pourrisse, & dans peu » de jours vous verrez dans cette liqueur de petites » écrévisses se mouvoir, & qui ne seront pas plus » grosses que des grains de millet. Il les faut nourrir avec du sang de bœuf jusqu'à ce qu'elles soient » devenues grosses comme une noisette ; il les faut » mettre ensuite dans une auge de bois remplie d'eau » de riviere avec du sang de bœuf, & renouveller » l'eau tous les trois jours. De cette maniere, vous » aurez des écrévisses de la grandeur que vous voudrez » *Recueil des secrets*, pag. 74, 76. Voilà bien des expériences ; mais peut-on s'en promettre une réussite constante, ou même fréquente ? C'est ce que j'ai peine à croire ; je juge même que la derniere est absolument impossible.

PALINGÉNÉSIE, (*Critiq. sacrée.*) régénération ; ce mot est grec, παλιγγενεσία, ne se trouve que dans deux endroits de l'Ecriture, savoir dans saint Mat. *ch. xix. v. 28.* & dans l'épître à Tite, *ch. iij. v. 5.* Dans saint Matthieu il signifie *la résurrection*, & rien n'empêche de prendre ce mot en ce sens ; dans Tite l'ablution de la régénération, τῆς παλιγγενεσίας, est la purification par le baptême, qui peut être regardé comme le sceau de la résurrection des morts. Dans les écrivains ecclésiastiques, Eusebe, Polycarpe, Théodoret, παλιγγενεσία, veut dire aussi *la résurrection.* Hésiode appelle παλιγγενεσία, l'âge où tout est renouvellé, c'est l'âge d'or. Le renouvellement de vie du chrétien, est aussi ce que l'on entend par *régénération*, espece de résurrection dans un sens figuré. (*D. J.*)

PALINOD, s. m. (*Poésie.*) espece de poésie, chant royal, & ballade, qu'on faisoit autrefois en l'honneur de la vierge à Caen, à Rouen, & à Dieppe ; mais il n'y a plus que les écoliers & les poëtes médiocres qui fassent des *palinods.*

PALINODIE, s. f. (*Belles Lettres.*) discours par lequel on rétracte ce que l'on avoit avancé dans un discours précédent. De-là vient cette phrase, *palinodiam canere*, chanter la *palinodie*, c'est-à-dire faire une rétractation. *Voyez* RÉTRACTATION.

Ce mot vient du grec πάλιν, *de nouveau, de rechef*, & ἀείδω, *chanter*, ou ᾠδή, *chant*, en latin *recantatio*, ce qui signifie proprement un désaveu de ce qu'on avoit dit : c'est pourquoi tout poëme, & en général toute piece qui contient une rétractation de quelque offense faite par un poëte à qui que ce soit, s'appelle *palinodie.*

On en attribue l'origine au poëte Stesichore & à cette occasion. Il avoit maltraité Hélene dans un poëme fait à dessein contre elle. Castor & Pollux, au rapport de Platon, vengerent leur sœur outragée en frappant d'aveuglement le poëte satyrique ; & pour recouvrer la vûe, Stesichore fut obligé de chanter la *palinodie.* Il composa en effet un autre poëme, en soutenant qu'Helene n'avoit jamais abordé en Phrygie. Il louoit également ses charmes & sa

vertu, & félicitoit Menélas d'avoir obtenu la préférence sur ses rivaux.

Les premiers défenseurs de la religion chrétienne, saint Justin, saint Clément, & Eusebe, ont cité sous ce titre une hymne qu'ils attribuent à Orphée : elle est fort belle pour le fond des choses & pour la grandeur des images ; le lecteur en va juger, même par une foible traduction.

« Tel est l'Etre suprême que le ciel tout entier ne » fait que sa couronne ; il est assis sur un trône d'or, » & entouré d'anges infatigables ; ses piés touchent » la terre ; de sa droite il atteint jusqu'aux extrémi» tés de l'Océan ; à son aspect les plus hautes monta» gnes tremblent, & les mers frissonnent dans leurs » plus profonds abîmes ».

Mais il est difficile de se persuader qu'Orphée qui avoit établi dans la Grece jusqu'à trois cens divinités, ait pû changer ainsi de sentiment, chanter une semblable *palinodie* ; aussi la critique range celle-ci parmi les fraudes pieuses qui ne furent pas inconnues aux premiers siecles du christianisme.

La sixieme ode du premier livre des Odes d'Horace, qui commence par ces mots, *ô matre pulchra filia pulchrior*, est une vraie *palinodie*, mais la plus mignonne & la plus délicate.

PALINTOCIE, s. m. (*Mytholog.*) nom tiré du grec *παλιν*, *de nouveau*, & *τοχος*, du verbe *τικτω*, *je mets au monde*, par lequel les anciens exprimoient la renaissance, ou la seconde naissance d'un enfant. Il n'y a guere que la fable de Bacchus tiré des entrailles de sa mere expirante, renfermé ensuite dans la cuisse de Jupiter, d'où il sortit à terme, à laquelle ou puisse ajouter une pareille expression.

Palintocie est aussi en usage pour signifier la restitution d'une usure, ou le remboursement des intérêts. Les habitans de Mégare, après avoir chassé leur tyran, ordonnerent la *palintocie*, c'est-à-dire qu'ils obligerent par une loi tous les créanciers à rembourser à leurs débiteurs les intérêts qu'ils avoient reçus de ceux-ci pour toutes les sommes prêtées. *Voyez* INTÉRÊT & USURE.

PALINURUS, (*Géog. anc.*) promontoire d'Italie, à l'extrémité du golfe *Pæstanus*, aujourd'hui le cap *Palinure*, *Palenudo*, ou *Palmiro*. Virgile raconte que ce cap a pris son nom de Palinure, pilote d'Enée, qui étant accablé de sommeil, se laissa tomber dans la mer avec son gouvernail. Les flots ayant porté son corps jusqu'au port de *Vilia*, les habitans le dépouillerent & le rejetterent dans la mer, ce qui leur attira une grande peste : peu de tems après, ayant consulté sur ce fléau l'oracle d'Apollon, il leur fut répondu d'appaiser les manes de Palinure ; après cette réponse ils lui dédierent un bois sacré, & lui éleverent un tombeau sur le promontoire voisin, qui a retenu le nom de *Palinure*.

Et statuent tumulum, & tumulo solemnia mittent,
Æternumque locus Palinuri *nomen habebit.*
Enéid. *l. VI. v. 380.*

Pline, Mela, Paterculus en parlent ; mais Denis d'Halycarnasse est le seul qui y joigne un port de même nom. (*D. J.*)

PALIQUES, s. m. pl. (*Mythol.*) c'est ainsi que l'on a nommé deux enfans jumeaux que Jupiter eut de la nymphe Thalie. Thalie craignit tellement la colere de Junon, qu'elle pria la Terre de l'engloutir. Elle fut exaucée. Elle accoucha dans le sein de la Terre de deux enfans qui en sortirent un jour par une seconde ouverture. Ces deux enfans appellés *paliques* de leur renaissance, furent adorés comme des dieux. Il se forma sur la seconde ouverture une fontaine qu'on nomma *paliune*, & qui étoit en telle vénération, qu'elle servoit à l'épreuve des parjures. L'accusé écrivoit sur des tablettes ce qu'il prétendoit être vrai, & les jettoit dans l'eau ; si elles demeuroient suspendues à la surface, il étoit innocent, si elles alloient au fond, il étoit coupable. On sacrifioit aux deux *paliques* des victimes humaines ; toutes ces merveilles se passerent en Sicile, où la coûtume barbare de répandre le sang humain aux autels des *paliques*, fut abolie avec le tems.

PALIR. *Voyez* PALE & PALEUR. Les passions qui viennent presque toutes se répandre sur le visage, y produisent des effets si différens, qu'il ne nous manque que plus d'expérience & de meilleurs yeux pour les y reconnoître comme dans un miroir fidele, & lire sur le front de l'homme l'histoire de son ame ; à mesure qu'elle se forme, ses desirs, ses haines, ses aversions, la colere, la peur, l'incertitude, *&c.* La honte fait rougir ; la crainte fait *pâlir*.

PALI, s. m. *terme de Pêche*, usité dans le ressort de l'amirauté d'Abbéville ; c'est une sorte de rets ou filet tendu en maniere de haut parc.

Les rets de hauts parcs ou *pali*, sont de deux sortes ; les plus serrés ont neuf lignes & un pouce en quarré pour la pêche des maquereaux ou roblots, des harangs & autres poissons passagers ; les plus larges mailles ont dix-huit à dix-neuf lignes, & servent à la pêche des solles & autres poissons plats ; c'est plûtôt une espece de cibaudiere non flottée ou montée sur piquets ; le pié du rets est enfoui dans le sable, sans quoi il seroit impossible d'arrêter aucun poisson autre que ceux qui se maillent ; ce qui n'arrive point au poisson plat, mais seulement au poisson rond, les premiers ne se prenant qu'au pié du filet, où ils restent à sec de basse marée.

Les rets de bas parcs commencent à être en regle par le soin & la vigilance des officiers du ressort, qui ont fait brûler à Berclk un grand nombre de filets abusifs par leur usage, & par la petitesse de leurs mailles ; ces rets ont leurs mailles de dix-neuf, vingt-une à vingt-trois lignes en quarré ; ces dernieres approchent fort de la police ordonnée par la déclaration de sa majesté du 18 Mars 1727.

PALIS, s. m. (*Charpenterie.*) c'est un petit pal pointu, dont plusieurs arrangés ensemble, font une clôture ou séparation dans des cours, ou dans des jardins. (*D. J.*)

PALISSADES, s. f. pl. *en terme de Fortification*, sont des pieux de chêne épointés, d'environ neuf piés de hauteur, qu'on enfonce de trois dans les terres. On en met sur la banquette du chemin couvert, & on s'en sert aussi pour faire des retranchemens dans les ouvrages qu'on veut disputer à l'ennemi ; on les met à deux pouces ou deux pouces & demi les uns des autres ; les pieux des *palissades* sont quarres & rangés en losange, c'est-à-dire qu'ils ont deux angles sur la ligne, un angle du côté de la campagne, & l'autre angle du côté de la place. Les *palissades* sont debout ou à-peu-près perpendiculaires à l'horison, en quoi elles different des fraises dont les pieux sont posés presque horisontalement. *Voyez* FRAISE.

Les *palissades* servent à fortifier les avenues des postes ouverts, des gorges, des demi-lunes, le fond des fossés, les parapets des chemins couverts, & en général tous les postes où l'on craint des surprises & dont les approches sont faciles.

Il y a différens sentimens sur la maniere de planter les *palissades*. M. le maréchal de Vauban a fait une dissertation sur ce sujet dont on croit devoir donner ici l'extrait.

« On plante les *palissades* des chemins couverts » de quatre manieres différentes.

» La premiere & la plus ancienne est celle qui les » établit sur le haut du parapet, à deux piés près du » bord qu'elle surmonte ordinairement de trois piés » & demi ; les meilleures qualités de ces *palissades*

» font d'empêcher les bestiaux d'entrer dans le chemin couvert, & de faire obstacle à ceux qui voudroient insulter les chemins couverts avant l'ouverture des tranchées; les mauvaises sont, 1°. de servir de mantelet à l'ennemi, & de lui rompre la plus grande partie du feu de la place, quand il est appuyé contre; 2°. d'être aisée à couper, parce qu'elle se peut aborder de plain pié; 3°. de ne pouvoir remplacer les rompues dans une attaque sans se mettre à découvert; 4°. d'être fort sujets aux éclats de canon quand l'ennemi vient attaquer le chemin couvert, il en fait rompre ce qu'il lui plaît par ses batteries, pour lui faire des ouvertures sans que les assiégés y puissent remédier; c'est pourquoi on ne s'en sert plus ».

M. Blondel les avoit condamnés avant M. de Vauban, parce que, dit-il, il est facile d'en rompre avec le canon, telle quantité que l'on veut, & d'en garder ce qu'on juge à propos pour s'en servir à appuyer les fascines & autres matieres que l'on porte pour se couvrir. Les Espagnols les plantoient autrefois de cette maniere, selon que leur reproche M. Goulon: voici ce qu'il dit dans ses Mémoires pour *l'attaque* & pour *la défense*.

« De la maniere que les Espagnols mettent leurs *palissades*, qui étant sur le parapet du chemin couvert, ôtent la moitié du feu de la place, & donnent aux travailleurs la faculté de faire le logement; quoique naturellement bêtes, les soldats ne savent ce qu'ils font ni où on les mene; mais dans cette rencontre n'étant question que d'aller en avant, ils marchent avec les ingénieurs & après leurs officiers, jusqu'à ce que la *palissade* leur donne contre la tête ou contre l'estomac, les oblige à laisser tomber la fascine à leurs piés, ce qui trace le logement, lequel se perfectionne sans peine par le savoir faire des ingénieurs.

» La deuxieme, est celle où l'on les plante en dedans le chemin couvert, & joignant le parapet contre lequel elles sont appuyées, & le surmontent de trois piés & demi. Les bonnes qualités de cette deuxieme espece de *palissades*, sont de pouvoir remplir les rompues à couvert, & d'empêcher les bestiaux & l'insulte prématurée du chemin couvert, comme à la précédente; du surplus, elle en a tous les autres défauts, c'est pourquoi on ne s'en sert point présentement.

» La troisieme, est celles qui sont plantées sur les banquettes, près du bas du parapet, à la distance d'un pié & demi de haut, à mesurer de l'intérieur du linteau au sommet dudit parapet, la pointe surmontant d'un pié; les bonnes qualités de cette troisieme espece sont, 1°. de ne pouvoir être coupée; 2°. de ne pouvoir être enlevée que très-difficilement & avec grand péril; 3°. de ne pouvoir être presque point endommagée du canon, parce que ne pouvant en toucher que les pointes, il n'y fait pas grand éclat, ne déplace jamais les corps des *palissades*, & ne plonge que très-rarement jusqu'au linteau; 4°. de pouvoir remplacer & ôter en sureté celles qui viennent à manquer, parce que l'on peut le faire à couvert; 5°. de ne faire nul embarras dans le chemin couvert, étant jointe au parapet, à qui elle fait même un bel ornement. Elle a pour défaut, 1°. l'arrangement des sacs à terre, qu'on ne sauroit placer qu'en se mettant à découvert, ou en les soutenant avec des especes de chevalets par-derriere; l'un est difficile & embarrassant & l'autre trop dangereux; 2°. supposant les sacs à terre arrangés sur le haut du parapet, on ne peut tirer que directement devant soi, parce que l'entre-deux des *palissades* & les creneaux de sacs à terre ne permettent pas le biaisement du mousquet à droite ou à gauche; 3°. on lui reproche encore que les barrieres, qui obligent à défiler les gens commandés pour sortir, les font trop découvrir, & empêchent que les sorties ne soient d'un si grand effet, ce qui n'exclut pas cependant les barrieres, puisqu'il est nécessaire d'en avoir, non-seulement pour les entrées & les sorties de la cavalerie, mais encore pour l'infanterie; ainsi ce défaut ne peut être considéré que comme un défaut mêlé de bonnes qualités: cette maniere de planter les *palissades* est en usage dans toutes nos places.

» La quatrieme maniere est nouvelle, & n'a été pratiquée que dans trois ou quatre sieges, où l'on prétend s'en être bien trouvé. On plante la *palissade* à quatre piés & demi ou cinq piés près du parapet, dont elle égale la hauteur; on la coupe par les barrieres & des petits passages de trois piés & demi d'ouverture, de dix toises en dix toises. Cette espece de *palissade* a pour bonnes qualités, 1°. d'être encore moins sujette aux éclats du canon que la précédente, parce qu'il ne la voit point du tout; 2°. de ne pouvoir être sautée ni coupée lorsque les assiégés la défendront de pié ferme, car autrement elle seroit plus aisée à couper que la précédente, parce que l'ennemi en se jettant entre la *palissade* & le parapet, peut y être à demi-couvert par la *palissade* même; 3°. la facilité de remplacer les parties rompues à couvert; 4°. la commodité de l'arrangement des sacs à terre qui se fait aussi à couvert; 5°. celles des sorties à l'improviste qui peuvent passer par-dessus le parapet & y rentrer de même en s'y jettant; 6°. le moyen de pouvoir mieux défendre le chemin couvert de pié ferme en se tenant collé contre le derriere de la *palissade*; celui-ci est très-hasardeux & peu praticable. Ses défauts sont, 1°. d'être fort plongé de front & par les côtés du feu de l'ennemi quand il gagne le haut du parapet; 2°. d'exposer les gens qui défendent le chemin couvert de pié ferme au feu hasardé du rampart & des demi-lunes qui les protegent; donc les parapets étant fort en desordre dans le tems des attaques, il est presque impossible que ceux de la place n'en échappent beaucoup sur les leurs quand elle se fait de jour, & à plus forte raison quand elle se fait de nuit, ce qui joint à la quantité de grenades qui tombent là de la part des assiégeans, rendent cette défense extraordinairement dangereuse pendant le jour, & absolument insoutenable pendant la nuit; 3°. elle expose beaucoup les soldats qui sont entre le parapet & la *palissade*, tant à l'éclat des grenades qu'au péril de ne pouvoir se retirer à tems, quand l'ennemi sort de ses places d'armes pour l'attaquer; 4°. les bords du parapet sont en peu de tems étrangement ébranlés par les sorties & la rentrée des troupes qui s'y précipitent plûtôt qu'ils ne s'y jettent; ce défaut est médiocre & facile à réparer.

M. de Vauban dit avoir vû une autre espece de *palissade* la campagne d'Hollande, au chemin couvert de Nimegue, sur le haut du parapet: « ce n'étoit, dit-il, que des piés d'arbres branchus, plantés par la tige avec les principales branches, aiguisées comme elles se trouvoient, de trois ou quatre piés de long, recroisés & embarrassés l'une dans l'autre; elle a cela de commun avec celle des lignes d'alesia. Elle seroit plus propre à de semblables retranchemens qu'à border un chemin couvert; elle a tous les défauts de la premiere & seconde espece, c'est pourquoi elle ne mérite pas de tenir place ici.

» Il y a des ingénieurs qui doublent les *palissades* des places d'armes sur les angles rentrans suivant la méthode des troisiemes & quatriemes especes, pour les pouvoir défendre de pié ferme: on prétend s'en être bien trouvé à Grave, Mayence, & en dernier lieu à Keisevert.

» Il est sans difficulté que les *palissades* de la troisieme & quatrieme especes sont les meilleures, mais l'une & l'autre ont de très-grands défauts; la derniere est à préférer à l'autre, parce qu'on hasarde moins à défendre le chemin couvert de pié ferme à celle-ci; la place pouvant en certains cas, & en plein jour, hasarder de tirer par-dessus la tête de ceux qui la défendent, parce qu'ils sont plus bas, mais non à l'autre où on est plus élevé. La meilleure défense des chemins couverts n'est pas à mon sens celle de pié ferme, il en coûte trop, & tôt ou tard vous en êtes chassés avec perte: j'aimerois mieux la défendre en cédant les parties plus à portée de l'ennemi, & y revenant après lui avoir fait essuyer une demi-heure ou trois quarts d'heure le feu de la place & des dehors, dont les défenses étant bien bordées & non contraintes, doivent pour-lors faire un grand effet: on pourroit au plus soutenir les places d'armes de pié ferme au moyen des doubles *palissades*, pendant que le feu de la place agissant à droite & à gauche sur les angles saillans, ne laisseroit pas d'être encore fort dangereux, même de jour, parce que le soldat est maladroit & ne prend pas assez garde où il tire; c'est pourquoi je tiens que le meilleur parti à prendre, du-moins le plus sûr, est de ne tenir que peu de monde dans le chemin couvert, avec ordre de se retirer aux places d'armes plus voisines de la gauche des attaques, où il faudroit tenir de forts détachemens prêts pour revenir de part & d'autre, les uns par-dessus le glacis, & les autres par le chemin couvert, ce qui sera bon à répéter diversement, tant qu'elles réussiront.

» Le vrai parti à prendre en ce fait, est de planter la haute *palissade*, quand on gasonne le parapet du chemin couvert tout autour de la place, & de l'entretenir à perpétuité, & de tenir la basse en reserve dans des magasins ou en piles de charbonnier couvertes de paille, pour ne la planter que dans le tems d'un siege, & seulement quand les attaques seront déclarées, & sur le long du front; il n'en faudra pas pour cela mettre en provision davantage, je ne ferois même d'avis de ne doubler la *palissade* qu'aux places d'armes des angles rentrans, comme les seules parties qu'on peut soutenir de pié ferme, ne me paroissant pas qu'il y en ait d'autres que celle-là qui le puisse être; & quant à la haute *palissade*, on peut la corriger & la planter en espaçant, tant plein que vuide, un clou coudé avec une pointe élevée de trois pouces, occupant le milieu du vuide, & tenant dans le bois par une autre pointe à-peu-près de pareille grandeur, bien ébarbilée & enfoncée à force dans le linteau, après avoir été précédée d'un petit trou de villebrequin & battu jusqu'à ce que tout le coude soit entré dans le bois, pour lequel faciliter, il y faut une petite coche avec un fermoir ou ciseau; la pointe dudit clou s'alignant avec la *palissade* dont le linteau doit être chevillé à un pié ou cinq pouces plus bas que le sommet du parapet, lequel sommet sera surmonté de neuf pouces par la pointe de la *palissade* qui sera aussi éguisée de douze de long, & plantée de six ou huit pouces près du pié du parapet, ensorte que de ladite *palissade* au sommet, il y ait un pié & demi de distance mesuré horisontalement, l'épaisseur de la *palissade* non compris; ce qui fera deux piés d'éloignement du soldat qui tire au sommet du parapet, supposant après que les sacs à terre un peu applatis occupent un pié de large; le fusil qui en a trois & huit pouces de canon, passera de huit pouces au-delà des sacs à terre, ce qui est ce que l'on peut desirer de mieux en cas pareil». *Dissertation* de M. de Vauban, *sur la maniere de planter les palissades.*

Il est incontestable qu'en ouvrant davantage l'entre-deux des *palissades*, en éguisant les pointes de plus loin, & en ne les faisant surmonter le parapet que de neuf pouces, on remédie, ainsi que dit M. de Vauban, aux éclats, au défaut de ne pouvoir assez biaiser du mousquet, & à la difficulté d'arranger les sacs à terre; cependant dans les dernieres défenses des places, cette méthode n'a pas entierement été suivie; on a supprimé le clou coudé & on a rapproché les *palissades* à la distance de quatre pouces les unes des autres.

M. de Coëhorn a donné une nouvelle maniere de *palissades*, faites en sorte qu'on les peut mettre debout & les baisser quand on veut. Elles sont attachées le long d'un arbre tournant, long environ de deux toises, & enclavé dans les têtes de deux pieux plantés en terre. Il fait grand cas de ces sortes de *palissades*; premierement, pour l'épargne, parce qu'on ne les met qu'au tems d'attaque; secondement, pour ne pouvoir être ruinées par le canon, parce qu'elles ne sont vûes des assiégeans pendant le jour que lorsqu'on donne l'assaut au chemin couvert. Tout ce qu'on peut dire contre ces *palissades*, c'est que si un poteau ou un pieux vient à être renversé par une bombe, l'espace de quatre toises se trouve sans *palissades* pendant un certain tems. *Traité de la sureté des états par le moyen de forteresses.* (Q)

Palissades tournantes, sont celles de l'invention de M. Coëhorn, qui se tournent de haut en bas. *Voyez* Palissades.

Palissade, s. f. (*Jardin.*) espece de barriere de pieux fichés en terre à claire voie, qu'on fait au lieu d'un petit fossé, aux bouts d'une avenue nouvellement plantée, pour empêcher que les charrois n'endommagent les jeunes arbres.

Palissade de jardin, c'est un rang d'arbres feuillus par le pié, & taillés en maniere de mur le long des allées, ou contre les murailles d'un jardin. Les *palissades* de charme sont celles qui viennent les plus hautes, & qui s'unissent le mieux. On fait de petites *palissades* avec de la charmille, des ifs, des buis, *&c.* pour les allées; & des *palissades* à hauteur d'appui, avec du jasmin, des grenadiers, & sur-tout du filaria, qui est très-propre pour les *palissades* de moyenne hauteur. Il y a aussi des *palissades* à banquettes, qui n'excedent jamais trois piés & demi. Elles servent à borner les allées lorsqu'on ne veut plus borner toutes les vues d'un jardin. On y met des arbres d'espaces en en espaces, & quand on veut les décorer, on y enclave des ormes à tête ronde.

La hauteur d'une *palissade* en général, doit être les deux tiers de la largeur de l'allée. Les *palissades* plus hautes font paroître les allées étroites, & les rendent tristes. Leur beauté consiste à être bien garnies par le bas; lorsqu'elles se dégarnissent, on y remedie avec des ifs soutenus d'un petit treillage: on les tond ordinairement des deux côtés à-plomb.

Les utilités des *palissades* consistent, 1°. à couvrir les murs de clôture, pour boucher en des endroits des vûes désagréables, & en ouvrir d'autres: 2°. à corriger & à racheter les biais qui souvent se trouvent dans un terrein, & les coudes que forment certains murs: 3°. à servir de clôture aux bosquets, cloitres & autres compartimens qui doivent être séparés, & où l'on pratique d'espace en espace des renforcemens le long des allées: 4°. à revêtir le mur d'appui d'une terrasse: 5°. à former des niches qui décorent des jets d'eau, des figures, ou des vases: 6°. enfin à dresser des portiques, & à former des galeries & des arcades.

On appelle *palissades crénelées* les *palissades* qui sont couvertes d'espace en espace en maniere de créneaux au-dessus d'une hauteur d'appui, comme il y en a, par exemple, autour de la piece d'eau appellée l'*île royale*, à Versailles.

Tondre une palissade, c'est la dresser avec le croissant, qui est une espece de faulx. *Daviler. (D.J.)*

PALISSADE, ARBRE DE, (*Hist. nat.*) arbre de l'Amérique méridionale, qui se trouve sur-tout à Surinam. Les Indiens s'en servent pour construire leurs cabanes. Il porte des fleurs en si grande abondance, que ses rameaux s'affaissent sous son poids; ces rameaux ressemblent à des balais de bouleau. Les gousses que produit cet arbre contiennent une graine semblable à du millet.

PALISSAIRE COURONNE, (*Art. milit. des rom.*) c'est ainsi que quelques-uns de nos antiquaires appellent la couronne dont les Romains récompensoient ceux qui forçoient les premiers la palissade des ennemis: on les nomme plus communément *vallaires*. Les couronnes triomphales, *palissaires*, murales, le chêne & le laurier qu'on décernoit aux vainqueurs, de même que les trophées d'armes, étoient les attributs de la guerre chez les anciens romains. (*D. J.*)

PALISSÉ, adj. *en terme de Blason*, se dit d'un rang de palissades représentées sur une fasce, qui s'élevent d'une hauteur considérable, & qui sont éguisées par le bout d'en-haut, à-travers lesquelles on apperçoit le champ. *Voyez nos Pl. hérald.*

Il se dit aussi chez nous des pieces à paux au fasce, aiguisées & enclavées les unes dans les autres.

Die Mystinkofe à Lubeck, d'azur à trois troncs écotés d'or, enclos dans une enceinte ronde *palissée* de même.

PALISSER, PALISSAGE, (*Jardinage.*) le *palissage* est l'art de placer & d'attacher sur des murailles, ou sur des treillages, dans un certain ordre, les branches des arbres qui sont plantés à leur pié.

Ce travail se fait au printems, durant la taille & suivant les divers bourgeons qui ont poussé depuis cette taille; on recommence en été d'attacher chaque branche & chaque bourgeon au treillage, qui couvre le mur, ou à la loque qu'on y a mise.

Le *palissage* n'est pas plus dans l'ordre de la nature, que la transplantation, la taille & l'ébourgeonnement; cette opération demande que les arbres soient dans leur liberté, dardant en avant leurs rameaux pour suivre la direction & l'impression de l'air. En effet, on a beau retenir, arrêter, attacher avec du jonc ou de l'osier les bourgeons, ils s'écartent toujours du mur par leurs extrémités. L'air est autant l'élement des branches & des rameaux, que la terre est celui des racines. Les arbres en plein vent ne cherchent qu'à s'étendre; on les voit passer horisontalement leurs rameaux, alongés en même tems qu'ils élevent leurs cimes vers le ciel, quelques efforts même que l'on fasse, la nature revient à son premier principe. Juvenal, *Satyre xiij. v. 239. tamen ad mores natura recurrit.* Si vous laissez une année les arbres d'un espalier sans les tailler, les ébourgeonner & les *palisser*, ils deviendront aussitôt des buissons, ou des arbres de haute tige.

On a deux objets dans le *palissage*; le premier, l'utilité; le second, l'agrement de plaire aux yeux.

L'utilité se tire d'ue bonne taille, & procure sûrement l'abondance, une plus prompte maturité, & une fécondité successive & perpétuée dans un arbre.

On n'a d'autre vûe dans le second objet, que de bien étendre les branches d'un arbre, de maniere qu'il couvre exactement toutes les parties d'un mur; rien ne cause plus de plaisir auxy eux, que de voir la verdure mêlée avec le coloris charmant que prennent les fruits quand ils sont bien gouvernés.

Le *palissage* contribue à une plus prompte maturité des fruits, la branche étant plus exposée à l'air, aux rosées, & aux pluies fécondes. Au lieu que dans les arbres en buisson, ou à plein vent, l'air passe & traverse de toutes parts; mais aux espaliers il est brisé, & il n'a point le même jeu ni la même action; ainsi le mur arrête la réverbération du soleil & en fixe la chaleur sur les fruits, qui prennent du goût & de la saveur pour peu qu'ils soient dégagés des touffes de feuilles & de bourgeons: si au contraire ces fruits étoient offusqués par un *palissage* trop garni, ils ne recevroient pas du soleil cette teinte brillante dont lui seul est capable de les peindre & de les colorer. Il est certain que plus le fruit approche de la muraille, plus il a de goût, & qu'il mûrit plus promptement.

On *palisse* les arbres ordinairement avec de l'osier ou du jonc, sur des treillages de bois, ou de fil-de-fer, en étendant les branches pour couvrir le mur où elles sont liées; mais si le mur este nduit de plâtre, on se sert de clous où l'on arrête la branche passée dans un petit morceau d'étoffe appellé *loque*. De cette maniere le bois ni le fil-de-fer ne blessent point la chair des fruits; outre que par cet enduit du mur on ne voit point manger les fruits par les lésards, limaçons, perce-oreilles, courcillieres, qui se retirent dans les trous & joints des pierres, inévitables dans les murs qui ne sont point gobetés.

On trouvera la maniere de *palisser* & d'arranger les branches d'un arbre en espalier à l'*article de la* TAILLE, où cette méthode sera traitée à fond, suivant les nouvelles découvertes. *Voyez* TAILLE. (*K*)

PALISSON *ou* PAISSON, s. m. est un instrument à l'usage des *Mégissiers* & des *Peaussiers*. C'est un outil de fer assujetti sur un montant de bois de la hauteur de deux piés & demi. Le fer du *palisson* est une plaque presque quarrée, d'environ 6 pouces de hauteur & de largeur, mais cependant un peu arrondie par en-haut; il est aussi un peu éguisé par en-haut, mais le tranchant en est bien émoussé pour ne point couper les peaux qu'on travaille dessus. Le bois du *palisson* consiste en un montant un peu massif afin qu'il soit plus solide, & une espece de banquette qui le rend encore plus ferme, en lui donnant plus de base: le *palisson* est quelquefois même maçonné en terre.

Il y a des *palissons* doubles auxquels deux ouvriers peuvent travailler à la fois, ils sont même plus solides que les autres, parce qu'ils ont plus de base. Ce sont des especes de bancs, d'environ 4 piés de longueur, des deux extrémités desquels s'élevent 2 montans forts, qui sont armés par en-haut d'un *palisson* chacun.

La maniere de se servir du *palisson* est de tenir des deux mains les deux bouts de la peau que l'on façonne, & de la froter fortement de tous côtés sur le taillant du *palisson*. Voyez *la fig.*

PALIURE, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) *paliurus*; genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit en forme de bouclier, qui renferme un noyau presque rond; ce noyau se divise en trois loges dans lesquelles il y a une amande de la même forme. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

Cet arbrisseau nommé en latin *paliurus*, & en anglois *the christ-thorn*, s'éleve quelquefois à la hauteur d'un homme. Sa racine est dure, ligneuse, d'un bois très-ferme; ses rameaux sont longs & épineux, mais les épines qui se rencontrent proche des feuilles sont plus petites & moins nuisibles que celles des autres endroits; ses feuilles sont petites, presque rondes, pointues, de couleur verte obscure, & comme rougeâtres; ses fleurs sont petites, jaunes, ramassées au sommet des branches, composées chacune de 5 petales, disposées en rond dans la rainure d'une rosette qui se trouve au milieu du calice. Cette rosette devient par la suite un fruit fait en forme de bouclier, relevé au milieu, délié sur les bords, & comme entouré d'un feuillet membraneux. On trouve au centre de ce fruit un noyau sphéroïde, divisé en 3 loges, qui contiennent pour l'ordinaire chacune une semen-

ce presque ronde, qui a la couleur, le poli luisant & la douceur de la graine de lin.

Cet arbrisseau croît naturellement dans les haies, en Italie, en Provence, en Languedoc; il se plait aux lieux champêtres, incultes, humides; il fleurit en Mai & Juin; son fruit mûrit en autonne, & tient à l'arbre tout l'hiver.

Jean Bauhin & Ray ne sont pas éloignés de penser que notre *paliure* ne soit le *paliure* de Théophraste & de Dioscoride. Il n'est guere d'usage dans la médecine; mais comme il n'y a peut-être aucune espece de rhamnus ou d'arbrisseau armé d'épines plus roides & plus pointues, l'on en fait des haies vives, bonnes pour empêcher les incursions des hommes & des animaux. (*D. J.*)

PALIXANDRE, s. m. (*Marquetterie.*) espece de bois de violet, propre au tour & à la marquetterie. Ce sont les Hollandois qui envoient cette sorte de bois aux marchands épiciers & droguistes de Paris. Il est ordinairement débité en de grosses bûches: le plus beau est celui qui est le plus plein de veines, tant dehors que dedans, & qui a le moins d'obier.

PALLA, s. f. (*Hist. anc.*) c'étoit chez les anciens romains, un manteau que les femmes portoient pardessus la robe appellée *stola*. *Voyez* STOLA.

Horace, dans l'*art poëtique*, dit qu'Eschile habilla le premier ses acteurs d'un long manteau qu'il nomme *palla*. C'étoit un manteau de théâtre, fort long & fort ample, inventé pour donner un air plus noble & plus majestueux à ceux qui jouoient les premiers rôles, soit en hommes, soit en femmes. Mais à Rome, cet habillement ne passa qu'assez tard au théâtre, & lorsque les femmes de condition s'en furent dégoûtées. *Voyez* MANTE.

On portoit ce manteau sur l'épaule gauche, & le faisant passer de l'autre côté sous le bras droit, on en attachoit les deux bouts sous le bras gauche, sans couvrir la poitrine ni le bras.

Il faisoit beaucoup de plis & de replis, c'est de-là que lui est venu son nom, au sentiment de Varron; c'est-à-dire qu'il vient du mot *πάλλω*, *vibro*, *je frémis, je tremble*.

Parmi les Gaulois, les hommes portoient aussi une espece de *palla*, appellée *gallica palla*.

PALLADES, s. f. pl. (*Littérat.*) jeunes filles que l'on consacroit à Jupiter dans la ville de Thebes en Egypte. On les choisissoit dans les plus nobles familles de la ville, du nombre des plus belles; & la consécration qu'on en faisoit étoit honteuse, au rapport de Strabon.

Parmi les *pallades* consacrées par les Thébains à Jupiter; on distinguoit une jeune fille vierge, des plus nobles & des plus belles, à laquelle il étoit libre d'accorder ses dernieres faveurs à qui elle vouloit jusqu'à ce qu'elle fût nubile; alors on la marioit: mais jusqu'à son mariage, on la pleuroit comme si elle eût été morte. (*D. J.*)

PALLADIUM, s. m. (*Littérature.*) le mot est grec, latin & françois. C'étoit une statue de Minerve, taillée dans la posture d'une personne qui marche. Elle tenoit une pique levée dans sa main droite, & avoit une quenouille dans sa main gauche; c'est la description qu'en fait Apollodore: Tzetzès & Eustathe, en parlent à-peu-près de même. On dit qu'elle étoit descendue du ciel près de la tente d'Ilus, dans le tems qu'il bâtissoit la forteresse d'Ilium, & que l'oracle, consulté sur cette statue, ordonna qu'on élevât un temple à Pallas dans la citadelle, & qu'on y gardât soigneusement cette statue; parce que la ville de Troyes seroit imprenable tant qu'elle conserveroit ce précieux dépôt. Aussi les Grecs instruits de cet oracle, se vanterent d'avoir enlevé le *palladium*; cependant Enée éveillé par un songe, dans lequel Hector lui conseilla de chercher un asyle, l'assurant qu'il seroit fondateur d'un grand empire, se rendit à la citadelle, prit le *palladium* & la déesse Vesta d'une main, & tenant de l'autre son cher Ascagne, il se sauva au-travers des flammes jusqu'au bord de la mer. Là il s'embarqua avec ces tristes dépouilles, & aborda après mille traverses au port de Lavinie. Dès qu'il y fut arrivé, il y déposa dans un temple le *palladium* & le feu sacré; l'un & l'autre furent ensuite transportés à Albe, & finalement à Rome, où l'on établit les Vestales, pour garder avec soin des choses si précieuses. La ruine de Troyes sembloit être une bonne preuve de leur foiblesse; mais pour cacher au peuple l'impuissance du feu sacré & du *palladium*, on en défendit la vûe:

Nullique adspecta virorum
Pallas *in abstruso pignus memorabile templo.*

Denis d'Halicarnasse confirme que les Grecs n'emporterent de Troyes qu'un faux *palladium*, fait par Dardanus sur le modele du véritable. Aussi les Romains étoient si persuadés qu'ils possédoient le vrai simulacre de Pallas, auquel ils attachoient le destin de Rome, que dans la crainte qu'on ne le leur enlevât, ils firent à l'exemple de Dardanus, plusieurs statues toutes semblables, qui furent déposées dans le temple de Vesta; & l'original fut caché dans un lieu qui n'étoit connu que des ministres du temple & des prêtresses. Clément d'Alexandrie a embrassé ce sentiment dans des recherches assez curieuses qu'il a mise au jour sur le *palladium*, & qu'il feroit trop long de transcrire ici.

Quoique les Romains se vantassent d'avoir la statue de Pallas tombée du ciel, & qu'ils la regardassent comme le gage de la durée de leur empire, *fatale pignus imperii*, plusieurs villes leur contestoient la gloire de posséder ce même *palladium*. La premiere étoit Liris, ancienne ville de la Lucanie, que Strabon croit avoir été une colonie de Troyens, par la raison qu'on y voyoit la statue de la Minerve iliade, *ἀθηνᾶν τὴν ἰλιάδα*. Lavinie, Luccrie, Daulis, Argos, Sparte, & plusieurs autres villes, se glorifioient du même avantage; mais les Iliens le leur disputerent toujours. Ils prétendoient que le *palladium* n'avoit jamais été enlevé de Troyes; & que s'il étoit vrai qu'Enée pour le garantir de l'incendie, l'eût porté à Palæscepsis, il l'avoit bientôt après remis en sa place. Enfin lorsqu'on leur objectoit que suivant Homere, Diomede, & Ulysse l'avoient enlevé, ils répondoient que ces deux capitaines n'avoient trouvé dans le temple de Minerve qu'un faux *palladium*, qu'on avoit mis à la place du véritable, qui dès le commencement du siege de Troyes, avoit été caché dans un lieu inconnu.

Mais une chose fort curieuse sur le *palladium*, c'est le fait qui est rapporté par Appien d'Alexandrie, par Servius, par Julius Obsequens, & par S. Augustin, qui cite à ce sujet un passage de Tite-Live, qu'on ne trouve plus dans ce qui nous reste de ses ouvrages. Ce fait est que, sous le consulat de L. Sylla, & de L. Pompeius, Fimbria lieutenant de L. Valerius Flaccus, ayant pris & brûlé Ilion sans aucun respect pour ses dieux, on trouva dans les cendres du temple de Minerve, le *palladium* sain & entier; prodige dont les Iliens charmés conserverent long-tems le souvenir sur leurs médailles.

Le *palladium* étoit encore un lieu d'Athènes, où l'on jugeoit les meurtres fortuits & involontaires; le nombre des juges se montoit à cent. Tout le monde convient que Démophon y fut jugé le premier; mais on ignore pour quel crime. (*D. J.*)

PALLAGE *ou* PELLAGE, s. m. (*Jurisprud.*) est un droit dû à quelques seigneurs pour chaque bateau qui aborde en leur seigneurie: quelques-uns veulent que ce droit ait été appellé *pellage*, *quasi* ap-

pellage du latin, *ad litus appellare* ; mais il paroît plus naturel que *pallage* vient de *palus*, qui signifie un *poteau*, un *pieu*, parce que les bateaux qui abordent dans un port, sont attachés à de gros pieux. *Voyez ci-après* PELLAGE, & *le gloss.* de Lauriere, au mot *pallage*. (*A*)

PALLANTIDES, s. m. pl. (*Myth.*) les fils de Pallas, frere d'Egée, qui contraignirent Thesée d'abandonner Athènes.

PALLANTEUM, (*Géog. anc.*) ville du Latium, dont les habitans avoient appris d'Evandre leur fondateur à renfermer leur année dans trois mois, selon Macrobe, *l. I. ch. xij.* & Pline, *l. VII. ch. xlix.* & dans quatre mois, selon Plutarque, dans la vie de Numa. (*D. J.*)

PALLANTIUS, (*Myth.*) surnom que l'on donnoit à Jupiter dans la ville de Trapésunte en Arcadie.

PALLAS, s. f. (*Mythol.*) *Pallas*, Minerve, Athenée, sont trois noms d'une même divinité, à ce que prétendent plusieurs mythologistes, tandis que d'autres distinguent Pallas la guerriere, de Pallas déesse de la sagesse, des sciences & des arts. Quoi qu'il en soit, la fable de cette déesse est fort connue. Il y a sans doute un grand intervalle entre Jupiter & *Pallas*, mais il n'y a personne entre deux ; & de tous les enfans de ce dieu, elle est la premiere par la singularité de sa naissance, étant née de Jupiter seul, sans le secours d'une mere. Aussi *Pallas* n'étoit-elle autre chose que la vertu, la sagesse, le conseil de Jupiter.

L'antiquité la regardoit comme la divinité tutelaire des villes, où on plaçoit sa statue au haut des forteresses & des temples ; l'histoire compte cinq déesses de ce nom. (*D. J.*)

PALLE. *Voyez* PAL & PALLÉ, *Blason.*

PALLE, s. f. (*Litur.*) *Voyez* PALE. C'étoit un tapis ou une toilette de soie dont on couvroit l'autel. Après que le prêtre avoit placé sur l'autel ce qu'il avoit à y mettre, il étendoit par-dessus la *palle*, qui étoit assez grande pour couvrir l'autel entier.

PALLE, PANCHE, (*Hist. nat.*) *Voyez* PALETTE.

PALLENE, (*Géog. anc.*) 1°. Peninsule de la Macédoine. Elle avance dans la mer Egée entre les golfes Thermaïque & Toronique. Elle s'appelloit anciennement *Phlegra*. Ptolomée la nomme *Patalena*.

2°. *Pallene* étoit une ville de la Macédoine, dans la péninsule de ce nom.

3°. *Pallene*, montagne de la Macédoine, située dans la même péninsule.

4°. *Pallene*, étoit un municipe de la tribu d'Antioche, dans l'Attique.

5°. *Pallence* est dans Ovide. (*Métam. l. XV. fab. 26.*) le nom d'une contrée des pays septentrionaux. (*D. J.*)

PALLI *ou* BALLI, (*Hist. mod.*) c'est le nom que les Siamois donnent à une langue savante, dans laquelle sont écrits les livres de leur théologie, & qui n'est connue que des talapoins ou prêtres siamois. C'est Sommona-Kodom leur législateur, qui passe pour être l'auteur du principal de ces livres ; il est rempli des extravagances les plus grossieres, & des contes les plus ridicules.

PALLIANO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, dans la campagne de Rome, au nord occidental d'Anagni, & à 20 milles au levant de Rome.

PALLIATIFS, adj. (*Médec.*) ce sont les remedes qui assoupissent & calment les douleurs sans en ôter la cause. Tels sont les narcotiques. Ces *palliatifs* sont d'usage sur-tout dans les maladies incurables. Le lait est palliatif dans la pluréfie *pulmonaire*.

PALLIATION, s. f. est l'action d'excuser, d'adoucir ou de déguiser une chose.

C'est pourquoi par *palliation* on entend *en Médecine*, l'adoucissement & la modération de la douleur & des symptômes les plus violens ; à quoi on se borne quand on ne peut pas découvrir la cause radicale de la maladie. *Voyez* PALLIATIF.

PALLIATIVE, CURE, (*Chirurgie.*) la *cure palliative* en terme de Médecine & de Chirurgie ne désigne point une véritable guérison, mais seulement un soulagement qu'on procure aux malades par des remedes convenables dans un état désespéré. Ces remedes temperent la douleur, moderent les symptômes, mais ne déracinent point la cause ; tel est le cas malheureux des cancers ulcérés.

On met en usage la *cure palliative* dans plusieurs occasions chirurgicales.

1°. Quand on ne court aucun danger pour la vie du malade, ni pour l'augmentation du mal, en retardant le traitement parfait d'une maladie ; on peut se servir des remedes palliatifs. Par exemple, on remplit le trou d'une dent cariée de feuilles de plomb, pour conserver la dent & empêcher la douleur ; dans une hydrocele par épanchement, on y fait la ponction de tems en tems, ce qui soulage le malade, mais ne le guérit pas : on peut différer d'emporter les skirrhes simples des mammelles, & des autres parties, pourvu qu'on soutienne la partie skirrheuse, qu'on la tienne chaudement, qu'on empêche le progrés du skirrhe, & qu'on purge de tems en tems le malade.

2°. Si la guérison d'une maladie pouvoit causer un mal plus grand, on doit se contenter des remedes *palliatifs*. Par exemple, les vieux ulcères, les hémorrhoides anciennes, & certaines évacuations périodiques, causeroient un très-grand désordre dans l'économie animale, & même la mort, si on guérissoit ces sortes de maladies. C'est pourquoi on se contente d'adoucir le mal par quelques topiques convenables d'empêcher qu'il ne fasse du progrés, & d'évacuer de tems en tems par la saignée & par les purgatifs une partie de l'humeur.

3°. S'il est possible d'emporter tout le vice local, ou de détruire la cause du mal, il faut employer les remedes *palliatifs* propres à calmer les accidens, ou à arrêter le progrès de la maladie.

Les fistules à l'anus, qu'on ne peut emporter totalement, celles de la poitrine, & d'autres endroits, où l'on ne peut opérer sans intéresser certaines parties essentielles, sont de cette espece. On se contente d'y faire quelques injections adoucissantes & déterfives pour empêcher le séjour du pus, & d'y appliquer un emplâtre de Nuremberg, *&c.*

Les tumeurs & les ulcères cancéreux ou carcinomateux, dont le vice est dans le sang, ou qui sont adhérens à des parties qu'on doit respecter, ne demandent assurément qu'une *cure palliative* ; on met sur la tumeur un cataplasme anodin, qu'on fait avec les fuilles de morelle, joubarbe, *&c.* & on panse souvent les ulcères avec des linges trempés dans l'eau, ou le suc de ces plantes, *&c.*

On panse les scrophules invétérés, la gangrene qui vient d'une cause interne qu'on ne peut détruire, les unes avec l'emplâtre de la mere, celui de Nuremberg, de *manus Dei*, *&c.* & l'autre avec le styrax, les spiritueux.

Par tous ces différens moyens, on enleve toujours quelques portions de la cause, on calme les accidens urgens, on s'oppose au progrés du mal ; & comme il n'est pas possible de le guérir, on prolonge aumoins les jours du malade. *La Faye.* (*D. J.*)

PALLIER, v. act. (*Gram.*) affoiblir, déguiser, excuser, couvrir. Il se dit, dans l'usage ordinaire, des fautes qu'on a commises. Il a pallié sa méprise avec beaucoup d'adresse. Il est dit en médecine d'une maladie dont on a fait cesser les symptômes apparents, sans détruire la cause. *Voyez* PALLIATIVE CURE.

PALLIO *ou* PAILLO, f. m. (*Marine.*) la chambre d'un écrivain sur une galere.

PALLIOLUM, f. m. (*Littérat.*) étoit proprement un capuchon qui couvroit la tête & toutes les épaules jusqu'au coude. C'étoit l'ornement des efféminés & des débauchés, comme de Trimalcion dans Pétrone : *adrasum pallio incluserat caput.* Rutulius Lupus a dit, dans le caractere qu'il a fait d'un homme ivre : *palliolo à capite defendens.* Il couvre sa tête d'un capuchon pour se garantir du froid. Les malades s'en servoient aussi ordinairement : c'est pourquoi Séneque écrit à la fin du *IV. liv.* des questions naturelles : *Videbis quosdam graciles, & palliolo focalique circundatos, &c.* Vous verrez des gens maigres & exténués de maladies qui portent le capuchon, & qui ont le cou environné de linges, *&c.*

PALLITRUM, f. m. (*Astron.*) étoile de la premiere grandeur, qu'on appelle autrement *l'œil du taureau* ou *aldebaran.* Voyez *ces mots.*

PALLIUM, f. m. (*Hist. ecclésiast. Jurisprud.*) terme emprunté du latin, qui signifie ordinairement un *manteau ;* il signifie en matiere canonique un *ornement* que certain prélats ont droits de porter, & qui a probablement pris la place d'un manteau qu'on leur donnoit en cérémonie. C'est apparemment aussi delà qu'il a conservé le nom de *pallium.*

Cet ornement est formé de deux bandes larges chacune de trois doigts, pendantes devant & derriere les épaules jusqu'à la ceinture, en forme de cercle, enchâssées par les extrémités en des lames de plomb, & tissue avec du fil & de la laine de deux agneaux blancs qui sont bénis sur l'autel dans l'église de sainte Agnès de Rome, le jour de la fête de cette sainte ; il est posé pendant une nuit sur les châsses de S. Pierre & S. Paul, & consacré ensuite sur l'autel de S. Pierre, où les métropolitains, & ceux des évêques qui en ont le privilége doivent le prendre, en prêtant le serment accoutumé.

Le *pallium* est regardé communément comme la marque de la dignité archiépiscopale ; & en effet, le pape Innocent III. dit que le nom d'archevêque est conféré par le *pallium*, dans le chapitre *nisi* aux decretales, *de autoritate & usu pallii: non tamen*, dit-il, *deberet se archiepiscopum appellare priusquam à nobis* pallium *suscepisset, in quo pontificalis officii plenitudo cum archiepiscopalis nominis appellatione confertur.*

Le pape Grégoire VII. dans une lettre à l'archevêque de Rouen, se plaint de ce qu'il ne demande pas le *pallium ;* lui représentant que les archevêques, trois mois après leur consécration, sont obligés, selon le droit, d'en faire la réquisition au saint siege, & leur enjoint que dans la suite il n'ordonne plus d'évêques ni de prêtres, & qu'il n'entreprenne point de consacrer des églises jusqu'à ce qu'il ait obtenu du saint siege le *pallium.*

Ce même pape écrivant à un évêque de Vérone, qui lui avoit demandé le *pallium*, déclare qu'il ne pouvoit lui accorder sa requête, parce que les decrets de ses prédécesseurs papes vouloient que les archevêques allassent en personne à Rome recevoir cet honneur.

Enfin, le concile tenu à Tours en 1583, défend aux archevêques l'administration de leur évêché, avant d'avoir demandé ou obtenu le *pallium.*

Cependant M. l'archevêque d'Ausch dans l'assemblée du clergé en 1665, au sujet du différend qu'il eut avec M. de Perefixe, archevêque de Paris, prouve, par beaucoup de raisons, que le *pallium* n'est point la marque essentielle de l'archiépiscopat, qu'il ne distingue point les rangs entre les métropolitains, & ne donne point la perfection ni la derniere main à leur autorité : le *pallium*, dit ce prélat, n'appartenoit originairement qu'au pape seul ; selon plusieurs auteurs, il a pris son origine des empereurs ; il n'étoit point en usage avant le jv. siecle : il y a six cens ans & plus, que tous les évêques grecs en usent communément en tous les offices de l'église, comme d'un autre ornement.

Les papes en ont accordé l'usage & l'honneur à quelques évêques ; savoir, au cardinal évêque d'Ostie, parce que c'est lui qui consacre le pape élu ; à celui de Pavie, en Lombardie ; à celui de Lucques, en Toscane ; à celui de Bamberg, en Allemagne ; aux évêques de cinq églises de Hongrie, & à celui de Messine, en Sicile ; & en France aux évêques d'Autun & du Puy en Auvergne : ce dernier est appellé en latin *Aniciensis episcopus*, ce qui a fait croire à quelques-uns, que c'étoit un évêque d'Annecy.

A la fin d'un consistoire tenu par le pape, S. S. par une grace particuliere accorda le *pallium* à l'évêque de Marseille, le 3 Septembre 1731.

Baronius rapporte, qu'en l'an 893, le pape Formosus fut admonesté par Foulques, archevêque de Reims, de ne plus ravilir l'honneur & la dignité du *pallium*, en le communiquant trop librement non-seulement aux primats & archevêques, mais aux premiers évêques qui le lui demandoient.

Le concile de Basle & la pragmatique-sanction défendent aux papes de rien prendre pour le manteau ou *pallium*, qu'ils avoient coutume de vendre bien chérement aux archevêques métropolitains, ce que quelques-uns n'ont pas laissé de faire encore nonobstant ces decrets.

Le premier évêque de France qui eut le *pallium* fut Vigile, archevêque d'Arles ; il lui fut accordé par saint Grégoire, à la priere de Childeberg ; le pape n'envoyoit alors le *pallium* aux archevêques du royaume de Bourgogne, que du consentement des empereurs d'Orient ; c'est ce que l'on apprend d'une lettre du pape Vigile à Auxone, archevêque d'Arles, auquel il dit qu'il doit en informer l'empereur, ainsi que la raison, la fidélité & le respect qu'il lui doit le demandent. *Mém. m. s. de Dombes* par M. Aubret.

Le pape n'accorde pas l'usage du *pallium* à tous les archevêques ; Alexandre VII. ne voulut jamais accorder cet honneur au cardinal Antoine Barberin, neveu d'Urbain VIII. qui étoit archevêque de Reims, & qui ne l'eut que du tems de Clément IX. aussi n'a-t-il jamais fait aucune consécration d'aucun évêque son suffragant.

Le droit de *pallium* n'est pas réel, mais personnel ; un archevêque ou évêque ne peut le céder à un autre, tellement que le *pallium* doit être enseveli à la mort du prélat qui en jouissoit.

Le pape peut porter le *pallium* dans toutes les églises où il se trouve.

Il n'en est pas de même des autres évêques ; les primats ne reçoivent le *pallium* que comme métropolitains, & non comme primats, c'est pourquoi ils ne peuvent porter le *pallium* hors de leur diocèse, de même que les métropolitains ou autres évêques qui ont droit de *pallium* par privilege ; ils ne peuvent le porter dans la province d'un autre évêque, à moins que ce ne soit de son consentement.

Le pape peut porter le *pallium* tous les jours, au-lieu que les archevêques & évêques qui ont l'usage du *pallium* n'en peuvent user qu'en certain jours de l'année; savoir les jours de Noël & de S. Jean, de S. Etienne, de la Circoncision, de l'Epiphanie, le jour des Rameaux, le Jeudi-saint *in cœna Domini*, le Samedi-saint, les trois fêtes de Pâques & de la Pentecôte, le jour de S. Jean-Baptiste & de tous les apôtres, les trois fêtes de la Vierge, le jour de la Toussaints, celui de la dédicace de l'église, & les principales fêtes propres à chaque église, les jours de l'or-

dination des clers, au sacre des évêques, & au jour de l'anniversaire de sa consécration.

L'archevêque ou évêque qui a l'usage du *pallium*, ne peut dire la sainte messe sans être revêtu du *pallium*, suivant le canon 4 d'un concile de Mâcon, ce qui ne doit néanmoins s'entendre que des fêtes & autres jours où il a droit de porter le *pallium*.

Les prélats qui ont le *pallium* ne peuvent le porter hors le service divin; ils ne peuvent même le porter à une procession qui sort hors de l'église, quoiqu'ils y assistent vétus pontificalement. S. Grégoire le grand, écrivant à Jean de Ravenne, qui s'attribuoit le droit de porter le *pallium* hors le service divin, lui représente qu'aucun autre métropolitain ne s'arrogeoit un tel droit, & qu'il doit se conformer à cet égard à la coutume générale, ou produire quelque privilege particulier qui l'en dispense.

Voyez aux decret. le *tit. de autor. & usu pallii.* La bibliot. *cant. t. II. p. 160.* Pasquier, *recherches de la Fr. liv. III. ch. ix.* Fevret, *liv. III. ch. iij. art. 16. les lois ecclésiastiques, les mémoires du clergé, & ici les mots* ARCHEVEQUES, ÉVEQUES, CONSECRATION. (*A*)

PALLIUM, *dans le Blason*, ce mot signifie une espece de *croix*, qui représente le *pallium* ou l'ornement archiépiscopal, que l'on envoie de Rome aux métropolitains. *Voyez* sa figure dans *nos Planches héraldiq.* où il est ainsi blasonné, *de gueules au* pallium *croisé d'argent.*

PALLORIEN, s. m. (*Mythologie.*) espece de prêtres saliens, *voyez* SALIENS. Les Saliens *palloriens* servoient le dieu Pâleur : en général les Saliens étoient consacrés à Mars, que la pâleur accompagne.

PALMA CHRISTI, (*Jardinage.*) *voyez* RICINUS.

PALMA, (*Géog. anc.*) ville de la plus grande des îles Baléares, selon Ptolomée, *l. II. c. vj.* Pline, *l. III. c. v.* & Méla, *l. II. c. vij.* qui lui donne le titre de colonie. Ambroise Moralis dit qu'elle retient son ancien nom, & le P. Hardouin prétend qu'on l'appelle aujourd'hui *Mallorca.*

PALMA, (*Géog. mod.*) ville forte d'Italie, dans l'état de Venise au Frioul, avec un port. Cette place est importante pour la défense des Vénitiens contre les Turcs & les Autrichiens. Elle est sur la mer à 3 lieues S. E. d'Udine, 4 N. O. d'Aquilée, 20 N. E. de Venise. *Long. 31. latit. 46. 2.*

PALMA, *golfe de*, (*Géog. mod.*) golfe qui est entre l'île S. Antioche & la terre ferme de Sardaigne. *Latit.* observée & déterminée par le P. Feuillée, 38^{d}. 59'. 24''. (*D. J.*)

PALMAIRE, adj. *terme d'Anatomie*, est le nom de deux muscles, dont l'un est appellé le *long palmaire*, & l'autre le *court palmaire.*

Le long *palmaire* est situé à la partie interne de l'avant-bras, il prend son origine du condile interne de l'humerus, & s'alongeant en un tendon délié, & passant par-dessus le ligament annulaire, il va s'insérer à la paume de la main, où il forme une large aponévrose, laquelle s'attache fortement à la peau en-dessus & aux parties latérales & inférieures des os du métacarpe en-dessous, & à la premiere phalange des doigts, formant des especes d'étuis par où passent les tendons des doigts.

Le court *palmaire* ou *palmaire* cutané est un muscle qui est situé sur la partie supérieure de l'aponévrose du précédent; il prend son origine de l'os du métacarpe qui soutient le petit doigt, & de celui du carpe qui est au-dessus de tous les autres, & va en passant par-dessus la partie supérieure de l'hipotenar, se perdre dans la peau.

PALMARIA, (*Géog. anc.*) île sur la côte d'Italie, aux environs de l'embouchure du Tibre, selon Pline, *l. III. c. vj.* & Pomponius Mela, *l. II. c. vij.* son nom moderne est *Palmerola.*

PALMATI LAPIDES, (*Hist. nat.*) pierres qui, suivant les anciens Naturalistes, avoient la forme de la paume la main. On dit qu'il s'en trouvoit en Espagne & en Afrique; ces dernieres étoient noires & semblables à du marbre. *Voyez* Plinii *Hist. nat. lib. XXXVI. cap. xviij.*

PALMES, *en Botanique*, bourgeons blancs qui sortent des saules avant la feuille, & de l'expansion desquels les feuilles se forment. *Voyez* BOURGEON.

PALMES, (*Théol.*) le dimanche des *palmes* ou des rameaux, *dominica palmarum*, c'est le dimanche qui précede immédiatement celui de pâques, & qui est le dernier du carême. *Voyez* CARÊME.

On l'a ainsi appellé dès les premiers tems, à cause de la pieuse cérémonie que les fideles y pratiquoient alors, de porter des *palmes* en mémoire du triomphe de Jesus-Christ quand il entra en Jérusalem huit jours avant la fête de Pâques, lequel est décrit dans S. Matth. *chap. xxj.* dans S. Marc, *chap. xj.* & dans S. Luc, *chap. xix.*

Les anciens ont donné d'autres noms à ce jour; car 1° on l'a appellé *dominica competentium*, le *dimanche des compétans*, parce que ce jour-là les catéchumenes venoient demander à l'évêque la grace d'être admis au baptème, qui se conféroit le dimanche suivant. *Voyez* BAPTÊME & CATÉCHUMENE.

On leur donnoit aussi alors le symbole, afin qu'ils l'apprissent par cœur, & le récitassent à l'évêque dans la cérémonie du baptème. *Voyez* SYMBOLE.

2°. On l'appella *capitalivium*, le dimanche du lavement de tête, parce qu'en ces jours-là on préparoit en lavant la tête de ceux qui devoient être baptisés à Pâque.

Quelquefois après on l'appella le *dimanche d'indulgence*, parce que c'étoit la coûtume des empereurs & des patriarches de distribuer des dons ce jour-là. *Voyez* INDULGENCE.

PALME, *l'île de*, (*Géog. mod.*) île d'Afrique, l'une des Canaries & extrémement fertile. Les Espagnols en firent la conquête en 1460. Elle souffrit beaucoup d'un tremblement de terre en 1677. *Long.* suivant le P. Noël, *358. 6'. 30''. latit. septent. 27. 35.*

PALME, (*Littérat. médailles.*) branche ou rameau du palmier. La *palme* étoit le symbole de la fécondité, parce que le palmier fructifie continuellement jusqu'à sa mort. C'est pourquoi nous en voyons sur des médailles d'empereurs qui ont procuré l'abondance dans l'empire. La *palme* étoit aussi le symbole de la durée de l'empire, parce que cet arbre dure long-tems. Enfin la *palme* étoit le symbole de la victoire, parce qu'aux jours de triomphe on mettoit une *palme* à la main du victorieux. On dit que César étant sur le point de livrer bataille à Pompée, apprit qu'il étoit sorti tout-à-coup une *palme* du pié de la statue qu'on lui avoit dédiée au temple de la victoire, ce qu'il prit pour un heureux présage.

PALME, s. m. (*Mesure anc. & mod.*) mesure dont on fait encore usage en certains lieux. Les Romains en avoient de deux sortes. Le grand *palme* étoit de la longueur de la main, & contenoit douze doigts ou neuf pouces de roi; & le petit *palme* du travers de la main étoit de quatre doigts ou trois pouces. Selon Maggi, le *palme* antique romain n'étoit que de huit pouces six lignes & demie. Les Grecs distinguoient un *palme* grand & un *palme* petit. Le premier comprenoit cinq doigts, & le petit quatre doigts valant trois pouces. Il y avoit outre cela le double *palme* grec, qui comprenoit huit doigts.

Le *palme* est différent aujourd'hui, selon les lieux où il est en usage : tels sont ces lieux & ces mesures rapportées au pié de roi.

Palme, appellé *pan* ou *empan*. *Palme*, dont on se

sert en plusieurs endroits du Languedoc & de la Provence, qui est de 9 pouces 9 lignes.

Palme de Genes, *palme* de 9 pouces 9 lignes.

Palme de Naples, *palme* de 8 pouces 7 lignes.

Palme de Palerme, *palme* de 8 pouces 5 lignes.

Palme romaine moderne, *palme* de 12 onces, qui font 8 pouces 3 lignes & demie.

Il ne faut pas confondre *palmus* & *palma*; ce sont deux choses différentes : *palmus*, comme nous venons de le dire, est de 4 doigts, & répondoit à la paleste des Grecs : *palma* est le double, c'est-à-dire de 8 doigts. *Voyez* Greaver, *on the roman foot.* (*D. J.*)

PALME, s. f. (*Architect. Décorat.*) branche de palmier qui entre dans les ornemens d'Architecture, & qui sert d'attribut à la victoire & au martyre.

PALMELA, (*Géog. mod.*) petite ville de Portugal dans l'Estramadure, avec un château bâti sur le roc. Elle est à 2 lieues N. de Sétubal, 7 S. E. de Lisbonne. *Long.* 9. 27. *latit.* 38. 30.

PALMÉO, LE, (*Commerce.*) droit qui se perçoit par le roi d'Espagne sur les balles de marchandises destinées pour l'Amérique, leur volume réduit en palme cubique. Le droit est de 5 réaux & demi par palme cube, & c'est de cette mesure que la taxe a pris le nom de *palméo*. (*D. J.*)

PALMER, s. m. (*Hist. mod.*) non anglois qui dans les anciens écrivains en cette langue signifie un *pelerin*, & quelquefois un *croisé*, par rapport aux bâtons ou branches de palmier qu'ils portoient après leur retour de la Terre sainte en signe de dévotion. *Voyez* PELERIN, CROISÉ, CROISADE.

Il y a à Paris dans l'église des grands Cordeliers une confrairie de Jérusalem, dont on nomme les confreres *palmiers*, parce que dans les processions ils portent une palme à la main.

PALMER LES AIGUILLES, (*Epinglier.*) c'est les applatir avec un marteau sur l'enclume par le bout opposé à la pointe, pour commencer à en former le chas ou le cul.

PALMETTE, s. f. (*Jardinage.*) est un petit feuillage à deux traits de buis très-simple, & moins crochu dans son contour que le bec de corbin ; il est très-employé dans les parterres de broderie. *Voyez* PARTERRE. (*K*)

PALMETTES, s. f. pl. (*Archit. Décorat.*) petits ornemens en maniere de feuilles de palmier, qui se taillent sur quelques montures. (*D. J.*)

PALMIER, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) *palma* (*Planche XXVIII. fig.* 3.) genre de plante. Il y a de grandes différences entre les diverses especes de *palmiers*, soit pour les fleurs, soit pour les fruits ; les unes ont les fleurs monopetales, dans d'autres elles sont polypétales, & parmi celles-ci les unes sont stériles, & les autres fertiles : il se trouve quelquefois dans la même gaîne des fleurs fertiles & des fleurs stériles, mais séparées les unes des autres : il y a aussi des fleurs stériles & des fleurs fertiles qui ont séparément chacune une gaîne : enfin on voit des especes dont les fleurs sont tout-à-fait stériles ; les embryons sont nuds & séparés des fleurs sur la même plante. Les fruits n'ont pas moins de variétés, car dans quelques especes le fruit est mou, charnu, & renferme un noyau très-dur ; dans d'autres especes, les fruits sont secs, durs, ou en forme de coques osseuses, revêtues d'une écorce molle ou fibreuse ; ces coques renferment une amande solide ou une amande creuse, qui est remplie d'une liqueur aqueuse.

Le *palmier* est un genre de plante qui a un tronc droit dépourvû de branches, & dont la racine ne pousse point de rejettons, il est garni au sommet de côtes disposées en rond qui portent de petites feuilles ; ces côtes se dessechent ou tombent par vetusté. Au milieu de ce qui en reste, il en renaît de nouvelles, entre lesquelles s'élevent des gaines qui s'ouvrent de bas en-haut, & qui contiennent des fleurs & des embryons disposés en forme de grape.

Le *palmier* differe par ce dernier caractere de certaines especes de fougere en arbre qui ont comme le *palmier* le tronc simple, qui ne poussent ni branches, ni rejettons, & dont le sommet est garni de côtes qui tombent par vétusté, & qui se renouvellent toujours entre celles qui sont restées. Il y a des especes de bananier ou musa, qui ressemblent aussi au *palmier*; car elles ont le tronc simple & garni au sommet de feuilles disposées en rond, & elles portent des gaines qui renferment des fleurs & des embryons disposés en grappes ; mais le *palmier* differe de ces especes en ce qu'elles se multiplient toutes par des rejettons qui viennent de la racine. Plumier, *nova plant. amer. gen. Voyez* PLANTE.

Les principales especes de *palmiers* sont 1° le *palmier* dattier ; c'est le *palmier* par excellence, dont on trouvera par conséquent la description détaillée, qui peut suffire pour les autres especes de *palmiers*, & abréger cet *article. Voyez donc* PALMIER DATTIER.

2°. Le *palmier* nain épineux, *palma minor*, C. B. P.

3°. Le latanier, nommé par Ray, *palma brasiliensis prunifera, folio plicatili, seu flabelliformi, caulice squammato. Voyez* LATANIER.

4°. Le chou palmiste, en anglois, *the cabbage-tree*; en botanique, *palma altissima, non spinosa, fructu pruniformi, minore, racemoso sparso*, Sloane, *Cat. Jamaic.*

5°. Le *palmier* oléagineux, *palma foliorum pediculis spinosis fructu pruniformi, lacteo, oleoso*, Sloane, *Cat. Jamaic.* 175. en anglois, *the oily palm-tree.*

6°. Le grand *palmier* tout épineux, *palma tota spinosa, major, fructu pruniformi*, Sloane, *Cat. Jamaïc.* en anglois, *the great maccaw-tree.*

7°. Le *palmier* nain sans épines, à feuilles en éventail & à racines multipliantes, *palma humilis, radice repentissimâ, soboliferâ, folio flabelliformi, pedunculo vix spinoso*, Boerh. *Ind. alt.*

8°. Le *palmier* sang-dragon, *palma prunifera, foliis yuccæ, è quâ sanguis-draconis*, Com. *Hort. Amstæl.* en anglois, *the dragon-tree.* On le décrira *au mot* SANG-DRAGON.

9°. Le *palmier* du Japon, épineux, à feuilles de polypodes, *palma japonica, spinosis, pediculis polypodii folio ; Farad. Batav.* Boerh. *Ind. alt.* 270. C'est le *palmier* dont la fécule desséchée se nomme *sagou. Voyez* SAGOU.

10°. Le cocotier, *palma indica coccigera angulosa*, C. B. P. 108. *Voyez* COCOTIER.

11°. Le *palmier* vinifere de Thevet, *palma vinifera* Theveti, J. B. & C. B. P.

12°. Le palmiste franc, ou le *palmier* royal de Rochefort, *palma nobilis, seu regalis, jamaicensis & barbadensis*, Sloane, *Cat. Jamaic.* Il y a quantité de *palmiers* de cette espece.

13°. Le *palmier* de Malabar, qui ne porte qu'une fois du fruit, & qui est ombragé de feuilles en éventail, plians & très-larges, *palma montana, Malabarica, semel tantùm frugifera, folio plicatili, flabelliformi, maximo*, Hort. Malab.

Toutes les especes de *palmiers* peuvent être élevées de graines qu'on semera dans des pots remplis de terre légere : on plongera ces mêmes pots dans un lit de tan ; & quand les jeunes plantes auront poussé, on les transplantera dans d'autres pots, qu'on tiendra dans une serre chaude jusqu'à ce que les plantes ayent acquis quelque force. Il est vrai que ces arbres viennent très-lentement dans nos climats, mais ils ne viennent guere plus vîte dans leur pays natal.

Le *palmier* nain épineux croît rarement dans sa patrie au-dessus de quatre ou cinq piés, mais il étend ses racines fort loin, & les multiplie si facilement, qu'un grand pays qui n'est pas cultivé en est couvert au bout de vingt ans. Ses feuilles servent à faire des balais de jonc. Cet arbre n'est pas rare en Espagne & en Portugal.

Le chou palmiste croît au contraire à une hauteur prodigieuse, & pousse quantité de feuilles qui s'entrelacent les unes dans les autres. On met ses jeunes tiges en saumure, & on les envoye en Angleterre sous le nom de *chou-palmiste*.

Le *palmier* oléagineux abonde sur la côte de Guinée, & dans les îles du Cap-verd, où il s'éleve jusqu'à la hauteur d'un mât de vaisseau. Cet arbre a merveilleusement réussi à la Jamaïque & aux Barbades. Les negres tirent de son tronc une liqueur enivrante, une espece d'huile ou de beurre de la pulpe du fruit, & emploient l'écorce du tronc à en faire des nattes pour se coucher dessus.

Le grand *palmier* épineux pullule dans les îles Caraïbes. Les negres font de son bois leurs javelines & leurs fleches; ils tirent aussi de son fruit une liqueur qu'ils aiment passionnément.

Le vrai *palmier* sang-dragon ainsi nommé, parce qu'on en tire par incision le suc résineux de ce nom, n'est connu qu'à Madere & dans les îles Canaries. Il est vrai que dans nos climats on peut l'élever de graine, mais il ne parvient pas à une grande hauteur, & ne donne point de résine.

Le *palmier* vinifere de Thevet est célebre par sa verdure perpétuelle, & est cher aux Ethiopiens qui percent son tronc à deux piés de terre, & en tirent une liqueur qui a le goût du vin d'Anjou.

Le *palmier* royal contient dans la partie supérieure de son tronc une substance médullaire, blanche, tendre, savoureuse, & qui fait un des mets délicats des habitans des îles Sous-le-Vent.

Le *palmier* de Malabar a de très-grandes feuilles visqueuses, molles, propres à être pliées comme un éventail, & resserrées dans un très-petit espace.

Tous les *palmiers* qu'on peut élever dans nos climats méritent de se trouver dans les jardins de plantes exotiques, à cause de leur structure singuliere & de la beauté de leurs feuilles.

Rien n'est plus commun dans les recueils de voyageurs anglois, françois, hollandois, que d'y trouver des descriptions de *palmiers* d'Asie, d'Afrique & d'Amérique; mais elles sont ou peu fideles, ou merveilleuses. (*D. J.*)

Palmier-dattier, (*Botan.*) arbre célebre par bien des endroits, & peut-être celui dont les auteurs sacrés & profanes ont le plus parlé. Les Poëtes l'ont consacré aux héros & à la victoire. Il sert d'un des plus heureux symboles pour le blason, pour les emblèmes, pour les médailles, & pour les devises. Il est regardé comme le type de l'amour conjugal, de la santé, de la fécondité, & de la conservation des empires. On connoît une médaille d'Adrien, sur le revers de laquelle, Sabine debout, tient une palme de la main droite, & de l'autre une corne d'abondance, accompagnée de deux petits enfans, l'un mâle & l'autre femelle, avec cette inscription, *hilaritas populi romani*, « le bonheur du peuple romain ». Personne n'ignore que Marie Stuart, cette princesse malheureuse, qui ne fut jamais plus digne de grace qu'au moment qu'elle reçut l'arrêt de sa mort, avoit pris pour devise dans sa prison une palme courbée sous le faix, & se relevant, avec ces mots: *ponderibus virtus innata resistit*, « la vertu sous le poids, ne peut être accablée ».

Si l'on osoit ici mêler quelque chose de plus sérieux à ces idées poétiques, il semble qu'on pourroit dire que le *palmier* a reçu un nouveau lustre pour nous, depuis qu'il a fourni des vêtemens, de la nourriture, & des remedes à tant de chrétiens & de solitaires, qui ont si long-tems habité les deserts de l'Egypte où il croît en abondance.

Enfin quand l'on examine le *palmier* en naturaliste, l'on s'apperçoit qu'il mérite à tous égards l'attention du physicien. Son tronc sans écorce, garanti par des queues de branches feuillées, placées symmétriquement; ce même tronc dans sa vieillesse, portant au sommet des boutons pleins d'une substance médullaire qui, étant enlevée, fait périr l'arbre; ses grappes branchues sortant des aisselles feuillées, & ayant chacune leur enveloppe; ses côtes, ses épines, ses fleurs servant à féconder le *palmier* femelle; l'ordre de leur production, le fruit qui en vient, ses degrés d'accroissement & de maturité; tout cela, dis-je, est extrèmement digne de notre curiosité. Mais plus ce qui regarde le *palmier-dattier* est intéressant, & plus on est avide de le connoître avec exactitude, & de démêler le vrai du faux dans les relations qu'on en a faites. Kæmpfer est presque le seul qui ait décrit cette plante avec intelligence, avec fidélité, & en homme du métier; c'est aussi dans ses *mémoires* que j'en puiserai la description.

Cet arbre est nommé par les Botanistes, *palma*; par excellence, *palma major*, *palma dactilifera*; en anglois, *the greater palm* ou *date-tree*; en allemand, *dattel-baum*. Il pousse une racine simple, épaisse, ligneuse, & quelquefois deux, selon que le terrein le permet. Elle est environnée vers son collet de menues branches, dont les unes sont tortueuses, simples, nues le plus souvent, & se répandant au loin sur la surface de la terre; les autres sont garnies de fibres très-courtes, le bois est fibré, ferme & pliant, de couleur rousse foncée, d'une saveur acerbe.

Le tronc de cet arbre est droit, simple, sans branches, cylindrique, un peu moins épais vers le sommet, de grosseur & de longueur différentes selon son âge, de sorte cependant que le plus haut surpasse à-peine huit brasses. Il n'a point d'écorce, mais il est garanti, lorsqu'il est jeune, par des queues de branches feuillées, qui restent après qu'on les a coupées, & que l'on appelle *chicots*. Ils sont placés symmétriquement, au nombre de six, autour du tronc. Lorsque la vieillesse, ou l'injure du tems, les fait tomber, la superficie du tronc est nue, rude au toucher, de couleur fauve, & encore marquée des impressions de l'origine des branches feuillées, de la même maniere que la tige du choux pommé, lorsque ses feuilles sont tombées.

La substance intérieure depuis le sommet jusqu'à la racine, est composée de fibres longitudinales, épaisses, ligneuses, fermes, & cependant si peu unies ensemble par le moyen d'une matiere fongueuse, qu'on peut les séparer avec les doigts. C'est pourquoi le tronc de cet arbre est difficile à couper, par le défaut de solidité. Les troncs d'un an n'ont point de moëlle, mais seulement une espece de nerf ligneux qui se trouve au milieu.

Dans les jeunes troncs, toute la partie intérieure est molle, bonne à manger; dans ceux qui sont plus avancés, il n'y a que le sommet; & dans les vieux troncs, il n'y a que les boutons du sommet où se trouve cette moëlle, dont la substance est blanche, tendre, charnue, cassante, douçâtre & savoureuse. Dioscoride l'appelle ἐγκάρδιον, terme qui signifie *moëlle*: Théophraste & Galien la nomment ἐγκέφαλος, c'est-à-dire, *cerveau*. Lorsqu'on coupe cette moëlle, l'arbre meurt, car elle est le germe des nouvelles productions, & le principe des branches qui doivent naître.

Le *palmier-dattier* est terminé par une seule tête, quoique Théophraste assure, *H. Pl. l. II. c. viij.* que dans l'Egypte il y en a quelquefois plusieurs; mais

c'eſt ſeulement lorſqu'autour de cette tête, il croît un ou deux rejettons, qui groſſiſſent & ſe fortifient par la négligence du propriétaire.

La tête, ſelon les différens états de l'arbre, eſt compoſée au-moins de quarante branches feuillées, qui font un bel effet, & qui ſont placées circulairement; car au ſommet du tronc, il ſe trouve un grand bourgeon conique, de deux coudées de longueur, grêle, terminé en pointe, & compoſé de branches feuillées prêtes à ſe développer; celles de l'intérieur, & qui ne ſont pas encore totalement épanouies, l'entourent immédiatement.

Des aiſſelles des branches feuillées, ſortent des grappes branchues, qui ont chacune leur ſpathe ou enveloppe, & qui portent des fleurs dans le *palmier* mâle, & des fruits dans le *palmier* femelle; la branche feuillée eſt longue d'environ trois braſſes, compoſée de feuilles ſemblables à celles du roſeau, diſpoſées ſur une côte de chaque côté dans toute la longueur.

Cette côte eſt applatie vers ſon origine, & diminue inſenſiblement juſqu'à ſon extrémité; elle eſt verte, liſſe, luiſante & jaunâtre à ſa baſe; elle eſt de même ſubſtance que le tronc, mais moins compacte, entremêlée de fibres plus blanches & plus déliées.

On peut conſidérer dans la côte trois parties; l'une en eſt la baſe, l'autre qui eſt nue, & la derniere qui eſt chargée de feuilles. La baſe eſt la partie inférieure de la côte; elle eſt attachée & poſée ſur le tronc en maniere d'écaille, de figure à-peu-près triangulaire, concave intérieurement, mince ſur les bords, terminée par un grand nombre de fibres, entrelacées en maniere de tiſſu, qui ſert à réunir les deux baſes des côtes intermédiaires du rang ſupérieur.

La partie nue, qui s'étend depuis la baſe juſqu'aux premieres feuilles, eſt cette portion qui reſte après la premiere coupe, & qui dans la ſeconde eſt retranchée par ceux qui cultivent les *palmiers* avec ſoin, de peur qu'elle retienne l'eau de la pluie. Pline appelle cette partie du nom de *pollex*, qui ſignifie *chicot*.

La derniere partie de la côte eſt bordée d'épines des deux côtés, & chargée de feuilles dans toute ſa longueur.

Les épines ſont les jeunes feuilles qui ſortent de chaque côté de la côte: les premieres ſont courtes & plus écartées; les autres ſont plus longues & plus près les unes des autres, juſqu'à ce qu'ayant acquis la longueur d'une coudée, elles prennent peu-à-peu la forme de feuilles. Ces épines ſont de la figure d'un cône irrégulier & anguleux, épaiſſes, dures, en quelque façon ligneuſes; leur ſuperficie eſt luiſante, & d'un verd tirant ſur le jaune pâle, creuſée en gouttiere à la face ſupérieure; leur pointe eſt arrondie & de couleur brune; enfin elles s'étendent, & ſe changent peu-à-peu en feuilles.

Ces feuilles durent toujours; elles ſont aîlées, de la figure de celle du roſeau, en très-grand nombre, courtes d'abord, enſuite longues d'un empan, & bien-tôt après beaucoup davantage, placées juſqu'à l'extrémité de la côte, qui eſt terminée par une pointe. Elles ſont ſoutenues ſur des eſpeces de queues ligneuſes, épaiſſes, de la longueur d'environ un pouce, de figure irréguliere & preſque quarrée, fortement attachées à la côte, dont on ne peut les arracher qu'avec violence.

Ces feuilles ſont ſituées obliquement ſur une même ligne, & alternativement; elles ſont longues d'environ une coudée, larges de deux pouces, de la figure de celles du roſeau, fort pointues, pliées en-deſſus par le milieu dans toute leur longueur, & d'un verd-pâle des deux côtés. De plus, elles ſont dures, tendues, roides, ayant de groſſes nervures dans toute leur longueur.

L'enveloppe faite en forme de réſeau, eſt rude, groſſiere, compoſée de fils inégaux, épais, anguleux, un peu applatis, roides. Dans les jeunes *palmiers*, & ſur-tout autour des branches feuillées du ſommet, cette enveloppe eſt épaiſſe, d'un jaune-foncé, & large d'un empan: dans les vieux *palmiers*, & ſur-tout autour des vieilles branches feuillées, elle eſt d'un roux-noirâtre.

Le *palmier* qui vient de lui-même des racines d'un autre, comme dans ſon ſein maternel, commence à donner des fruits quatre ans après qu'on l'a tranſplanté lorſque le terroir eſt fertile; & ſix ou ſept ans après, s'il ſe trouve dans un lieu ſtérile: mais celui qui vient d'un noyau, eſt bien plus long-tems à donner du fruit. Le *palmier* ne porte ſon fruit qu'au haut de ſon tronc, & aux aiſſelles des branches feuillées, qui ſont garnies de grandes grappes en forme de balais, leſquelles étant encore jeunes, ſont renfermées chacune dans une gaîne preſque coriace.

Les Romains donnoient le nom de *ſpadix* à ces grappes, & celui de *ſpathæ* à leurs enveloppes: mots qu'ils ont empruntés de la langue greque. On ne ſauroit diſtinguer par l'extérieur les grappes du *palmier* femelle, lorſqu'elles ſont encore cachées dans leurs gaînes.

Les *palmiers-dattiers*, ſoit mâle, ſoit femelle, gardent l'ordre ſuivant dans la production de leurs différentes fleurs. Au commencement du mois de Février, & peut-être plutôt, ces arbres ſont éclorre leurs boutons dans les aiſſelles des branches feuillées. Les ſpathes croiſſent peu-à-peu, & groſſiſſent tellement, par la quantité de fleurs qu'elles portent, que le mois ſuivant elles s'entrouvrent dans leur longueur, & laiſſent ſortir un corps ſolide, ſemblable à une truffe. Ce corps ſolide, étant dégagé de ſon enveloppe, prend la figure d'une grappe compoſée d'un grand nombre de pédicules, qui ſoutiennent de petites fleurs dans le *palmier* mâle, & des eſpeces de petites prunes dans le *palmier* femelle.

Les fleurs ſervent à féconder le *palmier* femelle, dont les fruits mûriſſent lentement, & ſeulement dans l'eſpace de cinq mois. Les ſpathes durent peu de tems, ſe fanent, ſe ſechent, & doivent être retranchées par ceux qui cultivent ſoigneuſement ces arbres.

La ſpathe a la figure d'une maſſe ligneuſe; ſa ſurface externe eſt couverte d'un duvet mollet, épais, très-court, de couleur rouſſe-foncée; ſa ſurface intérieure eſt blanche, liſſe, humide, & en quelque façon muqueuſe; ſa ſubſtance eſt ſemblable à celle d'une écorce ſillonnée, fibreuſe. Elle eſt pliante, lorſqu'elle eſt ſeche, & ſemblable à du cuir.

Le tuyau qui recouvre la queue de la grappe, eſt applati, recourbé, de la figure d'un fourreau de cimeterre, long d'une coudée, gros d'un pouce, large de trois. Le ventre a une coudée de longueur, une palme de largeur, & trois pouces d'épaiſſeur, lorſqu'il eſt prêt à s'ouvrir.

La grappe mâle eſt parſemée de petites fleurs en grand nombre. Elle porte deux cens pédicules, dont les plus courts ſoutiennent quarante petites fleurs, les moyens ſoixante, les plus longs quatre-vingt. Ces petites fleurs moins grandes que celles du muguet, ſont à trois pétales, d'une couleur blanchâtre, tirant ſur le jaune-pâle, & d'une odeur deſagréable; les pétales de ces petites fleurs, ſont droits, charnus, fermes; les étamines ſont velues, roides, très-courtes, blanchâtres, terminées par des petits ſommets, remplis de pouſſiere très-fine.

Sur la fin du mois de Février, & au commencement du mois de Mars, les ſpathes ſe rompent, les grappes femelles paroiſſent; & peu de jours après, ayant quitté leurs enveloppes, elles ſont nues, portant les embryons des fruits, enveloppés de deux petits calices, dont l'un eſt extérieur & plus court, & l'autre

l'autre qui est intérieur, enveloppe immédiatement le fruit presque tout entier.

Ces embryons sont en très-grand nombre sur une grappe; ils ressemblent aux grains de poivre pour la grosseur & la rondeur; leur superficie est luisante & blanche, leur goût est acerbe. Dans le mois de Mai, ces fruits acquierent la grosseur de nos cerises, & ils sont d'une couleur herbacée. Au commencement de Juin, ils ressemblent à des olives pour la figure & la grosseur; leurs osselets se durcissent, leur chair perd de son humidité, & devient plus solide. Ils mûrissent dans le mois d'Août; ils ne s'amollissent pas dans toute leur substance, mais ils acquierent d'abord une tache molle comme celle d'une pomme qui se pourrit; cette tache s'étend peu-à-peu, & toute sa substance qui étoit verte, se change en une pulpe fort douce & d'un goût vineux dans la maturité. On nomme ces fruits *dattes*. *Voyez* DATTES.

Le noyau est solide comme de la corne, dur & ferme; sa superficie est de la couleur des pepins de raisins, & d'un gris plus ou moins délayé; sa substance interne est panachée à-peu-près comme la noix muscade, de figure longue, & quelquefois en toupie recourbée, convexe d'un côté, & partagée de l'autre dans sa longueur par un sillon. La moëlle qui est dans ce noyau, n'est pas telle que Ray l'a crû, ni telle qu'il s'est persuadé qu'on pouvoit la retirer, lorsqu'on l'a amollie dans la terre.

Le *palmier-dattier* se plaît dans les pays brûlans, & aime une terre sablonneuse, légere & nitreuse. Il s'éleve du noyau, ou des racines d'un autre *palmier*. Lorsqu'on seme des noyaux, il en vient des *palmiers* mâles & femelles: mais lorsqu'on plante des racines, les *palmiers* qui naissent suivent le sexe de leurs meres-racines.

On plante dans la terre au printems, ou dans toute autre saison, les jeunes pousses de deux ou de trois ans, & on les arrose pendant l'été: on extirpe celles qui pullulent autour du tronc du *palmier*: on a grand soin d'en ôter les teignes, les fourmis & les sauterelles, insectes fort nuisibles à ces arbres.

Lorsqu'ils sont en état de porter des fleurs, ceux qui les cultivent, doivent travailler à les rendre féconds, & en retirer beaucoup de fruit. C'est pourquoi, sur la fin de Février, ils cueillent au sommet de l'arbre les spathes mâles remplies de leurs fleurs, propres à féconder les grappes femelles. Ils ouvrent ces spathes mâles dans leur longueur, ils en ôtent les grappes, dont les fleurs ne sont pas encore épanouies; ils partagent ces grappes en de petites baguettes fourchues, & ils les placent sur les grappes femelles.

Les uns emploient ces baguettes encore vertes, & les mettent aussi-tôt sur les grappes femelles qui commencent à paroître: d'autres sechent auparavant ces baguettes, & les gardent jusqu'au mois de Mars, tems auquel les matrices sont toutes ouvertes, & deviennent fécondes par une seule & même opération. Ils placent transversalement ces baguettes fourchues au milieu de la grappe femelle, ou bien ils les attachent de façon que les vents ne puissent pas les emporter, mais de sorte qu'elles y restent quelque tems, jusqu'à ce que les jeunes embryons aient acquis de la vigueur, étant couverts de la poussiere séminale des petites fleurs, dont sont chargées les baguettes fourchues. Les habitans des déserts réiterent quelquefois cette opération, mais les Perses & les Arabes se contentent d'en faire une seule avec soin.

Les grappes femelles deviennent encore fécondes sans le secours de l'homme, par le moyen de l'air qui transporte la poussiere féconde du *palmier* mâle sur le *palmier* femelle: ainsi, quoique les personnes qui cultivent les *palmiers*, distribuent ces baguettes sur tous les *palmiers* femelles, ceux qui sont autour des *palmiers* mâles, reçoivent encore, sans le secours de l'art, la poussiere des fleurs.

Les paysans qui habitent les lieux abondans en *palmiers*, emploient leur tronc, à la place de pieux & de poutres, pour soutenir leurs toîts, & servir de charpente à leurs chaumieres; ils ferment tout le reste grossierement avec des branches feuillées de *palmier*, sans clous, sans regle, sans art, & sans industrie. Le *palmier* leur fournit encore quelques meubles nécessaires; ils font des fagots avec des branches feuillées, des balais avec les grappes, des vases, & des plats avec les spathes ou enveloppes, auxquelles ils donnent la figure qu'ils veulent; ils font des chaussures & des cordes très-fortes pour leur marine avec les hampes des grappes. Ils se nourrissent de la moelle du sommet, & tirent grand parti des dattes.

Le *palmier-dattier* vient de lui-même en plusieurs pays; il est cultivé dans l'Afrique, où il produit beaucoup d'excellens fruits, aussi-bien que dans la Syrie & la Perse. On le cultive en Grece, en Italie, & dans les provinces méridionales de la France; mais il y produit rarement des fruits, & ceux qu'il y produit ne mûrissent jamais. Cela ne viendroit-il point de ce qu'il n'y a pas de *palmier* mâle!

Du-moins Pline, Théophraste, ont dit autrefois, ensuite Prosper Alpin, & Kæmpfer, qui par eux-mêmes ont pû faire ces observations, ont confirmé que si un *palmier* femelle n'a point de mâle dans son voisinage, il ne porte point de fruits, ou que s'il en porte, ils ne viennent jamais à maturité; ils sont âpres, de mauvais goût, sans noyau, & par conséquent sans germe: aussi, pour faire mûrir ces fruits, & pour les féconder, on a soin ou de planter un *palmier* mâle dans le voisinage, ou de couper des branches du *palmier* mâle chargées de sommets épanouis, & de les attacher au-dessous du *palmier* femelle; pour-lors il produit de bons fruits, féconds, & en abondance.

Ce fait avoit déja été dit à M. Tournefort, en 1697, par Adgi Mustapha, homme d'esprit & curieux. Mais ce ne sont pas les seuls *palmiers*, sur lesquels cette observation se vérifie. La chose est encore très-sensible sur la plûpart des plantes qui portent les fleurs & les fruits sur différens piés, ou sur différens endroits du même pié, pourvû que l'on ait un très-grand soin de couper les étamines, avant qu'elles aient commencé à se développer; ou pourvû que l'on tienne les plantes femelles dans des endroits où la poussiere des étamines ne puisse avoir aucun accès.

Je sai qu'on peut objecter ce que dit M. de Tournefort dans la *préface de ses institutions botaniques*, qu'il a vû un pié femelle de houblon produire des graines dans le jardin du roi, où il n'y avoit point de pié mâle, ni même dans le voisinage, ensorte que les poussieres ne pouvoient être apportées par le vent, que des îles qui sont vers Charenton, où se trouvoient les piés à fleurs les plus proches. Je ne contesterai point l'éloignement, mais je répondrai que quel que soit cet éloignement, il ne nuit en rien, pourvû que le vent puisse apporter les poussieres; or cela n'est pas impossible. Nous en avons un bel exemple allégué par Jovianus Pontanus, précepteur d'Alphonse, roi de Naples: il raconte que l'on vit de son tems deux *palmiers*, l'un mâle cultivé à Brindes, & l'autre femelle élevé dans les bois d'Otrante; que ce dernier fut plusieurs années sans porter du fruit, jusqu'à ce qu'enfin s'étant élevé au-dessus des autres arbres de la forêt, il pût appercevoir, dit le poëte, le *palmier* mâle de Brindes, quoiqu'il en fût éloigné de plus de quinze lieues, car alors il commença à porter des fruits en abondance, & de fort bons; si donc il ne commença qu'alors à porter des fruits, c'est vraissemblablement parce qu'il commença seulement

pour-lors à recevoir sur ses branches, & sur les embryons de ses fruits, la poussiere des étamines, que le vent enlevoit de dessus le *palmier* mâle. Voilà la seule explication tolérable d'un phenomene qui a bien embarrassé les anciens. Ils ne comprenoient point comment le *palmier* femelle pouvoit être fécondé par le *palmier* mâle : ils en attribuoient la cause à la sympathie de ces arbres, sans expliquer comment cette sympathie produisoit des fruits. La Fontaine eût dit aux anciens :

Les mystères de leur amour
Sont des objets d'expérience,
Ce n'est pas l'ouvrage d'un jour
Que d'épuiser cette science. (*D. J.*)

PALMIPEDE, s. m. (*Ornitholog.*) on appelle ainsi dans l'Ornithologie tout oiseau à pié plat, dont les doigts sont joints par une membrane, comme dans les oies. C'est un genre d'oiseaux qui vivent dans l'eau, & dont les pattes sont faites par la nature pour nager. Les caracteres génériques de ce genre d'oiseaux, sont les suivans : outre la membrane dont je viens de parler, ils ont presque tous les jambes courtes, les cuisses couvertes de plumes à la jointure, les orteils de derriere courts, le croupion moins élevé que les autres oiseaux, le bec large avec une espece d'appendice qui pend par-dessous. (*D. J.*)

PALMISTE, s. m. (*Botan.*) c'est le nom que les Américains des îles Antilles donnent au palmier dont le pays produit différentes especes, parmi lesquelles sont compris le cocotier, le grougrou, le grigri, le dattier & le latanier. On peut consulter sur cette matiere l'ouvrage du pere Plumier minime, qui traite des plantes d'Amérique. Le plus grand & le plus fort de tous les palmiers s'appelle *palmiste franc* ; il s'éleve droit comme un mât de vaisseau jusqu'à la hauteur de plus de 40 piés, ayant une racine médiocre, peu profonde en terre, mais fortifiée par une multitude de filamens entrelacés les uns dans les autres, formant une motte élevée comme un gros bourrelet au-tour du pié de l'arbre. Le bois du *palmiste* est brun, pesant, compacte, plus dur que de l'ébene : il se fend aisément dans sa longueur ; mais ce n'est pas sans rompre des outils qu'on parvient à le couper en-travers. Cette extrème dureté n'existe qu'extérieurement d'environ un pouce & demi dans toute la circonférence de l'arbre, dont l'intérieur n'est qu'un tissu grossier de longues fibres, fermes, souples, serrées & mêlées comme de la filasse, parmi une sorte de moelle coriace, fort humide, qui devient plus tendre & même très-délicate en s'éloignant du pié de la tige.

Le sommet du *palmiste* se termine par un faisceau de branches, ou plutôt de fortes côtes disposées en gerbe épanouie, longues de dix à onze piés, diminuant insensiblement de grosseur jusqu'à leur extrémité, un peu courbées en arc, & couvertes d'une pellicule très-lisse ; elles sont soutenues à leur naissance par une espece de réseau composé de longs filets croisés en forme de gros canevas, qu'on croiroit être tissu de mains d'homme ; ces longues côtes sont garnies sur leurs côtés d'un grand nombre de feuilles vertes, longues d'environ deux piés, fort étroites, pointues, partagées d'une seule nervure, & ressemblant à des grandes lames d'épée.

Du milieu des branches & du réseau dont elles sont enacées, sort une très-grosse & longue gaîne pointue& renflée dans son milieu comme un fuseau, laquelle venant à s'ouvrir, laisse paroître une parfaitement belle gerbe d'une extrème blancheur, composée de plusieurs branches déliées, assez fortes, & chargées de petites fleurs de même couleur, auxquelles succedent des fruits durs de la grosseur d'une noix, & rassemblés en grappe : on n'en fait point d'usage dans les îles.

Le cœur du *palmiste* renferme dans sa partie la plus voisine des branches, une substance d'une extrème blancheur, tendre, délicate, composée de feuillets minces, plissés comme les plis d'un éventail ; c'est ce qu'on appelle le *chou du palmiste*, dont les amateurs de bonne-chere font beaucoup de cas ; ce chou peut se manger crud, comme les artichaux à la poivrade, ou cuit à la sausse blanche, ou au jus ; on le préfere au cardon d'Espagne, & étant frit à la poële, on en fait des baignets délicieux. *Voyez* CHOU PALMISTE.

Le tronc du *palmiste* étant fendu en six ou huit parties, & l'intérieur étant bien nettoyé, on en forme des planches grossieres, un peu convexes d'un côté, servant à faire des fortes palissades, à clorre des engards, des magasins & des cases ; & si l'on a besoin de longues gouttieres pour conduire de l'eau, on fend un *palmiste* en deux, on en sépare avec un outil la partie mollasse, & l'ouvrage se trouve fait.

Les feuilles du palmier s'emploient à couvrir les cases, à faire des nattes, des sacs, des especes de paniers & d'autres petites commodités de ménage.

L'espece de palmier dont on tire une liqueur appellée *vin de palme*, est particuliere à la côte d'Afrique ; on en trouve cependant quelques arbres dans les îles de l'Amérique.

L'arbre qu'on appelle *palmiste épineux*, croît beaucoup moins haut que le précédent ; il est aussi plus renflé à son sommet vers la naissance des branches : cette partie & l'entre-deux des feuilles, sont hérissés d'épines longues de trois ou quatre pouces, déliées comme de grosses aiguilles, noires & très-lisses. Le chou que produit ce *palmiste* est d'une couleur un peu jaune, appétissante ; il a le goût de noisette, & est incomparablement meilleur que celui du *palmiste* franc.

Presque tous ces arbres, lorsqu'ils sont abattus, attirent de fort loin une multitude de gros scarabés noirs qui s'introduisent sous l'écorce dans la partie la moins dure, y déposent leurs œufs, & produisent des vers gros comme le pouce, dont les créols & les habitans se régalent, après les avoir fait rôtir dans des brochettes de bois. *Voyez* VER PALMISTE.

PALMULAIRES, *ou plutôt* PARMULAIRES, s. m. (*Hist. anc.*) *parmularii* ; espece de gladiateurs, ainsi nommés, parce qu'outre le poignard dont ils étoient armés, ils portoient au bras gauche un petit bouclier rond, appellé par les Latins *parma*. *Voyez* GLADIATEURS & PARMA.

PALMYRE, (*Géog. anc. & mod.*) ville de Syrie dans un désert de la Syrie, sur les confins de l'Arabie déserte en tirant vers l'Euphrate. Son nom hébreu est *Tadmor*, *Thamor*, ou *Tedmor*, selon Josephe, *antiq. liv. VIII. ch. ij.* qui la place à deux journées de la haute Syrie, à un jour de l'Euphrate, & à six de Babylone.

Ptolomée, *liv. V. ch. xv.* la met dans la Palmyrene, province de Syrie, & Procope *ædif. liv. II. ch. xj.* la place dans la Phénicie ; ce qui revient au même : car il parle de la Phénicie proche du Liban, qui est plus à l'orient que la Phénicie maritime. Il ajoute que *Palmyre*, qui avoit autrefois été bâtie dans un désert, se trouvant dans une situation fort commode pour observer les Sarrasins, & pour découvrir les courses qu'ils faisoient sur les terres de l'empire, Justinien la répara, y mit une puissante garnison, la pourvut d'eau, & réprima par ce moyen les irruptions de ces peuples. Cette ville eut le titre de colonie romaine, & Etienne le géographe dit qu'on la nomma quelquefois *Hadrianopolis*.

Il reste encore de superbes ruines de cette ville, élevée dans un désert, possédée par les rois de Pa-

bylone, ensuite devenue capitale d'un état célebre par ses richesses, par la puissance d'Odenath, & par le courage de Zénobie sa femme. Il n'est pas probable que la curiosité du lecteur en demeure-là: les ruines de cette ville sont trop intéressantes pour ne le pas porter à rechercher ce qu'elle a été, quand & par qui elle a été fondée, d'où vient qu'elle se trouve située si singulierement séparée du reste du genre humain par un désert inhabitable, & quelle a dû être la source des richesses nécessaires pour soutenir sa magnificence. Voilà bien des motifs de curiosité.

L'Ecriture; *I. Rois, ix. v. 18. & II. liv. Chron. viij. v. 4.* nous apprend que Salomon fit bâtir Tadmor ou Tedmor dans le désert; après qu'il eut fait la conquête du pays d'Hamath-Zoba; & Josephe nous assure que c'est la même ville que les Grecs & les Romains appellerent par la suite *Palmyre*, quoique les Syriens conservassent toujours le premier nom. Saint Jérôme pense que Tadmor & *Palmyre* ne sont que les noms syriens & grecs de la même ville. Ce qui semble fortifier cette opinion, c'est qu'à présent les arabes du pays l'appellent *Tadmor*. Mais il y a long-tems que tous les édifices que Salomon a pu élever dans ce lieu ne sont plus, puisque Nabuchodonozor détruisit cette Tadmor avant que d'assiéger Jérusalem.

On ne sauroit raisonnablement se persuader que des édifices dans le goût de ceux de *Palmyre*, soient antérieurs à ceux que les Grecs établirent en Syrie; aussi n'en est-il point parlé dans l'expédition de Cyrus le jeune, ni dans celle d'Alexandre le grand, ni dans celle du regne de Séleucus Nicator, qui fit bâtir & réparer tant de lieux en Syrie. L'importance de cette ville, en qualité de place frontiere, a dû être considérable même du tems de Séleucus Callinicus; cependant l'histoire des Séleucides n'en dit mot.

Si nous examinons à présent l'histoire romaine; nous verrons qu'il n'en est pas encore fait mention quand Pompée fit la conquête de ce pays-là; ce n'est que du tems de Marc-Antoine qu'il en est parlé pour la premiere fois dans cette histoire. Ce capitaine romain se voyant épuisé d'argent par les dépenses excessives qu'il faisoit en Syrie, & n'ayant pas de quoi payer ses troupes, imagina de donner le pillage de *Palmyre* à sa cavalerie au lieu de paye, & elle s'y rendit dans l'espérance de s'y enrichir; mais les Palmyréniens ayant été avertis de bonne heure des desseins d'Antoine, mirent à couvert leurs familles & leurs meilleurs effets de l'autre côté de l'Euphrate, dont ils défendirent si bien le passage avec leurs archers, que l'armée d'Antoine s'en retourna sans succès. Cependant les Palmyréniens outrés du projet du triumvir, prirent le parti de s'unir avec les Parthes, pour se mettre à couvert de l'avarice des Romains.

Les Palmyréniens étoient alors un peuple riche, commerçant & libre. Ptolomée marque les noms des différentes villes de l'état palmyrénien; mais Pline, *l. V.* a ramassé en peu de lignes les circonstances les plus frappantes de *Palmyre*, excepté qu'il ne parle pas des édifices. « Cette ville, dit-il, est remarquable par sa situation, son riche terroir & ses ruisseaux agréables. Elle est environnée de tous côtés d'un vaste désert sablonneux qui la sépare totalement du reste du monde; & elle a conservé son indépendance entre les deux grands empires de Rome & des Parthes, dont le soin principal est, quand ils sont en guerre, de l'engager dans leurs intérêts.

Palmyre dans son état florissant, ne pouvoit qu'absolument répondre à cette description. La situation en est belle, cette ville étant au pié d'une chaîne de montagnes à l'occident, & s'élevant un peu au-dessus du niveau d'une vaste plaine qu'elle commande à l'orient. Ces montagnes étoient chargées de monumens funebres, dont plusieurs subsistent encore presqu'en entier, & ont un air vénérable. Elles étoient aussi couvertes de palmiers, de même qu'une partie du désert; car les palmiers croissent dans les déserts sablonneux les plus arides. Abulfeda fait mention des palmiers aussi-bien que des figuiers de *Palmyre*, & les négocians anglois qui y allerent d'Alep en 1691; rapportent y en avoir vu plusieurs.

Il n'est point parlé de *Palmyre* dans le voyage que fit Trajan en cette partie de l'orient, ni dans celui d'Adrien, quoiqu'ils ayent dû passer près de cette ville. On caractérise *Palmyre* de colonie romaine sur la monnoie de Caracalla. On trouve par les inscriptions qu'elle se joignit à Alexandre Severe dans son expédition contre les Perses. Elle se distingua sous Gallien par la politique & les vertus d'Odenath palmyrénien, que l'empereur déclara Auguste, & associa à l'empire. Odenath laissa après lui sa femme Zénobie, si célebre par sa beauté mâle, sa science & ses conquêtes. On sait qu'Aurélien ayant pris *Palmyre* & fait cette princesse prisonniere, il l'amena à Rome pour orner son triomphe.

Sans doute que *Palmyre*, après avoir perdu sa liberté, eut un gouverneur romain. Justinien la fit réparer, & depuis lors, on n'apprend plus rien de *Palmyre* dans l'histoire romaine. On ne sait pas davantage ce qui est arrivé à *Palmyre* depuis Mahomet. Abulfeda; qui écrivoit vers l'an 1321, est presque le seul qui en parle; encore fait-il mention très-succinte de sa situation, de son terroir, de ses palmiers, de ses figuiers, des colonnes anciennes & en assez grand nomdre qu'on y voyoit de son tems, de ses murs & de son château. Il est vraissemblable qu'il ignoroit & le nom grec, & l'histoire de cette ville; il ne l'appelle que *Tedmor*.

Enfin on connoissoit si peu ses ruines avant la fin du dernier siecle, que si on en eût employé les matériaux à fortifier la place; ce qui auroit pû naturellement arriver, en conséquence d'une guerre entre la Turquie & la Perse, on sauroit à peine aujourd'hui que *Palmyre* a existé: exemple frappant du sort précaire auquel sont sujets les plus grands monumens de l'industrie & de la puissance humaine!

Mais en 1691 des négocians anglois eurent la curiosité d'aller voir ses ruines. On a publié dans les Transactions philosophiques la relation qu'ils en ont faite avec toute la candeur & la vérité possible. C'est ce que reconnoissent les gens de lettres également habiles & curieux, qui entreprirent en 1751 le voyage exprès de *Palmyre*: je parle de MM. Dawkins, Wood & Bouvery.

Ces hommes illustres, riches, unis par l'amour qu'ils avoient pour les antiquités & pour les beaux arts, l'habitude où ils étoient de voyager, savans dans le dessein & dans l'art de lever des plans, freterent un vaisseau à leurs dépens, parcoururent les îles de l'Archipel, pénétrerent dans l'Asie mineure, dans la Syrie, dans la Phénicie, dans la Palestine & l'Egypte, pour en voir les endroits les plus remarquables, moins encore pour connoître l'état présent de ce pays, que l'état ancien. Ils se pourvurent de livres, d'instrumens de mathématiques, de présens convenables pour les turcs de distinction, & autres auxquels ils se trouveroient obligés de s'adresser dans le cours de leur voyage.

Ces savans ont copié toutes les inscriptions qu'ils ont rencontrées sur leur route: ils ont plus fait, ils ont même emporté les marbres en Angleterre, toutes les fois qu'ils l'ont pu. Ils ont eu soin de se pourvoir d'instrumens pour creuser la terre; & ils ont quelquefois employé les paysans à ce travail pendant plusieurs jours avec succès. Enfin de retour dans leur pays, ils nous ont donné les ruines de *Palmyre*, que

le public desiroit avec empressement. Cet ouvrage magnifique publié à Londres en 1753, en anglois & en françois, contient 57 planches de forme d'Atlas, & qui sont admirablement gravées.

Il semble qu'on peut conclure par-tout ce qu'ils nous en rapportent, qu'on a dû connoître les sources abondantes & continuelles des richesses de *Palmyre*, tout aussi-tôt qu'on a trouvé le passage du désert, & que dès le tems auquel le commerce a commencé d'attirer l'attention des hommes, on a dû faire cas de la situation d'une telle ville, qui étoit nécessaire pour entretenir la communication entre l'Euphrate & la Méditerranée, *Palmyre* n'étant qu'à environ 20 lieues de cette riviere, & à environ 50 de Tyr & de Sidon sur la côte.

Il est probable que les Phéniciens commercerent à *Palmyre*, & que ses richesses sont dues au commerce des Indes, commerce qui doit avoir considérablement fleuri dans cette ville avant la naissance de Jesus-Christ; car on trouve par les inscriptions, que vers ce tems-là les Palmyréniens étoient opulens, & donnoient dans le luxe. Aussi Appien les appelle expressément *commerçans en marchandises des Indes*, du tems de Marc Antoine.

Ainsi les Palmyréniens ont été en état de faire la dépense magnifique de leurs édifices, que les écrivains ont jusqu'ici attribuée sans aucune preuve aux successeurs d'Alexandre, ou aux empereurs romains. En effet, le commerce donnoit à *Palmyre* les richesses de l'orient & de l'occident; car les caravanes de Perse & des Indes, qui viennent se décharger à Alep, s'arrêtoient alors à *Palmyre*; de-là on portoit les marchandises de l'orient qui lui venoient par terre dans les ports de la Méditerranée, d'où elles se répandoient dans tout l'occident; & les marchandises d'occident lui revenoient de la même maniere. Les caravanes de l'orient les portoient ici par terre en s'en retournant; de sorte que comme Tyr & ensuite Alexandrie avoient eu autrefois tout le négoce de l'orient qui se faisoit par mer, *Palmyre* eut aussi pendant quelque tems, & seule, tout le commerce qui se faisoit par terre. D'ailleurs ce pays ne pouvoit subsister que par le négoce; mais la perte de la liberté de ses habitans ayant entraîné celle de leur commerce, la ruine de leur ville a été prompte.

Il est difficile de deviner le siecle des édifices dont on voit les ruines par monceaux, & qui sont gravées dans le bel ouvrage dont nous avons parlé; mais il est évident qu'ils sont d'une plus grande antiquité, que ceux dont les ruines sont encore élevées en partie. Si ces ruines sont les restes les plus considérables & les plus complets de l'antiquité que l'on connoisse, cela vient sans doute de ce que le climat est sec, de ce qu'il y a peu d'habitans dans le pays pour les gâter, & de ce qu'étant éloignée des autres villes, on n'a pas pu en employer les matériaux à d'autres usages.

On sait que la religion des Palmyréniens étoit la payenne; & il paroît par la magnificence extraordinaire du temple du soleil, qu'ils rendoient un grand honneur à cette divinité, ainsi que les peuples de la Syrie dont ils étoient voisins.

On voit par l'histoire & par les inscriptions, que leur gouvernement étoit républicain; mais il ne reste rien du tout de leurs lois & de leur police. On sait très-peu de choses de leurs coutumes; leur méthode d'embaumer les corps étoit la même que celle des Egyptiens, & vraissemblablement ils avoient emprunté plusieurs autres coutumes de l'Egypte. Ils tenoient de ce pays-là la pompe extraordinaire des monumens pour leurs morts.

Enfin les Palmyréniens imitoient de grands modeles dans leurs manieres, dans leurs vices & dans leurs vertus. Les coutumes qu'ils observoient dans leurs funérailles venoient d'Egypte, leur luxe de Perse, leurs lettres & leurs arts de Grece; situés au milieu de ces trois grandes nations, on peut raisonnablement supposer qu'ils en avoient adopté plusieurs autres choses. Qu'il est fâcheux de n'en pas savoir davantage d'un pays qui a laissé des monumens splendides, qui a eu pour reine Zénobie, & Longin pour son premier ministre!

Il faut compter entre les monumens de *Palmyre*, le temple du soleil. Tout son enclos étoit un espace quarré, fermé de chaque côté d'une haute & belle muraille, & orné de pilastres par-dedans & par-dehors. Cet enclos renfermoit le temple environné de plusieurs rangs de colonnes de différens ordres, & d'environ cinquante piés de hauteur. Il n'en reste plus que seize: ces colonnes soutenoient la couverture d'une galerie; le temple avoit 92 piés de longueur, & 40 de largeur. Ce lieu est changé en une mosquée, avec des ornemens à la mode des Turcs; c'est-à-dire quelques inscriptions arabes, & des sentences tirées de l'alcoran, entrelacées de quelques feuillages. Tout l'espace de l'enclos est aujourd'hui rempli de méchantes huttes qui servent de demeure à des habitans également pauvres & misérables. Il n'y a peut-être pas de lieu au monde où l'on voie tout ensemble & plus de restes d'une ancienne grandeur, & plus de marques d'une désolation présente.

A la sortie de ce temple, on trouve dans l'espace d'un mille, une prodigieuse quantité de colonnes de marbre, dont quelques-unes sont debout, & les autres renversées dans la derniere confusion. Plus loin on apperçoit un grand nombre de ruines, mais parmi lesquelles on voit encore tant de grandeur, qu'on ne peut douter que *Palmyre* n'ait été une des plus belles villes de toute l'Asie.

En continuant à marcher du côté du nord, on découvre un obélisque considérable; c'est une colomne composée de sept grandes pierres, outre son couronnement qui est au-dessus. La sculpture en est fort belle, ainsi que celle de tous les autres endroits. Sa hauteur est de plus de cinquante piés; & apparemment il y avoit sur le sommet une statue que les Turcs ont mise en pieces. Sa grosseur au-dessus de son piédestal, est de douze piés & demi.

A l'orient & à l'occident de cet obélisque, on voit deux autres colonnes, qui en sont éloignées chacune d'environ un quart de mille. Elles semblent se répondre l'une à l'autre; & auprès de celle qui est du côté de l'orient, il y en a une autre rompue, d'où l'on juge qu'on en avoit mis un rang tout du long dans cet endroit-là. On a mesuré celle qui est à l'orient, & l'on a trouvé qu'elle avoit plus de 42 piés de haut. Elle est grosse à proportion, & on y lit une inscription en langue greque.

Cette inscription apprend que ceux qui avoient fait dresser cette colonne, étoient une nation libre, gouvernée par un sénat & par le peuple, & peut-être sous la protection de quelque puissant empire, tel que fut premierement celui des Parthes, & ensuite celui des Romains, qui ont souvent disputé aux Parthes la domination de ce pays-là. Cette forme de gouvernement des Palmyréniens avoit duré jusqu'au tems d'Aurélien qui prit cette ville en 272, sur la célebre Zénobie, la seconde femme du grand Odenath, chef ou prince des Palmyréniens, & qui ne rendit pas son nom moins recommandable.

Odenath avoit vengé sur les Perses la prise de l'empereur Valérien; il avoit vaincu la plûpart des lieutenans de Sapor, & chassé de la Mésopotamie ce roi victorieux. Ces beaux exploits engagerent Gallien à lui conférer la qualité d'*Auguste* dans les provinces romaines, en-deçà & au-delà de l'Euphrate; mais ses victoires furent bornées par sa mort. Le perfide Méonius son parent, l'assassina dans un festin l'an 267; & l'on soupçonna Zénobie d'avoir consenti à

cette action, indignée de la tendresse qu'Odenath témoignoit à son fils Hérode qu'il avoit eu d'une autre femme.

Sans ce crime de cruelle marâtre, dont l'accuse Trebellius Pollion, on pourroit mettre Zénobie au nombre des plus grandes raretés qu'on ait vues sur la terre. Ce fut une belle femme, chaste, savante, courageuse, sobre, & sachant par politique boire beaucoup de vin dans certaines occasions. Voici son portrait: *Mulierum omnium nobilissima orientalium fœminarum, & ut Cornelius Capitolinus asserit, expeditissima, vultu subaquilo, fusci coloris, oculis suprà modum vigentibus, nigris, spiritus divini, venustatis incredibilis: tantus candor in dentibus, ut margaritas eam plerique putarent habere, non dentes.*

Elle avoit beaucoup contribué aux victoires qu'Odenath remporta sur les Perses, & qui conserverent l'orient aux Romains. Aussi fut-elle honorée de la qualité d'*Auguste* par le même Gallien. Après la mort de son mari, elle se maintint dans l'autorité, & regna d'une maniere très-vigoureuse & très-glorieuse. Elle se mit à la tête de ses troupes, força les Perses d'accepter la paix, & devint la terreur de toute l'Asie. Elle ne put souffrir que les Romains y tinssent aucune place que sous sa protection; & les barbares ayant fait irruption de tous côtés dans leurs provinces, elle étendit ses conquêtes depuis les bords du Tigre jusqu'à ceux de l'Hellespont, prit le superbe nom de *reine d'Orient*, après que Zaba, l'un de ses plus grands capitaines, eut achevé de lui assujettir l'Egypte.

Cette princesse dont la valeur soutenue d'une prudence extraordinaire, avoit subjugué tant de provinces de l'Asie, fut enfin obligée de céder aux armes romaines. Aurélien, qui avoit défait les Sarmates, les Marcomans, & chassé tous les Barbares hors de l'empire romain, eut honte qu'une femme usurpât sur lui tant de pays: il se prépara à humilier cette reine ambitieuse. Il n'ignoroit pas sa réputation ni ses exploits. Il savoit qu'elle étoit aimée de ses soldats, respectée de ses voisins & redoutée de ses ennemis, & qu'elle égaloit Odenath en mérite & en courage.

Il marcha donc contr'elle avec toutes les forces de l'empire. Il la vainquit auprès de la ville d'Emese; mais il lui en coûta ses meilleures troupes. Il mit ensuite le siege devant *Palmyre*, où cette princesse s'étoit retirée, & où il trouva plus de résistance qu'il ne l'imaginoit. Fatigué de la longueur du siege, & redoutant toujours les événemens que pouvoit amener le courage de Zénobie, il lui écrivit une lettre dans laquelle il lui marquoit que si elle se remettoit entre ses mains, il lui offroit la vie, un état honnête, & un lieu de retraite convenable à son rang. Cette illustre reine avoit trop de cœur pour écouter de pareilles conditions. Voici la réponse qu'elle fit à Aurélien.

« *Zénobie, reine de l'Orient, à l'empereur Aurélien.*
» Personne jusqu'ici n'a fait une demande pareille à la » tienne. C'est la vertu, Aurélien, qui doit agir » dans la guerre. Tu me mandes de me remettre » entre tes mains: comme si tu ne savois pas que » Cléopatre aima mieux mourir avec le titre de » reine, que de vivre dans toute autre dignité. Nous » attendons le secours des Perses. Les Sarrasins ar» ment pour nous. Les Arméniens se sont déclarés » en notre faveur. Une troupe de voleurs dans la » Syrie a défait ton armée. Juge ce que tu dois at» tendre, quand toutes ces forces seront jointes. Tu » rabattras de cet orgueil avec lequel, comme maî» tre absolu de toutes choses, tu m'ordonnes de me « rendre ».

Cette lettre n'inspira que de la colere à Aurélien; il poussa le siege de *Palmyre* avec vigueur, & Zénobie n'ayant plus d'espérance d'empêcher la prise de sa capitale, en sortit secrettement. Aurélien en fut averti, & la fit suivre avec tant de diligence, qu'on l'atteignit lorsqu'elle étoit déja dans le bac pour passer l'Euphrate: ce fut en 272, & la ville de *Palmyre* fut prise peu de jours après.

Quoique toute l'armée demandât la mort de Zénobie, Aurélien aima mieux la reserver pour servir d'ornement à son triomphe. Elle fut menée à Rome deux ans après, chargée de pierreries, de fers d'or aux piés, & de chaînes d'or aux mains; ensuite l'empereur lui permit de passer le reste de ses jours avec ses enfans en personne privée dans une maison qu'il lui donna, & dont on voit encore les ruines près de Tibur.

Mais Aurélien fit mourir les ministres qui avoient assisté Zénobie de leurs conseils. Entre ceux-là, Longin fut extrèmement regretté. On le soupçonna d'être l'auteur de la lettre dont nous avons donné la copie, & sa mort fut aussi glorieuse pour lui qu'honteuse pour l'empereur, dont elle a pour jamais flétri la mémoire. Longin mourut en philosophe, avec une constance admirable, consolant lui-même tous ceux que son malheur touchoit de pitié & d'indignation. Je vais donc achever de faire connoître ce grand personnage.

Il se nommoit Dionysius Longinus Cassius. On ignore le nom & la qualité de son pere; sa mere étoit sœur du fameux orateur Cornelius Fronto, petit-fils du philosophe Plutarque. Fronton enseigna long-tems l'éloquence dans Athènes avec beaucoup de réputation. Il y mourut, après avoir institué pour héritier son neveu Longin, qui étoit vraissemblablement syrien & natif d'Emèse: c'est pour cela que Zénobie le fit venir à sa cour, & l'admit dans son conseil.

Ce qui donne encore du poids à l'opinion que Longin étoit natif de Syrie, c'est une inscription que le savant Hudson a trouvée dans le comté de Chester, & qui prouve que les Longins étoient citoyens de Samosate en Syrie. Voici cette inscription: *Flavius Longinus Trib. Mil. Leg. XX. Longinus filius ejus domo samosata.*

Longin employa, comme il nous l'apprend lui-même, dans un fragment conservé par Porphyre, sa jeunesse à voyager avec ses parens, pour s'instruire de plus en plus dans les belles lettres & dans la philologie, en étudiant sous tous les hommes de son tems les plus célebres. Son *traité du sublime* lui acquit la plus grande réputation, & fut cause qu'on lui donna le droit de revoir & de juger souverainement les ouvrages des anciens. C'est dommage que ce traité du sublime ne soit parvenu à nous tout entier, & qu'il s'y trouve même plusieurs endroits défectueux. Néanmoins tout défiguré qu'il est, il nous en reste encore assez pour nous faire concevoir une grande idée de son auteur, & pour nous donner du regret de la perte de ses autres ouvrages de critique. Le nombre n'en étoit pas médiocre. Suidas en compte jusqu'à neuf, dont il ne nous reste plus que le titre assez confus. Zénobie, après l'avoir appellé auprès d'elle pour s'instruire dans la langue greque, en fit un de ses principaux ministres, & ce rang éminent lui coûta la vie.

Il est vraissemblable que ce fut lui qui engagea la reine de *Palmyre* à protéger Paul de Samosate, qui avoit été condamné au concile d'Antioche; & cette protection puissante empêchoit pour lors qu'il ne fût chassé de son église. Il n'en a pas fallu davantage à S. Athanase pour assurer que Zénobie étoit juive de religion. Mais par quelle raison une princesse payenne n'auroit-elle pas protégé un savant qu'on lui recommandoit comme malheureux & opprimé?

Les anglois qui furent aux ruines de *Palmyre* en 1691, y recueillirent dès-lors plusieurs inscriptions

greques, & quelques-unes en langue palmyrénienne. On les a communiquées au public, & elles ont été imprimées à Utrecht en 1698, sous le titre de *Inscriptiones græcæ Palmyrenorum.* On y en joignit en même tems quelques-unes en caracteres du pays, dans l'espérance qu'on pourroit déchiffrer ces caracteres pour en faire un alphabet; mais personne n'a pu encore remplir ce desir, & peut-être que cette recherche doit être mise au nombre des curiosités inutiles.

Il n'en est pas de même de la médaille de la reine Zénobie, trouvée en 1690 dans les ruines de *Palmyre*, & que M. Vaillant le pere a expliquée dans les mémoires de littérature, *tom. II. in* 4°.

Cette médaille est de bronze, & de petit moule; mais quoique le métal n'en soit pas considérable, non plus que la grandeur, la rareté en récompense bien le prix & le mérite. Elle a d'un côté une tête de femme avec cette inscription: ϹΕΠΤιμια ΖΗΝΟΒΙΑ ϹΕΒαϲτ. Sa coëffure est à la romaine, comme celles du tems de Salonine, femme de l'empereur Gallien; & quoique cette princesse soit étrangere, elle ne porte pas le nom de reine, ni le diadème. Elle prend le titre d'*Auguste* qui avoit été accordé à son mari.

M. Seguin est le premier qui nous a donné le portrait de cette illustre conquérante, qu'il a mis dans ses médailles choisies au nombre des plus rares, avec le type de l'espérance au revers. Patin, dans son livre du moyen bronze, y a ajouté un second type de l'image de l'abondance. Tristan avant eux avoit écrit une partie de la vie de Zénobie, quoiqu'il n'eût donné aucun monument de cette héroïne. (*Le chevalier* DE JAUCORT.)

PALMYRÈNE, (*Géog. anc.*) contrée de la Syrie. Elle étoit grande & peuplée d'un assez grand nombre de villes inconnues pourtant dans l'histoire, à la réserve de Palmyre, qui étoit la capitale, & qui donnoit le nom à la contrée. Ptolomée est le seul des anciens qui nous ait donné le nom des villes de la *Palmyrène*. Pline, *liv. V. chap. xxiv.* parle d'un grand désert, qu'il nomme le désert de Palmyrène, *Palmyrena solitudo*; ce désert joignoit celui de l'Arabie déserte, & se continuoit jusqu'à l'Arabie heureuse. (*D. J.*)

PALOMA-TORCAZ, (*Hist. nat.*) oiseau des îles Philippines, qui est à-peu-près de la grosseur d'une grive. Son plumage est mêlé de verd-de-gris, de rouge & de blanc. Il a une tache d'un rouge vif sur l'estomac; son bec & ses piés sont de la même couleur.

PALOMBE, (*Diette & Mat. méd.*) *voyez* PIGEON.

PALOMBES *ou* HELINGUES, s. f. (*terme de Cord.*) ce sont des bouts de corde qu'on attache par un bout à chaque manivelle, où ils sont retenus par des clavettes, & par l'autre extrémité aux fils de la corde qu'on veut commettre.

L'épaisseur du toupin, l'embarras du chariot, l'intervalle qui est nécessairement entre chaque manivelle, & plusieurs autres raisons, font que les cordages ne peuvent pas être commis jusqu'auprès du chantier. On perdroit donc toutes les fois qu'on commet un cordage, une longueur assez considérable de fils, si on les accrochoit immédiatement à l'extrémité des manivelles; c'est pour éviter ce déchet inutile qu'on se sert des *palombes*.

Ces *palombes* servent très-long-tems, & économisent des bouts de cordage, qui, dans le courant de l'année, feroient une consommation inutile, & néanmoins fort considérable. *Voyez l'article* CORDERIE.

PALO DE LUZ, (*Hist. nat. Bot.*) Ce mot signifie *bois de lumiere*. Les Espagnols donnent ce nom à une plante qui s'éleve ordinairement de la hauteur de deux piés. Elle est composée de plusieurs tiges qui sortent d'une racine commune; ces tiges sont droites & unies jusqu'au sommet où elles poussent de petits rameaux garnis de feuilles très-menues; ces tiges sont à-peu-près égales, elles ont environ trois lignes de diametre. Lorsqu'on a coupé cette plante, elle s'allume, quoique toute verte, & donne une lumiere aussi forte que celle d'un flambeau. On trouve cette plante dans le Pérou; elle croît dans quelques terreins qui se trouvent au haut des cordillieres, & que l'on nomme *paramos*. *Voyez cet article.*

PALOMERA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne dans l'île de Majorque, au Nord-est de l'île. Les anciens appelloient cette petite ville *Palumbaria*. *Long.* 20. 15. *lat.* 29. 30.

PALONIER, *terme de Charron.* Ce sont deux morceaux de bois rond, de la longueur de deux piés, qui sont attachés avec de gros liens de cuir aux extrémités de la volée, & qui servent pour atteler les chevaux. *Voyez les Planches du Charon.*

PALONNEAU, s. m. (*Charpenterie.*) C'est un morceau de bois plané, long de deux piés & demi, au bout duquel on met des traits pour tirer le carrosse ou quelque affût d'artillerie. (*D. J.*)

PALOS, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne dans l'Andalousie, avec un méchant port, à l'embouchure du Rio-Tinto, à 20 lieues S. O. de Séville. *Long.* 11. 32. *lat.* 37. 8.

C'est de ce méchant port de *Palos*, que partit Colomb pour la découverte du nouveau monde, le 23 Août 1492, avec une patente de la cour d'Espagne, & trois petits vaisseaux, dont le prieur Pérez, & deux négocians nommés Pinzono, avancerent les frais de l'armement, montant à dix-sept mille ducats. (*D. J.*)

PALOS, CAP DE, (*Géog. mod.*) cap dans la mer Méditerranée, & sur la côte du royaume de Murie. Sur le bout de la pointe de ce cap, il y a une tour quarrée, & aux environs de la pointe quelques écueils, tant hors de l'eau qu'à fleur d'eau.

PALOTTE, s. f. (*Jurisprud.*) est un nom que l'on donna à la paulette, ou annuel du nom d'un certain *Palot* qui en fut le second fermier; mais on l'appelle plus communément *paulette*. *Voyez* ANNUEL & PAULETTE. (*A*)

PALOURDE, s. f. (*Conchyliol.*) par Rousselet *pelourde*; coquille bivalve, qui n'est point béante. C'est une sorte de came à réseaux fins & serrés, d'un gris clair, rayonnée du centre à la circonférence, traversée de cercles, avec de grandes taches sombres plus foncées que la couleur principale. Ses valves sont ordinairement dentelées & cannelées, parce que l'animal l'est aussi.

Il fait sortir comme la boucarde du côté le plus alongé de sa coquille, un corps membraneux & lisse, qui se divise en sortant en deux tuyaux faits en croissant, minces & blancs, à l'exception de leur extrémité qui est jaune, avec une ouverture garnie de petits poils blancs, qui en se repliant sur eux-mêmes, servent à sceller la bouche de l'animal, & à retenir l'eau dont il est rempli. Ces deux tuyaux, quoique séparés dans toute leur longueur extérieure, se communiquent intérieurement; de maniere que l'eau de la mer qui s'insinue, soit par le canal inférieur ou par le supérieur, se vuide tout d'un coup, quand l'animal veut se remplir de nouvelle eau. Au moyen de cette opération réitérée, l'animal peut jetter l'eau à près d'un pié de sa coquille. Tout son mouvement consiste à porter en ligne droite une jambe triangulaire de couleur blanche, dans l'endroit où la coquille est située, & à l'opposite des deux tuyaux, sans la replier sur elle-même.

Comme la came eſt ordinairement dans un fond vaſeux, elle ne tend qu'à s'enſevelir & à ſe cacher dans la vaſe; elle tâte d'abord le terrein à droite & à gauche, & à force de mouvement elle s'y enfonce, en repliant ſa jambe ſous la valve qui touche à la terre.

Si cette opération qui la fait pénétrer un peu avant dans la petite foſſe qu'elle a creuſée, ne ſuffit pas, elle fait incliner le côté de ſa coquille qui lui répond, & la dreſſe ſur le tranchant des valves; la jambe n'y peut parvenir qu'à force de s'enfoncer & de tirer à ſoi ſa maiſon. Un quart-d'heure ſuffit à peine à cette opération; il lui faut enſuite peu de tems par ſon propre poids pour ſe cacher entiérement. *Voyez* Dargenville, *Conchyl. & les Mem. de l'acad. des Scienc. année 1710.* (*D. J.*)

PALPABLE, adj. ce qui ſe peut appercevoir par le ſens du toucher. *Voyez* SENS, & TOUCHER.

Ce mot ſe dit auſſi dans le ſens métaphorique. Ainſi on dit: *tel raiſonnement eſt palpable*, pour dire qu'il eſt facile à l'eſprit de le ſaiſir.

PALPITATION, ſ. f. (*Médec.*) Toute action qui produit un mouvement déréglé involontaire, un peu plus fort que le tremblement, dans une organe animal, vital & particulier, s'appelle *palpitation*.

Il faut chercher les cauſes de ce phénomene, ou dans les parties ſolides, ou dans les fluides, ou dans l'action unanime des uns & des autres.

Les cauſes organiques qui empêchent le ſang de circuler librement dans le cœur, comme l'oſſification de ce viſcere, la calloſité, le calcul, l'excroiſſance, la tumeur, l'induration, le grumeau, l'ulcere, la concrétion avec le péricarde. Les mêmes maladies des arteres aorte & pulmonaire, les anévriſmes & les varices cauſent auſſi une *palpitation* de longue durée, qui augmente fortement en même proportion que le mouvement muſculaire avec un pouls inégal, & une reſpiration ſuffoquante. Souvent il eſt facile d'entendre le mouvement du cœur, & de le ſentir extérieurement à la faveur du toucher. Il n'y a guere de remede qui puiſſent guérir cette eſpece de *palpitation*; ceux qui y ſont ſujets, doivent éviter tout ce qui peut augmenter le mouvement muſculaire, de crainte qu'ils ne ſoient ſuffoqués par une trop grande quantité de ſang amaſſé dans le cœur.

Mais ſi dans les fievres aiguës, inflammatoires, éréſipélateuſes, ou rhumatiſmales, ſoit que les parties en queſtion ſoient attaquées de ces maladies, ſoit que la fievre y produiſe une métaſtaſe, la *palpitation* qui y ſurvient eſt dangereuſe, & doit être traitée comme une maladie aiguë.

Les corps trop mobiles, comme ceux des hyſtériques & des hypochondriaques, pour peu qu'ils s'abandonnent à une ſeule paſſion de l'ame, qu'on trouble leur ſommeil dans le tems des regles, dans leur ſuppreſſion & dans les pâles couleurs, tombent dans la *palpitation*, qui ceſſe dès qu'on a remédié à leur exceſſive mobilité.

Les vers qui ſe trouvent attachés à quelque endroit du corps, ſur-tout au péricarde, produiſent par leur mouvement déréglé & leur picotement, une *palpitation* qu'il faut, ſuivant les auteurs, traiter par le ſecours des amers.

Le trop grand épaiſſiſſement d'une humeur qui l'empêche de circuler librement, & qui tend à acquérir un caractere de lenteur, qu'on connoît par la préſence d'une fievre aiguë, ou par les marques de celle qui a précédé, cauſe une très-dangereuſe *palpitation*, dont le traitement conſiſte dans l'uſage des antiphlogiſtiques.

A l'égard de l'épaiſſiſſement crud, viſqueux, cacochyme, il produit de la même maniere la *palpitation* par ſa trop grande difficulté à circuler; mais on le connoît aiſément aux autres marques dont on a fait mention, & il ſe diſſipe en même tems que ces maladies ſe trouvent guéries.

Souvent les parties picotées par quelqu'acrimonie, comme dans le ſcorbut, la goutte, le cathare erratique ou repouſſé à l'intérieur du corps, tombent dans la *palpitation*, qu'on doit traiter conſéquemment à la connoiſſance de l'acrimonie.

La *palpitation* qui ſuit l'ordre des fievres intermittentes, demande l'uſage des fébrifuges; mais celle qui dure après la guériſon de la fievre, & qui provient de foibleſſe, ou d'un grumeau laiſſé dans quelque partie (à quoi il faut avoir égard dans la curation), ne cede point aux fébrifuges; il faut donc découvrir ſa cauſe, & y appliquer les remedes convenables.

Dans l'affoibliſſement des forces, & les évacuations trop abondantes, on a vû naître des *palpitations* qui ont trouvé leur guériſon dans les alimens de facile digeſtion, & les corroborans.

Souvent auſſi *la palpitation* du cœur & des autres parties, eſt cauſée par une féroſité ou une pituite amaſſée dans la tête; elle ſe guérit, dès qu'il ſe fait quelqu'évacuation par les oreilles ou par le nez.

Preſque toutes les évacuations naturelles ou morbifiques ſupprimées, font naître une *palpitation* qui ſe diſſipe auſſi-tôt par le relâchement du ventre, par la ſaignée, ou quelqu'autre évacuation artificielle.

La plus dangereuſe de toutes les *palpitations*, eſt celle qui arrive dans ces ſortes de fievres aiguës, qui après l'épuiſement des forces, tendent au ſphacele. (*D. J.*)

PALPLANCHES, ſ. f. *Voyez* PAL-A-PLANCHE. On lit, *Science des Ing liv. III. p. 57*, que quand on veut garnir les devans des fondemens par des pilots de bordage, on y fait quelquefois des rainures qui ſe répondent diamétralement, & l'on introduit des *palplanches*. La largeur des rainures ſe proportionne à l'épaiſſeur des *palplanches*.

PALSEY, (*Géog. mod.*) ville d'Ecoſſe dans la province de Cleydſdale; elle étoit autrefois renommée par une abbaye de l'ordre de Clugny. Elle eſt ſur le Carl, à 15 lieues d'Edimbourg, 133 de Londres. *Long. 12. 40. lat. 56. 30.*

PALTA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) fruit qui croît au Pérou. Les Eſpagnols l'appellent *poire*, les Sauvages *palta*, de la province où il croît. Il eſt plus gros que notre poire. Il a la peau mince & unie, & la chair épaiſſe d'un travers de doigt. Au centre il y a un noyau de la même force que le fruit. La chair eſt ſaine & de bon goût. On la permet aux malades avec du ſucre. L'arbre qui porte la *palta*, eſt déſigné par les Botaniſtes ſous le nom de *palſifera arbor*. Freſus dit que la *palta* eſt également groſſe par les deux bouts; que la chair & la peau en ſont verdâtres, & qu'on la mange avec du ſel & du ſucre. Au reſte c'eſt la même choſe que l'aguacates. Le noyau rond ou un peu pointu, eſt de la groſſeur d'une châtaigne. La pulpe eſt molle comme le beurre, & elle en a un goût mêlé de celui de noiſette. On l'abat pour la manger avec le ſucre & le jus de citron: c'eſt la meilleure maniere de l'apprêter.

PALUDAMENTUM, ſ. f. (*Antiq. Rom.*) C'étoit l'habit militaire du général des armées romaines. Il ne prenoit cet habit qu'en partant de la ville, lorſqu'il avoit reçu la qualité de général d'armée; & pendant deux ſiecles & demi les empereurs n'oſerent point le porter dans Rome. Gallien eſt le premier qui l'ait porté dans la ville.

Les uns font de cet habillement une cote d'armes,

chlamys ; les autres une sorte de manteau qui couvroit l'épaule gauche, & s'attachoit sur la droite avec une agraffe d'or. Peut-être est-il possible de tout concilier, en disant que le *paludamentum* comprenoit & la cote d'armes, & cette espece de manteau. Quoi qu'il en soit, le *paludamentum* étoit écarlate & pourpre ; mais il paroît que l'écarlate y dominoit.

Vitellius étant prêt d'entrer dans Rome avec cet habillement, ses amis ne manquerent pas de lui représenter, que ce seroit traiter la capitale de l'empire comme une ville prise d'assaut. Sur leur remontrance, il quitta le *paludamentum*, pour revêtir la robe consulaire. *Ipse Vitellius à ponte Milvio, insigni equo, paludatus, accinctusque, senatum & populum ante se agens, quominus ut captam urbem ingrederetur, amicorum concilio deterritus, sumptâ pretextâ, & composito agmine incessit.* Plus de six-vingt ans après, le même cérémonial fut observé lors de la magnifique entrée de Severe, qui se trouve décrite dans l'abrégé de Dion. Ce prince étant venu jusqu'à la porte de la ville en habit de guerre, descendit de cheval, prit la toge, & fit à pié le reste du chemin.

Lucullus si connu par le luxe qu'il introduisit le premier à Rome, où la magnificence de ses bâtimens, de ses équipages, & de sa table, donna l'exemple, avoit tant de *paludamenta*, qu'il en ignoroit la quantité. Horace lui en donne cinq mille destinés à être apprêtés pour des représentations de théâtre. Les cinq mille sont sans doute une exagération que demandoit le vers ; mais enfin Plutarque lui en donne deux cens, & c'est assez pour qu'on puisse dire avec le poëte, que Lucullus n'en savoit pas le nombre. (*D. J.*)

PALUDE, (*Géog. mod.*) ville d'Asie dans les états du Turc, au gouvernement d'Erzerom, près de l'Euphrate. Elle est située sur une montagne escarpée de tous côtés, & cependant habitée par des mahométans & des chrétiens. *Long. 57. lat. 38. 35.*

PALUS-MÉOTIDE, LE, (*Géog. anc.*) en latin *Palus-Mœtis*, grand golfe ou mer, entre l'Europe & l'Asie, au nord de la mer noire, avec laquelle le *Palus-Méotide* communique, par le moyen d'une embouchure appellée anciennement le *bosphore Cimmérien*. Les anciens lui ont donné tantôt le nom de *lac*, tantôt celui de *marais*. Pline, *l. II. c. lxvij. l. V. c. xxvij.* & Pomponius Mela, *l. I. c. i.* & *ij.* se servent indifféremment des mots *lacus* & *palus*, pour désigner cette mer. En effet, on pourroit ne la considérer que comme un grand marais, attendu le peu d'eau qu'on y trouve en plusieurs endroits. Lucain dit, *l. II. v.* 641.

Pigra Palus *scythici patiens Mæotica plaustri.*

Les Grecs, comme Strabon, *l. II. p.* 125. le Périple de Scylax & Ptolomée, *l. V. c. ix.* désignent cette mer par le mot de λίμνη, qui veut dire un *marais*.

Depuis l'isthme qui joint la Chersonnèse Taurique, au continent, jusqu'à l'embouchure du Tanaïs, aujourd'hui le Don, le *Palus-méotide* s'étend du Sud-Ouest au Nord-Est. Strabon lui donne neuf mille stades de circonférence, & le Périple de Scylax juge que sa grandeur répond à la moitié de celles du Pont-Euxin ; mais ni l'un ni l'autre n'ont touché le but, & il ne leur étoit guere aisé de marquer au juste l'étendue d'un endroit peu connu, & habité par des nations barbares, puisqu'aujourd'hui même, tous les Géographes ne sont pas encore d'accord sur la véritable grandeur du *Palus-Méotide*. Les peuples qui habitoient sur ses bords, étoient appellés anciennement *Mæotæ*, *Mæotici* & *Mæotidæ*. Ptolomée en a décrit la côte.

Aujourd'hui le *Palus-Méotide* qui se trouve avoir conservé son ancien nom, & qu'on appelle aussi la mer de l'*abache*, est habité au nord par les petits Tartares, à l'Orient & au Midi, en partie par les Circassiens, & à l'Occident méridional, par les Tartares Crimées.

Ce grand golfe ou mer, situé vers le 60 degré de *longitude*, & le 46. de *lat.* septent. On lui donne 200 lieues de circuit. (*D. J.*)

PAMBON, s. m. (*Hist. nat. Ophyolog.*) serpent des Indes, sur lequel on ne lit que des choses vagues dans les lettres édifiantes ; que le venin en est vif ; que les murailles de terre dont les pauvres maisons des missionnaires sont construites, l'attirent ; qu'il est plus commun à Maduré qu'ailleurs, parce qu'il est sacré ; qu'on le revere ; qu'on le nourrit à la porte des temples, & qu'on le reçoit dans les maisons ; qu'on a un remede contre sa morsure, *&c.* voilà ce qu'on appelle faire l'histoire en voyageur ignorant, & non en naturaliste.

PAMÉ, adj. m. *Terme de Blason*, c'est-à-dire, à gueule béante & comme évanouie ; ce mot s'emploie particulierement du dauphin d'Auvergne sans langue, & la levre ouverte, pour le distinguer du dauphin de Viennois, qui est représenté vif. Il se dit aussi de l'aigle qui n'a point d'yeux, & qui a le bec si crochu & si long, qu'elle ne peut plus rien prendre pour se nourrir.

PAMÉE, *terme de Brasserie* ; il se dit d'une piece qui ne jette plus de guillage.

PAMER, SE PAMER, v. neut. *Voyez* PAMOISON.

PAMIERS *ou* PAMIEZ, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Apamia* ; ville de France dans le haut Languedoc, au pays de Foix, avec un évêché suffragant de Toulouse, érigé en 1296. Cette ville a souvent été saccagée, & ne contient gueres aujourd'hui que trois mille ames. Elle est sur l'Auriegue, à 3 lieues N. de Foix, 15 S. de Toulouse, 165 S. O. de Paris. *Long. 19. 56. lat. 44. 7.*

PAMISUS, (*Géog. anc.*) il y a trois fleuves qui portent ce nom ; le premier étoit situé dans le Péloponnèse, ayant son embouchure au fond du golfe de Messénie, il se joignoit avec l'Alphée ; le second étoit un fleuve de Thessalie ; le troisieme étoit dans la basse Mœsie. Ptolomée, qui l'appelle *Panysus*, en met l'embouchure entre Odessus & Mesembria. (*D. J.*)

PAMMELIS, s. f. (*Mythol.*) nom que l'on donnoit à Osiris ; il est formé de πᾶν, *tout*, & de μιλτι, *il a soin.* Le Dieu qui veille à tout, la nature.

PAMMETRE, VERS (*Poésie.*) c'étoit une espece de poésie latine fort semblable à nos pieces françoises de vers irréguliers, où l'on employoit des vers de toutes sortes de grandeur, sans aucun retour régulier, & sans aucune combinaison uniforme. Ces vers s'appelloient aussi *saturniens*, d'une ancienne ville de Toscane nommée *Saturnia*. (*D. J.*)

PAMMILIES *ou* PAMYLIES, s. f. pl. (*Mythol.*) *pammilia sacra*, fêtes en l'honneur d'Osiris. La fable raconte qu'une femme de Thèbes en Egypte, étant sortie du temple de Jupiter pour aller chercher de l'eau, entendit une voix qui lui ordonnoit de publier qu'Osiris étoit né, qu'il seroit un jour un grand prince, & feroit le bonheur de l'Egypte. Pamila, c'étoit le nom de cette femme, flattée de cette espérance, nourrit & éleva Osiris. En mémoire de la nourrice, on institua une fête, qui de son nom fut appellée *Pamylie*. On y portoit une figure d'Osiris assez semblable à celle de Priape, parce qu'Osiris étoit regardé comme le dieu de la génération.

L'auteur de l'histoire du Ciel donne à cette fête une origine bien plus simple : le nom des *Pamylies*, dit-il, ne signifie que l'*usage modéré de la langue*. De-

là vint la coutume que les Grecs avoient dans les sacrifices, de faire crier & adresser au peuple ces paroles ταμνετε γλοσσας, *favete linguis*, *parcite verbis*, abstenez-vous de parler, reglez votre langue; mais par la suite on prit pour une cérémonie relative au sacrifice, ce qui étoit originairement une excellente leçon de discrétion & de conduite, adressée à tous les assistans: & c'est, ajoute-t-il, parce que les *pamylies* ou *phamylies* étoient une leçon propre à rendre les hommes sociables & heureux, que toutes les petites troupes de parens ou d'autres personnes qui vivent en société ont pris en occident le nom de *familles*.

PAMOISON, sorte de lipothymie ou de défaillance, dans laquelle le malade perd la force, le sentiment & la connoissance. *Voyez* LIPOTHYMIE, DÉFAILLANCE, *&c.*

La *pamoison* peut être occasionnée par tout ce qui altere, corrompt ou dissipe les esprits vitaux; comme les longues veilles, les douleurs violentes, les grandes & soudaines évacuations, les vapeurs putrides qui s'exhalent des abscès dans les parties nobles, comme il arrive dans la rupture d'une vomique, dans l'ouverture de quelque abscès interne, & qui est un peu considérable.

La *pamoison* est sur-tout ordinaire dans les malades, qui sont sujets à l'affection hipochondriaque & hystérique. Les spasmes & les irritations du genre nerveux sont la cause de cette espece de *pamoison*, & les narcotiques joints aux antispasmodiques y produisent des effets salutaires.

La *pamoison* survient aussi dans les inflammations des visceres; tels que l'estomac, la matrice, ce qui est occasionné par la trop grande sensibilité de ces parties. La saignée y est alors un remede, mais elle doit être petite & souvent répétée.

Au contraire, lorsque la *pamoison* est produite par les évacuations immodérées, on doit employer des cordiaux; tels que la confection d'alkermes, l'orviétan & autres semblables; le repos & les remedes volatils sont sur-tout utiles, joints aux alimens restaurans; cette maladie ou ce symptome attaque souvent les convalescens.

PAMPANGA, (*Géog. mod.*) province de l'île de Luçon, la principale des Philippines, dans la partie méridionale de l'île. Les Zambales, peuples féroces, & les noirs aux cheveux crêpus, comme ceux d'Angola, demeurent dans les montagnes de cette province.

PAMPE, s. f. (*Botan.*) partie herbacée, roulée, en forme d'un petit ruban, qui vient attaché au tuyau de la plûpart des grains, lorsqu'un tuyau est pendant par les racines, & qu'il se forme en épi. On dit la *pampe* du blé, de l'orge, de l'avoine.

PAMPELONNE, (*Geog. mod.*) petite ville de France, en Languedoc, à 5 lieues d'Alby. *Longit.* 19. 56. *lat.* 44. 7.

PAMPELUNE, (*Géog. mod.*) en latin *Pompeiopolis*, ville considérable d'Espagne, capitale de la Navarre, près des Pyrénées, avec une forte citadelle & un riche évêché, suffragant de Burgos; S. Firmin en est regardé comme le premier évêque. On dit que cette ville fut bâtie par Pompée; c'est la résidence d'un viceroi. Elle est dans une plaine fertile sur l'Arga, à 17 lieues S. de Bayonne, 35 S. E. de Bilbao, 65 N. E. de Madrid, 30 N. O. de Sarragosse. *Long.* 16. 10. *lat.* 42. 40.

Ici mourut en 1253. Thibaut, comte de Champagne, roi de Navarre, si célebre par son amour pour la reine Blanche, mere de S. Louis, par ses poésies & par ses chansons; M. l'évêque de la Ravalliere en a donné une édition en 1742. *en* 2 *vol. in*-12.

PAMPELUNE, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, au nouveau royaume de Grenade; elle est à 60 lieues de Santa-Fé. *Long.* 308. 55. *lat.* 6. 30. (*D. J.*)

PAMPHI, s. m. (*Hist. mod.*) nom du second mois de l'année des Egyptiens; il le nomme aussi *phaopsi*, *paothi*, *pampsi* & *parphi*; il répond à notre mois d'Octobre.

PAMPHYLIA, (*Géog. anc.*) contrée de l'Asie mineure; bornée au nord, par la Pisidie & l'Isaurie; à l'orient, par la Cilicie; au midi, par la mer de Pamphylie; & à l'occident, par la Lycie, selon Cellarius.

PAMPINIFORME, VAISSEAU (*Anatom.*) On entend par *vaisseaux pampiniformes*, les veines & les artères spermatiques, contenues sous une enveloppe commune; on leur a donné ce nom, parce qu'elles forment un grand nombre de circonvolutions qui paroissent entortillées comme les tendrons de la vigne. (*D. J.*)

PAMPRE, s. f. (*Arch. décorat.*) feston de feuilles de vigne & de grappes de raisin, ou ornement en maniere de seps de vigne, qui sert à décorer la colonne torse; il y a des colonnes corinthiennes ainsi ornées à la porte du chœur de Notre-Dame de Paris. *Daviler.*

PAMPRÉ, adj. (*Blason.*) il se dit de la grappe du raisin attachée à sa branche. Ollier à trois grappes de raisins d'azur *pamprées* de synople.

PAN, s. m. (*Mythol.*) le dieu des bergers, des chasseurs & de tous les habitans des champs; il étoit fils de Mercure & de Pénélope. Mercure se métamorphosa en bouc pour plaire à Pénélope. Voilà l'origine de ses cornes & de son pié fourchu; & la naissance du chef de toute la famille des faunes & des satyres. L'accouplement de l'homme avec la chevre ne produit rien; il n'y a pas d'apparence que celui du bouc avec la femme soit moins stérile: ainsi il est à présumer que tout ceci est purement fabuleux. Il s'appella *Pan*, à ce que dit un ancien mythologue, parce que Pénélope, moins chaste qu'on ne l'a fait, rendit heureux tous ses amans dans l'absence d'Ulysse, & que cet enfant fut le fruit de ce libertinage. Epimenide fait naître *Pan* de Jupiter & de Caliste, & lui donne Arcas pour frere jumeau; d'autres le croient fils ou de l'air & d'une néréide, ou du ciel & de la terre. Ce dieu n'est pas beau: mais s'il n'est pas le symbole de la beauté; barbu, chevelu, velu, cornu, fourchu; il l'est bien de la force, de l'agilité & de la lasciveté. On le représente communément avec la houlette & la flûte à plusieurs tuyaux. On le regarde comme le dieu des chasseurs, quoique son histoire nous le montre plus âpre à la poursuite des nymphes que des animaux. Les Arcadiens le révéroient particulierement; il rendit parmi eux des oracles. Ils lui offroient du lait de chevre & du miel; ils célébroient en son honneur les lupercales. Evandre l'Arcadien porta son culte & ses fêtes en Italie. Les Egyptiens ont eu des idées toutes différentes de *Pan*. Selon eux, ce fut un des généraux d'Osiris; il combattit Typhon. Son armée ayant été enfermée dans une vallée, dont les avenues étoient gardées; il ordonna pendant la nuit à ses soldats de marcher en poussant de grands cris, que les échos multiplierent encore. L'horreur de ce bruit inopiné saisit l'ennemi, qui prit la fuite; de-là vient ce qu'on appelle terreur *panique*. Polien attribue à *Pan* l'invention de l'ordre de bataille, de la phalange, de la distribution d'une armée en aîle droite, en aîle gauche ou cornes, & prétend que c'est de-là que ses cornes lui viennent. Hygin dit que ce fut *Pan* qui conseilla aux dieux dispersés par les géans, de se métamorphoser en animaux, & qu'il leur en donna l'exemple en prenant la forme de la chevre. Il ajoute que les dieux le récompenserent de son avis en le plaçant au ciel, où il fut la

conſtellation du capricorne. On l'honora tellement en Egypte, qu'on lui bâtit dans la Thébaïde la ville appellée *Chemnis* ou *ville de Pan*. On voyoit ſa ſtatue dans tous les temples. Le nom de *Pan* qui ſignifie *tout* donna lieu à l'allégorie où ce dieu eſt pris pour le ſymbole de la nature. Ses cornes ſont les rayons du ſoleil; l'éclat de ſon teint déſigne celui du ciel; la peau de chevre étoilee dont ſa poitrine eſt couverte, le firmament; le poil de ſes jambes & de ſes cuiſſes, la terre, les arbres, les animaux, &c. Quant à la fable du grand *Pan*, voici ce qu'on en lit dans l'ouvrage de Plutarque, intitulé *des oracles qui ont ceſſé*: le vaiſſeau du pilote Thamus étant un ſoir vers certaines îles de la mer Egée, le vent ceſſa tout-à-coup. L'équipage étoit bien éveillé, partie buvoit, partie s'entretenoit; lorſqu'on entendit une voix qui venoit des îles, & qui appelloit Thamus: Thamus ne répondit qu'à la troiſieme fois, & la voix lui commanda, lorſqu'il ſeroit entré à un certain lieu, de crier que le grand *Pan* étoit mort. On fut ſaiſi de frayeur; on délibéra ſi l'on obéiroit à la voix. Thamus conclut que s'il faiſoit aſſez de vent pour paſſer l'endroit indiqué, il ſe tairoit; mais que ſi le vent venoit à ceſſer, il s'acquitteroit de l'ordre qu'il avoit reçu. Il fut ſurpris d'un calme au lieu où il devoit crier; il le fit, & auſſi-tôt le calme ceſſa, & l'on entendit de tout côté des plaintes & des gémiſſemens, comme d'un grand nombre de perſonnes affligées & ſurpriſes. Cette aventure eut pour témoins tous les gens du vaiſſeau; bien-tôt le bruit s'en répandit à Rome. Tibere voulut voir Thamus; il aſſembla les ſavans dans la théologie payenne. Ils répondirent au ſouverain, que ce grand *Pan* étoit le fils de Mercure & de Pénélope. Celui qui fait ce conte dans Plutarque, ajoute qu'il le tient d'Epitherſès, ſon maître d'école, qui étoit dans le vaiſſeau de Thamus quand la choſe arriva. Je dis, ce *conte;* car ſi ce *Pan* étoit un démon, quel beſoin avoit-on de Thamus pour porter la nouvelle de ſa mort à d'autres démons? Pourquoi ces mal-aviſés révelent-ils leurs foibleſſes à un homme? Dieu les y forçoit. Dieu avoit donc un deſſein! Quel? De déſabuſer le monde par la mort du grand *Pan?* ce qui n'eut pas lieu: d'annoncer la mort de J. C? perſonne n'entendit la choſe en ce ſens: au ſecond ſiecle de l'égliſe, on n'avoit pas encore imaginé de prendre *Pan* pour J. C. Les payens crurent que le petit *Pan* étoit mort, & ils ne s'en mirent guere en peine.

PAN, ſ. m. (*Arch.*) c'eſt le côté d'une figure, rectiligne, réguliere ou irréguliere. C'eſt auſſi le nom d'une meſure du Languedoc ou de Provence. *Voyez* PALME.

Pan coupé. C'eſt l'encoignure rabattue d'une maiſon pour y placer une ou deux bornes, & faciliter le tournant des charrois. C'eſt auſſi dans une égliſe à dôme, la face de chaque pilier de ſa croiſée où ſont les pilaſtres ébraſés, & d'où prennent naiſſance les pendentifs.

Pan de bois. Aſſemblage de charpente qui ſert de mur, de face à un bâtiment; on le fait de pluſieurs manieres, parmi leſquelles la plus ordinaire eſt de ſablieres, de poteaux à plomb, & d'autres inclinés & poſés en décharge.

Il y a deux aſſemblages qu'on appelle *pan de bois*. L'un qu'on nomme *aſſemblage à brins de fougere*, eſt une diſpoſition de petits potelets aſſemblés diagonalement à tenons & mortoiſes, dans les intervalles de pluſieurs poteaux à plomb, laquelle reſſemble à des branches de fougere, dont les brins font cet effet. L'autre aſſemblage eſt dit à loſanges entrelacés. C'eſt une diſpoſition de pieces d'un *pan de bois*, ou d'une cloiſon poſées en diagonales, entaillées de leur demi-épaiſſeur & chevillées. Les panneaux des uns & des autres ſont remplis ou de briques, ou de maçonnerie enduite d'après les poteaux, ou recouverte & lambriſſée ſur un lattis.

On arrête les *pans de bois*, des médiocres bâtimens, avec des tirans, ancres, équerres, & liens de fer à chaque étage. On appelloit autrefois les *pans* de bois *cloiſonnages* & *colombages*. *Voyez* l'art de la Charpenterie de Mathurin Jouſſe.

Pan de comble. C'eſt l'un des côtés de la couverture d'un comble. On appelle *long pan* le plus long côté.

Pan de mur. C'eſt une partie de la continuité d'un mur. Ainſi, on dit, quand quelque partie d'un mur eſt tombée, qu'il n'y a qu'un *pan de mur* de tant de toiſes, à conſtruire ou à reparer. (*D. J.*)

PANARA, (*Géog. anc.*) ville de l'Arabie heureuſe, dans l'île de Panchée, ſelon Diodore de Sicile, *l. V. ch. xlij.* Il peint les habitans de cette ville comme les plus heureux hommes du monde, & comme les ſeuls de toute l'île qui vécuſſent ſuivant leurs loix, ſans reconnoître aucun roi. Ils choiſiſſoient tous les ans trois princes, entre les mains deſquels étoit remis le gouvernement de la ville, mais qui n'avoient pas le pouvoir de punir de mort, & qui même étoient tenus de porter les affaires les plus importantes devant le college de prêtres. Les habitans de cette ville ſe nommoient les ſupplians de Jupiter Triphylien, dont le temple étoit à 60 ſtades de *Panara*. Diodore de Sicile rapporte auſſi des merveilles de ce temple. Par malheur l'île Panchée, *Panara*, la beauté de ſon gouvernement, le bonheur de ſes habitans, & la magnificence du temple de Jupiter étoient également imaginaires, comme nous le verrons au mot PANCHÉE. (*D. J.*)

PANS-COUPÉS, (*Archit.*) il y a des eſcaliers qu'on appelle *à pans-coupés* à cauſe que les angles ſont coupés, & que la cherche a huit pans.

On appelle auſſi *pans-coupés* toutes figures dont les angles ſont coupés.

PAN DE BASTION, (*Fortificat.*) c'eſt la partie du baſtion terminée par l'angle de l'épaule & par l'angle flanqué.

PAN, *meſure* de Languedoc & de Provence. *Voyez* PALME.

PAN DE BOIS, (*Charpenterie.*) clôture de charpenterie, qui ſert à ſéparer des chambres, & à faire des retranchemens.

PANS *en terme de Diamentaires*, ſont les facettes d'un diamant. Ces *pans* ſe nomment *bizeaux* ou *pavillons*, ſelon qu'ils ſont ſur la table ou ſur la culaſſe du diamant.

PAN, ſ. m. *terme de Tapiſſier & de Menuiſier;* ce mot ſe dit en parlant de lit; c'eſt une piece de bois large de quatre pouces, épaiſſe de deux, & longue conformément au lit. Il y a dans un bois de lit quatre *pans:* deux de longueur & deux de largeur.

PAN DE RETS, *terme de Chaſſe;* ce ſont les filets avec leſquels on prend les grandes bêtes.

PANACÉE, (*Pharmacie.*) en grec πανάκεια, mot composé de πᾶν, *tout*, & d'ἄκος, *remede*, remede univerſel, remede à tous maux. Nom faſtueux donné à pluſieurs remedes tant anciens que modernes, & ſur-tout à des préparations chimiques. Parmi le grand nombre de remedes qui portent le nom de *panacée*, & qui ne ſont employés pour la plûpart qu'à titre d'arcane par leurs inventeurs, il y en a deux qui l'ont retenu par préférence, qui ſont les *panacées* par excellence, qui ſont des médicamens officinaux, généralement adoptés; ſavoir, la *panacée* antimoniale & la *panacée* mercurielle. Il y a d'ailleurs des remedes très-ordinaires, très-uſuels qui portent le nom de *panacée*, mais qui ſont beaucoup plus connus ſous un autre nom; tels ſont la *panacée* angloiſe, & la *panacée* holſatique. Nous allons faire connoître en peu de mots ces quatre *panacées* dans les articles ſui-

vans. *Voyez* ci-après PANACÉE MERCURIELLE.

PANACÉE ANGLOISE. C'est un des noms de la magnésie blanche. *Voyez* MAGNÉSIE BLANCHE.

PANACÉE ANTIMONIALE. Il y a un grand nombre de préparations antimoniales, la plûpart fort mal entendues, qui portent ce nom. On doit mettre dans cette classe celle qui est décrite dans la pharmacopée de Paris, & dans le cours de chimie de Lemery, de laquelle l'intelligent commentateur a porté un jugement aussi sévere que le nôtre.

La *panacée antimoniale* la plus simple, & qui mérite le titre exclusif, au-moins par la réputation de son auteur; savoir, la *panacée antimoniale* de Glaubert, n'est autre chose qu'une espece de soufre doré, précipité de la lessive ordinaire d'*Hepar antimonii*, ou de celle des scories du régule appellé *simple* ou *vulgaire*, par la crême de tartre, au-lieu de l'esprit de vinaigre. Des observations suffisantes n'ont pas encore constaté si ce précipité differe dans l'usage du précipité analogue obtenu par le vinaigre distillé.

PANACÉE HOLSATIQUE. C'est un des noms du tartre vitriolé. *Voyez* TARTRE VITRIOLÉ, *sous le mot* VITRIOL.

PANACÉE MERCURIELLE. *Voyez* MERCURE, *Chimie*, & *l'article* MERCURE & MERCURIAUX, *Mat. méd.* (*b*)

PANACHE, on a donné ce nom à la femelle du paon. *Voyez* PAON.

PANACHE DE MER, espece de litophyte. *Voyez* LITHOPHYTE. La *panache de mer* ne differe des autres lithophytes, qu'en ce qu'elle forme une sorte de réseau: ses branches latérales au-lieu de sortir de tous les côtés de la tige, ne se trouvent que sur deux côtés opposés l'un à l'autre; elles se réunissent comme des vaisseaux sanguins qui s'anastomosent; ensuite elles se séparent & se réunissent plus loin, *&c.* C'est ainsi qu'elles forment des mailles de réseau qui ont peu d'étendue. (*I*)

PANACHE, s. f. (*Commerce.*) mesure dont on se sert dans l'île de Samos pour les grains & les légumes secs. La *panache* pese vingt-cinq livres, c'est-à-dire huit ocques; il faut trois *panaches* pour faire le quillot, qui pese 75 livres. *Voyez* Quillot, *diction. de commerce.*

PANACHE, (*Archit.*) c'est une voute en saillie ouverte par-devant, comme les trompes; élevée sur un ou deux angles rentrans, pour porter en l'air une portion de tour creuse. C'est ainsi que les dômes des églises modernes sont portées sur quatre *panaches* élevés sur les angles de la croisée de l'église. Le *panache* est ordinairement un triangle sphérique terminé par trois arcs, dont deux *C B*, *C A* (*fig.* 21.) sont les arcs doubleaux des travées, & le troisieme *A B* une corniche, qui sert d'empattement à la tour du dôme. Tous les joints de la *panache* doivent concourir au centre de la sphère, dont elle fait partie. Ce centre est le point d'intersection des deux diagonales menées des sommets *C* de l'angle inférieur des quatre *panaches*. Les joints de lit doivent être paralleles à la corniche *A B*, & en coupe vers le centre de la sphère. *Voyez* VOUTE SPHERIQUE. (*D*)

PANACHE, s. m. *terme de Sculpture;* c'est un ornement de plumes d'autruche, qu'on introduit dans le chapiteau de l'ordre françois, & qu'on mettoit au lieu des feuilles d'un chapiteau composé. Cet usage, qui avoit pris d'abord par la singularité, ne s'est pas soutenu. Il est à souhaiter que la bisarrerie des artistes ne le fasse jamais revivre, car c'est un ornement vraiment gothique. (*D. J.*)

PANACHE, *en terme de Chaudronnier;* c'est une espece de fond qui sépare une fontaine sablée en plus ou moins de parties, selon qu'il est plus ou moins répété. Ce fond est percé à son centre, & recouvert d'un couvercle qui le ferme tellement, qu'il n'y a que l'eau qui puisse passer. *Voyez nos Pl. du Chauderonnier & leur explic.* Une figure montre le couvercle; une autre montre un autre diafragme, dont l'usage est de garantir le sable dont la *panache* est couverte de la chute de l'eau qui tombe dessus. *Voyez la fig.* qui représente la coupe d'une fontaine sablée.

PANACHE, PANACHÉ, (*Jardinage.*) ce sont des rayeures de différentes couleurs qui se mêlent à la couleur principale d'une fleur, & qui la rendent bariolée.

Les anemones, les renoncules, les œillets, les roses, les tulipes pour être belles, doivent être *panachées.* On dit cette fleur se *panache.*

Panache se dit encore de certain feuillage d'un parterre.

PANACHE, *terme d'Orfévre & de Potier d'étain;* partie de la tige ou de la branche du flambeau qui est élevée au-dessus du pié, & qui s'étend en forme de petite aîle autour de la tige ou de la branche du flambeau.

Panache, c'est *parmi les orfévres en grosserie*, la partie qui se voit immédiatement sous le premier quarré d'un bassinet. *Voyez* BASSINET & QUARRÉ.

Le *panache* ne differe du nœud qu'en ce qu'il est quarré par-dessous, & peut être considéré comme la moitié d'un nœud.

PANACHE, s. m. (*Plumassier.*) espece de bouquet de plume qui n'est plus en usage. Les hommes de guerre en portoient sur leurs casques, les courtisans sur leurs chapeaux, & les dames sur leurs coëffures. Ces bouquets ne se mettoient que d'un côté de la tête au-dessus de l'oreille, & étoient relevés avec des aigrettes de héron: c'est d'eux que les maîtres plumassiers de Paris ont pris le nom de maîtres panachers-bouquetiers. (*D. J.*)

PANACHRANTE, adj. f. (*Hist. ecclésiast.*) immaculée. Les Grecs ont donné de tout tems ce titre à la Vierge. Veccus se retira au monastere dédié à la Vierge *Panachrante.* Fleuri, *hist. ecclésiast.*

PANACTUM, (*Géog. anc.*) lieu fortifié dans l'Attique, selon Pausanias & Thucydide, entre l'Attique & la Bœotie.

PANADE, s. f. (*Diete.*) pain cuit & imbibé de jus de viande ou de bouillon. On donne le même nom à une tisane faite d'une croute de pain brûlée, & mise à tremper dans l'eau. La premiere *panade* est une soupe. La seconde une tisanne. Ceux qui sauront avec quelle facilité la *panade* doit entrer en fermentation, & par conséquent se corrompre dans l'estomac, seront très-circonspects sur son usage.

PANAGE, s. m. (*Jurisprud.*) dans la basse latinité *panagium*, est le droit de mener paître des porcs dans les bois & forêts pour y paître le gland. L'ordonnance des eaux & forêts contient un titre des ventes & adjudications des *panages*, glandées & paissons, & un autre des droits de *pâturage* & de *panage.* Ce n'est pas que ces termes *panage* & *pâturage* soient synonymes. Celui de pâturage est plus général; il comprend toute sortes de paisson, soit dans les champs ou dans les bois, au-lieu que le terme de *panage* ne se prend que pour la paisson dans les bois & forêts, & singulierement pour la paisson des fruits sauvages: la glandée est une des especes de fruits qui servent au *panage* des porcs, & les feines en sont une autre. *Voyez* PAISSON. (*A*)

PANAGÉE, s. f. (*Mythol.*) surnom donné à Diane, parce qu'elle ne faisoit que courir de montagnes en montagnes, & de forêts en forêts: qu'elle étoit tantôt au ciel, & tantôt sur la terre, ou dans les enfers; & parce qu'enfin elle changeoit sans cesse de forme & de figure; *Panagée* signifie *celle qui voit tout.*

PANAGIE, s. f. (*Hist. ecclésiast. des Grecs.*) c'est une cérémonie qui se pratique chez les Grecs, dont on voit la description dans Codin, Du Cange & Alla-

tius. Quand les moines vont se mettre à table, celui qui sert prend un pain, qu'il coupe en quatre parties; d'une de ces portions il en coupe encore une morceau en forme de coin, depuis le centre jusqu'à la circonférence; il remet ce morceau à sa place. Quand on se leve de table, le servant découvre ce pain, le présente à l'abbé, & ensuite aux autres moines qui en prennent chacun un petit morceau. Après cela l'abbé & les moines boivent chacun un coup de vin, rendent graces, & se retirent. Voilà ce que c'est que la *panagie* dont il est parlé dans les auteurs ecclésiastiques. Cette cérémonie se pratiquoit aussi à la table de l'empereur de Constantinople, comme le rapporte Codin. *Dict. de Trevoux.* (*D. J.*)

PANAIS, s. m. *pastinaca*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose & en ombelle composée de plusieurs pétales disposés en rond, & soutenus par un calice, qui devient dans la suite un fruit composé de deux semences ovoïdes, amples, minces & frangées, qui quittent aisément leur enveloppe. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les feuilles sont grandes & aîlées. Tournefort, *instit. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

On compte deux especes de ce genre de plante, le cultivé & le sauvage; le *panais* cultivé, *pastinaca sativa latifolia*, *J. R. H.* a la racine longue, plus grosse que le pouce, charnue, jaunâtre ou rougeâtre, nervée au milieu d'un nerf dans sa longueur; l'odeur de cette racine n'est point désagréable, & est d'un bon goût; elle pousse une tige à la hauteur de trois ou quatre piés, & davantage, grosse, droite, ferme, cannelée, rameuse, vuide ou creuse.

Ses feuilles sont amples, composées d'autres feuilles assez semblables à celles du frêne, ou du térébinthe, oblongues, larges de deux doigts, dentelées en leurs bords, velues, d'un verd brun, rangées comme par paires le long d'une côte simple, qui est terminée par une seule feuille, d'un goût agréable, & un peu aromatique. Les sommités de la tige & des branches portent de grandes ombelles ou parasols, qui soutiennent de petites fleurs à cinq pétales, jaunes, disposés en rose. Lorsque les fleurs sont passées, il leur succede des semences jointes deux à deux, grandes, ovales, applaties, minces, légerement cannelées, bordées d'un petit feuillet membraneux, ressemblantes à celles de l'angelique. Cette plante est fort en usage pour la cuisine.

Le *panais* sauvage, *pastinaca sylvestris latifolia*, differe du précédent, en ce que ses feuilles sont plus petites, sa racine plus menue, plus dure, plus ligneuse, & moins bonne à manger; il croît aux lieux incultes, dans les prés secs, sur les collines, & ailleurs, parmi les plantes champêtres.

Il faut prendre garde de confondre les racines de *panais* avec celle de la ciguë ou cicutaire, auxquelles elles sont semblables tant par la figure, que par le goût douçâtre qui leur est commun. On ne peut éviter surement la méprise, qu'en les levant de terre au printems, lorsque le *panais* commence à se faire reconnoître par la tige & par les feuilles. (*D. J.*)

PANAIS, (*Diete & Mat. médic.*) *panais* ordinaire des jardins ou cultivé, & *panais* sauvage ou petit *panais*. On n'emploie presque que le premier pour les usages de la cuisine. Cependant les gens de campagne mangent aussi assez communément le second.

Ce n'est que la racine qui est d'usage comme aliment, & presque que la semence dont on se sert comme médicament.

Le racine de *panais* est un de ces alimens qui est à-peu-près indifférent de sa nature, ou qui le devient par l'usage. Il ne manque cependant pas de personnes qui ne sauroient s'accommoder de son goût ni de son odeur. Mais celles-là n'ont pas besoin des préceptes de la medecine pour s'en interdire l'usage. Il faut prendre garde lorsqu'on cueille des racines de *panais*, & sur-tout de *panais* sauvage, de ne pas le confondre avec les racines de ciguë, avec lesquelles elles ont beaucoup de rapport, tant par la figure que par le goût. Cette méprise a été souvent funeste; & il y a quelque apparence que l'observation de J. Ray, & que celle du D. P. Ulbercht (*éphém. d'Allemagne dec. 3. ann. de.*) qui assurent que les racines de *panais* qui ont resté en terre plusieurs années sont devenues un poison, qui cause des délires fâcheux & opiniâtres, *&c.* que ces observations, dis-je, ont été faites sur des vieilles racines de ciguë, que les gens auront mangées pour des racines de *panais*.

Les semences de *panais* sont diurétiques, emménagogues & hystériques. On en a fait un secret contre les fievres intermittentes, sur lequel M. Garnier, médecin de Lyon, a publié, il y quelques années, des expériences qui lui ont prouvé que ces semences possédoient en effet une vertu fébrifuge très-marquée. (*b*)

PANAMA, ISTHME DE, (*Géog. mod.*) cet isthme qui resserre entre deux mers le continent de l'Amérique, n'est pas de 25 lieues communes. On voit du haut d'une montagne, près de Nombres de Dios, d'un côté la mer du nord, & de l'autre celle du sud. On tenta dès l'an 1513, de chercher par cette mer du sud de nouveaux pays à soumettre, & l'on en vint à bout. *Long.* 293^{d}. 33'. 0''. *lat.* 8^{d}. 58'. 50''. (*D. J.*)

PANAN. *Voyez* PLUMET.

PANANE, (*Géog. mod.*) & par M. de l'Isle *Bagani*, ville d'Asie dans les Indes, sur la côte de Malabar, au royaume de Calicut, avec un port: elle est entre Calicut au nord & Cranganor au midi. *Long.* 94. 30. *latit.* 11. (*D. J.*)

PANARÈTE, s. m. (*Hist. ecclés.*) nom que les Grecs donnent également à trois livres de l'Ecritnre, les proverbes de Salomon, la sagesse & l'ecclésiaste. Ce mot est fait de πᾶν, *tout*, & de ἀρετὴ, *vertu*. Ainsi le *panarète* ou le livre qui enseigne toute vertu, c'est la même chose.

PANAPANA, (*Hist. nat.*) poisson qui se trouve dans les rivieres du Brésil; il a la peau dure & raboteuse, comme celle du chien de mer. Sa tête est platte & difforme, & comme divisée en deux cornes ou trompes, au bout desquelles ses yeux sont placés. Il paroît que c'est une espece de zigéne.

PANARIS, s. m. (*Chirurgie.*) tumeur flegmoneuse, accompagnée d'une douleur très-vive, qui vient à l'extrémité des doigts, ou à la racine & aux côtés des ongles; ce mot vient du terme grec, παρωνυχία. *Voyez* PARONYCHIE.

Les chirurgiens modernes ont distingué quatre especes de *panaris* qu'il est à propos de ne pas confondre, parce que chacune d'elles demande un traitement particulier.

La premiere espece a son siége sous l'épiderme; elle commence par former au coin de l'ongle une petite tumeur qui en fait le tour, & qui pour cela est appellée vulgairement *tourniole*; quand il s'y forme du pus on lui donne issue en coupant l'épiderme avec des ciseaux; cette opération n'est point-du-tout douloureuse, & n'a aucune suite fâcheuse: quelquefois l'inflammation détruit les adhérences naturelles de la racine de l'ongle, qui ne recevant plus de nourriture, est chassé au-dehors par un autre ongle que la nature produit.

La seconde espece de *panaris* a son siége dans le corps graisseux qui entoure le doigt; c'est un véritable phlegmon qui commence par une tumeur dure & peu douloureuse; elle s'échauffe ensuite, s'enflamme, devient fort rouge, & excite une douleur pulsative très-aiguë qui se termine par la suppuration.

La troisieme espece de *panaris* a son siége dans la gaîne des tendons fléchisseurs des doigts ; en recherchant la structure naturelle des organes affectés, on verra que tout y est un appareil de douleur par la quantité de nerfs qui s'y distribuent. Le pus se manifeste quelquefois près les articulations, & même dans la main par une fluctuation (*voyez* FLUCTUATION), qu'on ne sent point dans la longueur des phalanges, parce que la gaîne des tendons & les bandes ligamenteuses sont d'un tissu fort serré. La douleur est très-violente & se fait sentir au principe du muscle ; par cette raison, lorsque le pouce est affecté, la douleur ne passe pas la moitié de l'avant-bras ; & quand cette espece de *panaris* arrive aux quatre derniers doigts, on ressent de la douleur au condile interne de l'humerus, à l'attache fixe des muscles fléchisseurs de ces doigts. L'inflammation se communique fort souvent & forme des abscès au-dessus du ligament annulaire dans les cellules graisseuses qui sont sous les tendons des muscles profond & sublime, & qui recouvrent le muscle quarré pronateur, quelquefois même la continuité de la douleur & les accidens produisent des abscès à l'avant-bras, au bras, & même jusqu'au-dessous de l'aisselle.

La quatrieme espece de *panaris* est une maladie de l'os & du périoste ; on la reconnoît à une douleur profonde & vive, accompagnée d'une tension & d'un gonflement inflammatoire, qui se borne assez communément à la phalange affectée, & qui ne passe guère le doigt. La fievre, les insomnies, les agitations, & le délire accompagnent plus particulierement la troisieme & la quatrieme espece de *panaris*.

Les causes des *panaris* sont externes & internes. Une piquure, un petit éclat de bois qui sera entré dans le doigt, une contusion, une brulure, l'irritation de quelques fibres qu'on aura tiraillés en arrachant quelques-unes des excroissances appellées vulgairement *envies*, sont les causes externes des *panaris* ; le virus vénérien, le scrophuleux, & le cancéreux, en sont quelquefois les causes internes.

Quoique les *panaris* different par leurs sieges & par leurs symptomes, ils présentent les mêmes indications curatives dans le commencement ; la saignée réitérée à proportion de la violence des accidens, la diette, les cataplasmes anodins, émolliens & résolutifs, & tout ce qui est propre à calmer l'inflammation, convient lorsque le mal n'a pas fait encore de progrès considérables : quelques personnes ont été guéries en trempant plusieurs fois le doigt dans de l'eau chaude, & l'y tenant aussi long-tems qu'il est possible. Riviere rapporte dans ses *Observations* deux cas assez singuliers de personnes attaquées de *panaris*, qui en furent guéries, l'une par résolution, & l'autre par suppuration en tenant le doigt dans l'oreille d'un chat. La chaleur modérée de cette partie, & la qualité de l'humeur cérumineuse qui exude des glandes peuvent ouvrir les pores du doigt, en relâcher les parties trop tendues par la constriction inflammatoire, & dissiper l'humeur qui y est arrêtée, ou bien en procurer une bonne & louable suppuration, si par l'état des choses la tumeur est disposée à cette terminaison.

Après avoir employé inutilement les remedes anodins & résolutifs, on a recours aux maturatifs. *Voyez* MATURATIFS. Quand le *panaris* est de la seconde espece, le pus se manifeste bien-tôt par une petite tumeur avec fluctuation, il faut en faire l'ouverture avec le bistouri ou la lancette. *Voyez* ABSCES. Quand le *panaris* est de la troisieme espece, il ne faut pas attendre que le pus se fasse appercevoir ; les accidens sont trop violens, & on risque beaucoup en différant l'ouverture. Il faut y déterminer le malade & le mettre en bonne situation, de maniere qu'il ait le coude appuyé contre quelque chose de ferme : le malade ne pourra retirer sa main si le coude ne peut reculer. Alors on prend un bistouri avec lequel on fend le doigt & la gaîne ; dès qu'on a pénétré jusqu'au tendon, on se sert d'une sonde cannelée fort déliée, qu'on introduit dans la gaîne pour conduire le bistouri qui doit la débrider dans toute son étendue, tant supérieurement qu'inférieurement : l'ouverture qui suffit pour donner issue à la matiere, n'est pas suffisante pour le traitement : il faut en outre couper les deux levres de l'incision pour que les pansemens soient plus commodes & moins douloureux ; on panse la plaie en premier appareil avec de la charpie séche ; on applique des cataplasmes pour procurer la détente des parties & soulager le malade, & l'on en continue l'usage jusqu'à ce que les accidens soient passés & que la suppuration soit bien établie.

On se sert dans la suite des pansemens d'un petit plumaceau trempé dans l'esprit de térébenthine qui s'applique immédiatement sur le tendon, & on fait suppurer les tégumens par les remedes digestifs. Il se fait souvent exfoliation du tendon, & le malade perd la flexion du doigt ; c'est un inconvénient de la maladie, & non la faute de l'opération ni de l'opérateur.

Lorsque l'on fait l'opération à tems, l'ouverture de la gaîne arrête le progrès du mal ; mais si l'étranglement causé par les bandes ligamenteuses qui entrent dans la structure de cette partie n'a pas été détruit avant la formation du pus, il faut prolonger l'incision jusque dans le creux de la main quand il s'y est fait un abscès. S'il y avoit du pus sur le muscle quarré pronateur, il faudroit pour donner issue à la matiere faire fléchir le poignet, & introduire sous le ligament annulaire, par l'ouverture de l'intérieur de la main, une sonde cannelée, au moyen de laquelle on fera une incision qui pénétrera entre les tendons fléchisseurs des doigts, jusqu'au foyer de l'abscès. On passe ensuite un seton de la main au poignet ; c'étoit la pratique de M. Thibaut, premier chirurgien de l'hôtel-dieu de Paris. Si les accidens continuoient & qu'on jugeât qu'ils vinssent de l'étranglement causé par le ligament annulaire commun, il faudroit le couper ; le chirurgien doit avoir dans ce cas la prudence d'avertir que le malade en demeurera estropié, & qu'il ne se détermine à faire cette opération que pour lui sauver la vie. Si les accidens venoient du tendon, on pourroit l'emporter entierement. M. Petit a pratiqué cette opération avec succès, en coupant d'abord l'attache du tendon à la phalange, il le tiroit ensuite de dessous le ligament annulaire, & le coupoit dans son corps charnu.

Lorsque l'affection de la gaîne & du tendon forme un *panaris* de la troisieme espece, ces parties sont quelquefois affectées consécutivement dans le *panaris* de la seconde espece, lorsque l'ouverture n'en a pas été faite à propos. Si l'on tarde trop, le pus qui est sous la peau comme dans un abscès ordinaire, la perce ; la partie la plus séreuse dilacere & souleve l'épiderme, & forme une tumeur transparente qui ressemble au *panaris* de la premiere espece. Lorsqu'on a enlevé l'épiderme, on apperçoit à la peau un petit trou par où le pus sort. Il faut y introduire une sonde cannelée, & à sa faveur ouvrir la tumeur dans toute son étendue, avec les attentions que nous avons décrites. Le séjour du pus a souvent altéré la gaîne & le tendon, & il y a des *panaris* de la seconde espece dont la matiere est de si mauvais caractere qu'elle altere les os, d'où s'ensuit la perte des doigts.

Pour la quatrieme espece de *panaris*, on doit mettre en usage dans le commencement les secours indiqués généralement pour calmer l'inflammation ; si la tumeur suppure, on en fait l'ouverture ; on est souvent obligé de faire une incision de chaque côté du doigt ; il est bien rare que le malade conserve la phalange : cet os est si spongieux qu'il est presque

toujours altéré jusque dans son centre ; il se sépare par la suppuration des ligamens, après quoi la plaie ne tarde pas à guérir ; pour abréger la cure, on peut faire l'amputation de la phalange ; mais cela étant un peu douloureux, la plûpart des malades préferent la chûte naturelle de l'os ; pour l'accélerer on panse avec la teinture de myrrhe & d'aloës, ou d'autres médicamens exfoliatifs. *Voyez* EXFOLIATION.

L'appareil après l'opération du *panaris* se fait en appliquant par-dessus de la charpie, dont on remplit & couvre l'incision, une petite compresse circulaire, une autre en croix de Malte, compresse dont le plein est posé sur le bout du doigt, & dont les quatre chefs entourent le doigt en-dessus, en-dessous, & aux parties latérales; on maintient le tout avec une petite bandelette coulée circulairement sur la partie en doloire. *Voyez* DOLOIRE. Dans les premiers tems on met le bras en écharpe, *voyez* ECHARPE, & sur la fin de la cure on met le doigt dans une espece d'étui de peau ou de taffetas qu'on appelle *un doigtier.*

M. Astruc, auteur d'un traité des tumeurs & des ulcères, *imprimé à Paris en 1759, chez Cavelier,* prétend que les auteurs qui ont multiplié les especes de *panaris*, n'ont connu ni la nature ni le siége de cette maladie. Il restraint cette dénomination au dépôt d'une très-petite quantité de lymphe roussâtre ou sanguinolente, qui se forme entre la racine de l'ongle & la couche cartilagineuse qui recouvre le périoste, & contre laquelle l'ongle est attaché ; ce léger commencement peut avoir les suites les plus dangereuses, par les accidens qui surviennent, si on ne les prévient pas à tems par la méthode de *Fabricius Hildanus.* Cet auteur rapporte dans ses *Observations*, qu'ayant été plusieurs fois appellé dans le commencement du *panaris*, il se hâtoit de faire sur-le-champ une incision à la peau qui couvre la racine de l'ongle où étoit le mal ; qu'il y découvroit, après avoir raclé la racine de l'ongle, un ou deux petits points ou taches sur l'ongle, & que les ayant ouverts avec la pointe du bistouri, il en sortoit une ou deux gouttes d'une lymphe rousse, ce qui procuroit sur-le-champ la guérison du malade. Gui de Chauliac & Jean de Vigo regardoient le *panaris* comme une maladie mortelle. Celui-ci dit qu'il n'y connoit point de plus grand remede que d'ouvrir le doigt promptement avant la parfaite maturation de l'abscès. Ambroise Paré s'applaudit d'avoir suivi ce précepte. Après avoir laissé couler le sang, il faisoit tremper le doigt dans du vinaigre chaud, où l'on avoit fait dissoudre de la thériaque. Il regardoit le *panaris* comme une maladie causée par une humeur vénéneuse. M. Astruc dit que le *panaris* n'arrive jamais qu'aux gens de travail qui sont exposés à se piquer ou à se coigner les doigts, ensorte que la cause est toujours externe. En n'admettant pour vrai *panaris* que la tumeur aux environs de l'ongle, suivant la définition, on ne détruit point la vérité des faits & l'existance des maladies qui ont fait établir les différentes especes que nous avons décrites dans cet article, & qu'il est indispensable de connoître & de savoir traiter. (*Y*)

PANARUCAN, (*Géog. mod.*) ville des Indes, capitale d'un petit royaume de même nom, dans l'île de Java, à 10 lieues nord de Palambuan ; le roi du lieu est payen ainsi que ses sujets. *Long.* 128. [illegible]. *lat.* 7. 30. (*D. J.*)

PANATHÉNÉES, s. f. pl. (*Antiq. grecq.*) anciennement *athénées*. Les *panathénées*, [illegible], étoient des fêtes célébrées à Athenes en l'honneur de Minerve, elles furent d'abord instituées en Grece par Erictonius, fils de Vulcain, ou comme d'autres le prétendent, par Orphée.

Divers peuples depuis Cécrops & ses successeurs jusqu'à Thésée, habitoient les différentes bourgades de l'Attique ; chaque bourgade avoit ses magistrats ; & dans chaque endroit la police & la justice s'administroient sans nulle dépendance réciproque ; on ne reconnoissoit Athenes pour ville principale qu'en tems de guerre. Thésée parvenu à la royauté, entreprit de lier ces parcelles de gouvernement, jusques-là fort détachées ; il réussit dans son projet ; les villes subalternes s'incorporerent en une seule, & l'auteur de cette réunion mémorable résolut d'en éterniser la mémoire en rétablissant les *panathénées ;* quelques auteurs même assurent que ce fut lui qui les institua.

Quoi qu'il en soit, on recevoit à ces fêtes, suivant l'intention de Thésée, tous les peuples de l'Attique dans la vûe de les habituer à reconnoître Athènes, où elles se célébroient, pour la patrie commune. Ces fêtes dans leur simplicité & dans leur premiere origine ne duroient qu'un jour ; mais ensuite leur pompe s'accrut, & on leur donna un terme plus long.

On établit alors de grandes & de petites *panathénées ;* les grandes se célébroient tous les cinq ans, le 23 du mois Hécatombeon, & les petites se solemnisoient tous les trois ans, ou plûtôt tous les ans le 20 du mois Thurgelion; chaque ville de l'Attique, chaque colonie athénienne, dans ces occasions, devoit en forme de tribut un bœuf à Minerve ; la déesse avoit l'honneur de l'hécatombe, & le peuple en avoit le profit : la chair des victimes servoit à régaler les spectateurs.

On proposoit à ces fêtes des prix pour trois sortes de combats ; le premier qui se faisoit le soir, & dans lequel les athletes portoient des flambeaux, étoit originairement une course à pié ; mais depuis elle devint une course équestre, & c'est ainsi qu'elle se pratiquoit du tems de Platon. Le second combat étoit gimnique, c'est-à-dire que les athletes y combattoient nuds, & il avoit son stade particulier, construit d'abord par Lycurgue le rétheur, puis rétabli magnifiquement par Herodes Atticus. Le troisieme combat institué par Périclès, étoit destiné à la poésie & à la musique.

On y voyoit disputer à l'envi d'excellens chanteurs, qu'accompagnoient des joueurs de flûte & de cithare ; ils chantoient les louanges d'Harmodius, d'Aristogiton, & de Thrasybule. Des poëtes y faisoient représenter des pieces de théatre jusqu'au nombre de quatre chacun, & cet assemblage de poëmes s'appelloit *tétralogie ;* le prix de ce combat étoit une couronne d'olivier & un barril d'huile exquise, que les vainqueurs par une grace particuliere accordée à eux seuls, pouvoient faire transporter où il leur plaisoit hors du territoire d'Athènes ; ces combats, comme on vient de le dire, étoient suivis de festins publics & de sacrifices qui terminoient la fête.

Telle étoit en général la maniere dont se célébroient les *panathénées*, mais les grandes l'emportoient sur les petites par leur magnificence, par le concours du peuple, & parce que dans cette fête seule, on conduisoit en grande & magnifique pompe un navire orné du voile ou du *peplus* de Minerve, & après que ce navire, accompagné du plus nombreux cortége, & qui n'alloit en avant que par des machines, avoit fait plusieurs stations sur la route, on le ramenoit au même lieu d'où il étoit parti, c'est-à-dire au céramique.

On sait que le péplus de Minerve étoit une robe blanche sans manches, brochée d'or, où étoient représentées, non-seulement les mémorables actions de cette déesse, mais encore celles de Jupiter, des héros, & même de ceux qui avoient rendu de grands services à la république. A cette procession assistoient toutes sortes de gens vieux & jeunes, de l'un & de

l'autre sexe, portant tous à la main une branche d'olivier pour honorer la déesse, à qui le pays étoit redevable de cet art utile. Tous les peuples de l'Attique se faisoient un point de religion de se trouver à cette fête; de-là vient son nom de *panathénées*, comme si l'on disoit les *athènes de toute l'Attique*. Les Romains les célébrerent à leur tour, mais leur imitation ne servit qu'à relever davantage l'éclat des vraies *panathénées*. (*D. J.*)

PANAY, (*Géog. mod.*) île d'Asie, d'environ 100 lieues de tour, c'est la mieux peuplée & la plus fertile des Philippines; elle appartient aux Espagnols. *Long.* 137. 40-139. *lat.* 10.11-30.

PANBÉOTIES, s. f. (*Antiq. greq.*) en grec παν-βοιώτια, fête qui se célébroit dans toute la Béotie. On s'assembloit près de Chéronée au temple de Minerve Ionienne. Potter, *Archæol. græc. l. II. c. xxij. tom. I. p.* 444.

PANCALE ou PANCALIER, (*Géog. mod.*) bourgade de Piémont, dont quelques-uns font une ville, & qui est située à un mille de Pô, à 3 lieues au-dessus de Turin.

PANCARPE, (*Gymnast. athlétiq.*) spectacle des Romains où certains hommes forts, hardis & exercés combattoient contre toutes sortes de bêtes moyennant une somme d'argent. Le mot *pancarpe* signifie proprement un *composé de toute sorte de fruits*, du grec παν, *tout*, & καρπὸς, *fruit*; ensuite on l'a donné à ce qui contenoit toutes sortes de fleurs, puis à ce qui étoit composé de diverses choses, enfin par métaphore à ce combat public, où l'on faisoit paroître des animaux de différentes especes. Le lieu de ce spectacle étoit l'amphithéâtre de Rome; & ces sortes de jeux ont duré jusqu'au tems de l'empereur Justinien, qui régnoit dans le sixieme siecle.

Quelques auteurs confondent le *pancarpe* avec la *sylve*; mais il y a cette différence entre ces deux divertissemens publics, que le *pancarpe* étoit un combat contre les bêtes qui se faisoit dans l'amphithéâtre; & que la sylve étoit une espece de chasse, que l'on représentoit dans le cirque. Dans le *pancarpe*, c'étoient des hommes gagés qui combattoient; & dans la sylve, c'étoit le peuple qui chassoit au milieu d'une forêt artificielle. (*D. J.*)

PANCARTE, s. f. AFFICHE, (*Gramm. & Comm.*) on le dit plus particulierement de celle qu'on met à la porte des bureaux des douanes & autres lieux & passages où l'on leve quelques droits ou impositions sur les marchandises. Elles doivent contenir la taxe qui en est faite, & souvent le titre en vertu duquel on leve les droits. On appelle *fermier de la pancarte* celui qui afferme les droits taxés par la *pancarte*. *Diction. de commerce.*

PANCERNES, (*Hist. militaire de Pologne.*) gendarmerie de Pologne. La Pologne est aujourd'hui le seul pays où l'on voie une cavalerie toute composée de gentilshommes, dont le grand duché de Lithuanie fournit un quart; & cette cavalerie fait la principale force de l'état; car à peine l'infanterie est-elle comptée. Elle se divise en houssarts & en *pancernes*: les uns & les autres compris sous le nom commun de *towarisz*, c'est-à-dire *camarades*. C'est ainsi que les généraux & le roi lui-même les traite. Un mot produit souvent de grands effets.

Les houssarts sont formés de l'élite de la noblesse qui doit passer par ce service pour monter aux charges & aux dignités. Les *pancernes*, composés aussi de noblesse, ne different des houssarts que par la chemise de maille en place de cuirasse; & on ne les examine pas aussi rigoureusement sur leur généalogie. Ce ne sont point des régimens, mais des compagnies de deux cens maîtres appartenantes aux grands de l'état, sans excepter les évêques qui ne faisant pas le service par eux-mêmes, donnent de fortes pensions à leurs lieutenans. *L'abbé Coyer.* (*D. J.*)

PANCHÉE, (*Géog. anc.*) *Panchæa*, *Panchaïa*, île de l'Océan proche de l'Arabie. Diodore de Sicile, *l. V. c. xlij.* dit qu'elle étoit habitée de naturels du pays, appellés *Panchæi*, & d'étrangers océanites, Indiens, Crétois & Scythes. Il donne à cette île une ville célebre, nommée *Panara*, dont les habitans étoient les plus heureux hommes du monde. *Voyez* PANARA.

Par malheur *Panara*, le bonheur de ses habitans, & l'île même de *Panchée*, ainsi que le temple magnifique de Jupiter Triphylien, ont été forgés par l'ingénieux Echemere, que Diodore de Sicile a copié. Echemere peignit cette île comme une terre délicieuse, un paradis terrestre, où se trouvoient des richesses immenses, & qui n'exhaloit que des parfums.

Callimaque presque contemporain du philosophe Messénien ou Tégéates, & sur-tout Eratosthène, mirent eux-mêmes la *Panchée* au nombre des fables, & prouverent que c'étoit une pure fiction. Polybe en étoit pleinement convaincu. Plutarque déclare que l'île *Panchée* avoit échappé jusqu'à son tems aux recherches des navigateurs grecs & barbares.

Mais les poëtes n'ont pas cru devoir manquer d'orner leurs ouvrages de cette région imaginaire; j'en ai pour témoins ces beaux vers de Virgile dans ses Georgiques:

Sed neque Medorum sylvæ ditissima terræ
Nec pulcher Ganges, atque auro turbidus Hermon,
Laudibus Heliæ certent, nec Bactra, nec Indi
Totaque thuriferis Panchaïa *dives arenis.*

» Cependant ni l'opulente Médie, ni le pays arrosé par le fleuve du Gange, ni les bords de l'Hermus dont les flots roulent de l'or, ni l'Inde, ni le pays des Bactriens, ni la fertile *Panchaïe*, où croît l'encens, n'approchent pas de nos campagnes d'Italie «. (*D. J.*)

PANCHRESTE, s. m. *en Médecine*, panacée ou remede propre à toutes sortes de maladies. *Voyez* PANACÉE.

PANCHRISTAIN, s. m. nom que l'on donnoit chez les anciens aux pâtissiers qui faisoient des gâteaux avec le miel, & autres substances douces & sucrées.

PANCHRUS, s. m. (*Hist. nat.*) nom donné par quelques anciens auteurs à une pierre, dont ils ne nous apprennent rien, sinon qu'on y voyoit toutes les couleurs. Peut-être ont-ils voulu désigner l'*opale* sous ce nom.

PANCHYMAGOGUE, s. m. (*Médecine.*) de πᾶν, *tout*, χυμὸς, *humeur*, & ἄγειν, *expulser*; nom que l'on donne à quelques extraits cathartiques, qui passent pour avoir la vertu de purger toutes les humeurs: mais ces compositions sont peu fréquentes chez nos Apoticaires. *Voyez* Hartman *in Crollium*. Schroder *Pharmacop.*

Nos hydragogues, le syrop des cinq racines de nos boutiques, l'opiate mésentérique, les pilules aloétiques, les pilules cochices sont aussi efficaces & plus sûres que ces remedes *panchymagogues*.

PANCHYMAGOGUE, *extrait*, (*Pharmacie.*) prenez pulpe seche de coloquinte séparée & mondée des semences, une once & demie; feuilles de sené mondé, d'hellebore noir, de chacun deux onces; agaric, une once: pilez-les ensemble, ajoutez-y eau de pluie, quantité suffisante; faites-les macérer pendant deux jours; passez-les après les avoir fait bouillir légerement; exprimez le marc; décantez cette décoction après qu'elle sera reposée; évaporez-la ensuite au bain marie, à consistence d'extrait: ajoutez-y résine de scammonée d'Alep, une once; extrait d'aloës, deux onces; especes diarrhodon abbatis,

une once ; épaiſſiſſez le tout au bain marie à conſiſtence d'extrait.

Ce remede eſt un excellent hydragogue. La doſe ſera d'un ſcrupule juſqu'à deux & plus, ſelon les cas & les circonſtances. Ce remede eſt violent, il demande extrèmement de prudence.

PANCLADIE, ſ. f. (*Antiq. greq.*) παγκλάδια, fête que les Rhodiens célébroient au tems de la taille de leurs vignes. Potter, *Archæol. græc. t. I. p. 419.*

PANCRACE, ſ. m. (*Art gymnaſt.*) exercice gymnique, formé de la lutte ſimple & de la lutte compoſée. Dans cet exercice, l'on faiſoit effort de tout ſon corps, comme l'indique le mot grec. Ainſi la lutte & le pugilat réunis formoient le *pancrace*. Il empruntoit les ſecours & les contorſions de la lutte, & prenoit du pugilat l'art de porter les coups avec ſuccès & celui de les éviter. Dans la lutte, il n'étoit pas permis de jouer des poings, ni dans le pugilat de ſe colleter. Dans le *pancrace* au contraire, ſi l'on avoit droit d'employer toutes les ſecouſſes & toutes les ruſes pratiquées dans la lutte, on pouvoit encore y ajouter pour vaincre le ſecours des poings & des piés, même des dents & des ongles, & l'on ſent que ce combat n'étoit ni moins dangereux, ni moins terrible que les deux autres.

Arrichion ou Arrachion, pancratiaſte aux jeux olympiques, ſe ſentant prêt à être ſuffoqué par ſon adverſaire qui l'avoit ſaiſi à la gorge, mais dont il avoit attrapé le pié, lui caſſa un des orteils ; & par l'extrème douleur qu'il lui fit, l'obligea à demander quartier. Dans cet inſtant même, Arrachion expira. Les Agonothetes le couronnerent, & on le proclama vainqueur tout mort qu'il étoit. Philoſtraſte a fait la deſcription d'un tableau qui repréſentoit cette avanture.

Le combat du *pancrace* fut admis aux jeux olympiques dans la xxviij. olympiade ; & le premier qui en mérita le prix, fut le ſyracuſain Lygdanius, que ſes compatriotes mettoient en parallele avec Hercule pour la taille.

Pauſanias parle dans ſes *éliaques* d'un fameux pancratiaſte, nommé *Soſtrate*, qui avoit été couronné douze fois, tant aux jeux néméens qu'aux iſtmiques, deux fois aux pythiens, & trois fois à Olympie, où l'on voyoit ſa ſtatue du tems de cet hiſtorien. (*D. J.*)

PANCRAINS, (*Marine.*) *voyez* MANŒUVRES.

PANCRATIASTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc. gymn.*) athletes qui s'adonnoient ſur-tout à l'exercice du pancrace. On donnoit quelquefois ce nom à ceux qui réuſſiſſoient dans les cinq ſortes de combats compris ſous le titre général de *pentathle*, qu'on appelloit auſſi *pancratie*, parce que les athletes y déployoient toutes leurs forces.

PANCRATIE, ſ. f. (*Littérat.*) nom que les Grecs donnoient aux cinq exercices gymniques, qui ſe pratiquoient dans les fêtes & les jeux ; ſavoir le combat à coups de poings, la lutte, le diſque, la courſe & la danſe. Ceux qui faiſoient tous ces exercices, étoient nommés *pancratiaſtes*, ainſi que ceux qui y remportoient la victoire. Potter, *Archæol. græc. tom. I. pag. 444.*

PANCRATIEN, VERS, (*Littérat.*) nom d'une ſorte de vers grec, compoſé de deux trochées & d'une ſyllabe ſurnuméraire, comme

Φεῦγε λοιδορῶν
Auctor optimus
Nulla jam fides.

Pancrate en eſt apparemment l'inventeur. On ne ſait point au juſte en quel tems il floriſſoit ; mais il eſt certain qu'il étoit plus ancien que Méléagre, autre poëte, qui vivoit ſous les premiers ſucceſſeurs d'Alexandre.

PANCRATIUM, (*Botan.*) grand narciſſe de mer, *narciſſus maritimus* de C. B. & de Tournefort ; c'eſt une groſſe racine bulbeuſe, charnue, ſemblable à la ſcille, & qui croît au bord de la mer. Elle pouſſe des feuilles faites comme celles du narciſſe, plus longues & plus groſſes, du milieu deſquelles s'éleve un tige à la hauteur d'environ un pié, anguleuſe, portant en ſa ſommité des fleurs longues, blanchâtres, diſpoſées en étoiles, & d'une odeur douce. Après ces fleurs naiſſent de petites pommes anguleuſes, remplies de ſemences menues ; cette plante a les vertus de l'oignon de ſcille, mais beaucoup moindres. (*D. J.*)

PANCRÉAS, ſubſ. maſc. *en Anatomie*, nom d'une glande conglomerée, ſituée dans le bas-ventre derriere la partie ſupérieure de l'eſtomac, depuis la rate à laquelle elle eſt attachée par l'épiploon juſqu'au duodenum ; elle reçoit une infinité d'artérielles de la céliaque, & elle ſépare une humeur qui ſe rend dans un conduit commun, lequel s'ouvre dans le duodenum. *Voyez* DUODENUM ; *voyez* auſſi *Planches anat.*

Le *pancréas* a été ainſi nommé par des anciens, parce qu'il leur a paru n'être compoſé que de chair, πάγκρεας. Suivant Boerhaave, le *pancréas* eſt long de près de ſix pouces, large de deux, & peſe quatre onces ; mais toutes ces meſures varient dans différens auteurs. Heiſter donne au *pancréas* le poids de trois onces, Warthon de cinq, le D. Haller dit que ce poids peut être plus grand ; au reſte tout varie tellement dans divers ſujets, qu'il eſt abſolument impoſſible d'aſſigner une meſure juſte. Le *pancréas* eſt ſitué tranſverſalement, & il a ſa groſſe extrémité placée derriere la partie ſupérieure de l'eſtomac tranſverſalement, par rapport à la rate à laquelle l'épiploon lie ce corps glanduleux ; de ſorte que ſa partie moyenne eſt très-antérieure, & deſcend de l'eſtomac juſqu'au duodenum, où il ſe prolonge un peu devant cet inteſtin, juſques-là d'autant plus épais qu'il tient plus la droite. Mais de l'endroit où cette groſſe extrémité s'attache à la courbure du duodenum, elle ſe dilate quelquefois de quelque pouces pour former le petit *pancréas* de M. Winſlow, qu'Euſtache & bien d'autres ont vû & repréſenté non-ſeulement dans l'homme, mais dans le chien & dans le caſtor, *&c.* En général cette glande, la plus conſidérable du bas-ventre & de tout le corps, eſt couverte par l'eſtomac & par la ſubſtance cellulaire du meſocolon qui recouvre en même tems le duodenum ; de ſorte qu'engagé dans ſa duplicature, il a le meſocolon & deſſous & deſſus lui : cette ſtructure s'obſerve très-bien dans l'homme où le *pancréas* eſt d'une groſſeur médiocre ; car il eſt ſi conſidérable & d'une étendue ſi énorme dans les poiſſons & autres petits animaux, qu'il occupe preſque toute la capacité de l'abdomen. Le *pancréas* d'Aſellius n'eſt point celui-ci ; il a été découvert par Wirſung, & mérite ſeul le nom de *pancréas* ; l'autre n'eſt qu'un amas de glandes conglobées méſentériques.

Le *pancréas* a pluſieurs arteres dont le nombre varie, mais qui viennent toutes de l'artere ſplénique, continuant leur chemin ſous le *pancréas* vers la rate : il en a encore d'autres où il eſt voiſin du duodenum, de la duodenale, de la gaſtroépiploïque & de la méſentérique ſupérieure. Les veines ont une ſemblable origine ; elles partent de la veine ſplénique ; de plus il en vient de la duodenale, de la pilorique & de la gaſtroépiploïque droite.

Les nerfs viennent du plexus ſémilunaire du bas-ventre, du plexus méſentérique, des nerfs hépatiques, des ſpléniques ; ils rampent avec les vaiſſeaux dans la membrane cellulaire par la propre ſubſtance du *pancréas*, dont chaque grain a ſon petit faiſceau. Les vaiſſeaux lymphatiques n'y ſont pas rares. Ils ont été vûs par Marechet & par Pecquet. Il ne faut pas

pas les confondre avec les vaisseaux lactés, semés dans le centre du mésentere, comme ont fait Asellius & Veslingius, depuis les anciens qui donnent tous ces vaisseaux lactés au *pancréas*. *Voyez* LACTÉ.

Le *pancréas* a un conduit formé par tous les rameaux qui partent de tous les petits grains qui le composent ; situé dans la partie moyenne, il en suit presque la direction ; il reçoit un autre rameau de la partie du *pancréas*, qui descend le long du duodenum, & s'ouvre avec lui dans le canal cholédoque, après avoir traversé toutes les membranes de l'intestin duodenum : ce conduit est quelquefois double ; Hérophile & Eudeme le connoissoient : Maurice Hoffman le fit voir double à Wirsung, dans le poulet-d'inde en 1641 ; & Wirsung l'ayant démontré le premier publiquement, son nom est resté à ce conduit. *Voyez* WIRSUNG.

C'est par ce conduit que le suc *pancréatique* est porté dans le duodenum. *Voyez* PANCRÉATIQUE & DUODENUM.

Les auteurs praticiens font mention d'abscès au *pancréas*, mais on ne les a jamais découverts qu'après la mort des malades, & l'on s'en est douté fortement par quelques symptomes du mal, & le pus rendu par les selles. Les tumeurs de cette glande ne peuvent guere s'appercevoir au toucher, à cause de la position de l'estomac qui couvre le *pancréas ;* cependant on soupçonne l'existence du mal par la difficulté de respirer, par des vomissemens, & par une diarrhée bilieuse, accompagnée de douleurs à la région lombaire.

Au reste, l'Anatomie comparée fournit aux curieux une grande variété sur la forme, la structure, la grosseur, & l'insertion du *pancréas* dans les divers animaux. Il est d'une étendue si énorme dans quelques poissons, qu'il occupe presque toute la capacité de l'abdomen. Le poisson que M. Perrault appelle *lieu*, a 440 *pancréas*, & cinq ouvertures dans l'intestin qui répondent à cinq branches, dont il y en a trois qui ont chacune 80 *pancréas*, & deux qui en ont chacune 100. (*D. J.*)

PANCRÉATIQUE, CONDUIT, (*Anatomie.*) conduit particulier qui se trouve le long du milieu de la largeur du *pancréas ;* il est très-mince, blanc, & presque transparent. Il s'ouvre par l'extrémité de son tronc dans l'extrémité du conduit cholédoque. De-là le diametre de ce trou diminue peu-à-peu, & se termine en pointe du côté de la rate. Les petites branches collatérales sont aussi à proportion un peu grosses vers le tronc, fort déliées vers les bords du *pancréas*, & toutes situées sur un même plan à-peu-près comme les petites branches de la plante appellée *fougere ;* ce conduit ressemble à une veine vuide ; sa grosseur approche de celle d'un tuyau de paille.

Maurice Hoffman a découvert le premier à Padoue en 1641 le conduit *pancréatique* dans un coq-d'inde ; & l'année suivante en 1642, Wirsung l'a découvert dans l'homme ; c'est le témoignage de Thomas Bartholin qui étoit présent ; & son témoignage est si précis, que le *conduit pancréatique* a été nommé depuis par les Anatomistes *conduit de Wirsung*.

Ce conduit se trouve quelquefois double dans l'homme, ce qui est commun aux oies, aux canards, aux coqs d'Afrique, aux faisans ; il est triple dans nos coqs, dans les pigeons, dans l'aigle, *&c.* il n'est pas toujours également étendu selon sa longueur : il traverse les tuniques du duodenum, & s'ouvre dans le canal cholédoque pour l'ordinaire un peu au-dessus de la pointe saillante de l'ouverture de ce canal ; quelquefois il s'ouvre immédiatement dans le duodenum.

Ceux qui se mêlent d'injections anatomiques nous ont appris que c'est par ce canal que tous les points du pancréas, pourvû qu'on ait eu soin de le bien laver auparavant, peuvent être parfaitement remplis de matiere céracée. Formé par la derniere réunion de tous les émissaires qui partent de chaque grain glanduleux, il rampe par la membrane cellulaire dans la circonférence externe du duodenum ; il perce ensuite la tunique musculeuse, & s'ouvre dans la cavité de l'intestin. Son obliquité doit conséquemment empêcher toutes les liqueurs des intestins d'entrer dans le pancréas ; c'est par le conduit de Wirsung que le pancréas souffrant quelque extravasation de sang peut s'en décharger par les selles ; il en faut dire autant de son abscès, aussi-bien que de ceux du foie, dont le pus peut s'évacuer par la même route. (*D. J.*)

PANCRÉATIQUE, *suc*, (*Physiolog.*) suc lymphatique qui découle du pancréas par le canal de Wirsung dans le duodenum.

Cette liqueur toute simple qu'elle est a produit sur la fin du dernier siecle une hypothèse qui a fait de grands ravages en Médecine, je veux parler de l'hypothèse de Van-Helmont, adoptée & vivement défendue par Sylvius de le Boé, sur l'acidité du *suc pancréatique*, & sa fermentation avec la bile ; source, à ce qu'ils croyoient, de toutes les maladies aigues & chroniques. La Physiologie & la Pathologie ont longtems porté sur cette chimere que le suffrage, l'éloquence, les leçons & les écrits du fameux professeur de Leyde n'avoient que trop accréditée. Heureusement on est aujourd'hui revenu de son opinion, que je qualifierois de risible, si elle n'avoit été le fondement de pratiques fatales au genre humain.

Le *suc pancréatique* est réellement une lymphe insipide, claire, abondante, très-semblable à la salive par son origine, sa transparence, son goût, sa nature & les organes qui la filtrent sans cesse ; ce sont de très-petites glandes conglomerées, lesquelles de plusieurs n'en forment qu'une seule. Cette lymphe confondue avec la bile dans le vivant, séjournant dans le même tuyau, se mêlant également avec elle, ou même coulant seulement dans les intestins vuides, n'a aucun mouvement d'effervescence. C'est donc sans raison qu'on a distingué ce suc de la salive, du suc stomacal, & du suc intestinal ; ces liqueurs sont les mêmes ; elles ne sont qu'une eau jointe à une huile fort atténuée & au sel salé.

Le *suc pancréatique*, que nous venons de décrire, sert beaucoup à la digestion. Son usage est de dissoudre les matieres gommeuses, salines, mucilagineuses, de délayer celles qui sont trop épaisses, de rendre le chyle miscible au sang, de le mettre en état de passer par les vaisseaux lactées, de corriger les matieres âcres, de changer la viscosité, l'amertume & la couleur de la bile, d'adoucir son acrimonie, & de la mêler intimement au chyle : son usage est encore de lubrifier par son onctuosité la partie interne des intestins, de faire les fonctions de menstrue & de véhicule, & finalement de changer les goûts, les odeurs, les qualités particulieres des alimens de façon qu'ils n'acquierent presque qu'une seule & même nature. Il ne s'agit plus maintenant que de dire un mot de la force qui fait couler le *suc pancréatique*.

1°. Comme l'artere qui porte le sang dans le corps glanduleux du pancréas est près du cœur, l'impulsion du sang est fort considérable ; ainsi comme le sang fournit toujours de nouveaux sucs qui se filtrent, le premier qui a été filtré doit couler nécessairement. 2° Ce suc coulant des petites glandes par des petits tuyaux qui vont aboutir au grand canal du milieu, est exprimé dans le duodenum par le mouvement du diaphragme, par la pression du ventricule quand il est rempli, par la force des muscles de l'abdomen, & finalement par l'action du corps.

On a tâché de calculer par des expériences sur des animaux la quantité de la secrétion de ce suc dans le duodenum pendant un certain espace de

tems, afin d'appliquer ensuite à l'homme le même calcul proportionnel. Graaf ayant percé le duodenum d'un dogue, insinua une petite phiole dans le canal *pancréatique*, expérience très-difficile, & dans huit heures, il y coula une once entiere de liqueur. Schuyl en eut deux onces en trois heures, & Nuck trois onces en vingt-quatre heures; mais les expériences faites sur des bêtes ne décident de rien, parce que le bas-ventre étant ouvert, les muscles abdominaux ne compriment plus les parties internes, les visceres n'ont plus leur même jeu, les vaisseaux excréteurs sont resserrés par le froid; en un mot, toute l'économie est troublée par les tourmens de l'animal.

On a donc formé un autre calcul tiré de la grosseur du pancréas de l'homme, relativement aux autres glandes salivaires, qui toutes ensemble sont moins considérables que lui, & cependant suffisent à une secrétion d'environ 12 onces en 24 heures. Il faut en même tems mettre en ligne de compte 1° l'agitation & les secousses que le diaphragme, le ventricule & les muscles du bas-ventre doivent causer au pancréas à cause de leur situation & de leurs mouvemens continuels, au lieu que les glandes salivaires ne sont soumises qu'à la foible action des muscles de la respiration & de la déglutition, qui ne sont pas toujours en jeu: 2° Ajouter au calcul le produit des vapeurs chaudes du bas-ventre, de même que le diametre du canal excrétoire du pancréas, qui a communément près d'une ligne dans l'état sain. Il résultera de ces considérations qu'il se doit faire une plus abondante secrétion dans le pancréas, que dans les glandes salivaires réunies toute proportion gardée, de sorte que cette secrétion pourroit bien aller à 20 onces en 24 heures.

Mais que devient cette lymphe? En effet, de 20 onces de *suc pancréatique* il n'en sort pas deux dragmes par les selles dans l'état naturel, comme le prouvent les excrémens qui sont secs quand on se porte bien; il faut donc que cette quantité soit reprise ou dans les veines lactées qui charient toujours une humeur lymphatique, ou dans les veines mésenteriques; & comme le chemin de la circulation est ici très-court par les arteres, cette humeur sera repompée plusieurs fois en peu d'heures, reportée au cœur, séparée de l'artere cœliaque, & coulera de nouveau dans le duodenum.

De cette abondance du *suc pancréatique* dans l'état naturel, & de la nécessité dont il est pour la digestion & l'élaboration du chyle, il s'ensuit qu'il peut causer des dérangemens, s'il péche en défaut de qualité ou de quantité. En effet, s'il est trop abondant, les tuyaux excrétoires ne permettant point à la liqueur *pancréatique* de sortir, les vaisseaux seront plus remplis dans le reste du pancréas, lequel, par cette plénitude, deviendra susceptible d'inflammation. D'un autre côté si le *suc pancréatique* peche en défaut de quantité, le duodenum ne recevra point la liqueur qui lui est nécessaire pour délayer le chyle, & pour précipiter les excrémens. De plus, la bile sera trop âcre, & pourra causer des diarrhées & des especes de dissenteries. Enfin, si ce suc séjourne trop dans le pancréas, il tendra à s'alkaliser comme toutes les liqueurs du corps humain. (*D. J.*)

PANCRÉATICO-DUODENALE, *en Anatomie*, nom d'une artere qui se distribue au pancréas & au duodenum, & qui vient de la grande gastrique. Haller, *Icon. anat. fas. II. Voyez* PANCRÉAS GASTRIQUE, *&c.*

PANDA, s. f. (*Mythol.*) déesse qui procure la liberté des chemins. Tatius voulant se rendre maître du capitole, invoqua la divinité qui pouvoit lui en ouvrir la route: lorsqu'il y fut arrivé, il rendit graces à cette divinité; & ne sachant quel nom lui donner, il l'honora sous celui de *Panda*. Elle devint la protectrice des voyageurs. La déesse de la paix fut aussi appellée *Panda*, parce qu'elle ouvroit les portes des villes, que la guerre tenoit fermées: cependant Varron croit que *Panda* n'est qu'un surnom de Cérès, qui vient *à pane dando*, celle qui donne le pain aux hommes.

PANDÆA, (*Géog. anc.*) contrée de l'Inde endeçà du Gange. Les femmes y avoient la souveraineté depuis qu'Hercule avoit donné ce pays à sa fille Pandée, qui y étoit née, selon Arrien, *in Indicis*, *p.* 321. Ptolomée place quatre villes dans cette contrée. (*D. J.*)

PANDALÉON, s. m. (*Pharm.*) est parmi les Médecins modernes la même chose qu'un électuaire solide, sinon qu'il reste entier; car le sucre ayant bouilli comme il faut, on le laisse durcir. En l'enfermant dans une boîte, le malade en prend un morceau comme un lambitif. Cette espece de sucre ne differe des bâtons & des tablettes que par sa figure. *Blanchard.*

Ce remede est semblable à un gâteau qui prend la forme de la boîte dans laquelle il est contenu; il est composé de poudres, de conserves pectorales, de l'orange, de sucre; on le donne dans le même dessein que le looch. *Morelli.*

Il paroît qu'on peut faire de ces tablettes plus épaisses que les ordinaires de nos boutiques, dans le dessein de remplir un nombre infini d'indications. *Voyez* TABLETTES & MÉDICAMENS.

PANDATARIE, (*Géog. anc.*) île d'Italie dans la mer Tyrrhène, selon Pline, *l. III. c. vj.* Strabon, *l. V.* C'étoit autrefois un lieu d'exil où Auguste fit renfermer sa fille Julie. Agrippine y fut aussi reléguée par Tibere, & y mourut. D. Mattheo Egitio prétend que cette île se nomme aujourd'hui *Ventotene.* (*D. J.*)

PANDECTES, s. f. pl. (*Jurisprud.*) est un nom que Justinien a donné au corps du Digeste, pour exprimer que cette collection renferme toutes les questions controversées, & les décisions, & tout ce qui avoit été extrait des livres des Jurisconsultes. *Voyez le titre premier du Digeste*, §. 1, *à la fin & au mot* DIGEST. (*A*)

PANDECTES FLORENTINES, sont une édition du Digeste faite à Florence sur un manuscrit célebre & ancien qui est dans cette ville.

Cette édition nous a appris plusieurs choses qui rendent inutile une bonne partie de ce qu'avoient écrit les anciens interprétes. *Voyez ce qui en a été dit au mot Digeste de l'hist. de la Jurisprudence Romaine, par* M. Terrasson. (*A*)

PANDÉMIE, (*Mythol.*) surnom de Vénus qui signifie *la populaire*, ou la déesse après laquelle tout le monde court.

PANDÉMON, (*Antiq. Greq.*) πανδέμον; c'étoit la même fête que les Athenées. Elle avoit pris ce nom du grand concours de peuple qui se rassembloit pour la célébrer. Potter, *Archæol. græc. l. II. c. xx. tom. I. p.* 422. (*D. J.*)

PANDICULATION, s. f. (*Médecine.*) *Pandiculation* dans un sens général, c'est un violent mouvement des solides qui accompagne ordinairement l'action du bâillement, & qu'on appelle aussi autrement *extension. Voyez* BAILLEMENT.

Pandiculation, se dit aussi dans un sens plus particulier, de cette inquiétude, de cette extension & malaise, qui accompagne ordinairement le frisson d'une fievre intermittente. *Voyez* FIEVRE INTERMITTENTE.

On suppose qu'il provient d'une dilatation convulsive des muscles, par laquelle la nature tâche de rejetter quelque chose qui la gêne.

PANDIE, s. f. (*Antiq. Greq.*) πανδια, fête des Athéniens en l'honneur de Jupiter. Vous trouverez

l'origine de cette fête dans Potter. *Archæol. græc. l. II. c. xx. tome I. p.* 422. (*D. J.*)

PANDIONIDE, s. f. une des douze tribus d'Athènes, ainsi nommée du roi Pandion. La tribu *pandionide* étoit composée de dix peuples ou communautés.

PANDORE, s. f. (*Mythol.*) nom de la premiere femme, selon Hésiode. On ne lit point sans plaisir dans sa théogonie, & dans son traité des œuvres & des jours, tout ce que son imagination lui a suggéré sur les graces de cette premiere femme, & les maux qu'elle a causés dans le monde.

Jupiter, dit-il, voulant se venger du vol que Prométhée avoit fait du feu, résolut d'envoyer aux hommes un mal qu'ils aimassent, & auquel ils fussent inséparablement attachés. Tous les dieux seconderent son dessein. Vulcain forma avec de la terre & de l'eau, paitris ensemble, une femme semblable aux déesses immortelles; Minerve la vêtit, & lui apprit les arts qui conviennent à son sexe, celui entr'autres de faire de la toile; Vénus répandit l'agrément autour de sa tête, avec le desir inquiet & les soins fatigans. Les Graces & la déesse de la Persuasion ornerent sa gorge d'un collier d'or, les Heures lui mirent sur sa tête des couronnes de fleurs; Mercure lui donna la parole avec l'art des mensonges, & celui d'engager les cœurs par des discours insinuans & perfides. Enfin toutes les divinités de l'Olympe lui ayant fait des dons pour le malheur des hommes, elle reçut le nom de *pandore*; composé du mot πᾶν, qui signifie *tout*, & de celui de δῶρον, qui veut dire *présent*.

Le poëte ajoute, que Jupiter dit à Mercure d'aller présenter *Pandore* à Epimethée, qui la vit avec des transports d'admiration. En vain Prométhée lui avoit recommandé de ne point recevoir de présens de la part de Jupiter, de crainte qu'il n'y eût caché quelque chose de funeste aux hommes. La vue de cette beauté lui fit oublier un avis de cette importance, & quand il s'en ressouv nt, il n'étoit plus tems. Jusques-là les mortels avoient vécu exempts des inquiétudes, & des maladies qui amenent la vieillesse; mais *Pandore* ayant levé le couvercle du vase où étoient renfermés les présens des dieux, tous les maux en sortirent en foule, & se répandirent sur la face de la terre. A la vue de ce terrible spectacle, elle se hâta de refermer le vase; mais il étoit trop tard, & elle ne put y retenir que la seule espérance, qui elle-même étoit prête à s'envoler, & qui demeura sur les bords. C'est donc là le seul bien qui reste aux malheureux mortels? (*D. J.*)

PANDORE, s. f. (*Luth.*) instrument de musique, dont les anciens se servoient, & qui ressemble à un luth. *Voyez* LUTH.

Isidore fait venir ce nom de son inventeur Pandore; d'autres de Pan, à qui ils en attribuent l'invention, aussi-bien que celle de la flute.

Il a le même nombre de cordes que le luth; avec cette différence qu'elles sont de cuivre, & que par cette raison elles donnent un son plus agréable que celles du luth. Ses touches sont de cuivre, comme celles du cistre; son dos est plat comme celui de la guittare, & les bords de sa table, aussi-bien que les côtés, sont taillés en plusieurs figures de demi-cercle. Ducange observe que Varron, Isidore, & d'autres anciens, en parlent comme d'un instrument de musique qui ne contient que trois cordes, & qui fait qu'il est nommé quelquefois sous le nom de *trichordum*.

PANDOSIE, (*Géog. anc.*) ville grecque fondée par les Eléens dans la Cassopie. Luc d'Holstein dans ses remarques sur l'Italie ancienne de Cluvier, est de l'avis de ceux qui croient que l'ancienne *Pandosie* étoit au même endroit où se trouve aujourd'hui Mendocino auprès de Cosence. (*D. J.*)

PANDOURS, s. f. (*Milice mod.*) Les pandours sont des sclavons qui habitent les bords de la Drave & de la Save; ils ont un habit long; ils portent plusieurs pistolets à la ceinture, un sabre & un poignard.

PANDROSE & PANDROSIE, s. f. (*Antiq. Greq.*) πανδροσία, fête des Athéniens, en mémoire de *Pandrose*, fille de Cécrops. Potter, *Archæol. græc. liv. II. c. xx. tom. I. p.* 423. On sait qu'elle étoit sœur d'Aglaure & d'Hersé. Minerve ayant confié aux trois sœurs un secret, *Pandrose fut la seule* qui le garda fidelement; & les Athéniens en récompense de sa discrétion, lui éleverent un temple auprès de celui de la déesse, & instituerent en son honneur la fête nommée *pandrosie*.

PANDYSIE, s. f. (*Antiq. Greq.*) πανδύσια, réjouissance chez les Grecs, quand le froid ou l'intempérie de la saison obligeoit les marins de ne pas mettre à la voile; on juge bien que cette réjouissance ne regardoit que quelques particuliers. *Voyez* Potter, *tome* 1. *p.* 423.

PANÉAS, (*Géog. anc.*) ou *Panéade*, ville de Syrie, appellée autrefois *Lacsem*; puis *Dan*, depuis la conquête qu'en firent quelques Israélites de la tribu de Dan; ensuite *Panéas* à cause du mont *Panius*, au pié duquel elle étoit située; puis *Césarée de Philippe*, en l'honneur de l'empereur Auguste, à qui Philippe, fils du grand Hérode la consacra. Hérode son pere y avoit fait bâtir, assez long-tems auparavant, un temple magnifique à l'honneur d'Auguste. Enfin le jeune Agrippa changea son nom de Césarée en celui de Hérodiane en l'honneur de Néron. Du tems de Guillaume de Tyr, on l'appelloit *Belinas*. Elle étoit située à l'endroit où le Jourdain commence à sortir de terre, après avoir coulé quelque espace par des canaux souterrains.

Comme Pline ne connoît point de ville nommée *Panéas*, mais seulement une contrée ou tétrarchie qui avoit pris son nom de la fontaine *Panéas*, d'où le Jourdain prend sa source, & qui l'avoit communiqué à la ville de Césarée, le P. Hardouin conclud que *Panéas* est le nom de la contrée dans laquelle étoit bâtie la ville appellée *Césarée de Philippe*. Il convient pourtant que cette ville fut nommée *Césarée Panéas*, du nom de la fontaine *Panéas*; & il rapporte à cette occasion l'inscription d'une médaille de Marc-Aurele, où on lit:

ΚΑΙΣ. ΣΕΒ. ΙΕΡ. ΚΑΙ. ΑΣΥ. ΥΠ. ΠΑΝΕΙΩ.

Ainsi, conclut le P. Hardouin, la contrée *Panéas*, paroît avoir pris son nom de la fontaine & de la montagne d'où sort la fontaine; car Eusebe appelle cette montagne Πάνειον ὄρος, c'est-à-dire, la montagne *Panius* ou *Panium*. (*D. J.*)

PANÉGYRIARQUE, s. m. (*Hist. anc.*) magistrats des villes greques qui présidoient aux fêtes solemnelles & jeux *panégyriques*. Les *panégyriarques* étoient aussi des assemblées, fêtes ou especes de foires qui se tenoient à Athènes de cinq en cinq ans.

PANÉGYRIQUE, s. m. (*Belles-Lettres.*) discours public à la louange d'une personne illustre, d'une vertu signalée, ou d'une grande action. *Voyez* DISCOURS.

Ce mot est grec, πανηγυρις, formé de πᾶν, *tout* & d'αγυρις, *assemblée*, parce qu'autrefois chez les Grecs on prononçoit les *panégyriques* dans les cérémonies publiques & solemnelles, à l'occasion de quelques jeux ou de quelques fêtes qui attiroient toujours un grand concours de peuples.

Le *panégyrique* appartient au genre d'éloquence, qu'on nomme en Rhétorique *démonstratif*. *Voyez* DÉMONSTRATIF.

Pour rendre les anciens *panégyriques* plus solemnels, on avoit coutume de les commencer par l'éloge de la divinité, en l'honneur de laquelle on célébroit les fêtes ou les jeux. On passoit ensuite aux louanges du peuple ou du pays qui les célébroit, puis à celles des princes ou des magistrats qui y présidoient; & enfin l'orateur prononçoit les athletes, & les vainqueurs qui avoient remporté le prix dans les exercices du corps.

Le P. de Colonia fait mention de deux méthodes qu'on a suivies dans les *panégyriques*; l'une artificielle, suivant laquelle, sans avoir égard à l'ordre des tems ou des faits, on ramenoit toutes les parties de l'éloge à certains chefs généraux. C'est ainsi que dans son oraison *pro lege maniliâ*, Ciceron rapporte tout l'éloge de Pompée à son habileté dans l'art militaire, à sa vertu, à son pouvoir, & au bonheur qui l'accompagnoit dans toutes ses entreprises.

L'autre méthode qu'il nomme *naturelle*, est celle où l'on observe l'ordre des tems, où l'ordre historique. En suivant cette derniere marche, le *panégyrique* se divise en trois périodes. Le tems qui a précédé la naissance de la personne dont on fait l'éloge, celui dans lequel elle a vécu, & si elle est morte, celui qui s'est écoulé après sa mort. On pourroit ajouter que cette sorte de division paroît plus propre à l'oraison funebre, qui est une espece de *panégyrique*, qu'au *panégyrique* proprement dit. Quoi qu'il en soit, elle demande moins de génie, & est beaucoup moins susceptible de variété que la premiere. Aussi voyons-nous que les grands orateurs modernes fondent leurs *panegyriques* des saints, des rois, des héros sur une ou deux vertus principales, auxquelles ils rapportent, comme à leur centre, toutes leurs autres vertus, & les circonstances glorieuses de leur vie ou de leurs actions. D'ailleurs il faut se garder d'entasser trop de faits dans un *panégyrique*. Ils doivent être comme fondus dans les réflexions & dans les tours oratoires, ce qui est comme impossible en suivant historiquement l'ordre des tems.

Les lieux communs d'où l'on peut tirer des éloges ou des matériaux pour le *panégyrique*, sont la famille, le pays, la naissance de la personne qu'on loue, les présages qui ont précédé cette naissance, ses vertus, ses avantages corporels, les qualités de son esprit & de son cœur, ses dignités, son autorité, son opulence, c'est-à-dire, l'usage noble & vertueux qu'elle en a fait, ses grandes actions, la maniere dont elle est morte, & les conséquences qu'on en peut tirer.

Le *panégyrique* est, dit-on, l'écueil des orateurs; ceux qui ne roulent que sur des matieres profanes, ou des sujets imaginés, tels que ces déclamations qu'on prononce dans les colleges, ou les discours académiques, comportent toutes sortes d'ornemens : cependant ils ne doivent encore être embellis que jusqu'à une certaine mesure, & la grande difficulté est de s'arrêter à ce point fixe. On surcharge ordinairement son sujet de fleurs qui ne couvrent souvent que du vuide. Dans l'éloquence de la chaire, les sujets sont grands, respectables, féconds par eux-mêmes : cependant la trop grande abondance d'ornemens peut les défigurer, & leur faire perdre de leur majesté naturelle. D'un autre côté le défaut d'ornemens les desseche pour ainsi dire, & cesse de les rendre aussi intéressans qu'ils le feroient, s'ils en étoient revêtus avec mesure & avec discrétion.

Nous avons un recueil d'harangues latines, intitulé, *panegyrici veteres*, qui renferment les *panégyriques* de plusieurs empereurs romains. On trouve à la tête celui de Trajan, par Pline, qui le composa par ordre du sénat, & au nom de tout l'empire. L'orateur y adresse toujours la parole au prince, comme s'il étoit présent; & s'il le fut en effet, (car on en doute), il en couta beaucoup à la modestie de cet empereur, de s'entendre ainsi louer en face & pendant long-tems.... Le style de ce discours est élégant, fleuri, lumineux, tel que doit être celui d'un *panégyrique*, où il est permis d'étaler avec pompe tout ce que l'éloquence a de plus brillant. Les pensées y sont belles, solides, en grand nombre, & souvent paroissent toutes neuves. Les expressions, quoiqu'assez simples, n'ont rien de bas, rien qui ne convienne au sujet, & qui n'en soutienne la dignité. Les descriptions sont vives, naturelles, circonstanciées, pleines d'images naïves, qui mettent l'objet sous les yeux & le rendent sensible. Tout le discours est rempli de maximes & de sentimens dignes du prince qu'on y loue. M. de Sacy nous en a donné une fort belle traduction.

Dans ce même recueil, dont nous avons parlé, suivent onze autres pieces du même genre; cette collection, outre qu'elle contient beaucoup de faits qui ne se trouvent point ailleurs, peut-être fort utile pour ceux qui sont chargés de faire des *panégyriques*. La bonne antiquité latine ne fournit point de ces sortes de discours, excepté la harangue de Ciceron pour la loi *manilia*, & quelques endroits de ses autres harangues, qui sont des chefs-d'œuvres dans le genre démonstratif, comme dans celles pour Marcellus & pour le poëte Archias. Il ne faut pas s'attendre à trouver la même beauté, ni la même délicatesse dans ces autres *panégyriques*. L'éloignement du siecle d'Auguste avoit fait déchoir beaucoup l'éloquence, qui n'avoit plus cette ancienne pureté de langage, cette finesse d'expression, cette sobriété d'ornemens, cet air simple & naïf, mais relevé, quand il le falloit, par une grandeur & une noblesse de style admirable. Mais on trouve dans ce discours beaucoup d'esprit, de fort belles pensées, des tours heureux, des descriptions vives, & des louanges très-solides. Rollin, *hist. anc. tome 12. pag. 502 & 504.*

Parmi nos Panégyristes modernes, M. Flechier est brillant, ingénieux; Bourdaloue moins orné, mais plus grave & plus majestueux; le caractere des *panégyriques* de Massillon sont un mêlange de ce qui domine dans les deux autres.

PANÉGYRIQUE est aussi le nom d'un livre ecclésiastique à l'usage des Grecs. On l'appelle ainsi, parce qu'il contient plusieurs *panégyriques* composés à la louange de Jesus-Christ & de ses saints. On le trouve en manuscrit dans la plupart des églises greques, mais il n'est pas le même dans toutes; chaque église ayant des saints qu'elle revere particulierement, ou les compilateurs de ces sortes d'ouvrages, ayant fait ces recueils selon leur dévotion. Ils sont disposés selon l'ordre des mois, ensorte qu'ils contiennent souvent douze volumes qui répondent chacun à un des mois de l'année.

PANEGYRIS, s. f. (*Antiq. grecq.*) πανήγυρις, assemblée des Grecs, qui répondoit exactement aux foires des Romains.

PANEGYRISTE, s. m. (*Gram. & Hist. anc. & mod.*) magistrat dans les villes greques, qui célébroit au nom des peuples convoqués & assemblés, les fêtes & les jeux ordonnés en l'honneur des dieux & des empereurs, & qui en faisoit les harangues & les éloges devant l'assemblée.

Il se dit aujourd'hui de cette sorte d'orateurs qui consacrent particulierement leurs talens à immortaliser par leurs éloges les vertus des grands hommes.

PANELLE, s. f. (*Blason.*) c'est le nom qu'on donne aux feuilles de peuplier. La maison de Schreisbergdorf en Silésie porte de gueulles à trois *panelles* ou feuilles de peuplier d'argent, posées en payrle, les

queues aboutées en cœur. *Menétrier.* (*D. J.*)

PANELLENES, (*Géog. anc.*) & *Panchœi.* Strabon, *liv. VIII. pag. 176.* & Etienne le géographe, donnent ces noms à tous les Grecs pris en général.

PANEMUS, s. m. (*Calendrier grec.*) nom donné chez les Grecs à des mois différens.

1°. *Panémus* étoit, chez les Corinthiens, un mois qui répondoit au mois attique Boédromion, & selon le pere Pétau, à notre mois de Novembre.

2°. *Panémus* étoit, dans l'ancien calendrier macédonien, le neuvieme mois de l'année : après la conquête de l'Arabie on donna ce nom au sixieme mois.

3°. *Panémus* étoit le nom béotien du mois athénien, nommé *Métagitnion*, qui étoit le second de leur année, & qui répondoit en partie au mois de Juillet, & en partie au mois d'Août, selon Potter. *Voyez* MOIS DES GRECS.

PANER, verbe act. (*Cuis.*) c'est couvrir de pain émié seul, ou haché avec de la graisse, des herbes, des épices, une viande qu'on fait cuire sur le gril: on *pane* des piés de cochon, des côtelettes, une volaille.

PANEROS, *ou* PAUSEBASTOS, (*Histoire nat.*) pierre dont Pline ne nous a transmis que le nom.

PANES, s. m. pl. (*Littérat.*) ce sont les mêmes que les satyres, qui reconnoissoient Pan pour leur chef, & qu'on confondoit quelquefois avec lui, comme on peut le justifier par ce vers d'Ausone:

Capripedes agitat cùm lætat protervia Panes.

c'étoient les dieux des chasseurs, des bois, & des champs; mais souvent on les prenoit pour le symbole de l'effronterie & de l'impudicité. (*D. J.*)

PANETERIE, s. f. (*Architecture.*) c'est, dans le palais d'un grand seigneur, le lieu où l'on distribue le pain, & qui est ordinairement au rez-de-chaussée, & accompagné d'une aide.

PANETIER, GRAND, s. m. (*Hist. de France.*) le *grand panetier* de France, étoit autrefois un officier de la maison du roi qui recevoit les maîtres Boulangers, avoit sur eux droit de visite & de confiscation, avec une jurisdiction dans l'enclos du palais nommée *la paneterie*, laquelle étoit exercée par un lieutenant-général. Les boulangers de Paris lui devoient un certain droit qu'on nommoit *bon denier* & le *pot de romarin.*

Cet office du *grand panetier* étoit possédé par un homme du premier rang; il jouissoit de prérogatives qui le relevoient au-dessus de ses fonctions; on voit dans les preuves de l'histoire de Montmorency, qu'en 1333, Burchard de Montmorency étoit *panetarius Franciæ*, & qu'en cette qualité il eut un grand procès avec le prevôt des marchands & les échevins de la ville de Paris, qui soutenant les intérêts des boulangers de cette ville & des fauxbourgs, ne pouvoient souffrir qu'il exerçât la jurisdiction du *panetier*, ni l'inspection qu'il prétendoit avoir sur eux; mais il fut maintenu dans tous les droits.

Du Tillet a fait mention, dans ses recherches, du *grand panetier* de France, & des seigneurs qui ont possédé cet office; & après avoir rapporté l'arrêt rendu en 1333, il ajoûte qu'il y en a eu plusieurs autres, entr'autres un provisionel du 2 Mai 1406, par lequel il fut permis au *grand panetier* d'avoir sa petite justice, *&c.* à condition de porter au châtelet les contraventions qu'il découvriroit dans les visites, pour punir les coupables : cette charge fut supprimée par Charles VII. ainsi que celle du grand bouteillier. (*D. J.*)

PANETIERE, subst. f. sac de berger, espece de grande poche ou de sac de cuir, dans lequel les Bergers mettent leur pain. *Panetiere* est le mot noble employé par les auteurs dans les églogues & les bergeries; car les bergers des environs de Paris appellent ce sac *gibeciere.*

PANGA, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, au royaume de Congo, capitale de la province de Bamba, à 36 lieues de la côte. *Long. 32. lat. mérid. C. 30.*

PANGÆUS, (*Géog. anc.*) montagne de la Thrace aux confins de la Macédoine, on la nommoit auparavant *Caramanius.*

PAGARANS, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme dans l'île de Sumatra des princes particuliers, qui sont ou alliés ou tributaires du roi d'Achem, le plus puissant des souverains de l'île.

PANGFILS, s. m. (*Comm. d'ourdis.*) étoffes de soie qui se fabriquent à la Chine, sur-tout dans la province de Nanquin. Elles se vendent presque par affrétement pour l'usage du pays, & le trafic au Japon.

PANGO, (*Géog. mod.*) province de l'Afrique au royaume de Congo, bornée N. par le pays de Simdi, E. par le fleuve Barbola, les montagnes du soleil, S. par le pays de Dembo, O. par le pays de Batta.

PANHELLÉNIEN, (*Mythol.*) surnom de Jupiter; il signifie le protecteur de tous les peuples de la Grece. L'empereur Hadrien fit bâtir à Athènes un temple à Jupiter *panhellénien*, & c'étoit lui-même qu'il prétendoit désigner sous ce nom. Il institua en même tems des fêtes & des jeux appellés *panhellénies*, de πᾶν, tout, & de ἕλλην, un grec, que toute la Grece devoit célebrer en commun. Lorsque l'Attique fut affligée d'une grande sécheresse, en punition de la mort d'Androgée, Eaque intercéda pour les Grecs, en offrant des sacrifices à Jupiter *panhellénien*, dit Pausanias; d'où il paroît que ce nom est beaucoup plus ancien qu'Adrien, & que ce prince ne fit que le renouveller, & rebâtir un temple qui avoit autrefois subsisté à Athènes. (*D. J.*)

PANIC, s. m. (*Botan.*) Linnæus caractérise ainsi le *panic*, dont il fait un genre distinct de plante graminée. Le calice est composé de plusieurs feuilles, & contient une seule fleur; les feuilles sont chevelues & inégales dans leurs insertions. La base est formée de deux battans ovales, pointus & très-petits; la fleur est aussi formée de deux valvules ovales & pointues: les étamines sont trois courts filets capillaires; les bossettes des étamines sont oblongues, le germe du pistil est arrondi, les stiles sont au nombre de deux très-déliés; la fleur environne la graine, & ne s'ouvre jamais pour la laisser sortir.: la graine est unique, arrondie, & en quelque maniere applatie.

On compte neuf especes de *panic* ou *panis*; la plus commune est le *panic* d'Allemagne, *panicum Germanicum*, de C. B. P. 27, & *I. R. H.* 515. Sa racine est forte & fibreuse : elle pousse plusieurs tiges ordinairement à la hauteur de 2 coudées, & plus dans un bon terrein, rondes, solides, garnies de plusieurs nœuds. Ces tiges diminuent insensiblement de grosseur, & leurs sommités viennent à pancher languissamment. Ses feuilles sortent des nœuds, sont arondinacées, plus rudes & plus pointues que celles du millet, plus larges que celles du froment. Au sommet de la tige, est un épi long de 8 à 10 pouces, rond, gros, non divisé comme dans le millet, mais compacte & serré; composé de grains plus nombreux, mais plus petits que ceux du millet, plus ronds, luisans, enveloppés de follicules blancs, jaunâtres ou purpurins. Dioscoride & Galien ont beaucoup parlé du *panic*. Les Grecs le nommoient ἔλυμος & μελίνη; on s'en nourrit en Hongrie & en Bohème, où l'on fait de sa semence mondée des bouillies, des gâteaux & d'autres alimens.

On séme cette plante dans les champs en Allemagne & en Italie : elle demande une terre légere & sablonneuse, & pourtant humide. (*D. J.*)

PANICAULT, *voyez* CHARDON ROLAND.

PANICAUT DE MER, (*Botan.*) espece d'éryn-

gium, nommé *eryngium maritimum*, par C. B. P. 386, *I. R. H.*

Ses racines sont très-longues, éparses de tous côtés, de la grosseur du doigt ou du pouce, noueuses par intervalle, blanchâtres, douces & agréables, un peu odorantes. Ses feuilles sont très-nombreuses, portées sur de longues queues, quelquefois larges d'une palme, arrondies, presque semblables à celles de la mauve, mais anguleuses à leur bord, & garnies tout autour d'épines dures, épaisses, bleuâtres, d'un goût aromatique. Sa tige est épaisse, haute d'une coudée, fort branchue, un peu rougeâtre à sa partie inférieure, & portant à son sommet des petites têtes sphériques & épineuses, presque de la grosseur d'une noix, entourées ordinairement à leur base de 6 petites feuilles épineuses, de couleur d'un beau bleu, aussi-bien que les têtes: ces fleurs sont semblables à celles du chardon-roland, & blanchâtres. Cette plante est très-fréquente sur les côtes septentrionales & méridionales. (*D. J.*)

PANICAUT DE MER, (*Mat. med.*) quoique les racines du *panicaut de mer* soient peu en usage dans ce pays, cependant plusieurs personnes les préferent à celles du *panicaut vulgaire* ou *chardon-roland*. Outre les vertus qu'elles ont de commun avec cette derniere plante, J. Rai les croit utiles contre la peste & contre la contagion de l'air, prises le matin à jeun, confites au sucre. Il dit de plus qu'elles sont utiles aux personnes maigres & desséchées, & qu'elles guérissent la vérole. Geoffroi, *Mat. med.* Voilà bien les Botanistes. (*b*)

PANICULE, (*Anat.*) *Voyez* PANNICULE.

PANIER, s. m. (*terme génériq.*) vaisseau d'osier propre à contenir plusieurs choses, comme diverses marchandises, des fruits, des légumes, du poisson, *&c.* il se dit aussi de la chose qui y est contenue: un *panier* de pommes, un *panier* de cerises, pour dire un *panier* plein de ces fruits; ce qu'on nomme aussi une *panerée*.

Les *paniers*, suivant leurs usages, sont faits de différentes matieres, & de différentes façons, & ont des formes & des noms qui leur sont propres.

Il y en a à claire-voie, & d'autres pleins, la plupart d'osier ou avec son écorce, ou sans son écorce; quelques-uns de châtaignier refendu & plats, les uns ronds, les autres longs; ceux-ci quarrés, plusieurs profonds, d'autres très-plats: enfin il y en a à fond pointu, à fond rond, à fond applati à anse, sans anses, ou avec deux anses; de fort grands & de très-petits.

Les *paniers* dont les marchands Merciers se servent pour emballer plusieurs de leurs marchandises, les Epiciers quelques drogues, & les Chapeliers leurs chapeaux, s'appellent des *mannes* & des *mannetes*: on appelle aussi *manne*, le *panier* quarré que les marchandes de petit-métier portent devant elles.

On nomme dans le négoce des fruits, des *cueilloirs*, des *noguets*, des *verveux*, trois sortes de *paniers* qu'on y emploie. Le noguet sert aussi aux laitieres à porter sur leur tête la crême & le lait caillé qu'elles vendent en été.

La *torquette*, le *maniveau*, & une sorte de *panier* en forme de mannequin, ou comme on disoit autrefois de *mannequis*, servent dans le commerce du poisson de mer frais.

Le *corbillon* est le *panier* des oublieux.

L'*inventaire* celui des regratieres & petites marchandes, qui portent & crient leurs marchandises par les rues de Paris.

Enfin on appelle des *desserts*, ces *paniers* ou corbeilles d'osier fin qu'on employoit autrefois à servir sur table les fruits frais ou confits, & autres ouvrages de sucre, inventés par ces domestiques confiseurs, que dans les grandes maisons on nomme des *officiers*.

Tous les différens *paniers* qui ont des noms particuliers, & qui sont de quelque usage dans le commerce, sont expliqués à leurs propres articles.

Quelques artisans se servent de *paniers* pour porter ou leurs outils, ou leurs ouvrages. Les Serruriers ne vont jamais sans le leur, & les Boulangers de petits pains de Paris, en ont de très-grands à claire-voie, dans lesquels les garçons portent les petits pains dont ils fournissent les tables délicates de la ville. On appelle aussi *paniers* ou corbeilles, des *paniers* ronds & plats, dans lesquels les mêmes boulangers dressent leurs grands pains. *Savary.* (*D. J.*)

PANIER DE MINERVE, (*Littérat. grecq. & rom.*) *calathus Minervæ*, comme disoient les Latins. Les Poëtes n'ont pas moins célébré le *panier* de Minerve, que sa quenouille. C'étoit-là, disent-ils, que la déesse mettoit les pelotons de laine qu'elle avoit filés de ses mains immortelles. Virgile, parlant de Camille reine des Volsques, dit:

> *Non illa colo*, calathisve Minervæ,
> *Fœmineas assueta manus.*

Cette espece de *panier* que Pline, *lib. XXI. chap. v.* compare à la fleur de lys, dont les feuilles vont en s'évasant à mesure qu'elles s'élevent, & qui étoit fait ordinairement de jonc, ou de bois fort léger, servoit aux ouvrieres à mettre leurs laines, & il étoit spécialement consacré à Minerve déesse des arts, sous la protection de qui les Troyens se croyoient destinés à les cultiver dans une profonde paix.

PANIER, (*Hist. mod.*) bureau de la chancellerie d'Angleterre, qui répond au *fisc* des romains. *Voyez* CHANCELLERIE & FISC.

Clerc du panier, qu'on appelle aussi quelquefois *garde du panier*, est un officier de la chancellerie qui reçoit tous les deniers que l'on paye au roi pour les sceaux des chartres, lettres patentes, commissions & écrits ou ordres. Il accompagne le garde des sceaux dans les tems que se font les paiemens, & il a la garde de toutes les expéditions scellées qu'il reçoit, aujourd'hui dans un sac, mais qui se mettoient autrefois dans un *panier*, d'où vient l'étymologie de cette charge. Il y a aussi un contrôleur du *panier*. *Voyez* CONTRÔLEUR.

PANIER A OUVRAGE, les *paniers à ouvrage* ne sont pas nouveaux. Les dames romaines en avoient comme les nôtres; elles y tenoient leurs fuseaux, leur cannevas, leurs laines: mais leurs *paniers* n'étoient que d'osier, on les appelloit *qualum*, mot dérivé du grec καλαθος, *calathus*, *panier* de Minerve. *Voyez* PANIER DE MINERVE.

Horace dit à Néobule:

> *Tibi* qualum *Cythereæ puer ales aufert.*

» le fils de Cythérée nous a fait perdre le goût de vos » toiles & de votre tapisserie ». Nous ne manquons pas de Néobules. (*D. J.*)

PANIER, (*Minéralogie.*) c'est ainsi qu'on nomme dans les mines de charbon de terre de France, un baquet oval, garni de cercles de fer, & de quatre chaînes avec leurs boucles, dont on se sert pour tirer le charbon de terre du fond de la mine.

PANIER, (*Architec.*) morceau de sculpture, différent de la corbeille, en ce qu'il est plus étroit & plus haut, & qui étant rempli de fleurs & de fruits, sert d'amortissement sur les colonnes ou les piliers de la clôture d'un jardin. Les termes, les persans, les caryatides, *voyez* ces mots, & autres figures propres à soutenir quelque chose, portent de ces *paniers*. On voit dans la cour du palais *della Valle* à Rome, deux satyres antiques de marbre, d'une singuliere beauté, qui portent aussi de ces *paniers* remplis de fruits. Le mot *panier* vient du latin *panis*, *pain*, ou de *pana-*

rium, parce que le premier usage des *paniers* fut de porter du pain. (*D. J.*)

PANIER DE MASSON, est une espece de vase d'osier à claire-voie qui sert à passer le plâtre en gros.

PANIER, (*Mode.*) espece de jupon fait de toile, cousue sur des cerceaux de baleine, placés au-dessus les uns des autres, de maniere que celui d'en-bas est le plus étendu, & que les autres vont en diminuant à mesure qu'ils s'approchent du milieu du corps. Ce vêtement a scandalisé dans les commencemens : les ministres de l'Eglise l'ont regardé comme un encouragement à la débauche, par la facilité qu'on avoit au moyen de cet ajustement, d'en dérober les suites. Ils ont beaucoup prêché; on les a laissé dire, on a porté des *paniers*, & à la fin ils ont laissé faire. Cette mode gotesque qui donne à la figure d'une femme l'air de deux éventails opposés, a duré long-tems, & n'est pas encore passée : elle tombe. On va aujourd'hui en ville & au spectacle sans *panier*, & on n'en porte plus sur la scene, on revient à la simplicité & à l'élégance; on laisse un vêtement incommode à porter, & dispendieux par la quantité énorme d'étoffe qu'il emploie.

PANIER D'ARBALÊTE, *terme d'Arbalétier*, c'est le milieu de la corde de l'arbalête à jalet, qui est fait en creux & où l'on met la bale ou le jalet lorsqu'on veut tirer.

PANIER, *terme de Chandelier*, les *paniers* des chandeliers sont quarrés, afin que les chandelles qu'ils y arrangent, soient pesées en livres, ou autrement, s'y placent plus aisément, qu'il y en tienne une plus grande quantité, & qu'elles se cassent moins. Ils sont ordinairement d'osier blanc, faits par les Vanniers-mandriers, c'est-à-dire ceux qui font les ouvrages de vannerie, clos & non à claire-voie : ces *paniers* ont des anses comme des *paniers* communs.

PANIER A CIRE, (*Cirerie.*) on nomme ainsi dans les manufactures pour le blanchissage des cires, de grandes corbeilles rondes à deux anses, qui servent à transporter la cire en grain des magasins à la fonderie : ils sont d'osier blanc, doublés de toile. Chaque *panier* contient 25 livres de cire.

PANIER, (*Econ. rustiq.*) il se dit d'une ruche de mouches à miel, pleine de ses mouches.

PANIER DE COCHES, (*Messagerie.*) les coches, carrosses, & autres voitures qui servent à transporter par terre les personnes, les hardes & les marchandises, ont ordinairement quelques *paniers*, le plus souvent deux, l'un à l'avant & l'autre au derriere de leurs coches & carrosses, où ils enferment les paquets & marchandises qu'on leur confie : on les nomme des *magasins*.

PANIER DE MARÉE, (*Chasse-marée.*) c'est une espece de mannequin, de près de 2 piés de hauteur, de 10 à 12 pouces de diametre, dans lequel les chasses-marée apportent à la halle de Paris, la marée pour la provision de la ville. Chaque *panier*, suivant la qualité & grosseur du poisson, est composé d'un certain nombre de chaque espece. Ce sont des *paniers* que les vendeurs de marée en titre d'office publient, & délivrent au plus offrant & dernier enchérisseur, & sur lesquels ils ont un certain droit réglé par les déclarations du Roi. *Savary.* (*D. J.*)

PANIER DE MESSAGER, *terme de Cocquetier*, les messagers qui font leurs voitures sur des chevaux de somme, appellent *paniers* deux grandes & profondes corbeilles d'osier, qui pendent des deux côtés des bâts de leurs chevaux, dans lesquelles ils enferment les boëtes & petits paquets de marchandises.

PANIER, (*Pêche marine.*) c'est une espece de mannequin d'osier, dont l'on se sert à prendre sur la grève, à basse eau, des crevettes, grenades ou salicots, sortes de petites écrevisses.

PANIER DE VERRE, (*Commerce de verre.*) l'on nomme ainsi dans le commerce du verre à vitre, non-seulement le *panier* dans lequel se transporte cette marchandise, mais encore la marchandise même qui y est contenue. Chaque *panier*, qu'on appelle aussi une *somme*, est composé de 24 pieces ou plats de verre.

PANIER, ANSE DE, *terme de Maçon*, ils disent qu'une arcade est faite en *anse de panier*, lorsque le dessus est un peu abaissé, & qu'elle n'est pas faite en plein ceintre, c'est-à-dire qu'elle est en demi-ellipse sur le grand diametre.

PANIER, ANSES DE, (*Serrur.*) ornemens de serrurerie, formés de deux enroulemens opposés, qui forment un *anse de panier* dont ils ont pris le nom.

PANIER A CLAIRÉE, *en terme de Rafineur de sucre*, est un tissu d'osier, de figure carrée. Il est environné dans tout son contour, par haut & par bas, de deux cercles de fer, qui sont eux-mêmes soutenus au milieu du *panier* par une traverse sur chaque face. Il est suspendu au-dessus de la chaudiere à clairée, sur un brancard de fer qui pose sur ses bords, & recouvert du blanchet. *Voyez* BLANCHET.

PANIER À ÉCUME, est un grand *panier* de deux pieces, dont le tour s'appuie sur le fond qui l'environne par un bord de 8 à 9 pouces de haut. C'est dans ces *paniers* que l'on passe les écumes. *Voyez* PASSER LES ÉCUMES. Il y en a qui sont tout d'une piece avec leur fond. Ceux qui en sont séparés sont plus aisés à transporter & à manier.

PANIER ROND, se dit encore d'un *panier* rond à deux petites anses, dans lequel on jette les petits morceaux de terre que l'on a gratés avec le couteau au bord des formes, en plamotant. *Voyez* PLAMOTER.

PANIER À TERRE, est un ustensile d'osier à deux poignées : il contient environ cent livres pesant, & sert à porter la terre tremper. *Voyez* TREMPER LA TERRE.

PANIER, *en terme de Vannier*, c'est un vase de diverses grandeurs, & qu'on met à différens usages. Il y a des *paniers* à anses, & d'autres qui n'en ont point, mais seulement une espece de poignée à chaque bout. On appelle plus communément ces derniers *mannes. Voyez* MANNES. Il y a des *paniers* à chevaux, des *paniers* à laitiere, des *paniers* à bouteilles. *Voyez ces mots à leur article.*

PANIER A BOUTEILLES, ce sont des *paniers* dans lesquels le vannier a pratiqué des especes de chambrettes ou séparations, de grandeur à pouvoir tenir une bouteille.

PANIER A CHEVAL. Les Vanniers donnent ce nom à de grands *paniers* plus longs que larges, & fort profonds, que les chevaux ou autres bêtes de somme portent attachés à leur bât, de chaque côté de leur ventre.

PANIER DE FAISSERIE, ce sont des *paniers* à jour. On les divise en trois especes : les uns à fond plein; les autres à fond à jour; & les derniers à fond plein ou à jour, mais qui sont garnis d'une petite aire seulement par en-bas.

PANIER A LAITIERE, ce sont des *paniers* quarrés dont les Laitieres se servent pour transporter leurs pots de lait.

PANIONIES, s. f. pl. (*Antiq. greq.*) fête de toute l'Ionie en l'honneur de Neptune. Une armée de jeunes Ioniens qui étoient partis du territoire d'Athènes, ayant chassé les Cariens, les Myliens & les Leleges, de la côte maritime d'Asie qu'ils habitoient, prit possession de tout ce pays, y établit des colonies, bâtit le temple de Diane à Ephèse, & institua la fête appellée πανιωνια, sur le mont Mycalé, en l'honneur de Neptune héliconien. Mycalé est un promontoire de l'Ionie qui regarde Samos du côté du vent du zéphire. C'est en ce lieu que s'assembloient les Ioniens pour offrir un sacrifice, & célébrer cette fête qu'ils appellerent *panionies*, c'est-à-dire, fête

de toute l'Ionie. Une chose remarquable dans cette fête, c'est que si le taureau destiné à être immolé, venoit à meugler avant le sacrifice, ce mugissement passoit pour être un présage de la faveur spéciale de Neptune. Potter, *Archæol. græc. tom. I. pag. 423.* (*D. J.*)

PANIONIUM, (*Géog. anc.*) ville de l'Ionie, sur le bord de la mer, près d'Ephèse & de Samos. C'est à *Panionium* que s'assembloient les douze principales villes de l'Asie mineure, auxquelles Smyrne fut ensuite ajoutée, qui faisoit la treizieme. En voici les noms: Ephèse, maintenant *Ajasalouk;* Milet, aujourd'hui *Palatscha; Myus* & *Lebedos*, détruites depuis long-tems; Teos, village nommé *Segest; Colophon* & *Priene*, qui ne paroissent plus; Phocée, à-présent *Palæa Foja;* Erythres, à-présent le village de *Gesmé;* Clazomènes, village de *Vourla* ou de *Kelisman; Chios, Samos* & *Smyrne*, qui retiennent leur ancien nom.

L'assemblée de ces villes d'Ionie s'appelloit aussi *panionium*, qui est un mot composé de πᾶν, *tout*, & Ἰωνία, *Ionie*, comme qui diroit *assemblée de tous les Ioniens*. On y célébroit une fête en l'honneur de Neptune héliconien, & les sacrifices qu'on y faisoit à ce dieu, étoient aussi nommés *panionies*. Cette fête, & par conséquent l'union des treize villes qu'on vient de nommer, subsistoit encore au tems de l'empereur Trébonianus Gallus, c'est-à-dire, l'an 251 de Jesus-Christ. On a une médaille greque de ce prince, où la fête est représentée par un autel, auprès duquel est le taureau qui doit être immolé, & qui est environné de treize figures qui paroissent tenir chacune un flambeau. (*D. J.*)

PANIQUE, TERREUR, (*Littérat.*) c'est ainsi, dit Pausanias, qu'on appelle ces frayeurs qui n'ont aucun fondement réel, parce qu'on les croit inspirées par le dieu Pan. Brennus ayant fait une irruption dans la Grece à la tête d'une nombreuse armée de Gaulois, la seconde année de la cent-vingtieme olympiade, s'avança jusqu'à Delphes; les habitans consternés recoururent à l'oracle; le dieu leur déclara qu'ils n'avoient rien à craindre, & les assura de sa puissante protection. En effet, continue l'historien, on vit tout-à-coup des signes évidens de la vengeance du ciel contre les barbares: le terrein qu'occupoit leur armée, fut agité de violens tremblemens de terre; des tonnerres & des éclairs continuels, non-seulement les effrayoient sans cesse, & les empêchoient d'entendre les ordres de leurs généraux. La foudre tomboit sur leurs têtes, & des exhalaisons enflammées les réduisoient en poudre eux & leurs armes.... Mais la nuit leur fut encore plus funeste, car l'horreur des ténébres les agita d'une terreur *panique*, & leur fit prendre de fausses allarmes. La crainte s'empara de tous leurs sens, & l'épouvante fut si grande, que se divisant en plusieurs pelotons, ils s'entretuoient les uns les autres, croyant se battre contre des Grecs. Cette erreur qui ne pouvoit être qu'un effet de la colere des dieux, dit encore Pausanias, dura jusqu'au jour, & causa à ces barbares une perte de plus de dix mille hommes; le reste périt en se sauvant. (*D. J.*)

PANIS, s. m. *panicum*, (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante qui ne differe du millet que par l'arrangement des fleurs & des semences qui forment des épis fort serrés. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE. (*I*)

PANIS, (*Diete.*) La semence de cette plante qui est farineuse, a beaucoup d'analogie avec le millet. (*Voyez* MILLET, & *l'art.* FARINE & FARINEUX.) La farine qu'elle fournit & qui est mangée dans quelques contrées, comme celle du petit-millet, lui est encore inférieure en beauté. Au rapport de Clusius, on cultive cette plante en Bohème & dans quelques autres provinces d'Allemagne, en Hongrie, &c. où elle fournit un mauvais pain, & des bouillies aux habitans de la campagne; mais ce n'est là qu'une ressource pour les pays malheureux où on ne peut avoir mieux. (*b*)

PANIUM, (*Géog. anc.*) promontoire d'Europe, sur la côte du Bosphore de Thrace, parallele, selon Pierre Gilles, aux îles Cyanées. Ortelius dit qu'on le nomme aujourd'hui vulgairement *Phanorion*. Il y a aussi une caverne de Syrie, qui porte le nom de *Panium*. Elle est située dans la montagne Panéus, près la source du Jourdain; c'est-là qu'Hérode le Grand fit bâtir un temple de marbre blanc en l'honneur d'Auguste, selon le récit de Josephe, *antiq. jud. liv. V. chap. xiij.* (*D. J.*)

PANMACHION, s. m. (*Art. gymn.*) παμμάχιον; nom donné par quelques auteurs à l'exercice du pancrace. Ils ont appellé en conséquence les combattans, παμμάχοι. Potter, *Archæol. græc. l. II. c. xxij. tome I. p.* 444. (*D. J.*)

PANAIRE, s. m. (*Soierie.*) instrument du métier d'étoffe de soie. C'est une peau de bazanne qui couvre l'envers de l'étoffe. Le *panaire* sert à garantir l'étoffe à mesure qu'on la roule sur l'ensuple de devant le métier; il est de veau sans couleur, plié en double; on l'attache à chaque bout avec une ficelle, à l'un desquels pend un contrepoids afin que l'ouvrier puisse le lever quand il veut.

PANNE, s. f. (*Architect.*) c'est dans un bâtiment une piece de bois, qui portée sur les tasseaux & chantignoles des forces d'un comble, sert à en soutenir les chevrons. Il y a des *pannes* qui s'assemblent dans les forces, lorsque les fermes sont doubles. On nomme *panne de brisis* celle qui est au droit du brisis d'un comble à la mansarde. *Voyez* PANNE DE BRISIS. Les *pannes* sont appellées *templa* par Vitruve.

PANNE, (*Blanchiss.*) c'est, en Anjou, une espece de cuvier de bois, dont on se sert pour lessiver les toiles que l'on veut mettre au blanchiment.

PANNE, *terme de Chaircutier*, graisse de porc qui n'est ni battue ni fondue, mais que l'on bat, & que l'on fond quand on veut faire du sain-doux.

PANNE, (*Charpenterie.*) piece de bois, de six ou sept pouces en quarré, entre deux jambes de force, & entre le faîte & l'entablement, sur laquelle posent les bouts des chevrons qui ne pourroient pas être assez longs, pour aller du haut du toît jusqu'en-bas; ou assez forts, pour soutenir les lattes & l'ardoise, ou les tuiles.

Comme les *pannes* sont des pieces de bois posées horisontalement le long des demi-toîts, ensorte que les chevrons supérieurs & inférieurs s'appuient sur elles, chacun par une de leurs extrémités, elles doivent s'opposer à l'effort que fait le toît pour perdre sa rectitude & se fléchir. Mais le plus souvent elles s'y opposent inutilement, & d'autant moins qu'elles tendent elles-mêmes à se fléchir par leur propre poids. Aussi est-il très-commun de voir des toîts qui se démentent & se courbent, d'où s'ensuit la ruine du faîte, & tout ce qu'il est aisé d'imaginer d'inconvénient.

On pourroit faire les *pannes* plus fortes & d'un plus gros équarrissage; mais ce remede seroit cher, & chargeroit beaucoup le toît; il y auroit peut-être encore d'autres remedes que nous obmettons, pour en venir à celui qu'a proposé M. Couplet.

Il faut, selon lui, faire ensorte que la *panne* ait peu à travailler, que même elle ne travaille point du tout, auquel cas on pourroit absolument s'en passer; & ce ne sera plus qu'une sûreté de surcroît, qui par conséquent pourra être aussi petite & coûter aussi peu qu'on voudra.

Cela se trouvera, si le toît est composé de deux parties distinctes qui soient parfaitement en équilibre, c'est-à-dire

c'est-à-dire, telles que tout l'effort de l'une soit soutenu & contrebalancé par l'autre.

Pour cet effet, on voit d'abord qu'il faut que le toît soit brisé, ou en mansarde. Deux chevrons du même demi-toît, l'un supérieur, l'autre inférieur, qu'on suppose égaux, s'appuieront l'un contre l'autre à l'endroit où le toît est brisé, & on fera la *panne* qu'on appelle alors *panne de brisis*. Le chevron supérieur s'appuie par son extrémité supérieure contre un chevron de l'autre demi-toît; & l'inférieur s'appuie par son extrémité inférieure contre la sabliere. Dans cet état, les deux chevrons s'arcboutent l'un contre l'autre, & il s'agit de les mettre en équilibre.

L'effort vertical du chevron supérieur pour tomber, étant soutenu par le chevron de l'autre côté qui en a un pareil, il ne lui reste que l'effort horisontal, par lequel il tend à faire tourner le chevron inférieur sur son point d'appui de la sabliere, & par conséquent à la renverser de dedans en-dehors; cet effort est horisontal, & comme il agit sur ce point fixe de la sabliere, il agit d'autant plus puissamment qu'il en est à une plus grande distance; ce qui se détermine par le lieu où est le centre de gravité du chevron à l'égard de ce point fixe. C'est-là un bras de levier par lequel il faut multiplier l'effort pour avoir l'énergie du chevron supérieur: d'un autre côté, l'inférieur résiste par sa pesanteur à l'effort du supérieur, il a aussi son bras de levier par rapport au même point fixe; car son centre de gravité, où réside toute sa force pour résister, lui donne aussi une distance à l'égard de ce point, & par conséquent une énergie de même nature que l'autre; après cela, ce n'est plus l'affaire que de l'algèbre & du calcul, de trouver les expressions des efforts & de leurs bras de leviers, & de prendre les deux énergies pour égales, puisqu'elles doivent l'être dans le cas de l'équilibre cherché. *Hist. de l'acad. des Scienc. année 1731.* (*D. J.*)

PANNE DE BRISIS, (*Charp.*) est celle qui soutient le pié des chevrons à l'endroit où le comble est brisé, & qui reçoit les chevrons du brisis, comme dans les combles en mansarde ou combles brisés. *Voyez nos Pl. de Charpente.*

PANNES, (*Charp.*) sont des pieces de bois qui portent par les bouts sur les Arbalêtriers, & qui y sont soutenues, pour les empêcher de glisser, par le tasseau & la chantignolle. On les fait porter l'une sur l'autre en les coupant en délardement à demi-bois, pour qu'elles ne fassent qu'une même grosseur. *Voyez nos Pl. de Charpente.*

PANNE, AÎLE, BRAS, *termes de pêche*, usités dans le ressort de l'amirauté de Marennes. Ce sont les côtés des pêcheries tendues, flottées, ou montées sur piquets.

PANNE, METTRE EN PANNE, (*Marine.*) c'est virer le vaisseau vent devant, & mettre le vent sur toutes les voiles, ou sur une partie, afin de ne pas tenir ni prendre le vent, ce qui se fait quand on veut retarder le cours du vaisseau pour attendre quelque chose, ou laisser passer les vaisseaux qui doivent aller devant; mais cela ne se fait que de beau tems. Nous mîmes nos voiles d'avant en *panne*, & notre grand hunier à porter, pour laisser les vaisseaux qui avoient ordre de chasser l'avant.

Etre en panne, c'est ne pas tenir ni prendre le vent.

Etre mis sur panne. Mettre un vaisseau en panne, c'est faire pencher un vaisseau en mettant le vent sur ses voiles sans qu'il fasse de chemin, & cela se fait afin d'étancher une voie d'eau qui se trouve de l'autre bord du vaisseau, du côté que le vent vient.

PANNE, (*Manufact.*) étoffe de soie veloutée qui tient le milieu entre le velours & la pluche, ayant le poil plus long que celui-là, & moins long que celui-ci. Il se fabrique à-peu-près de même que le velours, & son poil provient d'une partie de la chaîne coupée sur la regle de cuivre. La chaîne & la trame sont de laine, & le poil est de soie.

PANNE, *terme d'ouvrier*, se dit chez les artisans qui se servent du marteau, de la partie de la masse qui est opposée à la tête, & qui va en diminuant.

PANNE, *terme de Serrurier & de Taillandier, & autres ouvriers en fer*, commandement du maître forgeron. C'est comme s'il disoit: frappez de la *panne*, ce qui arrive lorsqu'il faut alonger ou élargir le fer.

PANNEAU, f. m. (*Archit.*) c'est l'une des faces d'une pierre taillée. On appelle *panneau* de douelle, un *panneau* qui fait en-dedans ou en-dehors la curvité d'un voussoir; *panneau de tête*, celui qui est au-devant; & *panneau de lit*, celui qui est caché dans les joints. On appelle encore *panneau* ou *moule*, un morceau de fer-blanc ou de carton, levé ou coupé sur l'épure pour tracer une pierre.

Panneau de fer, morceau d'ornement de fer forgé ou fondu, & renfermé dans un chassis, pour une rampe, un balcon, une porte, *&c.* Il se fait aussi de ces *panneaux* par simples compartimens.

Panneau de glace. C'est dans un placard un compartiment de miroirs pour réfléchir la lumiere & les objets, & pour faire paroître un appartement plus long.

Panneau de maçonnerie; c'est, entre les pieces d'un pan de bois ou d'une cloison, la maçonnerie enduite d'après les poteaux. C'est aussi dans les ravalemens des murs de maçonnerie, toute table qui est entre des naissances, platebandes & cadres.

Panneau de menuiserie ou de remplage; c'est une table d'ais minces, collés ensemble, dont plusieurs remplissent le bâti d'un lambris ou d'une porte d'assemblage de menuiserie. On appelle *panneau recouvert*, le *panneau* qui excede le bâti, & qui est ordinairement moulé d'un quart de rond, comme on en voit à quelques portes cocheres.

On nomme encore *panneaux* du bois de chêne fendu & débité en planches de différentes grandeurs, de 6 à 8 lignes d'épaisseur, dont on fait les moindres *panneaux* de menuiserie.

Panneau de sculpture; c'est un morceau d'ornement taillé en bas-relief, où sont quelquefois représentés des attributs ou des trophées, pour enrichir les lambris & placards de menuiserie. On fait de ces *panneaux* à jour pour les clôtures de chœur, dossiers d'œuvre d'église, *&c.* & pour servir de jalousies à des tribunes.

Panneau de vitre; c'est un compartiment de pieces de verre, dont les plus ordinaires sont quarrées, & les autres sont en tranchoirs ou octogones, en tringlettes, chaînons, *&c.* On fait aussi des compartimens de pieces de verre distingués par des platebandes de verre blanc. *Voyez les principes d'architecture &c.* par M. Felibien, *liv. I. ch. xxj.*

Panneau d'ornemens; espece de tableau de grotesques, de fleurs, de fruits, *&c.* peint ordinairement à fond d'or, pour enrichir un lambris, un plafond, *&c. Daviler.* (*D. J.*)

PANNEAU FLEXIBLE, (*Architect.*) c'est celui qui est fait sur du carton, du fer-blanc, ou avec une lame de plomb, pour pouvoir être plié & appliqué sur une surface concave ou convexe, cylindrique ou conique.

PANNEAU, *terme de Bourrelier*; piece de cuir qui embrasse le dos du cheval ou de la bête de somme, où il y a un lit de paille ou de bourre, & sur quoi sont posés les fûts du bât. (*D. J.*)

PANNEAU, (*Chapelier.*) c'est une espece de chevalet qui soutient une des extrémités de la corde de l'arçon des chapeliers, & sur lequel pose la chanterelle qui sert à la bander, & à lui donner pour ainsi dire le ton qui fait connoître qu'elle est assez tendue pour

faire voguer l'étoffe. *Diction. de commerce.*

PANNEAU, *terme de chasse ;* c'est un filet qui, lorsqu'il est tendu, paroît comme un pan de muraille, & dont on se sert pour prendre des lapins, des lievres, des chats, des blaireaux, des renards. On fait des *panneaux* simples, des doubles & des contremaillés. (*D. J.*)

PANNEAUX, *en terme de Friseur d'étoffes*, sont des roues de champ qui ne different du rouet du manege, que parce qu'ils sont placés verticalement. La machine à friser a deux de ces *panneaux* qui donnent le mouvement aux deux petites lanternes des fers à friser. L'un est à gauche hors le chassis, & à droite dans ce chassis près des traverses ; & tous deux sont montés sur l'arbre de couche. *Voyez F E, fig. 3. & 4 de la machine à friser, Pl. de la Draperie.*

PANNEAUX, (*Marine*) c'est l'assemblage des planches qui servent de trapes ou mantelets qui ferment les écoutilles d'un vaisseau. Les *panneaux* communs s'appellent *panneaux à vassoles.*

Panneaux à boîte ; ce sont des *panneaux* qui s'emboîtent avec une bordure qu'on met au-tour de ces sortes d'écoutilles, au-lieu que les *panneaux* à vassoles tombent dans les feuillures des vassoles. *Voyez* ECOUTILLES.

Le grand panneau, c'est la trape ou mantelet qui ferme la plus grande écoutille, laquelle est toujours en avant du grand mât.

PANNEAU, *terme de Sellier ;* ce sont deux coussinets pleins de bourre ou de crin qu'on met sous la selle pour empêcher qu'elle ne blesse le cheval. (*D. J.*)

PANNEAU, *terme de Vitrier ;* c'est un assemblage de plusieurs morceaux de verre taillés de diverses figures, & attachés les uns aux autres par des plombs à rainures tirés dans le tire-plomb. Les vitrages des églises sont composés de divers *panneaux.*

PANNELLES, s. f. (*Blason.*) feuilles de peupliers peintes sur l'écu.

PANNER, v. act. *en terme d'ouvrier en fer ;* se dit de l'action de creuser une piece à coup de marteau, dont la panne laisse la forme sur la piece.

PANNETON, s. m. *terme de Serrurerie ;* c'est la partie de la clé où sont les dents. Il se dit aussi dans le blason de la même chose.

Il y a des *pannetons* fendus en roue, en S & en pleine croix ; des *pannetons* fendus à fond de cuve, avec pleine croix & bâton-rompu.

Il y a le *panneton* de l'espagnolette. C'est une partie saillante sur le corps de l'espagnolette, qui entre dans l'agrafe posée sur le guichet droit des croisées lorsqu'on ferme. Il sert aussi à fermer le guichet gauche, parce qu'en tournant le poignet de l'espagnolette pour la fermer, il va poser sur ce guichet.

PANNICULE CHARNU, (*Anatom.*) quatrieme tégument admis dans l'homme par les anciens anatomistes. Outre la cuticule, la peau & la membrane adipeuse, les anciens comptoient encore le *pannicule charnu*, & la membrane commune des muscles.

On trouve bien le *pannicule charnu* dans les quadrupedes, mais non pas dans les hommes, dont les muscles cutanés sont en fort petit nombre, & pour la plûpart d'une fort petite étendue, excepté celui que M. Winslou appelle *muscle cutané* en particulier ; mais ce muscle même ne sauroit être vraissemblablement regardé comme un tégument commun.

Il n'y a point de membrane commune des muscles qui couvre le corps comme un tégument, attendu que ce ne sont que des expansions particulieres des membranes de quelque muscle, ou des expansions aponévrotiques procédant d'autres muscles.

Les alongemens de la lame de la membrane adipeuse ou cellulaire, peuvent aussi avoir donné occasion à cette méprise, sur-tout dans les endroits où cette membrane est étroitement unie à la membrane propre des muscles. (*D. J.*)

PANNOMIE, (*Droit ecclésiastiq.*) c'est ainsi que s'appelle un recueil des lois ecclésiastiques, dressé par Yves de Chartres, vers l'an 1100. Ce nom est composé de πᾶν, qui signifie *tout*, & de νόμος, qui veut dire *loi ;* comme qui diroit *collection* de toutes les lois ecclésiastiques. (*D. J.*)

PANNON, s. m. (*Art milit.*) étendard à longue queue, qui appartenoit autrefois à un simple gentilhomme. C'est proprement un guidon à placer sur une tente. La banniere étoit quarrée, & quand on faisoit quelqu'un banneret, on coupoit la queue de son pannon, d'où est venu l'ancien proverbe, faire de *pannons* banniere, pour s'élever d'une dignité à une dignité supérieure. Il y a encore à Lyon des capitaines de quartier, qu'on appelle *pannons*, & leurs compagnies *pannonages.* Ce mot vient de *pannus*, drap.

PANNON GÉNÉALOGIQUE, (*Blason.*) écu chargé des diverses alliances des maisons dont un noble est descendu. Il sert à faire ses preuves. Il comprend les armes du pere & de la mere, de l'ayeul & de l'ayeule, du bisayeul & de la bisayeule. Il est composé de huit, de seize, de trente-deux quartiers, sur lesquels on dresse l'arbre généalogique.

PANNONIE, (*Géog. anc.*) *Pannonia*, ancienne contrée de l'Europe, & qui a toujours été regardée comme une de ses principales parties. Pline *liv. III. ch. xxv.* dit qu'elle avoit le Danube au nord, & la Dalmatie au midi ; il faut ajoûter qu'elle avoit la haute Moësie à l'orient, & le Norique au couchant. Les Pannoniens habitoient sur le bord du Danube.

Philippe roi de Macédoine, fit de ce pays une de ses premieres conquêtes ; mais les Pannoniens s'étant révoltés, Alexandre le grand les assujettit de nouveau avec l'Illyrie & l'Esclavonie. Les Gaulois conduits par Brennus & Belgius, conquirent depuis la *Pannonie* sur Ptolomée, surnommé *le foudroyant ;* mais Jules César enleva une partie de la *Pannonie* aux Gaulois ; & les Alpes pannoniques par lesquelles il s'en ouvrit le chemin, furent appellées *Julies*, de son nom. Auguste & Tibere acheverent de soumettre le reste du pays. Les Pannoniens depuis ce tems-là demeurerent tributaires des Romains, jusqu'à la décadence de l'empire, qu'ils furent assujettis par les Goths, & ensuite par les Huns, peuples de la Scythie asiatique, qui ayant passé dans la Sarmatie européenne, ravagerent la plus grande partie de l'Europe sous Valentinien. Quelques auteurs pretendent que ce fut de ces Huns, que la *Pannonie* reçut le nom de Hongrie, lorsqu'ils s'y furent retirés, après la défaite de leur roi Attila, dans la plaine de Châlons-sur-Marne.

On compte quatre empereurs venus de la *Pannonie ;* savoir, M. Aurelius Probus, Cn. Messius Decius, surnommé *Trajan*, Flave Jovien, & Flave Valentinien, fils d'un Gratien, qui vendoit des cordes à Gibale.

La *Pannonie* fut d'abord divisée par les Romains en haute & basse *Pannonie.* Ptolomée vous indiquera les bornes & les villes de chacune de ces provinces ; c'est assez pour moi d'ajouter ici, que dans la suite des tems, la haute-*Pannonie* fut appellée *premiere consulaire*, & la basse fut nommée *seconde consulaire.* (*D. J.*)

PANNUS, *terme de Chirurgie ;* maladie de l'œil, qui consiste en la formation d'une membrane contre nature, qui s'étend sur la partie antérieure de l'œil, & qui quelquefois couvre la cornée transparente. *Voyez* ONGLET.

La *pannus* est une espece d'ongle entrelacé de

veines & d'arteres assez grosses. On le nomme *ongle variqueux* & *panniculus* ; c'est le *sebel* des Arabes. (*Y*)

PANOMA, (*Hist. nat. Bot.*) arbre des Indes orientales qui vient de la grandeur d'un coignassier. Sa feuille est semblable à celle de la mauve, & son fruit à une aveline. Son bois est très-purgatif, il est un excellent antidote contre toutes sortes de poisons. On le vante aussi pour les fievres, les coliques, la gravelle & l'hydropisie, *&c.* Sa dose est depuis un grain jusqu'à un demi-scrupule, que l'on prend dans du bouillon ; les Indiens qui cultivent cet arbre le cachent soigneusement aux Européens.

PANOMPHÉE, adj. m. & f. (*Ant. grecq.*) Πανομφαῖος, surnom que les Grecs donnoient à Jupiter, non pas seulement parce qu'il étoit adoré de toutes les nations, ou, pour m'exprimer avec Eustache, parce que les voix de tous les peuples se tournoient vers lui ; mais sur-tout parce qu'il étoit l'auteur de toutes les divinations, ayant entre les mains les livres du destin, dont il reveloit plus ou moins selon son plaisir, aux prophetes qui parloient par sa voix. *Voyez* Potter, *t. I. p. 263.*

PANONCEAU, s. f. (*Arch.*) c'est ainsi qu'on nomme une girouette qui a des armes peintes ou évuidées à jour ; c'étoit autrefois une marque de noblesse. (*D. J.*)

PANONCEAUX, s. m. pl. (*Jurisprud.*) que l'on appelloit aussi par corruption *pénonceaux* ou *pénoncels*, vient du latin *pannum*, qui signifie un *drapeau*, un *pan*, morceau ou lambeau de drap ou de lange qui sert de marque pour désigner quelque chose.

L'usage des *panonceaux* paroît tirer son origine des brandons ou marques que les Grecs & les Romains mettoient sur les héritages pour anonncer qu'ils étoient hypothéqués.

En France on n'use pas de brandons ni de *panonceaux* pour marquer qu'un héritage est hypothéqué ; on met des brandons pour marque de saisie.

Les *panonceaux* royaux sont des placards, affiches ou tableaux, sur lesquels sont représentées les armes du roi.

On appose ces *panonceaux* sur la porte ou entrée d'une maison ou autre héritage pour marquer que ce lieu est sous la sauvegarde ou protection du roi, ou bien pour signifier que l'héritage est sous la main de la justice, c'est-à-dire qu'il est saisi réellement.

Les *panonceaux* royaux sont aussi appellés *bâtons royaux*, parce que les bâtons royaux sont passés en sautoir derriere l'écu, ou parce qu'on se contente de représenter dans le tableau les bâtons royaux.

Dans plusieurs lettres de sauvegarde les armes du roi étoient peintes.

On mettoit de ces *panonceaux* sur les lieux qui étoient en la sauve-garde du roi dans les pays de droit écrit.

On en mettoit aussi quelquefois, & en cas de péril imminent, sur les maisons de ceux qui étoient en la sauve-garde du roi, quoiqu'elles ne fussent pas situées dans le pays de droit écrit ; il y a plusieurs exemples de sauve-gardes pareilles, dont les lettres sont rapportées dans le quatrieme volume des ordonnances de la troisieme race.

Présentement l'on ne fait plus à cet égard aucune distinction entre les pays coutumiers & les pays de droit écrit.

Suivant une ordonnance de Louis X. du 17 Mai 1315, & une de Philippe le Long, du mois de Juin 1319, les *panonceaux* royaux ne doivent être apposés dans les lieux de jurisdiction seigneuriale que dans les cas qui sont réservés au roi, & avec connoissance de cause.

Bacquet dans son *traité des droits de justice*, *ch. 26. n. 11.* dit qu'en matiere de saisie-réelle & de criées ; les sergens royaux sont les seuls qui puissent apposer les *panonceaux*. *Voyez le glossaire de* M. de Lauriere, au mot *panonceaux*.

PANOPE, s. f. (*Mythol.*) fille de Nérée & de Doris, étoit une des divinités marines, que les matelots invoquoient le plus fréquemment pendant la tempête, avec Glaucus & Mélicerte ; son nom signifie celle qui donne toutes sortes de secours. (*D. J.*)

PANOPE, (*Géog. anc.*) ville de la Phocide, à laquelle Homere dans son Odyssée, *A*, *v. 580*, donne le surnom d'*agréable* pour ses danses.

PANOPLIE, s. f. (*Hist. ecclesiast.*) exposition de toutes les hérésies, avec leur réfutation tirée des peres. Euthimius Zigabene, moine, fut l'auteur de la *panoplie*. Ce fut l'empereur Alexis qui lui ordonna cet ouvrage. *Panoplie* armure complette de doctrine.

PANOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville d'Egypte dans la Thébaïde, remarquable par la naissance du poëte grec Nonnus, qui florissoit dans le cinquieme siecle ; on a de lui un poëme intitulé *Dionysia*.

Horus-Apollon étoit aussi natif de *Panopolis*. Il enseigna la grammaire à Alexandrie, & ensuite à Constantinople sous l'empire de Théodose. La meilleure édition de ses hiéroglyphes, est celle d'Utrecht, en 1727, *in-4°.* en grec & en latin, avec des notes par Jean Corneille de Pauw. (*D. J.*)

PANORMIE, s. f. (*Hist. mod.*) recueil de toutes les loix, de παν, *tout*, & de νομὸς, *loi*. C'est le titre d'un decret attribué à Yves de Chartres, mais qui n'est pas de lui. Sigebert prétend que Hugues de Châlon en est auteur.

PANORMUS, (*Géog. anc.*) nom commun à plusieurs lieux ; 1°. ville de Sicile, sur la côte septentrionale de l'île, dont les Phéniciens passent pour être les fondateurs. De l'aveu de tout le monde, elle est la même que celle que nous nommons aujourd'hui *Palerme*.

2°. *Panormus*, ville de l'île de Crete, sur la côte septentrionale, selon Ptolomée, *l. III. c. xvij.*

3°. Ville de la Macédoine, dans la Chalcidie, selon le même Ptolomée, *l. III. c. xiij.*

4°. Port & ville de l'Achaïe propre, selon Pausanias, *l. VII. c. xxij.* Thucydide, *l. II.* Pline, *l. IV. c. xj.* Polybe, *l. V. p. 102.*

5°. Port de l'Attique, près du promontoire Sunium.

6°. Port d'Afrique, dans la Marmarique.

7°. Port de la ville Oricum, sur la mer Ionienne, selon Strabon, *l. VII. p. 316*, &c. (*D. J.*)

PANOS, (*Géog. anc.*) nom commun à plusieurs lieux ; 1°. à un promontoire de l'île de Rhodes ; 2°. à une ville d'Egypte nommée par Ptolomée, *Panopolis* ; 3°. à une montagne de l'Attique ; 4°. à un bois sacré, près de l'île de Méroé, & que les Gymnosophistes habitoient.

PANOSSAKES, s. m. pl. (*Comm. d'Afriq.*) ce sont des pagnes dont se servent les negres sur la plûpart des côtes d'Afrique : les Européens qui trafiquent sur la riviere de Cambie, en tirent beaucoup du royaume de Cantor, où se font les meilleures ; elles sont rayées de couleur de feu.

PANOU, (*Hist. nat.*) oiseau du Brésil, qui est de la grosseur d'un merle, & dont le plumage est noir ; à l'exception de celui qui couvre son estomac, qui est d'un rouge foncé ou sang de bœuf.

PANQUE, s. f. (*Botan. exot.*) plante qui croît au Chily, grande contrée de l'Amérique dans la mer du Sud : on se sert de sa tige bouillie, avec le maki & le gonthion, autres arbrisseaux du pays, pour teindre en noir, & sa teinture ne brûle point les étoffes, comme le noir de l'Europe : cette plante ne se trouve que dans les lieux marécageux ; sa feuille est ronde, tissue, comme celle de l'achante, & n'a guere moins de deux ou trois piés de diametre :

les voyageurs ne nous disent rien de ses fleurs & de ses graines.

PANQUÉCALUZI, s. m. (*Hist. mod.*) quatorzieme des dix-huit mois de chacun vingt jours, qui composent l'année des Méxicains.

PANSARD, *voyez* BARBUE.

PANSE, s. f. (*Gram.*) il se dit du ventre, lorsqu'il est gros, rond & trop élevé.

C'est aussi le premier des ventricules des animaux ruminants ; il est fort grand.

Il est couvert intérieurement d'une infinité de petites éminences serrées, fermes & solides ; c'est-là que se fait la premiere coction des herbes.

Panse se dit de la partie gonflée d'une lettre, une *panse* d'*a*.

PANSE, (*Maréchal.*) les Maréchaux appellent ainsi l'estomac des chevaux.

PANSE, *terme de Fondeur de cloches* ; on appelle les *panses* d'une cloche, les endroits où le battant frappe quand elle est en branle. *Voyez* FONTE DES CLOCHES.

La *panse* se nomme aussi bord ; c'est pour l'ordinaire l'épaisseur de la *panse* ou du bord, qui regle l'épaisseur, la hauteur & le diametre d'une cloche.

PANSELENE, s. m. signifie dans l'*Astronomie* grecque & dans quelques anciens Astronomes la *pleine lune* ; ce mot vient des mots grecs πᾶν, *tout*, & σελήνη, *lune*, parce que dans la pleine lune, on voit toute la partie de cette planete qui est tournée vers la terre. *Voyez* LUNE. (*O*)

PANSEMENT, s. m. PANSER, v. act. *terme relatifs à la Chirurgie* ; application d'un appareil propre à maintenir une partie en situation, & à contenir les remedes qui lui sont convenables. *Voyez* APPAREIL.

Les regles générales qu'il faut observer en appliquant les appareils, se réduisent à *panser doucement*, pour exciter le moins de douleur qu'il est possible ; *mollement*, c'est-à-dire en n'introduisant point sans nécessité dans les plaies, des tentes, des bourdonnets & autres corps dilatans, dont l'application empêche la réunion & peut occasionner plusieurs autres accidens. *Voyez* BOURDONNETS.

La troisieme regle prescrit de *panser promptement*, pour ne pas laisser la partie trop long-tems exposée aux injures de l'air, dont l'impression peut coaguler les sucs & retrécir le diametre des vaisseaux. Il faut pour cette raison, fermer les rideaux du lit du malade pendant qu'on le *panse*, & tenir auprès de lui du feu dans un réchau.

Nous allons rapporter, d'après M. de la Faye, ce qu'il dit dans ses principes de Chirurgie, sur la maniere dont on doit exécuter ces regles.... On met d'abord le malade & la partie malade dans une situation commode, pour lui & pour le chirurgien ; on leve les bandes ou bandages & les compresses, sans remuer la partie ; quand le pus ou le sang les ont collés à la partie, on les imbibe d'eau tiéde ou de quelqu'autre liqueur pour les détacher ; si c'est une plaie qu'on *panse*, on en nettoye les bords avec la feuille de myrthe & avec un petit linge ; on ôte ensuite les plumaceaux, les bourdonnets & les tentes avec les pincettes ; on essuie légerement la plaie avec une fausse tente ou un bourdonnet mollet, ou du linge fin, pour ne causer que le moins de douleur qu'il est possible, & pour ne point emporter les sucs nourriciers ; on a toujours soin de tenir sur la partie ou sur l'ulcère un linge pour les garantir des impressions de l'air ; on fait les injections, les lotions, les fomentations nécessaires ; on applique ensuite le plus doucement, le plus mollement & le plus promptement qu'il est possible, un appareil nouveau, couvert des médicamens convenables ; on fait ensuite le bandage approprié. *Voyez* BANDAGE.

Les intervalles qu'on doit mettre entre les *pansemens* doivent être déterminés par l'espece de la maladie, par son état, par les accidens auxquels il faut remédier, & par la nature des medicamens appliqués.

Le premier *pansement* ou la levée du premier appareil, ne doit se faire à la suite des grandes opérations, qu'apres trois ou quatre jours ; à moins que quelque accident, une hémorragie par exemple, n'oblige à le faire plutôt. Ce premier *pansement* seroit fort douloureux, si l'on n'attendoit pas que l'appareil, humecté par le suintement ichoreux qui précede la suppuration, puisse se détacher aisément. On *panse* ordinairement les ulceres tous les vingt-quatre heures, lorsqu'ils sont en bonne suppuration ; si le pus etoit de mauvaise qualité ou s'il se formoit en trop grande abondance, il seroit à-propos de multiplier les *pansemens*. Dans les plaies simples, les fractures, les hernies, les luxations où la nature doit agir avec tranquillité, il faut *panser* rarement ; il ne faut pas que le chirurgien qui est l'aide & le ministre de la nature, vienne la troubler dans ses opérations par une curiosité mal placée. Les tumeurs & autres maladies sur lesquelles on applique des cataplasmes doivent être *pansés* fréquemment, afin de renouveller les medicamens, qui s'alterent ou se corrompent plus ou moins promptement, suivant leur nature. Les maladies qui n'exigent que des fomentations, ne doivent être découvertes des compresses qui les enveloppent, que pour voir les progrès ou la diminution des accidens : dans de cas, on renouvelle souvent les fomentations, mais on ne touche point chaque fois à l'appareil, puisqu'il suffit d'entretenir la partie chaude & humide ; la fomenmentation ayant l'usage d'un bain local. *Voyez* FOMENTATION.

L'académie royale de Chirurgie avoit proposé pour le prix qu'elle distribueroit en 1734, *de déterminer dans chaque genre de maladies chirurgicales, les cas où il convient de* penser *fréquemment, & ceux où il convient de* panser *rarement*. On trouve sur cette proposition deux mémoires imprimés dans le premier tome des pieces qui ont concouru pour le prix de l'académie royale de Chirurgie, publié en 1753. (*Y*)

PANSEMENS, (*Maréchallerie.*) c'est le soin qu'on a des chevaux, pour leurs besoins & leur propreté.

PANSEROTESCHE ou PALUCHE, s. f. épée longue & menue que les hussards portent quelquefois le long du cheval, depuis le poitrail jusqu'à la croupe au défaut de la selle. Ils se servent de cette arme pour piquer, ou comme le dit le pere Daniel, *embrocher* l'ennemi ; il se sert de ce terme, dit cet auteur, parce que cette épée est une espece de broche ; quand ils en usent, ils l'appuient sur le genouil. Ils ne se servent guere de cette arme en France, mais elle fait partie de leur armement dans les troupes de l'empereur. *Hist. de la Milice françoise, tome II. p. 518.* (*Q*)

PANTACHATES, s. f. (*Hist. nat.*) nom dont quelques auteurs se sont servis pour désigner une agate mouchetée, comme la peau d'une panthere.

PANTACHUS, (*Géog. anc.*) *Pantagias*, *Pantacias* ou *Pantagies*, fleuve de Sicile. Ptolomée, *l. III. c. iv.* place son embouchure sur la côte orientale de l'île, entre le promontoire & la ville de Catane ; & Pline, *l. III. c. viij.* la met entre Mégaris & Syracuse. Ils se trompent tous deux, selon Cluvier, *l. I. c. xj.* qui prétend que Virgile a donné la véritable situation de l'embouchure de ce fleuve ; savoir, entre les cavernes de Cyclopes & le golfe de Mégare. L'extrême exactitude qu'a eue Virgile, à marquer la véritable position des lieux de l'Italie & de la Sicile, est cause que Cluvier préfere son sentiment dans cette occasion ; d'ailleurs, on ne peut douter

que le *Pantagia* ne ſoit la riviere, qui a ſon embouchure à la gauche du cap de S. Croce, & que les habitans du pays appellent *Porcari*. La preuve s'en trouve dans ce paſſage de Virgile.

. . . . *Vivo præter vehor oſtia Saxo*
Pantagiæ.

En effet, les deux côtés du Porcari ſont hériſſés de rochers d'environ vingt coudées de hauteur; la mer remonte dans cette embouchure juſqu'à mille pas, & forme un port propre pour les petits bâtimens.

La qualité que Claudien donne à ce fleuve, qu'il appelle *Saxa rotantem*, convient auſſi au Porcari; car quoique ſon cours ſoit très-petit, cependant lorſqu'en hiver il ſe trouve groſſi par les pluies & par les torrens, qui tombent des colines voiſines, il court avec une telle rapidité, qu'il entraîne avec lui une grande quantité de pierres. (*D. J.*)

PANTALERIE, (*Géog. mod.*) autrement dite, *Pentelleria* ou *Pantalaria*; petite île de la mer d'Afrique, ſituée entre la Sicile & la côte du royaume de Tunis; c'eſt l'ancienne *Coſſura* dont nous avons quelques médailles, & que les Arabes du voiſinage appellent encore *Koſra*. Cette île qui eſt d'environ ſept lieues de tour, paſſa de la domination des Carthaginois ſous celle des Romains: elle porte des fruits, du vin & du coton, mais elle tire ſon blé de la Sicile. *Long.* 30. 5. *lat.* 36. 50.

PANTALOON *ou* PANTALON, ſ. m. eſt le nom d'un ancien habillement dont nos ancêtres ſe ſervoient fréquemment, & qui conſiſtoit en des culottes & des bas tous d'une piece. Ce nom vient des Vénitiens, qui introduiſirent les premiers cet habit & qui furent appellés *pantaloni* de S. *Pantaleon*, qui fut autrefois leur patron.

Pantalon ſur le théâtre eſt un bouffon ou perſonnage maſqué qui forme des danſes groteſques, & qui fait des geſtes violents & des poſtures extravagantes; ce mot s'emploie auſſi pour déſigner l'habillement que portent ordinairement ces bouffons, qui eſt taillé ſur la forme de leur corps préciſément, & qui eſt tout d'une piece de la tête aux piés.

C'eſt pour cela qu'on appelle *pantalons* de Veniſe, ceux qui pour leur commodité portent un habit de cette ſorte par-deſſous d'autres habillemens. Delà on fait *pantalonnade*, qui ſe dit ou d'une danſe burleſque ou d'un geſte ridicule du corps.

Pantalon, *terme de Papeterie*; c'eſt une des moyennes ſortes de papier qui ſe fabrique du côté d'Angoulême. Il eſt marqué pour l'ordinaire aux armes d'Amſterdam, parce qu'il eſt preſque tout deſtiné pour être vendu à des marchands hollandois. *Voyez* Papier.

PANTANUS LACUS, (*Géog. anc.*) lac d'Italie, dans la Pouille daunienne, dont parle Pline, *liv. III. ch. xj.* & qu'on croit être préſentement *Lago di Leſina*.

PANTARBE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) pierre fabuleuſe à qui quelques auteurs ont attribué la propriété d'attirer l'or, de la même maniere que l'aiman attire le fer. Ce qui lui a auſſi fait donner le nom de *magnes aureus*. Pline parle d'une pierre nommée *amphitane*, à qui il attribue la même vertu: l'une & l'autre eſt entierement inconnue des modernes.

PANTE, ſ. f. (*Commerce.*) c'eſt ainſi qu'on appelle une eſpece de chapelet compoſé de pluſieurs de ces petites coquilles blanches qu'on nomme *porcelaine*, qui ſervent de monnoie dans pluſieurs endroits de l'Aſie, de l'Afrique, & de l'Amérique.

Pante, *ou* Pente, *terme de Tapiſſier*, c'eſt un morceau d'étoffe qui entoure le lit, & qui a ordinairement de la frange. Il y a trois *pantes* dans chaque lit: le mot de *pante* ſe dit auſſi en parlant de dais; mais dans chaque dais il y a quatre *pantes*; car la *pante* du dais eſt un morceau d'étoffe qui environne le dais. On dit en parlant des *pantes* de lit & de dais, *la pante* de dehors, la *pante* de dedans, la *pante* de longueur, la *pante* de largeur. (*D. J.*)

Pantes, (*Braſſerie*) ce ſont des toiles de crin qu'on attache autour des coſtieres de la touraille, & qui en recouvrent l'aire.

PANTENNE, (*Marine.*) voile en *pantenne*. *Voyez* Voile.

PANTER, v. act. *en terme de Cardier*, c'eſt l'action d'arrêter les feuillets dans le panteur, en les accrochant aux pointes dont il eſt garni par diſtance dans toute ſa longueur. *Voyez* Panteur.

PANTEUR, ſ. m. *en terme de Cardier*; c'eſt une eſpece de métier à-peu-près quarré, dont les deux maîtres brins ſont garnis de diſtance en diſtance de petits crochets ſans pointes, auxquels on arrête les peaux qu'on a percées pour cet effet avec le poinçon. *Voyez* Poinçon. Ces maîtres brins ſont traverſés à chaque bout d'un ais de bois qui les approche ou les écarte tant qu'on veut; ce qui bande plus ou moins la peau. Cet inſtrument contient le feuillet intérieurement, & on ne l'en ôte point que pour poſer la carde ſur ſon bois. *Voyez les Planches.*

PANTHÉES, ſ. m. pl. (*Antiq. & Médailles.*) en latin *ſigna panthea*: on appelloit ainſi des têtes ou des ſtatues ornées de ſymboles de pluſieurs divinités réunies enſemble. Les ſtatues de Junon avoient ſouvent rapport à pluſieurs déeſſes: elles tenoient quelque choſe de celle de Pallas, de Vénus, de Diane, de Neméſis, des Parques, *&c.*

On voit dans les anciens monumens une Fortune aîlée, qui tient de la main droite le timon, & de la gauche la corne d'abondance; tandis que le bas finit en tête de bélier; l'ornement de ſa tête eſt une fleur de lotus, qui s'éleve entre des rayons, marque d'Iris & d'Oſiris. Elle a ſur l'épaule la trouſſe de Diane, ſur la poitrine l'égide de Minerve, ſur la corne d'abondance le coq ſymbole de Mercure, & ſur la tête de bélier, un corbeau ſymbole d'Apollon. On trouve beaucoup d'autres figures *panthées* parmi les antiques.

Ces dieux étoient peut-être auſſi repréſentés enſemble, pour ſervir à la dévotion des particuliers qui vouloient honorer pluſieurs dieux à-la-fois. Peut-être y a-t-il quelques autres raiſons inconnues de ce culte, ſelon la ſignification du mot *panthée*, de πᾶν, *tout*, & θεὸς, *dieu*. Ces figures devroient en effet repréſenter les ſymboles de tous les dieux; mais on n'en connoît point qui les réuniſſent tous.

Les médailles nous offrent auſſi des *panthées*, ou des têtes ornées des ſymboles de pluſieurs déités. Telle eſt celle qui ſe trouve ſur la médaille d'Antonin Pie, & de la jeune Fauſtine, qui eſt tout enſemble Sérapis par le boiſſeau qu'elle porte: le ſoleil par la couleur des rayons: Jupiter Hammon par les deux cornes de bélier: Pluton par la groſſe barbe: Neptune par le trident: Eſculape par le ſerpent entortillé autour du manche.

M. Baudelot dans ſa diſſertation ſur les dieux Lares, croit que les *panthées* doivent leur origine à la ſuperſtition de ceux, qui ayant pris pour protecteurs de leurs maiſons pluſieurs dieux, les réuniſſoient tous dans une même ſtatue, qu'ils ornoient des différens ſymboles de chacune de ces déités. Il en a fait graver pluſieurs pour ſervir d'exemple & de preuve. *Voyez auſſi* ſur les figures qu'on appelle *panthées*, la diſſertation de l'abbé Nicaiſe, *de nummo pantheo Hadriani Auguſti*, *Lugd.* 1694. *in-4°.* (*D. J.*)

PANTHEIUM, (*Géog. anc.*) lieu de l'Attique, à 60 ſtades d'Iliſſus; c'eſt ici que croiſſoit l'olivier nommé *calliſtéphane*, & dont on ſe ſervoit pour couronner les vainqueurs des jeux olympiques.

PANTHÉON, ſ. m. (*Antiq. rom.*) ce mot veut

dire *un temple* en l'honneur de tous les dieux. Le plus fameux *panthéon* des Romains, fut celui qu'éleva M. Agrippa gendre d'Auguste, & qui subsiste encore à présent sous le nom de la *Rotonde*. Ce superbe édifice faisoit un des plus grands ornemens de Rome; & la description qu'en ont donnée grand nombre d'auteurs anciens & modernes, sert encore d'embellissement à leurs ouvrages. Je ne m'y arrêterai pas par cette raison; je remarquerai seulement qu'il est de figure ronde, ne recevant le jour que par un trou qui est au milieu de la voute. Il y avoit autour de ce temple six grandes niches qui étoient destinées aux principales divinités. Et afin qu'il n'y eût point de jalousie entre elles pour la préséance, dit Lucien, on donna au temple la figure ronde. Pline en allegue une meilleure raison; c'est parce que le convexe de sa voute représente le ciel, la véritable demeure des dieux. Le portique qu'il y avoit devant ce temple, étoit plus surprenant que le temple même : il étoit composé de seize colonnes de marbre granit, d'une énorme grandeur, & toutes d'une pierre. Chacune a près de cinq piés de diametre, sur trente-sept piés de haut, sans la base & le chapiteau. Agrippa ne se contenta pas de faire dorer son *panthéon* par-dedans, mais il le couvrit d'or en-dehors; de sorte que le satyrique avoit raison de s'écrier :

At vos
Dicite pontifices, in sancto quid facit aurum?

La couverture de cet édifice fut emportée par Constantin dans sa nouvelle capitale; mais le *panthéon* a été consacré par les pontifes romains en l'honneur de la Vierge & des martyrs. Il mérite assurément l'admiration des connoisseurs : ceux qui l'ont vu, n'ont qu'à réfléchir sur l'état où leur esprit s'est trouvé la premiere fois qu'ils y sont entrés; & sans doute, ils se souviendront qu'ils ont été frappés de quelque chose de grand & de majestueux; au lieu que la vue d'une église gothique, cinq ou six fois plus vaste que le *panthéon*, ne frappe personne. Cette différence ne peut procéder que de la grandeur de maniere observée dans l'une, & de la médiocrité ou de la petitesse de maniere qui se trouve dans l'autre.

Mais est-il bien certain qu'Agrippa ait fait le *panthéon* en entier? On le dit communément; néanmoins Dion se sert d'une expression qui ne signifie qu'achever, ἐξετέλεσε, & l'on remarque encore aujourd'hui, que l'ordre de la corniche ne s'accorde pas avec celui du temple; qu'elle ne s'enchâsse pas dans le mur par ses extrémités; mais qu'elle s'en approche à peine comme d'un édifice différent. On trouve encore que l'architecture du portail est mieux étendue que celle du temple, & par conséquent d'un autre tems.

Il est toujours sûr que ce temple a souffert bien des changemens; Xiphilin le met au nombre des édifices brûlés sous le regne de Titus : Cassiodore le fait réparer par Trajan. Selon la chronique d'Eusebe, il fut encore brûlé par le tonnerre l'an de J. C. 111, le triezieme du regne de Trajan. Les premiers successeurs de ce prince se sont fait à l'envi un honneur d'y travailler. On le trouve réparé par Adrien, par Antonin Pie, par Marc-Aurele, & par Sévere. Il y a apparence que ce dernier fit effacer le nom de tous les autres, pour n'y laisser que le sien, & celui de son fils, avec le nom du fondateur.

Je ne dois pas oublier de remarquer qu'il entroit dans le dessein des portes du *panthéon* l'arrangement d'une sorte de cloux, qui par la beauté des ornemens de leur tête, contribuoient infiniment à sa magnificence; l'avarice des hommes les a portés à s'en emparer; il en reste quelques-uns encore qui sont attachés aux deux ventaux de la porte du *panthéon*; & M. de Caylus en a quatre en sa possession; ils sont de bronze ainsi que les ventaux.

Au reste, il y avoit à Rome un autre *panthéon* dédié particulierement à Minerve médecine, *Minervæ medicæ*. Ce *panthéon* étoit en-dedans de figure décagone, ou a dix angles bien distingués. Il y avoit vingt deux piés & demi d'un angle à l'autre; ce qui donne en tout deux cent vingt-cinq piés. Entre les angles il y avoit par-tout des chapelles rondes en voûte, excepté d'un côté où étoit la porte : ces neuf chapelles étoient pour autant de divinités; la statue de Minerve étoit en face de la porte, & occupoit la place d'honneur.

On croit que le temple de Nîmes, qu'on dit être de Diane, étoit un *panthéon* : il y avoit douze niches, dont six restent encore sur pié. C'étoit un temple consacré aux douze grands dieux, que quelques-uns ont appellé pour cela *dodécathéon*. (*D. J.*)

PANTHÉON D'ATHÈNES, (*Antiq. grecq.*) le *panthéon* d'Athènes ne le cédoit guere en plusieurs points au *panthéon* de Rome, bâti par Agrippa. Celui d'Athènes a été relevé environ 120 ans après, par l'empereur Adrien. Les chrétiens grecs en firent ensuite une église consacrée à la Vierge, sous le nom de *Panegia*. Enfin, les Turcs ont changé cette église en mosquée : les chevaux de la main de Praxitele, très-gâtés malheureusement par l'injure des tems, s'y voient encore : Adrien les y fit placer; mais ils sont réellement de Praxitele, c'est tout dire. (*D. J.*)

PANTHERE, s. f. *panthera seu pardallis*, (*Pl. III. fig. 2.*) animal quadrupede très-féroce qui differe du tigre & du léopard par les taches qui sont sur son poil; au lieu d'avoir sur tout le corps des taches rondes comme le léopard, ou des taches longues comme le tigre, il a sur le dos des taches rondes, & sur le ventre des taches longues. *Voyez le regne animal, par M.* Brisson, qui donne à cet animal le nom de *léopard*. (*I*)

PANTHERE, (*Littérat.*) c'est l'animal favori de Bacchus, & qu'on trouve souvent représenté sur ses monumens, parce que, dit Philostrate, des nourrices de ce dieu avoient été changées en *pantheres*, ou selon d'autres, parce que cet animal aime les raisins. La *panthere* est aussi un symbole de Pan : on croit même que son nom en a été formé. (*D. J.*)

PANTHERE PIERRE DE, (*Hist. nat.*) espece de jaspe ou d'agate, remplie de taches noires, rouges, jaunes, vertes, *&c.* les anciens lui attribuent beaucoup de vertus fabuleuses.

PANTICAPÉE, *Panticapæa*, (*Géog. anc.*) ville de la Chersonnèse taurique, selon Strabon, *liv. VII. p. 309.* & Ptolomée, *liv. III. c. vj.* Pline, *l. XVII. c. xxxiij.* dit qu'on l'a nommoit aussi *Bosphorium*; ce n'est pas sans raison, puisqu'on la regardoit comme la capitale du Bosphore Cimmérien. Niger veut qu'elle s'appelle aujourd'hui *Vospero*.

PANTICAPES, (*Géog. anc.*) fleuve de la Scythie européenne, qui faisoit la séparation entre les Nomades & les Géorgiens. Pence dit que c'est présentement le Przypietz dans la Lithuanie. (*D. J.*)

PANTIERE, s. f. (*Chasse.*) est un filet qui sert à prendre les oiseaux, principalement les bécasses; ceux qui s'occupent à cette sorte de chasse, ont soin de faire ébrancher dans une clairiere deux arbres, & d'y ajuster deux branches de maniere qu'elles puissent soutenir la *pantiere*; ces branches doivent être garnies de deux poulies ou boucles qui servent à passer les cordes, afin de pouvoir laisser tomber commodément la *pantiere* suspendue à ces cordes, lorsque quelque oiseau se sera jetté dedans.

On appelle aussi *pantiere*, certain sac à mailles qui sert aux chasseurs à mettre leur provision de bouche, & pour rapporter le gibier qu'ils ont pris. On

la porte ordinairement en écharpe : *panteine* est la même chose que *pantiere*.

PANTINS, (*Hist. mod.*) petites figures peintes sur du carton, qui par le moyen de petits fils que l'on tire, font toutes sortes de petites contorsions propres à amuser des enfans. La posterité aura peine à croire qu'en France, des personnes d'un âge mûr ayent pû dans un accès de vertige assez long, s'occuper de ces jouets ridicules, & les rechercher avec un empressement, que dans d'autres pays l'on pardonneroit à peine à l'âge le plus tendre.

PANTINE, s. f. (*Soie & Laine.*) c'est un assemblage plus ou moins considérable d'écheveaux, à proportion de leur grosseur. De *pantine* on a fait *pantener. Pantener*, c'est attacher des bouts de fil aux *pantines*, pour empêcher qu'elles ne se mêlent.

PANTINE, (*Rubanier.*) se dit aussi d'un gros écheveau qui en contient lui-même plusieurs petits, qu'il faut avoir soin de séparer pour rendre le poids plus léger, & par conséquent plus facile à tourner pour le dévidage; il y a plus ou moins de *pantines* à la balle, le nombre n'en est pas limité.

PANTOGRAPHE, s. m. (*Art du Dessein.*) le *pantographe* ou *singe*, est un instrument qui sert à copier le trait de toutes sortes de desseins & de tableaux, & à les réduire, si l'on veut, en grand ou en petit; il est composé de quatre regles mobiles ajustées ensemble sur quatre pivots, & qui forment entre elles un parallélogramme. A l'extrémité d'une de ces regles prolongées est une pointe qui parcourt tous les traits du tableau, tandis qu'un crayon fixé à l'extrémité d'une autre branche semblable, trace légérement ces traits de même grandeur, en petit ou en grand, sur le papier ou plan quelconque, sur lequel on veut les rapporter.

Cet instrument n'est pas seulement utile aux personnes qui ne savent pas dessiner, il est enore très-commode pour les plus habiles, qui se procurent par-là promptement des copies fideles du premier trait, & des réductions qu'ils ne pouroient avoir sans cela qu'en beaucoup de tems, avec bien de la peine, & vraissemblablement avec moins de fidélité.

Cependant de la maniere dont le *pantographe* avoit été construit jusques-ici, il étoit sujet à bien des inconvéniens, qui en faisoient négliger l'usage. Le crayon porté à l'extrémité de l'une des branches, ne pouvoit pas toujours suivre les inégalités du plan sur lequel on dessinoit; souvent il cessoit de marquer le trait, & plus souvent encore sa pointe venant à se briser, gâtoit une copie déja fort avancée : lorsqu'il falloit quitter un trait achevé, pour en commencer un autre, on étoit obligé de déplacer les regles, ce qui arrivoit à tous momens.

M. Langlois, ingénieur du roi, a très-heureusement corrigé tous ces défauts dans le nouveau *pantographe* qu'il a présenté à l'académie des Sciences en 1743, & c'est principalement par le moyen d'un canon de métal dans lequel il place un porte-crayon, qui pressant seulement par son poids, & autant qu'il le faut le plan sur lequel on copie, cede aisément & de lui-même en s'élevant & s'abaissant, aux inégalités qu'il rencontre sur ce plan; à la tête du porte-crayon s'attache un fil, avec lequel on le souleve à volonté, pour quitter un trait & en commencer un autre, sans interrompre le mouvement des regles, & sans les déplacer.

Outre ces corrections, M. Langlois ajuste la pointe à calquer de son *pantographe*, le porte-crayon, & le pivot des regles, sur des especes de boîtes ou coulisses, qui peuvent se combiner différemment sur ces regles, selon qu'on veut copier en grand ou en petit, plus ou moins, & il rend enfin tous ces mouvemens beaucoup plus aisés en faisant soutenir les regles par de petits pilliers garnis de roulettes excentriques. Le *pantographe* ainsi rectifié est un instrument propre à réduire en grand & en petit toutes sortes de figures, de plans, de cartes, d'ornemens, &c. très-commodément & avec beaucoup de précision & de promptitude. *Voyez nos Pl. de Dessein & leur explic.*

PANTOGONIE, s. f. (*Géom.*) nom donné par M. Bernoulli, à une espece de trajectoire réciproque, qui pour chaque différente position de son axe se coupe toujours elle-même sous un angle constant. *Voyez* TRAJECTOIRE, *voyez aussi les Œuvres* de Jean Bernoulli, *tom. II. pag.* 600. (*O*)

PANTOIMENT, s. m. (*Fauconnerie.*) c'est le nom que l'on donne à une maladie qui vient à un oiseau de proie, qu'on appelle *asthme*, elle lui rend le poumon enflé.

PANTOIS *ou* PANTOISE, s. m. & f. (*Fauconn.*) maladie de trois sortes, l'une qui survient à la gorge des oiseaux de proie, l'autre qui leur vient de froideur, l'autre qui se congrege aux reins & aux roignons; on dit ce faucon a le *pantois* ou la *pantoise*. Ce mal est causé par des humeurs âcres qui tombent du cerveau sur le poumon, le dessêchent & alterent les organes de la respiration; pour y remédier il faut purger l'oiseau avec de l'huile battue & blanchie dans une ou deux eaux, ce qui se fait ainsi : vous prenez une écuelle, ou quelque autre vaisseau percé, vous bouchez le trou avec le doigt, vous versez dans ce vaisseau de l'eau nette, & ensuite de l'huile, & après avoir bien remué & battu les deux liqueurs avec une spatule jusqu'à ce que l'eau paroisse chargée de ce que l'huile a de plus grossier, vous retirerez le doigt & laisserez couler l'eau, ayant soin de retenir l'huile dans le vaisseau, vous en faites prendre à l'oiseau, & vous le portez sur le poing jusqu'à ce qu'il ait rendu son remede avec ses émeus; une heure ou une heure & demie après vous lui donnerez du cœur de veau ou de foie de poule mouillé; si l'oiseau est bien à la chair, on peut lui faire macérer sa viande dans l'eau de rhubarbe, & lui en donner après l'avoir bien nettoyé, vous continuerez ainsi pendant six ou sept jours, observant de le purger avec une cure de filasse ou de coton le quatrieme jour.

Le *pantois* se connoit particulierement à ces signes, 1°. si l'oiseau a des fréquens battemens de poitrine; 2°. lorsqu'il fait mouvoir son balai tantôt haut tantôt bas; 3°. s'il ne peut émeuter, ou si ses émeus sont petits, ronds & secs; 4°. si l'oiseau a le bec ouvert, s'il bâille, & s'il ferme le bec en haut; ce dernier signe est mortel.

PANTOMATRIUM, (*Géog. anc.*) promontoire de l'île de Crete, qui selon Niger & Pinel, porte à-présent le nom de *Milopotamo*. (*D J.*)

PANTOMETRE, s. m. (*Géom.*) instrument propre à mesurer toutes sortes d'angles, de longueur ou de hauteur. *Voyez* HOLOMETRE.

PANTOMIME, s. m. (*Jeux scéniq. des Romains.*) on appelloit *pantomimes*, chez les Romains, des acteurs qui, par des mouvemens, des signes, des gestes, & sans s'aider de discours, exprimoient des passions, des caracteres, & des évenemens.

Le nom de *pantomime*, qui signifie *imitateur* de toutes choses, fut donné à cette espece de comédiens, qui jouoient toutes sortes de pieces de théâtre sans rien prononcer; mais en imitant & expliquant toutes sortes de sujets avec leurs gestes, soit naturels, soit d'institution. On peut bien croire que les *pantomimes* se servoient des uns & des autres, & qu'ils n'avoient pas encore trop de moyens pour se faire entendre. En effet, plusieurs gestes d'institution étant de signification arbitraire, il falloit être habitué au théâtre pour ne rien perdre de ce qu'ils vouloient dire. Ceux qui n'étoient pas initiés aux mysteres de ces spectacles, avoient besoin d'un maître qui leur en donnât l'explication; l'usage appre-

noit aux autres à deviner insensiblement ce langage muet. Les *pantomimes* vinrent à bout de donner à entendre par le geste, non-seulement les mots pris dans le sens propre, mais même les mots pris dans le sens figuré; leur jeu muet rendoit des poëmes en entier, à la différence des mimes qui n'étoient que des bouffons inconséquens.

Je n'entreprendrai point de fixer l'origine des *pantomimes;* Zozime, Suidas, & plusieurs autres la rapportent au tems d'Auguste, peut-être par la raison que les deux plus fameux *pantomimes*, Pylade & Bathylle, parurent sous le regne de ce prince, qui aimoit passionément ce genre de spectacle. Je n'ignore pas que les danses des Grecs avoient des mouvemens expressifs; mais les Romains furent les premiers qui rendirent par de seuls gestes, le sens d'une fable réguliere d'une certaine étendue. Le mime ne s'étoit jamais fait accompagner que d'une flûte; Pylade y ajouta plusieurs instrumens, même des voix & des chants, & rendit ainsi les fables régulieres. Au bruit d'un chœur composé de musique vocale & instrumentale, il exprimoit avec vérité le sens de toutes sortes de poëmes. Il excelloit dans la danse tragique, s'occupoit même de la comique & de la satyrique, & se distingua dans tous les genres. Bathylle son éleve & son rival, n'eut sur Pylade que la prééminence dans les danses comiques.

L'émulation étoit si grande entre ces deux acteurs, qu'Auguste à qui elle donnoit quelquefois de l'embarras, crut qu'il devoit en parler à Pylade, & l'exhorter à bien vivre avec son concurrent que Mécénas protégeoit: Pylade se contenta de lui répondre, « que ce qui pouvoit arriver de mieux à l'empereur, » c'étoit que le peuple s'occupât de Batylle & de Py- » lade ». On croit bien qu'Auguste ne trouva point à propos de repliquer à cette réponse. En effet, tel étoit alors le goût des plaisirs, que lui seul pouvoit faire perdre aux Romains cette idée de liberté si chere à leurs ancêtres.

Il falloit que ce peuple se fût mis en tête que l'opération qu'on feroit à leurs *pantomimes* pour les rendre eunuques, leur conserveroit dans tout le corps une souplesse que des hommes ne peuvent point avoir. Cette idée, ou si l'on veut le caprice, faisoit exercer sur les enfans qu'on destinoit à ce métier, la même cruauté qu'on exerce dans quelques pays sur les enfans dont on ne veut point que la voix mue.

Lucien observe que rien n'étoit plus difficile que de trouver un bon sujet pour en former un *pantomime* Après avoir parlé de la taille, de la souplesse, de la légereté, & de l'oreille qu'il doit avoir, il ajoûte, qu'il n'est pas plus difficile de trouver un visage à-la-fois doux & majestueux. Il veut ensuite qu'on enseigne à cet acteur la musique, l'histoire, & je ne sais combien d'autres choses capables de faire mériter le nom d'homme de lettres à celui qui les auroit apprises.

Nous avons nommé pour les deux premiers instituteurs de l'art des *pantomimes* Pylade & Bathylle sous l'empire d'Auguste; ils ont rendu leurs noms aussi célebres dans l'histoire romaine, que le peut être dans l'histoire moderne le nom du fondateur de quelque établissement que ce soit. Pylade, ai-je dit, excelloit dans les sujets tragiques, & Batylle dans les sujets comiques. Ce qui paroîtra surprenant, c'est que ces comédiens qui entreprenoient de représenter des pieces sans parler, ne pouvoient pas s'aider du mouvement du visage dans leur déclamation, ils jouoient masqués, ainsi que les autres comédiens; la seule différence étoit, que leurs masques n'avoient pas une bouche béante, comme les masques des comédiens ordinaires, & qu'ils étoient beaucoup plus agréables. Macrobe raconte que Pylade se fâcha un jour qu'il jouoit le rôle d'Hercule furieux, de ce que les spectateurs trouvoient à redire à son geste trop outré, suivant leurs sentimens. Il leur cria donc, après avoir ôté son masque: « foux que vous êtes, » je représente un plus grand fou que vous ».

Après la mort d'Auguste, l'art des *pantomimes* reçut de nouvelles perfections. Sous l'empereur Néron il y en eut un qui dansa sans musique instrumentale ni vocale, les amours de Mars & de Vénus. D'abord un seul *pantomime* représentoit plusieurs personnages dans une même piece; mais on vit bien-tôt des troupes complettes, qui exécutoient également toutes sortes de sujets tragiques & comiques.

Ce fut peut-être du tems de Lucien que se formerent ces troupes complettes de *pantomimes*, & qu'ils commencerent à jouer des pieces suivies. Apulée nous rend un compte exact de la représentation du jugement de Paris faite par une troupe de ces *pantomimes*. Comme ils n'avoient que des gestes à faire, on conçoit aisément que toutes leurs actions étoient vives & animées; aussi Cassiodore les appelle des hommes dont les mains disertes avoient pour ainsi dire une langue au bout de chaque doigt. Des hommes qui parloient en gardant le silence, & qui savoient faire un récit entier sans ouvrir la bouche; enfin des hommes que Polymnie, muse qui présidoit à la musique, avoit formés afin de montrer qu'il n'étoit pas besoin d'articuler des mots pour faire entendre sa pensée.

Ces sortes de comédiens faisoient des impressions prodigieuses sur les spectateurs. Séneque le pere, qui exerçoit une profession des plus graves, confesse que son goût pour les représentations des *pantomimes*, étoit une véritable passion. Lucien qui se déclare aussi zélé partisan de l'art des *pantomimes*, dit qu'on pleuroit à leur représentation comme à celle des autres comédiens. Saint Augustin & Tertullien font aussi l'éloge de leurs talens.

Cet art auroit eu sans doute beaucoup plus de peine à réussir parmi les nations septentrionales de l'Europe, que chez des Romains, dont la vivacité est si fertile en gestes, qui signifient presque autant que des phrases entieres. Nous ne sommes peut-être pas capables de décider sur le mérite de gens que nous n'avons pas vû représenter, mais nous ne pouvons pas révoquer en doute le témoignage de tant d'auteurs de l'antiquité, qui parlent de l'excellence & du succès de leur art.

Cependant on a vû en Angleterre, & sur le théâtre de l'opéra comique à Paris, quelques-uns de ces comédiens jouer des scenes muettes que tout le monde entendoit. Je sai bien que Roger & ses confreres, ne doivent pas entrer en comparaison avec les *pantomimes* de Rome; mais le théâtre de Londres ne possede-t-il pas à présent un *pantomime* qu'on pourroit opposer à Pylade & à Bathylle? le fameux Garrick est un acteur d'autant plus merveilleux, qu'il exécute également toutes sortes de sujets tragiques & comiques. Nous savons aussi que les Chinois ont des especes de *pantomimes* qui jouent chez eux sans parler; les danses des Persans ne sont-elles pas des *pantomimes?*

Enfin il est certain que leur art charma les Romains dans sa naissance, qu'il passa bien-tôt dans les provinces de l'empire les plus éloignées de la capitale, & qu'il subsista aussi long-tems que l'empire même. L'histoire des empereurs romains fait plus souvent mention des *pantomimes* fameux que des orateurs célebres. Auguste se plaisoit extrèmement à leurs pieces, & Bathylle enchantoit Mécénas. Les Romains épris de tous les spectacles du théâtre, préféroient celui-ci aux représentations des autres comédiens. Dès les premieres années du regne de Tibere, le sénat fut obligé de faire un réglement pour défendre aux sénateurs de fréquenter les écoles des *pantomimes*, & aux chevaliers romains de leur faire cortége

en public: *ne domos pantomimorum senator introiret, ne egredientes in publicum equites romani cingerent*. Tacit. *Annal. l. I.* Ce decret prouve assez que les professions chéries dans les Pays de luxe sont bien-tôt honorées, & que le préjugé ne tient pas contre le plaisir.

L'extrème passion que le peuple & les personnes du plus haut rang avoient pour ce spectacle, donna lieu de tramer des cabales pour faire applaudir les uns plûtôt que les autres, & ces cabales devinrent des factions. Il arriva que les *pantomimes* prirent des livrées différentes, à l'imitation de ceux qui conduisoient les chariots dans les courses du cirque. Les uns s'appellerent les bleus, & les autres les verts, *&c.* Le peuple se partagea donc aussi de son côté, & toutes les factions du cirque, dont il est parlé si souvent dans l'histoire romaine, épouserent des troupes de *pantomimes*.

Ces factions dégénéroient quelquefois en partis aussi échauffés les uns contre les autres, que les Guelfes & les Gibelins peuvent l'avoir été sous les empereurs d'Allemagne. Il falloit avoir recours à un expédient triste pour le gouvernement, qui ne cherchoit que les moyens d'amuser le peuple, en lui fournissant du pain, & en lui donnant des spectacles; mais cet expédient devenu nécessaire, étoit de faire sortir de Rome tous les *pantomimes*.

Cependant les écoles de Pylade & de Batylle subsisterent toujours, conduites par leurs éleves, dont la succession ne fut point interrompue. Rome étoit pleine de professeurs qui enseignoient cet art à une foule de disciples, & qui trouvoient des théâtres dans toutes les maisons. Non-seulement les femmes les recherchoient pour leurs jeux, mais encore par des motifs d'une passion effrénée: *illis fœminæ, simulque viri, animas & corpora substituunt*, dit Tertullien. La plûpart des passages des Poëtes sont tels sur ce sujet, qu'on n'ose même les citer en latin. Galien ayant été appellé pour voir une femme de condition attaquée d'une maladie extraordinaire, il découvrit par les altérations qui survinrent dans la malade, quand on parla d'un certain *pantomime* devant elle, que son mal venoit uniquement de la passion qu'elle avoit conçue pour lui.

Il est vrai que les *pantomimes* furent chassés de Rome sous Tibere, sous Néron, & sous quelques-autres empereurs, mais leur exil ne duroit pas longtems: la politique qui les avoit chassés, les rappelloit bien-tôt pour plaire au peuple, ou pour faire diversion à des factions plus à craindre pour l'empire. Domitien, par exemple, les ayant chassés, Néron les fit revenir, & Trajan les chassa encore. Il arrivoit même que le peuple, fatigué de ses propres désordres, demandoit l'expulsion des *pantomimes*; mais il demandoit bien-tôt leur rappel avec plus d'ardeur.

Ce qui acheve de prouver à quel point leur nombre s'augmenta, & combien les Romains les croyoient nécessaires, est ce qu'on lit dans Ammien Marcellin, l'an CXC. Rome étant menacée de la famine, on prit la précaution d'en faire sortir tous les étrangers, ceux-mêmes qui professoient les arts libéraux; mais on laissa tranquilles les gens de théâtre, & il resta dans la ville trois mille danseuses, & autant d'hommes qui jouoient dans les chœurs, sans compter les comédiens: les Historiens assurent que ce nombre prodigieux augmenta encore dans la suite.

Il est aisé de juger que l'ardeur des Romains pour les jeux des *pantomimes* dut leur faire négliger la bonne comédie. En effet, on vit depuis le vrai genre dramatique décheoir insensiblement, & bien-tôt il fut presque absolument oublié. Cette nation guerriere qui s'étoit vouée au dieu Mars, & qui avoit méprisé les arts & les sciences, perdit avec la liberté toute son ancienne vertu. Les Romains ayant long-tems méconnu ce qu'il y avoit de plus naturel & de plus agréable dans les occupations de l'ame, n'en acquirent que de plus grandes dispositions à passer à des excès opposés. Aussi ne doit-on pas s'étonner, si sentant trop tard la nécessité des beaux-arts, les erreurs de leur esprit s'opposerent souvent à la distinction exacte qu'ils auroient dû faire des expressions les plus essentielles, les plus vraies, & les plus heureuses, d'avec celles qui ne pourroient avoir le même avantage. Cette ignorance de la délicatesse du sentiment, fit sans doute la réputation des *pantomimes*.

On négligea les expressions de l'organe de la voix, pour ne s'appliquer qu'à celles que pouvoient rendre les mouvemens & les gestes du corps. Ces expressions qui ne pouvoient admettre toutes les nuances de celles des sons, & avec lesquelles on n'eût jamais inventé les sciences spéculatives, firent sous les empereurs une partie de l'éducation de la jeunesse romaine. Les maîtres de cet art frivole recevoient, comme je l'ai dit, des attentions très-marquées du peuple, des chevaliers, des sénateurs & des dames romaines. Les personnes les plus respectables leur rendoient des visites de devoir, & les accompagnoient par-tout. Si cette bonne fortune eut des intervalles de disgraces, ils s'en relevoient avec plus d'éclat. L'empereur Antonin s'étant apperçu que les *pantomimes* étoient cause qu'on négligeoit le commerce, l'éloquence, & la philosophie, voulut réduire leurs jeux à des jours marqués; mais le peuple murmura, & il fallut lui rendre en entier ces amusemens, malgré toute l'indécence qui marchoit à leur suite. Pline le jeune loue son siecle d'avoir abandonné ce goût efféminé qui avoit tant amolli le courage du peuple romain; mais Pline s'abusa dans ses louanges. Rome étoit trop riche, trop puissante, & trop plongée dans la mollesse, pour redevenir vertueuse; l'art des *pantomimes*, qui s'étoit introduit si brillamment sous Auguste, & qui fut une des causes de la corruption des mœurs, ne finit qu'avec la destruction de l'empire.

Je me suis bien gardé de tout dire sur cette matiere, je n'en ai pris que la fleur; mais ceux qui seront curieux de plus grands détails, peuvent lire Plutarque, Lucien, les Mémoires de littérature, l'abbé du Bos, & le traité plein d'érudition de Caliacchi, *de ludis scenicis*, imprimé à Padoue en 1714, *in-4. Le chevalier* DE JAUCOURT.

PANTOQUIERES, s. f. pl. (*Marine.*) cordes de moyenne grosseur, qui font entrelacement entre les haubans de tribord & de basbord, pour les tenir plus fermes & assurer le mât dans une tempête, surtout lorsque les rides ont molli: elles traversent les haubans d'un bord à l'autre.

PANTOUFLE, s. f. (*Ouvrage de Cordonnier.*) espece de soulier sans quartier, qui n'a ni garniture ni autre enrichissement; car lorsqu'il y en a, ou qu'au-lieu d'empeigne de cuir ou de peau il y a du velours, du galon, & que le dessus est d'étoffe, on ne l'appelle plus *pantoufle*, mais *mule*. (*D. J.*)

PANTOUFLE, *en Chirurgie*, instrument ou bandage, de l'invention de M. Petit, pour contenir le tendon d'Achille lorsqu'il est cassé. *Voyez rupture* du *tendon d'Achille*, au *mot* RUPTURE.

Cette *pantoufle* est de maroquin, *fig. premiere*, *Pl. XXXII.* le quartier en est coupé à l'exception d'une bande de deux pouces de largeur au milieu de la partie postérieure. A ce bout de quartier est cousue une courroie de cuir de roussi d'environ quinze lignes de largeur, & de longueur convenable pour s'attacher à la jarretiere.

La jarretiere, *fig. 2.* est d'une seule piece, mais elle forme deux circulaires de quatre travers de doigt chacun. L'un est pour entourer la partie inférieure de la cuisse; & l'autre la partie supérieure de la jambe. Chaque circulaire porte extérieurement à une de ses extrémités deux boucles, & est terminé

à l'autre par deux petites courroies. Cette jarretiere est de cuir de roussi, & est garnie intérieurement de chamois.

Au milieu de la partie extérieure du circulaire inférieur de la jarretiere, il y a un passant de cuir pour contenir la courroie attachée par un bout au talon de la *pantoufle*.

Sur le milieu de la partie extérieure du circulaire supérieur de cette jarretiere, est attachée fixement une platine de cuivre, de laquelle s'élevent parallelement deux montans, terminés par deux plaques circulaires, percées pour laisser passer l'essieu d'un treuil. Il y a sur le milieu de ce treuil deux crochets ou boutons, pour retenir l'extrémité libre de la courroie cousue au talon de la *pantoufle*. Ce treuil a une roue à rochet, dont les dents sont arrêtées par un petit ressort à cri ou à clapette, *fig. 3 & 4*. On peut, au moyen d'un petit mentonnet, dégager le ressort d'avec les dents de la roue, lorsqu'il est nécessaire de relâcher le pié. Le treuil est percé quarrément dans toute son étendue. En conséquence la manivelle, *fig. 5.* qui le fait mouvoir, est une tige d'acier quarrée, terminée par une plaque ou tête applatie ; c'est en quelque sorte la clé de l'instrument. Cette clé est mobile & ne reste point à l'instrument.

La *fig. 1. Pl. XXXIII.* montre cette machine en situation. Son usage est de tenir le pié en extension & la jambe en flexion au degré qu'on le juge convenable. Le circulaire inférieur de la jarretiere, en comprimant les têtes des muscles auxquels le tendon d'Achille appartient, empêche la retraction de ces muscles ; ce qui est important pour la cure. De plus, ce bandage en contenant de la maniere la plus efficace la jambe fléchie & le pié étendu pour les raisons que nous avons déduites en parlant de la rupture du tendon ; ce bandage, dis-je, a l'avantage de laisser la jambe & le talon libres, ensorte qu'on peut appliquer les compresses & autres pieces d'appareil convenables aux accidens & complications de cette rupture, & panser journellement le malade, si le cas le requiert, sans causer le moindre dérangement à la machine contentive : ce qu'on ne peut obtenir dans l'usage du bandage décrit au *mot* RUPTURE. Quoique quelques personnes s'obstinent à le préférer à la *pantoufle*, on peut consulter à ce sujet le *Traité des maladies des os* de feu M. Petit, & le *Discours préliminaire* de la derniere édition, publiée en 1758, *chez Cavelier*. (*Y*)

PANTOUFLE, fer à *pantoufle*, (*Maréchallerie.*) espece de fer à cheval, forgé de façon qu'il est beaucoup plus épais en-dedans des éponges qu'en-dehors, & qu'il va en talus du côté qu'il s'applique contre la corne, afin que son épaisseur en-dedans chasse le talon & le pousse en-dehors. Il sert à rétablir les talons serrés & encastelés. La ferrure à *pantoufle* est bonne aussi pour les chevaux qui ont les scimes. *Voyez* SCIME.

PANTOUFLIER, f. m. nom que l'on donne en Amérique au marteau. *Voyez* MARTEAU.

PANT-SÉE, (*Hist. des supplices.*) nom de l'instrument dont on punit les coupables à la Chine. C'est une grosse canne de bambou, bois dur & massif, fendue à-demi, plate, & de quelques piés de longueur. Elle a par le bas la largeur de la main, & est par le haut polie & déliée.

Lorsque le mandarin tient son audience, il est assis gravement devant une table, sur laquelle est un étui rempli de petits bâtons longs d'un demi-pié, & larges de deux doigts. Plusieurs huissiers armés de *pant-sée* l'environnent. Au signe qu'il donne, en tirant & jettant ces bâtons, on saisit le coupable, on l'étend ventre contre terre, on lui abaisse le haut-de-chausse jusqu'aux talons ; & autant de petits bâtons que le mandarin tire de son étui, & qu'il jette par terre, autant d'huissiers se succedent, qui appliquent les uns après les autres chacun cinq coups de *pant-sée* sur la chair nue du coupable. On change l'exécuteur de cinq coups en cinq coups, ou plutôt deux exécuteurs frappent alternativement chacun cinq coups, afin qu'ils soient plus pesans & que le châtiment soit plus rude. Il faut néanmoins remarquer que quatre coups sont réputés cinq ; & c'est ce qu'on appelle la *grace de l'empereur*, qui comme pere, par compassion pour son peuple, diminue toujours quelque chose de la peine.

Ce n'est pas seulement en siégeant au tribunal qu'un mandarin a le droit de faire donner la bastonade, il a le même privilege en quelque endroit qu'il se trouve, même hors de son district : c'est pourquoi quand il sort, il est toujours accompagné d'officiers de justice qui portent des *pant-sée*. Il suffit à un homme du petit peuple qui est à cheval, de n'avoir pas mis pié à terre, ou d'avoir traversé la rue en présence d'un mandarin, pour recevoir quatre coups de bâton par son ordre. L'exécution est si prompte, qu'elle est souvent faite avant que ceux qui sont présens s'en soient apperçus. Les maîtres usent du même châtiment envers leurs disciples, les peres envers leurs enfans, & les seigneurs envers leurs domestiques ; avec cette différence, que le *pant-sée* dont ils se servent, est moins long, & moins large, que celui des huissiers d'un mandarin. (*D. J.*)

PANTUN, *voyez* PENTUN.

PANUCO, (*Géog. mod.*) grande province de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, au nord de Mexico, avec un évêché suffragant de Mexico. On y trouve des veines d'or & des salines ; *Panuco*, sa capitale, est à quelques lieues du golfe du Mexique. *Long.* 277. 30. *lat.* 24. (*D. J.*)

PANUNGIAN, (*Hist. nat.*) grand arbre des îles Philippines. Il produit un fruit rouge de la grosseur d'un œuf de pigeon ; il a la forme d'une pomme de pin ; sa chair est transparente & fort saine.

PANYASUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Macédoine. Ptolomée en place l'embouchure chez les *Tulantii*, entre *Dirrachium* & l'embouchure du fleuve *Apsus*. Le *Panyasus* des anciens, est le *Siomini* d'aujourd'hui ; & l'*Apsus*, est le *Chrevesta* des modernes.

PANYSUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la basse-Mœsie, dont le nom moderne est *Laniza*, selon Niger. (*D. J.*)

PAON, f. m. (*Hist. nat. Ornith.*) *pavo*, oiseau très-beau par ses couleurs : on dit qu'il a été apporté de la Chine en Europe où il est très-commun ; il égale en grosseur un dindon de six mois, il a trois piés huit pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & deux piés onze pouces jusqu'au bout des ongles. Les *paons*, & sur-tout les mâles, ont un caractere qui les distingue de tous les autres oiseaux ; c'est la longueur des plumes qui recouvrent la queue ; elles sont beaucoup plus longues que les plumes de la queue, même celles du milieu, c'est-à-dire, les plus grandes, ont quatre piés quatre pouces de longueur ; les autres de chaque côté diminuent successivement de longueur jusqu'à la derniere qui est la plus courte ; elles forment plusieurs rangées, & elles sont couchées les unes sur les autres ; celles du milieu de chaque rangée ont toujours plus de longueur que les autres. Le tuyau de toutes ces plumes est blanc, & garni dans toute sa longueur de longues barbes détachées les unes des autres, qui sont d'un beau verd doré, cette couleur change à différens aspects. Les barbes de l'extrémité de ces plumes sont réunies les unes contre les autres, & ont une grande tache que l'on a appellée *œil* ; ces taches sont arrondies & ont de très-belles couleurs ; le centre est d'un beau noir luisant, en forme de cœur, entouré d'une couleur verte changeante, qui, à certains aspects, paroît être

d'un beau violet ou d'un bleu éclatant ; ce cercle est aussi entouré de deux autres cercles de couleur d'or & de différentes teintes : quelques-unes des plus longues de ces plumes n'ont pas de taches à l'extrémité, & paroissent comme coupées quarrément. Le *paon* porte ordinairement ces plumes couchées sur celles de la queue, il les éleve souvent perpendiculairement, & les étale en rond de façon qu'elles présentent toutes en-devant les taches dont il vient d'être fait mention. Le bec a un pouce six lignes de longueur depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche ; la longueur de la queue est d'un pié sept pouces ; les aîles étant pliées s'étendent à environ cinq pouces au-delà de l'origine de la queue. La tête, la gorge, le cou & la poitrine, sont d'un verd brillant mêlé d'une teinte de couleur d'or ; ce verd paroît bleu à certains aspects. Il y a de chaque côté de la tête deux longues taches blanches, dont l'une s'étend au-dessus de l'œil, l'autre qui est la plus courte & la plus large passe par-dessous. Cet oiseau a sur le sommet de la tête une hupe composée de vingt-quatre petites plumes, longues de deux pouces ; & dont les tuyaux sont blanchâtres & garnis, depuis leur origine jusque vers l'extrémité, de barbes noirâtres & très-éloignées les unes des autres ; l'extrémité de ces plumes est conformée à l'ordinaire, & du même verd doré que la tête ; les plumes du dos & du croupion sont d'un beau verd doré éclatant qui change à certains aspects, & elles ont les bords d'un beau noir luisant ; le ventre & les côtés sont d'une couleur noirâtre mêlée d'un peu de verd doré ; les jambes sont d'un fauve clair. Il y a vingt-quatre grandes plumes dans chaque aîle : les dix premieres sont rousses ; la onzieme a le côté extérieur de couleur noirâtre, mêlée d'un peu de verd doré, le côté intérieur est roux & a des taches noirâtres ; les neuf qui suivent sont noirâtres, & ont un peu de verd doré seulement sur le côté extérieur du tuyau ; les autres sont mêlées de fauve & de noir. Les petites plumes des aîles & les grandes plumes des épaules ont les mêmes couleurs que les quatre grandes plumes intérieures de l'aîle ; il y a seulement une légere teinte de verd doré sur les petites plumes des aîles qui n'est pas sur celles des épaules ; les moyennes plumes de l'aîle sont d'un bleu foncé, qui se changent en verd doré à certains aspects ; la queue est composée de dix-huit plumes d'un gris brun, qui ont des taches d'un gris roussâtre sur les barbes extérieures, & sur le bord des barbes intérieures ; les deux plumes du milieu sont les plus longues, les autres diminuent successivement de longueur. Le mâle a sur la partie postérieure de chaque pié un ergot très-gros, fort pointu, & long de neuf lignes.

La femelle differe beaucoup du mâle par les couleurs, elle est aussi plus petite, & elle a les plumes du dessus de la queue beaucoup plus courtes, car elles ne sont pas à-beaucoup-près aussi longues que celles de la queue. Le dos, le croupion, le ventre, les côtés du corps, les jambes, les aîles en entier, & la queue ont une couleur tirant sur le cendré ; le sommet de la tête & la hupe sont de la même couleur, & ont de très-petites taches d'un beau verd brillant ; les deux taches blanches des côtés de la tête sont beaucoup plus grandes que dans le mâle ; la gorge est blanche ; les plumes du cou sont vertes, celles de la poitrine ont la même couleur, à l'exception de l'extrémité qui est blanche. *Ornit. de* M. Brisson, *tom. I. Voyez* OISEAU. (*I*)

PAON, (*Diete*, *Mat. méd.*) Les *paons* ne sont que médiocrement estimés à titre d'aliment : on sert pourtant sur nos tables le jeune *paon*, qu'on appelle communément *paoneau*. Il est dit dans la *premiere addition au chapitre* COQ D'INDE, *du Traité des alimens de* Lemery, qu'on ne laisse pas que d'en manger aux îles de l'Amérique, où on les éleve fort aisément, & où bien des gens les estiment plus que les faisans.

Il paroît par ce qu'en disent les auteurs latins, que cette nourriture étoit inconnue aux anciens Romains, & qu'ils la servirent pour la premiere fois dans leurs festins d'apparat plutôt à titre de mets extraordinaire & recherché, qu'à titre d'aliment agréable. Galien dit que la chair du *paon* est dure, fibreuse, & de difficile digestion.

On trouve dans les auteurs d'*Histoire naturelle* & de *Diete*, un préjugé singulier sur la chair du *paon* : ils disent qu'elle se conserve pendant un tems très-considérable, sans subir la moindre putréfaction. Aldovrande a écrit qu'on lui avoit présenté, en 1598, un morceau de chair de *paon*, qui avoit été cuit en 1592, & qui avoit une odeur agréable approchant de celle du fenouil, quoiqu'elle fût un peu vermoulue.

La chair de *paon* a été louée contre les vertiges, & le bouillon de cette chair contre la pleurésie ; sa langue est vantée contre l'épilepsie ; son fiel est mis par Dioscoride au rang des ophtalmiques ; ses œufs sont recommandés contre la goutte ; & enfin la fiente de *paon* est le principal remede qu'on retire de cet animal. Elle est comptée parmi les antiépileptiques les plus éprouvés, soit prise en substance à la dose d'un gros, soit délayée dans du vin, observant soigneusement pendant l'usage les nouvelles lunes, les pleines lunes ; choisissant de la fiente d'un *paon* mâle pour un épileptique mâle, & celle d'une femelle pour une femme épileptique. *Voyez* Etmuler *&* Jean Boacler. (*b*)

PAON BLANC, *pavo albus*, c'est une variété du *paon* ordinaire, dont il ne differe qu'en ce qu'il est entierement blanc.

PAON DE LA CHINE, *pavo sinensis*, oiseau qui est plus grand que notre faisan : il a les plumes du sommet de la tête d'un brun obscur ; leur extrémité est un peu recourbée en-avant, & cet oiseau les dresse en forme de hupe : il y a entre les yeux & le bec un petit espace dégarni de plumes ; on y voit seulement quelques poils noirs : les côtés de la tête sont blancs ; le cou est brun, & il a des bandes transversales d'un brun plus foncé. Les grandes plumes des épaules, celles de la partie antérieure du dos, & les petites des aîles sont d'un brun obscur, & ont beaucoup de petites taches, semblables à de petits points d'un brun clair & jaunâtre ; chacune de ces plumes a près de son extrémité une tache ronde, d'une belle couleur pourprée qui paroît bleue, verte, *&c.* à différens aspects, & qui est entourée d'un cercle noir. La partie inférieure du dos & le croupion sont d'une couleur brune avec de petits points d'un brun plus clair ; la poitrine, le ventre & les côtés, ont une couleur brune, obscure, & sont rayés transversalement de noir. Les grandes plumes des aîles sont d'un brun très-foncé, ou noirâtres ; les plumes du dessus de la queue excedent de beaucoup celles de la queue, leur couleur est brune, parsemée de petits points d'un brun clair ; elles ont chacune près de l'extrémité deux taches ovales, une de chaque côté du tuyau, colorées comme les taches du dos, & entourées d'un cercle noir qui est aussi entouré d'une couleur orangée obscure ; les plus longues plumes se trouvent au milieu, les autres diminuent successivement de longueur jusqu'à la premiere qui est la plus courte. Le mâle a deux ergots à chaque pié ; le plus long est placé environ à la moitié de la longueur du pié ; l'autre se trouve plus bas.

La femelle est d'un tiers plus petite que le mâle, elle en differe aussi par les couleurs. La tête, le cou, la poitrine, le ventre, les côtés du corps, les jambes & les plumes du dessous de la queue, sont en entier d'un brun obscur. Les plumes de la partie antérieure du dos, celles des épaules, & les petites des aîles ont

la même couleur ; & chaque plume a près de son extrémité une tache ronde, d'un bleu obscur, entourée d'un cercle de couleur orangée obscure : la partie inférieure du dos & le croupion sont d'un brun obscur, parsemé de petits points d'un brun plus clair. Les plumes du dessus de la queue ont à-peu-près les mêmes couleurs que celles du mâle. On trouve cet oiseau à la Chine. *Ornit. de* M. Brisson, *tom. I. Voyez* OISEAU.

PAON DU JAPON, *pavo japonensis* Aldrovandi, oiseau à-peu-près de la grandeur de notre *paon;* il a sur le sommet de la tête une hupe en forme d'épi, en partie verte & en partie bleue, & longue d'environ quatre pouces; le sommet de la tête & la partie supérieure du cou sont d'un verd semé de petites taches bleues, qui ont dans leur milieu de petites lignes blanches transversales ; le dos est en partie verd & en partie bleu ; la poitrine a les mêmes couleurs que le dos, mais elles sont mêlées d'un beau jaune couleur d'or : toutes ces couleurs changent à différens aspects. Le ventre, les côtés du corps & les jambes, sont d'une couleur cendrée mêlée de taches noires ; les taches du ventre ont de petites lignes blanches ; la couleur des grandes plumes de l'aîle est verte & traversée de lignes noires depuis la racine jusqu'au milieu de leur longueur, ensuite elles sont jaunâtres avec les mêmes lignes noires, enfin l'extrémité est entierement noire. Les plumes du dessus de la queue ne sont pas en aussi grand nombre que dans notre *paon ;* elles excedent de beaucoup les plumes de la queue ; elles ont le tuyau blanc, & les barbes d'un brun tirant sur la couleur de marron : il y a près de l'extrémité de chacune de ces plumes une tache plus grande que celles de notre *paon.* Chacune de ces taches a le milieu de couleur d'or, entourée de bleu, & les bords verds.

La femelle differe du mâle en ce qu'elle est plus petite, & qu'elle a le ventre entierement noir & les plumes du dessus de la queue beaucoup plus courtes que celles du mâle. Les plumes de la queue sont vertes, elles ont les bords bleus, & le tuyau blanc. On trouve cet oiseau au Japon. *Ornit. de* M. Brisson, *tom. I. Voyez* OISEAU.

PAON DE MER, *avis pugnax*, oiseau qui pese à-peu-près cinq onces ; il a environ un pié deux pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité des doigts. La tête est d'un brun cendré, & elle a des taches noirâtres ; le cou est cendré ; les longues plumes des épaules & celles du dos sont en partie brunes ou noires, & en partie blanches ; le ventre & la poitrine sont blancs sans mélange d'autres couleurs ; la gorge est d'un blanc mêlé de cendré ; les dix grandes plumes extérieures des aîles sont noires, la pointe des autres est blanchâtre ; les plumes du second rang sont de la même couleur que le dos, à l'exception de la pointe qui est blanche ; les autres petites plumes des aîles sont blanches en entier ; les plumes de la queue ont près de trois pouces de longueur.

Cette description a été faite d'après les couleurs des femelles, qui ne varient pas comme celles des mâles.

On a donné à cet oiseau le nom d'*avis pugnax*, parce que les mâles se battent continuellement les uns les autres, lorsqu'ils sont en amour ; ils font aussi la guerre aux autres oiseaux dans ce tems-là. Les femelles sont plus petites que les mâles, elles se battent rarement. Les mâles ont au cou de longues plumes qui forment une sorte de collier autour de la gorge ; la couleur de ce collier varie, on en voit de blancs, de jaunes, de noirs, de cendrés, & quelquefois de bleus noirâtres. On trouve rarement au printems deux mâles qui soient exactement semblables pour les couleurs ; on dit au contraire qu'ils se ressemblent tous parfaitement en automne après la mue. Ils n'ont plus alors de collier. Willughby, *Ornit. Voyez* OISEAU.

PAON, PETIT, *ou* PAON DE JOUR, papillon diurne de moyenne grandeur, qui a sur les aîles des taches rondes comme le grand *paon*, dont il ne differe qu'en ce qu'il est beaucoup plus petit.

PAON, GRAND, *ou* PAON DE NUIT. On a donné ces noms à une phalene, parce qu'elle a sur les aîles des taches rondes, semblables à celles que l'on voit sur les plumes du dessus de la queue du *paon*; elle est la plus grande de toutes les phalenes de ce pays-ci. La chenille qui donne cette phalene, se trouve sur le poirier ; elle est verte, & elle a sur le corps plusieurs rangées de tubercules qui sont d'un très-beau bleu.

PAON DU TIBET, *pavo tibetanus*, oiseau qui est à-peu-près de la grosseur de la pintade ; il a environ deux piés un pouce & demi de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & deux piés un pouce jusqu'au bout des doigts ; la longueur du bec est d'un pouce sept lignes depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche ; les aîles étant pliées ne s'étendent pas au-delà de l'origine de la queue. Le mâle a deux ergots à la partie postérieure de chaque pié ; le supérieur est le plus petit. Les plumes de la tête, de la gorge, du cou, de la poitrine, du ventre, des côtés du corps, celles des jambes & du dessous de la queue sont grises, & ont de petites lignes noirâtres ; la partie postérieure du dos & le croupion sont de la même couleur grise, & ils ont de très-petites taches blanchâtres ; les plumes de la partie antérieure du dos, celles des épaules & les petites des aîles, sont de couleur grise mêlée de lignes noirâtres & de petites taches blanchâtres ; elles ont toutes aussi de grandes taches rondes d'un bleu éclatant, qui paroît à certains aspects violet ou d'une belle couleur d'or ; les plumes de l'aîle & celles qui recouvrent le dessus de la queue sont du même gris que la partie inférieure du dos ; celles des aîles ont deux taches de même bleu changeant dont il a déja été fait mention, ces taches sont placées l'une au-dessus de l'autre près de l'extrémité de chaque plume ; les plumes du dessus de la queue ont quatre taches de la même couleur bleue, deux de chaque côté du tuyau ; les plumes du milieu de celles du dessus de la queue sont les plus longues ; les autres de chaque côté diminuent successivement de longueur jusqu'à l'extérieure qui est la plus courte ; l'iris des yeux est jaune. On trouve cet oiseau dans le royaume du Tibet. *Ornit. de* M. Brisson, *tom. I. Voyez* OISEAU.

PAON, (*Hist. nat. Ichthiolog.*) poisson de mer. On a donné ce nom à une espece de tourd, parce qu'il est d'une belle couleur verte, mêlée de bleu, semblable à celle du cou de l'oiseau qui porte le même nom. Ce poisson ressemble aux autres especes de tourds par le nombre & la position des nageoires. Sa chair est molle, tendre, & un peu visqueuse. *Voyez* TOURD. Rondelet, *Hist. nat. des poissons, premiere partie, liv. VI. chap. vj. Voyez* POISSON.

PAON, *en Astronomie*, c'est une constellation de l'hémisphere méridional, inconnue aux anciens, & qui n'est point visible dans nos contrées septentrionales. *Voyez* CONSTELLATION. *Chambers.*

PAON, (*Littérat.*) c'est l'oiseau consacré à Junon ; & les Poëtes ont feint qu'elle avoit transporté les yeux d'Argus sur sa queue. Le portrait de cet oiseau a été tracé par Lucien, par Phèdre, & par la Fontaine. Le *paon*, dit le premier, étale d'un air magnifique l'or & l'azur de son plumage, & dispute avec le printems, à qui produira de plus belles choses. Il fait la roue, il se mire dans sa beauté, dont l'éclat est multiplié par celui de la lumiere. Les cercles d'or qui couronnent l'émail de sa queue, imitent parfaitement l'arc-en-ciel, qui change ses couleurs, selon qu'on le regarde sous divers aspects.

Phèdre fait adresser au *paon* les louanges les plus flatteuses, par Junon même :

Sed formâ vincis, vincis magnitudine.
Nitor smaragdi collo præfulget tuo,
Pictisque gemmis gemmeam caudam explicas.

La Fontaine enchérit encore sur la cajolerie de la déesse : *est-ce à toi*, lui dit-elle,

Est-ce à toi d'envier la voix du rossignol ?
Toi que l'on voit porter à l'entour de ton col
Un arc-en-ciel nué de cent sortes de soies ;
Qui te panades, qui déploies
Une si riche queue, & qui semble à nos yeux
La boutique d'un lapidaire ?
Est-il quelque oiseau sous les cieux
Plus que toi capable de plaire ?

Les Hébreux ont connu les *paons* sous le nom de *thuchim* ; du-moins les interpretes s'accordent assez sur la signification de ce mot. La flotte de Salomon qui alloit à Ophir, a pû en rapporter à ce prince.

Ils étoient d'un grand prix chez les Grecs au rapport d'Athénée, *l. XIV. c. xx.* & le reproche qu'on fait à Péricles d'en nourrir, prouve assez leur rareté dans la Grece. Hortensius, le rival de Cicéron dans la carriere du barreau, homme magnifique dans ses dépenses, fut le premier, au rapport de Pline, qui fit apprêter des *paons* à Rome, dans un repas qu'il donna au college des augures.

Enfin, c'est l'oiseau favori des rois d'Angola & de Congo. Il n'appartient qu'à eux d'en entretenir ; & quiconque de leurs sujets en voleroit des plumes, seroit puni par l'esclavage.

Le *paon* d'Afrique ou de Guinée est nommé par les Naturalistes *avis afra* ou *pavo africanus*, & par les François *demoiselle de Numidie* : c'est un nom fort impropre que les dames lui donnerent sous le regne de Louis XIV. & MM. de l'acad. des Scienc. se crurent obligés de l'adopter.

Saint Augustin s'est imaginé que la chair de cet oiseau ne se corrompt qu'au bout d'un an ; mais dans le pays de sa naissance, elle doit déja se corrompre au bout d'un jour. Il y a dans les écrits de ce pere de l'Eglise plus d'une erreur en physique. (*D. J.*)

PAON, *vœu du*, (*Hist. de la Chevaler.*) les entreprises de guerre & de chevalerie, sur-tout celles des croisades, étoient annoncées & publiées avec un appareil capable d'inspirer à tous les guerriers l'ardeur d'y concourir, & de partager la gloire qui devoient en être le prix. L'engagement en étoit scellé par des actes de religion, & par des vœux dont rien ne pouvoit dispenser.

Le plus authentique de tous les vœux étoit celui que l'on appelloit le *vœu du paon* ou *du faisan*. Ces nobles oiseaux, car on les qualifioit ainsi, représentoient par l'éclat & la variété de leurs couleurs, la majesté de leurs rois, & les superbes habillemens dont ces monarques étoient parés pour tenir ce que l'on nommoit *tinel* ou *cour pléniere*. La chair du *paon* ou du faisand étoit, si l'on en croit nos vieux romanciers, la nourriture particuliere des preux & des amoureux. Enfin, selon Matthieu Pacis, une figure de *paon* servoit de but aux chevaliers qui s'exerçoient à la course des chevaux & au maniement de la lance.

Le jour donc que l'on devoit prendre l'engagement solemnel, un *paon* ou bien un faisand quelquefois rôti, mais toujours paré de ses plus belles plumes, étoit apporté majestueusement par des dames ou par des demoiselles dans un grand bassin d'or ou d'argent, au milieu de la nombreuse assemblée de chevaliers convoqués. On le présentoit à chacun d'eux, & chacun faisoit son vœu sur l'oiseau : ensuite on le reportoit sur une table, pour être enfin distribué à tous les assistans. L'habileté de celui qui tranchoit consistoit à le partager, de maniere que tous pussent en avoir. Les dames ou demoiselles choisissoient un des plus braves de l'assemblée, pour aller avec elles porter le *paon* au chevalier qu'il estimoit le plus preux. Le chevalier choisi mettoit le plat devant celui qu'il croyoit mériter la préférence, coupoit néanmoins l'oiseau, & le distribuoit sous ses yeux ; & cette distinction si glorieuse, attachée à la plus éminente valeur, ne s'acceptoit qu'après une longue & modeste résistance. *Mém. de l'acad. des Inscript. tome XX.* (*D. J.*)

PAONNE, c'est la femelle du *paon*. *Voyez* PAON.

PAONEAU, on a donné ce nom aux jeunes *paons*. *Voyez* PAON.

PAOPHI, (*Chronol. égypt.*) c'est le second mois de l'année égyptienne. Il commence le 28 Septembre de la période julienne. (*D. J.*)

PAOUAOUCI, (*Hist. mod. superstition.*) c'est le nom que les habitans sauvages de la Virginie donnent à leurs enchantemens ou conjurations, au moyen desquels quelques Européens mêmes ont été assez simples pour croire que leurs devins pouvoient faire paroître des nuages, & faire tomber de la pluie.

PAPA, (*Géog. mod.*) petite ville de la basse Hongrie, au comté de Vesprin. L'archiduc Matthias la prit sur Mahomet III. en 1597. Elle est sur une montagne à 10 lieues S. de Raab, 18 O. de Bude. *Long. 35. 45. latit. 47. 20.*

PAPAN, s. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) nom donné par les habitans des îles Philippines à une grande espece de canard, fort commun sur leurs lacs & leurs marais ; il est si beau, que le P. Camelli l'appelle le *canard royal* ; cependant on n'en fait pas autant de cas du canard des mêmes îles, nommé *salagasir*, & qui n'est pas plus gros que le poing. (*D. J.*)

PAPAS, (*Hist. ecclés.*) nom que les Grecs schismatiques donnent à leurs prêtres, & quelquefois à leurs patriarches ou évêques.

Ce mot signifie *pere*. Le P. Goar met une distinction entre παπᾶς & πάπας. Il dit que le premier titre est propre au souverain pontife, & que le second convient aux prêtres & même aux clercs d'un rang inférieur. Les Grecs appellent *protopapas* le premier d'entre les prêtres. Il y a encore aujourd'hui dans l'église de Messine en Sicile une dignité sous le nom de *protopapas*, que les Grecs y introduisirent probablement lorsque cette île étoit sous la domination des empereurs d'Orient. Le prélat de l'île de Corfou prend aussi le titre de *protopapas*. Scaliger remarque sur ce sujet que les Ethiopiens appellent les prêtres *papasath*, & les évêques *episcopasath*. Acosta rapporte aussi que les Indiens du Pérou nomment leur grand-prêtre *papas*. Ducange, *Glossar. latinit.*

PAPAUTÉ, s. f. (*Jurisprud.*) est la dignité de souverain pontife ; on entend aussi quelquefois par le terme *papauté* le tems pendant lequel un pape a rempli le saint siege, comme quand on dit du pape Prosper Lambertini « que pendant sa *papauté* il a gouverné paisiblement toute l'Eglise ». (*A*)

PAPAYA *ou* PAPAU, s. m. (*Hist. anc. Bot. exot.*) genre de plante qui a deux sortes de fleurs ; l'une est un tuyau en forme d'étoile & stérile ; l'autre est en rose, composée de plusieurs pétales. Le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit charnu qui a la forme d'un melon, & qui renferme des semences le plus souvent striées & recouvertes d'une coëffe. Tournefort, *Inst. rei herb. app. Voyez* PLANTE.

Son tronc est simple, nud ou sans branches, il n'en part que des pédicules pour les feuilles qui sont découpées, comme celles du ris simple ; sa fleur est

mâle, nue, tubulée, divisée en plusieurs endroits, composée de cinq longs segmens étroits, étendus en forme d'étoiles, garnis d'une multitude d'étamines; elle croît séparément sur une plante mâle.

Il y a une autre plante femelle, où l'extrémité du pédicule s'ouvre, & forme un petit calice dentelé, où l'on remarque la figure pentapétale, ou plutôt celle d'une gousse ou d'une enveloppe sans étamine. Au fond de cette fleur ou de cette enveloppe est placé un ovaire, garni d'un tube ouvert, divisé en cinq endroits, chaque segment forme une espece de branche feuillue qui dégénere en un fruit charnu, cannelé, semblable au melon, dont l'écorce est épaisse, & dont la pulpe couverte par-tout d'une enveloppe contient quantité de semences blanches & striées.

Il y a une grande abondance de *papaya* à la Chine, dans les provinces de Canton & de Focien : cet arbre y porte beaucoup de fruits attachés à son tronc, & les fruits sont presque aussi gros que des melons; la chair en est rousse, molle, & d'un goût agréable. L'on voit quelquefois sur le même arbre des fleurs ouvertes semblables à nos lys, des boutons, des fruits encore verts, & d'autres qui sont jaunes & mûrs. Le *papaya* sauvage se multiplie de la semence de son fruit lorsqu'il tombe : on en peut voir la figure dans Boym, *Flora sinensis*. (*D. J.*)

PAPE, s. m. (*Hist. ecclésiast.*) nom grec, qui signifie *ayeul* ou *pere des peres*. Il a été commun à tous les prêtres, & on l'a donné aux évêques & aux patriarches. Il est enfin devenu le titre distinctif de l'évêque de Rome. Dans le viij. concile œcuménique tenu à Constantinople en 869, & qui étoit composé de 300 évêques, tous les patriarches y furent appellés *papes*, & le patriarche de Rome Jean VIII. donna même, par ses lettres & par ses légats, le titre de *votre sainteté* au patriarche Photius. Saint Augustin écrivant à sa sœur, lui dit : *Je crois que vous avez les ouvrages du saint pape Ambroise*. Saint Jérôme écrivant à saint Augustin, l'appelle le *bienheureux pape Augustin*; & saint Augustin dans une lettre adressée à l'évêque Aurele, le qualifie de *très-saint pape & de très-honoré seigneur Aurele*. On appella donc ainsi tous les évêques qui pendant long-tems s'intitulerent eux-mêmes *papes*, *peres*, *pontifes*, *serviteurs des serviteurs de Dieu*, *apostoliques*, &c. Ce ne fut que vers la fin du xj. siecle que Gregoire VII. évêque de Rome, dans un concile tenu à Rome fit ordonner que le nom de *pape* demeureroit au seul évêque de Rome, ce que l'usage a autorisé en Occident; car en Orient on donne encore ce même nom aux simples prêtres.

Constantin donna, non au seul évêque de Rome, mais à la cathédrale qui étoit l'église de S. Jean, mille marcs d'or, & trente mille marcs d'argent, avec mille sols de rente, & des terres dans la Calabre. Chaque empereur augmenta ensuite ce patrimoine. Les évêques de Rome en avoient besoin. Les missions qu'ils envoyerent bientôt dans l'Europe païenne, les évêques chassés de leurs sieges auxquels ils donnerent asyle, les pauvres qu'ils nourrirent, les mettoient dans la nécessité d'être très-riches. Le crédit de la place supérieure aux richesses fit bientôt du pasteur des chrétiens de Rome, l'homme le plus considérable de l'Occident. La piété avoit toujours accepté ce ministere; l'ambition le brigua. On se disputa la chaire. Il y eut deux *anti-papes* dès le milieu du quatrieme siecle, & le consul Pretexta, idolâtre, disoit en 466 : *Faites-moi évêque de Rome, & je me fais chrétien*.

Cependant cet évêque n'avoit d'autre pouvoir que celui que peut donner la vertu, le crédit, ou l'intrigue dans des circonstances favorables. Jamais aucun pasteur de l'Eglise n'eut la jurisdiction contentieuse, encore moins les droits régaliens. Aucun n'eut ce qu'on appelle *jus terrendi*, ni droit de territoire, ni droit de prononcer *do*, *dico*, *addico*. Les empereurs resterent les Juges suprèmes de tout hors du dogme. Ils convoquerent les conciles. Constantin, à Nicée, reçut & jugea les accusations que les évêques porterent les uns contre les autres, le titre de souverain *pontife* resta même attaché à l'empire. Quand Théodoric eut établi le siege de son empire à Ravenne, deux *papes* se disputerent la chaire épiscopale; il nomma le *pape* Simmaque; & ce *pape* Simmaque étant accusé, il le fit juger par ses *missi dominici*.

Atalaric son fils régla les élections des *papes* & de tous les autres métropolitains de ses royaumes par un édit qui fut observé; édit rédigé par Cassiodore son ministre, qui depuis se retira au mont Cassin, & embrassa la regle de S. Benoît; édit auquel le *pape* Jean II. se soumit sans difficulté. Quand Bélizaire vint en Italie, & qu'il la remit sous le pouvoir impérial, on sait qu'il exila le *pape* Silverius, & qu'en cela il ne passa point les bornes de son autorité, s'il passa celles de la justice.

Dans la déplorable situation où se trouvoit la ville de Rome aux vij. & viij. siecle, cette ville malheureuse; qui mal défendue par les exarques & continuellement menacée par les Lombards, reconnoissoit toujours l'empereur pour son maître, le crédit des *papes* augmentoit au milieu de la désolation de la ville. Ils en étoient souvent les consolateurs & les peres; mais toujours sujets, ils ne pouvoient être consacrés qu'avec la permission expresse de l'Exarque. Les formules par lesquelles cette permission étoit demandée & accordée, subsistent encore. Le clergé romain écrivoit au métropolitain de Ravenne, & demandoit la protection de sa béatitude auprès du gouverneur, ensuite le *pape* envoyoit à ce métropolitain sa profession de foi.

Astolphe, roi des Lombards, prétendit avoir Rome par le droit de sa conquête de l'exarcat de Ravenne, dont le duché de Rome dépendoit. Le *pape* Etienne II. seul défenseur des malheureux Romains, envoya demander du secours à l'empereur Constantin, surnommé *Copronyme*. Ce misérable empereur envoya pour tout secours un officier du palais avec une lettre pour le roi Lombard. C'est cette foiblesse des empereurs grecs, qui fut l'origine du nouvel empire d'Occident & de la grandeur pontificale.

Rome tant de fois saccagée par les Barbares, abandonnée des empereurs, pressée par les Lombards, incapable de rétablir l'ancienne république, ne pouvoit plus prétendre à la grandeur. Il lui fallut du repos. Elle l'auroit goûté, si elle avoit pu dès-lors être gouvernée par son évêque, comme le furent depuis tant de villes d'Allemagne, & l'anarchie eût au-moins produit ce bien; mais il n'étoit pas encore reçu dans l'opinion des chrétiens qu'un évêque pût être souverain, quoiqu'on eût dans l'histoire du monde tant d'exemples de l'union du sacerdoce & de l'empire dans d'autres religions. Le *pape* Gregoire III. recourut le premier à la protection des Francs contre les Lombards & contre les empereurs. Zacharie son successeur animé du même esprit, reconnut Pepin, usurpateur du royaume de France, pour roi légitime.

On a prétendu que Pepin, qui n'étoit que premier ministre, fit demander d'abord au *pape* quel étoit le vrai roi, ou de celui qui n'en avoit que le droit & le nom, ou de celui qui en avoit l'autorité & le mérite? & que le *pape* décida que le ministre devoit être roi. Il n'a jamais été prouvé qu'on ait joué cette comédie; mais ce qui est vrai, c'est que le *pape* Etienne III. appella Pepin à son secours contre les Lombards; qu'il vint en France, & qu'il donna dans S. Denis l'onction royale à Pepin, premier roi consacré en Europe. Non-seulement ce premier usurpateur re-

çût l'onction sacrée du *pape*, après l'avoir reçue de S. Boniface, qu'on appelloit *l'apôtre d'Allemagne*; mais Etienne III. défendit sous peine d'excommunication aux François de se donner des rois d'une autre race. Tandis que cet évêque, chassé de sa patrie & suppliant dans une terre étrangere, avoit le courage de donner des lois, sa politique prenoit une autorité qui assûroit celle de Pepin; & ce prince, pour mieux joüir de ce qui ne lui étoit pas du, laissoit au *pape* des droits qui ne lui appartenoient pas. Hugues Capet en France, & Conrad en Allemagne firent voir depuis qu'une telle excommunication n'est pas une loi fondamentale.

Cependant l'opinion qui gouverne le monde imprima d'abord dans les esprits un si grand respect pour la cérémonie faite par le *pape* à S. Denis, qu'Eginhar, secrétaire de Charlemagne, dit en termes exprès, que le roi Hilderic fut déposé par ordre du *pape* Etienne. On croiroit que c'est une contradiction que ce *pape* fût venu en France se prosterner aux piés de Pepin & disposer ensuite de la couronne: mais, non; ces prosternemens n'étoient regardés alors que comme le sont aujourd'hui nos révérences. C'étoit l'ancien usage de l'Orient. On saluoit les évêques à genoux; les évêques saluoient de même les gouverneurs de leurs diocèses. Charles, fils de Pepin, avoit embrassé les piés du *pape* Etienne à S. Maurice en Valais. Etienne embrassa ceux de Pepin. Tout cela étoit sans conséquence; mais peu-à-peu les *papes* attribuerent à eux seuls cette marque de respect.

On prétend que le *pape* Adrien I. fut celui qui exigea qu'on ne parût jamais devant lui sans lui baiser les piés. Les empereurs & les rois se soumirent depuis, comme les autres, à cette cérémonie, qui rendoit la religion romaine plus vénérable aux peuples. On nous dit que Pepin passa les monts en 754; que le Lombard Astolphe, intimidé par la seule présence du Franc, céda aussi-tôt au *pape* tout l'exarcat de Ravenne; que Pepin repassa les monts, & qu'à peine s'en fut-il retourné, qu'Astolphe, au lieu de donner Ravenne au *pape*, mit le siege devant Rome. Toutes les démarches de ces tems-là étoient si irrégulieres, qu'il se pourroit faire à toute force que Pepin eût donné aux *papes* l'exarcat de Ravenne qui ne lui appartenoit point, & qu'il eût même fait cette donation singuliere, sans prendre aucune mesure pour la faire exécuter. Cependant il est bien peu vraissemblable qu'un homme tel que Pepin qui avoit détrôné son roi, n'ait passé en Italie avec une armée que pour y aller faire des présens. Rien n'est plus douteux que cette donation citée dans tant de livres. Le bibliothecaire Anastase, qui écrivit 140 ans après l'expédition de Pepin, est le premier qui parle de cette donation; mille auteurs l'ont citée, mais les meilleurs publiscites d'Allemagne la refutent aujourd'hui.

Il regnoit alors dans les esprits un mélange bisarre de politique & de simplicité, de grossiereté & d'artifice, qui caractérise bien la décadence générale. Etienne feignit une lettre de *S.Pierre*, adressée du ciel à Pepin & à ses enfans; elle mérite d'être rapportée: la voici: « Pierre, appellé *apôtre* par Jesus-» Christ, Fils du Dieu vivant, *&c.* comme par moi » toute l'Eglise catholique-apostolique romaine, » mere de toutes les autres églises, est fondée sur la » pierre, & afin qu'Etienne, évêque de cette douce » Eglise romaine, & que la grace & la vertu soit » pleinement accordée du Seigneur notre Dieu, pour » arracher l'Eglise de Dieu des mains des persécu-» teurs. A vous, excellent Pepin, Charles & Carlo-» man trois rois, & à tous saints évêques & abbés, » prêtres & moines, & même aux ducs, aux comtes » & aux peuples, moi, Pierre apôtre, *&c.*... je vous » conjure, & la Vierge Marie qui vous aura obliga-» tion, vous avertit & vous commande aussi-bien » que les trônes, les dominations..... Si vous ne » combattez pour moi, je vous déclare par la sainte » Trinité, & par mon apostolat, que vous n'aurez » jamais de part au paradis ».

La lettre eut son effet. Pepin passa les Alpes pour la seconde fois. Il assiégea Pavie, & fit encore la paix avec Astolphe. Mais est-il probable qu'il ait passé deux fois les monts uniquement pour donner des villes au *pape* Etienne? Pourquoi S. Pierre, dans sa lettre, ne parle-t-il pas d'un fait si important? Pourquoi ne se plaint-il pas à Pepin de n'être pas en possession de l'exarcat? Pourquoi ne le redemande-t-il pas expressément? Le titre primordial de cette donation n'a jamais paru. On est donc réduit à douter. C'est le parti qu'il faut prendre souvent en histoire, comme en philosophie. Le saint siege d'ailleurs n'a pas besoin de ces titres équivoques; il a des droits aussi incontestables sur ses états que les autres souverains d'Europe en ont sur les leurs.

Il est certain que les pontifes de Rome avoient dès-lors de grand patrimoines dans plus d'un pays, que ces patrimoines étoient respectés, qu'ils etoient exemts de tribut. Ils en avoient dans les Alpes, en Toscane, à Spolette, dans les Gaules, en Sicile, & jusque dans la Corse, avant que les Arabes se fussent rendus maîtres de cette île au viij. siecle. Il est à croire que Pepin fit augmenter beaucoup ce patrimoine dans le pays de la Romagne, & qu'on l'appella *le patrimoine de l'exercat.* C'est probablement ce mot de *patrimoine* qui fut la source de la méprise. Les auteurs postérieurs supposerent dans des tems de ténébres que les *papes* avoient regné dans tous les pays où ils avoient seulement possédé des villes & des territoires.

Si quelque *pape*, sur la fin du viij. siecle, prétendit être au rang des princes, il paroît que c'est Adrien I. La monnoie qui fut frappée en son nom, si cette monnoie fut en effet fabriquée de son tems, fait voir qu'il eut les droits régaliens; & l'usage qu'il introduisit de se faire baiser les piés, fortifie encore cette conjecture. Cependant il reconnut toujours l'empereur grec pour son souverain. On pouvoit très-bien rendre à ce souverain éloigné un vain hommage, & s'attribuer une indépendance réelle, appuyée de l'autorité du saint ministere.

On a écrit, on écrit encore que Charlemagne, avant même d'être empereur, avoit confirmé la donation de l'exarcat de Ravenne, qu'il y avoit ajouté la Corse, la Sardaigne, la Ligurie, Parme, Mantoue, les duchés de Spolette, de Bénévent, la Sicile, Venise, & qu'il déposa l'acte de cette donation sur le tombeau dans lequel on prétend que reposent les cendres de saint Pierre & de saint Paul. On pourroit mettre cette donation à côté de celle de Constantin, dont il sera parlé ci-après. On ne voit point que jamais les *papes* ayent possédé aucun de ces pays jusqu'au tems d'Innocent III. s'ils avoient eu l'exarcat, ils auroient été souverains de Ravenne & de Rome; mais dans le testament de Charlemagne qu'Eginhart nous a conservé, ce monarque nomme à la tête des villes *métropolitaines* qui lui appartiennent, Rome & Ravenne auxquelles il fait des présens. Il ne put donner ni la Sicile, ni la Corse, ni la Sardaigne qu'il ne possédoit pas, ni le duché de Bénévent dont il avoit à peine la suzeraineté, encore moins Venise qui ne le connoissoit pas pour empereur. Le duc de Venise reconnoissoit alors pour la forme l'empereur d'Orient, & en recevoit le titre d'*hippatos.* Les lettres du *pape* Adrien parlent du patrimoine de Spolette & de Bénévent; mais ces patrimoines ne se peuvent entendre que des domaines que les *papes* possédoient dans ces deux duchés. Gregoire VII. lui-même avoue dans ses lettres que Charlemagne donnoit 1200 livres de pension au saint siege. Il n'est guere vraissemblable

qu'il eût donné un tel secours à celui qui auroit possédé tant de belles provinces. Le saint siege n'eut Bénévent que long-tems après la donation de l'empereur Henri le Noir vers l'an 1047. Cette concession se réduisit à la ville, & ne s'étendit point jusqu'au duché. Il ne fut point question de confirmer le don de Charlemagne.

Ce qu'on peut recueillir de plus probable au milieu de tant de doutes, c'est que du tems de Charlemagne les *papes* obtinrent en propriété la marche d'Ancone, outre les villes, les châteaux & les bourgs qu'ils avoient dans les autres pays. Voici sur quoi l'on pourroit se fonder. Lorsque l'empire d'Occident se renouvella dans la famille des Othons au x. siecle, Othon III. assigna particulierement au saint siege la Marche d'Ancone, en confirmant toutes les concessions faites à cette Eglise. Il paroît donc que Charlemagne avoit donné cette Marche, & que les troubles survenus depuis en Italie avoient empêché les *papes* d'en jouir. Ils perdirent ensuite le domaine utile de ce petit pays sous l'empire de la maison de Suabe.

Dans le xj. siecle, le *pape* Gregoire VII. prévalut tellement sur l'esprit de Mathilde, comtesse de Toscane, qu'elle fit une donation authentique de ses états au saint siege, s'en réservant seulement l'usufruit sa vie durant. On ne sait s'il y eut un acte, un contrat de cette concession. La coûtume étoit de mettre sur l'autel une motte de terre, quand on donnoit ses biens à l'Eglise. Des témoins tenoient lieu de contrat. On prétend que Mathilde donna deux fois tous ses biens au saint siege. La vérité de cette donation confirmée depuis par son testament, ne fut point révoquée en doute par l'empereur Henri IV. c'est le titre le plus authentique que les *papes* ayent réclamé : mais ce titre même fut un nouveau sujet de querelles.

La comtesse Mathilde possédoit la Toscane, Mantoue, Parme, Reggio, Plaisance, Ferrare, Modene, une partie de l'Ombrie & du duché de Spolette, Verone, presque tout ce qui est appellé aujourd'hui *le patrimoine de S. Pierre*, depuis Viterbe jusqu'à Orviette, avec une partie de la Marche d'Ancone. Henri III. avoit donné cette Marche d'Ancone aux *papes*, mais cette concession n'avoit pas empêché la mere de la comtesse Mathilde de se mettre en possession des villes qu'elle avoit cru lui appartenir. Il semble que Mathilde voulut réparer, après sa mort, le tort qu'elle faisoit au saint siege pendant sa vie. Mais elle ne pouvoit donner les fiefs qui étoient inaliénables, & les empereurs prétendirent que tout son patrimoine étoit fief de l'empire. C'étoit donner des terres à conquérir, & laisser des guerres après elle. Henri IV. comme héritier & comme seigneur suzerain ne vit dans une telle donation que la violation des droits de l'empire. Cependant, à la longue, il a fallu céder au saint siege une partie de ces états.

Les *papes* ont éprouvé le sort de plusieurs autres souverains. Ils ont été tantôt grands terriens, & tantôt dépouillés presque de tout. Qu'il nous suffise de savoir qu'ils possedent aujourd'hui la souveraineté reconnue d'un pays de 180 milles d'Italie en longueur, depuis les portes de Mentoue aux confins de l'Abbruzze le long de la mer Adriatique, & qu'ils en ont plus de 100 milles en largeur, depuis Civita-Vecchia jusqu'au rivage d'Ancone d'une mer à l'autre. Il a fallu négocier toujours, & souvent combattre pour s'assûrer cette domination.

Les *papes* prétendoient aussi qu'ils avoient eu la souveraineté du comté Venaissin depuis le tems du comte Raymond de S. Gilles, quoique les empereurs, comme rois d'Arles, eussent joui de ce droit, & eussent exercé dans ce comté des actes de souverain. L'empereur Frédéric II. donna l'an 1234 à Raymond le jeune les droits qui appartenoient à l'empire dans les villes & autres lieux de ce comte ; & le *pape* se vit obligé de le remettre à Raymond le jeune, qui le laissa à sa fille Jeanne & à son gendre Alphonse ; Philippe le Hardi, roi de France, qui fut leur héritier, remit l'an 1273 au *pape* Gregoire X. le comté Venaissin comme étant un propre de l'Eglise romaine. Depuis ce tems, les *papes* jouissent de ce comté, ainsi que de celui d'Avignon que Clément VI. acheta 75 ans après, c'est-à-dire l'an 1348 de Jeanne, reine de Sicile, comtesse de Provence, du consentement de Louis de Varente son mari, pour la somme de 80 mille florins.

Il est à propos de ne pas finir cet article, sans dire un mot de cette célebre donation qu'on dit avoir été faite par Constantin au *pape* Sylvestre, de la ville de Rome & de plusieurs provinces d'Italie. Hincmar, archevêque de Rheims, qui florissoit vers l'an 850, est le premier qui en ait fait mention. Le *pape* Léon IX. rapporte cette donation dans une lettre qu'il écrivit en 1053 à Michel, patriarche de Constantinople. Pierre Damien la cite. Anselme évêque de Luques, Yves évêque de Chartres, & Gratien l'ont insérée dans leurs collections.

Il est néanmoins certain que c'est une piece supposée. 1° Aucun des anciens n'en a fait mention. 2° Les *papes* qui ont parlé des bienfaits que les empereurs avoient faits au saint siege de Rome, ou qui ont défendu leur patrimoine temporel, ne l'ont jamais alléguée. 3° La date de cet acte est fausse, car il est daté de l'an 315 ; & dans l'acte il est parlé du baptême de l'empereur, qui n'étoit pas encore baptisé, même suivant l'avis de ceux qui croient qu'il a été baptisé à Rome. 4° Le style en est barbare & bien différent de celui des édits véritables de Constantin, & il y a des termes qui n'étoient point en usage de son tems. 5° Il y a une infinité de faussetés & d'absurdités dans cet édit. Il y est permis au *pape* de se servir d'une couronne d'or, semblable à celle des rois & des empereurs : or en ce tems-là les empereurs ne se servoient point de couronne, mais de diadème. L'histoire fabuleuse du baptême de Constantin par saint Sylvestre, & sa guérison miraculeuse de la lepre, y sont rapportées comme une chose certaine. Enfin tant de raisons concourent à décrier cette piece, que l'on ne finiroit point si l'on vouloit les exposer toutes.

Il sera plus agréable de rappeller au lecteur la réponse adroite que Jérôme Donato, ambassadeur de Venise à Rome, fit au *pape* Jules II. Ce *pape* lui ayant demandé à voir le titre du droit que la république de Venise avoit sur le golfe Adriatique, il lui répondit que *s'il plaisoit à sa sainteté de faire apporter l'original de la donation que Constantin avoit faite au* pape *Sylvestre de la ville de Rome & des autres terres de l'état ecclésiastique, il y verroit au dos la concession faite aux Vénitiens de la mer Adriatique.*

Dans les premiers siecles de l'Eglise, les peuples & le clergé conjointement, & quelquefois le clergé seul du consentement du peuple firent librement l'élection du *pape* à la pluralité des voix. Les empereurs depuis s'attribuerent le droit de confirmer ces élections. Ce droit fut aboli au quatrieme concile de Rome du consentement de Théodoric qui fut sur la fin de ses jours, usurper lui-même le pouvoir de créer les *papes*. Les rois goths qui lui succéderent se contenterent de confirmer les élections. Justinien ensuite contraignit l'élu de payer une somme d'argent, pour obtenir la confirmation de son élection ; Constantin Pogonat délivra l'Eglise de cette servitude. Néanmoins les empereurs se conserverent toujours quelque autorité dans l'élection des *papes*, qu'on ne consacroit pas sans leur approbation ; Louis le Débonnaire

naire & ses successeurs rétablirent les anciennes coûtumes pour la liberté des élections.

Pendant les desordres du x. siecle sous la tyrannie des marquis d'Hétrurie & des comtes de Toscanelle, ces hommes puissans créoient & déposoient les *papes* comme il leur plaisoit. L'empereur Othon, ses fils & petit-fils soumirent de nouveau à leur autorité l'élection des *papes*, qui dépendoit absolument d'eux. Henri, duc de Baviere, leur successeur à l'empire, laissa la liberté de cette élection au clergé & au peuple romain, à l'exemple des empereurs françois. Conrard le Salique ne changea rien; mais Henri III. son fils & Henri IV. son petit-fils, se remirent en possession du pouvoir de choisir eux-mêmes, ou de faire élire celui qu'ils voudroient pour *papes* : ce qui alluma d'horribles troubles dans l'Eglise, fit naître le schisme, & causa la guerre entre les *papes* & les empereurs au sujet des investitures.

Enfin l'Eglise ayant encore été troublée pendant l'espace d'un siecle par les anti-*papes*, la liberté des élections fut rétablie sous Innocent II. car, après que le schisme de Pierre de Léon, dit *Anaclet*, & de Victor IV. eut été éteint, tous les cardinaux réunis sous l'obéissance d'Innocent, & fortifiés des principaux membres du clergé de Rome, acquirent tant d'autorité, qu'après sa mort ils firent seuls l'élection du *pape* Céléstin II. en 1143. Depuis ce tems-là ils se sont toujours maintenus dans la possession de ce droit : le sénat, le peuple, & le reste du clergé ayant enfin cessé d'y prendre part. Honorius III. en 1216, ou, selon d'autres, Gregoire X. en 1274, ordonna que l'élection se fit dans un conclave, c'est-à-dire un lieu fermé.

Le *pape* peut être considéré sous quatre sortes de titres : 1° comme *chef* de l'Eglise romaine; 2° comme *patriarche*; 3° comme *évêque* de Rome; 4° comme *prince* temporel.

PAPE, ÉLECTION DU, l'*élection des papes* a toujours été retenue dans l'Eglise; mais elle a reçu divers changemens dans sa forme.

Anciennement elle se faisoit par le clergé, les empereurs, & par tout le peuple : au même tems que le *pape* étoit élu on le consacroit.

Telle fut la forme que l'on pratiqua jusqu'au viij. siecle, vers la fin duquel, si l'on en croit le canon *Adrianus* (mais qui est tenu pour apocryphe), le *pape* Adrien I. avec 150 évêques, & le peuple romain, accorda à Charlemagne la faculté de nommer & d'élire seul le souverain pontife.

Charlemagne ordonna que l'élection seroit faite par le clergé & le peuple, que le decret seroit envoyé à l'empereur, & que le nouveau *pape* élu seroit sacré si l'empereur l'approuvoit.

L'empereur Louis le débonnaire remit l'élection aux Romains, à condition seulement que quand le *pape* seroit élu & consacré, il enverroit ses légats en France.

Leon VII. remit ce même droit d'élire les *papes* à l'empereur Othon, & Nicolas II. dans un concile tenu à Rome l'an 1059, confirma le droit que les empereurs avoient d'élire les *papes*. Mais les empereurs ne jouirent pas long-tems de ce droit, sous prétexte de quelques inconveniens que l'on prétendoit qui se rencontroient dans ces sortes d'élections. L'empereur Lothaire pour éviter les séditions qui arrivoient fréquemment dans ces occasions, fit une célebre ordonnance, portant que le *pape* ne seroit plus élu par le *pape*; mais cette ordonnance ne fut point observée.

Les empereurs perdirent donc seuls le droit d'élire le *pape*. Les *papes* réserverent au clergé, au sénat, & au peuple de Rome le droit de faire conjointement cette élection, & ils réglerent qu'après l'élection, le *pape* seroit consacré en présence des ambassadeurs de l'Empire : ce changement arriva sous le pontificat d'Etienne X.

Vers l'an 1126, le clergé de Rome fut déclaré avoir seul le droit d'élire les *papes*, sans le consentement ni la confirmation de l'empereur.

Innocent II. s'étant brouillé avec les Romains qui le chasserent de la ville, les priva à son tour du droit d'élire les *papes*. Le clergé & le peuple de Rome furent donc exclus de cette élection; mais ce changement ne fut entierement affermi que sous Alexandre III.

Ce *pape* en 1160, donna aux cardinaux seuls le droit de faire cette élection, & voulut qu'elle ne fût reputée valable qu'en cas que les deux parts des cardinaux fussent concordantes.

Le concile général de Lyon, tenu sous Grégoire X. & celui de Vienne, tenu sous Clément V. confirment cette forme d'élection, & c'est la même qui se pratique encore présentement.

Elle se fait donc par les cardinaux assemblés à cet effet dans le conclave. *Voyez* CONCLAVE.

Aussi-tôt après l'élection du *pape*, il est exalté, c'est-à-dire porté sur les épaules. Etienne III. fut le premier pour qui cela fut pratiqué en 752, & depuis cette coutume a été suivie.

Le second concile de Lyon veut que les cardinaux laissent passer 10 jours après la mort du *pape*, avant que de procéder à l'élection : après ces 10 jours, les cardinaux présens doivent entrer au conclave, sans attendre les absens. *Voyez* CONCLAVE.

Ce même concile déclare qu'ils ne sont tenus d'observer aucune des conventions particulieres qu'ils auroient pu faire, même avec serment, pour l'élection d'un *pape*, attendu qu'ils ne doivent avoir d'autre objet que de donner à l'Eglise celui qui est le plus digne d'en être le chef.

L'élection se fait ordinairement par la voie du scrutin, en mettant des billets dans un calice qui est sur l'autel de la chapelle du conclave.

Pour qu'un *pape* soit légitimmeent élu, il faut qu'il ait au moins les deux tiers des voix, autrement on doit recommencer à prendre les suffrages : cela fut ainsi ordonné dès 1179.

Quand les voix sont trop long-tems partagées, il arrive quelquefois que plusieurs cardinaux conviennent d'un sujet, & sortent de leur cellule en publiant son nom. Si tous les autres nomment le même sujet, l'élection est canonique; mais si quelqu'un des cardinaux garde le silence, on procéde de nouveau par la voie du scrutin.

Quelquefois on a nommé des compromissaires, auxquels on donne pouvoir d'élire un *pape*.

En 1314 les cardinaux assemblés à Lyon, après la mort de Clément V. étant embarrassés sur le choix d'un *pape*, déférerent l'élection à la voix de Jacques d'Ossat cardinal, qui se nomma lui-même, en disant, *ego sum papa*. Il fut appellé *Jean XXII*.

Depuis Sergius II. qui changea son nom en devenant *pape*, les successeurs ont coutume de faire la même chose.

La promotion d'un évêque à la papauté fait ouverture à la régale.

Confirmation. Dans tous les tems, les *papes* ont eu le pouvoir de gouverner l'Eglise aussi-tôt après leur élection; en conséquence ils ont de ce moment, le droit de conférer tous les bénéfices qui sont à leur collation : ils sont même obligés de le faire dans les collations forcées, lorsqu'ils en sont requis.

Le pouvoir que le *pape* a dès le moment de son élection, est établi par deux textes précis.

L'un est dans une constitution d'un concile tenu à Rome en 1059, où il est dit que le siege apostolique ayant la prééminence sur toutes les Eglises de la terre, ne peut avoir de métropolitain au-dessus de lui,

& que les cardinaux en font la fonction; qu'ainsi le *pape* ne peut être confirmé par d'autres: les cardinaux le confirment en l'elisant. La cérémonie de l'élection, & celle de la confirmation, qui sont distinctes & séparées dans les autres évêques, ne sont qu'une seule & même chose à l'égard du *pape*.

Le second texte qui établit que le *pape* n'a pas besoin d'autre pouvoir que son élection même, & qu'elle emporte aussi la confirmation, est aux décrétales, *cap. licet de elect. & electi potestate*.

On trouve cependant qu'après Constantin, les empereurs s'attribuerent insensiblement le droit de confirmer l'élection des *papes*, & que cela eut lieu pendant plusieurs siecles; tellement que les *papes* n'étoient point consacrés avant cette confirmation: pour l'obtenir, ils envoyoient des légats à Constantinople aussi-tôt après leur élection.

L'empereur Justinien fit faire un décret par Virgilius, par lequel il étoit défendu de consacrer le *pape* élu, que premierement il n'eût obtenu des lettres patentes de confirmation de Justinien, ou de ses successeurs empereurs. Cette coutume fut constamment observée pendant plus de 120 ans, & jusqu'à Benoît II. Durant ce tems il y eut toujours une distance entre l'élection & la consécration des *papes*, parce qu'il falloit attendre les lettres de confirmation qui étoient octroyées ou par les empereurs, ou par leurs exarques & lieutenans généraux en Italie, avant lesquelles il n'étoit pas permis au *pape* élu de se faire consacrer, ni de prendre possession de cette dignité; tellement même que pour cette permission, il falloit que le *pape* élu donnât à l'empereur 20 liv. d'or.

L'Empire ayant passé aux allemans, quelques empereurs de cette nation jouirent encore de ce droit. Charlemagne ordonna que le *pape* élu seroit sacré si l'empereur l'approuvoit.

Sous ses descendans plusieurs *papes* n'attendirent pas cette confirmation, notamment Paschal avec Louis le Débonnaire, auquel Paschal s'en excusa ensuite.

Quelques-uns prétendent que Louis le Débonnaire renonça à ce droit, suivant le canon, *ego Ludovicus*; mais ce canon est apocryphe. En effet, Lothaire & Louis II. fils de Louis le Débonnaire, jouirent encore de ce droit, non pourtant sans quelque contradiction; car le *pape* Euge, en 824, refusa de prendre de l'empereur la confirmation de son élection: Lothaire s'en plaignit hautement. Grégoire IV. qui tint le saint-siege peu de tems après, demanda à l'empereur la confirmation de son exaltation.

Mais les empereurs suivans ayant voulu abuser de ce droit, & se rendre maîtres des élections, ils en furent bientôt privés. Adrien III. en 884, ordonna que les *papes* seroient désormais sacrés sans l'approbation des empereurs. Nicolas II. aida beaucoup à affranchir les *papes* de la nécessité de cette confirmation. Enfin dans le xij. siecle le clergé de Rome fut déclaré avoir seul le droit d'élire les *papes*, sans le consentement ni la confirmation de l'empereur.

Couronnement. Le couronnement des *papes* est une cérémonie qui n'est pas fort ancienne, & qui est plutôt relative à la qualité de prince temporel, qu'à celle de vicaire de J. C. & de successeur de saint Pierre.

Quelques auteurs ont prétendu qu'outre l'élection, il y avoit une cérémonie dont le couronnement est l'image, & que sans cette formalité ceux qui étoient élus ne se disoient point *papes*, & n'étoient point reconnus pour tels dans l'Eglise.

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'Urbain II. se fit couronner à Tours. Ils ne portoient d'abord qu'une seule couronne; Benoît XII. fut le premier qui porta la triple couronne.

Les Jurisconsultes d'Italie ont introduit l'usage de dater les actes après le couronnement, à l'exemple des empereurs; cependant on ne laisse pas d'expédier & de dater des provisions avant le couronnement, avec cette différence seulement qu'au lieu de dater *ab anno pontificatûs*, on met, *à die suscepti nobis apostolatûs officii*.

Crosse. Anciennement le *pape* portoit une crosse, comme les autres évêques; mais sous l'empereur Othon, Benoît renonçant au pontificat auquel il avoit été appellé sans le consentement de l'empereur, remit sa crosse entre les mains de Leon VIII. *pape* légitime, qui la rompit en présence de l'empereur, des prélats & du peuple.

On remarque aussi qu'Innocent III. trouvoit au-dessous de sa dignité de porter une crosse qui le confondoit avec les évêques. Cependant on ne peut douter, suivant ce qui vient d'être dit dans l'*article* précédent, que les *papes* ne l'eussent toujours portée.

Le *pape* pour marque de sa jurisdiction supérieure, fait porter devant lui la croix à triple croisillon.

Jurisdiction. Le *pape* en qualité de chef de l'Eglise a certaines prérogatives, comme de présider aux conciles écuméniques: tous les évêques doivent être en communion avec lui.

Il est nécessaire qu'il intervienne aux décisions qui regardent la foi, attendu l'intendance générale qu'il a sur toute l'Eglise; c'est à lui de veiller à sa conservation & à son accroissement.

C'est à lui qu'est dévolu le droit de pourvoir à ce que l'évêque, le métropolitain & le primat, refusent ou négligent de faire.

Les *papes* ont prétendu sur le fondement des fausses décrétales, qu'eux seuls avoient droit de juger même en premiere instance, les causes majeures, entre lesquelles ils ont mis les affaires criminelles des évêques. Mais les parlemens & les évêques de France ont toujours tenu pour regle, que les causes des evêques doivent être jugées en premiere instance par le concile de la province, qu'après ce premier jugement il est permis d'appeller au *pape*, conformément au concile de Sardique; & que le *pape* doit commettre le jugement à un nouveau concile, jusqu'à ce qu'il y ait trois sentences conformes: la regle présente de l'Eglise étant que les jugemens ecclésiastiques qui n'ont pas été rendus par l'Eglise universelle, ne sont regardés comme souverains que quand il y a trois sentences conformes.

Dans les derniers siecles les *papes* ont aussi voulu mettre au nombre des causes majeures, celles qui regardent la foi, & prétendoient en avoir seuls la connoissance; mais les évêques de France se sont maintenus dans le droit de juger ces sortes de causes, soit par eux-mêmes, soit dans le concile de la province, à la charge de l'appel au saint siege.

Lorsque le *pape* fait des decrets sur des affaires qui concernent la foi, nées dans un autre pays, ou même sur des affaires de France, qui ont été portées directement à Rome, contre la discipline de l'église de France, au cas que les évêques de France trouvent ces decrets conformes à la doctrine de l'église gallicane, ils les acceptent par forme de jugement: c'est ainsi qu'en userent les peres du concile de Calcédoine pour la lettre de S. Leon.

Le *pape* ne peut exercer une jurisdiction immédiate dans les dioceses des autres évêques, il ne peut établir des délégués qui fassent, sans le consentement des évêques, leurs fonctions.

Il est vrai que le concile de Trente approuve que le *pape* évoque à soi les causes qu'il lui plaira de juger, ou qu'il commette des juges qui en connoissent en premiere instance; mais cette discipline qui dépouille les évêques de l'exercice de leur jurisdiction, & les métropolitains de leur prérogative de juge d'appel, n'est point reçue en France: les *papes* n'y sont point juges

en premiere instance des causes concernant la foi & la discipline. Il faut observer les degrés de jurisdiction: on appelle de l'évêque au métropolitain, de celui-ci au primat, & du primat au *pape*.

Il y a seulement certains cas dont la connoissance lui est attribuée directement par un ancien usage: tels que le droit d'accorder certaines dispenses, la collation des bénéfices par prévention, *&c.* Hors ces cas, & quelques autres semblables qui sont remarqués en leur lieu, si le *pape* entreprenoit quelque chose sur la jurisdiction volontaire ou contentieuse des évêques, ce qu'il feroit seroit déclaré abusif.

Les *papes* ont des officiers ecclésiastiques qu'on appelle *légats du saint siege*, qu'ils envoient dans les différens pays catholiques, lorsque le cas le réquiert, pour les représenter, & exercer leur jurisdiction dans les lieux où ils ne peuvent se trouver. Ces légats sont de trois sortes; savoir, des légats *à latere*, qui sont des cardinaux: le pouvoir de ceux-ci est le plus étendu, ils ont d'autres légats qui ne sont pas *à latere* ni cardinaux, & qu'on appelle *legati missi*; & enfin il y a des *légats nés*.

Dès que le légat prend connoissance d'une affaire, le *pape* ne peut plus en connoître. *Voyez* LÉGAT.

Outre les légats, les *papes* ont des nonces & des internonces, qui dans quelques pays exercent aussi une certaine jurisdiction; mais en France ils ne sont considérés que comme les ambassadeurs des autres princes souverains. *Voyez* NONCE & INTERNONCE.

Ce que l'on appelle *consistoire* est le conseil du *pape*: il est composé de tous les cardinaux, le *pape* y préside en personne. C'est dans ce conseil qu'il nomme les cardinaux, & qu'il confere les évêchés & autres bénéfices qu'on appelle *consistoriaux*. Nous reconnoissons en France l'autorité du consistoire, mais seulement pour ce qui regarde la collation des bénéfices consistoriaux. *Voyez* CONSISTOIRE.

Les lettres patentes des *papes* qu'on appelle *bulles*, sont expédiées dans leur chancellerie qui est composée de divers officiers.

Le *pape* a encore d'autres officiers pour la daterie, & pour les lettres qui s'accordent à la pénitenecerie.

Les brefs des *papes* sont des lettres moins solemnelles que les bulles, par lesquelles ils accordent les graces ordinaires & peu importantes; telles que les dispenses des interstices pour les ordres sacrés, *&c. Voyez* BREF.

Pouvoir du pape. Le *pape* a incontestablement le droit de décider sur les questions de foi: les decrets qu'il fait sur ce sujet regardent toutes les églises; mais comme ce n'est point au *pape*, mais au corps des pasteurs que J. C. a promis l'infaillibilité, ils ne sont regles de foi que quand ils sont confirmés par le consentement de l'Eglise. Telle est la teneur de la iv. proposition du clergé, en 1682.

En qualité de chef de l'Eglise le *pape* préside aux conciles écuméniques, & il est seul en possession de les convoquer, depuis la division de l'empire romain entre différens souverains.

Le *pape* est soumis aux décisions du concile écuménique, non seulement pour ce qui regarde la foi, mais encore pour tout ce qui regarde le schisme & la réformation générale de l'Eglise. C'est encore un des quatre articles de 1682: ce qui est conforme aux conciles de Constance & de Basle.

Le pouvoir des *papes* n'a pas toujours été aussi étendu qu'il l'est présentement.

Les *papes* doivent à la piété de nos rois de la seconde race les grands domaines qu'ils tiennent en toute souveraineté, ce qui doit les engager à donner de leur part à nos rois, des marques de reconnoissance, & à avoir des considératations particulieres pour l'église gallicane.

Les *papes* n'avoient au commencement aucun droit sur la disposition des bénéfices, autres que ceux de leur diocese. Ce ne fut que depuis le xij. siecle qu'ils commencerent à se réserver la collation de certains bénéfices. D'abord, ils prioient les ordinaires par leurs lettres monitoires de ne pas conférer ces bénéfices; plus souvent ils recommandoient de les conférer à certaines personnes. Ils envoyerent ensuite des lettres préceptoriales pour obliger les ordinaires, sous quelque peine, à obéir; & comme cela ne suffisoit pas encore pour annuler la collation des ordinaires, ils renvoyoient des lettres exécutoires pour punir la contumace de l'ordinaire, & annuler sa collation. Les lettres compulsoires étoient à même fin.

L'usage a enfin prévalu, & en vertu de cet usage qui est aujourd'hui fort ancien, le *pape* jouit de plusieurs prérogatives pour la disposition des bénéfices: c'est ainsi qu'il confere les bénéfices vacans en cour de Rome; qu'il admet les résignations en faveur; qu'il prévient les collateurs ordinaires; qu'il confere pendant 8 mois dans les pays d'obédience, suivant la regle des mois établie dans la chancellerie romaine; qu'il admet seul les réserves des pensions sur les bénéfices.

Les fausses décrétales, composées par Isidore de Séville, contribuerent aussi beaucoup à augmenter le pouvoir du *pape* sur le spirituel.

Suivant le concordat, le *pape* confere sur la nomination du roi, les archevêchés & évêchés de France, les abbayes & autres bénéfices qui étoient auparavant électifs par les chapitres séculiers ou réguliers: le *pape* doit accorder des bulles à celui qui est nommé par le roi, quand le présenté a les qualités réquises pour posséder le bénéfice.

Le roi doit nommer au *pape* un sujet dans les 6 mois de la vacance; & si celui qu'il a nommé n'a pas les qualités réquises, il doit dans les 3 mois du refus des bulles en nommer un autre; si dans ces 3 mois le roi ne nomme pas une personne capable, le *pape* peut y pourvoir de plein droit, sans attendre la nomination royale. Mais comme en ce cas il tient la place du chapitre dont l'élu étoit obligé d'obtenir l'agrément du roi, il faut qu'il fasse part au roi de la personne qu'il veut nommer, & qu'il obtienne son agrément.

Le concordat attribue aussi au *pape* le droit de pouvoir conférer, sans attendre la nomination du roi, les bénéfices consistoriaux qui vaquent par le décès des titulaires en cour de Rome; plusieurs personnes ont prétendu que cette réserve qui n'avoit point lieu autrefois pour les bénéfices électifs, avoit été inserée par inadvertance dans le concordat, & qu'elle ne faisoit point une loi. Néanmoins Louis XIII. s'y est soumis, & il est à présumer que ses successeurs s'y soumettront: bien entendu que les *papes* en usent comme Urbain VIII. lequel ne conféra l'archevêché de Lyon qui étoit vacant en cour de Rome, qu'après avoir sçu de Louis XIII. que M. Miron qu'il en vouloit pourvoir, lui étoit agréable.

Pour prévenir les difficultés auxquelles les vacances en cour de Rome pourroient donner lieu, le *pape* accorde des indults, quand ceux qui ont des bénéfices consistoriaux vont résider à Rome. Il déclare par ces indults qu'il n'usera pas du droit de la vacance *in curiâ*, au cas que les bénéficiers décedent à Rome.

Lorsque le *pape* refuse sans cause légitime des bulles à celui qui est nommé par le roi, le nominataire peut se pourvoir devant les juges séculiers, qui commettent l'évêque diocésain pour donner des provisions, lesquelles ont en ce cas la même force que des bulles. Ou bien celui qui est nommé obtient un arrêt, en vertu duquel il jouit du revenu, & confere les bénéfices dépendans de la prélature. Cette derniere voie est la seule qui soit usitée depuis plusieurs années: on

ne voit pas que l'on ait employé la premiere pour les évêchés depuis le concordat; cependant si le *pape* refusoit sans raison d'exécuter la loi qu'il s'est lui-même imposée, rien n'empêcheroit d'avoir recours à l'ancien droit de faire sacrer les évêques par le métropolitain sans le consentement du *pape*.

Dans les premiers siecles de l'Eglise, toutes les causes ecclésiastiques étoient jugées en dernier ressort par les évêques de la province dans laquelle elles étoient nées. Dans la suite, les *papes* prétendirent qu'en qualité de chefs de l'Eglise, ils devoient connoître de toutes les affaires, en cas d'appel au saint siege. Après bien des contestations, tous les évêques d'occident ont condescendu au desir des *papes*, lesquels jugent présentement les appellations interjettées des sentences rendues par les primats, ou par les métropolitains qui relévent immédiatement du saint siege. A l'égard de la France, le juge doit nommer des délégués pour juger sur les lieux des appellations qui sont portées à Rome; & il ne peut en connoître, même par ses délégués, que quand on a épuisé tous les degrés inférieurs de la jurisdiction ecclésiastique.

Les canonistes ultramontains attribuent aux *papes* plusieurs autres prérogatives, telles que l'infaillibilité dans leurs décisions sur les matieres qui regardent la foi, la supériorité au-dessus des conciles généraux, & une autorité sans bornes pour dispenser des canons & des regles de la discipline; mais l'église gallicane, toujours attentive à conserver la doctrine qu'elle a reçue par tradiction des hommes apostoliques, en rendant au successeur de S. Pierre tout le respect qui lui est dû suivant les canons, a eu soin d'écarter toutes les prétentions qui n'étoient pas fondées.

On tient en France, que quelque grande que puisse être l'autorité du *pape* sur les affaires ecclésiastiques, elle ne peut jamais s'étendre directement, ni indirectement sur le temporel des rois; il ne peut délier leurs sujets du serment de fidélité, ni abandonner les états des princes souverains au premier occupant, ou en disposer autrement.

Par une suite du même principe, que le *pape* n'a aucun pouvoir sur le temporel des rois, il ne peut faire aucune levée de deniers en France, même sur le temporel des bénéfices du royaume, à moins que ce ne soit par permission du roi. C'est ce qui est dit dans une ordonnance de S. Louis, du mois de Mars 1268, que le *pape* ne peut lever aucuns deniers en France sans un exprès consentement du roi & de l'église gallicane; on voit aussi par un mandement de Charles IV. dit le Bel, du 12 Octobre 1326, que ce prince fit cesser la levée d'un subside que quelques personnes exigeoient au nom du *pape* pour la guerre qu'il avoit en Lombardie.

Néanmoins pendant un tems les *papes* ont pris sur les biens ecclésiastiques de France des fruits & émolumens à l'occasion des *vacans* (ou annates), des procurations, dixmes ou subventions & des biens-meubles des ecclésiastiques décédés; mais ces levées ne se faisoient que par la permission de nos rois ou de leur consentement, & il y a long-tems qu'il ne s'est rien vu de semblable.

Les *papes* ont aussi souvent cherché à se rendre nécessaires pour la levée des deniers que nos rois faisoient sur le clergé; ils ont plusieurs fois donné des permissions au clergé de France de payer les droits d'aide au roi; mais nos rois n'ont jamais reconnu qu'ils eussent besoin du consentement du *pape* pour faire quelque levée de deniers sur le clergé, & depuis long-tems les *papes* ne se sont plus mêlés de ces sortes d'affaires.

Le *pape* ne peut excommunier les officiers royaux pour ce qui dépend de l'exercice de la jurisdiction séculiere.

Il ne peut pas non plus restituer de l'infamie, remettre l'amende-honorable, proroger le tems pour l'exécution des testamens, convertir les legs, permettre aux clercs de tester au préjudice des ordonnances & des coutumes, donner pouvoir de posséder des biens dans le royaume contre la disposition des ordonnances, ni connoître en aucun cas des affaires civiles ou criminelles des laïcs.

Quoique le *pape* soit le chef visible de l'église, & qu'il y ait la principale autorité pour tout ce qui regarde le spirituel; on a toujours tenu pour maxime en France, que son pouvoir n'est pas absolu ni infini, & que sa puissance doit être bornée par les saints canons, par les regles des conciles qui sont reçus dans le royaume, & par les decrets de ses prédécesseurs, qui ont été approuvés parmi nous.

Le *pape* ne peut donner aucune atteinte aux anciennes coutumes des églises, qui ne sont pas contraires aux regles de la foi & aux bonnes mœurs, & notamment il ne peut déroger aux coutumes & usages de l'église gallicane, pour lesquels les plus grands *papes* ont toujours témoigné une attention particuliere.

Le *pape* peut accorder des dispenses d'âge pour certains bénéfices tels que les abbayes & les prieurés conventuels; mais quand l'âge est fixé par la fondation, le *pape* ne peut y déroger, sur-tout si le bénéfice est de fondation laïque.

Il n'y a que le *pape* & ceux qui en ont reçu de lui le pouvoir par quelque indult, qui puissent conférer les bénefices en commende.

Le *pape* jouit encore en vertu de l'usage de plusieurs autres droits.

C'est à lui seul qu'il appartient de résoudre le mariage spirituel qu'un prélat a contracté avec son église; de sorte que le siege épiscopal n'est censé vacant que du jour qu'on connoît que la démission, la résignation ou la permutation ont été admises en cour de Rome.

C'est aussi le *pape* qui accorde des dispenses pour contracter mariage dans les degrés prohibés.

Il dispense ceux dont la naissance est illégitime pour recevoir les ordres sacrés, & pour tenir les bénéfices-cures & les canonicats dans les églises cathédrales, mais cette légitimation n'a point d'effet pour le temporel.

Il se réserve l'absolution de quelques crimes les plus énormes; mais il y a certaines bulles qui ne sont point reçues en France, telles que la bulle *in cœnâ Domini*, par laquelle les *papes* se sont réservé le pouvoir d'absoudre de l'hérésie publique.

En France le *pape* ne peut pas déroger en patronage laïc. *Libertés de l'église gallicane, art.* 30.

Cependant si le *pape* accordoit par privilege à un particulier le droit de patronage sur une église, cette concession seroit valable, pourvu que ce privilege eût une cause légitime, & qu'on y eût observé toutes les formalités requises pour l'aliénation des biens ecclésiastiques.

Lorsque le *pape* ne déroge pas au patronage laïc par sa provision dans les tems accordés au patron laïc, il n'est pas contraire aux maximes du royaume d'y avoir égard, lorsque le patron néglige d'user de son droit. Louet & Solier sur Pastor.

L'autorité du *pape* pour l'érection d'une fondation en titre de bénéfice n'est pas reçue en France; l'évêque seul a ce pouvoir. A son refus, on se pourvoit au métropolitain.

Pour ce qui concerne la puissance temporelle du *pape* pendant plus de sept siecles, le *pape* n'étoit simplement que l'évêque de Rome, sans aucun droit de souveraineté: la translation du siege de l'empire à Constantinople put bien donner occasion au *pape* d'accroître son pouvoir dans Rome; mais la véritable époque de la puissance temporelle des *papes* est

fois Grégoire III. lequel en 740 proposa à Charles Martel de se soustraire à la domination de l'empereur, & de le proclamer consul.

Pepin, fils de Charles Martel, donna au *pape* l'exarcat de Ravenne, il ne lui donna pas la ville de Rome: le peuple alors ne l'eût pas souffert; c'est apparemment cette donation de Pepin qui a donné lieu à la fable de la donation prétendue faite au *pape* Sylvestre par l'empereur Constantin le Grand. Celle de Pepin fut faite du tems de Constantin Copronyme, mais sans son consentement; il paroît pourtant que c'est cette équivoque de nom qui a servi de fondement à la prétendue donation de Constantin, que l'on imagina dans le x[e]. siecle.

Sous Charlemagne le *pape* n'avoit encore qu'une autorité précaire & chancelante dans Rome: le préfet, le peuple & le sénat, dont l'ombre subsistoit encore, s'élevoient souvent contre lui.

Adrien I. reconnut Charlemagne roi d'Italie & patrice de Rome. Charlemagne reconnut les donations faites au saint siege, en se réservant la suzeraineté, ce qui se prouve par les monnoies qu'il fit frapper à Rome en qualité de souverain, & parce que les actes étoient datés de l'année du regne de l'empereur, *imperante domino nostro Carolo*; & l'on voit par une lettre du *pape* Léon III. à Charlemagne, que le *pape* rendoit hommage de toutes ses possessions au roi de France.

Ce ne fut que long-tems après que les *papes* devinrent souverains dans Rome, soit par la cession que Charles le Chauve leur fit de ses droits, soit par la décadence de l'empire, depuis qu'il fut renfermé dans l'Allemagne; ce fut sur-tout vers le commencement du xij. siecle que les *papes* acheverent de se soustraire de la dépendance de l'empereur.

Boniface VIII. porta les choses encore plus loin; il parut en public l'épée au côté & la couronne sur la tête, & s'écria: *je suis empereur & pontife.*

Plusieurs empereurs s'étant fait couronner par le *pape*, pour rendre cette action plus sainte & plus solemnelle, les *papes* ont pris de-là occasion de prétendre que le nouvel empereur étoit obligé de venir en Italie se faire couronner; c'est pourquoi autrefois après l'élection, & en attendant le couronnement, on envoyoit à Rome pour en donner avis au *pape*, & en obtenir la confirmation. Le *pape* faisoit expédier des lettres qui dispensoient l'empereur de se rendre en Italie pour y être couronné à Milan & à Rome, ainsi que les *papes* prétendoient que les empereurs y étoient obligés.

Ces deux couronnemens furent abolis par les états de l'empire en 1338 & 1339: il fut décidé que l'élection des électeurs suffisoit; & que quand l'empereur avoit prêté serment à l'empire, il avoit toute puissance.

Cependant les *papes* veulent toujours que l'empereur vienne à Rome recevoir la couronne impériale, & dans leurs bulles & brefs, ils ne le qualifient que d'empereur élu.

Quelques *papes* ont même prétendu avoir le droit de disposer des couronnes.

Sylvestre II. érigea le duché de Hongrie en royaume en faveur du duc Etienne, c'est le premier exemple d'une semblable érection faite par le *pape*.

Léon IX. donna aux Normans toutes les terres qu'ils avoient conquises, & qu'ils prendroient sur les Grecs & sur les Sarrasins.

Urbain II. prétendit que toutes les îles lui appartenoient.

D'autres encore plus ambitieux, tels que Grégoire VII. & Boniface VIII. ont voulu entreprendre sur le temporel des souverains, délier leurs sujets du serment de fidélité, & disposer de leurs états; mais en France on a toujours été en garde contre ces sortes d'entreprises; & toutes les fois qu'il a paru quelques actes tendant à attenter sur le temporel de nos rois, le ministere public en a interjetté appel comme d'abus, & les parlemens n'ont jamais manqué par leurs arrêts de prendre toutes les précautions convenables pour prévenir le trouble que des pareilles entreprises pourroient causer.

Voyez les libertés de l'église gallicane, les mémoires du clergé, les loix ecclésiastiques, l'histoire du droit public ecclésiastique, le tableau de l'empire germanique, le traité des mat. bénéf. de Fuet, le recueil de jurisprud. can. de la Combe, la bibliotheque canonique, les définitions canoniques.

Voyez aussi les *mots* BÉNÉFICES, CHANCHELLERIE ROMAINE, CARDINAUX, COUR DE ROME, LÉGAT, NONCE. (*A*)

PAPECHIEN, *voyez* VANNEAU.

PAPEGAI, PAPEGAUT, *voyez* PERROQUET.

PAPEGAI, s. m. *usage*, le *papegai* ou *papegaut*, comme l'on parle en quelques provinces, est proprement un but, ou, pour mieux dire, un oiseau de bois garni de plaque de fer, & que des habitans d'une ville ou bourgade se proposent d'abattre à coup de fusil: c'est ce qu'on nomme ordinairement l'*exercice de l'arquebuse*. Le vainqueur ou le roi, c'est-à-dire celui qui abat l'oiseau a, dans plusieurs contrées du royaume, des attributions assignées sur le produit des aides.

Sur quoi j'observe que cet exercice n'étant plus nécessaire, comme il pouvoit l'être autrefois, il conviendroit de le supprimer tout-à-fait; d'autant plus qu'il est dangereux, à bien des égards, & qu'on en voit souvent arriver des malheurs; outre que la chasse étant communément défendue aux bourgeois & aux peuples, il leur est inutile, ou même nuisible de contracter une habitude qui peut devenir vicieuse. Cela posé, les attributions faites aux rois de l'arquebuse pourroient devenir beaucoup plus utiles, si l'on en faisoit un encouragement pour les opérations champêtres, que notre ministere s'empresse d'aider & de perfectionner.

Dans cette vue, on pourroit fonder pour prix annuel de l'économie rustique en chaque arrondissement de la campagne, une médaille d'or de cinquante francs, au moins, à prendre sur le produit des aides, ou sur les autres fonds destinés à l'arquebuse; & cela en faveur des laboureurs & menagers qui au jugement de leurs pareils seront reconnus les plus laborieux & les plus habiles; & que l'on estimera tant par les productions & les récoltes, que par les entreprises & les inventions nouvelles. Chaque laureat portera sa médaille, comme une marque d'honneur, & cette distinction l'exemptera pendant l'année, lui & toute sa famille, de la milice, des collectes & des corvées. Ceux qui rendront leur médaille, recevront la valeur en argent. Ce genre de récompense paroîtroit mieux employé qu'à l'exercice de l'arquebuse.

PAPELINE, s. f. (*Manufacture.*) ainsi nommée, à ce que croit Furetiere, de ce qu'elle a d'abord été fabriquée à Avignon, & autres lieux du Comtat, qu'on appelle *terre papale*, parce qu'il appartient au pape.

La *papeline* est une étoffe très-légere, dont la chaîne est de soie, & la tréme de fleuret ou filoselle. Il s'en fait de pleines, de figurées & de toutes couleurs. La plûpart de ce que l'on appelle en France des *grisettes*, ne sont que de véritables *papelines*. Elles se font à deux, à quatre fils, & même au-dessus; mais toutes, quelque nom qu'on leur donne, & à tel nombre de fils qu'elles soient travaillées, doivent avoir de largeur ou une demi-aune entiere, ou une demi-aune demi-quart; & pour les discerner des étoffes de fine & pure soie, elles doivent avoir d'un seul côté une lisiere de différente couleur à la chaîne. *Savary.* (*D.J.*)

PAPELONNÉ, adj. *terme de Blason*; ce mot se dit d'une représentation en forme d'écaille ou de demi-cercle qu'on met sur un écu. Le plein de ces écailles tient lieu de champ, & les bords de pieces & d'ornemens.

PAPESSE JEANNE, (*Hist. des papes.*) c'est après Léon IV. qui mourut en 855, que l'on place la fausse *papesse Jeanne*. Dans le songe du vieux Pélerin, écrit par Philippe de Maiziere en 1389, la *reine Vérité* rapporte au *ch. lj. du I. liv.* qu'une vieille lui dit un jour. *En cette cour de Rome je vis regner une femme qui étoit d'Angleterre*; selon M. l'Enfant, *Jeanne* nâquit à Mayence, où elle étoit connue sous le nom de Jean l'Anglois, soit qu'elle fût de famille angloise, soit pour d'autres raisons que nous ignorons. Au reste, la vieille s'adressa mal pour débiter son conte, & la *reine Vérité* ne dut pas y ajouter foi, non plus qu'à une autre histoire de la même vieille, touchant un évêque de Besançon, lequel, dit-elle, *à Rome fut transporté du diable*.

PAPETERIE, s. f. (*Archit.*) grand bâtiment situé à la chute d'un torrent, ou d'une riviere rapide où l'on fabrique le papier. Ce bâtiment est distribué en différentes pieces destinées aux usages suivans. D'abord c'est un pourrissoir, lieu où se corrompent & pourrissent les vieux linges dont on fait le papier. Les autre pieces contiennent la batterie, dont l'eau fait agir les maillets armés de tranchans, pour hacher & reduire en bouillie les vieux linges, ce qui forme le moulin à papier; la cuve où l'on fige les papiers dans les chassis; l'étendoir où on les fait sécher, & les magasins où on les emballe, & où on les plie. Il y a aussi dans une *papeterie* des hangards & des fourneaux pour le bois & le charbon, & des logemens pour les ouvriers. Les plus belles *papeteries* de France sont en Auvergne. (*D. J.*)

PAPETERIE; ce mot a deux acceptions, 1°. il signifie *l'assemblage de bâtimens & de machines nécessaires pour une manufacture où l'on fabrique le papier*; 2°. il signifie *l'art de le fabriquer*. C'est dans ce dernier sens qu'il est pris dans cet article.

Les chiffons dont le papier est formé, qu'on appelle aussi *drapeaux*, passent par un grand nombre d'opérations avant d'être convertis en cette singuliere étoffe que tout le monde connoît, & dont aussi-bien que de celle des chapeaux, presque personne ne connoît la tissure. C'est à expliquer cette formation que cet article est destiné. Nous allons suivre les opérations dans l'ordre où elles se succedent dans les manufactures les plus accréditées. Celle de Langlée près Montargis, qui a des moulins à la hollandoise, est très-considérable par ses bâtimens & sa fabrication. Nous devons à M. Prevost, directeur de cette manufacture, les éclaircissemens qui nous ont mis en état de composer cet article.

Premiere opération. Le chiffon qui doit être de toile, soit lin ou chanvre, & non de laine ou de coton, est recueilli par un grand nombre de personnes qui l'emmagasinent pour le vendre aux manufacturiers; étant arrivé dans la manufacture, il y subit une premiere préparation, qui est le délissage. *Délisser le chiffon*, c'est en faire le triage, le séparer en différentes sortes, qu'on appelle *superfin*, *fin*, *coutures fines*, *moyen*, *coutures moyennes*, *bulle*; une derniere sorte qu'on appelle *traces*, contient les toiles de plusieurs couleurs dont on ne fait que du papier gris. Pour délisser le chiffon, les femmes chargées de cet ouvrage, s'asseyent sur des bancs, comme la vignette, *Pl. I. de Papeterie*, qui représente l'attelier des délisseuses, le fait voir, *fig. 1 & 2.* Elles ont chacune à côté d'elles un crochet *a*, *b*, *c*; c'est une espece de serpette tranchante par sa partie concave & fixée sur le banc où elles sont assises. Elles se servent de ce crochet pour découdre les différentes pieces de chiffon de différentes qualités qu'elles distribuent dans les caisses *A*, *B*, *C* qu'elles ont devant elles. Chaque caisse, longue d'environ six piés, large de trois, & haute de deux & demi, est divisée en quatre parties par des cloisons; dans une partie elles mettent le chiffon le plus fin, & qui se trouve sans couture; dans l'autre le chiffon fin qui a des coutures; dans une troisieme le chiffon de qualité moyenne; dans la quatrieme celui de menue qualité, mais qui a des coutures; quant à la moindre qualité, qu'on appelle *bulle*, elles le jettent dans des mannes ou paniers qui sont autour des places qu'elles occupent. Pour les traces, qui sont les chiffons, dont le tissu est de différentes couleurs; il reste sur le plancher, d'où on le releve pour le porter au dépôt qui contient les chiffons dont on fabrique le papier gris ou lombard. Les ouvrieres qui prennent les chiffons dans les tas du brut, livrent au poids les différentes sortes, superfin, fin, fans coutures, coutures fines, moyen sans coutures, coutures moyennes, bulle, pour être portés dans des cases ou chambres particulieres *E* entourées de planches. Cet arrangement sert à faire connoître combien ces cases en contiennent en faisant un total de ce qui y est entré chaque jour, & aussi à régler le salaire de ces ouvrieres. C'est pour cela que l'on voit dans le même attelier des balances & des poids.

Comme il arrive que les délisseuses trouvent quelquefois des chiffons dont les différentes pieces sont très-fortement cousues ensemble, ensorte qu'étant assises elles ne pourroient venir à bout de les rompre sur les petits crochets *a*, *b*, *c* de leurs bancs, il y en a un plus grand *F* fixé solidement à un des poteaux qui soutient le plancher, où travaillant debout, elles sont mieux en état d'employer leurs forces.

Seconde opération. L'attelier que nous venons de décrire est placé au-dessus d'un autre qu'on appelle *pourrissoir*; c'est un endroit voûté & d'une grandeur proportionnée à l'exploitation; on y descend par cinq ou six marches *E*, ensorte que les fenêtres que l'on voit dans la vignette *Pl. II. de Papeterie*, sont à l'extérieur presque au niveau du terrein. Cette salle ou cave est divisée en deux parties par une muraille de cinq piés d'élevation; la plus petite partie *K* qu'on appelle *bacha*, dans laquelle on met tremper le chiffon, a vers le fond une ouverture fermée d'une pelle *A*, par laquelle on laisse écouler l'eau qui a servi à tremper le chiffon, quand il a été suffisamment submergé, & le laisser à sec pour pouvoir le sortir du bacha & le porter dans quelques coins *G* ou *H* de la même cave, où on le laisse fermenter pendant deux ou trois mois plus ou moins, suivant la saison, observant de le remuer de tems à autre, pour que tout le chiffon s'échauffe également. On jette le chiffon dans le bacha par une ouverture *L* pratiquée au haut de la voûte, & qui répond aux cases où il a été mis en dépôt après avoir été délissé. L'eau est portée dans le bacha par un tuyau souterrain *D C*, dont on voit le robinet *C* dans la figure. C'est à celui qui conduit cet attelier à juger du degré de fermentation convenable à la sorte de chiffon, & à la sorte d'ouvrage que l'on en veut faire; le chiffon trop fermenté ou fusé, comme disent les ouvriers, souffre un déchet considérable dans le moulin.

Troisieme opération. A l'opération de laisser pourrir le chiffon, succede celle de le dérompre; ce qui se fait dans une salle voûtée ordinairement de plein pié au pourrissoir, à laquelle on donne le nom de *dérompoir*, & que la vignette de la *Pl. III. de Papeterie* représente. Ceux qui font cet ouvrage sont des petits garçons; ils sont placés devant des tables ou caisses *c c c* posées sur des tretaux solides, qui sont aussi fixées aux murailles de la salle; la planche de

devant de cette caisse, a une échancrure demi-circulaire, vis-à-vis de laquelle est plantée verticalement & solidement une faux *a*, ou plutôt ce n'est que la plus large partie de la lame d'une faux, dont le dos & non le tranchant, est tourné du côté du dérompeur (*fig. 1, 2 & 3*), qui prend dans un coin de la caisse vis-à-vis de laquelle il est placé, une poignée de chiffons tels qu'ils sortent du pourrissoir, d'où on les apporte dans des mannes (*fig. 4 & 5*); & ayant un peu tordu cette poignée, qu'il tient à deux mains (*fig. 1*), il l'applique contre le bas du tranchant de la faux, & coulant vers le haut, il parvient à couper cette poignée en plusieurs tronçons qu'il jette dans un autre coin de la même caisse. Comme cette opération dépure en même tems le chiffon d'une partie des ordures qu'il contient, on a la précaution de mettre sur la table une claie d'ozier *b* (*fig. 3.*) à claire voye, élevée d'un pouce environ sur la table; sans cela les ordures resteroient dans le chiffon dérompu, c'est-à-dire haché en petits morceaux, comme dans celui d'où elles sont sorties.

Comme on emploie à cet ouvrage des enfans de différentes tailles, le dérompoir doit être fourni de différens billots & planches de bois *d d* de différentes épaisseurs, pour qu'ils puissent s'exhausser & travailler commodément.

Chaque dérompeur doit être pourvû d'une pierre à éguiser pour affiler sa faux; dans le même lieu il y a aussi une enclume *f* de faucheur, & son marteau *e* pour servir à battre les faux, dont le tranchant est bientôt émoussé par la rencontre des corps hétérogenes que le chiffon contient.

Description du moulin à maillets. Cette machine représentée dans les *Pl. III. IV. V. de la Papeterie*, savoir en plan au bas de la *Pl. III*; en profil au bas de la *Pl. IV*, & en perspective dans la vignette de la *Pl. V*; est composée d'un arbre *A B* garni de levées *CCCC*, qui passant successivement sous les manches des maillets, les élevent pour les laisser retomber ensuite sur le chiffon dont les piles sont remplies. Par cette trituration continuée autant de tems qu'il est nécessaire, le chiffon se trouve atténué au point convenable pour en faire du papier.

Sur l'arbre est fixée une roue à augets *E*, sur laquelle l'eau est amenée par le coursier *FD*; la grandeur de cette roue, qui est variable, dépend de la hauteur de la chûte d'eau; car si on n'en a pas une suffisante, on construit une roue à aubes, à laquelle le coursier fournit l'eau par-dessous; on construit aussi dans ce cas, une ou plusieurs pompes, pour fournir aux piles l'eau nécessaire, laquelle y doit être perpétuellement renouvellée.

Les piles sont des creux *M M* pratiqués dans une forte piece de bois de chêne ou d'orme de 26 pouces de haut sur 24 de large, qu'on appelle aussi la *pile*; on pratique autant de ces creux qu'il y a de place pour en former, ou que la quantité d'eau dont on peut disposer pour faire tourner la roue du moulin le comporte; chacun de ces creux, qu'on appelle proprement *pile*, a 16 pouces de large & autant de profondeur; les extrémités qui sont éloignées l'une de l'autre de 3 piés 8 pouces, sont arrondies, & le fond est occupé par une platine de fer fondu ou de fer forgé de 9 pouces de large, 32 de long, sur 2 pouces d'épaisseur, encastrée dans le fond de la pile. C'est entre cette platine représentée séparément (*fig. 6. Pl. V.*), & la ferrure dont les maillets sont armés, que le chiffon est broyé.

La pile qui est solidement affermie sur les solles *GGG* est entaillée à sa face inférieure d'environ 3 pouces, pour recevoir les solles qui sont elles-mêmes entaillées de la même quantité pour recevoir la pile; les solles répondant vis-à-vis des cloisons qui séparent les piles l'une de l'autre, sont espacées à la distance de 4 piés de milieu en milieu; elles ont 15 pouces de haut, 12 de large, & environ 6 piés de longueur; elles sont scellées sur un massif de maçonnerie; & les intervalles qui les séparent sont pavés en pente pour rejetter les eaux qui sortent des piles pendant la trituration.

Sur l'autre extrémité des solles, & parallélement à la pile, est établie une piece de bois *L* nommée *sabliere*, à la face supérieure de laquelle sont assemblées des pieces de bois *H* (*Pl. III.*) appellées *grippes*, dans lesquelles les queues des maillets sont assemblées par un boulon qui les traverse, & dont une est représentée séparément, *fig. 4. Pl. V.* Ces grippes, qui sont accollées deux à deux, ont 27 pouces de long non compris les tenons *ee* qui entrent dans la sabliere: elles ont 7 pouces d'épais; & les deux qui répondent vis-à-vis une pile occupent sur la sabliere une longueur de 2 piés 9 pouces. Elles ont chacune à leur partie supérieure deux entailles *cc* de 3 pouces de large sur 9 ou 10 de longueur, destinées à recevoir les queues des maillets; elles sont de plus affermies chacune dans la situation verticale par une cheville *k*, visible dans les trois Planches citées, qui traverse l'épaisseur de la grippe passant par le trou *a*, & va s'implanter dans la face opposée de la pile. On a donné à ces chevilles le nom de *chevilles bastieres*. La distance des grippes à la pile est de 22 pouces.

Les queues des maillets ont six piés de longueur, 7 pouces de large & trois pouces d'épais du côté de l'arbre; trois pouces & demi du côté de la grippe: les extrémités en sont garnies de frettes de fer; celle cotée *F fig. 2. Pl. V.* garantit cette partie de l'usure que le frottement des levées pourroit y occasionner; & celle cotée *H* sert à empêcher la queue de se fendre, principalement lorsqu'on fait usage de l'engin, *fig. 2.* pour relever les maillets.

Le maillet *A G*, *fig. 2.* est un morceau de bois de 6 pouces d'équarissage, & 2 piés 8 pouces de long, y compris la ferrure qui a 5 pouces; il est percé d'une longue mortaise visible dans la *fig. 3*, pour recevoir la queue ou manche du marteau, & le coin *B* qui sert à le fixer sur le manche. La distance de l'extrémité inférieure de la mortoise à l'extrémité *E* de la ferrure, est de 17 pouces; ensorte que les maillets reposant sur la platine que nous avons dit être au fond de la pile, il reste encore un pouce de vuide entre la queue du manche du maillet, & le bord supérieur de la même pile.

La ferrure d'un maillet pese environ 25 livres, & est composée d'une frette de fer *D* de 2 pouces & demi de large & 6 lignes d'épaisseur, & d'un grand nombre de clous tranchans *E*, dont les extérieurs sont à un seul biseau, & les intérieurs *E fig. 3.* à deux biseaux. Ils ont 7 ou 8 pouces de long, & sont posés en liaison comme le plan *fig. 3.* le fait voir; leur saillie au-dessous de la frette est de trois pouces, & ils sont placés dans des traits de scie que l'on a fait à l'extrémité du maillet avant d'y monter la frette *D* qui empêche le maillet de fendre.

Chacune des grippes *fig. 4. Pl. V.* est garnie de deux crochets *d*, dont les pitons *b* répondent au-dessous des entailles *c* qui reçoivent les queues des maillets. C'est par le moyen de ces crochets que l'on tient les maillets élevés en faisant passer le crochet *d* sur la queue du maillet, que l'on éleve au moyen du levier ou engin, *fig. 5.* dont l'étrier *M* reçoit la partie entaillée *L* de la queue du maillet. La partie *N* de l'engin s'applique sous la frette *H*, & on appuie sur l'extrémité *o* pour élever le maillet, & retirer par ce moyen les matieres contenues dans la pile.

La *fig. 7.* est une coupe de la pelle, suivant sa longueur; *AB*, la platine; *DE*, *DE*, deux coulisses qui servent de guides au kas, *fig. 8.* dont on voit

le plan est *b b* au bas de la *Pl. III. C*, deux ouvertures quarrées par où l'eau s'écoule après avoir traversé le kas; *F E*, parties de bois reservées qui séparent les piles les unes des autres; *G G*, entailles qui reçoivent les soles: la *fig. 8.* représente le kas, dont le plan est cotté *7. Pl. III.* c'est une planche dont la longueur est égale à la profondeur de la pile, & dont la largeur, y compris les deux languettes, est égale à la distance que laissent entr'elles les coulisses *D E* de la *fig. 7.* en sorte que le kas puisse y couler à frottement: le kas est percé de deux trous *A* & *B*, qui doivent répondre vis-à-vis des ouvertures *C* de la *fig. 7.* dans lesquels on a reservé des croisillons pour porter la toile de crin à-travers laquelle l'eau s'écoule; on voit ces croisillons en *A*, & la toile de crin en *B*; on peut aussi substituer quelques morceaux de forme.

La *fig. 9.* est une coupe transversale de la pile; *D E* est une des coulisses; *m* est une des ouvertures *C fig. 7.* par laquelle l'eau sort après avoir traversé le kas; cette ouverture est inclinée pour en favoriser l'écoulement.

Les maillets sont dirigés dans leur chûte par des pieces de bois *12, 13, 14, 15, 16, Pl. III.* & *V.* que l'on appelle *guides* ou *gripes de devant*, assemblés sur la face supérieure de la pile du côté de l'arbre: les vuides que les pieces laissent entr'elles sont de 3 pouces; c'est l'épaisseur des queues des maillets en cet endroit; par cette construction les queues des maillets sont toujours dirigées vers les levées de l'arbre.

L'eau qui vient du coursier *F D*, *Pl. III. & V.* est distribuée dans les piles par le canal ou gouttiere de bois, *1, 2, 3, 4, 5*, que l'on nomme le *grand échenal*, qui communique par les gouttieres inclinées *3 4, 3 4*, aux fontaines ou bachassons *4, 4*, qui communiquent par un trou percé obliquement avec l'intérieur de la pile, comme on peut voir en profil, *Pl. IV.* ces fontaines ne sont autre chose qu'un creux quarré d'environ demi-pouce de profondeur, dans le milieu duquel on a recreusé une autre cavité aussi d'un demi-pouce de profondeur; c'est du fond de cette derniere cavité & d'un des angles que part le trou qui conduit l'eau dans la pile: le bord de la cavité supérieure du côté de l'arbre est entaillé pour laisser écouler l'eau superflue hors de la fontaine, qui ne doit être pleine que jusqu'au niveau de la retraite qui distingue les deux cavités.

Le jeu de cette machine est aisé à entendre: l'eau étant lâchée sur la roue, les leviers de son arbre rencontrent en tournant les queues des maillets, les élevent jusqu'à ce que venant à échapper, les maillets retombent par leur propre pesanteur sur le chiffon qui est dans la pile; le chiffon ainsi trituré pendant une heure ou deux, & dépuré de ses crasses par l'eau continuellement renouvellée des fontaines, laquelle remplit la pile, & sort en traversant le kas, devient enfin la matiere dont on forme le papier.

Un moulin a ordinairairement quatre piles, dont une sert pour effilocher le chiffon; deux autres pour affiner, & le quatrieme dont les maillets ne sont point ferrés, ni la pile garnie de platine pour détremper la matiere quand on la retire des caisses de dépôt où on la fait passer en sortant des piles à affiner pour y rester jusqu'à ce qu'elle passe dans la cuve à ouvrer.

Il y a un art à bien disposer les levées sur l'arbre, en sorte que la roue soit chargée le moins qu'il est possible à-la-fois; il faut que les maillets levent les uns après les autres pour cela: si l'arbre est destiné à un moulin à quatre piles, comme celui dont nous faisons la description (on a représenté seulement trois piles dans les *figures*), & chaque pile a quatre maillets, ce qui fait seize en tout, & que de plus chaque maillet doive battre deux fois à chaque révolution de la roue; il faudra, après avoir tracé les cercles qui répondent vis-à-vis des maillets, diviser la circonférence d'un de ces cercles, ou la base du cylindre de l'arbre en seize parties égales, tirer par les points de division des lignes paralleles à l'axe, les intersections de ces lignes & des cercles qui répondent vis-à-vis des maillets, seront les points où il faut placer les levées que l'on discernera en cette sorte; une des lignes paralleles à l'axe étant prise pour fondamentale, & ayant placé la premiere levée à son intersection avec le cercle qui répond au premier maillet de l'un ou de l'autre côté de l'arbre; la levée du cinquieme maillet, premiere de la seconde, devra être placée à l'intersection de la seconde ligne & du cinquieme cercle: celle du neuvieme maillet, premier de la troisieme pile, à l'intersection de son cercle & de la troisieme parallele, ainsi de suite, dans l'ordre de la table suivante, où la premiere rangée de chiffres indique les cercles qui répondent aux maillets, & la seconde les paralleles à l'axe, à compter de celle qu'on aura regardée comme la premiere.

	I. Pile.	II. Pile.	III. Pile.	IV. Pile.
Maillets.	1. 2. 3. 4.	5. 6. 7. 8.	9. 10. 11. 12.	13. 14. 14. 16.
Paralleles & ordre des corps.	1. 9. 5. 13.	2. 10. 6. 14.	3. 11. 7. 15.	4. 12. 8. 1..

Description du moulin à la hollandoise, ou moulin à cylindre. Il y a deux de ces moulins dans la manufacture de Langlée, & désignées dans le plan général, *Pl. I.* l'un par les lettres *E F*, & l'autre par les lettres *K L*; ils font chacun tourner six cylindres: l'eau leur est fournie par le bassin *B G*, qui la reçoit par le canal *A*, qui communique au canal de Loing: elle entre dans les coursiers *B D G H*, qui traversent le grand bâtiment *P R* de 64 toises de longueur sur 8 toises de largeur, pour sortir par *D* & *H*, qui sont les parties d'aval des coursiers. *Voyez l'explication de la Pl. I.* des deux moulins dont on vient de parler. L'un est destiné à effilocher les chiffons sortant du dérompoir, & l'autre à les rafiner. On entend par *éfilocher*, le premier broyement des chiffons; mais comme ces deux moulins ne different ni en construction, ni dans la maniere d'agir, la description que l'on va faire de l'un des deux suffira pour en donner une parfaite connoissance. Ce moulin est représenté dans les *Pl. V. VI. VII. VIII.* dans lesquelles on a eu l'attention de mettre les mêmes lettres aux parties semblables. La *Planche V.* est le plan d'un moulin & de ses six cuves à cylindres; *A D* la grande roue à aubes, formée de deux cours de courbes de 5 pouces sur 7 de gros, dont on voit l'élévation, *Pl. VII.* est placée dans son coursier, où l'eau entre du côté de *G*; elle a 18 piés de diametre, non compris les coyaux qui supportent les aubes qui sont au nombre de trente-deux; elles ont 26 pouces de long & 20 de hauteur. Au-devant de la roue est placée en *A* la pelle par le moyen de laquelle on ferme le coursier lorsqu'on veut arrêter la machine, ainsi que l'élévation, *Pl. VI.* & le profil, *Pl. VII.* le fait voir. L'arbre ou axe *B C* de cette roue a 18 piés de long sur 27 pouces de gros, non compris les renforts dans lesquels s'assemblent les bras des rouets verticaux *R r*, de 8 piés de diametre: ils sont chacun garnis de 49 aluchons; les courbes dont ils sont formés ont 9 à 10 pouces de gros; les aluchons de ces rouets engrenent entre les fuseaux des lanternes *S S* de 5 piés & demi de diametre, chacune garnie de 32 fuseaux; ces lanternes, y compris les tourtes qui les forment, ont 18 pouces d'épaisseur: les arbres verticaux *Y Z*, *Pl. VI.* qui les portent, ont chacun 8 piés de long sur 2 piés d'équarissage; ils portent aussi chacun un rouet horisontal de 10 piés de diametre, dont les aluchons au nombre de 72, regardent en en-bas, & engrenent dans les lanternes de fer à sept fuseaux chacune, qui sont fixées sur les arbres de trois des cylindres *I*, *K*,

K, *N*, ou *M*, *L*, *P*; les courbes de ces rouets assemblées les unes aux autres par le trait nommé de *Jupiter*, ont 8 à 9 pouces de grosseur.

Les arbres verticaux & les rouets horisontaux *Ti* sont maintenus dans la situation convenable par une cage ou beffroi de charpente qui les environne : on voit en *F F F F* le plan des quatre poteaux qui soutiennent le plancher du beffroi, & de l'autre côté le même beffroi vu par-dessus, où l'on peut remarquer les moises qui embrassent en *Y* le tourillon supérieur de l'arbre vertical; on voit aussi en *E E E E E E E E E* le plan de quelques-uns des poteaux qui soutiennent de fond le plancher & les étages supérieurs qui servent d'étendoir : tous les poteaux & ceux des aîles sont marqués dans le plan général de la manufacture, *Pl. I.* Autour de chaque beffroi sont rangées trois cuves à cylindres *O I H*, *H K O*, *H N O*, *O P H*, *O L H*, *H M O*, qui ont chacune 11 piés de long de dehors en-dehors, & 6 piés de large aussi de dehors en-dehors posées sur un massif de maçonnerie, ou fort grillage de charpente; elles sont arrondies intérieurement par différentes mises de bois, comme on voit *fig. 8. Pl. VIII.* qui contient en grand le développement d'une caisse; elles sont aussi divisées en deux parties égales par une cloison longitudinale 2 3, *&c.* de 5 piés 4 pouces de long, 2 pouces d'épaisseur, & 20 ou 22 de profondeur; tout l'intérieur de chaque cuve à cylindre, le renfort de la cloison, celui de la face extérieure de la cuve, les plans inclinés sont revêtus de lames de laiton cousues ou soudées les unes aux autres, & clouées sur le bois de la cuve.

Le plan incliné ascendant *a*, & le plan incliné descendant *b*, dont on voit l'inclinaison marquée par des lignes ponctuées *a N b*, *Pl. VI.* se joignent l'un à l'autre par une surface *N* 2 cylindrique, concave, concentrique à l'axe du cylindre *N*; on voit au-dessous de *N* un espace quadrangulaire qui est l'emplacement de la platine cannelée qu'on voit en perspective, *fig. 5. Pl. VIII.* & en profil en *b x d fig. 10. même Pl.* On voit *Pl. V*, dans les trois cuves *I*, *N*, *L*, le cylindre en place & à découvert; on voit comment le rouet horisontal *T* engrene dans les lanternes de fer 4, 4, fixées sur l'arbre des mêmes cylindres, & en *P* & en *M* deux cuves dont les cylindres sont recouverts de leurs chapiteaux, & enfin en *K* une cuve dont le cylindre est ôté pour laisser voir la platine cannelée, dont on a déja parlé, entre les dents de laquelle & celles des couteaux du cylindre, se fait l'éfilochage ou affinage du chiffon, qui passe entre la platine & le cylindre en montant par le plan le moins incliné *a*, descendant ensuite par le plan le plus incliné *b*, d'où en flottant dans l'eau dont la caisse est toujours remplie, & côtoyant la cloison en 3, il va par *c* & 2 remonter sur le plan incliné *a*, & passe un grand nombre de fois entre la platine & le cylindre, qui tourne suivant l'ordre des lettres *N* 2 3.

On voit aussi en *V* le plan d'une des caisses de dépôt, revêtue intérieurement de marbre noir, & en *X* le plan de la couverture d'une de ces caisses dont on voit l'élévation en *V*, *Pl. VII.* *d e* sont des fosses de 18 pouces environ de profondeur dans lesquelles l'ouvrier descend pour puiser les matieres que les fosses contiennent; elles répondent vis-à-vis les portes ou volets par lesquels on met ou l'on retire les matieres dans ces caisses, où elles égouttent leur eau par des canaux souterreins, fermées à leur entrée par une grille de fil de laiton, ou un chassis de crin.

Les tourillons des arbres des cylindres roulent sur des palliers de cuivre encastrés dans le milieu de longues pieces de bois *O H*, qu'on appelle *leviers*, de 11 piés de long sur 5 & 12 pouces de gros; chaque cuve en a deux disposés parallelement l'un à l'autre, & appliqués contre les longs côtés de la cuve; ces leviers sont assemblés à charniere en *O*, *Pl. V & VIII*, & soutenus par l'autre extrémité *H* par un cric, par le moyen duquel on peut élever ou abaisser à volonté l'axe du cylindre pour faire approcher ou éloigner sa surface de la platine cannelée qui est au-dessous, à laquelle il doit être parallele.

La vîtesse de la roue *A D* qui tourne dans le coursier, & dont on voit l'élévation, *Pl. VII.* est telle qu'elle fait environ douze tours par minute, ce qui donne par le calcul du rouage que les cylindres font dans le même tems 166 $\frac{91}{343}$ révolutions sur eux-mêmes, & en une heure 9976 $\frac{274}{343}$, & en environ cinq heures que dure le broyement 49884 $\frac{22}{3}$ révolutions.

Description détaillée d'une cuve à cylindre, Planche VIII. La *figure* 1. est le chapiteau qui recouvre le cylindre; il a 4 piés 3 pouces de long, 2 piés 8 pouces de large; sa partie supérieure est percée de deux ouvertures transversales 12, 34, dans lesquelles on fait entrer les chassis, *fig. 6. & 7.* Le premier est de fil de fer, & entre dans l'ouverture 34; le second est de crin, & entre dans l'ouverture 12, & est soutenu par quatre ou cinq pontusaux ou traverses de bois: il sert à retenir les petites parties de chiffon que le premier a laissées passer, & à empêcher qu'elles ne se perdent par la gouttiere du dalot, *fig.* 2. Il y a aussi une porte 56, que l'on ouvre pour regarder dans le dalot, & qui est tenue fermée par le tourniquet 7. Le dalot, *fig.* 2. se place en travers de la cuve, *fig. 8.* l'extrémité *f* sur la cloison 23 entre 2 & 3 au-dessus de *a*, en sorte que sa longueur soit parallele à l'axe du cylindre; la partie 9 entre dans l'entaille *c* du chapiteau, & l'autre extrémité *h* entre dans l'ouverture *k* du dalot ou entonnoir *k l*, *fig.* 3. par lequel l'eau qui est lancée à-travers les chassis à chaque révolution du cylindre dans le canal *f h*, s'écoule & se perd par des rigoles souterreines.

La *figure* 4. est le cylindre vu en perspective, à laquelle les *fig. 9. & 10.* sont relatives. Ce cylindre a 2 piés de diametre & 2 piés 3 pouces de long, y compris les rondelles de fer qui terminent ses bases, lesquelles ont 8 lignes d'épaisseur, & sont percées au centre de la croisée d'un trou quarré de 4 pouces de gros pour recevoir l'axe de l'arbre *A B*, commun au cylindre & à la lanterne de fer *A* de 16 pouces de diametre & 8 d'épaisseur, garnie de sept fuseaux aussi de fer. Les tourtes ou platines de cette lanterne sont de fer, & ont 1 pouce d'épaisseur; les fuseaux y sont fixés par des écrous qui reçoivent l'extrémité des boulons taraudés en vis qui terminent de chaque côté de la lanterne les sept fuseaux dont elle est garnie. Il en est de même des lames ou couteaux qui environnent la surface des cylindres.

Ces lames ou couteaux, au nombre de 27 sur chaque cylindre, sont encastrés de la moitié de leur épaisseur dans le bois qui forme le corps du cylindre, & paralellement à son axe, sont d'une grosseur, & disposés de sorte qu'il reste autant de vuide que de plein; les surfaces extérieures de ces lames qui doivent être concentriques à l'axe du cylindre, sont partagées en deux parties par une gravure longitudinale, comme on voit au profil en *a a a*, *fig. 10.*

L'arbre ou essieu *a*, axe *A B* du cylindre, *fig. 4. & 9.* a deux parties parfaitement arrondies, *A* & *B* qui sont les tourillons; ces tourillons sont reçus dans les coussinets *A* & *B*, fixés sur le milieu des leviers *O A H* postérieur, & *O B H* antérieur, par le moyen desquels & des crics qui soutiennent les extrémités *H H* de ces leviers, on peut à volonté élever ou abaisser l'axe du cylindre pour disposer sa surface parallelement, & à telle proximité que l'on veut de la platine de cuivre cannelée qui occupe le fond de la cuve, & que la *fig. 5.* représente en perspective, & dont on voit le profil en *b x d*, *fig. 10.* au sujet de laquelle il faut remarquer que les gravures *x d* sont

tournées d'un sens opposé à celles *x b*; aussi ne servent-elles pas toutes à-la-fois; ce seront seulement les gravures *x d*, si on fait entrer la platine, *fig. 5.* dans l'ouverture *d*, *figure 8.* savoir la partie *e* la premiere; & ce sera entre les gravures du cylindre & les autres gravures *x b* de la platine que se fera le broyement du chiffon, si on fait entrer l'extrémité *d* de cette platine la premiere dans l'emplacement du fond de la cuve destinée à la recevoir. Ces platines ont 7 pouces de large & 2 pouces d'épaisseur, & 2 piés 4 pouces de longueur, & ont de chaque côté *x d*, *x b*, 6 ou 8 cannelures. Enfin chaque levier est encore, retenu près de la cuve par des bandes de fer *N N m n*, entre lesquelles ils peuvent se mouvoir de haut en bas & de bas en haut, suivant le mouvement du cric *H* qui soutient une de leurs extrémités; on insere quelques coins *N*, que l'on arrête avec un clou pour fixer les leviers & le cylindre à une hauteur convenable & très-près des platines. Chaque cuve a aussi une pelle *L*, que l'on leve par la poignée *K*, pour laisser écouler l'eau & la pâte qu'elle contient dans les caisses de dépôt, par des dalots ou rigoles de bois d'une longueur convenable.

Jeu d'une des cuves. Si on conçoit que la platine, *fig. 5.* est placée dans la cuve, *fig. 8.* & que le cylindre, *fig. 4.* soit placé au-dessus, en sorte que ses tourillons reposent sur les paliers ou coussinets des leviers; que le dalot, *fig. 2.* soit mis en place, & le chapiteau, *fig. 1.* par-dessus sa face postérieure sur la cloison, & l'antérieure sur la face antérieure de la cuve, remplie d'eau & chargée d'environ 150 livres de chiffons, que de plus il y ait un robinet qui verse continuellement l'eau du reservoir dans un des angles de la cuve, comme en *P*, & qu'on le voit dans la *Pl. VI.* en cet état, le cylindre tournant avec rapidité, suivant l'ordre des lettres *a N 2 3*, entraînera l'eau & les chiffons par le plan le moins incliné *a*, & les fera passer entre la platine & le cylindre, pour remonter vers 2, où ils seront lancés vers la voûte du chapiteau, d'où ils retomberont dans la cuve par le plan le plus incliné *b*, pour rentrer dans la circulation qui se fait autour de la cloison *3 c 2*; la cause de cette circulation, outre la rotation du cylindre, est la perte d'eau dans une partie, & l'affluence dans une autre.

Mais comme tous les chiffons ne sont pas jettés vers la partie *B d* du chapiteau qui répond au-dessus du plan incliné *b*, *Pl. VI.* d'où ils peuvent retomber dans la cuve, & qu'une partie continue à se mouvoir avec le cylindre, c'est pour les arrêter que l'on met dans l'ouverture *3 4* le chassis de fil de fer, *fig. 6.* qui laisse passer l'eau qui y est lancée avec les chiffons, & les retient; ils s'y accumulent, jusqu'à ce que tombant par leur propre poids vers 3, entre le chassis & le cylindre, ils rentrent ainsi dans la circulation; le second chassis, *fig. 7.* retient les petites parties des chiffons que le premier a laissées échapper, & laisse passer l'eau dans le dalot, *fig. 2.* d'où elle s'écoule & se perd en passant dans le tuyau, *fig. 3.* par des canaux souterreins, ainsi qu'il a été remarqué ci-dessus. C'est pour suppléer à l'eau qui se perd continuellement, & dont le renouvellement opere le parfait blanchissage du chiffon, que l'on en laisse entrer vers *P*, où est un robinet par le moyen duquel on peut facilement égaler l'eau qui entre à celle qui sort; c'est cette eau continuellement remplacée qui, avec la rotation du cylindre, est la cause de la circulation que l'on voit dans les cuves, où le chiffon qui y flotte tourne sans cesse autour de la cloison *2 3*, *Pl. V.* entrant par *a* sous le cylindre, d'où il sort par *b*, pour aller par *3 c* & *2* rentrer de nouveau sous le cylindre, où il est broyé ou haché à chaque passage entre les dents ou gravures de la platine & celles du cylindre.

La même quantité de chiffons qui ont été cinq ou six heures à être effilochés, demeurent aussi six ou sept heures sous les cylindres rafineurs.

Les ouvriers qui veillent à la conduite des moulins, & qu'on appelle *gouvernaux*, ont soin de charger les cuves à cylindres, d'y laisser entrer la quantité d'eau convenable; on fait l'essai de la pâte en en délayant ou étendant une certaine quantité dans un bassin à moitié plein d'eau: on la bat avec un bâton fendu en quatre par une de ses extrémités.

Voici la matiere dont le papier doit être formé, parvenue à son point de perfection, soit en se servant de l'un ou l'autre moulin; ils ont chacun leurs avantages particuliers: car si d'un côté les moulins à cylindres expédient cinq ou six fois plus vîte l'ouvrage, il arrive que les nœuds de fil des coutures échappent fort souvent à l'action des gravures du cylindre & de la platine, ce qui forme de grains sur le papier, & augmente le travail des éplucheuses; au lieu que dans les moulins à maillets, ces mêmes nœuds sont écrasés, en sorte qu'ils ne forment point d'éminences sensibles sur la surface du papier, où alors on les laisse.

Mais avant d'expliquer comment on ouvre le papier, il faut expliquer l'art de fabriquer les formes sur lesquelles on le leve; c'est l'ouvrage du formaire qui a emprunté son nom de ses ouvrages. Ce travail est représenté, & une forme de grand raisin dans la *Pl. IX. de papeterie.*

Une forme, *fig. 6. & 8.* est composée d'un chassis *E F G A*, *e f g h* de bois de chêne que l'on a laissé tremper long-tems dans l'eau, après avoir été débité & séché à plusieurs reprises, pour lui faire perdre entierement sa seve, & faire qu'il soit moins sujet à se déjetter. La grandeur de ce chassis prise en dedans est d'environ deux lignes plus grande sur toutes les faces que la grandeur du papier à la fabrication duquel on le destine, & dont la grandeur est fixée par le tarif que l'on trouvera à la fin de cet article. Ainsi dans l'exemple de la *fig. 6.* qui est une forme pour le papier dénommé *grand raisin*, dont les réglemens fixent la grandeur *E F* à 22 pouces 8 lignes, & la hauteur *G E* à 17 pouces, le chassis, non compris l'épaisseur des bois, aura 2 lignes de plus sur chaque face, ce qui fera pour la largeur mesurée en-dedans, 23 pouces, & pour la hauteur aussi mesurée en-dedans 17 pouces 4 lignes. Les bois qui forment ce chassis ont environ 8 lignes de large sur 4 lignes d'épaisseur; les longs côtés *G H*, *E F*, sont un peu convexes dans leur milieu, & les petits côtés *E G*, *F H*, au contraire un peu concaves.

Les longs côtés du chassis sont percés de vingt trous pour recevoir les extrémités d'autant de barres de sapin *M N*, *m n*, *fig. 8.* dont les extrémités terminées en boulon, comme on voit en *F*, *fig. 3.* entrent dans les trous dont on a parlé. Ces barres *E* de sapin qu'on appelle *pontuseaux*, sont formées à leur partie supérieure en vive arrête *C D*, comme le tranchant d'un couteau; c'est sur le tranchant des pontuseaux que reposent les fils de laiton qui forment le tamis ou le grillage de la forme, & dont on voit l'empreinte sur tous les papiers en regardant le jour à-travers. Il n'entre aucune sorte de colle dans la fabrication d'une forme; mais toutes les pieces en sont assemblées & clouées les unes aux autres, soit avec de petites chevilles de bois, ou avec des clous d'épingles de laiton: le fer à cause de la rouille doit en être banni. Pour tisser la tamis ou toile de la forme; l'ouvrier, après avoir choisi la sorte de fil de laiton dont elle doit être formée, l'avoir fait recuire & couper par tronces aussi longues que le chassis, travaille à les redresser par un moyen fort simple & ingénieux, & qui, s'il étoit plus connu, seroit pratiqué dans d'autres professions que celle du formaire. C'est cette opération que fait l'ouvrier, *fig. 2. de la vignette*: il tient de la main droite le dressoir *c*, ou *a b c*, *fig. 2.* au bas de la planche, c'est un morceau

de bois dont la longueur *a b* est d'environ 5 ou 6 pouces; & la largeur de deux ou trois, formé, comme la figure le fait voir, pour pouvoir le tenir commodément. Le dessous du dressoir qui s'applique sur la table, doit être imperceptiblement convexe plutôt que d'être concave, afin que le fil que le dresseur presse entre cet instrument & l'établi, y soit comprimé: alors tenant le fil de laiton de la main gauche qu'il conduit le long de ce fil en l'éloignant de la droite, avec laquelle il promene en long le dressoir sur le fil *c d* qu'il veut dresser, & qui sert au dressoir comme de rouleau; il imprime à ce fil un mouvement de rotation qui tord & détord le fil alternativement, & auquel la main gauche doit céder insensiblement, en sorte que l'on sent tourner le fil entre les doigts à mesure qu'ils glissent vers *d* en s'éloignant de l'établi, au plan duquel le fil doit être tenu parallele. Par cette opération toutes les parties du fil se remettent dans la direction de l'axe vrai, & il est redressé; ce qu'on connoît lorsqu'étant posé librement sur un plan qu'il déborde d'un pouce ou deux; si on fait tourner cette partie entre les doigts, le reste du fil qui pose sur la table, tourne sur lui-même sans déplacer, ce qui est la marque d'une parfaite rectification.

Les longs côtés du chassis sont percés dans leur face supérieure d'autant de trous qu'il y a de pontuseaux dans la forme, & deux de plus. Les premiers répondent vis-à-vis les tranchans des pontuseaux, & servent à fixer avec de petites chevilles de bois les extrémités des chaînettes qui regnent le long des vives arrêtes des pontuseaux, & qui lient ensemble tous les fils qui composent la trame ou tamis de la forme. Ces petites chevilles traversent aussi les tenons des pontuseaux; ce qui affermit leur assemblage. Les quatre autres trous qui sont vers les extrémités des longs côtés, servent de même à fixer par une petite cheville de bois un fil de laiton *O P o p*, qu'on appelle *transfil*, qui est fortement tendu dans le milieu du vuide qui est entre un des petits côtés & le pontuseau le plus prochain.

Pour tisser la forme, le chassis étant préparé, comme il vient d'être expliqué, le formaire prend un nombre de petites bobines ou fuseaux *A B*, *fig. 3*, de la grandeur que la figure fait voir; chacun de ces fuseaux est chargé d'une quantité de fil de laiton recuit, convenable, & beaucoup plus fin que celui qui forme la toile de la forme, & ayant tordu ou commis ensemble les extrémités de ces fils, comme on voit en *C*, il fait entrer cette partie dans un des trous *N*, *fig. 6*, qui sont à l'extrémité des pontuseaux, où il arrête ce commencement de chaînette avec une cheville de bois; il en fait autant aux extrémités de chaque pontuseau, le long du côté *G H* du chassis. Ainsi il faut 40 fuseaux seulement pour les chaînettes qui regnent le long des pontuseaux. Il en faut encore deux autres pour chaque transfil *O P*, qui sont fixées en *P*: on voit tous ces fuseaux *fig. 6*, le long de la ligne *K L*.

Le formaire, *fig. prem. vignette*, place le chassis de la forme dans une situation inclinée; il le tient en cet état par le moyen de deux vis, fourchettes ou mains de fer *a b*, que la *figure 4*, fait voir plus en grand; l'extrémité inférieure terminée en vis entre dans des trous pratiqués à l'établi, & une des fourches supérieures est taraudée pour recevoir une vis, par le moyen de laquelle il comprime entre les fourchettes les petits côtés du chassis qu'il incline à volonté: les choses en cet état, les transfils tendus, & tous les fuseaux attachés le long du côté inférieur *G H* de la forme, & les fils de ces fuseaux écartés l'un de l'autre en forme d'V consonne; savoir le fuseau *A*, *fig. 3*, entre deux pontuseaux postérieurement au plan de la toile, & l'autre *B* antérieurement au même plan; le formaire alors prend un des fils de la dressée, & le couche de toute sa longueur dans les *V* que forment les fils des fuseaux. Ensuite commençant par une des extrémités, il fait faire au fuseau dont le fil est fixé en *P*, un tour par-dessous le transfil *O P*, *fig. 6*, en sorte que le fil de dressée ou de trame demeure lié au transfil; il prend ensuite de chaque main un des fuseaux *A B*, *fig. 3*, & tord l'un sur l'autre par un demi-tour les fils dont les fuseaux sont chargés; en sorte que le fuseau *B*, prend la place du fuseau *A*, & forme un nouvel V destiné à recevoir un nouveau fil de trame *m m*; il continue de faire la même opération le long du fil de trame, vis-à-vis de la vive arrête de chaque pontuseau, & finit par faire au transfil qui est à l'autre extrémité, la même opération qu'il a faite au premier. Alors il prend un nouveau fil de dressée, & l'étend dans les nouveaux *V* que les fils des fuseaux forment, & continue comme il vient d'être expliqué, en étendant parallelement les uns aux autres de nouveaux fils de dressées *K L*, jusqu'à ce que la toile ou tamis soit entierement formé.

Il y a environ 28 ou 30 fils de dressées paralleles les uns aux autres dans l'étendue d'un pouce; ce qui fait en tout 520 fils de dressée pour la forme de grand raisin, haute de 17 pouces 4 lignes, en supposant 30 fils par pouce.

Pour achever la forme, il ne reste plus qu'à tendre fortement les chaînettes le long des vives arrêtes des pontuseaux, & de fixer par de petites chevilles de bois leurs extrémités, après que les fils qui les forment ont été commis ensemble, dans les trous du côté supérieur *E F* de la forme, & à coudre le tamis sur les pontuseaux par un fil de laiton très-délié, qui passant sur les chaînettes, repasse dans les trous dont chaque pontuseau est percé, lesquels sont éloignés l'un de l'autre d'environ six lignes. Ensuite, tant pour recouvrir les extrémités *K* & *L* des fils de trame ou de dressée, le long des petits côtés ou de la hauteur de la forme, que pour contenir les chevilles qui assurent les chaînettes aux extrémités des pontuseaux; on attache avec des clous d'épingle de laiton de petites lames de laiton connu sous le nom de *laiton gratté*, le long du pourtour du chassis *H G E F*: on voit en *K* cette bande de laiton non encore clouée sur toute la longueur du côté *G E* de la forme. Ces lames embrassent les côtés du chassis qui sont perpendiculaires à ceux sur lesquels elles sont clouées; ce qui en fortifie l'assemblage, & en cet état la forme est achevée. La *figure 6* est la forme vue par-dessus du côté de la vive arrête des pontuseaux, & la *fig. 8*, la forme vue par-dessous du côté des pontuseaux dont on voit toute l'épaisseur.

A chaque paire de formes (car on travaille avec deux, comme il sera dit plus bas), on adapte un chassis, *fig. 5 & 7*, dont les feuillures reçoivent la forme, comme le cadre d'un tableau en reçoit la toile. Ce chassis est nommé *couverte*, & doit s'emboîter avec facilité sur les deux formes égales; le bois dont les chassis sont formés à environ 8 à 9 lignes de large sur 4 ou 5 d'épaisseur, refeuillé comme le profil *m l k*, *m l k*, *fig. 3*, le fait voir la partie *l m l m*, qui s'applique sur le dessus de la forme, recouvre intérieurement d'environ deux lignes, le vuide du chassis de la forme; ce qui fait que la feuille de papier que l'on y fabrique est de la grandeur fixée par les reglemens, quoique le tamis de la forme soit de 4 lignes plus long & plus large que les dimensions marquées par le tarif; en sorte que la largeur de la couverte mesurée intérieurement de *A* à *B*, est de 22 pouces 8 lignes, & sa hauteur de *A* en *C*, aussi mesurée intérieurement, est de 17 pouces, qui sont les dimensions fixées par le tarif pour le papier grand raisin, dont la forme nous sert d'exem-

ple. La *figure 5* est la couverte vue par-dessus, & la *fig. 7*, la même couverte vue par-dessous.

Comme les reglemens prescrivent aux fabriquans de mettre une marque particuliere à leurs papiers, & que d'ailleurs il est d'usage de marquer les papiers, soit d'une aigle éployée, d'une couronne ou grappe de raisin, *&c.* & même outre le nom du fabriquant, d'y ajouter le millésime : voici comment ces marques se forment.

On prend du fil de laiton ou d'argent de la grosseur de celui des dressées ; on le ploye & contourne de maniere qu'il suive exactement les contours du dessein ou des caracteres que l'on veut représenter. On soude ensemble avec la soudure d'argent & au chalumeau les parties de ces contours qui se touchent, ou on en fait la ligature avec du fil plus fin, on applique ensuite ces filigrames sur la forme, en sorte que les empreintes se trouvent sur le milieu de chaque demi-feuille de papier où elles paroissent aussi-bien que l'impression des chaînettes & transfils, fils de dressées, en regardant le jour à-travers ; on attache toutes ces marques sur le tamis ou toile de la forme, avec des crins de cheval ou du fil de laiton ou d'argent très-délié.

Passons maintenant à l'attelier de la fabrication du papier que la *Planche X.* represente. La matiere que nous avons laissée dans les caisses de dépôt est transportée dans les cuves à ouvrer par les manouvriers de la manufacture : pour cela ils se servent de brouettes de fer, sur lesquelles sont posés des vaisseaux de bois, tels que celui que la *fig. 6*, *Pl. XII.* représente, que l'on nomme *bacholle*. La cuve à ouvrer, *fig. 1.* & *fig. 6.* est de bois ; elle a 5 piés de diametre, deux & demi de profondeur, reliée avec deux ou trois bandes de fer, & posée sur des chantiers. Elle est percée en *h H* d'un trou circulaire de 10 pouces de diametre, auquel on adapte en-dedans de la cuve une espece de chaudron de cuivre rouge, dont les rebords sont cloués en-dehors d'environ 20 ou 24 pouces de longueur, sur 15 ou 18 de diametre vers la culasse *X:* dans le chaudron qui sert de fourneau, & où on fait un feu de charbon suffisant ; on fait entrer une grille de fer *H h*, *fig. 6*, sur laquelle on fait le feu. Le dessous de cette grille sert de cendrier ; ainsi cette sorte de fourneau que les ouvriers nomment *pistolet*, est entierement submergé par l'eau que la cuve contient, & qu'il échauffe au point convenable. La partie de la grille qui déborde hors la cuve, est soutenue par une barre de fer *K*, comme on voit dans la vignette. On voit aussi auprès de la cuve la pelle arrondie qui sert à dégager le cendrier, & à porter le charbon dans le fourneau ; on voit aussi, à côté un crochet ou fourgon servant au même usage.

Chaque cuve qui est ronde, est entourée de planches *G L D B E K*, *fig. 6*, qui la rendent presque quarrée à sa partie supérieure. Ces planches qui sont un peu inclinées vers la cuve pour y rejetter l'eau qui y tombe, sont rebordées par des tringles de bois de deux pouces de haut, qui empêchent la pâte de se répandre dehors. La place *B* où se met l'ouvrier *fig. prem.* est appellée *la nageoire* de l'ouvrier ; elle a environ 20 pouces de large ; les côtés ont six pouces ; les planches qui forment cette espece de caisse, descendent jusqu'au rez-de-chaussée ; leur sommet se trouve un peu plus haut que la ceinture de l'ouvreur, *fig. prem.* chaque cuve est traversée par une *planche M d*, percée de trous, dont l'extrémité *M* repose sur les rebords des planches qui entourent la cuve. Cette planche qu'on nomme *drapeau* de cuve, est un peu convexe sur le milieu de sa largeur ; elle a aussi en *e* une entaille pour recevoir l'extrémité *e* de la regle *a e* qu'on nomme *planchette*, qui est élégie en *e*, de la moitié de son épaisseur, tant pour que sa surface supérieure affleuré celle du drapeau, que pour qu'elle ait un point d'appui qui l'empêche de glisser de *a* vers *e*. L'extrémité *a* de la planchette est soutenue par un petit chevalet *a* dans l'entaille supérieure duquel elle entre de toute son épaisseur. Enfin, il y a en *F* un morceau de bois cloué au-dedans de la chaudiere & percé de plusieurs trous, dans l'un desquels on plante un petit morceau de bois *f e fig. prem.* qu'on appelle *égouttoir*, sur lequel un des longs côtés de la forme repose dans une situation inclinée ; l'eau retombe à-travers les trous du drapeau dans la cuve. On voit à côté en *A B* la presse en profil, que la *figure 5.* représente en perspective, & dont on voit le plan en *A A*, *figure 6*.

Chaque presse (il y en a autant que de cuves à ouvrer) sont éloignées de trois piés du bord *L D* de la cuve, avec laquelle un des montans ou jumelles, est joint par des planches *L A* ou *m*, *fig. prem.* qui entrent à coulisse dans la rainure du poteau *l* qui soutient un des angles des planches qui entourent la cuve, & entre deux tasseaux cloués sur la face d'un des montans de la presse, comme on voit en *M b*, *fig. 6*. Ces planches forment ce que l'on appelle *la nageoire* du coucheur élevée d'environ deux piés au-dessus du rez-de-chaussée. Ces presses sont composées de deux montans ou jumelles *A b*, *a b*, de 12 piés de long, éloignées l'une de l'autre de trois piés & demi, qu'on élégit quarrément sur onze pouces de gros, environ huit piés de long, laissant le bois en grume par les deux extrémités : ce qui forme des renforts qui servent d'embrevement au seuil & à l'écrou. Le seuil *c d e* a deux piés de large, sur 15 ou 18 pouces d'épaisseur ; sa surface supérieure n'est élevée au-dessus du terrein que d'environ 2 ou 3 pouces ; il est entouré de pierre de taille, dans lesquelles on a pratiqué des gouttieres pour écouler les eaux qui sortent du papier lorsqu'on le presse. L'écrou de bois d'orme a 18 pouces de gros & 5 piés 4 pouces de long, & est assemblé avec les jumelles avec tenons à renfort & boulons à vis *C*, *D*. Il y a depuis la face inférieure de l'écrou, jusqu'à la face supérieure du seuil, 5 piés 4 pouces.

Aux faces intérieures opposées des montans, sont pratiquées deux rainures, dont on voit le plan *fig. 6*, en *A A*. Ces rainures reçoivent les tenons du plateau *G H*, suspendu à la tête de la vis *P X*, par un boulon de fer qu'on appelle *moine*, dont la tête appuie sous la planche *N* de bois de cormier, ou autre bois dur, sur laquelle lors de la pression, se fait le frottement de la vis qui est de noyer, & dont la tête a 14 pouces de gros. Cette tête *P*, est entourée de deux frettes de fer, dont l'inférieure porte une rondelle dentée en rochet, dans les dents de laquelle s'engage le pié de biche 3, 4, qu'on appelle *acotay*, dont l'usage est d'empêcher la vis de rétrograder lorsqu'on fait une pressée ; l'extrémité 4 de l'acotay est entaillée pour embrasser l'arrête de la jumelle *a b*, sur laquelle il appuie ; cette jumelle est revêtue d'une bande de fer *L 5*, pour la conserver, & le long de laquelle l'acotay descend à mesure que la vis fait baisser le plateau *G H*; l'autre extrémité 3 de l'acotay ou pié de biche est fourchue pour embrasser dessus & dessous l'épaisseur de la rondelle dentée ; ce qui empêche le pié de biche de manquer l'engrenage ; l'acotay est porté dans son milieu sur un morceau de bois *K* cloué sur le plateau qu'on nomme par cette raison *porte-acotay*. Il est aussi percé en 2 d'un trou, dans lequel passe la corde 2, 1. qui embrasse l'extrémité 1, du ressort. Ce ressort n'est autre chose qu'un bâton fléxible cloué sur le milieu de la face postérieure du plateau. Enfin, il y a un autre trou vers l'extrémité 4, dans lequel passe la corde par laquelle l'acotay est suspendu au piton *L*.

Sur le seuil *c d* de la presse, est un chantier *V* où posent de niveau deux ou trois pieces de bois *Tu*, *Tu*, *Tu*, qu'on nomme *poulains*, sur lesquels on pose une forte planche *Q* qu'on appelle *drapan*, sur laquelle on couche entre des étoffes de laine les feuilles de *papier*, à mesure qu'elles sont fabriquées.

Fabrique de papier. Les bras nuds jusqu'au coude, l'ouvreur, *figure 1. Pl. X.* après avoir brassé & délayé dans l'eau chaude de sa cuve, la quantité de matiere & de qualité convenable à la sorte de papier qu'il veut faire, & dont il a toujours une provision en réserve dans la bachole *g* qui est à côté de lui ; prend une des deux formes, garnie de sa couverte, par le milieu des petits côtés, & appuyant avec les pouces il fait joindre la couverte sur la forme, il la plonge obliquement à quatre ou cinq pouces de profondeur dans la cuve, en commençant par le long côté qui est tourné vers lui ; après l'immersion il la releve de niveau, par ce moyen il prend sur sa forme comme dans un filet de pêcheur, un grand nombre des parties de la matiere qui flotte & est délayée dans la cuve ; l'eau s'écoule à-travers le tamis de la forme, le surperflu de la pâte pardessus les bords de la couverte, & la feuille de *papier* est faite. C'est de la quantité de matiere que la cuve contient relativement à la même quantité d'eau & de la quantité qu'il en laisse sur sa forme, que dépend le plus ou le moins d'épaisseur de papier ; les parties fibreuses de la matiere s'arrangent sur le tamis de la forme à mesure que l'eau s'écoule à-travers, & l'ouvreur favorise cet arrangement par de petites secousses en long & en large de la forme, pour faire souder les unes aux autres les parties de cette pâte ; ensuite ayant posé sa forme sur la planchette *a e*, ensorte qu'elle y soit en équilibre, les longs côtés croisées en angles droits par la planchette, il ôte la couverte ou cadre volant, & lance en glissant cette forme du côté du coucheur, qui ayant étendu auparavant sur le drapan *Q* une piece d'étoffe de laine qu'on appelle *flautre* qui est de serge, leve de la main gauche cette forme pour en faire reposer un des longs côtés sur l'égoutoir *f*; pendant cette opération, l'ouvreur, *fig. 1.* applique sa couverte ou cadre volant sur une autre forme, & recommence à lever dans la cuve une autre feuille de papier ; le coucheur prend la forme qui est appuyée sur l'égouttoir, & l'ayant retournée sens-dessus-dessous de la main gauche & amenée devant lui, il la reprend de la main droite par le milieu du long côté qui s'applique sur l'égouttoir, & avec la main gauche qu'il met sur le milieu du côté opposé, il s'incline, applique & appuie la feuille de papier sur la flautre ou étoffe de laine qui couvre le drapan *Q*. S'étant relevé & ayant retourné la forme, il la glisse & lance le long du drapan de la cuve *Md*, *fig. 6.* ensorte qu'elle arrive vis-à-vis de la nageoire de l'ouvreur, qui la reprend & y applique la couverte, après avoir lancé le long de la planchette la seconde forme du côté du coucheur, qui du même tems la releve sur l'égouttoir pour la laisser égoutter.

Pendant que cette forme égoutte, & que l'ouvreur leve une nouvelle feuille de papier sur la forme que le coucheur lui a renvoyé ; celui-ci prend une flautre *F* sur la planche *BC* qui est entre les jumelles de la presse & l'étend sur la feuille de papier qu'il a couchée sur la premiere flautre ; c'est cet instant que la vignette représente. L'ouvreur leve sur la seconde forme la premiere qui est sur l'égouttoir, & le coucheur étend une flautre : ces différentes opérations qui s'exécutent avec beaucoup de célérité se réiterent, jusqu'à ce que toutes les flautres au nombre de deux cens soixante soient employées, ce qui compose une porce ou demi rame.

La porce est composée de dix quais, le quai toujours de vingt-six flautres ; mais quand les papiers sont d'une certaine grandeur, la porce est composée de moins de quais ou quarterons de feuilles de papier, car il en tient vingt-cinq entre vingt-six flautres.

Après que la porce qui est empilée sur le drapan *Q*, *fig. 6.* est remplie & qu'il ne reste plus de flautres *F* sur la planche *BE*, *fig. 6.* & que la derniere feuille de papier est couverte du dernier flautre ; les ouvriers après avoir ôté la planche *BE*, tirent le drapan *Q* par les poignées qu'on y voit & l'amenent sous le plateau de la presse, en le faisant glisser sur les poulains *Tu*, *Tu*, & la porce dont il est chargé. Là, ils mettent dessus un autre drapan *q*, *fig. 3.* & par-dessus, la piece de bois *p* qu'on appelle *mise*, sur laquelle en abaissant le plateau de la presse au moyen de la vis, & barrant fortement à trois, & en dernier lieu avec le tour ou cabestant *x y z*, dont la corde *z* s'attache à l'extrémité du levier de 15 piés de long qui entre dans les trous qui sont à la tête de la vis ; ils compriment fortement la porce, ce qui en exprime l'eau & donne plus de solidité au papier, qu'un troisieme ouvrier appellé *leveur* retire d'entre les flautres.

Le leveur, *fig. 3.* après avoir avec le coucheur desserré la porce, remis la mise *p* sur le billot *o*, scellé en terre vis-à-vis le milieu de la presse ; & après que le coucheur à l'aide de l'ouvreur, a mis le drapan *q* qui couvre la porce à la place du drapan *Q*, *fig. 5.* vis-à-vis de la nageoire du coucheur ; le leveur, dis-je, aidé du coucheur, prend le drapan qui porte la porce *r* qui est sous la presse & le place comme on voit en *q* sur la mise *p* ; alors ayant remis entre les jumelles de la presse la *Planche DE* qui repose sur des tasseaux, & dont les extrémités faites en tenons entrent dans les rainures des jumelles ; & cet ouvrier ayant mis devant lui une espece de chevalet de peintre *t u* qu'on appelle *piquet*, de 14 pouces de large & de 2 piés & demi de long, dont on voit la partie postérieure, *fig. 4.* sur les chevilles duquel il place une planche dont il mouille l'extrémité supérieure; alors ayant levé la premiere flautre & l'ayant jettée sur la *Planche DE* de la presse, il leve de dessus la seconde flautre la feuille de papier qu'il étend sur la planche à lever, où l'adhérence que l'humidité occasionne la fait tenir ; il continue cette manœuvre & à placer des feuilles de papier *f* jusqu'à ce qu'il ait entierement levé la porce *r* & qu'il en ait rejetté toutes les flautres sur la planche de la presse, où le coucheur les prend à mesure que l'ouvreur lui donne occasion de les employer pour couvrir les nouvelles feuilles de papier qu'il fabrique, & former par ce moyen une nouvelle porce avec les mêmes flautres qui ont servi à former la premiere. Les opérations des deux premiers ouvriers sont nécessairement liées ensemble ; mais le leveur peut sans inconvénient aller plus vite que les deux autres, dont la célérité est telle, qu'ils font par jour seize porces, ce qui fait huit rames de papier, composées chacune de cinq cens feuilles ; total 4000 feuilles, non compris dix feuilles qui sont surnuméraires dans chaque porce, ce qui fait 4160 feuilles en tout.

Après que huit porces sont faites, on les presse ensemble, ce qu'on appelle *presser* en porce blanche *M*; pour cela on a d'autres presses, dont le seuil *K* & le sommier *PR* de 8 piés de long sur 12 pouces de gros, contient deux écrous, ce qui forme deux presses accollées ensemble, les deux montans *EF* des extrémités, dont on ne voit qu'un seul dans la figure ; sont élégis sur 8 pouces de gros, avec renforts au-dessus & au-dessous du sommier & du seuil, le montant du milieu *RH* est assemblé haut & bas à queue d'arronde, & avec des coins *G*; la table de ces presses de deux piés de large & à deux piés d'élévation au-dessus du rez-de-chaussée, est soutenue par une

mise ou bloc de bois *L* vis-à-vis de la vis *MN*, à laquelle un plateau est également suspendu : un seul ouvrier suffit pour serrer ces presses, le degré de compression n'étant pas considérable & suffisant seulement pour redresser les porces blanches, c'est-à-dire séparées des flautres par le leveur. Après que les porces ont été pressées, des ouvriers qu'on appelle *étendeurs de porces*, les étendent sur des cordes dans l'étendoir supérieur qui regne au-dessus du grand bâtiment, & dont on voit l'élévation & le profil, *Pl. VI.* & *VII.* c'est ce que fait l'ouvrier, *fig. 1. vignette Pl. XII.* qui représente les deux étendoirs, supposés de plain-pié ; *DD* la sellette sur laquelle pose le drapan léger sur lequel la porce est posée ; *CC* poteaux garnis de morceaux de bois dans les entailles desquels on place les extrémités des perches, dans les trous desquels les cordes sont passées & tendues. Là l'étendeur de porce prend 3 ou 4, ou 5 feuilles à la fois sur son ferlet, outil de bois que la *fig. 5. même Planche* représente, avec lequel il place sur les cordes les feuilles de papier, ce qu'on appelle *étendre en page.* On fait état que dans l'étendoir supérieur, on peut y étendre à la fois en page la quantité de 3660 rames, & dans l'étendoir inférieur & les deux aîles qui servent de supplément, la quantite de 1213 rames, feuille à feuille au sortir de la colle, comme nous dirons plus bas.

Après que le papier en page est sec, & qu'il a été recueilli & remis en porces, on le porte à la colle ; c'est la manœuvre & l'attelier des colleurs que la *Pl. XI.* représente. *F* porte du fourneau ou du cendrier ; *L* fourneau de mâçonnerie, sur lequel est monté la cuve *K*, de 5 piés de diametre & 3 de profondeur dans lequel on fait cuire la colle, que l'on met dans le panier *E* suspendu à une corde par quatre chaînes de fer. La corde est, après avoir traversé la voûte, entortillée sur le treuil horisontal *MN*, placé dans l'étage supérieur qui sert de magasin pour les colles & autres ustensiles. Ce treuil a comme une espece de devidoir semblable à l'engin des moulins à vent, sur lequel s'enroule une autre corde par le moyen de laquelle on enleve avec facilité le panier *E* pour le placer ou le déplacer dans la chaudiere *K*.

Après que la colle, qui est faite avec les rognures des peaux que les Tanneurs-Mégissiers & Parcheminiers, préparent ou emploient, que l'on jette dans le panier, *fig. 7.* on la laisse couler par le robinet *G* dans la cuve ou bassine *H*, d'où l'ouvrier, *fig. 1.* la retire avec les bassins *C* pour la filtrer à-travers la passoire qui est une piece d'étoffe de laine, posée sur un chassis 1, 2, 3, 4, garni de cordes lâches, ce qui forme une espece de chausse à-travers de laquelle se fait la filtration ; on voit en *D* ce chassis qu'on appelle *couloir*, dont la largeur est de 18 pouces & la longueur entre les deux traverses de deux piés, & les cordes sur lesquelles repose la passoire dans laquelle on exprime le résidu à la fin de la filtration.

La colle est reçue dans un grand vaisseau *A* de cuivre rouge (ainsi que tous les autres vaisseaux de cet attelier), & auquel on a donné le nom de *poissonniere*, la longueur est d'environ six piés, la largeur de trois, & la profondeur de deux ; il est posé sur une grille de fer, & ceint par deux ou trois bandes du même métal.

La colle, avant d'être employée à coller le papier, est encore filtrée de même, pour entrer dans les cuves ou mouilloirs *u*, *fig. 2*, de cuivre rouge, ayant trois piés de diametre, & environ 20 pouces de profondeur, posé sur un trépié de fer de huit pouces d'élevation, sur lequel on place le couloir & la passoire, que l'on ôte ensuite, & sous lequel on met une poëlée de charbon allumé *t*, pour entretenir la colle dans un degré convenable. Le mouilloir est placé à côté d'une presse *ab*, ensorte que la colle superflue qui s'écoule des porces collées *f* sur la table de la presse, coule dans la gouttiere ou canelure qui environne cette table, & rentre dans le mouilloir par le goulot *f*, vers lequel toutes les parties de la rigole sont inclinées.

La presse des colleurs est composée de deux montans comme *ab* ou *AB*, *AB*, *fig. 4*, qui est l'élevation de la presse : les montans des jumelles de 10 piés de long sont élegis sur 7 ½ pié, & équaris à 10 pouces, ce qui forme des renforts où le seuil *C* & l'écrou *P*, trouvent un point d'appui fixe : le seuil a 1 pié d'épaisseur sur 15 pouces de large : l'écrou a 15 pouces de gros ; l'un & l'autre 5 piés 2 pouces de long, ce qui fait que les jumelles sont éloignées l'une de l'autre de trois piés & demi : sur le seuil *C* de la presse pose un tasseau *D* qui soutient la table *E* de la presse, de 8 pouces d'épaisseur, dont la surface supérieure est élevée au-dessus du rez-de-chaussée d'environ deux piés & demi : cette table est assemblée à fourchette & doubles tenons embrevés dans les jumelles, & est entourée d'une rainure d'un demi pouce de large, sur environ autant de profondeur ; l'espace renfermé en-dedans de la rainure a 18 pouces de large, & 27 ou 28 pouces de long. C'est sur cette table que l'on pose les porces *F* au sortir du mouilloir : on met entre les porces, vers un des angles, de petits morceaux de bois 3, 6, 9 ; on colle ordinairement 12 porces à la fois ; & c'est pour pouvoir les reconnoître & les séparer que l'on met les petits morceaux de bois. Sur les 12 porces où pose un drapan *GH*, sur lequel, par le moyen de la vis *NR*, on fait descendre le plateau *KL*, qui est suspendu en *M*, à la tête de la vis que l'on tourne avec un levier, comme la *figure 3* le fait voir.

Avant de plonger les porces dans la colle contenue dans le mouilloir, on y fait fondre une certaine quantité d'alun & de couperose, & le colleur, *fig. 2*, ayant pris une des porces en page *x*, telle qu'elle a été retirée de l'étendoir, & apportées sur la sellette *y*, & la tenant de la main gauche, une des trois palettes, *fig. 6*, en-dessous, il plonge cette porce dans la colle, que le mouilloir *u* contient, observant d'écarter avec la main droite les pages de cette porce, afin que la colle puisse s'introduire entre elles, & il submerge entierement le côté 3 de la porce, en plongeant sa main dans la colle. Ensuite il enleve cette porce de la main gauche 2, & la tient suspendue verticalement sur le mouilloir, où elle s'égoutte un peu, ce qui fait rassembler les pages ; alors il présente l'extrémité 3 de la porce sur une des palettes, *fig. 6*, de bois de sapin, capables, par conséquent, de flotter sur la colle ; il laisse porter la porce sur cette palete, & prenant la troisieme, il l'applique sur la porce, qui se trouve saisie entre deux palettes, qu'il comprime de la main droite, & ayant lâché l'extrémité 2 de la porce qu'il tient de la main gauche, il en écarte les pages, & plonge la main dans la colle, comme il a fait de la main droite sur l'autre extrémité ; il releve ensuite de la main droite la porce qu'il tient entre deux palettes, comme fait voir la *fig. 5*, & l'ayant suspendue pour laisser égoutter & rassembler les pages qu'il avoit écartées pour y laisser introduire la colle, il prend de la main gauche la troisieme palette, avec laquelle & les deux autres il transporte la porce collée sur la table de la presse, & continue de la même maniere jusqu'à ce qu'il ait passé dans le mouilloir 12 porces ; alors en pressant, comme fait l'ouvrier, *fig. 3*, il fait sortir le superflu de la colle, qui retombe dans le mouilloir par le goulot *f*, ainsi qu'il a été dit ci-dessus. Cette opération demande beaucoup d'attention ; car par une trop forte compression, on feroit sortir presque toute la colle. Une rame de grand raisin double, qui pese 35 à 38 livres, prend environ deux livres & demie de

colle, c'eſt-à-dire, qu'elle peſe cette quantité de plus après avoir été collée & ſéchée, qu'avant de paſſer par cette opération.

La *figure 7* de la même Planche fait voir plus en grand le panier que l'on met dans la chaudiere, & dans lequel on fait cuire la colle, par le moyen duquel on retire de la chaudiere les parties inutiles de la colle qui n'ont pas pu fondre. Ce panier, qui eſt d'oſier, entre dans une cage de fer ſuſpendue à la corde du treuil par quatre chaînes; on y voit auſſi la croix de fer qui contient les parties de cette cage, & les empêche de ſe rapprocher du centre lorſque le panier eſt ſuſpendu.

Après l'opération de coler le papier, ſuccede celle de l'étendre feuille à feuille, que la *Pl. XII.* déja citée, repréſente: pour cela les femmes employées à cet ouvrage, portent aux étendoirs les porces que les coleurs leur délivrent, & les étendent feuille à feuille ſur les cordes en cette maniere; l'ouvriere, *fig. 2*, tient un ferlet ou T de bois, *fig. 5*, dont la traverſe eſt auſſi longue que le papier a de hauteur, & appliquant cette traverſe ſur le milieu de la largeur de la feuille de papier, une autre ouvriere, *fig. 3*, leve une demi-feuille, qu'elle jette ſur le ferlet où elle ſe trouve ployée en deux parties égales, & avec lequel l'ouvriere, *fig. 2*, l'enleve de deſſus la porce, & la place ſur une des cordes de l'étendoir.

Comme les perches dans les trous deſquelles les cordes ſont placées ſont à différentes élevations, cet attelier doit être pourvu de bancs, ſelles, ſellettes de différente élevation, tant pour poſer les drapans ou ais, ſur leſquels les porces ſont apportées, que pour exhauſſer les ouvrieres.

La *fig. 4* de la même planche fait voir l'élevation, le plan & le profil d'une des croiſées des grilles qui ferment les fenêtres des étendoirs; *ACKE*, chaſſis dormant, dont les cotés *G K A C*, ainſi que la traverſe dormante *D F* ont une rainure dans laquelle gliſſent les quatre guichets, comme on voit par le profil qui eſt à côté: le chaſſis dormant a auſſi des barreaux fixes, aſſemblées dans les trois traverſes, & eſpacées tant plein que vuide, comme on voit par le plan; la moitié *GHBA* de la croiſée eſt fermée, c'eſt-à-dire, que l'on a pouſſé les guichets mobiles auprès du montant du milieu, comme le fait voir la partie *AB* du plan, enſorte que les barreaux des guichets répondent vis-à-vis des intervalles de ceux du chaſſis dormant: la partie ſupérieure *KHEF* de l'autre moitié eſt ouverte, c'eſt-à-dire, que les barreaux & les vuides du guichet & du chaſſis dormant, répondent vis-à-vis les uns des autres, comme la partie *B C* du plan le fait voir: enfin la partie inférieure du même côté eſt auſſi ouverte, le guichet ayant été ôté pour laiſſer voir les barreaux *fc, fc*, du chaſſis dormant à découvert; ces barreaux, qui ſont en deux parties, ſont aſſemblés dans une entre-toiſe *e*, qui eſt elle-même aſſemblée dans les montans du chaſſis dormant; on voit à côté le guichet ſéparé compoſé de deux emboîtures *ff, cc*, de deux montans *fc, fc*, d'une entretoiſe *e*, de deux barreaux qui s'aſſemblent dans les emboîtures & l'entretoiſe. Les emboîtures reçoivent auſſi les extrémités des montans dans leſquels l'entretoiſe eſt aſſemblée; on voit à côté le profil ou la coupe du guichet.

Après que le papier eſt ſéché feuille à feuille dans l'étendoir; on le recueille & on le porte à la ſalle, où il reçoit les dernieres préparations, qui ſont de l'éplucher, le liſſer, ployer, compter & mettre en preſſe, battre & couper. Ce n'eſt pas que toutes les ſortes de papiers paſſent par toutes ces opérations; mais toutes ſe pratiquent dans la ſalle que la *Pl. XII.* repréſente: la *fig. 1.* eſt une papetiere qui épluche le papier, c'eſt-à-dire, qui ôte avec un grattoir les nœuds, boſſes, fils, ou autres corps hétérogenes qui peuvent s'y trouver: elle ſe ſert pour cela d'un grattoir *a*, qu'on voit par terre en *b*, & forme différentes piles du papier ſain, & des papiers caſſés, ridés ou autrement défectueux. La *fig. 2* eſt une ouvriere papetiere qui liſſe une feuille de papier; elle eſt de bout devant une table, qu'on appelle *tholier* ou *liſſoire*, le long du bord de laquelle eſt attachée avec une tringle de bois une peau de baſane, que l'on voit pendre en *f*, comme un tablier, & qu'elle releve & étend ſur la table. C'eſt ſur cette peau qu'elle étend la feuille de papier, qu'elle frotte ou liſſe en tout ſens avec un caillou, dont on voit la figure en *a* à ſes piés, & forme deux piles *d e*, l'une des papiers liſſés, & l'autre des papiers qui n'ont pas encore eu cette préparation. La *fig. 3* eſt une petite fille occupée à ployer le papier en deux: elle ſe ſert d'un morceau de bois dur, formé à-peu-près comme la pierre de la liſſeuſe, *fig. 2*, que l'on appelle auſſi *pierre*, avec laquelle en paſſant le long du milieu de la feuille dont elle a mis les deux extrémités l'une ſur l'autre, elle forme le pli: elle a devant elle deux piles *e d* de papier; la premiere, de papier étendu, & la ſeconde *d*, de papier ployé, qui paſſe enſuite entre les mains de l'ouvriere, *fig. 4*, qui compte les feuilles de papier par 25, pour en former ce qu'on appelle une *main*; 20 mains font une rame, qui contient par conſéquent 500 feuilles.

La *fig. 5* eſt un ouvrier nommé *ſaleran*, qui preſſe les papiers, ſoit avant d'être ployés ou après qu'ils le ſont, met les mains en rames, qu'il envelope de maculatures ou papier groſſier, faites avec le fraſin ou traces, qui ſont les balayures de différens atteliers, par-deſſus leſquelles il paſſe une ficelle en croix; le papier eſt alors en état d'être livré & envoyé à ſa deſtination.

Les preſſes de cet attelier ſont très-fortes & ſont doubles, c'eſt-à-dire que le ſeuil & l'écrou ſont communs à deux preſſes, comme on voit dans la vignette, & la *fig. 5*, le fait voir. Il y a deux doubles preſſes accolées parallelement l'une & l'autre, & iſolées au milieu de la ſalle: les deux montans *AB*, *ab*, des extrémités de chacune de ces preſſes ont 12 piés de long, & ſont élegis & équarris à 11 pouces ſur 9 piés de long, avec renforts, boſſages, embrevement deſſus l'écrou *D d*, & ſous le ſeuil, dont la ſurface ſupérieure affleure preſque le rez de chauſſée, où il eſt ſcellé, auſſi-bien que les boſſages des extrémités inférieures des montans ou jumelles: le ſeuil de deux piés de large & de 18 pouces d'épaiſſeur a, auſſi-bien que l'écrou *D d*, 8 piés 9 pouces de long; l'écrou de bois d'orme a 18 pouces de haut ſur 21 de large; il eſt percé de trois trous, deux qui ſont taraudés pour recevoir les vis qui compriment les piles de papier *Ff*: le troiſieme, qui eſt une mortaiſe, eſt entre les deux autres au milieu de la longueur du ſommier; elle reçoit le tenon ſupérieur en queue d'aronde, qui termine le montant du milieu, où il eſt arrêté par des clés: le tenon inférieur eſt de même fixé au ſeuil par des clés qui entrent par-deſſous le ſeuil, & il y a 6 piés de diſtance depuis ſa ſurface ſupérieure juſqu'à la ſurface inférieure de l'écrou, & 3 piés de diſtance d'un montant à l'autre: les faces oppoſées des montans ſont à rainure, pour recevoir & ſervir de guides aux plateaux des preſſes, entre leſquels & le ſeuil ſe fait la compreſſion du papier *Ff* qui y eſt placé: on ne voit dans la figure qu'un ſeul montant *CE* des trois qui compoſent l'autre double preſſe parallele.

Le bas de la même *Planche*, *fig. 6 & 7*, eſt le profil & le plan d'une machine, par le moyen de laquelle on fait lever un très-gros marteau, qui ſert à battre le papier. Cette machine ou marteau eſt renfermée dans une cage de charpente, dont les bois ont 6 pouces ſur 3 d'épaiſſeur, & conſiſte en un arbre, ſur lequel eſt fixée une lanterne *A* de 12 fuſeaux. Cette

lanterne, sur l'axe de laquelle est la manivelle, engrenne dans une roue *B* de 96 dents : cette roue en conduit une autre *C*, & porte aussi un volant 1, 2, 3, qui a 36 dents : l'axe de cette derniere roue porte une noix de cuivre *G*, qui a trois levées, qui venant successivement à passer, comme les levées de moulins à pilons, sur le rouleau qui est à l'extrémtié de la fourchette du manche *C D E* du marteau, font baisser cette partie, & par conséquent lever le marteau *E*, mobile au point *D*, qui en retombant lorsque les levées de la noix *G* laissent échaper le rouleau, bat le papier posé sur le marbre *F*, sur lequel on promene le papier pour faire tomber le marteau sur les différens points de la surface, ce qui le rend beaucoup plus uni qu'aucune autre préparation. Le marteau a 6 pouces en quarré à sa base, & 7 pouces de haut : le marbre en a 20, & 18 de haut : il est encastré dans un billot de bois où on peut le caler, pour que la surface soit parallele à celle du marteau : elle est élevée au-dessus du rez de chaussée d'environ 3 piés.

Il ne reste plus pour finir cet article, déja fort étendu, qu'à donner le tarif qui fixe la largeur, la hauteur & le poids des différentes sortes de papier qu'on fabrique dans le royaume.

TARIF des grandeurs & des poids des différentes sortes de Papiers *qui se fabriquent dans le Royaume, fixé par arrêt du conseil d'état du 18 Septembre 1741.*

Le poids fixé pour les rames est le même pour les différentes qualités d'une même sorte, soit fin, moyen, bulle, vanant, ou gros bon, à la livre de seize onces poids de marc.

Dénomination des Papiers.	*Largeur.*		*Hauteur.*		*Moindre poids de la rame.*		*Plus grand poids de la rame.*
	Pouces.	lignes.	Pouces.	lignes.	Livres.		Livres
Grand-aigle,	36	6	24	9	126		131 & au-dessus.
Grand-soleil,	36		24	10	105	112	120
Au soleil,	29	6	20	4	80		86 & au-dessus.
Grande fleur-de-lis,	31		22		66	70	74
Grand-colombier, *ou* Impérial,	31	9	21	3	84		85 & au-dessus.
A l'éléphant,	30		24		80		88 & au-dessus.
Chapelet,	30		21	6	60		66 & au-dessus.
Petit chapelet,	29		20	3	55		60 & au-dessus.
Grand-atlas,	27	6	24	6	65		70 & au-dessus.
Petit-atlas,	26	4	22	9	60		65 & au-dessus.
Grand-jésus, *ou* Super-royal,	26		19	6	48		53 & au-dessus.
Grand-royal étranger,	25		18		47		50 & au-dessus.
Petite fleur de lis,	24		19		33		36 & au-dessus.
Grand-lombard,	24	6	20		32	36	40
Grand-royal,	22	8	17	10	29		32 & au-dessus.
Royal,	22		16		28		30 & au-dessus.
Petit-royal,	20		16		20		22 & au-dessus.
Grand-raisin,	22	8	17		25		29 & au-dessus.
Lombard,	21	4	18		22		24 & au-dessus.
Lombard ordinaire, *ou* Grand carré,	20	6	16	6	20		22 & au-dessus.
Cavalier,	19	6	16	2	15		16 & au-dessus.
Petit cavalier,	17	6	15	2	14		15 & au-dessus.
Double-cloche,	21	6	14	6	16		18 & au-dessus.
Grande-licorne à la cloche,	19		12		11		12 & au-dessus.
A la cloche,	14	6	10	9	8		9 & au-dessus.
Carré, *ou* Grand-compte, *ou* Carré au raisin; Sabre, *ou* Sabre au lion.	20		15	6	16		18 & au-dessus.
Carré très-mince,	20		15	6			13 & au-dessous.
A l'écu, *ou* Moyen compte; Compte, *ou* Pomponne,	19		14	2	15		20 & au-dessus.
A l'écu très-mince,	19		14	2			11 & au-dessous.
Coutelas,	19		14	2	16		17 & au-dessus.
Grand-messel,	19		15		14		15 & au-dessus.
Second-messel,	17	6	14		11		12 & au-dessus.
A l'étoile, *ou* à l'éperon, *ou* Longuet.	18	6	13	10	13		14 & au-dessus.
Grand-cornet,	17	9	13	6	10	12	14
Grand-cornet très-mince,	17	9	13	6			8 & au-dessous.
A la main,	20	3	13	6	12		13 & au-dessus.
Couronne, *ou* Grifon.	17	1	13		10		12 & au-dessus.
Couronne, *ou* Grifon très-mince,	17	1	13				7 & au-dessous.

Dénomination

Dénomination des Papiers.	*Largeur.*		*Hauteur.*		*Moindre poids de la rame.*	*Plus grand poids de la rame.*
	Pouces.	lignes.	Pouces.	lignes.	Livres.	Livres.
Champy, *ou* Baſtard,	16	11	13	2	11	12 & au-deſſus.
Telliere grand format,	17	4	13	2	10	12 & au-deſſus.
Cadran,	15	3	12	8	10	11 & au-deſſus.
La telliere,	16		12	3	11 $\frac{1}{2}$	12 $\frac{1}{2}$ & au-deſſus.
Pantalon,	16		12	6	10	11 & au-deſſus.
Petit-raiſin, *ou* Bâton royal, *ou* petit-cornet à la grande ſorte,	16		12		8	9 & au-deſſus.
Les trois O, *ou* trois ronds, *ou* Gènes,	16		11	6	8 $\frac{1}{2}$	9 & au-deſſus.
Petit nom de Jéſus,	15	1	11		7	7 $\frac{1}{2}$ & au-deſſus.
Aux armes d'Amſterdam, *Pro patriâ*, ou *Libertas.*	15	6	12	1	11	12 & au-deſſus.
Cartier grand format, Dauphiné,	16		13	6	12	14 & au-deſſus.
Cartier grand format,	16		12	6	12	13 & au-deſſus.
Cartier,	15	1	11	6	10	11 & au-deſſus.
Pot, *ou* Cartier ordinaire,	14	6	11	6	9	10 & au-deſſus.
Pigeonne, *ou* Romaine,	15	2	10	4	8 $\frac{1}{2}$	10 & au-deſſus.
Eſpagnol,	14	6	11	6	8	9 & au-deſſus.
Le Lis,	14	1	11	6	8	9 & au-deſſus.
Petit à la main, *ou* Main-fleurie,	13	8	10	8	7 $\frac{1}{2}$	8 & au-deſſus.
Petit-Jéſus,	13	3	9	6	5 $\frac{1}{2}$	6 & au-deſſus.

Toutes les différentes ſortes de papiers, dont la hauteur eſt moindre que neuf pouces & demi, n'ont point de largeur ni de hauteur, ni de poids fixés par les réglemens; il en eſt de même des papiers dénommés *traſſe* ou *treſſe*, ou *main-brune*, le papier brouillard ou à la demoiſelle, les papiers gris & de couleur, la ſerpente, qui feront des largeur, hauteur & poids qu'ils ſeront demandés. (*Article de M.* GOUSSIER.

PAPETERIE, ſe dit auſſi du commerce du papier; dans ce ſens on dit, un tel marchand ne fait que la *papeterie* : la *papeterie* eſt un fort bon commerce.

PAPETIER COLLEUR DE FEUILLES, (*Papeterie.*) c'eſt un artiſan qui fait & fabrique des cartes & cartons de toutes ſortes, en collant pluſieurs feuilles de papier les unes ſur les autres.

On l'appelle auſſi *papetier travaillant en cuves*, à-peu-près de la maniere qu'on fait pour la fabrique du papier; il ſe ſert enſuite de ces chiffons bien conſommés & réduits en une eſpece de bouillie aſſez épaiſſe pour en dreſſer des cartons de toute grandeur & épaiſſeur, ſuivant les ouvrages auxquels ils ſont deſtinés. Il y a à Paris une communauté de maîtres de ce métier.

PAPHIENNE, adj. (*Mythol.*) épithete donnée à Vénus, à cauſe de la ville de Paphos qui lui étoit particulierement conſacrée. Elle y avoit un temple magnifique, où cent autels lui ſont dreſſés, dit Virgile, & ſur leſquels fume un éternel encens. (*D. J.*)

PAPHLAGONIE, (*Géog. anc.*) *Paphlagonia*, province de l'Aſie mineure; elle s'étend d'occident en orient, depuis le fleuve Parthenius, qui la ſéparoit de la Bithynie, juſqu'au fleuve Halys. Au nord elle étoit bornée par le Pont-Euxin, & au midi par la Galatie.

La *Paphlagonie*, ſelon Strabon, *l. IV. p. 195.* étoit le pays des Henetes ou Venetes, d'où l'on croit que ſont venus les Vénitiens; & les Chalybes, ſelon Pomponius Mela, y habitoient les villes de Synope & d'Amyſe. Sous les derniers empereurs de la Grèce on appella cette province, *le thème des Paphlagons.* Si on la conſidere dans la main des Turcs, il faut faire attention qu'étant échue aux enfans d'Amur ou d'Omer, qui s'appelloient *Spenders* ou *Spenderes*, elle fut nommée *Pendérachie*, comme ſi l'on eût voulu dire *Spenderachie.*

PAPHLAGONIUS, (*Géog. anc.*) ruiſſeau qui coule au pié du mont Ida; les Poëtes l'ont donné pour un fleuve qui s'étoit formé du ſang de Memnon tué par Achille.

PAPHOS, (*Géog. anc.*) ville de l'île de Cypre, à l'extrémité occidentale. Ptolomée & Pline connoiſſent deux villes de ce nom, ſavoir *palæa Paphos*, & *nea Paphos*, la vieille *Paphos*, & la nouvelle *Paphos.* Strabon dit qu'elles étoient éloignées l'une de l'autre de ſoixante ſtades, & Ptolomée place la nouvelle *Paphos* entre les promontoires *Adamas* & *Drepanum*; il met la vieille *Paphos* entre les promontoire *Drepanum* & *Zephirium.* Cette derniere étoit dans les terres, à dix ſtades de la mer; elle avoit cependant un port, & un temple dédié à Vénus paphienne. La nouvelle *Paphos* avoit été bâtie par Agapenor, & elle avoit pareillement un port & un temple; ces deux villes étoient dédiées à Vénus, & quand les Poëtes font mention de *Paphos*, ils ne diſtinguent point ſi c'eſt de la vieille ou de la nouvelle qu'ils entendent parler; par exemple, Virgile, *l. X. vers 86.* dit:

Eſt Paphos, *Idaliumque tibi, ſunt alta Cythera.*

& Horace, *liv. I. ode xxx.*

O Venus regina Cnidi Paphique,
Sperne dilectam Cypron.

La plûpart du tems néanmoins quand on ne diſtingue point les villes par leur ſurnom, on entend la nouvelle *Paphos.* C'eſt dans cette derniere que ſaint Paul convertit à la religion chrétienne le proconſul Sergius Paulus. L'on dit que la priſon de cet apôtre étoit aux environs de cette ville, qui porte aujourd'hui le nom de *Baffo*, ou de *Baffa.*

La nouvelle *Paphos* ayant beaucoup souffert d'un tremblement de terre, Auguste la répara, & la nomma de son nom *Augusta*. Il n'est pas sûr qu'elle ait conservé long-tems ce nom, du-moins aucun ancien monument n'en fait foi. *Paphos* étoit la patrie de Sopater de *Paphos*, poëte comique, qui vivoit sous Alexandre, & sous ses deux successeurs, les Ptolomées.

Cette ville étoit plus particulierement consacrée à Vénus que le reste de l'île. Le temple qui y étoit bâti en son honneur, étoit de la plus grande magnificence. La vénération qui y étoit attachée s'étendoit même jusqu'au prêtre, qui en faisoit les fonctions. Plutarque rapporte que Caton fit offrir au roi Ptolomée la grande prêtrise du temple de Vénus à *Paphos*, s'il vouloit céder Cypre aux Romains, regardant cette dignité comme le dédommagement d'un royaume.

Les ministres des temples de Vénus n'immoloient jamais de victimes, le sang ne couloit jamais sur leurs autels; on n'y brûloit que de l'encens, & la déesse n'y respiroit que l'odeur des parfums. Elle y étoit représentée sur un char conduit par des amours, & tiré par des cygnes & des colombes. L'or & l'azur brilloient en vain dans le temple de *Paphos*, leur éclat y cédoit à l'éclat des arts. Les chef-d'œuvres que des mains immortelles y avoient tracés, attiroient seuls toute l'attention. Ici le ciseau délicat d'un artiste supérieur représentoit la deesse qui vivifie tous les êtres, & qui féconde la nature; là le pinceau voluptueux inspiroit les feux de l'amour.

La délicieuse situation & les charmes du climat, avoient sans doute contribué à établir l'opinion de ceux qui y avoient fixé l'empire de Vénus, & le séjour des plaisirs.

« On y jouissoit d'un printems éternel; la terre » heureusement fertile y prévenoit tous les souhaits; » les troupeaux y paissoient sans nombre; les vents » sembloient ni regner que pour répandre par-tout » l'esprit des fleurs; les oiseaux y chantoient sans » cesse; les bois y sembloient harmonieux; les ruis» seaux murmuroient dans les plaines; une chaleur » douce faisoit tout éclore; l'air ne s'y respiroit qu'a» vec la volupté ». (*D. J.*)

PAPIER, s. m. (*Arts.*) merveilleuse invention, qui est d'un si grand usage dans la vie, qui fixe la mémoire des faits, & immortalise les hommes! Cependant ce *papier* admirable par son utilité, est le simple produit d'une substance végétable, inutile d'ailleurs, pourrie par l'art, broyée, réduite en pâte dans de l'eau, ensuite moulée en feuilles quarrées de différentes grandeurs, minces, flexibles, collées, séchées, mises à la presse, & servant dans cet état à écrire ses pensées, & à les faire passer à la postérité. *Voyez l'article* PAPETERIE.

Ce mot *papier* vient du grec παπυρος, *papyrus*, nom de cette plante célebre d'Egypte, dont les anciens ont fait un si grand usage pour l'écriture; nous décrirons cette plante au *mot* PAPYRUS.

Il seroit trop long de spécifier ici toutes les différentes matieres sur lesquelles les hommes, en divers tems & en divers lieux, ont imaginé d'écrire leurs pensées; c'est assez de dire que l'écriture une fois trouvée, a été pratiquée sur tout ce qui pouvoit la recevoir; on l'a mise en usage sur les pierres, les briques, les feuilles, les pellicules, l'écorce, le *liber* des arbres; on l'a employé sur des plaques de plomb, des tablettes de bois, de cire, & d'ivoire; enfin on inventa le *papier* égyptien, le parchemin, le *papier* de coton, le *papier* d'écorce, & dans ces derniers siecles le *papier* qui est fait de vieux linge ou de chiffons. *Voyez* Maffei, *Hist. diplom. liv. II. Bibl. ital. tom. II.* Leonis Allati, *Antiq. etrusc.* Hug. *de Scripturæ origine*, Alexand. ab Alexand. *l. II. c. xxx.* Barthol. *Dissert. de libris legendis.*

Dans certains siecles barbares, & dans certains lieux, on a écrit sur des peaux de poissons, sur des boyaux d'animaux, sur des écailles de tortues. *Voyez* Mabillon *de re diplom. l. I. c. viij.* Fabricii *Biblioth. nat. c. xxj. &c.*

Mais ce sont principalement les plantes dont on s'est servi pour écrire; c'est de-là que sont venus les différens termes de *biblos, liber, folium, filura, scheda, &c.* A Ceylan on écrivoit sur des feuilles de talipot, avant que les Hollandois se fussent rendus maîtres de cette île. Le manuscrit bramin en langue tulingienne envoyé à Oxford du fort saint Georges, est écrit sur des feuilles d'un palmier de Malabar. Herman parle d'un autre palmier des montagnes de ce pays-là, qui porte des feuilles pliées, & larges de quelques piés; les habitans écrivent entre les plis de ces feuilles en enlevant la superficie de la peau. *Voyez* Knox, *Hist. de Ceylan, l. III. Philosoph. Transf. n°. 155. & 246. Hort. ind. Malab. &c.*

Aux îles Maldives, les habitans écrivent aussi sur les feuilles d'un arbre appellé *macaraquean*, qui sont longues de trois piés, & larges d'un demi-pié. Dans différentes contrées des Indes orientales, les feuilles du musa ou bananier servoient à l'écriture, avant que les nations commerçantes de l'Europe leur eussent enseigné l'usage du *papier*.

Ray, *Hist. plant. tom. II. lib. XXXII.* nomme quelques arbres des Indes & d'Amérique, dont les feuilles sont très-propres à l'écriture: de la substance intérieure de ces feuilles on tire une membrane blanchâtre, large & fine comme la pellicule d'un œuf, & sur laquelle on écrit passablement; cependant le *papier* fait par art, même le *papier* grossier, est beaucoup plus commode.

Les Siamois, par exemple, font de l'écorce d'un arbre qu'ils nomment *pliokkloi*, deux sortes de *papiers*, l'un noir, & l'autre blanc, tous deux rudes & mal fabriqués, mais qu'ils plient en livre, à-peu-près comme on plie les éventails; ils écrivent des deux côtés sur ces *papiers*, avec un poinçon de terre grasse.

Les nations qui sont au-delà du Gange, font leur *papier* de l'écorce de plusieurs arbres. Les autres peuples asiatiques de-deçà le Gange, hormis les noirs qui habitent le plus au midi, le font de vieux haillons d'étoffe de coton, mais faute d'intelligence, de méthode, & d'instrumens, leur *papier* est fort lourd & fort grossier. Je ne tiendrai pas le même langage des *papiers* de la Chine & du Japon, car ils méritent tous nos regards par leur finesse, leur beauté, & leur variété.

On garde encore dans de vieux cloîtres quelques sortes de *papiers* irréguliers manuscrits, dont les critiques sont fort embarrassés de déterminer la matiere; tel est celui de deux bulles des antipapes, Romanus & Formose, de l'an 891 & 895, qui sont dans les archives de l'église de Gironne. Ces bulles ont près de deux aunes de long, sur environ une aune de large; elles paroissent composées de feuilles ou pellicules collées ensemble transversalement, & l'écriture se lit encore en beaucoup d'endroits. Les savans de France ont hasardé plusieurs conjectures sur la nature de ce *papier*, dont l'abbé Hiraut de Belmont a fait un traité exprès. Les uns prétendent que c'est du *papier* fait d'algue marine, d'autres de feuilles d'un jonc appellé *la bogua*, qui croît dans les marais du Roussillon, d'autres de papyrus, d'autres de coton, & d'autres d'écorce. *Voyez les Mém. de Trévoux, Septembre 1711.*

Enfin l'Europe en se civilisant, a trouvé l'art ingénieux de faire du *papier* avec du vieux linge de chanvre ou de lin; & depuis le tems de cette découverte, on a tellement perfectionné cette fabrique du *papier*

de chiffons, qu'il ne reste plus rien à desirer à cet égard.

De-là vient que depuis peu, quelques physiciens ont tâché d'étendre les vûes que l'on pouvoit avoir sur le *papier*, en examinant si avec l'écorce de certains arbres de nos climats, ou même avec du bois, qui auroit acquis un certain degré de pourriture, on ne pourroit pas parvenir à faire du *papier*, & c'est ce dont quelques tentatives ont confirmé l'espérance. Il étoit assez naturel de soupçonner cette possibilité, puisque long-tems avant l'invention du *papier* européen, on en faisoit en Egypte avec le papyrus, espece de souchet du Nil, en orient avec le chiffon de toile de coton, & avec le *liber* de plusieurs plantes. Les Japonnois fabriquent aussi différentes especes de *papiers*, avec l'écorce, & autres parties de leurs arbres; les Chinois avec leur bombou, avec du chanvre, de la laine blanche, du coton, & de la soie, *&c.* Busbec nous apprend encore qu'on en fait au Cathay avec des coques de vers à soie. *Voyez la lettre iv. de son ambassade en Turquie.*

Le chiffon de toile de chanvre ou de lin, n'est qu'un tissu de fibres ligneuses de l'écorce de ces deux plantes, que les lessives & les blanchissages ont débarrassées de plus-en-plus de la partie spongieuse, que les Botanistes appellent *parenchyme.* M. Guettard a d'abord examiné si ces fibres ligneuses, n'étant encore que dans l'état où elles portent le nom de *filasse*, ne donneroient pas du *papier;* car par-là on rendroit utiles les chenevottes mêmes, ou le tuyau de la plante dont la filasse a été séparée, & il est plus que probable que les filasses d'aloès, d'ananas, de palmiers, d'orties, & d'une infinité d'autres arbres ou plantes, seroient susceptibles de la même préparation. La filasse de chanvre, simplement battue, a produit une pâte dont on a formé un *papier* assez fin, & qui pourroit se perfectionner.

Mais il faut avouer que nous ne sommes pas aussi riches en arbres & en plantes, dont on puisse aisément détacher les fibres ligneuses, que le sont les Indiens de l'un & de l'autre hémisphere. Nous avons cependant l'aloès sur certaines côtes: en Espagne on a une espece de sparte ou de genêt qu'on fait rouir pour en tirer la filasse, & dont on fabrique ces cordages que les Romains appellent *sparton;* on en pourroit donc tirer du *papier.* M. Guettard en a fait avec nos orties & nos guimauves des bords de la mer, & il ne desespere pas qu'on n'en puisse faire avec plusieurs autres de nos plantes, ou de nos arbres mêmes, sans les réduire en filasse.

Le raisonnement qui l'avoit conduit à fabriquer du *papier* immédiatement avec la filasse, lui a fait essayer d'en tirer de même du coton, & il y a réussi. Il vouloit s'assurer par-là si le duvet des plantes étrangeres pouvoit donner par lui-même une pâte bien conditionnée, pour travailler avec plus de sureté sur les duvets de celles qui croissent chez nous, telles par exemple, que les chardons; ou sur celles qui quoiqu'étrangeres, viennent fort bien dans notre climat, comme l'apocyn de Syrie, *&c.*

La soie de nos vers à soie, est d'un usage trop précieux, & n'est pas à beaucoup près assez abondante chez nous pour être employée immédiatement à la fabrique du *papier;* mais nous avons une espece de chenille qu'on nomme *commune*, & qui ne mérite que trop ce nom, qui file une très-grande quantité de soie. C'est sur cette soie, tout au moins inutile jusqu'à ce jour, que M. Guettard a fait ses expériences, & avec plus de succès qu'il n'eût osé l'espérer: le *papier* qu'elle lui a donné a de la force, & manque seulement de blancheur.

On a fait en Angleterre du *papier* avec des orties, des navets, des panais, des feuilles de choux, de lin en herbe, & de plusieurs autres végétaux fibreux; on en a fait aussi avec de la laine blanche; ce *papier* de laine n'est pas propre à écrire, parce qu'il est cotonneux, mais il pourroit être d'usage dans le commerce. *Voyez* Houghton, *Collections, n°. 360. t. II. pag. 418. & suivantes.*

En un mot, on est parvenu à faire du *papier* de toutes sortes de matieres végétables, & d'une infinité de substances que nous rejettons comme inutiles; je ne doute pas qu'on n'en pût faire encore de boyaux & de tripes d'animaux, même de matieres minérales cotonneuses, puisqu'on en fait de l'amianthe ou de l'asbeste; mais l'important seroit d'en faire qui coûtât moins que le *papier* de chiffons, sans quoi toutes les recherches en ce genre ne sont que de pure curiosité.

On peut lire sur le *papier* Leonis Allatii, *antiquitates etruscæ; nigrisoli de chartâ ejusque usu apud antiquos*, piece qui est dans la *galeria di Minerva;* Mabillon, *de re diplomaticâ;* Montfaucon, *Palæographia græca;* Maffei, *Historia diplomatica*, ou *Biblioth. italiq. t. II.* Harduinus, *in Plinium;* Reimm. *Idæa system. antiq. litter.* Bartholinus, *Dissertatio de libris legendis*; Polydorus Virgilius, *de rer. invent.* Vossius, *de arte Gram. lib. I.* Alexand. ab Alexand. *liv. II. ch. 30.* Salmuth *ad Pancirol. l. II. tit. cclij.* Grew, *Mus. reg. societ.* Prideaux, *Connections;* Pitisci, *Lexicon antiq. rom. tom. I.* voce *charta;* enfin le Dictionnaire de Chambers, où l'article du *papier* est presque complet; Fabricius indiquera les autres auteurs sur ce sujet dans sa *Bibliotheca antiqua.*

Les principaux *papiers* qui méritent notre examen se peuvent réduire au *papier* égyptien, chinois, japonois, européen, *papier* de coton, *papier* d'écorce, *papier* d'asbeste; nous nous proposons de traiter de chacun de ces *papiers* en particulier.

Pour le faire méthodiquement nous parlerons,
1°. Du *papier* d'Egypte le plus célebre de tous.
2°. Du *papier* de coton qui lui a succédé.
3°. Du *papier* d'écorce interne des arbres.
4°. Du *papier* de la Chine.
5°. Du *papier* du Japon.
6°. Du *papier* européen, c'est-à-dire du *papier* de linge.
7°. De la fabrique du *papier* marbré en particulier.
8°. Du commerce du *papier* de linge en général.
9°. Du *papier* d'asbeste, nommé *papier incombustible.*
10°. Enfin nous traiterons du papyrus & du parchemin sous leurs lettres particulieres. (*Le chevalier* DE JAUCOURT).

PAPIER D'ÉGYPTE, (*Arts anciens.*) c'est ce *papier* fameux dont les anciens se servoient, & qui étoit fait par art d'une espece de jonc nommé *papyrus*, qui croissoit en Egypte sur les bords du Nil. Selon Isidore, Memphis a la gloire d'avoir la premiere su faire le papier du papyrus; & Lucain semble appuyer cette idée: quand il dit:

Nondum flumineas Memphis contexere biblos
Noverat.

Pharsal, *liv. III. v. 222.*

Ce qu'il y a de bien sûr, c'est que de toutes les matieres sur lesquelles les anciens ont écrit; il n'en est point qui présente autant d'avantages que le *papier*, soit par rapport à sa légereté, soit par rapport à la facilité de la fabrique; c'étoit un présent simple de la nature, & le produit d'une plante qui n'exigeoit ni soins, ni culture. Aussi toutes ces raisons le rendirent d'un usage presque général dans le monde civilisé. Quoiqu'on ait varié les matieres qui peuvent recevoir l'écriture, cependant l'on a toujours préféré pour une chose si nécessaire ce qu'il y avoit de plus commun & de plus facile à transporter; ainsi, le parchemin, le papier, & les tablettes de cire ont été d'un usage plus

constant & plus étendu, & par la même raison le plomb doit avoir eu la préférence sur les autres métaux. Quelques auteurs ont admis sur ces faits un merveilleux que les hommes ont aimé de tous les tems à se persuader. Tel est celui qui a rapporté que l'iliade & l'odyssée avoient été écrites en lettres d'or sur le boyau d'un dragon, long de cent vingt piés. Mais comme les romans conservent toujours des parties d'usage & de vérité; on voit par-là que les anciens ont écrit sur des boyaux, ce qui, dans le fond est fort naturel. On peut avoir écrit des ouvrages sur l'ivoire, mais indépendamment de la rareté dont cette matiere étoit autrefois, les feuilles d'une épaisseur aussi médiocre que la chose est possible, auroient encore produit un poids excessif; dans la portée des feuilles ordinaires, elles se feroient rompues. Cependant il est certain que les Romains écrivoient sur des tablettes d'ivoire les lettres missives, & souvent leurs affaires domestiques, usage qui s'est même conservé jusqu'à nous.

On ne convient pas du tems où l'on a commencé à se servir du *papyrus* pour en faire du papier. Varron place cette découverte dans le tems des victoires d'Alexandre le Grand, lorsque ce prince eut fondé la ville d'Alexandrie en Egypte; mais Pline lui-même réfute le sentiment de Varron, & se fonde sur le témoignage de Cassius Hemina, ancien annaliste, qui dit que Cn. Terentius Scribe, travaillant à un fonds de terre qu'il avoit sur le Janicule, trouva dans une caisse de pierre les livres du roi Numa, écrits sur ce papier; & qu'ils s'étoient conservés jusqu'à ce temslà, sans pourriture, parce qu'ils étoient frottés d'huile de cedre, quoiqu'il y eût 535 ans qu'ils avoient été mis sous terre. Il rapporte encore que Mucien qui avoit été trois fois consul, assuroit qu'étant préfet de Lycie, il avoit vu dans un temple une lettre sur du *papier d'Egypte*, écrite de Troye par Sarpedon, roi de Lycie. Mais on a des autorités plus sûres, quoique moins anciennes, qui prouvent que le *papier* d'Egypte étoit en usage long-tems avant Alexandre le Grand; Guilandin cite Homere, Hérodote, Eschile, Platon, Anacréon, Alcée, *&c.*

Pline, *liv. XIII. ch. xj.* a décrit amplement la maniere dont les Egyptiens faisoient leur *papier*. Voici ce qu'il en rapporte. On sépare, dit-il, avec une éguille la tige du *papyrus* en lames ou feuillets fort minces, & aussi larges qu'il est possible, dont on compose les feuilles de *papier*. Les lames du milieu sont préférées, & ensuite selon l'ordre de la division. On étend les meilleures sur une table[a], en leur laissant toute la longueur qu'elles peuvent avoir, & coupant seulement ce qui déborde aux extrémités sur cette premiere feuille déliée, on en étend un autre en travers, & d'un autre sens. L'eau du Nil, dont on les humecte, sert de colle pour les joindre ensemble. On y emploie aussi quelquefois la colle même; ces feuilles ainsi colées sont mises à la presse, d'où on les retire pour les faire secher au soleil. Après cela, on les joint ensemble, les meilleures d'abord, ainsi à mesure, selon qu'elles diminuent de bonté; enfin les plus mauvaises; il n'y en a jamais plus de vingt dans une tige.

Ce *papier*, avant que d'être lavé, étoit anciennement appellé *hiératique*, *sacré*, & ne servoit que pour les livres de la religion. Ce même *papier* étant lavé prit le nom d'*Auguste*, & porta celui de *Livie* sa femme, après avoir été lavé une seconde fois; ainsi, le *papier* hiératique descendit du premier rang au troisieme; un autre, fort semblable, avoit été appellé *amphithéatrique*, du lieu où on le faisoit: porté à Rome dans la boutique de Fannius, dont les ouvriers étoient fort habiles, il fit de ce *papier* commun, rendu plus fin par une manoeuvre particuliere, un *papier* qui surpassoit les autres, & auquel on donna son nom: l'amphithéatrique, qui n'avoit pas été préparé de la même façon, conserva le sien.

La largeur du *papier*, continue Pline, varie extrêmement; elle est de treize doigts dans le plus beau, de onze dans le hiératique, de dix dans celui de Fannius, de neuf dans le *papier* d'amphithéatre, & de moins encore dans celui de Saïs, qui a peine de soutenir le marteau; la largeur du papier des marchands ne passe pas six doigts. Ce qu'on regarde le plus dans le *papier*, c'est qu'il ait de la finesse, du corps, de la blancheur & du poli.

L'empereur Claude a privé du premier rang le *papier* d'Auguste, qui, beaucoup trop fin, ne soutenoit pas la plume du roseau: de plus, sa transparente faisoit craindre que les caracteres ne s'effaçassent les uns les autres, sans compter l'oeil désagréable d'une écriture qui s'apperçoit à-travers la feuille. Il augmenta aussi la largeur de la feuille, qui n'étoit auparavant que d'un pié: les feuilles les plus larges, appellées *macrocolla*, avoient une coudée de largeur; mais l'expérience découvrit l'inconvénient, lorsqu'en ôtant de la presse une seule de ces feuilles, un grand nombre de pages se trouverent gâtées; c'est pourquoi le *papier* d'Auguste continua d'être en usage pour les lettres particulieres, & le *papier* livien s'est maintenu dans l'usage où il étoit auparavant; mais le *papier* claudien fut préféré à tous les autres dans l'usage général, parce que, sans avoir les défauts du *papier* auguste, il avoit la solidité du *papier* livien.

On donne le poli au *papier* par le moyen de l'ivoire ou de la coquille; mais les caracteres sont sujets à se détacher. Le *papier* poli boit moins l'encre; mais il a plus d'éclat. Quand le *papier*, dès la premiere opération, n'a pas été trempé avec précaution, il se refuse souvent au trait de celui qui écrit. Ce défaut de soin se fait sentir sous le marteau, & même à l'odeur du *papier*. Lorsqu'il y a des taches, on les découvre à la simple vue; mais quand on a rapporté des morceaux pour boucher les trous, les fautes ou les déchirures; cette opération fait boire le *papier*, & l'on ne s'en apperçoit que dans le moment qu'on écrit. Telle est la mauvaise foi des ouvriers. Aussi prend-on la peine de donner une nouvelle façon à ce *papier*.

La colle ordinaire se prépare avec la fleur de farine détrempée dans de l'eau bouillante, sur laquelle on a jetté quelques goutes de vinaigre. Car la colle des menuisiers & la gomme sont cassantes; mais une meilleure préparation est celle qui se fait avec de la mie de pain levé, détrempé dans de l'eau bouillante, & passée par l'étamine; le *papier* devient par ce moyen le plus uni qu'il se peut faire & même plus lisse que la toile de lin. Au reste cette cole doit être employée un jour aprèsavoir été faite, ni plutôt, ni plus tard; ensuite on bat ce *papier* avec le marteau; on y passe une seconde fois de la colle, on le remet en presse pour le rendre plus lisse & uni, & on l'étend à coups de marteau. C'est ce papier qui donne une si longue durée aux ouvrages écrits de la propre main des Gracques, Tibérius & Caïus; je les ai vu. chez Pomponius secundus, poëte & citoyen du premier mérite, près de deux cens ans après qu'ils avoient été écrits. Nous voyons communément ceux de Ciceron, Auguste, & de Virgile.

Les savans voudroient bien avoir à leur disposition cette bibliotheque de Pomponius secundus. Mais que diroit Pline, s'il voyoit, comme nous, des feuilles de *papier* d'Egypte, qui ont mille & douze cens ans d'antiquité?

On a vu dans ce détail de la traduction de Pline que pour les différentes especes de bon *papier* qui se fabriquoient en Egypte les lames du *papyrus* trempées dans l'eau du Nil, étoient tissues sur une table ou planche; mais il faut retrancher le mérite de cette eau comme étant du Nil; car toute eau de riviere eût

été également bonne pour cette premiere préparation, qui consistoit à détremper les lames du papyrus, & à faciliter l'expression du suc qu'elles renfermoient; mais l'ivoire, la coquille, la dent de loup, l'opération du marteau, *&c.* étoient dus à la préparation donnée au *papier* par les marchands de Rome. Pour ce qui est de la colle, comme les Egyptiens en connoissoient l'usage, il est vraissemblable qu'ils l'ont appliqué à celui du *papier*, dont l'emploi étoit également varié & étendu.

Les *papiers* d'Auguste, de Livie, de Faunius, d'amphithéatre, enfin tous ceux qui portoient les dénominations romaines, étoient constamment faits avec le *papyrus* d'Egypte; mais préparés & travaillés de nouveau à Rome. Le plus grand avantage de ces *papiers* ne consistoit que dans la façon dont ils étoient battus, lavés, *&c.* On apperçoit par le récit de Pline, une grande différence dans les grandeurs de chaque feuille, en les comparant au *papier* fabriqué en Egypte; on voit même que les *papiers* travaillés à Rome, sont de mesures variées; mais en général plus petites. Enfin il ne faut pas douter que la manufacture du papier d'Egypte n'ait été beaucoup perfectionnée en Europe. Cassiodore fait l'éloge des feuilles de papyrus employées de son tems. Il dit qu'elles étoient blanches comme la neige, & composées d'un grand nombre de petites pieces, sans qu'il parût aucune jointure. On avoit perfectionné l'art dont parle Ovide dans le *I. liv.* des tristes, de polir le papier avec la pierre-ponce

Mais comme malgré tous ces soins, on ne pouvoit éviter que les feuilles de *papier* trop fragiles pour se soutenir, ne vinssent à dépérir en peu de tems, sur-tout quand on les employoit à faire des livres; on s'avisa de les entremêler de feuilles de parchemin sur lesquels l'écriture etoit continuée, de sorte qu'après quatre, cinq, six, ou quelquefois sept feuilles de *papier d'Egypte*, on mettoit deux feuilles de parchemin. On conserve à l'abbaye de S. Germain des près une partie des épitres de S. Augustin, écrites de cette maniere sur du *papier d'Egypte*, entre-mêlés de feuilles de parchemin. C'est un vieux manuscrit, auquel on donne environ 1100 ans. Les lettres y sont encore en bon état, & l'encre sans s'éteindre a conservé sa noirceur.

Les Egyptiens faisoient dans tout le monde un grand commerce de leur *papier*; ce commerce augmenta sur la fin de la république, & devint encore plus florissant sous le regne d'Auguste; aussi comme le débit de ce *papier* étoit prodigieux pour les nations étrangeres, on en manquoit quelquefois à Rome; c'est ce ce qu'on vit arriver du tems de Tibere; comme on ne reçut à Rome qu'une petite quantité de *papier d'Egypte*; cet événement causa du tumulte, & le sénat nomma des commissaires, pour en distribuer à chacun selon ses besoins, autant que la disette le permettoit. Plutarque fait voir combien le trafic de ce *papier* étoit grand, quand il dit dans son traité Colorès: «Ne faudroit-il pas que le Nil manquât de papyrus avant que ces gens-là cessassent d'écrire»? L'empereur Hadrien, dans sa lettre à Servien, consul, que Vopisque nous a conservée, met entre les principaux arts qu'on exerçoit à Alexandrie, celui de faire des feuilles à écrire. C'est une ville riche & & opulente, dit-il, où personne ne vit dans l'oisiveté. Les uns travaillent en verre, les autres font des feuilles à écrire; d'autres de la toile: on les voit tous vacquer à toutes sortes de métiers. Il y a là de l'ouvrage pour les goutteux, & pour les aveugles; ceux mêmes qui ont la chiragre ou la goutte aux mains, n'y manquent pas d'exercice. Sous les Antonins ce commerce continua dans la même forme. Apulée dit au commencement de ses métamorphoses, qu'il écrit sur du *papier d'Egypte*, avec une canne du Nil; car c'étoient le Nil & Memphis qui fournissoient la plûpart des cannes dont on se servoit, comme on se sert aujourd'hui de plumes.

Les empereurs se servoient des feuilles de *papier d'Egypte* pour écrire leurs lettres & leurs mémoires. Domitien, dit Dion, écrivit les noms de ceux qu'il vouloit faire mourir sur une feuille double de philyre; car, selon Hérodien, ces sortes de feuilles simples étoient fort minces. Le commerce de ce *papier* étoit si grand vers la fin du iij. siecle, que le tyran Firmus s'étant emparé de l'Egypte, se vantoit qu'il avoit assez de papier & de colle pour nourrir son armée; c'étoit apparemment du prix qu'il retireroit de la vente de ce *papier* que Firmus prétendoit être en état de nourrir son armée.

S. Jerome nous apprend que l'usage de ce *papier d'Egypte* étoit toujours le même dans le v. siecle où il vivoit: Le *papier* ne vous a pas manqué, dit-il, dans sa lettre à Chromace, puisque l'Egypte continue son commerce ordinaire. Les impôts sur le *papier* étant trop grands sur la fin du même siecle, ou au commencement du suivant, Théodoric, roi d'Italie, prince modéré & équitable, en déchargea le public. Ce fut sur cela que Cassiodore écrivit la 38 lettre de son *XI. liv.* où il semble féliciter toute la terre de la décharge de cet impôt, sur une marchandise si nécessaire à tout le genre humain.

Le vj. siecle, selon les PP. Monfaucon & Mabillon, fournit aussi des monumens écrits sur le *papier d'Egypte*. Ils citent une charte appellée *charta plenariæ securitatis* de l'empereur Justinien; le P. Mabillon l'a fait imprimer peu de tems avant sa mort avec la forme des caracteres; ce monument singulier est à la bibliotheque du roi de France.

Le P. Montfaucon dit aussi avoir vu, en 1698, à Venise dans la bibliotheque du procurateur Julio Justiniani, trois ou quatre fragmens de *papier d'Egypte*, dont l'écriture étoit du même siecle; mais dont on ne pouvoit rien tirer, parce que c'étoit des morceaux rompus où l'on ne trouvoit aucune suite. Le P. Mabillon parle dans sa diplomatique d'un autre manuscrit, qu'il croit être du même siecle, & qui étoit autrefois de la bibliotheque de M. Petau. Mais le P. Montfaucon n'a jamais pu voir ce manuscrit. Il cite en échange un manuscrit en *papier d'Egypte* qu'on conserve à la bibliotheque de S. Ambroise de Milan, & qui contient quelques livres des antiquités judaïques de Josephe en latin. Il donne à ce manuscrit à-peu-près la même antiquité; mais il l'a trouvé en assez mauvais état.

Le même pere dit avoir vu dans la bibliotheque de S. Martin de Tours les restes d'un vieux livre grec écrit sur du *papier d Egypte*, & qui lui parut être du vij. siecle. Ce manuscrit n'avoit ni accent, ni esprit.

Il croit encore que l'évangile de S. Marc, qu'on garde dans le trésor de Venise, est écrit sur des feuilles de *papier d'Egypte*, qui lui ont paru cependant beaucoup plus délicates qu'aucune autre. Il pense que c'est le plus ancien de tous les manuscrits, & qu'on ne hasarde guere en disant qu'il est au plus tard du iv. siecle. Ce manuscrit est presque tout effacé, & si pourri, que les feuilles étant toutes collées l'une contre l'autre, on ne peut tenter de tourner un feuillet sans que tout s'en aille en pieces; enfin, ajoute-t-il, on n'y sauroit lire deux mots de suite.

On se servoit, selon le même pere, en France, en Italie, & dans d'autres pays de l'Europe, du *papier d'Egypte* pour des lettres ou des actes publics. Il en reste encore, dit-il, un assez grand nombre dans les abbayes & dans les archives des églises, comme à S. Denis, à Corbie, à l'abbaye de Grasse, & en d'autres endroits.

Il est vraissemblable que l'invention du *papier* de coton, dont nous parlerons séparement, a fait tom-

ber l'usage du *papier d'Egypte ;* mais c'est une grande question de savoir dans quel tems on a cessé de faire le *papier égyptien :* car à présent la *papyrotechnia ægyptiaca*, la manufacture du *papier égyptien* est mise au nombre des arts qui sont perdus. Eustathius le savant commentateur d'Homere, assure que même de son tems; savoir, en 1170, il n'étoit plus en usage. Le P. Mabillon soutient à la vérité que l'usage en a duré jusqu'au xj. siecle après J. C. & cite un certain Fredegaire, moine, poëte du x. siecle, qui en parle comme d'une chose qui subsistoit le siecle d'auparavant, c'est-à-dire, dans le ix. siecle; mais le même P. Mabillon s'efforce de prouver que l'usage en a duré plus long-tems par plusieurs bulles des papes, écrites sur le *papyrus* dans le xj. siecle. *Voyez* Mabillon de *re diplomat. lib. I. ch. viij.*

Cependant le comte Maffei soutient dans son *istor. diplomat. l. II. bibl. ital. t. II. p. 251.* avec plus de probabilité, que le *papyrus* n'étoit déja plus en usage avant le v. siecle : il ne regarde point comme authentique les mémoires écrits sur ce *papier*, & datés postérieurement à ce tems. Les bulles des papes citées par le P. Mabillon paroissent à ce savant avoir été écrites sur le *papier* de coton; mais les observations que nous faisons ne se rapportent qu'à l'usage général & public du *papier d'Egypte ;* car il ne seroit pas étonnant que quelques particuliers eussent continué de l'employer quelques centaines d'années après qu'on avoit cessé de s'en servir communément.

Le même savant italien est dans la persuasion que l'évangile de S. Marc, qu'on conserve à Venise, est écrit sur du papier de coton; & qu'au contraire, le Josephe de la bibliotheque de S. Ambroise de Milan lui paroît au premier coup d'œil écrit sur du *papier égyptien.*

Voilà les principales observations des savans en ce genre. Il n'est guere possible aujourd'hui d'ajouter quelque chose de nouveau sur le *papier d'Egypte*, à ce qu'en ont dit parmi les anciens Pline, *liv. XIII.* Théophraste, *l. IV. ch. ix.* & parmi les modernes Guilaudinus, Scaliger, Saumaise, Kirchmayer, Nigrisoli, le P. Hardouin dans son *édit.* de Pline, le P. Mabillon dans son ouvrage *de re diplomaticâ ;* dom Montfaucon dans sa *palæograph.* & dans le *recueil de littérature ;* l'illustre Maffei dans son *istor diplom.* & dernierement M. le comte de Caylus, dans les *mém. de l'acad. des Inscript. t. XXVI.*

Guillardini (Melch.) *Papyrus*, h. e. *commentarius in tria C. Plinii majoris de papyro capita, scilicet, lib. XIII. ch. xj. xij. xiij.* Ce traité vit d'abord le jour à Venise en 1572, *in-4°.* & ensuite à Amberg, en 1613, *in-4°.* par les soins de Salmuth. C'est le plus savant commentaire qui ait été publié sur cette partie de l'ouvrage de Pline, & on n'en a point encore de meilleur sur aucun autre livre du grand naturaliste de Rome. Guillardin en a restitué très-heureusement plusieurs passages, & par ses propres lumieres, & par l'autorité des anciens auteurs grecs & romains. Il s'est sans doute trompé quelquefois; mais il a réussi très-souvent dans ses restitutions. Il parle de ce qu'il a vu; il a fait ses observations dans le pays même, où il a examiné la plante dont il s'agit; c'est grand dommage qu'après son examen, il n'en ait pas donné de figure, & même qu'il ne l'ait pas décrite; il eût levé par-là tous les doutes des botanistes modernes.

Scaligeri (*Joseph-Just.*) *animadversiones in Melch. Guillardini comment. de papyro.* Les animadversions de Scaliger ont paru pour la premiere fois dans les *lectiones bibliothecariæ memorabiles Rudolphi Capelli*, à Hambourg en 1682. Elles distillent le fiel, la violence & la dureté; mais elles n'ont pu faire tomber un ouvrage très-estimable par les recherches & l'érudition qui s'y trouvent. Enfin, le savant & ingénieux Maffei a vangé Guillardinus de la plûpart des critiques de Scaliger, de Vossius, & du P. Hardouin.

Saumaise est très-bon à lire au sujet du *papier égyptien*, dans son commentaire sur la vie de Firmus par Vopiscus, un des historiens qu'on met au nombre des *historiæ augustæ scriptores.*

Kirchmayeri (*M. Seb.*) *dissertatio philologica de papiro veterum*, *Witteberga* 1666. *in-4°.* c'est un simple extrait de Guillardin, où l'auteur auroit dû mettre plus de méthode & de goût.

La dissertation de Nigrisoli *de chartâ veterum ejusque usu*, est insérée, comme je l'ai dit ailleurs, dans la galerie de Minerva.

Mais le mémoire curieux de M. le comte de Caylus sur le *papyrus d'Egypte* a répandu des lumieres sur une chose que le tems rendoit déja fort obscure, & à l'intelligence de laquelle on ne peut mieux arriver, que par la connoissance de la pratique de l'art. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

PAPIER DE COTON, (*Arts.*) On croit que c'est l'invention du *papier de coton*, qu'on appelle *charta bombycina*, qui a fait tomber le *papyrus* d'Egypte en Grece. Ce *papier* est incomparablement meilleur, plus propre à écrire, & se conserve bien plus long-tems. On ne sauroit dire précisément quand on s'est avisé d'en faire de cette matiere. Le pere Montfaucon prouve, par des autorités assez claires, que le *papier de coton* étoit en usage en 1100.

Ce *papier* s'appelle en grec χάρτης βομβύκινος, ou βαμβάκινος, ce qui signifie *papier de coton.* Quoique βομβυξ se prenne dans les auteurs pour de la *soie*, il se prend aussi, sur-tout dans les bas tems, pour le coton, aussi-bien que βαμβαξ. De-là vient que les Italiens appellent encore aujourd'hui le coton, *bambaccio.*

Ce fut au neuvieme siecle ou environ que l'on commença dans l'empire d'orient à en faire du *papier :* en voici les preuves. Il y a plusieurs manuscrits grecs, tant en parchemin ou vélin, qu'en *papier de coton*, qui portent la date de l'année où ils ont été écrits; mais la plûpart sont sans date. Sur les manuscrits datés on juge plus sûrement, par la comparaison des écritures, de l'âge de ceux qui ne le sont pas. Le plus ancien manuscrit de *papier de coton*, que le pere Montfaucon ait vû avec la date, est celui du roi, numéroté 2889, qui fut écrit en 1050; un autre de la bibliotheque de l'empereur, qui porte aussi sa date, est de l'année 1095. Mais comme les manuscrits sans date sont incomparablement plus nombreux que ceux qui sont datés, ce pere s'est encore exercé sur ceux-là; & par la comparaison des écritures, il croit en avoir découvert quelques-uns du dixieme siecle, entr'autres un de la bibliotheque du roi, coté 2436. Si l'on faisoit la même recherche dans toutes les bibliotheques, tant de l'orient que de l'occident, on en trouveroit apparemment d'autres, environ du même tems.

Il juge donc que ce *papier bombycien* ou de *coton*, peut avoir été inventé sur la fin du neuvieme siecle ou au commencement du dixieme. A la fin du onzieme & au commencement du douzieme, l'usage en étoit répandu dans tout l'empire d'orient, & même dans la Sicile. Roger, roi de Sicile, dit dans un diplome écrit en 1145, rapporté par Rocchus Pirrhus, qu'il avoit renouvellé sur du parchemin une charte qui avoit été écrite sur du papier de coton, *in chartâ cuttuneâ*, l'an 1102, & une autre qui étoit datée de l'an 1112. Environ le même tems, l'impératrice Irene, femme d'Alexis Comnene, dit dans sa regle faite pour des religieuses, qu'elle avoit fondées à Constantinople, qu'elle leur laisse trois exemplaires de la regle, deux en parchemin, & un en *papier de coton.* Depuis ce tems-là, ce *papier* fut encore plus en usage dans tout l'empire de Constantinople. On compte aujourd'hui par centaines les manuscrits grecs de *papier*

bombycien, qui se trouvent dans les bibliotheques curieuses.

Cette découverte fut fort avantageuse dans un tems où il paroît qu'il y avoit grande disette de parchemin; & c'est en même tems ce qui nous a fait perdre plusieurs anciens auteurs : voici comment. Depuis le douzieme siecle, les Grecs plongés dans l'ignorance, s'aviserent de racler les écritures des anciens manuscrits en parchemin, & d'en ôter autant qu'ils pouvoient toutes les traces, pour y écrire des livres d'église : c'est ainsi qu'au grand préjudice de la république des Lettres, les Polybes, les Dions, les Diodore de Sicile, & d'autres auteurs que nous n'avons plus, furent métamorphosés en triodions, en pentécostaires, en homélies, & en d'autres livres d'église. Après une exacte recherche, faite par le pere Montfaucon, il assure que parmi les livres écrits sur du parchemin depuis le douzieme siecle, il en avoit plus trouvé dont on avoit raclé l'ancienne écriture que d'autres; mais que comme tous les copistes n'étoient pas également habiles à effacer ainsi ces premiers auteurs, il s'en trouvoit quelques-uns où l'on pouvoit lire au-moins une partie de ce qu'on avoit voulu raturer.

Ce fut donc l'invention de ce *papier de coton* qui fit tomber en orient le *papier* d'Egypte. S'il en faut croire Eustathe qui écrivoit vers la fin du douzieme siecle, l'usage de ces feuilles du papier d'Egypte, qu'il appelle ξυλοχαρτία, avoit cessé peu de tems avant qu'il écrivît, ὧν ἡ τέχνη ἄρτι ἀπηλείπ7αι. Il ne faut pas croire cependant que le *papier de coton* ait d'abord détruit l'usage de celui d'Egypte. Ces sortes de choses nouvellement inventées, ne s'établissent ordinairement que peu-à-peu.

Le savant grec, qui fit du tems de Henri II. un catalogue des manuscrits grecs de la bibliotheque du roi, appelle toujours le papier bombycien ou de coton, *charta damascena*, le papier de Damas; seroit-ce parce qu'il y avoit en cette ville quelque célebre manufacture de *papier de coton* ? quoi qu'il en soit, *voyez* Montfaucon, *palæograph. græc. lib. I. c. ij. lib. IV. c. vj.* &c. Maffei, *histor. diplomat. lib. II.* ou *biblioth. italiq. tom. II.* (*D. J.*)

Papier d'écorce, (*Arts.*) Ce *papier* des anciens improprement ainsi nommé, étoit fait du *liber*, ou de la pellicule blanche la plus intérieure qui est renfermée entre l'écorce & le bois de différens arbres, comme l'érable, le plane, le hêtre & l'orme; mais sur-tout le tilleul, φιλυρα, dont on se servoit le plus communément à ce dessein. Les anciens écrivoient des livres sur cette pellicule après l'avoir enlevée, battue & sechée : on prétend qu'il existe encore quelques-uns de ces livres. Il faut consulter Pline, *hist. natur. lib. XIII. c. xj.* Harduinus, *not. ad eund.* Suid. *lex. in vox* φιλυρα; Isid. *orig. l. VI. c. xiij.* Alex. ab Alexand. *l. II. c. xxx.* Salmuth, *ad Pancirol. l. II. t. XIII. p. 252. seq.*

Les PP. Mabillon & Montfaucon parlent souvent des manuscrits & diplomes écrits sur écorce, & font une distinction bien positive entre le *papyrus* dont les Egyptiens se servoient, & le *liber* ou écorce qui étoit en usage dans d'autres pays : ces deux especes différoient en ce que le *papier d'écorce* étoit plus épais & plus fragile que le *papyrus*, & en même tems plus sujet à se fendre & à se casser, au moyen de quoi l'écriture s'écailloit quelquefois; c'est ce qui est arrivé à un manuscrit sur écorce qui est à l'abbaye saint Germain, où le fond du *papier* est resté, mais la surface extérieure sur laquelle les lettres ont été tracées, est enlevée en beaucoup d'endroits. *Voyez* Montfaucon, *palæogr. græc. l. I. c. ij. p. 15.* Mabillon, *de re diplom. l. I. c. viij.* Reimm. *idea syst. antiq. litter. p. 311.*

Mais le savant Maffei combat tout le systême des manuscrits & des chartes écrites sur l'écorce, comme une erreur populaire; & soutient que les anciens n'ont jamais écrit de diplomes sur l'écorce; que la distinction que l'on fait des *papiers* faits de *papyrus* & d'écorce est sans aucun fondement; qu'on ne se servoit d'écorce de tilleul que pour faire des tablettes, pour les *dypticha* ou porte-feuilles & tablettes de poches, sur lesquelles on écrivoit des deux côtés comme cela se fait parmi nous; avantage qu'on n'avoit pas avec le *papier* égyptien à cause de sa finesse. *Chambers.* (*D. J.*)

Papier de la Chine, (*Arts.*) De tous les peuples de la terre, celui chez qui le *papier* paroît être le plus ancien, ce sont les Chinois; ils en ont de tems immémorial & de très-beau; ils en ont d'une grandeur à laquelle toute l'industrie des ouvriers européens n'a pû encore atteindre. Leur beau *papier* a aussi cet avantage, qu'il est plus doux & plus uni que celui d'Europe. Le pinceau dont les Chinois se servent pour écrire, ne pourroit couler facilement sur un fond un peu raboteux, & y fixer certains traits délicats. Ils ont de tant d'especes de *papier*, que nous en connoissons en Europe plus de quarante, toutes curieuses par des circonstances particulieres. Enfin, ils en ont de toutes sortes de matieres; les uns sont faits de pellicules internes ou d'écorce d'arbre, principalement de ceux qui ont beaucoup de seve, comme le mûrier & l'orme, mais particulierement le bambou & l'arbre de coton. A la vérité chaque province a son *papier* particulier; celui de Se-Chwen est fait de chanvre; celui de Fo-Kien est fait de jeune bambou; celui dont on se sert dans les provinces septentrionales est fait de l'écorce du mûrier; celui de la province de Che-Kiang, de paille de blé ou de riz; celui de la province de Kiang-Nam, d'une peau qu'on trouve dans les coques de vers à soie; enfin, dans la province de Hu-Quang, l'arbre chu ou ko-chu fournit la principale matiere dont on fait le *papier*.

La maniere de fabriquer le *papier* des diverses écorces d'arbres, est la même que celle du bambou, qui est une espece de canne ou roseau, creux & divisé par des nœuds, mais beaucoup plus large, plus uni, plus dur, & plus fort que toutes les autres sortes de roseaux.

Pour faire le *papier* de bambou, on prend ordinairement la seconde pellicule de l'écorce qui est tendre & blanche, on la bat dans de l'eau claire jusqu'à ce qu'elle soit réduite en pâte, que l'on met dans des moules ou formes très-larges, de sorte que cela fait des feuilles longues de dix ou douze piés. On le perfectionne en le trempant feuille par feuille dans de l'eau d'alun, qui leur tient lieu de la colle dont nous nous servons, & qui non-seulement empêche le *papier* de boire l'encre; mais de plus lui donne ce lustre qui le fait paroître, au premier coup d'œil, argenté, ou du-moins verni.

Le *papier* qu'on fait de la sorte est blanc, doux & serré, sans qu'il y ait la moindre inégalité qui puisse arrêter le mouvement du pinceau, ni occasionner le rebroussement d'aucun des poils qui le composent. Cependant quand il est fait d'écorce d'arbres, il se casse plus facilement que le *papier* d'Europe; joignez à cela qu'il est plus sujet à prendre l'humidité; que la poussiere s'y attache, & que les vers s'y mettent en peu de tems. Pour obvier à ce dernier inconvénient, on est obligé de battre souvent les livres, & de les exposer au soleil. Outre cela, sa grande finesse le rendant sujet à s'user, les Chinois se trouvent souvent dans la nécessité de renouveller leurs livres en les faisant réimprimer souvent. *Voyez* le Comte, *nouv. mém. sur la Chine*; Kust. *bibl. nov. lib. an. 1697*, *lettr. édif. & cur. tom. XIX.*

Il est bon de remarquer que le *papier* de bambou n'est ni le meilleur, ni le plus usité à la Chine. Par

rapport à la qualité, il céde la primauté au *papier* fait de l'arbrisseau qui porte le coton, qui est le plus blanc & le plus fin, & en même tems le moins sujet aux inconvéniens dont nous venons de parler, car il se conserve aussi-bien, & dure aussi long-tems que le *papier* d'Europe. Le docteur Grew croit qu'on trouveroit en Angleterre beaucoup de plantes qui renferment un duvet, lequel très-probablement feroit du *papier* aussi fin que celui que les Chinois font avec le coton : ce discours fait voir que Grew s'est imaginé mal-à-propos que le *papier* chinois est fait non pas de l'écorce de l'arbrisseau de coton, mais du duvet ou du coton même. *Voyez* Grew, *muf. reg. soc. part. II.*

Le *papier* dont on se sert le plus communément à la Chine, est celui que l'on fait d'un arbre appellé *chu-ku* ou *ku-chu*, que le pere Duhalde compare tantôt au mûrier, tantôt au figuier, tantôt au sycomore, & enfin pour augmenter l'embarras, d'autres fois au fraisier, ensorte que nous connoissons moins cet arbre que s'il n'en avoit rien dit du-tout : cette façon d'écrire est familiere à cet auteur, qui est souvent d'une sécheresse extraordinaire au milieu de la plus grande prolixité, & qui n'est jamais plus diffus & moins méthodique, que quand il se propose de mettre de l'exactitude & de l'ordre dans ses écrits. Mais, pour revenir au ku-chu, voici la maniere de le préparer pour en faire le *papier :* on ratisse d'abord légérement l'écorce extérieure de cet arbre, qui est verdâtre, ensuite on en leve la peau intérieure en longs filets minces, qu'on fait blanchir à l'eau & au soleil, après quoi on la prépare de la même maniere que le bambou.

Il ne faut pas oublier d'observer que dans les autres arbres, ce n'est que l'intérieur de l'écorce qui sert à faire le *papier ;* mais le bambou, aussi-bien que l'arbre de coton, ont cela de particulier, que non-seulement on emploie leur écorce, mais même toute leur substance, par le moyen des préparations suivantes.

Outre les bois des plus larges bambous, on choisit les rejettons d'une année, qui sont à-peu-près de la grosseur du gras de la jambe d'un homme ; on les dépouille de leur premiere écorce verte, & on les fend en petites baguettes de six ou sept piés de long ; on trempe ces baguettes ainsi fendues, dans un réservoir d'eau bourbeuse, jusqu'à ce qu'elles soient corrompues & attendries à force d'avoir trempé. Au bout de quinze jours on les retire, on les lave dans de l'eau nette, on les étend dans un grand fossé sec, & on les couvre de chaux pendant quelques jours. On les retire ensuite, & après les avoir lavé une seconde fois, on les partage en filamens, qu'on expose au soleil pour les sécher & les blanchir. Alors on les jette dans de grandes chaudieres, où on les fait bouillir tout-à-fait ; enfin on les réduit en une pâte liquide par l'action de plusieurs grands marteaux.

Ensuite on prend quelques rejettons d'une plante nommée *koteng*, on les trempe quatre ou cinq jours dans l'eau jusqu'à ce qu'ils soient en une espece de suc onctueux & gluant, qu'on mêle avec la pâte dont on veut faire le *papier*, à-peu-près de la même maniere que les Peintres délayent leurs couleurs, ayant bien soin de n'en mettre ni trop, ni trop peu, parce que la bonté du *papier* en dépend.

Quand on a mêlé le jus du koteng avec le bambou, broyé & battu le tout, jusqu'à ce qu'il paroisse semblable à de l'eau épaisse & visqueuse, on jette le tout dans un grand réservoir, fait de quatre murs élevés jusqu'à hauteur d'appui, & dont les côtés & le fond sont si bien cimentés, que la liqueur ne peut pas en sortir, ni s'imbiber dedans.

Ensuite les ouvriers étant placés aux côtés du réservoir, ils trempent dedans leurs moules, & enlevent la superficie de la liqueur qui dans l'instant devient *papier*, parce que le jus gluant & visqueux du koteng lie les parties, & rend le *papier* compact, doux & luisant, qualité que le *papier* européen n'a pas sitôt qu'il est fait.

Pour rendre les feuilles fermes, & les mettre en état de supporter l'encre, on les trempe dans de l'eau d'alun : cette opération s'appelle *faner*, du mot chinois *fan* qui signifie *alun.* Voici quelle en est la préparation.

On met dans différentes écuelles pleines d'eau, six onces de colle de poisson, coupée bien menue ; on les fait bouillir en les remuant de tems en tems pour empêcher qu'il ne s'y forme des grumeaux : quand le tout est converti en une substance liquide, on y jette trois quarterons d'alun calciné, que l'on mêle & qu'on incorpore avec.

On verse ensuite cette composition dans un grand bassin, à-travers lequel est attaché un petit bâton rond : alors on serre l'extrémité de chaque feuille avec un bâton fendu d'un bout à l'autre, & dans cet état on trempe la feuille, en la tirant promptement aussi-tôt qu'elle est humectée, & la glissant par-dessus le petit bâton rond ; quand toute la feuille a passé à-travers la liqueur, le long bâton qui tient la feuille par l'extrémité, est attaché dans un trou à la muraille, & la feuille suspendue pour sécher.

A l'égard du moule avec lequel on fait la feuille, c'est une forme inventée de façon qu'on peut la hausser & baisser à volonté ; le fond n'en est pas fait de fil de laiton comme les nôtres, mais de petits filets menus de bambou, passés de distance en distance à-travers des trous pratiqués dans une plaque d'acier ; ce qui les rend aussi fins que s'ils étoient de laiton. On les fait ensuite bouillir dans l'huile, jusqu'à ce qu'ils en soient imprégnés, afin que le moule entre plus légérement dans l'eau, & n'enfonce pas plus avant qu'il ne faut pour prendre de la matiere suffisamment pour une feuille.

Pour faire des feuilles d'une grandeur considérable, ils ont soin d'avoir un réservoir & un moule proportionnés. Ce moule est soutenu par des cordons qui glissent sur une poulie. Au moment que le moule est élevé, les ouvriers placés à côté du réservoir sont prêts à en ôter la feuille, travaillant ensemble, & chacun ayant ses fonctions réglées. Pour sécher les feuilles qui sont tirées du moule, ils ont une muraille creusée, dont les côtés sont bien blanchis ; à un côté de ce mur est une ouverture par où, au moyen d'un tuyau, se communique la chaleur d'un fourneau qui est auprès ; & à l'extrémité opposée, est un petit vent qui chasse la fumée. Avec le secours de cette espece d'étuve, ils séchent leur *papier*, presque aussi vîte qu'ils le font.

La maniere d'argenter le *papier*, est un autre secret qu'ont les Chinois, dont la pratique est de peu de frais, & pour laquelle ils ne se servent pas d'argent, mais ils prennent deux scrupules de glu faite de cuir de bœuf, un scrupule d'alun, & une pinte d'eau claire ; ils mettent le tout sur un feu lent, jusqu'à ce que l'eau soit consumée, c'est-à-dire, qu'il n'en sorte plus d'exhalaisons : alors ils étendent quelques feuilles de *papier* sur une table bien unie, & appliquent dessus avec un pinceau deux ou trois couches de cette glue ; ensuite ils prennent une poudre faite d'une certaine quantité de talc bouilli, & mêlé avec le tiers de cette quantité d'alun : ces deux drogues sont broyées ensemble, passées au tamis, & mises sur le feu dans de l'eau où on les fait bouillir derechef, ensuite on les fait sécher au soleil, & enfin on les broie. Cette poudre etant passée par un tamis fin, on l'étend également sur les feuilles de *papier* préparées comme devant ; ensuite on les étend à l'ombre pour les faire sécher : cela fait, on les remet encore sur la table, & on

on les lisse promptement avec un morceau de coton net, pour enlever le superflu du talc, qui sert une seconde fois au même usage; avec cette poudre délayée dans l'eau, & mêlée avec la glu & l'alun, ils tracent toutes sortes de figures de fantaisie sur le *papier*. *Voyez le* P. Duhalde, *descript. de la Chine, tom. I.*

Anciennement les Chinois écrivoient avec un pinceau de fer sur des tablettes de bambou; ensuite ils se servirent du pinceau pour écrire sur du satin; enfin, sous la dynastie des Hans, ils trouverent l'invention du *papier* 160 ans environ avant Jesus-Christ, suivant le P. Martini. Cette invention se perfectionna insensiblement, & leur procura différentes sortes de *papier*.

En général, le meilleur dont on se sert pour écrire, ne peut guere se conserver long-tems dans les provinces du sud; & même nos livres d'Europe, selon le P. Parennin, ne tiennent guere à Canton contre la pourriture, les vers, & les fourmis blanches, qui dans quelques nuits en dévorent jusqu'aux couvertures: mais le même pere assure que dans les parties du nord, sur-tout dans la province de Pékin, le *papier* quoique mince, se conserve très-long-tems.

Les Coréens eurent bien-tôt connoissance de la fabrique du *papier* des Chinois, & ils réussirent à le fabriquer d'une maniere plus solide & plus durable; car leur *papier* passe pour être aussi fort que de la toile, on écrit dessus avec le pinceau chinois. Si l'on vouloit user des plumes d'Europe, il faudroit auparavant y passer de l'eau d'alun, sans quoi l'écriture seroit baveuse.

C'est en partie de ce *papier* que les Coréens paient leurs tributs à l'empereur; ils en fournissent chaque année le palais; ils en apportent en même tems une grande quantité qu'ils vendent aux particuliers; ceux-ci ne l'achetent pas pour écrire, mais pour faire les chassis de leurs fenêtres, parce qu'il résiste mieux au vent & à la pluie que le leur. Ils huilent ce *papier*, & en font de grosses enveloppes. Il est aussi d'usage pour les Tailleurs d'habits; ils le manient, & le froissent entre leurs mains, jusqu'à ce qu'il soit aussi maniable & aussi doux que la toile la plus fine, & ils s'en servent en guise de coton pour fourrer les habits. Il est même meilleur que le coton, lequel, lorsqu'il n'est pas bien piqué, se ramasse, & se met en une espece de peloton. (*D. J.*)

Papier du Japon, (*Arts.*) Le *papier* est fait au Japon de l'écorce du *morus papifera sativa*, ou véritable arbre à *papier*, de la maniere suivante, selon Kæmpfer à qui seul on en doit la connoissance.

Chaque année, après la chûte des feuilles qui arrive au dixieme mois des Japonnois, ce qui répond communément à notre mois de Décembre, les jeunes rejettons qui sont fort gros, sont coupés de la longueur de trois piés au-moins, & joints ensemble en paquets, pour être ensuite bouillis dans de l'eau avec des cendres. S'ils séchent avant qu'ils bouillent, on les laisse tremper vingt-quatre heures durant dans l'eau commune, & ensuite on les fait bouillir: ces paquets ou fagots sont liés fortement ensemble, & mis debout dans une grande chaudiere qui doit être bien couverte: on les fait bouillir, jusqu'à ce que l'écorce se retire si fort, qu'elle laisse voir à nud un bon demi-pouce du bois à l'extrémité: lorsque les bâtons ont bouilli suffisamment, on les tire de l'eau, & on les expose à l'air, jusqu'à ce qu'ils se refroidissent; alors on les fend sur la longueur pour en tirer l'écorce, & l'on jette le bois comme inutile.

L'écorce séchée est la matiere dont ensuite on doit faire le *papier*; en lui donnant une autre préparation qui consiste à la nettoyer de nouveau, & à trier la bonne de la mauvaise: pour cet effet, on la fait tremper dans l'eau pendant trois ou quatre heures; étant ainsi ramollie, la peau noirâtre est raclée avec la surface verte qui reste, ce qui se fait avec un couteau qu'ils appellent *kaadsi kusaggi*, c'est-à-dire, le *rasoir de kaudsi*, qui est le nom de l'arbre; en même tems aussi l'écorce forte qui est d'une année de crûe, est séparée de la mince qui a couvert les jeunes branches. Les premieres donnent le meilleur *papier* & le plus blanc; les dernieres produisent un *papier* noirâtre d'une bonté passable; s'il y a de l'écorce de plus d'une année mêlée avec le reste, on la trie de même, & on la met à part, parce qu'elle rend le *papier* le plus grossier & le plus mauvais de tous: tout ce qu'il y a de grossier, les parties noueuses, & ce qui paroît défectueux & d'une vilaine couleur, est trié en même tems pour être gardé avec l'autre matiere grossiere.

Après que l'écorce a été suffisamment nettoyée, préparée & rangée, selon ses différens degrés de bonté, on doit la faire bouillir dans une lessive claire; dès qu'elle vient à bouillir & tout le tems qu'elle est sur le feu, on est perpétuellement à la remuer avec un gros roseau, & l'on verse de tems en tems autant de lessive claire qu'il en faut pour abattre l'évaporation qui se fait, & pour suppléer à ce qui se perd par-là: cela doit continuer à bouillir, jusqu'à ce que la matiere devienne si mince, qu'étant touchée légérement du bout du doigt, elle se dissolve & se sépare en maniere de bourre & comme un amas de fibres. La lessive claire est faite d'une espece de cendres, en la maniere suivante: on met deux pieces de bois en croix sur une cuve; on les couvre de paille, sur quoi ils mettent des cendres mouillées, ils y versent de l'eau bouillante, qui à mesure qu'elle passe au-travers de la paille, pour tomber dans la cuve, s'imbibe des particulines salines des cendres, & fait ce qu'ils appellent *lessive claire*.

Après que l'écorce a bouilli de la maniere qu'on vient de dire, on la lave; c'est une affaire qui n'est pas d'une petite conséquence en faisant du papier, & doit être ménagée avec beaucoup de prudence & d'attention. Si l'écorce n'a pas été assez lavée, le papier sera fort à la vérité, & aura du corps, mais il sera grossier & de peu de valeur; si au contraire on l'a lavé trop long-tems, elle donnera du *papier* plus blanc, mais plus sujet à boire, & mal propre pour écrire: ainsi cet article de la manufacture doit être conduit avec beaucoup de soin & de jugement, pour tâcher d'éviter les deux extrémités que nous venons de marquer. On lave dans la riviere, & l'on met l'écorce dans une espece de van ou de crible au-travers duquel l'eau coule, & on la remue continuellement avec les mains & les bras jusqu'à ce qu'elle soit délayée à la consistance d'une laine, ou d'un duvet doux & délicat. On la lave encore une fois pour faire le *papier* le plus fin: mais l'écorce est mise dans un linge au lieu d'un crible, à cause que plus on lave, plus l'écorce est divisée, & seroit enfin réduite en des parties si menues qu'elles passeroient au-travers des trous du crible & se dissiperoient. On a soin dans le même tems d'ôter les nœuds ou la bourre, & les autres parties hétérogenes grossieres & inutiles, que l'on met à part avec l'écorce la plus grossiere pour le mauvais papier. L'écorce étant suffisamment & entierement lavée, est posée sur une table de bois uni & épais pour être battue avec des bâtons du bois dur kusnoki, ce qui est fait ordinairement par deux ou trois personnes jusqu'à ce qu'on l'ait rendu aussi fine qu'il le faut: elle devient avec cela si déliée qu'elle ressemble à du *papier* qui, à force de tremper dans l'eau, est réduit comme en bouillie, & n'a quasi plus de consistance.

L'écorce ainsi préparée est mise dans une cuve étroite avec l'infusion glaireuse & gluante du ris, & celle de la racine oreni qui est aussi fort glaireuse & gluante. Ces trois choses mises ensemble doivent être

remuées avec un roseau propre & délié jusqu'à ce qu'elles soient parfaitement mêlées, & qu'elles forment une substance liquide de la même consistance; cela se fait mieux dans une cuve étroite, mais ensuite cette composition est mise dans une cuve plus grande, qu'ils appellent en leur langage *fine:* elle ne ressemble pas mal à celle dont on se sert dans nos manufactures de *papier.* On tire de cette cuve les feuilles une à une dans leurs moules qu'on fait de jonc, au lieu de fil d'archal, on les appelle *miis.*

Il ne reste plus qu'à les faire sécher à propos: pour cet effet, on met les feuilles en piles sur une table couverte d'une double natte, & l'on met une petite piece de roseau, qu'ils appellent *kamakura*, c'est-à-dire coussin entre chaque feuille; cette piece qui avance un peu sert ensuite à soulever les feuilles, & à les tirer une à une; chaque pile est couverte d'une planche ou d'un ais mince de la grandeur & de la figure des feuilles de *papier*, sur laquelle on met des poids légers au commencement, de peur que les feuilles encore humides & fraîches ne se pressent si fort l'une contre l'autre, qu'elles fassent une seule masse; on surcharge donc la planche par degrés, & l'on met des poids plus pesans pour presser & exprimer toute l'eau; le jour suivant, on ôte les poids: les feuilles sont alors levées une à une avec le petit bâton kamakura, dont on vient de parler; & avec la paume de la main, on les jette sur des planches longues & raboteuses, faites exprès pour cela, les feuilles s'y tiennent aisément, à cause d'un peu d'humidité qui leur reste encore après cette préparation, elles sont exposées au soleil; & lorsqu'elles sont entierement seches, on les prend pour les mettre en monceaux, on les rogne tout-autour, & on les garde pour s'en servir ou pour les vendre.

J'ai dit que l'infusion de ris, avec un léger frottement, est nécessaire pour cet ouvrage, à cause de sa couleur blanche, & d'une certaine graisse visqueuse, qui donne au *papier* une bonne consistance & une blancheur agréable. La simple infusion de la fleur de ris n'auroit pas le même effet, à cause qu'elle manque de cette viscosité qui est une qualité fort nécessaire. L'infusion, dont je parle, se fait dans un pot de terre non vernissé, où les grains de ris sont trempés dans l'eau; ensuite le pot est agité doucement d'abord, mais plus fortement par degrés: à la fin, on y verse de l'eau fraîche, & le tout est passé au-travers d'un linge; ce qui demeure, doit être remis dans le pot, & subir la même opération en y mettant de l'eau fraîche; & cela est répété tant qu'il reste quelque viscosité dans le ris. Le ris du Japon est le plus excellent pour cela, étant le plus gras & le plus gras qui croisse en Asie.

L'infusion de la racine oreni se fait de la maniere suivante: la racine pilée ou coupée en petits morceaux est mise dans de l'eau fraîche; elle devient glaireuse dans la nuit, & propre à l'usage destiné après qu'on l'a passée au-travers d'un linge. Les différentes saisons de l'année demandent une quantité différente de cette infusion mêlée avec le reste. Ils disent que tout l'art dépend entierement de cela; en été, lorsque la chaleur de l'air dissout cette colle & la rend plus fluide, il en faut davantage, & moins à proportion en hiver & dans le tems froid. Une trop grande quantité de cette infusion mêlée avec les autres ingrédiens rendroit le *papier* plus mince à proportion, & trop peu au contraire le rendroit épais, inégal & sec. Une quantité médiocre de cette racine est nécessaire pour rendre le *papier* bon & d'une égale consistance. Pour peu qu'on leve de feuilles, on peut s'appercevoir aisément si l'on en a mis trop ou trop peu. Au lieu de la racine oreni qui quelquefois, surtout au commencement de l'été, devient fort rare, les papetiers se servent d'un arbrisseau rampant, nommé *sane kadsura*, dont les feuilles rendent une gelée ou glu, semblable à celle de la racine oreni, mais qui n'est pas tout-à-fait bonne.

On a remarqué ci-dessus que les feuilles de *papier*, lorsquelles sont fraîchement levées de leurs moules, sont mises en pile sur une table couverte de deux nattes: ces deux nattes doivent être faites différemment; celle de dessous est plus grossiere, & celle qui est au-dessus est plus claire, faite de joncs plus fins qui ne sont pas entrelacés trop près l'un de l'autre, afin de laisser un passage libre à l'eau, & ils sont déliés pour ne point laisser d'impression sur le *papier*. Le *papier* grossier, destiné à servir d'enveloppe & à d'autres usages, est fait de l'écorce de l'arbrisseau kadse kadsura avec la même méthode que nous venons de décrire. Le *papier* du Japon est très-fort, on pourroit en faire des cordes. On vend une espece de *papier* fort épais à Syriga (c'est une espece des plus grandes villes du Japon, & la capitale d'une province de même nom). Ce *papier* est peint fort proprement, & plié en si grandes feuilles, qu'elles suffiroient à faire un habit; il ressemble si fort à des étoffes de laine ou de soie qu'on pourroit s'y méprendre.

Pour rendre complette l'histoire des manufactures de *papier du Japon*, Kæmpfer y joint la description suivante des quatre arbres & des plantes dont on le fait.

1°. L'arbre à *papier*, en japonnois *kaadsi*, est le principal. Kæmpfer le caractérise ainsi: *Papyrus fructu mori celsa, sive morus sativa, foliis urticæ, mortuæ, cortice papifera.*

D'une racine forte, branchue & ligneuse s'éleve un tronc droit, épais & uni, fort rameux, couvert d'une écorce couleur de châtaigne, grosse dedans, où elle tient au bois qui est mou & cassant, plein d'une moëlle grande & humide. Les branches & les rejettons sont fort gros, couverts d'un petit duvet ou laine verte, dont la couleur tire vers le pourpre brun; ils sont cannelés jusqu'à ce que la moëlle croisse, & sechent d'abord qu'on les a coupés. Les rejettons sont entourés irrégulierement de feuilles à cinq ou six pouces de distance l'une de l'autre, quelquefois davantage: elles tiennent à des pédicules minces & velus de deux pouces de longueur, de la grosseur d'une paille, & d'une couleur tirant sur le pourpre brun. Les feuilles different beaucoup en figure & en grandeur; elles sont divisées quelquefois en trois, d'autres fois en cinq lobes dentés comme une scie, étroits, d'une profondeur inégale & inégalement divisés. Ces feuilles ressemblent en substance, figure & grandeur, à celles de l'*urtica mortua*, étant plates, minces, un peu raboteuses, d'un verd obscur d'un côté, & d'un verd blanchâtre de l'autre. Elles se sechent vîte dès qu'elles sont arrachées, comme font toutes les autres parties de l'arbre. Un nerf unique qui laisse un grand sillon du côté opposé, s'étend depuis la base de la feuille jusqu'à la pointe, d'où partent plusieurs petites veines quasi paralleles qui en poussent d'autres plus petites tournées vers le bord des feuilles, & se recourbant vers elles-mêmes. Les fruits viennent en Juin & en Juillet, des aisselles des feuilles aux extrémités des rejettons: ils tiennent à des queues courtes & rondes, & sont de la grosseur d'un pois & un peu plus, entourés de pois pourprés: ils sont composés de pepins qui sont verdâtres au commencement, & tournent ensuite sur le pourpre brun lorsqu'ils mûrissent. Le fruit est plein d'un jus douçâtre: je n'ai pas observé si ces fruits sont précédés par des fleurs.

Cet arbre est cultivé sur les collines & les montagnes, & sert aux manufactures de *papier.* Les jeunes rejettons de deux piés de long sont coupés & plantés à terre à une médiocre distance environ le dixieme mois; ils prennent d'abord racine, & leur extrémité

supérieure qui est hors de terre séchant d'abord, ils poussent plusieurs jeunes jets qui deviennent propres à être coupés vers la fin de l'année, lorsqu'ils sont parvenus à la longueur d'une brasse & demie, & à la grosseur du bras d'un homme médiocre. Il y a aussi une sorte de kaadsi ou arbre de *papier* sauvage, qui vient sur les montagnes désertes & incultes; mais outre qu'il est rare, il n'est pas propre à faire du *papier*; c'est pourquoi on ne s'en sert jamais.

2°. Le faux arbre à *papier*, que les Japonnois nomment *katsi kadsira*, est appellé par Kæmpfer en latin, *papyrus procumbens, lactescens, folio longo lanceato, cortice chartaceo.*

Cet arbrisseau a une racine épaisse, unique, longue, d'un blanc jaunâtre, étroite & forte, couverte d'une écorce grasse, unie, charnue & douçâtre, entremêlée de fibres étroites. Les branches sont nombreuses & rampantes, assez longues, simples, nues, étendues & flexibles, avec une fort grande moëlle entourée de peu de bois. Des rejettons fort déliés, simples, bruns & velus aux extrémités sortent des branches; les feuilles y sont attachées à un pouce de distance plus ou moins l'une de l'autre alternativement: elles tiennent à des pédicules petits & minces, & leur figure ne ressemble pas mal au fer d'une lance s'élargissant sur une base étroite, & finissant en pointe, longue, étroite & aiguë. Elles sont de différente grandeur, les plus basses étant quelquefois longues d'un empan, larges de deux pouces; tandis que celles du haut de l'arbrisseau sont à peine un quart si grandes. Elles ressemblent aux feuilles du véritable arbre à *papier* en substance, couleur & superficie, sont profondément & également dentées, avec des veines déliées au dos, dont les plus grandes s'étendent depuis la base de la feuille jusqu'à la pointe, partageant la feuille en deux parties égales. Elles produisent plusieurs veines traversieres, qui sont croisées encore par de plus petites veines. Je ne puis rien dire des fleurs ni des fruits, n'ayant pu les voir.

3°. La plante que les Japonnois appellent l'*oreni*, est nommée par Kæmpfer *alua, radice viscosa, flore ephemero, magno, punico.*

D'une racine blanche, grasse, charnue & fort fibreuse, pleine d'un jus visqueux, transparent comme le crystal, sort une tige de la hauteur d'une brasse ou environ, qui est ordinairement simple & ne dure qu'un an. Les nouveaux jets, s'il en vient, après un an sortent des aisselles des feuilles; la moëlle en est molle, spongieuse & blanche, pleine d'un jus visqueux. La tige est entourée à distance irrégulieres de feuilles qui ont quatre à cinq pouces de longueur, cambrée, d'un pourpre détrempé: les pédicules en sont ordinairement creux, charnus & pleins d'humeur.

Les feuilles ressemblent assez à l'alua de Mathiole, tirant sur le rond, d'environ un empan de diametre, composées de sept lobes divisés par des anses profondes, mais inégalement dentées aux bords, excepté entre les anses: les creneaux ou dents sont grands, en petit nombre, & à une moyenne distance l'une de l'autre. Les feuilles sont d'une substance charnue, pleines de jus; elles paroissent raboteuses à l'œil, & sont rudes au toucher, d'un verd obscur. Elles ont des nerfs forts qui partagent chaque lobe également, courant jusqu'aux extrémités en plusieurs veines traversieres, roides & cassantes, recourbées en arriere vers le bord de la feuille.

Les fleurs sont à l'extrémité de la tige & des rejettons, & sont d'un pouce & demi de longueur, portées par des pédicules velus & épais, dont la largeur augmente à mesure qu'ils finissent en calice. Les fleurs sont posées sur un calice composé de cinq pétales ou feuilles verdâtres, avec des lignes d'un pourpre brun & velues d'un bord; les fleurs sont aussi composées de cinq pétales ou feuilles d'un pourpre clair, tirant sur le blanc; elles sont grandes comme la main, & souvent plus grandes: le fond en est fort grand, d'un pourpre plus chargé & plus rouge. Les feuilles des fleurs sont, comme on l'a dit, grandes, rondes & rayées: elles sont étroites & courtes au fond du calice qui est étroit, court & charnu; le pistil est long d'un pouce, gras, uni & doux, couvert d'une poussiere couleur de chair, jaunâtre, couché sur le pistil comme si c'étoit de petites bossettes; le pistil finit par cinq caroncules couvertes d'un duvet rouge, & arrondies en forme de globe.

Les feuilles ne durent qu'un jour, & se fanent à la nuit; elles sont remplacées peu de jours après par cinq capsules séminaires pentagones, faisant ensemble la forme d'une toupie, qui ont deux pouces de longueur, un pouce & demi de largeur, membraneuses, épaisses, tirant sur le noir au tems de leur maturité, que l'on distingue les cinq capsules où sont contenues un nombre incertain de graines, dix ou quinze dans chacune, d'un brun fort obscur, raboteuses, plus petites que des grains de poivre, un peu comprimées & se détachant aisément.

4°. Le futo-kadsura des Japonnois est nommée par Kæmpfer, *frutex viscosus, procumbens, folio telephii vulgaris æmulo, fructu racemoso.*

C'est un petit arbrisseau garni irrégulierement de plusieurs branches de la grosseur du doigt, d'où sortent des rejettons sans ordre, raboteux, pleins de verrues, gersés & d'une couleur brune. L'arbrisseau est couvert d'une écorce épaisse, charnue & visqueuse, composée d'un petit nombre de fibres déliées qui s'étendent en longueur. Si peu qu'on mâche de cette écorce, elle remplit la bouche d'une substance mucilagineuse. Les feuilles sont épaisses, & attachées une à une à des pédicules minces, cambrés, de couleur de pourpre, elles sont placées sans ordre, & ressemblent aux feuilles du *telephium vulgare:* étroites au fond, elles s'élargissent, finissent en pointe, & sont de deux, trois ou quatre pouces de longueur, un pouce de largeur au milieu au plus; un peu roides, quoique grasses; quelquefois pliées vers le dos, ondées, douces au toucher, d'un verd pâle, avec un petit nombre de pointes, en forme de dents de scie à leur bord; coupées sur la longueur par un nerf traversé de beaucoup d'autres d'une petitesse presque imperceptibles.

Les fruits pendent à des queues d'un pouce & demi de longueur, vertes & déliées: ils sont en forme de grappe, composée de plusieurs baies (quelquefois trente ou quarante) disposées en rond, sur un corps tirant sur le rond qui leur sert de base. Les baies ressemblent parfaitement aux grains de raisin, tirant sur le pourpre en hiver lorsqu'elles sont mûres. Leur membrane qui est mince contient un jus épais, quasi sans goût & insipide; dans chaque baie on trouve deux graines, dont la figure ressemble à un oignon, un peu comprimées là où elles se touchent réciproquement. Elles sont de la grosseur des pepins des raisins ordinaires, couverte d'une membrane mince & grisâtre; leur substance est dure, blanchâtre, d'un goût âpre & pourri, très-désagréable au palais. Les baies sont disposées autour d'une base, tirant sur le rond ou ovale, d'une substance charnue, spongieuse & molle, d'environ un pouce de diametre, ressemblant assez à une fraise, rougeâtre, d'une rayure, relevée en forme de retre, dont les niches paroissent moyennement profondes quand les baies en sont détachées. (*D. J.*)

PAPIER DE LINGE, c'est là le *papier* européen, il est nommé *papier de linge*, parce qu'il se fabrique avec de vieux linge qu'on a porté, qu'on ramasse même dans les rues, & que par cette raison les François appellent vulgairement *chiffons*; les manufactu-

riers nomment ces morceaux de vieux linge *drapeaux*, *drilles*, *peilles* ou *pattes*.

Ce *papier* donc se fait avec des haillons de toile de lin ou de chanvre, pourris, broyés, réduits en pâte dans l'eau, ensuite moulés en feuilles minces, quarrées qu'on colle, qu'on seche, qu'on presse, & qu'on met en rames ou en mains pour la vente.

Il faut d'abord observer que les anciens n'ont jamais connu cette sorte de *papier*. Les *libri lentei*, dont parle Tite-Live, *décad. I. liv. IV.* Pline, *XIII. c. xj.* & d'autres écrivains romains, étoient des livres écrits sur des morceaux de toile de lin, ou de cannevas préparés à ce dessein, de même que nos peintres s'en servent toujours; c'est ce qu'a démontré Guillardin dans son commentaire sur Pline, Allatius, & d'autres savans. *Voyez* Salmuth, *ad Pancirolum*, *liv. II. tit. XIII.*

Mais ce n'est pas assez d'être sûr que le *papier de linge* est une invention moderne, on voudroit savoir par quel peuple, & quand cette invention a été trouvée. Polydore Virgile, *de inventoribus rerum*, *l. II. c. viij.* avoue n'avoir jamais pu le découvrir. Scaliger en donne sans preuve la gloire aux Allemands, & le comte Maffei aux Italiens. D'autres en attribuent l'honneur à quelques Grecs réfugiés à Bâle, à qui la maniere de faire le *papier* de coton dans leur pays en suggéra l'idée. Le P. du Halde a cru mieux rencontrer, en se persuadant que l'Europe avoit tiré cette invention des Chinois, lesquels dans quelques provinces fabriquent avec le chanvre du *papier* à-peu-près de la même maniere que l'Occident; mais l'Europe n'avoit point de commerce avec les Chinois, quand elle employa le chiffon en *papier*. D'un autre côté, si l'invention en étoit dûe à des Grecs réfugiés à Bâle, qui s'y retirerent après le sac de Constantinople, il faudroit qu'elle fût postérieure à l'année 1452, dans laquelle cette ville fut prise; cependant la fabrique du *papier de linge* en Europe est antérieure à cette époque. Ainsi le jésuite Inchofer, qui la date seulement avec Milius vers l'année 1470, se trompe certainement dans son opinion.

Il est vrai qu'on ne sait rien de précis sur le tems auquel l'Occident commença de faire son *papier* de chiffon. Le P. Mabillon croit que c'est dans le xij. siecle; & pour le prouver, il cite un passage de Pierre de Clugny, dit le Vénérable qui naquit vers l'an 1100. Les livres que nous lisons tous les jours, dit cet abbé dans son *traité contre les Juifs*, sont faits de peaux de bélier ou de veau, ou de plantes orientales, ou enfin *ex rasuris veterum pannorum*; si ces derniers mots signifioient le *papier* tel que nous l'employons aujourd'hui, il y avoit déja des livres de ce *papier* au xij. siecle; mais cette citation unique en elle-même est d'autant plus suspecte, que le P. Montfaucon qui la rapporte, convient que, malgré toutes ses perquisitions, tant en France qu'en Italie, il n'a jamais pu voir ni livre, ni feuilles de *papier* qui ne fût écrite depuis la mort de saint Louis, c'est-à-dire depuis 1270.

Le comte Maffei prétend aussi que l'on ne trouve point de traces de l'usage de notre *papier*, antécédente à l'an 1300. Corringius a embrassé le même sentiment dans une lettre où il tâche de prouver que ce sont les Arabes qui ont apporté l'invention de ce *papier* en Europe. *Voyez* les *acta crudit. Lips. an.* 1720.

Je sai que le P. Hardouin croit avoir vu des actes & diplomes écrits sur le *papier* européen avant le xiij. siecle; mais il est très-probable que ce savant jésuite a pris des manuscrits sur *papier* de coton, pour des manuscrits sur du *papier* de lin. La méprise étoit facile à faire, car la principale différence entre ces deux *papiers* consiste en ce que le *papier* de lin est plus fin; or on sait que nous avons de ce même *papier* de différens degrés de finesse, & que c'est la même chose du *papier* de coton. *Voyez* Maffei, *hist. diplom. lib. II.* ou la *Bibl. ital. t. II.*

Mais enfin on cite trop d'exemples de manuscrits écrits sur notre *papier* dans le xiv. siecle, pour douter que sa fabrique n'ait été connue dans ce tems-là. Le jésuite Balbin parle de manuscrits sur notre *papier* qu'il a vus, & qui étoient écrits avant 1340. Un Anglois rapporte dans les Transactions philosophiques, que dans les archives de la bibliotheque de Cantorbery il y a un inventaire des biens d'Henri, prieur de l'église de Christ, qui mourut en 1340, lequel inventaire est écrit sur du *papier*. Il ajoûte que dans la bibliotheque cotonnienne il y a divers titres écrits sur notre *papier*, lesquels remontent jusqu'à la quinzieme année d'Edouard III. ce qui revient à l'année 1335. *Voyez* les *philos. transact. n°. 288.*

Le docteur Prideaux nous assûre avoir vû un registre de quelques actes de Jean Cranden, prieur d'Ely, fait sur *papier*, & qui est daté de la quatorzieme année d'Edouard III. c'est-à-dire l'an de Jesus-Christ 1320. *Voyez* Prideaux, *Connect. part. I. l. VII. p. 710.*

Le même savant panche à croire que l'invention du *papier de linge* nous vient de l'Orient, parce que plusieurs anciens manuscrits arabes ou en d'autres langues orientales sont écrits sur cette sorte de *papier*, & que quelques-uns d'entr'eux se trouvent plus anciens que les dates ci-dessus mentionnées. Enfin M. Prideaux juge qu'il est probable que les Sarrasins d'Espagne ont apporté les premiers d'Orient l'invention du *papier de linge* en Europe.

Quoi qu'il en soit de toutes les conjectures que nous venons d'exposer, il nous importe encore davantage de connoître la maniere de faire le *papier de linge*. Dans cette vûe, je rapporterai d'abord la méthode des François, qui est la même qu'en Hollande, ensuite j'indiquerai celle d'Angleterre, qui en differe en quelques points.

Après que les chiffons ont été lavés, on les met tout mouillés pourrir dans des manieres de cuves, ou lieux faits exprès, que l'on appelle *pourrissoirs*, d'où on les tire quand ils sont duement pourris, & propres à être réduits en ouvrage.

Cette premiere préparation d'où dépend en partie la bonté du *papier*, étant finie, on met les chiffons ainsi pourris dans des especes de mortiers, garnis dans le fond d'une plaque de fer qu'on nomme *piles à drapeaux*, dans lesquelles par le moyen de plusieurs maillets ou pilons, aussi garnis de fer par le bout, qui tombent alternativement dans chaque pile, & à qui des moulins à eau donnent le mouvement, ils sont réduits en une espece de bouillie ou de pâte, qui est le nom que les ouvriers lui donnent. Cette pâte est ensuite remise de nouveau dans d'autres mortiers qu'on appelle *piles à fleurer*. Celui qui a le soin des moulins & des piles, s'appelle *gouverneur* ou *gouverneau*.

La pâte ainsi disposée, se met dans des especes de caisses de bois, où elle se séche, & d'où on la retire pour la mettre dans des lieux de réserve. Lorsque l'on s'en veut servir pour fabriquer le *papier*, on la fait passer pour la troisieme fois par un mortier que l'on nomme *pile de l'ouvrier*, dont les maillets ne sont point garnis de fer: c'est dans cette troisieme pile où elle prend sa derniere façon.

L'on fait ordinairement de trois sortes de pâte; la commune ou bule, autrement gros-bon; la moyenne ou vanante; & la pâte fine, qui servent suivant leur degré de finesse, à faire du *papier*, ou très-gros, ou médiocre, ou très-fin.

La pâte perfectionnée, ainsi qu'on vient de le dire, se met dans de grandes cuves pleines d'une eau très-claire & un peu chaude, où elle est remuée & brassée à plusieurs reprises avant que de l'employer, afin que

l'eau en soit également chargée, & que le *papier* qu'on en doit faire soit d'une même finesse. Les moules dans lesquels se fait chaque feuille de *papier* séparément, & l'une après l'autre, se nomment *formes*. Ce sont de petits chassis de bois quarrés, plus grands ou plus petits, suivant la qualité du *papier* qu'on fabrique.

Le fond ou chassis, d'un côté est fermé par quantité de menus fils de laiton, très-serrés les uns contre les autres, & joints de distance en distance, par de plus gros fils nommés *verjules* ou *verjures*, en deux endroits du fond: justement au milieu de chaque demi-feuille se mettent d'un côté la marque du manufacturier, & de l'autre, une empreinte convenable à la sorte de *papier* qui se fait, comme des grappes de raisin, des serpens, des noms de Jesus, *&c.* Comme ces marques ou empreintes sont de fil de laiton, aussi-bien que les verjules, & qu'elles excedent un peu le fond, elles s'impriment dans le *papier*, & paroissent au jour plus transparentes que le reste. Il y a des manufacturiers assez curieux pour former leurs marques sur les moules avec du menu fil d'argent, en maniere de filigrame.

Pour travailler au *papier*, chaque forme se plonge dans la cuve pleine de l'eau épaissie par la pâte faite de chiffons: lorsqu'on l'en retire, elle se trouve couverte du plus épais de cette matiere, le plus clair s'écoulant par les intervalles imperceptibles des fils de laiton; en sorte que ce qui reste se congéle dans l'instant, & devient assez solide pour que le coucheur (ouvrier destiné à cet effet), puisse renverser la feuille de *papier* sur le *feutre* ou *porce*, c'est-à-dire sur un morceau de revêche, ou autre étoffe de laine écrue.

Tandis que le plongeur fait une seconde feuille de *papier*, en plongeant une seconde forme dans la cuve, le coucheur couvre la premiere d'un second feutre, pour recevoir l'autre feuille qui se fabrique, & ainsi successivement, jusqu'à ce qu'il y ait une pile suffisante de feuilles de *papier* & de feutres, pour être mises à la presse qui en doit exprimer la plus grande partie de l'eau.

Au sortir de cette presse, l'ouvrier que l'on nomme *leveur*, leve les feuilles de dessus les feutres, & les met les unes sur les autres sur une planche quarrée appellée *le drapant;* puis elles sont remises une seconde fois sous la presse, afin de les bien unir, & d'achever d'en exprimer toute l'humidité. Quand elles ont été suffisamment pressées, on les met sécher sur des cordes dans les étendoirs, lieux où l'air se communique à proportion qu'on le juge nécessaire, par le moyen de certaines ouvertures faites exprès, que l'on ouvre & que l'on ferme par des coulisses.

Lorsque le *papier* est bien sec, on le colle, ce qui se fait en plongeant plusieurs feuilles ensemble dans une chaudiere de cuivre, remplie d'une colle très-claire, & un peu chaude, faite de rognures de cuir, ou de ratures & morceaux de parchemin, dans laquelle on jette quelquefois de l'alun de glace, ou de la couperose blanche en poudre.

La meilleure colle est celle du parchemin; mais soit qu'on se serve de l'une ou de l'autre, le *saleran* ou *séleran*, c'est-à-dire le chef de la salle où l'on colle & où l'on donne les derniers apprêts & façons au *papier*, la doit faire bouillir 16 heures, & ne l'employer qu'après l'avoir coulée à-travers d'une chausse ou drapeau.

Après que le *papier* est bien & duement collé, on le met en presse afin d'en faire sortir le superflu de la colle, puis on tire les feuilles les unes après les autres pour les jetter sur des cordes qui sont dans les étendoirs, ce qui se fait par le moyen d'un instrument de bois de la figure d'un *T*, que l'on nomme *ferlet;* quand les feuilles sont entierement séches on les ôte de dessus les cordes, ce que l'on appelle les *ramasser*, pour les remettre encore sous la presse.

Lorsqu'elles sont retirées de cette presse, on les trie pour séparer les défectueuses d'avec les bonnes: on les lisse avec une pierre légerement frottée de graisse de mouton, on les plie, on les compte pour en former des mains, & lorsque ces mains sont formées, on les remet de nouveau en presse; ensuite on les ébarbe (c'est-à-dire que l'on en rogne légerement les extrémités), & l'on les met par rames, chaque rame s'enveloppant de gros *papier* que l'on appelle *maculature* ou *trace:* enfin après qu'elles sont liées d'une ficelle, on les met pour la derniere fois sous la presse, ce qui est la derniere façon qu'on donne au *papier*, étant pour lors en état d'être vendu ou employé.

Voici présentement la maniere de faire le *papier* de vieux linge de chanvre & de lin en Angleterre.

Après les avoir préparés, on les apporte dans les moulins à *papier*, on les sépare en ce qu'on appelle *grobin fin*, *grobin deuxieme*, *grobin troisieme*, car pour le reste, ce sont des chiffons de laine & de lin, que la saleté empêche de reconnoître jusqu'à ce qu'ils ayent été lavés. La façon de les laver, est de les mettre dans un poinçon dont le fond est percé de beaucoup de trous, & qui a sur le côté des grilles faites de fil d'archal qui soit fort: là on remue souvent ces morceaux de linge, afin que la saleté s'en sépare.

Quand ils sont suffisamment lavés, on les met en tas quarrés, & on les couvre bien serrés avec des pieces de grosse toile propre, jusqu'à ce qu'ils suent & s'épaississent, c'est ce qu'on appelle *fermentation;* elle se fait ordinairement en 4 ou 5 jours; si on ne les retiroit pas à-propos, ils pourroient se gâter tout-à-fait, changer de couleur & prendre feu. Quand ils ont bien fermenté, on les tord par poignées, ensuite on les hache avec un instrument de fer tranchant & crochu, qui est stable dans une forme, la pointe en-haut & le tranchant du côté de l'ouvrier, en observant de les tirer à soi, & les couper pieces par pieces d'un pouce & demi de long, ou comme les doigts le permettent.

Les chiffons étant ainsi préparés on les jette dans des mortiers ovales, d'environ 2 piés de profondeur, faits de bon cœur de chêne: au fond de chaque mortier est une plaque de fer épaisse d'un pouce, large de 8, & longue de 30, qui est façonnée en-dedans comme un moule pour un saumon de plomb avec la tête & la queue arrondie: dans le milieu est un lavoir qui a 5 trous, & un morceau de tamis de crin, attaché en-dedans pour empêcher que les marteaux n'y touchent, & que rien n'en sorte, excepté l'eau sale.

Les mortiers sont fournis d'eau jour & nuit par le moyen de petits augets, qui sont eux-mêmes remplis par l'eau d'une citerne, que leur distribuent des sceaux attachés à chaque rayon d'une roue, tant que la roue tourne.

Les chiffons étant battus dans ces mortiers, deviennent propres à être mis en une presse qui est auprès: on les tire avec de petits sceaux de fer hors de chaque mortier, dont on peut arrêter le marteau sans que les autres cessent d'aller: c'est ce qu'on appelle la *premiere matiere*.

Cette premiere matiere tirée des mortiers, est mise dans des caisses de bois de 5 piés de haut, semblables à celles dont se servent les marchands de blé, dont le fond est de planches posées de biais, avec une petite séparation dans le milieu pour écouler l'eau. La pâte de chiffons y étant mise, on ôte du couvercle autant de planches qu'il est nécessaire, & on presse cette masse de pâte à force de bras; le lendemain on y remet encore de la pâte jusqu'à ce que la caisse soit remplie, & là on la laisse mûrir une semaine, plus ou moins selon le tems. Dans tout ce procédé il faut prendre garde qu'il n'y ait point d'instrument de fer sujet à se rouiller, car il teindroit de rouille la pâte, & gâteroit le *papier*.

Ensuite on met la pâte dans d'autres mortiers, on

la bat & on la remet dans des caisses comme devant, & dans cet état on l'appelle la *seconde matiere*. Il faut entendre la même chose d'une troisieme préparation qui rend la pâte propre à passer encore dans des mortiers, où elle est battue de-rechef, jusqu'à ce qu'étant mêlée avec de l'eau claire & brassée çà & là, elle paroisse comme la farine délayée dans de l'eau sans aucuns grumeaux.

La pâte ainsi préparée, on la passe encore une fois dans un mortier creux, dont le marteau n'est pas garni de fer. On fait couler continuellement de l'eau dans ce mortier, par le moyen d'un auget; tandis qu'on travaille à la chaudiere. Quand l'eau & la pâte sont absolument incorporées ensemble, on retire la pâte pour la mettre dans la chaudiere, & l'on ôte de la pâte des caisses pour en remettre dans le mortier, & ainsi successivement.

La chaudiere est préparée suivant les regles, quand la liqueur a acquis une telle proportion de pâte que le moule, étant trempé dedans, en emporte autant qu'il en faut pour une feuille de l'épaisseur qu'on la veut. Un moule est une grille quarrée d'un pouce d'épaisseur, dont le fond est fait de fil de laiton, soutenu de petites barres de bois pour empêcher qu'il ne cave, & le tenir parfaitement horisontal; car s'il creusoit quelque part, une partie de la feuille seroit plus épaisse que l'autre.

Le plongeur trempe ce moule dans la chaudiere, & le retire en le remuant, afin que l'eau qui est dans la pâte s'écoule par la grille: dans cet état il le donne au coucheur, qui couche la feuille sur un feutre posé sur une planche, & met un autre feutre pardessus, & ainsi successivement une feuille & un feutre, une feuille & un feutre jusqu'à ce qu'il y en ait de quoi remplir une pressée, c'est-à-dire environ 6 mains: on fait au moins 20 pressées par jour. Le coucheur ayant fait son office, rend le moule au plongeur, & le plongeur au coucheur successivement.

Quand il y en a plein une presse de fait, le plongeur ou le coucheur donne un coup de sifflet qui fait venir 4 ou 5 ouvriers, dont un tire la pile sous la presse avec deux petits crochets, & les autres la pressent fortement jusqu'à ce qu'il n'y reste plus d'eau, ce qui se fait promptement en 2 ou 3 secousses.

Cela fait, on tire la pile hors de la presse, & on la met au côté droit du siege du leveur: alors le leveur ôte le premier feutre, le rend au coucheur, & met la premiere feuille sur le siege: sur cette feuille il en met une seconde, ensuite une troisieme, & continue de la sorte jusqu'à ce que tout soit levé. Ce tas est laissé là jusqu'au soir: alors on presse une seconde fois tout l'ouvrage du jour, & on le met exactement l'un sur l'autre, de façon que cela ressemble à un monceau de pâte solide.

Après que ce monceau a reçu 2 ou 3 coups de presse, comme ci-devant, le sécheur le retire, le porte dans une chambre faite exprès, & étend 6 ou 7 feuilles ensemble sur des cordes attachées à une machine appellée *trible*, chaque trible contenant 30 cordes de 10 ou 12 piés de long.

Quand il est séché on le retire, on le met sur un siege à 3 piés: dans cet état on l'adoucit avec les mains, ensuite on le met en monceau de 7 ou 8 piés de haut, dans un lieu bien sec, où il reste jusqu'à ce qu'on le colle, c'est la derniere préparation.

On choisit un jour clair & sec: on met dans une chaudiere 2 barils d'eau, & quand elle commence à être chaude, on y jette 60 livres de rognures de parchemin, ou raclures de vélin, qu'on y fait bouillir jusqu'à ce qu'elles soient réduites parfaitement en colle, alors on la passe à-travers une chausse, & sur le tout on répand une dose convenable de vitriol blanc, & d'alun de glace réduit en poudre très-fine, dans un vase d'un pié de profondeur: auprès de ce vase on apporte 5 ou 6 rames de *papier*, on en trempe dans la colle une certaine quantité, à-peu-près autant qu'on en peut prendre à la fois avec les mains & par un certain maniement vif & prompt, ils font en sorte que chaque feuille est collée. Après cela on met le tout en presse: le tout étant pressé, on l'ôte & on le transporte dans le séchoir, où on l'étend ordinairement feuille par feuille, jusqu'à ce qu'il soit sec. Mais il faut avoir soin que les rayons du soleil ne donnent pas directement dessus, avant que le tout soit sec, car autrement le soleil pourroit faire évaporer la colle. Dès que le *papier* est entierement sec, on le retire, on l'adoucit, on le polit avec les mains comme auparavant, on le met en pile, on le presse fortement, & on le laisse dans cet état passer la nuit. Le lendemain matin on le retire & on le porte au magasin pour le trier: ce qui est pour le dedans des mains est mis à part, ce qui est dessus pareillement; ensuite on le presse encore, & on le laisse ordinairement toute la nuit dans cet état.

Le lendemain matin on l'arrange par main de 24 ou 25 feuilles chacune, on le plie, on le met en monceau, & quand il y a une presse pleine, on le presse encore en double tout de suite, & alors on l'arrange en rames de 20 mains chacune, & en ballot de 10 rames chacune. *Voyez* Hought, *collect. tome II. p. 412.*

Les feuilles rompues se mettent ordinairement ensemble, & on met deux mains à chaque côté de la rame: cela fait, on les enveloppe avec le *papier* fait de l'écume de la chaudiere, & dans cet état il est propre à être vendu.

Avec cette pâte dont nous venons de parler, on fait aussi le carton de la même maniere que le *papier*, excepté qu'il est plus épais. *Voyez* CARTON.

Avec une certaine sorte fine de ce carton, on fait des cartes pour jouer. *Voyez* CARTES.

Avec de l'eau, où l'on a jetté différentes couleurs détrempées avec de l'huile & du fiel de bœuf, on fait le *papier* marbré. *Voyez* PAPIER MARBRÉ.

Les manufactures de *papier* se sont multipliées dans presque toute l'Europe; cependant la France, la Hollande, Gènes & l'Angleterre sont les pays où on le fait le mieux. En général il dépend beaucoup de la qualité du linge dont on se sert dans les lieux où on fabrique le *papier*: car selon que l'on porte le lin fin, grossier, ou peu blanc, *&c.* les morceaux ou chiffons, & conséquemment le *papier* qui en résulte, doivent avoir les mêmes qualités. C'est pour cela que les *papiers* de Hollande & de Flandres sont plus blancs que ceux d'Italie & de France, & beaucoup plus que celui d'Allemagne.

La Grande-Bretagne, dans le dernier siecle, tiroit presque tout son *papier* de l'étranger. Elle ne date son premier moulin de *papier*, bâti à Dartfort, que de l'an 1588. Un poëte de ce tems-là le consacra par des vers à son honneur: présentement l'Angleterre a compris que la vraie consécration des choses utiles consistoit à les multiplier; aussi tire-t-elle aujourd'hui peu de *papier* de l'étranger. Cependant elle pourroit encore perfectionner beaucoup ses papeteries, & les étendre davantage dans les trois royaumes, à l'imitation de la Hollande qui fait le plus beau *papier* du monde, & en plus grande quantité. (*Le chevalier de* JAUCOURT.)

PAPIER, (*Chimie, Mat. med.*) on en retire à la distillation à la violence du feu un esprit qui n'est autre chose qu'un alkali volatil, résous, très-foible & très-délayé, & gras ou huileux, provenu en partie du linge & en partie de la colle employée à la préparation du *papier*, & une huile empyreumatique provenue des mêmes sources. On a érigé en remede particulier cet esprit & cette huile, auxquels c'est assurément faire assez d'honneur que d'attribuer les propriétés les plus communes des esprits alkalis volatils, & des huiles

empyreumatiques. *Voyez* SEL VOLATIL & HUILE EMPYREUMATIQUE.

Tout le monde connoît aussi l'usage de la fumée du *papier* brûlant, principalement sans flamme, contre les vapeurs hystériques, l'espece de vertige que certaines odeurs causent à beaucoup de sujets, les évanouissemens, *&c.* Ce secours populaire est souvent très-efficace dans ces cas, & un des meilleurs qu'on puisse employer. (*b*)

PAPIER MARBRÉ, (*Arts.*) le *papier marbré* est un *papier* peint de diverses nuances, ou de différentes couleurs. Il se fait en appliquant une feuille de *papier* sur de l'eau où on a détrempé diverses couleurs avec de l'huile & du fiel de boeuf, qui empêche le mélange: selon la disposition qu'on leur donne avec un peigne, on forme les ondes & les panaches. Voici de quelle maniere se fait le *papier marbré* en Angleterre.

On prépare un auget de la forme & de la grandeur du *papier* qu'on veut marbrer, & de 4 doigts de profondeur, fait de plomb ou de bois, bien joint & enduit de façon qu'il puisse contenir la liqueur. Pour la liqueur, on fait tremper un quarteron de gomme adracanthe pendant 4 ou 5 jours dans de l'eau claire: on la remue de tems en tems, & on y ajoute tous les jours de l'eau nouvelle, jusqu'à ce qu'elle ait un peu moins de consistance que l'huile, alors on la jette dans le petit auget.

Les couleurs qu'on doit appliquer par-dessus sont, pour le bleu, de l'indigo broyé avec du blanc de plomb: pour le verd, l'indigo & l'orpiment, l'un broyé & l'autre détrempé, mêlés & qui ont bouilli ensemble dans l'eau commune: pour le jaune, l'orpiment broyé & détrempé: pour le rouge, la laque la plus fine broyée avec des raclures de bois de Brésil, qui ont été préparées en bouillant une demi-journée. Dans toutes ces couleurs on mêle un peu de fiel de bœuf, ou de poisson, qui a vieilli 2 ou 3 jours. Si les couleurs ne s'étendent pas bien d'elles-mêmes, on y ajoute un peu plus de fiel; au contraire si elles s'étendent trop, il faut surcharger le fiel & le corriger, en y ajoutant de la couleur sans fiel.

Voici l'opération de *marbrer:* quand la gomme est bien reposée dans l'auget, on déploie une feuille de *papier* que l'on détrempe sur la superficie de la liqueur, & on la retire aussitôt afin de l'agiter & de faire monter le sédiment de la gomme vers la surface, & que la liqueur en soit plus universellement impregnée. Cela fait, & toutes les couleurs étant rangées dans des pots de fayance, sur une table où est aussi placé l'auget, on commence par tremper un pinceau de soies de cochon dans chaque couleur, ordinairement le bleu le premier, & on en répand sur la surface de la liqueur. Si la couleur est bien préparée, elle se dilatera d'elle-même. Ensuite on applique le rouge de la même maniere, mais avec un autre pinceau; ensuite le jaune, & enfin le verd: pour le blanc, il se fait en répandant par-dessus la liqueur un peu d'eau claire, mêlée avec du fiel de bœuf.

Lorsque les couleurs flottent ainsi sur la liqueur, pour leur donner ces nuances agréables que nous admirons dans le *papier marbré*, on se sert d'un bâton pointu qu'on enfonce dans la liqueur, en tirant d'un bout à l'autre de l'auget avec adresse, & en faisant que ce bâton agite la liqueur & les couleurs qui surnagent: alors avec un peigne qu'on tient avec les deux mains par la tête, on peigne la surface de la liqueur dans l'auget d'un bout à l'autre, observant seulement de n'enfoncer que les dents. Si cette opération est faite avec un mouvement prompt & uniforme, elle produit ces nuages & ces ondulations, d'où dépend beaucoup la beauté de ce *papier*.

Si on aime mieux que les couleurs représentent des figures de fantaisie, comme des serpens & autres semblables, cela se fait par le moyen du bâton pointu dont nous avons parlé ci-dessus, en traçant ces figures par-dessus ce qui a déjà été peigné; il faut pour cet effet avoir la main adroite, & agiter la superficie de la liqueur en rond, comme si on vouloit tracer quelque fleur, ou figurer des lettres.

Enfin les couleurs étant dans cet état, l'ouvrier déploie & applique par-dessus une feuille de *papier* blanc mouillé: cela demande dans l'ouvrier une adresse que l'usage seul peut donner, car il faut que le *papier* & la surface de la liqueur se rencontrent par-tout. Ensuite avant que les couleurs aient le tems de pénétrer, ce qui arriveroit bientôt, à moins que le *papier* ne fût fort épais, ils enlevent ce *papier* avec agilité & d'une même main, & ensuite l'étendant quelque tems sur une planche, ils le suspendent après sur une corde pour le faire sécher. Quand il est suffisamment sec, on le polit avec une pierre de marbre, ou un morceau d'yvoire.

Il faut observer qu'on doit renouveller les couleurs de l'auget, & toutes les autres formalités avec le bâton pointu & le peigne, chaque fois qu'on veut appliquer un nouveau *papier*, parce que chaque feuille de *papier* emporte toute la couleur qui flote sur la liqueur. *Voyez* Kirch, *de luce & umbra*, *lib. X.* Merret sur Nery, *de arte vitr. ch. xlij.* Hought, *collect. t. II. p. 419. & seq.*

On a essayé quelquefois de rendre le *papier marbré* plus riche, en mêlant l'or & l'argent avec les couleurs, ce qui a bien réussi principalement pour la bibliothéque des rois de France: cependant la grande dépense a empêché que cette manufacture n'ait eu lieu.

Toute cette opération est tirée de Chambers. Il est surprennant qu'on ne trouve dans Savari aucun détail sur l'art de marbrer le *papier*. Voyez l'*article* MARBREUR DE PAPIER, *où cet article est décrit plus au long.* (*D. J.*)

PAPIER, COMMERCE DU (*Commerce.*) le *papier* est un objet d'un grand commerce; il y en a différentes sortes; eu égard à la couleur, on le divise en blanc, brun & bleu, *&c.* Par rapport à la qualité, on le divise en fin, second, bâtard, superfin, *&c.* Par rapport à l'usage, on le distingue en *papier* à écrire, à imprimer, à estampes, à cartouches, à patron, de chancellerie, *&c.* Par rapport aux dimensions, on le divise en moyen, à la couronne, au bonnet, au pot, royal, surroyal, impérial, éléphant, atlas. Par rapport aux pays où on le fabrique, on le divise en Allemand, Lombard, papier d'Hollande, de France, d'Angleterre, de Gènes, *&c.*

Il paroît que par-tout le *papier* se vend par rames, excepté dans les manufactures d'Auvergne, où il se vend au poids sur le pié de quatorze onces la livre: chaque rame selon son espece devant être d'un certain poids, suivant les réglemens.

Le *papier* de France, se divise en grand, moyen & petit. Les petites sortes sont la petite romaine, le petit raisin ou bâton royal, le petit nom de *jésus*, le petit à la main, *&c.* qui prennent leur nom de la marque qu'on y empreint en les faisant; le cartier propre à couvrir par-derriere les cartes à jouer. Le pot dont on se sert pour le côté de la figure: la couronne qui porte ordinairement les armes du controlleur-général des finances: celui à la telliere qui porte les armes de M. le chancelier. Le tellier est un double T; le champy ou *papier* à chassis; & la serpente ainsi nommé, à cause d'un serpent dont il est marqué; comme ce dernier est extremement fin, il sert aux éventaillistes.

Les moyennes sortes sont, le grand raisin simple, le quarré simple, le cavalier & le lombard, dont les trois derniers servent pour l'impression; l'écu ou de compte simple, le quarré double, l'écu double, le

grand raisin double, & la couronne double, dont les trois derniers sont appellés *doubles*, à cause de leur épaisseur : ajoutez à ceux-là, le pantalon ou *papier* aux armes d'Hollande, & le grand cornet, ainsi appellé à cause de sa marque.

Les grandes sortes sont, le grand jésus, petit & grande fleur de lis, le chapelet, le colombier, le grand aigle, le dauphin, le soleil & l'étoile, ainsi nommés à cause des marques qui y sont empreintes; ils sont propres à imprimer des estampes & des thèses, même à faire des livres de marchands & à dessiner; le grand monde est le plus large de tous.

Outre ces *papiers* que l'on appelle les *trois sortes*, & qui servent tous à l'écriture ou à l'impression, il s'en fabrique encore d'autres de toutes couleurs, soit collés, soit sans colle, pour envelopper différentes marchandises, & pour d'autres usages.

Indépendamment de la consommation du royaume, il s'en fait aussi des envois considérables dans les pays étrangers, comme dans le Nord, au Levant, & même dans les Indes orientales; mais cette consommation dans l'étranger est prodigieusement diminuée depuis le commencement de ce siecle; car on comptoit autrefois cinquante-cinq moulins à *papier*, travaillans dans la seule province d'Angoumois, & aujourd'hui l'on n'en compte pas trente; on doit dire la même chose des moulins à *papier* des autres provinces.

Les réglemens de M. Colbert sur cette fabrique, quoique fort sages en général, auroient aujourd'hui besoin de plusieurs corrections; mais il faudroit porter principalement ses vûes à l'accroissement des papeteries dans le royaume. Celle de Montargis qui s'étoit élevée il y a trente ans, méritoit d'être soutenue; il en faudroit établir de nouvelles dans le Lyonnois, & autres provinces voisines. (*D. J.*)

Papier d'asbeste, (*Arts.*) ce *papier* fait d'*asbeste*, autrement dit de *lin* incombustible, *lapis asbestos*, peut supporter le feu sans être endommagé. Le docteur Brukmann, professeur à Brunswick, a imprimé une histoire naturelle de l'*asbestos* dont on tire ce *papier*; & ce qu'il y a de plus remarquable, il a fait tirer quatre exemplaires de son livre sur ce *papier*, ils sont dans la bibliothéque de Wolfembutel. *Voyez Bibl. Germ. t. XIV. p. 190.*

La maniere de fabriquer ce *papier* extraordinaire, est décrite par M. Loyd, d'après ses épreuves. Il broya une certaine quantité d'*asbestos* dans un mortier de pierre, jusqu'à ce qu'elle fût réduite en une substance cotonneuse; ensuite il le passa dans un tamis fin, & par ce moyen le purgea le mieux qu'il put de ses parties terrestres; car la terre & les pierrettes qu'il n'auroit pas pû enlever auparavant, étant réduites en poudre, passerent à-travers le tamis, & il ne resta que le lin ou coton; ensuite il porta sa matiere dans un moulin à *papier*, & la mettant dans l'eau dans un vase assez grand précisément pour faire une feuille avec une certaine quantité; il la remua suffisamment, & ordonna à l'ouvrier de l'employer à part avec la méthode ordinaire dont on use pour la fabrique du *papier* à écrire; il lui recommanda seulement de la remuer toujours avant que de la mettre dans le moule; parce qu'il considéra que la substance en étant beaucoup plus pesante que celle dont on se sert pour le *papier* ordinaire; elle se précipiteroit au fond, si on ne la remuoit pas immédiatement avant de la mettre dans le moule. Enfin, on en fit du *papier* sur lequel on écrivoit comme sur le *papier* de chiffons, & l'écriture s'en effaçoit en le jettant dans le feu, d'où on le retiroit sans être plus endommagé que la toile d'*asbeste*; mais ce *papier* étoit grossier & se cassoit fort aisément; cependant si la chose en valoit la peine, il ne seroit pas impossible en triturant fort long-tems la matiere dans les mortiers, d'en former une pâte aussi fine que celle du *papier* de linge; mais comme ce seroit une chose couteuse, on ne doit la regarder que sur le pié d'une invention de pure curiosité. *Philos. Trans. n°. 166.*

Papier, (*Ecriture.*) Le *papier* à écrire pour être bon doit avoir les qualités suivantes : la premiere & la principale, c'est d'être bien collé, ferme & pesant; celui qui ne sonne pas clair, qui est mou, foible & lâche au maniement n'est pas bien collé, est conséquemment d'un mauvais usage; il faut qu'il ait le grain délié, qu'il soit net, uni, sans taches ni rides, afin que la plume coule dessus facilement; il faut regarder aussi à ce qu'il n'y ait ni filets, ni poils; ces poils entrant dans la fente du bec de la plume, rendent l'écriture boueuse. Il faudroit encore qu'il fût blanc; mais le *papier* le plus blanc n'est pas ordinairement le mieux collé. Tout étant égal d'ailleurs, le plus anciennement fabriqué sera préférable.

Maniere de laver & de vernir le papier *pour écrire* : il faut avoir du *papier* de la qualité qu'on vient de prescrire; on l'étend tout ouvert sur un ais bien net, & après avoir mis du vernis battu, autrement dit, sandarac, dans une écuelle ou terrine, en en frottera légerement toutes les feuilles avec une patte de lievre; puis ayant mis dans un chaudron bien net six pintes d'eau, mesure de Paris, qui suffiront pour laver une rame; on fera fondre sur le feu huit onces d'alun de roche, & une once de sucre candi blanc; & après avoir fait bouillir le tout un bouillon, on le retire de dessus le feu; & lorsque l'eau est tiede, on en lave le *papier* feuille à feuille avec une éponge fine, du côté qu'il a été vernis; on pose ces feuilles les unes sur les autres; & quand toute la rame est lavée, on la met en presse l'espace d'un demi jour, ou du soir au lendemain; après quoi, on l'étend sur des cordes feuille à feuille pour qu'il seche; lorsqu'il est à demi-sec, on le remet une seconde fois en presse pendant quelques jours, afin de le bien étendre; de-là il passe chez le relieur pour être battu, il ne faut se servir de ce *papier* que trois ou quatre mois après qu'il a été ainsi préparé. Plus il est gardé, meilleur il est; le *papier* battu pour écrire des lettres doit être frotté avec le sandarac, si l'on ne veut pas que l'encre s'épatte.

Papier blanc, *terme d'Imprimeur*; c'est le premier côté de la feuille qu'on couche sur la forme pour l'impression.

Papier bleu, (*Papeterie.*) *papier* qui sert aux Marchands à envelopper différentes marchandises; le gros *papier bleu* est employé aux pains de sucre, le fin aux pieces de toile, à couvrir les brochures ou livres en feuilles, *&c.* il y en a encore de plus fin qui sert à d'autres usages. (*D. J.*)

Papier brillant, *ou à fleurs & figures brillantes*; c'étoit une sorte de *papier* que le sieur Papillon avoit trouvé le secret de rendre très-agréable, soit qu'il l'eût inventé ou qu'il ne l'eût que perfectionné; voici d'abord ce qu'il faisoit. A deux onces de colle de poisson qu'il mettoit tiédir & fondre, il ajoutoit le double d'amidon qu'il délayoit bien, en tournant jusqu'à ce qu'il n'y eût point de grumeaux & que tout fût bien mêlé; il laissoit reposer jusqu'au lendemain, que voulant s'en servir, il faisoit de rechef tiédir; puis ayant poncé légerement avec du charbon presque impalpable le dessein piqué qu'il vouloit faire avec un pinceau, & de cette colle ci-dessus & tiéde, il dessinoit toutes les fleurs du dessein piqué: ensuite il semoit dessus du brillant d'une seule couleur qui ne s'attachoit qu'aux endroits où avoit passé le pinceau, & ayant laissé sécher, en époustant la feuille le brillant ne restoit qu'au dessein; mais pour mettre sur une feuille plusieurs brillans de couleurs différentes, il se servoit de patrons découpés par parties séparées, couchant à-travers sa colle avec une

une brosse ou gros pinceau sur la feuille chaque partie ; semée ensuite du brillant de la couleur qu'il vouloit, séchée & épousletée, il procédoit à coucher la colle à-travers un autre patron, & à mettre ensuite un brillant d'une autre couleur, faisant ainsi successivement jusqu'à ce que tous les brillans de différentes couleurs fussent appliqués sur la feuille, laquelle achevée devenoit extrèmement riche : mais il falloit pour employer ce *papier* le coller très-proprement ; car la colle ordinaire qu'on mettoit par-derriere pour le pouvoir poser, détrempoit assez vîte la colle des brillans, ce qui faisoit barbouiller tout l'ouvrage ; il faisoit aussi de la toile avec mêmes brillans & de la même façon.

Papier brouillard, (*Papeterie.*) le *papier brouillard* ou *papier* gris, est un *papier* qui n'a pas été collé, & sur lequel par conséquent l'encre flue & s'étend ; on s'en sert dans les livres de compte, au lieu de sable, pour empêcher l'encre de gâter la feuille opposée ; ce même *papier* est aussi d'usage chez les Droguistes & Apoticaires pour filtrer les liqueurs, auxquelles la chausse d'Hypocras n'est pas si propre. (*D. J.*)

Papier de couleur *tout uni* ; c'est un *papier* qui se fait avec une grosse brosse & de toutes sortes de couleurs ; c'est ordinairement de la couronne bule, qu'on y emploie préférablement au champi, qui n'est pas assez collé, & qui empêcheroit non-seulement les couleurs de paroître vives & belles, mais qui ne manqueroit pas de tacher aux places où il boiroit ces couleurs. Toutes ces couleurs sont liquides & sans corps, la plûpart afin de pouvoir être couchées plus uniment.

Les ouvriers qui font ce *papier* ont la couleur proche d'eux dans une grande terrine ; & avec une brosse telle que celle des Cartiers, ils prennent de la couleur pour chaque feuille, faisant aller & venir la brosse de tout côté, le moins par goutte & le plus uniment qu'ils le peuvent ; puis ils étalent à mesure ce qu'ils ont fait, continuant à mettre la couleur tant qu'il reste de *papier* à la main, qu'ils ont déplié & mise devant eux tout en un tas sur la table ou l'établi où ils travaillent. Ces sont les marchands Papetiers qui vendent communément ces *papiers* tout d'une couleur. Pour faire le jaune, les ouvriers usent de la graine d'orignon ; pour le rouge, de bois de Brésil, dit de *Frenambouc* ; pour le bleu, celui de tournesol & l'indigo ; pour le vert, celui de vessie ; pour l'oranger un jaune, mélangé de mine de plomb ou d'autre rouge ; pour la couleur de bois, de la bistre, du brou de noix ou du jaune de graine d'orignon, mêlé avec un peu de violet de bois d'inde : ils y emploient aussi la terre d'ombre ; le bois d'inde leur sert à faire le violet, qu'ils rendent d'un œil rougeâtre, y mêlant du rouge de Brésil. Le noir, ils le font, soit avec le noir d'os, soit avec celui d'ivoire ou autre, mais rarement avec celui de fumée, parce qu'il ne se couche pas si bien. Ils font encore quelquefois des rouges différens avec le vermillon & avec la lacque liquide, du vert clair avec du vert de gris, mélangé avec celui de vessie & plusieurs autres couleurs, composées suivant qu'ils les éclaircissent ou qu'ils savent les mélanger. *Voyez* Couleurs a détremper, liquides & sans corps, &c.

Papier a dessiner, (*Papeterie.*) *papier* blanc sur lequel on a passé une éponge imprégnée d'eau de suie ; son usage est pour exempter l'ouvrage du crayon dans les endroits où le *papier* doit être chargé d'ombres de la couleur de ce *papier* ; pour les endroits clairs, on les fait dessus avec de la chaux blanche ; *élémens de peinture.* (*D. J.*)

Papier dominoté. *Voyez* Domino, Dominoterie, Dominotier & Regaleur.

Papier doré & argenté ; il y a de plusieurs façons de *papier doré* ; savoir, celui à fleurs ou fonds d'or qui se fait en Allemagne, mais dont l'or n'est que du cuivre, au lieu que celui d'argent fabriqué dans le même pays est d'argent fin ; car celui qui se fait avec de l'étain est d'un œil si plombé, qu'on n'en fait pas de cas ; ces sortes de *papiers* se fabriquent à Francfort, à Nuremberg, &c. Le *papier doré* sur tranche est du *papier* à lettre.

Le *papier doré* par petit feuillet & fait d'or fin, sert à plusieurs ouvrages, particulierement dans les couvens de religieuses qui en ornent des reliquaires, de petits tableaux de dévotion & autres choses ; employant aussi au même usage du *papier argenté* & des cartons dorés sur tranche, fabriqués par petites bandes, avec lesquelles elles exécutent tous ces petits rouleaux dorés qui sont dans les reliquaires & autres ouvrages de leurs mains. Ces *papiers*, tant *dorés* qu'*argentés*, aussi-bien que les cartons qu'on vient de dire, se fabriquentt à Paris. Mais à l'égard du *papier doré* d'Allemagne, on ne l'imite point ici par la grande raison, que tirant le cuivre en feuille de cette contrée, il deviendroit trop cher. Ce *papier* se fait avec des planches de cuivre jaune évidées, bien en fond, autour des masses & des contours gravés ; les feuilles de cuivre appliquées partout sur la feuille de couleur qu'on veut dorer sont posées sur la planche de cuivre qui doit être chaude, comme à-peu-près le sont les fers dont se servent les Doreurs de couvertures de livres quand ils les emploient ; puis passant le tout entre deux rouleaux ou cylindres, tels que peuvent être ceux de la presse en taille-douce, la planche en gaufrant le *papier* fait attacher l'or ou l'argent dessus, puis la feuille est étallée pour la laisser refroidir & sécher ; s'épouste pour en ôter tout l'or des endroits où n'ont point marqué les ornemens, figures & traits de la planche de cuivre, ce qui la perfectionne & la met en état d'être vendue.

Papier d'éventail, (*Eventaillistes.*) les Eventaillistes se sont partagés les différentes opérations de leur art ; les uns ne font que des bois d'*éventails*, les autres les peignent & dorent ; d'autres ne font que peindre les feuilles ; d'autres qui sont ceux dont il est question dans cet article, préparent les *papiers* que les autres emploient : d'autres enfin font commerce, sans travailler par eux-mêmes, quoiqu'ils ayent tous également & indistinctement le droit de travailler à toutes ces sortes d'ouvrages. Ceux qui travaillent au *papier*, & qu'on pourroit appeller proprement *Papetiers éventaillistes*, les doublent ; c'est-à-dire, collent ensemble avec une colle légere deux feuilles de *papier* de serpente, de la qualité qui convient à l'ouvrage auquel elles sont destinées ; cependaut une des deux feuilles est toujours plus belle que l'autre & sert d'endroit à l'*éventail* ; c'est sur ce côté qu'on fait les plus belles peintures. Pour coller ensemble les deux feuilles de *papier*, on commence par en coller une par les bords sur un cercle de bois vuide, composé d'un demi cerceau & d'une regle, sur lesquels on la colle avec de l'empois ou autre colle de même nature ; on mouille légerement le *papier* avec une éponge pour que l'humidité le fasse étendre, & séchant comme la peau d'un tambour ; en cet état, on laisse sécher le *papier* ; lorsqu'il est sec, on applique dessus la seconde feuille enduite de colle du côté qu'elle s'applique à la premiere ; on la lave bien avec une éponge, & on la laisse sécher. *Voyez* la *Planche de l'Eventailliste*, dont voici l'explication.

Vignette, femme qui colle des *papiers* sur des cercles ; *papier* pour coller.

2. Homme qui apporte le *papier*.

3. Ouvrier qui colle la seconde feuille de *papier* qui est l'envers sur la premiere.

4. Ouvriere qui enduit de colle avec un pinceau, la feuille de *papier* qui doit servir d'envers.

6. Homme qui tient un *papier* ployé.

7. Ouvrier qui passe le *papier* à la lisse, qui est faite à-peu-près comme la presse en taille-douce, composée de deux rouleaux entre lesquels passent une table de bois sur laquelle est une platine de cuivre *c* sur laquelle est un *papier* d'*éventail;* le rouleau supérieur qui est garni de linges est mû par une roue que l'ouvrier fait tourner.

9. & 10. Cercles.

11. *Papier* collé sur un cercle.

12. Ais sur lequel est un *papier* collé par les bords avec de la gomme arabique, prêt à peindre.

13. Cercles avec des *papiers* dessus.

14. Modele d'un éventail; la gorge.

15. *Papier* collé sur un ais, sur lequel on a tracé la forme du modele.

16. Table à sabler les *papiers*, c'est-à-dire les couvrir sur une couleur dont ils ont été enduits d'une poussiere d'or ou d'argent, au moyen d'un sac avec lequel on la répand uniformement sur tout le *papier;* le fond de la table qui est entourée du rebord; le *papier ;* le sac où est la poussiere. *Voyez* AVANTURINE.

17. Pile de cercles garnis de *papier.*

18. *Papier* rayé sur la forme à salper.

PAPIERS ET ENSEIGNEMENS, (*Marine.*) ce sont tous les *papiers* & manuscrits qui se trouvent dans un vaisseau; les *papiers & enseignemens* du vaisseau échoué.

Papier de cartouche ou de gargousse, c'est de gros *papier* gris dont on se sert pour faire les gargousses: on le forme sur un moule, puis on l'emplit de mitrailles. (*Q*)

PAPIER, *terme de Miroitier*, c'est une longue bande de *papier* fort, composée de plusieurs morceaux collés ensemble, dont la largeur n'est guère que de sept ou huit pouces, & la longueur proportionnée au volume des glaces qu'on veut étamer, ensorte néanmoins qu'elles les passent de huit ou dix pouces de chaque côté. Ce *papier* sert à couvrir le bord de devant de la feuille d'étain après qu'elle a été chargée de vif-argent, afin d'y poser la glace, & qu'en la glissant, la feuille ne puisse être endommagée. *Savary.* (*D. J.*)

PAPIERS, (*Relieure.*) les Relieurs mettent entre le carton & les feuilles du livre qu'ils relient une ou deux feuilles de *papier* blanc pour conserver les livres & éviter qu'ils ne se gâtent contre le carton; souvent ils y mettent du *papier* marbré dont un feuillet est collé contre le carton, l'autre contre un feuillet de *papier* blanc.

Quelquefois ils usent de *papier* doré en place de *papier* marbré, & d'autres fois de satin ou autres étoffes, comme du tabis ou du maroquin, alors cela s'appelle *doubler. Voyez* DOUBLER.

PAPIER-REGLÉ, (*Manufacture en soie.*) pour les desseins d'étoffes, de rubans & galons, c'est du *papier* imprimé d'après une planche gravée, qui représente seulement un nombre infini de lignes perpendiculaires, toutes coupées par des lignes horisontales sans nombre, ce qui forme une très-grande quantité de quarrés parfaits; voici comme la chose s'exécute. On prend une mesure de cinq ou six lignes, plus ou moins, suivant la grosseur ou la finesse que l'on veut donner au *papier*, par ces mesures répétées tant que la planche le peut permettre, tant perpendiculairement qu'horisontalement, on tire des lignes qui donnent par conséquent cinq à six lignes en quarré; ces quarrés sont à leur tour traversés à égales distances par neuf autres lignes, mais beaucoup plus déliées que les premieres, ce qui forme cent petits quarrés égaux dans chaque quarré qui est marqué par une ligne plus forte, & c'est ce qu'on appelle *papier de dix en dix*, pour le distinguer de celui qui sert aux Gaziers, & qui est appellé *de huit en dix*, parce que chaque quarré n'en contient que quatre-vingt petits. On se sert de *papier* d'une extrème finesse pour les desseins que j'ai appellé *représentatifs, voyez* PATRON, parce qu'il est plus aisé de donner le contour que l'on souhaite sur ce *papier* fin, les angles qui terminent chaque quarré étant moins sensibles; le *papier* plus gros étant reservé pour les desseins ou patrons, que j'ai appellé au même article *desseins démonstratifs :* voici la façon dont on se sert pour dessiner sur ce *papier.* On emplit d'encre tous les petits quarrés qui exprimeront les figures du dessein, qui sont toujours quelques figures d'ornemens, ou de fleurs, même de figures humaines; les points qui restent blancs marquent les découpés desdites figures, & expriment par conséquent le fond.

PAPIERS ROYAUX, (*Politiq. & Comm.*) ce sont tous ceux que le roi a créés, & avec lesquels il a payé ses sujets, au défaut d'argent monnoyé; celui qui trouveroit un bon projet pour l'acquit des *papiers royaux*, rendroit un service important à l'état; le crédit du monarque tient à la maniere dont il sortira de cette espece d'engagement.

PAPIER TERRIER, (*Jurisp.*) on appelle ainsi le registre qui contient toutes les déclarations passées au terrier d'un seigneur censier. *Voyez* TERRIER & DÉCLARATION, CENS, CENSIVE.

PAPIER ET PARCHEMIN TIMBRÉ, est celui qui porte la marque du timbre, & qui est destiné à écrire les actes publics dans les pays où la formalité du timbre est en usage.

Le timbre est une marque que l'on appose aux *papiers & parchemins* destinés à écrire les actes que reçoivent les officiers publics.

Quelques auteurs le définissent en latin *signum regium papyro impressum*, parce qu'en effet il représente communément les armes du prince ou quelque autre marque par lui ordonnée selon la qualité particuliere de l'acte & le lieu de la passation.

Le nom de *timbre* que l'on a donné à ces sortes de marques paroit avoir été emprunté du blason, & tirer son éthymologie de ce que le timbre s'imprime ordinairement au haut de la feuille de *papier* ou *parchemin*, comme le casque ou autre couronnement, que l'on nomme aussi *timbre*, en terme de blason, se met au-dessus de l'écu.

Je ne dis pas indistinctement que le timbre s'appose au haut de la feuille, mais seulement qu'on l'appose ainsi ordinairement; car quoique l'usage soit de l'imprimer au milieu du haut de la feuille, la place où on l'appose n'est point de l'essence de la formalité; on peut indifféremment le mettre en tête de l'acte, ou au bas, ou au dos, ou sur l'un des côtés, & l'on voit beaucoup de ces timbres apposés diversement aux actes publics.

La prudence veut seulement que l'on ait attention de faire apposer le timbre ou d'écrire l'acte de maniere que l'on ne puisse pas supprimer le timbre sans altérer le corps de l'acte; & les officiers publics devroient toujours ainsi disposer leurs actes, ce que néanmoins quelques-uns n'observent pas, n'écrivant le commencement de leurs actes qu'au-dessous du timbre, d'où il peut arriver des inconvéniens, & notamment qu'un acte public dont on aura coupé le timbre ne vaudra plus que comme écriture privée, & même sera totalement nul, selon la nature de l'acte & les circonstances, ce que nous examinerons plus particulierement dans la suite,

Au reste, à quelque distance que l'acte soit écrit du timbre il ne laisse pas d'être valable, & la disposition dont on vient de parler n'est qu'une précaution ui n'est pas de rigueur.

En France & dans plusieurs autres pays, on appose la marque du timbre avec un poinçon d'acier semblable à ceux qui servent à frapper les monnoies, excepté qu'il est moins concave; en d'autres pays, comme en Allemagne, on imprime le timbre avec une planche de cuivre gravée, telle que celles qui servent à tirer les estampes.

En France & dans la plûpart des autres pays où le timbre est en usage, on met de l'encre dans le poinçon pour marquer le timbre; en Angleterre on ne met aucune couleur dans le poinçon, ensorte que la marque qu'il imprime ne paroît que parce qu'elle se forme en relief sur le papier.

La formalité du timbre paroît avoir été totalement inconnue aux anciens, & les actes reçus par des officiers publics n'étoient alors distingués des écritures privées que par le caractere de l'officier qui les avoit reçus, & par le sceau qu'il y apposoit, qui étoit plus connu que les sceaux des parties contractantes, à cause de la fonction publique de l'officier; mais du-reste ce sceau n'étoit que le cachet particulier de l'officier; car les anciens n'avoient point de sceaux publics, tels que nous en avons en France, ainsi que l'observe Loyseau, *des off. liv. II. chap. iv. n. 10.* Les sceaux particuliers dont ils se servoient étoient plûtôt de simples cachets que de vrais sceaux, ils n'avoient pour objet que de tenir lieu de signature, comme cela s'est pratiqué long-tems dans plusieurs pays, & même en France, à cause qu'il y avoit alors peu de personnes qui sussent écrire, & ces sortes de sceaux ou cachets n'avoient aucun rapport avec les timbres dont nous parlons.

Justinien fut le premier qui établit une espece de timbre: cet empereur considérant le grand nombre d'actes que les tabellions de Constantinople recevoient journellement, & voulant prévenir certaines faussetés qui pouvoient s'y glisser, ordonna par sa novelle 44, laquelle fut publiée l'an 537, que ces tabellions ne pourroient recevoir les originaux des actes de leur ministere que sur du *papier*, en tête duquel (ce que l'on appelloit *protocole*), seroit marqué le nom de l'intendant des finances qui seroit alors en place, le tems auquel auroit été fabriqué le *papier* & les autres choses que l'on avoit coûtume de mettre en tête ces *papiers* destinés à écrire les originaux des actes que reçoivent les tabellions de Constantinople, ce que l'on appelloit suivant la glose & les interpretes, *imbreviaturam totius contractus*, c'est-à-dire un titre qui annonçoit sommairement la qualité & substance de l'acte.

Par cette même novelle l'empereur défendoit aussi aux tabellions de Constantinople de couper ces marques & titres qui devoient être en tête de leurs actes; il leur enjoignoit de les laisser sans aucune altération, & défendoit aux juges d'avoir égard aux actes écrits sur du *papier* qui ne seroit pas revêtu en tête de ces marques, quelques autres titres ou protocoles qui y fussent écrits.

M. Cujas en ses notes sur cette nouvelle, examine ce que Justinien a entendu par le protocole qu'il recommande tant aux tabellions de conserver; les uns, dit-il, veulent que ce soit une grande feuille royale; d'autres que ce soit une simple note des actes; d'autres que ce soit un exemplaire des formules dont les tabellions avoient coûtume de se servir: mais ils se trompent tous également, dit M. Cujas, car de même qu'aujourd'hui notre *papier* a quelque marque qui indique celui qui l'a fabriqué, de même autrefois les *papiers* dont on se servoit contenoient une note abrégée de l'intendant des finances qui étoit alors en place, parce que ces sortes d'intendans avoient inspection sur les fabriques de *papier*; on y marquoit aussi en quel tems & par qui le *papier* avoit été fabriqué; ce qui servoit à découvrir plusieurs faussetés.

Loyseau, dans son traité des offices, *liv. II. ch. V. n. 82.* dit en parlant de la novellle 44, qu'elle nous apprend un beau secret qui avoit été ignoré jusqu'à ce que le docte Cujas l'ait découvert, à savoir qu'elle défend de couper & ôter le protocole des chartes que nous pensons vulgairement être la minute & premiere écriture du contrat; & de fait les ordonnances des années 1512, & encore celle d'Orléans, *article xcxiij.* l'usurpent en cette signification, combien qu'à la vérité ce soit la marque du *papier* où étoit écrite l'année qu'il avoit été fait, laquelle marque Justinien défend de couper, comme on pouvoit aisément faire, d'autant qu'elle étoit en haut du *papier*, & non pas au milieu, comme celle de notre *papier*, pour ce, dit-il, que par le moyen de ce protocole ou marque du *papier* plusieurs faussetés ont été découvertes, ce qui s'est aussi vû quelquefois en France; partant, dit-il, pour se servir à propos de cette antiquité, il seroit expédient, ce semble, d'ordonner que tout *papier* seroit marqué, & que la marque contiendroit l'année qu'il auroit été fait, chose qui ne coûteroit rien & empêcheroit plusieurs faussetés, tant aux contrats qu'aux écritures.

Cette origine du *papier & parchemin timbrés* fut remarquée dans une cause qui se plaida au parlement d'Aix en 1676, entre des marchands de Marseille & le fermier du *papier timbré*, laquelle cause est rapportée par Boniface en ses arrêts de Provence, *tom. IV. l. III. tit. xv. c. ij.* le défenseur du fermier du *papier timbré* faisoit valoir, « que le timbre n'étoit pas nou» veau, puisqu'il y en avoit du tems de Justinien en » 537, qu'il y avoit des marques pour les protocoles » des notaires; qu'on y marquoit en chiffre l'année » en laquelle ils avoient été faits avec le nom *comitis* » *sacrarum largitionum*, qui étoit alors en exercice; » que Justinien vouloit que le notaire qui avoit com» mencé le protocole ou la charte achevât de l'écrire, » & que le motif & le fondement de Justinien n'avoit » été que pour la précaution contre les faussetés, » comme il paroit par la novelle 44, suivie par Go» defroy ».

Cette origine a aussi été remarquée par M. de Basville, intendant de la province de Languedoc, dans les mémoires qu'il a faits pour servir à l'histoire de cette province, dans lesquels en parlant du domaine il dit que, comme il y a deux généralités dans le Languedoc, il y a aussi deux sous-fermes du domaine, l'une pour la généralité de Toulouse, l'autre pour la généralité de Montpellier, & que dans ces sous-fermes sont compris le *papier timbré*, les formules & le contrôle des exploits; & à ce propos il remarque en passant, que le *papier timbré* n'a pas été inconnu aux Romains, puisqu'on voit par la novelle 44, qu'ils avoient une espece particuliere de *papier* pour écrire les originaux des actes des notaires, lequel portoit la marque que l'intendant des finances y faisoit apposer, & la date du tems auquel il avoit été fait.

Ainsi quoiqu'il paroisse peut-être d'abord singulier que l'on fasse remonter l'origine du *papier timbré* jusqu'au tems des Romains, cependant il est constant que cette formalité étoit déja en quelque usage chez eux, puisque les titres, dates & autres marques que l'on apposoit en tête du *papier* destiné à écrire les originaux des actes des tabellions de Constantinople, étoient une espece de timbre qui avoit le même objet que ceux qui sont aujourd'hui usités en France & dans plusieurs autres pays.

Mais suivant la même novelle de Justinien, cette formalité n'étoit établie que pour les actes des tabellions de Constantinople, encore n'étoit-ce que pour les originaux de ces actes, & non pour les expédi-

tions ou copies, du moins la novelle n'en fait pas mention ; en sorte qu'à l'égard de tous les autres actes passés dans la ville de Constantinople par d'autres officiers publics que les tabellions, & à l'égard de tous les autres actes publics reçus hors la ville de Constantinople, soit par des tabellions, soit par d'autres officiers publics, il n'y avoit jusqu'alors aucune marque sur le *papier* qui distinguât ces actes des écritures privées.

Cette formalité ne tomba pas en non-usage jusqu'au tems où elle a été établie en France, comme quelques-uns se l'imagineroient peut-être : il paroît au contraire qu'à l'imitation des Romains, plusieurs princes l'établirent peu de tems après dans leurs états, & que nos rois ont été les derniers à l'ordonner.

En effet, du tems des comtes héréditaires de Provence, qui regnerent depuis 915 ou 920 jusqu'en 1481, que cette province fut réunie à la couronne de France, les notaires de ce pays se servoient de protocoles marqués d'une espece de timbre, ainsi que cela fut observé dans la cause dont j'ai déja fait mention, qui fut plaidée au parlement d'Aix en 1676, & est rapportée par Boniface, *liv. IV. tom. III. tit. 15. ch. ij.* Le défenseur du fermier du *papier timbré*, pour faire voir que cette formalité n'étoit pas nouvelle, observoit que non-seulement du tems de Justinien les protocoles étoient marqués, mais encore du tems des comptes de Provence, & que M[e] Jean Darbés, notaire à Aix, avoit de ces anciens protocoles marqués.

Cette formalité fut introduite en Espagne & en Hollande vers l'an 1555.

Le *papier timbré* est aussi usité dans plusieurs autres états, comme en Angleterre, dans le Brabant & dans la Flandre impériale, dans les états du roi de Sardaigne, en Suede, & il a été introduit dans l'état ecclésiastique, à compter du 1 avril 1741, & dans d'autres pays, comme nous le dirons dans un moment.

Les timbres qu'on oppose aux *papiers & parchemins* destinés à écrire les actes publics ont quelque rapport avec les sceaux publics dont on use aujourd'hui en France & dans plusieurs autres pays, en ce que les uns & les autres sont ordinairement une empreinte des armes du prince, ou de quelqu'autre marque par lui établie, qui s'apposent également aux actes publics, & les distinguent des actes sous signature privée ; cependant il ne faut pas confondre ces deux formalités, entre lesquelles il y a plusieurs différences essentielles.

La premiere qui se tire de leur forme est que les sceaux publics, tels que ceux du roi, des chancelleries, des jurisdictions, des villes, des universités & autres semblables, s'appliquent sur une forme de cire ou de quelqu'autre matiere propre à en recevoir l'empreinte, laquelle est en relief; il y a de ces sceaux qui s'appliquent ainsi sur l'acte même, d'autres qui sont à double face, & ne sont attachés à l'acte que par les lacs ; au lieu que le timbre n'est qu'une simple marque imprimée au haut du *papier* ou parchemin.

La seconde différence est que l'on n'appose point de sceau sur la minute des actes publics : cette formalité n'est même pas toujours nécessaire pour donner l'authenticité & la publicité aux expéditions ou copies collationnées des actes publics ; c'est plutôt le caractere & la qualité de l'officier qui a reçu l'acte & sa signature apposée au bas, qui rendent l'acte public : au lieu que dans les pays où le timbre est en usage, pour donner l'authenticité & le caractere de publicité à un acte, soit original, en minute ou en brevet, soit expédition ou copie collationnée, il doit être écrit sur du *papier timbré* ou en parchemin timbré, si l'acte est de nature à être écrit en *parchemin*.

La troisieme difference qui se trouve entre les sceaux publics & les timbres, c'est que l'apposition du sceau est la marque de l'autorité publique dont l'acte est revêtu par cette formalité ; tellement qu'en quelques endroits, comme à Paris, le droit d'exécution parée en dépend, & que si un acte public n'étoit pas scellé, il ne pourroit être mis à exécution, quand même il seroit d'ailleurs revêtu de toutes les autres formalités nécessaires : au lieu que le timbre contribue bien à donner à l'acte le caractere de publicité nécessaire pour qu'on puisse le mettre en forme exécutoire ; mais par lui-même il ne donne point ce droit d'exécution parée, qui dépend de certaines formalités qu'on ajoute à celle qui constitue la publicité.

Quoique la formalité du timbre semble n'avoir été établie que pour la finance qui en revient au prince, elle ne laisse pas d'être utile d'ailleurs.

En effet, le timbre sert 1°. à distinguer à l'inspection seule du haut de la feuille sur laquelle l'acte est écrit, si c'est un acte reçu par un officier public, ou si ce n'est qu'une écriture privée.

2°. Le timbre fait respecter & conserver les affiches, publications ou autres exploits, ou actes que l'on attache extérieurement aux portes des maisons ou dans les places publiques, soit en cas de decret, licitation, adjudications ou autres publications, soit dans les exploits que l'on attache à la porte de personnes absentes auxquelles ils sont signifiés ; car comme ces sortes d'actes ne sont point scellés, il n'y a proprement que le timbre qui fasse connoître que ce sont des actes émanés de l'autorité publique, & qui les distingue des écritures privées.

3°. Le timbre annonce la solemnité de l'acte aux personnes qui le signent, & sert en cela à prévenir certaines surprises que l'on pourroit faire à ceux qui signeroient un acte sans l'avoir lu ; par exemple, il seroit difficile de faire signer pour une écriture privée un acte public qui seroit sur *papier timbré*, parce que l'inspection seule du timbre feroit connoître la surprise.

4°. Le timbre sert aussi à prévenir quelques faussetés dans les dates de tems & de lieu qui, peuvent se commettre plus facilement dans les actes où cette formalité n'est pas nécessaire : en effet, comme il y a un timbre particulier pour chaque état, & même en France pour chaque généralité, que la formule de ces timbres a changé en divers tems, & que l'on ne peut écrire les actes publics que sur du *papier* ou *parchemin* marqué du timbre actuellement usité dans le tems & le lieu où se passe l'acte, ceux qui écrivent un acte sur du *papier* ou *parchemin* marqué du timbre actuellement usité dans un pays, ne pourroient pas impunément le dater d'un tems ni d'un lieu où il y auroit eu un autre timbre, parce que la formule du timbre apposé à cet acte étant d'un autre tems ou d'un autre lieu, feroit connoître la fausseté des dates de tems & de lieu qu'on auroit donné à cet acte.

La formalité du timbre n'ayant été établie que pour les actes publics, il s'ensuit que tous les actes qui ne sont pas reçus par des officiers publics ne sont point sujets à être écrits sur *papier timbré*.

Boniface, en son recueil des arrêts du parlement de Provence, *tom. IV. l. III. tit. XV. ch. j. & ij.* rapporte à ce sujet deux arrêts de la cour des aides & finances de Montpellier.

Au mois de Mars 1655, Louis XIV. étant lors à Paris, donna un édit portant établissement d'une marque sur le *papier* & le *parchemin* destinés à écrire les actes reçus par les officiers publics. Cet édit fut enregistré en parlement, en la chambre des comptes & en la cour des aides le 20 du même mois. Il est au cinquieme volume des ordonnances de Louis XIV. cotté 3. *fol* 69. & il en est fait mention dans le recueil des ordonnances, édits, & par M. Blanchart.

Cet édit n'eut aucune exécution; mais dans la suite le roi voulant rendre le style des actes publics uniforme dans tout son royaume, donna une déclaration le 19 Mars 1673, par laquelle il ordonna qu'il seroit dressé des formules imprimées pour toutes sortes d'actes publics, & que les exemplaires de ces formules seroient *marqués en tête d'une fleur de lis, & timbrés de la qualité & substance des actes.*

Les formules d'actes ordonnées par cette déclaration n'eurent cependant pas lieu, parce que l'on y trouva trop d'inconvéniens, & le roi donna une autre déclaration le 2 Juillet 1673, registrée au parlement le 10 du même mois, par laquelle en attendant que les formules fussent perfectionnées, il ordonna que les actes publics ne pourroient être écrits que sur du *papier* ou *parchemin timbrés*, comme ils devoient l'être pour les formules, avec cette différence seulement que le corps de l'acte seroit entierement écrit à la main; & c'est de-là que le *papier* & le *parchemin timbrés* ont retenu le nom de *formule.*

Le 4 Juillet de la même année 1673, il fut fait un état des formules dont les *papiers* & *parchemins* devoient être *timbrés*, suivant la déclaration dont on vient de parler.

En exécution de cette déclaration, le *papier* & le *parchemin* destinés à écrire les actes publics, furent marqués en tête d'une fleur de lis, & intitulés de la qualité & formule de l'acte auquel il devoit servir; on y marquoit même en tête & même dans les commencemens, le nom du quartier dans lequel il devoit servir; précaution qui fut établie pour prévenir plusieurs faussetés qui peuvent se commettre à l'égard des dates. Cette précaution si utile fut dans la suite retranchée à cause que le *papier* ou *parchemin timbré* pour un quartier ne pouvoit pas être vendu pendant le cours du suivant sans marquer la date de ce nouveau quartier, ce qui causoit quelque embarras aux fermiers du timbre.

Le 3 Avril 1674, le roi en son conseil d'état, fit un réglement pour l'usage du *papier* & *parchemin timbré*; ce reglement qui est divisé en vingt articles, explique nommément quels actes doivent être écrits sur *papier* ou *parchemin timbré*: il seroit trop long d'en faire ici le détail; il suffit de dire que ce sont tous les actes émanés des officiers publics, & ce qu'il est surtout important d'observer, c'est que ce réglement prononce la peine de nullité contre lesdits actes publics qui seroient faits sur *papier* ou *parchemin* commun. Ce réglement a été enregistré dans les différens parlemens & autres cours, & il s'observe à la rigueur.

Plusieurs cours ayant fait des remontrances au sujet de ce réglement, le droit établi sur le *papier* & le *parchemin timbré* fut converti par édit du même mois d'Avril 1674, en un autre sur tout le *papier* & *parchemin* qui se consomme dans l'étendue du royaume.

La perception de ce nouveau droit fut différée par arrêt du conseil du 22 Mai 1674; & par un autre arrêt du conseil du même jour, le réglement du 3 Avril 1674 fait pour l'usage du *papier* & *parchemin timbré* fut confirmé, & en conséquence ordonné que les timbres & actes différens auxquels le *papier* étoit destiné seroient supprimés, & qu'à l'avenir au lieu d'iceux, tout le *papier* qui seroit consommé par les officiers & ministres de justice, seroit marqué d'une fleur de lis, & timbré du nom de la généralité où il devoit servir.

Au mois d'Août de la même année le roi donna un édit par lequel il révoqua pleinement celui du mois d'Avril précédent, portant établissement d'une marque générale sur tout le *papier* & *parchemin* pour continuer l'usage du *papier* & *parchemin timbré*, supprima les différens timbres établis pour chaque formule ou modele d'acte, & ordonna que tous officiers & ministres de justice, & autres assujettis par ses précédens édits, déclarations & réglemens à l'usage du *papier* & *parchemin timbré*, se serviroient, à commencer du 1 Octobre 1674, de *papier* & *parchemin timbré*, qui seroit seulement marqué d'une fleur de lis & du nom de la généralité dans laquelle il devoit être employé, & les droits en furent arrêtés, non plus selon la qualité & la nature des actes, mais selon la hauteur & la largeur du *papier*.

En exécution de cet édit, on commença au premier Octobre à se servir de *papier* & *parchemin timbré* pour les actes publics.

J'en ai vu de timbré d'une fleur de lis, avec ces mots au-tour, *généralité de Moulins*, sur un exploit fait dans ladite généralité le 3 Novembre 1674.

Il y a néanmoins encore plusieurs provinces de ce royaume dans lesquelles la formalité du timbre n'a jamais eu lieu; telles sont la province d'Artois, la Flandre françoise, le Haynaut françois, la principauté d'Arches & de Charleville, dont le territoire comprend la ville de Charleville, Arches qui en est le fauxbourg, & environ vingt-quatre villages. Il en est de même dans la Franche-Comté, l'Alsace & le Roussillon.

Il n'y en a pas non plus à Bayonne, ni dans le pays de Labour.

Il y a aussi trois principautés enclavées dans la France dans lesquelles on ne sert pas de *papier* ni de *parchemin timbré*; savoir la principauté souveraine de Dombes, celle d'Orange & celle d'Henrichemont & de Bois-Belle en Berry.

On ne se sert pas non plus de *papier* ni de *parchemin timbré* dans les îles françoises de l'Amérique, comme la Martinique, la Guadeloupe, la Cayenne, Marigalande, Saint-Domingue & autres, ni dans le Canada & le Mississipi.

Quoiqu'en général tous les officiers publics royaux ou autres, soient obligés de se servir de *papier* & *parchemin timbré* dans les lieux où il est établi, il y a néanmoins quelques tribunaux où l'on ne s'en sert point, quoique la formalité du timbre soit établie dans le pays. 1°. On ne s'en sert pas pour les mémoires ou requêtes que l'on présente au conseil royal des finances, & même les arrêts qui s'y rendent, s'expédient aussi en *papier* & parchemin commun; mais quand le conseil ordonne que les mémoires ou requêtes seront communiqués aux parties intéressées, alors la procédure se fait à l'ordinaire, & tout ce qui se signifie doit être sur *papier timbré.*

2°. On ne s'en sert pas non plus dans les bureaux extraordinaires du conseil, lorsque la commission porte que l'instruction des affaires qui y sont renvoyées, se fera par simples mémoires & sans frais.

3°. Les requêtes que l'on présente à MM. les maréchaux de France pour les affaires d'honneur qu'ils jugent en l'hôtel de leur doyen, se donnent aussi sur *papier* commun.

4°. Les consuls, vice-consuls & chanceliers, & autres officiers résidant dans les villes & ports d'Espagne, d'Italie, de Portugal, du Nord, des échelles du Levant & de Barbarie, ne se servent aussi que de *papier* commun, même pour les actes qu'ils envoient en France, parce que la jurisdiction qu'ils ont dans ces pays n'étant que par emprunt de territoire, ils ne peuvent ni se servir de *papier timbré* de France, ni de celui de puissance étrangere, dans le territoire de laquelle ils ne sont que par emprunt.

5°. Les ambassadeurs, envoyés, agens, résidens & autres ministres des princes étrangers auprès du roi de France, ne se servent pour les actes qu'ils font ni du *papier timbré* de leur pays, ni de celui de France, mais de *papier* commun.

6°. De même les ambassadeurs & autres ministres

du roi de France dans les pays étrangers ne se servent que de *papier* commun.

7°. On ne se sert point de *papier* ni de *parchemin timbré* dans les conseils de guerre, même lorsque l'on y juge à mort quelqu'un pour délit militaire.

8°. On ne s'en sert point pour les affaires qui s'instruisent au conseil souverain de Dombes, qui se tient à Paris chez le prince de Dombes par emprunt de territoire.

9°. Les officiers des conseils des princes apanagistes, comme ceux de M. le duc d'Orléans, expédient en *papier* commun tous les actes qui se font dans le conseil, quoique ces actes soient authentiques, & les quittances du secrétaire des commandemens passent à la chambre des comptes sur *papier* commun.

Les registres des hôpitaux, tant de Paris qu'autres lieux, même ceux des baptêmes, mariages, sépultures, se tiennent en *papier* commun, depuis le 1 Janvier 1737, *article 15.* de la déclaration du 9 Avril 1736; mais les extraits doivent être en *papier timbré*, *art. 29.*

Les maisons religieuses tiennent aussi leurs deux registres de vêture, noviciat & profession en *papier* commun, *article 25. ibid.*

Suivant l'*article 1*, un des originaux des registres, baptêmes, ondoyemens, cérémonies du baptême, mariages & sépultures, doit être en *papier* commun.

La décharge de l'apport des registres se donne en *papier* commun, *18. ibid. & 20.*

Voyez l'article 37. qui permet de mettre au greffe des expéditions en *papier* commun.

Article 38. Les états seront en *papier* commun.

Quoique le timbre ne soit qu'une formalité, il ne laisse pas d'y avoir plusieurs choses à considérer pour déterminer sur quelle sorte de *papier* on doit écrire les actes publics.

En effet, on distingue dans les actes trois sortes de formalités, qui se reglent chacune par des lois différentes.

Il y a des formalités qui habilitent la personne, c'est-à-dire qui lui donnent la capacité de contracter, comme l'autorisation du mari à l'égard de la femme dans les coûtumes où elle est requise, le consentement du pere qui est nécessaire en pays de droit pour faire valoir l'obligation du fils de famille en pays de droit écrit : l'observation de ces formalités & autres semblables se regle par la loi du domicile des personnes qui s'obligent, parce que ces formalités ont pour objet de leur donner la capacité de contracter qui dépend de la loi du domicile.

Il y a d'autres formalités qui concernent la substance de l'acte, telles que l'acceptation dans les donations, qui est une condition que la loi de la situation impose aux biens dont on veut disposer : aussi ces sortes de formalités se reglent-elles par la loi du lieu où les biens sont situés.

La troisieme espece de formalités est de celles qui ne concernent que la forme extérieure des actes : telles sont toutes celles qui ne servent qu'à rendre l'acte probant ou authentique, comme la signature des parties, celle des officiers publics & des témoins, l'apposition du sceau, le contrôle, l'insinuation, & autres semblables.

Ces formalités extérieures ne se reglent point par la loi du lieu où les biens sont situés, ni par la loi du domicile des parties, ni par celle du lieu où les officiers publics qui reçoivent les actes font leur résidence ordinaire, mais par la loi du lieu où l'acte est passé, & cela suivant la maxime, *locus regit actum*, qui est fondée sur la loi 3. au digeste *de testibus*, sur la loi 1. au code *de emencip. liber.* & sur ce que dit M. Ch. Dumoulin sur la loi 1. au code *liv. I. tit. I.* verbo *conclusiones de statutis. Aut statutum*, dit-il, *loquitur de his quæ concernunt nudam ordinationem, vel solemnitatem actûs, & semper inspicitur statutum vel consuetudo loci ubi actus celebratur, sive in contractibus, sive in judiciis, sive in testamentis, sive in instrumentis aut aliis conficiendis.*

Il n'y a certainement rien qui soit plus de la forme extérieure des actes que la qualité du *papier* ou *parchemin* sur lequel on les écrit; soit qu'on ne considere que le *papier* même, si l'acte est écrit sur *papier* ou *parchemin* commun; soit que l'on considere la marque du timbre, s'il est écrit sur *papier timbré :* car le *papier* est le *parchemin* & le timbre que l'on y appose, ne sont point de la substance de l'acte, puisqu'il pourroit subsister sans cela.

C'est pourquoi l'on doit suivre l'usage du lieu où se passent les actes pour déterminer s'ils doivent être écrits sur *papier* ou *parchemin timbré*, ou s'ils peuvent être écrits sur *papier* ou *parchemin* commun.

Ainsi les notaires, greffiers, huissiers, & autres officiers publics doivent écrire sur du *papier* ou *parchemin timbré* les actes qu'ils reçoivent à Paris, & dans les autres endroits où la formalité du timbre est établie.

Ils ne peuvent même pas se servir indifféremment de toute sorte de *papier* ou *parchemin timbré*, il faut que ce soit du *papier* ou *parchemin timbré* exprès pour le pays, & en particulier pour la généralité dans laquelle ils reçoivent l'acte : ensorte qu'un acte public reçu en France doit non-seulement être écrit sur du *papier* ou *parchemin timbré* d'un timbre de France, & non sur du *papier* marqué du timbre d'un autre état, mais il faut encore qu'il soit écrit sur du *papier timbré* pour la généralité dans laquelle il est reçu, y ayant autant de timbres différens que de généralités.

Au contraire si l'acte est reçu dans un état ou une province dans lesquels le *papier* ni le *parchemin timbré* ne sont point en usage, comme en Flandre, en Haynant, *&c.* l'officier public qui reçoit l'acte, doit l'écrire sur *papier* ou *parchemin timbré* commun.

Néanmoins un acte écrit sur *papier* ou *parchemin timbré* dans un pays où la formalité du timbre n'est pas établie, ne seroit pas pour cela nul, parce que ce qui abonde ne vitie pas.

Les officiers publics qui ont leur résidence ordinaire dans un lieu où l'on ne se sert point de *papier timbré*, ne laissent pas d'être obligés de s'en servir pour les actes qu'ils reçoivent dans les pays où il est établi.

Et vice versâ, les actes publics reçus dans des pays où le *papier timbré* n'a pas lieu, doivent être écrits sur *papier* commun, quand même les officiers publics qui les reçoivent auroient leur résidence ordinaire dans un lieu où l'on se serviroit de *papier timbré.*

Ainsi les notaires d'Orléans & ceux de Montpellier, les huissiers à cheval & à verge au châtelet de Paris, & autres officiers publics qui ont droit d'instrumenter par tout le royaume, doivent écrire les actes qu'ils reçoivent dans chaque lieu sur du *papier* marqué du timbre établi pour le lieu, ou sur du *papier* commun, si le timbre n'est pas établi dans le lieu où ils reçoivent l'acte.

De même un conseiller au parlement ou de quelque autre cour souveraine, qui seroit commis par sa compagnie pour aller faire quelque visite, procès-verbal, enquête, information, ou autre instruction, dans une province du ressort dans laquelle le *papier* est marqué d'un timbre différent de celui de Paris, comme en Picardie, en Champagne, ou en Touraine, *&c.* seroit obligé de servir du *papier* du lieu où il feroit l'instruction, & par la même raison pourroit se servir de *papier* commun pour les actes qu'il feroit en Flandre, en Haynaut, *&c.* ou autres provinces, dans lesquelles il n'y a point de *papier timbré.*

Et lorsqu'un officier public qui a commencé un acte dans une généralité le continue en d'autres gé-

néralités ou provinces, soit par droit de suite, soit en vertu d'une commission particuliere ou autre droit, comme il arrive quelquefois à l'égard des inventaires, procès-verbaux de visite, *&c.* l'officier doit pour chaque partie de l'acte qu'il reçoit se servir du *papier* ou *parchemin timbré* pour le lieu où il reçoit cette partie de l'acte, quand même le commencement de l'acte seroit sur du *papier* marqué d'un timbre different, parce que ces différentes parties sont proprement autant d'actes particuliers qui doivent être reçus chacun selon la forme usitée dans le lieu où ils se passent, & par conséquent être écrits sur du *papier timbré* pour le lieu où on les reçoit, & non pas sur du *papier timbré* pour le lieu où on a commencé l'acte.

Ce que l'on vient de dire, que toute sorte d'actes doivent être écrits sur le *papier* dont on se sert dans le lieu où ils sont reçus, s'entend non-seulement des minutes ou originaux des actes, mais aussi des grosses, expéditions & copies collationnées ; si elles sont délivrées dans le lieu où l'acte original a été reçu, elles doivent être écrites sur du *papier* marqué du même timbre, ou du-moins de celui qui est usité dans le pays au tems de l'expédition ; mais si l'original a été reçu hors du lieu de la résidence ordinaire de l'officier public dans un pays où le timbre est différent de celui qui est usité dans le lieu de sa résidence, les expéditions qu'il en délivre dans le dernier lieu doivent être écrites sur du *papier* marqué du timbre qui y a cours, parce que le fait de l'expédition ou copie est un nouvel acte qui doit être reçu suivant l'usage actuel du lieu où il se passe.

Ainsi un notaire d'Orléans qui aura écrit sur du *papier timbré* de la généralité de Paris l'acte qu'il aura reçu dans cette généralité, écrira sur du *papier timbré* de la généralité d'Orléans les expéditions ou copies qu'il délivrera de cet acte à Orléans.

Par la même raison, ce notaire d'Orléans qui aura écrit sur *papier* commun un acte qu'il aura reçu en Flandre ou autre pays, dans lequel il n'y a point de *papier timbré*, sera obligé d'écrire sur du *papier timbré* de la généralité d'Orléans l'expédition qu'il en délivrera dans cette généralité.

Par une suite du même principe, toutes expéditions ou copies délivrées depuis l'établissement du timbre dans les pays où il a lieu, doivent être écrites sur *papier timbré*, encore que les minutes ou originaux soient antérieurs à l'établissement du timbre & ayent été reçus sur *papier* commun, parce que l'expédition ou copie doit être dans la forme usitée au tems où elle est faite, sans considérer en quelle forme est l'original.

Et comme toute expédition ou copie doit aussi être dans la forme usitée dans le lieu où elle est faite, ainsi qu'on l'a déja expliqué ci-devant, il seroit à propos que les officiers publics fissent toujours mention au-bas de la grosse, expédition ou copie, du jour & du lieu où ils l'ont délivrée, ce que la plûpart n'observent pas, sur-tout dans les grosses : néanmoins cela est nécessaire pour connoître si la grosse, expédition ou copie, est dans la forme usitée dans le tems & le lieu où elle a été délivrée ; car elle ne l'est pas toujours dans le même tems, ni dans le même lieu, que la minute ou brevet original de l'acte ; or l'on ne peut juger si l'expédition est dans la forme où elle doit être, sans savoir le tems & le lieu où elle a été délivrée : on peut aussi avoir intérêt de savoir la date d'une grosse, parce que s'il s'en trouve deux, celle qui a été délivrée la premiere a plusieurs droits & privileges que n'a pas la seconde : d'ailleurs il est important de savoir si l'officier public qui a reçu l'acte avoit encore caractere d'officier public lorsqu'il a délivré l'expédition, & pour cela il en faut savoir la date : en un mot, il y a beaucoup d'inconvéniens à ne pas marquer la date & lieu des expéditions, & il seroit plus régulier de le marquer, puisque le fait de l'expédition est proprement un acte particulier qui doit avoir sa date comme l'original a la sienne, & que l'expédition doit être faite dans la forme usitée dans le tems & le lieu où elle est délivrée.

C'est encore une question de savoir si dans un tems & dans un pays où le timbre a lieu on peut écrire un acte public à la suite d'un autre acte aussi public, reçu sur du *papier* ou *parchemin* non-timbré ou marqué d'un ancien timbre qui n'a plus cours.

Cela se pratique quelquefois pour faire mention sur la minute ou sur la grosse d'un acte, d'un payement, d'une décharge, d'une réduction, augmentation ou autre déclaration, qu'il est essentiel d'écrire sur l'acte auquel elle est relative, auquel cas la nécessité de joindre le nouvel acte à l'ancien d'une maniere qu'il ne puisse en être séparé, autorise à écrire le nouvel acte à côté ou à la suite de l'ancien, quoique le *papier* sur lequel on l'écrit ne soit pas dans la forme usitée au tems où l'on passe le nouvel acte.

Mais si l'on écrivoit à côté ou à la suite d'un acte ancien un nouvel acte qui n'auroit aucune connexité avec l'autre, alors n'y ayant pas de nécessité de joindre ces actes, il n'y auroit aucun prétexte pour s'écarter des regles ordinaires ; ainsi, dans ce cas, lorsque le premier acte auquel on en voudroit joindre un autre, seroit écrit sur du *papier* non-timbré ou marqué d'un timbre qui n'a plus cours, on ne pourroit pas écrire le nouvel acte sur ce même *papier*, il faudroit l'écrire sur du *papier timbré* de la formule actuelle, autrement l'acte pourroit être argué de nullité, pour n'avoir pas été écrit sur du *papier* de la forme usitée au tems où il a été passé.

Les notaires au châtelet de Paris se sont long-tems servi du même *papier* & *parchemin* que les autres officiers publics ; avant 1673, ils écrivoient leurs actes sur *papier* ou *parchemin* commun ; & depuis 1673, époque de l'établissement du timbre, ils ont été obligés d'écrire tous leurs actes sur du *papier* ou *parchemin timbré.*

La formule du timbre a été changée plusieurs fois, mais la nouvelle formule que l'on introduisoit étoit uniforme pour tous les actes publics, & les notaires au châtelet de Paris se servoient comme tous les autres officiers de *papier* ou *parchemin timbré* de la formule usitée au tems de la passation de leurs actes.

Ce ne fut qu'en 1723 que l'on commença à établir un timbre particulier pour les actes des notaires au châtelet de Paris : le roi par sa déclaration du 7 Déc. 1723, regiſtrée le 22 desdits mois & an, en supprimant la formalité du contrôle, à laquelle ils avoient été assujettis comme tous les autres notaires du royaume, ordonna par l'*article iij.* de ladite déclaration, qu'il seroit établi des formules particulieres pour les *papiers* & *parchemins timbrés* qui seroient employés par lesdits notaires pour les brevets, minutes & expéditions des actes qui seroient par eux passés, laquelle formule seroit imprimée à côté de celle de la ferme.

L'*article iv.* ordonna que tous les actes seroient divisés en deux classes.

La premiere composée des actes simples, & qui se passent ordinairement sans minutes ; savoir, les procurations, avis de parens, attestations, *&c.* & autres actes qui sont énoncés nommément dans ledit *article*, & qu'il seroit trop long de détailler ici.

La seconde classe, composée de tous les autres actes non-compris dans la premiere classe.

L'*article v.* ordonne qu'il sera fait une premiere sorte de formule pour les actes de la premiere classe intitulée, *actes de la premiere classe*, & que si les parties jugent à propos qu'il reste minute de quelqu'un desdits actes, & qu'il leur en soit délivré des expé-

ditions, lesdites expéditions ne pourront être faites que sur du *papier* de la même marque.

L'*article vj.* porte que les minutes des actes de la seconde classe seront écrites sur un *papier*, intitulé, *minute des actes de la seconde classe :* & à l'égard des expéditions & grosses qui seront délivrées des actes, que la premiere feuille de celles qui seront faites en *papier*, sera écrite sur un *papier* intitulé, *premiere feuille d'expédition ;* & que si l'expédition contient plus d'une feuille, les notaires se serviront pour les deuxiemes & autres feuilles à quelque quantité qu'elles puissent monter d'un *papier* intitulé, *deuxiemes feuilles d'expéditions.*

L'*article vij.* ordonne que les notaires se serviront de *parchemin* intitulé de même pour les grosses & expéditions, que les parties desireront leur être délivrées en *parchemin.*

L'*article viij.* défend aux notaires au châtelet de Paris de se servir, à compter du premier Janvier 1724; d'autres *papiers* & *parchemins*, que ceux de la nouvelle formule, leur enjoint de les employer suivant la nature des actes, & ordonne que cela soit pareillement observé par tous autres officiers & personnes publiques, qui prétendent avoir droit de faire des inventaires & partages dans la ville & fauxbourgs de Paris.

L'*article ix.* ordonne que les expéditions & grosses dont la date sera antérieure audit jour premier Janvier 1724, seront faites & délivrées en *papier* ou *parchemin timbrés* seulement du timbre ordinaire des formes.

Enfin l'*article x.* porte que les quittances des rentes sur l'hôtel de ville ou sur les tailles, perpétuelles ou viageres, ainsi que les minutes, grosses & expéditions, des contrats qui ne seroient point encore passés avant le premier Janvier 1724, soient passés & expédiés sur le *papier timbré* ordinaire des fermes ; & qu'il en soit usé de même pour les copies collationnées par les notaires des grosses & expéditions, dont ils n'auront pas les minutes.

Cette déclaration fut exécutée pendant sept années ; mais l'embarras que la distinction du *papier*, selon la nature des actes, causoit aux notaires & aux parties contractantes, engagea le roi à donner une autre déclaration le 5 Décembre 1730, registrée en la cour des aides le 15 du même mois, qui supprime, à commencer du premier Janvier 1731, les différentes formules dont l'établissement étoit ordonné par la déclaration du 7 Décembre 1723, sur les différens actes & expéditions des notaires de Paris, & en conséquence commue lesdites formules en une formule uniforme, qui sera établie à compter du premier Janvier 1731 sur tous les *papiers* & *parchemins* servant aux actes & contrats qui seront passés à compter dudit jour par les notaires de Paris, brevets, grosses expéditions, copies collationnées, & extraits desdits actes & contrats, sans aucune distinction des différens actes, ni des premieres & autres feuilles, des grosses, expéditions, copies collationnées ou extraits, laquelle formule sera intitulée, *actes des notaires de Paris*, & sera imprimée à côté du timbre ordinaire des fermes.

La même déclaration ordonne que les grosses, expéditions, extraits ou copies collationnées des actes & contrats qui auront été passés par lesdits notaires de Paris, à compter du premier Janvier 1724, seront aussi sujets à la nouvelle formule.

Les grosses, expéditions, copies collationnées & extraits des actes & contrats dont la date sera antérieure au premier Janvier 1724, sont dispensés de la nouvelle formule, ainsi que les contrats & quittances des rentes de l'hôtel de ville ou sur les tailles, perpétuelles & viageres, & aussi toutes autres quittances à la décharge de S. M. à condition toutes fois que les pieces justificatives du droit & des qualités de ceux qui donneront lesdites quittances, seront mises sur *papiers timbrés* de la nouvelle formule.

Cette déclaration porte aussi que les empreintes des timbres de la nouvelle formule, tant du *papier* que du *parchemin*, seront déposées au greffe de l'élection de Paris, qui connoîtra en premiere instance des contraventions à sa disposition, & que les appels en seront portés en la cour des aides à Paris.

Cette déclaration est la derniere qui ait été rendue à l'égard des notaires à Paris, & même concernant le *papier timbré* en général, & elle a toujours eu son exécution.

Les deux déclarations, dont on vient de rendre compte, forment une exception en faveur des notaires de Paris, par rapport à ce que l'on a dit ci-devant que les officiers publics qui ont le droit d'aller recevoir des actes hors du lieu de leur résidence, & même en d'autres généralités ou provinces, sont obligés de se servir du *papier* usité dans chaque pays pour les actes qu'ils y reçoivent ; car les notaires au châtelet de Paris qui ont droit d'instrumenter par tout le royaume, peuvent, depuis les déclarations de 1723 & 1730, se servir par tout le royaume du même *papier* & *parchemin* dont ils se servent à Paris.

Lorsque les notaires au châtelet de Paris vont recevoir des actes en quelque province, dans laquelle il n'y a ni *papier* timbré, ni contrôle pour les actes des notaires, comme en Artois, ils peuvent écrire les actes qu'ils y reçoivent sur *papier* commun, parce qu'il n'y a rien qui les oblige à se servir en cette occasion de leur *papier* particulier : s'ils s'en servoient, l'acte n'en seroit pas moins valable, parce que ce qui abonde, ne vitie pas; ce seroit seulement une dépense inutile.

Mais s'ils alloient recevoir des actes dans un pays où le *papier* timbré n'est pas en usage, & dans lequel néanmoins le contrôle des actes des notaires auroit lieu, alors ils seroient obligés de se servir du même *papier* dont ils se servent à Paris, parce que n'ayant été affranchis de la formalité du contrôle qu'au moyen du timbre particulier apposé au *papier* sur lequel ils écrivent leurs actes, on prétendroit peut-être que leurs actes y deviendroient sujets dans un tel pays, si ces actes étoient écrits sur *papier* commun.

Le *papier* destiné à leurs actes leur est tellement personnel, qu'aucun autre officier public ne pourroit s'en servir, même dans la généralité de Paris dont ce *papier* porte aussi le timbre général, parce que l'autre timbre particulier qui y est apposé avertit que ce *papier* ne peut servir qu'aux actes des notaires au châtelet de Paris.

Mais quoique les notaires au châtelet de Paris semblent être obligés par la déclaration du 5 Décembre 1730 de se servir pour tous leurs actes indistinctement de *papier* timbré de la nouvelle formule établie pour eux, il y a néanmoins quelques actes qu'ils peuvent écrire sur du *papier* timbré seulement de la formule générale des fermes ; savoir,

1°. Les grosses, expéditions, copies collationnées, & extraits des actes & contrats dont la date est antérieure au premier Janvier 1724, lesquels sont dispensés de la nouvelle formule par la déclaration du 5 Décembre 1730.

2°. Les contrats & quittances de rentes sur l'hôtel de ville ou sur les tailles, perpétuelles ou viageres, & toutes autres quittances à la décharge de Sa Majesté, à condition que les pieces justificatives du droit & des qualités de ceux qui donneront lesdites quittances, seront mises sur *papier* timbré de la nouvelle formule ; ce qui est ainsi ordonné par la même déclaration du 5 Décembre 1730.

3°. Les copies collationnées que les notaires délivrent des arrêts, sentences, & autres jugemens, & des

des autres actes qui ne sont pas émanés du ministere des notaires.

4°. Les notaires au châtelet de Paris peuvent écrire un acte, sujet au nouveau timbre, à côté ou à la suite d'un acte précédent, quoique reçu sur du *papier timbré* seulement de la formule générale des termes ou d'un timbre précédent, ou même sur du *papier* commun, lorsque le nouvel acte a une liaison & une connexité naturelle avec celui auquel on le joint, comme lorsqu'il s'agit de faire mention sur l'original d'un acte, soit en minute ou en brevet, ou sur la grosse, d'un payement, d'une décharge, d'une réduction, augmentation ou autre déclaration, qu'il est important d'écrire sur l'acte auquel elle est relative, ainsi que cela a été remarqué ci-devant par rapport à tous les notaires en général.

Par une suite des principes généraux que l'on a établis à ce sujet, un notaire au châtelet de Paris ne pourroit pas à la suite ou à côté d'un acte ancien, reçu sur du *papier* qui ne seroit pas revêtu du timbre actuellement usité, écrire un nouvel acte qui n'auroit aucune connexité avec celui auquel on le joindroit; autrement le nouvel acte pourroit être argué de nullité pour n'avoir pas été écrit sur du *papier* timbré de la formule particuliere, établie pour les actes des notaires de Paris, qui avoit cours au tems où le nouvel acte a été passé.

L'observation de la formalité du timbre dans les lieux & les cas où elle est requise, est d'autant plus essentielle, que les réglemens qui la prescrivent ne sont pas des lois simplement comminatoires; ils prononcent formellement la peine de nullité contre tous actes publics, qui devant être écrits sur *papier* ou *parchemin timbré*, seroient écrits sur *papier* ou *parchemin* commun; ensorte que l'on ne pourroit pas rendre valable un acte public écrit sur du *papier* ou *parchemin* commun, en le faisant timbrer après qu'il a reçu sa perfection par la signature des parties & des officiers publics, & cela même en payant aux fermiers du roi les droits & les amendes; parce que le fermier ne peut remettre que son intérêt, & ne peut pas relever de la peine de nullité ceux qui l'ont encourue; car dès que la nullité est encourue, le droit de l'opposer est acquis à tous ceux qui peuvent avoir intérêt d'empêcher l'exécution de l'acte; & comme c'est une maxime certaine, que l'on ne peut préjudicier au droit acquis à un tiers, il ne dépend pas du fermier de remettre la peine de nullité une fois encourue par l'omission de la formalité du timbre.

Mais pour mieux entendre quel est l'effet de la peine de nullité prononcée par les réglemens qui ont établi la formalité du timbre, il faut d'abord distinguer les actes contentieux des actes volontaires.

Les actes contentieux, comme les arrêts, sentences, ordonnances, & autres jugemens, les enquêtes, informations, procès-verbaux de visite, rapports d'experts, les exploits & autres procédures & instructions qui se font par le ministere des officiers de justice, doivent sous peine de nullité absolue, être écrits sur *papier* ou *parchemin timbré*, dans les lieux où la formalité du timbre est établie, ainsi qu'il fut jugé par arrêt rendu à la séance de la chambre des vacations en la conciergerie du palais le 26 Octobre 1753, surveille de saint Simon, saint Jude: voici l'espece de cet arrêt.

La demoiselle Robert, prisonniere pour dettes en la conciergerie, ayant demandé à cette séance sa liberté, en fut déboutée; elle avoit assisté à la plaidoirie de sa cause aussi-bien que son créancier; après la prononciation de l'arrêt, elle lui donna un soufflet derriere le barreau: le substitut qui portoit la parole à cette séance pour M. le procureur général, ayant entendu le coup qui venoit d'être donné & le murmure que cela excita, rendit plainte de l'irrévérence commise envers l'audience, & conclut à ce qu'il en fût informé, ce qui fut ainsi ordonné par la chambre; & comme ces sortes de procès s'instruisent sommairement, on entendit sur-le-champ les témoins qui avoient vû donner le soufflet.

Lorsqu'on en étoit au recolement, le substitut s'apperçut que le greffier qui tenoit la plume, avoit par inadvertance écrit toute la procédure sur du *papier* commun; il conclut à ce que toute cette procédure fût declarée nulle; & en effet il intervint arrêt conforme à ses conclusions, qui déclara toute ladite procédure nulle, & ordonna qu'elle seroit recommencée, ce qui fut fait sur *papier timbré*, & cette seconde instruction ayant été achevée en bonne forme, la demoiselle Robert fut condamnée à faire réparation à l'audience, *&c.*

A l'égard des actes publics volontaires, tels que ceux émanés des notaires, tabellions, *&c.* il faut distinguer ceux qui ne sont obligatoires que d'une part, d'avec ceux qui sont synallagmatiques, c'est-à-dire qui sont respectivement obligatoires à l'égard de toutes les parties contractantes.

Les actes qui ne sont obligatoires que d'une part, comme une obligation, une quittance, & les actes qui ne forment point de convention, tels que les déclarations, les certificats, & autres actes de cette nature, ne sont pas absolument nuls à tous égards, lorsqu'il leur manque la formalité du timbre: toute la peine de nullité par rapport à ces sortes d'actes, est qu'ils ne sont pas valables comme actes publics, & qu'ils n'ont aucun des effets attachés à la publicité des actes, tels que l'authenticité, l'hypotheque, l'exécution parée; mais ils sont quelquefois valables comme écriture privée.

En effet, lorsque l'on y a observé la forme prescrite pour les actes sous signature privée, ils sont valables en cette derniere qualité, quoiqu'ils eussent été faits pour valoir comme actes publics.

Mais si ayant été faits pour valoir comme actes publics, ils ne peuvent valoir en cette qualité faute de timbre, ou à cause de quelque défaut essentiel dans l'observation de cette formalité; & que d'un autre côté ces actes ne soient pas dans une forme telle qu'ils puissent valoir comme écriture privée, c'est alors un des cas où ils sont absolument nuls aux termes des réglemens.

Par exemple, si un notaire reçoit un testament sur *papier* commun, dans un lieu où il devoit l'écrire sur du *papier timbré*, ce testament sera absolument nul, & ne vaudra même pas comme testament olographe, parce que, pour être valable en cette qualité, il faudroit qu'il fût entierement écrit & signé de la main du testateur, au lieu qu'ayant été reçu par un notaire, ce sera le notaire ou un de ses clercs qui l'aura écrit.

De même, si un notaire reçoit une obligation sur *papier* commun, tandis qu'elle devoit être sur *papier timbré*, elle ne sera pas valable, même comme promesse sous signature privée, parce qu'aux termes de la déclaration du roi du 22 Septembre 1733, registrée en parlement le 14 suivant & le 20 Janvier 1734, *tous billets sous signature privée, au porteur, à ordre ou autrement, causés pour valeur en argent, sont nuls, si le corps du billet n'est écrit de la main de celui qui l'a signé, ou du-moins si la somme portée au billet n'est reconnue par une approbation écrite en toutes lettres aussi de sa main.*

Cette déclaration excepte seulement les billets sous signature privée, faits par *des banquiers, négocians, marchands, manufacturiers, artisans, fermiers, laboureurs, vignerons, manouvriers, & autres de pareille qualité*, à l'égard desquels elle n'exige pas que le corps de leurs billets soit entierement écrit de leur main; ensorte que les obligations passées devant

notaires par ces sortes de personnes, & reçues sur du *papier* commun, lorsqu'elles devoient être sur *papier timbré*, pourroient valoir comme billets sous signature privée, pourvû que l'acte fût signé de l'obligé.

Pour ce qui est des actes que les parties n'ont point signés, faute de savoir écrire, ou pour quelque autre empêchement, ils sont absolument nuls à tous égards, lorsque les officiers publics qui devoient les recevoir sur *papier timbré*, les ont reçus sur *papier* commun, & ces actes ne peuvent valoir même comme écriture privée, parce que les actes sous seing privé ne sont parfaits que par la signature des parties.

A l'égard des actes synallagmatiques, tels que les contrats de vente, d'échange, de société, les baux, & autres actes semblables, qui obligent respectivement les parties contractantes à remplir, chacun de leur part, certains engagemens, lorsqu'ils sont reçus par des officiers publics sur du *papier* commun, dans un lieu où ils devoient être écrits sur *papier timbré*, ils sont aussi absolument nuls à tous égards, & ne peuvent valoir même comme écriture privée, encore que les parties contractantes les eussent signés, parce que pour former un acte obligatoire, synallagmatique, sous seing privé, il faut qu'il soit fait double, triple, ou quadruple, *&c.* selon le nombre des contractans, afin que chacun puisse en avoir un par-devers soi, ce que l'on appelle en Bretagne *un autant*; & qu'il soit fait mention dans chaque expédition que l'acte a été fait double, triple, ou quadruple; ce qui est tellement de rigueur, que l'omission de cette mention suffit pour annuller la convention.

Cette regle est fondée sur le principe, qu'une convention ne peut pas être valable, à moins que chaque contractant ne puisse contraindre les autres à exécuter leurs engagemens, comme il peut être contraint de remplir les siens.

Pour mettre les contractans en état d'obliger les autres d'exécuter leurs engagemens, il faut que chacun d'eux ait par-devers soi un titre contre les autres; car un acte synallagmatique sous seing privé qui seroit simple, ne formeroit pas un titre commun, quoiqu'il fût signé de tous les contractans, puisque chacun d'eux ne pourroit pas l'avoir en sa possession, & que celui entre les mains duquel il seroit, pourroit le faire paroître ou le supprimer, selon son intérêt, au préjudice des autres contractans qui ne pourroient pas s'en aider.

Or lorsqu'un acte synallagmatique a été reçu par un officier public, pour valoir comme acte public, & que néanmoins il ne l'a reçu que sur *papier* commun, soit par impéritie ou autrement, quoiqu'il dût le recevoir sur *papier timbré*, cet acte ne peut valoir que comme écriture privée, parce qu'il n'a point été fait double, triple, ou quadruple, *&c.* selon le nombre des contractans, & que par conséquent il n'y est pas fait mention qu'il ait été fait double ou triple, *&c.* d'où il s'ensuit qu'il ne peut être synallagmatique, & qu'il est absolument nul.

En vain prétendroit-on que la minute de cet acte synallagmatique devient un titre commun dont chaque contractant peut ensuite lever des expéditions, & par-là se procurer un titre pour obliger les autres parties à exécuter l'acte de leur part: dès que l'acte synallagmatique n'a pas été reçu par l'officier public sur *papier timbré* comme il devoit l'être, & que par l'omission de cette formalité l'acte ne peut valoir comme acte public, l'original de cet acte que l'officier public a retenu par-devers lui, ne peut être considéré comme une vraie minute, qui soit un titre commun dont on puisse lever des expéditions, qui servent de titre à chacun des contractans, parce que l'original n'étant pas un acte public, mais seulement un acte privé simple, il pouvoit être supprimé par ceux entre les mains desquels il étoit, & par conséquent ne pouvoit pas devenir obligatoire: le dépôt qui en a été fait chez un officier public, ne peut pas réparer ce vice primordial, ni faire que les expéditions qu'en délivroit l'officier public, servissent de titre à chacun des contractans, parce que l'acte étant nul dans le principe, ne peut être réhabilité par la qualité du lieu où il est gardé.

Il faut néanmoins excepter de cette regle certains actes que les notaires peuvent recevoir en brevet; car si ces actes ont été faits doubles ou triples, selon le nombre des parties contractantes; ainsi que cela s'observe ordinairement, & que chaque double soit signé de la partie qu'il oblige; ces actes qui ne seroient pas valables comme actes publics, s'ils étoient écrits sur du *papier* ou *parchemin* commun, dans un lieu où ils devoient l'être sur *papier* ou *parchemin timbré*, vaudroient du-moins comme écriture privée, parce qu'ils auroient en eux toutes les conditions nécessaires pour valoir en cette qualité.

En France, depuis quelque tems, on a établi dans chaque généralité où le *papier timbré* est en usage, une papeterie pour y fabriquer exprès le *papier* que l'on destine à être timbré; & dans le corps de ce *papier*, au-lieu de la marque ordinaire ou enseigne du fabriquant, il y a au milieu de chaque feuille une marque intérieur du timbre extérieur qui doit y être apposé en tête.

La France n'est pas le seul pays où cette marque intérieure du timbre ait été établie, la même chose se pratique dans plusieurs autres états; & notamment dans la Lorraine & dans le Barrois cela s'observe depuis plusieurs années.

Tout le *papier* qui se fait dans ces fabriques particulieres est porté au bureau du timbre, & l'on n'en vend point aux particuliers qu'on n'y ait auparavant apposé le timbre extérieur de la généralité pour laquelle il a été fabriqué.

Suivant l'usage qui s'observe actuellement; la marque intérieure du timbre insérée dans le corps du *papier timbré*, ne paroît pas être absolument de l'essence de la formalité, & à la rigueur il suffit que le *papier* sur lequel est écrit l'acte public soit timbré au haut de chaque feuille du timbre extérieur qui s'imprime avec le poinçon ou filigramme; & en effet les officiers publics écrivent quelquefois leurs actes sur du *papier* commun, & font ensuite timbrer chaque feuille avant de signer & faire signer l'acte; on fait aussi timbrer les mémoires, criées, encheres, & autres publications ou jugemens imprimés que l'on doit signifier, & tous ces différens actes ainsi timbrés ne sont pas moins valables que ceux qui sont écrits sur du *papier* marqué; tant du timbre intérieur que de l'extérieur.

Il seroit néanmoins à propos que les officiers publics ne pussent se servir pour les actes de leur ministere que de *papier* marqué de l'un & l'autre timbre; car loin que cette répétition du timbre soit inutile, chacun de ces deux timbres a son utilité particuliere.

Le timbre extérieur imprimé au haut de chaque feuille, contribue à donner à l'acte le caractere d'authenticité & de publicité, & fait connoître à l'inspection seule de l'acte, que c'est un acte public & non une écriture privée.

La marque intérieure du timbre qui est dans le corps du *papier* & faite en même tems que le *papier*, sert à assurer que le *papier* étoit revêtu du timbre extérieur lorsque l'acte y a été écrit, & qu'il n'a pas été timbré après coup, parce qu'on ne délivre à personne du *papier* fabriqué pour être timbré que le timbre n'y ait effectivement été apposé, ensorte que la marque intérieure du timbre constate d'une maniere plus sure la régularité de la forme de l'acte,

que le timbre extérieur qui pourroit frauduleusement être appliqué après coup, pour faire valoir un acte auquel manqueroit cette formalité.

Mais ce qui est encore plus important, c'est que la marque intérieure du timbre peut suppléer le timbre extérieur s'il n'avoit pas été marqué, ou bien s'il se trouvoit effacé ou déchiré; c'est ce qui a été jugé récemment dans une affaire dont voici l'espece.

Théophile Vernet, banquier à Paris, fut emprisonné pour dettes en vertu de différentes sentences des consuls obtenues contre lui par le sieur le Noir son créancier. Il interjetta appel de ces sentences, & à la séance du 23 Décembre 1732, il demanda sa liberté, prétendant que toute la procédure étoit nulle, sous prétexte que l'exploit du 6 Avril 1728, en quelque façon introductif de l'instance, étoit écrit sur *papier* non-timbré; il fit valoir la disposition des réglemens qui ont établi la formalité du timbre, lesquels prononcent la peine de nullité contre les actes émanés d'officiers publics, qui seront écrits sur *papier* commun.

La copie de l'exploit en question n'avoit réellement aucune marque du timbre extérieur; mais Vernet étoit forcé de convenir que le quarré de *papier* sur lequel elle étoit écrite, sortoit de la fabrique des *papiers* destinés à recevoir l'empreinte du timbre, car en le présentant au jour on en voyoit distinctement la marque: or, disoit le défenseur du sieur le Noir, le *papier* de cette fabrique particuliere ne sert qu'au bureau du timbre, par conséquent ce n'est pas la faute de l'huissier, mais des buralistes, si le timbre n'y est pas bien marqué, qu'il leur est assez ordinaire en marquant le *papier* d'oublier quelquefois de renouveller l'encre que l'on met dans le poinçon ou filigramme du timbre, & de passer une feuille, laquelle ne reçoit l'empreinte du timbre que par la compression du *papier*, qu'en ce cas cette empreinte faite sans encre s'efface aisement, soit d'elle-même par la longueur du tems, soit en mettant le *papier* sous presse; que ce dernier cas sur-tout se vérifie par l'expérience journaliere que nous avons à l'égard des feuilles nouvellement imprimées, où les caracteres des lettres forment du côté de l'impression autant de petites concavités qu'il y a de lettres, & de l'autre côté débordent & paroissent en relief; mais que la feuille imprimée soit mise sous presse, le *papier* redevient uni de part & d'autre, & il est difficile que l'on reconnoisse la trace des caracteres qui débordoient soit d'un côté seulement soit de tous les deux.

Le défenseur du sieur le Noir ajoûtoit, que lorsqu'on s'apperçoit que le timbre n'est pas marqué, on n'a que reporter la feuille aux buralistes qui ne font pas difficulté de la reprendre; que l'huissier en écrivant au dos de l'empreinte l'exploit en question ne s'en étoit pas apperçu; qu'il n'avoit pas examiné si elle étoit plus ou moins marquée; qu'il étoit dans la bonne foi; qu'il falloit même observer que Vernet n'avoit relevé ce moyen qu'après plus de quatre ans, c'est-à-dire après s'être ménagé cette prétendue nullité avec le secours du tems, ou plûtôt de la presse; qu'aussi s'appercevoit-on aisément que la place de l'empreinte étoit extrèmement polie, ce qui prouvoit qu'elle n'avoit disparu qu'avec peine; mais qu'il en falloit toujours revenir au point de fait que le *papier* étoit émané du bureau du timbre; que Vernet convenoit lui-même que le *papier* étoit sorti de la fabrique particuliere destinée au timbre; que dès-lors que cette fabrique ne sert que pour les bureaux du timbre, il n'y avoit point de nullité, qu'il n'y en avoit qu'autant que les préposés à la distribution du *papier timbré* pourroient se plaindre de la contravention aux édits & ordonnances intervenus à ce sujet; que puisque ces commis ne pouvoient se plaindre, & qu'on avoit satisfait aux droits du roi, le sieur Vernet étoit non-recevable.

Cette question de nullité ayant été vivement discutée de part & d'autre, il intervint arrêt ledit jour 23 Décembre 1732, qui joignit au fond la requête de Vernet.

Quelque tems après, Vernet s'étant pourvû sur le fondement du même moyen devant M. de Gaumont, intendant des finances, on mit *néant* sur sa requête.

Enfin sur le fond de l'appel l'instance ayant été appointée au conseil, entre autres moyens que proposoit Vernet, il opposoit que toute la procédure étoit nulle, attendu que l'exploit introductif étoit sur *papier* non timbré.

La question de la validité de l'exploit fut de nouveau discutée. La dame le Noir, au nom & comme tutrice de ses enfans, ayant repris au lieu de son mari, fit valoir les moyens qui avoient déjà été opposés à Vernet. Elle ajouta que l'arrêt rendu contre lui, à la séance du 23 Décembre 1732, étoit un débouté bien formel d'un moyen qui, s'il eût été valable, auroit dû dans le moment lui procurer sa liberté; qu'à ce préjugé se joignoit encore celui qui résultoit du *néant* mis sur la requête présentée par ledit Vernet à M. de Gaumont, intendant des finances.

Par arrêt du 22 Août 1737, rendu en la grande chambre, au rapport de M. Bochart de Saron, la cour en tant que touchoient les appels interjettés par Vernet, mit les appellations au néant, ordonna que ce dont étoit appel, sortiroit son plein & entier effet, condamna l'appellant en l'amende: en sorte que l'exploit en question a été jugé valable, & que dans ces sortes de cas, la marque intérieure du timbre supplée le timbre extérieur, soit qu'il n'ait pas été apposé, ou qu'il n'ait pas été bien marqué, & qu'il ait été effacé ou déchiré.

La marque intérieure du timbre fait donc présumer que le *papier* a reçu le timbre extérieur, & par-là sert à assurer que l'acte a été écrit sur du *papier* qui étoit déjà revêtu du timbre extérieur, & non pas timbré après coup, ce qui ne laisse pas d'être important; car puisqu'il est enjoint aux officiers publics, sous peine de nullité des actes qu'ils reçoivent, d'écrire lesdits actes sur du *papier timbré*, ceux qui sont dépositaires des poinçons du timbre ne doivent pas timbrer un acte écrit sur du *papier* commun, lorsqu'il est déjà signé & parfait comme écriture privée, pour le faire valoir après coup comme écriture publique: si on tolere que le timbre extérieur soit apposé sur un acte déjà écrit, ce ne doit être que sur un acte qui ne soit pas encore signé. C'est pourquoi il seroit à propos d'assujettir tous les officiers publics à n'écrire les actes qu'ils reçoivent que sur du *papier* marqué des deux timbres; c'est-à-dire de la marque du timbre qui est dans le corps du *papier*, & du timbre extérieur qui s'imprime au haut de la feuille, parce que le concours de ces deux marques rempliroit tous les objets que l'on peut avoir eu en vûe dans l'établissement de cette formalité; & la marque intérieure du timbre écarteroit tout soupçon & toute difficulté, soit en constatant que le *papier* étoit revêtu du timbre extérieur lorsque l'acte y a été écrit, soit en suppléant ce timbre extérieur s'il ne se trouvoit pas sur l'acte.

Mais cette précaution ne serviroit que pour les actes qui s'écrivent sur du *papier*, & non pour ceux qui s'écrivent en parchemin; parce que la matiere du *parchemin* n'étant pas faite de main d'homme, on ne peut pas y insérer de marque intérieure, comme dans le *papier* dont la marque se fait en même tems: lesquelles marques intérieures, soit qu'elles représentent le timbre ou l'enseigne du fabriquant, sont fort utiles & ont servi à découvrir bien des faussetés; aussi y a-t-il beaucoup plus d'inconvéniens à se servir de parche-

min qu'à se servir de *papier*, non seulement parce que la destination du *parchemin* ne peut pas être constatée d'une maniere aussi sûre que le *papier*, mais encore parce que le *parchemin* est plus facile à altérer que le *papier*: en sorte que pour mieux assurer la vérité des actes, il seroit à souhaiter qu'on les écrivît tous sur du *papier*.

Les ordonnances, édits & déclarations qui ont établi la formalité du timbre, ne se sont pas contentés d'ordonner que tous les actes reçus par les officiers publics soient timbrés. L'ordonnance du mois de Juin 1680, rendue sur cette matiere, a distingué les actes qui doivent être écrits en *parchemin timbré*, de ceux qu'il suffit d'écrire sur *papier timbré*. Cette distinction a été confirmée & détaillée encore plus particulierement par la déclaration du 19 Juin 1691.

Ces réglemens prononcent bien une amende contre ceux qui y contreviendroient; mais ils ne prononcent pas la peine de nullité comme les premiers réglemens qui ont établi la formalité du timbre en général.

Ainsi un acte qui doit être en *parchemin timbré* ne seroit pas nul, sous prétexte qu'il ne seroit qu'en *papier timbré*; parce que tout ce qu'il y a d'essentiel dans la formalité, & qui doit être observé à peine de nullité, c'est que l'acte soit timbré: pour ce qui est de la distinction des actes qui doivent être en *parchemin*, d'avec ceux qui doivent être en *papier*, c'est un réglement qui ne concerne en quelque sorte que les officiers publics, qui en y contrevenant, s'exposent aux peines pécuniaires prononcées par les réglemens.

Il y a néanmoins un inconvénient considérable pour les parties qui agissent en vertu de tels actes, c'est que les débiteurs, parties saisies ou autres personnes poursuivies en vertu de ces actes écrits sur *papier timbré* seulement, tandis qu'ils devroient être en *parchemin timbré*, obtiennent sans difficulté, par ce défaut de formalité, la main-levée des saisies faites sur eux, sauf aux créanciers, ou autres porteurs de ces actes, à se mettre après en regle. Telle est la jurisprudence que l'on suit à cet égard.

Pour ce qui est des actes qu'il suffit d'écrire sur *papier timbré*, & que l'on auroit écrit sur *parchemin timbré*, ou bien de ceux que l'on peut mettre sur *papier* ou *parchemin* commun, & que l'on auroit écrit sur *papier* ou *parchemin timbrés*, ils ne seroient pas pour cela nuls, parce que ce qui abonde ne vitie pas.

Mais il y auroit plus de difficulté si un acte d'une certaine nature, étoit écrit sur du *papier* ou *parchemin* destiné à des actes d'une autre espece; par exemple, si un notaire écrivoit ses actes sur du *papier* ou *parchemin* destiné pour les expéditions des greffiers, & *vice versâ*; dans ces cas, la contradiction qui se trouveroit entre le titre du timbre & la qualité de l'acte, pourroit faire soupçonner qu'il y auroit eu quelque surprise, & qu'on auroit fait signer aux parties un acte pour un autre, ou du moins, feroit rejetter l'acte comme étant absolument informe.

De même s'il arrivoit qu'un acte passé dans une généralité fût écrit sur du *papier* ou *parchemin timbré* du timbre d'une autre généralité, il y a lieu de croire qu'un tel acte feroit déclaré nul; & ce seroit aux parties à s'imputer d'avoir fait écrire leur acte sur du *papier* qui ne pouvoit absolument y convenir, & qu'ils ne pouvoient ignorer être d'une autre généralité, puisque le nom de chaque généralité est gravé dans le timbre qui lui est propre.

Et à plus forte raison un acte reçu par un officier public de la domination de France seroit-il nul, s'il étoit écrit sur du *papier* ou *parchemin* sur lequel seroit apposé un timbre étranger, parce que le timbre établi par chaque prince, ne peut convenir qu'aux actes qui se passent dans ses états.

Les poinçons ou empreintes du timbre sont déposés au greffe de l'élection de Paris, laquelle connoît en premiere instance des contraventions aux réglemens; & l'appel va à la cour des aides. *Voyez la déclaration du 5 Novembre 1730*.

Sur ce qui concerne le *papier* & *parchemin timbré*, on peut encore voir le *recueil des formules*, du sieur de Nicet, & la *nouvelle diplomatique* des peres DD. Toussain & Tassin, *t. I.* où ces deux savans bénédictins ont eu la bonté de rappeller une petite dissertation que je fis sur cette matiere en 1737, & qui fut insérée au mercure de Juin de la même année. (*A*)

PAPILLAIRE, *en Anatomie*, nom qu'on donne à une membrane ou tunique de la langue, qu'on nomme *tunique papillaire*, *membrane papillaire*, ou *corps papillaire*. *Voyez* LANGUE.

La tunique ou le corps *papillaire* est le troisieme tégument, placé sous la membrane extérieure qui tapisse la langue & la substance visqueuse qui en est proche par-dessous.

Elle est remplie de nerfs qui viennent de la cinquieme & de la neuvieme paire: au-dessus de cette tunique croissent de petites éminences qu'on appelle *papilles* ou *éminences papillaires*. *Voyez* MAMELON.

Les sels & les sucs des corps agissant sur ces éminences, occasionnent sur elles des ondulations qui se communiquent dans l'instant aux esprits contenus dans les nerfs qui les portent au cerveau. *Voyez* GOUT.

PAPILLAIRES, PROCÈS, (*Anat.*) sont une dénomination que les anciens donnoient aux nerfs olfactifs, à cause du lieu de leur distribution. *Voyez* NERF & OLFACTIF.

Le docteur Drake pense que ce nom leur convient mieux dans cette place que celui de nerfs, d'autant qu'ils paroissent plutôt des productions de la moëlle alongée, d'où les nerfs olfactifs tirent leur origine, que des nerfs distincts, de quoi font foi leurs cavités manifestes, & leur communication avec les ventricules. *Voyez* VENTRICULE.

PAPILLES *ou* CARONCULES PAPILLAIRES DES REINS, (*Anat.*) sont des amas de petits canaux urinaires, joints ensemble dans la partie antérieure des reins. *Voyez* REINS & CARONCULES.

Elles se terminent en corps tubuleux, ou tuyaux plus larges, qui répondent au nombre des *papilles* qui sont ordinairement 12, & on les appelle *tuyaux membraneux*, parce qu'ils ne sont que des productions de la cellule membraneuse qu'on appelle *le bassinet*. *Voyez* BASSINET.

Les *papilles* servent à filtrer l'urine séparée par les arteres, & à la précipiter par les tuyaux urinaires dans le bassinet. *Voyez* URINE.

La découverte des *papilles* nerveuses est dûe aux modernes, & Malpighi paroît être le premier qui les ait vues dans la langue & sous les ongles; ce sont des éminences sensibles, de différentes figures, qui s'observent dans toute la superficie de la peau, & sont le principal organe du toucher. *Voyez* TOUCHER.

PAPILLON, s. m. (*Hist. nat.*) les *papillons* sont des insectes aîlés; ils viennent par métamorphose des chenilles qui ont au plus 16 jambes, ou au moins 8. Les aîles de plusieurs especes de *papillons* sont très-remarquables par la beauté & par la variété de leurs couleurs: certaines chenilles ont aussi de belles couleurs; mais on ne peut rien conclure des couleurs d'une chenille pour celles du *papillon* qui doit être le produit de sa métamorphose.

Tous les *papillons* ont 4 aîles, qui different de celles de tout autre insecte aîlé, en ce qu'elles sont couvertes d'une espece de poussiere ou de farine colorée, qui s'attache aux doigts lorsqu'on la touche. Ces aîles ont été appellées *aîles farineuses*; mais on voit à l'aide du microscope que les molécules de cette pous-

fiere font des lames qui ont différentes figures, non feulement fur des aîles de *papillons* de différentes efpeces, mais auffi fur divers endroits d'une même aîle. On a donné fort improprement à ces lames le nom de *plumes*, fans doute parce qu'elles font placées fur des aîles : le nom d'écaille leur convient mieux. Elles font plus ou moins alongées;elles tiennent à l'aîle par un pédicule : l'autre bout eft arrondi, ou échancré, ou dentelé plus ou moins profondément; cependant il y a de ces molécules de pouffiere qui reffemblent mieux à des poils qu'à des écailles, car ils ont une tige longue, déliée & divifée par le bout en 2 ou 3 filets. Toutes les lames des aîles des *papillons* font régulierement alignées, & fe recouvrent en partie les unes les autres, comme les écailles de poiffons. Si on enleve les écailles de l'aîle d'un *papillon*, elle devient tranfparente, & elle perd fes couleurs; on y voit des nervures, & il paroît que fa fubftance a quelque rapport avec les taies des cruftacées.

Le corps des *papillons* a la forme d'une olive, plus ou moins allongée; il eft compofé d'anneaux qui font fouvent cachés fous les grands poils & fous les plumes qu'ils portent; mais outre ces poils ou ces plumes, ils font couverts d'écailles femblables à celles des aîles: le corcelet eft placé au-devant du corps; les aîles & les jambes y tiennent. Tous les *papillons* ont chacun 6 jambes, mais il y en a qui ne fe fervent que des 4 dernieres pour marcher ou pour fe foutenir: les 2 premieres, une de chaque côté, au lieu d'avoir un pié terminé par des crochets comme les 4 autres, n'ont que des poils au bout du pié; elles font fouvent appliquées contre le corps du *papillon*, & cachées entre de longs poils.

Les yeux des *papillons* font placés de chaque côté de la tête, où ils forment une portion de fphere faillante, qui n'eft que la moitié d'une fphere, ou un peu plus ou un peu moins de la moitié; ils font plus ou moins gros à proportion de la tête. L'enveloppe extérieure de ces yeux eft une forte de cornée luifante; on y voit fouvent des couleurs variées comme celles de l'arc-en-ciel, fur un fond noir, brun, gris, *&c.* On reconnoit à l'œil fimple que la cornée eft pointillée; mais par le moyen du microfcope, toute la furface de la cornée paroit un réfeau à mailles régulierement fymétrifé, & le milieu de chaque maille au lieu d'être vuide comme dans un vrai réfeau, eft relevé en boffe comme une petite lentille: chaque lentille eft encadrée dans une maille de matiere pareille à la fienne, & de figure rectiligne à 4 côtés dans quelques yeux, & à 6 dans d'autres. Il eft vraiffemblable que ces lentilles font des vrais criftallins, & même il y a quelqu'apparence qu'ils font accompagnés de tout ce qui eft néceffaire à un œil complet. Les yeux des mouches, des fcarabées, & de divers autres infectes, ne different en rien d'effentiel de ceux des *papillons.* On a calculé qu'il y avoit 3181 criftallins fur une cornée d'un fcarabé, plus de 8000 fur celle d'une mouche ; on en a compté 17325 fur chaque cornée d'un *papillon* : ce *papillon* auroit donc eu 34650 yeux.

Tous les *papillons*, & la plupart des autres infectes aîlés, ont fur la tête deux cornes auxquelles on a donné le nom d'*antennes ;* elles font mobiles fur les bafes, & elles fe courbent en defférens fens, parce qu'elles ont grand nombre d'articulations. Les antennes des *papillons* font implantées fur le deffus de la tête, près du bord extérieur de chaque œil.

On peut divifer les *papillons* en 6 claffes, par des caracteres tirés de la forme des antennes. Celles de la premiere claffe ont un diametre affez égal depuis leur origine jufqu'à leur extrémité, & elles font terminées par une groffe tête, affez femblable à celle d'une maffe d'armes: les naturaliftes les ont appellées en latin *antennæ clavatæ.* M. de Reaumur les a nommées *antennes à maffes* ou *à boutons.* Un grand nombre de *papillons* qui fe pofent pendant le jour fur des fleurs, ont de ces antennes.

Celles de la feconde claffe font communément plus courtes, par rapport à la longueur du corps du *papillon*, que celles de la claffe précédente; elles augmentent infenfiblement de diametre depuis leur origine jufque tout auprès de leur extrémité ; là elles diminuent tout-à-coup de groffeur, & fe terminent par une pointe, d'où fort une efpece de petite houpe compofée de quelques filets. M. de Reaumur a donné à ces antennes le nom d'*antennes à maffue :* des *papillons* qui fe foutiennent en volant au-deffus des fleurs fans qu'on les voye jamais s'appuyer deffus, & qui font un bourdonnement continuel avec leurs aîles, ont de ces antennes en maffue.

Les antennes de la troifieme claffe different de celles de la feconde, en ce qu'elles font plus larges qu'épaiffes, au lieu que les autres font plus épaiffes que larges; leur extrémité forme une pointe plus longue, & n'a point de bouquet de poils: d'ailleurs elles font contournées, & reffemblent à des cornes de bélier. Il y a des *papillons* communs dans les prairies, qui ont de ces antennes en cornes de bélier.

Les antennes de la quatrieme claffe font terminées par une pointe aiguë, affez femblable à celle des antennes de la troifieme claffe ; mais elles en different en ce que peu au-deffus de leur origine elles prennent fubitement une augmentation de groffeur qu'elles confervent dans la plus grande partie de leur étendue, c'eft-à-dire jufques affez près de leur bout, où elles fe contournent un peu pour fe terminer en une pointe, qui quelquefois porte elle-même une autre pointe compofée de plufieurs filets ou poils extrémement déliés. Plufieurs efpeces de très-gros *papillons* ont de ces antennes, qui font groffes auffi, mais courtes à proportion de la longueur du corps de l'infecte; M. de Reaumur les a nommées *antennes prifmatiques*, parce que la plus grande partie de leur étendue eft une efpece de prifme, qui a pour bafe un fecteur de courbe.

Les antennes de la cinquieme claffe font toutes celes qui ont une figure conique très-alongée, dont la bafe tient à la tête de l'infecte, ou celles qui aumoins ne font pas plus groffes près de leur extrémité que dans le refte de leur étendue. M. de Réaumur les a nommés *antennes à filets coniques & grénés*, parce qu'elles font formées par une file de grains plus ou moins gros & plus ou moins ronds : ces antennes font auffi plus ou moins longues.

Les antennes de la fixieme claffe reffemblent à des plumes, auffi les a-t-on appellées *antennes en plumes.* Elles font compofées d'une tige qui diminue de groffeur depuis fon origine jufqu'à fon extrémité; cette tige a fur deux côtés oppofés des branches latérales : celles qui font environ au milieu de la tige ont plus de longueur que celles qui fe trouvent à l'origine ; celles de l'etrémité font les plus courtes de toutes : ces branches font inclinées vers la pointe de la tige. En les voyant au microfcope, on les trouve femblables aux barbes d'une plume. Les antennes en plumes font plus belles fur les mâles que fur les femeles; elles font plus fournies de barbes qui fe foutiennent mieux, & qui font plus longues. Le grand paon de nuit a des antennes en plumes.

Plufieurs efpeces de *papillons* ont une trompe avec laquelle ils fucent les fleurs ; cet organe manque aux autres, ou au-moins ils n'ont point de trompe apparente. Dans les *papillons* qui en font pourvus, elle eft placée entre les deux yeux, & roulées comme un reffort de montre ; il y en a de courtes qui ne forment qu'un tour & demi, ou deux tours de fpirale; les plus longues font plus de huit ou dix tours; mais ce rouleau eft en partie caché dans la

tête. Lorsque le *papillon* s'est posé sur une fleur pour la sucer, il déroule sa trompe & la fait entrer dans la fleur jusqu'au fond du calice, il la retire hors de la fleur, & l'y replonge jusqu'à sept ou huit fois avant de quitter la fleur, où il ne trouve sans doute plus de nourriture abondante pour passer à une autre fleur. On voit des *papillons* qui insinuent leur trompe dans les fleurs en se soutenant en l'air par le moyen de leurs aîles sans s'appuyer sur la fleur.

Il y a des *papillons* qui volent pendant la nuit, ou à l'entrée de la nuit, & qui viennent se brûler aux lumieres des chandelles pendant les soirées chaudes de l'été; on les appelle *phalenes* ou *papillons nocturnes*; ils sont en bien plus grand nombre d'especes que les *papillons* qui restent tranquilles pendant la nuit, qui ne volent que le jour, & que l'on nomme *papillons diurnes*. Pourquoi donc ces phalenes, qui semblent fuir la lumiere du jour, viennent-elles à celles des chandelles? M. de Réaumur a soupçonné que c'est peut-être pour chercher leurs femelles, qu'elles peuvent reconnoître à quelque signe lumineux, qui n'est sensible qu'à leurs yeux: plusieurs de ces phalenes volent aussi pendant le jour dans les bois, & l'on croit que c'est pour s'approcher de leurs femelles qui sont cachées sous des feuilles.

Les *papillons* diurnes ont des antennes à bouton, en massue, ou en corne de bélier; celles des phalenes sont prismatiques, à filets coniques ou en plumes. M. de Réaumur a trouvé une trompe dans tous les *papillons* diurnes qu'il a observés; mais il n'en a point vu dans plusieurs genre de phalenes. Parmi celles qui sont pourvues d'une trompe sensible, les unes l'ont longue & applatie; les autres l'ont plus courte & plus arrondie. La figure & le port des aîles sont des caracteres propres à faire distinguer plusieurs genres de *papillons*.

La classe des *papillons* à antennes en masse ou bouton comprend plus d'especes que les deux autres classes de *papillons* diurnes prises ensemble; c'est pourquoi M. de Réaumur a divisé les *papillons* à antennes, à masse ou bouton en cinq classes, qui avec celle des antennes, en massue, & celles des antennes en corne de bélier, font en tout sept classes de *papillons* diurnes.

La premiere classe est composée des *papillons* qui ont les antennes en masse ou bouton, & qui tiennent le plan de leurs aîles perpendiculaire au plan sur lequel ils sont posés; le bord inférieur des aîles de dessous embrasse le dessous du corps; ils se soutiennent & ils marchent sur six jambes, le *papillon* blanc qui a quelques taches noires, & qui vient de la plus belle des chenilles du chou, est de cette premiere classe.

Les *papillons* de la seconde classe ne different de ceux de la premiere, qu'en ce qu'ils ne se posent & ne marchent que sur quatre jambes.

Les *papillons* de la troisieme classe ne different de ceux de la seconde, qu'en ce que les deux premieres jambes sont conformées comme les quatre autres, mais si petites, que l'on a peine à les appercevoir.

La quatrieme classe comprend les *papillons* qui portent leurs quatre aîles perpendiculaires au plan de position, comme les *papillons* des trois premieres classes; mais le bord des aîles inférieures de ceux de la quatrieme se recourbe, embrasse, & couvre le dessus du corps: ils ont six véritables jambes: chacune des aîles inferieures a vers le bout extérieur de sa base un long appendice, qui semble former une queue, aussi ces *papillons* sont appellés *papillons à queue*: si ce caractere manquoit, les autres suffiroient pour désigner les *papillons* de la quatrieme classe.

La cinquieme & la derniere des *papillons* est à antennes à masse ou bouton; elle renferme ceux qui ont six vraies jambes, & dont les aîles sont paralleles au plan de position, ou au moins ne se redressent jamais assez pour que les deux supérieures s'appliquent l'une contre l'autre au-dessus du corps. La forme des aîles & du bouton des antennes peut encore donner des caracteres pour distinguer les *papillons* de ces cinq premieres classes.

Ceux de la sixieme ont des antennes en massue; ils insinuent leur trompe dans les fleurs en se soutenant en l'air, c'est pourquoi on les appelle *éperviers*, & on leur a aussi donné le nom de *papillons-bourdons*, parce qu'ils font du bruit en volant. Quand ils s'appuient, ils ont les aîles paralleles au plan de position; le côté intérieur de leurs aîles est plus court que l'extérieur, & leur corps se termine par de longs poils en forme de queue. Il y a dans cette classe un genre de *papillon* que l'on peut nommer *papillons-mouches*, parce que leurs aîles ressemblent en partie à celles des mouches, n'étant pas couvertes en entier de poussiere: la partie qui reste à découvert, est transparente, & a fait donner à ces aîles le nom d'*aîles vitrées*.

La septieme classe comprend les *papillons* à antennes en cornes de bélier.

Quoique les especes de phalenes soient beaucoup plus nombreuses que celles des *papillons* diurnes, M. de Réaumur ne les a divisées qu'en sept classes, mais il a indiqué les caracteres d'un grand nombre de genres pour chacune de ces classes.

La premiere renferme les phalenes à antennes prismatiques; elles doivent toutes avoir des trompes; il y a de ces phalenes qui ne peuvent se soutenir en l'air sans agiter leurs aîles avec une grande vîtesse; elles font beaucoup de bruit en volant.

Ceux de la seconde classe ont des antennes à filets coniques & une trompe.

Les phalenes de la troisieme classe ne different pas de celles de la seconde classe par les antennes, mais on ne leur trouve point de trompe.

La quatrieme classe comprend des phalenes qui ont des antennes en plumes & une trompe.

Les phalenes de la cinquieme classe ont aussi des antennes en plumes, mais elles manquent de trompe.

La sixieme classe comprend les phalenes dont les femelles n'ont point d'aîles sensibles.

Enfin, la septieme classe renferme tous les *papillons* dont les aîles ressemblent à celles des oiseaux, & paroissent composées de véritables plumes: ils ont des antennes à filets coniques comme des phalenes, cependant ils ne laissent pas de voler pendant le jour: ils font une classe particuliere, qui doit se trouver à la suite de celles des phalenes.

Les caracteres de genres qui se trouvent dans ces différentes classes sont tirés de la grandeur, de la figure & du port des aîles, de la forme & de la grandeur du corps, de la longueur & de la figure des trompes, de la structure des antennes, & des deux barbes ou cloisons charnues entre lesquelles la trompe est logée, des hupes de poils qui se trouvent sur le corcelet, & même sur le corps. Les différentes especes sont distinguées par les couleurs des *papillons*, par la distribution de ces couleurs, & par quelques-uns des caracteres précédens.

Mais toute méthode arbitraire pour la division des productions de la nature en classes, genres, *&c.* est sujette à errer: en voici un exemple bien marqué; le port des aîles qui vient d'être donné comme un des principaux caracteres distinctifs des *papillons*, n'est pas le même pour le mâle & pour la femelle de certaines especes, de sorte que le mâle se trouveroit dans un genre, & la femelle dans un autre; & ces deux genres seroient bien distingués par les différences qui se trouvent dans le port des aîles de ce mâle & de cette même femelle. Cependant c'est le comble de l'erreur dans une distinction méthodique de rapporter

ter à deux genres differens des animaux qui ne different que par le ſexe. Pour éviter ce grand inconvénient dans la diviſion méthodique des *papillons*, il faut obſerver le mâle & la femelle de chaque eſpece, & lorſqu'il y a des differences dans le port des aîles en faire mention, ou compoſer dans chaque claſſe des genres particuliers pour les eſpeces de *papillon*, qui ſont dans le cas dont il s'agit.

Les *papillons* étant ſous la forme de crhyſalides, ont toutes leurs parties très-molles; elles nagent, pour ainſi dire, dans une liqueur qui doit les nourrir & fortifier; il y a des *papillons* qui ne reſtent en chryſalides que dix, quinze, vingt jours, &c. d'autres ſont en cet état pendant pluſieurs mois, & même pendant une année preſqu'entiere. Lorſque les parties du *papillon* ont pris de la ſolidité dans la chryſalide, il peut facilement déchirer la membrane qui l'enveloppe; au moindre mouvement qu'il fait au-dedans elle ſe fend, & le *papillon* ſort par l'ouverture qu'il ſe fait: pluſieurs fentes concourent à former cette ouverture, & ſe font toujours dans les mêmes endroits. La tête du *papillon* eſt la premiere partie qui paroiſſe hors de la dépouille; peu-à-peu il s'en retire en entier, mais il lui faut du tems, car il trouve de la difficulté à ſe dégager des étuis qui enveloppent chaque partie de ſon corps en particulier, & qui ne laiſſent pas de l'arrêter, quoiqu'ils ſoient très-minces.

Le *papillon*, au ſortir de ſa dépouille, reſte deſſus, ou ne s'en éloigne que très-peu; ce n'eſt qu'au bout d'un quart-d'heure ou d'une demi-heure que ſes aîles ont toutes leur grandeur; elles ſont d'abord extrémement petites, ſans former aucun pli ſenſible; elles n'ont que la cinquieme ou la ſixieme partie de l'étendue qu'elles doivent prendre, mais elles ſont fort épaiſſes; à meſure qu'elles s'étendent, leur épaiſſeur diminue; durant cette opération les aîles ſe contournent en differens ſens, & paroiſſent difformes; l'inſecte les agite de tems-en-tems, & les fait frémir avec vîteſſe: ce chiffonnement & cette difformité ne ſont que paſſagers; en un quart d'heure ou une demi-heure la forme des aîles eſt réguliere, & l'étendue complette. On peut accélerer cette opération en tirant doucement avec les doigts en differens ſens l'aîle d'un *papillon* qui vient de quitter ſes dépouilles; on amincit & on agrandit cette aîle en un inſtant. Lorſque cet agrandiſſement ſe fait avec le tems néceſſaire, l'aîle ſe ſéche & ſe durcit; elle ſe durciroit même ſans s'agrandir, ſi elle trouvoit des obſtacles, & ne pourroit plus s'agrandir après: c'eſt ce qui arrive aux *papillons*, dont l'aîle reſte pendant quelque-tems en partie engagée dans la dépouille; la portion de l'aîle qui eſt expoſée à l'air hors de la dépouille, ſe chiffonne en s'étendant, & ſe ſéche ſans avoir pu ſe redreſſer; elle eſt difforme pour toujours.

Les *papillons* qui, ſous la forme de chryſalide, ſont renfermés dans des coques de ſoie, ou de quelqu'autre matiere difficile à rompre, ont plus de peine à ſortir de cette coque, qu'à ſe débarraſſer de leur enveloppe qui eſt au-dedans de la coque, & dont il a déja été fait mention ſous le nom de *dépouille*. Par exemple, il n'eſt pas poſſible que le *papillon* du ver à ſoie perce le cocon qui eſt compoſé d'un tiſſu de ſoie, en le comprimant ou en le frappant avec ſa tête; cependant il n'a ni dents, ni ſerres pour le déchirer: on a cru que ce *papillon* commençoit par humecter avec une liqueur qui ſortoit de ſa bouche l'endroit qu'il avoit à enfoncer avec ſa tête; mais on ſait que d'autres *papillons*, qui ont auſſi des coques de ſoie à percer, ne les humectent pas. M. de Réaumur a ſoupçonné que ces *papillons* liment la coque avec leurs yeux, qui en effet ſont taillés à facettes, comme une ſorte de lime. Il y a des coques qui ſont naturellement ouvertes par un bout comme une naſſe.

Les femelles des *papillons*, comme celles de preſque tous les autres inſectes, ſont plus groſſes que les mâles; le corps de ceux-ci eſt plus petit & plus éfilé, & leur partie poſtérieure eſt plus pointue. Ces differences ſont plus ſenſibles dans les phalenes que dans les autres *papillons*; il y a des phalenes femelles, dont le corps eſt une fois plus long que celui des mâles, & encore plus gros à proportion de la longueur; mais la plûpart des *papillons*, ſoit mâles, ſoit femelles, ſe reſſemblent à-peu-près pour les couleurs des aîles.

Les femelles de quantité de genres de phalenes ne vivent que peu de tems; elles fécondent leurs œufs par l'accouplement; elles pondent, & elles meurent ſans avoir pris de nourriture; auſſi n'ont-elles ni trompe, ni autres organes pour prendre des alimens. Les *papillons* du ver à ſoie ſont un exemple de ceux qui perpétuent leur eſpece ſans prendre de nourriture. Les *papillons* femelles des chenilles à oreille du chêne, ne volent jamais quoiqu'elles aient de grandes & belles aîles; elles marchent au ſortir de leur fourreaux; mais elles ne vont pas loin, car elles ſont lourdes & peſantes: elles reſtent à deux ou trois piés au plus de diſtance de leur dépouille, & attendent le mâle, qui, au contraire, eſt fort vif; il vole continuellement, mais dès qu'il rencontre une femelle; il ſe place ordinairement à ſon côté droit, de façon que les parties poſtérieures de leurs corps ſoient auſſi à côté l'une de l'autre; le mâle allonge & recourbe l'extremité de cette partie pour la joindre à celle de la femelle: l'accouplement dure ſouvent une demi-heure, & même quelquefois une heure. La femelle ne s'accouple ordinairement qu'une fois; peu de tems après elle commence ſa ponte; mais le mâle s'accouple pluſieurs fois. Les *papillons* des vers à ſoie ſont poſés dans l'accouplement, de façon qu'ils ſe trouvent ſur une même ligne, ayant les têtes tournées vers des côtés diamétralement oppoſés, & ne ſe touchent que vers la partie poſtérieure de leur corps; le mâle agite ſes aîles avec vîteſſe à diverſes repriſes. Des *papillons* d'autres eſpeces qui s'accouplent de la même maniere reſtent toujours tranquilles: il y en a qui ſe poſent ſur le corps de la femelle, & il arrive qu'elle prend ſon eſſort, & qu'elle emporte le mâle pendant l'accouplement. D'autres ſont placés de façon que leur corps fait un angle avec celui de la femelle, &c.

Les œufs des *papillons* ont différentes formes; ceux de la plûpart ſont ronds ou arrondis; il y en a d'applatis, de ſphéroides, de cylindriques, de coniques, de cannelés, &c. On en voit qui reſſemblent à des ſegmens de ſphere, à des barrillets, des timballes ou marmites ſans piés, &c. leur couleur eſt ordinairement blanchâtre ou jaunâtre; il y en a auſſi de pluſieurs autres couleurs, & qui changent de couleurs en differens tems, & même de forme & de grandeur; ces changemens ſont cauſés par ceux qui arrivent à la petite chenille qui eſt dans l'œuf. Preſque tous les *papillons* dépoſent leurs œufs ſur la plante qui peut fournir une bonne nourriture aux chenilles qui en doivent ſortir; on a remarqué qu'ils ne prennent pas tant de précautions pour les chenilles qui marchant aiſément peuvent aller chercher leur nourriture au loin. Quelques *papillons* diſperſent leurs œufs ſur les feuilles des plantes; il y en a qui les arrangent les uns contre les autres en forme de plaques; ces œufs ſont attachés par une couche de colle dont ils ſont enduits en ſortant de l'ovaire; on en voit qui ſont enchâſſés dans cette colle; par exemple, ceux qui ſont rangés autour d'une petite branche d'arbre en forme de bague ou de braſſelet,

qui eſt compoſée de pluſieurs rangs ; on y a compté depuis 300 juſqu'à 350 œufs. Il y a des *papillons* qui enveloppent & qui couvrent leurs œufs de poils pris ſur eux-mêmes : ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que la partie poſtérieure de leurs corps leur ſert, pour ainſi dire, de main pour placer les œufs en paquet, pour arracher le poil de leur corps, pour en entourer chaque œuf, & pour en former ſur le tas une couverture, diſpoſée de façon que la pluie coule deſſus ſans pénétrer juſqu'aux œufs. *Mém. pour ſervir à l'hiſt. des inſectes, tom. I. & II. Voyez* CHENILLE, INSECTE. (*I*)

PAPILLON, FLEUR EN, (*Botan.*) les Botaniſtes appellent *fleurs en papillon*, ou *papilionacées*, celles qui ont quelque reſſemblance à ces inſectes lorſqu'il a les aîles étendues. Il y a quatre parties remarquables dans les *fleurs en papillon* ; le *vexillum* ou l'étendart, qui eſt un pétale ou un grand ſegment droit; les deux aîles qui forment les côtés; le carina où eſt le baſſin qui eſt un pétale ou un grand ſegment concave reſſemblant à la partie inférieure d'un bateau ; ce baſſin eſt quelquefois d'une piece, & d'autres fois il eſt compoſé de deux pétales ou ſegmens, aſſez fortement attachés l'un à l'autre. De ce genre ſont les pois, les fêves, les haricots, la veſce, & les autres plantes légumineuſes. (*D. J.*)

PAPILLON, (*Monum. antiq. & Méd.*) le *papillon* eſt dans les monumens, le ſymbole de l'ame. On voit à Rome un bas-relief de marbre, repréſentant un jeune homme étendu ſur un lit, & un *papillon* qui ſemble, en s'envolant, ſortir de la bouche de ce mort, parce que les anciens croyoient auſſi-bien que le vulgaire de nos jours, que l'ame ſortoit par la bouche ; c'eſt ce qui fait dire à Homere, au *IX. liv. de l'Illiade*, que quand l'ame a paſſé une fois la barriere des dents, elle ne peut plus rentrer.

PAPILLONS, *en terme de marchand de modes*, ſont les extrémités du bonnet qui vont depuis l'oreille juſqu'au bec, plus ou moins en arrondiſſant, ſelon la mode & le nom du bonnet.

PAPILLON, *le jeu de papillon* ; ce jeu n'eſt pas trop connu à Paris ; il ne laiſſe pas d'être fort amuſant & de demander quelque application ; il eſt d'un grand commerce. On joue au *papillon* au-moins trois perſonnes, & on ne peut guere être plus de quatre. Il faut le jeu de cartes entier ; c'eſt un déſavantage de faire, & c'eſt toujours la plus baſſe carte. Celui qui a mêlé les cartes donne trois cartes à chacun & toujours une à une ; quand on joue à trois, comme c'eſt l'uſage le plus ordinaire, on étend & on retourne ſept cartes du deſſus du talon ; quand on joue à quatre on n'en étend que quatre, afin que le nombre des cartes du talon ſoit également juſte. Après avoir mis au jeu ce qu'on veut jouer, le premier à jouer examine ſon jeu, & prend ſur le tapis les cartes qu'il voit pouvoir convenir avec celles qu'il a.

Il n'y a dans ce jeu que les rois, les dames, les valets & les dix qui puiſſent être pris, & convenir aux cartes d'une même peinture. Par exemple, les rois par les rois, les dames par les dames, & ainſi du reſte.

Cependant, il eſt de l'habileté du joueur, de prendre par une ſeule carte pluſieurs de celles, qui ſont retournées ſur le tapis, avec un dix, un quatre, un cinq qui y ſeroient ; puis qu'outre qu'on leve du jeu pluſieurs cartes qui pourroient faire le jeu des autres, on ſe fait encore un plus grand nombre de cartes qui peuvent ſervir à gagner les cartes, qui ſont payées, comme les joueurs en ſont convenus ; mais il n'y a que le premier qui eſt à jouer qui puiſſe uſer de ce droit, ſans cela le ſuivant pourroit s'accommoder des cartes qui ſont ſur le jeu à votre préjudice, & par préférence.

Une régle générale du jeu de *papillon* ; c'eſt que quand c'eſt à un joueur à prendre, il ne peut le faire à-moins qu'il n'ait dans ſon jeu une carte qui l'y autoriſe, & cette carte ne peut prendre du tapis qu'autant de cartes qu'il en faut pour faire le nombre dont elle eſt. Un huit ne pourroit lever qu'un huit de deux qui ſeroient ſur le jeu ; mais on pourroit prendre deux ou trois cartes avec ce huit, pourvû que leur nombre réuni ne fît pas plus de huit, comme deux trois & un deux, un cinq & un trois, *&c.* quand on a dans ſon jeu pluſieurs cartes pareilles à celles qui ſont ſur le tapis, on n'en peut prendre qu'une, & chacun à ſon tour. Celui qui eſt en rang pour jouer le premier, n'ayant point dans ſon jeu de cartes avec leſquelles il puiſſe en prendre du talon, doit étendre les cartes qu'il a dans la main, & payer au jeu un jetton pour chacun. Quand tous les joueurs ſe ſont défaits de leurs trois cartes, ſoit par les levées qu'ils ont faites, ſoit qu'ils aient mis leur jeu bas, ces cartes ne ſe mêlent plus avec le talon, & reſtent ſur le tapis pour être priſes de qui peut s'en accommoder. Celui qui doit faire alors, prend & mêle le talon & donne trois cartes à chacun ſans faire couper; quand le talon eſt épuiſé, & quand toutes les cartes ont été diſtribuées, celles dont les joueurs ont pû ſe défaire reſtant toujours ſur le tapis, comme nous l'avons dit ; celui qui peut arranger ſon jeu le premier en jettant ſes cartes & en en prenant d'autres ſur le tapis, gagne la partie. Si deux joueurs s'en défont dans le même tems, le plus voiſin à gauche de celui qui a donné les cartes gagne par préférence à l'autre, & celui qui a mêlé les cartes gagne de droit devant tous les autres joueurs.

Quant à la façon de payer, nous allons en dire tout ce qui nous ſera poſſible, de plus exact & de plus conforme à l'uſage.

Si celui qui étend ſes cartes a des as en main, il ſe fait donner par chaque joueur autant de jettons qu'il avoit d'as. Il en eſt de même des joueurs qui prennent des as du talon ; ils ont le même droit de ſe faire payer un jetton chaque as ; mais celui qui en ayant déja un dans ſa main en tire un autre du talon, il gagne deux jetons pour chacun. Chaque joueur eſt obligé de donner quatre jettons à celui qui avec un deux leve deux as du talon, ſix à celui qui avec un trois leveroit trois as, & huit à celui qui avec un quatre leveroit les quatre as. Un joueur qui auroit trois cartes d'une même maniere & prendroit la quatrieme ſur le tapis, gagneroit un jetton de chacun de ſes compagnons. Celui qui gagne la partie ou eſt le dernier à s'étendre, prend pour lui les cartes qui ſont ſur le tapis & s'en ſert à gagner les cartes; quand il y a cinquante-deux cartes dans le jeu, le jeu eſt bon quoique ces cartes ſoient mal aſſorties. Celui qui a mal donné refait dès qu'on s'en apperçoit, & paye une fiche au jeu ; tout joueur qui joue avant ſon tour eſt obligé de s'étendre. Lorſqu'il n'y a plus que trois cartes pour chacun au talon, celui qui fait doit en avertir les joueurs.

On doit toujours favoriſer celui qui gagne, en prenant moins de cartes.

PETIT PAPILLON, au jeu de ce nom ſe dit d'un coup, où un joueur dans le courant de la partie fait ſes trois cartes, & gagne un jetton de chacun.

PAPILLONNÉ, adj. *en terme de Blaſon*, ſe dit d'un ouvrage à écailles ; Arquinvilliers d'hermine, *papillonné* de gueules.

PAPILLOTAGE, ſ. m. *terme uſité dans l'Imprimerie*, ce ſont certaines petites taches noires qui ſe font à peine remarquer, aux extrémités des pages & des lignes ; cela provient ſouvent d'une platine liée trop lâche, ou du jet trop précipité du tympan, ſur-tout ſi les couplets ſoit ceux de la friſquette, ſoit ceux du tympan, ſont trop aiſés ; le papier épais, liſſé ou battu eſt ſujet à papilloter, ſi on n'y apporte toute l'attention

l'attention convenable ; la principale est la façon de tremper le papier.

PAPILLOTE, s. f. *terme de Perruquier ;* ce sont de petits morceaux de papier, avec lesquels les Perruquiers enveloppent les boucles des cheveux qu'ils ont frisés, afin que ces boucles ne se lâchent point, & qu'elles puissent supporter l'action du fer sans être endommagées par la chaleur.

PAPILLOTER, *défaut d'impression. Voyez* PAPILLOTAGE.

La même expression s'emploie aussi en peinture ; on dit des ombres & des lumieres, qu'elles *papillotent*, lorsqu'elles sont distribuées les unes entre les autres par petits espaces, produisant sur un tableau le même effet que des *papillotes* de papier blanc, éparses sur une tête dont la chevelure est noire.

Si l'on est placé sous un vestibule, au bord duquel il y ait un canal d'eau, éclairé de la lumiere du soleil ; l'image de la surface éclairée de ce canal, portée au plafond du vestibule, le tapissera d'une infinité de petits ronds de lumiere & d'ombre, vacillans & mobiles, comme la surface de l'eau, & fatiguant les yeux ; tel est l'effet d'une peinture qui *papillotte.*

PAPIN, MACHINE DE. *Voyez* DIGESTEUR.

PAPINIANISTE, s. m. (*Gram. Jurisprud.*) on appelloit ainsi autrefois ceux qui faisoient leur étude de droit, parce qu'ils s'occupoient cette année à lire les livres de *Papinien.*

PAPIO, s. m. (*Zoologie.*) nom donné par les auteurs latins, à ces especes de singes que les Anglois appellent *Baboons ;* ce sont eux qui ont de longues têtes de chien avec de longues queues, & qui sont du nombre des cynocephales. (*D. J.*)

PAPIRIUS, GROUPE DE (*Sculp. antiq.*) fameux grouppe de sculpture antique, qu'on voit peut-être encore à la vigne Ludovèse, & qui représente un événement célebre dans l'histoire romaine, l'aventure du jeune Papirius racontée par Aulu-Gelle, *liv. I. ch. ij.*

Tout le monde sait, dit M. l'abbé du Bos, que cet enfant étant un jour demeuré auprès de son pere durant une assemblée du sénat, sa mere lui fit plusieurs questions à la sortie, pour savoir ce qui s'y étoit dit, chose qu'elle n'esperoit pas apprendre de son mari ; cependant elle ne put jamais tirer de son fils qu'une réponse, laquelle ne lui permettoit pas de douter, qu'il n'éludât la curiosité. Le sénat, répondit-il constamment, a délibéré, si l'on donneroit deux femmes à chaque mari, ou deux maris à chaque femme ; c'est cet incident qui a donné lieu au proverbe latin, *curiæ capax prætexta*, qu'on emploie en parlant d'un enfant qui a beaucoup plus de discrétion qu'on n'en doit avoir à son âge.

Aucun sentiment ne fut jamais mieux exprimé que la curiosité de la mere du jeune Papirius. L'ame de cette femme paroît être toute entiere dans ses yeux, qui percent son fils en le caressant. L'attitude de toutes les parties de son corps, concourt avec ses yeux, & donne à connoître ce qu'elle prétend faire. D'une main elle caresse son fils, & l'autre main est dans la contraction ; c'est un mouvement naturel à ceux qui veulent réprimer les signes de leur inquiétude prêts à s'échapper. Le jeune Papirius répond à sa mere avec une complaisance apparente ; mais il est sensible, que cette complaisance n'est qu'affectée. Quoique son air de tête soit naïf, quoique son maintien paroisse ingénu, on devine à son sourire malin, qui n'est pas entierement formé, parce que le respect le contraint, comme au mouvement de ses yeux sensiblement gêné, que cet enfant veut paroître vrai, mais qu'il n'est pas sincere ; on voit qu'il promet de dire la vérité, & on voit en même-tems qu'il ne la dit pas. Quatre ou cinq traits que le sculpteur a su placer sur son visage, je ne sais quoi qu'on remarque dans l'action de ses mains, démentent la naïveté & la sincérité qui paroissent d'ailleurs dans son geste & sur sa physionomie. (*D. J.*)

PAPIRIUS AGER, (*Géog. anc.*) territoire d'Italie, aux environs de Tusculum. Festus pense que ce territoire pourroit avoir donné le nom à la tribu Papirienne.

PAPISME, PAPISTE, s. m. (*Gram. & Hist. mod.*) noms injurieux que les Protestans d'Allemagne & d'Angleterre donnent au Catholicisme & aux Catholiques romains, parce qu'ils reconnoissent le pape comme chef de l'Église.

PAPO, (*Hist. nat. Botan.*) arbre des Indes orientales, il est de moyenne hauteur ; ses feuilles ressemblent à celles du figuier. Son fruit sort comme le coco du haut du tronc, immédiatement au-dessous des branches ; il a la forme d'une figue, mais est beaucoup plus gros ; il est divisé par côtes comme certains melons du goût desquelles sa chair approche.

PAPOAGE, s. m. biens qui viennent du pere ou de l'ayeul, en général les biens qui viennent par droit de parenté. *Papoage* vient de *παππος*, *ayeul.*

PAPOUL, SAINT (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *Sancti Papuli fanum* ou *Pappulum*, & quelquefois *Pappolum ;* petite ville de France dans le haut-Languedoc, avec un évêché suffragant de Toulouse, érigé en 1317. Elle est sur la Lembe, à 12 lieues S. E. de Toulouse, 3 E. de Castelnaudari, 6 N. O. de Carcassonne, 164 de Paris. *Long. 19. 46. lat. 43. 20.*

Le pape Jean XXII. érigea en évêché l'an 1317. l'abbaye de *S. Papoul*, qui n'avoit été qu'une simple paroisse dans son origine : il y nomma pour premier évêque Bernard de la Tour, qui étoit alors abbé ; voulant que son successeur à cet évêché fût elû par les religieux de l'abbaye, & par les chanoines de l'église de Castelnaudari, qu'il avoit aussi érigée en collégiale. L'évêché de *S. Papoul* vaut environ trente mille livres, & comprend seulement cinquante-six paroisses.

PAPOUS, LA TERRE DES (*Géog. mod.*) on nomme ainsi du nom de ses habitans, la nouvelle Guinée. *Voyez* GUINÉE.

Ce pays des *Papous* ou *Papouas*, découvert, dit-on, par Saavedra, paroît être une des parties des plus méridionales des terres Australes. Selon le Maire, les *Papous* sont très-noirs, sauvages & brutaux ; ils portent des anneaux aux deux oreilles, aux deux narines, & quelquefois aussi à la cloison du nez, & des bracelets au-dessus des coudes & aux poignets ; ils se couvrent la tête d'un bonnet d'écorce d'arbre peinte de différentes couleurs ; ils sont puissans & bien proportionnés dans leur taille ; ils ont les dents noires, assez de barbe, les cheveux noirs, courts & crêpus, qui n'approchent cependant pas autant de la laine que ceux des négres ; ils sont agiles à la course ; ils se servent de massues & de lances, de sabres & d'autres armes faites de bois durs, l'usage du fer leur étant inconnu ; ils se servent aussi de leurs dents comme d'armes offensives, & mordent comme les chiens. Ils mangent du betel & du piment, mêlé avec de la chaux. Les femmes sont affreuses, elles ont de vilains traits, de longues mamelles qui leur tombent sur le nombril, & le ventre extrêmement gros. (*D. J.*)

PAPPENHEIM, PIERRE DE (*Hist. nat.*) ce sont des pierres qui se trouvent en Allemagne dans le comté de *Pappenheim*. Ces pierres sont blanches, feuilletées & remplies de dendrites : souvent on trouve dans ces pierres des empreintes de poissons & d'écrevisses, qui sont entierement entourées de ces mêmes dendrites, qui forment des buissons tout-

autour. Plusieurs de ces poissons ont la tête retournée, ce qui semble annoncer une mort violente; les arrêtes sont d'un brun clair. Les écrevisses qu'on y trouve pétrifiées ont des pattes extrèmement longues. On dit qu'il s'en trouve de semblables dans la mer Adriatique.

PAPPENHEIM, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, capitale du comté de même nom, entre Octing & Neubourg, en Franconie; elle est à sept lieues N. O. de Neubourg, treize S. de Nuremberg. *Long. 28. 30. lat. 48. 53.* (*D. J.*)

PAPPÉUS, (*Mythol.*) c'est ainsi que les Scythes appelloient leur Jupiter le souverain des dieux, à qui ils donnoient la terre pour femme.

PAPRIMIS, (*Géogr. anc.*) ville d'Egypte, capitale du nome *Papremite*. Mars y avoit un culte particulier, & l'hippopotame y étoit regardé comme un animal sacré.

PAPYRACÉ, adject. (*Conchyl.*) épithete qu'on donne à une coquille extrèmement mince, & par-là imitant le papier. Nous n'avons dans nos mers que le seul nautile, qui porte le nom de *papyracé*; mais on trouve plusieurs sortes de nautiles dans les mers des Indes. *Voyez* NAUTILE.

PAPYRACEA, ARBRE, (*Botanique.*) il y a plusieurs palmiers des Indes & d'Amérique, ainsi nommés par nos Botanistes, parce que les Indiens écrivent avec des poinçons sur les feuilles, ou l'écorce de ces sortes d'arbres, qui leur servent de papier; tel est le palmier d'Amérique nommé *tal* par les Indiens; tel est encore le *guajaraba* de la nouvelle Espagne, & autres; tout palmier dont l'écorce est lisse, ou dont la feuille est grande & épaisse, peut servir au même usage. Le papier du Japon est fait de la seconde écorce du roseau des Indes nommé *bambou*, ou de l'écorce d'un mûrier blanc. On peut très-bien écrire sur l'une & l'autre écorce, avant qu'elles soient réduites en papier fin. (*D. J.*)

PAPYRUS, f. m. (*Botan.*) plante appellée *papyrus nilotica*, par Gerard 37. Emac. 40. *Papyrus nilotica*, Berd. *Ægyptiis dicta; Biblos syriaca quorumdam*, chab. 195. *Papyrus Ægyptiaca*, C. B. P. 119. *Papyrus antiquorum nilotica*, Parck. Théat. 1207. Morison a rangé le *papyrus* avec raison, parmi les souchets, & l'a nommé *cyperus niloticus, maximus, papyraceus*, hist. Oxon. 3. 239.

Enfin comme les modernes ont fait de nouvelles découvertes en ce genre, il n'est pas possible de les supprimer; c'est pourquoi je parlerai dans cet article du *papyrus* d'Egypte, du *papyrus* de Sicile, & du *papyrus* de Madagascar, trois plantes différentes, sur lesquelles j'emprunterai les recherches de M. Bernard de Jussieu, insérées par M. le comte de Caylus, dans son excellente dissertation sur le *papyrus* en général. Ce morceau curieux & intéressant pour les arts, se trouve dans les mém. de Littérat. *t. XXVI. in-4°. Voyez aussi* SCIRPUS, *Botan.*

Mais avant que d'entamer la description du *papyrus* d'Egypte, il est naturel de dire un mot de l'opinion assez généralement reçue dans l'Europe sur la perte de cette plante. On n'a pas besoin de nouvelles preuves pour savoir que les bruits populaires ne sont pas toujours fondés sur les possibilités physiques; mais en supposant cette perte possible, on ne pourroit au moins la faire remonter fort haut, car il n'y a pas encore deux cens ans que Guillandin & Prosper Alpin observerent cette plante sur les bords du Nil, & que Guillandin vit les habitans du pays en manger la partie inférieure & succulente de la tige, comme on le pratiquoit anciennement; particularité qui peut servir à nous faire reconnoître le *papyrus*, & dont il ne paroît pas que les voyageurs aient profité. Cet usage, & ceux qui sont rapportés par Prosper Alpin, nous apprennent que cette plante n'est pas tout-à-fait inutile, quoiqu'elle ait perdu son principal mérite en cessant d'être employée à la fabrique du papier.

Les changemens survenus dans le terrain de l'Egypte, & les soins des habitans pour profiter des terres qui peuvent être cultivées, ont rendu vraissemblablement la plante du *papyrus* moins commune; mais les causes qui peuvent être admises à l'égard de quelques parties du pays, n'ont pû occasionner la destruction entiere du *papyrus*, d'autant plus qu'étant du nombre des plantes aquatiques, il est à l'abri d'un semblable événement. Le silence des auteurs les plus récens qui ont écrit sur l'Egypte, ne peut être avancé comme une preuve de la destruction entiere du *papyrus*; on peut dire pour les excuser, qu'ils ne s'étoient pas proposé cet objet dans leurs recherches, ou que n'étant pas assez instruits, ils l'ont négligé; mais il est étonnant que M. Maillet, homme de lettres, qui paroît même avoir fait des recherches à ce sujet, n'ait pû découvrir le *papyrus*, & qu'il l'ait confondu avec le *musa*, connu en françois sous le nom de *figuier d'Adam*, & que les Arabes appellent *mons*, plante qui est très-différente, ce dont il devoit s'appercevoir en lisant Théophraste ou Pline.

Le *papyrus*, dit Pline, croît dans les marais d'Egypte, ou même au milieu des eaux dormantes, que le Nil laisse après son inondation, pourvû qu'elles n'aient pas plus de deux coudées de profondeur. Il jette une racine tortueuse & de la grosseur du poignet; sa tige est triangulaire, & ne s'éleve pas à plus de dix coudées; Prosper Alpin ne lui donne que six ou sept coudées au-dessus de l'eau. Sa tige va toujours en diminuant, & aboutit en pointe. Théophraste ajoute que le *papyrus* porte une chevelure, un panache, qui forme le thyrse dont parle Pline. Guillandin dit que la racine du *papyrus* jette à droite & à gauche quantité d'autres petites racines qui soutiennent la plante contre l'impétuosité du vent & le cours du Nil. Selon lui les feuilles de cette plante sont obtuses, & semblables à celles du typha de marais.

Les Egyptiens employoient les racines du *papyrus* pour du bois non-seulement à brûler, mais encore propre à fabriquer différens vases à leurs usages. De la tige du *papyrus* entrelacée en façon de tissu, ils construisoient des barques; & de l'écorce intérieure ou *liber*, ils faisoient pareillement des voiles, des habillemens, des couvertures de lits & des cordes.

Ces barques ressembloient par leur construction à de grands paniers, dont le tissu devoit être fort serré; & pour empêcher l'eau de les pénétrer, il faut supposer qu'elles étoient enduites au moins à l'extérieur d'une couche de résine, ou de bitume; ce qui les mettoit en état de servir à la navigation sur le fleuve, ou plûtôt sur son inondation. Le panier dans lequel Moïse enfant, fut exposé, paroît appuyer & confirmer le texte de Théophraste. Cependant quoique Pline parle de *navis papyracea*, il ne faut pas croire que les vaisseaux fussent faits en entier *ex papyro*; c'étoit seulement de petites barques ou canots, dont même une partie étoit de bois d'épine. Les anciens Egyptiens prétendoient que les crocodiles, par respect pour la déesse Isis, qui s'étoit mise une fois sur une barque de *papyrus*, ne faisoient jamais de mal à ceux qui navigeoient sur des barques de ce roseau.

Le *papyrus* étoit encore une plante médicinale dont on faisoit usage dans quelques maladies, si nous en croyons Dioscoride. Elle servoit aussi de nourriture aux pauvres gens qui mâchoient le *papyrus* cru ou cuit, en avaloient le suc, & jettoient le reste: *mundum quoque crudum, decoctumque, succum tantùm*

devorantes, dit Pline : Guillandin nous apprend positivement quelles étoient les parties de cette plante dont les Egyptiens avaloient le suc. Il ne faut pas, dit-il, s'imaginer que les Egyptiens mangent la tige entiere, je les ai vû ne manger que les parties les plus proches de la racine.

Ce récit de Guillandin est conforme au témoignage d'Hérodote ; quand les Egyptiens, dit-il, ont coupé le biblus d'un an, ils coupent la partie supérieure qu'ils emploient à différens usages ; ils mangent ou vendent la partie inférieure de la longueur d'une coudée : ceux qui veulent rendre le mets plus délicat, le font rôtir au four ; aussi Dioscoride & Pierius Valerianus se trompent, quand ils disent que l'on mange les racines : la partie de *papyrus* que mangent les Egyptiens est hors de la terre ; elle est tendre, & pleine d'un suc abondant & agréable ; les Egyptiens l'appellent *astus*. Eschyle donne à la tige entiere le nom de *καρπος*, c'est-à-dire *fruit*. Guillandin rapporte encore d'après Horus Apollo, que les Egyptiens exprimoient dans leurs hiéroglyphes l'ancienneté de leur origine par un fagot de *papyrus*, comme leur premiere nourriture ; on ignoroit en quel tems leurs ancêtres avoient commencé à en manger.

Enfin, & c'est ici le principal usage de cette plante, on faisoit avec les membranes ou les pellicules du *papyrus*, les feuilles à écrire qu'on nommoit *φιλυρα*, ou *philyria*. On les appelloit aussi en grec *χάρτης*, & en latin *charta* ; car les auteurs entendent ordinairement par *charta*, le papier d'Egypte.

Le *papyrus* ne portoit point de grains, ni de fruit, mais ce roseau croissoit en si grande quantité sur les bords du Nil, que Cassiodore, *liv. XI. ép. 38.* la compare à une forêt. Là, dit-il, s'éleve cette forêt sans branches, ce boccage sans feuilles, cette moisson qui croît dans les eaux, *aquarum seges*, ces ornemens des marécages.

Prosper Alpin est le premier qui nous ait donné une figure du *papyrus*, que les Egyptiens appellent *berd*. Quelque mauvaise qu'on puisse la supposer, elle paroît néanmoins convenir à la description de la plante dont parle Théophraste.

Les Botanistes anciens avoient placé le *papyrus* parmi les plantes graminées ou les chiendents, ignorant à quel genre il devoit appartenir ; ils se sont contentés de le désigner sous le nom ancien de *papyrus*, dont ils ont fait deux especes, l'une d'Egypte, l'autre de Sicile. Les nouveaux ont cru reconnoître que ces deux plantes étoient une seule & même espece de *cyperus* ; c'est sous ce genre qu'on la trouve dans les catalogues & histoires des plantes, publiées apres l'édition de Morison, où le *papyrus* est nommé *cyperus niloticus, vel syriacus maximus papyraceus.*

En décrivant cette plante, il dit qu'on conserve dans le cabinet de Médecine à Oxford parmi d'autres curiosités, un grand morceau de la tige du *papyrus*. On a cru aussi reconnoître dans l'ouvrage de Scheuchzer sur les chiendents, les joncs, & les autres graminées, une description du panache que porte le *papyrus* ; elle est sous la dénomination suivante : *cyperus enodis nudus, culmis ervaginis brevibus prodeuntibus, spicis tenuioribus.*

Un des pédicules qui soutiennent les épis des fleurs, est représenté à la *Planche VIII. fig. 14.* Cet auteur a considéré le panache comme formant la plante entiere prise au-dessus de la racine, & les longs pédicules qui portent les épis comme autant de tiges particulieres. Ce pannache paroît être celui du *papyrus siciliana*, que les Botanistes modernes ne distinguent pas du *papyrus nilautica*. M. Van-Royen a inséré dans le catalogue des plantes du jardin de Leyde le *papyrus*, & le nomme *cyperus culmo triquetro nudo, umbella simplici foliosa, pedunculis simplicissimis distincte spicatis.* M. Linnæus l'appelle de même.

Dans les manuscrits qui nous restent d'après les lettres & les remarques de M. Lippi, médecin de la faculté de Paris, qui accompagnoit M. du Roule, envoyé du roi Louis XIV. à l'empereur d'Abissinie, on trouve la description d'un cyperus qu'il avoit observé sur les bords du Nil en 1704. Après avoir parlé des fleurs, il dit que plusieurs épis couverts de quelques jeunes feuilles, sont portés sur un pédicule assez long, & que plusieurs de ces pédicules également chargés venant à se réunir, forment une espece de parasol ; le disque de ce parasol est environné de quantité de feuilles qui couronnent la tige sur laquelle il porte ; la tige est un prisme fort long, dont les angles sont un peu arrondis, & les feuilles représentent parfaitement une lame d'épée, non pas de celles qui sont la gouttiere, mais de celles dont le plus grand côté soutient une cannelure. Les racines sont noires & chévelues : il nomme cette plante *cyperus niliacus major, umbella multiplici.*

Le même Lippi en avoit remarqué une autre espece qui ne s'éleve pas aussi haut, dont la tige & les feuilles étoient les mêmes, & dont les épis formoient plutôt une espece de tête qu'une ombelle ; cette tête étoit fort douce, luisante, & comme dorée, riche, & fort chargée ; elle pose sur de longs pédicules, dont la base se réunit en parasol : il l'appelle *cyperus niliacus major, aurea divisa panicula.* Ces deux sortes de cyperus ont entre elles une ressemblance marquée par leurs feuilles, leur tige, le panache en parasol qui les couronne, & les lieux marécageux où elles croissent. La seule différence consiste dans la forme des épis, ce qui sert à les distinguer l'une de l'autre : toutes deux ont quelque rapport avec le *papyrus* & le *sari*, tels qu'ils sont décrits par les anciens auteurs ; la premiere pourroit être le *papyrus*, & la seconde le *sari* ; mais ce n'est-là qu'une conjecture.

Le *papyrus* qui croissoit dans le milieu des eaux, ne donnoit point de graines ; son panache étoit composé de pédicules foibles, fort longs, semblables à des cheveux, *comâ inutili exilique*, dit Théophraste. Cette particularité se montre également dans le *papyrus* de Sicile ; nous la connoissons encore dans une autre espece de *papyrus* apportée de Madagascar par M. Poivre, correspondant de l'académie royale des Sciences. Les panaches de l'une & l'autre espece que nous avons, sont dépourvus d'épis, de fleurs, & par conséquent stériles. Bodæus & Stapel, dans ses commentaires sur Théophraste, ont fait représenter la tige & le panache du *papyrus* en cet état, & le dessein en avoit été envoyé d'Egypte à Saumaise.

Si le *papyrus* de Sicile dont il s'agit de parler présentement, a été de quelque usage chez les Romains, c'est ce que nous ignorons ; il est nommé *papero* en Italie, & selon Césalpin *pipero* : on en trouve la description dans les *adversaria* de Lobel, qui l'a pris pour le *papyrus* du Nil. Césalpin dans son ouvrage sur les plantes, n'a pas non plus oublié de le décrire. Ce *papyrus* de Sicile étoit cultivé dans le jardin de Pise, & n'étoit point le *papyrus* apporté d'Egypte. Voici la description de Césalpin lui-même.

Le *papyrus*, dit-il, que l'on nomme vulgairement *pipero* en Sicile, pousse des tiges plus longues & plus grosses que celles du souchet, *cyperus*, hautes quelquefois de quatre coudées & à angles obtus : elles sont garnies à leur base de feuilles courtes qui naissent de la racine ; on n'en voit aucune sur la tige lors même qu'elle est entierement developpée ; mais elle porte à son sommet un large panache qui ressemble à une grosse touffe de cheveux épars ; il est composé d'un grand nombre de pédicules triangu-

laires en forme de joncs, à l'extrémité desquels sont placés entre trois petites feuilles, des épis de fleurs de couleur rousse comme dans le souchet. Ses racines sont ligneuses, aussi grosses que celles du roseau, & genouillées; elles jettent une infinité de branches qui s'étendent obliquement; par leur odeur & leur saveur, elles approchent de celles du souchet, mais elles sont d'une couleur moins brune; de leur surface inférieure sortent plusieurs racines menues & fibreuses; & de la supérieure s'élevent des tiges nombreuses, qui tant qu'elles sont tendres, contiennent un suc doux. Cette plante a été apportée des marais de Sicile dans le jardin de Pise: *venit in hortum pisanum ex Siciliæ paluſtribus.* Théophraste décrit deux plantes, différentes seulement par leur grandeur, qui ont du rapport avec notre *papyrus*; savoir le *papyrus* & le *sari.* L'auteur copie ensuite le texte de Théophraste, & donne par extrait celui de Pline, & ce que les anciens ont dit des usages que le *papyrus* avoit en Médecine.

Le panache du *papyrus* de Sicile est assez bien représenté, quoique fort en raccourci, dans la seconde partie du *Musæum de Boccone.* Ce panache est une touffe ou assemblage d'une très-grande quantité de longs pédicules fort minces, qui naissent d'un même point de division, disposés en maniere de parasol, & qui portent à leur extrémité supérieure trois feuilles longues & étroites, du milieu desquelles sortent d'autres pédicules plus courts, chargés vers le haut de plusieurs paquets, ou épis de fleurs. Micheli, dans ses *nova plantarum genera*, imprimés à Florence en 1728, a fait graver un de ces longs pédicules de grandeur naturelle; il est d'abord enveloppé à la base par une gaine qui a un pouce & plus de longueur; ensuite vers son extrémité supérieure, il supporte trois feuilles longues & étroites, & quatre pédicules où sont attachés les paquets de fleurs; chaque pédicule de fleurs a aussi une très-petite graine à la base. Enfin, on trouve dans l'*agrostographia de Scheuchzer*, une description fort détaillée du panache d'une espece de *cyperus*, qui paroît être celui de la plante de Sicile.

On peut conclure de cet exposé, que le *papyrus* de Sicile est à peu de chose près, bien connu en Botanique; il seroit à souhaiter qu'on eût autant de connoissances sûres à l'egard du *papyrus* d'Egypte. Néanmoins il faut avouer que ces deux plantes ont entre elles une très-grande affinité, puisqu'on les a souvent confondues, ainsi que le sari & le *papyrus nilotica*, qui suivant Théophraste, ont un caractere de ressemblance bien marqué, & ne different seulement qu'en ce que le *papyrus* pousse des tiges fort hautes & fort grosses, qui étant divisées en lames minces, servent à la composition des feuilles de papier; & que le sari au contraire a ses tiges plus menues, & moins élevées, dont on ne peut faire usage pour la fabrique du papier.

Le *papyrus* de Sicile vient aussi dans la Calabre & dans la Pouille; mais on ne doit pas le confondre avec le *papyrus* qu'on employoit anciennement pour faire le papier; car, selon Strabon, le *papyrus* ne croissoit que dans l'Egypte & dans l'Inde, *in Ægypto & sola India.* La plûpart des botanistes ont cru que la plante de Sicile étoit le sari dont parle Théophraste; d'autres ont avancé que le *papyrus* d'Egypte & le *sari*, étoient une même plante considerée seulement en deux états differens, & relativement à leur plus ou moins de grandeur; ce qui selon eux, pouvoit dépendre de la qualité du terrein, & de la différence du climat, ou d'autres accidens; les piés qui croissoient au milieu des eaux, ayant des tiges plus hautes, plus grosses, & un panache en forme d'une touffe de cheveux très-longs, foibles, & sans aucunes graines; pendant que d'autres piés qui naissoient sur le bord des rivieres, des marais, ou des lacs, portoient des tiges plus basses, plus grêles, & un panache moins long, moins foible, chargé de fleurs & de graines par conséquent.

Ces sentimens offrent néanmoins des difficultés insurmontables; & l'on peut prouver que la différence du *papyrus* d'Egypte & du *sari*, ne dépendoient ni du climat, ni de la qualité du terrein; on tiroit du *papyrus* des lames minces, dont on fabriquoit ensuite le papier; on ne pouvoit pas employer le *sari* à cet usage. Le *papyrus* de Sicile ne sauroit semblablement être confondu avec le *papyrus* des anciens, qui ne venoit que dans l'Egypte ou dans l'Inde.

Enfin, le *papyrus* de Sicile n'a commencé à être connu des Botanistes que vers les années 1570, 1572, & 1583, tems où ont paru les premieres éditions des ouvrages de Lobel, de Guillandin, & de Césalpin. Il paroît clairement que les anciens n'ont eu aucune connoissance de cette plante. Pline n'en fait aucune mention dans ses livres sur l'Histoire naturelle, ce qui montre que cette plante n'étoit pas en usage à Rome, ni même dans le pays où elle vient naturellement. Il suit encore de son silence à cet égard, qu'il n'avoit pas vu la plante de Sicile; car il auroit été frappé par la ressemblance qu'elle a avec le *papyrus* du Nil & le *sari*, tels que les a décrits Théophraste. Enfin, si Pline eut connu cette plante, il n'auroit pas manqué dans les chapitres où il traite à fond du *papyrus* du Nil & du *sari*, de nous apprendre tout ce qu'il auroit pû appercevoir de conforme entre ces différentes plantes.

Parmi plusieurs plantes desséchées en herbier, & recueillies dans les Indes orientales par M. Poivre, il s'est trouvé une espece de *papyrus*, fort différente de la plante de Sicile: il porte un panache composé d'une touffe considérable de pédicules très-longs, foibles, menus, & délicats comme de simples filets, terminés le plus souvent par deux ou trois petites feuilles très-étroites, mais entre lesquelles on n'apperçoit aucuns épis ou paquets de fleurs; ainsi le panache auroit été stérile, & n'auroit produit aucunes graines.

Ces pédicules ou filets sont chacun garnis à leur base d'une gaine membraneuse, assez longue, dans laquelle ils sont pour ainsi dire emboîtés, & ils naissent tous du même point de division en forme de parasol; le panache est à sa naissance environné de feuilles disposées en rayons, en maniere de couronne. La tige qui le soutenoit, étoit, suivant le rapport de M. Poivre, haute de dix piés & plus, lorsqu'elle croissoit dans l'eau à la profondeur d'environ deux piés, & de forme triangulaire, mais à angles fort mousses; par sa grosseur elle imitoit assez bien un bâton, qu'on peut entourer avec la main plus ou moins exactement.

Sa substance intérieure quoique moëlleuse, pleine de fibres, étoit solide, de couleur blanche; par ce moyen, la tige avoit un certain degré de force, & elle résistoit à de petits efforts; on la plioit sans la rompre, on pouvoit encore s'en servir en guise de canne, étant fort légere; le même M. Poivre n'en porta point d'autre pendant plusieurs mois de séjour à Madagascar; cette tige n'est pas dans toute sa longueur également grosse, elle diminue insensiblement de grosseur vers le haut, elle est sans nœuds, & fort lisse; lorsque cette plante croît hors de l'eau dans les endroits simplement humides, elle est beaucoup plus petite, ses tiges sont fort basses, & le panache qui le termine, est composé de filets ou pédicules plus courts, lesquels, à leur extrémité supérieure, sont partagés en trois feuilles fort étroites, & un peu plus longues que celles qui sont à l'extrémité des filets du panache de la plante, qui a crû dans le milieu des eaux.

De la base de ces trois feuilles, sortent des petits paquets de fleurs rangées de la même façon que celles du souchet; mais ces petits paquets ne sont point élevés sur des pédicules; ils occupent immédiatement le centre des trois feuilles entre lesquelles ils sont placés, & y forment une petite tête. Les feuilles qui naissent de la racine & au-bas des tiges, ressemblent à celles du souchet; cette plante que les Malgaches nomment *fanga-fanga*, vient en grande abondance dans les rivieres & sur leurs bords, mais particulierement dans la riviere de Tartas, auprès de Foule-Pointe, à Madagascar. Les Malgaches emploient l'écorce des tiges pour faire leurs nattes; ils en font aussi les voiles & les cordages de leurs bâteaux de pêche, & des cordes pour leurs filets.

Cette espece de *papyrus* jusqu'ici inconnue, & différente du *papyrus* de Sicile par la disposition de ses paquets de fleurs, nous montre qu'il y a parmi les especes de *cyperus*, deux sortes de plantes qui peuvent aisément se confondre avec le *papyrus* des Egyptiens; soit qu'on les considere du côté des usages particuliers auxquels les habitans des lieux où elles croissent les ont destinées; soit qu'on compare leur forme, leur maniere de croître, & tous les points par lesquels elles paroissent se ressembler: comparaison qui peut se faire par le moyen des traditions, telles qu'on les a dans Théophraste & dans Pline, & encore à l'aide de la figure & de la description du *papyrus* du Nil, que Prosper Alpin a données, après l'avoir observé sur les lieux; mais si l'on a égard au témoignage de Strabon, *qui papyrum non nisi in Ægypto & solâ Indiâ gigni pro constanti affirmat*, on ne sera pas éloigné de croire que le *papyrus* de l'île de Madagascar, située à l'entrée de l'Inde, pourroit être le même que celui de l'Egypte.

Quoi qu'il en soit, les habitans de cette île n'en savent tirer aucun profit, tandis que les Egyptiens ont immortalisé leur *papyrus* par l'art d'en faire ce papier célebre, *quo usu maximè humanitas, vita constat & memoria*, pour me servir des termes de Pline. *Voyez donc* PAPIER D'EGYPTE, *Arts anciens.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

PAQUAGE, s. m. (*Négoce de saline.*) ce terme se dit de l'arrangement qui se fait du poisson salé dans les gonnes, hambourgs, barrils, & autres futailles, en y foulant le poisson & le pressant bien fort, pour y en faire entrer le plus qu'il est possible.

PAQUE DES JUIFS, (*Critiq. sacrée.*) dans la vulgate *pascha*, en chaldaïque *phase*, mot qui signifie *passage.* Cette fête fut établie en mémoire du passage de la mer Rouge, & de celui de l'ange exterminateur, qui tua tous les premiers-nés des Egyptiens, & épargna toutes les maisons des Israélites marquées du sang de l'agneau, *est enim phase, id est transitus Domini*, Exod. *xij. 11.*

Voici les cérémonies prescrites aux Juifs pour la célébration de cette fête: dès le dixieme jour du premier mois, qui s'appelloit *Nisan*, ils choisissoient un agneau mâle & sans défaut qu'ils gardoient jusqu'au quatorze, & ce jour, sur le soir, ils l'immoloient; & après le coucher du soleil ils le faisoient rôtir pour le manger la nuit, avec des pains sans levain & des laitues sauvages: ils se servoient de pains sans levain, parce qu'il n'y avoit pas de tems pour faire lever la pâte, & sur-tout afin que ce pain insipide les fît ressouvenir de l'affliction qu'ils avoient soufferte en Egypte; ils y mêloient les laitues ameres, pour se rappeller l'amertume & les angoisses de leur servitude passée.

On leur ordonna de manger un agneau tout entier dans une même maison, ayant les reins ceints, des souliers aux piés & un bâton à la main, c'est-à-dire en posture de voyageurs prêts à partir; mais cette derniere cérémonie ne fut d'obligation que la nuit de la sortie d'Egypte. On teignoit du sang de l'agneau immolé le haut & les jambages de chaque maison, afin que l'ange exterminateur voyant ce sang, passât outre, & épargnât les enfans des Hébreux.

Enfin ils eurent ordre d'immoler chaque année un agneau mystérieux & d'en manger la chair, afin d'en conserver la mémoire du bienfait de Dieu, & du salut qu'ils recevoient par l'aspersion du sang de cette victime. Il leur fut défendu d'user du pain levé pendant toute l'octave de cette fête; & l'obligation de la célébrer étoit telle que quiconque auroit négligé de le faire, étoit condamné à mort. *Exterminabitur anima illa de populis suis.* Num. *ix. 13.*

Le mot de *pâque* signifie dans l'Ecriture 1° la solemnité de *pâque*, qui duroit sept jours; 2° le jour même auquel on immoloit l'agneau le quatorzieme de la lune, Luc *xxij. 1*; 3° le sabbat qui arrivoit dans la semaine de *pâque* ou des azymes, ce qui est nommé le *parasceve de pâque*, Jean *xix. 14*; 4° l'agneau paschal qu'on immoloit le quatorzieme jour de la lune du premier mois, Luc *xxij. 7*; enfin Jesus-Christ lui-même est appellé notre *pâque* ou *l'agneau paschal*, I. Cor. *v. 7.* (*D. J.*)

PAQUE DES CHRÉTIENS, (*Critiq. sacrée.*) la *pâque* des Chrétiens est la fête qu'ils célebrent tous les ans en mémoire de la résurrection du Christ: on l'appelle *pâque* à cause de son rapport avec celle des Juifs.

Dans le premier siecle de l'Eglise, les Chrétiens suivoient ordinairement les Juifs pour le tems de la célébration de la *pâque*: seulement les uns l'observoient le même jour que les Juifs, c'est-à-dire le quatorzieme jour de leur premier mois du printems, appellé *Nisan*, sur quelque jour de la semaine que tombât ce quatorzieme de la lune, & les autres ne la célébroient que le dimanche d'après. Ceux qui la célébroient le même jour que les Juifs, sans aucun égard au jour de la semaine, prétendoient suivre en cela l'exemple des apôtres saint Jean & saint Philippe, & les autres celui de saint Pierre & de saint Paul, qui avoient toujours, à ce qu'ils disoient, célébré cette fête le dimanche qui suivoit immédiatement le 14 de la lune.

Tandis que ceux de la circoncision qui avoient embrassé le christianisme, & qui pourtant observoient toujours la loi de Moïse, aussi-bien que celle de l'Evangile, entretinrent la communion avec l'Eglise; cette diversité ne causa point de démêlé. Mais quand ils s'en furent séparés, l'Eglise jugea à propos de s'écarter aussi de leur usage à cet égard; &, après plusieurs assemblées & plusieurs conciles, on résolut que la *pâque* ne s'observeroit plus le quatorzieme jour de la lune, comme cela se pratiquoit parmi les Juifs; mais le dimanche d'après, & tout le monde reçut ce réglement, hormis les Eglises d'Asie, qui prétendoient avoir pour elles l'exemple des apôtres saint Jean & saint Philippe, & le saint martyr Polycarpe qui ne voulut jamais s'en écarter.

Victor, évêque de Rome, les excommunia à cause du refus qu'elles firent de s'y conformer. Tant l'esprit de domination commença promptement à se glisser dans ce siege! Car ceci arriva dès l'an 197. Mais Irénée & la plûpart des autres chrétiens de ce tems-là blâmerent la conduite de Victor comme téméraire & injuste. Cependant la dispute continua à s'échauffer, & les chrétiens d'Asie qui soutenoient leur ancien usage, quoique traités par les Occidentaux de *quartodecimans*, parce qu'ils observoient, comme les Juifs, le quatorzieme de la lune, conserverent cet usage jusqu'à ce qu'enfin au concile de Nicée l'an 325 elles l'abandonnerent; & cette dispute tomba. Depuis ce tems-là, le premier jour de la semaine, en mémoire de la résurrection de Jesus-Christ arrivée ce jour-là, a toujours été regar-

dé parmi tous les Chrétiens comme le premier de la solemnité de leur *pâque*.

On a encore beaucoup disputé dans le dernier siecle sur la *pâque* de Jesus-Christ ; a-t-il mangé l'agneau paschal le même jour que les Juifs, ou même l'a-t-il mangé ? Sans entrer dans ces sortes de discussions qui ne sont point de notre plan, nous nous contenterons de dire que les peres & les auteurs ecclésiastiques ont pensé que Jesus-Christ avoit mangé la *pâque* le même jour que les Juifs, avant que d'instituer l'Eucharistie qui est la *pâque des Chrétiens :* cela paroît assez clairement décidé par les textes des trois premiers évangélistes ; & il est aisé d'y rapporter ceux de saint Jean, qui d'abord semblent contraires à ce sentiment, mais qui bien entendus se concilient avec les autres pour établir la même vérité.

Enfin une autre question sur laquelle il y a eu bien de la diversité d'opinions, c'est celle du nombre des *pâques* que Jesus-Christ a célébrées pendant son ministere. Ce ne sont pas seulement les Valentiniens, qui, au rapport de saint Irénée, croyoient que Jesus-Christ ne célébra que trois *pâques* depuis son baptême, les autres ont dit quatre *pâques*, & d'autres ont prétendu qu'il en célébra cinq, & fut crucifié après avoir solemnisé la derniere. La premiere opinion a été suivie par presque tous les anciens ; la seconde est de l'antiquité moyenne ; & la troisieme est des modernes. C'est celle que Scaliger a introduite & défendue. Clément d'Alexandrie, qui a imaginé, comme Tertulien, que notre Seigneur ne prêcha qu'un an, s'est servi, pour le prouver, des paroles d'Isaïe, citées par saint Luc, *chap. iv. vers. 19. pour prêcher l'année agréable du Seigneur.* D'autre l'ont imité : c'est ainsi qu'une fausse explication d'un passage de l'Ecriture a aveuglé ces savans peres sur le tems de la durée du ministere du Sauveur. (*D. J.*)

PAQUÉ, HARENG, (*Commerce.*) c'est du hareng arrangé & mis pas lits dans un barril ; ce qui le distingue du hareng en vrac, qui est bien enfermé dans des barrils, mais qui n'y est pas arrangé.

PAQUEBOT, PAQUET-BOT, PAQUET-BOOT, s. m. (*Marine & Commerce.*) c'est le nom des vaisseaux qui servent au passage de Douvres à Calais, & de Calais à Douvres ; de la Brille à Harwich, & de Harwich à la Brille, d'Angleterre en Espagne, *&c. Voyez* BOT. (*Z*)

PAQUERETTE, s. m. *bellis*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur radiée, dont le disque est composé de plusieurs fleurons, & dont la couronne est formée de demi-fleurons ; ces fleurons & ces demi-fleurons sont placés sur des embryons, & soutenus par un calice simple & profondément découpé ; les embryons deviennent dans la suite des semences attachées à la couche qui est de forme pyramidale. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

PAQUERETTE-MARGUERITE, *bellis-leucanthemum*, genre de plante qui differe de la *paquerette* par ses tiges qui sont garnies de branches & de feuilles, du bellidastrum par ses semences qui n'ont point d'aigrettes, & de la marguerite par ses semences plates & comme frangées, & par la couche de la fleur qui est pyramidale. Micheli, *nova plantarum gener.*

PAQUETTE *ou* PAQUERETTE, GRANDE & PETITE, (*Mat. méd.*) *voyez* MARGUERITE.

PAQUET, s. m. (*Batan.*) Tournefort s'est servi de ce terme, pour exprimer le petit tas de fleurs qui naissent sur l'épi du blé, du chiendent, & autres plantes graminées, parce que leurs fleurs naissent par petits *paquets* attachés aux dents de la rape de l'épi ; on nomme en latin ces petits *paquets*, *locustæ*. (*D. J.*)

PAQUET, s. m. (*Commerce.*) assemblage de plusieurs marchandises qu'on joint, qu'on lie & que l'on enveloppe ensemble ; un *paquet* d'étoffes, un *paquet* de bas, un *paquet* de gants.

Paquet de lettres, ce sont plusieurs lettres missives, soit séparées, soit mises sous un même enveloppe, que l'on met à la poste.

Paquet s'entend aussi du courier qui porte les *paquets ;* le *paquet* de *Londres*, d'*Amsterdam* n'est pas encore arrivé, pour dire que le courier n'est pas encore *venu.*

PAQUET, *outil d'Arquebusier & autres ouvriers en fer ;* c'est une boîte de forte taule qui n'a que trois côtés, dans laquelle on met plusieurs pieces de fer que l'on veut tremper ; on les couvre de suie de cheminée écrasée, & le tout de terre en pâte, puis l'on met cette boîte dans le foyer de la forge, on l'entoure de charbon de bois, & l'on fait bien rougir le tout que l'on jette ensuite dans de l'eau.

PAQUET, *terme de Boutonnier*, c'est un amas de milanoise, plié sur un moule en touffe, & lié à la bobine, pour servir à des ornemens quelconques. *Voyez* MOULES.

PAQUET, *en terme de Cloutier, d'Epinglier*, c'est le nom qu'on donne au fil de fer d'Allemagne. Le *paquet* n'en contient que cinq livres moins un quart.

PAQUET, *dans la pratique de l'Imprimerie*, se dit de plusieurs lignes de composition, plus ou moins longues, sans folio & sans signature, liées avec une ficelle, environ de la grandeur d'une page *in*-8°. ou *in*-12. & faits de façon qu'ils soient maniables & égaux : il est de bon usage de faire ces sortes de *paquets*, soit pour serrer, soit pour mettre à part un caractere dont on cesse de se servir : on doit encore supprimer de ces *paquets* les vignettes, les lettres grises, les fleurons, les titres ou en grosses ou en petites capitales, les lignes de quadrats, & sur-tout séparer le romain de l'italique qui doit être mis en *paquet* séparé, mais avec les mêmes précautions que le romain.

Aller en paquet se dit des compositeurs, qui font leur composition à-peu-près telle que ci-dessus, c'est-à-dire dispensés des fonctions ordinaires, & qui pour accélerer un ouvrage sont seulement tenus de fournir une quantité de composition, à laquelle le compositeur qui est chargé de mettre en page ajoute les folio & les signatures.

PAQUET, (*Reliure.*) les Relieurs appellent *paquet* plusieurs volumes tournés tout du même sens & cousus, préparés pour être endossés & liés ensemble à enlentour, & séparés l'un de l'autre par de petites planches qui en font sortir le dos. On tient ainsi les livres tout le tems qu'on en façonne le dos, depuis qu'ils sont cousus & encartonnés jusqu'à la rognure. *Voyez* COLLER, TREMPER LES PAQUETS, ENDOSSER.

PAQUETER, v. act. (*Commerce.*) mettre de la marchandise en *paquet.* Ce terme est beaucoup moins usité que celui d'*empaqueter. Voyez* EMPAQUETER.

PAQUETEURS, s. m. pl. (*Commerce.*) on nomme ainsi en Angleterre ceux qu'on nomme en France *emballeurs. Voyez* EMBALLEUR. *Dict. de comm.*

PARA, (*Géog. mod.*) capitainerie de l'Amérique méridionale au Brésil, sur la riviere des Amazones. Les Portugais y ont bâti une grande ville dont les rues sont bien alignées, les églises belles, les maisons riantes, la plûpart bâties en pierre & en moëllon. Le commerce direct de Lisbonne avec *Para* d'où il vient tous les ans une flotte marchande, fait la richesse du Portugal.

La latitude du *Para*, suivant M. de la Condamine, est un degré 28 min. La différence du méridien de *Para* à celui de Paris est d'environ 3 heur. 24 min. à l'Occident. La déclinaison de l'aiguille aimantée d'un peu plus de quatre degrés Nord-Est. Le pendule fait à *Para* en 24 heures de tems moyen, 31 ou

32 vibrations plus qu'à Quito, & 50 ou 51 vibrations plus qu'à Pichincha. Il résulte de-là que sous l'équateur deux corps, dont l'un peseroit 1600 liv. & l'autre 1000 livres au niveau de la mer, étant transportés le premier à 1450 toises; le second à 2200 toises de hauteur, perdroit chacun plus d'une livre de leur poids. *Mém. de l'acad. 1745.* (*D. J.*)

PARA, s. m. (*Commerce.*) mesure de continence dont les Portugais se servent dans les Indes orientales à mesurer les pois, les feves, le ris, les autres legumes secs. Le *para* pese 22 livres d'Espagne, & c'est la vingt-cinquieme partie du mourais. *Voyez* MURAIS *ou* MOURAIS. *Dict. de comm.*

PARABOLA, s. f. (*Arith. & Alg.*) est le nom que Diophante & quelques autres donnent au quotient dans une division. Ce nom n'est plus du tout en usage. *Harris. Voyez* DIVISION & QUOTIENT.

PARABOLAN *ou* PARABOLAINS, s. m. pl. chez les anciens étoit une sorte de gladiateur, qu'on appelloit aussi *confector. Voyez* CONFECTOR.

Ce nom leur fut donné du grec παραβολος, de βαλλω, *précipiter*, parce qu'ils se précipitent eux-mêmes dans le danger de mourir.

PARABOLANS *ou* PARABOLAINS, (*Hist. ecclés.*) nom que les auteurs ecclésiastiques donnent à une espece des clercs, qui se dévouoient au service des malades & spécialement des pestiférés.

On croit que ce nom leur fut donné à cause de la fonction périlleuse qu'ils exerçoient, παραβολον εργον, car les Grecs appelloient παραβολους, & les Latins *parabolos* & *parabolarios* ceux qui dans les jeux de l'amphithéâtre s'exposoient à combattre contre les bêtes féroces.

Il y a apparence qu'ils furent institués vers le tems de Constantin, & qu'il y en eût dans toutes les grandes églises, sur-tout en Orient. Mais ils n'étoient nulle part en si grand nombre qu'à Alexandrie, où ils formoient un corps de cinq cens personnes. Théodose le jeune l'augmenta encore de cent, & les soumit à la jurisdiction du prefet augustal, qui étoit le premier magistrat de cette grande ville. Cependant ils devoient être choisis par l'évêque, & lui obéir en tout ce qui concernoit le ministere de charité auquel ils s'étoient dévoués. Comme c'étoient pour l'ordinaire des hommes courageux, familiarisés avec l'image de la mort, les empereurs avoient fait des lois extrèmement severes pour contenir dans le devoir, & empêcher qu'ils n'excitassent des séditions, ou ne prissent part aux émeutes, sur-tout à Alexandrie où elles étoient fréquentes. On voit par le code théodosien que leur nombre étoit fixé, qu'il leur étoit défendu d'assister aux spectacles & aux assemblées publiques, ou même au barreau, à moins qu'ils n'y eussent quelqu'affaire personnelle, ou qu'ils ne fussent procureurs de toute leur société, encore ne leur étoit-il pas permis d'y paroître deux ensemble, & beaucoup moins de s'attrouper. Les princes & les magistrats les regardoient comme une espece d'hommes formidables, accoutumés à mépriser la mort & capables des dernieres violences; si sortant des bornes de leurs fonctions, ils osoient s'immiscer dans ce qui regardoit le gouvernement. On avoit eu des exemples dans le conciliabule d'Ephese tenu en 449, où un moine syrien, nommé *Barsumas*, suivi d'une troupe de *parabolains* armés, avoit commis les derniers excès, & obtenu par la terreur tout ce qu'il avoit voulu. Cette expérience avoit sans doute donné lieu à la séverité des lois dont on vient de parler. Bingham, *Orig. eccles. t. II. l. III. c. ix. §. 1, 2, 3, 4.*

PARABOLE, s. f. *en Géométrie*; est une figure qui naît de la section du cône, quand il est coupé par un plan parallele à un de ses côtés. *Voyez* SECTION & CONIQUE; *voyez aussi la fig. 10 des coniques.*

M. Wolf définit la *parabole*, une courbe dans laquelle $ax = y^2$, c'est-à-dire, dans laquelle le quarré de l'ordonnée est égal au rectangle de l'abscisse & d'une ligne droite donnée, qu'on appelle *parametre de l'axe*, ou *latus rectum. Voyez* PARAMETRE.

Donc une *parabole* est une courbe du premier ordre, dans laquelle les abscisses croissant, les ordonnées croissent pareillement; cela est évident par l'équation $ax = y^2$; conséquemment cette courbe ne revient jamais sur elle-même.

Décrire une parabole. Le parametre AB, (*Pl. con. fig. 8.*) étant donné, continuez-le jusqu'en C, & de B laissez tomber une perpendiculaire BN; décrivez ensuite sur les diametres $A1$, $A2$, $A3$, *&c.* pris à volonté, les arcs de cercle $I1$, $II2$, $III3$, *&c.* qui coupent la ligne droite BC en 1, 2, 3, 4, 5, *&c.* $B1$, $B2$, $B3$, $B4$, $B5$, *&c.* représenteront les abscisses de la parabole, & BI, BII, $BIII$, BIV, BV, *&c.* les ordonnées. C'est pourquoi si les lignes $B1$, $B2$, $B3$, *&c.* sont transférées de la ligne BC, à la ligne BN, & que sur les points 1, 2, 3, 4, *&c.* on éleve les perpendiculaires $1I = BI$, $2II = BII$, $3III = BIII$, *&c.* la courbe passant par les points I, II, III, *&c.* sera une *parabole*, & BN son axe.

On peut aussi déterminer géométriquement chaque point de la *parabole*: par exemple, qu'on demande si le point M est dans le *parabole* ou non; tirez une perpendiculaire de M sur BN, & décrivez un demi-cercle, dont le diametre BN, soit tel que PN soit égale au parametre: si ce demi-cercle passe par M, le point M est dans la *parabole*.

Dans une *parabole*, la distance du foyer au sommet est égale au quart du parametre; & le quarré de la demi-ordonnée est quadruple du rectangle de la distance du foyer au sommet par l'abscisse. *Voyez* FOYER & CONIQUE.

Décrire une parabole par un mouvement continu. Prenant une ligne droite pour un axe, soit fA, *fig. 9.* $= AF = \frac{1}{4}a$. Fixez au point f une regle DB qui coupe l'axe fD à angles droits. A l'extrémité C d'une autre regle EC attachez un fil fixé par son autre extrémité au foyer; ensuite faites mouvoir la regle CEB le long de DE, en tenant toujours le fil FMC tendu par le moyen d'un stilet M; ce stilet décrira une *parabole*.

Propriétés de la parabole. Les quarrés des ordonnées sont entr'eux comme les abscisses; & les ordonnées sont en raison sous-doublées des abscisses.

Dans une *parabole*, le rectangle de la demi-ordonnée par l'abscisse est au quarré de l'abscisse, comme le parametre à la demi-ordonnée. Ces deux propositions sont une suite de l'équation $ax = y^2$.

Dans une *parabole*, la soutangente est double de l'abscisse, & la sous-perpendiculaire est sous-double du parametre. *Voyez* SOUTANGENTE & SOUS-PERPENDICULAIRE.

Quadrature de la parabole. Voyez QUADRATURE.

Les *paraboles* d'un genre plus élevé sont des courbes algebriques déterminées par l'équation $a^{m-1}x = y^m$ par exemple, par $a^2x = y^3$, $a^3x = y^4$, $a^4x = y^5$, $a^5x = y^6$, *&c. Voyez* COURBE.

Quelques-uns les nomment *paraboloïdes*: si $a^2x = y^3$; ils appellent la *parabole*, *paraboloïde cubique*. Si $a^3x = y^4$, ils la nomment *paraboloïde biquadratique*, ou *paraboloïde sursolide. Voyez* CUBIQUE; & ils appellent la *parabole* de la premiere espece, que nous avons déterminée ci-dessus, *parabole apollonienne. Voyez* APOLLONIEN.

On doit pareillement rapporter aux *paraboles* les courbes dans lesquelles $ax^{m-1} = y^m$, comme par exemple $ax^2 = y^3$; $ax^3 = y^4$; que quelques-uns appellent des *demi-paraboles*. On les comprend toutes sous la commune équation $a^m x^h = y^r$; qui s'é-

tend aux autres *paraboles*, par exemple, à celles dans lesquelles $a^3 x^4 = y^7$ $a^4 x^3 = y^7$.

Dans les *paraboles* dont l'équation est $y^m = a^{m-1} x$; si toute autre ordonnée est appellée v, & les abscisses qui y correspondent z, nous aurons $v^m = a^{m-1} z$, & par conséquent $y^m : v^m :: a^{m-1} x : a^{m-1} z$; c'est-à-dire, $:: x : z$; donc c'est une propriété commune de ces *paraboles*, que les puissances des ordonnées sont en raison des abscisses. Dans les demi-*paraboles* $y^m : v^m :: ax^{m-1} : az^{m-1} = a^{m-1} : z^{m-1}$, c'est-à-dire, les puissances des ordonnées sont comme les puissances des abscisses d'un degré plus bas; par exemple, dans les demi-*paraboles* cubiques les cubes des ordonnées y^3 & v^3, sont comme les quarrés des abscisses x^2, & z^2.

La *parabole* qui a pour équation $a^2 x = y^3$, s'appelle ordinairement *premiere parabole cubique*; & celle qui a pour équation $a x^2 = y^3$, *seconde parabole cubique*; & en général toute *parabole* qui a pour équation $y^t = a^m x^n$, s'appelle une *parabole* du degré t. Par exemple, la *parabole* dont l'équation est $y^5 = a^4 x$, s'appelle *parabole du 5e. degré*, *&c.* Toutes ces *paraboles* ne peuvent avoir que trois figures différentes, qu'il est bon d'indiquer ici. Car 1°. soit t un nombre pair, & n un nombre impair; il est certain qu'à une même x positive, il répondra deux valeurs égales & réelles de y; & qu'à une même x négative, il ne répondra que des valeurs imaginaires de y. Ainsi la *parabole* aura la même figure BAM, *fig.* 10, *n.* 2, *sect. con.* que la *parabole* ordinaire ou apollonienne. *Voyez* APOLLONIEN. 2°. t étant un nombre impair, si n est aussi un nombre impair; il ne répondra qu'une valeur réelle & positive de y à chaque valeur positive de x, & une valeur réelle & négative de y à chaque valeur négative de x, & la *parabole* aura la figure BAM, *fig.* 10, *n.* 3, 3°. t étant un nombre impair, & n un nombre pair, il ne répondra qu'une valeur réelle & positive de y à chaque valeur tant positive que négative de x, & la *parabole* aura la figure BAM, *figure* 10; *n.* 4. 4°. Enfin, si n & t sont tous deux des nombres pairs, en ce cas m en sera un aussi, & on pourra abaisser l'équation en cette sorte $a^{\frac{m}{2}} X^{\frac{n}{2}} = y^{\frac{t}{2}}$ ou à $a^{\frac{m}{4}} X^{\frac{n}{4}} = y^{\frac{t}{4}}$, *&c.* jusqu'à ce qu'elle retombe dans un des trois cas précédens.

C'est une erreur que de regarder (comme l'ont fait quelques géometres) l'équation $a^m x^n = y^t$, comme l'équation d'une seule & unique *parabole*, lorsque n & t sont tous deux pairs. Car, par exemple, soit $y^4 = a^2 x^2$, cette équation se décompose en ces deux-ci $y^2 = ax$ & $y^2 = -ax$; ce qui donne le système de deux *paraboles* apolloniennes, qui ont des directions opposées, & qui se touchent par leur sommet, en tournant leur convexités l'une vers l'autre. En général l'équation d'une courbe n'appartient proprement à une seule & même courbe que quand on ne peut pas la décomposer en deux ou plusieurs autres équations, sur quoi *voyez l'article* COURBE; *voyez aussi* CONJUGUÉ.

La *parabole* ordinaire ou apollonienne n'est qu'une ellipse infiniment alongée; car dans l'ellipse $yy = a \times - \frac{axx}{r}$; a étant le parametre, & r l'axe; si l'on suppose que l'ellipse s'alonge infiniment, a sera infiniment petit par rapport à r, & le terme $\frac{axx}{r}$ peut être regardé comme nul. Donc alors $yy = ax$, qui est l'équation de la *parabole*. Cette courbe a été appellée *parabole* d'un mot grec qui signifie *égaliser*, parce que dans cette courbe le quarré de l'ordonnée est égal au rectangle du parametre par l'abscisse, au-lieu que dans l'ellipse il est moindre, & plus grand dans l'hyperbole. *Voyez* ELLIPSE, *&c.* (*O*)

PARABOLE, s. f. (*Critiq. sacrée.*) παραβολη, ce terme grec que nous avons reçu, signifie communément dans l'Ecriture un discours qui présente un sens, & qui en a un autre que comprennent fort bien les personnes intelligentes. Les *paraboles* de l'Ecriture sont des instructions détournées, des sentences où il entre des comparaisons, des emblèmes.

Cette maniere d'enseigner par des *paraboles*, des énigmes, des discours figurés, étoit fort du goût des Orientaux. Les prophetes s'en servoient pour rendre plus sensibles aux princes les menaces & les promesses qu'ils leur faisoient; ils reprennent aussi souvent les infideles de leur nation sous la *parabole* d'une épouse adultere. Ils décrivent les violences des peuples ennemis des Juifs, sous l'idée de quelque animal féroce. Nathan reproche à David son crime, sous la *parabole* d'un homme qui a enlevé la brebis d'un pauvre.

Jesus-Christ adopta l'usage des *paraboles*, des similitudes, & des discours figurés, dans la plûpart de ses instructions, soit aux Juifs, soit à ses disciples, comme il paroît par la lecture des Evangélistes, sur quoi Clément d'Alexandrie fait une excellente remarque, c'est qu'en ce genre il ne convient pas de presser les termes, ni de demander que l'allégorie soit par-tout soutenue; mais il s'agit de considérer seulement le sujet principal, & ne faire attention qu'au but & à l'esprit de la *parabole*.

Selon cette regle, il faut glisser sur les termes lorsqu'ils pechent à certains égards; par exemple, dans la *parabole* des talens, Matt. *xxv.* 24. le serviteur dit à son seigneur, « je sais que vous êtes un homme » rude, qui moissonnez où vous n'avez point semé, » & qui recueillez où vous n'avez rien fourni » le πρέπον n'est pas certainement trop bien observé dans ce propos; car ce n'est pas le langage qu'un serviteur tient à son maître, ou un affranchi à son patron; mais il doit suffire que le but de la *parabole* soit de peindre par de telles expressions, quoiqu'outrées, la vaine excuse d'un mauvais serviteur.

Le mot *parabole* désigne quelquefois une simple comparaison qui montre le rapport de deux choses; par exemple, « comme il arriva au jour de Noé, autant en sera-t-il au jour de la venue du fils de » l'homme », Matt. *xxiv.* 37. 2°. il signifie toute similitude obscure, Matt. *xv.* 15. expliquez-nous votre similitude τὴν παραβολὴν, dit Pierre à Jesus-Christ; 3°. une simple allégorie à ce qui se passe pour les convives d'un festin; 4°. une maxime, une sentence, comme au *III. des Rois*, *iv.* 32. où l'auteur dit que Salomon composa trois mille *paraboles*; 5°. ce mot se prend dans un sens de méprise; Dieu menace son peuple de le rendre la risée des autres, *tradere in parabolam*, *ij.* Paralip. *vij.* 20. enfin il signifie un discours frivole, *nonne per* parabolas *loquitur iste*? Ezéch. *xx.* 49. n'est-ce point des fadaises qu'il nous conte?

PARABOLIQUE, adj. (*Géométrie.*) se dit en général de tout ce qui appartient à la parabole; *conoïde parabolique*, est une figure solide engendrée par la rotation d'une parabole sur son axe. *Voyez* CONOÏDE.

Les cercles que l'on conçoit comme les élémens de cette figure sont en proportion arithmétique, & décroissent en s'approchant du sommet.

Uu conoïde *parabolique* est à un cylindre de même base & de même hauteur, comme 1 est à 2; & à un cône de la même hauteur & de même base, comme $1\frac{1}{2}$ est à 1.

On appelle *courbe de genre parabolique*, ou simplement *courbe parabolique*, une courbe dont l'équation est de cette forme, $y = a + bx + cx^3 + ex^3$, *&c.* en tel nombre de termes qu'on voudra; la considération de ces courbes est souvent utile en Mathématique, on s'en sert entr'autres, 1°. dans la théorie des équations, *voyez* ÉQUATION & CAS; 2°. dans la gradation approchée des courbes; car on peu toujours faire

faire passer une courbe *parabolique* par tant de points qu'on voudra d'une courbe proposée, puisqu'il n'y a qu'à prendre autant de coëficiens indéterminés a, b, c, *&c.* qu'il y a de points proposés ; maintenant la courbe *parabolique* ainsi tracée differera peu de la courbe proposée, sur-tout si le nombre des points est assez grand, & si les points sont assez proches les uns des autres : or on peut toujours quarrer une courbe *parabolique*, puisque son élément $y dx = a dx + b x dx + c x^2 dx$, *&c.* dont l'intégrale est facile à trouver. *Voyez* INTÉGRAL & QUADRATURE. Donc cette quadrature donnera la quadrature approchée *de la courbe*.

Pyramidoïde parabolique, est une figure solide dont on peut facilement concevoir la génération en imaginant tous les quarrés des ordonnées d'une parabole placés de maniere que l'axe passe par tous leurs centres à angles droits : en ce cas la somme des quarrés formera le pyramidoïde *parabolique*.

On en a la solidité en multipliant la base par la moitié de la hauteur : la raison en est évidente, car les plans composans forment une suite ou progression arithmétique qui commence par o ; leur somme sera donc égale aux extrèmes multipliés par la moitié du nombre des termes, c'est-à-dire dans le cas présent égale à la base multipliée par la moitié de la hauteur.

Espace parabolique, c'est l'espace ou l'aire contenu entre une ordonnée entiere quelconque, telle que VV (*Pl. des coniq. fig. 8.*), & l'arc correspondant VBV de la parabole. *Voyez* PARABOLE.

L'espace *parabolique* est au rectangle de la demi-ordonnée par l'abscisse, comme 2 est à 3 ; & à un triangle qui auroit l'abscisse pour hauteur & l'ordonnée pour base, comme 4 est à 3.

Le segment d'un espace *parabolique* est la portion de cet espace renfermée entre deux ordonnées. *Voyez* SEGMENT.

Miroir parabolique. Voyez MIROIR & ARDENT.

Fuseau parabolique. Voyez PYRAMIDOIDE. (*O*)

PARABOLISMUS, s. m. (*Algebre.*) signifie chez quelques anciens auteurs d'Algebre, la même chose que l'abaissement d'une équation ; ce mot n'est plus du-tout en usage. *Voyez* ABAISSEMENT.

PARABOLOIDE, s. m. (*Géométrie.*) c'est ainsi qu'on appelle quelquefois les paraboles de degrés ou de genres plus élevés que la parabole conique ou apollonienne. Quelques auteurs appellent aussi *paraboloide* le solide formé par la révolution de la parabole ordinaire autour de son axe. *Voyez* PARABOLIQUE. (*O*)

PARABOLOIDE DEMI-CUBIQUE, est le nom que quelques géometres ont donné à une courbe, dans laquelle les cubes des ordonnées sont comme les quarrés des diametres ; on l'appelle plus ordinairement *seconde parabole cubique*.

PARABRAMA, s. m. (*Hist.*) le premier des dieux de l'Inde. Une fois il eut envie de se montrer à la terre, & il se fit homme. Le premier effet de cette envie fut de lui faire concevoir un fils qui lui sortit de la bouche, & qui s'appella *Misao*. Il ne s'en tint pas là ; il lui en sortit un second de l'estomac qui s'appella *Wilme*, & un troisieme du ventre qui fut nommé *Brama*. Avant que de disparoître il fit un état à chacun de ses enfans. Il voulut que l'aîné occupât le premier ciel & dominât sur les élémens & sur les mixtes. Il plaça le second sous son frere, & le constitua juge des hommes, pere des pauvres, & protecteur des malheureux. Il conféra au troisieme l'empire du troisieme ciel, & la surintendance de tout ce qui appartient aux sacrifices & aux cérémonies religieuses. Les Indiens représentent cette trinité de leur contrée par un idole à trois têtes sur un même corps ; d'où quelques auteurs concluent qu'ils ont entendu parler de nos dogmes ; mais ils ont tort, cette théologie ridicule est fort antérieure à la nôtre.

PARABYSTE, s. m. (*Antiq. grec.*) un des cinq principaux tribunaux civils d'Athènes. Le *parabyste* étoit situé dans un lieu obscur, & on n'y traitoit que des moindres affaires de police. Il y avoit deux chambres de ce nom, que Sigonius place au-dessous de l'héliée, dans le même corps de bâtiment. Les undécemvirs en étoient les présidens ; on en tiroit un de chaque tribu, & on leur donnoit un greffier pour adjoint. Ils jugeoient les petits voleurs, les maraudeurs, les coureurs de nuit, & les filoux ; quand les coupables nioient les faits, on les traduisoit à d'autres tribunaux ; quand ils les avouoient ou qu'ils en étoient convaincus par la déposition des témoins, alors les undécemvirs décidoient du châtiment, mais il ne leur étoit pas permis de juger d'une somme au-dessus d'une dragme d'argent. Quoi qu'en dise Guillaume Postel dans son traité des magistrats athéniens, le tribunal des avogadors de Venise ne répond pas exactement au *parabyste* d'Athènes. (*D. J.*)

PARACELLAIRE, s. m. (*Hist. ecclés.*) celui qui avoit autrefois la fonction de distribuer aux pauvres les restes de la table du pape. Il y avoit plusieurs *paracellaires*. Le pape Zacharie institua des fonds pour cette sorte d'aumône, qui se faisoit ou de la table du pape ou de son palais.

PARACENTESE, s. f. *opération de Chirurgie*, connue sous le nom de *ponction* ; c'est la petite ouverture qu'on fait au bas-ventre des hydropiques pour tirer le fluide épanché dans sa cavité. *Voyez* HYDROPISIE. Le mot de *paracentèse* est formé du grec, παρά, *cum*, avec, & du verbe χεντεῖν, *pungere*, piquer, d'où vient le nom de *ponction*.

Les anciens se servoient d'une lancette pour faire cette opération ; mais les modernes ont imaginé un poinçon garni d'une canulle, instrument connu sous le nom de *trocar*, avec lequel on pratique la *paracentèse* de la maniere la plus simple & la plus sure. *Voyez* TROCAR.

On a détaillé au *mot* HYDROPISIE, les signes & symptomes par lesquels on connoissoit l'hydropisie ; mais il ne suffit pas que cette maladie soit caractérisée pour obliger à faire la ponction. Il faut que le bas-ventre contienne une certaine quantité de liquides, pour la faire surement, & que l'administration des remedes internes capables d'évacuer les eaux ait été infructueuse : alors il faut avoir recours à un moyen plus efficace pour procurer la sortie des humeurs épanchées ; la Chirurgie prête ici son secours au médecin, qui y trouve une ressource que la vertu des médicamens lui avoit promise en vain. On s'assure de la collection des eaux par la plénitude du ventre, jointe à tous les signes rationels qui annoncent l'hydropisie de bas-ventre, & par des signes moins équivoques qui annoncent la fluctuation, en appliquant à un côté du ventre, & frappant modérément le côté opposé pour sentir la colonne d'eau. *Voyez* FLUCTUATION & ONDULATION.

Lorsque l'opération est déterminée, il s'agit de savoir dans quel endroit on doit la pratiquer. On peut établir ici d'après l'expérience & les meilleures observations, un lieu de nécessité & un lieu d'élection. Si l'ombilic formoit une tumeur aqueuse, comme cela s'est vû quelquefois, quoique très-rarement ; il feroit à propos de percer la peau dans cet endroit, parce que par la seule ouverture de la peau on procureroit l'issue des eaux épanchées. Les personnes attaquées d'une hernie inguinale ou complette, & qui deviennent hydropiques, ont une tumeur aqueuse ; le fluide épanché passe dans le sac herniaire. La ponction des tégumens & de la portion du péritoine, procurera la sortie des eaux plus avantageusement que la perforation de toutes

les parties contenantes dans le lieu d'élection, qu'on a fixé précisément au milieu & un peu au-dessous de la ligne qui seroit tirée de l'ombilic, à l'épine antérieure & supérieure de l'os des îles.

Si la maladie a pour cause l'obstruction du foie, on préfere le côté gauche pour l'opération; & *vice versâ* si la rate étoit gonflée, ou qu'il y eût quelque skirrhe du côté gauche.

Pour pratiquer l'opération dans le lieu ordinaire, on avoit coûtume de faire asseoir le malade dans un fauteuil: dans cette attitude les eaux se portent dans la partie inférieure du bas-ventre & remplissent le bassin; il n'est pas possible de tirer la plus grande partie de ce qui se trouve au-dessous du niveau de la cannule. Il est plus à propos de faire coucher le malade sur le bord de son lit un peu penché du côté où l'on opere; dans cette attitude on remarque, 1°. qu'avec l'attention de presser mollement la circonférence du ventre également dans tous ses points à mesure que l'eau coule, on met presqu'à sec la cavité qui la contenoit; 2°. que le malade éprouve un soulagement marqué à mesure que son ventre se débarrasse, & qu'on ne voit jamais survenir ces défaillances & ces syncopes effrayantes qui ont porté les auteurs à prescrire qu'on doit tirer l'eau à plusieurs reprises; précepte inutile par l'absence des causes qui y avoient donné lieu, & précepte dangereux, puisqu'il faudroit ou réitérer les ponctions, ce qui ne seroit pas sans inconvénient, ou laisser une cannule dont le séjour attireroit des inflammations & autres accidens fâcheux.

Lorsque le malade est situé convenablement, un aide applique les deux mains sur la partie du ventre opposée à celle où se doit faire la ponction; afin de pousser la plus grande partie des eaux de ce côté, & éloigner par-là les parois du ventre des parties qu'elles contiennent, pour mettre ces parties à l'abri de la pointe du trocar. Alors le chirurgien qui a eu le soin d'examiner avec attention, avant que de venir au lit du malade, si le poinçon d'acier de son instrument n'est pas rouillé dans la cannule, & qui a graissé la pointe de l'instrument armé de sa cannule, pour qu'il perce avec plus de facilité & en causant moins de douleur, le chirurgien, dis-je, tend la peau dans l'endroit désigné avec le doigt index & le pouce de la main gauche; & tenant le manche du trocar dans la main droite, le doigt index de cette main étendu sur la cannule, pour fixer la longueur de l'instrument qui doit pénétrer dans la cavité du ventre, il le plonge en perçant les parties contenues jusqu'à ce qu'il sente que la pointe est dans le fluide épanché. Il prend la cannule avec les doigts de la main gauche, & retire le poinçon avec la droite. Les eaux sortent par la cannule. Si quelque partie flottante contenue dans le bas-ventre se présentoit à l'extrémité de la cannule, & empêchoit les eaux de sortir librement, on éloigne l'obstacle avec une sonde bontonnée qu'on introduit dans la cannule.

Quand on a tiré les eaux avec les attentions que nous avons indiquées plus haut, il faut ôter la cannule: pour cet effet on applique deux doigts de la main gauche sur la peau de chaque côté de la cannule, qu'on retire facilement avec la main droite, en prenant la précaution de lui faire décrire un demi-tour.

Après l'opération on applique sur l'ouverture une petite compresse trempée dans de l'eau-de-vie, & par-dessus une compresse d'un demi-pié en quarré, à sec ou trempée dans du vin chaud, & on la soutient par un bandage de corps suffisamment serré.

L'opération de la *paracentèse* ne remédie qu'à l'épanchement actuel, & ne dispense pas de l'usage continué des remedes capables de détruire les causes de l'hydropisie, & d'empêcher un nouvel amas de matieres. Si ces causes ne sont pas de nature à céder aux remedes les mieux indiqués, la *paracentèse* est un secours palliatif qui prolonge la vie des malades, souvent pendant plusieurs années, en les empêchant d'être suffoqués par la plénitude, & en préservant les visceres de l'atonie qu'ils contracteroient en baignant continuellement dans un fluide épanché contre l'ordre naturel. Il y a des personnes à qui l'on a fait quatre-vingt fois la ponction en dix-huit mois. Quelques personnes ont été guéries radicalement après avoir été percées trois ou quatre fois, quoiqu'elles n'eussent observé aucun régime, ni voulu s'assujettir à l'usage d'aucun remede. On n'approuve pas de telles dispositions dans les malades, mais sans se rendre garant d'une pareille conduite, les faits qui nous l'ont fait connoître peuvent être regardés comme des témoins bien sûrs de l'utilité de l'opération de la *paracentèse*. Les auteurs de réputation qui ont prétendu décrier cette opération, sans laquelle les meilleurs remedes n'opereroient souvent aucun fruit, ont imprimé par cette fausse prévention une tache à leur nom dans la mémoire des gens raisonnables.

On a donné le nom de *paracentèse* à toutes les opérations qui s'exécutent par le moyen du trocar, & même par le bistouri, lorsqu'on fait une ouverture pour tirer un fluide quelconque épanché dans les cavités naturelles. L'incision du ventre pour un épanchement sanguin ou purulent, & l'opération de l'empyeme à la poitrine, ont été appellés du nom de *paracentèse*; l'étymologie autorise ces dénominations. On fait la ponction au scrotum avec le trocar dans l'hydropisie particuliere de ce sac. *V.* Hydrocèle.

PARACHELOITES, (*Géog. anc.*) *Paracheloitæ*; peuples de la Thessalie, voisins de la ville de Malia, sur le bord du fleuve Acheloüs, selon Strabon, *liv. IX. page. 434.* Tite-Live, *liv. XXXIX. ch. xxvj.* connoit une ville nommée *Paracheloida*: elle devoit appartenir aux *Paracheloites*; car quoiqu'il la place dans l'Athamanie, il ajoute qu'elle avoit été unie à la Thessalie.

PARACHEVER, *terme d'art*, c'est la même chose que *finir* ou mettre la derniere main à un ouvrage. *Parachever* chez les Doreurs, c'est étendre sur l'argent ou le cuivre qu'on veut dorer, l'or moulu & le vif-argent amalgamés ensemble avec l'avivoir ou le grate-bosse.

Parachever, *chez les Teinturiers*, se dit particulierement des noirs qui se commencent avec le guesde, l'indigo & le pastel, suivant leur qualité; & qui se *parachevent* en noir avec de la galle & de la couperose.

PARACHRONISME, s. m. (*Chronolog.*) c'est une erreur que l'on commet dans la chronologie, ou la supputation des tems, en plaçant un événement plus tard qu'il ne doit être placé. Le *parachronisme* est opposé à l'*anachronisme*, qui place l'événement plutôt qu'il n'est arrivé. (*D. J.*)

PARACENTRIQUE, adj. (*Géom.*) *mouvement paracentrique*; est une expression usitée en Astronomie, & principalement dans l'astronomie ancienne, pour marquer l'approximation & l'éloignement d'une planete, par rapport au soleil, ou au centre de son mouvement.

Ainsi, si une planete en A (*Pl. Astron. fig. 24.*) se meut vers B, en ce cas $SB-SA$ est le mouvement *paracentrique* de cette planete.

Sollicitation paracentrique *de gravité*, ou force centripete, c'est dans quelques anciens auteurs d'astronomie physique, la même chose que *vis centripeta*; elle s'exprime en Astronomie, par la ligne AL, *fig. 24.* tirée du point A, parallele au rayon SB (qu'on suppose ici infiniment proche de SA) jusqu'à ce qu'elle coupe la tangente BL.

Au reste toutes ces expressions de *mouvement paracentrique*, *sollicitation paracentrique*, ne sont plus aujourd'hui en usage.

Isochrone paracentrique est le nom que l'on donne dans la sublime géométrie, à une courbe, telle que si un corps pesant descend librement le long de cette courbe, il s'éloigne ou s'approche également, en tems égaux, d'un centre ou point donné. *Voyez* sur la nature de cette courbe, *les journaux de Leipsich, de 1689 & 1794, & les mém. de l'acad. royale des Sciences de 1699. Voyez aussi* ISOCHRONE & APPROCHE.

Le problême de l'isochrone *paracentrique*, est une généralisation de celui de la courbe isochrone, ou courbe aux approches égales, dans laquelle un corps pesant s'approche également, en tems égaux, de l'horison, ou ce qui revient au même, d'un point infiniment éloigné. Ces deux problêmes furent proposés par M. Leibnitz, comme une espece de défi, aux partisans de l'ancienne analyse, qui n'en purent venir à-bout. MM. Bernoulli les résolurent l'un & l'autre, & M. Huyghens, peu de tems avant sa mort, avoit résolu celui de la courbe isochrone simple. (*O*)

PARACLET, s. m. (*Théolog.*) du grec παρακλητος, dérivé de παρακλεω, ou selon une autre prononciation de l'*eta* en *iota*, παρακλιτος: ce nom signifie un *consolateur*, un *avocat*, un *défenseur*, un *intercesseur*.

On donne communément le nom de *paraclet* au S. Esprit, & J. C. le lui a souvent donné, Joann. *xiv. 26. xv. 26. xvj 7.* J. C. lui-même se nomme *paraclet* ou *consolateur*, lorsqu'il dit en S. Jean, *xiv. 16. Je prierai le Pere, & il vous donnera un autre Paraclet.* Le même apôtre dit que nous avons un avocat, τον παρακλητον, aupres du Pere; or cet avocat & ce médiateur c'est J. C.

Mais le nom de *paraclet*, comme *consolateur*, est particulierement affecté au S. Esprit.

PARACLET, (*Géog. mod.*) abbaye de France en Champagne, sur le ruisseau d'Arduzon, proche de Nogent-sur-seine. On ne trouvera guere d'abbayes dans cet ouvrage, mais qui pourroit taire une abbaye qui doit à Abélard son établissement, & dont Héloïse fut la premiere abbesse: Abélard le plus habile dialecticien de son tems! Héloïse la premiere de son sexe en érudition, & qui n'étoit pas la derniere en beauté!

On sait qu'Abélard, craignant que ses adversaires ne le livrassent au bras séculier, à cause qu'il avoit soutenu que S. Denis l'aréopagite n'avoit pas converti la France, se sauva sur les terres de Thibaut comte de Champagne, d'où il se choisit une retraite solitaire au diocese de Troyes; il y bâtit une chaumiere, fit de cette chaumiere un oratoire, & ses écoliers accourant de toutes parts à ce desert, fournirent à leur maître de quoi subsister, & bâtirent l'oratoire de bois & de pierre. Alors Abélard lui donna le nom de *Paraclet*, pour conserver la mémoire des consolations qu'il avoit reçues dans son hermitage. Παρακλητος, veut dire *consolateur*, & vient de παρακλέο, *je console, je prie, j'exhorte*.

Mais les ennemis d'Abélard ne le laisserent pas tranquille, & mirent dans leurs intérêts S. Bernard & S. Norbert. Il n'y eut pas moyen de tenir contre de tels adversaires, Abélard leur quitta la partie, & s'en alla en basse-Bretagne, où les moines de l'abbaye de S. Gildas de Ruys, l'appellerent pour leur chef.

Dans cette conjoncture Suger, abbé de S. Denis, chassa du monastere d'Argenteuil les religieuses, prévenu que leur conduite étoit mauvaise. Héloïse qui en étoit supérieure, vint avec ses religieuses au *Paraclet*, que son ancien mari lui donna avant que de se rendre à Clugny.

Le pape Innocent II. confirma cette donation, en l'année 1131: & voilà l'origine de l'abbaye de bénédictines du *Paraclet*. Héloïse en fut la premiere abbesse: chacun, à l'exemple de Mahault comtesse de Champagne, s'empressa à lui faire de grands biens. Les évêques l'aimerent comme leur fille, les abbés comme leur sœur, & les gens du monde comme leur mere.

Cette abbaye jouit aujourd'hui de 15 à 20 mille livres de rente: elle est chef-d'ordre, & a plusieurs monasteres & prieurés dans sa dépendance. Héloïse la gouverna pendant 33 ans, & mourut en 1163.

Les abbesses qui lui ont succédé, ont été assez souvent des plus anciennes maisons du royaume: on doit mettre de ce nombre Jeanne Chabot, quoiqu'elle ait été obligée d'abdiquer sa place, à cause de la religion protestante qu'elle professoit, & qu'elle professa hautement jusqu'à la mort; sans néanmoins se marier, ni quitter son habit de religieuse.

Comme Héloïse n'entendoit pas seulement la langue latine, mais savoit encore très-bien la langue grecque, elle fit chanter la messe dans cette langue, tous les ans le jour de la Pentecôte, qui étoit la principale fête de l'abbaye du *Paraclet*, & cet usage s'observe encore aujourd'hui.

Dès qu'Abélard fut mort, elle demanda son corps à l'abbé de Clugny; l'ayant obtenu, elle le fit mettre au *Paraclet*, & ordonna, en mourant, qu'on l'enterrât dans le même tombeau. On assure que lorsqu'on ouvrit la tombe pour y déposer le corps d'Héloïse, Abélard lui tendit les bras pour la recevoir, & qu'il l'embrassa étroitement. Une chronique manuscrite décrit le miracle en ces termes: *Et ad tumulum apertum Heloisa deportata, maritus ejus, elevatis brachiis, illam recepit, & ità eam amplexatus, brachia sua strinxit.*

Grégoire de Tours, *hist. lib. I. c. xlij.* rapporte un fait semblable de deux personnes mariées, qui demeurerent toujours vierges, & que les habitans du pays (Clermont en Auvergne) nommerent *les deux amans*. La femme décéda la premiere; & le mari en l'enterrant se servit de cette priere de l'Ecriture: *je vous rends graces, ô mon Seigneur & mon Dieu, de ce que je vous rends ce trésor dans la même pureté qu'il vous a plu de me le confier.* La femme se mit à sourire: *hé pourquoi*, lui dit-elle, *parlez-vous d'une chose qu'on ne vous demande pas!* Le mari mourut peu de tems après, & on l'ensévelit vis-à-vis de son épouse, on trouva les deux corps ensemble dans la même tombe.

Il en est surement de ce conte, comme de celui d'Héloïse & d'Abélard. On a même découvert que la volonté de l'abbesse du *Paraclet* n'avoit point été suivie, & que l'on ne l'avoit point mise suivant ses desirs dans le tombeau de son époux. François d'Amboise nous apprend, qu'étant au *Paraclet*, il avoit vu le fondateur & la fondatrice couchés l'un auprès de l'autre dans deux monumens séparés. [*Le chevalier de* JAUCOURT.]

PARACLETIQUE, s. m. (*Théolog.*) c'est le nom que les Grecs donnent à un de leurs livres d'office, comme qui diroit *invocatoire*, du grec παρακαλεῖν, *invoquer*; parce qu'il contient plusieurs prieres ou invocations adressées aux saints. Les Grecs se servent, pendant les jours de toute l'année, de ce livre, ayant toujours quelque chose dans leur office qui en est tiré. *Voyez* Leo Allatius, *dans sa premiere dissertation sur les livres ecclésiastiques des Grecs.*

PARACÆMUMENE *ou* PARAKIMOMENE, s. m. (*Hist. anc.*) nom d'un officier de l'empereur de Constantinople: c'étoit le grand chambellan. Les fonctions étoient partagées entre deux personnes; l'une s'appelloit le *chambellan de l'anneau*, & l'autre le *chambellan de la chambre*: le premier répondoit à notre garde des sceaux.

PARADA, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre, sur le chemin qui conduisoit de Tapsus à Itique. Scipion brûla cette ville, & traita ses habitans avec la derniere barbarie.

PARADABATRA, (*Géog. anc.*) ville de l'Inde, en-deçà du Gange. Ptolomée, *lib. VII. ch. j.* la place sur le bord de ce fleuve, entre Azica & Pisca.

PARADE, s. f. (*Grammaire.*) vue ou exposition d'une chose vue dans tous ses avantages, & dans ce qu'elle a de plus beau. *Voyez* SPECTACLE.

Un lit de *parade*, est celui sur lequel on expose le corps d'un grand ou d'un prince après sa mort.

On appelloit *parade* dans les tournois, la marche que faisoient, en bel ordre, les chevaliers dans la lice avant que de commencer le combat.

On a donné aussi le nom de *parade* à ce que nous appellons aujourd'hui *revue* d'une troupe, d'un régiment : on disoit alors *faire la parade*, & *montrer la parade*, comme nous disons aujourd'hui *faire l'exercice*, & *monter la garde*.

PARADE, FAIRE LA, (*Art milit.*) les officiers font la *parade*, lorsque leur bataillon, leur régiment, ou leur compagnie, ayant ordre de se mettre sous les armes, ils s'y rendent en meilleur état qu'il leur est possible, pour prendre le poste, & tenir le rang qui leur est dû, soit sur le terrein où le bataillon se forme, soit dans la place où l'on s'assemble pour monter la garde, soit devant le corps-de-garde, quand il faut relever la garde, ou bien lorsqu'une personne de qualité est prête à passer. *Dict. milit.* (*D. J.*)

PARADE, (*Marine.*) *faire la parade ;* tous les vaisseaux firent *parade*, & chacun déploya tous ses pavillons : c'est orner un vaisseau de tous les pavillons qui sont à son bord, & de tous ses parois. On dit aussi *parer*, les vaisseaux seront parés de flâmes. (*Z*)

PARADE, (*Maréchalerie.*) on appelle *cheval de parade*, celui dont on ne se sert que dans les occasions de cérémonie, & plus pour la beauté que pour le service qu'on en attend.

On appelle *la parade*, un endroit que le maquignon a désigné pour faire monter le cheval qu'il veut vendre.

La *parade*, *en terme de manege*, est la même chose que le *parer*. *Voyez* PARER.

PARADE, *terme d'escrime*, action par laquelle on pare une estocade. *Voyez* PARER.

Il y a autant de *parades* différentes, qu'il y a de différentes façons de terminer une estocade, *voyez* ESTOCADE. Il y a donc cinq *parades*, qu'on appelle en terme d'escrime, *quarte*, *tierce*, *seconde*, *quarte basse* & *quinte*.

PARADE, espece de farce, originairement préparée pour amuser le peuple, & qui souvent fait rire, pour un moment, la meilleure compagnie.

Ce spectacle tient également des anciennes comédies nommées *platariæ*, composées de simples dialogues presque sans action, & de celles dont les personnages étoient pris dans le bas peuple, dont les scenes se passoient dans les cabarets, & qui pour cette raison furent nommées *tabernariæ*. *Voyez* COMÉDIE.

Les personnages ordinares des *parades* d'aujourd'hui, sont le bon-homme Cassandre, pere, tuteur, ou amant surané d'Isabelle : le vrai caractere de la charmante Isabelle est d'être également foible, fausse & précieuse; celui du beau Léandre son amant, est d'allier le ton grivois d'un soldat, à la fatuité d'un petit-maître : un pierrot, quelquefois un arlequin & un moucheur de chandelle, achevent de remplir tous les rôles de la *parade*, dont le vrai ton est toujours le plus bas comique.

La *parade* est ancienne en France; elle est née des moralités, des mysteres & des faceties que les eleves de la basoche, les confreres de la passion, & la troupe du prince des sots jouoient dans les carrefours, dans les marchés, & souvent même dans les cérémonies les plus augustes, telles que les entrées, & le couronnement de nos rois.

La *parade* subsistoit encore sur le théâtre françois, du tems de la minorité de Louis le Grand; & lorsque Scarron, dans son roman comique, fait le portrait du vieux comédien la Rancune, & de mademoiselle de la Caverne, il donne une idée du jeu ridicule des acteurs, & du ton platement bouffon de la plupart des petites pieces de ce tems.

La comédie ayant enfin reçu des lois de la décence & du goût, la *parade* cependant ne fut point absolument anéantie : elle ne pouvoit l'être, parce qu'elle porte un caractere de vérité, & qu'elle peint vivement les mœurs du peuple qui s'en amuse ; elle fut seulement abandonnée à la populace, & releguée dans les foires & sur les théâtres des charlatans qui jouent souvent des scenes bouffones, pour attirer un plus grand nombre d'acheteurs.

Quelques auteurs célebres, & plusieurs personnes pleines d'esprit, s'amusent encore quelquefois à composer de petites pieces dans ce même goût. A force d'imagination & de gayeté, elles saisissent ce ton ridicule; c'est en philosophes qu'elles ont travaillé à connoître les mœurs & la tournure de l'esprit du peuple, c'est avec vivacité qu'elles les peignent. Malgré le ton qu'il faut toujours affecter dans ces *parades*, l'invention y décele souvent les talens de l'auteur ; une fine plaisanterie se fait sentir au milieu des équivoques & des quolibets, & les graces parent toujours de quelques fleurs le langage de Thalie, & le ridicule déguisement sous lequel elles s'amusent à l'envelopper.

On pourroit reprocher, avec raison aux Italiens, & beaucoup plus encore aux Anglois, d'avoir conservé dans leurs meilleures comédies trop de scenes de *parades*; on y voit souvent regner la licence grossiere & révoltante des anciennes comedies nommées *tabernariæ*.

On peut s'étonner que le vrai caractere de la bonne comédie ait été si long-tems inconnu parmi nous; les Grecs & les Latins nous ont laissé d'excellens modeles, & dans tous les âges, les auteurs ont eu la nature sous les yeux, par quelle espece de barbarie ne l'ont-ils si long-tems imitée que dans ce qu'elle a de plus abject & de plus désagréable?

Le génie perça cependant quelquefois dans ces siecles dont il nous reste si peu d'ouvrages dignes d'estime; la farce de Pathelin feroit honneur à Moliere. Nous avons peu de comédies qui rassemblent des peintures plus vraies, plus d'imagination & de gayeté.

Quelques auteurs attribuent cette piece à Jean de Meun; mais Jean de Meun cite lui-même des passages de Pathelin, dans sa continuation du roman de la Rose: & d'ailleurs nous avons des raisons bien fortes pour rendre cette piece à Guillaume de Loris.

On accorderoit sans peine à Guillaume de Loris, inventeur du roman de la Rose, le titre de pere de l'éloquence françoise, que son continuateur obtint sous le regne de Philippe le Bel. On reconnoit dans les premiers chants de ce poëme, l'imagination la plus belle & la plus riante, une grande connoissance des anciens, un beau choix dans les traits qu'il en imite ; mais dès que Jean de Meun prend la plume, de froides allégories, des dissertations frivoles, appesantissent l'ouvrage; le mauvais ton de l'école, qui dominoit alors, reparoit: un goût juste & éclairé ne peut y reconnoitre l'auteur de la farce de Pathelin, & la rend à Guillaume de Loris.

Si nous sommes étonnés, avec raison, que la farce de Pathelin n'ait point eu d'imitateurs pendant plu-

ſieurs ſiecles, nous devons l'être encore plus que le mauvais goût de ces ſiecles d'ignorance regne encore quelquefois ſur notre théâtre : nous ſerions bien tentés de croire que l'on a peut-être montré trop d'indulgence pour ces eſpeces de recueils de ſcenes iſolées, qu'on nomme *comédies à tiroirs*. Momus Fabuliſte mérita ſans doute ſon ſuccès par l'invention & l'eſprit qui y regnent; mais cette piece ne devoit point former un nouveau genre, & n'a eu que de très-foibles imitateurs.

Quel abus ne fait-on pas tous les jours de la facilité qu'on trouve à raſſembler quelques dialogues, ſous le nom de *comédie?* Souvent ſans invention, & toujours ſans intérêt, ces eſpeces de *parades* ne renferment qu'une fauſſe métaphyſique, un jargon précieux, des caricatures, ou de petites eſquiſſes mal deſſinées, des mœurs & des ridicules; quelquefois même on y voit regner une licence groſſiere; les jeux de Thalie n'y ſont plus animés par une critique fine & judicieuſe, ils ſont deshonorés par les traits les plus odieux de la ſatyre.

Pourra-t-on croire un jour que dans le ſiecle le plus reſſemblant à celui d'Auguſte, dans la fête la plus ſolemnelle, ſous les yeux d'un des meilleurs rois qui ſoient nés pour le bonheur des hommes, pourra-t-on croire que le manque de goût, l'ignorance ou la malignité, aient fait admettre & repréſenter une *parade*, de l'eſpece de celles que nous venons de définir?

Un citoyen, qui jouiſſoit de la réputation d'honnête homme (M. Rouſſeau de Geneve), y fut traduit ſur la ſcene, avec des traits extérieurs qui pouvoient le caractériſer. L'auteur de la piece, pour achever de l'avilir, oſa lui prêter ſon langage. C'eſt ainſi que la populace de Londres traine quelquefois dans le quartier de Drurylane, une figure contrefaite, avec une bourſe, un plumet & une cocarde blanche, croyant inſulter notre nation.

Un murmure général s'éleva dans la ſalle, il fut à peine contenu par la préſence d'un maître adoré; l'indignation publique, la voix de l'eſtime & de l'amitié, demanderent la punition de cet attentat : un arrêt flétriſſant fut ſigné par une main qui tient & qui honore également le ſceptre des rois, & la plume des gens de lettres. Mais le philoſophe fidele à ſes principes, demanda la grace du coupable, & le monarque crut rendre un plus digne hommage à la vertu en accordant le pardon de cette odieuſe licence, qu'en puniſſant l'auteur avec ſévérité.. La piece rentra dans le néant avec ſon auteur; mais la juſtice du prince & la généroſité du philoſophe paſſeront à la poſtérité, & nous ont paru mériter une place dans l'Encyclopédie.

Rien ne corrige les méchans : l'auteur de cette premiere *parade* en a fait une ſeconde, où il a embraſſé le même citoyen, qui avoit obtenu ſon pardon, avec un grand nombre de gens de bien, parmi leſquels on nomme un de ſes bienfaiteurs. Le bienfaiteur indignement traveſti, eſt l'honnête & célebre M. H. . . & l'ingrat, eſt un certain P. . . de M. . . . .

Tel eſt le ſort de ces eſpeces de *parades* ſatyriques, elles ne peuvent troubler ou ſéduire qu'un moment la ſociété; & la punition ou le mépris ſuit toujours de près les traits odieux & ſans effet, lancés par l'envie contre ceux qui enrichiſſent la littérature, & qui l'éclairent. Si la libéralité des perſonnes d'un certain ordre, fait vivre des auteurs qui ſeroient ignorés ſans le murmure qu'ils excitent; nous n'imaginons pas que cette bienfaiſance puiſſe s'étendre juſqu'à les protéger. *Liſez l'article* ECLECTISME, *p. 284. t. V. ſeconde col.*

Cet article eſt de M. le comte de TRESSAN, *lieutenant général des armées du Roi, grand maréchal-des-logis du roi de Pologne, duc de Lorraine & membre des académies des Sciences de France, de Pruſſe, d'Angleterre, &c.*

PARADIAZEUXIS, ſ. m. dans la Muſique grecque, eſt, au rapport du vieux Bacchius, l'intervalle d'un ton ſeulement entre les cordes homologues de deux tétracordes; & c'eſt l'eſpece de disjonction qui regne entre le tétracorde ſynnemenon & le tétracorde diezeugmenon. *Voyez tous ces mots.*

PARADIGME, ſ. m. ce mot vient du grec παράδειγμα, *exemplar*, dérivé du verbe παραδείκνυω, *manifeſtè oſtendo*; RR. Παρά, prépoſition ſouvent ampliative, quand elle entre dans la compoſition des mots; & δεικνύω, *oſtendo*. Les Grammairiens ſe ſont approprié le mot *paradigme*, pour déſigner les exemples de déclinaiſons & de conjugaiſons, qui peuvent ſervir enſuite de modeles aux autres mots, que l'uſage & l'analogie ont ſoumis aux mêmes variations de l'une ou de l'autre eſpece. Les *paradigmes* ſont des *exemples*, des modeles pour d'autres mots analogues; & c'eſt le ſens littéral du *mot*.

Les *paradigmes* étant principalement deſtinés à inculquer la regle générale, par l'image ſenſible d'une application particuliere propoſée comme un objet d'imitation : M. le Fevre de Saumur, avoit raiſon, ſans doute, de deſirer que ces modeles fuſſent préſentés aux jeunes gens ſous une forme agréable & propre à intéreſſer leur imagination : il faudroit, ſelon ſes vûes, qu'ils fuſſent imprimés ſur de beau papier, en beaux caracteres, & dans le format de l'*in-quarto*, afin que chaque article du *paradigme* n'occupât qu'une ligne, & qu'on ne fut pas obligé d'en renvoyer quelque choſe à la ligne ſuivante.

Ces petites attentions peuvent paroître minutieuſes à bien des gens, qui prétendent au mérite de ne voir les choſes qu'en grand : mais ce qu'il eſt permis aux ſpectateurs oiſifs d'enviſager ainſi, doit être exécuté dans toutes ſes parties par les maîtres; & les meilleurs ſont toujours ceux qui analyſent le plus exactement les détails. Qu'il me ſoit donc permis d'ajouter ici quelques obſervations qui me paroiſſent intéreſſantes ſous ce point de vûe. Je les rapporterai ſur-tout aux élémens de la langue latine; & l'on en ſent bien la raiſon.

1. *Déclinaiſon.* Il eſt généralement avoué, qu'il y avoit une barbarie inſoutenable dans les anciens rudimens, où les nombres & les cas étoient déſignés en latin, *ſingulariter nominativo*, &c. comme ſi les commençans avoient déja entendu la langue dans laquelle on prétendoit pourtant les initier par-là même : on ne ſauroit leur parler trop clairement; & il eſt ſingulier qu'on ſe ſoit aviſé ſi tard d'employer leur propre langue pour les inſtruire.

Une autre mépriſe, c'eſt d'avoir joint au *paradigme* d'un nom, celui de l'article du même genre; *hæc muſa, hujus muſæ*, &c. c'eſt une imitation maladroite des *paradigmes* des déclinaiſons grecques, où l'article paroît plus néceſſaire, d'où cependant il eſt encore plus avantageux de le retrancher, pour ne pas partager l'attention des commençans en la ſurchargeant mal-à-propos; & c'eſt le parti que vient de prendre le P. Giraudeau jéſuite, dans ſon *Introduction à la langue grecque.* A plus forte raiſon doit-on ſupprimer cette addition ſuperflue dans les *paradigmes* latins : & ſi l'on ne veut y préſenter aucun nom, ſans en faire connoître le genre aux enfans; que ce ſoit ſimplement par l'une des lettres initiales *m*, *f* ou *n*, quand le nom eſt d'un genre déterminé; par deux de ces lettres & le mot *ou* entre deux, il eſt d'un genre douteux, *&c. Voyez* GENRE.

On a coutume encore de traduire chaque cas latin, en ſe ſervant de notre article défini *le*, *la*, *les*, pour les noms appellatifs; de la prépoſition *de* pour le génitif; de *à* pour le datif, & de *de* ou *par* pour

l'ablatif. Cela peut induire quelquefois en erreur, parce que ces cas ne se traduisent pas toujours de la même maniere ; & c'est peut-être ce parallélisme de françois & de latin qui a donné lieu à nos Grammairiens d'imaginer faussement que nos noms ont des cas. *Voyez* CAS : je voudrois donc que l'on mît simplement après le nominatif singulier, la signification françoise du nom, en parenthèse, en caracteres différens de ceux du latin, sans aucun article, & qu'on en fît autant après le nominatif pluriel, en indiquant la différence d'orthographe qu'exige ce nombre, & marquant soigneusement le genre du françois dans chacun des deux nombres.

Comme il y a autant d'avantage réel à mettre en parallele les choses véritablement analogues & semblables, qu'il peut y avoir de danger à comparer des choses qui, sous les apparences trompeuses de l'analogie, sont véritablement dissemblables ; je crois qu'il pourroit être de quelque utilité de mettre sur deux colonnes paralleles les cas du singulier & ceux du pluriel. Alors pour ne pas occuper trop de largeur, on pourroit mettre la traduction françoise de chaque nombre à la tête des six cas, sous la forme déja indiquée ; & le format *in-octavo* devient suffisant.

M. Lancelot, dans l'abrégé de sa *Méthode latine*, avoit imaginé de faire imprimer en lettres rouges les terminaisons qui caractérisent chaque cas : mais il me semble que cette bigarrure n'a d'autre effet que de choquer les yeux, & il paroît que le public, en applaudissant aux autres vûes de ce sage & laborieux grammairien, n'a pas approuvé cet expédient, puisqu'on n'en a fait aucun usage dans aucun des livres élémentaires que l'on a imprimés depuis. Ce sont en effet les explications & les remarques du maître qui doivent fixer l'attention des disciples sur ces différences ; voici donc un exemple de ce que je veux dire par rapport aux noms.

	SING.	PLUR.
	(Table f.)	(Tables f.)
Nom.	*Mensa. f.*	*Mensæ. f.*
Gén.	*Mensæ.*	*Mensarum.*
Dat.	*Mensæ.*	*Mensis.*
Acc.	*Mensam.*	*Mensas.*
Voc.	*Mensa.*	*Mensæ.*
Abl.	*Mensa.*	*Mensis.*

J'ai choisi le nom *Mensa* (Table), parce qu'il exprime une chose connue de tous les enfans ; au lieu qu'ils apprennent à décliner *Musa*, sans savoir ce que c'est qu'une *Muse* ; ou bien il faut les distraire de leur analogie, pour leur donner les notions mythologiques que suppose ce nom : c'est un double inconvénient qu'il faut également éviter, dans les commencemens sur-tout.

Les pronoms personnels *ego*, *tu*, *sui*, peuvent & doivent être présentés sous le même aspect : & les adjectifs mêmes ne demandent d'autres différences, que celles que l'on va voir dans l'exemple suivant.

	SING.	PLUR.
	Bon, *m.* Bonne, *f.*	Bons, *m.* Bonnes, *f.*
	m. f. n.	m. f. n.
Nom.	*Bonus, bona, bonum,*	*Boni, bonæ, bona.*
Gén.	*Boni, bonæ, boni.*	*Bonorum, bonarum, bonorum.*
Dat.	*Bono, bonæ, bono.*	*Bonis, bonis, bonis.*
Acc.	*Bonum, bonam, bonum,*	*Bonos, bonas, bona.*
Voc.	*Bone, bona, bonum,*	*Boni, bonæ, bona.*
Abl.	*Bono, bonâ, bono.*	*Bonis, bonis, bonis.*

Si un adjectif a dans plusieurs cas une même terminaison pour plusieurs genres, on peut marquer les genres après chaque terminaison ; par exemple :

	SING.	PLUR.
	Sage, *m. f.*	Sages, *m. f.*
Nom	*Sapiens*, m. f. n.	*Sapientes*, m. f. *Sapientia*, n.
Gen.	*Sapientis.*	*Sapientium* ou *Sapientum*, m.f.n.
Dat.	*Sapienti.*	*Sapientibus.*
Acc.	*Sapientem*, m.f. *Sapiens*, n.	*Sapientes*, m. f. *Sapientia*, n.
Voc.	*Sapiens.*	*Sapientes*, m. f. *Sapientia*, n.
Abl.	*Sapiente* ou *Sapienti.*	*Sapientibus.*

Dans cet exemple ; on marque les trois lettres ; *m*, *f*, *n*, au premier cas de chaque nombre qui n'a qu'une terminaison pour les trois genres ; les autres qui n'ont également qu'une terminaison sont de même pour les trois genres.

Ce n'est pas assez d'avoir déterminé la forme qui m'a paru la plus convenable pour les *paradigmes*. L'ensemble du système grammatical adopté dans cet ouvrage, exige encore quelques observations qui auroient dû entrer au *mot* DÉCLINAISON ; mais que M. du Marsais ne pouvoit pas prévoir, parce qu'il n'avoit pas les mêmes idées que moi sur les différentes especes de mots. *Voyez* MOT.

Je regarde comme deux especes très-différentes les noms & les adjectifs ; *voyez* GENRE, MOT, NOM & SUBSTANTIF, & je crois qu'il n'y a de mots qui soient primitivement & véritablement pronoms, que les trois personnels *ego*, *tu*, *sui*, *voyez* PRONOM. Je conclus de-là que les déclinaisons doivent être partagées en trois sections : que la premiere doit comprendre les cinq déclinaisons des noms ; la seconde, les trois pronoms déclinés ; & la troisieme, les déclinaisons des adjectifs.

I. La premiere déclinaison des noms comprend ceux qui ont le nominatif singulier en *a* ou en *as*, en *e* ou en *es :* ainsi après la regle propre à chaque espece, il faut un *paradigme* de chacune. On ajoutera à la fin, comme en exception, le petit nombre de noms en *a* qui ont le datif & l'ablatif pluriels en *abus*, afin que le féminin ne soit pas confondu dans ces cas avec ceux des noms masculins en *us ;* si *mula* avoit formé *mulis*, comme on le forme de *mulus*, il y auroit eu équivoque.

La seconde déclinaison comprend les noms en *er* ou *ir*, en *um* & en *us :* voilà trois especes & trois *paradigmes*. On mettra à la suite la déclinaison de *Deus*, parce que ce mot étant d'un usage fréquent doit être connu ; & l'on remarquera l'irrégularité des noms propres en *ius*, de ceux en *eus* venus du grec, & de ceux qui changent de genre au pluriel.

La troisieme déclinaison ne peut se diviser qu'en deux classes, les noms masculins & féminins dans l'une, & les neutres dans l'autre : mais on fera bien de présenter aux enfans des *paradigmes* de différentes terminaisons dans chaque classe. Il faut, je crois, ne faire mention que de peu d'exceptions, parce qu'on ne diroit pas tout, ou l'on excéderoit les bornes qui conviennent à des élémens.

Dans la quatrieme déclinaison, il suffira de donner un *paradigme* en *us*, & un autre en *u ;* de décliner ensuite *domus* qui revient fréquemment, & de remarquer quelques noms qui ont le datif & l'ablatif pluriels en *ubus*.

La cinquieme déclinaison ne demande qu'un *paradigme*, & n'a aucune difficulté.

II. Les trois pronoms *ego*, *tu*, *sui*, doivent être déclinés l'un après l'autre, sans aucune regle énoncée ; ce sont trois mots particuliers qui ne servent d'exemple à aucun autre.

III. Il doit y avoir trois déclinaisons des adjectifs, différenciées, comme celles des noms, par le génitif singulier.

La premiere déclinaison comprend les adjectifs dont le génitif singulier est en *i* pour le masculin, en *æ* pour le féminin, & en *i* pour le neutre : l'adjectif masculin se décline comme les noms en *er* ou *ir*, ou

comme les noms en *us* de la premiere déclinaison; l'adjectif féminin, comme les noms en *a* de la premiere; & l'adjectif neutre, comme les noms en *um* de la seconde. Après les *paradigmes* des deux adjectifs *pulcher* & *bonus*, il est bon de remarquer que *meus*, *a*, *um*, fait au vocatif singulier masculin *meus* ou *mi*; que *cujus*, *a*, *um*, *suus*, *a*, *um*, *tuus*, *a*, *um*, & *vester*, *tra*, *trum*, n'ont point de vocatif, & quelle en est la raison (*voyez* VOCATIF); enfin que les adjectifs pluriels *ambo* & *duo* sont hétéroclites, & il sera utile d'en exposer les *paradigmes* parallelement.

Les adjectifs de la seconde déclinaison ont le génitif singulier en *ius* ou en *jus* pour les trois genres, & ont d'ailleurs beaucoup d'analogie avec ceux de la premiere.

Ceux dont le génitif est en *ius*, sont *alius*, *a*, *ud*; *alter*, *a*, *um*; *alteruter*, *tra*, *trum*; *ille*, *a*, *ud*; *ipse*, *a*, *um*; *iste*, *a*, *ud*; *neuter*, *tra*, *trum*; *nullus*, *a*, *um*; *solus*, *a*, *um*; *totus*, *a*, *um*; *ullus*, *a*, *um*; *unus*, *a*, *um*; *uter*, *tra*, *trum*; *uterlibet*, *utralibet*; *utrumlibet*; *utervis*, *utravis*, *utrumvis*; *uterque*, *utraque*, *utrumque*. Ils ont tous le génitif singulier en *ius*, & le datif en *i* pour les trois genres; l'accusatif neutre est semblable au nominatif; ils n'ont point de vocatif (*voyez* VOCATIF); du reste ils se déclinent comme les adjectifs de la premiere déclinaison. Il est bon de présenter ici les *paradigmes* de *alius*, *a*, *ud*, de *uter*, *tra*, *trum*, & de *solus*, *a*, *um*, qui sont distingués par des différences qui se retrouvent dans les autres adjectifs de la même classe.

Ceux dont le génitif est en *jus* se déclinent chacun à leur maniere, si ce n'est que les composés se déclinent comme les primitifs simples; ainsi il faut détailler les *paradigmes* de chacun de ceux-ci: ce sont *hic*, *hæc*, *hoc*; *is*, *ea*, *id*, & son composé *idem*, *eadem*, *idem*; *qui*, *quæ*, *quod*, ou, *quis*, *quæ*, *quid*; & à-peu-près douze composés.

Les adjectifs de la troisieme déclinaison ont le génitif singulier en *is* pour les trois genres, & se partagent en trois especes.

Ceux de la premiere espece n'ont qu'une terminaison au nominatif singulier pour les trois genres, comme *nostras* (de notre pays), *teres* (rond), *instans* (pressant), *sapiens* (sage), *insons* (innocent), *vecors* (lâche), *audax* (hardi), *simplex* (simple), *felix* (heureux), *atrox* (atroce), *trux* (cruel). Ils ont le génitif singulier en *is*; le datif en *i*; l'accusatif en *em* pour le masculin & le féminin, & semblable au nominatif pour le neutre; le vocatif est entierement semblable au nominatif; & l'ablatif est en *e* ou en *i*: le nominatif, l'accusatif, & le vocatif pluriels sont en *es* pour le masculin & le féminin, & en *ia* pour le neutre; le génitif en *ium*, quelquefois en *ûm* par syncope; le datif & l'ablatif en *ibus*. Un seul *paradigme* peut suffire, à-moins qu'on n'aime mieux en donner un pour les adjectifs qui sont terminés par *s*, & un autre pour ceux dont la finale est *x*.

Ceux de la seconde espece ont deux terminaisons au nominatif singulier, l'une pour le masculin & le féminin, & l'autre pour le neutre; les uns sont en *is* & en *e*, comme *fortis*, m. f. *forte*, n. (courageux); les autres sont en *or* & en *us*, comme *fortior*, m. f. *fortius*, n. (plus courageux); & ceux-ci sont toujours comparatifs. Ils se déclinent comme les adjectifs de la premiere espece, si ce n'est que ceux en *is* font l'ablatif singulier seulement en *i*, & que ceux en *or* ont le nominatif, l'accusatif, & le vocatif pluriels neutres en *a*, & le génitif en *um* sans *i*. Il faut ici deux *paradigmes*, l'un pour les adjectifs en *is*, & l'autre pour ceux en *or*.

Les adjectifs de la troisieme espece ont trois terminaisons au nominatif singulier, *er* pour le masculin, *is* pour le féminin, *e* pour le neutre, comme *celeber*, *bris*, *bre* (célebre). Ils ont le vocatif singulier entierement semblable au nominatif; du reste ils se déclinent comme les adjectifs en *is* de la seconde espece. Un seul *paradigme* suffit ici.

Il peut être utile de donner, après les déclinaisons des adjectifs, la liste de ceux qui sont indeclinables: les principaux sont 1°. les adjectifs pluriels, *tot*, *totidem*, *quot*, *aliquot*, *quotcunque*, *quotquot*, *quotlibet*, *quotvis*; 2°. les adjectifs numéraux collectifs, *quatuor*, *quinque*, *sex*, &c.

On a coutume de regarder comme des pronoms presque tous les adjectifs que je rapporte à la seconde déclinaison, & quelques-uns qui entrent dans les deux autres, comme *meus*, *tuus*, *suus*, *cujus*, *noster*, *vester* qui sont de la premiere, & *cujas*, *nostras*, *vestras* qui sont de la troisieme: mais ce sont de véritables & purs adjectifs, comme je le fais voir ailleurs. *Voyez* PRONOM.

II. *Conjugaisons*. Nos anciens rudimens avoient dans les conjugaisons des absurdités semblables à celles des déclinaisons: les dénominations des modes, des tems & des nombres, y étoient en latin; *indicativo modo*, *tempore præsenti*, *singulariter*, &c. le pronom personnel étoit exprimé à chaque personne; *ego amo* (j'aime), *tu amas* (tu aimes), &c. on regardoit la Grammaire greque comme un prototype dont il ne falloit pas s'écarter; & en conséquence on avoit imaginé un optatif latin; *optativo modo*, *tempore præsenti & imperfecto*, *singulariter*, utinam ego amarem! (*plût à Dieu que j'aimasse!*) *Voyez* OPTATIF.

M. Lancelot, dans l'*abrégé de sa Méthode latine*, a réformé toutes ces fautes; il nomme les tems, les modes & les nombres, en françois; il supprime les pronoms personnels; il retranche le prétendu optatif. Mais ses *paradigmes* ne me paroissent pas encore avoir toute la perfection désirable.

1°. Il met en parallele les quatre conjugaisons; & je crois que cette comparaison ne peut que surcharger inutilement l'attention des commençans: c'est à des observations particulieres, ou orales, ou écrites, à assigner les différences des conjugaisons, & à l'exercice à les inculquer. Il me semble qu'il ne faut mettre en colonnes paralleles que les deux nombres de chaque tems, comme on doit y mettre les deux nombres de chaque nom, de chaque pronom, & de chaque adjectif.

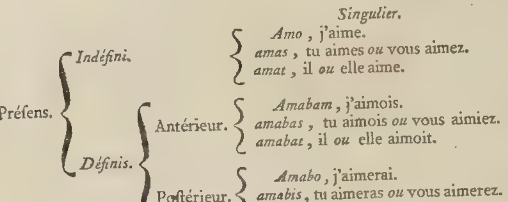
2°. Il confond les tems de l'indicatif & du subjonctif, & met de suite ceux qui ont le même nom dans les deux modes; après *amo*, *amas*, *amat*, &c. vient *amem*, *ames*, *amet*; puis on trouve *amabam*, *amabas*, *amabat*, &c. suivi d'*amarem*, *amares*, *amaret*, &c. & ainsi de suite. C'est qu'il regarde les modes en général comme des distinctions arbitraires & peu essentielles, qui se prennent indistinctement les unes pour les autres, & tout au plus comme des sous-divisions purement matérielles des mêmes tems. J'ai apprécié ailleurs ce systême (*voyez* MODE); & je crois qu'il est facile de conclure de celui que j'ai établi, que les modes doivent être séparés les uns des autres dans les *paradigmes* des verbes. J'en ajouterai ici une raison particuliere: c'est que les *paradigmes* doivent présenter les variations du mot sous les points de vûe les plus propres à fixer les lois usuelles de la Grammaire de chaque langue. Or tous les tems d'un même mode sont soumis aux mêmes lois grammaticales; & ces lois sont différentes pour les tems d'un autre mode, même pour les tems de même denomination: il est donc plus raisonnable de grouper, pour ainsi dire, par modes les tems d'un même verbe, que de confondre ces modes dont la distinction est si essentielle pour l'intelligence de la syntaxe.

3°. Le même auteur traduit en françois les tems latins, & il tombe à ce sujet dans bien des méprises.

En premier lieu, il traduit en deux manieres certains tems du verbe, qui n'ont en effet que l'une des deux significations; *amarem* (que j'aimasse, dit-il, *ou* j'aimerois); *amavi* (j'aimai *ou* j'ai aimé); *amavissem* (que j'eusse *ou* j'aurois aimé): or, *amarem* appartenant au mode subjonctif, ne peut pas signifier *j'aimerois*, ni *amavissem*, *j'aurois aimé*; parce que ce sont des tems du mode suppositif qui manque absolument au latin. *Voyez* MODE, SUBJONCTIF, SUPPOSITIF. C'est la même méprise par rapport à *amavi*; il présente toujours le passé sous le même aspect, & conséquemment il doit toujours être rendu en françois de la même maniere, *j'ai aimé*: notre *j'aimai* est un tems qui étoit inconnu aux Romains. *Voyez* TEMS. En second lieu, le rudiment de P. R. donne tout à la fois un sens actif & un sens passif à chacun des trois gérondifs & au supin en *u*: c'est une contradiction frappante qu'il n'est pas possible de croire que l'usage ait jamais autorisée: quelques exemples mal analysés ont occasionné cette erreur; un peu plus d'attention la corrigera; il n'y a de gérondifs & de supins qu'à la voix active. *Voyez* GÉRONDIF, SUPIN.

Je n'ajouterai pas ici toutes les observations que je pourrois faire sur la dénomination & l'ordre des tems; on peut voir le systême que j'adopte sur cette matiere, *article* TEMS. Je me contenterai donc de présenter quelques tems du verbe *amo*, sous la forme que je crois la plus convenable pour affecter l'imagination d'une maniere utile.

INDICATIF.



			Singulier.	Pluriel.
Présens.	Indéfini.		*Amo*, j'aime. *amas*, tu aimes *ou* vous aimez. *amat*, il *ou* elle aime.	*Amamus*, nous aimons. *amatis*, vous aimez. *amant*, ils *ou* elles aiment.
	Définis.	Antérieur.	*Amabam*, j'aimois. *amabas*, tu aimois *ou* vous aimiez. *amabat*, il *ou* elle aimoit.	*Amabamus*, nous aimions. *amabatis*, vous aimiez. *amabant*, ils *ou* elles aimoient.
		Postérieur.	*Amabo*, j'aimerai. *amabis*, tu aimeras *ou* vous aimerez. *amabit*, il *ou* elle aimera.	*Amabimus*, nous aimerons. *amabitis*, vous aimerez. *amabunt*, ils *ou* elles aimeront.

On peut disposer de même les prétérits & les futurs, au subjonctif comme à l'indicatif, à la voix passive comme à la voix active. Il y a seulement à observer qu'une pareille exposition occupant trop de largeur pour une page *in-octavo*, on peut prendre le parti de mettre sur la page *verso* qui est à gauche, les dénominations générales des tems, disposées comme on le voit ici; & sur la page *recto* qui est à droite, le pur *paradigme* du verbe sur les deux colonnes paralleles du singulier & du pluriel.

Dans les tems composés, il y a toujours quelques mots qui sont communs à toutes les personnes: il sera utile de ne les écrire qu'une fois à côté du tems, sur une ligne couchée verticalement. 1°. Cette disposition fera mieux sentir ce qu'il y a de commun & de propre à chaque personne. 2°. Comme l'expédient est également de mise en latin & en françois, il servira à diminuer la largeur du *paradigme*, qui, sans cela, occuperoit souvent plus d'espace que n'en comporte la page, & forceroit à mettre une seule personne en deux lignes. Voici sous cette forme le *futur défini antérieur* du même mode:

Singulier.			Pluriel.		
Amaturus, a, um	*eram*, je devois *eras*, tu devois *ou* vous deviez *erat*, il *ou* elle devoit	aimer.	*Amaturi, æ, a*	*eramus*, nous devions *eratis*, vous deviez *erant*, ils *ou* elles devoient	aimer.

On distingue communément quatre conjugaisons régulieres des verbes latins, différenciées principalement par la voyelle qui précede le *re* final du présent de l'infinitif: c'est un *a* long dans les verbes de la premiere conjugaison, *amāre* (aimer); c'est un *e* long dans ceux de la seconde, *monēre* (avertir); c'est un *e* bref pour la troisieme, *legĕre* (lire); & c'est un *i* long pour la quatrieme, *audire* (entendre). On a coutume de donner trois *paradigmes* à chacune de ces conjugaisons; l'un, pour les verbes de terminaison active, soit absolus, soit relatifs; le second, pour les verbes de la voix passive; & le troisieme, pour les verbes déponens. Cela est très-bien; mais il me semble qu'il seroit mieux encore de partager en deux especes les verbes de la troisieme conjugaison, & de mettre dans l'une, ceux qui ont une consonne avant *o* au présent indéfini de l'indicatif, comme *lego*, & dans l'autre, ceux qui ont au même tems un *i* avant *o*, comme *capio*: dans ce cas, il faudroit trois *paradigmes* pour les verbes de la premiere espece, par exemple, *lego*, *legor* & *sequor*; il en faudroit pareillement trois pour ceux de la seconde, par exemple, *capio*, *capior* & *aggredior*: il me semble que ce n'est pas assez pour les commençans, d'une simple remarque telle que celle du rudiment de P. R. *pag.* 46.

On a coutume de mettre à la suite des conjugaisons régulieres, les *paradigmes* des verbes anomaux ou irréguliers, & l'on fait bien; mais je voudrois qu'on le fît avec plus d'ordre, & que l'on suivît celui des conjugaisons mêmes. Le rudiment de P. R. débute par *eo* qui est de la quatrieme conjugaison; viennent ensuite *volo*, *malo*, *nolo* & *fero*, qui sont de la troisieme; puis, *possum* & *prosum*, qui tiennent au verbe substantif; & enfin, *edo* & *comedo*, qui sont encore de la troisieme: c'est un vrai desordre, & d'ailleurs la liste des anomaux n'est pas complette.

Comme le verbe *sum* est un auxiliaire nécessaire dans les conjugaisons régulieres, on doit en trouver le *paradigme* dès le commencement. D'où je conclus que les irréguliers *possum* & *prosum* doivent être conjugués les premiers de tous les anomaux. Comme il n'y en a point à la premiere conjugaison, il faut conjuguer ensuite *audeo*, dont le prétérit est *ausus sum* ou *fui*; & il servira de *paradigme* à *gaudeo*, *gavisus sum* ou *fui*, à *soleo*, *solitus sum* ou *fui*, &c. Il y a un verbe de la troisieme conjugaison qui suit la même anomalie; c'est *fido*, *fisus sum* ou *fui*: il faut aussi le conjuguer pour servir de *paradigme* à ses composés *confido*, *diffido*: *fio*, qui tient lieu de passif à *facio* dans ses présens, & qui n'a d'autres prétérits ni d'autres

tres futurs, que ceux qu'il emprunte du passif de ce verbe, doit aussi être conjugué : on peut mettre ensuite la conjugaison active & passive de *fero*, qui servira de *paradigme* à tous ses composés, dont il est bon de détailler les tems primitifs, à cause des métamorphoses de la particule composante : puis, le verbe *edo*, qui sera le *paradigme* de *comedo* & *exedo*: enfin, viendront les trois verbes *volo*, *malo* & *nolo*. Le verbe *eo*, étant de la quatrieme conjugaison, ne peut être placé qu'ici ; & il sera suivi immédiatement de la conjugaison du défectif *memini*, qui sera le *paradigme* de *novi*, *cœpi*, *odi*.

Je n'ajouterai plus qu'un mot qui est général. C'est 1°. qu'au-dessous de chaque *paradigme* il est bon de donner une liste alphabétique de plusieurs mots soumis à la même analogie, afin de fournir aux commençans de quoi s'exercer sur le *paradigme*, & en même tems pour leur apprendre autant de mots latins, noms, adjectifs, ou verbes. 2°. Il me semble que la regle particuliere sera placée plus convenablement après le *paradigme* qu'avant ; elle ne peut être bien entendue qu'en ce lieu, & c'est d'ailleurs l'ordre naturel, les regles analogiques n'étant que les résultats de l'usage. S'il y a donc des regles communes à toutes les déclinaisons des noms ou des adjectifs, ou à toutes les conjugaisons des verbes, il en faut réserver l'exposition pour la fin : ce sont comme les corollaires de tout le détail qui précede.

Il est aisé d'appliquer aux *paradigmes* de quelque langue que ce soit, ce que je viens de dire de ceux de la langue latine, en observant ce que le génie propre de chaque langue exige de particulier, soit en plus, soit en moins. (*M. B. R. M.*)

PARADIGRAMMATIQUE, LA, (*Arts.*) c'est l'art de faire toutes sortes de figures en plâtre ; les Artistes l'ont très-bien nommée en latin *gypsochi ;* nous disons en françois *sculpteurs en plâtre*, terme qui ne vaut pas le mot latin. (*D. J.*)

PARADIS, s. m. dans les livres du nouveau Testament & parmi les Chrétiens signifie un lieu de *délices*, où les ames des justes voient Dieu, & jouissent d'un bonheur éternel.

C'est ainsi que Jesus-Christ dit au bon larron, Luc *xxiij.* 43 : *Vous serez aujourd'hui avec moi dans le paradis ;* & que saint Paul, *II. Cor. xij.* 4. parlant de lui-même en troisieme personne, dit qu'il *connoît un homme qui a été ravi en esprit jusque dans le* paradis, *où il a entendu des paroles qu'il n'est pas permis à l'homme de publier.*

Le système de Copernic & de Descartes a non-seulement renversé l'ancienne hypothèse de Ptolomée sur l'ordre & sur la structure de ce monde ; mais il a encore mis dans la nécessité de proposer ailleurs un endroit propre à placer le séjour des bienheureux, qu'on nomme vulgairement *paradis*. L'on dispute donc raisonnablement dans les écoles sur la situation du *paradis* céleste où nous devons aller, comme on fait sur celle du terrestre d'où Adam fut chassé. Car enfin depuis que les cieux sont fluides, que la terre & les planetes roulent dans les airs autour du soleil, & que les étoiles que nous voyons sont autant de soleils qui sont chacune le centre d'un tourbillon ; il a fallu que l'empyrée disparût, ou du-moins qu'il s'en allât bien loin d'où il étoit. Quoi qu'il en soit, si l'on place le *paradis* dans un lieu qui environne tous ces espaces immenses, il me paroît ou que les reprouvés seront bien resserrés au centre de la terre, ou que les élus seront fort au large tout-autour de ce grand monde.

Quelques Théologiens croiront peut-être faire une heureuse & juste application de ces paroles des Pseaumes, *in sole posuit tabernaculum suum*, en disant que c'est dans le soleil où les élus habiteront, & où Dieu manifestera sa gloire. Ils ne font point attention que l'ame de Jesus-Christ jouissoit de la gloire céleste sur la terre, & qu'il étoit, selon leur opinion & leurs termes, *voyageur* & *compréhenseur* tout-à-la-fois ; qu'ainsi ce n'est pas le lieu qui fait le *paradis*, mais le bonheur dont on jouit par la vûe de Dieu, qui étant par-tout, peut aussi se montrer & faire par-tout des bienheureux : d'ailleurs puisque ils donnent aux corps glorieux, après la résurrection, l'agilité & la pénétration ; ils ne doivent pas les resserrer dans un endroit particulier. Ils n'auront apparemment ces qualités que pour en faire usage, se transporter librement par-tout, & contribuer à une partie de leur bonheur par la vûe & par la connoissance successive des ouvrages & des opérations du Créateur dans ces espaces immenses.

Quand on veut parler là-dessus, peut-on mieux faire qu'en disant que le *paradis* n'est pas un lieu, mais un changement d'état. Que s'il est dans le ciel, le ciel n'est autre chose que toute la matiere fluide & immense, dans laquelle roulent une infinité de corps & lumineux & opaques ; de sorte que les cieux, l'univers & tous les ouvrages de Dieu sont le *paradis* & le séjour des bienheureux. C'est pourquoi notre Seigneur dit dans l'Evangile, *que les saints auront le royaume des cieux en partage, & qu'ils posséderont la terre*, c'est-à-dire que tout l'univers leur appartiendra, ou qu'au-moins ils en auront la jouissance entiere & parfaite.

Les Juifs appellent ordinairement le *paradis* le jardin d'Eden, & ils se figurent qu'après la venue du Messie ils y jouiront d'une félicité naturelle au milieu de toutes sortes de délices : & en attendant la résurrection & la venue du Messie, ils croient que les ames y demeurent dans un état de repos.

Les Mahométans admettent aussi un *paradis*, dont toute la félicité ne consiste que dans les voluptés corporelles. *Voyez* ce qu'ils en racontent sous les *mots* ALCORAN, MAHOMÉTISME.

PARADIS TERRESTRE, jardin des délices dans lequel Dieu plaça Adam & Eve après leur création. Ils y demeurerent pendant leur état d'innocence, & en furent chassés dès qu'ils eurent désobéi à Dieu en mangeant du fruit défendu. Ce mot vient de l'hébreu ou plutôt du chaldéen *pardes*, que les Grecs ont traduits par celui de παράδεισος, qui signifie à la lettre un *verger*, un *lieu planté d'arbres fruitiers*, & quelquefois un *bois de haute futaie*. Les Perses nommoient ainsi leurs jardins à fruits, & les parcs où ils nourrissoient toutes sortes d'animaux sauvages, comme il paroît par Xénophon, *cyroped*.

Moïse l'appelle le *jardin d'Eden*, c'est-à-dire le *jardin des délices*, mot dont quelques-uns cherchent l'étymologie dans le grec ἡδονή, *voluptas :* mais dans l'hébreu, *Eden* est le nom d'un pays & d'une province où étoit situé le *paradis terrestre*.

On forme plusieurs difficultés sur sa situation ; quelques-uns, comme Origenes, Philon, les Seleuciens & Harmianiens anciens hérétiques, Paul Venitien dans le dernier siecle, ont cru que le *paradis terrestre* n'avoit jamais existé, & qu'on doit expliquer allégoriquement tout ce qu'en dit l'Ecriture : d'autres l'ont placé hors du monde, quelques-uns dans le troisieme ciel, dans le ciel de la lune, dans la lune même ; d'autres dans la moyenne région de l'air, au-dessus de la terre, quelques autres sous la terre dans un lieu caché & éloigné de la connoissance des hommes, dans le lieu qu'occupe aujourd'hui la mer Caspienne.

Les sentimens de ceux qui l'ont placé sur la terre

ne font pas moins partagés. Il n'y a presqu'aucune partie du monde, dit dom Calmet, où l'on ne l'ait été chercher, dans l'Asie, dans l'Afrique, dans l'Europe, dans l'Amérique, sur les bords du Gange, dans les Indes, dans la Chine, dans l'île de Ceylan, dans l'Ethiopie où sont les montagnes de la lune, *&c.*

Le sentiment le plus probable, quant à la désignation générale du *paradis terrestre*, est qu'il étoit situé en Asie; mais dès qu'il s'agit de déterminer en quelle partie de l'Asie, nouveau partage d'opinions.

Quelques-uns, comme le P. Hardouin, le placent dans la Palestine, aux environs du lac de Genesareth; un auteur silésien, nommé *Herbinius*, qui a écrit sur cette matiere en 1688, adopte en partie ce sentiment. M. le Clerc, dans son commentaire sur la Genese, le met aux environs des montagnes du Liban, de l'Anti-Liban, & de Damas vers les sources de l'Oronte & du Chrysorrhoas : mais dans l'une ni dans l'autre de ces deux positions on ne découvre aucun vestige des fleuves qui, selon la description de Moïse, arrosoient le *paradis terrestre.*

Hopkinson, M. Huet & Bochart placent le *paradis terrestre* entre le confluent de l'Euphrate & du Tigre, & à l'endroit de leur séparation; parce que, selon le récit de Moïse, ces deux fleuves sont du nombre de ceux qui arrosoient le jardin d'Eden; le Phison, ajoutent-ils, étoit le canal occidental du Tigre, & le Gihon le canal occidental du même fleuve qui se décharge dans le golfe persique. Selon eux, l'Ethiopie, une des contrées qu'arrosoient les fleuves, selon Moïse, étoit incontestablement l'Arabie déserte, puisque le même auteur donne le nom d'*Ethiopienne* à sa femme, qui étoit de ce pays; & Hévilah, l'autre contrée, doit être le Chusistan, province de Perse, où l'on trouvoit autrefois l'or, le bdellium & l'onyx, dont parle Moïse. La grande difficulté de ce système est que Moïse parle bien distinctement de quatre fleuves, dont chacun avoit sa source dans le jardin d'Eden, & qu'ici l'on ne trouve que deux fleuves qui forment à la vérité quatre branches, mais dont le cours est peu différent, & n'est pas opposé comme l'insinue le texte de la Genèse.

Le P. Calmet & quelques autres critiques fort habiles ont placé le *paradis terrestre* dans l'Arménie aux sources du Tigre, de l'Euphrate, de l'Araxe & du Phani, qu'ils croient être les quatre fleuves désignés par Moïse. L'Euphrate est bien nettement exprimé dans la Genèse. Le *Chidkel* est le Tigre nommé encore aujourd'hui *Diglito.* Le Gehon est l'Araxe, *ἀράξης*, en grec signifie *impétueux*, de même que *Gehon* en hébreu, & l'on reconnoît ce fleuve à ce qu'en a dit Virgile, *pontemque indignatus Araxes.* Le canton d'Eden étoit dans ce pays-là autant qu'on en peut juger par quelques vestiges qui en sont restés dans les livres saints. Le pays de Chus est l'ancienne Scithie, située sur l'Araxe, & *Hévilah* ou *Chevilah*, célebre par son or, paroît avoir donné son nom à la Colchide, aussi renommée chez les anciens par ce même métal que le Phase rouloit dans ses eaux. L'objection la plus spécieuse qu'on fasse contre ce sentiment; c'est que, selon Chardin, le Phison, aujourd'hui le Phazzo, prend sa source dans les montagnes du Caucase, du côté de la partie septentrionale du royaume d'Imiret & assez loin du mont Ararat; mais comme il faut donner nécessairement une certaine étendue au canton d'Eden pour que quatre grands fleuves puissent y prendre leur source, cette difficulté ne paroît pas fondée. *Voyez* le *comment. de* dom Calmet *sur la Bible*, *& sa dissert. particuliere sur le* paradis terrestre.

Il y a encore différentes autres opinions sur ce point. Postel prétend que le *paradis terrestre* étoit placé sous le pole septentrional. Il fonde cette idee sur une ancienne tradition des Egyptiens & des Babyloniens, qui portoit que l'écliptique ou la route du soleil coupoit d'abord l'équateur à angles droits, & par conséquent passoit sur le pole septentrional : d'autres au contraire pensent qu'il n'étoit limité à aucune place particuliere, qu'il s'étendoit sur toute la face de la terre qui n'étoit, disent-ils, alors qu'une scène continuelle & variée de voluptés jusqu'à ce qu'elle fût changée par le péché d'Adam. Mais ces deux sentimens sont également incompatibles avec le texte de la Genèse.

Les Orientaux croient que le *paradis terrestre* étoit dans l'île de Serendib ou de Ceylan, & qu'Adam ayant été chassé du *paradis*, fut relégué dans la montagne de Rahonn, située dans la même île, à deux ou trois journées de la mer. Les Portugais nomment cette montagne *pico de Adam*, ou *montagne d'Adam*, parce qu'on croit que le premier homme a été enterré sous cette montagne, après avoir fait une pénitence de cent trente ans. Outre ce *paradis terrestre*, les Musulmans en comptent encore trois autres, un vers Obollah en Chaldée, le second vers le désert de Naoubendigian en Perse, & le troisieme vers Damas en Syrie. D'Herbelot, *Biblioth. oriental. p. 378 & 708.* Calmet, *Diction. de la Bible.*

PARADIS, (*Critiq. sacrée.*) ce mot dont son origine signifie un *verger*, & non un *jardin :* il ne veut pas dire un *jardin de fleurs* ou *de légumes & d'herbes*, mais un *enclos planté d'arbres fruitiers*, & autres. Ce nom se trouve en trois endroits du texte hébreu. 1° Au second livre d'Esdras, *ij. 8.* où Néhémie prie le roi Artaxerxe de lui faire donner des lettres adressées à Asaph, gardien du *verger* du roi, afin qu'il lui fasse donner le bois nécessaire pour les bâtimens qu'il alloit entreprendre. Dans cet endroit, *paradis* est mis pour un lieu rempli d'arbres propres à bâtir. 2° Salomon, dans l'Ecclésiaste, *ij. 5.* dit qu'il s'est fait des jardins & des *paradis*, c'est-à-dire des *vergers.* 3° Dans le Cantique des Cantiques, *iv. 13.* il dit que les plants de l'épouse sont comme un *verger* rempli de grenadiers. Les Grecs, non-seulement les septante, mais même Xénophon & les autres auteurs païens se servent souvent de ce même terme en ce sens-là.

Les septante se sont servi du mot *παράδεισος* en parlant du jardin d'Eden, *παράδεισον ἐν Ἐδὲν*; l'hébreu l'explique par le mot *gan.* Jamais lieu n'a tant excité la curiosité des hommes que celui-là, je crois qu'il est par-tout où les hommes se font du bien. (*D. J.*)

PARADIS, (*Hist. ecclés.*) chez les anciens écrivains ecclésiastiques se dit d'une cour quarrée devant les cathédrales, environnée de places ou de portiques soutenus par des piliers, & sous lesquels on peut se promener. *Voyez* PORTIQUE. Matthieu Paris l'appelle *parvisus*, *pervis.* *Voyez* PARVIS.

PARADIS, BASSIN, (*Marine.*) c'est la partie d'un port où les vaisseaux sont le plus en sûreté. *Voyez* BASSIN & CHAMBRE. (*Z*)

PARADIS, *oiseau du*, (*Ornithol.*) c'est, selon Linnæus, un genre particulier d'oiseaux de l'ordre des pies; leurs caracteres distinctifs consistent à avoir deux plumes particulieres & extrèmement longues, lesquelles ne sont insérées ni aux aîles, ni au croupion.

PARADISUS, (*Géog. anc.*) ville de Syrie. Diodore de Sicile, *l. XVIII. c. xxxix.* nomme cette ville *Triparadisus*, & la met dans la haute Syrie. Il y avoit aussi en Syrie un fleuve de ce nom, selon Martianus Capella. Pline, *l. V. c. xxvij.* en met un autre en Cilicie. (*D. J.*)

PARADOXE, s. m. *en Philosophie*, c'est une proposition absurde en apparence, à cause qu'elle est contraire aux opinions reçues, & qui néanmoins est

vraie au fond, ou du-moins peut recevoir un air de vérité. *Voyez* PROPOSITION.

Ce mot est formé du grec *παρὰ*, *contra*, contre, & *δόξα*, *opinion.*

Le systême de Copernic est un *paradoxe* au sentiment du peuple, & tous les savans conviennent de sa vérité. *Voyez* COPERNIC.

Il y a même des *paradoxes* en Géométrie : on peut regarder comme tels les propositions sur les incommensurables & plusieurs autres, *&c.* on démontre, par exemple, que la diagonale d'un quarré est incommensurable avec son côté, c'est-à-dire qu'il n'y a aucune portion d'étendue si petite qu'elle soit, fût-ce $\frac{1}{1000000000000}$ de ligne qui soit contenue à-la-fois exactement dans le côté d'un quarré & dans la diagonale. La Géométrie de l'infini fournit un grand nombre de *paradoxes* à ceux qui s'y exercent. *Voyez* ASYMPTOTE, INCOMMENSURABLE, INFINI, DIFFÉRENTIEL, *&c.* (*O*)

PARADOXE *ou* PARADOXOLOGUE, (*Hist. anc.*) c'étoit chez les anciens une espece de mimes ou de bateleurs, qui divertissoient le peuple avec leurs bouffonneries. *Voyez* PANTOMIME.

On les appelloit aussi *ordinaires*, à cause apparemment que parlant sans étude ou préparation, ils étoient toujours prêts.

Ils étoient encore appellés *nianicologices*, c'est-à-dire des *conteurs de fornettes d'enfant ;* & outre cela *arétalogices*, du mot *αρετη*, un *virtuoso*, en ce qu'ils parloient beaucoup de leurs rares talens & des merveilleuses qualités qu'ils s'attribuoient.

PARÆTACENE, (*Géog. anc.*) contrée d'Asie ; on donnoit ce nom, selon Ptolomée, *l. VI. c. iv.* à toute la partie de la Perside qui touchoit la Médie. Strabon, *l. II. p. 80.* & *l. XI. p. 524.* dit que la *Parætacene* & la Cossée joignoient la Perside, & s'étendoient jusqu'aux portes Caspiennes. Les habitans de cette contrée, nommée *Parætacæ* & *Parætaceni*, étoient des montagnards adonnés au brigandage.

PARÆTAQUES, (*Géog. anc.*) peuples dont les anciens Géographes marquent presque tous différemment la position. Selon Pline, ils séparoient le pays des Parthes de la province nommée *Aria*, c'est-à-dire qu'ils occupoient les montagnes qui servoient de frontieres à ces Parthes & aux Ariens. Selon Ptolomée, les *Parætaques* habitoient au nord de la Perse & au midi de la Médie ; & selon Eratosthenes, cité par Strabon, ils s'étendoient vers l'Orient jusqu'aux frontieres du pays des Parthes & celles de la Caramanie : ensorte qu'ils n'étoient séparés des *Parætaques* orientaux de l'Asie & du Sacastan que par les déserts de la Caramanie, si même ils ne les habitoient pas; car les pays les plus stériles ne l'étoient pas pour les Scythes, leurs troupeaux étant accoutumés à se nourrir des plantes seches que la terre produit dans ces plaines arides.

Hérodote & Arrien mettent les *Parætaques* dans la Médie. Etienne de Byzance dit qu'il y avoit une ville dans la Médie, appellée *Parætaca ;* mais il y a apparence qu'elle étoit seulement dans la Parætacene, aux confins de la Médie.

Strabon donne une très-grande étendue aux *Parætaques* occidentaux, il les joint aux Cosséens; & après avoir dit que ce sont des montagnards féroces & accoutumés aux brigandages, il ajoute qu'ils s'étendoient au nord jusqu'aux portes Caspiennes, c'est-à-dire jusqu'au nord de la Médie, & dans le voisinage de l'Hyrcanie, & de la partie septentrionale du pays des Parthes : ailleurs il joint ces *Parætaques* aux peuples de l'Elymaïde, & dit qu'ils occupoient les montagnes voisines de la Pittacene ou de l'Apolloniatide, c'est-à-dire de la rive orientale du Tigre. Ces *Parætaques* avoient conservé dans l'Elymaïde le nom de *Saques*, & l'avoient donné à un canton de la Susiane, nommé *Sagapena*, selon Strabon : ce nom nous apprend que les *Parætaques* répandus dans les montagnes de la Perse, étoient des Saques ou des Scythes, de la même nation que les *Parætaques* du Sacastan, dans la Margiane & dans le Paropamisus. Ainsi l'on conçoit facilement que ces peuples n'avoient eu que le Tigre à traverser pour s'établir dans la Babylonie, & porter leur nom de *Saques* dans cette île formée par les deux bras du Tigre où sont les deux bourgades, qui sont appellées encore aujourd'hui *Sakié* par les Arabes.

Il se pourroit même que quelque bande de ces mêmes Saques eût donné son nom à la ville de *Sacada* sur le Tigre, au midi de Ninive. Selon le témoignage de Strabon, les Saques avoient fait des irruptions dans les pays les plus éloignés de leur premiere demeure qui étoit vers les bords du Jaxartes ; non-seulement ils s'étoient emparés de toute la Bactriane, de la Margiane, & du pays des Parthes, habité par une très-ancienne colonie de Scythes avec laquelle ils s'étoient mêlés, mais ils s'étoient encore étendus de proche en proche jusques dans la Babylonie à l'Occident ; & remontant de-là vers le Nord, ils avoient pénétré jusques dans l'Arménie où ils s'étoient emparés d'une province fertile entre le Cyrus & l'Araxe, à laquelle ils donnerent le nom de *Sacassena ;* ils avoient aussi fait des courses dans la Capadoce, & ravagé ce pays jusque sur les bords du Pont Euxin. On célébroit encore du tems de Strabon une fête à Zela, ville du Pont sous le nom de *Sacæa*, en mémoire d'un avantage remporté par ceux du pays sur les Saques. *Voyez* SACCÉES. (*D. J.*)

PARÆTONIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Egypte. Ptolomée, *l. IV. c. v.* la place dans le nome de Lybie, entre *Apis* & *Pithys extrema.* Strabon, *l. XVII. p. 798.* dit que cette ville avoit un port, que quelques-uns l'appelloient *Ammonia.* C'est-là qu'Antoine & Cléopatre laisserent comme en dépôt leurs enfans & leurs trésors après la bataille d'Actium. Justinien fit fortifier *Parætonium*, pour arrêter les incursions des Maures ; mais ce prince n'a fait que se ruiner en fortifications inutiles, & dépeupler ses états par un zele furieux. (*D. J.*)

PARAGE, s. m. (*Jurisprud.*) appellé dans la basse latinité *paragium*, signifioit autrefois la *haute noblesse*, ainsi que le remarque du Cange ; dans la suite ce terme est devenu usité pour exprimer la parité ou égalité de condition qui se trouve entre plusieurs co-seigneurs d'un même fief.

Parage, ou *tenure en parage*, est la possession d'un fief indivis entre plusieurs co-héritiers, dont la foi est rendue au seigneur dominant pour la totalité, par l'aîné de ses co-héritiers, que l'on appelle *chemier*, tandis que les puînés ses co-héritiers, qu'on appelle *parageurs* dans certaines coutumes, & dans d'autres *parageaux*, tiennent leur portion indivise du même fief, sous l'hommage de leur chemier ou aîné, sans en faire d'hommage au seigneur dominant, ni à leur aîné, lequel fait seul la foi pour tous, & les garantit sous son hommage.

L'effet de cette maniere de posseder un fief est qu'après le *parage* fini dans les tems, & suivant les regles que chaque coutume prescrit les portions que les puînés ont dans les fiefs, cessent de relever directement du seigneur dominant, dans la mouvance duquel elles avoient été jusqu'alors, & se levent pour toujours de la portion possédée par le chemier ou aîné, qui devient dès-lors le seigneur dominant des parageurs ou puînés.

Il est assez difficile de pénétrer quel a été dans l'origine le fondement de cet usage, qui paroît néanmoins avoir été suivi autrefois dans la plus grande partie

de la France, comme on le voit par un grand nombre d'actes anciens, par plusieurs dispositions de coutumes, & par ce qui nous reste des ouvrages de nos anciens praticiens.

Ce qui est constant, c'est qu'originairement les fiefs étant considérés comme indivisibles de leur nature, ils ne tomboient point en partage dans les successions; l'aîné mâle les recueilloit en entier, & l'aînée des femelles, à défaut des mâles, pouvoit aussi y succéder, lorsque la loi de l'investiture le permettoit. *Feud. liv. II. tit. 11 & 17.*

Cet ancien droit féodal changea dans la suite; le partage des fiefs fut admis dans les successions, comme celui des aleux; & alors, pour conserver l'indivisibilité des fiefs à l'égard du seigneur dominant, on imagina les frerages & les parages.

Le frerage étoit le partage entre freres sous cette condition que les puînés tiendroient en frerage de leur aîné, c'est-à-dire, qu'ils feroient à l'aîné la foi & hommage pour leur portion du fief.

Par l'ancien usage de la France, dit M. de Lauriere en son gloss. au mot *frarescheux*, quand un fief étoit échu à plusieurs enfans, il étoit presque toujours démembré & diminué, parce que les puînés tenoient ordinairement de leur aîné par frerage leur part & portion, foi & hommage.

Le *parage* étoit, comme l'on voit, synonyme du frerage, n'ayant d'abord eu lieu qu'entre freres, enfans d'un pere commun; il n'avoit aussi lieu d'abord qu'entre les nobles seulement, avant que les roturiers eussent obtenu dispense de tenir des fiefs; enfin il n'avoit lieu en collatérale que dans les coutumes qui donnent le droit d'aînesse tant en directe qu'en collatérale.

Tel étoit l'ancien droit de presque toute la France; les aînés ne faisoient la foi & hommage aux seigneurs dominans que pour leur part seulement, & les puînés tenoient la leur en foi hommage de leur aîné comme ses vassaux; de sorte que ces portions des puînés formoient à l'égard du seigneur dominant des arriere-fiefs: c'est ce que nous apprenons des paroles suivantes d'Othon, de Frisinger, *de gestis Fredericis, lib. II. cap. xxix. Mos in illâ qui pene in omnibus galliæ provinciis, quod semper serviori fratri, ejusque liberis maribus seu fæminis paternæ hereditatis cedat autoritas, cæteris ad illum tanquam dominum respicientibus.*

Mais comme ces frerages, par les démembremens réels qu'ils opéroient, tendoient évidemment à la destruction des fiefs, sous le regne de Philippe-Auguste, Eudes duc de Bourgogne, Hervé, comte de Nevers; Renault, comte de Boulogne; le comte de S. Pal, Guy de Dampierre, & plusieurs autres grands seigneurs, tâcherent d'abolir cet usage dans leurs terres par un accord qu'ils firent entr'eux, qui fut rédigé en 1209 ou 1210, & auquel Philippe-Auguste voulut bien donner le caractere de loi. Cette ordonnance est rapportée par Pithou, sur l'*article 14.* de la coutume de Troyes, & dans le recueil des ordonnances du Louvre: elle portoit qu'à l'avenir les puînés ne releveroient plus de leur aîné par les partages des fiefs; qu'ils releveroient directement des seigneurs, dont les fiefs relevoient avant le partage, & que le cas échéant, où le service seroit dû au seigneur dominant, chacun des co-partageans seroit tenu de l'acquitter à proportion de ce qu'il auroit dans le fief.

Cette ordonnance n'abolit pas le frerage, comme quelques-uns l'ont cru, mais elle en changea l'effet, en réglant qu'à l'avenir les puînés relevoient du seigneur dominant, au lieu qu'auparavant ils relevoient de leur aîné.

D'ailleurs ce réglement, quoique fort sage, & plus conforme à la nature des fiefs, ne fut pas pleinement exécuté. L'ancien usage prévalut en beaucoup d'endroits, notamment dans les domaines du roi, ainsi qu'il est prouvé par ces établissemens de S. Louis, *chap. xliij. lxx. & lxxiv.* qui font mention du *parage*, comme d'une chose qui étoit d'un usage commun.

C'est ainsi qu'en voulant éviter le démembrement imaginaire qu'opéroit le partage du fief, on en introduisit un autre très-réel, en admettant le parage légal, lequel opere en effet le démembrement le plus formel & le plus caractérisé, puisque d'un fief il en fait réellement plusieurs très-distincts, au détriment du seigneur dominant qui y perd la mouvance immédiate; & ce fut par la voie du *parage* que les arriere-fiefs se multiplierent beaucoup.

Le *parage* continue donc d'être d'un usage commun en France, nonobstant l'accord ou ordonnance de 1209, & il eut cours ainsi jusqu'à la rédaction & réformation des coutumes, dont le plus grand nombre a rejetté le *parage*.

Celles qui l'ont conservé sont Normandie, Anjou, Maine, Lodunois, Blois, Tours, Poitou, Angoumois, S. Jean d'Angely, l'Usance de Saintes, Bretagne, & quelques autres en petit nombre.

Le chemier ou aîné garantit, comme on l'a déja dit, les puînés sous son hommage. Ils sont seulement tenus de lui fournir l'aveu & dénombremens de leurs portions, afin qu'il puisse fournir un aveu général du fief au seigneur dominant.

Tandis que le *parage* dure, les puînés contribuent aux charges & devoirs du fief, tels que les frais de l'hommage, le relief, le chambellage, & autres devoirs qui peuvent être dûs.

Le *parage* n'a lieu que pour la jouissance indivise d'un même fief; lorsque les puînés ont un fief distinct en partage, il n'y a pas lieu au *parage;* la coutume de Poitou l'admet pourtant pour plusieurs fiefs distincts, mais il ne dure que pendant que la succession est indivise.

On divise le *parage* en légal & conventionnel.

Le *parage* légal est celui qui est introduit par la loi, & qui a lieu de plein droit, sans qu'il soit besoin de convention; il n'est admis qu'entre co-héritiers, dont l'aîné devient le chemier, & les puînés les parageurs ou parageaux; & à la fin de ce *parage* légal, les portions des puînés dans le fief relevent immédiatement de la portion de l'aîné.

Le *parage* conventionnel est celui qui se forme par convention entre plusieurs co-héritiers ou co-propriétaires: il ne finit que par une convention contraire, sans jamais altérer ni changer la mouvance du fief à la fin du *parage*, ensorte que cette espece de *parage* n'intéresse nullement le seigneur dominant auquel il né fait jamais aucun préjudice. Cette espece de *parage* est plus connu dans les coutumes de Poitou, Saintonge & Angoumois, que dans les autres coutumes de *parage*.

Tout l'effet du *parage* conventionnel se réduit à charger un des co-héritiers ou co-propriétaires de faire la foi & hommage en l'acquit des autres pour la totalité du fief, & tant que ce *parage* dure, les mutations n'arrivent, & les droits ne sont dûs au seigneur que du chef du chemier conventionnel, c'est-à-dire, de celui qui par la convention a été chargé de servir le fief; lorsque ce *parage* se résout par une convention contraire, tous les portionnaires du fief font la foi au seigneur dominant, chacun pour la portion qu'il a dans le fief.

Le *parage*, soit légal ou conventionnel, est une espece de jeu de fief, l'un procédant de la loi, l'autre de la convention; mais ce dernier ne regardant que le port de fief, ne forme pas un véritable jeu de fief.

Suivant le droit commun de cette matiere, il ne

peut jamais y avoir de *parage* légal ou conventionnel, que dans le partage ou acquiſition d'un ſeul & même fief, en quoi l'un & l'autre *parage* conviennent entr'eux ; mais ils différent en deux points eſſentiels.

L'un eſt que le *parage* conventionnel ne finit jamais, ſi ce n'eſt par une convention contraire, au lieu que le partage légal a une fin déterminée ; ſavoir, lorſque les co-ſeigneurs du fief ſont ſi éloignés, qu'ils ne peuvent plus montrer ni prouver le lignage : dans quelques coutumes, il finit au ſixieme degré incluſivement ; dans d'autres du quatrieme au cinquieme : il finit auſſi quand une portion du fief ſort de la ligne à laquelle il a commencé.

L'autre différence eſt, que dans le *parage* conventionnel le jeu de fief ne concerne que le port de foi, au lieu que le *parage* légal tend à une ſous-inféodation des portions des puînés ; ſous-inféodation qui a lieu, lorſque le *parage* eſt fini ſans que le ſeigneur dominant puiſſe l'en empêcher : la coutume de Poitou veut même qu'on l'appelle pour voir le puîné faire la foi à l'aîné ; autrement, lors de l'ouverture de la portion chemiere, le ſeigneur dominant pourroit exercer tous les droits, tant ſur la portion chemiere que ſur les portions cadettes.

Dans toutes les coutumes qui n'admettent point expreſſément le *parage*, on ne peut l'y introduire, ſoit dans les acquiſitions en commun, ſoit dans les partages de ſucceſſions directes ou collatérales, il n'a point lieu au préjudice du roi ni de tout autre ſeigneur dominant; car en ce cas ce ſeroit un *parage* conventionnel, lequel eſt encore plus exorbitant du droit commun que le *parage* légal ; de ſorte qu'il ne peut avoir lieu s'il n'eſt expreſſément admis par la coutume ; ainſi dans ce cas le ſeigneur ſeroit en droit de faire ſaiſir le fief entier, & de refuſer l'hommage qui lui ſeroit offert par l'aîné ou autres, dont les copropriétaires ſeroient convenus.

Il y a néanmoins deux exceptions à cette regle.

L'une eſt que ſi les puînés étoient mineurs, le ſeigneur ſeroit tenu de leur accorder ſouffrance.

L'autre eſt que dans certaines coutumes, l'aîné eſt autoriſé à porter la foi pour la premiere fois que le fief eſt ouvert par le décès du pere commun ; mais cela ne tire pas à conſéquence pour la ſuite, & n'opere point un *parage*.

Le *parage* conventionnel, ſuivant *l'art. 107* de la coutume de Poitou, ſe forme par convention, ſoit par le contrat d'acquiſition d'un fief par pluſieurs perſonnes, ſoit lors de la diſſolution de la communauté, ſuivant l'*article 243*, où la femme pendant qu'elle s'unit, tient la moitié des acquêts en *part prenant* des héritiers du mari, qui font les hommages pendant l'indiviſion, ſoit quand on aliene une partie de ſon fief à la charge d'un devoir, & de le garantir ſous ſon hommage. Le *parage* ſe forme auſſi par longue uſance, dit l'*art. 107*, c'eſt-à-dire, quand un des ayans-part au fief a fait & été reçu en hommage pour tous pendant un long-tems.

Il y a deux ſortes de *parage* conventionnel, ſuivant les coutumes de Poitou, Angoumois & Saint Jean d'Angely : l'une s'appelle *tenir en part prenant*, ou *part mettant* : l'autre ſe dit *tenir en gariment.*

Tenir en part prenant, par mettant, ou en gariment, c'eſt tenir par pluſieurs propriétaires du même fief à autre titre que ſucceſſif ſous la convention que l'un d'eux fera la foi pour tous les autres, & qu'il les garantira ſous ſon hommage ; & que par ce moyen il couvrira la portion des autres : ils ſont *part prenans*, parce qu'ils prennent part au fief ; ils ſont part mettans, parce qu'ils contribuent au devoir ; ils ſont en gariment, parce qu'ils ſont ſous ſa foi.

Tous ceux qui tiennent en part prenant & part mettant tiennent auſſi en gariment. Mais il y a une tenure particuliere en gariment qui n'eſt point en part prenant ni en part mettant, c'eſt lorſque quelqu'un aliene une partie de ſon fief à certain devoir, à la charge de la garantir ſous ſon hommage. Celui qui tient cette portion de fief moyennant un devoir eſt en gariment ; mais il n'eſt pas en *parage* : il n'eſt pas égal à celui dont il tient ſa portion ; il eſt ſous lui & dépendant de lui, au lieu que dans le *parage* légal ou conventionnel tous ceux qui ont part au fief *ſunt pares in feudo*, ſi ce n'eſt qu'un ſeul fait la foi pour tous, tandis que le *parage* dure.

Les coutumes de *parage* n'admettent pas à ce genre de tenure toutes ſortes de perſonnes indiſtinctement.

Suivant l'uſage de Saintes, le *parage* légal n'a lieu qu'entre nobles, parce que le droit d'aîneſſe, dont le *parage* n'eſt qu'une ſuite & une conſéquence, n'y a lieu qu'entre nobles, & par une ſuite du même principe, l'uſance accordant le droit d'aîneſſe à la fille aînée à défaut de mâles, le *parage* y a lieu entre filles.

Les coutumes d'Anjou & Maine n'admettent auſſi le *parage*, légal qu'entre nobles, & il n'y a lieu principalement qu'à l'égard des filles, parce que les puînés n'y ont ordinairement leur portion qu'en bien faire, c'eſt-à-dire, par uſufruit, au lieu que les filles l'ont par héritage, c'eſt-à-dire en propriété.

Mais comme le pere ou le frere nobles peuvent donner au puîné ſa portion dans le fief par héritage, ils peuvent auſſi la lui donner en *parage*, de maniere que le puîné ſoit garanti ſous l'hommage de ſon aîné.

Dans l'ancienne coutume de Normandie, le *parage* avoit lieu entre mâles, auſſi-bien qu'entre les femelles ; mais dans la nouvelle, il n'a plus lieu qu'entre filles & leurs repréſentans, parce que cette coutume n'admet plus le partage des fiefs qu'entre filles.

Cette coutume ne diſtingue point entre le noble & le roturier ; il en eſt de même en Poitou, & dans quelques autres coutumes de *parage.*

Quoiqu'en *parage* ce ſoit à l'aîné ſeul à faire la foi, néanmoins les puînés ne doivent pas ſouffrir de ſa négligence ; de ſorte que pour couvrir leurs portions ils pourroient offrir la foi, & dans ce cas il ſeroit juſte que le ſeigneur les reçût à la foi, ou qu'il leur accordât ſouffrance.

Le *parage* légal n'a lieu communément qu'en ſucceſſion directe ; mais dans les coutumes de Poitou, Tours & quelques autres où le droit d'aîneſſe a lieu en collatérale, le *parage* a également lieu en collatérale.

La donation faite au fils en avancement d'hoirie, ſoit en faveur de mariage ou autrement, donne lieu au *parage*, de même que la ſucceſſion directe.

Il en faut dire autant du don fait à l'héritier préſomptif en collatérale dans les coutumes où le *parage* a lieu en collatérale.

Le *parage* légal a lieu, comme on le dit, dans le partage d'un même fief, lorſque l'aîné donne partie de ſon fief à ſon puîné, & non lorſqu'il donne à chacun des puînés un fief entier, ou lorſqu'il leur donne pour eux tous un fief autre que le ſien.

Néanmoins dans les coutumes de Poitou & Blois il y a une eſpece de *parage* pendant que la ſucceſſion eſt indiviſe, l'aîné fait la foi pour tous, & couvre tous les fiefs tant qu'il n'y a point de partage. A Blois, quand la ſucceſſion ſe diviſe, il n'y a plus de *parage*, au lieu qu'en Poitou, il y a encore *parage* quand l'aîné donne part aux puînés dans ſon fief.

Ce n'eſt que dans les ſimples fiefs que le *parage* lé-

gal a lieu ; il ne peut y en avoir pour les fiefs de dignité, tels que chatellenie, baronnie & autres plus élevés, que les coutumes déclarent impartables, d'autant que la sous-inféodation des portions cadettes qui arrive nécessairement après la fin du *parage*, dégraderoit ces sortes de fiefs de dignité.

Quelques-uns croient pourtant que le *parage* pourroit avoir lieu dans des fiefs titrés lorsqu'ils ne sont pas mouvans du roi, à cause de la couronne, mais seulement à cause de quelque seigneurie appartenante au roi.

Pour ce qui est du *parage* conventionnel, comme il n'y a point de sous-inféodation à craindre, on peut l'établir même pour des fiefs de dignité, pourvu que ce soit dans une coutume qui admette ce genre de *parage*.

Quant à la durée coutumiere du *parage*, les coutumes ne sont pas uniformes.

En Normandie il dure jusqu'au sixieme degré inclusivement.

En Anjou & Maine, il dure tant que le lignage soit assez éloigné pour que les possesseurs des différentes portions du fief puissent se marier ensemble ; ce qui s'entend lorsqu'ils sont au-delà du quatrieme degré, comme du quatrieme au cinquieme. Il en est de même dans la coutume de Lodunois.

Dans la coutume de Bretagne, le *parage* finit comme le lignage au neuvieme degré.

Dans les coutumes de Poitou, d'Angoumois, de S. Jean d'Angely & usance de Saintes, le *parage* dure tant que le lignage se peut compter, ce qui est conforme à l'ancien droit rapporté dans les établissemens de S. Louis.

Le *parage* a plusieurs effets dont les principaux sont :

1°. Que tant que le *parage* dure, les puînés tiennent leurs portions aussi noblement que leur chemier ou aîné.

2°. Pendant le *parage* les puînés ne doivent point de foi & hommage à leur aîné ou ses représentans, si ce n'est en Bretagne, où la coutume veut que le juveigneur ou puîné fasse la foi à l'aîné, excepté la sœur de l'aîné, laquelle n'en doit point pendant sa vie ; mais ses représentans en doivent.

3°. L'aîné n'a aucune jurisdiction sur ses puînés, si ce n'est dans quelques cas exprimés par les coutumes.

On dit communément que les puînés ont chacun dans leurs portions telle & semblable justice que leur aîné ; il ne faut pas croire pour cela, comme quelques auteurs l'ont prétendu, que la haute justice qui étoit attachée au fief se divise en autant de portions qu'il y a de puînés, ni que cela forme autant de justices séparées. Il n'y a toujours qu'une seule & même justice qui doit être exercée au nom de tous les copropriétaires, & dont les profits & les charges se partagent entre eux à proportion de la part que chacun a dans le fief ; c'est en ce sens seulement qu'on peut dire que les puînés ont droit de justice comme leur aîné, ce qui ne signifie pas qu'ils puissent avoir un juge & un tribunal à part ; cette multiplication de justices seroit directement contraire à l'ordonnance de Roussillon, qui veut que les seigneurs auxquels appartient une justice par indivis, n'ayent qu'un seul & meme juge.

Les puînés n'ont d'autre justice particuliere dans leur portion, que la justice fonciere pour le payement de leurs cens & rentes, laquelle dans les coutumes de *parage*, est de droit attachée à tout fief.

Le *parage* fini, les puînés n'ont plus aucune part à la haute justice ; il ne leur reste plus que la basse justice dans leur portion ; & de ce moment l'aîné a tout droit de haute justice sur eux, puisqu'ils deviennent ses vassaux.

Indépendamment du terme légal que les coutumes mettent au *parage*, il peut encore finir par le fait de l'homme, soit par le fait de l'aîné, ou par celui des puînés ; savoir, par vente, don, cession, legs, & généralement par toute aliénation hors ligne, soit de la portion aînée, ou des portions cadettes.

Il y a pourtant des coutumes, comme Anjou & Maine, Tours, où le *parage* ne finit pas quand c'est l'aîné qui aliene sa portion, mais seulement lorsque ce sont les puînés qui alienent.

En Normandie, la vente de la portion aînée ne fait point cesser le *parage* ; ce n'est que quand la portion d'un puîné est aliénée à un étranger non parager, ni descendant de parager.

Cette même coutume donne trois moyens pour faire rentrer en *parage* la portion puînée qui a été aliénée à un étranger.

Le premier est quand la portion vendue est retirée par un parager ou descendant d'un parager étant encore dans le sixieme degré.

Le deuxieme & le troisieme sont quand le vendeur rentre dans son héritage, soit en faisant annuller la vente, soit en vertu d'une clause apposée au contrat.

Dans les autres coutumes où le *parage* finit à un certain degré, on peut le faire revivre par les mêmes moyens, pourvu, dans le cas du retrait, que le retrayant soit encore dans le degré du *parage*.

La coutume de Tours veut de plus que le retrayant soit l'héritier présomptif du vendeur.

En Poitou, la vente de la portion chemiere fait finir le *parage*, quand même elle seroit faite à un parent, & à un paraguer. Pour conserver le *parage*, il faut que la chose vienne à titre successif, ou autre titre équipollent, tel que le don en directe.

Dans les coutumes qui n'ont pas prévu ce cas, il paroît équitable de suivre la disposition des coutumes d'Anjou & Maine, où le sort des puinés ne dépend point du fait de l'aîné.

L'aliénation de la part d'un des puînés fait bien finir le *parage* à son égard ; mais elle n'empêche pas que les autres puînés ne demeurent en *parage* jusqu'au terme marqué par les coutumes.

L'acquéreur à l'égard duquel le *parage* est fini, doit faire la foi à l'aîné, & lui payer les droits. La coutume de Poitou veut qu'il appelle le seigneur dominant de la totalité du fief pour lui voir faire la foi ; s'il ne le fait pas, le *parage* n'en est pas moins fini ; mais le seigneur dominant, en cas de mutation de la part du chemier, leveroit les droits en entier, comme si le *parage* subsistoit encore.

Suivant l'*art. 140* de la coutume de Poitou, quand le puîné vend sa portion, l'aîné la peut avoir pour le prix, ou en avoir les ventes & honneurs.

Quand le chemier meurt laissant plusieurs enfans fils ou filles, l'aîné, ou aînée, s'il n'y a que filles, succede au droit de chemerage.

Il y a quelques grandes maisons d'Allemagne qui ont emprunté des François l'usage de *parage*, & qui le pratiquent depuis plusieurs siecles. L'empereur Rupert de Baviere donna à son fils aîné le cercle électoral par préciput, & voulut qu'il partageât encore également le reste des terres avec ses trois autres freres. Jean-George I. du nom, imita cet exemple, & voulut que ses quatre fils partageassent de la même maniere.

Dans le même pays il y des seigneurs qui, par le *parage*, ont seulement le domaine de la terre, sans en avoir la souveraineté ; d'autres en ont la souveraineté aussi-bien que le domaine, comme dans la maison de Saxe ; mais ils n'ont pas pour cela droit de suffrage dans les cercles & dans les dietes générales de l'empire. D'autres ont ce droit avec tous les

autres, comme les comtes de Veldentro de la maison palatine.

Schilter, jurisconsulte allemand, qui a fait un traité *de paragio* & *apanagio*, dit que tous ceux qui tiennent une seigneurie en *parage*, peuvent exiger l'hommage de leurs sujets ; mais qu'ils doivent premierement rendre le leur à l'empereur.

Il observe aussi que les cadets auxquels les aînés sont obligés de donner des terres en *parage*, ne sont point exclus de la succession, comme ceux auxquels on donne un pur apanage, mais qu'ils sont véritablement héritiers, quoique pour une portion inégale ; que dans la maison palatine la coutume n'est point de donner des purs apanages, mais des terres en *parage* ; & que parmi les terres du feu électeur palatin, il n'y avoit que le cercle électoral qui ne dût pas se partager.

Voyez le glossaire de Lauriere, au mot *parage ; sa préface sur le I. tome des ordonnances.* Bechet, *en sa disgression sur les* parages. La *dissertation de* M. Guyot, & les *commentateurs d'Anjou, Maine, Poitou, &c. & autres coutumes*, dont on parlé ci-devant, où le *parage* est usité. (*A*)

PARAGE, (*Marine.*) c'est une espace ou étendue de mer sous quelque latitude que ce puisse être. On dit, dans ce *parage* on voit beaucoup de vaisseaux. Il fait bon croiser à la vue de Belle-Isle & de l'Isle Dieu ; c'est un bon *parage* pour croiser sur les vaisseaux qui veulent entrer dans les ports de Bretagne, de Poitou de Saintonge.

Vaisseaux qui sont en *parage*, c'est-à-dire, que ces vaisseaux sont en certains endroits de la mer où ils peuvent trouver ce qu'ils cherchent.

Changer de *parage* ; vaisseau mouillé en *parage*, c'est-à-dire, que ce vaisseau est mouillé dans un lieu où il peut appareiller quand il voudra. (*Z*)

PARAGEAUX, s. m. pl. (*Jurisprud.*) dans les coutumes d'Anjou, Maine, Tours & Lodunois, ce sont les puînés qui tiennent en parage avec l'aîné, que l'on appelle *parageur*. *Voyez ci-devant* PARAGE, *& ci-après* PARAGEUR. (*A*)

PARAGENITES, s. m. pl. (*Géog. anc.*) *Paragenitæ* ; peuples du Péloponnese. Pline, *l. IV. ch. vj.* les met dans l'Achaïe. (*D. J.*)

PARAGERS, s. m. (*Jurisprud.*) dans la coutume de Normandie ce sont les puînes qui tiennent en *parage* avec l'aîné. *Voyez* PARAGE & PARAGEUR. (*A*)

PARAGEUR, s. m. (*Jurisprud.*) est un terme usité dans les coutumes de parage, & toujours relatif au parage ; mais avec cette différence, que dans quelques coutumes, comme Anjou, Maine, Tours, Lodunois, le *parageur* est l'aîné, les puînés sont appellés *parageaux*, au lieu que dans les coutumes de Poitou, S. Jean d'Angely, usance de Saintes, Angoumois, les *parageurs* sont les puînés ; en Normandie, on les appelle *paragers*. *Voyez* CHEMIER, CHEMERAGE, JUVEIGNEUR, PARAGE, PARAGEAUX. (*A*)

PARAGIÉS, adj. (*Hist. mod. Droit public.*) *paragiati principes.* On nomme ainsi dans le droit public germanique les princes & états de l'empire, qui, étant freres, ont partagé entr'eux les domaines de leur pere, en laissant cependant jouir l'aîné de la maison de certaines prérogatives : d'où l'on voit que *parage* n'est pas la même chose qu'*apanage*.

PARAGOGE, s. f. (*Gram.*) du grec παραγωγὴ, *deductio*, issue ; mot formé du verbe grec παράγειν, *deducere*, mettre dehors : RR. παρὰ, *ex*, & ἄγω, *duco*. La *paragoge* est un métaplasme ou figure de diction, par l'addition d'une lettre ou d'une syllabe à la fin du mot : *amarier*, *dicier*, pour *amari*, *dici* ; *egomet*, *tute*, *quisnam*, *hicce*, pour *ego*, *tu*, *quis*, *hic*. C'est par une *paragoge* que les Latins ont formé *decem* de δέκα, *septem* de ἑπτὰ, *&c.* C'est donc une des causes qui contribuent à l'altération des mots, lors de leur passage d'un idiome dans un autre, & quelquefois dans la même langue. (*M. E. R. M.*)

PARAGON, s. m. (*Langue franç.*) vieux mot qui signifie *patron*, *modele* ; sur quoi Nicod dit que, parangon *est une chose si excellemment parfaite, qu'elle est comme une idée, un sep, & estelon à toutes les autres de son espece, & lesquelles on rapporte & compare à lui, pour savoir à quel degré de perfection elles atteignent.* Paragon de chevalerie, de prud-homme, de savoir, *& en ce*, poursuit-il, *qui le voudroit extraire de* παραγεῖν *des Grecs, qui signifie* admener, acconduire, ce ne seroit pas hors de propos. Ainsi *paragoner* veut dire *comparer, mettre en parallele* ; mais depuis Nicod on a dit *parangonner*, & *parangon* ; ces deux mots se disoient encore du tems d'Ablancourt ; enfin ils sont tombés d'usage, & *parangon* ne se dit aujourd'hui qu'en style de Lapidaire, des pierres précieuses excellentes ; ils disent un diamant *parangon*, un rubis *parangon*, une perle *parangon*. (*D. J.*)

PARAGONE, s. f. (*Hist. nat.*) nom donné par quelques naturalistes à un marbre noir qui peut servir de pierre de touche.

PARAGONTICUS, SINUS, (*Géog. anc.*) golfe sur la côte de la Caramanie, selon Ptolomée, *l. V. c. viij.* Ortelius croit que c'est le même golfe qu'Arrien, *II. Peripl. p.* 2. appelle *Terabdon.* (*D. J.*)

PARAGORIQUE. *Voyez* PAREGORIQUE.

PARAGOUANTE *ou* PARAGUANTE, s. f. (*Comm.*) terme demi-espagnol, qui signifie une gratification que l'on fait aux personnes qui viennent apporter de bonnes nouvelles ou quelque présent considérable.

Paraguante se prend le plus souvent en mauvaise part pour un présent que l'on donne à une personne pour tenter sa fidélité, ou du-moins se la rendre favorable dans des conjonctures d'affaires où l'on a besoin de leur crédit. On accuse les intendans & gens d'affaires des grands seigneurs de recevoir quelquefois de pareils présens des marchands. *Diction. de Commerce.*

PARAGOYA, (*Géog. mod.*) grande île de la mer des Indes, entre les Philippines & la mer de Bornéo. Il y a dans cette île un roi tributaire de celui de Bornéo. *Long.* 131. 40—135. *lat. sept.* 10. (*D. J.*)

PARAGRAPHE, s. m. (*Jurisprud.*) est un terme dérivé du grec, qui signifie *section* ou *division* de quelque partie d'un ouvrage ; il est particulierement usité en Droit pour exprimer une section d'un titre ou d'une loi. Les titres des institutes & lois du Code & du Digeste qui sont un peu longues sont divisés en plusieurs articles ou *paragraphes*. (*A*)

PARAGRAPHE, *caractere d'Imprimerie*, ainsi figuré § ; il se met au commencement d'une section ou subdivision qui se fait des textes des lois ; il est employé singulierement dans les ouvrages de droit & de jurisprudence. *Voyez Table des caracteres.*

PARAGUAY, HERBE DU, (*Botan.*) c'est la feuille d'une plante du *Paraguay*, qui est fort en usage au Chilli & au Pérou, comme le thé de la Chine l'est en Europe. On dit que ce n'étoit autrefois que sur les montagnes de Maracayan, éloignées de près de 200 lieues des peuplades du *Paraguay*, que croissent naturellement les arbres qui produisent cette feuille. Les Indiens du *Paraguay* en ont absolument besoin, soit pour leur usage, soit pour l'échanger avec les denrées & les autres marchandises qui leur sont nécessaires. Il leur falloit passer plusieurs mois de l'année à voyager jusqu'à ces montagnes. Leurs peuplades se trouvoient par-là souvent exposées aux irruptions de leurs ennemis. De plusieurs mille qui partoient, il en manquoit un grand nombre au retour : le changement de climat & les fatigues en faisoient périr plusieurs ; d'autres rebutés par le travail, s'enfuyoient dans les montagnes & ne paroissoient plus.

Pour remédier à ces inconvéniens on fit venir de jeunes arbres de Maracayan, que l'on planta aux environs des peuplades. Ces plants réussirent, & de la semence, qui est assez semblable à celle du lierre, on fit bien-tôt des pépinieres; mais la feuille des arbres cultivés n'a pas la même force que celle des arbres sauvages de Maracayan.

Le roi d'Espagne a accordé aux Indiens des peuplades du *Paraguay*, d'apporter chaque année à la ville de Sainte-Foy, ou à celle de la Trinité de Buenos-Ayres, jusqu'à douze mille arobes (l'arobe pese vingt-cinq livres seize onces) de l'*herbe du Paraguay* : mais ils ne peuvent guère en fournir que moitié, encore n'est-ce pas de la plus fine & de la plus délicate, qu'on appelle *caamini*, qui est rare, mais de celle de Palos, qui est la plus commune. Le prix courant de cette feuille à Buenos-Ayres, & à la recette royale où se portent les tributs, est de quatre piastres pour chaque arobe; ainsi ce que les Indiens en portent chaque année monte à environ 24 mille piastres; l'argent ou les denrées qui reviennent de ce trafic sont partagés également entre les habitans de la peuplade.

J'ai déja dit que l'*herbe du Paraguay* étoit la feuille d'une plante fort en usage au Chili & au Pérou; mais comme on ne la connoît point du-tout en Europe, je vais en donner une description un peu étendue. C'est la feuille d'un arbre de la grandeur d'un pommier moyen, son goût approche de celui de la mauve, & quand elle a toute sa grandeur, elle ressemble de figure à celle de l'oranger, ou à celle de la coca du Pérou; mais elle y est plus estimée au Pérou même, où l'on en transporte beaucoup, sur-tout pour ceux qui travaillent aux mines. On l'y porte séche & presque réduite en poussiere. Selon le pere del Fecho, jésuite espagnol qui a passé la plus grande partie de sa vie au *Paraguay* ; il y a trois especes de cette feuille qu'il distingue sous le nom de *caacuys*, de *caamini*, & de *caaguazu*. Le caacuys est le premier bouton qui commence à peine à déployer ses feuilles; le caamini est la feuille qui a toute sa grandeur, & dont on tire les côtes avant que de la faire griller; si on les y laisse on l'appelle *caaguazu*, ou *yerva de Palos*.

Les feuilles qu'on a grillées se conservent dans des fosses creusées en terre, & couvertes d'une peau de vache. Le caacuys ne peut se conserver aussi longtems que les deux autres especes, dont on transporte les feuilles au Tucuman, au Pérou, & en Espagne, le caacuys ne pouvant souffrir le transport; il est même certain que cette herbe prise sur les lieux a une amertume qu'elle n'a point ailleurs, & qui augmente sa vertu & son prix. La maniere de prendre le caacuys, est de remplir un vase d'eau bouillante & d'y jetter la feuille pulvérisée & réduite en pâte. A mesure qu'elle s'y dissout, s'il y est resté un peu de terre elle surnage, & on l'écume; on passe ensuite l'eau dans un linge, & après l'avoir un peu laissé reposer, on la prend avec un chalumeau : ordinairement on n'y met point de sucre, mais un peu de jus de citron, ou certaines pastilles qui ont une odeur fort douce; quand on le prend pour vomitif, on y jette un peu plus d'eau & on le laisse tiédir.

La grande fabrique de cette herbe est à la nouvelle Villarica, voisine des montagnes de Maracayan, située à l'orient du *Paraguay* par les 25^d. 25$''$. de latitude australe; ce canton est le meilleur de tous pour la culture de l'arbre, mais ce n'est point sur les montagnes même qu'il croît, c'est dans les fonds marécageux qui les séparent : l'arobe de cette herbe vaut vingt-une livres de notre monnoie; cependant le caacuys n'a point de prix fixe, & le caamini se vend le double de l'yerva de Palos. Cette herbe est fort apéritive & diurétique; l'habitude d'en user fait que les habitans ne peuvent plus s'en passer, & qu'ils ont bien de la peine d'en prendre modérément; on dit qu'alors elle enivre & cause l'aliénation des sens comme les liqueurs fortes; cependant les Espagnols trouvent dans cette herbe un remede ou un préservatif contre la plûpart des maladies. (*D J.*)

PARAGUAY, *le*, (*Géog. mod.*) grand pays de l'Amérique méridionale, dont il n'est pas aisé de marquer l'étendue. Les meilleures cartes que nous ayons du *Paraguay*, nous ont été données par les Jésuites, mais ils y ont eu moins d'égard à ce qu'on doit appeller proprement *Paraguay* qu'à ce qui forme la province de leur compagnie, qui porte ce nom; & qui obéit à un seul provincial.

Cette province comprend quatre gouvernemens, celui du Tucuman, celui de Santa-Crux de la Sierra, celui du *Paraguay* particulier, & celui de Rio de Plata. Ces quatre gouvernemens sont soumis pour le militaire au vice-roi du Pérou, pour le civil à l'audience royale du Los-Charcas, & pour le spirituel, à l'archevêque de Chuquisaca, ou la Plata, capitale de Los-Charcas ; car chacun de ces quatre gouvernemens a un évêque suffragant de l'archevêque que je viens de nommer.

Le *Paraguay* propre est borné au nord par le grand fleuve des Amazones; au midi, par les terres Magellaniques; à l'orient, par le Brésil & par la mer du nord; à l'occident, par le Tucuman, le grand Chaco, la province de Los-Charcas & celle de Santa-Crux de la Sierra. Il a pour capitale la ville de l'Assomption, & comprend tout ce qu'arrose le fleuve Paraguay, jusqu'à sa jonction avec le Parana.

La premiere découverte en fut faite en 1516; dix ans après on y bâtit quelques forts, où l'on mit garnison espagnole. L'air y est doux & salubre; le terroir produit du blé, des fruits, du coton, des cannes de sucre. Il croît dans un canton de cette province, appellé *Maracayan*, une herbe singuliere appellée l'*herbe du Paraguay*. *Voyez* PARAGUAY, *herbe du*, (*Botan. exot.*)

Les Jésuites ont un grand nombre de doctrines ou de missions entre la riviere du *Paraguay*, au-dessous de l'Assomption & le Parana; ils en ont encore plusieurs le long de l'Uruguay, grande riviere qui vient du nord-est, & se décharge dans Rio de Plata, par les 34^d. sud.

Ces doctrines sont des bourgades de deux ou trois mille Indiens, autrefois errans, que les peres ont rassemblés sur les montagnes & dans les forêts; ils les ont civilisés, leur ont appris des métiers & à vivre du travail de leurs mains. *Voyez* PARAGUAY, *mission du*, (*Géog. histor.*)

Rien ne fait plus d'honneur à leurs missions, que d'avoir vaincu, dans ces pays-là, la férocité des sauvages, sans d'autres armes que celles de la douceur; mais ce n'est pas assez, il faudroit qu'ils leur inspirassent de communiquer avec les Espagnols, & de regarder les rois d'Espagne & de Portugal comme des princes auxquels ils doivent être attachés.

Le pere Charlevoix a fait imprimer une histoire du *Paraguay* en trois volume *in*-4°. Paris 1757 avec figures; elle est curieuse, mais on y desireroit plus d'impartialité & d'amour pour la vérité. (*D. J.*)

PARAGUAY, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique méridionale, qui se joint avec le Parana vers les 27^d. de latitude australe, pour former ce qu'on appelle communément *Rio de Plata*. Cette riviere sort du lac Xarayez, environ par les 19^d. 30$'$. sud; mais on prétend qu'elle vient de beaucoup plus loin. Quoiqu'elle perde son nom en mêlant ses eaux à celles du Parana, elle en est dédommagée par plusieurs autres rivieres qu'elle reçoit elle-même dans son sein,

sein, & par l'honneur qu'elle a de donner son nom à un vaste pays.

Paraguay, *missions du*, (*Géog. hist.*) c'est ainsi qu'on nomme une suite d'établissemens formés par les Jésuites dans ce grand pays de l'Amérique méridionale qu'arrose le fleuve *Paraguay*.

L'auteur d'un mémoire sur ce sujet, imprimé à la fin des voyages de Frézier, édition d'Hollande, nous apprend que le premier établissement des Jésuites dans ce pays, a commencé par cinquante familles d'Indiens errans, que les Jésuites rassemblerent sur le rivage de la riviere de Japsur, dans le fond des terres. Cet établissement a tellement prospéré, qu'à s'en rapporter aux Jésuites eux-mêmes dans les mémoires de Trévoux, Octobre 1741, les réductions ou peuplades formées par leurs missionnaires, étoient en 1717 au nombre de trente & une, répandues dans une étendue de pays d'environ six cens lieues, seize sur le bord du Parana, & quinze le long de l'Uraquay, qui se déchargent tous deux dans le fleuve *Paraguay*. On comptoit alors dans ces peuplades cent vingt-un mille cent soixante-un Indiens.

On assure que ces peuples civilisés occupent les plus belles terres de tout le pays situés à 200 lieues des Portugais paulistes du côté du nord, & vers le sud à 200 lieues de la province de Buenos-Ayres, 180 lieues de celles de Tucuman, & 100 lieues de celles du *Paraguay*.

Les terres de la mission sont fertiles, traversées par beaucoup de rivieres qui forment nombre d'îles; les bois de haute futaye, & les arbres fruitiers y abondent; les légumes y sont excellens; le blé, le lin, l'indigo, le chanvre, le coton, le sucre, le piment, l'hypécacuana, le galapa, le machecacuana, les racines pantrabunda, & plusieurs autres simples admirables pour les remedes y viennent. Les savanes ou paturages y sont remplis de chevaux, mules, vaches, taureaux, & troupeaux de moutons: ces peuples sont doux, très-soumis, adroits, laborieux, & font toutes sortes de métiers.

L'auteur du mémoire que nous avons cité, rapporte que dans le tems qu'il écrivoit, ces peuples étoient divisés en quarante-deux paroisses, distantes depuis une jusqu'à dix lieues l'une de l'autre, & s'étendant le long de la riviere du *Paraguay*. Il y a dans chaque paroisse un jésuite auquel tout obéit, & qui gouverne souverainement. Un seul homme commande de cette façon à quelques mille ames, & cette maniere de gouverner est égale dans toutes les peuplades. A la soumission de ces peuples se joint un désintéressement sans exemple que les Jésuites leur ont inspiré. Il y a dans chaque paroisse de grands magasins où les sujets sont obligés de porter vivres & marchandises, sans rien garder par-devers eux.

La principale fonction des casiques ou officiers de police, est de connoître le nombre des familles, de leur communiquer les ordres du pere, d'examiner le travail de chacun suivant son talent, & de promettre des récompenses à ceux qui travailleront le plus & le mieux. Il y a d'autres inspecteurs pour le travail de la campagne, auxquels les Indiens sont obligés de déclarer tout ce qu'ils recueillent, & tout doit entrer dans les magasins sous des peines rigoureuses. Il y a ensuite des distributeurs pour fournir à chaque famille selon le nombre des personnes, deux fois par semaine, de quoi subsister: les Jésuites veillent à tout avec un ordre infini, pour ne laisser prendre aucun mauvais pié à leurs sujets, & ils en sont bien récompensés par les profits qu'ils tirent du travail de tant de gens.

Les Indiens ne boivent ni vin ni liqueur enivrante, & personne ne peut blâmer cette défense, quand on fait réflexion sur l'énorme abus qu'en font les nations du nouveau monde à qui les Européens en débitent.

On inspire à tous les habitans dès la plus tendre enfance la crainte de Dieu, le respect pour le pere jésuite, la vie simple, & le dégoût des biens temporels.

Le gouvernement militaire, dit le même auteur, n'est pas moins bien reglé que le civil; chaque paroisse donne un certain nombre de soldats disciplinés par régimens, & qui ont leurs officiers: les armes des Indiens consistent en fusils, bayonnettes, & frondes: on prétend que toutes les missions réunies peuvent mettre dix à douze milles hommes sur pié.

Les Jésuites n'apprennent point à leurs Indiens la langue espagnole, & les empêchent, autant qu'il est possible, de communiquer avec les étrangers. Les quarante-deux jésuites qui gouvernent les paroisses sont indépendans l'un de l'autre, & ne répondent qu'au principal du couvent de Cordua, dans sa province de Tucuman. Ce pere provincial visite une fois l'an ses missions. Il fait rendre compte, pendant son séjour, aux Jésuites de chaque paroisse, de la fourniture des magasins, & de la consommation qui en a été faite depuis sa derniere visite. Toutes les marchandises de vente sont transportées des missions à Santa-Fé, qui est le magasin d'entrepôt, & de Santa-Fé à Buenos-Ayres par terre, où il y a aussi un procureur général. C'est de ces deux endroits que l'on distribue ces marchandises dans les provinces de Tucuman, du *Paraguay*, & de Buenos-ayres, & dans les royaumes du Chili & du Pérou.

Outre le mémoire sur les *missions du Paraguay*, joint au voyage de Frézier, les jésuites de Trévoux ont donné dans leur Journal, Novembre 1744, l'extrait d'un livre publié sous le nom du célebre Muratori, & intitulé, *il christianissimo delle missioni de' Padri della compagnia di Giesu*. Venez, 1743. *in*-4°.

Cet ouvrage est tout à la gloire des missions du *Paraguay*, & paroit venir de la main des Jésuites; l'auteur dit dans le chapitre xij. que le baptême fait déposer aux enfans sauvages du *Paraguay* la férocité qui leur est propre; mais il leur reste une indolence invincible qui les rend incapables de se gouverner eux-mêmes, ensorte qu'ils ont besoin d'être toujours en tutelle.

Dans le chapitre xvij. on fait dire à M. Muratori, que rien ne prouve mieux le bonheur qui accompagne la pauvreté volontaire, que le contentement dont jouissent les Indiens du *Paraguay*, qui n'ont que le pur nécessaire pour vivre, & ne souhaitent rien au-delà. Le corrégidor & son lieutenant sont nommés par le gouverneur, mais ils doivent être choisis dans la bourgade même, & tous les autres officiers sont élus par les Indiens, c'est-à-dire je pense par les Jésuites, puisque les Jésuites sont leurs maitres.

Il y a des portions de terrein qui se cultivent à frais communs pour les besoins qui surviennent, pour les veuves, les orphelins, les malades, & tous ceux qui doivent être entretenus aux dépens du public. La pêche, la chasse, les fruits qui viennent sans culture, le miel & la cire qu'on recueille dans les bois sont de droit commun. Si quelque calamité afflige une bourgade & fait manquer la récolte, ou la rend insuffisante, toutes les autres y pourvoyent.

L'auteur dit au sujet du gouvernement militaire de ces Indiens, que leurs armes sont déposées dans des magasins, & qu'on ne les leur confie que quand il faut marcher ou faire l'exercice; enfin l'auteur observe au sujet du gouvernement domestique, que les chefs mêmes des Indiens subissent avec humilité & promptitude les pénitences que leur imposent les missionnaires.

On ne nous apprend point sur quels mémoires M. Muratori a composé son ouvrage; il est certain que par lui-même il a été bien moins en état de s'instruire du gouvernement du *Paraguay*, que les voya-

geurs, quoique ces derniers n'approchent guere que de cent lieues des missions.

Sur le tout, quelque jugement qu'on porte de la conduite, des motifs, & des richesses que les Jésuites possedent au *Peraguay*, il faut avouer que l'état de leurs peuplades d'Indiens est un chef-d'œuvre d'habileté, de politique, & qu'il est bien surprenant que des moines européens aient trouvé l'art de ramasser des hommes épars dans les bois, les dérober à leur misere, les former aux arts, captiver leurs passions, & en faire un peuple soumis aux lois & à la police. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

PARAIBA, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, au Brésil, dans la capitainerie, & à l'embouchure de la riviere de même nom. Les Hollandois la prirent en 1635; mais les Portugais la reprirent sur eux peu de tems après. Le pays de cette province est fertile en arbres qui donne le bois de Brésil; on y trouve aussi des couleuvres d'une grosseur monstrueuse. M. Couplet dit en avoir tué une qui avoit plus de quinze piés de long, & seize à dix-huit pouces de circonférence; elle étoit couverte d'écailles noires, blanches, grises, & jaunâtres, qui toutes ensemble faisoient un fort bel effet. *Lat. mérid.* selon le même M. Couplet, 6^d. 38'. 18''. (*D. J.*)

PARAISON, s. f. (*Verrerie.*) partie de l'opération du souffler des bouteilles & des glaces. *Voyez l'article* VERRERIE.

PARAISONIER, s. m. (*Verrerie.*) dans les verreries, c'est celui qui est chargé de l'opération qu'on appelle *paraison*.

PARALE, s. m. (*Hist. anc.*) vaisseaux qui chez les Athéniens étoit en singuliere vénération, parce que ce fut le seul qui se sauva de la défaite de la flotte Athénienne, par Léandre à la journée d'Ægos Patamos: ceux qui le montoient s'appelloient par distinction *paraliens*, & leur paye étoit plus forte que celle des autres troupes de marine.

PARALIPOMENES, s. m. pl. (*Hist. sacrée.*) supplément de ce qui a été omis ou oublié dans quelqu'ouvrage ou traité précédent. Ce mot est grec & dérivé du verbe παραλειπω, *prætermitto*; quelques auteurs ont employé le mot *subrelictum* au lieu de *paralipomenon*.

Nous donnons ce nom à deux livres canoniques & historiques de l'ancien testament, que les Hébreux appellent *libri jannin*, *verba dierum*, les paroles des jours ou les journaux; mais il ne faut pas les confondre avec les journaux ou mémoires des rois de Juda & d'Israël qui sont cités si souvent dans les livres des Rois des *paralipomenes*. Ces anciens journaux étoient beaucoup plus étendus, & les livres mêmes des *paralipomenes* renvoient à ces mémoires & en rapportent des extraits fort étendus.

Les deux livres des *Paralipomenes* sont proprement un supplément aux *IV. liv. des Rois*, dont les deux premiers s'appellent quelquefois *livres de Samuel*. Personne ne conteste l'authenticité de ces deux livres, que les Hébreux réduisoient autrefois en un seul; mais on n'est pas d'accord sur leur auteur, quelques-uns ont cru que c'étoit le même qui a écrit les livres des Rois. Mais si cela étoit, pourquoi tant de différences entre ces deux ouvrages dans les dates, dans les récits, dans les généalogies, dans les noms propres? D'autres les attribuent à Esdras, aidé de Zacharie & d'Aggée, & d'autres à quelqu'auteur encore postérieur, mais dont le nom est inconnu.

S. Jérôme regarde les *paralipomenes* comme un morceau très-important pour éclaircir non-seulement l'ancienne histoire des Hébreux, mais encore plusieurs points difficiles relatifs à l'évangile. *Hieron. epist. ad Paulin.*

Quelques auteurs prophanes ont employé le mot *paralipomenes* pour signifier un *supplément*; ainsi Quintus Calabre a donné un ouvrage intitulé, *les paralipomenes d'Homere*.

PARALIPSE, s. f. (*Rhét.*) mot grec qui signifie *obmission*. La *paralipse* est dans l'art oratoire, une figure par laquelle on feint de vouloir omettre certains faits, pour les détailler avec plus d'assurance & plus d'éclat. » Je ne vous parlerai pas, Messieurs, » de ses injustices (dit Ciceron au sujet de Verrès): » je passe sous silence ses excès; je tais ses débau- » ches; je jette un voile obscur sur ses brutalités; » je supprime même ses extorsions depuis son re- » tour de Sicile; je ne veux vous offrir qu'une pein- » ture légere de ses moindres pillages »..... Cette figure est assez naturelle, & peut s'employer avec adresse, en bonne & mauvaise part. (*D. J.*)

PARALLAXE, s. m. *en Astronomie*; c'est l'arc du ciel intercepté entre le vrai lieu d'un astre, & son lieu apparent. *Voyez* LIEU.

Le vrai lieu d'une étoile est ce point du ciel *B C*, *Pl. VI. ast. fig. 27.* où un spectateur placé au centre de la terre, comme en *T*, verroit cette étoile. Le lieu apparent est ce point du ciel *C*, où la même étoile paroît à un œil placé sur la surface de la terre, comme en *E*.

Comme les mouvemens diurnes apparens, tant des planetes que des autres astres se font autour de l'axe de la terre, & non pas autour de l'œil de l'observateur qui est à sa surface, il est donc nécessaire de reconnoître une inégalité dans la vitesse apparente des corps célestes, puisque nous ne sommes plus au centre de leur mouvement. Car il est évident que si un mobile quelconque parcourt uniformément la circonférence d'un cercle, il ne sauroit y avoir d'autre point que le centre de ce même cercle, d'où l'on puisse observer son mouvement égal & uniforme. *Voyez* INÉGALITÉ OPTIQUE. Il en est de même de tous les astres que nous observons dans les cieux; leurs lieux apparens, tels que nous les appercevons de la surface de la terre, doivent différer de leurs lieux véritables; c'est-à-dire de ceux que l'on observeroit du centre de la terre.

Cette différence de lieux est ce que l'on appelle *parallaxe de hauteur* ou simplement *parallaxe*; Copernic l'a nommée *commutation*. La *parallaxe* est donc un angle, formé par deux rayons visuels, tirés l'un du centre & l'autre de la circonférence de la terre, par le centre de l'astre ou de l'étoile: cet angle est mesuré par un arc d'un grand cercle, intercepté entre les deux points *C* & *B*, qui marquent le lieu vrai & le lieu apparent.

La *parallaxe* de déclinaison est l'arc *S i* d'un cercle de déclinaison, *fig. 28.* qui marque la quantité dont la *parallaxe* de hauteur augmente ou diminue la déclinaison d'une étoile. *Voyez* DÉCLINAISON.

La *parallaxe* d'ascension droite est un arc de l'équateur *D d*, *fig. 28.* qui marque la quantité dont la *parallaxe* de hauteur change l'ascension droite. *Voyez* ASCENSION & DESCENSION.

La *parallaxe* de longitude est l'arc de l'écliptique *T t*, *fig. 29.* dont la *parallaxe* de hauteur augmente ou diminue la longitude. *Voyez* LONGITUDE.

La *parallaxe* s'appelle aussi quelquefois *angle parallactique*. *Voyez* PARALLACTIQUE & ANGLE.

La *parallaxe* diminue la hauteur d'une étoile, ou augmente sa distance au Zénith; elle a donc un effet contraire à celui de la *réfraction*. *Voyez* RÉFRACTION.

La plus grande *parallaxe* est à l'horison: au zénith il n'y a point du-tout de *parallaxe*, le lieu apparent se confondant alors avec le lieu vrai.

Les étoiles fixes n'ont point de *parallaxe* sensible, à cause de leur excessive distance, par rapport à la-

quelle le diametre de la terre n'eſt qu'un point. *Voyez* Étoile.

De-là il s'enſuit encore que plus un aſtre eſt proche de la terre, plus auſſi ſa *parallaxe* eſt grande, en ſuppoſant une élévation égale au-deſſus de l'horiſon. Saturne eſt ſi élevé, que l'on a beaucoup de peine à y obſerver quelque *parallaxe*. *Voyez* Saturne.

La *parallaxe* d'une planete plus éloignée *S*, eſt moindre que celle d'une planete plus proche *L*, ſuppoſant toujours la même diſtance au zénith, ainſi qu'on l'a obſervé ci-deſſus; en effet l'angle *ALT* eſt $>$ *AST*.

Les ſinus des angles *parallactiques M* & *S*, *fig.* 30. de planetes, également éloignées du centre de la terre *T*, ſont comme les ſinus des diſtances *ZM* & *ZS*; c'eſt une ſuite des premiers principes de Trigonométrie; les ſinus des angles d'un triangle étant entr'eux comme les côtés oppoſés.

De plus, à diſtances différentes du centre de la terre, & à même hauteur apparente ou à même diſtance apparente du zénith, les ſinus des *parallaxes* ſont en raiſon inverſe des diſtances; c'eſt encore une ſuite de ce que par les principes de Trigonométrie, le ſinus de la *parallaxe* eſt au ſinus de la diſtance apparente au zenith, comme le rayon de la terre eſt à la diſtance de l'aſtre à la terre *B*.

D'où il eſt aiſé de voir que le ſinus de la *parallaxe* eſt en général en raiſon directe du ſinus de la hauteur apparente, & inverſe de la diſtance de l'aſtre à la terre.

Comme la *parallaxe* de la plûpart des aſtres eſt fort petite, on peut en ce cas prendre la *parallaxe* même au lieu de ſon ſinus; & l'on peut dire que les *parallaxes* ſont en raiſon directe des ſinus des hauteurs apparentes, & inverſe de la diſtance à la terre.

La doctrine des *parallaxes* eſt d'une très-grande conſéquence dans l'Aſtronomie, ſoit pour déterminer les diſtances des planetes, des cometes & autres phénomenes céleſtes, ſoit pour le calcul des éclipſes & pour trouver la longitude. *Voyez* Planete, Distance, Longitude, Eclipse.

Il y a différentes méthodes de trouver les *parallaxes* des phénomenes céleſtes: voici quelques-unes des principales & des plus aiſées.

Obſerver la *parallaxe* de la Lune: il faut obſerver la hauteur méridienne de la Lune avec le plus grand ſoin qu'il eſt poſſible, *voyez* Hauteur, & marquer le moment de ce tems; on calculera enſuite ſa vraie longitude & ſa vraie latitude, & par-là on en déterminera la déclinaiſon, *voyez* Déclinaison; & par ſa déclinaiſon & par l'élévation de l'équateur, on trouvera ſa véritable hauteur méridienne. Prenez la réfraction de la hauteur obſervée, & ſouſtrayez le reſte de la hauteur vraie, ce qui en viendra eſt la *parallaxe* de la Lune.

Par ce moyen Tycho en 1583, le 12 Octobre, ayant obſervé la hauteur méridienne de la Lune, qu'il trouva être de 13°. 38′, détermina ſa *parallaxe* de 54 min. *Voyez* Lune.

Au reſte, cette méthode ſuppoſe qu'on connoiſſe aſſez bien le mouvement de la Lune; ainſi elle n'eſt exacte qu'à quelques minutes près.

Obſerver la parallaxe *de la Lune dans une éclipſe.* Quand il y a une éclipſe de Lune, obſervez le tems où les deux cornes du croiſſant ſont dans le même cercle vertical; prenez en cet inſtant les hauteurs des deux cornes: ajoutez la moitié de leur différence à la plus petite hauteur, ou retranchez-la de la plus grande, & vous aurez très-à-peu-près la hauteur viſible du centre de la Lune; mais la hauteur vraie eſt preſqu'égale à la hauteur du centre de l'ombre en ce tems. Or on connoît la hauteur du centre de l'ombre, à cauſe que l'on connoît le lieu du Soleil dans l'écliptique, & ſon abaiſſement au-deſſous de l'horiſon, qui eſt égale à la hauteur du point oppoſé de l'écliptique, où eſt le centre de l'ombre: l'on a par conſéquent la hauteur vraie & la hauteur apparente, dont la différence eſt la *parallaxe*.

Par la *parallaxe AST* de la Lune, *fig.* 30. & par la hauteur *SR*, trouver ſa diſtance à la terre. La hauteur apparente étant donnée, l'on a la diſtance apparente au zénith, c'eſt-à-dire l'angle *ZAS*, ou par la hauteur vraie, l'angle *ATS*. Ainſi, puiſque l'on a en même tems l'angle *parallactique S*, & que le demi-diametre de la terre *AT*, eſt regardé comme 1, on aura par la Trigonométrie la diſtance de la lune en demi-diametres de la terre, en faiſant cette proportion, le ſinus de l'angle *S* eſt au côté oppoſé 1, comme le ſinus de l'autre angle *T*, eſt au côté cherché *TS*.

D'où il ſuit, ſelon l'obſervation de Tycho, qu'en ce tems la diſtance de la lune à la terre, étoit de 62 demi-diametres de la terre. Il s'enſuit encore qu'ayant par la théorie de la lune, le rapport de ſes diſtances à la terre dans les différens degrés de ſon anomalie; ſi l'on trouve, par la regle de trois, ces diſtances en demi-diametres de la terre, la *parallaxe* eſt ainſi déterminée aux différens degrés de l'anomalie vraie.

M. de la Hire fait la plus grande *parallaxe* horiſontale, de 1°. 1′. 25″. la plus petite, 54′. 5″. C'eſt pourquoi la plus grande diſtance de la lune, quand elle eſt dans ſon périgée, eſt ſelon lui, de 55 $\frac{97}{100}$, ou preſque 56 demi-diametres; dans ſon apogée, cette diſtance eſt de 63 $\frac{57}{100}$, ou de 63 $\frac{1}{2}$ demi-diametres de la terre.

M. le Monnier établit la *parallaxe* moyenne, de 57′. 12″., & j'ai trouvé, par la théorie, qu'elle étoit 57′. 12″. Mais toutes ces déterminations ont encore beſoin d'être fixées plus exactement, ſoit par la théorie, ſoit par la connoiſſance de la figure de la terre.

Obſerver la parallaxe *de Mars*. 1°. Suppoſons Mars dans l'interſection du méridien & de l'équateur, *Pl. aſtron. fig.* 31. & qu'un obſervateur, ſous l'équateur en *A*, obſerve ſa culmination avec quelque étoile fixe. 2°. Si l'obſervateur étoit au centre de la terre, il verroit Mars & l'étoile enſemble dans le plan de l'horiſon, ou dans le plan du ſixieme cercle horaire. Mais, puiſque dans cet endroit Mars a quelque *parallaxe* ſenſible, & que l'étoile fixe n'en a aucune, Mars ſera vu dans l'horiſon, quand il parvient au point *P*, qui eſt dans le plan de l'horiſon ſenſible; & l'on verra auſſi l'étoile dans l'horiſon, quand elle ſera au point *R*, qui eſt dans le plan de l'horiſon vrai. C'eſt pourquoi obſervez le tems entre le paſſage de Mars & celui de l'étoile par le plan du ſixieme cercle horaire. 3°. Convertiſſez ce tems en minutes de l'équateur, par ce moyen vous aurez l'arc *PM*, auquel l'angle *PAM*, & par conſéquent l'angle *AMD* eſt ſenſiblement égal en nombre de degrés; & cet angle eſt la *parallaxe* horiſontale de Mars.

Si l'obſervateur n'étoit pas ſous l'équateur, mais dans un parallele *IQ*, M. Caſſini, à qui nous ſommes rédevables de la méthode précédente, nous a donné auſſi le moyen d'en faire uſage dans ce cas-là, & nous y renvoyons le lecteur.

Si Mars n'eſt pas ſtationnaire, mais que par les obſervations de pluſieurs jours on le trouve direct ou rétrograde; il faut déterminer quel eſt ſon mouvement à chaque heure, afin que l'on puiſſe aſſigner ſon vrai lieu par rapport au centre, pour un tems donné quelconque.

C'eſt par cette méthode que M. Caſſini trouva que la plus grande *parallaxe* horiſontale de Mars, étoit de 25 ſecondes, ou un peu moins. Par la même méthode M. Flamſtead la trouva d'environ 30 ſecondes. M. Caſſini ſe ſert de la même méthode pour obſerver la *parallaxe* de Vénus.

Il faut ici remarquer que l'observation doit être faite avec un télescope, au foyer duquel on ait passé 4 fils qui se coupent à angles droits, *A*, *B*, *C*, *D*, *fig.* 45. *n°* 2. & que l'on doit tourner le télescope jusqu'à ce que l'on apperçoive quelqu'étoile, voisine de Mars, passer au-dessus de quelqu'un des fils, afin que les fils *AB*, *CD*, puissent être paralleles à l'équateur, & qu'ainsi *AC*, *BD*, puissent représenter des cercles de déclinaison.

Trouver la parallaxe *du soleil*. La grande distance du soleil rend sa *parallaxe* très-petite, pour être sensible par une observation immédiate, quelque délicate qu'elle puisse être. Il est vrai que dans la vûe d'y parvenir, les anciens & les modernes ont fait plusieurs tentatives, & inventé plusieurs méthodes. La premiere, qui est celle d'Hipparque, suivie par Ptolomée, *&c.* étoit fondée sur l'observation des éclipses de lune. La seconde, étoit celle d'Aristarque, suivant laquelle on faisoit usage des phases de la lune, pour déterminer l'angle sous-tendu par le demi-diametre de l'orbite de la lune ou du soleil. Mais ces deux méthodes ayant été trouvées défectueuses ou insuffisantes, les Astronomes sont obligés d'avoir recours aux *parallaxes* des planetes plus voisines de nous, telles que Mars & Vénus : de la connoissance de leurs *parallaxes* on déduit aisément celle du soleil, à laquelle il n'est pas possible de parvenir par aucune voie directe.

Car par la théorie des mouvemens de la terre & des planetes, on connoit en tout tems le rapport des distances du soleil & des planetes à la terre; & les *parallaxes* horisontales sont en raison réciproque de ces distances: connoissant donc la *parallaxe* d'une planete, on trouve par son moyen celle du soleil. Ainsi Mars, en opposition au soleil, est deux fois plus près de nous que cet astre. Sa *parallaxe* sera donc 2 fois aussi grande que celle du soleil : & quand Vénus est dans sa conjonction inférieure avec le soleil, elle est aussi plus près de nous que cet astre, sa *parallaxe* est donc plus grande à proportion.

Ainsi, par les *parallaxes* de Mars & de Vénus, le même M. Cassini trouve que la *parallaxe* du soleil doit être de 10 secondes; d'où l'on déduit que sa distance est égale à 22000 demi-diametres de la terre: selon d'autres astronomes, elle est de 12″. & selon d'autres de 15″.

Nous ne donnons ici que la plus petite partie, & même qu'une légere idée, des méthodes qui ont été publiées par différens astronomes pour trouver la *parallaxe* des astres. On peut voir dans l'*Introductio ad veram astronomiam* de Keill, la plupart de ces méthodes; & M. le Monnier dans la traduction qu'il a donnée de cet ouvrage, a fait quelques remarques utiles & importantes sur ces différentes méthodes.

L'observation du passage de Vénus sur le soleil, que l'on a vu au mois de Juin 1761, doit donner, suivant M. Halley, une méthode de trouver la *parallaxe*, & la distance du soleil, avec une grande exactitude.

Cette méthode est expliquée dans la traduction de Keill, par M. le Monnier; & ceux qui en seront curieux peuvent l'apprendre dans cet ouvrage. La plûpart des auteurs modernes ont assuré que la *parallaxe* seroit inconnue jusqu'à ce tems-là, parce que les autres méthodes dont on se sert pour la déterminer, leur paroissent peu exactes. Selon M. le Monnier, ces astronomes n'ont pas sans doute examiné si par d'autres voies on n'y pourroit pas parvenir avec autant de certitude, ou du moins, avec autant de facilité; car il croit que dans les conjonctions inférieures de Vénus au soleil, lorsque cette planete est périgée (la terre étant au périhélie), & Vénus aux environs de son aphélie, deux observateurs placés sous un même méridien, ou à-peu-près, & à de très-grandes distances sur la surface de la terre, seroient toujours en état de découvrir la *parallaxe*. Il faudroit tenter, dit-il, de comparer Vénus au méridien, avec quelque étoile qui passeroit à même hauteur dans la lunette immobile, soit d'un quart de cercle mural, soit autrement, puisqu'avec une semblable lunette de 5 à 10 piés, garnie d'un micrometre, il ne seroit pas impossible de découvrir jusqu'au double de la *parallaxe* de Vénus. Car pour revenir à la méthode proposée par M. Halley, où il s'agit de déterminer la *parallaxe* de Vénus, en observant son entrée & sa sortie sur le disque du soleil; il est à-propos de considérer que non seulement on y suppose deux observateurs, placés sur la surface de la terre & à de très-grandes distances; mais que d'ailleurs, si le ciel n'est pas assez favorable dans chaque lieu le jour du passage de Vénus, il faudra nécessairement recourir aux observations des jours précédens ou suivans, faites à la lunette immobile, comme on vient de le proposer.

La connoissance exacte de la *parallaxe* de la Lune est d'une très-grande importance dans l'Astronomie. C'est ce qui a engagé M. de Maupertuis à nous donner en 1741 un petit ouvrage sur ce sujet. Il remarque que la terre n'étant pas sphérique, tous ses demi-diametres ne seront plus égaux, & que selon la latitude des lieux où sera placé l'observateur, le demi diametre de la terre qui sert de base à la *parallaxe* sera différent, & qu'il faudra avoir égard à cette différence. La terre étant un sphéroïde applati vers les poles, aux mêmes distances de la lune à la terre, les *parallaxes* horisontales vont en croissant du pole à l'équateur; M. de Maupertuis n'examine point si les déterminaisons qu'on a eu jusqu'ici de la *parallaxe*, étoient assez exactes pour mériter qu'on eût égard aux différences qu'y produit l'inégalité des demi-diametres de la terre, ou pour faire appercevoir cette inégalité. Il se contente de remarquer que jusqu'ici cet élément fondamental de toute l'Astronomie n'a été connu ni avec l'exactitude qu'il mérite, ni avec celle qui étoit possible; & n'étant connu qu'imparfaitement, on n'a pû l'appliquer à tous les usages auquel il pourroit être utile.

M. Newton avoit proposé de faire entrer l'inégalité des demi-diametres de la terre dans la considération des *parallaxes* de la Lune & dans le calcul des éclipses. D'après la figure de la terre qu'il a déterminée, il nous a donné quelques-unes des *parallaxes* horisontales; mais si on considere les erreurs auxquelles sont sujettes les *parallaxes* de la Lune, déterminées par les méthodes ordinaires, on verra que les différences que M. Newton nous a données pour ces *parallaxes* ne peuvent guere nous être utiles. M. Newton croyoit cependant qu'on pouvoit découvrir par-là quelle est la figure de la terre. Mais M. de Maupertuis doute que la chose fût possible si on vouloit faire usage des *parallaxes* horisontales déterminées par les méthodes ordinaires. M. Manfredi avoit aussi entrepris de se servir des *parallaxes* de la Lune pour déterminer la figure de la terre, comme on le peut voir dans les *Mém. de l'Acad. des Sciences de 1734*. mais la méthode qu'il propose est si embarrassée & si dépendante d'élémens suspects, que M. de Maupertuis doute qu'on en puisse jamais tirer grande utilité, aussi M. Manfredi lui-même ne la croyoit propre à découvrir l'alongement ou l'applatissement de la terre, qu'en cas que la terre se fût écartée de la figure sphérique, autant que le supposoit la figure alongée vers les poles, que lui donnoit M. Cassini.

Selon M. de Maupertuis, la maniere la plus sûre de déterminer la *parallaxe* de la Lune, seroit d'observer de deux lieux de la terre, situés sur le même méridien, & séparés d'un assez grand arc; la distance en déclinaison de la Lune à une même étoile; par-

là on déterminera la *parallaxe*. M. de Maupertuis donne la maniere de déterminer la différence des *parallaxes* sur la terre & sur le globe, la distance de la Lune au centre de la terre, & enfin, si l'on veut, la figure de la terre même. Les méthodes de M. de Maupertuis donnent le moyen de déterminer plus exactement qu'on ne l'a fait jusqu'ici, les lieux apparens de la Lune, & les triangles qu'elle fait avec deux étoiles quelconques; ce qui est très-important pour la découverte des longitudes. *Voyez* LONGITUDE. *Voyez* aussi la II. & III. partie de mes *Recherches sur le système du Monde*, où je donne des méthodes pour corriger le *parallaxe* de la Lune, par la figure de la terre, en supposant cette figure connue; mais par malheur elle ne l'est pas encore trop bien. *Voyez* FIGURE DE LA TERRE.

De la parallaxe des étoiles, par rapport à l'orbite annuel de la terre. Les étoiles n'ont point de *parallaxe*, par rapport au demi-diametre de la terre, néanmoins eu égard à son orbite annuel, il sembleroit d'abord qu'elles doivent avoir quelque *parallaxe*. *Voyez* ORBITE.

L'axe de la terre dans son mouvement annuel décrit une espece de cylindre, lequel prolongé jusqu'au ciel des étoiles fixes, y trace une circonférence circulaire, dont chaque point est le pole du monde pour son jour respectif; de sorte que la situation du pole apparent, par rapport à quelqu'une des étoiles fixes, change très-considérablement dans le cours des années.

Si l'on pouvoit déterminer ce phénomene par une observation immédiate, on en concluroit d'une maniere incontestable le mouvement annuel de la terre autour du soleil, & l'on résoudroit la seule objection qui reste, & que Riccioli a fait tant valoir, qui consiste en ce que l'on n'apperçoit pas une telle *parallaxe*. *Voyez* TERRE.

Dans cette vûe, M. Hook a essayé de la trouver, en observant les différentes distances d'une étoile fixe au zénith, en différentes parties de l'orbite de la terre: & M. Flamstead a tâché de parvenir au même but, en observant l'approximation & l'éloignement d'une étoile fixe, par rapport à l'équateur en differens tems de l'année, ce qui n'a pas été sans succès; le résultat de ses observations étant qu'une étoile fixe près du pole, a été trouvée plus voisine de ce pole de 40 ou 45″ au solstice d'hiver, qu'au solstice d'été, pendant sept années consécutives.

M. Cassini le jeune, convient que les observations de Flamstead s'accordent avec celles qui ont été faites à l'observatoire-royal; mais il en nie les conséquences: il dit que les variations dans la distance de l'étoile polaire ne sont pas telles qu'elles devroient être, dans la supposition du mouvement de la terre.

La *parallaxe* des étoiles ne s'est pas même trouvée d'une seconde dans le grand nombre d'étoiles qui ont été observées jusqu'ici avec d'excellens secteurs, à Wansteed, proche de Londres, & à Paris. *Voyez les Transactions Philosophiques* & l'ouvrage qui a pour titre, *degré du méridien, entre Paris & Amiens*, imprimé en 1740. à Paris, chez Guérin. Quand on supposeroit la *parallaxe* de l'orbe annuel de 42″ telle que Flamstead l'a déterminée, on ne peut guere imaginer qu'il n'ait pas pû s'y tromper de 25 m. or, cela posé, la distance des étoiles à la terre diminueroit de la moitié, ou augmenteroit d'un tiers en sus; mais cet angle de 42 m. observé par Flamstead, ne vient point de la *parallaxe* de l'orbe annuel. Longtems auparavant M. Picard avoit découvert dans l'étoile polaire ce mouvement d'environ 40″ & dès l'an 1680. il avoit publié sa découverte, où il prouvoit qu'un mouvement si singulier dans cette étoile ne pouvoit être causé par le mouvement de la terre dans son orbite, ni par les réfractions. M. Bradley a trouvé depuis un moyen d'expliquer ces changemens apparens dans le lieu des étoiles. *Voyez* ABERRATION. *Voyez aussi* NUTATION.

Au reste, M. Horrebow croit avoir fait des observations qui prouvent la *parallaxe* dont il s'agit, sur quoi nous renvoyons le lecteur à l'*Histoire des Mathématiques de* M. Montucla, *Tom. I. pag. 550.* Quoi qu'il en soit & quand même la *parallaxe* annuelle des étoiles seroit insensible, il s'ensuivroit seulement que leur distance est immense par rapport à celles du soleil; ce qui peut effrayer l'imagination, mais non la raison.

La *parallaxe* des étoiles par rapport à l'orbite annuel de la terre est appellée *parallaxe de l'orbe annuel* ou *parallaxe du grand orbe*; cette *parallaxe* est fort sensible dans les planetes & dans les cometes. *Voyez* PLANETE & COMETE. (*O*)

PARALLACTIQUE, adj. (*Géom.*) se dit de ce qui appartient aux parallaxes, de ce qui sert à mesurer les parallaxes; ainsi on dit *angle parallactique*. *Voyez* ANGLE & PARALLAXE. On dit aussi *machine parallactique*. *Voyez* les *figures des instrumens astronomiques & leur explication.*

PARALLELE, adj. *en Géométrie*, se dit des lignes & des surfaces qui sont par-tout à égale distance l'une de l'autre, ou qui prolongées à l'infini ne deviennent jamais ni plus proches, ni plus éloignées l'une de l'autre. *Voyez* EQUIDISTANT.

Ainsi les lignes droites *paralleles* sont celles qui ne se rencontrent jamais, quoique prolongées à l'infini.

La ligne *O P* (*Pl. géom. fig. 36*) est *parallele* à *Q R*.

Les lignes *paralleles* sont le contraire des lignes convergentes & divergentes. *Voyez* CONVERGENTE, *&c.*

Quelques-uns définissent les lignes convergentes, celles qui doivent se rencontrer l'une l'autre à une distance finie; & lignes *paralleles*, celle qui ne se rencontrent l'une l'autre qu'à une distance infinie.

Les lignes *paralleles* sont d'un très-grand usage en Géométrie, soit spéculative, soit pratique; en tirant des *paralleles* à des lignes données, on forme des triangles semblables qui servent merveilleusement à résoudre des problèmes de Géométrie: dans les arts, il est presque toujours question de *paralleles*, les bords opposés d'une table sont *paralleles*, ceux des carreaux de vitre, des portes, des plafonds, *&c.* le sont aussi.

Les Géometres démontrent que deux lignes *paralleles* à une même troisieme ligne, sont aussi *paralleles* l'une à l'autre; & que si deux *paralleles* *O P* & *Q R* sont coupées par une ligne transversе *S T* en *A* & *B*, 1° les angles alternes internes *X Y* sont égaux; 2° l'angle externe *U* est égal à l'un des internes opposé *Y*; 3° que les deux internes opposés *Z* & *Y* sont aussi égaux à la somme de deux angles droits.

Il est démontré par les principes d'optique, que si un œil est placé entre deux lignes *paralleles*, elles paroîtront convergentes; & si elles sont assez longues pour que la distance apparente de ces lignes ne soit plus qu'un point à l'œil, elles paroîtront se réunir totalement. *Voyez* PARALLÉLISME *des rangées d'arbres.*

On décrit des lignes *paralleles* en abaissant des perpendiculaires égales sur une même ligne, & en tirant des lignes par l'extrémité de ces perpendiculaires; ou bien, en faisant glisser le long d'une ligne les deux pointes d'un compas, la tête de ce compas décrira une ligne droite *parallele* à la ligne donnée.

Les plans *paralleles* sont ceux où toutes les perdendiculaires que l'on tire entr'eux sont égales. *Voyez* PLAN.

Les rayons *paralleles*, dans l'Optique, sont ceux qui sont à une égale distance les uns des autres, depuis l'objet visible jusqu'à l'œil, que l'on suppose pour cela infiniment éloigné de l'objet. *Voyez* RAYON.

Regles paralleles ; c'est un instrument composé de deux regles de bois, de cuivre, d'airain ou d'acier, *A B* & *C D* (*fig. 37*) également larges par-tout ; & jointes ensemble par des lames de traverse *E F* & *G H*, de maniere qu'elles peuvent s'ouvrir à différens intervalles, s'approcher & s'éloigner, & rester néanmoins toujours *paralleles* entr'elles.

L'usage de cet instrument est bien sensible ; car l'une des regles étant appliquée sur *R S ;* si on éloigne l'autre jusqu'au point donné *V*, une ligne droite *A B* tirée le long de son bord par le point *V*, est *parallele* à la ligne *R S*.

PARALLELES *ou* CERCLES PARALLELES, *en Géographie*, que l'on appelle aussi *paralleles de latitude*, sont de petits cercles de la sphere, que l'on conçoit passer par tous les points du méridien, en commençant à l'équateur auquel ces petits cercles sont *paralleles*, & en venant se terminer aux poles.

On les appelle *paralleles de latitude*, &c. parce que tous les lieux qui sont sous le même *parallele* ont la même latitude. *Voyez* LATITUDE. On les nomme aussi simplement *paralleles*.

PARALLELES DE LATITUDE, *en Astronomie*, sont de petits cercles de la sphere *parallele* à l'écliptique, que l'on imagine passer par chaque degré & minute des colures. *Voyez* LATITUDE.

PARALLELES DE HAUTEUR *ou* ALMICANTARATHS, ce sont des cercles *paralleles* à l'horison, que l'on imagine passer par chaque degré & minute du méridien entre l'horison & le zénith, & qui ont leur pole au zénith. *Voyez* HAUTEUR & ALMICANTARATH.

Les *paralleles* de déclinaison en Astronomie sont la même chose que les *paralleles de latitude* en Géographie. *Voyez* DÉCLINAISON.

Sphere parallele ; c'est cette situation de la sphere, dans laquelle l'équateur se confond avec l'horison, & les poles avec le zénith & le nadir. *Voyez* SPHERE.

Dans cette sphere, tous les *paralleles* à l'équateur sont *paralleles* à l'horison : & par conséquent les étoiles n'ont point de lever ni de coucher, elles tournent toutes dans des cercles *paralleles* à l'horison ; & quand le soleil est dans l'équateur, il tourne autour de l'horison pendant tout le jour. Après que cet astre est parvenu au-dessus de l'horison, il ne se couche point du tout pendant six mois ; & lorsqu'il est repassé de l'autre côté de la ligne, il est six mois sans se lever. On fait ici abstraction du crépuscule qui alonge le jour & accourcit la nuit par toute la terre. *Voyez* CRÉPUSCULE.

La sphere a cette position pour ceux qui vivent sous les poles, en cas qu'il y ait quelques habitans. Le soleil ne s'éleve jamais au-dessus de leur horison plus que d'une quantité égale à l'obliquité de l'écliptique. *Voyez* ECLIPTIQUE & OBLIQUITÉ. *Chambers*. (*E*)

PARALLELE, *anti*, on appelle *lignes antiparalleles* celles qui font avec deux autres lignes de section soufcontraires. *Voyez* SOUSCONTRAIRE. Ainsi (*fig. 44. géom.*) les lignes *A C*, *B D*, tellement placées que les angles *V A C*, *V B D*, soient égaux, sont *antiparalleles*. (*O*)

Nous finirons cet *article* sur les *paralleles*, en marquant que la théorie des *paralleles* est peut-être ce qu'il y a de plus difficile dans la Géométrie élémentaire à démontrer rigoureusement ; la vraie définition, ce me semble, & la plus nette qu'on puisse donner d'une parallele, est de dire que c'est une ligne qui a deux de ses points également éloignés d'une autre ligne. Il suffit ici de deux points ; car deux points donnent une ligne droite ; il faut ensuite démontrer (& c'est-là le plus difficile), que tous les autres points de cette seconde seront également éloignés de la ligne droite donnée, & que par conséquent ces deux lignes ne se rencontreront jamais. Dire qu'une *parallele* est celle qui a tous ses points également éloignés d'un autre, ou qui prolongés ne la rencontrera jamais, c'est supposer la question ; dire avec de grands géometres que deux *paralleles* sont deux lignes droites qui concourent à une distance infinie, ou vers un point infiniment éloigné, c'est donner une définition bien métaphysique & bien abstraite d'une chose bien simple. J'exhorte les géometres, qui dans la suite donneront des élémens, de s'appliquer à cette théorie des *paralleles* ; avec cette théorie bien démontrée, & de la maniere la plus simple, le principe de la superposition & celui de la mesure des angles au centre du cercle par les arcs compris entre leurs côtés, on pourra faire d'excellens élémens de géométrie, meilleurs, plus simples, & plus rigoureux qu'aucun de ceux que nous connoissons. *Voyez* GÉOMÉTRIE. (*O*)

PARALLELES DE LATITUDE, (*Géog. mod.*) sur le globe terrestre, ces *paralleles* sont les mêmes que les *paralleles* de déclinaison sur le globe céleste ; mais les *paralleles de latitude* dans celui-ci, sont de petits *paralleles* à l'écliptique, qu'on imagine passer par chaque degré, & par chaque minute des colures, & ils y sont représentés par les divisions du quart de hauteur dans son mouvement autour du globe, quand une de ses extrémités est vissée sur les poles de l'écliptique. (*D. J.*)

PARALLELE, s. m. (*Art orat.*) c'est dans l'art oratoire la comparaison de deux hommes illustres, exercice agréable pour l'esprit qui va & revient de l'un à l'autre, qui compare les traits, qui les compte, & qui juge continuellement de la différence ; tel est le *parallele* de Corneille & de Racine par la Bruyere, & par M. de la Mothe, que je vais donner pour exemple.

Corneille, dit M. de la Bruyere, ne peut être égalé dans les endroits où il excelle ; il a pour-lors un caractere original & inimitable, mais il est inégal. Dans quelques-unes de ses meilleures pieces, il y a des fautes inexcusables contre les mœurs, un style de déclamateur qui arrête l'action & la fait languir, des négligences dans les vers & dans l'expression, qu'on ne sauroit comprendre en un si grand homme ; ce qu'il y a de plus éminent en lui, c'est l'esprit qu'il avoit sublime.

Racine est soutenu, toujours le même par-tout, soit pour le dessein & la conduite de ses pieces, qui sont justes, régulieres, prises dans le bon sens & dans la nature, soit pour la versification qui est correcte, riche dans ses rimes, élégante, nombreuse, harmonieuse.

Si cependant il est permis de faire entre eux quelque comparaison, & de les marquer l'un l'autre par ce qu'ils ont de plus propre, & par ce qui éclate ordinairement dans leurs ouvrages, peut-être qu'on pourroit parler ainsi : Corneille nous assujettit à ses caracteres & à ses idées : Racine se conforme aux nôtres. Celui-là peint les hommes comme ils devroient être ; celui-ci les peints tels qu'ils sont. Il y a plus dans le premier de ce qu'on admire & de ce qu'on doit même imiter ; il y a plus dans le second de ce qu'on reconnoit dans les autres, & de ce qu'on éprouve en soi-même. L'un éleve étonne, maîtrise, instruit ; l'autre plaît, remue, touche, pénetre. Ce qu'il y a de plus grand, de plus impérieux dans la raison, est manié par celui-là ; par celui-ci ce qu'il y a de plus tendre & de plus flatteur dans la passion. Dans l'un ce sont des regles, des préceptes, des maximes ; dans l'autre du goût & des sentimens.

L'on eſt plus occupé aux pieces de Corneille; l'on eſt plus ébranlé & plus attendri à celles de Racine. Corneille eſt plus moral, Racine eſt plus naturel. Il ſemble que l'un imite Sophocle, & que l'autre doit plus à Euripide.

Le *parallele* des deux poëtes par M. de la Mothe eſt plus court, moins approfondi, mais léger, délicat, & agréable.

Des deux ſouverains de la ſcene
L'aſpect a frappé nos eſprits;
C'eſt ſur leurs pas que Melpomène
Conduit ſes plus chers favoris;
L'un plus pur, l'autre plus ſublime,
Tous deux partagent notre eſtime
Par un mérite différent.
Tour-à-tour ils nous ſont entendre
Ce que le cœur a de plus tendre,
Ce que l'eſprit a de plus grand.

Voilà comme on fait le *parallele* des grands hommes; Plutarque a lui-même ouvert cette carriere avec un goût admirable. (*D. J.*)

PARALELLES, (*Fortific.*) ce ſont des lignes qui ſont preſque *paralleles* au côté attaqué de la place. Une attaque en forme demande communément trois *paralleles*; on les nomme autrement *places d'armes*. Ozanam. (*D. J.*)

PARALLÉLEPIPEDE, ſ. m. *en Géométrie*, c'eſt un corps ou ſolide compris ſous ſix parallélogrammes, dont les oppoſés ſont ſemblables, paralleles & égaux, comme dans la *Pl. VI. de Géom. fig. 38*.

Quelques-uns définiſſent le *parallélepipede*, un priſme dont la baſe eſt un parallélogramme. *Voyez* PRISME.

Propriétés du parallélepipede. Tous les *parallélepipedes*, priſmes, cylindres, *&c.* dont les baſes & les hauteurs ſont égales, ſont égaux entre eux.

Un plan diagonal diviſe un *parallélepipede* en deux priſmes triangulaires égaux; c'eſt pourquoi un priſme triangulaire n'eſt que la moitié d'un *parallélepipede* de même baſe & de même hauteur.

Tous les *parallélepipedes*, priſmes, cylindres, *&c.* ſont en raiſon compoſée de leur baſe & de leur hauteur; c'eſt pourquoi ſi leurs baſes ſont égales, ils ſont en raiſon de leur hauteur; & ſi les hauteurs ſont égales, ils ſont en raiſon de leurs baſes. *Voyez* MESURE.

Tous les *parallélepipedes* ſemblables, c'eſt-à-dire dont les côtés & les hauteurs ſont proportionnels, & dont les angles correſpondans ſont les mêmes, ſont en raiſon triplée de leur côté homologue; ils ſont auſſi en raiſon triple de leur hauteur.

Tous les *parallélepipedes*, priſmes, cylindres, *&c.* égaux en ſolidité, ſont en raiſon réciproque de leur baſe & de leur hauteur.

Meſurer la ſurface & la ſolidité d'un parallélepipede. Déterminez les aires des parallélogrammes *ILMK*, *LMON*, *OMKP* (*voyez* PARALLÉLOGRAMME), faites-en une ſomme, & multipliez-la par 2; le produit ſera la ſurface du *parallélepipede*.

Enſuite ſi on multiplie la baſe *ILMK* par la hauteur *MO*, le produit ſera la ſolidité; ſuppoſons, par exemple, $LM = 36$, $MK = 15$, $MO = 12$,

alors
$$ILMK = 36 \times 15 = 540,$$
$$LMON = 36 \times 12 = 432,$$
$$OMKP = 15 \times 12 = 180,$$

dont la ſomme eſt...... 1152, laquelle multipliée par 2 produit..... 2304 pour la ſurface du *parallélepipede* propoſé; & en multipliant par 12 la face $ILMK = 540$, l'on aura 6480 pour ſa ſolidité. *Voyez* MESURE. *Chambers.*

PARALLÉLIPIPEDE, ſ. m. *Voyez* PARALLÉLEPIPEDE.

PARALLELISME, ſ. m. (*Geom.*) c'eſt la propriété ou l'état de deux lignes, deux ſurfaces, *&c.* également diſtants l'un de l'autre. *Voyez* PARALLELE, PARALLELOGRAME, *&c.*

PARALLELISME *de l'axe de la terre*, *en Aſtronomie*; c'eſt cette ſituation conſtante de l'axe de la terre, en conſéquence de laquelle, quand la terre fait ſa révolution dans ſon orbite, ſi l'on tire une ligne parallele à ſon axe, dans une de ſes poſitions quelconques, l'axe dans toutes ſes autres poſitions ſera toujours parallele à cette même ligne; il ne changera jamais la premiere inclinaiſon au plan de l'écliptique; mais il paroîtra conſtamment dirigé vers le même point du ciel. Ce *parallelisme*, & les effets qui en réſultent, ont été très-bien développés dans les *inſtit. aſtronomiques*, & nous croyons ne pouvoir mieux faire que de tranſcrire ici tout cet endroit, quoiqu'un peu long, parce qu'il ne nous a pas paru poſſible de l'abréger, ni de nous expliquer plus clairement.

Le *paralléliſme* de l'axe de la terre doit arriver naturellement, ſi la terre parcourant ſon orbite, n'a d'autre mouvement propre que celui de la rotation au-tour de ſon axe. Car ſoit une planete quelconque, dont le centre parcoure une petite portion de ſon orbite, qu'on peut regarder ici comme une ligne droite *AB*, *fig. 53 aſtron.* cet aſtre étant en *A*, ſi l'on tire un diametre *CD* incliné ſous un certain angle à la ligne *AB*; il eſt évident que ſi cette planete n'a d'autre mouvement que celui ſelon lequel elle s'avance de *A* vers *B*, ſon diametre *CD* ne doit jamais avoir d'autre direction que ſelon la ligne *dc*, parallele au premier diametre *CD*: mais ſi outre ce mouvement de tranſlation on imagine que la planete en ait une autre de rotation au-tour de ſon axe *CD*, quoiqu'il ſoit vrai de dire en ce cas que tous les autres diametres de cette planete changent continuellement de direction, le vrai axe *CD* ou *cd*, eſt néanmoins exempt de ce mouvement de rotation: il ne ſauroit changer ſa direction, mais il doit toujours demeurer parallele à lui-même en quelqu'endroit qu'il ſe trouve.

Le paralleliſme de l'axe terreſtre & ſon inclinaiſon au plan de l'écliptique eſt la cauſe de l'inégalité des jours & de la différence des ſaiſons: ſuppoſons en effet que l'œil regarde obliquement le plan de l'orbite de la terre, dont la projection, ſelon les regles de la perſpective, doit paroître alors une ovale ou ellipſe, au milieu de laquelle ſe trouve le ſoleil en *S*: ſi l'on mene par le centre de cet aſtre la droite ♈ *S* ♎, *fig. 54*, parallele à la ſection commune de l'écliptique & de l'équateur, & qui rencontre l'écliptique en deux points ♈ & ♎; il eſt clair que lorſque la terre paroîtra dans l'un de ces deux points, la ligne ♈ ♎ qui joint les centres de la terre & du ſoleil ſera pour lors dans la ſection commune des deux plans; cette ligne, dis-je, de même que la ſection commune des plans de l'écliptique & de l'équateur ne doivent former qu'une même ligne droite: elle ſera donc en ce cas perpendiculaire à l'axe de la terre, puiſque c'eſt une de celles qui ſe trouvent dans le plan de l'équateur. Mais cette même ligne droite étant auſſi perpendiculaire au plan du cercle, que nous avons dit être le terme de la lumiere & de l'ombre, il ſuit que l'axe de la terre ſe trouvera pour lors dans le plan de ce cercle, & paſſera par conſéquent par les poles; enſorte qu'il diviſera tous les paralleles à l'équateur en deux parties égales. La terre étant donc au commencement de ♎, & le ſoleil paroiſſant pour lors au commencement du ♈ dans la commune ſection des plans de l'écliptique & de l'équateur, cet aſtre doit par conſéquent nous paroître alors dans l'équateur céleſte ſans aucune déclinaiſon, ſoit au nord, ſoit au midi, étant à égale diſtance des poles. Il eſt encore

évident qu'il paroîtra décrire par son mouvement diurne le cercle équinoxial dont nous avons parlé ci-dessus ; de maniere que dans cette situation, la lumiere répandue sur la terre doit se terminer également aux deux poles *A* & *B*, & que le grand cercle où se termine cette lumiere, divisera en deux parties égales tous les petits cercles paralleles à l'équateur: mais parce que tous les lieux de la terre sont emportés d'un mouvement uniforme par la rotation qui se fait au-tour de son axe en 24 heures ; il s'en suit qu'on y appercevra pour lors les jours égaux aux nuits, chaque point de la surface de la terre demeurant autant prolongé dans les ténebres, qu'exposé aux rayons qni émanent du disque apparent du soleil ; or puisque pendant tout ce tems le jour est précisement égal à la nuit ; on a pour cette raison nommé l'*équinoxial*, le cercle que le soleil parcourt dans ces tems-là.

Le mouvement annuel de la terre sur son orbite détruit bientôt cette uniformité ; car cette planete étant transportée depuis ♎, ♏, ♐, jusqu'en ♑, il arrive pour lors que la section des plans de l'équateur & de l'écliptique, qui reste, comme nous l'avons dit, parallele à elle-même, sans changer de direction, ne passe plus par le centre du soleil, mais s'en écarte peu-à-peu considérablement. Elle forme bien en ♑ un angle droit avec la ligne *S P*, tirée du centre du soleil au centre de la terre ; mais parce que cette ligne *S P* est dans le plan de l'écliptique, & non pas dans celui de l'équateur, l'angle *B P S* formé par l'axe de la terre avec la ligne *B P* n'est plus un angle droit, mais un angle aigu de $66^{\circ} \frac{1}{2}$; c'est-à-dire, égal à l'inclination de cet axe sur le plan de l'écliptique. Faisant donc au point *P* l'angle droit *S P L*, il est clair que le terme de la lumiere & de l'ombre passera par le point *L*, & que l'arc *B L*, ou l'angle *B P L*, sera de $23^{\circ} \frac{1}{2}$, savoir égal au complément à 90° de l'angle *B P S*. Mais faisant aussi l'angle droit *B P E*, il suit que la ligne *P E*, sera dans le plan de l'équateur ; d'où l'on voit que puisque l'arc *B E* est égal à *L T*, l'un & l'autre étant de 90°, & que l'arc *B T* de $66^{\circ} \frac{1}{2}$ leur est commun, les deux autres arcs *T E*, *L B*, seront chacun de $23^{\circ} \frac{1}{2}$, & par conséquent égaux. Il faut faire maintenant *E M* égal à *E T*, & décrire par les points *T* & *M* les deux paralleles à l'équateur *T C*, *M N* qui seront les deux tropiques, dont l'intérieur *M N* se nomme le *tropique du capricorne* ♑, & l'autre *T C*, le *tropique du cancer* ou de *l'écrevisse* ♋. Or dans cette situation de la terre, le soleil est à plomb ou perpendiculairement élevé sur le point *T*, & c'est le tems où il est le plus éloigné de l'équateur, c'est-à-dire dans sa plus grande déclinaison possible vers le pole boréal. Le cercle qu'il paroît pour lors décrire par son mouvement diurne, se trouve dans le ciel directement au-dessus du cercle *T C* de la terre, & se nomme par conséquent le *tropique céleste* du ♋ : mais la révolution diurne de la terre autour de son axe immobile, est cause que tous les points de la terre qui sont sous ce même parallele à l'équateur, doivent passer successivement par ce point *T*, où l'œil apperçoit le soleil perpendiculaire: ainsi le soleil paroîtra pour lors à l'instant du midi à plomb ou vertical à tous les habitans de ce parallele. Enfin, tant que la terre demeurera dans cette situation, il est nécessaire que le cercle qui représente le terme de la lumiere & de l'ombre, se trouve au-delà du pole boréal *B*, étant parvenu jusqu'en *L* ; & qu'au contraire il soit écarté jusqu'en *F* du pole austral *A*, & cela pendant plusieurs jours. Si l'on décrie donc enfin par les points *L* & *F*, les deux paralleles de l'équateur, on aura les deux cercles polaires, qu'on nomme *arctique* & *antarctique*, & c'est toute cette région de la terre comprise entre le pole boréal & le cercle polaire arctique *K L*, qui demeurera pour lors dans un jour perpétuel, malgré la rotation diurne de la terre autour de son axe. Car le soleil répand alors toujours sa lumiere jusqu'à ce cercle polaire qui est tout entier au-delà du terme de la lumiere & de l'ombre, les rayons ne pouvant plus indépendamment de la rotation de la terre, s'étendre au-delà du cercle polaire arctique. Au contraire l'autre région opposée de la terre, laquelle est comprise entre le pole austral & le cercle polaire antarctique, se trouvera pour lors plongée dans de profondes ténebres : on n'y verra plus le soleil, & le jour qu'on aura vu diminuer, ou qu'on a perdu peu-à-peu dans l'espace de trois mois, aura été changé en une nuit continuelle. On voit aussi par-là que dans les autres cercles paralleles compris entre l'équateur & le cercle polaire arctique ou antarctique, il se trouve une partie d'autant plus grande de ces cercles plongée dans la lumiere ou dans la nuit, qu'ils sont plus éloignés de l'équateur ou plus avancés vers les poles. C'est pourquoi dans cette situation de la terre où l'on suppose que le soleil paroît au ♋, il est nécessaire que tous les habitans de l'hémisphere septentrional, depuis l'équateur jusqu'au cercle polaire, jouissent des plus longs jours, & qu'ils n'ayent que des nuits très-courtes, ce qui est à leur égard la saison qu'on nomme l'*été* ; & qu'au contraire dans l'hémisphere qu'on nomme *méridional*, les nuits y soient alors fort longues, & que les habitans s'y trouvent dans cette saison qu'on nomme l'*hiver*, puisque leurs jours sont les plus courts, & que le froid les pénetre alors davantage que les autres saisons de l'année.

Après avoir expliqué pourquoi les lieux de la terre où l'on doit observer les plus longs jours & les nuits les plus courtes, sont ceux qui sont les plus éloignés de l'équateur, il est à propos de considérer que de tous les cercles paralleles, il n'y en a aucun qui soit véritablement un grand cercle, & partant qu'il ne sauroit y avoir que l'équateur qui puisse être coupé en deux également par ce grand cercle que nous avons nommé *le terme* de la lumiere & de l'ombre : or il suit de-là qu'il n'y a sur la terre que les habitans de l'équateur qui ayent l'avantage de conserver leurs jours égaux aux nuits dans toutes les saisons de l'année.

Supposons en troisieme lieu, que la terre s'avance sur son orbite depuis ♑, ♒, ♓, jusqu'au ♈, pendant lequel tems le soleil paroîtra parcourir les signes ♋, ♌ & ♍, alors on verra cet astre se rapprocher peu-à-peu de l'équateur, de maniere que la terre étant une fois en ♈, le soleil paroîtra pour lors en ♎, & se trouvera pour lors la seconde fois dans la commune section de l'écliptique & de l'équateur, puisqu'elle s'est toujours avancée dans une situation parallele. C'est pourquoi le soleil doit alors paroître dans le cercle équinoxial, ce qui doit donner encore les jours égaux aux nuits dans toute l'étendue de la surface de la terre, & cela précisément de la même maniere qu'il est arrivé lorsque la terre étoit en ♎, ou que le soleil paroissoit en ♈. Dans ce cas, le terme de la lumiere & de l'ombre passera encore par les deux poles, & l'on a pu remarquer, par ce que nous avons dit jusqu'ici, qu'il n'y a que le pole septentrional *B*, qui s'est trouvé continuellement éclairé du soleil pendant l'espace de six mois que la terre a employé à parcourir la moitié de son orbite depuis ♎ jusqu'en ♈ ; & qu'au contraire le pole méridional a été constamment plongé dans l'ombre ou dans la nuit pendant le même intervalle de tems.

Enfin, la terre venant à s'avancer selon la suite des signes ♈, ♉ & ♊, c'est-à-dire, le soleil paroissant parcourir les signes ♎, ♏ & ♐, il doit s'eloigner peu-à-peu de l'équateur, de maniere que la

la terre étant une fois parvenue en ♋, le soleil paroîtra pour lors au commencement du ♑ de la sphere des étoiles fixes. D'ailleurs, l'axe de la terre n'ayant point changé sa direction, puisqu'il a conservé son *parallélisme*, la terre se présentera pour lors au soleil avec la même inclinaison de son axe, qu'elle s'y présentoit six mois auparavant, lorsqu'elle étoit au commencement du ♑, mais avec cette différence qu'au lieu que la région renfermée dans le cercle *K L*, étoit éclairée du soleil lorsque la terre passoit au point ♑ de son orbite; au contraire la terre étant en ♋, cette même région se trouvera entierement plongée dans l'ombre, & enfin celle qui lui est opposée, ou qui est terminée par le cercle *F G*, se trouvera éclairée du soleil dans toute son étendue, au lieu qu'elle étoit six mois auparavant dans une nuit profonde, parce qu'elle ne recevoit point les rayons du soleil.

De même tous les paralleles qui sont entre l'équateur & le pole septentrional *B*, seront alors pour la plus grande partie plongés dans l'ombre au contraire de ce qu'on remarquoit six mois auparavant; au lieu que vers le pole méridional *A*, plus de la moitié de la circonférence de ces cercles paralleles sera éclairée du soleil, là où six mois auparavant on a pu remarquer que c'étoit la plus grande partie de la circonférence de ces mêmes cercles qui étoit plongée dans l'ombre. Enfin, le soleil paroîtra pour lors à plomb du vertical aux habitans du tropique *M N*, comme s'il avoit effectivement descendu à l'égard de la surface de la terre, depuis le parallele ou tropique qui répond à *T C*, jusqu'à l'autre tropique céleste qui répond à *M N*, c'est-à-dire selon l'arc *C Q N*, de 47°. Il n'est pas moins évident que des deux diverses manieres dont la terre se présente au soleil tous les six mois, il en doit résulter cette regle générale; savoir que dans les lieux de l'hémisphere septentrional ou méridional, compris entre les poles & les tropiques, le soleil doit paroître de 47°. plus près du zénith dans un tems de l'année, que dans l'autre, c'est-à-dire qu'il doit s'approcher du pole, ou monter tous les jours dans le méridien depuis le solstice d'hiver jusqu'à celui d'été, comme s'il ne parcouroit autre chose que l'arc de ce méridien, lequel est d'environ 47°. Il ne faut donc pas s'imaginer pour cela que c'est la terre qui tantôt s'éleve, & tantôt s'abaisse par un mouvement particulier; au contraire ces changemens n'arrivent que parce qu'elle ne s'éleve, ni ne sauroit s'abaisser, mais qu'elle se présente toujours de la même maniere par rapport au reste de l'univers, ou plutôt à l'égard des étoiles. Il n'y a qu'à l'égard du soleil qu'elle est inclinée différemment, parce qu'elle parcourt chaque année (son axe étant dans une inclinaison constante) une orbite à l'entour de cet astre, & qu'elle doit par conséquent lui présenter ce même axe sous différentes obliquités à mesure qu'elle tourne.

On peut faire une expérience assez simple pour mieux comprendre ce que nous venons de dire: elle consiste à exposer dans une chambre obscure un globe à une bougie, qui dans ce cas représentera le soleil; si l'on prend ce globe pour la terre, & que l'on y marque les poles, l'équateur, le méridien, & quelques-uns des paralleles; qu'enfin on le suspende de maniere que son axe au lieu d'être perpendiculaire au plan de l'horison, qu'il faut regarder ici comme l'écliptique, il soit incliné de plusieurs degrés; alors tournant ce globe de maniere qu'un de ses poles regarde le nord, & l'autre le midi, & que la lumiere de la bougie éclaire également l'un & l'autre pole, (il faut tâcher de conserver exactement dans cette opération le *parallélisme* ou la même position de l'axe); on le fera tourner ainsi autour de la circonférence d'un plan circulaire parallele à l'horison, au centre duquel la bougie est immobile; & dès-lors on pourra observer à loisir la maniere dont le pole, les paralleles, & l'équateur de ce globe seront éclairés; car il sera facile de remarquer les mêmes phénomenes que nous venons d'expliquer par rapport à la terre & au soleil. *Cet article, comme nous l'avons déja annoncé, est entierement tiré de l'Astronomie de* Keill, *traduite par* M. le Monnier.

Parallélisme *des rangées d'arbres.* L'œil placé au bout d'une allée bordée de deux rangées d'arbres, plantés en lignes paralleles, ne les voit jamais paralleles; mais elles lui paroissent toujours inclinées l'une vers l'autre, & s'approcher à l'extrémité opposée.

De-là les Mathématiciens ont pris occasion de chercher sur quelle ligne il faudroit disposer les arbres, pour corriger cet effet de la perspective & faire que les rangs parussent toujours paralleles. Il est évident que pour qu'ils paroissent tels il ne faut pas qu'ils soient paralleles, mais divergens, c'est-à-dire, plantés sur des lignes qui aillent toujours en s'écartant. Mais suivant quelle loi réglera-t-on leur divergence? Il est évident que la solution de ce problème dépend d'une question physique encore contestée sur la grandeur apparente des objets. *Voyez* Apparent & Vision. Si on savoit bien pour quelle raison deux allées d'arbres paralleles semblent divergentes, ou plutôt si on savoit quelle doit être la grandeur apparente des intervalles de deux suites d'arbres ou d'objets placés sur deux lignes droites ou courbes quelconques, il seroit facile alors de trouver la solution cherchée: car on n'auroit qu'à planter les arbres sur deux lignes, qui fussent telles que la grandeur apparente de l'intervalle entre les arbres fût toujours la même; mais la question de la grandeur apparente des objets est une de celles sur lesquelles les auteurs d'Optique sont le moins d'accord. Tous ceux qui ont anciennement écrit de cette science, prétendent que la grandeur apparente est toujours proportionnelle à l'angle visuel; mais cette proposition ainsi énoncée généralement, est évidemment fausse, comme le pere Malebranche l'a remarqué, puisqu'un homme de six piés, vû à six piés de distance, paroît beaucoup plus grand qu'un homme de deux piés, vû à deux piés de distance, quoique l'un & l'autre puissent être vûs sous des angles égaux. Cependant, malgré l'incertitude, ou plutôt la fausseté du principe des anciens sur la grandeur apparente, il y a eu des auteurs qui se sont servis de ce principe pour résoudre le problème dont il s'agit ici. Il est évident que dans cette hypothèse les deux rangs doivent être tels, que les intervalles des arbres opposés ou correspondans, soient apperçus sous des angles visuels égaux.

Sur ce principe, le P. Fabry a assuré sans le démontrer, & le P. Tacquet après lui, a démontré par une synthèse longue & embarrassée, que les deux rangs d'arbres doivent être deux demi-hyperboles opposées.

Depuis, M. Varignon, dans les *Mémoires de l'académie des Sciences*, en 1717, a trouvé la même solution par une analyse simple & facile. Mais M. Varignon, connoissant le peu de sûreté du principe, s'est contenté de dire que les intervalles des arbres paroîtroient alors sous des angles égaux, & il s'est abstenu de décider si ces intervalles seroient égaux en effet; c'est-à-dire, que ne pouvant résoudre la question d'Optique, il en a fait une pure question de Géométrie, qui, au moyen de l'analyse, devient fort facile à résoudre. M. Varignon ne s'en tient pas là: il rend le problème beaucoup plus général, & exige non-seulement que les angles visuels soient égaux, mais encore qu'ils croissent ou décroissent en quelque raison donnée, pourvû que le plus grand n'excede point un angle droit. Il suppose que l'œil

soit placé en un point quelconque, ou précisément au commencement des rangées, ou au-delà, ou endeçà.

Cela posé, il imagine que la premiere rangée soit en ligne droite, & cherche quelle ligne doit être l'autre qu'il appelle la *courbe de rangée ;* il trouve que ce doit être l'hyperbole, pour que les angles visuels soient égaux. La rangée droite & l'hyperbolique seront vûes à l'infini sous des angles égaux; & si on ajoute la demi-hyperbole opposée, on aura trois rangées d'arbres, la droite dans le milieu, & toutes trois vûes sous des angles égaux.

Il n'est pas nécessaire que la seconde hyperbole soit l'opposée de la premiere, c'est-à-dire, de la même espece, ou qu'elle ait le même axe transverse. Il suffit qu'elle ait le même centre, son sommet dans la même ligne droite, & le même axe conjugué. Ainsi les deux hyperboles peuvent être de toutes les différentes especes possibles, sans que l'effet soit différent. *Voyez* HYPERBOLE.

De plus, la rangée supposée droite comme ci-devant, si l'on demande que les arbres soient apperçus sous des angles décroissans, M. Varignon fait voir que si le décroissement est selon une certaine raison qu'il détermine, il faut que l'autre ligne soit une ligne droite parallele.

Mais il va encore plus loin; & supposant que la premiere rangée est une courbe quelconque, il cherche pour l'autre une ligne qui puisse donner aux deux rangées l'effet que l'on desire, c'est-à-dire, de pouvoir être vûes sous des angles égaux, ou croissans, ou décroissans à volonté.

Nous avons vû dans l'*article* ALLÉE, que M. Varignon, ayant supposé la grandeur apparente proportionnelle au produit de la distance *apperçue* par le sinus de l'angle visuel, hypothese en apparence beaucoup plus vraissemblable que la premiere, & qui est celle du P. Malebranche & des meilleurs opticiens modernes (*voyez* APPARENT), trouve que dans cette hypothèse les deux lignes, pour être vûes paralleles, doivent être convergentes; & comme cette conséquence est absurde, M. Varignon en conclut qu'il faut rejetter le principe du P. Malebranche. Mais cette conclusion est trop précipitée. En effet, 1°. dans le principe du P. Malebranche, il s'agit de la distance *apperçue*, & non de la distance *réelle* qui est beaucoup plus grande. *Voyez* DISTANCE, VISION, *&c.* Or M. Varignon, dans ses calculs, fait entrer la distance *réelle.* 2°. Si au lieu de prendre pour la distance, comme le fait M. Varignon, la ligne menée de l'œil perpendiculairement à l'allée droite, on prenoit la ligne menée du même œil à l'allée courbe, alors on trouveroit pour la ligne cherchée une droite parallele à la premiere; ce qu'il est aisé de prouver. Pour corriger donc l'hypothèse de M. Varignon, en prenant les distances telles qu'il les prend, il faut supposer que les grandeurs apparentes sont proportionnelles aux produits des tangentes des angles visuels par les distances *apperçues*, dont on ignore la loi.

Voilà tout ce qui a été fait jusqu'à présent sur la question proposée, & on voit que la solution n'en est pas encore fort avancée; il paroît que l'expérience est le seul moyen sûr de la décider. Cependant s'il nous est permis de hasarder ici nos conjectures là-dessus, nous croyons que les deux rangées d'arbres dont il s'agit, doivent être deux lignes droites divergentes. Voici les raisons qui nous portent à le penser. Quand on regarde un allée d'arbres plantés sur deux lignes paralleles, ces deux allées paroissent se rapprocher & tendre à s'unir, mais chacune des deux rangées conserve toujours l'apparence de ligne droite. Les intervalles entre les arbres opposés paroissent décroissans, non pas précisément parce qu'ils sont vûs sous des angles décroissans, mais parce que les piés des arbres éloignés sont jugés plus proches qu'ils ne sont en effet. Ainsi (*fig. 16. Perspect.*) l'intervalle CD paroît plus petit que l'intervalle AB, parce que l'intervalle AB, étant fort proche de l'œil O, est vû à-peu-près à la place où il est, au lieu que l'intervalle CD étant fort éloigné, les points C & D sont jugés plus proches qu'ils ne sont réellement, par exemple, sont jugés en c & en d, de sorte que l'intervalle CD ne paroît plus que de la grandeur cd qui est plus petite; d'où il s'ensuit que l'allée est vûe, non dans le plan véritable $ABCD$ où elle est, mais dans une autre surface $ABdc$ sur laquelle on rapporte les intervalles apparens: or les lignes Ac, Bd, qui terminent cette surface, sont des lignes convergentes que l'œil juge droites; d'où il s'ensuit que la surface $ABdc$ sur laquelle on rapporte les intervalles apparens, est une surface plane. Cette conséquence peut se confirmer par une autre expérience. Il n'y a personne qui n'ait remarqué que dans une galerie longue & étroite, les côtés, le plat-fond & le plancher, paroissent se rapprocher, mais qu'ils paroissent toujours être des surfaces planes, si en effet ils en sont. Ne peut-on pas conclure de-là que la surface sur laquelle on rapporte les intervalles des arbres plantés sur deux rangées quelconques, droites ou courbes, paralleles ou non, est une surface plane? si cela est, la question n'est plus difficile à résoudre. Car la moindre connoissance des principes de la Géométrie fera voir aisément, que pour que les lignes AB, cd, soient égales, & pour que les lignes Ac, Bd, soient des lignes droites paralleles, il faut que les lignes AC, BD, soient deux lignes droites divergentes. A l'égard de la quantité de leur divergence, c'est-à-dire, de la quantité dont elles s'écartent l'une de l'autre, cette quantité dépend de la grandeur de l'angle dBD que le plan apparent $CABd$ fait avec le plan réel $ABCD$, & c'est à l'expérience à faire connoître cet angle; cependant, sans s'embarrasser de le chercher, on pourroit découvrir la position des lignes AC, BD, d'une autre maniere, qui consisteroit à attacher en A & en B les extrémités de deux cordes longues & d'une couleur fort remarquable, & à écarter ces cordes l'une de l'autre, en augmentant ou en diminuant successivement leur divergence, jusqu'à ce que l'œil placé en O les jugeât paralleles.

Ayant la divergence des lignes AC, BD, on auroit réciproquement l'angle dBD du plan apparent & du plan réel; mais on peut avoir directement cet angle d'une autre maniere, par le moyen de deux rangées d'arbres paralleles: on mettra au pié d'un des arbres les plus éloignés, par exemple en D, une corde de couleur très-remarquable, & on tendra cette corde sur le terrein, en la rapprochant de l'œil O, jusqu'à ce qu'elle paroisse dans une situation parallele à la rangée AC; ce qu'il sera facile de juger pour peu qu'on ait de justesse & d'habitude: or si cette corde coupe l'intervalle AB au point V par exemple, on aura AV pour la grandeur apparente de l'intervalle CD, car les lignes DV & CA paroissant paralleles par l'hypothese, les lignes AV, CD, paroîtront égales; on aura donc AV égal à cd, par conséquent on aura le rapport de cd à AB. Or ce rapport donne l'élévation du plan $ABdc$, car le rapport de AB à cd est égal à celui de CD à cd, c'est-à-dire, à celui de OD à Od, on connoîtra donc le rapport de OD à Od; ainsi puisque OD est connu, on connoîtra Od, & par conséquent la position de la ligne Bd.

Au reste, pour peu qu'on y fasse d'attention, on verra qu'en supposant même tout ce que nous avons dit ci-dessus exactement démontré, la quantité de la divergence des lignes AC, BD, dépend de la grandeur de l'intervalle AB, & de la hauteur de l'œil au-dessus du plan de l'allée. C'est pourquoi une allée d'ar-

bres, qui ſeroit parallele à un certain point de vûe; ne le ſeroit plus à un autre. Quoi qu'il en ſoit, nous ſouhaitons que les nouvelles vûes que nous venons de donner pour la ſolution de cette queſtion, excitent les Phyſiciens à faire des expériences pour vérifier notre principe, & pour donner à cet égard un nouveau degré d'accroiſſement à la théorie de la viſion.

J'avois fini cet *article* depuis pluſieurs années, comme il me ſeroit aiſé de le prouver, lorſque M. Bouguer lut à l'académie des Sciences un écrit ſur le même ſujet, qui contient au fond les mêmes principes; & je dis pour-lors de vive voix à l'académie, ſans prétendre rien ôter à M. Bouguer, que j'avois trouvé comme lui, & par les mêmes raiſons, que les lignes cherchées devoient être deux lignes droites divergentes. Le mémoire de M. Bouguer n'eſt point encore imprimé au moment où j'ajoute ces dernieres lignes au préſent *article*, c'eſt-à-dire, en Décembre 1759. (*O*)

PARALLÉLOGRAMME, ſ. m. *en Géométrie*, c'eſt une figure rectiligne de quatre côtés, dont les côtés oppoſés ſont paralleles & égaux. *Voyez* QUADRILATERE.

Le *parallélogramme* eſt formé, ou peut être ſuppoſé formé par le mouvement uniforme d'une ligne droite toujours parallele à elle-même.

Quand le *parallélogramme* a tous ſes angles droits, & ſeulement ſes côtés oppoſés égaux, on le nomme *rectangle* ou *quarré long*. *Voyez* RECTANGLE.

Quand les angles ſont tous droits, & les côtés egaux, il s'appelle *quarré*. *Voyez* QUARRÉ.

Si tous les côtés ſont égaux, & les angles inégaux, on l'appelle *rhombe* ou *loſange*. *Voyez* RHOMBE & LOSANGE.

S'il n'y a que les côtés oppoſés qui ſoient égaux, & les angles oppoſés auſſi égaux, mais non droits, c'eſt un *rhomboïde*. *Voyez* RHOMBOÏDE.

Tout autre quadrilatere, dont les côtés oppoſés ne ſont ni paralleles ni égaux, s'appelle un *trapeze*. *Voyez* TRAPEZE.

Propriétés du parallélogramme. Dans tout *parallélogramme*, de quelque eſpece qu'il ſoit, par exemple, dans celui-ci $ABCD$ (*Planches géomet. fig. 41.*), la diagonale DA le diviſe en deux parties égales; les angles diagonalement oppoſés $B\ C$ & $A\ D$ ſont égaux; les angles oppoſés au même côté CD & AB ſont enſemble égaux à deux angles droits; & deux côtés pris enſemble ſont plus grands que la diagonale.

Deux *parallélogrammes*, $ABCD$ & $ECDF$, ſur la même ou ſur une égale baſe, & de la même hauteur AC, ou entre les mêmes paralleles $AFCD$, ſont égaux; d'où il ſuit que deux triangles CDA & CDF, ſur la même baſe & de la même hauteur, ſont auſſi égaux.

Il s'enſuit auſſi que tout triangle CFD eſt moitié du *parallélogramme* $ACDB$, ſur la même ou ſur une égale baſe CD, & de la même hauteur, ou entre les mêmes paralleles; & qu'un triangle eſt égal à un *parallélogramme* qui a la même baſe & la moitié de la hauteur, ou moitié de la baſe & la même hauteur. *Voyez* TRIANGLE.

Les *parallélogrammes* ſont en raiſon compoſée de leur baſe & de leur hauteur. Si donc les hauteurs ſont égales, ils ſont comme les baſes, & réciproquement.

Dans les *parallélogrammes* & les triangles ſemblables, les hauteurs ſont proportionnelles aux côtés homologues. De-là les *parallélogrammes* & les triangles ſemblables ſont en raiſon doublée de leurs côtés homologues, auſſi-bien que de leurs hauteurs & de leurs baſes; ils ſont donc comme les quarrés des côtés, des hauteurs & des baſes.

Dans tout *parallélogramme*, la ſomme des quarrés des deux diagonales eſt égale à la ſomme des quarrés des quatre côtés.

M. de Lagny regarde cette propoſition comme une des plus importantes de toute la Géométrie: il la met au même rang que la fameuſe *XLVII*^e. d'Euclide, & que celle de la ſimilitude des triangles; & il ajoute que le premier livre entier d'Euclide n'eſt qu'un cas particulier de celle-ci. Car ſi ce *parallélogramme* eſt rectangle, il s'enſuit que les deux diagonales ſont égales, & par conſéquent que le quarré de la diagonale, ou, ce qui revient au même, le quarré de l'hypothenuſe de l'angle droit, eſt égal aux quarrés des côtés.

Si le *parallélogramme* n'eſt pas rectangle, & par conſéquent ſi les deux diagonales ne ſont pas égales, ce qui eſt le cas le plus général, la propoſition devient d'une vaſte étendue; elle peut ſervir, par exemple, dans toute la théorie des mouvemens compoſés, *&c.*

Il y a trois manieres de démontrer ce théorème: la premiere, par la Trigonométrie, ce qui demande vingt-une opérations; la ſeconde, géométrique & analytique, en demande quinze: M. de Lagny en donne une plus courte dans les *mémoires de l'académie*; elle n'en exige que ſept. *Voyez* DIAGONALE.

Mais en ſuppoſant la fameuſe *XLVII*^e. dont la démonſtration eſt d'un aſſez petit détail, celle-ci ſe démontre avec une extrème facilité: car ſoit $AC = D$ (*Pl. de Géom. fig. 25.*), $DB = d$, $AB = CD = B$, $BC = AD = C$, $BF = AE = y$, $CF = DE = x$, alors DF ſera $= B + x$, & $CE = B - x$; on voit bien que AE & BF ſont des perpendiculaires. Ceci ſuppoſé, il faut démontrer que $DD + dd = 2BB + 2CC$.

Démonſt. par la *XLVII*^e. $DD = YY + BB - 2Bx + xx$ & $CC = yy + xx$. Mettant donc CC en la place de $YY + xx$, dans l'équation précédente, on aura $DD = BB + CC - 2Bx$.

Pareillement $dd = YY + BB + 2BX + XX = BB + CC + 2BX$; par conſéquent $DD + dd = BB + CC + 2BX + BB + CC - 2BX$, & réduiſant ce dernier membre à ſa plus ſimple expreſſion, on a $DD + dd = 2BB + 2CC$. (*C Q. F. D.*)

Trouvez l'aire du *parallélogramme* rectangle $ABCD$ (*fig. 41.*); trouvez la longueur des côtés AB & AC; multipliez AB par AC: le produit ſera l'aire du *parallélogramme*. Suppoſez par exemple AB, 345; AC, 333: l'aire ſera 11385.

On trouve l'aire des autres *parallélogrammes* qui ne ſont pas rectangles, en multipliant la baſe DC (*fig. 25.*) par la hauteur BF.

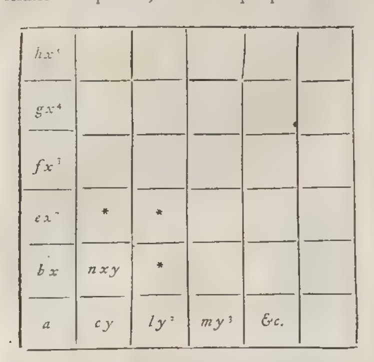
Complément du parallélogramme. *Voyez* COMPLÉMENT.

Centre de gravité du parallélogramme. *Voyez* CENTRE DE GRAVITÉ & MÉTHODE CENTROBARIQUE. (*E*)

Quand les Géometres diſent qu'un *parallélogramme* eſt le produit de ſa baſe par ſa hauteur, ils ne veulent pas dire par-là, comme quelques-uns ſe l'imaginent, qu'une ſurface eſt le produit de deux lignes droites; car on ne multiplie point une ligne droite par une ligne droite, parce qu'on ne multiplie jamais deux concrets l'un par l'autre (*voyez* CONCRET); ce langage des Géometres eſt une façon de parler abregée, que j'ai expliquée à la fin de l'*art.* ÉQUATION, *tom. V. p. 854. col 2.* (*O*)

Regle du parallélogramme. On appelle ainſi une regle imaginée par M. Newton, & dont voici l'uſage: ſuppoſons qu'on ait une équation algébrique ordonnée en x & en y, on demande la valeur de y en x lorſque $x = o$, & lorſque $x = \infty$. Pour cela on diſpoſe en cette ſorte dans un *parallélogramme* tous les

termes de l'équation, &c. on remplit par des * les



hx^5					
gx^4					
fx^3					
ex^2	*	*			
bx	nxy	*			
a	cy	ly^2	my^3	&c.	

termes qui devroient se trouver dans l'équation & qui ne s'y trouvent pas; & par le moyen d'une regle qu'on applique à ce *parallélogramme*, ensorte qu'elle passe par deux ou plusieurs termes qui sont en ligne droite, & qu'elle laisse tous les autres termes au-dessus ou au-dessous, ou à gauche ou à droite, on trouve la solution du problème. Par exemple, dans le cas présent, si $x = o$, les termes de dessous a, cy, ly^2, &c. tous couverts par la regle, donnent la valeur de y, en faisant $a + cy + ly^2 + \&c. = o$. Si le terme a manquoit, on auroit à la fois $bx + cy = o$, & $cy + ly^2 + my^3 = o$. Si $x = \infty$, les termes supérieurs $hx^5 + my^3 = o$, couverts par la regle, & au-dessous desquels tombent tous les autres, donnent $y^3 = \frac{hx^5}{m}$. On peut voir dans les *usages de l'analyse de Descartes* de M. l'abbé de Gua, & dans l'*introduction à l'analyse des lignes courbes* de M. Crammer, la démonstration, les différens usages, & les applications de cette regle, suivant les cas qui peuvent se présenter; il suffit ici d'en donner l'esprit. Il est bon d'observer que MM. de Gua & Crammer transforment le *parallélogamme* en un triangle qu'ils appellent *analytique*, ce qui ne change rien au fond.

En général, la regle appliquée dans les parties supérieures donne les valeurs de y qui répondent à x infinie; & la regle appliquée aux parties inférieures donne les valeurs de y qui répondent à $x = o$. Cela est fondé 1°. sur ce que tous les termes inférieurs à la regle sont en général d'un ordre moins élevé que ceux par où la regle passe; & qu'au contraire tous les termes supérieurs à la regle sont en général d'un ordre moins élevé. 2°. Sur ce que dans tous les termes par où passe la regle, les exposans de x & ceux de y sont en progression arithmétique.

Pour se servir commodément de cette regle, il faut 1°. supposer toutes les cases semblables & d'une égale surface, soit quarrées, soit rectangles. 2°. Imaginer que chaque terme de l'équation soit au centre de la case, & remplir ces centres par des étoiles, ou par quelque autre marque, & les termes vuides par des points. C'est ainsi qu'en a usé M. Crammer, *ch. vij.* de son ouvrage, auquel nous renvoyons.

Si on vouloit savoir les valeurs de x qui répondent à $y = o$, ou à $y = \infty$, il faudroit coucher le triangle sur la bande sans y, c'est-à-dire, supposer la bande $a + bx + cx^2$, &c. horisontale, & suivre la même méthode.

Ainsi on n'a qu'à faire passer autant de regles qu'il sera possible par deux ou plusieurs termes qui soient en ligne droite, & supposer que tous les termes soient renfermés au-dedans de ces regles, tous les termes enfilés par chaque regle donneront une équation séparée; & si le triangle est supposé couché sur la bande des y, les regles supérieures donneront les valeurs de y répondantes à $x = \infty$, & les inférieures les valeurs de y répondantes à $x = o$: mais si le triangle est couché sur la bande des x, alors les regles supérieures donneront les valeurs de x qui répondent à $y = \infty$, & les regles inférieures donneront les valeurs de x qui répondent à $y = o$. *Voyez les articles* SERIE & SUITE. (*O*)

PARALLOGISME, s. m. *en Logique*; c'est un raisonnement faux, ou une erreur commise dans la démonstration, quand la conséquence est tirée de principes qui sont faux ou qui ne sont pas prouvés; ou bien quand on glisse sur une proposition qu'on auroit dû prouver. *Voyez* ERREUR, RAISONNEMENT, DÉMONSTRATION, &c.

Le *parallogisme* differe du sophisme, en ce que le sophisme se fait à dessein & par subtilité, & le *parallogisme* par erreur & par défaut de lumiere suffisante & d'application. *Voyez* SOPHISME.

Cependant MM. de Port-Royal semblent ne mettre aucune différence entre l'un & l'autre. Tous ceux qui ont cherché la quadrature du cercle ont fait des *parallogismes*. *Voyez* QUADRATURE.

PARALC PHIE, s. f. (*Anat.*) terme énergique employé par Keill & autres Anatomistes, pour désigner en un seul mot la partie latérale la plus basse du col; ce mot est composé de παρα, *proche*, & de λοφία, *éminence du dos*; c'est, selon Keill, la partie latérale la plus basse du col. (*D. J.*)

PARALOURGE, s. m. (*Antiq. grecq.*) παραλούργος, c'étoit chez les anciens Grecs une espece de vêtement, avec une bande pourpre de chaque côté.

PARALYSIE, s. f. *ou* PARALYTIQUE, s. m. (*Médecine.*) la paralysie est une maladie caractérisée par une privation plus ou moins complette, plus ou moins générale du mouvement & du sentiment, ou de l'un des deux. Son nom lui vient du grec παραλυω, *resolvo*, je résous; les Latins traduisent quelquefois le mot grec de παραλύσις par *resolutio*, & même en françois celui de *résolution* n'est point absolument inusité dans cette signification.

L'idée générale de *paralysie* en comprend deux especes que l'observation a fait distinguer; savoir, la *paralysie* du mouvement que les Grecs appellent ἀκινησια; & la *paralysie* du sentiment, qu'ils nomment ἀναισθησια; il est assez rare qu'elles se rencontrent ensemble, plus souvent le mouvement est aboli & le sentiment persiste; il n'y a que quelques exemples de privation de sentiment dans des parties qui conservoient le libre exercice des mouvemens; on en trouve deux rapportés dans l'*Hist. de l'acad. royale des Sciences*, l'une & l'autre espece peut-être universelle ou particuliere, occuper tout le corps, ou seulement une partie plus ou moins étendue; on lui a donné le nom de *paraplégie*, lorsque toutes les parties au-dessous du col sont affectées; & elle a été appellée *hemiplegie*, lorsque, comme le nom l'indique, la moitié du corps divisé en deux parties latérales étoit *paralysée*; cette espece est celle qui se rencontre le plus communément dans la pratique. On n'a designé sous aucun nom particulier la *paralysie* qui occupe le visage, les paupieres, le col, le gosier, la langue, les bras, les jambes, les intestins, la vessie, la verge, &c. celle qui a son siége dans l'iris est plus connue & traitée spécialement sous le nom de *goutte seraine*. *Voyez ce mot.*

Les symptomes qui constituent la *paralysie* sont simples, en petit nombre & nullement équivoques; le mouvement & le sentiment étant des fonctions qui tombent sous les sens; on s'apperçoit d'abord de leur inexercice, & on juge surement qu'une partie

eſt *paralyſée*, par ſon inſenſibilité & ſon inaptitude au mouvement; on en eſt plus aſſuré dans les parties internes par le dérangement total des fonctions auquel le mouvement & le ſentiment ſont néceſſaires. Lorſque la *paralyſie* eſt univerſelle, lorſqu'elle mérite les noms de *paraplegie* & d'*hémiplegie*; lorſqu'elle attaque les organes extérieurs des mouvemens muſculaires, elle s'annonce clairement au premier coup d'œil par l'impoſſibilité où eſt le malade d'exécuter aucun mouvement, par la flaccidité des parties *paralyſées*, par la convulſion des muſcles antagoniſtes, *&c.* Dans l'hémiplégie qui s'étend ſur le viſage, la paupiere du côté affecté eſt abaiſſée, les levres ſont tiraillées par les muſcles de l'autre côté, elles obéiſſent à leur effort qui n'eſt point contre-balancé par celui des antagoniſtes, privés de leur action, la bouche eſt tournée, en ſe portant davantage du côté ſain, elle défigure le viſage & fait un petit gonflement de ce côté; il y a beaucoup de *paralyſies* qui n'ont d'autre ſymptome que cette diſtorſion de la bouche, & qui n'en ſont pas moins bien caractériſées; j'ai vû cependant un médecin qui jouit de quelque réputation, un de ceux qui trouvent le ſcorbut partout, prendre cette diſtorſion pour une fluxion ſcorbutique, quoiqu'à ce ſigne ſe joignît encore l'abaiſſement involontaire de la paupiere du côté oppoſé qui décidoit bien la maladie, & donner en conſéquence pendant très-long-tems, fort inutilement, comme on croira ſans peine, du petit-lait avec du ſyrop anti-ſcorbutique; tant le préjugé peut aveugler les hommes & leur faire prendre le change. La *paralyſie* des nerfs optiques ſe connoît par la cécité; des nerfs acouſtiques, par la ſurdité; des nerfs olfactifs & guſtatifs, par la perte de l'odorat & du goût; des nerfs qui ſervent au tact, par la privation de ce ſens. La *paralyſie* des muſcles de la langue produit l'aphonie; celle des muſcles du col, ſa flaccidité & ſon abaiſſement continuel, de côté ou d'autre, ou ſa rétraction d'un côté ſi la *paralyſie* n'occupe que les muſcles de l'autre côté; le ſphincter de l'anus & de la veſſie *paraliſés* laiſſent échapper continuellement les excrémens & l'urine, & le défaut d'érection annonce la *paralyſie* de la verge, *&c.*

La *paralyſie* ne ſe décide pas pour l'ordinaire tout de ſuite dans une perſonne qui ſe porte bien, les attaques de *paralyſie* primaires ou protopathiques ſont très-rares, plus ſouvent elles ſont une ſuite de l'apopléxie incomplettement guérie, lorſqu'elles n'en ont point été précédées & qu'elles dépendent d'une autre cauſe; elles s'annoncent lentement par des engourdiſſemens, des ſtupeurs, des tremblemens dans les parties qui doivent être le ſiége de la *paralyſie*, par des convulſions plus ou moins générales, par des vertiges, des maux de tête opiniâtres, *&c.* on voit quelquefois des perſonnes ſe coucher en bonne ſanté, & ſe réveiller *paralytiques*; il eſt alors très-probable qu'il y a eu une eſpece d'apopléxie pendant le ſommeil, dont la *paralyſie* a été la ſuite, l'effet, le dépôt, & peut-être la criſe.

La *paralyſie* ſuccédant fréquemment à l'apopléxie, il s'enſuit qu'elle reconnoît pour cauſes toutes celles qui concourent à la production de cette maladie, dont la claſſe eſt extrèmement vaſte; *voyez* APOPLÉXIE. Outre ces cauſes, celles qui l'excitent immédiatement ſont très-multipliées; il n'y a peut-être point d'erreur dans l'uſage des ſix choſes non naturelles, point de cauſes ordinaires de maladie, qui dans des ſujets diſpoſés ou dans certaines circonſtances n'ayent déterminé la *paralyſie*. Les paſſions d'ame, ſur-tout les chagrins vifs & durables, y diſpoſent très-ſouvent, comme je l'ai obſervé; les chûtes ſur la tête & le dos, les luxations ou fractures de l'épine en ſont des cauſes très-ordinaires, & dans ce cas la *paralyſie* a ſon ſiége principal dans les extrémités ſur-tout inférieures, dans les inteſtins & la veſſie; on trouve pluſieurs exemples de ces *paralyſies* dans les mémoires des curieux de la nature rapportés par Schubartus, Helwigius, *&c.* Foreſtus fait mention d'une *paralyſie*, cauſée par un coup de pierre ſur le coû, *lib. X. obſerv. 95.* Wolfangus, Wedelius, dit avoir vû ſurvenir une *paralyſie* des jambes à une boſſe ou diſlocation lente des vertebres du dos, occaſionnée par une chûte, ce qui eſt extrèmement rare. Le froid violent & continuel, ſur-tout joint à l'humidité, produit fréquemment le même effet, telle fut la cauſe de la *paralyſie* des parties inférieures, obſervée par Hermann Lummius, dans deux ouvriers qui avoient reſté long-tems au fond d'un puits, occupés à le nettoyer; de celle qui ſurvint au goſier d'un apothicaire, pour avoir bû de la biere trop fraîche; de celle qu'éprouva un jeune homme qui eut l'imprudence de coucher pendant une nuit d'hiver la fenêtre de ſa chambre ouverte; de celle enfin qu'eut aux parties inférieures & au bas-ventre un capucin, qui après s'être purgé ſe promena les piés nuds dans un jardin humide, & pendant un tems froid & nébuleux, ſuivant les obſervations d'Helwigius; l'impreſſion ſubite d'un air trop froid occaſionne les mêmes accidens, lorſqu'on s'y expoſe après s'être échauffé par des débauches, par des excès de liqueurs fermentées, *&c.* L'hiver eſt le tems le plus favorable aux *paralyſies*, & les vieillards y ſont les plus ſujets. L'uſage immodéré des liqueurs vineuſes, ardentes, ſpiritueuſes, fait auſſi un grand nombre de vieillards *paralytiques*.

La ſuppreſſion des évacuations ſanguines ou ſéreuſes, naturelles, ou excitées par l'art, continuelles ou périodiques ou même fortuites, a produit beaucoup de *paralyſies*; de ce nombre ſont les *paralyſies* qui ont ſuccédé à des regles, des hémorrhoïdes, des vuidanges, des dyſſenteries, diarrhées, ſalivation, ſueurs, *&c.* arrêtées ſubitement par le froid, la crainte, la frayeur, l'uſage déplacé des narcotiques, des aſtringens, des répercuſſifs, & à des vieux ulcères, à des fiſtules qu'on a imprudemment fait cicatriſer, à des teignes, des croutes laiteuſes, des gales, des dartres, des bouffiſſures répercutibles; des maladies locales, même ſans évacuation, peut-être auſſi ſans matiere, ont dégéneré en *paralyſie*, lorſqu'on les a combattues par des topiques répercuſſifs, ou par d'autres remedes donnés mal-à-propos ou trop précipitamment; telles ſont toutes les maladies arthritiques, rhumatiques, qu'on a vû ſi ſouvent donner naiſſance aux accidens les plus graves entre les mains des charlatans effrontés qui vouloient les guérir. Les évacuations trop abondantes ont quelquefois auſſi produit la *paralyſie*: Helwigius raconte, qu'un moine Franciſcain fut atteint d'une *paralyſie* univerſelle à la ſuite d'une ſuperpurgation qui dura deux jours. On en a vû ſurvenir à différentes maladies, ſoit par l'effet même de la maladie, ſoit cauſée par un traitement peu convenable.

Ragger dit avoir obſervé une *paralyſie* univerſelle à la ſuite de la petite-vérole; le même auteur rapporte l'exemple d'une hémiplégie qu'avoit excité une iſchurie. Schultzius fait mention d'une *paralyſie* ſemblable produite par une hydropiſie; Reſinus Hémilius a obſervé une *paralyſie* univerſelle ſuccéder aux fievres intermittentes; de toutes les maladies non ſoporeuſes, celle qui ſe termine le plus ſouvent par la *paralyſie*; c'eſt la colique, & ſur-tout la colique minérale qu'on appelle auſſi *colique des Peintres* ou du *Poitou*, & plus proprement *rachialgie*, & qui eſt principalement produite par l'uſage intérieur des préparations du plomb. *Voyez* COLIQUE. La *paralyſie* dans ce cas affecte les extrémités, & plus ordinairement les extrémités ſupérieures. Les obſervations de ces ſortes de *paralyſies* ſont très-nombreuſes; quelques

auteurs ont parlé des coliques bilieuses qui dégénéroient en *paralysie*, il y a apparence qu'ils ont confondu ces coliques avec la colique minérale, qu'ils ne connoissoient pas, d'autres sans savoir que cette colique fût une maladie particuliere, l'ont cependant très-bien décrite; observant que des coliques produites par des vins, altérés avec la litharge, s'étoient terminés par la *paralysie*; le mercure donne aussi très-souvent naissance à la *paralysie*, soit qu'on le prenne intérieurement à trop haute dose, soit qu'on en respire les vapeurs, soit enfin qu'on le manie pendant très-long-tems. On prétend que le simple toucher d'un poisson appellé pour cet effet *torpedo*, engourdit & paralyse la main. A ces causes, on peut ajouter celles qui sont locales, telles que les fractures, les luxations, les blessures des membres qui sont suivies de leur *paralysie*. Schultzius rapporte, qu'une saignée mal-faite donna lieu à une *paralysie* du bras; suivant l'observation de Cortnummius, une tumeur dans le pli du bras produisoit le même effet; enfin, on a vû des *paralysies* héréditaires se manifester sans cause apparente dans les peres & les enfans au même âge, telle est celle qu'a observé Olaüs Borrichius, dans un organiste qui refusa d'essayer de la dissiper par aucun remede, parce que son pere qui en avoit été atteint au même âge avoit inutilement employé toutes sortes de remedes.

Quelque différentes & multipliées que soient ces causes, il y a lieu de penser que leur action porte toujours sur le même organe, c'est-à-dire sur les nerfs immédiatement destinés à répandre dans toutes les parties la vie, ou le mouvement & le sentiment; ils peuvent seuls, par leur altération, occasionner des dérangemens dans l'une ou l'autre de ces fonctions; mais ne seroit-il pas nécessaire de distinguer deux especes de nerfs, dont les uns donneroient la sensibilité, & les autres la mobilité; cette distinction paroit indispensable pour expliquer les *paralysies* dans lesquelles le mouvement subsiste, le sentiment étant aboli; ou au contraire les parties ayant perdu la faculté de se mouvoir, conservent leur sensibilité. Cette explication assez heureuse, mais gratuite, peut subsister jusqu'à ce qu'on en trouve une autre plus conforme aux lois de l'économie animale, & plus satisfaisante. Pour que les parties puissent sentir & se mouvoir, il faut que les nerfs qui servent à ces fonctions soient libres & entiers depuis la partie jusqu'à leur origine, c'est-à-dire jusqu'au cerveau ou la moëlle alongée qui n'en est qu'une prolongation; si on les lie, si on les coupe, si on les blesse, si on les comprime, *&c.* dans leur cours, la partie où ils aboutissent devient sur-le-champ paralytique; ainsi les causes de la *paralysie* peuvent agir ou sur la partie même, ou sur les portions intermédiaires des nerfs, ou ce qui est le plus ordinaire, sur leur origine, qui est le siege des sensations; le dérangement qu'elles produisent dans cette partie, nécessaire pour exciter la *paralysie*, n'est point connu du-tout; les différens auteurs se sont d'autant plus attachés à pénétrer ce mystere qu'il est plus difficile à débrouiller; mais leurs travaux & leurs recherches n'ont servi qu'à prouver encore mieux son impénétrabilité. Les idées qu'ils ont essayé d'en donner sont toutes plus ou moins ridicules, plus ou moins in-vraissemblables; quelques-uns avoient assez ingénieusement manié dans ce cas le fluide nerveux, & en le supposant d'une nature électrique avoient donné des explications assez spécieuses, mais qui dans le fond n'ont servi qu'à amuser & à faire disputer dans les écoles, & qui ont fait rire le praticien observateur pour qui elles n'étoient point faites. Je me garderai bien de surcharger cet article du détail des différentes opinions qu'il y a eu sur cette cause prochaine de la *paralysie*, leur fausseté manifeste m'évite la peine que j'aurois été forcé de prendre si ces théories faites avec plus d'art & voilées sous les apparences de la vérité avoient exigé une réfutation suivie; & s'il eût été nécessaire de suivre pas-à-pas les auteurs pour montrer leurs paralogismes moins évidens.

Les observations faites sur les cadavres de personnes mortes de *paralysies* n'ont, comme à l'ordinaire, répandu aucun jour sur le méchanisme de ses causes, & sur les remedes par lesquels il falloit la combattre, elles ont presque toutes fait voir beaucoup de délabrement dans le cerveau & la moëlle alongée; quelquefois cependant on n'y a trouvé aucun dérangement, le vice étoit dans d'autres parties. Schenckius rapporte une observation qui lui a été communiquée par Jean Bauhin, d'un jeune homme né mélancholique, qui étoit sujet à de fréquentes attaques de *paralysie* & d'épilepsie, & qui pendant ce tems avoit tout le côté droit en convulsion & le gauche paralysé; à sa mort & à l'ouverture du cadavre on vit les veines de la pie-mere du côté droit prodigieusement distendues & noirâtres, & un abscès dans la partie correspondante du cerveau. Tulpius, Valeriola, Scultetus rapportent d'autres exemples d'abscès dans le cerveau trouvés dans des personnes paralytiques. R * * * * * dans ses lettres à Bartholin, qu'on lit parmi celles de cet auteur, fait mention d'un enfant paralytique à la suite d'une fracture du crâne, dans lequel le cerveau s'épuisa en champignon, jusqu'au corps calleux qu'on voyoit d'abord après avoir enlevé le crâne; dans plusieurs paralytiques on n'a trouvé d'autre cause apparente qu'un amas de sérosités dans le cerveau & la moëlle alongée. Plater, Willis, Bonnet rapportent plusieurs exemples de *paralysies* dépendantes, ou du-moins accompagnées de l'extravasation de sérosités. Brunner dit que dans un hémiplégique il ne trouva qu'un côté de l'origine de la moëlle alongée inondé de sérosités extravasées, & comprimé par des tumeurs. Cet auteur ajoute que dans le cerveau de plusieurs personnes mortes paralytiques il a observé des tumeurs enkistées. Wepfer a fait la même observation dans un jeune homme devenu subitement hémiplégique, & mort peu de tems après; toute la fosse antérieure du crâne parut à Willis remplie de sang, en partie ichoreux & en partie grumelé; dans un autre paralytique, qui avoit été auparavant apoplectique, Bartholin trouva tous les ventricules distendus de sang, qui venoit des vaisseaux crevés du plexus choroïde. On lit un grand nombre d'observations semblables dans les recueils & les compilations qu'en on fait différens auteurs, Bonnet, Tulpius, Schenckius, *&c.* dans les Mémoires des curieux de la nature, dans la Bibliotheque pratique de Manget, où nous renvoyons les lecteurs curieux. Dans quelque espece de *paralysie* on ne voit ni dans le cerveau ni dans la moëlle alongée aucune espece d'altération; c'est sur-tout dans les *paralysies* hystériques & dans celles qui succedent à la colique; dans le premier cas il n'y a souvent aucun dérangement sensible dans toute la machine; dans les autres le vice principal est dans les organes du bas-ventre, & sur-tout dans le foie & les visceres qui en dépendent. Volcher-Coiter, dans un de ces paralytiques, ne trouva dans le crâne qu'un peu de sérosité ichoreuse, qu'il présume même avoir été fournie par les vaisseaux qu'il avoit été obligé de couper; le foie lui parut obstrué, la vésicule du fiel distendue par une bile épaisse & noirâtre, l'estomac rempli de matieres vertes porracées, & le colon mal conformé. Dans un homme sujet à des vomissemens bilieux, & qui après leur cessation essuya une fievre intermittente, & mourut enfin paralytique, Fernel n'observa rien de contre nature qu'une collection de plus d'une livre de bile aux environs du foie. Manget rapporte qu'un vieux bu-

veur étant mort paralytique à la ſuite d'une jauniſſe, il n'apperçut dans le cadavre d'autre altération dans les viſceres qu'un skirrhe conſidérable du pancréas, & la bile extravaſée par-tout; elle étoit épaiſſe & noire dans la véſicule du fiel, elle enduiſoit comme une colle les parois de l'eſtomac & en occupoit tous les replis, elle avoit teint la liqueur du péricarde, *&c.*

De toutes ces obſervations que conclure, ſinon qu'on n'eſt pas plus avancé qu'avant de les avoir faites; qu'on n'a rien d'aſſuré à donner ſur l'æthiologie de la *paralyſie*, & que par conſéquent le parti le plus ſage & le plus ſûr eſt de garder le ſilence plûtôt que de débiter des abſurdités à pure perte? tenons-nous en aux ſeuls faits que nous connoiſſons, ſavoir que les nerfs ſont affectés; ne cherchons pas à penétrer le *comment :* appliquons-nous à bien connoître les cauſes qui ont agi, pour opérer en conſéquence; regardons le fluide nerveux comme gratuitement ſuppoſé & abſolument inutile, & les obſtructions des nerfs comme inſuffiſantes & trop peu générales; ſi quelquefois cette cauſe a lieu, & cela peut arriver puiſque les nerfs ont des vaiſſeaux, qu'ils ſe nourriſſent, & vraiſſemblablement ſervent à la nutrition de toutes les parties, on peut croire que ce n'eſt que dans le cas de *paralyſie* avec atrophie.

Nous pouvons cependant tirer quelque parti des obſervations précédentes pour le pronoſtic de la *paralyſie;* elles nous font voir que les cauſes qui l'excitent ſouvent agiſſent en produiſant dans des parties eſſentielles une altération conſidérable & qu'il eſt impoſſible de corriger; de-là tant de *paralyſies* mortelles, & qui éludent l'efficacité des remedes les plus appropriés; ce n'eſt guère que dans les jeunes gens que la *paralyſie* eſt ſuſceptible de guériſon lorſqu'elle eſt incomplette, & l'effet de quelques cauſes accidentelles; celle qui eſt produite par des coups, des bleſſures, des chûtes, *&c.* eſt incurable lorſqu'elle ne reçoit aucun ſoulagement des premiers ſecours qu'on emploie, ou qu'on y remédie trop tard, ou que ces cauſes ont occaſionné la luxation des vertebres du dos, & dans ce dernier cas elle eſt pour l'ordinaire aſſez promptement mortelle; les exemples du contraire ſont très-rares; j'ai été le témoin d'une; lorſque la *paralyſie* occupe le goſier, l'eſtomac, les inteſtins, la veſſie, les muſcles de la reſpiration, le diaphragme, *&c.* le défaut des fonctions auxquelles ces parties ſervent, augmente encore le danger & hâte la mort des malades. Hérophile prétend avoir obſervé la *paralyſie* du cœur, lorſqu'elle a lieu la mort ſuccede ſubitement. Les *paralyſies* avec froid & atrophie ſont plus dangereuſes; ſi le tremblement ſurvient, c'eſt un très-bon ſigne qui doit faire eſpérer la guériſon; on a vû quelquefois la fievre & les paſſions d'ame vives, ſur-tout la colere, l'opérer; Tite, fils de Veſpaſien, fut, au rapport des hiſtoriens, guéri par la colere d'une *paralyſie.* Fabrice de Hilden raconte qu'un enfant qui avoit le bras paralytique, guérit en ſe le caſſant. *Obſerv. chirurg. cent. III.*

Il n'eſt pas prudent de ſe fier aux forces de la nature pour la guériſon de la *paralyſie*, ni de compter ſur des accidens heureux; cette maladie n'eſt pas du nombre de celles qui ſe combattent par leurs propres efforts, au contraire elle s'enracine & s'opiniâtre par le tems, & demande en conſéquence des ſecours auſſi prompts que déciſifs; leur effet doit être de rappeller le mouvement & le ſentiment dans les parties qui en ſont privées, & pour cela de ranimer les nerfs engourdis & de leur redonner le ton, de la force & de l'activité. Les remedes ſtimulans, nervins, ſpiritueux, toniques ſont les plus propres pour l'ordinaire à remplir ces indications générales; l'obſervation dans bien des cas, d'accord avec le raiſonnement, juſtifie leur uſage & conſtate leur ſuccès; mais comment agiſſent-ils pour produire ces effets? Eſt-ce en ſecouant la machine, en irritant les nerfs, en augmentant leur vibration, en réveillant le jeu de certains organes, ou en évacuant, en deſobſtruant, en diſſipant les cauſe sde la maladie, *&c.*! c'eſt ce qu'il n'eſt ni poſſible ni utile de déterminer; dans quelques cas particuliers où il y a pléthore, où la *paralyſie* eſt dûe à la ſuppreſſion des excrétions ſanguines, la ſaignée peut avoir lieu; hors de ces cas où la néceſſité eſt bien marquée, il faut s'abſtenir de ce ſecours indifférent, déplacé, & même très-pernicieux s'il étoit réitéré. On doit attendre un effet plus certain & plus conſtant des émétiques, des purgatifs forts, des lavemens âcres, ſouvent répétés, les boiſſons ſudorifiques & purgatives ſont très-efficaces; la double action qui réſulte de ces deux différens remedes fait dans la machine une heureuſe révolution, y jette une ſorte de trouble avantageux; je me ſuis ſervi plus d'une fois avec ſuccès de cette combinaiſon qui paroit biſarre; on peut encore employer à l'uſage intérieur, les remedes ſpiritueux dont on varie l'activité ſuivant les tempéramens & ſuivant les cas; dans cette claſſe ſont les différens eſprits & ſels volatils, les eſprits aromatiques huileux de Sylvius, les huiles eſſentielles & animales, les eaux ſpiritueuſes aromatiques, & enfin les plantes même qu'on donne en conſerve, en poudre; en opiate, en infuſion, *&c.* il faut ſoutenir & animer l'action de ces médicamens internes par les irritans & fortifians extérieurs, univerſels & topiques; tels ſont les véſicatoires, les ventouſes, l'urtication, les frictions ſéches faites avec des étoffes de laine, pénétrées de la vapeur des plantes & des réſines aromatiques, les linimens avec les baumes nervins & ſpiritueux, les bains & les fomentations aromatiques, les ſtimulans moyens, les éroſions ſternutatoires, ſialagogues, apophlegmatiſans, peuvent être employés en même tems & opérer quelques bons effets, ſoit par l'irritation faite au ſyſtème nerveux, ſoit par l'évacuation qui en eſt une ſuite faite par les glandes du nez & de la bouche qui dégagent aſſez promptement la tête. On trouve dans les écrits des médecins allemands un grand nombre de formules de remedes qu'ils donnent pour éminemment anti-paralytiques; mais ce ſont ſouvent des remedes indifférens, *fatua*, tels que leur fameuſe teinture de marcaſſite ſulphureuſe, par l'eſprit de vin ſi vantée par Cnveffell, leur poudre préparée avec le cinabre, les os humains, les magiſteres de perle, leur baume fait avec la graiſſe d'ours & la moëlle de jambe de bœuf, *&c.* ou ce ſont des compoſitions informes de tous les remedes qui ont quelque énergie. De tous les ſecours les plus appropriés contre la *paralyſie*, les eaux minérales chaudes ou termales ſont ceux qui ſont le plus univerſellement célébrés, & qui méritent le mieux les éloges qu'on en fait. *Voyez les articles* MINÉRALES, *eaux*, & THERMALES. On y voit tous les jours ſe renouveller les miracles de la piſcine probatoire, & s'y opérer des guériſons ſurprenantes; on peut les prendre intérieurement, & s'en ſervir en bains, en douches, & en étuves; leur principal effet dépend de la chaleur; dans les cas où l'on ne pourroit pas porter les malades à la ſource ou ſe procurer ces eaux, il ſeroit très-facile de les imiter ou de les ſuppléer. Les plus renommées en France ſont celles de Balaruc, de Bourbonne, de Vichy, de Barége, de Cauterets, *&c.* Quelques auteurs, avec Willis, regardent le mercure comme un des plus excellens remedes contre la *paralyſie;* ils rapportent pluſieurs obſervations qui conſtatent les ſuccès complets de la ſalivation; c'eſt une reſſource qu'il ſeroit imprudent de négliger, ſur-tout lorſqu'on a inutilement employé les autres remedes: il en eſt de même de l'électricité, qui a eu pendant un certain tems beaucoup de ré-

putation ; les expériences que M Jallabert avoit faites à Geneve l'avoient extrèmement accréditée; des personnes dignes de foi m'ont cependant assuré qu'ayant fait des informations sur les lieux, elles ne leur avoient pas paru aussi heureuses & aussi favorables à l'électricité que M. Jallabert l'avoit écrit, & celles qu'on fit à Paris n'ayant eu aucun succès, on a tout-à-fait abandonné ce remede; cependant M. de Sauvage, professeur à Montpellier, assure en avoir obtenu de bons effets, & M. Rast le fils, médecin à Lyon, m'écrivoit il n'y a pas long-tems, qu'une paralytique à qui il l'avoit fait éprouver s'en étoit très-bien trouvée : ainsi il paroit qu'on devroit pour constater les vertus de ce remede & pour en déterminer l'usage, faire de nouvelles expériences, la matiere est assez importante pour réveiller l'attention des Médecins ; on peut toujours employer sans crainte ce secours, parce que s'il ne produit aucun bon effet, il ne sauroit avoir des suites facheuses.

A ce détail sur la *paralysie*, j'ajouterai deux exemples rares d'une *pararalysie* sans sentiment, & sans destruction des mouvemens de la partie insensible.

L'un est d'un soldat qui fut privé de sentiment depuis l'épaule jusqu'à l'extrémité des doigts de la main : cependant ce même soldat jouoit à la boule, fendoit du bois en y employant les deux bras, sans que celui qui étoit insensible, y fit remarquer ou de la peine ou de la contrainte. Un jour il leva par mégarde avec la main insensible le couvercle d'un poële de fer très-ardent & presque rouge ; il le posa ensuite tranquillement, & il ne s'apperçut point du tout, du-moins par le sentiment, qu'il s'étoit brûlé tout le dedans de la main ; cependant les tégumens internes, les tendons, & le périoste de l'index, en furent détruits : la gangrene se mit à la plaie, & l'on y fit plusieurs incisions, auxquelles il ne sourcilla pas, non plus que lorsqu'on y appliquoit la pierre infernale ; il est demeuré estropié de deux doigts.

M. Garein, correspondant de l'académie des Sciences, est le sujet d'un second exemple de l'espece de *paralysie*, qui ne tombe que sur les organes du sentiment. Tous ses doigts étoient insensibles, sans être privés de mouvement. Il étoit obligé d'en prendre un soin infini pour les garantir de mille atteintes, auxquelles ils sont continuellement exposés. Cependant, malgré ses soins, il lui arrivoit fréquemment de s'oublier. Un des principaux symptomes de son mal consistoit, en ce que ses doigts étoient toujours plus froids que ne comportoit la température actuelle de l'air, & du reste de son corps ; ils ne pouvoient jamais se réchauffer d'eux-mêmes ; il falloit nécessairement avoir recours à une chaleur extérieure, comme de les appliquer sur sa poitrine par-dessous ses habits. Quand il vouloit reconnoître leur état, il les portoit sur son visage, ne les sentant jamais par eux-mêmes ni froids ni chauds. Un jour donc, il avoit trop approché sa main du poîle où il vouloit la réchauffer, & où le feu étoit plus ardent qu'il ne pensoit; il se brûla les doigts, & ne s'apperçut de sa brûlure que deux heures après, par une grosse vessie qui s'y forma.

Y a-t-il des nerfs qui répondent directement au tact & au sentiment, & qui n'entrent pour rien dans les mouvemens ; & au contraire, &c ? Les exemples qu'on vient de lire, ne décident point nettement la question ; mais enfin, dit l'historien de l'académie, rien peut-être ne prouve mieux la nécessité indispensable de nos sens, & de la douleur même, pour la conservation de notre corps, que les suites funestes de la privation du sentiment dans le tact. Le plus subtil physicien, le plus savant anatomiste, l'homme le plus attentif à ce qui peut lui nuire, ne sauroit ordinairement le prévoir avec cette promptitude que l'occasion requiert presque toujours, & avec laquelle le toucher l'en garantit. Encore moins pourroit-il se promettre que rien ne détournera jamais son attention d'un danger qui échappe à tous les autres sens. *Histoire de l'académie, année 1743.* (*m*)

PARAMARIBO, (*Géog. mod.*) capitale de la colonie hollandoise de Surinam. *Lat. sept. 5. 49.* (*D. J.*)

PARAMESE, s. f. étoit *dans la musique des Grecs*, le nom de la premiere corde du tétracorde diezeugmenon. Il faut se souvenir que le troisieme tétracorde pouvoit être conjoint avec le second ; alors sa premiere corde étoit la *mése* ou la quatrieme corde du second, c'est-à-dire, que cette *mese* étoit commune aux deux.

Mais quand ce troisieme tétracorde étoit disjoint, il commençoit par la corde appellée *paramese*, qui, au lieu d'être commune avec la mese, se trouvoit un ton plus plus haut ; de sorte qu'il y avoit un ton de distance entre la mese ou la derniere corde du tétracorde meson, & la *paramese* ou la premiere du tétracorde diezeugmenon. *Voyez* SYSTÈME, TÉTRACORDE.

Παραμεσον signifie, *proche de la mese*, parce qu'en effet la *paramese* n'en étoit qu'à un ton de distance, quoiqu'il y eût quelquefois une corde entre deux. *Voyez* TRITE. (*S*)

PARAMETRE, s. m. *en Géométrie*, est une ligne droite constante dans chacune des trois sections coniques : on l'appelle autrement en latin *latus rectum*. *Voyez* LATUS RECTUM.

Dans la parabole *VBV*, *Planche des coniques, fig. 8*, le rectangle du *parametre AB*, & de l'abscisse, par exemple, *B 3* est égal au quarré de l'ordonnée correspondante *3 III*. *Voyez* PARABOLE.

Dans l'ellipse & l'hyperbole, le *parametre* est une troisieme proportionnelle au diametre & à son conjugué. *Voyez* ELLIPSE & HYPERBOLE.

On appelle en général *parametre*, la constante qui se trouve dans l'équation d'une courbe ; ainsi dans la courbe dont l'équation $y^3 = axy + 4x^3$, a est le *parametre*, & représente une ligne donnée, on appelle aussi quelquefois cette ligne le *parametre* de l'équation. Quand il y a plusieurs constantes a, b, c, dans une équation, on peut toujours les réduire à une seule, en faisant $b = ma$, $c = na$, m & n, marquant des nombres quelconques, de sorte qu'on peut toujours réduire tous les *parametres* à un seul; & si les lignes a, b, c, sont égales, c'est-à-dire, si $m = n = 1$, &c. les courbes sont alors semblables. *Voyez* SEMBLABLE. (*O*)

PARAMMON, (*Mythol.*) étoit un surnom de Mercure, comme fils de Jupiter Ammon : les Eléens lui faisoient des libations sous ce nom, au rapport de Pausanias.

PARAMMONAIRE, s. m. (*Hist. ecclés.*) dans l'antiquité ecclésiastique ; on appelloit *assecla*, *buccellarius satelles*, *parammonarius*, *parammonaire*, le paysan qui tenoit à ferme les biens d'une église, le métayer d'une église.

PARAMOS, (*Hist. nat. Géog.*) c'est ainsi que les Espagnols du Pérou nomment des espaces de terrein ou des plaines extrèmement froides & communément couvertes de neiges, qui se trouvent entre les sommets des deux chaînes de montagnes qui forment les cordillieres des andes. Quelques-unes de ces plaines qui sont très-élevées sont si froides, qu'elles sont entierement inhabitables, & que l'on n'y voit aucun animal, ni aucune plante.

PARANA, LE, (*Géog. mod.*) riviere du Paraguai, qui donne son nom à la province de *Parana*, & se jette dans Rio de la Plata. La province de *Parana*, qu'on nomme aussi *la terre de la mission des Jésuites*, est peuplée de bourgades d'indiens. Les Jésuites ont su se les attacher, & les empêcher d'avoir aucun commerce avec les Espagnols. Ils habitent le pays

pays qui eſt le long du *Parana*, au S. O. du Bréſil. Une partie de leurs terres & de leurs bourgades ayant été compriſe dans les limites fixées en 1756 par les rois d'Eſpagne & de Portugal, ils ont refuſé de ſe ſoumettre à la fixation de ces limites. De-là eſt venue la guerre qui eſt entre ces indiens du Paraguay, & la couronne de Portugal. (*D. J.*)

PARANA, (*Géog. mod.*) grande riviere de l'Amérique méridionale; elle prend ſa ſource au Bréſil, dans un pays qui eſt fort peu connu, & ſe joint finalement à la riviere de *Paraguay*, près la ville de Corrientes. *Voyez* RIO DE PLATA.

PARANETE, ſ. f. *en Muſique*, eſt le nom que pluſieurs anciens ont donné à la troiſieme corde de chacun des tétracordes, *ſynnemenon*, *diezeugmenon*, & *hyperboleon*, laquelle d'autres ne diſtinguoient que par le nom du genre où ces tétracordes étoient employés. Ainſi la troiſieme corde du tétracorde *hyperboleon*, qu'Ariſtoxène & Alypius appellent, par exemple, *hyperboleon diatonos*, Euclide l'appelle *paranete hyperboleon*. (*S*)

PARANGON, ſ. m. (*Gram.*) vieux mot qui ſignifioit autrefois *comparaiſon*, *patron*, *modele*; *parangon* de beauté, *parangon* de chevalerie.

PARANGON, (*Architecture.*) on dit *du marbre parangon*, pour du *marbre noir*.

PARANGON GROS, (*Fondeur de caracteres d'Imprimerie.*) eſt le treizieme des corps ſur leſquels on fond les caracteres d'Imprimerie. Sa proportion eſt de trois lignes quatre points meſure de l'échelle; il eſt le corps double de celui de la philoſophie. *Voyez proportion des caracteres*, & *l'exemple*, *à l'article* CARACTERE.

PARANGON PETIT, (*Fondeur de caracteres d'Imprimerie.*) dixieme corps des caracteres d'Imprimerie; ſa proportion eſt de trois lignes deux points, meſure de l'échelle. *Voyez proportions des caracteres d'Imprimerie*, & *l'exemple*, *à l'article* CARACTERE.

PARANGON, (*Bijoutier.*) ce mot ſe dit *chez les Lapidaires* des pierres précieuſes, excellentes, & c'eſt une eſpece d'adjectif qui ne change point de genre. Un diamant *parangon*, une perle *parangon*.

PARANGON, PARANGOINE, (*Jardinage.*) eſt une fleur qui revient toujours de la même beauté chaque année ſans dégénérer.

PARANGON, (*Soyerie.*) c'eſt ainſi qu'on nomme à Smirne, quelques-unes des plus belles étoffes qui y ſont apportées de Veniſe.

PARANITES, (*Hiſt. nat.*) nom dont les anciens naturaliſtes ſe ſont ſervi pour déſigner une améthyſte d'un violet très-clair, & preſque inſenſible.

PARANOMASIE, ſ. f. (*Gramm.*) ſimilitude de mots. La *paranomaſie* eſt fréquente dans les langues qui ont une même origine, ou quelqu'autre affinité entre elles.

PARANYMPHAIRE, ſ. m. (*Belles-Lettres.*) perſonnage chargé de faire les diſcours des paranymphes. C'eſt ainſi qu'on le nomme en Angleterre; en France nous l'appellons *paranymphe*. *Voyez* PARANYMPHE.

Dans l'univerſité de Cambridge, il y a une cérémonie pareille à celle qu'on appelle ailleurs *paranymphe*, & le *paranymphaire* s'y nomme *prévaricateur*.

PARANYMPHE, (*Hiſt. grec. & rom.*) les Grecs appellent *paranymphes*, ceux qui ſelon la coutume, conduiſoient l'épouſe dans la maiſon de ſon mari; ils donnoient le nom de *nymphes* aux épouſées. Les Romains qui obſervoient la même cérémonie dans la conduite de l'épouſée, appelloient *pronubus*, le conducteur, & *pronuba*, ſi c'étoit une femme qui eût cet emploi. Feſtus a dit, *pronubæ adhibebantur nuptiis quæ ſemel nupſerunt cauſa auſpicii*, *ut ſingulare perſeveret matrimonium*. Et Iſidore, *liv. IX. pronuba dicta eſt eo quod nubentibus præeſt*, *quæque nubantem viro conjungit*, *ipſa eſt & paranympha*. Cette conduite ſe faiſoit avec des circonſtances ſingulieres.

Je ſuppoſe les cérémonies uſitées dans les fiançailles, & les ſacrifices accomplis ſuivant la coutume; le jour ayant cédé la place à la nuit, on ſe mettoit en état de conduire l'épouſée chez ſon mari, & l'on commençoit par mettre les hardes de l'épouſée dans un panier d'oſier, que Feſtus appelle *cumerum*; le porteur étoit ſuivi de pluſieurs femmes tenant dans leurs mains une quenouille avec le lin, qu'elles mettoient ſur un fuſeau; les parens, les amis, & l'époux, marchoient enſuite, ſuivis de trois jeunes garçons, vétus d'une robe blanche bordée de pourpre, que l'on appelloit *patrini* & *matrini*; l'un des trois portoit un flambeau allumé, & qui étoit fait d'une branche d'épine blanche, parce que, ſelon le témoignage de Varron & de Feſtus, cette eſpece de bois étoit heureuſe, & chaſſoit les enchantemens que les Romains craignoient beaucoup dans cette occaſion.

Si nous en croyons Pline, *liv. XVI. chap. xviij.* on portoit pluſieurs flambeaux, que les amis communs tâchoient d'enlever, de crainte que les mariés n'en fiſſent un uſage de mauvais augure, & qui préſageoit la mort prochaine de l'un ou l'autre.

Ce n'eſt pas encore tout ce que l'on pratiquoit. Pline & Virgile nous apprennent que l'épouſe étant arrivée à la porte de la maiſon, les parens & le mari jettoient des noix aux enfans qui accouroient dans la rue.

Tibi ducitur uxor;
Sparge, marite, nuces.

C'eſt Virgile qui le recommande dans ſon éclogue huitieme, dont Servius a donné pluſieurs raiſons: les noix, dit-il, étoient conſacrées à Jupiter; on en jettoit aux enfans, pour marquer que le mari abandonnoit les jeux enfantins, pour s'appliquer aux affaires ſérieuſes. (*D. J.*)

PARANYMPHE, *chez les Hébreux*, étoit l'ami de l'époux, celui qui faiſoit les honneurs de la noce, & qui conduiſoit l'épouſe chez l'époux.

Les rabbins diſent que le principal devoir du *paranymphe* parmi les Iſraélites, étoit d'obſerver que l'époux & l'épouſe ne ſe fiſſent aucune fraude dans ce qui regarde le ſang qui étoit la marque de la virginité de l'épouſe, & dont parle Moïſe, *Deuteronom. chap. xxij. 14. & 15.* de peur que l'époux ne ſupprimât le linge où ce ſang paroiſſoit, ou que l'épouſe n'en ſuppoſât de faux. Parmi les Grecs, le *paranymphe* gardoit la porte du lit nuptial, & avoit ſoin de l'économie du repas & des autres réjouiſſances. Quelques-uns ont crû qu'il en étoit de même chez les Hébreux, & que *l'architriclinus*, dont il eſt parlé dans l'Evangile à l'occaſion des noces de Cana, & que nous traduiſons par *intendant* ou *maître-d'hôtel*, n'étoit autre que le *paranymphe*. S. Gaudence de Breſſe aſſure, ſur la tradition des anciens, que pour l'ordinaire ce préſident ou ordonnateur du feſtin nuptial étoit pris du nombre des prêtres, afin qu'il eût ſoin qu'il ne s'y commît rien de contraire aux regles de la religion & à la bienſéance. C'étoit lui qui régloit les fonctions des officiers, & la diſpoſition du repas. Il eſt quelquefois déſigné dans l'Ecriture ſous le nom d'*ami de l'époux*, *amicus ſponſi*, Joann. *III.* ℣. 29. Calmet, *Dictionn. de la Bible.*

Le nom de *paranymphe* eſt commun dans l'hiſtoire byſantine, pour ſignifier l'officier chargé par l'empereur de conduire & remettre les princeſſes impériales mariées à quelque prince étranger, ſur les terres ou entre les mains de leur époux, & Grégoire de Tours, *liv. VI. chap. xlv.* donne le nom de *paranymphe* au duc Bobon, qui fut chargé de conduire en Eſpagne la princeſſe Rigunthe, fille de Chilpéric I. mariée au roi des Viſigoths.

Il est fait mention du *paranymphe* dans les capitulaires de Charlemagne, dans les lois des Lombards, & dans les euchologes des Grecs.

On donnoit le nom de *paranymphes* dans les écoles de théologie de Paris, à une cérémonie qui se faisoit à la fin de chaque cours de licence, & dans laquelle un orateur appellé *paranymphe*, après une harangue, apostrophoit par rang tous les bacheliers quelquefois par des complimens, & plus souvent par des épigrammes mordantes, auxquelles ceux-ci repliquoient par de semblables pieces. La faculté de Théologie vient tout récemment de réformer cet abus, en réduisant les *paranymphes* à de simples harangues.

PARAO, s. m. (*Marine.*) petit bâtiment des Indes que l'on arme quelquefois en guerre; alors ils sont montés de pierriers. Les souverains de quelques contrées s'en servent pour lever le tribut qu'ils exigent des petites îles situées aux environs de leur contrée.

PARAOUSTIS, (*Hist. mod.*) c'est le nom que les habitans de la Floride donnent aux chefs qui les commandent, & qui marchent toujours à leur tête. Ils sont les seuls de la nation à qui la polygamie soit permise. Ils ont une très-grande autorité sur les peuples qui leur sont soumis, qu'ils traitent en esclaves, & dont la succession leur appartient; on leur rend de grands honneurs, même après leur mort; on brûle leur habitation & tout ce qui leur appartenoit, & les femmes, après les avoir pleurés, se coupent les cheveux pour les semer sur leurs tombeaux. Ces peuples ne connoissent d'autre divinité que le soleil, à qui ils immolent des victimes humaines qu'ils mangent ensuite.

PARPEGME, (*Astronom. anc.*) machine astronomique d'usage chez les Syriens & les Phéniciens, pour montrer les solstices par l'ombre d'un stile.

PARAPET, s. m. (*Architect.*) c'est un petit mur qui sert d'appui & de garde-fou à un quai, à un pont, à une terrasse, *&c.* Ce mot vient de l'italien *parapetto*, garde poitrine. (*D. J.*)

PARAPET, *en Fortification*, est une masse de terre à l'épreuve du canon, élevée vers le côté extérieur du rempart, & qui sert à cacher à l'ennemi les soldats qui sont sur le rempart.

Borel nous a donné de Jos. Marie Subresius, une collection curieuse des noms que les anciens & les modernes ont donné à cette espece de *parapets*. Les Latins les appelloient *subarrœ* & *bastiæ*, d'où sont venus les noms de *bastions* & de *bastille*: ils les nommoient aussi *pagineumata*, *loricœ* & *antimuralia.* Les Espagnols les appellent *barbacanes*; les Italiens *parapetti*, à cause qu'ils garantissent la poitrine, *petto*, d'où est venu notre *parapet.*

On construit des *parapets* sur tous les ouvrages de la fortification.

Le *parapet* royal ou celui du rempart, doit être de terre, à l'épreuve du canon, de 18 à 20 piés d'épaisseur, haut de 6 ou 7 piés du côté de la place, & de 4 ou 5 du côté du rempart. Cette différence de hauteur dispose sa partie supérieure en talus, ou plan incliné: l'objet de cette inclinaison est de mettre le soldat en état de pouvoir tirer sur l'ennemi, en plongeant vers la contrescarpe & le glacis. *Voyez* REMPART & ROYAL. *Chambers.*

Au pié du rempart, & du côté intérieur, ou vers la place, est une banquette ou une espece de petit degré, de 2 piés d'élévation, & de 3 piés de largeur. Il sert à élever le soldat pour tirer pardessus le *parapet. Voyez* BANQUETTE.

Le *parapet* doit être d'une matiere douce, afin que les éclats ne blessent pas ceux qui en sont proches, lorsque l'ennemi bat la place avec du canon. C'est pour éviter cet inconvénient qu'on ne revêt guere aujourd'hui le *parapet* de maçonnerie, quoique le rempart en soit revêtu. Il est seulement revêtu de gasons, ou de placage sur les deux tiers de sa hauteur pour talus. Pour cela on éloigne un peu le pié extérieur du *parapet* du sommet de la muraille, afin qu'elle se soutienne mieux. Ce *parapet* ainsi construit, donne encore plus de facilité dans un tems de siege pour y percer des embrazures, que s'il étoit revêtu de maçonnerie. Au reste, l'épaisseur du *parapet* est différente, selon qu'il est plus ou moins exposé aux batteries de l'ennemi. On lui donne ordinairement 3 toises d'épaisseur, parce que l'expérience a fait voir qu'un canon étant tiré de 100 ou 150 toises, son boulet perce 15 ou 17 piés de terre rassise. Si le *parapet* est de terre sablonneuse, il lui faut une plus grande épaisseur, elle va alors jusqu'à 22 ou même 24 piés; car alors le boulet s'enterre plus profondément dans une terre de cette espece. On fait quelquefois le *parapet* de pure maçonnerie, & on lui donne 8 ou 9 piés d'épaisseur, ce qui est suffisant pour qu'il puisse résister au canon; dans les lieux qui n'y sont point exposés, comme aux endroits où il y a des inondations, des marais, des précipices, ou la mer qui empêche d'en approcher, dans ces sortes de cas, il suffit que le *parapet* ait 2 ou 3 piés de maçonnerie d'épaisseur, sur 4 de hauteur; ou bien, si le rempart est bas, on peut lui donner 8 piés de hauteur, & le percer de créneaux de 6 piés en 6 piés.

Le *parapet* ordinaire a un talus du côté intérieur, du quart de sa hauteur; le côté extérieur est à-plomb sur le cordon, si le *parapet* est revêtu de maçonnerie; s'il est de terre ou de gason, & que le revêtement du rempart soit de même, il en suit le prolongement, en sorte que ces deux revêtemens ne font qu'un seul & même plan incliné. *Voyez* TABLETTE, c'est le nom qu'on donne au côté extérieur du revêtement du *parapet.*

Le *parapet* du chemin-couvert est l'élévation de terre qui le cache à l'ennemi. *Voyez* GLACIS.

Le *parapet* des tranchées est formé de la terre qu'on tire de leur construction, comme aussi de gabions, fascines, *&c. Voyez* TRANCHÉE. (*Q*)

PARAPHE, s. m. (*Jurisprud.*) est une marque & un caractere composé de plusieurs traits de plume, que chacun s'est habitué à faire toujours de la même maniere.

Le *paraphe* se met ordinairement au bout de la signature, & dans ce cas c'est une double précaution que l'on prend pour empêcher que quelqu'un ne contrefasse la signature.

Quelquefois le *paraphe* se met seul, & tient lieu de signature, comme quand un des avocats généraux paraphe un appointement avisé au parquet.

Enfin le *paraphe* sert quelquefois seulement à marquer des pieces, afin de les reconnoître, & pour en constater le nombre; c'est ainsi qu'un notaire *paraphe*, par premiere & derniere, toutes les pieces inventoriées, c'est-à-dire qu'il met sur chacune un nombre avec un *paraphe* qui tient lieu de sa signature, & que ces nombres se suivent tant qu'il y a des pieces, de maniere que sur la derniere le notaire met le nombre, comme *trentieme*, s'il y en 30, & on ajoute ces mots *& dernier*, avec son *paraphe.*

Le secrétaire du rapporteur *paraphe* de même par premier & dernier, les pieces de chaque sac d'une instance ou procès.

Quand on remet une piece dans quelque dépôt public, ou que l'on verbalise sur la piece, on la *paraphe*, *ne varietur*, c'est-à-dire pour empêcher que l'on ne substitue une autre piece à celle dont il s'agissoit d'abord; sans quoi l'on ne pourroit point compter sur quelque chose de certain. *Voyez* APPOINTEMENT, COTTE, INVENTAIRE, SIGNATURE. (*A*)

PARAPHERNAL, (*Jurisp.*) est un bien de la femme qu'elle n'a pas compris dans sa constitution de dot.

L'usage des *parapherneux* ou biens *paraphernaux*, vient des Grecs, le mot *paraphernal* étant composé de deux mots grecs, παρὰ, *præter*, & φερνὴ, *dos*, *quasi bona quæ sunt præter dotem.*

Ulpien dans la loi, *si ergo*, *de jure dot.* remarque que les Gaulois appelloient *pecule* de la femme, *peculium*, les mêmes biens que les Grecs appelloient *parapherna.*

Ce même jurisconsulte ajoute qu'à Rome la femme avoit un petit registre des choses qu'elle avoit apportées dans la maison de son mari, pour son usage particulier; sur lequel le mari reconnoissoit que sa femme, outre sa dot, lui avoit apporté tous les effets mentionnés sur ce registre, afin que la femme pût les reprendre après la dissolution du mariage.

Aulugelle, *lib. VII. ch.vj.* dit qu'à Rome les femmes avoient trois sortes de biens; savoir, *dotaux*, *paraphernaux*, & les biens particuliers appellés *res receptitias*, *quas neque dabant ut dotem*, *neque tradebantur* parapherna, *sed apud se retinebant.*

Le mari étoit le maître de la dot, il étoit seulement possesseur des *paraphernaux*, & n'en jouissoit qu'autant que sa femme le lui permettoit; quant aux biens particuliers appellés *res receptitias*, il n'en avoit ni la propriété, ni la possession.

Tel étoit le droit observé dans les mariages qui se contractoient *per usum*; mais dans ceux qui se faisoient *per coemptionem*, le mari achetant solemnellement sa femme, achetoit aussi conséquemment tous ses biens, lesquels en ce cas, étoient tous reputés dotaux: il n'y avoit point de *paraphernal.*

On ne pratique plus, même en pays de droit écrit, la distinction des biens appellés *res receptitias*; tous les biens de la femme y sont dotaux ou *paraphernaux*, au lieu qu'en pays coutumier, tous biens sont reputés dotaux; car les biens que la femme se stipule propres, ne sont pas des *paraphernaux*: cette stipulation de propres n'a d'autre effet que d'empêcher que le fond de ces biens n'entrent en communauté.

Tous les biens présens & à venir que la femme n'a pas compris dans sa constitution de dot, sont reputés *paraphernaux*, soit qu'elle les eût lors de son mariage, ou qu'ils lui soient échus depuis.

On distingue néanmoins deux sortes de *paraphernaux.*

Les uns sont les biens dont la femme, par contrat de mariage, s'est réservée la jouissance & la disposition: ce sont là les véritables *paraphernaux.*

Les autres sont tous les biens qui viennent à la femme pendant le mariage, soit par succession, donation ou autres, *voyez* Légitime. On appelle ceux-ci, pour les distinguer des autres, *biens adventifs*, & la coutume d'Auvergne les appelle *biens adventices*; mais ils ne laissent pas d'être compris sous le terme général de *paraphernaux.*

Les biens *paraphernaux* peuvent consister en meubles ou en immeubles.

S'ils consistent en meubles, ou effets mobiliers qui ne soient point au nom de la femme, tels que pourroient être des billets & obligations, la femme en les apportant dans la maison de son mari, doit lui en faire signer un état, pour justifier qu'ils lui appartiennent; car de droit tout est présumé appartenir au mari, s'il n'y a preuve au contraire.

La femme peut se réserver l'administration de ses *paraphernaux*, & en jouir par ses mains, sans le consentement ni l'autorisation de son mari; elle peut aussi les engager, vendre & aliéner sans lui, pourvû qu'elle ne s'oblige que pour elle-même.

Ce que l'on vient de dire reçoit néanmoins une exception, pour les pays de droit écrit du ressort du parlement de Paris, dans lesquels la femme peut bien administrer ses *paraphernaux*, sans le consentement de son mari, mais elle ne peut disposer, vendre, engager, ou donner la propriété sans le consentement de son mari: elle ne peut même, sans son autorisation, intenter aucune action pour raison des jouissances de ses *paraphernaux*, soit adventifs ou autres.

Quand le mari ne s'est point immiscé dans l'administration des *paraphernaux*, il n'en est point responsable. La femme peut lui en confier l'administration, & dans ce cas le mari n'étant que mandataire de sa femme, il est comptable envers elle de son administration.

Mais le mari ne peut s'immiscer dans cette administration contre la volonté de sa femme, & celle-ci est tellement maîtresse de ce genre de biens qu'elle peut agir en justice pour en faire le recouvrement, & pour les autres actes conservatoires, sans qu'elle ait besoin de l'autorisation ni de l'assistance de son mari.

On distingue pourtant entre la propriété & les fruits & revenus. Le mari ne peut disposer de la propriété des *paraphernaux*, sans le consentement exprès de sa femme; à l'égard des fruits & revenus, le consentement tacite de la femme suffit, parce que le mari est procureur né de sa femme.

Le débiteur des sommes *paraphernales* peut payer au mari, sur un mandement de la femme, sans qu'il soit besoin que celle-ci ratifie; il suffit même qu'elle ait remis à son mari ses titres de créances, pour l'autoriser à en faire le recouvrement.

Lorsque le mari a l'administration des *paraphernaux*, s'il en a employé les revenus à l'entretien de sa famille, il n'en doit aucune restitution à sa femme; mais s'il en a fait des épargnes, il doit lui en tenir compte.

Les docteurs font néanmoins plusieurs distinctions à ce sujet, entre les fruits naturels, les fruits industriaux & les fruits civils, les fruits extans & fruits consumés; mais cette discussion nous meneroit ici trop loin, on peut voir toutes ces questions dans le recueil de M. Bretonnier, où il examine les diverses opinions des docteurs à ce sujet, & la jurisprudence des divers parlemens.

Pour ce qui est de l'hypotheque de la femme, pour la restitution des *paraphernaux*, elle a lieu du jour du contrat de mariage, quand elle y est stipulée, autrement ce n'est que du jour que le mari a reçu les deniers.

La coutume de Normandie, *article 394*, dit que la femme qui renonce à la succession de son mari, doit avoir ses *paraphernaux* & son douaire.

L'*article suivant* dit que les *paraphernaux* se doivent entendre des meubles servans à l'usage de la femme, comme lits, robes, linges & autres de pareille nature, dont le juge fera honnête distribution à la veuve, eu égard à sa qualité & à celle de son mari, l'héritier & le créancier appellés, pourvû que ces biens n'excedent pas la moitié du tiers des meubles, & où le meuble seroit si petit, qu'elle aura son lit, sa robe & son coffre.

La jurisprudence du parlement de Rouen a fixé ce *paraphernal* à la valeur du sixieme des meubles.

Ce *paraphernal* de Normandie est fort hétéroclite; mais nous avons deux coutumes, savoir celles d'Auvergne & de la Marche, qui admettent les véritables *paraphernaux* tels qu'ils ont lieu dans les pays de droit écrit; ce qu'il y a seulement de singulier, c'est que ces coutumes qui sont sous le ressort du parlement de Paris, autorisent la femme à disposer de ses *paraphernaux* sans l'autorité de son mari, tandis que dans les pays de droit écrit de ce même parlement, la femme ne peut pas le faire sans l'autorisation de son mari, quoique les lois romaines lui en donnassent la liberté. *Voyez au code le titre de pactis conventis*; le *recueil* de Bretonnier, & l'auteur des *maximes journalieres au mot* paraphernaux, & Argout, *titre de la dot*, &c. (*A*)

PARAPHIMOSIS, s. m. *en Chirurgie*, est une maladie du penis, dans laquelle le prépuce est renversé & gonflé au-dessous du gland, ensorte qu'il n'est plus en état de le couvrir. *Voyez* PRÉPUCE & GLAND.

Ce mot est grec, composé du παρὰ, *multùm*, beaucoup, & de φιμοῶ, *obligo, constringo*, je serre, j'étrécis, parce que le *paraphimosis* serre la verge comme un lien.

Cette incommodité est souvent un symptome de maladie vénérienne. Elle peut arriver accidentellement, lorsque le prépuce est naturellement étroit, & qu'on l'a fait remonter avec violence par-dessus la couronne du gland, dont la largeur empêche le prépuce de descendre & de recouvrir l'extrémité de la verge : cela arrive souvent à des enfans dont le gland n'a point encore été découvert, & qui, par fantaisie & par curiosité, font remonter le prépuce par force : cela arrive aussi aux nouveaux mariés, qui font des efforts pour dépuceler de jeunes filles qu'ils auront épousées. *Dionis* dit qu'il a réduit un *paraphimosis* à un jeune homme à qui cela arriva le jour de son mariage, & qui accusoit sa femme de lui avoir donné du mal vénérien. L'auteur consola beaucoup ce jeune homme, en lui disant tout ce qui étoit capable de lui faire supporter avec satisfaction la douleur que sa femme lui auroit épargnée, si elle eût été moins sage.

La réduction de prépuce s'obtient différemment, suivant les circonstances. S'il n'y a pas long-tems que le prépuce étrangle le gland, & que l'inflammation de cette partie ne soit pas considérable, la réduction se fait aisément : on jette d'abord de l'eau froide sur la verge & sur les bourses, ou l'on fait tremper ces parties dans un vaisseau qui en contienne. La fraîcheur de l'eau répercute le sang & les esprits, *voyez* RÉPERCUSSIFS, & la verge se dégonflant; par ce moyen le malade peut réduire lui-même son prépuce. Si l'inflammation avoit été portée à un certain point, la verge ne se flétriroit point assez pour que le malade pût parvenir à se recouvrir le gland ; il a alors besoin de la main du chirurgien, qui peut réussir par la méthode suivante. Il prend la verge entre les deux doigts indices & du milieu des deux mains, dont les dos regardent le ventre du malade, & il amene le prépuce sur le gland qu'on comprime latéralement avec les deux pouces pour l'alonger. *Dionis* dit que les deux pouces doivent repousser le gland pour le faire rentrer dans sa bourse ; mais on sent que par cette maniere on rendroit la base du gland plus large, & l'on s'opposeroit à la réduction du prépuce.

Si l'inflammation est grande, il faudra faire des scarifications à la membrane interne du prépuce pour détruire l'étranglement : cette membrane forme des bourrelets séparés par des brides, qui sont des especes de ligatures circulaires ; ce sont ces brides qu'il faut principalement couper ; on passe à cet effet sous chacune d'elles une sonde cannelée très-déliée ; elle sert à conduire la pointe d'un bistouri courbe. Lorsqu'on a détruit toutes les brides, on peut faire des scarifications avec la lancette ou le bistouri sur le bourrelet pour le fendre transversalement, c'est-à-dire suivant la longueur de la verge ; ces incisions donnent issue à une lymphe gangréneuse infiltrée dans le tissu cellulaire qui joint la peau du prépuce à la membrane interne : il n'est pas nécessaire de réduire le prépuce après l'opération ; j'en ai même vû des inconvéniens par la réunion qui se fait au prépuce, & qui a mis des malades dans le cas de l'opération du *phymosis* bien plus douloureux. *Voyez* PHYMOSIS. Après l'opération, on peut se contenter d'envelopper la verge avec des compresses trempées dans de l'eau-de-vie camphrée tempérée par un peu d'eau; on ne risque rien de l'hémorrhagie, il est à propos de laisser dégorger un peu les vaisseaux qui ont été coupés par les incisions; le sang s'arrête de lui-même au bout d'une demi-heure, ou d'une heure au plus. Vingt-quatre heures après l'opération, on peut lever l'appareil & réduire le prépuce ; si le gland n'a aucune maladie qui exige qu'il soit découvert, comme chancres, poireaux, &c. on termine la cure par des injections déterfives, & ensuite par des dessicatives.

Dans le cas de chancres, l'inflammation ne se dissipe pas si facilement, on doit appliquer des cataplasmes anodins sur la partie, & panser avec le même appareil que nous avons décrit pour le panaris, à l'exception de la croix de Malte, qui doit être percée vis-à-vis de l'orifice de l'urethre. *Voyez* PANARIS. Il faut mettre ensuite la verge en une situation qui favorise le retour du sang : pour cet effet, il ne faut pas la laisser pendante, mais la coucher sur le ventre, & l'assujettir par une petite bandelette à une ceinture de linge qu'on aura mise autour du corps. (*Y*)

PARAPHONIE, s. f. *en Musique*, est cette espece de consonnance qui ne résulte pas des mêmes sons comme l'unisson, qu'on appelle *homophonie*, ni de la réplique des mêmes sons, comme l'octave qu'on appelle *antiphonie*, mais de sons réellement différens, comme la quinte & la quarte. A l'égard de la sixte & de la tierce, les Grecs ne les comptoient pas pour des *paraphonies*, parce qu'ils les regardoient comme des dissonnances. De *paraphonie*, on a fait *paraphone*, son *paraphone*, & *paraphoniste*, chantre exécutant la *paraphonie*. (*S*)

PARAPHONISTE, s. m. (*Hist. ecclés.*) chantre, enfant de chœur, selon l'ordre romain. L'anti-*paraphoniste* est le grand-chantre.

PARAPHRASE, s. f. PARAPHRASER, v. act. PARAPHRASTE, s. m. (*Gramm. & Théol.*) termes relatifs à une interprétation qui est selon le sens, & non selon les paroles.

C'est l'interprétation de quelque texte en termes plus clairs & plus étendus, par lesquels on supplée à ce que l'auteur auroit dit & pensé sur la matiere qu'il a traitée. *Voyez* TEXTE.

Colomiés regarde la *paraphrase* d'Erasme sur le nouveau Testament comme un ouvrage si extraordinaire, qu'il dit sans hésiter que, selon lui, cet auteur étoit inspiré du ciel, quand il composa son ouvrage.

Paraphrase chaldaïque ou *chaldéenne*, est un terme usité parmi les Critiques & les Théologiens, pour signifier une ancienne version de la Bible faite en chaldéen. On croit communément que l'ignorance où étoit le peuple juif de la langue hébraïque depuis la captivité de Babylone, avoit donné lieu à cette version. Elle n'est ni d'un même auteur, ni du même tems, ni sur tous les livres de l'ancien Testament.

La premiere, qui est du Pentateuque, a été faite par *Onkelos le prosélyte*, contemporain de Jesus-Christ, selon quelques-uns & que d'autres confondent, ou avec le rabbin Akiba, ou avec le juif Aquila, & que d'autres croient avoir été cet Onkelos que les Talmudistes dans le traité *Gittin* qualifient de neveu de l'empereur Tite.

La seconde *paraphrase* du Pentateuque est, dit-on, de Jonathan fils d'Uziel, mais les savans reconnoissent qu'elle est supposée. Il est vrai qu'on a du même Jonathan une *paraphrase* sur les livres que les Juifs nomment *prophétiques*. Quelques critiques ont confondu ce Jonathan avec *Théodotien*, auteur d'une version greque. C'est une erreur occasionnée par la ressemblance de l'étymologie des noms. Car *Théodotien* en grec signifie la même chose que *Jonathan* en hébreu, c'est-à-dire *don de Dieu*.

Le troisieme *paraphrase* sur le Pentateuque est le

Targum de Jérusalem. *Voyez* TARGUM. Elle est plus récente que les deux autres, & Schikard la croit du même tems que le Talmud, c'est-à-dire postérieure de plus de 300 ans à Jesus-Christ.

Outre ces trois *paraphrases*, il y en a une sur les Pseaumes, sur Job, & sur les Proverbes que les Juifs attribuent à rabbi Josè, surnommé *l'Aveugle* ou *le Louche*. On en voit encore une sur le Cantique des Cantiques, sur Ruth, sur les Lamentations, sur l'Ecclésiaste & sur Esther; mais l'auteur de celle-ci est incertain. Plusieurs savans pensent que tout ce qu'avancent les rabbins sur l'antiquité de ces *paraphrases* est fort suspect, qu'elles sont postérieures à saint Jérôme qui n'en parle point, & qui ayant eu grand commerce avec les plus doctes Juifs de son tems, en auroit fait mention si elles eussent existé. Les Juifs modernes les ont en grande vénération, sur-tout celle d'Onkelos qu'on lit dans leurs synagogues : elles éclaircissent le texte hébreu en plusieurs endroits, mais souvent le sens qu'elles donnent n'est pas le vrai sens, & d'ailleurs elles ne sont pas autorisées par l'Eglise. Walton, *pref. du Polyglott.* Dupin, *dissert. prélim. sur la Bible.* De *paraphrase*, on a fait *paraphraser*, *paraphraste*.

PARAPHRÉNÉSIE, s. f. (*Médec. prat.*) espece de délire phrénétique, qui a quelque symptomes particuliers, & dont on croit que la cause est aux *environs du diaphragme*, παρα φρενας, d'où lui est venu son nom. *Voyez* PHRÉNÉSIE. L'affection du diaphragme qui passe pour occasionner le plus ordinairement la *paraphrénésie*, est l'inflammation de ce viscere ; aussi compte-t-on parmi les symptomes qui caractérisent cette phrénésie sympathique, une chaleur vive & une douleur aiguë, rapportées au-bas de la poitrine : à ces signes, on joint, outre un délire violent & *continuel*, une respiration très-difficile, laborieuse, petite & fréquente, un rire inconsidéré, tumultueux, convulsif, une toux opiniâtre, un hoquet presque continuel, une palpitation très-sensible aux hypocondres, qui sont en même tems rentrés, & comme repliés en-dedans ; la douleur de tête est moins forte, les yeux moins étincelans, moins hagards, moins furieux, & le visage moins rouge que dans la phrénésie idiopatique, dont le siege est dans la partie même, où se font appercevoir les principaux symptomes.

Quoique l'inflammation du diaphragme soit regardée comme la cause la plus ordinaire de la *paraphrénésie*, il y a des observations qui démontrent que le diaphragme a pu être enflammé sans produire la *paraphrénésie*, & que cette maladie a existé sans aucune lésion du diaphragme. Willis dit avoir trouvé dans le cadavre d'une jeune fille morte subitement un abscès considérable au diaphragme; & cependant il n'y avoit jamais eu la moindre marque de *paraphrénésie* ; le même auteur raconte aussi avoir vu le diaphragme corrodé & même percé par du pus extrémement âcre, qui s'étoit répandu d'un abscès formé entre la plevre & les muscles intercostaux, le malade n'éprouva jamais la plus légere aliénation d'esprit. Cet observateur prétend que l'inflammation avoit dû nécessairement précéder dans le premier cas la formation de l'abscès, & accompagner dans le second la corrosion & l'ouverture du diaphragme, d'où il conclud que cette inflammation n'ayant excité aucun délire, cette phrénésie sympathique est un être de raison, qui n'est appuyé & fondé que sur l'autorité & l'erreur de Galien. Les fauteurs du sentiment contraire pourroient répondre qu'il faut pour produire la *paraphrénésie* une forte inflammation du diaphragme, & même qu'il faut qu'elle ait son siege dans une partie déterminée ; par exemple, dans la partie tendineuse, qui est la plus sensible & la plus irritable, quoi qu'en dise M. de Haller fondé sur des expériences fautives ; ils pourroient ajouter que cet effet suit plus surement une maladie inflammatoire, qu'une simple inflammation produite par des agens extérieurs. *Voyez* INFLAMMATION & MALADIES INFLAMMATOIRES. Ils pourroient aussi soutenir que parce qu'on ne voit aucune trace d'inflammation dans une partie, on concluroit très-inconsidérément qu'elle n'a pas été le siege d'une maladie inflammatoire ; ils ne risqueroient rien à assurer que sur ces maladies on n'a que des connoissances très-imparfaites & bien peu certaines. On ouvre tous les jours de pleurétiques qui ont succombé à la violence d'un point de côté, ou de la fievre aiguë, *&c.* & l'on ne trouve dans la plevre, dans les muscles intercostaux, dans les poumons aucun vestige d'inflammation. Ne seroit-on pas bien fondé à croire que les observations cadavériques qu'on a fait sonner si haut, n'apportent pas de grandes lumieres ? Hippocrate, qui en étoit totalement privé, a-t-il moins été le premier & le plus grand des Médecins ? *Voyez* OBSERVATIONS CADAVÉRIQUES. Mais en nous en rapportant uniquement à l'observation exacte & réfléchie des symptomes qu'on observe dans beaucoup de phrénésies, nous pouvons nous convaincre que souvent le délire est la suite d'une affection du diaphragme, inflammatoire ou non, que les dérangemens de ce viscere, qui est comme le pivot de la machine, jettent beaucoup de trouble dans l'économie animale, *voyez ce mot* ; que souvent des phrénésies qu'on croit idiopathiques, dépendent d'un vice de l'action des estomacs & des intestins : une observation répétée m'a appris qu'il y avoit peu de phrénésies dépendantes d'un vice essentiel & primaire du cerveau : & quoique notre Médecine, assez éclairée pour connoître & dédaigner des explications vagues, mal fondées & ridicules, soit cependant trop peu avancée pour pouvoir donner l'étiologie des délires en général, & sur-tout des délires sympathiques (*voyez* DÉLIRE, MANIE, MÉLANCOLIE & PHRÉNÉSIE); on peut assûrer en général qu'il y a entre le cerveau & les visceres abdominaux une influence réciproque, un rapport mutuel, très-considérable, dont les effets, à peine soupçonnés par le vulgaire médecin, frappent l'observateur attentif; que le fameux duumvirat du sublime Vanhelmont, si peu compris & si hardiment rejetté, n'est pas sans fondement ; & enfin que les liaisons, les communications, les sympathies des nerfs pourront servir à des explications plausibles des phénomenes qu'elles produisent quand elles seront mieux observées, plus approfondies & justement évaluées.

Outre les signes que nous avons rapporté & qui peuvent nous faire distinguer la *paraphrénésie* de la phrénésie, je suis persuadé, d'après bien des observations, qu'on pourroit tirer beaucoup de lumiere des différentes modifications du pouls ; ses caracteres sont très-différens dans les maladies qui attaquent les parties supérieures & dans celles qui se portent vers les parties inférieures : ce que M. de Bordeu a le premier remarqué, & dont il s'est servi pour établir les deux caracteres généraux primitifs du pouls, savoir le *supérieur* & l'*inférieur*. *Voyez* les *recherches sur le pouls* de cet auteur illustre, & dans ce dictionnaire l'*article* POULS. Lorsque dans une phrénésie on trouve le pouls grand, fort élevé, en un mot supérieur, quoique non-critique, la phrénésie peut être regardée comme idiopathique : lorsqu'au contraire le pouls est inférieur, petit, serré, inégal, convulsif, on peut assûrer que c'est une espece de *paraphrénésie*, c'est-à-dire une phrénésie sympathique, dont le siege est dans le diaphragme, ou dans l'estomac & les intestins ; cette distinction est très-importante, & le signe très-assûré ; j'ai eu très-souvent occasion d'en éprouver les avantages.

On ne peut rien dire en général sur le prognostic de la *paraphrénésie*, parce que le danger varie suivant tant de circonstances, qu'il faudroit toutes les détailler pour pouvoir avancer quelque chose de positif, le danger est pressant si le diaphragme est réellement enflammé, ce qui est très-rare ; si c'est une simple affection nerveuse, alors l'intensité des symptomes, le nombre, la violence & la variété des accidens décident la grandeur du péril.

La *paraphrénésie* étant une maladie aiguë, il est évident qu'elle est du ressort de la nature, & qu'elle ne guérira jamais plus sûrement & plutôt que par ses efforts modérés, soutenus & favorisés suivant l'occurrence des cas ; quelques saignées dans le commencement pourront appaiser les symptomes, calmer la vivacité de la douleur ; l'émétique ne paroît du tout point convenable, il irriteroit le mal aumoins lorsque l'inflammation est forte ; des légers purgatifs, des boissons acidules, nitrées, un peu incisives, des calmans, des anti-phlogistiques peuvent pendant tout le tems d'irritation être placés avec succès, non pas comme curatifs, mais comme soulageant, comme adminicules propres à amuser, à tempérer & préparer le malade. Lorsque la maladie commence à se terminer, qu'on apperçoit quelques mouvemens critiques, il faut suspendre tout secours & attendre que le couloir par où se doit faire la crise, soit déterminé, alors on y pousse les humeurs par les endroits les plus convenables, suivant le fameux précepte d'Hippocrate, *quo natura vergit*, &c. la *paraphrénésie* se termine ordinairement par l'expectoration, ou par les selles ; dans le premier cas, on fait usage des décoctions pectorales des sucs bechiques, & par-dessus tout lorsque la crise est lente du kermès minéral, l'expectorant par excellence ; si la maladie paroît vouloir se terminer par les selles, ce qu'on connoît par différens signes, *voyez* CRISE, & sur-tout par le pouls, *voyez* POULS ; on a recours aux purgatifs plus ou moins efficaces, suivant que la nature est plus ou moins engourdie. (*m*)

PARAPLÉGIE, s. f. (*Médec. anc.*) παραπληγία, ce mot se prend dans Hippocrate en un sens différent des modernes ; il entend par *paraplégie* la *paralysie* d'un membre particulier, précédée d'une attaque d'apopléxie & d'épilepsie. Les modernes entendent par *paraplégie* la *paralysie* de toutes les parties situées au-dessous du col, quelle qu'en soit la cause. Ce mot vient de παρὰ, qui marque ici quelque chose de nuisible, & de πλήσσειν, *frapper*. (*D. J.*)

PARAPLÉXIE, *en Médecine*, *voyez* PARAPLÉGIE.

PARAPLUIE, s. m. *en terme de Boursier*, c'est un ustencile qui sert à garantir de la pluie ou de l'ardeur du soleil : c'est pour cela qu'on l'appelle tantôt *parapluie*, tantôt *parasol*. C'est un morceau de taffetas étendu sur plusieurs branches de baleine, qui viennent toutes se réunir au même centre en haut de la tige. Ces premieres branches sont soutenues par d'autres plus petites, & qui se rendent toutes à une virole qui environne & glisse le long de cette tige, où elle est retenue par un ressort qu'on enfonce dans un trou pratiqué dans la tige, lorsqu'on veut fermer la *parapluie*. *Voyez* TIGE. *Voyez les Pl. du Boursier.*

Il y en a qui ne sont couverts que d'une toile cirée, & qu'on nomme simplement *parapluie*, parce qu'ils ne servent qu'à cela ; leur tige est toute d'une piece.

PARAPOTAMIA, (*Mat. médic. des anciens.*) ce mot a été employé pour désigner l'espece d'*œnanthe*, dont on faisoit chez les Grecs l'huile œnanthine ; cette espece d'*œnanthe* étoit la plus odorante de toutes, & croissoit, selon Théophraste, dans l'île de Cypre ; mais tout ce que dit Pline de cet onguent, & qu'il a tiré d'Apollodore dans Athénée, est expliqué avec tant de négligence qu'on n'en peut tirer aucun sens raisonnable.

PARAPOTAMIA, (*Géog. anc.*) ville de la Phocide, selon Pausanias, *l. X. c. iij.* Strabon, *l. IX.* 424. n'en fait qu'une bourgade voisine de Phasséotas sur le bord du fleuve Céphise. Il ajoute que les habitans sont nommés *Parapotamii.* Il y avoit un pays de l'Arabie, qui portoit aussi le nom de *Parapotamia*, dans le voisinage d'Apamée. (*D. J.*)

PARASANGE, s. f. (*Mesure itinéraire.*) La *parasange* ou *parasangue* étoit une mesure fort en usage chez les Perses. Cette mesure étoit originairement la moitié du *schoene*, c'est-à-dire, de *trente stades*, dont chacun est de 600 piés grecs. Mais Pline se plaint que les auteurs ne s'accordent pas sur l'étendue que doit avoir la *parasange.* Les uns, dit Strabon, la fixent à 30 stades, d'autres lui en donnent 40, & d'autres 60. Le savant Dodwel remarque qu'avec le tems on transporta le nom de *schoene* à la *parasange.* En effet, puisqu'il y avoit de schoenes de 30 stades, qui sont la mesure de la *parasange* dans son origine, il y eut des *parasanges* de 60 stades, qui sont la mesure originelle du schoene. Casaubon cite un fragment de Julien l'architecte, qui dit que la mesure la plus ordinaire des *parasanges* de son tems, étoit de 40 stades. Il est bien apparent qu'on ne fixa la *parasange* à 40 stades, qu'après que les Romains se furent introduits dans l'Orient. On la préféra sans doute pour la facilité d'évaluer leurs milles en *parasanges*, & pour éviter les fractions ; car un *parasange* de 40 stades (en supposant que par le stade on entend 125 pas géométriques), répond précisément à 5 mille pas romains : or des *parasanges* de 25, de 30, de 60 stades sont nécessairement des fractions toujours incommodes dans les calculs. Enfin, comme c'est l'estimation des peuples qui regle la valeur des mesures de distance, elles ne peuvent manquer de varier sans cesse. Quand les Macédoniens regnerent en Perse, ils abolirent toutes les anciennes mesures, & y substituerent les leurs. (*D. J.*)

PARASCENIUM, s. m. (*Hist. anc.*) chez les Romains étoit une place derriere le théâtre où les acteurs se retiroient pour s'habiller, se deshabiller, &c. plus fréquemment appellée *postscenium. Voyez* THÉATRE.

PARASCEVE, (*Critiq. sacrée.*) παρασκευή, mot grec qui signifie *préparation.* Les Juifs donnent ce nom au vendredi, jour auquel ils préparent leur manger du lendemain, parce qu'il n'est pas permis de le faire le samedi. S. Jean *xix. 14.* dit que le jour auquel Jesus-Christ fut mis en croix, étoit le vendredi de Pâques ; c'est-à-dire, le jour auquel il falloit se préparer au sabbat, qui tomboit dans la fête de Pâques. (*D. J.*)

PARASCHE, s. f. (*Hist. jud.*) portion du pentateuque que les Juifs lisoient chaque jour du sabbat. Ils ne divisoient point les cinq livres de la loi en chapitres, comme nous, mais ils en faisoient cinquante-quatre parties qu'ils nommerent *parasche.* Chaque sabbat ils en lisoient une, & cette lecture remplissoit l'année. Pendant la persécution d'Antiochus Epiphanès, qui fit brûler le volume de la loi, & en défendit la lecture aux Juifs, ils lisoient quelques versets des prophetes qui avoient du rapport avec la *parasche* qu'ils auroient dû lire ; mais délivrés de cette tyrannie par les Machabées, ils reprirent leur ancienne coutume, & ajouterent à la lecture des *parasches* quelques versets des prophetes, comme ils avoient fait pendant qu'ils avoient été privés de la lecture de la loi. Le mot *parasche* signifie *division.* Les Juifs ont donné aux *parasches* & aux divisions de l'Ecriture, pour nom, le premier mot par lequel elles commencent.

PARASELENE, s. m. *en Physique*, signifie *fausse*

lune. C'est un météore ou phénomene sous la forme d'un anneau lumineux, dans lequel on apperçoit quelquefois une image apparente de lune, & quelquefois deux. *Voyez* MÉTÉORE.

Ce mot vient du grec παρὰ, *proche*, & σελήνη, *lune.*

Pline fait mention de trois lunes qu'on avoit apperçues l'an 632 de la fondation de Rome. Eutrope & Cuspinien nous apprennent que l'on avoit aussi vu trois lunes à Rimini, l'an 234 avant Jesus-Christ. Depuis ce tems on en a vu plusieurs autres, dont Gorcius fait mention dans son traité des Parthélies. M. Cassini parle d'un *paraselene* qu'il a observé en France en 1693. Ce *paraselene* n'avoit point de cercles.

Les *paraselenes* se forment de la même maniere que les parhélies ou faux-soleils. *Voyez* PARTHÉLIE. (*O*)

PARASEMUM, s. m. (*Antiq. grecq.*) παράσημον; c'étoit chez les Grecs & les Romains une figure peinte ou sculptée à la proue des vaisseaux, pour les distinguer les uns des autres. Cette peinture ou sculpture représentoit ordinairement quelque animal, comme un cheval, un lion, un taureau, ou quelqu'autre chose inanimée, comme une montagne, un arbre, une fleur.

PARASIA, (*Géog. anc.*) contrée de l'Asie. Polybe, *l. V. c. lxiv.* la place au voisinage de la Perside & de la Médie; & Strabon dit que les *Parasii* ou *Paraasii* étoient des peuples de Médie, qui habiterent pendant quelque-tems avec les *Anariaci.* (*D. J.*)

PARASINANCHE, s. f. *en Médecine*, c'est une espece d'angine ou d'esquinancie, dans laquelle les muscles extérieurs du gosier sont enflammés. *Voyez* ANGINE. Ce mot vient de παρα, συν, αγχειν, *suffoquer.*

PARASINUM, (*Géog. anc.*) ville de la Chersonnese taurique. Pline, *l. II. c. xcvj.* dit qu'on trouvoit dans cette ville une terre vantée pour guérir toutes sortes de blessures.

PARASITE, s. m. (*Gramm.*) nous donnons ce nom à ceux qui s'insinuent dans les bonnes maisons pour y trouver une table bien servie.

PARASITE, (*Antiq. grec. & rom.*) ce nom est odieux depuis long-tems; mais il étoit autrefois très-honorable: il a eu le même sort que celui de *sophiste*, & le mauvais usage que l'on en a fait les a également décrédités. Ceux que les Athéniens appelloient παράσιτοι, les Romains les nommoient *epulones*, par rapport à leurs fonctions qui étoient égales.

Le sentiment intérieur que tous les hommes ont eu d'une divinité à laquelle ils étoient redevables des productions de la terre, introduisit l'offrande des premiers fruits que l'on recueilloit pour marquer leur reconnoissance; pour recevoir ces offrandes dans les temples, il fallut préposer des personnes qui auroient soin de les conserver, de les distribuer au peuple, & de s'en servir pour les festins consacrés à certaines divinités.

Les Grecs nommoient ces prémices ἱερὸς σῖτος, *une sainte pâture*, parce qu'elles consistoient principalement en blé & en orge; & celui qui étoit préposé à le recevoir, fut appellé παράσιτος, *parasite*, de παρα, *au-tour*, & de σῖτος, *blé*, celui qui a soin du blé, le ministre préposé à recueillir celui qu'on destinoit au culte sacré: ces *parasites* étoient honorés, & avoient part aux viandes des sacrifices.

Athénée, *l. VI.* & après lui Samuel Petit, *in leges atticas*, ont remarqué que presque tous les dieux avoient leurs *parasites*, lesquels faisoient aussi certains sacrifices avec les femmes qui n'avoient eu qu'un mari. Enfin le lieu où l'on enfermoit les grains offerts aux dieux, étoit appellé παρασίτιοι.

Les Romains suivirent l'usage des Grecs de recueillir les premiers fruits, & de les porter dans les temples, pour être employés, comme ils l'étoient à Athenes, aux festins des dieux & à la subsistance du peuple. La loi 18. du titre *de annuis legatis*, nous en fournit un exemple. Un testateur prescrit que celui qui seroit son héritier donnât, après son décès, au prêtre, ou gardien du temple, *& libertis*, une certaine quantité de grains de ceux qui seroient dans ses greniers. M. Petit prétend qu'il faut entendre le mot *libertis*, des *parasites*, parce que dans le tems auquel vivoit ce jurisconsulte, les *parasites* des temples étoient déja méprisés.

On ne donnoit cet emploi qu'aux affranchis, ou à ceux qui étoient descendus d'un esclave affranchi; mais il est difficile de découvrir quand & comment ces *parasites*, dont les fonctions entroient dans le culte du paganisme, commencerent à dégénerer & à tomber dans le décri où ils ont été depuis.

Quoi qu'il en soit, ils s'avilirent en se ménageant l'entrée des grandes maisons par des basses flatteries. Alors on nomma *parasites* les flatteurs & les complaisans, qui pour se procurer une subsistance agréable, y sacrifioient sans honte la délicatesse & la probité. Les Romains, en les recevant à leurs tables, usoient du droit de les ridiculiser, de les bafouer, & même de les battre. Aussi Gnathon faisant allusion au traitement ignominieux dont on les accabloit, dit dans l'Eunuque de Terence: *ego infelix, neque ridiculus iste, neque plagas pati possum.* (*D. J.*)

PARASITES, *ou* PLANTES PARASITES, *en Botanique*, ce sont des especes de plantes nuisibles qui croissent sur les arbres, ainsi appellées parce qu'elles vivent & se nourrissent aux dépens des autres. *Voyez* PLANTES.

Telles sont les mousses qu'on croyoit anciennement n'être rien autre chose que l'effet de la décomposition du tissu de l'écorce ou une espece de rouille ou de petits filamens sortant de l'écorce. Mais il résulte de plusieurs observations des modernes, que les mousses sont des plantes réelles dont la graine est extrèmement menue, & enfermée dans de très-petites enveloppes, qui se crevant d'elles-mêmes, la graine est emportée au gré du vent, & retenue dans les inégalités des écorces des arbres, où elle prend racine & se nourrit à leurs dépens. *Voyez* MOUSSE.

M. Vaillant compte au moins 137 especes de ces mousses, toutes dans le voisinage de Paris, qui, avec les lichens & le guy, composent la famille des *plantes parasites. Voyez* GUY, *&c.*

Les plus pernicieux de ces *parasites* pour les arbres qui les portent, sont les lichens, qui paroissent sur l'écorce des arbres en forme de croûte mêlée de jaune & de blanc sale. *Voyez* MALADIE DES PLANTES.

M. de Ressons nous a donné un remede pour ces maladies dans les mémoires françois de l'académie royale. Il consiste à faire une incision au bois à-travers l'écorce, depuis les premieres branches jusqu'à la terre: l'écorce se rejoint en peu de tems, & est préservée pour toujours nette & exempte de mousses.

Cette ouverture rend le cours de la seve plus libre, & prévient la formation de ces inégalités si favorables à la formation des mousses. Cette incision, ajoute-t-il, se doit faire en Mars & jusqu'à la fin d'Avril, & sur le côté le plus exposé au soleil.

PARASITE COQUILLAGE, (*Conchyl.*) on appelle *coquillages parasites*, certains coquillages qui sont crûs sur des autres, ce qui forme des grouppes. Ils sont différens de ceux qui sont adhérens à des coquillages de leur espece, ou à des corps étrangers dont il ne paroît point qu'ils puissent tirer aucune nourriture, comme font les premiers.

PARASOL, s. m. (*ouvrage de Mercerie.*) toile cirée, ou piece de taffetas coupée en rond, & soutenue sur de petits morceaux d'osier ou de baleine, & sur une baguette tournée, au bout de laquelle il y a

un petit bâton tourné, pour alonger le *parasol*, dont l'usage est de se défendre du soleil en le portant au-dessus de la tête. On fait aujourd'hui des *parasols* plians qui sont très-commodes. (*D. J.*)

PARASTATE, s. m. (*Anatomie.*) petit corps rond couché sur le dos de chaque testicule. Il s'appelle aussi *épididyme*. *Voyez* EPIDIDYME.

PARASTATE, *dans l'ancienne Architecture*, c'est une espece de pierre ou pié-droit qui sert à appuyer & soutenir une colonne ou une arcade. *Voyez* PIERRE *ou* PIÉ-DROIT.

M. Evelyn fait *parastate* synonyme à *pilastre* : d'autres disent que c'est la même chose que *anta* : Daviler enfin le confond avec *pié-droit*. *Voyez* PILASTRE, ANTA, *&c.*

Parastate, que les anciens appelloient *pié-droit*, n'étoient qu'une même chose avec *antes* ; on y peut pourtant mettre cette différence, que le mot *antæ* convient mieux aux pilastres plats, qui ne montrent que la partie de devant, parce que *ante* signifie *devant*, & celui de *parastate* aux pié-droits, qui sont de piliers quarrés qui sortent du mur de la moitié ou des deux tiers du quarré.

Les anciens appelloient *temple à parastate* celui qui n'avoit point de colonnes au droit des encoignures, mais seulement des pilastres quarrés, nommés *parastates*, ou *antes*. *Voyez* ANTES.

PARASTREMMA, s. m. (*Lexicogr. médec.*) παραστρέμμα, de παραστρέφω, *tordre*, *pervertir*. Ce seul mot signifie dans Hippocrate, la *distorsion convulsive de la bouche*, ou de quelqu'autre partie du visage.

PARAT, s. m. (*Comm.*) monnoie ; elle vaut en Candie six liards de France, & dix-huit deniers de Provence. Là elle est d'argent, comme dans tous les autres états du grand-seigneur, mais de bas aloi. A la Canée, on en donne quarante-quatre pour l'abouquet, ou piastre d'Hollande, & quarante-deux seulement à Retinio.

PARATHENAR, s. m. (*Anat.*) il y a le grand & le petit. Le grand *parathenar* est un muscle assez long qui forme le bord extérieur du pié. On l'appelle communément, mais improprement *hypothenar*. Le petit *parathenar* est un muscle charnu, attaché le long de la moitié postérieure de la partie extérieure & inférieure du cinquieme os du métatarse. Il se termine sur la tête de l'os à un tendon qui s'insere dans la partie inférieure de la base de la premiere phalange du petit orteil.

PARATHESE, s. f. (*Hist. ecclés.*) dans l'église greque, c'est la priere que l'évêque récite sur les catéchumenes en étendant sur eux les mains pour leur donner la bénédiction, qu'ils reçoivent en inclinant la tête sous les mains du prélat.

PARATILME, s. m. *dans l'ancienne jurisprudence grecque*, étoit un nom donné à une sorte de châtiment imposé aux adulteres qui étoient pauvres & hors d'état de payer l'amende ordinaire en pareil cas. *Voyez* ADULTERE.

Il consistoit à les faire marcher en public avec une rave enfoncée dans l'anus, ce qu'ils appelloient παῤῥαφανίδωσις, ou à lui arracher jusqu'à la racine le poil d'autour des parties naturelles, ce qu'ils appelloient παρατιλμὸς, de παρατίλλειν, *déchirer*, *arracher*.

PARATITLES, s. f. pl. (*Jurisprud.*) *paratitla* est un terme dérivé du grec, qui signifie *extrait* ou *abregé* sommaire des titres, & *breve* exposition des matieres.

Justinien s'est servi de ce terme dans la loi I au code *de veteri jure enucleando*, où il permet seulement de faire des *paratitles*, & non pas des commentaires sur le code & le digeste.

Quelques interpretes, tels que Mathieu Blastares, & après lui la Coste, ont cru que par ce terme de *paratites* Justinien avoit entendu un supplément de ce qui pouvoit manquer à chaque titre, & que l'on pouvoit suppléer par les autres titres du corps de droit.

Cujas au contraire, & plusieurs autres, tiennent que les *paratitles* ne sont, comme on l'a dit en commençant, qu'un abregé ou sommaire des loix contenues sous chaque titre ; & c'est ainsi que l'on entend communément le terme de *paratitles*.

On sent assez l'utilité des *paratitles*, ou traités de droit qui tendent à éclaircir les matieres, à y mettre de l'ordre & de la netteté, & à rapprocher certains objets qui, quoique relatifs, se trouvent dispersés sous differens titres ; mais la défense de Justinien a été mal observée, en ce que les docteurs se sont donnés la liberté de faire des commentaires, qu'ils ont la plupart déguisés sous la dénomination de *paratitles*. *Voyez* CODE, DIGESTE. (*A*)

PARATRE, s. m. (*Jurisprud.*) qu'on appelle aussi *beau-pere*, est le second mari de la mere, relativement aux enfans qu'elle a de son premier mariage.

PARAVAS, (*Hist. nat. Botan.*) plante des Indes orientales qui passe pour très-rafraîchissante & pour purifier les humeurs ; elle est très-rare.

PARAVENT, s. m. *ouvrage d'Ebéniste & de Tapissier* ; il est composé d'un bois haut depuis trois jusqu'à six ou sept piés, qu'on appelle *chassis*. On plie le *paravent* par le moyen de quelques fiches, en quatre, cinq ou six parties, dont chacune s'appelle *feuille*, que le tapissier couvre de l'étoffe qu'on desire, & l'embellit comme on veut, pour être mis l'hyver dans un appartement, afin de se garantir du vent de la porte. On vend & achete pour l'ordinaire les *paravens* par feuille, & il y en a d'une grande beauté. (*D. J.*)

On donne le même nom à un grand volet de bois placé en-dehors des fenêtres aux maisons de campagne, pour défendre les fenêtres de la pluie & des vents, & servir de défense contre les voleurs. Le *paravent* s'attache en-dedans au bois de la croisée avec une crochet qui tient au *paravent*, & un piton qui tient à la croisée.

PARAY-LE-MONIAL, (*Géog. mod.*) petite ville de France en Bourgogne, la seconde du Charolois, diocese d'Autun, sur la riviere de Bourbince. *Long.* 21. 47. *lat.* 46. 27.

Moreau (Pierre) né à *Paray-le-Monial*, est mort dans la même ville en 1660 ; il employa une grande partie de sa vie à voyager, & courut souvent de grands risques. Il fut fait prisonnier à Belgrade, & ayant tenté de se sauver, il fut découvert & condamné à être pendu ; mais il obtint sa grace. De retour en France, il fit imprimer à Paris l'histoire des troubles du Brésil (où il avoit demeuré deux ans), entre les Hollandois & les Portugais, depuis 1644 jusqu'en 1648, *in-4°*. Sa relation du voyage de Roulox Baro, envoyé de la compagnie hollandoise des Indes occidentales, dans la terre-ferme du Brésil, parut à Paris en 1651, *in-4°*.

Vavasseur (François), jésuite habile dans la critique, est aussi né à *Paray-le-Monial*, & mourut à Paris en 1681 à 76 ans. On a de lui un commentaire sur Job ; une dissertation sur la beauté de J. C. & d'autres ouvrages imprimés à Amsterdam, en 1709, *in-fol.* Il écrivoit bien en latin. On estime sur-tout son traité *de ludicrâ dictione*, ou du style burlesque. Son style est pur ; ses vers sont corrects, mais il n'étoit rien moins que poëte. Son humeur le dominoit dans la critique, comme il paroît par ses écrits sur la *poëtique* contre le P. Rapin son confrere, qui le surpassoit, sinon en érudition, du moins du côté de la poësie, de l'esprit & de la politesse. (*D. J.*)

PARAZONIUM, s. m. (*Art numismat.*) un sceptre arrondi par les deux bouts, comme un bâton de commandement, est appellé par le commun des antiquaires *parazonium*, ce qui veut dire un *poignard*,

nard, ou une *courte épée*, que l'on porte à la ceinture. Cependant la figure de ce bâton, & la maniere dont on le tient, ne dit rien moins que cela. Il n'y a qu'à consulter la médaille *honor & virtus* de Galba, où l'honneur tient ce prétendu *parazonium* en l'air, un bout appuyé sur le genou; celle de Tite & de Domitien où l'un & l'autre le tient appuyé sur le flanc, & nullement attaché à la ceinture. Je trouve une médaille d'Antonin Pie dans M. Patin, où le *parazonium*, qu'il appelle en ce lieu-là *scipio*, est en travers sur les deux épaules en forme de carquois. Dans les revers même de Vespasien, où Rome armée porte le *parazonium*, il n'est point placé à la ceinture, ni de figure à pouvoir être attaché. On ne voit pas non plus qu'on le puisse aisément manier, ni qu'il y ait ce que nous appellons la *garde de l'épée*, & que les Latins nommoient *capulus*.

D'ailleurs, on ne sait de quel usage seroit une pareille arme; s'il est vrai, comme on dit, que c'étoit une petite épée sans pointe. Car malgré la belle moralité qu'on en tire; savoir, que le prince doit être modéré dans ses châtimens, & ne pas punir avec la derniere rigueur; l'épée n'est donnée que pour percer & pour tuer. D'ailleurs que devient ce beau sentiment, si on leur met à la main un javelot très-pointu, & quelquefois même par les deux bouts, comme dans la médaille d'Antonin Pie, & dans celle d'Elagabale?

Je voudrois bien savoir pourquoi les médailles ne donnent jamais d'epée ni aux empereurs, ni aux soldats mêmes, lorsqu'ils sont représentés en habit militaire; car on ne peut pas dire que cette sorte d'armure fût inconnue aux Grecs & aux Romains. Je répondrois bien, que c'est par la même raison qu'ils n'ont jamais mis d'éperons à leurs statues équestres: mais ce n'est qu'éluder la difficulté. Ce qu'il y a de plus vraissemblable, malgré la prévention, c'est que le *parazonium* est un bâton de commandement, tel qu'est parmi nous le bâton de maréchal de France.

Voilà pour ce qui regarde le *parazonium* des médailles; car je ne voudrois pas nier que dans les auteurs, ce mot ne désigne quelquefois le *pugio*, l'épée espagnole, *gladius hispaniensis*, qui devint d'un usage assez général chez les Romains, & qu'on attachoit à la ceinture du côté droit. (*D. J.*)

PARC, s. m. (*Architect. mod.*) c'est un grand clos ceint de murs, où l'on enferme du gibier & des bêtes fauves, commes sangliers, cerfs, chevreuils, *&c.* On comprend dans le *parc* tel nombre, telle quantité & qualité de terre que l'on veut, labourables ou pâturages, avec des bois taillis & des futaies.

Les plans qui doivent dominer dans le *parc* pour la retraite & la bonté du gibier, sont les chênes, pommiers, poiriers, houx, arbousiers, genievriers, & autres arbres & arbrisseaux sauvages portant fruits, dont le gibier se délecte. Il y faut aussi le passage de quelques ruisseaux, ou du moins plusieurs endroits bas, qui puissent recevoir l'eau des pluies, y former des petits étangs, des mares, & rafraîchir le gibier dans les tems de secheresse.

Dans la saison stérile, il y faut jetter pour la subsistance des grosses bêtes, du grain, des fêves, du marc de vin; il faut semer du foin, de l'orge, de l'avoine, & du sarrasin dans les mauvaises terres du *parc*. On seme aussi pour le menu gibier de la chicorée, des laitues, & autres herbages de leur goût. Pour que les bêtes sauvages connoissent qu'on leur donne à manger, il faut en avoir quelques autres apprivoisées qui courent avec elles de tous côtés, & qui les amenent à la pâture.

Comme les *parcs* doivent être ainsi fournis pour mériter ce nom, & que d'ailleurs ils doivent être très-spacieux; cette magnificence n'appartient qu'aux rois & aux princes: mais c'est un défaut de goût que d'y rechercher trop les alignemens, les allées, les avenues, les décorations & les autres travaux de l'art.

On en vante en vain l'industrie,
Leur ennuyeuse symmétrie
Nous plait moins qu'un heureux hasard;
On aime des forêts altieres
Où les routes moins régulieres
Offrent plus de diversité.
La nature y tient son empire,
Et partout l'œil surpris admire
Un désordre plein de beauté.

(*D. J.*)

PARC DE MOUTONS, (*Agricult.*) palissade mobile qu'on fait dans les champs pour enfermer les moutons qu'on mene paître en été, dans les lieux éloignés où ils passent la nuit. Les bergers changent leur *parc* de tems en tems pour fumer les terres l'une après l'autre. Les loups n'attaquent pas les moutons dans leur *parc*, à cause des chiens qui les gardent.

On parque pour engraisser la terre, sur laquelle on met le *parc*, soit terre labourable, verger, pâtis, ou même prairie, quand elle n'est point marécageuse. Le fumier de mouton communique à la terre des sels de fécondité qui la ranime, & les brebis qui ne *parquent* que pendant des nuits douces, ne se trouvent que mieux du changement de gîte.

Ce *parc*, dans lequel on fait coucher les bêtes à laine, n'est autre chose qu'un quarré grand à proportion du nombre des bêtes, qu'on y enferme dans des grandes claies de bois posées contre des pieux, & soutenues en-dehors par des piquets. Pour faire ces claies, on prend des petites perches du même bois, qu'on choisit plus grosses & plus droites. On les appelle *montans*, & on les met à un bon pié & demi de distance l'une de l'autre; on croise les petites perches sur les montans, en commençant par le bas, & quand on en a fait quatre piés de haut, on y laisse un vuide d'un demi-pié, & on recommence au-dessus à entrelacer les perches sur les montans, jusqu'à la hauteur de cinq à six piés, qui est la hauteur ordinaire de chaque claie. Elle a aussi communément sept piés de long, parce qu'on prend des perches de cette longueur: on peut les faire plus longues, en mettant des perches bout-à-bout l'une à l'autre. Le vuide qu'on y a laissé est l'endroit où posent les piquets. Les montans des deux bouts de chaque claie doivent être plus forts que les autres, parce qu'ils soutiennent l'ouvrage. On a soin de les lier fortement avec des bonnes harres, ou avec de l'osier. On fait des claies autant que l'on juge en avoir besoin, selon l'étendue du *parc* & le nombre des bestiaux.

Les claies étant faites, on les voiture sur le lieu qu'on veut parquer; & là on fiche des pieux en terre d'espace en espace, en formant le plan du quarré dans lequel on veut enfermer le troupeau. On met les claies entre ces pieux, en commençant par le bout d'une des quatre faces qu'aura le *parc*. On dresse ces claies en longueur tout le long des pieux, ensorte que si le premier est en-dedans du *parc*, le second est en-dehors. On continue ainsi jusqu'à ce que les autres faces soient garnies; alors, pour mieux soutenir les claies, on les appuie en-dehors avec des piquets de six piés en six piés mis en contre-fiche, & arrêtés à un des montans à l'endroit de la claie qui n'est point entrelacée. Au bas de chaque piquet, il y a un trou dans lequel on met un grand coin qu'on enfonce en terre avec un maillet, c'est ce qui tient les claies en état.

On laisse la derniere claie à un coin du *parc*, sans être appuyée, pour y servir d'entrée aux troupeaux.

Le berger a soin de les y enfermer le soir quand il s'y retire, & de bien assurer cette derniere claie. Quand on a fait aussi un premier *parc*, on en dresse un second tout auprès, ensorte qu'un des côtés du premier sert de cloison pour l'autre, qu'on continue comme on a dit.

C'est l'ordinaire de dresser ainsi deux *parcs* de suite, quand on a bien des terres à parquer, & un bon nombre de troupeaux à y enfermer ; car on les passe alternativement de l'un dans l'autre, pour fumer plus de terre bien vîte ; & ce changement se fait, si l'on veut, deux ou trois fois durant chaque nuit, principalement quand elles sont longues. On laisse les troupeaux dans le premier *parc* jusqu'à minuit, puis on les fait passer dans l'autre à la pointe du jour, où il restent jusqu'à ce que le soleil ait dissipé la rosée, qui est préjudiciable à ce bétail, quand il paît l'herbe qui en est mouillée.

Lorsque les bergers parquent, ils font une cabane, soutenue sur des roulettes qu'ils conduisent là où ils veulent. Elle leur sert de retraite pour coucher, leurs chiens veillent à la garde de leurs moutons contre l'insulte des loups. C'est hors du *parc* que le berger se place avec sa houlette & ses chiens.

Si c'est un pâtis ou pré qu'on parque, il n'y a aucune façon à y faire ni devant, ni après ce parquage : mais quand c'est une terre à labour ou à verger, il faut qu'elle ait eu deux ou trois façons avant que d'y parquer. Le fumier y pénétre mieux, fait un effet meilleur & plus prompt, & il en faut beaucoup moins ; & lorsque le *parc* est retiré du champ & du verger, il faut y donner aussi-tôt un leger labour, afin que les sels de l'engrais que les moutons y ont laissé ne se dissipent point.

On parque depuis la S. Jean jusqu'à la S. Denis, ou la S. Martin & plus tard, selon que la saison & le climat le permettent. Pendant tout le tems que les brebis parquent, le berger doit avoir soin de les traire le soir, afin que le lait ne soit point perdu. *Dict. econom.* (*D. J.*)

PARC, *en terme d'Artillerie*, est le lieu où sont rassemblés toutes les pieces de canon & les munitions de guerre qui sont à la suite d'une armée, soit pour servir en campagne ou pour assiéger une place. Celui qui sert à faire un siege doit être placé hors la portée du canon de la ville : les munitions s'y arrangent différemment que dans l'autre *parc*, parce qu'il faut en pouvoir disposer à tout moment pour les batteries, au lieu que les autres restent toujours sur les charettes pour marcher.

La figure du *parc* d'artillerie est ordinairement celle d'un parallelogramme rectangle, à moins que la situation du terrain n'oblige de lui en donner une autre.

Le commissaire du *parc* marque avec des piquets, dit M. de Quincy, l'endroit où se mettra le premier charriot, & il poste le reste sur la même ligne en ordre par brigades, séparées les unes des autres, ensorte que lorsque l'équipage repartira, il le puisse faire sans confusion.

» Il y a, dit le même auteur, des commandans qui » veulent que les pieces de canon de la premiere » ligne soient d'abord placées, & qui mettent ensuite » des chariots qui portent les munitions pour son » service. Ils placent la seconde de même, puis les » autres, en mettant la moitié pour former la » premiere ligne, & l'autre moitié pour former la » seconde, prétendant qu'elles partent du *parc* dans » cet ordre avec moins de confusion. D'autres sont » d'avis de mettre tout le canon dans le premier rang, » & les munitions derriere chaque brigade : le *parc* » se peut lever aussi facilement, & cela fait un meil» leur effet. »

Tout cet arrangement dépend au reste du commandement ; ce qu'on y doit principalement observer, c'est que les pieces de canon & les charrettes doivent être à deux pas de distance ; les brigades séparées les unes des autres par une espace de cinq pas, & les lignes par un espace de quarante pas. Lorsqu'il y a des pontons dans l'équipage, on en fait un dernier rang, éloigné aussi de quarante pas de celui qui le précede.

La garde du *parc* consiste en cinquante hommes tirés des bataillons de Royal-Artillerie, & qui sont postés vis-à-vis le *parc*, à la distance de 40 ou 50 pas en avant : on en tire des sentinelles pour le *parc*. Il y en a deux à chaque rang l'épée à la main, & sans armes à feu.

Les bataillons de Royal-Artillerie sont placés à la droite & à la gauche du *parc*, & les chevaux du charroi vers la droite ou la gauche, environ à 300 pas de distance, dans un lieu commode, & hors de toute insulte.

En campagne, lorsque l'armée est campée en plaine, ou dans un lieu ouvert, l'artillerie se place vis-à-vis le centre de la premiere ligne du camp, à 3 ou 400 pas en avant de cette ligne, si le terrein le permet, autrement on la place derriere le centre de la seconde ligne, à une distance de 2 ou 300 pas de cette ligne.

Il y a ordinairement à cent pas en avant du *parc*, trois pieces de canon chargées, & toutes prêtes à tirer. On les appelle *pieces d'allarmes*, parce qu'elles servent à faire revenir promptement les troupes du fourrage lorsqu'il en est besoin, & à donner l'allarme pour faire prendre les armes à toute l'armée, ou pour quelqu'autre chose que le général juge à-propos de donner. Il y a toujours au-près de ces pieces une canonnier avec un boute-feu allumé. (*Q*)

PARC, (*Marine.*) c'est dans un arsenal de marine le lieu où les magasins généraux & particuliers sont renfermés, & où l'on construit les vaisseaux du prince. Après que la retraite aura été sonnée, personne ne pourra entrer dans l'enclos du *parc* & des magasins, si ce n'est par un ordre exprès des principaux officiers du port, & pour quelqu'affaire extraordinaire.

Parc dans un vaisseau, c'est un lieu qui est fait de planches, entre deux ponts, pour enfermer les bestiaux que les officiers font embarquer pour leurs provisions. L'ordonnance dit, *parcs* & cages de moutons, volailles & bestiaux.

PARC, (*Marais salans.*) *parc* ou *parquet*, se dit de différens bassins ou séparations que l'on fait dans les marais salans pour y recevoir & faire entrer l'eau de la mer dont se fait le sel. Ces bassins ou parquets n'ont guere plus d'un pié de profondeur, & sont séparés les uns des autres par des petites levées de terre entrecoupées d'écluses, pour y recevoir & y retenir l'eau, ou l'en faire sortir ; le fond de chaque *parc* est uni & battu ; c'est dans ces *parcs* qu'on met aussi parquer les huitres, d'où elles s'engraissent & prennent cette couleur verte qui les rend également délicieuse au goût, & agréable à la vue. *Savary.* (*D. J.*)

PARC, sub. m. (*Pescherie.*) il y en a de plusieurs sortes. Des bas *parcs*, qu'on appelle de plusieurs autres noms. Des *parcs* faits de bois & de filets. Des *parcs* aux huitres, *voyez l'article* HUITRE, & la suite de celui-ci. Des *parcs* doubles & triples. Des *parcs* à clayonnage par le bas ou à planches, à ouverture au fond, ou à queue de verveux. Des *parcs* à carosse, ou perds-tems. Des *parcs* de pierre. Des *parcs* simples & continant en un filet tendu dans les roches. Des hauts-bas *parcs*. Des *parcs* de pierre & de clayonnages à claires voies. Des *parcs* de claies seulement ou bouchots. Des bouchots de plusieurs sortes, comme les borgnes & autres. *Voyez*

la suite de cet article, où il est parlé de toutes ces pêcheries.

PARCS, BAS-PARCS, que l'on appelle aussi *tournées, fourées, fouresses, courtines, venets*; termes de *pêcherie*, sont des enceintes de filets de la forme du fer à cheval, tendus sur des pieux enfoncés dans le sable; l'ouverture du fer à cheval est tournée vers la terre, la convexité vers la mer. *Voyez* à l'article FOURRÉES la description des *bas-parcs*.

Parcs faits de bois & de filets. Ils ont la forme des précédens; mais ils sont construits de clayonnage & de pieux enfoncés dans le terrein qui doit être roche ou marne, pour que le *parc* soit solide. Cette enceinte est quelquefois d'un double clayonnage. Elle est élevée de deux piés & demi à trois piés. Si le clayonnage est double, l'intervalle en est garni de pierres ou gros gallet. D'autresfois il n'y a que le fond du contour qui soit double, pour soutenir en cet endroit la brise des vagues qui viennent s'y rompre. Il doit y avoir au milieu du fond une ouverture de la grandeur prescrite par l'ordonnance. On la ferme durant les saisons marquées.

Autour de l'enceinte il y a de hautes perches de quinze à dix-huit piés, placées à sept à huit piés les unes des autres. Le haut du filet, qui a quinze à seize piés de chute, est amarré au haut des perches par un tourmort retourné, & le bas est acroché au clayonnage, soit par un tourmort, soit par des chevilles.

Il y a de ces *parcs* où l'on voit jusqu'à deux ou trois tournées de ces enceintes sur une même ligne. Quelques-uns ont aussi une double chasse.

La chasse est une palissade composée pareillement de perches tendues de filets, garnie d'un clayonnage; elle va depuis le rivage jusqu'au *parc*, y guidant & conduisant le poisson. On place ces chasses quand la direction de la marée est parallele au rivage; ainsi elles croisent la marée, & arrêtent le poisson qui se retire du rivage à mesure que l'eau s'en éloigne, & va dans le *parc* où la chasse le mene.

On prend dans ces pêcheries toutes sortes de poissons, même les plus grands. Il ne faut pas que les filets, ni la chasse qui forment l'enceinte aient des mailles trop petites; sans quoi ce sera la perte d'une quantité infinie de petits poissons, à moins qu'ils n'aient une issue par le clayonnage, ou par une ouverture pratiquée au fond du *parc*.

Les filets doivent avoir quinze lignes par le haut, & onze à douze lignes par le bas; la chasse, quinze lignes tant en haut qu'en bas.

Les *parcs* aux huitres, sont des claies posées horisontalement sur des tréteaux & entourées de clayonnages, sur lesquelles on les laisse dégorger après la pêche.

Les *parcs* doubles & triples ne sont que plusieurs *parcs* disposés sur la même ligne & croisant la marée.

Il y a des *parcs* qui n'ont point de clayonnage par le bas; mais en leur place de petites planches ou ais fort minces sur lesquels le filet est amarré.

Au lieu d'une ouverture ouverte au fond, il y en a qui sont terminés par une queue de verveux.

D'autres, tous semblables du reste, au lieu de la queue de verveux, ont un autre petit *parc* d'environ quatre piés de hauteur. Ce *parc* est couvert d'un reseau; c'est-là ce qu'on appelle un *carosse* ou *perds-tems*. Le reseau empêche le poisson de franchir l'enceinte de ce réduit où il se retire. Le carosse ou perds-tems communique avec le grand *parc* par un gorlet de réseau porté par des petites perches, de même que la couverture du petit *parc*. Les murailles de tous ces *parcs* ont les mailles de grandeur à discrétion des pêcheurs qui les établissent.

Qu'on y pratique une ouverture, & ils ne feront aucun dommage. Sédentaires, ils ne gratent pas le fond comme la drége.

On forme des *parcs* de pierres, de grosses masses élevées les unes contre les autres, & si exactement appliquées, que rien ne peut échapper. La forme en est quarrée ou semi-circulaire, irréguliere; le fond toujours tourné à la mer, & percé, selon l'ordonnance, d'une ouverture de deux piés en quarré couverte d'un grillage de bois à trous en forme de mailles d'un pouce au moins en quarré; & cela depuis Pâques jusqu'à la S. Remy, & de deux pouces en quarré depuis la S. Remy jusqu'à Pâques.

La mer couvre ces *parcs* de plusieurs brasses à la marée; & en se retirant elle laisse le poisson qui vient terrir à la côte dans ces *parcs*, d'où il ne peut plus ressortir. Les pêcheurs viennent ensuite le prendre avec des petites trubles.

Pour les situer avantageusement, il faut les pousser le plus qu'il est possible à la basse eau. On n'y pêche guere durant les mortes eaux, la mer ne couvrant guere le rivage, & le poisson terrissant moins. Comme il ne s'agit à ces *parcs* que d'en entretenir les clôtures, on y pêche de gros tems comme de calme. Le calme est même en général peu favorable à la pêche, quelle qu'elle soit.

Des *parcs* faits à peu de frais, ce sont ceux qui consistent en un filet tendu entre les roches dans des gorges. Des perches placées de distance en distance soutiennent le filet, qui se tend de basse mer, & qu'on laisse abaissé tandis que la mer monte. Au plein de l'eau on le releve, pour retenir le poisson qui est entré de marée montante, & qu'on retire à la basse eau. *Voyez* dans nos *planches* des *parcs* de bois & de filets, & des *parcs* de pierre.

Parcs de pierres & de clayonnage à claires voies. Cette sorte de pêcherie se fait dans l'amirauté de Port-Bail en Normandie. La côte ou la muraille du sud est faite en partie par une roche; le reste jusqu'à l'extrémité est continué par des pieux & du clayonnage. La distance entre chaque pieu est remplie de petites tiges de bois, éloignées l'une de l'autre d'environ un pouce & demi, & lacées de pié en pié par des osiers. Le frai, ni aucun poisson du premier âge ne peut entrer. Le côté du nord est précisément établi & continué de la même maniere. C'est une autre roche & du clayonnage fait comme le précédent. En-dedans de l'angle de la pêcherie il y a un petit étranglement en claie, haut d'un pié au plus, commençant à sept ou huit piés en-dedans de l'ouverture de la pêcherie où il vient aboutir sur les derniers pieux qui sont de chaque côté de l'égoût.

Il y a des *parcs* construits de claies au lieu de filets, de l'espece des bas *parcs* ou *fourées*; on les appelle *bouchots*.

Voici la description du bouchot de l'amirauté de S. Malo. Ce sont deux rangs de clayonnage, élevés à-peu-près de six à sept piés de haut, afin de compenser la pente du terrein, & rendre le haut des clayonnages de niveau avec la partie basse du rivage. Leur extrémité convergente se resserre & forme un passage à peine de quatre piés de largeur, qui devroit être ouvert, selon l'ordonnance; mais il est fermé d'un panier de clayonnage, que les pêcheurs de ce canton appellent *tonne, gonne, gonastre* & *benastre*, qui a une ouverture à la vérité, mais élevée de plus de vingt pouces au-dessus du terrein, en sorte que le frai, la manne ou menasse y reste. A l'ouverture de la gonne, on place encore une petite nasse d'osier si serré, que le plus petit ver n'en échapperoit pas. Ils nomment cet instrument un *baschin* ou *basche*. Ainsi tout le frai ou la manne qui monte à la côte vers ces pêcheries, qui ont quelquefois les aîles ou côtés de plus de deux cens toises de long, est perdu sans ressource; & ces bouchots détruisent plus de petits pois-

[illegible] dans une marée, que cinquante *parcs* de bois & de filets ne feroient, le terrein occupé par ces pêcheries ſuffiſant ſeul à un grand nombre de *parcs*. Voyez *nos Planches de Pêche.*

Il y a des bouchots qui ont une conſtruction différente.

Le clayonnage du fond, qui eſt au gorre ou à la paſſe de la pêcherie, a de même une tonne, gonne ou bourgne. Cette tonne ou gonne ſe démonte, eſt quarrée & montée ſur un chaſſis, en ſorte que le pêcheur propriétaire ou fermier du bouchot, la change ou l'enleve quand il lui plaît. Elle a cinq ou ſix piés de haut & trois à quatre de large; la forme de l'embouchure d'un entonnoir tronqué. L'on en gorge l'ouverture d'une naſſe qu'on appelle *boulet*. Le boulet eſt au bout de la gonne, ou bourgne; & au bout du boulet on adapte une autre naſſe plus petite, qu'on nomme *boutron*. Les oſiers ou tiges qui forment ces naſſes ſont fort ſerrés. Les naſſes ſont entonnées les unes dans les autres. On bouche enſuite le boulet ou boutron avec une torque ou un tampon de paille.

La bourgne eſt amarrée au gorre ou à la paſſe, ou égoût du bouchot. Il y a encore de chaque côté un pieu auquel elle eſt ſaiſie. Les boulets ou boutrons ſont auſſi pris & reſſerrés entre deux pieux, & le bout de la derniere naſſe ou du boutron eſt ſoutenu d'un petit pieu ou d'une pierre.

Voilà la pêcherie la plus nuiſible: le frai y entre, n'en ſort plus, & périra ou ſur les vaſes ou dans les naſſes ou boutrons.

Les pêcheurs des écluſes de bois ou bouchots n'ôtent la gonne à leur pêcherie que dans les grandes gelées, parce qu'alors le poiſſon gagne les grands fonds, & ils ne prennent que des plus petits qui s'enfouiſſent dans les vaſes ſur leſquelles les bouchots ſont placés. Ils ceſſent encore de pêcher depuis la S. Jean juſqu'à la S. Michel, à cauſe des araignées de mer & des ordures qui portées à la côte nuiroient plus qu'elles ne profiteroient à leurs pêcheries, s'ils les tenoient fermées. Les pêcheurs de baſſe-Normandie ſont dans le même uſage.

En obligeant ces pêcheurs de tenir ouvertes leurs pêcheries depuis le 1 Mai juſqu'au dernier Septembre, en cas qu'on ne les ſupprime pas tout-à-fait, on ne leur fera garder la police de l'ordonnance qu'un mois de plus.

Les bouchots de Champagne, dans l'amirauté de Poitou, ou des ſables d'Olonne, ont au-moins chacun trois gorres, paſſes ou égoûts, ou bourgnes ou bourgnins, dont le bout finiſſant en pointe, entre dans la naſſe appellée *boutet*, & le bout du boutet s'enguaîne auſſi dans une plus petite naſſe ou boutron; & les lignes de bois qui forment ces derniers paniers ſont ſi ſerrés que rien n'en peut échapper. Ajoutez à cet inconvénient l'étendue de ces pêcheries.

Le bout tronqué des bouchots à trois bourgnes a environ huit à dix piés de large. Le bout tronqué des bouchots à quatre bourgnes, eſt d'environ douze à treize piés. Les bourgnes ſont ordinairement éloignées les unes des autres de deux cens braſſes; les aîles, pannes ou côtés en peuvent avoir ſoixante, quatre-vingt, cent de longueur. Les pieux du clayonnage ſont environ de quatre piés hors de terre vers le rivage, & de cinq piés dans le fond à la mer: ils different beaucoup en cela des bouchots de la baie de Cancale, qui ſont très-élevés vers le fond ou à la bourgne. Les bouchots de Champagne ont d'ailleurs trois à quatre bourgnes, & ceux de Cancale n'en ont jamais qu'une.

Ces bouchots ſont en très-grand nombre ſur la côte, & très-irrégulierement diſtribués. Les fermiers y pêchent avec acons, la ſeule eſpece de bateaux plats qui puiſſent aller à leurs *parcs* poſés ſur un fond de vaſe. Les pannes, rangs ou côtés des clayonnages, ont auſſi des mouliers; ce qui eſt fort avantageux aux riverains, qui par la vente de ce coquillage ſont en état de ſatisfaire à l'impoſition, à leurs maîtres, & d'entretenir la pêcherie qui coûte beaucoup parce que le bois eſt rare.

Il y a des bouchots à claire voie dans l'amirauté de Coutance d'une ſtructure particuliere. Ils ſont formés de pieux hauts de trois piés au plus, vers l'angle de la pêcherie; à meſure qu'ils approchent de l'égoût ou gorre, ils s'élevent davantage. Il y a entre eux quatre à cinq piés de diſtance; ils ont deux à trois pouces de diametre. Leurs intervalles ſont alors d'un clayonnage dont les tiges ſont écartées de dix-huit à vingt lignes, & ne ſont arrêtées que par des oſiers. Ainſi il n'y peut reſter que de gros poiſſon.

Ces pêcheries n'ont point de benaſtres. Il y a ſeulement en-dedans une eſpece d'étranglement placé vers l'ouverture qui en eſt reſſerrée. Il commence à ſept ou huit piés de gorre, formé d'un petit clayonnage haut tout au plus de dix-huit pouces, & ſeulement un peu plus ſerré que celui des aîles ou côtés.

Nous avons ſouvent parlé de bourgnes. Il y a des pêcheries qui s'appellent auſſi *borgnes*, ou *bornets* ou *bourgnets*, parce qu'elles ont une ouverture non-fermée du côté de la mer, ce en quoi elles different des bouchots qui ont une gonne, tonne ou gonaſtre, ou benaſtre de clayonnage. A la place de ces inſtrumens, c'eſt un guideau d'une hauteur double du clayonnage vers le fond. Le ſac de ce guideau eſt monté ſur des perches de dix à douze piés de haut que les pêcheurs enfoncent dans la vaſe ſur laquelle leur pêcherie eſt établie.

Parcs hauts et bas parcs, *terme de Pêche*, ſorte de pêcherie particuliere aux habitans de S. Valeri en Somme. Pour la faire ils vont dans leurs gobelettes à la fin du Juſſant, entre les bans & l'embouchure de la Somme, aux endroits qu'ils ont reconnus propres. Ils y tendent différens filets de la maniere qui ſuit. Ils forment une grande enceinte ou *parc* en fer à cheval. Le fond en eſt expoſé à la mer. A chaque bout ils pratiquent un retour en crochet d'environ ſix piés de long; ce crochet eſt fait avec des piquets de trois à quatre piés de hauteur. Au centre il y a une ouverture de quinze à dix-huit pouces de largeur, qui ſert d'iſſue au poiſſon qui ſuit les convolutions du retour en crochet, & qui va ſe rendre à ce cul-de-ſac où la marée en ſe retirant le laiſſe à ſec.

Le retour en crochet eſt ou rond ou quarré; c'eſt à la volonté du pêcheur. Pour ne pas tendre inutilement, les pêcheurs s'aſſurent ſi le poiſſon donne à la côte, par les traits ou ſillage qu'il laiſſe imprimés ſur le ſable lorſqu'il ſe retire avec la marée.

L'enceinte du crochet garnie de rets de *bas parcs* & de piquets, eſt montée d'une piece de trente à trente-cinq braſſes de chaque côté. Pour la continuer on ſe ſert de hautes perches de quatorze à quinze piés, qui ſuivent immédiatement les rets de *bas parcs*. Le pié des grandes perches eſt du côté de la mer: on les penche un peu vers la terre; & c'eſt là-deſſus que l'on place les rets de jets qui ont près de trois braſſes de haut. Les pêcheurs ne les tendent point de mer baſſe; ils ſe contentent de les arrêter ſeulement par le pié ſur le bas des perches. Ainſi les jets ſont en paquets le long de ces perches. Ils ſont couverts d'un peu de ſable, ainſi que les flottes; pour les relever à la marée, on a mis au haut de chaque perche une petite poulie ſur laquelle paſſe un cordage frappé ſur la tête des jets. On a recouvert les filets de ſable, afin que le poiſſon plat paſsât deſſus aiſément lorſqu'il monteroit dans la baie avec la marée.

Les perches qui ſervent aux rets de jets ſont tou-

jours dans les bassures entre les bancs ; l'enceinte se continue en y mettant alternativement des rets de *bas parcs* sur les piquets ou penchans. Ces rets tendent à demeure, parce que la marée qui survient les couvre facilement, & laisse passer le poisson sans le gêner ; ce qui n'arriveroit pas s'ils étoient tendus sur les hautes perches. Sur celles-ci ils placent des filets; après ces filets placés sur les hautes perches, ils pratiquent des *bas parcs* jusqu'à ce que l'enceinte soit toute formée, observant que les crochets ou retours soient de rets de *bas parcs* montés sur leurs petits piquets.

Lorsque la marée est sur le point de s'en retourner, les pêcheurs hissent les lignes des poulies, dégagent les jets du sable qui les couvre, & les tient élevés à fleur d'eau, tandis qu'ils sont arrêtés au pié des perches, & qu'ils calent par des plombs. Ils restent ainsi tendus jusqu'à ce que la marée se soit retirée.

Ces sortes de pans ne prennent rien qu'au reflux de marée montante. Le fond exposé à la mer est ouvert par la distance des perches de jets, & les crochets des deux bouts regardent la terre.

On prend quelquefois beaucoup à cette sorte de pêcherie, sur-tout du poisson rond. *Voyez ces parcs hauts-bas dans nos Planches.*

PARCAGE, s. m. (*Jurisprud.*) est un droit qui est dû en quelques lieux au seigneur par ceux des habitans qui ont un parc où ils mettent leurs troupeaux. *Voyez* Despeisses, *tom. III. liv. vj. sect. 11.* (*A*)

PARCELLE, s. f. (*Gramm.*) petites parties d'un tout. Il y a des substances si precieuses que ceux qui les travaillent ont pris toutes sortes de précautions pour n'en pas perdre une *parcelle*. On dit que l'ame humaine est une *parcelle* de la divinité. *Atque affigit humi divinæ particulam auræ*, a dit Horace de celui qui s'abrutit par la crapule, ce qui arrivoit quelquefois au bon épicurien lui-même.

PARCEL-MAKERS, s. m. (*Comm.*) en Angleterre, ce sont deux officiers de la tréforerie qui font les parties des comptes des trésoriers sur lesquels ils emploient toutes choses qui ont été levées pour l'usage du roi durant le tems de leur gestion, & les livrent à un des auditeurs de la cour pour les ratifier. *Voyez* TRÉSORIERS. *Bill des parties*, *Voyez* BILL.

PARCENERS, s. f. pl. (*Jurisprud.*) c'étoient les sœurs qui partageoient une hérédité ou tenement entr'elles comme cohéritiers. *Voyez le troisieme livre des tenures, ch. j. & le glossaire de* Lauriere au mot *Parceners.* (*A*)

PARCHASSER, v. act. (*Vénerie.*) c'est chasser une bête avec les chiens courans lorsqu'il y a deux ou trois heures qu'elle est passée. C'est ce que l'on appelle aussi *rapprocher.*

PARCHEMIN, s. m. (*Botan.*) il faut concevoir le *parchemin* ou le *liber* comme composé de plusieurs surfaces ou couches cylindriques & concentriques, dont le tissu est réticulaire, & dans quelques arbres réellement extensible en tous sens, parce que les fibres qui le forment sont molles & souples. Tant qu'elles sont en cet état, ou elles sont creuses, & sont des vrais canaux, ou si elles sont solides, leurs interstices sont des canaux. Le suc nourricier qu'elles reçoivent incessamment, & qui s'y arrête en partie, les fait croître en longueur & en grosseur, les affermit, & les rapproche les unes des autres. On peut supposer que les fibres longitudinales sont celles qui croissent le plus. Ainsi le tissu qui étoit réticulaire n'est plus qu'un composé de fibres droites posées verticalement & parallelement les unes auprès des autres, & en un mot, c'est une substance ligneuse. Ce changement est plus grand dans les couches du *parchemin* les plus proches du dernier aubier, & par conséquent c'est la couche la plus intérieure qui est la premiere à s'y coller, & à devenir un aubier nouveau. (*D. J.*)

PARCHEMIN, *en Commerce*, &c. c'est une peau de mouton ou de chevre préparée d'une maniere particuliere qui la rend propre à plusieurs usages, surtout à écrire & à relier les livres. *Voyez* ECRITURE & RELIURE.

Ce mot vient du latin *pergamena*, ancien nom de cette manufacture, qu'on dit lui être venu de la ville de Pergame, & dont l'invention est attribuée à Eumenès qui en étoit roi ; quoiqu'à dire vrai, ce prince semble plûtôt avoir perfectionné qu'inventé le *parchemin* ; car les anciens Perses, suivant Diodore, écrivoient toutes leurs histoires sur des peaux, & les anciens Ioniens, au rapport d'Hérodote, se servoient de peaux de moutons & de chevres pour écrire, même plusieurs siecles avant le tems d'Eumenès : nous ne devons pas douter que ces peaux ne fussent préparées pour l'usage auquel on les destinoit, de la même maniere que notre *parchemin*, quoique probablement avec moins d'art. *Voyez* Diodore de Sicile, *liv. II. pag. 84.* Hérod. *liv. V.* Prid. *Connect. part. I. liv. VII. pag. 708.*

Le *parchemin* est ébauché par le tanneur, & fini par le parcheminier ; cela forme un article très-considérable du commerce de la France ; il se fabrique dans la plûpart de ses villes, & indépendamment de la consommation qu'elle en fait au-dedans, elle en envoie une grande quantité au-dehors, sur-tout en Angleterre, en Flandre, en Hollande, en Espagne, & en Portugal.

Celui qu'on appelle *parchemin vierge*, & que le peuple superstitieux croit être fait de la coëffe dans laquelle sont enveloppés les enfans dans le sein de leur mere, n'est rien autre chose qu'un *parchemin* plus fin & plus mince que le reste, & qui est propre pour de certains usages, comme pour les éventails, &c. il est fait de peau d'agneau ou de chevreau avortés. *Voyez l'article* VIERGE.

Maniere de fabriquer le parchemin. Le *parchemin* est une peau de bélier, mouton, ou brebis, ou quelquefois même de chevre, apprêtée de façon qu'on peut l'employer à différens usages, mais principalement à écrire & à couvrir des livres, regiftres, &c. L'usage du *parchemin* est beaucoup plus ancien que celui du papier, & avant l'invention de l'Imprimerie tous les livres s'écrivoient à la main ou sur du *parchemin*, ou sur du vélin. Le vélin est une espece de *parchemin* qu'on nomme ainsi, parce qu'il est fabriqué de la peau d'un veau mort-né, ou de celle d'un veau de lait ; mais il est beaucoup plus fin, plus blanc, & plus uni que le *parchemin* fait avec la peau de mouton ou celle d'une chevre. Les peaux destinées à fabriquer le vélin reçoivent les mêmes façons que le *parchemin*, à l'exception cependant qu'elles ne passent point par la chaux. On se sert du vélin pour écrire des livres d'église, pour dessiner des généalogies & des plans ; on peint aussi dessus en mignature, on y imprime des images ; enfin on l'emploie encore quelquefois à couvrir de petits livres rares & qu'on estime. Le vélin se fabrique dans les mêmes endroits que le *parchemin*, c'est-à-dire qu'il est du ressort du parcheminier à qui celui-ci donne la derniere main comme au *parchemin* ; mais comme l'une & l'autre de ces peaux passent avant par les mains du mégissier qui les dispose & qui leur donne en quelque sorte les façons principales, nous allons en donner un précis, renvoyant pour plus grand éclaircissement à l'article de la Mégisserie.

Aussi-tôt que les peaux ont été levées de dessus les béliers, moutons ou brebis, on les met tremper dans la riviere pendant un jour ou environ, puis on les lave bien afin d'en faire sortir le sang caillé & de nettoyer la laine, après quoi on les laisse

égoutter. Lorsqu'elles sont bien égouttés on les étend les unes sur les autres, observant que la laine soit dessous, de sorte que le côté de la chair se trouve toujours dessus. Après avoir ainsi arrangé les peaux, on prend un fourgon qui est une espece de bâton, long d'environ trois piés, au bout duquel sont attachés plusieurs petits morceaux de peau en forme de vadrouille que l'on trempe dans de la chaux vive détrempée dans l'eau, & avec quoi on enduit les peaux les unes après les autres, faisant passer le fourgon sur toutes leurs parties, mais seulement du côté de la chair, & à mesure qu'elles sont ainsi barbouillées de chaux, on les plie en deux sur leur longueur la laine en-dehors, & on les empile ainsi pliées les unes sur les autres; cette façon s'appelle *mettre en chaux*. Lorsque les peaux n'ont point séché en laine depuis qu'elles ont été levées de dessus les moutons, il suffit de les laisser huit à dix jours en chaux; mais il faut qu'elles y restent au moins quinze dans les cas où elles auroient séché en laine, vû que la chaux qu'on ne met que pour disposer la laine à quitter plus facilement la peau, agiroit alors beaucoup plus lentement. Les peaux ainsi empilées & enduites de chaux ayant passé le tems que nous venons d'indiquer, on les jette dans l'eau courante, & on les lave jusqu'à ce que la chaux en soit totalement séparée, & que la laine soit bien nette; on les met ensuite égoutter en les étendant sur une espece de treteau, & lorsqu'elles sont à demi-seches, on les pose sur le chevalet, afin de les dépouiller de leur laine, ce qui se fait en passant sur toutes leurs parties ou bâton rond destiné à cet usage, & qu'on appelle *peloire*. Avant que de peler ainsi les peaux, on coupe quelquefois la pointe de la laine avec de grands ciseaux, & on la sépare en différens monceaux suivant sa différente qualité. Aussi-tôt que les peaux ont été pelées, on les lave à la riviere afin de les nettoyer, on les laisse ensuite égoutter quelque tems; après quoi on les met dans un mort-plein, c'est-à-dire dans un plein qui a servi & dont la chaux a presque perdu toute sa force; on les laisse dans ce mort-plein environ vingt-quatre heures, d'où on les retire ensuite pour les mettre égoutter sur le plein, & c'est ce qu'on appelle *laisser les peaux en retraite*. Deux jours après que les peaux sont sorties du mort-plein, on les plonge dans un autre plein dont la chaux est moins usée, on les y laisse environ deux ou trois jours, après lesquels on les retire pour les mettre en retraite égoutter comme auparavant, & c'est pendant ce tems qu'on pense le plein, c'est-à-dire qu'on le remue afin que la chaux se délaye bien, & qu'elle ne s'amasse point au fond, on en ajoûte même alors de nouvelle, s'il en est besoin, on les replonge ensuite dans le plein, on réitere cette opération pendant six semaines ou deux mois seulement, pendant les chaleurs de l'été; mais en hiver il faut les faire passer successivement de plein en plein au-moins pendant trois mois.

Lorsque les peaux ont été suffisamment plamées & qu'elles ont été bien lavées, le mégissier les étend les unes après les autres sur la herse afin de les faire passer par le travail à mouiller; on appelle *herse* une espece de grand cadre composé de quatre pieces de bois, savoir deux montans & deux traverses: les deux montans ont environ cinq piés de longueur, trois pouces d'épaisseur, & quatre de largeur; les deux traverses portent trois piés à trois piés & demi de long, sont de même largeur que les montans, mais elles n'ont tout-au-plus que 2 pouces d'épaisseur; ces pieces de bois sont emmortoisées l'une dans l'autre par les angles, & sont percées dans leur longueur de trous dans lesquels on passe des chevilles de bois qu'on tourne pour serrer & desserrer selon le besoin, à peu près comme aux instrumens à corde; ces trous sont à environ quatre pouces de distance les uns des autres.

Pour étendre les peaux sur la herse il faut y faire de petits trous tout-au-tour, puis passer une petite broche de bois dans deux de ces trous, & continuer ainsi dans toute la circonférence de la peau, observant de faire passer toujours la même broche dans deux trous afin que la peau ne fasse aucun pli, & s'étende plus également; c'est à ces petites broches qu'on attache une ficelle que l'on noue ensuite aux chevilles de la herse, de sorte que lorsqu'on tourne ces chevilles, les ficelles se roidissent, & la peau s'étend de tous les côtés. La peau étant ainsi comme encadrée & tendue sur la herse comme la peau d'un tambour, l'ouvrier l'écharne avec un instrument d'acier très-tranchant qu'il fait passer sur toutes ses parties, du côté où étoit la chair, afin d'enlever celle qui se trouve toujours attachée à la peau lorsqu'on en dépouille l'animal, après quoi il la frotte avec un torchon mouillé, jusqu'à ce qu'elle soit imbibée d'eau, puis il seme dessus du groizon, qui est une espece de pierre blanchâtre réduite en poudre, & avec un bloc de pierre ponce plat par-dessus, il acheve d'enlever le reste de la chair, en faisant passer cette pierre sur toutes les parties de la peau, comme s'il vouloit broyer le groizon qu'il a semé dessus; lorsque toute la chair est exactement enlevée de dessus la peau, l'ouvrier passe de nouveau le fer par-dessus, puis il la mouille une seconde fois avec le torchon, mais sans la saupoudrer de groizon, & la frotte ensuite avec le bloc de pierre-ponce afin d'adoucir la peau de ce côté & de la rendre égale dans toute son étendue, après quoi il en fait sortir l'eau en passant le fer dessus, & l'appuyant fortement sans cependant en rien enlever, & c'est ce qu'on appelle *égoutter la peau*; comme il est très-essentiel qu'elle soit bien égouttée, vû que c'est cette opération qui la rend plus blanche, l'ouvrier passe alors le fer par-dessous, c'est-à-dire du côté où étoit la laine, & par le moyen des chevilles de la herse qu'il tourne, il bande la peau plus fort qu'elle n'étoit & passe encore le fer du côté de la chair afin de l'égoutter entierement; lorsque le fer, quelque fort qu'on le passe sur la peau, ne fait plus sortir d'eau, & que par conséquent elle est bien égouttée, on y seme une seconde fois du groizon, & avec une peau d'agneau garnie de sa laine, on la frotte en conduisant le groizon & le faisant passer sur toutes les parties de la peau; c'est cette opération qui acheve d'ôter à la peau toutes les petites inégalités que le fer avoit pu laisser, & qui lui donne cette fleur blanche qu'on apperçoit sur toute sa superficie.

Lorsque la peau a reçu toutes les façons qu'on vient de détailler & qu'on appelle, comme nous avons dit ci-dessus, *le travail à mouiller*, on la laisse secher étendue sur la herse, & quand elle est suffisamment seche, on la coupe tout-au-tour avec un couteau, le plus près qu'il étoit possible des trous où étoient passées les petites broches, afin qu'il n'y ait point de perte, c'est en cet état qu'on l'appelle du *parchemin en cosse* ou *en croute*; les Mégissiers le livrent ainsi préparé aux Parcheminiers, & leur envoyent en paquets de trente-six peaux chacun qu'on nomme des *bottes de parchemin*.

Le *parchemin* ayant été commencé par le mégissier de la façon que nous venons de détailler, le parcheminier l'acheve de la maniere qui suit. Il attache sur une herse semblable à celle dont se servent les Mégissiers, une peau de veau de la même façon que ceux-ci attachent leurs peaux de moutons; cette peau s'appelle *le sommier*, & est fortement tendue par le moyen des chevilles placées autour de la herse, de distance en distance, comme nous l'avons expliqué ci-dessus; cette peau de veau se couvre ensuite d'une peau de *parchemin* en croute bien unie, attachée tout-au-tour & fortement tendue comme

la premiere, cette seconde peau s'appelle *le contre-sommier;* l'une & l'autre servent de soutien à la peau que le parcheminier se dispose d'apprêter. La herse étant ainsi préparée, l'ouvrier étend dessus une peau qu'il attache par le haut avec un morceau de bois plat par un bout & arrondi par l'autre, & assez semblable pour la grosseur & pour la forme à la molette dont on se sert pour broyer les couleurs; une rainure profonde de trois pouces & large d'un doigt, pratiquée dans le milieu, du côté qui est applati, & qui le traverse dans toute sa longueur, sert à retenir la peau qui se trouve saisie dans cette rainure avec le sommier & le contre-sommier; le dedans de cette rainure ou mortaise est garni & comme rembouré d'un morceau de *parchemin*, afin que cet instrument contienne la peau davantage, & que le fer qu'on passe dessus à force de bras, ne la puisse faire glisser; on nomme cet instrument *un clan* ou *un gland*, nom qu'on lui a peut-être donné de sa forme qui approche effectivement assez de celle d'un gland.

La peau étant ainsi bien contenue & appuyée sur le sommier & le contre-sommier, l'ouvrier la rature à sec avec un fer semblable à celui dont se servent les Mégissiers, à l'exception cependant qu'il est plus fin & plus tranchant; ce fer porte environ 10 pouces de longueur sur 7 de largeur, & ressemble assez à une beche qui n'auroit point de manche & dont les côtés seroient tant-soit-peu arrondis; le fil de son tranchant est un peu recourbé afin qu'il morde davantage; pour se servir de ce fer on l'enchâsse par le dos dans une hoche pratiquée dans un morceau de bois long de douze à quinze pouces, tourné en forme de bobine, un peu plus enflé vers son milieu qui est l'endroit où se trouve la hoche qui enferre l'outil; cette hoche ou rainure est garnie en-dedans d'un petit morceau de *parchemin* simple ou double, afin que l'outil soit mieux assujetti & qu'il ne vacille point; les deux bouts de ce morceau de bois servent de poignée, celui d'en-haut que l'ouvrier tient de la main gauche est un peu plus court que l'autre, de sorte que cette main dont l'action est de pousser le fer de haut en bas, est d'autant plus sure de son coup qu'elle est plus proche de l'outil; on fait passer ce fer à force de bras depuis le haut de la peau jusqu'en bas, & on en enleve à plusieurs reprises environ la moitié de son épaisseur, tant du côté de la fleur que du côté du dos; la peau ayant été ainsi raturée à sec sur toute sa superficie, & le plus également qu'il a été possible, on la leve de dessus la herse, & on l'étend sur une espece de banc long de trois piés, large de quinze à dix-huit pouces, couvert dans le milieu d'une peau de *parchemin* rembourée, & que l'on nomme *selle à poncer*, parce que c'est effectivement sur ce banc qu'on fait passer la pierre-ponce sur les deux côtés de la peau, afin d'en faire disparoître toutes les petites inégalités que le fer auroit pu laisser, & de l'adoucir: la façon de raturer les peaux à sec sur le sommier est la plus difficile de toutes celles que l'on donne au *parchemin*, & il est même surprenant comment le parcheminier peut, sans couper la peau, faire couler dessus du haut en bas, en appuyant de toutes ses forces un fer qui coupe comme un rasoir, & dont le tranchant recourbé devroit faire une incision à la peau aussi-tôt qu'on le pose dessus, ce qui arrive cependant très-rarement.

Aussi-tôt que le *parchemin* est poncé, l'ouvrier lui met sa marque particuliere, & alors il est en état d'être vendu. On le livre ou à la botte contenant trente-six peaux, ou au cent en compte; on se sert de *parchemin* dans toutes les expéditions de justice, mais pour-lors il faut qu'il soit équarrié, c'est-à-dire coupé sous la regle de différentes grandeurs, suivant les différens usages auxquels il est destiné.

Pour les quittances de ville il doit porter six pouces huit lignes de longueur sur quatre pouces & neuf lignes de largeur.

Pour les quittances de tontine, il doit avoir huit pouces de long sur six de large.

Pour brevets d'apprentissage dix pouces & demi de longueur sur sept de largeur.

Les feuilles du parlement pour procédures portent neuf pouces & demi de longueur & sept & demi de largeur.

Les feuilles du conseil ont dix pouces & demi de long sur huit de large.

Les feuilles de finance qui servent aux contrats, soit de mariage, soit de rente, doivent porter douze pouces & demi de long & neuf & demi de large.

Pour la grande chancellerie on se sert de demi-peaux longues de dix-huit pouces & larges de dix.

Enfin pour les lettres de grace on emploie des peaux entieres & équarriées, longues de deux piés deux pouces environ, & larges d'un pié huit pouces. *Voyez* dans nos *Planches de Parcheminier*, les *figures des outils* mentionnés dans cet *article*, & la représentation des principales manœuvres.

La regle dont l'ouvrier se sert porte trois piés & demi de longueur, trois pouces de largeur, & trois lignes d'épaisseur; elle est bordée des deux côtés d'une petite bande de fer qui y est attachée avec de petites pointes à tête perdue, afin que la direction du couteau n'en soit point arrêtée; il pose un genou sur un bout de la regle qu'il contient par l'autre bout avec sa main, & avec un couteau dont la lame a cinq pouces de longueur & un & demi de largeur, il coupe le *parchemin* de telle grandeur qu'il est à propos, selon les différentes expéditions auxquelles il le destine; le tranchant de ce couteau est droit depuis la sortie de son manche jusqu'au bout, comme aux couteaux ordinaires, mais le dos de la lame est arrondi par le bout & finit en pointe d'arc, son manche est environ long de quatre pouces; les Parcheminiers le nomment *couteau à rogner*. Le *parchemin* dont on se sert dans les expéditions de justice & dont nous avons designé les différentes grandeurs, est timbré & marqué d'une marque particuliere à chaque fermier de chaque généralité du royaume, portant outre cela les armes du roi, le nom de la généralité & le prix qu'il doit être vendu, selon qu'il est plus ou moins grand. On fait aussi du *parchemin* avec la peau d'un agneau mort-né, mais il est extrêmement mince & ne sert qu'aux ouvrages délicats, comme à faire des éventails; on le nomme *parchemin vierge;* quelques-uns croyent que cette espece de *parchemin* est fait de la coëffe que quelques enfans apportent en naissant; mais c'est une erreur que la superstition a enfantée.

Parchemin, Ratissure de (*Parcheminier.*) c'est la raclure du *parchemin*, ou plutôt cette superficie que les Parcheminiers enlevent de dessus les peaux de *parchemin*, en cosse ou en croute, lorsqu'ils les raclent à sec avec le fer sur le sommier, pour en diminuer l'épaisseur, afin de le mettre en état de recevoir l'écriture. Les Parcheminiers lui donnent aussi le nom de *colle* de *parchemin*, parce qu'elle sert à plusieurs ouvriers, pour faire une sorte de colle très-claire qu'ils emploient dans leurs ouvrages. Ceux qui s'en servent le plus, sont les Manufacturiers d'étoffes de laine, pour empeser les chaînes de leurs étoffes; les Papetiers, pour coller leur papier; & les Peintres en détrempe ou peintres à la grosse brosse, pour faire tenir le blanc, l'ocre & les autres couleurs, dont ils impriment ou barbouillent les murailles & planchers. La colle de ratures qui se fait pour empeser dans les manufactures les chaînes de serges, doit bouillir pendant environ deux heures, & ensuite se passer dans un tamis; pour une

chaîne de dix à douze livres, il faut environ un seau d'eau, & une livre de rature.

Pour faire la colle de *parchemin*, il faut faire bouillir la rature dans de l'eau claire, plus ou moins de tems, suivant que l'on veut qu'elle soit plus ou moins forte par rapport à l'usage qu'on en veut faire, & ensuite la passer ou couler à-travers une chausse, drapeau ou tamis. *Dictionn. du Comm.*

PARCHEMINIER, s. m. (*Commerce.*) ouvrier & marchand qui achete des Mégissiers le parchemin en croûte, & le prépare ensuite pour le mettre en état de recevoir l'écriture, en en ratissant la superficie sur le sommier avec un fer tranchant.

A Paris, les *Parcheminiers* forment une communauté, dont les statuts ont été dressés en 1545 & 1550. sous les regnes de François I. & Henri II. & depuis ont été augmentés par Louis XIV en 1654.

Ces statuts portent entr'autres choses, que nul ne sera reçu maître *Parcheminier*, s'il n'a fait quatre ans d'apprentissage, servi les Maîtres trois ans en qualité de compagnon, & fait chef-d'œuvre.

Que les fils de Maîtres sont exempts de l'apprentissage & du chef-d'œuvre, & sont reçûs sur le certificat de capacité que leur donneront les Maîtres chez qui ils auront travaillé.

Que les Compagnons qui épousent des veuves ou filles de Maîtres, peuvent être reçus sans chef-d'œuvre, pourvû qu'ils aient fait leur apprentissage.

La communauté des *Parcheminiers* est régie par deux maîtres, jurés, qu'on renouvelle tous les deux ans, & qui prêtent le serment par-devant le procureur du roi du châtelet.

Quand ces Jurés veulent aller en visite, ils sont obligés de se faire assister par quatre maîtres-jurés *Parcheminiers* de l'université, qui sont des *Parcheminiers* distingués qui agissent sous les ordres du recteur dont ils ont pris des lettres.

PARCHIM, (*Geog. mod.*) ville d'Allemagne, capitale d'un bailliage dans le cercle de la basse-Saxe, au duché de Meckelbourg, sur l'Elde. *Long. 29. 50. lat. 53. 36.* (*D. J.*)

PARCHONNIER, s. m. (*Jurisprud.*) est dit par corruption dans certaines coutumes pour *personnier*. *Voyez ci-après* PERSONNIER; *on dit aussi* PARTHONNIER.

PARCLOSES, s. f. (*Marine.*) ce sont des planches qu'on met à fond de cale sur les pieces de bois nommées *vitonnieres*; ces planches sont mobiles, & elles se levent quand on veut voir si rien n'empêche le cours des eaux qui doivent aller à l'archipompe.

PARCOURIR, v. n. (*Gramm.*) c'est visiter rapidement; j'ai parcouru cette contrée. Quelquefois, l'idée accessoire de rapidité ne s'y joint pas, mais celle au contraire d'exactitude. *Parcourir* un écrit, c'est y donner un coup d'œil rapide. Pour juger sainement un ouvrage, il ne suffit pas d'en *parcourir* les feuillets. On dit, j'ai parcouru des yeux l'assemblée, sans y découvrir celle que j'y desirois.

PARCOURIR les *coutures & changer les étoupes*, (*Marine.*) c'est les visiter pour calfater où il en est besoin.

PARCOURS, s. m. (*Droit féodal.*) c'est société, usance & coutume; ce vieux mot que l'on trouve dans quelques coutumes, signifie *société*, *union*, entre certaines villes & certains villages. Le *parcours* est, selon Ragneau, une ancienne société entre villes & les pays de divers seigneurs, pour la commodité du commerce. Pithou dans ses mémoires a dit; quant au droit de société, qui a été autrefois entre quelques pays & villes de ce royaume, étant alors sous divers seigneurs pour la commodité du commerce; il étoit appellé droit de *marche*, de *parcours* & *entrecours*, & non de *pariage*, comme aucuns ont voulu dire, dont nous avons exemple au *parcours* ancien de Champagne & de Barois, &c.

Chopin, dans son *traité du Domaine*, a fait mention d'une ancienne transaction passée entre l'abbé de Mousson & le duc de Réthel, par laquelle les sujets furent liés & associés les uns avec les autres, & le *parcours* des hommes d'une seigneurie à l'autre.

Quand le *parcours* ou l'*entrecours*, dit M. de Lauriere, étoit fait entre deux seigneurs qui avoient droit de souveraineté, c'étoit une société au moyen de laquelle, les sujets d'un de ces seigneurs pouvoient librement & sans danger de tomber dans la servitude de corps, se venir établir dans l'état de l'autre. Le *parcours* contracté entre deux seigneurs, étoit fait ou au sujet de leurs étagiers & de leurs hommes de corps, ou des bestiaux de leurs sujets. Quand il concernoit les hommes de condition servile, c'étoit une société au moyen de laquelle l'étagier & l'homme de corps d'un seigneur, pouvoit aller s'établir dans le fief & la justice d'un autre, & prendre femme de sa condition dans la terre de l'autre seigneur, sans danger de formariage. Le *parcours* pour les bestiaux étoit une société entre deux seigneurs ou deux villages, au moyen de laquelle les sujets de l'un pouvoient mener paître leurs bestiaux dans les vains pâturages de l'autre; ce *parcours* est encore en usage. *Voyez* les *coutumes du comté de Bourgogne*. De Lauriere. (*D. J.*)

PARDALION, (*Hist. nat.*) quelques auteurs ont employé ce nom pour désigner une agate semblable à la peau d'une panthere.

PARDAOS DE RÉALE, (*Monnoies.*) on nomme ainsi les réales ou pieces de huit, qui sont les seules de toutes les monnoies d'Espagne, qui ayent cours aux Indes.

Ces *pardaos* ou *piastres*, car la réale de huit & la piastre sont la même chose, ont un certain prix fixe, au-dessous duquel elles ne baissent jamais; mais elles haussent assez considérablement, lorsque quelquefois les négocians en veulent amasser des parties considérables pour envoyer à la Chine, où elles sont fort estimées; on les échange avec de l'or.

PARDENE, (*Géog. anc.*) contrée de la Gédrosie; on donnoit le nom de *pardene* à tout le milieu de la Gédrosie, selon Ptolomée, *l. VI. c. xxj.* (*D. J.*)

PAR-DESSUS-DE-VIOLE, s. m. (*Lutherie.*) instrument à cordes & à archet, dont la construction est en tout semblable à celle du dessus-de-viole, au-dessus duquel il sonne la quarte. *Voyez* VIOLE & la *table* du rapport de l'etendue des instrumens, & la *fig. Pl. XI. de Lutherie*, *fig. 3.*

PAR-DEVANT, (*Charpentier.*) *par-devant* & *par-derriere* sont des especes d'entre-toises fort larges qui entretiennent le chassis bas d'une lucarne guitarde, & qui forment une espece de plancher.

PARDIGLIO, s. m. (*Hist. nat.*) nom donné par Imperatus à un marbre d'un gris de cendre qui a aussi été nommé *marmor palumbinum*.

PARDON, EXCUSE, (*Synon.*) on fait *excuse* d'une faute apparente; on demande *pardon* d'une faute réelle; l'un est pour se justifier & part d'un fond de politesse; l'autre est pour arrêter la vengeance, ou pour empêcher la punition, & désigne un mouvement de repentir; le bon esprit fait *excuse* facilement; le bon cœur fait *pardonner* promptement. *Girard.*

PARDON, *en terme de Droit canon & de Théologie*; est une indulgence que le pape accorde pour la rémission des peines temporelles dûes au péché, & qui doivent être expiées en cette vie par la pénitence, ou en l'autre par les peines du purgatoire. *Voyez* INDULGENCE & PURGATOIRE.

Le tems célébre pour les *pardons* est celui du jubilé. *Voyez* JUBILÉ.

Pardon

Pardon se disoit aussi autrefois de la priere que nous nommons l'*angelus*, & qu'on récite au son de la cloche, le matin, à midi & le soir, en l'honneur de la sainte Vierge, pour obtenir les indulgences attachées à la récitation de cette priere; c'est pourquoi on lit dans quelques auteurs *sonner le pardon* pour l'*angelus*. *Voyez* ANGELUS.

Pardon, *venia.*, dans les anciens auteurs anglois signifie la maniere de demander *pardon* à Dieu en se mettant à genoux, ou plutôt une prosternation qui étoit en usage parmi les pénitens. *Voyez* GENUFLEXION.

C'est ainsi qu'on lit dans Wahingham, pag. 196. *rege interim prostrato in longâ veniâ*; & ailleurs ce vers du tems.

Per venias *centum verrunt barbis pavimentum.*

PARDON, (*Théolog.*) Les Juifs ont une fête qu'ils appellent *jomhacchipour*, c'est-à-dire le *jour* de *pardon*, qui se célebre le dixieme du mois *Tisri*, qui répond à notre mois de Septembre: elle est ordonnée au *Lévit. ch. xxiij. vers. 27.* où il est dit, *au dixieme de ce septieme mois, vous affligerez vos ames*, &c. Pendant ce jour-là toute œuvre cesse, comme au jour du sabbat, & l'on jeûne sans manger quoique ce soit.

Léon de Modene remarque, que les Juifs pratiquoient autrefois une certaine cérémonie la veille de cette fête, qui consistoit à frapper trois fois la tête d'un coq en vie, & de dire à chaque fois, *qu'il soit immolé au lieu de moi*, laquelle cérémonie se nommoit *chappara*, *expiation*; mais elle ne s'observe plus en Italie & au Levant, parce qu'on a reconnu que c'étoit une superstition. Ils mangent beaucoup cette même veille, à cause qu'il est jeûne le lendemain. Plusieurs se baignent & se font donner les trente-neuf coups de fouet nommés *malcuth*: ceux qui retiennent le bien d'autrui, quand ils ont quelque conscience, le restituent alors. Ils demandent *pardon* à ceux qu'ils ont offensés; ils font des aumônes, & généralement tout ce qui doit accompagner une véritable pénitence. Après souper plusieurs se vêtent de blanc, & en cet état sans souliers, ils vont à la synagogue qui est fort éclairée ce soir-là de lampes & de bougies. Là, chaque nation, selon sa coutume, fait plusieurs prieres & confessions pour marquer sa pénitence, ce qui dure au-moins trois heures; après quoi on va se coucher. Il y en a quelques-uns qui passent toute la nuit dans la synagogue, priant Dieu & récitant des pseaumes. Le lendemain dès le point du jour, ils retournent tous à la synagogue, habillés comme le jour précédent, & y demeurent jusqu'à la nuit, disant sans interruption des prieres, des pseaumes, des confessions, & demandant à Dieu qu'il leur pardonne les péchés qu'ils ont commis. Lorsque la nuit est venue, & que l'on découvre les étoiles, on sonne d'un cor pour marquer que le jeûne est fini: après quoi ils sortent de la synagogue, & se saluant les uns les autres, ils se souhaitent une longue vie. Ils bénissent la nouvelle lune, & étant de retour chez eux, ils rompent le jeûne & mangent. *Voyez* Leon de Modene, *traité des cérémonies des Juifs*, part. III. ch. vj. *Voyez aussi* TROMPETES.

PARDON, s. m. (*Discipl. ecclés.*) ce mot signifie l'*indulgence* que le pape accorde aux Chrétiens pour leurs péchés, moyennant qu'ils aillent à une telle église, à une telle station, *&c. Voyez* INDULGENCE.

Pasquier se récrie fortement contre le droit que le pape s'attribue, de distribuer des indulgences & des *pardons* pour les péchés: voici ses propres termes qui regardent les tems de Léon X, & le passage est singulier.

» Ceux, dit-il, qui commandoient aux opinions » de Léon X, pape, facile & débonnaire, mettant » l'honneur de Dieu sous piés, lui firent exercer » libéralité de ses deniers, tirés des *pardons*, en- » vers une sienne sœur qui en eut le plus grand » chanteau, comme nous apprenons de Guichar- » din, puis envers un, & autres princes....

» Alors se tourna le *grand pardon* en parti, se » trouvant quelques prélats, principaux entrepre- » neurs qui faisoient la maille bonne, sous lesquels » y avoit quelques partisans qui savoient ce qu'ils » leur devoient rendre pour les provinces qui leur » étoient départies.

» La procédure que ces messieurs observoient al- » lant faire leurs quêtes, étoit de commencer en » chaque paroisse par une procession sous la con- » duite du curé, ou de son vicaire, suivie d'une cé- » lébration de grand'messe du S. Esprit, qui se fer- » moit par le sermon d'un charlatan, lequel étaloit » aux paroissiens de quel fruit étoit le mérite de ce » grand *pardon*, tant aux vivans qu'aux morts, selon » le plus ou le moins qu'on contribueroit de de- » niers; & lors le pauvre peuple ouvroit sa bourse » à qui mieux, pour participer à un si riche butin. » Ce fut un or pire que celui de Toulouse, qui cau- » soit seulement la mort à ceux qui le manioient....

» Quelques prêcheurs d'Allemagne n'oublierent » de se déborder contre cet abus, & sur-tout Mar- » tin Luther, religieux de l'ordre de S. Augustin, » s'en acquitta dedans la ville de Wittemberg, pays » de Saxe, soutenant qu'il n'étoit en la puissance du » pape de distribuer des *indulgences* & *pardons*. Quel- » ques écoliers sous la qualité de théologiens, sou- » tinrent la querelle du pape, donnant sujet à un » moineau de se faire aigle aux dépens de la réputa- » tion du S. Siege, & entr'autres un frere Prierias » de l'ordre de S. Dominique, demeurant à Rome, » se mit sur les rangs; tellement que deux moines, « l'un augustin, l'autre jacobin, entrent en lice, » s'attachant aux extrémités; celui-là voulant ter- » rasser la grandeur du pape, & la réduire au pié » des autres évêques & au-dedans de leurs limites; » & celui-ci, au contraire, lui donnant toute puis- » sance & autorité, non-seulement sur les patriar- » ches, archevêques & évêques, mais aussi sur le » concile général & œcuménique. Qu'il lui suffi- » soit de dire, *s'il me ploist, il me loist*; c'est-à-dire » s'il me plaît, il m'est loisible; & qu'il falloit con- » siderer, non ce que les papes font, mais ce qu'ils » sont «.

Après cela, passant aux désordres de la discipline ecclésiastique & bénéficiale; Pasquier conclut ainsi cette longue & notable épître: » & nous, au milieu » de cette générale débauche, nous pensons exter- » miner l'hérésie, par nos écrits & nos cris..... » c'est *faire gerbe de fouarre à Dieu*, que de le croi- » re «. (*D. J.*)

PARDON, (*Jurisprud.*) est la grace que le prince accorde à celui qui est accusé d'un crime pour lequel il n'échet pas peine de mort, & qui néanmoins ne peut être excusé, comme quand quelqu'un s'est trouvé dans une voie où il est arrivé mort d'homme. *Voyez* l'ord. de 1670. *tit. 16. art. iij.* & *Voyez* LETTRES DE PARDON. (*A*)

PARDONNABLE, adj. (*Gramm.*) qu'on peut pardonner; il se dit d'une action dont on trouve l'excuse dans les circonstances qui l'ont, ou précédées ou accompagnées, ou suivies.

PARDONNER, v. act. c'est remettre le châtiment, sacrifier son ressentiment & promettre l'oubli d'une faute. On *pardonne* la chose, on *pardonne* à la personne.

Il y a des qualités qu'on *pardonne* plus difficilement que des offenses.

Il faut bien de la modestie, bien de l'attention,

bien de l'art pour arracher aux autres le pardon de la supériorite qu'on a sur eux.

On se pardonne si souvent à soi-même, qu'on devroit bien *pardonner* quelquefois aux autres.

Des hommes qui ont fait un sot ouvrage, que des imbécilles éditeurs ont achevé de gâter, n'ont jamais pû nous *pardonner* d'en avoir projetté un meilleur. Il n'y a sorte de persécutions que ces ennemis de tout bien ne nous ait suscitées. Nous avons vû notre honneur, notre fortune, notre liberté, notre vie compromises dans l'espace de quelques mois. Nous aurions obtenu d'eux le *pardon* d'un crime, nous n'en avons pû obtenir celui d'une bonne action.

Ils ont trouvé la plûpart de ceux que nous n'avons pas jugés dignes de coopérer à notre entreprise, tout disposés à épouser leur haine & leur jalousie.

Nous n'avons point imaginé de vengeance plus cruelle de tout le mal qu'ils nous ont fait, que d'achever le bien que nous avions commencé.

Voilà l'unique espece de ressentiment qui fût digne de nous.

Tous les jours ils s'avilissent par quelques nouveaux forfaits; je vois l'opprobre s'avancer sur eux.

Le tems ne pardonne point à la méchanceté. Tôt ou tard, il en fait justice.

PARE A VIRER, (*Marine.*) c'est un commandement que le capitaine fait à l'équipage, & qu'il répete deux fois à haute voix, quand on est prêt à charger de bord, afin que chacun se prépare à faire comme il faut la manœuvre de revirement.

Pare à carguer. Parer un banc, parer un danger; c'est éviter un banc: on dit nous fîmes le nord-est pendant quatre horloges pour *parer* le banc.

Se parer. C'est agir pour se tenir prêt & en état. *Nous apperçûmes* deux navires au vent à nous, qui avoient le cap sur nous, ce qui fit que nous virâmes pour nous *parer.*

PARÉ, adj. (*Gramm.*) *voyez* PARER, v.

PARÉ, adj. (*Jurisprud.*) du latin *paratus*, se dit de ce qui est prêt à recevoir son exécution comme un titre paré, c'est-à-dire exécutoire. *Voyez* TITRE PARÉ. (*A*)

PARÉ, (*Marine.*) c'est-à-dire prêt à faire quelque chose, ou à être manœuvré, ou à se battre.

PARÉAS, PERREAS *ou* PARIAS, (*Hist. mod.*) on désigne sous ce nom parmi les habitans idolâtres de l'Indostan, une classe d'hommes séparée de toutes les autres, qui est l'objet de leur horreur & de leur mépris. Il ne leur est point permis de vivre avec les autres; ils habitent à l'extrémité des villes ou à la campagne, où ils ont des puits pour leur usage où les autres Indiens ne voudroient jamais aller puiser de l'eau. Les *Paréas* ne peuvent pas même passer dans les villes par les rues où demeurent les Bramines. Il leur est défendu d'entrer dans les temples ou pagodes, qu'ils souilleroient de leur présence. Ils gagnent leur vie à ensemencer les terres des autres, à bâtir pour eux des maisons de terre, & en se livrant aux travaux les plus vils. Ils se nourrissent des vaches, des chevaux & des autres animaux qui sont morts naturellement, ce qui est la principale source de l'aversion que l'on a pour eux. Quelque abjects que soient les *Paréas*, ils prétendent la supériorité sur d'autres hommes que l'on nomme *Scriperes*, avec qui ils ne veulent point manger, & qui sont obligés de se lever devant eux lorsqu'ils passent, sous peine d'être maltraités. Ces derniers sont appellés *Halalchours* à Surate, nom si odieux que l'on ne peut faire une plus grande insulte à un banian que de le lui donner. Ce mot signifie un *glouton*, ou un homme qui mange tout ce qu'il trouve.

PARÉAS, s. m. (*Hist. nat. Ophyolog.*) nom d'un serpent qu'on trouve en Syrie. Il est tantôt de couleur d'airain, tantôt de couleur noirâtre. La morsure n'en est pas mortelle, & elle est seulement suivie d'inflammation.

PARÉATIS, s. m. (*Jurisprud.*) est un terme purement latin, qui signifie *obéissez;* ce terme étoit de style dans les mandemens ou commissions que l'on observoit en chancellerie, pour pouvoir mettre à exécution un jugement hors du territoire ou ressort du juge, dont ce jugement étoit émané depuis l'ordonnance de 1539, qui a enjoint de rédiger en françois tous les actes publics; on a conservé dans le style françois le terme de *paréatis*, pour désigner ces sortes de mandemens ou commissions.

Il y a des *paréatis* du grand sceau, c'est-à-dire donnés en la grande chancellerie & scellés du grand sceau, & d'autres *paréatis*, qu'on appelle *du petit sceau*, qui se donnent dans les petites chancelleries.

Tous arrêts peuvent être exécutés dans l'étendue du royaume en vertu d'un *paréatis* du grand sceau, sans qu'il soit besoin de demander aucune permission aux cours de parlement, baillifs, sénéchaux & autres juges dans le ressort desquels on les veut faire exécuter.

Il est néamoins permis aux parties & exécuteurs des arrêts de mettre ces arrêts à exécution hors l'étendue des parlemens & cours où ils ont été rendus, de prendre un *paréatis* du petit sceau, c'est-à-dire en la chancellerie du parlement où ils doivent être exécutés, & les gardes-sceaux des petites chancelleries sont tenus de les sceller, à peine d'interdiction sans entrer en connoissance de cause.

La forme d'un *paréatis* est telle: « Louis par la » grace de Dieu, &c. au premier notre huissier ou » sergent sur ce requis: te mandons à la requête de » N. mettre à dûe & entiere exécution en tout notre » royaume, pays, terres & seigneuries de notre » obéissance l'arrêt rendu en notre cour de.... le.... » jour de.... ci attaché sous le contrescel de notre » chancellerie contre tel y nommé, & faire pour » raison de ce tous exploits & actes nécessaires, de » ce faire te donnons pouvoir sans demander autre » permission, nonobstant clameur de haro, charte » normande, prise à partie, & autres lettres à ce » contraires; car tel est notre plaisir », &c.

Les parties peuvent au lieu de *paréatis* prendre une permission du juge des lieux au-bas d'une requête. *Voyez* l'*ordonnance de 1667, tit. XXVII. art. vj.*

On appelle *paréatis rogatoire* une commission du grand sceau, que l'on prend pour mettre à exécution un jugement hors de l'étendue du royaume: par cette commission, le roi prie tous rois, princes & potentats de permettre que le jugement émané de France soit mis à exécution dans leur souveraineté, comme il feroit s'il en étoit par eux requis; & sur ce *paréatis*, le prince auquel on s'adresse en donne un pour permettre d'exécuter le jugement dans sa souveraineté.

Ces sortes de *paréatis* rogatoires ne sont pas en usage entre toutes sortes de princes, mais seulement entre ceux qui sont particulierement alliés, & qui se donnent de part & d'autre toutes les facilités possibles pour mettre à exécution dans une souveraineté un jugement rendu dans l'autre, sans que l'on soit obligé de faire juger de nouveau; c'est ainsi que l'on en use entre la France & la principauté souveraine de Dombes, les jugemens émanés de chaque souveraineté s'exécutent dans l'autre sur un simple *paréatis*, qui s'accorde par le souverain sur le *paréatis* ou commission rogatoire donnée par l'autre souverain. (*A*)

PAREAU, PAREAUX, PARRES, s. m. (*Marine.*) c'est une sorte de grande barque des Indes, qui a le devant & le derriere fait de la même façon. On met

indifféremment le gouvernail dans l'un & dans l'autre, quand il faut changer de bord.

Les *parres* sont des vaisseaux dont on se sert vers Ceilon, qui ont beaucoup de rapport aux cagues de Hollande. Ce sont des bâtimens de charge qui ne perdent point de vûe les côtes, on s'en sert principalement dans la Tutocosie, aux côtes de Malabar, où les habitans qui vivent de l'industrie qu'ils ont à pêcher les perles, s'appellent *parnaes*, à cause qu'ils vont à cette pêche avec cette sorte de bâtiment. Les corsaires de Malabar se servent aussi d'un bâtiment à rames, qu'ils nomment *parc* ou *pareau* ; ce peut bien être le même. (*Z*)

PAREAU, est, *parmi les Ciriers*, une espece de chaudiere profonde & étroite, assez semblable à une fontaine, sur-tout par son couvercle. Il y en a qui sont évasées par le haut, & sans couvercle. Ils servent à faire fondre la vieille cire.

PAREAUX, s. m. pl. (*Pécherie.*) ce mot signifie en terme de Pêcheurs de *gros cailloux* ronds, pesans & percés par le milieu, qu'ils attachent le long de la coulure d'en-bas du filet, qu'ils appellent une *seine*, afin de la parer quand ils l'ont jetté à l'eau, c'est-à-dire pour en arrêter le bas au fond, tandis que le haut flotte à cause des lieges qui le soutiennent. *Dict. de Trévoux.*

PARECBASE, s. f. (*Rhétor.*) παρεκβάσις, ce terme signifie l'*exagération* d'un crime, & non pas une *digression* au sujet de la question qu'on traite ; du-moins c'est l'idée de Vossius.

PARECHESE, s. m. (*Rhétor.*) παράχησις, répétition trop fréquente d'une même syllabe ; par exemple, *perire me malis malim modis.*

PARECHIA, (*Géog. anc.*) ville ou bourg de l'Archipel, le principal de l'île de Paros, sur la côte occidentale vis-à-vis de l'île d'Antiparos. *Parechia* est bâtie sur les ruines de l'ancienne & fameuse Paros. *Long. 43. 13. latit. 37. 3.*

PAREDRE, (*Hist. d'Athènes.*) πάρεδροι, les *paredres* étoient des gens consommés dans les affaires. Quand l'archonte, roi, ou le polémaque n'étoient pas, attendu leur jeunesse, aussi versés dans la connoissance des lois & des coutumes de leur pays qu'on pouvoit le desirer, chacun d'eux choisissoit deux personnes d'âge, de savoir & de réputation, pour siéger avec eux sur le banc & les diriger dans leurs jugemens. Ces *paredres* ou assesseurs étoient obligés de subir les mêmes épreuves que les autres magistrats, soit pour présider aux assemblées publiques, soit pour être admis dans le sénat. Il falloit en conséquence, après l'expiration de leur charge, qu'ils rendissent compte de leur conduite dans le poste qu'on leur avoit confié. *Voyez* Potter. *Archæol. græc. t. I. p. 77.* (*D. J.*)

PARÉE, s. f. (*Gramm. & Jurisprud.*) *voyez* PARCOURS. On dit en prenant le mot *parée* d'avec un sens fort différent une exécution *parée* ; alors *parée* pris adjectivement signifie que l'exécution peut servir à contraindre une personne sur le champ, & qu'elle aura son effet, nonobstant opposition quelconque.

PARÉE, (*Boucherie.*) la piece *parée* du bœuf est celle qui se leve à la tête de la surlonge.

PARÉES, s. f. *partie du fourneau* à couler les gueuses. *Voyez à l'article* FORGES, GROSSES FORGES.

PARÉGORIQUES, adj. (*Médecine.*) les *parégoriques*, les épicerastiques & les anodins signifient le même ; ce sont des médicamens qui soulagent la douleur, la cause de la maladie : & la maladie même restant la même, ils produisent cet effet de trois manieres ; 1° par une faculté laxative qui relâche les pores de la peau & les ouvre, par ce moyen la douleur n'en est pas si grande, parce que la peau en est moins tendue ; 2° par une chaleur douce & tempérée, qui résout une portion de la matiere qui causoit une tension dans la partie ; 3° par l'aide de cette chaleur qui réveille la partie, la rechauffe & la remet à son premier état d'équilibre.

Les *parégoriques* s'ordonnent en linimens, en fomentations. *Voyez* FOMENTATION.

On les emploie sur-tout dans les hémorrhoïdes, dans l'inflammation de ces parties, où les discussifs & les repercussifs n'ont pas lieu, on emploie le lait tiede, l'eau de guimauve coupée avec le lait, *&c.*

On emploie des cataplasmes dans les inflammations. *Voyez* CATAPLASMES.

On met au rang des *parégoriques* l'application des poulets, des poumons, de mouton tout chaud, les chiens vivans ouverts, l'application de la flanelle trempée dans les fomentations de lait tiede & chaud. *Voyez* ANODIN, DOULEUR.

PAREIL, adj. (*Gramm.*) terme de comparaison, qui excite l'idée de similitude : il se dit des personnes & des choses ; il n'a pas son *pareil* ; ces deux étoffes sont *pareilles.*

PAREIRA-BRAVA, (*Hist. nat. Bot.*) racine médicinale du Brésil ; c'est la caapeba de Pison, *butua, overo brutua* Zanoni, *butua lusitanica* de Geoffroi ; *convolvulus brasilianus*, *flore octopetalo*, *monacoceus* de Ray, *hist. II. 1331*, &c.

C'est une racine ligneuse, dure, tortueuse, brune au-dehors, rude, toute sillonnée dans sa longueur & dans sa circonférence, comme la racine du thymé-léa, d'un jaune obscur intérieurement, comme entrelacée de plusieurs fibres ligneuses ; de maniere qu'étant coupée transversalement, elle représente plusieurs cercles concentriques, coupés de beaucoup de rayons qui vont du centre à la circonférence ; elle est sans odeur, un peu amere, d'une saveur douce, à-peu-près semblable à celle de la reglisse, de la grosseur du doigt & quelquefois du bras d'un enfant.

Les Portugais nous apportent cette racine du Brésil, & ils disent que cette plante est une espece de vigne sauvage. Ils la vantent comme stomachique, cordiale, alexipharmaque, & même comme une panacée ; mais elle a de grandes vertus diurétiques, & elle convient dans plusieurs cas de coliques néphrétiques, & de suppression d'urine ; quand ces maladies viennent d'une lymphe muqueuse, qui engage les couloirs des reins, ou même d'un amas de grains de sable, unis en une masse par une viscosité qui se durcit avec le tems & forme le calcul, alors la racine *pareira-brava*, en atténuant & dissolvant cette mucosité, ouvre un chemin libre aux urines, sépare les grains de sable & les fait sortir avec les urines. Comme cette racine a la vertu de dissoudre la sérosité visqueuse & tenace, on ne sauroit douter qu'elle ne convienne dans les autres maladies qui naissent du même vice de sérosité, par exemple dans l'asthme humoral causé par une pituite gluante.

La maniere de s'en servir est de la couper par petits morceaux, d'en faire bouillir deux ou trois drachmes dans deux ou trois chopines d'eau, qu'on réduit à une ; on en fait prendre au malade attaqué de difficulté d'urine un verre de demi-heure en demi-heure dans un bain chaud, après des préparations de clysteres & quelquefois de saignées ; on ajoute à sa décoction une petite quantité de syrop des cinq racines apéritives ; cette décoction est encore excellente dans les coliques hépatiques, qui procedent d'une obstruction à l'orifice de la vésicule du fiel ; on en prend un verre de deux en deux heures ; enfin on ordonne utilement la même racine, mêlée avec le baume de copahu dans la gonorrhée après les autres remedes convenables.

Sa dose est jusqu'à demi-drachme en substance, & demi-once en infusion ; il n'en faut pas donner une

trop grande dose, parce qu'elle exciteroit de l'ardeur dans les reins, & pourroit y causer de l'inflammation.

Geoffroi parle d'une autre espece de *pareira*, qu'il nomme *butua blanc*; c'est la *pareiræ species secunda* de Lockn. Sched. 32. On reçoit aussi cette espece de *pareira* du Brésil; c'est une racine dure, couverte d'une écorce plus molle que la précédente, spongieuse, de couleur de chair, ligneuse intérieurement, jaune comme la reglisse, d'un goût un peu amer; ses vertus passent pour être les mêmes, mais plus foible que celle du butua brun.

M. Amelot, conseiller d'état, est le premier qui ait apporté la *pareira* en France au retour de son ambassade de Portugal en 1688, comme M. Nicot, ambassadeur dans le même royaume, fut le premier qui nous envoya le tabac, plante fétide & ammoniacale, qui n'a eu que trop de succès. (*D. J.*)

PARELLE, (*Botan.*) *voyez* PATIENCE, *Bot.*

PARÉLIE, s. m. *voyez* PARHÉLIE.

PAREMBOLE, s. f. (*Rhétoriq.*) παρεμβολή, figure de rhétorique, dans laquelle l'idée qui a du rapport au sujet est insérée au milieu de la période. Toute la différence qu'il y a entre la *parembole* & la parenthèse, selon Vossius, *Rhetor. l. V. p.* 334. est que la premiere se rapporte au sujet dont on parle, & que la derniere lui est étrangere. Virgile nous fournira un exemple de ces deux figures, savoir 1° de la *parembole* dans ces deux vers:

Æneas (neque enim patrius consistere mentem
Passus amor) rapidum ad naves præmittit Achatem.

& 2° de la parenthèse dans ceux-ci.

Ipsique suos jam morte sub ægrâ
(Dî meliora piis, errorémque hostibus illum)
Discissos undis laniabant dentibus artus.

(*D. J.*)

PAREMENT, s. m. (*Archit.*) c'est ce qui paroît d'une pierre ou d'un mur au-dehors, & qui, selon la qualité des ouvrages, peut être layé, traversé & poli au grès. Les anciens, pour conserver les arrêtes des pierres, les posoient à *paremens bruts*, & les retailloient ensuite sur le tas.

Parement d'appui, on nomme ainsi les pierres à deux *paremens*, qui sont entre les alleges & qui forment l'appui d'une croisée, particulierement quand elle est vuide dans l'embrasure.

Parement de couverture, nom qu'on donne aux plâtres qu'on met contre les goutieres, pour soutenir le battelement des suites d'une couverture.

Parement de menuiserie, c'est ce qui paroît extérieurement d'un ouvrage de menuiserie, avec cadres & panneaux, comme d'un lambris, d'une embrasure, d'un revêtement, *&c.* la plûpart de portes, guichets, de croisées, *&c.* sont à deux *paremens*. Il y a des assemblages, tels que les parquets qui sont arrasés en leur *parement*.

Parement de pavé, c'est l'assiette uniforme du pavé, sans bosses ni flaches. *Daviler.* (*D. J.*)

PAREMENT, (*Coupe des pierres.*) est la surface de la pierre qui doit paroître après qu'elle est mise en place. C'est la doële dans les voûtes, & la doële & un joint de tête dans les platebandes & arcades. Le délit ou lit de pierre ne doit jamais être en *parement*; c'est une mal-façon lorsque l'on en trouve. (*D*)

PAREMENT, s. m. (*Manufact.*) les Musquiniers ou Tisserans nomment ainsi une sorte de colle faite d'eau & de farine, dont ils enduisent les chaînes de leurs toiles lorsqu'elles sont montées sur le métier, ce qu'ils appellent *les parer*. Ce terme n'est guere en usage que dans la Picardie; ailleurs on dit simplement *coller la chaîne*.

PAREMENS, (*Comm. de bois ou triques de fagots.*) c'est une exploitation de bois de chauffage; ce sont les plus gros morceaux de bois dont les bucherons ont coutume de *parer* les fagots qu'ils font, d'où leur est venu leur nom.

PAREMENS, *en terme de Marchands de mode*, sont, à proprement parler, les garnitures dont on décore le devant des robes & des jupons, soit en falbalas, soit en coquille. *Voyez* FALBALAS & COQUILLE.

PAREMENT, VOLANT, *en terme de Marchand de mode*, bandes d'étoffes, de réseaux d'or ou d'argent, attachées seulement par un bord, & qui se jouent sur l'habit au gré des vents & aux moindres mouvemens de la personne.

PAREMENT, *terme de Rotisseur*, c'est la graisse qui est autour de la panse d'un agneau, & qu'on étend proprement sur les quartiers de derriere pour leur donner plus de grace. (*D. J.*)

PAREMENT, (*Tailleur.*) c'est l'extrémité de la manche, qui est repliée sur la manche même.

PAREMENT, *terme de Fauconnerie & de Vénérie*, ce mot *en fauconnerie* se dit des mailles & de la diversité des couleurs. En *vénérie*, on appelle *parement* de cerf une chair rouge, qui vient par-dessus la venaison du cerf des deux côtés du corps. (*D. J.*)

PAREMPHIS, (*Géog. anc.*) ville d'Egypte, selon Etienne le Géographe; elle est connue par une médaille, qui se trouve dans le trésor de Golzius.

PARENCHIME, s. m. *en Anatomie*, c'est une espece particuliere de substance différente de la chair, dont on supposoit anciennement que plusieurs parties du corps, comme le cœur, les poumons, le foie, la rate, les reins, *&c.* étoient formées. *Voyez* CHAIR.

Il est ainsi appellé du grec παρέγχυμα, *effusion*, c'est-à-dire engendré par collection ou condensation de sucs.

Erasistrate est le premier qui se soit servi de ce nom, s'imaginant que la substance de ces parties n'étoit pas vasculaire comme le reste, mais composée d'une masse ou d'un coagulum de sang, en stagnation dans les vaisseaux de ces parties. Mais les modernes rejettent cette opinion; les observations faites par le moyen des microscopes & des injections *&c.* faisant voir que le cœur est un vrai muscle. *Voyez* CŒUR; les poumons & la rate, des grappes de vesicules membraneuses & de vaisseaux. *Voyez* POUMONS & RATE; le foie & les reins, des amas de glandes, à-travers lesquelles la bile & l'urine se filtrent. *Voyez* FOIE & REINS.

PARENCHIME DE PLANTES, le docteur Grew donne ce nom à la moëlle ou poulpe, ou à cette partie intérieure de la plante, à-travers de laquelle on suppose que le suc est distribué. *Voyez* PLANTE, MOELLE, *&c.*

Quand on le voit avec un microscope, il ressemble à la moëlle, ou plutôt à une éponge; c'est une substance poreuse, fléxible & capable de dilatation. *Voyez* MEDULLA, MOELLE.

Ses pores sont sans nombre & extrèmement petits; ils reçoivent autant d'humeurs qu'il en faut pour les remplir & les étendre: on suppose que c'est cette disposition de pores qui prépare la plante à la végétation & à l'accroissement. *Voyez* VÉGÉTATION.

Le *parenchime* est blanc d'abord, mais il change de couleur à proportion que la racine devient plus épaisse; ainsi il devient jaune dans la racine de la parelle, & rouge dans celle de la bistorte. *Voyez* PLANTE.

PARENÈSE, s. f. (*Théologie.*) exhortations à la piété. Baillet divise les discours religieux en parénétiques, ascétiques & mystiques.

PARÉNÉTIQUES, adj. fait de *parenèse.* Voyez *ce mot.*

PARENETA, (*Géog. anc.*) contrée d'Arménie,

au pays des Chalybes, ou dans celui des Mossynèces ; c'est Strabon qui en parle, *l. II. p. 528.*

PARENSANE, f. f. (*Marine.*) faire la *parensane*; les levantins disent *faire la parensane*, pour dire *mettre les ancres, les voiles & les manœuvres en état de faire route.* (*Z*)

PARENT, f. m. (*Gramm.*) c'est un nom qui désigne l'union par le sang. *Voyez* PARENTAGE, PARENTÉ, *&c.*

PARENTAGE, f. m. (*Lang. franç.*) nom collectif qui se dit de tous les parens ensemble, & qui signifie quelquefois seulement l'*origine*; ce mot étoit fort en usage du tems de Malherbe; mais il a vieilli en prose, & s'est conservé dans les vers où il est bien plus poétique que celui de parenté. *Voyez* PARENTÉ.

PARENS, (*Critiq. sac.*) ce mot se prend dans l'Ecriture pour *pere* & *mere*, ancêtres, & pour tout degré de consanguinité; ajoutez qu'être sans *parens*, ou sans pere & sans mere, signifie dans l'Ecriture ne les pas connoître. Melchisedec est dit être sans pere & mere, parce que la famille ne se trouve pas dans les généalogies des livres sacrés.

PARENTALES, LES, (*Littérat.*) les *parentales* étoient certaines solemnités & banquets que les anciens faisoient aux obséques de leurs parens & amis. L'on voit encore quelque ressemblance de ces cérémonies dans nos anniversaires. (*D. J.*)

PARENTÉ, f. f. (*Jurisprud.*) est le rapport qui est entre les personnes qui sont unies par les liens du sang, comme l'affinité est le rapport qui est entre deux familles différentes qui sont unies par un mariage.

Toute *parenté* vient de la naissance, & dérive de ce que les personnnes descendent d'une même souche.

Mais il faut observer qu'il n'y a que ceux qui sont nés d'un mariage légitime, qui soient parens de la famille de leurs pere & mere; car les bâtards n'ont point de parens, si ce n'est leurs enfans nés en légitime mariage; & à l'exception de ceux-ci, personne ne leur succede, & ils ne succedent à personne.

On distingue trois sortes de parens, savoir les *ascendans*, les *descendans* & les *collatéraux*.

Les ascendans sont les pere, mere, ayeul & ayeule, & autres plus éloignés en remontant.

Les descendans sont ceux qui sont issus des mêmes ascendans.

Les collatéraux sont ceux qui descendent d'une souche commune, mais non pas des mêmes peres & meres; tels sont les freres & sœurs, les cousins, l'oncle & le neveu, *&c.*

Les degrés de *parenté* sont l'éloignement qu'il y a d'une génération à l'autre: pour les compter, on suit la ligne ou suite des personnes dont on veut connoitre la proximité.

La *parenté* entre les ascendans & les descendans, se compte suivant l'ordre de la ligne directe ascendante & descendante; & la *parenté* des collatéraux se compte de même dans la ligne collatérale: de maniere que chaque personne, ou génération, fait un degré.

Ainsi le pere & le fils ne sont éloignés que d'un degré; le petit-fils est éloigné de son ayeul de deux degrés; on ne compte pour celui-ci que deux degrés, quoiqu'il y ait trois personnes, parce que de l'ayeul au petit-fils il n'y a que deux générations, savoir le fils & le petit-fils: on ne compte pas l'ayeul, parce qu'il ne s'agit pas en ce cas de sa génération.

Les degrés de *parenté* en collatérale se comptent de même par génération, en remontant à la souche commune que l'on ne compte pas.

Ainsi pour trouver le degré de *parenté* entre deux cousins germains, il faut remonter à l'ayeul; & comme il y a entre lui & ces deux cousins quatre générations, deux d'un côté & deux de l'autre, savoir les deux fils & les deux petits-fils, qui sont cousins germains, il se trouve que ces deux cousins sont parens au quatrieme degré.

Cette maniere de compter les degrés par générations, a lieu pour la ligne directe, tant par le droit civil, que par le droit canon; mais en collatérale elle n'est observée que suivant le droit civil.

Suivant le droit canon, en collatérale, il faut deux personnes engendrées pour faire un degré, c'est-à-dire que l'on ne compte les degrés que d'un côté; de maniere que deux collatéraux sont parens entr'eux au même degré, qu'ils sont éloignés de la souche commune; & si l'un des deux en est plus éloigné que l'autre, c'est cet éloignement où le premier se trouve de la souche commune, qui forme le degré de *parenté* entre eux, suivant la regle vulgaire, *remotior trahit ad se proximiorem.*

En France, on compte les degrés de *parenté* suivant le droit canon, pour les mariages & pour les récusations des juges.

Pour ce qui est des successions, on ne succedoit suivant le droit romain, que jusqu'au dixieme degré de *parenté*. L'*article 41 des placites de Normandie*, porte que l'on ne succede point dans cette province que jusqu'au septieme degré inclusivement; mais suivant le droit commun, observé en France, on succede à l'infini, tant en directe, que collatérale, tant que l'on peut prouver sa *parenté*; quand même on n'en prouveroit pas précisément le degré, le fisc ne succede qu'au défaut de tous les parens.

Le mariage est défendu entre les ascendans & les descendans jusqu'à l'infini.

Il est également défendu entre les collateraux qui se tiennent lieu entre eux d'ascendans & de descendans, comme l'oncle & la niéce, la tante & le neveu, *&c.*

A l'égard des autres collateraux qui n'ont point entre eux cette ressemblance de la ligne directe, le mariage est défendu jusqu'au quatrieme degré canonique inclusivement, c'est-à-dire qu'il est défendu jusque & compris les petits-fils des cousins germains.

L'alliance spirituelle qui procede de l'administration, ou réception du sacrement de baptême, ou de celui de confirmation, forme aussi une espece de *parenté* ou affinité, dont les degrés se comptent de même que ceux de la *parenté* qui vient des liens du sang. *Voyez* EMPÊCHEMENT *&* MARIAGE.

La *parenté* fait aussi un empêchement pour être pourvu d'une charge de judicature dans un tribunal où l'on a quelque parent au degré marqué par l'ordonnance; ces degrés se comptent suivant le droit civil.

L'édit du mois d'Août 1669, porte défense à ceux qui sont parens au premier, second & troisieme degrés, qui sont le pere & le fils, les freres, l'oncle & le neveu, & à ceux qui sont alliés jusqu'au second degré, qui sont le beau-pere & le gendre, & les deux beaux-freres, d'être reçus à exercer conjointement aucun office, soit dans les cours souveraines, ou sieges inférieurs, à peine de nullité des provisions, & des réceptions qui seroient faites, & de la perte des offices.

Le même édit fait défense aux officiers titulaires, reçus & servant actuellement dans les cours & sieges, de contracter alliance au premier degré de beau-pere & de gendre; autrement, & en cas de contravention, l'édit déclare l'office du dernier reçu vacant au profit du roi.

On peut obtenir du roi des dispenses de *parenté*, à l'effet d'être reçu officier dans un tribunal où l'on a des parens ou alliés au degré de l'ordonnane; mais en ce cas la voix des parens & alliés, jusqu'au

xieme degré de *parenté*, ne sont compris que pour une, à moins qu'ils ne soient d'avis différent. *Voyez l'édit du mois de Janvier 1681, la déclaration du 25 Août 1708, celle du 30 Septembre 1728.*

Par rapport aux évocations pour cause de *parenté* & alliance, *voyez le mot* ÉVOCATION. (*A*)

PARENTHESE, s. f. on donne le nom de *parenthese* à une proposition isolée, qui est insérée dans une autre dont elle interrompt la suite, *voyez* HYPERBATE, *n°.* 3. Je rapporterai ici un trait de l'oraison funebre de Henri de Bourbon, prince de Condé, *part. III.* par le P. Bourdaloue : on y verra une *parenthese* courte, vive, utile, & tenant au fond de la matiere, quoique détachée de la constitution méchanique & analytique du discours principal où elle est insérée. On ne doit se les permettre que de la même maniere. » C'étoit, *dit l'orateur*, un homme solide, » dont toutes les vûes alloient au bien, qui ne se » cherchoit point lui-même, & qui se seroit fait un » crime d'envisager dans les désordres de l'état sa » considération particuliere (maxime si ordinaire » aux grands) ; qui ne vouloit entrer dans les affai- » res que pour les finir, dans les mouvemens de di- » vision & de discorde que pour les calmer, dans » les intrigues & les cabales de la cour que pour les » dissiper ».

On donne encore le nom de *parenthese* aux deux crochets dont on se sert pour marquer la phrase intervenue dans le discours principal, tels qu'on les voit avant & après les mots ci-dessus (*maxime si ordinaire aux grands*). Le premier crochet se nomme la *parenthese ouverte*; le second, la *parenthese fermée.* B. E. R. M.

PARENTIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans l'Istrie. Ptolomée, *l. III. c. j.* la place entre l'embouchure du fleuve Formion & la ville de Pola. Elle a conservé son ancien nom, car on la nomme aujourd'hui *Parenzo.*

PARENZO, (*Géog. mod.*) en latin *Parentium*; petite ville d'Italie dans l'Istrie, sur le golfe de Venise, avec un évêché suffragant d'Aquilée, à 24 lieues E. de Venise. Elle se soumit aux Vénitiens en 1267. *Long.* 21. 31. *lat.* 45. 23.

PARÉORON, (*Ant. grecq.*) παρήορον; c'est ainsi que les Grecs nommoient le troisieme cheval de relais, destiné pour être joint à un des autres attelés au char, au cas que dans leurs jeux, un de ces deux chevaux d'attelage vînt à être tué. Il est singulier de voir la langue grecque annoblie par des termes recherchés, pour désigner jusqu'aux chevaux de course & de relais qu'ils faisoient paroitre dans leurs jeux. (*D. J.*)

PARER, v. act. (*Gramm.*) c'est embellir la chose par des ornemens, ou par une maniere avantageuse de la présenter. On *pare* une église. On *pare* sa marchandise. Les femmes en se *parant* rendent bien aux hommes l'hommage qu'elles en obtiennent. Tout le tems donné à la toilette est perdu pour celle que la nature n'a pas parée. La terre se *pare* au printems. On dit aussi se *parer* d'une vertu qu'on n'a pas, ce qui est pis peut-être que de se *parer* d'un vice qu'on a. Le premier est un hypocrite qui en impose ; le second est un libertin dont la dépravation des mœurs a passé jusqu'au jugement, & qui fait horreur ou pitié. *Voyez aux articles suivans* quelques autres acceptions du même *mot.*

PARER UN CAP, (*Marine.*) c'est-à-dire, doubler un cap, passer au-delà, & le laisser à côté. Nous fumes trois jours à *parer* le cap. *Voyez* DOUBLER.

Parer quelque chose, c'est la débarrasser & se mettre en état de s'en servir. *Pare* le cabestan. *Pare* une barrique de vin pour faire du breuvage.

Parer un cable, c'est mettre un cable en état de s'en servir.

Parer une ancre, c'est mettre une ancre en état de s'en servir, c'est-à-dire, qu'on l'a débarrassée, & qu'elle est prête pour la mouiller. (*Z*)

PARER, (*Manufactur.*) Ce *mot* se dit de quelques préparations que l'on donne à certaines marchandises, pour les rendre plus éclatantes, ou pour les disposer à faire un meilleur service. Les Bonnetiers *parent* leurs bas, les Marchands & Manufacturiers leurs marchandises, par des eaux qu'ils leur donnent, ou par la maniere de les presser, comme aux tabis, aux taffetas, aux camelots, aux callemandres, *&c.*

PARER, *en terme de Boutonnier*, c'est l'action de donner la derniere main à un bouton avec le paroir, pour le rendre plus parfait. *Voyez* PAROIR.

PARER, *terme de Corroyeur, Peaussier & Parcheminier*, qui signifie gratter & ratisser la superficie des cuirs ou peaux avec la lunette, ou quelqu'autre instrument d'acier tranchant, & en ôter le superflu pour les rendre plus belles, plus unies, & d'une meilleure vente. *Voyez* LUNETTE.

Les cuirs & les peaux se *parent* pour l'ordinaire du côté de la chair; c'est dans ce sens qu'on dit : un cuir *paré. Voyez nos Planches du Corroyeur*, qui représentent un ouvrier qui *pare* un cuir avec la lunette.

PARER, (*Escrime.*) c'est détourner avec son épée celle de l'ennemi, de maniere que l'estocade qu'il porte ne nous touche point.

PARER, *terme de Marchands de liqueurs.* Ce *mot* se dit de quelques liqueurs, particulierement des cidres & des poirés ; c'est leur ôter le goût douçâtre qu'elles ont naturellement, & leur en donner un qui approche davantage de celui du vin. Quelques-uns se servent pour cela de l'eau-de-vie.

PARER, *en termes de Maréchal*, c'est couper les ongles ou la corne d'un cheval avec un boutoir ou paroir, pour rendre la sole unie & propre à être ferrée. Bien *parer. Parer* le pié sans rencontrer le vif. Le *parer* est un arrêt relevé du cheval de manege. Ainsi on dit un beau *parer*, pour dire un bel arrêt bien relevé, & sur les hanches.

PARER, *terme de Relieurs.* Les Relieurs de livres appellent *parer* une couverture de veau ou d'un autre cuir, en enlevant avec un tranchoir, qu'ils nomment *couteau à parer*, ce qu'il y a de trop épais sur les bords du cuir, afin qu'ils se collent plus facilement sur le carton. On *pare* la couverture sur un marbre ou pierre de liais, après que la peau a été mouillée, ratissée & coupée. (*D. J.*)

PARERE, s. m. *dans le Commerce*, terme italien qui commence à être adopté. Il signifie l'avis ou conseil d'un marchand ou négociant ; parce que quand on consulte un marchand sur quelque matiere, il donne sa réponse en italien avec un *mi-pare*, c'est-à-dire, *je pense*, *il me semble.*

La maniere de négocier, sur-tout la méthode des billets de change, étant empruntée des Italiens, la plûpart des villes marchandes, & particulierement Lyon, retiennent l'usage des *pareres* ; ce sont les avis & opinions des Marchands ou Négocians, qui font foi comme les actes par-devant Notaires, quand ils sont donnés par autorité du juge conservateur, ou sur une consultation particuliere, pour maintenir le droit de celui qui consulte.

M. Savary a donné un excellent traité, intitulé, *parere*, ou avis & conseils sur les plus importantes matieres du Commerce ; contenant la solution de la plûpart des questions difficiles relatives aux banqueroutes & faillites, billets de change, billets à ordre sans date ou expression de valeur, blancs-signés, renouvellement de billets de change, tout cela tiré ou accepté par les femmes au nom de leurs maris, ou en l'absence du tireur, *&c.* les différentes sociétés, la compétence des juges & consuls, ensemble plusieurs arrêts des parlemens, rendus en conformité

des *pareres* donnés sur toutes ces sortes de questions. M. Savary des Brulons, son fils, & auteur de la plus grande partie du Dictionnaire de Commerce, a donné en 1715 une nouvelle édition de cet ouvrage avec trente-neuf *pareres* nouveaux sur diverses questions. *Voyez* le *Dictionnaire de Commerce*, au *mot* PARERE.

PARERGA, s. m. (*Architect.*) c'est un terme dont on se sert quelquefois en Architecture, pour signifier des additions ou supplémens faits à l'ouvrage principal, qui lui servent d'ornement.

On s'en sert aussi quelquefois en Peinture, pour exprimer de petits morceaux ou compartimens, placés sur les côtés ou dans les angles du tableau principal.

PARERMENEUTES *ou* FAUX INTERPRETES, s. m. pl. (*Théol.*) hérétiques qui s'éleverent dans le septieme siecle, & qui interprétoient l'Ecriture selon leur sens, se moquant de l'explication de l'Eglise & des docteurs orthodoxes. *S. Jean de Damas*, voyez *Pratéole*, *Sandere*, *her.* 127.

PARESSE, s. f. (*Morale.*) nonchalance qui empêche l'homme de travailler, de vaquer à ses affaires, & de remplir ses devoirs.

Un poëte anglois a peint cette reine du monde comme une indolente divinité :

A careless deity
No probleme puzzle his lethargick brain :
But dull oblivion guards his peaceful bed,
And lazy fogs bedew his gracious head.
Thus at full length, the pamper'd monarch lay,
Fatt'ning in ease, and slumb'ring life away.

De tous nos défauts, celui dont nous tombons le plus aisément d'accord, c'est de la *paresse* ; parce que nous nous persuadons qu'elle tient à toutes les vertus paisibles ; & que, sans détruire les autres, elle en suspend seulement les fonctions. De-là vient qu'elle regne souverainement dans ce qu'on appelle le *beau monde* ; & si quelquefois on trouble son empire, c'est plutôt pour chasser l'ennui, que par goût pour l'occupation.

L'esprit contracte aussi facilement l'habitude de la *paresse* que le corps. Un homme qui ne va jamais qu'en voiture, est bien-tôt hors d'état de se servir de ses jambes. Comme il faut lui donner la main pour qu'il marche, de même il faut aider l'autre à penser, & même l'y forcer ; sans cela, l'homme craignant l'application, soupire vainement après la science qui est pour lui une plante succulente, mais dont il n'a pas le courage d'exprimer le suc. L'esprit ne devient actif que par l'exercice ; s'il s'y porte avec ardeur, il trouve celui des forces & des ressources, qu'il ne connoissoit pas auparavant.

Au surplus la *paresse* de l'esprit & du corps, est un vice que les hommes surmontent bien quelquefois, mais qu'ils n'étouffent jamais. Peut-être est-ce un bonheur pour la société que ce vice ne puisse pas être déraciné. Bien des gens croient que lui seul a empêché plus de mauvaises actions, que toutes les vertus réunies ensemble. (*D. J.*)

PARESSE, FAINÉANTISE, (*Synon.*) La *paresse* est un moindre vice que la *fainéantise*. Celle-là semble avoir la source dans le tempérament, & celle-ci dans le caractere de l'ame. La premiere s'applique à l'action de l'esprit comme à celle du corps ; la seconde ne convient qu'à cette derniere sorte d'action. Le paresseux craint la peine & la fatigue, il est lent dans ses opérations, & fait traîner l'ouvrage. Le fainéant aime à être desœuvré, il hait l'occupation, & fuit le travail. *Girard.* (*D. J.*)

PARESSEUX, adj. (*Gramm.*) qui ne se porte qu'à regret à remplir ses devoirs. On dit aussi un ventre *paresseux*, une nature *paresseuse*. Voyez *l'article* PARESSE.

PARESSEUX, *tardigradus*, s. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) *Pl. IV. fig.* 3. & *Pl. V. fig.* 2. animal quadrupede, long d'environ deux piés ; il a la queue très-courte, les jambes de devant plus longues que celles de derriere, & seulement trois doigts à chaque pié, avec des ongles forts & un peu recourbés. Le poil est fort épais, varié de brun & de blanc, & entierement blanc sur la face de cet animal. Les oreilles n'ont point de conque, on ne voit à l'extérieur que l'orifice du canal auditif. Il n'a ni dents incisives, ni canines, mais seulement des molaires. Le *paresseux* se trouve au Bresil, dans la Guyane, & aux Indes orientales. Il y a dans l'île de Ceylan un autre animal auquel on a aussi donné le nom de *paresseux* : il n'a que deux doigts aux piés de devant, & trois à ceux de derriere ; ses oreilles sont plates & appliquées contre la tête ; le poil est épais & de couleur incarnate foncée par-dessus le dos, & d'un cendré clair par-dessous le ventre : cet animal n'a point de queue. *Regn. anim. par* M. Brisson.

Pison rapporte que le *paresseux* marche si lentement, qu'en quinze jours entiers à-peine pourroit-il aller aussi loin que l'on pourroit jetter une pierre. Il met environ deux jours à monter sur un arbre, ou à descendre ; on ne peut hâter sa démarche ni par des menaces, ni par des coups de fouet ou de bâton. Le museau de cet animal est toujours sale & couvert de salive ; il se traîne sur son ventre sans jamais s'élever sur ses jambes ; il saisit fortement avec ses ongles, & il dort suspendu aux arbres ; on le trouve ordinairement sur leur sommet ; il vit de feuilles sans boire. *Hist. nat.* Gulielmi Pisonis, *lib. V. chap. xxiij.* (*I*)

PARESSEUX, (*Maréchallerie.*) un cheval *paresseux*, est celui qui ralentit toujours son allure, & qu'il faut avertir incessamment.

PARETONIUM, (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens naturalistes à une argille très-blanche, lisse & pesante, douce au toucher, friable ou facile à écraser entre les doigts, sans les colorer ; elle ne s'attache que légerement à la langue, & se dissout aisément dans la bouche ; elle est fort visqueuse lorsqu'elle a été mouillée. Il se trouve de la terre de cette espece en Angleterre, dans la principauté de Galles, ainsi qu'en Normandie. Elle seroit très-propre à faire de la porcelaine. *Voyez* Emmanuel Mendez d'Acosta, *natural history of fossils*.

Pline a cru que cette substance se formoit de l'écume de la mer congelée & devenue solide, parce qu'on la trouvoit sur les rivages d'Egypte, & de l'île de Crete. Il y a lieu de croire que la mer en baignant des couches de cette terre, la porte sur ces côtes.

PARÉTUVIER, s. m. (*Botan. exot.*) c'est un des principaux arbres qui naissent communément dans les Indes occidentales. On le trouve par-tout dans les îles de l'Amérique, & même dans la terre-ferme. Il croît dans les lieux marécageux, sur le rivage de la mer, & le long des rivieres & des torrens qui entrent dans la mer. La principale espece est le *parétuvier* noir, que les Indiens appellent *guaparaiba*, nom que Pison lui a conservé. Cet arbre s'éleve à vingt piés de hauteur ; ses feuilles sont semblables aux grandes feuilles du poirier, mais plus longues & plus épaisses. Ses fleurs sont petites, contenues dans des calices oblongs ; il leur succede, après qu'elles sont tombées des siliques ressemblantes en-dehors, au bâton de casse, mais plus courtes, de couleur obscure, remplies d'une pulpe blanche, semblable à la moëlle des os, & d'un goût amer. Les rameaux de cet arbre, après s'être élevés, se courbent jusqu'à terre, où ils prennent racine, s'entrelacent les unes dans les autres, se soutiennent, & occupent un grand terrein. (*D. J.*)

PAREUR DE CORDES, *terme de Riviere*, officier qui sert à empêcher que la corde ne s'arrête lorsque le bateau monte. Il y en a un pour cette fonction au port de la Conférence.

PARFAIRE, v. act. rendre parfait, mettre la derniere main, achever, compléter, *&c. parfaire* un ouvrage, c'est n'y rien laisser à desirer; *parfaire* une somme, c'est y ajouter ce qui y manque pour un achat, un remboursement, un acquêt, *&c. parfaire* le procès de quelqu'un, c'est le conduire jusqu'au jugement définitif.

PARFAIT, adj. terme relatif *à parfaire.* Voyez *ce verbe.*

Il se dit des personnes & des choses; un homme seroit *parfait*, une chose seroit *parfaite*, si on ne leur remarquoit aucun défaut, & qu'ils eussent toutes les qualités possibles, & au plus haut degré.

Il n'y a rien de *parfait* dans l'art.

Il n'y a rien d'imparfait dans la nature; tout ce qui est nécessaire dans toutes ses parties est *parfait.*

L'impossibilité d'atteindre à la perfection, ne nous dispense pas d'y viser. *Voyez* au mot *parfaire*, les autres acceptions de *parfait.* Voyez *aussi les articles suivans.*

PARFAIT, adj. quelquefois pris substantivement: on dit *en termes de Grammaire le prétérit parfait*, ou simplement le *parfait*: ainsi *amavi*, j'ai aimé, est, dit-on, le *parfait* de l'indicatif; *amaverim*, que j'aye aimé, est celui du subjonctif; *amavisse*, avoir aimé, est celui de l'infinitif. On verra (*article* TEMPS), que celui dont il s'agit ici, est un prétérit indéfini, parce que faisant abstraction de toutes les époques, il peut être rapporté tantôt à l'une, & tantôt à l'autre, selon l'exigence des cas. Quant au nom de *parfait* dont on l'a décoré, ce n'est pas que les Grammairiens y ayent vu plus de *perfection* que dans d'autres temps; ce n'a été que par opposition avec le prétendu prétérit que l'on a appellé *imparfait*, parce que l'on y démêloit encore, quoique confusément, quelque chose qui n'étoit point passé, mais présent. *Voyez* PRÉTÉRIT. (*B. E. R. M.*)

PARFAIT, NOMBRE, (*Arithmétique.*) les Arithméticiens appellent *nombre parfait*, celui dont les parties aliquotes ajoutées ensemble, font le même nombre dont elles sont les parties: ainsi 6 ou 28 sont des *nombres parfaits*, parce que 1, 2, & 3, qui sont les parties aliquotes du premier, font 6, & que 1, 2, 4, 7, & 14, qui sont celles de 28, font aussi 28.

PARFAIT, (*Critique sacrée.*) τελέιος; ce mot est assez commun dans le nouveau-Testament; il signifie les Chrétiens qui réunissoient la foi, la lumiere, & les bonnes œuvres. *Parfait*, τελέιος, dit Clément d'Aléxandrie, est un terme qu'il ne faut pas étendre à tous égards: on est *parfait* dans une vertu, mais non pas en toutes au même degré; la nature humaine ne comporte pas cette sorte de perfection. (*D. J.*)

PARFAIT, *terme de Physiologie*, quelques écrivains appellent *animaux parfaits*, ceux qui sont produits par une génération univoque, pour les distinguer des insectes, que ces auteurs prétendent être produits par une génération équivoque. *Voyez* GÉNÉRATION, UNIVOQUE, EQUIVOQUE, *&c.*

PARFAIT, se dit aussi d'une maladie: il signifie le même que *complet* & *total;* ainsi on dit *apopléxie parfaite.*

PARFAIT, *en Musique*, marque ce qui remplit & satisfait l'oreille & l'esprit. C'est dans ce sens, qu'on dit *accord parfait*, *cadence parfaite. Voyez* ACCORD, CADENCE, *&c.*

Nos anciens musiciens divisoient le tems ou le mode par rapport à la mesure, en *parfait* & *imparfait;* &, prétendant que le nombre ternaire étoit plus *parfait* que le binaire, ils appelloient *tems* ou *modes parfaits*, ceux dont la mesure étoit à trois tems; ce qu'ils marquoient par un *O* plein, ou barré, *O*. Le tems ou mode imparfait, formoit une mesure à deux tems, & ils le marquoient par un *O* coupé ou un *C* de cette maniere *C* ou *C. Voyez* TEMS, MODE, MESURE, PROLATION, VALEUR DES NOTES, *&c.* (*S*)

PARFAIT CONTENTEMENT, *terme de Metteur-en-œuvre*, est le nom que l'on donne à un très-grand nœuf bouffant de diamant que les dames portent sur l'estomac au haut des pieces de corps.

PARFILER, v. act. c'est dépecer des morceaux d'étoffes riches, brin à brin, séparer la soie de l'or & de l'argent, rejetter la soie & remplir du fil d'or & d'argent la boîte à *parfiler.* On *parfile* aussi des morceaux d'étoffes en soie, sans dorure; c'est les décomposer, séparer les brins de la trame & de la chaîne, & en remplir la boîte à *parfiler.* On vend la *parfilure* d'or; on fait des jupons, des manteaux de lit ouettés & piqués de la *parfilure* en soie.

PARFILURE, s. f. (*Passementerie.*) se dit de tous les endroits de l'ouvrage où se forment les contours des figures du dessein, tant en-dedans qu'en-dehors, & qui sont exprimés par les points noirs & blancs du dessein. Pour entendre ceci, il faut voir ce qui est dit *au mot* PAS, sur les croisées de la chaîne; quelle que soit une quantité des rames qui levent, elle est toujours terminée aux deux extrémités par un ou plusieurs points blancs ou laissés, qui en font la terminaison, de même à chaque marche; c'est cette opposition des pris & des laissés, qui est appellée *parfilure.* Supposons pour plus de clarté, que les points 1, 2, 3, 8, 9, 10, remplissent une ligne, levent, les points 4, 5, 6, 7, ne leveront pas cette ligne supposée en premiere marche; venons à la seconde: les points 1, 2, 5, 6, 9, 10, levent, les points blancs 3, 4, 7, 8, ne levant pas, font *parfilure* entre eux, & les points noirs qui les touchent, & forment ainsi la *parfilure*, ainsi des autres. Pour tout dire, en un mot, un point noir ou pris est *parfilure* d'un point blanc ou laissé qui le suit, de même qu'un laissé est *parfilure* d'un pris qui le suit.

PARFONDRE, (*Peinture.*) ce terme de peinture en émail signifie faire fondre également. Les couleurs que l'on applique sur l'émail & sur le verre, doivent se *parfondre*, c'est-à-dire se mêlanger, s'unir également. (*D. J.*)

PARFOURNISSEMENT, s. m. (*Jurisprud.*) c'est lorsque l'on acheve entierement de fournir quelque chose dont on devoit livrer une certaine quantité, comme des deniers, des grains, ou autre espece. (*A*)

PARFUM, s. m. (*Composition de parfums.*) la plûpart des parfums se font avec le musc, l'ambre gris, la civette, le bois de rose & de cedre, l'iris, la fleur d'orange, la rose, le jasmin, la jonquille, la tubéreuse, & autres fleurs odorantes. On y fait encore entrer le storax, l'encens, le benjoin, le girofle, le macis, & autres semblables drogues, que l'on nomme communément *des aromates.* On compose aussi des sachets parfumés avec des herbes aromatiques, telles que peuvent être la lavande, la marjolaine, la sauge, le thim, la sarriette, l'hyssope, *&c.*

Autrefois les *parfums* où entroient le musc, l'ambre gris, & la civette, étoient recherchés en France, mais ils sont tombés de mode, depuis que nos nerfs sont devenus plus délicats. *Parfum* se prend souvent pour les corps mêmes d'où s'exhalent les *parfums;* en ce sens, les meilleurs *parfums* se tirent d'orient, & des pays chauds. (*D. J.*)

PARFUM, (*Littérat.*) les anciens regardoient les *parfums* non-seulement comme un hommage qu'on devoit aux dieux, mais encore comme un signe de leur présence. Les dieux, suivant la théologie des Poëtes, ne se manifestoient jamais sans annoncer leur apparition par une odeur d'ambroisie. Aussi

Hyppolite expirant, & entendant une voix qui lui parloit (c'étoit la voix de Diane sa protectrice), s'écrie dans Euripide, « ô divine odeur! car j'ai senti, déesse immortelle, que c'étoit vous qui me parliez ».

On employoit aussi des *parfums* sur les tombeaux pour honorer la mémoire des morts; ainsi Antoine recommande de répandre sur ses cendres du vin, des herbes odoriférantes, & de mêler des *parfums* à l'agréable odeur des roses.

Sparge mero cineres, & odoro perlue nardo
Hospes, & adde rosis balsama *puniceis.*

Anacréon avoit dit long-tems auparavant, *ode 4*, « à quoi bon répandre des essences sur mon tombeau? Pourquoi y faire des sacrifices inutiles; parfume-moi plutôt pendant que je suis en vie; mets des couronnes de roses sur ma tête ». (*D. J.*)

Parfum, (*Critique sacrée.*) l'usage des *parfums* étoit recherché des Hébreux & des Orientaux. Moïse donne la composition de deux especes de *parfums*, dont l'un devoit être offert au seigneur sur l'autel d'or, & l'autre étoit destiné à oindre le grand-prêtre & ses fils, de même que le tabernacle & tous les vases destinés au service divin. La loi défendoit sous peine de la vie à quelque homme que ce fût, de se servir du premier de ces *parfums* pour son usage. Il étoit composé de hacte, d'onix, de galbanum, & d'encens par égale portion; *æqualis ponderis erunt omnia*, Exod. xxx. 34. Le *parfum d'onction* étoit fait de myrrhe, de cinnamome, de canne aromatique, de casse, & d'olive, *Exod. xxx. 31.* Il étoit également défendu de l'employer à d'autres usages qu'à celui de sa destination, & d'en faire pour soi, ou pour les autres. *Voyez* Onction huile *d'*. (*Critique sacrée.*)

Mais les Hébreux avoient d'autres *parfums* pour leurs usages profanes, tels que ceux qui étoient dans les trésors du roi Ezéchias; *ostendit eis* aromata *& cellam odoramentorum, & unguenti optimi*, Is. xxxix. 2. Judith se parfuma pour paroître devant Holopherne. Le corps du roi Asa fut exposé sur un lit de parade avec beaucoup de *parfums: posuerunt eum super lectum suum plenum* aromatibus *& unguentis meretriciis.* Enfin, les Hébreux aimoient tellement les *parfums*, que c'étoit pour eux une grande mortification de s'en abstenir, & qu'ils ne s'en privoient que dans des tems de calamités. Il paroît par l'Ecriture, que les hommes & les femmes en usoient indifféremment. Les *parfums* qu'ils employoient pour embaumer leurs morts d'un rang éminent, étoient apparemment composés des mêmes drogues que ceux des Egyptiens, dont les Hébreux avoient pris l'usage des embaumemens. L'usage des *parfums* pour les morts, fit naître aux vivans l'idée de les employer pour la sensualité. Les femmes chez les Hébreux les prodiguoient sur elles en tems de noces; c'est ainsi que se conduisit Ruth pour plaire à Boz, & Judith pour captiver les bonnes graces d'Holopherne.

Parfum, *en Médecine & en Pharmacie.* Ces compositions n'exhalent pas toujours une bonne odeur; il y en a d'agréables & de desagréables.

On les divise en *parfums* liquides & en *parfums* secs. Les liquides sont comme les eaux de senteur, les cassolettes. Les secs sont comme les pastilles, les baies de genievre qu'on fait brûler dans les chambres des malades, dans les hopitaux pour corriger le mauvais air.

On parfume les chambres avec l'eau de fleur d'orange, le vinaigre, l'esprit de sel ammoniac, l'esprit-de-vin mis dans une phiole à long col sur un réchaud, pour en répandre plus aisément la vapeur.

Parfum céphalique. Prenez styrax calamite, benjoin, de chacun un gros & demi; gomme de genievre, encens, de chacun un gros; gérofle, canelle, de chacun deux scrupules; feuilles de laurier, de sauge, de marjolaine, de romarin, de chacun demi-gros. Faites une poudre de tous ces ingrédiens que vous jetterez sur les charbons ardens, afin que le malade en reçoive la fumée par le nez.

On en peut faire de pareils pour remplir d'autres indications, pour provoquer les regles, la salivation, *&c.*

Parfum, (*Tireurs d'or.*) on nomme de la sorte une composition de divers ingrédiens, dont quelques tireurs d'or & d'argent se servent pour donner le fumage au fil d'argent, afin de le faire passer pour fil d'or, ou fil surdoré; le *parfum* est défendu par les réglemens.

PARFUMÉ, adj. terme qui se dit des choses qui ont reçu l'impression de quelque parfum, comme des gants *parfumés*, des peaux *parfumées.* Les François tiroient autrefois d'Espagne & d'Italie des peaux de boucs & de chevres toutes *parfumées*, dont ils fabriquoient des gants, des bourses, des poches, & autres ouvrages semblables. A présent on ne peut plus les souffrir à cause de leur odeur trop violente, & on en fait assez peu de cas.

PARFUMER, v. act. se dit de l'action par laquelle on donne l'impression de quelque parfum à quelque corps capable de le recevoir. On *parfume* des peaux, des gants, de la poudre, de la pomade, des savonnettes, des pâtes, pastilles, essences, *&c.* avec le musc, l'ambre gris, la civette, *&c.*

Les pays où on sait le mieux *parfumer*, sont l'Espagne & l'Italie.

Parfumer un vaisseau, (*Marine.*) c'est faire brûler du goudron & du genievre, & jetter du vinaigre entre les ponts d'un vaisseau; les bâtimens & les hommes seront *parfumés.* (*Q*)

PARFUMEUR, s. m. marchand & ouvrier tout ensemble, qui fait, vend, & employe toutes sortes de parfums, de la poudre pour les cheveux, des savonnetes, de la pâte pour les mains, des pastilles, eaux de senteur, essences, gants parfumés, sachets de senteur, pots pourris, *&c. Voyez tous ces mots à leur article.*

Le métier de *Parfumeur* étoit fort en vogue chez les anciens grecs & les anciens romains.

A Paris, les maîtres Gantiers composent une communauté considérable; leurs anciens statuts sont du mois d'Octobre 1190, sous le regne de Philippe Auguste, confirmés depuis par le roi Jean, le 20 Décembre 1357, & encore le 27 Juillet 1582 sous Henri III. Les statuts dont la communauté se sert présentement, ont été renouvellés, confirmés, & augmentés par Louis XIV. au mois de Mars 1656, par lettres patentes enregistrées au parlement le 13 Mai suivant. Par tous ces statuts, ordonnances, lettres patentes, *&c.* les maîtres sont qualifiés marchands maîtres Gantiers *Parfumeurs.*

En qualité de gantiers, ils ont droit de vendre & de faire toutes sortes de gants & mitaines, de tous les cuirs qui se peuvent commodément employer.

Comme *parfumeurs*, ils peuvent appliquer & mettre sur les gants, & débiter toutes sortes de *parfums*, & même vendre en détail des cuirs de toute espece, peaux lavées, parfumées, blanches, & autres propres à faire des gants.

Suivant ces statuts, aucun ne peut être reçu marchand *gantier parfumeur*, qu'après quatre ans d'apprentissage, servi les maîtres pendant trois autres en qualité de compagnon, & fait chef-d'œuvre.

Les fils de maîtres sont exempts de ces formalités, leur suffisant de faire une légere expérience.

La veuve d'un maître a droit de tenir boutique, & de faire travailler tant qu'elle reste en viduité; mais il ne lui est pas permis de faire d'apprentif.

A la tête de la communauté, il y a quatre maîtres

& gardes jurés, préposés pour tenir la main à l'exécution de ses reglemens, & vaquer aux affaires qui la concernent. Chaque juré demeure deux ans en charge; en sorte que tous les ans les deux plus anciens en doivent sortir, pour faire place aux nouveaux qui s'élisent devant le procureur du roi au châtelet, par la plus grande & saine partie de la communauté. Les maîtres *Gantiers-Parfumeurs* ont leur confrairie dans l'église des Innocens : sainte Anne est leur patrone. Cette confrairie fut établie le 20 Juillet 1426, par lettres patentes données à Paris par Henri, roi d'Angleterre, se disant aussi roi de France, dans les troubles arrivés sous le regne de Charles VII.

Quant aux instrumens dont les *Parfumeurs* se servent comme *parfumeurs*, ils n'en ont point qui leur soient particuliers. Il en est de même des termes dont ils font usage dans leurs opérations : c'est toujours composer, mélanger; ainsi il est aisé de voir que ceux dont on a donné l'explication dans cet article, leur appartiennent comme gantiers, & non comme *parfumeurs*.

PARFUMOIR, s. m. c'est un petit coffre de bois garni à son entrée d'une grille qui soutient en l'air ce qu'on veut parfumer. Au bas de ce coffre est une petite ouverture, par laquelle on passe une chaufferette pleine de feu, où l'on met brûler les pastilles. *Voyez nos Planches.*

PARGA, (*Géog. mod.*) ville des états de Venise, sur la côte d'Albanie, vis-à-vis de l'île de Corfou, avec un port commode. Elle est habitée par des Grecs & des Albanois, & est située sur un rocher. *Long. 38. 22. lat. 39. 28.* (*D. J.*)

PARHELIE, s. m. (*Physiq.*) est un faux soleil ou météore, sous la forme d'une clarté brillante, qui paroît à côté du soleil, & qui est formé par la réflexion de ses rayons sur un nuage qui lui est opposé d'une certaine maniere. *Voyez* MÉTÉORE.

Ce mot est grec, composé de παρα, *juxta*, proche, & ἥλιος, *sol*, soleil.

Les *parhelies* sont ordinairement accompagnés de couronnes ou cercles lumineux : leurs couleurs sont semblables à celles de l'arc-en-ciel; le rouge & le jaune du côté qui regarde le soleil, le bleu & le violet de l'autre côté. *Voyez* ARC-EN-CIEL.

Néanmoins on voit quelquefois des cercles entiers sans aucun *parhelie*, & des *parhelies* sans cercles.

Leur figure n'est pas aussi parfaitement ronde que celle du soleil; on leur remarque souvent des angles, ils ne brillent pas non plus tant que le soleil, quoique leur lumiere ne laisse pas d'être quelquefois aussi grande que celle de cet astre. Lorsqu'il en paroît plusieurs à la fois, quelques-uns ont moins d'éclat, & sont plus pâles que les autres.

Garcæus, dans son livre des météores, a compilé une histoire exacte des *parhelies* d'après tous les auteurs qui en parlent; & on voit par cette histoire que les *parhelies* sont assez communs.

M. de la Hire observa à Paris en 1689 deux de ces *parhelies*, & M. Cassini autant en 1693. MM. Gray en 1700, Halley en 1702, & Maraldi en 1721, ont décrit ceux qu'ils ont vus, & l'on pourroit en indiquer plusieurs autres. Les quatre *parhelies* que Scheiner vit à Rome, sont d'autant plus remarquables, que Descartes & Huighens entreprirent d'en donner l'explication. Les sept soleils qu'Hévelius observa à Danzic en 1661, doivent être regardés comme un phénomene bien surprenant.

Les *parhelies* sont quelquefois doubles, triples, *&c.*

En l'année 1629 on vit à Rome un *parhelie* de cinq soleils; & en 1666 on en vit un autre de six soleils à Arles.

Les cercles des *parhelies* different tant en nombre qu'en grandeur : ils ont cependant tous le même diametre, lequel est égal au diametre apparent du soleil. Il se trouve des cercles qui ont le soleil dans leur centre : ces cercles sont colorés, & leur diametre est de 45 degrés & même de 90. Plus les couleurs de ces cercles sont vives, plus la lumiere du véritable soleil paroît foible.

La matiere des *parhelies* se trouve dans notre atmosphere. Les raisons que nous en avons données dans l'article *Halo*, concluent pour les *parhelies*, les cercles colorés qui les accompagnent n'étant autre chose que des couronnes. Ajoutons-y 1°. que suivant les observations exactes des plus habiles physiciens, le tems n'est jamais parfaitement serein lorsque les *parhelies* paroissent; mais l'air se trouve alors chargé d'un brouillard transparent. 2°. Il est rare de voir ces *parhelies* de deux endroits en même-tems, quoiqu'ils soient tout proches les uns des autres. 3°. On les voit d'ordinaire en hiver, lorsqu'il fait froid ou qu'il gele un peu, tant qu'il regne en même tems un petit vent de nord. 4°. Lorsque les *parhelies* disparoissent, il commence aussi à pleuvoir ou à neiger, & on voit alors tomber une espece de neige oblongue faite en maniere d'aiguilles. Cependant M. Halley croit que la cause des *parhelies* est plus élevée que les nuées ordinaires, parce qu'elles paroissent couvertes lorsqu'il survient quelques nuées.

Hévélius, fameux astronome, a observé en 1674 une sorte de *parhelie* différent des précédens; au lieu d'être à côté du véritable soleil, il se trouvoit perpendiculairement au-dessus, & cela un peu avant le coucher de cet astre. Les couleurs n'étoient pas non plus celles qu'on remarque ordinairement. Le *parhelie* & le soleil étoient séparés par une nuée. Ce phénomene fut suivi d'une forte gelée qui couvrit la mer Baltique d'une glace épaisse. M. Cassini en a vu de la même nature en 1693. Il y a aussi des paraselenes. *Voyez* PARASELENE. *Article de* M. Formey, qui l'a tiré de l'*essai de Physique* de Muskenbroek.

PARHOMOLOGIE, s. f. (*Rhétor.*) παρομολογία; c'est la même figure qu'on appelle autrement *concession*, dans laquelle on cede quelque chose à son adversaire pour avoir plus de droit de nier ce qui est véritablement important. Je n'en citerai qu'un exemple tiré de Cicéron : *Sume hoc ab judicibus, nostrâ voluntate; neminem illi propiorem cognatum quam te fuisse, concedimus : officia tua nonnulla in illum extitisse, stipendia vos unà fecisse aliquandiù nemo negat; sed quid contra testamentum dicis, in quo scriptus hic est?* (*D. J.*)

PARI, s. m. (*anal. des Jeux.*) lorsque deux joueurs A, B, jouent l'un contre l'autre, & que l'espérance du joueur A est à celle du joueur B en raison de m à n, le *pari* pour le joueur A est aussi au *pari* pour le joueur B en raison de m à n; or le nombre m n'est autre chose que le nombre des cas qui peuvent faire gagner le joueur A, & n est le nombre des cas qui peuvent faire gagner B. Par exemple, si un joueur A veut amener 12 avec deux dés, on a $m = 1$, & $n = 35$, parce qu'il n'y a qu'un cas qui puisse amener 12, & 35 qui ameneront autre chose. *Voyez* DÉ. Ainsi pour parier but à but, c'est-à-dire avec un avantage égal, suivant les regles ordinaires des jeux, il faut que la mise du joueur B soit à celle du joueur A comme 35 est à 1.

De même, si on parie d'amener en six coups un doublet avec deux dés, il est clair que le nombre des coups possibles est $(36)^6$, & que le nombre des coups où il n'y a point de doublets est $(30)^6$; d'où il s'ensuit que le *pari* doit être comme $(36)^6 - (30)^6$, c'est-à-dire, comme $(\frac{6}{5})^6 - 1$ est à 1.

Au reste, ces regles doivent être modifiées dans certains cas, où la probabilité de gagner est fort petite, & celle de perdre fort grande. Sur quoi *voyez l'article* JEU. (*O*)

PARIA, (*Géog. anc.*) île de la mer de Phénicie. Pline, *l. V. c. xxxj.* la place vis-à-vis de Joppé. Elle donnoit le nom aux peuples Παρίανοι, Pariani, dont parle Josephe, Ant. jud. *l. XIV. c. xvij.*

PARIADE, s. f. (*Chasse*) c'est le tems où les perdrix s'apparient. La chasse est alors séverement défendue.

PARIADES, (*Géog. anc.*) montagne d'Asie, selon Pline *l. V. c. xxvij.* Les manuscrits varient beaucoup sur l'ortographe de ce nom. Les uns lisent *Pariadrul*, d'autres *Pariadrel*, d'autres *Paryadis.* Le pere Hardouin veut qu'on lise *Paryadres*, comme l'ortographe qui approche le plus des anciens manuscrits. Strabon, *l. XI. p. 497.* qui a écrit *Paryadra*, dit que cette montagne fait partie du mont Taurus.

PARIAGE, s. m. (*Jurisprud.*) du latin *pariatio*, qui signifie *association*, est une espece de société entre le roi ou quelqu'autre grand seigneur, & un autre seigneur moins puissant, lequel recherche la société & la protection d'un seigneur plus puissant que lui, auquel il cede une partie de ses droits, afin de se mettre à couvert des violences qu'il avoit à craindre, & d'avoir lui-même la force en main pour jouir plus surement de la portion qu'il se réserve.

Les *pariages* ont ordinairement pour objet l'exploitation de la justice, & des droits qui en dépendent, ou la perception de quelques droits seigneuriaux, comme tailles, rentes, bannalités, *&c.*

Ces associations étoient sur-tout recherchées par les évêques, abbés, & autres seigneurs ecclésiastiques, lesquels pour avoir main-forte entroient en *pariage* avec le roi ou quelqu'autre grand seigneur laïc.

Tel fut le *pariage* d'entre le roi & l'évêque de Mende, dont le registre de la cour du 18 Juillet 1369 est chargé. Tel fut encore le *pariage* d'entre le roi & l'évêque de Cahors pour la jurisdiction commune; comme aussi par un arrêt des prieurs de la charité & porte S. Leon, du 27 Mars 1405, appert que les *pariages* des associations faites entre le roi & aucuns de ses sujets, à la charge qu'il ne les mettra hors ses mains, doivent y demeurer, & le roi ne peut les transporter même en appanage, ou récompense d'appanage : tel fut aussi le *pariage* de l'an 1263, fait entre l'abbaye de Luxeu, & le comte de Champagne, qui est rappellé par Pithou dans ses mémoires.

Les *pariages* furent fort fréquens dans les xiij. & xiv. siecles. Ils se faisoient alors en deux manieres, à tems ou à perpétuité. Les premiers étoient limités à la vie des grands seigneurs, avec lesquels les abbés & les monasteres traitoient, & souvent ils étoient renouvellés avec leurs successeurs. Il ne reste plus aucun vestige de ces *pariages* à tems; ceux qui étoient à perpétuité sont demeurés dans leur force & vertu, quoique la cause qui les avoit produits ne subsiste plus.

La Rocheflavin, tit. des droits seigneuriaux, décide que le roi qui est en *pariage* avec un autre seigneur, ne peut vendre ni aliener en aucune maniere sa part, ni rien innover aux clauses & conditions du traité.

Dans les lieux où le roi est en *pariage* avec quelque seigneur, celui-ci ne peut contraindre les vassaux & amphitéotes communs à lui faire hommage, & passer reconnoissance sans appeller le procureur-général du roi, ou son substitut, afin d'obvier aux usurpations que l'on pourroit faire sur les droits du roi.

Quand une justice est tenue en *pariage* entre le roi & quelque seigneur, le juge doit être nommé alternativement de trois ans en trois ans par le roi & par le seigneur particulier, il en est de même d'une justice tenue en *pariage* entre deux seigneurs. Ordonnance de Roussillon, *art. 25 & 26.* *Voyez* le gloss. de Ducange, celui de Lauriere, la Rocheflavin, Graverol, Cambolas, Guyot. (*A*)

PARIAIRE, s. m. (*Jurisprudence.*) signifie celui qui tient en pariage avec quelqu'un; dans des lettres de Charles VI. du mois de Janvier 1395, il est dit que Bernard de Sanclava étoit seigneur en partie de Montfaucon en Bigore, & qu'il étoit *pariaire* de ce lieu avec le roi. (*A*)

PARIER. *Voyez l'article* PARI.

PARIÉTAIRE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) *parietaria*; genre de plante dont la fleur n'a point de pétales; elle est composée ordinairement de quatre étamines, qui sortent d'un calice divisé en quatre parties. Cette fleur a la forme d'une cloche, d'un entonnoir ou d'une rosette. Le pistil devient dans la suite une semence, le plus souvent oblongue, & renfermée dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

PARIÉTAIRE, (*Mat. méd. & Chimie.*) la *pariétaire* est une plante éminemment nitreuse. *Voyez* NITRE. Elle est du petit nombre de celles dont les vertus médicinales peuvent se déduire évidemment d'un principe chimique bien connu, bien distinct; & ce principe c'est le nitre.

Le suc & la décoction de cette plante sont apéritifs, résolutifs, diurétiques. On l'emploie utilement à ces titres dans les obstructions commençantes, les suppressions d'urine, de gravelle, l'hydropisie, & les maladies chroniques commençantes de la poitrine. Or la vertu du nitre est reconnue dans tous ces cas, & les autres principes constituans de la substance extractive de la *pariétaire* sont & peu abondans & très-inactifs. C'est cette derniere circonstance de sa composition qui rend dans l'usage extérieur la *pariétaire* vraiment émolliente; c'est-à-dire capable d'agir principalementt à raison de son suc aqueux. Cette plante est employée très-communément & avec succès dans presque toutes les applications extérieures émollientes, comme fomentations, lotions, demi-bains, cataplasmens, *&c.* La décoction de la *pariétaire* est aussi un ingrédient très-commun des lavemens appellés *émolliens.* On retire une eau distillée de la *pariétaire* qui certainement ne retient aucune des vertus de cette plante. (*b*)

PARIETAUX, *os parietaux*, (*Anat.*) ce sont deux os du crâne, ainsi nommés parce qu'ils forment les parois ou les côtes de la tête. *Voyez* CRANE.

On les appelle aussi *ossa bregmatis* & *ossa sincipitis.*

Les os ont la figure d'un quarré, & on y distingue 1°. deux faces, une latérale, externe, convexe, unie & polie; une latérale, interne, concave, inégale & remplie de sillons formés par les battemens de l'artere de la dure-mere : on donne à l'assemblage de ces sillons le nom de *feuille de figuier.* 2°. Quatre bords, un supérieur, un inférieur, arrondi, taillé en biseau & inegal; un antérieur & un postérieur inégal. 3°. Quatre angles, un supérieur antérieur, un supérieur postérieur, un inférieur postérieur, un inférieur antérieur, le plus saillant de tous. 4°. Une empreinte demi-circulaire, à deux pouces environ du bord inférieur, face externe. 5°. Un trou le long du bord supérieur près de l'angle postérieur; ce trou ne se trouve pas toujours. 6°. Une portion de gouttiere le long du bord supérieur, face interne. 7°. Un petit canal ou une gouttiere par où passe l'artere de la dure-mere, situé sur l'angle antérieur inférieur, face interne. 8°. Une petite partie de la gouttiere des sinus latéraux, située sur l'angle postérieur inférieur, face interne.

Ces os sont articulés ensemble par suture sagittale avec le coronal, par suture coronale avec l'occipital, par suture lambdoïde avec le temporal, par suture temporale, & avec le sphénoïde par suture sphénoïdale. *Voyez* CORONAL, TEMPORAL, *&c.*

Quelquefois l'os *parietal* devient monstrueux par son épaisseur. M. Morand a fait voir à l'académie des

Sciences le *parietal* gauche d'un crâne humain, qui avoit neuf lignes & demi d'épaiſſeur ; il n'avoit point de diploë, & ſa ſubſtance étoit ſerrée comme celle de l'ivoire. Du reſte, il avoit tous les caracteres d'un *parietal*, par ſes autres dimenſions : des vaiſſeaux de la dure-mere, gravés ſur la table interne, ne paroiſſoient pas en avoir logés de plus gros ; on n'a point ſu l'origine de cet os ſingulier par ſon épaiſſeur. M. Morand l'avoit reçu d'un de ſes amis, qui étoit pour lors employé à l'armée de Weſtphalie, & qui le lui avoit envoyé comme une piece curieuſe. *Hiſt. des l'acad. des Scienc. année 1742.* (*D. J.*)

PARIEUR, ſ. m. (*Jeu.*) celui qui parie. *Voyez* PARI.

PARILI, ſ. m. (*Botan. exot.*) nom d'un grand arbre qui croît au Malabar. Sa racine & ſes feuilles paſſent pour adoucir la ſalure du ſang & des humeurs. On prépare avec les feuilles, & celles du caretti, cuites dans le ſuc laiteux du cacao, une décoction qu'on applique aux hémorroïdes pour en appaiſer les douleurs. (*D. J.*)

PARILIES, ſ. f. pl. (*Ant. rom.*) en latin *parilia* ; fêtes en l'honneur de la fondation de Rome. Hadrien étant monté ſur le trône, trouva qu'il étoit convenable de célébrer l'anniverſaire de la fondation de Rome, par des témoignages publics de vénération & de joie : plein de ce projet, il fit bâtir dans Rome même un temple à la ville de Rome, qui en avoit déja pluſieurs dans les provinces, changea le nom de *Parilia*, qu'on donnoit au jour de ſa fondation, en celui de *Romana*, & ordonna qu'à l'avenir ce jour ſeroit célébré par des fêtes & par des jeux publics ; c'eſt ce que nous apprenons d'Athénée. Le ſénateur Buonarotti croit que le temple bâti par Hadrien eſt repréſenté ſur un médaillon de ce prince, où l'on voit un temple à dix colonnes avec un fronton & des ſtatues, ayant de chaque côté une colonne détachée du reſte de l'édifice, ſur laquelle s'éleve une ſtatue, & pour légende, S. P. Q. R. E. X. S. C.

On ne faiſoit aucun ſacrifice ſanglant le jour des *parilies*, parce que c'étoit le jour natal de la ville éternelle ; d'où il eſt aiſé de juger, que quelque uſités que fuſſent ces ſortes de ſacrifices, ils ne laiſſoient pas d'être toujours comme ils devoient être naturellement en quelque ſorte d'horreur, puiſqu'on croyoit honorer une fête en s'en abſtenant. Il falloit donc bien que l'uſage s'en fût introduit par politique plus que par dévotion. (*D. J.*)

PARILLA, SANTA, (*Géograph. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, au Pérou, audience de Lima, dans la vallée & ſur la riviere de Santa, au bord de la mer, à 20 lieues de Truxillo, & 60 de Lima. *Long. 300. long. 9.*

PARIMA, LAC DE, (*Géogr. mod.*) lac d'Amérique qui eſt ſitué directement ſous l'équateur. Il a 305 milles d'Allemagne de longueur de l'eſt à l'oueſt, & dans l'endroit le plus large, cent milles ou environ ; de ſorte qu'on peut le comparer aux plus grands lacs du monde, s'il n'eſt pas le plus grand ; cependant il ne reçoit & ne produit point de rivieres.

On peut douter, avec raiſon, comment ce lac a été formé, ſi c'eſt par quelque innondation ancienne de l'Océan, par des ſources ſouterraines, ou par les eaux pluviales qu'il eſt entretenu : vraiſſemblablement il y a dans le fond des ſources qui ſuppléent à l'eau qui ſe perd tous les jours par l'évaporation : car les lacs ſemblent avoir la même origine que les rivieres ; ils ne different que par la ſituation, & la quantité d'eau de leurs ſources. En effet, qu'une ſource ſoit environnée de tous côtés d'un terrain élevé, qu'elle coule ſur un lit plat & large, & ne fourniſſe qu'une petite quantité d'eau, elle ne forme point de courant, & s'évapore à meſure qu'elle ſort.

Il n'y a donc réellement de différence entre les ſources, les lacs & les rivieres, que dans quelques circonſtances : on peut trouver des ſources qui ne forment point de courant ; mais on les appelle plus proprement des puits. (*D. J.*)

PARIS, (*Géog. mod.*) ville capitale du royaume de France, ſituée ſur la Seine, à environ 90 lieues ſud-eſt de Londres, 95 ſud d'Amſterdam, 260 nord-oueſt de Vienne, 240 nord-eſt de Madrid, 270 nord-oueſt de Rome, 490 nord-oueſt de Conſtantinople, 340 de Lisbonne, 590 ſud-eſt de Moſcou, 300 ſud-oueſt de Cracovie, 230 ſud-oueſt de Coppenhague, 350 ſud-oueſt de Strockolm, *Long. orient.* de *Paris* à Notre-Dame, *20^{d}. 21'. 30''. latit. 48^{d}. 51'. 20''. long.* de *Paris* à l'obſervatoire ; ſuivant Caſſini, *19^{d}. 51'. 30''. latit. 48^{d}. 50'. 10''.*

Paris eſt une ancienne ville, une des plus grandes, des plus magnifiques & des plus peuplées de l'univers. Elle a produit ſeule plus de grands perſonnages, plus de ſavans, plus de beaux eſprits que toutes les autres villes de France réunies enſemble.

On y compte ſept cent mille ames, environ 23 mille maiſons, un grand nombre d'hôtels magnifiques. Il y a trois palais ſuperbes diſtingués ſur tous les autres ; ſavoir, celui des Tuileries, du Louvre & du Luxembourg ; celui du Louvre n'eſt point fini. Chaque roi depuis François I. y a fait travailler plus ou moins. Louis XV. aura peut-être la gloire d'y avoir mis la derniere perfection.

La Seine qui traverſe *Paris*, paſſe ſous pluſieurs pont, entr'autres ſous le pont-neuf, qui eſt le plus beau, ſoit par ſa longueur, ſoit par ſa largeur. Les plus belles places publiques ſont la place royale, où l'on voit la ſtatue de Louis XII. la place Vendôme, où eſt la ſtatue équeſtre de Louis XIV. & la place des Victoires, où eſt la ſtatue pédeſtre du même roi ; mais on fait actuellement entre les Tuileries & le Cours, une nouvelle place, où l'on a déja placé la ſtatue équeſtre de Louis XV. on ne peut rien encore prononcer ſur la place ; mais quant à la ſtatue, il eſt décidé que c'eſt le plus beau monument en ce genre qu'il y ait à Paris.

De toutes les fontaines de Paris, il n'y en a que deux belles, celle des Innocens, & celle de la rue de Grenelle.

On compte dans Paris trois maiſons de théâtres qui ſemblent être des priſons ; 41 paroiſſes, 11 chapitres ou collégiales, 53 couvents d'hommes, 70 couvents de filles, 12 ſéminaires, 8 abbayes de filles, & 3 abbayes d'hommes ; ſçavoir, S. Victor, S. Martin-des-Champs, & S. Germain-des-Prés.

L'évêché de *Paris* fut érigé en archevêché en 1622. Les archevêques ſont ducs & pairs depuis 1674. La métropole, quoiqu'ancienne, a des grandes beautés, & un cœur richement orné. Les autres égliſes remarquables ſont 1°. Celle de la maiſon profeſſe des Jéſuites, où ſe trouve les cœurs de Louis XIII. & de Louis XIV. ainſi que le mauſolée en marbre du grand Condé. 2°. L'égliſe de la paroiſſe de S. Roch, nouvellement bâtie. 3°. celle de la paroiſſe S. Sulpice, qui n'eſt pas encore finie. 4°. Celle du Val-de-Grace, décorée de peintures ; c'eſt une des huit abbayes de filles qui ſont dans la ville. 5°. On a commencé brillamment l'égliſe de ſainte Génevieve.

L'univerſité de *Paris*, célebre dans le monde chrétien, eſt compoſée de trente-ſix colléges, dont dix ſont de plein exercice. Il y a deux écoles publiques de Théologie, la Sorbonne & Navarre. Le cardinal de Richelieu a été reſtaurateur de la Sorbonne, où il a dans la chapelle un ſuperbe mauſolée. Le college le plus beau, & qui eſt de plein exercice, eſt celui des Quatre-Nations, appellé auſſi *Mazarin*, parce qu'il a pour fondateur le cardinal de ce nom. Les jéſuitesa voient un vieux college dans la rue S. Jacques,

appellé autrefois *le college de Clermont*, parce qu'un évêque de Clermont l'avoit fondé.

Il y a à *Paris* six académies royales, l'académie françoise établie en 1635; celle des Inscriptions & Belles-lettres, en 1663; celle des Sciences, en 1666; celle de Peinture & de Sculpture, en 1648; celle d'Architecture, en 1671; & celle de Chirurgie, en 1748.

Il y a cinq bibliotheques publiques; celle du roi tient le premier rang dans le monde littéraire par l'étendue des bâtimens, par le grand nombre de livres & de manuscrits, & par son assemblage de médailles, d'estampes, *&c.*

Il y a trois sortes de prisons, comme si le gouvernement n'étoit pas un; la prison du roi, celles du parlement, la *conciergerie* & le châtelet; & celle de l'archevêché, l'*officialité*.

Les principaux hôpitaux sont l'hôtel-dieu, & l'hôpital-général qui en comprend d'autres.

Les célebres manufactures de *Paris* sont celles des glaces dans le fauxbourg S. Antoine, & celle des Gobelins pour les belles tapisseries, dans le fauxbourg S. Marceau.

Louis XIV. a fait bâtir près de la porte S. Jacques un observatoire consacré à l'Astronomie. Ce noble, utile, grand & simple édifice s'abîmera incessamment, si l'on n'en prévient la ruine prochaine.

Parmi les grands établissemens faits à *Paris*, on doit mettre celui des Invalides; c'est un hôtel magnifique fondé par Louis XIV. pour servir de retraite aux officiers & soldats qui ont passé vingt ans au service, ou qui ont été estropiés, & hors d'état de servir davantage. Louis XV. a fait un nouvel établissement plus utile. C'est une école militaire consacrée à l'éducation de cinq cens jeunes gentilhommes, qui sont entretenus & instruits dans toutes les sciences convenables à leur état.

Personne n'ignore qu'il y a dans *Paris* un grand nombre de jurisdictions, parlement, le plus ancien & le plus étendu du royaume, chambre des comptes, cour des aides, grand-conseil, cour des monnoies, bureau des finances, chambre du domaine, jurisdiction des eaux & forêts, châtelet, consuls, bailliage du palais, connétablie, maréchaussée, élection, grenier à sel, *&c.*

On a tenu plusieurs conciles à *Paris*; le premier, un des plus considérables, se tint contre les Ariens, en 362. Le roi Gontran assembla, en 575, le quatrieme concile de *Paris*, pour terminer le differend entre Chilperic & Sigebert; mais cette assemblée fut sans aucun effet. Le cinquieme concile de *Paris* fut convoqué en 624 par les soins de Clotaire II. pour la réforme des abus; 79 évêques y assisterent, & l'on ne reforma rien. Philippe-Auguste fit tenir en 1186 & 1187, deux conciles à *Paris* pour délibérer sur le moyen de sécourir la Terre-sainte. Dans le dernier, on lui accorda la dixme dite *saladine*, parce que les deniers en devoient être employés contre le sultan Saladin. Les légats du pape célebrerent, en 1196, un concile dans la même ville, pour contraindre Philippe à quitter Agnès de Méranie. En 1202, on en tint un dans lequel on défendit la lecture d'Aristote. Jean de Nanton, archevêque de Sens, présida au concile de *Paris* de l'an 1429 pour la réforme de l'office divin, des ministres de l'église, des abbés & des religieux.

La situation de *Paris* est très-heureuse. Quatre rivieres, l'Yone, la Seine, la Marne & l'Oise lui apportent les denrées des provinces les plus fertiles; les greniers de la Beauce sont presque à ses portes. La Seine qui depuis qu'elle est sortie de *Paris*, va toujours en serpentant comme un méandre, & qui, par des contours de près de cent lieues, se rend à la mer qui n'en est pas éloignée de plus de quarante-deux, devient ainsi fort aisée à remonter, & apporte à *Paris* les commodités & les richesses de la Normandie & de la mer. Cette abondance des choses nécessaires à la vie, a fait accourir à *Paris* une grande affluence de peuple. La résidence des rois, la proximité de Versailles, la dépendance où l'on est des ministres, le luxe, l'amour des plaisirs ont augmenté cette affluence, qui n'aura bientôt plus de bornes; mais aussi *Paris* voit naître dans son sein plus de savans & de grands artistes que tout le reste du royaume.

Passons au détail de la description de cette grande ville.

Nous ignorons le tems de sa fondation, & de celui de ses premiers agrandissemens; cependant Raoul de Presles nous fournira dans la suite quelques faits curieux. Grégoire de Tours nomme seulement les fondateurs des deux églises de S. Pierre & de S. Vincent: de sorte que si l'on peut tirer des écrits de cet auteur, quelques éclaircissemens sur l'état de la ville de *Paris*, ce n'est qu'en rapprochant des passages épars çà & là, en les comparant entr'eux, & avec ce que nous apprenons des écrivains qui ont vécu de son tems, ou qui sont venus apres lui.

On lit dans les commentaires de César, *l. VI.* le premier des auteurs anciens qui a parlé de *Paris*, qu'il transféra l'assemblée générale de la Gaule dans la ville de Lutece des Pariens, *Lutetia Parisiorum.* César la nomme *Oppidum*, ce qui prouve qu'elle étoit déja la capitale d'un peuple, avant que ce grand capitaine en eût fait la conquête. Le transport de l'assemblée générale de la Gaule de Lutece marque que cette ville avoit pour lors une certaine considération, & des facilités de subsistance, par la fertilité du pays. Aussi les Luteciens se conduisirent avec beaucoup de courage contre l'armée de Labienus; ce général s'étant approché de Lutece, les habitans mirent le feu à la ville, c'est-à-dire, selon les apparences, aux maisons qui étoient près de la riviere, rompirent les ponts, & se camperent sur les bords de la Seine, ayant la riviere entr'eux & le camp de l'ennemi. Strabon & Ptolomée, qui ont écrit depuis César, honorent aussi Lutece du nom de ville; il est vraissemblable que *Lutetia* est un pur nom gaulois, ou celtique.

On a découvert une inscription du tems de l'empereur Tibere sur une pierre qu'on trouva en 1710 sous l'église métropolitaine de Notre-Dame. On y lit ces mots, *Nautæ Parisiaci*, ce qui doit s'entendre des marchands ou notoniers de la province des Parisiens, qui formant un corps de communauté à Lutece, avoient consacré ce monument pour conserver à la postérité la mémoire de quelque evénement singulier arrivé sous Tibere, ou pour quelques actions de graces à Jupiter. Voici l'inscription. *Tib. Cæsare. Aug. Jovi. Optimo. Maximo. Nautæ, Parisiaci Publicè Posuerunt.*

Les Luteciens étoient les habitans de la capitale de la province des Parisiens; mais on ignore le tems où le nom de la province est devenu celui de la capitale. Les auteurs qui dérivent le mot de *Parisii* de παρὰ, & d'Ισις, *peuples sous la protection d'Isis*, débitent une pure fiction; la déesse Isis n'avoit jamais été adorée dans la province des Parisiens; & l'on n'a pas un seul ancien auteur qui le dise.

L'empereur Julien cherchant un asyle dans les Gaules, choisit *Paris* pour y faire sa demeure ordinaire: voici ce qu'il en raconte lui-même dans le Misopogon.

« J'étois, dit-il, en quartier d'hiver dans ma chere
» Lutece; c'est ainsi qu'on appelle dans les Gaules
» la petite capitale des Parisiens. Elle occupe une île
» peu considérable, environnée de murailles, dont
» la riviere baigne le pié. On y entre des deux côtés

» par des ponts de bois. Il est rare que la riviere se » ressente beaucoup des pluies de l'hiver ou de la » secheresse de l'été. Ses eaux pures sont agréables à » la vûe & excellentes à boire. Les habitans auroient » de la peine à en avoir d'autres, étant situés dans » une île. L'hiver y est assez doux.... On y voit de » bonnes vignes, & des figuiers même, depuis qu'on » prend soin de les revêtir de paille, & de tout ce » qui peut garantir les arbres des injures de l'air. » Pendant le séjour que j'y fis, un froid extraordi- » naire couvrit la riviere de glaçons... Je ne voulus » point qu'on échauffât la chambre où je couchois, » quoiqu'en ce pays-là on échauffe, par le moyen » des fourneaux, la plûpart des appartemens, & que » tout fût disposé dans le mien pour me procurer » cette commodité.... Le froid augmentoit tous les » jours; cependant ceux qui me servoient ne purent » rien gagner sur moi... Je leur ordonnai seulement » de porter dans ma chambre quelques charbons al- » lumés. Le feu tout médiocre qu'il étoit fit exhaler » des murallles une vapeur qui me donna à la tête, » & m'endormit. Je pensai être étouffé. On m'em- » porta dehors, & les médecins m'ayant fait rendre » le peu de nourriture que j'avois pris sur le soir, » je me sentis soulagé. J'eus une nuit tranquille, & » fus dès le lendemain en état d'agir » C'est ainsi que sa dureté pour lui-même pensa lui couter la vie.

Il est probable que ce fut du tems de Julien qu'on bâtit le palais des thermes ou des bains, dont on voit encore quelques vestiges à la Croix de fer, rue de la Harpe. Clovis après avoir tué Alaric, roi des Visigoths, y fit sa résidence en 508, selon l'abbé de Longuerue. Son palais étoit sur la montagne, aux environs du lieu où l'on a bâti depuis le college de Sorbonne. Saint Louis, dans ses lettres, témoigne que ce lieu étoit *ante palatium thermarum*, devant le palais des thermes, d'où l'on voit qu'il subsistoit dès ce tems-là, de maniere à mériter la dénomination de *palais*.

Raoul de Presles, après avoir parlé de ce palais des thermes, dit dans son vieux langage: « A donc, » les gens commencerent à édifier maisons à l'envi- » ron de ce chastel, & à eulx logier, & commença » celle partie lors premierement à estre habitée; n'en- » cores, ne despuis long-tems ne fut l'autre partie de » *Paris* devers Saint-Denis, laquelle est à présent » la plus grant habitée; mais y avoit par-tout forests » & grands bois, & y faisoit l'en moult d'omicides. » Le marchié des bestes étoit par-deçà la rue aux » Bourdonnois, ou lieu que l'en dit *le siége aux Des-* » *chargeurs;* & encore l'appelle l'en *la vieille place* » *aux pourceaux;* & à la Croix du tirouoir se tiroient » les bestes, & pour ce est appellé *la Croix du ti-* » *rouoir* ». (Tirouoir, triouoir pour les bêtes que l'on y triooit.)

» Au carrefour Guillori estoit le pilori où l'on cou- » poit les oreilles, & pour ce à proprement parler il » est appellé *le carrefour Guiguoreille*. Et la bouche- » rie estoit là où elle est à présent, comme tout hors » de la cité; & c'estoit raison. Et emprez ou Perrin- » Gasselin estoit une place où l'on gettoit les chiens. » Et encores y a il une ruelle ainsi appellée.

» Despuis fut habitée & fermée *Paris*, jusques-au » lieu que l'on dit *à Barchet Saint-Merry*, où il appert » encore le côté d'une porte. Et là fut la maison Ber- » nart des Fossez, où Guillaume d'Orange fut logié, » quand il desconfit Ysore qui faisoit siége devant » *Paris*. Cette porte alloit tout droit sans tourner à » la riviere, ou lieu que l'en dist, *les planches de Mi-* » *bray*. Et là avoit un pont de fust qui s'adressoit » droit à Saint-Denis de la Chartre, & de-là tout » droit parmi la cité, s'adressoit à l'autre pont que » l'en dit *Petit-pont*.

» Et estoit ce lieu dit, à proprement parler, *les* » *planches de Mibras*, car c'estoit la moitié du bras de » Seine, & qui auroit une corde, & la menait de la » porte Saint-Martin à la riviere, & de la riviere à » la juierie, droit au petit pont de pierre abattu, & » & de-là à la porte Saint-Jacques, elle iroit droit » comme une ligne, sans tourner ne çà ne là.

» Après l'en fist le cimetiere ou lieu où est l'église » des Innocens, qui étoit lors tout hors & loing de » la ville, si comme l'en le faisoit anciennement; car » l'en faisoit & les boucheries & les cimetieres tout » hors des cités, pour les punaisiers & pour les cor- » ruptions eschiever.

» Près de ce cimetiere, l'en commença à faire le » marchié, & l'appelloit *l'en Champeaux*, pource que » c'estoit tout champs. Et encores a ce lieu retenu le » nom & raison du marchié, premierement y com- » mencierent les gens à faire loges petites & bordes, » comme feirent les Bourgueignons quant ils vindrent » premierement en Bourgogne. Et puis petit-à-petit » y édifierent maisons, & y fist l'en halles, pour ven- » dre toutes manieres de denrées.

» Et ainsi crut la ville jusques-à la porte S. Denis, » & là fut fermée & fut abattue la vieille muraille, » & à présent s'estent la ville jusques-à la bastille » S. Denis. Qu'il soit, il appert; car quand l'église » S. Magloire, laquelle fut premierement en la ci- » tée, fut transportée au lieu où elle est de présent, » elle fut édifiée aux champs; & se trouve encores » qu'en la date des lettres royaux qui furent faites » pour-lors, avoit escript: donné en notte église de » lez Champiaux près de *Paris* ».

Après cette exposition des accroissemens & de l'état de *Paris*, Raoul de Presles parle du château de *Begaux à Saint-Mor-des-Fossez*, détruit par Maximien, puis il passe à la description du gouvernement de la nation d'après Julius Celsus, & dit qu'elle étoit composée de druides, de chevaliers, & du peuple, duquel l'on ne faisoit point de compte, car ils étoient aussi comme serfs. « Et quant ils se veoient grevez & » oppressez par aucun, ils se rendoient au plus fort ».

Raoul de Presles parle ensuite des temples des Parisiens. « A la montagne de Mercure (aujourd'hui » Monmartre), fut envoyé, dit-il, par Domitien- » Maxence, & mené monseigneur saint Denis & ses » compaignons, pour sacrifier à Mercure, à son tem- » ple qui là estoit, & dont appert encores la vieille » muraille. Et pour ce qu'il ne le voult faire, fut ra- » mené lui & ses compaignons, jusques- au lieu où » est sa chapelle, & là furent tous décolez. Et pour » celle, ce mont qui paravant avoit nom le *mont de* » *Mercure*, perdit son nom & fut appellé le *mont des* » *Martirs*, & encores est.

» Ce monseigneur saint Denis fonda à *Paris* trois » églises; la premiere de la Trinité où est aouré saint » Benoist à présent, & y mit moines; la seconde saint » Etienne des Grès, & y fit une petite chapelle où il » chantoit; la tierce Notre-Dame-des-Champs, en » laquelle église il demeuroit, & y fut *prius;* & ces » choses nous avons dit pour montrer l'ancienne » création de *Paris* ».

Au reste, on ne devineroit pas l'ouvrage où se trouve tout le récit de Raoul de Presles, dont on vient de lire l'extrait; c'est dans le *chapitre xxv.* du *livre V.* de ses Commentaires sur la Cité de Dieu de saint Augustin. Cet écrivain naquit vers l'an 1315; il fleurissoit sous Charles V. qui eut pour lui une estime particuliere, & estima beaucoup son ouvrage de la Cité de Dieu, dont un des plus anciens exemplaires est celui qui est noté à la bibliotheque royale, n°. 5824, 6835; il a appartenu à Louis XII. & les miniatures en sont belles.

Revenons à l'état où étoit la cité de *Paris* avant le ravage des Normands en 886. On y entroit par deux ponts de bois du tems de l'empereur Julien,

comme il nous l'apprend lui-même. Quoique plusieurs passages de Grégoire de Tours donnent à entendre que nos rois avoient un palais dans la cité; il faut cependant convenir qu'aucun auteur n'en a parlé d'une maniere positive avant le siége de *Paris* par les Normands. Le palais où demeuroit Julien n'étoit pas dans la cité, mais au midi de la Seine auprès du palais des Thermes: c'étoit dans le palais des Thermes que venoient se rendre les eaux d'Arcueil, par un aquéduc dont il reste encore des vestiges, depuis ce village jusqu'à l'hôtel de Clugny, rue des Mathurins; & la rue des Mathurins qui fut percée au-travers de ce palais, fut nommée la rue des Bains de César, *vicus Thermarum Cæsaris*.

On a abattu auprès de l'hôtel de Clugny, en 1737, une salle fort exhaussée, sur la voûte de laquelle il y avoit un jardin qui faisoit partie de ce palais; mais on peut voir encore à la Croix de fer dans la rue de la Harpe, une autre grande salle voûtée, & haute d'environ quarante piés, construite & liée des mêmes matériaux que les restes de l'ancien aquéduc d'Arcueil, dans laquelle il y a une rigole à deux banquettes, couverte d'un enduit de ciment, & d'une construction semblable à des restes de rigole, que M. Geoffroy de l'académie des Sciences a découverts en 1732.

Les bains du palais que Julien habitoit avec toute sa cour, étoient dans cet endroit-là, mais ils n'en formoient qu'une petite partie. Nos rois de la premiere race y firent aussi leur séjour. Childebert se plaisoit à cultiver les jardins qui l'accompagnoient, & qui devoient être situés du côté de l'abbaye de saint Germain, puisque Fortunat nous apprend que c'étoit en les traversant que ce prince se rendoit à cette église.

Charibert dont les mœurs ne se ressentoient en rien de la barbarie de nos premiers rois, céda à la reine Ultrogothe, femme de Childebert, & à ses deux filles, le palais des Thermes, & se retira dans celui de la cité. Les Normands qui brûlerent les maisons du quartier de l'Université, n'épargnerent pas le palais des Thermes; & c'est au tems de leurs ravages qu'il faut attribuer la destruction de l'aquéduc d'Arcueil. Malgré cela il fut encore la demeure de quelques-uns de nos rois de la troisieme race, & sous Louis le jeune il s'appelloit le *vieux palais*. Jean de Hauteville, qui vivoit sous le regne de Philippe-Auguste, en fait une description magnifique, aussi-bien que de ses jardins; il ajoute qu'il s'y commettoit des désordres où la pudeur n'étoit guère épargnée; l'emplacement des jardins devoit occuper le terrein des rues de la Harpe, Pierre-Sarasin, Hautefeuille, du Jardinet, & autres.

Quoi qu'il en soit de l'étendue précise du palais des Thermes, il est certain qu'il subsistoit encore en 1218, puisque cette année-là Philippe-Auguste le donna à un de ses chambellans avec le pressoir qui y étoit, à condition qu'il le tiendroit du roi & de ses successeurs, moyennant douze deniers de cens. Depuis le regne de ce prince, ce palais éprouva les mêmes changemens qui sont arrivés dans la suite à d'autres palais de nos rois, comme aux palais de saint Paul & des Tournelles, dont les bâtimens furent vendus à différens particuliers, & sur l'emplacement desquels on perça de nouvelles rues.

Les rois de la race des Carlovingiens demeurerent rarement à *Paris*. Robert, frere du roi Eudes, étant comte ou gouverneur de *Paris*, s'en rendit le maître absolu, & laissa sa succession à Hugues-le-Grand. Ces princes avoient un palais dans cette ville, dans l'endroit où l'on rend la justice; auprès étoit une chapelle dédiée à saint Barthelemi, où Hugues-Capet, avant que de parvenir à la couronne, établit pour y faire le service les moines de saint Magloire qui étoient errans, ruinés, & chassés de Bretagne par les Normands.

Hugues-Capet qui fut comte de *Paris*, ayant été élu roi en 987, & n'ayant presque d'autre domaine que celui dont il avoit hérité de son pere, continua de résider à *Paris* comme il avoit fait avant que de monter sur le trône, ce qui a été suivi par ses successeurs, qui tous ont été de sa race; ainsi il y a plus de sept cens cinquante ans que *Paris* est continuellement la capitale du royaume & la résidence des rois, c'est ce qui l'a fait parvenir au point de grandeur où elle est aujourd'hui, par le moyen des grands fauxbourgs, qui furent bâtis au midi & au septentrion de la Seine, & qui demeurerent tout ouverts plus de deux cens ans après la mort de Hugues-Capet.

Ce fut Philippe-Auguste qui le premier fit fermer de murailles ces fauxbourgs, ce qui forma deux nouvelles villes, l'une du côté du midi, qui fut nommée *l'Université*, parce que les maîtres qui y enseignoient les sciences s'y étoient établis avec leurs écoliers, quoiqu'il n'y eût point alors de college fondé; celui de Sorbonne est le plus ancien. Cette enceinte fut considérablement augmentée sous le regne de Charles V. dit *le Sage*, qui enferma les églises de S. Paul & de S. Germain l'Auxerrois, de S. Eustache, de S. Martin, de S. Nicolas des Champs, & quelques-autres, dans la nouvelle enceinte qu'il fit faire. Du tems de Louis XIII. on enferma les Tuileries & saint Roch dans la ville, & l'on fit bâtir les portes de la Conférence, de S. Honoré, de Richelieu & de Montmartre, lesquelles sont détruites depuis quelques années, celle de la Conférence en 1730, & celle de S. Honoré en 1732.

Parcourons maintenant tous les quartiers de *Paris* & commençons par le Louvre, le principal ornement de cette grande ville, mais qui demande à être achevé. Du Boulay prétend qu'il avoit été construit dès la premiere race de nos rois; c'est un sentiment qu'il appuie principalement sur des lettres du roi Dagobert I. dont l'authenticité n'est pas trop reconnue: il est vrai qu'elles sont rappellées dans des lettres moins suspectes de Charles-le-Chauve; ainsi en admettant ces dernieres on donnera toujours au Louvre une époque bien antérieure au regne de Philippe-Auguste. Il paroît enfin que le château est plus ancien que ce prince; & Rigord que l'on cite pour prouver que cette maison lui doit son origine, ne dit autre chose, sinon qu'il y fit bâtir cette tour, si connue depuis sous le nom de *grosse tour du Louvre*. Comme nos rois ont toujours aimé la chasse, cette maison pouvoit bien d'abord avoir été destinée aux équipages de celle du loup, d'où lui seroit venu le nom de *Lupara*; si cette étymologie n'est pas vraie, elle n'est pas au-moins contre toute vraissemblance.

Quoi qu'il en soit, si le Louvre ne fut pas commencé, il fut rétabli en 1214 par Philippe-Auguste, hors de la ville, à l'extrémité de la varenne du Louvre. La grosse tour bâtie près du château, sur la riviere, fut nommée la *tour du Louvre*, elle défendoit l'entrée de la riviere conjointement avec celle de Nesle, qui étoit vis-à-vis. Ce fut dans la tour du Louvre que Ferrand, comte de Flandre, fut mis en prison après la bataille de Bovines, que Philippe-Auguste gagna sur ce comte, son feudataire, qui s'étoit révolté contre lui: cette grosse tour servit depuis à garder les tresors de quelques rois, & fut renversée quand le roi François I. fit les fondemens des ouvrages qu'on appelle *le vieux Louvre*. Henri II. son fils employa les architectes les plus renommés de son tems, pour rendre ce bâtiment aussi régulier que magnifique.

Les premiers fondemens du palais des Tuileries furent jettés l'an 1564, par l'ordre de la reine Catherine de Médicis, en un lieu fort négligé, où pendant

long-tems on avoit fait de la tuile. Elle prit, pour exécuter son dessein, Philibert de Lorme & Jean Bulan, tous deux françois & les plus habiles de ce tems. Il ne fut composé que du gros pavillon carré du milieu, de deux corps de logis qui ont une terrasse du côté du jardin, & de deux autres petits pavillons qui les suivent. Ces cinq pieces qui forment ce palais, avoient de la régularité & de la proportion. Les faces des deux côtés qui regardent la cour ou la principale entrée par la place du Carousel, sont décorées d'une architecture de très-bon goût. Le gros pavillon du milieu, couvert en dôme carré, est orné de trois ordres de colonnes de marbre; savoir de l'ionique, du corinthien & du composite, avec un attique encore au-dessus. Les colonnes du premier ordre sont bandées & ornées sur les bandes de diverses sculptures, travaillées sur le marbre. Du côté du jardin, ces mêmes ordres ne sont que de pierre. Dans la restauration que Louis XIV. fit faire dans ce palais en 1664 sur les desseins de Louis le Vau, dont François d'Orbay a eu toute la conduite, on ajouta à ce pavillon le troisieme ordre avec un attique, afin que l'exhaussement répondît à tout le reste.

Aujourd'hui toute la face de cet édifice est composée de cinq pavillons & de quatre corps de logis de 168 toises 3 piés de longueur, dont l'architecture est traitée diversement, ce qui n'empêche pas que le tout ensemble n'ait une grande apparence qui embellit infiniment les vûes du jardin des Tuileries, dont l'étendue a été distribuée d'une maniere si ingénieuse, que dans un espace de 360 toises de longueur sur 168 de largeur, on trouve tout ce qu'on peut souhaiter dans les plus charmantes promenades.

Au-delà des Tuileries, sur le bord de la riviere, est le Cours, appellé communément *le Cours de la reine*. Marie de Médicis le fit planter, pour servir de promenade. Il étoit long de 1800 pas, & composé de trois allées, qui formoient quatre rangées d'ormes, faisant ensemble 20 toises de longueur.

Proche du Guichet, on trouvoit deux églises, dont l'une S. Nicolas du Louvre desservie par des chanoines, & l'autre S. Thomas du Louvre, avec un chapitre dans la rue de ce même nom, sont aujourd'hui réunies sous un même titre.

L'origine de l'église de S. Germain l'Auxerrois, paroisse du Louvre, est inconnue. Il est certain qu'on appelloit simplement du nom de *S. Germain* dès le vij. siecle l'église qui étoit bâtie à cette place. Il n'y a aucun indice avant le xiv. siecle qu'on y eût honoré S. Vincent. Le bâtiment de cette église, tel qu'on le voit à présent, est de différens siecles.

Le quartier S. Honoré a été ainsi nommé de la rue de ce nom, l'une des plus grandes de *Paris*, dont l'extrémité donne dans la rue de la Feronnerie. La premiere chose un peu remarquable qu'on distingue ensuite, est la croix du Terroir; elle est au coin de la rue de l'Arbre-sec, appuyée sur l'angle d'un pavillon. Son nom a fort varié dans les anciens titres; tantôt c'est la croix du Traihouer, Trayoir, tantôt la croix du Triouer, Tiroer, & enfin Tiroir. C'est-là que se fait la décharge des eaux d'Arcueil, qui passent sous le pavé du pont-neuf.

En avançant dans la même rue, on trouve l'église des peres de l'Oratoire. Ces peres furent établis à *Paris* par le cardinal de Berulle le 11 Novembre 1611. Ils logerent d'abord à l'hôtel de Valois, fauxbourg S. Jacques; ensuite ils vinrent à l'hôtel du Bouchage; quelque tems après, on jetta les fondemens de leur église. Un peu plus haut de l'autre côté de la rue, on voit l'église de S. Honoré, qui n'a rien de remarquable. Le palais-royal qu'on découvre ensuite, a été bâti de fonds en comble, pour servir de logement au cardinal de Richelieu, & fut nommé de son tems *hôtel de Richelieu*, & ensuite *palais-cardinal*.

A peu de distance de-là, vis-à-vis la rue de Richelieu, est l'hôpital des Quinze-Vingts, que S. Louis fit bâtir en 1254 pour trois cens gentilshommes aveugles qu'il ramena de la Terre-sainte, où ils avoient perdu la vûe en combattant contre les Sarrasins. Plus haut de l'autre côté est l'église paroissiale de S. Roch, qui a été extrèmement aggrandie. L'église des Jacobins qu'on rencontre ensuite n'est remarquable que par une chapelle, où est élevé en marbre blanc le tombeau du maréchal de Créqui, mort en 1687. Le couvent des Feuillans qu'on trouve dans la même rue, a toutes les commodités que peut desirer une nombreuse communauté: l'église fut commencée en 1601, & le roi Henri IV. y mit la premiere pierre: Louis XIII. en fit faire le portail l'an 1624. Le couvent des Capucins n'est éloigné de celui des Feuillans que d'un fort petit espace, tout y est très-simple: leur église fut bâtie par les ordres d'Henri III. & son favori, nommé *le P. Ange de Joyeuse*, qui mourut en 1608, y fut enterré vis-à-vis le grand autel.

Le monastere des filles de l'Assomption est un peu plus avant du même côté. Ces religieuses demeuroient autrefois dans la rue de la Mortellerie, proche de la Grève, où elles étoient hospitalieres; on les nommoit *Haudriettes*, à cause d'Etienne Haudri, écuyer du roi saint Louis, qui les avoit fondées pour loger & pour servir les pauvres malades. Cette communauté s'étant accrue dans la suite, & se trouvant resserrée en ce lieu-là, vint s'établir en 1622 dans l'endroit où elle est présentement. C'étoit une place vuide qui s'étendoit jusqu'aux fossés de la ville. Le cardinal de la Rochefaucauld introduisit parmi ses religieuses la regle de S. Augustin qu'elles suivent aujourd'hui. Vis-à-vis du monastere de l'Assomption est celui des filles de la Conception; ce sont des religieuses du tiers-ordre qui l'occupent.

L'hôtel de Vendôme étoit autrefois au lieu que l'on appelle aujourd'hui *la place de Vendôme:* cette place est de 78 toises de largeur, & 86 de profondeur. La statue équestre de Louis XIV. est posée au milieu sur un piédestal de marbre fort élevé, où sont autour du piédestal quatre inscriptions composées par l'académie des Belles-Lettres, pour-lors des médailles, mais elles ne sont pas modelées sur le bon goût de la Grèce & de Rome. Notre style lapidaire avec son enflure n'est bon qu'à soufler des nains, dit ingénieusement M. J. J. Rousseau.

L'une de ces inscriptions porte, *Ludovico Magno*, *Victori Perpetuo*, *Religionis Vindici*, *Justo*, *Pio*, *Felici*, *Patri Patriæ* ..... *Quo imperante securè vivimus*, *neminem timemus*, &c. Ce *neminem timemus* ne respire pas le style lapidaire. D'ailleurs il ne falloit pas faire parler les représentans de la ville, comme parlent de petits bourgeois.

La seconde inscription roule sur la révocation de l'édit de Nantes, sujet de désastres & non de triomphes, de politique mal-entendue & non de gloire religieusement acquise.

La derniere inscription est l'éloge fastueux des conquêtes de Louis XIV. Cette inscription finit par dire: *Asia*, *Africa*, *America*, *sensere*, *quid Marte posset. Bellum latè divisum atque dispersum*, *quod conjunxerant reges potentissimi*, *& susceperant integræ gentes*, *mirâ prudentiâ*, *& felicitate confecit. Regnum*, *non modò à belli calamitate*, *sed etiam à metu calamitatis*, *defendit. Europa*, *damnis fatigata*, *conditionibus ab eo latis*, *laudem acquievit*, *& cujus virtutem & consilium armata timuerat*, *ejus mansuetudinem & æquitatem*, *pacata miratur*, *& diligit.*

Le quartier de la butte S. Roch peut suivre celui de S. Honoré: il a été appellé ainsi à cause d'une haute

haute butte de terre voisine de l'église de S. Roch, qu'on a applanie depuis quelques années pour bâtir plusieurs maisons spacieuses qu'on y trouve en diverses rues. La bibliotheque du roi est dans ce quartier. *Voyez* le *mot* BIBLIOTHEQUE, *t. II. p. 236.*

La rue neuve des Petits-Champs qui commence vers l'église des Capucines, aboutit vers la place des Victoires. La statue de Louis XIV. est au milieu de cette place sur un piédestal de marbre blanc, veiné, de 22 piés de haut, en y comprenant un sous-bassement de marbre bleuâtre. Ce prince a un cerbere à ses piés, & la Victoire derriere lui montée sur un globe. Ce monument a été doré, & on lit sous la figure du roi, *Viro immortali.* Le tout est accompagné de bas-reliefs, & d'inscriptions latines & françoises trop connues.

L'hôtel de Soissons qui étoit dans ce quartier-là, n'en présente aujourd'hui que l'emplacement. L'église paroissiale de S. Eustache, une des plus considérables de la ville, n'est qu'à quelques pas de l'hôtel. Ce n'étoit d'abord qu'une chapelle sous l'invocation de Ste Agnès, qui dépendoit du chapitre de S. Germain l'Auxerrois. Le bâtiment tel qu'on le voit aujourd'hui fut commencé vers l'an 1530.

La rue S. Denis, l'une des plus fréquentées de la ville, commence au grand châtelet, qui est à l'extrémité du pont-au-change ; c'est en ce lieu que dans un vieux bâtiment se rend la justice civile & criminelle de la prevôté de *Paris.* La boucherie qui est dans cet endroit étoit autrefois la seule de toute la ville. Elle appartenoit à une communauté de bouchers, dont le crédit étoit si grand sous le regne de Charles VI. qu'il arrivoit souvent de tristes désordres lorsqu'ils étoient mécontens. Ils avoient à leur tête un nommé *Caboche*, écorcheur de bêtes; & les principaux d'entr'eux, au rapport de Juvenal des Ursins, étoient les Gois, les Tibert, les Luilliers & les Saintions. C'est apparemment de cette communauté de bouchers que l'église paroissiale de S. Jacques de la Boucherie a reçu son nom.

Le cimetiere des SS. Innocens qu'on trouve près delà est le lieu public de *Paris* où l'on enterre les morts depuis près de mille ans. Le tombeau le plus singulier que l'on y voit est celui de Flamel qui avoit amassé de grandes richesses, & de Pernelle sa femme; cependant ils ne sont point enterrés dans ce cimetiere. La fontaine des Innocens, qui est au coin de la rue aux Fers, a été embellie d'une architecture corinthienne en pilastres, ouvrage de Jean Gougeon.

L'église de S. Sépulcre, bâtie en 1326 pour les pélerins du saint sépulcre de Jérusalem qu'on logeoit autrefois quelques jours, est un peu plus loin de l'autre côté de la rue ; c'est à présent une collégiale, dont les chanoines, au nombre de cinq, sont à la collation du chapitre de Notre-Dame.

L'hôpital de S. Jacques qui est vis-à-vis de la rue aux Ours, fut fondé en 1317 par quelques bourgeois de *Paris.* Le revenu de cet hôpital appliqué aujourd'hui aux Invalides, étoit autrefois employé à loger les voyageurs qui passoient pour aller à S. Jacques de Galice.

On trouve ensuite l'hôpital de la Trinité, fondé par deux freres allemands, pour *héberger* les pélerins. On y entretient aujourd'hui des enfans orphelins de pere ou de mere, dont le nombre est fixé à cent garçons & trente-six filles. Presque vis-à-vis de cet hôpital est l'église de S. Sauveur, qui doit sa fondation à S. Louis.

La maison des peres de la mission de S. Lazare est dans le fauxbourg. C'étoit autrefois un hôpital destiné à loger ceux qui étoient affligés de ladrerie ; mais cette maladie ayant cessé, la maison de S. Lazare tomba entre les mains du P. Vincent de Paul, instituteur de la mission, qui en a fait le chef-d'ordre de toute la congrégation, d'après des lettres-patentes enregistrées au parlement en 1632.

L'église de S. Méderic, nommée communément *S. Merri*, étoit anciennement l'église de S. Pierre; mais depuis la mort de S. Merri, natif d'Autun en Bourgogne & de l'ordre de S. Benoît, elle en a pris le nom. C'est une collégiale desservie par six chanoines & un cheffecier qui en est aussi curé.

Du côté de S. Merri en descendant, on rencontre l'église de S. Julien des Menestriers ; c'étoit jadis un hôpital pour les joueurs de violon. Plus bas, on va à S. Nicolas des Champs, qui étoit anciennement une chapelle de S. Jean, & qui est à présent une paroisse considérable.

A côté de S. Nicolas des Champs, on trouve le prieuré de S. Martin de l'ordre de Clugni ; c'est à Henri I. qu'est dû en 1060 la restauration de ce prieuré, qui donne le nom à la rue ; la nef de l'église est décorée de quatre tableaux de Jouvenet. La maison claustrale, qui est très-grande, a été bâtie dans ces derniers tems.

La porte de S. Martin est un ouvrage de cinquante piés de hauteur & de largeur. L'architecture est en bossages rustiques, vermiculés, avec des sculptures au-dessus des cintres, & un grand entablement dorique, composé de mutules au lieu de triglifes, sur lequel est un attique. Les desseins de cette porte sont de Bulet.

Le fauxbourg a l'église de S. Laurent pour paroisse. Le lieu où se tient la foire appellée *S. Laurent*, en est voisin, & les loges que les marchands y occupent appartiennent aux peres de S. Lazare. Vis-à-vis est le couvent des Récolets, derriere lequel on voit l'hôpital de S. Louis, fondé par Henri IV. pour ceux qui étoient attaqués de la peste.

En remontant dans la ville par la même porte S. Martin, on vient à la rue neuve de S. Méderic, & de-là on entre dans la rue S. Avoye, qui prend son nom d'un couvent de religieuses que S. Louis fonda pour de vieilles femmes infirmes ; c'est aujourd'hui une maison de religieuses Ursulines.

Le Temple, ainsi nommé des chevaliers templiers, se trouve à l'extrémité de cette rue qui en porte le nom. Nos rois, après l'extinction des Templiers, donnerent ce bâtiment aux chevaliers de S. Jean de Jérusalem, qui en ont fait leur maison provinciale du grand-prieuré de France ; c'est un lieu de franchise, où se retirent les ouvriers qui ne sont pas maîtres.

L'hôpital des Enfans-rouges est dans ce même quartier, rue Portefoin. Il fut fondé l'an 1554 par Marguerite reine de Navarre, sœur de François I. pour des enfans orphelins, originaires de *Paris*, ou, comme d'autres auteurs prétendent, des lieux circonvoisins de *Paris.*

La rue des Billetes a pris son nom d'un couvent que l'on y trouve, & qui fut fondé par S. Louis en 1268. Il y mit des religieux de l'ordre de S. Augustin, qui vivent à présent de leurs revenus. L'hôtel de Guise, aujourd'hui hôtel de Soubise, est peu éloigné de-là ; il occupe un grand terrein. Le couvent des Blancs-manteaux est une maison de religieux de l'ordre de S. Benoît, dont l'église a été rebâtie depuis peu d'années.

De la vieille rue du Temple, on passe dans celle de S. Louis, à l'extrémité de laquelle on entre dans celle du Calvaire, où est le couvent des religieuses de ce nom, fondé en 1636 par le crédit du P. Joseph Leclerc capucin, favori du cardinal Richelieu.

Après la porte de S. Louis, en venant vers la rue des filles du Calvaire, on trouve le réservoir, dans lequel on garde l'eau pour rincer le grand égoût général, afin de garantir la ville de ce côté-là de la mauvaise odeur qui dominoit fortement jusqu'au bas de Chaillot, où les immondices se déchargent dans

la riviere. Ce réservoir est un ouvrage utile, qui a été conduit par l'architecte Beausire, & achevé en 1740.

La rue de S. Louis est une des plus belles de *Paris*, par sa largeur & par sa longueur. On voit dans cette rue l'hôtel Boucherat, dont le jardin est d'une grande étendue. Toutes les maisons des environs sont du xvij. siecle. Ce quartier se termine à la rue S. Antoine, l'une des plus longues & des plus larges de *Paris*, & dans laquelle les rois faisoient autrefois leurs courses de bagues, leurs joutes & leurs tournois.

La place de Greve, par où l'on peut dire que commence la rue S. Antoine, étoit anciennement un grand terrein inutile, sur lequel la riviere jettoit quantité de gravier, d'où lui vient sans doute le nom qu'elle porte; mais depuis que le pavé de *Paris* a été rehaussé, & que l'on a fait des quais pour renfermer la riviere dans son lit, ses inondations ont été moins incommodes. La place de Greve étoit la seule où l'on donnoit autrefois des spectacles publics de réjouissance; c'est aujourd'hui dans cette place qu'on exécute la plûpart des criminels condamnés à mort. Sa face principale est occupée par l'édifice qu'on nomme *hôtel de ville*, grand bâtiment gothique, dont voici l'histoire peu connue.

Ce fut en 1387 que le prevôt des marchands & les échevins allerent pour la premiere fois y tenir leurs assemblées. Cette maison appellée originairement *la maison des piliers*, parce que des piliers soutenoient la partie qui donnoit sur la place, avoit appartenu à Gui & à Humbert, derniers dauphins du Viennois; & c'est de-là qu'elle avoit pris son autre nom d'*hôtel du dauphin*.

Charles V. régent du royaume pendant la prison du roi Jean, jouissoit, en qualité de dauphin, de tous ses droits de Humbert. Il donna cet hôtel à Jean d'Auxerre, receveur des gabelles de la prevôté & vicomté de *Paris*; & c'est de ce Jean d'Auxerre qu'Etienne Marcel, prevôt des marchands, & les échevins l'acquirent au mois de Juillet 1357, moyennant deux mille quatre cens florins d'or au mouton, valant deux mille huit cens quatre-vingt livres parisis, forte monnoie: ainsi le florin d'or valoit vingt-quatre sols; & comme il y en avoit cinquante-deux au marc, & que le marc d'or fin vaut à présent sept cens quarante livres neuf sols un denier un onzieme, la premiere acquisition de l'hôtel-de-ville a coûté trente-deux mille cinq cens soixante-trois livres six sols huit deniers cinq treiziemes de notre monnoie. Cette somme étoit alors considérable; aussi s'empressa-t-on dans le même mois de Juillet, à faire confirmer l'acquisition par le dauphin régent, afin, disent les lettres de confirmation de ce prince, que lesdits prevôt des marchands & échevins, au nom d'icelle, ne puissent être fraudés de si grande somme de florins.

Au reste, il s'en falloit bien que cet édifice contînt tout l'emplacement que l'hôtel-de-ville occupe aujourd'hui. Il est dit dans le contrat de vente qu'il étoit à deux pignons par-devant, & qu'il tenoit d'une part à la maison d'honorable homme & sage sire Dimenche de Chasteillon; & d'autre part, à la maison de Gilles Marcel, aboutant par-derriere à la ruelle du martrai S. Jean en greve, & par-devant à la place de greve, en la censive du roi. Cette ruelle du martrai étoit la continuation de la rue des vieilles garnisons, qui a long-tems séparé l'hôtel-de-ville de l'église de S. Jean en greve.

L'hôtel-de-ville, qui avoit été l'habitation des dauphins, fut aussi celle de quelques prevôts des marchands. Jean Juvenal des Ursins y demeuroit, lorsque des scélérats, qui avoient voulu l'assassiner, vinrent dans la place de greve nuds en chemise & la corde au cou, lui demander pardon.

On ne songea qu'en 1532 à agrandir ce bâtiment sous le regne de François I. Les maisons voisines furent achetées dans cette vue; & le 15 de Juillet de l'année suivante, on jetta les fondemens du nouvel édifice; ce fut le corps-de-ville en cérémonie qui posa la premiere pierre. Le premier & le second étage ne furent élevés que vers l'an 1549; mais l'ordonnance en ayant paru gothique, on en réforma le dessein, qui fut présenté à Henri II. au château de S. Germain en Laye, & que 50 ans après on suivit, sous le regne d'Henri IV. toute la face du côté de la greve, & le pavillon de l'arcade n'ont été finis qu'en 1606, sous la prevôté de François Miron, qui étoit en même tems lieutenant civil. La tour de l'horloge & la grande salle neuve le furent en 1608, & le pavillon du côté du S. Esprit, en 1612. Sur la porte de l'hôtel-de-ville on a placé la statue équestre d'Henri IV. à demi-bosse en couleur de bronze sur un fond de marbre noir; cet ouvrage est fort médiocre.

De la greve, après avoir passé sous une arcade, on vient à l'église de S. Jean, & ensuite à celle de S. Gervais, qui est une des anciennes paroisses de *Paris*. Le portail de S. Gervais passe pour être un des beaux morceaux d'Architecture; il est composé des trois ordres grecs l'un sur l'autre, le dorique, l'ionique & le corinthien, dont les proportions sont si régulieres, qu'il n'y a rien au-dessus dans les ouvrages modernes les plus somptueux. Les colonnes doriques sont engagées d'un tiers dans le vif du bâtiment, & unies jusqu'à la troisieme partie de leur hauteur; le reste est cannelé de cannelures à côtes. Celles des autres ordres sont détachées & hors d'œuvre, & ne sont chargées que des ornemens qui leur sont propres. Ces trois ordres ensemble font une fabrique de 26 toises de hauteur, qui offre à la vue un grand objet; ce portail fut achevé en 1617, Louis XIII. y mit la premiere pierre.

En poursuivant son chemin dans la rue S. Antoine, on voit l'église qu'on appelloit *les grands Jésuites*, avant l'extinction de cet ordre en France, dédiée à S. Louis, & fort décorée; elle a été finie en 1641; toute l'architecture est de l'ordre corinthien, & son dôme est le premier qu'on a fait à *Paris*.

Vis-à-vis de cette église est la rue de la couture ou de la culture sainte Catherine, appellée ainsi d'une église de ce nom, qui fut bâtie du tems de S. Louis, aux dépens de quelques officiers de sa maison, qui faisoient entre eux une espece de confrerie. On voit dans cette église entre autres tombeaux, celui de René de Birague, cardinal, aux funérailles duquel assista Henri III. en habit de pénitent, avec tous les seigneurs de sa cour, vêtus de blanc comme lui.

La place royale doit son commencement à plusieurs particuliers qui la firent construire en 1604. Les maisons qui la forment, sont d'une même symétrie, & elles ne furent achevées qu'en 1660. Cette place occupe le même lieu qui avoit servi de jardin au palais des tournelles, situé du côté du rempart, où François I. & quelques rois ses prédécesseurs, avoient tenu leur cour. Catherine de Médicis le vendit à plusieurs particuliers qui éleverent les maisons que l'on y voit à présent; & la rue des tournelles, située près du rempart, en a retenu le nom. La place royale est parfaitement quarrée & coupée de trente-six pavillons élevés d'une même ordonnance. L'espace du milieu offre un grand préau enfermé dans une palissade de fer; c'est là qu'on a placé la statue équestre de Louis XIII. La figure du cheval est un bel ouvrage fait pour Henri II. par Daniel Ricciarelli né à Volterre en Toscane, & dis-

ciple de Michel Ange. La figure du roi, faite par Biard, eſt bien éloignée de répondre à la beauté du cheval. On a dit à ce ſujet, que le cheval ſur lequel eſt monté Henri IV. au milieu du pont-neuf, conviendroit à Louis XIII. & que celui de Louis XIII. conviendroit à Henri IV.

La Baſtille étoit autrefois une porte de la ville; cette forteresſe bâtie en 1360, ſous le regne de Charles VI. eſt compoſée de huit groſſes tours rondes, jointes l'une à l'autre par des maſſifs de même hauteur & de même épaiſſeur, dont le deſſus eſt en terraſſe. Entre ces tours on trouve une cour qui ſert de promenade aux perſonnes qui ſont les moins reſſerrées dans cette priſon. La porte S. Antoine, qui eſt à côté de la Baſtille, & qui conduit au fauxbourg nommé *S. Antoine*, fut bâtie ſous Henri II. pour ſervir d'arc de triomphe à ce monarque; on l'a rouverte & élargie depuis peu d'années. Entre cette porte & le baſtion on a fait une rampe, pour rendre l'accès du rempart plus facile aux caroſſes qui vont au cours.

Dans le fauxbourg S. Antoine eſt l'abbaye de ce nom: on commença de lever cette maiſon l'an 1193, & elle fut achevée ſous le regne de S. Louis, qui aſſiſta à la dédicace de l'égliſe, avec la reine Blanche de Caſtille ſa mere. On voit dans la même rue la manufacture où l'on polit & où l'on étame les glaces de miroir; on les fond à Cherbourg & à S. Gobin.

Un peu au-delà, eſt le couvent des Picpus, qui fut commencé en 1594. Vincent Maſſart ou Muſſart, pariſien, en a été le fondateur, & réforma le tiers-ordre de S. François, que l'on nomme ordinairement *les Pénitens*, & qui n'étoient auparavant que pour les ſéculiers. Maſſart en fit une regle particuliere, & s'établit dans le village de Picpus, dont ces religieux ont reçu le nom que le peuple leur a donné, malgré tous leurs ſoins à garder celui de pénitens.

En prenant le chemin de la ville, on paſſe devant une maiſon nommée *Reuilli*. Dom Mabillon rapporte dans ſa Diplomatique, que les rois de la premiere race avoient un palais en cet endroit-là, & que ce fut dans ce palais que Dagobert répudia Gomatrude ſa premiere femme, à cauſe de ſa ſtérilité, & qu'il prit en ſa place Nantilde, une des ſuivantes de cette reine; il n'eſt reſté aucuns veſtiges de ce palais.

La premiere choſe remarquable que l'on trouve en rentrant dans la ville, eſt l'arſenal: il fut bâti par Charles V. en même tems que la baſtille. C'eſt dans ce lieu que l'on fondoit autrefois l'artillerie pour la défenſe du royaume, & l'on y garde encore les poudres & les canons. Au milieu de ce château étoit une tour, qu'on appelloit *la tour de Billi*. Le tonnerre étant tombé deſſus le 19 de Juillet 1538, mit le feu à plus de 200 caques de poudre qu'on y conſervoit. Outre que cette tour fut ruinée juſqu'aux fondemens, la violence du feu fut telle que les pierres furent emportées juſqu'à l'égliſe de S. Antoine des champs, & juſqu'à des endroits de la ville fort éloignés. Les fonderies furent bâties en 1549, par ordre d'Henri II. Conſervons ici cette belle inſcription qu'on lit à la porte d'entrée d'un bâtiment qui bientôt ne ſubſiſtera plus:

Ætna hîc Henrico vulcania tela miniſtrat,
Tela gyganteos debellatura furores.

Les Céleſtins ont leur couvent tout proche de l'arſenal. Quelques auteurs diſent que ce lieu avoit été occupé auparavant par les carmes de la place Maubert, qui l'abandonnerent afin d'être plus près de l'univerſité, où ils alloient étudier pour obtenir des degrés. Le nommé *Jacques Marcel* ayant acheté cette place en 1318, y établit les céleſtins nouvellement venus d'Italie, dans une haute réputation de ſainteté de vie. Le roi Charles V. leur donna de très-grands biens, fit conſtruire l'égliſe, & y mit la premiere pierre: cette égliſe eſt d'une ſtructure tout-à-fait groſſiere.

La paroiſſe de S. Paul, qui eſt celle de tout le quartier, étoit la paroiſſe royale du tems que les rois occupoient l'hôtel de S. Paul, ou le palais des Tournelles. Le bâtiment de l'égliſe, qui eſt d'une maçonnerie épaiſſe & gothique, fut élevé ſous le regne de Charles VII.

Aſſez pres de-là eſt le couvent des filles de l'Avé-Maria, dans une rue nommée *des Barrées*. Ces religieuſes ſont de l'ordre de ſainte Claire, & vivent dans une tres-grande auſtérité, ne mangeant jamais de viande, & ne portant point de linge. Outre qu'elles vont nus piés, ſans ſandales & ſans aucune chauſſure, elles ont l'étroite obſervance d'un ſilence perpétuel pour lequel le beau ſexe n'eſt point né.

On va de ce couvent là au bord de la riviere, traverſer le Pont-Marie, appellé ainſi de Chriſtophe Marie, qui en jetta les fondations en 1613. Le pont eſt de pierres de taille, & compoſé de 5 arches, ſoutenues ſur 4 piles & ſur 2 culées. Il eſt couvert de maiſons occupées par différens ouvriers; & il ne fut achevé qu'en 1635; mais ſoit par la faute de l'architecte qui avoit mal conſtruit la pile du côté de l'île Notre-Dame, ſoit par l'ébranlement que lui donna un trop fort débordement de la riviere, une partie de ce pont fut emportée la nuit, au mois de Mars 1658, & quantité de perſonnes y périrent; on a rétabli les deux arches, mais on n'y a pas élevé de maiſons.

L'île Notre-Dame où ce pont conduit, a pris ſon nom de l'égliſe cathédrale, dédiée à la ſainte Vierge, à laquelle cette île appartient en propre. Toutes les maiſons qu'on y voit ont été bâties dans le dernier ſiecle; ce n'étoit auparavant qu'une prairie aſſez baſſe, qui ſervoit de promenade au menu peuple; toute l'île eſt revétue dans ſon enceinte d'un quai ſolide de pierre de taille; les rues qui partagent l'île ſont droites & aboutiſſent à la riviere.

On ſort de cette île par le pont de la Tournelle, l'un des trois qu'on a conſtruit pour y arriver; il eſt de pierre de taille avec un trotoir de chaque côté pour les gens de pié; on lui a donné le nom de *Tournelle*, à cauſe d'une tour carrée, qui ſe trouve ſur le bord de l'autre côté de l'île Notre-Dame, & dans laquelle on enferme ceux qui ſont condamnés aux galeres, en attendant que la chaîne parte pour Marſeille, où ils ſont diſtribués pour le ſervice des galeres de S. M.

La porte de ſaint Bernard qui ſe trouve à peu de diſtance du pont de la Tournelle, a pris ſon nom du college des Bernardins qui eſt dans le voiſinage; cette porte toute moderne n'a que huit toiſes de large.

La rue de Seine, l'une de ce fauxbourg, conduit à celle de ſaint Victor, où l'on trouve l'abbaye de ce nom. Cette maiſon eſt fort ancienne; Louis-le-Gros, roi de France, y fit élever de grands bâtimens, & lui donna des biens très-conſidérables: il fit conſtruire une égliſe en 1113 dans le même endroit où il reſte encore une chapelle ancienne derriere le chœur. Guillaume de Champeaux, archidiacre de l'égliſe de Paris, & depuis évêque de Châlons, fut le premier qui inſtitua la congrégation de ſaint Victor, ſous la regle de ſaint Auguſtin. Les jardins de cette maiſon ſont fort ſpacieux, & ce qu'elle a de meilleur, c'eſt une bibliotheque, l'une des plus nombreuſes de *Paris*. L'égliſe de ſaint Victor fut relevée en 1517, ſous François I. & elle n'eſt pas encore achevée; au-delà de ſaint Victor eſt l'hôpital de la Pitié & celui de la Miſéricorde: après ces deux hôpi-

taux on trouve le Jardin-Royal des plantes.

Louis XIII. a établi ce jardin en 1326. Il eſt embelli de grandes ſerres chaudes & froides, & d'un très-beau cabinet d'Hiſtoire naturelle ; on fait chaque année dans ce jardin des cours de Botanique, de Chimie, & d'Anatomie.

On deſcend de-là vers l'Hôpital-général, appellé *la Salpêtriere*, vaſte maiſon qui peut renfermer quatre à cinq mille perſonnes; ſon égliſe eſt dédiée à ſaint Denis : en montant un peu plus haut, au ſortir de la Salpêtriere, on trouve une grande place où l'on tient le marché aux chevaux.

La maiſon des Gobelins eſt preſque la derniere du fauxbourg ſaint Marceau, lequel étoit un quartier entierement ſéparé de la ville, dans le tems que *Paris* étoit moins étendu qu'il ne l'eſt aujourd'hui.

L'égliſe de ſaint Marcel, qu'on voit dans ce fauxbourg, a été fondée par Rolland, comte de Blaye, neveu de Charlemagne, qui fit beaucoup de bien aux chanoines qu'il y mit. Cette égliſe étoit autrefois ſous le titre de ſaint Clément; mais le corps de ſaint Marcel, évêque de *Paris*, y ayant été trouvé, elle en prit le nom qu'elle a toujours conſervé depuis; c'eſt une des quatre collégiales dépendantes de l'archevêché. Pierre Lombard, ſurnommé *le Maître des ſentences*, eſt enterré dans le chœur de cette égliſe; les bacheliers en licence ſont obligés d'aſſiſter au ſervice ſolemnel qu'on dit pour lui tous les ans, & ceux qui y manquent ſont condamnés à une amende; il eſt bon de connoître la durée des folies humaines.

Le couvent des Cordelieres eſt dans ce quartier. Thibaut VII. comte de Champagne & de Brie le fonda premierement à Troyes, d'où il fut transféré à *Paris* peu de tems après. Marguerite de Provence, femme de ſaint Louis, fit commencer l'égliſe, & Blanche ſa fille, veuve du roi de Caſtille, qui y prit le voile, donna de grands biens pour l'augmenter; ces religieuſes ſont hoſpitalieres & ſuivent l'ordre de ſaint François: ſaint Médard eſt la paroiſſe de tout ce quartier.

On trouve enſuite l'égliſe de S. André des Ecoſſois, dans laquelle on a élevé un monument pour y mettre la cervelle de Jacques II. roi d'Angleterre; c'eſt une idée bien biſarre.

Le quartier de l'Univerſité, l'un des plus anciens de *Paris*, occupe un très-grand eſpace, qui fait preſque la quatrieme partie de la cité, il en étoit même ſéparé autrefois comme un lieu particulier, avec lequel la communication n'étoit pas tout-à-fait libre, parce que les écoliers faiſoient ſouvent des tumultes qu'il n'étoit pas aiſé d'appaiſer. Philippe-Auguſte, avant ſon départ pour la Paleſtine, où il alla avec Richard, cœur de lion, roi d'Angleterre, pour faire la guerre aux Sarraſins, ordonna qu'on enfermât ce quartier de murailles, ce qui fut exécuté en 1190. Il fut entouré de foſſés profonds, & de murs très-ſolides, ſoutenus de tours d'eſpace en eſpace avec des portes, qui étant autant de petites forteresſes, à la faveur deſquelles on pouvoit ſe défendre vigoureuſement, avant qu'on eût inventé l'artillerie. Il ne reſte plus rien de ces murailles, & l'on a comblé les foſſés ſur leſquels on a élevé des maiſons.

Le college des Bernardins qui a donné ſon nom à la rue, eſt d'ancienne fondation, appartient à l'ordre de Cîteaux. L'édifice de l'égliſe eſt un des beaux gothiques qu'il y ait en France. En ſortant des Bernardins, on trouve à main gauche l'égliſe de S. Nicolas du Chardonnet, ainſi nommée à cauſe que le premier bâtiment fut poſé dans un lieu inculte & tout rempli de chardons. Les chanoines de ſaint Victor à qui ce terrein appartenoit, le donnerent vers l'année 1243, pour y bâtir une paroiſſe : le ſéminaire qui eſt à côté de cette égliſe eſt le plus ancien de tout *Paris*. A une petite diſtance eſt un autre ſéminaire dit *des Bons-enfans*, dirigé par les peres de la Miſéricorde de ſaint Lazare.

La place Maubert, que l'on trouve au bas de la rue ſaint Victor, a tiré ſon nom, ſuivant quelques hiſtoriens, d'Albert le grand, qui fut en ſon tems la gloire de l'Univerſité de *Paris*. On dit que ce docteur, après avoir enſeigné à Cologne, vint ici continuer les mêmes exercices, & que la claſſe n'étant pas aſſez ſpacieuſe pour contenir tous les écoliers qui le venoient écouter, il fut obligé de faire ſes leçons au milieu de cette place, qui en a été appellé *place Maubert*, comme qui diroit place de maître Aubert; c'eſt aujourd'hui un des marchés de la ville.

Les Carmes qui ont leur couvent dans ce lieu-là, ont été originairement fondés par ſaint Louis qui les avoit amenés de la Paleſtine. La reine Jeanne, femme de Philippe-le-Long, leur laiſſa de très-grands biens par ſon teſtament de l'année 1349.

En montant plus haut on va au college de Navarre, fondé l'an 1304, par la reine Jeanne de Navarre, femme de Philippe-le-Bel : la fondation de l'égliſe de ſaint Etienne du Mont, ſituée au-deſſus de ce college, eſt ſi ancienne qu'on n'en connoît pas le tems.

De cette égliſe il y a un paſſage de communication dans celle de ſainte Génevieve. Clovis, dit-on, ſon premier fondateur, la dédia à ſaint Pierre & à ſaint Paul, dont elle a long-tems porté le titre : il y mit des chanoines ſéculiers qui y demeurerent juſqu'à l'onzieme ſiecle; comme leur conduite étoit très-irréguliere, Louis-le-Jeune les obligea de vivre en communauté, & de prendre la regle de S. Auguſtin. On fit venir douze chanoines réguliers de S. Victor pour établir cette réforme, dont l'abbé Suger eut le ſoin, & la regle de ſaint Auguſtin s'y eſt toujours conſervée depuis dans toute ſa pureté, enſorte que cette maiſon eſt devenue la premiere de cette congrégation en France.

L'abbaye de ſainte Génevieve a été ſouvent ruinée par les Normands & les Danois, dans le tems qu'elle étoit hors de la ville; mais les Pariſiens, dont le zele a toujours été fort grand pour leur patrone, réparoient preſque auſſi-tôt les dommages que ces barbares y avoient cauſés. L'an 1483, le vendredi 7 Juin, à neuf heures du ſoir, le tonnere tomba ſur le clocher, bâti depuis plus de neuf cens ans; les cloches furent fondues, & ce clocher, qui étoit couvert de plomb, demeura conſumé. Le corps de ſainte Génevieve eſt derriere le grand autel, dans une châſſe ſoutenue par quatre colonnes ioniques; le tombeau de Clovis eſt dans le milieu du chœur.

L'égliſe de ſaint Hilaire, paroiſſe d'une partie de ce quartier, eſt d'une ancienne fondation. On va delà dans la rue ſaint Jacques, qui commence au petit Châtelet, à l'extrémité du petit Pont. Le petit Châtelet eſt une maniere de forteresſe antique, compoſée d'une groſſe maſſe de bâtiment, ouverte dans le milieu, qui ſervoit autrefois de porte à la ville, auſſi-bien que le grand Châtelet, dans le tems qu'elle n'avoit point d'autre étendue que l'île du Palais; ce bâtiment fut réparé par le roi Robert.

En montant vers la porte où finit la rue S. Jacques eſt l'égliſe ſaint Séverin, fort ancienne, puiſque le fondateur dont elle porte le nom vivoit du tems de Clovis, qui le fit venir de Savoye pour le guérir d'une fiévre dangereuſe, dont il le traita par des prieres, & il ſe rétablit. L'égliſe de ſaint Yves eſt un peu plus haut; elle fut bâtie l'an 1347, par une confrairie de Bretons qui étoit alors à *Paris*.

En avançant dans la même rue, on trouve le couvent & l'égliſe des Mathurins, ou Trinitaires. Le couvent fut fondé par ſaint Louis; & Robert Gaguin, général de l'ordre, fit bâtir l'égliſe, qu'on a embellie depuis quelque tems. On paſſe enſuite devant l'égliſe

de saint Benoît, dont on dit que saint Denis, évêque de *Paris*, a été le fondateur. Le bâtiment est fort simple & fort grossier.

De l'autre côté de la rue, se trouve le college royal, qui doit sa fondation à François I. Les professeurs, au nombre de dix-neuf, sont gagés du Roi, & font une espece de corps séparé de l'université, à laquelle ils ne laissent pas d'être soumis.

A quelque distance de là, est la place du puits certain, au haut de la rue Saint-Jean-de-Beauvais. Ce puits fut fait vers l'an 1556 par Robert Certain, pour lors curé de l'église de saint Hilaire, & nommé premier principal du college de sainte Barbe. Cette église a été bâtie dans la censive du chapitre de saint Marcel; & comme ce chapitre avoit autrefois droit de justice haute, moyenne & basse dans tout ce quartier là, c'étoit au puits certain que se faisoient ordinairement les punitions corporelles, en exécution des sentences de la même jurisdiction, & principalement lorsque quelque criminel avoit été condamné à mort.

En rentrant dans la rue Saint-Jacques, & montant un peu plus haut, on voit le college du Plessis, qui est un des plus beaux de l'université; le cardinal de Richelieu ayant laissé une somme considérable pour le faire rebâtir. A cinquante pas de ce college, est celui qu'on appelloit encore il y a deux ans, *des Jesuites*, & qu'on avoit nommé fort longtems, le *college de Clermont*. Vis-à-vis est le grand couvent des Jacobins, nommés originairement les *Freres Prêcheurs*, de l'ordre de saint Dominique.

Au sortir des Jacobins, on vient à saint Jacques de Haut-Pas, paroisse de tout ce quartier. Le séminaire de saint Magloire, aujourd'hui gouverné par les peres de l'Oratoire, est presque contigu à cette église. On trouve ensuite le couvent des Ursulines, celui des Feuillantines, & des Carmelites. L'église de ces dernieres est décorée de tableaux des plus grands maîtres; de la Magdeleine de le Brun, de la Salutation Angélique du Guide; & toute la voûte de l'église est de Champagne.

Le Val-de-Grace, l'un des plus superbes édifices qu'on ait élevé en France dans le dernier siecle, est situé de l'autre côté des Carmelites, & occupé par des religieuses de l'ordre de saint Benoît, qui avoient été fondées autrefois près du village de Biévre, en un lieu appellé le *val profond*, & fort incommode à cause des marécages. Elles se logerent en 1621 au faubourg Saint-Jacques; & la reine Anne d'Autriche, pour rendre graces à Dieu de son accouchement de Louis XIV. après 22 ans de stérilité, fit jetter les fondemens du bel édifice, qui porte le nom de *Val-de-Grace*; la coupole de cette église peinte à fresque par Mignard, est d'une grande beauté.

En entrant dans la ville par la rue d'enfer, on trouve la maison des peres de l'Oratoire, appellée l'*institution*, & fondée en 1650 par M. Pinette, secrétaire de Gaston de France, duc d'Orléans.

A peu de distance de-là, en descendant, est le couvent des Chartreux, de la fondation de saint Louis, qui leur donna le vieux château de Vauvert, habité selon les historieos de ce tems-là, par les diables, en sorte que la rue en fut nommée la *rue d'enfer*; mais suivant la vérité, & les vieux titres dans lesquels on lit *via inferior*, ces mots ne signifient autre chose que *la rue basse*, parce que cette rue étoit plus basse que la rue Saint-Jacques, qu'on appelloit la *rue haute*, *via superior*; c'est aussi pour cette raison que l'église paroissiale de saint Jacques est nommée *du Haut-pas*, *ab alto passu*. Les Chartreux occupent un terrein qui est plus grand qu'aucune autre des maisons religieuses de la ville & des fauxbourgs de Paris. Ce fut de cette maison que Henri III. partit le 15 Mars 1686 avec soixante des nouveaux pénitens dont il étoit l'instituteur, pour aller à pié processionnellement à l'église Notre-Dame de Chartres, d'où ils revinrent deux jours après.

Après avoir passé par l'endroit où étoit la porte de Saint-Michel, qui a été abattue, on entre dans la rue de la Harpe, où se présente la Sorbonne, vieux college rétabli magnifiquement de fond en comble par le cardinal de Richelieu, & en conséquence ce cardinal y a un tombeau magnifique, un des chefs-d'œuvre de Girardon. La bibliotheque de cette maison est une des plus belles de Paris. On y montre une traduction françoise de Tite-Live, manuscrite, dédiée au roi Jean, & enrichie de mignatures où regne l'or-couleur très-brillant, & dont on ignore la composition.

Après que l'on est entré dans la rue de la Harpe, en traversant la place de Sorbonne, on trouve le college d'Harcourt fondé en 1280 par Raoul d'Harcourt, chanoine de l'église de Paris. Plus bas est l'église paroissiale de Saint-Côme, bâtie en 1212 par Jean, abbé de Saint-Germain-des-Prez. Proche cette église, est la maison de Saint-Côme, destinée à l'étude de l'anatomie chirurgicale. Dans la même rue de la Harpe, sont les ruines du palais des Thermes, dont j'ai déja parlé.

A l'extrémité de la rue de la Harpe, en tournant à gauche, on entre dans celle de Saint-André-des-Arcs, où est l'église paroissiale de ce nom. Ce n'étoit autrefois qu'une petite chapelle au milieu d'un champ planté de vignes & d'arbres fruitiers. Quelques antiquaires croient que cette église a été appellée *Saint-André-des-Arcs* à cause d'un grand jardin qui étoit proche de-là, où les écoliers alloient souvent s'exercer à tirer de l'arc.

Les quatre portes par lesquelles on entroit de la ville dans le faubourg Saint-Germain, savoir la porte à laquelle on donnoit le nom du faubourg, la porte Dauphine, celles de Bussy & de Nesle ayant été abattues, tout ce quartier est devenu un des plus grands de Paris, & au-dessus des plus belles villes de France, tant pour la quantité d'hôtels magnifiques qui le composent, que pour la multitude du peuple qui s'y rencontre.

Ce quartier a pris son nom de l'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prez, fondée par le roi Childebert, fils de Clovis. La réforme a été établie dans cette abbaye en 1631. La bibliotheque est une des plus belles du royaume. Cette abbaye étoit autrefois hors de la ville, exposée aux incursions des Normands, entourée de murailles qu'on a abattues pour y bâtir les maisons qu'on voit à présent tout à-l'entour.

Le palais d'Orléans, autrement nommé le *palais de Luxembourg*, parce qu'il est dans un lieu où étoit un ancien hôtel de ce nom, fait un des grands ornemens du quartier de Saint-Germain. La reine Marie de Médicis, veuve d'Henri IV. a fait bâtir ce palais de fonds en comble. La grande galerie a été peinte par Rubens, qui s'occupa pendant 2 ans à ce travail.

Le petit hôtel de Bourbon est dans la rue de Vaugirard, qui passe devant le palais de Luxembourg; c'étoit autrefois l'hôtel d'Aiguillon, que le cardinal de Richelieu fit embellir pour la duchesse d'Aiguillon sa niece. Tout proche est le couvent des religieuses du calvaire, de l'ordre de S. Benoît, fondé en 1620 par la reine Marie de Médicis. Dans la même rue on trouve le couvent des carmes déchaussés, vis-à-vis des murs des jardins du Luxembourg. Il fut fondé en 1611 par les libéralités de quelques bourgeois qui donnerent une petite maison située en ce lieu-là à des religieux carmes venus d'Italie, pour apporter en France la réforme que sainte Therese avoit faite en Espagne de l'ordre du Mont-carmel. Ces bons moines n'ont pas mal prosperé.

Le monastere des filles du saint Sacrement, qui est dans la rue Cassette, a été fondé par Marguerite de Lorraine, seconde femme de Gaston de France, duc d'Orléans. Dans la rue parallele qu'on nomme *la rue Pot de fer*, & qui aboutit dans celle de Vaugirard, se trouve le noviciat des jésuites. Le grand autel de leur église est embelli d'un tableau de Poussin.

L'église de saint Sulpice, paroisse de tout ce vaste quartier, étoit autrefois un bâtiment très-serré, dont on a fait une des magnifiques églises du royaume, mais avec de très-grands défauts. Cette église, qui n'est pas encore finie, a été commencée en 1646, & Gaston d'Orléans y mit la premiere pierre. La maison du séminaire de saint Sulpice est tout proche de l'église; le platfond de la chapelle a été peint par le Brun.

L'endroit où se tenoit la foire de saint Germain, autrefois fameuse, étoit à l'extrémité de la rue de Tournon. Ce lieu consistoit en plusieurs allées couvertes, disposées dans un quarré de pure & vieille charpenterie, tout rempli de boutiques pendant le carême, de jeux, & de spectacles; les rues de cet emplacement, au nombre de sept, très-pressées, & très-étroites, se coupoient les unes les autres; mais charpente, boutiques, marchandises, effets, tout a été consumé dans les flammes par un incendie fortuit, arrivé le 17 Mars 1762, & c'est un grand reproche que peut se faire la police supérieure de cette ville.

Le couvent moderne des Prémontrés est à l'entrée de la grande rue de Seve. Proche de-là, est l'hôpital des petites-Maisons, qui étoit autrefois une maladrerie, & qui fut rebâti vers l'an 1557, par ordre de messieurs de Ville. L'hôpital des Incurables est situé dans la même rue: cet hôpital contient dix arpens de terre, & fut fondé l'an 1634, par le cardinal de la Rochefoucault.

Le couvent des Cordelieres, est dans la rue de Grenelle: ces religieuses qui étoient auparavant dans la rue des francs-Bourgeois, ont acheté l'hôtel de Beauvais qu'elles ont accommodé à leur maniere. En continuant de marcher dans la rue de Grenelle, proche la rue du Bac, on voit une nouvelle & belle fontaine, que la Ville a fait construire en 1739, sous les auspices de M. de Maurepas, & sur les desseins d'Edme Bouchardon, fameux sculpteur.

L'hôtel royal des Invalides, décrit par tant d'auteurs, se trouve au bout de cette rue. Au haut de la rue du Bac, est le séminaire des Missions étrangeres; du même côté de la mission, est un monastere des filles de la Visitation, qui sont venues s'établir en ce lieu-là en 1673, en quittant la rue Montorgueil, où elles avoient une chapelle, lorsqu'elles furent admises en 1660.

L'hôpital des Convalescens est de ce même côté. Il fut fondé l'an 1652, par Angélique Fraure, épouse de Claude de Bullion, sur-intendant des finances, pour huit pauvres convalescens sortis de la Charité, qui peuvent y demeurer une semaine, afin d'y rétablir leurs forces. On trouve ensuite le noviciat des Dominicains réformés, qui ont fait bâtir dans leur terrein une nouvelle église.

A l'extrémité de la rue S. Dominique, on voit l'hôpital de la Charité: les religieux qui le gouvernent, furent établis à Paris l'an 1602, & Marie de Médicis fut leur fondatrice. Près de l'hôpital, est bâtie l'église & les infirmeries pour les malades, où chacun a un lit séparé, établissement sage, & sans lequel toute infirmerie est honteuse.

La rue de l'Université est fort longue, & n'est appellée ainsi qu'à son extrémité du côté du pré aux Clercs; le long des hautes murailles de l'abbaye de saint Germain, on la nomme la *rue du Colombier*, à cause qu'il y avoit autrefois dans cet endroit un grand colombier, appartenant aux religieux de cette abbaye. Plus avant au milieu, elle est appellée la *rue Jacob*, nom dont j'ignore la raison.

La rue Mazarine est parallele à celle de Seine: on la nommoit auparavant la *rue des fossés de Nesle*. Au sortir de la rue des fossés saint Germain, où est le théatre si médiocre de la comédie françoise, on entre dans la rue Dauphine, pour se rendre sur le quai des Augustins, qui commence au pont saint Michel, & qui finit au pont-neuf. Cette rue qui n'étoit auparavant qu'un grand espace rempli de jardins & de vieilles matieres, au-travers desquelles on la perça, fut appellée *rue Dauphine*, à cause qu'on la bâtissoit dans le tems de la naissance de Louis XIII. A l'extrémité il y avoit une porte de la ville, qui fut abbattue en 1673.

Les grands Augustins ont leur couvent sur le quai; ils vinrent à Paris vers l'année 1270, sous le nom d'*hermites de saint Augustin*, & furent logés d'abord près de la rue Montmartre, dans une rue qui en a été appellée la *rue des vieux-Augustins*. Ces religieux s'établirent ensuite dans la rue des Bernardins, au lieu où est à présent l'église paroissiale de saint Nicolas du Chardonnet; & enfin, ils s'associerent avec les Pénitens, qu'on nommoit *Sachets*, à cause qu'ils étoient vétus d'une maniere de sac: saint Louis les avoit mis en ce lieu-là sur le bord de la riviere. Les Augustins à qui ces pénitens céderent la place, pour se disperser en diverses maisons religieuses, commencerent à faire bâtir leur église, & elle ne fut en l'état où elle est présentement, que sous le regne de Charles V. dit le *Sage*. Les assemblées extraordinaires du clergé, se tiennent ordinairement dans les salles du monastere.

Le collége Mazarin est dans l'endroit où étoit autrefois la porte de Nesle; c'est un collége très-spacieux, dont la bibliotheque est publique. Le tableau du grand autel est de Paul Véronnese, & les petits tableaux dans des ronds, sont de Jouvenet.

On voit ensuite l'église des Théatins: ces religieux vinrent en France en 1644, & le cardinal Mazarin leur fondateur, leur laissa en mourant cent mille écus pour commencer leur église. Leur principal institut est de vivre des charités qu'on leur fait; ils ont été nommés *Théatins*, de Jean Caraffe, évêque de Théate, qui institua leur ordre en 1524, sous le titre de *Clercs réguliers*.

Le pont-Royal qui est voisin des Théatins, a été bâti en la place du pont-Rouge, qui n'étoit fait que de bois. Comme les débordemens de la Seine l'avoient souvent emporté, Louis XIV. ordonna que l'on en fit un de pierres, & les fondemens en furent jettés en 1685. Ce pont est soutenu de quatre piles & de deux culées, qui forment cinq arches entre elles; les deux extrémités du même pont sont en trompe pour en faciliter l'entrée aux carrosses & aux grosses voitures. Il y a des trottoirs des deux côtés pour la commodité des gens de pié: sa longueur est à-peu-près de soixante & douze toises; sa largeur est de huit toises quatre piés, desquelles on a pris neuf piés pour chaque trottoir, sans compter deux autres piés pour l'épaisseur des parapets.

Le pont-Neuf situé vis-à-vis du pont-Royal, offre au milieu une entrée dans l'île du Palais. Henri III. fit jetter les fondemens de ce pont l'an 1578. Henri IV. le fit achever en 1604; sa statue équestre y fut érigée en 1614; mais le tout ne fut terminé qu'en 1635. La figure du cheval est de Jean Boulogne; mais elle est trop massive & trop épaisse: la figure du roi est de Dupré.

Après la statue equestre de ce grand prince, on trouve la Samaritaine au bout de ce pont, du côté de saint Germain-l'Auxerrois. Ce bâtiment construit sous le regne d'Henri IV. en 1604, fut détruit en 1712, &

reconstruit sans ornemens en 1715. Il contient une pompe foulante & aspirante pour élever les eaux, & en fournir tant au jardin des Tuileries, qu'ailleurs.

La place Dauphine qui est située à la pointe de l'île du palais, vis-à-vis le cheval de bronze, est de figure pyramidale. Les maisons qui la forment furent élevées en 1606, peu d'années après la naissance de Louis XIII. & on la nomma *place Dauphine*, à cause du titre de dauphin que ce prince avoit alors. On a ouvert de ce côté-là une entrée pour le palais. Cette place & les quais qu'elle a de chaque côté, savoir, le quai des Orfevres, & celui des Morfondus, ont été pris dans un grand terrein, qui faisoit autrefois une partie des jardins du palais, lorsque les rois y tenoient leur cour.

L'église de Notre-Dame, métropolitaine de *Paris*, est très-ancienne; mais nous ignorons si la cathédrale de cette ville dans les premiers tems, étoit saint Etienne-des-Grès ou saint Marcel: nous savons seulement que sous les enfans de Clovis, elle étoit à-peu-près où elle est encore aujourd'hui, & que sous le regne de Louis le Débonnaire, il y avoit dans le parvis de Notre-Dame, du côté de l'Hôtel-Dieu, une église de saint Etienne, où se tint un concile en 829. Il en restoit encore des murs du tems de Louis le Gros, que ce prince, dans ses lettres au sujet des limites de la voirie des évêques de *Paris*, appelle *muros veteris ecclesiæ sancti Stephani*; c'étoit probablement l'ancienne cathédrale, appellée du nom de *saint Etienne* dans plusieurs auteurs.

Cette partie de la cité, ne s'étendoit pas plus loin que saint Denis-du-Pas & l'archevêché; car ce qu'on nomme le *terrein*, connu du tems de saint Louis sous le nom de la *motte-aux-papelards*, paroît s'être formé des décombres & des immondices, qu'occasionna la construction du vaste bâtiment de l'église de Notre-Dame. Quant à l'autre partie opposée, elle ne s'étendoit que jusqu'à la rue de Harlai. Au-delà étoient deux îles, l'une plus grande vis-à-vis des Augustins, & l'autre plus petite au bout du quai de l'Horloge. La position de ces deux îles est marquée dans un ancien plan de *Paris* en tapisserie, dont M. Turgot, prevôt des Marchands, a fait l'acquisition pour la ville.

Je reviens à l'église de Notre-Dame: le roi Robert ne la trouvant pas assez belle, entreprit de la rebâtir, mais elle ne fut achevée que sous le regne de Philippe-Auguste; l'architecture en est toute gothique. Les dedans en sont fort obscurs; le chœur est orné de tableaux de la main de Jouvenet, représentant la vie de la Vierge à qui l'église est dédiée. Le grand autel a été exécuté par les ordres de Louis XIV. pour accomplir le vœu de son pere. Les anges de métal, de grandeur naturelle, ont été jettés en fonte en 1715 par Roger Schabot; la croix d'argent & les six chandeliers sont de Claude Balin, fameux orfevre.

L'Hôtel-Dieu situé auprès de Notre-Dame, & qui devroit être hors de la ville, est le plus grand hôpital de *Paris*; on y a vû trois à quatre mille malades, qu'on met alors trois & quatre ensemble dans un même lit, pratique d'autant plus funeste, qu'elle multiplie les causes de mort pour ceux qui réchapperoient s'ils étoient seuls dans un lit. On attribue la fondation de cet hôpital à saint Landry, évêque de *Paris*, qui vivoit sous Clovis II. en 660. De l'autre côté de l'Hôtel-Dieu, est un hôpital des Enfans-Trouvés, rebâti dans ce siecle. Tout ce quartier qu'on appelle la *cité*, est rempli de rues étroites, & de plusieurs petites églises fort anciennes.

Le palais qui a été autrefois la demeure de nos rois, fut abandonné aux officiers de justice par Philippe le Bel, qui vouloit rendre le parlement sédentaire. Ce prince, pour donner plus d'espace à l'édifice, fit bâtir la plûpart des chambres, & tout l'ouvrage fut achevé en 1313. Cependant il est certain qu'il y avoit de grands bâtimens avant ce tems-là. Clovis y avoit tenu sa cour; & saint Louis, qui y fit un plus long séjour que les autres rois, y avoit fait faire plusieurs ouvrages. La grande salle a été bâtie sur le plan d'une autre très-ancienne, dans laquelle les statues des rois de France étoient placées tout à l'entour. C'étoit le lieu où ils recevoient les ambassadeurs. Ils y donnoient des festins publics à certains jours de l'année, & même on y faisoit les noces des enfans de France. Cette salle qui fut réduite en cendres au commencement du dernier siecle, est présentement voutée de pierres de taille, avec une suite d'arcades au milieu, soutenue de piliers, autour desquels il y a de petites boutiques occupées par des marchands. La grand'chambre est à côté de la grande salle, & fut bâtie sous saint Louis, qui y donnoit les audiences publiques. Louis XII. la fit réparer comme elle est. La Tournelle, qui est la chambre où l'on juge les criminels, est celle où couchoit saint Louis.

La sainte Chapelle est une église bâtie par le même roi, & dont l'ouvrage fut achevé en 1247. Saint Louis y établit un maître chapelain, qu'on nomme aujourd'hui *trésorier*, lequel a comme les évêques la qualité de conseiller du roi en tous ses conseils, & le privilege d'officier pontificalement, à l'exception de porter la crosse. Cette église ne dépend que du saint-siege, & assurément elle devroit ne dépendre que du roi.

A quelque distance du palais, est le pont Notre-Dame, le plus ancien & le premier qu'on ait bâti de pierres. Il fut achevé tel qu'on le voit à-présent en 1507, sur les desseins d'un cordelier de Vérone, nommé *Joannes Jucundus*, qui entreprit l'ouvrage aux frais de l'hôtel-de-ville. Il est chargé de chaque côté, de maisons ornées sur le devant de grands thermes d'hommes & de femmes, qui portent des corbeilles pleines de fruit sur leurs têtes.

Au milieu de ce pont, on a dressé deux machines qui élevent de l'eau de la riviere pour la commodité des quartiers de la ville qui en sont éloignés. Les vers suivans de Santeuil y sont gravés en lettres d'or sur un marbre noir:

Sequana, cum primùm reginæ allabitur urbi,
Tardat præcipites ambitiosus aquas.
Captus amore loci, cursum oblivíscitur, anceps,
Quò fluat, & dulces nectit in urbe moras.
Hinc varios implens, fluctu subeunte, canales,
Fons fieri gaudet, qui modò flumen erat.
Anno M. DC. LXXVI.

Le petit-Pont ainsi nommé, a été plusieurs fois détruit & refait; les maisons qu'on avoit bâties dessus en 1603, furent détruites en 1718, desorte qu'on a rétabli ce pont sans y reconstruire de maisons.

A côté du pont Notre-Dame, & sur le même canal, on trouve le pont au Change, appellé de ce nom, à cause qu'il y avoit autrefois un grand nombre de changes, ou de changeurs, dans les maisons qui étoient dessus; ces changeurs faisoient une maniere de bourse dans cet endroit. Ce pont qui étoit de bois, ayant été consumé en 1639 par un furieux embrasement, on le rebâtit solidement de pierres de taille, & on éleva dessus deux rangs de maisons, dont les faces sont aussi de pierres de taille.

A l'autre bout du pont au Change, au coin du quai des Morfondus, est l'horloge du palais, sur laquelle on regle les séances du parlement.

Le pont saint Michel est aussi proche du palais, à l'opposite du pont au Change. Il y a grande apparence qu'il a pris son nom de la petite église de saint Michel, qui est dans l'enclos de la cour du palais, vis-à-vis de la rue de la Calandre. Il a été construit sous le regne de Louis XIII. tel qu'on le voit aujourd'hui, & chargé de maisons de briques & de pierres de taille.

Voilà tout *Paris* parcouru. J'ai néanmoins oublié

de dire dès le commencement, que cette ville souffrit beaucoup en 845 & 856 par les courses des Normands, & qu'ils l'assiégerent en 886 & 890. Elle fut encore ravagée sous le regne de Louis d'Outremer; & sous celui de Charles VII. les Anglois s'en rendirent les maîtres. Non-seulement elle avoit été presque toute brûlée en 585, mais elle éprouva un nouvel incendie en 1034, & une grande inondation de la Seine en 1206.

Si maintenant quelque parisien desiroit encore d'avoir de plus amples détails sur le lieu de sa naissance, il peut consulter un grand nombre d'écrivains, qui depuis long-tems se sont empressés de donner des descriptions prolixes de *Paris*, & d'éclaircir toute son histoire.

Jean de Hauteville a, je crois, rompu la glace dans un ouvrage intitulé *Archithrenius*, & publié en 1517, *in*-4°. Gilles Corrozet, imprimeur, & le président Claude Fauchet, suivirent l'exemple d'Hauteville. Nicolas Bonfous augmenta l'ouvrage de Corrozet son collegue, & le remit au jour en 1588. Le succès des fastes de *Paris*, anima Jacques du Breuil, religieux bénédictin de saint Germain-des-Prés, & lui fit entreprendre le théâtre des antiquités de cette ville, qui parut en 1612, *in*-4°. & c'est la seule bonne édition.

Depuis du Breuil, trois autres grands ouvrages ont été composés pour éclaircir l'histoire de *Paris*. Le premier, de Claude Malingre, parut en 1640, *in-fol.* sous le titre d'*antiquités de la ville de Paris.* Le second, intitulé *Paris ancien & moderne*, est de Henri Sauval, avocat au parlement. Son ouvrage dans lequel il traite, article par article, de tout ce qui concerne la ville de *Paris*, a paru long-tems après la mort de l'auteur, savoir, en 1724, en trois volumes *in-folio.* Le troisieme, commencé par dom Félibien, religieux bénédictin de la congrégation de saint Maur, est une histoire suivie de *Paris*. Cette histoire a été continuée par dom Lobineau, religieux de la même congrégation, & imprimé, en 1725, en cinq volumes *in-folio.* Le sieur Grandcolas en a fait un abrégé en deux volumes *in*-12. qui ont été imprimés en 1728, & supprimés aussi-tôt.

Il y a plusieurs autres descriptions particulieres de *Paris*, comme celle de François Colletet, qui a aussi donné en 1664, en deux volumes *in*-12. un abrégé des annales & antiquités de *Paris*. On estime en particulier la description de cette ville, que M. de la Mare, commissaire au châtelet, a mise à la tête de son excellent traité de la police.

La description de *Paris* par Germain Brice, dont on publie fréquemment de nouvelles éditions, a fait tomber toutes les précédentes; celles de Jean Boisseau, de Georges de Chuyes, d'Abraham de Pradel, de Claude le Maire, *&c.* On peut joindre à la description de Brice les vingt-quatre Planches gravées en 1714 par ordre de M. d'Argenson, lieutenant de police, ou mieux encore celles de l'abbé de la Grive à cause de la nouveauté.

Le pere Montfaucon a parlé plusieurs fois de *Paris* dans son antiquité expliquée. Il y a aussi divers morceaux à ce sujet dans les mémoires des Inscriptions. Ceux même de l'académie des Sciences, contiennent des discussions sur la grandeur de *Paris* & de Londres; mais ce que j'aime beaucoup mieux, ce sont les *essais sur Paris*, par M. de Sainte-Foix.

Ajouterai-je qu'on a aussi une histoire de l'église de *Paris*, composée par Gerard Dubois, qui parut en deux volumes *in-fol.* en 1690 & 1710, quoiqu'elle ne finisse qu'à l'an 1283. Enfin, on a publié en six volumes *in-fol.* l'histoire de l'université de *Paris* jusqu'en 1600, par César-Egaste du Boulay; & quoique cette histoire ait été censurée l'an 1667 par la faculté de *Paris*, cette censure ne lui a fait aucun tort dans l'esprit du public.

Mais j'avoue que les étrangers sont moins curieux des prétendues antiquités de *Paris*, de sa police, de sa topographie, de l'appréciation de sa grandeur, de l'histoire de son église & de son université, que d'être instruits du caractere & des moeurs actuelles des habitans de cette ville, à cause de la grande influence qu'ils ont sur le reste du royaume, & même sur quelques pays voisins. Je sai que c'est-là ce qui intéresse davantage les gens de goût, & c'est précisément ce qu'aucun écrivain n'a traité. Plusieurs personnes de beaucoup d'esprit, qui pouvoient nous instruire à merveille sur ce sujet, se sont contentées, pour donner une idée du caractere des Parisiens, d'observer en passant que leur portrait étoit calqué sur celui des Athéniens; mais ils ne sont entrés dans aucun détail pour justifier cette prétendue ressemblance.

Comme je vis, pour ainsi dire, au milieu d'Athènes, ayant fait beaucoup de recueils sur cette ville, je puis tracer le portrait de ses habitans, & mettre le lecteur en état de juger si mes compatriotes ont avec eux de si grands rapports qu'on l'assure, & que je n'ai pas l'esprit d'appercevoir à tort ou avec raison. Quoi qu'il en soit, le tableau que je vais esquisser des moeurs d'Athènes, & qui manque sous ce mot géographique, devient nécessaire, mais d'une absolue nécessité dans cet ouvrage, parce qu'il est indispensable aux gens de Lettres de l'avoir devant les yeux, pour entendre les Orateurs, les Historiens, les Philosophes & les Poëtes, qui y font perpétuellement allusion.

Les Athéniens étoient d'un esprit vif; ils aimoient mieux, dit Plutarque, deviner une affaire, que de prendre la peine de s'en laisser instruire.

Ils étoient extrèmement polis & pleins de respect pour les dames; on ne fouilloit point les logis des mariés pendant que leurs épouses y étoient; & dans un tems de guerre on renvoyoit les lettres que les ennemis écrivoient aux dames d'Athènes, sans les décacheter.

Ils ne portoient que des habits de pourpre & des tuniques de différentes couleurs, brodées à la phrygienne. Les dames sur-tout étoient folles de la parure; elles mettoient dans leurs cheveux des cigales d'or, à leurs oreilles des figues d'or, & sur leurs robes tous les ornemens qui pouvoient jetter de l'éclat. Elles inventoient tous les jours des modes nouvelles, & alloient se promener à la porte de dipylon, pour les étaler aux yeux de tout le monde.

Elles apprirent aux dames romaines à mettre du rouge & du blanc. Les lacédémoniennes ne se doutoient pas qu'elles fussent belles; les athéniennes croyoient l'être, parce qu'elles se mettoient d'une maniere qui cachoit habilement leurs défauts. Elles étoient extrèmement blessées, quand des étrangers vantoient en leur présence l'adresse des lacédémoniennes à monter à cheval, leur habit court, leurs étoffes moirées, leurs gazes de cor, leurs chapeaux de joncs de l'Eurotas, la beauté de leur teint, & la finesse de leur taille. Pour lors desespérées, elles demandoient avec dédain à ces étrangers si c'étoit le brouet noir dont vivoient les lacédémoniennes, qui leur procuroit ces deux derniers avantages.

Elles admettoient les baptes aux mysteres de leur toilette; c'étoient des prêtres efféminés qui se noircissoient le sourcil, portoient une robe bleue, & vouloient qu'on ne jurât devant eux que par la divinité de Junon. Elles parfumoient leur linge de la plante parthénon, dont les murs du château de leur ville étoient couvertes, & elles en avoient toujours des sachets dans leurs poches.

Elles ne manquoient point les fêtes des bachanales, qui se célébroient en hiver tous les ans par les prêtresses appellées *gérares*; & l'été elles alloient se promener tantôt au pyrée, tantôt dans la prairie

nommée l'*ënœon*, entourée de bosquets de peupliers, & tantôt à œgyron: c'étoit le lieu où les paysans d'Icaria représentoient leurs farces à la lumiere ; & le peuple y avoit fait des échaffauds pour y jouir de ce spectacle.

Elles lisoient, pour se former le style, les brochures nouvelles, & toutes avoient dans leurs petites bibliotheques le recueil des pieces de théâtre de Cratinus, d'Eupolis, de Ménandre, d'Aristophane, d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide, & sur-tout les poésies de Damophyle, de Sapho, & d'Anacréon. Les copistes imaginerent de transcrire pour Athènes tous ces ouvrages en petit format égal, & le débit en fut incroyable.

On recevoit au cynotarge tous les enfans illégitimes, & les meres qui voudroient y venir faire leurs couches; mais cet établissement utile n'eut pas de succès, parce que peu de tems après sa fondation, l'athénien, naturellement babillard, ne put retenir sa langue; & la révélation d'un pareil mystere éloigna toutes les filles d'un certain rang, qui se trouvoient malheureusement enceintes, de profiter d'un asyle où le secret étoit hautement violé. Elles prirent des robes lâches pour cacher leurs grossesse, ou des breuvages pour faire périr leur fruit, au hasard d'en être elles-mêmes la triste victime ; ce qui n'arriva que trop souvent.

Les Athéniens n'étoient pas seulement babillards, mais pleins de vanité. Ils entretenoient par ce seul mobile un très-grand nombre de domestiques. Les vingt mille citoyens d'Athènes avoient cent vingt mille valets; quand ils sortoient, ils se faisoient suivre par des esclaves qui portoient des siéges plians, pour que leurs maîtres ne fussent pas obligés de rester trop long-tems debout, & de se fatiguer à marcher dans les rues. Ils s'habilloient comme les femmes, d'habits brodés, composoient leur teint comme elles, se frisoient, se parfumoient, mettoient des mouches, se plaignoient de migraine, avoient un miroir de poche, une toilette, un *nécessaire*.

L'exemple gagnant tous les ordres de l'état, le fils d'un Proëdre, d'un Lexiarque, d'un Telone, se modeloit sur le fils du Polémarque, du Thallassiarque & du Chiliarque. Ils affectoient des manieres enfantines, un langage traînant; & quand ils arrivoient dans les compagnies, ils se jettoient sur des siéges renversés, qu'ils ne quittoient qu'avec peine pour aller languir & s'ennuyer ailleurs. Ils nommoient ces sortes de visites des *usages*, des *devoirs*; & après les avoir remplis, ils terminoient la journée par se rendre à quelque farce nouvelle, ou chez quelque courtisanne qui leur donnoit à souper.

Ils avoient perdu la mémoire d'Amphiction, de Thésée, des Archontes qui les avoient gouvernés avec sagesse, & ne songeoient qu'aux bouffons, aux danseuses, aux baladines qui pouvoient les divertir. Ils encensoient l'idole du jour, & la fouloient aux piés le lendemain. Sans retenue, sans principes, sans amour du bien public, ils étoient nés pour murmurer, pour obéir, pour porter le joug, pour devenir les esclaves du premier maître; &, ce qu'il y a de très-plaisant, des esclaves orgueilleux. Ce fut Philippe qui daigna les asservir après la bataille de Chéronée. On ne le craignoit pas à Athènes comme l'ennemi de la liberté, mais des plaisirs. *Frequentiùs scenam quam castra visentes*, dit Justin. Ils avoient fait une loi pour punir de mort celui qui proposeroit de convertir aux besoins de l'état l'argent destiné pour les théâtres. Philippe renvoya tous les prisonniers, mais il ne renvoya pas des hommes qui lui fussent redoutables.

L'amour excessif de la volupté, du repos & de l'oisiveté, étouffoit chez les Athéniens celui de la gloire, de l'indépendance & de la vertu : de-là venoit non-seulement leur avilissement en général, mais en particulier la négligence de leurs affaires, le dépérissement de leurs terres, de leurs palais, & de leurs meubles. Les valets vivoient comme les maîtres, & n'avoient soin de rien. Les édifices, les statues & les beaux ouvrages de Periclès, tomboient en ruine. Ils bâtissoient, laissoient périr, & ne réparoient jamais. Ils étoient par leur malpropreté manges de vers & d'insectes; le seul appartement de compagnie brilloit de colifichets étalés à la vûe par ostentation, mais tous les autres infectoient: leurs esprits abâtardis par le luxe, ne s'occupoient qu'à avoir autant de connoissances qu'il en falloit pour en faire parade, & disserter légérement sur les modes, les objets de goût, les attributs de la Vénus de Praxitele, ou de la Minerve de Phidias.

Chez eux la plus grande sagesse consistoit à ne point attaquer les lois d'Athènes, à se rendre aux sacrifices, aux fêtes des dieux, à l'assemblée du peuple, au prytanée à l'heure fixe, & avec des habits d'usage. Dailleurs aisés dans leurs manieres, & libres dans leurs propos, ils donnoient un plus grand prix à ce qu'on disoit qu'à ce qu'on faisoit. Leur foible pour être flatté étoit extrème; c'est pourquoi les orateurs, avant que d'entamer leur discours, demandoient toujours : *Quel avis, Messieurs, peut vous faire plaisir?* Et les prêtres, *quels sacrifices vous seroient les plus agréables?*

Ils vouloient être amusés jusque dans les affaires les plus sérieuses. Un de leurs citoyens rendant les comptes de sa gestion, ajoûta : « J'oubliois, Messieurs, » de vous dire qu'en me conduisant ainsi, lorsque » des amis m'invitoient à un repas, jamais je ne me » suis trouvé le dernier à table ». Cette naïveté singuliere fut très-bien reçue, & tous ses comptes lui furent alloués. Cléon, un de leurs magistrats, ayant passé toute la nuit à l'odéum, & n'étant point prêt sur un sujet important qu'il devoit traiter, les pria de remettre l'assemblée à un autre jour, « parce qu'il » avoit, dit-il, chez lui grande compagnie qui s'avi» seroit de manger son excellent dîner sans l'atten» dre ». Chacun se mit à rire, & s'en alla gayement, en lui disant qu'il étoit homme de trop bonne compagnie pour en priver ses amis.

L'orateur Stratocle leur ayant annoncé une victoire sur mer, on fit pendant trois jours des feux de joie, & on les continuoit encore quand la nouvelle de la défaite de l'armée navale d'Athènes arriva. Quelques-uns lui en firent de grands reproches sur la place. « Il est vrai, dit-il, que je me suis trompé, » mais vous avez passé trois jours plus agréablement » que vous n'auriez fait sans moi ». Cette répartie calma le chagrin du peuple; il la trouva plaisante, & quelqu'un fit là-dessus la scolie ou chanson de Stratocle, qu'on mit au rang des chansons joyeuses, & qu'on chanta bien-tôt après dans les carrefours.

Ils ridiculisoient également le bien & le mal; mais comme le mal étoit ordinaire chez eux, ils y portoient moins d'attention. De plus, ils aimoient à rire, & le mal ne donne point à rire. Aucun autre peuple n'étoit né comme lui pour la plaisanterie & les bons mots. Il y avoit dans Athènes une académie de plaisans, ainsi que des académies de philosophes; ces sages, comme les appelle Athénée, étoient au nombre de soixante, & s'assembloient dans le temple d'Hercule; leur institut étoit de raffiner sur les plaisanteries, & leur décision étoit d'un si grand poids, qu'on disoit, *les soixante pensent ainsi*; & d'un railleur spirituel, *il est de l'académie des soixante*. Leur réputation s'étendit si loin en ce genre, qu'ils comptoient parmi les membres de leur corps des têtes couronnées. Philippe de Macédoine leur envoya un talent pour y être aggrégé, & recevoir d'eux les premieres nouvelles des ridicules qu'ils inventeroient

contre leurs archontes, leurs prêtres & leurs philosophes.

Ce prince connoissoit parfaitement les Athéniens: il savoit qu'ils étoient malins par contagion, & que rien ne les délectoit autant que la satyre. Ils vouloient voir sans cesse les parodies d'Eschyle, de Sophocle & d'Euripide. Dans le tems que la guerre du Péloponnèse mettoit la république à deux doigts de sa perte, on jouoit au théâtre les nuées d'Aristophane; & quelque courier ayant apporté la nouvelle que l'armée venoit d'être encore battue, ils demanderent pour se distraire la dixieme représentation des nuées. C'est ainsi qu'ils se consoloient, en s'amusant à prendre le premier homme de la Grece, le vertueux Socrate, pour objet de leurs railleries; ils allerent même jusqu'à jouer sur leur théâtre la femme de Minos. Mais ceux qui gouvernoient étoient fort aises que le peuple athénien s'occupât de frivolités odieuses, plûtôt que des affaires de l'état. Aussi les archontes permirent dans ces conjonctures qu'on barbouillât les sages à la maniere de Cratinus & d'Eupolis, ce qui fut très-applaudi.

Quelques semaines avant les fêtes sacrées, ils se rendoient en foule au pœcilé, pour voir les sauteurs, les baladins, & les gens qui faisoient des tours d'adresse. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'ils alloient à quelques-uns de leurs spectacles pour le seul plaisir d'être vûs ou de s'en mocquer. Le bizarre mélange des farces de l'un de ces spectacles où on parloit consécutivement la langue athénienne & la langue des barbares, les amusoit beaucoup, parce que les acteurs leur laissoient en sortant l'agrément de les critiquer, pourvû qu'ils revinssent le lendemain à leurs mascarades.

Ils étoient admirateurs enthousiastes de l'odéum; c'étoit un théâtre de mauvaise musique, entouré des logemens de toutes les courtisannes, d'une place publique où l'on vendoit de la farine, & d'un grand portique qu'Ariobarzane, roi de Cappadoce, avoit enjolivé. Mais il y avoit à ce théâtre des mimes qui représentoient des gestes indécens, des danses lascives, & des amours criminelles. On y célébroit aussi la fête d'Adonis, & tout ce qui s'y passoit étoit le sujet le plus intéressant des conversations.

Outre les fêtes publiques de plaisir, les Athéniens en avoient de particulieres, dont la danse à la suite des repas faisoit le principal objet. Il n'y avoit qu'une seule de leurs danses que Platon approuva; c'étoit une danse grave & majestueuse, mais les Athéniens n'en faisoient usage que pour la forme. Ils lui préféroient les ménades où les danseurs étoient travestis, toutes les danses folâtres, sur-tout la danse nommée *lamprotere*, & celle dont parle Homere dans le *XVIII. liv. de l'odyssée.*

Ils mirent à la mode la danse pyrrhique, non pas la pyrrhique guerriere des Lacédémoniens, mais cette pyrrhique pacifique où les danseurs ne portoient que des thyrses, des bouquets de fleurs, & des flambeaux. Apulée nous en a donné la description, qu'on sera bien-aise de lire ici. *Puelli, puellæque, virenti florentes ætatulâ, formâ conspicui, veste nitidi, incessu gestuosi, græcanicam saltabant pyrrhicam, thyrsum quatientes, dispositis ordinationibus, indecoros ambitus inerrabant; nunc in orbem rotarum flexuosi, nunc in obliquam seriem connexi, & in quadratam patorem cuneati, & in catervæ dissidium separati.*

On sait au sujet de la danse, l'histoire d'Hyppoclide, qui passoit pour le plus riche, le plus agréable & le plus beau des Athéniens. Clisthène, roi de Sycione, avoit envie de lui donner sa fille en mariage. Il lui fit une fête magnifique avant que de dresser le contrat. Hippoclide fort content de sa figure, dansa d'un air dégagé, libre & indécent, la danse appellée *emmélée*, qui étoit une danse grave & noble: « Fils de Tisandre, lui dit Clysthène, tu as dansé ton mariage » hors de cadence ». A quoi le jeune homme répondit: « Hippoclide ne s'en soucie guère »; réponse qui devint proverbe à Athènes.

L'oisiveté, les promenades, les spectacles, les danses, formerent dans toute la ville des parties de souper où régnoit la chere la plus délicate. La dépense en ce genre devint si grande, que les Athéniens pour pouvoir la soutenir vendirent leur vaisselle d'argent, & se servirent de la poterie de Samos. Démétrius ayant abandonné à son maître-d'hôtel les restes de sa table, ce maître d'hôtel en deux ans de tems acheta trois terres. Un habile cuisinier se payoit aussi cher qu'à Rome; on n'estimoit que les repas apprêtés de la main de Moschion. On accordoit le droit de bourgeoisie aux enfans de Chérips, parce que leur pere avoit inventé une nouvelle sorte de ragoût aux truffes de la Grece. Le nom de ce ragoût nous a été conservé par Athénée; on l'appelloit *truffes à l'Alcibiade*, ou *truffes en surprise.*

Quoiqu'on servît à leurs tables les meilleurs vins du monde, ils en buvoient néanmoins très-sobrement, parce qu'ils vouloient que leurs repas fussent assaisonnés de conversations légeres & plaisantes; ces conversations rouloient sur les nouvelles du jour, les brochures, les spectacles, les amourettes de Thais avec Ménandre, & les nouveaux logogryphes formés de vers d'anciens poëtes parodiés. On ne parloit jamais à table de Mégabise, de Rhodes, de Sparte, ni de Philippe que pour un moment, & pour s'en moquer.

Ce que dit Horace de l'envie toujours attachée à la vertu, étoit encore plus vraie à Athènes qu'ailleurs, *virtutem incolumen oderunt invidi.* Une grande supériorité de mérite en quelque genre que ce fût, affligeoit vivement les Athéniens. Thémistocle, Miltiade, Aristide, Péricles, Socrate, Démosthènes, Démétrius de Phalere, & Phidias, en sont de belles preuves. L'éclat de leur gloire leur suscita mille envieux, sortes d'ennemis également couverts & dangereux. Athénée nous apprend qu'on vit même, à la honte des mysteres sacrés, des prêtres de Minerve supplantés par des prêtres de Vénus.

La religion des Athéniens étoit la même pour le fonds que celle des autres grecs, excepté dans quelques points, dont l'intérêt des pontifes avoit sur-tout établi la sainteté. Les Athéniens ne furent point choqués des impiétés qu'Eschyle dans sa tragédie faisoit tenir à Prométhée contre Jupiter, mais ils étoient faciles à effaroucher sur Cérès & ses mysteres. C'est que Jupiter n'appartenoit qu'en général à la religion, au lieu que Cérès & ses mysteres avoient rapport aux intérêts particuliers de la capitale de l'Attique, & des pontifes puissans qui desservoient les autels de la déesse.

Leur ville étoit remplie de temples, de monumens de piété, de lieux d'amusement & de libertinage. Les Athéniens étoient tout ensemble impies & superstitieux; ils réputoient le jeudi comme un jour malheureux; on renvoyoit toute assemblée qui tomboit ce jour-là. On s'enivroit de plaisir pendant la célébration des thesmophories; & le troisieme jour qu'elles finissoient, on se rendoit de l'odéum & du théâtre de Bacchus, dans le temple de Minerve, où chacun suivoit des observances religieuses de la journée; ce qui fait que Plutarque appelle le troisieme jour des thesmophories, le *plus triste jour de l'année.*

Aux fêtes sacrées d'Eleusis, les femmes passoient douze heures consécutives dans le temple, assises sur des bancs, sans prendre aucune nourritute, & tenant dans leurs mains un livre écrit en langue égyptienne, avec des hiéroplyphes. Chacun conservoit ce livre dans des peaux teintes en pourpre; mais comme il n'y avoit que les prêtres qui pussent lire

l'écriture hiérogrammatique, le peuple d'Athènes se reposoit superstitieusement sur eux du soin de la déchiffrer.

Les Athéniens établirent aussi par superstition des expiations publiques pour leurs théâtres, & des expiations particulieres pour les crimes & les fautes qu'on avoit commises; ces dernieres expiations consistoient à se rendre dans le temple du dieu que l'on avoit particulierement offensé, à se laver d'eau lustrale, & en d'autres actes semblables.

L'artisan mettoit une petite piece de monnoie sur la langue de ceux qui venoient de mourir; mais les gens riches s'imaginoient que pour passer plus commodément la barque fatale, il falloit porter à Caron trois pieces d'argent. La dépense étoit excessive à la mort des grands; ils vouloient avoir des tombeaux magnifiques avec tous les ornemens que dicte la vanité.

Ce peuple réunissoit en lui tous les contraires; il étoit dur & poli, civil & médisant; détracteur des étrangers, & les accueillant avec enthousiasme. Protagoras d'Abdère, Evenus de Paros, Poléen d'Agrigente, Théodore de Bysance, ne sachant plus où se réfugier, firent fortune à Athènes, par la seule raison qu'ils étoient des étrangers.

Les Athéniens devenus sophistes par caractere & pas corruption, inventerent la plaidoirie, & en firent un art rusé & lucratif. Périclès se les attacha par le profit du barreau, & Alcibiade les punit rudement par le même endroit, en engageant les Spartiates à fortifier Décélie, parce que ce fort coupoit les revenus de la justice, qui étoient un de leurs grands trafics.

Ciceron se mocque plaisamment de la maniere dont ils opinoient. « Aussi-tôt, dit-il, qu'un de leurs » orateurs a fini de parler, ils ne font que lever la » main en tumulte, & voilà un decret éclos ». C'est ainsi que se fit le fameux decret (mentionné dans les marbres d'Oxford) qui ordonna la suppression des portefeuilles de Périclès sur les beaux-arts, conjointement avec ceux de toutes les œuvres de Solon, d'Anaximandre, d'Anaxagore, de Phérécyde, d'Archytas, de Calippe & de Socrate; recueil que quelques savans disciples de ces grands hommes avoient enfin rassemblés en un corps, & qu'ils avoient transcrits pendant vingt ans sur du beau papyrus d'Egypte avec un soin scrupuleux, une critique éclairée, & une dépense vraiment royale, pour transmettre à la postérité, par des copies fideles & par d'admirables desseins, le dépôt des Sciences & des Arts aussi loin qu'ils avoient été poussés. Le decret qui proscrivoit ce magnifique recueil, avança dans toute l'Attique le regne de la barbarie, qu'une petite poignée de sages avoit tâché jusqu'alors de reculer par leurs écrits.

Quoique les Athéniens marchassent à grands pas vers leur chûte, ils étoient toujours enorgueillis de la supériorité qu'ils avoient eu dans les beaux-Arts, & de celle qu'ils prétendoient avoir encore dans les Sciences. Cependant avec cette prétention singuliere on n'apprenoit aux jeunes gens dans les principales écoles d'Athènes, qu'à chausser le soc & le cothurne, comme s'ils ne devoient être un jour que des comédiens, & que l'étude des Lettres, de la Morale & de la Philosophie fût une chose méprisable. On ne leur expliquoit que des ridicules impertinences, qu'on autorisoit du nom d'un poëte inconnu, & on leur donnoit pour sujets de composition le mont Athos percé par Xerxès, les noces de Deucalion & de Pyrrha, les irruptions des Scythes en Asie, les batailles de Salamine, d'Artémise & de Platée.

Leurs rhéteurs ne s'occupoient qu'à éplucher des syllabes, à couper des phrases, à changer l'orthographe, à appauvrir, à efféminer la langue grecque qui étoit si belle du tems de Démosthène, & à lui donner le ton affété & langoureux d'une courtisanne qui cherche à plaire. Les Athéniens n'en conserverent que la douceur de la prononciation, qu'ils tenoient de la bonté de leur climat, & c'étoit la seule chose qui les distinguoit des Asiatiques.

Leurs philosophes examinoient dans leurs écrits, si le vaisseau qu'on gardoit au port de Phalere, & dont on ôtoit les pieces qui se pourrissoient en en mettant de nouvelles, étoit toujours le même vaisseau, que celui sur lequel Thésée avoit été en Créte, & cette question devint très-sérieuse.

Leurs médecins regardant l'étude de l'art & des observations d'Hippocrate, comme un tems perdu dans la pratique, l'exerçoient empiriquement par deux seuls remedes qui marchoient toujours de compagnie, la saignée & la purgation avec l'hellebore noir, l'une & l'autre jusqu'à l'extinction des forces. Peut-être trouverent-ils que la folie ou la phrénésie dominoit dans toutes les maladies des Athéniens, & qu'on risquoit trop à écouter la nature si étrangement viciée chez ce peuple, & à attendre d'elle quelque crise salutaire.

Dans les portiques & les académies d'Athènes, ce n'étoit que querelles & que divisions, les uns tenant pour les Apollodoréens, les autres pour les Théodoréens; & l'on ne sauroit croire la haine & l'animosité qui régnoient dans ces deux partis.

Uniquement occupés de questions futiles, ou entierement dissipés par les plaisirs, les Athéniens méprisoient les Sciences d'érudition, joignant une ignorance volontaire à la présomption qui leur étoit naturelle. Ils ne connoissoient rien du reste du monde, & traitoient de fables les négociations Phéniciennes. Josephe ne cite que des traits de leur ignorance & de leur vanité. Un de leurs compatriotes plein d'un juste mépris pour tant de suffisance, leur disoit: » ô » Athéniens; vous n'êtes que des enfans; vous vivez comme des enfans; vous parlez comme des » enfans.

Superficiels, & hors d'état de raisonner sur de grands sujets; ils décidoient de la guerre, de la paix, & des intérêts des Grecs, comme leurs nautodices des litiges de leurs matelots avec les étrangers. Ils jugeoient des alliances qu'ils devoient former, comme de l'accouplement de leurs chiens.

Tournant tout leur esprit vers les objets frivoles & de pur agrément, il n'est pas étonnant qu'ils entendissent moins la navigation, le pilotage, & l'agriculture, que les Tyriens & les Phéniciens. Cette derniere science étoit d'autant plus en vogue chez les fondateurs de Carthage, qu'ils habitoient un pays dont le peu de fertilité naturelle encourageoit leur industrie, pour faire circuler l'abondance dans tous les ordres de l'état, par des moissons qui payoient le laboureur avec usure, & fournissoient au trafiquant un fonds inépuisable d'échanges avec l'étranger. Ils en faisoient encore un exercice volontaire, un amusement utile, & même un objet d'étude. Ils étoient cultivateurs, comme hommes d'état & négocians. Leurs progrès dans la navigation furent grands & rapides, parce qu'ils avoient pour but d'augmenter à la fois leurs richesses personnelles, & les forces de leur état, dont le pouvoir se fondoit en partie sur l'opulence générale, & en partie sur celle de tous les sujets en particulier.

Magon, un de leurs illustres citoyens, avoit composé sur la culture des terres, un traité profond, dont la réputation s'étendit jusqu'à Rome, & Décius Silanus réussit à le traduire. Voilà cependant les hommes que les poëtes & les orateurs d'Athènes, traitoient dans leurs comédies & dans leurs harangues, de barbares, qui écorchoient la langue grecque.

Les vaisseaux de Carthage & de Phénicie parcou-

roient toutes les mers, dans un tems où les Athéniens ne navigeoient pas au-delà des colonnes d'Hercule ou du Pont-Euxin. Les Carthaginois & les Phéniciens, introduits par la navigation en Egypte, à la cour de Perse, dans toutes les contrées de l'Asie, & jusques dans les Indes, avoient par ces vastes régions des lumieres curieuses & certaines, bien différentes des idées vagues & confuses, que les Athéniens s'en formoient sur les fictions de leurs poëtes, & les romans de leurs gens de lettres oisifs.

Concentrés dans leur capitale, ils ne connoissoient rien au-delà de l'Attique, & se glorifioient néanmoins de l'affluence des étrangers, qui venoient prendre chez eux une teinture d'Atticisme, avant que de passer à Rome.

Non-seulement ils étoient fous en général des délices de leur ville; mais en particulier, ils auroient tous voulu habiter le quartier nommé *Colytos*, parce qu'on disoit, que les enfans y commençoient à parler, plutôt que dans les autres quartiers de la ville, & l'on assuroit qu'on n'y avoit jamais vû d'exemple de mutisme. Les Athéniens entierement opposés aux Lacédémoniens, estimoient infiniment le babil. *Loquacité*, *loquence* & *éloquence*, étoient déja dans leur ancien langage des termes synonymes. Un *parlier* (on conçoit bien que je traduis ici les mots grecs attiques) désignoit chez eux un orateur éminent, un orateur admirable.

D'ailleurs, ce quartier Colytos avoit été fort embelli par Périclès; on y voyoit le temple de Minerve & le théâtre de Régille, où se rendoient les poëtes de profession. Epicure, Nicias, Themistocle, Harpalus, Alcibiade & autres grands avoient aussi bâti dans ce quartier de magnifiques palais.

Enfin, les Athéniens après avoir vanté le Colytos avec emphase, louoient ensuite avec autant d'exagération, tous les autres agrémens merveilleux de leur Athènes: connoissez-vous, dirent-ils un jour à Isocrate, une ville au monde, dont le sejour soit plus délicieux & dont les plaisirs soient plus brillans, on sait quelle fut sa réponse: je compare, répliqua-t-il, votre ville à une courtisanne, qui par sa beauté attire bien des galans, quoi qu'aucun ne voulût l'avoir pour épouse; mais le latin dit bien mieux, & le dit en quatre mots: *melior meretrix quàm uxor. Le Chevalier* DE JAUCOURT.

PARIS, COMTE DE (*Hist. de France.*) c'étoit la plus éminente dignité du royaume avant Hugues Capet. En 888, Eudes, comte de Paris, fut proclamé roi, & couronné par l'archevêque de Sens, au préjudice de Charles le Simple. Il mourut à la Fère en 898, âgé de quarante ans, & est enterré à Saint-Denis.

PARIS, POLICE DE (*Hist. de France.*) elle a été établie sous S. Louis vers l'an 1260, par Etienne Boileau, prevôt de cette ville, magistrat digne des plus grands éloges; il s'appliqua d'abord à punir les crimes: les prevôts fermiers avoient tout vendu, jusqu'à la liberté du commerce, & les impôts sur les denrées étoient excessifs: il remédia à l'un & à l'autre; il rangea tous les Marchands & Artisans en différens corps de communautés, sous le titre de confréries; il dressa les premiers statuts, & forma plusieurs réglemens; ce qui fut fait avec tant de justice & une si sage prévoyance, que ces mêmes statuts n'ont presque été que copiés ou imités dans tout ce qui a été fait depuis pour la discipline des mêmes communautés, ou pour l'établissement des nouvelles qui se sont formées dans la suite des tems. La famille d'Etienne Boileau, dont le véritable nom est *Boylesve*, a continué de se distinguer depuis dans la province d'Anjou, où elle subsiste encore aujourd'hui. Henault, *Hist. de France.*

PARISIENNE, s. f. (*Fondeur de caractere d'Imprimerie.*) est le premier & le plus petit des corps des caracteres d'Imprimerie; sa proportion est de cinq points mesure de l'échelle, son corps double est le petit romain. Ce caractere se nomme aussi *sédanoise*, parce qu'il a été gravé à Sedan en 1620 pour la premiere fois par Jeannon, graveur & fondeur de cette ville, & avec lequel il imprima en 1625 *Publii Virgilii*, &c. en un seul petit volume *in-32.* & en 1633 il imprima avec le même caractere tous les livres de la bible en un volume *in-8°.*

En 1634 ou 35 Jacques de Sanlecque, graveur & fondeur de caracteres à Paris, grava un caractere à l'imitation de celui de Jeannon, & il le nomma *parisienne* du nom de sa ville; ce qui fait qu'à Paris on a appellé ce caractere *parisienne.*

En 1740, le sieur Luce, graveur de caracteres pour le Roi, a gravé pour l'imprimerie royale un caractere nommé la *perle*, plus petit d'un tiers que la *parisienne.* Comme ledit caractere a été gravé pour le roi, & qu'on n'en a pas encore gravé de pareil jusqu'à présent, cela n'empêche pas que la *parisienne* ne soit comptée dans l'Imprimerie, comme le premier des caracteres. *Voyez l'exemple à l'article* CARACTERE.

PARISIS, (*Monnoie.*) monnoie des ducs ou comtes de Paris: elle étoit ainsi appellée à cause qu'elle portoit le nom de *Paris*, où elle étoit fabriquée, comme il appert par un denier de Hugues, duc de Paris, gravé dans le Blanc: les comtes de Paris étant devenus rois de France, la monnoie *parisis* devint monnoie royale ou la monnoie du roi.

La plus ancienne mention que l'on trouve de la monnoie *parisis*, est dans un titre de S. Denis de l'année 1060, qui étoit la premiere du regne de Philippe I: *quam in vadimonio tenebat pretio 60 librarum denariorum parisiensium.* La distinction de la monnoie tournois & *parisis*, a commencé avant le regne de Philippe Auguste, quoiqu'on ait toujours crû, qu'il avoit introduit cette différence dans nos monnoies. Sous ce prince, la monnoie *parisis* étoit plus forte d'un quart que la monnoie tournois; c'est-à-dire que 4 sols *parisis* en valent 5 tournois. On s'en est servi en France dans les comptes & dans les contrats.

PARISIS D'ARGENT (*Monnoie.*) Philippe de Valois fit fabriquer cette monnoie; elle étoit d'argent fin, & pesoit quatre deniers. Elle valoit un sol *parisis*, ou quinze deniers tournois. Ce prince fut le seul entre nos rois qui fabriqua de ces especes.

Le *parisis d'argent* avoit cours au même tems que le *parisis* d'or; il valoit douze deniers *parisis*, de sorte que le *parisis d'argent* étoit le sol *parisis*, comme le gros tournois étoit le sol tournois; on peut voir dans la table du traité des monnoies, par M. le Blanc, le tems où toutes ces especes ont été fabriquées, leur loi, leur poids & leur valeur, aussi-bien que celle du marc d'argent. Ces *parisis d'argent*, ne passerent pas le regne de Philippe de Valois, quoiqu'on ait continué sous les regnes suivans, de se servir de la monnoie *parisis*, ainsi qu'il paroît par les doubles, & les deniers *parisis*, que firent faire ses successeurs. (*D. J.*)

PARISIS D'OR, (*Monnoie.*) les *parisis d'or* furent ainsi nommés, parce qu'ils valoient une livre *parisis*, ou vingt sols *parisis*, lesquels étoient d'argent fin & pesoient quatre deniers; de sorte que les *parisis d'or* qui valoient alors vingt sols *parisis*, ou 25 sols tournois, vaudroient aujourd'hui environ 26 liv. Le *parisis d'or* fut établi au mois d'Octobre 1330, & il ne dura que jusqu'au premier Février 1336. Cette monnoie étoit nouvelle, & on n'avoit point encore vû en France d'espece d'or qui portât ce nom-là; on peut en voir la figure dans le traité historique de M. le Blanc.

PARITÉ, s. f. (*Gram.*) *Voyez l'article* PAREIL. La *parité* suppose ressemblance entre les choses; l'éga-

lité suppose la mêmeté, s'il est permis de s'exprimer ainsi.

PARIUM, (*Géog. anc.*) c'étoit une ville de l'Asie-mineure, située sur la Propontide, entre Lampsaque & Priapus, dans un territoire fertile, & qui produisoit des vins estimés: elle avoit un bon port; on fait remonter son antiquité jusqu'aux tems fabuleux. On a dit qu'elle prit son nom de *Parius*, fils de Jasion; qu'il y habitoit une race d'hommes ophigènes, c'est-à-dire, descendus d'un héros qui avoit été serpent; & qu'ils avoient la vertu de guérir la morsure des bêtes venimeuses, comme les psylles d'Afrique; ce qu'il y a de certain, c'est que cette ville fut fondée par les Milésiens, les Erythréens & les habitans de l'île de Paros, d'où elle a pris son nom. Elle s'accrut des ruines de la ville d'Adrastée; & sous les rois de Pergame, une partie du territoire de la ville de Priapus lui fut soumise.

ΠΑΡΙΑΝΩΝ sur les médailles, désigne les habitans de *Parium*; elle étoit de la province proconsulaire d'Asie; Auguste en fit une colonie. Pline, *l. V. ch. xxxij.* ne l'a pas oubliée; mais il paroît l'avoir confondue avec Adrastée: elle jouissoit du droit italique, comme *Alexandria Troas*.

Cette ville ainsi que les autres colonies, étoit gouvernée par un senat ou conseil, composé de décurions; ses duumvirs sont marqués sur une médaille, frappée sous Galien. Plusieurs types des médailles de *Parium*, sont relatifs à l'établissement de la colonie. *Voyez* PARIUM, MÉDAILLES DE (*Art numism.*)

Strabon nous apprend que le culte d'Apollon & de Diane, fut transféré de la ville d'Adrastée à *Parium*, & qu'on leur éleva un autel d'une grandeur & d'une beauté extraordinaires; c'étoit l'ouvrage du célebre Hermocréon. Pline parle aussi de la statue de Cupidon, placée dans cette ville; elle étoit de la main de Praxitèle, & elle égaloit en beauté la Venus de Gnide.

La colonie rendit les honneurs divins à Jules César & à Auguste: on en trouve la preuve dans une inscription, rapportée par Spon & par Wéheler. La même ville donna la naissance au fameux Peregrin, dont Lucien a décrit la mort. Les habitans de *Parium* lui dresserent des statues, & lui attribuerent la vertu des miracles, & de rendre des oracles.

La ville de *Parium* étoit dépendante du gouvernement de l'Asie proconsulaire; mais ce gouvernement ayant été divisé en plusieurs provinces sous le regne de Dioclétien, *Parium* fut comprise dans la nouvelle province d'Hellespont, dont Cyzique étoit la métropole. Elle eut des évêques suffragans du métropolitain de Cyzique; on en peut voir la suite dans l'*Oriens Christianus* du P. le Quien.

Les provinces orientales ayant été partagées en différens *thèmes* ou *départemens* militaires, après le regne d'Héraclius; cette ville nommée alors Πάριος, fut comprise dans le thème d'*obsicion*. Cette division subsista sous les empereurs grecs, jusqu'à la grande invasion des Turcs dans cette partie de l'Asie mineure, au commencement du quatorzieme siecle. Un de leurs chefs appellé *Carassi* s'empara de la Troade, & des pays voisins, & donna son nom à ce canton. On l'appelle encore *Liva* ou *district* de *Carassi*; il dépend du pachalik d'Anadoli. La ville de *Parium* étoit encore connue au seizieme siecle du tems du géographe Sophien, sous le nom de *Pario*. Elle est maintenant détruite, & on en voit les ruines près d'un lieu appellé *Kamaris*, sur un bassin qui étoit anciennement le port de la ville. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PARIUM, *médailles de*, (*Art numismatiq.*) M. l'abbé Belley a expliqué deux médailles singulieres de cette ville. La premiere frappée sous le regne de Commode a pour type du revers un bœuf de bout, la tête élevée, qui présente le pié droit de devant à une figure assise, comme pour en recevoir du soulagement; on lit au-dessus cette inscription: *Deo aesc. sub.* Ce type se trouve encore sur une médaille de la même ville, frappée sous Gallien, avec l'inscription *Deo aesc.* mais sans le mot *sub.*

M. l'abbé Belley propose avec modestie une conjecture très-raisonnable. Esculape le dieu de la Médecine avoit des temples par toute la terre; on en connoît deux en Mysie, l'un à Pergame, l'autre à Pœmanine, ville dont parle Pline & Etienne de Bysance, dont on a des médailles. Il est très-croyable que les païens invoquoient ce dieu non-seulement pour la guérison des hommes, mais encore pour les maladies des animaux. Hiéroclès, dans la preface de son ouvrage sur l'art de panser les chevaux, s'exprime en ces termes: « Invoquons pour obtenir du » secours dans cet art Neptune équestre, & Esculape, » le conservateur du genre humain, qui prend aussi » un grand soin des chevaux ». Les habitans de Nicée firent graver sur une de leurs médailles le symbole de ce double bienfait d'Esculape envers les hommes & les animaux. On voit un cavalier sur un cheval qui, d'un pié formé comme le bras d'un homme, tient le bâton d'Esculape avec l'inscription, ιππον βροτοποδα, comme le baron de Spanheim l'a déja observé.

On peut croire qu'une maladie sur les bestiaux semblable à celle qui depuis quelques années a désolé plusieurs régions de l'Europe, se fit sentir sous les regnes de Commode & de Gallien dans l'Asie mineure, & en particulier dans le territoire de *Parium*; que les habitans de la colonie, pour obtenir la cessation de ce fléau, firent des vœux à Esculape; que le mal ayant cessé, ils offrirent des sacrifices en action de graces, & qu'ils placerent dans le temple du dieu, suivant l'usage pratiqué alors, un tableau qui représentoit le vœu de la colonie.

Il est bien probable que le type des médailles dont il s'agit a été gravé d'après cette sorte d'*ex voto*. Les lettres *sub* sont, selon cette conjecture, les premieres du mot *subvenienti*; le terme grec Συμφορεὺς, dans le texte d'Hiéroclès, présente la même idée. Tibulle a dit, en parlant de ces tableaux votifs:

Nunc, dea, nunc succure mihi: nam posse mederi
Picta docet templis multa tabella tuis.

L'autre médaille singuliere de *Parium*, frappée sous Gallien, représente un arc-de-triomphe: on le voit sur un moyen bronze publié par M. Vaillant, & sur un grand bronze très-rare du cabinet de M. Pellerin. Quelques savans ont cru que c'étoit un monument du triomphe de Gallien, qui, dans le sein de la mollesse & de la volupté, eut la vanité de célébrer à Rome une espece de triomphe tandis qu'il laissoit l'empire en proie aux rebelles & aux barbares: mais cette extravagante cérémonie n'attira à Gallien que du ridicule; Rome même ne lui érigea point de semblable monument, & l'arc qu'on y voit encore & qu'on appelle *l'arc de Gallien*, ne porte aucune marque, ni aucun ornement de triomphe; l'inscription fait connoître que cet édifice fut élevé en l'honneur de Gallien & de l'impératrice Salonine, par un particulier nommé *Marcus Aurelius*, & nullement par autorité publique.

M. l'abbé Belley pense que la colonie de *Parium* fit élever dans sa ville en l'honneur de Gallien, mais pour un sujet tout différent, l'arc-de-triomphe qui est représenté sur ses médailles. L'an 267, les Hérules, nation germanique, sortirent des Palus méotides, traverserent le Pont-Euxin avec une flotte de cinq cens vaisseaux, entrerent dans le Bosphore jusqu'à Bysance où ils furent battus par un général romain, & se retirerent à l'entrée du détroit dans le Pont-

Euxin : mais dès le lendemain ayant profité d'un vent favorable, ils rentrerent dans le canal, passerent devant Bysance, & allerent aborder au port de Cyzique; ils pillerent cette grande ville, ravagerent la côte de la Propontide où étoit située la ville de *Parium*, passerent le détroit de l'Hellespont, firent le dégât dans les îles de Lemnos & de Scyros, aborderent dans la Grece, où ils prirent & brûlerent Athènes, Corinthe, Argos, Sparte, & mirent à feu & à sang toute l'Achaïe. Les Athéniens les battirent dans un défilé; mais cet échec n'arrêta pas leurs ravages, ils se répandirent dans l'Illyrie. L'Empereur Gallien se réveilla de son assoupissement en cette occasion; il alla en personne secourir ces provinces désolées : il attaqua & vainquit les Barbares, & obligea leur chef de se rendre. L'empereur retourna en Italie, & chargea le général Marcien de poursuivre ces Barbares : celui-ci les battit plusieurs fois, & les força de passer le Danube, & de sortir des terres de l'empire. L'Asie mineure, délivrée de ces redoutables ennemis, célébra sans doute la victoire de Gallien par des réjouissances publiques. La ville de *Parium*, qui avoit été exposée à leurs ravages, fit élever alors cet arc-de-triomphe. C'est un édifice composé de trois arcades, sur lequel l'empereur paroît dans un char attelé de deux éléphans au milieu de deux victoires, qui lui présentent une couronne de laurier.

Au reste, il faut savoir que ΠΑΡΙΩΝ sur les médailles désignent les habitans de l'île de Paros, & ΠΑΡΙΑΝΩΝ ceux de *Parium*, dont Auguste fit une colonie. La plûpart des types des médailles de *Parium* sont relatifs à l'établissement de la colonie; on y voit le colon ou laboureur traçant avec la charrue l'enceinte de la ville & les limites du territoire; la louve avec les jumeaux, symbole d'une origine romaine; le capricorne, symbole d'Auguste; les enseignes militaires qui furent portées à la tête des vétérans lorsqu'ils furent conduits à ce nouvel établissement, le génie de la colonie.

On a d'autres médailles qui représentent aussi les divinités de *Parium*; Apollon & Diane, cette Diane que les anciens appelloient *Lucifera*. On y voit aussi Cupidon. Enfin le dieu des jardins, qui avoit donné son nom à une ville voisine de *Parium*, nommée *Priapus*, paroît aussi sur ces médailles. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

PARJURE, f. m. (*Jurisprud.*) est le crime de celui qui a fait sciemment un faux-serment; on entend aussi par le terme de *parjure* celui qui a commis ce crime.

On appelle également *parjure* celui qui a fait un faux-serment, en affirmant véritable un fait qu'il savoit être faux, & celui qui a manqué volontairement à son serment en n'accomplissant pas la promesse qu'il a faite sous la foi & la religion du serment.

Il seroit assez difficile de déterminer par les textes de droit; si le crime de *parjure* est punissable, & de quelle maniere.

En effet, d'un côté la loi derniere *ff. de stellion.* dit que le *parjure* doit être puni du bannissement, & la loi 13. au *ff. de jure jur.* qu'on doit le condamner au fouet; la loi 41. au code de *transactionibus* dit qu'il est infâme, & la loi 17. au code de *dignitati.* qu'il doit être privé de ses dignités; les lois du code prononcent aussi que le *parjure* n'est plus reçu au serment, qu'il ne peut plus être témoin, ni agir en demandant.

Mais d'un autre côté, la loi 2. au code de *rebus creditis*, dit que le *parjure* ne doit point être puni par le prince, parce que c'est assez qu'il ait Dieu pour vengeur de son crime.

Cependant nos rois n'ont pu souffrir qu'un crime qui offense Dieu si grievement, & qui est en même tems des plus préjudiciables à la société civile, demeurât sans punition.

Suivant les capitulaires de Charlemagne & de Louis le débonnaire, la peine du *parjure* est d'avoir la main droite coupée.

Par l'ordonnance de S. Louis en 1254, qui est rapportée dans le style du parlement, le bénéfice d'appel est dénié à celui qui a été condamné pour crime de *parjure*, mais elle ne regle point la peine à laquelle il doit être condamné.

L'ordonnance de Charles VII. sur le fait des aides, *art. xiv.* dit que si le *parjurement* se prouve, celui qui se fera *parjuré*, sera condamné en une amende arbitraire envers le roi & envers le fermier, & aux dépens, dommages & intérêts du fermier.

Par l'*art. 593.* de l'ancienne coûtume de Bretagne, qui est le *638.* de la nouvelle, tout homme qui est condamné & déclaré *parjure*, perd tous ses meubles, & les confisque au profit du seigneur en la justice duquel il est condamné.

L'*art. 40.* de la même coûtume, qui est le *37.* de la nouvelle, porte que tout officier de justice qui est convaincu de *parjure* est infâme, & incapable d'être juge & de tenir aucun autre office public.

Enfin l'*art. 362.* de la coûtume de Bourbonnois déclare que si aucun affirme frauduleusement qu'il mene aucune chose par Paris pour gens privilégiés, & il est convaincu du contraire, il est puni comme *parjure* à l'arbitrage du juge.

On voit par ces différentes lois qu'en France le *parjure* a toujours été regardé comme un crime très-odieux, & que l'on punit celui qui en est convaincu, mais que la peine en est arbitraire; quelquefois on condamne en une amende honorable, ou, en tous cas, en une amende pécuniaire envers le roi, & une réparation envers la partie; tout cela dépend des circonstances.

Mais la recherche de ce crime est assez rare, soit parce qu'il est difficile de prouver que celui qui a commis un *parjure* l'a fait sciemment, soit parce que, suivant la loi 1. au code de *rebus creditis*, on ne peut, sous prétexte de *parjure*, faire retracter le jugement qui a été rendu sur le serment déféré à une partie par son adversaire, ensorte que l'on ne pourroit agir que dans le cas où le serment a été déféré par le juge, & que depuis le jugement l'on a trouvé de nouvelles pieces qui prouvent la fausseté du serment, comme il est dit en la loi 31. *ff. de jure jurando.*

Cependant plusieurs auteurs, entre lesquels est M. d'Argentré, sur l'*art. 593.* de l'ancienne coûtume de Bretagne, tiennent qu'après la prestation de serment déféré, même par la partie adverse, la preuve du *parjure* doit être reçue, & le jugement intervenu sur icelui retracté. Si la preuve du *parjure* est prompte & évidente, comme si un débiteur avoit dénié par serment le prêt qui lui avoit été fait, croyant que la promesse fût perdue, ou qu'un créancier de mauvaise fois eût dénié le payement qui lui auroit été fait, & que l'un ou l'autre fût convaincu de mauvaise foi par la représentation de la promesse ou quittance qui auroit été recouvrée depuis.

Mais il faut bien prendre garde que par le canon 5. *caus. 22. quest. v.* qui est tiré de S. Augustin, il est expressément défendu de provoquer au serment celui qu'on peut convaincre de *parjure* aussi-tôt qu'il aura affirmé; car en ce cas dit ce saint pere celui qui défere le serment, est homicide de son ame & de celui qu'il fait jurer.

Ainsi celui qui ayant en main des promesses, des quittances ou autres pieces pour convaincre sa partie, au lieu de les lui communiquer, les lui dissimuleroit & lui défereroit le serment malicieusement, pour faire tomber cette partie dans un *parjure*, feroit lui-même très-coupable.

Mais si celui qui a déféré le serment n'avoit pas alors en main la preuve du fait contraire, & que les pieces n'ayent été recouvrées que depuis, il n'encourt point de censure ; ainsi qu'il est dit dans le canon 6. à l'endroit que l'on vient de citer.

Quand la peine prononcée contre le *parjure* est légere eu égard aux circonstances, & qu'elle n'emporte pas infamie de droit, il y a toujours au-moins infamie de fait, qui fait perdre au *parjure* la confiance de tous les gens d'honneur & de probité, & l'exclud de toute dignité. *Voyez* au digeste le tit. *de jure jurando.* Julius Clarus, *lib. V. sentent.* Papon, *liv. XXII. tit. XII. n°. 10.* Boniface, *tome V. liv. III. tit. I. chap. xiij.* Louet, *let. L. som. 4.* Journal des aud. *tome IV. liv. V. ch. j.* Belonneau, sur l'*art. 163.* de la coûtume de Bretagne ; & Sauvageon, sur ce même *article ;* Ducange, *let. F.* où il parle de *fide violatâ.* (*A*)

PARJURER, SE, (*Critiq. sacrée.*) *se parjurer* a deux sens dans l'Ecriture ; ou jurer une chose que l'on croit fausse, faire un faux-serment, comme dans S. Matth. *ch. v. 33.* ou ne pas exécuter ce que l'on a promis avec serment ; c'est alors la même chose que prendre le nom de Dieu *en vain*, c'est-à-dire sans effet ; car jurer en vain, c'est promettre quelque chose avec serment, & ne pas tenir sa promesse. (*D. J.*)

PARKINSONE, s. f. *parkinsonia*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur polypétale, anomale, & composée de cinq pétales inégaux ; il s'éleve du fond du calice un pistil, qui devient dans la suite une silique charnue, noueuse qui renferme dans chaque nœud une semence arrondie. Plumier, *Nova. plant. amer. gener. Voyez* PLANTE.

FIN DU ONZIEME VOLUME.

